DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

PREMIÈRE SESSION—TRENTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

31 Élisabeth II

VOLUME XIV, 1982

COMPRENANT LA PÉRIODE DU VINGT-DEUXIÈME JOUR DE FÉVRIER 1982
AU VINGTIÈME JOUR D'AVRIL 1982, INCLUSIVEMENT

LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA
Br. M.
AUG 19 1983
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 22 février 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE PREMIER MINISTRE

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement afin de protester vigoureusement contre les remarques au sujet du séparatisme dans l'Ouest que le *Star* de Toronto attribuait au premier ministre dans un article qui était en manchette du numéro de samedi dernier. D'après une nouvelle de la *Presse Canadienne*, le premier ministre aurait accusé les hommes politiques provinciaux et fédéraux d'être les complices des séparatistes de l'Ouest. Je propose donc, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que le premier ministre dise à la Chambre qui impose de force aux Canadiens des programmes fédéraux impopulaires au moyen de décrets du conseil; qui a hurlé aux céréaliers de l'Ouest à propos d'un ralentissement des ventes de blé: «Vous le cultivez, vendez-le!», et qui a déclaré: «Je me suis lancé en politique pour maintenir Québec au sein de la Confédération—que quelqu'un d'autre sauve l'Ouest.»

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ARMÉE DU SALUT

LA CÉLÉBRATION DU 100E ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION AU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour proposer une motion au sujet d'une affaire d'importance majeure pour la population. L'Armée du Salut célèbre cette année un siècle au service de Dieu et des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Dinsdale: Durant ce siècle, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, les émules de Sally Ann, n'écoutant que leur foi fervente et leur profonde conscience sociale, ont démontré qu'ils savaient placer leur confiance en Dieu et se dépenser au service du prochain. Je propose donc, avec l'appui du député de Burin-Saint-Georges (M. Simmons):

Que, par votre entremise, madame le Président, la Chambre témoigne toute sa gratitude aux membres de l'Armée du Salut et à leurs dirigeants, et formule le vœu que cette association bénévole puisse poursuivre ses activités humanitaires au Canada et partout ailleurs dans le monde, en ces temps de besoins spirituels croissants.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA RÉFORME DU PARLEMENT

L'INSTITUTION D'UN SÉNAT ÉLECTIF—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné que le 17 février 1982, à l'occasion d'une élection partielle tenue dans la circonscription de Olds-Didsbury, les Albertains ont élu leur premier représentant de tendance séparatiste; étant donné que dans les jours qui ont suivi de nombreux Canadiens de l'Ouest se sont réjouis de ce résultat car ils pensent qu'enfin le gouvernement fédéral va peut-être s'intéresser aux problèmes de l'Ouest; et étant donné que la possibilité d'une séparation est beaucoup plus concrète et beaucoup plus viable dans l'Ouest qu'elle ne l'a jamais été et qu'elle ne le sera jamais dans la province de Québec, je propose, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que la Chambre demande au premier ministre de poser un geste qui unifierait le pays, autrement dit, qu'il abandonne son idée d'un régime de représentation proportionnelle et qu'il opte plutôt pour un sénat électif comportant une représentation égale pour toutes les provinces et les territoires.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉDITION

LES MÉMOIRES DU MEURTRIER RECONNU CLIFFORD OLSON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion importante et urgente. Étant donné les observations du solliciteur général, et mes consultations avec lui et avec les députés de l'opposition officielle, j'espère que ma motion va rallier le consentement unanime. Le Canada entier a appris avec répugnance et consternation de la bouche même du meurtrier Clifford Olson qu'il songe à outrager une fois de plus la sensibilité des Canadiens par la publication de ses mémoires. Je propose donc, appuyé par le député de Willowdale (M. Peterson) et le député de Central Nova (M. MacKay):

Article 43 du Règlement

Que, tout en reconnaissant qu'il lui incombe toujours de faire respecter le principe de la liberté de la presse, la Chambre incite à l'unanimité tous les éditeurs de livres, de revues et de journaux canadiens à assumer leurs responsabilités envers la population canadienne en veillant à ce que ni Clifford Olson ni sa succession ne s'enrichissent en le dédommageant pour la publication du récit de ses crimes.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1410)

LE CHEF DE L'OPPOSITION

LE 6E ANNIVERSAIRE DE L'ÉLECTION AU POSTE DE CHEF DU PARTI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Madame le Président, je voudrais parler d'une affaire urgente. C'est aujourd'hui le sixième anniversaire de l'élection du très honorable chef de l'opposition (M. Clark) à la tête du parti progressiste conservateur.

Des voix: Bravo!

M. Hopkins: Nous tenons à le féliciter d'être parvenu à demeurer à la tête du parti. Étant donné qu'il a été un excellent chef de l'opposition durant le plus clair de ces six années et qu'il a été un premier ministre a l'esprit incisif, je propose, appuyé par le député de Gatineau (M. Cousineau):

Que la Chambre exhorte à l'unanimité le pati progressiste conservateur à appuyer le leadership du très honorable chef de l'opposition afin que celui-ci dirige son parti lors des prochaines élections générales.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, je voudrais dire un ou deux mots à propos de cette motion.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Je suis heureux de constater que tous les députés se joignent aux députés de ce côté-ci de la Chambre pour signaler le sixième anniversaire de l'élection à la tête de ce parti du très honorable représentant avec lequel j'ai l'honneur de partager ce pupitre.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Je tiens à signaler en passant que le motionnaire a oublié de parler du chef de son parti; c'est qu'il est notre seul atout.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Une voix: Expliquez.

M. Nielsen: Mes propos ont peu être été mal compris, madame le Président. Ce que je voulais dire, c'est que nous avons intérêt à ce qu'il demeure chef du parti représenté par les députés d'en face et nous l'exhortons à ne pas s'en aller avant les prochaines élections générales.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Je suis certain qu'il restera. J'aimerais également dire à tous les loups en face, notamment, le souriant ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Roberts) ainsi que le bras droit de leur chef, le ministre des Finances (M. MacEachen) . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Il est de ceux qui sont sans espoir.

M. Nielsen: . . . que je suis convaincu qu'il gardera son poste jusqu'aux prochaines élections. De tout cœur, donc, nous faisons nôtres ces souhaits, madame le Président, parce que s'ils avaient eu le courage de nous laisser notre jour désigné le vendredi 12 février, le peuple canadien aurait été soulagé puisque nous serions en pleine campagne électorale afin de soustraire le pays aux politiques désastreuses que le premier ministre (M. Trudeau) s'obstine à suivre.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

• (1415)

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, même si cela peut sembler servir nos propres intérêts, j'aimerais dire au leader conservateur à la Chambre que, au nom des 33 membres du cancus du NPD, nous accepterions l'amendement proposé.

M. Nielsen: Où étaient-ils vendredi dernier?

Mme le Président: Comme il est 2 h 15 de l'après-midi, je dois interrompre ce débat. Passons aux questions orales.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES CATASTROPHES

ON DEMANDE QUE L'ENQUÊTE SUR LE NAUFRAGE DE L'«OCEAN RANGER» SE DÉROULE EN PUBLIC

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Elle découle du dépôt, jeudi soir dernier, à la Chambre, du mandat relatif à l'enquête sur le naufrage de l'*Ocean Ranger*. Le ministre peu-il nous donner l'assurance que l'enquête se déroulera en public, qu'un rapport sera publié et que, même si la tragédie s'est passée en haute mer, tous les témoins utiles seront convoqués et interrogés sur toute question d'intérêt, notamment sur tout avis qui aurait pu être donné concernant la navigabilité de la plate-forme ainsi que sur les mesures de sécurité prises à bord de la plate-forme?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, il y a une difficulté qui se pose: le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et moi-même sommes, en quelque sorte, tous deux responsables de l'enquête, instituée en vertu de la loi sur les enquêtes et aussi de la loi sur la marine marchande du Canada. Cependant, je crois pouvoir répondre par l'affirmative à toutes les questions qu'on m'a posées. L'enquête sera publique; il y aura un rapport et l'on entendra des témoins. Quel était le quatrième point, déjà?

ON DEMANDE SI UN AVERTISSEMENT QUELCONQUE A ÉTÉ DONNÉ AVANT L'ACCIDENT

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Ma question supplémentaire reprend en fait la dernière partie de ma première question alors que j'ai demandé si le mandat des enquêteurs était assez étendu pour englober tout avis préalable concernant la navigabilité de la plate-forme ou les mesures de sécurité prises à bord de la plate-forme. Je voudrais savoir si avant le naufrage tragique, il y a eu une communication quelconque sous forme de notes, lettres ou rapports adressés au gouvernement ou à l'un de ses organismes pour les avertir au sujet de la navigabilité et des mesures de sécurité à bord de l'*Ocean Ranger*. Si tel est le cas, quelles mesures ont été prises?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Que je le sache, il n'y a eu aucune communication de ce genre.

LA TENUE D'UNE ENQUÊTE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Si je comprends bien, le gouvernement de Terre-Neuve aurait fait parvenir un message au ministre vendredi dernier pour lui proposer une enquête conjointe sur le naufrage de l'*Ocean Ranger*. Le gouvernement de Terre-Neuve a proposé de fusionner la commission d'enquête du gouvernement fédéral avec la commission royale du gouvernement de Terre-Neuve et de leur donner un mandat commun. Il a suggéré que la commission royale soit fédérale-provinciale, qu'elle soit présidée conjointement par l'honorable Gordon Winter et l'honorable juge en chef Hickman, et que le gouvernement fédéral puisse nommer d'autres commissaires s'il le désirait. Il a aussi recommandé que le rapport puisse être rendu public.

Le gouvernement a-t-il étudié la demande du gouvernement de Terre-Neuve d'une enquête conjointe? L'a-t-il reçue favorablement? Si oui, quand fera-t-on le nécessaire pour rendre l'enquête conjointe? J'ajoute que cette solution répondrait aux vœux de toutes les Églises de Terre-Neuve, qu'a exprimés l'archevêque Penney vendredi dernier.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le gouvernement du Canada a proposé lui-même la semaine dernière au gouvernement de Terre-Neuve de mener une enquête conjointe. Mon chef de Cabinet a téléphoné de ma part aux autorités terre-neuviennes pour leur faire cette proposition. Cette offre n'a malheureusement pas été acceptée, et Terre-Neuve a décidé de procéder à sa propre enquête.

J'ai reçu ce matin le télex que le ministre terre-neuvien responsable de l'énergie nous a adressé au cours du week-end. Nous n'avons pas eu le temps d'examiner la situation. Je discuterai de la question avec mes collègues du Cabinet et je ferai connaître notre réaction d'ici quelques jours. Je me permets cependant de faire remarquer au député qu'il y a des limites au nombre des commissaires auxquels on devrait songer à confier cette tâche; nous étudierons également cette question.

LA DATE DE LA DÉCISION

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, je ne m'inquiète pas trop de savoir qui a été le premier à demander une enquête mixte. Mais si j'en crois le gouvernement de Terre-Neuve, ni le ministre ni le gouvernement fédéral n'a suggéré la tenue d'une enquête mixte; tout ce qu'ils ont fait a été de communiquer avec le gouvernement de Terre-Neuve pour lui demander s'il avait des suggestions à faire au sujet de la définition de la mission. Le ministre a désigné un commissaire fédéral dont il a annoncé la nomination mardi dernier en Chambre. Mais laissons cela pour l'instant. Le gouvernement de Terre-Neuve propose maintenant la tenue d'une enquête mixte, conformément aux vœux de la population terre-neuvienne. La majorité des victimes du naufrage étaient des Terre-Neuviens. La population de Terre-Neuve veut que les deux gouvernements effectuent une enquête complète sur ce tragique accident, afin que rien ne soit laissé dans l'ombre.

• (1420)

Il y a déjà eu auparavant des coprésidents de commissions mixtes, par exemple il y a quelques années, à la Commission du bilinguisme et du biculturalisme. Et il n'y aurait en tout que six commissaires si le gouvernement fédéral désirait en désigner deux de plus. Le ministre peut-il nous dire quand le gouvernement va se décider? Est-ce que la décision pourrait intervenir dans les 24 ou 48 heures, étant donné le très vif émoi que cette question a soulevé dans le province de Terre-Neuve et le traumatisme qu'elle y a causé?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, il n'est sûrement jamais venu à l'esprit du député de répondre des mensonges. Je dois lui dire que le gouvernement du Canada et mon chef de cabinet, agissant pour mon compte, ont communiqué avec M. William Marshall la semaine dernière et lui ont proposé la tenue d'une enquête mixte. Je sais par un tiers que le premier ministre de Terre-Neuve en a été informé. Le gouvernement de Terre-Neuve avait décidé de mener sa propre enquête. Maintenant on demande ou on suggère que cette enquête soit mixte. Le gouvernement va y réfléchir très sérieusement et examiner les dispositions acceptables de part et d'autre qui permettront de mener une enquête complète et de faire en sorte que l'opinion soit pleinement informée. Entre-temps, une mise au point s'imposait.

LA RAISON POUR LAQUELLE ON N'A PAS ENCORE FAIT DE DÉCLARATION

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser une dernière question supplémentaire. Je me suis entretenu aujourd'hui avec le ministre terre-neuvien de l'énergie, M. Marshall, qui est bien connu pour son honnêteté et sa bonne foi. Il m'a fait savoir qu'à aucun moment le gouvernement fédéral n'avait invité son gouvernement à partager à une enquête conjointe. Or, je mettrais sa réputation d'honnêteté et de sincérité au-dessus de celle de n'importe quel membre du gouvernement canadien. Quoi qu'il en soit, en supposant qu'il y ait eu un malentendu à propos de cette question, pourquoi, si le ministre a déjà invité le gouvernement terre-neuvien à effectuer une enquête conjointe, ne peut-il pas nous le dire aujourd'hui et pourquoi ne peut-il pas nous affirmer que les détails s'y rapportant seront mis au point dans les prochaines 24 heures? Pourquoi ne peut-il pas le faire?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Pour une raison bien simple, madame le Président. Monsieur Marshall semble avoir imposé un certain nombre de conditions dans le texte de son télex. Ce ne serait pas la première fois que le gouvernement de Terre-Neuve nous place en face d'un ultimatum. Je voudrais vérifier ce que ces conditions impliquent et nous en parlerons. Pour ce qui est de la réputation de M. Marshall ou de la mienne, je tiens à préciser bien clairement à la Chambre que le gouvernement vient proposer au gouvernement terre-neuvien de constituer une commission mixte.

M. Crosbie: Dans ce cas qu'attendez-vous?

* * *

L'INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE

LE FINANCEMENT DES EXPORTATIONS

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. La semaine dernière, j'ai signalé que l'industrie du Canada perdait quelque 3,000 emplois par journée-homme, perte attribuable à la baisse des ventes sur le marché national et aux exportations. En fin de semaine, la société de Havilland, qui fabrique les meilleurs avions du monde, a annoncé la mise à pied de 475 de ses travailleurs à Toronto du fait que les gouvernements des pays concurrents, c'est-à-dire du Royaume-Uni, de l'Espagne et de la France, lui proposaient des arrangements financiers plus intéressants.

Le ministre ne convient-il pas qu'il est grand temps pour le gouvernement du Canada de s'assurer qu'il offre les meilleures conditions financières, par rapport à d'autres pays, pour la vente de ce produit d'excellente qualité?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, nous cherchons en ce moment une solution à ce problème financier. Il est à espérer que bientôt nous pourrons annoncer nos décisions. Entre-temps, il ne fait aucun doute que la récession économique mondiale se répercute sur les ventes, non pas uniquement sur celles de la de Havilland, mais également sur celles des autres entreprises concurrentes. Maintes entreprises dans d'autres régions du globe ont, elles aussi, annoncé qu'elles procédaient à des mises à pied. Par ailleurs, je me réjouis que le député confirme la qualité du produit de la de Havilland. Nous déployons tous les efforts en ce moment pour assurer le succès de le vente de ces avions au Canada et ailleurs dans le monde.

• (1425)

ON DEMANDE UNE AIDE FINANCIÈRE POUR MAINTENIR LES SOCIÉTÉS EN ACTIVITÉ

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, le ministre n'a pas répondu à ma question. La société a bien précisé que d'autres pays obtenaient les marchés et qu'ils ne licenciaient pas autant de travailleurs. Ils nous dament le pion; pire, ils dament le pion au gouvernement fédéral.

Étant donné que ce secteur dynamique vient d'enregistrer 1,440 mises à pied chez de Havilland à Toronto et plus de 900 licenciements chez Pratt & Whitney à Montréal, le ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale ne pense-t-il pas qu'il serait bien préférable financièrement parlant, comme les taux d'intérêt sont élevés partout dans le monde, que le gouvernement fédéral accorde son aide à court terme à cette industrie jusqu'à ce que les taux d'intérêt baissent? Ainsi, on ne perdrait pas d'emplois et ces entreprises extrêmement dynamiques resteraient en activité et donneraient du travail aux travailleurs et aux travailleuses qui en ont besoin. Cela vaudrait bien mieux que de perdre des entreprises dynamiques comme cela a été le cas avec la société AVRO et son Arrow.

M. Lalonde: Et les réacteurs Candu?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, autant que je me souvienne, les licenciements annoncés par la société Pratt & Whitney n'étaient pas dus à l'absence de capitaux pour financer les exportations, mais au ralentissement des ventes chez les constructeurs aériens étrangers qui achetaient en grand nombre les excellents moteurs construits par Pratt & Whitney à Montréal.

Le député touche un point important dont nous sommes pleinement conscients et pour lequel nous cherchons activement des solutions. Il est exact que nous devons venir en aide à des sociétés comme de Havilland pour régler le problème du financement des exportations. Je compte annoncer de nouvelles mesures à ce sujet d'ici quelques semaines.

* * *

LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

LA RENCONTRE AU SUJET D'UN CONTRAT ACCORDÉ À UNE SOCIÉTÉ JAPONAISE

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président ma question s'adresse au ministre des Transports. Mardi dernier, en réponse à des questions sur la Ridley Terminals Incorporated, le ministre a promis aussi bien en public qu'au cours d'entretiens privés, qu'une réunion aurait lieu pour expliquer en détail pourquoi des centaines d'emplois avaient été donnés aux Japonais plutôt qu'à des Canadiens de l'Ontario et du Québec. Le Conseil des ports nationaux ainsi que la Ridley Terminals Incorporated ont refusé de participer à la réunion. Si nous ne pouvons obtenir les mémoires que j'ai demandés, le ministre va-t-il au moins tenir la promesse qu'il a faite deux fois et organiser une réunion où seront révélés tous les détails?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai dit que j'organiserais une rencontre entre la société Stephens-Adamson et Swan-Wooster, la firme de consultants du Conseil des ports nationaux sur la côte ouest. Cette réunion devait permettre aux deux parties d'échanger leurs points de vues. Les dispositions ont été prises. Voilà ce que j'avais promis de faire. Le député réclame-t-il autre chose? Voudrait-il que j'obtienne une lettre, sans doute du Conseil des ports nationaux, pour m'expliquer en détail les motifs de sa décision?

M. Ellis: Madame le Président, le ministre sait bien que l'objet de la rencontre qui a eu lieu, il y aura une semaine demain, entre Stephens-Adamson, Swan-Wooster et le Conseil des ports nationaux, devait être de faire la lumière dans tout ce dossier. Mais le Conseil des ports nationaux et Swan-Wooster ont refusé de révéler tous les détails, à moins que Stephens-Adamson n'accepte de garder le secret et de ne pas utiliser les renseignements obtenus, condition évidemment inacceptable.

ON DEMANDE DES RENSEIGNEMENTS COMPLETS

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Sauf erreur, madame le Président, le ministre doit prendre la parole jeudi prochain à Vancouver; d'ici là, pourrait-il organiser une nouvelle rencontre des mêmes participants afin de faire toute la lumière sur l'adjudication de ce contrat?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai éprouvé beaucoup de mal à prendre cette décision. Vu le besoin urgent, d'installations de manutention du charbon, j'ai dû la prendre très rapidement. A un certain moment, j'ai même été tenté de substituer mon point de vue à celui du Conseil des ports nationaux et de ses experts-conseils. Dans un dossier comme celui-là, il y a beaucoup d'hésitations et cela se comprend. J'ai effectivement beaucoup hésité, mais après mûre réflexion, j'ai estimé que je devais me ranger du côté du Conseil des ports nationaux et de ses experts-conseils. S'il avait été à ma place ministre des Transports, sans doute mon honorable ami aurait-il agi autrement. Et puis, à la réflexion, peut-être n'aurait-il pas agi autrement, car tout retard aurait risqué de mettre en péril la réalisation de ce projet si important pour le développement de la côte ouest.

LA POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT DU GOUVERNEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, je ferais remarquer au ministre qu'il aurait pu décider de donner la préférence à la société canadienne et de créer ainsi des emplois au Canada.

• (1430)

Le ministre sait-il que les syndicats de la côte ouest ont déclaré qu'ils ne laisseront pas le Japon profiter des retombées industrielles de ce premier mégaprojet et qu'ils feront grève, s'il le faut, pour obliger le gouvernement à réagir? Le ministre de l'Industrie et du Commerce pourrait répondre à cette question, vu ce qu'il a répondu à la question de mon chef. Avons-nous au Canada une politique d'acquisition, une politique en vue de donner des emplois aux Canadiens, pour que 97 p. 100 de ces emplois aillent à des Canadiens, que la Colombie-Britannique puisse en obtenir les deux tiers et l'Ontario le tiers restant et que nous puissions avoir une stratégie industrielle?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Le député n'a évidemment aucun mal à montrer un tel aplomb, car ce n'est pas lui qui doit décider. Dans ce cas, ce n'était pas principalement une question d'argent. Je tiens à insister sur ce point. Il s'agissait surtout d'une question de technologie et de délai. J'ai veillé à ce qu'un bon pourcentage, car il s'agit de 53 p. 100 du matériel—soit fabriqué au Canada, ce qui compense quelque peu le fait que nous ayons perdu la vente.

Dans ce genre d'affaires, la tâche du ministre n'est pas facile—tout le monde le comprendra—car le ministre n'est pas un technicien. Il ne connaît pas à fond l'équipement, les techniques utilisées et tout le reste. Il doit se fier à quelqu'un, et je préfère me fier au Conseil des ports nationaux qu'au député.

* * *

LA SOUVERAINETÉ CANADIENNE

L'ENLÈVEMENT D'UN CITOYEN PAR DES CHASSEURS DE PRIMES AMÉRICAINS

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme il le sait, un citoyen canadien appelé Sidney Jaffe a été enlevé à Toronto contre son gré par des chasseurs de primes américains, le 23 septembre dernier, et emmené en Floride pour y être jugé. Cet enlèvement constitue une infraction évidente aux lois canadiennes, plus exactement à notre code criminel. Je voudrais demander au ministre quelles mesures le gouvernement canadien a prises pour s'assurer que ces chasseurs de primes soient extradés afin d'être jugés dans notre pays, et ce qu'il a fait à l'égard de la prétendue complicité des douaniers américains dans cet enlèvement. Que fait-il pour remédier à cette affront scandaleux à la souveraineté canadienne?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, nous avons fait des démarches très sérieuses auprès des États-Unis à ce sujet. Nous avons demandé l'extradition des chasseurs de primes et le Département d'État américain étudie actuellement la question.

M. Hnatyshyn: Madame le Président, il me semble que le gouvernement n'accorde pas à cette question la priorité qu'elle mérite. Si cette affaire ne l'intéresse vraiment pas, il pourrait peut-être prendre des mesures pour engager ces chasseurs de primes afin de retrouver M. John C. Doyle, Hal Banks et d'autres amis des Libéraux.

L'ATTENTE PROLONGÉE D'UNE RÉPONSE DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): En 1974, des agents américains ont arrêté au Canada Ronald Anderson, qui a été libéré six jours plus tard. Je voudrais demander au ministre ce qui se passe entre le Canada et les États-Unis, car plus de six mois se sont écoulés et nous n'avons pas encore obtenu de réponse et encore moins de mesures dans cette affaire.

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, mon honorable ami sait que, dans une affaire de ce genre à laquelle sont mêlés les dirigeants d'un État et les tribunaux, même si le gouvernement a présenté des instances énergiques—qui ont été réitérées récemment lorsque notre ambassadeur aux États-Unis a rendu visite au procureur général adjoint des États-Unis—les représentants de l'État et du pouvoir judiciaire en question ne peuvent guère y donner suite automatiquement. Nous avons présenté des instances très vigoureuses au secrétaire d'État des États-Unis et nous croyons que le gouvernement américain accédera à notre demande.

* * *

LA SANTÉ

LA CONFÉRENCE NATIONALE SUR LA SANTÉ DES AUTOCHTONES

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Madame le Président, je m'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme le ministre le sait, notre comité spécial sur les invalides et les handicapés, après avoir jugé lamentable l'état de santé des autochtones, a publié un rapport qui appuyait sans réserve la tenue prochaine de la conférence nationale sur la santé des autochtones. Compte tenu du fait que son ministère a sabordé tous les préparatifs en vue de cette conférence très importante et du caractère urgent de cette question, l'honorable représentante pourrait-elle nous donner l'assurance que cette conférence aura lieu bientôt?

[*Français*]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, oui, avec plaisir. Je n'ai jamais entendu dire que les plans pour la conférence de la santé que veulent mettre sur pied les Indiens du Canada avaient été arrêtés. Je ne sais pas d'où le député tient cette information. Pour autant que je sache, le leadership indien du pays est en train de faire des arrangements, et il nous soumettra des propositions concrètes que j'appuierai pleinement.

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RENCONTRER LES REPRÉSENTANTS DES INDIENS

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Madame le Président, des membres de la Fraternité nationale des Indiens nous ont fait savoir que des représentants de cette association essayaient en vain depuis plusieurs mois d'obtenir un entretien avec le ministre. Celle-ci va-t-elle les rencontrer le plus tôt possible en vue de relancer les préparatifs en vue de la conférence sur la santé des autochtones?

[*Français*]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la santé nationale et du Bien-être social): Je comprends très bien que le député veuille m'aider de toutes ses forces dans les projets qui peuvent améliorer le sort des Indiens souffrant de divers handicaps physiques. Mais je trouve un peu «fort de moutarde» ce qu'il vient d'utiliser comme technique. Quand les groupes d'Indiens, les communautés indiennes veulent me voir, ils téléphonent à mon bureau et je les reçois régulièrement. Cela a toujours été valable. Cela continue d'être ma politique.

* * *

[*Traduction*]

LES CATASTROPHES

LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE NAUFRAGE DE «L'OCEAN RANGER»

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Après l'intervention de Son Excellence l'archevêque Penney lors du service œcuménique célébré pour l'équipage de l'*Ocean Ranger*, le gouvernement provincial de Terre-Neuve a consenti à participer à une commission mixte chargée de faire enquête sur l'accident. Si le gouvernement fédéral décide de mettre sur pied cette commission mixte, permettra-t-il aux syndicats de participer à ses travaux?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'ai répondu à une question semblable du député de Saint-Jean-Ouest il y a quelques instants. Le gouvernement examinera la situation et annoncera sa décision d'ici quelques jours.

M. Murphy: Madame le Président, de toute évidence, le ministre n'a pas entendu la question, sans doute parce qu'elle ne lui était pas adressée. J'ai demandé expressément au ministre du Travail si le gouvernement permettrait aux syndicats de participer aux travaux d'une commission mixte si l'on décidait d'établir une telle commission.

LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS AUX TERMES DES LOIS FÉDÉRALES

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser, toujours dans le même domaine. Des fonctionnaires fédéraux ont déclaré que toute enquête prendrait au moins un an. Dans l'intervalle, le ministre appliquera-t-il aux travailleurs les dispositions de la Partie IV du Code canadien du travail, pour que ceux-ci aient au moins une certaine protection minimale?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail): Madame le Président, si le député avait été présent la semaine dernière, il aurait entendu la réponse donnée à une question semblable: nous cherchons à résoudre le problème grâce à un nouveau train d'amendements au Code du travail. Nous espérons que, le moment venu, les députés de tous les partis n'hésiteront pas à nous accorder leur appui.

Une voix: Quand?

* * *

L'ÉDITION

ON DEMANDE L'INTERDICTION DES PUBLICATIONS ÉTRANGÈRES CALOMNIANT DES PERSONNALITÉS CANADIENNES

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Madame le Président, ma question, soulevée à l'Assemblée législative de l'Ontario qui nous l'a renvoyée, comme il se doit, s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Étant donné que la Chambre a approuvé une motion la semaine passée pour s'élever énergiquement contre la publication *Nouvelles d'Ukraine*, expédiée d'Union soviétique au Canada, qui diffuse délibérément des écrits haineux au sujet de l'ancien député de Parkdale, que cette publication a comparé M. Shymko aux prétendus assassins du Saint-Père, le pape Jean-Paul II, et du président Reagan, et que ce genre de propagande haineuse de la part d'une publication étrangère à l'endroit d'un ancien député ne doit pas rester sans réponse, quelles mesures appropriées le ministre est-il disposé à prendre pour interdire l'admission au Canada de tels imprimés qui cherchent à ternir la réputation de certains hommes d'État canadiens?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): La semaine passée, madame le Président, je me suis joint à mes collègues par appuyer l'adoption de cette motion. En effet, les remarques faites au sujet de M. Shymko étaient déplorables.

• (1440)

Comme nous vivons dans une société libre, nous n'interdisons pas l'entrée de publications à la frontière. Nous n'avons pas le pouvoir de le faire mais, en vertu de lois comme celle qui a trait à la propagande haineuse, par exemple, nous pouvons sévir contre des publications qui s'attaquent à certaines personnes. J'ai écrit à M. Shymko pour lui exposer ce qu'il peut faire et je suis convaincu qu'il consulte également d'autres personnes.

Mme le Président: Le député de St. Catharines.

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, j'ai une brève question à poser au ministre responsable de la Société canadienne des Postes. Il était à la Chambre il y a un instant. Je pourrais peut-être remettre ma question à plus tard au cours de la période des questions.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LA PEINE IMPOSÉE À UN MATELOT PAR UNE COUR MARTIALE

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, j'ai donné préavis de ma question au ministre de la Défense nationale. Le matelot Emery, traduit en cour martiale au début de janvier, à été condamné à six mois de détention et à une amende de $750 pour une affaire de drogue. La cour a accordé un sursis à l'accusé pour sa peine de détention. Cinq semaines plus tard, le chef du commandement du Pacifique, usant de son pouvoir de rémission, a fait remise de l'amende mais a levé le sursis sur trois mois de détention, aggravant ainsi de beaucoup la peine. Le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il va prendre immédiatement des mesures pour remédier à ce déni de justice?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je remercie le député de m'avoir donné préavis de sa question. Je suis au courant du cas du matelot Emery. Dès que j'ai reçu le télégramme de ses avocats—dont le député a, sauf erreur, reçu une copie—j'ai demandé que l'on communique au QGDN la transcription des délibérations de la cour martiale pour qu'on les y examine sans délai.

Malgré la discipline qu'il nous faut maintenir dans l'armée et malgré le caractère très strict des règlements, j'ai toujours veillé à ce que soient respectés les droits fondamentaux de tous les membres de nos forces armées.

* * *

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

LA RÉPONSE À L'APPEL DE DÉTRESSE DE LA PLATE-FORME DE FORAGE «OCEAN RANGER»

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, j'ai une question pour le ministre de la Défense nationale concernant le tragique naufrage de l'*Ocean Ranger*. Le ministre peut-il nous dire pourquoi presque huit heures se sont écoulées entre le moment où le centre de coordinations des opérations de sauvetage des forces armées a reçu l'appel de détresse, soit à 1 heure du matin le 15 janvier, et l'arrivée du premier avion de la défense nationale sur les lieux du sinistre? Il n'y est arrivé qu'à 9 heures. Un hélicoptère de la compagnie Universal Helicopters Ltd., de Saint-Jean, qui a reçu l'appel au même moment, était sur la scène dès 3 h 20 du matin, soit 35 minutes après qu'on eut donné l'ordre d'évacuer l'*Ocean Ranger*?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, la réponse à cette question est très simple. Dans une opération de sauvetage, la différence est énorme entre ce qu'un avion et ce qu'un bateau peuvent faire. Le député le sait: le temps était si mauvais au moment de l'appel qu'il était impossible pour un avion de décoller. Plusieurs avions de sauvetage et quelques hélicoptères étaient prêts à décoller, mais ne pouvaient le faire à cause du mauvais temps. C'est là, je crois, la seule réponse que je puisse donner au député. D'après les renseignements dont je dispose, il n'y a pas eu de retard anormal par rapport à ce que nous faisons habituellement; nous avons tout fait pour nous rendre sur les lieux du sinistre aussi vite que possible dès que l'appel nous est parvenu.

LE MATÉRIEL DONT SONT MUNIS LES HÉLICOPTÈRES STATIONNÉS À GANDER, T.-N.

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Je voudrais poser une question supplémentaire, madame le Président. Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi la société Universal Helicopter qui a reçu un S.O.S. en même temps, c'est-à-dire à 1 heure du matin, était sur les lieux à 3h 20 alors que les hélicoptères de sauvetage des forces armées en provenance de Gander sont arrivés sur les lieux à 10 heures seulement, soit 9 heures plus tard? Les hélicoptères de Gander ne seraient-ils pas munis du matériel nécessaire pour travailler par mauvais temps?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je crois que dans la dernière partie de sa question, le député a raison. L'hélicoptère privé n'avait pas le matériel nécessaire pour aller secourir les naufragés. Il n'était notamment pas muni d'un palan, instrument très important dans les opérations de sauvetage. Notre avion lui est muni d'un palan.

J'essayerai de savoir pourquoi les hélicoptères sont arrivés sur les lieux aussi tard; sauf erreur, nous aurions pu arriver sur les lieux du sinistre immédiatement s'il n'avait pas fait trop mauvais.

Je ne tiens pas à me perdre en conjectures mais je crois que l'enquête sur la tragédie de l'*Ocean Ranger* démontrera que nous n'aurions pas pu sauver une vie de plus même avec deux ou trois fois plus de matériel.

* * *

LES FINANCES

LES COTISATIONS À LA SÉCURITÉ SOCIALE VERSÉES PAR LES ÉTRANGERS ENGAGÉS COMME DOMESTIQUES

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre sait probablement que les étrangers qui sont engagés comme domestiques au Canada en vertu d'un permis de travail doivent acquitter les cotisations régulières du régime d'assurance-chômage et du Régime de pensions du Canada, mais qu'ils ne peuvent jamais bénéficier de l'un ou l'autre régime parce qu'ils doivent quitter le Canada dès que leur emploi prend fin. Le ministre a-t-il pris en considération dans son dernier budget le fait que ces impôts frappent injustement ce groupe de personnes et, sinon, le fera-t-il bientôt?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je ne me rappelle pas m'être penché sur ces cas en particulier, mais je prends note des instances du député et étudierai les vues qu'il exprime.

LA DÉDUCTION POUR LES FRAIS DE GARDE DES ENFANTS

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): J'ai une question supplémentaire, madame le Président. Ce sont habituellement des femmes qui ont des enfants qui engagent ces domestiques afin de pouvoir aller gagner leur vie. Depuis six ans, le ministre accorde la même déduction mirobolante de $1,000 pour les frais de garde des enfants, bien qu'aujourd'hui les frais de garde dépassent bien des fois ce montant. Le ministre voudrait-il songer un peu quand il étudiera l'autre question?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Oui, madame le Président. Sauf erreur, la question de l'exemption ou de la déduction pour les frais de garde des enfants est en ce moment étudiée par un comité interministériel. Il n'a pas été possible d'en arriver à une conclusion mais je crois que c'est là une question qui mérite examen.

* * *

LES PÊCHES

LES DROITS DE PÊCHE ACCORDÉS AUX PÊCHEURS À LA TRAÎNE DE LA CÔTE OUEST

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, puis-je m'adresser au ministre des Pêches et des Océans? Comme le ministre le sait, un grand nombre de petites collectivités le long de la côte ouest comptent absolument, pour vivre, sur la flottille de pêche du Pacifique et surtout sur les bâtiments de pêche à la traîne. Je crois savoir que des représentants de l'association des pêcheurs à la traîne ont rencontré le ministre récemment.

Étant donné le contingentement des prises de saumon, toujours à la baisse puisque le taux est en fait passé de 30 à 25, puis à 20 p. 100, pour les pêcheurs à la traîne, le ministère a-t-il pour politique de tenir compte des conséquences du contingentement sur les collectivités du littoral? A-t-il songé que la réduction des prises pourrait provoquer le départ des bâtiments de pêche à la traîne?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je tiens à souligner la présence, dans les tribunes, de M. Clem Tillion, ancien président du Sénat de l'Alaska et maintenant directeur des pêches internationales du gouvernement de l'Alaska. J'ai eu un entretien très agréable avec M. Tillion ce midi.

Pour répondre à la question du député, j'ai, en effet, rencontré les représentants des pêcheurs à la traîne. On s'inquiète un peu dans tous les secteurs de la pêche, actuellement, à cause des modifications que nous envisageons pour la prochaine saison. Le jour même de ma rencontre avec les pêcheurs à la traîne, l'association des propriétaires de bateaux me mettait en garde, par télégramme, contre toute concession à un genre de pêche aux dépens d'un autre. Le sujet sera débattu comme à l'ordinaire; nous avons déjà eu des entretiens, incidemment. Je tâcherai de prendre en compte toutes les formes de pêche avant d'arrêter des décisions d'ordre administratif. La question n'est pas aussi simple qu'on le pense parce que certains pêcheurs à la traîne exploitent, ou du moins ont exploité par le passé des poissons dont les réserves sont en situation précaire. Nous prendrons tout cela en considération, comme d'habitude.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LE CONTINGENTEMENT

L'hon. John A. Frazer (Vancouver-Sud): Madame le Président, je me demande si le ministre pourrait revenir à la question que je lui ai posée, à savoir quelle sera la politique du gouvernement au sujet de ces localités côtières et plus précisément au sujet de l'allocation? Comme les chalutiers devront s'éloigner des bancs de saumon chinook et de saumon coho qui sont menacés, le ministère autorisera-t-il les chalutiers à prendre leur petite part de saumon sockeye dans la rivière Adams cette année?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, cela est à l'étude actuellement. J'ai eu la chance de débattre de cette question avec les représentants que j'ai rencontrés la semaine dernière.

* * *

LES FINANCES

L'IMPOSITION DES PRIMES DE SERVICE DANS LE NORD—ON DEMANDE AU MINISTRE DE RENCONTRER DES REPRÉSENTANTS SYNDICAUX

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Madame le Président, j'ai une courte question à poser au ministre des Finances. Depuis plusieurs mois, des représentants des Métallurgistes unis d'Amérique tentent vraiment d'obtenir une entrevue personnelle avec le ministre pour discuter avec lui des répercussions que la fin des exonérations fiscales, prévue pour novembre prochain, risque d'avoir sur les primes déjà négociées de service dans le Nord, ainsi que de la nécessité d'allouer une période de transition plus longue et plus souple, propice aux consultations, en ce qui concerne le régime qu'il entend appliquer au nord du 60e parallèle et qu'il n'a pas encore précisé. Le ministre accepterait-il enfin d'accorder au syndicat le face-à-face qu'il a demandé à maintes reprises, ainsi qu'il était parfaitement justifié de le faire? S'il l'accepte, quand le face-à-face aura-t-il lieu? Autrement, pourquoi ne l'accepte-t-il pas?

• (1450)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Certes, madame le Président, je me rendrai à l'invitation du député. Je dois rencontrer un bon nombre de délégations au cours des prochaines semaines, et j'accorderai volontiers au syndicat en question la préséance que le député souhaite.

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE RETIRE LA DISPOSITION BUDGÉTAIRE

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Madame le Président, j'espère que ces beaux principes se traduiront par un geste concret très bientôt. Des bûcherons et des travailleurs de la construction de ma circonscription et d'ailleurs au Canada ont calculé que les nouvelles taxes imposées par le gouvernement sur les avantages sociaux, les primes, le logement et la nourriture dans les camps, etc. augmenteront leurs impôts de $3,100 à $6,400 par année, ce qui repoussera certains d'entre eux en deçà du seuil de la pauvreté. Le ministre voudrait-il avoir l'obligeance de supprimer ces nouvelles taxes avant qu'elles ne causent un tort irréparable aux relations industrielles et, partant, à l'économie, et cesser d'appliquer les théories économiques de Dickens, de jeter des travailleurs fiers dans la misère, ou de les inciter à s'inscrire au chômage, comme certains parlent de le faire?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'aimerais bien rencontrer l'un des porte-parole des gens qui arrivent à des conclusions aussi aberrantes, car aucune disposition du budget n'engendre d'augmentation annuelle d'impôts aussi considérables.

* * *

LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

L'ADJUDICATION D'UN MARCHÉ À UNE SOCIÉTÉ JAPONAISE—LE MOTIF DE L'IMPOSITION DU SECRET

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Elle fait suite à la série de questions posée par le député de Prince Edward-Hastings au sujet de l'adjudication délibérée d'un marché à un constructeur japonais, aux dépens de l'entreprise canadienne mieux disante Stephens-Adamson, ce qui a fait perdre beaucoup d'emplois au Canada. Le 16 février, le ministre a dit qu'il avait organisé une réunion au cours de laquelle serait donnée une explication complète de la décision. Il n'était alors pas question de secret. Lorsque l'entreprise s'est présentée à la réunion, on l'a informée qu'elle ne recevrait cette explication que si elle s'engageait d'avance à ne pas invoquer ces renseignements pour demander la révision de la décision. Pourquoi cette condition a-t-elle été imposée, et qu'est-ce que le ministre essaie de cacher au juste au sujet de cette décision qui fait perdre du travail aux canadiens?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, la raison du secret indiquée par le très hon. chef de l'opposition, c'est-à-dire celle de la révision, est de lui. Je vais me renseigner au sujet de la raison véritable, qui porte probablement sur le secret des renseignements commerciaux. En réponse au député qui avait déjà posé les questions, j'ai donné à entendre que s'il le demandait, j'essaierais d'obtenir du Conseil des ports Canada une explication de portée générale sur la raison de cette décision. J'en reviens à la difficulté fondamentale qui s'est posée. J'avais le choix: imposer mon point de vue à ce sujet ou celui des spécialistes. Si j'avais suivi l'autre voie et si l'affaire avait raté, le chef de l'opposition aurait été le premier à me tomber dessus.

Questions orales

L'EXISTENCE DE NOTES DE SERVICE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le ministre des Transports ainsi que les autres collègues du cabinet sont tenus de prendre des dispositions pour protéger les emplois dans notre pays et favoriser l'expansion de l'économie canadienne. Or, il a fait le contraire. Il n'est pas ministre des transports japonais, mais ministre des Transports canadiens et il a de ce fait, certaines responsabilités à l'égard de nos concitoyens.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Clark: Il a déclaré que j'avais inventé de toutes pièces l'affaire de la révision. Or, je tiens à préciser que ces termes sont tirés d'une lettre que la société Stephens-Adamson a envoyée à M. Jacques Auger, directeur adjoint et vice-président du Conseil des ports Canada lequel a précisé que cette réserve ou le secret qu'on exigeait a été imposée en sa présence; tel est le témoignage que Stephens-Adamson a fait. Le ministre possède-t-il des notes de service internes des fonctionnaires de son ministère remettant en cause la décision que le Conseil des ports Canada lui a recommandée avant que celle-ci soit prise? Si oui, pourrait-il les communiquer?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai des notes de service indiquant que je me suis longuement consacré à cette question, soit pendant une semaine ou plus. J'ai demandé au Conseil des ports Canada de m'expliquer les motifs de cette décision. J'ai fait mon travail qui était de voir à ce qu'un soumissionnaire canadien puisse dûment se défendre.

En outre, je tiens à signaler que 53 p. 100 du matériel d'équipement sera produit au Canada, ce qui montre encore une fois que cette société canadienne n'a pas pu décrocher le contrat pour des raisons technologiques et pour des impératifs de calendrier, mais que des efforts ont été faits pour que le maximum du travail soit effectué dans notre pays.

ON DEMANDE LE DÉPÔT DES NOTES DE SERVICE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je crains que le ministre n'ait mal compris ma question, pourtant fort simple. J'aimerais qu'il me dise s'il a en sa possession des documents rédigés par des fonctionnaires de son ministère critiquant les recommandations du Conseil des ports du Canada, et dans l'affirmative, accepterait-il de les déposer à la Chambre?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Autant que je sache, non, madame le Président. Le Conseil des ports du Canada m'a fait parvenir un rapport pour me recommander la marche à suivre.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

ON DEMANDE SI M^ME CONFINO-LEVI POURRA DEMEURER AU CANADA

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame le Président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration. En son absence temporaire, j'aimerais poser ma question à son compétent secrétaire parlementaire.

Le secrétaire parlementaire pourrait-il dire s'il a pris connaissance du cas de M^me Gisella Confino-Levi de Toronto, à qui le ministère a ordonné de quitter le Canada, puisqu'elle y était entrée illégalement? On lui a demandé de quitter le Canada volontairement, sans quoi un ordre de déportation serait émis contre elle.

L'honorable secrétaire parlementaire peut-il dire si le ministre a pris connaissance de ce cas et, si oui, avons-nous l'espoir que cette dame pourra rester au Canada en vertu des lois qui pourront le lui permettre?

M. Rémi Bujold (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, effectivement, au cours de la fin de semaine se tenait à Toronto un important colloque sur le statut des réfugiés. On a signalé au ministre et aux gens qui y étaient présents le problème de M^me Gisella Confino-Levi, et comme la réputation du Canada n'est pas à faire dans ce domaine, le ministre a promis d'en prendre connaissance le plus rapidement possible. Il devrait donc rendre une décision au cours des prochains jours.

* * *

[*Traduction*]

LA RÉFORME DU PARLEMENT

LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil privé. Il y aura bientôt deux ans, on nous a promis de prendre rapidement des mesures au sujet de la réforme parlementaire. Le ministre ne nous a encore soumis aucune proposition en dépit du discours fort intéressant qu'il a prononcé devant le Club des avocats fédéraux d'Ottawa avant Noël. J'aimerais que le président du Conseil privé nous dise quand il compte nous soumettre les propositions qui étaient prétendument imminentes il y a deux ans?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, les leaders des partis à la Chambre étudient actuellement cette question. Nous nous sommes déjà réunis une fois. J'ai remis à mes homologues des documents et j'attends qu'ils me soumettent leurs propositions. J'ai pour ma part plusieurs propositions à leur soumettre, mais pour l'instant, la question est entre les mains des leaders des partis. Si le député cherche à me dire que le leader de son parti se désintéresse de la question—à ce que j'ai pu en juger, il ne semble pas que ce soit le cas, bien au contraire—je suis tout disposé à étudier les propositions en question avec lui ou avec d'autres députés. Pour l'instant, je préférerais que seuls les leaders des partis étudient la question.

LA FAÇON DONT LES PROPOSITIONS SERONT PRÉSENTÉES

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, les leaders à la Chambre se sont entendus pour tenir des réunions afin de discuter des mesures à prendre en vue de la réforme parlementaire. Cette question touche l'ensemble de la Chambre des communes. Comment le président du Conseil privé présentera-t-il ses propositions? Feront-elles l'objet d'ententes entre les leaders, seront-elles contenues dans un livre blanc ou le président du Conseil privé les déposera-t-il à la Chambre des communes afin d'indiquer à tous les députés ce qu'il compte faire au lieu de mettre uniquement les leaders des partis à la Chambre au courant?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je conviens certainement avec le député que s'il y a lieu de présenter et d'adopter des changements dans un avenir prochain, ces changements ne devraient pas être controversés, mais devraient être acceptés par la majorité des députés des deux côtés de la Chambre. Par ailleurs, j'ai indiqué à mes collègues que, pour l'instant, nous devons discuter non seulement des changements eux-mêmes, mais aussi de la façon de les mettre en vigueur.

• (1500)

Si l'ancien leader du parti conservateur à la Chambre veut laisser entendre que le leader actuel de son parti pourrait ne pas être d'accord, je procéderai autrement. Je ne veux cependant pas politiser le débat. Je veux m'entretenir avec les leaders pour déterminer quels changements déjà recommandés à la Chambre dans les rapports du comité permanent de la procédure et de l'organisation pourraient être adoptés sans difficulté. Si nous ne pouvons pas nous mettre d'accord pour présenter à notre caucus respectif des propositions qui ont déjà été formulées par un comité de la Chambre, nous verrons s'il y a moyen de proposer autre chose.

M. Baker (Nepean-Carleton): Nous attendons depuis deux ans.

M. Pinard: En effet, nous attendons depuis deux ans. L'année dernière, le parti conservateur ne tenait pas à discuter de réforme parlementaire.

M. Baker (Nepean-Carleton): Cette question nous intéresse toujours.

M. Pinard: Le parti conservateur rançonnait le Parlement à l'époque. Ce que nous voulons faire maintenant, c'est essayer de nous entendre sur des propositions que la plupart des députés pourront accepter. Je ne voudrais pas que l'atmosphère de nos entretiens se gâte simplement parce que le député veut savoir pourquoi cette question fait l'objet de discussions entre les leaders des partis à la Chambre.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

TRANSPORTS

ADOPTION DU 8E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Madame le Président, après avoir consulté les autres partis à la Chambre et obtenu leur accord, je propose, avec l'appui du député d'Annapolis-Valley-Hants (M. Nowlan): Que le 8e rapport du comité permanent des transports, présenté à la Chambre le jeudi 18 février 1982, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

* * *

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

PROJET DE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

L'ordre du jour appelle: Avis de motion émanant du gouvernemnt:

Le 19 février 1982—le ministre des Finances:

Que le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques soit habilité à examiner les profits des banques à charte.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Me permettez-vous de poser une question au leader du gouvernement à la Chambre au sujet d'une question qui figure au *Feuilleton*? J'ai constaté avec intérêt que le gouvernement a fait inscrire un avis de motion au *Feuilleton* d'aujourd'hui à la suite d'une discussion qui s'est déroulée entre le ministre des Finances (M. MacEachen) et moi au début de la semaine dernière. Le gouvernement a dit avoir l'intention de proposer un renvoi dans les termes suivants:

Que le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques soit habilité à examiner les profits des banques à charte.

Je tiens à dire que je n'ai aucune objection à cela. En fait, je suis heureux d'avoir l'occasion d'examiner les bénéfices réalisés par les banques à charte. Cependant, le leader du gouvernement à la Chambre peut-il accepter l'une des deux solutions suivantes: ou bien soumettre à la Chambre un mandat qui traduise de façon plus précise les inquiétudes des députés de tous les partis à la Chambre quant à l'orientation que pourrait suivre une telle enquête, ou bien envisager de nommer un comité d'ici la fin de la semaine, disons, composé de représentants des trois partis représentés à la Chambre et chargé de formuler un mandat quelconque, pour éviter au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques de se battre en vain pour essayer de déterminer ce que la Chambre des communes l'a chargé d'étudier exactement.

L'examen de la question des profits des banques à charte peut recouvrir ou non un certain nombre d'opérations commerciales auxquelles elles se livrent présentement. J'aimerais être assuré que lorsque la Chambre lui aura accordé ce mandat, le comité aura une idée claire de ce que nous, à la Chambre, voulons qu'il étudie et de ce que nous espérons qu'il pourra découvrir. Je voudrais être assuré que le comité aura bien clairement le pouvoir de retenir les services d'experts puisqu'il aura à examiner les activités d'institutions qui comptent parmi les plus riches qui soient et que les banques elles-mêmes auront effectué un travail énorme de préparation avant de se présenter devant le comité. Il n'est que juste que les députés bénéficient d'une aide similaire à la recherche.

Par conséquent, le leader du gouvernement à la Chambre songera-t-il à nous consulter pour discuter plus amplement de la question afin que nous ayons les éclaircissements requis, et à constituer au besoin un sous-comité chargé de formuler le mandat du comité ou à proposer lui-même le texte du mandat de sorte que nous puissions en discuter à la Chambre des communes?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je n'ai certes aucune objection à ce que nous nous réunissions pour discuter du mandat. La motion a pour objet de renvoyer la question des bénéfices des banques au comité approprié. Pour l'instant, nous n'avons pas l'intention de faire inscrire au *Feuilleton* une motion qui exigerait un débat. Je tiens beaucoup plus à un accord avec les partis de l'opposition sur le texte d'une motion appropriée.

Je ne m'y oppose donc aucunement, pourvu que la Chambre accepte aujourd'hui à l'unanimité que la motion reste au *Feuilleton* plutôt que d'être renvoyée. Entre-temps, je m'engagerai à m'entretenir avec mes collègues, les leaders parlementaires, pour essayer d'en venir à un accord quelconque sur le mandat en question.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, étant donné, si je ne m'abuse, que sous son libellé actuel la motion propose la tenue d'une enquête au sens le plus large du terme sur les politiques en matière de taux d'intérêt et les taux d'intérêt au Canada et qu'elle répond aux exhortations du député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson), nous ne voyons aucune raison de ne pas souhaiter la tenue d'une enquête qui aiderait en réalité le gouvernement à sortir le pays du marasme économique dans lequel il l'a plongé. Nous serions tout disposés à adopter une telle motion. Il y a longtemps que l'on aurait dû prendre une telle initiative.

* * *

LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

LE CONTRAT ACCORDÉ À UNE SOCIÉTÉ JAPONAISE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Durant la période des questions, le ministre des Transports (M. Pepin) a laissé entendre au chef de l'opposition (M. Clark) que si les députés lui demandaient des précisions au sujet du marché conclu entre la société Mitsubishi et certaines sociétés canadiennes, il fournirait des documents. Il a insinué que personne n'avait réclamé de détails. Je voudrais signaler que la semaine dernière le député de Skeena (M. Fulton) et moi-même avons écrit au ministre pour lui poser précisément ces questions. Je lui livrerai personnellement cette lettre.

Mme le Président: A l'ordre. Le député engage un débat au lieu d'invoquer le Règlement. Il sait très bien qu'il ne devrait pas invoquer le Règlement pour amorcer une discussion. Malheureusement, la présidence doit attendre quelques instants pour se rendre compte de ce qu'il tente de dire à la Chambre. Toutefois, je recommande au député qui sait exactement ce à quoi il veut en venir de s'abstenir de toute discussion sur un point découlant de la période des questions sous le prétexte d'invoquer le Règlement.

* * *

LE COMPTE RENDU OFFICIEL

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'invoque le Règlement pour me plaindre de ce que quelqu'un se mêle de censurer le hansard. Comme en fait foi le hansard du 18 février 1982 à la page 15140, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a déclaré en partie ce qui suit:

. . . je sais fort bien de quelle extrémité de la vache nous vient sa déclaration.

Ce à quoi j'ai répondu: «Au moins ce n'est pas moi qui en prends plein la figure», or ma réplique ne figure pas dans le compte rendu, alors que les propos du ministre, eux s'y trouvent. Le ministre a-t-il usé de son influence pour faire effacer ma réplique? Ce que j'aimerais savoir, c'est ce qu'il a bien pu prendre en pleine figure, si ce n'est pas ce que vous savez? Ce n'était sûrement pas de la moutarde.

• (1510)

Mme le Président: Le député a exposé son grief. S'il a tenu des propos qui ne figurent pas dans le hansard, c'est tout simplement que les sténographes ne les ont pas entendus. Il n'y a pas grand chose que moi-même ou qui que ce soit puisse y faire. Maintenant que ses propos y figurent maintenant, sans doute le député est-il satisfait?

M. Taylor: Lorsque nous avons reçu «les bleus», madame le Président, je me suis assuré que mes observations s'y trouvaient avant qu'ils ne soient renvoyés aux éditeurs du hansard. Voilà pourquoi je m'étonne qu'elles n'y figurent pas comme le reste.

Mme le Président: Je vais me renseigner. Si le député déclare qu'il les a fait ajouter lui-même, c'est toute une autre affaire. Ce que je lui ai dit, c'est que les sténographes n'ont pas entendu ce qu'il a dit et qu'ils s'acquittent de leurs fonctions du mieux possible. Quoi qu'il en soit, j'ai pris note de l'objection du député.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

DÉPÔT DU VOLUME III DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'aimerais déposer le volume III du rapport de la Commission d'enquête sur la sécurité aérienne connu sous le nom de Rapport Dubin, en français et en anglais.

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 2652, 3084 et 3558.

[*Texte*]

LA GERRY McKEE ASSOCIATES

Question no 2652—**M. Cossitt:**

1. Le secrétariat d'État et le ministère des Communications ont-ils consenti un marché à la Gerry McKee Associates et, le cas échéant, *a*) s'élève-t-il à $23,000, outre les frais de déplacement, *b*) quel en est le détail, notamment le contrat est-il renouvelable et en a-t-on déjà rédigé le renouvellement ou en discute-t-on?

2. La société a-t-elle obtenu ce contrat parce que M. McKee a été candidat libéral dans la circonscription de Leeds—Grenville lors des élections générales de 1979 et 1980?

M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): En ce qui concerne le ministère des Communications, la réponse est la suivante:

1. Oui.

a) Oui.

b) Il s'agit d'un contrat de services de consultation pour la période allant du 4 février 1981 au 30 juin 1981; à la date où cette question fut inscrite au *Feuilleton*, le renouvellement du contrat faisait l'objet de discussion.

2. Sans objet.

LE VIN ACHETÉ PAR LE CENTRE NATIONAL DES ARTS

Question no 3084—**M. Cossitt:**

1. Le Centre national des arts offre-t-il un vin maison au carafon et s'est-il déjà agi d'un chablis californien Almaden?

2. Quand a-t-on commencé à acheter du Almaden?

3. A-t-on acheté du Almaden pendant que M. Donald Marriott était directeur des restaurants et des banquets et, le cas échéant, quel est le nom des personnes impliquées dans ces achats pour le Centre ou le producteur?

M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Le Centre national des arts me transmet les renseignements suivants:

1. Le Centre sert effectivement du chablis californien Almaden dans des carafons.

2. Le Centre a commencé à acheter du Almaden en septembre 1980.

3. C'est l'Ontario Liquor Control Board qui vend le vin au Centre national des arts. Voir la réponse à la question no 3085 déposée aujourd'hui.

LES DÉPLACEMENTS DES DIPLOMATES SOVIÉTIQUES

Question no 3558—**M. Cossitt:**

Depuis la réponse à la dernière question inscrite au *Feuilleton* au sujet des demandes de déplacement au-delà des limites permises d'Ottawa présentées par des diplomates soviétiques, quels sont, dans chaque cas, le nom des autres requérants, la date et la durée du voyage, l'endroit visité, le mode de transport et le rang diplomatique?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): La réponse à la question no 3258, déposée aujourd'hui, donne le détail des déplacements des diplomates soviétiques à l'extérieur de la Région de la Capitale nationale, du 26 juin 1981 au 27 octobre 1981. La liste annexée donne les noms et rangs des diplomates, les dates et durée des voyages ainsi que les modes de transport utilisés, pour la période allant du 28 octobre 1981 au 16 décembre 1981.

Nom du diplomate soviétique	Niveau	Date du voyage	Destination	Mode de Transport	Durée du voyage (jours)
M. V. Tsaregradski	Conseiller	29 octobre 1981	Ottawa-Mirabel-Ottawa	Autocar CDA-255	1
M. V. Iouchine	Premier secrétaire	29 octobre 1981	Ottawa-Mirabel-Ottawa	Voiture CDA-258	1
M. M. Danilin	Conseiller	30 octobre 1981	Montréal-Ottawa-Montréal	Voiture CC-306	1
M. V. Mechulayev	Conseiller	30/31 octobre 1981	Ottawa-Montréal-Ottawa	Voiture CDA-249	2
M. A. Arseenko	Premier secrétaire	2 novembre 1981	Ottawa-Mirabel-Ottawa	Voiture CDA-255	1
M. V. Safonov	Troisième secrétaire	2 novembre 1981	Ottawa-Mirabel-Ottawa	Voiture CDA-292	1
M. S. Krouglov	Premier secrétaire	5 novembre 1981	Ottawa-Mirabel-Ottawa	Voiture CDA-283	1
M. A. Tretiakov	Premier secrétaire	5 novembre 1981	Ottawa-Mirabel-Ottawa	Voiture CDA-283	1
M. I. Konovalov	Conseiller	16 novembre 1981	Ottawa-Montréal-Ottawa	Voiture CDA-242	1
M. A. Balashov	Premier secrétaire	17/18 novembre 1981	Ottawa-Montréal-Ottawa	Voiture CDA-272	2
M. I. Konovalov	Conseiller	18 novembre 1981	Ottawa-Montréal-Ottawa	Voiture CDA-242	1
M. A. Novikov	Ministre-conseiller	18/19 novembre 1981	Ottawa-Montréal-Ottawa	Voiture CDA-259	1
M. N. Plechanov	Attaché	18/19 novembre 1981	Ottawa-Montréal-Ottawa	Voiture CDA-259	1
M. A. Plavinski	Attaché	19 novembre 1981	Ottawa-Montréal-Mirabel-Ottawa	Voiture CDA-239	1
M. V. Iouchine	Premier secrétaire	19 novembre 1981	Ottawa-Mirabel-Ottawa	Voiture CDA-258	1

Questions au Feuilleton

Nom du diplomate soviétique	Niveau	Date du voyage	Destination	Mode de Transport	Durée du voyage (jours)
M. A. Plavinski	Attaché (commercial)	21/22 novembre 1981	Ottawa-Montréal-Ottawa	Voiture CDA-243	2
M. A. Novikov	Ministre-conseiller	23/26 novembre 1981	New York/Point Champlain-Ottawa	Avion NA-730; AC-742	
				Voiture CDA-256	4
M. V.P. Tkachenko	Attaché (commercial)	26 novembre 1981	Ottawa-Montréal-Mirabel-Ottawa	Voiture CDA-240	1
M. Y. Demkine	Attaché	26/27 novembre 1981	Ottawa-Montréal-Ottawa	Voiture CDA-247	1
M. V. Mechulayev	Conseiller	2/3 décembre 1981	Ottawa-Montréal-Ottawa	Voiture CDA-249	2
M. S.M. Kachtanov	Deuxième secrétaire	2/4 décembre 1981	Ottawa-Montréal-Mirabel-Montréal-Ottawa	Voiture CDA-293 CC-271	3
M. V. Mukharkin	Troisième secrétaire	3 décembre 1981	Ottawa-Mirabel-Ottawa	Voiture CDA-255	1
M. A. Plavinski	Attaché (commercial)	4 décembre 1981	Ottawa-Montréal-Ottawa	Voiture CDA-239	1
M. V. Mukharkin	Troisième secrétaire	10 décembre 1981	Ottawa-Mirabel-Ottawa	Voiture CDA-255	1
M. S. Bulgakov	Attaché	10 décembre 1981	Ottawa-Mirabel-Ottawa	Voiture CDA-214	1
M. I. Konovalov	Conseiller	10/12 décembre 1981	Ottawa-Toronto-Ottawa	Voiture CDA-242	3
M. E. Pozdniakov	Conseiller	12-17 décembre 1981	Ottawa-Gravenhurst-Toronto-Ottawa	Voiture CDA-297	6
M. A. Plavinski	Attaché	14 décembre 1981	Ottawa-Montréal-Ottawa	Voiture CDA-239	1
M. A. Balashov	Premier secrétaire	14-17 décembre 1981	Ottawa-Gander-Montréal-Ottawa	Avion AC-601 AC-629	4
M. V. Iouchine	Premier secrétaire	16-18 décembre 1981	Ottawa-Montréal-Ottawa	Voiture CDA-258	3

[*Traduction*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si les questions nos 3085 et 3258 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre de considérer les questions 3085 et 3258 comme ayant été transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LE VIN ACHETÉ PAR LE CENTRE NATIONAL DES ARTS

Question no 3085—**M. Cossitt:**

1. Depuis que M. Don Marriott a été nommé directeur des restaurants et des banquets au Centre national des arts, quelle est la liste complète de tous les achats de vin effectués par le Centre, y compris les *a*) date d'achat, *b*) nom de la personne qui a placé la commande et nom et description de fonctions du plus haut gradé qui a autorisé la commande, *c*) type exact de vin, y compris le pays d'origine et le nom du vignoble ou du négociant, *d*) montant de l'achat et nom de la personne à qui l'on a effectué le paiement, *e*) quantité exacte de vin reçue, y compris le nombre, le format et le prix unitaire des bouteilles?

2. A-t-on déjà reçu moins de vin qu'on n'en a payé et, le cas échéant, quel en est le détail dans chaque cas, y compris les différences en cause et le nom des personnes et sociétés en cause?

(Le document est déposé.)

LES DÉPLACEMENTS DES DIPLOMATES SOVIÉTIQUES

Question no 3258—**M. Cossitt:**

Depuis la préparation de la réponse à la question no 1607 et jusqu'au moment où l'on prépare la réponse à celle-ci, combien de demandes de déplacement à l'extérieur de la Région de la Capitale nationale a-t-on reçues de diplomates soviétiques et, dans chaque cas, quels sont *a*) le nom du diplomate, *b*) la date, *c*) la destination, *d*) la durée, *e*) l'objet du voyage, *f*) le mode de transport utilisé?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le Président: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

PROPOSITION DE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

19 février 1982—Le ministre des Finances:

Que le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques soit habilité à examiner les profits des banques à charte.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, avant que nous passions à l'ordre du jour, j'ai eu l'impression que le leader du gouvernement à la Chambre allait demander le consentement unanime de la Chambre au sujet de sa motion visant le renvoi de la question des profits des banques à charte canadiennes au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. A-t-il l'intention de demander ce consentement aujourd'hui?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, en réponse à une question soulevée par le leader du NPD à la Chambre, j'ai déclaré être prêt à discuter avec lui du mandat du comité. J'ai présumé qu'il n'accorderait pas son consentement à l'égard de la motion inscrite au *Feuilleton* au nom du ministre des Finances (M. MacEachen). Si toutefois il y avait consentement unanime, il n'y a évidemment pas de problème, mais s'il n'y a pas unanimité, je suis disposé à discuter du mandat défini dans la motion.

M. Nielsen: Eh bien, comme je l'ai dit il y a un moment, nous croyons que le mandat est suffisamment vaste pour permettre une enquête approfondie de la politique canadienne des taux d'intérêt. Je vois que le leader du gouvernement à la Chambre fait signe que oui; dans ces circonstances, nous sommes prêts à accorder maintenant notre consentement.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'aimerais bien que nous ayons le consentement unanime, mais je ne partage pas l'opinion du député du Yukon (M. Nielsen): le mandat n'est pas assez vaste pour qu'on puisse enquêter sur les taux d'intérêt dans le mandat. C'est pourquoi . . .

M. Blenkarn: Comment pensez-vous que les banques ont pu faire des profits si ce n'était des taux d'intérêt?

M. Deans: . . . je suis d'avis que le mandat est assez vaste non seulement pour qu'on puisse entreprendre l'enquête mais aussi pour qu'elle puisse ne pas être entreprise. Je voudrais que le mandat soit un peu plus précis que celui qui figure au *Feuilleton*. Je sais gré au leader du gouvernement à la Chambre de nous offrir d'en discuter et j'ai l'intention de le faire.

Mme le Président: Il n'y a pas consentement unanime. Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PRESTATIONS D'ADAPTATION POUR LES TRAVAILLEURS

MESURE PRÉVOYANT LE VERSEMENT DE PRESTATIONS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 15 février, du bill C-78, tendant à prévoir le versement de prestations aux employés mis à pied et à modifier le Code canadien

du travail, dont le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion nº 13 de M. Caccia et de la motion nº 14 de M. Kristiansen.

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, quand nous avons ajourné le débat, la motion nº 13 et la motion nº 14 tendant à modifier le bill C-78 étaient à l'étude. J'étais sur le point de parler de la recommandation faite par le ministre. Comme j'avais travaillé très fort au comité, j'ai tenu à m'entretenir avec mon leader à la Chambre pour lui exprimer ma préoccupation dans l'espoir que les leaders parlementaires seraient en mesure d'accélérer les choses en proposant que le mot «doit» soit substitué au mot «peut» dans l'article 12(3)(1)*b*) permettant ainsi au ministre de prendre une initiative positive.

Certains députés d'en face ont laissé entendre que notre leader à la Chambre n'avait pas assisté aux séances du comité. Notre leader à la Chambre posait cette question pour tenter d'activer nos travaux. Je demande donc au ministre d'accepter ce léger changement et nous ne réclamerons plus alors l'adoption de notre amendement.

Voilà pourquoi je dis au ministre que nous, de ce côté-ci, aimerions voir le mot «doit» dans l'article afin de protéger ceux qui ne répondent pas aux exigences à cause de maladie, d'invalidité, de mise à pied ou autre raison valable. Je ne pense pas que ce soit trop demander, monsieur l'Orateur, et je prie le ministre d'apporter cette légère modification afin que nous puissions passer à la motion suivante.

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, nous avons traité de cette question durant les dernières minutes de débat la semaine dernière quand j'ai dit pourquoi nous ne pouvions nous rendre à la suggestion du député. Je comprends bien son désir d'améliorer le projet de loi et de nous aider à le bien formuler, mais, je le répète, si on substituait le mot «doit» au mot «peut» au paragraphe 3, toutes les autres exigences de base énoncées aux alinéas *a*), *c*), *d*), *e*) et *f*) de l'article 12(1) perdraient toute validité dans le cas d'une personne qui pourrait présenter une demande de prestations en conformité avec cet alinéa. En d'autres termes, monsieur l'Orateur, la modification absolument inutile qu'on propose créerait un grave problème pour l'application du reste de l'article. Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, nous ne pouvons accéder à cette demande.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le vote porte sur la motion nº 13. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 13 de M. Caccia est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La question dont la Chambre est saisie est la motion nº 14, inscrite au nom du député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen).

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

• (1520)

M. Caccia: Monsieur l'Orateur, au sujet de la motion nº 14 . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Excusez-moi d'interrompre. Les motions nºs 13 et 14 étaient groupées aux fins du débat. Le débat est terminé et il ne reste plus qu'à demander à la Chambre de se prononcer. La motion nº 14 est-elle adoptée? Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Motion rejetée sur division.

Une voix: Non, cinq!

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Conformément à l'article 75(11) du Règlement, le vote inscrit est différé.

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail) propose:

Motion nº 15

Qu'on modifie le bill C-78, loi prévoyant le versement de prestations aux employés mis à pied et modifiant le Code canadien du travail, à l'article 16,

a) en retranchant les lignes 27 à 32, page 12, et en les remplaçant par ce qui suit:

«tions, à l'exclusion des prestations d'indemnisation des travailleurs ou de tout autre paiement au titre de l'invalidité, reçus dans le cadre d'une charge ou d'un emploi pris ou poursuivi après le début des versements de ces prestations,

(ii) soit de revenu tiré d'une entreprise qu'il exploite seul ou avec d'autres, commencées ou poursuivies après le début des versements de ces»;

b) en retranchant, la ligne 41, page 12, et en la remplaçant par ce qui suit:

«d'une pension de retraite ou d'invalidité versée en vertu»;

c) en retranchant les lignes 7 à 12, page 13, et en les remplaçant par ce qui suit:

«tions, à l'exclusion des prestations d'indemnisation des travailleurs ou de tout autre paiement au titre de l'invalidité, reçus dans le cadre d'une charge ou d'un emploi qui a pris fin avant le début du versement de ces prestations,

(vi) soit de revenu tiré d'une entreprise qu'il exploite seul ou avec d'autres et qui a pris fin avant le début du versement de ces»; et

d) en retranchant la ligne 40 de la version française, page 13, et en la remplaçant par ce qui suit:

«d'un employé admissible, suspendre ou modifier, si elle».

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 13 de M. Caccia est adoptée.)

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail) propose:

Motion nº 16

Qu'on modifie le bill C-78, loi prévoyant le versement de prestations aux employés mis à pied et modifiant le Code canadien du travail, à la version française de l'article 18, en retranchant la ligne 43, page 14, et en la remplaçant par ce qui suit:

[*Français*]

«l'objet un employé, doit, par écrit, aviser ce dernier et».

(La motion est adoptée.)

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail) présente la:

Motion nº 17

Qu'on modifie le Bill C-78, Loi prévoyant le versement de prestations aux employés mis à pied et modifiant le Code canadien du travail, à l'article 25, en retranchant les lignes 13 et 14, page 19, et en les remplaçant par ce qui suit:

«vertu de la présente loi, à l'exception des paragraphes 13(2) ou (3), ou dans le délai supplé-»

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail) propose:

Motion nº 18

Qu'on modifie le bill C-78, loi prévoyant le versement de prestations aux employés mis à pied et modifiant le Code canadien du travail, à l'article 29, en retranchant les lignes 32 à 34, page 20, et en les remplaçant par ce qui suit:

«29.(1) Le Ministre établit dans les meilleurs délais après les 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre, un».

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La motion nº 18 est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 18 de M. Caccia est adoptée.)

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest) propose:

Motion nº 19

Qu'on modifie le bill C-78, loi prévoyant le versement de prestations aux employés mis à pied et modifiant le Code canadien du travail, à l'article 30,

a) en retranchant la ligne 24, page 21, et en la remplaçant par ce qui suit:

«d'un groupe de vingt employés ou 10 p. 100 de la main-d'œuvre, le chiffre le moins élevé s'appliquant», et

b) en retranchant la ligne 33, page 21, et en la remplaçant par ce qui suit:

«faire au moins vingt-six semaines pour 50 employés ou moins, ou 52 semaines pour plus de 50 employés avant la date».

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, nous proposons cet amendement parce que, d'après nous, l'article ne va pas assez loin. L'amendement a trait au problème que suscitent les mises à pied plus massives qui durent plus longtemps. Nous pensons que, lorsque le nombre atteint 50, le bill pourrait être en vigueur et autoriser le versement de prestations pendant une période de temps additionnelle. C'est le but de l'amendement et c'est pourquoi nous le proposons. Nous demandons aux députés de l'appuyer.

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Oui, monsieur l'Orateur, nous n'appuierons pas cet amendement. A mon avis, il est injuste de demander aux employeurs de donner un an d'avis lorsqu'ils se proposent de mettre à pied 50 employés ou plus, notamment dans notre situation économique actuelle. On a tort, je crois, de demander à une industrie ou à un homme d'affaires, qu'il soit propriétaire d'une entreprise de moins de 50 employés, ce qui en ferait d'après le NPD une petite entreprise, ou qu'il ait à son emploi plus de 50 travailleurs, de donner un an ou six mois d'avis. A l'heure actuelle, ce serait tout à fait déraisonnable et le Parti progressiste conservateur ne peut l'appuyer.

Une voix: Ce n'est pas étonnant! A bas les travailleurs!

M. Blenkarn: Essayez donc de diriger une entreprise de cette façon!

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail): Tandis que ces deux députés de l'opposition règlent leur querelle, monsieur l'Orateur, je voudrais vous dire que la proposition d'amendement que nous présentons et qui vise essentiellement à fixer à 16 semaines le délai de préavis constitue un progrès notable; nous invitons donc fortement la Chambre à l'appuyer.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Le vote porte sur la motion nº 19. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion? Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Motion rejetée sur division.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Ethier): En conformité des dispositions de l'article 75(11) du Règlement, le vote inscrit est différé.

Les motions suivantes nos 20 et 21, groupées aux fins du débat, feront l'objet de votes distincts.

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail) propose:

Motion nº 20

Qu'on modifie le bill C-78, loi prévoyant le versement de prestations aux employés mis à pied et modifiant le Code canadien du travail, à l'article 31, en retranchant les lignes 22 et 23, page 25, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) Dans la poursuite du mandat prévu au».

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest) propose:

Motion nº 21

Qu'on modifie le bill C-78, loi prévoyant le versement de prestations aux employés mis à pied et modifiant le Code canadien du travail, à l'article 31, en retranchant la ligne 34, page 25 et en la remplaçant par ce qui suit:

«programme d'adaptation. A cette fin, le comité doit avoir accès à tout renseignement pertinent, notamment aux états financiers et aux archives de la compagnie.»

M. Kristiansen: Monsieur l'Orateur, comme la présidence l'a suggéré, je me propose d'étudier les motions 20 et 21 en même temps, mais je dois dire tout d'abord que je me pose une question. Franchement, je me demande pourquoi le ministre et le parti du gouvernement ont présenté un amendement à l'article visé par cette motion nº 20. Tout ce qu'il supprime, c'est l'expression «sous réserve du paragraphe (3)» qui figure à la page 25 du bill. Voici ce paragraphe:

Les membres d'un comité mixte de planification doivent coopérer et fournir, dans les meilleurs délais possibles, tous les efforts nécessaires à la conception d'un programme d'adaptation.

J'ai vainement cherché dans ma tête, . . . Ne faites pas de cas de la facétie. J'attendais cela!

M. Lewis: Vous avez bien le temps!

M. Kristiansen: Si vous pouvez trouver, mon brave, vous êtes meilleur que moi; je ne veux pas dire trouver dans ma tête, mais trouver la raison. Quoi qu'il en soit, j'ai cherché tant que j'ai pu la raison pour laquelle il convenait de supprimer ce «sous réserve» qui est fondamentalement une disposition faisant appel à la bonne foi. Le paragraphe (2) serait alors le suivant:

. . . dans la poursuite du mandat prévu au paragraphe (1), un comité mixte de planification ne peut, sauf si ses membres sont convenus différemment, se pencher que sur les questions relatives aux cessations d'emploi qui font normalement l'objet de conventions collectives.

Peut-être le ministre nous expliquera-t-il au cours du débat en quoi il est erroné d'essayer de concevoir, dans les meilleurs délais possibles, un programmes d'adaptation. Quand on ne trouve pas de justification, on donne évidemment libre cours à son imagination. Mais personnellement, je ne parviens pas à trouver d'explication raisonnable susceptible de justifier la suppression de cette mention. Peut-être était-elle inutile au départ. Dans ce cas, il serait normal qu'on veuille la supprimer; mais je voudrais bien que le gouvernement nous explique pourquoi il a présenté cet amendement.

• (1530)

Voici l'amendement proposé dans la motion nº 21:

Qu'on modifie le Bill C-78, Loi prévoyant le versement de prestations aux employés mis à pied et modifiant le Code canadien du travail, à l'article 31, en retranchant la ligne 34, page 25 et en la remplaçant par ce qui suit:

«programme d'adaptation. A cette fin, le comité doit avoir accès à tout renseignement pertinent, notamment aux états financiers et aux archives de la compagnie.».

Cela s'impose si les comités mixtes doivent agir comme prévu dans le premier projet de loi, et proposé dans les deux amendements faisant suite à l'étude en comité, le premier autorisant les comités mixtes à étudier des questions aux répercussions économiques et sociales plus vastes, et le second amendement, une déclaration positive autorisant les comités mixtes à faire des recommandations qui pourraient entraîner l'annulation des cessations d'emploi ou la réduction de leur nombre, cela s'impose dis-je, que les comités aient accès aux renseignements pertinents et notamment aux états financiers et aux archives de la compagnie et bien entendu le droit de faire enquête.

S'il rejette cette disposition, le gouvernement laisse-t-il entendre que les comités mixtes créés pour donner suite au projet de loi devront travailler à tâtons? Est-ce que le gouvernement souhaite, avec ces comités mixtes, duper effectivement les gens? Dans l'affirmative, la meilleure façon de procéder consisterait à s'assurer que ces comités n'auront pas accès aux renseignements nécessaires à l'accomplissement de leur travail, ou qu'ils n'auront pas le droit de demander pareils renseignements.

J'invite le ministre à reconsidérer cette question. Au comité, nous avons supprimé les aspects négatifs et mis l'accent sur les aspects positifs. Je réclame seulement que l'on donne aux comités mixtes, et ainsi au gouvernement, les instruments leur permettant de faire le travail qu'on attend d'eux à la suite de cette mesure législative. A défaut de ces instruments, ce projet de loi se révèle plutôt inutile et devient une mesure propagandiste visant à berner la population en lui faisant croire que les comités mixtes ont une influence réelle ou encore qu'on écoute leurs conseils.

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, nous proposons de supprimer «Sous réserve du paragraphe (3)» parce que ces mots sont superflus. Nous avons adopté au comité une mesure qui rend cette mention inutile. Permettez-moi de dire que, dans sa motion 21, le député parle de quelque chose d'assez différent. Nous ne pouvons pas appuyer l'amendement qu'il a proposé en comité et qui a été rejeté à la majorité des voix pour d'excellentes raisons.

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, je voudrais expliquer un peu mieux pourquoi nous voulons présenter cet amendement. Le ministre sait bien qu'en comité on a cité l'exemple de l'Eldorado Nuclear à Uranium City. Elle venait d'embaucher de nouveaux ouvriers le mois précédent et les avait fait venir à Uranium City après quoi elle les a avertis qu'elle fermait ses portes.

Nous estimons que ces compagnies doivent répondre aux questions du comité quant aux raisons qui justifient ces licenciements. Le gouvernement présente un bill pour aider à régler les problèmes que cela peut poser. Il est indispensable que notre amendement soit inclus dans le bill. Le comité que le gouvernement a mandaté serait autorisé non seulement à parler aux travailleurs mis à pied afin d'établir les raisons et les modalités de leur licenciement et s'ils peuvent bénéficier du programme, mais également à veiller à ce que les compagnies les traite avec justice et sincérité. Voilà le but de cet amendement. Nous ne demandons pas de lui confier d'autres pouvoirs à part celui d'enquêter sur une compagnie une fois qu'elle est désignée ou si elle doit devenir une industrie désignée. J'exhorte le ministre à appuyer cet amendement.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le vote portera sur les deux motions qui ont été débattues ensemble, mais qui feront l'objet d'un vote distinct. La Chambre doit se prononcer sur la motion nº 20 inscrite au nom du ministre du Travail (M. Caccia). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 20 de M. Caccia est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le vote porte sur la motion nº 21 inscrite au nom de M. Kristiansen. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont en faveur veulent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veulent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Aux termes de l'article 75(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion proposée est différé.

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest) propose:

Motion nº 22

Qu'on modifie le bill C-78, loi prévoyant le versement de prestations aux employés mis à pied et modifiant le Code canadien du travail, à l'article 33,

a) en retranchant la ligne 9, page 30, et en la remplaçant par ce qui suit:

«ployé les montants suivants:»;

b) en retranchant le mot «deux», à la ligne 10, page 30, et en la remplaçant par le mot «cinq»; et

c) en retranchant les lignes 14 à 17, page 30, et en les remplaçant par ce qui suit:

«l'employeur.».

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont en faveur veulent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veulent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Sur division.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je déclare la motion rejetée sur division.

(La motion nº 22 de M. Kristiansen est rejetée.)

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail) propose:

Motion nº 23

Qu'on modifie le bill C-78, loi prévoyant le versement de prestations aux employés mis à pied et modifiant le Code canadien du travail, à l'article 34, en retranchant la ligne 20, page 32, et en la remplaçant par ce qui suit:

«sente loi;

f) le montant initial des prestations d'avant-retraite calculé conformément au Règlement sur les travailleurs du vêtement ou au Règlement sur les travailleurs de la chaussure est réputé être le montant initial des prestations d'adaptation calculé conformément au paragraphe 15(1).»

Permettez-moi de m'expliquer, monsieur l'Orateur. Ce sont des membres du comité, surtout des députés de Montréal et des régions environnantes, qui ont réclamé cet amendement. Ils estimaient, et avec raison, que le projet de loi devrait comporter une clause des droits acquis qui protège les travailleurs qui bénéficient déjà de cette mesure. Le gouvernement a examiné cette proposition, l'a trouvée raisonnable et juste, et c'est pourquoi la Chambre est maintenant saisie de cet amendement. J'incite vivement la Chambre à l'adopter.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 23 de M. Caccia est adoptée.)

● (1540)

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre procédera maintenant aux mises aux voix différées relativement au bill C-78, Loi prévoyant le versement de prestations aux employés mis à pied et modifiant le Code canadien du travail.

Convoquez les députés.

(La motion nº 3 de M. Kristiansen, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 148)

POUR

Messieurs

Althouse
Anguish
Benjamin
Broadbent
Deans
Fulton
Hovdebo
Ittinuar
Jewett (Mlle)
Kristiansen
Manly
Miller
Murphy
Nystrom
Parker
Robinson (Burnaby)
Sargeant
Skelly
Waddell—19.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Bachand
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Blenkarn
Bloomfield
Bockstael
Bosley
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Cardigan)
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Collenette
Cooper
Corbin
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Cyr
Dantzer
Darling
Dawson
De Bané
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dinsdale
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Ellis
Ethier
Ferguson
Fleming
Flis
Foster
Francis
Fretz
Friesen
Gauthier
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gray
Greenaway
Guilbault
Gustafson
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Harquail
Hawkes
Hees
Herbert
Hnatyshyn
Hopkins
Huntington
Irwin
Isabelle
Jarvis
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Kilgour
King
Lachance
Lalonde
Lambert
Lamontagne
Lang
Lapointe (Charlevoix)
La Salle
LeBlanc
Lewis
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
MacKay
MacLaren
MacLellan
Malone
Marceau
Masters
Mazankowski
McCain
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McLean
McRae
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Nicholson (Mlle)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
Ouellet
Paproski
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Reid (St. Catharines)
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Schroder
Scott (Hamilton-Wentworth)
Smith
Speyer
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Trudeau
Turner
Vankoughnet
Watson
Wenman
Whelan
Wilson
Wright
Yanakis—139.

● (1630)

[*Traduction*]

Mme le Président: Je déclare la motion rejetée.

(La motion nº 3 de M. Kristiansen est rejetée.)

Mme le Président: Le vote porte sur la motion nº 14.

(La motion nº 14 de M. Kristiansen, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 149)

POUR

Messieurs

Althouse
Anguish
Benjamin
Broadbent
Deans
Fulton
Hovdebo
Ittinuar
Jewett (Mlle)
Kristiansen
Manly
Miller
Murphy
Nystrom
Parker
Robinson (Burnaby)
Sargeant
Skelly
Waddell—19.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Bachand
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Blenkarn
Bloomfield
Bockstael
Bosley
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Cardigan)
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Collenette
Cooper
Corbin
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Cyr
Dantzer
Darling
Dawson
De Bané
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dinsdale
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Ellis
Ethier
Ferguson
Fleming
Flis
Foster
Francis
Fretz
Friesen
Gauthier
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gray
Greenaway
Guilbault
Gustafson
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Harquail
Hawkes
Hees
Herbert
Hnatyshyn
Hopkins
Huntington
Irwin
Isabelle
Jarvis
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Kilgour
King
Lachance
Lalonde
Lambert

Messieurs

Lamontagne
Lang
Lapointe
(Charlevoix)
La Salle
LeBlanc
Lewis
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
MacKay
MacLaren
MacLellan
Malone
Marceau
Masters
Mazankowski
McCain
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McLean
McRae
Mitges
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Nicholson
(M^lle)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
Ouellet
Paproski
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Reid
(St. Catharines)
Reid
(Kenora-Rainy River)
Roberts
Schroder
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Simmons
Smith
Speyer
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Trudeau
Turner
Vankoughnet
Watson
Wenman
Whelan
Wilson
Wright
Yanakis—140.

● (1640)

Mme le Président: Je déclare la motion rejetée.

(La motion nº 14 de M. Kristiansen est rejetée.)

[*Français*]

Mme le Président: Le vote porte maintenant sur la motion nº 19, inscrite au nom de M. Kristiansen.

(La motion nº 19 de M. Kristiansen, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant.)

(*Vote nº 150*)

POUR

Messieurs

Althouse
Anguish
Benjamin
Broadbent
Deans
Fulton
Hovdebo
Ittinuar
Jewett (M^lle)
Kristiansen
Manly
Miller
Murphy
Nystrom
Parker
Robinson
(Burnaby)
Sargeant
Skelly
Waddell—19.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Appolloni
(M^me)
Bachand
Baker
(Nepean-Carleton)
Beatty
Beauchamp-Niquet
(M^me)
Bégin (M^me)
Berger
Blais
Blaker
Blenkarn
Bloomfield
Bockstael
Bosley
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell
(Cardigan)
Clark
(Yellowhead)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Collenette
Cooper
Corbin
Cosgrove
Côté (M^me)
Cousineau
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Cyr
Dantzer
Darling
Dawson
De Bané
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dinsdale
Dion
Dionne
(Chicoutimi)
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Ellis
Ethier
Ferguson
Fleming
Flis
Foster
Francis
Fretz
Friesen
Gauthier
Gourd
(Argenteuil-Papineau)
Gray
Greenaway
Guilbault
Gustafson
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose
Mountain)
Harquail
Hawkes
Hees
Herbert
Hnatyshyn
Hopkins
Huntington
Irwin
Isabelle
Jarvis
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
King
Lachance
Lalonde
Lambert
Lamontagne
Lang
Lapointe
(Charlevoix)
La Salle
LeBlanc
Lewis
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
MacKay
MacLaren
MacLellan
Malone
Marceau
Masters
Mazankowski
McCain
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McLean
McRae
Mitges
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Nicholson
(M^lle)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
Ouellet
Paproski
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Reid
(St. Catharines)
Reid
(Kenora-Rainy River)
Roberts
Schroder
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Simmons
Smith
Speyer
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Trudeau
Turner
Vankoughnet
Watson
Wenman
Whelan
Wilson
Wright
Yanakis—139.

Mme le Président: Je déclare la motion rejetée.

[*Traduction*]

(La motion nº 19 de M. Kristiansen est rejetée.)

Mme le Président: Le vote portera maintenant sur la motion nº 21.

(La motion nº 21 de M. Kristiansen, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 151*)

POUR

Messieurs

Althouse
Anguish
Benjamin
Broadbent
Deans
Fulton
Hovdebo
Ittinuar
Jewett (M^lle)
Kristiansen
Manly
Miller
Murphy
Nystrom
Parker
Robinson
(Burnaby)
Sargeant
Skelly
Waddell—19.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Appolloni
(M^me)
Bachand
Baker
(Nepean-Carleton)
Beatty
Beauchamp-Niquet
(M^me)
Bégin (M^me)
Berger
Blais
Blaker
Blenkarn
Bloomfield
Bockstael
Bosley
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell
(Cardigan)
Clark
(Yellowhead)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Collenette
Cooper
Corbin
Cosgrove
Côté (M^me)
Cousineau
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Cyr
Dantzer
Darling
Dawson
De Bané
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dinsdale
Dion
Dionne
(Chicoutimi)
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Ellis
Ethier
Ferguson
Fleming
Flis
Foster
Francis
Fretz
Friesen
Gauthier
Gourd
(Argenteuil-Papineau)
Gray
Greenaway
Guilbault
Gustafson
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose
Mountain)
Harquail
Hawkes
Hees
Herbert
Hnatyshyn
Hopkins
Huntington
Irwin
Isabelle
Jarvis
Johnston
Joyal
Kaplan

Messieurs

Kelly	McDermid	Reid (St. Catharines)
King	McGrath	Reid (Kenora-Rainy River)
Lachance	McKenzie	Roberts
Lalonde	McKinnon	Schroder
Lambert	McLean	Scott (Hamilton-Wentworth)
Lamontagne	McRae	Simmons
Lang	Mitges	Smith
Lapointe (Charlevoix)	Munro (Esquimalt-Saanich)	Speyer
La Salle	Murta	Stewart
LeBlanc	Nicholson (M^lle)	Taylor
Lewis	Nickerson	Thacker
Loiselle	Nielsen	Thomson
Lumley	Nowlan	Towers
MacBain	Oberle	Trudeau
MacEachen	Ouellet	Turner
MacGuigan	Paproski	Vankoughnet
MacKay	Penner	Watson
MacLaren	Pepin	Wenman
MacLellan	Peterson	Whelan
Malone	Pinard	Wilson
Marceau	Portelance	Wright
Masters	Prud'homme	Yanakis—139.
Mazankowski		
McCain		

● (1650)

Mme le Président: Je déclare la motion rejetée.

(La motion nº 21 de M. Kristiansen est rejetée.)

[*Français*]

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail) propose: Que le bill C-78, loi prévoyant le versement de prestations aux employés mis à pied et modifiant le Code canadien du travail, tel que modifié, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

M. Pinard: Madame le Président, j'ai eu des consultations avec mes collègues de l'opposition et tout le monde semble-t-il est d'accord pour que nous passions cet après-midi à la troisième lecture.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour que nous passions à la troisième lecture?

Des voix: D'accord.

M. Caccia propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

—Madame le Président, à cette étape de la troisième lecture du bill C-78, j'aimerais remercier les députés de leur collaboration. Les travaux du comité, marqués d'échanges de vues et de critiques constructives, se sont révélés très utiles. Et cela a considérablement amélioré le bill relatif aux prestations d'adaptation des travailleurs. Je pense que nous pouvons tous être fiers de cet effort collectif.

J'espère que ce bill sera adopté aujourd'hui par la Chambre et qu'il franchira rapidement le Sénat, afin que les travailleurs avancés en âge, que ce bill a pour but d'aider, puissent toucher sans retard la retraite anticipée. Il est de la plus haute importance que le bill soit voté le plus rapidement possible, car trop souvent les affres du chômage sont beaucoup plus terribles pour les travailleurs âgés que pour les jeunes. Cela, parce que la réimplantation et le recyclage constituent rarement des solutions pour eux.

Comme le savent tous ceux qui ont participé à son adoption ce bill C-78 est l'apport de Travail Canada à la notion générale d'adaptation de la main-d'œuvre industrielle. Le bill C-78, c'est un filet de secours pour les travailleurs âgés des collectivités ou des industries désignées, atteintes par des perturbations industrielles attribuables à la concurrence étrangère, au changement technologique ou structurel. En d'autres termes, il vient en aide aux travailleurs avancés en âge qui n'ont pas profité des autres programmes portant sur le recyclage, la réimplantation et le partage de travail.

Le bill C-78 prévoit aussi d'apporter des modifications au Code canadien du travail. Ces modifications visent en général à combattre les effets négatifs des emplois superflus et des mises à pied en obligeant les employeurs à effectuer des rajustements de main-d'œuvre plus réguliers au moyen de négociations et, au besoin, de l'arbitrage des programmes de mises à pied, de préavis plus longs de cessation d'emploi et de meilleures prestations de cessation d'emploi. Dans l'ensemble, les modifications proposées au Code canadien du travail obligent les employeurs à mieux protéger leurs employés en cas d'emplois superflus et de mises à pied.

Je suis donc persuadé que le bill C-78 contribuera à régler les problèmes que doivent affronter les travailleurs âgés qui sont touchés par certaines conditions économiques et à compléter le grand nombre de programmes fédéraux d'aide à l'industrie et à la main-d'œuvre qui existent déjà.

● (1700)

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur l'Orateur, je prends aussi la parole au sujet de ce projet de loi. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, appuierons ce projet de loi parce que nous le croyons progressiste. C'est peu, compte tenu de l'ampleur du problème, mais c'est quand même une mesure législative très progressiste. Celle-ci ne touchera d'abord que quelque 850 personnes mais, étant donné la conjoncture économique actuelle au Canada, nous soutenons que ce nombre augmentera.

Lorsque nous avons examiné ce projet de loi, l'opposition officielle a tenté d'inclure les changements technologiques dans la définition légale de la restructuration industrielle. Les témoins qui ont comparu devant le comité ont tenu en majorité à ce que les changements technologiques soient compris dans la restructuration industrielle. C'est pourquoi nous avons appuyé leurs instances et le gouvernement les a acceptées. Nous avons dès lors pu obtenir que le projet de loi comprenne une définition des changements technologiques. Nous croyons que c'est là un bon pas en avant.

Un autre point qui a été soulevé à l'étape du comité, c'est le problème du double emploi; d'abord, une région est désignée au moyen d'un décret par le cabinet—ce que nous approuvons, car le cabinet doit rendre compte à l'électorat—mais, ensuite, un conseil ou un comité doit être établi pour examiner les demandes de prestations et d'autres demandes doivent être présentées à la Commission d'assurance-chômage. Nous croyons fermement qu'il faudrait supprimer l'Office et que la Commission de l'assurance-chômage devrait être chargée de tout ce travail.

Nous croyons savoir que son budget relève du ministère du Travail, ce qui peut expliquer pourquoi l'Office est constitué sous son égide. Nous n'avons pas été convaincus de la nécessité de constituer cet Office et nous avons cherché à faire adopter un amendement. Nous avons mis le ministre et la population en garde, car le requérant pourrait être confronté à un cauchemar bureaucratique en produisant sa demande de prestations. Comme nous tenons à éviter cet écueil—tout comme le ministre sans doute—j'espère qu'il s'engagera à proposer des modifications à la Chambre pour accélérer le traitement des demandes si ce genre de difficulté se présentait. Je crois que nous appuierions un tel engagement.

Je le répète, l'Office, ou la Commission, sont un objet de préoccupation. A notre avis, il faudrait charger soit la Commission de l'assurance-chômage, soit l'Office d'aide à l'adaptation de traiter les demandes, mais pas les deux. Nous n'avons pas réussi à faire adopter cet amendement.

Un autre point que j'ai initialement soulevé au comité concerne le droit de l'Office d'autoriser un de ses fonctionnaires à pénétrer dans les lieux ou locaux où un employé a exercé ses fonctions. L'Office constitué de cinq membres se composera d'un représentant des employés, d'un représentant des employeurs et de trois représentants qui pourraient être nommés pour des motifs politiques. Cette proposition a été soumise par le NPD et nous l'avons appuyée. Pour nous, c'est un grand pas en avant, sauf que les trois nominations que peut faire le ministre risquent d'être des nominations politiques, puisque c'est là une pratique chère au parti libéral. Ce qui nous préoccupait, c'est que ces trois membres de l'Office étaient habilités par la loi à entrer dans des domiciles privés. Convaincus qu'ils ne devaient pas posséder ce pouvoir, nous avons fait part au ministre de nos inquiétudes à ce sujet. Le gouvernement a alors présenté un amendement aux dispositions en cause et, nous en remercions le ministre. Cet amendement protège la vie privée des particuliers et retire ce pouvoir d'intrusion à l'Office.

Brièvement, nous avons appuyé l'idée que l'Office d'aide à l'adaptation des travailleurs serait plus représentatif s'il comprenait un représentant des employés et un représentant des employeurs; nous avons appuyé une administration et une application plus rigoureuses de la loi, l'élargissement du mandat des comités mixtes de planification ainsi que les précisions concernant la procédure de demande d'arbitrage en cas de conflits au sein des comités mixtes de planification.

Nous n'avons pas appuyé la motion sur laquelle nous avons voté aujourd'hui, qui vise à porter à plus de 16 semaines le délai concernant l'avis de cessation d'emploi. Je pense que le délai actuel qui régit l'avis de cessation d'emploi est équitable et il s'applique à tous les employeurs, dans tous les domaines.

Nous n'avons pas appuyé non plus une autre proposition néo-démocrate qui aurait permis à l'Office de désigner des régions ou des secteurs industriels. Nous croyons fermement que ce rôle revient au cabinet, qui doit agir par décret du conseil. En effet, contrairement aux fonctionnaires, le gouvernement est comptable au public. Si le cabinet prend de mauvaises décisions au sujet des désignations il devra en répondre devant l'électorat. Voilà comment il faut procéder. C'est pour cette raison que nous n'avons pas appuyé cet amendement.

Le fait que l'Office et la Commission d'assurance-chômage s'occupent tous deux de ce programme nous inspire des inquiétudes dont je vais montrer tout le sérieux en citant des cas de chevauchements qui existent entre divers offices et commissions. Il y a le Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre, l'Office canadien pour un renouveau industriel, les anciens offices du ministère de l'Expansion économique régionale—où qu'ils soient maintenant—la Commission du textile et du vêtement, qui je suppose, tombera sous le coup de la loi à l'étude par suite d'amendements. Et nous avons maintenant l'Office d'aide à l'adaptation des travailleurs. Nous voulons être sûrs que ces programmes se complètent et qu'ils ne se nuisent pas.

Les personnes qui ont comparu devant le comité pour parler de ces programmes ne savaient pas trop bien comment ils fonctionnaient. Voici certaines questions qui nous touchent, et nous tenons à mettre le gouvernement en garde.

Un des problèmes les plus importants a été surmonté dans ce projet de loi; on ne tenait pas compte de l'évolution technologique. C'était le principal sujet de préoccupation des travailleurs, et tous ceux qui ont entendu leurs doléances en comité reconnaissaient que c'était probablement le thème dominant. Les travailleurs ont peur de perdre leur emploi à cause de l'évolution technologique. C'est surtout vrai pour les travailleurs d'un certain âge établis dans des villes dont toute l'économie repose sur une entreprise, qui n'ont peut-être pas l'occasion de vendre leur maison parce que personne ne va s'installer dans ces villes et qui risquent d'avoir des difficultés à changer d'emploi à cause de l'évolution technologique. Ainsi, dans certaines petites villes où l'on automatise les papeteries, la plupart des emplois sont supprimés. C'est compréhensible. Compte tenu de la rapidité du progrès technologique, nous n'avons aucune idée de ce qui se passera dans cinq ou dix ans.

Nous appuyons ce projet de loi, mais il ne représente à nos yeux qu'un pas timide dans la bonne voie. Il montre que le gouvernement est disposé à admettre que certaines régions du Canada ont des problèmes bien particuliers. Toutes les régions ne sont pas identiques et il faut aider les personnes qui n'ont pas autant d'occasions que les citadins, c'est-à-dire qui n'ont pas le choix entre différents secteurs ni un aussi grand nombre de possibilités d'emploi.

Certains députés de mon parti m'ont confié leurs préoccupations. Ainsi, le député de Moose Jaw (M. Neil) se demande avec raison ce qu'il adviendra d'une petite entreprise de Moose Jaw qui devra fermer ses portes à cause de la situation économique. Cette entreprise là-bas n'est pas désignée, mais si la région devait l'être, alors quelques-uns des vieux travailleurs entreraient dans cette catégorie. Le souci est réel, il est fondé. En fait, tous les députés s'inquiètent de la situation, mais par notre attitude nous disons que nous avons fait au moins un

premier pas. Le gouvernement a maintenant admis que le problème existe et il tente d'y remédier, même si en l'occurence seulement quelque 850 travailleurs sont touchés.

• (1710)

Mon collègue, le député de Carleton-Charlotte (M. McCain)—en fait, notre parti—a appuyé l'amendement néo-démocrate bien que des députés du NPD aient jugé que nous ne devions pas nous prononcer. Cet amendement aurait changé le libellé du bill en remplaçant le mot «peut» par le mot «doit». Les députés néo-démocrates ont fait valoir à juste titre, tout comme mon collègue, le député de Bow River (M. Taylor), l'a fait ressortir, que «peut» devrait être remplacé par «doit», une fois toutes les conditions remplies. Nous sommes aussi d'accord. Le NPD n'a pas exigé de vote, mais nous l'aurions appuyé s'il l'avait fait.

Je veux, en terminant, adresser mes félicitations au ministre. Il est rare, ces jours-ci, que le gouvernement s'attire des fleurs. Il n'en mérite d'ailleurs pas. C'est plutôt le blâme qu'il mérite et c'est bien ce qu'on lui réserve partout au Canada. Cependant, quand brille un rayon d'espoir, il faut en féliciter le ministre comme il se doit. Celui-ci a fait preuve de souplesse. Il a su écouter et modifier en conséquence son projet de loi là où nous l'avons jugé utile. Je l'en remercie.

Je félicite d'autre part le ministre pour avoir défendu son projet de loi jusqu'au bout. Combien de fois avons-nous vu les ministres se dérober. Après le dépôt du projet de loi, un collègue de l'arrière-ban prend la relève. Je remercie le ministre d'avoir écouté jusqu'à la fin toutes nos instances. Je reconnais le premier que ce ne doit pas être toujours passionnant, mais le ministre n'a pas abandonné.

Je le remercie d'avoir présenté un tel projet de loi. J'espère qu'il en aura d'autres aussi positifs. Ce texte de loi a de l'étoffe, il ne s'agit plus que de l'améliorer. Les députés de ce côté-ci de la Chambre vont l'appuyer.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Fraser)—a) Les pêches—La situation dans la région de l'Atlantique. *b*) Le présumé projet de loi visant à réduire le nombre des exportateurs. *c*) Les discussions relatives à la préparation du budget; l'honorable député de Bow River (M. Taylor)—l'Agriculture— Le coût du carburant utilisé pour la production de denrées alimentaires; l'honorable député de Burnaby (M. Robinson)—La commission canadienne des droits de la personne—La recommandation concernant le harcèlement à caractère sexuel.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PRESTATIONS D'ADAPTATION POUR LES TRAVAILLEURS

MESURE PRÉVOYANT LE VERSEMENT DE PRESTATIONS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Caccia: Que le bill C-78, tendant à prévoir le versement de prestations aux employés mis à pied et à modifier le Code canadien du travail, soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, au nom du Nouveau parti démocratique, je suis heureux de parler du bill C-78 prévoyant le versement de prestations aux employés mis à pied et modifiant le Code canadien du travail.

Disons-le au départ, le titre du bill trompe les Canadiens, parce qu'il ne donne pas une bonne idée du contenu. A mon avis, on ne devrait pas appeler ce bill «loi prévoyant le versement de prestations aux employés mis à pied et modifiant le Code canadien du travail» parce que, en vertu du bill, un très grand nombre d'employés ne pourront pas recevoir des prestations.

Maintes fois nous avons demandé au comité combien de personnes recevraient des prestations ou combien d'argent serait disponible, mais jamais nous n'avons eu de réponse. Le Congrès du travail du Canada a témoigné devant le comité, tout comme les Métallurgistes unis d'Amérique, le Syndicat des travailleurs en communication du Canada, le Conseil du développement régional, l'Association des manufacturiers canadiens, l'Association canadienne de la construction, la ministère du Travail du Nouveau-Brunswick et l'Association des chemins de fer du Canada. Chacun de ces organismes a exprimé ses inquiétudes au sujet du bill et du nombre de travailleurs qui en bénéficieront.

Où est le critique de la main-d'œuvre du parti conservateur? Il savait jeudi dernier que la Chambre étudierait ce bill aujourd'hui. Quelle attitude le parti conservateur a-t-il adoptée vis-à-vis des amendements au bill? Les conservateurs sont au courant des nombreuses instances qu'on a formulées. Le Congrès du travail du Canada a dit que c'était un bill meurtrier. Le bill ne donnera pas de l'aide, il donnera la mort. Où était le parti conservateur quand nous avons proposé des amendements pour améliorer cette mesure? Notre parti a proposé des amendements les uns après les autres.

M. McDermid: Nous les avons acceptés.

M. Parker: Les membres du parti conservateur ont accepté les propositions du gouvernement mais non des programmes qui fourniraient des emplois. C'est un expédient qu'on nous propose aujourd'hui. Des membres du parti ministériel ont signé une pétition pour exhorter le gouvernement à soumettre à la Chambre des programmes d'emploi au lieu d'expédients qui ne profiteraient qu'à un petit nombre.

Nous avons reçu des réponses des organisations ouvrières. On nous a dit au comité que seulement environ une trentaine des 900 travailleurs mis à pied à Schefferville avaient droit aux prestations. Un calcul bien élémentaire révèle à quel point la mesure est dérisoire et superficielle. Dans les meilleures conditions, le maximum de fonds dont on pourrait disposer en vertu du bill permettrait de n'accorder des prestations qu'à environ 3,500 travailleurs par année, et y sont déjà admissibles 500 travailleurs du vêtement, du textile, de la chaussure et de la tannerie aux termes de l'ancienne loi. Voilà le genre d'information que nous avons tenté de faire ressortir à l'étape du rapport. En plus de ceux-là, on nous dit que 350 autres touchent aussi des prestations, ce qui fait que le bill ne saurait viser qu'environ 3,000 travailleurs par an tout au plus. Or, en décembre dernier, on mettait à pied 3,000 travailleurs par jour en Ontario seulement.

M. McDermid: Une partie d'entre-eux ont été mis en préretraite. Pas tous.

M. Parker: Le bill revient finalement à préconiser la préretraite et le partage du travail. Il y est question de régions désignées. Nous avons demandé en comité comment le cabinet ou le ministre du Travail allait procéder pour désigner ces régions. On ne s'étonnera pas que les représentants du CTC aient déclaré au comité chargé d'étudier le bill C-78 qu'un tien valait mieux que deux tu l'auras. Le CTC n'a pas réclamé ce bill, qu'il compare à de la roupie de sansonnet. C'est à peine si on a fait appel à lui pour résoudre le problème identifié par le ministre. Cela, on nous l'a dit, maintes fois en comité, mais le ministre s'est refusé à tenir compte des propositions concrètes ou constructives qui lui ont été faites.

Le ministre a lui-même admis en comité que le bill serait d'une utilité limitée mais ce n'est pas en ces termes que la propagande gouvernementale en parle. C'est un bill de portée restreinte qui ne viendra en aide qu'à un très petit nombre de gens.

M. McDermid: Tout à fait d'accord!

M. Parker: C'est un bill discriminatoire étant donné que les travailleurs de certaines régions vont en bénéficier tandis ceux d'autres régions n'auront rien. Si jamais le gouvernement se trouve à court d'argent, il renoncera à désigner certaines régions. N'est-ce pas là de la discrimination? Selon moi, le bill présente un danger à ce titre.

Voyons maintenant comment ont réagi les conservateurs? Pourquoi n'ont-ils présenté aucun amendement, bien que le bill ait été débattu plusieurs jours? Chacun sait que le parti conservateur s'accorde avec les libéraux au sujet de la politique des taux d'intérêt élevés. Il n'est pas étonnant qu'ils n'aient pas grand-chose à dire de programmes factices tels que celui-ci. Une des choses les plus dégoûtantes au sujet du projet de loi, c'est que le gouvernement a tenté de nous le refiler en prétendant qu'il était le fruit de consultations. J'ai demandé au ministre pourquoi le gouvernement n'avait pas consulté les syndicats ouvriers. Ils connaissent les problèmes auxquels se heurtent les travailleurs. Lorsque le projet de loi a été étudié au comité, nous avons demandé à divers témoins s'il y avait eu des entretiens de ce genre. Le CTC, l'Association des manufacturiers canadiens et le ministère du Travail du Nouveau-Brunswick ont répondu non. Ce sont là d'étranges consultations monsieur l'Orateur.

• (1720)

Dans son exposé, un groupe d'employeurs, l'Association de chemins de fer, a prétendu que tout travailleur qui touche une pension de $10,000 par an ne voudra probablement jamais plus travailler. Monsieur l'Orateur, peut-on prétendre en toute honnêteté à l'heure actuelle que quelqu'un peut subsister avec $10,000 par an? Peut-on affirmer en toute sincérité que certains de ces travailleurs plus âgés songeraient à renoncer à un emploi régulier, afin d'être remplacés par les travailleurs mis à pied, pour une pension de $10,000 par an? C'est à 54 ans qu'un employé commence à cotiser à un régime de pension dans les diverses industries. Les travailleurs misent sur leurs gains au cours des cinq dernières années, car la pension de retraite qu'ils auront essayé de se constituer sera calculée là-dessus, et je ne crois donc pas qu'ils accepteront de céder du terrain. Beaucoup invoqueront leur ancienneté et continueront à travailler, de sorte que la situation ne changera pas, monsieur l'Orateur.

Au fond, le gouvernement ne tient pas vraiment à réduire le chômage, et il n'a pas le courage de faire face aux employés pour la question des mises à pied. Dans nos amendements, nous proposons que fassent l'objet d'une enquête non seulement les employés, mais également leurs employeurs. En effet, ce sont ces derniers qui ont une responsabilité, non seulement à l'égard des employés, mais également à l'égard de leur localité même qui subira les contrecoups de toute mise à pied. Certes, cette mesure de replâtrage aidera bien quelques travailleurs, mais que fera-t-elle pour les localités dont le nombre des salariés sera réduit de façon catastrophique? C'est la localité entière qui en souffrira, monsieur l'Orateur. Beaucoup de libéraux de l'arrière-ban—et même quelques-uns des premières banquettes, je crois—ont compris qu'il fallait envisager différemment les mesures législatives et les programmes de ce genre.

J'ai interrogé le syndicat des cheminots ainsi que celui des camionneurs à propos des heures de travail des employés. Il semblerait que certains camionneurs qui sillonnent le Canada n'ont plus à tenir un livre de bord, le ministère des Transports ne les y obligeant plus. Ce livre de bord était un important facteur de sécurité sur la route, monsieur l'Orateur. Les conducteurs étaient jusqu'ici tenus d'inscrire tous les jours le nombre d'heures de route, mais plus maintenant. Au comité, des témoins nous ont appris que certains routiers conduisaient jusqu'à 260 heures par mois. Chose certaine, avec plus d'un million de chômeurs au Canada, le secteur du camionnage se doit de rémunérer équitablement ses employés, de façon qu'ils puissent atteindre un niveau de vie convenable en ne travaillant qu'un nombre d'heures normal par mois.

La situation des cheminots n'est guère plus enviable, monsieur l'Orateur, car ils sont tenus de travailler onze heures d'affilée. Le gouvernement devrait présenter une mesure législative régissant les heures de travail, car, dans toute industrie,

quand il s'agit de la santé et de la sécurité du travailleur, ce facteur acquiert une importance primordiale.

Le gouvernement du Québec envisage de présenter une mesure législative obligeant les employeurs à dévoiler toutes les raisons qui les ont incités à procéder aux mises à pied. Cette idée me paraît excellente et je me demande pourquoi le projet de loi dont nous sommes saisis ne renferme pas une disposition semblable.

Certains se sont étonnés de l'impolitesse du président du Congrès du travail du Canada à l'égard des ministres. Néanmoins, monsieur l'Orateur, comment un homme qui représente les travailleurs, dont un grand nombre ont perdu leur emploi ou risquent de le perdre, pourrait-il agir autrement? Le gouvernement traite les travailleurs canadiens avec le plus profond mépris. Pour commencer, il instaure des politiques économiques qui détruisent des centaines de milliers d'emplois, puis il nous présente une loi, qui n'est que de la frime, comme une mesure de lutte contre le chômage. L'attitude de M. McDermott est tout à fait normale, monsieur l'Orateur; ce qui ne l'est pas, c'est la façon dont le gouvernement a traité les Canadiens.

Je voudrais remercier le ministre du Travail (M. Caccia) de s'être mis à la disposition du comité pour l'examen de son premier projet de loi et d'avoir écouté le point de vue de chacun des groupes. Néanmoins, je suis déçu de son opposition farouche aux changements les plus simples. Nous voulions modifier la loi pour qu'elle précise que le ministre «doit» faire certaines choses à l'issue d'une enquête. Si un employé a accumulé moins de 1,000 heures de travail au cours d'une année parce qu'il a été licencié ou parce qu'il était malade et qu'il peut le prouver et qu'il se rapproche des 1,000 heures, selon le libellé actuel de la loi, le ministre «peut» lui accorder la moyenne. Nous avons demandé que le mot «peut» soit remplacé par «doit». C'est un changement bien simple, monsieur l'Orateur. En tant que syndicaliste, je sais, comme le sous-ministre d'ailleurs, que le mot «peut» a beaucoup d'importance dans les contrats de travail.

M. Berger: Vous venez de dire que c'était un changement simple.

M. Parker: C'est pour cette raison que c'est simple, monsieur l'Orateur. Nous avons là une simple mesure qui prévoit un certain nombre d'heures de travail—1,000 par an pendant dix ans. Nous avons demandé un simple changement que le ministre aurait pu apporter facilement et qui aurait empêché qu'un travailleur soit défavorisé par rapport aux autres s'il a été malade. Si l'on conserve le mot «peut», le ministre peut prendre une décision qu'un employé jugera injuste à son égard, et je suis donc déçu que le ministre n'accepte pas de remplacer ce mot par «doit».

M. Caccia: Vous savez que c'est inacceptable.

M. Parker: Le ministre dit que je sais que c'est inacceptable. Je tiens à lui dire qu'en comité nous nous sommes battus pour faire modifier cette partie du bill afin qu'il prévoit une moyenne de 1,000 heures de travail par an au cours de cette période de dix ans, mais il a refusé d'apporter le changement proposé.

J'admets que ses amendements ont amélioré le bill, mais il ne nous a pas accordé les changements que nous voulions en remplaçant le mot «peut» par «doit». Je tiens à le préciser pour la gouverne du critique du parti conservateur qui, étant membre du comité, a entendu les vues exprimées par ces différents groupes. Il devrait avoir honte et son parti aussi—de ne pas être présent pour débattre le projet de loi et représenter le point de vue de ceux qui sont venus témoigner devant le comité pour dire tout cela leur paraissait une mesure étriquée et restreinte.

• (1730)

Qui est l'opposition officielle à la Chambre? Cet après-midi, nous avons voté sur quatre amendements. Beaucoup d'autres amendements ont été présentés au comité. Quelques-uns ont été écartés parce que, a-t-on dit, ils concernaient des questions financières et étaient inacceptables. Où sont allés les conservateurs après avoir entendu les groupes et les sociétés? Ils n'ont pas eu le courage de proposer un seul amendement à la Chambre des communes. Ils n'ont pas eu le courage de se lever à la Chambre pour dire au public comment le projet de loi était une mesure bornée et mal conçue.

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, nous ferons tout notre possible pour faire en sorte que le projet de loi soit adopté avant la fin de l'après-midi, afin de pouvoir passer à autre chose. Nous n'envisageons nullement de retarder l'adoption de la mesure. Si nous la considérons insuffisante, elle sera néanmoins avantageuse pour quelques-uns.

Je crois que le débat qui se déroule cet après-midi illustre très bien les sentiments qu'éprouvent un grand nombre de travailleurs, à savoir que la Chambre des communes compte beaucoup trop de théoriciens, d'intellectuels et d'avocats. Je veux parler de ceux qui sont coupés de la réalité et des esprits légalistes qui estiment qu'il suffit d'insérer des mots dans une mesure législative pour qu'elle finisse pas signifier quelque chose. Mais elle ne signifiera rien pour les employés d'usine ou pour ceux qui ont l'habitude de traiter avec les bureaucrates. Il ne sont pas habitués à voir des décisions rendues en leur faveur, là où la flexibilité est la règle, comme dans le cas de l'octroi des prestations auxquelles ils auront droit. Ils se demandent bien si ces dispositions seront interprétées à leur avantage. Les lois accordent certains avantages à bien des gens, mais bien d'autres Canadiens pourraient profiter de tel ou tel programme s'ils répondaient à tel ou tel critère. Tant que le verbe «pouvoir» conservera sa place dans les tribunaux administratifs, vu la façon dont on interprète souvent ce mot, il y a des gens qui seront laissés pour compte, même s'ils satisfont le mieux possible aux diverses exigences des lois.

Je ne veux pas laisser entendre que les «cols bleus», les travailleurs industriels sont supérieurs aux autres. Il faut par contre se souvenir qu'ils sont mal représentés à la Chambre et dans toutes les autres assemblées législatives du Canada. A cause de leur expérience passée, les ouvriers estiment que les clauses d'un contrat ne veulent rien dire si l'on ne possède pas les moyens nécessaires pour les faire respecter. Ils pensent que les dispositions de la loi ne seront pas appliquées s'il n'y a pas quelqu'un qui se charge de le faire ou si les mécanismes d'application nécessaires n'existent pas.

Je remercie encore une fois le ministre, comme je l'avais déjà fait pendant le débat qui a eu lieu plus tôt, d'avoir adopté une attitude raisonnable et franche, surtout pendant l'étude au comité. Bon nombre de députés de ce côté-ci de la Chambre voudraient que le bill soit divisé en deux parties, l'une qui traite des prestations d'adaptation pour les travailleurs, et l'autre qui porte uniquement sur les amendements au Code canadien du travail. Les amendements prévus au Code du travail sont sans doute limités, mais les deux éléments sont certainement reliés. Ces amendements ne vont peut-être pas assez loin, mais, de façon générale, ils sont progressistes et seront avantageux pour l'ensemble des Canadiens, et non seulement pour les quelques travailleurs qui pourront profiter des prestations d'adaptation prévues dans le bill.

Par contre, les amendements au Code du travail, sans parler du reste du bill, font qu'il y a en quelque sorte deux poids deux mesures, et cela déplaît beaucoup à bon nombre d'entre nous. Je veux parler du fait qu'il y a une loi pour l'employé et une autre pour l'employeur. L'office ou la commission du gouvernement qui sera établi en vertu de la loi sera spécifiquement autorisé à examiner les dossiers de l'employeur pour se renseigner sur les antécédents de travail et l'admissibilité aux prestations des employés.

Par contre, pour ce qui est des comités mixtes qui seront chargés de mettre au point des programmes d'adaptation, d'atténuer les conséquences des licenciements, d'en réduire le nombre ou peut-être de les annuler, la loi leur refuse expressément le droit ou le pouvoir de se renseigner. Autrement dit, on confie un travail à ces comités, mais sans leur donner les outils nécessaires pour l'accomplir. C'est manifestement stupide.

L'article 32 du bill traite de l'article 60 de la loi initiale. Voici:

60.13 (3) Un comité mixte de planification ne peut

a) réviser la décision d'un employeur de mettre fin à l'emploi d'employés superflus; ou

b) surseoir à la cessation de l'emploi d'employés superflus.

Ce paragraphe a été supprimé par le comité, et nous lui en sommes reconnaissants. Profitant de ce que la nouvelle disposition ne limite plus les objectifs des comités mixtes, nous avons élargi le mandat d'un comité mixte de planification:

. . . il devra désormais concevoir un programme d'adaptation afin d'éliminer la nécessité de cessation de l'emploi ou de minimiser les conséquences de cette cessation pour les employés superflus et d'aider ces derniers à obtenir un autre emploi.

Sous certains aspects, il s'agit d'une conception tout à fait nouvelle et révolutionnaire. Tous les membres du comité—peut-être un ou deux se sont-ils opposés à la modification—ont approuvé ce changement et ce nouveau principe du droit canadien.

Par le vote d'il y a quelques minutes, la Chambre a rejeté un amendement qui tendait à autoriser les comités mixtes à avoir accès à l'information voulue pour concevoir des programmes d'adaptation de façon réaliste. Nous les laissons agir dans le noir. On a beaucoup parlé à la Chambre de la liberté de l'information. Là encore, c'est deux poids, deux mesures. Apparemment, la liberté d'information, c'est très bien lorsqu'il s'agit des actes du secteur public et du gouvernement, mais quand il s'agit des mesures que prend le secteur privé, dont les décisions qui se répercutent sur des milliers, sinon des centaines de milliers, de Canadiens, il n'y a plus de liberté de l'information. On parle alors d'ingérence dans la libre entreprise; « . . . l'entreprise qui compte véritablement . . . » comme l'a dit un poète à un moment donné.

Si nous voulons faire le jour sur les décisions gouvernementales, pourquoi refusons-nous de le faire sur les conseils d'administration de sociétés qui prennent dans l'ombre des décisions qui entraînent la cessation d'emploi et ruinent la vie de milliers de personnes. Comment justifier une telle mesure? Nous en sommes arrivés à un point du développement de notre société et de l'économie moderne où ce n'est pas trop demander que de vouloir permettre à des représentants des employés, des gouvernements et des collectivités, qu'elles soient civiles, régionales ou autres, de pouvoir obtenir des renseignements pour mener à bien leurs responsabilités vis-à-vis de leurs divers électorats.

• (1740)

On a toléré trop longtemps le droit divin des rois, qui semble encore prévaloir dans le secteur privé. On semble s'imaginer que tout ce que font les nababs de l'industrie privée s'inscrit dans un grand dessin impérial, qu'ils ne sont pas assujettis aux lois, et que nous n'avons rien à dire ni à faire pour changer cet état de choses. Assurément, monsieur l'Orateur, ce temps est révolu. Certes, s'ils y réfléchissent un tant soit peu, tous les autres députés à la Chambre se rendront compte que ce temps est révolu. Il faut faire disparaître le droit divin des sociétés régnantes, tout comme on a fait disparaître le droit divin des rois, surtout quand leurs décisions ont des conséquences aussi néfastes pour autant de gens.

Il fut un temps où les employeurs privés installés dans de petites localités étaient conscients de leurs responsabilités sociales. De nombreux chefs de petites entreprises en sont encore conscients. Mais les sociétés multinationales, dont les sièges sociaux sont on ne sait trop où, sont totalement dépourvues de cette conscience sociale qui vient d'un contact à l'échelle humaine avec les gens de la collectivité. Il est certes grand temps que le gouvernement—que tout gouvernement digne de ce nom—qui croit à la démocratie reconnaisse la nécessité de compenser, au moyen d'une institutionnalisation quelconque, d'une réforme du droit, ou en créant de nouvelles voies d'information, le bouleversement socio-économique de ces dernières décennies. Nous devons donner au secteur privé le sens de ses responsabilités sociales et communautaires.

Un gouvernement pose toujours certains problèmes de responsabilité. Nous en sommes tous conscients. En tant que socialistes, nous ressentons peut-être plus que les autres le besoin de développer le sens des responsabilités des sociétés du secteur public. Il faut le développer également dans le secteur privé, qui est toujours le moteur de notre société, car il prend la plupart des décisions qui touchent les gens de façon positive ou négative.

J'ai été sidéré par les résultats d'un vote récemment tenu à la Chambre. L'opposition officielle a voté contre chacun des quatre amendements présentés par notre parti. Son geste allait tout à fait à l'encontre de la position qu'elle avait adoptée en comité. Si vous le permettez, je vais vous lire un extrait des délibérations du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration où nous pouvons lire, à la page 19:4 du fascicule du 2 février 1982:

M. Kristiansen propose: Que l'on modifie l'article 3 en remplaçant les lignes 40 à 44, à la page 2, par ce qui suit:

«étrangère, soit d'une restructuration industrielle; et»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et rejeté par un vote à main levée par:

8 voix contre 6.

Je ne savais pas que ce comité comptait six membres néo-démocrates. Je me rappelle cependant très clairement que les membres de l'opposition officielle avaient appuyé l'amendement à ce moment-là. Je me demande pourquoi ils ont changé d'avis du jour au lendemain. Ce parti manifeste encore une fois qu'il n'a pas de suite dans les idées, comme il l'a fait pour la question des taux d'intérêt et de Dieu sait combien d'autres questions depuis le début de la session. Il a agi de façon tout à fait inconséquente. Cela montre à quel point les députés conservateurs ont l'esprit confus.

M. McDermid: Comment allez-vous voter?

M. Kristiansen: Nous allons voter de façon logique, monsieur l'Orateur. Nous demandons à tous les députés de faire de même. Si les députés sont en faveur du libre accès à l'information et croient qu'il faut faire les choses au grand jour, qu'ils profitent de cette occasion pour le prouver. La façon de voter des députés devrait être conforme aux propos qu'ils tiennent. Si la liberté leur est chère, ils devraient voter pour la liberté. S'ils croient par ailleurs que les décisions importantes doivent être prises en secret, ils n'ont qu'à voter en conséquence, mais ils devraient le dire.

J'ai dit au début que j'aurais voulu que cette mesure soit séparée en deux bills distincts. Nous avons accompli certains progrès au moment de l'étude au comité et grâce à l'adoption de quelques-uns des amendements proposés par le gouvernement depuis le renvoi du bill à la Chambre. Les travailleurs licenciés ont droit à un préavis plus long. On a plus ou moins accepté le principe voulant que les représentants du patronat et du salariat, de même peut-être que les localités visées, aient leur mot à dire. Selon nous, c'est une bonne chose, c'est même une idée révolutionnaire. Par ailleurs, maintenant que ce principe est accepté, j'exhorte le gouvernement à réfléchir de nouveau à la question et à donner plus tard à ces comités mixtes et aux représentants des localités les instruments dont ils ont besoin pour faire le travail que nous considérons tous comme nécessaire.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION—LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 11 février 1982, de la motion de M. Cosgrove: Que le bill C-89, tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation et la loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'étais tout fébrile, au début de la journée, lorsque le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) m'a demandé de dire quelques mots au sujet de ce bill. J'ai pensé tout d'abord vous rappeler, monsieur l'Orateur, l'apport du député de Saint-Jean-Est dans le secteur de l'habitation. Il importe que la Chambre et le pays se souviennent qu'avant 1979, c'est un groupe de travail du parti conservateur, dirigé par ce même député, qui a réussi à faire présenter, sous le gouvernement Clark, le bill sur les crédits d'impôt à l'égard des taxes foncières, bill qui n'a malheureusement pas été adopté. Je dis malheureusement, car nous connaissions un problème de logement à l'époque, notamment à cause des taux d'intérêt, et nous cherchions à y remédier en augmentant le nombre de logements disponibles. Mais ce n'est rien comparé au problème que nous connaissons aujourd'hui. Il importe de nous rappeler qu'aux termes de ce bill une cinquantaine de millions de dollars devraient être investis dans le marché de l'habitation.

M. Cosgrove: Des logements locatifs.

M. Baker (Nepean-Carleton): Pardon, le marché des logements locatifs. Si notre bill avait été adopté, il aurait permis jusqu'ici d'accorder environ 3 milliards de dollars en aide aux propriétaires, ce qui aurait encouragé la construction de maisons unifamiliales, rendu les logements moins cher, ce qui, en retour, aurait libéré des logements à loyer; en outre, il aurait contribué bien davantage que le bill du ministre à la création d'un marché d'appartements et à la disponibilité de logements à louer, objectif que poursuit le bill à l'étude. Je dis cela uniquement dans le but de replacer le débat dans sa juste perspective.

• (1750)

Quel est l'intérêt de ce bill? Sur le plan des logements de location, il accorde des prêts sans intérêt de $7,500 pour en financer 15,000 au maximum. Par rapport aux besoins des grands centres et de certains centres moins importants, monsieur l'Orateur, ce bill n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan. D'après la SCHL pas moins de 40,000 familles canadiennes vont perdre leur maison cette année à cause des taux d'intérêt. Actuellement, il faut avoir des revenus annuels de $45,000 en moyenne pour qu'une personne puisse se permettre d'acheter, dans notre pays, une maison tout à fait moyenne. Les députés le savent, mais je tiens à répéter qu'il se créé des pénuries graves dans de nombreuses villes. En 1981, notamment au cours du deuxième semestre, les mises en construction correspondaient à peine à la moitié des besoins. L'automne dernier, le taux de vacance moyen au Canada était de 1.2 p. 100. A Oshawa, circonscription du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), le taux de vacance était proche de zéro et à Toronto d'où vient le ministre chargé du logement, il oscillait aux alentours de 0.3 p. 100. Telles sont les dimensions du problème. Dans d'autres villes, il est même plus aigu. A Ottawa, le taux de vacance est tombé de 4.2 p. 100 au mois d'avil 1980 à 0.6 p. 100 en 1981. La principale raison à cela c'est bien évidemment la baisse sensible des mises en chantier. Pourquoi? A cause des taux d'intérêt. Il conviendrait certainement de

mettre en œuvre des programmes conséquents et significatifs pour répondre à ce problème.

Monsieur l'Orateur, la SCHL nous a dit que dans la région d'Ottawa-Hull il s'imposait de construire 7,800 logements par an. Or, en 1980 on n'en a construit que 2,600 et d'après les données des dix premiers mois de l'année, il semble qu'on en n'ait guère construit plus de 3,200 cette année. Le ministre a dit tout à l'heure qu'on allait construire 500 nouveaux logements dans la région ce qui porterait à 3,700 le nombre total cette année. Cela correspond exactement à la moitié des besoins. Telle est l'ampleur du problème que nous connaissons. Face à cela, qu'elle a été la réaction du gouvernement? Il a supprimé le programme de IRLM, programme qui avait permis d'augmenter notre parc d'environ 25,000 logements.

M. Cosgrove: Nous n'avons fait que suivre votre exemple.

M. Baker (Nepean-Carleton): Le ministre prétend qu'il suit notre exemple. Il a beau jeu de parler assis. La vérité, c'est que lorsque nous avons donné l'exemple, la situation était loin d'être aussi mauvaise qu'aujourd'hui, et cela montre le peu d'influence qu'il a eu avec d'autres ministres auprès du ministre des Finances (M. MacEachen), car la disposition des MURB a été supprimée. La vérité, c'est que cette année, il va être réalisé 5,000 logements sociaux de moins que l'an dernier. Voilà le programme de logement d'un pays en difficulté.

Or, les taux d'intérêt ont fait monter les loyers. D'après les chiffres que j'ai ici, aux taux d'intérêt actuels, le propriétaire d'un appartement neuf d'une chambre à coucher dans la région d'Ottawa-Carleton devrait le louer plus de $800 par mois, uniquement pour atteindre le seuil de rentabilité. Tant que le taux d'inoccupation ne sera pas nul ou que les loyers n'augmenteront pas, les promoteurs privés ne construiront pas, puisque la plupart des gens ne sont pas disposés à payer de pareils loyers. Car parallèlement, les taux d'intérêt élevés empêchent les jeunes ménages actuellement locataires de s'acheter une maison, même s'ils le voulaient. La perspective de verser $1,000 par mois sur une hypothèque n'est pas de nature à attirer un ménage qui verse actuellement $300 en loyer. Mais si ce ménage avait acheté la maison, son appartement serait maintenant à la disposition de quelqu'un d'autre. Voilà pourquoi le crédit d'impôt foncier était utile, il favorisait l'accession à la propriété. Au cours du troisième trimestre de 1981, le prix de vente moyen des maisons individuelles était de $69,000 à Ottawa, ce qui veut dire que pour pouvoir s'acheter une maison de prix moyen ici, il faut un revenu familial d'environ $40,000, d'après la règle des 30 p. 100 du revenu.

Le résultat des $7,500 par logement prévus dans ce bill, c'est qu'un logement à $800 par mois serait ramené à $700. Ce n'est pas là une incitation à construire, ce n'est pas ce qui résoudra les besoins en logements de la région. Le chiffre de 15,000 logements pour l'ensemble du pays est dérisoire. Il ne suffirait pas au grand Toronto, il ne changerait pas un iota aux difficultés du grand Vancouver. Il ne se mesurerait même pas aux problème de Montréal. Donc, monsieur l'Orateur, par rapport aux besoins, ce bill est un simple balbutiement, l'ombre d'une tentative de solution des problèmes du pays.

Enfin, avec le programme qui diffère les intérêts, ce que vous ne payez pas aujourd'hui vous le paierez demain, avec intérêts en plus. Les intérêts sur les intérêts. Quand je pratiquais le droit, il y avait dans le pays des cautions professionnelles qui cautionnaient les accusés moyennant des taux d'intérêt exorbitants. Avant que les Canadiens ne considèrent ce régime comme leur planche de salut, ils devraient savoir ce qui les attend. Les intérêts vont s'ajouter aux intérêts.

Le ministre a peut-être raison de se dire, comme il ne manque sûrement pas de le faire, en se faisant la barbe le matin: «Heureusement que je ne serai plus là pour voir ça!» C'est vrai qu'il ne sera vraisemblablement plus là pour voir ça. Mais cela ne manquera sûrement pas d'arriver, et bien des gens qui auront réussi à retarder l'échéance verront leur fardeau alourdi d'autant. Ce que je tiens à dire, monsieur l'Orateur, c'est que ce programme est si peu susceptible de résoudre les problèmes des Canadiens qu'aucun ministre et aucun député ne devraient s'enorgueillir de l'avoir préconisé. Monsieur l'Orateur, je vous remercie.

M. Cosgrove: Le comble de la sottise!

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! Comme il est 6 heures du soir, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

[*Traduction*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre je vous prie. Quand nous avons suspendu la séance à 6 heures, je crois que le député de Nepean-Carleton (M. Baker) venait de terminer son discours. La présidence accorde donc la parole au député de Hamilton Mountain (M. Deans).

Des voix: Bravo!

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Je vous remercie beaucoup. C'est très aimable. C'est toujours réconfortant de se faire applaudir. Vous constaterez que j'ai la voie un peu enrouée ce soir. Comme je ne voudrais pas en abuser, je saurais gré aux députés de ne pas m'interrompre.

D'ailleurs, je n'ai pas l'intention de m'étendre trop longuement sur le sujet à l'étude. Je trouve toutefois utile de vous faire part de quelques réflexions au sujet de cette mesure qui concerne le logement, car, il y a un peu plus d'une semaine, on m'a chargé d'avoir à l'œil le ministère, sinon le ministre, responsable du logement pour veiller à ce qu'il s'acquitte bien de son mandat envers les Canadiens.

Je tiens à vous dire dès maintenant que j'ai des idées bien arrêtées en ce qui concerne le logement. Je n'ai jamais réussi à comprendre qu'un logement soit considéré pratiquement comme un objet de luxe. On s'est reposé sur les caprices du marché; on s'est déchargé sur les investisseurs privés; dans une large mesure, on a laissé les milieux financiers décider si les gens pourraient ou non acheter des maisons à un prix raisonnable. Pour moi, le logement constitue une priorité absolue. Il est capital que l'on garantisse aux membres de toutes les classes de la société qu'ils pourront s'offrir un logement décent à un prix abordable.

• (2010)

Il y a quelques années—il n'y a pas si longtemps—je venais de me marier—ma femme et moi cherchions une maison. Nous nous disions à l'époque que nous pourrions consacrer au maximum entre 25 et 28 p. 100 de notre revenu au logement—cela incluait le capital, les intérêts et les taxes. Je suis persuadé, monsieur l'Orateur, que le ministre chargé du Logement et vous-même vous êtes trouvés dans cette situation et que vous étiez les seuls à rapporter de l'argent au foyer, les seuls à travailler. J'étais pour ma part le seul à travailler, car ma femme restait à la maison avec trois enfants en bas âge. J'avais un emploi assez ordinaire qui me rapportait un salaire moyen. Je vais vous dire combien je gagnais parce que cela pourrait vous intéresser et vous faire comprendre ma tristesse devant l'évolution des choses.

C'était en 1963; il y avait peut-être quatre ans que nous étions mariés et nous avions trois enfants en bas âge. Certes, c'était notre faute et la faute de personne d'autre, mais c'était ainsi. Nous avions trois jeunes enfants et nous cherchions une maison.

Après avoir visité bon nombre de maisons, nous avons trouvé un pavillon avec trois chambres. Il occupait une superficie de 1,160 ou 1,180 pieds carrés. Vous voyez certainement ce que je veux dire. On en construisait beaucoup à l'époque. C'était une maison de plain-pied en brique blanche; le sous-sol occupait toute la superficie de la maison; il y avait une seule salle de bain; les pièces étaient petites; le pavillon typique, quoi.

Nous l'avons acheté pour $14,880. Nous sommes parvenus à réunir tant bien que mal, et avec l'aide de mon père, $2,000. Nous avons donc souscrit une hypothèque de $13,000 environ. En 1963, il nous en coûtait $88.60 par mois en principal et en intérêts. Il fallait ajouter à cette somme $25 par mois pour les taxes.

Je travaillais pour les pompiers et je faisais $5,200 par an. Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que cette histoire est à propos. J'avais dû m'adresser au chef des pompiers pour obtenir une lettre prouvant que dans quelques semaines, j'allais gagner la somme faramineuse de $5,200 par an. J'ai accepté cette responsabilité, car j'étais le seul à travailler. Qu'on se rappelle les chiffres, car ils ont de l'importance dans mon histoire. La maison valait $14,880; les remboursements sur le principal et l'intérêt s'élevaient à $88.60 par mois, et je gagnais $5,200 par an. Je pouvais donc me le permettre. Non seulement cela, mais toutes les deux semaines, je pouvais me payer une pizza à 90c. et une demi-douzaine de bières.

Si je raconte cette histoire, c'est que si mon fils aîné, qui est en âge de travailler pour les pompiers de Hamilton, devait y obtenir un emploi aujourd'hui, il gagnerait près de $28,000 par an, ce qui est de cinq fois et demie de plus que ce que je faisais à l'époque.

Nous avons vécu dans cette maison depuis sa plus tendre enfance. Nous en sommes toujours les propriétaires. Ma famille y habite encore. Si mon fils achetait la maison familiale aujourd'hui, il lui en coûterait entre $50,000 et $60,000. Ce qui m'inquiète, c'est qu'aujourd'hui, avec ce revenu, pour cette même maison, il ne pourrait contracter d'emprunt hypothécaire.

J'ai raconté cette histoire en guise de toile de fond à la question du logement dont je voudrais traiter ce soir. Le problème au Canada est que nous avons fait du logement un article de luxe. Je puis comparer maintes situations semblables, et non pas seulement celle qui existait en 1963 par rapport à 1982. On constatera, à de très rares exceptions près, que les gens à revenu moyen pouvaient s'acheter une maison en 1963, c'est-à-dire il y a une vingtaine d'années, alors qu'aujourd'hui, avec le même emploi, ça ne leur est plus possible, les prix des maisons étant ce qu'ils sont.

Voilà la difficulté majeure dans toute cette question du logement. Pour diverses raisons, dont aucune n'est valable à mon avis, nous avons permis que le prix des maisons grimpe à un point tel que le salarié moyen ne jouit plus aujourd'hui des mêmes possibilités qu'à l'époque d'acquérir une propriété à un prix raisonnable.

La maison dont je parle et que nous avons achetée sera payée en 25 ans. D'ici à 1988, la maison sera entièrement payée. A partir de cette année-là, je n'aurai plus à payer quoi que ce soit. Même si mon fils devait assumer l'hypothèque, même s'il lui était possible de faire le versement initial qui lui permettrait de verser les paiements requis aujourd'hui, il n'arriverait pas à payer intégralement cette maison. Il prendrait sa retraite bien avant d'avoir effectué le dernier paiement hypothécaire.

Si je vous raconte cela, c'est que, d'après moi, cela illustre bien le problème qui se pose pour de nombreux Canadiens lorsqu'ils se cherchent un toit. La réglementation des loyers a peut-être causé des difficultés à certains. Toutefois, ce n'est que grâce à elle, du moins en Ontario, que les loyers n'ont pas monté en flèche comme le prix des maisons. Ce n'est que grâce à cette réglementation.

Je m'inquiète chaque fois que j'entends ou que je lis que le ministre parle de lever la réglementation des loyers. On ne peut le faire tant qu'il n'y a pas suffisamment de logements disponibles pour empêcher les loyers d'augmenter du fait que les gens pourront déménager si leur loyer est trop élevé. Il est impossible de supprimer la réglementation des loyers si l'on n'est pas prêt à prendre ces mesures qui s'imposent.

Je vais brosser un tableau de la situation telle que je la vois. L'inflation sévit dans le monde entier. L'autre jour, j'ai questionné le ministre des Finances (M. MacEachen) sur l'opportunité de recourir à certaines mesures pour régler plus précisément le problème des taux d'intérêt hypothécaire. Il a répondu que cette question le préoccupait aussi. Je dois avouer que cela m'a plu. Il a ajouté que nous étions aux prises avec un problème d'envergure internationale en ce qui a trait à l'inflation. Nous ne pourrions pas réellement résoudre la crise du logement à cause de l'inflation mondiale. Je vous dis, monsieur l'Orateur, ainsi qu'aux autres députés intéressés, que l'inflation mondiale n'a pratiquement aucune incidence sur le logement ni

sur les taux d'intérêt hypothécaires. Elle n'en a pas nécessairement, et elle n'en a effectivement pas.

• (2020)

Il y a bien quelques dollars qui sont investis dans ce secteur, mais une part infime des capitaux étrangers qui entrent au Canada est destinée au marché des prêts hypothécaires. Je reconnais que des capitaux étrangers sont investis dans l'acquisition de propriétés, mais cela n'a pas de rapport avec notre sujet. Il entre bien peu de capitaux étrangers au Canada pour y être investis uniquement dans des prêts hypothécaires.

Compte tenu de ce fait, il me semble très clair que nous pourrions et que nous devrions, si nous en avions la volonté, ordonner à ces gens chargés d'investir l'argent du public de l'investir, ou du moins une partie raisonnable de leur portefeuillle, dans des hypothèques à un taux prédéterminé d'intérêt que les Canadiens ont les moyens de payer. Par «ces gens», j'entends un certain nombre d'institutions diverses, depuis les sociétés d'assurance-vie jusqu'aux banques et aux caisses populaires en passant par toutes les autres formes d'institutions financières sans oublier le gouvernement. Ces institutions seraient tout naturellement tenues d'investir dans les hypothèques à un taux d'intérêt prédéterminé.

Et c'est sans compter les capitaux de risque ou les investissements d'une autre nature et les taux d'intérêt qu'il peut y avoir lieu d'imposer dans ce domaine. On obtiendra en fin de compte un rendement mixte ou un taux d'intérêt mixte, si je puis me permettre l'expression. L'intérêt tiré de ces épargnes et de ces investissements serait, somme toute, moins élevé qu'aujourd'hui. Néanmoins, il s'agirait d'une mise en commun de fonds provenant de sources différentes qui seraient prêtés dans des buts multiples et des sommes que la loi réserve au marché des prêts hypothécaires.

A mon sens, il n'y a rien de particulièrement répréhensible dans cette idée, mais ce qui me tracasse dans le marché d'aujourd'hui, c'est qu'il est possible d'obtenir un meilleur rendement sur un certificat hypothécaire, qui est absolument garanti, que sur un investissement comportant un élément de risque. Pour moi, c'est le monde à l'envers; il est complètement absurde qu'une personne puisse obtenir un meilleur rendement d'un investissement de bon père de famille plutôt que d'un investissement de spéculation.

J'estime que le premier principe qui doit régir une politique d'habitation est la reconnaissance du droit au logement. Pour fournir à la population des logements à prix abordable, il faut que toutes les institutions, qui s'occupent de gérer les deniers publics, y compris le gouvernement, s'unissent pour rassembler le capital nécessaire. Une grande parti de cet argent doit servir à financer des prêts hypothécaires à des taux raisonnables pour tous les Canadiens.

Si nous partions de ce principe-là, nous verrions quels avantages en découleraient. Si le gouvernement choisissait résolument cette orientation, nous pourrions commencer à construire des logements, en nombre suffisant, partout où le besoin s'en fait sentir. Et il ne s'agit pas uniquement de la construction de maisons. Je n'apprends probablement rien au ministre qu'il ne sache déjà; il s'y connaît en logement autant sinon plus que moi. Il sait sûrement que, d'après presque tous les calculs, nous aurions besoin de plus de 200,000 nouveaux logements par année, pendant au moins cinq ans, pour répondre à la demande accumulée, si nous commencions à construire des maisons d'un prix abordable.

Le ministre sait aussi, j'en suis convaincu, que l'HUDAC a récemment ramené ses estimations de 220,000 à 200,000 unités. Ce n'est pas que les besoins soient moindres; c'est plutôt qu'il se trouve moins de gens qui peuvent se permettre d'acquérir un logement. Le raisonnement de l'HUDAC est celui-ci: mieux vaut ne pas construire de maisons puisque les gens n'ont pas les moyens de les acheter. Je propose donc, précisément pour cette triste raison, que nous ne tenions pas compte de l'estimation de 220,000 logements et que, poursuivant l'objectif des 200,000 maisons, nous commencions par construire celles-là.

Dès la mise en chantier, chaque fois que nous creusons des fondations, nous engageons un processus qui crée 2.2 années-hommes de travail au Canada. Si nous construisions 220,000 logements, c'est 220,000 fois 2.2 années-hommes, ou plus de 400,000 années-hommes que nous créerions, selon un calcul approximatif. Il n'entre pas que la construction d'une maison dans ces 400,000 années-hommes, mais aussi la fabrication des tuyaux de cuivre, des carreaux de céramique, des appareils de salle de bain, de bardeaux pour les toits, des fenêtres et des portes. Ces articles seraient fabriqués partout au Canada, d'un océan à l'autre, que ce soit dans l'industrie du bois d'œuvre de la Colombie-Britannique, dans le secteur manufacturier de l'Ontario ou dans celui de la côte est. Toutes les régions auraient leur part de ces quelque 460,000 années-hommes qui résulteraient de la construction de logements dont les Canadiens ont besoin.

Si la construction des logements était la seule raison d'entreprendre ce programme, ce serait déjà suffisant: le besoin existe. Mais nous avons près d'un million et demi de chômeurs et, quand on songe que nous pourrions créer deux fois ou plus d'emplois que maintenant en répondant à la demande de logements, je ne comprends pas pourquoi le gouvernement s'entête à bloquer le développement et la construction domiciliaire.

Il ne s'agit cependant pas uniquement de logements destinés à des Canadiens qui veulent devenir propriétaires. Même si notre mode de vie nous pousse à épargner pour devenir propriétaire de notre maison, aspiration bien légitime qu'il faut encourager, le gouvernement doit aussi, à l'heure actuelle, encourager la construction de logements locatifs. Le ministre ne peut pas ignorer la crise aiguë du logement qui sévit dans les grands centres urbains. Les données qui sortent de son ministère sont, en effet, trop éloquentes. Que ce soit à Ottawa, où le taux d'inoccupation est à peu près nul, aussi bien qu'à Hamilton ou, encore, à Vancouver, il faut de toute évidence construire dans la plupart des grandes villes des logements locatifs.

On pourra prétendre que nous n'en avons pas les moyens, mais sachons que nous parlons ici de placements. Il ne s'agit pas d'acheter quelque chose dont il ne restera plus rien dans deux ou trois ans, non plus qu'il est question d'acheter ou de fabriquer un produit voué à la désuétude. Il ne s'agit pas de fabriquer une bombe qui éclatera et il n'en sera plus question. Il s'agit de construire une maison qui durera plus de 50 ans et qui, durant toute son existence, va rapporter soit un loyer soit le remboursement d'une hypothèque. Nous parlons d'un investissement qui garantit un rapport échelonné sur une certaine période. Chaque dollar qui y est affecté est remboursé avec intérêt, il crée et créera des emplois et contrairement aux dollars consacrés à d'autres fins, il crée non seulement les emplois dont nous avons besoin actuellement pour permettre à l'économie de bien marcher, mais il permet également d'offrir un logement à la première famille qui l'occupera mais à toutes les autres qui y demeureront durant de nombreuses années.

• (2030)

A mon avis, nous manquons de perspicacité. L'an dernier, je crois—et je ne veux pas laisser entendre que les chiffres ont une importance particulière—nous avons accordé à une compagnie qui voulait s'installer dans une certaine région de l'est du Canada une somme de l'ordre de 60 millions à cette fin. Elle avait l'intention de s'y installer de toute façon et nous n'avons rien eu en retour de nos 60 millions de dollars. Et pourtant, parce qu'elle allait créer environ 200 emplois—rien de permanent, s'entend—nous avons trouvé moyen de lui donner 60 millions. Dans le cas de l'industrie automobile, nous avons convenu avec le gouvernement de l'Ontario de donner des millions à la Société Ford du Canada, mais elle n'a pas créé un seul emploi.

M. Pepin: Nous ne lui avons encore rien donné.

M. Deans: Nous lui avons donné une garantie. C'est tout comme si l'argent était déjà dépensé.

M. Pepin: Vous dîtes que nous leur avons donné l'argent.

M. Deans: Le ministre a raison, nous ne lui avons pas encore donné d'argent, mais nous nous sommes engagés à faire un versement. Nous sommes déjà engagés.

M. Pepin: Je ne faisais qu'atténuer un peu.

M. Deans: D'accord. Je ne vois jamais d'un mauvais œil des interpellations sensées comme celle-là. Le ministre a bien fait de le dire parce qu'il me permet ainsi de faire remarquer à quel point la position du gouvernement est trompeuse. De toute apparence, le gouvernement ne considère pas que le Trésor public s'est engagé tant qu'il n'a pas remis de chèque. Le ministre a-t-il jamais été cosignataire d'une demande d'emprunt? L'argent ne change pas de mains, mais si l'emprunteur ne paye pas, le cosignataire doit rembourser; il doit pouvoir remettre cette somme à un certain moment; la situation est analogue lorsque les gouvernements fédéral et provinciaux garantissent des emprunts.

En réalité, pour des raisons que je n'ai jamais bien comprises, nous trouvons apparemment le moyen de dépenser de l'argent sans avoir la moindre garantie que cet investissement nous rapportera alors que nous ne trouvons pas l'argent nécessaire aux investissements visant à répondre aux besoins actuels et futurs du Canada.

M. Cosgrove: Nous avons 350 millions de dollars à dépenser pour 70,000 emplois mais vous ne nous laissez pas faire.

M. Deans: Je permettrais bien volontiers au ministre de dépenser 350 millions de dollars. En réalité, j'ai fait une offre au ministre l'autre jour et je sais qu'il est extrêmement impatient de passer à l'action. Si le ministre garantit de construire les 70,000 logements permettant de combler la différence entre les 140,000 à 150,000 logements qui, aux dires de la plupart des experts, seront construits cette année et les 220,000 logements dont le Canada a besoin, de l'avis de la plupart des citoyens, et si le gouvernement promet de commencer à construire ces 70,000 logements supplémentaires, le projet de loi sera adopté à 8 h 36 et le ministre pourra dépenser l'argent.

M. Cosgrove: L'adopteriez-vous à moitié pour 30,000 logements?

M. Deans: Non, je n'adopterai pas le projet de loi à moitié pour 30,000 logements.

M. Cosgrove: Par conséquent, c'est rien ou 70,000 logements?

M. Deans: Non, c'est rien ou 70,000 logements? Le ministre doit bien savoir qu'il n'y a pas d'argument plus convaincant que les besoins à longue échéance dans les domaines du logement et de la création d'emplois. Aucun argument ne peut-être plus convaincant que la nécessité d'utiliser les matières premières canadiennes pour nos propres besoins et de mobiliser les ressources financières d'un secteur financier très privilégié pour répondre aux besoins des Canadiens pendant un certain temps. Il n'y a pas d'argument plus convaincant que le respect d'une des quelques promesses que le gouvernement devra faire s'il veut être digne de ce nom; il faut notamment que le gouvernement garantisse aux Canadiens qu'ils auront non seulement de quoi se nourrir convenablement mais qu'ils pourront par ailleurs se loger décemment.

M. Cosgrove: Peut-être que le syndicat des menuisiers apprécierait 30,000 emplois?

M. Deans: Peut-être, mais je pensais que le ministre savait—au fait, peut-être ne le sait-il pas, quoique cela m'étonne, mais je suppose qu'il n'est pas au courant parce qu'il est en quelque sorte coupé du vrai monde—que très peu d'ouvriers qui construisent des maisons sont syndiqués. En fait, la plupart des gens qui construisent des maisons ne sont pas syndiqués, donc je ne défends pas les intérêts d'une organisation, je défends les intérêts de chacun. En général, les charpentiers qui sont syndiqués ne travaillent pas dans la construction de résidences.

M. Cosgrove: Nous parlons ici des logements locatifs.

M. Deans: Très bien. Là non plus, il n'y a pas de syndicat. C'est vraiment dommage que le ministre ne soit pas au courant, mais je prendrai cela simplement comme un oubli de sa part.

Je pense qu'avec tous nos moyens et toutes nos ressources ici au Canada, nous devrions être capables, sans aucune aide de l'extérieur, de nous nourrir, de nous loger et, si nous voulions, de satisfaire à nos besoins en énergie. Voilà des choses que nous sommes capables de faire au Canada, et si nous en sommes capables, c'est que le Canada possède tout ce dont il a besoin pour fournir ces trois choses.

Nous pourrions, je le reconnais, faire de nombreuses autres choses. Nous pourrions fournir de nombreux autres services. Nous pourrions fournir des soins de santé de meilleure qualité. Nous pourrions fournir un enseignement de meilleure qualité. Nous pourrions fournir toutes ces choses, mais pour ce qui est des besoins fondamentaux des Canadiens, si nous pouvons les chauffer en hiver, et si nous pouvons leur fournir un abri et les nourrir d'un bout de l'année à l'autre, c'est parce que nous avons au Canada tout ce dont nous avons besoin pour le faire. Le gouvernement qui ne sait pas mettre en œuvre toutes ces ressources et faire en sorte que tous les citoyens puissent satisfaire ces trois besoins dans la mesure de leurs moyens ne mérite pas le nom de gouvernement. Voilà ce qui m'inquiète tellement dans l'attitude du gouvernement actuel. Voilà ce qui me trouble tellement dans son attitude.

Au début de mon exposé, j'ai dit comment la situation s'était détériorée depuis 1963. J'ai expliqué, d'une façon que je crois extrêmement lucide, ce qui s'est passé dans l'intervalle. Ce n'est pas que les salaires n'ont pas augmenté d'une façon raisonnable, car par rapport à n'importe quelles normes, du moins en ce qui concerne l'emploi dont j'ai parlé, ils ont augmenté bien au-delà de ce que les Canadiens qui vivaient et travaillaient en 1963 avaient pu prévoir. Cependant, le coût du logement et la part du budget qu'il représente ont augmenté d'une manière inimaginable. Ils dépassent maintenant de beaucoup ce que les gens auraient les moyens de payer, ce que le gouvernement pourrait raisonnablement leur demander de tolérer, et ce que les députés pourrait tenter de justifier aux yeux de leurs mandats.

En l'occurrence, j'ai adopté une attitude très simple. Je le dis tout net au ministre: le bill dont il nous a saisis va encore aggraver la crise du logement au Canada. Il s'agit d'une nouvelle mesure de replâtrage, d'une goutte d'eau dans l'océan. Cela permettra peut-être d'atténuer un peu le problème, de le juguler pendant quelque temps mais la difficulté provient de l'attitude fondamentale du gouvernement à l'égard du logement, de son refus de s'engager à offrir des logements à nos concitoyens à des prix abordables. Monsieur l'Orateur, il n'y a qu'une réponse à cela et en l'occurrence il ne suffit pas que les banques réduisent leur taux d'intérêt de 19.5 p. 100 à 17.5 p. 100 sur cinq ans si elles estiment gagner suffisamment d'argent comme ça. Bon sang, personne ne devrait être tenu de payer les prix que les établissements financiers exigent actuellement.

• (2040)

Il n'y a pas besoin d'être un génie en mathématiques pour s'apercevoir que dans un avenir proche—si ce n'est déjà maintenant, seuls les gens très, très riches pourront se permettre d'acheter des maisons. Quant au reste de la population, elle devra s'entasser à deux, trois ou quatre par appartement, il lui faudra vivre dans les sous-sol et dans les greniers. Ces conditions prévalaient il y a quelques années, mais on a pu y remédier grâce aux efforts systématiques déployés par un grand nombre de citoyens de tous les milieux sociaux. Nous avons constitué un ensemble de localités meilleures et mieux adaptées où les gens pouvaient vivre en ayant le sentiment de s'épanouir ensemble, de pourvoir aux besoins de leurs familles et de profiter des avantages des services sociaux, des établissements d'enseignement et des établissements sanitaires. Nous avons constitué une société dans laquelle nos concitoyens pouvaient vivre et travailler ensemble et avoir la sécurité qu'ils n'auraient pas besoin de travailler pendant leurs vieux jours comme ils l'ont fait durant leur vie active.

Je fais remarquer à tout député qu'il est effrayant de penser qu'aujourd'hui une jeune personne puisse acheter une maison, signer un contrat et s'apercevoir au moment de renouveler son hypothèque—comme c'était le cas pour la Banque royale—que le créancier a prévu une formule permettant au débiteur de réduire ses versements au point qu'il devra davantage d'argent à la fin de l'année qu'au début. Pourtant le ministre des Finances a eu le front d'intervenir à la Chambre et de féliciter les établissements bancaires de leur initiative, consistant en l'occurrence à endetter davantage les acheteurs.

Quel espoir peuvent bien avoir les jeunes couples âgés de 26, 27 ou 28 ans qui décident d'acheter une maison? A 70 ans, alors qu'ils ne pourront plus trouver d'emploi, ils devront encore autant d'argent que quand ils l'ont achetée 40 ans plus tôt. Comment vont-ils pouvoir mettre de l'argent de côté pour leurs vieux jours? Comment vont-ils pouvoir économiser l'argent nécessaire pour rembourser leur hypothèque dont le taux grimpe selon le bon plaisir des institutions financières de Toronto, Montréal, Vancouver, etc.? Plus j'y pense, monsieur l'Orateur, et plus cela me déprime; plus cela me désole et plus j'ai de mal à comprendre.

J'aimerais dire au ministre et au gouvernement par votre entremise, monsieur l'Orateur, qu'il n'est pas de secteur où leur intervention s'impose davantage. Le ministre n'a-t-il donc pas de cœur pour ne pas comprendre que la question du logement n'est pas un sujet de plaisanterie et qu'il ne faut pas la laisser entre les mains de quelques investisseurs et de leurs conseillers; ce n'est pas une question à traiter à la légère. Dans une société moderne, avancée et sensibilisée, le gouvernement doit absolument établir des directives pour garantir que les Canadiens vont pouvoir s'offrir un logement à un prix décent durant leur existence.

M. Benjamin: Pas seulement pour gagner de l'argent.

M. Deans: Et pas seulement, comme le souligne mon collègue, pour faire de l'argent.

Une maison est le plus gros investissement que fasse un individu. C'est à sa maison qu'il consacre la majeure partie de son salaire. Elle est le centre de sa vie. Il l'achète comme une source de stabilité. Le gouvernement nous enlève systématiquement cet espoir. Il aura suffi de trois ou quatre années, pour que ce qui était un désir légitime et réalisable, à condition d'un certain effort, ne soit plus qu'une chimère et dans certains cas, un cauchemar.

De toutes les responsabilités qui auraient pu être confiées au ministre, je crois que celle-ci est de loin la plus importante à l'heure actuelle. Il peut fort bien s'inscrire en faux contre la stupidité d'une politique à courte vue et prouver qu'il sait prendre des initiatives. Il peut redonner espoir aux Canadiens. Il peut montrer sa volonté ou sa compétence dans l'exercice de ses responsabilités, ce que ni lui ni aucun de ses prédécesseurs n'ont fait jusqu'à présent. Il pourrait s'engager au nom du gouvernement à ce qu'au cours des 12 prochains mois, on permette de nouveau aux Canadiens d'acquérir une maison pour un montant qu'ils seront capables de payer au cours de leur existence. C'est là un engagement que tous les députés ici appuient, je crois.

Des voix: Bravo!

L'hon. Ron. Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, je suis plutôt heureux de prendre la parole à la suite du député de Hamilton Mountain (M. Deans), dont l'art oratoire et les idées humanitaires méritent une grande attention.

Les Canadiens caressent un rêve impossible, particulièrement les jeunes ménages et les jeunes qui terminent leurs études, cherchent du travail et rêvent d'élever des enfants dans le confort d'une maison privée. C'est de tout cela qu'il s'agit dans le débat actuel.

J'ai été captivé par les propos du député. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, j'ai passé bien des heures à me demander comment il se faisait que la solution que j'entrevois au problème diffère tellement de la façon dont les députés du Nouveau parti démocratique souhaitent le voir résoudre.

Plus nous voulons structurer notre société, plus nous étouffons les stimulants et les initiatives qui œuvrent comme par magie pour faire rêver les gens et les pousser à travailler et à prendre des risques, et plus nous nous empêtrons dans les marécages de l'inaction et de l'incurie bureaucratiques. Ce sont là à mon avis des aspects dont nous devons nous préoccuper dans le débat du bill C-89.

Au début de son intervention, le député de Hamilton Mountain a parlé des difficultés que sa femme et lui avaient éprouvées au début pour donner un foyer à leurs trois jeunes enfants. La plupart d'entre nous pouvons raconter une histoire similaire. La mienne est plutôt différente et est antérieure de quelques années à la sienne. Je suis sorti des années de guerre marié et père d'un enfant auquel est bientôt venu s'ajouter un autre. Les temps étaient difficiles à l'époque. Il fallait terminer des études pour réussir à gagner un revenu supérieur aux allocations versées par le ministère des Affaires des anciens combattants. A l'époque, le gouvernement avait des programmes fort opportuns dont nous n'entendons plus parler. Il y avait la loi sur les terres destinées aux anciens combattants qui, au retour de la guerre, cherchaient à se réinstaller. En outre, la Société canadienne d'hypothèques et de logement était une société d'État dont tous et chacun avaient lieu d'être fiers.

Le logement

• (2050)

Aujourd'hui, après une décennie d'administration absolument désastreuse et arrogante de la société et des ressources des Canadiens, nous nous retrouvons avec une catastrophe à l'échelle nationale. Le système est désormais dénué de tout stimulant. On y a brimé le moindre esprit d'entreprise et étouffé tout désir de faire preuve d'initiative. La politique financière préconisée par le gouvernement libéral ne permet plus au particulier de faire preuve d'autonomie et de créativité ou encore d'éprouver de la fierté à acquérir un terrain et à y construire une maison selon ses moyens pour y faire vivre sa famille dans la sécurité et la dignité. Le professeur Flores d'Angleterre a fait une déclaration qui, à mon avis, s'applique fort bien au débat entourant le projet de loi sur le logement. Après maintes années sous le régime socialiste et travailliste anglais, a-t-il déclaré, on pouvait considérer le secteur privé comme étant la partie de l'économie que le gouvernement contrôlait, et le secteur public, la partie dont personne n'avait le contrôle. Voilà le malheur avec lequel nous sommes aux prises aujourd'hui. Le gouvernement multiplie nos sociétés d'État, retire au secteur privé les dégrèvements fiscaux accordés jusqu'ici et nous oblige tous à nous présenter, tête basse, devant des tas de bureaucrates pour leur demander la permission de faire ceci ou de faire cela, et pour leur demander des subventions.

M. Benjamin: Et aussi devant les directeurs de banques.

M. Huntington: Si on fichait la paix aux directeurs de banques et qu'on ne changeait rien au système, avec une bonne politique financière, ces mêmes directeurs pourraient donner aux particuliers une certaine autonomie qu'aucun fonctionnaire, ou ministre, ne saurait assurer à qui que ce soit, où que ce soit. Les incitations fiscales constituent la solution magique pour encourager les gens à travailler. Les députés ne semblent pas d'accord: ils qualifient mes idées de dépassées. Il leur suffit de relire l'histoire de l'après-guerre de la Grande-Bretagne pour voir la situation délicate dans laquelle se trouve ce pays. Les industries étatisées s'effondrent les unes après les autres. La plupart d'entre elles ne font même pas assez de recettes, pour payer leur personnel. Elles ont oublié que l'État-providence qu'elles ont édifié et qu'elles réclament à cor et à cri doit être alimenté par la création de richesses. Nous ne saurions maintenir plus longuement des programmes sociaux, lesquels font l'envie des autres pays si nous ne faisons pas porter tous nos efforts et notre imagination sur la création de richesses qui nous assureront de ne pas perdre ce que nous avons déjà. Le régime des pensions n'est pas suffisamment financé. Il est en danger. A peu près tout ce que nous avons est en péril. Nous avons un gouvernement qui dépense tellement en activités non rentables et en programmes sociaux qu'il doit emprunter pour payer l'intérêt des emprunts qu'il a contractés l'an dernier. C'est un véritable cancer qui s'étend sans cesse et détruit la confiance de la nation.

Comme l'a dit le député de Hamilton Mountain, le bill C-89 est une mesure provisoire qui ne résout pas les problèmes actuels du Canada en matière de logement. Il ne s'attaque pas à la clause de ces problèmes. Le Canada a besoin chaque année de quelque 220,000 nouveaux logements, et nous discutons d'un projet de loi qui prévoit l'octroi de $7,500 sans intérêt pour la construction de 15,000 logements dans tout le pays. Cela ne contribuera même pas à résoudre le problème que

constitue la pénurie actuelle de logements dans la ville d'où je viens, soit Vancouver. En 1980, on n'a construit que 159,000 logements en vertu de la politique gouvernementale. En 1981, seulement 178,000. Selon les dernières prévisions du Conference Board, en novembre 1981, seulement 180,000 logements seront construits en 1982, et il semble maintenant que cet objectif ne sera même pas atteint. Il nous manque 143,000 logements pour une période de trois ans, et nous débattons un projet de loi prévoyant l'octroi de $7,500 sans intérêt pour la construction de 15,000 logements dans un pays où, comme l'a dit l'orateur qui m'a précédé, il n'y a plus de logements vacants nulle part. A cause des politiques gouvernementales, le taux d'inoccupation sera nul dans presque tous les centres vers 1983. Un marché noir se constituera, et notre société sera en proie à des souffrances humaines d'une intensité que je n'aurais jamais cru voir de mon vivant.

En ce qui concerne les taux d'intérêt hypothécaire, je me souviens que durant la trentième législature, on avait présenté une mesure concernant les emprunteurs et les déposants. A ce moment-là, le gouvernement cherchait à favoriser les prêts à moyen terme. Le projet de loi a été retiré parce que nous avons prévenu le gouvernement qu'il fallait à tout prix maintenir un juste équilibre. Toute l'industrie canadienne du logement, tout ce qui a permis de respecter le droit à la propriété privée, reposaient sur l'obtention de prêts d'une durée de 25 ans. Voilà ce qui a garanti le droit à la propriété en permettant à tous d'acquérir une maison. Au cours des cinq dernières années, tout cela a été anéanti par les politiques dont le gouvernement a toléré l'insidieuse infiltration. Aujourd'hui, les salariés, les jeunes couples, les personnes d'âge moyen sont obligés de renouveler leur hypothèque tous les cinq ans. Sans compter que beaucoup d'entre eux ont dû signer des contrats d'un an et d'autres des contrats de trois ans. La détresse, les inquiétudes et les soucis qui en découlent ne peuvent être pris à la légère. J'ai connu des personnes qui, à la veille de renouveler une hypothèque, devaient envisager une hausse de leur mensualité variant de $280 à $440. C'est un problème grave, que ne peut résoudre ni surmonter l'entreprise qui leur assure leur revenu de base. Pourtant, il existe des moyens originaux qui permettraient de résoudre ce dilemme pour le plus grand bien des Canadiens.

J'aurais quelques mots à dire sur les taux d'intérêts. Nous sommes aux prises avec une inflation dont nous sommes responsables pour une bonne part. Bien sûr, il ne faut pas nier les causes imputables à l'étranger, les coûts qui échappent à l'emprise du Canada, mais personne ne viendra me dire que nous sommes obligés d'imiter les politiques monétaristes américaines, politique que la Banque centrale des États-Unis a conçues et applique pour régler les problèmes que posent aux États-Unis même le taux d'intérêt, la masse monétaire et la demande. Après la seconde Guerre mondiale, les États-Unis ont lancé le plan Marshall qui leur a permis d'investir massivement en eurodollars pour la reconstruction de l'Europe et du Japon. Ces dispositions prévoyantes, prévues par John Maynard Keynes après la Première Guerre mondiale, adoptées dans le plan Marshall après la Seconde Guerre, nous ont sans doute préservé d'une autre crise mondiale provoquée par l'incapacité de répartir équitablement les matières premières et les richesses naturelles. Les politiques monétaristes des États-Unis qui engendrent des taux d'intérêt élevés, ont été conçues en fonction des besoins des États-Unis, non pas des besoins du Canada, et, pourtant, la Banque du Canada et le gouvernement libéral qui ne comprennent rien à nos problèmes à nous, copient ces politiques.

M. Benjamin: Mais Wilson est d'accord avec eux.

M. Huntington: J'entends un autre économiste néo-démocrate qui a toutes les solutions. Le député aura peut-être l'amabilité de me laisser poursuivre. Qui sait si avec un peu de chance nous n'arriverons pas un jour à résoudre nos problèmes sans coups bas et toutes sortes de manœuvres politiques. Pour un problème aussi grave, nous devrions oublier tout sectarisme.

• (2100)

Au Canada, l'eurodollar ne nous pose pas de problème. Par contre, nous devons faire face à la mobilité des capitaux favorisée par notre Fonds des changes. Intentionnellement ou non, la politique du gouvernement canadien n'a fait qu'accentuer cette mobilité. Au Canada, la concentration des sociétés s'est faite à un rythme ahurissant. Depuis février 1980, nous nous sommes engagés dans la voie de la nationalisation à cause de notre désir insensé de tout posséder dans notre pays. Cette nationalisation s'est faite aux dépens de la création d'emplois. Voilà ce que le gouvernement a à offrir aux Canadiens et c'est une véritable tragédie. Telle est la tragédie que vivent tous les jeunes qui entrent sur le marché du travail. Nous constatons qu'on n'a pas encore donné suite aux mégaprojets. Nous constatons qu'on n'a encore rien fait pour moderniser les transports. Nous constatons également qu'on ne fait rien pour exploiter de façon réaliste le merveilleux patrimoine dont nous avons hérité grâce à notre bonne fortune et à notre situation géographique. Nous sommes étranglés par un taux d'inflation et des taux d'intérêt qui prennent le pays à la gorge. J'essaie simplement de vous faire comprendre la situation.

Personnellement, je crois que nous pourrions avoir de faibles taux d'intérêt au Canada si nous limitions les prélèvements sur nos réserves de devises étrangères. Nous avons des taux d'intérêt élevés parce que nous croyons qu'il faut faire concurrence aux taux d'intérêt des marchés des États-Unis et d'Europe. Si c'est vrai, pourquoi en Suisse les taux d'intérêt sont-ils beaucoup plus bas que partout ailleurs? C'est parce que la Suisse contrôle les entrées et sorties de capitaux.

L'année dernière, dans le cadre du programme de nationalisation, Petro-Canada a acheté Petrofina pour la somme de 1.2 milliard; Canadian Pacific Investments a acheté International Paper pour plus d'un milliard et à force d'acheter telle ou telle compagnie européenne ou encore Husky Oil anx États-Unis, à cause de toute cette concentration de sociétés et de notre désir de tout nationaliser, nos réserves de devises étrangères doivent faire face à des exigibilités d'environ 20 milliards de dollars.

Nous pourrions avoir aujourd'hui au Canada des taux d'intérêt égaux ou inférieurs au taux d'inflation sans fuite de capitaux si nous nous penchions sur le problème de nos réserves internationales. Cela nous prendrait environ 60 milliards de dollars, mais si nous ajoutions ces 60 milliards de dollars à notre compte de réserves étrangères, nous pourrions être maîtres de notre propre destin au Canada. Où allons-nous trouver ces 60 milliards de dollars? Les députés d'en face peuvent bien froncer les sourcils. Cependant, il suffirait d'arrêter la saignée quotidienne de notre compte de réserves internationales. Comme je l'ai déjà signalé, nous avons créé un déficit de 20

milliards de dollars au titre de ce compte à cause du programme de nationalisation et de la concentration des sociétés au Canada. Nous pourrions faire quelque chose de nouveau, en adoptant, par exemple, une politique bien canadienne et en disant: «Nous allons supprimer les pressions exercées sur notre compte de réserves internationales en rétablissant le principe des déductions d'impôt.» Cette année, d'une façon ou d'une autre, nous nous sommes éloignés du principe de retenues de garanties de 15 p. 100. Si nous supprimions les exigibilités en monnaie étrangère en faisant passer la retenue d'impôt à 30 p. 100, par exemple, pour tous les effets de moins 60 mois, cela aurait pour conséquence immédiate que tous les effets à terme seraient de 60 mois.

J'entends les députés dire que je rêve, mais cette idée m'est venue de discussions et d'entretiens avec des représentants de l'industrie bancaire qui connaissent le système bancaire international et le mode de fonctionnement du système suisse. J'ai aussi examiné ce qui s'est passé aux États-Unis. Pour supprimer les pressions exercées sur le Trésor américain par l'eurodollar, les Américains ont émis des obligations Roosa en Europe. Pour un bon pourcentage d'eurodollars, ils ont converti les exigibilités en effets à terme afin de réduire les pressions quotidiennes exercées sur le Reserve Board.

J'ai écouté des économistes traditionnels. J'ai lu tellement de livres que je m'en suis abîmé la vue et que j'ai maintenant besoin de nouvelles lunettes. J'ai eu le privilège d'assister à Oxford, en Angleterre, à une conférence sur les conséquences du faible taux de croissance économique sur le monde occidental. J'ai écouté et j'ai lu des débats entre des économistes traditionnels. Croyez-moi, monsieur l'Orateur, ils ne connaissent pas la solution. Ils ne font que tenir des débats et essayer d'avoir le dessus les uns sur les autres. Nous, les hommes politiques, nous comptons sur eux pour trouver une solution. Sur la scène politique, nous semblons attendre John Maynard Keynes des années 80 ou 90; mais il n'est pas là, tout simplement. Donc, il va falloir nous ouvrir l'esprit, nous sortir de ce débat doctrinaire dans lequel le monde occidental est enfermé, nous mettre à agir par nous-mêmes et à prendre en mains la destinée canadienne.

Je dirai au gouvernement qu'il est temps d'examiner l'instantanéité de l'appel à nos réserves de devises. Qu'on dise à ceux qui empruntent lourdement pour acheter à l'étranger d'adopter des échéances de 60 mois pour nous donner le temps de souffler, afin d'abaisser les taux d'intérêt, de faire que les logements soient de nouveau abordables pour la majorité de la population et de remettre notre industrie au travail. En même temps, il est absolument indispensable que d'un façon ou d'une autre la population canadienne fasse suffisamment pression auprès du gouvernement libéral pour qu'il se guérisse de cette manie de tout donner, depuis l'isolement de la maison jusqu'aux $7,500 dispensés d'intérêt pour un logement locatif, les subventions à l'industrie, aux assistés industriels qui s'engraissent à cette mangeoire publique, de cette structure et de cette domination de la vie des gens dans la société et qu'il cesse d'étouffer cette étincelle qui crée, qui innove et qui permet aux gens de gagner à l'occasion le pari du risque, ce risque qui fait des emplois et des richesses et la compétitivité avec les autres pays.

Tant que le gouvernement ne reviendra pas à une politique budgétaire qui donne des récompenses et des incitations, tant qu'il ne cessera pas de dépenser tous ces dollars de recherche et de développement en circuit fermé avec les universités et le Conseil national de recherches, tant que le gouvernement ne commencera pas de relâcher les cordons et de donner un peu de cela au secteur privé par le moyen d'incitations fiscales suffisantes visant les augmentations des dépenses de recherches, le pays va continuer de se retirer comme l'océan qui s'en va à la marée descendante. Grand Dieu! ce que nous en avions de la chance quand nous sommes rentrés après la Seconde guerre mondiale et avons édifié le pays: nous avions le droit à une maison, le droit d'élever et de faire instruire une famille, le droit à un emploi si nous voulions travailler. Mais, lentement et sûrement, le citoyen a perdu son autonomie et il a commencé à compter de plus en plus sur le gouvernement; il n'était plus prêt à faire l'effort supplémentaire nécessaire, pour acquérir et protéger le droit à la propriété. Comme c'est dommage, monsieur l'Orateur. C'est cela le fond du dilemme du logement au Canada aujourd'hui. L'indépendance des Canadiens s'est trouvé anéantie par un paternalisme qui s'étend du berceau à la tombe; et les gens ne savent plus imposer la discipline nécessaire pour obtenir ce qu'ils veulent.

• (2110)

Depuis quinze ans que notre pays est dominé par les libéraux, il a également perdu tout désir d'atteindre à un niveau d'excellence. A un moment donné, nous avions atteint ce niveau; notre technique était la meilleure au monde. Elle pourrait l'être encore aujourd'hui. Cependant, nous aurions pu repartir à zéro et construire des navires, former une armée et une marine. Nous aurions pu jouer notre rôle dans le monde en marchant la tête haute, fiers d'être Canadiens. Nous étions animés d'un sentiment, d'un désir d'aller de l'avant. Le Canada, au cours des douze dernières années, a perdu lentement mais sûrement, et de façon méthodique, son niveau d'excellence et tout désir d'atteindre à cette excellence. Nous avions à l'époque un niveau de vie qui faisait l'envie du monde entier, monsieur l'Orateur. Nous étions alors au troisième rang, nous sommes aujourd'hui au treizième et nous sommes en perte de vitesse. Cela se ressent tous les jours. Nous avons modifié un régime fiscal fondamental et simple, monsieur l'Orateur, pour en faire un système monstrueux et compliqué. Dans le cadre duquel des fonctionnaires et des bureaucrates menacent de s'ingérer de façon arbitraire dans nos vies. Nous connaissons l'intervention gouvernementale et la confusion. Le dernier budget, qui s'est révélé une catastrophe nationale, nous a ôté tout pouvoir de décision. Il a supprimé à tout jamais la seule chance qu'il nous restait d'effectuer un revirement et de créer des emplois. Ce jour fatal fut le 12 novembre.

Je suppose que la plus grosse erreur que nous ayons faite, c'est d'avoir laissé le gouvernement parler de remettre les points fiscaux aux mains des bureaucrates, monsieur l'Orateur, car maintenant, ils se les sont attribués. Ils estiment inutile de nous les transmettre pour nous permettre, à vous, à moi et aux autres qui travaillons dans des branches diverses sous l'autorité de la loi, de profiter de ce système de points fiscaux pour créer des richesses ou des emplois et faire quelque chose d'utile. Ils estiment qu'avec leurs bureaux et leurs livres, ils possèdent un droit divin que je n'ai pas, et tant que cette attitude prévaudra, je puis vous dire, monsieur l'Orateur, que notre pays sera en danger, car cela aboutira sûrement à l'agitation sociale.

Le logement

Outre les tensions régionales qu'ils ont laissées s'aggraver au cours des quinze dernières années, notre pays est de plus en plus en danger, car nous sommes incapables de diriger l'un des pays et l'un des peuples les plus heureux que Dieu ait jamais créés. Nous avons rejeté l'une après l'autre toutes les chances extraordinaires que nous avions de vivre en autarcie, sur le plan énergétique, d'ici 1990. Tout cela est dû à l'attitude et au genre de mesures qu'on retrouve dans le bill C-89, qui donne encore une fois de plus en plus de pouvoirs à quelques bureaucrates anonymes qui pourront permettre d'obtenir $7,500 pour construire un logement locatif à un endroit précis. Laissons-les donc construire où bon leur semble au lieu de chercher à formuler un droit et une politique qui disent aux entrepreneurs et aux entreprises du pays: «Allez-y, faites de l'argent!» Laissons-les construire des logements que les gens auront les moyens de payer.

Un jour, on nous donne les IRLM, et au budget suivant, ils ont disparu. Nous avons enlevé tous les éléments d'une politique fiscale qui autrefois encourageait les Canadiens à participer à la prise des décisions, et maintenant, le budget du 12 novembre s'attaque à la propriété et à la vie privée. Est-ce que c'est un hasard, monsieur l'Orateur, qu'au cours du débat sur la constitution, on n'ait pas fait reconnaître le droit à la propriété dans cette nouvelle constitution que nous allons recevoir? Et pourquoi donc? Regardez un peu ce qui s'est passé depuis février 1980. Aux termes du Programme énergétique national les droits et la propriété des possédants ont été confisqués. En plus, il y avait aussi l'ensemble constitutionnel, et maintenant nous avons le budget du 12 novembre ainsi que les dispositions du bill C-89. Nous voyons là une tendance à saboter et à étouffer la liberté du marché. Quand la liberté du marché est perdue, monsieur l'Orateur, toute liberté risque de se perdre.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je me permettrai de reprendre les paroles suivantes: «On peut considérer le secteur privé comme étant la partie de l'économie que le gouvernement contrôle, et le secteur public, la partie dont personne n'a le contrôle.» Il fut un temps, il y a quelques années de cela, où la SCHL était une société dont nous étions fiers et qui faisait un travail admirable de façon très professionnelle. Elle jouait un rôle important dans le domaine des hypothèques et a ensuite commencé à assurer les prêts hypothécaires. Au cours des années, monsieur l'Orateur, je crois que dans le cadre de ce programme on a accumulé environ $600 millions de réserves. Malheureusement, les libéraux ont introduit le Programme d'aide pour l'accession à la propriété, qui s'est avéré une catastrophe. Les fonctionnaires ont complètement déraillé. Ce programme, ainsi que d'autres, ont épuisé le fonds d'assurance que la SCHL avait accumulé au cours des années. A une réunion de comité le 19 mai 1981, j'ai posé une question au sous-ministre responsable de la SCHL au sujet du fonds. Il m'a informé qu'on prévoyait des pertes de $400 millions à la suite du programme PAAP. Donc, non contente d'avoir épuisé le fonds d'assurance, la SCHL a dû s'adresser au gouvernement afin d'emprunter $231 millions de plus pour payer les sommes engagées par le fonds d'assurance. Ce n'est qu'un exemple de ce qui est en train de se passer avec tous les avoirs que contrôlent nos sociétés de la Couronne et le gouvernement libéral. A mon avis, c'est impardonnable et c'est même scandaleux.

Voyons un peu le Programme d'isolation des maisons au moyen de la mousse d'urée-formaldéhyde, un autre programme récent de ce ministère, monsieur l'Orateur. Je trouve absolument renversant que le gouvernement ait pu commettre pareille bévue, car ses propres scientifiques du Conseil national de recherches lui avait déconseillé d'utiliser cette mousse. Voilà ce qui arrive lorsqu'on permet aux sociétés de la Couronne d'influencer au moyen de pressions en coulisse les artisans de la politique. C'est affreusement incestueux, dis-je. Une entreprise du nom de Rapco Foam Incorporated n'arrivait à rien avec sa mousse d'urée-formaldéhyde. Elle fut acquise en 1976 par la société Innocan Investments dont la Corporation de développement du Canada détenait 37 p. 100 des actions. Sitôt qu'elle eut mis la main sur le procédé de fabrication de la mousse, elle prétendit qu'il n'y avait plus de problème, les difficultés dues à la contraction ayant été éliminées. En septembre 1977, la Société canadienne d'hypothèques et de logement approuvait l'utilisation de la mousse d'urée-formaldéhyde dans le cadre de son programme PITRC, en dépit des mises en garde du Conseil national de recherches et de M. Richard Viau, chef suppléant du service de protection contre les risques chimiques et les incendies du ministère de la Consommation et des Corporations, qui, lors d'une entrevue, avait déclaré ce qui suit:

• (2120)

Les gens devraient y penser à deux fois avant d'installer ce produit dans leur maison ... L'urée-formaldéhyde est une substance chimique extrêmement irritante, dont la présence risque de causer des maux de tête, des allergies et une kyrielle d'autres difficultés.

Avant de lancer son programme PITMC, la Société canadienne d'hypothèques et de logement était au courant des objections des hommes de science tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement, ainsi que des recommandations de M. Viau, du ministère de la Consommation et des Corporations. Pourtant, les pressions exercées par le truchement de sociétés de la Couronne sur les décideurs de la SCHL ont eu raison du bon sens, et c'est ainsi que la mousse d'urée-formaldéhyde a reçu la bénédiction du gouvernement pour le plus grand bonheur de la société Innocan et de ses actionnaires, car ses ventes ont augmenté une douzaine de fois en un mois.

Voilà le genre de choses qui se passent et le genre de choses qui nous menacent. Personne ne contrôle le secteur public. Au Canada, c'est le chaos. Voilà pourquoi j'ai pris la parole ce soir pour vous présenter un exposé assez mal préparé qui renferme toutefois des idées originales ...

Une voix: A l'occasion.

M. Huntington: ... et je dois essuyer les sarcasmes d'un ministre qui, de toute évidence, ne sait pas ce qu'il fait.

M. Cosgrove: Qu'avez-vous fait du problème de la mousse d'urée-formaldéhyde quand vous étiez au pouvoir?

M. Huntington: Je n'ai pas à m'excuser, monsieur le ministre, pour ce que j'ai fait dans le peu de temps que j'ai été au gouvernement, parce que je me suis bien acquitté de la tâche que l'on m'avait confiée. Je n'ai pas à m'excuser pour ce que j'ai fait. Si les programmes et les projets qui avaient été lancés avaient eu la chance de se réaliser, vous, les gars, seriez à notre place pour les trente prochaines années.

C'est de l'âme des jeunes et des familles naissantes du Canada que nous parlons quand nous étudions des lois comme celle-ci. Ils n'ont absolument aucune chance. Ce genre de loi,

avec les programmes que le gouvernement nous implore depuis deux ans, mène à l'égalitarisme et nous ravira notre bien le plus précieux, notre liberté, en supprimant le libre jeu du marché et en mettant entre les mains des amis du gouvernement libéral et des bureaucrates de plus en plus de contrôle et de pouvoirs arbitraires pour qu'ils puissent s'immiscer dans nos vies.

Je prie le gouvernement de considérer certaines des propositions que j'ai faites ce soir au sujet des taux d'intérêt, car il doit bien y avoir quelque part une solution étrangère à la politique qui puisse sortir celui-ci du cauchemar dans lequel le pays est plongé. La productivité jugulera l'inflation, comme nous l'a dit maintes fois le ministre des Finances (M. MacEachen). Toutefois, les deux derniers budgets du gouvernement n'ont mené à aucune mesure législative qui nous conférerait le pouvoir magique de créer de la richesse et de libérer le potentiel énergétique du Canada.

Je demande aux députés d'en face, pour l'amour du ciel, de bien vouloir changer de politique avant d'enlever à notre pays tout respect de soi-même, de façon que les Canadiens aient encore le droit de posséder une maison et d'élever leur famille dans un vrai foyer. Peut-être est-ce là l'idée même d'une pareille mesure législative. Le gouvernement ne veut peut-être pas, justement, que les familles canadiennes aient un vrai foyer.

Des voix: Bravo!

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, il est rare que la Chambre ait le privilège d'entendre deux discours comme ceux qui viennent d'être prononcés par le député de Hamilton Mountain (M. Deans) et le député de Capilano (M. Huntington). Ils ont, chacun à leur façon, exprimé un principe qu'ils ont en commun, j'espère, avec une grande partie du monde. Je reviens tout de suite à ce dénominateur commun, mais d'abord, j'aimerais parler du bill qui est censé modifier une loi assez vénérable, soit la loi nationale sur l'habitation. Je pense que tous à la Chambre conviennent que cette loi est loin de satisfaire aux besoins dont nous parlons tous ce soir.

M. Cosgrove: Pas de ce côté-ci!

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Je regrette l'interpellation du ministre, parce que j'espérais qu'il considérerait mes commentaires comme étant l'avis de tous les partis et de tous les Canadiens. Nous avons écouté le député de Hamilton Mountain exprimer le point de vue humanitaire. Il a parlé pour la presque totalité des Canadiens qui, instinctivement et logiquement, souhaitent posséder leur propre maison. Ensuite, nous avons écouté les remarques du député de Capilano. Jusqu'aux dernières phrases, il a essayé de tirer au clair les raisons pour lesquelles nous avons choisi l'orientation que nous poursuivons au Canada depuis 10 ou 15 ans, et il a essayé de définir l'orientation à suivre. J'essaierai de rester dans le même ordre d'idées.

Je suis convaincu que tous les partis à la Chambre, malgré leur esprit de parti, reconnaissent depuis longtemps le droit de posséder sa propre maison et d'y élever une famille ainsi que tous les droits de cette famille comme des droits inaliénables. Je ne crois pas qu'un seul libéral dans le pays ne souscrive à ce principe. Je suis sûr que tous les Canadiens sont d'accord. En partant de ce principe, je pense qu'il faudrait analyser avec soin les deux discours qui ont été présentés ce soir ainsi que mes réflexions, parce que le droit à la propriété, le droit à sa propre maison, c'est un droit qui a mis du temps à être accepté dans le monde occidental, mais qui est néanmoins, j'en suis sûr, accepté au Canada et partout en Amérique du Nord depuis des années.

La loi nationale sur l'habitation devrait nous permettre de revaloriser ce droit et de le faire respecter. Nous pouvons ne pas nous entendre sur la façon dont nous pourrons y arriver, mais nous devrions nous entendre sur l'objectif fondamental. A cette étape de notre développement dans le monde, non seulement un être humain devrait avoir droit d'avoir à manger mais aussi d'avoir un toit d'une qualité raisonnable, comme l'a dit le député de Hamilton Mountain. Si nous pouvons accepter ce principe, je pense que les propos légèrement teintés d'esprit de parti que je tiendrai pourront se prendre avec relativement bonne grâce.

J'estime, bien qu'il ait refusé de me donner raison, que le ministre s'est présenté à la Chambre avec le désir bien réel d'apporter de l'aide dans le domaine du logement. Je l'ai déjà dit à la Chambre. Toutefois, quand a été déposé l'épouvantable budget du 12 novembre, le ministre, pour employer une expression maintenant populaire à la télévision nationale, du moins aux États-Unis, a été emporté par un raz de marée de critiques. Je pourrais employer d'autres expressions pour décrire ce qui s'est passé. Le député de Capilano l'a décrit très clairement. Une poignée de gens obtiendront, grâce à cette mesure, une aide passagère. Cette aide consistera en un sursis pour le remboursement de leur dette. Au lieu d'être endettés pendant vingt ans, ils seront désormais endettés indéfiniment. C'est tout. Sans entrer dans les détails, cela peut s'accepter.

• (2130)

Avant de présenter son budget, le ministre répétait sans cesse: «Attendez le budget». Il s'est donné beaucoup de mal pour que les nouvelles que renfermait le budget au sujet de la politique d'habitation fussent communiquées à la population le lendemain de la présentation du budget. On l'a accusé de contrevenir aux usages de la Chambre et finalement, ses collaborateurs lui ont avoué qu'ils s'étaient rendus coupables d'irrégularités.

Essentiellement, le bill à l'étude ne réussit pas à s'attaquer au problème que pose la reconnaissance du droit au logement. En fait, tout le monde en convient, le gouvernement n'a tout simplement pas les fonds nécessaires pour appliquer toutes les recommandations du député de Hamilton Mountain et du député de Capilano. Ce bill est basé sur l'idée, déjà entérinée antérieurement, que c'est au gouvernement qu'il appartient de financer ces programmes et de garantir ce genre de prêts.

Je dis simplement que le gouvernement, après être allé, l'automne dernier, emprunter près de 13 milliards de dollars à 19½ p. 100, ne peut être blâmé de ne pas vouloir remettre quelques milliards au secteur du bâtiment, un milliard à l'agriculture, encore une poignée de milliards aux industries d'exportation et une autre aux petites entreprises canadiennes, dans le but d'engendrer la richesse dont parle le député de Capilano. Les principes mêmes du projet de loi ne permettent pas au gouvernement de distribuer l'argent qui mettrait la machine en marche.

Afin que tous les Canadiens me comprennent bien quand je dis que le ministre s'est fait avoir, je citerai non pas le projet de loi C-89, sur la loi nationale de l'habitation, actuellement à l'étude, mais bien deux articles du projet de loi précédent, le bill C-88. Je passe rapidement sur le premier article: il est bien connu et ne sert pas mon propos. Aux termes de l'amendement 12, à la page 4 du projet de loi tendant à modifier la loi sur la Société du crédit agricole, on peut lire:

Le ministre des Finances peut, à la demande de la Société et avec l'approbation du gouverneur en conseil, verser à la Société, sur le Fonds du revenu consolidé, des montants ne dépassant pas au total deux cent vingt-cinq millions de dollars . . .

Ça suffit. C'est la structure financière de la Société du crédit agricole. On omet de dire qu'une fois versés le 75 millions de dollars additionnels, c'est-à-dire la hausse de 150 millions à 225 millions en capital pour la Société du crédit agricole, la Société peut prêter aux agriculteurs 25 fois le montant du capital dont elle dispose. Autrement dit, en principe, les 75 millions de dollars additionnels autorisés en vertu du bill C-88 permettent à la Société du crédit agricole de prêter environ trois milliards et demi de plus aux agriculteurs.

C'est en principe, je le répète. En réalité, aux termes de l'ancienne loi, la Société du crédit agricole devrait obtenir ces fonds du gouvernement. Comme le gouvernement ne les a pas ou qu'il ne doit pas dépenser trop d'argent qu'il a emprunté à 19½ p. 100, la Société du crédit agricole n'en reçoit pas beaucoup et les agriculteurs non plus, il va sans dire. C'est ça la mauvaise nouvelle.

Je voudrais que le ministre écoute la disposition suivante. Elle est presque révolutionnaire au Parlement. Je cite l'article 13(1):

La Société peut, avec l'approbation du ministre des Finances, contracter des emprunts, par quelque moyen que ce soit, notamment par l'émission et la vente d'obligations, débentures, billets et autres titres de créance de la Société.

Imaginez! Le ministre soumet à la Chambre non pas seulement l'ancien bill qui remonte à 1958, mais des amendements qui le rendent indépendant du trésor public et du Fonds du revenu consolidé. Le bill a été adopté en deuxième lecture et il est maintenant au comité. Le ministre n'est astreint à aucune limite dans les emprunts qu'il peut faire par quelque moyen que ce soit, si le gouvernement ne peut pas ou ne veut pas lui donner d'argent.

Lorsque la Chambre étudiera le bill en comité plénier, je propose que nous insistions auprès du ministre pour que, s'il défend l'industrie du bâtiment et ceux qui veulent des maisons ou des logements à acheter ou à louer, il réclame du Parlement, au nom des millions de Canadiens de nos villes et villages, le même traitement et les mêmes droits que les agriculteurs en leur donnant accès à tout l'argent disponible au Canada.

Quand un article renferme l'expression «par quelque moyen que ce soit», on devient presque entièrement indépendant du fonds du revenu consolidé. Il est vrai qu'il faut obtenir le consentement du ministre des Finances (M. MacEachen), mais aucun ministre des Finances, même s'il vient du Cap-Breton ne refuserait cela à un ministre qui pourrait obtenir 100 millions d'une autre provenance que le fonds du revenu consolidé, sans qu'il en coûte rien au trésor. Un cabinet normal ne pourrait accepter une position de ce genre. Il faudrait un monstre au sein du cabinet pour faire une distinction injuste entre deux catégories de citoyens.

Comme le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a ce privilège, avec l'appui des députés des deux côtés de la Chambre, il incombe au ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) d'obtenir, pour lui-même, son parti et les Canadiens, un droit équivalent dans ce projet de loi. La chose ne sera pas aussi simple pour la loi nationale sur l'habitation, car elle ne renferme pas, sauf erreur, de disposition qui lui permette de prêter au-delà de ses moyens.

Permettez-moi de pousser la question plus à fond. Supposons que le ministre soit autorisé, à l'étape de l'étude en comité, à faire insérer dans le bill C-89, la loi sur l'habitation, un article analogue à celui qui figure dans le bill C-88, et supposons que lui-même ou la Société puisse appliquer le principe dont s'inspire l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise. Cette mesure a d'abord été proposée dans le budget Crosbie et a été reprise par l'actuel ministre des Finances. Il existe de nombreux précédents; mais si ce principe était appliqué, les gens qui ont de l'argent à investir pourraient être encouragés à en prêter à la société à un taux de 8 p. 100, par exemple. Celle-ci pourrait à son tour prêter à 9 p. 100, ce qui lui laisserait 1 p. 100 pour régler ses frais.

• (2140)

Je doute qu'il y ait un seul député du gouvernement qui n'appuie pas cet amendement que nous avons approuvé pour les agriculteurs. Pourquoi ne fait-on pas preuve de justice et d'équité à l'égard non seulement des gens qui devraient avoir le droit de posséder une exploitation agricole, mais aussi de ceux qui voudraient posséder ou louer une maison? Je suis d'avis que le ministre, en modifiant simplement chacun des articles afin que les gens puissent obtenir de l'argent, pourrait régler le grand dilemme dans lequel se trouve le ministre des Finances qui ne peut distribuer que de l'argent emprunté à 19½ p. 100. Il ne peut pas se permettre d'en distribuer beaucoup, car il n'en a pas.

Le ministre peut l'aider à se tirer d'affaire en disant aux gens qu'il est prêt à avancer cet argent à 9 p. 100 s'ils prêtent de l'argent à 8 p. 100 aux organismes énumérés dans le bill ou à la Société canadienne d'hypothèques et de logement elle-même.

Le truc des obligations pour l'expansion de la petite entreprise remonte à la première guerre mondiale. Le principe était le suivant: l'État vous accordait des allégements fiscaux si vous faisiez quelque chose d'utile pour votre pays ou pour vos concitoyens. Ainsi, en 1917, les gens qui prêtaient de l'argent au gouvernement canadien pour faire la guerre n'avaient pas à payer d'impôt sur ces obligations.

De même ceux qui prêtent de l'argent aux dirigeants de petites entreprises, aux exploitants agricoles en vertu du programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise et qui sont en l'occurrence surtout des banques, sociétés de crédit et sociétés de fiducie n'ont pas à payer d'impôt sur les 8 p. 100 que leur verse la Société du crédit agricole ou les dirigeants de petites entreprises qui empruntent. Pour compenser cela, celui qui emprunte à 8 ou 9 p. 100 n'a pas le droit de déduire les intérêts qu'il a servis. Ainsi, ce que le gouvernement donne d'une main, il le reprend de l'autre. Il ne peut donc pas prétendre avoir apporté le moindre changement au niveau de l'ensemble.

Ainsi, il serait raisonnablement et humainement possible à des milliers de gens de donner de l'expansion à leur exploitation agricole ou à leurs petites entreprises et cela permettrait, espérons-le, à nos concitoyens d'acheter une maison à un taux d'intérêt raisonnable. Cela permettrait de dissiper les rumeurs qu'on ne cesse de répéter à la Chambre selon lesquelles il faut désormais avoir des revenus de $45,000 par an pour acheter une maison moyenne. Je crois que le ministre chargé du logement devrait accepter cette proposition qui s'appuie déjà sur un précédent établi par le ministre de l'Agriculture au moment où les deux partis d'opposition, il y a presque un an, ont fait une proposition que le ministre a finalement incluse dans le bill.

Nous avons fait la même proposition au ministre chargé du logement, à la société d'exportation ainsi qu'aux exploitants agricoles. Nous voyons que le ministre de l'Agriculture l'a présentée, que le cabinet l'a adoptée, ainsi que la Chambre, à l'étape de la deuxième lecture et nous espérons qu'elle va enfin franchir l'étape du comité puis celle de la troisième lecture.

Je crois, monsieur l'Orateur, que j'ai fait une proposition raisonnable, objective et juste pour permettre à nos concitoyens qui vivent dans une maison d'être traités sur le même pied que ceux qui peuvent se prévaloir du Programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise.

Je sais que l'instabilité du gouvernement gêne quelque peu les banques et les coopératives de crédit qui essaient d'échapper à leur responsabilité en vertu du Programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Toutefois, ces dernières se lanceront certainement à corps perdu dans la concurrence quand elles verront les professionnels du logement, la Société du crédit agricole et les sociétés d'exportation prêter à 8 ou 9 p. 100, voire à moins dans certains cas ainsi que nous le savons.

Les dirigeants de petites entreprises, les exportateurs, les exploitants agricoles et ceux qui veulent vivre dans leur maison les paieront et donneront du travail à nos concitoyens si on leur accorde ce stimulant. Cela fera des rentrées fiscales au gouvernement qui ne s'en trouvera que mieux. Ce dernier pourra atteindre l'objectif du ministre des Finances non pas en réduisant les stimulants ni en adoptant une politique qui fait figure d'antiquité telle que la théorie sur les dépenses fiscales selon laquelle un pourcentage de rien n'est rien, mais en recourant à une façon bien simple et vieille comme le monde d'atteindre tous nos objectifs.

Je voudrais également ajouter que certains de mes collègues espèrent apporter des amendements au bill sur la Société du crédit agricole, non pas seulement en exploitant le principe du Programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise, mais également pour élaborer un plan en vertu de cette expression «par quelque moyen que ce soit» pour permettre aux personnes ayant réalisé des gains en capital de bénéficier d'exemptions à condition d'en investir le produit dans des programmes sociaux utiles. Ainsi, on pourrait peut-être leur accorder une exemption fiscale totale pendant une année.

Ceux qui veulent prendre leur retraite et vendre leur entreprise ou leur exploitation agricole à un prix raisonnable à leurs enfants peuvent appliquer ce principe en utilisant leur argent à des fins sociales utiles et en acceptant un taux d'intérêt deux fois moindre, car cela leur permettra également d'échapper au coup énorme que leur a porté le budget du 12 novembre, en supprimant la rente à versements invariables et ainsi de suite.

Le logement

Durant le temps qu'il me reste, je voudrais essayer modestement d'imiter le député de Capilano (M. Huntington) en débattant de questions de principe et de théorie. Cette mesure, plus exactement la loi nationale sur l'habitation, est en vigueur depuis une cinquantaine d'années. Grâce à elle, nous avons obtenu des résultats extraordinaires mais nous avons fait également de grosses erreurs, notamment en n'appliquant pas il y a cinquante ans le principe de la banque foncière. Nous avons fait d'autres erreurs, mais il s'est agi essentiellement d'une question de réorganisation si complexe que rien ne se fait. Voilà quel a été notre problème fondamental.

Le dernier député à intervenir a été beaucoup plus dur dans ses remarques. Il a mis directement le doigt sur le problème de l'absence de responsabilités définies. Il a parlé de la dictature imposée par quelques bureaucrates qui ont si souvent été organisés et réorganisés que toute idée est généralement étouffée dans l'œuf. Il doivent passer 95 p. 100 de leur temps à défendre leur territoire au sein de cette organisation complexe. Je ne veux pas vous faire un exposé de science politique, mais je dis simplement que je partage l'avis du député de Capilano. Cependant, je crois que nous devrions aller un peu plus loin, comme il l'a fait, et voir ce qui se passe dans la coulisse. Depuis une trentaine d'années, ceux d'entre nous qui avons assumé des responsabilités gouvernementales tout comme les autres, sommes convaincus que quelque chose va terriblement mal au sein des gouvernements occidentaux.

Je l'ai déjà dit par le passé, et je le répète encore une fois, il y a deux questions fondamentales que nous n'avons pas eu l'occasion, au Canada, de débattre dans la presse, à la radio, à la télévision ou ici à la Chambre, à aucune tribune que ce soit en fait. La première, c'est la politique monétaire internationale. Nous avons toujours hésité à le faire, au cours des trente années où j'ai été au courant de ce qui se passe ici. Nous avons discuté quelquefois de la politique monétaire intérieure. Nous avons fait des pieds et des mains, il y a deux ans, à l'époque du gouvernement Clark, où les simples députés insistaient pour que nous acceptions l'idée—qui a émané du parti libéral, en fait—de soumettre cette question au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Tout ce que nous demandions au gouverneur de la Banque du Canada et au ministre des Finances de l'époque, c'était d'écouter notre avis de profane. Nous voulions lui poser des questions pour obtenir des réponses précises. Deuxièmement, en tant que profanes, nous voulions formuler des propositions pratiques et logiques sur la façon de contourner les problèmes auxquels ils se heurtaient. Ces deux messieurs, le gouverneur de la Banque du Canada et le ministre des Finances de l'époque, avaient accepté de le faire.

• (2150)

A la suite des questions que nous, députés profanes, lui avions posées, le gouverneur de la Banque du Canada avait reconnu que les trois raisons qui l'avaient poussé à adopter une politique de taux d'intérêt élevé n'obtenaient pas les résultats escomptés. Il avait donné trois raisons sur lesquelles je l'ai interrogé. Je lui ai demandé ce qui lui permettait de croire que sa politique, en vigueur depuis 1975, donnait le résultat escompté. Dans tous les cas, il a répondu qu'il n'en avait aucune preuve. Il savait, je pense, que j'avais sous les yeux des

tableaux prouvant son inefficacité, mais il a dit qu'il espérait—et qu'il priait pour cela—que sa politique était la bonne.

C'était un dernier vestige des théories keynésiennes. Nous avons posé des questions et avancé des idées dans le genre de celles que le député de Capilano (M. Huntington) et moi-même avons émises ce soir. Nous avons discuté franchement de la façon d'éviter les dangers que présente l'énorme quantité d'argent en circulation dans le monde. Il y avait avant pour 300 ou 400 milliards d'eurodollars. Il y en a maintenant pour 600 ou 900 milliards. Nous ignorons à combien se chiffrent exactement les eurodollars et les pétrodollars. Au comité on a dit que tout cet argent en circulation servait à jouer une gigantesque partie de poker, alors que le pauvre petit Canada, qui n'a que quelques milliards de dollars en réserve, n'est pas en mesure de jouer. Ces gens cherchent constamment à gagner de l'argent au plus vite, et ils espèrent trouver un pays qui ne s'aligne pas sur les réalités économiques de leur pays.

Le dollar flottant pour lequel nous nous sommes battus avec tellement d'acharnement en 1960, et que nous avons finalement obtenu en 1961, était en danger parce que la banque a joué avec de l'argent emprunté pour essayer de maintenir ses réserves. Il est impossible qu'un pays puisse emprunter suffisamment d'argent pour couvrir un tel découvert. Le député de Capilano a mentionné qu'il nous faudrait 60 milliards pour nous mettre à l'abri de ce genre d'attaque. Je suis d'accord avec lui. J'ignore combien il nous faudrait, mais au comité, on a notamment suggéré une alliance avec tous nos partenaires commerciaux en qui nous avons une certaine confiance, comme le Japon, les États-Unis et l'Europe, pour édifier un fonds de 60 ou de 100 milliards; nous pourrions alors aider les pays soumis aux attaques des groupes de joueurs et de spéculateurs qui auraient beaucoup d'hésitation devant une réserve de 60 ou 100 milliards à la disposition d'un même organisme.

D'autres idées ont été avancées. Nous perdrions notre temps en répétant toutes les idées émises à ce comité. Je dirai seulement ceci: pendant que ce comité siégeait, c'est-à-dire pendant quatre mois, les taux d'intérêt n'ont pas bougé d'un iota. Les personnes qui appliquent des théories financières datant de 50 ans, de l'époque de Keynes, ont dû paniquer en voyant des profanes doués d'un certain bon sens—car c'est tout ce que nous sommes—se mettre à faire des critiques intelligentes. Ils ne voulaient pas avoir à affronter l'opinion publique que nous pouvions influencer. Nous avions l'appui d'un homme de Windsor qui est maintenant ministre au gouvernement. Nous étions également soutenus par le Nouveau parti démocratique. Un de nos collègues du Nouveau parti démocratique nous a maintenant quittés pour un plus brillant avenir dans la politique ontarienne. Et nous étions certainement soutenus par les conservateurs. Nous avions là un groupe multipartite libéré de tout sectarisme, qui essayait de s'attaquer à la question, ô combien délicate, de la politique monétaire intérieure.

Je n'ajouterai rien de plus pour le moment si ce n'est que, lorsqu'il y a eu un changement de gouvernement en 1980, on a refusé au comité le droit de faire valoir ses opinions pleines de bon sens au ministre des Finances et au gouverneur de la Banque du Canada, même si, au départ, cette idée venait d'un libéral. Les Canadiens payent très cher le fait que ces personnes n'aient pas l'occasion de poser des questions simples, faisant appel au bon sens. Les taux d'intérêt se sont déchaînés l'an dernier, et toutes les couches de la société en ont souffert.

Enfin, je dirai qu'il y a eu dans le monde de grands débats sur les questions monétaires internationales; on a débattu les problèmes intérieurs de monnaie et de fiscalité, mais il n'y a pas eu de débat au Canada. Aux États-Unis, chez nos plus proches voisins, on appelle Reaganomies ce type de politique économique, mais à tort. En fait, ce genre de politique a été élaboré par un Canadien, un nommé Robert Mundell, qui pendant des années a tenté d'appliquer le test de l'analyse quantitative à tous les grands principes keynésiens. Mundell a été aidé par un mathématicien du nom de Arthur Laffer, et, plus tard, un des rédacteurs du *Wall Street Journal,* Jude Wanniski, entreprit de formuler ces principes dans une langue accessible. Dernièrement, un certain Harold Gilder essaya à son tour, et d'autres également. Pourquoi n'y a-t-il pas de débat au Canada? Est-ce parce que nos journalistes redoutent de traiter de quelque chose dont ils ignorent tout? Je l'ignore. Il leur arrive pourtant souvent de traiter de questions dont ils ignorent tout. Les hommes politiques refusent-ils d'en discuter de peur de montrer leur ignorance? Là encore, je l'ignore, car le comité comptait beaucoup d'hommes politiques qui ont fait valoir leurs idées, sans paraître terrifiés.

La loi que nous étudions présentement nous donne l'occasion d'appliquer, en faisant preuve de bons sens, les principes de l'analyse quantitative à la situation monétaire internationale ou à notre situation intérieure. Il faudrait voir si nous pouvons, dans certains cas—au profit des agriculteurs, des propriétaires-occupants, des petits exploitants et de tous ceux qui cherchent à exporter—ramener les taux d'intérêt à des niveaux plus raisonnables sans qu'il ne coûte quoi que ce soit au gouvernement. Cela ne suffirait pas à régler tous les problèmes, mais au moins les Canadiens verraient qu'il y en a quelques-uns parmi nous—tous même, je l'espère—qui commencent à en avoir assez de la piètre opinion que les citoyens ont de nous. Le public en a assez de la presse, de la radio, de la télévision et des hommes politiques, et il se tourne volontiers vers des démagogues qui n'ont que la destruction à offrir.

J'espère que le ministre prendra au sérieux les propositions que j'ai faites ce soir et qu'il modifiera son projet de loi. J'espère qu'il aura autant d'influence au sein du Cabinet que le ministre de l'Agriculture. S'il éprouve des difficultés, qu'il revienne avec son projet à la Chambre, et nous réussirons bien à faire quelque chose pour lui. Tous les députés libéraux vont l'appuyer. Tous les députés de notre parti vont aussi l'appuyer, car il n'est pas normal que les gens éprouvent tant de difficultés à se loger aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

• (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES PÊCHES—A) LA SITUATION DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE
B) LE PRÉSUMÉ PROJET DE LOI VISANT À RÉDUIRE LE NOMBRE DES EXPORTATEURS
C) LES DISCUSSIONS RELATIVES À LA PRÉPARATION DU BUDGET

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, mes collègues s'en souviendront, le 26 janvier, comme en fait foi le hansard à la page 14 319, j'ai posé des questions, d'abord au ministre du Revenu national (M. Rompkey), puis au ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) au sujet de ce que l'avenir réserve au village de St. Anthony, à Terre-Neuve, suite à la fermeture de l'usine dont la compagnie Fishery Products Limited dit qu'elle est inévitable. Tout le monde sait, monsieur l'Orateur, et surtout les députés d'en face qui viennent de Terre-Neuve et du Labrador, que l'industrie de la pêche est en grande difficulté, pas seulement à Terre-Neuve mais sur toute la côte de l'Atlantique.

Quand on a annoncé que la Fishery Products Ltd. serait forcée de fermer son usine à St. Anthony, la nouvelle a atterré non seulement les députés et ceux qui s'intéressent aux pêches atlantiques, mais aussi, bien sûr, les habitants de St. Anthony.

La société emploie quelque 950 personnes quand la saison bat son plein et elle s'approvisionne auprès d'environ 3,000 pêcheurs. Les 950 travailleurs représentent environ la cinquième de la population de la ville. Il va sans dire que tous les députés doivent comprendre la gravité de la situation.

Quand j'ai posé ces questions à la Chambre, d'abord au ministre du Revenu national dont la circonscription abrite St. Anthony, il a fait valoir que cette question ne le concernait pas. Et quand je lui ai demandé ce qu'il allait faire, il m'a répondu ce qui suit:

> Si vous compter autoriser cette question, madame le Président, je répondrai tout simplement que je représente St. Anthony depuis dix ans et que je n'ai pas l'intention de me tourner les pouces et d'abandonner les gens de St. Anthony à leur sort.

Voilà la réponse que m'a donnée le ministre le 26 janvier 1982 au sujet de l'avenir des résidents de St. Anthony.

Par la suite j'ai demandé au ministre des Pêches et des Océans s'il disposait de fonds pour régler ce problème et si oui, combien il entendait dépenser et quels étaient ses plans. Il m'a répondu ceci:

> Madame le Président, l'envolée du député devrait nous rappeler qu'il vient de découvrir Terre-Neuve ce mois-ci.

C'est le genre de répartie que l'on ne peut se permettre qu'une fois; elle serait inacceptable une deuxième. Je me demande si le ministre des Pêches et des Océans a découvert lui-même St. Anthony.

La situation est très grave. Le 30 janvier, le ministre des Pêches de Terre-Neuve et du Labrador aurait déclaré à la presse que la question serait soumise à Michael Kirby chargé de présider un groupe d'étude sur les difficultés auxquelles se heurtent les habitants de la côte Atlantique. Le ministre du Revenu national avait déclaré auparavant qu'il fallait organiser des rencontres à un échelon élevé pour envisager les mesures à prendre. Pendant combien de temps les résidents de St. Anthony ou d'ailleurs devront-ils attendre que le gouvernement, qui voyait venir les problèmes des pêcheurs de l'Atlantique, passe aux actes? Comme d'autres l'ont déjà dit, même si le mandat confié à M. Kirby s'inspire des meilleures intentions ce dernier pourra-t-il agir à temps?

Des représentants de Fishery Products Limited ont fait des déclarations pour indiquer non seulement que l'usine ne peut pas rester ouverte pendant les mois d'hiver, mais aussi qu'elle ne pourra peut-être pas ouvrir l'été prochain. Quand j'ai posé ma question le 26 janvier, je ne faisais pas simplement une envolée politique comme les deux ministres semblaient le croire. J'ai posé une question sérieuse pour savoir ce que ferait le gouvernement. Je rappelle à la Chambre qu'après m'avoir reproché d'avoir osé demander ce qui arriverait aux habitants de St Anthony et après avoir énuméré certaines des vagues promesses faites par le gouvernement à propos d'autres problèmes de Terre-Neuve, le ministre des Pêches et des Océans avait déclaré:

• (2205)

> L'affaire de St. Anthony est plus récente. Nous examinons le dossier, et je conseillerai fortement au député de retourner à Terre-Neuve. Il pourrait y apprendre autre chose.

Je vois qu'un représentant distingué de Terre-Neuve est ici ce soir. Je tiens à signaler que je pose toujours la même question et que je voudrais qu'un ministériel nous dise exactement ce qui se passe. Le groupe d'étude Kirby est-il chargé d'examiner le problème? Lui a-t-on demandé de trouver une solution? Le ministre du Revenu national (M. Rompkey) a-t-il résolu le problème? Le ministre des Pêches et des Océans l'a-t-il résolu? Si les députés d'en face nous disent ce soir qu'ils ont trouvé la solution au problème, que ces travailleurs ne deviendront pas chômeurs et que les pêcheurs pourront vendre leur poisson quelque part, je serai le premier à les en féliciter. Je pense que nous avons le droit d'obtenir une réponse et de l'obtenir dès ce soir.

M. Brian Tobin (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne les questions posées par le député de Vancouver-Sud (M. Fraser), il importe de noter dès le début que les problèmes de St. Anthony ne datent pas de quelques mois à peine. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le président de la société. Il m'a indiqué qu'il faut tenir compte des dépenses d'investissement de la société, c'est-à-dire de l'argent dépensé depuis quatre ou cinq ans pour améliorer ou moderniser l'usine, et qu'il faut ajouter à cela une perte nette de près de 10 millions de dollars depuis 1977. Le problème n'a donc pas surgi du jour au lendemain à cause de changements ou d'erreurs d'ordre administratif ces derniers mois de la part du ministère des Pêches. Il découle de la décision d'investir un montant important, des méthodes de commercialisation adoptées par la société en cause et des résultats que cela a entraînés. Je tiens à signaler au nom du ministre du Revenu national (M. Rompkey) et du représentant de la région, M. Roberts, qu'ils ont tous deux consulté la société, le syndicat, le gouvernement provincial et le ministère des Pêches à cet égard.

Le député conviendra sans aucun doute, et je suis tout à fait sincère en disant cela, que personne ne peut nous blâmer si une société très importante, qui a fait des investissements de cette importance et qui possède tout un réseau de conserveries à Terre-Neuve, annonce tout à coup et sans avoir consulté les gouvernements, ni personne d'autre d'ailleurs, qu'elle compte fermer une conserverie de poisson. D'autre part, comme nous vivons dans un système de libre entreprise et que notre parti préconise le maintien de ce système, nous ne pouvons pas nous contenter d'imposer une solution au problème causé par la mesure radicale qui a été annoncée sans avoir consulté auparavant tous les intéressés. Ceux-ci sont en train de se consulter afin de prendre toutes les mesures possibles et raisonnables pour résoudre le problème. Ce qu'il faut retenir, c'est que nous devons utiliser l'argent des contribuables de façon avisée et rendre compte de nos décisions. Nous prendrons toutes les mesures raisonnables pour garantir que cette usine et les autres usines de Terre-Neuve et de la région de l'Atlantique pourront fonctionner à pleine capacité pendant l'année qui vient.

M. Michael Kirby a été chargé de mener une étude complète des mesures essentielles pour garantir la viabilité à long terme de l'industrie de la pêche. Il consulte à cette fin tous les secteurs de l'industrie, c'est-à-dire la société, le syndicat, les pêcheurs, les conserveries, les commerçants et les gouvernements provinciaux. Il présentera ses recommandations au début de l'été.

Le député d'en face a fait remarquer que le ministre des Pêches de Terre-Neuve a demandé que la question de St. Anthony soit inscrite à l'ordre du jour du groupe de travail. Sans compter le travail effectué par ce groupe, je puis assurer au député que le gouvernement du Canada, par le biais du ministère des Pêches et de son ministre, continue à s'intéresser de très près aux problèmes des pêches de la région atlantique, et qu'il fait tout en son pouvoir pour y trouver des solutions. Nous ne prétendons pas un seul instant que ces difficultés n'ont pas donné lieu à de mauvaises méthodes de commercialisation. Nous n'avons pas été en mesure de soutenir la concurrence. Nous avons vu des entreprises casser tour à tour le marché. Les problèmes de ce genre ne sauraient se régler du jour au lendemain. Nous reconnaissons la gravité de la situation et nous acceptons de prendre les choses en main. C'est dans cet esprit que nous tâcherons d'y remédier. Nous saurions gré aux députés d'en face de tout conseil et de toute recommandation à ce sujet. Mais nous leur demandons seulement de faire preuve de bonne foi. Si leurs conseils ou recommandations nous sont donnés dans cet esprit, je puis assurer à mon collègue que nous les examinerons de bonne foi nous aussi.

• (2210)

L'AGRICULTURE—LE COÛT DU CARBURANT UTILISÉ POUR LA PRODUCTION DE DENRÉES ALIMENTAIRES

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, pourquoi le gouvernement fédéral libéral est-il considéré comme étant contre les agriculteurs et l'agriculture? La réponse désinvolte fournie par le ministre l'autre jour montre dans une certaine mesure pourquoi il en est ainsi. Depuis 1956, les frais d'intérêt des agriculteurs a pratiquement quintuplé. Mais le revenu des agriculteurs ne s'est accru que de 10 p. 100. Les taux d'intérêt élevés, ajoutés au coût des machines, au coût de la main-d'œuvre, au coût accru des transports et au coût du carburant, sont autant de facteurs qui inquiètent les agriculteurs.

Le gouvernement fédéral doit sans aucun doute assumer la responsabilité des taux d'intérêt élevés. Il a relevé à 16.75 p. 100 le taux d'intérêt exigé sur les emprunts consentis par la Société du crédit agricole, même s'il s'agit bien d'emprunts et non pas de subventions. Le gouvernement de l'Alberta a mieux tenu compte des besoins de l'agriculture dans la province. La société d'expansion agricole de l'Alberta prête aux agriculteurs au taux de 12 p. 100, aux transformateurs de produits agricoles, au taux de 15 p. 100, et aux jeunes agriculteurs, au taux de 6 p. 100.

Là encore, le coût des machines est un autre facteur. Ce coût a été partiellement atténué par la déduction pour amortissement, mais dans le budget du 12 novembre dernier, cette déduction était réduite de moitié pour l'année de l'achat. A l'automne, les agriculteurs utilisent une moissonneuse-batteuse, et en réduisant la déduction pour amortissement, on ne fait qu'accroître inopinément la charge financière de l'agriculteur. Il n'est ni raisonnable ni logique de réduire de moitié cette déduction ou encore de ne payer que pour les trois ou quatre mois de la récolte. Cette façon de procéder accroît le coût de la production des denrées alimentaires, que devra assumer l'agriculteur. Ne pouvant le répercuter sur le consommateur, il lui faudra l'absorber intégralement.

Il est pratiquement impossible d'obtenir l'aide de journaliers sur les fermes. Les services de l'emploi du gouvernement fédéral prétendent qu'on peut en trouver parmi nos chômeurs. Mais essayez donc d'en recruter. Certains candidats réussissent à faire la semaine, d'autres ne supportent pas le travail plus d'une journée. Beaucoup d'entre eux ne savent pas distinguer entre une moissonneuse-batteuse et une lieuse, encore moins comment manœuvrer l'une ou l'autre. Certaines personnes veulent être payées pour n'exercer strictement qu'une seule activité toute la journée et elles abandonnent quand on leur confie de multiples travaux qu'il faut à tout prix exécuter sur une ferme. Mais le gouvernement permettra-t-il aux agriculteurs de faire venir de jeunes agriculteurs du Danemark, de Norvège, de Suède ou d'Allemagne, ces jeunes hommes et femmes qui ont fait leurs preuves dans le cadre des programmes d'échange internationaux? Non, il s'y refuse. La direction générale de l'emploi prétend qu'il y a des Canadiens capables de faire le travail. Seulement quand on demande qui sont ces Canadiens, on hausse les épaules. Et pourtant, le coût de la main-d'œuvre agricole a probablement doublé au cours des cinq dernières années.

Le gouvernement fédéral prétend qu'il améliore les moyens de transport pour les agriculteurs. Et pourtant, les wagons couverts s'alignent dans les ports en attendant d'être déchargés dans des navires qui ne sont pas là. Dans les Prairies, il n'y a pas de wagons pour les producteurs d'orge. Les agriculteurs paient des indemnités de surestarie parce que les navires font la queue dans les ports. L'an dernier, ils ont même versé près de 18 millions en surestaries.

Qu'en est-il du programme d'abandon des embranchements du ministère des Transports? En moyenne, les lignes de chemins de fer que l'on veut fermer ont une capacité d'un demi-million de boisseaux de céréales par an. Le CP, avec l'assentiment de la Commission canadienne des transports refuse

d'accorder suffisamment de temps pour nettoyer convenablement les silos. Chaque fermeture de ligne entraîne des dépenses supplémentaires pour acheminer les céréales par camion jusqu'aux silos les plus proches. Mais le gouvernement fédéral et la CCT se moquent bien de l'augmentation des coûts que doivent supporter les agriculteurs. Ce qui les intéresse, ce sont les coûts des chemins de fer et ils laissent le CP tranquille avec ses terres et ses ressources que lui ont octroyées les contrats et les ententes initiaux. Pendant ce temps-là, les agriculteurs paient.

J'ai le temps de citer un autre exemple pour montrer que les agriculteurs, ceux qui produisent notre nourriture, sont les laissé-pour-compte dans cette affaire. Lors de la dernière campagne électorale, le parti libéral leur a promis aux agriculteurs que l'énergie nécessaire pour produire les aliments ne coûterait pas cher. Le gouvernement a été élu en 1980, il y a de cela deux ans; depuis, le prix du carburant a augmenté d'au moins 67 p. 100.

Le budget du gouvernement Clark présenté en 1979 prévoyait un abri fiscal pour les agriculteurs. Il leur permettait de déduire une partie des taxes de carburant. Il n'y a rien de semblable dans le budget du ministre des Finances (M. MacEachen) et tout ce que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) trouve à dire aux agriculteurs canadiens, c'est qu'ils ne paient pas leur carburant aussi cher que leurs homologues américains. Avec cette déclaration générale il renvoie l'affaire aux calendes grecques et passe sous silence d'autres facteurs, y compris le fait que les agriculteurs américains n'ont pas à s'inquiéter de la métrisation forcée, de frais de surestarie, du manque de wagons couverts, de la taxe sur les gains de capital, de l'annulation des rentes d'étalement du revenu et des coûts plus élevés de la machinerie. Le gouvernement n'a même pas voulu étudier la possibilité d'aider les coopératives de gaz rurales de l'Alberta à comprimer leurs frais généraux d'administration en augmentant le nombre de jours. Il n'a pas voulu non plus différer le paiement ou réduire le montant des taxes sur le gaz naturel utilisé dans la production alimentaire.

• ((2215)

Le parti progressiste conservateur a proposé l'élimination de la taxe sur les gains de capital prélevée sur les terres servant à la production alimentaire, mais le gouvernement libéral a refusé. Le parti progressiste conservateur a proposé que la déduction pour amortissement et les rentes d'étalement du revenu soient rétablies comme elles étaient avant le 12 novembre mais, jusqu'ici, les libéraux ont refusé. Notre parti demande qu'on accorde aux producteurs d'aliments un dégrèvement pour compenser le coût élevé du carburant et le ministre libéral nous répond par une grossièreté.

Les agriculteurs du Canada sont de plus en plus furieux. Tout ce qu'ils demandent, ce sont des prix et un traitement équitables, mais le gouvernement fédéral fait la sourde oreille.

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur l'Orateur, en réponse au député de Bow River (M. Taylor), je voudrais signaler que l'énorme programme de revalorisation de notre réseau ferré est bien connu de la plupart des Canadiens, et, en conséquence, nous visons à l'utilisation optimale des wagons-trémies et des lignes ferroviaires. Cependant, je tiens également à rappeler que nous avons un excellent réseau de routes principales et secondaires utilisables en toutes saisons par les camions et autres véhicules de façon plus avantageuse que certaines de nos lignes de chemins de fer. En d'autres termes, la route se prête à des utilisations très diverses.

Le député parle du système métrique. Il faudrait sans doute lui rappeler que le premier projet de loi relatif au système métrique a été présenté en 1871, à l'initiative, je pense, de Sir John A. Macdonald. Aujourd'hui, c'est un conservateur qui s'en plaint.

M. Taylor: A l'époque, c'était facultatif et non imposé.

M. Ferguson: Je voudrais également lui signaler qu'au cours de la campagne de 1980, nous avons dit que nous adopterions une politique de prix énergétiques fixée au Canada pour garantir nos approvisionnements à des prix raisonnables. C'est ce que nous avons fait en septembre dernier.

M. Taylor: La hausse a été de 67 p. 100.

M. Ferguson: Le député a signalé ensuite que le prix du gaz naturel est un élément important des frais de production des denrées alimentaires. Je lui signalerai que si leur budget avait été appliqué, le gaz naturel se vendrait $11 les 1000 pieds cubes en 1984. Notre accord prévoit $7.90, ce qui fait économiser $3.10 à l'agriculteur.

M. Taylor: Bêtises.

M. Ferguson: C'est là une preuve concluante, surtout quand on pense que le gaz naturel est un élément important des engrais azotés. Je pense que le gouvernement libéral et le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) ont extrêmement bien réussi à réaliser les promesses faites pendant ces journées palpitantes d'il y a deux ans, et je dois dire que je me suis bien amusé quand mon adversaire de cette élection-là s'est désolidarisé du budget présenté par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Il avait compris les redoutables conséquences de ce budget. Il fallait s'atteler à la tâche et remédier à la situation, et je félicite notre gouvernement de l'avoir fait. Merci, monsieur l'Orateur.

• (2220)

LA COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE— LA RECOMMANDATION CONCERNANT LE HARCÈLEMENT À CARACTÈRE SEXUEL

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, j'aimerais prendre quelques minutes ce soir pour aborder devant les députés une question de la plus haute importance pour le pays et en particulier pour des millions de Canadiens. D'après plusieurs études récentes, selon la catégorie professionnelle et la catégorie d'âge dans lesquelles elles se trouvent, entre 70 et 80 p. 100 des femmes sont victimes de harcèlement à caractère sexuel sur leur lieu de travail.

Qu'entend-on par harcèlement à caractère sexuel? C'est une notion difficile à définir. Le harcèlement sexuel, cela va des insinuations faites mal à propos sous des dehors de plaisanteries aux rapports sexuels contraints. Cela recouvre toute une gamme de comportements: allusions verbales répétées, insultes, plaisanteries sexistes, incitations à des rapports sexuels, remarques sur la tenue, le corps ou les relations sexuelles de telle ou telle collègue féminine, contacts physiques, inutiles, concupiscents, frôlements répétés contre le corps d'une femme, demandes répétées pour des rapports sexuels accompagnées d'un chantage implicite ou couvert sur l'emploi, voire des violences

physiques. Au bout du compte, même si cette notion est difficile à définir, on peut dire que le harcèlement sexuel aboutit à des relations sexuelles forcées.

Le 8 avril dernier, j'ai demandé au ministre de la Justice (M. Chrétien) quelles mesures le gouvernement libéral comptait prendre en liaison avec les recommandations qu'avait formulées la Commission canadienne des droits de la personne dans son rapport annuel de 1980 qui déclarait en substance:

... qu'il était urgent que le Parlement établisse clairement que le harcèlement sexuel était une forme d'injustice sociale et un acte discriminatoire fondé sur le sexe et qu'il était donc interdit.

La Commission faisait remarquer que le public considérait de plus en plus le harcèlement sexuel comme un obstacle majeur à l'égalité des femmes sur le plan professionnel. C'est la deuxième année consécutive que la Commission canadienne des droits de la personne fait cette importante recommandation mais, jusqu'à présent, le gouvernement libéral a fait la sourde oreille à toutes les propositions d'action dans ce domaine.

La Commission a notamment recommandé que l'on ajoute à l'article 20 de la loi canadienne sur les droits de la personne une définition du sexe précisant que le harcèlement sexuel et la discrimination due à la grossesse font partie des formes de discrimination illégales fondées sur le sexe. Diverses réalisations extra-fédérales intervenues montrent bien la vérité de cette affirmation. J'en donne quelques exemples.

L'automne dernier était adopté le Code ontarien des droits de l'homme avec toutes sortes de changements, notamment des dispositions qui protègent les étudiantes contre les avances de leurs professeurs, au même titre que les travailleuses sont protégées par la loi contre les avances de leurs patrons. L'été dernier, l'Université d'York a adopté une procédure d'études des plaintes estudiantines de harcèlement sexuel. En mars 1981, la Commission albertaine des droits de l'homme a adopté de nouvelles règles, notamment une définition du harcèlement sexuel comme sollicitation sexuelle non voulue de la part d'un employeur, d'un propriétaire, d'une personne exerçant des fonctions d'autorité, d'un collègue de travail ou de quiconque assure un service. En cas de confirmation de la plainte, cette commission est habilitée à ordonner l'indemnisation non seulement du manque à gagner salarial, mais de l'insulte et des souffrances morales. Ensuite, en mai 1981, l'Association canadienne des professeurs d'université a établi des lignes directrices pour régler les accusations de harcèlement sexuel portées par les étudiantes. L'Association définit harcèlement sexuel comme le fait d'exiger explicitement ou implicitement des faveurs sexuels de la victime comme condition de son emploi, de son statut universitaire ou de son accréditation auprès de l'université. Les lignes directrices décrivent en outre divers comportements entre professeurs et étudiants.

Qu'a fait le gouvernement fédéral? Le printemps dernier, le gouvernement a déclaré qu'il songeait à proposer une nouvelle loi ouvrière interdisant le harcèlement sexuel au travail. Le Bureau de la main-d'œuvre féminine du ministère du Travail a rédigé certains amendements détaillés qui ont été approuvés par le ministère fédéral du Travail dès avril dernier, il y a près d'un an. Le Bureau a proposé une définition très générale du harcèlement sexuel: «Tout comportement persistant, s'exprimant par des propos, des gestes ou des contacts à caractère sexuel, qu'une employée pourrait raisonnablement interpréter comme une condition à caractère sexuel attachée à son emploi; ou tout comportement persistant, s'exprimant par des propos, des gestes, l'étalage de publications érotiques ou des contacts à caractères sexuel, qui pourrait blesser, embarrasser ou humilier une employée».

Actuellement, comme le sait le gouvernement, les plaintes en matière de harcèlement sexuel sont adressées au ministère du Travail, aux syndicats ou aux tribunaux civils. Aux termes des modifications proposées, les employeurs devront formuler une politique contre le harcèlement sexuel. Un certain nombre de dispositions, sur lesquelles je ne m'étendrai pas, ont trait à ces modifications de la législation du travail au niveau fédéral; qu'il suffise de dire que le gouvernement fédéral n'a absolument rien fait.

Ces modifications viseraient les employés des entreprises de ressort fédéral, comme Bell Canada, Air Canada, le CP, le CN et les banques à charte. Malheureusement, rien n'est encore prévu pour protéger les employés de la colline du parlement. J'exhorte la Chambre, très énergiquement, à accorder le droit aux négociations collectives à tous ces employés, ou, tout au moins, à établir une procédure de griefs. Il est inacceptable qu'on se borne à dire aux employés des sénateurs, des députés et des ministres qu'ils peuvent faire appel à leur patron lorsqu'ils estiment avoir été victimes de harcèlement sexuel. A notre époque, c'est inacceptable. Il y a trop longtemps que ces dispositions sont en veilleuse. Elles ont reçu un accueil chaleureux de la part des employeurs, des syndicats et des organisations féministes, après une longue série de consultations. Je tiens à souligner, en particulier, le travail remarquable qu'ont accompli dans ce domaine le syndicat canadien des fonctionnaires provinciaux, fort de ses 210,000 membres et plus particulièrement Susan Attenborough.

• (2225)

Quand le gouvernement se décidera-t-il à agir? Il n'a pas donné suite aux recommandations de la Commission canadienne des droits de la personne. Il laisse dormir le dossier depuis près d'un an. Tous les groupes et organismes intéressés ont approuvé la réforme; même le ministère du Travail. Bien entendu, on s'attend que les travailleurs et les syndicats feront aussi leur part. Le pays tout entier attend la décision du ministre. Il est temps que le ministre de la Justice et que le gouvernement libéral prennent au sérieux cette importante question qu'est le harcèlement sexuel. Les Canadiennes attendent depuis trop longtemps déjà cette mesure de protection essentielle. Il faut agir dès maintenant.

M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Monsieur l'Orateur, je répondrai au député de Burnaby (M. Robinson) en lui disant que, étant avocat, il sait très bien que la loi canadienne sur les droits de la personne interdit la discrimination fondée sur le sexe. Il existe quatre recueils de lois et de jurisprudence différents qui ont pour objet de définir la discrimination fondée sur le sexe. Selon ces quatre recueils de jurisprudence, la discrimination fondée sur le sexe comprend également le harcèlement sexuel. Je voudrais citer ces quatre dispositions. La première est prévue aux termes des codes des droits de la personne en vigueur dans les provinces.

Le député de Burnaby a parlé du droit de l'Ontario, du Code des droits de la personne de l'Ontario. En invoquant le même droit que celui qui s'applique à l'affaire Bell contre Ladas, la Commission des droits de la personne de l'Ontario a rendu une

tuait une infraction aux termes des dispositions qui interdisent la discrimination fondée sur le sexe.

Deuxièmement, d'après la jurisprudence américaine, la commission de l'égalité des chances en matière d'emploi a ajouté à la dernière version des directives sur la discrimination sexuelle un certain nombre de directives sur le harcèlement sexuel. Par conséquent, le harcèlement sexuel est considéré comme de la discrimination sexuelle.

Troisièmement, la Commission canadienne des droits de la personne a signalé dans son bulletin de l'automne 1981 qu'en vertu de la Partie VII, elle a bel et bien le droit d'étudier les cas de harcèlement sexuel. Elle définit le harcèlement sexuel sur une page et demie de texte. Elle considère qu'elle a le pouvoir d'étudier les cas de harcèlement sexuel.

Enfin, d'après le ministère de la Justice, le harcèlement sexuel est déjà interdit par le Code canadien des droits de la personne. Le harcèlement sexuel est répugnant. Il est malheureusement trop répandu. Les femmes sont les principales victimes de cette infraction. Nous admettons qu'il faut les protéger.

Par ailleurs, il convient de signaler que d'autres groupes sociaux sont protégés par le Code des droits de la personne contre la discrimination en raison de la race, de la couleur, de la religion, de l'origine ethnique ou nationale. A l'instar de tous les Canadiens bien pensants, le gouvernement est adversaire du harcèlement sexuel et de toute forme de harcèlement, à vrai dire. C'est pourquoi le ministre de la Justice est en train d'étudier l'incidence de toutes les formes de harcèlement. Je crois qu'il recommandera sous peu au cabinet de considérer le harcèlement sexuel comme une infraction explicite et non seulement comme une infraction implicite comme à l'heure actuelle, même si ses victimes sont protégées par le Code canadien des droits de la personne. En décidant qu'il s'agit d'une infraction explicite, on attirera davantage l'attention des Canadiens sur cet acte dégradant et discriminatoire commis à l'endroit des femmes.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): L'ajournement de la Chambre étant adopté d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 30, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 23 février 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

ON DEMANDE QUE LA CHAMBRE CONDAMNE LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente.

Étant donné que la grande promesse électorale du très honorable premier ministre (M. Trudeau) d'assurer l'autosuffisance énergétique avant 1990 ne sera pas réalisée, et qu'à partir de 1987, le Canada devra importer près d'un demi-million de barils de pétrole par jour; étant donné que le déficit budgétaire a été au cours de chacune des deux dernières années de 3 milliards de dollars, ou presque 30 p. 100 plus élevé que ce qu'il aurait été dans un régime progressiste conservateur; étant donné que le très honorable premier ministre et son ministre des Finances (M. MacEachen) ne contrôlent plus la situation économique, je propose, appuyé par le député de Assiniboia (M. Gustafson):

Que la Chambre condamne à l'unanimité les politiques économiques du gouvernement et que, de plus, elle vote une motion de blâme à l'endroit du premier ministre pour sa piètre performance économique.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE RETARD APPORTÉ À L'ÉTUDE DES DEMANDES DE PRESTATIONS À ST. CATHARINES (ONT.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, près de 5,000 travailleurs de l'automobile mis à pied à St. Catharines attendent de recevoir de Belleville depuis le 10 janvier leur carte leur donnant droit à l'assurance-chômage. Le personnel du bureau local d'assurance-chômage fait 20 à 40 heures de surtemps par semaine pour tenter d'examiner un nombre sans précédent de demandes. Je propose donc, appuyé par le député de Hamilton-Wentworth (M. Scott):

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration prenne des mesures immédiates pour éliminer ce retard soit en augmentant le personnel pour accomplir le travail nécessaire, soit en faisant disparaître cet étranglement bureaucratique inutile, attribuable au fait que les demandes examinées à St. Catharines doivent passer par Belleville.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

L'APPLICATION À LA LIGUE CANADIENNE DE FOOTBALL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, étant donné qu'un représentant de la Commission métrique a déclaré à Radio-Canada que le football canadien adoptera le système métrique dans cinq ans, lorsque le terrain réglementaire de la Ligue canadienne de football aura 100 mètres de longueur sur 40 mètres de largeur, je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que le ministre chargé de la Commission métrique annonce immédiatement quand et comment la Commission métrique transformera les terrains de football et, en outre, comment cette transformation affectera les records qui figurent dans le Temple de la Renommée du football à Hamilton.

M. Nielsen: La balle métrique.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PÊCHES

LA POSITION DU DÉPUTÉ DE SAINT-JEAN-OUEST À L'ÉGARD DE LA CHASSE AUX PHOQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Dingwall (Cap Breton-Richmond-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante. Étant donné que le 9 février 1982, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité une résolution réitérant son appui à ceux qui pratiquent la chasse aux phoques du Groenland à Terre-Neuve, que le 19 février 1982, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), en compagnie d'autres parlementaires du Canada, a eu l'occasion d'analyser, de défendre et de promouvoir la chasse aux phoques du Groenland que pratiquent les pêcheurs de Terre-Neuve devant les membres du Parlement européen à Strasbourg, en France, et qu'au lieu de demeurer sur place pour défendre les chasseurs de phoques de Terre-Neuve, le député et ses collègues, faisant preuve d'une lâcheté politique flagrante

Article 43 du Règlement

et bassement partisane, ont profité du couvert de la nuit pour s'éclipser de leur chambre d'hôtel et rentrer au Canada . . .

Des voix: C'est une honte!

Des voix: Bravo!

M. Dingwall: . . . je propose, avec l'appui du député de Mississauga-Nord (M. Fisher):

Que la Chambre condamne ce comportement d'enfant et oblige le député de Saint-Jean-Ouest à démissionner immédiatement de son poste de critique du parti progressiste conservateur pour les affaires extérieures . . .

Une voix: Si vous ne pouvez pas supporter la chaleur, sortez de la cuisine!

M. Dingwall:

. . . s'il refuse de présenter des excuses aux citoyens de Terre-Neuve en général et aux pêcheurs en particulier.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: Bravo!

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS

LE TRANSPORT DE PRODUITS DANGEREUX SUR LES ROUTES PUBLIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante. Un accident s'est produit récemment à Kamloops, en Colombie-Britannique: une semi-remorque transportant du cyanure de sodium n'a pu freiner, tuant une personne, en blessant d'autres, et menaçant la vie de beaucoup d'autres avec sa cargaison puisqu'elle a capoté près d'un grand hôpital. Je propose donc avec l'appui du député de Spadina (M. Heap):

Que la Chambre manifeste son inquiétude à l'égard de l'insuffisance des règlements fédéral et provinciaux régissant le transport de produits dangereux sur les routes publiques, et exige que l'on prenne immédiatement des mesures pour que pareils accidents ne se reproduisent pas.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT

DEMANDE DE DÉMISSION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, dans l'édition du 22 février du *Star* de Toronto, on rapporte que le secrétaire d'État (M. Regan) aurait dit ceci à propos des transferts:

La question est de savoir si la priorité du gouvernement de l'Ontario est de s'occuper de l'éducation ou de diriger un bureau à Paris pour y envoyer cette jeune chinoise. Comment s'appelle-t-elle déjà? Adrienne Clarkson.

• (1410)

Ces propos montrent que le ministre est sexiste, raciste et d'une ignorance quant à l'importance des exportations pour le Canada et l'Ontario. Je propose, appuyé par le député de Waterloo (M. McLean):

Que le premier ministre exige immédiatement la démission du secrétaire d'État puisque ces propos montrent à l'évidence que celui-ci n'est pas qualifié pour ce poste.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PÊCHES

LES NAVIRES LOUÉS PAR DES PÊCHEURS NON AUTOCHTONES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, le gouvernement projette d'acheter au coût de dix millions de dollars 287 navires de pêche appartenant aux conserveries de la Colombie-Britannique pour les donner aux bandes indiennes de la province malgré le fait que le tiers de ces navires soient loués depuis des années par des pêcheurs non autochtones à qui cette opération fera perdre leur gagne-pain. Voilà pourquoi je propose, appuyé par le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen):

Que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien suspende immédiatement tout projet qui ferait perdre à des pêcheurs non autochtones, dont plusieurs d'origine japonaise, de la région de Richmond-Delta, l'usage de navires de pêche qu'ils louaient depuis bien des années, et qu'il assure ces pêcheurs du maintien de leur droit d'exploiter ces navires jusqu'à leur retraite.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Français*]

LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT

ON DEMANDE À LA CHAMBRE DE CONDAMNER LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR SON INGÉRENCE DANS LES AFFAIRES DE L'ACFO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement concernant une question des plus importantes.

Étant donné la décision du Secrétariat d'État de ne plus reconnaître l'Association canadienne française de l'Ontario comme étant le principal organisme de pression de développement culturel et économique des francophones de l'Ontario, je propose, appuyé par l'honorable député de Burnaby (M. Robinson):

Que cette Chambre condamne le secrétaire d'État pour l'ingérence et le chantage économique exercés auprès de l'ACFO.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LES PARTIS POLITIQUES

ON DEMANDE L'EXPULSION DU DÉPUTÉ DE WINNIPEG-ASSINIBOINE DU CAUCUS DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Burghardt (London-Ouest): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une situation urgente. La controverse entourant les propos que tenait récemment le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) continue à entacher la dignité et l'honneur de la Chambre des communes toute entière. Étant donné, en outre, les rumeurs d'une échauffourée au cours d'une réunion que tenait le député dans sa circonscription, en fin de semaine dernière, à la suite de quoi le président de l'association de la circonscription offrait sa démission, je propose, appuyé par le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand):

Que la Chambre invite le député à présenter des excuses pour avoir tenu des propos racistes tendant à appuyer la politique d'apartheid en Afrique du Sud et à défaut de quoi, que le chef de l'opposition confirme le rejet, par son parti, de la politique d'apartheid et expulse le député du groupe parlementaire progressiste conservateur.

M. Mazankowski: Mêlez-vous de vos affaires!

M. Andre: Nous le ferons si vous condamnez la loi martiale en Pologne!

Mme le Président: La motion recueille-t-elle le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, d'après un article paru à la une de la *Gazette* de Montréal d'aujourd'hui, le premier ministre (M. Trudeau) aurait dit espérer que l'on se souviendrait qu'il «a gagné les olympiades économiques pour la création d'emplois».

Des voix: Oh, oh!

M. Jarvis: Dites que ce n'est pas vrai!

M. Taylor: Il y a actuellement environ 1,096,000 chômeurs au Canada, soit un taux de chômage de 7.5 p. 100, comparativement à un taux de 7.4 p. 100 en Italie, 7 p. 100 au Royaume-Uni, 6.3 p. 100 aux États-Unis et 3.1 p. 100 en France; par contre, lorsque M. Trudeau est devenu premier ministre, c'est-à-dire en 1969, le nombre d'emplois dans la Fonction publique était de 369,000 alors qu'il est de 510,000 à l'heure actuelle.

Des voix: Oh, oh!

M. Taylor: Aussi, je propose, appuyé par le député de Peace River (M. Cooper):

Que la Chambre dépose la couronne olympique sur la tête du premier ministre, en premier lieu parce que le chômage est plus élevé au Canada que dans tous les autres pays industrialisés et, ensuite, parce qu'il a créé environ 140,000 emplois dans la Fonction publique, c'est-à-dire davantage que la plupart, sinon que tous les autres premiers ministres du Canada ensemble et . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Paproski: Continuez!

M. Taylor: C'est tout un exploit.

. . . que la Chambre remette une paire de lacets en celluloïd au premier ministre pour cet exploit.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

L'EFFET DES DISPOSITIONS DE LA TAXE DE VENTE SUR L'IMPRESSION DES CATALOGUES

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, j'adresse ma question au ministre des Finances. Il sait sans doute que le monde des affaires considère probablement l'incertitude comme la menace la plus grave, surtout l'incertitude à propos des dispositions de la taxe de vente auxquelles le ministre a fait allusion dans son exposé budgétaire du 12 novembre. Par exemple, une société qui, normalement, publie son catalogue le 1er juillet doit maintenant établir le prix définitif de 745 articles, taxe comprise. Le ministre dirait-il à la Chambre—dissipant du même coup l'incertitude de ce fabricant—si le catalogue que ce dernier est sur le point de faire imprimer devrait comprendre ou non la taxe de vente? Que devrait faire ce fabricant ou ce distributeur?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député en conviendra, je pense que ce serait plutôt bizarre si je conseillais les particuliers en affaires à ce stade-ci de l'ordre du jour. Cela n'a jamais été le but de la période des questions et elle n'a jamais servi à cette fin.

Je puis dire au député que j'ai l'intention, comme je l'ai dit dans mon exposé budgétaire, de publier un avant-projet de loi sur la taxe de vente d'ici peu de temps, je l'espère. A ce moment-là—j'ai d'ailleurs répondu la même chose au député d'Edmonton qui m'a posé une question semblable—j'annoncerai s'il y aura un changement de date d'entrée en vigueur. Comme je l'ai dit à cette occasion-là, beaucoup d'hommes d'affaires et de personnes que la taxe de vente pourrait toucher ont demandé plus de temps pour en étudier toutes les modalités. Je vais tenir compte de ces instances.

M. Clark: Défilez-vous et sauvez-vous, MacEachen!

L'ANNONCE DE LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, le ministre sait qu'il laisse le milieu des affaires en plan depuis deux mois et demi à cet égard et à une foule d'autres. Il ne fait qu'ajouter à la confusion en laissant entendre qu'il pourrait changer la date. Le bruit a couru que ce serait le 1er septembre, le 1er janvier, peut-être même le 1er juillet de l'année prochaine . . .

Mme le Président: A l'ordre. Je vois que le député se lance dans un discours. J'aimerais qu'il se borne à poser une question.

M. Blenkarn: Avec toutes mes excuses, madame le Président; je ne pouvais pas être plus bref. Quand le ministre s'ouvrira-t-il au milieu des affaires? Il le laisse en plan en ne précisant pas si ce sera le 1er juillet, le 1er septembre ou le 1er janvier. Quand va-t-il s'expliquer à la Chambre? Quand dira-t-il si ce sera le 1er janvier ou le 1er juillet 1984? Que va-t-il faire? Quand va-t-il s'exécuter? Cela fait des semaines qu'il le promet aux gens d'affaires. Quand va-t-il se décider à annoncer la date?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député expose la situation de façon tout à fait fausse. Il y a eu énormément de consultations entre les gens d'affaires et les employés du ministère. Les gens d'affaires comprennent beaucoup mieux les effets possibles des changements proposés que le député ne le laisse entendre dans sa question. Si la date d'application est modifiée, quand l'avant-projet de loi sera rendu public, ce sera à la requête des gens d'affaires qui réclament plus de temps. Je suis bien prêt à agir, mais je veux prendre en considération les demandes légitimes de cet ordre.

LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE LÉGISLATIVE

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Ces réponses ne sont pas satisfaisantes, madame le Président, mais de cela nous ne sommes pas responsables. Le ministre devrait savoir que dans le climat d'incertitude actuel, le fait qu'il se refuse à répondre avec plus de précisions aggrave la situation de l'emploi. Quand les hommes d'affaires ignorent ce qui se passe sur le plan des impôts, ils n'embauchent pas et ne donnent pas d'expansion à leur entreprise. Pourtant, le ministre persiste à déclarer qu'un jour il agira peut-être. Quand le ministre nous donnera-t-il une date précise? Aujourd'hui, dans une semaine, vendredi prochain, vendredi en huit, le 1er mars? Quand présentera-t-il une mesure législative pour que nous sachions où nous allons?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, les dates ont été précisées. Les dates d'application ont été annoncées dans le budget. Cette certitude existe. Il n'est donc pas question d'incertitude. La seule incertitude qui puisse entourer la situation résulte de la question posée par un des collègues du député, donnant à entendre qu'il y aurait peut-être lieu de reporter l'application de la mesure à plus tard.

• (1420)

Je conseille aux députés d'en face de se concerter et de décider s'ils veulent faire régner la certitude ou semer l'incertitude.

M. Wilson: C'est vous qui l'avez semée.

* * *

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DUBIN

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, en l'absence du ministre des Transports, j'adresse ma question au premier ministre, car elle concerne un sujet d'une importance vitale et primordiale. Le premier ministre n'a certainement pas encore eu la possibilité d'examiner et d'assimiler le rapport consacré par le juge Dubin à la sécurité aérienne, qui a été déposé hier, mais puisqu'il s'agit de sécurité aérienne aux aéroports en ce moment et qu'il s'y trouve d'importantes recommandations concernant les changements à apporter au service de recherche et sauvetage afin de regrouper et de coordonner les activités, le premier ministre veut-il nous donner l'assurance très ferme que lorsque le ministre des Transports reviendra—car il va s'absenter très souvent, foncer aux quatre coins du pays pour s'occuper de problèmes qu'il a créés de toutes pièces—il accordera la priorité absolue à la sécurité des transports aériens des Canadiens ainsi qu'aux mesures de recherche et de sauvetage, afin que les recommandations du juge Dubin qui n'appellent pas d'action législative puissent être décidées immédiatement, et que celles qui demandent l'intervention du Parlement puissent être présentées avant les vacances de Pâques?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame le Président, pour répondre au député, le ministre des Transports prend très au sérieux les recommandations du juge Dubin. Il a déjà donné suite aux deux premiers volumes, et il a déjà pris des mesures pour ce qui est des recommandations du troisième. En matière de recherche et sauvetage, il est absolument décidé à suivre les recommandations. Il y a déjà un groupe d'étude qui s'est attelé à la coordination avec les transports des activités de recherche et de sauvetage; ce groupe étudie la question sur le plan administratif et présentera un rapport.

M. Nowlan: Madame le Président, quelle réponse incroyable du secrétaire parlementaire du ministre des Transports! Elle fait bien voir le peu de priorité que le premier ministre attache à une question aussi fondamentale que celle de la sécurité aérienne et de la coordination des activités de recherche et de sauvetage au Canada. Je me calmerai, madame le Président, pour reprendre l'expression du premier ministre, quand il s'intéressera à la sécurité aérienne.

Mme le Président: A l'ordre. Le député doit se contenter de poser une question, et s'abstenir de faire des discours.

M. Nowlan: La vérité, c'est qu'il est très difficile de poser une question courte et concise quand le secrétaire parlementaire a mal exposé les faits.

Des voix: Oh, oh! Règlement!

M. Nowlan: Ma question, madame le Président . . .

Mme le Président: Si le député continue, je ne lui accorderai pas la parole pour une question supplémentaire. Il y a un minimum d'ordre à respecter en Chambre. Quand j'estime que les questions sont trop longues et que je fais des observations à ce sujet, j'aimerais bien que les députés collaborent.

Une voix: Mais les réponses?

M. Nowlan: Madame le Président, le compte rendu montrera, je pense, que vous avez parlé presque aussi longtemps que moi pendant cette question.

Mme le Président: A l'ordre. Le député de Comox-Powell River.

Des voix: Bravo!

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, le ministre des Transports a peut-être de bonnes raisons d'être absent aujourd'hui. Il n'en reste pas moins que le rapport Dubin soulève trois points importants. Le premier ministre ne pourrait-il pas dire un mot de deux d'entre eux? Le juge Dubin a recommandé la mise en place d'organismes indépendants pour remplacer les services de recherche et de sauvetage du ministère des Transports.

Est-il prévu, dans le cadre de cette réorganisation, que l'on remplace les cadres supérieurs qui, selon le juge Dubin, sont en partie responsables du problème?

Une voix: Dites donc oui.

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame le Président, le ministre des Transports a déjà indiqué qu'il préparait actuellement un projet de loi qui mettra en place une commission indépendante chargée d'examiner la sécurité et les accidents aériens. Il s'en occupe actuellement et il a proposé . . .

M. Crosbie: Un vrai Don Quichotte!

M. Bockstael: . . . un manuel d'application concernant la sécurité aérienne.

M. Crosbie: Laissez-donc faire les manuels! Qu'en est-il du radar?

M. Bockstael: Les radiobalises de localisation seront obligatoires à compter du 1er avril. En outre, un programme prévoit l'amélioration des équipements radars. Par ailleurs, un groupe de travail interministériel a été mis en place par les services de recherche et de sauvetage . . .

Des voix: Règlement!

M. Bockstael: . . . pour étudier précisément cette question. Ils suivent en cela les recommandations du rapport et leur travail du groupe sera coordonné par le ministère des Transports.

Des voix: Règlement!

Des voix: Bravo!

• (1425)

ON DEMANDE DE PRÉSENTER UNE MESURE LÉGISLATIVE LE PLUS TÔT POSSIBLE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, nous avons besoin de renseignements sur cette commission canadienne de la sécurité aérienne, et il nous faut rapidement de nouvelles modalités d'application plus énergiques.

Cette mesure législative très importante comporte un deuxième élément, et j'adresse de nouveau ma question au premier ministre, car c'est lui qui va sans doute diriger l'étude de cette mesure. Va-t-on appliquer très rapidement cette mesure et d'autres afin de mettre en œuvre les recommandations concernant la Commission canadienne de la sécurité aérienne et la nouvelle délégation de pouvoirs à l'égard de l'application, ou devrons-nous attendre éternellement la mise au point d'une loi vraiment complète qu'on présentera au Parlement quand on en aura le temps?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame le Président, la loi canadienne sur la sécurité aérienne devrait être prête à la fin du printemps.

M. Epp: Contentez-vous de la prendre et de la lire, Bob.

M. Bockstael: Nous préparons actuellement le manuel et la loi de mise en application, conformément aux dispositions de la loi sur l'aéronautique. Nous les présenterons au cours de la prochaine session parlementaire.

Questions orales

L'AFFECTATION DES FONDS NÉCESSAIRES EN CE QUI A TRAIT AU MATÉRIEL ET AUX INSTALLATIONS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, toujours dans le vain espoir d'obtenir une réponse satisfaisante, je poserai une dernière question au premier ministre. C'est au sujet des répercussions financières énormes que les recommandations du rapport Dubin concernant la sécurité auront pour les contribuables, les petites compagnies d'aviation et l'aviation privée. Il faudra accroître énormément les dépenses sur le plan des immobilisations, des programmes de formation et des effectifs. Le gouvernement est-il prêt à agir en affectant les ressources nécessaires, et peut-il nous fournir un plan d'action quelconque pour les cinq prochaines années, afin de nous montrer qu'il compte faire les dépenses voulues pour assurer la sécurité aérienne qui revêt tellement d'importance?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame le Président, le ministre des Transports est déterminé à assurer la sécurité aérienne et à dépenser de l'argent à cette fin. Au cours des prochaines semaines, nous lancerons des appels d'offres pour des contrats de 217 millions de dollars, afin de perfectionner les radars au Canada.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FINANCES

LES IMPÔTS PAYABLES SUR LES AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS—L'EXAMEN DES PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES PAR LE MINISTRE

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Même si le ministre d'État chargé des petites entreprises et du tourisme a prétendu le contraire, la réduction du taux d'imposition maximum ne compense pas l'augmentation combinée des impôts payables sur les avantages sociaux des employés. Les chiffres indiquent que les mesures budgétaires relatives aux avantages imposables des employés ont des conséquences progressivement négatives sur les employés qui gagnent moins de $40,000 par an. Les travailleurs à faible et à moyen revenu sont ceux qui sont le plus touchés. Le ministre des Finances se penchera-t-il sérieusement sur les propositions budgétaires relatives aux avantages imposables et fera-t-il en sorte que cette mesure soit conforme à son objectif d'équité et de justice?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je pense que les observations faites par le ministre d'État sont tout à fait justifiées. Les impôts sur les avantages reliés à l'emploi, par exemple, pour les contribuables qui sont rémunérés au salaire industriel moyen, sont plus que compensés par les autres avantages fiscaux prévus dans le budget et je pense que nous réussirons à en convaincre le député au moment de l'étude au comité.

LA SUPPRESSION DE LA MESURE

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Madame le Président, le salaire industriel moyen n'a rien à voir avec le principe de justice et d'équité en ce qui concerne les employés qui ont besoin de ces avantages imposables.

Les employés visés par les mesures relatives aux avantages imposables contenues dans le budget du ministre devront obtenir une hausse salariale d'au moins 4 p. 100 pour conserver le pouvoir d'achat qu'ils avaient avant le 12 novembre. Le premier ministre nous demande de restreindre les hausses salariales et de nous serrer la ceinture, tandis que le ministre des Finances oblige les travailleurs à demander davantage à leurs employeurs. Le ministre des Finances supprimera-t-il cette mesure inflationniste et négative qui vise plus particulièrement les employés qui n'ont pas les moyens de perdre ces avantages?

• (1430)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député se trompe encore une fois en parlant des avantages que recoivent essentiellement les employés à faible revenu. Le fait est que plus le revenu des employés est élevé, plus les avantages imposables seront élevés. Le député aura l'occasion d'examiner les détails de cette mesure et d'autres propositions fiscales lorsque ces questions seront étudiées à la Chambre des communes de la façon normale.

LES CONSÉQUENCES DE L'IMPÔT POUR LES VENDEURS

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national et concerne la hausse d'impôts touchant les employés utilisant une voiture d'entreprise. Le ministre sait que ce qu'on appelle les frais pour droit d'usage, c'est-à-dire la valeur de l'avantage qui s'ajoute au revenu du contribuable, ont été relevés de 150 p. 100. Ainsi, le ministre voudrait-il confirmer qu'un vendeur de l'Ontario gagnant $22,000 par année devra payer près de $1,000 de plus d'impôt par année?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, il est exact que les frais pour droit d'usage ont été augmentés, mais on offre des solutions de rechange à ceux qui estiment que leurs coûts sont inférieurs aux frais en question. Mon ministère a consulté des entreprises et publiera sous peu un communiqué à ce sujet. Il existe d'autres solutions pour ceux qui estiment que les frais pour droit d'usage sont plus élevés qu'ils ne le devraient.

LES RAISONS DE LA MESURE

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Ce dernier continue de montrer qu'il ignore les conséquences de son budget. Pourquoi le gouvernement libéral veut-il punir les vendeurs et les vendeuses en leur infligeant un impôt aussi absurde?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Madame le Président, je pourrais répondre ceci: Pourquoi l'opposition cherche-t-elle à poser des questions fondées sur des données inexactes?

Des voix: Bravo!

M. Rompkey: Je le répète, pour les vendeurs qui estiment que les frais pour droit d'usage sont plus élevés que ce qu'ils devraient payer, mon ministère offre d'autres solutions qui leur assureront un traitement équitable.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROGRAMME D'EXPANSION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DU GAZ NATUREL

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et elle porte sur l'aide que le gouvernement doit apporter au prolongement des gazoducs destinés à desservir les localités qui ne le sont pas encore. Ce programme d'expansion des réseaux de distribution devait être lancé au début de l'année. Les sociétés de gaz naturel et les municipalités attendent avec impatience l'annonce du lancement du programme, dont le besoin se fait fortement sentir. Le ministre peut-il nous dire à quelle date le programme sera mis en œuvre?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, les services publics ont déjà été informés du montant des crédits auxquels chacun d'entre eux aura droit et ils examinent à l'heure actuelle les projets qu'ils voudront proposer de réaliser en priorité grâce aux fonds supplémentaires que leur accordera le gouvernement fédéral. Le programme doit commencer le 1er avril prochain.

LES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE GOUVERNEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre. L'an dernier, le gouvernement a laissé entendre, et le ministre le sait certainement, que les crédits alloués à ce programme étaient de l'ordre de 300 millions de dollars. Le ministre peut-il nous confirmer que cette somme sera bien allouée au programme cette année et, dans le cas contraire, ces crédits seront-ils restreints? Ils devraient plutôt augmenter, compte tenu de l'inflation. Si diminution il y a, sera-t-elle importante?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je demande au député de se reporter au Programme énergétique national, dans lequel nous proposions d'allouer 300 millions de dollars à la mise en place de raccordements du gazoduc en vue de desservir les consommateurs au cours de la période visée par le Programme, soit jusqu'en 1986. Le budget est toujours le même. J'espère que la demande de la part des services publics sera suffisante pour justifier le budget qui a été alloué à cette fin précise, car c'est un programme des plus utile.

* * *

LES CATASTROPHES

L'ENQUÊTE SUR LE NAUFRAGE DE «L'OCEAN RANGER»

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, je voudrais interroger le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à propos d'une question qui intéresse le pays entier, c'est-à-dire le naufrage tragique de l'*Ocean Ranger*. Tous les Canadiens éprouvent en ce moment beaucoup de compassion pour leurs concitoyens de Terre-Neuve. Le ministre, ou encore le solliciteur général, pourrait peut-être répondre à ma question.

Des nouvelles nous sont parvenues de Terre-Neuve ce matin nous apprenant qu'un homme, qui s'est présenté comme étant un agent de la GRC, enquête sur cette tragédie. Le ministre peut-il confirmer que la GRC fait enquête sur ce naufrage, en vue de poursuites pénales?

Si c'est le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui répond à la question, pourrait-il faire part à la Chambre de tout renseignement qu'il détiendrait à propos d'un rapport—un rapport apparemment secret de la Mobil—d'après lequel le bateau approvisionnant l'*Ocean Ranger* aurait heurté une des embarcations de sauvetage, à bord de laquelle se trouvait des naufragés?

Est-ce que l'un des deux ministres pourraient répondre à la première partie de la question, et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous divulguer tout fait qu'il pourrait connaître à propos de la deuxième partie?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je viens de vérifier auprès du solliciteur général et ni lui ni moi-même ne sommes au courant que la GRC enquête sur cette affaire en ce moment.

Quand au second point, je suis sûr que de nombreux bruits courront. En fait, nous avons entendu de nombreuses rumeurs la semaine dernière et il y en aura bien d'autres.

J'espère que la commission mixte d'enquête que nous voulons mettre sur pied avec la collaboration de Terre-Neuve commencera ses travaux sous peu et qu'elle examinera à fond toutes ces rumeurs. En attendant, je n'ai pas du tout l'intention de parler de tous les bruits qui courront dans les jours et les semaines à venir ou encore de m'interroger à leur égard. L'enquête que nous allons ouvrir est à mon avis le meilleur moyen qui nous permettra de régler ces questions. J'espère que ce sera une commission d'enquête mixte, nommé à la fois par le gouvernement du Canada et celui de Terre-Neuve.

LA CRÉATION ÉVENTUELLE D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE MIXTE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, les gens sont impatients qu'on constitue un groupe d'enquête mixte dont les travaux commenceraient bientôt. Le ministre pourrait-il nous dire, plus calmement que cela ne s'est fait lors de la joute oratoire qui a eu lieu hier à la Chambre, ce qu'il en est de cette commission d'enquête mixte? Quand escompte-t-il qu'elle sera constituée? Comme il l'a fait remarquer en déposant les rapports de ses inspecteurs sur l'*Ocean Ranger*, rapports que je qualifierais «d'écologiques» cette question relève de sa compétence.

Le ministre pourrait-il également déposer un rapport sur la mission de sécurité qui a eu lieu sur le pont de l'*Ocean Ranger* le 6 février. Je rappelle que j'ai soulevé cette question à la Chambre la semaine dernière pendant qu'il était absent. Je crois que le ministre est tenu de le faire et qu'en vertu du règlement sur le pétrole et le gaz, Mobil est obligée de le déposer.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre où en sont les dispositions qui ont été prises pour constituer une commission

d'enquête mixte et quand il escompte qu'elle pourra commencer ses travaux? Par ailleurs, est-il prêt à déposer d'autres rapports conformément au règlement sur le pétrole et le gaz?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je sais gré au représentant du sermon qu'il vient de me faire. J'aurais bien aimé, moi aussi, qu'il se montre plus modéré la semaine dernière à la Chambre en mon absence lorsqu'il a parlé de responsabilités criminelles dans cette affaire. J'apprécie l'attitude plus responsable qu'il adopte aujourd'hui et je puis vous affirmer, madame le Président, que je suis prêt à collaborer avec lui sur tous les plans.

En ce qui concerne le rapport dont il fait mention, je dois dire que tous les documents seront soumis à la commission d'enquête qui les examinera. Pour ce qui est de la tenue d'une enquête mixte, j'informe la Chambre que j'ai envoyé aujourd'hui un telex à mon collègue terre-neuvien en lui précisant que le gouvernement approuvait le principe de la constitution d'une telle enquête. Nous essayerons d'en arriver dans les meilleurs délais possibles à un accord qui satisfasse les deux gouvernements. Toutefois, je rappelle au député qu'entretemps ceux-ci ont créé des commissions d'étude ou des commissions d'enquête. J'espère qu'il s'agira d'instances paritaires, chose sur laquelle nous serons fixés incessamment.

LE RÔLE DE L'ÉQUIPE DE SECOURS AIR-MER DE HALIFAX

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de la Défense nationale. Selon le rapport qui a fait l'objet d'une fuite, ce rapport de la société Mobil sur les événements dont le déroulement a pu être reconstitué grâce aux transmissions radios, la plate-forme *Ocean Ranger* aurait pu recevoir un hélicoptère à 2 h 55 du matin, soit près de deux heures après que le signal de détresse provenant de la plate-forme eut été reçu et plus d'une heure après son évacuation. En outre, il semble qu'à 3 h 30 du matin la société Mobil donnait des instructions pour que l'hélicoptère ne se pose pas sur la plate-forme *Ocean Ranger*.

Étant donné que le signal de détresse a été capté par l'équipe de secours air-mer de Halifax et que celle-ci semblait alors avoir pris la responsabilité des opérations de sauvetage air-mer, pourquoi n'a-t-elle pas assumé le commandement de cette opération de sauvetage et de tous les navires se trouvant dans le secteur? Selon ce qu'on sait, des instructions auraient été données par la société Mobil et non par l'équipe de secours air-mer de Halifax.

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je crois que le député devrait savoir que la coordination de toutes les opérations de sauvetage air-mer est assumée par notre centre de coordination de Halifax, de concert avec le ministère des Transports et le ministère de la Défense nationale. En ce qui concerne le détail de cette affaire, je crois que l'enquête révèlera qui a eu tort et ce qu'il aurait fallu faire, et que nous aurons alors la réponse à la question du député.

LE CANADIEN NATIONAL

LES MISES À PIED AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Maurice Harquail (Restigouche): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre des Transports et a trait aux mises à pied effectuées récemment par le CN dans le nord du Nouveau-Brunswick, qu'on appelait auparavant la région des Chaleurs. Le secrétaire parlementaire pourrait-il faire part à la Chambre de nouveaux déplacements? On a transféré les services de comptabilité, et voilà que les services d'ingénierie sont rattachés au bureau de la région de l'Atlantique.

• (1440)

Pourrait-il aussi nous dire si on songe à remplacer le président du CN, qui a annoncé sa démission, ainsi que le vice-président de la région de l'Atlantique, M. David Blair, à Moncton, qui prend sa retraite? Peut-il nous assurer que certaines décisions seront prises pour protéger et les emplois et la région, afin que les pertes d'emplois à Campbellton, au Nouveau-Brunswick, n'augmentent pas davantage?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame le Président, je voudrais dire au député de Restigouche que je partage son intérêt à l'égard des employés du CN dans les provinces Maritimes. Je demanderai au ministère des Transports de s'enquérir auprès du CN de ses projets dans les Maritimes.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LE CONGÉDIEMENT D'UN FONCTIONNAIRE DE KINGSTON—LES MOTIFS DU RENVOI

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Un de mes électeurs, M. Neil Fraser, travaillant pour Revenu Canada à Kingston, a été congédié après avoir été harcelé pendant plusieurs semaines par le gouvernement fédéral pour avoir critiqué publiquement l'adoption obligatoire du système métrique. C'est une question grave, et il faut absolument que les Canadiens sachent que des fonctionnaires sont privés de la liberté de parole et sont ainsi traités en citoyens de second ordre. Pour quels motifs un fonctionnaire qui n'est pas dans l'exercice de ses fonctions est-il privé de sa liberté de parole ou de droits que nos concitoyens prennent pour acquis?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Madame le Président, M. Fraser est un fonctionnaire relativement important au ministère du Revenu national.

Des voix: Il l'était!

M. Rompkey: Tout d'abord il a critiqué publiquement le système métrique.

Des voix: Bravo!

M. Rompkey: J'espère que si les députés d'en face accordent à cette question tout le sérieux voulu, ils essaieront d'écouter ma réponse. Il a été suspendu de ses fonctions, et invité à se «ranger».

M. Clark: Invité à se ranger!

M. Rompkey: Mais il a continué à critiquer la constitution et la politique de bilinguisme.

Des voix: Bravo!

M. Rompkey: Il est bien manifeste que M. Fraser n'avait pas l'intention de changer d'attitude. Or, il me semble qu'il faut faire preuve d'un sens tout particulier des responsabilités dans un ministère qui perçoit des taxes servant à financer les programmes du gouvernement. Il me semble anormal que quelqu'un qui perçoit des taxes critique les programmes que cet argent sert à financer.

Des voix: Oh, oh!

M. Rompkey: Il me semble qu'il faut faire preuve d'un sens des responsabilités, et c'est la raison pour laquelle M. Fraser a été congédié ce matin.

M. Hnatyshyn: Le considérez-vous comme un traître?

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington): Madame le Président, ma question ne porte pas sur la perception des impôts, mais sur la liberté de parole.

Des voix: Bravo!

M. Vankoughnet: Je crois qu'il s'agit là d'un précédent qui pourrait porter atteinte aux droits de tous les fonctionnaires, soit ceux des administrations fédérale, provinciale et municipale, des sociétés de la Couronne, des pensionnés de l'État comme les personnes âgées, les anciens combattants et autres. Où le gouvernement croit-il que cela devrait s'arrêter?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Madame le Président, il y a un autre principe qu'il ne faut pas oublier, et c'est qu'un employeur a le droit de congédier un employé qui parle publiquement contre l'organisation . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: Ça ne vas pas, non?

M. Rompkey: . . . que cette organisation soit publique ou privée. Il semble y avoir suffisamment de précédents à l'appui. C'est pour cette raison que M. Fraser a été renvoyé.

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, la question que je pose au premier ministre a trait au congédiement du fonctionnaire. J'aimerais en premier lieu lui demander ce qu'il pense de la réponse du ministre du Revenu national selon qui les percepteurs d'impôts de son ministère n'auraient pas le droit de critiquer les programmes financés au moyen de ces impôts. Est-ce là la position du gouvernement, de sorte que les fonctionnaires du Revenu national seraient dorénavant privés du droit qu'ils possédaient en tant que citoyens canadiens de dire ce qu'ils pensent des programmes nationaux?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'avoue que je ne connais pas tous les détails de cette affaire, mais j'appuie certes l'attitude que le ministre a adoptée à la Chambre en répondant tantôt. Selon un principe reconnu de longue date, les fonctionnaires de l'État doivent s'abstenir d'approuver publiquement des orientations politiques qui sont contraires à celle du gouvernement.

M. Hnatyshyn: Cela n'avait rien à voir avec son emploi.

M. Crosbie: Et les membres du cabinet? Ils peuvent critiquer le gouvernement!

M. Trudeau: C'est là un principe bien établi des régimes démocratiques et parlementaires auquel nous n'entendons rien changer.

LE DROIT POUR TOUT ORGANISME DE LICENCIER UN EMPLOYÉ

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le premier ministre a déjà fait une entorse à ce principe car il n'était pas d'usage de priver un fonctionnaire, en tant que libre citoyen, du droit d'émettre une opinion sur des questions étrangères à son champ de compétence professionnelle et ce, dans ses temps libres. L'usage a été faussé et la démocratie en a souffert.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le ministre du Revenu national vient de dire que tout organisme, public ou privé, y compris le gouvernement du Canada, a le droit de licencier n'importe lequel de ses employés qui l'attaque publiquement. Est-ce là la position officielle du gouvernement du Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, il y a quelques jours, le chef de l'opposition critiquait une prétendue division au sein du cabinet. Il doit admettre qu'un cabinet ministériel fonctionne comme un tout et que des fonctionnaires à l'emploi d'un gouvernement . . .

Une voix: Et Monique?

M. Trudeau: . . . ne sont pas libres de s'engager dans une action politique qui va à l'encontre de la politique établie de ce gouvernement.

M. Beatty: Il y a donc deux normes, une pour les hommes politiques et une autre pour le reste du monde.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE DÉPOSER LES RÈGLES RÉGISSANT LES DROITS DES FONCTIONNAIRES DE S'EXPRIMER

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, il s'agit d'un principe très important. De toute évidence, il y a deux poids deux mesures. D'une part, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ainsi que le ministre d'État pour le Québec peuvent, en toute liberté, critiquer la politique gouvernementale sans crainte de représailles et, d'autre part, les fonctionnaires, tout au moins l'un d'entre eux, ne peuvent se permettre, en dehors de l'exercice de leurs fonctions et pendant leurs loisirs, de critiquer une politique du gouvernement sous peine de congédiement. Voilà le principe que vient d'établir et d'énoncer le ministre du Revenu national.

Le premier ministre du Canada voudra-t-il s'intéresser au cas des fonctionnaires qui sont congédiés à cause de leurs opinions? Accepte-t-il de déposer à la Chambre les règles précises qui régiront dorénavant les droits qu'ont les fonctionnaires d'exprimer, à titre privé, des idées sur des questions sans rapport avec leurs attributions officielles de serviteurs de l'État?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je rappellerai au très honorable chef de l'opposition que ces règles existent déjà et qu'elles sont bien connues, notamment la règle qui permet aux fonctionnaires, en période électorale, de se départir de leur rôle officiel afin d'épouser des idées contraires à celles du gouvernement et même, de se porter candidats d'un parti de l'opposition. Toutefois, en dehors des élections, je ne connais aucune règle qui permette à des fonctionnaires, surtout s'ils occupent un poste élevé d'adopter des positions qui soient contraires à celles de leur gouvernement.

Une voix: Et la liberté d'expression, alors?

* * *

L'INDUSTRIE

LES DOMMAGES CAUSÉS À L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE PAR LES PRODUITS IMPORTÉS

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. En réponse à une question que lui posait le député de Yorkton-Melville vendredi dernier, le ministre a dit en quelque sorte que d'après les conclusions du Tribunal anti-dumping notre industrie de la chaussure n'était pas durement touchée par les produits importés de pays étrangers. Cette position entre en contradiction flagrante avec celle de l'industrie canadienne de la chaussure qui a déclaré publiquement qu'en fait la politique du gouvernement porte le coup de grâce à l'industrie, et qu'elle a déjà contribué directement à la perte de quelque 6,400 emplois. Comment le ministre peut-il prétendre qu'en haussant les quotas de certaines chaussures importées, alors qu'il n'en impose pas à d'autres, il ne nuit pas à notre industrie canadienne de la chaussure déjà languissante?

• (1450)

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, sauf erreur, j'ai dit la semaine dernière que la politique annoncée par le gouvernement pour l'industrie de la chaussure concordait avec les conclusions du Tribunal anti-dumping, soit que notre industrie pouvait faire face à la concurrence des pays développés, y compris celle des pays au commerce d'État d'où nous viennent la plupart des chaussures de cuir. C'est donc pourquoi le gouvernement a supprimé le contingentement des chaussures de cuir. Par contre, celui des chaussures de matières autres que le cuir sera maintenu et même aux chaussures qui n'étaient pas visées avant. En outre, nous avons créé un fonds de 17 millions de dollars pour aider notre industrie à se restructurer et à se moderniser. Bien sûr, l'avenir de cette industrie nous préoccupe, et nous prenons donc les initiatives voulues pour servir au mieux les intérêts de l'industrie et de ses travailleurs.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES AUDIENCES TENUES AU SUJET DU PRÉTENDU DUMPING DE BOIS D'ŒUVRE CANADIEN SUR LE MARCHÉ AMÉRICAIN

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui voudra peut-être demander au ministre d'État (Commerce international) d'y répondre. Dans le cadre de l'enquête que mène la Commission du commerce international des États-Unis sur de prétendues activités de dumping auxquelles se livreraient des exportateurs canadiens de bois, de nouveaux incidents jugés alarmants constituent une menace sérieuse et croissante pour notre principal secteur d'exportation.

Deux géants de l'industrie forestière américaine, l'International Pulp and Paper et la Louisiana Pacific ont joint les rangs des politiciens de la côte ouest et des entreprises indépendantes qui vont se liguer contre nous aux audiences de la Commission sur le commerce international qui doivent se tenir dans une semaine demain à Portland, en Oregon. Le ministre a-t-il l'intention d'intervenir directement à ces audiences au nom du gouvernement ou de faire des instances directes à Washington, compte tenu de la dégradation de la situation?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, nous avons déjà présenté des instances à Washington à ce sujet. Nous avons aussi fait des démarches auprès des gouvernements de certains États de la côte ouest. J'ai moi-même visité l'État de Washington parce que sur la côte ouest du Canada et des États-Unis l'industrie forestière se trouve aux prises avec de graves problèmes et nous ne pensons pas que le recours à des mesures protectionnistes soit dans les meilleurs intérêts de l'industrie forestière en Amérique du Nord, que ce soit au Canada ou aux États-Unis.

M. Kristiansen: Madame le Président, je sais que c'est l'opinion qui avait cours, mais les règles du jeu ont été changées par l'intervention de deux géants américains du commerce international du bois. Tout peut arriver maintenant.

Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre chargé du Service canadien des forêts. Le ministre expliquera-t-il brièvement à ses collègues du ministère des Affaires extérieures l'effet que pourraient avoir sur l'industrie canadienne du bois d'œuvre les tarifs qui pourraient être imposés par suite des audiences qui se tiendront la semaine prochaine à Portland, Oregon, et la perte possible des exportations de bois d'œuvre canadien ou d'une proportion appréciable de ces exportations dont profiteront les États-Unis si une décision aussi malencontreuse était prise, ce que nous ne souhaitons pas.

A titre d'éclaircissement, madame le Président . . .

Mme le Président: A l'ordre!

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Madame le Président, j'éluciderai volontiers la question, mais je peux signaler à l'hon. représentant que nous suivrons de très près ces trois réunions qui se tiendront la semaine prochaine. Des observateurs du Service canadien des forêts assisteront à ces audiences et seront alors tout à fait au courant de ce qui s'y dira. Nous prendrons des mesures appropriées pour appuyer les instances que fera l'industrie du bois d'œuvre.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE SI LE MINISTRE RENCONTRERA SES COLLÈGUES PROVINCIAUX POUR ÉTABLIR UN PROGRAMME DE RELANCE ÉCONOMIQUE

M. Marcel Roy (Laval): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale. Étant donné la situation économique du Québec, situation alarmante dans le domaine de la création d'emplois, dans le domaine des investissements, et l'indifférence du gouvernement souverainiste devant les divers programmes du gouvernement canadien, préférant plutôt boycotter les conférences fédérales-provinciales depuis le 5 novembre dernier et parler de souveraineté, comme sujet prioritaire depuis le référendum du parti québécois, et on sait bien à quel point les Québécois désirent parler d'emploi, d'investissement plutôt que de souveraineté, ma question est la suivante: Est-ce que le ministre a l'intention de rencontrer ses collègues provinciaux afin d'établir un programme de relancement de l'économie, et ceci dans le plus bref délai possible afin justement de rencontrer les objectifs des Québécois, à savoir le relancement de l'économie québécoise?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je suis très content d'informer la Chambre que mes collègues le ministre de l'Énergie des Mines et des Ressources et le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) ainsi que moi-même avons l'intention de nous rendre au Québec lundi prochain pour tenir des réunions avec certains de nos homologues du gouvernement provincial, et d'avoir une discussion sur les possibilités de travailler ensemble pour aider à l'essor de la province. Nous, le gouvernement fédéral, sommes vraiment intéressés à cet essor et à aider à la création d'emplois pour les ouvriers de la province de Québec.

* * *

L'INDUSTRIE

LA CHAUSSURE—L'INCLUSION DES CHAUSSURES EN CUIR DANS LE CONTINGENT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, le ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale se montre disponible pour aller au Québec la semaine prochaine. Ma question, madame le Président, porte effectivement sur l'industrie de la chaussure. Les représentants de cette industrie ont fait une recommandation très claire, et je pense qu'il est important que le ministre nous réponde de façon aussi claire à savoir que l'Association recommande que la catégorie des chaussures en cuir soit incluse dans le contingent global. Le ministre, à la suite de la preuve faite par l'association que sa politique ne peut pas corriger la situation actuelle, est-il disposé à réévaluer sa décision et à inclure dans le contingent global la catégorie des chaussures en cuir?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, notre politique est une décision du gouvernement que j'ai annoncée il y a quelques mois. Mes collègues du caucus et du cabinet de la province de Québec ont eu des discussions très utiles avec les porte-parole de l'industrie de la chaussure, et je serai très content de recevoir leurs conseils sur ce dossier, pour voir si nous pouvons bâtir sur la politique que nous avons annoncée il y a quelques mois.

M. La Salle: Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Il est intéressant, je pense, de savoir que l'association a rencontré les ministres et députés du Québec. Je doute que leurs recommandations soient rendues publiques après ce qu'on a vécu récemment. Est-ce que le ministre pourrait nous assurer aujourd'hui qu'il rendra publique les recommandations faites par le caucus du Québec et encore une fois est-il lui-même disposé à réévaluer la décision qu'il a prise à savoir intégrer la catégorie des chaussures en cuir dans le contingent global? L'Association a besoin de savoir si oui ou non le ministre est prêt à négocier la réintégration de cette catégorie?

M. Gray: Madame le Président, nous pouvons évidemment considérer les suggestions de l'industrie de la chaussure, mais je n'ai aucune déclaration relative à une politique particulière à ce dossier à faire aujourd'hui.

* * *

[*Traduction*]

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

LA MOUSSE ISOLANTE D'URÉE-FORMALDÉHYDE—LES PROPOS DU MINISTRE AU SUJET DE L'INDEMNISATION DES PROPRIÉTAIRES DE MAISON

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, hier soir le gouvernement américain a interdit d'employer comme isolant la mousse d'urée-formaldéhyde partout aux États-Unis, ce qui donne aux Canadiens dont les maisons sont isolées à la mousse de nouvelles raisons de craindre pour leur santé. Ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations qui a dit à Montréal au cours de la fin de semaine que le gouvernement fédéral n'avait pas dit son dernier mot en matière d'indemnisation des victimes de la mousse d'urée-formaldéhyde. Le ministre voudrait-il préciser de quel ordre serait l'indemnisation chiffrée ou ne cherche-t-il encore qu'à arracher de l'argent aux provinces? Est-ce qu'il y aura indemnisation seulement si le ministre et le gouvernement fédéral obtiennent l'accord des provinces?

Finances, commerce et questions économiques

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, il est évident que la décision prise hier par les autorités américaines démontre la sagesse du gouvernement canadien d'imposer l'interdiction il y a déjà quelques mois au Canada avant que tout autre pays fasse de même. Il est vrai, madame le Président, comme je l'ai annoncé hier, que nous attendions les recommandations de la commission de révision canadienne avant d'envisager d'autres possibilités visant à aider plus directement encore les propriétaires victimes de ce produit. Je veux réitérer aujourd'hui l'importance que nous attachons à une plus grande coopération et à une plus grande générosité de la part des autorités provinciales. J'espère enfin que les autorités provinciales manifesteront autant d'intérêt et d'importance à l'aide des victimes de la mousse que nous, le gouvernement canadien, en avons manifesté en annonçant un programme de plus de 110 millions de dollars en leur faveur.

* * *

• (1500)

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Nielsen: Madame le Président, le leader du gouvernement à la Chambre a annoncé jeudi dernier le programme des travaux de la Chambre pour jusqu'à aujourd'hui, et a fait en passant allusion à la possibilité de réserver un jour à l'opposition jeudi ou vendredi. Aurait-il l'obligeance de nous dire en quoi consisteront les travaux de la Chambre demain, jeudi et vendredi de cette semaine?

M. Pinard: Madame le Président, tout dépendra des progrès que nous effectuerons plus tard aujourd'hui dans l'étude de la loi nationale de l'habitation. Il faudra attendre de voir si nous pourrons ou non voter aujourd'hui sur le bill à l'étape de la deuxième lecture pour déterminer l'ordre des travaux pour le reste de la semaine. Quoi qu'il en soit, j'ai l'intention de convoquer les leaders parlementaires à une réunion demain ou jeudi pour discuter du calendrier des travaux pour les jours et les semaines à venir.

* * *

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

PROJET DE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

Le 19 février 1982—le ministre des Finances:

Que le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques soit habilité à examiner les profits des banques à charte.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, je me demande si je pourrais revenir à une question que j'ai posée hier. J'ai fourni aux leaders à la Chambre du gouvernement et de l'opposition le texte d'un ordre de renvoi qui, à notre avis, conviendrait mieux au mandat du comité permanent qui sera chargé d'examiner les profits des banques à charte. Il comporte un certain nombre de dispositions habituelles qui garantissent que le comité pourra poursuivre ses travaux avec diligence et rapidité.

Je me demande si les deux leaders à la Chambre pourraient nous dire si ce mandat est acceptable. Dans l'affirmative, je consentirai volontiers à ce que nous établissions le comité et lui renvoyions cette question.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, à mon avis, il serait préférable d'en discuter pendant la réunion des leaders à la Chambre que le leader du gouvernement s'est dit disposé à tenir. Je signale à mon collègue que certaines des questions comprises dans le mandat qu'il propose ne sont pas nécessaires parce qu'elles figurent déjà au Règlement. Nous pourrons les tirer au clair à l'occasion de nos entretiens.

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Dans ce cas, madame le Président, étant donné que l'avis de motion figure au *Feuilleton*, nous allons demander qu'il y reste jusqu'à ce que nous ayons ces entretiens, vraisemblablement jeudi. Je suis d'accord avec le leader de l'opposition à la Chambre: nous devrions en discuter au cours de notre réunion parce que presque toutes les propositions du député de Hamilton Mountain (M. Deans) figurent déjà au Règlement et sont comprises dans le mandat très général que renferme l'avis de motion que nous avons fait inscrire au *Feuilleton*, sauf le droit de se déplacer. Je ne vois pas pourquoi le comité aurait à se déplacer, mais je ne rejette pas carrément cette idée et nous en discuterons.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. DOMM—LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE—ON DEMANDE QUE M. OUELLET RETIRE SA DÉCLARATION

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je serais très heureux que vous envisagiez de demander au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) de retirer la déclaration qu'il a faite le 1er février 1982, durant la période des questions; elle figure à la page 14505 du hansard. Il m'a accusé d'avoir:

. . . apparemment incité des Canadiens à ne pas obéir à la loi.

Il s'agissait de la mise en application du système métrique.

Mme le Président: Non, je ne peux malheureusement pas accéder à la demande du député. L'Orateur n'a pas le droit ni l'envie de demander à un député de retirer une déclaration. Les députés doivent maintenir leurs déclarations et ils en sont responsables.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 1982-1983

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1983.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je voudrais aussi déposer au nom de mes collègues et à l'appui du budget des dépenses, la Partie I du Plan de dépenses du gouvernement, dix documents se rattachant à la Partie III et un guide du budget des dépenses du gouvernement du Canada.

LES ÉCLAIRCISSEMENTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, les honorables députés ne sont pas sans savoir que l'examen minutieux des plans de dépenses de l'État par le Parlement constitue l'une des responsabilités fondamentales du système parlementaire. Aussi, bien que les plans qui sont déposés et les autorisations qui sont demandées fassent partie du cadre des dépenses déposé par le ministre des Finances (M. MacEachen) à l'occasion du discours du Budget du 12 novembre, j'invite tous les honorables députés à examiner ces prévisions budgétaires le plus consciencieusement possible.

Avant de commenter certaines parties des prévisions budgétaires de cette année, permettez-moi de dire quelques mots au sujet de la présentation même.

L'année dernière, nous avons déposé pour la première fois la partie I du Budget des dépenses, le Plan de dépenses du gouvernement, afin de donner aux honorables députés un cadre devant faciliter l'examen du Budget des dépenses, ou Livre bleu, qui présente les dépenses statutaires de même que les nouveaux projets pour lesquels le Parlement est prié d'autoriser les dépenses qui devront être faites au cours de l'année. Je crois que tous ont convenu que la partie I s'avérait très utile puisqu'elle permet d'expliquer les plans pluriannuels des années à venir qu'il est impossible d'intégrer au Livre bleu et de fournir diverses analyses et explications bien plus faciles à comprendre que celles des prévisions budgétaires traditionnelles.

Cette année encore, je dépose la partie I du Budget. On y trouve le plan quinquennal des dépenses gouvernementales, y compris la répartition des dépenses en dix enveloppes. En outre, ce document fournit une analyse et des explications poussées qui aideront les députés à mieux comprendre le contenu du plan et des prévisions des dépenses de 1982-1983.

[*Français*]

J'ai également le plaisir, madame le Président, dans le cadre de mon projet d'amélioration de l'imputabilité vis-à-vis du Parlement, de déposer au nom des ministres responsables 10 plans de dépenses par programme qui forment la nouvelle Partie III du Budget des dépenses. Les députés se souviendront que j'avais déclaré publiquement mon intention de déposer neuf plans, mais je suis maintenant en mesure d'en déposer 10. C'est la première fois que des plans de dépenses des programmes sont déposés en même temps que le Budget principal; on se souviendra toutefois que l'année dernière j'avais déposé un certain nombre de projets pilotes basés sur les prévisions de dépenses de 1980-1981 simplement afin de présenter des exemples et aussi pour donner l'occasion aux députés de faire des commentaires. Les documents de la Partie III visent à préciser davantage, à l'intention des députés, les plans et systèmes de gestion de chaque ministère présentés dans le Livre bleu. Chaque ministère élabore son plan de dépenses par programme et en assume la responsabilité. Ces plans fournissent aux députés des renseignements supplémentaires qui les aident à examiner en profondeur chaque programme. Les tableaux qui y figurent et qui sont tirés du Livre bleu ont été vérifiés par le secrétariat du Conseil du Trésor. Je prépare actuellement un calendrier pour que tous les ministères présentent leurs plans de dépenses pour l'année 1985-1986. D'ici là, de plus en plus de plans seront inclus chaque année.

On a souvent parlé à la Chambre et au sein des comités de la difficulté qu'ont les députés à comprendre les projets de dépenses du gouvernement à partir du seul Livre bleu. En tant qu'ancien membre du comité des comptes publics, je suis en mesure d'évaluer ces difficultés. Le comité des comptes publics a examiné en profondeur les propositions du gouvernement relatives aux prévisions budgétaires. De plus, environ 25 députés ont participé à des entretiens à ce sujet. Les recommandations du comité des comptes publics et des députés ont abouti à un certain nombre de changements visant à ce que les plans de dépenses répondent mieux aux besoins du Parlement. En plus de ces consultations et recommandations, j'ai aussi prié trois anciens parlementaires éminents, soit les honorables Otto Lang, James Gillies et Douglas Fisher, d'examiner les projets pilotes de l'année dernière et de soumettre leurs commentaires. J'aimerais les remercier sincèrement d'avoir procédé conjointement à l'examen et j'aimerais aussi remercier tous les députés et les autres personnes qui ont contribué à l'élaboration des plans de dépenses des ministères. Les dix premiers plans que je dépose aujourd'hui témoignent de l'évolution de la responsabilité du gouvernement devant le Parlement et, comme le savent les députés, ils marquent aussi un grand pas vers l'application des recommandations de la Commission Lambert, du Vérificateur général et du comité des comptes publics. Je crois maintenant que ces plans de dépenses des programmes répondent aux besoins de renseignements exprimés par le Parlement. Les députés peuvent être assurés que nos efforts ne s'arrêteront pas là. Au cours des années, les plans de dépenses seront sans cesse améliorés. Chaque ministère a entrepris une tâche très importante qui va évoluer au cours des années à mesure que les systèmes et les procédures d'information nécessaire seront élargies ou perfectionnées.

• (1510)

[*Traduction*]

Les consultations que notre administration a tenues avec les députés ont permis d'explorer d'autres façons de faciliter davantage l'examen des prévisions budgétaires. J'ai donc préparé également à l'intention d'un Guide du Budget des dépenses. Ce document explique la nature des révisions en cours et expose brièvement aux députés de quelle façon ils peuvent tirer des renseignements des divers documents sur les prévisions budgétaires.

Je tiens à insister sur l'importance que notre administration accorde à l'amélioration de la présentation des prévisions de dépenses au Parlement. Cette tâche, qui incombe au Contrôleur général, a pour but d'aider le plus possible les députés à assumer leur responsabilité démocratique fondamentale, qui consiste à s'assurer que les impôts des Canadiens sont dépensés dans le plus grand intérêt de tous les Canadiens. A mon avis, la présentation et le dépôt de la partie I, l'amélioration de la partie III et l'établissement du Guide du Budget des dépenses témoignent des efforts considérables que notre administration déploie pour faciliter l'exercice de ses responsabilités parlementaires. Nous visons à divulguer tous les renseignements et à encourager tous les députés à examiner minutieusement les plans de dépenses au nom de la population canadienne.

Permettez-moi maintenant de décrire certains aspects des renseignements contenus dans ces documents. Tout d'abord, Madame le président, je voudrais signaler que le plan de dépenses actualisé qui vise la période allant jusqu'à 1985-1986 et qui est exposé dans la partie I du Budget des dépenses prévoit les mêmes dépenses totales en 1982-1983 et pendant les années suivantes que celles prévues par mon collègue le ministre des Finances dans son budget du 12 novembre dernier. Autrement dit, le budget des dépenses concorde parfaitement avec les documents déposés par le ministre des Finances. Les chiffres du budget des dépenses sont fondés sur les mêmes hypothèses que celles sur lesquelles repose ce budget.

Deux rajustements doivent être faits au moment de rapprocher le Budget total et le plan global des dépenses qui s'élève lui à $76.3 milliards de dollars dont il est question dans les documents du ministre des Finances, dans le budget.

En premier lieu, le Budget total doit être rajusté à la baisse pour tenir compte du remboursement des prêts d'années antérieures qui ne sont pas compensés par de nouveaux prêts. Selon les prévisions actuelles, ces remboursements sont de l'ordre de $480 millions de dollars.

Deuxièmement, étant donné que selon la loi, les dépenses publiques ne peuvent dépasser les fonds autorisés par le Parlement et que dans les faits, les dépenses sont toujours inférieures aux crédits autorisés, il est nécessaire d'effectuer un rajustement tenant compte des fonds autorisés qui tombent en annulation. Les prévisions actuelles indiquent que des crédits de $1.23 milliard de dollars seront annulés en 1982-1983.

[*Français*]

Je tiens à signaler aux députés que le plan de dépenses est conforme à notre intention de continuer à comprimer au maximum les dépenses des programmes approuvés du gouvernement. Bien qu'il reconnaisse la difficulté d'établir avec exactitude les prévisions des dépenses plus d'un an à l'avance, le dernier examen du Conseil du Trésor indique que les ministères devront exercer une planification minutieuse et une gestion ferme pour mener à bien les activités du gouvernement dans les limites des enveloppes. Mes collègues sont conscients de la nécessité de faire preuve de prudence et d'économie face aux difficultés et aux incertitudes que nous réservent les prochaines années.

Que l'on me permette maintenant, madame le Président, de faire quelques observations au sujet des résultats du programme prévoyant une réduction de 100 millions de dollars au titre des dépenses publiques générales, programme présenté comme un poste dans le budget de novembre. Dans le cadre de l'examen qui a donné lieu au présent budget principal des dépenses, les responsables de chaque programme public devaient justifier les hausses de coûts survenues au cours de l'an dernier. Dans nombre de cas, les chiffres étaient calculés à partir de factures ou de contrats de biens et services. A notre avis cependant, les frais d'exploitation du gouvernement ne devraient pas être complètement indexés sur l'inflation. En conséquence, les hausses de coûts indiquées dans le présent budget des dépenses sont de beaucoup inférieures aux sommes qui, autrement, auraient été allouées aux ministères. Presque tous les programmes gouvernementaux ont été visés par le programme de réduction des frais généraux, de sorte que l'on puisse réaliser des économies dans des domaines comme le transport et les communications, de même qu'au chapitre de l'achat d'équipement et de fournitures. Il est possible que ces économies ne soient pas très importantes par rapport au plan global des dépenses du gouvernement. Cependant, elles le sont dans la perspective des frais généraux, et elles constituent une étape de plus dans la lutte pour l'efficacité et la compression des dépenses.

[*Traduction*]

La création de la Société canadienne des postes s'est grandement répercutée sur le niveau des ressources demandées dans le Budget principal des dépenses de 1982-83. Auparavant, le ministère des Postes demandait des crédits pour financer toutes ses dépenses de fonctionnement et de capital et utilisait une bien petite partie de ses gains pour payer ses dépenses. Plus de 1.7 milliard de dollars était réservé à ce ministère dans le Budget principal des dépenses de 1981-1982. Le ministère ayant été transformé en société de la Couronne et bénéficiant des recettes postales, le gouvernement n'est responsable que du déficit net d'exploitation des Postes et c'est pour cette raison qu'aucun crédit à cette fin n'apparaît dans le Budget principal des dépenses de 1982-1983. Toutefois, le plan dans le Budget principal des dépenses de 1982-1983 prévoit un déficit de 400 millions de dollars; on demandera au Parlement d'approuver un crédit à cette fin en présentant un budget supplémentaire en 1982-1983.

Aux fins des comparaisons entre années financières qui figurent à la partie I du Budget des dépenses, on a supposé que les Postes canadiennes avaient toujours été une société de la Couronne. La transformation du ministère des Postes en société de la Couronne a également eu des répercussions à d'autres niveaux. Ainsi, la Société canadienne des postes doit maintenant payer pour les services qui lui étaient auparavant offerts gratuitement par d'autres ministères et inversement, les ministères doivent désormais affecter une partie de leurs crédits au paiement des services que la nouvelle société leur donnera. L'exemple le plus frappant est donné par l'inclusion de 220 millions de dollars dans le Programme des arts et de la culture du ministère des Communications au titre des subventions postales pour le courrier à caractère culturel qui étaient auparavant calculées à même les dépenses d'exploitation du ministère des Postes.

• (1520)

D'autre part, la taille de la Fonction publique est maintenant mesurée en fonction du nombre d'années-personnes contrôlées par le Conseil du Trésor. Or, les années-personnes de la nouvelle Société canadienne des Postes n'entrent plus dans cette catégorie.

Je voudrais parler un peu des années-personnes. J'ai le plaisir d'annoncer encore une fois qu'en dépit des pressions qui s'exercent sans relâche pour des services plus nombreux, la croissance de la Fonction publique a été maintenue en deçà de 1 p. 100, eu égard au rajustement à la suite de la création de la Société canadienne des postes et d'un autre rajustement technique semblable. Le Budget principal des dépenses de 1982-1983 fait état de 255,322 années-personnes, ce qui représente une augmentation de 2,152 années-personnes ou de 0.8 p. 100 par rapport aux données de 1981-1982.

[*Français*]

En examinant la croissance du nombre d'années-personnes, on néglige souvent de considérer un facteur très important: le gouvernement offre bon nombre de services à la population selon le principe du recouvrement des coûts. Les coûts directs liés à plus de 19,000 années-personnes sont complètement financés au moyen des honoraires et frais versés pour les services offerts à la population. Il va de soi que les ressources plus importantes, y compris les années-personnes, affectées aux services dont les coûts peuvent être recouvrés devraient être traitées différemment de celles qui contribuent purement et simplement à accroître les frais généraux du gouvernement. En fait, une bonne partie des coûts de certaines des principales augmentations par rapport aux niveaux de 1981-1982 est recouvrée au moyen des services offerts. Bon nombre des 434 années-personnes supplémentaires de la Gendarmerie royale du Canada serviront à offrir, par détachement, des services de police dont les coûts sont recouvrables en vertu des contrats renégociés dernièrement avec les administrations provinciales et municipales. Au ministère des Transports, près de la moitié des 375 années-personnes supplémentaires sont affectées au contrôle de la circulation aérienne et à des services connexes qui tirent des recettes de diverses sources pour l'utilisation des aéroports et des voies aériennes au Canada.

On doit aussi signaler que tous les frais de fonctionnement et de personnel des 20,000 autres années-personnes affectées à l'administration de la Caisse d'assurance-chômage et du Régime de pensions du Canada sont recouvrés.

[*Traduction*]

En conclusion, Madame le Président, j'ajouterai que le Budget principal des dépenses de 1982-1983 ne tient pas compte de la réorganisation rendue publique dernièrement qui touchera principalement les ministères de la Justice, de l'Industrie et du Commerce, de l'Expansion économique régionale et des Affaires extérieures. La raison en est fort simple: nous n'avons pas eu le temps de considérer tous les rajustements que cette réorganisation entraînera. Dès que nous connaîtrons en détail les répercussions en termes de ressources de la création du ministère de l'Expansion industrielle régionale, de l'élargissement des responsabilités du ministère des Affaires extérieures et des autres réorganisations, nous donnerons au Parlement l'occasion de se pencher sur ces propositions en présentant un budget supplémentaire spécial de 1982-1983.

Budget principal des dépenses

RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, j'invoque le Règlement. J'ai consulté certains de mes collègues d'en face. Apparemment, la Chambre consentirait à l'unanimité à me laisser aborder deux questions de procédure. Je remercie mon collègue de Nepean-Carleton (M. Baker) et le leader parlementaire du parti conservateur qui ont donné leur accord. Je suppose que mes collègues n'ont aucune objection. Ce sera très bref.

Si vous le permettez, je voudrais proposer la motion habituelle en vue de renvoyer aux comités compétents les diverses prévisions budgétaires déposées aujourd'hui. J'ai fait circuler parmi les députés, et j'ai remis aux leaders parlementaires des deux partis, des exemplaires de cette longue motion. Il y a une petite correction à apporter. Un crédit a été oublié, le crédit L85 des Travaux publics. Nous l'avons maintenant ajouté à cette liste.

M. Nielsen: A quelle page?

M. Pinard: Regardez à «Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics». Cela devrait être à la page 3, au milieu de la page; sous Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, ajoutez simplement L85. C'est une omission.

Par conséquent, conformément aux articles 58(14) et 59 du Règlement je propose, appuyé par le président du Conseil du Trésor (M. Johnston):

Que les prévisions budgétaires des sommes requises pour le service du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1983, déposées plus tôt aujourd'hui, soient déférées aux divers Comités permanents de la Chambre, ainsi qu'il suit:

Si vous le voulez bien, je me dispenserai de lire cette longue liste vu que j'ai fait circuler la motion.

(*Note de l'éditeur: La liste mentionnée ci-dessus figure ci-après.*)

Au comité permanent de l'agriculture

Agriculture, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45 et 50

Au comité permanent des communications et de la culture

Communications, crédits 1, 5, 10, 15, 20, L25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85 et 90

Secrétariat d'État, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45 et 55

Au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale

Affaires extérieures, crédits 1, 5, 10, L15, L20, 25, 30, 35, L40, 45 et 50

Défense nationale, crédits 1, 5, 10 et 15

Au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques

Développement économique, crédit 1

Finances, crédits 1, 5, 10, 20 et 25

Industrie et Commerce, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, L30, L35, L40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75 et 80

Revenu national, crédits 1 et 5

Conseil privé, crédit 20

Au comité permanent des pêches et des forêts

Environnement, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

Pêches et Océans, crédits 1, 5 et 10

Au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales

Consommation et Corporations, crédits 1 et 5

Santé nationale et Bien-être social, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40 et 45

Développement social, crédit 1

Voies et moyens

Au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien

Affaires indiennes et Nord canadien, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, L50, L55 et L60

Au comité permanent de la justice et des questions juridiques

Justice, crédits, 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40 et 45

Solliciteur général, crédits 1, 5, 10, 15, 20 et 25

Au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration

Emploi et Immigration, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

Travail, crédits 1, 5, 10 et 15

Au comité permanent de la gestion et des services aux députés

Parlement, crédit 5

Au Comité permanent des prévisions budgétaires en général

Finances, crédit 15

Gouverneur général, crédit 1

Parlement, crédits 1 et 10

Conseil privé, crédits 1, 5, 15 et 25

Sciences et Technologie, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30 et 35

Secrétariat d'État, crédit 50

Approvisionnements et Services, crédits 1, 5, 10 et 15

Conseil du Trésor, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

Au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics

Énergie, Mines et Ressources, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, L35, 40, 45, 50, 55, 60 L65, L70 et 75

Travaux publics, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, L65, 70, 75, 80 et L85.

Au comité permanent sur les pipe-lines du Nord

Développement économique, crédit 5

Au Comité permanent des privilèges et élections

Conseil privé, crédit 10

Au comité permanent de l'expansion économique régionale

Expansion économique régionale, crédits 1, 5, 10, L15, L20, 25, 30 et 35

Au comité permanent des transports

Transports, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, L40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, L95, 100 et 105

Au comité permanent des affaires des anciens combattants

Affaires des anciens combattants crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

M. Nielsen: Madame le Président, le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il simplement me dire si le crédit L85 qu'il a ajouté figure quelque part ailleurs dans la motion.

M. Pinard: Non, madame le Président, pas à ma connaissance.

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée).

* * *

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): J'ai une autre question à soulever, madame le Président. Conformément au paragraphe 60(1) du Règlement, je désire déposer un avis de motion des voies et moyens visant à modifier la loi sur l'administration pétrolière.

Conformément au paragraphe 60(2) du Règlement, je vous demande également de désigner un ordre du jour pour l'examen de cette motion des voies et moyens.

LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 1982-1983

LES ÉCLAIRCISSEMENTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, nous vivons une journée particulièrement intéressante. J'aimerais, si vous me le permettez, faire un rapide retour en arrière. C'est en 1963 que le gouvernement Diefenbaker a présenté son dernier budget des dépenses. Il s'élevait alors à sept milliards. Au début du règne de l'actuel premier ministre (M. Trudeau), le budget des dépenses pour l'année 1968-1969—j'ai en main le mince document en question—n'était que de 12.4 milliards.

Pour l'exercice 1982-1983, on nous présente cet énorme volume. Il faudrait une personne en bonne condition physique—j'en suis—pour le porter sur une distance supérieure à deux fois la longueur des édifices du Parlement, et ce budget, il atteint les 74.2 milliards. Cela représente donc une augmentation de 500 p. 100 des dépenses publiques. En d'autres termes, de 1968 à 1983, les dépenses publiques ont presque sextuplé.

Il y a de quoi effrayer ceux qui s'intéressent à la situation économique, au problème des taux d'intérêt élevés et à tous les autres problèmes que nous connaissons. Les seuls qui ont des raisons de se réjouir d'une telle augmentation sont ceux qui n'ont rien à craindre d'une intervention continuelle du gouvernement dans le secteur économique. Loin de moi l'idée de prétendre que cette augmentation des dépenses puisse cesser. Il n'en reste pas moins qu'à mon avis, on n'a pas surveillé suffisamment l'évolution des choses; on a manqué de sens pratique. Compte tenu des politiques actuelles du gouvernement, j'ai bien peur que les dépenses publiques n'augmentent encore dans les mêmes proportions.

J'aimerais rendre honneur à mon ami, le député de York-Peel (M. Stevens). C'est lui qui, en qualité de président du Conseil du Trésor du gouvernement Clark a mis en place le système des enveloppes budgétaires. C'était une nouveauté en matière de dépenses publiques.

Grâce à ce système, le gouvernement s'est déchargé de la responsabilité de trouver les ressources nécessaires pour financer ses programmes en la confiant aux ministres et à leurs services qui élaboraient ces programmes. Voilà en deux mots de quoi il s'agit. Je suis fort aise de voir que le gouvernement actuel maintient ce système, car il est solide. Mais il est important que la population en connaisse les origines. Ce système n'est pas la création du président du Conseil du Trésor (M. Johnston) qui vient de céder la parole. Il a été institué sous la direction du député de York-Peel au Conseil du Trésor.

En deuxième lieu, il importe de ne pas oublier que tous ces programmes, les plans de dépenses du gouvernement, ces dix programmes dont a parlé le président du Conseil du Trésor, sont l'œuvre du comité des comptes publics, qu'ont présidé de temps à autre des députés de l'opposition. Ce comité a été présidé pendant un certain temps par le président du Conseil du Trésor, par le député de Capilano (M. Huntington), le député de Vancouver Quadra (M. Clarke) et une foule d'autres députés qui ont présenté ces plans en s'inspirant des connaissances et de l'expérience de M. Lambert et des méthodes novatrices de contrôler les dépenses que lui-même et d'autres de ses collègues ont instaurées dans le gouvernement.

• (1530)

Un des aspects de la déclaration du ministre me préoccupe particulièrement et il importe que nous mettions les choses au clair. Si nous prenons au pied de la lettre la déclaration du ministre, que j'ai sous les yeux, il dit à la page 3:

> Les prévisions des dépenses totales de 1982-1983, qui se fondent sur les hypothèses du budget de novembre dernier, s'établissent à 76.3 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 11.7 p. 100 par rapport aux prévisions de 1981-1982.

Il s'agit de prévisions, madame le Président. Ces prévisions sont erronées. En fait, le ministre des Finances (M. MacEachen) a refusé de déposer les prévisions, ou encore de leur ajouter foi, même à celles qu'il a citées dans son propre budget.

Ce serait une erreur de croire que les dépenses globales du gouvernement n'augmenteront que de 11.7 p. 100 par rapport à l'année précédente. La seule façon véritable de suivre la hausse des dépenses gouvernementales est de comparer entre eux les différents budgets des dépenses. Ainsi, si nous mettons les chiffres que l'on vient de voir en regard de ceux de l'an dernier, nous constatons que les dépenses gouvernementales ne croissent pas de 11.7 p. 100 mais plutôt de 15 p. 100. C'est la première chose que je tenais à signaler.

En second lieu, je voudrais rappeler que le gouvernement a déclaré de temps à autre que le rythme de ses dépenses serait inférieur à celui de l'inflation. Il n'y a pas réussi, puisque, même si le taux d'inflation est très élevé, il n'est pas de 15 p. 100. A cet égard, le budget des dépenses déposé n'est pas conforme aux déclarations d'intention qu'on nous a servies par le passé. Celles-ci sont reléguées aux oubliettes comme bien d'autres déclarations du gouvernement.

Je voudrais relever brièvement quelques postes du budget qui méritent de retenir l'attention. D'abord, la publicité. Les crédits prévus à ce poste sont de 14 p. 100 supérieurs à ceux de l'année précédente, s'élevant à près de 70 millions de dollars. Bientôt, quelque part en mars, on proposera un budget supplémentaire de un milliard de dollars. Il faudra examiner de très près la rémunération des fonctionnaires, car les chiffres ne coïncident pas avec les conventions en vigueur ou l'inflation probable. Déductions faites pour les employés des Postes, la rémunération globale selon le budget de cette année par rapport à celui de l'an dernier, n'augmente que de 7 p. 100 en dépit d'une hausse de l'effectif de la Fonction publique. Les chiffres ne concordent pas. Il faudra se renseigner là-dessus.

Toujours selon le budget des dépenses, les frais de la dette publique augmenteront de 14 p. 100 cette année. Les emprunts du gouvernement représentent quelque 44 p. 100 des sommes consenties sur les marchés financiers l'an dernier. Imaginez l'incidence sur les taux d'intérêt si le gouvernement réduisait ses emprunts. Imaginez, madame le Président, ce que cela voudrait dire pour les propriétaires de maison et les petits exploitants.

Les estimations relatives aux frais afférents au service de la dette publique n'ont pas changé depuis le budget de novembre. Le gouvernement doit sûrement savoir maintenant que ses recettes seront inférieures à ce qu'il espérait, ce qui alourdira aussi bien la dette que le service de la dette.

Le montant alloué au programme de péréquation, dans le budget principal des dépenses, révèle une importante augmentation par rapport à 1981-1982. Cependant, au cours de la séance d'information d'aujourd'hui, des responsables du gouvernement ont dit à nos représentants que cela correspondait au maintien de la formule actuelle, et non au niveau de référence proposée dans le budget, l'Ontario, ni à celui des cinq provinces, proposé au cours de la réunion des premiers ministres. De même, les prévisions budgétaires relatives aux paiements de transfert aux provinces ne tiennent pas compte des nouvelles estimations démographiques, qui risquent d'entraîner des paiements rétroactifs au titre des années antérieures pour certaines provinces. Il est donc évident que nous avons bien des raisons d'être préoccupés.

Je voudrais rappeler à la Chambre ce qu'a déclaré le 15 février Ray Buxton, président de l'Association canadienne de l'immeuble, au sujet de l'importance de l'emprunt gouvernemental et de son incidence sur les taux d'intérêt. Voici ce qu'il a déclaré:

> Le gouvernement fédéral pourrait permettre à un plus grand nombre de Canadiens de devenir propriétaires, s'il restreignait ses énormes emprunts.

Selon ses estimations, cela permettrait de diminuer de 1½ à 2 p. 100 les taux d'intérêt,

> . . . ce qui augmenterait le nombre de familles capables de contracter une hypothèque.

Rien, dans le budget des dépenses, madame le Président, n'est prévu pour remédier au gros problème du logement que nous connaissons au Canada.

Je ne veux pas paraître désobligeant vis-à-vis du ministre, mais je veux être honnête envers lui. De nombreux Canadiens doutent de la capacité du gouvernement, et même de son intention, de restreindre ses dépenses et d'agir avec sérieux. Dernièrement, le député de York-Peel a porté à l'attention du public un document dans lequel était exposé en détail le manque de prévoyance du gouvernement dans sa participation à une entreprise du domaine de l'informatique. Un manque de prévoyance de la part du gouvernement, madame le Président! Le ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale (M. Gray) a dit que le gouvernement avait tiré une leçon de cette expérience. Je veux bien le croire, mais c'est nous qui en avons fait les frais!

Si l'on examine les prévisions budgétaires, on constate que le coût du projet Guy Favreau à Montréal est passé de 44 millions de dollars à 83 millions. Le président du Conseil du Trésor pourra peut-être nous expliquer une augmentation aussi phénoménale. Par le passé, les prévisions budgétaires ont souvent été inférieures ou supérieures à la réalité et le coût prévu des programmes a souvent été tout à fait fantaisiste et entièrement différent de ce que le ministre intéressé avait signalé, peu importe les termes doucereux qu'il avait pu employer.

Les députés se rappelleront que j'ai mentionné le rapport du vérificateur général à la Chambre. Selon ce rapport, la dette nette du gouvernement est en réalité supérieure de 9 milliards de dollars au chiffre donné. Pour la première fois de l'histoire du Canada, les dépenses du gouvernement canadien ont dû être approuvées avec certaines réserves. C'est pourquoi de telles déclarations nous laissent quelque peu sceptiques.

Nous avons eu des exemples incroyables de l'incapacité du gouvernement à gérer les deniers publics. Prenons quelques exemples pour montrer pourquoi nous sommes sceptiques devant ces prévisions budgétaires et pourquoi nous tenons à les examiner de très près. Le gouvernement a payé par exemple $110,000 pour des cours de cuisine basés sur le système métrique. Deux experts cuisiniers de la télévision, Bruno Gerussi et Madame Benoît, ont obtenu un contrat de $110,000 pour six semaines à la télévision afin de préconiser l'utilisation du système métrique dans la cuisine.

Ensuite, il y a les prêts sans frais d'intérêt consentis à Michael Phelps, adjoint exécutif du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). Celui-ci a obtenu de Petro-Canada deux hypothèques de $35,000 sans avoir à payer d'intérêts. Aux taux d'intérêt courants, ces hypothèques coûtent de $6,000 à $7,000 par année aux contribuables, même si elles sont justifiées et si elles ont été approuvées au départ. Il ne faut pas oublier non plus les dépassements de coûts de Place du Portage, de l'immeuble C. D. Howe et du centre de traitement postal de Montréal.

Les députés se rappellent-ils l'affaire des JetStars? Voilà pourquoi je me demande si le gouvernement veut honnêtement restreindre ses dépenses.

M. Smith: Les pilotes habitent Nepean-Carleton.

M. Baker (Nepean-Carleton): En effet. C'est comme cela que j'en ai entendu parler. Nous n'arrivions pas à croire que trois ministres partiraient ensemble pour Winnipeg sur trois Jetstars du gouvernement. Cela me rappelle le film «The Captain of the Clouds», sauf que ce n'est pas James Cagney qui tient la vedette, mais le ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale et que deux autres ministres jouent un rôle de soutien. Est-il étonnant que nous doutions que cette façon de procéder soit efficace?

• (1540)

Toutefois, je félicite le gouvernement et le comité des comptes publics qui a fait un excellent travail. La commission Lambert sur l'imputabilité a réussi à apporter quelques modifications, mais il nous reste beaucoup à faire.

Mme le Président: A l'ordre.

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, le ministre a parlé une vingtaine de minutes et je crois que je devrais pouvoir parler au moins aussi longtemps que lui.

Mme le Président: J'accorderai au député autant de temps qu'au ministre. Ce dernier a parlé 17 minutes et je suis disposée à accorder 20 minutes au député. Je lui signale tout simplement qu'il lui resterait trois minutes si je ne lui accordais pas 20 minutes.

M. Baker (Nepean-Carleton): Merci beaucoup, madame le Président. Je vous sais gré de votre obligeance.

Le ministre est également chargé de présenter une mesure législative au sujet des responsabilités des sociétés de la Couronne. La Chambre attend toujours qu'il le fasse. Il y a deux ans, le ministre a dit qu'il serait le père de la réforme réglementaire. Nous n'avons encore rien vu qui ait l'air d'un début de réforme réglementaire. Je sais qu'une réforme réglementaire est en préparation au niveau de la bureaucratie, mais rien n'est encore public.

C'est pourtant le présent gouvernement qui a dit, il y a deux ans, être pour une administration sans mystère de sorte que les gens sachent ce que fait le gouvernement. La liberté d'information était le mot d'ordre. Il y a quelques jours à peine, l'instable ministre des Communications (M. Fox) était renversé par un coup de vent provoqué par les procureurs généraux. Nous ne sommes pas près de bénéficier de la liberté d'information.

Jetons un coup d'œil sur les réponses qui ont été fournies aux questions inscrites au *Feuilleton* au sujet des dépenses gouvernementales. Tout le processus comptable ne fonctionnera pas si le gouvernement n'est même pas prêt à dévoiler le salaire des cadres supérieurs des sociétés de la Couronne. Comment pouvons-nous juger de la façon dont ils s'acquittent de leur tâche? Voilà ce qu'a dit M. Lambert; et si nous tenons à surveiller de près la gestion des dépenses gouvernementales, il nous faut une certaine réforme parlementaire. C'était là un autre mot que le gouvernement employait constamment, il y a deux ans, mais il n'y eu depuis aucune proposition.

Lorsque le ministre songe au Livre bleu, aussi épais soit-il devenu, il devrait relire le dernier chapitre du rapport Lambert, où il est question d'améliorer le processus parlementaire de sorte que les Canadiens, par l'entremise de leurs représentants élus, puissent savoir ce qui se passe au sein du gouvernement. Tant que cela ne sera pas fait, aucun membre de la Chambre des communes ne devrait se contenter des déclarations mielleuses du gouvernement ou de simples changements dans le processus d'établissement du Livre bleu, aussi importants soient-ils.

Je prie le président du Conseil du Trésor de faire son devoir en forçant le président du Conseil privé (M. Pinard) à se décider, car nous avons énormément à faire pour parvenir au genre d'imputabilité dont parle M. Lambert dans son rapport.

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): En ma qualité de critique du Nouveau parti démocratique en ce qui concerne le Conseil du Trésor, et en ma qualité de membre du comité des comptes publics, madame le Président, je prends volontiers la parole pour donner la réplique au gouvernement au nom de mon parti.

Depuis deux ans environ que je suis député, le format du budget principal et des documents afférents a beaucoup changé. Naguère, le Livre bleu était un document que nous avions bien du mal à comprendre. Les députés n'arrivaient pas à trouver à quel poste imputer telle ou telle dépense du gouvernement; je m'empresse donc de féliciter le président du Conseil du Trésor et les collaborateurs du Contrôleur général du Canada qui ont su nous aider à comprendre l'ensemble des documents budgétaires. Nous arrivons maintenant à saisir beaucoup plus facilement à quelles dépenses le gouvernement s'est engagé ou du moins à quelles dépenses il se propose de s'engager.

Cependant, je ne voudrais pas que le gouvernement en reste là, car il pourrait apporter, à mon avis, de nombreuses autres améliorations dont le besoin se fait sentir. Par exemple, l'information contenue dans le plan de dépenses du gouvernement et dans ceux des divers ministères, dans le Livre bleu et dans le Guide qui permet d'en faire l'analyse, et qui constituent les quatre parties de la nouvelle présentation du Budget des dépenses, doit être compatible avec l'information contenue dans les Comptes publics déposés à la fin de l'année de sorte

que nous puissions vraiment comparer les résultats des dépenses de l'année avec les projections exposées dans la nouvelle présentation du Budget des dépenses.

A propos des prévisions budgétaires de cette année, je ne sais pas encore très bien quel sera le montant réel des dépenses. Selon le Précis d'information nº 1, en effet:

Les prévisions de dépenses totales, qui se chiffrent à $76.3 milliards en 1982-1983, dépassent de 11.7 p. 100 celles de 1981-1982.

Selon le Précis d'information nº 4, cependant:

Le Budget principal des dépenses de 1982-1983 déposé aujourd'hui prévoit $72,935 millions de dépenses budgétaires, soit une augmentation de $9,503 millions ou 15 p. 100 par rapport au Budget principal de 1981-1982.

Je suppose qu'il ne s'agit que d'une différence de 4 milliards en termes de dollars réels, ce qui peut ne pas représenter grand-chose dans le contexte global des dépenses du gouvernement fédéral, mais bien des députés ont du mal à comprendre ce qui se passe vraiment quand ils sont confrontés à de pareilles contradictions. L'information doit circuler de façon plus libre et plus logique que ce n'a été le cas jusqu'à maintenant.

Je le répète, sous la direction du président du Conseil du Trésor, le bureau du contrôleur général a fait du progrès. Il s'est bien comporté jusqu'à maintenant, mais il faut que cela continue.

Je m'inquiète énormément des sommes fabuleuses que l'on consacre au service de la dette. Environ 23 p. 100 de la totalité des débours du gouvernement que l'on nous présente aujourd'hui sont consacrés au service de la dette publique, ce qui représente une somme phénoménale. Sur l'ensemble des recettes fiscales, un dollar sur cinq est consacré au remboursement de la dette nationale. Je pense que les députés accordent beaucoup d'importance au remboursement de cette dette, mais le gouvernement s'y prend de bien curieuse façon pour la rembourser. Ce qui me préoccupe, c'est qu'il se décharge de ce fardeau sur les gouvernements provinciaux et municipaux.

Au total, le gouvernement a alourdi la dette publique d'environ 81 milliards de dollars jusqu'à maintenant et il s'efforce de la réduire en transférant certaines responsabilités aux gouvernements provinciaux et municipaux. On pense aussitôt au financement des programmes établis. Au cours des cinq prochaines années, les transferts aux provinces seront réduits de 5,7 milliards de dollars environ. On voit déjà les résultats du tranfert de responsabilité. La compression des contributions fédérales au titre des services communautaires, il y a un an et demi, a placé dans l'embarras bon nombre de municipalités dans l'ensemble du pays. Quant à la surveillance des dépenses, c'est un fardeau supplémentaire pour les provinces et les municipalités, alors qu'elle montre sous un jour favorable la situation financière du gouvernement fédéral. D'autre part, celui-ci tente d'échapper aux paiements statutaires reliés au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

En ce qui a trait aux années-personnes, la situation est quelque peu trompeuse. La réduction de la participation fédérale nous semble importante. Au moins 60,000 emplois ne relèvent plus du Conseil du Trésor, mais bien des sociétés de la Couronne, ce qui nous ramène à la grave question que soulevait le député de Nepean-Carleton (M. Baker). Il nous faut légiférer sur les sociétés de la Couronne, parce que le Parlement se voit de plus en plus amputé de ses responsabilités; il en est même ainsi pour le gouvernement, dans une certaine mesure. Des sociétés de la Couronne sont en train d'assumer cette responsabilité. En tant que membre du comité des comptes publics, je sais d'après les dernières nouvelles qu'environ 464 sociétés de la Couronne sont inscrites à quatre annexes différentes, soit A, B, C et D, et que leur nombre ne cesse de grandir.

M. Nielsen: Nous ignorons combien elles sont.

M. Anguish: Quelques-unes d'entre elles pourraient, je suppose, être considérées comme des agences établies de telle sorte que le gouvernement fédéral en est actionnaire, mais ces agences ne figurent pas comme sociétés de la Couronne. Une loi sur les sociétés d'État s'impose donc. Nous devons savoir si les sociétés de la Couronne appliquent la politique nationale. Expriment-elles les vœux du gouvernement et ceux du Parlement? Comment devons-nous, en tant que parlementaires, examiner soigneusement l'activité d'un grand nombre des sociétés de la Couronne? On en crée de plus en plus. Les deux nouvelles sociétés de la Couronne en formation sont pour les postes et les musées. Il a été annoncé que 185 millions vont être consacrés à la création de deux nouveaux musées pour permettre la conservation d'artefacts qui sont en train de se détériorer. En fait, certains journalistes ont parlé de honte nationale à propos des musées.

• (1550)

Je ne me prononce pas sur la question de savoir si c'est une bonne ou une mauvaise idée de créer ces sociétés de la Couronne. On le verra à l'épreuve. En tout cas elles n'auront pas de comptes à rendre à l'opinion, si le gouvernement ne change pas de voie.

J'ai eu une mauvaise surprise lorsque le nouveau responsable de la Société canadienne des Postes a comparu devant le comité permanent des comptes publics alors que le Vérificateur général s'y trouvait également. Les témoignages nous ont appris que le Vérificateur général va être covérificateur, avec une entreprise privée, de cette société de la Couronne pendant deux ans. Nous avons également après que le premier ministre (M. Trudeau) avait écrit au Vérificateur général, pour lui dire—je paraphrase un peu—qu'il ne devait pas compter être reconduit comme covérificateur de la Société canadienne des Postes à l'expiration de son mandat de deux ans.

Cela montre bien que le gouvernement s'arroge les attributions des parlementaires à l'égard des grandes dépenses qui se font au nom des contribuables canadiens. Il est prévu qu'il doit y avoir examen des dépenses de ce genre effectuées par les sociétés de la Couronne. Ce procédé donne des chiffres d'années-personnes favorables au gouvernement et aussi des chiffres de dépenses publiques favorables, mais il empêche les parlementaires de savoir ce qui se passe dans beaucoup de sociétés de la Couronne. Nous ne savons pas si elles appliquent la politique nationale ou si elles en font à leur tête. Elles font peut-être du bon travail ou peut-être du mauvais, mais nous n'avons pas accès aux renseignements qui nous permettraient de le savoir.

Je prie le président du Conseil du Trésor de s'occuper de l'accès à l'information concernant les sociétés de la Couronne. Il faudrait que les parlementaires soient mieux informés pour ne pas nager dans les prévisions de dépenses, même si, je le concède, il y a eu dans l'ensemble, une amélioration. Les plans de dépenses présentés par chaque ministère seront d'un grand secours. Jusqu'ici, les critiques de l'opposition chargés de certains ministères ou organismes publics n'avaient que le livre bleu à leur disposition, dorénavant chaque ministère présente une analyse de ses objectifs et de ses buts pour l'année qui vient. Cette information sera très utile aux critiques de l'opposition officielle et du Nouveau parti démocratique.

Je demanderais au président du Conseil du Trésor de bien analyser les observations et les recommandations des députés. J'espère que dans les jours à venir nous ne serons pas déçus de l'information que nous recevrons. Je peux peut-être espérer que le gouvernement présente une loi des sociétés de la Couronne de sorte que le vérificateur général, qui est vraiment un fonctionnaire du Parlement, puisse agir en notre nom et nous informer des dépenses faites à même les deniers publics. Je ne crois pas que nous ayons encore un contrôle absolu des deniers publics, mais mieux nous serons renseignés, meilleur sera ce contrôle.

Des voix: Bravo!

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, je crois comprendre que selon les usages les députés ayant des questions à poser au président du Conseil du Trésor (M. Johnston) peuvent le faire après les déclarations.

J'ai une question à poser au ministre au sujet de l'information qu'il a déposée à la Chambre concernant le service de gestion de la publicité. Je suis intrigué par les données qui montrent qu'au cours de l'année financière 1979-1980, le gouvernement a dépensé en gros 35 millions de dollars en publicité et qu'il en dépensera plus ou moins 70 millions cette année, ce qui, selon le ministre, représente une hausse de quelque 14.8 p. 100 sur l'année dernière.

Lorsque j'avais la charge du Conseil du Trésor, je pouvais savoir que le gouvernement dépensait de 64 à 65 millions de dollars pour 1979-1980. Le ministre est-il disposé à produire un état circonstancié des dépenses de 35 millions pour l'année 1979-1980 et de 70 millions pour cette année? Le chiffre de ces dépenses devra vraisemblablement dépasser les 100 millions si l'on applique les mêmes critères.

M. Johnston: Madame le Président, je ne dispose pas pour le moment de ces renseignements et ne peux les déposer à la Chambre. Quoi qu'il en soit, le député aura amplement l'occasion d'examiner en comité tous les postes des prévisions budgétaires qui l'intéressent. On pourra y examiner en détail les prévisions des divers ministères.

M. Beatty: Madame le Président, le ministre sait-il que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* depuis plus d'un an et demi des questions au sujet des dépenses de publicité du gouvernement qui sont jusqu'à maintenant demeurées sans réponse? Le ministre sait-il également que lorsque j'ai posé l'automne dernier en comité des questions au ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) au sujet de ses prévisions budgétaires et que je lui ai demandé une ventilation du budget de publicité, ce dernier m'a promis de l'information qui se fait encore attendre? Si nous ne pouvons pas l'obtenir de cette façon, le président du Conseil du Trésor s'engage-t-il à fournir au Parlement les renseignements demandés?

M. Johnston: Madame le Président, le président du Conseil du Trésor n'a pas pour fonction de répondre à toutes les questions qui ont trait aux dépenses effectuées par les divers ministères, qu'il s'agisse de questions inscrites au *Feuilleton* ou de questions posées en comité. Je transmettrai volontiers la question du député au ministre des Approvisionnements et Services.

M. Beatty: Je voudrais interroger le ministre au sujet d'un autre aspect de ses fonctions. Mon collègue, le critique du Conseil du Trésor, a remarqué que, depuis deux ans, le ministre n'a pas trouvé le moyen de proposer au Parlement un projet de loi tendant à améliorer le contrôle et la responsabilité financière des sociétés de la Couronne en dépit du fait que durant la brève période de neuf mois durant laquelle le gouvernement Clark est demeuré au pouvoir, un projet de loi de ce genre avait été présenté à la Chambre. A plusieurs reprises, le ministre a signalé qu'il entendait prendre des mesures urgentes pour présenter un projet de loi de ce genre au Parlement. Cette mesure se rattache directement à ses fonctions et au contrôle des dépenses budgétaires requises pour ces sociétés de la Couronne. Peut-il dire à la Chambre pourquoi il a manqué aussi lamentablement à ses engagements envers elle et quand il compte enfin respecter sa promesse?

M. Johnston: Madame le Président, je sais gré au député de s'intéresser aux sociétés de la Couronne. Comme lui et tous les députés, je m'intéresse à la question de l'imputabilité de ce qui est devenu un secteur très important de la Fonction publique. Le bill C-27 a été déposé, vous vous en souviendrez. J'ai déclaré à la Chambre plus d'une fois que ce bill laissait à désirer à certains égards, comme nous l'ont signalé des directeurs de sociétés de la Couronne, des fonctionnaires, des particuliers en dehors du gouvernement, des vérificateurs et d'autres encore. C'est pourquoi nous avons entrepris une révision approfondie du projet de loi en vue de mieux assurer l'imputabilité, la direction et le contrôle des sociétés de la Couronne.

A cause des avoirs en jeu, cependant, et à cause des incidences du bill ou de la réorganisation qui s'imposera peut-être pour réaliser les objectifs précis que nous préconisons tous, je n'ai pu résoudre tous les problèmes. Je puis assurer au député, toutefois, que le travail est très avancé et que sous peu des initiatives seront prises en ce qui concerne le contrôle, la direction et l'imputabilité des sociétés de la Couronne. Je sais que cette affaire l'intéresse au plus haut point, tout comme moi, d'ailleurs.

M. Beatty: Madame le Président, le ministre détient son portefeuille depuis deux ans et il nous a fait ces promesses à maintes reprises au cours de cette période. Je me demande s'il ne pourrait pas fixer une échéance, même à un mois près, pour que nous sachions quand il présentera ce projet de loi.

Je me demande si le ministre confirmerait aussi à la Chambre que le greffier du Conseil privé, M. Michael Pitfield, l'a appelé l'automne dernier pour lui dire de mettre ce projet aux oubliettes et que ce ne fut qu'après des entretiens avec le premier ministre (M. Trudeau) qu'il a été capable de le ramener à la surface.

A un mois près, peut-il nous dire quand il déposera ce projet de loi et tiendra-t-il son engagement cette fois-ci?

M. Johnston: Madame le Président, d'habitude les renseignements du député, qu'ils lui parviennent d'expéditeurs anonymes ou autrement, sont un peu plus précis que la déclaration ridicule qu'il vient de faire à la Chambre. Le projet n'a pas été relégué aux oubliettes, loin de là. C'est une question à laquelle le premier ministre continue de s'intéresser vivement. Après tout, sauf erreur, c'est le Conseil privé qui, en 1976, a publié ce qu'on appelait à l'époque le Livre bleu sur les sociétés de la Couronne. Je maintiens tout ce que j'ai déjà avancé; les engagements aussi bien que les préoccupations demeurent. On s'occupe de la question.

Les députés reconnaîtront, cependant, que les travaux de la Chambre ont été assez intenses pendant cette dernière année où j'ai occupé le portefeuille. Il n'en est pas pour autant moins important de légiférer sur les sociétés de la Couronne. On a déjà abattu de la bonne besogne, et j'espère, quand viendra le moment de son adoption, que le député m'accordera son entière collaboration afin d'assumer l'orientation que nous souhaitons tous et de mettre en place les mesures de responsabilité financière et de contrôle qui s'imposent.

• (1600)

M. Beatty: Madame le Président, une dernière question. Le ministre nous donnera-t-il une date, à un mois près, et promettra-t-il à la Chambre de présenter cette mesure avant l'été? Sinon, s'engagera-t-il envers la Chambre à présenter la mesure cette année, en 1982?

M. Johnston: Madame le Président, un engagement ne veut rien dire si la Chambre retarde l'adoption des mesures qu'on lui présente. Tout ce que je peux dire au député aujourd'hui, c'est que j'aimerais bien être en mesure de m'occuper de cette affaire le plus tôt possible. Si je le peux d'ici un mois, j'en serai ravi. Si je le peux d'ici quelques mois, j'en serai ravi également. J'espère vraiment que ce sera avant l'expiration du délai dont parle le député, mais je refuse de promettre à la Chambre aujourd'hui que le projet de loi sera prêt le 1er juin, le 1er juillet ou le 1er avril. En fait, l'étude de ce dossier progresse régulièrement, et j'espère avoir d'autres déclarations à faire d'ici peu.

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'ai peine à comprendre qu'un ministre puisse prendre la parole et donner le genre de réponse que le président du Conseil du Trésor vient de donner au sujet d'une question qui traîne depuis deux ans déjà.

Le gouvernement a aussi laissé entendre qu'il était généralement favorable au rapport de la Commission Lambert sur l'imputabilité du gouvernement. Entre autres recommandations, M. Lambert et ses collègues proposent dans leur rapport que soient automatiquement renvoyés aux comités des Communes les rapports de toutes les sociétés de la Couronne, agences et ministères du gouvernement, que les comités aient leur coudées franches pour examiner les opérations du gouvernement, et que, comme il se doit, cette façon de procéder devienne un élément de la réforme parlementaire.

En sa qualité de ministre chargé du rapport Lambert, que pense-t-il de cette proposition? Quel conseil donne-t-il au président du Conseil privé, s'il peut me le dire, au sujet du projet global de réforme parlementaire que le gouvernement promet depuis aussi longtemps et qui n'a pas encore vu le jour?

M. Johnston: Madame le Président, permettez-moi d'expliquer mon mandat. Je suis le ministre chargé de coordonner la réponse du gouvernement au rapport de la Commission Lambert. J'ai déjà déposé à la Chambre la publication «Imputabilité de la gestion» qui m'a valu du député de Nepean-Carleton des commentaires très élogieux dont je le remercie. Il admet—je le sais—que nous avons fait de gros progrès dans de nombreux domaines au sein du gouvernement pour parvenir à l'imputabilité que M. Lambert et les membres de la commission ont préconisée et recommandée. Nous avons également accompli des progrès en suivant les recommandations du rapport du comité d'Avignon, dans le domaine du personnel et en particulier dans celui de la gestion des ressources humaines. Tous ces renseignements figurent dans le document intitulé «Imputabilité de la gestion» que le député connaît.

En outre, lors de mon discours sur le budget au mois de novembre, j'ai fait le point à la Chambre sur les différentes questions en suspens relatives aux recommandations des rapports Lambert et d'Avignon. Je reconnais avec le député qu'il reste un domaine dont il peut s'occuper. J'attends avec impatience d'entendre les recommandations que les députés auront à faire à la Chambre au sujet de la réforme parlementaire qui relève de la compétence du président du Conseil privé (M. Pinard). Nous avons eu l'occasion de nous entretenir de cette question et nous continuerons à le faire. Le ministre a fait remarquer l'autre jour, je crois, qu'il présenterait des propositions et qu'il s'était déjà entretenu avec les autres leaders à la Chambre à propos de la réforme parlementaire. Je partage le désir du député de «boucler la boucle» ainsi qu'il l'a dit cet après-midi.

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'ai une autre question à poser. En sa qualité de ministre coordonnateur, pourrait-il dire à la Chambre quels conseils il a donnés au président du Conseil privé au sujet de la nécessité de «boucler la boucle» ainsi qu'à propos des changements relatifs à la pratique parlementaire envisagée dans le Rapport Lambert et dans d'autres documents? Le ministre n'ignore pas que j'ai présenté un document sur la réforme des comités. Quelle est sa position, en tant que membre du gouvernement, par rapport aux recommandations de la Commission Lambert? Quels conseils donne-t-il à son collègue en sa qualité de ministre coordonnateur?

M. Johnston: Madame le Président, les membres du Cabinet échangent des conseils tous les jours, mais on ne saurait en parler en public. Je ne saurais révéler et déclarer à la Chambre le contenu des échanges qui ont lieu entre les conseillers du Conseil privé et les membres du Cabinet. Je suis certain que le président du Conseil privé exposera ses vues et celles du gouvernement sur la question au moment opportun.

Budget principal des dépenses

M. Anguish: Madame le Président, je voudrais poser une question au président du Conseil du Trésor au sujet de la réduction de 5.7 milliards de dollars qui sera imposée aux gouvernements provinciaux au cours des cinq prochaines années au chapitre du financement des programmes établis. Dans son rapport de 1982 intitulé «Le financement de la Confédération», le Conseil économique du Canada signale qu'il ne voit pas l'utilité de réduire les transferts du gouvernement fédéral aux provinces puisque cela ne ferait que réduire le déficit fédéral pour faire augmenter celui des gouvernements provinciaux.

En outre, le rapport du groupe de travail sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces dit notamment ceci:

> Nous sommes convaincus que les programmes étudiés dans le cadre de nos travaux servent des besoins sociaux vitaux et méritent un soutien non démenti. Le financement global de ces programmes devrait, à notre avis, être au moins maintenu.

Le président du Conseil du Trésor a-t-il tenu compte de ces opinions avant d'approuver les prévisions budgétaires pour cette année et l'année prochaine? Il semble n'en avoir tenu aucun compte.

Je voudrais aussi mentionner le rapport du groupe de travail sur la réforme réglementaire. J'ai moi-même fait partie de ce groupe de travail et nous n'avons plus entendu parler de ses recommandations. Qu'est-ce que le ministre fait des recommandations données au Conseil du Trésor? Bien souvent, il semble n'en tenir aucun compte ou ne pas s'en préoccuper.

M. Johnston: Madame le Président, je tiens toujours compte des conseils que reçoit le Conseil du Trésor dans les secteurs qui relèvent de ma compétence. J'espère que les députés reconnaîtront à quel point le Conseil du Trésor a tenu compte de tous les conseils qu'il reçoit en mettant au point une nouvelle présentation et un guide pour les prévisions budgétaires, en déposant le document «Imputabilité de la gestion» et en tenant les députés au courant des diverses réformes qui ont eu lieu au gouvernement ces dernières années.

En ce qui concerne le financement des programmes établis, les prévisions budgétaires visent à refléter la politique et les exigences financières exposées par le ministre des Finances le soir du budget, le 12 novembre 1981. Le rôle des prévisions budgétaires ne consiste pas à modifier la politique établie par le ministère des Finances. Elles ne font que refléter la politique pour les années 1982 et 1983 et les années suivantes.

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, j'aurais une question pour le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) à propos du Fonds de développement de l'Ouest. Il y a presque un an, quand il a déposé le budget des dépenses, je lui ai demandé quel serait le budget du Fonds; je lui ai aussi demandé, sans exiger de détails, quels programmes il servirait à financer et si le budget supplémentaire des dépenses précisait la façon dont les crédits du Fonds seraient dépensés. Le ministre des Finances (M. MacEachen) et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) ont mentionné le Fonds. Récemment, le ministre des Transports (M. Pepin) a annoncé à Winnipeg que le gouvernement verserait au cours des quatre prochaines années 1.35 milliard pour permettre la construction de lignes ferroviaires supplémentaires. Le ministre pourrait-il nous dire si ces capitaux proviendront ou non du Fonds de développement de l'Ouest? Quels autres projets vont être mis en œuvre, afin que nous puissions faire savoir à nos électeurs s'ils peuvent demander à puiser dans le fonds?

M. Johnston: Madame le Président, le moment est mal choisi, alors que je dépose le budget principal des dépenses pour l'exercice 1982-1983, de répondre à cette question. Dans la Partie I, le plan de dépenses établit un certain nombre d'enveloppes. Il est évident qu'il y a des crédits réservés pour chacune des années à venir. Que le député attende que les ministres fassent des déclarations le moment venu.

M. Mayer: Madame le Président, j'aimerais poser une autre question de nature générale au ministre. Il y a un an, il m'a dit qu'un total de deux milliards seraient débloqués au cours des trois exercices qui devaient suivre, y compris l'exercice 1983-1984, au titre du Fonds de développement de l'Ouest. Il m'a dit à l'époque également que le budget supplémentaire des dépenses prévoyait 350 millions supplémentaires. Pourrait-il nous fournir des chiffres pour cette année également, afin que nous sachions combien le gouvernement prévoit dépenser par le biais du Fonds de développement de l'Ouest? Pourrait-il au moins nous donner une idée des projets que le gouvernement compte financer par l'intermédiaire du Fonds?

M. Johnston: Madame le Président, je regrette de devoir me répéter, mais je pense que c'est à chacun des ministres de répondre à cette question. Le député aura amplement l'occasion, tant au comité qu'à la Chambre, d'interroger le ministre compétent, qu'il s'agisse du ministre des Transports (M. Pepin) ou des autres ministres chargés de ces questions, selon leurs compétences respectives.

• (1610)

M. Mayer: Madame le Président, je voudrais poser une autre question d'intérêt général. En premier lieu, le ministre a-t-il prévu dans son budget des crédits pour le fonds de développement de l'Ouest? Peut-il également nous dire grosso modo quels ministres présenteront des budgets supplémentaires dans lesquels seront prévus des crédits pour le fonds de développement de l'Ouest, si ce fonds existe dans les faits?

[*Français*]

M. Johnston: Madame le Président, je ne peux pas me répéter tout l'après-midi. Il me semble donc bien évident qu'il y a des ministres responsables dans les autres secteurs économiques. Et je n'ai aucune intention aujourd'hui de détailler les dépenses dans les autres domaines dont les responsabilités relèvent de mes collègues.

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, je voudrais poser deux questions au ministre. Après avoir jeté un coup d'œil sur le budget qu'on vient de déposer, je constate qu'on se reporte à diverses reprises à des postes sous la rubrique du programme de logement régi par le ministère des Travaux publics. Où en est rendu le gouvernement avec le régime d'autofinancement? Ce régime a-t-il été mis en œuvre dans tous les ministères? Dans la négative, où en sont les travaux du gouvernement à ce sujet? Quand le régime d'autofinancement sera-t-il appliqué intégralement de façon que le budget puisse faire état du coût des locaux fournis aux divers services du gouvernement par le ministère des Travaux publics?

M. Johnston: Madame le Président, je comprends l'intérêt que manifeste le député à la question, étant lui-même un ancien ministre des Travaux publics. J'ose espérer qu'il souscrit au principe du régime d'autofinancement. Les députés se souviennent sans doute que mon collègue, le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) et moi-même avons annoncé l'année dernière que nous mettions à l'essai le régime d'autofinancement au sein du ministère des Travaux publics qui nous a servi de modèle simulé. Pour que le régime de l'autofinancement puisse s'appliquer aux services de logement offert par le ministère des Travaux publics, on a mis au point un modèle théorique pour tous les autres ministères. D'après mon collègue le ministre des Travaux publics, les résultats de cette innovation devraient être connus au printemps de 1982.

M. Nielsen: Madame le Président, le ministre peut être certain que je suis un partisan farouche du principe de l'autonomie financière. Je voudrais qu'on applique ce principe le plus rapidement possible puisqu'il contribuera à accroître l'efficacité du gouvernement et à faire baisser les dépenses.

Ma deuxième question concerne la rationalisation des services immobiliers, domaine qui se rapproche de ma première question. Comme le sait le président du Conseil du Trésor—et je vois que son collègue le ministre des Travaux publics est assis près de lui—le ministère des Travaux publics est probablement l'un des plus grands propriétaires du monde puisque ses avoirs immobiliers et autres s'élèvent, en valeur, à plus de 40 milliards de dollars. J'ai toujours déploré que le gouvernement du Canada soit incapable de déterminer la valeur précise de ses biens.

Quand, le cas échéant, le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) soumettra-t-il une proposition au Cabinet en vue de lancer un projet ou un programme de rationalisation des services immobiliers au sein du gouvernement du Canada?

M. Johnston: Madame le Président, je suis heureux de le confirmer au député une fois encore, il a touché une question prioritaire en ce qui concerne la gestion des avoirs gouvernementaux. Des propositions ont déjà été soumises au Cabinet. On me dit également que si le gouvernement avait la collaboration du député du Yukon (M. Nielsen), leader parlementaire de l'opposition, en ce qui concerne le bill C-91 qui préconise l'emploi de certaines techniques de gestion de la propriété, par exemple les ententes bail-achat et le reste, ce qui correspond bien souvent aux intérêts des contribuables des Canadiens, si sa collaboration nous est assurée, nous allons sûrement accentuer nos efforts en ce sens.

M. Cosgrove: Mais il nous faut son consentement.

M. Nielsen: Madame le Président, le ministre obtiendra certainement toute la collaboration qu'il mérite, tout au moins autant que lui et ses collègues ont su nous en témoigner au cours des derniers mois de l'année 1979, où il leur a fallu sept jours et demi pour débattre du projet de loi sur le crédit d'impôt aux intérêts hypothécaires que nous avions proposé. Cela fait trois jours ou trois jours et demi que nous étudions le bill C-78. Le ministre peut compter sur notre collaboration. Je prie le Président du Conseil du Trésor de m'écouter quelques intants. Il a déclaré, si j'ai bien compris, que cette proposition visant à rationaliser les immeubles allait être formulée ou était à l'étude. Dois-je en déduire que le cabinet étudie actuellement cette proposition?

M. Johnston: Madame le Président, nous avons beaucoup avancé dans ce domaine. Mes collègues du cabinet ont examiné la question.

M. Nielsen: Ils l'ont examinée ou non?

M. Johnston: Mes collègues l'ont examinée. Cette question touche non seulement le ministère des Travaux publics, comme le député le sait, mais également un grand nombre d'immeubles que possèdent d'autres ministères, et pas seulement celui des Travaux publics. Le député du Yukon sait certainement que le ministère de la Défense nationale, pour n'en citer qu'un, possède ce genre d'avoir. Je puis assurer à la Chambre que nous sommes très conscients de la nécessité de mieux gérer nos biens dans tout le gouvernement et de mieux utiliser nos ressources.

M. Nielsen: Madame le Président, j'ai une brève remarque à faire. Comme le ministre des Travaux publics le sait, je puis garantir au Président du Conseil du Trésor qu'il aura l'appui sans réserve de notre parti lors de la mise en vigueur de ce genre de programme, qui permettra peut-être de combler l'important vide qu'a laissé au ministère des Travaux publics le départ du ministère des Postes, devenu depuis lors une société de la couronne. Le ministère y verra là un défi à relever et une source d'occupation inégalée pour ses fonctionnaires.

Mme le Président: Cette période de questions se poursuit depuis assez longtemps. Je vais donner la parole à deux députés qui n'ont pas encore eu la possibilité de poser une question. Je demande au député de se limiter à deux questions parce que cette séance n'a que trop duré.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, j'aimerais faire suite aux questions posées par le député de Portage-Marquette (M. Mayer) au sujet du Fonds de développement de l'Ouest. Je croyais que le budget des dépenses devait indiquer tout ce que le gouvernement va dépenser dans l'année, mais je n'ai trouvé nulle part mention du Fonds de développement de l'Ouest. Le ministre aurait-il l'obligeance de me dire où se trouve le Fonds de développement de l'Ouest dans le budget des dépenses en ce moment?

M. Waddell: Dans le marasme.

M. Johnston: Madame le Président, le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) ne trouvera rien dans le budget principal qui soit intitulé expressément Fonds de développement de l'Ouest. Peut-être pourrais-je prendre la peine d'expliquer la différence qui existe entre le budget des dépenses et le plan de dépenses.

M. Waddell: Parlez-nous du Fonds de développement de l'Ouest.

M. Johnston: Si l'on se rapporte au tableau de la page 7, partie I du plan de dépenses gouvernementales, on verra que le montant total des sorties prévues pour 1982-1983 est de 76.3 milliards. Par contre, le total du budget des dépenses, c'est-à-dire les prévisions qui figurent au livre, sont beaucoup moins élevées à 74.1 milliards. Le chiffre de 76.3 milliards, c'est le montant estimatif de l'ensemble des décaissements après constitutions de réserves et péremptions habituelles qui, si j'ai bonne mémoire, sont prévues aux alentours de 1.23 milliard pour 1982-1983. Aussi y est-il question des réserves destinées aux comités de politique. Lorsque les ministres présenteront et annonceront des programmes qui ne figurent pas dans le budget principal, je présenterai moi-même en leur nom un budget supplémentaire qui établira en détail les crédits nécessaires au financement de ces programmes.

• (1620)

M. Hovdebo: Cela ressemble fort à un écran de fumée, madame le Président. Le Fonds de développement de l'Ouest est un mirage. Les collaborateurs du ministre nous ont expliqué avec le plus grand soin à quoi devaient servir les réserves supplémentaires. Elles ne visent pas les crédits à long terme comme le Fonds de développement de l'Ouest, de sorte que cette explication déroutante ne cadre pas avec celles que les collaborateurs du ministre nous ont fournies.

J'aimerais savoir s'il est possible d'alimenter le Fonds de développement de l'Ouest. Ce Fonds est-il une réalité ou seulement un mirage? Pourriez-vous nous dire ce qu'est le Fonds de développement de l'Ouest, puisqu'il figure au budget depuis si longtemps?

[*Français*]

M. Johnston: Madame le Président, il n'y a pas grand-chose à ajouter aux réponses que j'ai déjà données à ce sujet. Il est bien évident qu'il y a une marge, une réserve. Des programmes seront présentés à la Chambre par nos collègues . . . Je suis ici aujourd'hui pour répondre aux questions sur le budget des dépenses. La question du *Western Development Fund* ne figure pas du tout dans mon discours ni dans mes commentaires, ni dans l'analyse que je fais à la Chambre aujourd'hui. J'aimerais que les questions soient posées à mes collègues qui assument la responsabilité.

[*Traduction*]

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, j'ai écouté mon collègue, le député de Portage-Marquette (M. Mayer), et le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) essayer d'établir ce qu'il est advenu d'un projet que le gouvernement libéral nous a vanté et promis depuis son dernier discours du trône. Quand on s'aperçoit que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) ne sait même pas en quoi consiste le Fonds de développement de l'Ouest, il y a de quoi alarmer et chagriner les citoyens de cette partie du pays.

Je voudrais seulement demander au ministre de nous confirmer—et, bien sûr, les gens de l'Ouest en feront des gorges chaudes—que le budget actuel ne prévoit rien pour le Fonds de développement de l'Ouest.

M. Johnston: Madame le Président, il ne s'agit pas de confirmer que le budget ne contient rien à cet égard. Il est question des prévisions budgétaires pour les programmes et les activités du gouvernement. Elles se divisent en programmes votés et programmes statutaires. Le budget principal des dépenses doit être renvoyé au comité et il fera par la suite l'objet d'un bill portant affectation de crédits. Le député aura largement l'occasion d'examiner ces programmes en comité.

Comme je l'ai fait remarquer, les prévisions budgétaires ne sont qu'une partie du programme global de dépenses qui prévoit des réserves, des programmes comme le Fonds de développement de l'Ouest que les ministres compétents annonceront en temps voulu. Ces programmes feront l'objet de budgets supplémentaires et le député qui siège ici depuis bien plus longtemps que moi doit savoir qu'il pourra demander des explications au ministre compétent et examiner en comité ces programmes qui feront l'objet d'autres bills portant affectation de crédits.

M. Hnatyshyn: Ce qui m'inquiète, madame le Président, c'est que la dernière fois que le budget principal des dépenses, a été déposé par le ministre il comportait un crédit de 350 millions pour le fonds de développement de l'Ouest. Ce crédit s'est volatilisé. Or nous avons entendu le ministre des Transports (M. Pepin), celui des Finances (M. MacEachen) et celui de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) nous assurer qu'il allait y figurer et qu'il s'agissait d'un engagement ferme de la part du gouvernement.

Je ferai remarquer que le gouvernement a encore une fois laissé tomber l'ouest du Canada et qu'il n'est donc pas étonnant que les libéraux aient tant de mal à s'y faire élire.

M. Johnston: Je comprends très bien, madame le Président, que le député veuille servir sa cause personnelle lorsque le président du Conseil du Trésor répond aux questions sur les prévisions budgétaires, mais une évaluation objective des programmes auxquels s'est engagé notre gouvernement ces deux dernières années en faveur du développement de l'ouest du Canada suffira sûrement à apaiser les craintes de tout Canadien de l'Ouest qui pourrait penser que le gouvernement ne s'est pas engagé à faire appliquer des programmes en faveur de sa région.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui à la question nº 3483.

[*Texte*]

LES ÉTUDES SUR LA POPULATION DES MAMMIFÈRES MARINS

Question nº 3483—**M. Halliday:**

A-t-on effectué des études qui appuient scientifiquement l'hypothèse selon laquelle une augmentation de la population des mammifères marins nuirait à la production totale de poisson et, le cas échéant, quels en sont les titres et auteurs?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Les participants à une consultation scientifique sur les mammifères marins convoqués en 1976 à Bergen (Norvège) par les responsables du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sont convenus que les interactions de divers types entre les mammifères marins et les poissons influaient considérablement sur certaines pêches marines, apparemment de façon néfaste le plus souvent. Une étude ultérieure de cette question par le comité provisoire de l'UICN sur les mammifères marins a entraîné la tenue d'un atelier sur les interactions mammifères marins/pêche à La Jolla (Californie) en 1981.

Cet atelier, auquel participaient d'éminents spécialistes des É.-U., du Canada, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, de l'Australie, de la Norvège et de l'URSS, a examiné plusieurs aspects des interactions biotiques et autres entre les mammifères marins et les pêches, l'accent étant mis sur les pêches d'importance commerciale.

Les études et les histoires de cas envisagés sous le point de vue des dommages à la production globale de poisson sont énumérées ci-dessous:

Perte de production due aux dommages occasionnés aux prises, aux engins, ou par diminution de l'efficacité de capture de l'engin:

Des pertes de production pour le hareng et la morue de l'Atlantique canadien, attribuables aux baleines, ont été signalées par E.D. Mitchell, P.F. Brodie, J. Lien, B.R. Mate, également dans: Mate, Bruce R. 1980—NTIS Report to the Marine Mammal Commission PB80-175144, 48p.

Sur la côte ouest, des pertes et des dommages occasionnés par les otaries sont signalés dans:

Matkin et Fay. 1980. Report to the Marine Mammal Commission 78/07. 71p.

Des pertes et des dommages aux engins occasionnés par les phoques communs, les phoques du Groenland et les phoques gris sur la côte ouest de l'Amérique et des deux côtés de l'Atlantique ont été signalés par:

Everitt et al, 1980. Report of the Washington Department of Game. 120 p.

Øritsland, T. et A. Bjorge. Seals on the Norwegian coast from Stadt to Lofoten and their interactions with inshore fisheries.

Ultang, Ø. Harp seals in the Barents Sea (White Sea harp seals) and the fishery for cod.

Miller, D.J. 1981. Marine mammal fisheries interaction study. Annual report 1979-80. Southwest Fisheries Center, La Jolla, California.

Mate (1980) op. cit.

Harwood J., et A.R. Hiby. Competition between British Grey seals and fisheries.

Mansfield et Beck. 1977. The grey seal in eastern Canada Technical Report no. 704, Fisheries and Marine Service, Environment Canada.

Schaughnessy, P.D. Interactions between fisheries and Cape fur seals in southern Africa.

De Master, D.P., J.R. Henderson et J.C. Coe. Conflicts between marine mammals off the coast of California.

2. La perte de production de poisson suite à l'interaction des prédateurs est examinée dans plusieurs des études ci-dessus et aussi dans:

Questions au Feuilleton

Beverton, R.J.H. The grey seal/fishery problem in the U.K.: science in the cross-fire.

Bowen, W.D. Harp seals and their foods: how do they interact?

Greenwood, J.J.D. Grey seals in Scotland: the management controversy.

Parrish, B.B. 1979. Notes on the scientific basis of the fisheries case. Appendix 5 in Lister-Key, J. 1979.—Seal cull, the grey seal controversy. Penguin Books Ltd.

Parrish, B.B. et W.M. Shearer. 1977. Effects of seals on fisheries. ICES CM 1977/M:14.

International Council for the Exploration of the Sea 1978. ICES working group on grey seals, second report. ICES CM 1978/N:3. International Council for the Exploration of the Sea. ICES ad hoc working group on interaction between grey seal populations ICNAF Res. Doc. 76/X/125

Sergeant. D.E. 1973. Feeding, growth and productivity of Northwest Atlantic harp seals (Pagophilus groenlandicus) J. Fish. Res. Bd. Can. 30: 17-29.

Harwood J.—Fisheries conflicts and the Pacific walrus population.

Lowry, L.F. et K.J. Frost. Feeding and trophic relationships of phocid seals and walruses in the eastern Bering Sea and: Frost K.J. et L.F. Lowry. Foods and trophic relationships of cetaceans in the Bering Sea.

The eastern Bering sea shelf: Oceanography and resources. D.W. Hood, editor.

Hiby A.R. et J. Harwood.—Killer whales and herring in the North Atlantic.

Kasuya T. et Y. Izumizawa. 1981. The fishery—dolphin conflict in the Iki Island area of Japan. Marine Mammal Commission Report N. MMC-80/02. Washington, D.C.

Holt, Susan. Economic impacts of sea otter migration.

[*Traduction*]

Mme le Président: On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si les questions nos 1795 et 3197 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre de considérer les questions nos 1795 et 3197 comme ayant été transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES SUBVENTIONS ACCORDÉES À DES ORGANISMES PRIVÉS

Question nº 1795—**M. McKenzie:**

1. Des organismes privés reçoivent-ils des subventions fédérales pour la recherche et le développement dans le domaine des énergies de remplacement du pétrole et, dans l'affirmative, *a*) quel est leur nombre, *b*) quel est leur nom, *c*) quels genres de programmes poursuivent-ils, *d*) quel était le montant de chaque subvention, *e*) quel était le montant total de toutes les subventions accordées?

2. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources participe-t-il à l'exploitation de ces énergies de remplacement et, dans l'affirmative, quel est le nom et le genre de ces programmes?

3. Combien d'autres ministères accordent des subventions pour la recherche et le développement dans ce domaine et quel est le montant total accordé?

4. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour donner suite aux conclusions *a*) du ministère, *b*) des autres organismes chargés d'effectuer de la recherche dans le domaine des énergies de remplacement du pétrole et, dans l'affirmative, quelles sont ces mesures pour chacun de ces cas?

(Le document est déposé.)

Questions au Feuilleton

L'ACCORD SUBSIDIAIRE DE L'EST DE L'ONTARIO

Question nº 3197—**M. Cossitt:**

1. Depuis la signature de l'Accord subsidiaire de l'est de l'Ontario entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Ontario, *a*) combien le gouvernement verse-t-il aux divers projets, *b*) quels sont la liste de tous les projets et le montant des fonds fédéraux payés dans chaque cas, *c*) dans quelle circonscription se situe chaque projet et combien y a-t-il de projets dans la circonscription de Leeds-Grenville?

2. A-t-on prévu des projets qui n'ont pas été mis en œuvre et, le cas échéant, *a*) combien le gouvernement consacrera-t-il à ces projets, *b*) quelle est la liste des projets et dans chaque cas, combien le gouvernement fédéral versera-t-il, *c*) dans quelle circonscription les projets se situeront-ils et combien y en aura-t-il dans la circonscription de Leeds-Grenville?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

M. Nielsen: Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet des réponses aux questions insérées au *Feuilleton.* Certaines questions figurent au *Feuilleton* depuis huit à dix mois et un grand nombre s'y trouvent depuis plus de six mois. Certaines sont fort simples et avec peu ou pas d'effort il serait très facile d'y répondre. Il me semble évident, après examen du *Feuilleton*, que le gouvernement ne s'est pas donné la peine de chercher à obtenir des réponses à un grand nombre de questions. A mon avis, c'était intentionnel car normalement on y aurait répondu automatiquement.

Mon collègue, le député de Nepean-Carleton (M. Baker), a parlé du mal qu'ont les députés de l'opposition à soutirer des renseignements du gouvernement. Le représentant de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) a mentionné qu'il n'avait pas pu obtenir de renseignements de hauts fonctionnaires au comités et des ministres à la Chambre. Ce qui fait, madame le Président, que c'est une perte de temps que d'inscrire des questions au *Feuilleton* car cela n'aboutit à rien. Il y a près de 250 pages de questions laissées sans réponse qui figurent au *Feuilleton* après une session qui a duré plus de 280 jours. En fait, une seule autre session a été plus longue que celle-ci et cela trahit l'indifférence et l'arrogance du gouvernement envers cette institution et les droits et privilèges des députés.

Madame le Président, si le gouvernement n'a pas l'intention de répondre à des questions au *Feuilleton* comme celle qui est inscrite au nom du député de Leeds (M. Cossitt) depuis cinq ans et je ne sais combien de mois et de jours, s'il entend traiter les parlementaires par-dessous la jambe, il ne sert à rien de faire inscrire des questions dans un *Feuilleton* qui épaissit tous les lundis.

● (1630)

Selon moi, il faudrait que nous nous penchions sur la question. Je ne vois pas très bien où le gouvernement veut en venir et je ne suis pas le seul; beaucoup de Canadiens sont comme moi. Ce que je sais, c'est que nous ne sommes pas ici pour procéder à des exercices futiles aux ordres d'un gouvernement dont le bilan est bien maigre quand on pense que c'est l'une des plus longues sessions de son histoire.

Si le gouvernement a décidé de ne pas répondre aux questions inscrites au *Feuilleton* ou du moins de ne répondre qu'aux questions faciles qui ne l'embarrassent pas, je ne vois pas l'intérêt de perpétrer cette pratique. Va-t-il falloir que nous ayons recours aux ordonnances de la Chambre pour tout ce que nous voulons? En ce domaine, il y a déjà un nombre incalculable d'ordonnances qui sont restées sans suite. Si cette pratique se maintient, il faudra peut-être que la présidence donne son opinion sur le laxisme du gouvernement et son mépris des institutions.

Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'un gouvernement qui ne peut présenter un budget valable ne puisse répondre aux questions. Cela ne m'étonne nullement. Les députés ont le droit de savoir si cette inaction est voulue. Ils ont le droit de savoir si le gouvernement a l'intention de continuer dans cette voie ou si nous pouvons espérer obtenir des réponses dans un délai raisonnable d'une ou deux semaines, et non pas de six ou sept mois, quand ce n'est pas cinq ans.

Autrefois, les députés pouvaient marquer d'un astérisque les questions qu'ils jugeaient très importantes. Cette pratique est tombée en désuétude parce que le gouvernement n'en faisait aucun cas. Les députés marquaient d'une étoile les questions urgentes exigeant une réponse orale. Pendant un certain temps, cette pratique a été respectée.

Peu nous importe de savoir que le secrétaire parlementaire a répondu à plus de 2,000 questions. Il ne faut pas oublier que, depuis l'instauration de cette pratique, le nombre des députés a grandi considérablement. C'est l'une des raisons pour lesquelles il y a davantage de questions, et donc davantage de réponses à fournir.

Si les députés posent plus de questions, c'est également parce que le gouvernement est obsédé par le secret et qu'il refuse de leur fournir le moindre renseignement. Si cela continue, les députés de l'opposition n'auront pas d'autre recours que de demander à Votre Honneur d'exercer son pouvoir discrétionnaire afin de faire respecter les droits des députés, et de déclarer recevable une question de privilège que nous serons forcés de soulever si le gouvernement continue à nous refuser de la sorte des réponses. Nous devons renvoyer toute cette affaire ou bien au comité permanent de la procédure et de l'organisation, ou au comité permanent des privilèges et des élections car nous devons absolument sortir de l'impasse. Le gouvernement doit changer d'attitude et accepter de fournir des renseignements aux Canadiens, par le biais de leurs représentants, à la Chambre, quel que soit leur parti, renseignements auxquels ils ont droit.

M. Smith: Madame le Président, je considère que le prétendu rappel au Règlement que vient de soulever le député du Yukon (M. Nielsen) est tout à fait fallacieux.

Il convient de signaler une ou deux choses. Tout d'abord, jusqu'ici le gouvernement a répondu à plus de 2,793 questions, ce qui a représenté une énorme dépense de temps et d'argent pour lui. Par exemple, aujourd'hui, les réponses à deux questions ont été transformées en ordres de dépôt de documents, parce qu'elles étaient si volumineuses que chacune d'entre elle représentait un document de un pouce et demi d'épaisseur. Il a fallu énormément de temps au gouvernement pour préparer ces réponses, et toutes ces questions avaient été inscrites par des députés de l'opposition officielle.

Le député a dit que nous avions perdu l'habitude de répondre à la Chambre aux questions marquées d'un astérisque. C'est faux. Depuis la reprise de la session, à la suite du congé de Noël, nous avons répondu à deux questions . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Smith: . . . qui étaient marquées d'un astérisque.

M. Nielsen: Au moins deux!

M. Smith: Eh bien, ce que je veux dire, c'est que nous ne répondons qu'à celles qui sont marquées d'un astérisque, pour commencer.

Le député a parlé d'un délai raisonnable. Je lui ferai remarquer que le gouvernement précédent, le gouvernement Clark, a été au pouvoir durant plus de neuf mois. Or, en ce qui concerne la question qu'a fait inscrire au *Feuilleton* le député de Leeds-Grenville (M. Cossit), la question nº 30, sauf erreur, ce gouvernement-là n'y a pas répondu lui non plus, même s'il a été au pouvoir durant neuf mois.

M. Nielsen: Le gouvernement actuel est au pouvoir depuis deux ans.

M. Smith: C'est donc poser une question pour la forme que de demander ce qui constitue un délai raisonnable. Tout dépend de la nature et de la complexité de la question écrite.

Mme le Président: Avant que le député soulève la question de privilège sur ce point, je vais citer le commentaire 363 de la 5e édition de Beauchesne, qui dit bel et bien que la présidence ne peut absolument pas obliger un ministre à répondre à une question. Cela s'applique aussi, bien sûr, aux questions inscrites au *Feuilleton*. Le commentaire 363 stipule:

1) Un ministre peut refuser de répondre à une question sans avoir à motiver son refus, et il est contraire au Règlement d'insister pour obtenir une réponse, aucun débat n'étant permis. Le refus de répondre ne peut donner lieu à la question de privilège, et il n'est pas conforme au Règlement de commenter ce refus. Un député peut poser une question, mais il n'a pas le droit d'insister pour qu'on y réponde.

C'est très clair. Les ministres et le gouvernement sont libres de répondre ou non aux questions, et la présidence ne peut donc absolument pas insister pour que le député obtienne une réponse.

M. Nielsen: Madame le Président, permettez-moi une mise au point. Je ne demandais pas à la présidence d'insister pour qu'on me réponde. Ce n'est pas du tout ce que j'ai demandé; je n'ai pas non plus insisté sur le fait que les députés ont le droit d'obtenir une réponse d'un ministre. J'attirais seulement l'attention sur les abus . . .

M. Smith: Les abus?

M. Nielsen: . . . commis depuis longtemps ici en ce qui concerne les réponses aux questions écrites qui, selon moi, ne sont pas du tout traitées de la même façon que les questions orales.

Je veux seulement signaler la chose. Peut-être serez-vous d'accord, madame le Président, si je propose une motion pour qu'un comité permanent se penche sur le problème, car si nous n'obtenons pas de réponse à ces questions, pourquoi se donner la peine d'imprimer chaque lundi, aux frais du contribuable, un épais *Feuilleton* de plusieurs centaines de pages, quand nous pourrions éviter cette dépense? Il suffit au gouvernement de dire franchement qu'il ne répondra pas aux questions embarrassantes ou adressées à ses ministres, si telle est sa politique.

Mme le Président: Au cas où le député soulèverait la question de privilège à ce sujet, comme il l'a annoncé, je l'avertis simplement que la question de privilège ne se pose pas dans ce cas.

Les questions restantes sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 22 février 1982, de la motion de M. Cosgrove: Que le bill C-89, tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation et la loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, hier soir j'ai présenté au ministre ce que je considère comme une proposition fondamentale. J'ai proposé que l'on accorde aux personnes qui veulent être propriétaires ou à celles qui louent leur logement un traitement aussi avantageux que celui que les agriculteurs vont obtenir aux termes d'un projet de loi antérieur. Pour enchaîner avec ce que je disais hier soir, je rappelle que le débat en cours porte en réalité sur les taux d'intérêt. A mon avis, les taux d'intérêt à long terme constituent le facteur qui contribue le plus à attiser l'inflation aujourd'hui, et je pense pouvoir fournir des données à l'appui de ce que j'avance. C'est d'autant plus vrai dans le domaine de l'habitation où il faut probablement parler en termes de plusieurs centaines de millions, voire de milliards de dollars. J'aimerais répéter qu'il existe une solution au problème, comme je l'ai expliqué hier, de façon que ce soit très clair dans l'esprit de tous les députés et, je l'espère, de tous les Canadiens.

Nous devrions nous mettre à la place du gouverneur de la Banque du Canada qui, depuis un an, exhorte le gouvernement fédéral à faire quelque chose au sujet des taxes et des taux d'intérêt, car il sait que ces derniers sont en train de détruire l'industrie et l'économie canadiennes. Les souffrances humaines sont indescriptibles. Toutefois, il se sent pris dans un étau parce qu'il essaye de jouer sur la scène monétaire internationale afin de protéger le Canada du mieux qu'il peut. C'est pourquoi il doit exiger que le gouvernement montre la voie à suivre.

Le logement

Il y a un an, certains de mes collègues ont décrit toutes sortes de façons d'y arriver sans qu'il en coûte quoi que ce soit au gouvernement. Nos propositions mettaient en cause la Société du crédit agricole, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la société pour l'expansion des exportations et l'organisme chargé des petites entreprises. Si nous appliquions à ces secteurs de l'économie les principes, entre autres, des obligations pour l'expansion des petites entreprises, nous pourrions faire baisser environ de moitié les taux d'intérêt exigés pour les entreprises à long terme, nécessaires au développement du Canada, sans qu'il en coûte un sou au gouvernement et sans gêner les agissements du gouverneur de la Banque du Canada , qui doit jouer le jeu de la conjoncture internationale sur le plan monétaire.

• (1640)

J'insiste, en terminant, pour dire que la Société canadienne d'hypothèques et de logement, malgré ses nombreuses erreurs dont j'ai parlé hier soir, a derrière elle de belles réussites, tant du côté de la recherche que de l'aide accordée à une foule de Canadiens qui ont pu grâce à elle se procurer des logements de toute nature. Je veux que le gouvernement accorde à cet organisme les mêmes avantages que ceux que le Parlement offre à l'agriculture.

Je tiens à relire cet extrait à l'intention des députés qui n'étaient pas ici hier soir. Avec l'assentiment du cabinet, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) s'est arrangé pour inclure cette disposition dans le bill C-88. Je la relis. Voici ce que l'alinéa 13(1) dit à propos de la Société du crédit agricole:

La Société peut, avec l'approbation du ministre des Finances, contracter des emprunts, par quelque moyen que ce soit, notamment par l'émission et la vente d'obligations, débentures, billets et autres titres de créance de la Société.

Je vais aussi lire le troisième alinéa de cet amendement, soit l'alinéa 13(3) de l'article 8:

Le montant total non remboursé du principal des emprunts contractés par la Société en vertu du paragraphe (1) et du principal des prêts qui lui ont été consentis en vertu du paragraphe (2) ne doit jamais dépasser vingt-cinq fois le capital de la Société.

Que le ministre, au nom du ciel, prenne les intérêts des personnes en quête d'un logement, qu'il donne à la Société d'hypothèques et de logement les mêmes droits que nous accordons à la Société du crédit agricole. Je sais que les agriculteurs de toutes les régions du Canada ont des droits constitutionnels qui n'existent pas en matière de logement, mais aux termes de la mesure législative à l'étude, le bill C-89, la Société d'hypothèques et de logement peut, comme société, faire affaire avec les organismes provinciaux, les municipalités et les groupes locaux. Les employés de cette société sont assez intelligents pour se rendre compte que leur organisme peut, lui aussi, s'assimiler à une banque, une coopérative de crédit ou une compagnie de fiducie pour mettre des fonds à la disposition de ceux qui en ont besoin, à des taux d'intérêt coupés de moitié, sans que personne n'y perde. Nous ne nous mêlons d'aucune autre politique.

Je pense avoir exposé mon point de vue aussi clairement que je le pouvais. L'occasion s'offre à nous. Nous ne pouvons pas proposer l'amendement à l'étape de la deuxième lecture, mais le ministre ou quelqu'un d'autre peut proposer textuellement l'article entier que renferme le bill précédent et laisser à la Société canadienne d'hypothèques et de logement le soin de découvrir comment elle peut réaliser ce «par quelque moyen que ce soit».

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester): Monsieur l'Orateur, le député Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) qui vient de se rasseoir et moi-même sommes tous deux arrivés à la Chambre en 1957 et c'est, je crois, un fait exceptionnel.

M. Hantyshyn: Une excellente année.

M. Coates: Durant 25 ans, le député de Qu'Appelle-Moose Mountain a mis de l'avant divers projets ingénieux pour stimuler plus particulièrement son domaine choisi, l'agriculture, et ces projets ont été très avantageux pour nos agriculteurs et le Canada en général. Quand il propose au ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) des moyens pour aider les simples Canadiens à s'acheter une maison à des taux hypothécaires raisonnables, il s'agit d'un plan qui a été mis à l'essai et qui s'est révélé efficace, notamment aux États-Unis.

Je sais que dans l'État de New York, la commission d'énergie recueille des fonds depuis l'époque de Franklin Delano Roosevelt au moyen d'obligations dont les taux d'intérêts ne sont pas imposables. Ces obligations se sont révélées une aubaine pour cette commission et pour les contribuables de l'État de New York. Grâce à ce régime spécial, ces gens-là sont en mesure d'obtenir de l'électricité à des taux vraisemblablement les plus bas aux États-Unis.

Lorsque nous songeons au Canada à l'heure actuelle, nous constatons le tort considérable que les gouvernements ont causé aux Canadiens en s'appliquant depuis la Seconde Guerre mondiale à les convaincre qu'ils avaient le droit de posséder une maison. Il s'agissait bien d'un droit, et non d'un privilège. Cela devait faire partie de l'éveil et du développement de notre pays, voire de son accession à l'âge adulte.

Au cours de son exposé, hier soir, le député de Capilano (M. Huntington) a signalé que pendant une assez longue période de temps après la Seconde Guerre mondiale, les Canadiens ont été en mesure de savoir où ils allaient et ce à quoi ils pouvaient prétendre en fait de biens matériels. Notre pays faisait l'envie du reste du monde. Voilà pourquoi nous avons pu attirer tant de gens qui sont venus d'autres régions du monde s'établir chez nous. Il ont fait du Canada le pays où ils voulaient vivre leur présent et leur avenir. C'est parce qu'ils ont cru que leurs perspectives d'avenir étaient meilleures chez nous qu'elles pourraient l'être ailleurs, y compris aux États-Unis, qu'ils sont venus chez nous.

Les uns après les autres, les gouvernements ont convaincu les gens qui travaillent et gagnent leur vie du droit qu'ils avaient de posséder une maison, d'attendre des gouvernements qu'ils établissent l'infrastructure leur permettant de s'acheter une maison. Bien des fois, au cours des 25 dernières années, des gouvernements du Canada se sont servis de l'industrie du bâtiment pour convaincre d'une façon ou d'une autre les Canadiens d'investir leurs épargnes dans une maison. Pour y arriver, ils ont lancé toutes sortes de marchés spéciaux, y compris le très récent programme PAAP, l'un des pires travestissements jamais imposés aux Canadiens. Nous les avons carrément menés en bateau.

A cette époque, nous voulions construire suffisamment de logements pour faire marcher notre économie. Nous récoltons aujourd'hui une tornade de problèmes pour ce que nous avons fait aux Canadiens. Je ne condamne ni l'actuel ministre des Travaux publics, ni le gouvernement en place. J'en ai contre la croyance qu'on a perpétuée parmi nos concitoyens selon laquelle ils ont le droit de posséder une maison.

• (1650)

Soudain, nous dénonçons cette croyance et nous leur disons que ce droit ils ne l'ont plus. Le gouvernement leur dit qu'il est bien regrettable qu'ils aient trop investi dans une maison, chose que sa politique nous avait convaincus de faire il y a cinq ans. Cela fait partie du malaise qui existe actuellement dans notre pays.

Aujourd'hui les Canadiens essaient de comprendre ce qu'est leur pays. Ils se rendent compte qu'il n'est plus comme il y a cinq ou dix ans. J'aime à prendre comme référence l'année 1967, car c'était l'année de notre centenaire. C'était l'époque où l'unité de notre pays se scellait et où nos concitoyens œuvraient pour être fiers de leur pays. J'en viens à croire que les Canadiens avaient en 1967 une confiance démesurée dans leur pays et dans son avenir. A cette époque, ils pensaient à ce que sir Wilfrid Laurier avait dit un jour à savoir que la deuxième partie du XX^{e} siècle appartenait au Canada.

Le Canada n'est plus ce qu'il était en 1967. Il est pris d'un malaise qui transparaît dans des programmes comme la politique actuelle de l'État en matière de logement. Comme ni le gouvernement ni nous, en tant que politiciens, n'avons pu résoudre le problème que nous avons causé en affirmant aux Canadiens qu'ils avaient le droit de posséder une maison et le droit d'avoir un revenu qui permettrait aux générations à venir de posséder une maison, il nous faut résoudre ce problème maintenant. Nous ne pouvons pas le faire de manière partiale, de façon mesquine, ni en laissant le gouvernement élaborer un programme qui ne fera qu'accorder un sursis aux gens pour leur permettre de payer seulement les intérêts sur leur maison sans qu'ils puissent augmenter leur avoir propre, ce qui est souvent le cas actuellement.

Il faut non seulement que nous élaborions une politique à l'intention des Canadiens qui devront payer des hypothèques au cours des dix prochaines années et qui sont sur le point de perdre leur maison, mais nous devons mettre sur pied un système qui encouragera les jeunes à acheter des maisons en espérant en être un jour propriétaires sans devoir craindre de les perdre au bout de 40 ans. Malheureusement, cette mesure législative ne permettra de répondre à aucun de ces problèmes. Peut-être permet-elle d'apporter une aide très limitée à un certain nombre de personnes qui sont en difficulté.

Je me souviens qu'à l'automne de 1979 nous débattions un bill qui aurait été un don du ciel pour la plupart des Canadiens qui ont du mal aujourd'hui à payer leurs hypothèques. Le Nouveau parti démocratique ainsi que le gouvernement étaient opposés à cette mesure législative. Les seuls qui n'étaient pas contre, c'étaient les Canadiens moyens, les propriétaires de maisons individuelles présents et futurs.

M. Waddell: C'était une rente offerte aux riches.

M. Coates: Un député NPD dit que c'était une rente offerte aux riches.

M. Waddell: Vous le savez bien.

M. Coates: Je vais vous dire ce que c'était, monsieur l'Orateur. C'était une aide pour ceux qui en ont besoin aujourd'hui, et cela aurait permis aux Canadiens d'aujourd'hui d'avoir leur maison demain. Voilà ce que c'était, malgré les bêtises que le NPD essaie de lancer. C'est bien ce que le Canadien moyen a vu dans ce crédit d'impôt pour intérêts hypothécaires, l'espoir d'avoir un jour sa maison bien à lui.

Voilà un idéal auquel je m'attache comme homme politique. Si l'on veut que le Canada se remette à avancer, il faudra d'abord convaincre les Canadiens qu'ils ont une raison d'investir au Canada. La meilleure façon d'investir, c'est de donner aux Canadiens la garantie qu'ils pourront posséder un bien ou une maison parce que c'est cela qui a fait le Canada. C'est parce que les Canadiens qui ont leur maison ont peu d'espoir de pouvoir la conserver, et que ceux qui n'en ont pas n'ont pas l'espoir d'en avoir jamais qu'il y a ce malaise qu'on voit partout au Canada aujourd'hui.

Il y a un autre problème actuel qui est également à l'origine de ce malaise, c'est l'éclatement de la cellule familiale. Beaucoup de divorces sont directement attribuables aux taux d'intérêt qu'on arrache aux emprunteurs hypothécaires. C'est tout l'édifice des hypothèques qui s'est transformé sous leurs yeux. Il y a des années, quand on achetait une maison, on savait qu'on pouvait prendre une hypothèque pour 20 ans. Il était admis implicitement qu'on n'achetait pas de maison tant qu'on n'était pas certain de pouvoir faire face aux échéances et de pouvoir la payer en 20 ans. Mais les programmes gouvernementaux se sont développés, ce qui fait que de 20 ans on est passé à 30, puis de 30 à 40, et enfin à 50 ans. Mais il n'y a plus d'hypothèques à 20 ans, à 30 ans ou à 50 ans. Le Canadien moyen qui a sa maison doit aujourd'hui pouvoir tenir son hypothèque pendant un an. Et il n'est pas sûr qu'à la fin de l'année, son créancier hypothécaire lui permettra de la renouveler à un taux d'intérêt inconnu de lui.

En outre, les propriétaires de maisons doivent consacrer un pourcentage plus élevé de leur revenu à leurs versements hypothécaires. Vous êtes à la maison en train de causer avec votre femme—si vous en avez encore le loisir—et vous essayez de voir si vous allez prendre votre argent pour payer l'automobile, ou l'hypothèque, ou pour acheter de la nourriture ou si vous pouvez faire les trois ou même l'un des trois. Les gens commencent non seulement à se sentir frustrés, mais aussi à se faire du souci et à se mettre en colère. C'est un fait que bien des gens se font du souci. Le gouvernement apprend maintenant aux Canadiens qu'il va geler leurs salaires, ce qui limitera leur revenu, tout en permettant aux taux d'intérêt de continuer à grimper, et le coût de la vie continuera à augmenter comme le reste.

Il y a des couples qui se séparent à cause des tensions créées par les problèmes économiques au foyer. C'est vraiment malheureux et, selon moi, les seuls qui en profitent sont les fabricants de médicaments parce qu'il se consomme de plus en plus de tranquilisants. C'est tout à fait déplorable. Autant que je sache, les fabricants de médicaments sont les seuls qui profitent vraiment de la situation parce qu'ils vendent maintenant sans doute plus de tranquilisants que jamais dans le passé. Les Canadiens achètent d'ailleurs probablement aussi plus d'alcool qu'auparavant parce que tous les maux d'une société en péril sont reliés à l'achat des produits de ce genre.

• (1700)

Nous, les parlementaires, avons le devoir de rétablir une certaine stabilité au Canada. Il n'y en a pas actuellement. Le bill à l'étude aidera certaines personnes et je suis donc tout à fait d'accord pour l'appuyer, mais ce n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan Atlantique. Cela ne fera pas tellement pour réconforter qui que ce soit, y compris ceux qui pourront en profiter, parce que bon nombre d'hommes d'affaires qui ont su se débrouiller toute leur vie et qui ont montré qu'ils pouvaient tenir un commerce quelconque sont maintenant mis au pied du mur et doivent soit fermer leurs portes, soit accepter de faire faillite, non pas parce qu'ils s'y prennent mal, mais à cause des taux d'intérêt. Ils ne peuvent plus surmonter ce problème; ils sont au bout du rouleau.

J'ai entre les mains un graphique qui illustre l'escalade des taux d'intérêt hypothécaires, lesquels sont passés de 10.32 p. 100 en janvier 1978 à 21.46 p. 100 en septembre 1981. Comment peut-on espérer que les propriétaires soient disposés à faire leur prochain versement mensuel s'ils savent qu'ils perdront leur maison dans cinq mois, quoi qu'ils fassent aujourd'hui.

Nous devons trouver le moyen de redonner espoir aux Canadiens. Personne ne s'attend à ce que nous trouvions toutes les solutions sur le champ, mais les Canadiens comptent sur nous pour les aider par des moyens concrets à s'extirper des difficultés financières dont nous sommes en partie responsables. Rien n'indique que nous pourrons atteindre cet objectif au cours de la présente session du Parlement.

J'éprouve beaucoup de respect pour le ministre des Travaux publics. Quand, tout à coup, des gens ont été confrontés à la terrible tragédie qui les attendait au moment de renouveler leur hypothèque à des taux peut-être deux fois plus élevés que les précédents, je crois que le ministre a fait son possible pour leur venir en aide. Cependant, le ministre n'est qu'un simple rouage d'une machine gigantesque et, malheureusement, je dois dire que le bill à l'étude vient confirmer la faiblesse de ses moyens.

Il faut que le gouvernement fasse bien davantage; il faut qu'il agisse pour toutes sortes de raisons essentielles. Il faut faire en sorte de redonner confiance au simple citoyen en lui montrant que nous avons une politique capable de combler ses espoirs et ses aspirations.

En second lieu, nous devons tenter de faire quelque chose pour éliminer, dans la mesure du possible, ce syndrome d'échec qui se répand dans le pays à cause des taux d'intérêt élevés et parce que les gens perdent les avantages matériels qu'ils avaient accumulés pendant leur vie conjugale. Ils voient tout à coup s'envoler ce qu'ils avaient acquis et, après en avoir d'abord imputé la faute au gouvernement, ils se reprochent eux-mêmes de malheureuses erreurs qui, dans bien des cas, ne sont pas de leur faute. Voilà ce que nous devons faire si nous voulons bâtir un meilleur Canada, mais ce Canada n'existera pas à moins que nous recommencions à faire des choses qu'on faisait hier mais qui ne se font plus aujourd'hui.

J'ai entendu certaines des critiques formulées contre le budget. Je constate, entre autres choses, qu'on est en train de procéder en ce moment à une restructuration au Canada. Le gouvernement cherche à se retirer du plus grand nombre de programmes fédéraux-provinciaux et à restructurer son administration de façon à réduire le rôle des provinces à celui de simples municipalités et de donner au palier fédéral le contrôle total. Le premier ministre fédéral (M. Trudeau) et ses homologues provinciaux ne sont plus sur un pied d'égalité, sauf peut-être dans le cas de quelques premiers ministres dont les provinces sont riches en ressources naturelles. Même dans leur cas, le gouvernement fédéral cherchera, je suppose, à s'emparer de ces richesses d'une façon ou d'une autre. A la fin, le gouvernement fédéral réduira les provinces à venir quémander à Ottawa des miettes qui tomberont de l'assiette fédérale. C'est ainsi que j'interprète la situation actuelle.

Si les divers paliers de gouvernement collaborent entre eux et si tous les Canadiens font preuve de bonne volonté et décident d'un commun accord de favoriser le plein essor du Canada, les perspectives futures de notre pays ne sauraient être qu'avantageuses. Nous ne connaîtrons pas cet essor si nous poursuivons nos luttes intestines, comme c'est le cas en ce moment. Le citoyen ordinaire, qui est témoin de ces luttes, se demande si, compte tenu de ses problèmes actuels, il ne ferait pas mieux d'aller ailleurs.

M. Cullen: Pour pas très longtemps.

M. Coates: Pourquoi rester ici?

M. Cullen: Pour pas très longtemps.

M. Coates: J'espère que le député a raison. J'espère moi aussi que ce ne serait pas pour très longtemps et j'espère que tous les parlementaires mettront leurs efforts en commun pour convaincre les Canadiens que ce pays est encore le meilleur où ils puissent vivre et travailler.

M. Daudlin: Voilà des propos sensés, Bob.

M. Coates: La première chose qu'il nous faudrait faire, c'est de donner à tous les Canadiens l'assurance qu'ils ont le droit—non pas l'espoir, mais bien le droit—de posséder un jour leur propre maison, s'ils collaborent de façon active à l'édification du pays. Or ce n'est pas ce qu'on leur laisse entendre en ce moment. Ce n'est pas ce qui préoccupe la plupart des Canadiens en ce moment. A l'heure actuelle, les Canadiens travaillent avec acharnement pour acquitter leurs dettes qu'ils n'auraient jamais dû accumuler, mais cet état de choses est surtout imputable aux programmes fédéraux auxquels nous les avons persuadés de participer.

Je me souviens qu'à un moment donné, des programmes mis sur pied par les compagnies d'électricité en Nouvelle-Écosse tentaient de nous convaincre d'adopter le chauffage électrique. Tous les soirs, nous pouvions voir sur le petit écran, des gens nous recommandant de passer du fuel, du gaz ou du charbon que nous utilisions au chauffage électrique. Un grand nombre de gens ont décidé d'adopter ce nouveau mode de chauffage, mais le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a décidé ensuite de majorer le coût de l'électricité d'environ 150 p. 100. Tout à coup, ces gens, qui avaient opté pour le chauffage électrique conformément aux programmes de l'État, ont découvert que leur note mensuelle d'électricité était plus élevée que leur hypothèque.

• (1710)

A l'échelon fédéral, nous sommes quasiment dans la même situation. Par l'intermédiaire de la société centrale d'hypothèques et de logement qui est devenue la Société canadienne d'hypothèques et de logement, nous avons persuadé les Canadiens d'investir leurs fonds dans des maisons pendant 40 ou 50 ans. Nous les avons également persuadés de construire des maisons plus grandes et plus solides. Il s'ensuit qu'à l'heure actuelle, le prix moyen d'une maison est tout à fait hors de proportion avec le revenu de la plupart des gens. Nous devons leur venir en aide, parce que c'est nous qui avons créé cette situation. Bien que ce programme puisse s'appliquer à quelques milliers de Canadiens, nous devons nous efforcer d'établir un programme différent qui s'appliquera à tous ceux qui se heurtent à certaines difficultés. Tant que nous ne l'aurons pas fait, nous n'aurons pas vraiment respecté nos engagements.

Autrement, nous nous retrouverons en présence d'un sentiment de frustration analogue à celui qui a entraîné l'élection d'un séparatiste à l'Assemblée législative de l'Alberta. Les raisons de l'élection de séparatistes au Québec sont bien différentes de celles qui ont abouti à l'élection d'un député à l'Assemblée législative de l'Alberta; celle-ci en effet est imputable à des sentiments de frustration provoqués entre autres par les taux d'intérêt élevés.

Ce n'est là qu'un autre exemple du malaise qui règne aujourd'hui dans le pays, monsieur l'Orateur. Nous avons la tâche de le faire disparaître partout où il se manifeste. Nous n'y réussirons qu'en mettant en œuvre des programmes qui seront susceptibles de résoudre les problèmes des gens. Ce n'est pas en congédiant un fonctionnaire qui exprime publiquement le mécontentement que lui inspire l'application du système métrique qu'on y arrivera. Cela ne résout aucun problème dans le pays. Il faut préserver le principe de la liberté de parole. Un homme doit avoir la liberté de s'exprimer sur un sujet auquel il ne croit pas sans être menacé de congédiement parce qu'il a le courage de ses convictions.

Si nous voulons que le Parlement fonctionne bien et que les gens nous respectent, il nous faut mettre en œuvre des programmes qui montrent que nous comprenons les problèmes et que nous nous efforçons de les résoudre. Le projet de loi à l'étude n'en témoigne pas. Il sera utile à quelques uns, et je l'appuierai pour la valeur qu'il aura pour les gens à qui il viendra en aide, mais, monsieur l'Orateur, il ne viendra pas en aide à beaucoup de Canadiens. Il nous faut une mesure bien meilleure si nous voulons affronter résolument les principaux problèmes auxquels font face aujourd'hui les Canadiens. Il est grand temps que nous fassions face à la réalité. Lorsque nous le ferons, peut-être pourrons-nous espérer en des lendemains qui chantent.

Des voix: Bravo!

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Surrey-While Rock-Delta-Nord (M. Friesen)—La Gendarmerie royale du Canada—*a*) L'enquête concernant le meurtrier Clifford Olson *b*) La déclaration du procureur; le député de Central Nova (M. MacKay)—La Société pour l'expansion des exportations—*a*) La construction d'un monument en Algérie *b*) L'utilisation des ressources mises à la disposition de la société; le député de Comox-Powell River (M. Skelly)—La sécurité aérienne—L'administration de Bureau de la sécurité aérienne.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cosgrove: Que le bill C-89, tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation et la loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je voudrais commencer mon discours en citant le dernier bulletin de nouvelles de la Presse canadienne paru dans les journaux d'aujourd'hui. Il débute ainsi:

D'après les dernières prévisions trimestrielles de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, les taux d'intérêt élevés vont provoquer, à l'échelle nationale, une baisse de 9 p. 100 des mises en chantier et faire de 1982 une autre mauvaise année pour le secteur du logement.

Le logement

L'article dit ensuite:

Les constructeurs ont vu leur industrie accuser un net déclin entre 1976 et 1980. Les mises en chantier ont atteint un record de 273,203 unités en 1976 pour tomber à 158,601 en 1980.

Plus loin, un autre paragraphe de l'article se lit comme suit:

Pour l'année 1982, la Société prévoit que les mises en chantier de maisons unifamiliales tomberont à 83,000 et que les mises en chantier d'appartements, de duplex et de maisons en rangée tomberont probablement à 79,000.

Cet article me rappelle l'une des chansons de John Lennon "I heard the news today, oh boy!" Nous avons entendu les nouvelles aujourd'hui et elles sont mauvaises!

La situation du logement décrite dans ce communiqué ne manquera pas d'intéresser les habitants de Vancouver-Kingsway, monsieur l'Orateur. Aujourd'hui, je vais m'y prendre différemment. Au lieu de m'en tenir à des opinions générales, je vais consacrer une bonne partie de mon temps de parole à citer les déclarations exactes de certains de mes commettants. La circonscription de Vancouver-Kingsway est située dans la partie sud-est de la ville de Vancouver. Elle comprend surtout des maisons unifamiliales occupées par des ouvriers, qui se divisent entre Néo-canadiens et Canadiens de veille souche. C'est un quartier stable, habité par des travailleurs, d'honnêtes gens.

J'ai reçu des centaines de réponses à un questionnaire que j'ai inclus dans le bulletin de la Chambre et certaines d'entre elles sont assez détaillées. Je voudrais profiter de cette occasion pour exposer au ministre la tendance que révèlent ces réponses. La première me vient d'une femme de la rue St. Margarets. C'est là une rue tout à fait caractéristique de la circonscription. Voici ce qu'elle écrit:

Le 1er décembre 1981, nous avons dû changer de logement. Deux petites chambres à coucher pour deux adultes et trois enfants, c'était tout simplement trop. Nous payons maintenant un loyer de $675 par mois pour habiter un appartement comprenant trois chambres à coucher au rez-de-chaussée d'une maison semi-détachée. Nous avons bien du mal à trouver cet argent. Mon mari et moi travaillons tous les deux dans l'espoir d'acheter un jour notre propre maison. A cause du loyer actuel, des acomptes élevés qu'on exige actuellement, et des taux hypothécaires absolument inimaginables, j'ai bien peur que notre espoir ne se réalise jamais. C'est bien décourageant. Nous sommes tous les deux dans la vingtaine avancée et nous avons trois jeunes enfants. Nous n'avons jamais touché ni d'assurance-chômage, ni de sécurité sociale, ni eu de démêlés avec la justice. Nos parents nous ont enseigné à être de bons citoyens. J'aimerais trouver une petite raison d'espérer.

Un autre mandant a répondu ce qui suit:

Si nous louons un appartement, c'est que nous n'avons pas les moyens de nous acheter une maison; un loyer, c'est tout ce que nous pouvons nous permettre. Moi qui suis né à Vancouver, je me mets en colère lorsque je songe que ce sont les négociants en valeurs immobilières et les propriétaires fonciers qui me forcent à quitter ma ville natale.

Une autre personne écrit:

En tant que chef d'une famille monoparentale, les conséquences des taux d'intérêt qui font que je dois payer non plus $375, mais $525 par mois, sont absolument incroyables.

J'ai demandé aux gens de me dire jusqu'à quel point leur loyer ou versement hypothécaire mensuel avait augmenté, et cette femme m'écrit que l'augmentation de son loyer a été de $150 par mois.

● (1720)

Une autre femme a répondu:

N'ayant nulle part où aller, il ne me reste qu'une alternative: donner mon enfant en adoption ou emménager dans les locaux du Parlement qui sont habituellement vacants.

Une autre personne a dit:

Je crois que tout le monde devrait pouvoir posséder une maison, mais j'estime que la solution se trouve dans un plus grand nombre de logements à louer. Le gouvernement devrait prévoir la location de maisons à un taux réaliste. Cela permettrait aux locataires d'épargner en vue de s'acheter une maison. Lorsqu'ils quitteraient la maison qu'ils louent, d'autres locataires pourraient y emménager avec le même objectif en tête. En outre, les spéculateurs et autres propriétaires qui exigent des loyers exorbitants pour rembourser leur hypothèque se verraient dans l'obligation de réduire leurs loyers pour être concurrentiels. (Néo-Canadien)

Je voudrais seulement faire une pause ici. Je vois le ministre en face et j'aimerais revenir sur les propos qu'il a tenus à la Chambre et qu'a cités le député de Vancouver-Est (Mme Mitchell) lorsqu'elle a pris la parole, l'autre soir, au sujet du logement et du présent projet de loi. Le ministre a dit que les gouvernements ne construisaient pas de maisons et que si les Canadiens sont parmi les personnes les mieux logées du monde, c'est grâce aux entreprises de construction privées et aux établissements financiers. C'est un mythe. En réalité, plus de la moitié des maisons construites au Canada depuis 1945 l'ont été grâce à l'intervention directe ou indirecte de l'organisme fédéral, de la SCHL. Lorsque ce Néo-Canadien de ma circonscription m'écrit que le gouvernement devrait faire construire des logements, il a raison dans une certaine mesure. Je lui répondrai de ne pas croire le mythe que le ministre entretient.

J'ai quitté l'Écosse pour m'établir au Canada en 1947. Nous nous sommes installés dans une maison à Toronto, j'hésite à le dire. Mes parents ont pu s'acheter une maison grâce à la SCHL. Le ministre ne devrait pas perpétuer le mythe selon lequel toutes les maisons ont été construites grâce à ses amis, grâce à la libre entreprise. La SCHL a joué un rôle important et nous voulons qu'elle le conserve.

M. Cosgrove: Pourquoi retardez-vous la construction de 30,000 logements en intervenant sur le projet de loi?

M. Waddell: Je ne bloque absolument pas la construction de 30,000 maisons.

M. Cosgrove: C'est ce que vous faites.

M. Waddell: On adoptera le projet de loi ce soir ou demain. Si le ministre veut bien m'écouter, il saura tout de la situation du logement.

M. Cosgrove: J'ai entendu ces propos en juillet dernier.

M. Waddell: Si le ministre ne veut pas écouter les gens de Vancouver-Kingsway, nous n'y pouvons pas grand-chose.

M. Cosgrove: J'ai tout entendu cela l'an dernier.

M. Waddell: Le ministre n'écoute pas, il me crie après. Il ferait mieux d'écouter ce qu'on veut lui dire. Les libéraux ont pour principe de ne rien faire à moitié quand on peut faire encore moins; le projet de loi en est l'exemple. Je veux faire au ministre des suggestions concrètes, pourvu qu'il m'écoute; mais revenons aux réponses des habitants de Vancouver. Voici ce qu'écrit une femme:

Bien que mon mari et moi n'ayons pas à souffrir de la situation actuelle, notre maison étant payée, nous déplorons le fait que tant de gens soient si durement touchés. Le gouvernement devrait intervenir immédiatement pour rétablir la situation afin d'offrir des logements à prix abordable.

Un autre homme a dit:

Nous n'aurons pas les moyens d'acheter de la nourriture si nous devons payer le taux élevé d'intérêt hypothécaire.

Je posais la question suivante:

De combien vos paiements mensuels ont-ils augmenté?

La réponse est «$450» par mois. Il ajoute:

Nous ne pouvons pas acheter les fournitures scolaires pour nos quatre enfants.

Ces propos ne sont pas des phrases en l'air prononcées par un député de l'opposition; ils sont écrits noir sur blanc sur le questionnaire. Une autre personne fait les observations suivantes:

Nous avons renouvelé à 18.5 p. 100 notre emprunt hypothécaire qui était à 11.75 p. 100. J'ai l'impression que les banques sont totalement irresponsables et avides. Que sont devenus les prêts de 25 ans, au lieu de ce cauchemar qui revient tous les ans ou tous les trois ou cinq ans.

Je demande au ministre ce qu'il est advenu des prêts de 25 ans. Les commentaires sur les questions se poursuivent ainsi:

Je crois que le gouvernement va bientôt voir les «petites gens» se révolter contre cette situation. Les taux d'intérêt élevés forcent les mères à retourner au travail et j'ai l'impression que c'est la principale cause de la désunion des ménages. Qu'on nous ramène les hypothèques à 12 ou 13 p. 100! Les coûts élevés de chauffage sont désespérants.. Tenez bon . . .

Une autre personne déclare;

Comment ceux qui se disent nos dirigeants, que nous avons élus, peuvent-ils tolérer cette situation ridicule où les banques peuvent récolter en paix ces bénéfices énormes et nous, les petits . . . perdons nos maisons. Nous sommes idiots de tolérer cela . . .

Une autre dit:

Comme parent seul, je ne vois pas d'issue. J'en ai marre d'entendre parler des propriétaires pendant que la majorité d'entre nous semble condamnée à payer un loyer à jamais et n'arrive même pas à épargner.

Cette même personne a ensuite expliqué les difficultés qu'elle éprouvait à titre de locataire. Voici ce qu'un autre mandant a répondu:

A la prochaine augmentation, nous ne serons plus soumis à la régie des loyers.

Rappelons-le, le ministre est allé partout au Canada essayer de convaincre les gens que la régie des loyers ne servait aucune fin utile. Le même répondant poursuit en ces termes:

Je pense que le plafond de la régie des loyers n'est pas assez élevé, presque tous les locataires doivent l'avoir enfoncé depuis le temps et bientôt nous serons tous à la merci des propriétaires! Comment pouvons-nous nous sentir en sécurité ou planifier notre avenir?

D'autres répondants ont révélé qu'ils avaient partagé leur maison avec un autre couple pendant six mois et que, finalement, même si c'était contraire à la loi, ils avaient aménagé un autre logement au sous-sol afin de pouvoir acquitter les mensualités beaucoup plus élevées. Ils ont payé très cher pour les rénovations et, s'ils n'avaient pas obtenu des prêts personnels des membres de leur famille, ils auraient été forcés de contracter une deuxième hypothèque. Que dire de ceux qui ne peuvent pas aménager leur appartement et qui n'ont pas leur famille pour les aider? Ils ont également affirmé que leurs versements étaient passés de $452 à $809, ce qui représentait 50 p. 100 de leur salaire mensuel.

Nous ne faisons pas de l'opposition pour la forme, le ministre ne peut pas réfuter ces arguments. Nous rapportons les propos de nos concitoyens. En outre, il nous a fait savoir qu'il louait sa maison actuelle depuis l'été sans qu'aucune augmentation de loyer lui ait été accordée. Il a dit qu'il était extrêmement difficile de trouver à se loger avec deux petits enfants et un chat mais qu'il avait été un de ces rares élus à avoir trouvé un toit. Il a dit ceci: «les mots ne suffisent pas à lutter contre la situation dans le domaine du logement; il faut agir». Un couple a fait savoir qu'il possédait enfin sa maison après avoir payé des mensualités d'hypothèque pendant 25 ans; mais ces gens ont ajouté que quand leurs enfants allaient chercher à acheter une maison ou à louer quelque chose prochainement, ils se heurteraient à des difficultés à cause des taux d'intérêt actuels qui créaient un grave problème auquel il fallait chercher à remédier.

Ces gens ont également ajouté qu'avec les taux d'hypothèque élevés ils n'avaient aucun espoir de posséder un jour un toit. Quelqu'un d'autre m'a dit avoir acheté un appartement de une chambre à coucher il y a environ 18 mois de cela et que ses mensualités se montaient à l'époque à $290. Depuis qu'il a dû renouveler son hypothèque pour une année ses mensualités sont passées à $540 par mois au mois de décembre et on lui a dit que le montant d'hypothèque devrait atteindre plus de $800 par mois. Cette personne doit également payer $100 par mois pour les frais de gardiennage qui ont augmenté alors que son salaire n'a nullement progressé en conséquence.

Quelqu'un dit que si les économistes commençaient à faire des prévisions plus réjouissantes, elles auraient un effet psychologique sur le public. Un autre couple a dit que leurs mensualités auraient augmenté de $150 si un ami qui leur devait de l'argent ne le leur avait pas remboursé, et qu'ils savaient pertinemment que d'autres personnes étaient en difficulté. Quelqu'un d'autre a dit qu'il trouvait absurde et que même s'il avait quelques dettes, il pouvait demander une grosse hypothèque, mais qu'il ne pourrait pas en assumer les mensualités et ne pouvait donc pas acheter de maison. Il a demandé ceci: «Ne pouvez-vous rien faire de plus pour moi, que d'augmenter les impôts et de diminuer les déductions?» La population est devenue très cynique à l'égard des hommes politiques, de la politique elle-même et du fonctionnement de l'État.

Un autre contribuable signale qu'il habite un logement coopératif. Ces logements permettent aux jeunes et aux Canadiens d'âge moyen de se loger à un prix raisonnable. Une autre lettre au sujet des logements coopératifs signale que les taux d'intérêt devraient être moins élevés et qu'il devrait y avoir plus de logements coopératifs pour les personnes à faible revenu. Un autre Canadien répond qu'il voudrait que les libéraux s'ouvrent les yeux, qu'ils regardent attentivement les problèmes économiques du Canada et qu'ils prennent les mesures qui s'imposent. Un autre électeur signale qu'il voudrait bien avoir sa propre maison, mais craint ne jamais en être capable à cause des taux d'intérêt élevés. Un couple dit qu'il doit se contenter d'un logement locatif parce qu'il n'a pas les moyens d'acheter une maison et qu'il faut faire baisser ces taux usuraires au plus vite, peu importe comment. Le dernier questionnaire dont je parlerai ce soir affirme qu'il faut faire quelque chose à propos des taux d'intérêt. Le couple qui a répondu à ce questionnaire voulait acheter une maison, mais les taux d'intérêt l'en ont empêché. Il lance un appel au secours et demande que nous fassions quelque chose.

Ces observations faites par des habitants de ma circonscription reflètent à mon avis la tendance actuelle. Je voudrais parler de cette tendance pour terminer et j'invite le ministre à m'écouter. D'abord, de toute évidence, les coûts augmentent et le logement coûte de plus en plus cher. J'imagine que c'est l'évidence même, mais ces questionnaires donnent des détails précis sur ces augmentations. Je transmettrai volontiers les questionnaires en question au ministre quand j'aurai terminé mon discours, mais je tiens d'abord à signaler que bien des gens doivent se contenter de logements locatifs parce qu'ils n'ont pas les moyens d'acheter une maison.

Le logement

Je voudrais mentionner certains chiffres dont bien des gens ne sont pas au courant. Le revenu familial moyen en Colombie-Britannique est de $29,639, ce qui est relativement élevé par rapport au revenu moyen dans d'autres régions. Le quart de ce montant, soit $617.48 représente le montant qui peut être consacré au logement. Si l'on suppose des versements hypothécaires représentant 25 p. 100 du revenu, sans tenir compte de tous les frais reliés à la propriété résidentielle et des taxes foncières, et si l'on compte un taux d'intérêt hypothécaire de 16 p. 100, ce qui est relativement peu élevé, ceux qui ont un tel revenu peuvent acheter une maison valant $46,780. Par ailleurs, on ne peut pas acheter de maison pour ce prix-là à Vancouver. J'ai ici le numéro d'aujourd'hui du *Vancouver Sun*. Je tourne à la page des annonces de propriétés à vendre dans l'est de Vancouver. Le prix moyen d'une maison dans la région métropolitaine de Vancouver est de $140,000. Il y a une maison à vendre à un prix relativement peu élevé dans ma circonscription. Elle est située dans une rue à peu près au centre de ma circonscription. Il s'agit d'une maison comprenant deux chambres à coucher construite sur un terrain de 33 pieds il y a 24 ans. Son prix de vente est de $112,000. Les gens de la région auraient les moyens d'acheter une maison de $46,780. Il n'y a pas une seule maison qui se vende ce prix-là. J'insiste là-dessus.

• (1730)

Le troisième fait qui ressort de ces questionnaires, c'est qu'il y aura des pressions sur les loyers et que ceux-ci augmenteront. Les gens craignent qu'on supprime les régies des loyers. Le ministre se promène un peu partout au Canada pour dire aux gens qu'ils ne pourront peut-être pas se payer deux garages et deux automobiles. Il ne s'agit cependant pas de pouvoir se payer deux garages ou deux automobiles. Il s'agit plutôt d'avoir les moyens de continuer à habiter sa propre maison. Le ministre parle de se débarrasser du contrôle des loyers. Mais ce n'est certainement pas ce que désirent ceux qui m'ont écrit.

Quatrièmement, il est clair que les salaires n'augmentent pas au même rythme que les prix du logement. Faut-il s'étonner que les gens prennent peur quand ils entendent le premier ministre (M. Trudeau) se demander en badinant s'il faut bloquer les salaires? Les gens prennent peur.

Cinquièmement, les gens parlent des profits bancaires. Ils sont énormes. L'an dernier, les banques ont réalisé 1.6 milliard de bénéfices. Devant tant de profits, les gens se demandent ce qui se passerait s'ils servaient à construire des logements abordables.

Sixièmement, les gens de ma circonscription pensent aux autres, comme le font voir certaines déclarations qui figurent dans ces questionnaires. Certaines réponses témoignent d'un excellent cœur. Il y a ceux qui ont fini de payer leur maison mais qui s'inquiètent pour les autres et pour leurs enfants. Le ministre devrait s'inquiéter lui aussi.

Septièmement, les réponses témoignent d'un sentiment d'urgence. J'ai des piles de ces questionnaires que je pourrais envoyer au ministre. Les gens demandent que l'on fasse quelque chose tout de suite. Mais qu'est-ce qu'on nous donne? On nous donne seulement ce bill inadéquat.

Il y a deux autres préoccupations qui se sont fait jour dans ces questionnaires. Je n'en ai pas fait mention. Il y a une hausse des évaluations foncières à Vancouver. Le gouvernement créditiste de Colombie-Britannique a vraiment secoué la population avec ses évaluations foncières. Les gens voient leurs impôts fonciers monter très rapidement et ils en sont presque au refus d'impôt. Le combustible augmente également. Cela aussi a été dit dans les questionnaires. L'indice des prix à la consommation de janvier à janvier de l'an dernier fait voir que le prix de l'énergie a augmenté de 24 p. 100. Le combustible continue de renchérir. Dans une lettre du 5 février 1982, Dave Barrett, chef du Nouveau parti démocratique provincial écrivait:

> Cette hausse va faire augmenter la facture du client de 8 à 12 p. 100, suivant la consommation et le tarif, cette année seulement. Cela veut dire que le million d'abonnés privés qu'il y a dans la province vont payer en moyenne $28 de plus cette année en factures d'électricité pour financer le ministre Hugh Curtis.

La population de ma circonscription sent passer le renchérissement de l'énergie. Renchérissement de l'essence causé par le Programme énergétique national et par l'accord conclu avec l'Alberta. Renchérissement de l'électricité, etc. Le gouvernement de la Colombie-Britannique n'a rien fait pour atténuer l'effet de ces hausses d'électricité. Le gouvernement libéral fédéral et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) n'ont pas cherché à redistribuer une partie de l'argent que l'augmentation des prix pétroliers apporte d'Alberta, de Saskatchewan et de Colombie-Britannique.

On entend souvent dire: «Vous avez beau vous indigner de la situation. Nous savons qu'elle est lamentable même si elle est présentée sous un jour nouveau. Que comptez-vous faire pour y remédier?» Eh bien, je vous le dis, on peut faire quelque chose. On pourrait réduire les taux d'intérêt, ce qui ferait baisser sensiblement les taux d'intérêt hypothécaires. Nous pourrions abandonner la politique du monétarisme. Nous pourrions nous doter d'une politique d'intérêt adaptée aux besoins du Canada. Nous l'avons déjà proposé à la Chambre. Nous pourrions obliger les banques à réserver une partie du portefeuille des prêts pour des prêts hypothécaires à long terme à taux moins élevés, surtout pour les nouveaux propriétaires. Pareille mesure aiderait également les locataires. Nous pourrions redonner du poids à la SCHL dans le secteur du logement en injectant 500 millions de dollars dans le budget du logement social. Avec cette somme, nous pourrions faire construire les logements locatifs et coopératifs sans but lucratif dont nous avons tant besoin. D'où proviendraient les fonds nécessaires? Nous pourrions puiser dans les profits réalisés par les banques.Nous pourrions utiliser l'intégralité de la taxe sur les gains en capital provenant de la vente de propriétés, sauf en ce qui concerne les résidences principales et les terres agricoles vendues à des fins résidentielles. Enfin, nous pourrions louer des terres de la Couronne pour la construction de logements à prix abordables. Ce sont là des choses qu'on pourrait faire. Si le ministre nous présentait un projet de loi renfermant des dispositions dans ce sens, notre parti l'adopterait immédiatement. Il n'aurait pas à nous supplier d'adopter un projet de loi insignifiant.

M. Cosgrove: Trouvez-vous que 70,000 emplois, c'est insignifiant?

M. Waddell: Si le ministre veut bien prêter une oreille attentive aux mesures que nous lui proposons de prendre, et s'il voulait bien lire les lettres que le maire de Vancouver lui écrit, il verrait que le grand Vancouver a besoin de 70,000 logements à prix raisonnable d'ici les cinq prochaines années. La ville de Vancouver elle-même a besoin de 5,000 unités supplémentaires par an simplement pour faire face aux prévisions de croissance démographique. La ville va faire le commerce avec les pays en

bordure du Pacifique. Nous espérons que notre ville va favoriser ce commerce qui sera un élément de richesse pour la côte ouest. Nous accusons déjà un retard de quelque 20,000 unités, mais on me dit que le ministre a réduit de 2,000 le nombre des mises en chantier prévues pour cette année.

[*Français*]

Monsieur le président, le caucus néo-démocrate avait un comité du développement économique. Ce comité a voyagé à travers le Canada. Nous avons visité Montréal, par exemple. Là, nous avons entendu les témoignages d'individus et de groupes sur le sujet du logement. Une association de locataires nous a parlé des organisations s'occupant de loyers, de démolitions d'édifices, de la peur de la fin des contrôles de loyers. Ils ont demandé une politique sur les taux d'intérêt indépendante de celle des États-Unis. Ils désirent avoir des taux plus bas et établis au Canada. Ils souhaitent que le gouvernement mette sur pied de nouveaux programmes coopératifs d'habitations. De plus, la Ligue des propriétaires de Montréal nous a dit que la province de Québec n'était pas comme les autres, parce que 62 p. 100 de la population étaient locataires. A Montréal, la plupart des propriétaires possèdent de petits immeubles, et ils sont paralysés par les changements effectués par le système de taxation.

[*Traduction*]

Nous sommes allés un peu partout dans le pays pour entendre les gens. Des Montréalais m'ont fait part de leurs craintes à propos de la suppression éventuelle du contrôle des loyers. La province de Québec compte un grand nombre de locataires. Cette situation est plutôt inhabituelle par rapport à celle qui existe dans d'autres régions du pays. Les habitants de cette province ont exigé une politique faite au Canada pour le Canada . . .

Si le ministre voulait vraiment faire quelque chose pour améliorer la situation du logement, que nous connaissons tous, il lui suffirait de réduire les taux d'intérêt, ce qui aurait pour effet de relancer le marché.

• (1740)

Maintenant, je voudrais parler un peu des coopératives de logement, monsieur l'Orateur, car j'ai l'impression que nous pourrions réaliser certains progrès sur ce plan, comme nous l'avons fait récemment encore. Je me suis entretenu avec Shirley Schmidt, la directrice de Columbia Housing, une coopérative de logement de ma circonscription. Cette coopérative a tenu des séances d'information pour les personnes désireuses de faire partie d'une coopérative afin de se loger à meilleur marché. Depuis le mois de janvier, elle a tenu quatre de ces réunions dans une salle pouvant accueillir environ 250 personnes. Hier soir, le 2 février, elle a organisé une autre assemblée à laquelle assistaient 350 personnes. Les gens s'entassaient jusque dans le couloir. On m'a dit qu'aucune de ces personnes ne peut espérer se joindre à une coopérative avant au moins 1984 ou 1985, et encore! . . . La seule façon d'y remédier c'est d'octroyer des fonds à Columbia pour lui permettre de construire suffisamment de logements. On m'a dit qu'il lui faudrait construire au moins 600 logements pour répondre aux besoins les plus pressants. Avec 900 logements, elle pourrait satisfaire tout le monde.

A Vancouver, Columbia Housing possède 174 logements dont une partie se trouve dans ma circonscription et elle a dû suspendre la construction de 252 logements supplémentaires qui devait démarrer en mai. Elle a dû suspendre les travaux. M^me^ Schmidt pleurait presque lorsqu'elle me l'a annoncé. Cela se passe en Colombie-Britannique dont l'énorme industrie forestière a licencié le tiers de ses travailleurs. Nous avons les arbres, la main-d'œuvre, les gens et les besoins. Nous avons le savoir-faire voulu.

M. Cosgrove: Mais aucun programme de logement provincial.

M. Waddell: Qu'attendez-vous, monsieur le ministre? Bien sûr, c'est de la faute des provinces, l'Ontario.

M. Cosgrove: Le programme que vous avez sous les yeux prévoit 3,000 logements.

M. Waddell: Le ministre dit que c'est la faute des provinces. Nous avons la possibilité de construire 150 logements à Richmond, en banlieue de Vancouver, près de ma circonscription, mais Columbia n'a jamais pu obtenir d'argent pour Richmond. Nous avons également constaté que le gouvernement de Colombie-Britannique se retire du Programme d'aide au logement locatif aux dépens des personnes âgées. Nous avons constaté que la construction de 420 logements coopératifs a été suspendue dans le sud de la province. Cela représente 534,822 heures-personnes de travail ou si vous préférez 14,263 semaines-personnes. J'ai pensé qu'en exprimant les choses de cette façon, monsieur l'Orateur, les fonctionnaires d'Ottawa comprendraient. Cela représente 274 années-personnes comme on dit ici.

L'important dans tout cela, monsieur l'Orateur, c'est que cela fournit du travail à 274 personnes pendant un an, ou encore à 548 personnes pendant six mois. Cela représenterait 21 millions de dollars d'activité économique. Il faudrait quatre millions de pieds-planche de bois de construction. Il y a actuellement à Fort Saint-Jean 74 unités coopératives et on en a besoin d'encore plus mais on manque de capitaux. On nous a appelés de Prince Rupert où on a besoin de ces unités, mais aucune n'a été prévue là-bas. La demande existe mais il n'y a pas de fonds. Nous sommes prêts à adopter demain, que dis-je ce soir, un bill de subsides. Nous sommes prêts à passer toute la nuit ici si le ministre présente un bill pour financer la construction de ces logements. Nous l'adopterons, illico.

Glen Hadrill, de la Fondation des logements coopératifs, m'a dit que l'on pouvait actuellement construire 10,000 unités coopératives dans l'ensemble du pays. La demande réelle dépasse largement ce chiffre. L'an dernier, il y a eu suffisamment de crédits pour en construire 5,400. Cette année, on ne pourra en construire que 5,000. Selon Hadrill, il faudrait actuellement en Colombie-Britannique 2,000 unités. L'an dernier, on a débloqué les crédits nécessaires pour construire 1,025 unités. Cette année, on ne pourra en construire que 898.

J'ai cité, monsieur l'Orateur, l'opinion de plusieurs habitants de ma circonscription. Il est inutile d'allonger la liste. Les faits sont là. J'ai signalé plusieurs mesures que l'on pourrait prendre. Le député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) a parlé des aspects précis du bill et laissé entendre qu'il vaudrait mieux favoriser l'essor de la SCHL plutôt que de passer des contrats avec elle. Ce régime d'assurance est de peu d'utilité pour les Canadiens moyens; il aide seulement les prêteurs. Pour le parti conservateur, la solution consiste à déduire les intérêts hypothécaires. C'est à mon avis, monsieur l'Orateur, une façon de subventionner les riches. Il suffit de bénéficier du plan, de

doubler son hypothèque et de réinvestir l'argent. Le budget du programme ne suffira pas et on ne pourra venir en aide aux Canadiens à faible ou moyen revenu. On va aider les banquiers, mais pas ceux qui sont dans le besoin. Ceux qui ont besoin d'aide, ce sont les Canadiens moyens dont j'ai longuement parlé aujourd'hui. J'ai fait des propositions concrètes. J'ai parlé des coopératives au ministre; je lui ai suggéré des façons d'encourager ce secteur et j'ai dressé un tableau de la situation à Vancouver.

Le problème, monsieur l'Orateur, c'est que nous, de ce côté-ci de la Chambre, et contrairement à nos vis-à-vis et au ministre, nous estimons que le logement est un droit. Il n'est pas question de faire l'aumône à la population. Nous sommes pour un bill qui relance le bâtiment et qui permette aux gens, aux Canadiens moyens dont j'ai parlé aujourd'hui, d'acheter un logement à un prix raisonnable.

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat. J'ai écouté avec attention l'intervention du dernier orateur, qui est le porte-parole du Nouveau parti démocratique pour presque toutes les questions qui sont débattues. Je me souviens en effet quand il était assis là . . .

M. Waddell: Je le ferai encore.

M. Hnatyshyn: . . . à l'époque où nous formions le gouvernement et où il s'est montré sous son vrai jour. Il nous dit maintenant ce que le NPD ferait pour aider les propriétaires de maison. Le député a eu l'occasion d'appuyer des mesures très progressistes que notre gouvernement avait présentées pour venir en aide aux propriétaires canadiens, mais le moment venu, il a respecté l'ancienne tradition, qui est d'appuyer les libéraux sur les questions de prinncipe.

Je trouve assez intéressant de le voir se lever aujourd'hui pour fustiger le ministre responsable du logement et s'opposer aux programmes proposés. En fait, le député comme son parti ont démontré qu'ils appuyaient le gouvernement. Aux heures cruciales, on peut être certain que les néo-démocrates diront: Prêts, toujours prêts. Tout ce que les libéraux proposeront, nous allons l'approuver. Dans ce cas, monsieur l'Orateur, quelle crédibilité peut-on accorder à ce que le député nous a dit pendant quarante minutes.

J'ai éprouvé beaucoup plus de satisfaction en entendant parler deux de nos collègues, le député de Cumberland-Colchester (M. Coates) et le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton). Ces deux députés siègent depuis 1957, année qui a vu l'élection du très honorable John Diefenbaker. Cette époque appartient déjà à l'histoire, mais cela peut nous éclairer sur la position des différents partis concernant le droit de posséder sa propre maison. Ces deux députés ont fait preuve de beaucoup de sagesse, et je pense qu'il faut prêter l'oreille à ceux qui sont ici depuis un certain temps, car l'expérience est une denrée bien cotée en politique comme ailleurs. Je me rappelle aussi qu'à cette époque-là, le gouvernement conservateur avait relancé la construction domiciliaire. A l'époque, ils ont sorti de l'ombre une loi nationale sur l'habitation tombée dans l'oubli après avoir obtenu un appui très mitigé de la part du gouvernement libéral qui a précédé celui de M. Diefenbaker. Je me rappelle l'intensité de l'activité, et l'engagement donné par l'ensemble du gouvernement à l'égard de la construction domiciliaire, vers la fin des années 50 et au début des années 60. Je suis très fier d'appartenir à un parti qui a toujours favorisé le bâtiment et pris des mesures positives au nom des propriétaires canadiens, de ceux qui veulent devenir propriétaires et de ceux qui veulent posséder un logement satisfaisant et à prix modéré dans notre pays. Je partage l'avis du député qui m'a précédé dans la mesure où je crois que le droit à la propriété doit faire partie intégrante des objectifs de tout parti politique digne de ce nom.

• (1750)

Lorsque nous formions le gouvernement, nous avons formulé un certain nombre de propositions qui, je tiens à vous le dire, monsieur l'Orateur, étaient dans la tradition des programmes proposés par M. Diefenbaker. Nos programmes tenaient compte du fardeau croissant qu'imposait aux propriétaires canadiens la situation dans laquelle nous nous trouvions; le taux d'inflation avait atteint des niveaux inacceptables et les frais afférents à la propriété étaient excessifs pour le Canadien moyen, le couple moyen, le couple non marié et les Canadiens à revenu faible et moyen. Je repense à la mesure que nous avons prise, et je me félicite de l'orientation que nous avons su donner, en tant que gouvernement, au ministre responsable du logement.

Je suis heureux de signaler que le ministre est aujourd'hui à la Chambre et qu'il a participé à tout ce débat. Comme mes remarques d'aujourd'hui portent sur l'efficacité des programmes du gouvernement actuel, je tiens à dire au ministre que je lui sais gré d'avoir essayé d'accorder à l'habitation la priorité qu'elle mérite et de proposer les programmes qui s'imposent dans ce domaine, mais il s'est malheureusement heurté à l'opposition générale de son propre parti, en particulier du gouvernement dont il fait partie et de ses collègues du cabinet.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: J'ai quelques remarques à adresser au ministre aujourd'hui, plus avec un sentiment de tristesse qu'un esprit vindicatif à son endroit, car je sais qu'il fait de son mieux.

Nous examinons la situation actuelle en nous demandant ce qui arrive à l'économie. Il suffit de constater où notre dollar en est rendu: il a baissé au-dessous de 82c. aujourd'hui, poursuivant sa chute. C'est là l'image fidèle de notre conjoncture actuelle. Comme la plupart des Canadiens, je me sens très déprimé quand j'envisage notre avenir économique. Prenons par exemple les dépenses additionnelles auxquelles doivent faire face les propriétaires de maison. Dans la province d'où je viens, la société hydro-électrique de la Saskatchewan ne cesse pas de relever ses tarifs à des niveaux sans précédent. Je reçois des lettres de mes mandants, de femmes âgées qui vivent seules, de jeunes couples et de personnes qui peuvent à peine joindre les deux bouts. Ils me disent que leurs dépenses additionnelles pour le chauffage sont si élevées qu'ils seront peut-être forcés d'abandonner leur maison. Ainsi, dans la province de la Saskatchewan, les notes d'électricité et les frais de chauffage augmenteront de 18 p. 100 ce mois-ci. Quand on songe aux suites de la hausse des intérêts payés par les propriétaires de maisons, on imagine le fardeau supplémentaire qui résultera du paiement de notes de chauffage élevées pendant un hiver très rigoureux qui rappelle les hivers que l'on avait habituellement en Saskatchewan il y a quelques années. Par conséquent, le citoyen moyen de ma province a dû dépenser bien plus d'argent pour le chauffage. Les taux d'intérêt ont atteint un

niveau sans précédent. Les frais d'entretien d'une maison sont devenus exorbitants à cause de l'inflation.

Voilà ce qui se passe à l'heure actuelle. Voilà le climat dans lequel nous devons étudier ce projet de loi. Durant les quelques mois qui ont précédé la présentation du budget, j'ai suivi avec intérêt les déclarations du ministre. Bien des personnes se demandaient, notamment les députés et les sénateurs ainsi que les journalistes de la tribune de la presse, quel genre d'aide le gouvernement allait offrir aux propriétaires de maisons. Il allait être intéressant de voir si le ministre allait mettre de l'avant des mesures qui aideraient véritablement ces gens en période de crise financière. Par conséquent, nous nous sommes demandés si le gouvernement prendrait des dispositions pour atténuer la pression des taux d'intérêt élevés et des taxes foncières élevées imposées par les municipalités. Nous nous sommes demandés si le gouvernement reviendrait sur sa décision et appuierait une politique dont nous avions été les instigateurs et qui aurait permis aux propriétaires de se tirer un tant soit peu d'affaires en déduisant l'intérêt sur les prêts hypothécaires et les taxes foncières municipales. Je pense que ces questions étaient raisonnables. A propos du budget, nous nous sommes demandés si le gouvernement prendrait, comme nous, des mesures favorables aux petits et moyens salariés afin de les aider à absorber la hausse des coûts qu'entraîne la possession d'une maison, tout comme les dispositions sur la taxe énergétique contenue dans notre budget aurait aidé les familles. Sous le gouvernement actuel, les coûts de l'énergie augmentent beaucoup plus que ce n'aurait été le cas en vertu de l'entente énergétique que nous avions mise au point avec l'Alberta. On a répondu par la négative à nos questions. Nous avons attendu les réponses, et nous avons attendu des déclarations de la part des ministres responsables au sein du gouvernement actuel sur les initiatives que nous pouvons espérer les voir prendre.

Je dois dire que j'ai fait un recensement au hasard de certains des articles de journaux consacrés aux déclarations du ministre des Travaux publics (M. Cosgrove), qui est notamment responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Inutile de remonter bien loin. Le 9 septembre 1981 le *Star* de Toronto annonçait en manchette que M. Cosgrove prévoyait la mise en œuvre d'un programme d'assistance aux détenteurs d'hypothèques. Je tiens à citer cet article parce qu'il s'agissait d'une déclaration du ministre responsable de la politique du logement au sein du gouvernement actuel, et une déclaration que nous étions en droit de prendre au sérieux, car lorsque un ministre responsable du logement, à quelque gouvernement qu'il appartienne, fait des déclarations, nous nous attendons à ce qu'elles soient suivies de mesures concrètes. Je vais citer ses propos ainsi que l'article de Pat McNenly les a rapportés.

M. Cosgrove: Citez tout! N'omettez rien!

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je n'ai que 40 minutes à ma disposition, et je tiens pas à trop embarrasser le ministre en citant des propos qu'il a tenus en septembre et qu'il a démentis en octobre. Je tiens seulement à signaler une chose au ministre. Je lis l'embarras sur son visage qui s'empourpre de plus en plus. Faisant preuve de gentillesse et de politesse, je me contenterai . . .

M. Cosgrove: Faites de votre pire! Lisez bien tout d'un bout à l'autre!

M. Hnatyshyn: . . . de tirer de cet article un extrait impartial et exempt de toute connotation partisane, de façon que le ministre puisse se rendre compte . . .

Des voix: Bravo!

Une voix: Juste avant le dîner!

M. Hnatyshyn: . . . des espoirs que nous avions mis en lui.

Comme le sergent d'armes adjoint s'approche parce qu'il a faim, j'aimerais signaler qu'il est 6 heures et que je rependrai mon exposé à 8 heures. J'espère que le ministre sera présent pour entendre mes observations.

M. Cosgrove: Je tiens absolument à tout entendre!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Puisque j'ai l'assentiment du député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn), et que le sergent d'armes adjoint a faim, je déclare qu'il est 6 heures. La Chambre reprendra ses travaux à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Quand la séance a été suspendue à 6 heures, le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) avait la parole.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, tout juste avant la suspension de la séance, je faisais remarquer qu'un grand nombre d'entre nous et de Canadiens se préoccupent vivement de la voie dans laquelle le gouvernement s'engage en matière d'habitation. Cet état de choses est attribuable à certains faits que j'ai signalés. Notamment des taux d'intérêt qui ne s'étaient jamais vus, des taux absolument incroyables et usuraires de plus de 20 p. 100. Cela m'a incité à faire remarquer à ce moment-là que ces taux étaient ceux que les criminels avaient l'habitude d'imposer à leurs clients moins favorisés, soit 22 ou 23 p. 100. C'est un fardeau insupportable qu'on impose aux Canadiens.

Nous sommes aussi aux prises avec un taux d'inflation sans précédent. Les frais de réparation, les coûts afférents à la propriété, le prix de l'ameublement d'une maison, même modeste, sont un fardeau additionnel pour le Canadien moyen, a fortiori pour ceux qui ont un revenu fixe comme les personnes âgées et les jeunes qui se lancent dans la vie.

En outre, nous nous trouvons dans une situation où, malgré l'inflation, le gouvernement a lancé une politique énergétique nationale qui a contribué à faire monter les prix pour le propriétaire à un point qui aurait été absolument impensable il y a à peine quelques mois. Ce programme énergétique a fait augmenter la facture de mazout que doit payer le Canadien moyen d'une façon que le gouvernement dont j'ai fait partie n'aurait jamais endossée.

Je sais que le ministre s'intéresse beaucoup aux problèmes du logement au Canada et qu'il défend bien son point de vue auprès de ses collègues du cabinet. Je puis lui dire que, dans ce contexte, dans cette bataille qu'il mène auprès de ses collègues et du cabinet, il jouit de l'appui de la plupart des députés de ce côté-ci de la Chambre. Pour les députés de notre parti, la question du logement est une question prioritaire.

Alors que vous m'écoutiez, suspendu à mes lèvres, avant l'heure du souper, monsieur l'Orateur, j'exposais dans leurs grandes lignes quelques-unes des déclarations du ministre sur les mesures qu'il pensait que le gouvernement proposerait dans son budget. Je parlais d'un article publié dans le *Toronto Star* du 9 septembre 1981 sous le titre «Cosgrove prévoit l'annonce d'un programme d'aide hypothécaire». Je m'étais promis d'en citer des extraits calmement. Les traits saillants de cet article et des citations du ministre devraient donner une idée de ce que les Canadiens attendent du gouvernement actuel quant à ce qu'il est disposé à faire dans le contexte que je vous ai décrit au début de mon intervention.

• (2010)

Voici ce que dit cet article:

Le ministre fédéral du logement, M. Paul Cosgrove, ne veut pas dire quelles propositions il entend présenter à court terme pour atténuer les répercussions de la hausse des taux d'intérêt, mais il a bon espoir que le cabinet fédéral les adoptera car on risque sinon de voir l'industrie du bâtiment qui se chiffre par milliards de dollars être pratiquement paralysée.

«A leur niveau actuel, les taux d'intérêt sont de très mauvais augure pour le bâtiment,» a déclaré M. Cosgrove, ministre libéral (York-Scarborough) dans une interview hier.

Puis il a enchaîné:

. . . et si les taux d'intérêt continuent sans qu'Ottawa apporte une aide», a prédit M. Cosgrove, «les gens n'achèteront pas et ne construiront pas. C'est ce que les entrepreneurs me disent et je veux bien le croire.»

Et l'article d'ajouter ceci:

M. Cosgrove ne s'est pas laissé décourager par la récente déclaration du ministre des Finances, M. Allan MacEachen, selon laquelle le gouvernement n'a pas comme priorité de faire baisser les taux d'intérêt.

Le ministre a persévéré. Son action était positive. Il a pris cette position ferme au nom du gouvernement, et je pense que nous étions nombreux à penser de ce côté-ci qu'il essayait de trouver une solution et que nous devrions donc lui apporter notre appui si nous le pouvons. Nous avons donc pensé qu'il fallait attendre les dispositions de la nouvelle politique qu'on devait nous présenter.

Le *Citizen* d'Ottawa titrait le 17 septembre 1981: «Relance possible de la construction de logements locatifs grâce au prochain budget». Dans cet article, Jim Robb, journaliste du *Citizen* écrit ceci:

Certains fonctionnaires fédéraux ont fait savoir mercredi que de nouvelles mesures importantes visant à relancer la construction de logements locatifs pourraient faire partie du prochain budget du ministre des Finances, M. Allan MacEachen.

Le ministre du logement, M. Paul Cosgrove, a souligné mercredi que si le gouvernement dit qu'il va venir en aide uniquement à ceux qui sont réellement en difficulté, c'est ce qu'il va faire.

«La grande majorité de nos concitoyens ne seront donc pas secourus», a déclaré M. Cosgrove aux journalistes à l'issue de la réunion de planification économique du Cabinet qui a duré une journée dans la retraite du gouvernement au lac Meach.

Cela, on peut en être sûr, monsieur l'Orateur. Du 9 au 17 septembre, 8 jours à peine s'étaient écoulés après la première déclaration du ministre. Ce qui s'est passé, c'est qu'il s'est rendu compte où cette déclaration d'ouverture importante sur les intentions du gouvernement, allait le mener.

Le 23 octobre 1981, après avoir réfléchi un mois à la question, il a décidé d'essayer une nouvelle tactique et de prendre une autre initiative. Ce même jour, dans le *Citizen* d'Ottawa Don Butler, journaliste de ce quotidien publiait un article intitulé «Cosgrove s'engage personnellement à aider les propriétaires de maisons en difficulté» qui disait ceci:

M. Paul Cosgrove, ministre chargé du logement, a proposé jeudi d'intervenir personnellement dans les cas où des propriétaires risquaient vraiment de perdre leurs maisons à cause des taux d'intérêt hypothécaire élevés.

On est loin de la déclaration impressionnante faite un mois plus tôt au sujet des intentions du gouvernement.

Le lendemain, 24 octobre, le ministre remettait ça et tâchait d'obtenir une aide accrue pour les propriétaires de maisons. Toujours dans le *Citizen* d'Ottawa, ce même jour, dans un article intitulé «Cosgrove réclame une aide d'urgence à propos des hypothèques», on pouvait lire ceci:

M. Paul Cosgrove, ministre chargé du logement, a déclaré vendredi qu'il souhaitait que le budget prévoie des mesures d'aide aux propriétaires de maisons à faible revenu plus substantielles que l'aide que ces mêmes propriétaires reçoivent actuellement de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

L'article disait ensuite:

Le ministre a déclaré à la Chambre jeudi qu'il comptait s'occuper personnellement des cas difficiles d'ici la présentation du budget si les députés n'arrivaient pas à persuader les banques et les sociétés de fiducie d'accorder des conditions spéciales aux propriétaires dont les maisons risquaient d'être saisies.

Il a toutefois admis devant les journalistes vendredi que son influence se limitait à la pression morale que son titre de ministre lui permettait d'exercer sur les banquiers et autres prêteurs intransigeants.

C'est là, monsieur l'Orateur, un nouveau recul. Il y aurait de quoi rire si la situation n'était pas aussi tragique. Toujours le 24 octobre, le *Star* de Toronto publiait un article intitulé «Cosgrove déclare aux propriétaires: Je ne peux rien vous garantir», article signé par David Vienneau, correspondant à Ottawa et dans lequel on pouvait lire ceci:

M. Paul Cosgrove, ministre chargé du Logement, a déclaré qu'il ne pouvait promettre que son intervention personnelle dans les conflits relatifs aux intérêts hypothécaires . . .

[*Français*]

M. Cousineau: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): L'honorable député de Gatineau (M. Cousineau) invoque le Règlement.

M. Cousineau: Monsieur le président, il existe une coutume à la Chambre à l'effet qu'on ne mentionne pas le nom de la personne, mais plutôt son ministère ou bien sa circonscription. Et je vous réfère aux paroles de M^me^ le Président, rapportées à la page 8396 des *Débats* du 18 mars 1981, où on lit qu'une parole ou des mots non parlementaires ne peuvent être prononcés, même s'il y a référence à un article de journal ou . . .

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je ne pense que ces explications soient utiles à la présidence. Le député a peut-être mentionné un autre député par son nom mais je sais la part qu'il a prise au débat avant 6 heures et après 8 heures et il y a si peu de choses à redire à la désignation des députés par leur nom que je n'ai rien pu y trouver d'irrégulier.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je comprends les préoccupations qu'éprouve le whip adjoint pour le respect du decorum. Je suis d'accord avec le principe voulant qu'on ne désigne pas les députés par leur nom pendant les débats, mais c'est aussi un principe bien établi que lorsqu'on cite des articles dans lesquels le nom figure, il est possible de les citer textuellement. Donc, je n'employais pas de désignation patronymique, je lisais simplement des articles de presse rapportant des déclarations du ministre.

J'espère ne pas avoir violé l'usage voulant qu'on ne désigne pas les ministres ou les députés par leur nom. Cependant, quand on cite des articles, la règle veut je pense qu'on puisse le faire textuellement. Autrement, avec les attributions du ministre, il faudrait trop de temps et je n'ai que 40 minutes pour faire passer au ministre de nombreux messages.

Je continue donc, en veillant à citer textuellement. J'en enverrai copie à la présidence si elle désire vérifier ces textes. L'article dit donc:

Cosgrove a dit qu'il faisait justement cela pour cinq de ses propres commettants . . .

[*Français*]

M. Cousineau: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je ne veux pas en appeler de votre décision, mais je crois . . .

L'Orateur suppléant (M. Blaker): L'honorable député de Gatineau invoque le Règlement.

M. Cousineau: Je n'en appelle pas de votre décision, monsieur le président, mais je vous ai référé à un commentaire de la présidence de la Chambre le 18 mars 1981, alors qu'il était bien clair qu'on ne pouvait pas citer un article de journal.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le principe dont parle le député est sans aucun doute tout à fait valable. Cela ne pose pas de problème. Toutefois, le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) fait allusion à certains articles parus dans les journaux et, en les lisant, il parle de certains députés de la Chambre. C'est tout à fait réglementaire, et il n'y a rien à redire là-dessus non plus.

Il ne faudrait pas invoquer à tort et à travers ce principe, mais je ne crois pas non plus que le député de Saskatoon-Ouest en abuse. Laissons-lui donc la parole.

Si, plus loin, le député trouve encore à redire contre son collègue de Saskatoon-Ouest, je l'écouterai encore. Pour le moment, un député qui, en lisant un article de journal, donne le nom d'un de ses collègues, n'enfreint pas le Règlement.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je témoigne un si grand respect au whip adjoint qui s'est interposé, que je veillerai à ne plus l'offenser en employant le nom du ministre des Travaux publics. S'il n'aime pas entendre prononcer ce nom au cours du débat, je comprends son point de vue et je signale simplement que chaque fois que je voudrai parler du ministre, j'emploierai l'expression «le ministre innommable».

M. Cousineau: Vous enfreignez le Règlement.

M. Hnatyshyn: Pour en revenir à l'article, le ministre a dit:

. . . qu'il faisait justement cela pour cinq de ses électeurs—notamment téléphoner aux directeurs des banques locales. Il a refusé de dévoiler l'identité des personnes qu'il cherchait à aider.

Voilà où je veux en venir: malheureusement, à l'heure actuelle, au lieu de chercher à renflouer tout le secteur du bâtiment au Canada, le ministre préfère aider cinq de ses électeurs. Mais il refuse de nous en dévoiler l'identité.

• (2020)

Je signale au ministre qu'il y a eu des abus dans le passé et que c'est à cause de cela que nous sommes maintenant devant une telle situation. J'ai sous les yeux un article de la Presse canadienne paru aujourd'hui même dans la *Gazette* de Montréal. L'article est intitulé «La SCHL affirme que la situation des mises en chantier n'est pas encourageante» et dit notamment:

La société fédérale de la Couronne prévoit peu de changements dans les taux d'intérêt hypothécaires au cours du premier semestre de cette année et des taux peut-être un peu plus élevés pendant le second semestre. A cause de cela, on pense que le nombre de mises en chantier au Canada baissera cette année de 177,973 unités qu'il était en 1981 à environ 162,000.

Voici les prévisions de la SCHL pour les mises en chantier par province cette année (les chiffres pour 1981 sont indiqués entre parenthèses): Terre-Neuve, 3,500 (3,210), l'Île-du-Prince-Édouard, 300 (203), la Nouvelle-Écosse, 3,500 (3,715), le Nouveau-Brunswick, 2,500 (2,188), le Québec, 31,000 (29,645), l'Ontario, 45,000 (50,161), le Manitoba, 3,000 (2,824), la Saskatchewan, 6,000 (5,972), l'Alberta, 33,000 (38,470), et la Colombie-Britannique, 34,000 (41,585).

Voilà ce à quoi les députés de l'ensemble des Canadiens s'attendent de la part du ministre chargé du logement.

J'ai aujourd'hui le triste devoir de commenter la politique de logement du gouvernement et la mesure à l'étude qui semble représenter la solution trouvée par le ministre des Finances (M. MacEachen) et le gouvernement pour faire face à la perspective peu encourageante entrevue par le ministre d'après les rapports que lui-même et son ministère ont reçus. Les propriétaires canadiens de maisons n'avaient jamais été obligés de surmonter de tels obstacles pour obtenir et conserver l'une des nécessités de la vie, en l'occurrence, une maison familiale.

Comme je l'ai déjà signalé, les Canadiens ont dû faire face à des taux d'intérêt hypothécaires indûment élevés. Ils ont dû faire appel au ministre chargé du logement, qui n'a pas été capable de remplir les promesses qu'il avait faites aux Canadiens.

En dépit des moyens dont nous disposons et des pouvoirs que possède le gouvernement fédéral en matière de logement, la preuve a été faite que le gouvernement n'a aucun plan en vue de venir en aide aux familles qui ont des difficultés à financer l'acquisition d'une maison. Le ministre connaît fort bien la gravité du problème. Son ministère lui a fourni des données de base à cet égard. L'un de ces documents, rendu public, constate ce qui suit:

On sait désormais que beaucoup de ménages auront des difficultés à renouveler leur hypothèque. L'an prochain, plus de 100,000 ménages devront consacrer au logement plus de 30 p. 100 de leur revenu après avoir renouvelé leur hypothèque.

Le logement

Comme la majorité des ménages ont déjà remboursé une partie de leur hypothèque, ils seront en mesure d'étaler le remboursement de leur prêt hypothécaire obtenu à 21 p. 100. Malgré tout, dans l'ensemble, ces ménages se verront imposer des hausses de $300 à $350 par mois. De sorte que bien des ménages devront entreprendre de rééquilibrer leur budget familial.

Ces gens-là finiront par s'en tirer mais seront furieux en voyant leur niveau de vie régresser pour des raisons totalement indépendantes de leur volonté.

Pour les autres, soit de 100,000 à 110,000 ménages, ils ne pourront faire place dans le budget familial à des versements plus élevés dépassant les 30 p. 100 de leur revenu. Ils consacrent déjà une part élevée de leur revenu pour se loger et leur avoir propre est encore faible. Des difficultés sont inévitables. Ils perdront leur principal bien, leur maison parce qu'ils auront dû renouveler leur hypothèque en période de taux élevés.

Ce passage est tiré d'un exposé de principe rédigé par les collaborateurs du ministre qui ont fait le point sur la gravité de la crise domiciliaire au Canada. On connaissait ainsi avant le budget les difficultés qui attendaient les Canadiens et le ministre a d'abord promis qu'il entendait faire quelque chose, mais après quelque séances du cabinet en compagnie de ses collègues, il a rabaissé ses ambitions au point d'offrir simplement ses bons offices pour exhorter les banques à se montrer un peu moins exigeantes envers des êtres en chair et en os.

M. Cosgrove: Plus 350 millions de dollars.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, l'imagination dont fait preuve le ministre dans ses interventions me fascine toujours.

Je désire parler des logements locatifs, car on a donné un espoir aux locataires canadiens. Les prévisions figurant dans le propre exposé de principe du gouvernement n'étaient guère plus brillantes.

Les investissements dans les logements locatifs cesseront sur la plupart des marchés et les taux de vacance seront quasiment nuls d'ici à 1983.

On assistera à un véritable marché noir, dans lequel le principe du «pas de porte» sera très courant.

Vous savez, monsieur l'Orateur, ce que j'entends par «pas de porte». Il s'agit du paiement d'une certaine somme. C'est un arrangement de marché noir, en vertu duquel certaines personnes peuvent obtenir un logement malgré la pénurie d'appartements à louer convenables au Canada. Je ne parle pas de l'Union soviétique, ni de Moscou. Je parle du Canada, où il va être de plus en plus difficile de trouver un appartement convenable à louer pour ceux qui ne peuvent pas se permettre d'être propriétaires. Je cite encore une fois un passage des propres documents émanant du ministère:

En raison du marché restreint, il y aura de longues listes d'attente pour les logements à louer et bien des gens seront obligés de cohabiter avec d'autres membres de leur famille ou des amis. Nous assisterons à une régression considérable des conditions de logement, après trente-cinq ans d'amélioration progressive.

Voilà les prévisions que le gouvernement, le ministre des Finances et sans doute le ministre chargé du logement connaissaient bien avant de proposer le budget. En fait, le ministre chargé du logement a même remis son poste en jeu en disant qu'il démissionnerait si le budget ne prévoyait aucune aide à l'intention des propriétaires. C'est une attitude tout à fait louable de la part d'un ministre qui est sincère et déterminé à aider les propriétaires au Canada, et je le félicite d'avoir pris cette position . . .

Une voix: Mais!

M. Hnatyshyn: . . . mais après nous avoir laissé entrevoir l'espoir de mesures d'aide dans le budget, le ministre a été manifestement court-circuité par ses collègues du cabinet.

Comme nous le savons tous très bien, le budget a ruiné les projets des propriétaires et des locataires à travers le pays. Ce qui est remarquable dans ces propositions budgétaires, c'est que le gouvernement ait pu les formuler sans tenir compte pour ainsi dire des répercussions probables qu'aurait leur application pratique. Nous en avons eu la preuve dans la foule de sujets soulevés, jour après jour, pendant la période des questions. Mes collègues ont posé des questions sur ce que le ministre des Finances entendait par telle ou telle proposition budgétaire. Pourquoi d'autres dispositions n'avaient-elles pas été prises? Dans ce contexte particulier, pourquoi a-t-on ainsi laissé tomber les propriétaires de maisons? Pour toute réponse, le gouvernement a prévu 50 millions de dollars cette année, soit pour garantir le remboursement d'intérêts différés jusqu'à concurrence de $3,000 si l'avoir propre du propriétaire est important, soit pour payer, en tout ou en partie, l'intérêt différé jusqu'à un maximum $3,000 dans le cas de celui dont l'avoir propre est minime. Cette aide s'applique aux hypothèques renouvelées entre le 1er septembre 1981 et le 12 novembre 1982, période qui ne tient pas compte des taux hypothécaires records de l'été dernier. A cause de cela, même si 920,000 propriétaires de maison renouvellent leur hypothèque au cours de la période visée, seul un assez petit nombre d'entre eux rempliront les conditions requises et tous ceux qui ont dû renouveler leur hypothèque pendant l'été resteront le bec dans l'eau.

• (2030)

Qu'a-t-on prévu dans ce budget pour les locataires, monsieur l'Orateur? Comme l'a prédit le ministre, à moins que l'on fasse quelque chose pour fournir des logements locatifs, le budget mènera le secteur de l'habitation à sa perte. En reliant la déduction des intérêts au revenu d'investissement, on fait disparaître des dispositions qui pouvaient contribuer dans une large mesure à l'expansion de ce secteur. La disposition qui supprime la déduction des frais accessoires pour les IRLM produit le même résultat. Cela entraîne un véritable marasme dans ce secteur malgré une demande et une pénurie de logements sans précédents. Les 15,000 logements promis par le ministre des Finances ne feront pas grand-chose pour colmater la brèche ouverte par ces mesures fiscales. Avec quelques stimulants, le secteur privé se serait chargé lui-même du travail. Après s'être battu avec ses collègues du cabinet, le ministre a peut-être enfin compris que le gouvernement ne se souciait guère du secteur privé.

Le budget aura sans doute pour résultat de réduire le nombre de mises en chantier. Le programme IRLM a été annulé. N'oublions pas que nous lui devons la construction de 25,000 logements locatifs l'année dernière, soit 10,000 de plus que les 15,000 que le gouvernement s'attend à voir construire dans le cadre du programme prévu dans le bill C-89. En attendant, pour ce qui est des logements sociaux, en 1982, l'aide gouvernementale permettra d'en construire 25,000 au lieu de 30,000 soit 5,000 de moins.

Je voulais approfondir davantage la question, monsieur l'Orateur, mais je n'en ai malheureusement pas le temps. Le ministre a fait l'objet de nombreuses attaques. Je sympathise avec lui car je crois qu'il essaie de faire du bon travail. Il a néanmoins des responsabilités envers les Canadiens à qui il a promis de démissionner s'il ne pouvait arriver à rien et, s'il a le sens de l'honneur, il devrait tenir sa promesse. S'il est intègre, et je crois qu'il l'est, j'estime qu'il devrait, dans l'intérêt des Canadiens et pour remettre le gouvernement dans la bonne

voie, donner sa démission vu que ce budget ne fait absolument rien pour régler nos problèmes de logement.

Des voix: Bravo!

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer au débat sur le bill C-89. Ce texte de loi devait revêtir une grande importance. Les propriétaires de maisons en souhaitaient vivement l'adoption. Il arrive malheureusement trop tard et il n'a rien à offrir à ceux qui ont déjà perdu leur maison ou qui se sont résignés à l'inévitable.

La situation désespérée dans laquelle se trouvent à l'heure actuelle propriétaires et locataires est le fruit du refus du gouvernement de modifier sa politique des taux élevés d'intérêt et de s'attaquer de front, de manière juste et responsable, au problème de l'habitation.

Nous sommes convaincus que le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove), responsable du logement, a laissé filer une excellente occasion de proposer une loi qui soit un effort sérieux pour résoudre les problèmes de logement et s'attaquer à des taux hypothécaires trop élevés. Il a plutôt préféré, de concert avec ses collègues du cabinet et le premier ministre lui-même (M. Trudeau) susciter chez les propriétaires de maison le vain espoir d'un secours substantiel du gouvernement. Leur déception est des plus amère. En dépit des pressions exercées de toutes parts par les Canadiens et certains de leurs représentants à la Chambre, le ministre s'est contenté de faire croire, à l'occasion de nombreuses déclarations publiques, qu'il préparait d'importants correctifs qui seraient annoncés dans l'exposé budgétaire du 12 novembre, si les Canadiens voulaient bien patienter. Le secours viendrait à ce moment, prétendait-il. Ses collègues espéraient ainsi calmer la tempête.

A peine quelques jours avant le dépôt du budget, le ministre niait toute promesse d'un plan global du gouvernement pour venir en aide aux Canadiens. Il ne fait aucun doute, monsieur l'Orateur, que le ministre a subi les sévères remontrances du cabinet pour avoir, prétendument, divulgué certains points du budget.

Le projet de loi que nous avons en main prouve qu'il ne fallait pas prendre trop au sérieux les programmes d'aide gouvernementale aux propriétaires de maison, aux locataires et au secteur du bâtiment. Il est évident que le gouvernement espère s'en sortir en faisant semblant de s'attaquer au problème persistant à l'aide de mesures mineures et à court terme, tout en se contentant de croiser les doigts dans l'espoir que l'inflation et les taux d'intérêt fléchiront bientôt et qu'il en aura tout le mérite.

Quand nous nous penchons sur les problèmes de l'heure dans le secteur du logement et sur les solutions avancées par le gouvernement, il est clair que celui-ci, en attendant que l'orage passe, refuse de s'attaquer aux causes du problème.

Si nous éprouvons des difficultés dans le domaine du logement au Canada depuis quelques années, c'est bien au niveau des maisons disponibles et des maisons à un prix abordable.

Pour ce qui est des maisons disponibles, il est évident que les nouvelles mises en chantier accusent un retard manifeste par rapport aux besoins actuels et que la pénurie ne cesse de s'aggraver. Selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement et l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain, le Canada a besoin de bien plus de 200,000 nouveaux logements par année juste pour satisfaire à la demande des consommateurs. Pourtant, au cours des quatre ou cinq dernières années, le nombre des nouvelles mises en chantier n'a cessé de décroître.

En 1977, nous avions besoin de 256,000 nouvelles maisons, mais nous n'en avons construit que 245,000. La situation se détériore avec les années. En 1978, nous avions besoin de 259,000 nouvelles maisons, mais nous n'en avons construit que 227,000. Cette tendance persiste encore aujourd'hui, monsieur l'Orateur. En 1981, nous avions besoin de 265,000 nouvelles maisons, mais nous n'en avons construit que 170,000. On prévoit que nous construirons 135,000 nouvelles maisons en 1982, alors que nous aurions en fait besoin d'en construire 261,000. Comme vous pouvez le constater, monsieur l'Orateur, la situation se détériore très rapidement.

Il n'y a pas davantage de logements ou d'appartements à louer. Si l'on en juge d'après les chiffres et prédictions du gouvernement donnés dans le document de la SCHL, lequel a fait l'objet d'une fuite l'automne dernier, la gravité du problème est évidente. Le gouvernement prévoit qu'en 1983 le taux de vacance sera nul partout au Canada. Mais si les tendances actuelles se maintiennent, nous pourrions bien arriver à ce résultat dès l'été prochain. Le taux de vacance national est tombé de 2.8 p. 100 en 1980 à 1.2 p. 100 en octobre 1981. Il est déjà de zéro dans certaines régions métropolitaines. Cela prouve bien que la situation continue de se détériorer rapidement.

Le gouvernement estime à environ 90,000 le nombre de logements locatifs nécessaire pour répondre à la demande et pourtant il semble incapable d'aider la construction de logements locatifs, en dehors des projets de logements subventionnés. Il semble du moins que ce soit le cas, étant donné l'appui qu'il continue de donner à la politique des taux d'intérêt élevés et le budget qu'il a bourré de mesures propres à décourager l'investissement privé dans la construction d'immeubles locatifs.

Un exemple de mesure décourageante est l'annulation du programme des immeubles résidentiels à loyers multiples. On estime qu'à cause de la suppression de ce programme, 20,000 logements de moins vont être mis en chantier cette année.

• (2040)

Le gouvernement a remplacé cet excellent programme par des prêts sans intérêt de $7,500 pour chacun des 15,000 logements qui seront construits dans diverses régions du pays. Cela satisfera à peine à la forte demande de logements locatifs au Canada. Or, selon le document de la SCHL qui a fait l'objet d'une fuite, le marché de la location se détériore très rapidement. Le programme IRLM répondait beaucoup mieux aux besoins en matière de construction de logements locatifs que cette formule de remplacement instaurée par le gouvernement, étant donné que l'objectif de 15,000 logements est loin de satisfaire à la demande, actuelle ou future.

En ce qui concerne l'accessibilité du logement, il est parfaitement évident que le rêve d'acquérir une maison est devenu un véritable cauchemard. Dans les trois derniers mois de 1981, le prix de vente moyen d'une maison était au Canada de $77,900. Si l'on suppose que l'acheteur verse 10 p. 100 du prix comptant et paye $1,000 de taxes foncières, et si l'on accepte le principe général voulant que le paiement du capital, des intérêts et des

taxes ne doit pas excéder 30 p. 100 du revenu brut du propriétaire, on constate qu'il faut avoir un revenu familial annuel de $44,500 pour acheter une maison à prix moyen. Combien des Canadiens qui doivent renouveler leur hypothèque ont un pareil revenu? Avec des prix aussi élevés, qui peut vraiment se permettre d'acheter une maison aujourd'hui? Les courtiers d'immeubles nous disent à quel point leurs affaires ont ralenti du fait que très peu de gens peuvent même songer à s'acheter une maison à un prix pareil, sans parler des taux d'intérêt trop élevés des emprunts hypothécaires.

Il existe malheureusement une autre catégorie importante de propriétaires qui est à la merci des taux d'intérêts élevés; il s'agit de tous les gens qui doivent renouveler leur hypothèque. Durant les deux prochaines années, environ 1,200,000 familles se trouveront dans cette situation impossible. La SCHL avoue qu'environ 40,000 canadiens pourraient perdre leur maison parce que les intérêts sont maintenus à des taux élevés. Néanmoins, le gouvernement refuse d'apporter une aide appréciable aux propriétaires, qu'importe si de nombreux Canadiens perdent leur maison ou doivent sacrifier leurs économies.

La suppression des subventions accordées pour la construction d'immeubles locatifs provoque une majoration des loyers. L'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain a estimé que, pour maintenir les bénéfices des investisseurs malgré la suppression des subventions fédérales, il faudrait majorer les loyers d'au moins 60 p. 100. Comme c'est peu pratique et irréaliste, il est certain que les investisseurs abandonnent ce secteur. Par conséquent, le gouvernement est en train de faire périr cette industrie très importante qu'il prétend aider en présentant ce projet de loi. Il en résultera un chômage général, sans compter la stagnation d'une industrie qui sera incapable de répondre aux besoins élémentaires des consommateurs.

Je voudrais passer brièvement en revue ce que le gouvernement offre aux Canadiens avec le bill à l'étude afin de démontrer que leurs protestations véhémentes sont tout à fait justifiées, ainsi que leurs critiques. Les propriétaires canadiens, pris collectivement, ne s'en trouveront pas mieux après l'adoption du bill. Pour sauver la face, le gouvernement offrira une aide superficielle à deux groupes de propriétaires qui ont à renouveler leur hypothèque. Les propriétaires du premier groupe, dont le nombre a été estimé à environ 12,500 par la SCHL, recevront, une fois dans leur vie, une subvention de quelque $3,000. Cette subvention est conçue pour les gens dont la mise de fonds dans leur maison est trop faible pour leur permettre de reporter l'intérêt. Les propriétaires du second groupe, que le ministre a estimés à environ 37,500, doivent verser des montants hypothécaires mensuels supérieurs à 30 p. 100 de leur revenu brut. Ils recevront des garanties du gouvernement pouvant atteindre $3,000 et destinées à convaincre les prêteurs de leur permettre d'échapper à une partie des taux d'intérêt élevés. Ce programme ne s'applique qu'aux propriétaires qui ont renouvelé leur hypothèque entre le 1er septembre 1981 et le 12 novembre 1982, et à ceux qui consacrent plus de 30 p. 100 de leur revenu brut au remboursement de leur hypothèque. Ce programme de subvention et de prêt ne viendra en aide qu'à 50,000 des 920,000 propriétaires qui, a-t-on calculé, auront renouvelé leur hypothèque au cours de la période prévue. Parmi les 900,000 Canadiens qui renouvelleront leur hypothèque, 100,000 risquent vraiment de perdre leur maison; pourtant, le gouvernement offrira des subventions de $3,000 à 12,500 propriétaires seulement. Il reste aux Canadiens la perspective peu encourageante de renouveler leur hypothèque à des taux d'environ 20 p. 100 ce qui n'est pas une perspective alléchante.

Il y a un autre aspect de ce projet de loi qui me proccupe; il propose aux propriétaires de maison de différer le paiement de leur hypothèque mais ceux-ci s'endetteront de plus en plus. D'après un document du gouvernement dont le contenu a été révélé grâce à une fuite, le fait de différer le paiement des intérêts ne résoudra probablement pas les problèmes des Canadiens qui doivent renouveler leur hypothèque. Malgré la teneur de ce document de la SCHL, le cabinet a décidé d'avoir recours à cet expédient. Il espère que les établissements de prêts accepteront de différer sans frais le paiement des intérêts grâce aux garanties qui leur sont offertes.

Comme on l'a déjà dit à propos de l'aide dans le domaine de la location, le gouvernement a annoncé un programme très peu solide visant à favoriser la construction de 15,000 logements locatifs à concurrence de 125 millions de dollars dans les régions où le taux de vacance est peu élevé. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement offre des prêts sans intérêts à concurrence de $7,500 par logement. Pour protéger les Canadiens contre les taux d'intérêts hypothécaires exorbitants et les empêcher de perdre leur maison, il faut en réalité instaurer un crédit d'impôt pour intérêts hypothécaires et impôts fonciers analogue à celui que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) avait proposé lorsqu'il était ministre des Finances. Si ce programme était en vigueur aujourd'hui, les propriétaires bénéficieraient de crédits d'impôt de $1,125 pour 1981 et de $1,500 pour 1982. Dans le cadre de ce programme, plus de 2 milliards de dollars auraient servi à aider les propriétaires. A l'époque, nous avions offert 2.3 milliards de dollars au titre de l'aide aux propriétaires tandis que le gouvernement n'offrait que 50 millions pour cette année.

Il y a un autre domaine où les propriétaires sont encore une fois les dindons de la farce. Je songe à ceux qui ont isolé leur maison à la mousse d'urée formaldéhyde sur les conseils et avec l'aide financière du gouvernement fédéral. Quiconque tente actuellement de vendre une maison isolée à la mousse d'urée ou de renouveler son hypothèque sur une maison isolée avec ce produit en sait long sur les inconvénients que cela entraîne. Ces maisons sont sans valeur et dangereuses pour la santé et le bien-être de leurs occupants et pourtant, après avoir interdit la vente de ce produit sur le marché, il a fallu au gouvernement un an pour mettre au point un programme d'aide aux victimes en vue de remédier à la tragique situation qu'il a provoquée. Le gouvernement prend tout son temps pour procéder à l'examen des demandes parce que, de toute évidence, il veut que les Canadiens assument le fardeau financier de cette opération de nettoyage qui peut facilement coûter des milliers de dollars par maison. Si le gouvernement avait agi plus rapidement, il n'aurait pas provoqué la colère de tant de Canadiens, sans parler du problème de l'enlèvement de la mousse. Il ne fait aucun doute que le gouvernement doit contribuer à l'enlèvement de la MIUF puisqu'il a encouragé les Canadiens à l'utiliser. Il est évident que la solution la plus simple serait que le gouvernement assume ses responsabilités, qu'il admette son erreur, qu'il cesse de tergiverser et qu'il dédommage intégralement les victimes de cette incurie administrative.

Je pense, comme la majorité des Canadiens, que le logement est un droit fondamental. Tout le monde a le droit ou devrait avoir le droit de posséder une maison. Mais si la reconnaissance de ce droit fait son chemin, nos possibilités de trouver un toit s'amenuisent de plus en plus. Or le gouvernement n'a à peu près rien à offrir aux milliers de Canadiens sur qui pèse la menace immédiate de perdre leur maison.

• (2050)

Le bill C-89 s'attaque même à peine au grave problème financier auquel font face les propriétaires comme l'industrie du bâtiment elle-même. Le bill est absolument insuffisant. Si le gouvernement avait prêté attention aux Canadiens et compris leurs besoins réels, nous serions aujourd'hui saisis d'une mesure législative plus complète, d'une portée plus générale et prévoyant un meilleur financement. Nous ne pouvons qu'espérer que le gouvernement acceptera certains des amendements et modifiera le bill avant que la Chambre ne l'adopte. Je n'ose pas croire qu'on y apportera de tels changements. J'ai fini par apprendre depuis dix ans que je suis député à la Chambre que le bon sens est ce qu'il y a de plus rare à trouver chez les gens d'en face. Il est vraiment malheureux et tragique que notre assemblée ne soit qu'un endroit de plus où la théorie et les idées théoriques l'emportent toujours sur les idées pratiques qui donnent réellement de meilleurs résultats tant dans leur application que dans les coûts moindres qu'elles représentent à long terme pour les contribuables. Il n'est pas étonnant que nos agriculteurs et nos producteurs soient les gens les plus efficaces qui se puissent trouver où que ce soit dans le monde. Ce sont des gens pratiques qui ont peu de temps à perdre aux théories farfelues habituellement dénuées de fondement solide leur permettant de résister au test de l'expérience pratique.

Celui qui a inventé l'expression voulant qu'il n'y ait rien de tel que l'expérience pratique n'a jamais si bien dit. Il est dommage que trop de gens qui devraient avoir un peu plus de bon sens préfèrent ignorer ces paroles de véritable sagesse.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que j'ai l'occasion de prendre la parole à la Chambre depuis mercredi dernier, journée fatidique dans les annales de la province de l'Alberta. C'est mercredi dernier que le premier député séparatiste a été élu à notre assemblée législative provinciale; c'était le premier séparatiste à se présenter aux élections. Je me suis souvenu qu'il y a 10 ou 12 ans, il n'y avait aucun député séparatiste nulle part au Canada.

En ce 23 février 1982, je pense avec tristesse à la menace qui pèse sur nous. Je me demande pourquoi je suis en train de débattre ce soir un projet de loi comme le bill C-89, tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation et la loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement. En cherchant la réponse, je me rends compte que c'est parce que le pays traverse une crise. Mais en temps de crise, j'aurais voulu que l'on propose un projet de loi susceptible de nous aider à surmonter cette crise. Le projet de loi C-89 n'apportera pas la moindre lueur d'espoir aux Canadiens moyens. Une fois de plus, le gouvernement propose un projet de loi qui fait perdre du temps à la Chambre parce qu'il a décidé de soigner son image, pour nous duper.

Lorsqu'un problème surgit au Canada et qu'on s'en aperçoit, le gouvernement s'empresse de dire qu'il le résoudra. Il le répète pendant trois, quatre ou cinq jours ou aussi longtemps que les députés libéraux peuvent en retirer profit. Tôt ou tard, le gouvernement propose un projet de loi qui est censé résoudre le problème. En le lisant attentivement, on constate immanquablement qu'il ne s'attaque pas au problème. Le gouvernement se borne à employer des termes qui sèment la confusion dans les esprits et qui servent à persuader les Canadiens qu'il s'attaque au problème.

Si le Nouveau parti démocratique, le parti libéral de l'Ouest, avaient permis au gouvernement Clark d'adopter le projet de loi dont la Chambre était saisie en décembre 1979, le projet de loi sur la déduction des intérêts hypothécaires par les propriétaires de maisons découlant du budget du député terre-neuvien que les experts considèrent comme le budget le plus équitable des années 80 envers les couches les plus pauvres de la population canadienne . . .

M. Skelly: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je voudrais donner une précision. Les Canadiens ont jugé qu'il ne s'agissait pas d'une des meilleures mesures législatives canadiennes et ils se sont prononcés contre ce gouvernement-là.

M. Hawkes: Les libéraux de l'Ouest et les néo-démocrates ont été abusés par les soi-disants experts d'en face. Nous leur avons expliqué ce que contenait le budget, mais ils n'ont pas pris la peine de le lire. J'ai conseillé aux députés de l'étudier et d'en peser les conséquences pour les Canadiens, mais ils ont agi en bons et loyaux soldats et vendu aux Canadiens un citron.

Des voix: Bravo!

M. Hawkes: Le budget conservateur, monsieur l'Orateur, abordait la question du logement de cette façon. Il accordait un dégrèvement fiscal à tous les propriétaires de maisons du pays qui paient des taxes municipales. Les députés libéraux et néo-démocrates ont uni leurs forces pour le torpiller, ce qui fait qu'aujourd'hui, les Canadiens se retrouvent les mains vides. Ce budget venait en aide à tous les propriétaires de maisons du Canada. Ces derniers devaient bénéficier d'un dégrèvement fiscal pour l'intérêt versé sur leur emprunt hypothécaire. Les députés néo-démocrates, appuyés par les libéraux, ont présenté à la Chambre une motion qui voulait faire croire aux Canadiens qu'ils ne bénéficieraient ni de dégrèvement d'impôt ni de subventions au titre des prêts hypothécaires parce qu'ils n'en avaient pas besoin. Le NPD a déclaré qu'il remettrait le parti libéral au pouvoir. Mais, deux ans plus tard, une personne qui avait obtenu en 1979 un prêt hypothécaire de $70,000 à 12 p. 100 doit maintenant faire des versements mensuels de $1,130 par mois au lieu de $720. Nous ne devons pas oublier que les taxes municipales sont plus élevées elles aussi. Le NPD a dit que c'était le genre de programme qu'il voulait. Il a donc appuyé les libéraux afin qu'ils offrent ce programme aux Canadiens, et c'est ce qu'ils ont fait.

Comme si ce n'était pas déjà assez, rappelons-nous que les gens paient leurs hypothèques et leurs taxes avec l'argent qui leur reste une fois acquitté l'impôt sur le revenu, donc à même leur paye. Ils ont élu un gouvernement qui les a trompés, qui les a déçus, qui a doublé les taxes indirectes. Est-ce que le NPD, le parti libéral de l'Ouest, ainsi que les ministériels et tous les députés de l'arrière-ban se rendent compte que notre ministre des Finances (M. MacEachen) a doublé les taxes indirectes, de 10 à 20 milliards de dollars? Savent-ils seulement ce que cela veut dire pour le travailleur ou le retraité?

Le logement

M. Skelly: Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Hawkes: Monsieur l'Orateur, je préfère continuer. Le député est si peu souvent à la Chambre que je ne reconnais pas sa voix; je ne saisis pas très bien ce qu'il dit.

Je parlais des taxes indirectes et du fardeau qu'elles représentent pour les Canadiens qui sont propriétaires de leurs maisons. J'ai dit que notre ministre des Finances avait doublé ces taxes, de 10 milliards à 20 milliards de dollars parce que le NPD a contribué à le faire élire. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que les taxes indirectes, c'est-à-dire celles qu'on paie directement de sa poche, ont augmenté en moyenne de $100 par mois par famille depuis que le gouvernement a changé en 1980. Que vous soyez riche ou pauvre . . .

• (2100)

Une voix: Ce sont eux les coupables!

M. Hawkes: Ce ne sont pas eux, ce sont les députés du Nouveau parti démocratique qui ont décidé que le député de Végréville (M. Mazankowski) ne faisait pas l'affaire au ministère des Transports et qui lui ont préféré le ministre actuel (M. Pepin). Voilà le marché que les libéraux de l'Ouest ont conclu. C'est encore pire que les transactions chez les Blue Jays de Toronto.

Monsieur l'Orateur, si on ajoute ces $100 de taxes indirectes prélevées tous les mois sur le salaire net aux $408 mensuels dus aux taux d'intérêt élevés on arrive à un total de $508 par mois. Voilà ce que les Canadiens doivent payer en plus. Qu'est-ce qu'ils obtiennent en retour? Ils occupent toujours le même logement; ils conduisent la même voiture; ils ont le même chauffage central. Ils n'ont rien de plus sinon le privilège insigne de payer des taxes au parti libéral et au Nouveau parti démocratique. Ils ont le privilège de payer toutes ces taxes supplémentaires pour appuyer des politiques qui visent non pas à les aider, mais à les embobiner. Au lieu de consacrer ces 100 millions à la propagande, ne vaudrait-il pas mieux distribuer cet argent aux contribuables pour réduire leurs paiements hypothécaires mensuels?

Le budget présenté en décembre 1979 avait entre autres buts de réduire le montant des emprunts souscrits par le gouvernement fédéral. Quel intérêt pour la population me direz-vous? Eh bien, quand les libéraux ont été reconduits au pouvoir, le gouvernement consacrait 19 p. 100 de ses revenus au remboursement des intérêts de la dette. Ce matin, on pouvait lire qu'à peine deux ans plus tard, ce même gouvernement consacre 23 p. 100 de ses revenus au paiement de ces mêmes intérêts. Cela représente une augmentation de près de 20 p. 100. C'est cela, monsieur l'Orateur, le problème avec la dette publique. Le gouvernement dépense de l'argent que nos enfants et nos petits-enfants vont devoir rembourser. Toujours ce matin, je regardais les chiffres fournis. J'ai constaté que le montant des intérêts sur la dette publique avoisine presque le montant total des taxes indirectes versées par les Canadiens en un an; c'est-à-dire $200 par foyer et par mois et pour le remboursement des intérêts sur la dette. Au lieu de rembourser une hypothèque, les Canadiens sont obligés de donner cet argent aux banquiers suisses, new-yorkais et canadiens pour rembourser les intérêts de la dette publique.

Au cas où certains libéraux de l'arrière-ban ou certains néo-démocrates penseraient que c'est là une bonne chose, monsieur l'Orateur, je signale qu'il y a un autre élément dont il faut tenir compte. Il existe une quantité limitée d'argent dans le monde et cet argent est réparti par une sorte de vente aux enchères qui se fonde sur les taux d'intérêt. Chaque Canadien qui doit emprunter de l'argent pour acheter une maison ou agrandir un petit commerce doit participer à cette vente aux enchères et rivaliser avec d'autres pour obtenir l'argent dont il a besoin. Il peut dire: «Si vous me prêtez cet argent, je vous donnerai 16 p. 100 en intérêts.» Mais quelqu'un d'autre dira: «Je vous donnerai 16½ p. 100.» Un autre dira: «Je vous donnerai 17, ou peut-être 17½, 18, 18½ ou 19.» Puis, les enchères arrêteront et celui qui a proposé 19 p. 100 obtiendra l'argent. Quelqu'un qui réussit à obtenir un emprunt à ce taux aujourd'hui a bien de la chance. Eh bien, savez-vous qui fait monter les enchères? C'est le gouvernement fédéral parce qu'il essaie d'emprunter l'argent dont le simple contribuable a besoin pour acheter une maison. C'est lui qui fait monter le coût des emprunts à cause de cette vente aux enchères.

Nous étudions en ce moment une mesure qui touchera très peu de Canadiens, mais dont le titre laisse entendre qu'elle constitue une panacée et qu'elle fournira aux Canadiens l'aide dont ils ont besoin. Ce bill essaie de nous dire que le gouvernement fait quelque chose. Il avait déjà dépensé on ne sait combien d'argent pour faire de la publicité pour ce programme avant même que le Parlement ne l'étudie. Il voulait attirer l'attention des Canadiens sur l'existence de cette mesure et il a prétendu qu'elle les aiderait. Par ailleurs, pendant que cette campagne de publicité se poursuit et que nous discutons du bill à la Chambre, le gouvernement emprunte de l'argent et fait grimper les taux d'intérêt. A cause de cela, les Canadiens doivent payer plus cher pour emprunter que si nous avions eu un gouvernement possédant le moindre sens de ses responsabilités financières ces dix dernières années.

Monsieur l'Orateur, si 25¢ de chaque dollar de nos impôts n'étaient pas utilisés pour payer les intérêts sur les emprunts du gouvernement, nous pourrions consacrer 50 p. 100 de plus d'argent aux soins hospitaliers, aux services sociaux et aux pensions de vieillesse, autrement dit, à des programmes qui touchent au cœur de la plupart des députés. Nous aiderions ainsi ceux qui en ont le plus besoin. Au lieu de cela, nous donnons notre argent à des banquiers étrangers. Nous leur donnons 23¢ sur chaque dollar fiscal, soit 16.5 milliards de dollars au total.

L'automne dernier, le gouvernement a demandé aux Canadiens d'acheter des obligations d'épargne du Canada produisant des intérêts de 19½ p. 100. Aussitôt, monsieur l'Orateur, les Canadiens ont dû payer des taux d'intérêt de 20, 20.5, 21 ou 22 p. 100 pour obtenir une hypothèque. Le gouvernement essayait d'obtenir de l'argent à un taux d'intérêt de 19½ p. 100, mais il faut payer plus cher pour acheter une maison. Pendant ce temps-là, nous discutons ce soir d'une mesure qui a fait l'objet d'une campagne de publicité payée par l'argent de nos impôts pour détourner notre attention du fait que, si les Canadiens manquent de sommeil parce qu'ils craignent de perdre leur maison, s'ils ne l'ont pas déjà perdue, c'est surtout à cause de la politique du gouvernement. Les Canadiens s'inquiètent de ce qui se produira d'ici trois ou quatre mois quand ils devront renouveler leur hypothèque. Leur santé en souffre et ils se font du souci, mais la publicité leur dit: «Ne vous inquiétez pas, nous vous aiderons.» La mesure à l'étude prouve que cette publicité est trompeuse, mais entre-temps, les

Canadiens ne sont pas censés se rendre compte que c'est le gouvernement lui-même et son attitude irréfléchie depuis dix ou douze ans qui ont causé les taux d'intérêt élevés dont les Canadiens essaient maintenant de s'accommoder.

• (2110)

Cette situation ne se répercute pas qu'au niveau du logement. La construction d'une maison a des répercussions sensibles sur toute notre société. Je vais lire un article tiré d'une étude d'Informetrica publiée en avril 1980. Cette étude montre que pour toutes nouvelles mises en chantier dans une année donnée, on a créé sur deux ans 1,635 années-hommes. Pour 1,000 maisons que l'on construit, on a créé 1,635 emplois, dont 460 directement dans le bâtiment. On a créé d'autres emplois principalement dans les secteurs de l'économie qui fournissent des matériaux et des services au bâtiment. Un millier de mises en chantier permettent de créer 510 années-hommes dans le secteur manufacturier. Les députés à la Chambre qui viennent de l'Ontario et du Québec, notamment du sud, peuvent lire leurs journaux locaux, écouter les stations de radio locales et regarder la télévision. Ils y apprennent qu'on ferme des usines et que des gens perdent leur travail par suite des licenciements. Je me demande s'ils se souviennent des neuf mois du gouvernement Clark au cours desquels les conservateurs avaient véritablement repris en main les affaires du pays auquel ils avaient donné le sens du gouvernement et un parti qui attachait une grande valeur à la propriété. Les gens commençaient à reprendre confiance et à prendre des initiatives en voyant que le gouvernement donnait une orientation à sa politique. Pendant ces neuf mois, il y a eu en moyenne 35,000 emplois de créés par mois. Dans le secteur public, les emplois coûtant cher aux contribuables ont diminué. En revanche, dans le secteur privé, les emplois produisant des recettes fiscales et procurant des biens et des services ont augmenté pendant toute cette période.

A la suite de cela, le parti libéral, sur les conseils des néo-démocrates, a décidé qu'une trop grande prospérité était néfaste aux Canadiens.

M. Gustafson: Dans le mille.

M. Hawkes: Ils ont estimé qu'il valait mieux avoir de nombreux chômeurs que le gouvernement pourrait rallier politiquement. Ils ne seraient pas très heureux de voir tout le monde travailler, content et se sentir utile. Ils ont dit qu'ils voulaient ramener la vieille équipe.

Nous voici donc ici deux ans plus tard et on voit exactement le scénario inverse se produire. L'année dernière, les Canadiens ont perdu leurs emplois au rythme de 35,000 par mois. Il y a deux ans, c'est à ce rythme-là qu'ils se créaient. Les néo-démocrates ont décidé de ramener au pouvoir l'équipe d'en face pour que nous puissions perdre 35,000 emplois par mois.

M. Gustafson: Grâce au NPD!

M. Hawkes: Dans toute l'histoire du pays, depuis qu'on a commencé à compiler des statistiques sur l'emploi, c'est bien la première fois que l'on compte moins d'emplois à la fin de l'année qu'au début. Est-ce là la conséquence des programmes et des mesures législatives dont le gouvernement Clark a pris l'initiative pendant ses neuf mois au pouvoir? La plupart des Canadiens ne s'en rendent peut-être pas compte, mais nous n'avons adopté aucune mesure législative à cause de l'obstruction systématique menée par les néo-démocrates et les libéraux. Ils ont complètement paralysé les travaux de la Chambre. Oui, ils ont fait de l'obstruction systématique. Ils ne voulaient absolument rien laisser passer. Toutefois, le nombre d'emplois a continué de croître, car les gens sentaient qu'ils avaient affaire à un gouvernement honnête qui s'intéressait à leur sort et qui chercherait à tenir ses promesses.

Quel est le problème du Canada à l'heure actuelle? Il ne faut pas l'imputer nécessairement aux mesures législatives. Le principal problème tient au fait que les Canadiens ont la conviction que les personnes chargées de l'administration du pays font porter leurs efforts sur les relations publiques, les chicanes et la duplicité, au lieu de proposer des programmes honnêtes qui inspirent confiance. A cause de cette ambiance qui règne au Canada, on assiste à un exode des ressources humaines, financières et matérielles vers des pays où la situation politique apparaît plus stable aux investisseurs. Ces derniers ont besoin d'un climat de confiance. Le drame au Canada, c'est qu'ils sentent bien qu'ils ne peuvent faire confiance au gouvernement.

Si tous les Canadiens pouvaient lire ces publicités dans les journaux, ainsi que l'exposé budgétaire du ministre des Finances, et ensuite les comparer à la mesure législative dont nous sommes saisis ce soir, le bill C-89, ils comprendraient qu'on ne cherche qu'à leur jeter de la poudre aux yeux. Ce projet de loi est si loin de tenir les promesses formulées dans l'exposé budgétaire et dans la campagne publicitaire qu'il en est devenu la preuve concrète qu'il ne faut pas faire confiance aux membres du cabinet. On ne saurait prendre ce qu'ils disent au sérieux. C'est tout simplement impossible. Les Canadiens en sont maintenant tellement persuadés qu'ils ne se donnent plus la peine de suivre l'affaire dans ses détails. Ils se fient à leur première impression. Chaque fois que les députés de l'arrière-ban d'en face et le Nouveau parti démocratique alimentent ce genre de chicane, ils affaiblissent notre système parlementaire.

M. Fulton: J'invoque le Règlement. Monsieur le président, je voudrais simplement faire remarquer aux conservateurs qu'ils votent le plus souvent avec les libéraux. En fait, ils ont voté quatre fois . . .

M. l'Orateur adjoint: Le Règlement n'est pas en cause.

M. Hawkes: Monsieur l'Orateur, les députés néo-démocrates ne cessent de demander la parole, car ils ne veulent pas qu'on sache que huit de leurs 33 députés étaient absents vendredi dernier au moment du vote sur la motion de censure. Le quart d'entre eux ne s'est même pas montré à la Chambre pour battre ce gouvernement pourri. Leur merveilleux nouveau chef de l'Ontario se faisait bronzer sur une plage de Floride, alors qu'il était payé par la Chambre.

Des voix: C'est une honte!

M. Hawkes: Les voilà maintenant qui nous reprochent la façon dont nous avons voté. Ont-ils dit à Votre Honneur quelles sont les choses que nous avons rejetées ou approuvées?

M. Epp: Il n'est même pas revenu de Strasbourg.

M. l'Orateur adjoint: Sans vouloir offenser le député, je lui signale que nous étudions actuellement un bill concernant le logement.

Des voix: Bravo!

Le logement

M. Hawkes: Monsieur l'Orateur, je devrais sans doute parler d'un type particulier de logements sociaux.

M. Friesen: Ceci est un logement social.

M. Hawkes: Les prisons aussi.

M. Fulton: L'endroit qui convient aux conservateurs!

M. Hawkes: Je pense parfois que nous mélangeons un peu nos priorités en ce qui concerne les dangers que court la société.

M. Friesen: Cuba a des logements sociaux.

M. Hawkes: Les irresponsables ne sont pas tous enfermés. Si certains députés assis à l'extrémité de la Chambre préfèrent le budget de cette année à celui de 1979, c'est qu'ils ne l'ont pas lu ou qu'ils manquent totalement d'honnêteté . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Hawkes: . . . et qu'ils ignorent ce qui est bien pour la société. Ou bien ils ne l'ont pas lu, ou bien ils ne l'ont pas compris ou bien ils sont malhonnêtes. Néanmoins, les Canadiens n'oublient pas qu'ils trouvaient exagéré qu'on augmente de 18c. le prix du gallon d'essence.

• (2120)

M. L'Orateur adjoint: Malgré tout le respect qu'elle doit au député, la présidence écoute ses remarques avec intérêt mais elle a du mal à trouver le rapport avec la question à l'étude.

M. Hawkes: Lorsque le prix de l'essence augmente de $1.80 le gallon, il ne vous reste plus rien pour payer l'hypothèque sur votre maison. La situation est très simple.

Si vous voulez des précisions, le ministre des Finances de l'époque, originaire de Terre-Neuve, est intervenu à la Chambre et a déclaré aux Canadiens qu'ils avaient le choix de conduire ou non leur voiture. Il leur a dit que le prix de l'essence allait augmenter de 18c. le gallon, mais que s'ils n'utilisaient pas leur voiture, ils ne seraient pas obligés de verser ces 18c. dans les caisses du Trésor public. Cependant, comme ils devaient chauffer leur maison, il leur a dit qu'il n'y aurait pas de taxes sur le mazout. Il leur a dit que les taxes seraient imposées dans les domaines où ils pouvaient choisir de les payer ou non, mais que, comme il est indispensable de chauffer sa maison, il n'imposerait pas de taxe dans ce domaine.

Les néo-démocrates, les libéraux de l'Ouest, ont rejoint leurs partenaires de l'autre côté en déclarant: «Ce marché n'est pas bon, nous vous chasserons, nous vous remplacerons par les autres et augmenterons les taxes sur le mazout». Ils sont convenus d'imposer une taxe indirecte de $100 par mois, les taux d'intérêt hypothécaires augmentant de 8 p. 100. Selon eux, cela devait être équitable. Savez-vous quelle est la meilleure façon d'être équitable, et la chose la plus facile à diviser en parts égales? Rien du tout.

Si nous cessons tous de travailler et que les agriculteurs cessent de produire, nous atteindrons la parfaite égalité. Cependant, si nous accordons quelque valeur à une société où ceux qui veulent avoir un peu plus, comme une maison légèrement plus confortable, une voiture plus grosse et une meilleure alimentation, sont prêts à travailler un peu plus pour l'obtenir, il faut produire.

Si le million de Canadiens chômeurs pouvait trouver un travail utile à faire, notre pays s'occuperait principalement de produire des richesses. Plus nous travaillons dur, plus nous produisons, plus nous pouvons avoir de bons régimes de services médicaux, de bonnes pensions pour nos personnes âgées et nos handicapés physiques.

Voilà le genre de réalisations que notre parti voulait offrir à la population. Les libéraux et les néo-démocrates ont jugé que nous avions tort d'offrir un allégement fiscal à ceux qui paient des taxes municipales et des paiements hypothécaires. Selon eux, les propriétaires ne méritent pas de bénéficier d'un dégrèvement fiscal parce qu'ils possèdent un bien immobilier ou une maison.

Deux ans ont passé, et ce soir la Chambre étudie une mesure législative qui propose d'endetter davantage toute une catégorie de citoyens déjà dans les dettes jusqu'au cou, incapables de rembourser leur hypothèque. Le gouvernement propose des garanties pour permettre à ces gens-là d'emprunter davantage donc pour s'endetter, afin de retarder de deux ou trois ans le jour de règlement de comptes. On accorde un sursis de deux ans à des personnes à revenu modeste en les incitant à augmenter leur endettement.

Je demande à nos vis-à-vis si c'est ce qu'ils souhaitaient en décembre 1979 quand ils ont refusé un programme prévoyant un dégrèvement d'impôt au titre des taxes municipales et des intérêts hypothécaires au bénéfice de tous les Canadiens propriétaires. Les libéraux et les néo-démocrates ne croient-ils pas que si cette mesure avait été adoptée, nous verrions aujourd'hui plus de construction, plus d'emplois, plus d'activités dans les fabriques de poêles en Ontario et au Québec, plus de réfrigérateurs, d'aspirateurs et de tapis, et ne croient-ils pas que les demandes de prestations d'assurance-chômage et d'assistance-sociale seraient bien moins élevées parce qu'un plus grand nombre de personnes occuperaient un emploi. Je demande aux députés d'y songer.

J'accuse ce soir le Nouveau parti démocratique d'être responsable de cette situation. C'est lui qui a contribué à mettre en place un gouvernement lamentable, indigne de confiance et extrêmement destructeur. En tant que représentant à la Chambre de la ville de Calgary, je suis bien placé pour savoir qu'à 25 milles de chez-moi, on a élu un député séparatiste la semaine dernière. Les électeurs ont perdu confiance et cherchent une autre solution. Ils sont en colère. Ils habitent une région qui, à cause d'une politique gouvernementale, a perdu près de 50 p. 100 de ses emplois dans le domaine de l'exploration et des services de l'industrie pétrolière. C'est la politique gouvernementale et elle seule qui a décidé que l'argent irait au Mexique, en Arabie Saoudite, au Venezuela et en Libye au lieu d'être investi dans les derricks, et dans les entreprises canadiennes de forage pétrolier et gazier, de raffinage et de distribution. Ce gouvernement a choisi d'exporter les emplois de ma région et cela n'a pas eu l'heur de plaire à la population.

C'est le gouvernement, soutenu par ses députés de l'arrière-ban et le Nouveau parti démocratique qui, à un certain moment, trouvait la première constitution merveilleuse. Les Ontariens et les Québécois auraient été des citoyens de première classe, chacune de leur province ayant un droit de veto que la majorité démographique aurait renforcé par un autre veto aux Communes. Ceux qui vivent dans les huit autres provinces du Canada auraient dû se contenter d'un tiers de veto. Nous ne comptions que pour le tiers. La plupart des députés néo-démocrates de l'Ouest étaient ravis. Ils ont voté pour cette proposition à la Chambre. Ils en ont chanté les mérites dans plusieurs discours. Les gens de l'ouest du pays se sont mis graduellement à le constater. La colère persiste.

• (2130)

Une voix: Des imbécillités de conservateurs de mauvaise foi.

M. Hawkes: C'est une région du pays où je suis né et où j'ai grandi. Elle est habitée par des gens qui sont parmi les plus généreux au monde, des gens qui vous donneraient leur chemise au besoin. En vrais descendants de pionniers ils estiment qu'on ne doit rien s'approprier sans permission. Pour obtenir une faveur il suffit de la demander, mais si on tente de s'emparer par la force de l'objet de sa convoitise on rencontre de la résistance.

Jour après jour ces gens ont à faire face à un gouvernement qui ne semble pas comprendre l'importance de ce principe. C'est une région du Canada où une poignée de main a plus de valeur qu'un contrat en bonne et due forme. Quand ces gens de l'Ouest se regardent simplement dans les yeux en disant «nous sommes d'accord» c'est un engagement qui les lie. Ils ne peuvent comprendre un gouvernement qui dit une chose et fait le contraire. Ils ne peuvent comprendre la raison d'une mesure législative qui est censée aider à résoudre le problème du logement alors qu'en réalité elle est complètement vaine.

Le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) sait bien qu'elle ne résoudra pas le problème du logement. J'ai trop de respect pour le président du Conseil du Trésor pour croire qu'il puisse officiellement prétendre que cette mesure serait efficace. J'espère ne pas me tromper.

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, avant de commencer mon discours sur le projet de loi relatif à l'habitation, je signale que j'ai été outré d'entendre les députés de l'Ouest de l'autre parti de l'opposition rire lorsqu'un député de Calgary a essayé de parler de l'élection d'un député séparatiste aux élections partielles la semaine dernière. Je le dis à dessein; en effet, je suis habitué à voir le premier ministre (M. Trudeau) ricaner en entendant certains députés exprimer leur opinion sur le gouvernement fédéral. Par contre, je ne m'attendais pas à entendre des ricanements analogues dans les rangs néo-démocrates. J'ai été surpris. De toute façon, ce n'est pas le moment de débattre cette question mais nous pourrons le faire un autre jour parce qu'il y a vraiment des problèmes à résoudre dans l'Ouest.

Le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) avait raison de soulever le problème à propos de ce projet de loi qui va une fois de plus briser les rêves des Canadiens de toutes les régions du pays. C'est l'aboutissement de toute une série de mesures de compression de l'aide fédérale au secteur privé qui remonte à près de 25 ans mais qui s'est surtout manifestée depuis les élections.

Le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) a énuméré les déclarations du ministre chargé du Logement à ce sujet. Par conséquent, je n'en parlerai pas maintenant. Je connais bien le ministre car nous avons fait partie du conseil municipal de Toronto en même temps. Par conséquent, je savais exactement ce qu'il voulait dire, et je suis certain qu'il a choisi ses mots soigneusement, lorsqu'il a déclaré ceci en présentant le projet de loi: «Le bill dont la Chambre est saisie en deuxième lecture vise à alléger les graves difficultés qu'éprouvent de nombreux Canadiens.» Je sais que le ministre a choisi ses mots soigneusement. Il n'a pas dit que le projet de loi visait à résoudre radicalement ces difficultés. Il est suffisamment intègre pour avouer qu'il vise seulement à alléger les difficultés. On nous a dit et répété au cours de ce débat que le projet d'aide hypothécaire représente une dépense de 50 millions de dollars et que le projet d'aide à la construction d'édifices à logements multiples représente une dépense de 350 millions de dollars en deux ans, soit 400 millions de dollars en deux ans pour l'ensemble du programme.

Pour bien des Canadiens, c'est peut-être une somme considérable, et c'est vrai, dans l'absolu. Peut-être devrions-nous tenter de voir ce que représente l'effort du gouvernement en matière de logement. Le gouvernement va allouer 50 millions de dollars en vue de résoudre les problèmes de 920,000 Canadiens qui renouvelleront leur hypothèque au cours de l'existence de ce programme. Pas même 50,000, semble-t-il, en profiteront réellement. Que représente ce montant de 50 millions de dollars? Il équivaut à ce que nous avons donné au gouvernement algérien pour la construction d'un monument. Autrement dit, la question du logement est tout aussi importante pour le gouvernement actuel qu'un monument de 434 pieds de hauteur construit en Algérie.

Le gouvernement projette d'allouer 350 millions de dollars en deux ans, soit 175 millions par année, pour aider ceux qui cherchent à louer un logement au Canada. Cela semble beaucoup. Le problème du logement locatif est particulièrement critique dans ma ville natale où le taux de vacance est d'environ 0.03 p. 100. Or, un montant de 175 millions de dollars par année équivaut exactement au double de ce que le gouvernement gaspille en publicité. Je vais faire une comparaison qui sera très claire pour la Chambre. Nous n'avons pas tous les détails, mais nous avons découvert que le gouvernement s'est engagé à aider le gouvernement soviétique à construire un gazoduc. On nous dit que cette aide serait fournie grâce à une garantie de la Société pour l'expansion des exportations. Les chiffres ne sont pas encore confirmés, mais il s'agirait d'une garantie de quelque 600 millions de dollars. Sur ces 600 millions de dollars, environ 275 millions seront dépensés au Canada. Les intérêts sur cette somme, puisque nous garantissons une réduction du taux de 16 à 10 p. 100, dit-on, constitueront un don des contribuables canadiens atteignant 125 millions de dollars. En faisant un simple calcul, on constate que nous donnerons 125 millions de dollars et que comme ces fonds ne seront pas dépensés au Canada, nous perdrons un soutien financier compris entre 200 et 350 millions de dollars.

Bref, pour le gouvernement, la construction d'un gazoduc russe est deux ou trois fois plus importante que la construction d'immeubles locatifs au Canada. Il faut examiner la situation dans ce contexte et se rappeler que le gouvernement est arrivé au pouvoir en promettant d'abaisser les prix énergétiques, pour

ensuite arracher la somme de 52 milliards à l'Ouest. Sachant que le gouvernement vole 52 milliards au secteur privé dans le domaine de l'exploitation du pétrole et d'autres ressources, et qu'il est disposé à affecter à l'habitation moins que ce qu'il donne aux Russes, les Canadiens ont une bonne idée de l'importance que le gouvernement accorde à l'habitation.

Depuis que je suis de ce monde, ce qui ne fait pas très longtemps, et bien avant, le plus grand réconfort de tous a toujours été d'avoir un toit, pas seulement pour les vieillards qui eux en ont vraiment besoin, mais pour nous tous car avoir un toit au-dessus de sa tête contribue pour beaucoup à un sentiment de bien-être et d'indépendance. Dans ma ville, la proportion des locataires est passée de 20 à 60 p. 100 de la population depuis la guerre. C'est ce qui explique que nous ayons construit un grand nombre de logements locatifs. Nous avons construit—soit dit en passant, le secteur privé l'a fait et non pas le gouvernement—ces logements pour répondre aux besoins suscités par ce que nous appelons le boom des naissances. Tout en ce faisant, nous avons aussi construit à Toronto beaucoup de maisons à acheter, car nous voyions arriver l'époque où les bébés de ce boom seraient devenus grands et, comme le prédisait la SCHL, où la majorité des Canadiens voudraient être propriétaires de leurs maisons; nous savions qu'il nous faudrait une réserve pour répondre à la demande à Toronto et partout au Canada.

Aujourd'hui, face aux taux d'intérêt, il devient impossible pour les membres de la génération issue du boom des naissances, qui devraient être sur le point de réaliser leurs rêves et celui de leurs parents, de se porter acquéreur de leurs propres maisons. Nous sommes maintenant aux prises avec des politiques qui leur rendent ce rêve irréalisable.

• (2140)

Au cours de la dernière campagne électorale notre parti a fait valoir que la possession d'une maison avait tellement d'importance pour les Canadiens qu'il était grand temps de comprendre qu'on ne pourrait pas, honnêtement, leur demander de payer leur impôt foncier au moyen de leur revenu net. Ils devraient pouvoir le déduire de leur impôt fédéral. Il est grand temps de comprendre qu'une personne qui a acheté une maison et qui peut, grâce au système fiscal, réemprunter pour faire d'autres investissements en déduisant les intérêts, devrait pouvoir en même temps déduire les intérêts payés pour acheter la maison. Voilà les mesures équitables que nous proposions dans le cadre de notre programme de crédit d'impôt hypothécaire.

Enfin, après avoir prétendu pendant toute la campagne électorale qu'à ses yeux ce système n'avait rien d'équitable du point de vue fiscal, le gouvernement a reconnu dans le budget présenté en novembre par son ministre des Finances (M. MacEachen)—si vous me pardonnez l'ironie—qu'il fallait effectivement rendre le régime fiscal plus équitable. Le gouvernement a-t-il songé à instaurer la seule politique qui permettait de remédier aux injustices en permettant aux personnes qui n'ont pas les moyens de s'acheter une maison ou qui doivent faire face à une hausse monstrueuse des taux d'intérêt hypothécaires de déduire les intérêts? Non, et c'est une chose qu'on n'a peut-être pas suffisamment bien compris. Son sens de la justice a amené le gouvernement, non pas à permettre aux gens de déduire leurs intérêts à l'achat d'une première maison, mais a empêché tout le monde de déduire les intérêts. Autrement dit, au lieu d'offrir des stimulants pour aider les gens à construire des maisons ou à en acheter, dans son budget, le gouvernement a privé tout le monde du droit de déduire les intérêts payés pour les autres investissements.

Pour bien comprendre les principes à la base de ce bill pitoyable il faut bien se rendre compte que cette mesure cadre avec la politique économique du gouvernement. Il existe plusieurs raisons, par exemple, à la grave pénurie actuelle de logements locatifs. La plus importante est que le gouvernement d'en face a totalement paralysé le marché des logements locatifs sur lequel se rabattent les gens quand, à la fin de leurs études, ils entreprennent de s'établir à leur compte en attendant d'accumuler suffisamment d'argent pour s'acheter une maison. Il l'a paralysé quand, il y a quelques années, il a supprimé toute incitation pour le détenteur d'un petit capital d'investir directement dans la propriété locative. Il fut un temps où tout Canadien qui avait un peu d'argent de côté et qui voulait se construire un duplex ou un petit immeuble à appartements pouvait se lancer sans arrière-pensée dans son entreprise; ou encore, si une propriété venait à être dépréciée et causait des pertes à son propriétaire, celui-ci avait le loisir de les défalquer de son revenu personnel; pareilles possibilités encourageaient les personnes désireuses de se préparer une retraite confortable à se faire construire un immeuble de rapport. Voyons un peu comment on en est venu à avoir des appartements au Canada. A Montréal, par exemle, près de la moitié des appartements ont été construits grâce à ce système. C'est à ce moment-là que le gouvernement est intervenu. Il a supprimé au départ la possibilité de déduire la dépréciation d'une propriété, mesure qu'il a reprise avec insistance dans l'ensemble de son programme économique. Le gouvernement considère cette déduction comme étant une échappatoire fiscale. Il a donc privé toute personne désireuse d'investir au Canada de la possibilité d'obtenir un dégrèvement fiscal.

M. McKay: Le gouvernement ne veux pas que vous ayez la propriété de quoi que ce soit.

M. Bosley: Nous avons maints exemples du genre: après avoir promis de l'aide aux propriétaires de maison pour obtenir leur vote lors des dernières élections, le gouvernement prétend aujourd'hui que les seules personnes qui auront droit à cette aide sont celles qui ont perdu leur avoir pour la bonne raison que le programme économique gouvernemental a fait perdre toute valeur à leur maison. Je puis vous citer un cas après l'autre dans ma circonscription où des maisons ont perdu 35 p. 100 ou plus de leur valeur l'année dernière, ce qui signifie que le propriétaire perd sa mise de fonds. L'État accepte dans ce cas de lui accorder une subvention. Si le propriétaire ne remplit pas encore les critères lui donnant le droit de bénéficier de ce programme, il lui est possible, avec la proposition dont nous sommes saisis, de reporter le remboursement des intérêts, et de la sorte le gouvernement pourra lui enlever ce qu'il lui reste l'année prochaine, à l'expiration du programme.

Nos dirigeants ont déjà essayé ce coup avec le Programme d'aide pour l'accession à la propriété et le Programme d'aide au logement locatif. Ils ont peu à peu, mais inexonérablement, réduit la possibilité pour les Canadiens d'accéder à la propriété, en supprimant toute incitation à investir dans les hypothèques ou dans la construction de logements locatifs à prix raisonnable; je pourrais vous citer bien d'autres exemples semblables.

La partie la plus effrayante de ce budget n'est pas la déclaration de politique concernant le logement, mais sa conclusion logique. Je veux parler de la politique des 25 dernières années au cours desquelles on a apporté des changements à la loi nationale sur l'habitation, aux dispositions concernant la SCHL ainsi qu'aux conditions à remplir pour pouvoir investir dans notre pays. Le dernier changement porte sur les dépenses fiscales du document budgétaire. Si les Canadiens se donnent la peine de l'examiner, ils trouveront une déclaration selon laquelle, d'après les grands pontes du ministère des Finances, viendra le jour où l'on imputera un loyer à nos concitoyens sur la maison qu'ils possèdent. Le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a l'air pantois. Il sait pertinemment où cela se trouve dans le document. J'ai du mal à croire qu'il ne l'ait pas encore lu. S'il le lit, il constatera qu'on propose que nos concitoyens qui possèdent la maison dans laquelle ils vivent et qui l'ont payée s'imputent un loyer qu'ils devront ajouter à leur revenu imposable.

M. MacKay: C'est de la confiscation.

M. Bosley: En d'autres termes, si le gouvernement ne peut pas avoir la peau de nos concitoyens par le biais des taux d'intérêt, il l'aura par l'intermédiaire de la fiscalité. Quiconque a suivi l'évolution de la politique fiscale dans le domaine du logement ne devrait pas être étonné de cet aboutissement. Cette conclusion, on peut la trouver dans la déclaration figurant dans les dépenses fiscales du document budgétaire, puisque c'est la direction que nous suivons depuis tout ce temps. Les députés d'en face ne semblent pas comprendre que le logement constitue la plus grande dépense que font nos concitoyens. Il représente près de 30 p. 100 de l'indice des prix à la consommation. Dans les bonnes années, ces dépenses se situaient entre 6 et 8 p. 100 de notre produit national brut. Elles constituent la pierre angulaire d'une bonne partie de notre économie, grâce à leurs effets d'entraînement. Chaque fois qu'on construit une maison, on donne du travail à des maçons, à des électriciens et à des plombiers. En outre, on donne du travail aux gens de la Voirie, car il faut construire des routes pour desservir ces maisons. On donne également du travail à ceux qui font des meubles pour meubler cette maison. Les ouvriers qui fabriquent des tapis se mettent à l'œuvre pour garnir cette maison. Les ouvriers qui fabriquent des fenêtres se mettent au travail pour donner des fenêtres à cette maison. Avons-nous besoin d'une politique qui entraîne un ralentissement de 30 p. 100, en une année, de la construction? Les projections officielles du gouvernement sont absurdes. L'an dernier, nous avions les projections de la SCHL et maintenant nos réalisations sont en deçà de ces projections. Je suppose que les résultats de l'an prochain seront inférieurs aux projections de cette année non seulement parce que les investisseurs n'ont pas confiance dans la politique du gouvernement . . .

M. Cosgrove: Allez aux renseignements.

M. Bosley: Le ministre chargé du logement me suggère de me renseigner. Je crois que le ministre devrait se renseigner lui-même, car il apprendrait que les habitants de Scarborough ont été si fiers de lui pendant qu'il était maire, qu'il n'est pas sûr de revenir à la Chambre.

M. MacKay: L'homme d'un seul exploit.

M. Cosgrove: Allez vous informer.

M. Bosley: Le ministre me répète d'aller m'informer. Le ministre a promis à tous les Canadiens, non pas à 50,000 sur 920,000, de leur apporter un soulagement. Est-ce là le genre de renseignement que je dois aller chercher?

M. Epp: Il est mal à l'aise.

M. Bosley: Permettez que je revienne aux propos du ministre et, en m'interrompant, il va sans doute apporter de l'eau à mon moulin. Le ministre me renvoie aux faits. Sans doute à la politique de son gouvernement en matière de logements locatifs. La voici: Sans soutien gouvernemental, la construction de logements locatifs n'est pas une entreprise rentable au Canada. C'est exact, monsieur l'Orateur, mais à cause des politiques gouvernementales des 15 ou 20 dernières années. Cela semble imprégner toutes les politiques qui nous viennent de ce côté-là. On semble s'imaginer que la seule façon de relancer l'économie, c'est de donner des subventions. Mais cela ne fera que pousser le pays à la faillite budgétaire, si ce n'est déjà fait.

• (2150)

On semble s'imaginer que pour avoir une politique du logement locatif il faut faire disparaître tout intérêt à investir, pour dire ensuite aux gens que s'ils viennent quémander on leur accordera un prêt de $7,500 sans intérêt. Voilà ce qu'on nous donne comme politique du logement locatif.

Voici le raisonnement, monsieur l'Orateur. La politique de l'an dernier, celle des IRLM, qui a fait construire 25,000 logements, n'est pas bonne. Ce qu'il nous faut, c'est supprimer cela au profit d'une politique qui fera construire 15,000 logements en deux ans au moyen de prêts sans intérêt. On pense que les gens vont croire que cela est mieux et plus efficace que de les encourager à construire en ayant recours au programme des IRLM et à toutes les autres incitations qu'on a maintenant fait disparaître, comme l'allocation du coût en capital et les amortissements pratiqués à même les revenus personnels. Le gouvernement libéral prétend que rien de tout cela n'a fonctionné. Mais ce sont ces politiques-là qui ont fait construire les maisons habitées aujourd'hui par les Canadiens.

Cependant il y avait alors des profits à réaliser. Il y avait des locataires qui payaient moins cher qu'aujourd'hui. Le taux d'inoccupation était de 5 ou 6 p. 100, ce qui freinait les hausses de loyer. Alors le gouvernement a supprimé tout cela, il a créé un système fondé sur le principe que sans aide de l'État, la construction de logements locatifs n'est pas rentable dans notre pays.

Pourquoi le gouvernement pense-t-il qu'il s'agit là d'une politique nécessaire, monsieur l'Orateur? Pour une raison très simple. Pour la même raison que le gouvernement nous a donné le Programme énergétique national. Cela revient à dire que nous ne pouvons pas nous permettre de laisser au secteur privé la mise en valeur du pétrole et du gaz. Alors c'est le gouvernement qui le fait, par la voie de la fiscalité et de la confiscation. Le gouvernement s'imagine qu'il ne peut pas se permettre de laisser le secteur privé réaliser des choses ici. On le voit bien à ce bill, on le voit bien au Programme énergétique national. Je constate que le ministre de qui relève la Commission Kent est à la Chambre. On nous dit aussi de ne pas croire ce que l'on écrit dans les journaux et qu'il est nécessaire, dans ce secteur également, que le gouvernement intervienne. C'est là un thème qui revient continuellement dans la politique du gouvernement fédéral.

L'objectif du budget, par le biais de ce bill et de tous les autres programmes, c'est, tout en respectant l'orientation de la gestion libérale de ces 12 dernières années, étant donné que les dirigeants du parti libéral ne seront plus les mêmes après les prochaines élections—soit qu'ils auront tenu leur promesse de démissionner, soit que nous les aurons battus—de ne pas attendre 12 années supplémentaires et de tout régler en quatre ans. Le budget vise à faire croire aux Canadiens que le gouvernement libéral est le gouvernement de la prodigalité et de les amener à voter en conséquence. Il encourage les gens à faire faillite pour acquérir une maison, puisque le gouvernement va venir à leur aide. C'est de cette façon que les Canadiens vont pouvoir s'offrir un logis à prix raisonnable et non en travaillant et en gagnant l'argent nécessaire pour verser un acompte. A notre avis, les contribuables devraient pouvoir déduire les frais d'emprunt de leur revenu imposable car une maison est le seul bien qui soit protégé contre l'inflation. Quelle que soit la situation mondiale, les Canadiens qui possèdent une maison et qui ont remboursé leur hypothèque savent qu'ils ne pourraient être mieux protégés contre les méfaits de l'inflation.

Le gouvernement semble prétendre que nous ne pouvons nous permettre une telle mesure. Il prétend que nous ne pouvons laisser les Canadiens libres de penser; c'est pourquoi il propose de saper le sentiment de sécurité qu'éprouve tout propriétaire d'une maison. Le gouvernement voudrait que tout le monde soit sous sa dépendance.

Je ne dis pas ces choses de gaieté de cœur, monsieur l'Orateur. Avant que je ne me lance en politique, il m'a fallu un certain temps avant de voir cette tendance se dessiner et de constater que le caractère socialisant de la politique du logement se retrouve également dant tous les autres domaines.

Il doit être bien clair que l'on ne peut séparer la politique du gouvernement en matière de logement du reste de sa politique. A ce titre, j'aimerais m'arrêter un instant sur certains renseignements fournis au gouvernement par le biais d'un document publié par les planificateurs de la SCHL en juillet 1981 et intitulé: «La démographie de demain: Ses répercussions sur la demande en matière de logement au Canada, 1981-2001». C'est Philip W. Brown qui travaille à la Division de l'Analyse des marchés à la Société canadienne d'hypothèques et de logement, qui a rédigé ce document en vue d'un symposium organisé à l'Université de Colombie-Britannique. Le document expliquait en termes très explicites ce qui se produirait dans le domaine du logement au Canada. Il signalait que le principal problème des années 80 et 90 serait presque certainement le marché des logements locatifs.

Cela ne doit certainement pas étonner ceux d'entre nous qui suivons l'évolution de ce marché dans les centres urbains du Canada, monsieur l'Orateur. Les IRLM ont-ils stimulé l'industrie du bâtiment où a-t-on encouragé les hommes d'affaires à construire des logements locatifs? Pas du tout. Le gouvernement a affirmé au contraire que, selon lui, l'aide gouvernementale pouvait se résumer à 15,000 unités de logements que construirait le secteur privé sur une période de deux ans. Le gouvernement semble accorder plus d'importance aux logements sociaux—et je reconnais que ce type de logement est important—qu'aux programmes visant simplement à encourager les gens à investir dans l'industrie du bâtiment au Canada.

L'auteur du document parle aussi des aspirations de la génération issue du boom des naissances. Ceux qui appartiennent à cette génération ont maintenant atteint l'âge où ils s'apprêtent à acheter une maison, mais l'auteur signale qu'il ne pourront pas le faire. Ainsi, monsieur l'Orateur, le ministre et la Société canadienne d'hypothèques et de logement savaient déjà que toute une génération de Canadiens n'auraient pas les moyens d'acheter une maison, comme le laisse entendre l'exposé budgétaire. L'auteur indique que cela ne découle pas simplement du fait que les autorités ne comprennent pas ce qui se passe dans le monde, mais plutôt d'un effort cynique en vue d'empêcher les gens de devenir propriétaires. A la page 25, on trouve la déclaration suivante: «Toute la question des niveaux d'espérance, par exemple, revêt une importance critique.» Dans le dernier paragraphe, l'auteur écrit:

> Le fait qu'on se rende compte de l'érosion imminente ou possible des espérances pourrait donner lieu à la recherche d'autres possibilités pour réduire les dépenses familiales que les méthodes normales en vue d'augmenter le revenu.

Il signale ensuite que la seule solution possible pour ceux qui voudront être propriétaires d'une maison au Canada sera peut-être de se tourner vers les logements coopératifs.

Je vois que mon temps de parole est écoulé, monsieur l'Orateur, mais je tiens à signaler que si la seule solution au problème est le logement coopératif et que l'époque des maisons unifamiliales est révolue au Canada, je m'inquiète énormément de ce qui arrivera à mon pays.

Des voix: Bravo!

• (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA
(A) L'ENQUÊTE CONCERNANT LE MEURTRIER CLIFFORD OLSON
(B) LA DÉCLARATION DU PROCUREUR

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai posé vendredi dernier quelques questions au solliciteur général (M. Kaplan) concernant les quatre derniers jours de juillet, les activités de Clifford Olson et la façon dont la GRC avait mené cette affaire. Je n'aime pas poser ce genre de questions. J'éprouve une grande admiration pour la Gendarmerie royale. J'admire son travail et j'ai une entière confiance en elle, et pourtant, il semble que quelque chose ait cloché dans l'affaire Clifford Olson. Le fait que le gouvernement garde le secret autour de cette affaire empêche les agents d'exécution de la GRC de faire de leur mieux pour conserver leur réputation.

Je voudrais citer un simple exemple. Un résident d'une banlieue d'Edmonton est venu me voir, il y a un an, pour me raconter un incident qui s'était déroulé dans cette ville. Au beau milieu d'une soirée organisée par des jeunes, une bande d'une soixantaine de jeunes est arrivée d'Edmonton en semant la confusion dans cette soirée par ailleurs très tranquille. Les parents ont alors appelé la GRC locale pour ramener le calme. Deux agents sont arrivés, ont réglé le problème très rapidement et de manière très efficace, ont étouffé l'émeute si l'on peut dire, à la grande satisfaction des parents. Le lendemain ou le jour suivant, le sergent d'état-major du détachement a voulu prendre des mesures disciplinaires contre les deux agents parce qu'ils n'avaient pas tout à fait suivi les règles établies pour régler ce problème.

Voilà ce qui m'inquiète. Le sergent en question se préoccupait bien plus de l'image publique, de la réputation de la GRC, il craignait que l'on ne pose publiquement des questions, et c'est pourquoi il a voulu prendre des mesures contre les agents au lieu de les féliciter. Il me semble que dans l'affaire d'Edmonton, le sergent d'état-major, qui représente l'échelon intermédiaire de la direction, a voulu qu'une réussite passe pour un échec alors que dans l'affaire Olson, j'ai l'impression que les cadres intermédiaires et supérieurs de la GRC ont voulu faire passer un échec pour une réussite. Dans les deux cas, les agents ont bien fait leur travail, mais dans l'affaire Olson, les cadres intermédiaires et supérieurs ont commis une série d'erreurs et ont entravé le travail des agents d'exécution. Nous devons savoir ce qui n'a pas marché dans les différentes décisions prises par la GRC dans cette affaire.

Reprenons les événements. Le 27 juillet, un officier avertit les agents de Burnaby qu'Olson lui-même était le suspect numéro un. Il leur rappela les 92 condamnations qui jalonnent les antécédents de Clifford Olson. Le même jour, le détachement de Surrey obtenait un mandat contre Olson pour attentat à la pudeur, et on décida de l'arrêter sur-le-champ. Le lendemain, 28 juillet, huit auto-patrouilles ont participé à son arrestation. Huit auto-patrouilles ce qui signifie je suppose, seize agents. Le 29 juillet, Olson quitte la prison de Surrey et ne fait l'objet d'aucune surveillance. Dans l'intervalle, la division des crimes graves de la GRC indiquait que le mandat devait être «exécuté» peu importe ce que cela veut dire.

Le 30 juillet, le lendemain, Olson passe la plus grande partie de la matinée dans un café avec quelques agents de la GRC à discuter de criminalité; un mandat pesait contre lui, mais il ne fut pas arrêté. Le 31 juillet, le détachement spécial «O» de la GRC demande à nouveau de surveiller le suspect. Entretemps, Olson avait tué sa onzième et probablement sa dernière victime. Le même jour, le détachement spécial «O» demande de suspendre la surveillance et le procureur demande que le mandat soit «abandonné». D'une part, l'unité spéciale demande de surveiller le suspect; d'autre part, on demande d'annuler le mandat.

• (2205)

De graves questions se posent et je veux les énumérer au cours des deux ou trois minutes qu'il me reste. D'abord, pourquoi un mandat avait-il été émis quatre jours auparavant et annulé par la suite? En second lieu, pourquoi le procureur a-t-il déclaré le 31 juillet: «Je n'ai pas la collaboration de la police?» Quatre jours plus tôt, tous les soupçons se portaient sur Olson et 16 agents avaient participé à son arrestation. En troisième lieu, pourquoi des agents ont-ils passé toute une matinée en sa compagnie sans l'arrêter alors qu'ils connaissaient l'existence du mandat? Quatrièmement, qui a permis qu'Olson soit relâché?

Pourquoi le commissaire adjoint, Don Wilson et le solliciteur général refusent-ils de répondre à ces questions? Pourquoi restent-ils muets? Je peux leur assurer qu'il faudra un jour obtenir d'une façon ou d'une autre réponse à ces questions. Le solliciteur général prétexte qu'il veut défendre la réputation de la GRC. La seule façon dont il pourra y parvenir, c'est de révéler tous les faits pour faire cesser la méfiance dont ils sont collectivement l'objet puisque plusieurs erreurs ont été commises. Le solliciteur général n'a encore rien expliqué.

Je réclame encore une enquête complète et indépendante sur toute cette affaire.

[*Français*]

Mme Céline Hervieux-Payette (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur le président, je dois d'abord souscrire aux allégations de mon collègue, qui dit qu'il admire la Gendarmerie royale du Canada. Je pense que la plupart des Canadiens à travers le pays admirent le travail accompli par elle. A l'honorable député qui a l'intention de reposer les mêmes questions, plutôt que de faire de la petite politique sur des événements tragiques en Colombie-Britannique, je suggérerais qu'il aurait plutôt intérêt à informer la population que l'administration de la Justice est exclusivement de compétence et de juridiction provinciales, et je lui conseillerais également de donner une information exacte.

[*Traduction*]

Le 19 février dernier, le député a posé au solliciteur général (M. Kaplan) des questions sur le détail de l'enquête policière dans l'affaire Clifford Olson. Le solliciteur général a alors déclaré que le procureur général de la Colombie-Britannique avait déjà répondu à ces questions. L'affaire avait aussi fait l'objet d'une conférence de presse de la Gendarmerie royale elle-même à Vancouver. Il vaut toujours mieux que les faits d'une enquête soient exposés par ceux qui connaissent le mieux l'affaire en question, et c'est ce qui a été fait dans ce cas. Des réponses ont été fournies et peuvent encore être fournies par ceux qui ont mené l'enquête, à savoir le commissariat local de la Gendarmerie royale et le procureur général de la Colombie-Britannique.

En ce qui concerne l'autre question du député, le solliciteur général a demandé au procureur général de la Colombie-Britannique s'il était satisfait de la façon dont la police avait mené l'enquête et je suis persuadé que si le procureur n'avait pas été suffisamment informé par la police, il aurait mentionné la chose au ministre. Or, il ne l'a pas fait.

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS—
A) LA CONSTRUCTION D'UN MONUMENT EN ALGÉRIE
B) L'UTILISATION DES RESSOURCES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, la question que j'ai soulevée le 11 février 1982, pour

savoir s'il était admissible que les Canadiens subventionnent la construction d'un monument de l'ordre de 50 millions de dollars en Algérie, est plutôt complexe. Mon collègue d'en face voudra certainement tenter de trouver une justification ce soir. Je lui en laisse le soin. J'entrevois pour les entreprises canadiennes certains avantages, notamment dans le domaine de l'expédition, grâce auxquels le gouvernement pourrait justifier, à ses yeux tout au moins, une initiative aussi exceptionnelle de la part de la Société pour l'expansion des exportations. J'estime, en revanche, que cette société doit avoir des priorités plus urgentes et qui lui conviennent mieux. Le ministre répondait ainsi à ma question du 11 février:

Madame le Président, cela n'a rien d'inhabituel. C'est une opération d'exportation financière ordinaire de la SEE.

A mon avis, monsieur l'Orateur, le ministre exagère.

• (2210)

J'ignore combien d'autres projets nous finançons ailleurs dans le monde qui comportent l'érection d'un monument pour commémorer une révolution dans un pays où les fonds seraient probablement mieux utilisés à d'autres fins. J'ignore s'il y a d'autres pays qui construisent des monuments semblables. S'il y en a, la réponse du ministre est peut-être exacte, mais je voudrais en savoir davantage là-dessus ce soir.

En outre, en principe, comme de nombreux autres Canadiens, je voudrais savoir pourquoi on veut que les modalités concernant le remboursement et les intérêts demeurent confidentiels. On invoquera, je présume, comme on le fait si souvent le caractère commercial ou confidentiel de ce marché. A mon avis, monsieur l'Orateur, c'est tout à fait absurde. Les contribuables canadiens ont le droit d'apprendre ce que font les organismes de l'État, sur quoi ils se fondent et à quelles fins ils agissent ainsi. Toutefois, le gouvernement actuel ne l'a jamais reconnu et je serais déraisonnable, je présume, si je comptais obtenir ce soir une réponse là-dessus.

Je ne suis pas le seul à être de cet avis car je reçois beaucoup de courrier à ce sujet. Une lettre que nous avons reçue aujourd'hui d'un homme d'affaires de Toronto illustre assez bien, à mon avis, le sentiment de bien des Canadiens lorsqu'ils apprennent que le gouvernement canadien va subventionner des projets gaziers en Union soviétique, projets qui ont une valeur stratégique douteuse et qui coûteront des millions de dollars aux contribuables canadiens, ou que le gouvernement du Canada fait construire des monuments en Algérie. Cette lettre est adressée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan). Elle porte un cachet postal relativement récent, même si nous ne pouvons pas faire trop confiance à la poste ces jours-ci. Vous n'ignorez pas, monsieur l'Orateur, qu'il en coûte 30c. pour poster une lettre et que cela revient à peu près à 1c. par jour en temps de livraison. Voici ce que dit cette lettre:

L'article de journal ci-joint a été publié sur la même page que la rubrique nécrologique et cela, à juste titre, car elle représente certes la fin du bon sens! Puis-je demander, en tant que pauvre rustaud de contribuable . . .

Et voici comment réagit cet homme:

. . . que l'on m'explique comment on peut dire que ces $46,700,000 seront dépensés dans l'intérêt de mes compatriotes canadiens, si ce n'est les propriétaires de Lavalin International, de Montréal, au Québec.

Je dois dire ici, monsieur l'Orateur, que la société en question ne fait que ce que toute bonne société canadienne concurrentielle ferait dans les circonstances. Je n'ai rien à leur reprocher; ce sont les priorités qui me préoccupent. La lettre poursuit en ces termes:

J'apprends que nous (le public) devons faire preuve de modération et conserver nos ressources monétaires, au lieu d'acheter des choses inutiles comme des maisons, des automobiles, des appareils électro-ménagers, ou n'importe quoi susceptible d'améliorer la situation de l'emploi, directement en cause. Et pourtant, vous avez autorisé la dépense d'une somme exorbitante pour la construction de ce foutu monument . . .

Je sais que vous vous fichez de connaître l'avis de gens comme moi, mais vous pourriez peut-être faire une exception dans ce cas et m'expliquer ceci:

Or, ces propos viennent d'un contribuable, un homme d'affaires canadien. Il ajoute:

Si vous estimez que vous devez de toute façon gaspiller cet argent, pourquoi ne pas le consacrer à un hôpital, une école, une usine ou quelque chose d'utile.

C'est exactement mon avis, monsieur l'Orateur. Il poursuit ainsi:

Quelles sont les conditions du prêt et quel en est le taux d'intérêt?

Pensez-vous réellement que nous obtiendrons une réponse à cette question? Je ne le crois pas, monsieur l'Orateur. La lettre poursuit en ces termes:

Combien de Canadiens vont profiter, directement et indirectement, de la construction de ce . . . machin?

Eh bien, en toute justice, je dois dire que cela crée là-bas quelques emplois à l'heure actuelle. Je le répète, ce n'est pas entièrement négatif. Cependant, c'est un argument valable. En juin prochain, quand ce projet accéléré sera terminé et que les Algériens auront leur monument, quel avantage cela aura-t-il à long terme pour les Canadiens ou les Algériens? La lettre poursuit ainsi:

Combien (en dollars) d'affaires le Canada a-t-il conclues avec l'Algérie en 1981, et que les Algériens ont véritablement payées et je ne parle pas ici de subvention au Tiers-Monde.

Vous le voyez donc, monsieur l'Orateur, du point de vue de nos contribuables, l'utilisation de notre Société pour l'expansion des exportations au financement d'un projet semblable pose un problème véritable. Malgré la teneur canadienne du projet, malgré tous les arguments favorables qu'on peut avancer—par exemple, l'implantation de notre technologie sur le marché algérien—si cela se produit, ce ne sera pas entièrement négatif. Toutefois, ce qui aggrave le problème, c'est le manque continuel d'information et le peu de collaboration dont font preuve des organismes comme la Société pour l'expansion des exportations lorsque des contribuables comme celui-ci veulent à tout prix savoir ce qui se passe. Bon nombre de Canadiens sont d'accord pour aider le Tiers-Monde, soit par le biais d'un prêt consenti par la Société pour l'expansion des exportations ou par l'entremise de l'ACDI le cas échéant. Il s'agit d'un problème entièrement différent, mais même dans ce cas-là, il nous est impossible de savoir ce qui se passe.

Comme les députés d'en face le savent, nous négocions à l'heure actuelle un projet de quelque 200 millions de dollars pour la construction de deux aéroports et d'une prison à Trinidad et Tobago. J'ignore si c'est une bonne chose ou non, mais c'est sûrement un engagement définitif. Ici au Canada, nous pourrions certainement utiliser des fonds comme ceux que la SEE à elle seule a avancés à l'Algérie.

• (2215)

Dernièrement, j'ai écrit au ministre d'État chargé du Développement économique au sujet d'entreprises industrielles de la Nouvelle-Écosse dont les exportations éventuelles seraient élevées, entre autres la société Sydney Steel et la société Hawker Siddeley du Canada Ltée de Trenton, en Nouvelle-Écosse. Nous aimerions que notre Société pour l'expansion des exportations finance la fabrication de rails ou de matériel roulant qui seraient utiles aux pays du tiers monde et qui protégeraient les emplois de milliers de travailleurs de la Nouvelle-Écosse.

Je constate que mon temps de parole est presque écoulé.

Au lieu de cela, cependant, par l'intermédiaire d'une Société pour l'expansion des exportations qui pourrait être très utile et dont se sert un pays du tiers monde, on accorde la priorité à la construction d'un monument, financé jusqu'à un certain point par les contribuables canadiens à titre de subvention. Nous ne savons pas à quelles conditions. En fait, nous ne savons pas s'il s'agit d'un prêt à un taux d'intérêt peu élevé ou d'une somme d'argent qui ne nous sera jamais remboursée. A mon avis, aucun député à la Chambre, même pas mon honorable collègue d'en face qui défendra cette transaction avec compétence, ne croit vraiment que c'est à cette fin qu'on a créé la Société pour l'expansion des exportations, ni que c'est là la meilleure et la plus noble façon d'utiliser des crédits de ce genre, nonobstant les sentiments nationalistes et historiques qui animent le peuple algérien désireux de construire un monument. Je pense qu'il y a toutes sortes d'autres choses que nous pourrions construire d'abord.

Mme Céline Hervieux-Payette (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je suis ravie d'avoir l'occasion de donner quelques éclaircissements au député.

[*Français*]

En décembre la Société pour l'expansion des exportations a consenti un financement de 47.6 millions de dollars englobant 85 p. 100 de la valeur d'un contrat adjugé à Lavallin International pour la réalisation de la première étape d'un projet d'envergure en Algérie. Le contrat porte sur la conception, l'ingéniérie, les services, la gestion des travaux de construction et la fourniture de biens et de services canadiens. Le tout, monsieur le président, pour 3,000 hommes-années d'emploi créé au Canada.

Le projet dont le premier objectif est de marquer le 20e anniversaire de l'indépendance de l'Algérie comporte la construction d'installations et ouvrages publics. En réalité, la construction du monument aux martyrs est exécutée dans le contexte d'un vaste projet d'aménagement englobant la construction d'établissements publics tels que musées, boutiques et autres. Le financement accordé à ce projet fait partie d'une marge de crédit de 1.2 milliard de dollars établie en 1980 entre la Société pour l'expansion des exportations et la Banque algérienne de développement. Par conséquent, le financement de ce projet est normal pour la fourniture de biens et services canadiens, et il ressemble au genre de financement à l'exportation consenti par la SEE aux autres pays.

Il s'agit d'un financement pur et simple, et non pas de subvention ou d'aide. En outre, les négociations commerciales se poursuivent entre Lavallin et les autorités algériennes au sujet d'une autre affaire possible pour la fourniture de biens et services dans le cadre de ce même projet. Cependant, il ne convient pas à ce moment-ci de faire des observations sur les caractéristiques de cette transaction éventuelle tant que les pourparlers avec les clients étrangers ne seront pas terminés. Les députés se rendront compte que sur le plan des négociations, la dynamique et la sensibilité d'un client nous empêchent de parler de cette affaire aujourd'hui avant que ne soient conclus les arrangements commerciaux et financiers. Tous arrangements supplémentaires seraient assujettis aux mêmes modalités que le contrat précédent. Toutefois, conformément à la politique bien établie concernant le financement à l'exportation, on ne divulgue jamais les taux d'intérêt sur aucune affaire, étant donné que ces taux sont négociés pour chaque contrat, et que leur divulgation pourrait compromettre les transactions futures. Je tiens donc à répéter qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle approche s'appliquant seulement à l'Algérie mais de l'application de la politique habituelle de la SEE.

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE—L'ADMINISTRATION DU BUREAU DE LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Ce soir, monsieur l'Orateur, j'aimerais approfondir une question que j'ai soulevée aujourd'hui à la Chambre. Malheureusement, le ministre des Transports (M. Pepin) n'est pas là et ne sera pas en mesure de commenter mes propos. C'est dommage, car elle porte sur le troisième et dernier rapport que l'honorable juge Dubin a consacré à la sécurité aérienne au Canada, ainsi qu'à l'ensemble des quelque 247 recommandations fort justifiées qu'il a formulées quant aux moyens à mettre en œuvre pour accroître la sécurité de tout notre système de transport aérien au Canada.

• (2220)

Le rapport fait ressortir trois conditions essentielles à la mise en œuvre des recommandations du juge Dubin. Tout d'abord, réorganiser le ministère; ensuite, élaborer des lois propres à donner suite aux recommandations proposées; et enfin, prévoir des engagements financiers pour appliquer efficacement ces recommandations.

La première condition porte sur la réorganisation du ministère. Ce qu'il faudrait en l'occurence, c'est un document de travail qui permette à ceux qui œuvrent au sein du système de comprendre l'orientation et les engagements du gouvernement. Il y a aussi la question du bureau de la sécurité aérienne, de sa structure et de son fonctionnement, ainsi que de ses rapports avec les autres organismes fédéraux et les autorités provinciales, y compris les coroners et les commissions d'indemnisation des accidents du travail qui, l'Administration canadienne des transports aériens s'étant soustraite à ses responsabilités, se trouvent mêlés à la question de la sécurité aérienne. Il y a aussi la question de la direction chargée d'appliquer la loi, de sa structure et de son fonctionnement.

Le Canada a eu des lois assez efficaces et des gens passablement dévoués dans ce domaine. Mais à cause de problèmes et d'un manque de détermination dans la mise en application de ces lois, notre système s'est effondré au point du moins où le gouvernement de l'époque et la population ont commencé à se préoccuper sérieusement de la sécurité aérienne et du renforcement des services d'exécution. Si on avait manifesté plus de rigueur aux échelons supérieurs, nous n'aurions probablement pas eu affaire à un problème aussi généralisé.

Un aspect essentiel de la réorganisation consistera à confier les activités de recherches et de sauvetage au ministère des

Transports. Il s'agit là d'un rôle très important. Il nous faut de l'information, que ce soit un énoncé de principe ou un genre quelconque de document de référence, pour connaître l'orientation du gouvernement et savoir si son engagement est ferme.

Le second point dont le gouvernement pourrait tenir compte en élaborant un tel document, c'est qu'il faut expliquer aux Canadiens le processus législatif qui servira à appliquer les recommandations. Le groupe de travail chargé de revoir la loi sur l'aéronautique travaille vaillamment à ce projet depuis des années. Je suppose qu'on ne connaîtra pas les fruits de leurs travaux avant la fin de la présente législature. Si nous attendons trop longtemps, jusqu'à ce que nous ayons élaboré une mesure législative répondant parfaitement aux exigences du rapport Dubin, nous n'y arriverons pas au cours de la présente législature. Cela sera considéré comme une source d'embarras provisoire et le gouvernement oubliera ses engagements.

Par contre, il serait intéressant de savoir si le gouvernement a l'intention de présenter une mesure législative afin de créer une commission canadienne de la sécurité aérienne qui serait chargée de l'application des règlements, des normes de navigabilité et de l'octroi des brevets.

Et enfin, il serait extrêmement intéressant que le gouvernement nous fasse connaître ses intentions dans un document préliminaire et qu'il nous dise quelles sommes seront nécessaires pour appliquer toutes les recommandations du rapport, auxquelles le ministre a déjà souscrit. Il faudra investir des capitaux pour améliorer les aéroports, le système de navigation, les communications, moderniser les radars, etc.

Aujourd'hui, le secrétaire parlementaire a annoncé de nouveau un programme qui a déjà été annoncé je ne sais combien de fois, le programme des aires de trafic, de l'ordre de 217 millions de dollars. Je ne sais combien de fois on nous a rebattus les oreilles avec ça. Nous savons que ce programme sera échelonné sur dix ans. Or, il soulève certaines questions très sérieuses. Nous avons besoin de ces renseignements. Ils devraient être rendus publics. Le programme devrait être accéléré et assurer que le matériel soit le meilleur possible. Il nous faut un exposé ou un livre blanc qui nous renseigne sur les intentions du gouvernement. Le financement des programmes de formation est de première importance. Qui en assumera le fardeau? Les contribuables? Quels en seront les effets sur les petits transporteurs? Comment les frais se répercuteront-ils dans le secteur privé? Voilà autant de questions sur les engagements financiers du gouvernement auxquelles nous voulons des réponses. Nous avons besoin de ces renseignements.

Le gouvernement doit s'engager sérieusement à diffuser ces renseignements et à affecter les sommes et les ressources humaines voulues pour appliquer les recommandations du rapport Dubin. J'espère que le secrétaire parlementaire pourra nous éclairer sur ces questions.

• (2225)

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, depuis le dépôt du premier volume du rapport de la Commission d'enquête sur la sécurité aérienne, le ministre s'est constamment efforcé de donner une réponse rapide et positive aux recommandations du juge Dubin.

La rédaction du projet de loi visant à créer, selon les recommandations du premier volume du rapport, une commission canadienne de la sécurité aérienne, est en voie d'élaboration et le projet pourrait être déposé au Parlement vers la fin du printemps prochain. Ainsi qu'on l'annonçait ces jours derniers, un nouveau manuel d'exécution vient de paraître; il donne suite aux recommandations du volume II qui préconisaient une politique d'exécution plus rigoureuse. Des modifications à la loi sur l'aéronautique sont en voie d'élaboration, encore dans l'esprit des recommandations du volume II, et le Parlement devrait être saisi d'un projet de loi dès que possible.

La teneur très technique du volume III, le dernier, nécessitera une étude approfondie. Le ministre y verra, cependant, en priorité et il donnera suite, le député peut m'en croire, d'une manière tout aussi positive que pour les volumes précédents.

Le gouvernement a déjà pris des mesures pour essayer de résoudre certains problèmes relevés par le juge Dubin dans le volume III. Ainsi, l'utilisation de radio-balises de détresse, conformes aux nouvelles normes, deviendra à nouveau obligatoire à partir du 1er avril 1982. En ce qui concerne les radars, le gouvernement lancera un premier appel d'offres d'ici quelques semaines pour l'installation d'un nouveau réseau de radars qui devrait coûter plus de 217 millions de dollars.

Le député a déjà demandé que l'on se débarrasse de la haute direction de l'administration des transports aériens. Le ministre a demandé à ses hauts fonctionnaires de faire preuve d'esprit de collaboration et de largesse d'esprit à propos de la remise en question du système de l'aviation civile par le juge Dubin. Les mesures prises à la suite des recommandations des deux premiers volumes prouvent que c'est ce qui s'est passé jusqu'à présent. Le ministre est convaincu que les hauts fonctionnaires continueront à l'aider à essayer de créer et de maintenir le meilleur système de sécurité possible dans l'aviation civile.

M. l'Orateur adjoint: L'ajournement de la Chambre étant adopté d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 27, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 24 février 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SOIRÉE BALTE

LA 10E SOIRÉE ANNUELLE SUR LA COLLINE DU PARLEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement, afin de proposer une motion qui, j'espère, obtiendra le consentement de la Chambre. A propos de la réception qui doit avoir lieu sur la colline du Parlement ce soir, je propose, appuyé par le député de London-Ouest (M. Burghardt) et, si le Règlement le permettait, par le député de Dauphin (M. Lewycky):

Que la Chambre, reconnaissant la contribution apportée au Canada par les Canadiens d'origine lettone, lituanienne et estonienne, souhaite la bienvenue à leur consul honoraire et aux représentants de chaque communauté à la dixième soirée balte annuelle sur la colline du Parlement.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu la teneur de la motion. Lui plaît-il d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

L'ADMINISTRATION

ON DEMANDE LE CONGÉDIEMENT DE DEUX MINISTRES ET DE HUIT DÉPUTÉS DU QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington): Madame le Président, hier, à la Chambre, le premier ministre (M. Trudeau) a approuvé le congédiement d'un fonctionnaire, M. Neil Fraser, qui s'était opposé à la politique du gouvernement au sujet de la métrisation. Étant donné que des doubles normes sont appliquées aux Canadiens, puisque certains sont privés de leurs libertés civiles fondamentales, je propose, appuyé par le député de Nepean-Carleton (M. Baker):

Que la Chambre exige que le premier ministre congédie ses deux ministres et ses huit députés libéraux du Québec qui ont dénoncé publiquement par écrit la politique économique du gouvernement ainsi que sa politique de taux d'intérêt élevés.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE

DEMANDE D'AIDE POUR LES ENTREPRISES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet du chômage alarmant qui règne en Nouvelle-Écosse. La société Hawker Siddeley Canada Ltd. a désespérément besoin de commandes, canadiennes ou autres, pour se maintenir à flot et conserver les emplois des habitants de Trenton, en Nouvelle-Écosse, qui y travaillent en majorité. C'est un gros employeur dans la région. Comme je n'ai pas eu de réponse du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) depuis trois semaines que j'ai présenté une demande d'aide pour cette entreprise et que j'ai demandé un accroissement des commandes de rails pour la société Sydney Steel, je propose, appuyé par le député de York-Sunbury (M. Howie):

Que non seulement on finance des projets comme la construction de monuments en Algérie par l'intermédiaire de la Société d'expansion des exportations ou d'entreprendre, dans le cadre d'un programme de l'ACDI pour Trinidad et Tobago, la construction, au coût de 200 millions de dollars de deux aéroports et d'une prison, mais aussi qu'on déploie autant d'efforts pour aider des entreprises comme celles que j'ai mentionnées, qui revêtent beaucoup d'importance pour les Canadiens étant donné qu'il y a du vrai dans le dicton «Charité bien ordonnée commence par soi-même».

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE LOGEMENT

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, je prends moi aussi la parole aux termes de l'article 43 du Règlement. Dans son dernier rapport trimestriel, la Société canadienne d'hypothèques et de logement prévoit que les mises en chantier diminueront de 9 p. 100 cette année au Canada à cause de la politique des taux d'intérêt du gouvernement actuel. La SCHL prévoit également que la baisse des mises en chantier sera plus prononcée en Colombie-Britannique que dans les autres provinces, ce qui contribuera à hausser encore davantage les frais de logement qui ont déjà atteint un niveau inacceptable en Colombie-Britannique, alors que la situation est encore aggavée par la réduction de 35 p. 100 de l'aide fédérale au financement hypothécaire des logements sociaux dans ma province. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Article 43 du Règlement

Que le gouvernement utilise une partie importante des fonds de plus de un milliard de dollars qui n'ont pas été affectés dans les nouvelles prévisions budgétaires pour stimuler la constitution de logements et aider l'industrie canadienne de la forêt, les travailleurs de la construction et les industries connexes, tout comme les propriétaires et les locataires.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

ON DEMANDE QUE LA CATÉGORIE DES CHAUSSURES EN CUIR SOIT INCLUSE DANS LE CONTINGENTEMENT GLOBAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante, particulièrement au Québec et en Ontario.

Reconnaissant que la politique relative à l'industrie de la chaussure annoncée dernièrement par le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) excluait du contingentement global la catégorie des chaussures en cuir; considérant que la survie de l'industrie de la chaussure dépend hors de tout doute selon les spécialistes de cette industrie de l'inclusion de la catégorie des chaussures en cuir. Étant donné les circonstances, je propose, appuyé par le député de Grey-Simcoe (M. Mitges):

Que la Chambre, à l'unanimité, exhorte le ministre responsable à savoir que la catégorie des chaussures en cuir soit incluse dans le contingentement global immédiatement, ceci étant la seule façon d'éviter la perte de milliers d'emplois pour des milliers de Canadiens et particulièrement au Québec et en Ontario.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LES PARTIS POLITIQUES

LE PARTI LIBÉRAL—LE DISCOURS DU DÉPUTÉ DU LAC SAINT-JEAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, moi qui, en tant que Canadien, me suis toujours demandé quelles pouvaient bien être les grandes idées du parti libéral, je propose, avec l'appui du député de Calgary-Sud (M. Thomson):

Que la Chambre félicite chaudement le député du Lac-Saint-Jean (M. Gimaïel) d'avoir parfaitement défini les idées véritables du parti libéral lorsqu'il a dit à la Chambre le 29 janvier: «Si pour pouvoir se développer le parti libéral juge que nous avons besoin d'être communistes, nous deviendrons communistes. C'est cela être un libéral. Un libéral c'est accepter toutes les idées»; et ailleurs: «Etre libéral, ce n'est pas se battre pour une province qui s'appelle Québec, ce n'est pas se battre pour un pays qui s'appelle le Canada, ce n'est pas se battre pour l'OTAN ou le Pacte de Varsovie, être un libéral c'est d'abord et avant tout être un député . . . Et dans ce contexte-là, tout peut être justifié».

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1410)

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Les paiements de péréquation versés aux provinces plus pauvres pour que les Canadiens, peu importe où ils vivent, jouissent tous de services publics raisonnablement comparables étaient censés tenir à tel point de la nature même du Canada qu'ils sont inscrits dans la nouvelle constitution. Le gouvernement fédéral ne doit pas aggraver la situation déjà rendue tragique par son abandon du fédéralisme coopératif en ajoutant à sa réduction du financement des soins médicaux et de l'enseignement postsecondaire l'imposition unilatérale d'une formule de péréquation arrêtée après seulement une brève période de négociations avec les provinces. Je propose donc, appuyé par le député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que le gouvernement fédéral retire l'ultimatum qu'il a lancé aux provinces, qu'il rétablisse tout à fait le financement des programmes établis au niveau antérieur et cherche une formule de péréquation qui protégerait davantage les Canadians dans les provinces démunies contre la dégradation des services publics.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

ON DEMANDE D'ACCORDER DES CRÉDITS D'URGENCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, d'après les déclarations de la Société du crédit agricole, son budget pour les prêts destinés aux agriculteurs admissibles est épuisé et elle ne peut plus ni accepter de nouvelles demandes ni dépouiller celles qu'elle a déjà entre les mains. Par conséquent, bien des agriculteurs qui comptent sur les prêts de la société pour demeurer solvables vont faire faillite. Aussi, je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que le gouvernement fasse immédiatement le nécessaire pour accorder d'urgence des crédits à la Société du crédit agricole pour éviter d'autres faillites chez les agriculteurs, sans quoi il risque d'y avoir 3,000 faillites d'ici le printemps.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SANTÉ

LES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT AU CHAPITRE DES SOINS DE SANTÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, je propose, appuyé par le député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer):

Que la Chambre demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de renoncer à préconiser avec insistance des politiques qui risquent de coûter cher aux contribuables et d'opter en faveur de programmes médicaux aussi efficaces mais moins onéreux. Les soins à domicile sont moins coûteux que les soins hospitaliers et toute politique raisonnable doit tenir compte de cette réalité et d'autres faits analogues.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

LA RÉDUCTION DU TRAITEMENT DU MINISTRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ron Huntington (Capilano): Madame le Président, trois ans se sont écoulés depuis qu'on a entrepris d'examiner le financement des petites entreprises et aucun rapport n'est encore paru. Le ministre d'État chargé des Petites entreprises (M. Lapointe) a commandé deux autres études. La première s'intitule «Les petites entreprises et la politique macro-économique du gouvernement fédéral», et la deuxième, le croirez-vous, porte sur les caractéristiques de la petite entreprise florissante. Il est bien évident que ce ministre ne comprend rien à son portefeuille. Étant donné, par ailleurs, que le budget du 12 novembre a réduit à néant les cinq années de travaux et de réalisations du secrétariat à la petite entreprise, je propose, en vertu de l'article 43 du Règlement et appuyé par mon collègue de Cambridge (M. Speyer):

Que l'on reconnaisse à sa juste valeur la compétence du ministre et que son salaire annuel soit réduit à un dollar.

Article 43 du Règlement

Des voix: Superbe.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LE TRANSPORT DE SUBSTANCES CHIMIQUES DANGEREUSES AU MANITOBA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente et importante pour les travailleurs du CN et les habitants du nord du Manitoba. On est en train d'acheminer dans des wagons à ciel ouvert à destination de Lynn Lake, au Manitoba, les déblais recueillis suite à un déversement de produits chimiques à Austin, au Manitoba. Ces wagons sont stationnés sur des voies de garage en deçà des limites de la ville du Pas, au Manitoba, et la présence de ces chargements chimiques fait craindre pour la santé des travailleurs du CN et des habitants de la localité.

Compte tenu du fait que les travailleurs en question n'ont aucunement été mis en garde à propos des déblais dangereux qu'ils acheminent—j'aimerais bien que les députés conservateurs se soucient de la chose—compte tenu, dis-je, du fait que les travailleurs en question n'ont aucunement été mis en garde à propos des déblais dangereux qu'ils acheminent et qu'ils n'ont pas été prévenus de revêtir des vêtements protecteurs, et même si dans un télex précédent, le CN avait promis que les chargements seraient couverts et que les travailleurs recevraient l'équipement nécessaire à leur protection, je propose, avec l'appui du député de Dauphin (M. Lewycky):

Qu'on procède immédiatement à une enquête sur cet incident et sur l'ensemble des procédures que le CN a élaborées quant à la façon d'acheminer des produits dangereux, et qu'en outre le ministre du Travail cesse de temporiser et présente immédiatement des modifications à la Partie IV du Code du travail qui a trait à la santé et à la sécurité au travail.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, dans le livre bleu de l'an dernier, les paiements de transfert au titre de l'assurance-maladie, des soins hospitaliers et des soins de santé élargis se chiffraient à 4.6 milliards de dollars. Cette année, le gouvernement y consacrera 4 milliards. L'an dernier, le budget prévoyait des dépenses de 1.8 milliard au titre de l'enseignement postsecondaire. Cette année, le gouvernement y consacrera 1.5 milliard. Par conséquent, appuyé par le représentant de York-Nord (M. Gamble), je propose:

Questions orales

• (1415)

Qu'à l'appel des motions aujourd'hui, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le secrétaire d'État expliquent à la Chambre comment ils peuvent promettre d'une part des hausses de crédits pour ces programmes établis et d'autre part des compressions budgétaires de plus de 900 millions de dollars comparativement à l'an dernier, en dépit de l'inflation.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES MESURES D'URGENCE

L'ADOPTION D'UN DÉCRET DU CONSEIL

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le très honorable représentant sait que, en mai 1981, le cabinet a adopté un décret de prérogative concernant la planification d'urgence en temps de paix et en temps de guerre. Ce décret restreint radicalement l'exercice des libertés civiles. En fait, il comporte une définition extrêmement large du terme «urgence» au sens où l'entend le cabinet.

Étant donné que le Parlement n'en a jamais été saisi, je tiens à dire au premier ministre que la Commission McDonald elle-même a fortement recommandé que de tels règlements d'urgence soient présentés et déposés au Parlement pour approbation avant d'être mis en vigueur.

Dans ces circonstances, je demanderais au premier ministre pourquoi on a adopté ce décret, surtout quand il n'existe aucune loi d'urgence, sauf si on invoque et applique la loi sur les mesures de guerre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député mentionne un décret de mai 1981. Je devrai me rafraîchir la mémoire au sujet des parties du décret qui semblent répugner au député. J'ai bonne souvenance en effet que ce décret faisait partie de la mise à jour de toutes les mesures d'urgence prévues en cas d'inondations, de catastrophes naturelles, d'insurrection ou d'invasion. Tout y est.

Cela visait à donner aux autorités canadiennes—fédérales, provinciales et municipales—la possibilité de réagir de façon coordonnée en cas d'urgence, quelle qu'en soit la définition. Je suis disposé à répondre à d'autres questions dans lesquelles le député expliquerait quels aspects du décret lui semblent répugnants et incompatibles avec les mesures coordonnées que le gouvernement doit prévoir en cas d'urgence.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, ce qu'il y a de déconcertant, c'est que le premier ministre semble faire abstraction du fait que le Parlement n'a pas été saisi de cette question. Nous n'avons pas eu l'occasion de déterminer dans quelle mesure ou limiterait l'exercice des droits civiques aux termes de ce décret, et quelles en seraient les implications.

Le premier ministre a en sa possession, depuis plus de deux mois, une lettre du comité mixte des règlements et autres textes réglementaires, comité qui représente tous les partis à la Chambre, qui était signée par le sénateur Godfrey, le député d'Etobicoke-Lakeshore et le député de Wellington-Dufferin-Simcoe, et qui contenait des questions très précises auxquelles il n'a pas répondu.

Le président du Conseil privé, s'adressant à la conférence fédérale-provinciale sur la coordination des mesures d'urgence, déclarait l'été dernier selon le numéro d'*Emergency Planning Digest* de juillet-septembre 1981 que, dans certaines circonstances, en cas d'urgence le gouvernement n'aurait pas le choix et qu'il devrait agir illégalement, c'est-à-dire hors la loi. Voici la question que je pose au premier ministre: le gouvernement a-t-il maintenant pour politique de faire abstraction de la loi, de ne pas la respecter dans certains cas d'urgence au Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, madame le Président, ce ne devrait jamais être le cas, en aucune circonstance.

M. Hnatyshyn: Madame le Président, je propose alors que le premier ministre enjoigne au président du Conseil privé d'annuler toute l'affaire et de saisir le Parlement de cette mesure avant qu'elle ne soit mise en œuvre.

LES SERVICES NATIONAUX D'INFORMATION

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Le premier ministre demande qu'on lui cite un exemple à cet égard. Il est lui-même chargé d'administrer et de coordonner les services nationaux d'information. Peut-il expliquer à la Chambre quelles mesures il a prises, par l'entremise de son bureau, pour gérer et coordonner ces prétendus services nationaux d'information? Peut-il aussi nous dire ce qu'il entend par services nationaux d'information?

• (1420)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, madame le Président, je ne suis pas au courant de telles mesures. J'imagine que pour répondre à la question, il faudrait se reporter aux genres de mesures qui ont été prises par le gouvernement canadien—avec l'appui, je crois, de tous les partis à la Chambre—au cours de la Seconde Guerre mondiale . . .

M. Hnatyshyn: Nous sommes en temps de paix.

M. Trudeau: . . . pour assurer une certaine forme de censure, par exemple. Cela se passait en temps de guerre. Je suppose que ce genre de contrôle de l'information serait à nouveau nécessaire dans l'éventualité d'une troisième Guerre mondiale.

M. Hnatyshyn: Et en temps de paix?

LES CAMPS D'INTERNEMENT POUR CIVILS

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Aux termes de ce décret du cabinet sur les urgences en temps de paix comme en temps de guerre, le solliciteur général est-il chargé d'établir et de faire fonctionner des camps d'internement pour civils? Si oui, où sont ces camps, combien y en a-t-il et qui risquera de s'y faire interner?

M. Crosbie: Nous mis à part.

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, on a souvent prétendu que, pendant la Seconde Guerre mondiale, le Canada a traité de façon très injuste les groupes minoritaires, surtout les Canadiens d'extraction japonaise. Cela s'expliquait, entre autres, du fait que rien n'avait été organisé d'avance pour préparer le pays et le gouvernement à faire face à une invasion, à la possibilité d'une invasion, à une guerre ou à d'autres calamités majeures, alors que les Canadiens compteraient sur leur gouvernement, et avec raison, pour prendre la situation en main.

M. Crosbie: Suivant?

M. Kaplan: Je puis confirmer au député qu'on m'a demandé—et le décret a été rendu public—de faire des préparatifs en prévision de l'éventualité qu'il a décrite, mais je n'ai encore étudié aucun plan. Je ne suis donc pas en mesure de donner des détails précis, car rien n'a encore été mis au point, mis à part les règlements établis il y a nombre d'années qui traînent sur des rayons et qui sont à la portée du public.

LA PRÉSENTATION DE LA LOI

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Étant donné que ce décret ministériel ne garantit pas du tout le respect des droits civiques ou politiques en temps de paix comme en temps de guerre—et il n'y a certes aucune garantie dans la seule loi désuette existante, ni dans la loi sur les mesures de guerre depuis la crise du FLQ, c'est-à-dire depuis 11 ans—pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas présenté à la Chambre le nouveau projet de loi sur les mesures d'urgence, comme il l'avait promis à plusieurs reprises, et celui-ci sera-t-il présenté?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, il est évidemment ridicule d'insinuer qu'il n'existe aucune garanties. La déclaration des droits adoptée par la Chambre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Les députés d'en face semblent en faire peu de cas. S'ils ne sont pas satisfaits et s'ils veulent se moquer de la déclaration des droits, je ne vois pas bien quel genre de garanties il leur faudrait.

M. Epp: Vous les suspendriez.

LE LOGEMENT

L'UTILISATION DU FONDS DE RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉ

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, le président du Conseil du Trésor a déposé hier à la Chambre des communes le budget des dépenses pour l'année financière de 1982-1983 et a déclaré que le gouvernement prévoyait dépenser en tout 76.3 milliards de dollars dont le ministre des Finances a donné les détails dans son exposé budgétaire et dans les documents budgétaires l'accompagnant. J'aurais volontiers posé ma question au ministre des Finances, s'il avait été ici—et je vois que son secrétaire parlementaire n'y est pas non plus—voilà pourquoi je m'adresse au ministre des Travaux publics qui est chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Ma question a trait à la somme non engagée de 1.37 milliard de dollars prévus dans le fonds de réserve pour éventualités de 3.9 milliards de dollars. Deux questions fort délicates, celle du logement et celle de l'emploi, n'ont pas été touchées, ni dans le budget des dépenses, ni dans l'exposé budgétaire. En fait, les crédits de la SCHL ont été tronqués de quelque 14 p. 100, et nous savons qu'il n'y a pas eu de . . .

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai relu le compte rendu de la période des questions d'hier et j'ai constaté que toutes les questions étaient plus longues que les réponses. La situation est renversée. Les députés doivent donc absolument abréger leurs questions. En outre, comme ils le savent pertinemment, il leur est interdit de faire précéder toute question supplémentaire du moindre préambule. J'invite donc le député à poser une question.

M. Clark: Qu'entendez-vous par «la situation renversée»?

M. Anguish: Madame le Président, la question que je voudrais poser au ministre des Travaux publics a trait aux prévisions relatives aux mises en chantier, qu'on a fixées à 70,000 unités de logement. Je veux savoir si le ministre, de concert avec son collègue de l'Emploi et de l'Immigration, veillera sérieusement à la création de nouveaux emplois et à la construction de logements avec cette réserve de 1.37 milliard de dollars, puisque chaque mise en chantier permet de créer 2.2 emplois?

• (1425)

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je remercie le député de m'avoir posé une question sur les domaines très importants de la création d'emplois, de la construction et de la bonne administration des fonds publics du gouvernement du Canada. Les députés se rendent parfaitement compte, j'en suis certain, qu'au cours des trois dernières semaines, l'opposition a empêché le gouvernement de dépenser 350 millions de dollars en plus des sommes prévues dans le budget pour créer 70,000 nouveaux emplois, mettre en chantier 30,000 logements et faire réaliser ainsi des économies aux contribuables. La question du député est donc cynique, hypocrite et mesquine.

Questions orales

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, je pose ma question supplémentaire au très honorable premier ministre. Le gouvernement a affirmé que les fonds qui sont versés aux provinces pour le financement des soins médicaux et de l'enseignement ne seront pas réduits, mais comme il est question de restreindre le financement des programmes établis, le premier ministre voudrait-il maintenant être franc avec nous et nous dire de combien seront réduits les fonds versés aux provinces aux termes de la loi sur le financement des programmes établis?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, les ministres n'ont pas cessé de répéter qu'il n'y aura pas de réduction, mais que le financement des programmes établis va continuer d'augmenter. Ce qu'on supprime complètement, c'est la garantie des revenus qui a été instituée en 1972...

M. Anguish: Mais vous l'avez toujours incluse dans vos chiffres et vous le savez!

M. Trudeau: ... pour ménager une période de transition. Elle a été renouvelée en 1977 et on y met maintenant fin. Nous estimons qu'en dix ans les provinces ont eu amplement le temps d'adapter leur régimes fiscaux au nouveau régime instauré au début des années 70.

* * *

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'OUEST

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au très honorable premier ministre concernant le premier Fonds de développement de l'Ouest de 4 milliards de dollars. Hier, le président du Conseil du Trésor a dit qu'il ne pouvait répondre à ma question et qu'il conviendrait mieux de la poser au premier ministre ou au ministre des Finances. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre à combien s'élève le Fonds de développement de l'Ouest, où il se situe dans le budget, s'il fait effectivement partie du budget et qui en est chargé, afin que nous sachions à qui poser nos questions à ce sujet à la Chambre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, l'argent qui sera déboursé à l'intention expresse de l'Ouest, pour le réseau de transport dans cette partie du pays, par exemple, proviendra de ce fonds. Nous le préciserons à chaque fois.

LA FONCTION PUBLIQUE

LE CONGÉDIEMENT D'UN FONCTIONNAIRE DE KINGSTON—ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Avec arrogance, le premier ministre repoussait hier les objections soulevées contre le congédiement d'un fonctionnaire, M. Neil Fraser. Le président du Conseil du Trésor, qui représente dans cette affaire l'employeur responsable de la Fonction publique, va-t-il intervenir immédiatement pour suspendre ce congédiement, étant donné qu'aucune disposition de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique n'interdit à M. Fraser de se prononcer comme il l'a fait dans les circonstances et qu'il existe en fait des précédents à l'effet contraire?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, la conduite des fonctionnaires est déterminée par les règles en vigueur dans les divers ministères, sous la responsabilité des sous-ministres. A l'encontre des propos du député de Nepean-Carleton, il existe, effectivement, des précédents. M. Fraser est en droit de présenter un grief, après quoi la Commission des relations de travail dans la Fonction publique déterminera si les mesures prises à son égard étaient justifiées.

LE DISCOURS DU MINISTRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, cette réponse est plutôt surprenante, comme d'ailleurs l'inconséquence du gouvernement. J'aimerais poser une question supplémentaire au président du Conseil du Trésor. Est-il au courant que son collègue, le ministre des Approvisionnements et Services, a déclaré à Halifax au nom du gouvernement que:

> Je conseille fortement aux fonctionnaires de défendre énergiquement les programmes qu'ils administrent, mais je ne vois vraiment pas en quoi cela constitue une attitude partisane».

J'aimerais savoir comment il se fait que le gouvernement réagisse différemment selon qu'il s'agit de remarques qui lui sont favorables ou non? C'est un manque de logique déplorable.

Des voix: Bravo!

L'hon. Donald J. Johnston (Président du Conseil du Trésor): Madame le Président, le député de Nepean-Carleton essaie d'interpréter les événements relatifs au renvoi de M. Fraser d'une façon qui décrit sous un faux jour la relation qui doit exister entre employeur et employés. Hier, le chef de l'opposition a parlé de liberté d'expression. Madame le Président, le problème n'est absolument pas là.

Des voix: Oh, oh!

M. Epp: Faites-le taire!

• (1430)

M. Johnston: Tout cadre supérieur d'une entreprise privée qui, durant ses heures de loisir, déclare à qui veut l'entendre que les produits de sa société sont mauvais ou ont un défaut, porte atteinte à la relation entre l'employeur et ses employés. Tout le problème est là. Le ministère du Revenu national a jugé la conduite de M. Fraser répréhensible. Je répète ce que je viens de dire, M. Fraser a absolument le droit de déposer un grief et de faire appel à la Commission des relations de travail dans la Fonction publique; c'est d'ailleurs ce qu'il semble vouloir faire. A mon avis, cela va totalement à l'encontre de la déclaration—pas à l'encontre mais plutôt dans le sens de . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Il ne fallait pas corriger.

M. Johnston: . . . la déclaration du ministre des Approvisionnements et Services qui estime que le personnel doit être solidaire de l'employeur. C'est valable aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public et cela s'applique aux employés à plein temps du parti progressiste conservateur qu'à n'importe quel autre salarié canadien.

* * *

L'ÉNERGIE

LES RÉDUCTIONS DANS LA PRODUCTION DU BRUT LOURD

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, la question que je pose au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources concerne les producteurs canadiens d'huile lourde. Comme le ministre le sait, en partie à cause du programme d'indemnisation des importations, les raffineries de Montréal s'approvisionnent en brut lourd dont l'importation est subventionnée, pendant que les producteurs canadiens de brut lourd subissent de sérieuses réductions. Les résultats, dont on pourrait se passer, sont un supplément de coût pour les consommateurs, une saignée supplémentaire du compte courant et une perte de revenus, donc d'emplois, pour les producteurs canadiens. Que fait le ministre pour améliorer la situation?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, il arrive en effet des circonstances en vertu desquelles, à cause du fléchissement dans le prix du pétrole sur le marché international et plus particulièrement le prix du pétrole qu'on peut obtenir sur le marché parallèle, certains raffineurs peuvent obtenir certains produits à court terme à des prix inférieurs à ceux qu'ils obtiendraient s'ils achetaient le pétrole brut canadien. Ces cas sont cependant très limités. Nous examinons de très près cette situation.

Je dois aussi mentionner à l'honorable député qu'il arrive plusieurs cas où les compagnies, à l'occasion des coupures imposées par l'Alberta l'an dernier, ont dû s'engager à des contrats à moyen et à long termes. Ces compagnies hésitent beaucoup à mettre fin à ces contrats à ce moment-ci en tenant compte de la situation courante. Ils craignent en particulier que de nouveau il y ait un besoin de pétrole étranger au cours des prochains mois, et ils ne désirent pas causer préjudice à leurs relations commerciales avec les gens avec qui ils sont entrés de bonne foi en relations contractuelles. Il s'agit donc là d'une question qui nous préoccupe, nous l'étudions de près, et s'il y a des modifications à effectuer, j'en informerai la Chambre en temps et lieu.

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU MINISTRE D'AGIR

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, la situation actuelle est totalement ridicule. Nous subventionnons le pétrole importé pendant que la production canadienne est sérieusement ralentie. Il faut absolument que le ministre fasse quelque chose. Si les raffineries s'approvisionnaient en brut lourd canadien au lieu de pétrole importé subventionné, une partie des emplois que le Programme énergétique national nous a fait perdre seraient récupérés, notre balance commerciale s'améliorerait et les consommateurs paieraient l'essence et le mazout moins cher. Ce sont sûrement trois bonnes raisons d'agir maintenant.

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, une des difficultés résulte de l'affaiblissement de la demande aux États-Unis pour une certaine sorte de pétrole que nous exportons dans ce pays, que nous avons exporté dans le passé et que nous continuons d'exporter à l'heure actuelle. Je suis certain que l'honorable député ne me suggère pas que par un simple *fiat* j'ordonne aux compagnies privées de mettre fin à des contrats qu'elles ont signés avec d'autres partenaires, de bonne foi, dans des circonstances différentes de celles qu'on connaît aujourd'hui. J'ai indiqué à l'honorable député que c'est une situation qui nous préoccupe. Nous la suivons de près. S'il est possible d'apporter des améliorations, nous allons le faire.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LE COÛT DU TRANSPORT DES CÉRÉALES DANS L'OUEST

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture, lequel demande depuis bien longtemps que les producteurs paient davantage pour l'acheminement des céréales dans l'Ouest. Dans plusieurs mémoires présentés au cabinet entre le 13 novembre 1981 et le 12 janvier 1982, on dit que: «les dirigeants des trois syndicats des céréaliers des Prairies et d'autres groupes d'exploitants agricoles ont déclaré en privé qu'ils étaient prêts à recommander à leurs membres d'accepter la proposition que pourrait faire le gouvernement sur le transport des céréales dans l'Ouest pourvu que cette dernière soit acceptable». Dans un autre mémoire, le cabinet estime que la solution idéale pour le transport des céréales dans l'Ouest, consisterait à faire payer aux producteurs tous les coûts inflationnistes après 1982. En a-t-on informé les dirigeants des syndicats de céréaliers des Prairies et les autres groupes d'exploitants agricoles?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député parle d'un document dont je crains ne pas très bien me souvenir.

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: Je me souviens des entretiens que j'ai eu avec différents représentants et dirigeants du monde agricole de l'Ouest de notre pays. Ces derniers sont prêts à entreprendre des discussions et des négociations sur ce qu'ils considèrent comme étant une solution juste aux problèmes de l'acheminement des céréales. Ce que j'ai cru comprendre, c'est qu'ils étaient prêts à payer davantage si nous parvenions à organiser un réseau de transports et si nous obtenions les garanties nécessaires des sociétés ferroviaires pour l'acheminement des céréales. Les chiffres que cite le représentant servent uniquement dans le cadre de négociations et procédures du genre. Il appartiendra au négociateur d'élaborer, dans le cadre des entretiens, un programme permettant d'améliorer le réseau de transport.

Effectivement, je préconise depuis longtemps que les agriculteurs paient une part plus importante du coût du transport des céréales et je ne m'en cache pas. Comme le sait le député, le ministre des Transports précédent était sur le point de proposer la même chose quand il siégeait de ce côté-ci.

Des voix: Oh, oh!

LE RÔLE DU PREMIER MINISTRE DE LA SASKATCHEWAN

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Elle a trait au transport des céréales de l'Ouest aux tarifs statutaires. Le premier ministre Blakeney de la Saskatchewan s'est déclaré disposé à négocier une entente sur les tarifs statutaires applicables au transport des céréales dans l'ouest du Canada; compte tenu de l'entrevue qu'il a donnée au magazine *Business Life* et que ce dernier a publiée dans sa livraison de janvier 1982, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre quel rôle jouera à son avis le premier ministre de la Saskatchewan dans les négociations qui s'annoncent?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président je ne puis prédire la conduite du premier ministre Blakeney à cet égard.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LA NÉCESSITÉ DE SIGNER UN NOUVEL ACCORD SUR L'IMPORTATION DE VÉHICULES DE FABRICATION JAPONAISE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, vu l'absence du charismatique ministre de l'Industrie et du Commerce, j'adresse ma question au ministre d'État (Commerce international). Elle a trait au fait que l'accord avec le Japon régissant l'importation d'automobiles japonaises expirera le 31 mars. Le ministre sait sûrement que le Canada est en pleine crise de chômage et que, à l'heure actuelle, les voitures japonaises accaparent environ 20 p. 100 de notre marché. Peut-il nous assurer qu'un nouvel accord sera signé d'ici la fin du mois prochain, car c'est très important pour les consommateurs et les producteurs canadiens? Également, peut-il nous assurer que l'accord portera non seulement sur les automobiles mais aussi sur les camions et autres véhicules construits par les Japonais?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Comme le député le sait, madame le Président, quand j'irai au Japon dans deux semaines j'amorcerai des négociations avec mon homologue, le ministre du Commerce international du Japon. Nous avons très bon espoir de conclure un accord satisfaisant. Je lui ai déjà fait savoir que nous nous attendons à un accord identique à celui que le Japon a négocié avec les États-Unis et que nous n'accepterons rien de moins.

LA FABRICATION DE PIÈCES AU CANADA

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, le ministre peut-il garantir que le nouvel accord portera sur l'importation non seulement des voitures, mais aussi des camions japonais dont le nombre a augmenté de 300 p. 100 depuis deux ans? Garantira-t-il également qu'il négociera le contenu canadien du nouvel accord, afin que nous fabriquions au Canada et en dollars canadiens ce que les Japonais vendent ici? En somme, si les Japonais vendent des voitures pour une somme de un million de dollars au Canada, nous aurons des usines qui fabriqueront des voitures ou des pièces d'une valeur de un million.

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, à ce sujet, le député sait, je crois, que les camions ne sont pas compris dans l'accord conclu entre le Japon et les États-Unis. Les Américains ont haussé le droit de douane sur les camions l'an dernier suite à une série différente d'arrangements. Nous espérons discuter avec les Japonais de la fabrication d'un plus grand nombre de pièces automobiles au Canada en proportion de celles qui sont fabriquées au Japon. Quant au contenu canadien, nous entamerons des discussions sur cette proposition.

* * *

• (1440)

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

ON DEMANDE DE HAUSSER LA LIMITE DE L'AVANCE DE FONDS

M. Jack Murta (Lisgar): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. J'espère qu'il pourra y répondre au nom du ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Le ministre n'est pas sans savoir que, en raison du prix très bas des céréales, les producteurs seront à toutes fins pratiques cet automne dans une situation désespérée par manque de liquidités à la saison des récoltes. A l'heure actuelle, les producteurs reçoivent une avance, qui est en fait leur argent, d'environ $15,000. Le gouvernement, et la Commission canadienne du blé, envisagent-ils très sérieusement de porter cette avance à $50,000, étant donné que les producteurs seront très démunis cet automne compte tenu du prix très bas des céréales?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député n'ignore sans doute pas qu'il existe deux programmes, l'un à l'intention des producteurs céréaliers et un autre, de moindre envergure, qui s'adresse aux agriculteurs ne relevant pas de la compétence de la Commission canadienne du blé. Dans le cadre de ces deux programmes, nous avons consenti des prêts sans intérêt d'une valeur totale de 500 millions de dollars, je crois, au cours de la présente année-récolte. Nous sommes conscients du fait que cela ne suffit pas. Les agriculteurs nous ont présenté des instances et l'affaire est effectivement à l'étude.

LA DATE DE L'ANNONCE

M. Jack Murta (Lisgar): Madame le Président, le ministre de l'Agriculture pourrait-il donner à la Chambre une idée du temps que prendra cette étude? Sans doute sait-il par exemple que le grain se vend actuellement et devrait continuer de se vendre à des prix inférieurs d'environ $1 ou $1.50 à ceux de l'année dernière. D'ici l'automne, soit en août, en septembre ou en octobre, les agriculteurs des Prairies vont manquer de liquidités. Voilà surtout ce dont je me soucie. Le ministre pourrait-il donner la préséance à cette affaire et nous donner une idée de la date à laquelle l'annonce sera faite?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député a apporté d'autres données en ce qui concerne les grains et expliqué pourquoi les agriculteurs ont besoin de plus d'argent. Mais quand on vérifie que les stocks de grains de par le monde sont plus bas que jamais depuis 22 ans, on se rend compte qu'il n'y a pas de raison pour que les prix soient inférieurs de $1 le boisseau à ce qu'ils étaient l'année dernière. Si le régime de commercialisation fonctionne comme il faut, les prix devraient augmenter de plus de $1. Nous avons à cœur que les agriculteurs incapables de livrer leurs grains aient de l'argent pour régler leurs factures. Nous pensons que nos programmes actuels sont excellents.

Pour le moment, je ne puis dire à quel moment l'augmentation sera annoncée. Nous avons appris au cours de conversations que nous avons eues avec des fournisseurs de produits agricoles que certains agriculteurs n'ont pas acheté les mêmes quantités de produits chimiques, d'engrais et d'autres fournitures que celles qu'ils avaient l'habitude d'acheter. Les fournisseurs s'en inquiètent et nous nous en inquiétons nous aussi, car la production pourrait diminuer si les agriculteurs n'achètent pas les produits qui rendent leurs exploitations plus productives.

* * *

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE UNE BAISSE DES TAUX D'INTÉRÊT

L'hon. George Hees (Northumberland): Madame le Président, j'ai une question à l'intention du premier ministre. A-t-il pris en considération, comme il m'a assuré qu'il le ferait il y a deux semaines, ma suggestion de faire baisser les taux d'intérêt jusqu'à un taux légèrement supérieur à celui de l'inflation afin de tirer l'économie de son marasme actuel, et de profiter de la baisse de la valeur du dollar qui en résultera, tout d'abord pour stimuler les exportations, surtout des produits manufacturés puisque c'est le secteur de la fabrication qui crée des emplois; deuxièmement pour inciter les Canadiens à passer leurs vacances au Canada et encourager les Américains à faire de même afin de soutenir la vente des produits de consommation qui a connu une baisse si radicale ces derniers mois; et troisièmement pour permetre de produire au Canada beaucoup de nouveaux produits afin de remplacer les produits d'importation qui deviendront de moins en moins concurrentiels à mesure que baissera le dollar et que l'on peut produire tout aussi facilement au Canada qu'à l'étranger pourvu que nous prenions les initiatives qui s'imposent. A quelles conclusions le premier ministre en est-il arrivé après avoir pris en considération un tel programme qui s'est révélé très salutaire pour l'économie dans le passé, comme en 1962 lorsqu'il a contribué à sortir le pays du marasme où il croupissait à l'époque et a inauguré dix années de grande prospérité et de plein emploi?

M. Lawrence: L'a-t-il fait, oui ou non?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, lorsque j'ai répondu il y a deux semaines à une question du député en ce sens, j'ai dit que plusieurs de ses suggestions valaient à mon avis la peine d'être prises en considération et peut-être même d'être mises en œuvre. J'ai demandé au ministre responsable du commerce d'examiner les précieuses suggestions proposées par le député.

* * *

L'EMPLOI

LES DIFFICULTÉS QU'ÉPROUVENT CERTAINES PERSONNES À OBTENIR UN NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration—monsieur Main-d'œuvre. Je suis certain qu'il est au courant de la situation actuelle très grave, surtout dans sa province où beaucoup de gens—principalement des autochtones—ont de la difficulté à obtenir un numéro d'assurance sociale. On estime à environ 100,000 le nombre de Canadiens qui n'en ont pas, y compris ceux qui éprouvent de la difficulté à avoir leur NAS parce qu'ils ne connaissent pas leur date de naissance. N'ayant pas ce numéro, il leur est très difficile d'obtenir des prestations de retraite, de postuler un emploi ou même de demander des prestations de bien-être quand le besoin s'en fait sentir. Étant donné qu'on lui a signalé ce problème à maintes reprises, le ministre peut-il expliquer ce que son ministère fait pour le régler?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Comme le député vient de le dire, madame le Président, nombreux sont ceux qui éprouvent des difficultés à obtenir un numéro d'assurance sociale parce qu'ils n'ont pas les certificats et les documents requis. J'ai demandé au ministère de réexaminer les recommandations afin de trouver un autre procédé pour vérifier les déclarations ou pour établir d'autres documents ou preuves certifiés qui permettraient à ces gens-là de demander un numéro d'assurance sociale sans rencontrer le genre de difficultés qu'ils ont déjà connues. Je serai très heureux de communiquer avec le député une fois ces réexamens terminés. Qu'il se rassure, nous prendrons toutes les mesures nécessaires.

Questions orales

LA COMMISSION ROYALE KENT

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LES RECOMMANDATIONS

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Multiculturalisme. J'aimerais qu'il me dise si le gouvernement est d'accord avec Tom Kent qui a recommandé de faire contrôler la presse canadienne?

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)): Madame le Président, le cabinet étudie actuellement le rapport et d'ici quelques semaines, il devrait annoncer les conclusions de son étude.

LA DURÉE DE L'ÉTUDE

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, jamais le principe de la liberté de la presse n'a été autant menacé. Le rapport de la Commission Kent a été rendu public en septembre dernier. Depuis lors, le ministre a commandé à des fonctionnaires deux études sur ce rapport, études qu'il examine actuellement. Pourrait-il nous dire combien de temps il va lui falloir encore pour prendre une décision?

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)): Madame le Président, chaque jour, l'opposition aborde des problèmes importants dont s'occupe actuellement le gouvernement, mais c'est la première fois en plusieurs mois que l'on me pose une question sur la Commission Kent. Cela prouve que l'opposition ne s'intéresse guère à cette affaire. Le député prétend que nous voulons faire main basse sur la presse canadienne. C'est absolument faux. M. Kent a dirigé les travaux d'une Commission royale d'enquête et fait un certain nombre de recommandations. Le cabinet va arrêter une politique à ce sujet et devrait faire connaître bientôt, comme je viens de le dire, les conclusions de son étude. L'opposition a tout à fait tort de prétendre que le gouvernement veut contrôler la presse.

Des voix: Oh, oh!

M. Fleming: Ce n'est nullement son intention, bien au contraire.

Une voix: Cela fait sourire le premier ministre.

M. Fleming: Avec toutes les déclarations de l'opposition, le public n'arrive pas à voir le véritable problème. Le véritable danger, c'est la mainmise sur la presse, que ce soit par le secteur public ou par le secteur privé.

* * *

L'INDUSTRIE

LA SOCIÉTÉ CONSOLIDATED COMPUTER INCORPORATED— L'ACTION DÉTENUE EN FIDUCIE POUR LE COMPTE D'HÔPITAUX

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Quand le ministre a enquête sur la compagnie Consolidated Computer, a-t-il noté que la seule action émise en faveur d'une société appelée Financeco Limited, était inscrite au nom de la National Trust Company laquelle la détenait pour le compte des hôpitaux St. Michael de Toronto, Mount Sinai et Hospital for Sick Children? Si le président du Conseil du Trésor a noté cette particularité, veut-il dire à la Chambre pourquoi il a jugé bon d'accorder l'usufruit de cette action à ces trois établissements?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je refuse de commenter des documents qui ont fait l'objet de fuites.

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: Mais au sujet de la compagnie Consolidated Computer, ou de la CCI, j'ai noté que le député de York-Peel n'avait rien fait pour aider l'entreprise à régler ses problèmes alors qu'il n'était pas obligé de compter sur des indiscrétions, mais avait accès aux dossiers. Je m'étonne qu'il . . .

[*Français*]

. . . comme on dit chez nous «le culot» de se lever ici pour poser une telle question.

[*Traduction*]

LE TRANSFERT DE L'ACTION

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, si le président du Conseil du Trésor avait pleinement informé la Chambre, il aurait rappelé que la compagnie Consolidated Computer était l'une des premières entreprises que nous songions à privatiser. Le ministre voudrait-il au moins expliquer pourquoi on a jugé bon d'enlever l'usufruit à ces trois hôpitaux, et notamment voudrait-il indiquer si on avait avisé les trois établissements que l'usufruit serait transféré au moment où l'action a été attribuée à la compagnie Nabu Manufacturing Company comme il était prévu dans l'entente du 26 novembre 1981?

• (1450)

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je me demande si le député a compris ma réponse à la première partie de sa question. J'ai l'impression qu'il s'appuie sur des documents qui lui ont été communiqués en sous main. Nous n'avons pas pour règle de commenter le contenu de l'enveloppe brune qu'on a pu lui remettre.

M. Stevens: Il y a eu l'entente.

M. Johnston: C'est amusant d'entendre le député préciser que l'entreprise était une des premières qui devait être privatisée. Dira-t-il à la Chambre combien de sociétés ont été remises à l'entreprise privée pendant qu'il était président du Conseil du Trésor?

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE SALVADOR—LA NÉGOCIATION D'UNE ENTENTE RÉCLAMÉE—LA POSITION DU CANADA

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question, qui s'adresse au premier ministre, se rapporte à la situation tragique du Salvador. En refusant l'invitation de se rendre dans ce pays pour y suivre le déroulement d'élections que l'on prétend démocratiques, le Canada vient de se joindre, fort heureusement, à la cinquantaine de pays, sur 60, à avoir décliné l'invitation. Le gouvernement, pour donner suite à cette décision, se joindra-t-il au président Lopez Portillo du Mexique, qui réclame de toute nécessité la négociation d'une entente, avant la tenue d'élections véritablement démocratiques?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, si nous avons refusé le rôle d'observateurs officiels, lors de ces élections, parce que nous ne pouvions pas les observer librement de manière à nous former une opinion valable, cela ne signifie pas que nous nous opposons à la tenue de ces élections. Seulement, nous entretenons de plus graves réserves que si nous avions été observateurs, comme dans le cas des élections au Zimbabwe et en Ouganda.

Pour l'instant, madame le Président, le gouvernement n'a pas modifié sa politique et croit toujours qu'il vaut mieux, a priori, avoir des élections que rien du tout. Nous devrons, quand elles auront eu lieu, déterminer si la légitimité du gouvernement s'en trouve accrue et si le processus constitutionnel en sort amélioré.

L'ÉVENTUALITÉ D'UNE INTERVENTION MILITAIRE AMÉRICAINE

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, le premier ministre sait ou devrait savoir que les évêques de l'Eglise catholique des États-Unis, presque tous les groupes de défense des libertés civiles du monde entier, la plupart des pays d'Europe de l'Ouest et nos comités parlementaires ont déclaré que les prétendues élections démocratiques qui devaient se dérouler au Salvador n'avaient rien de démocratique. La plupart des groupes qui croient aux libertés civiles ne participent même pas aux élections.

Ma question au premier ministre est la suivante: sachant cela et sachant que la guerre civile se poursuivra certainement après les élections . . .

M. Stevens: Parlez-nous des élections libres à Cuba.

M. Broadbent: . . . ne pense-t-il pas que les États-Unis pourraient utiliser le prétexte de ces élections pour accroître leur intervention militaire dans ce pays? S'il est d'accord avec cette éventualité, ne pense-t-il pas qu'il est sage de se rallier au Président Lopez Portillo pour proposer un règlement négocié sérieux, qui permette de mettre un terme aux effusions de sang?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député cite comme source les évêques des États-Unis, mais si je m'en souviens bien, ceux du Salvador eux-mêmes sont d'un avis contraire.

M. Broadbent: Quelques-uns d'entre eux seulement.

M. Trudeau: Quelques-uns, effectivement. Certains évêques, tout comme quelques évêques américains—

M. Broadbent: La grande majorité d'entre eux.

M. Trudeau: . . . sont d'un avis et les autres, d'un autre. Tout comme certains évêques canadiens pensent d'une certaine façon, et d'autres, d'une autre. Quant à l'initiative proposée par le Président Portillo, madame le Président, le député doit se rappeler qu'elle n'a obtenu l'appui que de deux autres pays de toute l'Amérique latine, tandis que la grosse majorité de ces pays n'appuyait pas cette proposition.

M. Broadbent: Des pays pas démocratiques d'ailleurs.

M. Trudeau: Je ne sais pas si le député prétend que les pays qui ont appuyé cette proposition étaient très démocratiques, comme . . .

M. Broadbent: Oui.

M. Trudeau: Eh bien, je demande au député de nous dire quand les dernières élections ont eu lieu à Grenade?

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LE CONGÉDIEMENT D'UN FONCTIONNAIRE DE KINGSTON—LA NATURE DE LA FAUTE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, j'ai deux questions à poser au ministre du Revenu national. Voudrait-il préciser en vertu de quelle autorité légale M. Neil Fraser a été congédié? Puis, parce que dans la lettre envoyée à M. Fraser, on donne comme l'une des raisons de son renvoi qu'il a attiré l'attention des médias en dirigeant la politique et les programmes gouvernementaux ainsi que les dirigeants politiques, le ministre voudrait-il nous dire si la faute de M. Fraser est d'avoir parlé ou d'avoir été cité par une presse libre?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Madame le Président, je crois que cette affaire a été expliquée comme il se devait hier.

Des voix: Oh, oh!

M. Rompkey: J'ai dit très exactement pourquoi M. Fraser avait été congédié. Le premier ministre a traité du sujet et le président du Conseil du Trésor a abordé d'autres aspects de la question dans sa réponse aujourd'hui. Je crois que cette affaire a été bien expliquée, madame le Président. Elle fait maintenant l'objet d'un grief. M. Fraser a ce recours et il s'en prévaut.

Questions orales

LES SUJETS DONT LES FONCTIONNAIRES ONT LE DROIT DE PARLER

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le ministre est incapable de préciser de quel droit il a renvoyé un fonctionnaire qui n'avait fait qu'exprimer son point de vue.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Une grande nervosité règne chez les libéraux et cela ne m'étonne pas avec toutes ces histoires de camps d'internement, de limitation de la liberté de la presse et de mesures punitives contre les fonctionnaires.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Hier, le premier ministre a approuvé la déclaration suivante qu'avait faite le ministre du Revenu national au Parlement:

> Il me semble anormal que quelqu'un qui perçoit des taxes critique les programmes que cet argent sert à financer.

Voilà ce qu'a déclaré le ministre, et le premier ministre l'a approuvé. Vu que le gouvernement a des ramifications partout, à tel point qu'il gère pratiquement n'importe quoi, des garderies comme des camps d'internement, le premier ministre peut-il nous dire de quoi exactement les fonctionnaires ont le droit de parler en tant que simples citoyens?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, ce que j'ai dit hier sans avoir eu l'occasion d'examiner attentivement le dossier, comme je l'ai précisé, c'est que j'approuvais l'attitude du ministre qui a pris certaines mesures disciplinaires après plusieurs avertissements. La personne qui s'estime lésée a le droit de contester cette mesure, d'en discuter et d'en appeler à son sous-ministre, comme elle l'a fait, je crois, afin qu'on établisse si la sanction était justifiée ou non. Il y a certains cas bien évidents dans lesquels un fonctionnaire ne peut pas se mettre à critiquer le gouvernement. Ces cas sont faciles à définir. Dans d'autres, c'est plus difficile, et c'est pourquoi nous allons suivre de près les résultats de cet appel. La Commission des relations de travail pourra peut-être définir certains critères dont nous pourrons discuter et qui nous seront peut-être utiles.

Sur le plan théorique, les principes invoqués par le ministre et le président du Conseil du Trésor semblent inattaquables. Évidemment, en pratique, il est sans doute difficile, dans certains cas, d'établir dans quelle mesure un citoyen peut critiquer son employeur au nom de la liberté de parole. J'estime que le président du Conseil du Trésor a eu parfaitement raison de prendre l'exemple d'un membre du groupe de recherche du caucus progressiste conservateur. Si un membre de ce groupe ne cessait de critiquer la politique proposée par le chef de l'opposition, je suppose qu'on prendrait certaines mesures disciplinaires. Dans ce cas, porterait-on atteinte à la liberté de parole? J'en doute. C'est une question très complexe, madame le Président.

Une voix: Surtout s'il s'agit de votre politique.

• (1500)

L'APPLICATION DES NORMES DU GOUVERNEMENT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le fonctionnaires du Canada ne sont pas des employés du parti libéral du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le principe établi hier par le ministre du Revenu national et approuvé par le premier ministre veut que les fonctionnaires ne puissent pas à titre privé parler d'un sujet visé par un programme fédéral. Dans ces conditions, je demande au premier ministre s'il y a un seul sujet qu'un fonctionnaire puisse aborder à titre privé, et s'il y en a un de bien vouloir me le nommer.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, l'honorable chef de l'opposition fausse délibérément le sens de mes paroles.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Qui a dit que les fonctionnaires publics étaient des employés du parti libéral du Canada?

Une voix: Vous!

M. Trudeau: Quand est-ce que j'ai dit cela, madame le Président? Je voudrais bien que l'honorable chef de l'opposition réponde à ma question.

M. Clark: Répondez à la question.

M. Trudeau: Voilà ce que je fais. Non, madame le Président. Ce sont . . .

Une voix: Répondez à la question.

M. Trudeau: . . . des affirmations, des préambules à des question ne montrant qu'un minimum de bonne foi. Ils n'ont rien à voir avec le sujet.

Les employés de la Fonction publique du Canada sont des employés du gouvernement du Canada. Le gouvernement du Canada . . .

M. Crosbie: Est libéral!

M. Trudeau: . . . a comme premier devoir de gouverner. Le premier devoir de la Fonction publique du Canada est de participer à la tâche de gouverner le Canada.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Ce sont là des principes aussi inattaquables que de dire que les obligations des employés de caucus conservateur sont de participer aux recherches du parti conservateur. Le parallèle est clair, et il me semble qu'il n'est pas facile . . .

M. Hnatyshyn: Non!

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Si les députés ne sont pas d'accord à propos de ces axiomes, alors voyons ce qu'ils ont fait eux quand ils étaient au pouvoir. S'ils n'ont pas réussi à gouverner, c'est qu'ils n'ont pas cru que le premier devoir du gouvernement était de gouverner.

Mme le Président: J'accorderai une brève question supplémentaire.

Une voix: Trois heures!

L'ÉNUMÉRATION DES SUJETS PERMIS

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Sur quel sujet un fonctionnaire canadien est-il libre de s'exprimer en son nom personnel, étant donné les normes énoncées par le ministre du Revenu national et approuvées par le premier ministre?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne saurais les énumérer tous.

M. Crombie: Citez-en un.

M. Trudeau: On me demande d'en citer un. La philosophie.

Des voix: Oh, oh!

M. Crombie: Bien.

M. Trudeau: Deux, . . .

M. Lawrence: Éviter l'histoire, cependant, n'est-ce pas?

Mme le Président: A l'ordre. Je crois qu'il est temps de mettre fin à la période des questions.

Je donne la parole au député de Peterborough (M. Domm) qui soulève la question de privilège.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. DOMM—LES PRÉTENDUS PROPOS MÉPRISANTS TENUS PAR UN FONCTIONNAIRE

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, j'ai une excellente raison de soulever la question de privilège, à propos de la Commission du système métrique . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Asseyez-vous!

M. Domm: . . . et parce qu'on m'a empêché de m'acquitter de mes fonctions de représentant élu. Je vais vous démontrer que j'en ai été sérieusement empêché en me faisant traiter de façon méprisante et insultante par un fonctionnaire de l'État. Et surtout, cette personne n'a pas tenu ces propos en privé en tant que citoyen, mais au nom de son employeur, la Commission du système métrique du Canada et en s'adressant directement à une représentante de la presse.

Personne ne tient plus que moi à ce que tout citoyen ait le droit de critiquer librement les divers programmes et aspects généraux du gouvernement. En fait, je souscris entièrement à la décision d'un ancien Orateur de la Chambre des communes qui, à propos d'une question de privilège semblable, a fait remarquer le 23 juin 1977, en citant une étude d'un comité du Parlement britannique comme on peut le lire à la page 7044 du hansard, que:

> . . . la Chambre devrait hésiter à recourir à son pouvoir de pénalisation pour étouffer les critiques ou même les injures à l'égard des mécanismes de la Chambre, d'un député ou d'un groupe identifiable de députés, même si les critiques sont exprimées vigoureusement et semblent injustifiées.
>
> Votre comité considère ces critiques comme l'essence même de la démocratie. A son avis, l'homme politique sensé doit s'attendre à ce genre de critiques et doit même les considérer comme salutaires.

Je partage entièrement ce point de vue et j'y souscris sans réserve. Je ne me plains pas de propos ternissant ma réputation que quelqu'un aurait tenus en son nom propre ou celui de sa société et que la presse aurait rapportés par hasard ou à dessein. Au contraire, je trouverais que cela fait partie du jeu et de la vie politique et qu'il faut savoir l'accepter tout comme les propos élogieux que l'on tient sur notre compte à la Chambre des communes, dans notre circonscription ou dans l'ensemble du pays.

Je cherche en fait, à signaler à la présidence et à la Chambre des communes un incident qui sort du cadre habituel des libertés démocratiques et de la liberté de parole qui doit être bientôt constitutionnalisée. Une personne à l'emploi d'un organisme ou d'un ministère de l'état a insulté publiquement, injustement et délibérément un député.

Nous savons ce qui se passe lorsqu'un fonctionnaires de l'État, osant prendre son rôle au pied de la lettre et croyant aux libertés démocratiques, critique le gouvernement, pourtant sans le moindre excès et sans rancœur, sur des questions n'ayant rien à voir avec ses fonctions. On le congédie sans tambour ni trompette, sans le moindre égard, délibérément et sans hésiter, sans la mointre considération. M. Neil Fraser, haut fonctionnaire de Revenu Canada à Kingston, en Ontario, qui a 11 années d'expérience et dont le traitement s'élève à plus de $40,000 par année, a récemment été victime d'une telle injustice flagrante. Nous ne savons pas cependant ce qui se passe lorsqu'un fonctionnaire de l'État chargé d'appliquer un programme officiel de ce gouvernement fait une déclaration dans le cadre de ses fonctions officielles et se permet non seulement de critiquer le point de vue, mais aussi les attitudes et les actes d'un député qui estime faire son devoir et remplir son rôle au sein du gouvernement du Canada, car en fin de compte, la Chambre et le gouvernement du Canada ne font qu'un.

Même si je suis tout à fait d'accord avec l'avis exprimé par le comité du Royaume-Uni et cité par l'Orateur précédent en 1977, je voudrais signaler à Votre Honneur une autre observation du même comité, qui, elle aussi, avait été citée par l'ancien Orateur:

Néanmoins, cela peut aller jusqu'au point où il ne s'agit plus de critiques excessives et d'insultes mais risque d'entraver véritablement l'action parlementaire. En prévision de pareils cas, si rares soient-ils, la Chambre doit conserver son pouvoir de pénalisation et doit être prêt à l'exercer.

Le 25 novembre 1981, un employé de la Commission du système métrique, un certain Bob Mellor, a été interviewé par M^me^ Judy Creighton de la *Presse canadienne*. L'article de M^me^ Creighton a ensuite été diffusé dans tout le pays, et M. Mellor y fait directement allusion à moi-même, me traitant de «rustaud anti-métrique de Peterborough».

Des voix: Quelle honte!

M. Domm: Madame le Président, si vous me le permettez, je vais placer cette observation dans un contexte général en m'appuyant sur les précédents ordinaires et, ensuite, dans un contexte plus précis qui reflète un point de vue plus contemporain. Ces deux points de vue peuvent s'appliquer à cette affaire, selon moi.

D'abord, la Chambre est au courant des conseils donnés par Erskine May aux pages 152 et 153 du chapitre X, où on peut lire ce qui suit:

Les imputations par écrit au sujet d'un député peuvent équivaloir à une violation des privilèges, même si, aux termes du droit coutumier, il n'y a peut-être pas diffamation; pour devenir une violation de privilège, une diffamation à l'endroit d'un député doit viser le caractère ou la conduite du député en tant que tel.

Plus loin à la page 153, on trouve ce qui suit:

Les deux Chambres puniront non seulement les outrages découlant de faits qui sont du ressort des tribunaux ordinaires, mais aussi de ceux qui n'en sont pas, comme des insultes méprisantes, des calomnies flagrantes ou de viles épithètes exprimées verbalement et qui ne tombent pas dans la catégorie des diffamations donnant matière à procès ou des menaces de voies de fait.

• (1510)

Par conséquent, je crois que ma question de privilège répond à ces conditions. si vous le permettez, je proposerai la motion que je vous ai soumise aux termes de l'article 17 du Règlement, motion réputée acceptable si l'on se réfère à la page 7044 du hansard du 23 juin 1977, où l'on constate que le député de Durham-Northumberland (M. Lawrence) avait présenté quelques motions qui furent jugées recevables:

Que la Chambre admette que des fonctionnaires ont lancé des insultes qui ont été diffusées par la presse et ont porté atteinte à ma réputation de député, et que la Chambre des communes, exerçant pleinement ses pouvoirs de sanction, exige la réparation de cette atteinte flagrante à ses droits et privilèges.

Je me suis inspiré, pour rédiger ma motion, de passages figurant à la page 152 et 153 de Erskine May. Quelques députés considèrent peut-être que le mot «rustaud» n'est pas particulièrement méprisant ou insultant. Pour leur gouverne, je leur signale qu'un de mes dictionnaires précise à côté de ce mot qu'il est «méprisant». C'est là l'essentiel de ma question de privilège. Le dictionnaire donne d'ailleurs de ce mot une définition dans laquelle je me reconnais difficilement. Inutile de dire que je suis indigné.

Cependant, dans leur contexte le plus étroit, ces propos découlent du droit fondamental qu'a chaque citoyen de commenter l'activité d'un député dans l'intérêt public. Comme le comité l'a dit, et ultérieurement l'Orateur en 1977: Le droit de parler et de dire la vérité sur la conduite d'un député est encore plus important.

Nous savons ce qui arrive à un citoyen qui dénonce la conduite des députés de Mount Royal (M. Trudeau) et de Papineau (M. Ouellet). Le premier dirige le gouvernement, l'autre est responsable de la Commission du système métrique. Quand M. Neil Fraser, de Kingston, s'est permis de critiquer leur conduite au sujet de l'implantation du système métrique, il a été congédié. Les fonctionnaires anonymes de Revenu Canada se sont justifiés devant la presse en disant que les conditions d'emploi au sein de la Fonction publique fédérale stipulent qu'un fonctionnaire doit s'abstenir de critiquer publiquement une politique du gouvernement ou ses dirigeants politiques.

Cela ne va-t-il pas à l'encontre de la décision rendue par le comité parlementaire et par l'Orateur de la Chambre, qui a déclaré en 1977: « . . . il ne faut pas recourir à la compétence pénale de la Chambre pour empiéter sur ces droits»? Cela ne va-t-il pas à l'encontre de la décision de l'Orateur selon lequel la critique est «l'essence même de la démocratie»? Cela n'est-il pas contraire à la décision de l'Orateur voulant qu'«en tant que représentants élus»—car nous sommes tous des élus, même les députés de Mont-Royal et de Papineau—«nous devons nous attendre à être la cible de critiques»? Quoi qu'il en soit, l'affaire regrettable de M. Fraser s'applique à ma question de privilège, car la comparaison nous éclaire un peu sur la question.

La personne qui m'a critiqué, ou plutôt qui a été responsable cette insulte méprisante à mon égard, pour prendre les termes de May, ne parlait pas en sa qualité de particulier, mais de fonctionnaire. Nous avons vu ce qui s'est passé pour un autre fonctionnaire qui avait adressé au gouvernement une critique bien mitigée en comparaison.

Comment va-t-on réparer le tort qui m'a été fait en ma qualité de membre du gouvernement dans l'opposition, car il ne fait aucun doute que tout le Parlement fait partie intégrante du gouvernement du Canada, étant donné que j'ai fait l'objet non seulement d'une critique, mais également d'une insulte grossière et méprisante qui a porté atteinte à mes privilèges? Je demande à la présidence de réfléchir à la question en vue d'exercer la compétence pénale que la loi confère à la Chambre des communes.

Avant de proposer la motion, je voudrais ajouter quelques brèves remarques, je vais démontrer à la Chambre pourquoi le directeur exécutif suppléant de la Commission du système métrique doit être immédiatement licencié, tout comme M. Neil Fraser l'a été.

M. Ganapathy, directeur exécutif suppléant de la Commission du système métrique, a parlé de moi avec mépris et de façon insultante à l'émission du réseau anglais de Radio-Canada intitulée «Platform». Chacun sait que le ministère de la Consommation et des Corporations, avec la bénédiction de la Commission du système métrique, a obligé les épiciers détaillants à renoncer à leur commerce lorsqu'ils ont refusé d'utiliser des balances métriques, à Peterborough.

J'ai le regret d'informer la Chambre que M. Ganapathy a contesté cette déclaration à l'émission du réseau anglais de Radio-Canada intitulée «Platform», à laquelle il était invité. Non seulement il a contesté cette déclaration que j'avais faite en qualité de député de l'opposition au Parlement, mais il a dit: «Le député de Peterborough dit un tas de sottises; ce n'est pas vrai».

Comment un haut fonctionnaire sérieux peut-il conserver son emploi après avoir traité un parlementaire, un député de l'opposition de menteur, alors que M. Neil Fraser a perdu le sien pour avoir déclaré: «Le livre blanc de 1970 sur la conversion au système métrique préconisait la conversion volontaire; le gouvernement a maintenant décidé de renier cette promesse et d'imposer la conversion de force». M. Ganapathy, qui a admis à la télévision ne jamais être allé à Peterborough et ne pas connaître les commerçants auxquels j'ai fait allusion, me traite de menteur et prétend savoir mieux que moi, qui représente les habitants de Peterborough au Parlement, si certains de mes commettants ont été obligés d'abandonner leur commerce parce qu'ils ne voulaient pas acheter des balances métriques? Il devrait être renvoyé de son poste de directeur exécutif suppléant de la Commission du système métrique.

Par ailleurs, je crois avoir déjà prouvé qu'il y a maintenant deux catégories de députés à la Chambre. Sciemment ou non, le gouvernement, les députés d'en face, permettent aux fonctionnaires de faire des déclarations méprisantes et insultantes à propos d'un député, pour autant qu'il s'agisse d'un député de l'opposition et non pas d'un ministériel.

Je désignerai ce fonctionnaire par son nom; je l'ai déjà fait et je le ferai encore, car on ne devrait pas permettre à un fonctionnaire qui raconte aux Canadiens que les députés de l'opposition sont des rustauds de rester au service du gouvernement du Canada. S'il ignore la signification de ce terme, il faudrait la lui expliquer. S'il la connaît, compte tenu de la nature de son emploi, il n'a pas à critiquer un député avec mépris, à en juger d'après la définition du dictionnaire Larousse qui est la meilleure que j'aie pu trouver pour le terme «rustaud».

Ayant désigné ce fonctionnaire par son nom, j'ajoute que M. Ganapathy, le directeur général adjoint de la Commission du système métrique du Canada, ne vaut pas mieux. Comment la Chambre peut-elle justifier le fait que l'on renvoie un fonctionnaire ayant critiqué le gouvernement tandis qu'un fonctionnaire qui a critiqué l'opposition conserve son emploi sous prétexte qu'il travaille pour le gouvernement et non pas pour les citoyens. C'est injuste, à mon sens. Aussi, je propose la motion suivante aux termes de l'article 17 du Règlement:

Que la Chambre admette que des fonctionnaires m'ont lancé des insultes qui ont été diffusées par la presse canadienne et par l'émission "Platform" du réseau anglais de Radio-Canada, que ces insultes portent atteinte à ma réputation de député et que la Chambre des communes exerçant pleinement ses pouvoirs de sanction exige la réparation immédiate de cette atteinte flagrante à ses droits et privilèges.

Sauf votre respect, madame le Président, il faudrait charger le comité permanent des privilèges et élections de faire une enquête parlementaire approfondie sur cette affaire afin de savoir qui les fonctionnaires représentent. Sont-ils au service du gouvernement ou bien au service du Parlement et de la population du Canada? Je maintiens qu'il est temps de permettre aux fonctionnaires, en dehors de leur domaine professionnel, de faire connaître leur point de vue dans le secteur privé, puisqu'ils peuvent défendre leurs droits devant des conseils municipaux à titre de contribuables, et aussi à titre de propriétaires, en exerçant leur droit de vote aux élections municipales; par conséquent ils ont assurément le droit d'émettre leurs opinions sur des questions qui ne les touchent pas directement mais intéressent les travaux courants du gouvernement. Je vous remercie de votre attention, madame le Président.

• (1520)

Des voix: Bravo!

M. David Smith (secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé): Madame le Président, j'ai écouté avec grand intérêt la présumée question de privilège soulevée par le député de Peterborough (M. Domm) et j'ai essayé de comprendre où il voulait en venir. Je n'y ai pas encore réussi.

Il me semble qu'il fonde sa question de privilège sur une affirmation à laquelle il m'est difficile de croire. Cette affirmation est de lui, si je ne m'abuse, et le compte rendu de nos délibérations le confirmera, bien sûr. Il a dit que le Parlement faisait partie intégrante du gouvernement du Canada. Or, bien entendu, le Parlement est loin de faire partie du gouvernement du Canada.

Une voix: Vous avez raison.

M. Smith: Le statut de l'employé du Parlement est très différent de celui de l'employé du gouvernement du Canada. Si notre collègue de Peterborough ne le comprend pas encore, je lui conseille de se procurer à la bibliothèque un manuel de première année de science politique du Canada.

Le paragraphe 19(1) figurant à la page 12 de la cinquième édition du Beauchesne stipule que:

Les différences qui s'élèvent entre deux députés sur des allégations de fait ne remplissent pas les conditions qui en feraient des atteintes aux privilèges parlementaires.

Il m'apparaît d'autant plus clairement qu'une différence qui s'élève entre un député et un citoyen sur des allégations de fait remplit encore moins les conditions qui en font une question de privilège. C'est assurément le cas en l'occurence.

Le député de Peterborough n'a certainement pas voulu accuser le fonctionnaire en question de l'avoir traité de menteur ou de quelque chose du genre. Il me semble qu'il y a désaccord sur des faits et je ne vois donc pas, madame le Président, en quoi il y aurait matière à soulever la question de privilège.

Le député a également cité de certains passages d'Erskine May. J'ai lu ces passages. Il est dit à la page 85 . . . «mais pour constituer une violation des privilèges, il faut que le libelle attaque la moralité ou la conduite parlementaire du membre de la Chambre». Je ne me souviens d'avoir entendu parler que d'une contestation de faits, chose qui n'attaque en rien la moralité ou la conduite du député. En conséquence, j'estime qu'il s'agit ici d'une contestation de faits entre un membre de la Chambre des communes et un simple citoyen, ce qui met hors de cause les privilèges de la Chambre.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, je serai bref. Le député de Peterborough (M. Domm) soulève une question de privilège très intéressante et très peu banale, qui appelle de votre part un examen très attentif.

J'ai été surpris de l'interruption du secrétaire parlementaire. J'ai eu l'occasion il y a quelques mois d'étudier la question de très près lorsque des propos que j'ai alors considérés comme éminemment outrageants, ont paru dans la presse de langue française du Québec, avec la liste de tous les députés libéraux fédéraux du Québec, dont on disait si j'ai bonne mémoire qu'il s'agissait de méprisables traîtres. Je comptais bien qu'un de ces députés au moins allait soulever la question de privilège, justement par les motifs qu'invoque le député de Peterborough aujourd'hui. Et je pense qu'il n'y a pas un seul député de la Chambre qui ne se serait senti solidaire avec eux sur cette question. C'est pour cette raison que j'ai étudié la chose il y a quelques mois.

Cela est en rapport direct avec la question d'outrage aux membres du Parlement soulevée par le député de Peterborough au titre de divers passages d'Erskine May. J'estime que le député de Peterborough est fondé à le faire. Les termes outrageants portaient sur la conduite du député en tant que parlementaire et membre de la Chambre des communes.

La présidence est parfaitement consciente, j'en suis sûr, de la rareté du cas ici. Elle ne risque de conclure, je le crains, qu'il ne lui appartient pas de décider si l'auteur des propos doit rester en fonctions du fait de l'observation du député de Peterborough. J'estime que la présidence pourrait à bon droit conclure qu'elle n'a pas à s'immiscer dans ce domaine. Cependant, il est ressorti des recherches que j'ai faites à ce sujet, quand je me suis demandé si les attaques de la presse de langue française contre les députés libéraux présentaient le caractère d'outrage, que la voie à suivre était de faire comparaître l'auteur à la barre des Communes, comme la présidence en a parfaitement le pouvoir quand elle agit pour le compte collectif des députés.

Je crois qu'il y a tellement longtemps qu'une chose pareille s'est produite que le compte rendu officiel de la Chambre des communes, le hansard, n'était même pas encore une institution établie du Parlement; le compte rendu des délibérations était publié dans les journaux locaux. J'ai dû fouiller dans ces journaux pour trouver des précédents. Toutefois, les précédents existent, et je pense qu'en l'occurrence, le coupable était la ville de Winnipeg.

La Chambre a le pouvoir d'imposer des sanctions qui peuvent aller jusqu'à l'emprisonnement à défaut d'autres solutions.

Je pense que la question qui vous est soumise est très sérieuse. Suffisamment en tout cas pour que vous retardiez votre décision afin de pouvoir étudier, avec vos collaborateurs, cette procédure très rare.

Je le répète, je ne puis que me référer aux placards douteux publiés dans un journal connu et affirmer que si la question avait été soulevée par un député libéral ou plus à l'époque, leurs collègues de ce côté-ci de la Chambre leur aurait sans aucun doute accordé qu'on avait porté atteinte à leurs privilèges de députés. Je demande le même appui des ministériels maintenant que le même genre de remarque méprisante a été faite à l'endroit d'un député de l'opposition dans l'exercice de ses fonctions.

Un fonctionnaire de l'État n'a pas le droit de formuler publiquement des critiques méprisantes. Il faut faire une distinction. Les remarques du député de Peterborough au sujet de la liberté de parole sont parfaitement fondées, mais il y a des bornes à la liberté de parole. Voilà pourquoi tous les pays civilisés ont adopté des dispositions législatives au sujet de la diffamation. Ce fonctionnaire de l'État a dépassé les bornes quand il a qualifié le député de Peterborough de rustaud sachant particulièrement que le député est le principal porte-parole de notre parti qui s'oppose à l'imposition de la métrisation.

Je vous exhorte à différer votre décision, madame le Président, et à étudier la question. Je présume que vous vous prononcerez en faveur du député de Peterborough et que, conformément au Règlement de la Chambre, vous ferez comparaître le prévenu à la barre de la Chambre ou peut-être comme le député de Peterborough l'a proposé, vous renverrez la teneur de sa question au comité permanent des privilèges et des élections.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'ignore quelle décision vous rendrez à ce sujet. Il est intéressant de voir que le député de Peterborough (M. Domm) s'offusque des propos d'un fonctionnaire. J'espère toutefois—et je le dis en toute justice—que nous, à la Chambre, ne tenterons jamais d'invoquer nos privilèges pour empêcher un citoyen de dire ce qu'il pense de nos propos en tant que députés.

• (1530)

Je trouve malheureux que le député ait lié ses observations au congédiement qui a eu lieu très récemment par suite des observations faites par un employé du ministère du Revenu national, car j'osais espérer, en écoutant ses observations, qu'il conviendrait avec moi que le congédiement de cet employé du ministère du Revenu national n'était pas souhaitable et que celui-ci devrait obtenir gain de cause dans l'appel qu'il a interjeté contre son congédiement. Le droit de tout citoyen canadien d'exprimer son opinion sur les mesures prises non seulement par le gouvernement, mais aussi par le Parlement dans son ensemble et par les députés à titre individuel, ne devrait en aucun cas être entravé par une mesure prise par la Chambre.

Je peux comprendre que le député de Peterborough croit de bonne foi avoir subi un préjudice d'une façon ou d'une autre et que la personne qui a mis en doute la véracité, par exemple, des observations du député de Peterborough n'a peut-être pas eu des propos très judicieux. Il se peut que dans le cours des relations normales entre les citoyens et leurs représentants élus, ce citoyen ait exprimé son point de vue un peu plus directement qu'il n'aurait dû le faire dans les circonstances. Toutefois, je ferai remarquer à la présidence qu'il se dit beaucoup de choses, et de bien pires encore, à la Chambre des communes que d'appeler un membre du parti conservateur un rustaud. En fait, pour certains, cela pourrait même être un compliment.

J'espère donc qu'en réexaminant cette affaire, Votre Honneur jugera que nous ne devrions pas porter atteinte au droit des citoyens de dire ce qu'ils pensent, peu importe l'employeur ou le ministère pour qui il travaille.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, je voudrais ajouter quelques mots aux observations faites par le leader de mon parti à la Chambre. J'ai été bien étonné d'entendre les propos du député de Peterborough (M. Domm), que j'ai écouté très attentivement. Une heure plus tôt, son parti préconisait la liberté de parole au nom des fonctionnaires et dénonçait amèrement, et de façon tout à fait justifiée à mon avis, le fait que Neil Fraser de Kingston ait été congédié pour avoir fait certaines déclarations au sujet de la politique de l'État.

M. Nielsen: Il ne l'avait pas fait de façon outrageante.

M. Robinson (Burnaby): Après cette intervention, avec laquelle notre parti était tout à fait d'accord, qu'est-ce qu'un député conservateur a fait? Il a pris la parole et laissé entendre que parce qu'un fonctionnaire l'a traité de rustaud . . .

M. Nielsen: C'était de la diffamation.

M. Robinson (Burnaby): . . . nous devrions traîner ce fonctionnaire devant la barre de la Chambre et peut-être même le jeter en prison. Quelle hypocrisie flagrante de la part du parti conservateur! C'est de l'hypocrisie pure et simple!

Les députés conservateurs réclament la liberté de parole pour tous les Canadiens, mais que font-ils de ce principe s'ils font eux-mêmes l'objet de critiques à titre de députés? Ils refusent de l'appliquer. Dans un tel cas, ils demandent que nous traînions le coupable devant le Parlement et que nous le mettions en prison parce que nous ne pouvons pas légalement le congédier. D'une part, les députés conservateurs préconisent la liberté de parole pour les fonctionnaires si ceux-ci sont d'accord avec les lignes de conduite qu'ils préconisent eux-mêmes, mais si ces mêmes fonctionnaires critiquent leur ligne de conduite, la situation change du tout au tout et ils se considèrent comme profondément insultés.

Eh bien, madame le Président, nous ne sommes pas d'accord. Nous croyons que Neil Fraser a le droit de donner son avis sur la politique de l'État et nous insistons pour qu'il soit réengagé, sinon la liberté de parole ne voudra plus rien dire au Canada et le principe qui consacre cette liberté de parole dans la charte des droits et des libertés sera vide de sens.

Nous allons cependant plus loin. Nous affirmons qu'à titre de députés, nous ne devons pas être à l'abri des critiques. C'est de la pure hypocrisie que de prétendre que parce que quelqu'un nous critique, qu'il ait raison et non, et je ne me hasarderai pas à dire si le député est vraiment un rustre, à cause du travail que nous faisons ou des principes que nous appuyons, nous devrions traîner cette personne devant le Parlement et la jeter dans une espèce de prison parlementaire médiévale, et j'exhorte la présidence à rejeter cette motion, et de la rejeter immédiatement.

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, j'espère qu'en rendant votre décision, vous vous en tiendrez à la question en cause, à savoir si un fonctionnaire fédéral a le droit de faire des remarques péjoratives et diffamatoires à l'endroit d'un député. Si le député de Burnaby (M. Robinson) tenait tant à la liberté de parole, où était-il donc ainsi que son parti pendant la période des questions? Ils n'ont soufflé mot de la liberté de parole dont devraient jouir les fonctionnaires fédéraux. Ils n'en ont dit mot.

Je vous demande, madame le Président, de ne pas tenir compte des remarques du député de Burnaby, et de n'accorder aucune attention aux discours politiques faciles du député de Burnaby.

Mme le Président: Je remercie le député de Peterborough (M. Domm) d'avoir soulevé cette question de privilège. Il m'en a donné avis en bonne et due forme et a cité le commentaire pertinent tiré du précis de procédure parlementaire d'Erskine May, commentaire que je voudrais examiner de façon approfondie à la lumière des arguments et des faits qu'il a exposés.

Ce qui me gêne, c'est que cet incident a eu lieu, je crois, le 25 novembre 1981. Lorsqu'un député soulève une question de privilège à la Chambre, celle-ci a une préséance absolue ce qui veut dire que si on ne l'examine pas sur-le-champ, les travaux de la Chambre ne peuvent pas se poursuivre. Toutefois, je prends note de cette question de privilège pour laquelle je demande un délai de réflexion.

M. Lewis: Madame le Président, on me permettra peut-être d'ajouter une chose qui n'a pas encore été dite à savoir que la question de privilège qui . . .

Mme le Président: Non. J'ai demandé un délai de réflexion. Le député a eu l'occasion de s'expliquer sur les motifs le poussant à soulever cette question de privilège. On sait que j'ai l'habitude de ne permettre à un député d'intervenir qu'une seule fois sur une question de privilège donnée. J'ai écouté ce que le député avait à dire et je prendrai ses arguments en considération. Si j'ai dit avoir entendu suffisamment d'arguments sur la question c'est parce qu'aucun autre député n'est intervenu et que j'ai décidé de m'accorder un délai de réflexion sur cette affaire. Les choses doivent donc en rester là.

Les travaux de la Chambre

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. YURKO—DEMANDE DE CHANGEMENT AU FEUILLETON

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, depuis deux semaines environ des fonctionnaires des trois paliers de gouvernement m'ont traité de tous les noms.

J'invoque le Règlement pour demander que l'on apporte un changement au *Feuilleton*. Sous la rubrique «Avis de motions», on a inscrit deux motions à mon nom, les motions nos 13 et 66. Comme je ne veux porter atteinte aux privilèges d'aucun député à la Chambre, je demande le consentement unanime pour substituer la motion no 66 à la motion no 13 et vice-versa.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'accepter?

M. Nielsen: Madame le Président, je n'ai pas eu le temps de lire ces motions. Je ne sais pas de quoi il s'agit. Notre consentement ne fait aucun doute, mais nous le donnerons demain après que j'aurai lu le texte des deux motions en question.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. MAZANKOWSKI—LA CONSTRUCTION D'UN BUREAU DE POSTE À TOFIELD (ALB.)

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition au nom des 224 habitants de Tofield en Alberta et des environs. Cette pétition demande respectueusement qu'on envisage sans plus tarder de construire un nouveau bureau de poste dans la localité de Tofield pour répondre à l'augmentation des besoins de services dus à l'expansion prise par la localité même et sa périphérie. Les installations actuelles sont très insuffisantes tant en ce qui concerne les locaux où se trouvent les boîtes que celles où s'effectuent le tri, de sorte que la qualité des services postaux est bien en-dessous des normes acceptables.

* * *

● (1540)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ATTRIBUTION DE TEMPS POUR LES DÉLIBÉRATIONS À L'ÉTAPE DE LA DEUXIÈME LECTURE DU BILL C-89

L'hon. Paul Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je tiens à signaler à la Chambre que les représentants des partis se sont consultés mais qu'ils ne sont pas parvenus à s'entendre aux termes de l'article 75A ou 75B du Règlement sur les délibérations à l'étape de la deuxième lecture du bill C-89, tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation et la loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Je voudrais donc donner avis de mon intention de proposer à une séance ultérieure de la Chambre, conformément aux dispositions de l'article 75C du Règlement, une motion attribuant une journée de séance supplémentaire aux délibérations à cette étape du bill.

Des voix: Quelle honte!

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles la réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 3516, 3527, 3559, 3682 et 3724.

[*Texte*]

LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DES TROUPEAUX

Question no 3516—**M. Neil:**

1. Dans chaque province, combien d'éleveurs de bestiaux ont été admissibles à des paiements en vertu du programme d'aide à l'entretien des troupeaux et, dans chaque cas, combien a-t-on payé au total?

2. Dans chaque province, *a*) combien de demandes d'éleveurs ont été rejetées, *b*) combien de producteurs en ont appelé du refus original et combien de ces appels a-t-on autorisés?

3. Quels critères la commission d'appel a-t-elle utilisés?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Agriculture Canada et le ministère de l'Expansion économique régionale m'informent comme suit:

1. Voici, par province, le nombre total de requérants qui ont été jugés admissibles au programme d'aide à l'entretien des troupeaux et le total des paiements versés aux producteurs dans chaque province:

Province	Nombre de requérants admissibles	Paiement total (par province)
Alberta	1,349	$ 3,248,576
Saskatchewan	15,035	24,626,593
Manitoba	8,961	16,004,944
Nord de l'Ontario	362	759,761

2. *a*) Le nombre suivant de demandes d'aide en vertu du programme ont été finalement rejetées:

Province	Nombre de demandes rejetées
Alberta	1,445
Saskatchewan	3,649
Manitoba	464
Nord de l'Ontario	16

b) Le nombre suivant d'éleveurs ont porté le rejet original en appel et ont reçu une réponse favorable:

Province	Nombre de producteurs ayant interjeté appel	Nombre de pourvois acceptés
Alberta	301	179
Saskatchewan	2,775	1,722
Manitoba	1,537	1,184
Nord de l'Ontario	16	13

3. Le conseil de révision du programme d'aide à l'entretien des troupeaux était principalement chargé de deux tâches. Il devait d'abord examiner les décisions prises par les administrateurs du programme concernant l'admissibilité de chaque éleveur. Pour ces examens, le conseil s'est servi des critères originaux du programme:

Les effectifs de reproducteurs sur les lieux en date du 31 décembre 1979; Les précipitations inférieures à 60 p. 100 de la normale; Le rendement des cultures inférieur à 80 p. 100 de la normale; Toute circonstance exceptionnelle qui a pu causer un préjudice au requérant.

La seconde tâche du conseil consistait à préparer des recommandations à l'intention des ministres proposant des changements aux critères du programme ou la prise en considération de circonstances spéciales. Les recommandations mises de l'avant par le conseil étaient d'ordre général et s'appliquaient à tous les requérants, mais ne précisaient pas qu'on avait eu recours à un critère spécifique.

LES DROITS DE DISTRIBUTION EN EUROPE DE PIÈCES NUMISMATIQUES

Question nº 3527—**M. Cossitt:**

1. Le gouvernement a-t-il signé un contrat de distribution en Europe de pièces numismatiques canadiennes avec l'entreprise Numarco, qui a son siège social à Bruxelles, en Belgique, et, le cas échéant, quand est-il entré en vigueur et cela remonte-t-il à six ans environ?

2. Un certain M. André Morin est-il président de Numarco?

3. Les droits de distribution ont-ils été accordés à Numarco pendant que M. Yvon Gariépy était directeur général de la Monnaie royale canadienne?

4. Quand le contrat a-t-il été signé ou renouvelé?

5. Combien Numarco a-t-elle reçu en commissions de la Monnaie royale, au cours de chaque année du contrat et au total?

6. Le gouvernement est-il ou a-t-il été impliqué dans l'occupation d'un chalet de Sainte-Adèle (Qué.) appartenant à M. Morin, par M. Gariépy, et, le cas échéant, quel en est le détail?

7. Le gouvernement approuve-t-il le fait que des directeurs de sociétés de la Couronne occupent gratuitement ou à rabais des chalets appartenant à des entreprises qui font affaire avec ces sociétés?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Non, le gouvernement n'a signé aucun contrat de distribution en Europe ou ailleurs de pièces numismatiques canadiennes avec l'entreprise Numarco. Cependant, la Monnaie royale canadienne avait eu un accord avec Comarex AG pour administrer les ventes de pièces numismatiques en Europe. Comarex en retour avait eu un contrat avec Numarco. L'accord entre Comarex et la Monnaie royale canadienne entra en vigueur le 1er janvier 1977 et se termina le 31 décembre 1981.

2. Nous avons été informé que M. Morin est «l'administrateur délégué» de Numarco.

3. Non, les droits de distribution n'ont jamais été accordés à Numarco avant, pendant ou après que M. Yvon Gariépy était en fonctions.

4. Aucun contrat ne fut signé, par conséquent, aucune date de signature ne peut être fournie.

5. Numarco n'a eu aucun contrat avec la Monnaie royale canadienne et aucun paiement d'aucune sorte ou commission n'a été avancé par ces deux derniers.

6. Non, le gouvernement n'a jamais été impliqué dans l'occupation d'un chalet de Sainte-Adèle par M. Gariépy.

7. Non, le gouvernement n'approuve pas que les directeurs de sociétés de la Couronne occupent gratuitement ou à rabais des chalets appartenant à des entreprises qui font affaire avec ces sociétés et n'a aucune connaissance d'un tel événement.

LES VISAS ÉMIS À DES CITOYENS SOVIÉTIQUES

Question nº 3559—**M. Cossitt:**

Au cours des douze derniers mois, combien de visas de touriste ou de visiteur le ministère des Affaires extérieures a-t-il émis à des citoyens soviétiques et, dans chaque cas, quels étaient le nom, l'adresse et la profession de l'intéressé, ainsi que les motifs du voyage au Canada?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): De décembre 1980 à la fin de novembre 1981, 469 visas de visiteur ont été délivrés à des citoyens soviétiques. Les autres renseignements demandés ne sont pas disponibles car il faudrait beaucoup de temps pour compiler les données nécessaires et la Commission-ministère ne dispose pas des ressources voulues.

L'ALLOCATION POUR PERSONNES À CHARGE

Question nº 3682—**M. Herbert:**

Combien le ministère de l'Emploi et de l'Immigration paie-t-il chaque semaine en services de gardiennage pour les personnes admises à des cours de formation qui ont de jeunes enfants?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Le ministère ne paie pas les frais de gardiennage tels quels. Il offre une allocation pour personnes à charge aux stagiaires du Programme de formation de la main-d'œuvre du Canada qui ont des enfants d'âge préscolaire. L'allocation sert à aider les stagiaires à assumer les frais de garde des personnes à leur charge, mais non à couvrir le coût total des services. Les taux actuels sont les suivants:

Une personne à charge	$20 par semaine
Deux personnes à charge	$35 par semaine
Trois personnes à charge	$50 par semaine
Quatre personnes à charge ou plus	$65 par semaine

LES LANGUES OFFICIELLES

Question nº 3724—**M. Herbert:**

Quel pourcentage des fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce travaillant au Québec ont l'anglais comme première langue officielle?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: de tous les fonctionnaires du ministère travaillant au Québec, 7.5 p. 100 ont l'anglais comme première langue officielle.

Demandes de documents

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question nº 2214 inscrite au nom du député d'Edmonton-Nord (M. Paproski) pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement. Je signale pour l'édification du député du Yukon (M. Nielsen) qu'il pèse environ 10 livres.

Mme le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES SOMMES VERSÉES AUX GROUPES ETHNIQUES DU CANADA

Question nº 2214—**M. Paproski:**

1. Du 1er janvier 1980 au 31 janvier 1981, combien le gouvernement a-t-il versé à chaque groupe ethnique du Canada et, dans chaque cas, *a*) quelles étaient l'origine et l'adresse postale du groupe, *b*) quand, *c*) à quelles fins, *d*) en vertu de quel programme, *e*) combien avait été demandé à l'origine?

2. Pour la même période, combien le gouvernement a-t-il versé à chaque publication ou journal ethnique du Canada et, dans chaque cas, *a*) quelles en étaient l'origine et l'adresse postale, *b*) quand, *c*) à quelles fins, *d*) en vertu de quel programme, *e*) combien avait été demandé à l'origine, *f*) s'agissait-il d'une subvention ou de publicité et, dans ce dernier cas, quel était le texte de l'annonce?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Smith: Madame le Président, puis-je demander que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des avis de motion portant production de documents nos 36, 37 et 49?

[*Texte*]

LES COMMUNICATIONS CONCERNANT LE CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Motion nº 36—**M. Stewart:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie des communications, comptes rendus ou notes d'entrevue, de service, notes sur les transcriptions de conversations téléphoniques, demandes de bourses, bourses d'études et bourses universitaires, échangés entre le gouvernement, par l'entremise du Centre de recherches pour le développement international, et toute autre personne ou groupe demandant qu'on leur accorde ou envisage de leur accorder de l'aide financière du Centre de recherches pour le développement international, spécialement au sujet de subventions, bourses universitaires ou commandite financière de personnes détenant ou ayant détenu un poste élu ou nommé au gouvernement d'autres pays ou qui étaient ou sont membres de partis politiques reconnus d'autres pays.

[*Traduction*]

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Le Centre de recherches pour le développement international examine les demandes de bourses, bourses d'études et bourses universitaires depuis plus de dix ans.

Le nombre des seules demandes qui ont été acceptées dépasse 3,000. Celui des demandes qui ont été rejetées et des demandes en instance est encore plus élevé.

Dans la grande majorité des cas, ces demandes ont fait l'objet de dossiers volumineux. Il ne serait donc pas pratique de déposer sur le bureau de la Chambre copie de toutes les communications, comptes rendus ou notes d'entrevue, notes de service, notes sur les transcriptions de conversations téléphoniques, des demandes de bourses, bourses d'études et bourses universitaires, échangés entre le CRDI et toute personne ou tout groupe demandant qu'on leur accorde ou envisage de leur accorder de l'aide financière.

En outre, madame le Président, les dossiers du CRDI ne précisent pas si les requérants sont membres de partis politiques, et non plus s'ils détiennent ou ont détenu un poste ou tant qu'élus ou titulaires dans le gouvernement d'autres pays.

Je demande donc, madame le Président, que la motion soit retirée.

M. Stewart: Qu'elle soit reportée à l'ordre du jour.

Mme le Président: La motion est reportée à l'ordre du jour.

(Motions nos 37 et 49 sont reportées.)

[*Texte*]

LES LETTRES ET COMMUNICATIONS ÉCHANGÉES ENTRE LE MINISTRE DES COMMUNICATIONS ET LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA TOUCHANT LA PARTIALITÉ DE L'INFORMATION

Motion nº 94—**M. Herbert:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie des procès-verbaux, lettres et autres communications échangés l'an dernier entre le ministre des Communications et la Société Radio-Canada touchant l'impartialité ou la partialité de l'information.

[*Traduction*]

M. Herbert: Je demande que la motion soit reportée à l'ordre du jour, madame le Président.

Mme le Président: La motion est reportée à l'ordre du jour.

M. Smith: Madame le Président, le gouvernement accepte les avis de motion portant production de documents nos 72 et 85.

[*Texte*]

LE RAPPORT SUR L'IMMIGRATION PRÉPARÉ PAR M. DAVID MATAS

Motion nº 72—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport sur les problèmes d'immigration ou de réfugiés préparé par M. David Matas à l'intention du ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

(La motion est adoptée.)

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RELATIVES AUX GARDERIES DE JOUR PRÉPARÉES PAR LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1981-1982

Motion nº 85—**M. Herbert:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production des prévisions budgétaires et des plans relatifs aux garderies de jour préparés par le ministère des Travaux publics pour l'année financière 1981-1982.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres avis de motion portant production de document soient reportés.

Mme le Président: Les autres motions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Français*]

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DU PÉTROLE

L'hon. J.-J. Blais (au nom de M. Lalonde) propose: Qu'une motion des voies et moyens d'un projet de loi visant à amender, entre autres choses, la Loi sur l'administration du pétrole, déposée sur le Bureau de la Chambre le mardi 23 février 1982, soit agréée.

(La motion est adoptée.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 23 février 1982, de la motion de M. Cosgrove: Que le bill C-89, tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation et la loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, je tiens à prendre part au débat de deuxième lecture de cette mesure législative. Le gouvernement nous a donné avis aujourd'hui de son intention de présenter une motion de clôture pour ce débat. Je ne comprends pas pourquoi les députés d'en face veulent clore le débat sur une mesure législative qui est une initiative de très faible envergure destinée à régler la crise du logement au Canada.

Je voudrais en premier lieu traiter des besoins actuels du Canada en matière de logement . . .

M. Garant: Parlez-nous de votre voyage.

M. Crosbie: Je parlerai de mon dernier voyage en temps opportun, mais je ne suis pas prêt à tout raconter pour le moment.

Je voudrais parler avant tout des besoins actuels et de la façon dont le parti libéral les concevait il y a à peine quelques années. Je passerai ensuite aux solutions proposées par le gouvernement et en ferai ressortir l'insuffisance. Par la suite, je reprendrai nos propositions et montrerai de quelle façon les Canadiens en auraient bénéficié si nous n'avions pas été arrêtés par la conspiration néo-démocrate-libérale pour faire obstacle à la justice au Canada au mois de décembre 1979. Enfin, je ferai certaines propositions destinées à aider nos concitoyens.

En tout premier lieu, demandons-nous quelles initiatives s'imposeraient à l'heure actuelle dans le secteur du bâtiment. Il suffit pour cela de consulter le tout dernier rapport de la SCHL où sont déterminés nos besoins. D'après un article publié hier dans la Presse canadienne:

> Les taux d'intérêt élevés provoqueront la réduction de 9 p. 100 du nombre des mises en chantier et feront de 1982 une autre mauvaise année pour le secteur du bâtiment . . .

Le deuxième paragraphe dit ce qui suit à propos de la SCHL:

> La société fédérale prévoit peu de changements dans les taux d'intérêt hypothécaires au cours du premier semestre de cette année et des taux peut-être un peu plus élevés pendant le second.

Les taux d'intérêt hypothécaires sont maintenant d'environ 19 p. 100, monsieur l'Orateur. Et le propre organisme du gouvernement, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, s'attend à une augmentation des taux pendant le second semestre. D'après l'article, on prévoit que le nombre de mises en chantier baissera à environ 162,000 unités cette année par rapport à 177,973 l'année dernière.

Je signale qu'en 1976, le nombre des mises en chantier a atteint le chiffre record de 273,203 unités au Canada. Cette année, on prévoit que 100,000 unités de moins seront construites. Si nous avons besoin de 100,000 nouvelles unités de moins cette année qu'en 1976, est-ce que cela veut dire que la population du Canada a diminué d'une façon quelconque? Bien sûr que non.

L'article signale ensuite que, selon la société, le nombre de mises en chantier pour les maisons unifamiliales baissera à 83,000 cette année. Monsieur l'Orateur, cela veut dire que dans tout notre vaste pays, à partir de Saint-Jean, à Terre-Neuve, jusqu'à l'île de Vancouver, seulement 83,000 nouvelles maisons unifamiliales seront construites en 1982. Voilà donc l'excellent travail qu'ont fait les députés d'en face depuis leur arrivée au pouvoir il y a deux ans. Leur ineptie est telle qu'ils devraient vider les lieux sans dire un mot et sans même annoncer de nouvelles élections. Ils devraient s'enfuir du Canada tout piteux devant de tels résultats.

La SCHL prévoit cette année 3,500 mises en chantier dans ma propre province, Terre-Neuve, madame le Président. C'est pitoyable. Le record, dans ma province, a été supérieur à 5,000 logements. Je n'ai pas les chiffres sous les yeux, mais si j'ai bonne mémoire, on prévoit 3,500 logements cette année alors qu'on en avait construit 2,000 de plus en 1978, l'année où le nombre des mises en chantier a été un niveau record à Terre-Neuve.

Le logement

Pour montrer à quel point la situation s'est détériorée, je voudrais me reporter à un article qui a été publié le 27 mai 1981 dans le *Globe and Mail*. L'auteur cite les propos suivants de M. Richard Shiff, président de Bramalea Ltd., de Brampton:

Nous assistons maintenant à une crise financière qui tient les familles à faible et à moyen revenus à l'écart du marché.

M. Shiff affirme que la situation tient ces familles à l'écart du marché. Cet homme sait de quoi il parle, monsieur l'Orateur; sa société est dans l'immobilier. L'article dit ensuite:

Selon ses calculs, une famille en Ontario devrait avoir un revenu total de $46,000 cette année pour avoir les moyens de payer une hypothèque de $70,000, ce qui représente une augmentation de 40 p. 100 des coûts par rapport à l'année passée.

• (1550)

Voici ce qu'il a déclaré:

Moins de 10 p. 100 des familles canadiennes qui louent actuellement un logement ont un revenu assez élevé.

Autrement dit, moins de 10 p. 100 des familles canadiennes peuvent espérer aujourd'hui posséder leur propre maison ou même avoir la chance d'en posséder une un jour. Bien entendu, il en a rendu responsables en grande partie la politique du gouvernement en matière d'habitation, et les taux d'intérêt actuels qui ont atteint le niveau exorbitant de 19.5 p. 100, selon lui. L'une de ses recommandations visait à permettre aux propriétaires de déduire les intérêts hypothécaires aux fins de l'impôt, lorsque le taux d'intérêt était supérieur à 13 p. 100. Selon ses estimations, cela coûterait au gouvernement environ 500 millions de dollars pour l'année 1981 uniquement.

Cela me rappelle la solution que nous avions proposée à la Chambre en décembre 1979 et qui a été rejetée—et j'en parlerai en détail dans quelques instants—grâce à l'action concertée du parti libéral et des néo-démocrates, qui se moquaient bien d'aider les propriétaires canadiens ou ceux qui voudraient le devenir lorsqu'ils en ont la possibilité.

Quelle autre preuve nous faut-il pour nous convaincre de la nécessité d'agir dans le domaine du logement? J'ai sous les yeux un article de Dian Cohen paru dans le *Citizen* d'Ottawa du 3 novembre. D'après ses calculs, de 85,000 à 100,000 personnes risquent de perdre leur maison l'an prochain au Canada. Elle rapporte que, d'après M. Claude Renaud, vice-président de la Compagnie d'assurance hypothécaire du Canada, environ 70,000 propriétaires n'auront aucun recours au moment de renégocier leur hypothèque, lorsqu'elle viendra à l'échéance cette année. Il y aura donc 70,000 à 100,000 propriétaires qui, aux dires de Dian Cohen, économiste, et de M. Renaud, vice-président de la Compagnie d'assurance hypothécaire du Canada, ne seront pas en mesure de renouveler leur hypothèque cette année et perdront donc leur maison. Je suppose que quelqu'un de l'autre côté doit commencer à grogner en disant: «Quelles preuves avez-vous de ce que vous avancez?»

Dans ma circonscription de Saint-Jean-Ouest, à Terre-Neuve, j'ai largement assez de preuves. Je veux vous parler d'une lettre que j'ai reçue cette semaine. Elle vient de Judith Murphy, demeurant au 228, Mundy Pond Road, à Saint-Jean-Ouest. M^me^ Murphy est aux abois, pour reprendre l'expression favorite du gouvernement. Elle a écrit une lettre aux journaux le 12 septembre 1981. Elle a envoyé une copie de la lettre qu'elle avait écrite au premier ministre (M. Trudeau), dans laquelle elle signalait qu'après onze ans de mariage, son mari et elle sont obligés de se battre avec des versements hypothécaires qui ont doublé. Il y a trois ans, ils ont réussi à s'acheter une maison neuve bien à eux. Maintenant, ils risquent de la perdre à cause des taux d'intérêt élevés. Elle a demandé au premier ministre d'intervenir, de l'aider à garder sa maison pour que ses deux enfants aient la chance de grandir dans une maison à eux et non dans un logement locatif. Elle disait dans sa lettre:

Vous ne pouvez imaginer ce qu'on ressent quand on est sur le point de perdre la sécurité si longtemps rêvée d'être propriétaire.

Je dois avouer qu'il y a peut-être une façon de conserver ma maison. Ce serait de réduire vraiment les dépenses, de supprimer celles qui ne l'ont pas déjà été, les dépenses de nourriture.

Il ne lui reste rien d'autre à supprimer comme dépenses. Elle dit ensuite:

J'ai deux enfants, ils n'ont pas la chance d'aller en vacances au bout du monde, ils jouent derrière dans le jardin.

Ils ne vont pas au Maroc, ils ne vont pas au Kenya, ils n'ont pas de vacances d'été en Afrique du Nord avec papa, parce que papa ne dispose pas du gouvernement du Canada et de ses immenses moyens pour aller promener ses enfants dans ces pays exotiques. Non, cette femme n'a que sa cour pour promener ses enfants pendant l'été. Alors, elle a vu que le premier ministre ne comprendrait pas ce que cela représente pour elle. Elle dit:

Nous n'avons pas les moyens d'aller en vacances . . .

Je ne suis pas folle, je sais qu'il y en a des milliers d'autres qui pensent comme moi.

Elle attendait par retour une réponse du premier ministre pour savoir ce qu'elle pourrait faire. Bien sûr, le premier ministre ne lui a pas répondu pour lui dire ce qu'elle pourrait faire. Mais moi je l'ai fait. Je lui ai dit qu'il n'y avait pas grand-chose à faire tant que le gouvernement resterait au pouvoir, ce gouvernement qui s'en fiche, ce gouvernement qui trompe les gens pour arriver au pouvoir et qui oublie ensuite chaque promesse, chaque engagement qu'il a pris pendant les quelques mois passés dans l'opposition.

M^me^ Judith Murphy m'a également envoyé une semaine d'annonces de saisies et de ventes judiciaires de maisons hypothéquées qui ont paru dans les journaux de Saint-Jean. Dans ma circonscription de Saint-Jean-Ouest, elle a découpé dans le journal 17 ventes de maisons hypothéquées parues dans la semaine. Il s'agit des avis de ventes donnés dans ma circonscription. Il y a une maison à Chamberlain et une autre à Gander, mais les 15 autres sont situées à Saint-Jean-Ouest. Toutes ces maisons étaient hypothéquées. Il y en a une au 81, Munden Drive, à Mount Pearl; elle a été vendue le lundi 22 février. Cette personne a été forcée de vendre sa maison lundi dernier à cause de difficultés financières insurmontables. Si vous cherchez des aubaines, je peux vous indiquer d'autres adresses à Mount Pearl, un peu partout dans Saint-Jean-Ouest, à Ferryland, St. Vincent's et Colinet. Ces maisons ont toutes été mises en vente ce mois-ci. Cela prouve qu'un besoin existe. Que le gouvernement ne vienne pas nous raconter le contraire.

J'ai également une pétition de Mme Murphy signée par 38 personnes qui font face à des difficultés redoutables. La personne qui a une hypothèque de $30,000 et va devoir payer cette année 19 p. 100 d'intérêt devra débourser $5700 rien qu'en intérêts. Une hypothèque de $30,000, ce n'est pas bien gros. A Terre-Neuve, une petite maison ordinaire de trois pièces coûte au moins $60,000. Un terrain viabilisé prêt à bâtir coûte $30,000 à Saint-jean. Vous n'en trouverez pas pour moins de $30,000, mais une hypothèque de $30,000 à 19 p. 100 coûte $5700 par an.

Et cette Mme Murphy? Le 9 février elle m'a écrit qu'en 1981 le salaire brut de son mari s'était élevé à $15,600 et le sien à $9,000. Ces gens ne sont pas des paresseux. Ils ont deux enfants et travaillent tous les deux. Elle m'a écrit:

M. Trudeau pourrait-il nourir, habiller et loger ses enfants avec si peu?

Depuis des années, depuis 1968, il se fait dorloter aux frais des contribuables. Il a habité au 24, promenade Sussex et au lac Harrington. Il n'est pas obligé de vivre avec un salaire de $15,600 ou de $9,000. Il a du personnel pour veiller sur ses enfants, des gouvernantes, des femmes de chambre et tout le confort rêvé, mais Mme Murphy doit se débrouiller. Elle m'a dit qu'elle avait obtenu cette maison il y a trois ans dans le cadre du Programme d'aide pour l'accession à la propriété, à un faible taux d'intérêt. Elle doit maintenant renouveler son hypothèque et Dieu sait à quel taux. Si c'est à 19 p. 100 ou à n'importe quel taux supérieur à 12 ou 13 p. 100, tout est fini pour ces gens-là; ils perdront leur maison.

Qu'y a-t-il d'autre là-dedans? Voici ce qu'on pouvait lire dans un article publié le 26 janvier 1982 dans le *Montreal Gazette:*

Près de trois millions de Canadiens vivaient dans la pauvreté en 1980, soit à peu près 200,000 de plus qu'en 1979 . . .

Malgré toutes les promesses et les protestations du «merveilleux» premier ministre, qui dirige le pays depuis 1968, au sujet de la société juste, trois millions de Canadiens vivaient dans la pauvreté en 1980, soit 200,000 de plus que l'année précédente. L'article se poursuit ainsi:

. . . 639,000 familles et 826,000 personnes seules étaient pauvres en 1980 . . .

C'est-à-dire 10.4 p. 100 de toutes les familles canadiennes et 31.4 p. 100 de toutes les personnes seules au Canada en 1980 . . .

Il s'agissait là d'une étude menée par le Conseil national du bien-être. Il ne fait aucun doute qu'il faut aider les propriétaires qui sont aux prises avec des taux d'intérêt élevés. Je parlerai dans quelques minutes de ce que leur offre la présente mesure législative.

A propos, on a construit 5,709 nouveaux logements à Terre-Neuve, en 1976. En 1978, on n'en a construit que 2,865. En 1981, on en a construit 3,210, soit 2,492 de moins qu'au cours de l'année record de 1976. Cette année, on compte en construire 3,500. Quels sont les taux d'intérêt aujourd'hui comparativement à ce qu'ils étaient il y a un an ou à peu près? Attendez que je trouve mes données; si je n'y arrive pas, je les citerai de mémoire.

Une voix: Cela n'ira pas.

M. Crosbie: Comme j'ai une mémoire fantastique, je les citerai de mémoire. En décembre 1979 et en mars 1980, lorsque le gouvernement a pris le pouvoir, les taux d'intérêt étaient de 14 p. 100 à la Banque du Canada; il s'agit là du taux d'escompte. Les taux d'intérêt hypothécaire ne détassaient pas 12 ou 13 p. 100. Les taux d'intérêt à la banque, à leur plus haut niveau, sont passés à 15 p. 100 quelques mois à peine après que nous eûmes pris le pouvoir. Nous supportions les conséquences de 10 à 12 années de négligence du pouvoir libéral. Comme d'habitude, un gouvernement conservateur remplaçait un gouvernement libéral, et les membres de celui-ci s'apprêtaient à dire que les temps de gouvernement conservateur sont des temps difficiles. Puis, les sacrés imbéciles se sont comportés abominablement et nous ont défaits; le parti libéral a remplacé le parti conservateur et nous entendons maintenant: «Les temps de gouvernement libéral sont des temps difficiles». Les Canadiens savent bien pourquoi les temps sont durs: c'est à cause de la politique du parti libéral. Les libéraux doivent rendre compte aujourd'hui de leurs douze années de négligence. Les temps sont difficiles à cause des libéraux, et même si l'on se complaît à dire que les temps sont difficiles à cause des conservateurs, c'est parce que le parti conservateur a bien souvent suivi le parti libéral au pouvoir. Aujourd'hui, les libéraux sont au pouvoir, et il y a des pleurs et des grincements de dents. Ils ne font rien. Ils me font penser à un groupe de cochons coincés sous une clôture et ne sachant pas comment s'en sortir.

• (1600)

Soyons plus précis. Qu'avaient promis de faire les libéraux lorsqu'ils ne formaient plus le gouvernement? Voici ce qu'a déclaré l'actuel ministre de l'Expansion économique régionale (M. Gray) le 30 octobre 1979 au comité des finances des Communes. Il s'est attaqué aux taux d'intérêt de 14 p. 100 en disant:

. . . cela entraînera la perte de milliers d'emplois, une hausse du coût de la vie. Cela entraînera sans doute une stagnation du secteur du bâtiment et du logement . . .

Cela rendra les logements inaccessibles à la plupart des Canadiens à revenus faibles et moyens. Cela touchera les petites entreprises . . .

. . . cela touchera les agriculteurs—ce qui entraînera donc une augmentation du prix des denrées alimentaires.

Voilà ce qu'a dit le ministre en octobre 1979, lorsque les taux d'intérêt étaient de 14 p. 100. Aujourd'hui, il fait partie du gouvernement du Canada. Les taux d'intérêt sont bien plus élevés, mais il ne pense plus aux logements qui sont devenus inaccessibles à la plupart des Canadiens à revenus faibles et moyens. Il ne pense plus à la stagnation du secteur de l'habitation. Il s'en moque. Il s'en fiche. Il s'en moque totalement, car il est bien blotti bien au chaud au sein du gouvernement et peu lui importe ce qui peut arriver pendant les deux ou trois prochaines années. Il ne s'est d'ailleurs guère préoccupé des deux années qui viennent de passer. Toujours est-il que c'est ce que le ministre a déclaré quand il faisait partie de l'opposition.

Que disait le ministre quand il jouait le rôle de critique du logement du côté de l'opposition? Aujourd'hui, il s'occupe du portefeuille de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy). C'est à lui qu'il faut imputer le million de chômeurs et plus que nous comptons au Canada. Il est tout aussi sincère et dévoué aujourd'hui qu'à l'époque où il était le critique du logement. Le 29 octobre 1979, il a déclaré que s'il s'imposait de relever les taux d'intérêt, il s'imposait également d'aider les personnes qui subissent les contrecoups de ces augmentations. C'était là le grand principe des libéraux à l'époque où ils ne détenaient pas les rênes du pouvoir. Si les taux d'intérêt doivent grimper, le gouvernement est tenu d'aider les victimes de ces hausses.

C'était là le grand principe humanitaire des libéraux en octobre 1979. Le ministre, qui se fait depuis le champion de la cause féminine a fait connaître le principe qu'affichaient les libéraux quand ils étaient dans l'opposition.

Voyons un peu ce qu'on dit d'autre les libéraux à cette époque-là. Lors de la campagne électorale, voici ce qu'avait déclaré le premier ministre à propos des taux d'intérêt, comme en témoigne le numéro du 10 février 1980 du *Star* de Toronto:

Je gérerais l'économie d'une façon telle que les taux d'intérêt baisseraient effectivement—car l'économie serait administrée d'une façon plus saine.

Il y a vraiment de quoi rire, monsieur l'Orateur, à entendre le premier ministre prétendre que les taux d'intérêt baisseraient grâce à sa gestion de l'économie. Cet hypocrite n'a même pas cherché à gérer l'économie. Quand il a voulu le faire il y a un mois ou deux, ce fut un désastre. Encore une fois, lors de la campagne électorale, d'après le numéro du 4 février 1980 du *Sun* de Toronto, il a déclaré:

Je suis persuadé que nous pouvons gérer l'économie d'une façon qui nous permettrait de faire fléchir les taux d'intérêt actuels et, en même temps, jouir d'une plus grande autonomie dans l'établissement de la politique du loyer de l'argent.

Si le premier ministre était persuadé qu'une administration plus saine de l'économie pouvait faire baisser les taux d'intérêt, pourquoi n'a-t-il rien fait depuis? Nous savons qu'il s'est rendu dans pratiquement tous les pays du globe. Mais au cours de ses voyages, il semble avoir oublié le problème posé par les taux d'intérêt et les méthodes avec lesquelles il se proposait de gérer l'économie pour ramener ces taux à des niveaux plus raisonnables.

Écoutons ce que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) affirmait à la Chambre le 25 octobre 1979:

Je déplore ces taux élevés . . . Le ministre a pris la décision de les imposer . . . Je ne suis pas prêt à dire tout de suite que c'était la bonne décision.

C'était l'actuel président du Conseil du Trésor qui parlait. Mais que nous dit-il aujourd'hui? À l'époque, il n'était pas prêt à reconnaître que cette décision était la bonne quand les taux d'intérêt étaient de 14 p. 100; mais quand ces mêmes taux ont grimpé à 19 p. 100 et même à 21.5 p. 100, il occupait déjà le poste de président du Conseil du Trésor. Aujourd'hui, il est prêt à reconnaître l'opportunité de cette décision, puisqu'il est du côté du parti au pouvoir. Le président du Conseil du Trésor estime que c'était la bonne décision. Peu lui importe que les taux d'intérêt atteignent 21 ou 22 p. 100. Il déplore qu'ils soient de 14 p. 100 quand il ne fait pas partie du gouvernement. Autrement il ne trouve rien à redire alors qu'il pourrait y faire quelque chose. Cette chambre me répugne. Elle est remplie d'hypocrites qui parlaient autrement quand ils n'étaient pas au pouvoir. Depuis qu'ils gouvernent, ils n'ont rien fait de ce qu'ils prétendaient vouloir accomplir quand ils étaient dans l'opposition.

Quel était le programme des libéraux en matière de logement au cours de la dernière campagne électorale? Ils ont bien trop honte de l'autre côté pour se manifester, ne serait-ce qu'en beuglant, caquetant et même hurlant. En nous entendant énumérer leurs trahisons, ils ne savent plus où se mettre. Voici quelle était la politique des libéraux en matière de logement en 1979-1980:

Notre politique s'inspire des principes fondamentaux consistant, d'une part, à venir en aide aux personnes ayant des revenus modestes pour leur assurer un logement décent et, de l'autre, à faciliter l'acquisition d'un logement pour que davantage de Canadiens puissent choisir entre la location et l'achat.

Tel était le grand principe dont se recommandait le ministre du logement lorsqu'il n'était pas au pouvoir. Maintenant qu'il est au pouvoir, il se moque pas mal d'aider les gens ayant des revenus modestes à se trouver un toit ou de mettre l'achat d'une maison à la portée d'un plus grand nombre de Canadiens. Il s'est contenté de présenter ce bill insignifiant, sans mordant qu'il va nous forcer à adopter en imposant la clôture. Ce bill qu'il nous a présenté est un avorton bien pitoyable.

A part cela, qu'a dit ce monsieur? Je ne vais pas trop insister, car c'est trop douloureux. Le 12 janvier 1980, le premier ministre exposait à Toronto son programme économique à nos concitoyens. Voici ce qu'il a dit:

Notre parti ne laissera pas sans rien faire la récession s'installer. Nous la combattrons et la vaincrons.

Tel était le grand principe des libéraux le 12 janvier 1980. Ils ne laisseraient pas, disaient-ils, la récession s'installer. Ils la combattraient et la vaincraient. Avons-nous vu quelqu'un mater et surmonter une récession dernièrement? Avons-nous vu quelqu'un se battre pour juguler une récession depuis que le présent gouvernement est revenu au pouvoir en mars 1980? Je n'ai vu qu'une poignée de personnages falots perdre tous leurs moyens devant une récession. Le ministre des Finances (M. MacEachen) a déposé ici même, à la Chambre, le pire budget jamais présenté qui ne fait exactement rien pour combattre la récession mais qui plutôt la rend dix fois pire.

Qu'ont dit les libéraux après être revenus au pouvoir? Je serai très bref car je n'aime pas imposer une punition de ce genre aux pauvres imbéciles d'en face. Voici ce qu'ils disent depuis qu'ils sont revenus au pouvoir. Le ministre des Finances a déclaré, comme en fait foi la *Gazette* de Montréal du 19 mars 1980:

Les propriétaires canadiens obtiendront un allégement de leurs intérêts hypothécaires en partie selon l'accord sur le pétrole qu'Ottawa réussira à conclure avec l'Alberta, a déclaré le ministre des Finances Allan MacEachen.

Il disait que la réduction des taux d'intérêt hypothécaires dépendrait de l'entente conclue entre le gouvernement fédéral et l'Alberta. A ce moment-là, il commençait à peine sa carrière comme le plus finaud des ministres des Finances que nous ayons connus. A l'automne de 1981, le gouvernement fédéral a conclu avec l'Alberta une entente sur le pétrole qui donne au ministre des milliards de dollars de recettes supplémentaires. Les impôts indirects ont augmenté de 54 p. 100 ou de 8 milliards de dollars cette année. Le ministre des Finances a donc l'argent nécessaire. Pourquoi ne met-il pas sur pied le programme visant à faire baisser les taux d'intérêt hypothécaires qui, selon lui, dépendaient des négociations sur le pétrole? Il a essayé de blâmer l'Alberta pour l'absence de ce programme. Ensuite, il s'est rendu à Halifax où il a déclaré le 9 septembre 1980: «C'est pour créer des emplois, améliorer le niveau de vie et établir un système plus équitable que j'ai accepté le poste de ministre des Finances.» Jamais propos aussi vantards n'ont été tenus par quelqu'un qui a moins fait pour y donner suite. Il a accepté son poste pour créer des emplois, améliorer le niveau de vie et établir un système plus équitable. Quelle foutaise! Quelle déception qu'il ne démissionne pas dès aujourd'hui! S'il avait le moindre courage ou s'il était le moindrement honnête, il battrait sa coulpe devant nous tous à la Chambre à cause de son échec après s'être vanté à Halifax, en Nouvelle-Écosse, le 9 septembre 1980. Puis, quelques mois plus tard, le 21 novembre 1980, la *Presse canadienne* publiait les propos suivants:

Les Canadiens devront réduire leur train de vie pour s'adapter à la hausse des prix de l'énergie, a déclaré le ministre des Finances, Allan MacEachen.

Qui a fait cette déclaration? C'est le ministre des Finances, celui-là même qui, quelques mois auparavant, prétendait créer des emplois, améliorer le niveau de vie et établir un système plus équitable. C'est ce qu'il disait en septembre, mais en novembre, il déclarait que les Canadiens devront réduire leur train de vie pour s'adapter à la hausse des prix de l'énergie. Il disait aussi:

L'ensemble des Canadiens ne peuvent faire autrement que de réduire leur niveau de vie pendant quelque temps. C'est difficile à accepter, mais je pense qu'il faut le faire comprendre au public.

Si ce n'est pas de l'hypocrisie, si ce n'est pas le plus abject des revirements, parce que le ministre ne savait plus comment s'en sortir, qu'est-ce que c'est? Nous devrons nous habituer à un niveau de vie moins élevé. Nous n'allons pas pouvoir nous habituer à un système plus équitable. Nous n'allons pas pouvoir nous habituer à avoir plus d'emplois. Nous n'allons pas pouvoir nous habituer à un meilleur niveau de vie. Le ministre avait pourtant affirmé que c'est pour cela qu'il était devenu ministre des Finances. Mais non, il nous dit maintenant que nous devons nous habituer à un niveau de vie plus faible. Il n'a jamais été question de cela quand les libéraux étaient au pouvoir.

• (1610)

Progressons d'un autre mois, monsieur l'Orateur, le 6 décembre 1980, que déclarait le premier ministre? Le premier ministre qui se vantait de pouvoir freiner la hausse des taux d'intérêt ajoutait que les Canadiens devraient modifier leurs priorités en matière de dépenses pour maintenir leur alimentation au même niveau tout en réduisant les dépenses dans d'autres domaines. Il déclarait:

Ils ne sont pas obligés de dégarnir leur table, mais ils voudront peut-être changer leurs priorités et consacrer plus à la nourriture qu'à d'autres choses.

Tel était l'état d'esprit du premier ministre en décembre 1980 après nous avoir dit qu'il ferait des choses merveilleuses pour les Canadiens. Se présenteront-ils devant leurs électeurs aux prochaines élections en criant ce merveilleux slogan: «Venez, serrez-vous la ceinture, modifiez vos priorités, contentez-vous de moins à table, consacrez plus à votre nourriture qu'à autres choses». Est-ce le slogan pour les prochaines élections? Promettront-ils la misère aux Canadiens aux prochaines élections? Votez libéral, et nous ferons en sorte que vous viviez dans la misère noire. Voilà la maxime que ce parti devrait adopter au cours des prochaines élections.

Le 9 mai 1981, les taux d'intérêt ont grimpé en flèche; le *Citizen* d'Ottawa titre: «Les hypothèques atteignent de nouveaux sommets—c'est chacun pour soi». Voici ce que le ministre des Finances a déclaré:

Je serais bien mal venu de conseiller qui que ce soit sur la façon de gérer ses propres affaires.

Il n'avait pas hésité pourtant à conseiller les Canadiens sur la façon de voter aux dernières élections. «Votez libéral,» disait-il, «et les prix vont baisser». Il a bien su les conseiller à ce moment-là, mais maintenant qu'il est le tout puissant ministre des Finances du Canada, voici ce qu'il dit, cet homme sensible du Cap Breton:

Je serais bien mal venu de conseiller qui que ce soit sur la façon de gérer ses propres affaires.

Cet hypocrite de la plus belle eau refuse maintenant de conseiller les Canadiens. Il a déclaré que le gouvernement ne se porterait pas au secours de ceux d'entre eux qui doivent renouveler leur prêt hypothécaire ou qui cherchent à en contracter un pour la première fois. L'article poursuit:

Le ministre a signalé que, d'après une analyse effectuée l'an dernier, la majorité des propriétaires étaient en mesure d'absorber l'augmentation des paiements provoquée par la hausse des taux d'intérêt.

Le ministre a le culot de dire que son analyse prouve que la majorité des propriétaires est en mesure d'absorber l'augmentation des paiements provoquée par les taux d'intérêt. Vous, propriétaires canadiens qui êtes à l'écoute, savez-vous que vous pouvez aisément absorber ces taux d'intérêt élevés? Dix-huit p. 100, 19, 20, 21, 22 p. 100? Ne vous inquiétez pas, le ministre des Finances, M. MacEachen, vous a tous jugés capables, d'après son analyse, de faire face à l'augmentation des versements. Entendez-vous cela, madame Judith Murphy, qui habitez ma circonscription de Saint-Jean-Ouest? Ne vous inquiétez pas, même si vous allez perdre votre maison. Et vous, les 17 propriétaires de ma circonscription qui venez de mettre vos maisons en vente, entendez-vous celà? Voici ce qu'on vous dit: vous avez été stupides; vous n'auriez pas dû mettre votre maison en vente; vous n'auriez pas dû permettre qu'on vous prenne votre maison. Vous êtes capables de faire face à l'augmentation des versements, d'après le ministre des Finances du Canada, M. MacEachen.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. A quelques reprises, le député s'est permis d'appeler certains de ses collègues par leur nom. Il devrait les désigner par la circonscription qu'ils représentent.

M. Crosbie: Vous avez raison, monsieur l'Orateur. Je comprends très bien pourquoi le ministre des Finances ne veut pas que personne sache son nom. Si j'étais à sa place, je ne voudrais pas non plus qu'on sache mon nom. Je suis donc parfaitement d'accord avec vous.

Me voici rendu à mon dernier choix. Le 11 septembre 1981. Qu'en est-il de leurs belles promesses? Ils sont rassemblés à Ingonish où ils se demandent quoi faire au sujet des taux d'intérêt, et le premier ministre avoue qu'il n'a rien à offrir pour soulager les Canadiens des taux hypothécaires sans précédent et des prix énergétiques croissants. Comme il l'a dit lui-même, seules les personnes «vraiment aux abois» recevront de l'aide. Et, pourtant, cela ne faisait pas partie de son programme économique en 1979-1980. Vous allez recevoir de l'aide seulement si vous êtes vraiment aux abois. C'est quoi être «vraiment aux abois»? Eh bien, voici mon analogie préférée. Monsieur l'Orateur, c'est l'hiver et vous êtes étendu là-bas près de la route, complètement nu. Vous n'avez pas de maison où vous réfugier ni d'abri où vous cacher. Je dirais alors que vous êtes vraiment aux abois. Quelle est la solution du gouvernement? Inspirons-nous du bill devant nous. Le ministre chargé du logement et le premier ministre se promènent dans leur grosse Cadillac—une limousine, en tout cas—chauffeur au volant. Ils voient ce corps nu près de la route et ils s'arrêtent. Ce sont des libéraux, ils s'indignent s'ils voient, gisant le long de la route, en hiver, quelqu'un qui n'a rien sur le dos. Ils descendent de voiture, le premier ministre le prend par les mains, le ministre chargé du logement, par les pieds, pour aller le cacher derrière un arbre. Voilà comment ils soignent la détresse. Voilà la politique du gouvernement. Les Canadiens sauront s'en souvenir. Ils n'oublieront jamais, croyez-moi, que vous les avez laissés dans la misère; ils ne vous le pardonneront pas.

Et le ministre responsable du logement? Une délégation de Canadiens de classe moyenne dans une situation critique est venue à Ottawa le rencontrer. Après s'être entouré de la brigade anti-émeute de la GRC de peur d'être maltraité, il a rencontré ces gens pour leur dire qu'il fallait faire quelque chose. Ces personnes sont sur le point de perdre leur maison et leur chemise. Il se contente de leur répondre qu'il faut faire quelque chose, qu'il va faire quelque chose. Réponse digne de Churchill. En fonction depuis un an et demi, après avoir défait un gouvernement qui tentait d'intervenir, il leur dit qu'il faut et qu'il va faire quelque chose. Ce «quelque chose», c'est ce lamentable projet de loi dont la Chambre est saisie. Que va faire le gouvernement? Durant le dernier semestre de 1981 et le premier semestre de 1982, 920,000 propriétaires de maisons auront renouvelé ou devront renouveler leur hypothèque; la plupart d'entre eux sont ou seront en difficulté. Le gouvernement débloque 38 millions de dollars pour aider ces 920,000 personnes. Il y aura peut-être 12,000 propriétaires qui recevront de l'aide. Que faire pour obtenir de l'aide? Le gouvernement aidera ceux qui consacrent plus de 30 p. 100 de leurs revenus aux paiements hypothécaires. Les propriétaires qui ont déjà investi de l'argent dans leur maison recevront un autre prêt qui viendra s'ajouter aux autres; ils devront par conséquent payer encore plus d'intérêts. Ce prêt est censé les aider, mais il faut rembourser un jour. Par contre, les propriétaires qui n'en sortent pas et qui consacrent plus de 30 p. 100 de leurs revenus aux paiements hypothécaires recevront une subvention de $3,000 pour les aider à payer les frais supplémentaires. Voilà le fameux programme auquel le ministre faisait allusion en déclarant qu'il fallait faire quelque chose et qu'il ferait quelque chose. Si c'est tout ce qu'il a à nous offrir, il a couvert le gouvernement et le pays de honte.

Le gouvernement débloque par ailleurs 112 millions de dollars pour favoriser la construction de 15,000 logements locatifs. Le ministre n'a rien fait pour les locataires. Il n'est pas question d'allocation de logement dans le bill. Monsieur l'Orateur, lorsque nous avons proposé notre projet à la Chambre à l'automne de 1979, les libéraux et les néo-démocrates l'ont rejeté. Cela ne valait rien à leur avis, il fallait plutôt une allocation de logement pour venir en aide au propriétaire et au locataire à faible revenu. Où est donc cette allocation de logement? Voilà maintenant deux ans que les libéraux sont au pouvoir. Ils ont augmenté les impôts de bien des milliards de dollars, de 54 p. 100 rien qu'en impôts indirects. Ils prévoient une augmentation des recettes de 31 p. 100 cette année par rapport à l'année dernière. Où est donc l'allocation de logement pour les locataires? On ne trouve rien pour les locataires et les propriétaires, rien pour personne, dans ce projet de loi dont le débat va être interrompu à la demande du ministre. Il a l'effronterie, le culot, de se présenter à la Chambre pour dire qu'il nous faut hâter l'étude de cette pitoyable mesure qui représente le mieux qu'il puisse faire pour des Canadiens comme M^me^ Judith Murphy et d'autres qui sont en train de perdre leur maison cette semaine à Terre-Neuve. C'est le mieux qu'il puisse faire pour eux. Et notre hypocrite ministre des Finances leur déclare que ses enquêtes démontrent qu'ils peuvent payer ces frais accrus, ces taux d'intérêt qui ont doublé. C'est là une hypocrisie dégoûtante, et les Canadiens ne vont pas l'oublier de sitôt. Ils ne vont pas oublier les néo-démocrates qui ont permis aux libéraux de reprendre le pouvoir et d'infliger ces torts aux Canadiens, ceux-là mêmes qui ont rejeté le programme que nous avions proposé pour venir en aide aux Canadiens. En quoi consistait donc ce programme? C'était un programme de déduction des intérêts hypothécaires et des taxes foncières. Cela représentait un important effort pour venir en aide aux Canadiens. Il aurait, en 1982, fait entrer 2,800 millions de dollars dans les poches des propriétaires canadiens, qu'ils soient détenteurs ou non d'une hypothèque. Une partie du programme concernait les intérêts hypothécaires, une autre les taxes foncières. Voilà quel en aurait été le résultat si la mesure avait été adoptée, si les néo-démocrates et les libéraux ne nous en avaient pas empêchés dans leur violent désir de reprendre le pouvoir. Bien qu'ils aient exercé le pouvoir durant la plus grande partie du siècle, ils n'ont pu supporter en être privés pendant plus de sept mois.

• (1620)

Le gouvernement aurait pu oublier cela. Il aurait dû travailler dans l'intérêt de la population, il n'aurait pas dû bloquer ce projet de loi qui aurait fourni 2.8 milliards. Les propriétaires de maisons qui versent $5,000 par année en intérêts hypothécaires auraient touché l'aide maximale de $1,250, plus $250 d'allégement au titre des impôts fonciers. Voilà le maximum qu'ils auraient touché dans le cadre de ce programme qui aurait été appliqué sur quatre ans. Ils auraient reçu un quart des montants prévus en 1979, la moitié en 1980, les trois quarts en 1981 et le montant du programme complet cette année, en 1982. Je pense que le coût total en était de 2,850 millions de dollars.

Voilà ce que nous avions offert, ce que nous voulions présenter à la population. En quoi cela aurait-il aidé les propriétaires de maisons dans leurs échéances hypothécaires? Le montant moyen d'aide prévue par notre programme pour les ménages propriétaires cette année aurait été de $590 par famille. Voici ce que je dis à mesdames et messieurs les Canadiens qui nous suivent en ce moment que cela les aurait aidés à faire face à l'augmentation de vos intérêts. Cela les aurait aidés considérablement, et ils n'auraient pas des taux d'intérêt ruineux comme aujourd'hui parce que les taux d'intérêt auraient été beaucoup moins élevés si l'on ne nous avait pas barré la route, si nos politiques avaient été appliquées ces deux dernières années, si les sables bitumineux avaient marché. Nous n'entendrions pas ces slogans antiaméricains et anti-secteur privé. Il n'y aurait pas cette action systématique du gouvernement contre le dollar canadien, qui laisse le gouvernement sans autre moyen de défendre le dollar que des taux d'intérêt exorbitants qui vous prennent à la gorge. Non, si on nous avait laissé faire, les propriétaires de maison au Canada auraient été aidés énormément.

Je passe à d'autres détails de ce programme que nous avons présenté à la Chambre en décembre 1979. Il allait être appliqué parce que nous avions du bon sens budgétaire. Il allait être appliqué progressivement sur quatre ans, l'aide maximale devant être accordée dans l'année financière 1980. Il aurait fourni 2.8 milliards. Cette année les propriétaires auraient également reçu un milliard de plus au titre du crédit d'impôt énergétique, même s'ils ne paient pas d'impôt sur le revenu. Vous qui de chez vous suivez ce qui se passe ici à la Chambre, vous auriez reçu un milliard de plus, ce qui ferait en tout 3.8 milliards, pour vous aider à payer les augmentations du prix de l'énergie. Chaque famille de quatre personnes aurait reçu

$220. Vous auriez obtenu le maximum si votre revenu n'avait pas dépassé $25,000. Ce programme devait aider les gagne-petit.

Le parti libéral y a mis le holà. Le Nouveau parti démocratique en a fait autant. Pourtant, le chef de ce parti, l'Uriah Heap de la politique canadienne, parcourt le pays, se tordant les mains, disant aux gens combien il les plaint et combien son cœur saigne pour les Canadiens qui doivent payer des taux d'intérêt et des hypothèques si élevés et donner tellement d'argent aux banques. Il leur dit combien leur situation le préoccupe alors que c'est lui qui les a mis dans la misère. C'est lui qui les a remis sous la tutelle du parti libéral. Cet homme devrait comprendre et démissionner s'il se soucie vraiment des Canadiens et des difficultés qu'ils éprouvent. Il se fait le complice du gouvernement et de sa politique économique et constitutionnelle. Il s'est empressé de coucher avec le gouvernement.

Une voix: Vous avez bien couché avec les sociétés pétrolières.

M. Crosbie: Pardon?

Une voix: Vous avez couché avec les sociétés pétrolières.

M. Crosbie: La seule personne avec qui je couche—je ne citerai pas à la Chambre le nom de cette dame. Je ne couche avec personne, sauf à l'occasion.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Où cela nous mène-t-il? Nous avons ce projet de loi C-89. Le ministre qui l'a signé de son nom restera pour les historiens—comment s'appelle déjà le personnage le plus mesquin de Charles Dickens?

Une voix: John Crosbie!

Mme Mitchell: Uriah Heap!

M. Crosbie: Uriah Heap, Fagan—on s'en souviendra comme du ministre du logement le plus minable de toute notre histoire. Si le ministre du logement n'arrive pas à mieux s'entendre avec le ministre des Finances, il devrait démissionner. Il devrait rappeler au ministre des Finances quelques-uns de ces passages que j'ai trouvés sans difficulté. Les députés veulent-ils savoir ce que le ministre des Finances a dit? Il a dit que son budget comportait trois thèmes principaux: l'austérité, l'équité et le renouveau économique. Il devrait d'abord poser la question suivante au ministre: Où est l'équité dans votre budget, monsieur le ministre? Vous m'accordez 38 millions de dollars pour répondre aux besoins de quelque 950,000 détenteurs d'hypothèques dont les contrats expirent cette année.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre.

Une voix: Hors jeu!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie.

M. Crosbie: Non, monsieur l'Orateur, je ne fais que commencer.

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Selon les dispositions du Règlement concernant le temps de parole, le député a terminé son intervention.

M. Crosbie: Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, ce n'est sûrement pas la première fois que je me lève pour débattre un bill de ce genre. J'ai eu l'occasion de le faire en 1973 et 1975 puis en 1979, pour ne rappeler que quelques dates. A la première occasion, en 1973, je m'étais permis de donner un conseil au gouvernement qui se résumait à ceci: quittez le domaine du logement si vous voulez rendre service aux particuliers.

Mme Mitchell: C'est ce qu'ils sont en train de faire!

M. Clarke: Neuf ans ont passé depuis que j'ai fait ma première recommandation, et le gouvernement ne l'a pas suivie. Pourtant, le ministre de l'époque, l'honorable Ron Basford a pris mon conseil au pied de la lettre. Il a commencé par quitter le ministère de l'habitation et des Affaires urbaines, quelques années plus tard, il quittait le ministère de la Justice, puis un peu après, il quittait même le Parlement pour devenir simple citoyen de la ville de Vancouver. Peut-être que lorsqu'il y aura des élections générales, les députés d'en face vont se faire chasser d'ici aussi, ou du moins du pouvoir, et que le secteur de l'entreprise privée pourra enfin se mettre à construire les logements dont tous les Canadiens ont tant besoin.

Mais le gouvernement s'est-il vraiment retiré? Qu'a-t-il fait pour stimuler l'entreprise privée? Je renvoie la Chambre au volume III des comptes publics, aux états financiers de la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui donnent comme principal élément du passif de la Société, les emprunts de plus de 10 milliards du gouvernement du Canada. Elle a emprunté $10,085 millions de dollars au gouvernement du Canada.

Nous savons, n'est-ce pas, monsieur l'Orateur, d'où vient cet argent? Des contribuables qui triment et se démènent pour se loger alors qu'ils portent cette charge fiscale sur leurs épaules. On ne s'est pas contenté d'emprunter dix milliards aux contribuables canadiens pour les confier à la Société canadienne d'hypothèques et de logement et permettre au ministre d'en disposer à sa guise. A l'Annexe 5 des comptes publics pour l'année terminée le 31 décembre 1980, on constate que le ministre a dépensé 997 millions supplémentaires au titre des subventions, contributions et subsides. A trois millions près, le ministre a déposé un milliard en subventions, contributions et subsides au cours de l'exercice 1980. Cette tendance se désignait déjà en 1979 puisque le ministre s'était vu accorder 840 millions, lesquels 840 millions sont devenus 997 millions en 1980. Le budget actuel des dépenses réduit sensiblement ce montant, qui est encore de 900 millions que le ministre est libre de dépenser à sa guise dans le secteur du logement.

J'aimerais revenir quelques instants en 1975; cela ne fait après tout que sept ans. A l'époque, lors d'un débat, j'avais cité un extrait d'un article paru dans le *Province* de Vancouver en septembre 1974. Il s'agissait de l'éditorial, qui disait ceci:

> ... les difficultés que connaît actuellement le domaine du logement, et notamment le secteur de la location, constituent un exemple parfait des problèmes qu'engendre le gouvernement.

L'article disait ensuite ceci:

> Jusqu'au moment où le gouvernement fédéral a supprimé les mesures d'incitation fiscale qui favorisaient les investissements privés dans le secteur de la location, nous ne manquions pas véritablement de logements locatifs.

C'est en 1971 que le gouvernement a introduit des principes radicalement nouveaux de comptabilité, qu'il a modifié la loi fiscale et découragé de nombreuses entreprises privées d'investir dans le secteur du logement? Tout d'un coup, le gouvernement a changé ses méthodes de comptabilité. A partir de ce moment-là, si l'on produisait un article quelconque ou que l'on possédait une grosse usine, on pouvait profiter de la déduction pour amortissement, déduire la dépréciation de l'usine, des machines comme des bâtiments. Par contre, si l'on vendait des logements pour les Canadiens qui ne peuvent acheter ou construire leur propre maison, si l'on construisait des logements locatifs, il n'était pas possible de déduire les pertes dues à la dépréciation; on ne pouvait soustraire la déduction pour amortissement des autres revenus.

• (1630)

Ils ont complètement démoli ou perverti les principes de comptabilité qui étaient acceptés au Canada depuis plus d'un siècle. Les résultats en étaient prévisibles. Les Canadiens à revenus élevés, ceux qui sont en mesure d'investir dans le logement, doivent se protéger eux-mêmes et investir leur argent quelque part. Cependant ceux que nous voulons encourager à mettre des logements sur le marché et à investir au Canada se sont vu chasser du secteur de l'immobilier. C'est à ce moment-là qu'ont commencé les pénuries.

J'ai souvent dit ici et ailleurs que nous n'avons pas de pénurie de logements au Canada. Le ministre devrait le savoir. Il n'a qu'à faire le compte des unités de logement invendues partout dans le pays et qu'ont fait construire les spéculateurs. Il n'y a pas de pénurie de logements au Canada. Nous constatons au contraire une pénurie d'argent chez certains Canadiens incapables de trouver un logement à un prix abordable. C'est de logements à prix abordables dont nous parlons de ce côté-ci de la Chambre. Nous en parlons tout le temps. Le député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) fait de même. Voilà où réside le problème.

Si vous avez amplement d'argent, vous pouvez aller n'importe où au Canada, même à Point Grey comme le dit le député de Vancouver-Est, ou encore dans ma circonscription de Vancouver Quadra, et acheter un terrain familial simple pour $500,000 comptant, si toutefois vous avez pareil montant. Et puis vous pouvez y construire une maison. Vous pouvez aussi faire ce que d'autres font à Vancouver, c'est-à-dire acheter une très vieille maison pour $245,000, la démolir et en construire une neuve.

Il n'y a pas de pénurie de logements au pays. Il y a une pénurie d'argent. Le gouvernement actuel a prix l'argent et en a éclaboussé tout le pays, mais n'a pas réussi à répondre aux besoins.

Le député de Vancouver-Est croit parfois que ma politique du logement est étrange. Je trouve toutefois des appuis inattendus à cet égard. Il peut sembler étrange que l'Organisation canadienne des locataires de logements municipaux m'accorde son appui. Il arrive qu'elle perçoive les mêmes problèmes que moi, problèmes que le gouvernement lui a créés. Voici ce qu'elle écrit dans son bulletin officiel «The Raised Roof». Je vais citer un passage d'un discours que j'ai prononcé à la Chambre en 1979. De tous les députés, je suis celui qui cite le plus ses propres discours. En manchette du bulletin intitulé «Raised Roof», on peut lire «The problem is not really housing». Dans l'éditorial, on dit, ceci:

> Le groupe a essayé de faire comprendre aux députés, aux chefs d'entreprises de construction et aux autorités que le problème du logement dépasse le secteur du logement. C'est un problème d'économie dont le logement n'est qu'un élément.

C'est ce que je dis depuis longtemps. J'ai entendu d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre dire la même chose, mais les ministériels ne comprennent pas que les particuliers sont aux prises avec de terribles problèmes. Ils semblent croire qu'il y a un problème de logement. Qu'est-ce qui se passe en ce moment au Canada? Notre vaste secteur privé, qui est largement sous-utilisé, voudrait bien contruire des logements, mais ils ne peuvent le faire à cause du climat économique malsain que les collègues du ministre nous ont imposé.

Les remarques que j'ai citées tout à l'heure datent de sept ans, mais il n'y a pas eu d'amélioration. Je ne dis pas qu'il n'y a pas eu de changement, mais qu'il n'y a pas eu d'amélioration. Il faudrait se demander ce qui a mal tourné.

J'ai parlé de l'année 1971 lorsque le gouvernement a changé le système fondamental de comptabilité et j'ai dit que les pertes découlant de l'amortissement du coût en capital ne pouvaient plus être déduites. J'ai tracé un parallèle avec le fait qu'on peut déduire l'amortissement du coût en capital de l'équipement ou d'une usine de fabrication. C'est tout à fait ridicule si vous comparez le pour et le contre des deux cas.

Que s'est-il passé? Pourquoi nous retrouvons-nous aujourd'hui dans cette situation tellement équivoque? Pourquoi a-t-elle à ce point empiré depuis trois, sept ou dix ans? Nous avons constaté que les gens à gros revenus avaient arrêté d'investir dans les logements locatifs parce qu'on leur avait tellement gâché le climat. La politique du gouvernement en est à l'origine. Le gouvernement a tendance à nous imposer des ministres des Finances qui ont en matière de politique économique des attitudes pour le moins étranges qui créent des problèmes pour tous les Canadiens.

Il y a sept ans, John Turner était ministre des Finances. C'est lui qui le premier a lancé l'idée de taxer la valeur supposée d'une propriété domiciliaire pour voir si le gouvernement y découvrirait une source de revenus. Après tout, ceux qui habitaient leur propre maison, donc qui la possèdaient en entier ou en partie seulement, ne payaient aucun impôt sur ce revenu. J'ignore si c'est cette idée ou une autre qui l'a finalement poussé à abandonner le portefeuille des finances. De toute façon, il est parti.

D'autres ont suivi, qui n'ont fait qu'effleurer les problèmes économiques de l'heure, au Canada. Nous en entendons de bien bonnes. Le ministre des Finances (M. MacEachen), par exemple, veut imposer le revenu avant qu'il soit touché. Je veux parler des assurances. Non seulement il veut imposer le revenu qui n'est pas encore touché, mais aussi le revenu qui pourrait bien ne jamais l'être. Quant aux titres portant un

revenu différé, le ministre des Finances veut qu'on calcule ces revenus aux fins de l'impôt.

Dans son dernier budget, le ministre s'est attaqué par la bande à l'institution du mariage en refusant aux couples mariés les avantages fiscaux qu'il accorde aux célibataires qui vivent en commun. Je pense à l'exonération d'impôt pour les gains de capital pour une deuxième résidence. Les gens mariés n'y ont pas droit, contrairement au couple de célibataires. Quant au veuf et à la veuve qui souhaitent se marier, ce gouvernement se montre ou se montrera très exigeant envers eux. Les prestations de pensions leur seront retirées à moins qu'ils ne restent célibataires.

Le ministre des Finances nous dit qu'un homme d'affaires peut déduire de son revenu imposable le salaire de tous ceux qui l'aident à le gagner, y compris celui de sa secrétaire, du préposé à l'entreposage ou du commis d'atelier, mais que la mère qui travaille et qui a besoin de quelqu'un pour s'occuper de ses enfants ne peut déduire que $1,000 de son revenu imposable, même si elle doit verser $7,000 par année à la nounou qui habite chez elle et qui lui rend ce service. Si elle profite d'un service de garderie, même s'il s'agit de celui que la Chambre des communes doit offrir cette année, elle devra payer dans les $4,000. Pourtant, le ministre des Finances ne lui permet de déduire que $1,000.

Le ministre des Finances est censé encourager les Canadiens à travailler et à payer l'impôt. Si ces femmes travaillent, c'est parce qu'elles le veulent ou parce qu'elles y sont obligées. Pourtant, le gouvernement refuse de leur accorder les exonérations auxquelles elles devraient avoir droit.

Le ministre des Finances déclare que les intérêts que les Canadiens payent sur les montants qu'ils empruntent pour faire certains investissements dans des corporations canadiennes ne seront plus déductibles, ce qui va à l'encontre des principes de comptabilité généralement acceptés. On a toujours estimé que l'argent, et surtout l'intérêt, versé en vue d'accroître son revenu, même pour une année ultérieure, constitue une dépense déductible.

Si de nombreux Canadiens investissent dans des corporations canadiennes, ce n'est pas nécessairement en vue d'un gain immédiat. Ils sont disposés à patienter pendant un, deux, trois, et même cinq ans. Parfois ils ignorent eux-mêmes pendant combien de temps ils devront patienter. Le ministre des Finances, qui est en train de créer un bien mauvais climat économique pour le secteur du logement, tient également à créer un mauvais climat économique pour tous les Canadiens qui voudraient investir au Canada.

Le gouvernement fédéral n'est pas le seul responsable des problèmes de logement. Les gouvernements provinciaux ont eux aussi leur part de responsabilité. Ils ont créé des organismes chargés de contrôler les loyers. Les régies ont empêché les propriétaires de percevoir des loyers rentables et c'est pourquoi on n'a pas construit de nouveaux immeubles. On n'a pas construit de logements alors que c'était nécessaire.

• (1640)

Après quelques années, les loyers ont été libéralisés dans les nouveaux immeubles, parce que les gouvernements provinciaux se sont aperçus que la construction s'était arrêtée. Ils ont dit que si les investisseurs construisaient de nouveaux immeubles, ils n'imposeraient pas de contrôle des loyers. Bien entendu, ce qui était prévisible est arrivé et ce, à l'insu des gouvernements. Les anciens immeubles dont les loyers étaient encore contrôlés n'étaient plus rentables. On les a donc démolis et remplacés par de nouveaux logements plus neufs, plus chers qui ont créé davantage de problèmes à ces gens que le ministre responsable du logement essaie d'aider par le truchement de ce bill bien falot que nous étudions aujourd'hui.

Il n'est pas surprenant que la construction n'ait pas repris à un rythme effréné, après que les loyers des autres immeubles eurent été libéralisés. Les investisseurs étaient inquiets d'entrer sur le marché et d'avoir à louer des logements flambant neufs, chers, alors que de nombreux autres se louaient encore aux loyers anciens et qu'ils auraient fait une dure concurrence à ces nouveaux bâtiments.

A côté de cela, qu'est-ce que le gouvernement fédéral a essayé de faire au cours de la dernière décennie? Il nous a proposé une myriade de programmes et celui qui vient immédiatement à l'esprit c'est le Programme d'aide au logement locatif. Il s'agissait d'une formule visant à accorder une subvention mensuelle aux promoteurs qui construisaient de nouveaux logements se louant à un loyer inférieur au loyer économique. Les locataires restaient totalement étrangers à ce programme. Tout ce qu'ils savaient c'est qu'ils profitaient d'un bon loyer. Le succès de ce programme était entièrement tributaire de la progression de l'inflation. Aucun ministre chargé du logement qui aurait conçu un programme tel que celui-ci n'aurait pu s'attendre à ce qu'il fonctionne sans la collaboration—voire la collusion—du ministre des Finances, lequel garantirait que l'inflation progresserait à un taux élevé. Sans cela, le propriétaire foncier finirait par faire faillite, parce que sa dette augmenterait et qu'il ne pourrait pas payer ses intérêts.

Cette intervention du gouvernement a-t-elle servi à quelque chose? A-t-elle contribué à augmenter notre parc de logements? D'après le ministre, apparemment pas suffisamment. Mon collègue de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a cité certains chiffres montrant l'insuffisance des mises en chantier par rapport aux besoins de nos concitoyens.

Qu'a donc décidé alors de faire le gouvernement? Il nous a resservi de la soupe à l'alphabet. Il a lancé les IRLM, programme mis sur pied vers 1976 pour encourager la construction d'immeubles résidentiels à logements multiples. On se contentait d'y reprendre les principes qui étaient en vigueur en 1971. Mais le gouvernement a-t-il reconnu qu'il avait eu tort de couper court en 1971 à cette source fort précieuse et efficace de logements? Non, il a préféré jongler encore avec l'alphabet, et il a donc créé le programme des IRLM. Il ne voulait surtout pas, en rétablissant l'ancien programme, avouer qu'il avait eu tort de le supprimer.

Le programme des IRLM a été conçu, je suppose, dans le but de semer la zizanie dans le secteur du bâtiment, et il y a certainement réussi, ainsi que chez les Canadiens. Le gouvernement projetait ensuite de mettre un terme au programme à une date précise. Le secteur n'en savait bien entendu rien, et ne se doutait même pas que le programme prendrait fin. Il a donc exercé des pressions sur le gouvernement qui a répondu qu'il ne savait pas si le programme allait être maintenu ou non. On ne savait plus sur quel pied danser, dans le secteur du bâtiment.

Voilà qui prouve pour la énième fois que le régime de la libre entreprise est suffisamment souple pour s'adapter à toutes

les règles que lui impose le gouvernement, mais qu'il lui est impossible de fonctionner avec des règles inconnues qu'on modifie brusquement. Cette incertitude bouleverse tous les plans du secteur de l'immobilier. Ce fait, le gouvernement ne l'a pas encore compris.

En raison donc du caractère instable de la situation, le secteur du bâtiment s'est trouvé désemparé. Ses activités étaient constamment freinées, puis relancées sans aucune orientation précise. On espérait donc dans le secteur que le programme des IRLM serait renouvelé, ce qu'on a fait à diverses reprises, mais toujours à la dernière minute. Enfin, en décembre dernier, le programme a pris officiellement fin. Est-ce pour de bon? Seul le temps le dira. Le ministre du logement ressuscitera peut-être le programme, mais je suis sûr que cette fois le ministre des Finances ne l'y aidera pas.

Quelles ont été les conséquences de la suppression du programme des IRLM en décembre dernier? Sa disparition a semé la panique dans le secteur du logement dont les plans pour 1982 s'effondraient, du fait que les promoteurs n'avaient plus droit aux subventions accordées dans le cadre du programme, si les rigoles n'étaient pas creusées et les semelles coulées avant la fin de décembre. Chose fort prévisible, les travaux ont dû être effectués en surtemps et le matériel, loué à des tarifs élevés, ce qui a fini par augmenter le coût de la construction. Voilà pourquoi les locataires des logements dont la construction a été subventionnée dans le cadre de ce programme paieront des loyers plus élevés.

J'en ai assez dit au sujet des programmes gouvernementaux. Je voudrais maintenant parler des taux d'intérêt. Les taux d'intérêt ont-ils quelque rapport avec l'industrie du bâtiment? Si oui, le ministre ne semble pas consulter le ministre des Finances en vue de faire quelque chose. La Chambre se rappelle que l'un des premiers gestes du gouvernement Clark en 1979, a été de charger le comité des Finances et du Commerce et des questions économiques d'examiner le problème des taux d'intérêts déjà trop élevés à cette époque-là. J'ai eu l'honneur de présider ce comité au cours de la 31e législature. Les membres du comité en ont fait une étude approfondie. Le comité convoqua des économistes, les plus réputés en matière de taux d'intérêt, des consultants et des professeurs de tous les coins du pays pour leur demander comment venir à bout des taux d'intérêt élevés et quelles solutions s'offraient au gouvernement.

Le critique financier du parti libéral qu'on retrouvait au sein du comité, le député de Windsor-Ouest (M. Gray), l'actuel ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale, s'adressant au député de Saint-Jean-Ouest, alors ministre des Finances, lui a dit ce qui suit à la réunion du comité, le 30 octobre 1979:

> Monsieur le ministre, j'aimerais vous signaler que votre politique de taux d'intérêt élevé ralentirait l'économie: elle causera la perte de milliers d'emplois; elle signifiera un accroissement du coût de la vie. Elle forcera probablement l'industrie de la construction et du logement à interrompre tous ses travaux, ce qui signifiera la perte de milliers d'emplois dans ces secteurs.
>
> Cette politique aura pour effet de rendre inabordable, pour la plupart des Canadiens à revenu moyen ou à faible revenu, l'achat de maisons. Elle fera du tort aux petites entreprises, qui dépendent de leurs emprunts à des banques pour fonctionner. Elle nuira aux agriculteurs qui dépendent également des prêts bancaires et entraînera donc une augmentation des prix alimentaires.

Voilà ce qu'a dit le député de Windsor-Ouest à la séance du comité des Finances le 30 octobre 1979.

Comme vous le savez monsieur l'Orateur, des élections ont eu lieu pas très longtemps après cette séance. Au cours de la campagne qui suivit et par la suite, le député, aujourd'hui ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale, promit à la Chambre, à ses électeurs et à tous les contribuables canadiens, que si les taux d'intérêt ne se stabilisaient pas ou même se maintenaient à leur niveau, il démissionnerait. Je vais comparer les anciens taux aux taux actuels.

Mais avant, je voudrais rapporter certains propos du premier ministre (M. Trudeau) qui, au cours de la dernière campagne électorale a promis,le 10 février 1980 à Toronto qu'il gérerait l'économie de façon plus saine, ce qui ferait baisser les taux d'intérêt. Le gouvernement essaie peut-être de gérer l'économie, mais ce n'est certainement pas de façon plus saine. Si je faisais partie du gouvernement libéral et si je gérais l'économie avec de si piètres résultats, je ne serais certainement pas prêt à l'admettre.

A combien s'élevaient alors les taux d'intérêt et à combien s'élèvent-ils maintenant? Les taux d'intérêt qui affolent tellement le député de Windsor-Ouest étaient les suivants à l'époque des élections de 1980: le taux de la Banque du Canada était de 14 p. 100, le taux d'intérêt hypothécaire de 13.5 p. 100 et le taux préférentiel des banques à charte de 15 p. 100. En août 1981, le taux bancaire battait tous les records atteignant 21.24 p. 100; le taux préférentiel des banques à charte atteignait 22.75 p. 100. Certains prêteurs exigeaient plus de 22 p. 100 pour la première hypothèque.

• (1650)

Le gouvernement d'en face a eu un peu de chance depuis—je ne pense pas qu'on puisse l'attribuer à une bonne planification mais plutôt à la chance—car les taux d'intérêt hypothécaires se rapprochent davantage de 19 p. 100 que de 22 p. 100. Néanmoins, nous sommes bien loin des 15 p. 100 dont l'opposition libérale de l'époque se plaignait tant.

Nous savons ce qu'a fait le gouvernement. Un député, qui est maintenant ministre, a menacé de démissionner. Le gouvernement n'a rien fait pour faire baisser les taux d'intérêt ou, en tout cas, rien d'efficace.

Au cours de la trente-et-unième législature, notre gouvernement a proposé une mesure que nous aurions sans doute pu faire adopter à un jour près, je veux parler du fameux programme de déductibilité des taux d'intérêt et de l'impôt foncier. Certains députés de l'opposition libérale étaient prêts à la soutenir. Certains l'avaient appuyé lors des étapes précédentes. Nous discutions de ce bill depuis environ sept jours quand il s'est fait étouffer. Nous n'étudions ce projet de loi que depuis quatre jours et demi, mais voilà qu'aujourd'hui le ministre nous dit que c'est assez. Il nous a dit qu'il devait se hâter de faire adopter ce piètre projet de loi. J'en parlerai davantage dans un instant. Le ministre nous a avertis que demain les dispositions de l'article 75c du Règlement seront appliquées et que nous tiendrons un débat à ce sujet.

Le projet que nous avions présenté au sujet de la déductibilité des intérêts hypothécaires et de l'impôt foncier durant la 31e législature aurait aidé tous les Canadiens qui ont actuellement des ennuis à cause des politiques économiques du gouvernement actuel. Même avant la présentation de notre projet de loi, tout contribuable ayant le moindrement de moyens et en mesure de profiter de bons conseils en matière fiscale aurait pu

s'arranger de toute façon pour déduire ses intérêts. Ce projet de loi que nous avions présenté tentait simplement de mettre tous les Canadiens sur un même pied, afin qu'ils puissent tous déduire les intérêts et les impôts fonciers versés à l'égard de leur résidence principale.

Comme le gouvernement actuel n'a pas donné suite à ce projet, la situation est devenue ridicule. En raison de l'état actuel du marché, les gens sont obligés de consentir une deuxième hypothèque lors de la vente de leur maison et les intérêts sur ces hypothèques sont considérés comme revenu aux fins de l'impôt. Voilà le régime que le ministre du Revenu national (M. Rompkey) est chargé d'appliquer. D'autre part, le particulier qui achète une autre maison, maison bien ordinaire et qui ne se distingue à peu près pas de celle qu'il vient de quitter, et qui doit emprunter parce qu'il n'a pas touché tout l'argent provenant de la maison qu'il vient de vendre, ne peut déduire de son revenu, selon le règlement du gouvernement actuel, l'intérêt qu'il doit verser sur le nouvel emprunt hypothécaire qu'il doit contracter. Le gouvernement impose une double taxation aux Canadiens qui tiennent à changer de maison pour une raison ou pour une autre. S'ils déménagent, c'est peut-être parce qu'ils ont changé d'emploi, pour des raisons de familles ou pour autre chose.

Ce dont nous devons nous soucier, c'est de la fin que poursuit ce bill. Le bill C-89, que nous étudions depuis quelques jours et au sujet duquel le gouvernement entend recourir à la clôture, doit fournir aux Canadiens la possibilité de s'endetter davantage. N'est-ce pas une faveur extraordinaire que le gouvernement leur fait là? Il invite les Canadiens à s'endetter davantage. Je m'étais toujours imaginé que les gouvernements devaient encourager les citoyens à devenir autonomes et à payer leurs dettes. Ce n'est pas ce que pense le gouvernement actuel, puisque ce régime doit permettre aux propriétaires qui sont aux prises avec des mensualités hypothécaires plus élevées d'emprunter davantage et, partant, de s'endetter davantage. Bien entendu, le gouvernement accordera des garanties aux prêteurs; ils seront sûrs d'être remboursés.

Le bill propose aussi, en accord avec les dispositions du budget, de consentir des prêts sans intérêt, jusqu'à concurrence de $7,500 par logement, aux entrepreneurs qui bâtissent de nouvelles maisons. Sept mille cinq cents dollars, c'est peut-être suffisant dans certaines villes, comme Ottawa. Peut-être que les terrains destinés à la construction de maisons de rapport se vendent entre $10,000 et $20,000 ici, mais dans des villes comme Calgary ou Vancouver, $7,500 par logement, c'est une somme absolument dérisoire. Le prix des terrains dans ces régions est tellement élevé qu'une disposition pareille n'encouragerait même pas la construction d'un seul logement. Même si les propriétaires obtiennent du gouvernement des emprunts de $7,500, ils devront les rembourser et les loyers et refléteront immanquablement l'amortissement.

La mesure propose deux autres choses qui sont plus graves et sans doute plus dangereuses. Le taux d'intérêt payable sur les prêts consentis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement serait fixé par la Société elle-même, et non par le gouverneur en conseil. Le Parlement est censé décider de l'utilisation de l'argent des contribuables. Je le répète, c'est confier beaucoup de fonds publics à la Société canadienne d'hypothèques et de logement que lui donner dix milliards de dollars à utiliser. Le gouvernement aime se charger de la responsabilité de prendre des décisions à l'écart du Parlement et de le faire par voie du gouverneur en conseil. Il ne faudrait pas oublier qu'on a ainsi pris quelque 3,500 décrets du conseil au cours de la dernière année financière. Toutefois, cette responsabilité est retirée non seulement au Parlement mais aussi au gouverneur en conseil—le cabinet—pour être confiée à la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Il s'agit là d'une très importante cession de pouvoir qui sont retirés aux représentants élus. J'espère que le ministre écoute ce que je dis car il perd le contrôle des deniers publics tout autant que tous les autres députés.

Un autre point dont il faut tenir compte dans notre étude du bill, c'est que jusqu'à 40,000 familles canadiennes risquent de perdre leur maison à cause des taux d'intérêt élevés que nous connaissons présentement. Il faut maintenant un revenu familial de $45,000 pour se permettre d'acheter une maison de prix moyen au Canada. Point n'est besoin de rappeler aux députés le courrier qu'ils ont reçu de leurs mandants à propos des $48,000 que les députés reçoivent en salaire actuellement, soit à peine $3,000 de plus que le montant de base de $45,000 nécessaire à l'achat d'une maison moyenne au Canada. On ne considère pas le salaire d'un député comme étant dans la moyenne. Les gens pensent que c'est un salaire élevé, alors que dire du Canadien moyen qui gagne moins de $45,000 et qui aimerait s'acheter une maison?

Les logements se font de plus en plus rares dans bien des villes et les mises en chantier au cours du second semestre de 1981 s'établissaient à la moitié à peine du nombre requis pour répondre aux besoins courants dans le domaine de l'habitation.

Je pense en avoir dit assez sur ce genre de bill. En terminant, je veux tout simplement dire que le gouvernement actuel n'a rien fait depuis plus de dix ans pour régler le problème du logement. Tout à l'heure, j'ai mentionné l'honorable Ron Basford de qui ce domaine relevait quand il était ministre d'État chargé des affaires urbaines. Ce ministre a disparu et le portefeuille des affaires urbaines a disparu lui aussi. Je n'arrive pas à me rappeler qui était chargé du logement au Canada avant que le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) prenne la relève, ce qui reflète le peu d'importance que le gouvernement attache à la question du logement. Le logement est une question très importante, mais il est confié au ministre de qui relèvent les travaux publics qui eux aussi sont très importants.

De ce côté-ci de la Chambre, nous trouvons que ce projet de loi ne va pas assez loin et qu'il est mal orienté. Le gouvernement devrait donner aux entrepreneurs du pays, qui attendent seulement l'occasion de pouvoir le faire, la chance de pourvoir aux besoins de logement des Canadiens. Ils le feraient à des prix convenables et leurs maisons se vendraient. Le gouvernement, pour sa part, devrait veiller à ce qu'il y ait assez d'argent pour ceux qui ont besoin d'un logement à prix abordable, et veiller à ce que le pays ne souffre pas d'une absence de politiques capables de revivifier l'économie canadienne.

Nous savons à quoi nous en tenir pour ce qui est du chômage. Nous en entendons parler tous les jours à la Chambre. Nous avons au-delà de un million de chômeurs. Leur nombre pourrait être réduit de 10 p. 100. On créerait du jour au lendemain 100,000 emplois dans l'industrie de la construction si seulement le gouvernement encourageait les entrepreneurs qui veulent construire des logements pour les Canadiens.

Le logement

• (1700)

M. Tousignant: Madame le Président, le député a dit que le salaire d'un député est de $48,000. Je ne tiens pas à ce qu'il induise les gens en erreur. Quiconque travaille de 15 à 16 heures par jour, sept jours par semaines, peut toucher pareil salaire n'importe où au Canada.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, je prends la parole dans ce débat sur le bill C-89, visant à apporter certains amendements à la loi nationale sur l'habitation, car je trouve que c'est là l'une des plus importantes mesures législatives à être proposée au Parlement depuis quelque temps.

Le Canada subit à l'heure actuelle une très grave crise du logement. En tant que députés, nous sommes en droit d'attendre que le gouvernement propose des solutions sérieuses et raisonnables à cette crise, mais je regrette d'avoir à dire que le bill C-89 ne répond absolument pas aux attentes de mes électeurs de la municipalité de Burnaby, ni d'ailleurs des Canadiens en général. Si je dis cela, ce n'est pas seulement compte tenu de la disposition concernant le logement locatif et garantissant que les Canadiens aient suffisamment d'argent pour se payer un logement adéquat, mais aussi, comme l'a dit le député de Vancouver Quadra (M. Clarke), du point de vue de la création d'emplois. Je veux dire par là les emplois que des milliers de Canadiens obtiendraient si le gouvernement se décidait vraiment à régler la crise qui secoue le Canada.

Certains peuvent se demander sur quoi je me fonde pour parler de crise. Ces derniers mois, monsieur l'Orateur, j'ai prêté une oreille attentive aux habitants de Burnaby. En réponse à un questionnaire que j'ai fait distribuer en même temps qu'une circulaire, 700 électeurs m'ont fait savoir de quelle façon ils avaient à souffrir des politiques libérales en matière de logement. Un grand nombre d'électeurs m'ont également écrit pour m'informer de leurs préoccupations au sujet de la situation du logement dans Burnaby et en Colombie-Britannique en général. J'ai reçu des appels téléphoniques et bien des gens se sont présentés au bureau de ma circonscription pour m'expliquer, non pas de manière alarmiste, mais souvent avec tristesse et désespoir, sans aucune foi en l'avenir, quels étaient pour eux les effets de la crise du logement.

Il s'agit parfois de plusieurs générations. Les enfants de mes électeurs, des jeunes gens, apprennent avec stupeur qu'ils n'ont vraisemblablement aucune chance de posséder jamais leur propre maison en raison des politiques du gouvernement actuel. Leurs parents et les personnes âgées éprouvent quant à eux de graves difficultés. Il y a de longues listes de personnes âgées qui attendent un logement à prix abordable. Le gouvernement n'a pas tenu compte de ce grave problème.

Enfin, mes électeurs se sont également manifestés à l'occasion d'une grande assemblée sur le logement tenue dans une école de ma circonscription en novembre dernier. Des hommes et des femmes de tout âge et venant de tous les quartiers de Burnaby sont venus, à cette occasion, exprimer leurs inquiétudes et leur colère au sujet du refus du gouvernement d'intervenir dans un domaine qui, il faut le reconnaître, est un droit fondamental dans notre société démocratique et civilisée, c'est-à-dire le droit de posséder un logement chaud, propre et confortable qui ne coûte pas trop cher.

Comme je l'ai dit, mes électeurs s'inquiètent et ils sont en colère. Si je participe au débat sur le bill C-89, c'est pour demander, en leur nom, au gouvernement qu'il prenne des mesures énergiques et efficaces dès maintenant, et non plus tard, afin de régler la crise du logement au Canada.

J'ai parlé du questionnaire que j'ai fait distribuer dans ma circonscription. Je ne me permettrai pas de lire toutes les réponses, ce serait trop long, mais je pense que le ministre et tous les députés doivent savoir en quoi mes électeurs et leur famille ont à souffrir de l'impuissance du gouvernement à corriger la crise du logement. Un locataire de Burnaby répond:

Ma famille et moi, nous sommes quatre, avons dû déménager plusieurs fois pour nous trouver un logement à loyer convenable. Même celui que nous occupons maintenant nous coûte très cher, nous ne parvenons pas à en trouver un meilleur marché.

Au train où vont les choses, nous ne serons jamais propriétaires de notre maison, et si les loyers augmentent encore, nous n'aurons même pas les moyens de louer . . .

Le propriétaire d'une maison située dans la rue Ewart à South Burnaby écrit:

Nos mensualités sont passées soudainement de $511.10 à $818, ce qui représente presque la moitié de mon revenu mensuel.

Il ajoute que le superflu et les améliorations à sa maison lui sont absolument interdits. Leur taux hypothécaire a sauté de 10¾ à 21 p. 100. Un autre propriétaire de Burnaby répond:

Ma femme et moi devons travailler pour garder notre maison, sans compter que nous en louons une partie à un ménage pour nous aider à payer l'hypothèque, tout en aidant l'autre ménage aussi . . .

Il est hors de question de fonder une famille, monsieur l'Orateur. Quelle sera l'incidence sociologique de la politique du gouvernement? Voici ce qu'écrit un autre locataire de Burnaby:

J'ai apparemment peu de chance de pouvoir m'acheter une maison. Je n'accepte pas que le gouvernement m'empêche d'en acheter une à cause de sa politique actuelle . . .

Voici ce qu'a répondu un autre locataire de Burnaby qui habite sur la promenade Forest Grove:

Je n'ai pas les moyens de louer une maison car les loyers ont terriblement augmenté en Colombie-Britannique. Nous avons déclaré faillite . . .

Voici ce qu'a écrit une personne habitant un appartement situé sur la promenade Saturna:

Oui, en tant que jeune indépendant, je ne peux pas envisager la possibilité de devenir propriétaire, à cause des taux d'intérêt; pourtant, j'ai des revenus confortables . . .

Un propriétaire de maison de la rue Portland, dans la partie sud de Burnaby, a écrit ceci:

A cause de l'attitude «je-m'en-foutiste» des grosses légumes et du gouvernement, nous serons forcés de renoncer à nos projets de retraite pour payer la banque afin de pouvoir conserver notre maison, alors que les bénéfices des banques montent en flèche . . .

Il s'agit là seulement d'un exemple qui donne une bonne idée des problèmes des citoyens de Burnaby, monsieur l'Orateur. Voici ce qu'écrit un autre locataire:

Mon loyer représente environ 60 p. 100 de mes revenus globaux; par conséquent, je dois réduire mes dépenses au niveau des biens de première nécessité et des loisirs . . .

L'auteur de cette lettre ajoute que son régime alimentaire a dû être modifié à cause de la politique de logement du gouvernement.

Voilà les répercussions désastreuses de l'absence de politique de logement globale et humaine. Non seulement, il faut payer des taux d'intérêt exorbitants, mais il est pratiquement impossible de trouver une maison à un prix abordable.

J'ai quelques coupures de numéros récents du *Sun* de Vancouver et du *Province* de Vancouver. On y annonce une maison destinée tout particulièrement aux bricoleurs pour $125,000.

Ainsi, d'après l'annonce, il y a moyen d'acheter une maison pour $125,000 à Burnaby quand on est disposé à supporter la circulation et à faire de petits travaux d'aménagement, et la vue n'est pas fameuse, de toute apparence. Dans une autre annonce, on insiste lourdement sur le fait que le prix d'un bungalow normal de trois chambres à coucher situé dans la partie sud de Burnaby a été réduit de $20,000 et ramené à $259,000 seulement. Une autre maison qui a été construite par son propriétaire est à vendre pour $189,000.

Les personnes qui n'ont manifestement pas les moyens d'acheter une maison à Burnaby où les prix sont exorbitants, ce sont les plus élevés du Canada en fait, ont des problèmes de loyer. Dans le sud de Burnaby, un appartement de deux chambres à coucher situé au sous-sol d'un duplex se loue $600 par mois; un petit appartement de sous-sol d'une chambre à coucher avec toilettes communes se loue $350 par mois; à Times Square, les appartements d'une chambre à coucher avec vue sur le Central Park de Burnaby se louent à partir de $550 par mois: un appartement de deux chambres à coucher à proximité de l'université Simon Fraser se loue seulement $475 par mois. Le gouvernement condamne des milliers de Canadiens de ma circonscription, à être mal logés, monsieur l'Orateur.

• (1710)

Le gouvernement nous invite à ne plus retarder l'adoption du bill C-89. En fait, si le gouvernement assumait ses responsabilités et présentait une mesure qui s'attaque convenablement à la crise du logement, je serais le premier à l'appuyer. Le bill C-89 ne propose absolument pas de solution satisfaisante aux problèmes réels des Canadiens en matière de logement.

M. Young: Le bill est caractéristique de l'idée de la compassion et du partage que se font les libéraux.

M. Robinson (Burnaby): Comme le fait remarquer le représentant de Beaches, (M. Young), le bill est caractéristique de l'idée que se font les libéraux de la compassion et du partage.

Mes commettants sont indignés et inquiets face à l'incapacité du gouvernement de résoudre ce qui est sans aucun doute une crise du logement aux yeux de tous les habitants de la Colombie-Britannique. Ils n'espèrent plus tellement dans l'avenir.

Quelle est la politique du gouvernement libéral en matière d'habitation? C'est sans doute l'honorable Paul Martin qui l'a le mieux décrite en mai 1968 quand il a dit:

> Notre politique d'habitation se résume en trois mots: Pierre Elliott Trudeau.

Si la politique libérale en matière de logement se résume à «Pierre Elliott Trudeau», il est d'autant moins étonnant que nous, de la Colombie-Britannique, ayons carrément rejeté toute proposition des députés libéraux dans cette province.

M. Heap: Le premier ministre (M. Trudeau) lui-même habite un logement subventionné.

M. Robinson (Burnaby): Oui, il est au nombre des vrais chanceux qui habitent un logement subventionné.

M. Kelly: Où habitez-vous?

M. Robinson (Burnaby): Je répète qu'il n'est pas surprenant que les Canadiens de la Colombie-Britannique aient rejeté le parti libéral.

M. Cosgrove: Vous retardez l'adoption du projet de loi.

M. Robinson (Burnaby): Des interjections provenant de l'autre côté de la Chambre sont lancées à la défense de la politique du gouvernement libéral. Leurs auteurs auront le devoir d'expliquer à leurs électeurs pourquoi ils perdent leur maison et ne peuvent se payer un logement convenable.

Le ministre du Revenu national (M. Rompkey) est venu en Colombie-Britannique il n'y a pas si longtemps. Il m'est jumelé dans ma circonscription de Burnaby. J'ai l'intention de dévoiler à la population de Burnaby la façon dont le ministre du Revenu national a voté sur la politique du gouvernement et sur le budget. Je laisserai les gens de Burnaby décider si mon «jumeau», le ministre du Revenu national, s'intéresse vraiment à leur bien-être. Récemment, à Burnaby, le ministre a parlé à quelques libéraux hors d'un congrès où il a dit comprendre que les Canadiens de l'Ouest se sentent frustrés parce que le gouvernement libéral semble si éloigné et «ne répond pas toujours à leurs besoins». Il a qualifié le gouvernement libéral de «véritable gouvernement national» en matière de logement. Si c'est là le cas, la politique gouvernementale s'arrête sûrement à la limite de la Colombie-Britannique. Nous, en Colombie-Britannique et dans le comté de Burnaby, subissons cette politique.

Qu'en est-il du parti conservateur? D'aucuns prétendent que si le parti libéral n'a pas réussi—et ils ont évidemment raison—à régler les problèmes des Canadiens en cette période de crise du logement, le parti conservateur pourrait avoir des solutions à proposer. Voyons un peu la politique du Parti conservateur et ses réalisations pendant son court mandat à la tête du gouvernement. Ce n'est pas le NPD qui a mis les conservateurs à la porte; ce sont les Canadiens qui les ont mis à la porte, et personne d'autre. Pendant son court mandat à la tête du gouvernement, les taux d'intérêt ont augmenté à cinq reprises. Cela a fait beaucoup de tort aux petits entrepreneurs, aux propriétaires et à de nombreux citoyens de Burnaby. J'aimerais fournir un exemple. A ce moment-là, le propriétaire d'un gros hôtel de Burnaby-Sud a envoyé au premier ministre de l'époque le télégramme que voici:

> Félicitations premier ministre Clark. Sommes tous deux finis. Vous, politiquement; moi, financièrement. Très bientôt ne serons plus ce que nous sommes. Ni moi ni personne ne saurait payer intérêt 16.5 p. 100 sur 2 millions de dollars de titres Banque de Montréal avec revenu brut de 2.3 millions.
>
> N'avez hélas! pas su museler pirates affamés taux d'intérêt élevés.
>
> P.S. Ne pas me dire que c'est bon pour Canada et seul moyen d'en sortir. Pourrais vous indiquer demi-douzaine façons maintenir valeur actuelle dollar canadien sans acculer Canadiens faillite.

Ce télégramme révèle que de nombreuses autres personnes en Colombie-Britannique ont avec raison rejeté les politiques du parti conservateur en matière d'habitation. Les conservateurs avaient pris des dispositions pour supprimer complètement la SCHL.

M. Clarke: Bravo!

M. Robinson (Burnaby): J'entends le député de Vancouver Quadra (M. Clarke) applaudir à l'idée que la SCHL devrait être démantelée. Je lui conseille d'aller dire aux milliers de Canadiens qui comptent sur la SCHL pour obtenir un logement convenable qu'à son avis, la Société devrait être démantelée . . .

M. Clarke: Je leur dirai ce que cela leur coûte.

M. Robinson (Burnaby): . . . et confiée à ses amis du secteur privé. Dans un instant, je parlerai des amis du parti conservateur dans le secteur privé. Bien entendu, ses alliés au sein du

gouvernement provincial crédististe tentent de faire disparaître la régie des loyers mais ils ont négligé misérablement de remédier à la grave crise du logement qui sévit en Colombie-Britannique. Leur première initiative a été de se debarrasser de la Société d'habitation de la Colombie-Britannique peu de temps après être arrivés au pouvoir. Cette Société avait été établie par le progressiste gouvernement néo-démocrate entre 1972 et 1975.

M. Jarvis: Que leur est-il arrivé? Ils ont été mis à la porte.

M. Robinson (Burnaby): Qu'ont dit encore les députés conservateurs au sujet des taux d'intérêt? On a eu droit à des commentaires intéressants. Les députés se souviennent sans doute que c'est le gouvernement conservateur et le ministre conservateur des Finances, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), qui ont confirmé dans ses fonctions, Gérald Bouey, Bouey XIV, comme l'appelait le député de Broadview-Greenwood (M. Rae).

M. Blais: Il l'appellait plutôt Bouey XVI.

M. Robinson (Burnaby): Pardon, Bouey XVI. Il confirma à son poste de gouverneur de la banque du Canada Gérald Bouey. A l'été de 1981, le député de Saint-Jean-Ouest a dit ceci:

> Oui, je continuerai à soutenir M. Bouey ... Bien sûr que nos taux d'intérêt doivent suivre ceux des États-Unis ...

En somme, le ministre conservateur des Finances acceptait que les taux d'intérêt restent élevés.

Cela ne remonte pas très loin. L'actuel critique financier du parti conservateur, le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) a dit il y a une semaine, qu'il appuyait la conduite du gouvernement vis-à-vis les taux d'intérêt. Il a dit ceci:

> L'un après l'autre, les premiers ministres ont proposé de réduire les taux d'intérêt en dépit des effets inflationnistes d'un recul du dollar canadien. Ils étaient convaincus qu'une baisse des taux d'intérêt et la reprise économique compenseraient les effets négatifs d'une poussée d'inflation.

Pour sa part, qu'en pensait le critique financier conservateur? Il a dit ceci: Je ne suis pas d'accord avec les premiers ministres. Il est évident que le parti conservateur n'a pas de solution sérieuse à offrir. Faut-il s'étonner que les conservateurs et les libéraux n'aient pas réussi à résoudre la crise du logement au Canada quand on considère que les deux partis sont largement financés par les grandes banques qui sont les seules entreprises à profiter des maux qui nous assaillent à cause de la crise du logement.

J'ai sous les yeux le montant des dons offerts au parti conservateur et au parti libéral.

M. Clarke: Combien?

M. Robinson (Burnaby): Le député de Vancouver Quadra veut savoir combien.

M. Clarke: $50,000.

M. Robinson (Burnaby): Oui, chacune des cinq grandes banques ont versé $50,000; $50,000 au parti libéral et $50,000 au parti conservateur, chaque année.

M. Clarke: Des miettes.

M. Robinson (Burnaby): Le député de Vancouver-Quadra voudrait avoir davantage. Cela ne m'étonne pas car il recevra sans doute davantage. Car non seulement les banques financent les libéraux et les conservateurs, mais aussi les grands promoteurs immobiliers.

M. Howie: Et le CTC?

M. Robinson (Burnaby): Parlons des grands promoteurs immobiliers? Jetons un coup d'œil aux chiffres et nous verrons qui ils appuient. La Nu-West Development Corporation a versé $11,000 au parti conservateur. Deyong Management, $15,000. Cadillac Fairview Corporation, $16,000. Genstar Limited, un des grands spéculateurs au Canada, a donné $30,000 l'an dernier au parti conservateur. Naturellement, chacun de ces spéculateurs et promoteurs ont aussi contribué à la caisse du parti au pouvoir, le parti libéral. Ils ont donné un peu moins. Daon Development n'a versé que $10,800 au parti libéral. Je suppose qu'ils préfèrent les programmes du parti conservateur et encore une fois ce n'est pas surprenant.

• (1720)

Ce qu'il faut admettre, c'est que le parti libéral comme le parti conservateur sont aujourd'hui foncièrement de mèche avec les promoteurs et spéculateurs fonciers. Il n'est donc pas étonnant que leurs programmes à l'intention des propriétaires de maison, des locataires et des travailleurs soient un total échec dans cette conjoncture de crise. Il n'est pas surprenant non plus qu'ils veuillent libéraliser les loyers. Il faut qu'ils dédommagent leurs copains promoteurs fonciers. Ils s'occupent seulement de leurs petits amis.

M. Howie: Que dire de notre proposition concernant la déduction des intérêts hypothécaires?

M. Robinson (Burnaby): Nous, néo-démocrates avons une optique différente de la politique du logement au Canada. Nous prétendons que tous les Canadiens ont le droit fondamental d'avoir un logement propre, bien chauffé, bon marché au même titre qu'ils ont droit aux services de santé, à un enseignement de bonne qualité, à une bonne nutrition et à un environnement propre et agréable. En fait, nous en sommes tellement persuadés que nous avons proposé un amendement à la charte des droits et libertés visant à reconnaître ces prérogatives comme des droits fondamentaux, car comme Frank Scott l'a dit si éloquemment: «les hardes de la démocratie pendouillent à un corps politique émacié». Nous avons besoin de tous ces droits fondamentaux, qu'il s'agisse de bonnes conditions de logement et des autres prérogatives que j'ai mentionnées.

Nous avons une solution de rechange concrète à proposer en matière de logement. Je suis bien disposé à l'exposer officiellement aujourd'hui. Nous préconisons d'abaisser les taux d'intérêt, et ce rapidement.

M. Kelly: De combien?

M. Robinson (Burnaby): Le député d'en face me demande de combien. J'apprécie sa participation à ce débat et ses recommandations quant à la baisse des taux d'intérêt. Notre parti estime que les taux d'intérêt devraient être ramenés à 1 p. 100 au-dessus du taux d'inflation actuel. Cette mesure aurait des répercussions immédiates et très sensibles sur la crise du logement à laquelle notre pays est actuellement en proie.

Nous préconisons que les banques réservent une partie de leur porte-feuille créances pour accorder des hypothèques à long terme à des taux d'intérêt inférieurs, notamment à ceux qui achètent une maison pour la première fois. Au lieu de démanteler la SCHL comme le parti conservateur l'a préconisé, nous croyons au contraire qu'il conviendrait de lui redonner de l'importance en lui accordant un budget supplémentaire de 500 millions de dollars pour la construction de logements sociaux. C'est un minimum et ce n'est qu'un début. Une telle mesure est nécessaire pour bâtir des logements coopératifs et de location à but non lucratif. Ce n'est que le début.

En Colombie-Britannique, le secteur forestier traverse une crise et des milliers de travailleurs, notamment des membres du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique, sont sans travail ayant été mis à pied et d'autres sont menacés de l'être. Le secteur est donc en proie à un marasme grave. Il est temps que le gouvernement se resaisisse. Il faut qu'il admette que des milliers de travailleurs du bâtiment et du secteur du bois cherchent des emplois et qu'on peut les employer en construisant les logements à des prix modiques qui nous font tellement défaut. C'est le genre de programme énergique et efficace que nous mettrions en place si nous étions au pouvoir.

Nous pensons aussi que l'on devrait louer à bail des terres de la Couronne pour permettre de construire des logements à prix réduit. Nous sommes favorables à des mesures énergiques et efficaces de contrôle des loyers. Certains nous ferons remarquer que nous ne sommes pas au pouvoir; seulement, je tiens à signaler que le gouvernement du Manitoba a annoncé dernièrement la mise en place d'un important programme qui va dans le sens des suggestions que j'ai faites aujourd'hui et qui constitue un pas important en faveur des locataires et des propriétaires de maisons de cette province

Il existe une autre catégorie importante de la population de ma circonscription—les étudiants—qui fait face à un grave problème de logement. Le problème est particulièrement aigu dans ma circonscription de Burnaby, car on y trouve l'Université Simon Fraser, l'Institut de technologie de Colombie-Britannique, qui est le seul institut de technologie de pointe de la province, ainsi que le *Pacific Vocational Institute*. Chaque année, il sort 1,900 diplômés de l'Institut de technologie de Colombie-Britannique.

L'Orateur suppléant (M. Tousignant): A l'ordre, je vous prie.

M. Greenaway: Monsieur l'Orateur, le député accepterait-il de répondre à une question?

M. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur si le député veut bien attendre, je répondrai à sa question quand j'aurai fini mon intervention.

Comme je viens de le dire, il sort chaque année 1,910 diplômés de l'ITBC. Cette institution accueille des étudiants de toute la province. Elle compte 4,000 étudiants, dont la moitié ne sont pas originaires du sud de la vallée du Fraser. Le campus ne peut loger que 250 étudiants: c'est insuffisant. Chaque année, 2,000 étudiants cherchent un logement. Bon nombre d'entre eux viennent des régions rurales de la Colombie-Britannique où ils ne peuvent suivre des cours de technologie avancée. Depuis quelques années, la demande s'est accrue. En fait, il faudrait que chaque année 6,000 étudiants sortent de l'ITBC. Dans notre province, cette institution est un exemple de réussite. Pour atteindre cet objectif, il faudrait que les étudiants qui viennent de l'extérieur puissent trouver à se loger.

Il y a un an environ, la ville de Burnaby a décidé de faire appliquer son règlement sur les appartements illégaux. Les inspecteurs ont effectué des descentes au milieu du trimestre. Les étudiants de l'ITBB, du PVI et de l'USF ont dû persuader les hommes politiques qu'il serait regrettable de chasser les étudiants de ces appartements. Voilà à quoi nous en sommes réduits. Les étudiants sont obligés de vivre à deux ou à trois dans des appartements illégaux afin de pouvoir se loger décemment.

Les besoins du Pacific Vocational Institute en matière de logement son différents. De nombreux étudiants sont déjà dans la vie active; ils viennent sur le campus pour quatre à huit semaines. Ils sont là pour une période relativement courte. Leurs besoins en matière d'hébergement sont particuliers. L'Institut a pris contact avec la SCHL à ce sujet. Malheureusement, la Société leur a fait savoir qu'il n'y avait pas de crédits pour ce genre de logements. A l'heure actuelle, l'Institut a besoin de 350 logements sur le campus. Dans un très proche avenir, il en faudra 500.

En dernier lieu, l'Université Simon Fraser, également située dans ma circonscription, connaît elle aussi une partie de ces problèmes. Elle se trouve dans une situation critique. Elle compte plus de 9,000 étudiants, mais ne peut en loger qu'une part infime sur le campus. Il y a 210 appartements sur le campus et une cité universitaire de 225 lits. En septembre dernier, 3,200 étudiants ont fait une demande de logement. Cela représente 300 étudiants pour 20 lits. Que font les autres? Il faut qu'ils louent des logements insalubres, des sous-sols où ils logent à deux ou à trois, ou bien ils sont contraints de retourner chez eux, se voyant ainsi refuser une formation à laquelle ils ont pleinement droit.

L'Université Simon Fraser a demandé au ministre chargé de la SCHL de l'aider à résoudre son problème de logement, mais on lui a répondu qu'elle ne recevrait absolument rien pour le logement des étudiants.

M. Kelly: Que fait le gouvernement de la Colombie-Britannique?

M. Robinson (Burnaby): Les députés là-bas voudraient en tenir les autres gouvernements responsables. Ils auront l'occasion de prendre la parole. Le gouvernement fédéral diminue son aide aux provinces, mais les députés pourront prendre la parole et expliquer à mes mandants et aux étudiants qui fréquentent l'Université Simon Fraser, l'Institut de technologie de la Colombie-Britannique et l'Institut de formation professionnelle du Pacifique pourquoi ils privent ces institutions de logements convenables. Les libéraux vont pouvoir s'expliquer. La direction de ces institutions ne peut pas recruter de professeurs

parce que les maisons coûtent des prix fous, quand il y en a sur le marché. Dieu merci, les libéraux d'en face auront l'occasion d'expliquer tout cela.

M. Young: Le gouvernement de la Colombie-Britannique est tout aussi coupable.

M. Robinson (Burnaby): Bien entendu, le gouvernement de la province, le gouvernement du Crédit social, doit lui aussi accepter ses responsabilités.

J'ai encore quelques remarques à faire sur certains points de cette loi qui, à mon sens, devraient être changés. Les dispositions relatives au financement des hypothèques causent de graves problèmes. Dans bien des cas, le bill C-89 ne sera rien d'autre qu'un ramassis de tours de passe-passe hypothécaires qui, en fin de compte, n'avantageront pas l'emprunteur, mais dont les riches prêteurs—les banques et les amis des partis libéral et conservateur—tireront grand profit.

Quatre de ces tours de passe-passe seront permis en vertu du bill: l'hypothèque à intérêts différés, l'hypothèque flottante ou à taux variable, l'hypothèque avec participation à la mise de fonds et la deuxième hypothèque. Je n'ai pas le temps d'entrer dans les détails de chacun de ces tours, mais il est évident qu'aucun d'entre eux ne répondra aux véritables besoins en logements des Canadiens. Mêmes les banquiers reconnaissent que ce programme gouvernemental ne tient pas debout. Je vous rapporterai les propos de Peter Carter qui était alors directeur général adjoint des services de prêts commerciaux et hypothécaires à la Banque Royale du Canada:

• (1730)

En tant que banquier conscient de ses responsabilités qui travaille dans une société de consommation, je ne peux pas approuver un programme qui, au bout de cinq ans, rend l'emprunteur plus endetté qu'au départ.

Voilà, monsieur l'Orateur, la solution du gouvernement libéral. Voilà ce qu'il propose aux propriétaires de maison qui n'ont pas les moyens de faire face à leurs échéances mensuelles. «Nous vous laisserons différer le paiement d'une partie des intérêts si bien qu'à la fin de l'année vous devrez davantage qu'au départ.» Voilà la politique économique des libéraux. Voilà la solution que propose le gouvernement libéral pour régler la crise du logement. Nous ne sommes pas d'accord.

J'ai mentionné que nous favoriserions notamment les coopératives de logement. Nous craignons qu'on ne puisse permettre à des entreprises à but lucratif de s'établir dans le secteur des coopératives et nous allons étudier attentivement les amendements proposés aux paragraphes 15.1 et 56.1 afin que les objectifs des coopératives soient bien respectés.

M. Cosgrove: Elles sont d'accord.

M. Robinson (Burnaby): Si ces dispositions sont libellées de façon satisfaisante, monsieur l'Orateur, nous les appuierons certainement. Néanmoins, nous voulons vérifier que cela ne permettra pas aux entreprises commerciales à but lucratif de s'établir dans ce secteur. Pour le moment, monsieur l'Orateur, les coopératives ont des listes d'attente interminables. Il faudrait nettement élargir sensiblement ce secteur du marché de l'habitation.

Je pourrais également parler de l'importance d'un contrôle efficace des loyers. Je pourrais rappeler que le ministre actuellement chargé du logement a dit qu'il faudrait supprimer ce contrôle. Nous ne sommes pas d'accord. Nous avons vu le gouvernement créditiste de Colombie-Britannique chercher à le supprimer et nous y sommes farouchement opposés. De plus en plus de locataires constatent que les hausses de loyer les font passer au-delà de la catégorie de locataires protégés par la réglementation des loyers, et qu'ils sont exploités. De plus, on fait passer sur les épaules des locataires le fardeau des frais élevés d'intérêt, et les loyers augmentent de façon spectaculaire.

En conclusion, monsieur l'Orateur, je tiens à rappeler la colère de mes électeurs; ils ont l'impression d'avoir été trahis, car le gouvernement actuel avait promis, avant comme pendant la dernière campagne électorale, qu'il prendrait des mesures efficaces pour remédier à la crise du logement. Personne, dans ma circonscription ni dans la ville de Burnaby, ne pense que les mesures qu'a prises le gouvernement, qu'il s'agisse de son budget désastreux ou de la politique des taux d'intérêt ou de ce bill absolument insatisfaisant, ne constituent une amorce de solution à leurs graves et réels problèmes.

Nous avons le devoir d'offrir de l'espoir pour l'avenir. Nous vivons dans un grand pays doté de grandes ressources, mais que disons-nous à nos jeunes? Le gouvernement libéral actuel leur dit d'abandonner tout espoir de pouvoir un jour devenir propriétaires de leur maison. En bien, mes électeurs et moi rejetons ce message. Les jeunes, les vieux, les autochtones, les travailleurs en général, tous nous exigeons que le gouvernement comprenne enfin le bon sens et propose une politique du logement réaliste et responsable qui reconnaisse le droit social fondamental de tous les Canadiens de pouvoir trouver un logement à prix abordable. Ce genre de politique devrait redonner du travail aux Canadiens dans les secteurs de l'exploitation forestière et de la construction domiciliaire, et nous, les néo-démocrates, allons lutter pour l'obtenir dans les semaines et les mois à venir. C'est parce que le bill C-89 ne s'attaque absolument pas à ces très graves problèmes que nous allons voter contre le bill à l'étape de la deuxième lecture.

[*Français*]

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, je me fais un grand honneur de participer à ce débat. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos du député de Burnaby (M. Robinson), et si je le comprends bien, en ce qui touche à la question des logements coopératifs, il y a eu des discussions avec le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, et une entente a presque été conclue. Je voudrais simplement lui indiquer aussi que cela m'inquiète énormément de l'entendre dire qu'il n'est pas d'accord sur ce bill, et qu'il n'entend pas voter en faveur du bill en principe, alors qu'il y a eu tellement de coopération et de collaboration de la part du ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) responsable de ce bill.

[*Traduction*]

J'ai entendu le député de Vancouver Quadra (M. Clarke) et le député de Burnaby (M. Robinson) discuter du bill cet après-midi. J'ai eu l'impression que le député de Vancouver-Quadra approuve le bill en principe. Il n'a du moins pas dit qu'il s'y opposerait. Il semble qu'il adopte la même position que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), et qu'il va effectivement se prononcer en faveur du bill. Mais le député de Burnaby, lui, a terminé son discours en disant qu'il voterait contre le bill. Cela ne m'étonne pas des néo-démocrates. Ils contestent, critiquent et rejettent par principe la plupart des mesures que présente le gouvernement.

M. Robinson (Burnaby): Parce qu'elles sont mauvaises.

M. Blais: Mais ce qu'il oublie, c'est que le bill avantage la Colombie-Britannique plus que toute autre province quand on en calcule les effets par habitant. Sur les 15,000 logements prévus dans le bill, 3,000 seront construits dans la région continentale inférieure. De telle sorte qu'en s'opposant au bill le député dit en fait à 3,000 familles . . .

M. Cosgrove: De revenus modestes.

M. Blais: . . . que son parti ne tient pas à ce que l'on mette davantage de logements à leur disposition. Il ne l'a pas dit textuellement, mais c'est tout comme.

M. Robinson (Burnaby): Sottises.

M. Blais: Et je ne parle pas de tous les emplois que l'on créerait en utilisant les produits forestiers de la Colombie-Britannique. On ne se sert pas de pin gris ou de pin blanc du nord de l'Ontario pour construire des maisons en Colombie-Britannique, vous pouvez en être sûr.

Ceci dit, je tiens à féliciter le ministre chargé du logement pour l'intérêt qu'il a porté à la Colombie-Britannique. Nous savons tous que Vancouver et le sud de la province ont éprouvé des difficultés récemment car on n'arrivait plus à répondre à la demande croissante de logements. Comme le recommandait un célèbre humoriste américain, investissons dans les fonds de terre car on n'en fait plus. En effet, on ne créé plus de fonds de terre dans le sud de la Colombie-Britannique. Il faut beaucoup de temps au fleuve Fraser pour déposer sur ses rives du limon en quantité suffisante à la création de nouveaux terrains sur lesquels construire des logements. Le sud de la province est devenu un excellent marché pour les spéculateurs. Tel est le sort actuel de cette région du pays. Nous essayons de régler ce problème du mieux que nous le pouvons, avec ce projet de loi notamment.

Ceci dit, monsieur l'Orateur, je m'inquiète quelque peu—un peu moins maintenant puisque nous allons procéder à l'attribution des heures de débat—devant l'attitude de l'opposition, car j'ai l'impression que les députés qui sont intervenus à propos de ce projet de loi—et je n'ai pas eu le temps de lire tous les discours—ne s'y opposent pas vraiment. En effet, ils ne sauraient, devant leurs électeurs, s'opposer à une mesure législative sur le logement. Je l'affirme sans arrière-pensée. Toutefois, cela ne semble pas empêcher les députés de vouloir en retarder l'adoption, ce qui freine le ministre chargé du logement dans ses tentatives d'alléger les difficultés qui accablent le marché.

• (1740)

On m'apprend qu'à ce jour, 720 cas en tout ont été signalés au ministre. De ce nombre, 384 l'ont été par des députés, et 340 par des particuliers ou par les parties intéressées. Cette mesure législative réglera la majorité de ces 720 cas. Malheureusement, tant qu'elle n'aura pas été adoptée, les mains du ministre demeurent liées.

M. Jarvis: Le gouvernement accepte encore des demandes, Jean-Jacques. Personne n'a les mains liées.

M. Blais: Les députés d'en face qui chahutent sont ceux qui retardent l'adoption de ce projet de loi. Je félicite donc le ministre qui s'est chargé de faire appliquer le Règlement et de limiter le débat pour permettre l'adoption de cette mesure législative extrêmement utile. Toutefois, je ne m'étonne pas . . .

Des voix: Bravo!

M. Blais: . . . de la mesquinerie particulière des députés d'en face . . .

Des voix: C'est honteux!

M. Blais: . . . car leurs réalisations au titre du logement sont désastreuses. Le député de Burnaby avait parfaitement raison quand il a rappelé leur attitude très négative au cours de cette courte période où Votre Honneur et moi-même observions du côté de l'opposition les tâtonnements maladroits et quotidiens des députés d'en face. Vous vous en souviendrez, Votre Honneur, au cours de cette période d'insouciance, le député d'en face avait essayé de régler la question du logement.

Deux questions me reviennent avec persistance à l'esprit et je sais qu'elles hantent nos collègues d'en face. D'abord, il y a eu le rapport demandé sur la SCHL en vue de la privatiser. Je signale aux députés qui ne connaîtraient pas le jargon, que cela veut dire remettre au secteur privé, à la gloire de l'esprit d'entreprise. Que voulait-on privatiser? Ce n'était pas l'ICC, qui éprouvait de graves ennuis à l'époque où les conservatreurs l'avait sous leur coupe, mais plutôt la Société centrale d'hypothèques et de logement. Cet organisme, cette société de la courone, avait permis la construction de plus d'unités de logement que tout autre organisme Canadien. La société avait réussi à intégrer ses services et à permettre à plus de Canadiens de se loger à une époque de pénurie de logements, en l'occurrence au début des années 70, que tout autre gouvernement, organisme ou société du Canada. Les conservateurs voulaient remettre cette société au secteur privé et ils ont donc chargé un de leurs vieux partisans politiques, un certain Donald Mathews, de rédiger un rapport. Bien entendu, comme c'était un partisan des conservateurs, il a rédigé un rapport comme les conservateurs les aiment.

M. Jarvis: Dave Peterson lira peut-être ce discours.

M. Blais: Il préconisait la privatisation de la SCHL. Ce n'est pas tout cependant. Il disait aussi: «Débarrassons-nous des logements coopératifs. Nous n'avons pas besoin de logements coopératifs sans but lucratif. C'est une invention des libéraux. Cela pue le socialisme. Nous pouvons nous en débarrasser très facilement et retourner à nos vieilles habitudes réactionnaires.»

Voilà ce que les conservateurs voulaient faire. Ils ne l'ont pas fait parce qu'ils n'en ont pas eu le temps. C'est cependant une autre mesure reliée au logement qui a causé indirectement leur défaite. Je veux parler du crédit d'impôt sur les intérêts hypothécaires de triste mémoire. C'était l'une de leurs grandes inventions. Bien entendu, si cela coûte une fortune maintenant, il est facile de voir combien d'argent le Trésor aurait perdu si les conservateurs avaient réussi à faire adopter cette mesure. C'était cependant une grande idée des conservateurs en vue de favoriser tous les membres de la classe moyenne qui payaient des intérêts à l'époque, soit tous leurs amis.

Mais le jour fatidique est venu où ils ont présenté cette mesure à la Chambre et ont fait face à l'opposition des députés de ce côté-ci de la Chambre; mais, de fait, ils auraient peut-être pu la faire adopter. Mais le voulaient-ils vraiment? J'en doute, parce qu'ils auraient pu mettre cette mesure en délibération à la Chambre et la faire adopter avant Noël en 1979, afin de pouvoir défendre leur budget pendant le congé de Noël, mais ils ont préféré ne pas présenter le bill, de ne pas le faire adopter à la Chambre, mais plutôt de . . .

M. Jarvis: Après combien de journées de débat?

M. Blais: . . . passer aux mesures budgétaires.

M. Jarvis: Sept jours de débat.

M. Blais: Ils ont opté pour la mesure budgétaire . . .

Une voix: Vous avez fait de l'obstruction.

M. Blais: . . . tout en sachant fort bien qu'ils ne réussiraient pas à la faire adopter et qu'ils devraient défendre leur budget, le budget «mukluk», devant les Canadiens. Je ne pense pas qu'un gouvernement sage aurait voulu être défait. Si les députés d'en face voulaient vraiment faire adopter un bill sur le logement, ils auraient opté pour l'adoption du bill sur le logement. Je veux dire, s'ils s'intéressaient à la question du logement, sinon, une défaite certaine les guettait. Puisqu'ils ont opté pour le budget, c'est certainement parce qu'ils ne voulaient pas faire adopter le bill sur le logement. J'imagine que je m'exprime de façon un peu tortueuse, mais leur raisonnement me semble bien évident. Ils ont préféré affronter la défaite plutôt que d'examiner le bill sur le logement.

M. McCauley: C'est un syndrome conservateur.

M. Blais: Cela m'a beaucoup chagriné, mais pas du tout surpris car ils ont effectivement reçu des instances de groupes qui s'occupent d'habitation, y compris ACHDU . . .

M. Cosgrove: L'IAU.

M. Blais: . . . et l'IAU, l'Institut d'aménagement urbain qui a demandé que cette mesure soit adoptée, que le sage ministre chargé des questions urbaines . . .

M. Cosgrove: Du logement.

M. Blais: . . . du logement . . .

M. Jarvis: Voilà une partie du problème! Vous ne le savez pas vous non plus!

M. Blais: Cet organisme a déclaré: «Comme le sage ministre chargé du logement l'a présentée à la Chambre, adoptez cette mesure».

M. Jarvis: Vous avez mis là le doigt en plein sur le problème!

M. Blais: «Adoptez cette mesure le plus vite possible car nous en avons besoin dans le secteur du logement». Ils sont en train de se tourner les pouces là-bas. Regardez-les! Ils se tournent les pouces . . .

M. Jarvis: Je veux parler.

M. Blais: . . . en attendant que quelque chose se produise, car ils ne veulent pas proposer d'initiative de leur propre chef. En effet, je pense que le logement a besoin d'un sérieux coup de pouce.

[*Français*]

Il n'y a aucune dispute à ce sujet. En ce qui touche au logement, et l'on sait que je viens du Nord de l'Ontario, effectivement dans ma région on vient de faire des mises à pied substantielles dans l'industrie de la forêt, parce qu'il existe une demande très faible pour le bois de construction, et que cela a réduit la production et a créé des mises à pied. On se souviendra que tout récemment le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a annoncé la conclusion d'une entente fédérale-provinciale avec la province d'Ontario, grâce à laquelle il va encourager l'emploi de 2,000 employés dans l'industrie de la forêt dans le Nord de l'Ontario, lesquels ont été mis à pied à cause de l'absence du marché. Effectivement, on ne peut pas avancer que ce marché se résume simplement au marché canadien et qu'un bill comme celui-ci, ou n'importe quel autre bill au Canada, sera suffisant pour régénérer le marché du logement qui pourrait justifier une augmentation d'emplois dans ma région, parce que la grande partie de tout ce qui est manufacturé, de tout ce qui est produit dans ma région dans l'industrie du bois est exporté vers les États-Unis, et lorsque le marché des États-Unis, tel qu'on le connaît, est très faible, effectivement, cela réduit le nombre d'emplois dans ma région. Et on reconnaît, monsieur le président, que la cause première de cette mise à pied est effectivement les hauts taux d'intérêt, qui dépendent des hauts taux d'inflation, parce que, lorsqu'on analyse toute la situation, et tout le monde est d'accord là-dessus, le problème principal c'est le taux élevé d'inflation que nous connaissons depuis trop longtemps. Effectivement le gouvernement s'est saisi de cette question et a dit: On va réduire l'inflation. En réduisant l'inflation cela va faire baisser les taux d'intérêt. En baissant les taux d'intérêt, cela va donner une stabilité à l'économie, ce qui voudra dire que les gens seront prêts à faire des investissements dans les domaines commercial et résidentiel. Et une fois qu'ils auront fait ces investissements, on aura une demande accrue et pour le logement et pour le bois qui sert au logement. Donc cela créera des emplois dans ma région. Entre-temps, je suis très redevable au ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui a su choisir ma région afin de pouvoir l'aider et aider aux gens dans le Grand Nord qui ont perdu leur emploi à cause de la faiblesse du marché de l'emploi.

• (1750)

[*Traduction*]

En effet, l'accord qui permettra aux quelque 2,000 bûcherons et travailleurs du bois temporairement mis à pied de continuer à travailler dans des secteurs connexes malgré le marasme que connaît actuellement cette industrie, était une excellente initiative de la part du ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il aura fallu non seulement sa bonne volonté et celle du gouvernement, mais également celle de la province de l'Ontario, qui a offert sa collaboration, ainsi que des exploitants forestiers du nord de l'Ontario qui ont admis que le marché est plutôt stagnant dans l'industrie forestière.

Je suis convaincu que la demande de logements est croissante sur le marché. Le nombre de cellules familiales qui se créent augmente, sinon de façon spectaculaire, du moins régulièrement. Le taux de vacance est relativement bas sur la plupart des marchés de logements locatifs au Canada. Par conséquent, il existe une demande, mais on ne pourra pas y répondre tant que les taux d'intérêt seront aussi instables. Nous pourrons répondre à cette demande lorsque les taux d'intérêt auront diminué, c'est-à-dire lorsque le taux d'inflation aura diminué et que toute la situation se sera stabilisée. Voilà l'objectif fondamental de la politique du gouvernement.

Je me félicite des initiatives prises par le ministre chargé du Logement. Mais je m'étonne que les députés d'opposition ne comprennent pas mieux les choses, qu'ils manifestent une telle absence de clairvoyance dans les très brèves observations qu'ils font à ce sujet. J'estime qu'ils ne sont absolument pas au courant de la réalité quand il s'agit du bill C-89 ou de la conjoncture actuelle. Permettez-moi de dire que le gouvernement est déterminé à faire preuve de leadership, de modération budgétaire et d'équité sociale quand il applique de nouveaux programmes. Je me félicite des mesures proposées par le ministre du logement.

Pour faire une mise au point et pour aider les députés de l'opposition à mieux comprendre ce que ces modifications à la loi nationale sur l'habitation vont faire, permettez-moi de les passer en revue brièvement.

Tout d'abord, elles vont donner à la Société canadienne d'hypothèques et de logement une plus grande influence sur le stock de logements locatifs. Cela est de la plus haute importance. Depuis plusieurs années, la SCHL se heurtait à certains obstacles de caractère commercial dans son activité. Ces modifications vont lui permettre de mieux surmonter ces difficultés.

Par exemple, les primes afférentes aux hypothèques à règlement progressif étaient depuis quelques temps insuffisantes par rapport au risque commercial couru, et la dégradation des marchés intervenue depuis quatre ans n'a fait que gâter davantage les choses. C'en est rendu au point que même les primes des prêts ordinaires au titre de la LNH sont marginalement insuffisantes par rapport au risque.

La solution à ce problème se trouve dans le bill. Il s'agit de permettre à la SCHL de modifier les primes d'assurance hypothécaire en fonction du risque couru. Cela permettrait également à la SCHL de couvrir ses frais généraux. Bref, nous donnerions à la SCHL une certaine latitude dans l'établissement des primes comme s'il s'agissait d'un assureur privé.

Cela aurait des avantages évidents, même pour le cerveau le plus obtus, et Dieu sait que ce n'est pas ce qui manque de l'autre côté, car on n'y brille pas par son acuité d'esprit.

Une voix: Trop de têtes de lard!

M. Blais: J'ai dit cerveau obtus. C'est plus poli.

M. Clarke: Regardez derrière vous.

M. Blais: En ce qui me concerne, je montre mon meilleur côté à ceux qui le préfèrent.

M. Clarke: Du respect!

M. Blais: J'en ai, ne vous inquiétez pas!

J'aimerais relever un autre élément important de ce projet de loi auquel l'opposition s'est attaqué dans ce débat, c'est-à-dire, le Régime de renouvellement hypothécaire du Canada. C'est là que nous commençons à voir les vraies couleurs des députés d'en face. On dit que le Régime de renouvellement est insuffisant et arrive trop tard. Pour rafraîchir la mémoire de ceux d'en face, voyons un peu qui aurait le plus besoin de cette aide.

Une des règles suivies non seulement par le gouvernement mais aussi par la plupart des institutions financières au Canada veut que le montant dépensé pour payer une dette ne représente pas plus de 30 p. 100 du revenu brut. C'est un principe qui existe depuis longtemps et je me souviens de l'avoir appris quand je faisais mon droit. A l'époque, on parlait d'une proportion de 27 à 30 p. 100. Cela veut dire que les Canadiens qui ont besoin d'aide sont les familles et les personnes qui sont obligées de dépenser plus de 30 p. 100 de leur salaire brut pour payer le principal, les intérêts et les impôts fonciers, et 50 p. 100 des charges de condominium.

Pensez-y. C'est une règle qui a été suivie depuis des années. Cependant, si nous écoutions le raisonnement tordu de certains de nos collègues en face, cet argent irait, quels que soient les frais, à des personnes qui n'ont pas de problèmes financiers et qui sont capables de faire leurs paiements sans l'aide du gouvernement.

Nous n'avons aucune difficulté à suivre la logique de l'opposition officielle, des membres du parti conservateur. Ce sont eux qui ont proposé que les intérêts hypothécaires soient déductibles des impôts, un projet qui, en fait, ne s'adressait pas à un secteur précis de l'économie et qui favorisait les nantis.

M. Clarke: Ils l'auraient bien aimé à North Bay.

M. Blais: Les riches empruntent des sommes considérables pour acheter une maison de $200,000. Avec une hypothèque à 20 p. 100, ils paieraient $120,000 par année et pourraient déduire tout cela de leur revenu imposable. Vous vous imaginez! Et le locataire? C'est lui qui serait resté en plan, c'est lui qui aurait payé la différence.

Nous pensons que le montant dont nous disposons doit être réservé à ceux qui en ont vraiment besoin. Sans l'obstruction faite par les députés en face, ce projet de loi aurait été en place il y a longtemps.

Une voix: Trois jours et demi.

M. Blais: Il y a eu cinq jours de débat à propos de ce projet de loi. Le ministre responsable m'a dit que pendant cinq jours il a été obligé d'écouter les réflections imbéciles des politiciens frustrés en face qui, aujourd'hui, se rendent compte qu'ils ont eu l'occasion de faire quelque chose au sujet du logement quand ils étaient au pouvoir et qu'ils n'ont rien fait. Et demain ça va continuer!

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! Comme il est 6 heures du soir, la Chambre demeure ajournée jusqu'à demain à 2 heures de l'après-midi en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 6 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 25 février 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE BUDGET

DEMANDE DE RETRAIT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, étant donné que le budget du 12 novembre assujettit à l'impôt les prestations des régimes d'assurances frais médicaux et dentaires, supprime de nombreux avantages accordés par les compagnies, notamment, les voitures louées et les prêts subventionnés pour l'achat d'une maison, qu'il empêche de déduire les intérêts pour les régimes d'épargne-retraite, menace les œuvres de charité, institue des mesures fiscales négatives pour les petites entreprises, dissuade les contribuables de devenir actionnaires de compagnies canadiennes, et ainsi de suite, je propose, appuyé par le député de Red Deer (M. Towers):

Que la Chambre, en vue de favoriser l'unité canadienne, recommande instamment au gouvernement de retirer ce budget catastrophique, car rien n'autorise le premier ministre et le ministre des Finances à présider à la dissolution du pays.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES SPORTS

LE RECORD DE BUTS COMPTÉS DANS LA LIGUE NATIONALE DE HOCKEY ÉTABLI PAR WAYNE GRETZKY—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, le numéro 77, le numéro 78, puis le numéro 79. Le merveilleux Gretzky a compté et recompté, devenant une des plus grandes étoiles de la Ligue nationale de hockey à l'âge de 21 ans. Je propose, appuyé par le député d'Edmonton-Nord (M. Paproski), et au nom du député de Halifax (M. Regan) ainsi que du député de Brant (M. Blackburn):

Que la Chambre, au nom de tous les Canadiens, note avec fierté l'exploit de Wayne Gretzky et que le numéro 99 devienne pour les jeunes d'aujourd'hui et de demain le symbole d'un grand esprit sportif.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Je suis persuadé que la Chambre voudra applaudir le nº 99.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

FÉLICITATIONS À L'OCCASION DU 75e ANNIVERSAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente, à l'occasion de la semaine internationale du scoutisme.

Le thème de l'Association des scouts du Canada pour souligner le 75e anniversaire du scoutisme est «Le Scoutisme pour un Monde Meilleur». En cette semaine du scoutisme, je propose donc, appuyé par l'honorable député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman):

Que les députés de la Chambre unissent leur voix à celle des scouts du Canada afin de lancer au grand public un message de fraternité et de joie que nous a laissé son fondateur, Baden-Powell.

Mme le Président: J'invite les députés à s'associer à ce sentiment, et à féliciter les scouts.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

LES CHEMINS DE FER

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, le budget que le ministre des Finances (M. MacEachen) a présenté, le 12 novembre 1981, impose des contraintes aux agriculteurs canadiens et menace l'existence même de l'agriculture. Je propose, avec l'appui du député de Bow River (M. Taylor):

Que la Chambre somme le gouvernement de ne pas abolir le tarif réglementaire du Pas du Nid-de-Corbeau, étant donné que les agriculteurs doivent maintenant absorber les coûts de production les plus élevés de toute l'histoire de l'agriculture.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

LE NORD CANADIEN

LA FORMATION DES HABITANTS DE LA RÉGION LEUR PERMETTANT DE TRAVAILLER À LA CONSTRUCTION DU PIPE-LINE ENTRE NORMAN WELLS ET ZAMA LAKE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, attendu qu'au moment où il a donné le feu vert à la construction du tronçon du pipe-line de la vallée du McKenzie entre Norman Wells et Zama Lake en juillet 1981, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (Mr. Munro) a promis d'allouer 10 millions de dollars à la formation des habitants des Territoires du Nord-Ouest de la région pour qu'ils puissent occuper les emplois découlant de ce projet, et attendu qu'après sept mois nous n'avons pas encore vu un seul sou de l'argent qu'il a promis d'allouer à cette formation, je propose, avec l'appui du député d'Athabasca (M. Shields):

Que la Chambre insiste auprès du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien pour que, pour une fois, il tienne parole.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

ON DEMANDE QUE LES DIFFÉRENDS ENTRE LE GOUVERNEMENT TURC ET LES COMMUNAUTÉS ARMÉNIENNES SOIENT RÉSOLUS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Peterson (Willowdale): Madame le Président, j'invoque les dispositions habituelles de l'article 43 du Règlement. Attendu que la Chambre a adopté une résolution qui porte à l'attention des Canadiens l'apport des Arméniens au développement du Canada; attendu que la Chambre tient à témoigner son horreur de toute atteinte aux droits fondamentaux de la personne humaine qui sont inscrits dans la Déclaration des droits des Nations Unies; et attendu que la collectivité arménienne du Canada respecte ces hautes normes de conduite que prescrit ladite Déclaration, je propose, avec l'appui du député de Don Valley-Est (M. Smith) et du député de Don Valley-Ouest (M. Bosley):

Que les différends et les problèmes qui existent entre le gouvernement turc et les communautés arméniennes au Canada et à travers le monde soit résolus dans la paix.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

• (1410)

LES CATASTROPHES

L'ENQUÊTE SUR LE NAUFRAGE DE «L'OCEAN RANGER»—LA REPRÉSENTATION DES TRAVAILLEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, des représentants des travailleurs ont déjà fait partie de commissions instituées pour faire enquête sur des accidents du travail et sur les dangers qui menacent la santé des travailleurs. Je citerai par exemple la Commission Burkett, commission mixte fédérale-provinciale chargée en 1980 d'examiner la sécurité dans les mines et les usines minières de l'Ontario, la Commission Wright chargée en 1978 d'examiner la sécurité dans les mines du Manitoba, et la Commission Hamm, commission royale d'enquête créée en 1974 pour examiner les problèmes de santé et de sécurité des mineurs. Comme la compétence de ces représentants a apporté une aide inestimable aux travaux de ces commissions, je propose, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

Que le ministre du Travail et celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources veillent à faire nommer des représentants des travailleurs au sein de la commission d'enquête sur la tragédie de l'*Ocean Ranger*.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON DEMANDE D'INTERDIRE AUX AVIONS SOVIÉTIQUES D'ATTERRIR SUR LE TERRITOIRE CANADIEN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. D'après un article publié récemment dans le *U.S. News and World Report*, l'Union soviétique fait parvenir par voie aérienne des armes au Nicaragua, non seulement par l'entremise de Cuba, mais aussi directement, via Terre-Neuve. Il paraît que les avions cargos de la société Aeroflot se posent à Gander, à Terre-Neuve, y font le plein d'essence et poursuivent leur vol jusqu'en Amérique centrale où ils livrent des armes au régime révolutionnaire sandiniste. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de York-Sunbury (M. Howie):

Que dans le cadre des sanctions prévues contre l'Union soviétique par suite de l'imposition de la loi martiale en Pologne et dans l'intérêt de la stabilité en Amérique centrale et dans le monde, le gouvernement annonce son intention d'interdire aux avions cargos soviétiques de se poser sur le sol canadien.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'ASSURANCE-MALADIE

ON DEMANDE DE RÉITÉRER SA FOI DANS LE RÉGIME—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, étant donné que dans l'une des provinces les plus riches du pays, c'est-à-dire en Alberta, le dépassement des honoraires pratiqué par les médecins généralistes a augmenté de 44 p. 100 et, dans le cas de certains spécialistes, de 88 p. 100, que les infirmières ont été obligées de faire la grève pour obtenir de meilleurs conditions de travail et que l'on continue d'avoir recours à des primes régressives et de les augmenter tous les ans, ce qui prouve que l'assurance-maladie est autant une question de principe qu'une question d'argent, je propose, appuyé par le député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que la Chambre réitère la foi de tous les partis représentés à la Chambre dans un régime national d'assurance-maladie caractérisé par l'universalité, la généralité, l'accessibilité, la modération des coûts et l'administration publique.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

ON DEMANDE AU MINISTRE DE FOURNIR DES PRÊTS À BAS INTÉRÊT OU DE DÉMISSIONNER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Madame le Président, étant donné que le gouvernement du Canada peut et veut bien consentir un crédit à l'Algérie pour un monument, et un milliard de dollars à 10 p. 100 d'intérêt à l'URSS pour la construction d'un gazoduc qui sera d'une aide précieuse à la machine de guerre, prêt qui coûte aux contribuables canadiens 198.5 millions de dollars et irrite nos alliés qui, appliquent des sanctions à l'heure actuelle, contre ce pays pour avoir occupé l'Afghanistan et matraqué la Pologne, je propose, appuyé par le député de Grey-Simcoe (M. Mitges):

Que *a*) le ministre de l'Agriculture trouve immédiatement des accommodements avec ses collègues du cabinet pour fournir à la Société du crédit agricole des fonds à prêter aux agriculteurs à moins de 10 p. 100 d'intérêt—ils méritent sûrement d'être mieux traités que des étrangers—pour assurer une production alimentaire économique et,

b) s'il échoue dans cette tentative, qu'il démissionne immédiatement pour protester contre le fait que le gouvernement accorde la préférence en matière d'intérêt à des gouvernements étrangers et ne traite pas aussi bien ou même mieux les agriculteurs canadiens.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA FONCTION PUBLIQUE

LA RÉINTÉGRATION DANS CES FONCTIONS DU FONCTIONNAIRE DE KINGSTON CONGÉDIÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Sid Parker (Kootenay Est-Revelstoke): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour traiter d'une affaire d'une pressante nécessité.

Étant donné qu'un haut fonctionnaire de Revenu Canada a été congédié, censément pour avoir violé une norme de conduite qui n'existe même pas dans un code d'éthique quelconque, je propose, appuyé par le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis):

Que M. Neil Fraser soit immédiatement réintégré dans ses fonctions et que le gouvernement enquête pour découvrir comment on a pu prendre une mesure aussi injustifiable.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LA DÉMISSION DES PARTENAIRES DU CONSORTIUM ALSANDS

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, c'est au ministre de l'Énergie, des Mines et des Resources que je pose ma question. Elle concerne la démission de trois autres partenaires du consortium Alsands, retrait qui compromet sérieusement la réalisation du projet. Que fait le ministre à ce sujet?

• (1415)

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'ai eu une conférence hier soir à Toronto avec des dirigeants de Shell Canada et aujourd'hui de hauts fonctionnaires du gouvernement de l'Alberta et du gouvernement du Canada se réunissent avec des cadres et des techniciens des sociétés concernées. Je prévois qu'il y aura aussi très bientôt une réunion des parties du domaine politique, au niveau ministériel.

ON DEMANDE D'APPORTER DES CHANGEMENTS AU PROGRAMME

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, voici ce qu'on dit à la page 103 de la brochure consacrée au Programme énergétique national:

Le Programme énergétique national stimulera l'exploitation des sables pétrolifères. Les répercussions positives du Programme relatives à la mise en valeur des sables pétrolifères peuvent être démontrées par ses effets sur la rentabilité commerciale du Projet Alsands . . .

Nous savons maintenant que cette déclaration est à peu près aussi juste que les autres affirmation du ministre. Quels changements le ministre apportera-t-il au Programme énergétique national pour veiller à ce que ce projet aille de l'avant.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, à propos du Programme énergétique national, j'attire l'attention du député sur le fait que, selon l'entente conclue avec l'Alberta, nous devons payer le prix international pour le pétrole extrait des sables bitumineux.

M. Crosbie: Et après?

M. Lalonde: Mon très éminent collègue qui a été ministre des Finances et qui est un expert en matière de taxes sur le pétrole et sur le gaz a dit «Et après?». Insinue-t-il qu'il faille demander aux contribuables et aux consommateurs canadiens de payer un prix supérieur au prix mondial pour le pétrole extrait des sables bitumineux? Le gouvernement ne le pense pas. D'après le gouvernement, il faut payer le prix mondial ou le prix international pour les pétroles nouveaux. Le gouvernement de l'Alberta et celui du Canada ont fait par ailleurs des concessions fiscales très généreuses pour ces projets.

M. Crosbie: Foutaise!

M. Lalonde: Ces concessions fiscales semblent satisfaisantes à certains des associés, mais ne le sont pas pour d'autres. Les sociétés qui font encore partie du consortium sont en train de consulter d'autres sociétés susceptibles de s'associer à elles. J'ai eu des entretiens personnels avec les représentants de certaines sociétés, et nous verrons bien comment se termineront ces négociations d'ici quelques jours ou d'ici quelques semaines.

M. Andre: Madame le Président, le ministre n'a pas essayé de défendre le Programme énergétique national qui ne vaut absolument rien.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RECONNAÎTRE QUE LE PROGRAMME N'EST PAS PARFAIT

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, ce projet procurerait des milliers d'emplois permanents et des investissements de milliards de dollars. Notre balance commerciale s'en trouverait améliorée de 3 milliards de dollars par année. La sécurité de notre approvisionnement en serait accrue. D'après le Conseil économique du Canada, c'est l'un des seuls atouts de notre économie pour la décennie actuelle. Devant cet enjeu, le ministre admettra-t-il qu'il doit faire l'impossible pour favoriser les réalisations du projet, même s'il devait pour cela reconnaître, en toute humilité, que le Programme énergétique canadien n'est pas parfait, non plus que les taxes et autres mesures qu'il comporte?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je n'ai jamais prétendu que le Programme énergétique canadien fût parfait. La preuve, c'est que nous l'avons modifié. Incidemment, nous avons conclu avec les trois provinces productrices une entente qui leur donne satisfaction. Il y a eu, là aussi, des changements. Cependant, que le député se le tienne pour dit, notre programme énergétique est de loin supérieur à tout ce que les conservateurs ont pu mettre de l'avant quand ils étaient au pouvoir.

Des voix: Oh!

M. Lalonde: Grâce à ce programme, les Canadiens sont assurés, au cours de la présente décennie, de posséder et de maîtriser leurs ressources en pétrole et en gaz, plutôt que de les laisser entre les mains des grandes sociétés pétrolières, comme l'avaient voulu les conservateurs.

Quant au point soulevé par le député, je lui fais remarquer encore une fois que le gouvernement albertain aussi bien que le gouvernement fédéral ont déjà accordé de généreuses incitations fiscales pour ces projets. Certains membres du consortium en sont satisfaits, d'autres pas. Il viendra peut-être de nouveaux partenaires qui s'en satisferont.

M. Andre: Lesquels?

M. Lalonde: Lesquels, me demandez-vous? Mais il faut être patient, voyons. Les choses devraient évoluer, je l'espère, d'ici quelques semaines.

M. Shields: Nous attendons depuis deux ans.

M. Lalonde: Mes amis d'en face se souviendront du projet Syncrude, en 1975; il avait donné lieu à des difficultés semblables, que le gouvernement libéral a résolues.

* * *

L'EMPLOI

LA RÉDUCTION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOI

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et concerne les prévisions de dépenses qui ont été déposées à la Chambre mardi dernier. Je voudrais demander au ministre pourquoi, pour l'amour du ciel, le gouvernement entend réduire les crédits alloués à la création d'emplois en 1982-1983, alors que nous avons déjà plus d'un million de chômeurs au Canada?

• (1420)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je comprends l'inquiétude du député. Toutefois, s'il avait consulté les prévisions de dépenses de l'an dernier, il aurait pu constater que les fonds alloués à l'époque à la création d'emplois étaient considérablement moindres que ceux qui ont été dépensés en réalité. Le député sait probablement que le marché du travail est réévalué tout au long de l'année et que, souvent, des sommes additionnelles sont déboursées. Il ne devrait donc pas conclure à la hâte que la fonction gouvernementale de création d'emplois est moins prioritaire.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE CRÉER DES EMPLOIS

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, les prévisions budgétaires se passent de commentaires: les chiffres sont là noir sur blanc. Les dépenses sont ramenées de 318 à 216 millions. C'est une perte de 102 millions de dollars pour la création de nouveaux emplois. Quand le gouvernement finira-t-il par comprendre qu'il lui incombe non pas de créer une dépression au Canada, mais de commencer à créer des emplois et à redonner aux Canadiens un peu d'espoir dans leur pays?

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, cette question m'a déjà été posée à la Chambre et j'ai répondu que j'étais prêt à prendre les mesures qui s'imposent. Le domaine de la création des emplois est l'un de ceux dont on s'occupe spécialement.

M. Crosbie: Quelle foutaise!

* * *

L'ÉCONOMIE

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE TAUX D'INTÉRÊT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, dans le discours qu'il a prononcé à New York, il a déclaré que le gouvernement avait refusé d'opter pour la stimulation de l'économie, comme on le lui demandait, et que le gouvernement était prêt à attendre que l'économie américaine amorce une relance. Au même moment, le premier ministre nous affirmait que le gouvernement envisageait d'abaisser les taux d'intérêt pour relancer l'économie.

Comme le ministre subit la pression des Canadiens, des dix premiers ministres provinciaux, des membres de son caucus et même du premier ministre, est-il prêt à renoncer à sa politique d'argent cher désastreuse ou va-t-il s'obstiner à refuser de faire cavalier seul, ce qui permettrait à notre pays d'assurer la relance de son économie?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, il est exact que j'ai déclaré hier à New York qu'à mon avis, on ne pourrait pas sortir de la récession en engageant des dépenses, et que cela ne ferait qu'augmenter le déficit et aggraver les pressions inflationnistes qui s'exercent sur notre économie. Telle est mon opinion, et c'est aussi la politique qui a été approuvée à trois reprises à la Chambre depuis la présentation du budget.

Je tiens à préciser au représentant que les déclarations que j'ai faites hier, selon lesquelles nous étions contre le fait d'abaisser d'autorité les taux d'intérêt si nous n'acceptions pas en même temps de dévaluer notre monnaie, reflètent bel et bien notre politique. Or, les déclarations faites hier par le premier ministre à la Chambre ne changent ou ne modifient en rien ce programme.

LE DÉFICIT COMMERCIAL DANS LE DOMAINE DES PRODUITS MANUFACTURÉS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, cette nouvelle ne réconfortera pas les millions de Canadiens sans emploi et les petites entreprises acculées à la faillite.

Hier, à New York, le ministre a aussi déclaré qu'il s'opposerait aux pressions visant à protéger les industries de fabrication du Canada. Comment peut-il continuer à recommander que le Canada reste le pionnier international du libre-échange alors que, l'an dernier, nous avons accumulé un déficit commercial de 21 milliards de dollars dans le domaine des produits manufacturés et perdu au total plus de 300,000 emplois dans ce secteur vital de notre économie?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'ai dit hier que, pour le moment, nous n'avons pas l'intention d'appuyer une politique protectionniste plus vigoureuse. Tous les pays sont fortement tentés d'ériger des barrières commerciales et d'adopter des politiques qui leur sont profitables. L'expérience nous enseigne que ce serait très dangereux pour le Canada parce que nous avons énormément besoin d'un système d'échanges internationaux très dynamique. Si nous faisons quoi que ce soit pour rompre l'équilibre, nous nous rendrions un très mauvais service.

• (1425)

LA RÉDUCTION DU BUDGET POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, le Nouveau parti démocratique est d'avis que si les compagnies veulent faire des bénéfices, elles doivent inscrire des Canadiens sur leurs feuilles de paie. Bien que le gouvernement répète qu'il s'inquiète du nombre des chômeurs canadiens, on s'est rendu compte de sa mesquinerie cette semaine quand les prévisions budgétaires ont été déposées à la Chambre. En dépit du fait qu'il y a plus d'un million de chômeurs, le gouvernement a réduit effectivement de 102 millions son budget déjà limité pour la création d'emplois. Comment le gouvernement peut-il continuer d'une part à dire aux chômeurs canadiens qu'il se rend compte de la situation et qu'il s'inquiète de leur sort, lorsque d'autre part, il réduit sans piété de 35 p. 100 cet article du budget?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je devrais peut-être répéter la réponse que j'ai donnée, car elle est très importante. Les sommes affectées à la création d'emplois dans le budget principal des dépenses ne représentent jamais le montant global consacré à la création d'emplois durant une année. Si le député veut se reporter à notre façon de procéder dans le passé, il constatera que les montants inclus dans le budget principal des dépenses sont sensiblement moins élevés que ceux que le gouvernement fédéral s'engage à verser subséquemment. C'est la deuxième fois que je donne cette réponse aujourd'hui.

Questions orales

LES CATASTROPHES

LE NAUFRAGE DE «L'OCÉAN RANGER»—L'ABSENCE D'AVIONS ET DE BÂTIMENTS DE SAUVETAGE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, on me fait savoir que je ne peux poser qu'une question. Toutefois, du fait de son importance, vous pourriez peut-être m'autoriser à la poser en deux parties. Elle s'adresse au ministre de la Défense nationale. Comment se fait-il que le 15 février aux premières heures du matin, au moment de la catastrophe, il n'y avait aucun aéronef à voilure fixe ou navire de surface dans la région où l'*Ocean Ranger* a sombré. Par ailleurs, pourrait-il nous expliquer pourquoi les opérations de sauvetage n'ont pas été dirigées par le Centre de sauvetage aéro-naval de Halifax, mais par la société Mobil Oil?

Enfin, comment se fait-il que le ministre puisse trouver 22 millions pour acheter deux avions d'affaires alors qu'il ne peut trouver l'argent nécessaire pour installer des radars météorologiques dans les hélicoptères de sauvetage basés à Gander?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je comprends fort bien que le député de Saint-Jean-Est se pose des questions au sujet de la catastrophe de l'*Ocean Ranger*. Je suis tout aussi désolé que lui de ce qui s'est produit. Je lui répondrai tout d'abord que je doute que la société Mobil ait donné des ordres au centre de sauvetage. C'est le centre de sauvetage de Halifax qui coordonne et dirige les efforts de recherche et de sauvetage. En ce qui concerne le renforcement des services de sauvetage de Terre-Neuve, je peux lui fournir une liste des améliorations qui ont été apportées depuis 1976. Depuis lors, trois hélicoptères et deux navires de surface ont été basés à Gander. Je trouve que nous avons considérablement accru l'efficacité des opérations de recherche et de sauvetage dans cette région.

LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI AU CONGRÈS DES ÉTATS-UNIS

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Tout d'abord, je tiens à féliciter le gouvernement d'avoir enfin pris ses responsabilités avec la province de Terre-Neuve même si c'est tardivement; je pense qu'il a annoncé qu'il ferait effectuer une enquête mixte sur le terrible accident de l'*Ocean Ranger*. J'espère que cette commission de six membres va procéder à un examen complet de la question. Il se rend compte maintenant qu'il n'y a pas eu d'ultimatum de la part de Terre-Neuve et il collabore maintenant avec elle à cette enquête.

A Washington aujourd'hui, la sous-commission marine marchande du Congrès, présidée par M. Biaggi, se penche sur un projet de loi qui abolirait le droit pour les travailleurs non américains qui travaillent à bord des plates-formes ou navires de forage pétrolier appartenant à des Américains de poursuivre les sociétés américaines devant les tribunaux américains en dommages intérêts pour lésions subies à l'extérieur des eaux américaines. La loi en cause ne sera pas rétroactive, mais elle revêt une grande importance étant donné que l'*Ocean Ranger* était une plate-forme américaine exploitée à l'extérieur des eaux américaines. Est-ce que le gouvernement a désigné des représentants pour aller s'opposer devant la commission à l'adoption du bill, ou pour lui présenter les observations qui s'imposent au nom des citoyens et du gouvernement canadiens? Dans l'affirmative, de qui s'agit-il et quelles sont leurs instructions? Allons-nous faire l'impossible pour que ce projet de loi ne soit pas voté par le Congrès américain?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, nous sommes parfaitement au courant du bill du représentant Biaggi. Il a été présenté le 29 octobre, donc il est sans rapport avec l'accident dont il s'agit. Il n'aurait pas pour effet d'interdire absolument aux étrangers d'intenter des poursuites devant les tribunaux américains, mais il leur ferait obligation de s'adresser d'abord à d'autres tribunaux avant de pouvoir saisir les tribunaux américains. Bien sûr, nous suivons l'affaire de très près, et la question de la compétence judiciaire pour les plates-formes semi-submersibles n'est pas claire, tout dépendant de la question de savoir si elles doivent être considérées en droit international comme navires ayant la nationalité d'un pays quelconque ou comme prolongement de l'État côtier.

* * *

• (1430)

LES PIPE-LINES

LE PROLONGEMENT DU GAZODUC DANS LES MARITIMES

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le Conseil des premiers ministres des Maritimes et l'Association des entrepreneurs en construction mécanique tiennent à ce que les entreprises des Maritimes puissent fournir des biens et des services pour le gazoduc que l'on construira dans la région. Quelles mesures le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources prend-il pour mettre fin aux retards dans la construction du gazoduc Trans-Québec et Maritimes, et que fait-il pour veiller à ce que les habitants du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard aient une chance équitable de travailler à ce projet et de fournir des biens et des services quand le gazoduc sera en construction dans les Maritimes?

Le ministre confirmera-t-il l'engagement qu'a pris son gouvernement en promettant que les retombées de mégaprojets énergétiques comme celui-là favoriseront le développement dans ces provinces qui souffrent de disparités régionales?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Oui, madame le Président.

M. Howie: Marc, on ne croira pas dans l'Est que vous êtes aussi fort.

* * *

L'INDUSTRIE

LA SOCIÉTÉ CONSOLIDATED COMPUTERS INC.—LA DATE OÙ IL A ÉTÉ DÉCIDÉ D'INTERROMPRE LES AVANCES DE L'ÉTAT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, j'ai une question à poser au président du Conseil du Trésor. Ce dernier sait qu'il a été informé par une lettre du ministre de l'Industrie et du Commerce, en date du 23 juin 1980, des difficultés éprouvées par Consolidated Computers Inc. Il a été informé que cette société avait eu un déficit de 10 millions, sur 22 millions de chiffre d'affaires, en 1979. Le ministre veut-il confirmer qu'il n'a pas pris de mesure pour interrompre les avances à Consolidated Computers Inc. avant le 12 mai 1981,

date à laquelle il écrivait au ministre de l'Industrie et du Commerce:

Considérant les perspectives de CCI, je n'estime pas que de nouveaux investissements de l'État soient justifiés.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, hier, j'ai répondu à une question concernant Consolidated Computers Inc. d'après des fuites de documents. Je pense avoir bien fait ressortir, et je pense que l'historique de cette société, qui remonte à la fin des années 1960 ou au début des années 1970, d'après les fuites de rapports utilisées par les députés, montre qu'elle était régulièrement en déficit. Quand notre gouvernement est arrivé au pouvoir, il a hérité la situation du gouvernement conservateur.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Ne soyez pas si malhonnête.

M. Johnston: J'ai remplacé le député de York-Peel à ce portefeuille. Je pense qu'à travers le ministère de l'Industrie et du Commerce, le gouvernement a pris des mesures pour mettre un terme à cette situation malheureuse . . .

Une voix: Vautrez-vous dans la fange.

M. Johnston: . . . et à cette fin, il a même nommé des spécialistes indépendants, étrangers à l'administration: l'avocat torontois Bill Rosenfeld et M. Terry Godsall de Shieldings Investments, pour connaître la viabilité de cette société. Dès qu'il a été en possession des données, le gouvernement a pris des mesures pour que les contribuables ne subissent pas de nouvelles pertes.

M. Crosbie: 125 millions suffisaient.

M. Baker (Nepean-Carleton): Qu'est-ce que 125 millions?

* * *

LES CATASTROPHES

LE NAUFRAGE DE L'«OCEAN RANGER»—LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE FÉDÉRALE-PROVINCIALE MIXTE

M. George Baker (Gander-Twillingate): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné que le gouvernement de Terre-Neuve et le gouvernement fédéral se sont finalement mis d'accord pour confier à une commission mixte l'enquête sur le tragique naufrage de l'*Ocean Ranger*, le ministre voudrait-il informer les députés ou nous donner les détails du mandat de la Commission? Peut-il en outre donner aux députés des deux côtés de la Chambre l'assurance que le rapport sera rendu public dès que l'enquête sera terminée?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, en effet, le gouvernement de Terre-Neuve et le gouvernement du Canada se sont entendus au sujet d'une enquête conjointe que présidera le juge en chef Hickman avec la collaboration de six éminents Terre-Neuviens. Les deux gouvernements ont convenu d'un mandat unique. Les termes n'en sont pas encore rédigés mais je ne prévois aucune difficulté à cet égard. L'intention a toujours été de rendre le rapport public, ce qui sera fait quand la Commission l'aura soumis une fois son travail terminé.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET ALSANDS—ON DEMANDE DE NE PAS CONSENTIR D'AUTRES CONCESSIONS FISCALES AUX SOCIÉTÉS

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Les sociétés Dome Petroleum et Hudson's Bay Oil and Gas ont annoncé hier qu'elles se retiraient du consortium pour mettre en valeur le projet Alsands. Ce matin, Shell Explorer Ltd. a fait la même chose, ce qui porte à cinq le nombre des sociétés pétrolières qui se sont retirées du consortium. Pour les cyniques parmi nous, cela semble être une manœuvre bien orchestrée visant à convaincre le gouvernement de faire de nouvelles concessions aux sociétés du secteur privé qui veulent participer au projet.

M. Crosbie: Quelle foutaise.

M. Rose: Des tactiques du même genre avaient été utilisées au milieu des années 1970 pour imposer d'autres méthodes de financement pour le projet Syncrude. Le gouvernement avait assumé 70 p. 100 des frais de ce projet et n'avait obtenu en retour qu'une part de 30 p. 100. Le ministre peut-il garantir à la Chambre qu'il ne se laissera pas prendre encore une fois à ce genre de chantage et qu'il n'offrira pas à ces sociétés de plus en plus de concessions fiscales, une part indue du projet ou un taux de rendement plus élevé aux dépens des pauvres contribuables?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, certaines sociétés se sont en effet retirées du projet. J'ai déclaré à plusieurs reprises à la Chambre qu'on doit fixer une limite au montant que les contribuables du Canada devraient payer pour un projet quelconque. Les deux gouvernements travaillent en étroite collaboration à cet égard. Nous voudrions que le projet se concrétise, mais pas à n'importe quel prix et pas non plus à n'importe quel coût pour le contribuable. Nous poursuivrons les négociations et j'informerai volontiers mon collègue du résultat de ces négociations une fois qu'elles seront terminées.

L'AFFECTATION DE FONDS À L'EXPANSION DE LA PRODUCTION DE PÉTROLE DÉJÀ EN COURS

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, je voudrais bien que le radieux ministre de l'Énergie adopte la même attitude à l'égard des projets de centrales nucléaires. Vu les tactiques qu'utilisent maintenant les sociétés du secteur privé, le ministre songera-t-il sérieusement à considérer le projet comme un service public, comme on l'a déjà proposé, ou à effectuer une bonne partie des fonds qui devraient être consacrés au projet à des programmes de récupération assistée pour le vieux pétrole et le pétrole lourd valorisé puisque le prix de ce pétrole pourrait représenter entre le quart et la moitié du prix du pétrole produit par ces projets marginaux?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je ne pense pas que le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Alberta aient exclu toute possibilité au nom de principes doctrinaires quelconques. Je crois cependant que les deux gouvernements estiment que le meilleur moyen de mener le projet à bien consiste à obtenir la participation conjointe des secteurs public et privé. Nous espérons certes que le secteur privé y jouera un rôle important.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LA RÉGLEMENTATION QUANT AU CONTENU CANADIEN—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, je m'adresse au ministre d'État (Commerce international). Ma question porte sur le marasme dans l'industrie automobile. Comme le ministre le sait, 50,000 Canadiens employés dans ce secteur ont perdu leur emploi l'an dernier seulement. Étant donné que le ministre de l'Industrie et du Commerce nous sert toujours la même rengaine à ce sujet, quelle que soit la question qu'on lui pose, je voudrais que le ministre d'État (Commerce international) dise à la Chambre et, ce qui est plus important, aux chefs d'entreprises qui attendent avec une certaine impatience, si oui ou non le gouvernement entend imposer, au moyen d'une mesure législative si nécessaire, une réglementation quant au contenu canadien des pièces et des véhicules japonais vendus au Canada. Les dirigeants du secteur automobile ne peuvent plus continuer à dépendre de vagues déclarations à propos de délégations et de réunions. Est-ce la politique du gouvernement, oui ou non?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, comme je l'ai dit hier en réponse à une question que m'a posée un député d'en face, dans nos discussions avec les Japonais nous aborderons la question d'un certain contenu canadien. Mais, bien entendu, ne voulons pas que les négociations se déroulent à la Chambre.

LA BASE SUR LAQUELLE SE DÉROULERONT LES NÉGOCIATIONS AVEC LES REPRÉSENTANTS DU JAPON

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, je me serais attendu à une telle réponse de la part du ministre de l'Industrie et du Commerce, mais pas de la part du ministre d'État chargé du Commerce international. Nous ne demandons pas au ministre de rester dans le vague, l'industrie non plus. L'industrie veut savoir, tout comme nous, si le gouvernement veut faire appliquer ces règlements. S'il ne veut pas le faire par la voie législative au besoin, sur quelle base le gouvernement va-t-il entamer les négociations? Pourquoi le gouvernement ne veut-il pas adopter cette politique, quand cela a coûté 50,000 emplois aux Canadiens rien que l'année dernière?

M. Baker (Nepean-Carleton): Répondez franchement.

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, comme le député connaît très bien les milieux d'affaires, j'aurais cru qu'il savait qu'il est inutile de poursuivre des négociations à la Chambre avant d'avoir consulté les deux intéressés directs.

• (1440)

LES FINANCES

ON DEMANDE LA PROLONGATION DU DÉCRET DE REMISE CONCERNANT L'INDEMNITÉ VERSÉE AUX TRAVAILLEURS DU NORD

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances qui n'est sûrement pas sans soupçonner que son projet d'annuler le décret temporaire de remise concernant l'indemnité de subsistance versée au personnel travaillant dans le Nord se traduira par du chômage généralisé dans les industries productrices de ressources du nord du Canada. Seulement au Labrador et dans le nord du Québec, les sections des Métallurgistes unis qui représentent au-delà de 10,000 travailleurs ont déjà dit à leurs employeurs qu'elles seront forcées de négocier des augmentations salariales annuelles variant de $4,000 à $8,000, à cause du budget du 12 novembre. Comme les sociétés minières sont incapables de payer de telles augmentations, les habitants du Nord peuvent s'attendre à de longues grèves, des fermetures d'usines et des milliers de licenciements additionnels.

Le ministre s'engagera-t-il aujourd'hui à prolonger le décret de remise aussi longtemps que cela prendra au moyen de consultations sérieuses avec le syndicat et les sociétés minières afin que les parties en cause trouvent une solution acceptable à ce problème critique?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, à la suite des instances des travailleurs du Nord, j'ai dit, dans mon exposé budgétaire, que le décret spécial de remise serait prolongé pour une autre année. Cela donnera au gouvernement le temps de mettre un autre système sur pied au lieu de compter sur le régime fiscal. Le décret de remise restera donc en vigueur pendant quelque temps encore, mais le gouvernement le remplacera par un système mieux approprié.

LES ENTRETIENS AVEC LES REPRÉSENTANTS DES SYNDICATS ET DES EMPLOYEURS

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Revenu national. Il n'ignore sûrement pas que la décision de ne plus exonérer les avantages sociaux accordés aux Canadiens qui travaillent dans les régions septentrionales risque de priver les localités de ces régions d'au moins 40 millions de dollars l'année prochaine et d'engendrer une demande généralisée d'augmentations de salaires, de grèves et de mises à pied. Puisque le ministre des Finances a refusé jusqu'à maintenant de s'entretenir avec ceux qui seront touchés par cette décision, notamment les 10,000 métallurgistes de la circonscription de Grand Falls-White Bay-Labrador que représente le ministre du Revenu national, à quel autre programme d'avantages le ministre songe-t-il, pourquoi le programme auquel songe le ministre ne figure-t-il pas dans le budget de son ministère, étant donné que ledit programme devrait nécessiter entre 30 et 50 millions de dollars de crédits pour la seule année 1983? A qui donc cherche-t-il à raconter des blagues?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Il vaudrait mieux dire à qui donc l'opposition cherche-t-elle à raconter des blagues, madame le Président? Tout d'abord, sous sa forme actuelle le décret spécial de remise est injuste envers la majorité des habitants du Nord, car il s'applique surtout à ceux d'entre eux qui touchent les plus forts revenus. Madame le Président, c'est bien typique du parti tory que d'approuver le décret spécial de remise tel qu'il existe. Nous sommes nombreux à dire qu'il est injuste, parce qu'il ne s'applique pas aux économiquement faibles. C'est de leur sort à eux dont nous aurions dû nous soucier depuis un an, au lieu de chercher à reconduire une mesure inique.

Pour ce qui est de rencontrer les métallurgistes, le ministre du Commerce international et moi devons nous rendre samedi après-midi à Labrador City pour assister à une réunion avec les représentants des syndicats et des entreprises. Nous nous occupons de nos gens, madame le Président.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FINANCES

LE DISCOURS DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE À LONDON (ONT.)

L'hon. John Wise (Elgin): Madame le Président, nous savons que le ministre de l'Agriculture rôdait encore dans le sud-ouest de l'Ontario au début de la semaine. J'adresse ma question au ministre des Finances parce que le ministre de l'Agriculture était à London plus tôt cette semaine pour s'entretenir avec le Canadian Farm Survival Association. Il a encouragé ce groupement à faire des instances pour inciter le gouvernement à imposer un moratoire sur les faillites et les saisies d'exploitations agricoles. Le ministre songe-t-il à prendre des dispositions à ce sujet? Le ministre de l'Agriculture parlait-il au nom du gouvernement à London au début de la semaine?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, quand le ministre de l'Agriculture présentera les instances dont il est question, je les examinerai. Toutefois, d'après le ministre, ce qu'on nous rapporte ici ne concorde pas exactement avec ce qu'il a dit.

LA MESURE LÉGISLATIVE CONCERNANT LE CRÉDIT AGRICOLE

L'hon. John Wise (Elgin): Madame le Président, il doit y avoir un malentendu car en réponse aux questions qu'on lui a posées ce matin au comité permanent de l'agriculture, le ministre a semblé reconnaître avoir fait cette observation. Eh bien, madame le Président, nous devrons vérifier le compte rendu! Par ailleurs, une seconde déclaration comporte encore d'autres affirmations qui exigent des précisions. Cette fois-ci, le ministre donne à entendre que le gouvernement entrevoit la possibilité de ranimer la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers. Manifestement, et le ministre le sait fort bien, cela susciterait de nouveaux problèmes compte tenu des difficultés financières avec lesquelles les agriculteurs se trouvent aux prises en ce moment. Le ministre de l'Agriculture parlait-il alors au nom du gouvernement ou ne savait-il pas trop ce qu'il disait, comme d'habitude?

Des voix: Règlement!

M. Beatty: Qu'on ramène le taureau dans l'enclos.

M. Whelan: C'est de l'autre côté de la Chambre aujourd'hui.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, quand la politique sera annoncée à cet égard, je me ferai un plaisir de la communiquer au député.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LES RÉPERCUSSIONS SUR LE PROJET ALSANDS

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le projet Alsands est menacé à cause d'une politique énergétique nationale très peu judicieuse. Nous savons tous que l'impact économique du projet est de l'ordre de 450 milliards de dollars dans tout le Canada et cela, pendant toute la durée de celui-ci. Le ministre n'est pas sans savoir que l'Ontario recevrait ainsi 81.8 milliards de dollars, et le Québec, de 13 à 14 milliards de dollars. Quand le ministre se décidera-t-il à apporter les modifications qui s'imposent à cette politique afin que le projet Alsands aille de l'avant, de même que tous les autres projets qui sont nécessaires si nous voulons atteindre notre autosuffisance énergétique?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): D'abord et avant tout, madame le Président, en réponse à la question posée plus tôt par le député de York-Sunbury, je tiens à ajouter que j'ai soulevé la question du gazoduc à plusieurs reprises avec mes collègues des Maritimes. Je les prie depuis deux ans de prendre les mesures nécessaires pour nommer des distributeurs, de veiller à ce qu'ils se montrent intéressés et fassent preuve d'initiative à cet égard. Je me réjouis de constater qu'ils se sont enfin décidés. Je les invite aussi à m'aider . . .

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Je crois que c'est le député d'Athabaska qui a posé une question.

M. Lalonde: Excusez-moi, madame le Président. Cela m'a plutôt semblé un discours qu'une question. Je dirai au député que les gouvernements albertain et canadien et les sociétés privés qui font toujours partie du consortium s'efforcent vraiment de relancer ce projet.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE MODIFIER SA POLITIQUE

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, depuis que le ministre a mis en œuvre la politique énergétique nationale, la prospection pétrolière a diminué au Canada, le projet Alsands est compromis, l'usine de Cold Lake fonctionne au ralenti ou plus du tout, la production du pétrole et du gaz a chuté, 2,000 puits de moins ont été forés au Canada cette année que l'année dernière, les dépenses consacrées à la prospection diminuent et l'expansion de Syncrude a été annulée.

Questions orales

Des voix: La question!

M. Shields: Quand donc le ministre va-t-il faire passer la santé économique du pays avant son amour-propre et revenir sur certaines des décisions qu'il a prises dans le cadre de la politique énergétique nationale? Quand donc va-t-il faire passer le bien-être des Canadiens avant son amour-propre?

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Paproski: Vous trouvez peut-être ça drôle, mais pas les Canadiens.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'invite mon honorable ami à regarder la réalité en face au lieu de s'écouter parler. Je lui rappelle que les dépenses prévues pour cette année dans le secteur du pétrole et du gaz naturel augmenteront de près de 40 p. 100, contre environ 7 p. 100 l'année dernière. Elles augmenteront environ deux fois plus vite que les dépenses prévues dans le secteur manufacturier. Au cours des cinq prochaines années, on prévoit que les dépenses dans le secteur pétrolier augmenteront à un rythme beaucoup plus rapide, toutes proportions gardées, que celles du secteur manufacturier du pays. Ce secteur est en pleine activité. Je crains bien que mon honorable ami n'ait des œillères.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LE PRIX INITIAL DES CÉRÉALES—ON DEMANDE UNE ANNONCE EN MARS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, le ministre chargé de la Commission du blé siège à l'autre endroit et le ministre des Transports est absent, de sorte que je dois poser ma question au ministre de l'Agriculture.

Une voix: Oh, oh!

M. Hovdebo: L'an dernier, le ministre chargé de la Commission du blé n'a pas annoncé les prix initiaux des céréales au début du printemps ce qui aiderait les agriculteurs à préparer leurs semailles. Comme l'industrie a reproché au gouvernement de ne pas l'avoir fait et que ce dernier se rend toujours aux désirs des agriculteurs de l'Ouest, le ministre peut-il assurer aux députés et aux céréaliers que le gouvernement annoncera le prix initial des céréales pour 1982-1983 en mars, afin de leur faciliter la tâche plutôt qu'en juillet, quand ce n'est plus d'aucune utilité?

• (1450)

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député a répondu à sa propre question, car comme les prix ont été annoncés tardivement, ils n'ont guère eu de répercussions sur les semailles l'an dernier. Cependant, les agriculteurs ont eu une des plus grosses récoltes et une des meilleures campagnes jamais vues dans l'Ouest. Les prix ont donc peu influé sur leurs projets d'ensemencement.

ON DEMANDE QUE LE PRIX SOIT ÉTABLI EN TENANT COMPTE DE L'AUGMENTATION DES COÛTS DE PRODUCTION

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Les agriculteurs de l'Ouest veulent savoir sur-le-champ s'ils vont emblaver suffisamment pour atteindre l'objectif des 35 millions de tonnes métriques dont parle le gouvernement. Comment interpréter les actes et les paroles du ministre? S'il dit aux agriculteurs: «Oui, emblavez davantage», assurera-t-il en même temps à la Chambre que les agriculteurs obtiendront d'assez bons prix pour leur production céréalière pour pouvoir faire face à l'augmentation des coûts de production? Pourrait-il également nous assurer que les agriculteurs pourront bénéficier de services de transport à un coût qui leur assurera des revenus se comparant à ceux qu'ils ont obtenu l'an dernier qui était une année de production exceptionnelle? Comme groupe qui rapporte plusieurs millions . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Règlement.

M. Hovdebo: . . . quatre milliards de dollars en devises étrangères à notre pays, on devrait lui garantir qu'il pourra écouler ses produits.

M. Kempling: Pour ce qui est de ma question . . .

Des voix: Bravo!

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député semble reprocher aux agriculteurs d'avoir la faculté de décider eux-mêmes ce qu'ils devraient semer et combien grand ils devraient semer. Hier, j'ai répondu à une question que m'ont posée des députés de l'autre parti de l'opposition à propos de la nécessité d'accorder de bonnes conditions de financement au secteur. J'ai dit admettre cette nécessité. Mais le député doit également se souvenir qu'on a enregistré des records quant aux expéditions et aux exportations céréalières.

M. Hovdebo: A un prix le moins élevé qu'on ait jamais vu.

M. Whelan: Plus de 26 millions de tonnes ont été acheminées. Les agriculteurs peuvent donc produire et prendre toutes les décisions de leur propre chef. Toutefois, l'annonce dont a parlé le député n'influera pas beaucoup sur ce qu'ils feront car, l'année dernière, ils ont décidé d'eux-mêmes ce qu'ils allaient faire et ils le feront encore cette année, quel que soit le moment où nous annoncerons cette nouvelle.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRINCE SALMAN BEN SAUD BEN ABDUL-ARIZ D'ARABIE SAOUDITE

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler la présence dans nos tribunes du prince Salman ben Saud ben Abdul-Ariz d'Arabie Saoudite.

Des voix: Bravo!

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE DES MESURES VISANT À AIDER DES INDUSTRIES EN NOUVELLE-ÉCOSSE

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, je pose ma question au ministre suppléant de l'Industrie et du Commerce ou au ministre de l'Expansion économique régionale. Quand pouvons-nous espérer du gouvernement des mesures concrètes visant à aider les secteurs de nos régions défavorisées qui pourraient produire à l'intention des marchés étrangers et canadiens? Le 4 février, j'ai écrit au ministre une lettre à ce sujet et j'en ai adressé des exemplaires au ministre des Finances et au sénateur Olson. Je n'ai pas encore reçu de réponse. Pourtant, Sydney Steel et Hawker Siddeley, à Trenton, sont deux sociétés très importantes de la Nouvelle-Écosse qui auraient bien besoin de commandes et auxquelles le gouvernement pourrait accorder des marchés sans engager pour autant de dépenses supplémentaires.

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme): Madame le Président, en l'absence du ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale (M. Gray), je m'engage à relever la correspondance de l'honorable député et à essayer d'y apporter une réponse dans les plus brefs délais.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE STATUT JURIDIQUE DE L'«OCÉAN RANGER» À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE DES DEUX CENTS MILLES

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Après la réponse qu'il vient de fournir, on ne sait toujours pas si l'*Ocean Ranger* doit être considéré comme un bâtiment flottant ou comme une Île artificielle, étant donné qu'il était arrimé au fond de l'océan. A-t-on fait savoir au ministre quel était le statut juridique d'un tel bâtiment situé à l'intérieur de la zone des 200 milles?

Comme l'affaire n'est pas claire, le gouvernement canadien a-t-il l'intention de présenter des instances dans le cadre de l'enquête menée par la garde côtière américaine ou a-t-il demandé à le faire? Il faudrait savoir en effet si une plate-forme située à l'intérieur de la zone des 200 milles relève de la juridiction canadienne ou pas.

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, il n'est pas question pour l'instant de prendre d'initiative qui risquerait de nuire aux démarches entreprises par un plaideur canadien. Il est exact en effet que la législation internationale ne précise pas clairement si une plate-forme semi-submersible doit être considérée comme un navire et dans ce cas, relève de la juridiction du pays où il est immatriculé, ou bien, étant donné que la plate-forme se trouve à l'intérieur d'une zone de 200 milles, si elle relève de la juridiction de l'État riverain. Pour notre part, nous estimons que la plate-forme relève de la juridiction canadienne.

LA JURIDICTION CANADIENNE

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Le ministre n'a pas répondu au second volet de ma question. Je lui ai demandé, étant donné que la garde côtière américaine effectue une enquête, si le gouvernement comptait effectuer des démarches ou au moins faire une déposition dans le cadre de cette enquête. Si la plate-forme relève de la juridiction canadienne, le ministre ne devrait-il pas faire comprendre à la garde côtière que cette affaire ne les regarde pas?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, nous suivons le déroulement de l'enquête effectuée par nos voisins. Il n'est pas question pour nous de prendre une initiative qui porterait atteinte aux droits des plaideurs canadiens ou aux revendications que le gouvernement canadien pourrait éventuellement présenter en vertu du droit international. C'est pourquoi nous n'avons pas l'intention pour le moment d'exposer notre cas dans le cadre de l'enquête menée par la garde côtière américaine.

* * *

LES REPRÉSENTATIONS

LE CHÈQUE DÛ À L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE D'EDMONTON

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État chargé des arts et de la culture. Notre parti se réjouit de constater qu'une partie du produit des loteries que le gouvernement reçoit des provinces est versée à des galeries d'art d'Ottawa.

Des voix: Oh, oh!

M. Paproski: Cependant, j'aurais une question à poser au ministre. L'Orchestre symphonique d'Edmonton a besoin de $84,000 et il attend le chèque depuis longtemps. Le ministre aurait-il l'obligeance de donner le chèque à Charlie Lynch, qui se joindra cette fin de semaine-ci à l'Allied Jazz Band qui doit donner un concert à bénéfice au profit de l'Orchestre symphonique d'Edmonton, afin que ce dernier remette le chèque pour une vraie bonne cause.

Des voix: Bravo!

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, je voudrais d'abord préciser au député que les subventions annoncées la semaine dernière pour la Galerie nationale et le Musée de l'homme, ne provenaient pas de la caisse des loteries, mais plutôt de sommes que le gouvernement s'est engagé à mettre à la disposition des arts et de la culture.

Une voix: Vous êtes anti-Lynch?

M. Fox: En ce qui concerne l'Orchestre symphonique d'Edmonton, il bénéficiera évidemment du programme de réduction du déficit que le gouvernement a mis au point. Le chèque a déjà été émis, et mon collègue le sénateur Olson le remettra à l'Orchestre symphonique d'Edmonton.

Des voix: Oh, oh!

M. Howie: De quoi joue Olson?

M. Paproski: Nous sommes ravis, madame le Président, mais je dis au ministre que le dernier ministre à donner de l'argent aux galeries d'art d'Ottawa il y a six ans était l'honorable Hugh Faulkner, qui ne siège plus à la Chambre aujourd'hui.

* * *

L'ENSEIGNEMENT

LES DIFFICULTÉS QU'ÉPROUVENT LES ÉCOLES À SE PROCURER DES FILMS DE RADIO-CANADA

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. Depuis une dizaine d'années, les écoles et les universités du Canada essaient de se procurer auprès de Radio-Canada du matériel qui pourrait leur servir à des fins pédagogiques. Nos maisons d'enseignement ont besoin des films pendant de courtes périodes seulement et acceptent même de payer des frais nominaux pour les obtenir mais, à ce jour, leur entreprise n'a pas été très fructueuse. Le ministre peut-il faire part à la Chambre des mesures qu'il a prises pour aider nos écoles et universités à régler ce problème?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, essentiellement, si le député songeait à l'Office national du film, il existe un réseau de distribution de la production de l'ONF à l'échelle du pays. On me signale que le député faisait allusion à Radio-Canada. S'il songe à des émissions particulières qu'il voudrait faire mettre à la disposition de nos écoles, c'est volontiers que j'en discuterai avec le président de Radio-Canada.

L'ÉLABORATION DES DIRECTIVES

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, le gouvernement britannique a trouvé une solution satisfaisante à ce problème et le gouvernement des États-Unis a établi un comité regroupant des éditeurs, des éducateurs, des artistes de la radio et de la télévision ainsi que des diffuseurs. Ce comité a pour mandat d'élaborer des directives régissant l'enregistrement en différé des émissions diffusées pour des fins éducatives. Le ministre ne pourrait-il pas établir un comité semblable afin que nous puissions trouver une solution à ce problème un peu trop vieux déjà?

Des voix: Bravo!

• (1500)

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Le député le sait, madame le Président, l'éducation est un domaine qui relève des provinces. La question que soulève le député porte sur les droits d'auteur au Canada. Le ministre de la Consommation et des Corporations et moi avons constitué des équipes de travail au sein de nos ministères respectifs pour examiner la question des droits d'auteur. L'équipe de travail de mon ministère comprend d'éminents Canadiens parfaitement au fait de la question: André Raynauld, de l'Université de Montréal, John Hylton, ancien vice-président du CRTC, et Claude Brunette, spécialiste reconnu en matière de droits d'auteur, de Montréal. Je signalerai volontiers à leur attention les doléances du député. Je sais déjà que c'est là le genre de problème qu'ils devront examiner. En terminant, peut-être devrais-je ajouter que je compte recevoir leur rapport au début de l'été.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

M. MAZANKOWSKI—LA CONSTRUCTION D'UN BUREAU DE POSTE À TOFIELD (ALB.)

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau le cent quatre-vingt-troisième rapport du greffier des pétitions, qui fait connaître qu'il a examiné la pétition présentée par l'honorable député de Végréville (M. Mazankowski) le mercredi 24 février 1982 et qu'il constate qu'elle est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Lewis: Madame le Président, est-ce que le leader parlementaire du gouvernement aurait l'obligeance de nous faire part des travaux de la Chambre prévus pour les prochains jours?

M. Pinard: Madame le Président, je suis honoré d'avoir à répondre à la question de mon collègue. Je tiens à confirmer que la journée de demain, vendredi, sera un jour réservé à l'opposition. Plus tard aujourd'hui, nous reprendrons le débat entourant la deuxième lecture du bill C-89, loi nationale sur l'habitation.

[*Français*]

Le semaine prochaine, lundi, nous allons continuer à débattre la deuxième lecture du projet de loi concernant la loi nationale sur l'habitation et, vraisemblablement, selon le résultat du vote sur la motion aujourd'hui, nous devrions voter la deuxième lecture lundi soir. Par la suite, à compter de mardi et pour le reste de la semaine, du moins jusqu'à vendredi, nous entreprendrons l'étude d'un projet de loi majeur que nous entendons présenter demain. Il s'agit du projet de loi concernant la sécurité énergétique dont avis apparaît au *Feuilleton* et qui, encore une fois, sera présenté demain mais dont on entreprendra l'étude seulement mardi afin de permettre aux députés de prendre connaissance plus à fond du projet de loi pendant la fin de semaine.

[*Traduction*]

M. Lewis: Madame le Président, le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique ne pourrait-il pas nous donner quelques explications sur la motion qui figure au *Feuilleton*?

M. Deans: Je remercie le député de sa question, car il n'arrive pas souvent qu'on m'en pose. Le député fait du meilleur travail que son chef.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Je dirais donc que même si notre parti a fait inscrire une motion pour une journée de l'opposition, si je ne m'abuse, la journée de demain sera réservée à l'opposition conservatrice. Certes, nous souhaiterions que notre motion demeure inscrite au *Feuilleton*, mais nous ne tenons cependant pas à nous heurter à nos collègues. Nous ne demandons pas à la présidence de choisir la plus acceptable des deux motions car nous n'avons aucun inconvénient à ce que la motion du parti conservateur soit débattue demain.

M. Lewis: C'est très bien, madame le Président. C'est tout ce que je voulais savoir à propos de cette motion.

* * *

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE L'ÉNERGIE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'ordre du jour appelle: Ordres inscrits au nom du gouvernement:

23 février 1982—*Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources*—Bill intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'administration du pétrole, la Loi sur l'Office national de l'énergie, la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, la Loi sur la Société Petro-Canada, la Loi d'urgence de 1979 sur les approvisionnements d'énergie et la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et édictant des dispositions se rattachant à ces lois; abrogeant la Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie; modifiant la Loi sur l'administration du pétrole et la Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie; modifiant la Loi sur la régularisation des comptes, et édictant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier, la Loi sur la détermination de la participation et du contrôle canadiens, la Loi sur la surveillance du secteur énergétique et la Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles».

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je suis confronté à un dilemme. Le leader du gouvernement à la Chambre a annoncé qu'il proposera demain la première lecture du bill sur la sécurité de l'énergie. D'après son titre, tel qu'il figure au *Feuilleton* des avis, nous nous demandons s'il est recevable sous cette forme. Nous demandons donc à la présidence de vérifier si la forme de ce bill est recevable et, aux termes de l'article 69 du Règlement, de rendre une décision à ce sujet.

Le dilemme découle de ce que c'est à l'étape de la première lecture que la présidence doit prendre une décision, le cas échéant. Ce fait est confirmé par une décision de M. l'Orateur Lamoureux consignée dans les *Journaux* du 26 janvier 1971. De toute évidence, nous ne pouvons pas discuter normalement de la régularité de la forme du bill tant que nous ne l'avons pas en main. Nous n'aurons un exemplaire du bill que lorsqu'il sera adopté en première lecture et que l'impression en aura été ordonnée. Par conséquent, nous sommes dans une impasse. M. l'Orateur Lamoureux avait étudié la question le 26 janvier 1971, en déclarant ceci:

Travaux de la Chambre

D'après moi, il appartient à la présidence de prendre l'initiative, lors de la présentation et de la première lecture d'un bill de ce genre, et de signaler la chose à la Chambre par un appel au Règlement . . .

Ce que je veux demander à la présidence, c'est de formuler une réserve à l'étape de la première lecture, pour nous donner la possibilité d'examiner ce bill pendant la fin de semaine, afin de vérifier si nos inquiétudes sont justifiées. Lundi, si on le juge à propos, nous pourrons discuter de la recevabilité du bill en laissant la présidence libre de se prononcer même si la première lecture du bill a déjà eu lieu.

Je ne sais pas si j'ai exposé assez clairement cette situation, qui est un véritable cercle vicieux. Je demande simplement d'avoir la possibilité d'examiner le bill, puis de discuter du rappel au Règlement pour savoir si le bill est recevable. Une décision de la présidence est nécessaire à cet effet.

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): La même demande vous a été faite tout récemment relativement à un projet de loi concernant l'autorisation d'emprunter pour le gouvernement, parce qu'il y avait plusieurs autres mesures fiscales incluses dans le projet de loi et en raison du caractère omnibus du projet la même question vous a été posée à l'époque par l'honorable député de Yukon (M. Nielsen). Et ma réaction avait été de vous dire tout simplement, s'il croyait avoir une bonne cause, qu'il fasse son rappel au Règlement au moment opportun, qu'il ne m'appartenait pas comme leader parlementaire du gouvernement de décider s'il avait un bon argument ou non, que j'étais prêt à argumenter en tout temps. Dans ce cas, je tiens à vous dire qu'un avant-projet de loi a été publié au mois de juillet, qu'il y a un avis de motion de voies et moyens très détaillé au *Feuilleton,* que le projet de loi va sensiblement ressembler à l'avant-projet de loi en question, et que le contenu de l'avis de motion de voies et moyens sera reflété dans le projet de loi. Nous allons le présenter demain et si possible je tâcherai d'en remettre une copie au préalable à mon honorable collègue s'il est ici, s'il est possible de le faire plus tard aujourd'hui ou demain avant-midi, ce qui pourra lui faciliter son argumentation s'il désire à nouveau plaider une cause qui a été perdue tout récemment.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Deans: Madame le Président, je regrette de prendre de nouveau la parole. Je voudrais une précision sur les travaux de la Chambre. Nous nous sommes réunis comme vous le savez—vous ne le savez peut-être pas et, en fait, vous n'êtes pas censée le savoir—pour discuter de l'ordre de renvoi du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques concernant les profits des banques.

Je croyais que la version définitive du mandat du comité serait proposée aujourd'hui, mais je note que le texte initial du mandat figure toujours au *Feuilleton.* Le leader parlementaire se dispose-t-il à proposer l'adoption de la version définitive du mandat ou de celle qui est au *Feuilleton* depuis deux jours?

M. Pinard: Madame le Président, les leaders parlementaires se sont réunis hier et se sont entendus sur cette question. Si la Chambre le veut bien, je suis prêt à présenter la motion légèrement modifiée tel qu'il a été convenu. Ce sera très bref. Je peux cependant attendre l'appel des avis de motions.

Mme le Président: Le ministre voudra peut-être attendre l'appel des avis de motions.

* * *

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE L'ÉNERGIE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'ordre du jour appelle: Ordres inscrits au nom du gouvernement

23 février 1982—*Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources*—Bill intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'administration du pétrole, la Loi sur l'Office national de l'énergie, la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, la Loi sur la Société Petro-Canada, la Loi d'urgence de 1979 sur les approvisionnements d'énergie et la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et édictant des dispositions se rattachant à ces lois; abrogeant la Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie; modifiant la Loi modifiant la Loi sur l'administration du pétrole et la Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie; modifiant la Loi sur la régularisation des comptes, et édictant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier, la Loi sur la détermination de la participation et du contrôle canadiens, la Loi sur la surveillance du secteur énergétique et la Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles».

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'ai entendu l'engagement pris par le leader du gouvernement au sujet du bill qui fait l'objet de la question posée par le député de Calgary-Centre (M. Andre). Le problème ne se posera peut-être pas si cet engagement règle la question, car le bill, même dans son titre, semble aller au delà de la portée de l'avis de motion.

• (1510)

Je pense pour ma part que la suggestion du député de Calgary-Centre est valable, que nous devrions émettre une réserve et donner à la présidence le temps nécessaire pour étudier la question, comme l'a proposé le député.

Le président du Conseil privé (M. Pinard) agissait en toute bonne foi, j'en suis sûr, et je ne cherche nullement à prétendre le contraire. Cependant, le problème demeure, car le titre du bill semble aller au-delà de l'avis de motion des voies et moyens. C'est pourquoi la proposition du député de Calgary-Centre est tout à fait raisonnable.

M. Pinard: Madame le Président, j'ai l'impression que mon honorable ami a peur d'avoir peur. En fait, nous avons dit que nous allions proposer un bill demain. Celui-ci ressemblera au projet qui a été remis à l'opposition en juillet dernier, et reflètera la motion des voies et moyens. Une fois le bill présenté, si les députés veulent invoquer le Règlement, c'est leur droit le plus strict. Nous leur répondrons. La question est très simple, s'ils ne sont pas d'accord parce qu'il s'agit d'un bill omnibus—c'en est un selon les usages—nous répondrons à cet argument en temps voulu. L'opposition aura toute la fin de semaine pour étudier le bill, ainsi que lundi, et nous le débattrons mardi.

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, cette situation est inhabituelle. Un projet de bill a été distribué aux députés. Le leader du gouvernement à la Chambre vient de dire que le bill qu'il a l'intention de proposer et qu'aucun d'entre nous n'a vu du moins de ce côté-ci de la Chambre, ressemblera au projet. Il n'a pas dit que ce serait exactement le même. Nous ne savons pas en quoi consiste exactement le bill qui sera proposé, et il y a lieu de s'inquiéter, car il risque de ne pas être recevable à la Chambre et ce, pour diverses raisons dont je ferai grâce à la Chambre pour le moment.

Comme vous le savez, le dilemme découle de ce que nous ne serons pas autorisés à débattre le bill au moment de sa proposition en première lecture. Nous formulons une demande directe et bien compréhensible; il existe d'ailleurs à ce sujet un précédent, à savoir une décision de l'un de vos prédécesseurs, M. l'Orateur Lamoureux. Nous demandons à la présidence de nous dire dès maintenant qu'elle formulera une réserve concernant la première lecture du bill, du fait que le bill qui doit être proposé, et qu'aucun d'entre nous n'a vu, ne sera peut-être pas recevable par la Chambre.

En résumé, voilà la situation telle que l'a exposée mon collègue de Calgary-Centre. Ce que nous vous demandons, madame le Président, c'est de suivre l'exemple de votre prédécesseur, M. Lamoureux, et de proposer la première lecture du bill avec une réserve.

M. Pinard: Madame le Président, vous avez déjà procédé de manière catégorique. Nous ne nous opposons pas à ce que vous le fassiez à nouveau, mais la Chambre n'a pas à donner son consentement; la décision vous appartient.

Mme le Président: Il me semble que la Chambre a traité d'une question semblable il y a fort peu de temps. Je ne crois pas que la réserve soit vraiment nécessaire, parce que je jugerai certainement avec diligence la question que soulève le député de Calgary-Centre. Ce sera fait avant la deuxième lecture, afin qu'on puisse faire des recours au Règlement que je recevrai. Nous avons déjà eu une affaire semblable. Je pense que nous pouvons résoudre le problème de la même façon.

M. Andre: Madame le Président, c'est peut-être plus clair ainsi. Si la présidence reconnaît qu'il nous est permis en fait, d'invoquer le Règlement entre la première et la deuxième lecture, que l'appel sera entendu et que la présidence fondera son jugement sur la valeur de nos arguments, le différend tombe de lui-même. Je craignais que la présidence ne décide que, la première lecture étant faite, il devenait impossible d'invoquer le Règlement. C'est tout ce que je craignais, mais les éclaircissements de la présidence ont dissipé mes appréhensions.

M. Pinard: Madame le Président, nous serons prêts, quant à nous, à débattre de tout appel au Règlement au sujet de ce projet de loi demain.

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. YURKO—ON DEMANDE UNE MODIFICATION AU *FEUILLETON*

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, hier, j'ai invoqué le Règlement pour demander à faire inverser l'ordre des motions inscrites au *Feuilleton* à mon nom. Hier, le leader parlementaire du parti conservateur a fait valoir qu'un député indépendant n'avait peut-être pas le droit de modifier l'ordre de ses motions. Le leader parlementaire suppléant pourrait-il maintenant nous dire quelle est sa décision et ce qui la motive?

Mme le Président: Si le député veut demander à nouveau, comme il vient de faire, je pense, que l'on inverse l'ordre de ses motions, je redemanderai à la Chambre si elle donne son consentement unanime aux changements demandés par le député d'Edmonton-Est. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Mme le Président: Le député n'a pas obtenu le consentement unanime de la Chambre pour inverser l'ordre de ses motions.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, à propos des avis de motion du gouvernement, je peux dire, et mes collègues le confirmeront certainement, qu'il y a consentement unanime à l'égard de la motion ci-après:

Que le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques soit habilité à examiner les profits des banques à charte.

Que l'on modifie la motion en y ajoutant ce qui suit:

«Et que le comité soit habilité à retenir les services d'experts dont il a besoin.»

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, je peux vous confirmer que notre parti est tout à fait d'accord pour que ce comité parlementaire examine la politique à l'égard des taux d'intérêt ainsi que les profits des banques à charte. Le leader du gouvernement à la Chambre nous a confirmé tout à l'heure ainsi qu'à la Chambre, je crois, qu'on donnerait à ce comité le mandat le plus vaste possible. Nous sommes d'accord pour ajouter à la motion la possibilité d'embaucher du personnel.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, le consentement unanime, qui est évidemment accordé, concerne une motion demandant la tenue d'une enquête. En fait, non seulement la tenue d'une enquête fait l'unanimité, mais elle est vivement souhaitée par les députés de mon parti.

Je suis déçu, je dois l'avouer, que nous n'ayons pu convaincre le leader du gouvernement à la Chambre et le leader du parti conservateur à la Chambre de proposer également un examen des lois fédérales portant sur d'autres questions, ce qui nous semblait essentiel à la tenue d'une véritable enquête. Toutefois, mes deux collègues ont fait savoir que, à leur avis, le comité pouvait demander à se déplacer et aurait probablement l'occasion de le faire, si le besoin s'en faisait sentir, et pourrait tenir des audiences publiques. Connaissant la finesse de mon collègue, le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), je sais que nous arriverons à trouver un moyen, au cours des délibérations du comité, d'étudier la complicité du gouvernement fédéral dans l'établissement de la politique bancaire des taux d'intérêt élevés, qui a rapporté des profits excessifs.

M. Lewis: Madame le Président, je tiens seulement à souligner que c'est le leader du gouvernement à la Chambre qui a parlé de déplacements. Nous n'avons, pour notre part, jamais mentionné la question en ce qui concerne les enquêtes de ce genre.

M. Pinard: Madame le Président, le comité s'organise comme il l'entend. S'il désire présenter un rapport provisoire pour demander la permission de se déplacer, comme je l'ai dit au député, on envisagera sérieusement cette possibilité. En attendant, le comité décidera quel objectif il va poursuivre tout d'abord. Ses attributions sont suffisamment larges pour permettre un débat très sérieux sur les problèmes soulevés par le député de Hamilton Mountain (M. Deans). Par conséquent, je demande à la Chambre de consentir à l'unanimité à adopter sans débat la motion que je viens de lire.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Madame le Président, je voudrais une explication. Dans sa motion, le leader parlementaire, emploie les termes «banques à charte du Canada». Il se souvient peut-être que bien des banques peuvent s'être constituées depuis la dernière réforme bancaire. Il y a déjà de 30 à 40 banques constituées en vertu de lettres patentes. Ces banques étaient-elles considérées comme des banques étrangères établies au Canada avant la réforme bancaire et par conséquent, seront-elles laissées de côté par le comité?

M. Pinard: Madame le Président, je crois que les attributions du comité sont très larges. Nous n'avons pas l'intention de limiter son mandat à la Chambre des communes. Le comité étudiera la question et il prendra une décision à ce sujet. S'il juge bon, pour plus de clarté, de venir réclamer des pouvoirs supplémentaires ou des attributions plus précises, nous étudierons la question. Mais à ce stade-ci, je crois que les attributions sont assez larges pour inclure les bénéfices des banques à charte et, je suppose, des banques dont mon honorable collègue vient de parler.

• (1520)

(La motion est adoptée.)

Attribution de temps

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ATTRIBUTION DE TEMPS POUR LES DÉLIBÉRATIONS À L'ÉTAPE DE LA 2E LECTURE DU BILL C-89

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics) propose:

Que, pour le bill C-89, tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation et la loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement, un jour de séance soit alloué à l'étude du bill à l'étape de la deuxième lecture; et que quinze minutes avant l'expiration du temps, réservé à l'étude des mesures d'initiative gouvernementale ce jour-là, toutes délibérations soient interrompues, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre, et toutes motions nécessaires pour mettre fin à l'étape de la deuxième lecture soient mises aux voix sur-le-champ et sucessivement, sans autre débat ni amendement.

M. Clark: C'est honteux!

M. Cosgrove: Madame le Président, il y a trois mois presque jour pour jour je demandais pour la première fois à tous les députés d'appuyer les mesures proposées dans le bill C-89 et de prendre leur urgence en considération. Voici les deux derniers paragraphes des observations que j'ai faites ce jour-là:

Il appartient à la Chambre de concrétiser l'intérêt manifeste qu'elle porte à ce problème, . . . tout en aidant les Canadiens se trouvant dans une situation précaire à cause des taux d'intérêt. Je déposerai un projet de loi tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation. Il s'agit d'une mesure législative importante qui permettra au gouvernement d'aider les propriétaires à renouveler leur hypothèque . . . Elle permettra au gouvernement d'aider ceux qui achètent une maison pour la première fois en créant un instrument hypothécaire inexistant dans la loi actuelle. Elle permettra de favoriser la construction de logements locatifs en permettant à la SCHL d'offrir des prêts plus importants à cet effet . . .

L'attitude du gouvernement a justifié la confiance que j'ai placée en lui, et j'espère bien que l'adoption rapide de ce projet de loi, dont les Canadiens ont tous grand besoin, nous le savons, prouvera que l'on peut faire confiance à tous les députés lorsqu'il s'agit de faire preuve de jugement.

J'aurais souhaité que les députés se montrent à la hauteur de cette confiance.

En avril 1980, le discours du trône a donné les grandes lignes de l'action que le gouvernement avait l'intention d'entreprendre dans le domaine du logement, ce qui aurait dû préparer les députés. Le discours du trône déclarait que le gouvernement allait s'appliquer:

. . . à aider ceux pour qui la renégociation de l'hypothèque sur leur maison constituera un fardeau trop lourd en cette période particulièrement difficile, afin de leur éviter le cauchemar d'une saisie hypothécaire.

Nous avons décrit comment le gouvernement allait s'y prendre. Nous étions persuadés que nous pouvions réaliser cet objectif:

. . . sans que le gouvernement ait à instaurer un programme de subventions coûteuses.

Ces indices ont été donnés à l'opposition il y a bien des mois. C'est exactement ce que faisait le programme canadien pour le renouvellement d'hypothèques qui fut présenté dans le budget du 12 novembre. Il donnait suite aux intentions du gouvernement que j'ai énoncées. Ce programme vise à aider les Canadiens qui ne peuvent compter sur leurs seules ressources, au moyen de garanties, par le report des intérêts ou par des subventions d'au plus $3000 par famille.

La mesure législative a été déposée à la Chambre en décembre. J'ai fait livrer l'avant-projet par porteur aux critiques des partis de l'opposition en matière de logement. En janvier, avant la reprise de la session à la Chambre, j'ai essayé d'obtenir la collaboration des partis en m'adressant à leurs représentants respectifs—représentante, dans le cas du Nouveau parti démocratique.

Nous débattons ce bill depuis déjà cinq jours. La source d'inquiétude profonde pour moi—et de désappointement—est le fait que les députés de l'opposition ont demandé en octobre et en novembre que mon cabinet ou moi fassions tout notre possible pour aider les Canadiens qui se faisaient du souci à cause des renouvellements d'hypothèques. Les députés de l'opposition m'ont adressé presque 400 demandes d'aide. Cette loi est nécessaire pour que je vienne en aide, non seulement aux députés de l'opposition, mais aussi aux nombreux Canadiens qui ont demandé de l'aide en vertu des programmes établis par le bill C-89.

Par ailleurs, lorsque nos vis-à-vis sont revenus à l'automne, ils ont déposé un grand nombre de pétitions signées par des milliers de Canadiens inquiets. Pour ma part, j'ai signé plus de 10,000 lettres adressées à des Canadiens pour leur dire que le gouvernement prendrait des mesures inspirées des principes que je viens d'évoquer au cours de mes brèves remarques. Ils nous faut cette loi si nous voulons aider un grand nombre de ces Canadiens.

J'aimerais souligner ici que le budget prévoit une affectation de 350 millions de dollars d'ici deux ans pour encourager la construction de logements locatifs. Le loyer du tiers de ces logements sera fixé en fonction du revenu de l'occupant. Les députés qui ont une expérience même sommaire du domaine du logement savent qu'au fil des années, dans la plupart des provinces du Canada, ce programme s'est révélé l'un des moyens les plus efficaces de fournir un logement à loyer convenable aux Canadiens à faible revenu. La construction de ces logements est retardée par les atermoiements dans l'adoption du bill. Sans cette mesure législative nous ne pouvons progresser.

On reproche au bill de ne pas aller assez loin mais je le souligne, comme je l'ai fait au nouveau critique néo-démocrate, que les 15,000 logements prévus ne sont qu'un minimum; il n'est pas dit qu'une fois reçues les propositions et réponses des entrepreneurs en construction, ces 350 millions de dollars ne produiront pas des milliers de logements de plus que ces 15,000 initiaux. Les nombreux emplois créés par la construction de ces logements locatifs seront aussi le résultat de la mesure législative en question.

Les députés ont évoqué à la Chambre la situation qui règne dans leur circonscription et ils ont demandé l'application de programmes gouvernementaux. C'est ce qu'a fait aujourd'hui le député de Rosedale (M. Crombie). Les députés veulent que le gouvernement mette en œuvre des programmes de création d'emploi dans tout le pays. La mesure à l'étude, au sujet de laquelle nous avons demandé la collaboration de tous, est l'un des instruments qui nous permettra de résoudre ce problème. Cet investissement de 350 millions de dollars pourrait créer 70,000 années-personnes. J'espérais que cela lui aurait valu d'être accueillie plus favorablement et d'être adoptée plus rapidement. J'espérais même que le gouvernement n'aurait pas été allégé de présenter la motion que je présente aujourd'hui.

Pour conclure, je rappelle aux députés que dans le discours du trône qu'il a présenté en avril 1980, le gouvernement s'engageait à venir en aide aux plus démunis et à se pencher sur l'administration gouvernementale en général. L'un des principes découlant de cet examen est la reconnaissance du fait que les Canadiens ne favorisent pas nécessairement une plus

grande intervention gouvernementale. Ils veulent un gouvernement plus efficace. Le bill C-89 concerne la Société canadienne d'hypothèques et de logement. A en juger par les propos des députés des deux côtés de la Chambre et par les conversations que j'ai eues avec certains d'entre eux, je sais que la Société canadienne d'hypothèques et de logement a bien servi les Canadiens et leurs représentants au cours des dernières années. La Société a besoin qu'on adopte ce projet de loi pour pouvoir mieux donner suite aux réclamations et trouver les garanties, et pour émettre, en collaboration avec les institutions prêteuses, de nouveaux types de documents hypothécaires qui ont maintenant cours dans notre contexte économique changeant. On n'a rien trouvé à redire contre ces dispositions. Durant le débat de cinq jours, aucune critique n'a été formulée au sujet de ces objectifs.

• (1530)

Je dirai en terminant que j'aimerais obtenir l'appui des députés d'en face. A mon avis, la solution à ce problème difficile que le gouvernement offre dans ce projet de loi est inspirée par le bon sens et le respect d'autrui.

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, nous venons d'être témoins de ce que j'estime être un des exemples d'hypocrisie les plus remarquables depuis longtemps. Le ministre chargé de l'habitation intervient auprès de nous; il dit avoir tenté de nous cajoler pour nous inciter à poursuivre l'étude du projet de loi, mais il se trahit ensuite. Celui-là même qui a pris la parole aujourd'hui pour présenter la motion de clôture signale qu'il était question du bill C-89 dans le discours du trône en avril 1980.

Voilà combien il est urgent, monsieur l'Orateur. Il est réapparu dans l'exposé budgétaire du 12 novembre 1981. Une fois encore, voilà combien il est urgent et comment le gouvernement remplit une promesse qu'il a faite aux propriétaires canadiens dans l'exposé budgétaire en avril 1980—la Chambre n'a entrepris le débat sur cette mesure à l'étape de la deuxième lecture que le 8 février 1982, trois mois complets après l'exposé budgétaire. Et une fois encore le ministre souligne son caractère urgent.

Examinons quand le bill C-89 a été étudié depuis le début du débat à l'étape de la deuxième lecture le 8 février 1982. Le débat s'est poursuivi le 9 février, puis il a été interrompu le 10, parce que le gouvernement voulait nous faire étudier le bill C-90 sur le tarif douanier. Cela est revenu à l'ordre du jour le 11 février, puis nous n'en avons pas reparlé avant le 22 février.

Que s'est-il passé entre-temps? Il y a eu une journée réservée. Le gouvernement aurait pu l'annuler; il dirige les travaux de la Chambre et il aurait très bien pu dire qu'il voulait en finir avec le bill C-89 car il s'agissait d'une affaire urgente. Outre la journée réservée, nous avons eu le projet de loi sur le versement de prestations aux travailleurs mis à pied, le projet de loi sur Canagrex, le projet de loi visant l'impôt et l'octroi d'un pouvoir d'emprunt, une journée consacrée aux subsides, puis de nouveau le projet de loi sur le versement de prestations aux travailleurs mis à pied—tout sauf le bill C-89. Et pourtant, le ministre a le toupet de venir nous dire que la Chambre piétine et que ce projet de loi porte sur une question urgente. Nous avons eu cinq jours pour discuter de ce projet de loi. C'est tout ce dont nous avons disposé pour examiner la crise du logement et la réaction du gouvernement à celle-ci.

Il vaut la peine de consulter le compte rendu des travaux de ces cinq jours, monsieur l'Orateur. Ce n'est pas seulement les députés de l'opposition qui ont participé au débat; des députés du parti gouvernemental et des députés néo-démocrates ont aussi dit leur mot. Ce n'est que lorsque le ministre a cru que le débat s'étirait un peu trop qu'il a décidé de faire taire ses députés. Mais ce n'est pas une raison pour faire faux bond aux Canadiens et ne pas assumer nos responsabilités à leur égard.

Il n'y a pas un seul député dont les commettants ne soient actuellement aux prises avec la crise du logement.

M. Kelly: Sottise!

M. McGrath: Pourtant, le gouvernement a l'audace de recourir à la clôture après cinq jours de débat pour faire franchir l'étape de la deuxième lecture à ce bill que tout le monde appuie. Personne ne s'oppose au principe de ce bill. Ce que nous avons dit et répété les uns après les autres, c'est que le bill n'offre qu'une bien maigre pitance et ne va pas assez loin; en fait, il ne cherche pas vraiment à régler les problèmes des propriétaires ni la pénurie de logements locatifs chez nous, mais à cause de l'aide infime qu'il apporte à ceux qui sont dans la grande misère, personne ne se prononcera contre ce bill.

Le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) devrait savoir qu'Étant donné qu'il s'agit d'un bill de subsides, l'opposition ne peut pas proposer d'y apporter des amendements; elle doit se contenter de dire ce qu'elle en pense, en espérant que le gouvernement se laissera convaincre et proposera lui-même ultérieurement des amendements à son bill.

Par ailleurs, la fameuse lettre signée par «les dix» qui a été publiée au moment où le débat en deuxième lecture de ce projet de loi a commencé nous a donné l'espoir que le gouvernement apporterait certaines modifications au projet de loi. La lettre en question était signée par dix ministériels de l'arrière-ban et surtout, par deux ministres.

Nous connaissons tous la teneur de cette lettre et du communiqué qui l'accompagnait. Ses auteurs réclament une nouvelle initiative dans le domaine du logement, et notamment la mise en chantier immédiate de 50,000 logements. D'après ce projet de loi, on ne construira que 15,000 logements supplémentaires. Nous avions de bonnes raisons de croire que cette lettre produirait un effet, et que, dans le cas contraire, nous nous trouverions dans l'obligation de signaler au gouvernement que ce projet de loi ne vise pas à enrayer la pénurie critique de logements qui sévit au Canada.

Je voudrais citer un passage du document qui a fait l'objet d'une fuite, monsieur l'Orateur. Dans ce document, il est question des conséquences des taux d'intérêt élevés, le problème que ce projet de loi est censé résoudre, puis on cite un passage d'une note de service que le ministre chargé du logement a envoyé à ses collègues du cabinet. D'après lui, il risque non seulement d'y avoir pénurie sur les marchés locatifs mais il y aura des listes d'attente et il faudra sans doute partager un logement avec la famille et avec les amis. On dit ensuite dans ce document que nous assistons à une grave détérioration de la situation du logement qui s'était progressivement améliorée sur une période de 35 ans.

Ce n'est pas l'opposition officielle, monsieur l'Orateur, ni le Nouveau parti démocratique qui a dit cela; c'est ce que le ministre lui-même a dit à ses collègues il y a quelques mois à peine. Pourtant, le ministre a le toupet de priver les députés de

leur seule possibilité d'essayer de faire comprendre au gouvernement qu'il existe une crise du logement au Canada et que le gouvernement n'est pas parvenu à l'enrayer avec les budgets de 1980 et de 1981 et ce, après cinq jours de débat et tout en sachant très bien que le projet de loi sera appuyé par la plupart des députés, même si on lui reproche de ne pas être suffisant.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: C'est ça notre responsabilité, monsieur l'Orateur. Il suffit que nous consultions les propres prévisions du ministre. Cette année, nous avons besoin de 77,500 logements, mais combien en aurons-nous? Nous en aurons 15,000 parce que, au dire du ministre lui-même, on ne construira aucun logement locatif au Canada cette année, sauf ceux qui sont subventionnés par l'État. Nous savons que la seule assistance que recevront les constructeurs de logements locatifs cette année—et ils n'y ont pas tous droit—est le prêt de $7,500 sans intérêt. Le nombre de logements sociaux construits cette année baissera sensiblement. Ce sont des détails que le ministre trouvera dans le budget. Nous avons construit 30,000 logements l'an dernier, mais cette année le gouvernement n'a pas l'intention d'en construire plus de 25,000.

Fait étonnant, le ministre des Travaux publics, un homme sincère, honnête et honorable, cherche à innocenter le gouvernement d'avoir mal géré l'économie. Le gouvernement a peut-être une excuse pour sa mauvaise gestion de l'économie, monsieur l'Orateur, mais certainement pas pour son abus de la Chambre!

Des voix: Bravo!

• (1540)

[*Français*]

M. Dennis Dawson (Louis-Hébert): Monsieur le président, je dois admettre que je suis étonné, car à chaque fois que je prends la parole à la Chambre après un ministre de l'ancien gouvernement progressiste conservateur, je constate que ce dernier donne aux libéraux des leçons, parce que l'honorable député était membre d'un gouvernement qui avait à l'époque, en 1979-1980, décidé d'abolir la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le mot d'ordre, c'était la privatisation. Il fallait donner à l'entreprise privée la responsabilité dans le domaine de la construction et du logement. L'honorable député était membre de ce gouvernement-là. Peut-on le croire sérieux lorsque, aujourd'hui, il nous dit qu'ils vont probablement appuyer ce bill, monsieur le président? Je pense que c'est tout simplement de l'hypocrisie. Ils ont débattu ce bill ici pendant six jours. Il y aura une autre journée de débat aujourd'hui et une autre lundi prochain, sept jours de temps, puis ensuite il nous dit qu'ils vont probablement voter pour le bill, monsieur le président.

C'est de l'hypocrisie, monsieur le président, et je pense que les Québécois, les Canadiens, vont s'en apercevoir, parce que, à toutes fins pratiques, s'il regarde ce que propose le ministre, c'est tout simplement aider à la relance non pas uniquement par le biais du gouvernement mais en aidant l'entreprise privée dans la relance de l'industrie de la construction. Venant d'une circonscription résidentielle, je sais fort bien ce que ça peut impliquer pour l'entreprise privée et pour les promoteurs et les constructeurs dans ma circonscription. Je vis dans une circonscription où grâce à ce gouvernement plusieurs projets de résidences pour personnes âgées ont été construites avec les fonds du gouvernement mais avec la collaboration de l'entreprise privée, qu'il s'agisse de pavillons pour personnes âgées, de pavillons qui ont été construits en collaboration par le programme coopératif, je pense, monsieur le président, qu'on n'a pas à recevoir de leçon de l'honorable député et de son parti; ils ont prouvé lorsqu'ils formaient le gouvernement qu'ils n'étaient pas capables de gouverner, et les Canadiens les ont jugés sur ce fait-là.

Monsieur le président, j'aimerais en profiter aussi. Je suis reconnaissant d'avoir l'occasion de traiter des mesures qui sont déposées devant la Chambre, et d'étudier les propositions avancées étant donné qu'elles revêtent tellement d'importance pour les Canadiens. J'ai entendu de nombreux députés d'en face se plaindre depuis plusieurs longues semaines à maintes reprises que le projet de loi ne va pas assez loin. J'ai entendu les députés faire la lecture de lettres déplorant la situation particulièrement fâcheuse de leurs propres électeurs. Je me demande jusqu'à quel point ils se soucient, jusqu'à quel point ils veulent vraiment assumer leurs responsabilités et prêter une oreille attentive à cette détresse qu'ils ont reçue de leurs électeurs. C'est cela que nous faisons, monsieur le président. Nous arrêtons de parler et nous agissons. S'ils avaient été plus réceptifs, ils auraient sans délai permis l'adoption du projet de loi parce que c'est ce que les Canadiens veulent. S'ils étaient responsables, ils cesseraient de parler de cette idée grandiose d'ajouter au projet de l'argent dont nous ne disposons pas, cette opposition qui dit que le gouvernement dépense trop; on a pu constater toute la semaine au sujet de la question du dépôt des crédits qu'ils trouvent qu'on dépense trop, et pourtant ils se lèvent constamment dans cette Chambre pour nous demander de dépenser encore d'autre argent. Je suis fier, monsieur le président, de faire partie d'une équipe qui se montre attentive aux besoins des Canadiens tout en étant consciente de ses devoirs de législateur efficace, soit de proposer et d'appuyer des mesures que le pays peut se permettre, et se montrer juste à l'égard de ses électeurs.

Monsieur le président, l'incidence des régimes canadiens, de renouvellement d'hypothèques et de construction de logements locatifs pourrait être vraiment spectaculaire. De nombreux députés d'en face ont fait état de la présente crise du logement que traversent les Canadiens de toutes les régions. Parlons donc du cas précis de familles canadiennes qui devront consacrer plus de 30 p. 100 de leur revenu brut pour se loger. Quelle ironie d'entendre cela des députés de l'opposition! Le projet de loi actuel vise précisément à modifier et à venir en aide à ces cas vraiment dignes d'attention. Je vous demande, monsieur le président, pourquoi les partis de l'opposition continuent d'éterniser ce débat. S'ils sont réellement conscients de la nécessité de ce projet de loi, ils auraient dû l'appuyer depuis qu'il est débattu dans cette Chambre. Ce projet de loi prévoit consacrer 350 millions de dollars à des initiatives relatives au logement qui ne demandent qu'à être mises en œuvre pour les Canadiens, avec la collaboration de l'entreprise privée, des constructeurs et des promoteurs partout dans le Canada, partout dans le Québec, et en ce qui me concerne dans la circonscription de Louis-Hébert, cela va être grandement apprécié par les gens du milieu, par ceux qui cherchent des résidences et qui cherchent à en construire. Cela représenterait un premier élan vers la relance de l'industrie de la construction domiciliaire au Québec et au Canada.

Il y a 350 millions de dollars, dis-je, qui sont destinés à aider les Canadiens en quête de logements locatifs et qui seront aux prises avec des problèmes de renouvellement hypothécaire. Il est possible de créer 70,000 emplois, savoir les emplois nécessaires qui découleront directement de l'adoption de ces mesures. Monsieur le président, tous les Canadiens qui attendent que les honorables députés d'en face passent aux actes ressentent un profond ressentiment face à ce mépris envers leurs problèmes de logement, et je pense que la population, monsieur le président, va pénaliser les députés de l'opposition face à ce problème. Il faut absolument que ça change. Les modifications proposées aux dispositions législatives aideraient non seulement ceux qui en ont vraiment besoin, mais permettraient aussi à la Société canadienne d'hypothèques et de logement de fonctionner d'une façon plus efficace. Elles mettraient les acheteurs de maison à même de tirer profit de techniques hypothécaires innovatrices, tout en donnant à la Société canadienne d'hypothèques et de logement plus de latitude quant aux genres de prêts qu'elle pourrait garantir. Et non seulement la Société pourra-t-elle mieux réagir aux contraintes du marché, mais elle pourra aussi continuer à jouer et à améliorer son rôle de chef de file dans le secteur de l'habitation, rôle qu'elle assure depuis maintenant 35 ans avec l'appui de ce gouvernement, et qu'elle va continuer à jouer à l'avenir. Bien sûr, il en résulte directement quelque chose pour les Canadiens en général qui seront, ils le sont d'ailleurs déjà, les gens les mieux logés au monde. Les mesures proposées dans le projet de loi C-89 concentrent le concours du gouvernement sur des régions cibles et précises pour faire en sorte que le marché canadien de l'habitation prévoie à la fois un stock suffisant de logements locatifs et abordables pour l'accessibilité à la propriété.

A mon avis, prolonger ce débat, comme le font les honorables députés de l'opposition officielle, équivaudrait à nier le droit des Canadiens d'avoir accès à l'aide dont ils ont besoin et cela ne doit plus être toléré. Nous avons vu le député qui m'a précédé parler de son indignation, et ce qui indigne les Canadiens, ce qui nous indigne nous, de ce côté-ci de la Chambre, c'est le fait d'avoir perdu du temps sur un projet de loi qu'à toutes fins pratiques ils vont probablement appuyer, parce qu'ils savent que c'est ce que les Canadiens veulent et c'est ce que les Canadiens vont avoir dès lundi soir prochain.

[*Traduction*]

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas vous ôter vos illusions. En imposant la clôture pour cette loi, on fait affront à la Chambre des communes et aux citoyens du Canada, surtout ceux qui, tout au long de l'année dernière, ont essayé de trouver de l'aide pour faire face à l'escalade du coût du logement causée directement par la politique du gouvernement. Il est ridicule de prétendre que le gouvernement n'a plus besoin de l'avis des députés des quatres coins du pays quant aux conséquences de cette mesure pour les citoyens de leur région, simplement parce que nous avons passé cinq jours à en discuter.

Je signale à la Chambre que nous devons, au contraire, lancer une offensive générale, dans tous les coins du pays, contre les principaux problèmes en matière de logement. Nous ne voyons rien de tel dans cette mesure. Il y a quelques mois à peine, 15,000 ou 20,000 personnes ont manifesté disant qu'elles n'avaient plus les moyens de conserver leurs maisons à cause de la politique du gouvernement à l'égard des taux d'intérêt. Il y a trois mois à peine, 100,000 personnes protestaient à la porte du Parlement parce qu'elles n'avaient pas les moyens de se loger. Le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) nous a alors proposé une mesure qui permettra peut-être de construire 15,000 logements. On a démontré qu'il fallait chaque année au moins 70,000 logements de plus que nous n'en construisons actuellement. Le ministre se lamente parce que nous avons mis cinq jours à discuter de la crise du logement, et parce qu'il n'a pas le temps de rester si longtemps à la Chambre.

On ne peut pas imposer la clôture pour une mesure pareille. La Chambre des communes devrait au contraire consacrer tout son temps à étudier comment nous pouvons construire des maisons, comment donner du travail aux gens en leur faisant construire des maisons, et comment offrir aux gens des hypothèques à des taux raisonnables, que ce soit pour le renouvellement des hypothèques, la construction de maisons neuves ou de nouvelles hypothèques, indispensables si nous voulons donner aux Canadiens les conditions de logement auxquelles ils ont droit. Je ne parle pas d'une ambiance de luxe. Je ne parle pas de maisons avec deux ou trois salles de bains et cinq ou six chambres à coucher sur des lots d'une acre. Je parle de modestes maisons de trois chambres à coucher où des enfants peuvent être élevés selon les moyens financiers de cette famille.

• (1550)

Je voudrais signaler, monsieur l'Orateur, durant les quelques minutes à ma disposition, qu'il ne faut pas être un spécialiste financier pour se rendre compte de ce qui se passe au Canada depuis deux ou trois ans. On trouve partout des exemples frappants de l'incurie du gouvernement actuel dans le domaine de l'habitation. Toutefois, celui qui me vient d'emblée à l'esprit est celui des frais fixes élevés que doivent acquitter les propriétaires et locataires par rapport à leur revenu.

En 1978, dans la ville de Vancouver, un particulier ou une famille consacrait 30 p. 100 de son revenu au logement. Au quatrième trimestre de 1981, cette proportion avait atteint 56.7 p. 100 pour le même revenu familial. En 1978, à Toronto, une famille devait dépenser 32.9 p. 100 de son revenu pour se loger; au quatrième trimestre de 1981, c'était 47.5 p. 100. En 1978, une famille d'Halifax devait dépenser 29.5 p. 100 de son revenu pour se loger; au quatrième trimestre de 1981, c'était 38.5 p. 100. En 1978, un famille de Saint-Jean, à Terre-Neuve, devait dépenser 27.3 p. 100 de son revenu pour se loger, et en 1981, c'était 38.2 p. 100.

Le même phénomène se répète dans toutes les localités de notre pays. La proportion de leur revenu que les familles doivent payer pour se loger convenablement monte en flèche. Ce que le ministre, qui est absent, a fait de mieux depuis qu'il assume ses fonctions, c'est de ne pas être là. Quand il est là, il ne fait rien qui vaille pour accroître les mises en chantier. Tout ce qu'il a pu dire pour tenter de convaincre ses collègues du cabinet d'intervenir pour réduire les taux d'intérêt élevés sur les prêts hypothécaires est tombé dans l'oreille de sourds.

Attribution de temps

Je ne peux croire que le ministre aurait l'audace et le culot de venir nous dire qu'il n'y a rien d'autre, que c'est tout ce qu'il a à nous annoncer. Il a ajouté sur un ton désinvolte: «Oh, il y aura autre chose». Quand nous en dira-t-il plus long et en quoi consisteront ces autres choses?» Comme vous et moi, monsieur l'Orateur—vous le savez aussi bien que n'importe quel député—le gouvernement sait que les mises en chantier ont accusé une baisse spectaculaire cette année par rapport à l'année d'avant, et les chiffres de l'année d'avant étaient supérieurs à ceux de l'année précédente. Dans toutes les villes du pays, d'un océan à l'autre, les frais fixes pour le logement ont augmenté.

La SCHL a pris, au titre du logement, des engagements que l'on s'attendrait à voir se multiplier avec l'accroissement des besoins dans ce domaine. Mais que constate-t-on? On constate que ses engagements dans le secteur du logement ont baissé sensiblement dans le budget de 1982, même si le ministre a admis du bout des lèvres qu'il y avait une crise du logement. Dans toutes les agglomérations du pays, il est pratiquement impossible de trouver des prêts hypothécaires à des prix raisonnables. Essayez d'obtenir un prêt hypothécaire, monsieur l'Orateur, ou de refinancer votre maison aujourd'hui. S'il s'agit d'une maison modeste, comme je l'imagine, je sais que vous aurez beaucoup de mal à dénicher une société de prêts hypothécaires qui vous prêtera l'argent nécessaire. Ce n'est peut-être pas votre cas, car vous êtes grassement rémunéré. Mais c'est certes le cas de bien des contribuables moyens. Dans ma propre localité, où habite aussi le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro), qui m'écoute attentivement ou qui fait un somme—non, il m'écoute attentivement, de toute façon, je n'étais pas sérieux, parce que je savais bien que vous étiez éveillé—mais savez-vous, monsieur le ministre, que dans votre propre circonscription, certaines des sociétés de prêts hypothécaires ont rayé d'un trait rouge . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député connaît la règle de la Chambre qui exige qu'il adresse ses observations à la présidence.

M. Deans: Monsieur l'Orateur, savez-vous que le ministre sait que dans sa propre localité, les sociétés de prêts hypothécaires refusent de prêter de l'argent aux habitants de certains quartiers? Elles les ont rayés d'un trait rouge. Elles refusent de prêter de l'argent même à des gens qui font religieusement leurs versements hypothécaires tous les mois. Si quelqu'un appelle la Société canadienne d'hypothèques et de logement et demande son aide pour acheter une maison modeste grevée d'un hypothèque de $30,000, la réponse est inévitablement et invariablement non, parce qu'il n'y a pas d'argent. La Société ne s'occupe plus d'hypothèques, même à titre de prêteur de dernier recours.

Si la proposition législative du ministre nous déplaît tellement et si nous refusons absolument de permettre qu'elle soit adoptée sans problème, c'est parce qu'elle ne fait rien pour résoudre les graves problèmes de logement qui existent au Canada. Je signale au ministre qui lira mon discours ce soir en rentrant chez lui, qu'il est absolument essentiel de prendre les mesures nécessaires pour construire des maisons à un prix abordable, et que nous refusons d'approuver un bill comme celui-ci.

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'aurais quelques observations à faire sur la légitimité de mettre fin au débat à l'étape de la deuxième lecture pour en finir une fois pour toutes et venir en aide aux Canadiens qui se ne trouvent dans une situation désespérée à cause de leurs hypothèques.

Je commencerai par dire ce que je pense des propos du député de Hamilton-Mountain (M. Deans). J'ai été déçu de l'entendre répéter plus d'une fois que nous invoquons aujourd'hui la clôture.

M. Deans: C'est la clôture.

M. Smith: Pas du tout! Quiconque connaît le Règlement sait que la clôture est prévue à l'article 33 du Règlement. La clôture est un moyen qui, depuis 1913, a servi à l'occasion quand les conservateurs l'ont invoquée. Même si, depuis un siècle, nous avons occupé le pouvoir beaucoup plus longtemps que les conservateurs, les gouvernements conservateurs ont invoqué la clôture plus souvent que les gouvernements libéraux l'ont fait. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas la clôture.

M. Deans: Oui, c'est la clôture!

M. Smith: Nous demandons à appliquer l'article 75(c) du Règlement, qui a trait à l'attribution de temps pour le débat. C'est un mécanisme légitime et raisonnable auquel le gouvernement peut recourir quand il est clair, évident et manifeste qu'il a affaire à de l'obstruction systématique. Et c'est assurément le cas en l'occurrence.

M. Miller: Ridicule!

M. Smith: On a dit que le débat à l'étape de la deuxième avait duré cinq jours. En réalité, la Chambre a débattu ce projet de loi le 8 février . . .

M. Hawkes: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le secrétaire parlementaire ne voudrait certainement pas induire sciemment la Chambre en erreur. Toutefois, il lui suffit de se reporter à l'article 33 pour voir que son objet, la clôture, n'est nulle part mentionné dans la motion.

M. Smith: Monsieur l'Orateur, j'espère que cette intervention ne sera pas défalquée de mon temps de parole. Je puis assurer au député que si jamais il se donnait la peine de lire des ouvrages comme le Canadian House of Commons Procedure and Reform de John Stewart, 1 «*Jurisprudence parlementaire*» de Beauchesne, et ainsi de suite, il verrait qu'on reconnaît en général que la clôture est prévue en fait à l'article 33 du Règlement qui a été adopté en 1913 par le gouvernement Borden. Le député aurait intérêt à suivre un petit cours d'histoire pour se rafraîchir la mémoire à ce sujet et être en mesure ensuite de faire des interventions plus intelligentes.

Quoi qu'il en soit, ce projet de loi a été étudié à l'étape de la deuxième lecture les 8, 9, 11, 22, 23 et 24 février. Nous avons donc consacré six jours à la deuxième lecture.

• (1600)

Ajoutons-y le débat d'aujourd'hui ainsi que la journée de l'opposition, lundi, ce qui donne huit jours. Mardi, lorsque le président du Conseil du Trésor a déposé le budget principal des dépenses, il a eu un échange avec le leader de l'opposition, au cours duquel il a invité l'opposition à collaborer afin que le projet de loi soit adopté. Le député du Yukon (M. Nielsen) est intervenu pour dire que le débat n'avait duré que trois jours et demi ou quatre jours, alors qu'il avait fallu sept jours, en décembre 1979, pour débattre du projet de loi sur la déductibilité des intérêts hypothécaires que le gouvernement conservateur avait proposé. Il demandait un nombre de jours équivalent. Monsieur l'Orateur, voilà qui révèle on ne peut mieux que les conservateurs ne tiennent pas à débattre de la proposition pour ce qu'elle vaut mais cherchent véritablement, je ne sais pourquoi, à faire de l'obstruction.

Il est clair qu'en comptant aujourd'hui et lundi, nous aurons consacré huit jours de débat à l'étape de la deuxième lecture du bill. Cela mis à part, et étant donné que ces mesures figuraient dans l'exposé budgétaire, on peut dire qu'on en a parlé passablement durant le débat sur le budget. Il est parfaitement clair, monsieur l'Orateur, que nous avons affaire ici à de l'obstruction systématique, particulièrement de la part de l'opposition officielle. Il s'agit donc vraiment de décider si nous allons ou non redevenir sérieux et nous efforcer de procurer ce programme aux gens qui en ont besoin.

En effet, lorsque je me rends à mon bureau de circonscription à Toronto pour recevoir mes électeurs, chose que je tâche de faire chaque week-end, il ne se passe guère de semaine sans que quelqu'un ne vienne me soumettre un problème d'hypothèque. J'examine les faits et les chiffres qu'on me présente et dans un certain nombre de cas—je ne puis bien sûr citer de noms car je ne voudrais embarrasser personne—je puis assurer à la Chambre que ce programme apporterait effectivement un secours absolument nécessaire. Il est déraisonnable de s'y opposer. Les néo-démocrates soutiennent que le programme est insuffisant. Je ne sais pas très bien ce qu'en pense l'opposition officielle à cet égard, je n'ai pas réussi à la comprendre clairement, mais rien ne permet de croire que les Canadiens s'en trouveraient mieux s'ils ne pouvaient se prévaloir des mesures que le programme vise à mettre en œuvre.

Il y a sûrement des cas de Canadiens qui avaient établi leur budget de manière à pouvoir s'acheter une maison qu'ils avaient parfaitement les moyens de se payer à une époque où les taux d'intérêt étaient assez bas et qui se retrouvent maintenant dans de beaux draps sans qu'ils n'y soient cependant pour rien. Peut-être certains ménages disposaient-ils à un moment donné de deux revenus. Il se peut qu'ils aient eu des enfants depuis, que la femme ait décidé de rester à la maison, et que le revenu familial s'en soit trouvé réduit au moment où grimpaient les taux d'intérêt. Ils ont besoin d'aide. Le temps est venu d'être sérieux à ce sujet et d'adopter le programme.

On a beaucoup parlé d'amendements ici aujourd'hui. Certains semblent avoir oublié que nous en sommes présentement à l'étape de la deuxième lecture. Nous allons discuter de ce bill au comité, nous en discuterons à l'étape du rapport, et si quelqu'un pense que d'une façon ou d'une autre on n'aura pas la chance de proposer d'amendements à cause de ce qui se passe ici aujourd'hui, je ne pense pas qu'il comprenne quoi que ce soit à la procédure.

Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, je trouve raisonnable la mesure que nous prenons aujourd'hui et que plus tôt nous aurons adopté le projet de loi, mieux nous servirons les intérêts des Canadiens qui ont besoin de ce genre d'aide.

[*Français*]

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je ne pourrais rester silencieux sur ce débat assez particulier quant au refus du gouvernement d'accepter sérieusement nos revendications. Lorsque j'entends les ministériels dire que nous avons exploité un peu la Chambre en débattant durant six jours sur une question aussi vitale, à mon avis, cela est renversant et scandalisant. Je me souviens, il y a à peine deux ans, je crois, que ces mêmes gens de l'autre côté de la Chambre ont bloqué notre crédit d'impôt visant à aider des propriétaires durant deux ou trois semaines et, n'eut été de cette opposition, les 900,000 propriétaires, aujourd'hui, ne connaîtraient pas les difficultés qu'ils connaissaient. On ne saurait prétendre, comme le ministre tente de nous le faire croire, que cette loi va répondre à ces milliers de propriétaires qui vivent dans l'incertitude et qui ne savent pas encore si 1982 ne leur réserve pas la perte de leur maison. Les crédits alloués dans ce projet de loi correspondent à peu près à 10 p. 100 de ceux qui en ont véritablement besoin et le nombre d'unités de logement ne correspond absolument pas à la demande par rapport à l'absence de mesures et de politiques de ce gouvernement, et cela depuis déjà deux ans.

Des libéraux du Québec récemment recommandaient, le ministre en est au courant, un minimum de 50,000 unités de logement. Le projet de loi est loin de recommander ce même nombre d'unités de logement. Le ministre a peur que ses collègues députés ne puissent résister à la tentation de se lever et de condamner publiquement à la Chambre son projet de loi. Alors voilà une des raisons, j'imagine, pour laquelle il a demandé à son parti de nous imposer la clôture sur ce débat, parce qu'il est difficile pour les députés d'en face de continuer à pratiquer un silence religieux et à accepter que le ministre responsable ou que le ministre des Finances (M. MacEachen) les oblige à trahir leur propre signature sur une lettre qui est devenue presque mémorable et historique aujourd'hui.

Je comprends que le gouvernement actuel se trouve dans une position difficile devant le devoir que remplissent actuellement les députés de l'opposition, lesquels ne font que représenter les sentiments de leurs électeurs dans chacune des circonscriptions qu'ils représentent. Peut-on également demander autant aux ministériels de défendre aussi farouchement et aussi honnêtement les problèmes auxquels ils font face actuellement? Ils nous donnent aujourd'hui une preuve qui nous scandalise en nous limitant sur cette question qui mérite et qui oblige un député de l'opposition à exercer toute la pression possible pour faire comprendre le bon sens et à ramener le ministre responsable de l'habitation à des propositions beaucoup plus respectueuses vis-à-vis de la population canadienne qu'il ne le fait actuellement.

Le ministre ne nous a pas dit, par exemple, que la semaine passée les représentants de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ne se sont pas gênés pour dire qu'il n'y avait aucun redressement possible dans le domaine de l'habitation avant six mois, et que dans six mois on pourra peut-être démarrer lentement. Le ministre sait parfaitement bien qu'à peu près rien ne va bouger compte tenu des effets ou des mesures insuffisantes du budget que le ministre des Finances a présenté l'automne dernier. Le ministre ne nous dit pas ces choses-là. Il ne fait simplement que nous demander de passer rapidement une petite pilule qui ne guérirera pas la maladie dont on souffre actuellement dans le domaine du logement. Le ministre se garde bien de nous dire les projections et la période difficile que nous allons traverser s'il n'est pas capable d'obtenir du ministre des Finances ou du cabinet des crédits supplémentaires.

J'écoutais le député de Louis-Hébert (M. Dawson), un député de ma province, qui se disait fier du gouvernement dans le domaine de l'habitation et de la construction. Peut-on être fier, monsieur le président, d'être responsable d'une équipe qui a créé la mort dans l'industrie de la construction? J'aurais honte de faire partie d'une équipe responsable d'avoir enlevé des crédits de notre politique de crédits d'impôt qui aurait tellement aidé les propriétaires aujourd'hui. J'aurais honte de faire partie d'une équipe qui répond à 10 p. 100 d'une demande vitale actuellement pour ceux qui ont le droit dans ce pays à avoir leur propre maison et particulièrement à ces 10 p. 100 de ceux qui auront de la difficulté à éviter la perte de leur maison. Ces gens-là se disent fiers de l'effort que fait actuellement le ministre responsable de l'habitation. Je ne dis pas, et je le répète, que le ministre n'a pas tenté d'obtenir du cabinet des ministres ou du ministre des Finances un budget plus représentatif et plus responsable. Je ne dis pas qu'il n'a pas fait des efforts, mais il a failli s'il a fait une demande au ministre responsable pour des crédits additionnels. Les députés de ce gouvernement ont failli et actuellement ils trahissent définitivement la demande qui vient de la collectivité canadienne. Et on applaudit de l'autre côté! Et on tente de nous bâillonner, de ce côté-ci, parce que nous essayons, et c'est le moyen de pression que nous avons, en tant que membres de l'opposition, de forcer le gouvernement à agir et de le ramener à la raison. Mais non on continuera de sourire, et les deux ministres qui ont recommandé ce minimum de 50,000 logements, ces huit députés qui ont eu au moins ce courage de rendre la lettre publique mais qui ont déçu beaucoup de Québécois vendredi dernier en s'assoyant comme d'habitude et en suivant les directives du premier ministre (M. Trudeau)—c'est scandalisant, monsieur le président, quand on regarde tout cela!

Ces gens-là, aujourd'hui, tentent de nous empêcher de parler et de continuer à agir et se privent de profiter de l'occasion pour ramener le ministre à la raison et de forcer le gouvernement à répondre de façon plus respectueuse aux demandes que nous connaissons. Bien sûr, certains diront qu'ils nous plaignent de ce côté-ci parce que nous faisons les recommandations et les représentations qui s'imposent dans ce Parlement, mais ce n'est pas possible, monsieur le président, d'accepter. J'espère que ce n'est pas de l'ignorance de leur part. Serait-ce de l'hypocrisie vicieuse, monsieur le président, que de refuser de répondre à un besoin aussi vital? Ces gens-là nous accusent aujourd'hui de tenter de priver d'une aide substantielle quelques propriétaires quand ils nous ont refusé une politique qui était pourtant très bien reçue et qui allait apporter un correctif à tous ces propriétaires qui de toute façon faisaient face à des remboursements d'hypothèques très difficiles. Ce sont ces gens-là qui, il y a deux ans, pendant deux semaines ont combattu un projet de loi, qui aurait été un remède à la situation et qui aurait permis de relancer le domaine de la construction et d'éviter la perte de milliers d'emplois. Ces gens-là sont responsables de la situation actuelle, et ils tentent de nous bâillonner, de nous priver de notre droit de parole, parce que nous voulons saisir le ministre responsable de façon à ce qu'il se sente obligé d'agir et que ce gouvernement comprenne une fois pour toutes les besoins vitaux d'une société, ce qui permettrait de relancer la construction et à des milliers d'individus de posséder leur propre maison. Voilà le genre de gouvernement que nous avons, voilà pourquoi nous insistons et pourquoi nous nous opposons à ce projet de loi, parce qu'il ne correspond pas suffisamment aux besoins de notre pays. Bien sûr qu'on ne pourra pas refuser d'appuyer un projet de 15,000 unités, mais ce que nous voulons faire sentir à ce gouvernement, c'est que cela est insuffisant, que cela ne répond pas aux besoins actuels des Canadiens. Ils le savent mais ils n'ont pas le courage de se lever et d'assumer honnêtement leurs responsabilités. Je regrette, monsieur le président, mais nous ne lâcherons pas aussi longtemps que la démocratie de ce Parlement sera possible, mais aujourd'hui, il s'agit d'un geste de dictature, d'un geste indécent, et j'aurais honte de faire partie d'un gouvernement qui agirait de la sorte.

• (1610)

[*Traduction*]

M. Roger Simmons (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots du programme canadien de renouvellement des hypothèques en liaison avec la situation à Terre-Neuve et en regard des manœuvres de l'opposition visant à retarder l'adoption du bill. En fait, j'ai lu une partie du courrier que mes électeurs m'ont adressé et j'ai parlé avec plusieurs de mes collègues. Il est de plus en plus clair que les manœuvres de l'opposition destinées à ralentir le déroulement des travaux de la Chambre placent certaines personnes dans une situation dramatique.

M. Blaikie: C'est dans un mois que l'on remet les oscars, Roger.

M. Cosgrove: Il n'y a vraiment pas de quoi rire.

M. Simmons: L'opposition se réjouit probablement de ses manœuvres d'obstruction, mais je tiens à dire qu'il y a certaines personnes dans ma circonscription que cela n'amuse pas du tout, parce que cela leur cause des problèmes économiques sérieux.

J'aimerais dire un mot d'une catégorie particulière de citoyens qui attend avec impatience le programme de renouvellement hypothécaire. Je veux parler des jeunes couples qui, à Terre-Neuve, risquent de perdre leur maison.

M. Blaikie: C'est la faute de votre politique des taux d'intérêt.

M. Blenkarn: Vous augmenter la dette.

M. Simmons: Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, le prix des maisons a beaucoup augmenté à Terre-Neuve; par ailleurs, il y a un afflux de travailleurs. Ces dernières années, de nombreux habitants de la province qui avaient prévu cette hausse des prix ont acheté une maison tant qu'ils pouvaient encore se le permettre. Pour les Terre-Neuviens, et surtout pour ceux qui habitent de petites localités comme les 135 localités que j'ai l'honneur de représenter ici, posséder une maison est une tradition très ancrée. Cela fait partie du mode de vie.

Il se peut que ces gens aient un peu trop présumé de leurs moyens financiers lorsqu'ils ont acquis leur maison; mais ils ont estimé, et à juste titre, je crois, que c'était là leur seule chance, leur meilleure chance de posséder une maison. Ces gens sont aujourd'hui nombreux à devoir renouveler leur hypothèque. Contrairement à ce que beaucoup disent, ils ne veulent pas de l'aide du gouvernement. Ils préfèrent s'en sortir eux-mêmes, se débrouiller tout seuls. Toutefois, les temps ne sont pas faciles. Quand le taux de chômage est très élevé, il est doublement difficile de joindre les deux bouts.

Je dois dire que je représente une région comptant deux principaux bassins de population où le chômage est particulièrement important, où, en fait, le taux de chômage est le plus élevé au Canada, atteignant parfois 70 ou 75 p. 100.

Une voix: A cause de la politique libérale!

M. Simmons: C'est justement les jeunes ménages, qui n'ont pas les nouveaux emplois fortement rémunérés mais qui ont ces maisons si importantes, que le Régime de renouvellement hypothécaire canadien va aider. Voilà ceux que ce programme a pour but d'aider . . .

M. Blenkarn: Comment?

M. Simmons: . . . si nous arrivons jamais à faire adopter ce bill. Ce ne sera pas grâce à l'opposition, mais en dépit de son obstruction. Nous avons déjà dû recourir à ce moyen auparavant, et s'il s'agit d'aider les jeunes Terre-Neuviens, les jeunes propriétaires de maisons . . .

M. Blaikie: Vous parlez pour les téléspectateurs de chez vous, Roger?

M. Simmons: . . . nous sommes décidés à faire le nécessaire . . .

M. Blenkarn: Quelle aide!

M. Simmons: . . . pour surmonter, pour défaire . . .

M. Blaikie: Ce que vous avez déjà fait.

M. Simmons: . . . l'obstruction insensée de l'opposition. C'est le jeune ménage terre-neuvien qui a besoin de voir différer le paiement de ses intérêts en ce moment, afin de pouvoir réorganiser ses finances. Si le jeune ménage terre-neuvien ou le propriétaire de maison qui a besoin d'une aide allant disons jusqu'à $3,000 . . .

Une voix: Le marasme différé.

M. Simmons: . . . s'il n'a que peu ou pas d'avoir propre dans sa maison.

M. Lewis: Bonne chose!

M. Simmons: Je sais que les oppositionnels n'aiment pas ce que nous disons.

M. Blaikie: Non, nous n'aimons pas du tout le bill.

M. Simmons: Ils craignent que la vérité ne transparaisse. Ils craignent que le propriétaire moyen là-bas, le jeune terre-neuvien, ne finisse par comprendre . . .

M. Lewis: En vous écoutant?

M. Simmons: . . . que ce bill va l'aider si jamais l'opposition le laisse adopter. Ce bill va les aider à différer les intérêts. Il va leur apporter une aide.

M. Lalonde: Ils s'en fichent.

M. Simmons: Voilà le genre de renseignement, le genre de fait brutal que les députés d'en face trouvent drôle dans ce projet. Ils se plaisent à faire de l'obstruction . . .

M. Lewis: Uniquement l'orateur.

M. Simmons: . . . ils savourent avec humour la possibilité de siéger ici aux frais du contribuable canadien pour bloquer un programme destiné à aider ce même contribuable.

M. Lewis: Vous avez raison!

M. Simmons: Voilà un genre d'humour que je n'admets pas. Il me paraît faux. Je ne comprends pas qu'on puisse raisonner ainsi. Je ne crois pas que les jeunes propriétaires de maisons qui attendent que ce projet de loi leur vienne en aide puissent comprendre la logique qui se cache derrière leurs astuces et leurs sourires.

• (1620)

M. Blaikie: Des choses que vous ne feriez jamais.

M. Simmons: Pour moi, la triste situation dans laquelle se trouvent certains de ces propriétaires de maisons n'a rien d'encourageant ou d'amusant. Je tiens à dire au député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) que si vous nous laissez agir, nous allons faire quelque chose pour eux. Nous leur laisserons différer le paiement des intérêts. Êtes-vous contre cette mesure?

M. Orlikow: Oui.

M. Simmons: Alors, ayez le courage de le dire! Êtes-vous contre la subvention aux propriétaires de maisons? Dans l'affirmative, dites-le à vos électeurs! Ne vous cachez pas derrière la caméra. Allez devant elle. Dites aux gens qui vous ont envoyés ici ce que vous faites des programmes qui pourraient les aider. C'est facile de vociférer en prenant bien soin d'échapper à la caméra. Dites à vos électeurs ce que vous pensez vraiment de ce programme.

Attribution de temps

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Je rappelle au secrétaire parlementaire qu'il doit s'adresser à la présidence.

M. Simmons: C'est ce que je pensais faire. J'invite les messieurs à gauche de Votre Honneur à être sincères avec leurs électeurs, à leur dire qu'ils ne veulent pas que les jeunes propriétaires de maisons qui doivent renouveler leur hypothèque aient droit à des subventions ou au report de l'intérêt.

M. Blenkarn: Quelles subventions?

M. Simmons: Lisez le bill.

M. Blaikie: La subvention est pour la banque.

M. Simmons: La subvention est pour les propriétaires. Elle peut atteindre $3,000.

Des voix: Oh, oh!

M. Simmons: Je sais que la vérité ne plaît pas à ceux qui veulent saper le programme en invoquant toutes sortes d'arguments fallacieux. C'est un bon projet de loi. Une fois adopté, malgré l'obstruction aveugle et bornée de l'opposition qui cherche davantage à marquer des points qu'à défendre les intérêts des électeurs, ce projet de loi règlera une partie des difficultés des jeunes propriétaires de maisons que je représente.

Puis, il y a le budget et les perspectives vraisemblables d'une diminution du taux d'inflation. J'invite les députés à vérifier la tendance des derniers mois. Elle indique un fléchissement du taux d'inflation.

Des voix: Oh, oh!

M. Simmons: Voilà encore une vérité qu'ils refusent d'admettre. le taux d'inflation tombe . . .

M. Lewis: Oui, sur la tête des Canadiens.

M. Simmons: Je suis tout prêt à communiquer les chiffres à mon collègue, s'il ne les connaît pas.

M. Lewis: Vos chiffres.

M. Simmons: Non, pas les miens, ceux d'analystes indépendants. Les analyses indépendantes réalisées ces derniers mois révèlent une tendance à la baisse. Le député est libre de ne pas me croire. Ce sont des vérités que l'opposition ne peut pas supporter d'entendre à la Chambre. Cela sape sa théorie, selon laquelle tout au Canada est mauvais, tout val mal. Eh bien, certaines choses vont bien, notamment la tendance à la baisse de l'inflation.

M. Lewis: Voudriez-vous des élections?

M. Simmons: Je suis tout prêt à me présenter aux élections contre le député le jour qui lui convient. Mon temps de parole est-il déjà écoulé, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur adjoint: Oui.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur l'Orateur, nous avons entendu critiquer les députés de l'opposition aujourd'hui; on les a accusés notamment d'être des obstructionnistes irréfléchis, de faire de l'obstruction systématique à l'égard de ce bill et d'autres et de refuser de collaborer avec le gouvernement.

Je voudrais signaler tout d'abord que le gouvernement vient encore une fois de nous imposer la clôture, ni plus ni moins. Que ce soit aux termes de l'article 75 ou de l'article 33 du Règlement, il limite le débat. Je voudrais citer quelques chiffres, concernant la présente session parlementaire, qui prouveront que l'opposition a joué son rôle avec sérieux. Nous avons collaboré avec le gouvernement chaque fois que c'était nécessaire.

En examinant les données, je constate que 84 bills ont été adoptés à l'étape des première, deuxième et troisième lecture au cours de la présente session. En outre, 11 autres bills ont subi la première et la deuxième lecture et certains sont allés jusqu'à l'étape du rapport. D'autres ont été examinés très sérieusement par divers comités.

Il appert que les députés de notre parti ont fait leur possible pour garantir l'adoption de bonnes mesures législatives lorsqu'elles sont proposées par le gouvernement, et ce, le plus rapidement possible, après avoir pu débattre suffisamment la question.

Je ne crois pas qu'en ce moment ou à d'autres occasions au cours de cette législature, nous ayons agi de façon irréfléchie ou que nous ayons fait de l'obstruction systématique, comme le prétendent si cavalièrement les députés d'en face. Il est vrai qu'à certains moments, le Parlement a tenu tête au gouvernement. Par exemple, le bill C-48 aurait modifié de fond en comble la réglementation de la mise en valeur du pétrole et du gaz presque partout au Canada. Cela ne nous convenait pas. L'histoire montrera que c'était une mauvaise mesure législative pour le Canada. Dans ce cas-là, nous avions parfaitement raison de refuser de l'entériner.

Si le gouvernement s'était montré disposé à faire certaines concessions et à tenir compte du point de vue des autres députés, et s'il avait cédé un peu de terrain, il aurait obtenu notre collaboration, mais ce ne fut pas le cas. Le gouvernement voulait nous l'imposer à tout prix.

Les députés se rappelleront que l'article 75c du Règlement a servi à certaines reprises, et particulièrement dans le cas du bill C-48. L'article 33 a été invoqué à une ou deux reprises lui aussi. Cette affaire me préoccupe de plus en plus. Auparavant, la clôture était considérée comme un instrument extraordinaire. Elle était imposée seulement dans les cas où il était vraiment impossible de s'entendre. Les gouvernements hésitaient à y recourir. Ils respectaient le droit des députés de discuter à fond les questions à l'étude et d'en arriver à des compromis judicieux. Ce n'est pas le cas du gouvernement actuel qui impose la clôture tout naturellement. Aujourd'hui, quand le gouvernement a recours à la clôture, les députés et la population ne sont plus aussi décontenancés. C'est comme crier au loup. La première fois, beaucoup de gens s'énervent et courent ça et là. Mais après une quinzaine de fois, ils s'habituent. Je crains que les Canadiens ne soient en train de s'habituer peu à peu à ce que le gouvernement impose la clôture à tout bout de champ. J'estime que ce recours répété à la clôture est une façon d'abuser du Parlement.

• (1630)

En notre qualité de députés, nous devons décider à quoi nous devrions nous occuper. Entre autres choses, il nous incombe de débattre les grandes questions de l'heure. Nous sommes payés pour examiner ces problèmes et tenter de leur trouver des solutions. La tenue de ces différents débats permet aux Canadiens de faire part de leurs points de vues sur un point donné. La question à l'ordre du jour aujourd'hui c'est le logement, et c'est quelque chose qui intéresse tous les citoyens. Comme bien d'autres députés, j'en suis certain, j'ai reçu nombre de lettres à ce sujet sans compter les appels téléphoniques.

Comme l'a exposé le député de Burin-Saint-Georges (M. Simmons), la question du logement peut comporter différents aspects selon la région. Il nous a expliqué comment le bill contribuerait à résoudre ces problèmes dans une région de Terre-Neuve. Je dois dire que je ne connais pas cette région et que le projet de loi pourra effectivement lui venir en aide. J'en doute cependant et il peut être certain qu'il ne pourra résoudre les problèmes qui se posent dans ma propre région.

Dans ma région à moi, les taux d'intérêt sont élevés comme partout au Canada mais, en outre, l'électricité coûte extrêmement cher. Par exemple, la facture mensuelle d'un ménage moyen, ce qui n'inclut pas le coût du chauffage électrique, mais simplement l'énergie consommée pour l'éclairage, le refrigérateur et la cuisinière, cette facture, dis-je, s'élève à près de $250. Durant les froids de l'hiver, le coût du chauffage d'une maison moyenne peut s'élever à $350 par mois puisque le gallon de fuel domestique coûte $1.50 et que le gaz naturel n'est pas venu jusqu'à nous. Si on additionne le coût de l'électricité et celui du chauffage, la facture peut s'élever à plus de $700 par mois. Enfin, si on y ajoute les frais hypothécaires on comprend qu'il est assez difficile d'être propriétaire.

Ce débat sur le problème du logement m'a paru intéressant et utile. J'y ai appris beaucoup de choses. Par exemple, que la position des trois différents partis à cet égard était tout à fait différente. L'attitude du gouvernement consiste à faire très peu. Les politiques déjà en place lui paraissent suffisantes, il se contente d'apporter quelques changements techniques, quelques améliorations mineures.

M. Cosgrove: Avec 350 millions de dollars?

M. Nickerson: Ce que fait le gouvernement, c'est présenter des simulacres d'amendements. Il dit vouloir présenter des programmes destinés à venir en aide à certains groupes de gens, mais seuls ceux qui sont vraiment démunis seront secourus et, en fait, bien rares sont ceux qui pourront en profiter. L'aide accordée est limitée et réservée à des fins précises. Je comprends que si l'État n'accorde pas davantage de moyens au secteur du logement, c'est parce qu'il s'est déjà mis dans une situation assez difficile.

Les députés du Nouveau parti démocratique préconisent de dépenser par milliards de dollars les deniers publics pour résoudre la crise du logement. Ils voient sans doute nos concitoyens vivre dans toutes sortes d'appartements appartenant au gouvernement. Nous avons vu cela en Union soviétique et dans d'autres pays socialistes. Les néo-démocrates, qui ne sont pas très perspicaces, ont des idées simplistes consistant notamment à réduire d'autorité les taux d'intérêt. Ils n'accordent aucune importance aux répercussions à long terme qu'une telle décision peut avoir sur les taux d'intérêt et sur notre système bancaire.

Notre parti a un programme de déduction des intérêts hypothécaires et des impôts fonciers, programme que je juge excellent. Ce programme serait coûteux, car cette année nous aurions accordé l'équivalent de 2.10 milliards de dollars aux propriétaires pour leur venir en aide. Toutefois, si les députés avaient étudié le budget Crosbie lorsqu'il a été présenté, ils auraient constaté que nous avions bien réfléchi à cette affaire. En effet, nous aurions recueilli ces fonds de manière à réduire le déficit fédéral et, partant, le taux d'inflation. Je crois que si les dispositions du budget Crosbie avaient pu être appliquées et si la collusion des libéraux et des néo-démocrates n'avait pas provoqué la chute du gouvernement en 1979, le taux d'intérêt serait vraisemblablement aujourd'hui inférieur de 4 p. 100.

Ce que je tiens à faire ressortir dans ce débat auquel le gouvernement mettra un terme par la clôture, c'est que je suis foncièrement contre le recours à ce procédé que le gouvernement semble considérer comme normal. Ce n'est pas de cette façon que la Chambre pourra élaborer les programmes politiques et les mesures législatives. Les lois, elles sont conçues par les fonctionnaires, après quoi elles sont présentées au Parlement, qui n'a plus qu'à donner son aval. Mais ni moi ni aucun député ou sénateur ne souhaite que le Parlement devienne une simple chambre d'enregistrement.

[*Français*]

M. René Cousineau (Gatineau): Monsieur le président, je n'ai pas vraiment l'impression que l'on a exploré avec impartialité toute la portée des modifications à la loi nationale sur l'habitation et à la loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement, comme on nous le répète depuis trois semaines. Ce bill comporte bien des aspects conçus non seulement pour secourir les Canadiens qui sont exposés à perdre leur maison, mais également destinés à venir en aide aux Canadiens qui ont un besoin de logements locatifs, aux Canadiens en quête d'emplois et enfin à la relance de l'entreprise.

Monsieur le président, les remarques que nous avons entendues depuis quelques semaines nous semblent peu sincères. L'opposition nous dit que nous devrions dépenser plus d'argent, nous intéresser plus profondément que nous ne le faisons déjà. Et ces paroles nous viennent d'un parti qui hier encore, en incluant le député de Joliette (M. La Salle) qui a pris la parole tantôt, réclamait à grand cri la privatisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, c'est-à-dire la disparition complète de cette entreprise. On nous a rebattu les oreilles avec le mot «privatisation». Le secteur privé verrait bien à se débrouiller parmi tous ces problèmes, disait-on. C'était la même chose qu'on entendait jour après jour en ce qui touche la société Petro-Canada. Et ces termes étaient prononcés par ce même groupe de députés qui déplorent maintenant l'insuffisance des modifications et affirment que le gouvernement devrait enrichir les programmes prévus par le projet de loi C-89. Où sont donc passé leur sens des responsabilités et leur ouverture d'esprit?

Une voix: Ils n'en ont jamais eu!

M. Cousineau: Et comme dit mon honorable collègue ici, ils n'en ont pas eu, ils n'en auront jamais.

Monsieur le président, mise à part la contradiction qui existe entre la privatisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et le fait de fournir en plus grande abondance des fonds au logement, j'aimerais m'arrêter pour un moment sur une question précise, à savoir le secteur privé aurait-il consenti les fonds de subvention directe que la Société canadienne d'hypothèques et de logement a offert pour 57,000 logements sociaux durant 1980 et 1981? Je me demande si le secteur privé, sans l'appui du gouvernement, aurait disposé des ressources financières lui permettant de construire, comme nos programmes le proposent, 15,000 appartements supplémentaires d'un bout à l'autre de notre pays dans des régions où se trouvent peu ou pas de logements inoccupés et disponibles.

Je pense pour ma part que l'un des aspects les plus importants sur lequel le Parlement doit maintenant légiférer se trouve dans cette situation, savoir qu'à notre avis tous les secteurs doivent s'intéresser à redresser la situation qui a cours. Pour nous, monsieur le président, la question primordiale, c'est en premier lieu de venir en aide aux personnes et aux familles canadiennes qui risquent de perdre leur maison en raison de la hausse des taux d'intérêt à laquelle elles font face lorsqu'elles renouvellent leur prêt hypothécaire. En second lieu, au moyen du Régime canadien de construction de logements locatifs, le gouvernement fait appel à l'entreprise privée afin qu'ensemble nous puissions relever un défi, celui de fournir des logements locatifs dans des régions où l'offre est presque absente. En même temps nous avons pris les mesures qui permettront à la Société canadienne d'hypothèques et de logement d'exercer ses activités plus efficacement, en rendant plus souples les démarches relatives aux règlements d'assurance déjà prévues par la loi et qui autoriseront dorénavant la Société canadienne d'hypothèques et de logement à rajuster les primes à la mesure des risques engagés.

Cet aspect des modifications indique encore une fois à quel point le gouvernement accueille bien tous les apports et favorise le travail en commun. J'aimerais pouvoir en dire autant de la collaboration de certains députés de l'opposition. Même si nous avons perçu certains indices de leur appui quant à l'esprit de cette importante loi, trois semaines se sont déjà écoulées depuis la date de sa présentation. Deux semaines à «bretter» au lieu d'agir sur-le-champ pour secourir d'un océan à l'autre tous les Canadiens en grand besoin d'aide immédiate. Nous les députés du gouvernement sommes convaincus de l'importance de venir en aide aux Canadiens par l'entremise du Régime canadien de renouvellement hypothécaire, du Régime canadien de construction de logements locatifs et par d'autres modifications apportées à la loi nationale sur l'habitation, ainsi qu'à la loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement, modifications qui lui permettront d'accueillir plus favorablement les demandes et d'être encore plus efficace sur le marché qui nous préoccupe. Voilà, monsieur le président, croyons-nous à quoi il faut nous affairer au lieu de perdre un temps précieux en bavardages inutiles. Le temps est venu d'agir! De quelque point de vue qu'on se place, pour tous les Canadiens qui aujourd'hui même attendent l'aide fédérale au logement, agir vaut mieux que parler. Alors que l'on cesse de parler pour rien, que l'on cesse de faire de la petite politique partisane de façon à garder le leader en place. Je me demande, monsieur le président, si ce n'est pas encore une fois une autre façon de faire des filibusters par dessus filibusters! De ce côté, on assume ses responsabilités et c'est pourquoi on a invoqué l'article 75c, c'est-à-dire la limitation du débat sur le bill C-89.

• (1640)

[*Traduction*]

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Eh bien, c'est reparti, monsieur l'Orateur. Chaque fois que le gouvernement sent que l'opposition réussit à se faire entendre du public, chaque fois qu'il sent que nous visons un peu trop juste et que nous réussissons à mettre à jour les lacunes de sa politique, hop, c'est la guillotine! Il n'est pas rare que le gouvernement en place limite la liberté de parole, la liberté d'expression, et porte atteinte au droit des gens de contester la politique gouvernementale, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du Parlement.

Depuis deux jours, le gouvernement semble se préparer à ce coup de force, et ses atteintes à la liberté de parole le caractérisent de façon plutôt menaçante. La guillotine vise aussi les fonctionnaires qui, dans leur temps libre, jugent bon de critiquer des mesures gouvernementales qui méritent d'être critiquées et elle semble aussi s'appliquer aux parlementaires dûment élus pour parler au nom de leurs électeurs et des Canadiens ici, au Parlement. On ne peut nous bâillonner aussi facilement.

Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Pinard) essaie de couper les cheveux en quatre en faisant une distinction entre l'article 33 et l'article 75c du Règlement et en prétendant qu'il existe une différence entre l'attribution de temps et la clôture. Sauf votre respect, monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire est un imbécile—et c'est peu dire—s'il croit que le public ou l'opposition vont aller croire cela. C'est la clôture. L'article 75c ou l'attribution de temps? La clôture est la clôture, peu importe le nom ou le numéro que le gouvernement choisit de lui donner.

La clôture a été invoquée huit fois—ce sera maintenant la neuvième—en à peu près un an et demi. En juillet 1980, pour mettre fin au débat sur le pipe-line avant le congé d'été. Le 4 décembre 1981, à l'étape de la troisième lecture du bill C-48, loi sur le pétrole et le gaz du Canada. Le 8 juin 1981, à l'étape de la troisième lecture du bill C-57 tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise. Le 31 mars 1981, à l'étape du rapport sur le bill C-59 concernant les pouvoirs d'emprunt. On a en recours à la clôture le 12 février 1981, à l'étape de la deuxième lecture du bill C-59, attribuant un pouvoir d'emprunt et de nouveau le 13 janvier 1981, à l'étape de la deuxième lecture du bill C-48, loi sur le pétrole et le gaz du Canada. Le 9 juin 1981, on y avait encore recours, à l'étape de la deuxième lecture du bill C-30, attribuant un pouvoir d'emprunt. Aujourd'hui, 25 février 1982, c'est le baillon à l'étape de la deuxième lecture du bill C-89, texte de loi de la plus haute importance.

Quand j'ai assisté pour la première fois à une séance du Parlement, un débat des plus passionnés était en cours au sujet de la motion de clôture proposée pour mettre fin au débat sur le pipe-line en 1956. J'ai cru comprendre, alors, que cette procédure n'était employée qu'en cas d'abus flagrant du temps dont dispose la Chambre. Personne, du côté gouvernemental, ne saurait prouver que tel est bien le cas maintenant, puisque la Chambre n'a consacré que cinq jours à l'une des questions les plus cruciales pour notre pays à l'heure actuelle, et l'un des textes de loi les plus importants qu'on nous ait proposés, sont la modification de la loi nationale sur l'habitation.

Aucun doute n'est possible, le logement est bien ce qui inquiète le plus les Canadiens à l'heure actuelle, tout comme les renouvellements hypothécaires, d'ailleurs. Non seulement les Canadiens sont renversés, voire paralysés, de se retrouver en face d'une crise du logement rendue encore plus aiguë par des taux d'intérêt élevés, mais je sais aussi, à titre de critique des affaires des consommateurs et des corporations chargé du dossier des produits dangereux, que les gens sont effrayés des dangers que représente la mousse isolante d'urée-formaldéhyde. Les gens en souffrent. C'est une situation créée et maintenue par le gouvernement. Il a payé des gens pour qu'ils isolent leur maison avec la MIUF. Puis, le gouvernement a fini par s'en inquiéter et il l'a temporairement interdite avant de se décider à la retirer du marché. Il fait maintenant tout ce qu'il peut pour ne pas subir les conséquences ultimes de son erreur monumentale.

Ce n'est là qu'un aspect de l'épouvantable crise du logement avec laquelle les Canadiens sont aux prises. Il faut se pencher sur le sort de ces victimes, et cela devient d'autant plus urgent que les États-Unis eux aussi ont décidé cette semaine d'interdire l'utilisation de la MIUF.

Je reviens à la question de procédure et aux raisons pour lesquelles nous trouvons tellement important d'avoir tout le temps voulu pour discuter le projet de loi relatif à l'habitation. Le gouvernement invoque comme raison d'imposer la guillotine et d'interrompre le débat, qu'il faut envoyer la question au comité. Le fait est qu'il n'y a pas d'autres projets de loi sur l'habitation au programme. Nous voulons discuter toute la situation du logement, et le gouvernement n'est pas prêt à passer à l'étape du comité. Il n'a pas encore convoqué de témoins, mais les Communes sont le point de mire du pays au moment où nous discutons la crise actuelle du logement.

L'étude en comité a ceci de désespérant pour nous que les projets de loi d'une importance capitale y sont automatiquement sanctionnés par les ministériels membres des comités parlementaires, qui obéissent aux ordres de leurs supérieurs. A mon avis, l'étape du comité est une farce sous un régime libéral majoritaire.

Le bill nous revient ensuite du comité pour l'étape du rapport et celle de la troisième et dernière lecture. Comme un député l'a dit, une fois que le gouvernement aura fait franchir au projet de loi l'étape du comité et celle de la troisième lecture—malgré une opposition qui n'a ni rime ni raison—il pourra se remettre à bricoler la loi nationale sur l'habitation. N'est-ce pas dommage qu'il y ait une opposition ici et que nous n'ayons pas au Canada un régime à parti unique? C'est ainsi que ces gars-là voudraient fonctionner. Dommage qu'il y ait une opposition qui peut soulever de graves préoccupations au nom des Canadiens dans les propositions et modifications législatives sérieuses que nous voulons proposer. Quiconque s'imagine que nous pouvons faire adopter des amendements essentiels au comité, sinon à l'étape de la troisième lecture, ignore vraiment comment fonctionne le Parlement sous un gouvernement libéral majoritaire. Lorsque nous en arriverons à l'étape de la troisième lecture, le gouvernement présentera sûrement encore une motion de clôture.

• (1650)

Le gouvernement libéral juge peut-être bon de porter un coup à notre prérogative de discuter de ce projet de loi et d'autres. Il peut le faire et le fera de toutes les façons dont il le juge bon, mais je le préviens que les Canadiens lui rendront la pareille afin de sauvegarder le droit à la liberté de parole au Canada.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je veux donner la parole au député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), mais peut-être pourrais-je annoncer les questions à débattre au moment de l'ajournement avant qu'il ne commence son intervention.

M. Blaikie: D'accord.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Blaker): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député d'Athabasca—(M. Shields)—Le Programme énergétique national—Effets sur le projet Alsands—On demande que le ministre modifie sa politique; le député de Hastings-Frontenac-Lennox et Addington (M. Vankoughnet)—La Fonction publique—Le congédiement d'un fonctionnaire de Kingston—Le motif du renvoi—La position du gouvernement; le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie)—Le Canadien National—L'annonce des mises à pied—La position du gouvernement.

Attribution de temps

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ATTRIBUTION DE TEMPS POUR LES DÉLIBÉRATIONS À L'ÉTAPE DE LA 2E LECTURE DU BILL C-89

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cosgrove:

Que, pour le bill C-89, tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation et la loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement, un jour de séance soit alloué à l'étude du bill à l'étape de la deuxième lecture; et que quinze minutes avant l'expiration du temps réservé à l'étude des mesures d'initiative gouvernementale ce jour-là, toutes délibérations soient interrompues, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre, et toutes motions nécessaires pour mettre fin à l'étape de la deuxième lecture soient mises aux voix sur-le-champ et successivement, sans autre débat ni amendement.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, cela ne fera que trois ans en mai que je suis député, mais j'ai déjà assisté à un certain nombre de débats auxquels le gouvernement avait imposé la clôture ou une limite de temps. Je dirai pour commencer qu'il nous serait plus facile d'admettre la nécessité, pour le gouvernement, d'imposer une limite de temps aux débats si nous avions l'impression que la réforme parlementaire est une question prioritaire et qu'elle se trouve au début plutôt qu'à la fin de l'échéancier du gouvernement. Tous les députés reconnaîtront la nécessité d'améliorer notre façon d'aborder certaines questions, afin que l'opposition ne soit pas toujours amenée à réagir à ce genre d'interventions de la part du gouvernement.

Si le gouvernement tient à mettre un terme au débat sur ce bill, qui s'attaque au problème des Canadiens qui perdent leur maison à cause de sa politique de taux d'intérêt élevés, c'est en réalité parce qu'il ne veut pas discuter publiquement de la situation désespérée dans laquelle sa politique met de nombreux Canadiens.

Ce que je reproche en premier lieu à ce bill, c'est d'avoir été proposé trop tard. Nous avons entendu dire que les libéraux allaient faire quelque chose pour venir en aide aux personnes touchées par les taux d'intérêt élevés dans le discours du trône de 1980, il y a deux ans. Et aujourd'hui, le ministre est assez hypocrite pour reprocher à l'opposition d'être responsable de ce retard, bien que le débat ne dure que depuis cinq jours.

La raison de cette motion, c'est que le gouvernement ne veut pas entendre parler de la situation des Canadiens. Il se sent coupable parce qu'il sait que ce bill est loin d'être suffisant, et qu'il ne fait que retarder le jour fatal pour bien des gens. Plutôt que de corriger les taux d'intérêt trop élevés et de s'attaquer au monopole dont jouissent les banques dans l'économie canadienne, le gouvernement n'a fait, par le projet de loi, que subventionner les banques. Il n'a rien fait en faveur du propriétaire menacé de perdre sa maison.

Le député qui m'a précédé a évoqué les problèmes causés par l'isolation des maisons à la mousse d'urée-formaldéhyde. Monsieur l'Orateur, l'un de mes électeurs subit sur trois fronts à la fois les assauts du gouvernement. Tout d'abord, il devra bientôt renouveler son emprunt hypothécaire, ce qui va doubler ses versements. C'est un problème assez grave déjà pour un jeune père de famille. Cependant, en raison des taux d'intérêt élevés et du fléchissement de l'économie, son employeur, les chemins de fer du Canadien national, accusant une baisse de ses recettes, vient de le mettre à pied. Monsieur l'Orateur, une société de la Couronne qui a réalisé un profit l'année dernière devrait embaucher des employés et non pas en congédier. Vient le troisième problème: mon électeur a une maison isolée à la mousse d'urée-formaldéhyde. Il ne peut pas renouveler son hypothèque, il ne peut pas vendre sa maison et il est sans emploi. Et c'est le gouvernement qui a placé ce Canadien en si mauvaise posture.

Quand nous parlons de taux d'intérêt élevés, monsieur l'Orateur, nous ne parlons pas seulement d'un instrument économique abstrait que des experts avisés ont été forcés d'utiliser, nous parlons d'une décision fondamentale que des gens ont prise, Dieu seul sait où. Je n'arrive pas à découvrir la source de certaines de ces décisions. D'aucuns disent qu'elles sont prises à Washington, d'autres prétendent qu'elles viennent de la commission trilatérale, et d'autres encore pointent le ministre des Finances (M. MacEachen) du doigt. Malheureusement, je soupçonne qu'il n'est qu'un simple rouage dans la machine. Peu importe où on l'a prise, le fait est que quelqu'un a décidé qu'on règlerait les problèmes économiques des nations industrialisées de l'Ouest au détriment des gens qui n'ont pas la force de se protéger contre les taux d'intérêt élevés. C'est une décision politique immorale.

Presque tous les participants au débat ont omis de dire qu'en général, ce ne sont pas les puissants qui souffrent des taux d'intérêt élevés. Ce sont plutôt les gens qui peuvent difficilement patienter jusqu'à la fin d'une récession qui risque de se prolonger beaucoup plus que le ministre des Finances ne semble s'y attendre. Ils souffrent à cause des politiques du gouvernement, ou parce que le gouvernement souscrit à des politiques qui sont établies ailleurs. Dans les deux cas, c'est une décision honteuse.

Le problème posé par les taux d'intérêt élevés met en lumière une des absurdités fondamentales de notre système économique. Les gens qui parlent toujours de productivité sont ceux qui investissent tout leur argent dans des choses improductives—ils sont productifs dans le mesure où ils gagnent de l'argent, mais ils ne le sont pas quand ils construisent des maisons, créent des emplois et produisent des choses essentielles. A mon avis, les taux d'intérêt illustrent parfaitement l'absurdité des doctrines économiques actuelles. J'espère que les Canadiens profiteront de la crise causée par les taux d'intérêt pour constater à quel point le système est contradictoire et inhumain.

Les libéraux veulent mettre fin à ce débat afin que les Canadiens n'aient pas l'occasion de réfléchir à la question, encouragés par les députés qui défendent leurs intérêts. Le gouvernement a certainement avantage à empêcher ce genre de réflexion. Il est au pied du mur et ignore quoi faire. Il se contente de faire l'aumône aux personnes qui éprouvent d'énormes difficultés, ce qui ne fait que retarder l'issue fatale en refusant de faire face à nos problèmes économiques fondamentaux.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La présidence accordera la parole au député d'Essex-Kent (M. Daudlin), mais peut-être veut-il dire qu'il est 5 heures pour obtenir la parole à 8 heures.

M. Daudlin: Monsieur l'Orateur, vu l'heure, je pense préférable de dire qu'il est 5 heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est 5 heures, la Chambre va maintenant passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui à savoir les bills privés, les avis de motion (documents) et les bills publics.

Comme aucun bill privé n'est inscrit au *Feuilleton*, la Chambre passe à l'étude des avis de motion (documents).

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS (DOCUMENTS)

[*Traduction*]

Les avis de motions nos 22, 35, 1, 48, 28, 43, 5, 54, 69 et 34. Du consentement unanime sont reportés.

LES COMMUNICATIONS ÉCHANGÉES ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LA PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN AU SUJET DES HYPOTHÈQUES ET DES FORCLUSIONS DOMICILIAIRES

M. Hal Herbert (Vaudreuil) propose:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toutes les communications échangées en 1981 entre le gouvernement ou la Société canadienne d'hypothèques et de logement et le gouvernement de la Saskatchewan au sujet des hypothèques et des forclusions domiciliaires.

• (1700)

—Monsieur l'Orateur, il est dans l'ordre que nous puissions discuter de cette motion aujourd'hui, en plein débat sur le bill C-89, d'autant qu'elle nous permet d'examiner un autre aspect du problème du logement—les difficultés venant de ce que le côté matériel du bâtiment est de compétence provinciale. De par leurs pouvoirs propres, les gouvernements provinciaux sont non seulement en mesure d'intervenir dans le domaine du logement mais possèdent aussi à cet égard des attributions qui sont pour le moins égales à celles du gouvernement fédéral.

La motion porte expressément sur la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de la Saskatchewan. Lorsqu'il y a échange de communications ou de correspondance, la procédure normale veut que le gouvernement fédéral demande l'autorisation du gouvernement provincial pour publier les documents. Je crois savoir que cette permission a été sollicitée. Il est permis de penser que, le moment venu, le gouvernement de la Saskatchewan autorisera cette publication. Je m'élève contre la tendance des deux paliers de gouvernement à communiquer ainsi entre eux, car, à mon avis, toutes les communications de ce genre devraient être rendues publiques, afin que la population puisse se rendre compte précisément ce que chaque gouvernement tente de faire, surtout dans un domaine où il y a certains litiges au sujet de la juridiction.

La Saskatchewan Home Owners Protection Act est entrée en vigueur le 11 décembre 1981. Elle procure une certaine protection aux propriétaires d'une maison contre la perte de leur résidence principale entre le 1er janvier 1982 et le 31 décembre 1982. Bien entendu, cela intéresse la Société canadienne d'hypothèques et de logement, étant donné qu'elle offre une assurance hypothécaire et qu'elle pourrait subir des dépenses supplémentaires par suite de la mise en application de la loi provinciale. La loi était en vigueur depuis deux mois quand deux procès ont été intentés en Saskatchewan, mais personne ne sait vraiment comment elle sera appliquée durant le reste de l'année. Ni l'une ni l'autre des causes entendues n'a établi de normes permettant de savoir qui doit être protégé en vertu de la loi. Par ailleurs on a interjeté appel dans l'une de ces deux causes. Une demande de saisie, touchant un couple qui n'avait fait aucun versement hypothécaire depuis le mois d'août a été rejetée par le tribunal. Le couple avait déclaré faillite en décembre dernier et le tribunal a jugé qu'il n'y avait pas de motifs suffisants pour intenter une action contre eux. Soit dit en passant, le couple avait une part considérable de propriété dans la maison, bien qu'il ait déclaré faillite.

Puis, à Saskatoon, le juge J. H. Maher a décidé que même en alléguant des difficultés financières, une personne de Saskatoon n'était pas dispensée de l'obligation de payer un intérêt accru sur un emprunt hypothécaire. M. le juge Maher a déclaré que le taux de renouvellement de 17.5 p. 100 correspondait aux taux courants. Le taux était auparavant de 11 p. 100, de telle sorte que les paiements mensuels avaient fortement augmenté. Après deux mois et deux contestations, le résultat est que personne ne sait où nous allons.

La SCHL s'inquiète au sujet des arrérages sur les prêts garantis et des réclamations sur le fonds d'assurance-hypothèques, parce que, dans les cas de réclamation en vertu de la politique d'assurance des prêts hypothécaires, la Société, aux termes de la loi actuelle, ne peut payer l'intérêt au plein taux hypothécaire que pour douze mois à partir de la date où l'intérêt est dû, accumulé ou impayé, et l'intérêt hypothécaire moins 2 p. 100 pour six mois de plus. Autrement dit, la responsabilité de la Société est limitée à 18 mois au total. Par conséquent, la SCHL a signalé à son bureau de la Saskatchewan que, dorénavant, elle n'acceptera de s'engager à assurer les prêts accordés en vertu de la loi nationale sur l'habitation que si la loi sur la protection des propriétaires de la Saskatchewan ne s'applique pas du tout en cas de réclamation aux termes des dispositions de la loi nationale sur l'habitation relatives au règlement de l'assurance.

Il est visible que les provinces exercent une forte influence dans le domaine du logement. J'irai même un peu plus loin et je dirai que cette influence va à l'encontre des intérêts des Canadiens. Pour le moment, les loyers sont réglementés dans six provinces sur dix. Je comprends pourquoi les loyers sont réglementés par la voie législative et pourquoi l'on insiste pour qu'ils continuent de l'être.

Voyons ce qui se passe en réalité. Pour le moment, les hausses de loyers sont limitées à 10 p. 100 en Colombie-Britannique; en Ontario, le plafond est de 6 p. 100; en Nouvelle-Écosse, de 4 p. 100; dans l'Île-du-Prince-Édouard, il varie entre 4 et 8 p. 100. Les loyers sont réglementés en Saskatchewan et au Manitoba, où le gouvernement a changé dernièrement, on instaurera très probablement une réglementation des loyers. On estime qu'il faudrait augmenter les loyers mensuels de $120 à $200 par logement pour combler l'écart qui permettrait de rentabiliser la construction domiciliaire. Par conséquent, les logements locatifs sont très rares à l'heure actuelle. Il paraît

que si les loyers ne sont pas relevés sous peu pour rentabiliser—la construction de logements locatifs, la situation s'aggravera encore; elle deviendra en réalité désastreuse.

Il y a une autre solution: les pouvoirs publics, c'est-à-dire les gouvernements fédéral et provinciaux, devront subventionner pendant une longue période la construction de logements locatifs. On peut évidemment se renvoyer des chiffres, mais il est certain qu'il faudrait injecter des milliards de dollars.

Certaines provinces, et notamment la mienne, le Québec, ne tirent malheureusement pas parti des programmes actuellement disponibles. J'ai entendu crier le député de Joliette (M. La Salle) tout à l'heure. Il ferait bien, à mon sens, de surveiller le gouvernement de la province du Québec qui, en raison de sa haine du système fédéral et de son désir de s'en désolidariser complètement, a refusé non seulement d'admettre le rôle que le gouvernement fédéral a joué mais aussi de participer à des programmes susceptibles d'aider les Québécois.

J'ai consulté certains chiffres sur le programme d'aide au logement locatif. Comme je l'ai fait consigner au compte rendu, le programme a coûté environ 186 millions de dollars à la SCHL, par conséquent au gouvernement fédéral. Comme environ 80 p. 100 des logements subventionnés ont été construits au Québec, on peut estimer que le gouvernement fédéral a injecté environ 150 millions de dollars dans la construction de logements locatifs dans cette province par le biais de ce programme. Et ce n'est pas tout. Loin de là. Ce n'est qu'une mise de fonds. Le taux d'assurance hypothécaire en vertu de ce programme est de 1 p. 100 alors qu'on estime qu'il devrait être de l'ordre de 8 p. 100. Cela aussi c'est une subvention indirecte. Si je prends la peine de mentionner ces chiffres c'est parce que le gouvernement du Québec a trop tendance à ignorer l'effort consenti par le gouvernement fédéral pour aider les Québécois.

• (1710)

J'ai été particulièrement mécontent en entendant l'autre soir, il y a quelques jours de cela, un membre du gouvernement péquiste déclarer à la radio que le gouvernement fédéral réduisait les montants des fonds accordés à la province. Au contraire, je trouve qu'on hésite parfois à parler des crédits que cette province reçoit. Mais, contrairement à ce qu'a déclaré ce député péquiste, lequel affirme que le gouvernement fédéral a réduit ses crédits de quelque 600 millions de dollars—et j'ignore totalement comment il en est arrivé à ce chiffre—je voudrais signaler qu'au cours de l'année financière—et je dis bien année financière et non pas toute l'année—les fonds consacrés par le gouvernement fédéral au programme de péréquation, programme qui profite beaucoup au Québec, sont passés de 1.7 milliard de dollars à 2.1 milliards de dollars. Le printemps dernier, le gouvernement péquiste pouvait inclure dans son budget la somme totale de 1.7 milliard de dollars. Et cette année il va recevoir 400 millions de dollars de plus. De cela on ne dit mot.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin) a parlé de l'augmentation dont bénéficierait cette année le Régime d'assistance publique du Canada. Si l'on extrapole ces chiffres pour le Québec—bien que les totaux précis ne sont pas prêts pour l'instant—on constate que cette province a reçu environ 150 millions de dollars au cours de l'année financière de 1981-1982 se terminant le 31 mars. Rien que pour ces deux programmes, le gouvernement a rajouté 550 millions de dollars dont le Québec n'aurait pas pu se prévaloir au printemps dernier.

Voyons les programmes fédéraux dont peuvent se prévaloir toutes les provinces et dont la majorité d'entre elles tirent parti, et que le Québec choisit d'ignorer. Premièrement, le programme de logement à l'intention des zones rurales et des autochtones. Il s'agit d'un nouveau programme à frais partagés, mais le Québec refuse de conclure cette entente. Il s'ensuit qu'on ne construit pas de logement à prix modique en vertu de ce programme. Le Québec est prêt à emprunter de l'argent au Trésor fédéral. Il est même prêt à emprunter tout l'argent possible, mais il refuse catégoriquement de signer des accords de propriété. Bien sûr, il faut reconnaître que c'est son droit le plus entier. Néanmoins, j'aimerais souligner que le manque de coopération du gouvernement québécois coûte très cher aux habitants de la province.

Il y a ensuite les coopératives d'habitation et les logements sans but lucratif. Les citoyens à faible revenu ne bénéficient pas de ce programme non plus. Là encore, c'est parce que le gouvernement du Québec refuse de participer. Le gouvernement fédéral offre des subventions, mais le Québec a décidé de ne pas fournir un montant équivalent, refusant ainsi de profiter du programme. Il y a donc un conflit continuel entre les deux paliers de gouvernement. On me dira que c'est le droit de la province. C'est vrai, mais je n'admets pas que le gouvernement du Québec, après avoir refusé de participer à ce programme, s'en prenne au gouvernement fédéral. Ce programme est là pour qu'on s'en serve. Le gouvernement du Québec refuse les fonds du gouvernement fédéral, mais il ne propose aucune solution de rechange.

Quand nous demandons au Québec s'il va accepter les capitaux fédéraux, il hésite, ce qui n'a rien d'étonnant. S'il optait pour des points fiscaux plutôt que pour de l'argent liquide, il perdrait plusieurs centaines de millions. La raison en est fort simple. Plus les habitants du Québec quittent la province, moins il y a de contribuables. Les retraités qui ont des revenus élevés préfèrent quitter la province pour bénéficier de taux d'imposition plus faibles ailleurs. Le gouvernement québecois a longtemps menacé de prendre ses propres points fiscaux. Aujourd'hui, cela ne lui est plus possible. Les représentants du Québec au niveau provincial et le député de Joliette (M. LaSalle) doivent avouer que le gouvernement fédéral a fait la part belle au Québec. Nous lui avions même offert de meilleures conditions encore, mais il les a refusées.

La motion que j'ai présentée cet après-midi pour réclamer le dépôt de documents—j'en ai déjà présenté plusieurs ici même—visait à rappeler qu'une quantité de documents qui n'ont pas une cote secrète ou confidentielle devraient être à la disposition du public. Ils devraient être à la disposition de tous et pas seulement des parlementaires.

Nous entendons beaucoup parler par les temps qui courent du projet de loi sur l'accès à l'information. Personnellement, je ne m'intéresse pas de très près à ce projet. Je me demande même ce que nous pourrions concéder que nous n'avons pas présentement. Ce dont je veux parler ce sont des documents qui ne sont nullement des papiers secrets ou confidentiels, mais des documents qui sont essentiels, d'après moi, pour mieux comprendre les objectifs que le gouvernement fédéral poursuit dans ses différents programmes et quels sont les accords que conclut le gouvernement central avec les gouvernements provinciaux.

La semaine dernière, j'ai abordé la question du Régime d'assistance publique du Canada. Le mode de fonctionnement de ce régime a été défini par le gouvernement fédéral mais n'a jamais été publié. Je crois que le gouvernement devrait songer à communiquer au grand public toutes ses directives et les communications entre le gouvernement fédéral et les provinces, et si un gouvernement d'une province refuse de publier ces documents, il faudrait alors que le gouvernement fédéral fasse connaître au public que c'est la province et non lui qui refuse de les divulguer. La province peut avoir de bonnes raisons mais elles doivent être rendues publiques. En présentant cette motion, je voulais souligner que de trop nombreux documents sont gardés secrets sans raison particulière et qu'ils devraient être rendus publics à la demande des députés.

C'est l'objectif principal de la motion que j'ai proposée. Sans compter qu'elle me fournit l'occasion d'aborder encore une fois le partage des pouvoirs entre les deux échelons de gouvernement, soit le gouvernement provincial essentiellement responsable des aspects matériels de la construction et le gouvernement fédéral qui agit surtout par le truchement de ses pouvoirs fiscaux.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur l'Orateur, la motion présentée par le député de Vaudreuil (M. Herbert) nous donne l'occasion d'examiner le rôle de la Société canadienne d'hypothèques et de logement relativement à deux questions très importantes qui préoccupent énormément les Canadiens, en l'occurrence les taux d'intérêt hypothécaires et le nombre de saisies causées partout au Canada par l'incapacité des propriétaires à faire face aux taux d'intérêt qu'on leur impose.

• (1720)

Monsieur l'Orateur, nous devons tenir compte d'une réalité tout à fait fondamentale de la vie au Canada, soit que la sécurité familiale est souvent reliée à la capacité d'avoir un logement convenable. Bien entendu, il y a d'autres nécessités de la vie, comme la nourriture, les vêtements et l'instruction. Cependant, si une famille est incapable de bien se loger, elle éprouve inévitablement des difficultés.

Les Canadiens ont toujours rêvé d'être propriétaires. C'est à cause de cela que mon parti avait proposé un programme visant à aider les Canadiens à acheter une maison pour leur famille. Ce programme permettait à déduire les intérêts hypothécaires et les impôts fonciers aux fins de l'impôt sur le revenu. Les ministériels s'étaient cependant opposés à ce programme au moment de sa présentation à la Chambre et avaient rejeté le principe de l'aide aux propriétaires. Nous en payons maintenant le prix parce que des milliers de Canadiens doivent faire face au problème que représentent des taux d'intérêt hypothécaires extraordinairement élevés.

Le ministre des Finances (M. MacEachen) se réjouit maintenant du fait que les taux d'intérêt hypothécaires aient baissé depuis quelques mois, même s'ils sont encore de 18 ou de 19 p. 100. Bon nombre des Canadiens, à cause du genre de maison qu'ils possèdent ou doivent acheter, sont incapables d'obtenir une hypothèque à ce taux et doivent payer des taux beaucoup plus élevés.

Pour bien comprendre ce que cela veut dire du point de vue des saisies, qui constituent la pénalité ultime imposée aux propriétaires qui sont incapables d'effectuer leurs paiements hypothécaires, il faut examiner non seulement les conséquences immédiates et pratiques, mais aussi les conséquences sociales qu'entraîne la perte d'une maison. C'est non seulement humiliant pour la famille en cause, mais cela crée des problèmes plus graves qui doivent être résolus par le gouvernement grâce à des programmes de services sociaux. La famille qui est jetée à la rue sans argent doit présenter une demande à un organisme de bien-être social municipal ou provincial pour obtenir un nouveau logement et cela entraîne très souvent une dépense de fonds publics. On peut justifier un apport du gouvernement très important dans le domaine des hypothèques résidentielles dans le cadre de programmes d'aide directe et indirecte. Comme je le disais, notre parti a essayé d'intervenir en ce sens, mais en vain, et c'est pourquoi il nous faut aujourd'hui revoir l'aide que nous pouvons accorder compte tenu de la situation actuelle.

Ce débat est fort opportun, monsieur l'Orateur, car le bill C-89 vise à régler en partie la crise dans le secteur du logement et à aider les victimes de frais hypothécaires trop élevés. Ce projet de loi est une initiative dérisoire, monsieur l'Orateur, en égard au pétrin dans lequel on a mis les propriétaires de maisons. Malgré cela, monsieur l'Orateur, le ministre chargé du logement a réclamé à la Chambre aujourd'hui la cessation du débat sur la question. Il veut empêcher les parlementaires d'examiner à fond les problèmes provoqués par les taux élevés d'intérêt exigés sur les emprunts hypothécaires. Il veut mettre un terme aux interventions qui pourraient aboutir à des mesures plus généreuses et plus efficaces, destinées à aider les propriétaires de maisons. Non seulement c'est là un coup dur pour le régime parlementaire, mais c'est également un coup bas pour les Canadiens qui se sont tournés vers le gouvernement fédéral dans l'espoir d'en obtenir de l'aide pour ce problème tout spécial.

Demandons-nous un peu le pourquoi de cette triste situation, monsieur l'Orateur. Eh bien, elle s'explique du fait qu'au cours des dix dernières années, le gouvernement a gaspillé les deniers publics d'une façon telle que le dollar canadien en a été dévalué à la fois sur les marchés national et international. En conséquence, pour que les investissements puissent rapporter certains fruits, les taux d'intérêt ont été si exagérément relevés, que désormais les Canadiens n'ont plus les moyens d'acquérir une maison.

Il y a encore beaucoup à dire sur l'aide que le gouvernement devrait accorder aux propriétaires de maisons. On lit tous les jours dans les journaux que l'industrie du bâtiment s'est affaibli au point qu'il en devient un problème national. Dans le secteur de la construction résidentielle, beaucoup d'emplois ont été perdus. Les entrepreneurs font faillite un peu partout dans le pays. La demande pour des maisons a fléchi au point que le nombre actuel des mises en chantier en a été réduit considérablement, et même s'il existe un besoin réel de logements et que certains Canadiens peuvent encore se permettre une maison, malgré les taux d'intérêt actuels, les entrepreneurs ne veulent simplement plus se donner la peine d'en construire, estimant que leurs efforts ne leur rapportent pas des bénéfices suffisamment intéressants. Ce qui fait qu'ils se retirent carrément du secteur de la construction de logements. Ainsi, non seulement nous avons à régler le problème des victimes de la cherté du loyer de l'argent, mais il nous faut également nous occuper des répercussions fort graves sur l'ensemble de l'industrie du bâtiment, et surtout sur la construction de maisons.

Que propose donc le ministre chargé du logement pour ce qui est du chômage qui en résulte? Il propose un programme de peu d'envergure permettant de fournir $7,500 par logement. Il propose d'aider seulement ceux qui se trouvent vraiment dans une situation désespérée, aide qui tout en étant limitée à ce groupe ne vaudra que pour une très courte période et ne sera allouée que sous forme de prêts ou d'allocations non remboursables. Monsieur l'Orateur, la situation exige que l'on prenne des mesures beaucoup plus sérieuses. Elle appelle en effet une aide spéciale. Les Canadiens qui peuvent se permettre de contracter une hypothèque de l'ordre de $50,000—ce qui n'est pas beaucoup si l'on songe qu'il est à peu près impossible d'acheter où que ce soit une maison pour moins de $70,000—verront leurs versements mensuels augmenter de près de $300. Cependant, leur salaire n'augmentant pas au même rythme, ils ne peuvent absorber une telle hausse.

Qu'arrive-t-il alors, monsieur l'Orateur? Cela nous amène à la question des saisies. Qu'est-ce au juste qu'une saisie? Eh bien, le propriétaire qui n'arrive plus à effectuer ses versements hypothécaires se fait enlever sa maison qui est ensuite vendue afin de récupérer le montant de l'hypothèque. Il est très rare qu'il reste quoi que ce soit pour le propriétaire. La saisie découle souvent du fait que la partie non remboursée de l'hypothèque est au moins aussi, sinon plus, élevée que la valeur de la maison. Il s'ensuit donc que le propriétaire, après avoir payé l'hypothèque et les taxes municipales pendant des années, après avoir fait des rénovations dans sa maison, se retrouve avec rien. Nous devons par conséquent reconnaître que la saisie est l'une des actions judiciaires les plus cruelles. Dans 90 p. 100 des cas, sinon dans tous les cas, le propriétaire perd tout. En outre, il doit se trouver ailleurs un logement qui lui reviendra peut-être aussi cher mensuellement.

• (1730)

Dans la plupart des cas, le logement qui fait l'objet d'une saisie ne fait que répondre aux besoins de la famille concernée. Cette dernière pourra faire face au même problème qu'elle avait avant la saisie: elle devra se procurer un logement convenable et effectuer les mêmes versements hypothécaires qu'elle n'avait pas les moyens de payer ainsi qu'on l'avait déjà établi. Je veux faire remarquer que cela devient un problème pour le gouvernement, un problème de bien-être social. C'est à ce moment-là qu'intervient le gouvernement.

Je demande au gouvernement, comme le feront, je l'espère, tous les députés, d'empêcher cette saisie en fournissant une aide qui sortira le propriétaire du pétrin avant qu'il n'en arrive au point où on viendra saisir sa maison. Si nous tenons à fournir une aide, n'attendons pas que le mal soit déjà fait et que le propriétaire ait perdu sa maison. Offrons cette aide au moment où le propriétaire peut faire quelque chose pour conserver un toit à sa famille.

Cette sorte d'aide serait forcément plus généreuse, plus étendue que l'aide prévue ici par le ministre chargé du logement dans le projet de loi dont la Chambre est saisie. Voilà pourquoi les députés de mon parti, de ce côté-ci de la Chambre, ont exhorté le ministre, tant et plus, à élargir par la base l'aide au logement, à y consacrer plus d'argent. Voilà pourquoi nous manquerions à notre devoir envers nos commettants et envers tous les Canadiens en ne profitant pas de toutes les occasions pour prendre la parole à la Chambre et démontrer au ministre que son programme ne suffira pas à résoudre le problème, qu'il lui faut faire davantage.

Bien sûr, d'aucuns, et ils sont nombreux, maintiennent que les taux d'intérêt ne doivent pas être subventionnés, que la solution au problème n'en serait que reportée à plus tard. Le ministre des Finances (M. MacEachen) nous a déclaré, maintes et maintes fois, qu'il faut compter sur une solution à long terme, que nous devons nous frayer un chemin à travers les difficultés actuelles de sorte que plus tard l'économie se rétablisse et que les taux d'intérêt baissent dans le cours normal de l'évolution économique.

D'autre part, nous jouons avec la vie des gens. Nous parlons de Canadiens, de personnes qui vivent dans des maisons, qui veulent subvenir aux besoins de leur famille et qui veulent envisager l'avenir avec espoir et confiance. Ce n'est pas qu'une question d'ordre économique. Il ne s'agit pas simplement d'additions et d'opérations comptables, mais de personnes et c'est cela qu'il faut reconnaître. C'est pourquoi aux grands maux, les grands remèdes.

A tous ceux qui auraient l'audace de dire que la situation n'est pas si grave, qu'elle ne demande pas d'action bien précise, je propose de faire le tour du pays pour parler aux propriétaires qui sont dans l'impossibilité de faire les paiements hypothécaires qu'on leur réclame. Parlez-leur et essayez de comprendre leur problème. Je suis persuadé que tous les députés ou tous les Canadiens qui le feraient changeraient d'avis sur la nécessité d'une aide pour les propriétaires de maisons qui sont incapables de s'acquitter de leurs obligations financières.

L'instrument dont nous disposons pour appliquer ces politiques à l'échelle du pays est la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Voilà pourquoi il importe que les députés se penchent sur la motion; on y pointe du doigt la Société pour demander, en fait, quel est son attitude véritable en matière d'hypothèques et de saisies.

D'après les journaux de ma propre ville, Halifax, que j'ai pu lire, et d'après ceux d'Ottawa, de Montréal et de Toronto, que je lis régulièrement, la plupart des procédures de saisie sont prises par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. C'est injustifiable. Si elle agit de la sorte, c'est parce qu'elle tend à faire des prêts hypothécaires plus élevés qu'il ne faut; ses prêts atteignent parfois presque la valeur marchande des

maisons. Dans certains cas, ils la dépassent même. La Société canadienne d'hypothèques et de logement a créé une situation telle que le propriétaire d'une maison n'a aucun avoir propre dans sa propriété. Il a simplement versé un loyer pendant x années, et même s'il s'est cru propriétaire, il n'est que simple locataire parce que la Société canadienne d'hypothèques et de logement a simplement utilisé son acompte, peut-être le travail qu'il a consacré à améliorer la maison, et l'argent dépensé pour les services publics et autres services nécessaires pour l'entretien de la maison au fil des ans. En conséquence, il aura beau avoir payé cinq ou dix ans, voilà un propriétaire qui se retrouve devant rien. Il ne lui reste rien.

Ce que je cherche à faire comprendre, c'est qu'avec ses politiques, la Société canadienne d'hypothèques et de logement crée des situations qu'elle cherche ensuite à changer par des mesures draconiennes. Le gouvernement devrait admettre tout simplement que le programme avait pour but de fournir à l'intéressé un logement assisté. En d'autres termes, à ceux qui disent qu'il ne faut pas subventionner l'accession à la propriété au Canada, je dis que nous le faisons déjà. Il y a des années que nous le faisons. Simplement, nous avons procédé de façon dissimulée, en prétendant que ce n'était pas du logement assisté.

Nous avons cherché à faire croire, par exemple, dans le Programme d'aide pour l'accession à la propriété, le PAAP, il y avait vente véritable à la valeur vénale de la maison. Ce n'est pas du tout exact. Il n'y a pas vraiment vente. Voilà pourquoi beaucoup de propriétaires du PAAP constatent cinq ans après, quand la subvention tombe et qu'ils ont les intérêts à payer aux taux actuels, qu'ils sont absolument incapables d'y faire face.

Or, c'est la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui a fait naître cette situation. Il ne devrait pas être permis à la SCHL de se retirer tout simplement en disant qu'il s'agit d'une opération commerciale, et que si l'intéressé ne fait pas face aux échéances, elle entamera des procédures de saisie, privant ainsi de sa maison celui qui paie depuis cinq ans ou plus.

Il y en a qui refusent qu'on aide les propriétaires de maison individuelle, en prétendant que les propriétaires sont des riches et n'ont pas besoin d'être aidés, comme le disait le ministre des Finances pendant la campagne de 1980, alors qu'il était dans l'opposition. Le ministre a dit que les propriétaires de maisons étaient des riches qui n'avaient pas besoin d'aide et que le gouvernement devait plutôt employer son argent à aider les locataires et les personnes âgées plutôt que les riches propriétaires. C'est faux. Et c'est un mythe créé de toutes pièces par le ministre des Finances qui fait croire que les propriétaires de maisons du Canada sont des richards qui n'ont pas besoin d'aide. Nous constatons actuellement ce qu'il en est vraiment. Nous voyons des propriétaires de maisons qui ne peuvent plus payer leur hypothèque. Je le répète, on finit pas leur saisir leur maison. Ils se retrouvent à la rue et deviennent un fardeau pour la société. Le gouvernement dépense dans le cadre de son programme d'assistance sociale tout l'argent qu'il aurait pu consacrer à un programme de logement satisfaisant.

Là où je veux en venir c'est qu'on ne peut éviter les problèmes en prétendant les résoudre. On ne peut pas justifier la pauvreté. Il faut tenir compte des réalités économiques de l'ensemble du pays. Une des réalités économiques d'aujourd'hui c'est que la plupart des propriétaires de maisons n'arrivent pas à faire face à la hausse des taux d'intérêt. Ils n'arrivent pas à trouver l'argent voulu pour faire face aux échéances mensuelles. Si le gouvernement ne les aide pas suffisamment, tout s'écroulera. Ces personnes seront saisies et se retrouveront à la rue. Le gouvernement devra alors régler ce problème social aux niveaux municipal, provincial et fédéral.

J'espère qu'on a bien compris l'important message contenu dans mes propos et la motion que le député a présentée à la Chambre. Établissons ce qu'il en est. Voyons ce que deviennent les taux d'intérêt hypothécaires. Établissons ce qu'il en est des saisies. Voyons ce que fait la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Évaluons la situation en fonction de ces faits. Si nous pouvons l'évaluer de façon réaliste, nous pourrons sans doute très rapidement conclure que le gouvernement doit prendre des mesures énergiques et que les mesures prévues par le ministre chargé du logement dans le projet de loi à l'étude sont tout simplement insuffisantes. Cela ne résoudra pas le problème. En fait, cela peut même l'alimenter car de cette façon, on maintiendra à flot, pour quelques mois ou quelques années, des gens qui devront éventuellement faire face à leur situation. Nous nous contentons de colmater la brèche. La mesure n'est même pas un expédient. On élude tout simplement le problème.

Par conséquent, je crois que le député a raison de vouloir obtenir des renseignements qui nous permettront d'évaluer de façon adéquate et équitable la situation du logement au Canada et les conséquences terribles des saisies. En effet, si nous obtenons ces données, après les avoir étudiées et évaluées, je pense que nous serons amenés à conclure qu'il faut prendre des mesures draconiennes. Je pense que nous pourrons unir nos efforts pour élaborer des mesures en vue de redresser la situation et résoudre le problème pour le plus grand bien de tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

• (1740)

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur l'Orateur, c'est toujours un plaisir d'intervenir quand vous assurez la présidence. Les débats concernent l'avis de motion nº 84 du député de Vaudreuil (M. Herbert), portant production de document. Cet avis concerne la correspondance qui a été échangée au cours de l'année 1981 entre d'une part le gouvernement du Canada et de l'autre la Société canadienne d'hypothèques et de logement et le gouvernement de la Saskatchewan, ou l'un ou l'autre, au sujet des hypothèques résidentielles et des saisies de maisons.

J'approuve ce que dit le député dans sa motion. Toutefois, c'est une ruse pour faire subrepticement un discours à la Chambre. J'ignore ce que le gouvernement fédéral a bien pu communiquer à la Saskatchewan. En revanche, je sais que le gouvernement de la Saskatchewan a envoyé deux communications très importantes au gouvernement fédéral au sujet des taux d'intérêt et des répercussions désastreuses que la politique d'argent cher a sur de nombreux Canadiens. Le gouvernement de la Saskatchewan ne voulait pas rester à ne rien faire en voyant les habitants de la province être dépossédés de leurs maisons alors qu'ils n'y sont pour rien. A l'heure actuelle, les gens risquent tout autant de perdre leur maison ou leur ferme que dans les années 30, et ce à cause de la politique monétaire et de la politique d'argent cher complètement insensée du gouvernement fédéral.

Le 23 septembre 1981, le ministre des affaires urbaines de la Saskatchewan, l'honorable Walter Smishek a envoyé une note au ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Deux grands principes ressortaient de cette lettre. Premièrement, le gouvernement de la Saskatchewan engageait vivement le gouvernement fédéral à imposer un taux d'intérêt fixe sur les hypothèques résidentielles ne dépassant pas 12 p. 100. Deuxièmement, il demandait au gouvernement fédéral d'exiger des établissements financiers qu'ils réservent un pourcentage précis de leur portefeuille créances au financement d'hypothèques résidentielles pour assurer une offre suffisante de crédits hypothécaires.

J'ignore qu'elle a été la réaction du gouvernement fédéral, mais il n'a certainement pas été très réceptif à ce genre de proposition. Depuis le 23 septembre, la Chambre des communes a eu l'occasion de parler à de nombreuses reprises de la politique des taux d'intérêt. On nous a parlé du nombre record de personnes qui s'étaient vu déposséder de leur maison ou qui craignaient de les perdre. D'autres redoutent de perdre leur cheptel, leur récolte et leur ferme, faute de faire face aux taux d'intérêt et aux taux hypothécaire inacceptables pratiqués actuellement. Ce n'est pas facile de planifier quoi que ce soit quand les taux d'intérêt fluctuent autant chaque semaine sans qu'on sache où on s'en va.

La seconde lettre du gouvernement de la Saskatchewan avait trait à la loi de protection des propriétaires de maisons. Au début du mois de décembre dernier, le gouvernement de cette province en a eu assez de la situation et s'est refusé à ce que les habitants de la province perdent leurs maison à cause des taux d'intérêt élevés. Dans les régions rurales comme dans les villes, les gens ont attendu de nombreuses années avant d'accéder à la propriété. Ils n'avaient aucun moyen de prévoir la hausse des taux d'intérêt ni quel serait leur revenu. C'est pourquoi le gouvernement a décidé d'agir pour que les habitants ne perdent pas leurs maisons. A supposer même que cette loi qui a été adoptée par l'Assemblée législative de la Saskatchewan permette seulement à un propriétaire de ne pas perdre sa maison, elle aura atteint son but.

La loi qui a été adoptée par l'Assemblée législative de la Saskatchewan vise la résidence principale des propriétaires. Par résidence principale, on entend le lieu de résidence du propriétaire ainsi que les terrains qui l'entourent jusqu'à concurrence de 65 hectares par propriétaire. La loi s'applique également aux remorques ou aux immeubles en copropriété. Un propriétaire ne peut avoir qu'une seule résidence principale.

La loi prend trois mesures précises. Tout d'abord, elle suspend toute mesure de saisie ou d'annulation des contrats de vente pour la période s'étendant du 31 décembre 1981 au 31 décembre de cette année. En second lieu, elle interdit toute mesure de saisie ou d'annulation d'un contrat de vente pour la même période. Enfin, elle étend la période de remboursement des hypothèques avant que l'on ne procède à la saisie finale au 1er janvier 1983.

La loi prévoit également la possibilité de faire appel devant un conseil consultatif. Le lieutenant-gouverneur en conseil a le pouvoir de créer un conseil consultatif composé de représentants des établissements financiers et du public. Ce conseil consultatif a pour mandat d'informer le public de certaines exemptions que permet la loi lorsqu'une situation imprévisible se produit.

Le député de Vaudreuil a indiqué que les tribunaux de la Saskatchewan avaient été saisis de deux affaires. Il a tout à fait raison. Toutefois, il a omis de mentionner les résultats des deux jugements. Là où je ne suis pas d'accord avec lui, c'est quand il prétend qu'ils n'ont en aucun effet jusqu'à présent.

Il y en a eu peut-être plus, mais je n'ai eu connaissance que de deux. Dans la première affaire qui a fait jurisprudence, les tribunaux ont maintenu la loi qui avait été adoptée. Un couple s'était adressé à la cour pour expliquer qu'il ne pouvait plus se permettre d'effectuer des versements exorbitants en raison des taux d'intérêt élevés. En effet, le taux d'intérêt exigé sur son emprunt hypothécaire, raisonnable jusque là avait été considérablement augmenté. Son revenu n'avait pas cru au même rythme que les gros paiements hypothécaires qu'il devait effectuer. La cour a tranché en faveur de ce couple, ayant jugé qu'il ne pouvait se permettre les nouveaux versements hypothécaires. N'eût été de la loi de la Saskatchewan sur la protection des propriétaires de maison, ces personnes auraient probablement perdu leur maison en raison de la politique de cherté de l'argent du gouvernement, et non pas par leur faute.

Le second cas était différent. Il s'agissait aussi d'un couple qui prétendait ne pas avoir les moyens de rembourser son hypothèque. Durant le procès, on a découvert que le revenu de ce couple avait augmenté proportionnellement aux paiements hypothécaires. Ce couple avait déclaré devant le tribunal qu'il refusait de payer cette énorme augmentation, qu'il souhaitait que le juge se prononce en sa faveur et lui épargne pour un an d'avoir à rembourser son hypothèque. Mais le tribunal ne s'est pas prononcé en sa faveur. La magistrature a maintenu que le revenu du couple avait subi une augmentation sensible, du moins assez sensible pour lui permettre de faire face aux taux d'intérêt élevés. Ce couple a eu plus de chance que d'autres. Il avait un revenu supplémentaire et il ne risquait pas vraiment de perdre sa maison.

Ainsi, le gouvernement de la Saskatchewan ne se proposait pas d'aider n'importe quelle personne qui se refusait à débourser davantage d'argent. L'aide est donc destinée à ceux et celles qui en ont désespérément besoin sous peine de perdre leur maison, et qui autrement se trouveraient tout à fait désemparés.

Ces deux affaires sont très pertinentes dans la situation qui nous occupe. Elles illustrent bien une mesure législative que j'exorterai les autres assemblées législatives provinciales à

adopter pour faire face à la situation, jusqu'à ce que nous regagnions le contrôle de l'économie. C'est une responsabilité qui incombe au gouvernement fédéral et qui cause beaucoup de difficultés aux provinces à assumer.

La Saskatchewan est plus fortunée que d'autres provinces. Ma circonscription s'y trouve. Même si je ne suis pas tellement vieux, je me souviens encore de l'époque où ma province était démunie. Elle avait sans cesse besoin des paiements de péréquation. Voilà pourquoi le premier ministre, M. Blakeney, et beaucoup des ministres de son cabinet souscrivent au principe de la péréquation, même si la Saskatchewan n'est plus désasgentée. Du fait qu'elle-même contribue désormais à la péréquation, notre province est bien nantie.

Nous estimons que les Canadiens, quel que soit leur lieu de résidence, devraient jouir d'un égal accès aux nécessités de la vie, c'est-à-dire à un abri, à des soins médicaux et à un niveau raisonnable d'instruction. La Saskatchewan a agi de façon judicieuse. Son intervention est quelque peu limitée en ce qui concerne la crise économique nationale et la cherté du loyer de l'argent. Les dirigeants provinciaux ont agi dans les limites de leur mandat. Ils ont d'abord supplié le gouvernement fédéral de prendre des mesures. J'ai signalé et cité les deux arguments qui figuraient dans la lettre du 23 septembre dernier que le ministre des Affaires municipales de la Saskatchewan a fait parvenir au ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

• (1750)

La Saskatchewan a aussi pu instaurer d'autres programmes d'habitation. Quelques-unes des provinces les plus démunies ont pu participer à ce genre de programmes, notamment le programme d'habitations coopératives et d'habitations agricoles, qui sont tous deux entièrement à la charge financière des provinces. En 1981, dans le cadre du programmes d'habitations coopératives, on a construit 400 logements en Saskatchewan. Quant au programme d'habitations agricoles, il a permis la construction de 350 logements. Au total environ 750 logements ont été construits en Saskatchewan grâce à un programme entièrement financé par le gouvernement provincial l'an dernier.

Ces programmes prévoient aussi le gel des taux d'intérêt. Le gouvernement provincial, qui a gelé les taux d'intérêt à 16 p. 100 les subventionne dans une certaine mesure. Il n'est pas possible de céder la maison en question avant dix ans. En outre, l'investissement est amorti en 25 ou 30 ans. Cela donne aux gens la possibilité de planifier leur avenir. Ils savent à combien s'élèveront leurs paiements mensuels pour les dix prochaines années. De cette façon, les jeunes familles et les couples à la retraite pourront plus facilement s'acheter une maison. Ils savent qu'ils devront verser 16 p. 100 d'intérêt pendant dix ans. Ils savent aussi à combien s'élève le principal. L'impôt foncier peut fluctuer un peu et modifier légèrement leurs paiements, mais il y a plus de cohérence dans ce programme que dans le fait de s'adresser à une institution prêteuse, étant donné les taux d'intérêt élevés que nous connaissons à l'heure actuelle.

En ce qui a trait au programme de construction de logements coopératifs et au programme de construction des maisons rurales, ils ne posent aucune difficulté à ceux qui savent s'organiser. Il existe un bon esprit coopératif en Saskatchewan, et les gens peuvent s'inscrire à ces programmes sans beaucoup de liquidités. On exige une participation de 5 p. 100 seulement, qui peut d'ailleurs prendre la forme d'un certain nombre d'heures de travail. L'acheteur, mari, femme ou qui que ce soit, peut se charger d'une part considérable des travaux: creusage, pose revêtement mural, de bardeaux et ainsi de suite. Leur travail devient leur participation.

Les chiffres que je vais citer ne s'appliquent pas à toute la province. La Saskatchewan est divisée en deux régions administratives: le Nord et le Sud. La majeure partie de ma circonscription se trouve dans la région Nord. On trouve deux régions distinctes en Saskatchewan, car comme dans toutes les autres provinces, la région septentrionale de la province a toujours été mise en valeur en dernier lieu. De nombreuses ressources étaient exploitées dans le nord de la Saskatchewan et nous ne voulions pas de modes de vie disparates entre le Nord qui contribuait sa juste part grâce aux recettes provenant de ses ressources et le Sud où demeuraient la majorité des contribuables et des votants.

Ces chiffres ont trait à la région méridionale de la province. Au début des années 70, le ministère du nord de la Saskatchewan était constitué afin de permettre à un seul organisme de veiller à l'exploitation du nord de la Saskatchewan. Mes chiffres au sujet des programmes d'habitation mixtes mis sur pied par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et par la Société d'habitation de la Saskatchewan en 1981 révèlent, je crois, qu'il y avait 1,237 logements sociaux à but non-lucratif à louer et environ 142 logements à vendre en vertu du programme de logements ruraux et autochtones. La SCHL et la Saskatchewan, par l'entremise de la Société d'habitation, ont construit ensemble un nombre global de 1,379 maisons.

La province et de nombreuses localités qui ont participé à ces programmes savent gré à la SCHL de sa collaboration. De nombreuses associations de citoyens âgés s'occupent activement d'obtenir des logements grâce à des programmes de coopération ou sans but lucratif dans leur localité, afin de demeurer ensemble dans les petites localités rurales de la Saskatchewan. Nous le reconnaissons.

Il y a cependant certains problèmes qui surgissent de temps à autre. Par exemple, il existe des cas où la SCHL n'a pas émis de titres hypothécaires après plus de cinq ans aux gens qui ont acheté une maison dans le cadre du Programme du logement rural et autochtone. Ces gens versent depuis plus de cinq ans leurs paiements hypothécaires dans le cadre du Programme sans savoir quand ils détiendront les titres hypothécaires en main propre. On exigeait initialement qu'un particulier ou une famille habitent le logement durant cinq ans avant de pouvoir le revendre, cela pour éviter que les gens n'acquièrent un de ces logements qu'à des fins spéculatives. Les gouvernements municipal, provincial et fédéral voulaient ainsi s'assurer qu'en construisant ces logements ils répondaient à un besoin bien déterminé. C'est ce qui explique la clause des cinq ans avant revente.

Bien de ces propriétaires, dont certains vivent dans ma circonscription—et j'ai écrit au ministre pour lui exposer le problème—ont fait leurs versements durant cinq ans sans être assurés de ce qu'il adviendrait de leur logement car la SCHL ne veut pas convenir d'un prix applicable à chacun de ces logements. Il est arrivé dans certaines municipalités que la SCHL

voulait que le coût particulier d'un logement s'applique à quiconque achetait ce logement même quand on avait construit dans la municipalité dix logements dont les prix variaient de $45,000 à $75,000. En raison de problèmes de construction qui ont influé sur le prix de ces logements, la SCHL voulait répercuter les frais subis pour un logement précis sur le prix du logement proprement dit. La Société de logement de la Saskatchewan a refusé, prétendant que les maisons se ressemblent toutes, au point de vue de la qualité, du style et des dimensions. Par conséquent, la Société voulait considérer le coût de construction de dix logements dans un secteur donné et le diviser par le nombre de logements. Par exemple, si la totalité du projet a coûté $500,000 et qu'il y a dix logements, chacun de ces logements coûtera à l'acheteur $50,000. Cela me semble une façon juste et équitable de procéder. Pourquoi une famille devrait-elle payer $50,000 ou $45,000 pour un logement, quand une autre famille qui emménage dans une maison semblable devrait payer, elle, $75,000?

Je suggère au député de Vaudreuil, s'il s'intéresse suffisamment au problème des taux d'intérêt et du logement pour demander la production de ces documents, de prier le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement d'intervenir au plus vite pour régler le problème de ces propriétaires qui paient depuis si longtemps et n'ont pas encore remboursé leur hypothèque, et qui ne savent pas ce que va devenir leur maison.

Pour conclure, je voudrais dire que le gouvernement de la Saskatchewan, en 1981, a refusé de rester inactif pendant que des propriétaires et des agriculteurs risquaient de perdre leur résidence principale pour des raisons indépendantes de leur volonté, c'est-à-dire les taux d'intérêt élevés et la politique économique du gouvernement. Le gouvernement de la Saskatchewan a agi en demandant tout d'abord au gouvernement fédéral de bloquer les taux d'intérêt et de s'assurer que les établissements financiers consacreraient une partie de leur actif à ces prêts et, deuxièmement, il a agi en proposant et en adoptant la loi sur la protection des propriétaires, afin de tranquilliser les habitants de la province qui possèdent une maison. Je vous remercie.

Une voix: Il est 6 heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ATTRIBUTION DE TEMPS POUR LES DÉLIBÉRATIONS À L'ÉTAPE DE LA DEUXIÈME LECTURE DU BILL C-89—MOTION DE M. COSGROVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cosgrove:

Que, pour le bill C-89, tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation et la loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement, un jour de séance soit alloué à l'étude du bill à l'étape de la deuxième lecture; et que quinze minutes avant l'expiration du temps réservé à l'étude des mesures d'initiative gouvernementale ce jour-là, toutes délibérations soient interrompues, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre, et toutes motions nécessaires pour mettre fin à l'étape de la deuxième lecture soient mises aux voix sur-le-champ et successivement, sans autre débat ni amendement.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Quand nous avons interrompu le débat, à 5 heures, la parole était au député d'Essex-Kent (M. Daudlin).

M. Robert Daudlin (Essex-Kent): Monsieur l'Orateur, je remercie mes amis d'en face d'avoir patiemment attendu de pouvoir m'écouter. J'espère non seulement qu'ils aimeront mon discours, mais que leur patience sera récompensée.

L'avant-dernier à prendre la parole avant l'heure réservée aux initiatives parlementaires était le député de Hamilton-Wentworth (M. Scott). Nous avons eu droit une fois de plus à un discours qui ne faisait aucune distinction entre l'article 75c et l'article 33 du Règlement. Une fois de plus, le député a tenté de démontrer qu'il n'y avait absolument aucune différence entre la clôture et l'attribution de temps. Si les députés d'en face ne saisissent pas la nuance, j'ai peur qu'ils ne comprennent pas grand-chose et j'espère que le député de Hamilton-Wentworth en profitera pour lire le Règlement et constater la différence.

D'innombrables commettants de ma circonscription sont venus à mon bureau pour obtenir l'aide qui est bloquée du fait que le bill n'a pas encore été adopté. Tout comme mes honorables vis-à-vis, j'ai des commettants qui éprouvent des difficultés avec leur hypothèque ou le renouvellement de leur hypothèque, et tout comme eux également, du moins je l'espère, je leur ai dit que le gouvernement avait saisi la Chambre d'une mesure qui figurait dans le budget. Tout comme eux également, du moins je l'espère, j'ai conseillé à mes mandants qui éprouvent des difficultés de s'adresser aux établissements de prêt, soit les banques et les sociétés qui accordent des prêts hypothécaires, et de leur demander s'ils remplissent les conditions d'admissibilité à ce programme et, le cas échéant, s'ils pourraient gagner du temps en formulant une demande.

Cela fait, cependant, ces pauvres gens reviennent à mon bureau et me rapportent que les gérants desdits établissements de prêt leur avaient dit que la Chambre refuse d'adopter le bill qui leur permettrait de bénéficier de ce programme. Tant que nous ne l'aurons pas adopté, les gens ne pourront pas obtenir l'aide promise. Ils trouvent que c'est injuste. Vous êtes un homme juste, monsieur l'Orateur. Qui, je vous le demande, s'oppose à l'adoption de ce bill? Qui donc le bloque? Quand le ministre a exhorté la Chambre à l'adopter, qui donc a dit «non»? Ce sont ces gens-là à votre gauche, monsieur l'Orateur. Nous ne pensons pas qu'ils aient raison d'agir ainsi. Ils se plaignent encore que le gouvernement fasse trop peu et qu'il agisse trop tard.

• (2010)

J'ai essayé de lire les discours des députés d'en face et j'ai essayé de les écouter aujourd'hui. Quand ils prennent la parole, ils commencent tout de suite à se lamenter que nous voulons abréger le débat. Je leur demande ce soir, monsieur l'Orateur, combien de ceux qui prétendent ne pas avoir eu le temps d'exposer leur point de vue se sont servi des quelques minutes qui nous sont allouées pour proposer des améliorations au bill. Ont-ils essayé de le faire? Ils ne pourraient pas faire une telle chose. Ils n'ont pas voulu présenter de tels arguments.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. De ce côté-ci de la Chambre, nous avons l'impression que le débat porte sur la motion de clôture présentée en vertu de l'article 75c du Règlement. Si c'est bien le cas, je voudrais que le député parle de la motion.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Jusqu'ici, cela a été relativement difficile d'obliger les députés à s'en tenir au sujet du débat. Je suis cependant certain que le député d'Essex-Kent (M. Daudlin) tiendra compte de cette observation.

M. Daudlin: Monsieur l'Orateur, le député devrait se demander dans quelle mesure les observations de ses collègues ont porté sur la motion présentée en vertu de l'article 75c du Règlement à laquelle il veut que je m'en tienne moi-même. Le règlement de la Chambre donne assez de latitude dans les débats. Un Orateur comme vous-même, un homme réfléchi, qui est capable de comprendre les questions dont nous sommes saisis, un homme qui est prêt à permettre d'élargir dans une certaine mesure la portée du débat, aurait pu penser qu'il y aurait eu—et j'hésite un peu à utiliser cette expression—une espèce de trafic de bonnes idées si les députés d'en face en avaient proposé. Je suis certain que vous ne leur auriez pas coupé la parole s'ils avaient fait des propositions constructives puisque vous êtes un homme raisonnable. Je suis certain qu'il n'y a personne de ce côté-ci de la Chambre qui vous aurait demandé de ne pas le permettre. Je suis certain que le ministre aurait été heureux que des députés d'en face fassent des propositions constructives, mais nous les avons écoutés et nous n'avions rien entendu de tel.

Je vous ai dit, monsieur l'Orateur, qu'il y avait des gens dans ma circonscription qui voulaient que le bill soit adopté. Ils commencent à perdre patience; leurs banquiers commencent à perdre patience. Presque toutes les fois qu'un bill est étudié à la Chambre, les députés d'en face répètent qu'il faut créer des emplois au Canada. «Que faites-vous pour créer des emplois?» demandent-ils à tous les ministres. Monsieur l'Orateur, ce que nous faisons pour créer des emplois, c'est essayer de faire adopter à la Chambre un bill qui créerait directement au moins 15,000 emplois et indirectement 30,000 autres. Nous pourrions envisager de 60,000 à 70,000 emplois, monsieur l'Orateur. Mais après cinq jours de débat, le projet de loi en est encore au même point.

Comment quelqu'un pourrait-il s'imginer que nos vis-à-vis défendent les intérêts de leurs mandants alors qu'ils le prétendent, quand ils refusent d'approuver des mesures qui contribueraient à résoudre le problème qu'ils s'efforcent eux-mêmes, disent-ils, de régler. Ils s'obstinent; la mesure leur paraît mauvaise mais cherchent-ils vraiment à l'améliorer? Non. Auraient-ils par hasard une meilleure idée à laquelle personne n'a encore songé? Nullement, monsieur l'Orateur! On finit par s'interroger sur les motifs qui les animent mais je suppose que cela ne me concerne pas. Pourquoi des gens qui veulent créer des emplois, s'opposeraient-ils à ce bill? Cela dépasse mon entendement, monsieur l'Orateur.

Si cette mesure était la seule que le gouvernement ait prise pour favoriser le logement—s'ils s'y opposaient afin de bien montrer que c'est la seule peut-être alors pourrions-nous dire qu'ils ont raison d'agir ainsi. Mes commettants se le demandent et vous devez vous le demander aussi monsieur l'Orateur, comment le modèle des Parlements peut-il régler des questions importantes en un jour ou deux, alors que notre Chambre est incapable de disposer d'une mesure relativement simple après cinq jours de débat.

Une voix: C'est un bill qui ne vaut rien.

M. Daudlin: Le bill ne vaut rien pour eux mais cherchent-ils à le perfectionner? Renvoyons-le au comité. La Chambre a perdu son utilité, disent-ils. Dans ce cas, renvoyons le bill au comité et exerçons nos droits de députés en nous efforçant de l'améliorer. Ils veulent plutôt l'empêcher de progresser.

Une voix: Assez!

M. Daudlin: Le député voudrait que je m'arrête. Qu'il regarde l'horloge et il verra quelle heure il est, la petite et la grande aiguilles le lui diront. Je suis que vous regardez l'horloge, monsieur l'Orateur, et il faut déplorer que . . .

M. Taylor: Vous avez déjà eu vos dix minutes.

M. Daudlin: Je ferai au député la politesse de l'écouter quand le moment viendra. Vous êtes prêt à vous lever, monsieur l'Orateur, et si j'avais utilisé mon temps . . .

M. Taylor: Vous volez du temps.

M. Daudlin: Tous les Canadiens réclament ce bill. Pourtant des emplois sont perdus, la construction est arrêtée et le moment est venu de voter la mesure.

Des voix: Bravo!

M. Bill Wright (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je suis étonné que le député d'Essex-Kent (M. Daudlin) ait l'audace de gaspiller le temps de la Chambre pendant un débat sur une motion de clôture présentée aux termes de l'article 75c du Règlement. Au cours de la journée, le ministre a dit à la Chambre qu'il était pressé de faire adopter le bill et il a rappelé qu'il en avait été question dans le discours du trône. Cela remonte à déjà deux ans. Qu'est-ce qui presse tant maintenant? Comme le problème du logement a aussi été abordé dans le budget du 12 novembre 1981, le gouvernement aurait pu présenter le bill plus tôt, mais il ne l'a pas fait. Le ministre vient maintenant nous le présenter comme un bill primordial et nous demander de l'adopter à toute vapeur.

Le bill propose la dépense de 350 millions de dollars en deux ans. Quand on regarde les autres augmentations de dépenses que le gouvernement projette, on se demande quelles sont ses priorités. Le ministre est-il heureux que le gouvernement dépense 47 millions pour un monument en Algérie? Est-il heureux que nous gaspillions 24 millions en Haïti? Trouve-t-il souhaitable de dépenser 200 millions pour deux aéroports à Trinité et Tobago? La perte de 100 millions par l'Eldorado Nucléaire lui importe-t-elle? Se soucie-t-il des 2 milliards de recettes supplémentaires dont nous avons besoin pour le service de la dette nationale? Il semble que non; pourtant, il a le culot de nous dire que le bill à l'étude, un bill qui prévoit un décaissement de 350 millions de dollars, est une mesure législative de première importance.

Attribution de temps

Il serait tentant de demander au ministre ce qui en est de l'industrie de la pêche, monsieur l'Orateur. Le gouvernement ne fait rien pour lui venir en aide, ni sur la côte est, ni sur la côte ouest. Que dire maintenant de l'industrie forestière? Rien n'est prévu pour elle non plus. Mais le ministre nous affirme être pressé de faire adopter ce projet de loi, que nous devons limiter le débat, et cela, après n'avoir rien fait pendant trois mois pour accélérer les choses. Le taux de chômage atteint les 50 p. 100 dans l'industrie forestière. Dans un an d'ici, le gouvernement s'arrangera peut-être pour présenter un projet de loi visant à venir en aide à cette industrie. Et l'industrie pétrolière? Deux autres compagnies viennent d'abandonner le projet des sables bitumineux. Il y aura bientôt deux ans, nous avons averti le cabinet que la politique énergétique nationale ruinerait l'industrie. Le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) est membre du cabinet qui a approuvé la politique énergétique nationale. Comment pouvons-nous faire confiance au gouvernement? Le ministre a demandé pourquoi nous en retardions l'étude. Nous ne retardons pas son étude. Nous pensons simplement que ce projet de loi est infect.

• (2020)

M. Paproski: C'est très net.

M. Wright: Monsieur l'Orateur, je ne peux pas être plus franc. Chose certaine, cette mesure ne remédie nullement au problème. Le ministre devrait avoir honte de nous dire que nous devrions limiter le débat sur une mesure aussi ridicule.

Quand nous songeons aux choses que le gouvernement ne réalise pas, nous nous demandons si les ministres savent ce qu'ils font. Le projet de loi que le gouvernement voudrait faire adopter aidera à construire 15,000 logements d'ici deux ans, alors que nous en aurions besoin d'au moins 100,000. La subvention de $7,500 par logement aidera-t-elle les gens qui sont vraiment dans le besoin? Aidera-t-elle les gagne-petit? Sûrement pas. Elle aidera les gens disposés à payer au moins $800 de loyer par mois, et le ministre le sait. Le bill n'aidera pas les économiquement faibles. Le ministre nous a dit qu'il devrait aider les quelque 1.2 million de propriétaires canadiens qui doivent renouveler leur prêt hypothécaire au cours des deux prochaines années. Il a estimé qu'il devrait permettre de subventionner 12,000 familles et de garantir les prêts accordés à quelque 37,000 autres familles, voire peut-être 50,000, lorsque les quelque 1.2 million de propriétaires auront du mal à renégocier leur hypothèque au cours des deux prochaines années. Le gouvernement refuse de s'attaquer au véritable problème, soit comment réduire les taux d'intérêt à un niveau tolérable pour les gens. Il esquive le problème tout simplement. Le gouvernement comprend les symptomes, et le bill C-89 est le symptome du problème des taux d'intérêt élevés.

M. Evans: Donnez-nous donc votre solution.

M. Wright: Si le secrétaire parlementaire avait été là le soir où nous avons discuté du pouvoir d'emprunt, il la connaîtrait notre solution. Je l'invite fortement à se reporter au hansard du 16 février.

Des voix: Bravo!

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que je dispose de beaucoup de temps, en tout cas, je vais essayer de dire ce que j'ai à dire le plus rapidement possible. Les initiatives du gouvernement fédéral en matière de logement constituent un bon début, mais elles ont besoin d'être développées. Trois cent cinquante millions, ce n'est pas suffisant.

J'aimerais comparer la situation de novembre 1975 à celle de novembre 1981, de façon à faire le parallèle entre les taux d'inflation et les paramètres qui jouent en la matière. En 1975, le taux d'inflation était de 10.8 p. 100 et le taux de chômage de 6.9 p. 100. Il y avait 690,000 chômeurs et la dette fédérale était de 59 milliards. En 1981, le taux d'inflation était passé à 12.5 p. 100, le taux de chômage à 7.6 p. 100, ce qui faisait près de 900,000 sans-travail, et la dette se situait autour de 137 milliards.

En novembre 1975, le ministre chargé du logement qui était à l'époque l'honorable Barney Danson a convoqué les ministres provinciaux du logement pour exposer le remarquable programme que voici:

> Le programme que je vais annoncer à la Chambre des communes cet après-midi va contribuer à réaliser notre objectif à tous, qui est de faire en sorte que tous les Canadiens soient bien logés. En même temps, il va contribuer à atténuer l'inflation dans le secteur du bâtiment et à stimuler la croissance économique et l'emploi.
>
> En ce qui concerne la question de fournir suffisamment de logements à prix modérés, le gouvernement s'engage à assurer un million de mises en chantier de logements pendant les quatre prochaines années. Je vous demande de participer à un effort national tendant à orienter nos ressources de telle sorte que cet objectif soit atteint mais aussi pour qu'un très fort pourcentage des maisons ainsi construites se situent dans des tranches moyennes et inférieures de prix.
>
> Pour que les prix des maisons soient abordables, nous allons tout d'abord maintenir le rythme élevé de notre activité dans le logement pour personnes à bas revenus. Simultanément, nous allons augmenter notre aide aux personnes à revenus modérés pour leur permettre de faire face aux charges que crée l'achat d'une maison.
>
> Pour que le logement locatif soit abordable, il faut en stimuler la construction. Cela ne pourra se faire qu'en assurant l'élémentaire rentabilité du locatif, en créant le climat grâce auquel constructeurs et investisseurs auront la confiance voulue pour réaliser des logements locatifs. Notre intervention sur ce marché sera subordonnée au maintien de loyers abordables.
>
> Pour décourager les demandes déraisonnables des bien-logés et orienter plutôt les ressources vers le logement à prix modéré, nous allons exiger des prêteurs qu'ils réservent leurs conditions de crédit les plus favorables aux prêts qui se situent dans les limites régionales de la LNH.
>
> Toutes ces initiatives vont non seulement contribuer à la réalisation de bons logements à prix abordables, mais encore stimuler l'emploi et lutter contre l'inflation.

Il disait également:

> Les établissements de crédit vont devoir consacrer des sommes plus importantes à l'hypothèque-logement. Non seulement ils devront consacrer plus à l'hypothèque, mais il faudra que cet argent concerne des maisons abordables. Soixante mille dollars devront produire deux maisons au lieu d'une. Ce que le gouvernement va désirer, c'est un plus grand nombre de logements bien conçus, bien construits, de dimension modeste, intégralement protégés par un régime national de garantie.

Ce que je veux faire voir, c'est que les conditions économiques n'étaient pas tellement différentes en novembre 1975 de ce qu'elles sont aujourd'hui, sauf que les taux d'intérêt ont considérablement augmenté depuis. Le taux d'escompte est aujourd'hui de 15.4 p. 100 et le facteur inflation à la fin de 1981 était de 12.5 p. 100. Le facteur inflation à la fin de 1975 était de 10.8 p. 100 et le taux d'intérêt, de 9 à 10 p. 100. D'où vient la différence? De la dette publique massive. Dans la conjoncture actuelle, le gouvernement se retrouve avec une dette de 140 milliards, et donc dans l'impossibilité de construire des logements publics. Il doit donc se tourner vers autre chose.

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Comme il est 8 h 29 du soir, les deux heures prévues pour l'étude de la motion dont la Chambre est maintenant saisie en conformité des dispositions de l'article 75c du Règlement sont écoulées. En conséquence, aux termes de cet article du Règlement, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix toutes les questions nécessaires en vue de disposer de cette motion.

[*Traduction*]

Le vote porte donc sur la motion inscrite au nom du ministre des Travaux publics (M. Cosgrove). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Qu'on appelle les députés.

• (2100)

Et le timbre annonçant le vote s'étant tu:

M. Lewis: Avant que nous ne procédions au vote, madame le Président, je voudrais faire un rappel au Règlement. Vous souhaiteriez, je le sais, que tout les députés soient vêtus convenablement pour ce vote; c'est pourquoi j'invite le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) à aller rectifier sa tenue vestimentaire pour ne revenir à la Chambre que convenablement mis.

Des voix: Bravo!

Des voix: Sortez, sortez!

Une voix: Et que dire de Chénier?

Mme le Président: Le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) n'ignore sans doute pas que moi-même et plusieurs de mes prédécesseurs avons tranché sur ce point. Il faut être convenablement mis pour se présenter à la Chambre, c'est-à-dire que les députés doivent porter la cravate. Je crains donc qu'on ne puisse enregistrer son vote et qu'il ne puisse demeurer à la Chambre dans cette tenue.

Des voix: Bravo!

Des voix: Sortez, sortez!

[*Français*]

M. Prud'homme: Madame le Président, je sais que vous n'avez pas rendu de décision, mais vous avez dit qu'en vertu d'une décision déjà rendue par votre prédécesseur, vous préféreriez que l'honorable député quitte la Chambre. Il a donc volontairement, à la demande des progressistes conservateurs ... Mais cela, c'est leur privilège ... L'honorable député de Joliette (M. LaSalle) va me faire le plaisir d'écouter une minute seulement ...

M. La Salle: Ils ont fait la même chose pour moi!

M. Prud'homme: Ah là, je m'excuse, je n'étais pas là. Madame le Président, je pense que très sérieusement ... Je comprends que pour ce soir l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) se soit retiré, mais je pense que le temps est venu pour vous de considérer ce qu'est une tenue propre et distinguée pour un député à la Chambre des communes, parce que, madame le Président ...

[*Traduction*]

... Mon honorable ami de l'opposition connaît très bien le Règlement. Si l'on veut appliquer les règles en usage au sein du système parlementaire britannique, je ne vois pas pourquoi les députés ne se présenteraient pas avec un chapeau et ne se prosterneraient pas devant l'Orateur avant de voter.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Prud'homme: Madame le Président, en conséquence, je ne suis pas en mesure ce soir de faire une proposition. Je ne fais que faire une suggestion à la présidence à l'effet de bien vouloir reconsidérer, non seulement ce règlement que je considère désuet, mais l'ensemble des règlements qui nous régissent à la Chambre.

[*Traduction*]

M. Clark: Madame le Président, étant donné que Votre Honneur a pris des dispositions pour protéger les usages de la Chambre, en réponse à la suggestion du député de Saint-Denis, M. Prud'homme, je me dois d'appuyer votre décision.

M. Whelan: Il faut absolument que vous mettiez votre grain de sel, n'est-ce pas Joe?

M. Clark: Comme les députés le savent, l'usage concernant la tenue vestimentaire, qui interdit par exemple au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) de porter n'importe quel galurin sur ce qui lui sert de crâne ...

Des voix: Bravo!

M. Clark: ... cet usage n'est pas établi. Il est tout simplement appliqué par la Présidence. Certes, les députés de ce côté-ci de la Chambre seraient ravis que la question de la tenue vestimentaire adéquate des députés soit renvoyée au comité compétent en la matière, soit le comité de la procédure et de l'organisation, une fois qu'il aura été réuni.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

(La motion de M. Cosgrove, mise aux voix, est adoptée.)

Attribution de temps
(Vote nº 152)

POUR

Messieurs

Appolloni (Mme)
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Parent
Pelletier
Penner
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tardif
Tessier
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—127.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Blaikie
Blenkarn
Bosley
Bradley
Cardiff
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Cook
Cooper
Corbett
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Deans
Epp
Fennell
Fretz
Fulton
Gamble
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Heap
Hovdebo
Howie
Huntington
Jewett (Mlle)
Kempling
Korchinski
Kristiansen
Kushner
Lambert
La Salle
Lewis
MacKay
Manly
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McMillan
Miller
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murphy
Neil
Nickerson
Nowlan
Orlikow
Paproski
Parker
Robinson (Burnaby)
Rose
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Siddon
Skelly
Taylor
Towers
Vankoughnet
Wenman
Wright
Young
Yurko—68.

● (2110)

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 3450, 3453, 3460, 3693 et 3698.

[*Texte*]

LA COMMUNICATION INTITULÉE «LETTRE DE CANADIENS CONCERNÉS»

Question nº 3450—**M. Cossitt:**

1. Le gouvernement est-il au courant de l'existence d'une communication intitulée «Lettre de Canadiens concernés» et signée par des membres de la GRC à la retraite, MM. W.F. Johnstone, J.W. Duggan, W.L. Maguire, F. Bodnaruk, P. Starek, J.E.G. Bouchard et D.B. Ingam, et par un juge retraité de la Cour provinciale de la Colombie-Britannique, M. A.L. Bewley?

2. Ne lit-on pas dans la lettre que «Les Canadiens savent que pour se débarrasser d'un nid de guêpes, il faut d'abord l'enfumer, puis le brûler. N'est-ce-pas ce qu'on a fait avec la grange au Québec? Qu'y avait-il à l'intérieur de cette grange de si important pour la sécurité du pays?» et, le cas échéant, quelle a été la politique ou la réaction du gouvernement à cette affirmation?

3. Le gouvernement sait-il ce qu'il y avait à l'intérieur de cette grange?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): 1. Oui.

2. Oui, la communication renfermait cette affirmation. Le gouvernement estime qu'il ne convient pas de faire des commentaires sur une question qui est présentement soumise à l'examen des tribunaux du Québec.

3. Le gouvernement estime qu'il ne convient pas de faire des commentaires sur une question qui est présentement soumise à l'examen des tribunaux du Québec.

LA SURVEILLANCE DE CERTAINS DÉPUTÉS

Question nº 3453—**M. Cossitt:**

Au sujet de la réponse à la question nº 1487, dans laquelle on demandait si, au cours des trois dernières années, quelqu'un avait été chargé de surveiller, de se livrer à l'écoute électronique au téléphone ou à l'aide d'appareils destinés à écouter les conversations dans les automobiles d'un député de la Chambre des communes et où l'on dit notamment qu'une «réponse positive donnerait des renseignements sur les opérations en matière de sécurité et serait préjudiciable à leur sécurité . . .», le gouvernement a-t-il pour principe d'insinuer que certains députés sont visés par des opérations de sécurité et qu'on nuirait à l'intérêt national en l'admettant et, le cas échéant, pourquoi cela nuirait-il à l'intérêt national et si des députés *a*) se livrent à des activités qui violent la sécurité nationale, pourquoi ne faudrait-il pas le divulguer, *b*) ne se livrent pas à des activités qui violent la sécurité nationale, pourquoi le gouvernement devrait-il hésiter à le dire publiquement?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Non, le gouvernement n'a pas pour principe d'insinuer que certains députés sont visés par des opérations de sécurité.

a) et *b*) Il n'est pas dans l'intérêt national que le gouvernement rende publics les noms de personnes qui se livrent ou non à des activités qui violent la sécurité nationale.

LA DIVULGATION DES ACTIVITÉS ALLANT À L'ENCONTRE DE LA SÉCURITÉ NATIONALE

Question nº 3460—**M. Cossitt:**

Au sujet de la réponse à la question nº 1487, dans laquelle on demandait si, au cours des trois dernières années, quelqu'un avait été chargé de surveiller, de se livrer à l'écoute électronique au téléphone ou à l'aide d'appareils destinés à écouter les conversations dans les automobiles d'un député de la Chambre des communes et où l'on dit notamment qu'une «réponse négative aiderait ou rassurerait ceux qui se livrent actuellement à des activités qui vont à l'encontre de la sécurité nationale», le gouvernement adoptera-t-il une politique de divulgation des noms des députés, s'il en est, qui se sont livrés à des activités allant à l'encontre de la sécurité nationale et de ceux qui ne l'ont pas fait?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Non, il n'est pas dans l'intérêt national que le gouvernement rende publics les noms de personnes qui se livrent ou non à des activités allant à l'encontre de la sécurité nationale.

LES CONTRATS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Question nº 3693—**M. McKinnon:**

1. Le ministère de la Défense nationale a-t-il passé un marché de $678,000 avec Remtec Inc. pour l'achat d'une semi-remorque et, le cas échéant, *a*) à quoi servira-t-elle, *b*) le coût comprend-il l'équipement qui sera peut-être installé sur la semi-remorque?

2. Le ministère a-t-il loué pour $12,888 d'automobiles de Rent-A-Wreck, aux termes du marché no HAL81-5686/1 et, le cas échéant, pourquoi?

3. Le ministère a-t-il accordé à Air, Earth and Oceans Limited un marché de $88,832 pour effectuer une étude sur la détectabilité des pistes dans la neige, aux termes du contrat nº 10SD 97701-1-68218 (1SD81-00103) et, le cas échéant, pourquoi?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Le ministère des Approvisionnements et Services a attribué un contrat d'une valeur de $678,000, pour le compte du ministère de la Défense nationale, à Remtec Inc., pour l'achat de douze semi-remorques devant servir au transport en vrac.

a) Ces remorques avec réservoir en aluminium de 18,000 litres sont destinées à transporter du carburant;

b) Oui, le coût comprend le matériel habituellement associé à ce type de véhicule.

2. Le ministère des Approvisionnements et Services a attribué un contrat d'une valeur de $12,888, pour le compte du ministère de la Défense nationale, à Rent-A-Wreck, pour la fourniture d'un maximum de trois voitures au cours de la période allant du 1er octobre 1981 au 30 septembre 1982. Ce contrat a pour but de rencontrer les exigences de la Section des Transports de la BFC Halifax.

3. Le ministère des Approvisionnements et Services a attribué un contrat, pour le compte du ministère de la Défense nationale, à Air, Earth & Oceans Ltd. qui avait présenté une proposition spontanée innovatrice dans le domaine de la recherche qui correspondait bien aux besoins du ministère de la Défense nationale. Les travaux consistent à déterminer les conditions qui peuvent être détectées, en ce qui concerne les pistes laissées dans la neige par des véhicules ou d'autres moyens, à l'aide de thermo-détecteurs terrestres infrarouge, avec le soutien d'avions-robots et de dispositifs terrestres de reconnaissance photographique et d'autres systèmes de détection. De plus, ce projet peut être appliqué aux missions de recherche et de sauvetage.

Le logement

LES RETENUES D'IMPÔT À LA SOURCE

Question nº 3698—**M. Deans:**

Le gouvernement a-t-il ordonné à des employeurs de déduire plus d'impôts que les niveaux fixés par la loi de l'impôt sur le revenu et, le cas échéant, en vertu de quel pouvoir?

M. Claude Tessier (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Non. L'article 153 de la loi de l'impôt sur le revenu stipule que les sommes qui doivent être retenues comme paiements d'impôt doivent être fixées par voie de règlement. Ce règlement est modifié chaque année après l'entrée en vigueur du budget. Le règlement qui prévaut actuellement exige la retenue de sommes supérieures à celles prévues dans les tables récemment publiées comme lignes directrices à l'intention des employeurs.

Les tables de retenues d'impôt sont normalement publiées dès que possible en décembre afin de donner aux employeurs le temps d'apporter les changements nécessaires à leurs systèmes. Les changements prévus et annoncés par les différents ministres des Finances ont toujours été intégrés aux tables pertinentes. On a, une fois de plus, respecté cet usage lors de la préparation des tables pour l'année d'imposition 1982.

Il importe de souligner que les retenues d'impôt représentent uniquement un paiement à valoir sur une dette fiscale future et que les tables visent à établir approximativement la dette fiscale annuelle du contribuable afin qu'il ne soit pas confronté, à la fin de l'année, à un solde en souffrance. L'impôt exigible et les cotisations réelles seront établis en respectant scrupuleusement les dispositions de toute législation adoptée par le Parlement.

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 24 février 1982, de la motion de M. Cosgrove: Que le bill C-89, tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation et la loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, en me lançant dans ce débat sur le projet de loi C-89, je tiens à signaler que le gouvernement a imposé la clôture. J'ai remarqué que le ministre chargé du logement a deux sortes de préoccupations. Premièrement, il n'apprécie pas que les députés critiquent sa politique du logement. Deuxièmement, il a réagi assez violemment lorsque les députés ont cité des chiffres sur les

mises en chantier ou l'absence de mises en chantier. D'après lui, ils sont inexacts.

Dans le cadre de l'étude de ce projet de loi relatif au logement, il convient d'examiner très brièvement la situation économique. Ce projet de loi découle du budget. Dans son édition d'aujourd'hui, le *Citizen* d'Ottawa, journal généralement favorable au gouvernement, a publié un éditorial intitulé «Le spectre de la dépression», le jour même où le dollar est tombé une fois de plus sous la cote des 82c. Notre monnaie est tombée en réalité à 81.68c., soit une diminution de 0.44c. Ce fléchissement du dollar attisera l'inflation et, de ce fait même, les Canadiens auront encore plus de difficulté à se loger décemment. Cela devient en réalité de plus en plus aléatoire.

Je tiens à signaler ceci: cet éditorial est paru dans un journal qui, comme tant d'autres, a critiqué les députés qui ont prétendu qu'il fallait savoir ce que cela coûterait et réfléchir aux conséquences de telles dépenses avant de lancer un programme. Si les éditorialistes jugent que le spectre de la dépression plane sur les Canadiens, c'est à cause de la dette nationale, qui atteint actuellement 122 milliards de dollars. On se rend compte tout d'un coup qu'environ un quart des recettes fiscales sert non pas à rembourser la dette, mais à payer les intérêts sur la dette. Le gouvernement prétend que l'on peut établir toutes sortes de programmes bons en soi; c'est facile à dire, mais il faut payer la note en fin de compte.

• (2120)

Telle est la situation que nous connaissons actuellement et si je prends la peine d'insister c'est parce que le logement est une des grandes nécessités de la vie. Il est tragique qu'à cause de différents programmes qui sont loin d'avoir la même importance que le logement, le ministre en soit réduit à présenter un bill plus qu'insuffisant. Il n'a pas les moyens de mettre en place des programmes de logement qui répondent aux besoins de nos concitoyens.

Aujourd'hui, j'ai reçu un mot d'un de mes électeurs auquel il avait joint une coupure de journal intitulé: «Trudeau veut nous tuer». Cet article traite des problèmes que les Canadiens moyens et notamment les chefs de petites entreprises ont dans la conjoncture actuelle. En conclusion à cette lettre, cette personne dit espérer que l'opposition pourra faire quelque chose avant que la révolution éclate.

Il est plutôt dramatique qu'un Canadien puisse tenir de tels propos, monsieur l'Orateur; mais ce n'est pas surprenant, car le gouvernement a tellement mal géré notre économie que les gens ne croient plus qu'aucun programme satisfera à leurs besoins et qu'ils peuvent investir dans le logement, compte tenu de la façon dont notre économie est dirigée.

Quelles sont les initiatives du gouvernement en matière de logement, monsieur l'Orateur? On peut citer le bill C-89, le Programme d'aide à l'accession à la propriété ainsi que les programmes d'isolation des maisons, avec de la MIUF par exemple.

Pas plus tard qu'aujourd'hui une station de radio du Manitoba avait une ligne ouverte sur cette substance. Le reporter qui animait cette émission ainsi que d'autres de ses collègues qui ont fait des recherches, se sont aperçus que le gouvernement avait l'intention d'enlever l'amiante se trouvant dans tous les bâtiments du ministère de la Défense à Shilo. Il a lancé un appel d'offres, mais quand on leur a demandé à combien se montaient environ les soumissions, les fonctionnaires ont refusé de répondre. Quand les reporters ont demandé pourquoi on enlevait cette amiante, les fonctionnaires leur ont répondu que c'était dangereux. Après cela, on leur a demandé pourquoi le gouvernement retirait l'amiante quand il ne venait pas en aide à nos concitoyens qui ont de la MIUF dans les murs de leurs maisons. Je précise que le gouvernement a autorisé l'emploi de cette substance et qu'il l'a même encouragé par les subventions du programme d'aide à l'accession à la propriété. Mais apparemment, on n'a pas autant envie de régler le problème de nos concitoyens que celui des installations de la Défense à Shilo. A la question de savoir pourquoi on retire ce produit dans les installations militaires de Shilo et non pas dans les maisons de particuliers, on a répondu que les bâtiments de Shilo étaient des bâtiments du gouvernement. Mais monsieur l'Orateur, ce n'est pas une raison suffisante.

Le ministre nous a prêté une oreille fort attentive ces derniers jours, mais je me dois de lui signaler que les initiatives de son gouvernement en matière de logement ne satisfont pas aux besoins des Canadiens et même que certains des programmes ont lamentablement échoué. En effet, certaines personnes qui croyaient apporter des améliorations à leur maison ont trouvé que les travaux leur avaient coûté cher et qu'ils étaient insuffisants.

En préparant mon discours de ce soir, je me suis reporté à un discours qu'avait prononcé le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) en octobre 1979 alors qu'il était le critique du logement. A cette époque, à propos de la déduction de l'intérêt hypothécaire, il avait grosso modo fait remarquer au ministre: quand on est dans le pétrin, il y a toujours moyen de s'en sortir. Apparemment, ce moyen consiste à rejeter aujourd'hui la responsabilité sur le gouvernement précédent. A-t-on jamais entendu un gouvernement qui a été si longtemps au pouvoir critiquer autant un gouvernement qui ne l'a été que moins d'un an? Ce discours était fort édifiant, monsieur l'Orateur. Le député demandait, par exemple, comment un gouvernement pouvait présenter un programme dont ne profiteraient pas au moins 40 p. 100 de la population. En extrapolant quelque peu, reconnaît-il donc que le programme aurait bénéficié à 60 p. 100 de la population? Combien de Canadiens seront touchés par le programme dont vient de nous saisir le ministre chargé du Logement? Je prétends qu'il n'y en aura qu'une petite poignée, monsieur l'Orateur.

Nous avons entendu ce que les Néo-démocrates avaient à dire à propos du logement. Hier, un de leurs députés a affirmé que le logement était un droit fondamental et que son parti le considérait comme tel. Quel type de propriété les Canadiens seront-ils portés à acheter en tout premier lieu, monsieur l'Orateur? Une maison. Pourtant, le parti qui considère le logement comme étant un droit fondamental a voté à la moindre occasion contre les droits de propriété proposés dans le comité mixte spécial sur la constitution et à la Chambre. Où voulait-il en venir au juste? Comment peut-il d'une part prétendre que le logement est un droit fondamental et de l'autre voter contre les droits de propriété? La vaste majorité des Canadiens espèrent seulement pouvoir s'acheter une maison. Pourtant, le NPD, qui considère le logement comme un droit fondamental, s'intéresse à ce droit mais non pas au droit à la propriété . . .

M. Blaikie: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Epp: Monsieur l'Orateur, je répondrai certainement à sa question quand j'en aurai terminé avec mes observations.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Permission refusée.

M. Epp: Monsieur l'Orateur, si le député veut poser une question et qu'il n'obtient pas la parole au cours de la période des questions normale, je lui répondrai avec plaisir à la fin de mon exposé. Je sais que cela touche une corde sensible chez les Néo-démocrates. Ils ne veulent pas entendre dire que c'est eux qui se sont opposés aux droits à la propriété, avec l'appui du gouvernement.

M. Blaikie: Et le premier ministre de l'Ontario?

M. Epp: A ce moment-là, le gouvernement voulait toujours l'appui des néo-démocrates et celui de M. Blakeney. Cependant, ils déclarent aujourd'hui: «Le logement est un droit fondamental, mais nous nous opposons aux droits à la propriété». Voilà la position du Nouveau parti démocratique.

Il a également une autre position, monsieur l'Orateur. Il dit qu'il veut des logements. Quel genre de logements veut-il? Pas nécessairement des logements qui appartiennent aux particuliers. Ce qu'il veut, c'est davantage de logements sociaux. Cela s'inscrit peut-être dans son principe de s'opposer aux droits à la propriété. Tous les députés de la Chambre s'intéressent aux logements sociaux, mais le meilleur logement, c'est celui qui appartient au particulier qui a l'ambition voulue et qui fait le nécessaire pour acheter sa maison. Les néo-démocrates le répètent sans cesse, mais ils veulent pourtant les mêmes droits à la propriété que le reste d'entre nous. Ce n'est que par opportunisme politique qu'ils défendent le principe du logement social.

J'ai entendu une autre remarque intéressante de la part des néo-démocrates, selon lesquels la déduction des intérêts hypothécaires ne profitera qu'à la classe moyenne. Qu'entend-on par classe moyenne, monsieur l'Orateur? Pourquoi parler de classes, de toutes façons? Je croyais que la grande majorité des Canadiens pensaient faire partie de la classe moyenne, qu'ils soient syndicalistes, commerçants, agriculteurs, ménagères ou autres. Fondamentalement, la plupart des gens croient faire partie de la classe moyenne. Le meilleur argument que les néo-démocrates aient pu invoquer pour s'opposer à la déduction des intérêts hypothécaires, c'est que cela risque de profiter à la classe moyenne. Je tiens à dire aux députés néo-démocrates que c'est la classe moyenne, les hommes et les femmes qui se lèvent tôt le matin et emportent leur déjeuner au travail qui font les frais de la situation. Il est temps que le gouvernement comprenne qu'elle aussi a ses besoins. Et l'un des besoins de ces hommes et de ces femmes, l'un de leurs rêves, c'est de posséder leur maison, une maison bien à eux.

• (2130)

Quelqu'un a prétendu que la population n'était pas convaincue que le crédit d'impôt hypothécaire servirait à quelque chose. Lors d'une réunion à laquelle j'ai assisté à Pine Falls, il y avait un jeune couple justement et la jeune femme m'a demandé si l'instauration du crédit d'impôt hypothécaire serait vraiment l'une des toutes premières mesures que nous prendrions. Je lui ai dit que oui; après quoi elle m'a répondu qu'elle voterait pour notre parti parce que pour son mari et pour elle, ce programme était le seul moyen de posséder un jour une maison. Les députés veulent-ils que je leur dise quel était le taux d'intérêt à l'époque? Il était de 13 p. 100.

Depuis, avec le gouvernement actuel, les taux d'intérêt ont atteint 20 et 22 p. 100. D'aucuns prétendent que ces taux d'intérêt élevés sont nécessaires pour réduire le taux d'inflation et soutenir notre monnaie. Seulement, aujourd'hui même, le dollar s'est négocié à moins de 82c., à 81.68c. exactement. La faible valeur de notre monnaie va alimenter l'inflation à cause de nos importations. Il est évident que la valeur de notre monnaie va contribuer à accélérer l'inflation. Dans le même temps, nous traversons une crise de l'emploi. Tout indique que nous traversons une crise économique qui n'épargne pas le secteur du logement.

Je ne me réjouis pas à la perspective de voir le gouvernement participer à toutes sortes de programmes. Je préfère de beaucoup qu'un individu ait un jour l'espoir de posséder quelque chose. Il est prêt alors à prendre des engagements. Quand un jeune couple souscrit une hypothèque pour la première fois, il se passe quelque chose. Auparavant, ils éprouvaient un sentiment d'espoir. Aujourd'hui, ils ne signent plus de contrats d'hypothèque parce qu'ils savent qu'ils ne peuvent pas se le permettre. C'est pourquoi il y a de plus en plus de locataires.

Des gens âgés diront que c'est un phénomène naturel parce qu'il y a de plus en plus de citadins. Si l'on prend maintenant la question des logements locatifs, il faut examiner les taux de vacance. Qui serait disposé aujourd'hui à investir dans des logements locatifs? Qui accepterait de prendre un tel risque quand il suffit d'acheter des obligations d'épargne du gouvernement pour obtenir 19.75 p. 100 d'intérêts? A quoi bon prendre un tel risque quand on peut obtenir un tel rapport?

Je tiens à profiter du peu de temps qui me reste pour vous raconter une histoire qui montre les conséquences qu'un mauvais budget peut avoir pour les Canadiens. Pendant le congé de Noël, un homme est venu dans mon bureau me demander si le budget lui permettrait d'obtenir un report des intérêts ou une subvention. Il m'a expliqué sa situation. Il était en chômage et en retard dans ses paiements. Il voulait savoir si le budget prévoyait quelque chose pour l'aider. J'ai examiné les deux paragraphes du budget indiquant que ses paiements devaient dépasser 30 p. 100 de son revenu brut et qu'il devait avoir renouvelé son hypothèque pendant la période où les taux d'intérêt étaient élevés. Ce sont les deux critères fondamentaux.

Pendant que ce monsieur était dans mon bureau, j'ai téléphoné à la SCHL de Winnipeg pour lui demander son avis et on m'a cité les deux conditions à remplir. J'ai précisé que ce monsieur était dans une situation assez différente car son hypothèque lui avait été accordée par une coopérative de crédit. En général, les coopératives de crédit renouvellent les hypothèques à des périodes différentes. Elles accordent une marge de crédit qu'on appelle encore un "prêt à vue". Certaines d'entre elles ont des taux d'intérêt variables et, en fait, il renouvelait son hypothèques chaque fois que les taux d'intérêt changeaient. D'autres coopératives de crédit, par exemple, le font tous les semestres ou tous les ans.

Quand j'ai expliqué cela aux agents de la SCHL de Winnipeg, ils se sont montrés très aimables. Ils m'ont dit: "Nous ne pouvons pas vous répondre, mais nous allons nous renseigner". C'était régulier. Ils ont appelé et les fonctionnaires d'Ottawa leur ont dit: "Nous n'y avons jamais pensé". Ce sont eux qui

ont rédigé le budget, mais pourtant ce monsieur qui voulait de l'aide y avait pensé. Le ministère des Finances n'y avait pas songé malgré tous ses experts. La SCHL m'a rappelé pour me demander: "Que nous conseillez-vous de faire?" Je leur ai conseillé de faire pour ce monsieur exactement ce qu'ils auraient fait pour tout autre Canadien remplissant des conditions requises; c'est tout ce que je demandais.

Quand j'ai communiqué avec les fonctionnaires du ministère des Finances à Ottawa ils m'ont dit que ce serait plus difficile qu'ils ne le pensaient. Quand je leur ai demandé pourquoi, ils m'ont répondu que les taux d'intérêt de cette coopérative de crédit étaient nettement inférieurs aux taux courants. En fait, son taux était de 16 p. 100. Elle a obtenu de si bons résultats—et les députés d'en face devraient en tirer la leçon—qu'à la fin de l'année, elle a fait passer son taux d'intérêt hypothécaire de 16 p. 100 à 15 p. 100, rétroactivement.

De nouveau les fonctionnaires communiquèrent avec moi pour me dire que le taux n'étant que de 15 p. 100, soit moins que les taux courants, ils ne voyaient pas ce qu'ils avaient à faire. Je leur ai répondu: «Attendez! Cela n'a-t-il pas été modifié?» Ils l'ont admis. Et j'ai ajouté: «S'il ne touche pas de revenu, ses paiements dépassent sûrement 30 p. 100 de son revenu». Ils ont dû y réfléchir à nouveau. Enfin, pour abréger une bien longue histoire, les fonctionnaires ont répondu: «Oui, il est admissible.»

Tout dépend de la mise de fonds par rapport au montant de l'hypothèque. Il devait calculer son avoir et la somme qui lui reste à payer. Par exemple, si votre avoir dépasse $3,000 vous n'êtes pas admissible à la subvention, mais plutôt au report des intérêts. Si votre avoir est de $50,000, et qu'il reste $47,001 à amortir, vous êtes admissible à la subvention. Mais si l'hypothèque a été réduite à $46,999, vous n'êtes pas admissible. Voilà le genre de politique pour laquelle le ministre a recours au baîllon, pour nous convaincre d'approuver son projet, de faire bâtir des milliers de maisons, de créer des milliers d'emplois. Quelle plaisanterie! Le ministre demande aux Canadiens d'accepter cette mesure.

En quoi consiste le report des intérêts? Cela me rappelle l'histoire du marchand de vieilles voitures. Mes études secondaires terminées, j'ai trouvé un emploi dans un garage où l'on vendait des voitures neuves et des voitures d'occasion. Dans ma ville presque tout le monde travaille un certain temps dans un établissement de ce genre. Quand un client disait que telle ou telle voiture était trop chère, le vendeur répondait: «Vous ne payez pas plus cher mais vous payez pendant plus longtemps». Voilà à quoi se résume ce programme. On ne paie pas plus cher, mais on paie pendant plus longtemps. A la fin, les intérêts reportés sont ajoutés à l'hypothèque et on paie l'intérêt pour toutes les années passées. C'est à peu près comme le programme PAAP. C'était un programme mal conçu. Combien ont fini par l'abandonner? Quand on s'est soustrait à une obligation une première fois, c'est plus facile de le faire une deuxième fois.

Le projet de loi comporte aussi d'autres aspects. Si votre avoir propre est inférieur à $3,000, vous êtes admissible à la subvention dans une certaine mesure. Ce projet de loi a été rendu nécessaire non pas parce que le ministre a une politique du logement. Je sais qu'il veut une telle politique. Il voudrait en avoir une. Mais c'est un faux-fuyant, pas une politique. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les lettres que tous les députés reçoivent de l'Association canadienne de l'immeuble. Je sais que certains députés n'aiment pas l'Association canadienne de l'immeuble. Savez-vous ce que font ses membres? Des bénéfices, et je m'en réjouis. Je suis heureux de les voir transformer ces bénéfices en logements, en investissements dans l'économie canadienne. Ces Canadiens-là cherchent, à bon droit, à régler le problème du marché du logement au Canada.

• (2140)

Dans leur mémoire au gouvernement, ils signalent des choses intéressantes. Ils parlent du fait que nous verrons en 1982 une réduction du nombre de logements, et ses répercussions sur l'emploi. C'est le député d'Essex-Kent (M. Daudlin), je crois, qui nous presse d'adopter le bill à l'étude car, à son avis il en résultera la création de milliers de nouveaux emplois. Mais l'Association canadienne de l'immeuble, qui s'y connaît en la matière, ne partage pas sa conviction. En fait, l'Association n'est pas impressionnée du tout.

M. Cosgrove: Seulement celui qui se cherche du travail.

M. Kempling: Paul le susceptible!

Une voix: C'est, de toute la journée, ce que le ministre a apporté de plus constructif au débat.

M. Epp: L'Association canadienne de l'immeuble fait l'observation suivante:

> Une réduction du volume à l'achat et à la vente sur les marchés de l'immeuble pourrait avoir des répercussions secondaires importantes sur ceux dont le gagne-pain dépend d'un marché de l'immeuble vigoureux.

Et elle poursuit:

> En outre, si un niveau de vente peu élevé décourage la construction de nouveaux logements, le chômage dans l'industrie de la construction pourra fort bien aussi empirer.

C'est là ce que le ministre a pour politique du logement. L'Association parle aussi de stocks de logements. Je pourrais entrer dans les détails; qu'il suffise de dire que le ministre a fait un discours à la conférence, à Winnipeg de l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain. Quel accueil on lui réservait! Presque aussi chaleureux que celui dont la plupart des ministres fédéraux font l'objet dans l'Ouest. Par exemple, le ministre des Transports (M. Pepin) visite Delisle, en Saskatchewan. C'est une jolie petite localité. Beaucoup de monde y habite, et 1200 personnes viennent l'accueillir chaleureusement.

Des voix: Oh, oh!

M. Cosgrove: Elles sont en faveur du projet de loi.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Vous vous leurrez.

M. Epp: Le ministre se réveille à nouveau. S'il tient à jouer la comédie, il pourrait se chercher une salle où il y a des gens disposés à rire.

Il y a un autre côté à la question. J'ai ici une lettre d'une femme de ma circonscription qui se trouve dans une situation un peu différente de celle du jeune ménage qui pourrait avoir envie d'acheter sa première maison. Elle écrit au sujet des gains en capital. C'est là un facteur qui a une forte influence sur le marché du logement. La fiscalité décourage les gens de placer leurs capitaux. Les Canadiens s'abstiennent de faire ce genre de placement, de crainte que les impôts n'en prennent une trop large part. Je cite un passage de la lettre de cette femme:

Je vous envoie copie d'une lettre que j'adresse au ministre des Finances au sujet des gains en capital.

Je saute un passage:

Je suis veuve depuis 1965. Je ne suis pas bien portante, alors il faut que je vende ma ferme pour vivre. Ce facteur inconnu est un cauchemar pour moi. Le bureau de l'impôt ne m'aide guère. On dit qu'on ne sait pas. Le cabinet du ministre des Finances dit que nous avons droit à une acre et à la maison sans impôt.

Comme beaucoup, nous n'avons pas envoyé notre prix de 1971, et qu'est-ce qui se passe? En 1975, quand mon mari est mort et que j'ai fait faire le transfert de propriété, j'ai inscrit $200 l'acre. Est-ce que cela marcherait? Il y a tant de difficultés avec les fonctionnaires. Une fois ils laissent passer, l'autre fois ils refusent. A cause j'imagine des instructions du bureau central.

Elle essaie de vendre son exploitation en escomptant en tirer suffisamment d'argent pour acheter une maison dans une petite localité de ma circonscription où elle pourra vivre décemment. C'est tout ce qu'elle demande après avoir travaillé toute sa vie. Que dit-elle ensuite?

J'espère tirer $86,000 de la vente des bâtiments de ferme et de mes 240 acres de terre.

Et elle enchaîne ainsi:

. . . Comme il s'agit d'une propriété en viager que je détiens avec mon fils, je pourrais vendre les terres en même temps que les bâtiments ou non. Si je peux tirer $50,000 des bâtiments, (maison, grand garage et grange) il resterait $36,000 pour les terres. Si je peux avec ce montant tenir au moins cinq ans jusqu'à ce que j'atteigne l'âge de 65 ans, je n'aurai pas à demander une prise en charge par le bien-être. Mon idée c'est d'acheter une maison à Winnipeg; or, pour avoir une maison sans trop de travaux il faut compter aux alentours de $50,000.

Comment va-t-elle se débrouiller? Cette personne a travaillé dans l'exploitation agricole familiale toute sa vie. Elle ne fait pas la mendicité et c'est probablement une des rares canadiennes a n'avoir jamais touché d'aumône. Tout ce qu'elle demande, c'est de pouvoir vendre sa ferme où visiblement son mari, sa famille et elle-même ont travaillé, de pouvoir se loger décemment et d'avoir un petit revenu provenant de la vente de son exploitation afin de pouvoir tenir jusqu'à l'âge de la retraite. C'est tout ce qu'elle demande. Les Canadiens dans cette situation, il en a des milliers.

Indiscutablement, les gens qui ont les plus graves difficultés d'après ce que nous pouvons voir en tant que député ou du moins d'après à ce que je peux voir, ce sont les veuves ayant entre 55 et 65 ans qui ont travaillé toute leur vie aux côtés de leur mari et qui ne peuvent pas mener leur exploitation agricole ou l'entreprise familiale seules. Il est bien possible qu'elles aient travaillé toute leur vie et qu'elles n'aient pas les compétences voulues pour trouver de l'embauche en dehors de chez elle. Cette femme est un exemple parfait. Tout ce qu'elle demande c'est de pouvoir acheter une maison de $50,000 et pouvoir garder $35,000 du produit de la vente de ses biens pour subvenir à ses besoins. Combien de députés croient vraiment qu'on peut aujourd'hui s'acheter une maison avec $50,000? Quel genre de maison peut-on s'acheter avec $50,000?

Une voix: Il y en a qui ne sont pas mal pour ce prix-là.

M. Epp: Oui, si les députés d'en face restent au pouvoir, si la dévaluation du dollar continue et si l'inflation se maintient à son niveau actuel, il pourrait y avoir beaucoup de maisons à ce prix sur le marché. Personne n'aura les moyens de les acheter, mais elles seront néanmoins à vendre.

Le gouvernement aurait intérêt à se rappeler certains principes de base. En premier lieu, les gens veulent posséder leur maison. Pour ce faire, ils réclament un dégrèvement fiscal qui leur permettra de conserver leur propriété. Ceux d'entre nous qui avons déjà travaillé dans le secteur municipal, le ministre a lui-même déjà été maire, et ceux d'entre nous qui en avons une expérience plus ou moins restreinte, mais néanmoins une certaine expérience, entendons les contribuables nous dire qu'ils ne tiennent pas vraiment à améliorer leur propriété. Quand on leur demande pourquoi, ils répondent qu'au fond, ils ne tiennent pas à ce que leurs taxes municipales augmentent. Voilà qui devrait nous inciter d'autant plus à resonger à la déductibilité des intérêts hypothécaires. Cette mesure aurait effectivement de loin facilité l'accès à la propriété. Il nous faut donc y revenir. C'est là un des principes fondamentaux qui ont permis d'édifier ce pays. Prenons le cas des colons. Leurs terres s'étendaient sur 160 acres. Mais je vois que le député s'esclaffe de rire. C'est de cette façon qu'on a édifié l'ouest du pays et c'est à la sueur de leur front que les habitants ont acquis ces terres familiales. Ils en sont venu à les posséder . . .

M. Kelly: Est-ce que ça prend au Manitoba?

M. Epp: Le député qui vient de m'interrompre demande si ça prend au Manitoba. Oui, le Manitoba a été édifié par des personnes laborieuses qui se sont établies sur des terres agricoles, par exemple à Dauphin, non pas dans ma circonscription, à Vita, à Saint-Pierre et à Beauséjour, pour bâtir un pays. Ce sont ces gens que ridiculise le député. Ils ont réclamé des terres, et on leur en a données, à une condition, et c'était qu'on leur permette de les labourer et en faire une exploitation viable et d'y construire leur logis. C'est tout ce qu'on leur avait concédé.

• (2150)

Voici ce que j'ai à dire au ministre: si sincère soit-il dans l'élaboration de sa politique du logement, la situation est telle que d'ici peu les Canadiens n'auront plus les moyens d'être propriétaires. La seule solution consiste à réduire les impôts, et non pas pour le gouvernement à accorder plus de subventions et d'octrois. Et puis, il y a l'inflation. Monsieur l'Orateur, pourquoi les Canadiens font-ils preuve de cynisme quand on leur parle aujourd'hui? Ils nous répondent: et les belles promesses des libéraux? Ces derniers se proposaient de réduire les taux d'intérêt. Et pourtant, les éditorialistes nous disent aujourd'hui que nous sommes aux prises avec une crise déclenchée par notre déficit trop élevé. Il y a trop longtemps que nous empruntons trop d'argent sur le marché international des obligations. S'il est question de réduire les taux d'intérêt, oui, vous pouvez faire un choix dans certains domaines—le logement, par exemple. Pourquoi pas des taux préférentiels pour le logement? Nous en offrons à d'autres pays, pourquoi pas aux Canadiens?

Si les députés se figurent que les taux d'intérêt vont baisser par un quelconque miracle et que cela ne va pas poser de problèmes—globalement, s'entend—ils se trompent lourdement. Le gouvernement a de graves responsabilités, car il va empêcher quantité de jeunes Canadiens de posséder leur propre maison en les obligeant un jour à combler le déficit que nous avons accumulé. L'idée du gouvernement, c'est d'accroître le déficit et de laisser les autres payer plus tard. Je tiens à prévenir le ministre. Le budget des dépenses du gouvernement actuel et des futurs gouvernements ne permettront pas de satisfaire aux besoins en matière de logement qui sont évidents à l'heure actuelle. La seule chose qu'il puisse faire c'est d'utiliser le régime fiscal pour permettre certaines réductions des taux

d'intérêt des logements afin que les Canadiens puissent un jour réaliser le rêve de posséder leur propre maison.

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: Puis-je poser une question au député?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Les députés donnent-ils leur consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Blaikie: Monsieur l'Orateur, ma question a trait à certaines des remarques du député au sujet des logements sociaux et de la politique du NPD en matière de logement. Chacun sait que le député a des visées sur la direction du parti progressiste-conservateur du Manitoba. Est-il prêt à déclarer qu'il s'oppose à la politique des logements sociaux suivie par le NPD et en particulier la construction de logements pour les personnes âgées, et la construction de logements sociaux dans le centre des villes?

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, on dirait un discours?

M. Blaikie: S'oppose-t-il officiellement à cette politique et est-il enfermé lui aussi dans ce labyrinthe intellectuel où le leader actuel du parti progressiste-conservateur du Manitoba a conduit son parti?

M. Kempling: Le seul labyrinthe intellectuel, il est dans votre tête.

M. Epp: Monsieur l'Orateur, je note que le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) lit les journaux. Il est clair que sa question est motivée par des craintes électorales. Monsieur l'Orateur, j'aimerais sincèrement que tous les Canadiens puissent posséder une maison. Voilà ce que je pense.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: On ne vous demande pas un sermon, mais une réponse.

M. Epp: Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) s'y connait bien en sermon, mais il ne donne jamais de réponses. Je disais simplement au député de Winnipeg-Birds Hill quelle était ma position. Il va de soi qu'il y a des Canadiens qui n'ont pas la même chance que lui ou que moi. Le gouvernement a des devoirs envers eux en matière de logements sociaux, mais l'idée, ce serait que le plus grand nombre possible de Canadiens puissent devenir propriétaires.

Des voix: Bravo!

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur l'Orateur, c'est toujours agréable d'écouter le député de Provencher (M. Epp), mais je me trouve souvent en profond désaccord avec lui, et je voudrais prendre quelques minutes pour m'expliquer.

Ces dernières semaines, j'ai été la victime d'un feu nourri venant d'en face au sujet des taux d'intérêt et de ce dont nous avons parlé aujourd'hui. Chose curieuse, la semaine dernière, les conservateurs nous demandaient de voter dans leur sens afin de les reporter au pouvoir, pour qu'ils puissent rétablir le régime d'il y a deux ans. Si je me souviens bien, les taux d'intérêt à ce moment étaient presque aussi élevés que maintenant, mais ce qui est intéressant, c'est que quand nous formions le gouvernement les taux d'intérêt étaient de deux ou trois points supérieurs à ceux des États-Unis; notre taux d'inflation, par contre, était de 9½ p. 100 alors que le taux américain se situait à près de 18 p. 100. Je me demande ce qu'il en serait, maintenant que notre taux d'inflation est demeuré près de 9 ½ p. 100 et que celui des Américains lui est inférieur. Il n'y avait, en effet, aucune raison, dans leur logique pour que nos taux d'intérêt soient supérieurs à ceux des États-Unis puisque ce pays avait un taux d'inflation du double du nôtre. C'est alors qu'ils ont reconduit dans ses fonctions M. Bouey.

Maintenant, j'aimerais répondre à deux ou trois autres observations que le député a formulées. Il a dit que le droit de à la propriété ne figurait pas dans la constitution. Comme tout le monde, il sait pourquoi il n'y figure pas; c'est lui-même qui guide l'opposition dans ce débat. Mais il sait parfaitement bien aussi que les provinces, jalouses du droit à la propriété, se sont opposées à ce qu'il figure dans la constitution. Cela risquait trop de restreindre leurs pouvoirs. Les premiers ministres provinciaux, pour la plupart d'allégeance tory, l'ont dit; voilà la raison véritable.

M. Lalonde: Comme c'est juste!

M. McRae: Il est un autre élément dont je tiens à parler ce soir, et c'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai fait ma part afin d'enlever le pouvoir à ce parti en 1979. C'est le document traitant de la situation du logement que l'ancien président national du Parti progressiste conservateur du Canada avait rédigé et que nous désignons sous le nom de rapport Mathews. Si vous tenez vraiment à lire un rapport qui blâme les gouvernements soucieux de venir en aide aux gens qui veulent devenir propriétaires et n'en ont pas les moyens, je vous recommande celui-là. D'après le rapport, les gouvernements ne devraient tout simplement pas se mêler de cette question. Ils ne devraient subventionner ni les coopératives d'habitations, ni les sociétés de logements à but non lucratif, ni aucune autre entreprise de ce genre. C'était un rapport bien inquiétant. Il aurait abouti à l'élimination pure et simple de la SCHL et à la privatisation de tout. Cela, monsieur l'Orateur, en plus de Petro-Canada et des taux d'intérêt, figure parmi les deux ou trois excellentes raisons pour lesquelles nous avons décidé, de concert avec le NPD, de faire un sort à ce gouvernement. Les principales institutions qui permettent au Canada de fonctionner, en tout cas depuis la Seconde Guerre mondiale, sont essentiellement celles que toute une série de gouvernements libéraux ont créées, y compris, par exemple, la SCHL. Il s'agit en quelque sorte d'institutions partie privées et partie publiques.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre.

• (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA FONCTION PUBLIQUE—LE CONGÉDIEMENT D'UN FONCTIONNAIRE DE KINGSTON—A) MOTIF DU RENVOI B) LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur l'Orateur, le 23 février, j'ai posé des questions au ministre du Revenu national (M. Rompkey) à propos du congédiement d'un de mes électeurs, M. Neil Fraser, qui travaillait pour Revenu Canada à Kingston. J'ai demandé au ministre pourquoi le gouvernement a fait en sorte de priver M. Fraser de la liberté de parole, et je lui ai demandé où s'arrête au juste le droit des fonctionnaires de parler de différents problèmes. J'étais très insatisfait des réponses que j'ai reçues. C'est pourquoi j'ai dit que je comptais aborder à nouveau le sujet dans le cadre du débat d'ajournement.

C'est là une grave question qui préoccupe beaucoup mon chef, mes collègues à la Chambre, de nombreux Canadiens et moi-même. Il s'agit de la liberté de parole dans une société libre et démocratique. Il s'agit de droit de critiquer les mesures présentées par le gouvernement du jour. Il s'agit du droit qu'a un citoyen canadien libre de prendre la parole et de s'exprimer librement en dehors de ses heures de travail.

Le ministre du Revenu national a dit à la Chambre que M. Fraser, fonctionnaire relativement important au ministère du Revenu national, avait été congédié parce qu'il avait condamné publiquement la conversion au système métrique. J'ai alors demandé comment on pouvait justifier qu'un fonctionnaire ne soit pas libre de s'exprimer en dehors de ses heures de travail. Autrement dit, je voulais savoir en vertu de quel pouvoir, de quel article de loi il avait été congédié. L'Annexe III de l'article 23 de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique concerne le serment d'office et dit:

> Je, A. B., jure (ou affirme) solennellement et sincèrement que je remplirai avec fidélité et honnêteté les fonctions qui m'imcombent en raison de mon emploi dans la Fonction publique et que, sans y être dûment autorisé, je ne révélerai ou ne ferai connaître rien de ce qui viendra à ma connaissance par suite de cet emploi. (Dans le cas d'une prestation de serment, ajouter: «Ainsi Dieu me soit en aide»).

Les raisons pour lesquelles M. Fraser a été congédié n'ont rien à voir avec cet article ou cette Annexe III de la loi. La raison que le ministre du Revenu national a donnée, soit la perception d'impôts, ne devrait pas être un critère qui empêche un fonctionnaire de jouir de la liberté de parole, comme le laisse entendre le ministre.

Je suis persuadé que cet incident va exercer des pressions extrêmes et indues sur des milliers de Canadiens qui travaillent dans le secteur public, si tout ce qu'ils disent risque d'être censuré. Le geste du gouvernement actuel me rappelle «Mil neuf cent quatre-vingt-quatre» de George Orwell, société dans laquelle on ne peut que penser, non s'exprimer.

Les fonctionnaires devraient avoir le droit en dehors de leurs heures de travail de faire des observations constructives concernant les aspects de la politique gouvernementale qui ne touchent pas à leurs fonctions. Il est intolérable que même la critique la plus raisonnable d'un programme gouvernemental entraîne des représailles pour les fonctionnaires.

Le premier ministre (M. Trudeau) se comporte de façon étrange, plus particulièrement puisqu'il semble vouloir passer à l'histoire après avoir enchâssé la charte canadienne des droits dans notre constitution. Le ministre du Revenu national, le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) et le premier ministre ont refusé de dévoiler sur quel fondement juridique repose cette décision. Les régimes judiciaires strictement codifiés comme celui de l'URSS sont incompatibles avec la tradition canadienne, car tout ce qui n'y est pas précisé est interdit.

Ce qu'allègue le ministre pour se justifier d'avoir congédié Neil Fraser pour avoir critiqué la façon de procéder plutôt que le principe même de la conversion au système métrique n'a rien de vraisemblable étant donné l'importance que le gouvernement accorde aux libertés fondamentales auxquelles nous avons consacré de si nombreuses heures précieuses l'an dernier. Nous avons hérité d'un patrimoine indéfectible qui respecte et les droits et les libertés et que ces droits et libertés soient écrits ou non, nous devons veiller à ce qu'ils soient respectés.

• (2205)

Je ne mets pas en doute le droit d'un employeur de congédier un employé qui s'exprime publiquement contre celui qui l'emploie, comme l'a dit le ministre, mais bien le droit du gouvernement de congédier Neil Fraser sans motif valable. Ce n'est pas un motif valable que de donner son opinion sur la politique gouvernementale car si c'était le cas, des centaines de fonctionnaires fédéraux auraient dû être congédiés lors du référendum québécois. M. Fraser ne s'est pas opposé au bilinguisme; il a dit ne pas estimer que les droits des non-francophones étaient suffisamment protégés au Québec.

Si M. Fraser est débouté en appel, cela reviendra à imposer un silence virtuellement absolu à tous les fonctionnaires au Canada sur tous les sujets. M. Fraser ne travaille pas pour la Commission du système métrique ni pour le ministère de la Justice, aussi n'a-t-il pas critiqué directement la politique de son ministère. A titre d'employé du gouvernement fédéral, il n'a pas dépassé les bornes d'une conduite acceptable de la part d'un fonctionnaire car il n'a violé aucun serment concernant le ministère dont il était l'employé. M. Fraser a droit aux excuses du gouvernement actuel et il devrait être réintégré dans ses fonctions après avoir été dûment indemnisé pour les ennuis qu'on lui a causés.

Je ne pense pas que le gouvernement soit en terrain solide. D'abord, il a essayé d'intimider et de faire taire M. Fraser, puis il l'a renvoyé. Ce fonctionnaire n'a pas pris part à des activités partisanes. Il ne s'est pas non plus rendu coupable de conduite déloyale. C'est une punition injuste qui porte atteinte aux libertés civiles et essentiellement à la liberté de parole de tous les fonctionnaires. Les fonctionnaires ne sont pas des citoyens de deuxième ordre. C'est une honte pour le Canada et les Canadiens, puisque nous osons nous vanter à l'étranger d'avoir la meilleure charte des droits de la personne au monde. Ce cas ne devrait pas normalement être porté devant la Cour suprême du Canada. J'espère de tout cœur que les Canadiens sauront voir quelle sorte de gens les dirigent et qu'ils les remplaceront avant qu'il ne soit trop tard.

[*Français*]

M. Claude Tessier (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le président, l'honorable député sait sans doute que l'employé a déposé un grief, et puisque je ne voudrais pas porter préjudice à ce cas, je me contenterai, en guise de réponse, de tracer les étapes générales qui ont conduit au congédiement de l'employé du ministère du Revenu national. Je voudrais donc donner un bref aperçu des divers paliers de griefs disponibles à l'employé, afin qu'il puisse exercer ses droits. Premièrement, monsieur le président, l'employé en

cause a à plusieurs reprises approuvé publiquement des orientations politiques contraires à celles du gouvernement. A la suite de ses premières critiques publiques contre le gouvernement et ses politiques, l'employé a été averti des lignes directrices concernant le comportement d'un employé à l'égard de son employeur, et il a été prévenu que d'autres déclarations du même genre pourraient conduire à des mesures disciplinaires. Malgré ces avertissements qui ont eu comme résultat de mettre à deux reprises le même employé en congé forcé, il a toutefois continué et même multiplié ses critiques publiques dans tous les médias. C'est à ce moment-là, monsieur le président, qu'il y a eu cessation d'emploi ou, si l'on veut, que l'employé a été congédié. On me permettra de rappeler que le Conseil du Trésor a le pouvoir d'établir des normes de discipline dans la fonction publique et de prescrire certaines sanctions, y compris la suspension et le congédiement, qui peuvent être appliquées pour manquement à la discipline ou pour inconduite, et indiquer dans quelles circonstances, de quelle manière, par qui et en vertu de quels pouvoirs ces sanctions peuvent être appliquées.

Le Conseil du Trésor peut aussi autoriser le sous-ministre d'un ministère ou d'un département à exercer les pouvoirs et exécuter les fonctions du Conseil du Trésor. C'est avec cette autorité, monsieur le président, que les mesures disciplinaires furent prises contre l'employé. Ces mesures ne sont pas prises à la légère, et le cas en question est basé sur un principe bien établi, à l'effet que les cadres du ministère et leurs personnels doivent s'abstenir de critiquer publiquement la politique, les programmes ou les services du gouvernement, ou de faire à leur sujet des commentaires défavorables.

Vous pouvez sans doute juger et conclure, monsieur le président, que *a fortiori* les employés du ministère du Revenu national remplissent une fonction très délicate et leur comportement doit être on ne peut plus irréprochable.

J'ai mentionné au tout début, et je tiens à le rappeler, que l'employé a droit d'en appeler, et c'est présentement la situation. Ceci s'applique à tout employé qui se sent lésé à la suite d'une décision de la gestion, et il a droit, en vertu de la loi sur les relations de travail, de présenter un grief. Il y a une procédure établie à cet effet qui peut comprendre quatre paliers de décision dont le palier final est celui du sous-ministre. Si l'employé n'est pas satisfait de la décision rendue au dernier palier, il peut, compte tenu de certaines conditions, référer à une tierce partie pour examen, qui est un arbitre nommé en vertu de la loi sur les relations de travail. Afin d'accélérer le processus, les démarches du grief ont été reportées au quatrième niveau.

Je suis convaincu et je souhaite que justice soit faite à la suite de l'exposé des arguments des deux parties en cause.

• (2210)

[*Traduction*]

LE CANADIEN NATIONAL—A) L'ANNONCE DES MISES À PIED B) LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, le 5 février dernier, j'ai interrogé le ministre des Transports (M. Pepin) sur la décision du Canadien National de mettre à pied, le 4 février, dans l'ensemble du réseau, quelque 1,800 travailleurs. Ce qui m'inquiète surtout, c'est que quelque 216 postes seront supprimés aux ateliers de Transcona, soit 49 toutes les quatre semaines, et qu'une trentaine d'autres connaîtraient le même sort à la gare de triage de Symington. La plupart des employés touchés seront des jeunes qui sont peut-être déjà aux prises avec le problème de rembourser une hypothèque et de faire vivre leur famille, à une époque où les taux d'intérêt sont criminellement élevés, sans parler des autres difficultés économiques.

Que peuvent-ils faire? Ils ne peuvent attendre que le ministre des Transports mette en place son programme de modernisation des chemins de fer, si jamais il voit le jour, et de toute manière, s'il voit le jour, leur offrirait-il les emplois qu'ils cherchent?

En fait, certains d'entre aux ont perdu leur emploi à cause du dernier grand projet du ministre des Transports, soit la réduction stupide et déplorable du service-voyageurs. Un certain nombre des mises à pied découlent indirectement des réductions imposées à Via Rail et ne sont pas uniquement attribuables à une diminution des recettes qu'entraîne la récession MacEachen.

La liste des maux que les libéraux ont infligés aux cheminots continue de s'allonger. D'abord, les réductions de Via Rail ont fait perdre des emplois et ont passablement dévalué les cartes de circulation du CN. En second lieu, il y a eu les mises à pied du 4 février. On a laissé une société de la Couronne qui a fait des bénéfices l'an dernier mettre à pied des travailleurs en pleine période de chômage, quand il y a tant de travaux à exécuter. Troisièmement, et tout dernièrement, le CN a fait aux travailleurs une offre salariale qui s'inscrit manifestement dans le cadre du projet libéral, à savoir tenir les travailleurs responsables de l'inflation, bien que leur revenu réel, après l'inflation, ait diminué chaque année au cours des quatre ou cinq dernières années.

Si le gouvernement libéral avait un tantinet d'intelligence, il accorderait au CN les fonds dont il a besoin pour investir, grâce à une stratégie nationale d'investissement, au lieu de l'obliger à licencier des travailleurs et à bloquer les salaires pour permettre son expansion. Voilà le genre de politique économique et de politique d'emploi valables que nous, néo-démocrates, serions prêts à appuyer et que nous mettrions en vigueur si nous formions le gouvernement.

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'avoue sans hésiter que je partage l'inquiétude du député quant aux licenciements qui ont lieu au Canadien National. Je suis certain que le ministre est également de cet avis, comme il l'a affirmé à la Chambre. Cependant, le député doit bien comprendre que si le CN veut continuer à bien servir ses clients et le pays il doit pouvoir fonctionner de manière efficace.

La situation est claire. La circulation ferroviaire a considérablement diminué vers la fin de 1981 et, en janvier 1982, elle avait diminué de 15 p. 100 par rapport à l'année précédente. Il a donc malheureusement fallu réduire les effectifs en conséquence.

Le député ne devrait pas exagérer la situation. Compte tenu de la réduction naturelle des effectifs, des retraites anticipées et des mutations, le nombre des travailleurs touchés sera bien inférieur au nombre de postes supprimés. Bien que le CN ne prévoie pas de revirement de la situation dans un avenir immédiat, il réengagera les employés dès que les affaires reprendront.

• (2215)

Le ministre a fait état de l'immense potentiel de croissance du transport ferroviaire dans l'ouest du Canada. Si le député tient à ce qu'on crée davantage d'emplois dans les chemins de fer, je lui suggère d'appuyer les propositions gouvernementales concernant les tarifs de transport du grain, qui vont permettre à cet immense potentiel de se réaliser dans l'ouest du Canada.

L'ajournement

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 10 h 16, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 26 février 1982

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA FÉDÉRATION CANADIENNE

CONDAMNATION DE LA FAÇON D'AGIR DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour demander le consentement unanime afin de présenter une motion à propos d'une question urgente. Constatant que depuis que le député de Mont-Royal (M. Trudeau) est devenu premier ministre en 1968, la quote-part fédérale de toutes les dépenses gouvernementales au Canada est passée de 40.5 p. 100 à 41.9 p. 100 et constatant également que la façon d'agir du gouvernement fédéral actuel a contribué à diviser le pays, à faire élire un gouvernement séparatiste au Québec et un député séparatiste à l'Assemblée législative de l'Alberta, je propose, appuyé par le député de Provencher (M. Epp) que:

Que la Chambre blâme le gouvernement fédéral d'avoir abandonné de propos délibéré le principe qui assure l'unité au Canada depuis 1867.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

ON SUGGÈRE L'ADOPTION D'UN PROGRAMME D'AIDE SEMBLABLE À CELUI DE L'ESPAGNE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, nous apprenions dans le numéro du 12 février du *Financial Times* de Londres, que le ministre espagnol de l'Agriculture avait institué un programme de prêts et d'assistance aux agriculteurs d'une valeur de 700 millions de dollars. De concert avec les banques, le gouvernement espagnol offre aux agriculteurs d'Espagne des prêts à 7 p. 100 d'intérêt remboursables en 10 ans. Compte tenu de cette mesure progressiste du gouvernement espagnol, je propose, appuyé par le député de Capilano (M. Huntington):

Que le ministre de l'Agriculture enjoigne à ses collaborateurs d'examiner ce programme en vue de l'établissement, au Canada, d'un programme similaire afin de renflouer notre secteur agricole fort éprouvé.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

GRANDE PRAIRIE, ALBERTA—ON DEMANDE L'INCLUSION DANS LE PROGRAMME SPÉCIAL DE CRÉDIT D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Albert Cooper (Peace River): En 1980, madame le Président, la ville de Grande Prairie a été exclue du programme spécial de crédit d'impôt à l'investissement. La région avoisinante éprouve depuis quelque temps d'extrêmes difficultés, difficultés imputables tout d'abord au Programme énergétique national, puis au budget récent qui a eu sur elle l'effet d'un coup de massue, et maintenant à la décision de Proctor and Gamble de commencer à mettre à pied des travailleurs. Je propose donc, avec l'appui du député de Haldimand-Norfolk (M. Bradley):

Que le ministre de l'Expansion économique régionale apporte à la région les premiers soins par le biais de son crédit d'impôt à l'investissement, de façon qu'elle puisse se rétablir et prospérer à nouveau.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—ON DEMANDE L'ABANDON DU PROJET DU MINISTRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Laverne Lewycky (Dauphin): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. Plus de 300 agriculteurs de la région de Swan River ont participé le 22 février à une réunion convoquée par la direction locale du Manitoba Pool et ont adopté la résolution suivante:

Attendu que le gouvernement fédéral a annoncé son intention de casser l'entente historique du Pas du Nid-de-Corbeau, attendu que le tarif statutaire du Pas du Nid-de-Corbeau constitue un droit historique des agriculteurs de l'Ouest et la seule concession jamais faite à l'ouest du Canada, et attendu que la hausse le portant à 5.1 fois ce qu'il est présentement comme le recommande le rapport Snavely coûterait 90 millions de dollars aux agriculteurs du Manitoba et augmenterait de $20 à $25 l'acre les coûts de production de chaque agriculteur, qu'il soit résolu et statué par l'assemblée que le tarif statutaire du Pas du Nid-de-Corbeau n'est pas négociable.

Article 43 du Règlement

C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse):

Que le gouvernement renonce immédiatement au projet Pepin de rançonner l'Ouest.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

LA NÉCESSITÉ D'AFFECTER DES AVIONS ET DES ÉQUIPES D'ENTRETIEN À TERRE-NEUVE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. George Baker (Gander-Twillingate): Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet d'une affaire d'une pressante nécessité. Il a été prouvé à maintes reprises à quel point il est nécessaire que l'escadron de recherche et de sauvetage de Terre-Neuve soit doté d'avions à voilures fixes et on en a encore une fois eu la preuve il y a moins de 48 heures. En effet, un chalutier à pêche arrière a coulé à pic à 120 milles au nord de Terre-Neuve à 2 heures hier matin. Après avoir perdu son gouvernail dans une mer houleuse, le navire s'est mis à se remplir d'eau et il a demandé en vain l'aide de l'escadron de recherche et de sauvetage. Les deux aéronefs à voilures fixes qui se trouvaient par hasard à l'aéroport de Terre-Neuve venaient d'une autre province et ils n'ont pas pu apporter au chalutier les pompes qui lui auraient permis de se maintenir à flot parce que l'équipe d'entretien de l'avion se trouvait loin de là et que l'avion avait besoin de réparations. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que la Chambre reconnaisse que c'en est assez et qu'elle demande au gouvernement d'affecter des appareils à voilures fixes et des équipes d'entretien à Terre-Neuve de façon permanente.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1110)

L'ENVIRONNEMENT

L'ERREUR GÉOGRAPHIQUE DANS LE COMMUNIQUÉ DU MINISTRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, dans un communiqué de presse publié au début de la semaine, le ministre de l'Environnement (M. Roberts) annonçait le détail des propositions présentées par le gouvernement canadien aux représentants des États-Unis lors des négociations en cours en vue d'un accord bilatéral sur les pluies acides. Dans ce communiqué, le ministre déclarait que le Canada est disposé à réduire les émissions d'anhydride sulfureux dans l'est du Canada, y compris au Manitoba. Je propose, appuyé par le député de Don Valley-Ouest (M. Bosley):

Que la Chambre invite le ministre de l'Environnement à s'inscrire immédiatement à un cours de géographie au niveau primaire, afin que, dans ses négociations avec les États-Unis, il sache au moins où trouver la grande province du Manitoba sur la carte du Canada.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LES ENVOIS D'URANIUM À L'UNION SOVIÉTIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, compte tenu des quantités importantes d'hexaflorure d'uranium exportées par le Canada vers l'Union soviétique où ce produit est transformé en combustibles nucléaires et en uranium utilisable pour la fabrication d'armes, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement et je propose, appuyé par le député de South Shore (M. Crouse):

Que l'on ordonne au gouvernement de déposer la liste complète de tous les envois d'uranium à destination de l'Union soviétique et de toutes les matières nucléaires produites à partir de cet uranium, accompagnée d'une description détaillée de toutes les mesures de sécurité exigées par le Canada, notamment les inspections des installations soviétiques d'enrichissement, les essais et les mesures effectuées pour déterminer la quantité d'uranium produit, et de toutes les méthodes de gestion des dossiers.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PÊCHES

LE REMPLACEMENT DES CAGES À HOMARD PERDUES PAR LES PÊCHEURS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour présenter une motion. Cet hiver, le littoral sud de la Nouvelle-Écosse a essuyé des orages particulièrement violents qui ont causé de lourdes pertes aux pêcheurs de homards. Comme l'industrie des pêches maritimes relève totalement du ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) et, en vertu de la constitution, du gouvernement fédéral, je propose, appuyé par le député de Halifax-Ouest (Mr. Crosby):

Que le ministre des Pêches et des Océans établisse, en collaboration avec le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, un programme de travail grâce auquel les pêcheurs en chômage recevront un salaire au lieu des prestations d'assurance-chômage, pour la construction d'au moins 10,000 cages à homard qui seront gardées en réserve et vendues au prix coûtant aux pêcheurs de homards détenant un permis, dont les cages sont détruites par des orages désastreux et qui se retrouvent sans gagne-pain.

Mme le Président: Cette motion a-t-elle le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

ON DEMANDE QUE M. REGALADO BRITO SOIT ADMIS AU CANADA COMME RÉFUGIÉ POLITIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan Heap (Spadina): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente.

Étant donné la déclaration du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) à l'effet que l'on juge un pays par la façon qu'il traite ses réfugiés, et que l'attestation de sécurité émise contre le réfugié salvadorien Regalado Brito le prive de ses droits fondamentaux, et que seulement deux ministres fédéraux en connaissent le contenu, incidemment les accusations n'ont jamais été prouvées, et que ceci constitue un abus insupportable de la justice, je propose, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

Que la Chambre réclame le retrait de l'attestation de sécurité, la libération immédiate de M. Regalado et son admission au Canada comme réfugié politique.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

LA NÉCESSITÉ D'AMÉLIORER LE MATÉRIEL ET LES INSTALLATIONS À TERRE-NEUVE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, le naufrage de l'*Ocean Ranger* et la perte de 84 vies humaines ont fait ressortir de façon tragique l'insuffisance flagrante des opérations aériennes de sauvetage au large de Terre-Neuve. Il est bien regrettable que la Chambre n'ait pas donné son consentement unanime à la motion de mon collègue, le député de Gander-Twillingate (M. Baker). Je vais donc essayer de nouveau et proposer, appuyé par le député de Gander-Twillingate (M. Baker):

Que la Chambre enjoigne au ministre de la Défense nationale d'ordonner immédiatement l'installation de radars météorologiques à bord des hélicoptères de sauvetage à Gander et, de plus, qu'il ordonne immédiatement le déploiement d'avions à voilure fixe dans l'est de Terre-Neuve et l'établissement d'un centre de coordination des opérations de sauvetage à Saint-Jean.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES MUNICIPALES

L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS EXEMPTES D'IMPÔT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, je demande à soulever une affaire urgente aux termes de l'article 43 du Règlement. Le gouvernement fédéral doit agir sans tarder pour faire jouer un plus grand rôle aux municipalités dans le financement, la construction et la gestion des logements publics. Pour ce faire, il doit accroître leur pouvoir de taxation. Je propose donc, madame le Président, avec l'appui du député de Hastings-Frontenac-Lennox et Addington (M. Vankoughnet):

• (1115)

Que le gouvernement fédéral songe à présenter une loi qui autorise les municipalités à émettre des obligations exemptes d'impôt sur le marché financier canadien et qu'il plafonne la capacité d'emprunter à ces fins à un certain montant par habitant.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Questions orales.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LE PROJET ALSANDS—LES NOUVEAUX PARTENAIRES ÉVENTUELS

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il a déclaré hier qu'il était convaincu que le projet Alsands serait réalisé parce qu'un certain nombre de compagnies se proposaient de remplacer les cinq sociétés qui se sont retirés du consortium. Pourrait-il nous dire quelles sont ces sociétés et quand il compte communiquer leurs noms aux sociétés qui sont encore membres du consortium, car elles ne sont pas au courant? Pourrait-il nous dire aussi quand le projet va enfin démarrer, quand les travaux vont commencer?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'ai dit hier que je m'étais entretenu avec des représentants de certaines sociétés qui pourraient décider de participer au consortium et que les membres du consortium s'étaient eux aussi entretenus avec eux. Avant-hier, j'ai eu une réunion à Toronto avec des dirigeants de la société Shell Canada qui m'ont fait savoir qu'ils avaient contacté plusieurs sociétés intéressées. Il n'est pas souhaitable à mon avis que je divulgue leurs noms pour l'instant. C'est au consortium de le faire. Il s'agit de tractations confidentielles entre des sociétés privées et je n'ai pas l'intention de donner des noms.

ON DEMANDE DE S'ENGAGER À FAIRE AVANCER LE PROJET

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, bien que la Banque du Canada ait relevé son taux d'escompte hier, notre monnaie a perdu deux cinquièmes de cent et valait $81.68c. à la fermeture. Ce matin, à l'ouverture, le dollar canadien était coté à $81.42c. soit un quart de point de moins. La chute de la valeur de notre monnaie contribue à stimuler l'inflation et favorise la hausse des taux d'intérêt. Les experts attribuent cette baisse aux nouvelles concernant le projet Alsands. Afin d'arrêter cette chute libre de notre monnaie, le ministre peut-il nous faire la promesse ferme que le projet Alsands va être mené à bien?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, si l'opposition voulait bien mettre un terme au genre de discours qu'elle a pris l'habitude de nous tenir sur de nombreux sujets dont celui de l'énergie, je pense que cela contribuerait beaucoup à soutenir notre monnaie.

M. Clark: Pourquoi ne pas invoquer la loi martiale?

LA PRÉDICTION RELATIVE À L'AUTARCIE

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, je suis prêt à assumer une foule de responsabilités, mais je ne suis quand même pas responsable de l'échec du Programme énergétique national.

Le ministre affirmait dans le Programme énergétique national que nous jouirions de l'autarcie pétrolière d'ici 1990, notamment grâce au pétrole provenant des nouveaux gisements de pétrole lourd et des sables bitumineux. Comme ces projets tombent à l'eau l'un après l'autre, il prétend maintenant que nous n'avons pas besoin des sables bitumineux pour devenir autarciques, à cause d'Hibernia et des autres gisements du littoral de l'Atlantique, en dépit du fait qu'il n'a pas encore réussi à s'entendre avec les provinces Maritimes. Le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi nous devrions juger sa dernière prédiction plus exacte que celle qu'il faisait il y a 15 mois au sujet du Programme énergétique national?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, à notre avis, il faut s'efforcer à donner suite au projet Alsands. Nous croyons qu'il contribuerait à nous rendre autarciques d'ici 1990. Je dois ajouter, toutefois, que depuis 15 mois une foule d'autres données ont été obtenues sur les réserves de la mer de Beaufort et les gisements du littoral de l'Atlantique. Ces données sont fort encourageantes et nous permettent de croire que nous pourrions devenir autarciques d'ici 1990 grâce aux découvertes faites au large des côtes et dans la mer de Beaufort.

* * *

L'ÉNERGIE

L'EXPLOITATION DES RESSOURCES AU LARGE DE LA CÔTE EST

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, de Mines et des Ressources et a trait au règlement du conflit relatif à la gestion et à la propriété des richesses sous-marines qui oppose le gouvernement fédéral et les provinces de la côte de l'Atlantique. Comme le ministre le sait, les provinces de l'Atlantique fondent une bonne partie de leurs espoirs pour l'avenir sur l'exploitation accélérée des richesses sous-marines, mais cette exploitation a été retardée par le conflit qui oppose le gouvernement fédéral aux provinces. Le ministre peut-il nous dire où en sont les négociations, surtout avec la Nouvelle-Écosse? Peut-il garantir à la Chambre que le gouvernement fédéral conclura une entente raisonnable avec la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve et qu'il leur permettra non seulement de participer à l'exploitation de ces ressources, mais aussi d'obtenir une juste part des recettes produites?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je suis heureux de pouvoir annoncer à la Chambre que nous avons conclu une entente de principe avec la Nouvelle-Écosse pendant la nuit.

Des voix: Bravo!

• (1120)

M. Lalonde: Cette entente a été conclue au cours d'entretiens qui se sont déroulés hier soir. Il reste encore quelques détails à mettre au point. J'imagine que ces questions seront réglées d'ici le milieu de la semaine prochaine. Si cette entente est signée, elle sera très avantageuse pour la Nouvelle-Écosse et devrait satisfaire l'ensemble des Canadiens. Elle devrait garantir que les travaux en cours ne seront pas retardés par le conflit relatif à la compétence, comme le député l'a laissé entendre, et que les richesses sous-marines seront exploitées encore plus rapidement à l'avenir.

Bien entendu, les modalités de l'entente seront divulguées une fois que tous les détails auront été réglés et que l'entente sera prête à être signée. Je puis cependant annoncer dès aujourd'hui que nous avons accompli beaucoup de progrès dans nos négociations avec la Nouvelle-Écosse. J'espère que nous pourrons maintenant accomplir autant de progrès dans nos entretiens avec le gouvernement de Terre-Neuve et que celui-ci acceptera de collaborer avec nous comme l'ont fait les gouvernements de la Nouvelle-Écosse, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique cette année.

L'AMÉNAGEMENT D'UN TERMINAL POUR LE GAZ NATUREL LIQUÉFIÉ

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, je suppose qu'il est prudent de ne pas spéculer sur la nature du règlement. On peut seulement espérer qu'il sera avantageux pour les Néo-écossais et pour les Canadiens. Je tiens toutefois à reprendre le ministre sur un point. Ce ne sont pas les députés qui prétendent que les travaux ont été retardés, mais les représentants des compagnies pétrolières, comme la société Mobil Oil.

Je voudrais poser une question au ministre à propos d'un autre projet important qui concerne les habitants de la côte Est, et qui doit contribuer à l'autonomie énergétique et à la sécurité des approvisionnements. Il s'agit d'un projet de liquéfaction du gaz naturel, le «Projet Arctic Pilot». Le ministre pourrait-il veiller à ce que le gouvernement appuie ce projet comme il se doit? Peut-il veiller par ailleurs à ce que l'on envisage d'aménager un terminal pour le GNL en Nouvelle-Écosse et à ce que l'on empêche toute manœuvre politique visant à choisir un autre emplacement pour le terminal, notamment un endroit situé le long du Saint-Laurent?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je suis surpris que le député insinue qu'il ne compte pas sur le premier ministre ni sur le ministre de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse por conclure un marché intéressant pour la province. Je lui signale que j'ai davantage confiance en eux pour négocier un tel projet que dans n'importe quel député conservateur.

M. Crosby: Pas avec le pistolet à la tempe.

M. Lalonde: En ce qui concerne le problème qui a été soulevé, l'Office national de l'énergie en est saisi. Il tient des audiences à ce sujet et nous attendrons ses conclusions. Les représentants du secteur privé et les gouvernements provinciaux peuvent venir exposer leur point de vue devant l'Office. Nous attendrons ses recommandations sauf erreur, il n'y a pas eu d'ingérence—et je ne pense pas qu'il y en aura—dans l'activité de l'Office qui a toujours fonctionné comme un organisme quasi-judiciaire.

* * *

LA FÉDÉRATION CANADIENNE

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE SUR LE FÉDÉRALISME COOPÉRATIF

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, en l'absence du premier ministre, je vais poser ma question au vice-premier ministre. Hier, le premier ministre a dit que le «fédéralisme coopératif» était mort. Étant donné que l'essence du fédéralisme réside dans le fait que différents hommes politiques assument diverses responsabilités légitimes à divers paliers de gouvernement, il est inévitable que cela donne parfois lieu à des conflits. Le vice-premier ministre ne croit-il pas que, pour minimiser les conflits structuraux inhérents au système fédéral canadien, il faut que les gouvernements, et surtout le gouvernement fédéral fassent preuve d'esprit de collaboration? Par conséquent, ne conviendra-t-il pas que la déclaration que le premier ministre a faite hier porte directement atteinte à l'essence du fédéralisme?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député devrait considérer plus attentivement ce qu'a dit le premier ministre. En effet, il a aussi donné une description de ce qu'il croyait avoir été le fédéralisme coopératif et qui, selon lui, ne s'appliquait plus. Je ne crois pas que le député devrait conclure de cette déclaration qu'il n'y aura plus de collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Je crois que ceux-ci collaboreront encore mais d'une façon différente qui sera probablement plus en accord avec les aspirations des gouvernements provinciaux, qui ont déjà fait savoir qu'ils tenaient à leur autonomie et ne voulaient pas que les activités fédérales empiètent sur les leurs.

• (1125)

LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES AUX TERMES DE LA FORMULE GLOBALE DE FINANCEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, les efforts que le ministre déploie pour pacifier des eaux tumultueuses en les recouvrant d'une nappe d'huile ne changeront rien aux propos que le premier ministre a tenus, non plus qu'aux circonstances dans lesquelles il les a tenus. Mais dans l'espoir de faire avancer les choses, je tiens à absorber maintenant un domaine dont le ministre lui-même s'est occupé très activement, soit la formule globale de financement qui témoigne si manifestement du refus de collaborer du gouvernement central.

Vu que c'est le gouvernement fédéral qui le premier a proposé aux provinces cette formule globale de financement de l'enseignement postsecondaire et des services de santé, et que c'est lui qui abandonne maintenant les provinces à leurs seules ressources en réduisant les montants alloués à ce financement, le ministre ne pourrait-il pas reconnaître que c'est le gouvernement central qui, par son attitude, détruit la notion de fédéralisme coopératif au Canada?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député a signalé que nous avions l'intention de réduire le taux de croissance de nos paiements de transfert aux provinces. Tout comme le premier ministre, j'ai clairement expliqué qu'aux termes des propositions que nous avons faites aux provinces en ce qui concerne notamment la péréquation, les transferts de paiements en vertu de la loi sur le financement des programmes établis, ainsi que les transferts fiscaux, le taux de croissance sera de près de 12 p. 100 par année. C'est à peu près celui que nous avons prévu pour les dépenses fédérales. A mon avis, traiter les provinces comme nous nous traitons nous-mêmes, c'est au contraire se comporter avec justice et témoigner de notre volonté de collaborer. Je n'éprouve aucun mal à faire comprendre aux Canadiens que cette façon de procéder s'inspire d'un souci d'équité et d'une volonté de collaboration.

LE CRÉDIT POLITIQUE VISÉ DANS L'ATTRIBUTION DES FONDS

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, chacun sait que le gouvernement restreint les crédits. Les universités, les provinces et les partis d'opposition l'ont dit. Seul le parti libéral du Canada nie ce que tous les autres affirment. Ce qui sous-tend cette attitude, c'est de la politique on ne peut plus brutale. N'est-ce pas une nouvelle tentative du gouvernement libéral fédéral en vue de s'attaquer aux provinces et aux

anciennes ententes de partage des frais au détriment des malades et des étudiants qui ont besoin d'argent? Ils sont les victimes innocentes. N'est-ce pas le désir d'accroître le crédit politique du parti libéral fédéral du Canada? N'est-ce pas là son objectif?

M. Baker (Nepean-Carleton): Il n'a aucun crédit.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Non, ce n'est pas cela du tout, madame le Président. Le député devrait savoir que dans les propositions que nous avons formulées aux provinces, aucune diminution des crédits alloués à l'enseignement postsecondaire n'est prévue. Il n'y a aucune diminution non plus dans le domaine de l'assurance-maladie. Ces deux secteurs n'ont pas été touchés par nos propositions. Les premiers ministres des provinces eux-mêmes, lorsqu'ils ont divulgué des données sur la participation fédérale aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire, l'été dernier, n'ont pas mentionné la garantie des recettes dans le cadre de cette participation.

M. Blaikie: Vous l'avez fait pendant cinq ans. Vous venez de changer d'avis, et vous espérez vous en tirer comme cela.

M. MacEachen: Il est vrai que nous avons l'intention de supprimer la garantie des recettes, paiement d'ajustement créé à l'origine en 1972 pour dédommager les provinces de l'incertitude dans laquelle la réforme fiscale les avait plongées. Il n'est certes pas exagéré, dix ans plus tard, de supprimer cet élément des accords fédéraux-provinciaux?

* * *

• (1130)

POSTES CANADA

LA POLITIQUE RELATIVE AUX VACANCES DES FACTEURS

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): En l'absence du ministre du Travail, madame le Président, je vais adresser ma question au président du Conseil du Trésor. J'ai ici une récente directive de la Société canadienne des Postes exposant la politique relative aux vacances des facteurs pour l'été qui vient. Elle expose également la politique à suivre pour l'embauche du personnel intérimaire d'été. En voici un passage:

> Ces employés intérimaires devront être recrutés dans les familles des membres de l'unité de négociation de l'Union des facteurs du Canada.

Je voudrais que le ministre me dise s'il s'agit là de la politique que suivent normalement les sociétés de la Couronne et, dans l'affirmative, ne trouve-t-il pas que ce retour à la pratique du népotisme est nettement discriminatoire et constitue en fait un sujet d'embarras pour les facteurs?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je serai heureux de prendre note de la question. La Société canadienne des Postes ne relève pas de la compétence du Conseil du Trésor, et les méthodes de recrutement du personnel des sociétés de la Couronne échappent donc à son autorité. J'ai cependant pris en note la question soulevée par le député et je la porterai à l'attention du ministre responsable.

LA POLITIQUE D'EMBAUCHE DES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Le ministre ignore manifestement les faits et gestes des sociétés de la Couronne qui relèvent de lui.

M. Blais: Elle ne relève pas de lui.

M. Bradley: Ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre, madame le Président. Peut-il nous dire s'il s'agit de la politique d'embauche habituelle des sociétés de la Couronne du gouvernement?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je ne puis donner de détails au député à ce sujet. Je vais me renseigner, car je ne voudrais pas me prononcer sur un sujet que je ne connais pas.

M. Clark: Dans ce cas, pourquoi avez-vous signé le budget?

* * *

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

LA POLITIQUE CONCERNANT LE DRAGAGE DE LA RIVIÈRE MIRAMICHI

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il est certainement au courant des travaux de dragage entrepris depuis peu dans la Miramichi, à la suite de fortes pressions qui ont été exercées sur le gouvernement. Malheureusement, le matériel de dragage prévu dans le contrat original ne convenait pas à l'état du fond de la rivière et il a fallu interrompre le projet. Cette région, déjà durement touchée, le sera davantage à cause de l'intention, que vient d'annoncer le gouvernement, de fermer la base des Forces canadiennes de Chatham. Le projet de dragage est donc essentiel à sa survie. Le ministre entend-il ordonner la reprise des travaux au moyen du matériel adéquat et, dans l'affirmative, à quel moment?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je dois admettre que je ne suis pas aussi bien renseigné que le député, sur le projet de la Miramichi. J'irai aux sources afin d'apporter une réponse précise aussitôt que possible.

L'INCLUSION DES ABORDS DES QUAIS

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, je prie le ministre de bien vouloir expliquer, dans sa réponse, pourquoi le contrat original ne prévoyait pas, aux abords des quais, un dragage aussi profond que dans le reste de la rivière, ce qui rend le projet fort discutable aux yeux d'un grand nombre de personnes.

S'il a l'intention de reprendre le projet, le ministre pourrait-il assurer à la Chambre que le dragage se fera également dans les environs des quais, de sorte que les bateaux qui réussissent à remonter la rivière puissent également accoster pour débarquer leur cargaison?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je me renseignerai là-dessus également.

* * *

LE LOGEMENT

L'USAGE DES FONDS DU GOUVERNEMENT AFFECTÉS À LA PUBLICITÉ

M. Bill Wright (Calgary-Nord): Madame le Président, j'adresse ma question au ministre des Travaux publics. Étant donné que les 70 millions de dollars qu coûtera la publicité du gouvernement l'an prochain représentent une hausse de 14 p.100, je demande au ministre s'il ne serait pas mieux avisé d'affecter cet argent au logement?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le président, voilà maintenant trois jours que la Chambre débat un bill sur le logement pour autoriser enfin le gouvernement à mettre en vigueur une disposition budgétaire de 350 millions de dollars justement pour construire des logements. A mon sens, mon collègue d'en face serait mieux avisé d'appuyer l'adoption rapide de cette mesure afin d'aider le gouvernement à construire des logements.

L'OPINION DU MINISTRE

M. Bill Wright (Calgary-Nord): Madame le Président, hier soir j'ai dit au ministre que, à mon sens, son projet de loi est infect.

Des voix: Bravo!

M. Wright: Je reviens à ma question: ne serait-il pas plus utile d'affecter ces 70 millions de dollars au logement?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, voilà la réaction superficielle et insensible de l'opposition devant les efforts du gouvernement pour créer 70,000 emplois dans l'industrie de la construction et fournir 30,000 logements modestes pour aider les Canadiens qui en ont le plus besoin.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LES FUITES D'UN WAGON-CITERNE REMPLI DE BUTANE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Le 27 janvier, un wagon-citerne chargé de butane a été détaché du train nº 386 sur le parcours Sarnia-Hamilton parce qu'il n'avait pas de freins. On a constaté par la suite qu'il perdait tant de butane qu'il a fallu aux pompiers huit heures pour déceler et obturer les fuites. Des recherches ont par la suite permis de découvrir que 28 incidents de ce genre s'étaient produits en l'espace d'un mois. Je demande donc au ministre ce qui ne va pas avec les méthodes d'inspection du CN, puisque ces wagons-citernes ont pu rouler de Sarnia à Hamilton en passant par toutes les municipalités en cours de route? Se rend-il compte que cela pourrait fort bien se produire dans n'importe quelle autre municipalité du pays? Est-ce qu'il attend un désastre pour agir?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Non, madame le Président, je n'attends pas de désastre.

Une voix: C'est vous le désastre!

M. Nystrom: Crâ, Crâ, Crâ.

M. Pepin: Mon ami sait que nous avons eu une très importante enquête sur le transport des produits dangereux, l'enquête Grange. Il sait que, par la suite, la CCT a tenu des audiences et qu'elle applique les recommandations concernant la vitesse, le matériel et l'inspection. Ces recommandations vont alors prendre la forme de règlements. Je vais dans quelques jours donner un état de situation complet au sujet de l'enquête Grange.

Or, mon honorable ami sait qu'il y a quelques années la Chambre a voté un bill relatif au transport des produits dangereux. Le règlement d'application est en préparation depuis lors et sera publié l'été prochain. Nous avons donc fait un effort énorme au Canada au sujet du transport des produits dangereux et nous avançons. Les provinces y collaborent. Il est donc inévitable qu'il y ait des accidents, mais le simple fait qu'ils aient été découverts, comme le député le signale lui-même, et que des correctifs soient apportés montre bien que les choses avancent.

ON DEMANDE L'INSPECTION DE TOUS LES WAGONS-CITERNES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, le ministre doit sûrement comprendre que n'eussent été certains problèmes d'ordre mécanique, ces fuites n'auraient jamais été décelées. Le problème, c'est la nette possibilité qu'une catastrophe d'envergure se produise dans l'une ou l'autre de bien des municipalités canadiennes, pendant que le pays attend que le ministre fasse quelque chose.

Le ministre donnera-t-il l'ordre au CN, aujourd'hui même, de s'assurer que tous les wagons-citernes qui transportent des liquides dangereux et inflammables soient inspectés à leur point de départ puis périodiquement le long du parcours, pour garantir la sécurité du public?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, c'est précisément ce que j'essaie de dire. Il incombe à la CCT et non pas à moi de veiller à ce que ces choses se fassent.

M. Clark: Comme les audiences sur VIA Rail.

M. Pepin: J'ai déjà dit que cela se faisait. L'inspection est régie par certains règlements de la CCT. Le nouveau règlement précisera comment l'inspection devra se faire, où et de quelle manière, soit au moyen d'équipement, soit par inspection personnelle. C'est donc dire que tout cela est prévu dans le règlement de la CCT.

Questions orales

• (1140)

LES FINANCES

LES RENTES D'ÉTALEMENT DU REVENU

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et fait suite à une lettre que des fonctionnaires de son ministère m'ont envoyée au sujet des rentes d'étalement du revenu et plus particulièrement des cas où des agriculteurs et des dirigeants de petites entreprises ont effectué leurs transactions immédiatement avant ou immédiatement après le budget du 12 novembre. Dans une phrase de leur lettre, ces fonctionnaires disent que ces gens peuvent se prévaloir de cette formule d'étalement du revenu s'ils avaient conclu une entente écrite, avant le budget, avec l'établissement où ils devaient acheter cette rente.

Connaissant les Canadiens habitant dans les petites localités de notre pays, comme il le fait sans doute, combien après lui y en a-t-il qui, sur les conseils de leur banquier ou de leur comptable, ont pris la précaution de signer un papier dans lequel ils s'engageaient à acheter une rente d'ici le mois de février et ce pour se protéger au cas où le gouvernement changerait d'avis d'ici cette date? D'après lui, combien y en a-t-il?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je ne puis donner au député un chiffre exact. Je sais que des ententes par écrit existent pour un bon nombre de transactions qui ont lieu actuellement.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'APPORTER DES AMÉNAGEMENTS À LA DISPOSITION DU BUDGET

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, je soupçonne qu'il y en bien quelques-uns qui se sont engagés par écrit, comme le dit le ministre. Ne voit-il pas qu'il commet une grande injustice à l'égard de ceux qui n'ont pas de papier écrit alors que leur comptable, leur avocat ou leur banquier affirment que leur client s'était engagé verbalement. Si quelqu'un a un document écrit, il peut profiter de ce service. En revanche, les autres sont privés de cet avantage dont ils pourraient bénéficier lors de la vente de leur ferme uniquement parce qu'ils n'ont rien par écrit. Le ministre pourrait-il apporter certains aménagements à l'intention de ceux qui n'ont d'autres moyens d'assurer leurs vieux jours, si ce n'est en plaçant une partie du produit de la vente de leur ferme dans une rente d'étalement du revenu? Pourrait-il permettre certaines exceptions?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je crois que nous avons déjà apporté des aménagements puisque nous permettons aux particuliers d'acheter un régime d'étalement du revenu sur une année qu'ils peuvent convertir l'année suivante en une formule de report. C'est le deuxième aménagement que nous avons essayé d'apporter pour faciliter le passage d'un système à un autre, système qui, de manière générale, se révèlera être beaucoup plus favorable aux agriculteurs que ceux auxquels ils étaient habitués jusqu'ici.

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LE PROJET ALSANDS—LES NÉGOCIATIONS DU CONSORTIUM

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, je pose ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le consortium Alsands lui a-t-il fait savoir quand, si les négociations n'aboutissent pas, le projet va échouer à cause du retrait des autres sociétés? Le ministre a-t-il une idée de la date à laquelle le consortium Alsands abandonnera son projet, si les négociations ne sont pas terminées?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Non, madame le Président. On ne m'a pas donné de date précise au cours des entretiens que j'ai eus avec les membres du consortium. Comme le député le sait, les membres du consortium ont convenu que ceux qui restent maintiendraient jusqu'à la fin de juin, je crois, leurs propres investissements en matière de travaux techniques et de questions connexes. Ils peuvent évidemment modifier ces accords à leur gré. Je n'ai rien entendu de précis d'aucun des partenaires.

ON DEMANDE UNE GARANTIE À TOUTE ÉPREUVE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Dans la réponse qu'il a donnée au député de Calgary-Centre, il n'a pas voulu donner de garantie ferme que le projet Alsands allait se réaliser. Voudrait-il donner aujourd'hui aux Communes une garantie à toute épreuve qu'Alsands va se réaliser?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Certainement pas, madame le Président.

LES NOUVEAUX ASSOCIÉS

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, ma question s'adresse aussi au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il a manifesté une solide confiance quant à l'implantation de l'usine. Il a dit que des investisseurs sont tout prêts à la financer. Ceux avec qui il a parlé d'investissements dans le projet Alsands appartiennent-ils aux pays de l'OPEP?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Non, madame le Président.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ SPÉCIAL DES RELATIONS ENTRE EMPLOYEUR ET EMPLOYÉS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le ministre sait qu'il y a six ans, le sénateur Buckwold déposait à l'autre endroit le rapport du comité spécial des relations entre employeur et employés dans la Fonction publique, tandis que je faisais la même chose ici même. Ce rapport renfermait 72 recommandations, qui n'ont donné lieu à aucune mesure législative. Quand pouvons-nous compter que le gouvernement réagira officiellement aux 72 recommandations du rapport?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je dois avouer que j'ignorais que c'était aujourd'hui le sixième anniversaire. J'espère être en mesure de signaler de grands progrès réalisés dans ce domaine. Le cabinet est actuellement saisi de certaines recommandations concernant les relations de travail dans la Fonction publique. Je voudrais assurer au député de Vaudreuil qu'en mettant ces propositions au point, nous avons grandement compté sur l'excellent travail accompli par le comité mixte et par M. Finkelman.

LES OPINIONS EXPRIMÉES PUBLIQUEMENT PAR LES FONCTIONNAIRES

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au sujet de la Fonction publique en général. Au cours de notre échange à la Chambre, l'autre jour, le ministre semblait assez certain de la position que lui-même et le gouvernement devaient adopter à l'égard des opinions que les fonctionnaires expriment en public. Une fois à l'extérieur de la Chambre, il n'était plus aussi catégorique. Il a admis aux journalistes que la situation des fonctionnaires n'était peut-être pas aussi précise. Il a dit une chose à la Chambre et autre chose à l'extérieur. Étant donné la situation, les questions qui se posent dans le cas de Neil Fraser, sur lesquelles le cabinet se penche actuellement, car la loi n'est pas claire, les fonctionnaires risquent d'être mis au pilori à cause de l'attitude du gouvernement à l'égard de règles tout à fait imprécises et qui ne sont pas appliquées uniformément dans la Fonction publique.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je ne me souviens pas d'avoir tenu à la Chambre des propos démentant ce que j'ai déclaré à l'extérieur au sujet de l'affaire Neil Fraser. Je n'ai pas la faculté de faire entendre deux sons de cloche en même temps comme le député semble en être parfois capable.

M. Clark: Continuez comme ça, Don.

M. Johnston: Toute cette question est assujettie à la procédure de grief. Je crois que l'employé en question exerce son droit de grief. Si j'ai déclaré à l'extérieur de la Chambre que ce genre de question n'est pas facile à trancher, c'est certainement vrai. De toute évidence, n'importe quelle procédure soulève certains points d'interrogation. Que ce soit dans la Fonction publique ou le secteur privé les congédiements tiennent compte des mêmes considérations.

LES INSTANCES DES DÉPUTÉS LIBÉRAUX D'OTTAWA

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, il faut noter que le gouvernement, au sujet d'une question qui n'est pas facile à trancher, a agi avec précipitation. Le président du Conseil du Trésor a-t-il reçu des instances de la part des députés d'Ottawa-Ouest, d'Ottawa-Vanier et d'Ottawa-Centre? Le président du Conseil du Trésor a-t-il exprimé un point de vue concernant le cas en litige?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, que j'ai reçu ou non des instances en ma qualité de président du Conseil du Trésor, ne concerne guère le cas qui nous intéresse.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Cela règle la question.

M. Johnston: Comme je l'ai déjà expliqué ici même, et je répète mon explication, il incombe au sous-ministre de chaque ministère de préciser les normes de conduite appliquées dans ses services. C'est ainsi que les mesures disciplinaires prises à l'endroit de Neil Fraser relèvent du sous-ministre. La procédure de règlement des griefs prévoit un appel auprès du sous-ministre. Je le répète, c'est la procédure actuellement en vigueur, et elle a toujours donné satisfaction par le passé. Sauf erreur, tout se déroule selon les règles établies par le ministère du Revenu national.

Il est certain que M. Neil Fraser aura toutes les occasions voulues pour défendre son point de vue et exercer tous les recours possibles prévus par la loi. D'ailleurs, je l'écouterais volontiers défendre son point de vue. S'il estime qu'un appel auprès de la CRTFP n'est pas un procédé satisfaisant, qu'il s'explique. Nous sommes prêts à examiner la question. Que je sache, cependant, les procédures prévues ont donné pleine satisfaction jusqu'à présent pour résoudre les griefs d'employés qui s'estimaient victimes d'un traitement injuste.

* * *

• (1150)

LES FINANCES

ON DEMANDE UN RAPPORT SUR LA VÉRIFICATION FINANCIÈRE DES REVENUS DES PÊCHEURS

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Madame le Président, je m'adresse au ministre du Revenu national, qui a fait procéder à la vérification financière des revenus des pêcheurs. A la suite de cette vérification, les pêcheurs ont vu leurs salaires rognés, ils ont été forcés de réhypothéquer leurs maisons et de contracter des emprunts exorbitants pour rembourser des obligations fiscales. Le 10 décembre dernier, j'ai écrit au ministre pour lui demander de nommer une commission indépendante pour enquêter sur cette vérification financière et sur la façon dont les pêcheurs ont été traités. Pourrait-il me dire s'il a reçu un rapport à ce sujet? Il m'avait répondu qu'il demanderait à ses collaborateurs de lui fournir un rapport sur cette vérification. L'a-t-il reçu et est-il disposé à en révéler le contenu à la Chambre?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Madame le Président, cette contre-vérification est en cours sur la côte est et sur la côte ouest. Ce n'est pas une commission indépendante qui s'en charge. Je reçois périodiquement des rapports de mes collaborateurs sur l'évolution de l'enquête sur la côte est et sur la côte ouest. Je n'ai pas en main les chiffres qui concernent la côte ouest, mais je les obtiendrai et j'en discuterai volontiers avec le député.

Questions orales

LE PRÉLÈVEMENT DE L'IMPÔT À LA SOURCE

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Madame le Président, le ministre a déclaré dans une lettre officielle qu'il mènerait une enquête au sujet de la vérification impartiale, ou du moins qu'il offrirait les services d'un avocat spécialiste des affaires fiscales aux personnes qui contestent leur vérification.

Les motions de voies et moyens présentées le 12 novembre lors de la présentation du budget laissaient entendre que les pêcheurs seraient obligés de payer l'impôt sur le revenu à la source—c'est-à-dire quand ils vendent leur poisson aux usines de transformation. Le ministre a-t-il idée des problèmes financiers que cela va poser aux pêcheurs pour trouver l'argent nécessaire au début de la saison de pêche? Songe-t-il seulement que cette mesure, qui vient s'ajouter avec d'autres mesures que son gouvernement a prises, risque de réduire encore davantage le nombre des pêcheurs?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Madame le Président, ce sont les pêcheurs eux-mêmes, ou du moins les pêcheurs de la côte atlantique qui ont réclamé le prélèvement de l'impôt à la source. Les sympathisants des pêcheurs et ceux qui les aident à remplir leur déclaration d'impôt estiment que c'est là une mesure valable. Nous avons proposé cette mesure au ministre des Finances, qui l'a approuvée et qui l'a insérée dans le budget par le biais d'une motion de voies et moyens.

A notre avis, le prélèvement des impôts à la source pour les pêcheurs supprimera les risques d'erreurs causées par d'autres méthodes de déclaration. Si cette opinion n'est pas partagée par les pêcheurs de la côte du Pacifique, qu'ils me le fassent savoir, mais en ce qui concerne leurs homologues de la côte de l'Atlantique, ils sont favorables au prélèvement de l'impôt à la source.

* * *

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LA PART FÉDÉRALE DES DÉPENSES PUBLIQUES

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le premier ministre a déclaré hier que la part fédérale de toutes les dépenses publiques au Canada, y compris celles des municipalités, diminue régulièrement depuis 1959, alors que les dépenses des provinces ont augmenté. Le ministre confirmerait-il le fait que, depuis l'accession du premier ministre au pouvoir en 1968, la part fédérale des dépenses publiques au Canada a bel et bien augmenté, et, en conséquence, admettra-t-il que si le premier ministre veut étouffer le fédéralisme coopératif au Canada, c'est tout simplement une excuse pour que le gouvernement fédéral s'approprie plus de pouvoir et encore plus d'argent au détriment de la santé et de l'éducation des Canadiens, surtout dans les provinces pauvres?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Non, madame le Président, je n'admettrai pas quelque chose qui est tout à fait faux. Comme je l'ai dit tout à l'heure en réponse à une question du député d'Oshawa, les propositions dont les provinces sont saisies actuellement reflètent notre intention de maintenir notre appui aux provinces au même niveau, en fait non seulement de le maintenir à ce niveau mais de le relever chaque année jusqu'à concurrence de 12 p. 100, en leur transférant des milliards de dollars aussi bien en espèces qu'en points fiscaux.

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE ET LE FÉDÉRALISME COOPÉRATIF

M. Tom McMillan (Hilsborough): Madame le Président, en guise de question supplémentaire, je demande au ministre de se reporter à un document publié par son propre ministère, intitulé «Revue économique» et daté d'avril 1981, et plus précisément à la page 194, qui démontre clairement que la déclaration du premier ministre, hier, sur les dépenses fédérales-provinciales est tout à fait fausse. Cela étant, le ministre des Finances dira-t-il à la Chambre et aux Canadiens, surtout à ceux des provinces en cause, pour quelle raison le premier ministre veut mettre fin au fédéralisme coopératif? Est-ce tout bonnement parce qu'il aime se battre avec d'autres Canadiens?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, manifestement le député ne cherche pas à se renseigner. Sinon, il n'aurait pas tourné sa question de manière aussi blessante, tout simplement pour attaquer le premier ministre.

Une voix: Et le premier ministre, lui, hier?

M. MacEachen: Si le député veut poser une question sérieuse, je me ferai un plaisir d'y répondre, mais je refuse de me prêter à une discussion malveillante qui n'est que de la politicaillerie.

* * *

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

LE DÉPLOIEMENT D'APPAREILS À VOILURE FIXE À TERRE-NEUVE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. Le ministre peut-il nous dire, à la suite des tragédies qui viennent d'avoir lieu sur la côte est, pourquoi il n'a pas appliqué les recommandations d'une commission d'enquête fédérale constituée en 1970 et qui recommandait en 1971, après le naufrage de deux navires ayant entraîné mort d'hommes sur la côte est, que des appareils à voilure fixe soient déployés à Terre-Neuve? Pourquoi cette recommandation n'a-t-elle pas été appliquée, et trouve-t-il raisonnable qu'on desserve une superficie de cinq millions de kilomètres carrés à partir de deux bases d'appareils à voilure fixe très voisines l'une de l'autre dans les Maritimes?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je tiens tout d'abord à répéter ce que j'ai dit hier: je comprends fort bien les préoccupations du député de Saint-Jean-Est, et également la motion qui a été présentée aux termes de l'article 43 par le député de Gander-Twillingate et celui de Saint-Jean-Ouest avant la période des questions.

Une voix: Pourquoi avez-vous dit non?

M. Lamontagne: Je puis assurer aux députés que je ferai tout en mon pouvoir et que j'ai déjà demandé à mon ministère d'essayer de renforcer autant que possible les moyens de sauvetage aérien à Terre-Neuve sans démunir les autres régions.

En ce qui concerne les recommandations de 1970, que le député a mentionnées, j'ai déjà dit hier que nous avons fait beaucoup ces dernières années pour améliorer les possibilités d'intervention des services de recherche et de sauvetage. Comme je le disais hier, nous avons apporté de nombreuses améliorations à nos hélicoptères, que nous avons dotés, par exemple, de réservoirs de carburant à long rayon d'action, de treuils de sauvetage, de très puissants phares de recherche, de certains équipements de navigation améliorés, et nous travaillons encore à un nouveau radar et à des instruments perfectionnés. Donc, je pense que nous avons fait beaucoup pour améliorer nos moyens de recherche de sauvetage.

Une voix: Pas assez.

M. Lamontagne: Certains députés penseront peut-être que ce n'est pas assez. Mais assez, cela veut dire quoi avec la longueur de côte que nous avons? Voilà je pense l'importante question dont nous cherchons à nous occuper.

L'ABSENCE DE RADAR À BORD DES HÉLICOPTÈRES

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi les hélicoptères préposés aux opérations de secours à Terre-Neuve ne sont pas munis de radars météorologiques, ce qui les a rendus tout à fait inefficaces lors de la tragédie du *Ocean Ranger*, et pourquoi ces hélicoptères ne bénéficient pas à Terre-Neuve de l'appui d'aéronefs à voilure fixe, comme l'avait recommandé la commission d'enquête fédérale établie par ce gouvernement en 1970?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je viens de dire au député quelles améliorations nous avons apportées à nos méthodes de recherche et de sauvetage. Sans doute se rend-il compte de la complexité de ces méthodes. Même munis de radars nouveaux, nos hélicoptères n'auraient même pas pu décoller pour participer aux opérations de recherche et de sauvetage des survivants de l'*Ocean Ranger*.

Un incident analogue est survenu ce matin aux Îles-de-la-Madeleine. Les hélicoptères sont prêts à décoller, mais le mauvais temps les en empêche, de sorte qu'ils ne peuvent pas partir pour les Îles-de-la-Madeleine.

M. Clark: Nous avons des équipes qui sont sans égales lorsqu'elles doivent procéder à des opérations de sauvetage par beau temps.

M. Lamontagne: Je le répète, compte tenu de toutes les opinions que les gens ont pu émettre et de toutes les réactions qu'ils ont pu avoir à la suite de cet accident, mieux vaut attendre que la commission d'enquête ait donné son avis sur les améliorations à apporter. En attendant, nous faisons beaucoup pour tâcher d'améliorer nos moyens d'intervention, même à Terre-Neuve. Si j'en ai le moindrement la possibilité, je vais tenter pendant un certain temps et à titre d'essai de doter Terre-Neuve d'aéronefs à voilure fixe.

* * *

LES FINANCES

LE DÉCRET DE REMISE RELATIF AUX AVANTAGES GAGNÉS DANS LE NORD

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien qui a bien voulu se charger de trouver une solution de rechange aux décrets de remise relatifs aux avantages gagnés dans le Nord. Le ministre voudrait-il nous dire aujourd'hui s'il a décidé de la technique ou du mécanisme qui devra être adopté avant la fin de l'année pour remplacer les décrets de remise. Autrement dit, va-t-on faire appel à la loi de l'impôt sur le revenu pour indemniser les résidents du Nord d'un coût de la vie extrêmement élevé?

• (1200)

Le ministre voudrait-il nous dire également s'il sait que ses responsabilités s'étendent en-deçà du 60e parallèle. Car même en-deçà du 60e parallèle, il existe toutes sortes d'environnements isolés peu hospitaliers.

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, je dois d'abord reconnaître que le député a consacré de nombreuses heures à étudier toute la question des avantages du Nord, et nous nous sommes déjà penchés sur les propositions qu'il a présentées.

Bien sûr, j'ai eu de nombreux entretiens avec certains de mes collègues dont le ministre des Finances, au sujet de solutions possibles concernant les avantages du Nord, solutions qui devront être en place quand le moratoire sera levé. Nous sommes en train d'explorer différents mécanismes. Je crois qu'il ne servirait à rien pour l'instant de spéculer sur la solution qui pourra être retenue puisque nous avons entrepris de toutes les examiner. Je n'ai pas encore présenté de solution définitive à mes collègues du Cabinet. Je peux seulement assurer au député que nous repassons toutes les solutions possibles. Nous ne voulons rien laisser au hasard et j'espère qu'à l'aide de mes collègues nous saurons trouver une solution pratique qui pourra être appliquée sans tarder, avant la fin du moratoire, si c'est possible.

LA TENUE ÉVENTUELLE D'AUDIENCES

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, pour régler définitivement ce problème crucial d'une très grande importance pour les habitants du Nord, le ministre peut-il nous dire comment il compte s'y prendre, d'ici à la fin de l'année, pour accroître la participation de la population? Tiendra-t-il des audiences dans le Nord? Les habitants de cette région auront-ils leur mot à dire? Procédera-t-on à une analyse par secteur? En d'autres mots, consultera-t-on les mineurs, les Indiens et autres groupes minoritaires reconnus qui seront touchés dans le Nord? Que compte-t-il faire pour consulter et renseigner le public, comme cela s'impose, pour en arriver à la bonne décision?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, le député sait pertinemment que nous avons beaucoup consulté les intéressés depuis deux ans. Nous avons entendu les représentants du secteur minier et, bien sûr, du secteur du gaz et du pétrole, ainsi que les porte-parole des chambres de commerce. Toutes les catégories de personnes travaillant à l'exploitation des ressources nous ont fait connaître leur point de vue, de même que les autochtones. Les administrations territoriales ont elles aussi été consultées, et nous poursuivons d'ailleurs nos pourparlers avec elles. La participation de la population a donc été imposante et certaines propositions étaient fort intéressantes.

Comme le sait le député, la situation énergétique au nord du 60e parallèle aura des répercussions sur cette question. Depuis un certain temps déjà, un groupe de travail sur l'énergie collabore avec les administrations territoriales et les représentants des autochtones. Son rapport doit bientôt être publié. Le député a peut-être déjà entre les mains la version préliminaire; ce n'est pas impossible. Quoi qu'il en soit, après la publication de ce rapport, nous ferons paraître notre propre document sur la situation énergétique, auquel les habitants du Nord auront beaucoup contribué. Il permettra de fixer les avantages qui seront accordés aux habitants du Nord, car, comme le sait le député, la cherté de la vie dans cette région est due en grande partie au coût de l'énergie.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

AGRICULTURE

PRÉSENTATION DU 6e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mme Éva Côté (Rimouski-Témiscouata): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le 6e rapport du comité permanent de l'Agriculture, et ce conformément à l'ordre de renvoi de la Chambre du mardi 2 février 1982.

Le comité a étudié le projet de loi C-88, Loi concernant les prêts agricoles, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce bill est déposé.

[*Note de l'éditeur: voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT DU DÉCRET DU CONSEIL RELATIF À LA NOMINATION DE SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, conformément à l'article 42(1) du Règlement, je dépose le décret du conseil C.P. 1982-670 relatif à la nomination de plusieurs secrétaires parlementaires, nominations qui entreront en vigueur lundi.

* * *

[*Français*]

LA LOI DE 1982 SUR LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) demande à présenter le bill C-94, visant à établir la loi sur la sécurité énergétique de 1982.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles la réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 2264, 3302, 3684, 3685 et 3721.

[*Texte*]

LES PRESTATIONS DE MATERNITÉ

Question no 2264—**M. Herbert:**

1. L'an dernier, combien de femmes enceintes ont retiré des prestations d'assurance-chômage et n'ont pas eu droit aux prestations régulières durant la période d'accouchement?

2. Le gouvernement estime-t-il que, de huit semaines avant la semaine de l'accouchement jusqu'à six semaines après, une femme est incapable de travailler et non disponible?

3. Pendant combien de temps une femme en chômage n'a pas droit aux prestations régulières durant la période d'accouchement, et le statut de la femme qui est disposée à travailler et cherche activement un emploi deux semaines après l'accouchement change-t-il durant cette période?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. En 1980, un total de 107,336 femmes ont touché des prestations d'assurance-chômage durant la période d'accouchement.

2. Non. La loi ne prévoit le paiement de prestations de maternité que durant la période en question. Les conditions relatives à la capacité et à la disponibilité, que doit remplir un prestataire pour avoir droit aux prestations ordinaires, ne s'appliquent donc pas.

3. Les femmes en chômage ne peuvent pas recevoir de prestations ordinaires durant la période qui commence huit semaines avant la date prévue de l'accouchement et se termine six semaines après la semaine où a eu lieu l'accouchement. Cette période est fixée par la loi, et aucune exception n'est prévue. Si la prestataire devient disponible avant la fin de cette période, la durée de celle-ci ne s'en trouvera pas modifiée. Il faut noter que les problèmes particuliers que pose l'application des dispositions législatives se rapportant aux prestations versées en raison d'une grossesse, ont été étudiées à fond par un Groupe de travail qui a recommandé, en autres, que des modifications importantes soient apportées dans ce domaine. Ces recommandations doivent toutefois être approuvées par le gouvernement, et aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.

LE CONCOURS POUR DOTER UN POSTE DE CR-5

Question nº 3302—**M. Cossitt:**

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a-t-il tenu le concours nº 402, portant le numéro de code 0437-34-EIC-3133 pour doter un poste de CR-5 et, le cas échéant, *a*) quel est le nom des candidats et des personnes qui ont subi l'entrevue, *b*) a-t-on comblé le poste et sinon, accordera-t-on une attention immédiate à un des candidats, M. James A. Windsor, du 366 est, rue James, Prescott (Ont.)?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et le ministère n'ont pas annoncé de concours portant le numéro de code 0437-34-EIC-3133; ils ne sont donc pas en mesure de faire des observations à ce propos.

LA PRIME DE BILINGUISME VERSÉE AUX FONCTIONNAIRES

Question nº 3684—**M. Herbert:**

1. Des fonctionnaires touchant la prime de bilinguisme ont-ils dû subir un deuxième examen pour déterminer s'ils y ont toujours droit?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention d'adopter une telle politique de réexamen et, le cas échéant, à quels intervalles?

M. Norman Kelly (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): 1. Oui, certains d'entre eux. En effet, depuis le 1er avril 1980, il est obligatoire de confirmer chaque année, au moment de l'appréciation officielle du rendement des employés, que les bénéficiaires de la prime au bilinguisme satisfont toujours aux exigences linguistiques de leur poste pour qu'ils continuent à toucher la prime. Pour ce faire, on peut avoir recours à l'Examen de connaissance de langue (ECL) dans les circonstances suivantes:

a) lorsqu'il n'y a pas de superviseur linguistiquement qualifié pour confirmer l'admissibilité de l'employé;

b) si l'employé n'est pas exempté par la Commission de la Fonction publique de l'évaluation de sa seconde langue officielle du fait qu'il ou elle la maîtrise à un degré qui lui permet de communiquer avec aisance;

c) si les plus récents résultats de l'employé à l'ECL ne sont pas couverts par les périodes de validité d'un ou de deux ans établies par la Commission de la Fonction publique;

d) si l'employé n'est pas d'accord avec le jugement de son superviseur, auquel cas il ou elle peut demander à passer un ECL.

2. Voir 1.

LE NOMBRE DE FONCTIONNAIRES QUI REÇOIVENT LA PRIME DE BILINGUISME

Question nº 3865—**M. Herbert:**

Au cours de chacune des cinq dernières années, par province et selon la première langue officielle des intéressés, combien de fonctionnaires touchaient la prime de bilinguisme?

M. Norman Kelly (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Le tableau ci-après présente la ventilation par province (ou, le cas échéant, par région) et par première langue officielle des intéressés, du nombre de fonctionnaires admissibles à recevoir la prime au bilinguisme au cours de chacune des cinq dernières années.

Afin d'assurer l'uniformité des données, on a fourni les chiffres de février 1978 plutôt que ceux de décembre 1977, car ces derniers étaient calculés d'après des critères légèrement différents. Pour les mêmes raisons, et parce qu'ils sont toujours admissibles à recevoir la prime au bilinguisme, les employés de la Société canadienne des Postes sont compris dans les chiffres de décembre 1981.

	Février 1978		Décembre 1978		Décembre 1979		Décembre 1980		Décembre 1981	
	P L O. Angl.	P.L O. Franc.	P.L.O. Angl.	P.L.O. Franc.	P.L.O. Angl.	P.L.O. Franc.	P.L.O. Angl	P.L.O. Franc.	P.L.O. Angl.	P.L.O. Franc.
Colombie-Britannique	74	26	95	28	81	31	97	29	93	43
Alberta	77	11	99	22	87	21	91	29	88	43
Saskatchewan	36	15	43	15	36	17	37	19	38	18
Manitoba	149	67	180	62	161	67	167	95	165	121
Ontario	874	544	1020	613	1056	675	1126	717	1214	834
Région de la capitale nationale	12710	13408	13513	14545	13498	14955	13713	15901	14042	17664
Québec	1196	11287	1293	12613	1266	13344	1283	13779	1296	14208
Nouveau-Brunswick	480	702	592	785	625	842	673	952	646	1141
Île-du-Prince-Édouard	10	5	14	10	20	9	49	31	54	57
Nouvelle-Écosse	196	82	169	91	217	105	241	113	242	164
Terre-Neuve	13	3	17	7	24	11	28	10	29	7
Nord du Canada	3	5	4	8	6	13	7	15	4	20
A l'extérieur du Canada	15	14	139	52	152	62	155	70	169	74
Total	15833	26169	17178	28851	17229	30152	17667	31760	18080	34394

Les transports

LES LANGUES OFFICIELLES

Question nº 3721—**M. Herbert:**

Quel pourcentage des fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources travaillant au Québec ont l'anglais comme première langue officielle?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie des Mines et des Ressources): Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources répond comme suit: 39.1 p. 100.

[*Traduction*]

M. Peterson: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. Young: Madame le Président, je voudrais poser une question au secrétaire parlementaire. J'ai demandé à plusieurs reprises au cours des dernières semaines quand le gouvernement répondrait aux questions nos 3380 à 3438 concernant les recommandations du rapport intitulé «Obstacles». On m'a chaque fois répondu que le secrétaire parlementaire s'affairait pour obtenir les réponses à ces questions; mais je commence à trouver que l'attitude du gouvernement relève de la farce grossière.

Ces questions sont d'une extrême importance. Le ministre concerné nous a déjà dit que les membres du cabinet s'étaient occupés de ces questions. Je ne vois donc vraiment pas ce qui peut empêcher le gouvernement d'y répondre.

M. Peterson: Madame le Président, je remercie le député de porter cette question à notre attention.

M. Young: Une fois de plus.

M. Peterson: Je promets d'en faire part à mon collègue dès son retour.

Je voudrais signaler aux députés que nous avons répondu jusqu'à présent à 2,809 questions, y compris celles auxquelles on a répondu aujourd'hui. Nous faisons de notre mieux pour répondre aussi sérieusement que possible aux questions qui nous sont posées.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LE TARIF-MARCHANDISES DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

L'hon. Don Mazankowski (Végréville) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement d'abandonner les droits historiques et statutaires des producteurs de grain de l'Ouest en proposant la suppression du tarif marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau, en donnant ainsi des garanties aux chemins de fer et non aux producteurs; qu'elle regrette la mise en marche d'une enquête sans mandat clairement défini, sans disposition adéquate pour la participation des producteurs et sans renvoi au Parlement; qu'elle approuve en principe le paiement annuel par le gouvernement d'un montant équivalent au manque à gagner des chemins de fer pour 1981-82, à la condition que ces derniers satisfassent à des garanties suffisantes de fonctionnement et de capacité; et qu'elle demande au gouvernement de renvoyer le document «Énoncé la politique concernant les transports ferroviaires dans l'Ouest» au Comité permanent des transports pour étude approfondie.

• (1210)

—Le 8 février, le ministre des Transports (M. Pepin) a fait à Winnipeg, au nom du gouvernement libéral, une importante déclaration sur la politique de transport ferroviaire dans l'Ouest. Il a anoncé que le gouvernement comptait apporter d'importantes modifications à des dispositions inscrites dans nos coutumes et nos lois. Les conséquences de ces changements toucheront non seulement les producteurs canadiens, mais toute l'économie de l'Ouest. Cette politique a des répercussions considérables.

Pour commencer, monsieur l'Orateur, je voudrais, au nom de mon parti, protester énergiquement contre le fait que le ministre a annoncé cette mesure en dehors de la Chambre. Nous trouvons cela d'autant plus outrageant que la Chambre siégeait à ce moment-là. C'est une question d'une importance vitale pour l'ouest du pays, monsieur l'Orateur, et elle est également d'une importance nationale. Cela pourrait changer profondément le mode de vie d'un grand nombre de Canadiens. Le tarif statutaire peut être considéré comme le pilier de la société et de l'économie de l'Ouest canadien. Les changements proposés causent beaucoup d'agitation dans l'Ouest.

Vu la situation, nous pensions que le ministre aurait eu le bon sens de faire sa déclaration ici même et de se mettre à la disposition des députés de cette région pour éclaircir certaines choses.

Apparemment, le Parlement et les comités parlementaires ne seront pas consultés. Il semble également qu'au cours des quatre ou six prochains mois on s'arrangera pour négocier une entente en coulisse; Le Parlement restera à se tourner les pouces pendant qu'un groupe nommé par le ministre négociera une entente à huis clos. Le ministre nous a dit que si les agriculteurs ne sont pas d'accord, il imposera cette mesure unilatéralement. Autrement dit, les modalités de l'accord leur seront imposées; le gouvernement agira de toute façon.

Ce qui m'inquiète encore plus, c'est l'article paru dans le *Globe and Mail* du 8 février. Le ministre aurait dit, d'après ce journal, que le gouvernement ne peut pas se mettre à consulter le public sur une grande échelle. Je me demande si cela signifie qu'il compte agir de façon encore plus unilatérale; sans doute que oui. Le ministre prétendra probablement qu'il y a eu de très longues discussions; c'est vrai, monsieur l'Orateur, mais cette proposition n'a pas été débattue longuement.

Faut-il s'étonner du climat de doute, d'inquiétude et de méfiance qui règne de plus en plus dans l'ouest du pays? On le doit à deux facteurs, monsieur l'Orateur. D'une part, la plupart des gens de l'Ouest se méfient des gouvernements libéraux et, d'autre part, ils se méfient des chemins de fer.

Le problème est double. Le ministre ne s'attend tout de même pas à ce que les députés restent là à rien faire et se contentent d'apposer leur tampon? Il ne s'attend certainement pas à ce que les agriculteurs canadiens achètent—chat en poche—expression utilisée par un ancien député qui a trouvé le réconfort et le repos dans les rangs du parti libéral. C'est exactement ce que le ministre demande aux agriculteurs de faire.

Il faut rejeter la proposition du ministre et ce, pour deux raisons. Tout d'abord, parce qu'il a décidé de passer outre au processus parlementaire, empêchant de ce fait les représentants élus, qui devraient avoir leur mot à dire à ce sujet, de jouer le rôle qui leur incombe. Le gouvernement fait deux poids deux mesures dans ce cas-là, et il se contredit. Le ministre a eu la bonté de soumettre à l'examen du comité des transports un document concernant une nouvelle politique sur les transports aériens nationaux. Je crois savoir que deux audiences ont déjà eu lieu, auxquelles ont comparu des représentants de l'industrie aéronautique d'autres parties concernées et des députés, ce qui contribuera vraisemblablement à résoudre le problème. En l'occurrence, toutefois, le ministre a décidé de ne pas choisir cette solution, refusant ainsi aux députés, aux groupes intéressés et aux producteurs concernés la possibilité de débattre officiellement la question.

Deuxièmement, nous croyons qu'il faut rejeter la proposition du ministre parce qu'elle lèse les producteurs canadiens de leur droit le plus strict d'être entendus. Je n'insisterai jamais assez en disant que si cette politique entre en vigueur, elle aura des répercussions très graves sur les producteurs canadiens. Ils l'envisagent avec crainte, anxiété et appréhension, car elle risque de modifier fondamentalement le mode de vie social et économique de bien des gens dans l'Ouest. La façon dont cette politique a vu le jour et dont la mesure législative sera rédigée me préoccupe. Je sais que le ministre est un homme sensé, mais je tiens à vous dire, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à la Chambre, qu'il a fait preuve de mépris, ni plus ni moins, dans ce cas là. Je le préviens que ses actes ne feront qu'aggraver les doutes et le manque de confiance qui règnent dans l'Ouest.

Il ne faut pas oublier que cette idée émane d'un gouvernement qui n'a aucun représentant dans les régions rurales de l'Ouest.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Et il en sera toujours ainsi.

M. Mazankowski: Je voudrais dire quelques mots des principaux objectifs de la proposition du ministre. Tout d'abord, elle propose de supprimer le tarif-marchandises existant; le gouvernement s'engage à verser un montant équivalent au manque à gagner des chemins de fer pour 1981-1982 et engage les producteurs à assumer toute nouvelle augmentation de coût supérieure au manque à gagner pour 1981-1982, à l'occasion de négociations avec les chemins de fer. Il y a lieu de réfléchir là-dessus, monsieur l'Orateur. Les producteurs auront-ils vraiment la possibilité de négocier le tarif-marchandises avec les sociétés ferroviaires? Ce serait en fait extrêmement difficile; les grandes entreprises ont essayé en vain d'en obtenir un tarif-marchandises équitable. Voilà une lacune très grave dans cette proposition.

Même si nous reconnaissons l'importance de l'engagement du gouvernement en ce qui concerne le manque à gagner, mon parti ne saurait accepter le principe de l'échelle mobile pour le tarif-marchandises qui ferait augmenter les frais pour les producteurs. Nous ne pouvons en aucune façon l'accepter, monsieur l'Orateur. Nous ne saurions non plus consentir à la suppression de l'assurance du tarif-marchandises. Cette mesure allégerait les obligations des chemins de fer qui retomberaient naturellement sur les producteurs.

La proposition vise également à fixer une limite à toute nouvelle contribution fédérale. Ainsi, le gouvernement n'aurait pas à payer de somme supérieure au manque à gagner de 1981-1982, tandis que les producteurs seraient à la merci de l'inflation ou de toute augmentation de coût que subirait le transport des céréales.

Le ministre a été très clair là-dessus, mais d'autres ministres ont exprimé des points de vue différents. Il y a apparemment une querelle entre le ministre et son collègue de l'autre endroit qui est chargé de la Commission canadienne du blé. Ce n'est pas la première fois que les deux ministres ne s'entendent pas, mais les producteurs et tous ceux qui s'intéressent au débat se trouvent dans une situation d'autant plus instable.

• (1220)

Le ministre à l'autre endroit prétend qu'on n'imposera pas de changement, mais le ministre d'en face affirme le contraire, qu'il y ait entente ou non. Il faudrait que les ministres s'entendent et que nous sachions quelle interprétation est la bonne.

Si l'on conçoit des méthodes qui permettront d'examiner périodiquement la situation afin d'indemniser convenablement les sociétés ferroviaires, ces méthodes en réalité suppriment la protection statutaire. Leur libelle est tellement subtil que bien des gens ont de la difficulté à le comprendre. Nous devons nous demander quelles seront les conséquences pour les producteurs ou sur quelle base on se fondera pour calculer le déficit des sociétés ferroviaires. Nous avons aussi entendu dire qu'à l'avenir toute hausse des tarifs pour les producteurs pourrait fort bien aller de pair avec les hausses du prix des céréales.

Qu'est-ce que cela veut dire? Dans son dernier rapport, M. Snavely indique que si le manque à gagner brut continue à augmenter au même rythme, il dépassera 1 milliard de dollars en 1986. Puisqu'il est actuellement de 600 millions de dollars et pourrait atteindre un milliard de dollars dans cinq ans, il me semble que les frais de transport des producteurs pourraient fort bien augmenter d'ici là d'environ 400 millions de dollars.

J'affirme bien simplement que les agriculteurs n'ont pas les moyens de faire face à une telle augmentation, surtout à cette époque-ci. On prévoit que le revenu agricole baissera de 15 p. 100 l'année prochaine. Les chiffres indiquent que le prix du combustible augmentera de 25 p. 100 en 1982, sans compter qu'il a déjà augmenté de 63 p. 100 depuis deux ans. Cela représente une augmentation de 89 p. 100 sur une période de trois ans. Le gouvernement fédéral empoche entre 55 et 60c. de cette augmentation. C'est une escroquerie généralisée perpétrée contre les producteurs. Si l'on songe à toutes les recettes que le gouvernement fédéral obtiendra grâce à son accord sur l'énergie ou son accord sur la fixation du prix du pétrole avec

les provinces de l'Ouest, soit 51 milliards de dollars environ, le montant des subventions nécessaires pour compenser le déficit qu'occasionne le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, est bien insignifiant en comparaison. Le fait est que les agriculteurs canadiens sont victimes à la fois de la hausse des taux d'intérêt et du prix déprimé des denrées. Le budget n'a rien fait pour les aider, certains agriculteurs font faillite, leurs rêves sont anéantis, les jeunes perdent confiance et certains producteurs voient disparaître toute une vie de dur labeur. Autrement dit, les agriculteurs découragés sont prêts à renoncer.

Notre parti veut savoir et les producteurs doivent savoir quelle était l'intention du ministre quand il a demandé au professeur Gilson d'examiner la possibilité d'un tarif-marchandises variable. Nous aimerions savoir comment le gouvernement envisage la répartition de la subvention. Nous voulons savoir comment le ministre entend répartir ces 600 millions de dollars, car il doit certainement avoir une petite idée. Nous voudrions savoir ce qu'il voulait dire quand il a parlé de garantir des mécanismes assurant une performance et une capacité adéquate. Cela se fera-t-il uniquement par le truchement de mesures législatives. Au moyen de pénalités ou par l'octroi d'une prime de rendement? Et les garanties d'investissement? La Chambre et les producteurs ont besoin de savoir avec certitude que les investissements effectués grâce aux crédits du gouvernement fédéral vont effectivement servir à améliorer le réseau de transport et non pas à construire des centres commerciaux, à constituer des sociétés pétrolières ou à bâtir des hôtels. Sauf votre respect, j'estime que votre ministre n'a pas traité cette question d'une façon suffisamment sérieuse; il s'est montré beaucoup trop désinvolte. Par ailleurs, nous aimerions savoir à quels mécanismes le ministre entend recourir pour mettre un terme aux anomalies qui existent dans le domaine des tarifs de fret et assurer un semblant de parité entre les coûts de transport des produits bruts et ceux des produits manufacturés. En outre, nous aimerions savoir ce que le gouvernement a en tête et nous voudrions qu'il nous parle de ses projets en matière de diversification de l'activité économique. Comment s'y prendra-t-il pour venir en aide aux Canadiens de l'Ouest? L'enjeu est beaucoup trop grand pour qu'on laisse toutes ces questions à la discrétion du négociateur.

La politique qui nous a été présentée était extrêmement vague à bien des égards et elle peut être interprétée de nombreuses façons. Quelqu'un a dit que c'était une politique consistant à noyer le poisson. Le Parlement ne devrait pas être relégué au rang de spectateur, mais les députés devraient au contraire participer activement. Il ne fait évidemment aucun doute que les producteurs doivent avoir leur mot à dire. Cette question va bien au-delà d'une simple actualisation des tarifs de fret. C'est une question qui met en jeu jusqu'au mode de vie économique et sociale de l'Ouest.

Je rappelle aux députés qu'il semble y avoir un esprit de rébellion dans l'Ouest. Il y a comme un climat d'insubordination, et le vent de fronde qui souffle à la Chambre traduit bien l'ambiance dans l'Ouest. Les habitants de cette région voient dans l'intention de supprimer le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau une nouvelle offensive visant à exacerber le climat de confrontation que veut susciter le gouvernement, climat qui a fait naître de nouveaux soupçons et beaucoup de suspicion dans la région. Le climat qui règne aujourd'hui dans l'Ouest est bien différent de celui qui prévalait lorsque mon parti était au pouvoir. A l'époque, il règnait un sentiment de collaboration, d'harmonie, le sentiment qu'on pouvait réaliser bien des choses ensemble. Il y avait une atmosphère de confiance et de stabilité et les gens estimaient que notre gouvernement tenait ses promesses et ses engagements. Nous savons tous dans quel pétrin se trouvait le transport des céréales quand notre parti est arrivé au pouvoir. L'année précédente, nous avions perdu des ventes de céréales pour un milliard de dollars à cause de pannes dans le réseau de transport. Nous avons obtenu la collaboration de tous les intéressés, y compris les gouvernements provinciaux. Nous avons nommé un coordonnateur des chemins de fer. Nous avons collaboré avec les chemins de fer. Nous avons promis qu'une décision serait prise au sujet de Prince-Rupert, et elle l'a été. Nous avons promis d'essayer de maintenir les embranchements, et ils ont été maintenus. Notre attitude était positive et non négative. Maintenant, c'est le désespoir qui règne.

Je voudrais maintenant revenir à la question du mandat. Le gouvernement libéral est-il mandaté pour abandonner le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau? Bien sûr que non. Le gouvernement libéral a non seulement négligé de tenir ses promesses, notamment de l'énergie à coût modique, l'autarcie énergétique, des taux d'intérêt bas, une bonne gestion économique, des emplois, des logements convenables et un climat agricole sain, mais il a négligé de dire aux Canadiens ce qu'il entend faire. Par exemple, il s'est bien gardé de dire aux Canadiens durant la campagne électorale qu'il adopterait une politique d'affrontement qui pour ainsi dire déchire le pays. Il n'avait pas dit qu'il consacrerait les 18 premiers mois de son mandat à un débat sur la nouvelle constitution et qu'il négligerait les problèmes économiques. Il n'avait pas dit aux Canadiens qu'il établirait un Programme énergétique national désastreux qui a provoqué un exode de main-d'œuvre, de matériel et de capitaux, ainsi que de connaissances techniques vers le Sud. Il n'avait pas prévenu les Canadiens qu'ils seraient lourdement taxés, directement et indirectement, ni que le prix de l'énergie doublerait. Il n'avait pas dit aux Canadiens qu'il allait supprimer le MEER et détruire le secteur privé. Il n'avait pas dit aux Canadiens qu'il supprimerait 20 p. 100 des lignes de transport-voyageurs ni qu'il abandonnerait le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Je demande aux députés si le parti libéral aurait remporté les élections s'il avait dit la vérité aux Canadiens. Jamais!

Ces politiques capitales touchent souvent l'Ouest où les libéraux n'ont aucun représentant élu à l'ouest de la ville de Winnipeg. Se demande-t-on encore pourquoi un sentiment d'aliénation et de méfiance règne dans cette région du pays? Ce sentiment d'aliénation et la réaction politique sont des bombes à retardement.

Quelle est la politique des libéraux? D'après le manuel de politique du parti libéral paru en 1980, le gouvernement s'engageait à maintenir le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Du 4 au 6 juillet 1980, au Congrès du parti libéral, celui-ci a réitéré sa ferme volonté de maintenir le tarif-marchandises statutaire. Le ministre a reconnu et convenu à la Chambre que le tarif statutaire devait demeurer tel quel. On peut lire à ce propos un passage intéressant dans le hansard du 2 mai 1980 à la page 693. J'avais à ce moment-là la parole et je disais ce qui suit:

• (1230)

Nous répétons depuis un certain temps déjà que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, consacré dans la loi, doit demeurer ainsi. Nous avons également dit, comme l'affirme d'ailleurs le député dans sa motion, que les chemins de fer devaient être adéquatement dédommagés pour le transport du grain.

Sur quoi le ministre des Transports (M. Pepin) a lancé l'interjection suivante:

M. Pepin: Très juste.

En d'autres termes, il était d'accord avec ce que je disais.

Je le répète, il n'y a aucun désaccord là-dessus. Ce sur quoi porte le débat, la controverse et le désaccord, c'est la façon dont le gouvernement fédéral comblera la différence. Je répète ce que j'ai dit le 2 mai 1980:

Nous répétons depuis un certain temps déjà que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, consacré dans la loi, doit demeurer ainsi.

Le ministre l'a reconnu à ce moment-là. Le ministre déclare aujourd'hui qu'on s'occupe maintenant de mettre en œuvre un nouveau tarif statutaire de transport qui accroîtra les frais des producteurs et qui comportera une clause d'indexation graduelle dont les agriculteurs devront faire les frais, une fois terminées les négociations avec les sociétés ferroviaires. Voilà qui est tout à fait différent. Dans ses réponses aux journalistes, le sous-ministre des Transports a laissé entendre que les agriculteurs paieront vraisemblablement des frais de transport deux à trois fois plus élevés que ce qu'ils payaient en vertu du tarif du Nid-de-Corbeau. Si le coût triple, les producteurs devront débourser de 275 à 300 millions de dollars de plus.

Coincé par les journalistes, le sous-ministre a déclaré ne pas pouvoir donner de réponse détaillée parce que le nouveau tarif comportait trop de permutations et de combinaisons. C'est loin d'être là la politique libérale qui a été proposée au cours de la campagne électorale de 1980 et lors d'un congrès politique tenu à Winnipeg la même année.

Je le répète, les agriculteurs n'ont tout simplement pas les moyens d'assumer ce coût additionnel. Les coûts élevés du crédit, de l'énergie, des engrais, des machines aratoires et des produits chimiques sont en train de les égorger. Le gouvernement actuel demeure le grand responsable à cet égard. Les agriculteurs voient baisser le prix de leurs produits. Tout cela ne fait que contribuer à accélérer la ruine de nombreux agriculteurs progressistes de l'Ouest. La hausse des frais de transport ne fera qu'aggraver les choses.

Notre parti a déclaré que le statu quo, c'est-à-dire la situation actuelle, ne donne pas satisfaction. Nous croyons en effet que c'est là ce qui explique la situation chaotique, l'interruption et l'effondrement occasionnels du transport des céréales. Nous avons en outre déclaré que les chemins de fer devraient toucher une juste compensation pour le transport des céréales. Nous avons dit que les tarifs statutaires actuels de transport devraient être maintenus. Nous avons dit que la différence devrait être acquittée par le Trésor fédéral et que des garanties suffisantes de capacité et de rendement devraient être fournies. A cet égard nous ne songeons pas seulement à des mesures législatives, mais aussi à l'imposition d'amendes ou à l'octroi de récompenses en cas de rendement particulièrement louable.

Je le répète, nous félicitons le ministre d'être venu dire à la Chambre et au pays ce que le gouvernement est disposé à faire pour combler cette différence. Nous avons dit que cela devait être fait si nous voulions aller de l'avant. Nous avons également dit que les tarifs pour le transport des produits transformés et des produits non transformés devraient être les mêmes. Cela ne devrait faire aucun doute. Nous avons aussi dit que cela pouvait être fait et ne devait être fait qu'après une véritable consultation des producteurs canadiens. En outre, nous croyons que les chemins de fer ne devraient pas être entièrement relevés de leurs obligations statutaires. Nous croyons qu'ils ont une obligation permanente et qu'ils devraient continuer de l'assumer.

Nous croyons également que le gouvernement fédéral a une responsabilité permanente, outre celle de combler le déficit de 1981-1982, car il y a un certain nombre d'avantages artificiels et naturels dont jouissent des pays concurrents lorsqu'il s'agit d'obtenir une part équitable des marchés d'exportation possibles. Étant donné que l'exportation des céréales est un élément de richesse pour le pays, il faut aider les agriculteurs sur le plan financier, commercial et même moral, afin que nous ayons une production abondante à écouler sur le marché d'exportation des céréales.

En outre, je crois qu'il y a de bonnes raisons pour suspendre tout paiement aux sociétés ferroviaires jusqu'à ce qu'elles aient démontré, à la satisfaction des producteurs canadiens, qu'elles ont acquis la capacité nécessaire, qu'elles peuvent assurer un rendement satisfaisant et garantir aux producteurs qu'elles achemineront leurs céréales ponctuellement, régulièrement et efficacement. Je le souligne, il faut qu'elles satisfassent aux critères des producteurs.

D'aucuns croient que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau a toujours été une mauvaise affaire pour les sociétés ferroviaires. Je tiens à dire à la Chambre que cela n'a pas été une mauvaise affaire pendant 85 ans. Jusqu'en 1967 environ, le tarif du Corbeau était compensatoire. Les chemins de fer étaient gagnants. Ils ont bâti de vastes empires pendant cette période. Ils se sont diversifiés dans de nombreux domaines.

J'ai une suggestion très sérieuse à faire à la Chambre. Il me semble que, si les sociétés ferroviaires ont pu livrer des céréales au Canada moyennant ½c. la tonne-mille pendant 85 ans, il est facile d'en conclure qu'elles peuvent certainement livrer des céréales moyennant ½c. la tonne-mille, plus 612 millions de dollars, pendant encore au moins 20 ans. C'est un raisonnement auquel le ministre devrait peut-être réfléchir. Cela nous amènerait à l'an 2000. Je demande au ministre de songer sérieusement à cette suggestion. Les sociétés ferroviaires auraient ainsi l'occasion de démontrer ce qu'elles peuvent faire avec 612 millions de dollars par année et de prouver qu'elles entendent vraiment améliorer leurs réseaux de transport et leurs services.

J'ai déjà dit—et certaines personnes vont me le rappeler—que c'est une somme considérable et que nous attendons trop du Trésor fédéral. A cela je réponds encore que le gouvernement siphonnera d'énormes recettes de l'ouest du Canada sous forme de taxes énergétiques, quelque chose comme 51 ou 52 milliards de dollars d'ici cinq ans. Chaque fois qu'un agriculteur fait le plein de son tracteur ou de sa moissonneuse-batteuse, le trésor fédéral s'enrichit de 55c. à 60c. pour chaque gallon de carburant que l'agriculteur pompe dans ses réservoirs. Cela équivaut presque à de la confiscation dirigée contre nos producteurs alimentaires.

J'en arrive au Nouveau parti démocratique. Les néo-démocrates fédéraux disent qu'ils veulent maintenir le statu quo, et pourtant, ils veulent faire appliquer les recommandations du rapport Hall. Ils ne peuvent pas avoir le drap et l'argent. La mise en œuvre des recommandations Hall ne maintiendra pas le statu quo. Elle changera les choses du tout au tout. Les néo-démocrates ne devraient pas discuter là-dessus. Qu'ils disent qu'ils sont en faveur d'un changement. La panacée qu'ils prescrivent pour améliorer le système est la nationalisation du CP. Ils semblent s'intéresser davantage à poursuivre leur option idéologique qu'à améliorer le système du transport du grain. Bien franchement, leur solution coûterait des milliards et n'assurerait pas le transport d'un seul boisseau de grain.

Le ministre des Transports de la Saskatchewan prétend lui aussi qu'il ne veut pas de changement, mais c'est ce qu'il préconise quand il nous recommande de donner suite aux recommandations Hall. Il veut lui aussi acheter un chemin de fer. Il dispose d'un fonds de fiducie du patrimoine en Saskatchewan auquel il va puiser. Il veut se porter acquéreur du CP. Le ministre veut dépenser l'argent des contribuables de la Saskatchewan pour réaliser un achat qui n'améliorera en rien le transport. Il offre un plan de garantie du tarif du Pas du Nid-du-Corbeau. Là encore il est prêt à imposer les contribuables de la Saskatchewan pour payer une grande partie de la facture pour le transport de produits transformés.

M. Shields: Un sacré manque de principes!

• (1240)

M. Mazankowski: J'en viens maintenant au premier ministre de la Saskatchewan. Il est en faveur d'un tarif statutaire, mais pas nécessairement celui du Pas du Nid-de-Corbeau. Il se dit prêt à négocier des hausses de prix, pourvu que les producteurs conservent les avantages du Nid-de-Corbeau. Mais il vient de signer un document, l'autre jour, où il dit ne pas vouloir accepter de modifications. Monsieur l'Orateur, comment prendre au sérieux le Nouveau parti démocratique; il se dit prêt à combattre mais il se transforme, au moment critique, en une simple annexe du gouvernement libéral en place.

M. Shields: Toujours pareil.

M. Mazankowski: Quand les jeux sont faits, ils rentrent dans le rang pour soutenir la bonne fortune du parti libéral, parti qui règne sur un Conseil du Trésor qui mène le pays à la ruine. Ils devraient avoir honte.

Sachez, monsieur l'Orateur, que si le pays est en si piteux état, les néo-démocrates fédéraux doivent aussi en porter le blâme. En outre, si les agriculteurs du Canada perdent leurs droits statutaires, qu'ils s'en prennent au NPD aussi bien qu'aux libéraux, parce que c'est le NPD qui a ramené ce gouvernement au pouvoir.

Des voix: Bravo!

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, permettez un instant que je reprenne mon sérieux. J'étais en train de ricaner en entendant le dernier orateur exposer à sa façon la position adoptée par mon parti au sujet du Corbeau. Je tiens à signaler à la Chambre et au pays, monsieur l'Orateur, que notre parti n'a pas varié en ce qui concerne le tarif du Corbeau, ni cette année, ni l'an dernier, ni pendant la dernière élection, ni pendant celles qui ont précédé. Je dirai au député qu'il y a des membres de son parti qui ne sont pas d'accord avec ce qu'il a dit. Ils se sont engagés dans une voie qui conduit à l'abolition du Corbeau, et ils critiquent sans hésitation le tarif du Corbeau.

Avant d'entrer dans le vif de mon propos, j'aimerais faire une brève observation au sujet du prix de nationalisation du CP. Je pense que si le député était de bonne foi et voulait bien considérer le montant des fonds publics qui ont déjà été placés dans le CP, si on calcule leur valeur actuelle et tient compte du temps pendant lequel ils ont eu l'usage de ces actifs, on constate que la différence entre cela et la valeur actuelle, comptable ou vénale, je vous laisse le choix, de CP Rail est inférieure à 1 milliard. Deux ou trois années de subventions du Corbeau achèteraient le chemin de fer du CP, ce qui permettrait de nationaliser son réseau et de l'exploiter encore une fois dans le cadre de notre politique nationale.

Des voix: Bravo!

M. Pepin: Cela suffirait à peine à payer les frais d'exploitation.

M. Althouse: Je vais traiter du tarif du Corbeau sur le plan économique, mais je tiens à placer l'affaire dans son cadre en expliquant un peu ce qui s'est passé. D'après le gouvernement et les membres du parti conservateur qui sont favorables à ce changement, c'est pour des motifs de progrès principalement qu'il faut modifier le tarif du Corbeau, des motifs d'ordre économique, bien conformes à l'idée de mettre les choses à la charge de l'usager. J'y reviendrai plus tard, mais je tiens à signaler tout d'abord que la situation économique au Canada n'est pas excellente. Le pays n'aurait guère de raison de subsister. Notre pays ne se recommanderait pas spécialement par sa cohésion économique à celui qui chercherait à tracer des frontières et à grouper des populations. Pour citer un article récent de Don McGillivray:

> L'existence du Canada prouve qu'une absurdité économique peut devenir réalité politique.

Je pense que lorsqu'on étudie les raisons qui ont conduit à l'adoption du tarif du Corbeau, on voit qu'il y a eu beaucoup de ce que certains appelleraient des absurdités économiques mais qui étaient en fait des réalités politiques, dont il a fallu tenir compte avec une sorte de pragmatisme inventif pour que le Canada puisse demeurer un pays.

Le Canada s'est développé en dépit d'obstacles géographiques, linguistiques, raciaux et culturels. Il s'y trouve deux langues et bien des races et cultures diverses. Mais personne, monsieur l'Orateur, n'ira jamais proposer de modifier le cadre de base, fondamental du pays, en prétextant qu'à cause de considérations d'ordre économique le bilinguisme ne devrait plus exister. Nous vivons en assumant le coût de deux langues, car cela comporte des frais, mais sans nous en plaindre car cela fait partie de la trame sur laquelle le pays a été monté. Et cela, parce que nous ne voulions pas d'une grande guerre coûteuse pour changer les choses. Nous avons décidé qu'il était plus sensé d'opter pour le compromis que de s'inquiéter de considérations économiques à venir. Il en va de même de la signature des traités avec les autochtones. Nous leur avons garanti certains droits sans songer à d'éventuels problèmes économiques, car il était plus sensé sur le plan de la politique et de la défense, d'éviter de faire couler le sang. Et ainsi nous avons pu développer le pays tout entier en suivant cette route.

Toutes mes remarques précédentes m'amènent à dire que l'accord sur le tarif du pas du Nid-de-Corbeau a été conclu pour ces mêmes raisons. Même si un chemin de fer reliait l'Ouest à la région centrale du pays, le sud-est de la Colombie-Britannique était en fait envahi par les Américains. Les États de l'Oregon et de Washington étaient jadis des territoires britanniques dont les colons américains s'étaient emparés. C'est ce qui s'était produit dans la région minière du sud-est de la Colombie-Britannique, de sorte que la province avait prié le gouvernement fédéral de construire un embranchement franchissant le pas du Nid-de-Corbeau, afin de maintenir notre emprise sur cette région du pays. Cette ligne de conduite était fondée sur des raisons de nature politique, militaire et économique qui étaient valables en 1896 et qui le sont encore actuellement.

Quand le gouvernement provincial du Manitoba avait entendu parler du don qu'on avait l'intention de faire au CP afin de l'indemniser pour la construction d'une voie ferrée dans cette région du pays, il avait alors signalé qu'une foule d'agriculteurs étaient mécontents de la façon d'agir du CP. C'était un monopole qui se montrait tyrannique. Il décidait où les villages seraient aménagés, où les agriculteurs pouvaient livrer leurs céréales et à quels élévateurs seraient situés les embranchements.

On parlait beaucoup de séparatisme à l'époque et en vertu de certaines dispositions de l'accord conclu, on garantissait aux agriculteurs et aux colons de l'Ouest un taux fondé sur le principe: à distances égales, taux égaux. Tel était le compromis auquel on était arrivé à cette époque. Les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta avaient été constituées après 1905, mais le tarif était demeuré inchangé et son application avait même été suspendue pendant un certain temps durant la Première Grande Guerre. Après la guerre, une grande agitation régnait parmi les agriculteurs à cause de la chute des prix du grain et des disparités dans le tarif-marchandises. Nous devons nous rappeler que seuls les points de chargement qui existaient en 1896 et 1897 bénéficiaient à l'origine du tarif applicable au Pas du Nid-de-Corbeau. Tous les autres points de chargement aménagés par la suite le long d'autres tronçons, ainsi que dans d'autres villes et villages n'en bénéficiaient pas. De sérieuses inégalités existaient.

• (1250)

En 1926, le Parlement adopta une nouvelle loi, non pas pour des raisons économiques, mais parce que le gouvernement comprenait 65 députés conservateurs provenant pour la plupart de cette région de notre pays. Adoptée en 1926, cette loi est demeurée dans nos statuts jusqu'à maintenant. Cependant, elle n'est pas demeurée absolument inchangée. Le tarif lui-même a été modifié.

Par exemple, les sociétés ferroviaires ont été autorisées à abandonner certains tronçons de façon à réduire leurs dépenses. Elles ont obtenu des subventions pour financer le service sur les tronçons secondaires, elles ont reçu gratuitement des wagons-trémies, et elles n'ont pas eu à payer les wagons qu'elles ont dû faire réparer. Par conséquent, le tarif n'est plus exactement ce qu'il était en 1926.

En outre, la Commission du blé a mis en œuvre son régime de commercialisation. Cela remonte à l'époque tumultueuse du début des années 20, soit lorsque les syndicats du blé furent établis peu après la création de la Commission de blé. Grâce à cette forme ordonnée de commercialisation, il s'en est suivi une meilleure utilisation des wagons et un train de circulation plus rapide. Ce sont les agriculteurs, par le biais de la Commission canadienne du blé, qui assument dans une certaine mesure la responsabilité de la gestion du régime. Par conséquent, les frais de transport ont diminué et le système est devenu plus équitable et plus viable.

Le député de Végréville (M. Mazankowski) a signalé que les chemins de fer ne perdaient pas toujours de l'argent à cause de ce tarif. Il ne faut pas oublier que le pays a toujours existé et qu'il existera toujours. Il y a bien des années, le Parlement a accordé une longévité analogue aux chemins de fer. C'est une société qui ne disparaîtra pas. Elle doit accepter de connaître des hauts et des bas.

Lorsque le ministre a annoncé que le tarif allait être modifié, il a parlé du prix actuel du grain; les frais de transport ne représentent que de 2 à 3 p. 100 du prix du grain. C'est peut-être vrai à l'heure actuelle, mais je tiens à signaler un fait qu'aucun Canadien de l'Ouest n'a oublié. Dans les années trente, les frais de transport représentaient 85 p. 100 du prix du grain. Dans n'importe quelle localité, on peut rencontrer un vieux de la vieille qui se souvient de l'époque où, après avoir expédié un chargement d'orge ou d'avoine, on recevait une facture de la compagnie de transport et tout le monde donnait la même réponse:» Nous n'avons pas d'argent, mais il nous reste du grain». C'est un peu ce qui se presse avec les taux d'intérêt à l'heure actuelle.

Voici les prétendus avantages que font miroiter ceux qui souhaitent voir changer le tarif. Ils estiment que la production de bétail augmentera dans l'Ouest malgré le fait que cette augmentation ne compensera pas les pertes dans le secteur des céréales. Les défenseurs d'un nouveau tarif soutiennent encore cet argument en dépit du fait qu'on a encouragé les éleveurs canadiens à diversifier leurs activités. On a mis en œuvre des programmes dynamiques afin d'encourager l'élevage en Ontario, au Québec, dans les Maritimes et dans le centre de la Colombie-Britannique. L'abandon du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau ne pourrait que perturber ces efforts, et pourtant on nous dit que la production du bétail augmenterait. Rien ne vient appuyer cette affirmation.

Il nous faut soutenir la concurrence sur les marchés internationaux. Voilà pourquoi les producteurs de céréales insistent pour conserver le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Notre pays ne possède pas le réseau de transport économique par eau dont jouissent certains autres pays. Afin de soutenir la concurrence des États-Unis, notre principal concurrent, il faut subventionner davantage le transport des céréales. Les États-Unis subventionnent massivement leur réseau de voies navigables intérieures. Ce réseau est entretenu grâce à des subventions directes du Trésor américain sans qu'il n'en coûte rien aux usagers. Nous ne pouvons soutenir la concurrence sans un programme comparable. Le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau a servi les mêmes fins que ce programme.

Si le tarif du Corbeau disparaît, les éleveurs de bétail auront des problèmes. Lorsque l'on parle de subventionner le transport, que faut-il penser des tarifs en vigueur dans l'Est et dans l'Ouest, de la politique concernant les céréales d'engraissement et de toutes leurs fluctuations? Ceux qui ne sont pas de l'Ouest sont avantagés.

Ce qui importe, c'est de savoir à qui nous allons vendre cet excédent de viande. A l'heure actuelle, nous importons de la viande des États-Unis et des pays de la Communauté économique européenne. Nous n'en vendons que très peu au Japon et aux pays du bloc de l'Est. Ces pays préfèrent importer des céréales d'engraissement et embaucher leur propre main-d'œuvre pour nourrir les animaux.

Comment allons-nous réussir à augmenter 65 p. 100 la vente des produits de la viande, comme le laissent espérer avec tant d'optimisme les ministres des Transports (M. Pepin) et de l'Agriculture (M. Whelan)? Sur quel marché? Il n'y a aucun débouché. Il n'y a pas non plus de stimulants pour les éleveurs puisqu'ils perdent entre 18 et 20 cents la livre. Ils perdent entre $200 et $300 sur chaque animal. On peut trouver mieux comme stimulant.

Si nous suivons la méthode comptable adoptée par Snavely, le boisseau de blé coûtera $12.50 à produire. Que rapportera-t-il alors à l'agriculteur? Si cette méthode de comptabilité est acceptable pour les chemins de fer, pourquoi ne le serait-elle pas pour les agriculteurs? Pourquoi ne s'appliquerait-elle pas à l'agriculture? Il est tout à fait injuste d'étudier la chose seulement du point de vue des chemins de fer et de ses engagements. Si nous tenons vraiment à rouvrir cette question, sachons aller jusqu'au bout. Voyons ce qu'ils touchaient autrefois comme dédommagement, et voyons ce que cela donne en dollars d'aujourd'hui. Soyons justes envers les deux parties.

En ce moment, on demande aux agriculteurs de renoncer à l'accord. Les chemins de fer s'en tirent indemnes. C'est une injustice flagrante. Pour notre part, nous disons: gardons le taux du Pas du Nid-de-Corbeau, et améliorons le service. De s'en défaire bouleverserait le Canada tout entier.

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 1 heure, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

[*Traduction*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai passé dernièrement quelques jours dans l'Ouest, à Delisle et à Lethbridge entre autres. J'ai rencontré un certain nombre de personnes et je dois dire qu'elles étaient nombreuses à se demander quel genre de ministre des Transports mon collègue de Végréville (M. Mazankowski) aurait fait s'il avait eu la chance de conserver son portefeuille plus longtemps.

On peut se faire une idée de lui en partie d'après la question qu'il m'a posée ce matin. Il a mentionné six ou sept conditions auxquelles ma politique des transports dans l'Ouest devrait répondre.

Premièrement, il a dit que j'aurais dû effectuer une enquête quelconque, car celles qui ont été faites jusqu'ici ne lui donnent pas satisfaction et je présume que celle-ci aurait nécessité un certain temps. Je dois dire que son opinion est loin d'être partagée par tous les habitants de l'Ouest avec qui je me suis entretenu. Néanmoins, il m'aurait demander de tenir une enquête.

Deuxièmement, il dit qu'on aurait dû confier au Parlement le soin de procéder à une étude. Je suppose que ce qu'il voulait c'est qu'un comité de la Chambre analyse cette affaire en profondeur. Cela aussi aurait demandé un certain temps.

Par ailleurs, il a mentionné, le sourire aux lèvres, que j'aurais dû changer la résolution du parti libéral à propos du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Cela aurait certainement pris quelques jours voire des mois . . .

M. Lewis: Sinon des années.

M. Pepin: Et cela suppose qu'elle ne me satisfasse pas, ce qui n'est pas le cas.

A côté de cela, il a mentionné qu'il faudrait que j'aie un mandat national, et j'imagine qu'il voulait parler d'élection. Pour cela, il nous faut attendre encore quelques années.

Il a également dit qu'il faudrait qu'il y ait des députés libéraux dans l'Ouest. Cela pourrait se faire plus rapidement mais cela pourrait aussi prendre du temps.

M. Lewis: Il se pourrait aussi que cela s'avère difficile.

M. Pepin: Il a également dit qu'il faudrait que je prouve que les chemins de fer pouvaient transporter les céréales de la manière la plus économique et que c'est ce qu'il ferait. Dans l'état actuel des choses, les chemins de fer me satisfont, mais il aurait peut-être fallu à d'autres davantage de temps pour adopter la même position. Enfin, il m'a conseillé d'attendre que la situation économique soit plus favorable.

A mon humble avis, je crois sincèrement qu'il aurait préféré que j'attende et ne prenne aucune initiative. Il laisse entendre par là que c'est ce qu'il aurait fait. S'il avait mis en pratique ce qu'il me prêche aujourd'hui, il aurait beaucoup perdu de sa popularité dans l'Ouest.

Les habitants de l'Ouest croient que nous avons fait quelque chose au sujet du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, mais si le député avait agi pour son compte comme il nous conseille de faire aujourd'hui, nous en serions encore à ergoter sur la question durant de nombreuses années à venir.

Je ne crois pas que l'Ouest puisse attendre si longtemps. Monsieur l'Orateur, il est des plus urgent de consolider la principale ligne de chemin de fer dans l'Ouest. S'il y a une question qu'il faut régler de toute urgence, c'est bien celle-là.

Comme j'ai déjà consacré beaucoup de temps à voyager pour expliquer notre déclaration du 8 février à Winnipeg, je ne m'y attarderai donc pas longuement. Toutefois, il faut absolument que les gens en comprennent bien le fond.

Trois éléments essentiels s'y retrouvent. La première partie énonce certains principes bien définis qui inspirent le gouvernement. Ce sont des principes fermes qui seront repris dans la réglementation faisant suite à cette initiative. Le cadre législatif lui-même est très précis. Le principe de l'indemnisation des chemins de fer est ferme, bien qu'il n'ait pas été encore défini dans ses moindres détails. Il le sera sous peu. La garantie des responsabilités des sociétés ferroviaires est également ferme. Les contributions du gouvernement fédéral et l'obligation des producteurs d'assumer une plus grande part des frais représentent également des notions fermes, tout comme la nécessité d'augmenter l'efficacité des sociétés ferroviaires.

• (1410)

C'est la première partie. La deuxième regroupe un certain nombre des points sujets à discussion qui—et ce sera la troisième partie—ont été confiés à un représentant fédéral, M. Gilson, à qui on a donné la tâche de consulter les parties en cause et de susciter le plus large consensus possible, de le dégager, de le définir et de le rendre plus précis que maintenant.

C'est là la deuxième partie. Seront abordées des questions comme la valeur de l'indemnisation à accorder aux chemins de fer et le mode de paiement des subventions du gouvernement fédéral; l'argent sera-il remis aux agriculteurs ou aux chemins de fer? On discutera également des garanties de rendement, ce qu'elles devraient être et comment elles devraient être fournies et respectées. Il y aura aussi une résolution du débat sur les taux variables. Y en a-t-il qui sont acceptables? Ou sont-ils tous inacceptables? On étudiera également la meilleure façon d'appuyer la diversification de l'activité économique et la transformation dans l'Ouest du Canada. Enfin, quelle devrait être la teneur de la loi que la Chambre sera appelée à voter le moment venu.

C'est la deuxième partie de la déclaration du 8 février. Je répète qu'elle comprend un certain nombre de questions au sujet desquelles le gouvernement voudrait obtenir de la façon la plus démocratique, le point de vue des parties intéressées. Je tiens à souligner cet aspect du processus, car la plupart de ceux qui ont critiqué ce que nous avons fait ont mal compris, volontairement ou non, la déclaration elle-même.

L'article que j'ai sous les yeux s'intitule «La Saskatchewan conteste le plan Pepin». Il n'y a qu'une ébauche et le gouvernement a voulu, de la façon la plus démocratique, demander aux parties intéressées de compléter le plan Pepin, si c'est ainsi que vous voulez l'appeler.

M. Hovdebo: Vous venez de nous dire qu'il y a trois points qui ne sont pas négociables.

M. Pepin: Je répondrai volontiers à toutes les questions tout à l'heure. Mais il y a eu des malentendus puisque, à la page 2, l'article dit ceci:

> Ce qu'on ne retrouve pas dans le plan Pepin, c'est le maintien des deux principes fondamentaux du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. On ne prévoit pas de taux fixe pour le producteur.

Et il n'y en aura pas, mais je suis très heureux, car le premier ministre, M. Blakeney, lui-même déclarait il y a quelques jours: «Une révision de l'accord est peut-être nécessaire». Tout le mérite ne revient pas au Nouveau parti démocratique dans cette affaire. Ils sont parfois parcimonieux lorsqu'ils commencent à raisonner avec leur tête plutôt qu'avec leurs pieds. Il est on ne peut plus réactionnaire. Mais là n'est pas l'important.

> Il n'y a pas de tarif égal pour une distance égale.

Il s'agit là des taux variables. C'est la même question que le gouvernement a posée à M. Gilson pour nous éclairer sur la question, de concert avec les parties en cause. Il était déplacé, antidémocratique et injuste de la part du gouvernement de la Saskatchewan de nous accuser de ne pas avoir soumis un principe aux intéressés pour qu'ils en discutent au préalable.

Voilà pour la déclaration du 8 février. Venons en maintenant à la motion à l'étude aujourd'hui. Analysons-la un peu plus en profondeur. On nous dit que l'auteur de cette motion:

> . . . approuve en principe le paiement annuel par le gouvernement d'un montant équivalant au manque à gagner des chemins de fer pour 1981-1982 . . .

Merci beaucoup. Voilà un bon début. Si nous considérons que ce manque à gagner correspond essentiellement aux pertes subies par les chemins de fer, soit 376 millions de dollars l'an dernier, plus les subventions versées par le gouvernement, c'est-à-dire 236 millions de dollars, cela nous donne environ 600 millions de dollars par an de participation fédérale au transport des céréales dans l'Ouest.

Nous sommes tous prêts à faire encore davantage, et les députés constateront que la loi confirmera l'existence du programme de remise en état des embranchements et l'achat de 1,280 autres wagons-trémies, outre les 10,000 que le gouvernement a déjà payés. Le montant annuel de la subvention sera supérieur comme le gouvernement l'admet aujourd'hui—il sera de l'ordre de 800 millions de dollars—aux 600 millions que le député de Végréville est prêt à accepter.

Là où nous ne nous entendons plus, c'est quand il refuse que la participation de l'agriculteur au transport de ses céréales augmente de quelque façon que ce soit. Je n'en suis pas tout à fait sûr, mais d'après ce qu'il a dit aujourd'hui, je crois qu'il ne veut rien modifier dans ce domaine.

En ce qui concerne le déficit que le gouvernement fédéral ne serait pas disposé à éponger entièrement, si le député de Végréville obtenait satisfaction, l'écart persisterait. Les chemins de fer ne seraient toujours pas payés suffisamment pour le transport du grain. En fait, il a seulement recommandé de remettre à plus tard le règlement du problème. Cela n'arrangerait rien et ne dissiperait pas l'inquiétude des citoyens de l'Ouest à l'égard de leur système de transport. Le gouvernement veut remédier à cette situation. A notre avis, il est temps de doter l'Ouest d'un bon réseau de transport. Non seulement il en est temps, mais il en est grand temps.

La motion contient également un certain nombre d'autres choses qu'il vaut la peine de souligner. Son auteur déplore qu'on ait établi une commission d'enquête sans mandat clairement défini. Permettez-moi de dire à mon bon ami, le député de Végréville, qu'il ne s'agit pas d'une enquête. Il s'agit seulement de négociation. Tous ceux que j'ai rencontrés dans l'Ouest y compris son frère, sa sœur et sa mère m'ont dit: «Pepin, nous ne voulons plus de commissions royales d'enquête. Il nous faut des négociations». L'absence d'enquête va beaucoup satisfaire les gens de l'Ouest. Il est temps de négocier. Il est temps de s'entendre. Voilà ce que veulent les parties intéressées, et c'est ce que nous allons leur donner.

Le député de Végréville dit que le mandat n'est pas assez clair. Dans la déclaration que nous avons faite le 8 février à Winnipeg, nous avons exposé le mandat de M. Gilson. Au cours des jours à venir, j'ai l'intention d'être encore plus précis et de définir davantage son rôle. Je déposerai ce document à la Chambre en temps voulu.

En troisième lieu, le député nous reproche de n'avoir pas pris les dispositions voulues pour consulter les producteurs. Je le répète, je ne suis pas d'accord. Tout le monde réclame des mesures immédiates. Tout le monde voudrait être là, bien sûr, mais les intéressés qui sont regroupés au sein de la Conférence agricole de l'Ouest et de la Prairie Commodity Coalition choisiront les représentants qu'ils voudront envoyer à la table de négociations avec M. Gilson.

M. Hovdebo: Y aura-t-il un représentant du syndicat des cultivateurs?

M. Pepin: Quiconque veut négocier le pourra. Sauf erreur, le Syndicat national des cultivateurs n'est pas trop empressé à négocier. Il adopte la même attitude que le Nouveau parti démocratique. Il s'oppose au changement. Il est réactionnaire. Peu importe ce qui peut arriver, il demeurera inflexible. Quiconque veut négocier sera autorisé à se faire représenter aux délibérations et M. Gilson présentera en temps voulu un rapport sur les opinions qu'il aura recueillies en général. Par conséquent, tout le monde sera en mesure de comparer cela avec les déclarations antérieures des divers organismes agricoles et de comparer cela avec la position de principe que le gouvernement adoptera sur la question.

Mon ami, le député de Végréville regrette également que l'affaire ne soit pas renvoyée au Parlement. J'ignore ce qu'il a à l'esprit. Estime-t-il que les négociations auraient dû être confiées à un comité parlementaire? Je ne le crois pas. Estime-t-il que le comité permanent des transports devrait se réunir une ou plusieurs fois pour examiner les documents?

M. Mazankowski: Tout comme la politique aérienne.

M. Pepin: En effet, nous pourrions agir ainsi; en principe, je ne m'y oppose nullement. Je veux seulement rappeler aux députés que la mesure législative sera présentée à la Chambre en temps et lieu et qu'ils auront alors amplement l'occasion d'en débattre.

• (1420)

M. Mazankowski: Tout comme la politique en matière de transport aérien.

M. Pepin: J'aimerais soulever trois questions connexes dans les dix minutes qui me restent, monsieur l'Orateur. La première concerne les garanties que les chemins de fer seront tenus de fournir.On a posé un certain nombre de questions ce matin. D'aucuns craignent que le gouvernement ne protège pas l'agriculteur contre «l'ogrerie»—si ce mot existe en français—des chemins de fer. Je me permets de souligner le fait que le tarif premier du Pas du Nid-de-Corbeau n'était pas un subside; c'était un système de protection. Nous tenons à maintenir cela.

Ce que nous aurons à l'avenir, ce sera un cadre réglementaire plutôt qu'un tarif réglementaire. Celui-ci était très pratique, mais mes amis néo-démocrates n'ignorent pas que les chemins de fer, tenus de transporter des céréales au prix coûtant, ne le faisaient pas avec beaucoup d'enthousiasme jusqu'à ce que le gouvernement fédéral établisse des programmes de réadaptation du réseau principal et commence à acheter des wagons-trémies. Autrement dit, les chemins de fer ne sont pas tenus à l'impossible. En fait, selon certaines décisions de la Cour suprême du Canada, elles ne seraient tenues qu'à un effort raisonnable. Certains Canadiens estiment que le tarif applicable au Pas du Nid-de-Corbeau est mort de sa belle mort le jour où le gouvernement fédéral a commencé à acheter des wagons-trémies, et j'incline à penser qu'ils n'ont pas tout à fait tort.

Je tiens à insister sur le fait que nous allons avoir un cadre réglementaire pour l'acheminement du grain dans l'Ouest du Canada. Cela comprendra tout d'abord un mécanisme, une méthode ou une formule permettant de déterminer le tarif compensatoire. Cela figurera vraisemblablement dans le bill.

Ensuite, il y aura un ensemble de garanties en ce qui concerne le rendement des sociétés ferroviaires, leurs investissements, ainsi que les taux de développement des produits, et le reste. Enfin, il y aura un droit d'accès aux données. Un organisme de surveillance sera créé pour récompenser ou punir les sociétés ferrovaires en fonction de leur rendement et de leurs investissements, qui font partie des garanties.

Je tiens à rappeler que le régime auquel tout cet effort aboutira sera réglementaire. Ce régime vaudra mieux que le tarif statutaire fixe dont les agriculteurs de l'Ouest bénéficient à l'heure actuelle. La plupart d'entre eux reconnaissent que ce tarif n'est plus réaliste. Voilà ce que je tenais à dire à propos des garanties ferroviaires, monsieur l'Orateur.

Je voudrais maintenant aborder la question de savoir si l'agriculteur peut se permettre de payer davantage que ce que prévoit le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, et je tiens à faire consigner cinq considérations à cet égard au compte rendu.

Tout d'abord, il ne fait aucun doute que certains agriculteurs de l'Ouest seront touchés—je le reconnais. Aussi le gouvernement se montre-t-il très généreux en l'occurrence en affectant 1.35 milliard de dollars à cette fin dans le budget. Deuxièmement, l'agriculteur a dans le passé payé davantage pour le transport des céréales qu'il ne paye maintenant, toutes proportions gardées. Il fut un temps, en 1958, où le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau représentait 75 p. 100 du coût véritable du transport. Il fut également un temps, en 1960, où le coût du transport des céréales à Thunder Bay représentait 8 p. 100 des revenus de l'agriculteur. Cette proportion est maintenant tombée à seulement 2.2 p. 100. On peut donc affirmer qu'il fut une époque où le transport constituait un élément plus coûteux dans la production des céréales de l'Ouest.

Troisièmement, l'agriculteur ne paiera pas plein tarif. En d'autres termes, le transport dans l'ouest du Canada sera toujours à un prix spécial et les céréales constitueront toujours une denrée spéciale. Les sociétés ferroviaires n'auront jamais à payer le tarif commercial pour le transport des céréales. De toute évidence, le taux compensatoire n'est que peu de chose par rapport au taux que les sociétés ferroviaires souhaiteraient.

Le gouvernement fédéral va investir beaucoup d'argent pour aider les agriculteurs à absorber l'augmentation des frais de transport des céréales. J'ai déjà expliqué comment cela se passerait. Le gouvernement fédéral va verser au titre du tarif actuel du Corbeau environ 600 millions de dollars par année. Dans la déclaration que j'ai faite à Winnipeg, j'ai aussi calculé de combien d'argent on pourrait disposer dans la structure budgétaire actuelle, pour éponger l'augmentation des coûts après 1981-1982. J'ai déjà dit que le programme de remise en état des voies auxiliaires et l'acquisition de wagons-trémies se poursuivraient.

Mais ce dont je veux surtout vous convaincre, c'est que les agriculteurs de l'Ouest ont tout intérêt à avoir un maudit bon système de transport—je m'excuse de ce juron, monsieur l'Orateur. A la fin des années 60, à titre de ministre chargé de la Commission canadienne du blé, j'ai constaté l'incertitude qui régnait chez les agriculteurs au sujet de la capacité du système de transport. Le gouvernement entend mettre un terme à cette incertitude. Nous voulons supprimer toute incertitude au sujet de marchandises de la quantité que peuvent et que pourront transporter les chemins de fer. Je ne crains pas tellement la réaction des agriculteurs de l'Ouest quand ils apprendront qu'ils pourront vendre davantage de céréales. Ce qu'il veut d'abord et avant tout, c'est qu'on transporte ses céréales.

Il y aura aussi pour les agriculteurs des économies d'entreposage et d'achat de wagons-trémies.

Ce matin, un journal rapportait que la Commission canadienne du blé se plaignait de perdre des ventes à l'étranger du fait que le système n'était pas en mesure de permettre l'expédition de céréales en plus grandes quantités.

Une autre chose change dans l'Ouest; le céréalier—en Saskatchewan comme ailleurs—se rend compte qu'en fait le transport le concerne non seulement en tant que producteur mais aussi en tant que transformateur de céréales. L'agriculteur membre d'un syndicat du blé veut le maintien du meilleur taux possible, mais à titre de transformateur—par exemple, le Syndicat du blé de la Saskatchewan s'occupe de 35 p. 100 de toute la graine de colza broyée au Canada—il veut aussi que son produit transformé soit transporté au meilleur prix possible.

Ce sont là autant de facteurs qui permettront aux céréaliers d'accepter plus volontiers une hausse du taux de base. Ce taux pourra être lié au programme de stabilisation du prix des grains et au coût des céréales au Canada et à l'étranger. C'est ce dont nous discutons, et nous arriverons certainement à trouver un compromis acceptable.

Les transports

La troisième question que l'on se pose dans l'ouest du Canada porte sur les taux variables; on se demande s'ils sont tolérables. Monsieur l'Orateur, certains le sont et d'autres pas. Le gouvernement de la Saskatchewan a crié sur tous les toits que notre politique contribuerait à la détérioration de la vie rurale dans l'Ouest. Il invente toutes sortes de prétextes pour le prouver. Quiconque connaît la vérité sait que depuis un certain nombre d'années, on a tendance à améliorer la vie rurale dans l'Ouest, le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau étant le tarif de base pour le transport du grain. Cette évolution est due au système des élévateurs primaires. Lorsque les vieux élévateurs doivent être remplacés, on installe d'autres élévateurs d'une capacité nettement supérieure. Dans bien des cas, les changements ont été provoqués également par des activités qui relèvent des gouvernements provinciaux, comme la construction de routes, la concentration des écoles et des hôpitaux et ainsi de suite.

Si quelqu'un a contribué à la détérioration de la vie rurale en Saskatchewan, c'est probablement le gouvernement de la province. Je ne le critique pas, parce que ces changements sont la conséquence de décisions prises par certaines personnes.

Mes amis d'en face, qui aiment tant le juge Hall, feraient bien de lire son rapport à ce propos; je voudrais de toute façon faire consigner un jour au compte rendu quelques passages de ce rapport. La vérité, c'est qu'il n'y a pas eu de décision sur les taux variables. Ce point, je le répète, fait l'objet de nos pourparlers avec le groupe Gilson.

• (1430)

Je voudrais dire un mot sur le thème du changement. On sait qu'en principe, tout le monde aime le changement tant que ce sont les autres qui sont touchés. Nous avons publié une importante déclaration qui, selon moi, ne fait que reconnaître les changements déjà effectués. Comme il n'est pas facile de s'adapter au changement, le gouvernement a présenté une politique parfaitement démocratique sur le transport dans l'Ouest, car nous avons constamment tenu compte de l'opinion des parties intéressées, comme je l'ai démontré. Par ailleurs, je ne suis pas seul à penser que le gouvernement s'est montré très généreux quant aux sommes qu'il propose afin d'absorber le choc des ajustements que les agriculteurs auront à apporter. Enfin, et c'est un point fondamental, dans le but d'offrir aux agriculteurs une protection encore plus grande que par le passé, nous déposerons, le moment venu, un projet de loi devant consacrer les garanties dont j'ai déjà parlé.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, il est très rarement donné à un Canadien de l'Ouest d'entendre le ministre des Transports (M. Pepin) dire qu'il comprend les problèmes que nous avons dans l'Ouest. Ayant écouté son discours, je sais maintenant pourquoi les agriculteurs sont un peu perplexes. Le ministre devrait réfléchir calmement et essayer d'imaginer comment les Canadiens vivent, car cela lui éviterait de faire le genre de déclarations confuses que nous venons d'entendre.

Le débat sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau ne se résume pas à une question d'argent, car il ne faut pas nous laisser impressionner par la publicité et la duperie des sociétés ferroviaires depuis 50 ans. Ce n'est pas seulement une question d'essayer de négocier démocratiquement. Les remarques du ministre révèlent qu'il ne comprend pas ce qu'est la démocratie. Je n'ai pas l'intention de croiser le fer avec lui, je veux tout simplement exposer mes vues et relever ici et là quelques-unes des sottises que le ministre a dites, dans l'espoir que tous les Canadiens sauront le pourquoi de ce débat.

A tort ou à raison, le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau fait partie de l'entente sur laquelle est fondé le Canada. Il y a bien des années, le Québec et l'Ontario étaient envahis par des Américains qui voulaient des terres. On a mis fin à cette invasion entre 1812 et 1819. Plus tard, pour mettre fin à cette ruée vers les terres, le gouvernement fédéral a demandé aux gens de tous les coins du monde—les Européens, les Asiatiques et même les habitants du Québec, de l'Ontario et des provinces Maritimes—d'aller s'établir dans l'Ouest, que l'on décrivait alors comme un désert impropre à l'habitation humaine. Le chemin de fer était le seul moyen d'y amener les gens.

Le gouvernement qui a fondé la nation a vendu son âme et dilapidé sa richesse pour soudoyer la société ferroviaire afin qu'elle construise une voie ferrée. Dans l'entente, on promettait aux nouveaux immigrants de les protéger. Les détails de cette entente ne sont pas pertinents . On a annoncé dans des journaux du Canada et d'Europe que si les immigrants s'établissaient dans l'Ouest du pays ils avaient toujours la possibilité de vendre leurs céréales. Nous avons colonisé le désert et, en trois générations, nous en avons fait les meilleures terres du monde. Nous étions toujours rassurés parce que nous savions que nous étions protégés par un tarif maximum pour le transport des céréales vers les ports d'exportation. Cette entente est devenue loi en 1926, et elle a été par la suite modifiée, changée, confirmée et reconfirmée. Le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau est une partie mineure mais très importante de la constitution canadienne.

Quand la Commission Hall a publié son rapport il y a cinq ans, j'ai pris la parole à la Chambre pour dire au nom de tous les Canadiens de l'Ouest qu'il s'agissait là de notre grande charte, et j'avais raison. Quand le ministre des Transports a fait sa déclaration à Winnipeg tout juste la semaine dernière, j'ai encore une fois interpellé le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) à la Chambre. Je lui ai demandé de s'élever contre cette transgression de la loi sur les chemins de fer, de la loi nationale sur les transports et de l'accord du Pas du Nid-de-Corbeau, en menaçant de démissionner si le gouvernement ne changeait pas de direction. C'est notre grande charte à nous; c'est un élément de la constitution canadienne.

Dans la décision que la Cour suprême a rendu il y a quelques mois, elle a déclaré à la face du monde entier que notre constitution ne consistait pas seulement en un aride document juridique. Elle est faite de droit commun, de coutumes, de convictions et d'accords verbaux. Elle est faite de l'ensemble des lois du pays, de même que des diverses chartes des droits provinciales ainsi que de la charte fédérale. J'espère qu'elle comportera un jour la nouvelle loi du Canada. La décision de la Cour suprême a bien démontré que notre constitution n'était pas seulement ce qu'une poignée d'avocats avaient rédigé ou ce que les lois prescrivaient. Elle comporte une infinité de choses qu'on appelle des conventions, mais que j'appelle la reconnaissance des droits des Canadiens. Ce que nous possédons depuis des années et des années nous revient de droit.

Je ne veux pas engager de débat d'école secondaire sur le pour et le contre de la question, mais nous ne devons pas modifier la grande charte tous les 85 ans, quoi qu'en disent le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre de l'Agriculture. Un droit fondamental ne se transforme pas en une année ou deux. Il faut, pour y apporter des changements l'accord de toutes les parties, et non pas seulement de quelques-unes.

Je voudrais citer un éditorial qui a paru dans le *Star-Phoenix* de Saskatoon, journal qui, à l'instar d'un grand nombre de Canadiens de l'Ouest, voudrait qu'on réexamine de façon rationnelle le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et qu'on renouvelle cette partie de la constitution par un débat sur les conditions actuelles. Le ministre verra d'après le ton de l'article que le journal ne lui est pas foncièrement hostile. L'article se lit en ces termes:

> Jean-Luc Pepin a fait sentir sa présence comme jamais auparavant en Saskatchewan cette semaine. Il a laissé l'impression d'un homme sympathique, charmant même, mais qui ne parvient malheureusement pas à percevoir l'humeur d'une province dont une grande partie de la population a le sentiment d'être trahie par les changements proposés au tarif si cher du Pas du Nid-de-Corbeau.

● (1440)

> Il faut en déduire que le ministre des Transports n'a pas transmis le message qu'il aurait dû communiquer. Il a parlé avec beaucoup d'éloquence et une logique impeccable du réseau de transport idéal qu'il veut instaurer en mettant à l'impasse sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.
>
> Le moment est venu d'aborder la question de ce tarif.
>
> Par contre, M. Pepin n'a pas persuadé les citoyens que les nettes améliorations prévues sont garanties. Il est parti du principe qu'ils ont confiance dans le gouvernement central éloigné alors que celui-ci est la cible de nombreuses attaques dans l'Ouest depuis quelques années. Il est parti du principe que les citoyens de l'Ouest ont confiance dans les chemins de fer alors que cela n'a jamais été le cas.
>
> Depuis son passage, les habitants de la Saskatchewan se tracassent. Ils se demandent ce qui se passera s'ils paient tous ces frais supplémentaires et si le réseau ne s'améliore pas, si les chemins de fer prétendent dans cinq ans que s'ils font plus de recettes qu'auparavant, cela ne suffit pas.

C'est ce qu'ils font depuis 50 ans. Voici la suite de l'éditorial:

> Il faut le reconnaître, c'est le scénario le plus sombre que l'on puisse imaginer, comme disent les hommes politiques, ce qui est une preuve que le problème suscite une vive émotion. C'est que, pour bien des citoyens de l'Ouest, le fait de s'en prendre à la loi de 1897 comprenant cette concession importante du gouvernement central, a une valeur symbolique.

Cet article est tiré d'un journal de l'Ouest. Dans un quotidien de l'Est, le *Globe and Mail*, on trouve à peu près la même chose, mais sous une forme quelque peu différente. Ainsi, dans le numéro du 9 février 1982, on lit:

> Le fait est que le gouvernement fédéral n'inspire plus confiance aux habitants des Prairies. Ces derniers n'accordent aucune foi aux promesses de M. Pepin, aucune foi aux promesses de son gouvernement. Ils ont le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau; ils feront tout pour le conserver.
>
> Le gouvernement fédéral finira-t-il jamais par comprendre qu'il lui faut prendre des mesures concrètes, et ne pas se contenter de faire des promesses, s'il veut regagner la confiance d'un électorat tout à fait désillusionné?

Si cela ne suffit pas à la Chambre, j'ai un autre article paru dans un journal local du comté de Renfrew, en Ontario. Il s'agit du *Mercury* de Renfrew et l'article est paru le 17 février 1982. L'auteur explique à ses lecteurs le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau:

Il est parfois difficile aux habitants du comté de Renfrew de comprendre ce que c'est que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Ce tarif est le nom qu'on a donné à une entente ratifiée par le gouvernement fédéral, le CP et les agriculteurs de l'Ouest il y a environ 85 ans, dans le cadre de la Confédération.

C'est tout ce que l'auteur de l'article a à dire sur le sujet. Les agriculteurs et les habitants de l'Est savent que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau est l'un des piliers de ce pays.

Tâchons de tout replacer dans le contexte approprié. Nous sommes au sommet d'une vague de centralisation qui a pris naissance à la fin de la guerre. Tout le monde comprend ce dont je parle. Nous avons tous assisté au débat constitutionnel. Nous avons été témoins de l'adoption de la loi nationale de 1967 sur les transports dans laquelle le pouvoir était centralisé. Nous connaissons tous la politique énergétique que le gouvernement applique depuis deux ou trois ans et dans laquelle il enfreint délibérément la constitution et empoche 50 milliards de dollars de plus en impôts provenant des provinces de l'Ouest.

Nous avons vu le gouvernement tenter unilatéralement de modifier la constitution. Nous avons été témoins des pressions exercées par les divers ministres en vue d'établir des offices nationaux de commercialisation non pas pour vendre des denrées mais pous surveiller des gens. Je pourrais donner un millier d'autres exemples, mais on sait que les hommes politiques qui font partie du gouvernement font confiance aux spécialistes. Mais ces derniers ont commis un nombre d'erreurs inouï depuis 20 ans.

Le rapport de la commission Hall portant sur cette question ne proposait aucune modification au tarif du pas du Nid-de-Corbeau. La commission Hall a entendu les chemins de fer répéter les mêmes arguments. Tous les groupes disaient: «Maintenez le tarif. Établissez une commission ferroviaire pour les Prairies que feront fonctionner des gens des Prairies et nous prendrons possession de toutes les terres que vous trouvez peu lucratives et nous les exploiterons. Nous les rendrons rentables et nous vous les remettrons.» Ils ont proposé qu'au lieu de renoncer et de majorer le tarif, ils aident à exploiter l'Ouest.

C'est probablement là une position ferme de tous les partis, de tous les hommes politiques. On ne devrait absolument pas demander aux agriculteurs de l'Ouest de céder sur cette question du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau tant que le gouvernement n'aura pas fait un certain nombre de choses. D'abord, le gouvernement devrait cesser de se mêler des affaires de la Commission canadienne du blé et de la Commission des grains. Ces commissions devraient être autonomes et avoir le droit d'assumer leurs fonctions comme elles l'entendent. Tout agriculteur sait de quoi je parle, surtout si l'on tient compte du fait que les prix sont inférieurs de $1 à ce qu'ils devraient être. C'est là le résultat de ce genre d'ingérence.

Deuxièmement, il faudrait établir une administration ferroviaire des Prairies pour s'occuper des 2,000 milles de voies ferrées qui, apparemment, ne sont pas rentables. Un groupe centralisé ne devrait pas tenter de s'approprier cette responsabilité. Cela est bien dit dans le rapport de la Commission Hall.

Troisièmement, les chemins de fer devraient s'occuper du transport ferroviaire conformément à la loi sur les chemins de fer, la loi nationale sur les transports et autres directives du gouvernement. Des garanties de la part d'un gouvernement qui a prouvé qu'il ne respecte pas la loi ne vaudront rien, car cela fait 50 ans que les chemins de fer ne tiennent pas compte des directives du gouvernement. La conversion au système métrique est censée être en cours. Les chemins de fer vont-ils adopter le système métrique? Ils n'y ont jamais pensé. Ils se moquent pas mal des imbéciles qui circulent par ici. Pourquoi en serait-il autrement? Les règles ne seront jamais imposées aux chemins de fer de toute façon.

Quatrièmement, nous voulons que le gouvernement soit moins bavard au sujet d'un mystérieux programme de développement. Nous voulons qu'il nous dise au juste comment il entend exploiter les ressources géothermiques, qui appartiennent, de l'aveu de tous, aux provinces. Nous voulons savoir ce qui adviendra des gisements gaziers. Nous voulons savoir ce que l'on fait de tout le charbon de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Nous voulons savoir comment on aménagera tous les cours d'eau.

Et surtout, nous voulons voir un système de transport établi noir sur blanc et dans les faits. Il nous faut un service ferroviaire reliant le sud de la Saskatchewan à Churchill, qui puisse acheminer la potasse, le charbon et les céréales à Churchill, huit à dix mois par année. On fait miroiter cette proposition aux provinces de l'Ouest depuis 60 longues années. Si tout ceci se concrétisait dans les cinq, dix ou quinze prochaines années et si l'on manifestait la ferme intention d'agir, je pense que les agriculteurs seraient alors disposés à discuter et à considérer rationnellement ce qui devrait être fait.

Je ne doute pas qu'en réalisant le programme de développement, le gouvernement ne procure de l'argent aux chemins de fer et aux provinces, ne crée des emplois, n'apporte des recettes supplémentaires au Trésor fédéral, tellement qu'il ne sera plus question du tarif du Nid-de-Corbeau pendant un bon bout de temps.

Cela s'est déjà produit. Les sociétés ferroviaires sont venues réclamer à grands cris de changer le tarif. En 1967, elles ont avoué publiquement, et tous les partis représentés à la Chambre l'ont avoué, que le tarif leur faisait gagner de l'argent. Nous n'avons pas laissé faire. Le Parlement n'a même pas voulu céder le droit de maintenir le tarif à l'un ou l'autre des organismes que nous avions établis comme la Commission canadienne des transports.

Je connais l'histoire par expérience, et je dis simplement à tous les Canadiens que lorsqu'on se fait prendre à enfreindre la loi, à renier la constitution, on ne peut pas s'attendre à faire adopter une proposition. Il faut qu'il règne une certaine confiance, mais il n'en est rien.

• (1450)

Il y a aussi l'insulte suprême. Rappelons-nous qu'après nous avoir si mal conseillés ces 25 ou 30 dernières années, les économistes ont déclaré qu'il n'y avait pas d'avenir pour les agriculteurs du Canada. Selon eux, le Canada aurait intérêt à se débarrasser des deux tiers de ses agriculteurs. Ils refusent d'admettre l'existence d'un marché mondial; ils nient qu'il y ait des affamés prêts à travailler pour gagner leur pain. En 1969, dans un rapport adressé au gouvernement, ils lui ont recommandé de se débarrasser de deux agriculteurs sur trois. Ils conseillaient de faire preuve de bienveillance à l'égard des plus âgés en les indemnisant pour se retirer de l'agriculture, mais recommandaient vivement de décourager les jeunes d'abord. Ils prévoyaient que les habitants de l'Ouest ne réussiraient à exporter que 360 millions de boisseaux par an. Or combien en exportons-nous aujourd'hui? Plus d'un milliard, chiffre qui va

croissant puisqu'il nous faut répondre à la demande mondiale et que nous sommes en mesure de produire plus. Toutefois, nous avons besoin d'un réseau ferroviaire pour acheminer notre production.

En guise de conclusion, je dirai ceci: comment peut-on gagner la confiance des agriculteurs quand ils apprennent qui est l'auteur de ces propos? Tout est dans ce rapport. L'auteur dont je parle est le chef de cette présumée équipe de négociation. Il a fait de l'excellent travail pour mon compte quand j'étais ministre et pourtant son nom figure dans ce rapport. Que diriez-vous, monsieur l'Orateur, si vous étiez un poulet et que l'on confiait votre poulailler à la garde d'une belette? C'est tout ce que j'ai à dire; je vous remercie de votre attention.

[*Français*]

M. Pierre Deniger (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le président, c'est avec énormément de fierté que je participe aujourd'hui à ce très important débat et dans la préparation que j'ai eue au cours de la nuit hier et aujourd'hui et fort de mon expérience dans le cabinet de l'ancien ministre des Transports et de mon expérience comme avocat au comité des transports par chemins de fer de la Commission canadienne des transports, je dois tout d'abord rendre à César ce qui appartient à César et dire que le discours du député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) est certainement un discours classique de tous les gens qui désirent que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau ne change pas mais ne change pas d'un iota. Malheureusement, monsieur le président, et je suis certain que ce n'est pas un conflit de générations que j'ai avec le député qui m'a précédé, cela n'est pas mon opinion et permettez-moi tout d'abord de citer ce que le premier ministre de l'Alberta, l'honorable Peter Lougheed, disait à l'Assemblée législative de l'Alberta, le 14 octobre 1981, et je cite:

A notre avis toute la question du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau devrait maintenant être à l'avant-plan des prises de décisions au Canada plutôt que laissée à l'arrière-plan.

Voilà les paroles du premier ministre de l'Alberta, le premier ministre du député de Végréville (M. Mazankowski). Et je m'explique mal donc, monsieur le président, pourquoi l'ancien ministre des Transports nous blâme d'agir. Il me semble évident que si lui-même avait eu l'occasion de rester plus longtemps en poste comme ministre des Transports, il aurait justement agi. Et s'il y a blâme à adresser à qui que ce soit, il me semble qu'il devrait l'adresser à son chef, à l'ancien premier ministre qui l'a précipité dans une élection qui lui fut fatale, monsieur le président. Dans l'Ouest, on connaît très bien le Pas du Nid-de-Corbeau. C'est évident que pour la majorité des producteurs de blé c'est toute une police d'assurance, mais pour nous de l'Est, davantage peut-être pour les Québécois, il y en a qui ne sont pas particulièrement familiers avec ma version de l'histoire du Pas du Nid-de-Corbeau.

Nous avons entendu la version du Nouveau parti démocratique, nous avons entendu celle du parti progressiste conservateur, et on me donnera la chance d'adresser aux Québécois et à tous ceux qui m'écoutent aujourd'hui ma version sur l'entente du Pas du Nid-de-Corbeau qui fut conclue entre le gouvernement et le Canadien Pacifique en septembre 1897, et qui prévoyait que le gouvernement subventionnerait la construction d'un chemin de fer de 300 milles entre Lethbridge et le Sud de la Colombie-Britannique en passant par le Pas du Nid-de-Corbeau si la société ferroviaire promettait d'appliquer des taux de transport de marchandises réduits. C'est cela le *deal*, monsieur le président. En 1925, l'Accord devint partie intégrante d'une loi qui s'appliquait à tous les chemins de fer exerçant leurs activités dans les Prairies. On me permettra d'ouvrir une parenthèse et de reprendre certaines paroles du député de Végréville qui disait dans son discours tantôt qu'on aurait dû déférer cela au comité des transports.

Je siège, moi, au comité des transports. Bien sûr comme politicien, je veux que tout soit étudié au comité des transports, mais au moment opportun. Le moment opportun sera lorsque s'il y a lieu, il y a amendement à un texte de loi. Je pense qu'à ce stade-ci il était prématuré de déférer au comité des transports une décision qui n'est pas encore prise. Dans la politique aérienne domestique, dont faisait mention le député de Végréville, évidemment il n'est pas question d'amendement à quelque loi que ce soit, mais plutôt à une politique, et je félicite le ministre d'avoir jugé opportun justement de déférer cette politique aérienne domestique à notre comité. Alors la situation est celle-ci: en 1926, cela fait partie de la loi des chemins de fer, alors qu'est-ce qui se passe depuis ce temps-là? C'est que cette entente-là s'applique aujourd'hui à 16,500 milles de lignes de chemins de fer plutôt qu'à 2,915 en 1926, à 1,245 points de livraison plutôt qu'à 289, ainsi qu'aux exportations transportées à Vancouver, à Prince-Rupert, à Churchill, à Armstrong et à Thunder Bay, plutôt qu'à Thunder Bay seulement. Il est donc clair, et le député de Qu'Appelle-Moose Mountain avait sûrement raison, ce fut un instrument de politique nationale très efficace et cela jusqu'aux années 1950, à l'époque où malheureusement l'inflation rattrapa les frais de transport de marchandises. Alors les frais artificiellement bas du transport du blé, de par cette loi de 1897, reprise en 1926, ont aujourd'hui pour l'Ouest des conséquences majeures très importantes. Elles sautent aux yeux, elles sont évidentes. D'abord, le traitement des grains ne s'est évidemment pas développé près des sources de production, cela est évident, il n'y a personne qui peut le contester. Deuxièmement, même si le grain était produit dans l'Ouest, d'autres industries de cette région, telle la production animale qui est dans la région près du cœur du député de Medicine Hat (M. Hargrave), n'a pu profiter d'un avantage financier important par rapport au reste du Canada. Troisièmement, les faibles frais de transport, les six grains non préparés, cela est important, qui étaient désignés ont découragé les céréaliculteurs d'en cultiver d'autres.

Évidemment, s'il y en a seulement six qui peuvent bénéficier de ce tarif-là, on n'étendra pas l'agriculture à d'autres, ce n'est pas rentable. Alors qu'est-ce que c'est le résultat final? C'est simple, ça saute aux yeux. Il faut peut-être être de l'Est, puis Canadien français pour s'en apercevoir, c'est fausser l'économie de l'Ouest canadien, c'est décourager ce qui aurait été une tendance plus saine à accroître la diversification. Si le développement de l'Est, si le développement du Québec est intimement lié à ses nombreux ports, le développement de l'Ouest est lié à son réseau de transport ferroviaire. L'Ouest, déjà le centre de croissance au Canada aujourd'hui, grandira selon l'efficacité de son réseau de transport et il est évident que, sans une augmentation immédiate des lignes de chemins de fer dans l'Ouest, cette croissance est mise en doute. Elle est gelée. Et il faut régler une fois pour toutes le problème qui est un problème classique, c'est de savoir qui est-ce qui va régler la note. Les chemins de fer devront assumer une plus grande partie, oui, mais les producteurs de blé aussi. C'est cela la solution. Elle n'est pas compliquée. L'économie de l'Ouest évolue et elle ne devrait pas être empêchée de croître et de se diversifier. L'Ouest devrait exploiter à fond ses possibilités pour son propre bien et pour celui du reste du Canada. Selon les prévisions actuelles, la capacité ferroviaire existante ne suffira pas à répondre à la demande d'ici le milieu des années 1980 si d'autres engagements à investir dans des projets d'expansion ne sont pas faits cette année. Politiquement, nous n'avons que deux députés dans l'Ouest, et je m'adresse aux députés de l'opposition pour leur rappeler ce qui serait peut-être le passage le plus important de notre discours du trône du 14 avril 1980, et je cite:

> Comme à tous vos collègues de la Chambre des communes, il vous incombe, à vous qui avez reçu la confiance de la population de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de représenter vos commettants devant l'ensemble du pays. Mais la situation actuelle vous confère de façon encore plus marquée la responsabilité de représenter le pays auprès de vos commettants. C'est là une tâche que nulle autre ne peut accomplir à votre place et mon gouvernement est pleinement disposé à vous épauler dans vos efforts.

Monsieur le président, il fallait agir. Nous agissons. Si nous manquons notre coup et que rien ne se passe, l'histoire ne blâmera pas le gouvernement, elle blâmera plutôt les élus des provinces de l'Ouest qui auront manqué de vision, car l'Ouest croît plus rapidement que son réseau ferroviaire et si, par exemple, 10 p. 100 du vrac que l'on prévoyait exporter en direction de l'Ouest en 1985 ne sont pas transportés, à ce moment-là, c'est une perte à l'exportation de près d'un milliard de dollars. Alors quelle est la position des parties, monsieur le président? En résumé, le gouvernement est prêt à contribuer près de 3.2 milliards au transport de grains et cela au cours des quatre prochaines années. D'abord, une somme de 1.85 milliard de dollars que le gouvernement est tenu de dépenser en vertu des programmes actuels. Évidemment, on les connaît, ce sont les subventions aux embranchements, c'est la remise en état des programmes actuels, c'est l'acquisition de wagons. Une deuxième somme cette fois-ci de 1.35 milliard de dollars, savoir le montant alloué dans le budget de novembre dernier, le montant total que le gouvernement dans l'exercice financier qui nous importe a engagé pour le réseau ferroviaire de l'ouest. Voilà donc notre position.

Les chemins de fer eux? Eux, ils sont évidemment victimes de ces tarifs artificiellement bas. Je pense que je suis d'accord avec le député de Qu'Appelle-Moose Mountain lorsqu'il disait qu'il y avait un temps où les chemins de fer ont fait de l'argent. Cela est incontestable. Mais en 1981-1982 cela est très contestable. Qu'on se rappelle qu'en 1958 le producteur, par exemple, assumait 75 p. 100 de la part approximative du coût, et qu'en 1981 ce pourcentage a fléchi de 75 p. 100 à 24 p. 100, que les chemins de fer ont perdu 244.4 millions de dollars malgré un surcroît direct de 170.2 millions de dollars. Il est raisonnable de prévoir que dans les années 1980 ils perdront un milliard de dollars, et cela malgré la croissance à l'expédition d'autres grains, d'autres produits tels le charbon, le soufre, la potasse qui depuis les années 1970 menacent de ralentir et, on le sait tous, congestionnent énormément le système ferroviaire de l'Ouest. Personne ne peut mettre en doute la nécessité, ceux qui ont vécu justement dans l'Ouest, qui connaissent les Rocheuses, savent à quel point les wagons de chemin de fer sont alignés l'un après l'autre et que ça bloque là comme dans un entonnoir. Si on ne fait pas quelque chose, ça va rester un entonnoir.

Quelle est la position des céréaliculteurs? Parce que ce sont eux en fait les producteurs, ce sont eux à la fin qui devront payer justement? On est chanceux de les avoir, monsieur le président, parce que ces gens-là ont permis au Canada des exportations de blé, de grain de l'ordre de 4.6 milliards de dollars, soit la quatrième contribution en importance à la balance des paiements du Canada. J'en ai rencontré, monsieur le président, des céréaliculteurs depuis que je suis à Ottawa, et même avant quand j'étais au cabinet du ministre des Transports. Je pense qu'il est important, parce que le député de Qu'Appelle-Moose Mountain a cité quelques coupures de journaux qui faisaient évidemment son affaire, que vous me permettiez, à moi aussi, d'en citer quelques-unes qui évidemment penchent davantage vers ma position que vers celle évidemment du député de Qu'Appelle-Moose Mountain. Permettez-moi tout d'abord de citer deux noms: la *Western Agricultural Conference* et la *Prairie Farm Commodity Coalition*, deux organismes qui parlent au nom en tout cas de la plupart des grands groupements agricoles de l'Ouest. Eux-mêmes acceptent que les chemins de fer soient convenablement dédommagés de leurs frais de transport de grains et que tout arrangement devra être légal. Ils sont disposés à négocier des questions telles que l'identité de ceux qui auront à faire face à l'inflation future et l'importance de la contribution de ces derniers. Les dirigeants d'organismes des Prairies s'ajoutent donc depuis le mois de février à la décision du ministre des Transports (M. Pepin). Je vais en citer quelques-uns. M. Ivan MacMillan, président de la *Prairie Farm Commodity Coalition*, dans un reportage du *Winnipeg Free Press* du 9 février 1982, dit et je cite:

> Il n'y a vraiment pas d'alternative, quelqu'un doit agir.

M. Howard Falkenberg, président de la *Western Agricultural Conference*, dans un article de la *Presse Canadienne* du 8 février 1982, dit et je cite:

> Il est urgent que nous mettions quelque chose en marche le plus tôt possible.

Dans le *Globe and Mail* du 9 février 1982, je cite:

> Il y a beaucoup à faire pour aider l'agriculture de l'Ouest à se développer pleinement.

D'autres grands expéditeurs de l'Ouest ont bien accueilli l'approche globale du gouvernement. Par exemple, M. Garnet Page, président de la *Coal Association of Canada*, déclarait à la *Presse Canadienne* le 8 février 1982 qu'il estimait, et je cite:

. . . extrêmement urgent que les chemins de fer et le gouvernement s'engagent dans des projets de grande envergure et à long délai d'exécution qui commenceront au printemps.

Le printemps, c'est dans deux mois, monsieur le président. Le 8 février 1982, le groupe de travail sur la crise canadienne du transport ferroviaire déclarait dans un communiqué de presse, et je cite:

Il est essentiel que les nouveaux investissements nécessaires au développement de la capacité des chemins de fer débutent cette année.

A la réunion annuelle du Palliser Wheat Growers Association tenue à Winnipeg le 5 janvier 1982, le président George Fletcher disait à ses 2,000 membres, et je cite:

L'Accord du Pas du Nid-de-Corbeau faussait gravement l'agriculture des Prairies en nous liant à la monoculture et en établissant des distinctions à l'encontre de la production animale et de l'industrie de traitement de la viande des Prairies. Nos craintes étaient justifiées. La situation a beaucoup empirée.

Il y en a tellement d'autres, le *Edmonton Journal*, le 9 février 1982, intitulait son éditorial «A la Bonne Heure Ottawa». La *Presse Canadienne* du 8 février 1982 rapportait que le premier ministre de la Colombie-Britannique disait, et je cite:

L'évolution logique de la politique gouvernementale, dont le besoin se fait sentir depuis longtemps.

Des exemples, il en pleut. Le temps achève, monsieur le président. Écoutons maintenant les paroles des députés d'en face, des députés de l'opposition officielle, car la position du Nouveau parti démocratique est très claire, les députés sont contre tout développement, ils sont contre tout progrès. Comme le disait mon ami de Lac-Saint-Jean (M. Gimaïel), NPD veut dire «Non Development Party». Alors quelle est la position du parti progressiste conservateur, monsieur le président? Le parti progressiste conservateur, le député de Végréville, l'ancien ministre des Transports posait à la Chambre, comme on le rapporte à la page 1180 des *Débats* du 30 juin 1981, une question à laquelle il répondait lui-même, lorsqu'il a demandé au ministre comment il allait faire, et je cite:

pour assurer le transport d'un tonnage ferroviaire qui doit augmenter de 70 p. 100 dans les cinq prochaines années?

C'est reconnaître, monsieur le président, l'urgence du dossier. L'ancien ministre des Transports, comme le rapporte le *Regina Leader Post* du 20 janvier 1982, disait, et je cite:

• (1500)

[*Traduction*]

En réformant le tarif du Corbeau, on réduirait les tarifs discriminatoires qui portent préjudice aux producteurs d'huiles et d'oléagineux dans l'ouest du Canada.

[*Français*]

Voilà d'autres exemples. Je devrais peut-être rappeler au député de Végréville ce que dit un de ses commettants, M. Norris Hartwell de la *United Oilseed Product Ltd.* de Lloydminster, Alberta, dans le journal *The Globe and Mail* du 9 février 1982, et je cite:

[*Traduction*]

«Si on peut régler le problème du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, ce sera à l'avantage de l'ouest du Canada.»

[*Français*]

Le 9 février 1982, dans un article de la *Presse Canadienne*, on décrit la position du député de Végréville ainsi, et je cite:

[*Traduction*]

«Le gouvernement conservateur, dans lequel il était ministre des Transports pour le peu de temps que son mandat a duré, travaillait à mettre au point un plan visant à changer le tarif du Pas. S'il avait proposé de dédommager les sociétés ferroviaires pour les pertes qu'elles avaient subies en transportant les céréales en 1980, d'acheter des wagons-trémies et de réparer les embranchements, cela aurait remis le réseau ferroviaire en bon état. Dans les années subséquentes, les sociétés ferroviaires, les groupes d'agriculteurs et le gouvernement allaient négocier afin de se répartir entre eux les augmentations de tarif dues à l'inflation.»

[*Français*]

Cela ressemble étrangement à ce que l'on fait, monsieur le Président. J'en ai d'autres comme cela, j'en ai d'autres. La position du député de Medicine Hat (M. Hargrave), évidemment, est claire. C'est un producteur de bœuf. Il est pénalisé par la situation actuelle. C'est clair. Il le disait le 17 juillet 1981 à la Chambre. Il le disait le 6 juillet 1981 à la Chambre, et je ne citerai pas, parce que mon temps s'écoule. Le député de Lisgar (M. Murta) disait sur l'enquêteur, celui qui doit mettre les groupes ensemble, sur M. Clay Gilson, il disait à la Chambre, et je cite:

• (1510)

[*Traduction*]

«C'est maintenant aux groupes d'agriculteurs que revient la tâche de trouver un procédé pour changer le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau avec le moins d'intervention possible de la part des hommes politiques».

[*Français*]

Et il disait, le député de Lisgar, monsieur le Président, le 11 décembre 1981 à la Chambre, et je cite:

[*Traduction*]

«Les groupes d'agriculteurs du Manitoba, de la Saskatchewan, et virtuellement tous les cultivateurs de l'Ouest, sont en faveur d'un changement quelconque.»

[*Français*]

Ce qui est intéressant, monsieur le président, c'est que le même jour, son collègue de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) disait, et je cite:

[*Traduction*]

«En Saskatchewan . . . personne ne veut qu'on y touche.»

[*Français*]

Pourtant, l'honorable député de Qu'Appelle-Moose Mountain est contre lui. Le député de Portage-Marquette (M. Mayer) va parler tantôt, mais j'ai ici une coupure de journal qui dit qu'il est pour les changements. Le député de Provencher (M. Epp) lui est pour les changements. Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) . . . je ne le sais pas encore.

Monsieur le président, ce qui est clair, c'est que les progressistes conservateurs sont divisés là-dessus. Il y en a qui veulent des changements et il y en a d'autres qui n'en veulent pas. Eux autres, là-bas, ils n'en veulent pas de changement, on le sait, on ne s'en occupe pas. Mais les progressistes conservateurs eux, ils ont quelque chose à dire et on s'en occupe.

Une voix: Oh! Oh!

M. Deniger: Je suis content que l'ancien ministre des Transports m'écoute parce que je voulais terminer, monsieur le président, par une citation du 21 janvier 1981 du ministre des Transports, une chose très importante qu'il disait ici même, à la Chambre, et je cite:

[*Traduction*]

Notre système de transport peut fonctionner, je le sais. Cela exige de la coopération et du leadership, mais il fonctionnera. Évidemment, il y aura toujours des problèmes, mais il faut que quelqu'un prenne la direction.

[*Français*]

C'est là une citation exacte de l'ancien ministre des Transports qui s'adressait au ministre des Transports, et je tiens à féliciter ce dernier d'avoir pris connaissance de cette sage suggestion et d'avoir agi, parce que s'il ne l'avait pas fait, nous aurions été blâmés justement de laisser tomber l'Ouest.

[*Traduction*]

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir intervenir dans ce débat, qui porte sur une question profondément ancrée dans notre histoire et essentielle pour l'avenir économique de l'ouest du Canada.

J'ai bien suivi les propos du ministre et ceux du député de Laprairie (M. Deniger), qui m'a précédé. Ils se sont attaqués au député de Végréville (M. Mazankowski), qui fut ministre des Transports. Les réalisations de l'ancien ministre sont des plus éloquentes. Il fut, sans contredit, l'un des meilleurs titulaires de ce portefeuille. Jamais il n'a agi de façon arbitraire ou unilatérale. Il n'aurait jamais réduit, par décret, les services de VIA rail, sans tenir des audiences. Il n'aurait jamais tenté d'abandonner les embranchements garantis par ses prédécesseurs. Il n'aurait jamais, de façon arbitraire, comprimé le tarif marchandises des Maritimes.

Permettez-moi de dire, monsieur l'Orateur, qu'il ne se serait pas contenté, comme l'actuel ministre des Transports (M. Pepin), d'une enquête. Le ministre prétend qu'il n'a pas ordonné à M. Gilson la tenue d'une enquête, mais plutôt des négociations. Quand il y a des négociations, il semble que le mandataire, commissaire ou autre, soit muni de directives précises. Il ne fait que déplacer des chiffres.

Le tarif du Nid-de-Corbeau a été institué il y aura environ 80 ans. L'histoire de ce tarif se confond avec celle des chemins de fer, celle de l'Ouest du Canada, et le développement de l'agriculture dans les Prairies et même, le développement de notre pays.

J'avais eu l'occasion de faire quelques recherches sur le passé du tarif du Nid-de-Corbeau. C'est ainsi que j'ai mis la main sur un document intéressant intitulé: «A la défense du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau». Il s'agit d'un mémoire rédigé en 1959 par M. Brownlee, président et directeur général de la United Grain Growers Limited et présenté à la Commission royale MacPherson. C'est une lecture très enrichissante et je voudrais vous en citer des passages.

A la page 7, au chapitre intitulé Comment le tarif statutaire sert l'intérêt national, on peut lire ce qui suit:

Comme certains tarifs de transport des grains dans l'Ouest du Canada sont établis par une loi et échappent ainsi à la compétence de la Commission des transports, ils relèvent nécessairement d'une politique nationale. Ils répondent aussi à un objectif national historique puisqu'ils remontent à la Confédération. L'objectif était de développer l'agriculture dans la région qui comprend actuellement les provinces des Prairies, auparavant administrée par la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Le développment agricole de la région était basé sur les cultures céréalières destinées à l'exportation. Il fallait d'abord créer un réseau de voies ferrées et ensuite définir des tarifs de transport pour assurer la viabilité économique de la culture céréalière.

Et on poursuit ainsi:

Si les débuts furent assez lents, l'agriculture connut une expansion considérable au cours des trente premières années du siècle . . .

Et un peu plus loin:

Au cours de cette période, le Canada central bénéficia de la croissance de ses industries fondées sur le marché intérieur que constituaient les provinces des Prairies et que lui garantissaient des tarifs préférentiels. Tout au long de cette période la culture du blé dans l'Ouest du Canada a été le moteur de croissance de l'économie canadienne . . .

Enfin, je voudrais vous lire un dernier paragraphe de ce rapport:

Il ne faudrait pas croire que le Canadien Pacifique a consenti à ce marché à contrecœur ou uniquement pour obtenir une subvention. Au contraire, cette nouvelle politique était très avantageuse pour la société. Elle garantissait la colonisation et lui permettait de vendre son parc considérable de terres agricoles, leur donnant même une valeur marchande plus élevée que celle qu'elles auraient eu autrement . . .

Je voudrais encore une fois citer une déclaration que le très honorable John G. Diefenbaker a faite à la Chambre des communes le 13 mai 1959. Il a dit à l'époque:

. . . le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau fait partie d'un marché qui a été conclu entre les sociétés ferroviaires et le gouvernement d'une part, et les colons qui se sont installés dans l'Ouest d'autre part.

Les déclarations que j'ai citées sont aussi vraies aujourd'hui qu'elles l'étaient en 1960, mais bien sûr, le tarif du Corbeau a toujours été contesté par les sociétés ferroviaires, le CN comme le CP.

• (1520)

Mes collègues de gauche préconisent de nationaliser le Canadien Pacifique comme si cela pouvait être la solution à tous nos maux; mais le Canadien National qui est une société de la Couronne est en fait depuis toujours nationalisé . . .

Une voix: Non.

M. Neil: . . . et ses résultats ne sont pas meilleurs que ceux du Canadien Pacifique. Je tiens à faire remarquer à mes collègues de gauche que la nationalisation du Canadien Pacifique ne faciliterait pas l'acheminement des céréales dans l'Ouest.

M. Althouse: Comment se fait-il que le CP n'ait pas mis de wagons à la disposition des céréaliers quand nous en manquions alors que le CN l'a fait.

M. Neil: En fait, les compagnies ferroviaires ne transportent plus de céréales au tarif du Pas depuis bien des années, puisqu'on leur a accordé des subventions pour financer les lignes secondaires, qu'on a mis en place des programmes de réfection des voies et que le gouvernement, les trois provinces des Prairies, et certains producteurs, par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé, leur ont fourni plus de 1,000 wagons-trémies. Ces avantages accordés au fil des ans se chiffrent par millions de dollars. Toutefois, quand l'honorable Otto Lang, ancien député de Saskatoon-Humboldt, est devenu ministre libéral des transports, ses collègues libéraux et lui-même ont adopté une politique dite «du paiement par l'usager». Le gouvernement actuel et le successeur libéral de M. Lang ont non seulement poursuivi cette politique, mais ils se proposent maintenant de l'imposer aux producteurs céréaliers de l'Ouest.

M. Pepin: Tout le monde aussi.

M. Neil: Le gouvernement peut le faire parce qu'il détient la majorité au Parlement. Il n'a aucun représentant à l'Ouest du Manitoba et de la Saskatchewan et on s'en rend compte aujourd'hui à la Chambre, car aucun orateur libéral n'intervient pour défendre les intérêts de l'Ouest.

M. Pepin: Ne poussez pas. M. Bockstael va venir.

M. Neil: J'apprends avec plaisir qu'un député de la ville de Winnipeg va parler du tarif du Corbeau. Mais à ce qu'il semble, le gouvernement veut imposer de force le changement, quelles qu'en soient les conséquences. Les agriculteurs des Prairies ont du mal à survivre. Ils sont aux prises avec les taux d'intérêt élevés, avec la cherté des denrées, spécialement de combustible. L'an dernier, les taxes qu'ils ont dû verser au gouvernement fédéral sur l'essence ont augmenté d'environ 50c. le gallon.

M. Pepin: Ne changez pas de sujet.

M. Neil: Je n'ai pas l'intention de changer le sujet des coûts agricoles parce qu'aujourd'hui, l'agriculteur vend en-dessous de son coût de production et que ses revenus baissent d'année en année. Hier, je recevais par la poste un document de Statistique Canada consacré au revenu net des agriculteurs. On y apprend qu'en 1980, je parle plus précisément de la Saskatchewan, le revenu net était de 820 millions. Un an plus tard, il était tombé à 602 millions, baisse de plus de 25 p. 100 en un an seulement.

Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a fait un discours à Winnipeg, mardi 18 février, à l'assemblée générale annuelle de Co-op Implements, et voici ce qu'il disait:

> Entre 1975 et 1981, le ratio des revenus nets agricoles aux encaissements agricoles est tombé de 39 à 21 p. 100.

Il disait également:

> Les choses pourraient encore empirer dans l'année qui vient, car il est prévu que le revenu net agricole va encore baisser de 15 à 20 p. 100 en 1982.

Les producteurs céréaliers de l'Ouest n'ont pas les moyens de faire face à une hausse des transports céréaliers. D'après les journaux, le ministre de l'Agriculture a déclaré à London, en Ontario, il y a quelques jours—ce qu'il a confirmé hier au comité permanent de l'agriculture—que le gouvernement envisage de réétudier et de remettre en vigueur la vieille loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers. Voilà à quel point est mauvaise la situation des agriculteurs. Le gouvernement ressort une vieille loi instituée pendant la crise pour sauver les agriculteurs de la faillite. Voilà à quel point le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) trouve mauvaise la situation financière des agriculteurs. Et pourtant, nous voyons le ministre des Transports (M. Pepin) proposer une politique de paiement par l'usager pour faire payer davantage aux producteurs de l'Ouest le transport de leurs céréales.

M. Pepin: Ce n'est pas vrai.

M. Neil: Dans les circonstances actuelles, il est absolument impossible aux producteurs de l'Ouest de payer davantage pour le transport des céréales.

M. Pepin: Nous avons une politique de paiement par l'usager qui nous coûte 3.2 milliards de dollars.

M. Neil: Le ministre des Transports a affirmé à l'occasion dans des communiqués de presse aussi bien qu'à la Chambre que tous étaient d'accord dans l'Ouest à ce sujet.

M. Pepin: Qu'on passe à l'action.

M. Neil: Je n'ai constaté rien de tel, et j'ai pourtant discuté avec de nombreux producteurs. Ils m'ont tous dit sans exception qu'il faudrait peut-être modifier le tarif du Corbeau ou du moins dédommager les sociétés ferroviaires pour le transport des céréales, mais qu'il n'est absolument pas possible qu'eux, agriculteurs, paient davantage.

M. Pepin: Le gouvernement devrait tout payer, alors?

M. Neil: Si le gouvernement du Canada s'engage à payer la différence entre le taux du Pas du Nid-de-Corbeau de 1981-1982 et le taux compensatoire aux chemins de fer, cela devrait suffire pour le moment. Voyons ce que les chemins de fer vont donner. Assureront-ils des services? Transporteront-ils les grains? Toutefois, n'allons pas espérer, comme le document secret du cabinet qui a été divulgué le donne à entendre, que le producteur va payer encore plus qu'il n'est prévu pour 1981-1982, car dans cinq ans, ce chiffre pourrait fort bien atteindre 400 à 500 millions de dollars.

M. Pepin: Que feriez-vous alors?

M. Neil: Il est indéniable que le réseau de transport dans l'Ouest présente certaines anomalies dans le cas de l'industrie de l'élevage, celle des graines oléagineuses et des industries secondaires qui ajoutent de la valeur aux produits. On devrait, on doit s'en occuper.

M. Pepin: Dès maintenant.

M. Neil: Mais pas au détriment des producteurs céréaliers.

M. Pepin: Non, prolongeons le supplice.

M. Neil: A mon avis, toute cette question devrait être soumise à l'étude du comité permanent des transports ou d'un comité spécial.

M. Pepin: Retardons, remettons à plus tard.

M. Neil: Le comité présenterait ensuite son rapport au gouvernement. Mais en fait voici ce qui va se produire: M. Gilson va tenir des audiences. Je parle d'audiences: le ministre, de négociations. Ces audiences auront lieu à huis clos, de sorte que ni les producteurs ni les députés ne sauront quelles instances seront présentées à M. Gilson. Le céréalier de l'Ouest est en droit de savoir que l'on fait des démarches en son nom. Pourquoi garde-t-on le secret autour de ces négociations, monsieur l'Orateur? Pourquoi n'ont-elles pas lieu au grand jour, puisqu'elles concernent tous les cultivateurs de l'Ouest? Le ministre prétendra, j'en suis sûr, que les associations agricoles représentent les agriculteurs et c'est peut-être vrai, mais dans ce cas, pourquoi les audiences n'ont-elles pas lieu au grand jour, afin que les agriculteurs sachent ce que disent les représentants de ces associations agricoles et les chemins de fer au sujet des frais, afin que nous, députés, puissions juger du résultat?

• (1530)

Il ne fait aucun doute que lorsque M. Gilson aura terminé ses réunions à huis clos, il formulera une recommandation au ministre. Un projet de loi sera rédigé et le ministre dira au comité qu'il est le fruit d'un consensus négocié par les agriculteurs de l'Ouest ou leurs représentants et que nous devons l'adopter. Nous n'aurons pas la possibilité, alors que c'est notre droit, d'en discuter. Le fait que les négociations aient lieu à huis clos ont laissé planer le doute sur toute cette procédure.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je voudrais dire que des élections doivent avoir lieu en Saskatchewan très bientôt.

M. Pepin: Ce n'est pas vrai. Il n'y aura pas d'élections en Saskatchewan.

M. Neil: Il est regrettable que M. Blakeney et les membres de son gouvernement montent cette question dans le cadre des élections. Les premiers ministres de toutes les provinces de l'Ouest devraient former un comité mixte et le charger d'étudier les anomalies du transport des céréales. Le ministre devrait constituer un comité permanent à Ottawa pour faire la même chose. Puis les deux comités se réuniraient dans le but d'en arriver à une entente.

L'agriculture est le problème le plus important dans notre pays à l'heure actuelle, monsieur l'Orateur. C'est une honte d'utiliser ce prétexte dans le cadre d'un programme électoral. L'avenir de l'agriculture de l'Ouest est en jeu. Les provinces et le gouvernement fédéral devraient discuter objectivement de cette question et essayer de trouver ensemble une solution.

Malheureusement, ce ne sera pas le cas parce que le ministre et le gouvernement ont décidé de prendre des mesures unilatérales pour régler le problème du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Le ministre dit que le montant sera négocié, mais, qu'on le veuille ou non, il prend des mesures unilatérales. Voilà le genre de choses qui contribuent à diviser le pays, monsieur l'Orateur. Nous savons qu'il y a des séparatistes au Québec, mais maintenant nous avons un député séparatiste en Alberta. Ce genre de mesure unilatérale ne peut qu'accentuer le séparatisme.

Des voix: Bravo!

Les transports

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, mes fonctions de secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Pepin) touchent à leur fin et, pour l'avoir observé de près, je peux assurer aux députés d'en face que le ministre a travaillé sans relâche pour régler ces questions dans l'intérêt de l'Ouest. Il a fait beaucoup plus que son simple devoir. Il n'a épargné aucun effort en vue de résoudre les problèmes de l'Ouest. Il n'en n'est sans doute pas conscient, mais s'il en a fait autant c'est peut-être pour compenser la faible représentation de l'Ouest de ce côté-ci de la Chambre. Il se dépense sans relâche. Il s'est rendu dans l'Ouest où il a rencontré des gens et connaît très bien leurs difficultés.

C'est avec plaisir que je prends la parole contre la motion de l'opposition. Elle est trompeuse et il s'en dégage des relents d'opportunisme politique. Les députés d'en face adoptent cette position pour pouvoir dire à leurs électeurs qu'ils s'opposent à toute modification du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. En fait, plusieurs députés d'en face nous l'ont avoué en privé et certains ont même dit dans leurs circonscriptions qu'il était temps et grand temps de modifier ce tarif. Certains m'ont avoué qu'ils approuvaient le ministre des Transports.

Je pense que nous devrions renvoyer la balle à l'opposition qui dit dans sa motion: «Nous blâmons le gouvernement». Nous devrions plutôt blâmer l'opposition pour l'attitude qu'elle adopte afin de nous empêcher de répondre aux besoins du pays en matière de transport. Elle rend un mauvais service au pays en perpétuant de vieux mythes et en en créant de nouveaux.

Examinons l'historique du Pas du Nid-de-Corbeau, monsieur l'Orateur. En 1897, le gouvernement du Canada concluait une entente avec le CP. En 1901, le Manitoba obtenait du Canadian Northern Railway un tarif plus avantageux que celui du Pas du Nid-de-Corbeau. En 1903, le CP devait, pour faire face à la concurrence, aligner le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau sur celui du Canadian Northern Railway. On essaie de faire croire aux habitants de la Saskatchewan que le tarif du Corbeau était un avantage qui leur serait accordé après leur entrée dans la Confédération. Ce n'est pas le cas. Pendant la Première Guerre mondiale, le tarif a été suspendu, puis remis en vigueur en 1925. Cette année-là, on a demandé au CP de fixer un taux pour le transport de céréales depuis l'Ouest jusqu'à Lakehead. En 1927, on a établi et appliqué à tous les chemins de fer un certain tarif pour le transport des céréales jusqu'à la côte Ouest. Cela ne fait pas partie de la constitution, monsieur l'Orateur. En 1931, le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau a été appliqué aux céréales expédiées à Churchill.

Durant les 50 ans qui se sont écoulés depuis, des commissions d'enquêtes, des études et des rapports ont confirmé que le statu quo est néfaste pour notre économie nationale.

Aujourd'hui, la motion de l'opposition, qui soutient que le gouvernement veut supprimer le tarif du Corbeau, encourage la diffusion d'un autre mythe. Au contraire, monsieur l'Orateur, nous garantissons dans une loi la subvention du tarif au niveau de 1981-1982. Nous fixons une date à laquelle nous étudierons le tarif, qui sera ensuite garanti.

Les transports

Dans une lettre qu'il a adressée à l'honorable Allan Blakeney le 23 février, le ministre a écrit que la subvention au tarif du Corbeau, c'est-à-dire la différence entre ce que paient les producteurs en vertu du tarif statutaire actuel et le coût réel d'acheminement des céréales, que l'on évalue à 600 millions de dollars par année, sera maintenue et garantie par la loi. On ne pourra guère s'y attaquer, monsieur l'Orateur, parce qu'elle sera inscrite dans la loi.

D'aucuns disent aux agriculteurs de l'Ouest qu'ils devront payer cinq fois plus cher qu'à l'heure actuelle pour acheminer leurs céréales. C'est absolument faux. Nous n'envisageons absolument pas de pareilles hausses. Les agriculteurs paieront le taux de base et le gouvernement assumera la différence. Nous parlons de négocier et de nous entretenir directement avec les gens concernant la part qui devrait être absorbée par les chemins de fer et par les agriculteurs ou producteurs. Ils ont dit en outre que les chemins de fer toucheront plus d'argent. Au contraire, la troisième condition contenue dans la proposition gouvernementale est que les chemins de fer seront tenus d'agir sur plusieurs fronts. Ils devront fournir un rendement et une garantie de service en matière de transport des céréales. Ils devront s'engager à mettre en œuvre des programmes additionnels d'investissement, par exemple, doubler la voie jusqu'à la côte ouest. Ils devront modifier d'autres tarifs afin de promouvoir la diversification agricole et le traitement des denrées dans l'ouest du Canada. Ils devront présenter des données au sujet de leurs revenus, de leurs coûts et de leurs programmes d'investissement. Voilà les garanties que nous escomptons recevoir des chemins de fer avant de nous pencher sur la mesure législative à la Chambre et au comité, mesure législative qui sera éventuellement adoptée.

• (1540)

Le gouvernement s'est toujours empressé de venir en aide aux producteurs. Si nous examinons les faits depuis que je fais partie du gouvernement, nous avons eu le programme d'assistance sécheresse, l'assurance-récolte, l'assurance contre la grêle, les indemnités pour l'embargo, la remise en état des embranchements, les subventions, les programmes de wagons trémies, et ainsi de suite. J'ai sous les yeux un état des dépenses de l'État depuis 1970 pour les wagons trémies, les wagons couverts, les subventions aux embranchements, la remise en état des embranchements, le port de Churchill, le port de Prince-Rupert, l'aide à la graine de colza, la subvention aux exportations de farine et de céréales et les frais d'arrêts en transit. Il s'agit d'une somme de $1,798,800,000. Nous avons l'intention de garantir l'octroi de subventions tant que les lois n'auront pas été modifiées par un gouvernement subséquent dans un avenir très éloigné.

Le ministre a eu la perspicacité de s'attaquer aux problèmes de capacité dans l'Ouest. Je voudrais établir deux analogies. Je suis originaire du Manitoba où j'étais à un moment donné conseiller municipal. En 1982, la ville de Winnipeg est desservie par un aqueduc du lac Shoal construit au début des années 1900. Cet aqueduc était censé ne suffire aux besoins de la ville que 30 ans, mais même encore aujourd'hui, il suffit amplement à une population de plus de 600,000 âmes dans l'agglomération métropolitaine de Winnipeg. Maintenant les gens disent: «Vraiment, nos pères ont fait preuve de beaucoup de prévoyance lorsqu'ils ont conçu cet aqueduc!» D'autres diraient qu'ils ont fait preuve de stupidité en construisant si grand. Mais avec le recul du temps, on peut dire qu'ils ont fait de l'excellent travail.

En 1950, la ville de Winnipeg était aux prises avec des inondations. A l'époque, tout le monde se moquait du sénateur Duff Roblin qui dans ce temps-là était premier ministre du Manitoba. Ils disaient qu'il voulait se creuser un fossé bien à lui et que c'était de l'argent gaspillé. Eh bien, il l'a construit son fossé, au coût de 80 millions de dollars, et je ne sais plus combien de fois les citoyens de Winnipeg n'ont pas eu à subir des millions de dollars de dégâts depuis que le fossé qui entoure leur ville les protège contre les inondations. Et cela, c'est à Duff Roblin et à sa prévoyance qu'ils le doivent. Maintenant, ils veulent ériger une plaque en son honneur. Aujourd'hui, nous devrions nous rendre compte que le ministre des Transports fait preuve de prévoyance en établissant des normes de transport qui correspondent à la capacité de production de l'Ouest. Peut-être devrions-nous adopter le point de vue de l'opposition. Peut-être, comme des autruches, devrions-nous nous cacher la tête dans le sable en nous disant que si nous restons bien tranquilles, les problèmes vont se régler d'eux-mêmes. Peut-être surviendra-t-il quelqu'un d'autre qui paiera la note. Nous sommes aux prises avec la réalité.

Entre 1940 et 1970, le prix de vente des céréales a varié de $28 à $67 la tonne. Les producteurs payaient $4.78 pour expédier leurs céréales au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, soit environ 7 p. 100 de la valeur de leur produit. En 1980, lorsque le prix de vente du blé était de $219 la tonne, les producteurs payaient toujours $4.78 pour le transport, soit 2.2 p. 100 de la valeur de leur produit. Il est parfaitement normal que l'on tienne des consultations, et ces dernières se déroulent sous la direction de M. Gilson. On devrait féliciter le ministre des Transports pour ses initiatives.

J'aimerais signaler certaines déclarations parues dans les journaux. Voici ce que disait Ted Turner, président du Syndicat du blé de la Saskatchewan, comme le rapporte le journal *The Western Producer* dans son numéro du 18 février 1982:

... Le Syndicat entamera des discussions avec Gilson.

Voici ce que disait Wallace Fraser, président du Syndicat du blé du Manitoba, toujours dans le même numéro:

Nous nous réjouissons qu'on ait maintenant établi un processus visant à opérer une réforme, car le problème de la capacité de transport des chemins de fer devient de plus en plus d'actualité.

Allan MacPherson, président du Syndicat du blé de l'Alberta, déclarait d'après le même journal:

... Le Syndicat du blé de l'Alberta va participer de façon positive aux prochaines négociations. Nous sommes heureux que le gouvernement se soit engagé à régler la soudure annuelle.

Dans le même numéro du 18 février du *Western Producer*, le ministre albertain du Développement économique, M. Hugh Planche, et le ministre albertain de l'Agriculture, M. Dallas Schmidt, déclaraient:

... la proposition fédérale répond à «une des grandes préoccupations du gouvernement albertain et des organismes agricoles de la province en supprimant les distorsions économiques créées par le tarif statutaire actuel».

L'article déclarait également:

Les ministres albertains ont déclaré que le projet fédéral marque une étape importante dans la résolution des distorsions économiques engendrées par les différences de tarifs applicables aux produits bruts et ouvrés.

Il amorce également la recherche d'une augmentation de la capacité ferroviaire, indispensable pour préparer l'expansion économique de l'Ouest.

Le ministre des Transports cherche à donner au réseau ferré canadien les moyens de s'occuper des autres produits agricoles

et de tenir compte des besoins de diversification et de transformation des produits. Nous prévoyons le transport du charbon, de la potasse, du soufre et de nombreux autres produits, par exemple les produits forestiers de la Colombie-Britannique. Le ministre s'attache à combler les lacunes de notre réseau de transport. Beaucoup d'organismes, par exemple les syndicats du blé des provinces des Prairies, la Conférence agricole de l'Ouest, la Prairie Farm Commodity Coalition, ont déclaré dans leurs mémoires, dans les instances qu'ils ont présentées et dans les résolutions qu'ils ont adoptées en assemblée générale annuelle, qu'il était temps que le gouvernement fédéral fasse quelque chose. Maintenant que le gouvernement fédéral prend une initiative qui s'imposait depuis longtemps, on le critique. Cette initiative, ce sont les conservateurs qui auraient dû la prendre quand ils étaient au pouvoir parce qu'ils connaissaient les besoins de l'Ouest. Ils ne l'ont pas fait, mais parce que maintenant le gouvernement le fait, ils protestent contre sa façon de procéder. Ils disent que nous ne procédons pas comme il le faudrait et qu'il aurait d'abord fallu les consulter. Nous procédons de la bonne façon. Au lieu de critiquer cette démarche, ils auraient dû l'appuyer et dire: «Nous allons vous aider à réaliser cela». Dans l'intérêt du pays, il est nécessaire d'avoir une garantie que les moyens transports seront suffisants pour acheminer à la côte tous nos produits d'exportation, pour pouvoir être livrés à nos clients. Il faudrait donner notre appui au ministre des Transports et le seconder sans réserve. Voilà ce que j'ai l'intention de faire.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Je veux tout d'abord féliciter le secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Mines (M^me^ Killens) pour son accession à la présidence. Je vais traiter de diverses positions des partis libéral et conservateur. Ainsi, tout récemment, soit le 12 février 1982, le *Free Press* de Winnipeg disait, au sujet du député de Lisgar (M. Murta):

> Murta, qui est en faveur de modifier le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, affirme qu'il appuie la position du gouvernement parce que le débat sur la question a assez duré.

Le 13 février 1982, on pouvait lire, dans le *Herald* de Calgary, les propos suivants:

> Le bon sens nous dit que le député de Végréville, M. Mazankowski, aurait, lorsqu'il était ministre des transports, agi à peu près de la même façon que l'a fait M. Pepin.

Le 9 octobre 1981, le ministre responsable de la Commission canadienne du blé déclarait ce qui suit:

> ... parce que je suis convaincu que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau sera maintenu et que les producteurs continueront à produire si le marché se maintient.

• (1550)

Depuis il a fait d'autres déclarations du même genre.

Le député de Medicine Hat (M. Hargrave) a dit: «Tout ce que je peux dire, c'est qu'il faut trouver d'autres moyens de faire profiter les céréaliers des avantages du tarif du Nid-de-Corbeau.»

Si les conservateurs cherchent à brouiller les pistes, c'est qu'ils éprouvent quelque difficulté à obtenir des appuis.

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous vous rappelez la Constitution?

Les transports

M. Hovdebo: Le 10 février dernier, le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) a présenté une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Il a cité les paroles du premier ministre de la Saskatchewan en dehors de leur contexte.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Il n'oserait jamais.

M. Hovdebo: Je voudrais citer un passage de la même entrevue; le voici:

> On recommande que les céréaliers continuent de bénéficier du tarif du Nid-de-Corbeau. C'est la recommandation principale que le gouvernement de la Saskatchewan approuve sans réserve—l'écart entre le tarif compensatoire et le tarif du Nid-de-Corbeau étant comblé par le gouvernement.

Le 24 novembre 1981, le juge Emmett Hall a défendu le tarif du Nid-de-Corbeau. Je voudrais vous citer ce qu'il a dit:

> Si l'on accepte de remettre en question le tarif statutaire pour en faire un simple objet de négociation, tout sera perdu. Dès qu'on en aura fait un objet de négociation, son élimination progressive ne sera qu'une question de temps.

Les transports ont toujours été et seront toujours un instrument de politique nationale. Le gouvernement du Canada a commencé à réglementer les transports dès qu'il s'installa au pouvoir.

En 1881, le gouvernement fédéral avait besoin d'un chemin de fer national. Un marché fut conclu. En 1897, le gouvernement fédéral voulait faire passer une ligne ferroviaire par le Pas du Nid-de-Corbeau. Un autre marché fut conclu. En 1925, Mackenzie King avait besoin d'une nouvelle loi. Les députés du parti agraire-ouvrier avaient vu comment les sociétés de chemin de fer exploitaient les agriculteurs. Ils exigèrent donc un taux fixe pour les producteurs. Et comme Mackenzie King avait besoin de l'appui des progressistes de l'Ouest, un marché fut conclu. Ce marché, c'était le tarif du Nid-de-Corbeau.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est vrai. C'est de l'histoire.

M. Hovdebo: Les effets de la loi étaient doubles. D'une part, les céréaliers obtenaient un tarif de transport fixe qui échappait au contrôle des sociétés ferroviaires. C'était un tarif garanti. En second lieu, la loi assurait aux producteurs un système de livraison. Le tarif garanti était fixe pour une même distance; en somme c'était un tarif invariable. Ce principe, «à distance égale, tarif égal», nous assurerait un système efficace dans l'Ouest. Il nous permettrait d'être sûr qu'on construirait les silos à proximité des exploitations agricoles et que les tarifs de fret jusqu'au port seraient les mêmes, au prorata de la distance, où qu'ils soient construits. C'est ainsi qu'est né le réseau d'élévateurs qui existe dans nos campagnes. Les exploitations familiales et les localités rurales se sont développées autour de ces silos ce qui nous a permis d'être parmi les producteurs de céréales d'excellente qualité les plus efficaces au monde. C'est aussi ce qui nous a donné une certaine qualité de vie.

M. Baker (Nepean-Carleton): Cela se voit encore en Saskatchewan.

M. Hovdebo: Le mardi 8 février 1982, le ministre des Transports (M. Pepin) a annoncé un programme visant à modifier la structure du transport des céréales. Ce programme appelé «Plan Pepin» ...

M. Rose: Il ne s'agit pas d'un plan.

M. Hovdebo: . . . garantit des choses tout à fait différentes. Il assure des recettes satisfaisantes aux compagnies ferroviaires en contrepartie de l'acheminement des céréales. Et cette garantie devra officiellement être inscrite dans nos lois.

Deuxièmement, il garantit que le producteur sera tenu de payer davantage.

Une voix: C'est du vol statutaire.

M. Hovdebo: D'après les documents distribués en marge de cette annonce, il apparaît que même avec une certaine subvention de l'État, le producteur devra néanmoins payer d'ici 1985 cinq ou six fois le tarif du Pas.

Troisièmement, le plan prévoit de ne pas accorder de tarif fixe aux producteurs de sorte que ceux-ci ne peuvent absolument pas prévoir leurs frais de transport. Le ministre a fait savoir que ces trois garanties ne peuvent pas faire l'objet de négociation. Le ministre a confirmé cela il y a environ une heure à la Chambre.

Ce qui est tout aussi important pour les exploitants agricoles dans cette proposition, c'est ce qui n'y figure pas. En effet, deux principes fondamentaux de l'entente du Pas ont été laissés de côté. Premièrement, aucun taux fixe n'est prévu à l'intention des producteurs. Deuxièmement, le principe «à distance égale, tarif égal» n'est plus respecté et il n'existe donc plus de taux invariable.

M. Pepin: Cela dépend de l'issue des entretiens Gilson.

M. Hobdebo: Le ministre a ensuite nommé un négociateur. Il est sans aucun doute sincère.

M. Baker (Nepean-Carleton): Mais il n'y a pas d'audiences publiques.

M. Hovdebo: On lui a ordonné de rallier l'adhésion des intéressés, en privé, à huis clos. Nous savons que pour le ministre, en ce qui concerne le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, une entente ne sera acceptable que si elle correspond à la position du gouvernement.

Nous sommes en mesure de prouver qu'une bonne partie de l'opinion publique n'est pas d'accord. Par exemple, probablement la totalité du parti libéral de la Saskatchewan n'est pas d'accord avec le ministre.

Une voix: C'est exact. Tout l'Ouest n'est pas d'accord.

M. Baker (Nepean-Carleton): Et Ralph Goodale non plus.

M. Hovdebo: Certains autres Libéraux dans d'autres régions n'ont pas encore fait connaître leur point de vue, mais fort probablement ils abonderont dans notre sens. Nous avons reçu des pétitions de tous les partis au Canada, du Québec, de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse, de la Colombie-Britannique et de toutes les provinces des Prairies, nous invitant à conserver tel quel le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Des milliers d'agriculteurs ont signé ces pétitions priant le gouvernement de songer sérieusement à conserver ce tarif.

Il y a quelques semaines à peine, une chaîne de télévision de Saskatoon demandait à ses téléspectateurs s'il y avait lieu d'accorder aux chemins de fer des sommes plus importantes pour améliorer le transport des grains. Dans l'heure qui a suivi, 173 personnes ont répondu par l'affirmative et 629 autres par la négative. Voilà une preuve de l'intérêt que suscite le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et de la solidarité qui s'est créée pour le conserver.

Le Syndicat national des cultivateurs a procédé à une enquête dans le centre-sud de la Saskatchewan et a découvert que 80 p. 100 des agriculteurs interrogés étaient en faveur du maintien du tarif.

La Canada West a procédé à une enquête de marché à l'intention des syndicats. Cette enquête a montré que 53 p. 100 des personnes interrogées favorisaient le maintien du tarif alors qu'il n'en était même pas fait mention dans la question. Cet organisme est le même dont le ministre rapporte souvent les conclusions d'une enquête menée pour le compte du CN. Il cite des conclusions sans jamais cependant y donner suite. Je mets dès maintenant le ministre au défi de déposer au complet l'étude effectuée par CanWest.

• (1600)

Il faudrait sonder davantage l'opinion de bon nombre des associations agricoles qui sont paraît-il d'accord pour admettre qu'il faut modifier le tarif. Je ne suis pas certain que les membres de ces associations soient d'accord avec leurs dirigeants. Lors d'une réunion organisée par une association locale du syndicat du Manitoba le 22 février, 300 agriculteurs ont adopté à l'unanimité la résolution suivante:

> Qu'il soit donc résolu que les membres réunis déclarent que le tarif statutaire du Pas du Nid-de-Corbeau n'est pas négociable.

M. Pepin: Je peux en citer d'autres qui disent le contraire.

M. Hovdebo: Cette réunion se tenait à Swan River, dans la circonscription du député de Dauphin (M. Lewycky). Je voudrais maintenant revenir à celui qui sera chargé de mener les audiences au nom du ministre des Transports (M. Pepin). Cet homme faisait partie de la Commission de planification qui avait publié le rapport intitulé «L'agriculture canadienne des années 70», dont je voudrais lire un passage.

> Les mesures gouvernementales doivent effectivement faciliter la transition entre ce qu'est l'agriculture maintenant et ce qu'elle devrait être en 1980, ce qui n'est, bien entendu, qu'une étape vers ce qu'elle sera en 1990 et plus tard.
>
> . . . nous devons tenir compte de l'objectif que nous visons.

Le rapport mentionne ensuite les tendances suivantes:

> . . . la réduction du nombre d'exploitations agricoles et d'agriculteurs, de la main-d'œuvre agricole et de la population agricole.
>
> . . . une diminution du nombre d'exploitations agricoles familiales.
>
> . . . de plus grosses exploitations.

Le rapport dit essentiellement que deux sur trois agriculteurs doivent disparaître. C'est ce qu'affirmait cet homme qui faisait partie de la Commission de planification qui avait recommandé le désastreux Programme de réduction des emblavures. On ne peut pas le qualifier d'ami des agriculteurs.

De toute évidence, monsieur l'Orateur, le gouvernement ne se croit pas obligé de continuer à garantir les avantages économiques prévus par la loi. Tous les intéressés reconnaissent que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau est avantageux pour les céréaliculteurs. En 1881, la loi sur les chemins de fer accordait au CP les droits miniers sur 25 millions d'acres. Cette loi a fourni des avantages économiques considérables au CP. Si l'on juge que c'est équitable de retirer aux céréaliculteurs les avantages économiques que leur procure le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, ne serait-ce pas équitable de modifier en même temps la loi sur les chemins de fer de 1881 pour retirer au CP les énormes avantages économiques que lui accorde cette loi? C'est juste pour les agriculteurs, c'est juste pour la société.

M. Pepin: Vous devriez lire les publications du Syndicat du blé de l'Alberta sur ce sujet. Vous devriez vous documenter davantage sur la question.

M. Hovdebo: Voyons maintenant la position des chemins de fer qui veulent que leurs investissements leur rapportent suffisamment. Nous admettons qu'aucune entreprise ne peut fonctionner si ses investissements n'ont pas un rendement suffisant. Le rapport Snavely précise que les chemins de fer perdent 335 millions de dollars par an à cause du transport du grain, mais si nous tenons compte de ce facteur pour les chemins de fer, il faut également en tenir compte pour les producteurs. Si nous suivons le même raisonnement, les agriculteurs dépensent $12.94 pour produire un boisseau de blé. Le prix actuel est de $5,94, ce qui veut dire que l'agriculteur doit perdre $7 sur chaque boisseau. Cela représente une perte annuelle de sept milliards.

Maintenant, le gouvernement fédéral propose une loi qui garantira aux chemins de fer le montant du déficit calculé par la Commission Snavely pour 1982, indexé au coût de la vie. Si vous accordez l'indexation au coût de la vie aux chemins de fer, pourquoi pas aux agriculteurs? Certains disent que les agriculteurs devraient payer plus. Pourtant, le revenu agricole net est actuellement moitié moins élevé qu'en 1970. L'agriculteur canadien moyen obtient un rendement de 7 p. 100 sur ses investissements, avant impôt, si l'on tient compte de ce que sa terre et son matériel valaient en 1975. Ce serait encore moins maintenant. Le gouvernement déclare que les agriculteurs et les contribuables doivent payer 752 millions de dollars aux chemins de fer pour transporter le grain en 1982. La formule Snavely comprend un rendement de 25 p. 100 sur les investissements plus un bénéfice supplémentaire de 22.5 p. 100. Bien des agriculteurs se réjouiraient s'ils pouvaient obtenir autant. Pourtant, on leur demande d'accroître leur production qui ne leur rapporte que 7 p. 100 de leurs investissements et qui leur rapportera encore moins si l'on supprime le tarif du pas du Nid-de-Corbeau. Si la formule est excellente pour les chemins de fer, pourquoi ne l'est-elle pas pour les agriculteurs? Ce qui est bon pour les uns doit l'être pour les autres.

Si les agriculteurs s'en tenaient à de solides principes d'affaires, monsieur l'Orateur, ils cesseraient de cultiver la terre et investiraient leur argent dans des centres commerciaux et des puits de pétrole comme le fait le CP. Sans une population agricole dévouée qui se résigne à ne tirer que peu ou pas de rendement de ses investissements, le Canada et une grande partie du monde mourraient de faim. Avant de déraciner à jamais la population des Prairies, examinons les prétendus avantages de la suppression du tarif du Nid-de-Corbeau. Certains prétendent que les agriculteurs auront un meilleur service. Il y a pourtant dans la loi sur les chemins de fer des garanties à toute épreuve qui n'ont fait aucune différence, et il est peu probable que nous obtenions du meilleur service.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre.

M. Hovdebo: Il me reste cinq minutes, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député a pris vingt minutes de la période réglementaire. Je vois, d'après ce qu'il dit, qu'il ne savait peut-être pas que son temps de parole était expiré à 4 h 8. Avec le consentement de la Chambre, il peut toutefois prendre une minute de plus pour conclure.

Une voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Il n'y a pas consentement unanime.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'ai essayé de prendre intérêt au discours du député de Prince-Albert (M. Hovdebo). Après les discours que j'ai entendu un autre représentant de cette circonscription prononcer, je suppose que celui du député actuel n'a rien pour m'enthousiasmer. Je dois dire qu'il est probablement sincère, mais cela ne le rend pas nécessairement aussi convaincant que son prédécesseur.

Monsieur l'Orateur, nous sommes saisis du problème qui concerne les agriculteurs de l'Ouest. Et moi qui pratique l'agriculture, je sais ce que des frais accrus veulent dire pour un agriculteur. Il est impossible à l'agriculteur d'assumer des frais supplémentaires à ceux afférents à l'exploitation courante de sa ferme. Aucune statistique ne pourra justifier le fait que nous ayons perdu de nombreux agriculteurs. Ce n'est pas là l'important, l'important, c'est que tous les agriculteurs sont au bord du gouffre, et c'est dur.

• (1610)

Outre le problème des taux d'intérêt, le ministre y a ajouté le problème des hausses de prix de l'énergie. Nous ne pouvons rien y faire. C'est dû à la stupidité des gouvernements libéraux des dix dernières années, depuis l'époque où John Turner était ministre des Finances. J'étais déjà là à l'époque. Il a pris des mesures très strictes. La survie du pays ne lui importait guère, seule comptait celle du gouvernement libéral.

Toute la presse semblait croire que John Turner serait notre sauveur. Je voudrais en toute simplicité faire comprendre à la presse que c'était en fait le début de la fin. Ce que je veux dire s'adresse à la tribune des journalistes. Le ministre des Transports (M. Pepin) sait bien de quoi je vais parler. Il importait, en 1972, que le gouvernement libéral survive. Il a fait ce qu'il jugeait nécessaire pour assurer sa survie. Nous sommes aujourd'hui confrontés au problème d'une dette de 100 millions de dollars accumulée sur dix ans.

Le ministre veut se tourner vers l'Ouest, car c'est là que se trouve l'argent. Il n'en a pas toujours été ainsi. L'Ouest a nourri l'Est pendant des années et il continuera à le faire pendant encore des années. Cela ne nous dérange pas, mais le gouvernement ne doit pas s'attaquer à l'économie de la céréaliculture parce que c'est là que se trouve l'argent.

L'ex-ministre des Transports a signalé avec beaucoup de véhémence que les fonds découlant de l'entente relative au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau suffisait à maintenir les chemins de fer. Le gouvernement n'en a pas tenu compte. Dans ses remarques, le ministre des Transports n'en a pas tenu compte non plus.

Le Canadien Pacifique semble être la cible principale du Nouveau parti démocratique. C'est plutôt stupide, car s'attaquer au CP, c'est s'attaquer à l'expansion de l'Ouest. Mes grands-parents se sont établis dans l'Ouest. Cela leur a été possible grâce au CN et au CP. Je rends hommage aux gouvernements de l'époque. A mon avis, il ne faut pas attaquer les chemins de fer simplement parce qu'ils ne font pas d'argent. Ce n'est pas normal.

Consultez les statistiques des années passées. Elles montrent que plus les chemins de fer transportaient de céréales, plus ils faisaient de profits. Le ministre a ces statistiques. Je ne les citerai donc pas, car je n'ai que peu de temps à ma disposition.

Je le répète, les députés néo-démocrates critiquent beaucoup le CP. Dans ma circonscription, il y a des voies du CP et du CN. Les néo-démocrates veulent-ils détruire le système au lieu de l'améliorer? Je ne crois pas que cela importe que le CP soit financé avec des fonds privés ou autres. Ce qui importe, c'est de transporter les céréales. Je propose que le ministre ne tienne pas compte des observations stupides des néo-démocrates.

S'il me fallait citer le premier ministre de la Saskatchewan ou le ministre fédéral de l'Agriculture (M. Whelan), je découvrirais que leurs propos sont franchement contradictoires. Voici ce que disait le ministre de l'Agriculture dans un discours qu'il a prononcé, le 9 février 1982, à l'Hôtel Beauséjour, à Moncton, au Nouveau-Brunswick:

> Ils montrent que le revenu moyen que les agriculteurs ont tiré de leurs terres, en 1979, était de $7,744 seulement.

Quel journaliste ou quel député pourrait vivre avec si peu? Qui osera dire que c'est là un revenu familial juste et raisonnable?

Quel que soit le raisonnement du ministre des Transports, je voudrais qu'il tienne compte de cela. Est-il conscient du fait que le nombre des titulaires de permis a chuté de 210,000 à 140,000? Pourquoi? Vous ne restez pas en affaires si vous n'y faites pas un sou. Ce message devrait être transmis au ministre des Finances (M. MacEachen). Le gouvernement doit comprendre que le pays ne peut survivre de charité, ou générosité, telle que la conçoit le gouvernement actuel. Le Canada n'a qu'une seule planche de salut. Je dis au ministre que peu m'importe de qui il s'agit, même si ce sont les députés ministériels, s'il y a lieu de réaliser des profits, nous devrons adopter cette solution.

• (1620)

Je suis député depuis 24 ans, mais je n'ai jamais voulu dissimuler le fait qu'il y a des gains financiers à réaliser partout. J'ai cru que c'était une bonne affaire pour le gouvernement et pour les Canadiens. Je n'hésiterai jamais à dire au gouvernement qu'il doit chercher à prouver aux Canadiens qu'ils ont une chance ou un moyen de se tirer de leur dilemme. Ils trouveront leur propre solution.

Quand j'examine les statistiques que le ministre de l'Agriculture nous a communiquées au comité—je constate qu'il a affirmé qu'il prenait cette décision simplement parce que la valeur des terres en Saskatchewan a augmenté de 25 p. 100. Il les croyait riches. Il a fait en même temps un discours dans le même sens devant les représentants de la Fédération canadienne de l'agriculture et comme je l'ai déjà cité je ne le ferai pas de nouveau.

Je demande au ministre des Transports de rationaliser et d'examiner sa position. Je ferai parvenir à mes commettants des déclarations qui révèlent que le premier ministre de la Saskatchewan est disposé à négocier. C'est une question importante que mon collègue, le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight), a posée à la Chambre, car le premier ministre de la Saskatchewan tenait à convoquer une réunion des représentants du gouvernement fédéral et des autres parties intéressées et il voulait savoir ce qu'il allait négocier. C'est là une chose qu'il importe de savoir, car en dépit de tous les ennuis qu'il suscite à l'ouest du Canada, il était prêt à négocier. Il était prêt soit à remettre de l'argent, soit à écouter le ministre des Transports. J'aimerais savoir du ministre ou de l'un de ses porte-parole ce que le premier ministre de la Saskatchewan tenait à négocier. Dites-nous donc ce qu'il tenait à négocier.

M. Pepin: Il ne tenait pas à négocier quoi que ce soit.

M. Korchinski: Si je veux le savoir, c'est que je crois que c'est important, car il envisage peut-être de déclencher des élections. Si le ministre possède quelque renseignement qui nous porte à croire qu'il est prêt à offrir quelque chose, j'aimerais le savoir. Je suis déjà au courant du précédent engagement que les agriculteurs ont pris par l'entremise de la Commission canadienne du blé par exemple d'acheter des wagons-trémies, et je voudrais savoir ce qu'en pense le premier ministre de ma province.

Malheureusement, mon temps de parole est écoulé et je dois mettre fin à mes remarques, mais j'aimerais que le ministre ou un de ses porte-parole me réponde. Je le répète, je veux connaître la position du premier ministre de la Saskatchewan à ce sujet.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je ne sais pas si le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) se lève pour répondre au député. La présidence avait l'intention d'accorder la parole au ministre un peu plus tard. Cependant, je dois suivre la procédure et donner la parole au député de Portage-Marquette (M. Mayer).

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur l'Orateur, c'est vraiment un débat historique et important pour l'ouest du Canada. Pour beaucoup d'entre nous qui habitons dans l'Ouest, ce sera un sujet d'actualité lorsque nous retournerons dans nos circonscriptions respectives. Personnellement, j'envisage ce problème sous un angle quelque peu différent des autres parce que j'ai grandi et j'ai vécu presque toute ma vie en Saskatchewan, et que j'habite le Manitoba depuis 15 ans. Je crois comprendre les réactions de beaucoup d'agriculteurs de l'Ouest quand ils apprennent qu'on propose de changer le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais revenir sur ce qui a été dit à propos du premier ministre Blakeney.

De bien des points de vue, je m'étonne de la réaction du NPD. Les déclarations du premier ministre de la Saskatchewan, en janvier dernier, m'avaient fait croire que le Nouveau parti démocratique appuierait les propositions du ministre des Transports (M. Pepin). Je m'explique, monsieur l'Orateur. Le 18 novembre 1981, une dépêche de la Presse canadienne faisait dire au premier ministre de la Saskatchewan que «le gouvernement fédéral devrait préciser sa position sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau pour le transport des céréales». Le premier ministre aurait terminé sa déclaration par ces mots: «On ne peut vraiment pas nous demander de nous engager tant que le cabinet fédéral ne l'aura pas fait».

A son avis, on ne peut donc pas s'attendre à ce que les provinces se prononcent avant le gouvernement fédéral. C'est pourtant ce que le ministre a fait à Winnipeg, le 8 février. J'ai moi-même assisté à sa conférence de presse.

Le 10 janvier dernier, au cours de l'émission d'affaires publiques du dimanche matin à Radio-Canada, «The Food Show», le premier ministre a déclaré ceci:

. . . il est évident qu'il souhaite (le gouvernement fédéral) que le débat ait lieu et je ne peux l'en blâmer. Nous avons besoin, je pense, d'être mieux informés. La question est complexe, comme je le disais. Ce ne serait peut-être pas mauvais de réviser l'entente . . .

Voilà ce qu'a dit le premier ministre de la Saskatchewan le 10 janvier 1982. Il a déclaré qu'il est peut-être bon de revoir le marché. Par conséquent, je ne comprends pas pourquoi les députés néo-démocrates assis à ma gauche sont tellement contrariés par l'initiative du ministre.

Il y a plus. Dans son numéro de janvier, aux pages 22 et 23, la revue *Business Life* a publié le texte d'une entrevue avec le premier ministre Blakeney. Je vais consigner un passage de cet article au compte rendu, car, après l'avoir lu, je comprends encore moins pourquoi le NPD fédéral n'est pas du même avis que le NPD de la Saskatchewan. Le député de Prince Albert (M. Hovdebo) a cité une déclaration de M. Blakeney; pour ma part, je citerai l'extrait suivant de cette entrevue:

Pour le gouvernement, par contre, il faut que les agriculteurs puissent continuer à profiter des avantages du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

Le NPD et les syndicats d'agriculteurs ont beaucoup insisté sur la différence qui existe entre les avantages du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et le tarif lui-même. Le premier ministre de la Saskatchewan dit que les agriculteurs doivent continuer à profiter des avantages du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Il ajoute ceci:

S'il s'agit de trancher la question de savoir qui doit payer le dédommagement supplémentaire aux chemins de fer, nous sommes disposés à en discuter.

La plupart des députés s'entendront probablement pour dire que ce devrait être le gouvernement fédéral. Le premier ministre poursuit, et voilà qui est intéressant:

Nous insistons sur une autre distinction subtile: dans cette discussion, il importe au plus haut point de faire la distinction entre le niveau actuel du tarif du Nid-de-Corbeau et le principe même d'un taux statutaire.

Il ne dit pas «le taux statutaire actuel» mais bien «un taux statutaire». D'après moi, il s'agit sûrement d'un nouveau taux statutaire. Or c'est précisément ce que le ministre est en train d'instaurer.

J'ai donc du mal à comprendre pourquoi les néo-démocrates ne se lèvent pas pour applaudir le ministre, puisqu'il fait exactement ce que le premier ministre Blakeney lui conseille de faire depuis trois ou quatre mois.

Ce n'est pas tout, monsieur l'Orateur. Il déclare:

D'aucuns estiment que le gouvernement du Canada ne devrait pas fixer le tarif du transport des grains. Nous nous opposons catégoriquement et irrévocablement à cette position.

Nous sommes sûrement tous d'accord là-dessus. Il est intéressant de noter que le NPD reproche à notre parti de ne pas avoir de position. Une chose est claire cependant: quand le principal porte-parole des néo-démocrates est le premier ministre Blakeney de la Saskatchewan—et les néo-démocrates fédéraux me l'accorderont, j'en suis presque sûr—et que par trois fois il déclare officiellement approuver ce que fait le ministre des Finances, je trouve absolument renversant que les néo-démocrates s'en plaignent. Le ministre fait précisément ce que le premier ministre de la Saskatchewan lui a demandé de faire. Les députés du Nouveau parti démocratique feraient mieux de décider quelle orientation ils vont prendre et quelle sera leur position. Sinon, peut-être le ministre des Finances (M. MacEachen) et le premier ministre de la Saskatchewan devraient-ils en discuter.

• (1630)

M. Kilgour: Le ministre des Transports.

M. Mayer: Le ministre des Transports (M. Pepin), pardon. Dans le cas du ministre des Finances, c'est une autre affaire.

Je voudrais parler de processus, parce qu'il est important de comprendre ce que représentent les transports pour les Canadiens de l'Ouest. C'est grâce aux transports que cette partie du pays a pu être colonisée. Cela fait partie de notre patrimoine. Nous en sommes fiers, et ce patrimoine est très récent pour nous. Je le répète, j'ai vécu sur une exploitation agricole au milieu de la Saskatchewan. Je ne me considère pas encore comme un type fini ou très vieux, mais j'ai eu l'occasion de labourer la terre pour la première fois à l'aide d'un tracteur moderne. Voilà à quel point notre histoire est récente dans l'Ouest, et les transports y ont joué un très grand rôle.

On a entendu dire à plusieurs reprises au cours du débat—notamment par le député de Végréville (M. Mazankowski), éminent ex-ministre des Transports, et le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton)—que les transports ne consistent pas uniquement à expédier des marchandises d'un bout à l'autre du pays et à le faire efficacement. Ils font partie de notre être intime. Ils représentent presque une religion pour nous. Si nous voulons en parler en termes ésotériques et savants, je dirai qu'ils revêtent pour nous une dimension métaphysique. Le ministre sourit, mais je pense qu'il serait d'accord avec nous car je l'ai entendu dire lors de sa conférence de presse à Winnipeg que les gens de l'Ouest réagissent aux problèmes de transport comme les Québécois à certains de leurs problèmes culturels et linguistiques. Si on comprend bien cela, on comprendra pourquoi nous considérons cette révision du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau avec tant d'appréhension.

J'aimerais faire une comparaison. Le député de La Prairie (M. Deniger) est intervenu aujourd'hui. Tout ce qui le justifiait de parler des transports dans l'Ouest, c'est que sa circonscription s'appelle La Prairie. Voilà son unique justification. Ma circonscription s'appelle «Portage-Marquette» et mon nom se prononce «Mayer» en français. Je reçois à mon bureau du courrier en français. Je regrette de ne pouvoir lire ou écrire cette langue aussi bien que je le devrais, ayant suivi des cours de français à l'école secondaire et à l'université. Si j'avais été un étudiant plus appliqué, je le comprendrais probablement mieux. Toutefois, le ministre est du Québec, tout comme le député de La Prairie qui nous a entretenus aujourd'hui de questions intéressant l'ouest du Canada. C'est tout comme si le député de Végréville allait au Québec pour y discuter d'une nouvelle entente linguistique. Je m'imagine déjà les cris d'outrage qu'on entendrait si jamais cela devait se produire. Pourtant, à beaucoup d'égards, c'est exactement ce que fait le ministre des Transports et je l'exhorte donc à essayer de comprendre la façon dont nous autres, de l'Ouest, jugeons qu'il faudrait aborder notre problème. Je suis sûr qu'il nous comprend sur beaucoup de points, mais il doit à tout prix se rendre compte de toute l'importance que revêt la question pour nous.

C'est peut-être présomptueux de ma part, mais je prétends qu'il est très difficile de comprendre ce que nous éprouvons à moins d'avoir vécu dans notre région. C'est très important. C'est une chose innée. C'est la raison d'être de l'Ouest. Si nous vivons dans l'ouest du Canada, c'est grâce aux transports, et la révision du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau nous semble une

question extrêmement délicate, vu l'importance de ce tarif pour nous sur le plan historique.

Les antécédents du parti libéral dans l'ouest du pays sont une autre question dont le ministre devrait sérieusement tenir compte dans cette affaire. Ces derniers temps, ce parti n'a pas été dûment représenté dans l'Ouest, d'où notre problème. Le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Bockstael) nous a parlé cet après-midi. Il est natif de Saint-Boniface. Il n'a rien d'un habitant de l'Ouest, ce qui n'enlève rien au secrétaire parlementaire. J'ai beaucoup d'estime pour lui, mais on lui demande de prendre position sur une question dont il ne sait pas grand-chose. Il ne comprend rien à la situation. Il n'en est pas touché comme ses concitoyens. Voilà le genre de problèmes dont le ministre doit tenir compte dans cette affaire. Les questions dont s'occupe le ministre sont bien plus importantes que la conclusion de simples accords fiscaux pour la construction de quelques voies et le transport des marchandises au Canada.

Il y a un autre point que je voudrais faire valoir. Je ne suis pas certain qu'on l'ait soulevé encore en ce jour réservé à l'opposition. En passant, c'est le parti conservateur qui a voulu discuter la question. On me permettra ici une petite digression. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le Nouveau parti démocratique, qui se fait le champion du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, n'a pas profité de cette occasion pour présenter lui aussi une motion à ce sujet. Je ne vois vraiment pas pourquoi le Nouveau parti démocratique n'en a pas profité. Si je ne m'abuse, le chef de ce parti a proposé une motion en vertu de l'article 26 du Règlement le mardi 9 février, c'est-à-dire le jour même de l'annonce, pour que la Chambre ajourne ses travaux afin de tenir un débat d'urgence sur le tarif. Pourtant, le Nouveau parti démocratique n'a pas saisi l'occasion qui lui était offerte. C'est notre parti qui en a profité. Il nous incombe de parler du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, étant donné sa grande importance pour les habitants de l'Ouest, et c'est donc notre parti qui en a pris l'initiative.

M. Althouse: La possibilité s'en est présentée la semaine dernière mais vous nous en avez privés.

M. Mayer: Le Nouveau parti démocratique n'a pas profité de l'occasion pour prouver sa sincérité en discutant la question du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Nous avons hâte de voir ce que les députés néo-démocrates vont faire au cours des jours d'opposition qui restent de cette période des subsides.

M. Althouse: Pensez-vous que vous allez nous en donner, un de ces jours?

M. Mazankowski: Vous avez eu celui-ci.

M. Mayer: Le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) veut savoir si nous lui accorderions une journée. Ce n'est pas à l'opposition officielle de dire quand le NPD aura une journée d'opposition. Si je comprends bien ce qui s'est passé entre les leaders parlementaires, le NPD avait la possibilité d'avoir cette journée d'opposition pour lui, mais il l'a refusée. Je ne comprends pas les façons de raisonner du député de Humboldt-Lake Centre, quand il nous demande à nous, l'opposition officielle, si nous voulons lui donner une journée.

Je voudrais parler de l'opinion que les gens de l'Ouest ont des sociétés ferroviaires. A beaucoup d'égards, c'est la méfiance qui règne. CP est maintenant le plus grosse société canadienne. D'après «*The Financial Post 500*», CP est la plus grosse société du Canada. Elle est plus grosse que General Motors, plus grosse que George Weston, plus grosse que Ford Canada et qu'Imperial Oil. CP est la plus grosse société canadienne et, à beaucoup d'égards, la plus rentable. Si je comprends bien le tableau que j'ai sous les yeux, son bénéfice net de l'an dernier s'élevait à 583 millions de dollars. C'est énorme; pourtant, CP en veut plus. Il ne veut pas parler d'effectuer les dépenses ferroviaires nécessaires et de doubler les voies franchissant les montagnes, parce qu'il veut imposer une augmentation des tarifs aux producteurs céréaliers. Les producteurs céréaliers ont à faire face à d'énormes augmentations de coûts, et on leur demande en plus de payer plus cher le transport de leurs céréales. Les choses vont en venir au point où, quand ils feront le plein le matin avant de partir, c'est $400 à $500 de carburant diesel qu'ils devront pomper dans leurs tracteurs. Voilà les frais auxquels les producteurs s'attendent pour les deux ou trois prochaines années. Il est normal qu'ils appréhendent cette révision du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

Le député de Végréville a signalé de façon très pertinente cet après-midi que les producteurs ne veulent pas se mettre dans une situation où ils risquent de voir les tarifs-marchandises augmenter sans limites sans savoir ce qu'ils obtiendront en retour.

J'ai sous les yeux les Statuts révisés du Canada. Si les producteurs doivent payer davantage, ils veulent savoir ce qu'ils obtiendront en retour. Je me reporte à la page 6438 des Statuts révisés du Canada. Voici ce que stipule l'article 262 de la loi sur les chemins de fer, qui traite des installations:

> La compagnie doit, . . .
>
> *a*) fournir, au point de départ de son chemin de fer et au point de raccordement . . .

La société est censée fournir le matériel.

> *b*) fournir des installations suffisantes et convenables pour le transport, le déchargement et la livraison de ces marchandises et effets;
>
> *c*) sans retard, . . .
>
> *d*) fournir et employer tous les appareils, . . .
>
> *e*) fournir tel autre service, connexe au transport, habituel ou d'usage relativement aux affaires d'une compagnie de chemin de fer, . . .

Cette garantie a désormais pris forme de loi. Le gouvernement a créé une situation dans laquelle les chemins de fer doivent garantir leur rendement.

Je vois que mon temps de parole est presque écoulé. Je voudrais faire une dernière remarque au sujet d'une autre raison qu'ont les producteurs de l'Ouest de s'inquiéter du gouvernement libéral et de son attitude à l'égard du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

Le 18 janvier 1967, la Chambre était saisie du bill C-231, concernant la loi nationale sur les transports. L'un des articles de ce bill prévoyait ceci:

> Au plus tard trois ans après l'entrée en vigueur du présent article, la Commission doit faire enquête sur les revenus et frais des compagnies de chemin de fer relevant de la juridiction du Parlement qui sont attribuables au transport du grain et des produits du grain au niveau des tarifs établis ou maintenus en conformité de l'article 328 . . .

En effet, il y a déjà eu une tentative, en 1967, pour supprimer le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. La question a été débattue à la Chambre et le débat est consigné à la page 1195 du hansard du 18 janvier 1967. Cette modification a été rejetée par la Chambre, formée en comité plénier pour étudier ce projet de loi, par 59 voix contre 58. Les députés qui étaient là à l'époque me disent que c'est grâce à l'intervention du parti conservateur que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau est resté

en vigueur. Sans cela, il y a longtemps qu'il aurait été supprimé. Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que nous ayons des doutes au sujet de ce qui se passe à l'égard du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau?

Je pourrais parler en détail de toute cette question, à savoir la méthode suivie et le fait qu'à notre avis M. Gilson devrait tenir des audiences publiques dans la mesure du possible pour permettre aux producteurs de savoir exactement ce qui se dit en leur nom derrière les portes. C'est très important. Si M. Gilson ne peut pas rendre ses audiences publiques, il devrait être prêt à tenir des conférences de presse en présence de toutes les parties en cause afin que les producteurs sachent exactement de quoi il retourne. En effet, comme le dit le vieil adage de la jurisprudence anglaise, la justice ne doit pas simplement être faite mais elle doit l'être au vu et au su de tous. Si nous ne tenons pas compte de cet avis, le ministre aura beau décrire l'entente qui sera conclue et puis présentée à la Chambre sous forme de loi dans les termes les plus flatteurs, si les producteurs n'ont pas l'impression d'être traités équitablement, cela ne marchera pas et la situation sera bien pire que si nous n'avions rien fait.

• (1640)

Des voix: Bravo!

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je remercie l'opposition d'avoir fourni aujourd'hui au gouvernement l'occasion de parler des mesures que nous avons annoncées le 8 février au sujet de l'expansion des chemins de fer de l'Ouest. Mes collègues et moi-même nous réjouissons de pouvoir dissiper certains malentendus quant aux intentions du gouvernement en ce qui concerne le transport du grain.

C'est un sujet d'une importance cruciale pour tous les Canadiens, et surtout ceux des quatre provinces de l'Ouest. Il mérite qu'on en discute longuement et en toute connaissance de cause tant à la Chambre qu'à l'extérieur. Néanmoins, tant que l'opinion de certaines personnes se fonde sur certains mythes et malentendus, il est impossible d'en discuter de façon intelligente.

Si vous le permettez, monsieur l'Orateur, je crois utile de prendre le temps d'éclaircir certaines choses.

D'abord, on accuse le gouvernement fédéral d'imposer unilatéralement aux céréaliers de l'Ouest des changements relatifs au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Ce n'est certainement pas vrai. Comme le ministre des Transports (M. Pepin) l'a clairement précisé en annonçant la décision du gouvernement, nous agissons à la demande de divers groupes de l'Ouest y compris la plupart des organismes agricoles. N'oublions pas que la Western Agriculture Conference et la Prairie Farm Commodity Coalition nous ont adressé une pétition nous demandant de faire quelque chose pour améliorer la capacité des chemins de fer de l'Ouest. Les deux groupes nous ont proposé des suggestions pour régler le problème. Ils reconnaissaient notamment que le producteur de céréales devrait payer davantage pour faire transporter son grain en échange d'un meilleur service.

En outre, le gouvernement n'a pas simplement décidé de remplacer les tarifs actuels par d'autres. Il fait un gros effort sur le plan financier en vue d'améliorer le transport ferroviaire grâce à la réfection des voies secondaires et à l'achat de 1,280 wagons-trémies supplémentaires. Et il offre également d'éponger le déficit actuel du Pas du Nid-de-Corbeau et de confirmer dans une loi cet avantage accordé aux cultivateurs de l'Ouest. Comme nous l'avons souligné en annonçant cette mesure, le grain continuera à bénéficier d'un statut spécial en matière de transport.

Le gouvernement du Canada est prêt à dépenser 3.2 milliards au cours des quatre prochaines années pour le transport du grain de l'Ouest. C'est ainsi que l'État contribue à résoudre le problème qui se pose depuis des années à l'égard du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Son aide s'élève à environ $23,000 par céréalier de l'Ouest. Maintenant, nous demandons au secteur privé, aux compagnies de chemin de fer et aux agriculteurs de l'Ouest quelle sera leur contribution.

Le gouvernement n'impose pas sa volonté à l'Ouest comme certains l'ont prétendu. Il agit de façon sensée, dans l'intérêt des Canadiens de l'Ouest et surtout des agriculteurs. Il consulte les groupes intéressés en vue de trouver avec eux une solution satisfaisante.

Selon une autre fausse rumeur répandue par nos critiques, le gouvernement fédéral a déjà décidé ce qu'il compte faire à propos de toutes les questions comme les tarifs variables, le montant que les agriculteurs devraient payer, le mode de paiement des avantages reliés au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, et ainsi de suite. Selon ces critiques, les consultations menées par M. Gilson ne seront que de la poudre aux yeux.

C'est faux. Le gouvernement négocie de bonne foi. Nous n'avons pris aucune décision définitive à propos des tarifs variables, de la façon dont le gouvernement versera le montant des avantages reliés au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et du montant exact que les producteurs devront payer pour le transport des céréales à l'avenir. La position adoptée par le gouvernement est expliquée dans la déclaration de politique publiée le 8 février. C'est dans cette optique que se dérouleront les entretiens de M. Gilson avec les sociétés ferroviaires et les agriculteurs. Il n'y a rien de plus.

Je sais que certains autres documents ont circulé et qu'on a beaucoup parlé de fuites de documents du cabinet. Je vois que le député qui était ministre des transports sous le dernier gouvernement conservateur est à la Chambre.

M. Mazankowski: Je ne sais rien à propos de ces documents.

M. Whelan: Comme il le sait lui-même et comme toute personne qui a fait partie du cabinet le sait, les fonctionnaires peuvent présenter plusieurs documents à un ministre avant qu'un de ces documents soit accepté. Les fonctionnaires avaient donc présenté divers documents à ce sujet à mes collègues du cabinet et à moi-même et nous avons contesté certains des renseignements qu'ils contenaient. Certains des documents trouvés par l'opposition officielle quand elle était au pouvoir étaient peut-être des documents que nous avions rejetés. Les députés d'en face pourraient venir voir dès maintenant ce qu'il y a sur mon bureau. S'ils y trouvent le moindre document secret qu'ils voudraient avoir, ils peuvent le prendre. Il y a probablement encore certains de ces vieux documents qui s'y trouvent. Ils ne peuvent cependant pas prétendre que ces documents reflètent la position adoptée par le gouvernement.

Par exemple, c'est faux de dire qu'un marché a déjà été conclu avec les trois syndicats du blé des Prairies, mais c'est pourtant une des choses qu'on a prétendues. Bien entendu, j'ai eu des entretiens avec les représentants de ces syndicats à diverses reprises, mais nous n'avons pas conclu de marché. Je le répète, la position du gouvernement est expliquée clairement dans la déclaration de politique.

Une autre fausse rumeur qui a été répandue dans l'Ouest veut que nous demandions aux céréaliculteurs de payer cinq ou dix fois le tarif-marchandises actuel pour le transport des céréales. Monsieur l'Orateur, un certain dirigeant politique a jadis déclaré que si quelqu'un doit mentir, il vaut mieux qu'il dise vraiment une énormité parce que les gens le croieront. Il a commencé une guerre mondiale. Pour provoquer la colère des gens, il suffit d'être aussi faux-jeton que possible!

Je suis dans la politique depuis 36 ans, monsieur l'Orateur. Ma principale qualité est l'honnêteté. Les députés de l'opposition me couvrent de sarcasmes parce que je porte un chapeau vert par exemple, ou à propos d'autres vétilles qui n'ont rien à voir avec les décisions que je prends. On croirait que c'est un crime de porter un chapeau vert. L'opposition tente de dénigrer le gouvernement par toutes sortes de moyens, mais ce n'est pas honnête.

A l'heure actuelle, les producteurs paient 15 cents le boisseau. On évalue à environ 75 cents le boisseau le coût total du transport d'un boisseau de céréales aux points de départ. Cela signifie qu'ils paient uniquement 20 p. 100 des coûts réels de transport. Un grand nombre d'entre eux m'ont dit: «Ecoutez monsieur le ministre—écoutez Gene ou écoutez Whelan—nous sommes disposés à payer davantage. Occupez-vous seulement de faire circuler ces trains! Nous produirons, nous expédierons et nous vendrons davantage de céréales». Le représentant de Végréville (M. Mazankowski) qui était ministre des Transports dans le gouvernement Clark, avait coutume de dire «Gardez ces trains en marche.» C'est tout ce qu'il faut faire, monsieur l'Orateur.

Si nous produisions des céréales à la mode de 1879, monsieur l'Orateur, nous ne serions pas l'un des principaux exportateurs mondiaux. Aucun pays du monde n'exporte un pourcentage aussi élevé de sa production de céréales. Aucun pays n'est obligé de l'acheminer aussi loin. Certaines années, nous exportons plus de 70 p. 100 du blé que nous produisons. Les États-Unis exportent plus que le Canada en termes de tonnes, mais ils n'ont pas à transporter leurs produits aussi loin. En fait, je pense que les Américains exportent environ 50 p. 100 de leur production de blé.

Les défis que nous devons relever dans un pays qui s'étend sur 4,000 milles d'un océan à l'autre sont bien différents. Parce que le terrain est accidenté et que nos hivers sont particulièrement durs, les trains perdent un tiers de leur force de traction en traversant les Prairies et les montagnes Rocheuses. Cette année, nous allons acheminer la plus grande quantité de céréales que nous ayons jamais dû transporter, 26 millions de tonnes, ce qui représente 2 millions de tonnes de plus que dans les meilleures années. Et avec cela, les gens disent que nos installations sont insuffisantes. J'ai reçu des tas de lettres et pétitions d'exploitants agricoles et j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec différentes personnes. Tous, sauf les représentants du Syndicat national des cultivateurs, m'ont dit: «Maintenez le tarif du Corbeau». Ils ont refusé d'examiner notre solution. Ils ont tous dit: «Whelan, pourquoi faites-vous cela?» Ce à quoi j'ai répondu: «Je garde une partie du taux du Pas du Nid-de-Corbeau, à savoir celle qui donnera des ailes à notre réseau de transport». Je veux parler évidemment des dispositions qui assureront l'acheminement du grain. Le ministre des Transports a dit qu'il conserverait également cette partie du tarif et qu'il ne ferait pas payer aux céréaliers la totalité des frais de transport. Nous sommes engagés à faire en sorte que nos producteurs de céréales commerciales ne soient pas désavantagés par rapport à leurs homologues dans n'importe quelle autre partie du monde. Je sais que nous y parviendrons si nous disposons d'un réseau de transport amélioré.

• (1650)

Il faut se souvenir que le gouvernement offre de payer, dans les années à venir, la différence par rapport au tarif actuel. Il est donc ridicule de dire que l'augmentation qu'on imposera aux céréaliers quintuplera ou décuplera d'emblée leurs frais. Je sais que ce que je vais dire à ces gens, qui qu'ils soient, est grave, mais j'estime qu'ils ont tort et qu'ils font preuve de mauvaise foi.

Certains prétendent qu'on ne devrait pas modifier le tarif du Corbeau, parce qu'il faisait partie du pacte fédératif original et qu'il représente un engagement permanent à l'égard de l'Ouest. Le tarif ne saurait être un enjeu de la Confédération ni être considéré comme une sorte de grande charte. J'ai entendu des gens dire que c'était la grande charte de l'Ouest. Dieu nous garde d'avoir une grande charte semblable au tarif du Corbeau. Il ne s'agit pas d'une grande charte des droits inaliénables de l'Ouest. L'entente originale du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau a été ratifiée en 1897 et ne concernait que les céréales et la farine expédiées à destination de l'Ouest à partir de 289 centres d'acheminement céréaliers. Ce n'est qu'en 1925 que ce tarif a été étendu à d'autres centres d'acheminement. Qui plus est, il a fallu attendre 1927 pour que les exportations de céréales et de farine à destination de l'Ouest bénéficient des conditions de ce tarif, et ce n'est qu'à partir de 1931 que les expéditions par le port de Churchill purent en profiter. Soyons honnêtes, ce tarif n'est pas plus sacro-saint que n'importe quoi d'autre. Certains disent: «Corbleu» en parlant du tarif Pas du Nid-de-Corbeau contrairement aux membres du Syndicat national des cultivateurs qui y voient quelque chose de sacré. Je suis d'accord avec eux sur certains points, mais je ne les ai jamais approuvés sur celui-ci. Devrions-nous refuser le changement? Non, nous serions le pays le plus rétrograde du monde si nous refusions d'évoluer pour le mieux. Et je prétends que cette nouvelle formule est meilleure pour tous les secteurs d'activités, pas seulement pour l'agriculture bien que ce soit celle qui, avec son grand potentiel, en sera le principal bénéficiaire.

Il y a, par ailleurs, un mythe voulant que le tarif du Corbeau soit lié aux concessions foncières qui ont été accordées au Canadien Pacifique lors de la construction de la première ligne ferroviaire transcontinentale. Certains estiment qu'on devrait forcer le CP à se servir des bénéfices qu'il réalise en exploitant d'autres lignes pour maintenir le tarif du Corbeau à son niveau actuel, car cette société s'est vu accorder des millions d'acres de terre ainsi que 25 millions de dollars lors de la construction du chemin de fer dans l'Ouest il y a un siècle. Rien dans l'entente de 1880 n'indique que ces concessions ou ce qu'elles rapportent devraient servir à renflouer les lignes ferroviaires

déficitaires. De cela, pas un mot. La Commission royale MacPherson a examiné cette question en 1961. A cette époque qui était au pouvoir? Pas nous. Cette Commission a déclaré que la seule raison pour laquelle ces terres avaient été données aux compagnies ferroviaires c'était en contrepartie de la construction du chemin de fer dans l'Ouest. Le CP s'est vu octroyer 33 millions d'acres et on ne lui en a repris que 1 p. 100. Près de 6.8 millions d'acres ont été remis au gouvernement fédéral en remboursement du prêt, et 28 millions d'acres ont été vendus aux colons à des prix variant de 50 cents à $1 l'acre. Je voulais simplement rappeler ces faits pour mémoire.

A quoi bon perdre son temps à s'interroger sur la sagesse ou l'équité des marchés conclus entre le CPR et le gouvernement du Dominion il y a plus de 100 ans. On constate aujourd'hui que le réseau ferroviaire de l'Ouest est insuffisant pour répondre aux besoins des céréaliers et autres usagers. Le temps est venu de faire quelque chose à ce sujet.

Nous avons aussi entendu le premier ministre de la Saskatchewan et d'autres, dont le député d'Oshawa (M. Broadbent) et deux autres néo-démocrates, alléguer que toute modification au tarif vouera à la disparition des centaines de localités rurales dans l'Ouest, si on établit des taux variables, autrement dit, des taux qui seraient fondés sur le volume, l'endroit, la période et d'autres facteurs. Le gouvernement ne préconise pas de taux variables. Dans notre énoncé de principe nous avons dit que nous allions examiner les suggestions des associations agricoles de l'Ouest pourvu qu'elles soient, et je cite un passage de l'énoncé:

. . . conformes au principe selon lequel ces taux ne devraient pas aller à l'encontre des intérêts du simple producteur.

Autrement dit, les producteurs, non les chemins de fer, décideront s'ils veulent des taux variables et si oui, de quel genre. Le gouvernement s'efforcera de protéger les intérêts des particuliers.

Comme d'autres de mes collègues, je me préoccupe du déclin des collectivités rurales. Ce phénomène ne nous laisse pas indifférents. Comment d'ailleurs pourrions-nous y rester insensibles? Nous n'allons certainement pas le favoriser. De nombreux facteurs, n'ayant aucun lien avec les tarifs du Nid-de-Corbeau, favorisent la transformation du milieu rural. Je doute qu'une modification des tarifs influence la tendance actuelle. Comme l'a souligné la Commission Hall, ce sont les individus et l'esprit qui les animent qui donnent vie à une collectivité; pas les chemins de fer ni les élévateurs. La Commission n'a trouvé aucune preuve établissant que telle localité déjà sur son déclin, serait sauvée par le maintien de la voie ferrée. Quoiqu'il en soit, le gouvernement a garanti par un décret du conseil que d'ici l'an 2000—-et je pourrais être encore ministre de l'Agriculture à ce moment-là—quelque 16,000 milles de voies ferrées soit environ 83 p. 100 du réseau initial, seront maintenus. Nous avons dit également que nous comptions faire voter une loi selon laquelle ce sera le Parlement, non les chemins de fer, qui décideront de tout changement futur concernant le réseau ferroviaire et les conditions d'exploitation.

Certains soutiennent que toute modification au tarif affectera les éleveurs de l'Est, surtout ceux du Québec, qui seront ainsi grandement désavantagés. Le premier ministre de la Saskatchewan (M. Blakeney) aurait déclaré que l'aide consentie aux éleveurs de porcs et de bestiaux de l'Ouest suite à la modification du tarif, sera au détriment des éleveurs de l'Est. Il cherche à semer la désunion. Je constate que le gouvernement de la Saskatchewan admet que le tarif du Nid-de-Corbeau a introduit un déséquilibre dans l'utilisation des ressources agricoles de l'Ouest, en distinguant les céréaliers des éleveurs. C'est une des raisons pour laquelle le gouvernement fédéral cherche à modifier le tarif, mais il est certain que toute hausse des tarifs aura peu ou pas d'effet sur les éleveurs de l'Est. La raison? C'est que l'Ontario produit actuellement un excédent de quelque 400,000 tonnes de grains. Il en sera de même pour le Québec d'ici cinq ans. L'Office des provendes a enregistré un excédent de 1.5 million de dollars cette année, car les ventes ont été faibles dans le cadre du programme des grains fourragers.

Ainsi, le prix des céréales fourragères dépend directement du prix du maïs aux États-Unis. Le prix des grains canadiens est fixé sur les marchés mondiaux et on a peu de chance d'arriver à faire payer les frais de transport supplémentaires aux acheteurs étrangers. Par conséquent, le prix des grains fourragers à Thunder Bay ne changera pas à la suite d'une modification du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. De même, les hausses de tarif du transport des grains de l'Ouest destinés aux porcs et aux bovins ne modifieront pas les liens qui existent entre Omaha, Calgary, Toronto et Montréal pour la fixation du prix de base.

En modifiant le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, on fera baisser le prix relatif des céréales fourragères dans les Prairies, ce qui fera augmenter la rentabilité de l'élevage du bétail dans l'Ouest. L'idée maîtresse qui nous guide, c'est l'amélioration de la structure économique de l'Ouest en général, la création d'emplois et la transformation des produits sur place. Je constate que mon temps de parole est écoulé. Je suis tout disposé à expliquer à qui le veut, n'importe quand et n'importe où, pourquoi nous modifions le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Ce sera à mon sens une des meilleurs initiatives jamais prises tant pour l'Ouest que pour le Canada en général.

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre! Comme il est 5 heures de l'après-midi, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu des dispositions du paragraphe (11) de l'article 58 du Règlement les délibérations relatives à la motion sont terminées. La Chambre s'ajourne donc à 2 heures lundi prochain, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 1er mars 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE JOUR DE LA SAINT-DAVID

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, comme c'est aujourd'hui le 1er mars, je propose, appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling), et, espérons-le, avec le soutien des Roberts et des Evans parmi nous:

Qu'en ce jour de la Saint-David, saint patron du pays de Galles, la Chambre transmette ses plus chaleureuses salutations et ses bons vœux au prince et à la princesse de Galles et à tous les bons Gallois au Canada et à travers le monde.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES SPORTS

TÉMOIGNAGE D'APPRÉCIATION À L'ÉQUIPE CANADIENNE DE DESCENDEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le président, ces Canadiens casse-cou se sont illustrés encore une fois. Samedi dernier, quatre descendeurs canadiens se sont classés parmi les sept premiers aux championnats mondiaux Molson de descente, à Whistler, Colombie-Britannique, ce qui est vraiment un exploit remarquable. Je propose donc, appuyé par le député de Kent (M. Bossy):

Que la Chambre, par l'intermédiaire de Mme le Président, offre ses meilleurs vœux aux descendeurs canadiens qui ont concouru au mont Whistler et qu'elle adresse un témoignage spécial d'appréciation à leur entraîneur, John Ritchie.

Mme le Président: La Chambre peut exprimer ses sentiments par ses applaudissements.

Des voix: Bravo!

LES FINANCES

LA DATE LIMITE POUR L'ACHAT DES RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-RETRAITE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, la dernière semaine de février, une tempête terrible s'est abattue sur l'Île-du-Prince-Édouard, l'ouest de Terre-Neuve, les Îles de la Madeleine et le nord du Nouveau-Brunswick, empêchant bien des habitants de ces régions de profiter des derniers jours pour acheter un régime enregistré d'épargne-retraite. Je propose donc, avec l'appui du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que le ministre des Finances reporte la date limite pour l'achat d'un régime REER d'une dizaine de jours à l'intention des Canadiens de la région de l'Atlantique, victimes touchées de cette tempête.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE SALVADOR—APPEL AUX NÉGOCIATIONS ENTRE LES BELLIGÉRANTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, étant donné que le sous-comité qui a rendu visite récemment au Salvador a conclu que des élections vraiment libres et significatives dans ce pays sont absolument impossibles présentement, et étant donné que l'ambassadeur des États-Unis dans ce pays reconnaît que le nombre de violations graves des droits de la personne ne diminue absolument pas, je propose, avec l'appui du député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que le gouvernement du Canada révise son attitude vis-à-vis de la tenue d'élections au Salvador, et qu'il s'associe au gouvernement du président Portillo, du Mexique, et à celui d'autres pays de semblable orientation pour exercer des pressions internationales de façon à obliger les belligérants à s'asseoir à la table des négociations, et à retarder la tenue d'élections tant que tous les citoyens du Salvador ne seront pas assurés de pouvoir y participer en toute liberté et en toute sécurité.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

L'AGRICULTURE

SUGGESTION QUANT À L'UTILISATION DE LA CAISSE D'URGENCE DES TERRES DES PRAIRIES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame le Président, en examinant les prévisions budgétaires pour 1982-1983 déposées la semaine dernière, on constate que le ministre de l'Agriculture n'accorde guère de priorité à la recherche et au développement en agriculture et se soucie davantage d'étendre les marchés. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que le ministre de l'Agriculture présente immédiatement une mesure législative pour mettre les 9 millions de dollars cotisés ces dix dernières années à la Caisse d'urgence des terres des Prairies par les producteurs à la disposition de ces derniers pour servir à la recherche et à la mise au point de céréales et d'oléagineuses propres à être cultivées dans la région relevant de la Commission canadienne du blé, sinon qu'il s'engage à payer des intérêts aux taux actuels sur les fonds en caisse, ce qui représenterait environ $4,000 par jour, jusqu'à ce que l'on ait conclu des ententes appropriées pour la recherche.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CODE CRIMINEL

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR L'ARTICLE RELATIF AU CONTRÔLE DES ARMES À FEU ET SUR LE DÉCRET D'URGENCE DU CONSEIL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, la partie du Code criminel du Canada qui porte actuellement sur le contrôle des armes à feu est embêtante, inefficace et onéreuse à mettre en application. Elle n'empêche pas les criminels de se procurer des armes à feu, des couteaux, des hachettes ou des marteaux. Comme elle décourage l'enseignement du maniement des armes à feu aux honnêtes citoyens et comme le gouvernement a adopté un décret d'urgence autorisant la création de camps de détention pour civils, notre inquiétude au sujet de l'avenir de notre pays ne fait que croître. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de York-Nord (M. Gamble):

Que la Chambre prie instamment le gouvernement d'ordonner la tenue d'une enquête publique exhaustive sur ces deux questions.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

ON DEMANDE D'ACCROÎTRE LES PENSIONS CONSENTIES AUX HANDICAPÉS ET AUX FEMMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, j'invoque aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le gouvernement conservateur de l'Ontario s'oppose aux projets en vue d'accroître les pensions consenties aux handicapés et aux femmes dans le cadre du Régime de pensions du Canada, je propose, appuyé par le député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que la Chambre invite tous les députés progressistes-conservateurs et en particulier le député de Rosedale et la représentante de Kingston et les Îles—ces soi-disant gauchistes—à exercer des pressions sur leurs collègues de l'Ontario pour qu'ils entrent de plein pied dans le XXe siècle, même si c'est à contrecœur, et qu'ils acceptent d'appliquer ces changements nécessaires à notre régime de pensions surtout en ce qui concerne les femmes et les handicapés.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1410)

L'ADMINISTRATION

LA NOMINATION DES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): La politique d'avancement du gouvernement lui permet de rétrograder des secrétaires parlementaires qui s'abtiennent de faire état de leurs critiques, de renvoyer des fonctionnaires qui disent la vérité sur la politique du gouvernement et, dans la même semaine, de nommer secrétaires parlementaires des députés de l'arrière-ban qui écrivent des lettres publiques affirmant que le gouvernement se trompe. Je propose, appuyé par le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid):

Que la Chambre presse le gouvernement d'élucider sa politique publiquement, de sorte que nous sachions tous comment il réconcilie toutes ces initiatives irréconciliables.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA MAGISTRATURE

ON SUGGÈRE DE NOMMER UNE FEMME À LA COUR SUPRÊME—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, étant donné qu'aucune femme n'a jamais été nommée à la Cour suprême du Canada, même si bien des femmes compétentes ont fait une brillante carrière dans les cours supérieures et suprêmes provinciales, et que le gouvernement aura l'occasion de remédier à cette lacune cette semaine lorsqu'il nommera un nouveau juge de la Cour suprême je propose, appuyé par le député de Kingston et les Îles (Mlle MacDonald):

Que, en dotant le poste de juge de la Cour suprême du Canada libéré par le juge Ronald Martland qui a pris sa retraite, le gouvernement rompe avec une tradition établie depuis 115 ans en nommant une femme compétente au poste de juge de la Cour suprême du Canada.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE DÉPUTÉ D'OTTAWA-CENTRE

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, je propose, appuyé par le député de Don Valley-Ouest (M. Bosley):

Que la Chambre exprime sa sincère compassion à l'égard du député d'Ottawa-Centre qui a été récompensé d'avoir défendu pendant des mois le budget indéfendable de M. MacEachen en étant démis de ses fonctions de secrétaire parlementaire.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LA DÉCLARATION CONTENUE DANS LE LIVRE BLANC DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que la Chambre confirme à nouveau son approbation du Livre blanc du gouvernement sur la conversion au système métrique présenté par M. Pepin, alors ministre de l'Industrie et du Commerce, notamment de la déclaration selon laquelle, en raison des liens étroits qui unissent le Canada et les États-Unis dans le domaine des sciences, de la technologie, de l'industrie et du commerce, chaque pays a un intérêt particulier dans la démarche que l'autre entend suivre pour la conversion au système métrique.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES CHEMINS DE FER

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE DES TRANSPORTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, je propose, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

Que, dans l'intérêt de la sécurité du transport ferroviaire, le ministre des Transports offre sa démission.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

POSTES CANADA

LE RÔLE DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Wright (Calgary-Nord): Madame le Président, en vertu de la loi qui a fait des Postes une société de la Couronne, le vérificateur général continue d'apurer les comptes des Postes pendant deux ans, après quoi une firme privée se chargera de cette vérification. Étant donné que le vérificateur général agit dans l'intérêt public et expose au grand jour les comptes des Postes, je propose, appuyé par le député de York-Nord (M. Gamble):

Que le vérificateur général continue d'apurer les comptes de la Société canadienne des postes et que cette tâche ne soit pas confiée à une firme privée qui peut-être ne défendra pas les intérêts légitimes des contribuables canadiens.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES CHEMINS DE FER

L'ACCIDENT FERROVIAIRE PRÈS D'ORILLIA (ONT.)

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, le ministre des Transports peut-il nous mettre au fait de l'accident ferroviaire qui est survenu près d'Orillia? Peut-il dire à la Chambre si l'application des mesures de sécurité qu'a recommandées le juge Grange et qu'ont étudiées de nombreux comités ainsi que la CTC aurait pu empêcher cet accident?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, ma réponse est non. Si des règlements concernant les détecteurs de boites chaudes avaient été en vigueur, ils n'auraient rien changé dans le cas qui nous occupe. On a la situation bien en main. La cause probable n'est pas la boîte chaude; c'est une roue qui s'est brisée. Ce genre de défaillance se produit apparemment au Canada deux ou trois fois par année.

En tout, 36 wagons ont déraillé. Sur le nombre, 12 contenaient des produits dangereux, mais il s'agissait dans la plupart des cas de wagons couverts et de quantités relativement petites. Le wagon le plus dangereux était le numéro 12 qui transportait de l'acide fluorhydrique et qui a été enfoui sous l'amoncellement de wagons. Il contenait 39 tonnes de cette substance corrosive et toxique qu'est l'acide fluorhydrique. Ce sont les renseignements qu'on a jusqu'à présent. L'incendie n'est pas encore complètement éteint, mais il ne cause pas de grave inquiétude aux équipes de secours qui sont sur les lieux.

Questions orales

• (1415)

LA PLACE DANS LE TRAIN DES WAGONS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, je remercie le ministre pour cette partie de son rapport. Peut-il garantir à la Chambre que, conformément au règlement actuel, on avait fait un examen de sécurité adéquat de la roue qui s'est cassée, et cela, à l'arrêt précédent qui était, je crois, Toronto? En ce qui concerne la réponse qu'il a donnée lorsqu'il a parlé du wagon rempli d'acide fluorhydrique qui s'est trouvé enfoui sous un tas de wagons, peut-il garantir à la Chambre que, à l'avenir, suivant les conclusions d'études récemment effectuées aux États-Unis on placera les wagons contenant des produits dangereux en queue de train, non pas au milieu, même s'il y a une zone-tampon dans le milieu du train?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, comme d'habitude, les opinions sont partagées à cet égard. Je conçois qu'il existe un rapport américain recommandant que les wagons contenant des produits dangereux soient situés en queue de train. Le juge Grange estime, quant à lui, qu'ils devraient être en tête de train, et il est maintenant courant qu'on les place au milieu. Et je le dis très sérieusement, ne serait que pour montrer à quel point les opinions sont partagées là-dessus.

En partie grâce au travail effectué par la Commission Grange à la suite de l'accident de Mississauga, l'opération de secours dans ce cas précis a particulièrement bien fonctionné. Ainsi, on a communiqué avec le centre Canutech, qui est le centre de secours, et on y a obtenu des renseignements sur les produits dangereux en cause. Le Centre de secours de la Police provinciale de l'Ontario, à Toronto, s'est occupé de tout de façon très efficace. Le commissaire de la CTC était sur les lieux très tôt. L'expertise des sociétés a été disponible très tôt également. Les wagons avaient été correctement espacés, les produits dangereux avaient bien été identifiés, et le rapport a été obtenu très vite. Voilà quelques-uns des bons effets du rapport Grange.

En matière de réaction en situation d'urgence, nous avons fait d'énormes progrès. Des accidents se produisent malheureusement encore, mais, au moins, nous sommes maintenant en mesure de mieux y réagir que lors de l'incident de Mississauga.

L'INSPECTION RELATIVE À LA SÉCURITÉ

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, je voudrais poser une brève question supplémentaire. Je comprends qu'il existe une divergence d'opinions, mais ma question était double. Tout d'abord, le ministre peut-il assurer à la Chambre que la roue a été soigneusement examinée à Toronto? En deuxième lieu, quelle étude effectuera le ministère des Transports ou la Commission canadienne des transports afin de savoir exactement dans quelle position on doit placer les wagons transportant des marchandises dangereuses?

Dans son communiqué émis le 30 septembre 1981 après l'enquête, la CCT a déclaré qu'en prenant des mesures de sécurité on ne compromettrait pas la situation concurrentielle des chemins de fer, car il ne serait pas nécessaire de faire des mises de fonds supplémentaires ou de majorer excessivement les tarifs payés par le public. En somme la CCT considère que ces mesures de sécurité n'entraîneraient aucunes dépenses supplémentaires ni pour les chemins de fer, ni pour les contribuables ni pour les usagers.

Je conviens avec le ministre qu'on a beaucoup travaillé à améliorer les mesures de sécurité, mais que fera-t-il pour les faire appliquer au plus tôt? La sécurité plutôt que les considérations financières aura-t-elle la priorité, afin que certaines recommandations à cet égard qui sont à l'étude depuis près de deux ans soient enfin mises en application?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, la CCT a tenu une audience sur cette question. Les recommandations de la CCT ont révélé très nettement un changement d'orientation et d'attitude de notre société. Les considérations économiques figurent parmi celles qui revêtent une importance majeure. Néanmoins, la CCT a formulé des recommandations et doit présenter une réglementation en ce qui concerne notamment les détecteurs de coussinets échauffés, le genre d'équipement, les pare-boue, les attelages et le reste, toutes choses qui vont évidemment accroître les frais d'exploitation des chemins de fer. La CCT s'applique à maintenir l'équilibre approprié, et comme me l'ont dit tous ceux que j'ai rencontrés dans les différentes régions du Canada, nous devons assurer l'équilibre entre la sécurité et la vie économique. C'est un effort d'équilibre qui est absolument nécessaire.

• (1420)

Quant à la question de savoir si l'équipement avait été inspecté, question très importante, j'aimerais dire, si vous le permettez, madame le Président, que les représentants de la CCT auxquels je me suis adressé ce matin m'ont fait savoir qu'ils n'avaient pas lieu de croire qu'on n'avait pas effectué l'inspection voulue. Ils m'ont en outre décrit les différentes inspections dont font l'objet les wagons couverts et les wagons-citernes. Ils dovient être inspectés pendant et après leur fabrication, ainsi qu'à dates fixes au cours de leur utilisation.

M. Nowlan: Mais l'ont-ils vraiment été?

M. Pepin: Oui, ils l'ont été, et les représentants de la CCT m'ont répondu qu'ils n'avaient pas lieu de croire le contraire. Le fabricant examine les wagons-citernes chaque fois qu'on les remplit, et l'expéditeur les examine à son tour avant et après le chargement. Les sociétés ferroviaires elles-mêmes inspectent les mécanismes chaque fois qu'au cours d'un voyage ils franchissent une gare de triage. Ils sont inspectés rapidement chaque fois que deux trains se rencontrent. Lorsque le destinataire les reçoit et prend livraison de leur contenu, il les inspecte également. On m'a dit qu'il s'agissait d'un accident, dans ce cas.

* * *

LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

LE TERMINUS DE L'ÎLE RIDLEY, C.-B.—LE MARCHÉ CONCLU AVEC UNE SOCIÉTÉ JAPONAISE

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, je voudrais poser quelques questions au ministre des Transports. Il a passé une bonne partie de la semaine dernière en Colombie-Britannique.

Comme il le sait, le deuxième élévateur d'empilage construit par Stephens-Adamson pour Westshore Terminals commencera à fonctionner cette semaine. Ma question a cependant trait au terminus de l'île Ridley. Le ministre était-il à Prince-Rupert la semaine dernière? Peut-il maintenant nous offrir de meilleures solutions au problème des emplois canadiens exportés au Japon? Peut-il maintenant nous expliquer de façon plus satisfaisante pourquoi on nous a caché les raisons de l'exportation de ces emplois canadiens au Japon?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Non, madame le Président, je n'ai rien d'autre à ajouter à ce sujet.

J'ai bien rencontré M. Ross de Swan-Wooster et je me suis entretenu de nouveau avec M. Franche du Conseil des ports nationaux. Ils vont rédiger pour moi une lettre de quatre pages, de trois pages ou de deux pages . . .

M. Epp: Pourquoi pas une lettre d'aucune page?

M. Pepin: . . . dans laquelle ils expliqueront encore une fois le motif de la décision relative à l'achat d'un élévateur d'empilage.

Je souligne qu'il faut prendre de toute urgence les décisions qui s'imposent relativement à la construction d'un terminus d'exportation de charbon à Prince-Rupert. Je répète que divers ministères du gouvernement ont participé à la prise des décisions à cet égard, et j'insiste encore une fois sur le fait que le ministre ne pouvait pas, avec raison, selon moi, imposer son propre choix à cet égard, puisqu'il est entouré d'experts chargés de le conseiller.

LE CONTRAT POUR LE QUAI FLOTTANT DE BURRARD—LA PARTICIPATION CANADIENNE

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, j'espère que le ministre nous communiquera cette lettre plus facilement que les notes de service et autres documents que nous n'avons toujours pas eus. Néanmoins, à propos du même contrat, le ministre nous avait dit la semaine dernière que la maison japonaise Mitsubishi avait promis d'utiliser environ 53 p. 100 de matériel canadien. Le ministre n'ignore pas que Mitsubishi avait également obtenu en 1980 un contrat d'une valeur de 26 millions de dollars pour le quai flottant de Burrard. Elle avait alors promis des retombées de 17 millions de dollars pour l'économie canadienne. Nous n'avons pas vu venir le moindre sou.

Qu'est-ce qui fait croire au ministre que les choses se passeront différemment cette fois-ci et que les Japonais tiendront davantage leur promesse qu'ils ne l'ont fait la dernière fois? Vu que le fournisseur canadien aurait utilisé 96 p. 100 de matériel canadien au lieu de 53 p. 100, le ministre peut-il nous fournir à nouveau les chiffres justifiant l'exportation d'emplois canadiens?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je ne suis pas en mesure de juger l'autre cas mentionné par le député. Quant aux 53 p. 100 de contenu canadien promis, je suis sûr que nous les obtiendrons pour la bonne raison que j'y veillerai.

Des voix: Oh, oh!

• (1425)

M. Pepin: La lettre dont j'ai parlé sera certainement déposée à la Chambre d'ici un jour ou deux si le député le demande.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'HONORABLE JOHNATHAN MATZFELDT, PREMIER MINISTRE DU GROENLAND

Mme le Président: Je désire signaler à la Chambre la présence à notre tribune de M. Johnathan Motzfeldt, qui est premier ministre du Groenland et en même temps, à ce qu'on me dit, président de l'Assemblée, ce qui me paraît assez formidable pour quelqu'un qui a des ambitions politiques normales.

Des voix: Bravo!

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE NOMBRE D'EMPLOYÉS VOULUS POUR EFFECTUER LES INSPECTIONS DE SÉCURITÉ

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, vous ne vous étonnerez pas que j'ai quelques questions à poser au ministre des Transports. Puis-je lui rappeler ce faisant, s'il en était besoin, que depuis le début des années 50, les représentants des cheminots . . .

Mme le Président: A l'ordre. Tout allait très bien. Les premières questions étaient extrêmement brèves. Inutile au député de rappeler trop de choses au ministre, qu'il lui pose simplement une question.

Des voix: Bravo!

M. Benjamin: Madame le Président, votre observation tombe à pic et j'aurais été encore plus heureux si vous l'aviez adressée à certains interrogateurs qui m'ont précédé aujourd'hui.

Étant donné que les représentants des cheminots et des députés—je me souviens même de l'ex-député de . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député doit poser sa question immédiatement.

M. Benjamin: Madame le Président, comme il m'arrive rarement d'avoir cette possibilité, je demanderais encore une minute de patience à la présidence.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre. Le député n'est pas tenu de se lancer dans une longue entrée en matière. Il a l'autorisation de poser une question, et je dois préciser qu'il a déjà utilisé une partie de son temps et que, s'il est bref, il pourra poser ses trois questions. Autrement, il n'y en aura que deux.

M. Benjamin: Madame le Président, vous avez probablement raison.

Des voix: Bravo!

M. Benjamin: Alors puis-je demander au ministre, comme 30,000 emplois environ ont été supprimés et que la question a été soulevée si souvent au Parlement, notamment par des députés . . .

M. Epp: Et par qui d'autre?

M. Benjamin: . . . et que, jusqu'à ces dernières années, cela était considéré comme une manifestation d'égoïsme mesquin de la part des cheminots et que, depuis la suppression de ces emplois, il n'y a pas suffisamment d'inspections et d'entretien du matériel roulant avant qu'il n'arrive sur les voies, est-ce que le ministre, en vertu des pouvoirs qui lui sont déjà conférés par la loi sur les chemins de fer va leur demander de rétablir le nombre d'emplois voulus pour garantir l'inspection et l'entretien du matériel roulant, étant donné que l'œil est plus rapide que l'ordinateur pour détecter des anomalies?

M. Epp: Oui ou non.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, oui.

Des voix: Bravo!

M. Pepin: Sérieusement, madame le Président, j'ai déclaré il y a un instant que l'inspection des wagons de chemin de fer, en particulier des wagons-citernes, est assurée par plusieurs personnes, par exemple l'expéditeur, celui qui reçoit le wagon, les réseaux eux-mêmes et la CCT. De ce côté également, le nombre des inspecteurs a été augmenté. Mon honorable ami semble penser que les chemins de fer ne prennent pas leur travail assez au sérieux. Je vais donc leur transmettre les observations de mon honorable ami et leur répéter—parce que je suis persuadé de la validité du message de mon honorable ami—qu'ils ont, avec d'autres, la lourde responsabilité d'assurer la sécurité des transports ferroviaires.

• (1430)

ON DEMANDE LA CRÉATION D'UN FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES DE CATASTROPHES

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, c'est arrivé non seulement à Orillia, mais aussi à Coquitlam et dans une autre localité de la Colombie-Britannique hier. Le ministre dira sûrement qu'on ne peut empêcher tous les accidents. Cependant, pour améliorer la réglementation actuelle et future sur la sécurité et le transport, le ministre voudrait-il envisager de créer un fonds d'indemnisation des victimes de catastrophes en haussant légèrement soit les tarifs de fret, soit les taxes, de sorte que toutes les personnes qui doivent être évacuées immédiatement après ces incidents ou qui subissent des dommages puissent être indemnisées?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je crois savoir que les sociétés ferroviaires sont assurées.

C'est une question qui revient assez régulièrement. Je tiens à souligner que la sécurité aérienne, maritime et ferroviaire me préoccupe énormément. Mon honorable ami admettra que j'ai tout de même présenté le bill sur le transport des produits dangereux. Depuis lors, et je sais que cela prend du temps, nous avons réussi progressivement à convaincre les gouvernements provinciaux d'adopter des mesures semblables aux nôtres quant aux accords administratifs avec les provinces relativement à la nomination d'inspecteurs, etc.

Cet après-midi, je vais présenter un rapport d'étape sur la suite donnée aux 15 recommandations du rapport Grange. J'y ai indiqué les progrès accomplis au regard de chacune des recommandations des juges. J'attache une très grande importance à la sécurité et surtout à la sécurité ferroviaire. Bien entendu, les sociétés ferroviaires devront y aller de leur écot, car cela leur occasionnera des débours supplémentaires. Nous faisons de notre mieux. Il faut du temps pour atteindre notre but, car, dans ce domaine comme dans tous les autres, il y a de nombreux intérêts avec lesquels il faut composer.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES DÉCLARATIONS FAITES EN PUBLIC PAR DES FONCTIONNAIRES

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Elle porte sur la répression exercée contre 300,000 fonctionnaires canadiens qui, au dire du premier ministre, ne sont libres de parler que de philosophie. Dans une lettre qu'il m'a adressée le 22 février concernant Neil Fraser, le ministre déclarait que bien qu'il n'existe aucune règle officielle régissant les déclarations faites en public par des fonctionnaires, la tradition veut que l'une des conditions d'emploi à la Fonction publique soit que les fonctionnaires ne critiquent pas ouvertement la politique ou les programmes du gouvernement.

Je voudrais demander au ministre si cette condition a été négociée avec les syndicats de la Fonction publique, et quand? En fait-on part aux personnes qui entrent à la Fonction publique? Le ministre peut-il nous remettre le texte écrit de la condition en question?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, tout a été dit à ce sujet, il me semble, dans les échanges de vues qui ont eu lieu la semaine dernière à la Chambre comme à l'extérieur.

M. Clark: Attendez un instant.

M. Johnston: Je pense que le député de Kingston et les Îles n'a pas assisté à ces discussions. Le premier ministre n'a jamais dit que les fonctionnaires ne pouvaient parler que de philosophie. Il s'adressait, je crois . . .

Mlle MacDonald: C'était bien la réponse.

M. Johnston: . . . au très honorable chef de l'opposition, lequel a relevé ce sujet parmi tous ceux proposés par le premier ministre.

Mlle MacDonald: C'était le seul.

M. Johnston: Je voudrais également signaler qu'il existe des règles de conduite. J'en ai parlé la semaine dernière. Elles varient selon les ministères, parce que le Conseil du Trésor a délégué aux sous-ministres responsables au sein de chaque ministère la tâche de déterminer la conduite des fonctionnaires qui relèvent d'eux. Ces ministères, dans certains cas, appliquent même des codes de conduite. En fait, j'ai sous la main aujourd'hui un code de conduite assez détaillé du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, en vigueur depuis des années. En fait, je crois savoir qu'il était en vigueur durant la brève période où l'opposition a formé le gouvernement, en 1979 et au début de 1980.

M. Baker (Nepean-Carleton): Nous n'avons jamais eu ce genre de problèmes, pour autant que je m'en souvienne.

LES POSITIONS ADOPTÉES PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): J'ai moi aussi des exemplaires des codes de conduite dont parle le ministre. Toutefois, je constate qu'il n'a répondu à aucune des questions que j'ai posées pour savoir si ces codes sont le fruit de négociations avec le syndicat de la Fonction publique ou s'ils sont seulement adoptés au moment où le ministre juge commode de le faire. Ainsi, au mois de novembre dernier, des milliers de Canadiens, et parmi eux de nombreux fonctionnaires, ont défilé sur la colline du Parlement pour protester contre la politique d'argent cher du gouvernement, contre le chômage et contre les frais hypothécaires. Les manifestants portaient des banderolles et des écriteaux et scandaient des slogans. Mais ils n'ont été ni suspendus ni congédiés. On leur a permis d'exercer leur liberté d'expression.

Quelle est la différence dans ce cas puisque M. Fraser a fait strictement la même chose? Le gouvernement est-il assez grand et assez audacieux pour s'en prendre à une seule personne, ne peut-il se montrer sans merci et audacieux que face à une seule personne alors qu'il n'a pris aucune mesure l'automne dernier? Quelle différence y a-t-il avec le cas de M. Fraser?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, la question de la conduite d'un employé est affaire de jugement!

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: C'est vraiment une affaire de jugement. Peut-être le député ne le sait-elle pas, mais, dans toute situation, c'est une affaire de jugement entre employeurs et employés. De manière générale, on estime que les fonctionnaires dans tel ou tel ministère ne sont pas là pour exacerber les questions controversées à un moment donné. Toutefois, de façon générale, il n'est pas possible de présenter la question de façon aussi simpliste. Ainsi, ces codes de conduite précisent qu'il est tout à fait licite de parler des questions relevant des négociations collectives. Je tiens donc à faire remarquer au député de Kingston et les Îles qu'elle est en train d'exacerber cette situation et de lui retirer toute perspective.

Mlle MacDonald: Ne vous en faites pas, le pays se rend bien compte de ce qui se passe.

M. Johnston: M. Fraser peut recourir aux procédures d'appel qui sont à sa disposition et je crois savoir que c'est ce qu'il fait.

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LES COMMENTAIRES DE L'AMBASSADEUR DES ÉTATS-UNIS

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, Neil Fraser, fonctionnaire en chômage, a affirmé que les Canadiens devraient continuer à exercer leur liberté de choix et que l'imposition obligatoire du système métrique portait atteinte à cette liberté. Il a été congédié pour avoir proclamé cette vérité. Les journaux rapportaient vendredi dernier que, de l'avis de l'ambassadeur des États-Unis au Canada, l'imposition obligatoire du système métrique est une absurdité, qu'il faudait bien des années avant que les États-Unis ne l'adoptent, si jamais ils le font, et que cela pourrait nuire au commerce entre nos deux pays.

Je voudrais donc que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures me dise s'il a l'intention de recommander la réintégration de Neil Fraser pour avoir dit la vérité, ou de prier Washington de rappeler son ambassadeur pour avoir osé dire la vérité aux Canadiens au sujet du système métrique, comme l'a fait Neil Fraser. Ce dernier a perdu son emploi.

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je crois que l'ambassadeur américain parlait en son nom personnel quand il a tenu les propos auxquels le député fait allusion. Nous n'avons certes reçu aucun avis semblable de Washington.

M. Clark: Et Fraser?

M. Domm: Madame le Président, je dirai au ministre que M. Neil Fraser a fait ses observations dans l'intimité d'une réunion publique et non pas dans l'exercice de ses fonctions comme membre du personnel du ministère du Revenu.

Des voix: Oh, oh!

M. Domm: Maintenant, les fonctionnaires sauront où ils peuvent parler.

LE DÉCRET DU CONSEIL RENDANT LES MESURES IMPÉRIALES ILLÉGALES

M. Bill Domm (Peterborough): J'aimerais poser une question au ministre chargé de la Commission du système métrique. D'après le Livre blanc sur l'imposition du système métrique, à cause des liens étroits entre le Canada et les États-Unis dans les domaines de la science, de la technologie, de l'industrie et du commerce, chacun des deux pays doit s'intéresser tout particulièrement à l'évolution de l'autre vers la conversion au système métrique. Ces mots sont de l'ancien ministre de l'Industrie et du Commerce aujourd'hui assis à côté du ministre actuel. Je demande au ministre pourquoi le gouvernement a eu recours à un décret du conseil pour rendre les mesures impériales illégales sans permettre la tenue d'une discussion parlementaire en bonne et due forme à la Chambre. Pourquoi le ministre a-t-il procédé ainsi? Pourquoi n'a-t-il pas mis en œuvre le Livre blanc dont M. Fraser a dit qu'en fait il introduisait l'application du système métrique au Canada, ce pourquoi il a été congédié?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, l'honorable député devrait se documenter un peu plus avant de faire des affirmations sans fondement comme il vient de le faire. Laisser croire que le Parlement canadien ne s'est pas prononcé sur cette question est totalement faux. Non seulement avons nous eu ici, à la Chambre, un débat où tous les partis politiques à l'époque ont appuyé la mesure, mais il y a eu également un projet de loi amendant la loi sur les poids et mesures qui permettait au gouvernement canadien de procéder à l'instauration du système métrique. Je rappellerai à l'honorable député que ce projet de loi à l'époque a été voté par des députés progressistes conservateurs.

* * *

• (1440)

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'INCIDENCE DES MODIFICATIONS PRÉVUES AU TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, puisque le ministre des Finances est absent, je m'adresserai au ministre des Transports. Je voudrais lui poser une question à propos de l'incidence économique des modifications que le gouvernement projette d'apporter au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Le ministre sait que nous sommes désavantagés en raison de notre situation géographique, à cause de l'éloignement des ports maritimes, et que nos concurrents, les Américains, les Européens et les autres, subventionnent les producteurs de céréales. Il sait par ailleurs que l'exportation de céréales a rapporté 5 milliards de dollars l'année dernière au Canada.

Le gouvernement a-t-il entrepris des études sur l'incidence des modifications qui seront apportées au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau sur les échanges commerciaux, sur la balance des paiements et sur la valeur du dollar canadien. Le ministre peut-il promettre de révéler publiquement les résultats de ces études pour nous permettre de savoir de quoi il retourne au juste?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le postulat du député est faux, cela saute aux yeux, et mon collègue sait que le gouvernement du Canada continuera à subventionner le transport des céréales. S'il lit notre déclaration, il devra en conclure que nous subventionnerons davantage le transport des grains. Nous y injecterons 800 millions de dollars par an pour des ventes de 5 milliards de dollars—le chiffre du député—ce qui n'est pas mal. Le postulat du député étant faux, le reste de la question n'est pas pertinent.

LES ÉTUDES ENTREPRISES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, je voudrais simplement que le ministre réponde à la question. Quelles études le gouvernement fédéral a-t-il entreprises sur les effets qu'auront les changements proposés sur notre balance commerciale et sur la valeur du dollar? Je pose la question parce que la seule étude que je connaisse vient d'être rédigée il y a à peine quelques semaines par David Harvey, expert-conseil, à la demande du ministre de l'Agriculture. On y apprend que la modification du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau nous priverait néanmoins de 1,9 million de tonnes de céréales, soit 9 p. 100 de notre production. Je veux donc simplement savoir quelles sont les études entreprises et si le gouvernement se propose de les publier.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, on doit bien s'être rendu compte que, dans la situation actuelle, les agriculteurs sont obligés de financer l'acquisition des wagons-trémies par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé. Ils doivent aussi payer l'entreposage des céréales, ce qu'ils pourraient éviter de faire. La Commission est d'avis que les agriculteurs perdront des ventes sur le marché mondial dans quelques années, à cause des lacunes du réseau de transport. Aussi me semble-t-il, du point de vue de l'agriculteur et du point de vue de l'ouest du Canada en général, que l'aménagement d'un réseau de transport adéquat pourrait susciter une énorme croissance de nos exportations. Si mon honorable ami ne veut pas le croire, qu'il aille sur la côte ouest constater l'ampleur des installations portuaires construites dans le but de recevoir et d'acheminer les produits des provinces de l'Ouest à destination de tous les pays étrangers.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, comment le gouvernement peut-il apporter des changements majeurs sans en avoir évalué les répercussions sur la balance des paiements et sur la valeur du dollar canadien? Le ministre avoue-t-il à la Chambre que le gouvernement n'en en a pas étudié les effets sur notre économie?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je vais vérifier pour voir si une analyse approfondie en a été faite, mais même un enfant comprendrait qu'avec un système de transport ferroviaire convenable dans l'Ouest, toutes ces marchandises, dont la production va doubler et tripler au cours des dix prochaines années—je songe notamment au grain, au charbon, à la potasse, aux produits pétrochimiques—vont être exportées et la balance de l'export-import du Canada en sera améliorée.

* * *

POSTES CANADA

L'ENTENTE RELATIVE À L'EMBAUCHE DE FACTEURS À TEMPS PARTIEL PENDANT L'ÉTÉ

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Société canadienne des postes. Le ministre est sûrement au courant de la plus récente politique de la Société régissant l'embauche de travailleurs à temps partiel pour remplacer les facteurs l'été prochain. Il sait probablement aussi que, d'après la Société, elle a conclu cette entente avec les facteurs pour lui permettre d'embaucher des travailleurs à temps partiel, pratique interdite jusqu'ici. Étant donné que cet arrangement ou entente ne figure pas dans le contrat de l'Union des facteurs du Canada, madame le Président, et que cela pourrait créer un précédent regrettable, le ministre dirait-il à la Chambre s'il est au courant d'autres ententes verbales conclues par la Société? Dans l'affirmative, de quelle nature sont-elles et, dans la négative, estime-t-il qu'on doit respecter cette entente verbale?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, il me fera plaisir d'en parler avec le président de la Société canadienne des postes, et d'obtenir la réponse pour l'honorable député.

[*Traduction*]

LES MESURES PRISES POUR EMPÊCHER LA DISCRIMINATION

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Madame le Président, j'aurais pensé que le ministre était au courant à l'heure qu'il est. Peut-être pourrait-il aussi signaler au président que, selon la Société, on donnerait ainsi la préférence aux membres des familles des facteurs en quête d'emplois d'été. En réalité, la directive ne parle pas de «préférence», mais elle dit bien qu'ils «seront choisis parmi les familles». Cela ne laisse aucune latitude aux maîtres de poste pour l'embauche. Comme question supplémentaire, j'aimerais savoir si le ministre est au courant de toutes mesures prises pour empêcher pareille discrimination. Sinon, a-t-il l'intention d'en prendre?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je dirai qu'il s'agit de négociations qui ont eu lieu entre le syndicat de la nouvelle Société canadienne des postes et les nouveaux dirigeants de cette société. L'honorable député n'est peut-être pas encore totalement conscient que les choses ont changé, il ne s'agit plus d'un ministère mais d'une société de la Couronne. Il me fera plaisir de transmettre les instances du député au président de la société.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LE PROJET PILOTE EN VUE DE TRANSPORTER LE GAZ NATUREL DE L'ARCTIQUE—LA CONDAMNATION PAR LE GROENLAND

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Environnement qui a eu des conversations plus tôt aujourd'hui avec le premier ministre Motzfeldt du Groenland. Une des questions que le premier ministre du Groenland a débattue avec le ministre a été son inquiétude au sujet du projet pilote que nous entrevoyons de réaliser dans l'Arctique en vue de transporter du gaz naturel liquéfié vers le Sud à bord de navires-citernes qui emprunteraient le passage du Nord-Ouest et longeraient ensuite la côte de l'Atlantique. En octobre dernier, le Parlement groenlandais condamnait ce projet à l'unanimité. Je voudrais demander au ministre de l'Environnement s'il pourrait dire à la Chambre quelles mesures sont prises pour tenir entièrement compte de ces préoccupations fort légitimes du Groenland qui sont, soit dit en passant, partagées par de nombreux Canadiens.

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Madame le Président, oui, je me suis entretenu plus tôt aujourd'hui avec les représentants du gouvernement groenlandais. Il est vrai, comme le député l'a signalé, qu'ils ont soulevé la question du projet pilote dans l'Arctique. Je puis dire avec plaisir que les représentants groenlandais et moi-même avons convenu qu'il serait opportun de reprendre les discussions tenues dans le passé. Sauf erreur, la dernière réunion avait eu lieu en août 1980. Les deux parties avaient convenu que ces discussions, interrompues pour une raison ou pour une autre, devraient être reprises.

* * *

LES FINANCES

LA MODIFICATION PRÉVUE DE L'APPLICATION DE LA TAXE DE VENTE—LE REMBOURSEMENT ÉVENTUEL DE LA PART EXCÉDENTAIRE

M. John Gamble (York-Nord): Madame le Président, en l'absence du ministre des Finances, ma question s'adresse au ministre d'État (Finances). J'attire son attention sur une observation que le ministre des Finances a faite en réponse à une question qui lui a été posée à la Chambre le 12 février dernier, au sujet de la modification qui doit être apportée à la taxe de vente fédérale. Le ministre des Finances a alors dit:

> Ce changement ne rapporte pas de recettes supplémentaires au gouvernement. Cela ne procure au trésor aucun revenu supplémentaire.

Je me demande si le ministre voudrait garantir à la Chambre que, dans le cas où le Trésor toucherait un revenu excédant son revenu actuel, la part excédentaire de la taxe serait remboursée.

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, je suis heureux que le député pose cette question et j'ai hâte également, comme il a sûrement hâte ainsi que d'autres députés de la Chambre, que nous ayons l'occasion de discuter en comité de ce changement fondamental qui consistera à porter l'application de la taxe de vente fédérale du niveau du manufacturier à celui du grossiste. J'aimerais également confirmer aux députés la réponse que donnait le ministre des Finances, à savoir que cette opération n'a pas pour objet de générer de nouveaux revenus pour le gouvernement mais de clarifier l'ensemble de la situation et de faire disparaître un grand nombre d'inéquités qui existent actuellement dans le système, et à avoir un système de taxation au niveau de la taxe de vente plus équitable pour tous les Canadiens. Cela n'a donc pas pour but de générer des revenus, et si le pourcentage de la taxe s'applique sur un montant plus élevé, comme on le verra en comité, le pourcentage applicable de la taxe sera baissé de telle sorte que cela n'aura pas pour objet de générer de nouveaux revenus.

• (1450)

[*Traduction*]

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. John Gamble (York-Nord): Madame le Président, ce que le ministre a dit, c'est que cela ne procurerait au Trésor aucun revenu supplémentaire. Je demande très simplement au ministre si, dans le cas où le changement de taux ou de tarif procurerait au Trésor un revenu supplémentaire, le gouvernement rembourserait cet excédent? C'est une question très simple.

Questions orales

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): La réponse est aussi simple que la simplicité de la question, c'est-à-dire que, comme l'hypothèse ne tient pas, il n'est pas besoin d'une réponse.

* * *

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LE DROIT DES FONCTIONNAIRES DE COMMENTER LA POLITIQUE DE L'ÉTAT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je ne me prononcerai pas sur ce coup de boutoir que le ministre d'État (Finances) vient de porter à la démocratie parlementaire. Permettez-moi de poser une question supplémentaire au président du Conseil du Trésor. Il aura sans doute relevé la réponse du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, lequel établit une distinction intéressante en déclarant que l'ambassadeur américain, et je cite ses paroles, «parlait en son nom personnel». Le gouvernement accepte-t-il que les fonctionnaires canadiens parlent en leur nom personnel de la politique de l'État?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, la question est de savoir quelle doit être l'attitude des fonctionnaires. Comme je l'ai fait remarquer tout à l'heure, j'estime que dans chaque cas il faut faire preuve de jugement. Il y a bien sûr une différence entre un fonctionnaire de tel ou tel ministère qui fait des remarques générales sur la politique de l'État et un haut fonctionnaire qui, pour défendre son point de vue sur une question controversée, participe à des manifestations, à des émissions radiophoniques et ainsi de suite. Il y a des questions de conduite sur lesquelles c'est au sous-ministre qu'il appartient de porter un jugement. En dernier ressort, si le sous-ministre comme n'importe quel employeur du secteur privé se trompe et estime à tort qu'un employé n'a pas agi comme ses fonctions l'exigeaient, c'est à l'employeur, en l'occurrence la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, et finalement aux cours, si nécessaire, qu'il appartiendra de déterminer si le sous-ministre a agi de manière incongrue ou non.

LES PROPOS TENUS PAR LE FONCTIONNAIRE CONGÉDIÉ DE KINGSTON

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le ministre ne peut se décharger de cette responsabilité sur les sous-ministres. C'est au gouvernement à définir une politique et à préciser les principes sur lesquels elle se fonde. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures accorde aux fonctionnaires étrangers en poste au Canada le droit de parler en leur nom personnel. Et pourtant, le gouvernement fédéral interdit à ses fonctionnaires d'exprimer leur opinion dans leur propre pays. Tout le problème est là. La règle qui s'applique aux diplomates américains n'est pas la même que celle qui s'applique aux fonctionnaires canadiens. C'est une attitude inacceptable à nos yeux.

J'en viens au fait. Le ministre sait fort bien qu'au sujet de la conversion au système métrique, le Parlement s'est contenté d'adopter une mesure qui autorisait la conversion sur une base volontaire. Après quoi, on a adopté un décret du conseil qui allait à l'encontre de la volonté exprimée par le Parlement et qui rendait la conversion obligatoire. M. Fraser s'est contenté d'exprimer son opinion sur le principe même que le Parlement avait débattu. Est-ce qu'un fonctionnaire fédéral doit perdre son emploi sous prétexte qu'il parle d'une question dont a parlé le Parlement?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je n'ai nullement l'intention de porter un jugement personnel sur l'affaire Fraser. Le chef de l'opposition défend son point de vue avec éloquence. Je suppose que la Commission des relations de travail dans la Fonction publique entendra des dépositions de ce genre. La Commission a d'ailleurs été établie pour protéger les intérêts des employés comme des employeurs, et c'est elle qui tranchera en dernier ressort. Je ne vois pas l'intérêt de nous étendre sur cette affaire. C'est uniquement une question d'interprétation des faits. Il n'y a pas de principes fondamentaux en cause. Le chef de l'opposition aimerait que les fonctionnaires adoptent une certaine attitude. Tout le problème est de savoir si cette attitude est opportune.

LES RAISONS DU CONGÉDIEMENT D'UN FONCTIONNAIRE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le premier ministre répète ce que le pays sait déjà, c'est-à-dire que le gouvernement est dénué de tout principe.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Ma question s'adresse au ministre du Revenu national qui connaît les points de vue respectifs de M. Fraser et du Parlement. Il sait que le ministère du Revenu national est dépourvu de directions précises à ce sujet, ou encore que celles-ci ne sont qu'à l'état embryonnaire. Le ministre peut-il donc nous dire pourquoi il a congédié M. Fraser?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Madame le Président, dès la première fois que M. Fraser s'est comporté de la sorte devant la presse et le public, on lui a rappelé qu'il existait des mécanismes lui permettant d'exprimer son point de vue personnel. Par exemple, il aurait pu s'adresser à son député. Mais M. Fraser a préféré soulever la question lors d'un débat public, devant les médias d'information, et de critiquer ouvertement les programmes gouvernementaux.

Je fais également remarquer qu'il n'est pas juste de substituer le Parlement à la procédure légitime de règlement des griefs qu'on applique d'ailleurs à l'heure actuelle. J'estime que le Parlement n'a pas à se prononcer sur une question qui relève de la compétence d'un autre organisme.

M. Clark: C'est la loi martiale!

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE SON EXCELLENCE M. GEORGES RAWIRI, PREMIER VICE-PREMIER MINISTRE DU GABON

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler la distinguée présence dans nos tribunes de Son Excellence M. Georges Rawiri, premier vice-premier ministre du Gabon.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES PRÉSENTÉES PAR LES HAIDA, LES NUUCHAHNULTH ET LES HEILTSUK

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les-Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. A l'automne de 1980, trois tribus indiennes de la côte du Pacifique, les Haida, les Nuuchahnulth et les Heiltsuk, ont présenté des revendications territoriales. Un an et demi s'est écoulé, et pourtant, ces Indiens ignorent encore si leurs réclamations feront l'objet de négociations. L'automne dernier, les fonctionnaires du ministère leur ont dit qu'ils seraient informés de la décision aussitôt que le ministère de la Justice se serait prononcé. Le ministre peut-il dire à la Chambre si ces revendications ont été acceptées, et peut-il garantir aux intéressés qu'il n'y aura pas de forages sous-marins tant que cette question ne sera pas réglée?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, comme le député le sait peut-être, depuis un an et demi, nous avons accepté de négocier un plus grand nombre de revendications territoriales que dans toute l'histoire du Canada. En ce qui concerne les cas que signale le député, ceux-ci soulèvent effectivement des problèmes complexes. Je me renseignerai auprès du ministère de la Justice à ce sujet. Je suis parfaitement au courant des préoccupations des Indiens en cause et je vais tâcher de renseigner le député aussitôt que je le pourrai. Mais la décision n'est pas encore arrêtée.

LES REVENDICATIONS DES DENA KASKA DANS LE NORD DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Cela fait un an et demi qu'ils attendent une réponse. Ils y ont largement droit. Il y a deux semaines le conseil tribal Dena Kaska a soumis une revendication territoriale concernant le nord de la Colombie-Britannique. Cette nation est menacée par deux mégaprojets: le pipe-line acheminant le gaz naturel de l'Alaska et le projet de centrale hydro-électrique Liard. Le ministre pourrait-il nous promettre que les Dena Kaska ne vont pas devoir attendre un an et demi à nouveau pour qu'on règle leurs revendications? Pourrait-il nous promettre également que ni l'un ni l'autre des méga-projets ne seront mis en œuvre tant que la revendication territoriale de cette nation n'aura pas été réglée.

• (1500)

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, il n'est pas en mon pouvoir—je ne sais même pas si le gouvernement fédéral peut le faire d'ailleurs—de déclarer que rien ne doit s'opposer à la réalisation des mégaprojets. Le gouvernement de Colombie-Britannique ne manquerait certainement pas d'affirmer son droit de regard dans cette affaire.

J'ai reçu les représentants des Kaska et il est certain que la réalisation des deux mégaprojets dont vient de parler le député va avoir d'importantes répercussions sur le mode de vie traditionnel des membres de cette nation. Je leur ai promis de faire part au ministère de la Justice de l'urgence de cette affaire et que j'apprécierais d'être tenu au courant.

L'autre point important concerne les fonds mis à la disposition de la nation Kaska pour déterminer les répercussions des mégaprojets. Le gouvernement leur a accordé des subventions pour cela. Je pense que nous pourrons leur fournir d'autres fonds l'année prochaine. Les porte-parole des Kaska m'ont déclaré que si les mégaprojets étaient mis en œuvre, ils auraient besoin de programmes de formation pour pouvoir profiter des possibilités d'emploi. Ces fonds viendraient s'ajouter aux subventions prévues pour étudier les répercussions des mégaprojets. Je leur ai dit que le gouvernement étudierait cette requête avec bienveillance.

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. DOMM—LES PRÉTENDUS PROPOS MÉPRISANTS TENUS PAR UN FONCTIONNAIRE—DÉCISION DE Mme LE PRÉSIDENT

Mme le Président: Le mercredi 24 février, le député de Peterborough (M. Domm) a soulevé la question de privilège à cause des propos tenus par deux employés de la Commission du système métrique. La première difficulté, c'est que cette question de privilège n'a pas été soulevée le plus tôt possible. Après mûre réflexion, je suis toutefois disposée à l'étudier.

Le député accuse deux personnes travaillant à la Commission du système métrique d'avoir tenu des propos qu'il juge inadmissibles.

Il n'appartient pas à la présidence de décider si l'usage de tels propos à l'endroit d'un député par des fonctionnaires justifie leur renvoi. La seule question que je me pose, c'est s'il convient de faire passer cette affaire avant les autres travaux de la Chambre pour pouvoir l'étudier immédiatement.

Comme le député l'a reconnu dans son exposé, pour qu'il y ait atteinte aux privilèges, il faut, d'après Erskine May, que les propos tenus à l'endroit de députés «portent sur la conduite du député à ce titre.» Voici ce qu'on trouve à la page 136 de la 19e édition de May:

De façon générale, on peut affirmer que tout acte, ou toute omission, qui gêne ou contrarie l'une ou l'autre des deux Chambres du Parlement dans l'exercice de ses fonctions, ou qui gêne ou contrarie tout membre ou fonctionnaire de ces Chambres dans l'exercice de ses fonctions ou qui tend, directement ou indirectement, à produire ces résultats peut être considéré comme constituant une violation de privilège, même s'il n'existe aucun précédent.

Le privilège parlementaire est fondé sur la nécessité de protéger les députés contre toute tentative de les gêner, de les intimider ou de les contrarier dans l'exercice de leurs fonctions. Il ne vise pas à les protéger contre les critiques, fussent-elles violentes, même si les propos employés peuvent être jugés excessifs. Le député a cité le passage suivant du rapport d'un comité du Parlement du Royaume-Uni qui avait été cité par mon prédécesseur le 23 juin 1977:

... la Chambre devrait hésiter à recourir à son pouvoir de pénalisation pour étouffer les critiques ou même les injures à l'égard des mécanismes de la Chambre, d'un député ou d'un groupe identifiable de députés, même si les critiques sont exprimées vigoureusement et semblent injustifiées.

Voici la suite du passage:

Néanmoins, cela peut aller jusqu'au point où il ne s'agit plus de critiques excessives et d'insultes mais risque d'entraver véritablement l'action parlementaire. En prévision de pareils cas, si rares soient-ils, la Chambre doit conserver son pouvoir de pénalisation et doit être prête à l'exercer.

Je tiens à signaler que le rapport dont le député a cité un passage visait à inciter les députés à éviter de soulever la question de privilège pour des propos injurieux. On recommande au député victime de propos diffamatoires de s'adresser aux tribunaux. Voici deux des recommandations de ce comité britannique:

Dorénavant, la Chambre doit s'inspirer du principe suivant dans l'exercice de sa compétence pénale: elle doit l'exercer *a*) le moins souvent possible et *b*) uniquement lorsqu'elle est persuadée que c'est absolument indispensable pour assurer une protection raisonnable à la Chambre, à ses députés et fonctionnaires contre une obstruction injustifiée ou contre une tentative ou une menace d'obstruction qui les empêche ou risque de les empêcher d'assumer comme il se doit leurs fonctions respectives.

Habituellement, les députés peuvent s'adresser aux tribunaux et, dans ce cas, ils ne devraient pas pouvoir invoquer la compétence pénale de la Chambre à la place ou en sus de l'intervention des tribunaux ...

Il est bon de rappeler le cas auquel le député du Yukon (M. Nielsen) a fait allusion dans son intervention. Certains députés qui représentent le Québec à la Chambre avaient été qualifiés de traîtres dans une annonce parue dans un journal québécois et la question de privilège n'a pas été soulevée ici à ce sujet. Les députés concernés se sont défendus en s'adressant aux tribunaux.

La présidence doit donc décider s'il est possible de soutenir que les paroles dont le député se plaint l'ont gêné dans l'exercice de ses fonctions. Sa capacité de jouer efficacement son rôle de député en a-t-elle été diminuée? Les paroles qui ont été prononcées empêchent-elles en quoi que ce soit le député de s'acquitter de ses obligations?

Dans une société libre, nous devons nous résigner à ce que la démarcation entre des observations justes et des paroles injurieuses soit parfois ténue. Quand nous entrons dans la vie publique, nous sommes fréquemment la cible non seulement de critiques, tant justifiées qu'injustifiées, mais d'insultes aussi. Comme le député du Yukon l'a fait remarquer, il y a bien des années qu'on a traduit quelqu'un à la barre de la Chambre pour y répondre d'une accusation d'outrage. Si nous le faisions chaque fois qu'un député de la Chambre est l'objet d'insultes, nous assignerions une foule de personnes à comparaître à la barre de la Chambre.

Même si le député trouve le terme «rustaud» méprisant et injurieux, je ne peux pas considérer qu'il constitue à lui seul une présomption suffisante d'outrage au Parlement. Quant à l'autre observation, dire «ce n'est pas vrai» ne me paraît pas constituer en soi une accusation de mensonge. Deux personnes peuvent argumenter en toute bonne foi sans que ni l'une ni l'autre ne mente.

Il y a plusieurs précédents pertinents à la Chambre et j'en citerai un qui porte sur une affaire presque identique. Le 18 février 1975, le député de Leeds (M. Cossitt) a prétendu qu'il avait été victime d'une tentative d'intimidation lorsqu'il avait été attaqué au cours d'une émission radiophonique de Radio-Canada et traité de «McCarthyiste» et de «déséquilibré». La présidence s'est prononcée sur-le-champ en ces termes:

... je ne pense pas ... qu'il y ait atteinte aux privilèges du représentant comme député de la Chambre des communes, à son droit de siéger ici et de participer pleinement aux travaux de la Chambre en tant que membre actif de la Chambre, à son droit de parler ou d'exprimer ses opinions. Je ne vois pas non plus comment un commentateur, un éditorialiste, un écrivain, un orateur, un président de chaîne de télévision ou qui que ce soit d'autre au pays pourrait léser ses droits. Nul député n'est soumis à pareille intimidation et je ne crois vraiment pas que le député ait été intimidé en théorie ou en pratique. A mon avis, il n'y a donc pas lieu de soulever la question de privilège.

Je dois donc refuser de donner à cette question la priorité sur les travaux réguliers de la Chambre, étant donné surtout qu'elle ne semble pas avoir été soulevée à la première occasion. Cette exigence n'est pas seulement une question de forme, mais permet aussi, à certains égards, de juger de la validité du grief.

M. BEATTY—LA VIOLATION DE LA LOI DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION INTERNATIONALE SUR LA SÉCURITÉ DES CONTENEURS

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, je vous ai avisée vendredi que j'avais l'intention de soulever la question de privilège aujourd'hui. Je ne me doutais pas alors que le règlement en cause prendrait une telle importance par suite de l'accident qui est survenu près d'Orillia hier.

Ma question de privilège s'appuie sur le fait que les parlementaires ne peuvent s'acquitter adéquatement de leurs fonctions parce que le gouvernement ne se conforme pas à une loi adoptée par le Parlement. Je signale également que j'ai averti le ministre des Transports (M. Pepin), qui a parrainé l'ordonnance en question, que j'avais l'intention de soulever la question de privilège.

M. Pepin: Il y a cinq minutes.

M. Beatty: Je fais allusion au règlement d'application de l'article 8 de la loi de mise en œuvre de la Convention internationale sur la sécurité des conteneurs. L'ordonnance elle-même s'intitule Amendements de 1981 à la loi sur la sécurité des conteneurs, datée du 21 janvier 1982 et enregistrée le 22 janvier 1982. Il s'agit du décret DORS 82-156. Je voudrais vous convaincre cet après-midi que le fait que le gouvernement ne se conforme pas à la loi, comme le prescrit le Parlement, empêche le Parlement et les députés de la Chambre des communes d'assumer leurs responsabilités.

Madame le Président, j'ai écouté très attentivement la définition que vous avez donnée cet après-midi du privilège, avec raison à mon avis. Vous avez insisté sur le fait que pour établir qu'il y avait eu abus de privilèges, un député devait démontrer qu'on avait posé un geste l'empêchant d'assumer pleinement son rôle de député, empêchant même la Chambre des communes d'agir. Même si j'estime que c'est là une interprétation assez conservatrice de ce qui constitue un abus de privilèges, je trouve qu'elle est néanmoins excellente, et qu'elle s'applique parfaitement à l'affaire dont j'entends saisir la Chambre aujourd'hui.

• (1510)

Je prie Votre Honneur de se reporter à la loi de la Convention sur la sécurité des conteneurs et, notamment, à l'article 8 qui autorise le gouvernement à modifier l'annexe de la loi au moyen d'un décret. Le paragraphe (2) de l'article 8 se lit en effet comme il suit:

> Le décret pris en vertu du paragraphe (1) est déposé devant le Parlement dans les dix premiers jours de séance du Parlement qui suivent sa promulgation.

En l'occurrence, le décret a été pris le 21 janvier et enregistré le 22 janvier. Nous sommes maintenant le 1er mars. Le Parlement a siégé plus d'un mois depuis que le décret a été pris et, pourtant, le gouvernement ne s'est pas encore conformé, pour autant que je sache, aux dispositions du paragraphe (2) de l'article 8 de la loi.

Pourquoi est-ce important pour le Parlement? C'est important pour une très bonne raison, car le paragraphe 8(4) de cette loi précise:

> La Chambre saisie de la motion visée au paragraphe (3) étudie celle-ci dans les six jours de séance suivant sa remise, sauf si l'autre Chambre a déjà étudié une motion visant la même fin.

D'autre part, le paragraphe (3) précise:

> Le décret déposé dans les conditions prévues au paragraphe (2) entre en vigueur au plus tard
>
> *a*) le trentième jour de séance du Parlement suivant son dépôt ou
>
> *b*) à une date qu'il précise,
>
> sauf si avant le vingtième jour de séance du Parlement, une motion d'examen adressée à l'une ou l'autre chambre en vue de l'annulation du décret et signée, selon le cas, par au moins cinquante députés ou vingt sénateurs, a été remise à l'Orateur de la Chambre des communes ou au président du Sénat.

En d'autres termes, la loi dispose d'abord que le gouvernement a dix jours de séance pour déposer devant le Parlement le décret pris en vertu de la loi. Elle dispose ensuite que 50 députés peuvent présenter une motion en vue de faire annuler le décret modifiant l'annexe de la loi que le gouvernement a précédemment déposé devant le Parlement. On comprend qu'il ne soit pas possible que 50 députés proposent dans une motion que le décret soit annulé si le décret n'est pas d'abord déposé devant le Parlement. Le gouvernement ne s'est pas encore conformé à la loi. En ne le faisant pas, il empêche les députés de présenter la motion que mentionne précisément le paragraphe (3). En fait, la dérogation à la loi par le gouvernement bloque l'étude de la motion que prévoit précisément le paragraphe (4). La demande d'examen du décret qui a été déposé devant la Chambre des communes doit y faire l'objet d'un débat dans les six jours qui suivent sa présentation. Le Parlement ne peut pas satisfaire à cette exigence. Il ne peut y avoir de débat aux Communes parce que nous ne pouvons pas demander de faire annuler un décret qui n'a pas été déposé devant le Parlement.

Si le gouvernement avait tout simplement commis un acte illégal qui ne mettait pas en cause les droits et devoirs du Parlement ou sa capacité d'agir aux termes de la loi, on pourrait dire avec raison que c'est aux tribunaux et non au Parlement qu'il revient de trancher la question. Dans un cas comme celui-ci, cependant, le non-respect de la loi par le gouvernement compromet le pouvoir de chacun des députés de s'acquitter de ses responsabilités à la Chambre.

Je tiens à développer brièvement cet argument parce qu'il s'agit à mon avis du nœud de l'affaire que Votre Honneur sera appelée à trancher cet après-midi. Je ferai remarquer tout d'abord qu'il ne s'agit pas d'une disposition que le Parlement a adoptée à la légère. C'est le gouvernement qui a recommandé d'imposer au gouvernement l'obligation claire et nette de déposer l'ordre devant le Parlement dans les dix premiers jours de séance du Parlement suivant sa promulgation. Cette décision a été prise consciemment par le gouvernement. Elle a été entérinée consciemment par le Parlement. Il ne s'agissait pas d'une décision prise à la légère.

Deuxièmement, il y a une raison claire et valable pour inclure cette disposition dans la loi. Le gouvernement et le Parlement ont tous deux jugé qu'il était suffisamment important que le Parlement ait l'occasion d'examiner un ordre visant à modifier l'annexe à la loi et peut-être de l'annuler ou de le rejeter au besoin, pour que cette disposition figure dans la loi, et le Parlement ne peut agir en ce sens à moins que le gouvernement ne commence par se conformer à la loi. Parce qu'il n'a pas respecté la loi, il empêche le Parlement de remplir son rôle.

Je souligne le fait que le gouvernement lui-même a adopté la loi prévoyant, à l'article 7, que quiconque contrevient à une disposition de la loi est coupable d'une infraction; en fait, il prévoit même une amende maximale de cinq mille dollars. Voici le paragraphe (1) de l'article 7 textuellement:

> Quiconque contrevient à une disposition de la présente loi ou des règlements est coupable d'une infraction et passible, sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende maximale de cinq mille dollars.

Le gouvernement peut à sa guise prétendre que le ministre des Transports (M. Pepin) est en quelque sorte à l'abri de cet article, mais il reste que cet article souligne le fait que lorsque la loi a été adoptée, le Parlement et le gouvernement estimaient le respect de la loi assez important pour prévoir des sanctions contre ceux qui y contreviendraient. Il est absolument inadmissible que le gouvernement s'accorde la liberté de faire fi de la loi tout en imposant des critères totalement différents à tous les autres citoyens. C'est une attitude que le Parlement—et vous, madame le Président, en votre qualité de gardienne et de protectrice des droits du Parlement—ne peut pas tolérer.

Je le répète, il faut absolument savoir s'il s'agit tout simplement d'un problème d'ordre juridique qui doit être tranché par les tribunaux ou s'il doit être effectivement étudié par le Parlement. Cela fait maintenant partie des procédures de la Chambre, à mon sens. D'après l'article 8(4) de la loi, c'est la Chambre des communes qui doit s'en charger. Nous ne pouvons pas nous offrir le luxe d'imiter le ministre et de faire fi de la loi. Si le décret avait effectivement été déposé en bonne et due forme au Parlement dans les dix jours et si 50 députés d'un des côtés de la Chambre avait proposé une motion visant à étudier ce décret, le Parlement devrait le faire dans les six jours et Votre Honneur, à titre de Président, devrait se soumettre à la loi canadienne.

Par conséquent, l'article 8 concerne les procédures de la Chambre des communes, c'est indéniable. Cet article permet non seulement au Parlement de jouer son rôle et d'examiner une mesure législative établie par délégation en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, mais il va encore plus loin. Le paragraphe (4) de cet article oblige la Chambre à prendre certaines mesures dans un délai bien précis et il serait donc impossible de prétendre que cet article de la loi ne porte pas sur le fonctionnement de la Chambre des communes.

Je voudrais demander à la présidence de se reporter aux pages 138 et 139 de l'ouvrage d'Erskine May où l'auteur signale qu'il importe de considérer les mesures de ce genre comme faisant partie de la procédure de la Chambre. Au chapitre 10, qui s'intitule «Violations de privilège et outrages», sous la rubrique, «Désobéissance aux règles ou ordres de l'une ou l'autre Chambre», Erskine May déclare ceci:

> Une désobéissance aux ordres de l'une ou l'autre Chambre, que ces ordres soient d'application générale ou qu'ils obligent un particulier à faire quelque chose ou à s'en abstenir, ou une infraction à l'un des articles du Règlement de l'une ou l'autre Chambre constitue un outrage à l'égard de celle-ci.

A la page 139, on trouve dans la liste des outrages possibles l'expression «négliger de déposer un document». Selon moi, même si le paragraphe (4) de l'article 8 de la loi n'existait pas et si le Parlement n'était pas nécessairement obligé de prendre certaines mesures dans un délai bien précis, le commentaire d'Erskine May s'appliquerait dans ce cas-ci. Il doit s'appliquer à plus forte raison vu que, lorsque le Parlement a adopté cette loi, il s'est imposé de façon bien précise l'obligation de s'y conformer en prenant certaines mesures dans un délai bien précis, soit six jours de séance après qu'une motion a été présentée pour demander l'examen et peut-être l'annulation d'un tel décret.

Le gouvernement pourrait aussi prétendre que cette question devrait être tranchée par les tribunaux. J'imagine que si le gouvernement examinait l'article 7 qui prévoit l'imposition d'une amende d'un maximum de $5,000 à ceux qui commettent une infraction à la loi, il constaterait que cet article ne s'applique pas à l'affaire qui nous occupe, mais il pourrait fort bien dire que les questions relatives à l'application de l'article 8 de la loi doivent être tranchées par les tribunaux.

• (1520)

Je répliquerai que la procédure décrite dans la loi de mise en œuvre de la Convention internationale sur la sécurité des conteneurs relève de la procédure interne de la Chambre et pourrait bien outrepasser la compétence des tribunaux. Je cite, à cet égard, l'ouvrage de Erskine May, page 199 à 201 de la dix-neuvième édition.

Si vous acceptez ce point, qui complète mon premier, madame le Président, il en découle, selon le commentaire de May, que les tribunaux pourraient ne pas être en mesure de se prononcer. Par conséquent, il vous appartient, madame le Président, de voir à ce que le gouvernement se conforme à la loi, si celui-ci peut, à juste titre, prétendre que la question échappe à la juridiction des tribunaux. Je ne sais pas si telle sera l'argumentation du gouvernement, mais, dans l'affirmative, votre position en tant que gardien unique des droits du Parlement et que personne chargée de veiller au respect de la loi dans ce pays s'en trouve raffermie.

Au cas où quelqu'un prétendrait trouver un précédent dans une affaire semblable qui s'est présentée le 1er février 1979, pour appuyer l'omission du gouvernement—en fait, son manquement à la loi—je voudrais dire un mot de l'affaire en question.

Le 1er février 1979, comme en fait foi le hansard à la page 2789, mon collègue de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman) a soulevé la question de privilège, signalant que le gouvernement n'avait pas respecté la loi qui exigeait que le rapport annuel du Conseil des Arts soit déposé à la Chambre. La loi exige que ce rapport soit déposé à la Chambre par le secrétaire d'État dans un certain délai. En réponse à la question de privilège, le ministre a affirmé ne pas avoir ledit rapport et par conséquent ne pas être en mesure de respecter la loi, qu'on ne pouvait l'y obliger.

M. l'Orateur Jerome a alors déclaré très clairement que dans sa décision il se fondait précisément sur cette réponse. Ce qu'il a déclaré est rapporté ainsi à la page 2791:

> En attendant le secrétaire d'État vient de régler la question puisqu'il a déclaré ne pas avoir le rapport. Je dois accepter sa parole. S'il ne possède pas le rapport, il est évident qu'il ne peut le communiquer à la Chambre. S'il obtient le rapport ultérieurement ou si en fait des mesures doivent être prises contre le président de cet organisme pour n'avoir pas remis de rapport au secrétaire d'État, cela pourrait être le cas.
>
> L'essentiel de la question de privilège du député repose donc pour le moment sur le refus du secrétaire d'État de promettre l'examen du rapport par le Parlement. Le ministre a déclaré aujourd'hui à la Chambre, et je dois accepter sa parole, qu'il ne dispose pas du rapport et qu'il ne peut donc pas s'engager maintenant. Après examen approfondi de la question, il se pourrait que le député ait d'autres questions à soulever. Néanmoins, jusqu'à nouvel ordre, la question de privilège reliée aujourd'hui à un refus de la part du secrétaire d'État doit être écartée sous réserve naturellement, après plus ample examen de la question par le député, de toute mesure découlant d'une carence de la part du président du Conseil des Arts et de cet organisme lui-même.

Étudions la question très sérieusement, madame le Président. Ce précédent diffère de la situation actuelle parce que le secrétaire d'État du temps a pu dire à la présidence et à la Chambre, qui a dû le croire sur parole, qu'il ne pouvait pas se conformer à la loi puisqu'on ne lui avait pas remis un rapport qu'il était tenu de déposer à la Chambre; il ne pouvait pas déposer un rapport qu'il n'avait pas.

Je le répète, ce n'est pas le cas aujourd'hui. Le ministre des Transports ou un autre ministre responsable doit . . .

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député pourrait peut-être donner des éclaircissements à la présidence en lui disant si, d'après la décision qu'il cite textuellement et qui a trait à un rapport qu'on aurait omis de déposer, l'Orateur a jugé qu'il s'agissait en effet d'une question de privilège. Peut-être pourrait-il continuer à citer cette décision, car il semble avoir un document très important devant lui.

M. Beatty: Madame le Président, c'était là la conclusion de l'Orateur: parce que le secrétaire d'État du temps avait dit qu'il ne pouvait pas déposer un rapport qui ne lui avait pas été remis, cela ne constituait pas en soi une question de privilège. L'Orateur a fait valoir que si le ministre avait eu le rapport entre les mains, son refus de le communiquer à la Chambre aurait fort bien pu constituer une question de privilège. Voici précisément ce qu'il a dit:

> S'il obtient le rapport ultérieurement ou si en fait des mesures doivent être prises contre le président de cet organisme pour n'avoir pas remis de rapport au secrétaire d'État, cela pourrait être le cas.

En d'autres mots, une distinction importante s'impose: dans ce cas-là, l'Orateur a prouvé qu'il n'y avait pas matière à soulever la question de privilège, car le ministre ne pouvait être tenu de déposer un rapport qu'il n'avait pas reçu.

L'Orateur Jerome a cependant très clairement fait valoir que si le ministre avait bel et bien eu le rapport entre les mains et qu'il avait simplement décidé de ne pas observer la loi, il aurait enfreint les privilèges des parlementaires.

Voici néanmoins la distinction que je voudrais établir dans le cas qui nous occupe, madame le Président: le ministre des Transports, ou le ministre qui est tenu de communiquer ce document au Parlement, ne saurait prétendre qu'il n'y a pas accès. Il s'agit d'un ordre émis par le gouverneur en conseil le 21 janvier et inscrit le 22 janvier. On ne saurait prétendre que le gouvernement n'avait pas un exemplaire d'un ordre émis en vertu de la loi. Cela ne fait aucun doute, le gouvernement disposait bel et bien de ce document qu'il aurait pu déposer à tout moment s'il avait voulu observer la loi.

La décision de l'Orateur Jerome, écartant la question de privilège du fait que le ministre n'avait pas obtenu le rapport en question m'incite à faire valoir en tout premier lieu qu'elle ne change en rien le point que j'ai soulevé aujourd'hui. En fait, le gouvernement dispose de l'ordre qu'il est tenu de communiquer au Parlement.

En deuxième lieu, on voit bien, à la lecture de la décision de l'Orateur Jerome, que si le ministre avait eu le rapport entre les mains—chose que ce dernier niait—son refus de le communiquer à la Chambre aurait très bien pu donner matière à soulever la question de privilège.

Quoi qu'il en soit, madame le Président, le fait qu'il incombe au Parlement d'intervenir dans un délai précis après le dépôt d'un ordre du Parlement, contribue à étayer le bien-fondé de ma question de privilège. Si le Parlement doit agir—s'il adopte une motion en vue d'examiner le décret dès qu'il lui sera présenté, en se gardant la possibilité de le rejeter—il a un certain nombre de jours pour le faire. Le débat doit avoir lieu dans ce délai. Ce n'est peut-être pas le cas pour les rapports du Conseil des arts ou les autres rapports qui doivent être déposés au Parlement, mais selon moi, cela montre combien il est important que le gouvernement se conforme à la loi. Il est également encore plus indispensable que le gouvernement dépose ce décret devant le Parlement pour pouvoir s'acquitter de ses responsabilités.

Voilà donc, madame le Président, ce que je voulais faire valoir aujourd'hui. Pour résumer je dirai simplement que personne ne peut prétendre que le gouvernement a respecté la loi. Le paragraphe 8(2) de la Convention sur la sécurité des conteneurs stipule fort clairement que le gouvernement a l'obligation d'agir dans les dix premiers jours de séance suivant la promulgation du décret. Il ne l'a pas fait. Ce décret remonte à plus d'un mois.

Le Parlement a l'obligation d'agir. De toute évidence, la procédure de la Chambre existe. On empêche le Parlement de s'acquitter de ses responsabilités.

Si les députés examinaient la décision que Votre Honneur a rendue tout à l'heure en définissant avec exactitude ce qui constitue une atteinte aux privilèges des députés, ils constateraient que toute mesure empêchant le Parlement ou un député de s'acquitter de ses responsabilités porte atteinte aux privilèges de tous les députés.

J'ai une dernière chose à ajouter, madame le Président. Le gouvernement peut invoquer deux raisons. D'abord, comme le Parlement a inclus au paragraphe (3) une disposition prévoyant que le décret n'entrerait en vigueur que le 30e jour de séance du Parlement suivant le dépôt du décret ou à la date précisée dans le décret, le gouvernement pourra peut-être faire valoir que les délais sont respectés; que le décret n'est pas valide vu qu'il n'a pas été déposé devant le Parlement. Par conséquent, il pourrait prétendre que personne n'a été lésé dans l'intervalle.

J'estime que ce genre d'argument ne tient pas, madame le Président. La loi impose au gouvernement certaines obligations. Pour que le Parlement s'acquitte de ses responsabilités le gouvernement doit respecter la loi. Il ne peut pas prétendre qu'il ne l'en a pas empêché.

• (1530)

Permettez-moi d'ajouter brièvement une remarque. Le fait même que le gouvernement ait recommandé le projet de loi en le présentant au Parlement et que le Parlement ait inséré dans la loi une disposition en vertu de laquelle un décret découlant de la loi entre en vigueur 30 jours seulement après avoir été déposé devant le Parlement révèle que, selon les députés et le gouvernement, il importe de déposer le décret devant le Parlement. Si le Parlement avait jugé la question futile, nous n'aurions pas exigé, et le gouvernement n'aurait pas recommandé au Parlement en présentant le projet de loi, que le décret entre en vigueur 30 jours après avoir été déposé devant le Parlement. Ce fait souligne que, de l'avis du Parlement et du gouvernement, il faut le présenter au Parlement.

Le gouvernement pourra faire valoir que le Parlement aura toujours la possibilité, si nous en décidons ainsi plus tard, de présenter une motion accompagnée de 50 signatures pour exiger un débat sur ce décret et le rejeter éventuellement. Il pourra également prétendre, étant donné que ce débat pourra avoir lieu ultérieurement, que les droits des députés ne seront nullement lésés. Je dis que c'est faux. Quand la loi oblige le gouvernement à agir dans un délai prescrit, quand le calendrier est établi en conséquence et que les députés ont 20 jours après le dépôt du texte devant le Parlement pour présenter une motion que la Chambre des communes doit débattre dans les six jours, de toute évidence, on empêche le Parlement de s'acquitter normalement de ses responsabilités.

Ce n'est pas parce que le gouvernement tenterait ultérieurement de se conformer à la loi qu'il viole aujourd'hui que cela ferait oublier le grave obstacle qui empêche le Parlement de s'acquitter aujourd'hui de ses responsabilités. En somme, il est faux de prétendre que, si le gouvernement observe la loi plus tard, il règle tout, il passe un coup d'éponge et que le Parlement n'est pas lésé. Le Parlement doit manifestement agir, et sa capacité à cet égard dépend de la volonté du gouvernement de se conformer à la loi. Or, si celui-ci empêche le Parlement d'agir aujourd'hui, même s'il a l'intention de lui permettre d'agir ultérieurement, cela n'enlève rien pour autant au fait qu'il a porté atteinte à ce moment-là aux privilèges du Parlement.

La question est complexe, je le sais, mais elle revêt beaucoup d'importance pour tous les Canadiens en général et pour les députés en particulier. Le Parlement a le devoir de protéger ses droits et ceux de tous les Canadiens, et il doit veiller à ce que le gouvernement, prêchant d'exemple, se conforme à la loi. Lorsqu'un gouvernement, faisant fi de la loi, adopte des mesures qui portent indubitablement atteinte aux droits et aux privilèges des députés, il donne le mauvais exemple aux Canadiens et menace la règle du droit dans notre pays.

Je remercie madame le Président du temps qu'elle m'a accordé pour exposer cette question fort complexe. Si Votre Honneur estime qu'il y a à première vue matière à soulever la question de privilège, je suis prêt à proposer, avec l'appui du député de Provencher (M. Epp), la motion suivante:

Que la Chambre saisisse le comité permanent des privilèges et des élections du fait que le gouvernement n'a pas déposé devant le Parlement le décret émis aux termes des dispositions de l'article 8 de la loi de la Convention sur la sécurité des conteneurs, ainsi qu'il était tenu de le faire en conformité des dispositions du paragraphe (2), et qu'elle le charge d'étudier l'affaire et de lui en faire rapport.

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je connais mal les tenants et aboutissants de cette histoire.

M. Epp: Cela ne vous a jamais gêné avant.

M. Smith: Mais, à supposer que le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) les ait bien exposés, je ne vois pas comment ils peuvent cadrer avec la définiton étroite qu'on donne de la question de privilège. J'ai examiné Beauchesne et je ne vois vraiment pas comment cette affaire peut justifier qu'on soulève la question de privilège. Les seules dispositions auxquelles le député ait put se référer, semble-t-il, pour justifier la question de privilège figurent à la page 138 d'Erskine May et portent sur la désobéissance aux ordres de l'une ou l'autre Chambre, que ces ordres soient d'application générale, etc. Puis, à la page 139, figurent un certain nombre d'exemples d'ordres, et notamment le fait d'omettre de déposer un document, de négliger ou de refuser de se retirer de la Chambre, etc.

J'estime qu'il existe une différence fondamentale entre un ordre de la Chambre et l'application de la loi en général. Si le député estime, comme il semble vouloir le faire, que Mme le Président doit agir en arbitre et décider si le gouvernement, à l'instar de n'importe quel autre citoyen, doit se conformer à la loi, cela va placer la présidence dans une situation impossible. La présidence usurperait le rôle légitime des tribunaux. A cause du Règlement du Parlement, nous ne pourrions pas entendre les témoignages que déposent les témoins selon les règles strictes régissant la preuve, et ainsi de suite.

En l'occurrence, cette affaire relève des tribunaux. Peut-être ne sont-ils pas habilités à en juger, mais comment le savoir tant qu'on ne les aura pas saisis de cette affaire? C'est là que cette question doit être résolue et non pas à la Chambre, qui doit consacrer son temps à l'étude de mesures législatives importantes.

Mme le Président: Je demande un délai de réflexion sur cette question. A première vue, cette affaire semble davantage porter sur le respect de la loi que sur le respect d'un ordre de la Chambre. Le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) a exposé des arguments bien structurés, mais je dois lui rappeler que l'extrait d'Erskine May qu'il a cité concerne les ordres de la Chambre et non pas le respect de la loi. A ce titre, cet extrait n'était donc pas du tout utile. Il a cité un précédent que je voudrais examiner, même s'il y a d'autres précédents de décisions rendues dans des situations identiques où, manifestement, l'Orateur n'a pas cherché à établir dans quels cas une affaire relève de la loi et dans lesquels il lui appartient de trancher. Au cas où le précédent cité par le député serait pertinent, je voudrais l'examiner avant de rendre une décision.

M. McDERMID—LE REFUS DE FAIRE DISTRIBUER UN COMMUNIQUÉ

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, je vous ai prévenue de mon intention de soulever la question de privilège et je serai bref. Ce matin, j'ai été mis au courant d'un incident qui est survenu vers la fin de la semaine dernière. L'incident a trait au service de distribution des documents de la Chambre des communes.

Par le passé, différents organismes qui désiraient communiquer avec les députés ou leur transmettre certaines informations ont eu recours à ce service. Comme l'exige le Règlement, ils déposaient un certain nombre d'exemplaires de leur texte, en français et en anglais, au bureau de poste ou au centre de distribution. Ces dernières années, divers communiqués sont parvenus aux députés de cette façon.

Vendredi dernier, comme elle l'a fait bien souvent, l'Association canadienne des contrôleurs de la circulation aérienne a voulu faire distribuer un communiqué par l'intermédiaire de ce service. Un surveillant du bureau de poste de la Chambre des communes, M. Richard Mallette, a pris sur lui d'interdire le document en refusant de le faire distribuer aux députés. Le communiqué en question concernait le congédiement de M. Niel Fraser. Comme cette affaire fait couler beaucoup d'encre depuis quelques jours, et aussi parce que les contrôleurs aériens ont toujours obtenu qu'on distribue leurs communiqués par le passé qu'ils soient pour ou contre le gouvernement—la plupart critiquaient le gouvernement—j'estime qu'un surveillant du bureau de poste de la Chambre des communes n'a pas le droit de décider si tel ou tel document devrait ou ne devrait pas être distribué aux députés.

Mme le Président: A l'ordre. Je ne trouve pas très normal d'entendre des commentaires à la Chambre au sujet de la conduite des employés de la Chambre des communes. Je pense qu'il s'agit d'une question d'administration qui relève de ma compétence. Je préférerais donc que le député vienne me soumettre sa plainte. Je verrai alors si l'on a atteint à ses privilèges en lui refusant un service offert par la Chambre des communes. Il sait sans aucun doute que ni les privilèges des députés ni le Règlement ne sont en cause. Je crois que la meilleure façon de régler cette question serait que le député vienne m'exposer son grief et que j'étudie ensuite cette affaire.

* * *

LA LOI DE 1982 SUR LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'ordre du jour appelle: Bills du gouvernement (Communes):

Deuxième lecture et renvoi à un Comité plénier du bill C-94, loi modifiant la loi sur l'administration du pétrole, la loi sur l'Office national de l'énergie, la loi sur l'examen de l'investissement étranger, la loi sur les sociétés commerciales canadiennes, la loi sur la société Petro-Canada, la loi d'urgence de 1979 sur les approvisionnements d'énergie et la loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et édictant des dispositions se rattachant à ces lois; abrogeant la loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie; modifiant la loi modifiant la loi sur l'administration du pétrole et la loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie; modifiant la loi sur la régularisation des comptes, et édictant la loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier, la loi sur la détermination de la participation et du contrôle canadiens, la loi sur la surveillance du secteur énergétique et la loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles.—*Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.*

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet du bill C-94. J'en ai déjà parlé à la présidence jeudi dernier. Le bill a reçu la première lecture vendredi dernier et j'ai pu l'examiner pendant la fin de semaine.

• (1540)

Selon moi, le bill C-94 sur la sécurité énergétique est tout simplement antiréglementaire. L'article 69 du Règlement stipule ce qui suit:

Aucun bill ne peut être présenté en blanc ou dans une forme incomplète.

Ainsi, d'après l'article 69 du Règlement, un bill ne doit pas être présenté sous une forme incomplète. Les ouvrages de procédure parlementaire, comme Beauchesne et Erskine May, s'étendent longuement sur la forme des bills, et j'ai l'intention de prouver que le bill sur la sécurité énergétique va à l'encontre non pas d'une seule, mais de plusieurs exigences quant à la forme. Pour être précis, il va à l'encontre de six stipulations.

Voici le titre du bill sur la sécurité énergétique:

Loi modifiant la loi sur l'administration du pétrole, la loi sur l'Office national de l'énergie, la loi sur l'examen de l'investissement étranger, la loi sur les sociétés commerciales canadiennes, la loi sur la société Petro-Canada, la loi d'urgence de 1979 sur les approvisionnements d'énergie et la loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et édictant des dispositions se rattachant à ces lois; abrogeant la loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie; modifiant la loi modifiant la loi sur l'administration du pétrole et la loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie; modifiant la loi sur la régularisation des comptes, et édictant la loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier, la loi sur la détermination de la participation et du contrôle canadiens, la loi sur la surveillance du secteur énergétique et la loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles.

Il s'agit certainement d'un bill omnibus. On pourrait même prétendre qu'il s'agit d'un bill omnidirectionnel, puisqu'il va dans tous les sens, ou encore d'un bill omniprésent, puisqu'il s'applique à tous les secteurs. De toute l'histoire du Parlement, on n'a certainement jamais vu un bill portant sur un tel assortiment incroyable d'idées disparates.

Comme la présidence le sait fort bien, la question des bills omnibus a été soulevée à la Chambre à plusieurs reprises. Divers Orateurs, dont vous-même, madame le Président, ont rendu des décisions à ce sujet. J'affirme cependant que le bill C-94 va beaucoup plus loin que n'importe quel bill présenté à la Chambre par le passé et beaucoup plus loin que toute mesure sur laquelle les Orateurs de la Chambre ont dû se prononcer.

En ce qui concerne les bills omnibus, je demande à la présidence de se reporter aux excellentes décisions de son prédécesseur, l'hon. Lucien Lamoureux, que l'on trouvera dans les Journaux de la Chambre des communes du 26 janvier 1971, à la page 284. A propos de bills omnibus présentés à la Chambre des communes il a déclaré:

Cependant, où faut-il nous arrêter? Où est le point de non retour? L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre et, je crois, celui d'Edmonton-Ouest, ont déclaré que nous pourrions en arriver à n'être saisis que d'un seul bill au début d'une session, visant à améliorer les conditions de vie au Canada et qui comprendrait tous les projets de loi de la session. Ce serait un bill omnibus avec un «B» et un «O» majuscules. Mais une telle procédure serait-elle acceptable? Il doit exister un point où nous outrepassons ce qui est acceptable du strict point de vue parlementaire.

M. Lamoureux a ensuite précisé qu'en deuxième lecture, et c'est à ce moment-là qu'a été soulevée l'objection dont il a parlé, il était trop tard pour prendre une mesure aussi radicale, c'est-à-dire pour diviser le bill et il a ajouté qu'à l'avenir des questions de ce genre devaient être soulevées en première lecture.

C'est ce que je fais aujourd'hui. M. Lamoureux a ajouté:

... il est beaucoup plus facile pour le gouvernement de recourir à nouveau au service législatif et aux lumières du ministre de la Justice, lesquels rédigent ces bills à l'intention du Parlement.

Je me permets d'ajouter que même ces messieurs de haut savoir ne devraient pas oublier que cet aspect de la question ici intéresse tous les honorables députés et le gouvernement et la présidence, bien sûr, je veux dire qu'il doit y avoir un point au-delà duquel un bill est plus qu'un bill omnibus et devient irrecevable du point de vue de la procédure.

M. Lamoureux a insisté une troisième fois sur ce point en disant:

Cela dit, je devrai déclarer—s'il le faut—que le gouvernement s'est conformé à la pratique acceptée jusqu'ici, à tort ou à raison, et que nous avons peut-être atteint un point extrême, où les bills omnibus embrassent trop de sujets. Tous les honorables députés devraient prendre conscience de cette difficulté, dont la présidence se rend pleinement compte.

Mes collègues et moi allons démontrer à la présidence que, comme le dirait Monsieur l'Orateur Lamoureux, le présent projet de loi «va trop loin» et que, par conséquent, il est inacceptable du point de vue de la procédure. Monsieur l'Orateur Lamoureux avait proposé dans cette décision que lorsqu'un autre bill omnibus serait proposé à la Chambre, il soit examiné en première lecture lorsque tous les députés ont l'occasion d'exprimer leur point de vue et que la présidence peut donner son opinion, à savoir si le bill va trop loin ou est irrecevable du point de vue de la procédure. Voilà, madame le Président, ce que je suis en train de faire.

Pour établir le caractère fourre-tout et disparate du bill C-94, il suffit de lire les coupures de Presse fournies par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) vendredi dernier, après qu'il eut déposé ici à la Chambre le projet de loi sur la sécurité énergétique. Ce projet de loi comporte huit parties et six annexes et vise à modifier 11 lois existantes et à en créer 5 autres, mais les coupures de Presse fournies par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources répartissent le contenu de ce projet de loi en sept sujets bien distincts et hétérogènes. D'après les déclarations du ministre, ce sont d'abord:

A. Le programme d'encouragement du secteur pétrolier et la propriété et le contrôle canadiens.

Cette Partie A touche la nouvelle loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier, la nouvelle loi sur la détermination de la participation et du contrôle canadiens et les modifications de la loi sur les sociétés commerciales canadiennes et de la loi sur l'examen de l'investissement étranger.

Ces modifications à des lois existantes et la création de deux nouvelles lois, quoique réparties dans tout le projet de loi, forment en fait un groupe indépendant comme s'il s'agissait d'un seul sujet. Le principe appliqué ici est, selon les mots du ministre, le suivant:

Mettre en œuvre et appuyer le nouveau programme d'encouragement du secteur pétrolier et gazier prévu dans le Programme énergétique national.

Rien d'autre, dans le projet de loi C-94, ne découle de ces dispositions ou, encore, ces dispositions ne découlent d'aucune autre partie du projet de loi sur la sécurité énergétique. Les deux nouvelles lois et les deux nouvelles modifications forment une partie en soi, qui n'est aucunement reliée au reste du projet de loi, n'en dépend pas, non plus que le reste du projet de loi n'en dépend.

La partie B du projet de loi porte sur la surveillance. Ainsi que le disait le ministre:

La nouvelle loi sur la surveillance du secteur énergétique, qui remplace la loi sur le contrôle des sociétés pétrolières, permettra au gouvernement fédéral d'obtenir de façon régulière des renseignements complets sur les activités et sur la performance, sur le plan financier, des entreprises ayant des revenus annuels tirés du pétrole et du gaz de plus de 10 millions de dollars ou un actif de 10 millions de dollars.

Encore une fois, madame le Président, ces dispositions constituent un tout complet en soi. Le principe consiste à exiger des sociétés productrices de pétrole et de gaz qu'elles remettent au gouvernement certains renseignements sur leurs activités. Cela n'a rien à voir avec la partie A du projet de loi et aucune autre partie de la loi n'en découle. Il s'agit d'une disposition en soi. Que cela soit souhaitable ou non, c'est à la Chambre d'en décider. La disposition n'est reliée à aucune autre partie du projet de loi.

La partie C a trait à l'administration de l'énergie. Cette partie, ainsi nommée par le ministre, comprend la redevance d'exportation sur le pétrole, la redevance de recouvrement en matière de carburant, la redevance d'indemnisation pétrolière, la redevance d'indemnité spéciale, la canadianisation et la redevance spéciale, le compte d'accroissement du taux de propriété canadienne, le rôle de Petro-Canada et des nouvelles sociétés dans le domaine de l'énergie.

A mon avis, ces dispositions, que le ministre a chapeautées de l'expression «administration énergétique», constituent en elles-mêmes un ramassis omnibus et hétéroclite de sujets disparates qui ne devraient peut-être pas figurer sous la même rubrique ou dans un seul bill.

Par exemple, la redevance d'exportation sur le pétrole tient au fait que le prix du pétrole brut canadien est fixé par le gouvernement plutôt que par les contraintes du marché. On percevra une redevance d'exportation sur le pétrole pour combler la différence entre les prix auquel le pétrole canadien est vendu à l'étranger et celui que payent les acheteurs canadiens. Par ailleurs, la redevance spéciale relative au taux de propriété canadienne sera payée par les consommateurs d'essence et de mazout et sera affectée par Petro-Canada à l'achat de Petrofina. Il n'y a donc aucun lien entre les deux. Elle n'a absolument aucun rapport avec les redevances d'exportation ou le barème des prix pétroliers au Canada. Également, madame le Président, les modifications à la loi sur la Société Petro-Canada et les dispositions relatives à la création de nouvelles sociétés de la Couronne sont tout à fait séparées et distinctes des autres sections de cette partie-ci du bill sur la sécurité énergétique.

• (1550)

Indubitablement, madame le Président, les huit postes que le ministre englobe dans l'administration du pétrole sont nettement distincts et séparés des autres parties de la loi et ils n'ont absolument aucun rapport avec elles. Ils ne découlent pas d'autres parties et d'autres parties ne découlent pas d'eux.

Les quatre autres parties distinctes dont le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a fait état sont des modifications à la loi sur l'Office national de l'énergie visant à étendre les pouvoirs de l'Office relativement aux lignes de transmission de force motrice et à la répartition du pétrole et du gaz, et visant à définir à nouveau la compétence de l'Office dans le domaine des exportations pétrolières et gazières. Une autre partie se compose de modifications à la loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie, ce qui constitue un sujet différent, distinct et n'ayant aucun rapport avec le reste du bill. Ce dernier comporte également des modifications à la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, adoptée l'année dernière, et là encore ces modifications n'ont aucun rapport avec le reste du bill sur la sécurité énergétique.

Le bill propose enfin la création de la loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles visant à donner au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et au ministre des Transports (M. Pepin) le pouvoir d'instituer un programme de restriction volontaire de la consommation de carburant. C'est ainsi, madame le Président que même en utilisant les groupements du ministre, et, je le répète, un de ses groupements me paraît réunir beaucoup trop de sujets, le bill comporte sept sujets différents, distincts et qui devraient faire l'objet d'autant de bills distincts.

Je tiens à citer l'extrait suivant du commentaire 703 de Beauchesne:

> Il n'existe aucune prescription rigoureuse en ce qui concerne la matière d'un projet ou d'une proposition de loi. Néanmoins, ses diverses dispositions doivent conserver entre elles un rapport à peu près logique, traiter du même sujet . . .

Ce commentaire découle d'une décision de la présidence rendue le 6 mai 1971, comme en témoigne la page 532 des *Journaux*:

> Il s'ensuit, naturellement, qu'il devrait y avoir un rapport entre les questions abordées dans un bill et qu'elles doivent se rapporter au sujet indiqué dans le libellé du titre non abrégé du bill. Il faut, bien entendu, décider dans chaque cas si un bill pèche au point qu'il faille le déclarer inacceptable parce qu'il renferme des éléments disparates.

L'Orateur a ensuite ajouté que ce n'était pas le cas du projet de loi à l'étude alors. Néanmoins, madame le Président, il ressort clairement du communiqué du ministre que le projet de loi qui nous occupe renferme bel et bien des éléments disparates, nettement dénués de tout rapport entre eux. D'après le dictionnaire, l'expression «rapport» signifie: «lien, relation que l'esprit constate entre plusieurs objets distincts». Ainsi, pour qu'il y ait «rapport» entre les questions abordées dans un projet de loi, celles-ci doivent donc être interdépendantes les unes des autres. Pourtant, d'après le ministre lui-même, le projet de loi se divise en sept parties au moins, qui n'ont rien à voir les unes avec les autres.

Le gouvernement invoquera, madame le Président, que le projet de loi découle du Programme énergétique national ce qui assure le rapport nécessaire. Au départ, cette assertion n'est pas strictement véridique. Certes, le Programme énergétique national a fait état de la plupart des questions traitées dans le bill, mais il demeure que certaines de ses parties ne découlent pas nécessairement du programme. Elles sont distinctes.

En deuxième lieu, et d'autant plus important, si l'on reconnaît un bien-fondé quelconque à l'argument du gouvernement, il faudrait donc naturellement accepter le principe voulant qu'il soit possible de présenter un seul projet de loi englobant toutes les mesures législatives prévues pour une session donnée, prétextant que tous les éléments du projet de loi en question découlent du discours du trône prononcé au début de la session. Comme le signalait l'Orateur Lamoureux, ce serait évidemment aller trop loin.

Le gouvernement pourra invoquer également que les diverses parties du projet de loi ont trait à l'énergie, question qui permet de faire le lien et d'établir un rapport entre elles. Eh bien, madame le Président, pour commencer les diverses parties du projet de loi n'ont pas toutes nécessairement trait à l'énergie. Néanmoins, si l'on nous servait cet argument, je dirais seulement qu'en l'acceptant, nous admettrions qu'il suffirait donc de présenter un seul projet de loi englobant l'impôt sur le revenu, la taxe d'accise, les affectations de crédit, le pouvoir d'emprunt et, quant à cela l'assurance-chômage, puisque tous ces domaines entraînent des dépenses d'argent. Si c'est là un sujet général, on pourrait regrouper les mesures de cette façon.

Comme je l'ai déjà dit, madame le Président, il n'y a pas que des mesures concernant l'énergie dans ce bill. Par exemple, les modifications à la loi sur les sociétés commerciales canadiennes ne se limitent pas exclusivement aux sociétés d'énergie. Elles se répercutent sur tous les marchés de capitaux de notre pays, et ne sont absolument pas limitées au secteur énergétique.

Lorsque j'ai reçu la première épreuve de ce bill, madame le Président, j'ai fait faire une étude sur la raison d'être de la procédure de la Chambre des communes par la bibliothèque du Parlement. J'aimerais vous en lire un bref passage, que voici:

> L'adoption d'un bill n'a qu'un seul objectif sur le plan de la procédure: adopter une nouvelle loi ou modifier une loi en vigueur. Cette règle implicite nous obligera parfois à diviser une mesure législative en deux ou plusieurs bills, ou, au contraire, à en regrouper deux ou trois connexes, s'ils portent sur le même principe. Le processus peut se dérouler à l'étape du comité, sur la recommandation de la Chambre. Cette règle implicite interdit également les bills omnibus, qui traitent de questions distinctes et portant sur des principes différents. Par définition, une loi est une déclaration sur l'application d'un principe, et non un méli-mélo d'intentions.

Pour conclure mon premier argument, madame le Président, d'après les preuves fournies par le ministre lui-même quant aux différentes parties qui composent ce bill, d'après le commentaire 703 de Beauchesne ainsi que l'excellente décision rendue par votre prédécesseur, l'honorable Lucien Lamoureux, je tiens à dire que la présidence n'a pas le choix: elle doit renvoyer ce bill aux rédacteurs pour qu'ils divisent en un nombre satisfaisant de mesures que le Parlement étudiera comme il se doit.

Deuxièmement, je tiens à signaler madame le Président, qu'il nous est difficile, voire impossible, de procéder à un débat logique et approprié à l'étape de la deuxième lecture et de voter sur ce bill sous sa forme actuelle. Le commentaire 734 de Beauchesne stipule ceci:

> C'est la deuxième lecture qui constitue l'étape la plus importante qu'un bill ait à franchir. C'est à cette occasion, en effet, que le principe même en est mis en discussion, consacré ou repoussé par un vote de la Chambre. On ne saurait pourtant, à ce stade, aborder en détail les dispositions du projet ou de la proposition de la loi.

Il va sans dire, madame le Président, qu'il est impossible de voter sur le principe d'un bill qui, d'après les preuves présentées par le ministre lui-même, renferme au moins sept principes différents. Et je prétends que ce bill porte sur au moins une dizaine de principes différents. Il est certes raisonnable de s'attendre à ce qu'un certain nombre de députés puissent être

en faveur du programme d'encouragement du secteur pétrolier, qui a pour but d'offrir des subventions aux sociétés d'appartenance canadienne pour assumer les investissements dans le forage de puits de prospection, tout en étant opposé par ailleurs à une taxe spéciale dont le produit serait versé directement au compte d'une société de la Couronne. Ou encore qu'ils soient favorables à la création de nouvelles sociétés de la Couronne mais non à l'octroi des subventions à Syncrude et Suncor.

Je pourrais multiplier les exemples, mais il doit déjà être évident pour la présidence comme pour tous qu'il n'est pas possible d'avoir un seul vote sur le principe quand il y a tant de principes distincts. D'autant plus qu'il y a tout à prévoir que de nombreux députés seront pour certains principes du bill et contre d'autres.

Le gouvernement rétorquera peut-être qu'en deuxième lecture le vote n'est pas un vote d'approbation de chacun des divers principes en jeu, mais simplement une décision afin de renvoyer le bill pour complément d'étude. Cet argument a déjà été invoqué dans le passé, mais il ressort de nombreuses décisions rendues par la présidence que le vote de deuxième lecture est un vote pour ou contre le principe du bill. Je donnerai l'exemple suivant, pris dans les Procès-verbaux du 2 avril 1974, page 90. Il s'agissait d'une décision rendue par la présidence sur la recevabilité de l'amendement présenté à l'étape du rapport par le député de Central-Nova (M. MacKay). La présidence avait rejeté l'amendement pour la raison suivante:

> De l'avis de la présidence, l'amendement anéantirait le principe du bill adopté par la Chambre en 2e lecture.

• (1600)

Le 2 juillet 1975, comme en témoignent les *Journaux,* à la page 677, l'Orateur Jerome a jugé irrecevable un amendement que j'avais proposé à l'étape du rapport, précisant:

> Je dirais très respectueusement à l'honorable député qui a fait connaître ses intentions sans ambiguïté qu'il me paraît inéluctable que les amendements vont directement à l'encontre du principe même du bill et comme ils sont présentés à l'étape du rapport, la présidence ne peut les accepter pour des raisons de procédure.

Comme dernier exemple, je vous renvoie au *Journaux* du 29 juin 1976, à la page 1384, où on lit:

> La règle voulant que les amendements présentés après la deuxième lecture ne peuvent aller à l'encontre du principe déjà adopté par la Chambre à cette deuxième lecture . . .

Donc, non seulement Beauchesne stipule que la deuxième lecture est un vote sur le principe du projet de loi, mais encore diverses décisions de la Présidence ont clairement établi ce fait, de même que les exemples que j'ai cités. Le fait que le principe du projet de loi est établi et convenu à la deuxième lecture limite rigoureusement le genre d'amendements dont la Chambre pourrait ultérieurement être saisie. Par conséquent, nous sommes enfermés dans un double dilemme: d'abord, nous ne pouvons adopter en deuxième lecture une mesure qui renferme des principes aussi disparates, et ensuite, la présidence aurait beaucoup de mal à déterminer quels genres d'amendements seraient recevables au cours des étapes suivantes de l'étude du bill. Mon deuxième argument est que le bill renferme plus d'un principe et qu'il est impossible d'avoir un vote unique sur le principe du bill, comme l'exige la procédure de deuxième lecture.

Je vais maintenant aborder les problèmes qui se posent à la Présidence du fait que certains genres de bills omnibus ont été jugés recevables dans le passé. J'admets que, dans bien des cas, les bills omnibus sont non seulement parfaitement recevables, mais qu'ils constituent la meilleure façon de procéder, car en groupant certains amendements ou éléments, on ajoute à la cohérence du débat et de la discussion. En tentant d'agir autrement, notamment en présentant une série de bills différents, on provoquerait perte de temps et confusion. On en a un exemple dans le bill C-40 adopté par les Communes le 9 juillet 1980. Il s'intitulait «Loi de 1980 modifiant la loi sur les pensions, la loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre, la loi sur les allocations aux anciens combattants et la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils». Ce bill était omnibus dans ce sens qu'il tendait à modifier plusieurs lois à la fois, il partait toutefois d'un seul principe sous-jacent, celui de la hausse des pensions aux anciens combattants et autres personnes touchées par la guerre.

Nous en avons un autre genre dans la loi sur la Société canadienne des Postes qui transformait les Postes en une société de la Couronne et modifiait 14 autres statuts de manière à ce qu'ils se conforment à la nouvelle loi sur les Postes. Il est indéniable qu'en les groupant ainsi on facilite la discussion parlementaire voulue et la décision subséquente, au lieu d'y nuire.

Il y a aussi le genre de bill qui frise la zone grise, comme le bill C-43 dont on parle souvent comme du bill sur la liberté d'accès à l'information, même si en fait il ne porte pas ce nom-là. De fait, il est intitulé, «Loi édictant la loi sur l'accès à l'information et la loi sur la protection des renseignements personnels, modifiant la loi sur la Preuve au Canada et la loi sur la Cour fédérale et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois». Ce bill comporte deux mesures législatives distinctes. Bien que le libellé du projet appelle des réserves, ce groupement de deux questions distinctes dans une seule mesure facilite la discussion et ces deux questions s'inspirent assurément d'un seul principe fondamental en dépit du fait que les rédacteurs ont, à tort je crois, proposé deux mesures.

A plusieurs reprises, par le passé, on a invoqué le Règlement au sujet de bills omnibus, et la présidence a été appelée à se prononcer. Je voudrais parler des trois dernières fois où la présidence a traité précisément de ce qui constitue un groupement approprié ou inapproprié de questions dans un bill omnibus.

Il y a moins de deux semaines, la présidence a été priée d'examiner le bill C-93 qui associait la loi sur le pouvoir d'emprunt à la loi sur la taxe d'accise. La présidence a décidé qu'elle ne trouvait à redire au groupement d'une mesure accordant un pouvoir d'emprunt et d'un projet découlant d'une motion des voies et moyens; ainsi, le bill C-93 était recevable. Je voudrais simplement signaler à la présidence le caractère limité de cette décision, car Votre Honneur n'a nullement parlé de la question des bills omnibus en général, mais a simplement décidé qu'une loi sur le pouvoir d'emprunt pouvait être incluse dans un projet de loi découlant d'une résolution de voies et moyens. Nous nous sommes opposés à cette décision, mais, de toute façon, elle est étrangère à la question dont nous débattons, puisqu'il ne s'agit pas ici du regroupement d'un pouvoir d'emprunt à une mesure découlant d'une motion des voies et moyens, seule question sur laquelle la présidence a fondé son jugement.

La dernière en date des débats d'importance suivies d'une décision fondamentale de la part de la présidence, au sujet d'un projet de loi omnibus, figure dans le hansard, à la séance du 11 mai 1977. Il s'agissait de modifications au Code criminel. M. l'Orateur Jerome avait décidé à l'époque que, puisque la question de privilège avait été soulevée lors de la deuxième lecture, il n'avait trouvé aucune autorité sur laquelle se fonder pour diviser le projet en ses éléments à cette étape, d'autant plus que la tradition était bien établie de présenter des projets de loi tendant à modifier un grand nombre de lois. Soulignons que M. l'Orateur parlait de bills modificatifs omnibus. C'est l'expression qu'il a employée tout au long de son jugement.

Nous devons donc distinguer entre un bill omnibus, qui modifie plusieurs lois existantes, et un bill omnibus portant création d'un certain nombre de lois. Les lois existantes ont déjà été adoptées par les Parlements antérieurs. Leur principe a fait l'objet d'une autorisation. Modifier ces lois, et même plusieurs à la fois, me semble une mesure de bien moindre envergure que l'adoption de toute une suite de lois puisque, par définition, chaque loi repose sur un principe qui lui est propre. Si deux projets de lois reposaient sur le même principe, il n'y aurait pas deux projets de lois. Il n'y en aurait qu'un.

Je tiens également à faire remarquer qu'en rendant sa décision du 11 mai 1977, l'Orateur Jerome avait eu beaucoup de mal à résoudre les difficultés présentées ne serait-ce que par des bills modificatifs omnibus, sans parler de bills créatifs omnibus. Il avait en effet été amené à faire la remarque suivante:

> Mais, comme chaque fois qu'on a invoqué ce genre d'argument, on continue toujours de se demander avec une vive inquiétude si notre façon de procéder à l'égard des bills offre vraiment un recours au député qui se plaint, à juste titre, que ce genre de bill donne au gouvernement le droit d'exiger une seule décision sur un certain nombre de sujets très différents, même s'ils sont connexes.

Il a poursuivi en proposant un moyen possible ou partiel de résoudre ce dilemme dans le cas du bill dont il était question. Cependant, comme le bill sur la sécurité énergétique, le bill C-94, dont il est aujourd'hui question, doit être étudié en comité plénier, le remède suggéré par l'Orateur Jerome pour résoudre ce dilemme ne peut s'appliquer en l'occurrence et la Chambre ne peut y recourir. On peut sûrement en conclure que l'Orateur Jerome aurait eu beaucoup de mal à résoudre les difficultés que présente le projet de loi sur la sécurité énergétique.

J'ai déjà cité la seule autre décision à laquelle je voudrais faire allusion, à savoir celle que l'Orateur Lamoureux a rendue le 26 janvier 1971. La voici:

> Dire sa façon de penser en comité plénier sur tel ou tel article d'un bill, ce n'est pas la même chose pour les députés que de pouvoir se prononcer sur un article du bill au moyen d'un vote inscrit.

Mais ce que l'Orateur Lamoureux voulait dire c'est qu'il était essentiel au bon fonctionnement de la Chambre que les députés puissent réclamer un vote inscrit sur chaque article d'une mesure législative qu'ils étudient. Ainsi, à cause du regroupement des sujets dans le cas de la motion sur les voies et moyens qui demande à renvoyer ce bill au comité plénier, nous sommes privés de cette possibilité que l'Orateur Lamoureux considérait comme étant essentielle. En outre, nous ne pouvons pas recourir à la formule que l'Orateur Jérôme proposait comme solution au problème. Ainsi, il s'avère que nous ne pouvons pas donner suite aux préoccupations graves soulevées par ces deux Orateurs en recourant aux procédures habituelles à la Chambre, si ce n'est en découpant ce bill en parties d'une longueur raisonnable. Les deux Orateurs ont déclaré qu'il était essentiel que les députés exigent sur chaque article de ce bill un vote par assis et debout à la Chambre et non pas seulement en comité plénier.

Comme le sait Votre Honneur, c'est impossible dans le cas du bill C-94. Cela n'est peut-être pas nécessaire dans le cas du bill modificatif fourre-tout en cause. Mais si cela s'impose dans ce cas, c'est donc d'autant plus nécessaire dans le cas d'un bill omnibus prévoyant des dispositions statutaires complètement nouvelles. Si nous voulons respecter la tradition séculaire qui existe à la Chambre, il faut donc que les députés puissent se prononcer sur chaque article pris séparément. Il ressort clairement des décisions des prédécesseurs de Votre Honneur que les conditions relatives aux bills omnibus ne sont pas et ne peuvent pas être remplies dans le cas du bill C-94 sur la sécurité énergétique. C'est ainsi que la Présidence, pour reprendre les paroles de M. l'Orateur Lamoureux, devrait renvoyer ce bill «au service législatif et aux lumières du ministère de la Justice, lesquels rédigent ces bills à l'intention du Parlement».

• (1610)

La quatrième difficulté ou raison pour laquelle on devrait renvoyer le bill à ses auteurs vient du fait que sous sa forme actuelle, il faut l'étudier en comité plénier.

Une partie du bill, que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources désigne comme la partie concernant l'administration de l'énergie, a trait à des taxes et avait par conséquent été précédée d'une résolution sur les voies et moyens. Cela veut dire, d'après notre Règlement, qu'elle doit être étudiée en comité plénier. Mais en comité plénier, madame le Président, il n'est pas possible de convoquer des fonctionnaires ou des experts de l'extérieur de manière à permettre aux députés de leur adresser directement leurs questions. Il n'est pas possible de procéder à une étude détaillée, article par article, comme il est nécessaire, souhaitable et prudent de le faire lorsqu'on étudie un projet de loi nouveau et complexe, et en l'occurrence le projet de loi est certes nouveau et certes complexe.

Je pense pouvoir dire sans exagérer que toutes et chacune des mesures que j'ai suivies attentivement au comité ont fait l'objet de plusieurs et, dans certains cas, de nombreux amendements parce que le comité y avait relevé des anomalies, des inexactitudes ou des erreurs de rédaction. On peut donc dire qu'il fait œuvre utile.

Madame le Président, j'ai demandé aux recherchistes de la bibliothèque du Parlement de me préparer un document expliquant la raison d'être de la procédure de la Chambre des communes. J'en cite un passage:

> Les bills qui sont retenus en comité plénier (bills découlant du budget) ne changent guère d'une année à l'autre, et du fait qu'ils ne renferment que peu de changements, ils permettent une discussion générale. Le comité permanent est donc un comité qui se spécialise dans un certain domaine et il peut réviser un bill d'une manière experte. La fonction d'un comité est par conséquent de permettre la tenue d'une discussion poussée.

Le renvoi de la plupart des bills en comité est une étape très importante de l'étude détaillée des projets de loi par la Chambre. C'est surtout dans le cas des bills découlant du budget qui sont étudiés en comité plénier comme le bill modifiant la loi de l'impôt sur le revenu ou la loi sur l'accise. Il y a des changements qui sont apportés annuellement et il n'est pas nécessaire de suivre de nouveau chacune des étapes.

En outre, dans la plupart des cas, leur étude est précédée par un débat de six jours sur le budget, sans parler de l'étude des motions de voies et moyens qui permet aux députés d'examiner les changements envisagés. Il ne faudrait donc pas mêler l'étude des projets de loi soumis par le biais d'une motion de voies et moyens avec les projets de loi qui sont étudiés par un comité permanent car si la procédure n'est pas la même dans les deux cas, c'est justement parce que l'objectif visé n'est pas le même.

Qui plus est, madame le Président, il n'y a aucune raison d'étudier ensemble les motions de voies et moyens et les autres dispositions du bill car les motions de voies et moyens n'ont rien à voir avec le reste du bill. Les dispositions qui ne font pas l'objet de motions de voies et moyens peuvent être renvoyées en comité. Les parties du bill qui font l'objet de voies et moyens n'ont aucun rapport avec le reste du bill. Il n'y a absolument aucune raison de les regrouper car il n'est pas plus difficile de les étudier séparément. Ainsi, en quatrième lieu, j'estime qu'il n'est pas souhaitable d'étudier ensemble les motions de voies et moyens et les autres et c'est pourquoi le projet de loi est irrecevable selon moi.

Les annexes constituent une cinquième raison pour laquelle le bill est antiréglementaire. L'article 708 du Beauchesne dit ceci:

> Un grand nombre de bills comportent une ou plusieurs annexes où apparaît le détail des mesures prescrites dans les articles. L'annexe fait partie de la mesure envisagée; c'est l'adoption d'une ou de plusieurs dispositions contenues dans les articles qui la rend opératoire.

Les annexes I et II de la loi de 1982 sur la sécurité énergétique sont des annexes normales dans la mesure où elles contiennent les montants détaillés des redevances d'exportation sur le pétrole et des redevances de recouvrement en matière de carburant.

Cependant, les annexes III, IV, V et VI sont des lois distinctes, des lois séparées, n'ayant rien à voir avec la partie principale du projet de loi. Par exemple, l'annexe III se rattacherait, nous dit-on, à l'article 113 de la partie principale. L'article 113 se lit d'ailleurs comme suit:

> La loi sur le programme d'encouragemeent du secteur pétrolier qui figure à l'annexe III ou certaines de ses dispositions entrent en vigueur à la date ou aux dates fixées par proclamation.

Ce serait sûrement une aberration que de soutenir que l'annexe III, une loi complète en soi, n'est qu'un appendice explicitant les dispositions de l'article 113 de la partie principale du bill.

De même, les annexes IV, V et VI sont des entités séparées et distinctes, de nouvelles lois complètes et rattachées au corps principal, plus particulièrement aux articles 114, 115 et 116 respectivement, chacun d'eux précisant simplement que l'annexe n'entrera en vigueur qu'à la date fixée par voie de proclamation. C'est vraiment mépriser la forme que doit prendre un projet de loi que de prétendre que ces articles où il est dit que les lois en annexe entreront en vigueur à une date fixée par proclamation, rendent légitimes ces quatre lois distinctes et tout à fait nouvelles annexées au bill lui-même.

Je voudrais vous citer, madame le Président, un autre cas où on dédaigne l'usage courant. Voici ce que dit à ce sujet le commentaire 777 de Beauchesne:

> En règle générale, l'examen des annexes d'un bill suit celui des articles nouveaux, et on les étudie comme on le fait pour les articles. L'examen des annexes terminé, on peut en proposer de nouvelles. Si une annexe est rejetée, on ne peut en présenter une autre pour la remplacer qu'après que l'examen des annexes qui restent est terminé.

Autrement dit, chaque annexe est étudiée au comité comme s'il s'agissait d'un simple article. Mais de là à considérer une loi toute nouvelle comme un simple article est sûrement une violation flagrante de nos traditions et de nos coutumes.

A la page 465 de son ouvrage, Erskine May définit un bill comme un projet de loi. Voici ce qu'il dit:

> Un bill public est présenté sous forme de projet de loi et contient les parties suivantes . . .

L'auteur décrit ensuite les diverses parties d'un bill. Le commentaire 703(2) de Beauchesne dit ce qui suit:

> Certains des éléments constitutifs d'un projet ou d'une proposition de loi sont essentiels, d'autres facultatifs. Le titre est essentiel; le préambule ou exposé des motifs ne l'est pas.

Puisque les bills modificatifs n'ont pas de titres abrégés, cela veut dire que le titre complet constitue une partie essentielle du bill. D'ailleurs, Erskine May déclare que:

> Lorsque le mot «titre» n'est pas qualifié, il désigne ordinairement le titre complet.

Autrement dit, lorsque Beauchesne déclare que le titre du bill doit être adopté, cela veut dire qu'un bill doit avoir un titre complet.

Lorsqu'on examine les annexes III, IV, V et VI de la loi sur la sécurité énergétique, on constate que chacune porte sur une loi différente. On peut donc supposer que ces annexes auraient pu être présentées sous forme de bills distincts, puisque, par définition, un bill est un projet de loi. Par conséquent, si nous adoptions une loi dans les formes, un bill pourrait être présenté et adopté pour chacune de ces annexes. A ce moment-là, cependant, chacun de ces bills serait irrecevable pour la raison bien simple qu'ils n'ont pas de titre complet. Il n'y a pas de titre complet pour la loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier. La loi sur la surveillance du secteur énergétique n'a pas de titre long, ni la loi sur la détermination du taux de participation canadienne. Si nous laissons à ce bill son organisation actuelle, nous adopterons une loi sans précédent dans nos textes législatifs, car elle n'aura pas de titre long.

• (1620)

J'ai parcouru les statuts du Canada. Je n'ai pu trouver d'exemple de loi qui n'ait pas de titre long. J'ai demandé à la bibliothèque du Parlement l'origine de cette tradition. On m'a répondu que cela devait remonter à 500 ou 600 ans environ. Les lois ont des titres longs. Pour des raisons d'ordre pratique, elles sont classées par ordre alphabétique de leur titre long.

Dans ce bill, il y a quatre lois sans titre long. Si le gouvernement essayait de présenter des bills distincts, ils seraient déclarés irrecevables pour des raisons tirées de Beauchesne et de May. Le gouvernement essaye de faire passer dans un fourre-tout une chose qui ne pourrait se faire de la façon habituelle. Je tiens à citer le commentaire 1 de Beauchesne:

> Le Parlement canadien n'a jamais perdu de vue les principes qui constituent le fondement même du droit parlementaire britannique, savoir: protéger la minorité contre l'imprudence ou la tyrannie de la majorité, s'assurer que les affaires publiques soient traitées d'une façon ordonnée, permettre à chaque député d'exprimer son avis, sous réserve des restrictions indispensables au maintien de l'ordre et du bon emploi du temps, faire en sorte que le temps imparti à l'examen de chaque mesure soit amplement suffisant et, enfin, empêcher des interventions législatives irréfléchies

Le bill viole plusieurs de ces principes fondamentaux de droit parlementaire. Il est impossible de s'occuper valablement des affaires de l'État quand on nous donne à étudier un bill omnibus de ce genre. Ce serait une farce, un précédent énorme que de laisser passer un bill contenant tant de choses aussi hétéroclites et dont l'unique but est de brouiller les cartes. Il ne sera pas possible de discuter raisonnablement et intelligemment les diverses parties ainsi ficelées.

Le ministre de l'Énergie parlera de grands projets relatifs à la canadianisation. Cela constituera l'essentiel de son intervention. Les députés de l'autre côté se creuseront la tête à essayer de déterminer les répercussions des modifications à la loi sur les sociétés commerciales canadiennes, qui va au-delà des sociétés de pétrole et de gaz. Et la loi sur la surveillance du secteur énergétique, par laquelle le gouvernement viole ouvertement sa promesse de restreindre les formalités administratives et le fardeau de la paperasserie. Quelles répercussions auront toutes ces mesures? Tout le monde sera déconcerté en essayant de discuter de ces questions tout en s'efforçant d'examiner le programme d'encouragement du secteur pétrolier et ainsi de suite.

Je veux qu'une chose soit bien claire: je ne cherche pas à séparer ces diverses mesures pour le plaisir d'amorcer un débat interminable. Avant Noël, j'ai signalé au ministre, par l'entremise de son secrétaire parlementaire, que s'il voulait séparer les mesures qui constituent la première partie du bill, soit l'encouragement au secteur pétrolier et les mesures concernant la participation et le contrôle canadiens, je recommanderais à mon caucus d'examiner et d'adopter rapidement cette partie du bill. Le ministre m'a répondu que si j'étais d'accord pour tout examiner rapidement, ce serait encore mieux.

Je n'étais pas disposé à recommander une telle chose à mon caucus qui, d'ailleurs, ne l'aurait pas acceptée. Je suis bien prêt à rechercher avec le ministre une méthode plus judicieuse d'examiner ce bill. Nous pouvons nous mettre d'accord. Certaines parties du bill ne sont pas sujettes à controverse et, si elles sont convenablement formulées sous forme de mesures législatives distinctes, nous pourrions les examiner rapidement. D'autres parties du bill doivent faire l'objet d'un examen approfondi au comité permanent, qui entendra des spécialistes de l'extérieur. Ce bill va toucher et influencer bien des gens. Ceux-ci devraient avoir la possibilité de faire part de leurs objections à la Chambre.

Il y a également certains passages concernant la fiscalité qui, en vertu de notre Règlement, doivent être étudiés en comité plénier. Nous sommes tout disposés à les examiner. Je n'ai aucun intérêt à retarder le débat mais, par contre, je tiens à protéger l'intégrité de la Chambre. Si nous créons un tel précédent, nous risquons d'en arriver, un jour, à voir proposer un seul bill s'appliquant à tout le programme législatif. Le gouvernement justifiera cette mesure en disant qu'elle correspond aux promesses faites dans le discours du trône. Le bill s'intitulera: «L'amélioration de la loi du Canada», et qui pourrait trouver à y redire?

Nous ne discutons pas la sécurité énergétique; au contraire, nous l'approuvons sans réserve. Simplement, à notre avis, ce titre ne décrit pas de façon assez précise toutes les mesures contenues dans le bill.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je regrette que vous ayez à occuper si longtemps le fauteuil cet après-midi pour entendre toute une série de rappels au Règlement.

En écoutant le député de Calgary-Centre (M. Andre), je me suis rappelé l'époque où je pratiquais le droit. Les avocats avaient coutume de dire que moins une cause était solide, plus le plaidoyer était long. J'ai l'impression que mon honorable ami défend une cause bien peu solide cet après-midi. Comme au contraire plus une cause est solide et moins le plaidoyer est long, je tâcherai d'être bref.

• (1630)

[*Français*]

Alors, madame le Président, je voudrais tout d'abord signaler à mon honorable collègue que le bill C-94 a un thème unique et un objet unique. Et ce thème, cet objet, est mentionné dans le titre sommaire du bill lui-même qui s'intitule: La loi de 1982 sur la sécurité énergétique. Ce projet de loi constitue l'élément principal au plan législatif du Programme énergétique national. Comme on le sait, le Programme énergétique national était un vaste programme qui essayait de donner au secteur énergétique canadien un cadre de planification précis et stable. Et ce programme avait trois objectifs: tout d'abord, il s'agissait d'instaurer des conditions permettant aux Canadiens de prendre en main leur avenir énergétique grâce à la sécurité des approvisionnements et à l'indépendance vis-à-vis du marché mondial du pétrole. Deuxièmement, nous visions à offrir à tous les Canadiens la possibilité réelle de participer au secteur énergétique en général et à l'industrie pétrolière en particulier ainsi que de partager les bénéfices de l'expansion industrielle.

Enfin, nous visions à établir un régime de prix du pétrole et de partage des recettes qui tienne compte de l'exigence d'équité pour tous les Canadiens. Or, chaque partie de notre projet de loi, le projet de loi C-94, sur la sécurité énergétique a été inspirée par les objectifs et la philosophie contenus dans le Programme énergétique national. Je vais traiter de l'offre, de la demande, de la participation des Canadiens à l'industrie d'un régime de prix raisonnable. Tout cela fait partie intégrante de ce bill. Tout d'abord je soutiens qu'on ne peut traiter d'une façon intelligente et cohérente de la sécurité énergétique sans traiter à toutes ces questions à la fois. Et c'est ce que ce bill vise à faire. Par exemple sur la question de l'offre du pétrole, je me réfère, madame le Président, aux amendements à la loi sur l'administration du pétrole, qui permettront de mettre en œuvre des prix adéquats et certains pour les sources nouvelles d'approvisionnement de façon à encourager les investissements ainsi qu'à la loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier qui sera un stimulant direct de l'investissement dans ce secteur. En outre, les mesures fiscales contenues

dans la Loi sur l'administration du pétrole donnent effet du nouveau système envisagé dans le Programme énergétique national en vertu duquel on offre des encouragements suffisants à l'industrie tout en évitant les gains injustifiés. Enfin, toujours au chapitre des mesures contenues dans le projet de loi qui vise à améliorer les perspectives d'offres pétrolières, on compte les amendements à la Loi sur la société Petro-Canada qui permettront à cette société de jouer un rôle dynamique de catalyseur dans la mise en œuvre de ces mesures.

Alors, on trouve là, madame le Président, tout un train de mesures contenues dans ce projet de loi qui ont à voir avec l'offre dans le domaine pétrolier.

Je voudrais maintenant traiter des mesures qui visent à la demande dans le secteur pétrolier. Et là, je me réfère aux amendements à la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout qui encourage la diminution de la consommation de pétrole en facilitant le remplacement du pétrole par des combustibles plus abondants. Il en va de même de la loi sur les normes de consommation de carburant et des véhicules automobiles qui se situe dans le cadre d'une politique générale d'économie et de conservation de l'essence, en fonction des conditions d'utilisation au Canada. En outre, les amendements à la Loi sur l'Office national de l'énergie permettront à l'Office de voir à ce que le pétrole et le gaz soient distribués de façon équitable au Canada tandis que les amendements à la Loi d'urgence de 1979 sur les approvisionnements d'énergie permettront de répondre plus efficacement à des besoins de restrictions dans une situation d'urgence.

Alors voilà pour l'offre, voilà pour la demande. Il y avait un autre aspect au Programme énergétique national à savoir la possibilité pour les Canadiens de participer à cette industrie. Et ici, je me réfère à la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier que j'ai déjà mentionnée et à la Loi sur la détermination de la participation et du contrôle canadien. Je me réfère aussi aux amendements permettant la création de nouvelles sociétés mandataires de Sa Majesté. Je me réfère à l'établissement du compte d'accroissement du taux de propriété canadienne, ainsi qu'aux amendements qui seront apportés à la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes sans oublier la Loi sur la surveillance du secteur énergétique qui permettra à l'Agence de surveillance du secteur pétrolier de jouer un rôle clé en matière de surveillance de la situation financière et de la répartition du capital des plus grandes compagnies pétrolières. Deux amendements techniques seront en outre apportés à la Loi sur l'examen de l'investissement étranger qui n'ajoutent rien à l'interprétation donnée à cette loi par l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

Enfin, madame le Président, l'un des principaux buts du Programme énergétique national était la mise en place d'un régime équitable dans le secteur de l'énergie. Et c'est ce que visent les amendements à la Loi sur l'administration du pétrole, par exemple, au niveau des prix que le consommateur canadien paiera pour le pétrole et le gaz et au partage des revenus, des redevances d'exportation sur le pétrole avec les provinces productrices. C'est également ce que les amendements à la Loi sur l'économie du pétrole et le remplacement du mazout visent à accomplir par le biais d'une aide financière aux consommateurs désireux de changer les combustibles qui leur sont nécessaires pour d'autres plus abondants que le pétrole.

Ainsi, madame le Président, les parties de cette législation proposée représentent toutes des éléments interdépendants de cette stratégie énergétique globale qui assurera au Canada une indépendance vis-à-vis du marché mondial du pétrole et permettra aux Canadiens de tirer des bénéfices intéressants des recettes croissantes et de l'expansion industrielle que connaîtra le secteur pétrolier et gazier au Canada.

Mon collègue s'est référé à divers précédents. La plupart de ses arguments, madame le Président, ont été entendus à l'occasion du débat sur le bill C-93, et je n'ai pas l'intention d'y revenir. Mais qu'il me soit permis de souligner, comme l'a indiqué mon honorable collègue, qu'il existe de nombreux précédents à l'effet qu'un projet de loi peut regrouper plusieurs sujets pourvu qu'il s'agisse d'un thème unique. Et comme je l'ai indiqué, dans ce cas le thème de ce projet de loi est unique, et toutes les parties en sont étroitement interdépendantes. Mon collègue s'est référé à la décision de M. l'Orateur Lamoureux, du 26 janvier 1971. Je rappellerai simplement qu'à cette occasion l'orateur a bien indiqué qu'il était d'usage depuis longtemps de soumettre un bill global à l'attention de la Chambre. Je me réfère à une autre décision de l'orateur suppléant M. Honey rapportée aux pages 5585 et 5586 des Débats du 4 mai 1971, dans laquelle l'orateur suppléant a précisé que les questions abordées dans un projet de loi doivent se rapporter au sujet indiqué dans le libellé du titre non abrégé du bill. Il a également indiqué que chaque cas doit être analysé pour savoir si un projet de loi était inacceptable parce qu'il renferme trop d'éléments disparates. Enfin, madame le Président, le 16 février 1982, vous refusiez une requête en rapport avec le bill C-93 en signalant à la Chambre que l'on pouvait bien combiner dans un même bill de telles dispositions à condition de donner le préavis requis.

Mon collègue a fait état des annexes à ce bill et tentait de s'en scandaliser. Je porte à votre attention, madame le Président, que ce bill a été présenté de cette façon pour véritablement en faciliter l'étude aux députés. Il aurait été tout aussi facile de présenter à la Chambre un bill qui aurait commencé avec la clause 1 et qui se serait arrêté à la dernière page avec la clause 356, et de tout simplement disposer l'un après l'autre les divers éléments contenus dans ce bill qui, comme je l'ai dit, constituent un tout intégrant. Pour en faciliter l'étude par les parlementaires et par le public, nous avons tenté de regrouper les sujets afin qu'au moment du débat sur ce bill, nous puissions véritablement concentrer notre attention sur des tranches du bill plutôt que de tout simplement avoir des dispositions disposées l'une après l'autre, à la queue leu leu.

Il n'y a aucun doute que toutes et chacunes des dispositions de ce bill et de l'annexe peuvent faire l'objet de débat à la Chambre et d'amendement. Quant à nous, nous serons prêts à en débattre sans attendre. Mon collègue a aussi argumenté que le bill est tel qu'il serait possible à certains députés d'accepter certaines dispositions et de s'opposer à d'autres; en conséquence, on ne pouvait leur demander de voter en deuxième lecture sur un tel bill. Je lui rappellerai que ceci se produit constamment avec à peu près tous les bills qui sont présentés à la Chambre. Je pense qu'il y a peu de bills au sujet desquels certains députés de l'opposition ne disent pas: Moi j'accepte bien tel ou tel article, mais d'autres, je les trouve tout à fait

inadéquats. Malgré tout, on débat de ces bills et on n'argumente pas qu'il faudrait scinder le bill parce que, tout simplement, l'opposition est prête à en accepter certaines parties et en rejeter d'autres.

En outre, mon collègue présente un argument à l'effet qu'il serait prêt à accepter facilement que les dispositions de ce bill, qui impliquent des paiements aux entreprises, soient votées très rapidement par la Chambre. Cependant, certaines dispositions impliquent des taxes, là, il faudrait en débattre longuement, et nous ne sommes pas certains d'être d'accord, et ainsi de suite. Cela est encore trop facile, madame le Président. On laisserait entendre que la Chambre pourrait voter facilement les dépenses, mais lorsqu'il s'agit de recueillir les fonds pour payer les mêmes dépenses, il s'agirait alors d'une tout autre question. Ce que l'on a donc présenté ici c'est, encore une fois, un taux intégral. Ce bill contient des projets de dépenses et de subsides considérables à l'entreprise mais aussi des éléments de taxation considérables, très variés, qui vont permettre de financer ces mêmes dépenses. Je pense que mon collègue est dans l'erreur en prétendant qu'en conséquence, il faudrait scinder le bill pour pouvoir passer facilement les dépenses, mais qu'on va refuser au gouvernement par toutes sortes de techniques d'adopter les moyens de payer pour les dépenses que nous proposons à cette occasion. Madame le Président, j'ai dit que mon argument serait court, car je pense qu'il est bien fondé et je ne vois pas la nécessité de reprendre tous et chacun des points que mon collègue a développés très longuement. Je sais qu'une bonne partie de ces points ont déjà été couverts, encore une fois, la semaine du 16 février, lorsqu'on a débattu le bill C-93, et je ne pense pas qu'il y ait lieu de m'étendre indûment sur les arguments présentés par mon collègue.

Je tiens à rejeter catégoriquement l'argumentation de mon collègue à l'effet que ces dispositions, les chapitres ou les parties de ce bill ne sont pas reliés les uns aux autres. Au contraire, ils sont étroitement reliés, extrêmement dépendants les uns des autres. Ils ont à voir avec cet objectif fondamental que nous avons proposé, nous, en tant que gouvernement depuis 1980, c'est-à-dire établir pour les Canadiens la sécurité énergétique, à la fois par un régime de prix raisonnables, à la fois en agissant dans le domaine de l'offre et de la demande et en agissant au niveau de la propriété, de façon que les Canadiens puissent avoir leur part dans cette industrie.

• (1640)

[*Traduction*]

Et pour terminer, voici l'argument le plus convaincant. Quand j'étais avocat, j'ai appris qu'il fallait garder le meilleur argument pour la fin.

M. Rose: Et le plus bruyant.

M. Blackburn: C'est pour cela que vous faites de la politique?

M. Lalonde: Mes collègues d'en face ont peur. Ils n'ont rien à craindre; ce sont eux qui fourniront les meilleurs arguments.

Mon collègue a cité un certain nombre de précédents pour étayer sa thèse. J'ai dit ce que j'en pensais, mais à mon avis, c'est, non pas mon collègue, le député de Calgary-Centre, mais son prédécesseur, le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson), qui a invoqué le meilleur argument à l'appui de ce que nous faisons lorsqu'il était critique de l'énergie. Le 27 janvier 1981, comme on peut le lire à la page 6596 du hansard, le député d'Etobicoke-Centre a déclaré qu'il fallait donner à la Chambre des communes l'occasion d'examiner le Programme énergétique national:

> dans un seul endroit, dans une seule assemblée, et non pas dans cinq assemblées différentes comme c'est le cas actuellement avec les différents bills à l'étude.

Le député d'Etobicoke-Centre pensait que cela permettrait de mieux comprendre le Programme énergétique national. Je dis «Amen» à cette suggestion et j'espère que l'opposition l'approuvera.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Madame le Président, je ne tiens pas à allonger inconsidérément l'examen de cette question. Il y a eu des redites dans les arguments concernant le bill C-93. Il est exact que la présidence s'est prononcée contre nous. Nous sommes peut-être contraints de nous incliner devant cette décision, mais nous ne sommes pas d'accord.

J'en reviens au fait qu'il n'est pas normal de faire passer avec des motions de voies et moyens toutes sortes d'autres sujets. Dans le cas présent, il ne s'agit pas seulement d'autorisation d'emprunt au moyen de quelques motions de voies et moyens. Les motions de voies et moyens visées dans le présent bill sont au nombre de sept ou huit, mais il y a en outre d'autres questions dont ont parlé mon collègue, le député de Calgary-Centre (M. Andre), ainsi que le ministre: la loi sur l'administration du pétrole, la loi sur l'Office national de l'énergie, la loi sur l'examen de l'investissement étranger, la loi sur les corporations commerciales canadiennes, la loi sur la Société Petro-Canada, la loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie et la loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout. Et en outre, l'abrogation de la loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie, puis une loi qui modifie une loi modifiée. Il y a aussi des textes nouveaux. Quelle est l'instance compétente, le comité plénier ou un comité permanent? Voilà l'une des questions.

Le ministre s'est accroché au principe gouvernemental bien connu, qui veut que la fin justifie les moyens. Nous disons qu'il s'agit d'un plan bien délimité qui vise une partie seulement du secteur énergétique. Prétendre qu'il s'agit d'une loi sur la sécurité énergétique, c'est de la vantardise pure et simple parce qu'elle apporte rien de moins que la sécurité énergétique au pays. Tout ce qui est visé c'est le côté pétrolier, à l'exclusion des autres formes d'énergie.

On a beau prendre toutes les lois visées ici et là, la loi sur les corporations commerciales canadiennes, la loi sur l'examen de l'investissement étranger et toutes celles que j'ai énumérées, ce n'est pas cela qui fait un bill. Tout ce qu'on peut en dire, et peut-être est-ce là la conclusion qu'en tirera la présidence, c'est qu'il s'agit d'un bill dont le principe est de modifier certaines lois relatives au pétrole, à sa fiscalité et à sa production. Un point c'est tout. Mais s'il y a des amendements, une question très épineuse va se poser, celle qui a causé des difficultés à monsieur l'Orateur Jerome. Quand on a modifié la loi criminelle pour éliminer la peine de mort, on a jugé irrecevable un amendement proposant de changer la forme du châtiment, parce qu'il s'opposait au principe même du bill qui était l'abolition de la peine capitale. Je continue à soutenir que tel n'était pas le cas. Il existe des pages et des pages d'amendements qui concernent tous les autres types de crimes, et c'est la même question qui se pose à tous les présidents, quels qu'ils soient.

Mme le Président: A l'ordre je vous prie. Si le député veut critiquer des décisions rendues par des orateurs précédents, cela ne concerne pas le débat qui se déroule présentement. La présidence souhaite vivement—et c'est la raison pour laquelle elle donne la parole à plusieurs intervenants—que les orateurs s'en tiennent au rappel au Règlement.

M. Lambert: Madame le Président, en toute déférence, je m'en tiens au rappel au Règlement et c'est en faisant la preuve d'une erreur relative à une ancienne mesure générale, que l'on peut prouver l'erreur relative à un bill de ce genre. Après tout, la Chambre doit pouvoir se prononcer sur quelque chose. Il se pourrait que les députés soient bien décidés à se prononcer contre certaines dispositions du bill—supposons par exemple l'imposition—alors qu'ils sont pleinement disposés à en appuyer d'autres dispositions. Que vont-ils faire? La présidence doit se poser cette question. Comment la Chambre va-t-elle pouvoir se prononcer sur une mesure de ce genre?

• (1650)

Nous parlons ici des grands bills omnibus qui ont été présentés. Ce bill-ci est très complexe et de très grande portée; c'est l'un des plus importants dont la Chambre ait été saisie depuis des années. Pourtant, nous semblons en faire bien peu de cas parce qu'il a trait à l'énergie. Parce que le gouvernement veut faire un peu de rangement, la Chambre se voit obligée d'étudier toutes ces questions dans un seul projet de loi.

On pourrait tout aussi bien dire que tous les problèmes de l'agriculture—le prix du bœuf, le prix du porc, les prix de soutien, les marchés étrangers—pourraient être réglés dans un seul projet de loi. En un sens, c'est faux. Il est impossible de le faire, et c'est cela que je veux souligner.

Mon collègue a très bien fait le tour de la question et le ministre a ensuite présenté la position du gouvernement. Pour ma part, je veux insister sur la difficulté à laquelle la Chambre pourra se heurter si elle doit résoudre certains points quand le bill sera renvoyé au comité qui s'occupe de l'énergie. Que devient alors la règle voulant que les motions des voies et moyens soient renvoyées au comité plénier?

Ces points-là créent des difficultés pour l'étude d'un bill omnibus.

M. John Thomson (Calgary-Sud): Madame le Président, je prends la parole au sujet du même rappel au Règlement, mais je serai aussi bref que possible. A mon avis, le député de Calgary-Centre (M. Andre) et le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) ont très bien exposé leurs arguments. Toutefois, je voudrais souligner certains points examinés dans le commentaire 703 de Beauchesne concernant ce que couvre le titre complet du projet de loi. Le commentaire 703 porte également sur le rapport logique entre les divers éléments du projet de loi et le commentaire 734 porte sur les principes en cause. Après cela, madame le Président, j'aurai quelques remarques générales à faire.

Le ministre a affirmé que l'unique thème du projet de loi était la sécurité énergétique. Tel n'est pas le cas, madame le président; il comprend toute une série de questions qui n'ont rien à voir avec la sécurité énergétique. Il a affirmé également que le projet de loi était le principal élément législatif du Programme énergétique national. Il n'en est rien non plus. Le projet de loi compte 18 éléments différents dont cinq sections et une partie ont trait au Programme énergétique national, tandis que 12 sections et une partie d'une autre section ne sont nullement mentionnées dans le Programme énergétique national. Le projet de loi ne constitue pas le principal élément législatif du Programme énergétique national ni ne porte sur la sécurité énergétique.

Voici, en partie, le commentaire 703 de Beauchesne:

> Néanmoins, ses diverses dispositions doivent conserver entre elles un rapport à peu près logique, traiter du même sujet et s'inscrire dans le cadre général défini par son titre complet.

Madame le Président, les mots clés sont «traiter du même sujet». Il n'y a pas qu'un seul sujet dans ce bill puisqu'il y est question de 15 lois différentes dans toutes sortes de domaines. Comment peut-on dire que la loi sur l'examen de l'investissement étranger et la loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles traitent du même sujet, par exemple? Le commentaire 703 a trait au «rapport à peu près logique» des dispositions du bill. Où est le rapport entre des corridors pour la transmission de l'hydro-électricité et la loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles?

Le ministre a essayé de prouver—sans succès, à mon avis—que toutes les parties du bill sont interdépendantes. C'est faux, tout simplement. Presque toutes les parties du bill sont indépendantes les unes des autres. Quel lien existe-t-il entre la loi sur les sociétés commerciales canadiennes et la redevance de recouvrement en matière de carburant? Qu'y a-t-il de commun entre la loi d'urgence de 1979 sur les approvisionnements d'énergie et la loi sur la détermination de la participation et du contrôle canadiens? Un monde les sépare.

Je mets un terme à mon exposé en ce qui concerne le commentaire nº 703, madame le Président. Le commentaire nº 704 traite de tout le principe qui est ici en jeu. Le député de Calgary-Centre en a parlé longuement. Le bill en question fait intervenir sept principes différents, ce que le ministre a reconnu dans son communiqué. La sécurité énergétique est-elle le seul principe qui soit ici en jeu? C'est loin d'être le cas. Le bill aborde de nombreux autres sujets qui n'influent en rien sur la sécurité énergétique. J'ai fait valoir en outre qu'ils n'ont rien à voir non plus avec le Programme énergétique national.

Permettez-moi de terminer en formulant un certain nombre d'observations générales, madame le Président. J'ai consacré une bonne partie de ma vie à l'industrie gazière et pétrolière. Le document en question est le plus complet et le plus complexe que j'aie jamais vu. En comparaison, le Livre blanc de M. Benson n'est qu'une plaisanterie. Il met pratiquement les députés dans l'impossibilité de s'acquitter correctement de leurs fonctions dans l'intérêt de leurs mandants. Je ne cherche pas à montrer que l'on porte atteinte à mes privilèges, madame le Président, mais je vous dis en toute sincérité que la Chambre ne compte probablement pas six députés capables de discuter intelligemment de ce bill. J'en suis moi-même incapable, moi qui ai œuvré pendant 20 ans au sein de ce secteur. Je vais devoir me faire aider. J'aurai besoin de l'avis d'experts-conseil pour pouvoir bien représenter mes mandants, et je pense que tous les autres députés auront également besoin d'aide s'ils veulent discuter intelligemment de ce bill. Mis à part ses aspects politiques, ce bill suscitera beaucoup de controverses et entraînera de graves conséquences. Il appartient au gouvernement d'allouer aux députés le temps dont ils ont besoin pour bien examiner la teneur de ce bill et l'expliquer aux Canadiens.

A mon avis, présenter de cette façon un bill portant sur une question aussi complexe constitue un abus de pouvoir de la part du gouvernement. Voilà ce que je tenais à dire, madame le Président.

• (1700)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, nous avons entendu trois interventions des députés d'en face. Je voudrais revenir sur un ou deux points pour répondre à certaines des objections qu'ils ont soulevées.

Ainsi, le député de Calgary-Sud (M. Thomson) soulève à juste titre le caractère brousailleux et la grande portée du projet de loi; il n'y a pas à redire là-dessus. Au fond, un projet de loi n'est vraiment acceptable que s'il traite d'un seul sujet. Or, c'est le cas. Toutes les questions qui y sont traitées se rapportent incontestablement à l'énergie. Essentiellement, le projet de loi vise à mettre en œuvre divers aspects du Programme énergétique national, négligés dans le bill C-48. C'est seulement de cette façon que nous pouvons procéder avec cohérence, logique et méthode. Certes, la mesure est des plus complexes, mais elle renferme néanmoins une ou deux lois intégrales pour lesquelles il existe des précédents rendant notre mesure acceptable.

Remontons au début des années 1970: la loi sur l'assurance-chômage était extrêmement détaillée et de portée également vaste; la loi de 1970 sur l'organisation du gouvernement renfermait elle aussi des lois entières.

Il nous a été dit aujourd'hui que l'Orateur Jerome distinguait nettement entre un bill omnibus qui modifie une loi existante et un bill omnibus qui en crée une. Avec tout le respect que je dois à la Chambre, je signale que je ne vois pas cette différence. Les précédents révèlent très clairement qu'à diverses occasions la Chambre a été saisie de projets de loi d'égale ampleur, qui renfermaient des lois entières.

Comme la mesure qui nous occupe est de nature fiscale, elle est afférente à une motion des voies et moyens; là n'est pas le problème. D'aucuns ont protesté aujourd'hui que, de ce fait, le projet de loi sera étudié en comité plénier et tombera sous le coup du paragraphe 74(3) du Règlement qui stipule:

> Après sa deuxième lecture, tout bill afférent à une motion des subsides ou des voies et moyens doit être renvoyé à un Comité plénier.

Voici le commentaire 521 de Beauchesne:

> Les bills issus des résolutions des voies et moyens sont déférés à un comité plénier.

Ce n'est pas nouveau et ce n'est pas une révélation non plus pour le Parlement. Si le député de Calgary-Centre (M. Andre) obtenait le renvoi du bill à un comité permanent, en cherchant suffisamment longtemps, il trouverait probablement des gens qui ne sont pas d'accord avec certains articles. Le gouvernement de son côté pourrait certainement trouver lui aussi des gens favorables au projet. Nous nous retrouverions ainsi avec des gens pour et des gens contre. Ce n'est pas une question arbitraire. C'est parce que le bill a été présenté par le biais d'une motion de voies et moyens qu'il est étudié en comité plénier; c'est aussi simple que cela. Cela ne veut pas dire pour autant que les députés ne peuvent pas proposer d'amendements, bien au contraire. Nous pouvons discuter de ces amendements aussi longtemps en comité plénier que si le bill avait été renvoyé à un comité permanent.

Je le dis très humblement, il n'y a vraiment aucun précédent sur lequel madame le Président puisse s'appuyer pour diviser le bill. Certes, il y a le cas de la motion présentée lors du débat sur le drapeau national, mais à mon avis, si on retient ce précédent, on risque de créer des problèmes énormes pour la présidence plus tard, car l'opposition ne cessera de réclamer de la présidence qu'elle divise tous les bills d'ensemble ou les bills complexes présentés par le gouvernement qui abordent plusieurs principes.

Certes, l'Orateur Lamoureux s'est demandé jusqu'où on pourrait aller, mais c'était en quelque sorte une opinion judiciaire incidente, car il n'a pas vraiment répondu à la question. Il se demandait simplement tout haut quand la limite est dépassée. Il est vrai que le bill regroupe plusieurs volets différents qui entrent tous dans le cadre du Programme énergétique national, mais ce n'est pas aller trop loin ou outrepasser la limite que l'Orateur Lamoureux n'a d'ailleurs jamais définie véritablement. Il se contentait d'imaginer une situation qui ne s'est jamais produite, et je ne pense pas qu'elle existe même aujourd'hui.

Depuis le lancement du Programme énergétique national, il y eu un certain nombre de rajustements, mais personne ne peut nier qu'il y a un point commun, un dénominateur commun ou un rapport entre tous les aspects du bill dans la mesure où ils contribuent tous à la mise en œuvre de ce même programme. D'aucuns prétendront que le bill est complexe. Ce n'est pas nouveau. D'aucuns prétendront qu'il renferme plusieurs principes, mais ce n'est pas une première. De nombreux bills ont été aussi complexes et contenaient plusieurs principes également. Les députés peuvent proposer des amendements au cours des diverses étapes de l'étude du bill. Les députés auront peut-être du mal à prendre parti au moment du vote final. Ils risquent d'aimer certaines parties et de ne pas en aimer d'autres. Ce n'est pas nouveau. Cela arrive. C'est pour cela que nous sommes élus, pour prendre des décisions.

Quant aux annexes, elles peuvent être modifiées, cela ne fait aucun doute. Je ne vois pas pourquoi le fait que certaines annexes—qui sont en elles-mêmes des lois entières—soient intégrées dans la mesure législative signifie qu'elles ne font plus partie du sujet général de toute cette mesure. Le gouvernement ne cherche absolument pas à faire adopter de force ce bill à la Chambre. La première version a été publiée l'été dernier. Comme l'a signalé le député, c'est un bill complexe. Le gouvernement en est conscient, et c'est pourquoi il en a publié la première version il y a quelques mois, afin de donner aux députés intéressés assez de temps pour l'examiner. Bien entendu, ce bill tend à mettre en vigueur une politique annoncée à l'automne de 1980.

Questions au Feuilleton

Fondamentalement, nous en revenons à la décision rendue par madame le Président le 16 février, décision consignée à la page 15053 du hansard. En réponse au député qui avait invoqué le Règlement en se demandant s'il était normal de combiner des dispositions concernant l'autorisation d'emprunter à des motions des voies et moyens relatives à la taxe d'accise, madame le Président a dit ceci:

Comme je l'ai déclaré à la Chambre le 19 janvier 1981, je ne vois pas d'inconvénient à combiner dans le même bill des dispositions fondées sur des motions des voies et moyens et un pouvoir d'emprunt à condition de donner le préavis requis.

Il en va de même pour la mesure à l'étude. Il existe une motion des voies et moyens qui est en rapport avec le bill. Elle porte sur d'autres sujets, mais il y a un dénominateur commun dans toute la mesure. Nous mettons en vigueur certains aspects de la politique énergétique nationale qui n'étaient pas visés par le bill C-48. A mon avis, ce bill est tout à fait recevable.

Mme le Président: Je remercie le député de Calgary-Centre (M. Andre) pour son rappel au Règlement, ainsi que les autres députés qui ont contribué à tirer les choses au clair. Je vais y réfléchir et je rendrai une décision ultérieurement.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

DÉPÔT D'UNE COPIE DE L'ACCORD DE COOPÉRATION COMMERCIALE ET ÉCONOMIQUE AVEC LA NOUVELLE-ZÉLANDE

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, je désire déposer une copie de l'accord de la coopération commerciale et économique entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Nouvelle-Zélande. Bien entendu ces documents sont rédigés dans les deux langues officielles.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 2769, 3304, 3445, 3463 et 3891.

[*Texte*]

M. DONALD MARRIOTT

Question nº 2769—**M. Cossitt:**

Quel est le traitement annuel du directeur des restaurants et des banquets du Centre national des Arts, M. Donald Marriott, et quels antécédents de travail et études ont été retenus lors de son embauche, notamment le type d'emploi et les entreprises pour lesquelles il a travaillé précédemment?

M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Le Centre national des Arts me transmet les renseignements suivants: Le poste qu'occupe M. Marriott comporte une échelle de traitement se situant entre $39,100 et $52,700. Les autres renseignements sont de nature personnelle et concernent M. Marriott; leur divulgation est régie par la loi canadienne sur les droits de la personne, Partie IV.

MME BONNIE G. TROTMAN

Question nº 3304—**M. Cossitt:**

1. Quel est le détail de la carrière de Mme Bonnie G. Trotman à la Fonction publique?

2. Mme Trotman est-elle présentement à l'emploi du ministère de l'Emploi et de l'Immigration à Prescott (Ont.), dans la circonscription de Leeds—Grenville et, le cas échéant, à quelles tâches?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. En ce qui concerne le ministère/Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, la réponse est la suivante:

Le 26 novembre 1969--Nomination au niveau ST-3, pour une durée déterminée, au Centre d'immigration Canada à Prescott.

Le 6 juin 1970--La durée de l'emploi devient indéterminée.

Le 1*suer*ro janvier 1971--Le poste est reclassé au niveau ST-4 et l'intéressée en demeure titulaire.

Le 24 septembre 1973--Le poste est converti au niveau ST-SEC-1 et l'intéressée en demeure titulaire.

Le 3 novembre 1975--Promotion au niveau CR-3.

Du 3 au 30 octobre 1977, Mme Trotman occupe un poste d'examinateur à la frontière à Prescott, et elle touche une rémunération provisoire, au niveau PM-1.

2. Oui. Madame Trotman travaille actuellement comme secrétaire et commis-réceptionniste niveau CR-3, au Centre d'immigration Canada de Prescott.

Ses fonctions sont les suivantes: offrir des services généraux de bureau et de secrétariat; exercer des fonctions dans le domaine financier; recevoir et conseiller les clients et présenter les cas difficiles au conseiller en immigration; recevoir les demandes des immigrants et des non-immigrants; s'occuper des dossiers individuels.

LES INSTANCES POUR DÉMÉNAGER CERTAINS ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Question nº 3445—**M. Cossitt:**

Le gouvernement a-t-il reçu les instances de groupes ou de particuliers pour déménager, d'Ottawa à Montréal, l'Agence canadienne de développement international et la Société pour l'expansion des exportations et, le cas échéant, *a*) quels sont leur nom et la date de présentation, *b*) le gouvernement sait-il si cette possibilité inquiète considérablement la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton et a-t-il étudié à fond les dommages que ce déménagement pourrait causer à l'économie de la municipalité, *c*) le gouvernement garantira-t-il qu'il n'a pas l'intention de déménager l'un ou l'autre de ces organismes fédéraux à Montréal et sinon, pourquoi?

M. Norman Kelly (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Des organisations de la région montréalaise ont fait des représentations auprès du gouvernement afin que celui-ci fasse déménager à Montréal l'Agence canadienne de développement international et la Société pour l'expansion des exportations, deux organismes fédéraux actuellement installés dans la région de la capitale nationale.

a) Ces demandes ont été formulées à plusieurs reprises au cours de 1981 par des représentants du Board of Trade et de la Chambre de Commerce de Montréal.

b) M. Andy Haydon, président de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, a exprimé son inquiétude au sujet de cette proposition que le gouvernement a prise en considération.

c) A l'heure actuelle, le gouvernement n'a pas l'intention de déménager ces organismes à Montréal.

LA COUVERTURE DES ÉLECTIONS PROVINCIALES AU MANITOBA PAR RADIO-CANADA

Question nº 3463—M. McKenzie:

1. Combien d'employés de Radio-Canada ont travaillé à la couverture de la campagne électorale provinciale au Manitoba et des résultats du scrutin du 17 novembre 1981 et, dans chaque cas, *a*) quelles étaient leurs fonctions, *b*) combien de temps ont-ils consacré en réalité à la couverture des élections?

2. A-t-on fait venir au Manitoba des employés d'autres régions du Canada pour couvrir précisément la campagne et les résultats électoraux et, le cas échéant, *a*) combien, *b*) quels sont leurs nom et description de fonctions, *c*) d'où provenaient-ils et combien a coûté leur transport, *d*) combien ont coûté leur logement, leur nourriture et autres dépenses durant leur séjour au Manitoba, *e*) combien a coûté au total le séjour de ces employés au Manitoba?

3. *a*) Combien ont coûté au total à Radio-Canada les services et le personnel informatiques nécessaires à la couverture des résultats de l'élection, *b*) qui a-t-on embauché, *c*) combien d'opérateurs d'ordinateur et d'employés de soutien ont été retenus, *d*) combien ont coûté au total les services d'informatique?

4. Quel a été le coût total de la couverture de la campagne électorale et des résultats du scrutin et combien a coûté le calcul de ce montant?

M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants:

1. Cent cinquante-quatre employés ont pris part à un moment ou à un autre au reportage des élections: le reportage de la campagne électorale et/ou de la soirée des élections; et ce pour quatre services: la télévision anglaise, la radio anglaise, la télévision française et la radio française—à l'échelle locale, provinciale et nationale.

	a)		*b*)
Télévision anglaise			
1 reporter aux nouvelles nationales	10	jours	
1 réalisateur	11	jours	
1 cadreur	10	jours	
1 preneur de son	10	jours	
1 réalisateur	6	jours	
1 producteur délégué	35	jours	
1 cadreur	35	jours	
13 reporters	35	jours (total)	
1 monteur de film	22	jours	
3 cadreurs (journalisme électronique)	25	jours (total)	
1 réalisateur	12	heures	
2 recherchistes	28	heures (total)	
2 animateurs	30	heures (total)	
2 commentateurs	20	heures (total)	
3 reporters en mission	19	heures (total)	
8 reporters au pupitre des éditoriaux	50	heures (total)	
4 reporters au pupitre des décisions	25	heures (total)	
1 reporter mobile	6	heures	
3 producteurs techniques	100	heures (total)	
Télévision française			
1 reporter	5	jours	
4 reporters	12	jours (total)	
1 producteur délégué	4	semaines	
1 réalisateur	2	semaines	
1 adjoint de production	1	semaine	
3 script-assistantes	12	semaines (total)	
1 pilote d'émission	5	jours	
1 coordonnateur	4	semaines	
1 opérateur de Vista	2	jours	
1 coordonnateur	4	jours	
1 réalisateur	4	jours	
1 script-assistante	4	jours	
1 pilote d'émission	4	jours	
Radio anglaise			
2 reporters aux nouvelles	23	jours (total)	
5 reporters aux nouvelles	270	heures (total)	
1 réalisateur aux nouvelles	11	jours	
1 superviseur aux nouvelles	8	jours	
1 rédacteur responsable aux nouvelles	85	heures	
1 rédacteur aux nouvelles	12	heures	
1 chef de projet aux ordinateurs	9	jours	
1 producteur délégué	120	heures	
4 réalisateurs	292	heures (total)	
2 réalisateurs associés	56	heures (total)	
3 rédacteurs/diffuseurs	129	heures (total)	
1 rédacteur/diffuseur (pigiste)	100	heures	
2 recherchistes	16	heures (total)	
1 recherchiste (pigiste)	100	heures	
2 commentateurs/analystes (pigistes)	96	heures (total)	
1 animateur/annonceur	3	jours	
1 commentateur invité (pigiste)	5	jours	
2 annonceurs (animateur/résultats)	26	heures (total)	
1 superviseur technique	35	heures	

Radio française		
1 animateur	3	jours
1 reporter	3	jours
1 réalisateur	4	jours
Équipe mixte (Fr./Ang.) de regroupement des résultats		
6 messagers	24	heures (total)
12 standardistes	48	heures (total)
10 assistants à la production	110	heures (total)
6 clavistes à l'écran cathodique	72	heures (total)
1 coordonnateur des résultats du scrutin	35	jours
1 secrétaire	30	jours
2 auxiliaires	12	jours (total)
1 spécialiste des communications	4	jours
1 coordonnateur national	5	jours
3 analystes de programme	17,5	jours (total)
1 analyste du logiciel	6,5	jours
1 superviseur de l'exploitation	5	jours
1 chef des télécommunications	5	jours
1 adjoint de service	6,5	jours
2 analystes de l'exploitation	19	jours (total)
1 analyste des systèmes	6	jours

Outre le personnel connexe pour la technique et la scénographie.

2. Oui.

a) Division des services anglais—12

Services français—5

Mixtes DSA/DSF—10

b) En ce qui concerne les noms, voir la réponse à la partie 4, relativement aux employés individuels.

Fonctions (ce personnel est aussi compris dans les réponses à la partie 1 et/ou à la partie 3*c*):

Services anglais	*c*)
1 coordonnateur de projet, TV	Toronto
1 coordonnateur technique, TV	Toronto
1 reporter, TV	Toronto
2 réalisateurs, TV	Toronto
1 cadreur	Toronto
1 preneur de son	Toronto
1 reporter aux nouvelles, radio	Ottawa
1 annonceur/animateur, radio	Toronto
1 réalisateur aux nouvelles, radio	Toronto
1 superviseur aux nouvelles, radio	Toronto
1 chef de projet aux ordinateurs	Toronto
1 commentateur invité, radio (pigiste)	Toronto
Services français	
1 coordonnateur, TV	Montréal
1 réalisateur, TV	Montréal
1 script-assistante, TV	Montréal
1 pilote d'émission, TV	Toronto
1 réalisateur, radio	Montréal
Mixte DSA/DSF	
1 coordonnateur des résultats du scrutin	Toronto
1 spécialiste des communications	Calgary
1 coordonnateur national	Ottawa
1 programmeur-analyste	Montréal
1 programmeur-analyste	Toronto
1 chef des télécommunications	Ottawa
1 adjoint de service	Ottawa
1 analyste de l'exploitation	Ottawa
1 analyste des systèmes	Montréal
1 analyste de l'exploitation	Toronto

Voir la réponse à la partie 4 ci-dessous relativement aux frais de déplacement et pour les parties 2 *d*) et *e*).

3. *a*) Voir la réponse à la partie 4.

b) Seul le personnel de Radio-Canada a été utilisé.

c) Aucune personne appartenant à la catégorie «informaticiens» n'a participé à ces opérations. Onze (11) employés des systèmes d'information de Radio-Canada y participaient.

d) Voir la réponse à la partie 4.

4. Il n'est pas d'usage de demander à la Société Radio-Canada de divulguer ce genre d'information sur sa gestion et son administration internes, par exemple les noms des employés particuliers et les frais engagés dans les projets d'émissions. Cette coutume repose sur des raisons qui sont exposées en détails dans la réponse du 6 novembre 1975 à la question 2530.

LES QUESTIONS INSCRITES AU *FEUILLETON*

Question nº 3891—**M. Cossitt:**

Au sujet de la réponse à la question nº 3027 donnée le 15 février 1982 et où l'on dit notamment «Voir la réponse à la question nº 3273 à laquelle on a répondu le 17 décembre 1981», pourquoi a-t-on répondu à la question nº 3027 deux mois après avoir répondu à une question semblable inscrite au *Feuilleton* après la question nº 3027?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Le gouvernement assume la responsabilité des réponses qu'il donne aux questions ainsi que de l'ensemble des opérations nécessaires à cet effet. Il ne juge donc pas opportun de fournir des renseignements concernant ces dispositions administratives internes.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question nº 2284 pouvait être transformée en ordre de dépôt de documents, le document serait déposé immédiatement.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que la question nº 2284 soit réputée transformée en ordre de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES CONTRATS ACCORDÉS PAR DES MINISTÈRES À DES PERSONNES EMPLOYÉES PAR DES AGENCES PRIVÉES DE PLACEMENT

Question nº 2284—**M. Blenkarn:**

Durant les années financières 1977-1978, 1978-1979 et 1979-1980, des ministères et organismes du gouvernement ont-ils embauché à contrat des personnes employées par des agences privées de placement et, le cas échéant, *a*) combien, *b*) quels ministères et, dans chaque cas, combien et pour quelle durée, *c*) combien en a-t-il coûté, *d*) quelle a été la durée moyenne d'emploi de chaque personne, *e*) combien y avait-il (i) d'hommes (ii) de femmes?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Smith: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

[*Français*]

Mme le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 25 février 1982, de la motion de M. Cosgrove: Que le bill C-89, tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation et la loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Madame le Président, encore une fois, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet du bill C-89. L'autre soir, j'ai réussi à parler une dizaine de minutes et j'ai commenté certains propos du député de Provencher (M. Epp) qui, au sujet des dispositions concernant les hypothèques et le logement, avait exprimé ses inquiétudes et celles de son parti devant l'omission du droit à la propriété dans la constitution. J'ai dit alors, et je répète qu'on invoque ce genre d'argument à tort et à travers pour montrer que le gouvernement n'attache pas d'importance au droit à la propriété.

• (1710)

Une voix: C'est le cas.

M. McRae: ... alors que le député savait, comme tout le monde, que cette question relève exclusivement des provinces.

Mlle MacDonald: Pourquoi l'a-t-on accepté?

M. McRae: La plupart des provinces avaient des gouvernements conservateurs. Elles craignaient beaucoup que nous n'intervenions dans ce domaine.

M. McDermid: Les néo-démocrates font du chantage.

M. McRae: Même si le droit à la propriété n'a pas été inclus dans la déclaration des droits, cela ne change rien aux pouvoirs des provinces dans ce domaine ni au droit à la propriété des citoyens.

M. Taylor: Dans ce cas, pourquoi l'aviez-vous inclus au départ?

M. McRae: L'autre point que mentionne souvent le parti conservateur et que vient de signaler le député, c'est toute la question du programme de déductibilité des intérêts hypothécaires.

Des voix: En plein dans le mille.

M. McRae: Bien sûr, le parti conservateur n'a pas été assez longtemps au pouvoir pour mettre en œuvre ce programme. Il me semble toutefois que, pour de nombreuses raisons, ce projet de loi est inopportun. D'abord, compte tenu notamment de la grande liberté dont jouissent les ministres des finances en matière d'indexation, cela signifiait que le ministre des Finances était obligé de s'en tenir presque exclusivement à la déductibilité des intérêts hypothécaires. C'était la seule chose qu'il pouvait ajouter compte tenu des restrictions du crédit. Cela voulait dire que le Trésor débourserait 2 à 3 millions de dollars à cette fin. Cet argent irait à des gens qui n'en n'ont pas besoin.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Faites attention!

M. McRae: Ce serait presque accorder des allocations sociales aux gens qui touchent un revenu très élevé.

M. Taylor: Est-ce que vous croyez vraiment ces balivernes?

M. McRae: Ce montant ne serait pas disponible pour les gens qui en ont grand besoin.

M. Domm: Parlez-nous donc des gens qui perdent leur maison!

M. Taylor: Les gens perdent-ils leur maison à dessein?

M. McRae: Une autre objection à ce bill et c'en est une que nous devrions prendre très au sérieux, à ce bill de portée générale qui comporte une sorte de fiscalité régressive en ce sens qu'il favorise les riches au détriment des pauvres, c'est qu'il survient à un mauvais moment de l'évolution de notre pays.

M. Domm: Et le droit à la propriété?

M. McRae: La formation des familles, aspect très important de la vie au début des années 70, nous a incités à beaucoup investir dans la construction domiciliaire. Nous investissions dans le secteur où les besoins se faisaient le plus sentir. Mais à cette étape-ci de notre histoire, des montants aussi considérables ne sont plus requis. A cette étape-ci de notre histoire, nous ne sommes plus poussés à investir autant dans ce secteur, pas autant du moins que dans d'autres où les besoins sont plus grands, le secteur énergétique, par exemple.

Dans un certain sens, le ministre des Finances injectait des fonds dans un secteur où l'on constatait un certain besoin, mais en l'enlevant à un secteur qui présentait de grands besoins. Il faudra quand même répondre à ces besoins fondamentaux.

Une autre chose que je trouve intéressante quand nous discutons du bill avec l'opposition, c'est le grand intérêt que voue cette dernière au logement pour les Canadiens. Si, toutefois on se rappelle ce que les conservateurs ont fait pendant leur séjour de quelques mois au pouvoir et qu'on jette un coup d'œil au rapport Matthews, document plutôt intéressant qu'on doit à un groupe d'étude présidé par un ancien président national du parti conservateur, on constate que ce document explique fondamentalement pourquoi les conservateurs ne sont pas demeurés au pouvoir.

M. Howie: A cause de la publication d'un rapport?

M. McRae: Ce rapport disait en substance qu'il fallait supprimer les subventions et tout soutien financier en général au logement à but non lucratif et à tout ce genre d'activités.

Mlle MacDonald: Vous laisseriez les gens coucher dehors?

M. McRae: Depuis des années, le logement est l'une des principales exigences sociales des Canadiens. Depuis longtemps, sous des régimes libéraux successifs ainsi que sous le régime Diefenbaker, nous avons fait en sorte que les Canadiens puissent profiter de ce genre de choses. Je pense que ce rapport sur l'habitation est loin de fournir aux Canadiens l'aide sur laquelle ils se sont habitués à compter.

On pourrait en dire autant de la décision de démanteler Petro-Canada. Là encore, c'était refuser de fournir aux Canadiens des choses sur lesquelles ils avaient commencé à compter dans un monde plus complexe.

M. Domm: Ils en sont fous maintenant.

M. McRae: Par contre, les néo-démocrates sont demeurés passablement silencieux. Encore une fois, nous sommes tirés à hue et à dia. D'un côté, on nous dit que nous en faisons trop, et de l'autre, que nous n'en faisons pas assez.

M. Taylor: Qui a dit que vous en faisiez trop? Personne n'a jamais dit cela.

M. McDermid: Vous faites trop de bêtises!

M. McRae: De nos jours, on essaie toujours d'obtenir davantage, me semble-t-il, mais nous appuyons cette mesure. Je voudrais que l'on aide davantage les détenteurs d'hypothèques. Je le souhaite ardemment, mais je tiens toutefois à ce que ce projet de loi entre en vigueur le plus tôt possible.

Des voix: Asseyez-vous dans ce cas!

M. McRae: Le débat a duré six jours. Il faut adopter ce projet de loi et mettre ces mesures en œuvre. Je tiens à ce que ce projet de loi soit adopté parce que certains de mes électeurs et certains électeurs des autres députés, j'en suis sûr, ont besoin d'aide pour le moment; ce projet de loi leur apportera cette aide.

Mlle MacDonald: Vous avez dit que personne n'avait besoin d'aide.

Une voix: Il a changé d'avis.

M. McRae: Il y a des cas très graves. Je suis certain que comme moi, tous les députés pourraient citer deux ou trois exemples.

M. McDermid: Vous feriez mieux de savoir ce que vous voulez.

M. McRae: Ils ont besoin de l'aide qu'ils obtiendront grâce à ce projet de loi.

M. Domm: Ils ont besoin d'aide pour acquitter les intérêts hypothécaires.

M. McRae: Prenons un exemple, celui d'une personne gravement malade.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Vous aide-t-il?

M. McRae: Sa santé s'est délabrée tout récemment. Cette personne est grevée d'une hypothèque que détient la Banque de Montréal. Je précise la Banque de Montréal, parce que c'est la Banque la plus dure des principales banques à charte . . .

Mlle MacDonald: Après le gouvernement.

M. McRae: Cette banque m'inquiète vivement. Parmi les principales banques à charte, elle refuse de transmettre à ses gérants des renseignements au sujet du plan hypothécaire. La Banque de Montréal refuse de le faire, ce qui fait nettement contraste avec la façon d'agir de la Banque Royale. Non seulement la Banque Royale transmet des renseignements, mais elle offre d'autres solutions. Cette banque fait savoir comment les gens peuvent en cas d'urgence réduire leurs taux hypothécaires, et ainsi de suite. Elle indique également comment rabaisser les 20.5 p. 100 d'intérêt négociés l'été dernier. La Banque de Commerce a fait la même chose. Mais la Banque de Montréal a refusé même de parler de transmettre l'information à ses directeurs de succursales. Elle refuse tout simplement de discuter d'assistance hypothécaire.

Je pourrais citer le cas d'une personne aux prises avec un taux hypothécaire de 20 p. 100, dont la santé est sérieusement ébranlée et qui ne peut s'adresser à une autre banque à cause de ses difficultés financières. Il est un de ceux qui attendent que ce projet de loi soit adopté. Il ne peut attendre plus longtemps. Et je crois qu'ils sont nombreux à être dans cette situation. Voilà pourquoi j'estime que le projet de loi doit avancer.

Depuis deux ans ou deux ans et demi au moins, je m'emploie à dénoncer les taux d'intérêt élevés.

Mlle MacDonald: Vous allez être mis à la porte comme Neil Fraser.

M. McRae: J'ai dénoncé vertement les taux d'intérêt quand les conservateurs étaient au pouvoir. J'ai été plutôt troublé la semaine dernière quand on a dit que je devrais être un de ceux qui devaient voter contre le gouvernement pour ramener ces gens-là au pouvoir.

M. McDermid: Vous avez raison d'être troublé.

M. McRae: C'est sous le gouvernement conservateur que nous avons connu l'écart le plus large entre les taux d'intérêt réel au Canada par rapport à ceux aux États-Unis. Autrement dit, le taux préférentiel moins le taux d'inflation égale le taux d'intérêt réel.

Une voix: Vous préférez les vôtres?

• (1720)

M. McRae: Le 26 octobre 1979, j'ai posé une question à la Chambre au sujet de la différence de cinq points entre les taux d'intérêt américain et canadien. Nous n'avions jamais connu d'écart si grand. Les États-Unis avaient un taux d'inflation supérieur au nôtre et, pourtant, notre taux d'intérêt était supérieur de cinq points. Voilà le genre de gouvernement que nous avions porté au pouvoir.

M. McDermid: Quels étaient les taux d'intérêt, à l'époque?

M. McRae: Qu'on m'entende bien maintenant, je veux que les taux d'intérêt baissent et je pense qu'ils le feront effectivement. Pour l'instant, je me réjouis de voir que notre taux préférentiel est égal ou légèrement inférieur à celui des États-Unis. J'espère que le gouvernement le maintiendra à ce niveau et que, si le taux américain baisse, le nôtre baissera aussi. Je souhaiterais une diminution plus rapide, mais, de toute façon, cette baisse s'impose.

J'aurais maintenant deux suggestions à faire au ministre des Finances (M. MacEachen), la première à propos des banques elles-mêmes. Quand nous avons étudié la loi sur les banques ces dix dernières années, nous ne faisions que commencer et déjà nous étions forcés de suspendre nos travaux à cause d'une élection, d'une fin de session ou d'autre chose du genre. Cependant, à la fin de 1978 ou au début de 1979, le député de York-Simcoe à l'époque, aujourd'hui député de York-Peel (M. Stevens), a recommandé fortement d'examiner notre système bancaire et de le comparer à ceux d'autres grands pays industrialisés comme les États-Unis, le Japon, la Suisse, et ainsi de suite, pour voir si notre système était efficace.

J'ai alors pensé que c'était une bonne idée et elle est encore meilleure aujourd'hui parce que depuis six mois ou un an notre système bancaire n'a pu s'adapter à la situation hypothécaire et répondre aux besoins des gens qui sont pris dans l'engrenage hypothécaire lorsque les taux sont élevés. Je ne blâme pas les banques, car quelques-unes se sont adaptées et ont fait tout leur possible, la Banque Royale et la Banque de Commerce, pour ne nommer que ces deux-là. N'empêche que c'est tout le système qu'il faut examiner. Essayons de voir si notre système bancaire ne pourrait pas mieux fonctionner et donner un meilleur rendement.

J'ai soumis au ministre des Finances une proposition ferme, soit que nous formions un groupe de travail où tous les partis seraient représentés, peut-être aussi le Sénat, et que nous lui laissions suffisamment de temps pour qu'il étudie sérieusement les autres régimes bancaires et voie s'il n'y a pas des moyens de mieux protéger les Canadiens.

L'une des choses qui me tracassent, et qui tracassent la plupart des députés, je crois, au sujet des institutions financières—pas seulement les banques mais toutes les institutions financières—c'est l'absence de prêts hypothécaires à longue échéance. Il est troublant de penser qu'une hypothèque puisse ne durer qu'un an ou deux, ou cinq ans au plus. Quand on achetait une maison autrefois, on prenait une hypothèque à taux fixe pour le temps qu'il fallait pour purger l'hypothèque. Ce n'est plus le cas maintenant, évidemment, mais ce l'est aux États-Unis. Il y a donc beaucoup de questions que nous pouvons examiner et je recommande fortement qu'un groupe de travail pareil soit mis sur pied.

Cela ne fait absolument pas double emploi avec le renvoi proposé de la question des bénéfices des banques au comité permanent. C'est une tout autre proposition que j'appuie fortement. Le groupe de travail serait tout à fait distinct et il ne ferait pas le procès de notre régime bancaire et de nos institutions financières, mais il les comparerait à d'autres ailleurs dans le monde pour voir ce qu'il y a moyen d'instaurer pour que les Canadiens soient mieux servis qu'ils ne sont maintenant.

Le dernier argument que j'aimerais faire valoir concerne les mesures que nous devrions prendre, à mon avis, dans différents domaines dont le logement. Je suis venu à la conclusion, ces dernières années, que les idées macroéconomiques que nous lançons, que la politique fiscale et monétaire que nous adoptons, sont de moins en moins efficaces à mesure que le temps passe. J'ai tendance à croire que même des gens comme Milton Friedman seraient plutôt mécontents s'ils découvraient que l'économie des pays où le monétarisme a été appliqué est si inflexible qu'il faut y doubler les taux d'intérêt pour arriver à modifier le moindrement le taux d'inflation. Je serais porté à croire que toute cette théorie repose sur le fait que de faibles augmentations aurait un effet inversement proportionnel sur l'inflation.

Ce qui s'est produit, c'est que le système est si rigide, pour toutes sortes de raisons ayant notamment à voir avec les sociétés multinationales et les syndicats, que de telles réactions n'interviennent pas. De même, des augmentations de la demande et des dépenses gouvernementales, que favorise nettement le NPD, une diminution des impôts et autres moyens ne produisent plus les mêmes effets qu'autrefois. Nous avions l'habitude de dire que si l'on pouvait accroître de tant l'influx de capitaux, on aurait un effet multiplicateur de tant. Ce n'est plus vrai à l'heure actuelle. Par conséquent, je crois donc que nous devons envisager d'autres moyens d'obtenir les effets que nous souhaitons.

Ce qui m'inquiète le plus ce sont les taux d'intérêt élevés car, contrairement au but recherché, ils sont inflationnistes. En même temps, c'est une mesure qui s'applique sans discernement surtout à l'égard des propriétaires de maison et des petites entreprises. Si vous avez une hypothèque à long terme, vous n'êtes pas touché. Mais votre voisin qui a une hypothèque de $400 par mois, disons, doit tout à coup payer $800. Par conséquent, même si ce n'est pas un facteur d'inflation bien important à l'échelle nationale, c'en est un gros pour les foyers touchés. Un grand nombre de familles ne peuvent plus joindre les deux bouts car elles ont établi leur mode de vie en fonction d'un certain revenu plus un certain facteur d'inflation. C'est cette imposition aveugle des taux d'intérêt qui cause toutes ces difficultés.

Par exemple, si une baisse du dollar fait grimper légèrement le coût des produits importés, au lieu d'acheter une douzaine d'oranges cette semaine vous devrez vous contenter d'en acheter une demi-douzaine, par exemple. Vous pourrez tenir le coup car cela ne change pas grand-chose. Néanmoins, quand les taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires ou les gros prêts aux entreprises passent de 10 à 20 p. 100 du jour au lendemain, la famille ou l'entreprise touchée éprouve de graves difficultés et, bien souvent, c'est une véritable catastrophe.

M. Taylor: Alors, pourquoi appuyez-vous le bill?

M. McRae: Cette mesure essaye d'aider les familles en difficulté. Il s'agit seulement des familles en difficulté car, à l'heure actuelle, les pouvoirs publics n'ont pas les moyens d'aider autant de gens qu'au début des années 1970 où le taux de croissance était plus élevé.

• (1730)

Je termine par quelques mots sur l'orientation que nous devons prendre. Jusqu'à 1972, j'étais directeur d'une école secondaire moyenne dans le nord de l'Ontario. Subitement, vers 1970, presque en moins d'un an, la pénurie d'enseignants s'est transformée en saturation. Ça s'est produit très rapidement. Je m'y attendais quelque temps avant et j'essayais de limiter le nombre d'étudiants dans mon école. La commission scolaire voulait aménager encore plus de salles de cours, c'est pourquoi j'ai fait faire une étude démographique, ce qui m'a permis de prévoir la tournure des événements. Malheureusement, les administrateurs du régime scolaire ne pensaient pas que la situation se détériorerait aussi rapidement. Ça s'est produit subitement. Pendant quatre ou cinq ans en Ontario, et ailleurs au Canada, j'en suis certain, le domaine de l'éducation a été chambardé par des grèves, les enseignants étaient désabusés, les élèves étaient forcés de changer de classe ou d'établissement, les parents et les enseignants s'en prenaient les uns aux autres. Tout le domaine de l'éducation en était ébranlé. Je ne blâme personne, mais nous aurions pu éviter cela si en Ontario et ailleurs, nous nous étions rendu compte que la croissance démographique avait atteint un sommet et que cela entraînerait des changements radicaux dans les promotions, la construction de nouvelles écoles, la création de postes de directeurs, de directeurs adjoints, de chefs de services et ainsi de suite. Il m'est venu à l'esprit, après y avoir songé quelque peu, que nous devions examiner différentes possibilités de ralentir la croissance. Dans le cas qui nous occupe, il y a eu une chute soudaine. Toutefois, même si cela s'était fait graduellement, il aurait fallu envisager de ralentir la croissance.

Je crois que le cas précis dont j'ai parlé pourrait s'appliquer dans bien des domaines. Nous pouvons déduire des faits qu'il est peu probable que nous retrouvions, pour une période tant soit peu longue, des taux de croissance comme ceux que nous avons connus dans les années 70, 60 et 50 et que des taux de croissance de 4, 5 et 6 p. 100 ne peuvent pas se maintenir indéfiniment.

Il y a toutes sortes de raisons à cela. Si l'on ne tient compte que de la notion d'exponentialité, un taux de croissance de 5 p. 100, cela signifie que le taux double tous les quatorze ans. Il double et double et double encore. Si des ressources comme le pétrole s'épuisent, toutes sortes de problèmes surgissent, du point de vue écologique, par exemple. Il y a toutes sortes de raisons à cela. Je crois que les gouvernements doivent accepter le principe que peu à peu, au fil des années, les taux de croissance diminueront quelque peu. Il ne s'agira pas d'un phénomène soudain, comme cela s'est produit dans le secteur de l'enseignement en Ontario et ailleurs au Canada, je pense, mais d'une réduction graduelle. À mon avis, le gouvernement doit avant tout proposer des solutions de rechange que nous puissions offrir aux Canadiens et qui puissent leur donner une lueur d'espoir, un sentiment de bien-être. La solution se situe, à mon avis, au niveau de la qualité de la vie. Nous parlons des choses mêmes dont le premier ministre (M. Trudeau) lui-même parlait en 1975 et en 1976 lorsqu'il disait d'adopter un autre mode de vie. Cependant, nous devons apporter certains accommodements.

Je n'aime pas qu'on nous dise que nous devons nous serrer la ceinture. Ce n'est pas là, à mon avis, ce dont nous parlons. Nous parlons d'adopter d'autres attitudes à l'égard de ce problème. Le moment est mal choisi pour traiter à fond de cette question, puisque nous discutons de logement, sinon que le logement comporte différents moyens de fournir aux gens des abris satisfaisants, sans pour cela être aussi luxueux que ceux que les entrepreneurs nous ont forcés à habiter ces dernières années. Je songe en passant aux maisons qu'on a construites à Thunder Bay pendant la guerre. On y a construit un grand nombre de très belles maisons que des centaines et des milliers de Canadiens continuent d'habiter encore aujourd'hui, maisons encore très bien conservées. Ce sont des maisons de plain-pied ne comportant que les éléments essentiels. J'en ai parlé au ministre qui m'a dit qu'il avait grandi dans ce genre de maison. Ces maisons résultait d'une politique d'habitation très raisonnable. Il est impossible de construire ce genre de maisons aujourd'hui. Personne n'en construit. On bâtit des maisons beaucoup plus coûteuses.

Je pense qu'à un moment donné il nous faudra construire des «premières» maisons, des maisons pour les jeunes familles qui, lorsqu'elles en auront davantage les moyens, pourront déménager dans quelque chose de plus grand. Je ne veux pas dire des maisons de piètre qualité, mais des maisons modestes. Je pense que c'est dans cette direction qu'il faut aller.

En tout premier lieu, il faut s'attendre à un taux de croissance moins rapide et fournir aux Canadiens des options qui leur permettent de conserver l'espoir d'améliorer leur niveau de vie, sans pour cela nécessiter un plus vaste éventail de biens et de services. Mon deuxième point est que nous devons être prudents. Si j'appartiens à ce parti, c'est que je suis convaincu que nous avons toujours respecté un principe libéral avec un petit «l», et non pas un principe des libéraux du XIXe siècle, qui veut que si, au sein de notre société, il y a des gens qui, d'une façon ou d'une autre, sont soumis à des tensions extrêmes, l'État, le gouvernement, municipal, provincial ou fédéral, doit pouvoir leur venir en aide. C'est là l'essence du projet de loi. Bien sûr, je souhaiterais y voir davantage, mais c'est ce qu'il propose en substance. Nous devons faire en sorte que personne ne perde sa maison à cause de taux d'intérêt galopants, faute de pouvoir s'adapter, afin de survivre. J'emploie à dessein le mot «adapter». Je ne prétends pas qu'il n'y aura pas des temps encore plus durs, mais je dis qu'il ne faut pas obliger les gens à verser des hypothèques qui représentent de 40 à 50 p. 100 de leur revenu global, quand celles-ci se situent déjà à 20 ou 25 p. 100. Le projet de loi permet d'éviter cela. A mon sens, nous devons retenir ce principe fondamental.

Il me semble que ces deux principes doivent nous guider vers l'avenir. Nous devons tenir compte d'une adaptation à un taux de croissance quelque peu au ralenti et, en même temps, procurer des incitatifs sur le plan de la qualité de la vie et de la stabilité de l'environnement. Nous devons voir, ensuite, que personne, familles aussi bien que gens d'affaires, n'aient à souffrir indûment à cause de certains de ces changements.

Des voix: Bravo!

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Laval (M. Roy)—L'économie—On demande si le ministre rencontrera ses collègues provinciaux pour établir un programme de relance économique; le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath)—Les catastrophes—Le naufrage de l'*Ocean Ranger*—*a*) L'absence d'avions et de bâtiments de sauvetage *b*) La présentation d'un projet de loi au Congrès des États-Unis.

Le logement

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cosgrove: Que le bill C-89, tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation et la loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La parole est au député de York-Sunbury.

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, à mon avis, les taux d'intérêt élevés sont la cause fondamentale de la crise du logement qui sévit actuellement au Canada. A cause d'eux le chômage est généralisé dans les métiers de la construction. Le nombre de chômeurs parmi les menuisiers, électriciens, plombiers, artisans, maçons et manœuvres est pratiquement sans précédent. Dans les provinces de l'Atlantique, les trois quarts des scieries sont fermées; le nombre de chômeurs parmi les ouvriers de scieries, les bûcherons et les travailleurs forestiers est considérable. Un grand nombre de magasins de matériaux de construction que l'on connaissait depuis des générations, sont maintenant fermés: leurs employés eux aussi ont dû joindre les longues filées de chômeurs des provinces atlantiques.

Selon la SCHL, 40,000 familles canadiennes pourraient bien perdre leur maison cette année à cause des taux d'intérêt élevés. En général, il faut gagner $45,000 par année pour se permettre de devenir propriétaire d'une maison à prix moyen. Bon nombre de villes voient apparaître des graves pénuries. Les mises en chantier en 1981 n'ont à peine répondu qu'à la moitié de la demande. En ce qui concerne le logement locatif, le projet de loi prévoit des prêts sans intérêt de $7,500 par unité jusqu'à concurrence de 15,000 unités. Quel sera l'avantage d'un prêt sans intérêt de $7,500? Le prix du loyer mensuel d'un appartement sera de $700 au lieu de $800. C'est une bonne mesure, mais de portée limitée. Un couple sera peu incité à payer $1,000 par mois de versement hypothécaire s'il peut louer un appartement, à condition d'en trouver un, à $300 par mois. Et pourtant, si ce couple avait acheté une maison, l'appartement en question aurait été accessible à quelqu'un d'autre.

L'avantage du régime de déductibilité de l'intérêt hypothécaire et de la taxe foncière préconisé par le gouvernement Clark, était qu'il encourageait l'acquisition d'une maison. Il aurait aussi contribué à stabiliser le marché du logement locatif en accroissant l'offre et en favorisant la concurrence, provoquant ainsi une baisse des prix.

L'ajournement

• (1740)

Le bill propose une autre mesure, le programme de report des intérêts hypothécaires, qui me paraît bonne. Pour ceux qui pourront s'en prévaloir, cela veut dire qu'ils ne paieront pas maintenant mais plus tard, avec intérêts, et des intérêts composés, mais pour d'autres ce programme représentera un bon avantage financier. L'objet du bill consiste tout d'abord à donner le pouvoir législatif nécessaire pour mettre en œuvre le Régime canadien de renouvellement hypothécaire et, deuxièmement, à permettre au gouvernement d'agir de façon plus efficace pour stimuler la production de logements locatifs et d'offrir de nouveaux types d'aide aux jeunes ménages qui achètent leur première maison.

Je ne pense pas que cet objet du projet de loi suscite aucun désaccord sérieux—il est en fait louable. Ce que je crains plutôt c'est que les mesures proposées dans le bill n'aient pas l'ampleur et les répercussions voulues pour résoudre les problèmes énormes auxquels il s'attaque et je les juge insuffisantes.

Le plan garantira le report des intérêts jusqu'à concurrence de $3,000 aux emprunteurs qui ont investi dans l'achat d'une maison et qui doivent renouveler leurs hypothèques à des taux d'intérêt qui accapareraient une proportion excessive de leur revenu. Pour les emprunteurs qui se heurtent au même problème mais qui n'ont pas de part de propriété appréciable, le gouvernement accordera une assistance jusqu'à concurrence de $3,000. Le programme s'appliquera aux hypothèques renouvelées entre le 1er septembre 1981 et le 12 novembre 1982. Il s'adressera uniquement aux propriétaires qui doivent payer plus de 30 p. 100 du revenu familial brut.

Il s'agit en réalité d'un plan qui permet aux propriétaires d'emprunter sur leur part de propriété afin de limiter leurs versements et de remettre ce montant plus tard. Ce programme de subventions et de prêts garantis aidera en tout 50,000 sur près de un million de propriétaires qui devront renouveler les hypothèques sur leur maison durant le délai arrêté par le gouvernement. De fait, 37,500 des 50,000 personnes aidées recevront une aide temporaire, mais 12,500 seulement recevront vraiment une assistance financière.

A propos de logement et de loyers élevés, je voudrais parler d'une constatation inquiétante faite dans un des documents déposés avec le budget.

Dans les documents budgétaires déposés par le ministre en même temps que son budget, il est notamment question du loyer imputé aux citoyens ordinaires qui habitent une maison leur appartenant. D'après ce document, en imputant un loyer qui serait imposable, le gouvernement pourrait économiser 4.5 milliards de dollars, en se basant sur l'année fiscale 1979. D'après le ministre des Finances (M. MacEachen), si le gouvernement décidait d'imputer un loyer, les impôts augmenteraient en moyenne de $458 par contribuable.

Dans le même document, il est question de supprimer d'autres dépenses fiscales. Ce qui importe, c'est que le gouvernement ait fait des calculs pour savoir combien il pourrait économiser en obligeant les propriétaires à payer des impôts sur un loyer imputé. Le ministre a décidé de ne pas le faire cette année mais, compte tenu du fait que d'autres mesures tirées du même document ont fini par se retrouver dans la loi, compte tenu aussi des états de service du gouvernement dans son rôle de grand percepteur d'impôts, les propriétaires de maisons et les familles canadiennes ont tout à fait raison de craindre que le ballon d'essai lancé par le ministre des Finances en novembre 1981 ne se transforme en réalité dans le prochain budget.

Le meilleur plan qui ait vu le jour à la Chambre pour venir en aide aux propriétaires accablés par des taux d'intérêt élevés et pour stimuler les industries de la construction, c'est celui du gouvernement Clark, soit le programme de déduction des intérêts hypothécaires et des taxes foncières. Pour les Canadiens aux prises avec des taux d'intérêt élevés, les $1,250 assurés par ce régime auraient été d'une aide précieuse cette année. Quel programme supérieur à celui-là le gouvernement peut-il y substituer? Où est le programme d'aide au logement pour les Canadiens à revenu modique qui font face à des hausses massives de loyer? Où est le crédit d'impôt au titre de l'énergie semblable à celui que proposait le gouvernement Clark pour les Canadiens dont le combustible coûte trop cher?

Je voudrais remercier le ministre des petites faveurs que renferme le bill à l'étude. Le problème fondamental sort sans doute de la compétence du ministre et découle de la politique de taux d'intérêt élevés que pratique le gouvernement actuel. La meilleure solution, c'était le programme de déduction des intérêts et des taxes foncières proposé par le gouvernement Clark. Le gouvernement actuel n'a rien proposé de mieux.

Un autre groupe de propriétaires qui se sont fait avoir par le gouvernement sont ceux qui ont isolé leur maison avec de la mousse d'urée-formaldéhyde, sur les conseils et avec l'aide financière du gouvernement fédéral. Tous ceux qui cherchent actuellement à vendre leur maison ou à renouveler l'hypothèque sur leur maison isolée de cette façon sont au courant du problème.

Il a fallu plus d'un an au gouvernement, après avoir interdit l'emploi de cette mousse isolante, pour proposer un programme visant à aider les propriétaires à réparer le tort qu'il a contribué à causer. Le gouvernement prend son temps pour commencer l'étude des demandes, désirant de toute évidence que les Canadiens prennent les frais à leur charge, ce qui risque d'atteindre facilement jusqu'à plusieurs milliers de dollars par maison.

Si le gouvernement avait réagi plus vite, il ne serait pas confronté à un si grand nombre de Canadiens mécontents, sans parler du problème que pose l'enlèvement de cette mousse isolante. Il ne fait aucun doute qu'il incombe au gouvernement de les aider à enlever la mousse isolante, étant donné que c'est lui qui a incité les Canadiens à l'utiliser.

Manifestement, la logique voudrait que le gouvernement assume sa responsabilité, reconnaisse qu'une erreur a effectivement été faite, cesse de faire traîner les choses et indemnise en totalité les propriétaires qui se trouvent ainsi dans le pétrin par sa faute.

Des voix: Bravo!

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, la mesure dont nous sommes saisis, le bill C-89, est très importante puisqu'elle découle des dispositions budgétaires relatives à l'habitation. J'ai prêté une oreille attentive aux députés libéraux qui ont pris la parole aujourd'hui et ont essayé un peu gauchement de défendre les propositions contenues dans le bill. Évidemment, ils ont beau essayer, mais eux-mêmes n'en sont pas convaincus. Ils ne peuvent pas faire preuve d'enthousiasme parce qu'eux aussi savent que le bill ne réglera qu'une petite partie des problèmes. En réalité, il ne

réglera rien, car ce n'est qu'un cataplasme sur une inflammation très grave et très dangereuse.

Parlant du bill, le ministre a prétendu qu'il répondait à une crise qui s'est répandue dans tout le pays, qui affecte les petites et les grosses villes, les régions urbaines et les régions rurales, les zones prospères et les zones dans le marasme, une crise du logement dont souffrent toutes les parties du Canada.

Monsieur l'Orateur, cette crise du logement constitue le symptôme le plus évident du malaise et de la stagnation économiques qui paralysent le Canada à l'heure actuelle.

En raison d'une tradition de longue date, monsieur l'Orateur, les Canadiens croient qu'ils ont le droit de posséder un jour ou l'autre leur propre maison. Voilà le rêve, l'espoir que nos pères et nos mères ont caressé, générations après générations. Mais voici maintenant que ce rêve s'écroule. En fait, ce rêve est devenu cauchemar pour des dizaines de milliers de propriétaires qui ne peuvent plus se permettre de demeurer propriétaires. Aussi, ce rêve risque-t-il de demeurer un rêve pour de nombreux jeunes Canadiens qui n'auront jamais les moyens de posséder leur propre maison.

Comment la perte du droit de posséder sa propre maison risque-t-elle de toucher la trame même de notre peuple, de notre société? Je tiens le foyer pour l'âme de toute famille forte et c'est à l'âme de la famille que l'on s'attaque à l'heure actuelle. Les loyers et les hypothèques grimpent en flèche. Le nombre des nouvelles mises en chantiers ne suffit pas à la demande. Les maisons qui sont construites coûtent trop cher même pour les familles à revenu moyen. Notre million de pauvres, qui comptent de nombreuses familles monoparentales et de nombreux pensionnés du troisième âge, sont dans une situation désespérée, le nombre des logements bon marché diminuant sans cesse. Ils sont dans une situation impossible. Par ailleurs, la proportion des logements inoccupés tend de plus en plus vers zéro.

En présence de données évidentes qui témoignent d'une crise du logement, le gouvernement a réagi en présentant une mesure cataplasme dans le cadre de son budget et par le biais de ce bill. On ne propose pas de solutions à long terme et on n'essaie même pas de le faire. Le ministre n'a pas tenu compte des prévisions sombres en matière de logement qui lui ont été présentées il y a quelques mois par les collaborateurs de son ministère dans des mémoires. Ces documents faisaient état des difficultés qui vont se manifester dans le domaine du logement. Tout y est bien expliqué. Peut-être se souviendra-t-il de l'un d'eux qu'il a signé. On y trouve des expressions comme «peu d'espoir», «baisse du niveau de vie», «fardeaux impossibles à gérer dans le cadre des budgets au logement», «baisse très sensible dans la qualité des conditions de logement». Tous ces éléments figurent dans les documents qui ont été remis au ministre.

• (1750)

Nous devons chercher à lutter contre la grave pénurie de logements qui sévit au Canada aujourd'hui ou opter pour une orientation rétrograde dont nous risquons de ne jamais pouvoir nous relever. Telle semble être la situation à l'heure actuelle. Et c'est cette orientation rétrograde contre laquelle ces documents mettent en garde que nous semblons suivre actuellement.

Le logement

L'histoire du logement dans notre pays montre qu'il y a 13 ans, le premier ministre (M. Trudeau) a permis à un groupe d'étude d'examiner la question du logement et du développement urbain au Canada. Ce groupe d'étude était dirigé par le ministre du Logement de l'époque. Ce groupe devait étudier la façon dont Ottawa, les provinces et le secteur privé pourraient parvenir à répondre, de concert, aux besoins de tous les Canadiens en matière de logement.

Voilà comment le premier ministre voulait procéder il y a 13 ans. Il voulait collaborer avec les provinces et le secteur privé pour essayer de redonner vigueur et dynamisme à ce secteur d'activité dans notre pays. Nous savons maintenant qu'il a rejeté toute collaboration avec les provinces. Toutefois, telles étaient les modalités en vertu desquelles il voulait agir il y a 13 ans.

Ce groupe d'étude, animé par le ministre libéral de l'époque, M. Hellyer, présenta un certain nombre de recommandations. Il énonça certains principes sur lesquels la politique en matière de logement devait reposer. Si vous le voulez bien, je vais rappeler deux de ces principes qui méritent d'être répétés. Les voici:

Le logement et l'aménagement urbain constituent une priorité urgente pour la population du Canada.

Si cette question était hautement prioritaire en 1968-1969, ne l'est-elle pas bien plus aujourd'hui? Voici la deuxième recommandation:

Tout Canadien devrait avoir accès à un logis propre et bien chauffé, ceci étant un droit fondamental de l'homme.

Voilà ce que préconisait le gouvernement libéral de l'époque. Ces mêmes principes, que j'ai énoncés, devraient aujourd'hui former la pierre angulaire de la politique du logement. La crise actuelle dans ce secteur est la plus grave que nous ayons connue depuis 1945. Le ministre ne saurait le nier, pourtant, le semblant de réponse du gouvernement prouve que les principes fondamentaux énoncés en 1969 par le groupe de travail étaient sans importance aucune pour les «trudeauistes». S'ils ont eu foi en ces principes à l'époque, aujourd'hui ils les ont complètement abandonnés.

Que rapporter le bill C-89 aux quelque 900,000 propriétaires de maisons devant renouveler leur emprunt hypothécaire cette année? A mon avis, pas grand-chose. A peine 12,000 personnes de ce groupe bénéficieront d'une aide directe. L'automne dernier, le ministre chargé du Logement, recommandait à ces propriétaires de maisons acculés au pied du mur de se serrer la ceinture et de tenir bon jusqu'au budget.

C'est ce que beaucoup d'entre eux ont fait, dans le vain espoir que le gouvernement tiendrait sa promesse. Durant les semaines qui ont précédé la présentation du budget MacEachen, le ministre a alimenté les espoirs des milliers de propriétaires menacés par les taux d'intérêt et par la saisie éventuelle de leur logement. Je tiens le ministre pour une personne intègre. Je suis persuadé qu'il croyait vraiment pouvoir offrir bien plus à ces personnes que ne l'a permis le budget. Le ministre s'attendait certainement à une plus grande générosité de la part de son collègue radin, le ministre des Finances (M. MacEachen). Il a très certainement été aussi déçu que beaucoup de Canadiens d'un bout à l'autre du pays. J'ose espérer qu'il l'a fait savoir au ministre des Finances à la moindre occasion afin que l'on puisse épargner aux Canadiens certaines des épreuves qui les attendent.

Le logement

Le plan d'aide prévue dans la mesure à l'étude n'apporte pas de solution à long terme à la pénurie chronique de logements qui sévit au Canada. Pour ma part, je suis, bien entendu, tout à fait d'accord avec toute mesure, aussi insuffisante qu'elle puisse être, destinée à aider les propriétaires de maisons. Je m'oppose cependant, et je le signale très sérieusement au ministre, aux efforts insignifiants que déploie le gouvernement pour régler globalement la crise du logement.

Le ministre a reçu plusieurs rapports et analyses au sujet du bill. Le Conseil canadien de développement social, organisme qui effectue de nombreuses analyses des problèmes sociaux à l'échelle nationale, estime que le programme de logement est un simple bouche-trou. Les dispositions du budget visant à aider les propriétaires de maisons ne répondent absolument pas aux besoins des 100,000 propriétaires et plus qui, selon la SCHL, vont devoir consacrer plus de 30 p. 100 de leur revenu au remboursement de leur hypothèque une fois qu'ils auront renouvelé leur contrat. Je ne suis pas en train d'inventer. Les propres adjoints du ministre le lui ont dit.

Le programme de report des intérêts que nous étudions actuellement se contente d'accroître la dette des propriétaires. On réduit les taux d'intérêt hypothécaire en diminuant les paiements et en accroissant le principal de la dette. On augmente d'autant le principal de la dette hypothécaire en échange d'un bref répit. Si les taux d'intérêt ne baissent pas, les propriétaires risquent de perdre leur avoir. En outre, les propriétaires disposant d'un avoir réduit à titre de garantie pour le report des intérêts peuvent bénéficier d'une subvention de $3,000. C'est peu, très peu pour bon nombre d'entre eux.

Le bill montre clairement que le gouvernement ne cherche pas à résoudre la crise du logement. Que le ministre le veuille ou non, il est incapable d'amener le Cabinet à admettre la gravité de la situation. Le bill que nous débattons et qui accorde bien peu aux propriétaires en est un excellent exemple. Il n'offre en outre aucune solution au manque chronique de logements locatifs. Le taux de vacance qui était à l'échelle nationale de 2.8 p. 100 en avril 1980 est tombé à 1.2 p. 100 en octobre dernier. Le budget fédéral ne prévoit pratiquement rien pour remédier à cet état de choses. Bien au contraire, il risque de réduire encore davantage les mises en chantier. J'aurai l'occasion d'y revenir.

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 6 heures de l'après-midi, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

[*Traduction*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Quand nous avons interrompu la séance à 6 heures, la parole était au député de Kingston et les Îles (Mlle MacDonald).

Mlle MacDonald: Monsieur l'Orateur, j'ai affirmé avant la pause que le bill ne répondait absolument pas aux besoins des 100,000 familles qui, d'après la Société canadienne d'hypothèques et de logement, vont consacrer plus de 30 p. 100 de leur revenu au logement cette année. Le bill ne s'adresse qu'à une quinzaine de milliers de familles.

En outre, le bill n'offre aucune solution au manque chronique de logements locatifs. Tous ceux qui habitent dans les grandes villes savent qu'il y a de moins en moins de logements disponibles. Le taux de vacance national qui était en avril 1978 de 2.8 p. 100 est tombé en octobre dernier à 1.2 p. 100. Le budget fédéral ne prévoit pratiquement rien à ce sujet. Bien au contraire, cela risque de ralentir encore davantage les mises en chantier. J'aurai l'occasion d'y revenir.

Bientôt, on pourra seulement rêver de posséder une maison parce que ce rêve ne sera plus réalisable. Les taux d'intérêt hypothécaire élevés ont des conséquences graves sur le nombre des logements disponibles. Au cours du troisième trimestre de 1980, le prix moyen d'une maison était de $77,900. En admettant que l'on fasse un premier versement de 10 p. 100, que l'on paye $1,000 en taxes foncières, et que le remboursement du capital, le paiement des intérêts et des taxes ne dépassent pas 30 p. 100 du revenu brut, il faut qu'une famille gagne $44,500 pour pouvoir se payer une maison de prix moyen.

Selon l'Association canadienne de l'immeuble une famille doit gagner $56,000 pour pouvoir acheter une maison de prix moyen à Toronto; à Vancouver, ce même revenu doit être de $79,800 pour pouvoir s'offrir la même maison. Aujourd'hui, les taux d'hypothèques oscillent entre 18 et 19 p. 100 alors qu'ils étaient de 10.25 p. 100 en 1978. Le prix d'une maison moyenne est actuellement de $77,900 quand il était de $54,800 il y a quatre ans. Il en coûte donc 130 p. 100 de plus pour servir les intérêts hypothécaires et acheter une nouvelle maison. Or, 1.2 million de familles canadiennes devront renouveler leurs hypothèques au cours des deux prochaines années. Ceux qui ont actuellement des hypothèques à 10 p. 100 et qui devront les renouveler à 18 ou 19 p. 100 verront leurs mensualités augmenter de 40 p. 100. Combien de familles pourront-elles se permettre de payer 40 p. 100 de plus par mois? La SCHL qui a enquêté sur la question estime que 40,000 familles canadiennes perdront leur maison à cause de la hausse des taux d'intérêt. Où ces gens iront-ils lorsque le taux d'occupation sera de 100 p. 100?

• (2010)

Ben Gestrin, économiste en chef à la Banque Impériale canadienne de commerce estime qu'on n'accordera bientôt plus de taux hypothécaire fixe sur cinq ans. Cette formule sera remplacée par des hypothèques d'un an ou de moins—six mois peut-être—ce qui rendra la vie d'autant plus difficile et dure pour les propriétaires et les acquéreurs de maisons.

Le programme permettant la déduction des intérêts hypothécaires et des taxes foncières que proposait le parti progressiste conservateur aurait permis d'alléger quelque peu la situation. Quand nous avons proposé ce programme, nous savions qu'il ne résoudrait pas toutes les difficultés mais qu'il permettrait de venir en aide à des centaines de milliers de nos concitoyens aux quatre coins du pays. Prenons l'exemple d'une personne qui renouvelle son hypothèque de $40,000 à 18 p. 100. Grâce aux crédits d'impôt que nous aurions mis en place, les propriétaires auraient en fait dû payer un taux de 14.75 p. 100 pour l'exercice de 1981 et de 13.5 p. 100 pour celui de 1982. La perspective d'avoir une hypothèque à 13.5 p. 100 sourirait sans doute à beaucoup de ceux qui doivent renouveler la leur actuellement à 18 ou 19 p. 100!

Au cours de la campagne électorale du mois de février 1980, les libéraux ont promis de mettre la propriété à la portée d'un plus grand nombre de Canadiens de sorte qu'ils aient le choix entre la location ou l'achat. Actuellement, ces propos sont absolument vides de sens, car compte tenu des taux hypothécaires actuels, rares sont les Canadiens qui ont le choix entre la location et la propriété.

Mais, faits et chiffres mis à part—et je viens d'en user abondamment—comment le gouvernement peut-il rester insensible au coût humain de la faillite de sa politique en matière de logement et de la crise très grave que notre pays connaît dans ce domaine? On en a un terrible exemple avec les sans-abri de Toronto. Des centaines de personnes, d'anciens malades mentaux, des femmes battues, des parents seuls, des chômeurs, des assistés sociaux, des familles expulsées, toutes sortes de défavorisés, ont rejoint les rangs des laissés-pour-compte, des parias de la société. Comme eux, ils ne sont pas capables de trouver un toit. Ils ont rejoint les rangs des sans-abri. Ce sont les véritables victimes du budget prétendument juste du ministre des Finances.

D'après une récente série d'articles sur les sans-abri publiés dans le *Star* de Toronto, 3,000 Torontois seraient actuellement sans abri. Alors que le pourcentage de logements libres et de mises en chantier n'a jamais été aussi bas, ils n'ont pas d'endroit pour passer la nuit et aucun logement à eux. En général, les centres d'hébergement de Toronto, qui offrent 1100 lits, affichent complets en janvier et février, mais l'année dernière, ils étaient déjà pleins en octobre avant les rigueurs de l'hiver. Ils étaient déjà complets et les gens cherchaient un endroit où passer la nuit. En décembre, une des églises de Toronto a organisé un centre de secours pour héberger 250 personnes. Elles ont dû dormir par terre, mais au moins elles avaient un toit. Voilà où nous en sommes, et cela permet de secourir seulement la moitié des 3,000 personnes qui sont actuellement sans abri à Toronto.

Le conseiller municipal de Toronto, Gordon Cressy, aurait déclaré que si l'on ne construit pas davantage de logements à prix modique, il y aura davantage de vandalisme et de vols. D'après un article paru dans le *Star* de Toronto du 10 décembre, M. Cressy aurait dit:

> Nous sommes au bord de la catastrophe. Les gens ont un instinct de survie très fort. Si on ne fait rien pour les aider, ils iront chercher ce dont ils ont besoin.

Jay MacGillivary, qui travaille au «Nellie's Home for Women», un centre d'hébergement, affirme que la crise du logement a déjà fait des morts. C'est une déclaration très grave! Jay MacGillivary aurait déclaré que des gens meurent littéralement à cause de la crise du logement. Elle a cité l'exemple de quatre femmes âgées de 28, 29 et 30 ans, déjà désemparées à cause de difficultés personnelles, qui se sont suicidées l'automne dernier parce qu'elles étaient sans abri. Parce que ces quatres femmes étaient seules, abandonnées et sans foyer, elles ont fini par se suicider. Elles ne savaient plus où aller.

Il existe des cas pénibles dans ma circonscription de Kingston. Je reçois les gens à mon bureau le samedi. Une femme est venue me raconter son histoire. Elle et son mari avaient travaillé dur toute leur vie et, soudain, sans qu'il en soit de leur faute, ils avaient perdu leur emploi dans le secteur de la fabrication. Pour la première fois de leur vie, ils se sont retrouvés aux crochets de l'assurance-chômage, bien qu'ils aient tous deux travaillé pendant de nombreuses années. Puis, au moment de renouveler leur hypothèque, ils ont subi une forte augmentation du taux d'intérêt et, donc, de leur versement hypothécaire. L'un d'eux est venu me demander: «Qu'allons-nous devenir?» Ils touchaient des prestations de chômage. Cependant, ils savent que leurs versements hypothécaires vont augmenter considérablement et ils n'y peuvent rien. Leur maison pourrait même leur être enlevée. Sachant que le budget accorderait de l'aide au logement, ce sont des solutions à ce genre de problèmes qu'attendaient ces gens-là. Les gens s'attendaient à être aidés individuellement, mais ils ont été déçus. Des centaines de milliers de personnes qui avaient grand besoin d'aide ont été déçues.

Chaque année, le Canada a besoin de près de 220,000 nouveaux logements. En 1980, il n'y a eu que 151,000 mises en chantier. En 1981, l'an dernier, 178,000 unités ont été construites. Chaque année, le nombre d'unités a été inférieur aux 220,000 qu'on estime nécessaires. Les dernières estimations que j'ai vues cette année ont été établies par l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain. L'Association a établi en février 1982 que seulement 155,000 unités seront construites en 1982. En tenant compte des résultats des trois dernières années, on constate qu'il y a une pénurie de 168,000 nouveaux logements. A cause des taux d'intérêt élevés, la construction d'immeubles résidentiels n'est plus rentable. En Ontario, un propriétaire devrait exiger $800 par mois pour un appartement d'une seule chambre à coucher simplement pour faire ses frais s'il s'agit d'un nouvel immeuble financé aux taux d'intérêt courants. Combien de gens sont prêts à payer $800 pour un appartement d'une seule chambre? C'est plus de deux fois le montant habituel des loyers dans la plupart des villes; on a arrêté de construire des appartements, ce qui n'a rien de surprenant. Je voudrais parler pendant quelques instants de la situation des locataires. Qu'a proposé le gouvernement pour faire face à la pénurie de logements locatifs? Au lieu d'augmenter les subventions allouées aux logements locatifs, il les diminue.

• (2020)

Le programme d'IRLM a permis de construire environ 25,000 logements en 1981. Il faudrait relancer ce programme.

Grâce à l'aide que le gouvernement compte allouer aux promoteurs, seulement 15,000 nouveaux logements seront construits cette année, soit 10,000 de moins que l'an dernier aux termes du programme d'IRLM. En d'autres termes, monsieur l'Orateur, le gouvernement ne s'est engagé à construire que 25,000 logements sociaux cette année, contre 30,000 l'an dernier. Dans tous les secteurs, nous constatons que le nombre de logements, qu'il s'agisse de logements sociaux ou d'IRLM, diminuera cette année.

Ce sont les pauvres et les malades, qui en ont le plus besoin, qui ont le plus de mal à trouver un logement. A Toronto, les projets de rénovation et les démolitions ont entraîné la disparition des vieilles pensions que l'on louait à des personnes à revenu très faible ou très subventionné.

Plus de 8,000 personnes sont sur des listes d'attente en vue d'obtenir un logement public subventionné par le gouvernement. Les propres responsables du ministre lui ont signalé, dans le document de la SCHL publié involontairement:

Le logement

Nous devons nous attendre non seulement à un marché très restreint de logements locatifs, mais également à de longues listes d'attente et à voir des gens cohabiter avec des membres de leur famille et des amis. Nous assisterons ainsi à une importante régression des conditions de logement, après 35 ans d'améliorations progressives.

Nous assistons soudain à un revirement de situation. Au lieu de construire davantage de logements pour répondre à la demande, nous connaissons une régression dans le secteur du logement.

Le même document de la SCHL prévoyait un taux de vacance nul d'ici à 1983. Si la tendance actuelle se maintient, nous aurons atteint ce taux l'été prochain. A Kingston, le taux de vacance est tombé de 3.2 p. 100 en avril 1981 à .6 p. 100 en octobre dernier. C'est une baisse brutale.

Je tiens à répéter que le gouvernement a volontairement feint d'ignorer les conseils de ses propres fonctionnaires. Selon ce rapport de la SCHL, la situation des locataires va empirer à cause des perspectives du marché des logements locatifs à court terme. Pour citer encore une fois ce rapport, on peut y lire à la page 21, au sujet des logements locatifs, qu'il s'agit «du problème de logement le plus grave de l'heure.»

Manifestement, le gouvernement ne le voit pas du même œil. Toutefois, son inertie pourrait, monsieur l'Orateur, faire perdre leur logis à des milliers de locataires.

Les études menées par le Conseil canadien de développement social font état des répercussions désastreuses de la pénurie de logements sur les Canadiens à revenu faible. En 1979, près de 56 p. 100 des locataires, tant des familles que des particuliers, avaient un revenu avant impôt inférieur à $14,000. Plus de la moitié de ce groupe avait un revenu inférieur à $5,000.

Dans la plupart des provinces, les loyers se sont accrus en moyenne de 8 à 10 p. 100 depuis deux ans. Récemment, tout porte à croire que les augmentations ont été de 20 p. 100, même dans les provinces où les loyers sont contrôlés.

Le Conseil canadien de développement social rappelle que le budget insiste sur le renouvellement des hypothèques, même si le secteur du logement locatif a de quoi nous préoccuper bien plus.

Je cite encore une fois le document de la SCHL:

Près d'un demi-million de locataires à revenu faible consacrent déjà au logement plus de 30 p. 100 de leur revenu.

Il s'agit de personnes se situant au niveau de revenu le plus bas au Canada—et dire que 500,000 d'entre elles utilisent plus de 30 p. 100 de leur revenu pour se loger!

Avec les augmentations de loyer de plus de 12 p. 100 prévues pour Toronto, le Conseil calcule qu'un parent seul ayant un revenu de $10,000 versera 40 p. 100 ou plus de ce revenu en loyer d'ici à la fin de l'année. Quel sort réserve-t-on à ces gens? Je dirais qu'ils sont vraiment acculés au pied du mur.

L'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain a annoncé le 16 février dernier que nous assisterions durant les mois à venir à d'importantes augmentations de loyer, car un bon nombre de logements locatifs ont été construits en 1978 en vertu du programme gouvernemental d'aide au logement locatif. La plupart de ces projets étaient assortis d'hypothèques consenties à des taux d'intérêt allant de 10½ p. 100 à 11.75 p. 100 sur cinq ans. C'était raisonnable à l'époque, mais cette année, toutes ces hypothèques devront être renouvelées à des taux d'environ 18 ou 19 p. 100.

L'Association estime que le loyer dans ces immeubles devra être relevé de $200 à $250 par mois, par logement, pour faire face à l'augmentation des paiements hypothécaires. Il n'y a pas là de quoi réconforter les personnes à revenu faible ou fixe. Celles-ci ne savent vraiment pas où trouver l'argent supplémentaire nécessaire chaque mois pour absorber l'augmentation.

Les saisies et le partage de logement par deux familles, prévus par les collaborateurs même du ministre du logement, pourraient fort bien favoriser la désunion des familles, le crime, la violence, l'alcoolisme et le suicide. Avec plus d'un million de Canadiens en chômage, le malaise social et les difficultés ne peuvent qu'empirer.

Le gouvernement n'a pas vu le lien qui existe entre une industrie du bâtiment bien portante et un accroissement de vitalité et de stabilité économiques. L'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain estime que 1,000 mises en chantier créent 2,210 emplois s'étendant sur une année complète. Chaque tranche de 1,000 mises en chantier perdues entraîne un manque à gagner de 83.5 millions pour l'économie. Voilà ce que rapporte à l'économie le secteur du bâtiment, quand il est bien portant et rentable: plus d'emplois, plus de revenus.

Pourtant, le ministre des Finances a dit à ses homologues provinciaux en novembre dernier, à Halifax, qu'il faudrait sacrifier les chômeurs à court terme pour ralentir l'inflation à long terme.

Monsieur l'Orateur, si nous critiquons le bill C-89, c'est que le gouvernement n'a pas su apporter des mesures d'aide correspondant à la gravité des crises du logement, qu'il s'est contenté d'expédients comme on en voit dans ce bill.

J'en reviens au deuxième principe posé par le groupe d'étude créé par le gouvernement en 1969. Ce principe veut que chaque Canadien a droit à un logement propre et bien chauffé.

Le Canada a fait beaucoup depuis la Seconde Guerre mondiale au plan du logement. Malheureusement, le gouvernement a perdu de vue le principe que je viens d'énoncer. Les services du logement eux-mêmes disent qu'il va y avoir un recul notable des conditions de logement après 35 ans d'amélioration graduelle. Il n'est que trop vrai qu'on voit lentement reléguer à l'arrière-plan le principe voulant que chaque Canadien ait droit à un logement propre et bien chauffé.

L'accession à la propriété ne sera peut-être plus le fait que des seuls riches, les Canadiens à revenus moyens et modiques étant abandonnés à eux-mêmes en cette période d'intérêts élevés, d'occupation à peu près complète et d'inflation accélérée. Ce n'est pas le gouvernement qui leur donne des raisons d'espérer.

Monsieur l'Orateur, malgré tous les avertissements concernant la dégradation des conditions de logement, le gouvernement se lamente mais ne fait rien. Le droit des Canadiens à de bonnes conditions de logement, il tombe dans l'oubli, comme M. Hellyer et les nombreux ministériels libéraux qui jadis rehaussaient le prestige des banquettes gouvernementales.

• (2030)

[*Français*]

M. Carlo Rossi (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le président, à titre de député de Montréal-Bourassa, circonscription qui englobe la belle ville de Montréal-Nord, je suis heureux de participer à ce débat. Malgré tous les efforts de l'opposition destinés à discréditer le bill C-89, je crois que le projet de loi dont cette honorable assemblée a été saisie est bien fondé et tient compte à la fois des besoins de la population et des responsabilités du gouvernement.

Nous avons tous entendu les observations défavorables à tort et à travers qui nous arrivent de l'opposition. Je me demande si les députés de l'opposition comprennent vraiment le sens des changements proposés, et jusqu'à quel point ils contribueront à résoudre certains problèmes de logement avec lesquels la population canadienne est aux prises. Je me demande s'ils s'en préoccupent, et même s'ils se rendent compte du fait que pendant qu'ils gaspillent des heures précieuses à lancer des insinuations et des critiques dépassées et sans fondement, les Canadiens sont assis sur des charbons ardents et attendent que nous bougions. Un bon nombre d'entre nous avons certainement vu au réseau national de télévision mardi soir l'histoire d'une famille qui s'accroche désespérément à sa maison en attendant que le régime canadien de renouvellement hypothécaire soit mis en place. C'est de ces gens-là que je parle, monsieur le président. Ce que ces Canadiens veulent tout de suite, ce ne sont pas des envolées oratoires, mais des précisions. Très conscient de ses responsabilités, le gouvernement a pris l'initiative. Le ministre du logement a déjà indiqué à la Chambre qu'il a eu l'assurance à la suite de plusieurs rencontres avec les institutions prêteuses que celles-ci sont prêtes à faire leur part pour que le régime de renouvellement hypothécaire fonctionne de façon à profiter aux personnes et aux familles qui en ont le plus besoin. Monsieur le président, nous avons des clients qui attendent ce régime et les gens pour le mettre en place sont là pleins de bonne volonté. Nous devons nous mettre immédiatement à la tâche, et pour ce nous avons besoin de commentaires constructifs et non des discours dilatoires qui ressassent sans cesse les mêmes balivernes.

Monsieur le président, j'en viens maintenant à un autre point important: l'intention du gouvernement de prendre des mesures en faveur de ceux qui louent leur logement. Le budget prévoit 350 millions de dollars pour le logement au cours des deux prochaines années, somme dont une partie doit financer le Régime canadien de construction de logements locatifs. Pour rafraîchir la mémoire de mon honorable collègue, je lui dirai qu'il s'agit là d'un stimulant à la construction de logements locatifs, selon lequel des prêts sans intérêt, jusqu'à concurrence de $7,500 par logement, y seraient accordés pour stimuler la construction de 15,000 logements locatifs, à loyer abordable, dans les régions du pays dont le marché locatif est serré, ou dont la population devrait normalement connaître une croissance marquée. Il va sans dire que ces prêts viendraient s'ajouter à l'aide déjà fournie aux termes des programmes courants de logement sans but lucratif et coopératif. Les députés des deux côtés de la Chambre ont exprimé leur inquiétude au sujet de la situation de l'offre de logements locatifs partout au pays.

Le logement

A ce point de vue, je devrais signaler également que la province de Québec a une plus grande proportion de locataires que n'importe quelle autre province. Le pourcentage des locataires au Québec est de 44 p. 100, comparativement à 18 p. 100 à Terre-Neuve. En vertu du régime mentionné tantôt, des logements locatifs seront construits au Québec tout comme dans les autres provinces, là où le taux d'innocupation est faible et où la population est appelée à s'accroître. Cela veut dire que le programme sera à la fois équitable et orienté vers les vrais besoins, et qu'il profitera par conséquent aux personnes à revenu modeste dans ces régions.

J'aimerais signaler un autre point intéressant. Les locataires ont un revenu inférieur et des avoirs moindres que ceux des propriétaires-occupants. Le revenu moyen d'un locataire selon un relevé de 1977 est de $16,800. Celui d'un propriétaire-occupant est de $27,800. De plus, un propriétaire-occupant a des avoirs propres de $71,650 comparativement à $8,900 pour un locataire. Le Régime canadien de construction de logements locatifs s'harmonise très bien avec les initiatives des programmes de logements sans but lucratif et coopératif qui prévoit 25,000 logements en l'an 1982. Le Québec a fait bon usage du logement sans but lucratif et coopératif. Les programmes y ont été adaptés selon les besoins particuliers. Globalement, toutes ces initiatives mettront sur pied au cours des prochains mois 40,000 logements qui seront disponibles aux personnes à revenu faible et à revenu modeste. J'ai déjà indiqué que ce projet de loi jouera un rôle de premier plan en assurant 15,000 autres logements aux Canadiens, grâce au régime de construction de logements locatifs. Ce projet de loi en effet permettra à la Société canadienne d'hypothèques et de logement d'assurer des prêts plus élevés pour le logement locatif.

Je me permets de signaler qu'en offrant des prêts à coefficient plus élevé et des prêts sans intérêt jusqu'à concurrence de $7,500 par logement, le gouvernement réalise deux choses très importantes. Il mettra des logements locatifs à loyers modérés à la disposition des gens qui en ont besoin, et de plus il créera environ 35,000 emplois dans l'industrie de la construction et les entreprises connexes. Dans le contexte des préoccupations actuelles, il s'agit d'une très belle initiative sur laquelle les députés de l'opposition officielle ne devraient jamais fermer les yeux, bien qu'ils dorment souvent. A ce moment-ci, qu'on me permette de toucher un autre point du projet de loi proposé à l'étude à la Chambre. Ce point concerne les mesures facilitant l'accès à la propriété. Les gens ont connu des difficultés pour accéder à la propriété, à cause des taux d'intérêt élevés, et surtout du fait qu'il n'existe de fonds hypothécaires que pour des prêts à court terme. Et quand je dis à court terme, je veux dire court, moins d'un an dans certains cas. Ces deux éléments signifient à la fois que les mensualités sont élevées pour celui qui accède à la propriété, et qu'il ignore tout à fait dans quelle mesure ces mensualités vont fluctuer avec le temps.

Monsieur le président, le bill C-89 est certainement conçu pour faciliter l'accès à la propriété. Les mesures législatives qu'il contient permettront à la Société canadienne d'hypothèques et de logement d'inventer de nouveaux instruments hypothécaires. Je me permets de préciser que ces autres instruments hypothécaires comprennent des prêts hypothécaires avec participation à la plus-value qui aideront nombre de Canadiens à surmonter certaines des difficultés qu'ils rencontrent et qui aideront les propriétaires-occupants éventuels à obtenir le

financement et, de plus, à planifier leur avenir en fonction du genre de paiements qu'ils auront à faire. J'aimerais signaler un autre point, monsieur le président, c'est le fait que le projet de loi à l'étude ne constitue pas toutes les réponses aux questions reliées à l'existence de logements abordables pour tous les Canadiens.

J'ai déjà parlé de l'aide au logement locatif, de même que de l'aide pour les personnes dont le prêt hypothécaire doit être renouvelé, et des mesures pour faciliter l'accès à la propriété. Mais quand je parle d'un plus grand nombre d'initiatives en faveur du logement, je pense aux améliorations qu'il y aurait lieu d'apporter aux conditions de logement les pires au Canada: Je veux parler du logement des autochtones et des pauvres dans les régions rurales. Nous avons parcouru beaucoup de chemins pour aider à améliorer le logement de ces gens. Mais il reste encore beaucoup à faire. Comme d'autres membres du gouvernement l'ont signalé, la Société centrale d'hypothèques et de logement a réexaminé à fond au cours des derniers mois le Programme de logement pour les ruraux et les autochtones. Des modifications et des améliorations importantes à apporter au programme en plus des consultations à leur sujet sont en cours d'élaboration. De plus, on prépare actuellement d'autres modifications à apporter à la Loi nationale sur l'habitation qui permettront d'introduire ces améliorations importantes dans les initiatives fédérales, tant pour la remise en état des logements existants que pour la construction de nouveaux logements dans le cadre du Programme de logement pour les ruraux et les autochtones. Ce projet de loi sera la base de conditions de vie améliorées pour les ruraux et les autochtones de tout le pays.

Une autre priorité à long terme est l'allocation-logement. Nous savons que les contraintes financières ne permettront pas au gouvernement de mettre ce projet en œuvre immédiatement, mais il continue à faire l'objet de sérieuses recherches. Le logement ou l'allocation-logement peut prendre bien des formes et les diverses options sont à l'étude. Une méthode pourrait être de fonder le Programme d'allocation-logement sur les mêmes indicateurs de difficultés financières qui ont été retenues pour le Régime canadien de renouvellement hypothécaire. En d'autres termes, l'allocation-logement pourrait être offerte aux gens qui dépensent plus de 30 p. 100 de leur revenu pour se loger.

Nombre de gens sont dans cette situation au Canada. Les personnes âgées à revenu fixe et les familles monoparentales qui s'efforcent de vivre avec un revenu égal ou inférieur au seuil de la pauvreté sont particulièrement touchées. Un programme d'allocation-logement pourrait leur être d'un secours inestimable pour les aider à chercher un meilleur logement ou à réduire les montants excessifs qu'elles doivent dépenser pour leur logement actuel. La raison qui m'amène à parler de cette initiative à long terme, c'est qu'il faut montrer clairement que le gouvernement non seulement agit maintenant, mais encore voit les besoins futurs en logement et fait des plans pour l'avenir, le tout dans le cadre d'une solide politique du logement. Le projet de loi C-89 qui est actuellement à l'étude à la Chambre est une étape très importante dans ce processus, et je recommande à tous les députés de l'adopter.

• (2040)

[*Traduction*]

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir faire quelques observations ce soir au sujet du bill C-89. Je suis extrêmement honoré que le ministre ait jugé bon de venir à la Chambre pour écouter mes sages propos, qu'il ait cessé de lire pendant une minute ou deux afin de connaître les préoccupations de mes électeurs qui subissent des pressions énormes à cause de la politique du gouvernement.

Le bill C-89 est probablement surestimé en ce qui concerne mes électeurs. Ce projet de loi sera présenté comme étant la solution la plus extraordinaire jamais apportée dans le domaine du logement. Toutefois, les Canadiens de la Colombie-Britannique ne croient pas que le projet de loi sera aussi utile. Le ministre va nous parler des 300,000 logements et des 70,000 emplois qui découleront de ce projet de loi. Je crois que c'est là un pas dans la bonne direction.

M. Deans: Ce ne sont que des sottises.

M. Rose: Vous dites?

M. Deans: Ce ne sont que des sottises.

M. Rose: Vous pensez que ce ne sont que des sottises. C'est là votre point de vue.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député devrait adresser ses observations à la présidence.

M. Rose: J'allais dire que les interpellations de l'opposition me donnaient déjà assez de mal sans que j'aie besoin de «l'aide» de quelqu'un de mon propre parti.

Une voix: Ramenez Stanley.

M. Rose: J'ai une histoire personnelle à raconter ce soir. Elle ne concerne pas mon collègue, parce que je ne crois pas qu'il convienne de parler des autres à la Chambre, mais de mon expérience personnelle.

En 1961, au plus profond de la dépression Diefenbaker, j'ai acheté pour ma famille une de ces petites maisons toutes simples, faites en série. C'était une maison pour ma femme et nos trois filles à Coquitlam. Elle coûtait $13,000. C'était une maison modeste. Elle avait une superficie de 1,500 pieds carrés, trois chambres à coucher, une salle de bains et un sous-sol non aménagé. Il n'y avait pas de tapis et la route où elle était située n'avait même pas de trottoir ni de recouvrement.

M. Deans: C'était la misère dans ce temps-là.

M. Rose: J'avais une hypothèque à 6 p. 100 pour 20 ans. Les paiements s'élevaient à une centaine de dollars par mois—peut-être $107, mais j'ai oublié parce qu'il y a bien longtemps de cela. Aujourd'hui, à cause des pressions du marché de l'habitation, on peut acheter le même genre de maison dans une municipalité de l'autre côté de la rivière, à Langley, pour $70,000.

M. Deans: C'est du vol.

M. Rose: Le taux d'intérêt est de 19 p. 100 et les paiements de $1,000 par mois, pas $100. Il faut gagner $40,000 par année pour avoir les moyens de payer une maison ce prix-là. Le plus intéressant de tout, c'est que la maison vaut $35,000, mais que le terrain sur lequel elle est construite vaut aussi $35,000.

M. Cosgrove: Tout est là.

M. Rose: Quand on songe que tout ce qui entre dans le prix d'une maison, le coût de la main-d'œuvre, des matériaux, de l'exécution et les bénéfices, représente un total de $35,000, et que, par ailleurs, le terrain et les taux d'intérêt en coûtent autant, on se dit qu'il y a là matière à réflexion dans notre examen du problème de l'habitation. Aussi, peut-on demander, qu'est-ce qui empêche les gens d'avoir un logement? Ce ne sont ni le coût de la main-d'œuvre ni même les bénéfices des entrepreneurs en construction. Deux choses seulement les en empêchent: le coût des terrains et les taux d'intérêt. Le terrain sur lequel était construite la maison que j'ai achetée en 1961 représentait 10 p. 100 du coût global. Aujourd'hui, cette même maison coûte $70,000 et le terrain représente 50 p. 100 de cette valeur. Le ministre va sûrement nous dire que tout cela est la faute des municipalités.

• (2050)

M. Cosgrove: Des provinces.

M. Rose: Des provinces? Oh, je sais, les libéraux sont toujours prêts à tomber sur les provinces à bras raccourcis, comme les Tories d'ailleurs sur les néo-démocrates car ils voient en nous, bien sûr, l'aile «ouest» du parti libéral. Je l'ai entendu dire dans environ 16 discours sur le logement jusqu'ici, et j'ai pensé qu'il serait intéressant de verser au compte rendu le fait que depuis octobre dernier les Tories ont voté avec les libéraux 20 fois.

M. Deans: Vingt fois?

M. Rose: Oui, vingt fois les conservateurs ont voté avec les libéraux, leurs amis sur le plan idéologique.

Une voix: Excellent jugement.

M. Rose: Et les néo-démocrates ont voté avec le gouvernement 13 fois.

M. Roberts: Combien de fois avez-vous voté avec les conservateurs?

M. Rose: Qui fait partie de l'aile «ouest» du parti libéral?

Une voix: Les conservateurs.

M. Rose: Le ministre de l'Environnement (M. Roberts) demande . . .

M. Deans: Le seul parti avec deux ailes droites.

M. Rose: Je voudrais bien que le ministre de l'Environnement tienne compte du fait que je suis craintif et timoré et que ce genre de remarque me trouble . . .

M. Roberts: Vous avez de bonnes raisons d'être craintif et timoré.

M. Rose: Et humble en plus. C'est merveilleux que vous ayez tant lu à propos de Winston Churchill. J'ignorais que vous saviez lire.

De toute évidence, monsieur l'Orateur, le prix des terrains règlementés par les gouvernements provinciaux, ou municipaux si vous préférez, est un facteur presque aussi important que les taux d'intérêt pour expliquer qu'en l'espace de 20 ans on soit passé d'une politique d'habitation raisonnable à une politique de taux d'intérêt élevés qui empêche la construction de logements dont nous avons besoin. Je pense que cela fait partie du problème du gouvernement fédéral, qui tente de remettre à l'entreprise privée la question du logement, des taux d'intérêt hypothécaires et du développement, pour s'en laver les mains. Le ministre secoue la tête. Je lui ai dédié une chanson, à Noël, avec mon mince bagage musical . . .

Une voix: Très mince.

M. Rose: . . . je crois qu'il a eu beaucoup de mal comme ministre responsable du logement. Bien fait pour lui, mais je sais qu'il a eu de la difficulté. Vu ses réalisations peu impressionnantes en matière de construction domiciliaire je me demande si je devrais lui dédier cette vieille chanson, «Ma cabane au Canada», ou plutôt, pour ceux qui doivent partager le même logis, cette chanson de «My Fair Lady» qui dit: tout ce que je souhaite, c'est une chambre quelque part.

Ses réalisations n'ont rien d'époustouflant. Cependant, les entrepreneurs, les banques et les sociétés hypothécaires en ont bien profité. Mais ce fut abominable pour les consommateurs, pour ceux qui ont désespérément besoin de trouver un logement.

M. Cosgrove: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je me demande si le député accepterait de répondre à une question à la fin de son intervention, si nous en avons le temps?

M. Rose: Monsieur l'Orateur, je répondrai avec plaisir aux questions du ministre lorsque j'aurai terminé.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de vous parler un peu maintenant des profits réalisés par les banques. Nous avons connu des taux d'intérêt sans précédent qui étaient censés combattre l'inflation, mais en réalité, ils ont provoqué l'inflation. Le ministre le sait très bien, mais il ne possède pas l'influence nécessaire au sein du cabinet pour faire modifier cet état de choses, afin que nous puissions profiter des taux d'intérêts convenables et raisonnables que nous avions naguère.

Entre 1970 et 1980, la moyenne du salaire des ouvriers au Canada a augmenté de 150 p. 100 pour atteindre $317 par semaine. Les impôts prélevés directement des contribuables ont augmenté de 300 p. 100 pour atteindre une somme globale de 41 milliards. Comparez maintenant ces chiffres avec les bénéfices sans précédent réalisés par les banques durant la même période. Les profits des banques ont augmenté de 210 p. 100, leurs impôts seulement de 14 p. 100 et leur taux d'imposition est passé de 50 à 15 p. 100. De toute évidence, on a fait preuve de favoritisme envers les banques. Certains se demanderont ce qui est arrivé. En 1970, notre politique en matière d'habitation était satisfaisante. Elle était encore meilleure en 1960. Je suis persuadé que l'honorable représentante de Kingston et les Îles (Mlle MacDonald) conviendra qu'elle était probablement meilleure en 1960, mais elle était satisfaisante en 1970. Que s'est-il produit dans l'intervalle? Je vais vous le dire. En 1967, les Libéraux ont supprimé la limite de 6 p. 100 imposée sur le taux d'escompte. On s'est dit qu'en supprimant ce plafond, on pourrait avoir bien plus d'argent pour les hypothèques. Par conséquent, on l'a supprimé et les taux hypothécaires se sont mis à augmenter.

Le député de Kingston et les Îles a parlé du député de je ne sais plus quelle circonscription, de la circonscription de Toronto Trinity, je crois, qui a fait un important rapport sur le logement pour les libéraux. Je me souviens encore de ce rapport, il y avait deux gros zéros sur la couverture et son auteur était l'honorable Paul Hellyer, un gros «0» lui aussi, qui est devenu conservateur plus tard. Je vais vous dire ce qu'il recommandait. Il conseillait de supprimer le plafond sur les hypothèques accordées en vertu de la loi nationale sur l'habitation. C'est ce que nous avons fait. Voilà ce qui se passe lorsque le

gouvernement libéral suit les conseils d'un conservateur. Aux environs de 1969, M. Hellyer a conseillé d'instaurer les hypothèques renouvelables tous les cinq ans, ce qui devait permettre d'injecter plus d'argent dans le logement. Où est cet homme, maintenant? Il est habituellement dans la tribune, mais le *Sun* de Toronto vient d'être racheté par la société MacLean Hunter; par conséquent, il est probablement en train de découper des coupons aux Bermudes. J'ignore où il est à l'heure actuelle mais je ne crois pas que ce conseil nous ait aidés le moindrement. Ce conseil n'a absolument pas aidé le secteur du logement.

En 1973, les libéraux et les conservateurs ont encouragé la construction de logements chers en laissant monter les taux d'intérêt sans restriction. Cela n'a fait que permettre aux promoteurs et aux prêteurs d'investir leur argent dans de grands projets domiciliaires où ils pouvaient compter réaliser le maximum de bénéfices. En 1974, les libéraux ont institué leur programme d'aide à l'accession à la propriété qui s'est révélé un désastre pour beaucoup de monde. J'ai la conviction que lorsque Barney Danson, qui ne siège plus parmi nous, a institué ce programme, il ne pensait pas du tout que cela pourrait arriver. Il croyait que les nouveaux propriétaires pouvaient commencer avec une faible hypothèque, et à mesure que leurs revenus augmenteraient payer ensuite des taux d'intérêt plus élevés. Mais qu'est-il arrivé? Comme le gouvernement a permis aux taux d'intérêt de monter plus vite que les revenus, les nouveaux propriétaires se sont trouvés avec des mensualités trop élevées à payer. Ils ont abandonné leur maison et, dans bien des cas, comme à Oshawa et à Brantford, ils ont fini par la vendre aux spéculateurs. Comme si cela ne suffisait pas, la SCHL a cessé en 1979 d'accorder directement des prêts. La SCHL s'est graduellement dégagée du rôle actif qu'elle avait assumé sur le marché de l'immobilier pour devenir un observateur et un garant auprès des sociétés de prêt hypothécaire. Tel est son rôle aujourd'hui, et il est insatisfaisant car cela ne résout pas les problèmes auxquels nous faisons face.

Voilà maintenant, monsieur l'Orateur, qu'on nous propose quelques nouveaux trucs. On nous propose un programme de report des intérêts hypothécaires; qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire qu'après cinq années de report des intérêts hypothécaires, on finit par devoir à l'institution prêteuse plus d'argent qu'on ne lui en devait cinq ans auparavant. Puis nous avons l'autre petite invention importée des États-Unis dont je parlerai un peu plus tantôt. Les prêts hypothécaires sans limites sont une chose merveilleuse qui contribue tellement à la stabilité de notre pays, et toute cette sottise.

• (2100)

Nous avons un ministre là-bas qui trouve tout cela très drôle, alors que de nombreux propriétaires pleurent parce qu'ils craignent vraiment de perdre leur maison, leur rêve et leur avenir. Je ne trouve pas que le ministre ait raison de rire des problèmes des gens. Il devrait au contraire pleurer de honte. Je ne pense pourtant pas qu'il soit bien à l'aise à cet égard. Je ne dis pas un seul instant que le ministre s'en félicite. Sans doute, comme de nombreux Canadiens, éprouve-t-il beaucoup de frustration.

Quelle est la situation à l'heure actuelle? La plupart des Canadiens estiment qu'ils ont un droit constitutionnel à un foyer à un prix abordable. Nous avons entendu des histoires au cours du présent débat au sujet des droits de propriété.

M. MacBain: Pas de notre part.

M. Rose: On nous a dit que les Canadiens devraient jouir du droit de propriété en vertu de la constitution, en dépit de ce que les provinces peuvent penser. Je comprends cela, même si je pense qu'en constitutionnalisant le droit de propriété le gouvernement fédéral se mêle de droits qui appartiennent aux provinces. Je pense que nous pouvons comprendre que les gens souhaitent avoir droit à la propriété. Les pères, mères, grands-pères et grands-mères des députés qui siègent ici à la Chambre sont venus d'Europe et d'Asie à la poursuite d'un rêve, à la recherche d'une parcelle de terre qui leur appartienne, de cette terre que nous avions en abondance et qu'ils ne pouvaient espérer posséder dans leur pays d'origine. Ils pouvaient donc devenir propriétaires. Ils pouvaient posséder leur propre maison et leur ferme. Je crois que le droit à un toit, comme le droit à la santé, le droit aux soins médicaux et comme le droit aux services d'un avocat, aurait peut-être dû être consacré dans la constitution à titre de droit constitutionnel, car on constate à l'heure actuelle que de plus en plus de gens, et non de moins en moins, deviennent locataires chez eux. Le nombre des locataires augmente tandis que baisse celui des propriétaires. Comment cela se fait-il? Est-ce à cause des méchants socialistes? Non. C'est à cause de l'appétit vorace des sociétés de prêt hypothécaire, des banques et des promoteurs privés.

Je viens d'entendre le député de Kingston et les Îles (Mlle MacDonald) dire que ce n'était pas elle. Qu'elle n'a rien fait de cela.

Mlle MacDonald: Je n'ai pas dit cela. J'ai dit que vous aviez de la chance d'avoir un tel auditoire.

M. Rose: Oui, c'est formidable que vous formiez un tel auditoire, et je suis vraiment heureux que ce que je dis vous intéresse.

Mlle MacDonald: Merci.

M. Rose: En Colombie-Britannique, d'où je viens, la famille moyenne gagne $30,000 environ par année. Le prix moyen d'une maison dans la région de Vancouver, du moins—il peut être un peu moins élevé dans la vallée, dans les banlieues, d'où je viens—était d'environ $140,000 l'an dernier.

Des voix: C'est une honte!

M. Rose: En dépensant 30 p. 100 de son revenu, avec une hypothèque de 16 p. 100, ce qui est très raisonnable, un particulier pourrait probablement s'acheter une maison de $50,000, si ce n'était d'un empêchement majeur: il n'y a pas de maisons de $50,000. Il faut toucher un revenu de $80,000 à $90,000 pour pouvoir acheter une maison. Qu'est devenu alors le rêve de devenir propriétaire de sa maison? Il a disparu, envolé par la fenêtre. Personne ne peut le réaliser à moins d'avoir un père ou une mère prêts à aider.

M. Deans: Les libéraux sont en train de les détruire.

M. Rose: On est en train d'abolir le droit d'avoir une maison.

M. Deans: Qui est en train de le détruire?

M. Rose: Le ministre dira peut-être que le marché privé du logement va résoudre le problème. Mais il ne peut le faire, il

lui est impossible de le faire. Que se passera-t-il alors? A Vancouver et dans la région le taux d'inoccupation pour les logements locatifs est de zéro. Pourtant il y a là des maisons qui ne trouvent pas d'acquéreurs à cause des taux d'intérêt élevés. Les gens ne veulent pas les acheter parce qu'ils ne peuvent pas payer les hypothèques, parce qu'ils ne gagnent pas suffisamment d'argent pour honorer les mensualités. Dans ma circonscription, 30 p. 100 des travailleurs du secteur forestier et des papeteries sont en chômage. De nombreuses fabriques de bardeaux de la circonscription que je représente ont fermé leurs portes. Elles n'ont pas de travail à donner à leurs employés. Dans notre pays, nous avons de l'argent, des compétences, des matières premières et pourtant nous n'avons pas de logements. Le taux d'occupation est de 100 p. 100! Cela en dit long sur l'incurie des pouvoirs publics. Peu importe que l'on montre du doigt le ministre chargé du logement ou que l'on vise quelqu'un d'autre. Si nous nous trouvons dans une telle situation, c'est que quelque chose ne tourne pas rond. Cette gabegie est absolument inacceptable. Les gens vont voir leurs taux d'intérêt doubler.

Je voudrais, si vous le voulez bien, vous raconter une petite histoire à propos d'un de mes électeurs. Il y a environ six mois, une très jolie jeune femme s'est présentée à mon bureau accompagnée de trois enfants en bas âge. Elle m'a raconté son histoire. Il faudra qu'elle renonce à vivre dans sa maison qu'elle a achetée, il y a cinq ans, grâce au Programme d'aide à l'accession à la propriété, car elle doit renouveler son hypothèque. Elle est extrêmement inquiète. Son mari a un revenu net d'environ $1,000 ou $1,200 par mois et sur ce montant il leur faut payer des mensualités pour leur maison de $465. Si les taux d'intérêt restent aux alentours de 20 p. 100, ce jeune couple verra ses paiements hypothécaires dépasser $750 qu'il leur faudra tirer du salaire mensuel de $1,100 ou $1,200 du mari. Je ne sais pas comment vous calculez, mais, d'après moi, les familles consacrent de de 60 à 66 p. 100 au paiement de leur hypothèque. Que vont-ils faire? Ils ont le choix entre trois solutions. Ils devront soit vendre leur maison et en trouver une moins chère, ce qui sera très difficile, soit trouver quelque chose à louer, ce qui est pratiquement impossible ou alors il faudra que cette dame se remette à travailler si elle peut trouver une garderie où placer ses enfants. Cette situation, on la retrouve aux quatre coins de notre pays. Je sais qu'elle est beaucoup plus tendue dans des régions où les propriétés foncières sont beaucoup plus chères comme à Calgary ou dans le sud de la Colombie-Britannique; mais je pense que ce n'est qu'un exemple de la tragédie qui touche de nombreuses personnes et des tensions qui existent dans les familles; cela n'est qu'une facette des répercussions humaines de cette politique, du stress et des difficultés financières que connaissent de nombreux foyers, puisqu'une part de plus en plus importante du revenu familial est absorbée par les mensualités hypothécaires, c'est-à-dire juste pour assurer un toit à la famille.

Cette situation, il faut en voir les répercussions humaines, car elle touche nos concitoyens. Ces difficultés, elles arrivent à des personnes que je représente. Les députés ne sauraient rester insensibles. Nous devrions geler les taux hypothécaires. Quand un ménage doit payer plus de 30 p. 100 pour se loger, nous devrions fixer d'autorité ces taux.

Des voix: Bravo!

M. Rose: Aucun doute. Nous ne pouvons tolérer plus longtemps cette situation. Elle a existé déjà, au cours des années 30. Nous l'avons eue en Saskatchewan. Qu'est-ce que le CCF a fait? Les banques menaçaient de saisir les fermes. Les pouvoirs publics le leur ont interdit et les habitants de la Saskatchewan n'ont jamais oublié T. C. Douglas.

Lorsque je lui en ai parlé, le ministre m'a donné une justification vaseuse. Il m'a dit ceci: «Ainsi, vous aideriez les propriétaires, mais non pas les locataires. D'ailleurs, après tout, leur capital propre augmente.» J'ai oublié si c'est à moi ou à la Chambre que le ministre a dit cela. Il a même ajouté: «Ce serait injuste, car de nombreux locataires seraient pris dans le même étau si nous ne limitions pas la hausse des loyers.» A mon avis, cela ne justifie pas que le gouvernement ne fasse rien ou qu'il libéralise les loyers, chose qu'il préconise pour relancer le marché immobilier ou la construction de logements locatifs. Il a dit que les bénéficiaires du Programme d'aide à l'accession à la propriété pourraient toucher une subvention supplémentaire dans certaines circonstances et il a affirmé que les gens s'enrichissaient, puisque de toute façon la valeur de leurs maisons avait doublé. Savez-vous le conseil que donne le ministre? C'est incroyable! Il dit aux gens de vendre leur maison et de vivre grassement, mais sans foyer, du profit de la vente. Voilà le genre de conseil qu'il donne.

Au cours des prochaines années, d'ici trois ou quatre ans, 300,000 personnes devront renouveler leur contrat d'hypothèque. Rien qu'en Saskatchewan, 15,000 propriétaires ont des problèmes. Or cette province ne représente guère que les deux tiers de la Colombie-Britannique où les prix sont bien plus élevés. Et pourtant, la plupart des gens n'en parlent pas. Ils sont gênés d'avouer qu'ils rognent sur la nourriture, sur les assurances, qu'ils achètent moins de vêtements et sortent moins. D'autres vendent pour éviter la saisie, avant l'arrivée de l'huissier. Je m'étonne qu'il n'y ait pas plus de manifestations de masse, de grèves hypothécaires ou de grèves des loyers. Un jour viendra où les gens refuseront de payer et de déménager.

Qu'en était-il dans les années 60? A l'époque, le taux d'intérêt légal était limité à 6 p. 100. Certes, on ne peut revenir à cet état de fait, tout le monde l'admet. Mais il y a une marge tout de même entre 6 p. 100 et le taux d'inflation qui est de 12 p. 100, auquel on pourrait ajouter 2 ou 3 p. 100 pour avoir un taux d'intérêt hypothécaire raisonnable. Je pense que le ministre est d'accord avec moi là-dessus. Je sais que ce n'est pas un homme sans cœur. Il a fait l'objet de beaucoup de pressions. Je crois qu'il a essayé de faire comprendre à ses collègues la gravité de la situation; mais il n'a pas réussi à les convaincre. En tout cas, j'espère que c'est la véritable raison. Il faut absolument faire quelque chose. On ne peut laisser la situation se détériorer indéfiniment. Nous avons affaire à une crise profonde du logement; personne ne peut le nier. Que nous faut-il? A Vancouver, il nous faut environ 2,000 logements coopératifs l'année prochaine. L'an dernier, on en a mis un peu plus de 1,000 sur le marché. L'année prochaine, ce chiffre sera ramené à 900. Pourquoi? Parce que le fédéral a coupé les budgets pour les logements coopératifs destinés aux personnes âgées et aux gens à faible revenu. Rien que dans le sud de la vallée du Fraser, il faut 14,000 logements par an. Le ministre affirme que si nous adoptons le projet de loi, 3,000 logements de plus vont être construits dans l'ensemble du pays. Il y en aurait 3,000 pour tout le Canada. Rien que dans le sud de la vallée du Fraser, ils pourraient tous être occupés sans problème.

• (2110)

Il faut bien que l'on commence quelque part, me direz-vous. Mais le problème, c'est que le gouvernement a coupé les fonds et qu'il ne prend aucune initiative.

Une voix: Il a entrepris de faire machine arrière.

M. Rose: Il procède à rebours; c'est là le problème. Cela me fait penser à ce Français qui baisait la main d'une jeune fille et qui disait qu'il fallait bien commencer quelque part. Mais cela ne résoud pas notre problème. Il s'agit de savoir qui va prendre l'initiative, qui va faire quoi?

Mlle MacDonald: Vous ne diriez pas cela si vous aviez des femmes dans votre caucus.

M. Rose: Le député de Kingston et les Îles (Mlle MacDonald) vient de faire une remarque intéressante, mais je tiens à lui signaler qu'il y a plusieurs femmes dans notre caucus. Il y en a même plus que dans le sien.

Mlle MacDonald: Vous ne savez même pas compter.

Une voix: Nous en avons plus en proportion.

M. Rose: Selon un rapport récent de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, les mises en chantier en Colombie-Britannique vont tomber à 8,000 unités en 1982. C'est très grave pour les habitants de cette région où l'industrie de la construction tourne déjà trop au ralenti.

Quelles vont être les conséquences pour les loyers? Je me demande si le ministre pense vraiment que les loyers devraient augmenter pour inciter les gens à construire davantage de logements locatifs.

M. Deans: Bien sûr qu'il le croit.

M. Rose: A moins que le prix des loyers ne suive le rythme des hausses salariales, je ne pense pas que monter le prix des loyers soit une solution. Nous savons maintenant que, depuis cinq ans, l'inflation est plus forte que la progression des revenus. Je doute que l'abolition du contrôle des loyers soit particulièrement utile.

Essentiellement, ce que le ministre affirme dans ce bill—il ne le dit pas expressément, il faut lire entre les lignes, c'est un postulat implicite—c'est que si nous laissons l'entreprise privée s'occuper de ces choses, tout ira bien; si le gouvernement ne se mêlait pas d'habitation directement, se contentant peut-être d'offrir des garanties et des stimulants ici et là, nous nous débrouillerions pas mal. Je me permets d'en douter.

Ce qu'il nous faut au Canada, c'est la diversité des types de logement. Il ne faut pas seulement des logements sociaux, il ne nous faut pas seulement des logements privés—quelle que soit l'efficacité de l'entreprise privée et elle est efficace, puisque notre industrie du bâtiment est une des meilleures au monde—il nous faut encore davantage.

Je voudrais que le gouvernement prenne une partie des fonds du programme de stimulation qu'il accordera aux sociétés pétrolières pour les forages dans la mer de Beaufort et les injecte dans l'industrie du bâtiment; il devrait adopter en même temps des mesures d'économie, des mesures favorisant l'énergie solaire et les pompes à chaleur et autre chose du genre. Cela créerait beaucoup plus d'emplois. Nous devons examiner le genre de politique que le gouvernement applique.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement ne peut se permettre de laisser toute la place à l'entreprise privée. Essentiellement, à cause des taux d'intérêt. D'autres l'ont déjà mentionné. Pour mon parti et moi, les méfaits des taux d'intérêt ne sont pas une révélation.

Je me suis entretenu aujourd'hui avec le représentant de la commission d'immeuble de la vallée du Bas-Fraser. Il m'a dit: «Nous voyons poindre une lueur d'espoir; il se passe des choses intéressantes maintenant, surtout en ce qui concene le logement à prix modique, le logement privé à prix modique, mais les taux d'intérêt restent le grand obstacle au progrès!»

Aussi longtemps que nous allons persister à garder les taux d'intérêt élevés, je doute qu'il y ait quelqu'un, du secteur privé ou du secteur public, qui soit en mesure de régler le problème. Mais les conservateurs et les libéraux ne sont pas trop en désaccord au sujet des taux d'intérêt élevés.

Le 5 ou 6 juin 1981, à une émission télévisée du réseau CTV, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a dit à peu près ceci: «Oui, je continuerais d'appuyer M. Bouey». C'est ce qu'a dit l'ancien ministre des Finances du gouvernement conservateur. Il a répété: «Oui, je continuerais d'appuyer M. Bouey. Il fait de son mieux pour notre monnaie, les taux d'intérêt et la masse monétaire». Par conséquent, Michael Wilson (Etobicoke-Centre) n'a rien à redire.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je rappellerai au député que selon la coutume, on ne désigne pas les députés par leur nom, mais plutôt par celui de leur circonscription.

M. Rose: Monsieur l'Orateur, je m'excuse d'avoir parlé de Michael Wilson. J'aurais dû dire le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson), critique financier du parti conservateur. S'adressant au Canadian Club, il s'est dit d'accord avec la politique des taux d'intérêt pratiquée par le gouvernement. Il a également déclaré que les conservateurs ne s'y prendraient pas différemment.

M. Taylor: Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. Rose: Pas ce qu'il a dit? Vous n'avez rien compris. Cela revient exactement au même. C'est la même chose.

M. Taylor: C'est exactement le contraire.

M. Rose: Le contraire? Les deux parties sont en faveur des taux d'intérêt élevés. Le parti conservateur représente l'aile du parti libéral dans l'Ouest.

M. Taylor: Comment pouvez-vous dire pareille chose?

M. Rose: Je suppose que vous avez oublié les chiffres. J'ai dit que les conservateurs avaient voté 20 fois pour les libéraux alors que nous avions voté contre.

Une voix: Ils soutiennent le séparatisme au Québec.

M. Rose: En fait, monsieur l'Orateur, la SCHL vous a dit qu'on pouvait s'attendre au maintien des taux d'intérêt élevés et à diminution continue du nombre de mises en chantier. Nous avons déjà des difficultés et les collaborateurs du ministre admettent eux-mêmes qu'elles ne feront que s'aggraver si nous continuons dans cette voie. Voilà la vérité. N'est-ce pas là le problème?

Je parlais tout à l'heure de la région que je représente, une circonscription de banlieue qui a constamment besoin de nombreux logements. Et les logements vont de pair avec la croissance et le développement économique. Notre parti n'est pas contre le développement économique.

M. Taylor: La nationalisation.

M. Rose: Ce n'est pas la réponse à tout. Si la nationalisation transformait n'importe quel pays en véritable paradis, tout le monde s'y serait mis.

M. Taylor: Cela n'arrivera jamais.

M. Rose: Vous ne connaissez pas non plus toutes les solutions.

M. Taylor: Nous ne prétendons pas les connaître toutes, mais nous en avons certaines. La nationalisation n'est pas la solution.

M. Rose: C'est le député qui le dit. Il a quelques bonnes idées. Je représente une circonscription de banlieue et lorsque le nombre de mises en chantier diminue dans une circonscription comme la mienne, sa croissance ralentit et les ventes de bois diminuent. Comme je l'ai déjà dit, environ 30 p. 100 des gens que je représente qui travaillent dans des scieries sont en chômage. Les marchands de matériaux de construction n'arrivent plus à vendre. Les sous-traitants comme les électriciens, les plombiers et autres entrepreneurs n'ont pas toujours de l'ouvrage. Dans ma circonscription, nous nous attendions à voir la population s'accroître de 5 p. 100 par an. Nous avions trop de logements. Nous n'avons pas réussi à vendre ceux que nous avions. Nous nous orientons maintenant vers des logements moins chers comme je l'ai dit en commençant mon discours. En Colombie-Britannique, une maison de $70,000 est une maison à prix modique. Il s'agit d'un bungalow bien ordinaire de 1000 pieds carrés dont le sous-sol n'est pas fini. Les entrepreneurs baissent leur prix. Ils sont tombés de 30 p. 100 et les constructeurs construisent sur des terrains plus petits et se contentent d'un bénéfice moins élevé. Néanmoins, le prix moyen se maintient toujours à $90,000 dans ma région. Si vous avez une hypothèque de $80,000 cela donne $1224 par mois. Si vous multipliez ce chiffre par 3, il vous faut environ $40,000 pour que cela représente 30 p. 100 de votre revenu. Vous êtes donc coincé de toute façon. La situation est vraiment très difficile pour bien des gens. Vous raconterez cela un jour à vos enfants. Les constructeurs auront besoin de toute l'aide qu'ils pourront obtenir. Ils ont besoin d'hypothèques par l'entremise de la SCHL. Dans ma région, ils construisent maintenant des maisons et non les châteaux qu'ils construisaient depuis dix ans à cause de la politique du gouvernement actuel.

• (2120)

Pourquoi les taux d'intérêt sont-ils si élevés? C'est probablement le plus grave obstacle à la construction de logements à coût modique. Je vous dirai pourquoi, à mon avis, les taux d'intérêt sont élevés. Nous avons hérité de la politique américaine en matière de taux d'intérêt. Nous ne pouvons feindre de l'ignorer. Nous ne pouvons limiter les taux d'intérêt tout seuls. Nous pouvons formuler une politique sur les taux d'intérêt au Canada, mais elle reflétera certes ce qui se passe aux États-Unis. Nous mettons tous nos œufs dans le même panier des mégaprojets en espérant trouver une solution économique. J'ai appris l'autre jour que le projet Alsands se trouvait aux prises avec des difficultés. C'est une affaire grave, personne ne peut le nier. Les députés savent-ils combien l'Alberta se propose d'investir dans le projet Alsands? Entre 3 et 5 milliards. Combien le gouvernement canadien investira-t-il? Deux milliards de dollars.

Quatre milliards de dollars seront versés au titre du programme d'encouragement du secteur pétrolier pour forer des puits dans la mer de Beaufort. Il s'agit là de dollars de 93c. Nous sommes disposés à débourser 6 milliards de dollars pour vendre quatre réacteurs Candu au Mexique. Nous allons subventionner le charbon du nord-est de la Colombie-Britannique alors que nous cessons de subventionner les céréales des Prairies en réduisant le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Dieu sait ce que nous allons dépenser pour la construction du premier tronçon du gazoduc de la Vallée du Mackenzie qui traversera l'Alberta.

Si nous investissons autant d'argent dans des mégaprojets, il est évident qu'il ne restera plus rien pour financer le programme d'aide au logement présenté par le ministre. Si vous engouffrez des milliards de dollars dans des mégaprojets, vous devez couper les programmes de logement, les subventions à l'enseignement post-secondaire, l'assurance-maladie et l'assurance-hospitalisation. Ce sera nécessaire puisque nous ne disposons pas d'assez d'argent pour tout cela. Voilà pourquoi nos taux d'intérêt montent et la valeur de notre dollar descend. Les ambitieux d'en face souffrent de mégamanie. Voilà pourquoi nous manquons d'argent.

Que propose le gouvernement comme solution? Couper les crédits du logement social, maintenir les bénéfices excessifs des banques, souscrire au report des intérêts hypothécaires, se raccrochant désespérément à la mesure préconisée par le ministre du logement. A propos des hypothèques en 1980, M. Peter Carter de la Banque Royale a déclaré, et je cite:

> En tant que banquier digne de confiance, travaillant dans une société axée sur la consommation, je ne puis accepter un plan au bout duquel l'emprunteur se trouve à devoir une somme plus importante que celle empruntée.

Eh bien, les emprunteurs sont endettés jusqu'aux oreilles. Les banques ne s'en aperçoivent pas, mais ils le sont. Aujourd'hui, on nous offre des hypothèques de six mois. Bientôt, on nous proposera des taux extrêmement variables. Aux États-Unis au moins, on a imposé certaines restrictions: pas plus de 1 p. 100 par six mois. La politique de cherté de l'argent préconisée par le gouvernement n'a pas réussi à résorber l'inflation. Au contraire, elle l'a alimentée. C'est une politique idiote que les députés d'en face appliquent aveuglément. Elle n'aidera personne en quoi que ce soit.

Que réclamons-nous? Je terminerai là-dessus, ce qui me laissera peut-être le temps de répondre à la question du ministre. Nous réclamons un gel de six mois. Nous ne pouvons continuer de la sorte. Nous voulons faire baisser les taux d'intérêt avec une politique de loyer de l'argent adaptée aux besoins du Canada, et fixée à un taux légèrement supérieur à celui de l'inflation. Il n'est pas nécessaire de soumettre tout le secteur à ce régime. Les banques pourraient continuer à consentir des prêts pour la construction de centres commerciaux ou autres à des taux d'intérêt de 22 p. 100. Toutefois, pareils taux ne devraient pas s'appliquer au logement. C'est une question trop importante. Nous voulons que la SCHL recommence à consentir des prêts directs. Cette société nous a aidés, mon père et moi-même, et je suis sûr qu'elle aiderait beaucoup d'autres gens qui voudraient s'acheter une maison. Si je n'avais pas les moyens d'aider mes enfants, ils ne pourraient pas s'en acheter.

Ils seraient constamment à la merci de la cupidité des propriétaires fonciers.

Nous réclamons le plafonnement des hypothèques consenties par les banques et l'imposition d'une taxe sur les gains en capital dérivés de la spéculation sur les logements. Il est facile d'être un spéculateur. Il suffit à la majorité d'entre nous de se regarder dans un miroir. Que cela nous plaise nos propriétés prennent de la valeur avec le temps.

Je ne crois pas que quelqu'un détienne la solution magique. D'aucuns conseillent de procéder aux travaux de réaménagement soi-même, de modifier le zonage et de rapetisser les terrains. On émet toutes sortes d'idées. Il demeure que nous avons affaire à une grave crise du logement. Ce n'est pas une simple affaire. Ce n'est cependant pas non plus un problème auquel on ne saurait trouver de solution dans un pays doté d'une grande superficie et d'une variété de ressources et de matériaux ainsi que d'une main-d'œuvre dont au moins 10 p. 100 est en chômage.

M. Cosgrove: Monsieur l'Orateur, le député a déclaré que s'il lui restait du temps, il répondrait volontiers à une question. D'après les journaux, son collègue le député de Broadview-Greenwood (M. Rae), qui siège tout près de lui à la Chambre, aurait déclaré que, s'il était élu premier ministre d'un gouvernement néo-démocrate en Ontario, il proposerait d'augmenter les crédits prévus pour le programme fédéral de construction de logements à but non lucratif et de consacrer 100 millions de dollars au programme de logements coopératifs à but non lucratif. Le député peut-il nous expliquer pourquoi les gouvernements néo-démocrates du Manitoba et de la Saskatchewan n'ont pas adopté de politique semblable?

M. l'Orateur adjoint: Le député de Mission-Port Moody dispose d'environ une minute pour répondre.

M. Rose: Je ne connais pas les chiffres. Je n'ai pas lu l'article en question. Tout ce que je sais, c'est que les profits excédentaires réalisés par les banques en 1981 par rapport à 1980 s'élevaient à environ 700 millions de dollars. Le nouveau chef de notre parti en Ontario n'a pas plus de 31 ans, mais il a au moins 21 ans. Si le ministre veut savoir pourquoi cette homme sérieux a proposé ce programme, il ferait mieux de poser sa question directement au nouveau chef de notre parti en Ontario.

M. Al MacBain (Niagara Falls): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir intervenir dans le débat sur le projet de loi C-89. Je dois dire que la logique des députés d'en face m'échappe quand ils veulent gaspiller le temps si précieux de la Chambre par des débats aussi ridicules que ceux qu'ils nous servent depuis quelques jours. En disant cela, je sais fort bien que la plupart des Canadiens sont maintenant au courant des options que leur offre le budget du ministre des Finances (M. MacEachen). Incidemment, nous avons consacré près de trois semaines à débattre ensemble de certaines de ces mesures, dont la proposition du ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) visant notamment à modifier la loi nationale sur l'habitation.

Il est évident que les députés d'en face saisissent mal ce qui se fait et ce qui est projeté. Cela ne les empêche pas, sans connaître pleinement tous les aspects positifs des mesures budgétaires en matière de logement, locatif ou autre, de nous demander d'accroître sans cesse les dépenses. Cela est surtout vrai du parti dont est membre le député de Mission-Port Moody (M. Rose).

Par les temps qui courent, c'est un conseil de sot. Le gouvernement ne mange pas de ce pain-là; c'est ce qui le distingue des autres partis. C'est sûrement pourquoi nous sommes au pouvoir et non pas eux.

Nous assoyons nos politiques sur de solides fondements rationnels, et nous les choisissons en fonction de la conjoncture. Cela dit, permettez-moi de rappeler à la Chambre, pour rafraîchir la mémoire de mes collègues, que les mesures contenues dans le budget étaient expressément conçues pour aider les Canadiens qui en ont le plus besoin. Ne serait-ce pas pure folie que de faire un chèque en blanc? Non, ces mesures répondaient aux besoins des Canadiens à ce moment-là.

• (2130)

M. Taylor: C'est le genre de mesures que l'on retrouve au Mexique ou en Russie.

M. MacBain: Il a fallu avoir recours à l'article 75c du Règlement pour mener ce projet de loi à terme. Pourtant, vous voyez quelle est la réaction des députés de l'opposition, monsieur le président. Ils veulent m'empêcher de parler. Il n'y a personne à la Chambre pour voter. Ils vont essayer de se dispenser de voter.

M. Taylor: C'est vous qui avez imposé la clôture, pas nous.

M. Deans: Pas de menaces ou bien nous voterons. Je le promets.

M. MacBain: Je voudrais que les députés pensent au Régime canadien de renouvellement hypothécaire qui vise à aider les emprunteurs obligés de renouveler leur hypothèque, à des taux d'intérêt élevés, je le reconnais.

Le programme comporte deux éléments. D'une part, le gouvernement incite les prêteurs à différer les intérêts que doivent payer les propriétaires de maison ayant des problèmes de liquidités au moment de renouveler leur hypothèque, en se portant garant pour eux. Le programme les définit comme étant des propriétaires qui consacrent plus de 30 p. 100 du revenu brut de la famille au paiement de l'hypothèque, des intérêts et des taxes, mais dont la mise de fonds dans leur maison est assez élevée de sorte qu'ils ne sont pas vraiment dans la misère noire. Les dispositions du programme en vertu desquelles ils peuvent différer les intérêts a donc pour but de régler en partie les problèmes de liquidités de ces propriétaires en leur permettant d'emprunter sur leur actif net.

Cependant, les auteurs du programme canadien de renouvellement des hypothèques reconnaissent que le report des intérêts n'est pas la solution appropriée pour ceux qui ne peuvent pas emprunter parce qu'ils ne détiennent qu'une très petite mise de fonds dans leur maison. C'est pourquoi, en pareil cas le gouvernement offrira des garanties.

J'aimerais dire quelques mots à ce sujet. Le gouvernement s'engagera à rembourser les prêteurs, jusqu'à concurrence de $3,000 plus les intérêts accumulés au cours de la période de report, pour toute perte subie à la suite du report des paiements d'intérêts hypothécaires, à condition que les paiements hypothécaires de l'emprunteur, y compris les intérêts et les taxes municipales et 50 p. 100 des frais de copropriété, excèdent le revenu de la famille au moment du renouvellement de l'hypothèque. Le revenu du ménage, en l'occurrence, correspond au revenu global de la famille, quelle qu'en soit la source.

La garantie ne s'appliquera qu'à une hypothèque, la première, la deuxième ou une autre, selon le choix de l'emprunteur, à condition qu'elle ait été contractée au moment de l'achat de la propriété, et ne visera qu'une seule période de renouvellement. On tiendra compte des paiements effectués sur cet emprunt pour calculer le pourcentage des versements mensuels par rapport au revenu.

La garantie s'appliquera aux maisons occupées par le propriétaire, notamment les duplex et les triplex. Dans ces deux cas, le montant du loyer de l'espace non occupé par les propriétaires doit être considéré comme un revenu, au moment du calcul du revenu afin de déterminer si les intéressés sont admissibles à une aide.

La garantie commencera à la date de l'échéance de l'hypothèque et sera valable pour dix ans, mais elle prendra fin si la maison est vendue, ou si l'hypothèque est entièrement remboursée, ou lorsque le capital de la propriété revient au même niveau qu'au jour du renouvellement de l'hypothèque. Les subventions seront versées au prêteur pour le compte de l'emprunteur, sous forme de versements mensuels d'au plus $250, et ils ne sont pas imposables. Les subventions commenceront le jour de l'échéance de l'hypothèque et se poursuivront pendant 12 mois ou jusqu'à la vente de la maison, jusqu'au remboursement de l'hypothèque ou jusqu'à ce que les paiements hypothécaires soient sérieusement en retard.

Et les bénéficiaires du PAAP? Le plafond de l'aide proposée aux termes du Régime canadien de renouvellement hypothécaire est de $3,000 par an. Le gouvernement a porté de $1,500 à $3,000 par an le montant des subventions disponibles aux termes du nouveau programme PAAP. Les bénéficiaires actuels auront droit à une aide aux termes du nouveau programme, plutôt qu'aux termes du Régime canadien de renouvellement hypothécaire proposé. Les propriétaires qui obtiennent des prêts à taux d'intérêt réduit aux termes du PAAP, plutôt que des subventions, seront admissibles au Régime proposé de renouvellement hypothécaire.

En se concentrant sur les propriétaires qui ont le plus besoin d'aide, le Régime canadien de renouvellement hypothécaire offre une solution juste et équitable au programme de renouvellement hypothécaire. Ce régime reconnaît que les propriétaires ont un revenu beaucoup plus élevé que les locataires—$28,000 contre $17,000—et beaucoup plus de richesses—$72,000 en avoir net pour les propriétaires, contre $9,000 seulement pour les locataires. Un programme universel—et donc très onéreux—d'aide au renouvellement des hypothèques aurait entraîné, à long terme, un simple transfert du revenu et des richesses—étant donné les augmentations réelles du prix des maisons—des familles les moins riches aux familles possédantes.

Le programme du gouvernement tient compte de la valeur de la maison et du pourcentage du revenu consacré aux frais de logement. Tout le monde s'entend à dire qu'il faut tenir franchement compte de ces facteurs, faute de quoi le Régime de renouvellement hypothécaire n'aiderait pas ceux qui ont besoin d'aide et ne garantirait pas que les recettes fiscales fédérales soient convenablement utilisées.

Outre les questions d'équité et de justice, les frais afférents à un programme universel auraient été prohibitifs et impossibles à concilier avec nos objectifs en matière de modération financière et de diminution des taux d'inflation et d'intérêt, prévus dans le budget.

Le logement

Il est évident, monsieur l'Orateur, que le Régime canadien de renouvellement hypothécaire a été conçu avec prévoyance et dans un esprit humanitaire à l'intention des Canadiens que les taux d'intérêt actuels mettent en difficulté. Il vise à aider les familles et les particuliers qui consacrent plus de 30 p. 100 de leur revenu brut au logement.

Ce programme revêt un autre aspect important, à mon avis, au niveau de son application. Bien que ce soit le gouvernement fédéral qui applique le Régime, par le biais de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, c'est le prêteur qui présentera les demandes d'aide. C'est un détail important, car le régime ne modifiera en rien les relations étroites indispensables entre l'emprunteur et la société hypothécaire. En outre, la participation d'établissements de prêts à la mise en œuvre du programme réduit le fardeau administratif et financier que le gouvernement aurait dû assumer dans le cadre d'un programme strictement gouvernemental. Cela permet au gouvernement de mettre en œuvre le programme sans s'encombrer d'une lourde bureaucratie. Les bailleurs de fonds se bornent à étudier les demandes et à avancer l'argent. Les établissements financiers ne tireront pas directement de profits d'ensemble du programme.

Il est essentiel qu'en l'occurrence le gouvernement ne joue pas le rôle d'intermédiaire. Le gouvernement a plutôt choisi d'offrir une aide financière aux Canadiens qui sont vraiment dans le besoin.

Nous croyons que cela est juste et équitable. Nous croyons que la situation est beaucoup plus claire qu'elle ne l'est en ce moment en Saskatchewan où le programme d'aide du gouvernement provincial s'enlise dans des complications juridiques. Par contre, le programme que le Manitoba a adopté va dans le même sens que le programme fédéral.

Mais à eux seuls, ces programmes ne résoudront pas tous les problèmes. C'est pour cette raison que je voudrais mentionner d'autres éléments que renferment les modifications à la loi nationale sur l'habitation. L'un des aspects les plus alarmants de la situation actuelle, c'est son caractère imprévisible qui s'explique par l'incertitude croissante des prêteurs et des éventuels propriétaires au sujet des taux d'intérêt. Il va pratiquement sans dire que de telles mesures étouffent la demande réelle de maisons et réduisent le flot des capitaux.

• (2140)

Il est évident que les modifications à la loi nationale sur l'habitation vont permettre à la SCHL de répondre encore mieux aux besoins des consommateurs et aux préoccupations des établissements de crédit, des constructeurs et des spécialistes hypothécaires en abolissant la contrainte de la garantie de prêt. Elles permettront également au gouvernement, par le biais de la SCHL, d'élargir les choix hypothécaires qui s'offrent aux acheteurs. Ce dont le pays a besoin, c'est d'action gouvernementale et non de lamentations sur les «défauts» reprochés aux mesures proposées, sans tenir compte de la situation budgétaire actuelle du pays. Voilà pourquoi il est très important que le bill C-89 soit adopté sans plus de retard. Les principes d'une assistance équitable et sélective sont posés dans le programme de renouvellement hypothécaire. Voilà ce dont les Canadiens ont besoin.

Le logement

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Monsieur l'Orateur, l'orateur qui m'a précédé a parlé à plusieurs reprises de servitude. Maintenant qu'il a fini de parler, je dirais qu'il est une servitude pour sa femme.

Le bill C-89 témoigne de l'attitude centralisatrice du gouvernement. Il s'arroge une part de plus en plus grande du produit national, il en donne une part de plus en plus étriquée aux provinces et aux municipalités. En matière de logement, cette attitude centralisatrice du gouvernement ne se remarque nulle part autant que dans sa décision de saquer le programme de contribution aux services communautaires. Il paraît que les crédits à ce programme seront épuisés ce mois-ci et que le programme prendra alors fin. Je pense que c'est une tragédie. A mon avis, ces économies de bouts de chandelles constituent un outrage au bon sens.

Le programme de contribution aux services communautaires génère environ 1 milliard et demi de travaux de construction chaque année et aide les municipalités à fournir les services essentiels et à rénover des quartiers. A mon sens, le gouvernement est là non pas pour s'immiscer dans les affaires de la libre entreprise ni pour acheter les sociétés pétrolières, mais pour aider les collectivités locales.

Le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove), qui est chargé du logement, a demandé à la Chambre:

> A quel point le gouvernement fédéral doit-il s'engager dans ce domaine? A quel point les pouvoirs provinciaux et municipaux doivent-ils s'engager? Faut-il que le gouvernement fédéral finance la construction de bâtiments municipaux? Il faut nous demander si cela a du sens à notre époque.

Il a dit ensuite:

> Il faut nous demander s'il y a d'autres programmes dont le gouvernement a à s'occuper et qui ont une priorité plus élevée.

Je vois que le ministre est à la Chambre ce soir. Quels sont ces programmes qui ont une priorité plus élevée? Quels sont les programmes gouvernementaux qui vont relancer l'industrie du bâtiment en crise? Quels sont les programmes qui permettraient aux Canadiens d'acheter des maisons à des prix abordables, moyennant des taux d'intérêt abordables? Où sont les programmes prioritaires qui nous donneraient les logements, ne serait-ce que rudimentaires?

Le grand poète canadien Robert Service écrivait:

> But the gnawing hunger of lonely men
> for a home and all that it means;
> For a fireside far from the cares that are,
> four walls and a roof above;

C'est une chose que peu de gens peuvent espérer avoir aujourd'hui et sous le gouvernement actuel.

Où sont les programmes prioritaires qui aideraient à accroître le nombre de logements locatifs, qui est déjà nettement insuffisant? Le ministre se rend-il compte que dans certains centres urbains, le pourcentage de logements inoccupés est bien inférieur à 1 p. 100? C'est le cas dans ma circonscription. Où sont les programmes prioritaires du ministre qui fourniraient des emplois aux Canadiens dans l'industrie du bâtiment et qui créeraient indirectement des emplois dans les secteurs de biens et de services et les usines de tout le Canada?

L'un de mes plus proches collaborateurs exerce son activité dans l'industrie du bâtiment dans ma circonscription. Il a fait de bonnes affaires et il est hautement respecté dans la localité, mais pour la première fois de son histoire, sa société a dû congédier des employés. Où sont ces programmes prioritaires qui empêcheraient l'industrie forestière et les scieries de fermer et de licencier leurs employés? Le député de la Colombie-Britannique qui a pris la parole plus tôt a parlé du problème.

La réponse à tout cela, c'est que ces programmes prioritaires n'existent tout simplement pas. Le gouvernement a accordé la priorité à la constitution et à une charte factice des droits, à l'imposition du système métrique, au bilinguisme et à la clôture. Voilà quelles sont ses priorités. Le gouvernement n'a pas de solutions à offrir et, d'ailleurs, je me demande même s'il comprend bien les problèmes.

Le ministre chargé du logement a insulté les Canadiens de tout le pays lorsqu'il a laissé entendre que les Canadiens ne pourraient peut-être jamais avoir les moyens de réaliser leur rêve d'être propriétaires d'une petite maison. Comment imaginer pareille chose dans notre pays? Le ministre a raison; l'attitude de laissez-faire adoptée par le gouvernement face à l'économie paralyse le Canada.

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 9 h 45 du soir, en conformité des dispositions de l'ordre du jeudi 25 février 1982, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de la motion dont la Chambre est maintenant saisie.

[*Traduction*]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Convoquez les députés.

(La motion de M. Cosgrove, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 153)

POUR

Messieurs

Andre
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Beatty
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bossy
Breau
Bussières
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Clark (Yellowhead)
Comtois
Cooper
Corbin
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Crouse
Cullen
Cyr
Darling
Daudlin
Dawson
de Corneille
Demers
Deniger
Dingwall
Dinsdale
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Domm
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Ellis
Epp
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Fox
Fretz
Friesen
Frith
Gamble
Garant
Gass
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Greenaway
Guilbault
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Harquail
Hees
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Howie
Hudecki
Huntington
Irwin
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
King
Kushner
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lambert
Lamontagne
Lang
Laniel
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lumley
MacBain
MacDonald (Mlle)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McCuish
McDermid
McGrath
McKinnon
McLean
McRae
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton-Est)
Neil
Nicholson (Mlle)
Nickerson
Nielsen
Oberle
Olivier
Ouellet
Parent
Patterson
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid (St. Catharines)
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Roche
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Scott (Hamilton-Wentworth)
Simmons
Smith
Stevens
Stewart
Tardif
Taylor
Tessier
Thomson
Tobin
Tousignant
Towers
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Wenman
Wilson
Wright
Yanakis—172.

CONTRE

Messieurs

Benjamin
Blackburn
Blaikie
Deans
de Jong
Lewycky
Manly
Parker
Robinson (Burnaby)
Rose
Sargeant
Skelly
Waddell—13.

● (2210)

Le logement

[*Français*]

Mme le Président: La motion est adoptée.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est déféré au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.)

Mme le Président: Comme il est maintenant passé 10 heures, la Chambre demeure ajournée jusqu'à demain à 2 heures de l'après-midi en conformité des dispositions du paragraphe 1 de l'article 2 du Règlement.

(A 10 h 12, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 2 mars 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LE BESOIN DE MESURES PRISES EN VERTU DU PROGRAMME D'ADAPTATION DE L'INDUSTRIE ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente pour la population de la région de Waterloo. En dépit des démarches entreprises aussi bien par les entreprises que les travailleurs auprès de chaque membre du comité du cabinet chargé du programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre, le gouvernement continue à ne pas tenir compte du sort d'un nombre croissant de chômeurs dans la région de Kitchener-Waterloo et dans les localités environnantes.

L'appui bien mince accordé à l'industrie des pièces automobiles ne peut guère atténuer les coûts sociaux du chômage dans ces localités. Je propose donc, appuyé par le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty):

Que la Chambre ordonne au comité chargé du programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre d'offrir rapidement des solutions pratiques et dynamiques pour abaisser les niveaux scandaleux de chômage que nous connaissons afin que des localités telles que Kitchener-Waterloo puissent encore une fois offrir un climat propice à la croissance industrielle.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

LA MAJORATION DU PRIX DU PÉTROLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Aujourd'hui, madame le Président, le prix de l'essence dans toutes les régions du Canada augmente encore une fois de 2c. le litre, en application de la politique énergétique du gouvernement qui préconise des prix élevés. La hausse en question équivaut à 9c. le gallon, madame le Président, soit la moitié seulement de 18c. Je propose donc, avec l'appui du député de Crowfoot (M. Malone):

Que la Chambre félicite le gouvernement de n'avoir haussé cette fois-ci le prix de l'essence que de 9c., et non pas de 18c., qu'elle oblige le ministre à confirmer le nombre de fois où il a haussé le prix de l'essence de 9c. et non de 18c. depuis le 18 septembre 1980, et qu'elle exhorte le ministre à expliquer pourquoi les taxes que le gouvernement fédéral a imposées depuis février 1980 représentent maintenant 63c. le gallon du prix de l'essence, du fuel domestique et des autres produits pétroliers.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

LES FONDS ENGAGÉS PAR LES BANQUES DANS LE PROGRAMME DES OBLIGATIONS POUR L'EXPANSION DE LA PETITE ENTREPRISE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, étant donné que tous les jours on nous dit que la petite entreprise canadienne éprouve des difficultés grandissantes, je propose, aux termes de l'article 43 du Règlement, et appuyé par le député de Winnipeg Birds-Hill (M. Blaikie):

Qu'étant donné que les banques canadiennes sont sur le point d'atteindre la limite des fonds qu'elles sont prêtes à engager dans le programme des obligations pour l'expansion de la petite entreprise, ce qui prouve que les banques ne peuvent ou ne veulent pas renflouer la petite entreprise en difficultés financières de manière à lui permettre de faire face aux problèmes croissants attribuables aux taux d'intérêt élevés, la Chambre demande au gouvernement de reconnaître que le programme des obligations pour l'expansion de la petite entreprise ne donne pas les résultats espérés, et elle prie le ministre d'État (Petite entreprise et Tourisme) de lui donner une idée de la date à laquelle sera rendu public le rapport sur l'examen du financement de la petite entreprise, étude qui se poursuit depuis déjà 20 mois.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LA POSITION DU PARTI CONSERVATEUR À L'ÉGARD DES MESURES LÉGISLATIVES SUR LE LOGEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Evans (Ottawa-Centre): Madame le Président, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire d'une pressante nécessité. Étant donné que le parti conservateur a fait preuve hier soir de cynisme achevé en faisant demi-tour et en votant avec le gouvernement après avoir imposé à la Chambre un débat de sept jours en deuxième lecture du bill conçu pour soulager de nombreux Canadiens aux prises avec des problèmes hypothécaires, et étant donné que cette tactique dilatoire des conservateurs continue à retarder la mise en application d'un programme qui créerait 70,000 emplois pour les Canadiens, je propose, appuyé par le député de Gatineau (M. Cousineau):

Article 43 du Règlement

Que la Chambre exhorte le très honorable chef de l'opposition à mettre fin à ses tactiques d'obstruction et à démontrer son intérêt envers le bien-être des Canadiens qui ont des problèmes hypothécaires en collaborant et en approuvant rapidement l'adoption de ce bill.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES GRIEFS D'UN ÉMIGRANT

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, l'un des caricaturistes canadiens les plus connus, Jim Unger, qui a créé l'aimable personnage d'Herman, a choisi de quitter le Canada pour toujours parce que, et je cite: «L'argent de mes impôts va servir à financer des programmes que je n'approuve pas et la politique du gouvernement actuel est de plus en plus gauchisante et anarchiste», et, selon un sondage qui s'est tenu récemment au niveau régional, 87.3 p. 100 des Canadiens préfèrent Herman au premier ministre (M. Trudeau), tandis que les autres 12.7 p. 100 croient que Herman est le premier ministre et, étant donné que Herman a plus de charisme qu'au moins deux candidats souhaités à la direction du parti libéral, c'est-à-dire le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) et le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et que, comme aurait pu le laisser entendre Jim Unger, nous ne devrions pas prêter 600 millions de dollars à 10 p. 100 d'intérêt aux Russes pendant que des agriculteurs canadiens font faillite, ni dépenser des millions de dollars pour ériger des monuments en Algérie alors que les Canadiens ne peuvent pas se payer une maison, ni recourir à des entreprises japonaises . . .

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Cela n'est guère important ni urgent.

Des voix: Oh, oh!

* * *

• (1410)

LE BUDGET DES DÉPENSES

LES FONDS AFFECTÉS À LA COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION ET AU CABINET DU PREMIER MINISTRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire assez urgente en conformité de l'article 43 du Règlement. La modération et l'équité sont deux des idées maîtresses du budget désastreux de novembre dernier. Or, le gouvernement présente pour 1982-1983 un budget des dépenses qui démontre qu'il n'a pas la moindre intention de les appliquer. Même si plus de 1 million et demi de Canadiens sont en chômage, le budget de notre Commission de l'emploi et de l'immigration n'a augmenté que de 6.6 p. 100, ce qui est bien peu en comparaison de la hausse de 24 p. 100 des crédits affectés au fonctionnement du cabinet du premier ministre (M. Trudeau). Je propose donc, avec l'appui du député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis):

Que, faisant preuve de modération et d'équité, le premier ministre prenne des mesures immédiates pour interchanger les hausses de crédits affectés à son cabinet et à la Commission de l'emploi, ou qu'il utilise ses crédits excédentaires pour embaucher des chômeurs canadiens qui de toute évidence connaissent parfaitement et de première main l'état de notre économie.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PROJET DE DÉRIVATION GARRISON

LA SUGGESTION D'ENVOYER DES PARLEMENTAIRES À WASHINGTON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, dans un rapport qu'elle a présenté en 1977 sur le projet de dérivation Garrison, la Commission mixte internationale s'est alors prononcée contre la construction des tronçons du projet de dérivation Garrison qui pourraient détourner le cours des eaux qui coulent vers le Canada. Depuis ce temps, les travaux se sont poursuivis graduellement. Par la suite, le 5 mars dernier, la Chambre a adopté à l'unanimité une motion à l'appui de la décision de la CMI. Encore dernièrement, seule une injonction d'un tribunal obtenue par des particuliers américains empêchait la poursuite des travaux du projet Garrison. En conséquence, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je propose, appuyé par le député de Lisgar (M. Murta):

Que le gouvernement fédéral donne suite à la suggestion faite au secrétaire d'État aux Affaires extérieures à la Chambre le 19 novembre 1980 et envoie à Washington une délégation de députés de tous les partis à la Chambre, qui seront chargés de dire aux législateurs américains que les Canadiens s'opposent énergiquement à l'aménagement des tronçons du projet Garrison qui vont causer des dégâts aux cours d'eau canadiens.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

ON DEMANDE QUE LA CHAMBRE CONDAMNE LE REFUS DU GOUVERNEMENT DE COLLABORER AVEC LES PROVINCES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, considérant l'arrogance et le manque de coopération démontrés hier par trois ministres fédéraux face au plan

d'urgence du Québec pour venir en aide à la PME et; considérant le désastre des politiques économiques du gouvernement libéral au Québec et dans l'ensemble du Canada.

Je propose, appuyé par l'honorable député de Broadview-Greenwood (M. Rae):

Que cette Chambre condamne le gouvernement libéral pour son attitude cavalière et son refus de coopérer avec les provinces en matière économique.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LE DÉPUTÉ DE BROADVIEW-GREENWOOD

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Schroder (Guelph): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Compte tenu du fait que l'ex-critique financier du Nouveau parti démocratique suit l'exemple du gouvernement canadien en promettant d'aider davantage le logement coopératif dans la province de l'Ontario, et comme il est question que celui-ci, qui est maintenant chef du NPD ontarien, quitte bientôt la Chambre, je propose, avec l'appui du député de Willowdale (M. Peterson):

Que l'ex-critique financier du NPD ne démissionne pas de son siège à la Chambre avant d'avoir usé de son influence pour tenter de persuader les gouvernements néo-démocrates de la Saskatchewan et du Manitoba d'établir eux aussi un programme d'aide au logement coopératif dans leur province.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LES CONSÉQUENCES DES POLITIQUES DES LIBÉRAUX ET DES NÉO-DÉMOCRATES POUR LES EXPLOITANTS AGRICOLES— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente pour les agriculteurs de l'Ouest. Le renversement du gouvernement conservateur par la coalition NPD-Trudeau a eu des répercussions extrêmement néfastes pour l'ouest du Canada; il y a eu notamment le PEN . . .

Des voix: Croa, croa, croa!

M. Gustafson: . . . et la hausse du prix de l'essence en Saskatchewan, de 87c. le gallon.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre. Le député a le droit de proposer sa motion à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Gustafson: A cause de cette coalition, le tarif statutaire du Pas du Nid-de-Corbeau risque d'être supprimé. Aussi, je propose, appuyé par le député de Moose Jaw (M. Neil):

Que le gouvernement fasse le nécessaire pour revenir sur sa décision à propos du tarif statutaire du Pas du Nid-de-Corbeau et qu'il accuse la coalition NPD-Trudeau d'avoir causé des ennuis aux agriculteurs de l'ouest du Canada.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

Mme le Président: Le député de Vancouver-Sud.

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, j'ai une question pour le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il n'est pas à la Chambre en ce moment mais on me dit qu'il doit y venir. Puis-je reporter ma question jusqu'à ce qu'il arrive?

Mme le Président: Le député d'Hamilton-Wentworth.

* * *

LA CONSOMMATION

L'INCIDENCE DES TAXES SUR L'ÉNERGIE

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Les Canadiens sont encore aujourd'hui frappés durement par la hausse du prix de l'essence et du mazout. Comme les chiffres du ministère des Finances nous disent que depuis l'an dernier les consommateurs canadiens ont assumé un fardeau de taxes indirectes de plus de six milliards de dollars, soit $881 par famille en un an, et comme le revenu réel du Canadien moyen a baissé alors que les recettes du gouvernement fédéral ont augmenté, pourquoi le ministre de la Consommation et des Corporations n'estime-t-il pas de son devoir de protéger les consommateurs contre ces taxes dévastatrices, et surtout les gagne-petit, les agriculteurs, et la classe moyenne, dont entre autres les chefs de famille qui n'ont pas droit au SRG?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je pense que les consommateurs canadiens ont déjà assumé leurs responsabilités en chassant du pouvoir les progressistes conservateurs qui se préparaient à imposer en plus de toutes les augmentations du coût du pétrole une surtaxe de 18c. qui était absolument inacceptable.

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE CONSENTIR UN CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DE L'ÉNERGIE

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, l'impôt indirect de 18c. sur le gallon d'essence fait bonne figure si on le compare au traitement que le gouvernement inflige actuellement aux consommateurs.

Des voix: Bravo!

M. Scott (Hamilton-Wentworth): En outre, cet impôt ne devait pas s'appliquer au mazout, ce qui m'amène à mon autre question. Plus de 6 milliards de dollars provenant des taxes sur l'énergie garnissent déjà les coffres du gouvernement fédéral, et cette somme doit se multiplier d'ici les cinq prochaines années. Le gouvernement accumule toutes ces recettes sans rien contribuer en échange. Pourquoi le ministre de la Consommation et des Corporations n'offre-t-il pas un crédit d'impôt au titre de l'énergie? Le gouvernement va-t-il enfin revenir sur sa décision et employer ce moyen pour remettre environ $220 à chaque contribuable?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, il est remarquable de voir jusqu'à quel point les députés du parti progressiste conservateur parlent des deux côtés de la bouche. Le critique progressiste conservateur du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources trouve que le gouvernement canadien ne fait pas assez pour les compagnies de pétrole et qu'en fait notre politique énergétique nuit considérablement aux grandes compagnies pétrolières. Je suis très surpris de voir qu'à l'intérieur de ce caucus il peut y avoir des opinions aussi différentes.

* * *

L'INDUSTRIE

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT RECONSIDÉRERA SA DÉCISION AU SUJET DU PLAN D'URGENCE PROPOSÉ PAR LE QUÉBEC

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Hier, madame le Président, trois ministres fédéraux rencontraient leurs homologues à Québec au sujet d'une discussion sur un plan d'urgence visant à redresser la situation de la petite et moyenne entreprise, et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'étant fait le porte-parole, je me permettrai de lui adresser ma question. Étant donné la déception—et le ministre le comprendra—des millions de Québécois à la suite de la réponse négative du gouvernement fédéral relativement à un plan d'urgence proposé par le Québec; étant donné bien sûr les efforts que le gouvernement fédéral a faits l'an passé, les programmes nouveaux qui connaîtront probablement des conséquences à moyen et long termes, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pourrait-il, aujourd'hui, dire qu'il est disposé à reconsidérer la décision que son équipe ou son parti a prise hier en refusant de coopérer sur le plan d'urgence proposé par le gouvernement du Québec, compte tenu de l'importance de sauver de la faillite des milliers de petites entreprises et de faire cesser l'épidémie de pertes d'emploi qui se manifeste au Québec particulièrement?

Mme le Président: A l'ordre! Je doute fort que ... Je ne crois pas pouvoir autoriser le ministre à répondre à cette question-là. Un autre ministre dont c'est la responsabilité ministérielle pourrait peut-être y répondre. Mais la question adressée à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources l'était en tant que responsable politique d'une région et je crois que cela n'est pas admis à la Chambre.

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame le Président, je suis très heureux que l'honorable député de Joliette pose cette question à ce moment-ci parce que les rapports de presse qui nous sont parvenus à la suite de cette rencontre que nous avons eue hier à Québec avec nos homologues québécois sont loin de refléter ce qui s'est passé exactement. Nous n'avons pas refusé de collaborer avec le Québec. Dans le volet III de la demande du Québec en ce qui concerne un programme d'urgence de création d'emplois, nous avons indiqué à nos homologues québécois qu'il y avait une proposition ferme sur la table de la part de notre ministre de l'Emploi et de l'Immigration pour créer dans les jours qui viennent des emplois au Québec. Alors les ministres du Québec ont préféré jouer à la politique en sortant de cette conférence-là pour dire qu'on ne voulait rien faire pour la petite entreprise québécoise, alors que nos programmes à l'heure actuelle nous permettent d'aider plus de 7,000 entreprises québécoises. Le programme qui était proposé par les ministres Biron et Landry visait à aider 1,000 entreprises québécoises dans le domaine manufacturier. Nous n'avons pas fermé la porte. Nous avons demandé à harmoniser nos programmes avec ceux du Québec pour que les entrepreneurs québécois, les hommes et les femmes d'affaires du Québec puissent utiliser nos programmes avec une plus grande célérité et également en un volume plus grand pour que l'argent du gouvernement du Canada puisse entrer encore plus avant dans l'économie québécoise.

LA CHAUSSURE—ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT PRENNE DES MESURES POUR ASSURER LA VIABILITÉ DE L'INDUSTRIE

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, je pense bien que le ministre reconnaîtra qu'il a quand même rejeté la proposition du Québec, et qu'il a offert à ce dernier un programme qui est celui du gouvernement fédéral. Dans un domaine plus particulier, j'adresserai ma question au ministre d'État (Commerce international). Étant donné que le député de Saint-Hyacinthe a rendu publique, à la suite des 10 autres, une lettre condamnant de façon flagrante la politique du ministre de l'Industrie et du Commerce en ce qui a trait à l'industrie de la chaussure, et qu'il a décidé de rendre publique une lettre écrite au ministre d'État (Commerce international), le ministre pourrait-il dire s'il a reçu la lettre du député de Saint-Hyacinthe qui condamne et avec raison son homologue de l'industrie et du commerce, et est-ce que le ministre d'État (Commerce international) a l'intention, lui, de faire des recommandations auprès de son collègue le ministre de l'Industrie et

du Commerce pour qu'au Québec, comme en Ontario et au Canada, l'industrie de la chaussure ait une viabilité assurée?

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, j'ai bien reçu la lettre à laquelle le député fait allusion, tout comme je reçois les instances de nombreux députés de ce côté de la Chambre, en ce qui a trait à l'industrie de la chaussure. Nous examinons les moyens de corriger certaines des situations exposées dans la lettre.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'EXPLOITATION DE LA HOUILLE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—L'ADJUDICATION DES CONTRATS À DES COMPAGNIES JAPONAISES

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale. Hier, j'ai appris en Colombie-Britannique que des companies du Japon, de France et du Canada avaient fait des offres en vue d'obtenir deux autres contrats de fabrication reliés à l'exploitation de la houille dans la région nord-est de cette province. Le ministre savait-il que la soumission canadienne était la plus basse des trois, mais que, malgré tout, les projets et les emplois sont cédés à des pays étrangers? Le sait-il? Quand le gouvernement canadien prendra-t-il des mesures pour veiller à ce que ces emplois dans le domaine de la fabrication associés à l'exploitation des ressources demeurent au Canada?

Des voix: Bravo!

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, j'obtiendrai volontiers d'autres précisions au sujet de ces projets et je les transmettrai à mon ami. En principe, nous estimons que les companies canadiennes concurrentielles devraient avoir toutes les chances voulues . . .

M. Siddon: Ne devraient-elle pas avoir la préférence?

M. Gray: . . . de profiter des retombées industrielles d'importants projets de ce genre, et je m'efforcerai certes de faire respecter cette politique.

M. Broadbent: Madame le Président, je puis expliquer au ministre pourquoi. On me l'a aussi appris en Colombie-Britannique hier. Si le Canada a perdu ces emplois dans le secteur manufacturier, c'est principalement à cause de la politique des taux d'intérêt élevés du gouvernement. Les Japonais nous ont coupé l'herbe sous le pied en matière de financement en offrant un taux d'intérêt de 8½ p. 100, aussi perdons-nous des emplois à cause de la politique des taux d'intérêt élevés du gouvernement. Voilà la raison.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1425)

LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

LE PROJET RIDLEY—L'ADJUDICATION DU CONTRAT À UNE SOCIÉTÉ JAPONAISE

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je voudrais poser au ministre une question connexe portant cette fois sur une autre société japonaise et le projet Ridley. Comme on le sait, on a annoncé la semaine dernière, que ce contrat avait été accordé à une société japonaise de préférence à une société canadienne même si cette dernière avait également présenté une soumission moins élevée. Le ministre pourrait-il nous confirmer qu'à cause de la perte de ce contrat, les Canadiens perdront 150,000 heures-hommes d'emploi qui auraient dû rester au Canada.

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Je ne puis confirmer que nous y perdrons ce nombre d'heures-hommes. Je crois savoir que le contrat qui a été accordé prévoyait un contenu canadien de 53 p. 100. En soi, cela devrait engendrer un grand nombre d'emplois pour les Canadiens.

M. Broadbent: Madame le Président, je signale au ministre que la société canadienne, dont la soumission était plus basse, offrait un contenu canadien de 96 p. 100, ce qui est tout de même mieux que le pourcentage offert par la société japonaise.

Des voix: Bravo!

* * *

LES RESSOURCES NATIONALES

LES CONDITIONS DE LA VENTE AUX PAYS ÉTRANGERS

M. Edward Broadbent (Oshawa): Étant donné que le gouvernement a pour politique de céder nos ressources quasiment à n'importe quel prix et qu'il n'existe pas de programme connexe pour le développement du secteur manufacturier, je voudrais demander au ministre quand le gouvernement du Canada soumettra à la Chambre une politique de développement intégrée qui garantira que les ressources canadiennes ne seront vendues qu'aux prix les plus avantageux pour le Canada et seulement à des conditions qui incluront la création maximale d'emplois pour leur mise en valeur ici au Canada?

Des voix: Bravo!

Questions orales

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, mon collègue part d'une hypothèse, tout à fait erronée. Notre politique pour la vente des ressources n'est pas celle qu'il décrit. Elle consiste, bien au contraire, à assurer aux Canadiens, de façon complète, juste et concurrentielle, les retombées industrielles qui découlent des projets d'exploitation des ressources.

M. Andre: Depuis quand?

M. Gray: Nous parlons d'emplois, à la fois dans la fabrication . . .

Une voix: Où sont-elles?

M. Gray: . . . et dans les services. Voilà pourquoi nous avons ouvert le bureau des avantages industriels et régionaux, et fixé des objectifs et des lignes directrices à l'intention des principaux promoteurs. Même si certaines questions sont de compétence provinciale, nous avons l'intention de travailler avec toujours plus d'efficacité à assurer que les entreprises et les travailleurs canadiens bénéficieront de ces avantages. Voilà quelle est notre politique; voilà ce que nous faisons.

M. Baker (Nepean-Carleton): On vous y force.

* * *

LES FINANCES

LA CHUTE DE LA VALEUR DU DOLLAR

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, j'adresse ma question au ministre des Finances, et j'espère que nous en obtiendrons autre chose que les fanfaronnades que nous a values la dernière réponse. Ma question a trait à la baisse énorme de nos réserves en devises enregistrée en février, une baisse de l'ordre de 800 millions de dollars. Le ministre le sait très bien, il s'agit là de la conséquence de la chute de la valeur du dollar canadien qui, de 85c. qu'il valait au moment du budget, est maintenant tombé à environ 81.25c.

Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi notre dollar est si faible? Comment se fait-il que nos réserves aient baissé à ce point, et dans quelle proportion cette baisse est-elle attribuable au retrait la semaine dernière de trois des participants au projet Alsands?

M. Siddon: N'en rejetez pas la faute sur les Américains.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): A mon avis, madame le Président, la baisse du taux de change survenue le mois dernier est principalement attribuable aux fluctuations du taux d'intérêt et aux interrelations de ces fluctuations entre le Canada et les États-Unis. Cette baisse de nos réserves et la baisse récente du taux de change montrent bien que le gouvernement canadien ne songe aucunement à dévaluer la monnaie canadienne et soutient fermement le cours du dollar canadien.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE MODIFIER LES MESURES PROPOSÉES

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, de toute évidence, la baisse des réserves est reliée à bien plus de facteurs que les seuls taux d'intérêt mentionnés par le ministre. Elle est reliée à la débâcle d'Alsands, au Programme énergétique national et à l'attitude du gouvernement à l'égard des investissements canadiens et étrangers.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson: Elle est reliée aux mesures défavorables aux investissements proposées dans le budget. Tous ces facteurs ont entraîné une sortie massive de capitaux, qui a été six fois plus importante l'année dernière que pendant les années 70.

Le ministre songe-t-il à modifier certaines de ces mesures qui bouleversent le marché des devises, entraînent des taux d'intérêt records au Canada cette année et causent tellement de problèmes économiques au Canada? Est-il disposé à modifier ces mesures?

• (1430)

Une voix: Ne blâmez pas les Américains.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Le député m'a demandé ce que je pensais de la baisse du niveau des réserves canadiennes et de la dévaluation du dollar canadien le mois dernier, dont nous sommes tous au courant. Je lui ai répondu qu'après avoir mûrement réfléchi, je croyais que la situation provenait surtout du rapport entre les taux d'intérêt fixés au Canada et aux États-Unis et, notamment, du fait qu'à un moment donné, ce rapport a été négatif puisque les taux au Canada étaient inférieurs aux taux aux États-Unis et que cela avait inévitablement eu des répercussions sur le taux du change et sur l'intervention des responsables du taux de change. C'est ce que je pense.

Le député a ensuite déclaré que mon raisonnement était erroné et il a indiqué ce qu'il pensait lui-même de la situation. Le député a droit à ses propres opinions. Je ne les partage pas. Je ne pense donc pas que les changements de politique qu'il recommande seraient appropriés ni qu'ils auraient les résultats qu'il pense.

* * *

L'INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE

LA GARANTIE POUR UN PRÊT CONSENTI À LA SOCIÉTÉ CANADAIR

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor, qui a en main une demande visant à autoriser une garantie du gouvernement fédéral pour un prêt de l'ordre de 150 millions de dollars américains, à la société Canadair, au taux de 15,5 p. 100. Étant donné que le bilan de la compagnie, au 31 décembre, indique un passif de 973,7 millions de dollars et un revenu net de 3 millions de dollars seulement, le président du Conseil du Trésor juge-t-il prudent que le gouvernement du Canada garantisse encore les futurs emprunts de Canadair?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, nous connaissons tous l'importance de Canadair pour l'industrie aérospatiale canadienne et nous sommes fiers de la conception du nouveau Challenger. Aussi, je m'étonne des insinuations du député.

Une voix: Pourquoi ne répondez-vous pas à la question?

M. Blenkarn: Madame le Président, ma question s'adressait au président du Conseil du Trésor. Je suis étonné qu'il n'ait rien dit au sujet de la prudence d'accorder ce prêt.

Compte tenu du problème que le gouvernement s'était attiré avec la Consolidated Computers Incorporated, compte tenu de l'avis que le ministre a reçu du ministre de l'Industrie et du Commerce quant à la rentabilité de cette société ainsi que des conclusions de l'étude que lui a remise la Commission d'expansion des entreprises, le ministre va-t-il demander à la Commission d'effectuer une étude complète au sujet de Canadair, et nous en communiquer le bilan? Va-t-il en outre déposer de nouvelles projections concernant Canadair, afin que nous sachions si nous n'aurons pas sur les bras un autre problème analogue à celui que nous avons connu dans le cas de la Consolidated Computer, comme pourrait le laisser croire l'information qu'il possède actuellement?

M. Johnston: Le député le sait sans doute, madame le Président, lorsque des garanties seront offertes, elles feront l'objet de crédits supplémentaires déposés à la Chambre. Il aura alors amplement l'occasion de poser toutes les questions qu'il voudra aux ministres responsables lors de la séance en comité.

* * *

LE LOGEMENT

LES CONSEILS À DONNER AUX PERSONNES QUI ACHÈTENT UNE MAISON POUR LA PREMIÈRE FOIS

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre chargé du logement. Le ministre prendra demain la parole devant un groupe de discussion réuni par l'une des plus grosses agences immobilières canadiennes pour traiter de la question des capitaux dynamiques et les aspects juridiques de l'achat d'une maison. Le nombre des mises en chantier va chuter cette année encore, au dire même du ministre qui prévoit une diminution possible de 70,000 mises en chantier. Par ailleurs, les taux d'intérêt sont toujours aussi élevés et les taux d'intérêt hypothécaires risquent d'atteindre à nouveau 20 p. 100. Ces chiffres prouvent incontestablement que la politique du ministre contribue à alimenter l'inflation dans le secteur immobilier. Face à cette situation, j'aimerais qu'il nous dise quels conseils il compte prodiguer demain aux citoyens qui acquièrent une maison pour la première fois.

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, quand, en mars dernier, le nombre total désaisonnalisé des mises en chantier a atteint 242,500, niveau qu'il n'avait pas atteint depuis cinq ans, le député n'a pas jugé bon de poser de question. Nous traversions une période de prospérité. Il refuse d'accepter l'amélioration de la situation dans le secteur du logement, aussi considérable soit-elle. L'an dernier, pour la première fois en cinq ans, le nombre de mises en chantier par rapport à l'année précédente a fait un bond. Je le répète, j'espère que le dynamisme de ce secteur se reflétera dans les chiffres de cette année.

Il y a une chose entre autres que je compte dire aux spécialistes et aux autres personnes présents demain: c'est que j'espère qu'ils feront comprendre aux députés de l'opposition, dont certains ont voté en faveur du bill C-89 hier soir, comme aux députés néo-démocrates qui s'y sont opposés, qu'ils devraient apporter leur soutien à cette loi qui contient des dispositions en faveur des Canadiens qui veulent acquérir une maison pour la première fois.

Une voix: Il brigue le prochain poste de secrétaire parlementaire vacant.

LE NOMBRE DES LOGEMENTS QUI SERONT FINANCÉS GRÂCE AU BILL C-89

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, il est tout à fait opportun que le ministre prenne la parole à un colloque parrainé par une société immobilière parce que seules les sociétés immobilières et les banques profitent de la politique du logement du gouvernement. Je voudrais poser au ministre la question suivante. Ce matin, à l'émission *Canada AM*, il a déclaré que les 15,000 logements dont la construction serait financée grâce au bill à l'étude, le bill C-89, ne représentaient qu'un minimum. C'est la première fois que le ministre communique ce renseignement à la Chambre.

Une voix: Il ne l'a pas communiqué à la Chambre.

M. McGrath: Le ministre peut-il nous dire combien de logements, au total, seront financés grâce au bill C-89 puisque le chiffre de 15,000 qui figure dans la mesure n'est qu'un minimum.

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je suis ravi que le critique de l'opposition officielle en matière de logement me pose une question sérieuse.

Une voix: Dans ce cas, donnez-lui une réponse sérieuse.

M. Cosgrove: Dans le même esprit, je l'invite à lire le document qui a été déposé avec le budget, intitulé «Le plan complet du budget» à la page 14, paragraphe 4, qui explique en détail comment grâce aux 350 millions de dollars affectés à la construction de logements locatifs à loyer abordable, on entend contribuer à la construction de 15,000 logements, au départ, puis, s'il reste des fonds, en financer d'autres à la fin de cette année ou l'année prochaine.

Questions orales

L'ÉNERGIE

L'ACCORD CONCLU AVEC LA NOUVELLE-ÉCOSSE SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES SOUS-MARINES

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle concerne l'accord énergétique très important conclu entre le gouvernement fédéral et la Nouvelle-Écosse. Je voudrais demander au ministre de fournir quelques précisions et de nous dire notamment quelle sera la durée de cet accord, où en est la question des droits de propriété sur les ressources sous-marines et si Terre-Neuve pourra conclure une entente du même genre.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le premier ministre du Canada et le premier ministre de Nouvelle-Écosse ont signé aujourd'hui une entente à long terme sur la mise en valeur des gisements sous-marins situés au large de la Nouvelle-Écosse. Cette entente est d'une durée indéterminée, mais elle est valide au moins jusqu'en l'an 2024. Elle prévoit des modalités très généreuses pour le partage des recettes ainsi que la participation véritable du gouvernement de Nouvelle-Écosse à la mise en valeur de ces ressources. Bien sûr, Terre-Neuve pourra également conclure le même genre d'entente et nous sommes prêts à en signer une avec elle dès demain si elle le désire.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LES FUITES DES WAGONS-CITERNES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Vendredi dernier, je lui ai parlé des 28 wagons-citernes garés à Hamilton, dont s'échappent divers produits toxiques et inflammables. J'aimerais signaler au ministre qu'il y en a maintenant 74 au lieu de 28, qu'entre octobre et décembre, on a constaté que 46 autres wagons-citernes fuyaient et, dans chaque cas, on s'en est aperçu en procédant à des réparations. N'est-il pas possible que ces wagons-citernes aient fui pendant tout le trajet de Sarnia à Hamilton en traversant toutes les municipalités situées sur leur chemin et, compte tenu du désastre survenu au cours du week-end, ne reconnaît-il pas que le je-m'en-foutisme de la CCT met de nombreuses personnes en danger?

• (1440)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je n'ai pas encore reçu le rapport de la CCT à ce sujet. J'espère l'obtenir très prochainement.

ON DEMANDE LE DÉPÔT DES RAPPORTS D'INSPECTION

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, je voudrais demander au ministre s'il veut bien déposer les résultats de toutes les recherches qui ont eu lieu, tous les documents sur les travaux exécutés et les essais qui ont été effectués, tant au point de départ qu'en cours de route, sur chaque wagon-citerne de ce train qui fait le trajet Sarnia-Hamilton-Nanticoke. Veut-il nous expliquer comment il est possible d'effectuer des inspections convenables étant donné le nombre fantastique de personnes qui ont été licenciées par le CN et le CP, ce qui manifestement laisse un nombre insuffisant de personnes pour effectuer les travaux.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je vais étudier cette suggestion. Quant à l'autre recommandation que le député a faite ces derniers jours, à savoir l'addition d'un nombre considérable de personnes pour l'inspection des wagons, je l'ai fait étudier. Les députés se souviendront peut-être qu'hier j'ai fait connaître la façon dont les wagons sont inspectés. J'ai dit qu'il y a plusieurs inspections: par l'expéditeur, par les chemins de fer, par le destinataire. J'ai fait calculer les effets de certaines suggestions que le député de Hamilton Mountain, a présentées à la presse. C'est ainsi que l'inspection mécanique complète, deux fois par année, de tous les wagons de chemins de fer exigerait environ 1,300 personnes ou année-personnes à la CCT. Et cela ne constituerait qu'une partie des inspections, celles des wagons eux mêmes. Mon honorable ami voudrait sans doute aussi que nous examinions les voies, les passages et l'exploitation. Cela finirait peut-être par donner plus d'inspecteurs que de wagons à inspecter.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA PRÉVISION D'UN DÉFICIT PLUS IMPORTANT

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Hier, le ministre a confirmé que les prévisions pour la caisse d'assurance-chômage dont il est question dans le budget de novembre sont erronées et que le déficit sera nettement supérieur à 218 millions de dollars, contrairement à ce qui avait été prévu. C'est qu'à ce moment-là on prévoyait un taux de chômage de 7.8 p. 100 pour 1982. Le ministre peut-il dire à la Chambre quel est le taux de chômage révisé?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je tiens à signaler au député que je me suis borné à dire à ce moment-là qu'il faudrait attendre les chiffres révisés basés sur le montant retiré de la caisse d'assurance-chômage, d'après nos estimations trimestrielles. Il s'agit d'un fonds rotatif qui doit évoluer selon la situation. La caisse doit débourser beaucoup d'argent pour le moment à cause de la situation économique, ce qui ne devrait pas surprendre le député ni personne d'autre. Au cas où il l'aurait oublié, je rappelle au député que le gouvernement a considérablement réduit le montant de la prime d'assurance-chômage dans le budget de novembre, ce qui représente des économies importantes tant pour les employeurs que pour les employés. Ces économies représentent un atout majeur pour le moment. Il n'y a aucunes prévisions. Nous basons uniquement nos calculs sur les estimations trimestrielles des sommes retirées de la caisse d'assurance-chômage.

LES CAUSES DU DÉFICIT

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, le ministre a dit qu'il se pouvait qu'il y ait une hausse des cotisations l'an prochain. Je reviens à ma question à laquelle le ministre a soigneusement évité de répondre. Si le déficit prévu dans le budget de novembre dernier était fondé sur un taux de chômage de 7.8 p. 100 et si le ministre confirme maintenant les déclarations de ses fonctionnaires à savoir que les cotisations devront être relevées à cause d'un déficit plus grand que prévu, le ministre peut-il nous dire si des pronostics établis par ses services indiqueraient que le taux de chômage de 7.8 p. 100 prévu pour 1982, est erroné? Si le ministre admet qu'il pourra y avoir un déficit, à quoi l'attribue-t-il, à une estimation erronée du chômage ou à une aggravation de ce dernier auquel cas voudrait-il bien nous dire de quel ordre sera cette augmentation?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, la chose à retenir dans ce que j'ai dit est qu'il se pourrait que l'on augmente selon l'état de la caisse. Cela n'a pas été confirmé. Il se peut que la cotisation soit relevée si le taux de chômage reste à son niveau actuel soit 8.3 p. 100. C'était une hypothèse non une confirmation. Je dirais simplement que c'est ainsi que les choses se passent habituellement. Chaque année, nous estimons quels montants seront tirés de la caisse ainsi que les taux de cotisation nécessaires pour la remplir l'année suivante. L'an dernier, nous avons enregistré un excédent de plus de 300 millions. nous avons donc réduit sensiblement les cotisations. Nous revoyons la situation en cours d'année et à la fin de celle-ci nous établissons s'il y a lieu de relever ou d'abaisser les cotisations selon l'état de caisse. Je recommande au député de ne pas trop s'emballer.

LE TAUX DE CHÔMAGE PRÉVU

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, je regrette d'avoir à être prévenu de ne pas trop m'emballer. Les observations du ministre nous poussent à supposer que ses fonctionnaires ont sans doute à l'heure actuelle des chiffres différents sur les prévisions concernant le taux de chômage pour 1982. Je ne veux pas que le ministre esquive la question. Je me demande s'il possède des données qui le portent à croire, ou ses fonctionnaires, que le taux de chômage en 1982 sera différent des 7.8 p. 100 prévu dans le budget présenté par son collègue. Nous savons que nombre des prévisions que comportait ce budget se sont révélées fausses. Je donne au ministre la chance de nous dire s'il est en train d'établir de nouvelles prévisions. Le pays est en droit de le savoir. Je ne pense pas que le grand public, les travailleurs ou leurs employeurs m'accuseront de trop m'emballer.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je sais gré au député de nous donner l'occasion de tirer les choses au clair, car s'il y a spéculation, c'est bien de sa part et dans certaines nouvelles qui font allusion à de nouvelles prévisions. En réalité, le taux de chômage atteint 8.3 p. 100 à l'heure actuelle. C'est grave et tragique. Nous prenons un certain nombre de mesures pour y remédier. Dans la seule province du député, nous avons ratifié près de 40 ententes concernant le travail partagé, qui ont permis de redonner du travail à des milliers de travailleurs dans sa province. Il en va de même dans tout le pays. Nous n'avons pas l'intention de nous lancer dans le même genre de spéculation que le député. Ce n'est pas notre genre de donner l'alarme à tort, comme le font les députés de l'opposition.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET ALSANDS—LES AUTRES POSSIBILITÉS DE PRODUCTION

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui a déclaré à diverses reprises que le Canada n'avait guère besoin du projet Alsands pour réaliser son objectif d'autarcie énergétique d'ici à 1990. En fait, vendredi dernier, le ministre ne voulait même pas garantir la mise en chantier du projet. Que propose le ministre pour remplacer les quelque 130,000 barils de pétrole que nous aurions tirés du projet Alsands?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'ai déjà dit que nous ferions tout en notre pouvoir pour faire démarrer le projet Alsands dont la production nous sera extrêmement utile pour atteindre notre objectif. Les dernières prévisions relatives à la production au large de la côte est et à celle de la mer de Beaufort permettent d'entrevoir que le projet donnera au moins 200,000 barils d'ici à 1990.

LES PRÉVISIONS RELATIVES À LA PRODUCTION

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, je me demande si le ministre se rend compte que ses prévisions sont désormais à l'eau, tout comme la plate-forme *Ocean Ranger*. Si l'on se fie aux renseignements qu'il a donnés, c'est bel et bien un sombre jour pour le Canada puisqu'il reconnaît devant la Chambre l'inutilité du projet Alsands, au grand détriment de la création d'emplois au Canada et de l'économie nationale avec un dollar affaibli. Je n'ai rien à lui demander puisqu'il a expliqué très clairement à la Chambre . . .

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): J'ai très simplement dit au député, madame le Président, que le projet Alsands serait en fait très utile et que nous ferions tout en notre pouvoir pour en assurer le démarrage. Toutefois, il y a une limite à ce que l'on peut exiger du contribuable. On ne peut puiser indéfiniment à même les deniers publics. Notre collègue a certainement la sagacité nécessaire pour s'en rendre compte.

* * *

• (1450)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ABSENCE DES HAUTS COMMISSARIATS SUR L'AFFICHE COMMÉMORATIVE DU JOUR DU COMMONWEALTH

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame le Président, je voudrais interroger le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à propos de l'affiche commémorative du jour du Commonwealth, diffusée pour la deuxième année d'affilée par ses services. Je me demande si les hauts commissariats . . .

Des voix: Règlement!

M. Clarke: . . . du Canada sont éliminés . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député sait qu'il lui est interdit d'étaler des affiches à la Chambre.

M. Clarke: Je suis navré, madame le Président, mais je tenais simplement à m'assurer que le ministre sait de quoi je parle. Je voudrais savoir si son ministère prévoit vraiment rompre ses relations avec les pays du Commonwealth ou encore si ce n'est pas déjà un fait accompli? Pourquoi sur cette affiche remplace-t-on «hauts commissariats» par «ambassades», désignation qu'on réserve habituellement à nos délégations auprès des pays non membres du Commonwealth?

M. Baker (Nepean-Carleton): Ils auraient besoin d'un nouveau graphiste en face.

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, n'ayant pas vu ce que le député a entre les mains, je ne suis pas en mesure de répondre à sa question, mais je dirai que c'est notre premier ministre qui a eu l'idée, il y a quelques années, du jour du Commonwealth. Cette idée a été adoptée dans tous les pays membres du Commonwealth et nous sommes très honorés de célébrer ce jour au Canada étant donné notre très forte adhésion à l'idéal du Commonwealth.

Des voix: Bravo!

M. Clarke: Madame le Président, je suis scandalisé par le fait que le ministre n'ait pas connaissance de l'affiche qui paraît pour au moins la deuxième fois et rappelle le jour même dont il parle, et à l'occasion duquel nous célébrons les liens du Canada avec les pays du Commonwealth. Je lui conseille de bien l'examiner et de veiller à y faire apporter les corrections qui s'imposent pour l'année prochaine.

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LE CONTENU CANADIEN DANS LES VOITURES ET LES CAMIONS DE FABRICATION JAPONAISE

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale. Étant donné qu'environ 18,000 travailleurs ont été mis à pied dans l'industrie canadienne des pièces d'automobile et étant donné que le Canada a enregistré l'année dernière un déficit net de sa balance commerciale de 4.35 milliards de dollars, le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi au juste il refuse de porter à 85 p. 100 la proportion des pièces canadiennes entrant dans la fabrication des voitures et des camions japonais vendus ici au Canada?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, nous avons fait de l'augmentation de ce contenu canadien un objectif très important de notre stratégie industrielle et des politiques de notre gouvernement.

Nous avons pris un certain nombre de mesures afin de réaliser cet objectif, par exemple notre entente avec la société Volkswagen. Nos ententes portant remise de droits de douane conclues avec un certain nombre de sociétés exportatrices d'automobiles en constituent un autre exemple. Quant à l'augmentation du contenu canadien en pièces entrant dans la fabrication de véhicules, il s'agit d'une revendication que nous avons défendue avec beaucoup de vigueur dans nos négociations avec les Japonais en particulier, et nous continuerons de le faire.

Une voix: Un record fracassé.

LES NÉGOCIATIONS AVEC LE JAPON

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, sauf erreur, les mots clés dans la réponse du ministre sont «avec beaucoup de vigueur». Ma question supplémentaire s'adressera donc au ministre d'État (Commerce international). Le ministre peut-il donner l'assurance à l'industrie canadienne des pièces d'automobile et à ses travailleurs que lors des négociations avec le Japon dans une quinzaine le Canada insistera pour obtenir un contenu canadien beaucoup plus élevé dans les automobiles et camions japonais, soit jusqu'à concurrence de 85 p. 100 avec le temps, étant donné que cette industrie emploie une main-d'œuvre considérable et ne fait pas partie de celles qui dépendent de projets majeurs à base de ressources qui sont vraiment une cause de problèmes de structure fondamentale dans notre économie?

Une voix: Dites oui, Ed.

L'hon. Ed Lumbley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, le député le sait: en réponse à l'un de ses collègues la semaine dernière, j'ai dit que nous proposerions une formule de contenu lors de nos négociations avec les Japonais. A mon avis, je ne servirais les intérêts ni de l'industrie ni des travailleurs canadiens en discutant ces négociations à la Chambre à l'heure actuelle.

[*Français*]

LES PRODUITS DANGEREUX

ON DEMANDE SI LE MINISTÈRE A EFFECTUÉ UNE ÉTUDE SUR LE DANGER DE LA LAINE D'ACIER

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. A la suite de la publication des études européennes qui révèlent que la laine d'acier pourrait être aussi dangereuse que l'amiante, le ministre voudrait-il dire à la Chambre si son ministère a effectué une étude sur ce sujet?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je remercie l'honorable député de sa question. Je peux l'assurer que les autorités de mon ministère étudient présentement cette question et je ferai rapport à l'honorable député dans les plus brefs délais.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POSITION DU GOUVERNEMENT DANS LE DIFFÉREND CANADO-AMÉRICAIN AU SUJET DE LA FRONTIÈRE SUR LA CÔTE OUEST

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle porte sur les négociations frontalières au sujet de la ligne AB sur la partie nord du littoral de la Colombie-Britannique. Un haut fonctionnaire de son ministère aurait fait la déclaration suivante: «Je ne vois pas de lien entre les négociations sur le saumon et celles qui touchent notre frontière avec les États-Unis. Le gouvernement canadien n'acceptera pas de compromettre ses accords commerciaux avec les États-Unis pour une querelle de frontière». Le ministre veut-il confirmer qu'il s'agit bien là de la position du gouvernement canadien dans le différend qui nous occupe?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je déclare, au contraire, que telle n'est pas notre position. Notre gouvernement a toujours établi une nette distinction entre les questions. Nous n'accepterons pas de céder sur une question pour obtenir des gains sur un autre. C'est pour cette raison, notamment, que nous nous sommes si fortement opposés aux propositions en ce sens avancées récemment par les Américains. Quiconque a fait cette déclaration était loin d'énoncer la politique du gouvernement.

LE MAINTIEN DE LA FRONTIÈRE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse toujours au même ministre. Veut-il confirmer que la position du Canada vise à maintenir une frontière historique qui remonte maintenant à plus de 80 ans?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, en s'exprimant ainsi, je me demande si le député veut exclure les prétentions territoriales que nous pourrions avoir. Il est bien entendu que nous ne songeons aucunement à abandonner nos prétentions traditionnelles, mais nous ne nous limitons pas nécessairement à ces dernières.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES DISCUSSIONS AVEC LE GOUVERNEMENT AMÉRICAIN AU SUJET DES PLUIES ACIDES

L'hon. George Hees (Northumberland): Madame le Président, je m'adresse au ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Pourrait-il nous dire quels progrès ont été réalisés lors de la rencontre qu'il a eue avec son homologue américain mercredi dernier, à Washington, au sujet du problème des pluies acides qui touche nos deux pays? Plus précisément, le gouvernement américain va-t-il s'engager comme le gouvernement canadien, à réduire de 50 p. 100 les émissions productrices de pluis acides d'ici 1990?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame le Président, les équipes de négociations du Canada et des États-Unis se sont rencontrées la semaine dernière pour discuter du problème des pluies acides. Ces négociations complexes ne sont pas sans poser des difficultés. Lors de cette réunion, nous avons eu l'occasion de présenter les propositions que nous avions élaborées après avoir consulté les gouvernements provinciaux: nous sommes prêts à prendre les mesures nécessaires pour diminuer de moitié les émissions d'anhydride sulfureux d'ici 1990, à condition que les Américains en fassent autant. En ce moment, les dirigeants américains étudient et évaluent ces propositions. Il y a donc eu progrès en ce sens que le gouvernement américain nommera des spécialistes d'ici la fin du mois pour étudier les données scientifiques du problème.

Une voix: Pourquoi ne pas dire non tout simplement.

M. Roberts: C'est un pas en avant. Les négociations vont se poursuivre et je prévois que nous aurons trois autres rencontres d'ici la fin de cette année. Voilà où nous en sommes.

LA PROMESSE DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. George Hees (Northumberland): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Compte tenu de la réponse du ministre, et du fait que le département américain de l'Environnement a réduit de 40 p. 100 ses effectifs depuis le 1er janvier, ce qui entraîne désormais une baisse marquée des activités de contrôle de l'environnement et montre que le gouvernement américain ne fait que temporiser, le premier ministre voudrait-il nous dire comment il est possible de concilier d'une part la position actuelle du gouvernement américain évoquée par la réponse du ministre et le fait que je viens de signaler avec, d'autre part, la promesse éloquente faite par le président américain, M. Reagan, lors de sa visite de l'an dernier, celle d'une collaboration à 100 p. 100 avec le Canada dans notre lutte commune contre les pluies acides?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député signale deux faits. D'abord, à ce qu'il dit, les États-Unis réduisent le nombre de leurs fonctionnaires dans un certain domaine. Je ne puis porter de jugement là-dessus. Je sais qu'il ont fait des coupes assez sombres en divers domaines, et peut-être s'agit-il uniquement d'un de ces domaines.

Mais en ce qui concerne le deuxième fait signalé par le député, j'ai écouté la réponse donnée par le ministre canadien de l'Environnement. A ce qu'il me semble, il a déclaré au contraire que d'autres réunions étaient prévues, qu'un projet d'accord avait été déposé et que des progrès même lents étaient à prévoir.

• (1500)

Le député a fait allusion à la promesse que m'a faite le président Reagan lorsqu'il a visité la Chambre des communes; c'était en mars dernier, je pense. Il s'est effectivement engagé à conclure avec le Canada un accord de réduction de la pollution d'origine énergétique, et cet engagement a été réaffirmé en juillet quand j'ai visité la Maison blanche. Je considère que ces engagements témoignent du désir de négocier de bonne foi, et je conclus de la réponse du ministre que ce désir se manifeste.

M. Hees: C'est la façon des Américains de temporiser.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA DÉMISSION DE M. BOB RAE

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président . . .

Des voix: Bravo!

M. Rae: Si les députés continuent comme cela trop longtemps, il pourrait arriver que je change d'avis.

Des voix: Non, non!

M. Rae: Je savais bien que cela aurait l'effet souhaité.

Comme ne l'ignorent sans doute pas de nombreux députés, j'ai eu la chance et l'honneur d'être élu chef de mon parti dans ma province natale de l'Ontario, et comme je tiens absolument à ce que les électeurs de Broadview-Greenwood soient représentés en permanence à la Chambre des communes et que je dois admettre, comme le savent on ne peut mieux ceux qui occupent un poste de chef, à quel point sont prenantes les fonctions d'un chef de parti, j'ai décidé de vous remettre ma démission, madame le Président, comme député de Broadview-Greenwood. En même temps, je voudrais rendre hommage à mes électeurs de Broadview-Greenwood, qui m'ont fait trois fois l'honneur de m'élire leur représentant à la Chambre des communes.

J'ai été élu pour la première fois ici il y a trois ans et demi, et je suis persuadé que les députés qui ont finalement été élus ici après une chaude lutte comprendront ce que je veux dire lorsque je déclare simplement que, dans une société démocratique comme la nôtre, il n'y a sans doute pas de plus grand honneur que d'être élu à la Chambre des communes; je tiens à remercier les gens de Broadview-Greenwood pour leurs bons conseils, leur encouragement et la chaleur de leur amitié. Quel que soit le parti qu'ils décident d'appuyer à l'avenir, je les respecterai toujours et je les remercie du fond du cœur de m'avoir fait l'honneur de m'élire à la Chambre des communes.

Les députés comprendront, j'en suis sûr, que j'exprime ma reconnaissance aux membres de mon personnel, notamment à mon adjointe de circonscription, Valerie Lawson, qui a fait preuve d'une grande dignité, d'une grande distinction et de beaucoup d'assiduité en travaillant à mes côtés ainsi qu'à ceux de mon prédécesseur, John Gilbert—aujourd'hui juge dans la province de l'Ontario. Il importe que chacun d'entre nous se rappelle que les membres de notre personnel servent d'intermédiaires entre nous et nos électeurs. Je tenais à leur rendre hommage en public.

Je voudrais aussi remercier mes collègues du Nouveau parti démocratique. Nous avons eu de temps à autre des divergences de vues. D'après ce que je peux lire à l'occasion dans les journaux, il y a des divergences d'opinion dans tous les caucus, même au sein du parti d'en face, si je ne m'abuse. Toutefois, je dirais que cela a été un grand honneur, une grande joie et un divertissement pour moi, de porter le message de la démocratie sociale aux Canadiens, de concert avec mes collègues, par l'entremise de ce Parlement.

Je veux remercier les députés des autres partis. Le public ne comprend sans doute pas suffisamment que, par nécessité, nous faisons tous—du moins je l'espère—une distinction entre nos observations empreintes de sectarisme politique et les amitiés et les relations de travail que nous entretenons dans notre tâche commune, laquelle consiste à servir nos électeurs, les habitants de nos provinces et l'ensemble des Canadiens.

Je pourrais citer bien des députés de tous les partis qui m'ont fait l'honneur de leur amitié, ce qui peut-être la plus belle chose que nous ayons à offrir. Ils m'ont été de bon conseil—parfois après que j'eus fait mes erreurs plutôt qu'avant! Je veux notamment rendre personnellement hommage aux ministres qui ont répondu à mes questions—ou qui n'y ont pas répondu—comme ils l'ont jugé bon.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre trop longtemps sur le sujet, et j'espère donc que Votre Honneur fera preuve de patience envers moi, mais je repensais à la toute première question que j'ai posée en arrivant à la Chambre; elle témoigne de la qualité des réparties au sein de notre institution. Ma deuxième question s'adressait au ministre des Finances de l'époque, l'actuel ministre de la Justice (M. Chrétien). Dans la dernière partie de ma question, j'avais demandé:

. . . va-t-il réexaminer et abandonner la politique actuelle d'austérité et de compressions budgétaires du gouvernement qui ne fait qu'augmenter les prestations d'assurance-chômage et d'assistance sociale?

Le ministre m'a répondu qu'il n'avait pas l'intention d'instaurer un contrôle des changes.

J'ai posé plusieurs questions depuis. Je n'ai pas encore obtenu la réponse que je voulais, ce qui pourrait expliquer pourquoi j'ai décidé de partir. Néanmoins, je tiens à remercier particulièrement le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), le ministre de la Justice et le ministre des Finances (M. MacEachen) de la courtoisie qu'ils m'ont témoignée à titre de critique financier de mon parti. En fait, je veux parler de la courtoisie qu'ils m'ont témoignée à titre personnel, car tout le monde a constaté, bien sûr, nos divergences de vue sur le plan politique.

A mon arrivée ici, le parti libéral était au bout de son rouleau.

M. Epp: Il l'est toujours.

M. Nielsen: Aucun changement.

M. Rae: Il était devenu esclave d'une idéologie néo-conservatrice. Il avait terriblement peur d'une élection. Le parti conservateur avait l'avantage d'avoir cinq critiques financiers au lieu d'un, et je dirai seulement qu'à mon arrivée ici je manquais totalement d'expérience. La conclusion qu'il faut peut-être tirer de tout cela, c'est que rien ne change.

Pour conclure, je tiens à vous remercier de votre courtoisie, madame le Président, à remercier les membres du personnel du bureau de leur aide, à remercier le sergent d'armes, ainsi que tout le personnel de la Chambre des communes, toutes les personnes qui assurent son bon fonctionnement et qui en font un endroit merveilleux.

[*Français*]

Madame le Président, je voudrais dire seulement quelques paroles pour remercier profondément mes électeurs dans la circonscription de Broadview-Greenwood. Je voudrais également remercier ceux qui ont travaillé avec moi dans mon parti, ainsi que ceux des autres partis qui ont travaillé de concert avec nous tous pour l'avenir et le bien-être de notre pays. Enfin je voudrais vous remercier, madame le Président, ainsi que tous les hauts fonctionnaires de la Chambre des communes pour leur amitié, leur assistance et leur travail, ce qui m'a beaucoup aidé dans mon propre travail.

[*Traduction*]

Enfin—et je suis persuadé que les députés me comprendront ici—mes plus sincères remerciements vont évidemment à ma famille, dont l'indulgence, l'appui et l'amour ont permis que je devienne député et que je lui consacre par conséquent beaucoup moins de temps. Les membres de ma famille ont partagé avec moi la vie extraordinairement enrichissante d'homme politique.

• (1510)

Comme je ne quitte pas la scène politique, bien au contraire, madame le Président, je ne trouve pas cet événement tellement nostalgique. Je tiens toutefois à dire, comme je l'ai lu récemment dans un livre, que le passé n'est qu'un début, et je tiens à vous remercier, les députés et vous-même, pour votre amitié et votre aide au cours de ces années.

Des voix: Bravo!

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je n'ai jamais été élu dans Broadview-Greenwood; en fait, je n'ai jamais posé ma candidature dans cette circonscription mais, pour une raison ou pour une autre, je m'en sens très près. Je tiens à dire au député que je projette de m'y intéresser beaucoup dans les semaines et les mois à venir et peut-être même d'y passer beaucoup de temps.

M. Broadbent: Voilà de bonnes nouvelles pour nous!

M. Kaplan: J'ai participé à une élection de plus que mon collègue et j'ai siégé une session de plus que lui. Ce fut une session particulièrement difficile pour nous tous—une session où un vif esprit partisan a suscité beaucoup de confrontations et de moments pénibles. Nous avons aujourd'hui l'occasion, plutôt rare, de partager tous autant que nous sommes—libéraux, conservateurs et néo-démocrates—ce lien commun qui nous lie au service de notre pays et les nombreux objectifs qui nous amènent ici.

Au nom de mon parti, je puis dire que ce fut une expérience pour nous de prendre place en face de lui et de le regarder agir pendant les années qu'il a passées ici. Au moment où il nous quitte pour poursuivre sa lutte dans d'autres arènes politiques, je ne puis que lui souhaiter, comme le veut la coutume, beaucoup de succès—mais pas trop tout de même!

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, j'aimerais répondre au nom des cinq critiques financiers de l'opposition officielle dont le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) a parlé. Je tiens moi aussi à lui offrir mes meilleurs vœux, sans trop savoir encore mes meilleurs vœux de quoi. Cependant, au nom du parti conservateur, je lui souhaite une longue carrière en tant que . . . chef de l'un des partis d'opposition à l'Assemblée législative de l'Ontario!

Mais, plaisanterie à part . . .

Des voix: Bravo!

M. Wilson: Madame le Président, je pense avoir pris la Chambre par surprise. Nous tenons à souhaiter au député de Broadview-Greenwood tout le succès possible dans ses nouvelles fonctions. Nous nous rendons compte des énormes responsabilités qu'il va assumer. Je suis sûr que l'expérience qu'il a acquise à la Chambre et les amis qu'il compte ici lui seront d'un précieux secours dans sa nouvelle carrière.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Je voudrais me joindre aux députés qui sont intervenus. Un départ nous attriste toujours un peu, comme dans le cas du député de Broadview-Greenwood qui a su se tailler une place bien à lui ici.

Au nom de tous les députés, je lui souhaite de réussir dans quelques fonctions que ce soit. Comme, à titre de Président, je suis la dernière personne qui puisse se permettre de prophétiser l'avenir politique de qui que ce soit, je ne préciserai pas davantage!

Que les qualités et les talents dont le député a fait preuve à la Chambre, de même que l'expérience, très riche, j'en suis sûre, qu'il a acquise ici, guident sûrement ses pas dans la nouvelle voie qu'il a prise.

Des voix: Bravo!

* * *

VACANCE DE SIÈGE

BROADVIEW-GREENWOOD, PAR SUITE DE LA DÉMISSION DE BOB RAE

Mme le Président: Le député de la circonscription de Broadview-Greenwood ayant donné avis de son intention de démissionner de son siège à la Chambre, j'ai le devoir d'informer la Chambre que dès que le greffier aura enregistré cet avis dans les *Journaux*, conformément à l'article 6(1)*a*) de la loi sur la Chambre des communes, chapitre H-9 des Statuts revisés du Canada de 1970, je transmettrai mon mandat au directeur général des élections pour l'enjoindre d'émettre un nouveau bref d'élection pour cette circonscription.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. NIELSEN—LES MOTIONS PRÉSENTÉES PAR LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES EN VERTU DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, je voudrais invoquer brièvement le Règlement. La présidence aura constaté la nomination hier de plusieurs nouveaux secrétaires parlementaires. Comme la présidence s'en souvient, en vertu de la première décision rendue par M. l'Orateur Jerome en 1974, décision à laquelle nous nous sommes conformés depuis lors, les secrétaires parlementaires ne sont pas autorisés à présenter des motions en vertu de l'article 43 du Règlement. Il s'agit probablement d'un oubli de la part de . . . Je constate que vous faites signe que non, madame le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: . . . et que le «Disco Duck» dit également que ce n'est pas vrai.

M. l'Orateur Jerome avait statué que les secrétaires parlementaires n'obtiendraient pas le droit de parole pour présenter des motions aux termes de l'article 43 du Règlement, mais qu'ils seraient autorisés à poser des questions. Il le leur permettait, comme vous-même, madame le Président, vous le leur avez permis en dépit du fait que j'ai déjà invoqué le Règlement à ce sujet. Chaque fois qu'il y a eu rappel au Règlement parce qu'un secrétaire parlementaire proposait une motion en vertu de l'article 43 du Règlement, la présidence l'a empêché de le faire.

Le secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement (M. Schroder) qui a été nommé hier, je crois, a invoqué l'article 43 du Règlement aujourd'hui. J'espère que nous reviendrons aux usages établis lorsque M. Jerome était Orateur, usages que vous avez suivi durant cette session, madame le Président. Je vois que vous niez de nouveau, madame le Président, mais je ne me souviens pas que la présidence ait accepté un recours à l'article 43 du Règlement.

M. Lalonde: Pourquoi pas?

M. Nielsen: Parce que c'est la tradition depuis six ans, voilà pourquoi.

Au lieu d'avoir recours à l'article 43 du Règlement, les secrétaires parlementaires peuvent très bien appeler le ministère concerné et obtenir la réponse qu'ils veulent. Il en va de même pour les questions, à mon sens.

Ce faisant, les secrétaires parlementaires portent atteinte aux privilèges des députés de tous les côtés de la Chambre car, ils empiètent sur le temps qui est normalement accordé aux simples députés. C'est aussi ridicule que si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) posait des questions au ministre des Finances (M. MacEachen). Elle aurait peut-être mieux fait d'en poser.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: J'entends à nouveau le «Disco Duck». Il faudrait respecter cette tradition à mon sens et les secrétaires parlementaires ne devraient pas invoquer l'article 43 du Règlement.

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) a soulevé le problème il y a environ deux mois et Votre Honneur a décrété que c'était parfaitement réglementaire et que n'importe quel député a le droit d'invoquer l'article 43 du Règlement. Vous n'avez laissé planer aucun doute à ce sujet et cela s'est produit régulièrement, deux ou trois fois par semaine peut-être, au cours de cette session. Ce n'est pas une chose qui est arrivée soudainement, et M^me^ le Président s'est prononcée sur la question et a jugé que c'était admissible.

• (1520)

Mme le Président: Je renvoie le député de Yukon (M. Nielsen) à l'article 15(2) du Règlement qui stipule notamment ceci:

> Des députés autres que les ministres de la Couronne pourront alors proposer des motions en vertu de l'article 43 du Règlement.

C'est de cette période de nos travaux qu'il s'agit dans cet article du Règlement. Sauf erreur, mon prédécesseur a exclu la possibilité que des secrétaires parlementaires posent des questions . . .

M. Nielsen: Non, c'était le contraire: de présenter des motions en vertu de l'article 43 du Règlement.

Mme le Président: Oui, je crois qu'il les avait autorisés à présenter des motions aux termes de l'article 43 du Règlement. Si je me rappelle bien—mais je n'insisterai pas là-dessus car je m'appuie vraiment sur le Règlement pour faire ces observations—j'ai déterminé et confirmé que les secrétaires parlementaires pouvaient proposer des motions aux termes de l'article 43 du Règlement, mais non poser des questions.

Je renvoie le député au commentaire 379 de Beauchesne selon lequel les secrétaires parlementaires ne devraient pas poser de questions puisqu'ils ont accès aux ministres et peuvent en obtenir la réponse aux questions qu'ils désireraient poser. Je dois confirmer—et ce n'était pas un oubli cet après-midi—que je suis nettement convaincue que le Règlement, dans son libellé actuel, permet aux secrétaires parlementaires de proposer des motions aux termes de l'article 43 du Règlement.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BEATTY—LA VIOLATION DE LA LOI DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION INTERNATIONALE SUR LA SÉCURITÉ DES CONTENEURS—DÉCISION DE M^ME^ LE PRÉSIDENT

Mme le Président: Hier, le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) a soulevé la question de privilège en arguant que le gouvernement n'avait pas déposé devant le Parlement le décret pris en vertu de la loi sur la sécurité des conteneurs dans le délai voulu. La loi dispose que le décret doit être déposé devant le Parlement dans les dix premiers jours de séance du Parlement qui suivent sa promulgation. Dans son exposé, le député a précisé que le décret en question avait été pris le 21 janvier et enregistré le 22 janvier. Comme il l'a fait remarquer, le Parlement a siégé plus d'un mois depuis la prise du décret. Tout d'abord, je doute qu'il ait soulevé cette question aussitôt qu'il aurait pu le faire.

Bien entendu, il n'appartient pas à la présidence d'interpréter la loi. Je tiens à signaler d'autre part que les allégations d'erreurs dans le dépôt de documents n'ont pas été considérées, par le passé comme une atteinte au privilège des parlementaires. Le député cite la décision rendue par mon prédécesseur le 1^er^ février 1979, mais je crains de ne pouvoir interpréter comme lui cette décision.

Je voudrais attirer l'attention sur deux autres décisions rendues par mes prédécesseurs. Voici un extrait de la décision qu'a rendue l'Orateur le 27 janvier 1972 alors que le gouvernement n'avait pas déposé un rapport du Conseil des ports nationaux dans le délai prescrit par la loi sur les ports nationaux:

> . . . je ne vois pas comment on peut prétendre qu'il s'agit d'une atteinte aux privilèges de la Chambre.

Voici par ailleurs ce que mon prédécesseur a déclaré le 19 juin 1978 à propos d'une plainte concernant le dépôt tardif du rapport annuel des postes:

> . . . Là encore cependant, j'estime que le député a formulé un grief plutôt qu'il ne soulève la question de privilège—Je ne vois pas comment, sous le couvert de la question de privilège, on puisse inciter la présidence à trancher une question de droit.

En outre, pour appuyer sa thèse, le député a cité un extrait du précis de procédure parlementaire d'Erskine May, extrait qui figure à la page 138 de la 19^e^ édition et qui porte sur la désobéisance aux règles ou ordres de l'une ou l'autre Chambre. Je ne puis admettre que le défaut de se conformer à la loi constitue désobéissance à un ordre de la Chambre. Il est possible de soutenir que la législation votée par le Parlement est une manifestation de sa volonté, mais cela n'autorise pas à dire que la loi votée par le Parlement constitue un ordre exprès de la Chambre—celle-ci ou l'autre. Je renverrai également le député à la page 578 de la 19^e^ édition d'Erskine May, où il est dit:

> Même susceptible de constituer un délit, le non-respect de l'obligation légale de déposer un document devant le Parlement ne porte pas atteinte en soi à la validité du document. La situation qui en résulte a fait l'objet d'une loi et d'un règlement.

Il est clair, à mon sens, que ce défaut de la part du gouvernement n'a jamais mis en cause les privilèges parlementaires.

En l'espèce, j'estime que si le gouvernement a effectivement violé la loi—ce qu'il ne m'appartient pas de décider—le député serait susceptible d'avoir un grief sans pour autant être justifié de soulever la question de privilège. Si le gouvernement ne s'est pas conformé à la loi sur la convention sur la sécurité des conteneurs, il pourrait y avoir lieu de recourir à des procédures judiciaires ou autres. Mais il me semble sans plus, car je précise que je ne dis pas le droit, que les ordonnances délivrées en application de cette loi sont sans effet tant que la procédure prévue à l'article 8 de cette loi n'a pas été suivie. Donc, si le gouvernement a décidé de remédier au plus tôt à une éventuelle erreur, le Parlement aurait à bref délai la possibilité de discuter de l'ordonnance et de prendre une décision à son sujet. Je ne puis donc dire qu'il y ait à priori matière à privilège et que la question soulevée par le député doive avoir préséance sur les autres travaux.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): J'ai l'honneur de déposer le onzième rapport bilingue du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

[*Note de l'éditeur: Le rapport figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

LES RESSOURCES SOUS-MARINES

DÉPÔT DE L'ENTENTE ENTRE LE CANADA ET LA NOUVELLE-ÉCOSSE

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, en vertu de l'article 41(2) du Règlement, je propose de déposer l'Entente historique entre le Canada et la Nouvelle-Écosse sur la gestion des ressources pétrolières et gazières situées au large des côtes et sur le partage des recettes.

Questions au Feuilleton

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, aujourd'hui, nous répondrons aux questions nos 2272, 2347, 3377 et 3655.

[*Texte*]

LE BUDGET D'IMMOBILISATIONS DU PORT DE MONTRÉAL

Question nº 2272—**M. Crosby:**

1. Le Conseil des ports nationaux a-t-il établi un budget d'immobilisations pour le port de Montréal pour *a*) 1980-1981 et, le cas échéant, quel en est le détail, *b*) les cinq dernières années financières et, le cas échéant, combien a-t-on dépensé pour (i) chaque poste budgétaire (ii) les postes supplémentaires non prévus au budget?

2. Le Conseil utilise-t-il des automobiles dans le port et, le cas échéant et pour chaque voiture, quels en sont, *a*) le type, *b*) le prix d'achat ou de location, *c*) l'usage prévu?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Le Conseil des ports nationaux répond comme suit:

1. Oui.

a) *b*) (i) (ii)

	Budget des dépenses	Dépenses réelles
1980-1981		
Terminus Racine (Phase A)	$ 9,140,000	$ 951,812
Agrandissement de l'élévateur à grain nº 4	3,700,000	1,305,124
Dispositif de chargement des camions de l'élévateur à grain nº 3	2,362,000	2,065,312
Jonction de l'élévateur à grain nº 5	600,000	1,151,225
Bâtiment administratif	142,000	—
Total	$15,944,000	$5,473,473
1979-1980		
Terminus Racine	$ 6,764,000	$3,575,979
Dispositif de chargement des camions de l'élévateur à grain nº 3	2,733,000	1,042,279
Bâtiment administratif	466,000	365,875
Jonction de l'élévateur à grain nº 5	2,573,000	1,331,590
Total	$12,536,000	$6,315,723
1978-1979		
Dispositif de chargement des camions de l'élévateur à grain nº 3	$ 1,000,000	$ 88,423
Automatisation de la gallerie de l'élévateur à grain nº 4	1,100,000	—
Automatisation de l'atelier de l'élévateur à grain nº 4	300,000	—
Jonction de l'annexe de l'élévateur à grain nº 5	1,200,000	—
Bâtiment administratif	967,000	670,136
Bâtiment de l'entretien du quai 42	345,000	241,748
Terminus Racine	6,674,000	6,421,019
Achat de terrain au quai 41	100,000	—
Conversion d'un chaland	350,000	—
Total	$12,036,000	$7,421,326
1977-1978		
Terminus Jacques-Cartier	$ 4,328,000	$ 53,902
Grues du terminus Jacques-Cartier	2,550,000	—
Dispositif de chargement des camions de l'élévateur à grain nº 3	1,820,000	23,185
Bâtiment administratif	1,030,000	46,592
Poste de police	240,000	—
Automatisation de la gallerie de l'élévateur à grain nº 4	250,000	—
Jonction de l'annexe de l'élévateur à grain nº 5	200,000	101,271
Grue flottante	650,000	—
Automatisation de la balance de l'élévateur à grain nº 3	140,000	—
Remblayage au quai 102	475,000	23,925
Entrepôt frigorifique	50,000	—
Total	$11,733,000	$ 248,875
1976-1977		
Construction du terminus de conteneurs (quais 79 et 80)	$ 40,000	$ 114,787
Quai 75 pour navires-citernes	60,000	38,653
Terminus Jacques-Cartier	2,030,000	237,853
Remplacement des locomotives diesel	700,000	694,895
Amélioration des élévateurs à grain	380,000	367,064
Total	$ 3,210,000	$1,453,252
1975-1976		
Construction du terminus de conteneurs (quais 79 et 80)	$ 274,000	$ 429,034
Terminus Jacques-Cartier—		
—installations d'amarrage	1,900,000	2,592,336
—installations à terre	855,000	254,661
Quai 75 pour navires-citernes	145,000	208,352
Remplacement des moteurs et des mécanismes d'entraînement des élévateurs à grains	320,000	77,042
Automatisation des balances	200,000	49,870
Remplacement des locomotives diesel	700,000	—
Total	$4,394,000	$3,611,295

2. Oui.

a) Chevrolet Malibu (5)
Plymouth Volare (9)

b) Le prix d'achat des automobiles Malibu est de $6 936 chacune et celui des automobiles Volare est de $7,463 chacune

c) Les cinq automobiles Malibu et huit des automobiles Volare servent au maintien de l'ordre dans le port ainsi que sur les ponts Champlain et Jacques-Cartier. L'autre automobile Volare sert de voiture-courrier et à d'autres tâches semblables.

LE LOYER DES TERRAINS RIVERAINS DANS LE PORT DE VANCOUVER

Question nº 2347—**M. Cook:**

1. Quelle a été la moyenne arithmétique des hausses de loyer au pied carré des terrains riverains situés *a*) entre les ponts du Premier Goulet et du Second Goulet, dans le port de Vancouver et dans le cas des baux renouvelés en 1980, *b*) à l'est du pont du Second Goulet, près du port de Vancouver, dans le cas des baux renouvelés en 1979 et en 1980?

2. Sur quelle politique, formule et méthode d'évaluation le Conseil des ports nationaux se fonde-t-il pour déterminer la valeur de chaque terrain riverain à louer dans le port?

3. Quelle est la moyenne arithmétique des loyers au pied carré des terrains riverains à louer dans le port en 1981 et situés *a*) entre les ponts du Premier Goulet et du Second Goulet, *b*) à l'est du pont du Second Goulet?

4. Par quelle méthode arithmétique détermine-t-on le loyer au pied carré des terrains riverains à louer dans le port en 1981 et situés *a*) entre les ponts du Premier Goulet et du Second Goulet, *b*) à l'est du pont du Second Goulet?

5. Quelle est la moyenne arithmétique des loyers au pied carré des terrains riverains à louer dans le port en 1981 et situés *a*) entre les ponts du Premier Goulet et du Second Goulet, *b*) à l'est du pont du Second Goulet?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Le Conseil des ports nationaux répond comme suit:

1. D'après un échantillonnage de 10 p. 100 ou plus du grand nombre des baux actuels, la moyenne arithmétique des hausses de loyer a été *a*) de $0,0567 *b*) de $0,0205 en 1979 et de $0,0717 en 1980.

2. La valeur locative est déterminée par l'application d'un taux de rendement à la juste valeur marchande de la propriété. En général, la juste valeur marchande de la propriété est fondée sur la valeur attribuée par les autorités de la Colombie-Britannique chargées de l'évaluation.

3. D'après un échantillonnage de 10 p. 100 ou plus du grand nombre des baux actuels, la moyenne arithmétique des loyers au pied carré des terrains riverains est de *a*) $0,061735 *b*) $0,02335

4. D'après un échantillonnage de 10 p. 100 ou plus du grand nombre des baux actuels, le loyer au pied carré est de *a*) $0,10 *b*) $0.02

5. Comme la méthode est fondée sur un seul chiffre, la moyenne arithmétique donnerait le même chiffre.

LE RADAR AÉROPORTÉ À ANTENNE LATÉRALE

Question nº 3377—**M. Nickerson:**

1. Les règlements interdisent-ils l'usage de systèmes embarqués de développement humide de tirages papier d'images du radar aéroporté à antenne latérale dans les aéronefs immatriculés au Canada et non dans les avions immatriculés aux États-Unis et survolant le territoire canadien?

2. Le processus de développement humide est-il meilleur que le processus de développement à sec et, le cas échéant, cela oblige-t-il une des deux entreprises canadiennes qui travaillent sur ce radar à utiliser un aéronef immatriculé aux États-Unis et cela met-il l'autre société en position concurrentielle inférieure parce que ses aéronefs sont immatriculés au Canada?

3. Prévoit-on modifier les règlements régissant l'usage de systèmes de production de tirages papier d'images de ce radar pour traiter les aéronefs canadiens et américains sur le même pied d'égalité dans l'espace aérien du Canada et, le cas échéant, comment?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Si la solution de développement embarquée n'est ni reliée aux instruments de bord de l'aéronef ni considérée une matière dangereuse en vertu du Règlement sur les matières dangereuses de l'International Air Transport Association, il n'existe aucun règlement interdisant l'usage du système de développement humide pour radar aéroporté à antenne latérale dans les aéronefs immatriculés au Canada et aux États-Unis survolant le territoire canadien, pourvu que leur exploitation soit autorisée.

2. Transports Canada n'est pas au courant des différences qui existent dans la qualité de l'image entre les deux processus. Qu'il s'agisse d'un aéronef immatriculé au Canada ou aux États-Unis, l'autorisation d'exploiter un service aérien commercial au Canada doit être obtenue de la Commission canadienne des transports et de Transports Canada.

3. Les règlements relatifs à l'exploitation des aéronefs au Canada s'appliquent indifféremment à tous les aéronefs, sans égard à l'immatriculation. Aucune modification n'est prévue.

LES EXAMENS DE LA VUE AUXQUELS SONT SOUMIS LES MEMBRES DES FORCES CANADIENNES

Question nº 3655—**M. Cossitt:**

Les examens de la vue auxquels sont soumis les membres des Forces armées canadiennes sont-ils tous effectués par des optométristes diplômés ou des spécialistes de la vue et sinon, *a*) quel genre d'examinateur utilise-t-on et quels titres et qualités leur permettent de procéder à ces examens, *b*) comment le gouvernement peut-il ne pas exiger que les examens soient effectués par des optométristes diplômés ou par des médecins qualifiés?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): *a*) et *b*) Dans les Forces canadiennes, les examens de la vue sont effectués par des médecins ou des ophtalmologistes, ou sous la direction et la surveillance de ceux-ci. Les médecins et les ophtalmologistes ont la compétence voulue pour traiter les yeux, en vertu de leurs diplômes médicaux. Ils sont secondés par des techniciens en ophtalmologie, qui posent seulement certains actes; les personnes remplissant cette fonction dans les Forces canadiennes doivent satisfaire aux mêmes normes de compétence que celles établies à l'égard de leurs homologues du secteur civil par la Joint Commission on Allied Health Personnal in Ophthalmology (Commission mixte pour le personnel de santé allié (Ophtalmologie)), organisme d'agrément que reconnaissent les corps médicaux canadiens et américains. Cette ligne de conduite cadre avec l'usage dans le monde médical civil au Canada.

[*Traduction*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Smith: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. MacKay: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Vous vous souviendrez sans doute qu'il y a quelques jours à peine, j'ai demandé au secrétaire parlementaire pourquoi on n'avait pas répondu à la question nº 3461 concernant Canadair, que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* le 23 novembre dernier. Il m'a répondu alors qu'il se renseignerait là-dessus. Depuis, j'ai fait inscrire sur ce même sujet d'autres questions au *Feuilleton* et je n'ai toujours pas reçu de réponse. Aujourd'hui, le député de Mississauga-Sud a posé d'autres questions à ce sujet lors de la période des questions. Encore une fois, je prie le secrétaire parlementaire d'essayer de découvrir pourquoi il est impossible d'obtenir réponse à ces questions.

A propos d'une autre question connexe, avec votre permission madame le Président, je voudrais soulever une objection découlant du fait que j'ai beaucoup de mal à obtenir que le ministre des Transports et le ministre de l'Industrie et du Commerce répondent aux lettres que je leur ai envoyées à propos de deux questions d'intérêt vital pour mes électeurs. Dans le cas du ministre des Transports, il s'agit de la liaison assurée par le traversier de Northumberland entre la Nouvelle-Écosse . . .

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Ce sujet n'est pas prévu dans le Règlement. Le député peut interroger un ministre à propos des questions qu'il a fait inscrire au *Feuilleton*, mais le Règlement ne prévoit rien à propos de la correspondance.

M. MacKay: J'ai une autre objection, madame le Président; nous perdons beaucoup de temps à ce sujet lors de la période des questions. Celles-ci en effet pourraient être traitées ailleurs, si les ministres se donnaient la peine de répondre à leur courrier.

M. Smith: Madame le Président, je réponds encore une fois à la question soulevée par le député. Je sais que les recherches à propos de ces questions vont bon train. Il nous faudra peut-être un peu plus de temps, mais nous aurons les réponses très bientôt.

M. Young: Madame le Président, je voudrais demander au secrétaire parlementaire où on en est à propos des questions nºs 3380 à 3,438 concernant le rapport du comité spécial sur les invalides handicapés.

M. Smith: Madame le Président, je le répète, les choses vont bon train. On s'attelle activement à trouver réponse à ces questions et il est à espérer que nous saurons sous peu à quoi nous en tenir.

Mme le Président: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1982 SUR LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'ordre du jour appelle: Bills du gouvernement (Communes):

Deuxième lecture et renvoi à un Comité plénier du bill C-94, loi modifiant la loi sur l'administration du pétrole, la loi sur l'Office national de l'énergie, la loi sur l'examen de l'investissement étranger, la loi sur les sociétés commerciales canadiennes, la loi sur la société Petro-Canada, la loi d'urgence de 1979 sur les approvisionnements d'énergie et la loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et édictant des dispositions se rattachant à ces lois; abrogeant la loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie; modifiant la loi modifiant la loi sur l'administration du pétrole et la loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie; modifiant la loi sur la régularisation des comptes, et édictant la loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier, la loi sur la détermination de la participation et du contrôle canadiens, la loi sur la surveillance du secteur énergétique et la loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles.—*Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.*

Mme le Président: Peut-être la Chambre me permettra-t-elle maintenant de revenir sur le rappel au Règlement soulevé hier après-midi par le député de Calgary-Centre (M. Andre). D'après lui, le projet de loi C-94 est un bill omnibus très complexe qui devrait être scindé. Je profite de cette occasion pour le remercier des arguments qu'il a exposés. Je remercie également les autres députés qui ont participé au débat sur cette intéressante question de procédure.

● (1530)

C'est un problème qui me préoccupe mais certains de mes prédécesseurs à la présidence s'y sont intéressés également. Le député de Calgary-Centre a parlé des difficultés que pose, à son avis, une mesure de ce genre et il a étayé ses dires en invoquant la procédure. Ce faisant, il a omis de citer des précédents prouvant la validité de son rappel au Règlement visant à scinder le projet de loi.

Le député a toutefois insisté sur l'observation que l'Orateur M. Lamoureux, avait faite en rendant une décision le 26 janvier 1971. La voici:

Il doit exister un point où nous outrepassons ce qui est acceptable du strict point de vue parlementaire.

L'Orateur, M. Lamoureux, avait ajouté que le gouvernement avait suivi les usages. S'il avait dit que l'on était peut-être allé trop loin, il n'avait pas proposé de solution; il s'était borné à déclarer qu'à l'avenir, les bills omnibus devraient être étudiés à fond à l'étape de la première lecture, ce qui permettrait aux députés d'exprimer leur opinion.

Voici ce qu'avait dit l'Orateur Jerome le 11 mai 1977:

. . . de se demander avec une vive inquiétude si notre façon de procéder à l'égard des bills offre vraiment un recours au député qui se plaint, à juste titre, que ce genre de bill donne au gouvernement le droit d'exiger une seule décision sur un certain nombre de sujets très différents, même s'ils sont connexes

L'Orateur n'avait pas proposé de solution et l'étude du projet de loi avait pu se poursuivre.

Pour ma part, je ne vois pas très bien pourquoi j'adopterais une autre opinion sur un problème auquel mes éminents prédécesseurs se sont beaucoup intéressés. C'est clair. La Chambre devrait peut-être accepter des règles ou des directives sur la forme et la teneur des bills omnibus mais dans ce cas, c'est la Chambre et non pas l'Orateur qui doit édicter ces règles.

Par conséquent, ayant pesé le pour et le contre et ayant étudié le projet de loi C-94, je dois prendre une décision en me fondant sur les précédents actuels qui n'étayent pas l'hypothèse voulant que le bill soit scindé.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je ne discute pas la décision que vous venez de rendre, mais elle fait naître un certain nombre de questions. Il y en a une en particulier que je voudrais soumettre à la présidence. Elle découle du commentaire 764(1) qui a déjà joué à mon désavantage par le passé. Voici:

La Chambre ayant consacré le principe du texte en le votant en deuxième lecture il est en conséquence interdit au Comité de le modifier de façon telle que ce principe ne soit plus respecté.

Peut-être la présidence peut-elle me renseigner sur le principe de ce bill de façon que je sache quels amendements je puis proposer ou ne pas proposer à l'étape du comité.

M. Pinard: C'est une question hypothétique.

Mme le Président: Je ne pense pas que la présidence veuille parler du principe du bill. Elle se prononce uniquement sur les questions de procédure. Je crains de ne pouvoir répondre à la question du député pour l'instant.

M. Andre: Madame le Président, il est bien clair qu'à l'étape de la deuxième lecture nous serons appelés à nous prononcer sur le principe du bill. D'après nos précédents, il est évident que c'est ce qui va se produire et que nous préparerons les amendements que nous présenterons à l'étape du comité en nous inspirant de ce principe. Puisqu'il semble qu'il y ait un principe, et comme vous avez établi par le biais de votre décision que nous pouvions nous prononcer sur ce principe à l'étape de la deuxième lecture, j'estime donc qu'il est très raisonnable, étant donné les circonstances, que je demande à savoir quel est ce principe.

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, puis-je tout simplement attirer votre attention sur le commentaire 117, sous-paragraphes 5 et 7, page 38 de la V[e] édition de Beauchesne qui se lisent comme suit:

5) Il est en outre interdit d'adresser à l'Orateur, du parquet de la Chambre, des questions hypothétiques sur la procédure.

7) On ne saurait demander à la Chambre l'avis de l'Orateur sur ce qui s'est produit, ou peut se produire à un comité.

En conséquence, je pense que si mon honorable collègue veut des opinions sur la procédure parlementaire, il n'est pas approprié de le faire sur le parquet de la Chambre en adressant des questions à l'Orateur. Ces questions sont procédurales et hypothétiques, et je prétends respectueusement qu'il ne vous appartient pas d'y répondre.

[*Traduction*]

M. Andre: Madame le Président, hypothétique ou pas, et je crois que ma question n'est pas hypothétique, vous avez décidé que puisqu'il n'existait pas de précédent vous ne pouvez déterminer si ce bill se fonde sur un seul principe. En fait, il a une multitude de principes ce qui suscite de nombreux problèmes. Si l'Orateur ne peut rien faire faute de précédents, aucun Orateur ne pourra jamais rien faire. Puisque vous avez décidé de ne pas agir parce qu'il n'y avait pas de précédents, madame le Président, essentiellement vous avez décidé qu'aucun Orateur ne pourra jamais agir, puisqu'il y a un commencement à tout. La poule ou l'œuf!

M. Nielsen: Et le bill C-93?

M. Andre: Dans le cas présent, madame le Président, la majorité nous impose littéralement sa tyrannie en violation directe du commentaire nº 1 de Beauchesne. Il est absolument impossible d'empêcher le gouvernement de faire quoi que ce soit puisqu'aucun Orateur n'a déclaré par le passé: «Oui, je vais trancher la question, même si je risque de créer un précédent». Si vous ne pouvez agir parce qu'il n'y a pas de précédent, personne ne pourra jamais faire quoi que ce soit.

En toute déférence madame le Président, dans le cas présent, la Chambre est à la merci de la tyrannie de la majorité.

Mme le Président: L'honorable représentant, devrait savoir que la seule protection dont les députés sont assurés, sauf les dispositions précises du Règlement que l'Orateur est obligé d'appliquer, c'est la volonté de la Chambre elle-même. C'est aux députés à établir les règles qui présideront aux débats de la Chambre des communes, règles que la présidence se contente d'appliquer.

En l'absence d'un précédent ou d'une règle, le député invite la présidence à agir de son propre chef. Je crois que c'est la dernière chose que la présidence devrait se permettre. En l'absence de précédent, je dois m'en remettre à la Chambre elle-même concernant tout argument ou règle valable sur lequel je pourrais fonder une décision différente de celle que je viens de rendre. C'est pourquoi en rendant celle-ci, j'ai demandé à la Chambre, si elle le juge à propos, d'établir une règle ou directive qui s'appliquerait à la situation que le député a magistralement exposée à la Chambre l'autre jour. On aurait tort d'exiger de la présidence qu'elle impose ses propres règles en l'absence de règles ou de précédents clairs.

M. Andre: Madame le Président, je propose donc que le bill C-94 soit mis de côté et qu'un comité de la Chambre soit autorisé à examiner l'opportunité de soumettre à la Chambre pareils bills omnibus renfermant de multiples principes. Si c'est une exigence sur laquelle la Chambre doit se prononcer alors la présidence doit lui fournir un moyen quelconque de le faire.

S'il n'est pas possible de créer un précédent, et que la Chambre ne dispose d'aucun moyen pour donner suite à l'argument que vous, madame le Président, avez soulevé, nous nous retrouvons confrontés au dilemme fondamental où se réalise tout ce que veut la majorité; autrement dit, la tyrannie de la majorité s'exerce en contradiction directe du commentaire 1 de Beauchesne.

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, deux choses sont très claires dans l'intervention du député. Depuis tantôt il se livre à une critique en règle d'une décision que vous avez rendue et qui est basée sur le Règlement et la pratique parlementaire, et cela est inadmissible en soi. La deuxième chose qui est irrégulière dans ses remarques c'est qu'il propose une motion sans en avoir donné préavis à la Chambre, et cela est parfaitement irrégulier. Étant donné les circonstances, le temps presse. Nous avons déjà gaspillé sept jours au stade de la deuxième lecture d'un projet de loi qui a reçu après tout l'appui du parti qui a fait l'obstruction. Je propose que nous nous attaquions sans plus de délai à l'étude du projet de loi en cause que vous avez jugé admissible et que nous sommes prêts à débattre.

Mme le Président: Pour conclure sur l'intervention de l'honorable député de Calgary-Centre, il est évident que je ne peux accepter sa motion puisqu'il n'y a pas de préavis, et que cette motion ce n'est pas réglementaire.

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, même avec l'imagination la plus fertile et la plus retorse, on ne peut voir dans l'intervention de mon ami le député de Calgary-Centre (M. Andre) une critique de la décision que la présidence a rendue. Ce n'est pas ainsi que je l'ai comprise. Le député cherchait désespérément, non seulement des clarifications mais des conseils étant donné l'extrême gravité de la question qu'il a soulevée et des conséquences de la décision de la présidence.

Le leader du gouvernement trouve blâmable de demander les conseils de la présidence sur une question hypothétique. Il n'y a rien d'hypothétique au fait que le projet de loi à l'étude est accompagné d'un communiqué ministériel qui énonce sept principes distincts. Le député de Calgary-Centre a prétendu que le projet de loi va encore plus loin, mais soit, tenons-nous-en au communiqué du ministre. Nous voudrions savoir, madame le Président, si votre décision signifie que les précédents et pratiques de longue date qui permettent à la Chambre de voter sur le principe dont s'inspire un projet de loi—car c'est sur quoi porte la deuxième lecture—ont maintenant été élargis au point où le gouvernement peut inclure plusieurs principes disparates dans un seul bill et prier la Chambre de se prononcer—simplement parce que le projet de loi est coiffé d'un long titre—comme si un seul principe était en jeu.

• (1540)

Si tel est le cas, nous voulons savoir quel est le principe en cause. Si nous convenons qu'il n'incombe pas à la présidence de décider quel est l'unique principe du bill, alors que le communiqué du ministre lui-même énonce sept principes distincts, je soutiens que nous abandonnons une pratique plusieurs fois séculaire.

Madame le Président, nous aimerions savoir si votre décision signifie que nous inaugurons une façon toute nouvelle de procéder en vertu de laquelle la Chambre pourra dorénavant être appelée légalement à se prononcer, si elle en a le désir, sur plusieurs principes différents sous prétexte de se prononcer sur un bill omnibus qui, comme son nom l'indique, regroupe plusieurs principes différents.

Mme le Président: La décision que je viens de communiquer à la Chambre signifie évidemment, comme l'a signalé le député, que je n'ai pas trouvé de raison de scinder le bill. J'estime que la procédure à utiliser pour l'examen de ce bill, ainsi que pour son adoption ou son rejet, est celle que nous avons appliquée en d'autres circonstances. J'ai dit dans ma décision qu'à mon avis le bill tel qu'il se présente pouvait être étudié de la façon proposée. Je n'apporte rien de nouveau. Si je me suis abstenue d'apporter quoi que ce soit de nouveau, c'est que je n'ai trouvé aucun précédent ni aucun règlement qui m'autorise à agir autrement que je l'ai fait dans ma décision.

Par conséquent, je ne jette pas la Chambre dans la confusion en proposant une nouvelle procédure. Les députés connaissent bien la méthode que nous suivrons, puisque c'est celle que la Chambre a suivie par le passé.

M. Nielsen: J'ai une autre question à poser pour élucider un point—mais la présidence a déclaré que je poursuivais le débat sur la question. Je n'avais certes pas l'intention de critiquer la décision de la présidence. Je cherchais sincèrement à me faire éclairer vu l'impasse dans laquelle nous sommes engagés.

L'un des points explicités on ne peut mieux par le député de Calgary-Centre avait trait à l'actuel Règlement de la Chambre qui exige que les bills, une fois approuvés dans leur principe à la deuxième lecture, soient renvoyés automatiquement à un comité permanent. Or, nous avons quatre bills, distincts et disparates, sous forme d'annexes, qui vont être étudiés en comité plénier: les députés seront ainsi privés d'un examen sérieux puisqu'ils ne pourront convoquer de témoins devant un comité permanent et approfondir chacun des articles du projet de loi.

Si je comprends bien votre décision, madame le Président, les quatre annexes—il s'agit en fait de quatre lois—ne seront pas renvoyées en comité permanent mais seront étudiées en comité plénier. Les droits des députés sont bafoués. Voilà comment, madame le Président, j'interprète votre décision.

Mme le Président: Le député discute une nouvelle fois la décision que j'ai prise et invoque les même arguments que le député de Calgary-Centre a soulevés lors de son rappel au Règlement d'hier. J'ai examiné les arguments en question et c'est précisément sur eux que se fonde ma décision. Si le député veut bien se reporter à l'intervention du député de Calgary-Centre, qui a fait le tour du problème, il constatera que son collègue a avancé les mêmes arguments que lui.

J'accepte volontiers les questions sur la façon dont se dérouleront maintenant nos travaux. Le député doit toutefois comprendre qu'il s'oppose à ma décision et refuse de se plier aux conséquences qui en découlent. Je suis désolée, mais il doit s'y plier, car tel est la teneur de ma décision.

Le député parle des annexes. Il sait que le député de Calgary-Centre a abordé cette question et affirmé qu'elles se fondaient sur quatre principes ou idées différentes. J'ai abordé ce point dans ma décision.

M. Nielsen: Madame le Président, je tiens à dire tout de suite que cela fait deux fois que vous me faites remarquer que je discute votre décision. Je ne remets nullement en cause la décision que vous avez prise, quoi que vous en pensiez, madame le Président. Si j'ai donné cette impression, j'aimerais la dissiper tout de suite. Je veux simplement des éclaircissements. Je sais fort bien quels arguments le député de Calgary-Centre a défendus. J'ai lu son intervention, je l'ai étudiée, et je l'ai fort bien comprise. Si j'ai posé ces questions, c'est précisément, madame le Président, et avec tout le respect que je vous dois, parce que votre décision ne répondait pas aux différents points soulevés par le député de Calgary-Centre. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé ces explications.

Si la présidence avait répondu successivement aux six questions soulevées par le député, et j'ai suivi très attentivement la décision rendue par la présidence pour voir si elle le faisait, je n'aurais pas pris la parole. Je signale fort respectueusement que je l'ai fait parce que nous ne savons pas au juste à quoi nous en tenir puisque la présidence n'a pas répondu à toutes les questions soulevées par le député de Calgary-Centre.

Ainsi, en ce qui concerne la question de principe, sur laquelle je ne m'étendrai pas puisque j'en ai parlé il y a un instant, la présidence n'a pas réfuté point par point l'argument du député. Je veux parler maintenant du fait qu'on nous empêche d'exercer le droit, que nous confère le Règlement, d'examiner le bill au comité permanent de la façon normale. La présidence n'a pas répondu à cet argument à moins qu'on puisse dire qu'elle a traité implicitement de cette question en rejetant l'ensemble du raisonnement du député. Sauf tout le respect que je dois à la présidence, je m'attendais que chacun des points soulevés soit analysé parce qu'ils sont tous très importants.

Une autre question dont la présidence n'a pas parlé, et je le signale fort respectueusement et sans vouloir critiquer la décision qui a été rendue, est celle du droit des députés d'indiquer leur opposition au moment d'un vote inscrit. D'après l'argument du député, ce droit a été supprimé. La présidence n'en a pas parlé.

Nous voulons vraiment obtenir des précisions. Ce que nous voudrions savoir, madame le Président, c'est si votre décision veut dire qu'à l'avenir, on pourra présenter des mesures législatives dans le cadre d'une annexe, comme on l'a fait dans ce cas-ci, ce qui modifierait l'usage établi en vertu du Règlement et empêcherait les nouvelles mesures d'être étudiées aux comités permanents plutôt qu'à la Chambre réunie en comité plénier. Est-ce ce que la décision de la présidence veut dire?

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, il n'y a rien de nouveau qui résulte du jugement que vous venez de rendre parce que la situation s'est produite également il n'y a pas tellement longtemps. Nous savons tous que lorsque le gouvernement présente un projet de loi qui vise à faire autoriser l'emprunt d'une certaine somme d'argent, ce qu'on appelle communément le *Borrowing Authority Bill,* s'il ne s'agissait que d'autorisation d'emprunt nous n'irions pas devant un comité plénier de la Chambre, mais le bill serait déféré à un comité permanent de la Chambre. Mais parce que nous y avons ajouté des dispositions fiscales, nous devons dans notre motion demander que le projet de loi soit étudié en comité plénier y inclus la partie visant à autoriser le gouvernement à emprunter une certaine somme d'argent.

Ce que je viens de vous signaler, c'est un précédent tout récent qui se rattache au projet de loi C-93 sur lequel vous avez rendu une décision. Antérieurement, cela a existé aussi. Alors il n'y a rien de nouveau. Quand le député prétend que l'opposition est frustrée parce qu'elle n'aura pas l'occasion d'étudier certains aspects du projet de loi au comité permanent par opposition au comité plénier, je dis en réponse à cela, premièrement, qu'il ne s'agit pas d'un précédent, que cela a été le résultat de votre décision sur le projet de loi C-93 et que cela a été la conséquence également des décisions rendues par vos prédécesseurs sur des projets de loi beaucoup plus complexes. Maintenant, quand il dit qu'ils sont pénalisés, dans les faits j'en doute, parce qu'en réalité lorsque nous allons en comité plénier, en principe chaque article du projet de loi est débattu, peut être amendé, peut être discuté. Donc l'étude est faite d'une façon beaucoup plus sérieuse, beaucoup plus serrée en comité plénier qu'en comité permanent de la Chambre. Dans les circonstances, qu'on soit d'accord ou non sur l'interprétation de fait de l'étude en comité plénier par rapport au comité permanent de la Chambre, il n'en reste pas moins que les précédents sont clairs, ils sont établis, et lorsqu'un projet de loi comporte des mesures qui nécessitent l'imposition d'un fardeau fiscal sur la population, nous n'avons d'autre choix que d'aller en comité plénier de la Chambre. Même les projets de loi qui comportent des dispositions purement fiscales ne comportent pas dans tous leurs articles des dispositions fiscales, et ce n'est pas là une raison pour déférer seulement au comité plénier les articles qui imposent des taxes et à un comité permanent de la Chambre les autres articles du même projet de loi qui ne comportent pas d'imposition de taxes. Les précédents sont donc nombreux. La conséquence de votre décision n'est pas nouvelle. Nous ne nous engageons pas, comme le dit le député, sur un nouveau sentier avec de nouveaux précédents. Madame le Président, vous n'avez fait que servir la Chambre, comme c'est votre rôle, en interprétant le Règlement, les précédents et la pratique parlementaire, et si cette pratique ne satisfait pas les parlementaires des deux côtés de la Chambre, le moyen de changer les choses c'est de s'entendre sur des changements au Règlement, et de cela mes collègues savent très bien que nous sommes disposés à discuter, mais à court terme, dans l'immédiat, nous sommes régis par les règles et la pratique existantes, et votre décision ne fait qu'entériner la pratique passée.

• (1550)

[*Traduction*]

Mme le Président: Je vais répondre au député qui m'a demandé ce que cela signifie pour l'avenir. Je lui dirai que je ne peux pas encore décider de l'avenir. Quand d'autres problèmes de procédure se présenteront, je les étudierai en eux-mêmes et j'essaierai de rendre la meilleure décision possible.

Le député a fait valoir que je n'ai pas répondu à certains arguments point par point. Peut-être, en effet, n'ai-je pas répondu à chacun des arguments présentés au cours de la longue heure et demie pendant laquelle les députés ont traité de cette question. Néanmoins, je puis assurer au député, comme je l'ai dit dans ma décision, que j'en ai parfaitement tenu compte. Je ne réponds pas toujours point par point à chacun des arguments invoqués, car il y a une certaine façon dont l'Orateur doit rendre ses décisions et procéder avec la Chambre, sans rejeter nécessairement tous les arguments qui, à son avis, manquent de pertinence. Néanmoins, je crois que j'indique toujours aux députés quels arguments j'ai retenus pour rendre ma décision.

En tout cas, si les députés veulent que je fasse des déclarations à n'en plus finir, je peux bien le faire; mais je pensais devoir leur laisser le maximum de temps au lieu de l'accaparer. Je peux satisfaire les députés en mentionnant systématiquement tous les arguments invoqués; mais, à mes yeux, ce n'est pas absolument nécessaire.

M. Nielsen: Madame le Président, je ne veux pas dire à la présidence qu'elle doit toujours faire de longs discours quand elle rend ses décisions. Ce serait vraiment présomptueux ou stupide de ma part. Comme je n'étais pas là, je n'ai pas tout entendu, mais j'ai lu et étudié les arguments invoqués par le député de Clagary-Centre. Comme ils ont des répercussions très importantes et qu'il n'y en avait que six, compte tenu des graves conséquences de la décision de Votre Honneur, je dis simplement que je m'attendais dans ce cas bien particulier à obtenir certaines précisions pour nous aider à résoudre ce problème. Je ne demande certes pas à Votre Honneur de sortir sa boule de cristal pour tenter d'y voir comment elle réagira à l'avenir. Nous sommes en présence d'une situation réelle. Il nous faut voter sur quatre nouvelles mesures figurant dans quatre annexes qui, normalement auraient été renvoyées à un comité.

Ma question portait en fait sur ces quatre mesures. Est-il exact de dire qu'à cause de la décision de Votre Honneur, nonobstant les dispositions du Règlement à ce sujet, la procédure habituelle, qui prévoit le renvoi aux comités permanents, ne s'applique pas parce que ces mesures sont annexées au bill. Ces nouvelles mesures ne peuvent être étudiées qu'en comité plénier? Est-ce que je comprends bien les conséquences de votre décision?

Mme le Président: C'est exact.

M. Andre: Madame le Président, je voudrais encore une fois répéter ce que le député du Yukon, notre leader à la Chambre, a dit. Je ne conteste pas la décision. Je demande des précisions à cause de la gravité des six arguments avancés dans le cadre du rappel au Règlement. On a évoqué six principes très importants fondés sur des précédents établis par des orateurs antérieurs, précédents dont certains étaient tellement solides qu'ils auraient pu compter au nombre des ouvrages parlementaires qui font autorité et ces précédents ont été cités à plusieurs reprises, notamment le vote en deuxième lecture qui doit porter sur le principe du bill.

Madame le Président, j'ai un problème et je ne dois pas être le seul ici, et j'aimerais que vous m'éclairiez. M. Jerome, votre prédécesseur, a déclaré le 11 mai 1977—à la page 5523 du hansard, ce qui suit:

«A mon avis, un député devrait avoir le droit d'obliger la Chambre à se prononcer sur chaque question distincte.»

A ses yeux, il était capital qu'un député puisse exiger que la Chambre vote sur chaque question distincte. Ce principe est même si fondamental qu'il est cité à plusieurs reprises dans nos ouvrages sur la procédure parlementaire.

Le droit que je revendique pour mes collègues et pour moi-même, c'est d'exiger un vote, compte tenu de l'agencement du projet de loi, sur la partie A de la loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier par exemple, et sur la loi sur la détermination de la participation et du contrôle canadiens avec laquelle, en gros, nous sommes d'accord, et un autre vote sur la partie C de la loi sur l'administration du pétrole à laquelle nous nous opposons dans son ensemble. Le problème est de savoir comment nous allons procéder.

Je m'inquiète aussi des répercussions futures. Le problème est de savoir si nous établissons un précédent qui permettra d'instituer une loi que la Chambre des communes, qui est censée être l'instance législative suprême du pays n'aura pu voter. Nous risquons d'établir un précédent qui aura des répercussions énormes. Il risque d'enlever toute raison d'être au Parlement. Il sera possible alors de confirmer certaines rumeurs selon lesquelles nous vivons sous un régime dictatorial qui dure quatre ou cinq ans. Voilà le danger.

Pour ma part, je dois m'interroger sur la raison d'être de ma présence ici si je ne peux voter sur un projet de loi aussi important que le C-94. Tout ce que je veux, c'est voter. Je ne réclame même pas la possibilité d'influencer qui que ce soit. Tout ce que je demande, c'est de pouvoir voter. Ce geste est la seule prérogative qui reste aux députés. On ne nous demande même pas de légiférer; on nous demande simplement de voter sur un principe. Je vous demande, madame le Président, compte tenu de la façon dont nous procédons avec le projet de loi et ainsi de suite, comment, en ma qualité de député, je puis assumer mes responsabilités et mes obligations; comment je vais pouvoir prendre parti et voter sur les différents principes qui sont en cause dans le projet de loi.

[*Français*]

M. Pinard: Très brièvement, madame le Président, je dirai que les conséquences soulevées par l'honorable député de Calgary-Centre (M. Andre) ne sont pas nouvelles. Le résultat des décisions rendues par vos prédécesseurs a été également le même notamment lorsqu'il s'est agi d'amender le Code criminel sous plusieurs aspects. Je suis convaincu que bien des députés auraient aimé se prononcer séparément sur diverses dispositions de ce projet de loi *omnibus* qui avait été débattu, et qui l'auraient accepté pour débat tel quel dans son entité. Mais à cause du Règlement et de la pratique parlementaire, cela n'a pas été possible.

Aujourd'hui le député se plaint d'une situation en vertu de laquelle à cause de certains aspects différents dans le projet de loi *omnibus* qui est admissible encore une fois en raison de notre procédure et de nos précédents . . . Il dit qu'il aimerait pouvoir se prononcer en faveur de certains aspects du projet de loi et contre d'autres, mais qu'il est placé dans une situation où il va probablement être obligé de voter contre le projet de loi, même s'il en favorise certaines parties. Mais cela joue des deux côtés, madame le Président. Notre Règlement comporte les mêmes conséquences vis-à-vis du gouvernement aussi lorsqu'il s'agit d'une motion d'opposition. On se rappellera qu'avant les Fêtes, le parti d'opposition, dans le cadre d'une journée d'opposition, a présenté une motion sur la peine capitale. Plusieurs députés de ce côté-ci de la Chambre auraient aimé pouvoir se prononcer pour ou contre la peine capitale, sans en même temps devoir se prononcer si oui ou non c'était un vote de non-confiance à l'égard du gouvernement, sans devoir décider si oui ou non il y aurait des élections au pays en même temps qu'ils se prononçaient sur un sujet de cette importance.

Nous aurions aimé aussi, de ce côté-ci de la Chambre, pouvoir dire:

[*Traduction*]

«Nous voulons pouvoir voter, que ce soit au sujet d'élections ou de la peine de mort . . . ».

[*Français*]

Le Règlement de la Chambre, madame le Président, joue donc des deux côtés dans toutes sortes de situations, et voilà pourquoi . . . .

[*Traduction*]

M. Nielsen: J'invoque le Règlement, madame le Président. Le député de Calgary-Centre et moi-même avons pris grand soin d'intervenir pour demander à la présidence de nous éclairer. Ce n'était pas en réaction à la décision que vous avez rendue aujourd'hui relativement au rappel au Règlement du député de Calgary-Centre. On a laissé le leader du gouvernement faire ce que, à mon sens, on n'aurait pas dû tolérer. Il ne demande pas d'éclaircissements, non plus qu'il ne demande à la présidence de le guider quant à la décision rendue. Il en profite pour avancer aujourd'hui des arguments de fond qu'il aurait dû présenter hier. Il me semble qu'il ne devrait pas avoir le droit de donner de nouveaux arguments de fond maintenant. S'il est jeté dans la même confusion que nous quant aux conséquences de votre décision et qu'il souhaite des éclaircissements, c'est une chose. Mais qu'il puisse, par ce subterfuge, apporter de nouveaux arguments, qu'il lui soit permis d'étoffer son

argumentation d'hier, cela me paraît inacceptable. S'il veut des éclaircissements, fort bien, madame le Président, mais il me semble tout à fait inadmissible qu'on le laisse présenter des arguments de fond.

[*Français*]

M. Pinard: Alors je m'excuse d'avoir interrompu l'honorable député de Yukon (M. Nielsen). Maintenant j'aimerais compléter ce que j'étais en train de dire, parce que je ne l'ai pas interrompu pendant qu'il argumentait son point. Je pense qu'il faut avoir un peu de toupet pour me reprocher de répondre à l'argument soulevé par le député de Calgary-Centre. En réalité, ce sont eux qui vont complètement à l'encontre du Règlement en mettant en cause votre décision et en vous posant des questions contrairement au commentaire de Beauchesne que j'ai cité tantôt, le commentaire 117, paragraphes (5) et (7). Je pense qu'en premier lieu ils devraient avoir honte tous les deux de mettre en question une décision qui a les conséquences qu'ils déplorent, mais qui ne sont pas nouvelles et qui sont les mêmes conséquences que celles des décisions rendues par vos prédécesseurs auxquelles vous vous êtes référée dans votre décision. Et quand le député de Calgary-Centre dit qu'il voudrait pouvoir voter d'une façon particulière sur plusieurs éléments du projet de loi, et quand moi je donne un exemple pour démontrer que si cela est frustrant pour l'opposition, il y a eu d'autres situations en vertu du Règlement de la Chambre qui ont eu comme conséquence les mêmes frustrations pour le gouvernement, je pense que c'est drôlement pertinent, et que si le député du Yukon ne comprend pas le fond de mon argument, eh bien, je ne saurais être cause de reproches pour son manque de compréhension, étant donné les circonstances. Alors je termine là-dessus. Les députés d'en face se plaignent des conséquences d'une décision que vous venez de rendre. Mais ces conséquences ne sont pas nouvelles. Elles sont les mêmes que celles qui résultaient des décisions de vos prédécesseurs, elles ne vont pas à l'encontre de la pratique parlementaire. Bien au contraire, elles ne vont pas à l'encontre du Règlement de la Chambre, et étant donné les circonstances, je prétends qu'ils ont tort de faire perdre le temps de la Chambre pour essayer indirectement de remettre en cause la décision que vous avez rendue et qui est très claire et qui, encore une fois, respecte toutes les décisions antérieures.

[*Traduction*]

Mme le Président: Comme il subsiste peut-être un peu de confusion à ce sujet, je vais essayer de répondre à la question du député afin qu'il sache que le bill peut être étudié de la façon habituelle. Selon moi, si les députés suivent la façon ordinaire de procéder, il n'y aura pas de confusion. Le député de Calgary-Centre et les autres députés savent que notre Règlement prévoit des mécanismes qui leur permettent de présenter des amendements au moment de la deuxième et de la troisième lecture et qu'il pourra y avoir un vote par assis et levés au moment de l'étude au comité plénier.

Tous ces mécanismes peuvent certainement être utilisés pendant le débat. Pour le prouver, il suffit que la Chambre entame le débat, et nous verrons bien à ce moment-là quels amendements seront acceptables. Cela constituerait peut-être la meilleure preuve que cette façon de procéder donne toute la latitude nécessaire aux députés de débattre et de modifier le bill comme ils souhaitent le faire.

Cette façon de procéder n'est pas nouvelle. Elle ne fait que suivre les règles et les procédures de la Chambre. Je pense que si nous commençons le débat, les députés se rendront compte qu'ils peuvent certainement étudier le bill comme ils le désirent.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, j'invoque le Règlement à propos d'une tout autre question. Selon votre décision, le bill qui a été présenté est un bill d'ensemble et il est tout à fait convenable de le débattre. Votre décision dit essentiellement que le bill porte sur la sécurité énergétique. Je voudrais vous signaler une autre chose qui, selon moi, mérite d'être approfondie immédiatement.

A cause de la façon dont la mesure a été présentée, le bill deviendra la loi de 1982 sur la sécurité énergétique, puisque c'est le titre du bill. Comme Votre Honneur le sait, lorsqu'un bill est adopté par le Parlement et reçoit la sanction royale, il devient une loi du Parlement.

Ce qui complique les choses, c'est que les annexes II à V du bill se prétendent des lois alors qu'ils ne sont en réalité que des annexes d'une loi. Nous faisons donc face à un problème bien embarassant.

Quand ce bill sera adopté, ce qui risque bien d'arriver, il deviendra loi. Qu'aurons-nous obtenu alors? Aurons-nous adopté cinq lois ou en aurons-nous adopté une seule, accompagnée de quatre annexes qui se prétendent des lois? Je me demandais si Votre Honneur avait pris le temps d'interroger les légistes de la Couronne, le ministère du procureur général ou celui du ministre de la Justice (M. Chrétien), quand à la façon dont le bill à l'étude deviendra une loi du Parlement. S'agira-t-il de cinq lois distinctes? Je suis convaincu que ce problème est grave.

Puis-je suggérer à Votre Honneur . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député discute encore une fois du rappel au Règlement dont nous avons parlé l'autre jour. J'ai déjà entendu tous les arguments. Étant donné que j'ai déjà rendu ma décision, je crains de ne pouvoir en entendre davantage. La décision que j'ai rendue répondait au point que soulève le député et je ne puis accepter de nouvelles interventions à ce sujet.

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, je soulève la question de privilège. Le principe fondamental de la démocratie veut qu'un député représente la façon de penser de la majorité des gens qui l'ont élu. Lorsqu'un bill porte sur deux principes distincts, l'un que mes électeurs approuvent et l'autre qu'ils rejettent, et que l'on me demande de voter par oui ou par non, il m'est impossible de représenter l'opinion de la majorité.

• (1610)

Mme le Président: A l'ordre. Le député continue de discuter du rappel au Règlement sur lequel je viens de statuer. Je ne puis donc pas entendre ses raisons.

M. Taylor: Je discute de représentation. Ma capacité de représenter mes électeurs dépend de la possibilité que j'ai de me prononcer.

Mme le Président: Le député a soulevé la question de privilège. A moins que celle-ci ne se reporte aux délibérations d'aujourd'hui—et elle se reporte manifestement à des délibérations sur lesquelles j'ai déjà statué—elle est irrégulière et le député ne peut plus intervenir là-dessus. Si le député soulève la question de privilège pour savoir de quelle façon il pourrait servir au mieux les intérêts de ses électeurs, il pourra le faire une autre fois, après m'en avoir dûment prévenu, comme l'exige le Règlement. Je ne puis pour le moment accepter qu'il soulève à cette fin la question de privilège.

M. Taylor: Madame le Président, l'aspect que je cherche à faire valoir est essentielle aux principes démocratiques. Si un député est incapable d'exprimer ce que pensent les gens de sa circonscription, il y a quelque chose qui ne va pas.

Mme le Président: A l'ordre!

M. Taylor: Sommes-nous en régime communiste, ou quoi?

Mme le Président: A la Chambre, tous les débats concernent la démocratie.

M. Taylor: Ce n'est pas de la démocratie, mais du communisme.

Mme le Président: Le seul moyen de sauvegarder la démocratie à la Chambre, c'est d'observer les règles que la Chambre a conçues pour la conduite des délibérations. Je dis au député que s'il veut discuter de cette importante question de la démocratie et du rôle qu'il doit jouer pour la protéger et représenter ses électeurs, il peut le faire, mais pendant les périodes qui sont réservées à cette fin aux termes du Règlement. Voilà ce que je dis au député. Le règne de l'ordre à la Chambre est lié au bon fonctionnement du Parlement et à la préservation ultime de la démocratie. Mon rôle est de maintenir l'ordre. Je ne veux pas laisser le député débattre la question en ce moment, parce que le Règlement ne le permet pas. Je pourrai l'entendre à un autre moment.

M. Taylor: Madame le Président, votre décision m'empêche de représenter la population. Elle porte atteinte à la démocratie.

Mme le Président: A l'ordre. Je crois avoir été très raisonnable . . .

M. Taylor: Vous ne l'êtes pas.

Mme le Président: . . . dans l'exposé des vues de la présidence sur cette question. Je crains que le député ne puisse continuer. Je lui demande de bien vouloir coopérer.

M. Albert Cooper (Peace River): Madame le Président, cette question me préoccupe et je voudrais obtenir un éclaircissement au sujet de votre décision. Comme mes collègues l'ont signalé, monsieur l'Orateur Lamoureux estimait qu'il était très important que les députés aient la possibilité d'étudier les bills d'une manière qui leur permet de se prononcer sur leurs diverses dispositions. Or le bill omnibus à l'étude compte, comme on l'a signalé, quatre annexes qui sont effectivement des lois.

Mme le Président: Je comprends, mais j'ai répondu à ce point dans ma décision. Le député de Peace River (M. Cooper) n'est pas le premier à invoquer cet argument. On y a répondu dans la décision et dans l'échange de vues qui a suivi.

M. Nielsen: Madame le Président, le député de Peace River (M. Cooper) tentait de faire comprendre qu'une autre question est demeurée sans réponse à la suite de mon exposé, de votre décision et du débat qui s'est déroulé jusqu'ici cet après-midi. D'ordinaire, quand un projet de loi est étudié en comité plénier, nous lui faisons subir un examen article par article et, comme la présidence l'a signalé, nous pouvons tenir un vote par assis et levé sur chaque article.

L'un des principaux arguments invoqués hier par le député de Calgary-Centre a été le suivant: puisque nos précédents exigent qu'une annexe, dans le cas présent une loi entière, soit traitée comme une disposition du bill, la Chambre est privée de son droit de voter en bonne et due forme article par article.

Vu la décision que la présidence a rendue aujourd'hui, je crois que le député de Peace-River a voulu poser la question suivante: quoique fondée sur les précédents, la décision de la présidence prive-t-elle les députés du vote par appel nominal en comité plénier, pour chacun des articles de chaque anexe? En somme, selon la décision de la présidence, les députés auront-ils le droit de se prononcer sur chacun des articles qu'on retrouve dans chacune des annexes du bill? Voilà à quoi se résume la question.

Mme le Président: Pour l'instant, la question est hypothétique.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Et je signalerai au député qu'il appartiendra au président du comité de se prononcer le moment venu.

M. Neilsen: Assurément madame le Président, les députés devraient pouvoir être renseignés tout de suite, puisque cette situation est totalement nouvelle. On nous propose d'étudier quatre mesures législatives distinctes présentées sous forme d'annexes. Jusqu'à présent, nous avions eu le droit de voter article par article à l'étape du comité plénier. Pour la gouverne des députés et en vertu de la décision qui a été rendue aujourd'hui, la présidence peut sûrement nous rassurer et nous assurer que nous aurons le droit de voter article par article concernant la mesure qu'on nous propose, sans égard aux modalités inhabituelles de sa présentation.

Nous demandons simplement à la présidence de préciser que ce droit ne nous sera pas enlevé, que nous aurons le droit à un vote par appel nominal pour chacun des articles de chaque annexe, celles-ci constituant des mesures distinctes. C'est là la règle suivie jusqu'à présent. J'espère qu'on pourra nous garantir le respect de cette pratique en dépit de la singularité de la situation.

Mme le Président: Le député ne voudrait certainement pas que j'intervienne dans les travaux du comité. Il incombe au comité lui-même de décider ce qu'il fera dans les circonstances décrites par le député. Pour l'instant, nous en sommes à la deuxième lecture du bill et je me suis prononcée. Je crois que la Chambre a tout ce qu'il faut pour poursuivre son travail.

M. Andre: Madame le Président, je me trouve placé devant un dilemme ardu à titre de député qui s'efforce d'agir avec sérieux et de remplir les obligations que m'ont confiées les électeurs de Calgary-Centre. A la suite de votre décision, je m'inquiète au sujet des six points distincts que j'ai soulevés et dont les conséquences peuvent être très sérieuses. En exposant votre décision, vous n'avez pas expliqué comment vous avec traité chacun de ces points. Vous avez dit que si vous n'avez pas fourni d'explications, c'est parce que vous ne vouliez pas abuser du temps de la Chambre. Cependant, mon inquiétude au sujet de ces points-là n'est pas dissipée. Ils devraient être une source d'inquiétude pour tout député qui respecte les traditions de notre régime parlementaire et pour le rôle que cette institution est censée jouer.

Étant donné qu'il nous est impossible d'obtenir cette explication et que, par conséquent, je ne sais pas comment aborder cette question de façon constructive et réaliste, la seule solution qui me reste c'est de proposer, appuyé par le député de Calgary-Sud (M. Thomson):

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

• (1620)

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui!

Mme le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non!

Mme le Président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le Président: Convoquez les députés.

[*Note de l'éditeur: La sonnerie du vote se faisait toujours entendre à l'heure normale de l'ajournement.*]

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 2 mars 1982
(Suite des délibérations)
jusqu'au
mercredi 17 mars 1982

● (1430)

[*Traduction*]

[*Et le timbre s'étant fait entendre de 4 h 20 le mardi 2 mars à 2 h 28 le mercredi 17 mars 1982.*]

(La motion de M. Andre, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 154*)

POUR

Messieurs

Althouse
Andre
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bosley
Bradley
Broadbent
Cardiff
Carney (Mlle)
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Cook
Corbett
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dick
Elzinga
Epp
Fennell
Forrestall
Fretz
Friesen
Fulton
Gass
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hawkes
Heap
Hees
Hnatyshyn
Hovdebo
Howie
Huntington
Ittinuar
Jarvis
Jewett (Mlle)
Kempling
Kilgour
King
Korchinski
Kushner
Lambert
La Salle
Lawrence
Lewycky
MacDonald (Mlle)
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Miller
Mitchell (Mme)
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Orlikow
Paproski
Parker
Patterson
Reid (St. Catharines)
Riis
Robinson (Burnaby)
Roche
Rose
Sargeant
Scott (Hamilton-Wentworth)
Shields
Siddon
Skelly
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Towers
Vankoughnet
Waddell
Wenman
Wilson
Wise
Wright
Young—107.

CONTRE

Messieurs

Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
MacBain
MacEachen
MacGuigan
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis
Yurko—131.

[*Français*]

Mme le Président: Je déclare la motion défaite. Il n'est pas facile de déterminer quelle heure il est à la Chambre des communes. Ayant beaucoup étudié la question, je peux vous affirmer qu'il est aujourd'hui passé dix heures, mardi le 2 mars. Comme il est trop tard le 17 pour commencer la séance à l'heure à laquelle elle doit débuter, la séance est maintenant ajournée.

(A 2 h 38, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 18 mars 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LES CONSÉQUENCES DE LA POLITIQUE DES TAUX D'INTÉRÊT DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, en février de l'an dernier, il y avait 158,000 actifs dans la région de St. Catharines et de Niagara. En février dernier, il n'en restait plus que 130,000. Cette baisse de 18 p. 100 est en majeure partie attribuable au ralentissement dans l'industrie automobile. Je propose donc, appuyé par le député de Cambridge (M. Speyer):

Que le ministre des Finances cesse d'appliquer sa politique insensée de taux d'intérêt élevés qui détruit le marché des voitures neuves et oblige les travailleurs de l'automobile à vivre de prestations d'assurance-chômage.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'EMPLOI

LE FINANCEMENT DU PROGRAMME EXTENSION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, étant donné que le Programme Extension a mieux réussi que les propres centres d'emploi du gouvernement à trouver des emplois aux femmes qui reprennent la vie active, aux handicapées et à d'autres, je propose, appuyé par l'honorable représentante de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald):

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration explique pourquoi il propose que les fonds affectés au Programme Extension soient réduits de 5 p. 100 cette année, comme s'il voulait pénaliser une organisation qui s'est révélée capable de trouver des emplois aux femmes.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

LE CALCUL DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS LOCATIFS D'HABITATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, je propose, appuyé par le député de Perth (M. Jarvis):

Que le ministre des Finances soit sévèrement blâmé, fustigé et démis de ses fonctions pour avoir laissé entendre dans ses documents budgétaires que le gouvernement pourrait recueillir entre 4.5 et 7 milliards de dollars en imposant les revenus locatifs d'habitations appartenant à des Canadiens.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

LA SUPPRESSION DE L'INTERDICTION DE DÉPOSER DES FONDS DU GOUVERNEMENT DANS CERTAINS ÉTABLISSEMENTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Tous les députés savent que les coopératives de crédit et les caisses populaires ne concurrencent pas les banques à charte du Canada à armes égales. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker):

Que le gouvernement présente un projet de loi en vue de modifier les articles 11 et 71 de la loi sur l'administration financière, afin de permettre aux ministères et organismes de l'État de déposer des fonds dans des établissements financiers autres que les banques à charte.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

LA POSITION DU GOUVERNEMENT SUR L'IMPOSITION DES REVENUS LOCATIFS D'HABITATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, dans son budget de novembre, le ministre des Finances (M. MacEachen) a instauré un certain nombre de mesures fiscales iniques, non pas afin de rétablir l'équité fiscale, mais bien pour recueillir davantage de fonds pour couvrir les folles dépenses du gouvernement actuel. Les Canadiens craignent maintenant avec raison que le gouvernement n'impose éventuellement le loyer supposé comme il impose l'intérêt de l'argent emprunté en vue d'un REER et le revenu fictif des avantages sociaux des employés. Je propose avec l'appui du député de Durham-Northumberland (M. Lawrence):

Article 43 du Règlement

Que le ministre des Finances précise à la Chambre que le gouvernement n'appliquera jamais cette recommandation bureaucratique inéquitable qui vise à imposer les propriétaires sur la valeur locative de leur maison.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE PROJET DE FERMETURE DE LA BASE MILITAIRE DE CHATHAM (N.-B.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, l'ineptie du gouvernement actuel a causé des ravages particulièrement marqués dans les provinces de l'Atlantique. Ainsi, dans maintes régions, le taux de chômage atteint 40 p. 100 et plus. Étant donné que la population active de Chatham et de Newcastle, localités de la région de Miramichi, compte 18,000 travailleurs et que 8,000 d'entre eux sont en chômage, je propose, avec l'appui du député de York-Sunbury (M. Howie):

Que le gouvernement libéral jette à la poubelle son projet d'abandon de la base militaire de Chatham au risque de condamner au chômage 3,500 travailleurs de plus, et qu'il en profite pour saquer le ministre qu a présenté ce projet.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE EN GASPÉSIE—ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT N'A PAS APPORTÉ DE SOLUTIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Traditionnellement, c'est la région de la Gaspésie qui est la moins favorisée au niveau des possibilités d'emploi au Québec. Un des effets de la récession actuelle fut d'entraîner une augmentation de 26 p. 100 du taux de chômage qui accable cette région. Ceci représente une injustice à laquelle nous devons absolument mettre fin en prenant tous les moyens nécessaires pour y arriver. Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Cambridge (M. Speyer):

Que le ministre d'État chargé de représenter le Québec fasse une déclaration à l'appel des motions expliquant pourquoi il n'a pas réussi à convaincre le cabinet de prendre les mesures qui s'imposent pour corriger cette situation intolérable.

Mme le Président: La présentation d'une motion de ce genre requiert le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LA SITUATION DE LA FEMME

LA POSITION DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement. Le gouvernement a constamment défendu du bout des lèvres le principe de l'égalité des droits pour la femme; il a par exemple jugé bon de n'envoyer que 5 p. 100 de ses députés—contre 40 p. 100 des députés du NPD—discuter lundi avec les membres du Comité d'action national sur le statut de la femme; comme il a par ailleurs été jugé coupable il y a deux ans de refuser aux femmes une rémunération égale pour un travail d'égale valeur et qu'il a ensuite cherché à gagner du temps durant deux ans avant de se résoudre finalement à payer leur dû aux intéressées, je propose, appuyé par le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis):

Que la Chambre décerne le prix Alice au pays des merveilles de l'ambiguïté au gouvernement libéral qui a fait preuve d'un talent soutenu pour prêcher une chose tout en pensant le contraire.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1410)

LES FAILLITES

ON DEMANDE DES MESURES POUR AIDER LES ENTREPRISES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, le mois dernier, c'est-à-dire en février, le nombre record de 917 entreprises canadiennes ont fait faillite, soit 36 p. 100 de plus qu'en février 1981 et 64 p. 100 de plus qu'en février 1980. Ces faillites, plus les mises sous séquestre et les cas d'insolvabilité, sans compter toutes les entreprises qui abandonnent tout simplement la partie, coûtent des centaines de milliers d'emplois partout dans le pays. Je propose donc, appuyé par le député de Fundy-Royal (M. Corbett):

Que le ministre des Finances retire le budget décrit par le solliciteur général comme étant un désastre pour y substituer des mesures qui aideront les entreprises à prospérer et à employer des gens, plutôt qu'à les acculer à la faillite.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Paproski: Alan MacEachen a dit non!

* * *

LES MINES

LA PERTE DE CAPITAUX DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINÉRALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, dans une lettre qu'elle a envoyée dernièrement au ministre d'État chargé des Mines, la Chambre des mines de la Colombie-Britannique et du Yukon a prouvé que plusieurs millions de dollars destinés à la mise en valeur des ressources minérales du Canada ont été investis aux États-Unis en grande partie à cause du PEN qui décourage les investisseurs et du budget désastreux du 12 novembre. Cette perte totale de confiance de la part des investisseurs privera les Canadiens de plusieurs milliers d'emplois, tant dans le nord que dans l'ouest du pays. Aussi, je propose, appuyé par le député d'Okanagan-Similkameen (M. King):

Que le gouvernement cesse immédiatement de compromettre les investissements dans le secteur de l'énergie et des ressources minérales pour permettre aux Canadiens de récupérer plusieurs milliers d'emplois.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

LE RABAIS SUR LE CARBURANT UTILISÉ DANS LA PRODUCTION ALIMENTAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, le prix que les agriculteurs canadiens doivent payer pour leur carburant a plus que doublé depuis le retour au pouvoir de l'actuel gouvernement, en février 1980. Selon la nature du carburant employé, le gouvernement perçoit entre 40c. et 60c. le gallon en impôts indirects. Je propose donc, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, et appuyé par le député de Lisgar (M. Murta):

Qu'afin de contribuer à réduire le coût des aliments et, donc, pour aider le consommateur aux prises avec l'inflation, le ministre des Finances songe à augmenter le rabais de 7c. sur le carburant utilisé dans la production alimentaire.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

L'EMPLOI

LA PRÉSENTATION D'UN GRAND PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné qu'on a créé la caisse d'assurance-chômage pour protéger le revenu des travailleurs canadiens durant les périodes de chômage et que, au lieu de pouvoir toucher des prestations pour lesquelles ils ont payé, des chômeurs dans toutes les provinces sont temporairement forcés de demander des prestations de bien-être parce que les bureaucrates de la CAC sont empêtrés dans le chaos administratif, je propose, appuyé par le député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration lance un grand programme de création d'emplois, d'abord dans son propre ministère, et qu'il paye pour ce projet à même les recettes générales de l'État ou le fonds de réserve de 1.37 milliard de dollars au lieu de dilapider davantage la caisse d'assurance-chômage qui est déjà presque à sec à cause des programmes économiques du gouvernement.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES DÉPUTÉS

L'ABSTENTION DES DÉPUTÉS CONSERVATEURS D'ASSISTER AUX SÉANCES DE LA CHAMBRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Madame le Président, je demande à attirer l'attention de tous les députés sur une affaire urgente, aux termes de l'article 43 du Règlement.

Considérant qu'avant que les députés puissent entrer en fonction, ils sont tenus en vertu de l'article 128 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, de «prêter et souscrire un serment d'allégeance» . . .

Mlle MacDonald: Ils ou elles.

M. Flis: . . . et considérant que les députés conservateurs ont manqué à leur serment d'allégeance en s'abstenant à dessein d'assister aux séances de la Chambre depuis le 2 mars 1982, je propose, avec l'appui du député de Mississauga-Nord (M. Fisher):

Que l'on retienne aux députés conservateurs une journée de traitement par jour de séance où ils ont refusé de s'acquitter des fonctions qu'à titre de membres élus du Parlement ils se sont engagés à remplir.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

LES CHEMINS DE FER

LE MAINTIEN DU TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, je soulève une question urgente à propos des céréaliers de l'Ouest. La coalition des néo-démocrates et des libéraux qui a défait le gouvernement conservateur a imposé aux agriculteurs les hausses du prix du mazout les plus élevées dans l'histoire de l'agriculture. Les faillites ont atteint un nombre record. Compte tenu des difficultés économiques dans lesquelles cette coalition a plongé les agriculteurs de l'Ouest, je propose, appuyé par le député de Portage-Marquette (M. Mayer):

Que le gouvernement revienne sur sa position à propos du tarif statutaire du Pas du Nid-de-Corbeau et qu'il en ordonne le maintien pour les céréaliers de l'Ouest.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1415)

FEU M. COSSITT

HOMMAGE À L'ANCIEN DÉPUTÉ DE LEEDS-GRENVILLE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, avec le consentement de la Chambre, j'invoque le Règlement pour rendre un dernier hommage à l'honorable représentant de Leeds-Grenville dont le décès soudain, lundi soir, a profondément ému et bouleversé tous les députés de la Chambre des communes. C'est au nom de mes collègues, et certainement au nom des députés de tous les partis de la Chambre, que j'exprime ma plus profonde sympathie à son épouse Jennifer, ainsi qu'à sa famille et à ses amis.

Tom Cossitt restera pour les députés de son parti un homme de principe, un parlementaire doué et créateur. C'était un être tenace, courageux, aux idées bien arrêtées, qui défendait ses vues avec fermeté et habilité. M. Cossitt passait pour polémiste, mais c'est davantage le résultat de ses actions que son comportement profond qui lui valurent cette réputation. Il avait des idées bien arrêtées sur ce qui était bon pour son pays, et il militait pour ses convictions avec une intensité qui n'est sans doute pas étrangère à son décès précoce.

Il fut élu pour la première fois député en 1972 et obtint un nouveau mandat lors des élections générales fédérales de 1974, 1979 et 1980. Comme on le sait, il avait appartenu autrefois au parti libéral, mais c'est en tant que conservateur qu'il s'est fait élire député, ce dont nous avons tout lieu de nous féliciter.

C'était un de mes amis et je sais que, comme parlementaire, il avait la ferme conviction que les pouvoirs publics devaient rendre des comptes aux administrés. C'est une règle qu'il a appliquée à tous les gouvernements sans exception, y compris celui que j'ai dirigé. M. Cossitt n'avait peur de personne et il accomplissait ses devoirs d'homme politique sans l'ombre d'une crainte. Par-dessus tout, il se dévouait sans compter à la cause de ses électeurs qu'il défendait énergiquement, faisant passer leurs besoins avant toute chose.

M. Cossitt laissera un grand vide chez tous les députés de la Chambre et chez les gens qu'il représentait. Ses collègues du parti conservateur savent que c'était un homme de principe, animé de convictions profondes. Son parti applaudit à la mission qu'il a accomplie et c'est ce souvenir que nous garderons de lui. Au nom de tous les députés, j'exprime ma sympathie émue à son épouse Jennifer, à sa famille ainsi qu'à ses amis.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je tiens à exprimer, de même que l'honorable chef de l'opposition (M. Clark), la surprise et la tristesse que nous a causées la disparition subite du député de Leeds-Grenville, M. Tom Cossitt. Le décès d'un de nos collègues nous rappelle toujours que ceux qui exercent des charges publiques et les membres de leur famille doivent subir de lourdes contraintes et accepter maintes responsabilités. A l'extérieur de la Chambre, on ne soupçonne pas que les députés exercent des fonctions si exigeantes qu'elles peuvent leur ruiner la santé.

Tom Cossitt s'est fait connaître par son dévouement envers les gens de Leeds-Grenville, en dépit des graves maladies dont il a souffert ces dernières années. Il savait quels risques il courait en poursuivant sans répit son travail, mais il les a assumés parce que ses devoirs l'exigeaient. Il est mort dans l'accomplissement de sa tâche, entouré de ses commettants.

Comme homme politique il s'est souvent montré partisan—nous le sommes tous à l'occasion—mais dans la mort il n'y a plus de parti et c'est avec tristesse que nous pensons à sa veuve, M^me^ Jennifer Cossitt, en ce moment d'épreuve. Nous nous unissons donc pour offrir nos plus sincères condoléances à M^me^ Cossitt, ainsi qu'aux parents et aux amis du défunt.

Nous conservons de M. Cossitt le souvenir de son attachement infatigable aux intérêts de la population de Leeds-Grenville. Il a toujours trouvé le temps d'écouter l'électeur qui venait lui demander son aide. Il avait compris que les nombreux problèmes individuels sont le lot quotidien du député, mais que pour l'intéressé ils sont d'une importance toute particulière. Dans sa circonscription, M. Cossitt était connu pour son dévouement à ceux qu'il était chargé de représenter. Pour celui qui est profondément convaincu de la valeur de la démocratie élective, il ne saurait y avoir de plus bel éloge.

• (1420)

J'espère, madame le Président, que vous transmettrez nos sentiments à M^me^ Cossitt en même temps que nos plus sincères condoléances.

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, au nom de mes collègues et à l'instar du vice-premier ministre (M. MacEachen) et du chef de l'opposition (M. Clark), je tiens à exprimer ma plus vive sympathie à la famille de M. Tom Cossitt.

Comme nous le savons tous, M. Cossitt était un député qui avait son franc-parler et qui faisait preuve d'une grande indépendance d'esprit. Que l'on soit d'accord ou non avec lui, il se battait toujours vaillamment pour ce en quoi il croyait. C'est peut-être là le premier devoir de tout député de la Chambre. Nous présentons nos plus sincères condoléances à tous les membres de la famille de M. Cossitt.

Mme le Président: J'ai déjà envoyé un message à la veuve du député de Leeds-Grenville (M. Cossitt) et à sa famille, leur exprimant la vive douleur de la Chambre à l'annonce du décès de l'un de ses membres. Je voudrais que les députés se lèvent maintenant et observent une minute de silence à la mémoire du député.

[*La Chambre se lève et observe une minute de silence.*]

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE BUDGET—LA DESCRIPTION FAITE PAR LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, c'est au vice-premier ministre que je m'adresse. Sans doute sait-il que le solliciteur général a dit publiquement du budget du ministre des Finances qu'il comporte de sérieuses lacunes et qu'il équivaut à un désastre politique. Le vice-premier ministre pourrait-il nous dire si c'est le solliciteur général ou le ministre des Finances qui va démissionner?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je sais gré au très honorable chef de l'opposition de me redonner la vedette après l'obscurité de ces dernières semaines.

M. Nielsen: Mais vous êtes encore obscur.

M. Nowlan: C'était une obscurité bien méritée.

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: En fait, le solliciteur général n'a absolument aucune raison de démissionner.

M. Nielsen: Vous, au contraire, vous en auriez.

M. MacEachen: Quant à moi, je suis sûr que les Canadiens ne pourraient tolérer que je démissionne.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: C'était hier la Saint-Patrice.

M. Clark: C'est là une question que les Canadiens seraient très heureux de pouvoir trancher, madame le Président.

Des voix: Bravo!

L'ÉCONOMIE

LA SITUATION DES DÉBUTANTS DANS LA VIE ACTIVE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, puis-je maintenant parler du budget du ministre des Finances? Le ministre donne raison à son collègue selon lequel le budget comporte de sérieuses lacunes—sinon, il aurait réclamé sa démission—et il sait qu'il y a aujourd'hui au Canada 169,000 emplois de moins qu'il y a un an, autrement dit que ces travailleurs ont perdu leur emploi.

Le ministre sait également qu'en temps normal, en un an, quelque 300,000 personnes, des femmes, des étudiants et autres, débouchent sur le marché du travail. Par conséquent, le ministre des Finances peut-il nous dire ce qu'il se propose de faire pour s'assurer que ces débutants dans la vie active, ces personnes désireuses de trouver du travail et d'assurer leur avenir, trouveront bel et bien des emplois dans une économie en pleine récession?

• (1425)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le chef de l'opposition a parfaitement raison de rappeler les difficultés qu'éprouve à l'heure actuelle l'économie nationale. Le taux de chômage est en effet très élevé et le rendement économique a fléchi. D'après moi, le meilleur moyen de créer des emplois et de relancer la croissance économique est de prendre les moyens d'amorcer une reprise économique soutenue, ce qui explique la position que nous avons adoptée en appliquant des mesures anti-inflation, afin de susciter des conditions favorables à la croissance économique et à la création d'emplois.

Entre-temps, afin de prendre les mesures financières les plus propres à réaliser cet objectif, nous avons mis en œuvre d'importants programmes de création d'emplois. Encore la semaine dernière, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé l'affectation de fonds supplémentaires à la formation, surtout des jeunes Canadiens, et d'autres sommes destinées aux emplois d'été pour les étudiants. Ce sont là des mesures précises que nous jugeons des plus opportunes dans la situation actuelle, pour venir à bout du chômage.

LES CHANGEMENTS ÉVENTUELS

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le programme en est strictement au même point que l'an dernier. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration forme des gens à des emplois qui n'existent plus, parce que le gouvernement a présenté un budget qui fait fuir du pays les investissements créateurs d'emploi et empêche la population de bâtir le Canada de demain.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Pour en revenir au budget, qui comporte, au dire même de ses collègues, de sérieuses lacunes, il a déjà fait l'objet de plusieurs changements. Le ministre pourrait-il nous dire s'il compte nous en annoncer d'autres?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'ai déjà indiqué ici même à plusieurs reprises que je tiendrai compte des opinions exprimées par tous les groupes intéressés . . .

M. Broadbent: Demandez donc l'avis du solliciteur général.

M. MacEachen: Il va de soi que lorsque la Chambre débattra les projets de loi, nous les étudierons en détail, et si des améliorations ou des changements s'imposent, je promets aux députés que je saurai les écouter attentivement et que je serai disposé à apporter les changements voulus. Pour l'instant, je n'envisage pas d'apporter de nouveaux changements au budget, mais si de tels changements s'avéraient nécessaires d'ici là, je les apporterai, bien entendu.

Le chef de l'opposition sait que le 18 décembre, à la suite d'un certain nombre de pressions, j'ai apporté d'importants changements, et je n'ai aucune raison de m'excuser d'avoir agi de la sorte, car c'est le rôle du ministre des Finances d'apporter des changements après la présentation du budget . . .

M. Nielsen: En général, le ministre démissionne ensuite.

M. MacEachen: . . . et je n'ai pas l'intention de revenir sur cette pratique.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

ON DEMANDE UN PROGRAMME POUR STIMULER LA CRÉATION D'EMPLOIS

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, ma question s'adresse également au ministre des Finances. Le ministre sait très bien que plus d'un quart de millions d'emplois dans le secteur de la fabrication ont été supprimés depuis six mois seulement. Le ministre doit savoir également, madame le Président, que cette situation a eu des répercussions dévastatrices sur les travailleurs et leur famille d'un bout à l'autre du Canada. Le ministre a maintenant reçu des instances du Congrès du travail du Canada, de la Chambre de commerce du Canada, de l'Association des manufacturiers canadiens et de centaines d'autres associations locales et régionales protestant contre les politiques gouvernementales, notamment en ce qui a trait à leur incidence sur l'économie. Ils veulent tous connaître la réponse à la question suivante: quand le gouvernement mettra-t-il en œuvre un programme pour stimuler la création d'emplois dans le secteur de la fabrication au Canada?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je constate avec un certain intérêt que l'opposition s'intéresse depuis peu aux chômeurs. Elle s'est dérobée à ses obligations pendant trois semaines . . .

• (1430)

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: . . . et elle a complètement oublié les chômeurs. Le nouvel intérêt qu'elle manifeste aujourd'hui ne m'impressionne guère.

Des voix: Bien dit!

* * *

LES FINANCES

L'INCIDENCE DU BUDGET SUR LES PRESTATIONS DE SANTÉ DES EMPLOYÉS

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, le ministre développera peut-être de nouveaux intérêts dans un autre domaine.

Une voix: Crombie comme chef!

M. Crombie: Le ministre n'est pas sans savoir que le projet du gouvernement de taxer les prestations de santé et d'hygiène dentaire de tous les travailleurs du Canada touchera durement les chômeurs et les travailleurs. Il y a déjà quelque temps, le ministre a dit à la Chambre qu'il examinait les instances de la Canadian Life Association, du Congrès du travail du Canada et d'autres organismes. A deux reprises, j'ai demandé au ministre quand il annoncerait des changements à ce projet.

Une voix: La question!

M. Crombie: C'est une chose sérieuse, madame le Président. C'est une question urgente et importante, car les prestations de santé et d'hygiène dentaire de plus d'un million de familles canadiennes sont en cause. Comme nous tous, elles veulent savoir quand le gouvernement finira par se décider à faire ces annonces, à apporter ces changements et à protéger ces prestations. Essayez de vous en sortir en riant!

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Oui, madame le Président, le député me dit que ce sont des questions urgentes et importantes.

M. Crombie: C'est la troisième fois que nous vous le demandons.

M. MacEachen: Le député les jugeait-il urgentes et importantes pendant les deux semaines—trois semaines, en fait—où il a refusé de se présenter à la Chambre.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Pourquoi n'agissez-vous pas aujourd'hui?

M. Baker (Nepean-Carleton): Il n'a pas de réponse à cette question!

L'ÉCONOMIE

LE SORT DES CHÔMEURS

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'ai aussi une question à poser au ministre des Finances. Depuis la dernière séance de travail de la Chambre, nous avons appris que la situation économique n'avait jamais été aussi pire depuis les années 30. La semaine dernière, Statistique Canada a enregistré le plus grand nombre de chômeurs de tous les temps. Et nous apprenions que l'économie ne fonctionnait qu'à 75 p. 100 de sa capacité.

Le ministre voudrait-il nous dire combien de chômeurs il a rencontrés au cours de ce congé forcé de plus de deux semaines? Avec combien de propriétaires de maison affligés d'hypothèques s'est-il entretenu?

Mlle MacDonald: Dans sa tour d'ivoire!

M. Broadbent: Combien de petits hommes d'affaires au bord de la faillite a-t-il rencontrés? Le gouvernement du Canada est-il décidé maintenant à prendre des mesures pour protéger ces Canadiens?

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Il se contente de sourire!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député me demande combien de chômeurs j'ai rencontrés depuis que la Chambre a siégé la dernière fois, le 2 mars. Que le député sache que j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec un bon nombre de chômeurs puisque je suis allé dans ma circonscription où le taux de chômage est très élevé, et où j'ai eu l'occasion de discuter des politiques que nous avons mises en place pour nous préserver de la récession et aussi pour assurer une croissance soutenue à l'avenir.

M. Huntington: Venez donc dire cela chez nous!

M. MacEachen: Je suis parfaitement au courant de la misère qu'engendre le chômage, car j'ai pu parler avec des travailleurs. Cependant, je crois que ce serait une erreur de ma part que d'essayer de faire croire à mes concitoyens en chômage qu'il existe des solutions miracles, car ils n'y croient pas. Que le chef du Nouveau parti démocratique sache qu'ils ne se laissent pas prendre par ses belles paroles.

Des voix: Bravo!

L'INITIATIVE DU GOUVERNEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je dirai au ministre que les chômeurs de sa circonscription comprennent les conséquences du chômage un peu mieux qu'il ne les comprend lui-même, contrairement à ce qu'il voudrait laisser entendre.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Nous avons cependant aussi appris cette semaine que, pour la première fois depuis que le gouvernement du Canada publie des chiffres à cet égard, il y a eu une baisse nette du nombre d'emplois disponibles par rapport aux années précédentes, plus précisément en février, lorsque 162,000 emplois de moins ont été offerts aux Canadiens. D'une part le ministre a indiqué bien clairement à la Chambre et dans son discours à New York que le gouvernement du Canada comptait exclusivement sur une reprise de l'économie américaine pour donner des résultats positifs au Canada et, d'autre part, le gouvernement Reagan a reconnu lui-même il y a à peine une semaine que l'économie américaine ne connaîtrait pas de reprise avant la fin de 1982. Alors, pendant combien de temps les Canadiens devront-ils attendre avant que le gouvernement du Canada, leur propre gouvernement, prenne lui-même l'initiative de faire quelque chose?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le chef du Nouveau parti démocratique aurait tort de croire que j'ai déclaré à New York que la solution de nos problèmes économiques dépendait exclusivement des solutions apportées aux États-Unis. Le fait est que nous connaissons des taux d'inflation très élevés. Nos prix sont très élevés et nos coûts augmentent toujours. Si nous voulons être compétitifs, si nous voulons créer au Canada des conditions susceptibles de favoriser la reprise économique et si nous voulons participer à la reprise économique internationale, nous devons faire certaines choses dans notre propre pays. Les mesures qu'il faut prendre au Canada sont décrites dans l'exposé budgétaire. Comme le député le sait, si nous ne pouvons pas créer des conditions susceptibles de favoriser la croissance au Canada, nous n'aboutirons à rien et nous ne pourrons pas créer de telles conditions favorables tant que les prix et les coûts ne baisseront pas.

* * *

LES FINANCES

LA DESCRIPTION DU BUDGET FAITE PAR LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. Edward Broadbent (Oshawa): Ma dernière question, madame le Président, s'adresse au solliciteur général. Étant donné que celui-ci a déclaré publiquement que le beau travail du ministre des Finances, c'est-à-dire le budget, était une catastrophe politique, et étant donné aussi que le premier ministre a déclaré, il y a quelques semaines à peine, qu'aucun membre du cabinet ne critiquerait plus le budget à moins de présenter en même temps sa démission, je voudrais demander au solliciteur général s'il a eu l'honnêteté d'accompagner sa franche critique du budget d'une lettre de démission?

Des voix: Bravo!

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je voudrais inviter les députés d'en face à lire la lettre, ou même à lire le compte rendu qu'en ont fait les journaux. Je crois que s'ils le font, et ne s'attachent pas seulement aux expressions pittoresques qui ont fait l'objet . . .

M. Broadbent: Pittoresques?

M. Kaplan: . . . de leurs questions aujourd'hui, ils se rendront compte que j'appuie le budget, que j'appuie l'imposition de restrictions à ce moment-ci et que j'appuie le ministre des Finances.

Une voix: Ce sont vos paroles.

Des voix: Bravo!

Une voix: Cela demeure une catastrophe.

* * *

LE LOGEMENT

LA MODIFICATION DU BILL C-89

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre responsable du logement. Dans une lettre adressée au Toronto Real Estate Board, le solliciteur général critiquait les propositions du ministre en matière d'habitation et disait que le budget comportait d'importantes failles et qu'il était, d'un point de vue politique, une véritable catastrophe, ces propos s'ajoutant aux critiques formulées par deux autres collègues du cabinet. D'après les dernières statistiques publiées hier par la SCHL, nous avons construit l'an dernier 53,900 logements dans le cadre du programme d'IRLM. Grâce au bill C-89, nous n'en construirons que 15,000, malgré les garanties du contraire que peut nous donner le ministre. Étant donné la pénurie critique de logements, notamment dans le secteur des loyers, le ministre a-t-il l'intention de modifier le bill C-89?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, étant donné le congé que la Chambre a eu en janvier et pendant lequel tous les députés ont eu suffisamment de temps pour étudier le bill C-89, ainsi que le nouveau congé dont ils ont pu profiter au cours des . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Cosgrove: . . . deux dernières semaines, le député qui pose cette question aurait dû se rendre compte, comme je le lui ai signalé en réponse à la dernière question qu'il a posée à la Chambre avant de partir en vacances, que le gouvernement actuel . . .

Une voix: Soyez sérieux!

M. Cosgrove: . . . soucieux du bien être des Canadiens et de leur logement, a allloué 350 millions de dollars à cette fin. Ce montant s'appliquera non seulement aux 15,000 logements dont nous avons déjà parlé, mais il permettra également d'en construire davantage. Aux termes de l'article 40 de la loi nationale sur l'habitation, par exemple, le ministre du Logement de la province dont vient le député a été en mesure d'annoncer cette semaine que 130 logements publics seront construits dans sa province. Par conséquent, si le député tient compte des programmes permanents de la SCHL et du gouvernement, et de l'initiative que représentent ces 350 millions de dollars, il constatera que le gouvernement actuel prend des mesures sans précédent pour résoudre ce problème et que les gouvernements provinciaux n'ont pas suivi son exemple.

Des voix: Bravo!

LA RÉUNION DU COMITÉ

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, le ministre essaie peut-être d'induire en erreur les maires canadiens, comme dans son télex du 12 mars, mais la Chambre n'est pas dupe. Le projet de loi C-89 permettra seulement la construction de 15,000 logements, ce qui sera nettement insuffisant, compte tenu de l'acuité de la pénurie qui sévit au Canada.

Je voudrais poser une question toute simple au ministre; elle découle de la déclaration qu'il a faite à propos des vacances parlementaires. Pourquoi son leader parlementaire et lui-même ont-il ordonné au président du comité des ressources nationales et des travaux publics de ne pas tenir la réunion prévue pour le 4 mars dans le but d'étudier le projet de loi C-89 que nous jugions très urgent?

• (1440)

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je suis certain que les Canadiens ne se laisseront pas duper par les remarques liminaires du député. Ils ne se laisseront pas berner par cette comédie. Nous avons dit qu'il y aurait possibilité de construire 40,000 logements abordables, par la voie normale ou par le truchement de la coopérative dans le cadre de ce programme, ce qui favoriserait l'embauche, et les Canadiens n'arrivent pas à comprendre que le député puisse jouer la comédie et ose prétendre qu'il n'a pas encore eu le temps de lire le projet de loi dont il est question à la Chambre depuis le 12 novembre. Il ne s'est même pas donné la peine de le lire. Le député n'a pas encore compris que le gouvernement a promis d'affecter la somme de 350 millions de dollars à ce programme, ce qui permettra d'offrir toutes les possibilités d'emploi prévues.

* * *

L'AGRICULTURE

LA SITUATION DES JEUNES AGRICULTEURS

L'hon. John Wise (Elgin): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je suis certain qu'il connaît bien le dilemme financier auquel de nombreux agriculteurs canadiens doivent faire face aujourd'hui, surtout les producteurs de viande rouge, les agriculteurs qui ne possèdent en propre qu'une fraction infime de leur exploitation et, en particulier, les jeunes agriculteurs. En fait, madame le Président, la situation est si grave que de nombreux jeunes Canadiens de nos collèges et universités sont en train d'évaluer la situation financière de l'agriculture canadienne. Et même si ces jeunes Canadiens ont des exploitations agricoles familiales à reprendre en main, ils hésitent à le faire parce qu'ils craignent de ne pas pouvoir soutenir une entreprise familiale que des générations ont établie de peine et de misère. Je n'exagère pas le moindrement; la situation est bien telle et elle est extrêmement grave. Compte tenu de cela, quelle raison d'espérer—ou sinon, quel conseil—le ministre peut-il donner à ces jeunes Canadiens?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, d'abord et avant tout, je crois que la Chambre devrait adopter la loi sur le crédit agricole.

LE FINANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE CRÉDIT AGRICOLE

L'hon. John Wise (Elgin): Madame le Président, sauf le respect que je lui dois, je trouve que le ministre des Finances ne comprend pas la situation du comité de l'agriculture. Il vient de montrer qu'il ne sait pas où en est rendu ce bill.

Le ministre sait-il que depuis février de l'année dernière jusqu'à février de cette année, les faillites des exploitations agricoles ont augmenté de 54 p. 100, et que de janvier à janvier elles ont progressé de 75 p. 100? Le ministre se rend-il compte que les 50 millions de dollars supplémentaires prévus dans son budget pour la Société du crédit agricole ont été dépensés, que ces fonds sont épuisés? Le ministre sait-il que les banques ne participent pas au programme d'obligations pour le développement de la petite entreprise? Il y a quelque temps, il a déclaré en réponse à une question que je lui posais qu'il voulait que les banques saignent un peu. Le ministre de l'Agriculture a déclaré entre autres choses lors d'une réunion dans le comité de London, en Ontario, qu'il disposerait d'un milliard de dollars à offrir sous forme de prêts aux agriculteurs d'ici le 1er juin pour assurer la survie des exploitations agricoles de notre pays. En outre, le ministre de l'Agriculture a déclaré que le budget du ministre des Finances ne constituait pas une saignée pour les banques, mais au contraire une transfusion.

Quand le ministre des Finances va-t-il autoriser la Société du crédit agricole à augmenter son pouvoir d'emprunt et lui permettre de s'assurer des liquidités en faisant appel au marché des investisseurs privés? Par ailleurs, quand compte-t-il instituer les obligations agricoles?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, quand le gouvernement aura pris des décisions sur les questions de politique soulevées par le député, il ne manquera pas de les annoncer à la Chambre. Je me félicite d'apprendre que les dispositions du budget visant à aider les agriculteurs en leur procurant des fonds supplémentaires et en accordant des taux spéciaux à ceux qui sont en difficulté, étaient si opportunes et si satisfaisantes que tous les fonds ont été employés. Je me souviens, l'opposition me disait que c'était un geste inutile, alors qu'il s'est avéré l'être beaucoup, au contraire. Le député a demandé qu'on accorde des fonds supplémentaires. Si une décision est prise en ce sens, on ne manquera pas de l'annoncer.

Je tiens à préciser au député qu'il a absolument tort de dire que les banques n'accordent pas d'obligations pour le développement de la petite entreprise. Il a laissé entendre que ces dernières rechignaient à collaborer. Or, à la suite d'une question identique posée il y a quelques semaines à la Chambre, j'ai fait une enquête portant sur toutes les banques de notre pays et je me suis aperçu que toutes les banques, ou la plupart d'entre elles, pouvaient encore, du fait de leur position fiscale, accorder ces obligations dont peuvent se prévaloir les exploitants agricoles, ainsi que l'ont demandé les députés de l'opposition. Ces derniers ne comprennent ou ne se rappellent pas toutes les bonnes mesures que nous avons incluses dans le budget, à la suite de leurs instances, budget qu'ils ont essayé à trois reprises de mettre en échec, mais en vain.

Des voix: Bravo!

Questions orales

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR L'ESSAI DE MISSILES DE CROISIÈRE

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, je m'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que le ministre a maintenant admis, quoique à contrecœur, que vers la fin de l'année dernière, le cabinet avait approuvé en principe un accord avec les États-Unis qui comprenait des essais de missiles de croisière au Canada, ce qu'il a d'ailleurs jugé bon de passer sous silence dans la déclaration qu'il a faite il y a quelques semaines, au comité parlementaire qui étudiait les questions de la sécurité et du désarmement, peut-il nous dire précisément quelle était la teneur de cet accord, s'il prévoit des essais de missiles autres que les missiles de croisière et si, comme mon collègue de Selkirk-Interlake l'a fait remarquer l'autre jour, le gouvernement américain ne tient pas compte des frais de recherche et de développement en ce qui concerne le F-18 que nous leur avons acheté pourvu que nous consentions à des essais de missiles de croisière et d'autres engins sur notre territoire?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, l'accord auquel le député fait allusion est actuellement en cours de négociation et c'est pour cette raison que je ne puis en divulguer les détails ici ou devant le comité permanent. Je puis dire cependant qu'il n'est pas question qu'il inclue des essais d'autres systèmes analogues de lancement. Il permettrait sans doute des essais de pièces d'artillerie et d'hélicoptères mais l'on prévoit que dans le cadre de l'accord il y aurait une entente distincte portant sur les missiles.

Au sujet de la dernière partie de la question de la représentante, madame le Président, lorsqu'elle demande si nous faisons cela pour obtenir certains avantages des États-Unis, il est bien clair que nous ne faisons pas cela pour les États-Unis, nous le faisons pour nous-mêmes et pour l'alliance dont nous faisons partie. Je comprends fort bien que la représentante, qui a convaincu son parti de rejeter l'OTAN, ne soit pas intéressée à la protection que cette alliance nous offre dans le domaine des armes nucléaires. Le gouvernement ne fait pas bon marché de cette protection et c'est dans l'intérêt de notre propre défense qu'il faut tester ces armes.

ON DEMANDE DE DÉPOSER L'ACCORD

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, pourquoi le ministre déclare-t-il des choses pareilles, quand il sait pertinemment que deux membres européens au moins de l'Alliance atlantique ont refusé de poster des missiles de croisière et des Pershings II sur leur territoire. Eux au moins ont le courage de dire qu'ils croient à l'étouffement nucléaire, que le gouvernement prétend avoir pour stratégie. Voilà pour la stratégie d'étouffement du premier ministre. Cela m'amène à ma question supplémentaire, qui est de savoir si, en fait, il faut de futurs accords pour les essais futurs d'armes futures. Pourquoi ne pouvons-nous pas voir ici au Parlement l'accord actuel qui a été rédigé—le

ministre ne l'a pas nié—au sujet des essais de missiles de croisière?

• (1450)

Je demande donc au ministre de cesser ses balivernes et de nous dire s'il va déposer à la Chambre l'accord de principe qui a été mis au point et l'accord particulier concernant les essais de missiles de croisière. Va-t-il retourner au comité qui étudie les travaux préparatoires à la session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement, et expliquer à l'opinion canadienne, à la tribune de ce comité, pour quelles raisons notre gouvernement répudie l'esprit sinon la lettre de sa stratégie d'étouffement nucléaire?

M. Crosbie: Oui ou non.

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, comme je l'ai déjà expliqué au député, l'accord est en voie de négociation. Quand il sera mis au point, j'étudierai l'opportunité de le communiquer à la Chambre. Il n'y a pas de raison de le garder secret.

Mlle Jewett: Voilà deux ans que vous le gardez secret.

M. MacGuigan: Je puis donner au député l'assurance que je comparaîtrai de nouveau devant le comité parlementaire, dans le cadre de l'activité normale, et il me fera plaisir de répondre aux questions qui seront posées à ce sujet.

Je regrette qu'elle comprenne si mal la politique d'étouffement. Il s'agit d'une politique de modération de part et d'autre. Il ne s'agit pas d'une politique de désarmement unilatéral, qui ferait sûrement les délices du député. Si le député est partisan du désarmement unilatéral, telle n'est pas la politique du gouvernement. La politique du gouvernement est une politique de modération de part et d'autre. En fait, nous estimons que la conservation de notre force de dissuasion constitue notre meilleur atout pour la négociation d'une limitation des armements.

Des voix: Bravo!

* * *

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

LES CRITÈRES APPLICABLES AUX PRÊTS

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme le ministre doit le constater à regret, j'en suis certain, le nombre de faillites, de saisies et de fermetures a atteint un sommet sans précédent en février, ce qui a contribué au chômage général. En même temps, la Banque fédérale de développement impose depuis un an des critères encore beaucoup plus sévères que ceux des banques à charte et en voici un exemple frappant: durant les neuf derniers mois de 1981 elle n'a consenti qu'un seul prêt de $30,000 à Cambridge, ville de 75,000 habitants. Je lui demande donc si la Banque remplit encore un rôle utile ou est-ce là simplement un autre exemple des restrictions que le gouvernement impose aux petites entreprises en période d'austérité?

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame le Président, je crois que l'honorable député aurait pu poser sa question dans un tout autre forum. S'il veut que j'étudie personnellement la situation à Cambridge avec les autorités de la Banque fédérale de développement je serai très heureux de le faire. Mais qu'il conclut de ses remarques concernant Cambridge que la Banque fédérale de développement est une institution qui pratique des méthodes commerciales plus restrictives que celles des banques à charte est, à mon avis, un changement ou une transformation de la vérité grossière. Lorsqu'on sait, et les honorables députés le savent parce que ces chiffres sont publics, que la Banque fédérale de développement a perdu l'année dernière 41 millions de dollars et que les prospections pour l'année en cours sont à peu près du même ordre, on sait que cette Banque a des pertes sur ses prêts de 2.6 p. 100 alors que cela se compare à 1.2 p. 100 pour les banques à charte, alors, à mon avis, non seulement la Banque fédérale de développement est très utile pour aider les entreprises comme un prêteur de dernier recours, mais également à notre économie lorsqu'on sait que plus de 500 millions de dollars de prêts sont effectués par cette institution pour les petites entreprises du pays.

[*Traduction*]

L'ASSOUPLISSEMENT DES CRITÈRES

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, le gouvernement libéral, qui a émasculé le programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise, adopte la même attitude en ce qui concerne la Banque et son rôle vis-à-vis des petites entreprises.

Des voix: Bravo!

M. Speyer: Ma question supplémentaire s'adresse également au ministre des Finances. J'exhorte le ministre, alors que les taux d'intérêts sont répressifs, que la récession s'aggrave et que 1.2 million de personnes sont en chômage, d'assouplir les critères restrictifs de la Banque fédérale de développement, afin qu'un plus grand nombre de petites entreprises canadiennes puissent obtenir des emprunts?

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame le Président, je pense que les critères dirigeant les pratiques de la Banque fédérale de développement ne sont pas des réglementations du gouvernement. Une loi a été adoptée par cette Chambre en 1976, et il est évident que la Banque fédérale de développement doit fonctionner dans les cadres d'un mandat assez difficile parce que, en vertu de la loi de 1976 on demande à la Banque fédérale de développement de fonctionner en même temps en vertu du principe de récupération des coûts et de prendre plus de risques. Depuis les dernières années, soit depuis l'adoption de la nouvelle loi 1976, la Banque fédérale de développement a mis de l'avant cette demande du Parlement de prendre plus de risques, et voilà pourquoi heureusement ou malheureusement elle se retrouve aujourd'hui avec des pertes énormes qui, j'ose l'espérer, sont profitables aux petites entreprises canadiennes.

[*Traduction*]

LES MINES

LE CHÔMAGE À TRAIL ET À KIMBERLEY, EN C.-B.

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, je voulais poser une question au ministre d'État chargé des Mines mais en son absence, je la poserai au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. A l'heure actuelle, on a enregistré la perte de 16,000 emplois dans le secteur minier, pertes permanentes ou provisoires.

L'annonce de la fermeture, l'été prochain, des mines Cominco et de la fonderie de Trail, mettra au chômage plus de 7,000 travailleurs à Trail et à Kimberley, en Colombie-Britannique, pour la première fois de notre histoire. On ne peut pas mettre cette situation désastreuse uniquement sur le compte de la conjoncture internationale. Les experts de l'industrie reconnaissent que l'effondrement de notre industrie minière est encore aggravé par la perte de confiance des Canadiens dans leur économie, et ce, à cause de l'attaque portée contre le monde des affaires par le programme énergétique national et le budget du 12 novembre. Que proposent de faire le ministre et son acolyte le ministre des Finances, pour remédier à cette situation dramatique?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, comme le député le sait, le produit de ces mines et de l'ensemble du secteur minier canadien se vend dans le monde entier. Le député ne semble pas savoir que l'an dernier, une récession générale a frappé tous les pays et que le prix des matières premières à doublé dans tous les secteurs. Le Canada ne fait pas exception à la règle. Nous nous trouvons dans la même situation que la plupart des autres pays qui ont actuellement un secteur minier important.

Le seul espoir qui s'offre à nous, c'est un revirement de l'économie mondiale, notamment dans les pays occidentaux, qui provoquerait un accroissement de la demande. A l'heure actuelle, la demande de matières premières est faible dans le monde entier.

M. Siddon: Madame le Président, c'est une façon inacceptable de se défiler; la situation est grave, et le manque de confiance qu'ont les Canadiens dans leur économie prouve bien qu'il est nécessaire de tenir, à l'échelle mondiale, un vote de méfiance contre ce gouvernement libéral incompétent.

Une voix: Qui a écrit cela?

M. Lalonde: Madame le Président, je suppose que mon honorable ami n'a pas eu grand-chose à faire au cours des trois dernières semaines pour nous pondre une deuxième question semblable.

Des voix: Bravo!

L'EMPLOI

L'OCTROI DE FONDS DESTINÉS À LA CRÉATION D'EMPLOI DANS DES CIRCONSCRIPTIONS DE VANCOUVER

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, je voulais poser ma question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui n'a pas jugé bon de rester à la Chambre pour la période des questions le premier jour de la reprise.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est de votre faute. Vous avez commencé.

Mlle Carney: Je poserai ma question au ministre suppléant. Il n'ignore pas que la Colombie-Britannique a été touchée par un nombre record de mises à pied. Le chômage fait des ravages dans tous les secteurs de l'économie. En décembre dernier, le ministre a désigné ma circonscription de Vancouver-Centre comme un région «de mises à pied», lui octroyant des fonds supplémentaires dans le cadre du Programme canadien de développement communautaire. Quelques semaines plus tard, il mettait fin à ce financement sans explication et la même chose s'est produite dans d'autres circonscriptions de la région de Vancouver.

Compte tenu du chômage qui sévit en Colombie-Britannique, je demande au ministre pourquoi il a enlevé aux circonscriptions de Vancouver les fonds destinés à la création d'emplois et si cet argent fera partie des vingt millions de dollars supplémentaires octroyés au programme canadien d'emplois d'été?

LES FACTEURS D'ADMISSIBILITÉ S'APPLIQUANT À L'OCTROI DE FONDS

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, comme aucun ministériel n'a la moindre chose à dire à propos du taux de chômage sans précédent qui touche la région de Vancouver et la Colombie-Britannique, je poserai ma question supplémentaire à n'importe quel ministre prêt à y répondre. Comme, apparemment, un taux de chômage sans précédent ne donne pas droit à une aide financière pour la création d'emplois, que faut-il donc?

M. Nielsen: Pas de réponse!

M. Crosbie: Réveillez-vous!

• (1500)

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail): Madame le Président, je demande au député de m'excuser. Je vais certainement prendre note de sa question et lui répondre demain.

Questions orales

LE CODE CRIMINEL

LE RENVOI DE LA QUESTION DE LA PROSTITUTION AU COMITÉ PARLEMENTAIRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'adresse ma question au solliciteur général pendant qu'il est encore ministre de la Justice suppléant. Lundi dernier, le Comité d'action national sur la condition féminine a exhorté le gouvernement à faire adopter rapidement les modifications qu'apporte le bill C-53, cette mesure longtemps attendue qui révise nos lois archaïques et inefficaces concernant le viol. En même temps, de nombreux citadins, surtout ceux de l'ouest de Vancouver, veulent des mesures efficaces pour mettre fin à la prostitution dans les rues des quartiers résidentiels.

Le gouvernement est-il prêt à réaliser ces deux objectifs importants en renvoyant au plus tôt le bill au comité permanent de la justice et des questions juridiques afin qu'il puisse former un sous-comité spécial sur la prostitution? Ce comité siégerait en même temps que le comité permanent de la justice et des questions juridiques s'occuperait de la loi sur les délits sexuels.

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, j'ai assisté à cette réunion du Comité d'action national sur la condition féminine et j'ai parlé de cette question à ses représentants. Je leur ai rappelé au nom de mon collègue, le ministre de la Justice, que l'établissement d'un sous-comité spécial n'est pas nécessaire si, comme le député l'a suggéré, le comité permanent de la justice et des questions juridiques examine cette question en même temps que les dispositions du bill C-53. Le gouvernement serait tout à fait d'accord pour que les membres du comité se penchent attentivement sur le problème de la prostitution et le ministre compétent a suggéré qu'ils le fassent au cours des réunions du comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Robinson (Burnaby): Madame le Président, le ministre essaye de nous faire des propositions malhonnêtes.

Des voix: Oh, oh!

LE HARCÈLEMENT DES FEMMES HONNÊTES

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, comme le ministre le sait, un bon nombre d'associations et de particuliers, y compris le maire Mike Harcourt de Vancouver, des groupes féminins nationaux et des chefs de police, ont demandé au gouvernement de mettre fin au régime de deux poids deux mesures qui existe actuellement dans nos lois sur la prostitution et qui permet au dragueur qui harcèle une femme honnête à des fins de prostitution de ne pas être poursuivi en justice. Le ministre donnera-t-il au moins à la Chambre l'assurance que son gouvernement agira sans tarder pour mettre fin à cette distinction flagrante et injuste envers les femmes, et modifier la loi de sorte que le client ou le solliciteur puisse être accusé dans les mêmes circonstances où la prostituée l'est elle-même à l'heure actuelle?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, le gouvernement ne peut agir plus rapidement en la matière que le comité permanent de la justice et des questions juridiques. A cause de l'arrêt de travail de la Chambre, les séances du comité n'ont pas eu lieu.

M. Kempling: Nous étions là.

Mlle MacDonald: Où étiez-vous?

M. Kaplan: Les députés ne devraient pas essayer de se soustraire à la responsabilité dont le ministre a dit qu'elle incombait au comité permanent de la justice et des questions juridiques, soit d'étudier ces questions et d'en venir à des conclusions sensées.

* * *

L'EMPLOI

LE PROGRAMME D'EMPLOI D'ÉTÉ DES ÉTUDIANTS

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État, en l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Depuis le mois d'août de l'année dernière, l'économie canadienne a perdu 216,000 emplois, dont 138,000 occupés par des jeunes âgés de 15 à 24 ans. Comme ce sont les jeunes qui portent le gros fardeau de la présente récession, comment le ministre justifie-t-il le fait qu'on n'emploiera que 53,000 étudiants cet été dans le cadre du programme d'emplois d'été des étudiants alors qu'il y a deux ans, quand la situation était beaucoup moins grave, quelque 70,000 étudiants en avaient bénéficié?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Madame le Président, je me réjouis d'avoir à répondre à cette question en l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, et je tiens à signaler au député les programmes de formation dont le ministre a récemment annoncé la création. Si le député veut bien faire preuve d'un peu de patience, il entendra également annoncer d'autres mesures relatives aux emplois d'été et d'autres programmes d'été qui viendront en aide aux étudiants.

M. Thacker: Madame le Président, nous savons que 120 millions de dollars avaient été alloués à cette fin l'année dernière. On y a alloué cette année 20 millions de dollars de plus. Cette décision a suscité une certaine réaction dans le public. Le gouvernement y a ajouté encore 20 millions pour égaler le budget de l'année dernière. On n'a accordé absolument aucune considération aux jeunes Canadiens.

LE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS CONTRACTÉS PAR LES ÉTUDIANTS

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État. Bon nombre des 138,000 anciens étudiants qui ont perdu leur emploi n'ont pas fini de rembourser les emprunts contractés pour leurs études et doivent maintenant payer les taux d'intérêt courants. Que fait le ministre pour éviter qu'on ne prononce à leur égard des jugements qui pourraient entâcher leur cote de crédit à tout jamais?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Madame le Président, le député n'est pas sans savoir qu'un ancien étudiant qui perd son emploi sans que ce soit de sa faute a toujours la possibilité d'en informer les intéressés qui, mis au courant des circonstances, feront tous leurs efforts pour adapter en conséquence l'échéancier de remboursement.

* * *

LES MESURES D'URGENCE

LA PLANIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT DE CAMPS D'INTERNEMENT DE CIVILS

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général, tandis qu'il occupe encore ce poste. En vertu du décret du conseil sur les plans d'urgence adopté secrètement lors d'une réunion du Cabinet en mai 1981, le solliciteur général s'est vu confier la responsabilité de planifier l'établissement au Canada de camps d'internement de civils. Je lui ai déjà posé cette question à la Chambre. Combien de camps doit-il faire construire et où prévoit-il les situer?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, il est tout à fait injustifié de prétendre que le décret du conseil sur les plans d'urgence a été adopté en secret. Il a été adopté de la même façon que n'importe quel autre décret.

Mlle MacDonald: En secret.

M. Kaplan: Il a été publié comme tous les autres décrets. Le gouvernement essaie de confier à divers ministres la responsabilité de préparer des plans d'urgence pour le pays en cas de guerre ou encore en cas de situation d'urgence en temps de paix.

Je ne saurais répondre à ces questions précises, mais je puis assurer au député qu'à ce jour aucun plan n'a été arrêté et j'invite fortement le député à nous faire savoir si, à son avis, les Canadiens souhaitent que leur gouvernement dresse des plans pour les situations d'urgence de ce genre, et qu'il nous fasse savoir également si les députés d'en face sont disposés à nous faire part de leurs idées en vue de l'élaboration de politiques à ce sujet.

M. Lawrence: Madame le Président, il s'agit d'un décret que le conseil a adopté il y a une dizaine de mois, invitant le solliciteur général à faire une certaine chose. Il nous annonce aujourd'hui qu'il n'en a rien fait. Il y a donc lieu de se demander pourquoi on a adopté ce décret du conseil.

LE NOMBRE PRÉVU DE DÉTENUS

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, ma question concerne la planification générale. J'aimerais savoir quel nombre maximum de civils seront détenus dans ces camps d'après les plans du ministre?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, le député parle du décret sur les mesures d'urgence qui a été promulgué il y a quelques mois. Je tiens à lui rappeler que ce décret fait suite à un décret sur les mesures d'urgence qui a été promulgué en 1965 du temps des conservateurs.

M. Crouse: Ce n'est pas vrai!

M. Hees: Nous n'étions pas au pouvoir à l'époque.

M. Kaplan: J'ai voulu savoir quelles mesures le gouvernement conservateur avait prises lorsque le décret sur les mesures d'urgence a été mis en œuvre pour la première fois. Aucune mesure n'a été prise. J'ai voulu savoir quels plans le député avait arrêtés lorsqu'il était solliciteur gnéral. Là encore, rien n'a été décidé. Je comprends cela fort bien étant donné qu'il s'agit là d'une question délicate. Il s'agit d'établir un juste équilibre entre le maintien de l'ordre et le respect des libertés civiles. La Charte des droits et libertés qui, je l'espère, va prochainement être promulguée, influera considérablement sur les mesures d'urgence prises par le gouvernement.

Je tiens à rassurer le député sur ce point. Aucune mesure n'a été prise et je lui suggère de participer avec nous à l'établissement des mesures d'urgence qui devront être appliquées si notre pays doit un jour faire face à un conflit.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

RÉFLEXIONS SUR LES RÉCENTS ÉVÉNEMENTS

Mme le Président: J'invoque l'indulgence de la Chambre pour partager avec elle les réflexions qui me sont venues au cours des récents événements. Je n'ai pas besoin de rappeler que les cloches ont appelé les députés pendant deux semaines et comme nous étions en cours de séance le fauteuil de la présidence a dû être occupé sans interruption jour et nuit. Je remercie tous ceux qui ont fait plus que leur devoir et notamment mes assistants et qui ont chacun fait de très longues vigiles pour assurer un minimum de service à la Chambre des communes.

Les parlementaires les plus avisés auront compris qu'il fallait satisfaire à la continuité de la règle. Il est moins certain que le public nous ait suivis dans notre acharnement à forcer les symboles. Nous nous sommes exposés, faute d'avoir modernisé notre Règlement, aux haussements d'épaules, voire même aux quolibets de nos concitoyens, peut-être même avons-nous accentué la tendance malheureusement trop répandue au scepticisme envers les actions de la Chambre, et c'est ce qui m'a préoccupée au plus haut point au cours de ces derniers jours. Plus d'une fois j'ai considéré la possibilité d'intervenir pour mettre un terme à l'impasse. Si le bon sens et la logique appelaient l'action d'un arbitre, cet arbitre devrait être le président. Quel est son rôle? Sinon celui d'assurer le fonctionnement de la Chambre des communes.

Je l'avoue, je fus maintes fois tentée de répondre aux appels de certains députés d'abord, de la presse et même du public par la suite, d'écrire l'histoire, et ce fut une tentation énorme, et de créer le précédent qui déciderait de la situation. Mais, toujours, une action de ma part me paraissait incompatible avec ma conception des responsabilités du président envers la Chambre. Je cite à l'appui de cette attitude M. Joseph Redlich, un auteur sur la procédure parlementaire qui dit ce qui suit:

Chambre des communes

• (1510)

[*Traduction*]

De nos jours, le Président de la Chambre des communes . . . est un juge qui doit appliquer les règles de la procédure de son mieux et en toute impartialité, en arbitrant avec fermeté et doigté les rapports entre les deux parties en cause, la majorité et la minorité; il doit le faire en faisant observer les règles et les usages séculaires et en veillant à ce que la majorité et la minorité puissent utiliser librement les moyens de pression et les armes que l'ordre du jour offre aux forts et aux faibles.

[*Français*]

Je me suis donc trouvée en face de devoirs et de responsabilités qui paraissaient presque toujours être en conflit. On invoquait des précédents, de part et d'autre et surtout dans la presse, qui, à mon sens, n'étaient pas du tout applicables. En premier lieu, celui de 1961 où un de mes prédécesseurs, M. Mitchener, n'aurait pas toléré plus d'une heure de sonnerie afin de faire parvenir aux whips un message leur enjoignant de se présenter en Chambre pour qu'ils puissent voter. Aucune crise parlementaire n'existait, semble-t-il. Rien dans le journal des *Débats* ne nous éclaire sur les circonstances de cet incident et personne, même pas M. Mitchener, ne se souvient des motifs du retard des whips. Sur réception du message du président, ceux-ci se sont présentés en Chambre et aucune question n'a été soulevée par qui que ce soit. Qui pourrait dire que ce précédent, si c'en est un, était valable? Qu'aurait fait mon prédécesseur si les whips avaient refusé de venir voter?

On a invoqué aussi un autre précédent important, établi par la Chambre des communes britannique celui-là. Le président de la Chambre, M. Brand, a pris cette fois l'initiative de clore un débat qui se prolongeait depuis 41½ heures. A l'époque, les nationalistes irlandais comptaient une soixantaine de députés. La durée des débats n'était pas alors limitée et le recours à la motion de clôture n'existait pas encore. Les nationalistes irlandais employaient depuis longtemps des tactiques d'obstruction afin de paralyser le gouvernement. Le président a mis la question aux voix de sa propre initiative, cependant seulement après avoir consulté et avec l'appui également du premier ministre et du chef de l'opposition. A mon avis les circonstances n'étaient pas les mêmes au Canada en 1982 et j'ai donc estimé que l'intervention du président ne pouvait se justifier.

Où m'aurait conduite un geste qui ne m'était suggéré par aucune règle approuvée par cette Chambre, ni même un précédent pertinent à la situation que nous avons connue? J'aurais tout simplement rompu avec une coutume séculaire dont l'utilité est certaine. Comment le président peut-il être assuré que tous les députés disponibles pour le vote sont effectivement sur place? Est-ce la responsabilité du président ou celle des whips? Et qu'est-ce qui interdirait au président de décider du moment du vote en d'autres circonstances? Il aurait établi un précédent pouvant conduire à plus de confusion encore, comme par exemple dans une situation de gouvernement minoritaire.

[*Traduction*]

De toute évidence, mon geste aurait été sujet à une interprétation de partialité. Et, bien sûr, le Président doit toujours se montrer impartial. Si, par hypothèse, le Président s'était sacrifié pour remettre la Chambre en selle, aurait-il pour autant sauvé la Chambre? De plus, dans les circonstances, la Chambre aurait-elle acquiescé à ce nouveau précédent?

Il fallait se poser la question. L'autorité du Président n'est pas plus considérable que ne le veulent les députés. Lorsque les règles sont claires et régissent parfaitement les décisions du Président, son autorité est absolue et incontestée, car elle représente la volonté de la Chambre. Par ailleurs, lorsque rien ne le guide, le Président s'impose la plus grande prudence. Tout au plus, il est autorisé à renvoyer le problème à la Chambre pour que la Chambre elle-même crée le nouveau précédent. Permettez-moi de citer encore Joseph Redlich:

Il n'appartient pas au Président de se servir de ses pouvoirs pour imposer à la Chambre de nouvelles contraintes ou restrictions. Il doit partir du principe qu'il est non pas le maître, mais simplement le représentant de la Chambre . . . Avant de modifier un usage,, il doit toujours s'assurer qu'il se conforme . . .

Je vous renvoie ici au précédent établi en Grande-Bretagne.

. . . à l'opinion générale de la Chambre. . . . Et . . . lorsque les précédents ne sont pas concluants, le Président doit demander à la Chambre de décider; néanmoins, c'est à lui seul de juger s'il y a lieu de demander à la Chambre de se prononcer et quand le faire.

Si les dix derniers jours nous ont appris quelque chose, c'est bien que nous avons un besoin urgent d'une réforme de notre procédure parlementaire.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Le Président sauvegarde les règlements, il ne les invente pas. C'est à la Chambre qu'il incombe de déterminer les changements qui s'imposent. Je me bornerai à lui signaler le problème. En attendant, la présidence restera très vulnérable jusqu'à ce que la Chambre lui fournisse des lignes directrices pouvant aboutir à des règles précises à l'égard de ces questions très complexes et fort controversées que le Règlement et les usages ne permettent pas de régler d'une façon satisfaisante.

Si l'on a vraiment établi un nouveau précédent en retardant indéfiniment un vote, on pourrait alors se servir de ce moyen pour s'opposer indéfiniment à toute mesure présentée à la Chambre. En outre, la majorité pourrait également avoir recours à cette tactique si cela lui convenait. Je me demande si la Chambre désire vraiment que cela devienne un précédent bien établi. La règle supposait une fin dans la procédure du vote à l'étape du rassemblement des députés. Aujourd'hui, nous savons tous que cette procédure doit être précisée, car la Chambre ne saurait fonctionner quand le débat peut être interrompu indéfiniment par un parti ou l'autre. Cela n'a rien d'une critique, je dis seulement les choses comme elles sont. Il est à noter que les tactiques d'obstruction sont admises par le Règlement. Mais, leur usage demande à être réglementé, afin que soient préservés à la fois le droit du gouvernement de faire étudier son ordre du jour de même que le droit également important de l'opposition de critiquer une proposition gouvernementale et de s'y opposer jusqu'à l'obstruction.

De nouveau, je citerai Redlich:

La présidence doit à la fois protéger la majorité contre l'obstruction et protéger la minorité contre l'oppression. On peut dire sans exagérer que c'est l'essence même des hautes fonctions qu'exerce le gardien impartial du droit parlementaire . . .

J'espère qu'une situation pareille ne se reproduira jamais à la Chambre. Néanmoins, si c'était le cas, à moins de disposer de lignes directrices bien précises, la présidence devra examiner très prudemment la voie à suivre compte tenu des circonstances. J'espère, dans l'intérêt de notre honorable institution, que la Chambre fera savoir à la présidence comment elle doit agir, avant que ce genre de chose ne se reproduise.

Des voix: Bravo!

* * *

PÉTITIONS

M. WILSON—DÉPÔT DU 184E RAPPORT DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le cent quatre-vingt quatrième rapport du greffier des pétitions dans lequel il déclare avoir examiné la pétition dont le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) l'avait saisi le mercredi 17 mars 1982 et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

• (1520)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

RÉFLEXIONS SUR LES RÉCENTS ÉVÉNEMENTS

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): La déclaration que vous avez faite il y a quelques instants, madame le Président, nous a pris, nous, députés de ce côté-ci, tout à fait par surprise. J'aimerais avoir l'occasion d'ici demain de lire très attentivement les observations que vous avez formulées et d'exercer demain mon droit de dire ce qu'en pense l'opposition.

Mme le Président: Je tiens beaucoup à ce que les députés prennent mes propos au pied de la lettre et je leur saurais gré de ne pas les commenter.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Je pense que les députés comprendront que la présidence pouvait prendre la liberté de faire cette déclaration, et j'avais sollicité l'indulgence de la Chambre. Au cours du débat d'aujourd'hui, sans doute les députés pourront-ils dire ce qu'ils pensent du sujet que j'ai abordé à cette occasion, soit la nécessité manifeste d'une réforme parlementaire, et je pense que c'est ce dont les députés entendent parler.

M. Nielsen: Madame le Président, j'ignorais que vous alliez faire une déclaration comme celle-là aujourd'hui. Compte tenu du fait qu'elle porte directement sur les événements survenus au cours des deux dernières semaines et compte tenu également de sa vaste portée, je tiens à l'examiner vraiment très attentivement. Peut-être ne prendrai-je pas la parole demain pour dire ce que j'en pense, mais je devrai vraisemblablement solliciter un jour ou l'autre l'indulgence de la présidence et de la Chambre pour exercer mon droit de réponse.

A propos des travaux de la Chambre et compte tenu des discussions que poursuivent actuellement les leaders de la Chambre, je n'entends pas poser aujourd'hui la question qui se pose d'habitude le jeudi. Je vais attendre à demain pour la poser.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. HERBERT—LA DEMANDE DE DOCUMENTS NO 85—LE NON-RESPECT DE L'ORDRE DE LA CHAMBRE

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Madame le Président, j'invoque le Règlement. J'ai décidé d'invoquer le Règlement au lieu de soulever une question de privilège. Je vous en ai donné préavis, car une question de privilège est un jeu et par conséquent, vous exigez que je donne un préavis et que je soulève la question le plus tôt possible.

Il s'agit de la motion no 85 à laquelle on a répondu à la Chambre le 24 février dernier. Comme la Chambre a accepté la motion, il s'agissait à mon avis d'un ordre de la Chambre. Je prétends—comme je l'ai fait dans la lettre que je vous ai adressée madame le Président—qu'on n'a pas produit tous les documents réclamés en vertu de l'ordre de la Chambre. Au lieu d'exposer longuement mon argumentation à titre de question de privilège, je voudrais signaler la chose à titre de rappel au Règlement. Je voudrais qu'à la suite de votre examen et peut-être d'un débat à un moment approprié, on décide si l'ordre de la Chambre a été effectivement respecté.

Madame le Président: Je crois pouvoir accéder à cette requête. J'examinerai la question et je pourrai peut-être en parler au député plus tard ou en une autre occasion à la Chambre.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. McKINNON—PRÉAVIS DE LA QUESTION DE PRIVILÈGE

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, je prends la parole pour donner avis de mon intention de soulever la question de privilège. J'aurais aimé que le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) soit présent en ce moment. Je viens de découvrir que l'on a modifié à cinq endroits le compte-rendu des délibérations du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, à la demande de son personnel.

Mme le Président: Le député peut m'adresser un avis de son intention de soulever la question de privilège. Il n'a pas besoin de le faire à la Chambre. J'accepterai un avis par écrit du député, mais il n'a pas besoin d'aviser la Chambre de son intention.

M. McKinnon: Je le ferai à la première occasion.

Dépôt de bills

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES CATASTROPHES

DÉPÔT DE COPIES DU MANDAT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE NAUFRAGE DE «L'OCEAN RANGER»

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, conformément aux dispositions du paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, je désire déposer, dans les deux langues officielles, des copies du Mandat de la Commission d'enquête conjointe sur les circonstances entourant le naufrage de l'*Ocean Ranger* le 15 février 1982.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (E), 1981-1982

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget supplémentaire (E) des sommes requises pour le service du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1982, et, conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, recommande ledit budget à la Chambre des communes.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LES PARIS COLLECTIFS SPORTIFS

MESURE PRÉVOYANT L'EXPLOITATION PUBLIQUE DE PARIS COLLECTIFS

L'hon. Yvon Pinard (au nom du secrétaire d'État) demande à présenter le bill C-95, intitulé: «Loi prévoyant l'exploitation publique de paris collectifs sur les combinaisons de certaines épreuves ou manifestations sportives et modifiant le Code criminel et la Loi de l'impôt sur le revenu».

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) demande à présenter le bill C-96, tendant à modifier la loi sur l'administration financière.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (E), 1981-1982

RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, conformément aux dispositions de l'article 59 du Règlement, je propose, appuyé par le ministre des Transports (M. Pepin):

Que les prévisions du budget supplémentaire (E), qui a été déposé aujourd'hui, soient renvoyées aux divers comités permanents, ainsi qu'il suit:

Comme c'est une liste longue et détaillée des prévisions qui sont renvoyées aux divers comités, je demande, madame le Président, si la Chambre consent à ce qu'elle soit imprimée dans le hansard comme si elle avait été lue. J'en ai remis des copies aux députés de l'autre côté de la Chambre.

[*Note de l'éditeur: La liste susmentionnée suit:*]

Au comité permanent de l'agriculture:

Agriculture—Crédits 1e, 5e, 15e et 20e

Au comité permanent des communications et de la culture:

Communications—Crédits 1e, 5e, 10e, 11e, 15e, 20e, 35e, 65e, 66e, 75e, 90e et 95e

Secrétariat d'État—Crédits 1e, 5e, 15e, 20e et 30e

Au comité permanent des affaires extérieures et de la Défense nationale:

Affaires extérieures—Crédits 10e, L17e, 30e, 35e et L40e

Défense nationale—Crédits 1e et 5e

Au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques:

Développement économique—Crédit 1e

Finances—Crédits 1e, 12e et 25e

Industrie et Commerce—Crédits 1e, 6e, 7e, 10e, 25e, L42e, 45e, 60e et 70e.

Revenu national—Crédits 1e et 5e

Au comité permanent des pêches et des forêts:

Environnement—Crédits 1e, 5e, 15e, 20e et 25e

Pêches et Océans—Crédit 10e

Au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales:

Consommation et Corporations—Crédits 1e et 5e

Santé nationale et Bien-être social—Crédits 1e, 5e, 15e et 25e

Au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien:

Affaires indiennes et Nord canadien—Crédits 1e, 15e, 20e, 30e et 40e

Au comité permanent de la justice et des questions juridiques:

Justice—Crédits 1e et 30e. Solliciteur général—Crédits 1e, 5e et 15e

Au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration:

Emploi et Immigration—Crédits 1e, 15e, 25e et 45e

Travail—Crédits 1e, 5e, 10e et 15e

Au comité permanent des prévisions budgétaires en général:

Gouverneur général—Crédit 1e

Postes—Crédit 2e

Conseil privé—Crédits 1e, 2e et 15e

Sciences et Technologie—Crédit 25e

Approvisionnements et Services—Crédits 1e, 2e, 6e et 10e

Conseil du Trésor—Crédit 30e

Au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics:

Énergie, Mines et Ressources—Crédits 15e, 55e et 107e

Travaux publics—Crédits 5e, 10e, 35e, 40e et 45e

Au comité permanent de l'expansion économique régionale:

Expansion économique régionale—Crédits 1e, 10e et 25e

Au comité permanent des Transports:

Transports—Crédits 1e, 2e, 10e, 37e, 40e, L45e, 50e, 55e, 60e, 70e, 80e et L111e

Au comité permanent des affaires des anciens combattants:

Affaires des anciens combattants—Crédits 1e, 5e, 10e et 30e

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 1974, 2446, 2479, 2699, 3067, 3105, 3115, 3131, 3221, 3380 à 3438 inclusivement, 3451, 3452, 3484, 3496, 3510, 3511, 3528, 3599, 3620, 3672, 3673, 3686, 3700, 3701, 3717, 3718, 3719, 3720, 3725, 3726, 3746, 3887, 3888, 3890, 3964, 4031, 4033, 4097, 4098 et 4099.

Questions au Feuilleton

[*Texte*]

LA LOI SUR LA MISE AU POINT DES PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

Question nº 1974—**M. Knowles:**

1. Pour chaque année depuis son adoption, combien de personnes ont reçu des paiements aux termes de la loi sur la mise au point des pensions du service public, 1959?

2. Pour chacune de ces années, quel a été le montant global versé aux termes de cette loi?

3. Pour chacune de ces années, quel a été en moyenne le montant versé aux termes de cette loi *a*) aux fonctionnaires à la retraite, *b*) aux veuves, *c*) à d'autres personnes?

4. Pour chacune des cinq dernières années (civiles ou financières) où des statistiques sont disponibles, combien de pensions versées aux termes de la loi sur la pension de la Fonction publique *a*) à des fonctionnaires retraités, *b*) à des veuves de fonctionnaires ou à des veuves de fonctionnaires retraités ont été suspendues par suite de la mort du retraité?

M. Norman Kelly (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor):

	1.	2.	3.		
			a)	*b*)	*c*)
Année financière	Nombre de personnes qui reçoivent cette pension	Somme totale	Somme moyenne versée aux fonctionnaires retraités	Somme moyenne versée aux veuves	Somme moyenne versée aux autres
1959-1960	14,311	$3,112,231	$226.72	$124.88	$12.32
1960-1961	13,885	2,956,515	225.43	124.42	11.79
1961-1962	12,533	2,817,263	222.01	123.92	10.35
1962-1963	11,709	2,657,706	220.60	123.59	10.06
1963-1964	10,852	2,504,503	220.26	123.75	7.99
1964-1965	10,077	2,344,711	217.94	123.08	6.19
1965-1966	9,078	2,236,212	216.03	122.69	7.13
1966-1967	8,162	2,038,329	212.52	122.64	5.93
1967-1968	7,483	1,905,478	210.27	121.27	6.11
1968-1969	6,860	1,777,869	208.19	119.21	4.56
1969-1970	6,651	1,641,304	196.52	125.05	5.79
1970-1971	6,474	1,515,000	184.83	127.87	—
1971-1972	5,793	1,368,879	177.51	130.19	—
1972-1973	4,647	1,000,941	174.19	128.47	—
1973-1974	3,901	838,715	163.05	114.27	—
1974-1975	3,253	697,981	161.19	102.98	—
1975-1976	2,706	501,691	158.27	101.01	—
1976-1977	2,381	417,415	157.21	99.81	—
1977-1978	2,094	331,219	149.69	88.67	—
1978-1979	1,997	319,915	148.73	97.05	—
1980 (Année civile)	3,158	350,219	142.92	100.92	—

Ces renseignements ont été tirés des rapports annuels.

Le système de collecte automatique des données utilisé par Approvisionnement et Services Canada a rendu plusieurs changements au format des données pour l'année 1980 citées ci-dessus, par comparaison à celles des années précédentes: une année civile et une interprétation plus précise des personnes assujetties à la loi sur la mise au point des pensions du service public.

4. Nombre de pensions qu'on a cessé de verser par suite du décès des récipiendaires

Année financière	Fonctionnaires retraités	Veufs et veuves
1975-1976	3,080	927
1976-1977	3,162	1,017
1977-1978	3,139	1,146
1978-1979	3,245	1,025
1979-1980	3,061	1,037

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE CANADIENNE

Question nº 2446—**M. Flis:**

1. La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne exporte-t-elle des films?

2. De 1977 à 1980, quels ont été, chaque année, le nombre et le profit net des films *a*) vendus au Canada, *b*) exportés aux États-Unis, *c*) exportés dans d'autres pays?

3. La Société a-t-elle essayé de devenir autonome et, le cas échéant, comment?

Questions au Feuilleton

M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne me transmet les renseignements suivants:

1. La SDICC n'est pas directement impliquées dans l'exportation de films. Elle aide l'industrie à utiliser ses propres ressources pour la commercialisation de son produit. Elle sert de lien entre les producteurs et distributeurs canadiens et les pays étrangers en vue de trouver de nouveaux débouchés pour les productions canadiennes; en ce sens, elle participe aux festivals et marchés du film à l'étranger. Aux termes de sa loi, section 10(1)*c*), la Société accorde une aide financière aux maisons de distribution canadiennes pour la distribution et la commercialisation de longs métrages canadiens portant visa. Selon un programme mis sur pied en 1981, l'aide que la SDICC apporte à la distribution au Canada consiste en investissements et prêts à court terme destinés au lancement d'un film canadien en salles commerciales au Canada par un distributeur canadien.

2. Comme la SDICC n'est pas elle-même impliquée dans l'exportation de films, elle n'a commencé que récemment à recueillir des renseignements auprès des producteurs canadiens indépendants sur le succès obtenu par les films canadiens dans les salles commerciales au Canada et aux États-Unis. Ces renseignements s'appuient sur les recettes brutes au guichet et n'incluent pas les ventes aux réseaux de télévision. Antérieurement à 1978/79, les dossiers de la Société ne contiennent de renseignements que sur la distribution en salles commerciales des films dans lesquels la Société a investi.

a) et *b*)—Selon les renseignements versés aux dossiers de la SDICC:

	Nombre de longs métrages canadiens récemment distribués en salles commerciales au Canada		Recettes brutes au guichet en $000	
	Total	Produits avec l'aide financière de la SDICC	Canada	États-Unis
1980-1981	27	18	12,000	46,000*
1979-1980	16	9	10,000	45,000
1978-1979	16	11	6,500	N/D
1977-1978	N/D	15	6,100	"
1976-1977	"	21	4,800	"

*Note: 15 nouveaux longs métrages canadiens ont obtenu une distribution en salles commerciales aux États-Unis en 1980-1981. Aucun renseignement n'est disponible sur le *nombre* de nouvelles productions ayant été distribuées au cours des années antérieures.

c) Ces renseignements ne sont pas disponibles de la SDICC.

3. La Société, établie par le Parlement en 1967, a reçu le mandat d'encourager le développement d'une industrie du long métrage au Canada. La loi ne mentionne pas que la Société doit s'auto-suffire. Pour répondre aux exigences de son mandat, la Société utilise son crédit parlementaire, ainsi que tous les revenus perçus sur ses investissements et le financement des films canadiens, en vue de promouvoir le développement du secteur privé de l'industrie cinématographique canadienne, en encourageant la production et la distribution de longs métrages qui traduisent de plus en plus l'identité canadienne.

La Société a perçu $385,000 de revenus sur ses investissements en 1980/81, soit une diminution par rapport à 1979/80 ($627,770); ceci résulte *a*) de la politique courante de la Société d'investir dans des productions à caractère culturel canadien important, à l'échelle nationale ou sur une base régionale, même si ces productions sont moins susceptibles de réaliser des profits et, par le fait même, d'ajouter aux revenus de la Société, et *b*) de son programme d'investissement à la production au moyen de prêts.

LES SUBVENTIONS VERSÉES À DES ENTREPRISES DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Question nº 2479—**M. Herbert:**

1. Au cours de chacune des cinq dernières années, combien d'entreprises de l'Île-du-Prince-Édouard ont reçu des subventions du gouvernement pour créer des emplois supplémentaires et combien d'entre elles appartenaient *a*) à des étrangers, *b*) à des Canadiens et avaient leur siège social (i) dans l'Île-du-Prince-Édouard (ii) ailleurs au Canada?

2. Combien de ces sociétés ont fermé leurs portes et combien leur avait-on consenti?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): La Commission/ministère de l'emploi et de l'immigration du Canada et le ministère de l'Expansion économique régionale m'informent comme suit:

En ce qui concerne la Commission/ministère de l'emploi et de l'immigration du Canada:

1. Les subventions versées aux entreprises aux termes du Programme de crédit d'impôts à l'emploi (PCIE), du Programme de formation et d'expérience professionnelles (PEEP), du Programme de prospection du marché du travail par les étudiants (PPMTE), du Programme d'aide à la création locale d'emplois (PACLE), du Programme Canada au travail, du Programme Jeunesse Canada au travail, du Programme d'emploi d'été pour les jeunes (PEEJ), du Programme d'emploi pour les innovations technologiques (PEIT) et des Projets de développement communautaire du Canada (PDCC) se répartissent ainsi:
1976-1977—2 1977—1978—7 1978-1979—383 1979-1980—249 1980-1981—103

a) Ces renseignements n'ont pas été rassemblés dans le cas du Programme de crédit d'impôt à l'emploi (PCIE), du Programme de prospection du marché du travail par les étudiants (PPMTE) et du Programme de formation et d'expérience professionnelles (PFEP). En ce qui concerne les autres programmes, la réponse est la suivante: aucune.

b) Ces renseignements n'ont pas été rassemblés dans le cas du Programme de crédit d'impôt à l'emploi (PCIE), du Programme de prospection du marché du travail par les étudiants (PPMTE) et du Programme de formation et d'expérience professionnelles (PFEP).

Toutes les entreprises ayant reçu des subventions en vertu des autres programmes appartenaient à des Canadiens et avaient leur siège social dans l'Île-du-Prince-Édouard.

2. Ces renseignements n'ont pas été rassemblés dans le cas du Programme de crédit d'impôt à l'emploi (PCIE), du Programme de formation et d'expérience professionnelles (PFEP) et du Programme de prospection du marché du travail par les étudiants (PPMTE). Huit entreprises ayant reçu des subventions en vertu du Programme d'aide à la création locale d'emplois (PACLE) ont fermé leurs portes. Elles avaient reçu un montant total de $1,046,551. Toutes les autres entreprises sont toujours en affaires.

En ce qui concerne le ministère de l'Expansion économique régionale:

Programme de subventions au développement régional—Île-du-Prince-Édouard

Du 1er avril 1976 au 31 mars 1981

Année	Nombre d'entreprises ayant reçu une aide	Nombre d'entreprises de propriété canadienne	Nombre d'entreprises de propriété étrangère	Nombre d'entreprises de propriété canadienne dont le siège social est à l'Î. du P.-É.	Nombre d'entreprises ayant fermé leurs portes	Montant déboursé aux entreprises ayant maintenant fermé leurs portes
1976-1977	20	19	1	17	3	$267,591
1977-1978	22	20	2	19	2	$227,028
1978-1979	25	25	0	22	1	$ 51,616
1979-1980	20	20	0	19	1	$ 26,879
1980-1981	18	18	0	16	0	0
Total	105	102	3	93	7	$573,114

Plan d'ensemble de développement de l'Île-du-Prince-Édouard

Du 1er avril 1976 au 31 mars 1981

Année	Nombre d'entreprises ayant reçu une aide	Nombre d'entreprises de propriété canadienne	Nombre d'entreprises de propriété étrangère	Nombre d'entreprises de propriété canadienne dont le siège social est à l'Î. du P.-É.	Nombre d'entreprises ayant fermé leurs portes	Perte nette à la suite des entreprises ayant fermé leurs portes
1976-1977	30	30	néant	29	5	$27,608
1977-1978	28	28	néant	28	5	$52,135
1978-1979	44	44	néant	44	—	—
1979-1980	70	70	néant	69	1	néant (prêt remboursé par le client)
1980-1981	81	81	néant	81	—	—
Total	253	253	néant	251	11	$79,743

LE CONGÉ D'ÉTUDE DE M. J. A. J. RICHER

Question nº 2699—**M. Mazankowski:**

1. M. J. A. J. Richer est-il directeur des Ressources humaines au bureau central du Conseil des ports nationaux et sinon, quels sont ses titre et poste exacts?

2. Depuis quand M. Richer est-il à l'emploi du Conseil?

3. M. Richer commencera-t-il un cours de deux ans à l'Université de Sherbrooke en septembre 1981 et, le cas échéant, *a*) lui paiera-t-il son salaire au complet et ses dépenses pendant son séjour à l'université, *b*) le Conseil paiera-t-il ses dépenses et, le cas échéant (i) quels en sont le montant et la ventilation (ii) en vertu de quel pouvoir, *c*) recevra-t-il une allocation de logement et, le cas échéant, de combien et quelle en est la ventilation, *d*) quels sont les nom et titre des personnes qui ont approuvé cette transaction et en vertu de quel pouvoir?

4. Quelle est l'échelle de traitement de M. Richer?

5. Une politique particulière du Conseil permet-elle aux employés de toucher leur plein salaire et leurs dépenses pendant qu'ils suivent des cours et, le cas échéant, laquelle?

6. Au cours des trois dernières années à ce jour, quels sont les nom et titre des employés du Conseil qui ont touché un plein salaire et des dépenses pendant qu'ils suivaient des cours?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Voici la réponse du Conseil des ports nationaux:

1. A la date de la question, M. J. A. J. Richer était chef des Services administratifs et spéciaux.

2. Depuis avril 1975.

3. Oui. Il sera inscrit à un programme coopératif en vertu duquel il consacrera une partie de son temps à l'université et une partie au CPN.

a) Il recevra son traitement régulier.

b) Les dépenses seront payées par le Conseil des ports nationaux.

(i) Conformément à la directive du Conseil du Trésor sur les voyages pour les périodes prolongées de voyage.

(ii) Le Conseil a approuvé le projet en vertu de la Loi sur le CPN et des lignes directrices contenues dans le Manuel de gestion du personnel du Conseil du Trésor au chapitre 110, sous-chapitre 5(PMM 110-5) sur la formation et le perfectionnement des ressources humaines.

c) Une allocation de logement est prévue dans la directive 8.4.1 du Conseil du Trésor sur les périodes prolongées de voyage. Le montant de l'allocation variera selon le règlement du Conseil du Trésor qui est mis à jour de temps à autre.

d) M. Pierre A. H. Franche, président

M. Jacques Auger, vice-président

M. S. H. Weyman, membre

Mme Marian Robson, membre

M. F. B. Ellam, secrétaire général

Voir la réponse donnée au numéro 3.b)(ii) ci-dessus.

4. $39,188—$48,984.

5. Il n'y a pas de politique du CPN permettant aux employés du Conseil de toucher leur plein salaire et de se faire rembourser leurs dépenses pendant qu'ils suivent des cours. La Loi sur le CPN permet au Conseil d'approuver un programme de ce genre après étude de chaque cas.

Questions au Feuilleton

6. Au cours des trois dernières années se terminant en juin 1981, aucun employé du Conseil n'a touché son plein salaire et le remboursement de ses dépenses pendant qu'il suivait des cours.

L'ÉQUIPEMENT DU CENTRAL TÉLÉPHONIQUE

Question nº 3067—**M. Cossitt:**

1. Le ministère des Communications sait-il que des téléphonistes interrompent régulièrement les appels interurbains des députés à leur bureau, coupent souvent la communication et prétendent que l'équipement est tellement désuet qu'on leur a donné l'ordre d'écouter les communications pour vérifier la ligne, vu l'absence du débranchement automatique?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention de prendre des mesures pour moderniser le réseau et, le cas échéant, *a*) lesquelles, *b*) quand?

3. Y a-t-il eu des discussions avec Bell Canada à ce sujet et, *a*) le cas échéant, quel en est le détail, *b*) sinon, pourquoi?

4. Le gouvernement juge-t-il ces interruptions comme une intrusion dans la vie privée?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): En ce qui concerne le ministère des Communications, la réponse est la suivante:

1. Oui, le ministère des Communications sait que le genre d'équipement actuellement en service au central téléphonique du gouvernement ne permet pas de débranchement automatique. Par conséquent, on a établi des procédures d'exploitation pour vérifier la ligne dans certaines conditions afin de s'assurer que la communication est terminée. Les standards téléphoniques à bicordes et l'équipement actuel du central du gouvernement sont les principales causes des interruptions occasionnelles.

2. Oui, l'Agence des télécommunications gouvernementales a pris des mesures pour moderniser le réseau par l'introduction d'un système fondé sur une nouvelle technologie, d'ici le milieu de 1983. Les standards actuels seront tous remplacés par un équipement moderne qui éliminera le problème susmentionné.

3. Oui, un groupe de travail AGT-Bell Canada a été constitué en octobre 1980 pour étudier et mettre en place un système afin de remplacer les réseaux actuels par une technologie ultra-moderne qui apportera certaines innovations et assurera un service amélioré et plus sûr. L'objectif est d'introduire un système multiplex numérique d'ici le milieu de 1983.

4. Lorsque le Parlement promulgua en 1974 la Partie IV 1 du Code Criminel sur les atteintes à la vie privée, il a reconnu le besoin d'exempter de l'application de la loi, les interruptions causées par les téléphonistes pour des besoins opérationnels. De telles interruptions ne sont pas par conséquent considérées comme une atteinte à la vie privée.

L'ACHAT D'ACTIONS PAR AIR CANADA

Question nº 3105—**M. Clarke:**

1. Entre 1970 et 1980, la société Air Canada a-t-elle acheté des actions ou une autre participation quelconque dans une autre société, compagnie à responsabilité limitée ou compagnie non constituée et, le cas échéant, quels sont les *a*) raison sociale de la société, compagnie à responsabilité limitée ou compagnie non constituée et de toute filiale, *b*) pourcentage du capital-actions acquis, *c*) coût de l'acquisition, *d*) valeur comptable de l'acquisition?

2. La Société envisage-t-elle de modifier le pourcentage actuel de sa participation dans l'une de ces entreprises et, le cas échéant, comment?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La direction d'Air Canada nous informe de ce qui suit:

1. *a*)		*b*)	*c*)	*d*)
Nom de la compagnie, (filiale)	Année de l'investissement	Pourcentage du capital-actions acquis	Coût de l'acquisition	Valeur comptable de l'acquisition
Airtransit Canada	1973	100	$ 1 000	Coût
Airline Maintenance Buildings Limited	1978	100	$138 083	Coût
Matac Cargo Limited	1978	50	$180 658	Coût
Touram Inc. (Touram Group Services Inc.)	1978	100	$387 832	Coût
Nordair Limited (Treasure Tours Canada Limited) (Treasure Tours International Limited) (Nordair Ontario Inc.) (Sudair Limited) (Survair Limited)	1979	86.46	$24.1 m	$19.1 m
Guinness Peat Aviation 1980 Limited (Air Tara Limited)	1980	29.33	$ 8.9 m	$ 1.3 m

De plus, Air Canada détient un intérêt nominal dans divers organismes ou compagnies de l'Amérique du Nord, des Antilles et de l'Europe créés en vue d'assurer divers services dans les domaines de l'aéronautique, des télécommunications, de l'exploitation et de la technique aux compagnies aériennes, selon les besoins du milieu de l'aviation desservant divers endroits en Amérique du nord, aux Antilles et en Europe.

Voici la liste de ces compagnies:

Nom	Capital-actions
Aeronautical Radio Inc.	1 part
Air Cargo Facilities Inc.	2.5 %
Airlines Clearing House Inc.	1 part
Airline Tariff Publishing Company	6.69 %
International Aeradio Limited	4.1 %
International Aeradio (Caribbean) Limited	1.0 %
Société Internationale de Télécommunications Aéronautiques	.42 %

2. Non.

L'ACHAT D'ACTIONS PAR LE CN

Question nº 3115—**M. Clarke:**

1. Entre 1970 et 1980, la société des Chemins de fer nationaux, selon la définition qu'en donne la loi sur le National-Canadien et le Pacifique-Canadien, au chapitre 39 des Statuts revisés du Canada de 1952, a-t-elle acheté des actions ou une autre participation quelconque dans une autre société, compagnie à responsabilité limitée ou compagnie non constituée et, le cas échéant, quels sont les *a*) raison sociale de la société, compagnie à responsabilité limitée ou compagnie non constituée et de toute filiale, *b*) pourcentage du capital-actions acquis, *c*) coût de l'acquisition, *d*) valeur comptable de l'acquisition?

2. La Société envisage-t-elle de modifier le pourcentage actuel de sa participation dans l'une de ces entreprises et, le cas échéant, comment?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La direction des Chemins de fer nationaux du Canada répond comme suit:

1. *a*), *b*), *c*), et *d*). Voir la liste ci-après.

Réseau des Chemins de fer nationaux du Canada

Parts acquises au cours de la période de 1970 à 1980
et encore détenues au 31 décembre 1980

a)	*b*)	*c*)	*d*)
Raisons sociales	Pourcentage du capital-actions acquis	Frais d'acquisition	Valeurs comptables des acquisitions
Autoport Limited	100	$ 5,001	$ (243,295)
Canac Consultants Limited	100	4,023	4,023
The Canada and Gulf Terminal Railway Company	100	2,865,000	2,865,000
Canadian National Hotels (Moncton) Ltd.	100	1,000	1,000
Canaprev Inc.	50	250,000	250,000
Canat Limited	100	5,000	5,000
Canaven Limited	100	6	6
Chalut Transport (1974) Inc.	100	100	100
CNCP Telecommunications (société en nom collectif)	50	—	—
CN Marine Inc.	100	127,616,100	127,616,100
CNM Inc.	100	317,500	317,500
Tour CN Ltée	100	2,006	2,006
CN Tower Restaurants Ltd.	100	5	5
Coastal Transport Limited	100	500	500
Compagnie de Gestion de Matane Inc.	49	663,662	663,662
Computer Sciences Canada, Ltd.	10.9	958,000	(1,238,779)
Cronin Transport Limited	100	216,600	216,600
Detroit, Toledo and Ironton Railroad Company	100		
DTI Enterprises Inc.	100	29,128,170	45,899,716
Trailer Train Company	2.44		
Domestic II Leasing Corporation	100	1	1
Domestic III Leasing Corporation	100	1	1
Domestic Four Leasing Corporation	100	50	50
East Yard Development Ltd.	50	3	3
Eurocanadian Shipholdings Limited—			
Actions privilégiées		49,614,019	49,614,019
Actions ordinaires	18	11,900,000	6,300,000
Intercast S.A.	18	100,000	
Grand Trunk Corporation	100	239,654,364	239,654,364
Grand Trunk Land Development Corporation	100	1	1
Grand Trunk Radio Communications, Inc.	100	1,002	1,002
Halifax Industries (Holdings) Limited	33.33	40,000	40,000
Husband International Transport (Ontario) Limited	100	103,380	250,048
Metro Centre Developments Limited	50	2,110,023	2,110,023
Northern Alberta Railways Company	50	19,800,000	8,691,855
NorthwesTel Inc.	100	37,000,000	37,000,000
Provincial Tankers Limited	100	100	100
Royal Transportation Limited	100	272,326	83,752
Seabase Limited	15	37,500	37,500
Société du port Ferroviaire de Baie Comeau—Hauterive	49	1,000,000	1,000,000
Swan River-The Pas Transfer Ltd.	100	802,383	282,782
Telesat Canada	3.75	2,250,000	2,250,000
Terra Nova Telecommunications Inc.	100	36,000,000	36,000,000
Transport Husband (Québec) Inc.	100	6,000	6,000

2. Par la suite, soit en 1981, la participation de CNM Inc. dans la société Halifax Industries (Holdings) Limited a été portée à 50 p. 100.

Questions au Feuilleton

LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS DE PETRO-CANADA

Question nº 3131—**M. Clarke:**

Au sujet des opérations de Petro-Canada, combien a-t-on déboursé au total à des intérêts étrangers et, dans chaque cas, pourquoi?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Petro-Canada rapporte ce qui suit:

En 1981, la somme déboursée aux fins de l'exploration internationale s'est élevée à 4.8 millions de dollars. Ces fonds ont été utilisés pour la participation aux travaux de forage d'exploration dans la Mer du Nord au large de la Norvège où Petro-Canada a contribué, avec succès, à la découverte d'un gisement de pétrole important. Une partie de ces fonds a aussi servi à participer aux levés sismiques en mer effectués dans les bassins de la Mer Jaune et de la Mer de Chine méridionale, au large de la Chine. Ces fonds internationaux sont affectés à la découverte d'approvisionnements de pétrole à long terme, pour le Canada, dans des bassins internationaux prometteurs en pétrole ou présentant de bonnes possibilités de production.

LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA TOUR DE LA PAIX

Question nº 3221—**M. Stevens:**

1. Quel est le coût prévu des rénovations effectuées à la Tour de la Paix, sur la Colline du Parlement?

2. Qui sont les entrepreneurs et les sous-traitants?

3. A-t-on procédé à un appel d'offres et, le cas échéant, a-t-on accepté la soumission la plus basse?

4. Les travaux respectent-ils le budget établi ou prévoit-on un dépassement du devis?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): 1. Le coût des rénovations de la Tour de la Paix est évalué à $4,618,000.

2. Les entrepreneurs sont:

a) Ron Engineering & Construction (Eastern) Ltd.
(Travaux de rénovation de la Tour de la Paix)

b) Otis Elevator Company
(Nouvel ascenseur)

c) The I.T. Verdin Company
(Travaux de réfection et de rénovation du Carillon)

3. Oui, le marché de rénovations a fait l'objet d'un appel d'offres, et la soumission la plus basse, soit $3,478,000, a été acceptée. Ce montant se rapporte au marché adjugé à la firme Ron Engineering & Construction (Eastern) Ltd. et est compris dans le budget global prévu de $4,618,000. Le solde du budget du projet comprend les honoraires des conseils, les indemnités pour le travail spécialisé et les travaux imprévus d'aménagement du terrain.

4. Oui, les travaux de rénovation respectent le budget établi.

LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CONCERNANT LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

Question nº 3380—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 2 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3381—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 3 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3382—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 13 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3383—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 14 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3384—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 17 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3385—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 19 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3386—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 20 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite aux recommandations nos 20, 23, 25, 33 (alinéa 4), 63, 66, 74, 90, 101 et 106 du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés feront l'objet en 1982 d'un rapport qui complétera le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981».

Question nº 3387—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 22 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3388—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 23 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite aux recommandations nos 20, 23, 25, 33 (alinéa 4), 63, 66, 74, 90, 101 et 106 du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés feront l'objet en 1982 d'un rapport qui complétera le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981».

Question nº 3389—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 24 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3390—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 25 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3391—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 32 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3392—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre le paragraphe 4 de la recommandation nº 33 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3393—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 34 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Questions au Feuilleton

Question nº 3394—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre le paragraphe 2 de la recommandation nº 35 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3395—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre le paragraphe 4 de la recommandation nº 35 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3396—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre le paragraphe 5 de la recommandation nº 35 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3397—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre le paragraphe 7 de la recommandation nº 35 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3398—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 36 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3399—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 54 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3400—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 55 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3401—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 56 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3402—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 57 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3403—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 58 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3404—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 60 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3405—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 62 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3406—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 63 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3407—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 65 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3408—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 66 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3409—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 67 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3410—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 68 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3411—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 69 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

Questions au Feuilleton

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3412—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 73 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3413—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 74 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3414—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 77 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3415—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 80 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3416—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 82 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3417—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 83 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3418—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 84 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3419—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 85 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3420—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 87 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3421—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 88 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3422—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 90 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3423—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 93 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3424—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 94 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3425—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 99 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3426—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 100 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3427—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 101 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3428—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 102 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3429—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 105 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

Questions au Feuilleton

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3430—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 106 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite aux recommandations nos 20, 23, 25, 33 (alinéa 4), 63, 66, 74, 90, 101 et 106 du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés feront l'objet en 1982 d'un rapport qui complétera le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981».

Question nº 3431—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 117 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3432—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 118 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3433—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 119 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3434—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 121 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3435—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 123 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3436—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 124 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3437—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 125 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question nº 3438—**M. Young:**

1. Le 1er octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation nº 126 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1er octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

LA COMMUNICATION INTITULÉE «LETTRES DE CANADIENS CONCERNÉS»

Question nº 3451—**M. Cossitt:**

1. Le gouvernement est-il au courant de l'existence d'une communication intitulée «Lettre de Canadiens concernés» et signée par des membres à la retraite de la GRC, MM. W. F. Johnstone, J. W. Duggan, W. L. Maguire, F. Bodnaruk, P. Starek, J. E. G. Bouchard et D. B. Ingam, et par un juge retraité de la Cour provinciale de la Colombie-Britannique, M. A. L. Bewley?

2. Le gouvernement est-il prêt à répondre aux nombreuses allégations contenues dans cette lettre et, *a*) le cas échéant, quand, *b*) sinon, pourquoi?

3. Ne lit-on pas dans la lettre que *a*) «Durant la crise d'octobre, peut-être avant ou après, à combien de politiciens visés par le FLQ a-t-on sauvé la vie? Le service de sécurité de la GRC le sait. Ottawa le sait.», *b*) «Les Canadiens ne permettront pas qu'on remplace une tradition bien aimée par un service civil dont on ne connaît pas la nature, l'expérience ou l'affiliation politique.» et, le cas échéant, quelle a été la politique ou la réaction du gouvernement à cette affirmation?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): 1. Oui.

2. Non, le gouvernement n'est pas prêt à répondre aux allégations contenues dans la lettre. Cependant, le solliciteur général a donné une réponse en décembre 1981 dans laquelle il signifiait son désir de ne pas commenter sur les points présentés. Les questions posées avaient trait, soit directement soit indirectement, à des questions qu'étudient actuellement les tribunaux de la province de Québec. A la lumière de ces faits, le gouvernement estime qu'il ne serait pas approprié de commenter sur ces questions.

3. Ces déclarations étaient, en effet, contenues dans la lettre. *a*) Le gouvernement n'est pas en mesure de déterminer ici ce qui se serait passé si le cours de l'histoire avait été différent. *b*) Il semblerait que cette déclaration portait sur le remplacement du service de sécurité de la GRC par un service civil de sécurité. Le gouvernement a de fait pris cette décision. On a maintenant décidé d'effectuer ce changement à la lumière des recommandations faites par deux importantes commissions royales d'enquête qui se sont penchées sur la question à plus de dix ans d'intervalle. Je peux toutefois vous assurer que le gouvernement, en suivant ce conseil, n'avait nullement l'intention de mettre fin à une tradition bien aimée, et qu'il ne l'a pas fait. La GRC assure encore ses services dans tout le Canada et elle continuera de le faire même après la mise en place d'un service de sécurité distinct. Je peux également vous assurer que le gouvernement a l'intention de déposer devant cette Chambre au moment opportun le texte de loi qui régira le nouveau service de sécurité.

LES VINS CANADIENS

Question nº 3452—**M. Cossitt:**

1. Au sujet de la réponse à la question nº 3191 où l'on dit notamment qu'il existe des «exigences de qualité . . . » pour les vins canadiens servis par le ministère des Affaires extérieures, quels employés du ministère ont décidé que les vins canadiens n'étaient pas d'assez bonne qualité pour certaines occasions?

2. Le gouvernement sait-il qu'à l'occasion de récentes dégustations «aveugles», des experts ont, dans la plupart des cas, trouvé des vins canadiens meilleurs que des produits étrangers semblables?

3. Le gouvernement insistera-t-il pour que l'on ne serve que des vins et d'autres boissons canadiens dans toutes les missions canadiennes à l'étranger, ainsi qu'à l'occasion de toutes les activités organisées au Canada par le ministère des Affaires extérieures?

Questions au Feuilleton

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. En décembre 1981, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a offert en sa qualité de président honoraire du Conseil de l'Atlantique Nord un dîner officiel auquel assistaient les ministres des Affaires étrangères des pays de l'Otan. A cette occasion, du vin canadien a été servi aux convives. Le ministère des Affaires extérieures sert régulièrement des vins canadiens aux déjeuners, dîners et réceptions offerts en l'honneur de personnalités étrangères. Un comité des vins composé de fonctionnaires supérieurs du ministère et d'autres organismes revoit périodiquement cette question.

2. Le gouvernement est au courant et fait en sorte d'utiliser des produits canadiens aussi fréquemment que possible.

3. Un communiqué de presse conjoint a été publié récemment par le ministre de l'Agriculture et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à ce sujet. Il découlera de cette collaboration entre le ministère des Affaires extérieures, le cabinet de M. Whelan et le Canadian Wine Institute que des vins canadiens de qualité seront servis dans les missions diplomatiques du Canada lors des réceptions officielles.

LES RENTES SUR L'ÉTAT

Question nº 3484—**M. Blenkarn:**

1. Le gouvernement détient-il présentement l'argent de personnes qui ont acheté des rentes annuelles du gouvernement et, le cas échéant, quel montant?

2. Le gouvernement verse-t-il *a*) un intérêt de 19.5 p. 100 sur les Obligations d'épargne du Canada, *b*) le même taux d'intérêt aux rentiers qu'aux titulaires d'obligations et sinon, quel profit fait-il?

3. Combien de personnes touchent présentement des rentes annuelles du gouvernement?

4. Combien de personnes la Direction des rentes emploie-t-elle?

5. Combien de personnes qui ne touchent pas présentement de rentes annuelles y auront droit un jour?

6. Le gouvernement permettra-t-il aux titulaires de rentes de les encaisser et de reprendre l'argent qu'ils lui ont confié afin de pouvoir effectuer d'autres placements au lieu d'être prisonniers du système actuel de rentes annuelles?

7. *a*) Quelle est la liste de paye totale du ministère chargé du programme des rentes annuelles, *b*) à combien s'élèvent le loyer et les autres frais généraux associés aux employés du programme?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères de l'Emploi et l'Immigration et des Finances m'informent comme suit:

1. Au 31 mars 1981, le Compte des rentes sur l'État au Fonds du revenu consolidé accusait une dette envers les détenteurs de contrats et de certificats de rente évaluée à $1,193,210,216.

2. *a*) Oui.

b) Voir la réponse qui a été donnée le 18 juin 1980 à la question 730, partie 3.

3. Au 31 mars 1981, la rente d'environ 118,500 personnes était dévolue.

4. L'effectif de la Direction générale des rentes compte actuellement 101 employés. Il y a en outre 9 autres employés de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada qui travaillent pour la direction générale.

Questions au Feuilleton

5. Au 31 mars 1981, environ 110,500 personnes détenaient des contrats et des certificats de rente différée.

6. Voir la réponse qui a été donnée le 25 janvier 1982 à la question nº 3297, partie 2.

7. *a*) Le montant total de la paye des employés de la direction générale des rentes a été estimé à $2,579,000 pour l'année financière 1981-1982.

b) Les frais de location des locaux qu'occupe la direction générale ont été estimés à $289,000 pour l'année financière 1981-1982. Les prévisions pour les autres dépenses non salariales de la direction générale sont de $308,000.

Remarque: Parties 3 et 5: Les statistiques nécessaires ne sont fournies qu'à la fin de l'année financière.

LA BASE FIXE DE RADIO-COMMUNICATIONS

Question nº 3496—**M. Cossitt:**

1. En novembre 1981, la GRC a-t-elle établi, à proximité de la Colline du Parlement, une base fixe de radio-communications sur la même fréquence que celle utilisée par le Service de protection en uniforme de la Chambre des communes et, le cas échéant, *a*) de qui a-t-on obtenu la base fixe, *b*) devait-elle à l'origine servir aux communications nécessaires entre la GRC et le Service de protection de la Chambre des communes durant la manifestation du 21 novembre 1981?

2. La base fixe a-t-elle été remise à la Chambre des communes ou ailleurs et, *a*) le cas échéant, quand, *b*) sinon, la GRC écoute-t-elle les conversations entre les officiers du Service de protection de la Colline du Parlement?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): 1. Oui.

a) Directeur de la sécurité, Chambre des communes.

b) Oui.

2. Non.

a) Sans objet.

b) Non.

LES ÉTUDES EN MÉDECINE TROPICALE

Question nº 3510—**M. Halliday:**

1. Des employés du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social possèdent-ils des diplômes ou des certificats en médecine tropicale et, le cas échéant, combien?

2. Ces employés sont-ils obligés ou ont-ils l'occasion de suivre des cours de rafraîchissement périodiques et sinon, pourquoi?

M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Oui, sept employés du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social possèdent des diplômes ou certificats en médecine tropicale.

2. Ces employés ne sont pas tenus de suivre des cours de recyclage périodiques. Par ailleurs, ils ont la possibilité de le faire. Tout dépendant de l'endroit où ils travaillent, les employés vont à des établissements comme le Walter Reid Hospital à Washington, D.C., ou le London School of Tropical Medicine and Hygiene, etc. Au Canada, les hôpitaux d'enseignement organisent parfois des séminaires de courte durée. Les médecins en poste dans des régions tropicales sont encouragés à assister aux colloques médicaux, aux conférences et aux tournées à l'hôpital d'enseignement local afin de parfaire leur formation dans le domaine des maladies tropicales.

L'ENQUÊTE EFFECTUÉE PAR LA GRC

Question nº 3511—**M. Halliday:**

Au cours des deux premières semaines de novembre 1981, un agent de la GRC a-t-il rendu visite au propriétaire d'un restaurant de Woodstock (Ont.) pour lui demander pourquoi son automobile était stationnée à proximité de l'ambassade de Chine à Ottawa et, le cas échéant, *a*) l'agent a-t-il été incapable, lorsqu'on le lui a demandé, de donner la marque, le modèle ou la couleur de l'automobile et ne connaissait-il qu'une partie du numéro d'immatriculation, *b*) quel était le but de cette visite?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Un agent de la GRC a effectivement rendu visite au propriétaire d'un restaurant à Woodstock (Ontario), après avoir reçu des renseignements inexacts concernant l'identité du propriétaire inscrit d'un véhicule automobile.

LES DISPOSITIONS RELATIVES AU LOGEMENT DANS LE BUDGET DE 1981

Question nº 3528—**M. Cossitt:**

Des employés du ministère des Finances ou des personnes y liées ou travaillant pour ce dernier ont-ils fourni des renseignements sur les dispositions relatives au logement du budget de 1981, à la Société canadienne d'hypothèques et de logement et, le cas échéant *a*) quel est leur nom, *b*) quand, à quelle heure et à qui ces renseignements ont-ils été fournis, avant le 12 novembre 1981?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère des Finances et la Société canadienne d'hypothèques et de logement m'informent comme suit: Non.

LES CAS DE BRUCELLOSE DIAGNOSTIQUÉS EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Question nº 3599—**M. Greenaway:**

1. Depuis 1970 à ce jour, combien de cas de brucellose ont été diagnostiqués chaque année en Nouvelle-Écosse chez le bétail *a*) laitier, *b*) de boucherie et, dans chaque cas, à combien d'endroits?

2. Combien d'endroits ont été dépeuplés?

3. Combien a-t-on accordé chaque année en indemnisations aux éleveurs à chaque endroit?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):

1.	*a*) Bétail laitier	*b*) Bétail de boucherie	Endroits
1970-1971	—	—	—
1971-1972	1	—	1
1972-1973	1	1	2
1973-1974	—	2	2
1974-1975	1	4	5
1975-1976	—	1	1
1976-1977	1	—	1
1977-1978	6	4	8
1978-1979	165	4	9
1979-1980	3	2	5
1980-1981	1	1	2
1981-1982	—	—	—
Total	179	19	36

2. Un.

3. Voir la liste ci-après.

	Montant par endroit
1970-1971	Néant
1971-1972	174.00
1972-1973	101.00 97.00
1973-1974	110.00 120.00
1974-1975	188.00 160.00 200.00 180.00 200.00

	Montant par endroit
1975-1976	451.00
1976-1977	600.00
1977-1978	190.00
	865.00
	97.70
	151.96
	296.01
	94.94
	282.00
	167.00
1978-1979	171.09
	8.28
	44.00
	70.89
	179.00
	143,051.60
	154.60
	48.02
	24.84
1979-1980	203.00
	467.50
	366.40
	575.40
	420.80
1980-1981	301.95
	618.20
1981-1982	Néant

LES ALLOCATIONS FAMILIALES

Question nº 3620—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des cinq dernières années, quelle différence existe-t-il entre le montant versé en allocations familiales au Québec et le montant qui aurait pu être distribué par enfant admissible *per capita*?

2. Pour la dernière année pour laquelle des chiffres sont disponibles, combien de parents, au Québec, ont reçu des allocations pour *a*) un, *b*) deux, *c*) trois, *d*) quatre, *e*) cinq enfants ou plus?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Par enfant admissible, la différence entre le montant payé en allocations familiales dans la province de Québec et le montant qui aurait pu être distribué serait la différence entre les taux indiqués ci-dessous et les taux comparables des allocations familiales fédérales.

	Taux des allocations familiales dans la province de Québec		Taux des allocations familiales fédérales
	Âge		
1978	0-11	12-17	
Premier enfant	$15.42	$21.84	
Deuxième enfant	23.11	29.53	$25.68
Troisième enfant	47.45	53.87	(chaque enfant)
Quatrième enfant et chaque enfant additionnel	59.13	65.55	
1979	0-11	12-17	
Premier enfant	$12.00	$17.00	
Deuxième enfant	18.00	23.00	$20
Troisième enfant	36.95	41.95	(chaque enfant)
Quatrième enfant et chaque enfant additionnel	46.05	51.05	
1980	0-11	12-17	
Premier enfant	$13.08	$18.53	
Deuxième enfant	19.62	25.07	$21.80
Troisième enfant	40.28	45.73	(chaque enfant)
Quatrième enfant et chaque enfant additionnel	50.19	55.64	
1981	0-11	12-17	
Premier enfant	$14.37	$20.36	
Deuxième enfant	21.56	27.55	$23.96
Troisième enfant	44.27	50.26	(chaque enfant)
Quatrième enfant et chaque enfant additionnel	55.16	61.15	
1982	0-11	12-17	
Premier enfant	$16.15	$22.88	
Deuxième enfant	25.65	32.38	$26.91
Troisième enfant et chaque enfant additionnel	62.43	49.16	(chaque enfant)

2. On ne distingue pas les familles à un ou à deux parents aux fins des allocations familiales. Les chiffres ci-dessous, *a*) à *e*), représentent le nombre moyen de familles qui recevaient des allocations familiales chaque mois dans la province de Québec en 1981, et ce selon le nombre d'enfants au nom de qui ces allocations étaient payées:

a) un enfant	423,781
b) deux enfants	367,398
c trois enfants	131,875
d) quatre enfants	33,022
e) cinq enfants ou plus	11,202

LES PRESTATIONS DE MATERNITÉ ET DE MALADIE

Question nº 3672—**M. Herbert:**

Le dernier jour du mois de la dernière année pour laquelle on dispose de données, combien de personnes touchaient des prestations d'assurance-chômage et combien ne pouvaient travailler pour des raisons de grossesse ou de santé?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Les données sur le nombre de personnes qui ont reçu des prestations d'assurance-chômage en 1981 et qui n'étaient pas disponibles pour travailler pour des raisons telles que la grossesse ou la maladie ne sont pas rendues publiques le dernier jour de chaque mois. Ces données, que voici, sont plutôt disponibles la deuxième semaine de chaque mois (comme pour l'Enquête sur la population active).

	Nombre total de bénéficiaires	Bénéficiaires de prestations de maladie	Bénéficiaires de prestations de maternité
Janvier	873,781	23,350	32,564
Février	880,894	25,672	35,286
Mars	862,970	25,666	35,872
Avril	800,479	24,915	36,069
Mai	687,621	24,227	36,369
Juin	582,463	24,155	37,734
Juillet	576,207	23,832	37,424
Août	596,897	23,718	38,928
Septembre	568,598	22,666	39,475
Octobre	621,759	23,179	39,005
Novembre	696,782p	20,225p	37,405p
Décembre	861,050p	21,068p	37,028p

p: données préliminaires

Questions au Feuilleton

LES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Question nº 3673—**M. Herbert:**

1. Le dernier jour pour lequel on dispose de renseignements et par province, depuis combien de temps en moyenne les chômeurs touchaient-ils des prestations d'assurance-chômage?

2. En 1981, combien de personnes ont touché des prestations d'assurance-chômage durant toute la période pendant laquelle elles y avaient droit?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. En décembre 1981, voici quelle était la durée moyenne de la période de prestations (en semaine) des bénéficiaires de l'assurance-chômage:

Terre-Neuve	25.2
Île-du-Prince-Édouard	24.0
Nouvelle-Écosse	21.6
Nouveau- Brunswick	24.3
Québec	21.4
Ontario	15.8
Manitoba	16.6
Saskatchewan	14.5
Alberta	11.0
Colombie-Britannique	14.7
Yukon	19.0
Territoires du Nord-ouest	16.2
A l'extérieur du Canada	17.2
Canada	18.5

2. En 1981, 443,370 personnes ont touché toutes les prestations d'assurance-chômage auxquelles elles avaient droit.

LES SOMMES REÇUES PAR LES EMPLOYÉS MIS À PIED

Question nº 3686—**M. Herbert:**

1. En vertu de quelle disposition un employé mis à pied qui continue à toucher un salaire de son ancien employeur est-il admissible aux prestations d'assurance-chômage?

2. Le paiement des congés annuels et de maladie à un employé mis à pied peut-il être reporté indéfiniment ou étalé sur une longue période de temps pour assurer son admissibilité aux prestations d'assurance-chômage?

3. Un paiement global de fin d'emploi peut-il être étalé et payé sur une base hebdomadaire afin d'assurer l'admissibilité de l'intéressé aux prestations d'assurance-chômage?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. Un travailleur licencié qui continue de recevoir un salaire de son ancien employeur ne sera pas admissible au bénéfice des prestations d'assurance-chômage.

2. Dans la plupart des provinces, on exige que les indemnités de congés payés accumulés soient versées aux travailleurs licenciés à leur cessation d'emploi. Ainsi, en règle générale, la question des paiements reportés ou étalés sur une longue période ne se pose pas.

Il peut arriver toutefois que l'indemnité de congés payés accumulés ne soit payable qu'après le licenciement (par exemple, lorsqu'en vertu d'une convention collective elle est payable à une date fixe chaque année et qu'aucune période de vacances n'est en cause). Si le prestataire est en chômage au moment où l'indemnité de congés payés accumulés est versée, celle-ci est répartie à compter de la semaine où elle a, de fait, été payée. Par contre, si l'indemnité de congés payés accumulés n'est payée ou payable qu'une fois que le prestataire a épuisé ses prestations d'assurance-chômage, ce paiement n'influe pas sur son admissibilité antérieure au bénéfice des prestations.

Quant aux indemnités de congés de maladie accumulés, elles ne prennent pas valeur de rémunération aux fins de l'assurance-chômage, et n'influent donc pas sur l'admissibilité du prestataire au bénéfice des prestations après son licenciement.

3. Un montant global versé à titre d'indemnité de départ peut inclure de nombreux genres de paiements tels qu'une indemnité de congés payés, une indemnité de congés de maladie accumulés, une indemnité de départ et une rémunération tenant lieu de préavis. Certains de ces paiements prennent valeur de rémunération et d'autres pas. L'indemnité de départ, par exemple, qui est en général une somme que l'employeur verse à un employé en reconnaissance de ses années de service, ne constitue pas une rémunération et n'influe pas sur l'admissibilité au bénéfice des prestations. Par contre, les sommes tenant lieu de préavis sont une forme de rémunération qui influe sur l'admissibilité au bénéfice des prestations.

LES LIGNES TÉLÉPHONIQUES DU GOUVERNEMENT

Question nº 3700—**M. Cossitt:**

a) La Commission d'assurance-chômage, *b*) le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, *c*) la Société canadienne des postes, *d*) le ministère de la Défense nationale, *e*) le ministère des Transports ont-ils accès à des lignes téléphoniques du gouvernement lorsqu'ils appellent de Brockville ou Prescott (Ont.), dans la circonscription de Leeds-Grenville, en composant le numéro 345-0001 et en utilisant un code?

M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): En ce qui concerne le ministère des Communications, la réponse est la suivante: Transport Canada est le seul ministère à Brockville ou Prescott, Ontario, à posséder un code d'autorisation d'appel associé avec ces endroits. Cependant, tous les détenteurs d'un code d'autorisation d'appel du gouvernement, de passage à Brockville ou Prescott pourraient, le cas échéant, avoir accès au réseau en composant 345-0001.

LE MONTANT DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE VERSÉES

Question nº 3701—**M. Herbert:**

1. Au cours de chacun des douze derniers mois pour lesquels des chiffres sont disponibles et par province, combien a-t-on payé en prestations d'assurance-chômage?

2. Au cours de chacune des trois dernières années et par province, *a*) combien a-t-on payé per capita, *b*) quelle a été la contribution (i) des travailleurs (ii) des employeurs (iii) du gouvernement?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):

Questions au Feuilleton

1. Montant des prestations d'assurance-chômage versées par province au cours de chacun des douze mois de 1981

(en millions de dollars)

Mois	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	À l'étranger	Canada
Janvier	32.3	5.6	24.4	27.6	183.0	128.6	14.0	10.3	15.8	44.5	0.7	0.4	0.1	487.2
Février	29.3	5.9	24.8	28.1	174.0	127.5	13.8	10.8	17.0	43.5	0.8	0.5	0.1	476.1
Mars	36.3	7.1	28.4	34.1	193.0	136.8	17.0	12.7	18.7	44.7	0.8	0.5	0.1	530.3
Avril	30.0	5.7	23.6	28.4	166.0	120.8	13.6	10.7	17.5	40.7	0.8	0.5	0.1	458.3
Mai	24.6	3.9	18.3	22.9	137.9	97.4	10.9	7.7	14.4	36.3	0.7	0.4	0.1	375.6
Juin	19.0	3.1	16.4	20.6	136.5	92.7	9.9	6.3	13.6	34.5	0.5	0.4	0.1	353.7
Juillet	14.4	2.5	14.1	16.1	116.5	80.9	7.8	4.8	9.2	30.9	0.4	0.2	0.0	297.8
Août	15.9	3.3	16.3	19.1	121.2	80.7	8.5	5.1	9.8	32.5	0.4	0.3	0.0	313.1
Septembre	15.1	2.6	15.1	16.0	138.0	94.7	9.3	5.7	13.8	39.0	0.4	0.3	0.1	350.2
Octobre	17.6	2.8	14.9	17.6	129.3	88.0	8.3	5.4	12.4	35.8	0.5	0.4	0.1	333.0
Novembre	25.7	4.6	18.6	25.4	140.4	91.0	10.5	6.6	12.8	40.3	0.6	0.4	0.1	377.0
Décembre	33.4	6.0	21.9	28.0	180.9	118.9	13.5	8.7	14.9	48.8	0.7	0.4	0.1	476.0
Total	293.7	52.9	236.9	283.9	1816.6	1258.0	136.9	94.7	170.0	471.4	7.3	4.7	1.1	4828.3

Les chiffres ayant été arrondis, il est possible que les totaux ne fassent pas le compte.

2. *a*) Montants des prestations versées per capita

(en dollars)

	1979	1980	1981
Terre-Neuve	408	458	501
Î.-P.-É.	353	376	426
Nouvelle-Écosse	228	246	276
Nouveau-Brunswick	324	355	400
Québec	242	255	287
Ontario	120	144	146
Manitoba	103	113	133
Saskatchewan	76	82	97
Alberta	61	68	79
T.N.-O.	122	99	110
Colombie-Britannique	175	162	174
Yukon	352	291	331
À l'étranger	—	—	—
Canada	169	184	200

2. *b*) (i) Montant des cotisations versées par les travailleurs

(en millions de dollars)

	1979	1980 (chiffres préliminaires)	1981 (prévisions)
Terre-Neuve	19.1	20.6	31.8
Î.-P.-É.	4.2	4.6	7.1
Nouvelle-Écosse	35.0	38.6	59.7
Nouveau-Brunswick	27.7	28.7	44.4
Québec	297.0	331.9	513.1
Ontario	455.3	502.5	776.9
Manitoba	45.7	52.6	81.4
Saskatchewan	35.5	39.9	61.7
Alberta	110.6	131.9	204.0
T.N.-O.	2.6	3.0	4.7
Colombie-Britannique	135.1	156.9	242.7
Yukon	1.4	1.7	2.7
À l'étranger	2.5	2.7	4.1
Canada	1,171.6	1,315.6	2,034.2

Les chiffres ayant été arrondis, il est possible que les totaux ne fassent pas le compte.

2. *b*) (ii) Montant des cotisations versées par les employeurs

(en millions de dollars)

	1979	1980 (chiffres préliminaires)	1981 (prévisions)
Terre-Neuve	26.7	28.8	44.5
Î.-P.-É.	5.9	6.4	9.9
Nouvelle-Écosse	49.1	54.1	83.6
Nouveau-Brunswick	38.7	40.2	62.2
Québec	415.7	464.6	718.4
Ontario	637.5	703.4	1,087.7
Manitoba	64.0	73.7	113.9
Saskatchewan	49.7	55.9	86.4
Alberta	154.8	184.7	285.5
T.N.-O.	3.6	4.2	6.5
Colombie-Britannique	189.1	219.7	339.7
Yukon	2.0	2.4	3.7
À l'étranger	3.5	3.7	5.8
Canada	1,640.3	1,841.8	2,847.8

Contribution du gouvernement

(en millions de dollars)

	1979	1980	1981 (chiffres préliminaires)
Terre-Neuve	121.6	124.7	124.3
Î.-P.-É.	21.5	18.6	19.7
Nouvelle-Écosse	78.3	67.3	69.1
Nouveau-Brunswick	103.7	92.8	100.7
Québec	540.2	410.5	421.3
Ontario	236.5	202.1	166.4
Manitoba	22.3	15.3	14.8
Saskatchewan	10.8	8.0	6.6
Alberta	16.4	9.6	5.1
T.N.-O.	—	1.1	0.9
Colombie-Britannique	143.6	85.3	64.6
Yukon	—	1.6	1.6
À l'étranger	—	—	—
Canada	1,295.0	1,037.0	995.0

Pour 1979, la contribution du gouvernement aux T.N.-O. et du Yukon e: incluse dans celles de l'Alberta et de la Colombie-Britannique respectivement.

Les chiffres ayant été arrondis, il est possible que les totaux ne fassent pas l compte.

Questions au Feuilleton

LES LANGUES OFFICIELLES

Question nº 3717—**M. Herbert:**

Quel pourcentage des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture travaillant au Québec ont l'anglais comme première langue officielle?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): La réponse est 4,4 p. 100.

Question nº 3718—**M. Herbert:**

Quel pourcentage des fonctionnaires du ministère des Communications travaillant au Québec ont l'anglais comme première langue officielle?

M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): En ce qui concerne le ministère des Communications, la réponse est la suivante: selon les données du 29 janvier 1982, trois (3) employés travaillant au Québec ont indiqué l'anglais comme première langue officielle, soit 1.9 p. 100.

Question nº 3719—**M. Herbert:**

Quel pourcentage des fonctionnaires du ministère de la Consommation et des Corporations travaillant au Québec ont l'anglais comme première langue officielle?

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Sur un total de 1,531 fonctionnaires au Québec, 786 (51 p. 100) indiquent l'anglais comme première langue officielle, réparti comme suit:

Hull:	777 sur 1,259
Montréal:	7 sur 191
Autres:	2 sur 81

Question nº 3720—**M. Herbert:**

Quel pourcentage des fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration travaillant au Québec ont l'anglais comme première langue officielle?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): D'après les dernières données disponibles, en date du 31 décembre 1981, la réponse est la suivante: 68.2 p. 100, y compris les employés de l'administration centrale qui travaillent à Hull (Québec).

Question nº 3725—**M. Herbert:**

Quel pourcentage des fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social travaillant au Québec ont l'anglais comme première langue officielle?

M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Au 29 décembre 1981, de tous les fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social travaillant au Québec, 3.12 p. 100 ont indiqué l'anglais comme première langue officielle.

Question nº 3726—**M. Herbert:**

Quel pourcentage des fonctionnaires du ministère des Travaux publics travaillant au Québec ont l'anglais comme première langue officielle?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): La réponse est 2.4 p. 100.

MASSEY-FERGUSON LIMITED

Question nº 3746—**M. MacKay:**

1. Massey Ferguson Ltée cherche-t-elle à obtenir l'appui du gouvernement pour procéder à une restructuration financière majeure six mois seulement après avoir signé une entente de refinancement de $715 millions et le gouvernement songe-t-il à modifier l'accord actuel et, le cas échéant, quel effet cela aura-t-il sur les garanties de prêt ou les autres arrangements financiers?

2. Que fait le gouvernement pour protéger les intérêts des contribuables et que fait-on ou propose-t-on pour améliorer le rendement de la société?

3. Le gouvernement est-il au courant des résultats de l'étude récente, commandée par Massey-Ferguson et destinée à améliorer le rendement de la compagnie?

4. Le gouvernement sait-il combien de copies de l'étude ont été *a*) produites, *b*) distribuées, *c*) détruites?

5. Le gouvernement a-t-il des projections des profits ou des pertes prévus de la compagnie pour l'année financière en cours?

6. En décembre 1980, quelles projections la compagnie a-t-elle données au gouvernement au sujet de ses profits pour 1981?

7. Le gouvernement essaiera-t-il d'inciter la compagnie à changer d'administration vu ses pertes énormes?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce:

1. Non.

2. Le gouvernement surveille constamment les activités de l'entreprise pour s'assurer qu'elle respecte les engagements figurant dans l'accord conclu entre Massey-Ferguson et les autorités fédérales.

3. Massey-Ferguson commande régulièrement des études sur divers aspects de ses affaires dans le cadre de ses efforts pour améliorer son rendement. La société a informé le gouvernement qu'elle n'a pas commandé une étude d'ensemble destinée à améliorer son rendement depuis le refinancement.

4. Voir la réponse à la partie 3.

5. Oui.

6. L'entreprise transmet au gouvernement, à titre confidentiel, des projections sur son exploitation.

7. Le gouvernement ne possède pas de preuves de la nécessité de changer l'administration de la compagnie.

LE PROGRAMME INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS

Question nº 3887—**M. Fretz:**

Au sujet des réunions du Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement des communications (PIDC) qui ont eu lieu en juin 1981 à Paris et en janvier 1982 au Mexique, *a*) quels ministères et organismes non gouvernementaux ont déterminé la forme de participation du Canada, *b*) sur quels aperçus généraux, objectifs et principes s'est-on entendu lors de la réunion de 1981, *c*) quelles propositions le gouvernement a-t-il présentées et quels engagements a-t-il pris au point de vue des ressources financières et humaines lors de la réunion de 1982, *d*) quels mécanismes a-t-on établis et sur quels projets s'est-on entendu et dans quels pays ou régions, *e*) quels pays font partie du Conseil?

M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): En ce qui concerne le ministère des Communications, la réponse est la suivante:

a) Ministère des Affaires extérieures

Ministère des Communications

Agence canadienne de développement international

Société canadienne des Postes

Commission canadienne à l'UNESCO

Société Radio-Canada

b) Les élections du président et des membres du bureau pour diriger les travaux du conseil entre les sessions. Il convient de noter que ces élections ont pris un temps considérable, ce qui a réduit le temps dont on disposait pour étudier les questions de fond.

Président:	G. Garbo (Norvège)
Vice-présidents:	Irak
	Inde
	Mexique
Membres:	Bénin
	France
	URSS

Après un débat général sur le règlement intérieur, il a été convenu que «dans les délibérations (du Conseil), il faudrait accorder la priorité à la recherche d'un consensus».

Détermination des besoins: le secrétariat de l'UNESCO a été chargé de préparer et de distribuer un questionnaire pour compléter les renseignements dont on disposait déjà sur les besoins en communications des pays en voie de développement.

Critères: Le Conseil a adopté les critères généraux suivants pour le financement des projets: les projets régionaux ou sous-régionaux devraient avoir la priorité, au moins pendant les étapes initiales du Programme; tout projet national qui serait soumis devrait figurer dans le plan national de développement du pays concerné; il est considéré comme un principe fondamental que le pays ou les pays qui s'intéressent à un projet devraient apporter une contribution en contre-partie.

Système de financement: une résolution a été adoptée réitérant les termes de résolutions précédents et demandant, entre autres, que le directeur général de l'UNESCO fasse un appel à tous les États membres et à d'autres sources possibles pour qu'ils contribuent au Programme.

c) A la réunion de janvier 1982, le Canada a annoncé qu'il va verser une contribution de $250,000 can. au Compte spécial pour 1982-1983.

d) Lors de la réunion de janvier, des commissions séparées ont examiné l'état des contributions, élaboré des critères et des priorités pour le choix des projets et étudié des projets qui avaient été soumis au Conseil.

Le conseil a approuvé le financement des projets suivants pour 1982:

Afrique		
Agence de presse panafricaine (PANA)	$ 100,000	
Projet régional pour le développement des techniques de communication	Prise en charge à négocier avec le gouvernement de l'Autriche	
Institut de développement et de recherche en communications (ACCE)	$ 10,000	
Établissement d'un réseau pour l'échange d'informations économiques parmi les agences de presse de pays de la CEAO	$ 10,000	
Détermination des besoins, préparation des projets et formation	$ 125,000	
États Arabes		
Projet arabe pour la planification et l'échange des communications (ACPE)	$ 56,000	
Centre régional de formation en radiodiffusion des États arabes	$ 30,000	
Asie et Pacifique		
Réseau d'informations Asie-Pacifique	$ 80,000	
Centrale d'informations radiophoniques du Pacifique	Prise en charge à négocier avec le gouvernement de l'Australie	
Banque régionale de films et d'émissions de télévision en Asie et dans le Pacifique	$ 100,000	
Amérique latine et Caraïbes		
Projet régional des Caraïbes pour la radiodiffusion, la formation et l'échange des émissions	$ 45,000	
Création d'une agence spéciale latino-américaine de services d'information (ALASEI)	$ 70,000	
Centre de recherches et d'applications en communications (Mexique)	$ 40,000	
Centre d'édition et de traduction automatisées (ASIN)	$ 10,000	
Formation de techniciens pour le développement des communications au niveau communautaire	$ 15,000	
Interrégional		
Étude visant à déterminer la possibilité de mettre sur pied des installations pour la diffusion et l'échange internationaux d'informations par des systèmes à satellites à l'échelle mondiale	$ 20,000	
Application de la technologie des communications aux régions rurales	$ 30,000	
Total	$741,000	

e) Les pays suivants font partie du conseil:

*Argentine	*Mozambique
Autriche	*Pays-Bas
Bangladesh	Nicaragua
*Bénin	*Nigéria
*Canada	*Norvège
Chine	Pérou
*Cuba	*Arabie Saoudite
Yémen Démocratique	*Sénégal
*Egypte	Sri Lanka
*France	*Tunisie
Gabon	Union des Républiques Socialistes
*République Démocratique d'Allemagne	Soviétiques
*République Fédérale d'Allemagne	*République Unie du Cameroun
Inde	*République Unie de Tanzanie
Indonésie	États-Unis d'Amérique
Iraq	*Vénézuela
Japon	Yougoslavie
Mexique	Zaïre

*Le mandat de ce pays expirera à la fin de la 22e Conférence générale, qui aura lieu en 1983; le mandat des pays qui ne sont pas précédés d'un astérisque expirera à la fin de la 23e Conférence générale, en 1985.

Questions au Feuilleton

LES PRIMES DU RÉGIME D'ASSURANCE-MALADIE DE L'ONTARIO

Question nº 3888—**M. Herbert:**

Le gouvernement contribue-t-il au paiement des primes d'assurance-hospitalisation de deux fonctionnaires, mari et femme, qui habitent en Ontario?

M. Norman Kelly (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Les primes mensuelles du Régime d'assurance-maladie de l'Ontario (OHIP) sont de $23 pour une protection individuelle et de $46 pour une protection familiale. La contribution actuelle du gouvernement à ces primes au nom de ses employés est de $10 et $20, respectivement. Lorsque les deux conjoints sont des fonctionnaires fédéraux, il n'y en a généralement qu'un seul qui paie une prime au taux familial. Cependant, si pour une raison quelconque les deux conjoints désirent payer des primes au taux individuel, il leur est possible de le faire étant donné que la contribution totale du gouvernement en leur nom restera la même.

LES ÉTUDES SUR LA NAVIGATION D'HIVER DANS LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

Question nº 3890—**M. Cossitt:**

1. Procède-t-on à une enquête, des études ou des expériences sous l'égide de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, au sujet de la possibilité d'autoriser éventuellement la navigation d'hiver dans la Voie maritime?

2. A-t-on effectué ou effectuera-t-on une étude sur la navigation d'hiver et, le cas échéant, quel en est le détail?

3. A quoi sert l'estacade actuelle utilisée pour empêcher les glaces de pénétrer dans le lac Saint-François?

4. Le gouvernement sait-il si l'Hydro Québec et les autorités des entreprises de service public américaines s'opposent au principe de la navigation d'hiver?

5. Quelle est la politique du gouvernement au sujet de la navigation d'hiver dans la Voie maritime du Saint-Laurent?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Oui, au sujet de la possibilité d'une saison de navigation de 9 mois et demi.

2. Deux études ont été faites, axées sur les avantages-coûts. Dans son rapport d'octobre 1978, L.B.A. Consultants Limited concluait qu'une prolongation de la saison de navigation n'était pas rentable en fonction de la demande existante. Les auteurs du rapport de juin 1981, Hickling Partners Inc., en arrivaient à la même conclusion.

3. L'estacade sert à atténuer les problèmes de contrôle des glaces à l'ouverture et à la clôture de la saison.

4. Les autorités des services publics d'hydro-électricité s'inquiètent du fait que la navigation d'hiver limitera encore plus le débit du fleuve durant la saison morte, réduira la production de courant et nuira à leur aptitude à respecter les règlements de débit de la Commission conjointe internationale.

5. Le gouvernement a comme politique de poursuivre l'évaluation de la saison de neuf mois et demi tout en évaluant d'autres options pour accroître la capacité de la Voie maritime.

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

Question nº 3964—**M. Cossitt:**

1. Au sujet de l'argent versé aux candidats aux élections fédérales de 1979 et 1980 en vertu de la loi électorale du Canada, le Directeur général des élections est-il convaincu que, dans tous les cas, cet argent a été remis aux agents officiels ou aux associations de circonscription des candidats, comme l'exige la loi?

2. A-t-on enquêté sur des infractions éventuelles à ce titre et, le cas échéant, quels étaient le nom des candidats et les résultats des enquêtes en cas d'infraction?

3. A-t-on des preuves qu'un candidat a détourné environ $8,000 pour payer des frais d'avocat qui n'avaient rien à voir avec l'élection de 1980 ou ses fonctions de député?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Le Directeur général des élections me transmet les renseignements suivants:

1. Selon les informations fournies par tous les candidats aux élections générales de 1979 et 1980, le Directeur général des élections estime que les argents qu'ils ont reçus ont été remis comme l'exige la loi électorale du Canada.

2. Le Directeur général des élections n'ayant pas eu connaissance d'infractions qui auraient été commises par des candidats à l'une ou l'autre des élections en ne remettant pas les argents reçus suivant les exigences de la Loi, aucune enquête n'a été menée.

3. Le Directeur général des élections n'est pas au courant d'un tel cas.

LE SERVICE DES DÉLÉGUÉS COMMERCIAUX

Question nº 4031—**M. Herbert:**

Quel est l'effectif actuel du Service des délégués commerciaux et où se trouvent ses locaux?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le Service des délégués commerciaux qui fut intégré le 12 janvier au ministère des Affaires extérieures a 238 délégués commerciaux et 170 agents de commerce engagés sur place, à l'œuvre dans 91 bureaux répartis dans 66 pays. Ils sont chargés de promouvoir les intérêts commerciaux et économiques du Canada à l'étranger.

Le Service des délégués commerciaux est aussi responsable pour la gestion et le déploiement de 53 agents de tourisme et de 18 agents de promotion touristique engagés sur place, œuvrant dans 21 bureaux répartis dans 8 pays, principalement en Europe, le Pacifique (Australie, Japon), les États-Unis d'Amérique et le Mexique. Ils sont impliqués dans la promotion du Canada en tant que destination de vacances.

De plus, il y a 85 délégués commerciaux œuvrant au Canada dont 20 dans les bureaux régionaux d'Industrie et Commerce répartis à travers le Canada. Ceux en poste à Ottawa occupent des positions dans les directions commerciales du ministère de l'Industrie et du Commerce (maintenant rattachés aux Affaires extérieures) et dans divers ministères et organismes fédéraux, accomplissant des tâches dédiées principalement à la promotion des intérêts commerciaux et économiques du Canada sur la scène internationale.

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Question nº 4033—**M. Herbert:**

Quels sont *a*) l'effectif, *b*) le budget annuel réservés au programme de coopération industrielle de l'Agence canadienne de développement international et où se trouve le personnel?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): *a*) Dix-neuf. *b*) Le Programme de coopération industrielle de l'ACDI est doté d'un budget de 17 millions de dollars, dont 2.2 millions sont affectés au Service administratif canadien outre-mer en vertu d'un crédit distinct. Le Programme a son siège au 200, Promenade du Portage, à Hull (Québec).

LES DÉCLARATIONS DU DÉPUTÉ DE LAC-SAINT-JEAN

Question nº 4097—**M. Cossitt:**

Le gouvernement a-t-il demandé au député de Lac-Saint-Jean de déclarer récemment que si un virage à droite permet de développer chaque Canadien . . . le Parti libéral peut l'effectuer?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Non.

Question nº 4098—**M. Cossitt:**

Le gouvernement a-t-il demandé au député de Lac-Saint-Jean de déclarer récemment que si le Parti libéral pense qu'il faut être communiste pour promouvoir notre développement, il le ferait et que c'est ce que veut dire être libéral?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Non.

Question nº 4099—**M. Cossitt:**

Le gouvernement a-t-il demandé au député de Lac-Saint-Jean de déclarer récemment que si le socialisme permet de développer chaque Canadien, le Parti libéral peut devenir socialiste?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Non.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question nº 226 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Plaît-il à la chambre que la question nº 226 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.
rh3201124308A201:166

[*Texte*]

LES PROGRAMMES DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Question nº 226—**M. Herbert:**

1. Quels étaient les nom, objectifs, particularités et budgets de tous les programmes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, en vigueur le 31 mars 1979?

2. Depuis le 1er avril 1979, certains de ces programmes ont-ils été *a*) restreints, *b*) abandonnés?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Smith: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

• (1530)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

Mme le Président: Étant donné que deux motions sont inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, il est de mon devoir, conformément à l'article 58(4)*b*) du Règlement de choisir laquelle va être débattue. En faisant ce choix, je n'oublie pas qu'il restera encore deux jours désignés au titre des périodes des subsides. C'est pourquoi je propose que l'on étudie aujourd'hui la motion inscrite au nom du chef de l'opposition (M. Clark).

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA RÉFORME PARLEMENTAIRE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, pour l'efficacité future du Parlement en tant qu'assemblée démocratique représentant les besoins, les croyances et les aspirations de la population canadienne, il faut revoir sur-le-champ tous ses règlements règles et pratiques, et que la Chambre exhorte donc le gouvernement à déférer au Comité permanent de la procédure et de l'organisation, pour amorcer la discussion, le document intitulé «Énoncé de principes: La réforme parlementaire», déposé le 23 novembre 1979, ainsi que des projet de réforme du processus budgétaire.

—Monsieur l'Orateur, compte tenu de l'animosité qui s'est manifestée depuis le 2 mars, il est difficile pour un député de parler posément à la Chambre. Le moment est venu pour nous pourtant de parler de notre institution, plus encore, d'entreprendre les réformes qui en feront une institution plus efficace et plus démocratique. Je tiens à insister sur les deux objectifs de la réforme: Rendre le Parlement plus efficace et plus démocratique. Ces deux objectifs sont aussi importants l'un que l'autre et j'aurai l'occasion d'y revenir plus tard.

Mais soyons d'abord sincères au sujet des sentiments que les parlementaires et les Canadiens dans leur ensemble ressentent. Quand nous parlons du Parlement, nous évoquons fréquemment la camaraderie et la bonne volonté que manifestent ses membres. Mais nous avons ainsi évité de nous attaquer aux problèmes que connait notre institution. Un sentiment de colère couve, un sentiment de frustration, et nous sommes convaincus que nous ne remplissons pas la mission que les Canadiens attendent de nous. Je crois que cette opinion est partagée par les députés de tous les partis et elle est renforcée chaque fois que nous retournons dans notre criconscription et que nous retrouvons nos électeurs qui nous accusent de ne pas pouvoir remplir la tâche qu'ils nous ont confiée en nous élisant. Un député disait il y a quelques jours que l'on comparaît les simples députés à de . . .

[*Français*]

. . . des petits vicaires de paroisse.

[*Traduction*]

Malheureusement, le député a raison. Nous sommes tous revêtus des apparences de l'autorité, mais seule une poignée de députés, seuls les principaux ministres ont quelque autorité véritable. Voilà qui est inacceptable, monsieur.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Si l'on veut savoir pourquoi tant de Canadiens étaient en faveur de la sonnerie, c'est en partie parce qu'ils savent qu'une autorité aussi centralisée ne peut rien donner de bon et qu'ils souhaitent un changement.

[*Français*]

L'éditorialiste Jean-Louis Roy a écrit dans *Le Devoir* du 17 mars, et je cite:

Après l'absurdité du fédéralisme sans province, les Canadiens ont eu droit au gouvernement sans Parlement.

En fait, monsieur le président, il y a bien longtemps que nous sommes «sans Parlement.» Quel que soit le parti au pouvoir, nos règlements et pratiques permettant au gouvernement d'imposer sa volonté au Parlement, ou de gouverner par arrêtés en conseil et par règlements, sans même consulter le Parlement. Pis encore, le système interdit pratiquement aux simples députés de faire adopter par le Parlement presque toute idée ou proposition personnelle. Il est rare qu'une motion d'initiative parlementaire soit adoptée et quand cela arrive, c'est considéré comme un fait étrange. Tous les députés ont des électeurs qui sont acculés à la faillite. Que peuvent-ils faire pour eux? Tous les députés connaissent de leurs électeurs qui sont menacés de perdre leur maison. Que peuvent-ils faire pour eux? Dans toutes les circonscriptions au Canada les Canadiens perdent leurs emplois. Comment pouvons-nous les aider? Beaucoup de députés ont de bonnes idées que le Parlement aurait avantage à étudier. Pourquoi ne pas les considérer? En pratique, la plupart des députés doivent se contenter de prendre la parole, de se lever, de faire des courbettes. La démocratie est-elle réduite à cela?

[*Traduction*]

Quand le leader du gouvernement a été nommé à son poste, il a manifesté de l'intérêt pour la réforme parlementaire. J'ai hâte, aujourd'hui, d'entendre ses propositions, et j'espère qu'il sera d'accord pour que le comité permanent de la procédure et de l'organisation entreprenne dès maintenant une vaste étude sur le renouvellement de la démocratie parlementaire au Canada.

Nous avions, lorsque nous formions le gouvernement, avancé certaines propositions dans un énoncé de politique publié par celui qui était alors président du Conseil privé, le député de Nepean-Carleton (M. Baker). On y préconisait le renforcement fondamental du pouvoir des comités parlementaires, y compris le pouvoir d'entreprendre des enquêtes dans des domaines que le gouvernement pourrait vouloir protéger.

Nous avons proposé une modification majeure qui accorderait aux simples députés le droit d'exiger que la Chambre étudie leurs propositions avec sérieux, en leur consacrant tout le temps voulu. Nous avons proposé un régime qui rétablirait le contrôle du Parlement sur les dépenses, en allongeant le débat sur les prévisions de deux ministères que l'opposition aurait le loisir de choisir, sans l'avis préalable du gouvernement.

Nous avons proposé un moyen d'exiger que le Parlement donne son assentiment aux règles de procédure avant qu'elles n'entrent en vigueur.

Pour des raisons d'efficacité, nous avons proposé de limiter à 20 minutes chacune la durée des interventions à la Chambre, et d'établir des périodes de session plus régulières pour le Parlement. Je ferai remarquer, Votre Honneur, que nous avions proposé ces modifications importantes, visant à accroître le pouvoir du Parlement et à réduire celui de l'exécutif, alors que nous formions le gouvernement, ce qui démontre bien que nous nous rendions compte que le gouvernement peut abuser de son pouvoir.

Ces propositions contribueront beaucoup à la réforme parlementaire, mais elles étaient alors destinées à lancer la discussion, non à la limiter. Notre attitude n'a pas changé aujourd'hui. Il faudrait entamer l'étude de la réforme parlementaire dans les comités permanents sur la base de ces propositions.

Je suis obligé de faire remarquer que ce document n'avait pas été renvoyé au comité en 1979 parce que l'actuel ministre des Finances (M. MacEachen), alors leader libéral à la Chambre, avait fait savoir que le parti libéral souhaitait que l'on débatte quelque temps la question du renvoi du document au comité. Je puis dire au leader du gouvernement à la Chambre dès maintenant que, à condition que le mandat du comité soit assez étendu pour permettre une étude sérieuse et complète d'une réforme fondamentale du Parlement, les conservateurs ne retarderont pas les choses de la sorte.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Les Canadiens savent en outre que nous avons proposé un changement majeur dans la façon de préparer les budgets, changement qui permettrait à l'avenir une discussion publique en profondeur de toute modification fiscale importante avant son entrée en vigueur, de sorte que le gouvernement d'une part, et les particuliers, les compagnies et les organisations d'autre part, puissent en évaluer les répercussions et être prêts pour son application. Cette recommandation ne vient pas uniquement de notre parti. Elle est le fruit d'une série d'audiences publiques qui ont été organisées dans 16 villes canadiennes par un comité spécial du caucus progressiste-conservateur sur le budget et l'économie, lequel a entendu les instances de 168 organisations et de centaines de citoyens canadiens. Nous voudrions que cette suggestion visant à démocratiser la préparation du budget soit étudiée par le comité, de manière à protéger les Canadiens contre un processus qui a donné comme résultat un budget qui, de l'aveu même de ministres du gouvernement, est un désastre.

La question du budget mérite qu'on s'y arrête, car elle prouve que, lorsque le Parlement est faible, il produit de mauvaises lois. Les auteurs du budget ont commis une erreur monumentale. Ils ont sous-estimé la gravité de la récession au Canada. Ils ont présenté des mesures fiscales alléchantes en théorie, mais désastreuses en pratique. Ils ont chassé du Canada les capitaux créateurs d'emplois et sont à l'origine du fait que des Canadiens ont perdu leur maison, leur commerce, leur ferme et leur confiance. Tout cela parce que le Parlement a laissé un groupe de fonctionnaires prendre des décisions qui devraient être prises par la Chambre des communes.

• (1540)

Des voix: Bravo!

M. Clark: Une seule fois le gouvernement a demandé à des experts si ses mesures budgétaires étaient les bonnes, mais c'était après avoir agi et s'être engagé dans une voie qui l'a conduit au désastre politique et qui a aussi frappé durement des centaines de milliers de Canadiens qui sont sur le point d'y laisser leur emploi, leur maison et leur commerce, ou tout simplement de perdre le genre d'espoir qui alimente la croissance au Canada. Si le gouvernement avait commencé par poser ces questions, bon nombre de ces mesures n'auraient pas été présentées, ce qui nous aurait permis d'éviter certaines faillites et saisies et des milliers de licenciements dans notre pays.

Quand le Parlement ne fait pas ce qu'il doit faire, les Canadiens en pâtissent. Ce n'est pas uniquement une question à débattre par les députés, c'est une question qui touche directement la vie de nos concitoyens, qui sont affectés par ce que l'État fait ou ne fait pas.

Ce qui s'est passé dans le cas du budget s'est déjà produit pour d'autres questions. Pourquoi, par exemple, le Parlement n'a-t-il pas eu son mot à dire à l'égard de la désaffection de certains tronçons de VIA Rail, qui s'est répercutée sur de nombreuses localités de notre pays? Comment des décrets du conseil autorisant le gouvernement à créer des camps d'internement, sans que la Chambre des communes ait été consultée, peuvent-ils être adoptés? Pourquoi le gouvernement devrait-il pouvoir changer la volonté expresse du Parlement et imposer le système métrique quand la Chambre voulait qu'il soit facultatif?

Des voix: Bravo!

M. Clark: Ce ne sont pas là des questions uniquement à débattre au Parlement, ce sont des questions qui concernent la vie de nos concitoyens et qui ont parfois des répercussions profondes, et pourtant, le Parlement n'a aucun rôle à jouer. Évidemment, ce n'est pas bien, et si nous voulons que la Chambre ait tant soit peu de fierté, si le chahuteur d'en face a tant soit peu d'amour-propre, s'il respecte le moindrement ceux qui nous ont délégués ici, alors nous allons changer le système et profiter de ces changements.

[*Français*]

Monsieur le président, j'ai parlé du besoin de démocratie et c'est une des exigences, mais il faut aussi que le Parlement soit efficace. Notre pays a profondément changé depuis la Confédération, les problèmes à régler sont plus nombreux et souvent plus complexes. Il est évident qu'on ne peut résoudre les problèmes d'aujourd'hui avec les outils du siècle dernier. Il faut un moyen de s'entendre sur la limitation des débats, il faut faire preuve de bon sens et de respect mutuel pour permettre aux partis de résoudre les questions contestées. Nous avons déjà proposé des façons de rendre le Parlement plus efficace, nous sommes prêts à examiner sérieusement toute proposition venant des autres partis surtout celles qui mettent l'accent à la fois sur le respect de la démocratie et sur la recherche de l'efficacité. Et nous sommes certains que des accords peuvent être conclus si nous faisons preuve de bonne volonté et si nous partageons la conviction que le Parlement doit jouer le rôle central dans le gouvernement du Canada.

[*Traduction*]

J'ai exposé les propositions précises faites par mon parti et celles que nous avions faites alors que nous étions au pouvoir. Je voudrais parler maintenant d'un point de vue un peu plus personnel, en me fondant sur mon expérience assez inusitée à la Chambre, ayant eu l'occasion d'être simple député, premier ministre, chef de gouvernement ainsi que chef de l'opposition.

Je voudrais dire tout d'abord que nos discussions sur le rôle du Parlement seront toujours fondées sur une divergence d'opinions, à savoir si le Parlement est simplement le corps législatif auquel le gouvernement est comptable, ou si les parlementaires devraient participer directement à l'élaboration de la politique de l'État. Il existe des arguments pour ou contre. A titre d'ancien premier ministre canadien, je suis convaincu que les députés devraient être ici non seulement pour tenir le gouvernement responsable ou lui demander des comptes, mais pour participer directement à l'élaboration de la politique publique. J'estime que tel est notre rôle.

Je crois, monsieur l'Orateur, que la faiblesse du Parlement est une grande menace pour le pays, un grand danger même, car la Chambre est la seule institution nationale dont peuvent se réclamer tous les coins du pays, où chaque coin du pays envoie un représentant, et où chaque coin du pays a voix au chapitre. Par conséquent, nous sommes la seule institution nationale qui puisse légitimement exprimer la volonté des Canadiens et satisfaire leurs besoins. Voilà quelle est la nature de cette institution qui nous appartient en propre.

Nous sommes pour de nombreux Canadiens le seul lien qu'ils ont avec leur gouvernement. Les fonctionnaires ne constituent pas ce genre de lien; les programmes de publicité gouvernementale ne remplacent pas les députés. Nous sommes le seul lien que la plupart des gens ont avec leur gouvernement, le seul sur lequel ils peuvent compter pour faire valoir leurs besoins et leurs aspirations. Par conséquent, la Chambre doit être au centre du gouvernement du peuple; autrement,le gouvernement ne respecte pas la volonté du peuple.

Des voix: Bravo!

M. Clark: A mon avis, la faiblesse de la Chambre tient à trois faits très importants. Le premier découle de ce qu'avec la complication des travaux du gouvernement, au lieu de faire appel aux talents, la compréhension et l'expérience des députés à la Chambre, les gouvernements successifs se sont rabattus sur la Fonction publique, cédant de plus en plus de décisions d'envergure, qui auraient dû nous revenir, à des spécialistes non élus.

Le deuxième fait repose sur la prolifération des conférences fédérales-provinciales et des sujets qui y sont traités, et donc des décisions qui y sont prises et qui intéressent directement les travaux de la Chambre; ainsi, des décisions de poids sont prises ailleurs avant de nous être soumises et les ententes sont conclues avant que la Chambre n'en ait eu connaissance. Nous avons été témoins d'un transfert important et dangereux du pouvoir de prise de décisions qu'on a retiré à la population et à leurs représentants parlementaires pour le confier aux participants aux conférences fédérales-provinciales.

Les subsides

Le troisième fait et peut-être le plus crucial, découle de la tendance naturelle de ceux qui détiennent le pouvoir à vouloir le conserver, et même à l'étendre. La toute dernière victime de cette tendance a été, à mon grand regret, la loi sur l'accès à l'information, laquelle, tandis que nous en discutions lors de diverses étapes de préparation, a fait l'objet d'innombrables objections de la part des diverses parties intéressées dans les rangs du gouvernement, qui refusaient d'informer la population. Mon collègue, le député de Nepean-Carleton (M. Baker) en sa qualité de leader parlementaire du gouvernement, avait-il réussi à assurer que l'on respecte de plus près les besoins de la population, au risque peut-être de dévoiler certains des secrets du gouvernement. Cet état de choses a malheureusement changé car les personnages influents qui manœuvrent dans les coulisses d'Ottawa ont encore une fois exercé leur influence pour faire en sorte que le pouvoir de l'exécutif soit élargi, au détriment du pouvoir à la fois du Parlement et de la population du Canada.

• (1550)

Je dois malheureusement signaler par ailleurs, parce que c'est pertinent et qu'il importe de le faire sans tarder, que la volonté des détenteurs du pouvoir de conserver et ou d'étendre ce pouvoir a sous-tendu la plupart des projets de réforme parlementaire présentés par les gouvernements. Ceux-ci naturellement font de leur mieux pour essayer d'étendre le pouvoir de l'exécutif, sous prétexte d'efficacité. Il ne fait absolument aucun doute que notre institution doit devenir beaucoup plus efficace. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Par contre, il y a moyen d'accroître l'efficacité du Parlement sans que la démocratie y perde au change.

Je voudrais proposer certains moyens d'atteindre cet objectif, certaines attitudes à adopter. On a dénoté trois nouvelles tendances: la volonté de confier à des fonctionnaires, et non pas à des députés élus, le pouvoir de résoudre des problèmes de plus en plus compliqués, l'importance croissante des conférences fédérales-provinciales et la tentation bien naturelle des détenteurs du pouvoir de vouloir étendre celui-ci, mais il y a moyen d'y résister. Ces trois changements ont modifié radicalement le Parlement; ils sont à la source de certaines faiblesses et de certains dangers et ils font courir certains risques à notre pays. Comme il s'agit de changements radicaux, la réforme parlementaire doit être radicale également, à mon avis.

Je voudrais maintenant exprimer une opinion que mes collègues ne voudront peut-être pas épouser d'emblée. Je le fais à titre de chef de parti et à titre d'ancien premier ministre. Nous pouvons réduire radicalement l'emprise que les partis exercent sur les députés des Communes.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Vous êtes renvoyé, Joe. Çà suffit!

M. Clark: Vous en avez assez, Ed?

M. Broadbent: Quelle hérésie! Dorénavant, vous ne faites plus partie de la bande.

[*Français*]

M. Clark: Quelqu'un a suggéré que je parle à un député indépendant ici. Je suis à la Chambre pour parler à tous les députés, parce que je crois que c'est un problème qui touche tous les partis, tous les députés. Je crois que c'est là un problème de base pour la Chambre des communes, et j'espère qu'il y aura chez les libéraux la même détermination que j'ai constatée ici, savoir de donner une priorité à la démocratie et aux droits des simples députés ainsi qu'à nos électeurs.

[*Traduction*]

Permettez que j'explique encore un peu ce point de vue. En ce qui concerne la question de la confiance, je ne vois pas pourquoi les députés ne pourraient se concerter avant le début de la session ou peu après le discours du trône. Le gouvernement devrait pouvoir désigner les mesures qui lui paraissent fondamentales. Il devrait indiquer les questions qui exigeraient la confiance du Parlement, celles pour lesquelles la discipline de parti devrait être de rigueur. Elles devraient être peu nombreuses. Cependant, il devrait y avoir aussi d'autres questions, des questions qui auraient déjà fait l'objet d'un débat public et sur lesquelles il n'y aurait pas nécessairement consensus au sein d'un parti.

Je ne vois pas pourquoi au début d'une session, le gouvernement ne pourrait pas établir une nette distinction entre les questions fondamentales dont dépendraient son existence, sa continuité, sa politique, et celles que chaque député de la Chambre serait libre de commenter à sa guise, en toute indépendance. En qualité de chef de parti et d'ancien premier ministre, je me soumettrais volontiers à cette procédure. Je ne redoute nullement le jugement de mes collègues, des collègues de mon parti et de tous les députés de la Chambre. Je fais confiance au jugement collectif des députés, à condition que ceux-ci soient libres d'exprimer leur jugement. Voilà ce que je voudrais réaliser.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Pour ce qui est des autres questions qui n'engagent pas le gouvernement, nous pourrions les examiner en fonction de leurs mérites propres. Qu'elles soient adoptées si elles le méritent. Mais qu'elles soient aussi rejetées si leur valeur est douteuse. N'est-ce pas là une approche saine? La plupart des gens qui nous ont élus s'imaginent que le Parlement fonctionne de cette manière. Ils croient que c'est la règle au Parlement. Ils seraient scandalisés s'ils savaient dans quelle mesure la discipline de parti est imposée dans tous les partis. Et ce serait bien compréhensible, car c'est une chose inutile et en agissant ainsi, nous trahissons la confiance dont nous sommes tous dépositaires en tant que représentants élus à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Cette idée semble avoir l'appui de mes collègues au moins et, d'après ce que je peux voir, de certains députés néo-démocrates, y compris leur chef, de même que de quelques députés libéraux. J'en suis heureux. J'espère que cette tendance s'accentuera et que le même esprit règnera au comité parlementaire.

Je voudrais cependant indiquer qu'une telle façon d'envisager le travail du Parlement peut donner au moins deux résultats. D'abord, les députés élus participeraient davantage à l'élaboration des politiques d'intérêt public. Pour ma part, je ne vois pas pourquoi nous nous préférerions pas le jugement public des représentants élus du peuple au jugement privé de fonctionnaires qui ne sont pas élus.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je recommande au leader du gouvernement à la Chambre et à ses collègues de réfléchir très sérieusement à ce deuxième point. Une telle façon de procéder engendrerait une attitude beaucoup plus positive à l'égard de l'activité gouvernementale de la part des députés de tous les partis. Je ne veux pas parler ici du rôle du gouvernement. Cela ne fait aucun doute que certains de mes collègues et peut-être moi-même aussi ferions très rapidement le nécessaire pour présenter des lois d'abrogation et d'autres mesures législatives qui réduiraient la taille du gouvernement. Je veux parler de l'activité gouvernementale parce que cela ne fait aucun doute qu'à cause de la frustration qu'ils ressentent à la Chambre, bon nombre de députés de tous les partis estiment que puisqu'ils ne peuvent pas contribuer à cette activité, ils devraient se retirer. C'est une attitude qui existe certainement à la Chambre des communes. Elle est incontestablement mauvaise et elle va à l'encontre de la nature généralement positive de la plupart de ceux qui sont élus à la Chambre.

Si l'on permettait à tous les députés de jouer un rôle beaucoup plus important dans l'établissement des politiques d'intérêt public, le gouvernement aurait beaucoup moins de problèmes à faire adopter ses bills. Les questions de temps ne seraient pas aussi litigieuses qu'elles le sont maintenant. Si nous donnons aux députés de tous les partis l'occasion de faire des choses positives, ils se concentreront sur ces activités positives et auront moins tendance à chercher la petite bête. Ils feront plutôt porter leurs efforts sur les moyens de favoriser l'intérêt national.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Tout cela n'est pas uniquement théorique. Un gouvernement antérieur, qui était libéral, avait permis aux députés de l'aider à mettre au point un bill sur l'immigration et avait d'ailleurs autorisé la tenue d'audiences publiques partout au Canada. C'était un projet de loi fort complexe qui fut, malgré tout, adopté en quatre jours, si ma mémoire est fidèle, parce que les députés ainsi que la population avaient pris part à sa formulation. Les députés avaient pu se prononcer sur la teneur du bill, plutôt que d'avoir simplement à se prononcer pour ou contre, à la fin. C'est un modèle qui doit nous inspirer à l'avenir.

Monsieur, les événements des dernières semaines n'ont eu d'inhabituel que leur intensité. C'était la première fois qu'un gouvernement entendait faire adopter un tel train de mesures. C'était la première fois que l'opposition laissait ainsi sonner le timbre. Cependant, la situation s'envenimait depuis longtemps. Ce n'est pas d'hier que notre régime se modifie, que le gouvernement et les partis acquièrent de plus en plus de pouvoirs, que les droits du Parlement diminuent, de même que ceux des députés et de la population que nous représentons tous. Si cela se poursuit, nous perdrons le talent de ceux qui siègent en cette chambre, nos électeurs perdront foi en ceux qu'ils délèguent et la démocratie s'effritera peu à peu. Nous devons empêcher que cela ne se produise.

Nous sommes ici pour adopter les lois qui sont bonnes et rejeter celles qui sont mauvaises; mais nous y sommes également pour défendre le symbole et l'instrument de la démocratie dans un pays libre. Soudain, de manière tout à fait imprévisible, un nombre imposant de Canadiens ont pris conscience que tout ne tourne pas rond au Parlement. Ils savent que ceux qui détiennent le pouvoir ne veulent pas écouter et que ceux qui écoutent ne peuvent pas agir. Ils veulent un renouvellement de notre Parlement et ils comptent sur nous pour l'obtenir. La grande majorité des députés de tous les partis à la Chambre souhaite en toute sincérité un Parlement qui soit démocratique et efficace. Nous saisirons, je l'espère, cette occasion d'entamer cette réforme en profondeur.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le président, je pense qu'il est important de situer dans le contexte cette motion présentée par le chef de l'opposition (M. Clark), et étant donné les circonstances, je voudrais d'abord rendre hommage à mes collègues du côté ministériel qui au cours des deux dernières semaines ont manifesté d'une façon fort évidente le plus grand respect pour notre institution le Parlement en se montrant continuellement disponibles pour lui permettre de fonctionner, en se relayant tour à tour pour permettre à cette institution d'être toujours vivante malgré l'assaut indécent auquel on s'est livré, et qui ont démontré ainsi qu'il était possible de solutionner un problème sans précédent par des moyens purement parlementaires, sans céder au chantage et d'une façon véritablement digne.

• (1600)

Je désire donc rendre hommage à tous ceux qui d'une façon très libérale n'ont jamais cessé d'appuyer l'institution qu'est le Parlement tout au cours des tristes événements que nous venons de vivre pendant les 15 ou 16 derniers jours. Aussi, monsieur le président, je pense qu'il est important dans un premier temps, alors qu'il m'est accordé quelques minutes pour parler sur la motion présentée par le chef de l'opposition, de bien situer les circonstances encore une fois dans lesquelles il pose ce geste de suggérer une réforme parlementaire. Dans un deuxième temps, j'essaierai de suggérer des avenues possibles, pratiques, pour apporter des changements à notre institution, changements fort désirés et fort souhaitables et, enfin, je donnerai l'occasion à d'autres de mes collègues de couvrir d'autres aspects de la question et de formuler leurs propres suggestions, parce que j'ai bien l'intention de prendre bonne note de tout le positif qui pourra être signalé aujourd'hui au cours de ce débat.

On sait, monsieur le président, qu'au cours des deux dernières semaines le Parlement a été empêché de fonctionner à cause d'un abus qui n'a jamais été fait depuis 115 ans qu'il existe. La sonnerie qu'on a entendue pendant 16 jours, elle existe depuis 115 ans et jamais un parti de l'opposition n'avait jugé approprié, et dans les années récentes que ce soit sous M. Stanfield ou même sous M. Diefenbaker, jamais en 115 ans une opposition n'avait jugé opportun de faire sonner cette monstruosité pendant une si longue période de temps paralysant effectivement tout le système parlementaire dans le but

d'attirer l'attention du public sur l'aspect politique de l'une de leurs revendications, et c'est le contexte dans lequel aujourd'hui le chef de l'opposition officielle nous propose une motion pour changer les règlements de la Chambre. Cela me fait un peu penser à quelqu'un qui pousserait sa mère dans le lac alors qu'elle est en train de se noyer, et qui crierait: A l'aide, venez m'aider, je veux sauver ma mère. C'est exactement ce que le chef de l'opposition actuellement aujourd'hui est en train de faire. Il a saboté l'institution d'une façon irresponsable, enfantine, honteuse, depuis plus de 2 semaines, et aujourd'hui il a le culot de venir nous dire: Sauvons le Parlement, modernisons-le, changeons le Règlement. C'est le contexte dans lequel, monsieur le président, le chef de l'opposition a l'audace de venir nous faire des propositions. J'ai écouté son discours attentivement ici à la Chambre et sur les écrans-témoins derrière les rideaux. J'ai cherché à voir des changements véritablement positifs qui pourraient permettre d'éviter les abus que l'on a connus depuis un an dans cette institution. Je n'ai rien vu en ce qui concerne la durée de la sonnerie et l'utilisation ou l'abus de rappels au Règlement ou de questions de privilège comme ce fut le cas pendant le débat sur la Constitution, alors que par un autre truc, par un autre subterfuge enfantin et irresponsable, les progressistes conservateurs avaient paralysé, à toutes fins pratiques, l'institution parlementaire. Voilà donc les circonstances. Et si je parle ainsi je suis bien à l'aise, c'est parce que je ne suis pas hypocrite, j'aime dire les choses telles qu'elles sont. Quand je vois le chef de l'opposition en face de moi sourire de la façon dont il le fait maintenant, après avoir saboté l'institution du Parlement canadien comme il l'a fait pendant 16 jours, et je vois qu'il rit encore, qu'il trouve cela drôle, alors que le taux de chômage est élevé au pays, alors que nous voulons créer des emplois, alors que nous cherchons à apporter des remèdes à une situation difficile, quand je le vois s'amuser avec cette situation, après avoir empêché le Parlement de chercher à apporter des solutions pratiques aux malaises actuels dans notre société, je trouve que cela est malheureux, je trouve que son attitude est irrespectueuse de l'institution, et je trouve que cela mérite d'être mentionné.

C'est donc parce que je suis franc que je lui dis honnêtement ce que je pense au fond de moi-même. Cela ne m'empêchera pas cependant, monsieur le Président, d'être constructif et d'être positif dans les moyens à apporter pour moderniser le Parlement, pour tâcher de le rendre plus efficace, et je vois que les progressistes conservateurs ne semblent pas être intéressés à ce côté de modernisation, à ce côté d'efficacité. De la minute que du côté du gouvernement nous parlons d'efficacité, c'est-à-dire de produire des projets de loi qui vont aider à solutionner les problèmes dans le pays, par exemple le projet de loi amendant la Loi nationale sur l'habitation, ce projet de loi tend à créer 15,000 unités de logements, peut-être 40,000, et à créer dans l'immédiat quelque 70,000 emplois, pendant 7 jours, il n'y a pas tellement longtemps, ils ont empêché l'adoption de la toute première étape de débat de ce projet de loi, ont forcé le gouvernement à limiter le débat, voulaient se soustraire au vote sur la deuxième lecture du projet de loi. Nous les avons forcés à se prononcer et ils ont été obligés de l'appuyer. Cela dénote un malaise qui doit être guéri dans les meilleurs délais. Mais cela dénote aussi un style d'opposition vraiment destructif, obstructionniste et je pense que si on veut parler d'une réforme parlementaire de façon que nous ayons des changements dans les meilleurs délais, qui fassent que cette institution réponde mieux aux exigences de la réalité, à ce moment-là, il va falloir que l'opposition officielle soit beaucoup plus franche, manifeste une meilleure foi et que le chef de l'opposition officielle s'abstienne de recourir, comme il l'a fait au cours des 8 derniers mois, d'abuser de règlements ou d'absence de règlement, paralysant l'institution et empêchant à toutes fins pratiques le gouvernement d'adopter des lois qui pourraient être utiles pour solutionner les problèmes que nous connaissons dans la société.

Monsieur le président, les cloches ont sonné pendant 16 jours pour des raisons de procédure, pour des raisons politiques. Les raisons de procédure sont faciles à comprendre. Cela ne prend pas un génie pour avoir pensé que la cloche pouvait sonner indéfiniment si le whip du parti progressiste conservateur s'abstenait d'entrer à la Chambre. C'est élémentaire, mais jamais personne en 115 ans ne l'avait utilisée cette technique destructrice, cette technique négative, obstructionniste. Mais on sait que les progressistes conservateurs ont proposé une motion visant à ajourner la Chambre, n'étant pas satisfaits d'une décision du Président qui jugeait recevable un projet de loi touchant l'énergie. Ils ont provoqué l'utilisation de la sonnerie et ils se sont cachés, et ils ont refusé de venir voter paralysant à toutes fins pratiques le Parlement pendant plus de 15 jours. En vertu de la procédure, il nous était donc impossible de faire fonctionner le Parlement parce que l'opposition officielle s'abstenait de venir voter et par voie de conséquence, le Parlement n'a pu fonctionner pendant les deux dernières semaines.

Sur le côté politique, ce qui a motivé, à mon point de vue, cette motion par le parti progressiste conservateur et cette tactique qui a empêcher le Parlement de fonctionner, cela m'apparaît évident. Tantôt, au moment des recours en vertu de l'article 43 du Règlement, c'était la première journée après la fin de cette grève par les progressistes conservateurs, le député d'Assiniboia (M. Gustafson) a proposé une motion et il a commencé ainsi son préambule: Étant donné la coalition entre les libéraux et les néo-démocrates en décembre 1979 pour défaire le gouvernement progressiste conservateur de l'époque, . . . Ce sont là les premiers propos qu'on a entendus aujourd'hui après 16 jours d'inactivité au Parlement. Mais si l'on veut connaître la véritable cause de la sonnerie, la véritable cause des cloches au cours des 15 derniers jours, on la trouve dans le préambule du député d'Assiniboia. Le parti progressiste conservateur n'a jamais accepté sa défaite à la Chambre en décembre 1979, et il n'a jamais accepté de se comporter, par la suite, comme une opposition officielle responsable. Et parce qu'il a voulu se comporter comme un gouvernement majoritaire alors qu'il était minoritaire, c'est dommage qu'aujourd'hui, on cherche à utiliser le Parlement, à le saboter pour soulager une frustration toujours existante et qui mine non seulement le style d'opposition officielle qui nous est offert, mais qui détruit littéralement le chef de l'opposition officielle, dont la tête est mise à prix et qu'on ne verra plus à partir du mois de janvier 1983. Monsieur le président, il était important dans un premier temps que je situe la motion du chef progressiste conservateur dans ce contexte parce que cela, c'est la réalité.

Ceux qui se ferment les yeux sur cette réalité, ou ils sont extrêmement partisans ou ils ne sont tout simplement pas intéressés à connaître la réalité. Le compromis intervenu pour

mettre fin à cette sonnerie illimitée est fort simple. Je signalais tantôt et je rendais hommage à l'esprit parlementaire des libéraux de ce côté-ci de la Chambre au cours des deux dernières semaines. Et la façon dont nous sommes parvenus à faire cesser cette cloche de sonner et à solutionner ce problème a été purement parlementaire. Nous avons eu recours à un article du Règlement qui nous permet de désigner des jours d'opposition, et cela nous permet maintenant un délai de six jours ou presque pour négocier une façon d'étudier le projet de loi C-94 sur l'énergie. Eh bien, cet accord est très simple. Il ne renie absolument aucun principe parlementaire pour autant que nous sommes concernés parce que les négociations proprement dites sur le projet de loi concernant l'énergie n'ont débuté qu'après le vote sur la motion progressiste conservatrice, c'est-à-dire une fois que les cloches ont cessé de sonner. Cela était sacré pour nous. Nous ne pouvions pas négocier le projet de loi C-94 avec un couteau sur la gorge pendant que cette cloche sonnait et qu'on nous demandait en quelque sorte de payer une rançon.

• (1610)

Ce principe a été sauvegardé, monsieur le président, parce que, effectivement, nous avons commencé les négociations après le vote sur la motion progressiste conservatrice, c'est-à-dire hier. Le deuxième principe qu'on se devait de sauvegarder et que nous avons sauvegardé, c'est le fait de protéger le droit du gouvernement de déterminer l'ordre des travaux de la Chambre, cela en vertu du paragraphe (2) de l'article 18 du Règlement, comme vous le savez bien. Et si nous avions accepté de présenter un autre projet de loi du gouvernement à la place du projet de loi énergétique, à ce moment-là nous aurions créé un très dangereux précédent parce que, chaque fois que l'opposition aurait voulu changer la forme d'un projet de loi ou si l'opposition n'avait pas été contente du contenu d'un projet de loi, elle aurait pu encore faire chanter le gouvernement et dire: Changez l'ordre du jour ou autrement nous allons faire de l'obstruction. On va faire sonner la cloche pendant 15 jours comme on vient de le faire maintenant sur le bill de l'énergie ou on va faire des rappels au Règlement et pour des questions de privilège ridicules, comme on l'a fait pendant le débat sur la Constitution, pour paralyser le Parlement.

On comprendra que nous ne pouvions pas céder là-dessus. Et nous n'avons pas cédé non plus. Alors finalement, le compromis qui est intervenu a été la volonté du gouvernement de négocier la forme, la façon de débattre le projet de loi sur l'énergie mais de la négocier qu'une fois que la cloche aurait cessé de sonner c'est-à-dire après la tenue du vote sur la motion progressiste conservatrice, une fois le couteau enlevé sous la gorge, et de la négocier pendant un délai maximum de six jours ou presque, ce qui pouvait être considéré comme un délai raisonnable permettant aux partis d'en venir à un accord sur la façon de diviser le projet de loi, et aussi sur un calendrier raisonnable pour compléter l'étude de toutes les parties du projet de loi ainsi divisé.

En substance, le compromis qui est intervenu est double. Diviser le projet de loi, cette garantie est sur la table pourvu qu'il y ait sur la table également cette garantie d'un calendrier parlementaire raisonnable. Cela est compris et je pense que les chances sont excellentes que nous en arrivions à un compromis bien avant lundi prochain. Les négociations sont en cours, elles vont continuer, mais il était important également dans le contexte actuel de ce débat que je clarifie la nature de l'entente qui est intervenue au cours de la journée d'hier parce qu'il était important que nous sauvegardions la suprématie parlementaire, qu'on ne négocie pas le couteau sous la gorge et qu'on préserve le droit et l'obligation du gouvernement de déterminer l'ordre du jour. Ces principes sont sauvegardés mais en même temps la solution est parlementaire parce que, comme cela a toujours été la situation dans des parlements qui se respectent, on règle les problèmes par négociation. Nous avons quelque six jours pour négocier la forme du débat d'un projet de loi, s'il n'est pas un précédent remarquez bien, nous sommes disposés à morceler le projet de loi si nous avons, bien sûr, un calendrier parlementaire raisonnable pour compléter le débat sur chacune des parties ainsi divisées.

Ceci étant dit, monsieur le président, la réforme parlementaire est non seulement une nécessité mais une urgence.

Il est vrai que dès que j'ai été nommé président du Conseil privé j'ai signifié mon désir et mon intérêt à moderniser l'institution et à la rendre plus humaine et plus efficace, mais il faut aussi considérer les circonstances des deux dernières années, c'est-à-dire depuis ma nomination, pour comprendre où en sont les pourparlers en ce qui concerne les changements nécessaires à notre Règlement. En premier lieu, qu'il suffise de dire que nous avons hérité lorsque j'ai été nommé et lorsque nous avons été élu comme gouvernement en 1980 d'une situation résultant de deux élections en moins d'un an, nous devions négocier et mettre de l'ordre dans tous les travaux de subsides qui étaient perturbés et pour lesquels les règlements de la Chambre ne s'appliquaient plus parce que les prévisions budgétaires principales n'avaient pu être déposées à temps compte tenu de la date des élections. Tout cela est très technique mais les conséquences étaient extraordinaires. Il fallait par une entente redonner force à des règlements qui comportent des limites de débat, il fallait négocier, conclure un accord et mettre de l'ordre dans tous les travaux de subsides qui sont la raison même d'existence de ce Parlement, qui sont le fondement même de la Chambre des communes et du Sénat.

Nous avons conclu cette entente après négociation, nous héritions aussi d'un cumul extraordinaire de mesures législatives qui étaient au *Feuilleton* à cause encore une fois des deux élections en moins d'un an et nous sommes parvenus dans les premiers mois avant l'été 1980, d'avril à la fin de juin ou au début de juillet, à nettoyer l'accumulation des projets de loi en faisant approuver quelque 25 à 30 projets de loi. L'été survient, c'est l'ajournement d'été, les députés ont d'autres responsabilités, ils doivent aller dans leur circonscription rencontrer leurs électeurs. Arrive l'automne 1980, c'est le débat constitutionnel. Tous se souviennent de l'atmosphère qui a existé à la Chambre pendant ce débat constitutionnel, tous se souviennent de l'amertume qui a existé ici, de l'esprit peu favorable à la recherche d'un consensus pour changer les règlements et faire une réforme parlementaire. On a vécu pendant ces mois-là, de l'automne 1980 au printemps 1981, une prise en otage du Parlement, dont j'ai parlé tantôt, ce n'était certainement pas un bon temps pour essayer de négocier des changements à la procédure. Après la question constitutionnelle survient l'automne dernier la nécessité de présenter un deuxième budget et de faire face à la situation économique.

Dès que le budget eut été voté en Chambre, au retour des vacances de l'ajournement de Noël, j'ai proposé aux leaders parlementaires une façon d'aborder la question de la réforme, et alors que nous avons entamé ces discussions, alors que j'ai suggéré une formule précise d'aborder la question, vu que la question des travaux de subsides était réglée, que le cumul législatif, résultat des deux élections en moins d'un an avait été pratiquement presque tout réglé, vu que nous avions déposé notre budget et que la poussière était retombée et que l'air était plus propice pour tâcher de rechercher un consensus et faire des changements à la procédure, dès notre retour des Fêtes j'ai donc suggéré aux leaders parlementaires une façon d'aborder la question de la réforme, et nos discussions ont été interrompues par la sonnerie.

Alors voici où nous en sommes. Et ce que je voudrais explorer aujourd'hui comme avenue possible pour permettre des changements pratiques et positifs dans les meilleurs délais, c'est ce qui suit: Le chef de l'opposition nous demande d'envoyer une référence générale au comité, je vais prendre cela en considération.

• (1620)

Compte tenu des circonstances que j'ai expliquées, compte tenu de l'urgence à effectuer des changements, compte tenu du fait qu'il existe des changements qui ont déjà été étudiés à fond et recommandés à la Chambre et qui pourraient être mis en application sans être déférés à un comité, je serais plus enclin à tester la bonne foi de l'opposition et à considérer l'opportunité de mettre en vigueur des changements dans les meilleurs délais sans devoir recourir au comité de la procédure et de l'organisation et simultanément demander à ce comité qui est le comité approprié pour étudier les réformes, faire une référence sur l'ensemble de la réforme parlementaire en suggérant à ce comité de prendre en considération le document qui a été déposé par le parti progressiste conservateur alors qu'il était au pouvoir, document qui comporte quelques suggestions utiles mais qui est loin d'être complet, savoir le Rapport Lambert, les études faites par le Conseil économique du Canada, le Rapport Peterson sur la réglementation. Tous ces documents devraient être analysés à fond, et nous devrions avoir un rapport détaillé du comité de la procédure et de l'organisation en temps utile. Mais ce que je dis, c'est que la voie à explorer c'est de songer à tester si véritablement le chef de l'opposition est sincère et si les députés du parti progressiste conservateur veulent une réforme et des changements.

Vous savez, monsieur le président, que la façon parlementaire basée sur la tradition d'effectuer des changements à la Chambre c'est d'abord de faire étudier les changements par le comité de la Chambre spécialisé dans ce domaine, le comité de la procédure et de l'organisation. Or, en 1976, et cela avait commencé si je ne m'abuse en 1975, pendant plusieurs mois ce comité a siégé, a voyagé, est allé à Londres, il était présidé par le leader du gouvernement à la Chambre, l'honorable Mitchell Sharp faisait partie du comité, comme le député actuel de Nepean-Carleton (M. Baker), à l'époque c'était Grenville-Carleton, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) entre autres, et moi-même j'en faisais partie et plusieurs autres députés qui sont ici à la Chambre, dont le député de Rosemont (M. Lachance) qui va avoir l'occasion de nous faire connaître ses vues tantôt. Pendant des mois ce comité s'est penché sur la réforme parlementaire en général et a effectivement été en mesure de compléter un rapport fort détaillé.

Je suis prêt à mettre à l'épreuve la bonne foi de l'opposition en leur suggérant ceci. Continuons les négociations au niveau des leaders parlementaires sur le sujet, choisissons ces changements dans le rapport du comité de la procédure et de l'organisation, changements qui ont subi l'épreuve parlementaire de l'analyse par les parlementaires au niveau du comité et mettons-les en application pratiquement immédiatement, et pour le reste faisons une référence au comité, et les changements qui pourraient être ainsi considérés dans les négociations que j'aurai avec mes collègues leaders parlementaires dans un avenir immédiat dans l'espoir d'en venir à un accord très rapidement, pourraient être ceux-ci: des discours de 20 minutes. Cela a déjà été suggéré par le comité de la procédure et de l'organisation, et je réfère à ce rapport, à la page 20:55. Les discours de 20 minutes ont été recommandés depuis 1976. Cela est recommandé dans la recommandation nº 41 du document progressiste conservateur, et il n'y a absolument aucune raison que nous ne commencions pas maintenant à mettre en application cette durée-limite de 20 minutes pour les discours.

Je me souviens très bien que l'année dernière, à l'occasion d'un débat qui avait trait à la procédure parlementaire, j'ai mis le chef de l'opposition officielle au défi d'appliquer immédiatement la règle des 20 minutes pour les débats et il n'a pas eu le courage à l'époque de relever le défi. Je lui fais aujourd'hui la même suggestion, s'il veut des discours de 20 minutes, nous sommes prêts à mettre cela en application à compter de maintenant, mais j'ai la conviction qu'ils ne sont pas prêts aujourd'hui à consentir quoi que ce soit, j'ai le désir de continuer quand même à faire des efforts pour rechercher un consensus nécessaire à au moins mettre en application des changements qui ne sont pas controversés.

Un autre changement qui n'est pas controversé, qui ne règle pas tout le problème de la réforme parlementaire mais qui dénoterait la bonne foi, ce serait de reporter tous les votes à un moment raisonnable. La Chambre comprend 282 députés, on a un budget de $75 milliards par année à administrer et on court comme des enfants d'école dans les corridors en réponse à une sonnerie d'alarme qui fonctionne bien souvent trop longtemps. Il me semble qu'il serait normal . . . Il existe des compagnies beaucoup plus petites que cela où on prend des décisions sur des montants et des implications beaucoup plus petites que celle-là et qui ont le tact de donner des préavis aux directeurs pour que ceux-ci puissent organiser leurs activités et se réunir aux moments opportuns pour prendre des décisions.

Je pense donc que si l'opposition est de bonne foi, elle ne devrait pas voir d'objection à ce que tous les votes soient reportés à un moment précis, de façon à ce que les députés à l'avance sachent que la décision devrait être prise et qu'on ne joue pas à la cachette pour essayer de prendre quelqu'un en défaut, rappeler des députés qui sont partis en délégation, briser la règle parlementaire traditionnelle du pairage, essayer de prendre le gouvernement par surprise. Je pense que cela est enfantin et que c'est une des raisons pour lesquelles entre autres il y a tant de cynisme à notre égard de la part de la population. Il me semble que ce serait normal si on pouvait déterminer à l'avance l'heure des votes. On éviterait ainsi une situation aussi déplorable que celle que l'on a connue au cours

des derniers jours. A la page 2067 du rapport du comité dont je parlais tantôt, on recommande des comités composés de 14 à 16 députés. Le parti progressiste conservateur dans sa recommandation nº 22 recommande des comités de 11 députés. C'est une suggestion que nous sommes prêts à considérer pour mise en application immédiate. Il suffirait d'un peu de bonne volonté et de bonne foi au niveau des leaders parlementaires et de l'ensemble des députés pour que nous mettions cela en application sans le référer à nouveau au comité.

Au sujet du quorum, même les progressistes conservateurs, comme le comité, recommandent qu'il n'y ait pas de surprise à la Chambre, qu'on n'empêche pas la Chambre de siéger uniquement parce que quelques députés vont répondre au téléphone ou doivent aller siéger aux comités. Il me semble qu'on devrait avoir droit à une sonnerie d'une durée de quelques minutes, savoir d'une dizaine de minutes, avant que le président n'ajourne la Chambre pour manque temporaire de quorum. Et un autre changement qui pourrait être considéré si un consensus se développait avant de déférer à nouveau cette question au comité, c'est celui de condenser la semaine parlementaire en quatre jours, non pas diminuer les heures de travail. Actuellement, on siège pendant 27 heures par semaine. Il y a facilement moyen de siéger même plus longtemps, pendant 28 heures s'il le faut, une heure de plus, j'ai les heures détaillées en main, réparties sur quatre jours, ce qui permettrait aux députés d'aller dans leurs circonscriptions plus régulièrement sans être épuisés, sans risquer leur vie comme cela est arrivé bien souvent pour plusieurs députés, et être capables de jouer leur double rôle, de bien représenter la population, de rencontrer leurs commettants, de les voir et de venir ici agir en législateurs.

Je viens d'énumérer quatre à cinq changements qui ont déjà été étudiés par le comité sur la procédure et l'organisation, qui ont fait l'objet de recommandation et qui à mon avis ne devraient pas être déférés à nouveau pour étude parce que ce serait le comble du ridicule. Il me semble que si l'opposition est de bonne foi, ce genre de changements pourraient être mis en application avant l'été et simultanément on pourrait songer à demander au comité approprié de faire une analyse plus en profondeur sur la réforme parlementaire en général, compte tenu de toutes les études dont j'ai parlé tantôt.

Une deuxième avenue possible, compte tenu du climat actuel, de l'atmosphère qui règne depuis un an et du style destructif de l'opposition que nous connaissons, ce serait peut-être de former un comité indépendant, composé d'anciens parlementaires, qui pourrait se pencher sur la réforme parlementaire, ne pas être influencé par une partisanerie démesurée, faire rapport dans un délai limité vraisemblablement avant l'automne et déférer ce rapport au comité de la procédure et l'organisation pour . . .

• (1630)

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Je regrette d'interrompre le ministre, mais son temps de parole est écoulé. Il peut continuer du consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: On semble s'entendre pour laisser le député continuer.

[*Français*]

M. Pinard: Je n'abuserai pas du temps de la Chambre, je conclus en moins de trois minutes.

Monsieur le président, les avenues dont je viens de parler sont disponibles. S'il y a de la bonne foi du côté de l'opposition officielle, on peut mettre en application certains changements très rapidement, changements qui ont été scrutés à fond et analysés déjà par un comité parlementaire, ou on peut demander à un comité indépendant de faire rapport au gouvernement et ce rapport sera transmis au comité de la procédure et de l'organisation lequel pourra ensuite faire rapport à la Chambre et ici nous prendrons les décisions. C'est une autre avenue que je suis prêt à considérer, à étudier très sérieusement dans les jours qui viennent. Mais, indépendamment de ces avenues qui s'offrent à nous pour moderniser l'Institution, pour la rendre plus moderne, plus efficace, pour lui permettre de correspondre à la réalité, ce qui est encore plus important au-delà de la mécanique, monsieur le président, c'est le changement dans les attitudes. On aura beau avoir dans cette institution les meilleurs règlements au monde, on aura beau avoir tâché de prévoir toutes les possibilités pour permettre au Parlement de bien fonctionner, on aura beau avoir un livre de règlements d'une épaisseur considérable couvrant tous les angles possibles de la procédure parlementaire, s'il n'y a pas de changement dans les mentalités, s'il n'y a pas un changement d'attitude profond chez les parlementaires actuels et en particulier du côté de l'opposition officielle, ces changements n'apporteront absolument rien de valable pour le Parlement canadien. Il sera toujours possible à un détraqué de mettre un bâton dans les roues et à une opposition négative d'empêcher le système de fonctionner quels que soient les règlements que nous adoptions. Alors ce que je demande maintenant ce n'est pas seulement une volonté de la part des parlementaires des deux côtés de la Chambre d'en venir à un consensus pour amener des changements dans les meilleurs délais, mais c'est aussi un effort pour changer les attitudes, afin que cette institution soit plus respectée par la population. Des incidents comme celui qu'on vient de connaître ont malheureusement des conséquences très néfastes non seulement sur le chef de l'opposition mais sur l'ensemble des députés, et c'est l'expérience malheureuse que nous avons vécue et, à la lumière de cette expérience, j'espère que dans un avenir très raisonnable, compte tenu des suggestions que je viens de faire, que l'on pourra non seulement améliorer notre Règlement mais aussi changer les attitudes de façon à ce que le Parlement soit respecté, qu'il puisse fonctionner et être efficace et que nous qui servons la population puissions être fiers de travailler dans le Parlement canadien.

[*Traduction*]

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, dans mon intervention sur cette motion importante, importante à cause des événements que nous avons vécus depuis deux semaines à la Chambre des communes et importante pour l'avenir de la démocratie parlementaire au Canada, je voudrais toucher à deux aspects du système démocratique.

Premièrement, il faut que le gouvernement puisse régler rapidement et efficacement les problèmes du pays. Autrement dit, d'une part le gouvernement a le droit de gouverner promptement et, d'autre part, il doit avoir la possibilité de faire des suggestions sur la façon d'accroître la participation efficace des députés en tant que tels.

Je pense que l'on peut y arriver. Compte tenu non seulement des derniers événements mais aussi des piétinements du Parlement depuis quelques années, cela est plus que possible et je dis qu'il est souhaitable que nous agissions sans tarder si nous voulons restaurer le respect des citoyens envers le Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: J'ai écouté attentivement le discours du chef de l'opposition (M. Clark) et, bien entendu, j'ai lu le rapport déposé dans le temps par le leader conservateur à la Chambre. Au nom de mes collègues, je peux dire que, à notre avis, la plupart des suggestions—la majorité, probablement—sont tout à fait acceptables et souhaitables et nous aimerions qu'on leur donne suite bientôt.

J'ai des suggestions bien précises à faire sur certaines mesures qui, croyons-nous, seraient souhaitables, faciliteraient la tâche législative des députés et leur accorderaient des droits plus équitables.

Quels que soient les changements que nous apportions aux règles et à la procédure de la Chambre, je pense qu'il existe un aspect très important qui dépasse les règles. Il est essentiel au bon fonctionnement de n'importe quelle institution démocratique, de n'importe quel gouvernement démocratique, que ce soit en Europe, aux États-Unis ou ici: la confiance, monsieur l'Orateur. Je vais le dire carrément: à mon avis, aucun des changements que nous ferons et même aucun des changements que nous accepterons à l'unanimité à l'avenir au sujet de la procédure, des règles et des coutumes de la Chambre ne nous aurait fait éviter cette impasse parlementaire de deux semaines, même s'il avait déjà été en vigueur. J'y reviendrai dans quelques minutes.

Il est certes important de modifier les usages et le Règlement, mais en démocratie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Parlement c'est-à-dire dans l'ensemble de la société, le régime ne peut fonctionner que si nous adoptons une bonne attitude. Je tiens à exposer quelques points qui nous semblent souhaitables. Ils sont contenus dans le Livre blanc qu'a présenté le dernier gouvernement conservateur et qui devraient être mis en vigueur dans un avenir assez prochain.

Nous approuvons la proposition de faire passer la durée des interventions de 40 à 20 minutes.

Il serait bon d'établir des dates d'ajournement fixes afin que non seulement les députés et leur famille sachent quand nous allons ajourner pour Noël, Pâques ou l'intersession, mais que les électeurs sachent de façon régulière quand ils peuvent espérer voir leur député dans la circonscription. Il est temps que nous organisions mieux nos activités au Parlement. Cela aurait de nets avantages, et pas seulement pour nous et nos collaborateurs. La Chambre est à peu près le seul organisme législatif au monde qui n'ait pas de dates d'ajournement fixes, et il est grand temps que cela change.

Au nom de mes collègues, je tiens à insister sur le fait que les comités devraient avoir davantage de pouvoirs. De cette façon les simples députés auraient enfin le sentiment de participer efficacement aux travaux et cette participation serait réelle. Si on procédait comme il faut, on ne compromettrait pas le principe fondamental du gouvernement parlementaire ou ministériel, qui est que le gouvernement a la responsabilité de gouverner et l'opposition celle de faire des critiques constructives au nom du peuple canadien.

Nous pensons que les comités seraient beaucoup plus puissants s'ils avaient un personnel indépendant. Ces employés seraient engagés à titre permanent. Il est à espérer que certains acquerront de l'ancienneté et de l'expérience au fil des années afin qu'avec l'avènement d'un nouveau Parlement, les membres des comités et les députés de l'arrière-ban aient à leur disposition un personnel compétent et expérimenté pour les conseiller sur les questions techniques qu'ils doivent connaître. Ce qui améliorerait le travail de tous les députés, et surtout celui des simples députés qui n'ont pas de portefeuille au cabinet ou qui n'occupent pas de poste prépondérant dans les partis de l'opposition.

• (1640)

Les comités devraient pouvoir, de leur propre initiative, décider d'aborder l'étude de certains sujets. Ils ne devraient pas avoir à dépendre de décisions du cabinet ou du gouvernement pour entreprendre des travaux particuliers.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je voudrais à présent aborder une autre question qui intéresse plus directement les députés d'en face plutôt que ceux de ce côté-ci. Les députés de tous les partis ont intérêt à se pencher sur le problème posé par le fait qu'il faut aujourd'hui deux fois plus de temps à la Chambre des communes pour adopter une loi qu'il y a dix ans. Ce fait devrait tous nous préoccuper en notre qualité de parlementaires. Il y a lieu d'améliorer l'efficacité du processus législatif car les problèmes au titre du chômage et du logement sont des plus urgents et nous devons absolument étudier les projets de loi relatifs à l'énergie.

En tant que chef de l'opposition et porte-parole de mes collègues, j'affirme que nous devons régler le problème posé par le calendrier de nos travaux de façon à satisfaire au besoin légitime du gouvernement, qui est justement de gouverner. Nous devrions également permettre aux partis de l'opposition de disposer de tout le temps nécessaire pour faire valoir leurs points de vue lorsqu'ils ne sont pas d'accord avec le gouvernement. J'estime que c'est faisable. Dans la plupart des législatures du globe, on y a réussi depuis bien longtemps. Nous devrions examiner sérieusement le principe régissant l'emploi du temps. Nous devrions en accepter la notion et prévoir ensuite pour chaque parti de l'opposition, par session, mettons deux ou trois projets de loi auxquels le calendrier normal de nos travaux ne s'appliquerait pas et pour lesquels le débat ne serait point limité. C'est là un moyen parmi une foule d'autres qu'on pourrait choisir pour mettre l'idée en pratique.

L'expérience ouest-allemande en matière de répartition du temps des députés du Parlement de ce pays nous incitera à avaliser l'idée du renvoi des projets de loi au comité avant que la Chambre ne les étudie. Les députés savent fort bien que nous avons le devoir de faire des lois et de débattre les questions importantes qui nous sont soumises. Le gouvernement a la charge de présenter des projets de loi et c'est le rôle de l'opposition de les critiquer et de poser des questions durant la période des questions—sans obtenir de réponses d'ailleurs. Ce sont-là des tâches importantes, mais nous avons également des responsabilités de plus en plus nombreuses envers nos électeurs. A en juger par l'expérience de mes prédécesseurs à la Chambre, il est clair que la charge de travail des députés dans

leur circonscription a considérablement augmenté. C'est pourquoi j'estime que nous devrions tenir compte de l'exemple de la République fédérale d'Allemagne pour déterminer comment nous allons assumer nos responsabilités à Ottawa et dans nos circonscriptions.

L'Allemagne de l'Ouest est elle aussi une république fédérale. Beaucoup d'entre vous savent certainement que le parlement fédéral allemand siège trois semaines par mois et que les députés passent la quatrième semaine dans leurs circonscriptions. C'est une habitude établie. Nous devrions sérieusement réfléchir sur cette pratique. Dans un pays aussi hétéroclite que le nôtre, les députés ont le devoir de rentrer dans leurs circonscriptions pour s'entretenir avec les associations d'exploitants agricoles, les chefs des petites entreprises, les syndicalistes et les électeurs dans leur ensemble. Nous devrions sérieusement envisager une telle possibilité. Si nous parvenions à établir des règles et des pratiques strictes nous permettant de remplir notre mandat législatif en trois semaines au lieu de quatre, nous pourrions passer une semaine par mois dans nos circonscriptions. Nous devrions de temps en temps nous pencher sur les pratiques des autres pays.

Tout comme le chef de l'opposition (M. Clark) et le leader parlementaire du gouvernement, j'ai fait des propositions qui aideraient le gouvernement, la Chambre des communes et chacun des députés à remplir leurs obligations plus efficacement. Toutefois, je tiens à insister sur le fait que nous devons nous attaquer à cette tâche tout de suite. Il nous faut renvoyer au comité le document de travail cité dans la motion et soumettre à ce comité les propositions que j'ai faites ainsi que les documents cités par le leader du gouvernement. Il faudrait que cela se fasse vite. Il serait souhaitable à mon avis que le comité remette son rapport avant le 30 juin ou du moins avant les vacances d'été, rapport qui contiendrait des recommandations précises.

Je pars du principe que ces recommandations auront été acceptées par les députés de tous les partis qui s'atteleront à la tâche sérieusement. Si nous avions ce rapport avant les vacances d'été, nous pourrions mettre en œuvre les recommandations dès notre retour, si c'est en septembre, et jusqu'en décembre. Nous pourrions adopter un décret à cet effet et mettre ces recommandations à l'essai durant ces trois mois. Si nous constations que ce sont de véritables améliorations qui nous conviennent parfaitement, à nous, les députés, nous pourrions les adopter définitivement. Si, après l'expérience d'un automne, nous nous apercevions que les nouvelles dispositions laissent à désirer, nous n'aurions qu'à revenir au régime actuel et à continuer de chercher des solutions. Le leader de l'opposition, je le sais, et le gouvernement, je l'espère, admettent que la réforme a déjà trop tardé. Il faut agir dès maintenant.

J'ai certaines choses à dire à propos de la motion de confiance et de sa profonde pertinence en matière de démocratie parlementaire. Je l'ai déjà dit, et je le répète avec insistance, aucune des propositions faites aujourd'hui par le leader du gouvernement ou de l'opposition, si elles avaient été en vigueur, aucun ensemble de règlements aussi parfait fût-il, n'aurait permis d'éviter, à mon sens, l'impasse parlementaire que nous avons vécue ces 16 derniers jours. Quels que soient les règlements ou les usages, quand un parti politique représenté à la Chambre des communes veut mettre des bâtons dans les roues, il peut empêcher le Parlement de fonctionner. Les démocraties parlementaires reposent sur le principe fondamental de la confiance à deux niveaux. Il y a d'abord la confiance que mettent les gens ordinaires—camionneurs, commis de banque, agriculteurs, commerçants—c'est-à-dire tous les Canadiens, en leurs députés. Il est très important de maintenir cette confiance. Quant à l'autre, elle est essentielle au bon fonctionnement de notre assemblée législative. Il faut absolument que les parties en présence se fassent mutuellement confiance.

Pour qu'existe cette première confiance dont j'ai parlé, celle des Canadiens envers leurs députés, ces derniers doivent prouver qu'ils savent tenir leurs promesses. Dans ce contexte, les hommes politiques doivent sembler à la hauteur des préoccupations quotidiennes des citoyens ordinaires. Autrement, le cynisme devient chose courante dans toute démocratie, que ce soit au Canada ou ailleurs. D'après ce que je perçois du Canada d'aujourd'hui, les gens font volontiers preuve de cynisme à l'égard des hommes politiques et des institutions, et il ne s'agit pas d'une simple hypothèse d'étudiant! C'est peut-être facile à dire, mais on a trop tendance à considérer qu'il s'agit simplement d'un cliché ou d'un lieu commun.

• (1650)

Ceux qui ont étudié l'évolution des démocraties européennes entre les deux guerres savent très bien que les différentes attitudes adoptées par le public à l'égard de leurs institutions politiques ont eu une grande influence sur la survie même de ces institutions. Nous, députés de la Chambre des communes, devons nous préoccuper de la montée du cynisme dans le pays à l'endroit des hommes politiques et de la Chambre des communes.

La confiance doit régner. La foi que les Canadiens ont dans leur Parlement dépend en partie de la façon dont les hommes politiques—et, pour être plus précis, les partis politiques—accomplissent leur tâche à la Chambre, et de la façon dont ils se conduisent vis-à-vis les uns des autres. De telles attitudes deviennent plus visibles de nos jours, car, par la vertu de la télévision, beaucoup plus de Canadiens sont en mesure de juger notre comportement. J'estime qu'il est très important qu'au moment où ils voient et écoutent un membre du parti libéral, un membre du parti conservateur ou un membre du Nouveau parti démocratique, ils constatent que les partis divergent profondément d'opinion sur les questions fondamentales.

Nous avons actuellement—et ce sera toujours le cas—des points de vue fort différents quant aux objectifs souhaitables pour la société canadienne. Nous sommes témoins aujourd'hui—et j'espère qu'il en sera toujours ainsi—de débats très animés à la Chambre des communes, de débats où les partis ne ménagent pas leurs adversaires quand ils estiment que l'objet du débat met en jeu l'avenir de leur pays. Cependant pour que la démocratie parlementaire s'exerce à fond, cela ne veut pas dire que le feu d'un débat, la rigueur et la logique des arguments, la divergence des points de vue doivent dégénérer en une attitude méprisante à l'égard de l'autre. A mon sens, cela revêt une grande importance pour une démocratie. Les partis doivent être prêts à accepter la différence d'opinion qui existe de l'autre côté de la Chambre ou entre les deux partis de ce côté-ci de la Chambre, et reconnaître que, quelles que soient nos divergences, nous pouvons être d'accord quant aux procédures qui permettront de résoudre ces divergences, et que

même si notre doctrine et nos programmes sont différents, nous pouvons convenir ensemble des méthodes à suivre pour en arriver à des décisions.

Toutefois, cela exige une attitude de confiance entre les partis. Je pense, à tort ou à raison, que la situation ne se serait pas détériorée comme ces deux dernières semaines s'il n'y avait pas eu perte de confiance. Je veux parler des deux principaux partis de la Chambre. Pour une raison quelconque, et ce n'est pas à moi de spéculer sur les causes de ce problème, il n'y avait plus aucune confiance entre ces partis et ceux-ci ne savaient plus reconnaître l'importance de la démocratie parlementaire. Pour une raison quelconque, une mauvaise volonté qui allait au-delà des divergences de politique et de doctrine a entravé le bon fonctionnement du Parlement.

Lorsque l'on considère les 16 jours qui viennent de s'écouler, on s'aperçoit que les Canadiens ont été témoins d'un spectacle désolant. Ils ont vu que les hommes et les femmes, élus pour faire un travail, n'étaient pas là pour le faire. A mon avis, ces hommes et ces femmes n'ont pas fait leur travail à cause d'un manque fondamental de respect les uns pour les autres, respect qui est essentiel au fonctionnement de notre régime démocratique. Qui en a fait les frais? Pendant que la Chambre ne siégeait pas, les affaires publiques en ont pâti. Nous n'avons pas examiné les mesures législatives qui étaient prévues à l'ordre du jour. Nous n'avons pas résolu nos problèmes de logement. Nous n'avons pas mis en œuvre de programmes visant à combattre le chômage. Le public en a donc pâti. Les hommes politiques également, parce que le respect qu'inspirent notre institution et ses membres dans le pays a diminué, à mon avis. Toutefois, et c'est le plus important, comme nous sommes un pays démocratique, notre société en a pâti de façon plus générale, outre les problèmes économiques dont je viens de parler.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de York-Nord (M. Gamble)—Les finances—a) La modification prévue de l'application de la taxe de vente—Le remboursement éventuel de la part excédentaire *b*) Les intentions du gouvernement; le député de Vaudreuil (M. Herbert)—La Fonction publique—La mise en œuvre des recommandations du comité spécial des relations entre employeur et employés dans la Fonction publique; le député de Hamilton-Ouest (M. Hudecki)—La justice et les questions juridiques—La mobilité des avocats à l'échelle nationale.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA RÉFORME PARLEMENTAIRE

La Chambre reprend l'étude de la motion du chef de l'opposition (M. Clark):

Que, de l'avis de la Chambre, pour l'efficacité future du Parlement en tant qu'assemblée démocratique représentant les besoins, les croyances et les aspirations de la population canadienne, il faut revoir sur-le-champ tous ses règlements, règles et pratiques, et que la Chambre exhorte donc le gouvernement à déférer au Comité permanent de la procédure et de l'organisation, pour amorcer la discussion, le document intitulé «Énoncé de principes: La réforme parlementaire», déposé le 23 novembre 1979, ainsi que des projets de réforme du processus budgétaire.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le temps de parole du député d'Oshawa (M. Broadbent) est expiré. Il pourrait, cependant, poursuivre son propos du consentement unanime de la Chambre.

M. Benjamin: C'est là une autre règle que nous devrons changer.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je n'abuserai pas de la bonne volonté de la Chambre qui me permet de poursuivre mon discours. En guise de conclusion, je dirai que tous les partis ont fait des propositions intéressantes dans le cadre de ce débat. Le comité devrait poursuivre son œuvre; il faudrait moderniser les règles et procédures de la Chambre pour permettre d'administrer plus efficacement les affaires de l'État et permettre aux députés de mieux jouer leur rôle.

Je tiens à insister sur le fait qu'il ne faut pas se faire d'illusions et croire que tout ira bien après cette réforme que je souhaite vivement. Il faut rétablir une certaine confiance entre les partis pour nous permettre de débattre les énormes divergences doctrinales qui nous séparent dans ce contexte.

[*Français*]

M. Claude-André Lachance (Rosemont): Monsieur le président, je souscris aux propos de ceux qui, de cette paralysie parlementaire que nous avons vécue au cours des deux dernières semaines, ont tiré la conclusion qu'à tout mal est un bien et que peut-être cette crise nous donnerait-elle la volonté collective en tant qu'institution de s'adresser aux problèmes de la réforme parlementaire de façon concrète et immédiate. Que nous ayons tous des vues sur le sujet est un truisme. Que nous aspirions tous à un Parlement plus efficace est bien sûr une réalité pour chacun d'entre nous. Il est cependant dangereux si chacun y va de sa petite idée que nous perdions de vue l'essentiel. Et c'est la raison pour laquelle j'aimerais peut-être entretenir la Chambre quelques instants de la véritable problématique de la réforme parlementaire. Parce que qui parle de réforme parlementaire parle bien sûr de cette institution qu'est le Parlement. Et bien souvent, nous avons tendance, par des raccourcis faciles, à oublier ce qu'est le Parlement, à faire abstraction de l'un ou de l'autre de ses rôles, d'une ou l'autre de ses fonctions, et, chacun y allant de sa perspective propre, à favoriser telle ou telle mesure qui étaye telle ou telle conception ou acception du parlementarisme.

D'abord quels sont ces rôles du Parlement? Il est peut-être utile d'y revenir. On trouve d'abord un rôle législatif, bien sûr, et puis un rôle budgétaire puisque le Parlement doit approuver les prévisions budgétaires que le gouvernement présente, et qui lui permet d'administrer les programmes qui découlent des lois que le Parlement lui-même a approuvées. On peut ajouter à ces deux rôles une fonction normative qui n'est probablement pas en cause ici, et qui permet tous les jours de séance aux députés de la Chambre de tenir le ministère comptable de ses actions et d'ainsi assurer le public que l'administration du pays se fait selon des normes acceptables.

• (1700)

De ces deux rôles et de cette fonction, il ne faut pas non plus oublier ce qui est une prémisse fondamentale qui sous-tend le fonctionnement de cette institution et c'est le principe du gouvernement responsable. Nous pourrions ergoter très longtemps, et finalement ce serait futile, entre les mérites respectifs d'un cloisonnement plus étanche que celui que nous connaissons dans notre système, entre les fonctions de l'exécutif d'une part et les fonctions du législatif d'autre part. La réalité demeure, et je pense qu'elle est indiscutable dans l'état actuel des choses que le parlementarisme britannique réunit dans une même institution la fonction législative et la fonction exécutive, et ce n'est pas nécessairement un mal puisque de cette réunion découlent des tensions qui doivent être salutaires et qui sont la plupart du temps créatrices et qui permettent finalement aux deux ordres de cohabiter et de s'autostimuler l'un l'autre. Mais cette contrainte en est une véritable.

Il ne faut pas oublier lorsque nous parlons de réforme parlementaire que nous ne pouvons pas tout d'un coup par une construction de l'esprit faire abstraction du fait qu'il existe un principe de gouvernement dans notre système qui est le gouvernement responsable. Et je reviendrai tantôt sur la proposition que je me suis même permis d'applaudir du chef de l'opposition (M. Clark) et qui dans le contexte de la politique de parti faisait référence à une plus grande liberté des parlementaires lorsqu'ils ont à sanctionner une mesure législative qui est présentée par le gouvernement. A partir de cette contrainte qui est une contrainte absolue, nous nous sommes donné un certain nombre de contraintes relatives qui ont évolué au cours des ans par la tradition, à la suite de décisions des présidents qui depuis 700 ans à Westminster se succèdent et depuis les débuts de la Confédération se succèdent ici, et par ce Règlement qui finalement n'est qu'une codification de ces règles que nous nous sommes nous-mêmes données et qui nous aident à exercer notre rôle comme parlementaires eu égard à un certain équilibre entre les forces en présence. Quand je parle de forces il ne s'agit pas seulement de forces bilatérales mais multilatérales savoir les forces gouvernementales d'une part et celles qui s'y opposent, les forces de l'opposition, les forces des députés au niveau législatif et les forces de l'exécutif dans sa prééminence que la tradition et les règles lui consacrent. Bref, un certain équilibre qui cahin-caha nous a amenés jusqu'à aujourd'hui et que la crise des deux dernières semaines nous oblige à remettre en question puisque qui dit équilibre dit autodiscipline et dit, surtout, puisque c'est cela la démocratie, que chacun des joueurs, chacun à son niveau accepte certaines règles du jeu, et lorsqu'on ne les accepte plus il faut repenser cet équilibre.

Je crains donc que pour certains la réforme parlementaire ne représente finalement que des aménagements fonctionnels à l'intérieur de cet équilibre traditionnel sans qu'on le remette lui-même en question. Et de là cette contradiction, ce paradoxe qui, à mon sens, sera difficile à résoudre et qui peut-être a empêché une véritable réforme parlementaire. Je siège à la Chambre depuis 1974 et depuis ce temps il y a eu plusieurs tentatives. J'ai siégé au comité de la procédure et de l'organisation avec mon collègue de Nepean-Carleton (M. Baker) et d'autres, le député de Gloucester (M. Breau) en faisait partie aussi. Ce comité se penchait alors sur trois aspects bien précis, bien délimités qui préoccupaient les parlementaires à l'époque, le rôle des députés dans la législation elle-même, autrement dit ce qu'on appelle ici à tort de la législation privée, et qui est finalement de la législation publique d'origine privée, d'origine de simples parlementaires, l'allocation du temps et les travaux des comités.

Je crains donc que si nous ne cherchions que des aménagements nous ayons à résoudre un paradoxe qui ne peut pas être résolu, celui d'une part d'un gouvernement qui à bon droit désire faciliter l'influx de la législation et des affaires gouvernementales avec le moins d'entraves possibles et c'est normal, et d'autre part en antinomie de ce désir légitime puisque c'est son rôle de gouvernement, le souhait lui aussi légitime des parlementaires de jouer un rôle véritablement concret, positif, constructif, face aux affaires du pays en cette Chambre, ce qui veut dire bien sûr discuter des projets de loi et des prévisions budgétaires que soumet le gouvernement. Comment résoudre ce paradoxe? Celui qui le résolvera devrait peut-être béatifié, être appelé à siéger à l'Ordre du Canada ou à je ne sais trop quoi, mais résoudre ce paradoxe c'est finalement donner un véritable sens à cette institution. Sans nécessairement vouloir le résoudre de façon absolue, et peut-être qu'il ne faudrait pas le résoudre parce qu'alors il n'y aurait plus cette tension créatrice entre les deux ordres de gouvernement, et nous n'aurions plus alors, du moins tels que nous les connaissons présentement, le parlementarisme britannique et le gouvernement responsable qui sont les assises de notre système de gouvernement, il faudrait quand même peut-être chercher un équilibre nouveau.

Je disais tantôt que chacun peut y aller avec ses suggestions qui sont le fruit de l'expérience de chacun, il est vrai que tous ici nous sommes probablement assez frustrés des inconséquences de cette institution, de son aspect finalement archaïque, de ces vieilles mécaniques qui nous obligent à des exercices de bouffonnerie comme cette cloche par exemple, ce qui faisait dire au leader néo-démocrate qu'il y avait du cynisme dans la population et c'est vrai malheureusement, et ce cynisme transcende les partis puisqu'il s'adresse à l'institution même, mais de cette expérience de chacun et de ces suggestions que nous pourrions tous faire pour améliorer le fonctionnement du Parlement, il n'en demeure pas moins je pense une constante, c'est que nous voulons tous que les députés jouent ici le rôle que la population pense et aspire qu'ils doivent jouer.

J'ai pris l'initiative, monsieur le président, et je vous assure ne pas prétendre au monopole de la vérité, d'avoir déposé récemment, le 23 février, une motion au *Feuilleton* qui tente de réconcilier peut-être de façon abstraite ou du moins qui tente de susciter un débat sur un aspect, sur un créneau bien délimité de nos activités parlementaires, le système des comités. Je dois vous avouer que depuis quelques années et c'est dommage je désespère un peu de la Chambre, quand je parle de la Chambre je parle de la Chambre réunie ici avec tous les députés présents et je me suis plutôt porté sur le travail en comité. Pourquoi? Parce que là peut-être les groupes sont plus petits, les sujets sont plus précis, les media sont moins présents, peut-être parce que la partisanerie est moins de mise, là dans certains cas rares bien sûr, mais dans certains cas, peut-on encore parfois comme parlementaire jouer un rôle utile.

Je me suis donc concentré sur le système des comités qui, par ailleurs, et je tiens à le souligner, monsieur le président, ne fonctionne pas très bien, pour tenter de formuler un nouvel équilibre des forces en présence qui puisse respecter à la fois le rôle créatif du député auquel nous aspirons tous et d'autre part protéger les aspirations légitimes du gouvernement, puisque c'est le système qui est ainsi, de faire en sorte qu'il gouverne, et c'est d'ailleurs ce que le public s'attend qu'il fasse: qu'il gouverne. Je n'entrerai pas dans le détail de ma motion, monsieur le président, cela serait sans intérêt ici, mais je dis simplement que si nous voulons sérieusement, en discutant de réforme parlementaire, aspirer à ce rôle créatif qui est celui que nous devrions toujours jouer plutôt que simplement à l'occasion, il nous faudra tenter de nous donner un nouvel équilibre des forces.

Je donnerai simplement un indice de ce que peut être le Parlement. Le leader de l'opposition s'est référé au comité permanent de la main-d'œuvre et de l'immigration, sur lequel d'ailleurs j'ai eu le privilège de siéger, et qui effectivement avait fait de l'excellent boulot et qui avait débouché sur un projet de loi qui avait passé les étapes législatives assez rapidement à la Chambre.

• (1710)

J'ai aussi eu le privilège de siéger sur un des groupes de travail parlementaires que l'actuel gouvernement a mis de l'avant et que la Chambre a ratifié au début de ce Parlement. Je dois dire que c'est peut-être l'expérience la plus fascinante et certainement la plus constructive que j'aie vécue ici, et c'est sans doute le développement le plus constructif et le plus dynamique que la Chambre elle-même ait connu depuis aussi longtemps que ceux parmi les députés qui siègent ici depuis plus longtemps que moi probablement se souviennent. Pourquoi? Parce que des petits groupes ayant un mandat suffisamment bien délimité, ainsi que des ressources de travail suffisamment larges, et surtout un mandat qui fasse totalement abstraction des considérations partisanes, ces groupes de parlementaires de sept se sont enfin dégagés des vieux réflexes et de ce poids absolument intolérable de la partisanerie et de l'esprit de parti pour enfin accomplir un travail parlementaire constructif. Et l'on voit les résultats, ces rapports sur lesquels on peut discuter sur le fond et qui ont été reçus, je pense, avec soulagement par le Parlement et par le public en général.

Je terminerai simplement sur cette question, monsieur le président, parce que le temps court, que le chef de l'opposition officielle soulevait tantôt, donner plus de liberté aux députés dans leurs votes, autrement dit de dégager les députés des deux côtés de la Chambre des obligations partisanes le cas échéant sur certains bills. C'est bien sûr qu'idéalement je suis entièrement d'accord, monsieur le président, et je le répète, j'ai applaudi le chef de l'opposition officielle lorsqu'il a fait cette suggestion, mais ne serait-ce pas mettre la charrue avant les bœufs, car qui dit l'abandon de ces paramètres partisans qui nous guident depuis si longtemps dit aussi que nous devrions acquérir de l'autodiscipline, et cette autodiscipline, monsieur le président, on ne se l'inventera pas. Il faudra que nous apprenions à nous autodiscipliner comme parlementaires. Nous avons été dans un carcan si longtemps qu'il faudra apprendre à être responsables en tant qu'individus. Et autant cet objectif de libérer les députés de ce carcan que le chef de l'opposition officielle semblait promouvoir est valable et j'y souscris, autant il faudrait mettre en œuvre des mécaniques nouvelles qui permettent aux députés, dans un premier temps, d'apprendre à travailler de façon individuelle, de façon constructive et en dehors de ces paramètres partisans qui les guident pour qu'enfin nous puissions déboucher sur cette proposition qui est fondamentale puisqu'il y va de l'essence même de ce qu'est le parlementarisme britannique, à savoir le gouvernement responsable. Et lorsque nous aurons atteint cette étape, cela voudra dire que la chambre est devenue adulte et qu'elle fonctionne dans les années 1980, et non pas simplement dans un passé où les choses étaient probablement plus simples.

Monsieur le président, je suis heureux que nous discutions de la réforme parlementaire. J'espère que le comité de la procédure et de l'organisation aura l'occasion de se pencher bientôt sur ce sujet, très bientôt même, et tout ce que je peux dire, c'est que j'espère que cette flambée de bonne foi qu'a suscitée la crise des deux dernières semaines ne s'éteindra pas dans quelques jours, que nous ne retombions pas dans la routine de simplement dire: Vous savez, la réforme parlementaire, ce sera pour une autre fois quand il y aura un plus grand consensus ou une plus grande confiance en la Chambre, car cette confiance, c'est justement par la réforme parlementaire que nous réussirons à l'obtenir, et non pas le contraire. Et il faut que tous les députés s'impliquent dans ce dossier le plus rapidement possible et il faut qu'il y ait le plus tôt possible des propositions tangibles qui puissent faire l'objet, comme disait le chef néo-démocrate tantôt, au moins d'expériences concrètes afin que nous soyons nous-mêmes comme députés revalorisés et que nous jouions un rôle utile ici.

[*Traduction*]

M. Friesen: Je crois qu'il reste une ou deux minutes au député. Accepterait-il de répondre à une question?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): D'accord.

M. Friesen: Je tiens tout d'abord à le féliciter de son intervention. Le ton en était excellent. Il a fait des suggestions positives, et j'ai trouvé particulièrement intéressant de l'entendre dire qu'il fallait abandonner l'habitude de voter en faisant bloc. Je suis tout à fait d'accord avec lui.

Je me demande comment faire pour éviter d'être considéré comme un lâcheur ou un traître à son parti. Comment peut-on détruire la vieille impression que l'on rompt la cohésion quand on cesse de faire bloc au moment du vote? Le député comprend sans doute le dilemme. Je voudrais que l'on adopte sa suggestion. Peut-il suggérer tout de suite une mesure à prendre pour briser cette habitude à la Chambre.

M. Lachance: Si j'étais présomptueux, je dirais qu'on y réussirait en approuvant ma motion et en la mettant en application. Toutefois, je me garderai d'être présomptueux. Je dirai simplement que c'est là l'objectif, mais je ne pense pas que nous puissions l'atteindre sur-le-champ, car les bons vieux réflexes sont là. Il faudra du temps avant que nous commencions à agir de façon responsable, aussi bien sur le plan individuel que collectif.

Ce qu'on va faire dans le cadre de ce comité, c'est examiner le moyen, peut-être à titre expérimental, de donner un sens aux motions dites de défiance. J'ignore si les députés se sont jamais demandé pourquoi ces motions existent, si tous les bills en sont. Est-il judicieux qu'elles existent quand tous les votes sont des votes de défiance? Si l'on se met à définir la défiance et que l'on essaie de décider quand celle-ci s'appliquera véritablement, on en deviendra petit à petit responsable. On finira par se débarrasser de ce fardeau très lourd que nous devons porter. Toutefois, c'est encore lointain, et nous n'y parviendrons pas aussi facilement en un clin d'œil.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, pour commencer, je voudrais m'associer à mon collègue le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen) à propos de l'attitude très constructive qu'a prise le député de Rosemont (M. Lachance). J'ajouterais qu'à mon avis le discours de mon honorable ami de Rosemont a mis la Chambre des communes sur la bonne voie, ce qui était indispensable. D'autres députés en ont fait autant. C'est absolument nécessaire quand on examine une question aussi importante.

• (1720)

Je voudrais parler du député de Surrey-White Rock-Delta-Nord: le document en question, qui a été déposé en mon nom lorsque j'avais l'honneur de servir un gouvernement à la Chambre, s'inspirait dans une large mesure du travail réalisé par le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord avant l'ouverture de la 31e législature. Grâce au travail du comité du caucus de notre parti, présidé par le député et auquel ont participé de nombreux membres du parti, nous avons su présenter au gouvernement un document dont s'inspirent largement les propositions qui semblent avoir plu au député de Rosemont et au chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent). Comme je suis maintenant en mesure de le faire, je tiens à féliciter et à remercier, personnellement et au nom de la Chambre, le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord à qui nous devons ce document.

Monsieur l'Orateur, madame le Président a dit aujourd'hui une chose qu'il ne faudrait pas oublier. Elle a peut-être dit certaines choses contestables, mais j'ai prise en note une phrase que nous devrions tous graver dans notre mémoire. Elle a dit: «Nous devons réviser notre procédure parlementaire». Elle a raison. Nous devons le faire.

Il vient de se passer des événements sans précédent. Nous avons raison de parler d'un changement d'attitude. C'est justement parce que nous devons prendre conscience de notre attitude que je ne parlerai pas aujourd'hui du discours que j'ai trouvé le plus extraordinaire dans les circonstances, celui du président du Conseil privé (M. Pinard). C'est un discours vraiment extraordinaire vu la motion qui a été proposée. Je n'en parlerai pas. J'ai déjà été leader du gouvernement à la Chambre et tous ceux qui occupent ce poste ont de lourdes responsabilités à assumer et cela, constamment. Je suis donc bien conscient de la lourde tâche qu'il a à remplir, mais j'en ai une, moi aussi. Ce que nous tentons de faire, par cette motion, c'est en quelque sorte de modifier l'attitude des députés à la Chambre des communes.

Je tiens à dire à mon collègue que si le gouvernement avait réalisé la réforme parlementaire qu'il a promise dans le discours du trône, il y a presque deux ans, au début de la session qui est l'une des plus longues de notre histoire, l'atmosphère, les attitudes, la Chambre même auraient pu en être transformées, du tout au tout. Comme parlementaire, je regrette, et c'est le terme le plus fort que je vais employer aujourd'hui, que le gouvernement n'ait pas jugé bon de donner suite à cette proposition que tous les députés aux Communes avaient bien accueillie.

Monsieur l'Orateur, nous parlons tous d'abréger les discours, ce qui serait probablement une bonne chose. Mais nous devons apporter à la Chambre des changements beaucoup plus profonds qui ne concernent pas tous l'opposition. Il s'agit de modifier le Parlement. Qu'est-il arrivé à notre Parlement? Eh bien, à cause d'un raz-de-marée d'affaires à régler, à cause de l'intervention de plus en plus fréquente du gouvernement dans la vie quotidienne des Canadiens, à cause d'un tas de choses que chacun de nous pourrait compter sur ses doigts, le gouvernement en est venu à accaparer une plus grande partie du temps de la Chambre.

Le rôle de député en a donc été diminué d'autant. Le député est ici pour représenter les gens de son comté, qu'ils aient ou non voté pour lui, pour la durée de son mandat. Le présent Parlement ne fait certes pas qu'approuver bêtement tout ce qu'on lui propose, mais il devrait faire beaucoup plus que ce qu'il fait déjà. La Chambre ne doit pas être un endroit où, par soumission ou par tradtion, un côté appuie systématiquement chaque mesure gouvernementale alors que l'autre côté la rejette.

Le document que j'ai eu l'honneur de déposer en 1979 partait du principe qu'il fallait, conformément aux fondements du régime parlementaire, veiller à ce que les électeurs soient représentés à la Chambre des communes d'une manière plus dynamique. C'était là son but. Mais tandis que la situation évoluait au cours des années et qu'on laissait faire, et même qu'on accélérait le processus en 1969 avec l'introduction du règlement de clôture, le gouvernement occupait de plus en plus du temps du Parlement, et le Parlement passait de plus en plus sous la coupe du gouvernement.

Ce que visent à accomplir ces réformes, et ce qui s'impose au Parlement, c'est non pas de dépouiller le gouvernement de son pouvoir, aussi énorme soit-il, mais de rendre ce pouvoir plus fécond en permettant au Parlement d'obliger le gouvernement à lui rendre des comptes, et en procurant au Parlement les outils pour ce faire, non pas seulement à l'opposition, monsieur l'Orateur, mais au Parlement, pour obliger le gouvernement à lui rendre des comptes.

Le leader du gouvernement à la Chambre s'est dit prêt à lancer un défi, à accepter de limiter les interventions à 20 minutes. Il ne s'agit pas seulement là d'une affaire intéressant les leaders parlementaires, mais je présume que cette proposition serait généralement acceptée à la Chambre des communes. Je crois qu'on s'accorderait également à la Chambre des communes pour relever un défi que je lui lancerais pour lui riposter: qu'il mette à l'essai, à titre expérimental, la recommandation de notre Livre blanc concernant les mandats indépendants aux comités. Si les leaders parlementaires doivent en discuter—comme il l'a suggéré—qu'ils discutent également de cette proposition, et je parie que les simples députés à la Chambre des communes s'accorderont pour accepter ce genre de modification à notre procédure.

Vous, monsieur l'Orateur, qui exercez présentement la présidence, vous présidez aux travaux du comité des transports; et je tiens à vous dire ici, Votre Honneur, qu'on vous respecte en votre qualité de président de ce comité. Je vais vous dire la différence qui existe entre notre régime actuel et ce qui devrait exister pour répondre à l'idéal du régime parlementaire, et cela a rapport avec la tragédie de l'*Ocean Ranger*. Le Parlement voulait examiner cette affaire, il entrait dans les attributions du comité des transports de l'examiner. Au lieu de cela, c'est une commission royale qui en est chargée. Et pourtant j'ai appris sur les ondes de la chaîne publique de la télévision américaine que le comité des affaires maritimes du Congrès des États-Unis faisait enquête sur une tragédie survenue au large des côtes canadiennes et qui a surtout coûté la vie à des Canadiens. Et pourtant, même s'il le voulait, le Parlement ne pourrait se pencher sur cette affaire à moins que le gouvernement n'y consente.

• (1730)

On s'écarte, à mon avis, de l'idée que se font les gens du rôle de notre institution quand les choses se passent ainsi au Parlement. En tant que député, je suis disposé à accepter qu'on abrège les discours et bien d'autres choses si, en échange, le gouvernement se montre disposé à faire des concessions sur le plan de la responsabilité. Les députés sont certainement tous de mon avis. Nous le réclamons depuis des années, et c'est là l'objectif de cette motion.

Pourquoi souhaitons-nous que le gouvernement étudie ces propositions de réforme? Pourquoi demandons-nous au gouvernement de renvoyer la question au comité de la procédure et de l'organisation? Pour la bonne raison que le Parlement n'appartient pas uniquement aux leaders parlementaires ou aux chefs de parti. Il appartient à l'ensemble des députés, car c'est leur lieu de travail. C'est par le biais du comité de la procédure et de l'organisation que les députés peuvent exprimer leur avis sur le mode de fonctionnement du Parlement. En effet, ce comité se compose de députés de tous les partis.

Nous avons prouvé à la Chambre que le travail des comités pouvait être efficace si les députés faisaient preuve de bonne volonté. J'ai grande confiance en cette institution, mais au travers de tout le sectarisme qu'elle recèle—légitime en partie, il est vrai—ressortent la colère et la déception des députés de toute allégeance qui estiment que la Chambre ne fonctionne pas comme ils l'avaient cru à leur arrivée dans cette enceinte.

Comme le signalait le chef de l'opposition (M. Clark), les députés n'ont vraiment pas beaucoup d'occasions de participer à l'élaboration des politiques d'intérêt public. On semble croire que le gouvernement, quelle que soit son allégeance, ou encore sa bureaucratie, détient la sagesse, alors que nous savons pertinemment qu'il n'en est rien. Les hommes politiques élus peuvent contribuer à rendre les décisions gouvernementales plus judicieuses. Chose certaine, cette institution n'existe pas simplement pour servir le gouvernement. Elle a été créée pour sonder le gouvernement, peu importe de quel parti, et l'interroger sur ses initiatives, que les questions viennent d'un député libéral, conservateur ou néo-démocrate.

L'avantage que présente le renvoi à un comité de cette proposition et de toutes les autres dont le leader parlementaire du gouvernement a fait état est de faire ressortir que cette enceinte n'est pas la chasse gardée des députés. Il appartient également au public qui a lui aussi son mot à dire sur la façon dont le Parlement fonctionne et ce qu'il attend de lui. Le public ne peut pas prendre la parole à la Chambre, mais il peut venir le faire au comité de la procédure et de l'organisation. C'est la raison d'être des comités et, comme vous vous en souviendrez, c'est un des arguments invoqués au sujet de la sécurité énergétique; le public devrait pouvoir donner son avis.

Un nombre incalculable d'organismes—pas seulement universitaires—s'intéressent au fonctionnement de la Chambre. Ce sont des organisations commerciales comme le Business Council on National Issues. James Gillies, ancien député de Don Valley-Est, a écrit un livre sur la participation du monde des affaires et du secteur privé à la politique.

A mon avis, il est temps que le public joue un rôle actif en politique. Il pourra le faire pour de bon uniquement si on rétablit l'équilibre, non pas l'équilibre précaire dont le leader du gouvernement à la Chambre a parlé dans son discours devant le Federal Lawyers Club en novembre, mais plutôt le grave déséquilibre entre l'influence du gouvernement et celle des simples députés.

Pour certains, mes suggestions ne donneront rien, car le gouvernement sera toujours majoritaire dans ces comités. Je n'en crois rien. De nombreux comités ont prouvé à la Chambre qu'ils peuvent faire du bon travail. Citons par exemple le sous-comité des institutions pénitentiaires qui était présidé par le ministre actuel des Affaires extérieures (M. MacGuigan), aussi que le comité sur les relations fiscales entre les provinces et le gouvernement fédéral, présidé par le député de Gloucester (M. Breau). Citons aussi le comité sur la réforme de la réglementation présidé par le député de Willowdale (M. Peterson). Il y a également le comité sur la société nationale du commerce, le comité sur les handicapés qui étaient présidés par le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith). Enfin, mentionnons le comité des règlements et autres textes réglementaires, présidé par mon collègue de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) et co-présidé par le sénateur Godfrey, qui s'est occupé de toute la question de la réforme de la réglementation plutôt que des règlements.

Ces exemples prouvent que parfois, lorsqu'il s'agit de questions importantes, nous pouvons laisser le sectarisme de côté et chercher la vérité.

Le comité des comptes publics en est un autre exemple. Il a accompli un excellent travail sous la présidence du député de Capilano (M. Huntington) et du député de Vancouver Quadra (M. Clarke). Il a travaillé avec diligence et a permis d'améliorer la procédure de vérification du budget des dépenses par le Parlement et de renforcer la responsabilité du gouvernement en ce domaine.

La chose est donc possible. Il suffit d'un peu de bonne volonté, d'un climat de confiance d'une certaine dose d'initiative. En tant que parlementaire, je trouve absolument inacceptable que le gouvernement ne présente pas les projets qu'il nous a promis dans le discours du trône. Je ne suis d'ailleurs pas le seul à partager cet avis. Beaucoup de Canadiens sont de cet avis. Beaucoup s'insurgent également contre le fait que les travaux soient émaillés de discussions frivoles et ennuyeuses. Cela ne veut pas dire pour autant que nous devrions oublier nos convictions politiques, bien au contraire, mais il ne faudrait pas qu'elles se manifestent à mauvais escient et qu'elles nous empêchent de régler les problèmes des Canadiens.

Mes électeurs me demandent ce que le Parlement peut faire pour régler leurs problèmes. Je dois leur avouer qu'il ne peut pas faire grand-chose. Et pourquoi, me direz-vous? Les 282 députés ne peuvent régler tous les problèmes; par contre, les comités le peuvent. Cependant, ils ne peuvent prendre des mesures immédiates pour régler les problèmes que si le gouvernement est rarement d'accord. C'est là le problème avec notre système et c'est pourquoi, à mon humble avis, des réformes s'imposent. J'aimerais que le leader du gouvernement oublie certaines expériences malheureuses et étudie les rapports et les documents que nous possédons, y compris ceux qu'il présente au gouvernement mais dont nous n'avons jamais pris connaissance jusqu'à présent ainsi que tous les renseignements, publics, privés ou confidentiels et les remette au moins au comité afin qu'il puisse les étudier.

Le leader du gouvernement aurait, selon un article du *Citizen* d'Ottawa, déclaré à la Chambre à propos des propositions que pour être intéressantes, elles n'en étaient pas moins insuffisantes. Je tiens à lui dire qu'elles peuvent bien être insuffisantes mais je tiens à lui dire qu'elles étaient définitives. Bien au contraire, j'ai dit que c'était un premier pas. Il existe un problème. Ces propositions sont un début, mais elles sont restées sans aucun écho. Si le gouvernement se donne la peine de présenter des solutions pour faciliter la bonne marche du Parlement, nous sommes prêts à les examiner. Mais nous voulons d'abord voir ces propositions. Aujourd'hui, une forte majorité silencieuse de Canadiens souhaitent que le Parlement se mette sérieusement à l'œuvre. Ils en ont assez de nos mesquineries. Ils veulent que nous nous élevions au-dessus de nous-mêmes pour enfin réaliser ces choses auxquelles nous tenons vraiment, dans un esprit de parti qui n'ait rien de répréhensible.

• (1740)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est terminé.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Qu'il continue.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député pourra poursuivre avec le consentement unanime. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je vous remercie, monsieur l'Orateur, et je remercie mes collègues. J'en arrive à la conclusion. Quelques ministres sont présents à la Chambre aujourd'hui: le ministre de l'Environnement (M. Roberts), le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de même qu'un secrétaire parlementaire et quelques anciens ministres. Si ces messieurs veulent rendre service à la Chambre, ils iront présenter notre requête au leader parlementaire du gouvernement, car le chef de l'opposition de même que le chef du Nouveau parti démocratique ont promis tour à tour que si le mandat est suffisamment large—et je suis sûr qu'il le sera—la question serait rapidement renvoyée au comité sans débat prolongé. Je crois que le moment est venu où chacun de nous doit s'interroger sur le Parlement et convenir qu'il a besoin d'un nouveau départ.

Des voix: Bravo!

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'interviens aujourd'hui au sujet de cette motion en tant que fervent défenseur des institutions parlementaires. Comme la plupart des autres députés, depuis mon arrivée à la Chambre des communes, j'ai appris à mieux comprendre le Parlement et à l'aimer davantage. J'ai été élu en 1968 et, en 14 ans, j'ai assisté à tous les grands débats, au cours desquels nos éminents collègues parlementaires ont su défendre nos traditions démocratiques.

A mon avis, le Parlement s'est amélioré grâce aux MacEachen, aux Baldwin et aux Douglas, ainsi qu'à notre très cher ami le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), dont nous regrettons beaucoup l'absence. Si l'on passe en revue l'histoire du Parlement au cours des 14 dernières années, nous devons rendre hommage à ces hommes et à de nombreux autres qui ont su promouvoir la cause de la démocratie parlementaire. Les qualités dont ils ont su faire preuve au Parlement et qui, en retour, ont enrichi celui-ci, découlent d'une simple croyance en la souveraineté du peuple, qui s'exerce par le biais du Parlement. Même dans les moments les plus difficiles, ils n'ont jamais perdu de vue le fait que ni le sectarisme ni l'opportunisme ne sont une raison suffisante pour remettre en question la souveraineté de l'institution qu'est le Parlement.

Les députés de tous les partis ont compris au fil des ans qu'ils ne peuvent franchir certaines limites qu'au péril du Parlement. Je regrette de dire qu'à mon avis ces limites ont été dépassées ces deux dernières semaines par les députés du Parti conservateur.

M. Greenaway: Par les vôtres aussi.

M. MacGuigan: Comme si le véritable cinéma que nous ont fait les conservateurs ne suffisait pas, le très honorable chef de l'opposition et le député du Yukon (M. Nielsen) aggravent maintenant leur cas en cherchant à justifier leur comportement anti-démocratique par le prétendu intérêt qu'ils portent au Parlement. Quiconque s'intéresse à l'histoire et aux traditions de cette institution ne peut en aucun cas fermer les portes de la Chambre au nom de la réforme. Un tel comportement n'est pas la marque d'un parti ou d'un groupe désireux de favoriser une réforme parlementaire, mais bien d'un parti qui est prêt à tout pour accéder au pouvoir, jusqu'à obliger le Parlement à cesser de fonctionner.

Les députés d'en face n'ont-ils pas lu l'histoire? Savent-ils que nos ancêtres politiques se sont battus contre les rois pour que cette institution continue à fonctionner? Ne savent-ils pas que notre tradition démocratique privilégiée s'appuie sur le principe que le Parlement est la tribune de discussion et de débat par excellence? Ne savent-ils pas qu'ils ont créé un précédent insidieux qui ne leur apporte aucun crédit pas plus qu'il n'en apporte à cette institution?

Le Parlement offre de multiples occasions aux députés de tous les partis d'intervenir et même d'intervenir longuement. L'opposition a recouru à l'obstruction systématique, aux manœuvres politiques même aux simples tactiques politiciennes.

M. Taylor: Vous aussi l'avez fait.

M. MacGuigan: Je l'admets, nous l'avons fait quand nous étions dans l'opposition et le gouvernement le fait quand il croit fermement à telle ou telle question. Mais dans tous les cas, les partis se sont employés à la Chambre à trouver des solutions. Mes collègues d'en face ont établi le précédent voulant qu'une opposition rebelle ait le droit de museler cette même institution que leurs électeurs leur ont demandé de défendre et de clore le débat sur des questions nationales alors qu'ils ont été élus pour en parler. Où sont les démocrates parmi les conservateurs et qu'est devenue la grande tradition de ce parti? Aujourd'hui, les députés de l'opposition—et je suis bien prêt à admettre que le représentant de Nepean-Carleton (M. Baker) est vraisemblablement l'un d'eux—doivent regretter amèrement les événements qui se sont déroulés au cours des dernières semaines.

M. Taylor: Pourquoi n'avez-vous pas divisé ce bill?

M. MacGuigan: L'opposition ne doit pas être bien fière d'avoir muselé le Parlement et d'avoir créé un précédent dangereux auquel d'autres pourraient recourir pour aller à l'encontre de la volonté de nos concitoyens.

M. Taylor: Pourquoi avez-vous mis tant de temps à diviser ce bill?

M. MacGuigan: A l'heure qu'il est, les députés du parti conservateur ont certainement perdu le peu de confiance qu'ils portaient à leur chef, car il me semble difficile de croire que les héritiers de Macdonald, Cartier et Borden puissent prendre part de gaieté de cœur à de telles tactiques.

M. Nowlan: Que savez-vous du bill naval?

M. MacGuigan: Les députés de l'opposition ne sauraient justifier leurs actes des deux dernières semaines en disant qu'ils ont agi ainsi par souci pour le Parlement. Cela reviendrait à peu près à dire qu'il faudrait délibérément laisser un avion s'écraser pour qu'on puisse améliorer la sécurité dans le domaine des transports.

Nous avons appris beaucoup de choses au sujet du chef de l'opposition et de son leader parlementaire au cours de la dernière quinzaine. Nous n'avions jamais rien vu de pareil sous la direction du député de Nepean-Carleton. Nous avons appris que le très honorable parlementaire n'hésitera pas à saboter les institutions qu'il fait profession de tant aimer, pour satisfaire ses ambitions personnelles immédiates, ambitions que beaucoup de ses proches voisins de Chambre paraissent très désireux d'écourter. Nous avons appris que ce n'est pas le respect qu'il éprouve pour le Parlement qui l'empêchera de corrompre les traditions parlementaires, et que ce n'est pas le respect qu'il éprouve pour le public canadien qui le modèrera dans ses déclarations publiques.

M. Taylor: Débarrassez-vous de votre dictateur, et cela n'arrivera pas.

M. MacGuigan: J'ai ici un commentaire de Michael Valpy paru dans le *Globe and Mail*, et qui exprime, je pense, l'opinion de nombreux Canadiens. Le voici:

> Les raisons . . .
>
> De la récente paralysie parlementaire
>
> . . . se sont obscurcies à chaque nouvelle déclaration de Joe Clark, plus malhonnête et dangereuse que la précédente: les conservateurs étaient des barons tenant tête à Jean sans Terre; le bill omnibus était une nouvelle tentative de M. Trudeau de bouleverser la structure de la société et du gouvernement.
>
> Faut-il vraiment que ce type parcoure le pays en attisant la haine et la discorde à propos—faut-il le dire—d'une simple question parlementaire? Qu'il lâche la bride aux mécontentements politiques les plus vils et les plus irraisonnés? Le parti conservateur est-il tombé si bas?

M. Nowlan: Mark, cela est dégoûtant.

M. MacGuigan: Je ne me risquerai pas à répondre à cette question.

M. Taylor: Parlez-nous donc de Forsey.

M. MacGuigan: Ce que je sais, c'est que cette opinion est largement partagée dans les pays, et le très honorable parlementaire d'en face aura beau accrocher ses espoirs déclinants à cette motion conciliante, il ne réussira pas à dissimuler aux yeux des Canadiens les véritables motifs de ce qu'il a fait.

M. Taylor: Débarrassez-vous donc de votre chef avant de parler du nôtre.

• (1750)

M. MacGuigan: Je ne pense pas avoir déjà rencontré un parlementaire qui s'oppose à la réforme parlementaire. Comme l'a dit aujourd'hui le leader parlementaire de notre parti, et j'espère ne pas me tromper en citant ses propos:

[*Français*]

La réforme parlementaire n'est pas seulement une nécessité, mais une urgence.

[*Traduction*]

Je ne connais pas les propos exacts du chef du Nouveau parti démocratique, du député d'Oshawa (M. Broadbent), mais je sais qu'il a parlé, lui aussi, de la nécessité de procéder de toute urgence à une réforme parlementaire. Les députés sont d'accord sur ce point.

Il y a 14 ans que je suis à la Chambre et j'ai pu constater que le rôle de député a pris de l'importance. Nous pouvons jouer maintenant en comité un rôle que nous n'avions pas. Nous avons modifié les procédures de la Chambre et amélioré la situation des députés en augmentant les effectifs et en offrant de l'aide aux partis dans le domaine des recherches; par ailleurs, la rémunération des députés et les conditions de travail se sont améliorées jusque dans les questions de détail comme l'utilisation des téléphones. Par conséquent, en 14 ans, je trouve que la fonction de député a pris beaucoup d'importance. Ce n'est toutefois pas suffisant. Le sort des députés s'est amélioré à bien des égards, mais bien des questions cruciales sur leur rôle sont encore en suspens. J'ai moi-même beaucoup écrit sur le sujet, et je n'ai pas l'intention de répéter des opinions que j'ai déjà exprimées ailleurs.

Le débat a permis jusqu'ici de constater que les députés ont beaucoup d'idées sur la façon dont pourrait s'accomplir la réforme parlementaire. Notre leader parlementaire a évoqué certains changements que nous pourrions adopter immédiatement pour améliorer le fonctionnement de notre institution. Cela n'exclut bien sûr pas les changements de plus grande portée que nous aimerions tous voir s'opérer.

Pour me résumer, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que le Canada a été privilégié de vivre sous un régime démocratique qui remonte à la naissance de notre pays, il y a 115 ans. Le Parlement a servi plusieurs générations de Canadiens dans un esprit de justice et de tolérance et, à mon avis, avec une certaine dose de sagesse.

Dans cette enceinte, les Canadiens, sans égard à leurs convictions politiques, ont pu exposer leurs idées et en discuter. Tous les aspects d'une question ont leur importance à la Chambre; nos règles permettent d'en discuter en profondeur et encouragent à le faire. C'est pourquoi je considère les tristes événements des deux dernières semaines comme une grave atteinte à nos traditions.

Si c'est une réforme parlementaire que le très honorable représentant souhaite voir, il aura l'occasion de faire connaître ses opinions—comme il l'a fait aujourd'hui—et il aura l'attention de tous les députés de la Chambre. Mais s'il cherche à atteindre les mêmes objectifs sinistres qui se cachaient derrière la tentative de boycott de la Chambre depuis deux semaines, il aura causé beaucoup de tort au Parlement et aux citoyens canadiens.

En tant qu'institution, le Parlement est plus important que nous tous. Il passe avant nos carrières. Pendant la brève période au cours de laquelle il nous est donné de siéger ici en tant que loyaux serviteurs et représentants des Canadiens, nous devons toujours nous rappeler que notre premier devoir est envers le Parlement et le peuple canadien.

C'est dans cet esprit que nous devons aborder la réforme parlementaire. En fait, c'est dans cet esprit que nous devons veiller au fonctionnement du Parlement jour après jour. Tel est l'esprit de la véritable démocratie parlementaire.

Des voix: Bravo!

M. Taylor: Le Parlement n'a pas imposé le système métrique aux Canadiens.

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un honneur de prendre part à ce débat, d'autant plus que, parmi tous les parlementaires qui m'ont précédé, je crois être celui qui a le moins d'expérience à la Chambre. Je voudrais, en quelque sorte, élaborer là-dessus.

Je suis venu à la Chambre avec beaucoup de respect et d'enthousiasme. Pour démontrer ma naïveté à l'égard du Règlement et des traditions, quand j'ai entendu pour la première fois le timbre, je craignais tellement de me tromper que je suis resté rivé à mon siège jusqu'à ce qu'il ait cessé de sonner et que le vote ait eu lieu. Je ne voulais rien faire qui aille à l'encontre du Règlement. Tous les députés ont sans doute connu des expériences semblables à leurs débuts. On ne naît pas avec une vingtaine ou une trentaine d'années d'expérience. Il nous faut l'acquérir. Bien des nouveaux députés peuvent avoir des intuitions ou des jugements objectifs qui pourraient échapper à des députés chevronnés.

Je voudrais parler de la procédure parlementaire elle-même, monsieur l'Orateur. La raison d'être d'un parlement, c'est de pouvoir examiner sur la place publique la façon dont les impôts sont dépensés, c'est-à-dire veiller sur les deniers publics. Ce fut sa première raison d'être. Quand, en Angleterre, le roi Jean a dépassé les bornes, les nobles se sont vivement inquiétés. Ils l'ont fait venir à Runnymede pour lui faire savoir qu'ils n'étaient plus disposés à lui verser de l'argent prélevé sur leurs biens s'ils n'avaient pas leur mot à dire dans la façon dont cet argent était dépensé. Nous sommes en réalité engagés dans le même processus aujourd'hui, parce que notre premier devoir envers nos électeurs est de veiller à ce que l'argent des impôts perçus par le trésor soit dépensé à bon escient. Cette fonction est extrêmement importante.

C'est dans ce contexte que nous devons examiner certaines des procédures budgétaires, monsieur l'Orateur. J'ai eu le privilège de faire partie, à titre permanent, du comité que notre parti a formé et qui, pendant trois semaines, a parcouru le pays d'un océan à l'autre. Ce fut une expérience intéressante et enrichissante. J'ai pu rencontrer des Canadiens de toutes les régions et les entendre exprimer leurs inquiétudes au sujet du

processus budgétaire. C'est une partie extrêmement importante de nos fonctions parlementaires. J'ai aussi eu la possibilité d'étudier certaines institutions canadiennes qui sont chargées d'examiner le processus budgétaire et de comparer leur travail à ce qui se fait aux États-Unis. Il me semble qu'au Canada nous avons moins de contrôles et de contre-poids qu'aux États-Unis, et j'aimerais comparer les deux systèmes afin de bien montrer l'importance d'un examen minutieux.

Aux États-Unis, il y a la Chambre des représentants et le Sénat, qui sont l'un et l'autre capables d'arrêter une mesure budgétaire. En outre, le pouvoir exécutif est totalement indépendant du pouvoir législatif. Le pouvoir exécutif équivaut à peu près à notre cabinet. Chaque institution peut contrôler et vérifier l'usage des deniers publics et l'action des autres. Nous n'avons pas un tel système au Canada, monsieur l'Orateur. Cette responsabilité est dans une grande mesure celle de chaque député à la Chambre des communes. Pour assumer pareille responsabilité, les députés doivent disposer d'un certain pouvoir—peut-être est-ce là un peu exagéré, mais ils devraient avoir du moins leur mot à dire lorsqu'il s'agit de décider comment sera dépensé l'argent des impôts.

Lorsque nous arrivons ici en tant que nouveaux députés, je ne crois pas qu'aucun d'entre nous ne s'attende à prendre des décisions capitales qui contribueront à changer le cours de l'histoire, mais je crois juste de dire que nos électeurs s'attendent à ce que nous posions de temps à autre des questions fondamentales. Ils ne s'attendent pas à ce que nous votions tout simplement pour ou contre une mesure, mais ils espèrent que nous fassions des propositions constructives qui seront retenues. Ils comptent bien que nous demandions pourquoi telle ou telle chose se produit ou non. Je crois que nous nous devons de poser des questions au sujet du processus budgétaire et de la façon dont le gouvernement dépense l'argent des contribuables.

Juste un exemple, avant de dire qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur; le député de Moose Jaw (M. Neil) avait un bill d'initiative privée . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Mayer: Monsieur l'Orateur, lorsque la séance a été suspendue à 6 heures, j'étais en train de faire une disgression afin de parler de quelques-uns des problèmes auxquels les députés doivent faire face. L'exemple que j'allais citer concernait un bill d'initiative privée du député de Moose Jaw (M. Neil). Il s'agissait de l'utilisation des quelques 9 millions de dollars perçus auprès des agriculteurs au cours de l'existence de la loi sur l'administration agricole des Prairies. Quand cette loi a été abrogée, le gouvernement détenait les 9 millions au nom des producteurs. La somme n'a pas été distribuée. Tout le monde s'accordait à reconnaître qu'il y avait lieu de la rendre aux agriculteurs, mais elle est retenue depuis 1972, même si on en a réclamé unanimement la distribution. On n'en a rien su et plus d'une dizaine d'années se sont écoulées depuis. Je crois savoir toutefois que le problème sera résolu sous peu. Entretemps, toutefois nous avons perdu quelque $4000 par jour en intérêts sur ces 9 millions de dollars. Devant des situations de ce genre, et pour des questions sur lesquelles tout le monde s'entendait, il n'est guère étonnant que le mode de fonctionnement du Parlement finisse par susciter des inquiétudes.

• (2010)

Je voudrais en revenir maintenant à la tâche qui m'incombe ce soir, c'est-à-dire parler du processus parlementaire par rapport à l'étude du budget. D'après moi, cette étude se fait en trois étapes: il y a d'abord l'étape de l'élaboration du projet de budget, ensuite celle de son étude à la Chambre, et ensuite celle du débat faisant suite à l'exposé budgétaire. Je voudrais parler tout d'abord de la période prébudgétaire, au cours de laquelle le ministère des Finances élabore un budget. Rien n'empêcherait le ministre des Finances de communiquer aux hommes d'affaires et aux contribuables canadiens les changements fiscaux qu'il se propose d'apporter dans un prochain budget. S'il dévoilait ces changements, les contribuables et les hommes d'affaires sauraient à quoi s'en tenir. La population en général aurait également l'occasion de participer à l'élaboration de ce budget en présentant, par exemple, des mémoires au ministre. Celui-ci connaîtrait donc le point de vue de la population et saurait les conséquences que ses projets de changements fiscaux auraient sur le pays, ce qui l'aiderait à préparer un bien meilleur budget. Je déplore l'insuffisance de la concertation dans ce pays. Je ne vois vraiment pas pourquoi des échanges de ce genre ne pourraient pas avoir lieu, car tous y trouveraient certainement avantage.

Nombre de gens s'inquiètent également du secret qui entoure le budget. Bien sûr, une certaine discrétion s'impose puisque, par exemple, des personnes pourraient profiter injustement de la situation si elles étaient mises au courant de dispositions fiscales ou de modifications apportées à la loi de l'impôt. C'est compréhensible. Mais d'une façon générale, le secret budgétaire comporte deux aspects différents.

Je voudrais citer un passage d'un document intituté «Canadian Study of Parliament Group». Voici ce qu'on peut lire au sujet du secret budgétaire:

> En théorie, il se fonde sur deux principes. D'abord, que personne ne devrait pouvoir profiter de la situation en étant informé à l'avance de choses contenues dans le budget; . . .

Cela paraît évident à tous. Et on continue ainsi:

> . . . en second lieu, tous les énoncés politiques fondamentaux devraient d'abord être annoncés à la Chambre des communes.

Ce sont deux principes généraux qui concernent la présentation d'un budget à la Chambre. Je doute qu'il y en ait beaucoup qui voudraient les contester. Mais sans rejeter ces deux principes, il serait quand même possible de relâcher un peu la surveillance qui jusqu'ici entourait la préparation du budget, sans pour autant remettre en question ces deux principes.

Ceux-ci devraient surtout s'appliquer à la façon dont le budget est préparé et présenté à la Chambre. Si le public pouvait participer à l'élaboration d'un budget, il l'accepterait plus volontiers. En effet, il aurait déjà une bonne idée de son contenu. Pour un pays comme le nôtre, cette question est importante. Autant que je sache, le Canada est le seul pays comportant cinq régions géographiques distinctes. Chaque fois qu'on propose des mesures fiscales ou budgétaires, il faut se rendre compte que ces mesures ne toucheront pas toutes les régions de la même manière. Voilà pourquoi il conviendrait que le gouvernement annonce à tout le pays par le truchement de toutes les régions ce qu'il entend proposer dans son budget. Avec un système de ce genre, une fois les lois adoptées, les gens auraient plus de confiance dans les changements. Ils n'auraient pas l'impression d'être écrasés par le gouvernement. Le gouvernement ne susciterait plus chez eux des sentiments de crainte ou de désaffection, parce qu'ils auraient participé à l'élaboration du budget. Cela est très important, car aujourd'hui les gouvernements de toutes sortes s'attribuent un très fort pourcentage de nos revenus.

Si, par exemple, on examine le montant moyen des impôts payés par le Canadien, on constate que la plupart d'entre nous travaillons au profit des pouvoirs publics depuis le début de l'année jusqu'en juin à peu près, ce qui est énorme. Dans ces conditions il est très important que les simples contribuables prennent part le plus possible à l'élaboration du budget. Cette conclusion s'est imposée au comité de mon parti auquel j'ai siégé qui a parcouru le pays pendant les premières semaines de 1982. Trois thèmes revenaient sans cesse.

Tout d'abord, les contribuables en général ne peuvent comprendre pour quelles raisons les gouvernements n'ont pas confiance en eux, pour quelles raisons ils n'exposent pas aux gens ce qui va se produire. Il s'agit là d'une préoccupation qui s'est exprimée de façon particulièrement aiguë à propos du budget du 12 novembre 1981, qui a proposé une importante réforme fiscale.

Le deuxième thème qui a fait surface au cours des audiences tenait à la rétroactivité de plusieurs mesures fiscales du dernier budget. Cela a été fort malheureux, car on remet en cause le fondement même de la perception des impôts, qui repose sur le respect volontaire des dispositions fiscales par le contribuable. Si jamais le gouvernement procède à des changements comme il l'a fait dans certains cas, en particulier à propos de l'assurance-vie, puisque le dernier budget proposait des modifications rétroactives, il verra que ce genre de mesures donne l'envie aux Canadiens de frauder. Beaucoup nous ont dit que si le gouvernement ne respecte les lois qu'il a adoptées et en fonction desquelles les gens organisent leur retraite, il leur donne l'envie bien naturelle de prendre leur revanche. Ils se disent que quand le temps viendra de faire leur déclaration d'impôt, ils se feront des formulaires à eux. Voilà qui est fort inquiétant.

Un troisième thème qui est constamment revenu sur le tapis au comité c'est qu'un grand nombre de dispositions budgétaires n'ont pas été clarifiées. C'était en janvier, deux mois après la présentation du budget, deux mois de plus se sont écoulés et il reste encore de nombreuses dispositions à éclaircir. Les gens ne savent pas comment mener leurs affaires suivant les dispositions du budget du 12 novembre car le gouvernement n'a pas encore apporté la plupart des changements que ce budget proposait d'apporter aux lois ou règlements. Citons par exemple la taxe d'accise qui doit être imposée au niveau du grossiste et non plus du fabricant. Les gens ne savent pas à quoi s'en tenir sur un grand nombre de changements parce que le gouvernement n'a pas encore exprimé clairement ses intentions. Voilà les trois questions à régler en ce qui concerne le budget.

Nous devons participer davantage à la préparation du budget. Je ne suis pas certain qu'il soit indispensable de le préparer dans le plus grand secret. Une fois le budget présenté, le gouvernement devrait faire de son mieux pour préciser ses intentions à l'égard des changements fiscaux proposés dans le budget.

J'ai l'intention de suivre la suggestion que plusieurs députés ont faite tout à l'heure quant à la limitation de la durée des discours.

Pour terminer je voudrais citer certaines paroles du premier ministre (M. Trudeau). Il a déclaré cette semaine à Toronto:

. . . en fermant le Parlement on a détruit la démocratie . . .

Je tiens à dire qu'il y a plusieurs façons de fermer le Parlement. Le simple fait d'être ici ne veut pas dire que le Parlement joue vraiment son rôle. Il existe une façon bien plus insidieuse de le faire; il suffit de laisser les députés sans travail. Mais si le premier ministre parlait sérieusement, je lui demande de regarder comment fonctionne le Parlement, de le rendre plus utile et plus productif dans l'intérêt des députés et du même coup dans l'intérêt des électeurs que nous représentons afin que le Parlement ne ferme pas ses portes simplement parce qu'il a perdu son utilité. Le premier ministre n'aurait pas dû faire cette déclaration. Je lui demande de veiller à ce que le Parlement ne soit par fermé faute de pouvoir jouer son rôle. A mes yeux, c'est beaucoup plus important que de s'inquiéter de la présence réelle des députés à la Chambre. Je préférerais de beaucoup que nous fassions quelque chose de constructif que de perpétuer le système que nous connaissons actuellement car il contribue selon moi à nous rendre de plus en plus inutiles.

Le second point que je voulais soulever est en rapport avec ce qui est dit à la dernière page du discours du trône présenté il y a près de deux ans. On y dit ceci:

• (2020)

Comme à tous vos collègues de la Chambre des communes, il vous incombe, à vous qui avez reçu la confiance de la population de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique . . .

Je me permettrai d'ajouter à cette liste la population des communes rurales du Manitoba d'où je viens . . .

. . . de représenter vos commettants dans l'ensemble du pays. Mais la situation actuelle vous confère plus encore la responsabilité de représenter le pays auprès de vos commettants. C'est là une tâche que nul autre ne peut accomplir à votre place . . .

Je suis tout à fait d'accord là-dessus. Si nous devons effectivement accomplir cette tâche, il faut que le fonctionnement de nos institutions nous le permette. Vous pouvez me croire: tous ceux qui sont élus à la Chambre sont tout à fait sincères et intègres. Nous avons tous des aptitudes et des compétences et si certains ne peuvent mettre leurs talents à contribution, c'est bien dommage pour nous tous. C'est pourquoi je vous incite vivement à prendre au sérieux les propositions qui ont été faites aujourd'hui et je vous invite, dans un esprit de bonne volonté, à faire en sorte que les propositions utiles et valables

ne soient pas que de vaines paroles citées plus tard par les érudits. Faisons en sorte que le débat d'aujourd'hui soit utile et profitable.

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je suis content de pouvoir prendre part à ce débat. Le sujet m'intéresse beaucoup et, compte tenu des événements de ces derniers jours, je crois que nous reconnaissons tous son opportunité et que nous espérons nous mettre d'accord sur les améliorations qu'on pourrait apporter au système dans le cadre de la réforme parlementaire.

Il faut reconnaître qu'au cours des dernières années, le gouvernement a fait preuve, à plusieurs égards, d'un véritable intérêt pour la question de la réforme parlementaire. L'introduction de la télévision dans notre enceinte, le rôle très actif qu'on a donné aux comités spéciaux ces dernières années—j'en parlerai plus longuement tout à l'heure—les installations mises aujourd'hui à la disposition des députés, par rapport à ce qu'on leur offrait il y a quelques années, et bien d'autres choses révèlent à mon avis que le gouvernement s'est vraiment engagé à procéder à la réforme du Parlement. Je me souviens que vers le milieu des années 60, les députés et leurs secrétaires étaient entassés dans de petites pièces, ce qui rendait le milieu de travail tout à fait insupportable, situation qui se reflétait sur le rendement des parlementaires. Aujourd'hui, les divers partis ont chacun les moyens d'avoir leurs propres recherchistes, ce qui, d'après moi, a bien amélioré les conditions de travail au Parlement.

J'avoue cependant douter quelque peu de la sincérité des députés d'en face, et je dis bien «quelque peu», car le député de Nepean-Carleton (M. Baker) par exemple s'est engagé à fond à favoriser la réforme parlementaire. Mais parce qu'on a voulu se payer du bon temps ces deux dernières semaines, avec des tactiques que je qualifierais de guérrilla, nous n'avons pas pu faire le travail pour lequel nous avions été élus, c'est-à-dire entamer des débats, poser des questions, y répondre, discuter de mesures législatives, proposer des amendements et voter à leur sujet, et enfin voter sur les mesures législatives elles-mêmes. Je demeure perplexe devant le fait que l'on invoque la réforme parlementaire pour justifier cette entrave à nos travaux. Le rançonnement du Parlement dont nous avons été témoin lors du débat sur la constitution au cours duquel nous avons entendu une centaine de questions de privilège et de rappels au Règlement non fondés me permet difficilement de croire sincère l'intérêt manifesté par les députés d'en face pour la réforme parlementaire.

Une voix: Et vous, vous n'avez sans doute rien à vous reprocher, n'est-ce pas?

M. Smith: Il importe au plus haut point que nous gardions présents à l'esprit le rôle et les fonctions de l'opposition et du gouvernement dans toute démocratie parlementaire. C'est pourquoi, dernièrement, nous avons refusé d'abandonner le principe voulant que le gouvernement ait l'obligation et le devoir de fixer les priorités législatives de la Chambre. C'est aux électeurs qu'il appartiendra de juger si nous avons convenablement rempli notre mandat et si nous avons fixé les priorités législatives selon les vœux de la majorité. Si nous avons failli à la tâche, nous connaissons les suites politiques que cela peut avoir dans une élection. Cependant, monsieur l'Orateur, je crois que ce n'est pas respecter la démocratie parlementaire que de prétendre que l'opposition, une opposition minoritaire, en abusant d'une tradition, pas même d'une règle, peut empêcher le Parlement de légiférer comme il se doit.

Je déplore également que le leader de l'opposition (M. Clark) ait fait deux fois allusion aujourd'hui à des choses qui n'apportent rien au débat. Il a parlé, par exemple, du décret concernant la planification des mesures d'urgence. Il y a quelque temps, des gens ont cherché à semer le doute sur l'intégrité du gouvernement en présentant ce document sous un gouvernement totalement contraire à la réalité. Je suis obligé de dire que c'est précisément ce que le leader de l'opposition a fait aujourd'hui quand il a dit que le gouvernement s'était donné les moyens de créer des camps d'internement. Rien n'est moins vrai. Il faut en conclure que le chef de l'opposition n'a jamais lu le décret concernant les mesures d'urgence, car il aurait lu ce qui suit à l'article 3:

> Chaque ministre responsable d'un ministère ou de l'administration d'un organisme ou d'une Société de la Couronne sera chargé
>
> (a) de l'identification d'urgences possibles directement reliées à son secteur de responsabilité, ainsi que de la préparation, de l'évaluation, de l'essai et de la mise en vigueur, le cas échéant, des plans et dispositions d'urgence appropriés.

Le service de recherche de la Bibliothèque du Parlement a préparé à mon intention un document intitulé «La validité du décret concernant la planification des mesures d'urgence». On peut y lire ceci:

> En vertu du décret, les différents ministres sont tenus de préparer des plans précisant la façon dont ils seront appliqués. Cela inclut la préparation nécessaire à leur application. Cependant, le décret n'autorise pas la mise en œuvre des plans en question.

Puis on peut lire ceci:

> En résumé, ce décret exige des différents ministères du gouvernement qu'ils mettent au point des plans d'urgence et qu'ils se préparent à l'application de ces mesures. Toutefois, ce décret ne comporte pas de dispositions autorisant, à proprement parler, leur mise en application.

Pour ce faire, il faudrait adopter une mesure législative, et je pense que le chef de l'opposition le sait pertinemment. Je déplore qu'il ait brossé un tableau de la situation au Parlement qui est en fait extrêmement trompeur. Il agit ainsi à des fins politiques, et j'estime que ce n'est pas une manière constructive de procéder dans un débat sérieux sur la réforme parlementaire.

Il a parlé aujourd'hui du nombre de décrets du conseil que le gouvernement a adoptés. A l'entendre, on pourrait croire que ces décrets ont quelque chose de foncièrement erroné, voire quelque chose de mauvais. Il conviendrait de souligner que certaines lois exigent la passation de tels décrets. A entendre les conservateurs, on croirait qu'ils n'en ont jamais émis lorsqu'ils étaient au pouvoir. Nous savons tous qu'ils l'ont fait, et j'ai même été tellement ennuyé en voyant le chef de l'opposition se donner des allures de petit saint aujourd'hui que j'ai pris la peine de me renseigner auprès du Conseil privé sur les décrets du conseil adoptés par le gouvernement Clark. Les conservateurs se sont plaints du nombre de décrets que nous avons émis. Savez-vous qu'en neuf mois ils en ont adopté 1,051?

Une voix: Quelle honte!

M. Smith: Étant donné ce qu'ils ont trouvé à dire au cours des derniers jours à propos des décrets du conseil, je pense qu'ils devraient littéralement avoir honte de remettre cette question sur le tapis. Je pense que désormais l'affaire est close, et qu'ils ne chercheront plus à brouiller les pistes de cette façon.

M. Mayer: Vous en avez émis 3,700 l'année dernière.

• (2030)

M. Smith: Monsieur l'Orateur, je voudrais toucher brièvement un aspect de la réforme parlementaire qui me tient beaucoup à cœur. J'aborderai deux sujets. Il y a un changement qui s'imposerait de toute urgence, compte tenu de l'expérience qui a duré deux semaines: il faudrait décréter qu'une motion portant ajournement de la Chambre, une fois proposée, s'annule si elle n'a pas fait l'objet d'un vote à l'heure fixée par le Règlement pour l'ajournement de la séance le jour où elle est proposée. En effet, si une motion d'ajournement était adoptée, les travaux de la Chambre ne seraient de toute façon terminés que pour la journée concernée. En refusant de se présenter pour se prononcer sur une motion, le whip d'un côté de la Chambre enfreint les usages et la tradition et met l'Orateur dans une situation embarrassante, ce qui est arrivé tout récemment, et il rompt avec la tradition. Je ne pense pas que cela nuise à qui que ce soit de décider tout simplement qu'une motion d'ajournement s'annule si elle n'a pas fait l'objet d'un vote à l'heure où le Règlement prévoit automatiquement l'ajournement de la séance. On ne doit pas considérer une telle modification du Règlement comme un abus, à mon sens.

Il serait encore possible d'avoir recours à la tactique qui a été utilisée dernièrement. Par contre, les députés devraient se lever et proposer la motion tous les jours. Dans ce cas, le fait d'être le point de mire de l'opinion publique les empêcheraient de recommencer trop souvent.

Je voudrais surtout parler des comités en général et surtout des comités spéciaux. J'ai eu l'occasion de présider un de ces comités, et je le préside encore, d'ailleurs. Il s'agit du comité spécial des invalides et des handicapés. Nous sommes sept à faire partie de ce comité: quatre ministériels, deux députés conservateurs et un député néo-démocrate. Je tiens à signaler tout d'abord que l'on a intérêt à former de petits comités car les députés s'intéressent alors beaucoup plus au sujet. A mon avis, on n'accepte de faire partie d'un comité spécial que si l'on s'intéresse vraiment au sujet. En réalité, au moment de la formation de ces six comités spéciaux, c'est-à-dire il y a deux ans environ, on avait stipulé expressément que la composition d'un comité ne pouvait pas être modifiée sans que la Chambre ait son mot à dire. Il n'y a pas eu ainsi de rotation des membres. Dans les plus grands comités permanents, chaque fois qu'un vote doit se prendre, les membres de chacun des camps s'amènent et consultent du regard leur principal porte-parole pour savoir quand lever la main.

Je crois que l'idée d'un plus petit comité est méritoire. J'ai l'impression que si nous avions de plus petits comités, et que chacun n'appartenait qu'à un seul ou à deux au plus, nous verrions les députés y participer de façon beaucoup plus assidue.

Notre comité a fait le tour du pays. Nous avons tenu des audiences dans 18 localités différentes. Nous nous sommes partagés en deux groupes. Nous avons entendu 600 témoins. Je crois que tous ceux qui ont appartenu à ce comité continueront leur vie durant à s'intéresser et à se dévouer pour l'amélioration de la vie des handicapés. Ce fut une expérience bouleversante. Il est aussi juste de dire que, en nous familiarisant avec la question, nous enrichissons le Parlement, parce que nous constatons que ce sont ceux qui ont appartenu au comité qui sont portés à poser des questions à la Chambre et à éveiller l'attention du gouvernement sur nos recommandations. Je crois que tout cela est excellent. Bien que tout le monde ne soit pas de cet avis, je crois, personnellement que le style et le format que nous avons adoptés pour notre rapport venaient à point. Franchement, un grand nombre des rapports parlementaires qui sont publiés de la façon traditionnelle, ont autant d'attrait que l'annuaire du téléphone. Ils sont ennuyants à mourir. Nous avons employé une présentation qui comprend des photographies, des titres, un style dynamique, avec le résultat que nous avons piqué l'intérêt de beaucoup de lecteurs.

Je verse ces réflexions au compte rendu pour exprimer mon ferme appui à l'idée de comités spéciaux. Mon travail au sein de ce comité a été l'une des tâches les plus agréables et les plus satisfaisantes qu'il m'ait été donné de remplir. J'interviens à titre de simple député dans l'espoir que lorsque les leaders examineront les divers aspects de la réforme parlementaire, ils songeront sérieusement à laisser aux comités spéciaux la possibilité de poursuivre l'excellent travail qu'ils accomplissent depuis ces dernières années.

Des voix: Bravo!

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de participer à ce débat sur la motion de mon chef. Il a fait cet après-midi, à mon avis, l'un des discours les plus constructifs de sa carrière, lorsqu'il a signalé avec beaucoup de calme les problèmes que connaît notre institution, tout en y proposant des solutions. Nous sortons tout juste d'une épreuve très difficile. Franchement, je crois qu'aucun d'entre nous, quel que soit son parti, ait été très joyeux d'entendre continuellement sonner le timbre. D'autres députés ont parlé de réforme parlementaire ce soir. Le député de Portage-Marquette (M. Mayer) a dit qu'il était peut-être l'un des plus jeunes et des plus récents députés à participer à ce débat. Il est remarquable, à mon avis, que je sois sans doute le plus ancien à intervenir à ce sujet, sachant que l'heure avance et que peu d'autres députés pourront prendre la parole ce soir.

Cependant, lorsque cette période sera du passé et que nous laisserons les journalistes et les commentateurs disséquer les 16 derniers jours où nous avons tous entendu sonner le timbre, je tiens à dire à Votre Honneur que les autres Canadiens interprèteront de façon différente la raison de cette interruption de nos débats. J'irais même jusqu'à dire que mes amis du parti au pouvoir ont été aussi surpris que nous, à vrai dire, d'entendre résonner la sonnerie pendant si longtemps. Je ne vous expliquerai pas en détail comment nous aurions pu abréger cette période. Cependant, je puis dire à Votre Honneur que dans la région que je connais le mieux, ma propre circonscription, et la région atlantique dans une certaine mesure, bien des gens m'ont téléphoné qui n'avaient jamais téléphoné à un homme politique auparavant. D'accord, la première semaine, c'était normal. Au cours de la deuxième semaine, et cela se comprend, ceux qui me téléphonaient prenaient davantage parti. Les bons conservateurs téléphonaient pour manifester leur appui, tout comme d'autres, que je respecte parce qu'ils ont pris position et qui étaient de bons libéraux, si on peut les trouver, car il y en a encore quelques-uns.

M. Kempling: Nommez-en un!

M. Nowlan: Ils m'ont téléphoné et, bien entendu, ils étaient contre ce qui se passait à la Chambre. Cependant, ceux qui se sont manifestés après la première semaine ou après une dizaine de jours étaient des personnes engagées. Je crois sérieusement que tant que la Chambre ne se réformera pas, les gens diront avant longtemps que le timbre sonnait le glas pour notre institution. C'est presque aussi sérieux que cela. Il suffit de regarder autour de nous ce soir. Je ne jette pas la pierre parce qu'il s'agit d'une motion d'opposition. Il n'y a pas ce soir de foule énorme, terrible, pour appuyer ce que je pourrais dire ou ce qu'a dit plus tôt aujourd'hui le député de Nepean-Carleton (M. Baker), qui a fait un discours très sensé dans le cadre du présent débat. Cependant, je tiens à dire à Votre Honneur que j'ai déjà fait partie d'un comité de la procédure et de l'organisation. J'ai fait partie du dernier qui a siégé, Dieu sait il y a combien d'années. La priorité que l'on accorde à la réforme du Parlement est quasi scandaleuse. Aujourd'hui est le 308e jour de la première session de la 32e législature. Cette session parlementaire a commencé le 14 avril 1980. On s'en souviendra sans doute non seulement comme le Parlement des sonneries mais également comme celui de la plus longue session. Peut-être même le qualifiera-t-on en termes plus moqueurs encore. Je n'ajouterai rien. Je suivrai l'exemple de mon bon collègue, le député de Nepean-Carleton. Il s'est contenté de dire, cet après-midi, qu'il «regrettait» que le président du Conseil privé (M. Pinard), dans son intervention, s'en soit pris, à l'instar du député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan), aux qualités personnelles ou aux motifs personnels du chef de mon parti. Je n'ai pas l'intention de revenir là-dessus, si ce n'est pour dire que mon chef n'a de leçon à recevoir de personne en matière de réforme parlementaire. D'autant plus que le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre de la Justice (M. Chrétien), ne peuvent s'entendre sur la définition d'un séparatiste, ou d'un terroriste, sans parler de la mémorable déclaration du premier ministre, la semaine dernière, où il a laissé entendre que c'était une attitude fasciste et qu'il y avait des rouges dans l'opposition, à commencer par leur chef.

• (2040)

Je ne veux rien ajouter à cela, mais le fait est, monsieur l'Orateur, que le gouvernement qui avait dit dans le discours du Trône qu'il s'intéressait à la réforme a laissé s'écouler deux cents jours de séance—nous sommes même entrés dans une deuxième année—sans qu'on ait même constitué le comité de l'organisation de la procédure. C'est une insulte à l'égard de tous les députés.

C'est assez drôle, et je ne sais pas s'il y a une conspiration quelque part. Je vais surprendre certains députés en disant que le premier ministre a déclaré, en une autre occasion, il y a quelques années, que les députés de tous les partis étaient de purs inconnus. Il participait à un débat et il parlait en tant que défenseur de cette théorie, et je n'ai aucun mal à m'y rallier également. Nous le savons déjà pour ce qui est de la politique. Des députés l'ont dit aujourd'hui. Nous ne participons guère à l'élaboration de la politique. Toute l'histoire et tout l'objectif de cette instittion n'étaient pas de légiférer mais d'essayer de tenir les cordons de la bourse.

Je crains, monsieur l'Orateur, que le premier ministre ne soit pas content qu'un député de l'arrière-ban comme moi—et que quelqu'un d'autre, le député de Gloucester (M. Breau), je pense—ait dit qu'il ne parlait que des députés de l'opposition, quand pour ma part, je parle à la fois des députés de l'opposition et des ministériels.

Je puis vous dire que si je me suis senti un pur inconnu en tant que député de l'arrière-ban à l'opposition, j'en étais vraiment un lorsque j'étais député de l'arrière-ban du parti au pouvoir, au sein de mon propre parti, pour ce qui est de participer à l'élaboration de la politique.

Ce que je crains, c'est que le premier ministre ne comprenne pas dans son analyse purement théorique du problème que ce n'est pas là la solution.

Si moi, député élu par mes commettants, je ne suis qu'un pur inconnu et, si c'est le cas de tous les députés de l'opposition, je crains bien que les députés de l'arrière-ban de la majorité ne soient eux aussi que de purs inconnus et si, quoique j'en pense, ils le sont vraiment, cela s'applique également à nos électeurs qui sont donc eux aussi de purs inconnus. Monsieur l'Orateur, c'est précisément pour cela que nous sommes ici, pour réformer cette institution et l'empêcher de disparaître.

Nous avons affaire à un drôle de paradoxe. Aujourd'hui, nos délibérations sont télévisées. Certains d'entre nous étaient ici quand les éclairages de la télévision n'avaient pas encore été introduits. Vous, monsieur l'Orateur, vous siégiez à la Chambre quand j'ai été élu pour la première fois et je dirai qu'il était encore possible à ces députés de seconde zone, même si certains étaient de peux inconnus, de jouer un rôle avant que l'on ne modifie en 1969 le Règlement de façon radicale. A l'époque, j'avais beau être un député de l'arrière-ban, je pouvais néanmoins, quand le ministre de l'Environnement présentait son budget, lui poser une question au nom de mes électeurs et je pouvais bloquer ses crédits tant que je n'avais pas reçu une réponse à ma question. Ces règles, on le sait, ont changé. C'est pour cette raison que nous analysons les événements des 15 derniers jours.

Il ne faudrait pas croire que nous participons à ce débat ce soir de gaieté de cœur. En général, le ton a été correct, à quelques exceptions près, mais les blessures ne sont pas encore cicatrisées. Comme le président du Conseil privé l'a dit, les députés ne sont pas les seuls victimes; c'est notre institution tout entière qui est atteinte. C'est pour cette raison que nous avons présenté la motion aujourd'hui pour que l'on étudie la question de la réforme de nos institutions.

Monsieur l'Orateur, la question de la réforme parlementaire est si vaste que, comme mon ami le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith), on essaye de trouver des solutions à certains des problèmes fondamentaux mais chacun sait que dans certains cas, il n'y a pas de solution parfaite. Je ne parlerai pas de la présence envahissante de la sonnerie. Nous l'avons tous perçue ces 16 derniers jours. Je songeais à ce qui s'est produit au cours des 16 derniers jours d'une façon plus bienveillante. Il y a eu de l'obstruction systématique, en plus de la sonnerie, qui sonnait et sonnait.

Monsieur l'Orateur, lisez les journaux ou regardez les nouvelles nationales à la télévision ce soir et vous verrez que d'autres pays sont secoués par des problèmes autrement plus graves, des pays où l'on se tire dessus, où l'on s'entretue, où la mort s'attache à tous les pas. Les sonneries ne sont pas des balles. Tout ce qui s'est produit, c'est qu'une sonnerie s'est fait entendre pendant 16 jours. Cela a causé un certain ennui. Cela a peut-être empêché que l'on s'entende très bien dans les corridors et cela a terriblement bousculé le calendrier des travaux du gouvernement. Mais rien d'essentiel n'a vraiment été touché. S'il y a eu de l'obstruction systématique, comme le nouveau secrétaire parlementaire, le président du Conseil privé, le sait pertinemment, c'est que les conservateurs ont cru qu'avec tant de changements importants dans le Règlement, en ce qui touche l'opposition, l'opposition ne peut pas vraiment débattre jusqu'à la semaine des quatre jeudis pour faire passer le message et qu'il leur faut utiliser n'importe quel moyen pour attirer l'attention sur quelque chose qui leur tient vraiment à cœur.

Moi qui suis député depuis 16 ans, jamais je n'aurais pu prévoir que la cloche sonnerait pendant 16 jours et, pour parler net, j'imagine qu'elle pourrait bien un jour ou l'autre se remettre à sonner pendant 16 autres jours. Je ne saurais dire quand. Je puis vous dire que si elle a sonné si longtemps, ce n'est pas seulement à cause du bill sur la sécurité de l'énergie. Aucune opposition digne de ce nom n'aurait osé laisser sonner la cloche pendant 16 jours seulement à cause d'un bill compliqué et comptant entre 150 et 170 pages, avec toutes les implications qu'il pouvait comporter. Je ne pense pas qu'un seul député s'imagine que c'est à cause de ce bill si la cloche a sonné si longtemps, même s'il a pu servir de catalyseur. Venant à la suite de toute une série de désagréments, c'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase.

Je ne pense pas que cette obstruction systématique ait nui à qui que ce soit. A mon avis, monsieur l'Orateur, même mes amis ministériels ont été quelque peu surpris de constater qu'elle suscitait tant d'intérêt dans la population, et que les avis étaient partagés sur la question de savoir s'il s'agissait d'une bonne ou d'une mauvaise chose, si c'était à cause du bill sur la sécurité de l'énergie, s'il fallait stopper le gouvernement, s'il fallait tenir des élections, si Pierre Trudeau était allé trop loin, et si Joe Clark était un type formidable ou un minable. De nombreuses personnes ont interprété cette sonnerie à leur façon. Je répète que cette cloche sonnaît en faveur de cette institution. Il faut résoudre le problème de la démocratie parlementaire.

Monsieur l'Orateur, le problème est partiellement attribuable au fait que ce n'est pas le système britannique qui est appliqué ici. Je ne veux pas que l'on nous parle indéfiniment du modèle des Parlements. Nous ne sommes pas anglais. La loi sur le Canada vient de se frayer un chemin à travers cette institution très collet monté qu'est la Chambre des Lords, ce qui à mon avis est une insulte pour le Canada. Absolument. Inutile donc de se quereller au sujet de notre Parlement parce que ce qui s'y passe n'a absolument rien à voir avec la façon dont le bill sur le Canada a progressé à la Chambre des Lords. Le Canada est doté d'un système de gouvernement fédératif et non pas d'un système unitaire comme celui qui a cours dans ce pays homogène qu'est l'Angleterre.

Ne nous perdons pas dans des questions de détail. Il est inutile pour un chasseur d'éléphants de relever la piste des lapins. Ce n'est pas comme ça que nous allons régler le problème.

En outre, l'Angleterre a autre chose que nous n'avons pas, soit l'alternance, le transfert du pouvoir du parti travailliste au parti conservateur, comme c'était le cas auparavant avec les libéraux et les conservateurs. Nous savons que le gouvernement change tous les huit ou dix ans en Angleterre et que les changements sont plus réguliers qu'au Canada, monsieur l'Orateur. Par conséquent, les députés anglais de l'opposition savent qu'ils feront partie du gouvernement dans huit ou dix ans. Ils ne risquent pas de faire un usage abusif des règles car ils savent qu'ils en subiront les conséquences une fois au pouvoir. Monsieur l'Orateur, il existe un déséquilibre marquant au Canada; le parti au pouvoir ne représente que le centre du Canada, surtout le Québec, alors que le parti conservateur a des assises très fortes dans l'Ouest et à l'ouest des Grands lacs. Ce n'est pas le seul déséquilibre; il y a également une certaine irrégularité dans les changements de gouvernement.

Le plus triste, c'est que le parti conservateur ne soit resté au pouvoir que huit ou neuf mois, si bien que les ministériels n'ont pas passé assez de temps dans l'opposition pour apprendre que les députés de l'opposition n'ont pas la tâche facile. Quand on se trouve dans l'opposition on essaie d'attirer l'attention du public sur les problèmes fondamentaux par tous les moyens, possibles et imaginables. Pas besoin toutefois d'être du côté de l'opposition ou du gouvernement pour tirer les leçons qui s'imposent monsieur l'Orateur.

● (2050)

Nous avons déjà la loi de Parkinson et la loi de Murphy; au lendemain de la Saint-Patrick, je voudrais donner la loi de Patrick. S'il y a une chose que j'ai apprise en politique ou au Parlement, c'est que la seule cohérence tient dans l'incohérence et l'incertitude constantes de nos affaires. Et de un.

Comme le disait il y a un moment le député de Nepean-Carleton, au sujet du Parlement, on peut pervertir ou détourner de leur fin les règles de procédure de n'importe quelle institution, surtout celles de la Chambre des communes, si les partis en présence ne démontrent pas de bonne volonté, de tolérance et d'un peu de respect pour les arguments de l'autre, malgré une opposition qui peut être très vive. La bonne volonté a fait place à la rancœur; la tolérance a cédé à l'arrogance; un climat de suspicion a remplacé la confiance. C'est pour toutes ces raisons que le timbre a sonné 16 jours de temps. Il ne s'agissait pas uniquement du projet de loi sur la sécurité énergétique. Je n'en saisissais pas tous les détails quand le timbre s'est mis à sonner. Comme la plupart des Canadiens, j'en connais pas mal plus long maintenant sur ce projet de loi que le mardi 2 mars.

Il doit y avoir au Parlement, de part et d'autre, du respect, de la tolérance et de la bonne volonté, mais comment serait-ce possible quand le chef de notre pays nous traite de moins que rien; par ricochet, toute la population vaudrait moins que rien. Cela ne peut pas faire de bien au Parlement.

La Chambre a besoin d'une réforme fondamentale en ce qui a trait au premier ministre; non pas celui que nous avons, mais le poste de premier ministre. Je suis d'accord avec l'énoncé de politique proposé par mon honorable ami de Nepean-Carleton, lorsqu'il était président du Conseil privé. J'ai entendu formuler aujourd'hui d'autres idées utiles. Le leader du N.P.D. et député d'Oshawa (M. Broadbent) a fait une suggestion qui me semble très avantageuse. Que la Chambre siège trois semaines, puis que les députés aillent travailler une semaine dans leur circonscription.

Pour ce qui est du mécanisme de la Chambre, je suis d'accord avec le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé. En ce qui a trait aux indemnités, au personnel et au traitement, je me trouve beaucoup mieux qu'à mes débuts, en 1965, parce que contrairement à lui, j'ai partagé un bureau avec un autre député. Quand une secrétaire entrait dans le bureau, l'un des députés devait sortir pour faire de la place. Le secrétaire parlementaire a parfaitement raison de dire que les modalités de fonctionnement de la Chambre ont subi une transformation extraordinaire.

On constate cependant un paradoxe fondamental. Grâce aux progrès de la technologie, il nous est plus facile de communiquer, et pourtant je ne pense pas que nous réussissions à nous faire entendre, à cause de notre institution, aussi bien que nous le faisons lorsque nous ne disposions pas d'une certaine partie de cette technologie, dont le téléphone. Nous faisons les choses dans les formes et nos bureaux sont encombrés d'un plus fort volume de documentation. Peut-être sommes-nous plus près d'être des quantités négligeables que nous l'étions au milieu des années 60 lorsque je fus élu pour la première fois à la Chambre.

On peut bien opérer toutes les réformes qu'on voudra. On peut bien avoir des comités pouvant prendre l'initiative d'enquêter sur la tragédie de l'*Ocean Ranger*, mais comme l'a déjà dit le député de Gloucester (M. Breau), président du comité des transports, je ressens comme une insulte en tant que Canadien d'avoir à écouter les bulletins de nouvelles de la radio nationale au sujet de l'*Ocean Ranger* pour apprendre grâce aux travaux d'un comité du Congrès américain comment des Canadiens ont perdu la vie dans les eaux canadiennes alors que le comité canadien ne pouvait pas entendre ces témoins.

Mon temps de parole est presque écoulé, mais je tiens à dire que ce qui avant tout me fait souhaiter une réforme parlementaire, c'est qu'il faut restreindre le droit qu'a le premier ministre de dissoudre le Parlement. C'est, je crois, ce que le député de Rosemont (M. Lachance) a dit tout à l'heure lorsqu'il parlait du vote en bloc. A moins d'admettre qu'un discours du trône, un budget ou un projet de loi fiscal peut seulement déboucher sur un vote de confiance ou la défaite du gouvernement, nous n'examinerons le problème qu'en surface. Nous devrions voter sur un projet de loi pour établir si la Chambre l'appuie en majorité. Dans la négative, la présidence devrait aussitôt demander à la Chambre, sans débat préalable, si elle continue à faire confiance au gouvernement malgré le rejet du bill. Dans la plupart des cas, la Chambre ne voterait pas contre le gouvernement, mais seulement contre un projet de loi particulier demandant ainsi au ministre qui l'a présenté de le rédiger à nouveau.

Sans aller plus loin, je voudrais seulement dire qu'il est insensé de me verser des émoluments assez confortables et tous les avantages revenant aux députés pendant que mes 281 collègues et moi-même jouons le même petit jeu et votons de la même façon qu'à l'époque de John A. MacDonald. La sonnerie nous appelle et si nous ne réglons pas ces problèmes, si nous ne réunissons pas au moins le comité de la procédure et de l'organisation, la Chambre des communes se ridiculisera encore davantage.

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord dire au député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan) que le président du comité des transports est le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne), la circonscription voisine de la mienne.

Je ne voudrais pas trop m'attarder ce soir sur les événements de ces 16 derniers jours, car je voudrais parler d'autre chose. Je dirais seulement que c'est un incident regrettable. Je partage le point de vue du leader du gouvernement à la Chambre à savoir que, suivant la tradition, la majorité à la Chambre des communes a le devoir, la responsabilité et le pouvoir de décider de l'ordre du jour et de la forme sous laquelle il faut présenter les lois, sous réserve de la décision de la présidence quant à leur recevabilité.

Telle est la tradition et il faut la conserver sans quoi je ne vois pas comment une assemblée démocratique peut travailler. Ce n'est pas la première fois qu'on fait de l'obstruction et si cela a pris de telles proportions c'est sans doute parce qu'on a employé une nouvelle tactique. A mon avis, nous avons oublié que cette institution ne fonctionne pas comme une machine et que nos sentiments ont beaucoup d'importance. Même si l'obstruction revêt diverses formes, je le répète, je déplore ce genre de tactique car cela nous a empêchés de venir à la Chambre des communes fournir des réponses ou poser des questions. Néanmoins, dans un pays caractérisé par une telle diversité et une telle complexité qui constituent un cas d'espèce sur le plan humain et en tout cas politique, il faut bien se dire que la Chambre des communes aura toujours du mal à fonctionner à cause de cette diversité.

[*Français*]

Sur la question de la réforme parlementaire, j'aimerais diviser mes remarques en quatre parties. Premièrement, je pense qu'il y aurait des réformes ou des changements qui seraient faciles à effectuer et qui touchent la vie des parlementaire. Et quand je dis la vie des parlementaires, j'inclus là-dedans nos voyages dans nos circonscriptions et nos familles. Je dis tout simplement qu'une situation où l'on peut tenir des votes-surprise presqu'à n'importe quel temps n'est pas une situation et une condition de vie parlementaire acceptables aujourd'hui. Cette semaine même j'ai dû annuler à deux reprises des programmes relatifs à des visites dans ma circonscription, des groupes avaient affaire à me rencontrer. Il est très important qu'un député fasse cela, et à deux reprises, j'ai dû réviser ces programmes-là tout simplement parce que le whip de mon parti m'a dit qu'il fallait que je sois à Ottawa parce qu'on pouvait tenir des votes. Cela n'est pas tolérable, et dans un pays aussi grand que le Canada, dans un pays où l'institution du gouvernement fédéral est mise en cause dans certaines régions, il est très important que les députés puissent être mobiles. Il est très important pour des bonnes relations politiques et publiques qu'un député, lorsqu'il va dire à une chambre de commerce, à un conseil municipal ou à une commission industrielle: Je vais te rencontrer à une telle heure, telle journée, qu'il ne soit pas obligé dans l'espace d'une semaine de changer ce programme-là à deux ou trois reprises tout simplement parce qu'on peut avoir des votes-surprise.

Il me semble qu'il n'y a rien qui doit nous empêcher, et si cette crise peut être une occasion de changer quelque chose, je pense qu'on devrait commencer par essayer d'avoir une approche un peu plus moderne. Je suis prêt à laisser dans les procédures assez de moyens pour l'opposition officielle, d'une manière ou d'une autre, de retarder les travaux de la Chambre. Je pense que c'est nécessaire d'avoir une échappatoire un certain moment qui donne à l'opposition ou même à des députés des banquettes arrière, la capacité de retarder du travail parlementaire. Je ne pense pas qu'on puisse de manière réaliste s'attendre que dans le Parlement canadien on puisse avoir un système complètement exempt d'échappatoires de ce genre.

Mais des questions d'ajournement de session, des questions de votes-surprise, des questions de cloches qui peuvent sonner durant des nuits sans savoir si le vote sera tenu, je pense que dans un Parlement moderne, on devrait en finir avec ces questions-là et que cela pourrait être facilement une première phase de la réforme parlementaire. La deuxième partie que je vais soulever, c'est la question de l'examen des crédits budgétaires et la troisième aura trait à la législation. Et je vais traiter des deux en même temps.

Monsieur le président, une tradition veut, et je pense que c'est important, que le Parlement vote les crédits au gouvernement afin que celui-ci puisse gouverner le pays. Au cours des années, auparavant, comme mon préopinant l'a indiqué, on tenait un comité plénier à la Chambre et les ministres étaient appelés ici, sur le parquet de la Chambre. Les députés pouvaient leur poser des questions, et ils pouvaient retenir les crédits tant qu'ils le voulaient. En 1969, on a changé cela, j'étais ici à ce moment-là, afin de déférer cela au comité et avoir une date précise à laquelle les crédits sont jugés rapportés au comité, même si le comité refuse de rapporter.

• (2100)

Monsieur le président, je pense que cette vieille coutume est bonne, mais cette attitude qui veut que les parlementaires doivent examiner en détail les crédits de chaque année afin de tenir le gouvernement comptable ou responsable, et je crois que c'est le bon mot, prétendre que c'est nécessaire aujourd'hui avec les moyens que nous avons, de faire un examen en détail tous les ans des crédits budgétaires, je crois que c'est exagéré. On ne le fait pas, car c'est impossible dans une société moderne. On a aujourd'hui des moyens de comptabilité que nous n'avions pas autrefois, nous avons des ordinateurs, nous avons le vérificateur général, nous avons un comité des comptes publics et je pense qu'une des choses que nous devrions étudier et sur laquelle nous devrions réfléchir sérieusement—et l'honorable député de Rosemont (M. Lachance) a soulevé cette question dans la motion qu'il a déposée à la Chambre, je crois que c'est le 25 février, et je veux profiter de l'occasion pour l'en féliciter ainsi que de son discours cet après-midi, car je crois que son approche est très réfléchie, c'est de vouloir changer cette manière de faire l'examen des crédits dans le but de rendre le gouvernement responsable au Parlement.

[*Traduction*]

J'estime que l'examen actuel que nous faisons des prévisions budgétaires est une pure perte de temps. C'est ennuyeux pour les ministériels. C'est ennuyeux et frustrant pour les députés de l'opposition. Nous croyons qu'il est nécessaire, dans une société moderne, de procéder à un examen annuel détaillé des prévisions budgétaires, mais ce n'est pas humainement possible.

Ce que je souhaiterais, si j'avais le choix—et à ce sujet je me rapproche de ce que mon collègue, le député de Rosemont a proposé cet après-midi ainsi que dans sa résolution du 25 février—c'est qu'il soit donné à des petits groupes de députés constitués en comités spéciaux de la Chambre et dotés du personnel nécessaire, d'étudier attentivement les plans quiquennaux des ministères. Le principe de la responsabilité ministérielle demeure, mais le seul fait que nous examinions les plans quinquennaux incitera davantage les hauts fonctionnaires à nous rendre des comptes. Strictement parlant, les ministres sont comptables au Parlement, mais des comités de ce genre pourraient, avec l'aide du personnel compétent, scruter les ministères pendant un an en faire un examen détaillé et savoir où ils s'en vont à long terme. Ce processus d'imputabilité serait préférable à celui qui est un vigueur maintenant et qui n'est qu'une source de ressentiment pour tout le monde. C'est une perte de temps et nous ne devrions même pas prétendre que nous étudions les prévisions budgétaires des ministères. Les hauts fonctionnaires ne sont pas obligés de nous rendre des comptes; ils savent qu'il leur suffit d'étirer leurs réponses, que le timbre sonne à 11 heures et qu'à une certaine date, la question doit être rapportée. Sur le strict plan de la procédure ou du parlementarisme, je suppose que cela demeure un examen. Le gouvernement a toujours la confiance de la Chambre des communes. Nous autres, ministériels, pourrions décider que les prévisions budgétaires sont mauvaises et renverser le gouvernement. A l'heure actuelle, six ou sept députés libéraux pourraient, je suppose, forcer le gouvernement à changer d'avis, mais cela ne constituerait pas un examen valable d'un ministère.

Il faut procéder comme le Sénat à l'égard du ministère des Travaux publics il y a cinq ou six ans et donner à un comité le mandat d'étudier un ministère et son plan quinquennal. Ainsi, le principe de la responsabilité serait véritablement respecté. Les ministères—et j'englobe là-dedans les hauts fonctionnaires—seraient obligés de rendre compte de leurs actes aux parlementaires. Ces derniers pourraient dire: «Au lieu de la politique actuelle, nous croyons que vous devriez plutôt appliquer celle-là». Les rapports de ces travaux seraient lus par les membres du gouvernement. Il seraient examinés par la population et on les prendrait au sérieux. Les rapports que nous avons maintenant ne valent pas grand-chose en ce qui concerne les prévisions budgétaires, à moins qu'il n'y ait une révolte du côté du gouvernement et que cinq ou six députés du gouvernement décident de renverser celui-ci. Toutefois, cela ne serait pas très brillant, à moins que nous ne tenions à avoir des élections.

Nous n'avons pas à l'heure actuelle un contrôle véritable de la responsabilité gouvernementale envers le Parlement. Si je devais voter contre mon gouvernement et risquer ainsi des élections, j'agirais de façon plutôt irresponsable. Il serait irresponsable pour tout groupe de députés de décider en privé que nous devrions tenir des élections à tel ou tel moment.

La troisième partie de mon allocution se rattache quelque peu à la deuxième en ce qui concerne les prévisions budgétaires. Je crois que nous devrions faire à peu près la même chose en matière législative. Je pense que notre système parlementaire est valable, comparé au système américain, en ce que la majorité, à savoir le gouvernement, propose le calendrier législatif et les principes à suivre. Toutefois, quand cela a été fait et que toute la Chambre des communes a voté sur une résolution—qui pourrait être longue de dix pages—pourquoi ne pas laisser à un comité parlementaire le soin de rédiger la loi en question? Pourquoi ne pas lui accorder le temps voulu et recruter le personnel chargé de rédiger le projet de loi? J'y ai réfléchi un peu. Je ne suis ni avocat ni légiste, mais je ne comprends pas pourquoi un fonctionnaire du ministère de la Justice ou du Conseil privé peut rédiger un projet de loi, tandis qu'un citoyen ordinaire ne le peut pas. Si on agissait ainsi, les députés se sentiraient responsables du projet de loi. S'il y avait un litige et que quelqu'un soulevât une objection, ce serait à propos d'une question de principe et non d'un détail insignifiant et de pure forme. De fait, le gouvernement n'aurait plus besoin d'autant de fonctionnaires que maintenant pour rédiger les lois. Des Canadiens pourraient probablement se spécialiser dans la rédaction des lois et collaborer avec les députés ou les comités parlementaires.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Il y aurait une foule d'avocats sans travail.

M. Breau: Dans la quatrième partie de mon discours, je voudrais parler de l'élaboration des principes. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith), le député de Rosemont et quelques autres, notamment le député de Nepean-Carleton (M. Baker) ont parlé des groupes de travail parlementaires. Il me semble paradoxal que la législature actuelle, où nous sommes portés à nous croire en pleine crise, à croire que notre institution parlementaire est en train de se désagréger, qu'en fait la session en cours ait été témoin d'une importante réforme parlementaire. J'ai été membre de deux groupes de travail parlementaires—et ce n'est pas uniquement pour cette raison que j'en parle—mais la mise sur pied de ces groupes de travail parlementaires a démontré une transformation, un grand changement d'attitude. Il ne s'agit pas d'une grande réforme sur le plan structural mais d'un changement d'attitude très important. Je sais que le député de Nepean-Carleton en est fier, car il faisait partie du gouvernement, de l'ancien, qui, en un sens, en a semé l'idée. Lorsque le premier ministre (M. Trudeau) a formé le gouvernement actuel, cette idée lui a plu: il y a vu un excellent moyen de faire participer les députés au processus parlementaire. La législature actuelle a donc été témoin de cette importante réforme. Jamais jusqu'ici les députés n'ont été mêlés d'aussi près et aussi efficacement à l'élaboration des politiques. Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'imputabilité, d'examen de la législation ou des crédits, mais en ce qui concerne la formulation des politiques, cela, à mon avis, constitue une grande réforme. La plupart des rapports, sinon tous, sont unanimes. Les députés des différents partis ont réussi à formuler ensemble un énoncé de politique cohérent. C'est une réforme très importante, rendue possible grâce à l'attitude des différents députés. Tout d'abord, c'est le gouvernement qui a choisi le sujet et il était donc inscrit à l'ordre du jour politique du gouvernement. Il attendait un rapport et voulait connaître l'opinion des parlementaires. De même, il était évident dès le départ—parce que les présidents étaient choisis publiquement par le premier ministre—que les députés ne seraient pas tenus par la discipline habituelle du parti à ce sujet. Dans les groupes de travail parlementaires que j'ai présidés—et je suppose qu'il en allait de même dans les autres—dès le début des délibérations avec les représentants de l'opposition, il était clair que les députés libéraux n'étaient pas tenus par la discipline du parti. Nous étions libres d'engager tout le personnel que désirait l'opposition et de suivre l'orientation qui nous semblait souhaitable en matière de politique. Dès qu'ils s'en sont aperçus, les membres de l'opposition—qui, après tout, sont là pour travailler au nom de leurs électeurs—dès qu'ils se sont aperçus que leur avis valait quelque chose, ils ont commencé à faire un travail constructif. Lorsqu'il y avait des désaccords, c'était sur des questions de théorie, de politique, de fond. Lorsque les désaccords en sont réduits à cela, il est facile de les résoudre. Grâce à la compétence des rédacteurs, il est facile de contourner le problème tout en formulant une déclaration qui n'est pas trop vague pour perdre tout son sens.

• (2110)

J'ai parlé de quatre aspects différents de cette question, monsieur l'Orateur. La première est la vie parlementaire. Je tiens à insister encore une fois sur le fait que nous devons supprimer la possibilité de votes surprises. Les députés doivent être libres de retourner dans leur circonscription sans s'inquiéter des votes. Puis il y a la question du timbre, la question du vote, la question des ajournements fixes, que nous devrions régler très rapidement, à mon avis. Je ne comprends pas pourquoi nous ne le faisons pas.

Les trois autres aspects de la question sont les prévisions de dépenses, la législation et l'élaboration de la politique. Dans ces cas-là, nous devons améliorer le système des comités et leur donner plus de responsabilités.

[*Français*]

Je veux encore féliciter le député de Rosemont de sa résolution du 25 février. Ce que je propose dans le fond est très près de ce que lui propose. Il a réfléchi plus que moi, il a proposé un moyen. Le moyen peut être discuté, mais de toute façon ce qui est important, c'est de donner une vraie responsabilité du gouvernement vis-à-vis du Parlement. On peut seulement faire cela dans une société moderne, monsieur le président, si on oublie l'exagération ou si on oublie, j'oublie le mot présentement, mais l'«accroire» qu'on se fait que c'est possible pour 282 députés d'examiner en détail, annuellement, les crédits d'une trentaine de ministères. C'est bien mieux, monsieur le président, d'examiner la structure des ministères, d'examiner leur orientation à long terme dans une étude qui peut prendre un an avec le personnel qu'il faut, avec les ressources qu'il faut, les ressources pour voyager, demander des témoins, des experts et à ce moment-là les députés pourront vraiment faire un jugement et influencer la politique à long terme.

[*Traduction*]

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement dire quelques mots dans le cadre de ce débat. Tout d'abord, un mot de l'impasse que nous venons de connaître et qui explique en partie pourquoi nous avons ce débat ce soir. Je crois que l'opposition officielle a eu raison de donner aux députés l'occasion de débattre de la réforme parlementaire.

Je voudrais revenir sur la question de l'attitude des députés dont le leader de mon parti a parlé cet après-midi. Les principes qui régissent nos rapports peuvent bien être excellents; il n'en reste pas moins que si l'esprit n'y est pas, nous ne pourrons mener à bien la réforme de nos institutions ni mettre en place le type de Parlement dont les députés ont parlé cet après-midi.

Bien entendu, les opinions sont partagées sur cette affaire. Certains députés ont justifié la crise des cloches; d'autres ont prétendu que l'attitude des conservateurs était intolérable. Chacun a jugé l'impasse que nous avons connue en fonction de ses allégeances politiques. Beaucoup estiment pourtant que rien n'a changé.

Au dernier jour de l'impasse, c'était effrayant de constater que personne ne se sentait concerné. La sonnerie du timbre n'a pas été une cause, mais plutôt une manifestation qui nous a révélé quelle place le Parlement occupe réellement. Mes électeurs n'étaient pas conscients que le processus décisionnel était interrompu, car la population a l'impression que, de toute façon, les décisions ne sont pas prises ici et, dans la mesure où la motion des conservateurs tient compte de ce fait, elle est valable. Les gens estiment que le Parlement n'a pas les moyens ou l'utilité qu'il devrait avoir.

Je suis nouveau ici et il y a un certain nombre de choses qui me déplaisent. On a proposé un certain nombre de réformes excellentes au sujet des comités et j'aimerais qu'elles voient le jour. A mes yeux, les comités sont une sorte de passe-temps pour les députés. Nous avons l'impression de faire quelque chose mais c'est une illusion. C'est le gouvernement qui tire les ficelles. Les personnes qui témoignent devant les comités se font une fausse idée. Elles se figurent qu'elles s'adressent à des gens qui ont des pouvoirs quand en réalité ils n'en ont aucun. Ils se font une fausse idée et cela influe sur leur conception du processus démocratique.

J'ai récemment lu ou entendu quelque chose au sujet des paroles célèbres du premier ministre qui avait traité les députés de purs inconnus. Malheureusement, je ne sais plus où je l'ai lu ou entendu. Le problème, ce n'est pas que les députés soient de purs inconnus. Dans notre circonscription, nous sommes quelqu'un; c'est seulement au Parlement que nous devenons de purs inconnus. Dès que nous quittons la colline parlementaire, nous devenons quelqu'un pour nos électeurs et les autres citoyens, car des milliers de gens ont voté pour nous envoyer ici. Dès l'instant où nous pénétrons dans ce bâtiment, nous devenons de purs inconnus à cause de nos structures et de l'attitude d'un parti depuis trop longtemps au pouvoir. En toute objectivité, je trouve très mauvais pour la démocratie que le parti libéral ait conservé le pouvoir si longtemps. Mais il faut bien préciser, que nous sommes de purs inconnus uniquement quand nous sommes ici.

Le leader de l'opposition officielle (M. Clark) a soulevé tout à l'heure un bon argument au sujet de la discipline de parti. S'il nous est absolument impossible d'amener qui que ce soit à changer d'avis sur quoi que ce soit avec de bons arguments, des remarques intelligentes ou tout ce que nous avons à offrir, les débats ne servent à rien. Ils ne servent à rien si chacun sait d'avance comment il votera. A mon avis, les débats perdent leur raison d'être, surtout depuis qu'on prépare les discours. Je crois que dans l'ancien temps où les députés s'interrogeaient mutuellement, les discussions avaient davantage de sens. Mais cela a tendance à gâcher le beau discours qu'un député veut faire à la télévision à l'intention de sa circonscription. Apparemment, on s'est entendu tacitement pour ne plus le faire, car cela gâche les effets oratoires.

Cela m'amène à une autre question, monsieur l'Orateur. Nous avons passé sous silence un élément important de la politique moderne, je veux parler de la presse. Dans notre système démocratique, d'autres que nous ont également la responsabilité de faire respecter le Parlement en tant qu'institution et symbole de la démocratie. Un incident qui s'est produit tout à l'heure le prouve bien. J'étais en dehors de la Chambre après l'intervention du leader de l'opposition et j'ai remarqué qu'un groupe de caméramen l'attendaient pour l'interviewer. Comme il le devait, il est resté à la Chambre pour écouter le leader du gouvernement et le leader du Nouveau parti démocratique faire leurs discours. Entre-temps, les caméramen rageaient parce qu'ils voulaient l'interviewer. Comme je passais, j'ai entendu un caméraman dire qu'il en avait assez de toutes ces niaiseries sur la démocratie, qu'il avait des délais à respecter.

• (2120)

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Où sont-ils passés?

M. Blaikie: Justement, où sont-ils passés? La tribune de la presse est vide et c'est ainsi que je l'ai vue plus souvent que je ne veux y songer, depuis que je suis ici. On entend dire que les députés n'ont rien d'intéressant à dire. Je veux prendre notre défense à tous, bien que j'aie entendu un grand nombre de discours pourris. J'en ai aussi entendu beaucoup d'excellents dont il n'a pas été fait état, parce que les délais étaient écoulés, parce que le sujet était trop compliqué ou parce que personne ne s'est donné la peine de les écouter. Voilà ce que je tenais à

dire. Cette entité qu'on appelle les «médias» porte aussi sa part de responsabilité. Ce sont eux qui nous interrogent, qui servent d'intermédiaire, ou de filtre, entre nous et nos électeurs, entre nous et la population. J'ai tendance à croire que leur travail n'est pas toujours de première qualité. Si les journalistes m'en tiennent à tout jamais rancune, tant pis.

Le député de Saskatoon-Est (M. Ogle) voulait que je mentionne une autre chose dont il n'a pas été beaucoup question ce soir. Il s'agit du vote, du temps interminable qu'il faut ici pour voter. Une réforme s'impose sur ce point. Dans de nombreux régimes parlementaires et bien des assemblées législatives dans le monde, on a recours à des méthodes comme le scrutin électronique et le vote à l'aide de cartons. Il existe un grand nombre de mécanismes qui nous permettraient de voter de façon beaucoup plus efficace. Je trouve cependant une valeur de symbole au fait que nous ayons à nous lever pour afficher notre opinion. Ce serait dommage qu'une réforme fasse disparaître cet aspect humain du vote, mais il faudra peut-être s'y résigner.

En outre, je voudrais qu'on modifie l'attitude adoptée au sujet de l'abstention lors d'une mise aux voix dans le système politique canadien. Dans de nombreuses autres institutions, les gens ont le choix de trois possibilités: ils peuvent voter pour, ils peuvent voter contre, ou ils peuvent s'abstenir, en exposant leur raison d'agir de la sorte. C'est une troisième possibilité; les hommes politiques ne seraient pas alors toujours tenus de voter pour ou contre. Cette façon d'agir tend à obscurcir la prise de décision et empêche les députés de dire exactement quelle est leur position sur une question quelconque. Tout se termine par un vote pour ou contre. C'est une façon un peu simpliste et dans certains cas primitive d'envisager les problèmes. Nous devrions avoir le choix d'un plus grand nombre de possibilités. Je voudrais qu'on s'engage à faire certaines réformes dans ce domaine.

C'est à peu près tout ce que je voulais dire. J'espère que ce sera un premier pas vers une réforme parlementaire signifiante. Je me désespère quand j'entends des députés qui siègent ici depuis 10, 15 ou 18 ans dire: «Nous parlons de la réforme parlementaire depuis des années.» Je me demande si je veux attendre encore 16 ans avant que nous ne faisions effectivement quelque chose. On a déjà beaucoup parlé de la réforme parlementaire et il est à peu près temps que nous en arrivions à un consensus.

J'ai écouté avec un intérêt particulier les remarques du député de Gloucester (M. Breau) parce qu'il a déjà présidé un groupe d'étude particulier, dont j'étais membre, chargé d'étudier les arrangements fiscaux. Nous avons réussi à réaliser un certain consensus sur une question très difficile, même s'il lui arrive parfois de ne pas interpréter comme moi le sens de ce consensus. Je pense que nous devrions constituer un groupe d'étude spécial. Ces groupes d'étude nous ont été très utiles dans le passé. Nous devrions peut-être établir un petit comité qui parcourrait le Canada à l'écoute des vues des Canadiens sur la réforme parlementaire afin d'en arriver à un consensus. Si les participants au débat cet après-midi et ce soir étaient sincères, nous pourrions tous en tenir compte et peut-être d'ici l'automne prochain nous pourrions modifier notre Règlement afin que le Parlement devienne un lieu plus propice au travail dans l'intérêt des Canadiens.

M. Jack Burghardt (London-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat. J'ai déjà eu l'occasion d'intervenir à de nombreuses reprises au cours de la période des questions et pendant la période des quinze minutes au cours de laquelle nous pouvons proposer des motions à propos de questions allant du sublime au ridicule, mais je n'ai jamais eu la chance de parler longuement au cours d'un débat à la Chambre, et ce en partie à cause du régime parlementaire dans lequel nous évoluons. Je sais que ce soir je pourrait parler pratiquement de n'importe quoi, mais je vais m'en tenir au sujet que nous étudions, car j'estime qu'il revêt une importance toute particulière pour le fonctionnement de cette grande institution qu'est la Chambre des communes.

Je me félicite d'intervenir sur la réforme parlementaire en ma qualité de représentant de la circonscription de London-Ouest, circonscription qui du point de vue de la population, occupe je crois, la troisième place dans notre pays. Depuis mon élection à la Chambre au mois d'avril dernier, j'ai pu me rendre compte sur place comment le système parlementaire fonctionne ou plutôt comment il ne fonctionne pas, car la plupart du temps il ne fonctionne pas. Venant des milieux journalistiques où l'on tend seulement à rapporter les faits dits saillants de l'activité parlementaire, je dois avouer qu'il faut vraiment être directement plongé dans le processus parlementaire pour vraiment se rendre compte de l'inaction qui le caractérise. Malheureusement, comme l'a fait remarquer mon collègue il y a un instant, le public en est réduit à assister à une petite guerre sur ses écrans de télévision et à regarder tout ébahi les cabrioles de la période des questions.

Je sais que la question de la réforme parlementaire porte à controverse. C'est Mark Twain qui a déclaré, je crois, en substance: «Rien ne mérite autant d'être réformé que les habitudes des autres». Si c'est vrai, il n'est pas étonnant qu'on ait considéré d'autres essais de réforme avec doute et suspicion. Quand le gouvernement parle de réforme parlementaire, l'opposition imagine aussitôt qu'il va essayer d'imposer un autre mécanisme permettant de faire adopter à la sauvette telle ou telle mesure législative. Que l'opposition se mette à parler de réforme et le gouvernement y voit aussitôt un autre moyen permettant de recourir à de nouvelles tactiques d'atermoiement et d'obstruction. Les gens prudents, avisés, qui cherchent à ne pas nuire à leur réputation et à leur carrure d'hommes politiques ne proposent pas de réformes. De l'avis de nos concitoyens, ceux qui veulent vraiment présenter des réformes doivent être déterminés à tout ou à ne rien faire.

Voici à ce propos ce que James Bryce a déclaré en 1888:

> La loi ne sera jamais efficace ni respectée si elle ne bénéficie pas de l'appui de la population. Si dans un pays les lois ne sont pas bonnes, la population sera la première à en souffrir. Or c'est cette souffrance et rien d'autre qui lui donnera le sentiment de responsabilité lequel est le premier jalon sur la voie de la réforme.

J'estime que les souffrances que le Parlement a dû supporter au cours des deux dernières semaines illustrent de manière éclatante cette déclaration. N'est-il pas grand temps que nous nous ressaisissions et que nous revenions sur terre pour nous consacrer à cette tâche importante qu'est la direction de notre magnifique pays?

Moi qui suis encore un novice de l'activité parlementaire, je trouve que je passe une bonne partie de mon temps à réagir plutôt qu'à agir ou à prendre des initiatives. Et je suis sûr qu'à cause de cela les talents de nombreux hommes politiques à la Chambre s'en trouvent gaspillés. Les députés de l'arrière-ban des deux côtés de la Chambre doivent participer davantage au processus législatif. Certains diront qu'un député peut le faire au caucus de son parti. C'est vrai dans une certaine mesure, mais les délibérations du caucus restent secrètes. Je ne veux pas dire qu'elles ne doivent pas le rester, mais le public n'est pas au courant de ce qui se passe au cours des réunions du caucus. Il n'a donc qu'une vague idée du rôle du Parlement.

• (2130)

Une voix: C'est vrai pour votre caucus, pas pour le nôtre.

Des voix: Oh, oh!

M. Burghardt: Encore une fois, je parlerai de la façon dont la presse couvre la période des questions. De toute évidence, certains députés d'en face savent mieux se faire entendre des médias que certains de leurs collègues, ou alors les médias leur prêtent peut-être une oreille plus attentive. Je suppose que c'est là qu'elle trouve ses nouvelles. Néanmoins, la Chambre consacre beaucoup plus de temps aux débats qu'aux questions. Malheureusement, comme nous le savons tous, une fois la période de questions terminée, députés, visiteurs et journalistes quittent la Chambre et les tribunes, laissant la Chambre pratiquement déserte, et cela prouve ce que j'avance.

Cela s'explique facilement. Les débats sont trop longs, trop répétitifs, trop sectaires, trop négatifs et, bien souvent, ils n'atteignent pas leur but. Comme l'opposition rejette tout systématiquement et n'approuve jamais rien, elle perd de sa crédibilité. D'un autre côté, j'estime que le gouvernement devrait se rendre compte qu'il n'explique pas toujours ses mesures législatives de façon à se faire comprendre du public et parfois même de la Chambre. En fait, on peut également supposer qu'en raison du système un gouvernement est parfois obligé d'agir sans consulter le Parlement, afin d'éviter les retards qui affaiblissent ce dernier.

Il faut reconnaître, selon moi, qu'en pratique il est parfois nécessaire de limiter la participation du Parlement. C'est ainsi que le comité spécial de la réforme de la réglementation, composé de représentants de tous les partis, a déclaré ce qui suit, à la page 22 de son rapport, au sujet de la limitation de la participation du Parlement:

> Les témoignages que nous avons entendus et l'expérience que nous avons acquise dans le cadre de notre étude nous ont convaincus que les parlementaires peuvent davantage contribuer au processus de réglementation qu'ils ne le font à l'heure actuelle. Il nous faut toutefois avouer que, malgré l'appui d'une plus grande participation du Parlement au processus de réglementation, bon nombre de témoins se sont dits inquiets du fait que l'exercice de fonctions additionnelles pourrait, à la longue, aller à l'encontre de la productivité. On nous a mis en garde contre le danger qu'il y aurait de formuler des recommandations qui ne feraient qu'ajouter à l'actuelle surcharge de travail du Parlement et qui ralentiraient inexcusablement l'étude des questions qui requièrent son approbation. Nous reconnaissons également qu'une responsabilité accrue devant le Parlement imposerait des obligations additionnelles au gouvernement.

Les subsides

> La plupart des hauts fonctionnaires que nous avons rencontrés considèrent le Parlement comme un goulot d'étranglement. Fait important à noter, bon nombre de représentants du secteur privé se sont dit du même avis. Certains ministères ont dû attendre jusqu'à quatre ans avant que des projets de loi de «moindre importance» ne soient présentés au Parlement. Dans certains cas, des mesures qui auraient pu alléger le fardeau qu'impose la réglementation fédérale au secteur privé n'ont pas été mises en œuvre parce qu'elles n'avaient pas été étudiées ou approuvées par le Parlement. Voilà une raison de plus pour le gouvernement de déléguer, en conformité de ses nouvelles lois réglementaires, davantage de pouvoirs législatifs aux ministres, aux organismes de réglementation et au Gouverneur en conseil.

Aucune réforme ne devrait empêcher l'opposition de critiquer fermement une mesure législative dont la Chambre est saisie. En même temps, cependant, les réformes doivent permettre au gouvernement de faire adopter un programme législatif satisfaisant au Parlement. Il faudrait peut-être donner plus d'orientation au débat, de façon à le rendre plus intéressant aux yeux de tous les députés, des visiteurs dans les tribunes et, ce qui est plus important, des médias. Il faudrait ramener de 40 à 20 minutes la durée des discours normaux. Cela nous permettrait de mieux utiliser le temps de la Chambre. Cela permettrait à plus de députés de participer au débat sur un bill donné. Cette proposition visant à ramener à 20 minutes la durée des discours a été formulée à maintes reprises, et pas plus tard que cet après-midi par le leader parlementaire, et je sais que le député de Nepean-Carleton en a parlé également.

A mon avis, le débat parlementaire a pour objet de permettre au Parlement, et donc à ses membres, de procéder à un examen intelligent et objectif des mesures législatives dont la Chambre est saisie. C'est un processus qui tend à établir de meilleures relations entre le Parlement et les citoyens canadiens. Cela parait normal et facile à comprendre, mais malheureusement, ce n'est pas le cas. Les Canadiens sont de plus en plus déçus et sceptiques à l'égard du Parlement, à cause de la nature même du système actuel de règles et règlements, qui permet des disputes et des retards en matière de procédure, ce qui donne l'impression, sans vouloir manquer de respect à la Chambre, que nous sommes un groupe d'écoliers en train de jouer. Si nous ne changeons pas de façon d'agir, les Canadiens auront de moins en moins confiance dans le gouvernement parlementaire et de moins en moins de respect pour les institutions parlementaires.

Je voudrais mentionner le travail des comités parlementaires. A mon avis, ils devraient jouer un plus grand rôle lors de l'examen d'une mesure législative donnée. On a déjà dit, et c'est aussi mon avis, que nos comités actuels sont trop chargés et que trop peu de députés qui en font partie ont les connaissances voulues ou effectuent les recherches nécessaires pour procéder à un examen approfondi et faire une critique valable d'un bill qui leur est soumis. Ils passent trop de temps à essayer de marquer des points sur la plan politique, surtout s'il s'agit d'un comité auquel des journalistes assistent.

Sous bien des aspects, si la Chambre des communes ne fonctionne pas toujours de façon efficace, c'est parce que nous n'avons pas réussi à établir un régime de comités capables d'influer vraiment sur les mesures législatives. Les comités de la Chambre semblent surtout s'occuper de façon routinière d'examiner les prévisions budgétaires. On l'a déjà signalé ce soir. C'est sans doute une fonction importante, mais les comités n'ont pas beaucoup d'influence. S'ils essaient de se pencher sur une question précise, on les en empêche.

Par ailleurs, certains de nos comités spéciaux, notamment le comité spécial des handicapés et des invalides, ont fait un excellent travail pour ce qui est d'examiner des questions à fond et de formuler des recommandations précises. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith) en a parlé tout à l'heure. Il était lui-même président du comité spécial des handicapés et des invalides et mon voisin de bureau, le député de Hamilton-Ouest (M. Hudecki), en faisait lui aussi partie. Ce comité, qui était de députés de tous les partis, a fait un excellent travail. Malheureusement, encore une fois à cause de la façon dont le système fonctionne, on retarde inutilement la mise en vigueur de bon nombre de recommandations. Il y aurait moyen de permettre aux comités de faire un meilleur usage de leur temps et de leurs compétences. On a proposé auparavant de renvoyer automatiquement les rapports annuels de tous les ministères et organismes gouvernementaux au comité approprié pour qu'ils y soient étudiés attentivement. Les comités seraient alors mieux en mesure de se rendre compte des besoins des divers ministères et de connaître leurs activités. Les comités feraient également un meilleur usage de leur temps et tiendraient les divers organismes gouvernementaux plus comptables de leurs actes.

Une autre question que me préoccupe et qui préoccupe certainement bon nombre de députés des deux côtés de la Chambre, c'est que nous sommes constamment tiraillés entre nos devoirs à la Chambre et nos devoirs dans notre circonscription. Les électeurs s'attendent avec raison à ce que leur député soit à leur service. D'autre part, la procédure parlementaire exige la présence des députés sur la colline et, à cause de cela, les députés n'arrivent parfois pas à bien faire leur travail ni d'un côté ni de l'autre. Un député doit jouer tant de rôles importants. Comme je l'ai déjà signalé, il doit jouer le rôle de législateurs lorsqu'il s'agit de débattre et de modifier les mesures législatives. Un député doit aussi jouer le rôle d'arbitre pour des milliers d'électeurs qui ont des problèmes dans leurs contacts avec le gouvernement et ses organismes. Un député rencontre probablement plus de gens de toutes sortes de milieux plus souvent et plus régulièrement que n'importe qui. Un député doit pouvoir communiquer avec des employés d'usine, des agriculteurs, des avocats, des ingénieurs, des employés de bureau, des médecins, des enseignants, des administrateurs et ainsi de suite. Il doit être prêt à s'adapter à divers sujets. Malheureusement, bien souvent, il n'a pas le temps de bien se préparer à ces diverses tâches.

• (2140)

Toute réforme devra tenir compte de la nécessité pour le député d'aller régulièrement dans sa circonscription et d'y rester assez longtemps. Il semble maintenant qu'on songe à modifier les heures de séance pour permettre aux députés de passer plus de temps dans leur circonscription, qu'on veuille aussi reporter certains votes sur division à un moment convenu d'avance entre les leaders parlementaires et l'Orateur plutôt que de garder les députés sur le qui-vive, attendant que la sonnerie les convoque, alors qu'ils doivent tout laisser en plan et se précipiter à la Chambre où, une fois rendus, ils doivent encore attendre que les députés des deux côtés de la Chambre soient en nombre suffisant pour la mise aux voix rituelle.

L'exaspération de bien des députés tient sûrement au fait que les talents et compétences qui leur ont assuré le prétendu succès dans la vie privée ne pèsent pas lourd dans la balance du processus parlementaire. Mais cela dit, monsieur l'Orateur, je me rends fort bien compte que ces vues, exprimées par un des néophytes à la Chambre, peuvent sembler assez présomptueuses aux anciens qui, je sais, songent depuis longtemps à une réforme parlementaire. En fait, je reconnais que le Parlement a vu des réformes importantes et positives. Depuis 1968, les comités prennent souvent l'initiative de mener des enquêtes. Des groupes de travail parlementaires ont été mis sur pied. Tous les députés de chaque parti et la bibliothèque du Parlement sont beaucoup plus en mesure de faire des recherches. De plus, les outils de travail dont disposent le chef de l'opposition officielle (M. Clark) et le chef du Nouveau parti démocratique ont été sensiblement améliorés de façon que chacun d'eux puisse jouer son rôle officiel avec plus de compétence. Mais il ne faut pas nous arrêter là. J'ai fait valoir mon point de vue afin de pousser plus loin la réforme parlementaire et, partant, d'améliorer le système pour que nous représentions encore mieux les citoyens qui nous ont élus. Sous ce rapport, j'ai le grand privilège et le grand honneur de représenter la circonscription de London-Ouest où les gens sont bien au courant et, je le sais par expérience, qui s'intéressent vraiment à ce qui se passe au Parlement.

Nos différences renforcent notre pays, tout comme le Parlement est renforcé par des différences fécondes et qui dénotent un sens des responsabilités, du genre de celles dont nous n'avons pas été témoins au cours des deux dernières semaines. Le Parlement a besoin d'un gouvernement responsable et d'une opposition responsable. Peut-être cette réforme si longtemps attendue nous aidera-t-elle tous à mieux réagir et à faire preuve d'un sens plus aigu des responsabilités. En terminant, monsieur l'Orateur, j'aimerais raconter l'histoire d'un vieux fermier qui décrivait souvent son expérience de la vie en disant: «Eh bien, je ne fais pas beaucoup de progrès, mais je suis établi». Un jour de printemps, alors qu'il transporte des bûches, les roues de sa charette s'enlisent dans la boue jusqu'au moyeu. Impossible de s'en sortir. Vaincu, il s'assied sur la pile de bûches et considère le pétrin où il se trouve. Un voisin, qui n'a jamais aimé la façon peu originale dont le fermier décrit son existence, s'amène et lui dit: «Eh bien, l'ami Leblanc, je constate que vous ne faites pas beaucoup de progrès, mais vous devez être satisfait parce que vous êtes bien établi». Peut-être sommes-nous «établis» au Parlement, monsieur l'Orateur, mais si nous sommes «pris», nous ne sommes pas très productifs.

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à me joindre à mes collègues pour féliciter le député de London-Ouest (M. Burghardt) qui a prononcé son premier discours à la Chambre. Lorsque j'étais étudiant à l'Université de l'Ouest de l'Ontario, j'avais la chance de suivre ses émissions au poste CFPL; je trouvais intéressant de l'entendre à cette époque, et j'ai trouvé encore plus intéressant de l'entendre ce soir. J'ai trouvé son intervention de ce soir, venant surtout d'un nouveau député qui ne siège pas depuis bien longtemps à la Chambre, extrêmement constructive et très réfléchie, et son intervention nous sera très utile à chacun d'entre nous dans la suite du débat sur la question de la réforme parlementaire.

Si vous appréciez l'ironie, monsieur l'Orateur, vous aurez probablement été bien servi ce soir, car après une impasse de deux semaines au Parlement qui a paralysé les affaires publiques du pays et empêché les députés de se réunir à la Chambre, voilà que le premier sujet dont nous ayons à traiter à notre retour porte sur la réforme parlementaire, dans une tentative pour remettre en marche notre institution. Or, nous avons pu constater que pendant presque tout le débat, 85 à 90 sièges à la Chambre sont restés vides. De plus, pour autant que je sache, nous n'avons pas vu une seule fois ce soir des représentants de la presse à la tribune pour rendre compte de nos délibérations.

Or, monsieur l'Orateur, je ne reproche pas à certains de mes collègues d'être absents ce soir, car je sais que les députés ont des journées bien remplies. C'est un mythe que les députés n'ont pas grand-chose à faire. La plupart des députés font des semaines de 70 à 80 heures de travail, et il y a bien des choses qu'ils peuvent être occupés à faire ce soir: ils assistent peut-être à une séance d'un comité permanent, ils font peut-être leur correspondance ou prennent la parole devant divers groupes de citoyens ici et là dans le pays, ou tentent de résoudre les problèmes de leurs électeurs. Je ne veux pas reprocher non plus aux journalistes de ne pas être ici. Je vous dirai cependant, monsieur l'Orateur, que toutes ces places vides ce soir constituent un témoignage beaucoup plus éloquent en faveur d'une réforme parlementaire que tout ce quiconque d'entre nous aura pu dire. Bien des gens ne sont pas ici ce soir parce qu'ils savent que ce qui se passe à la Chambre n'est pas d'une grande importance comparé à leurs autres responsabilités. Tant que nous n'aurons pas réussi à redonner à notre institution un rôle important et une place centrale dans notre régime démocratique, ce triste état de choses va persister.

Le problème, monsieur l'Orateur, c'est que le Parlement devient rapidement désuet. Au dîner ce soir, j'en ai profité pour examiner la pierre à chaux fossilisée avec laquelle on a bâti les édifices du Parlement. Ces blocs de pierre ont été équarris au Manitoba . . .

M. Mayer: Bravo!

M. Beatty: Mon collègue du Manitoba est impressionné. Quoi qu'il en soit, il est fascinant d'examiner, en déambulant dans les couloirs, les fossiles emprisonnés dans ces pierres. C'est probablement là le meilleur symbole pour cette institution que ces pierres fossilisées dont sont faits nos murs. Elles témoignent du fait qu'un organisme bien vivant s'y est déjà trouvé, mais aujourd'hui il n'en reste plus qu'une carapace vide et bien morte. Dans une très grande mesure, c'est ce qu'on trouve à la Chambre des communes dans la situation actuelle.

Nous avons aujourd'hui une institution qui jadis débordait d'énergie et de vitalité et était le centre de notre régime démocratique; pourtant, aujourd'hui, elle est vide de sens et désuète. Il nous faut donc décider ce soir si nous allons permettre que la situation continue à se détériorer, si nous allons assister en témoins passifs à l'ossification du Parlement, ou bien si nous allons nous ressaisir et essayer de réinsuffler de la vie à cette institution et lui redonner toute sa prééminence passée.

Quelle sera l'importance du débat d'aujourd'hui? Pour les députés qui siègent aux banquettes ministérielles, ce sera l'occasion de se défouler un peu; pour d'autres, notamment mon collègue, le député de London-Ouest, qui a prononcé un excellent discours tout à l'heure, ce sera l'occasion de faire consigner leurs idées sur la réforme parlementaire à l'intention des étudiants en sciences politiques qui liront dans le hansard les diverses propositions. Mais il reste à savoir si ce débat mènera effectivement à la réforme parlementaire; favorisera-t-il vraiment la revitalisation de cette institution ou bien nous permettra-t-il simplement de réaffirmer notre allégeance au Parlement et de rappeler la foi que nous avons en cette institution importante, tout en regrettant les temps difficiles qu'elle traverse. Voilà au fond la question que nous avons dû examiner aujourd'hui.

Quand j'écoutais le député de London-Ouest à la station CFPL, j'étais étudiant en sciences politiques à l'Université de l'Ouest de l'Ontario. Tous ceux qui ont lu un manuel de sciences politiques connaissent la place centrale que les politicologues accordent au Parlement dans notre régime représentatif. Dans toutes les universités où l'on étudie les sciences politiques, il est surtout question du rôle du Parlement et de son rôle central dans notre régime démocratique. C'est ici que sont censées être prises les décisions qui influeront sur l'avenir de notre pays. C'est ici que se décide l'orientation que prendra notre pays. Du moins en théorie; mais, ce n'est pas tout à fait vrai en pratique. Pour bien des députés, c'est le soir des élections qu'ils jouent leur rôle principal puisque du fait de leur élection, ils contribuent à déterminer qui sera le premier ministre et qui fera partie de son cabinet. Un certain nombre de députés sont appelés à jouer un rôle important. Mais, d'une façon générale, ce rôle, l'importance de leur responsabilité, ne tient pas au fait qu'ils sont députés des Communes, mais qu'ils sont membres du cabinet. La tâche qui incombe aux autres est d'essayer de persuader, d'inciter, d'embarrasser ou de convaincre les membres du cabinet de changer leurs points de vue, ou encore d'adopter tel autre avant de prendre une décision. D'après moi, ce n'est pas le rôle qui doit revenir aux parlementaires. Pour la plupart d'entre eux, ce n'est pas une tâche enrichissante.

• (2150)

Ce n'est pas le genre de rôle que la majorité de nos électeurs veulent nous voir jouer. Les parlementaires sont devenus des intercesseurs et des porte-parole au lieu d'être des législateurs. Si nous voulons vraiment jouer notre rôle, nous devons réformer notre institution de manière à en faire le centre nerveux de notre régime de gouvernement, le centre de prises de décisions, l'endroit où nous représentons le mieux ceux qui nous ont élus. Nous devrions pouvoir être en mesure d'agir sur les circonstances qui influent sur la vie du citoyen moyen.

Je suis profondément déçu et c'est aussi le cas de nos vis-à-vis, parce que nous sommes impuissants à accomplir notre tâche qui consiste à représenter nos électeurs. Je voudrais vous citer un exemple. A la suite de la présentation du budget fédéral, j'ai reçu des milliers de lettres. Le député de Kitchener (M. Lang) a révélé, pour sa part, qu'il avait reçu un millier de lettres d'électeurs que le budget préoccupait. Quel est le rôle du Parlement dans le processus budgétaire? Les députés ont-ils l'occasion de modifier des politiques qui leur paraissent mauvaises ou de conseiller le gouvernement sur les politiques qui leur paraissent utiles à leurs électeurs ou à l'ensemble du public? Combien d'entre nous peuvent dire en toute franchise qu'ils ont pu répondre au cri de détresse de ceux qui leur confiaient: «Je vais perdre ma maison. Que pouvez-vous faire pour m'aider?» Avons-nous pu répondre à ces personnes qui nous

prévenaient que si les choses ne s'amélioraient pas, elles perdraient leur ferme, leur commerce? Combien de nous peuvent dire en toute franchise que nous avons pu dire à ces gens-là que nous étions en mesure d'améliorer les conditions qui les faisaient douter de leur avenir? J'estime que peu d'entre nous pourraient aujourd'hui le reconnaître en toute honnêteté.

Le Parlement est comme les gargouilles qu'on voit un peu partout accrochées aux édifices du Parlement, aux expressions parfois grimaçantes et effrayantes à regarder, alors qu'en fait ces horribles monstres sont figés dans la pierre, incapables d'exécuter la moindre des menaces qu'on lit sur leur visage. La désuétude du Parlement se fait sentir de plus en plus fort. A moins que nous ne fassions quelque chose maintenant pour rendre au Parlement toute son importance, il est appelé à devenir de plus en plus désuet.

J'ai dit tout à l'heure que ceux d'entre nous qui avaient étudié les sciences politiques avaient appris que le Parlement était au cœur de notre régime démocratique. Si nous en avions la possibilité, il serait édifiant d'interroger les membres de l'exécutif, que ce soit des ministres du cabinet ou encore des fonctionnaires, ce qui serait peut-être plus édifiant encore, à propos de leur rôle au sein du gouvernement et de leur demander d'établir un organigramme et de s'y situer. Fort probablement, le fonctionnaire dessinerait un petit rectangle dans lequel il se placerait; au-dessus de lui, il situerait le sous-ministre et par-dessus, son ministre. A côté du ministre, se trouverait le cabinet que viendrait chapeauter le premier ministre. Relégué sur le côté, comme une excroissance maligne, se trouverait le Parlement. Loin d'être une institution centrale dans notre régime démocratique, comme semblent le croire bon nombre des partisans du gouvernement, on semble considérer le Parlement comme étant en fait une entrave et un obstacle, une institution qu'on se doit d'éviter ou de contourner. A moins que nous ne soyons disposés à changer cet état de choses, à refaire cet organigramme, à rendre au Parlement les responsabilités et les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de notre travail au nom de nos électeurs, cette institution sombrera plus profondément dans la désuétude.

Beaucoup de changements proposés aujourd'hui permettraient de rendre au Parlement de sa pertinence. Le député de London-Ouest (M. Burghardt) a fait quelques propositions dans son discours. Mon collègue, le député de Nepean-Carleton (M. Baker) en a lui aussi fait quelques-unes. D'aucuns ont suggéré que nous procédions à la refonte du système de comités et de la procédure entourant l'étude du budget, et ont fait valoir qu'il y avait lieu de lever le voile entourant cette procédure. D'autres ont proposé la refonte des règlements concernant le calendrier des travaux du Parlement, le raccourcissement des discours et peut-être même la réforme du Sénat. On pourrait indéfiniment faire des propositions pour améliorer le fonctionnement du Parlement. Pour ma part, j'ai fait une série de propositions au nom du comité mixte permanent des Règlements et autres textes réglementaires. Notre quatrième rapport a présenté tout un ensemble de recommandations permettant d'améliorer le fonctionnement des comités parlementaires. A mon avis, la réforme la plus importante que nous pourrions faire, mais qui n'est pas mentionnée dans le cadre de la réforme parlementaire, consisterait à présenter une loi globale et énergique sur la liberté d'information afin que les députés et la population que nous représentons puissent connaître les décisions qui sont prises ainsi que la façon dont les fonds publics sont dépensés. A l'heure actuelle, on nous l'interdit. Une loi sur la liberté d'information globale et énergique contribuerait à remédier aux lacunes actuelles du système.

Si nous tenons vraiment à réformer et à rajeunir le Parlement, il y a une mesure très valable que nous pourrions prendre et qui serait un changement profond qui n'exigerait pas de modifier le Règlement. Nous n'aurions pas besoin de dépenser de grosses sommes pour embaucher davantage de personnel, réaménager nos bureaux ou améliorer les liaisons téléphoniques. Nous n'aurions pas besoin d'adopter une nouvelle loi. Il suffirait que nous changions d'attitude. Il suffirait que nous créions un climat de confiance entre les parlementaires. Il suffirait que l'exécutif accepte de partager ses pouvoirs. Il suffirait que les députés de tous les partis et la population canadienne comprennent qu'ils auraient intérêt à remettre notre institution sur la bonne voie et à tirer partie des énormes compétences, des énormes ressources humaines qui sont à la disposition du Parlement mais qui ne peuvent actuellement s'exprimer. La majorité se trouverait dans une meilleure position s'il y avait moins de hargne et d'esprit sectaire et si nous pouvions créer un climat de coopération comme c'était le cas dans les groupes de travail et comme c'est le cas au comité permanent mixte des Règlements et autres textes réglementaires. Une telle solution aiderait le gouvernement comme l'ensemble du Parlement. La tâche du gouvernement en serait facilitée si les projets de loi que nous adoptons étaient étudiés plus correctement et plus en détail et si l'on apportait les améliorations nécessaires pour parer aux éventuelles difficultés. Le gouvernement se sentirait dans une meilleure position si ses propres députés de l'arrière-ban avaient le sentiment de jouer un rôle important et qu'on ne les empêchait pas d'assumer leurs responsabilités en matière de gestion du pays et envers leurs électeurs. Cette institution servirait mieux les Canadiens en général si elle pouvait aider à adopter de meilleures lois, à mieux faire rendre des comptes à la bureaucratie, à examiner les lois déjà adoptées, à vérifier si elles remplissent toujours les fins pour lesquelles elles ont été adoptées et si elles sont toujours nécessaires. Je crois que le Parlement servirait mieux tous les Canadiens s'il pouvait agir comme lien entre les différentes régions du Canada. Voilà ce que nous pourrions accomplir si nous voulions régénérer cette institution.

Je ne peux pas quitter cet édifice le soir, le député de London-Ouest non plus sans doute, sans me retourner et le contempler avec un sentiment de fierté et d'humilité. C'est en partie à cause de l'architecture qui est tellement belle et impressionnante; en partie à cause de l'histoire de cette institution. Mais c'est peut-être, par-dessus tout, à cause des possibilités de cette institution. Si nous sommes prêts à agir aujourd'hui pour insuffler une nouvelle vie dans cette institution et pour la rendre productive, nous pouvons servir les intérêts de tous les Canadiens. Nous pouvons assurer que le pays bénéficie de participation à cette institution.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! Comme il est 10 heures du soir, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 58 du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES FINANCES—LA MODIFICATION PRÉVUE DE L'APPLICATION DE LA TAXE DE VENTE—LE REMBOURSEMENT ÉVENTUEL DE LA PART EXCÉDENTAIRE—B) LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. John Gamble (York-Nord): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir revenir, même brièvement mais tout de même plus en détail, sur la question qu'en l'absence du ministre des Finances (M. MacEachen), j'ai posée le 1er mars au ministre d'État aux Finances (M. Bussières), au sujet du changement qui doit survenir par suite du budget, dans l'imposition de la taxe de vente fédérale. Ma question au ministre d'État portait sur la réponse que le ministre des Finances avait donnée au député de Scarborough-Est (M. Gilchrist).

● (2200)

Voici ce qu'il avait répondu le 12 février:

> Ce changement ne rapporte pas de recettes supplémentaires au gouvernement. Cela ne procure au trésor aucun revenu supplémentaire. Je puis le certifier au député.

C'est à la suite de cet échange que j'ai demandé si le gouvernement serait prêt à rembourser cet excédent dans le cas où ce transfert de la taxe de vente procurerait des recettes accrues au trésor.

A mon humble avis, monsieur l'Orateur, on peut difficilement trouver satisfaisante la réponse que j'ai obtenue. Voici en

effet la réponse finale du ministre d'État aux Finances (M. Bussières): La réponse est aussi simple que la simplicité de la question, c'est-à-dire que, comme l'hypothèse ne tient pas, il n'est pas besoin d'une réponse.

Monsieur l'Orateur, ma question se fondait sur un calcul mathématique tout simple, bien facile à faire. Je prierais le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Fisher), ou qui que ce soit d'autre chargé de répondre dans ce débat, de se livrer à ce petit calcul mathématique.

Il se trouve que le transfert de la taxe de vente du niveau du fabricant à celui du grossiste ne modifiera pas les recettes de la taxe de vente fédérale que lorsque la marge bénéficiaire du grossiste par rapport au prix du fabricant sera de 12.5 p. 100. Toute marge bénéficiaire inférieure à cela se traduira par une économie ou une réduction du produit de la taxe. Toute marge bénéficiaire supérieure à 12.5 p. 100 de la part du grossiste fera augmenter le produit de la taxe. C'est ainsi qu'une marge bénéficiaire de 20 p. 100 par rapport au prix du fabricant se traduira par une augmentation de 6.6 p. 100 du produit de la taxe; une marge de bénéficiaire de 30 p. 100 fera augmenter les recettes de 15.5 p. 100; une marge bénéficiaire de 50 p. 100 les fera augmenter de 33 p. 100; et si la marge bénéficiaire faisait doubler le prix du fabricant, les recettes fiscales augmenteraient de 78 p. 100. Mes calculs s'appuient sur une modification du taux de 9 p. 100, pour les fabricants, qui doit passer à 8 p. 100, comme on peut le lire à la page 49 du Plan complet du budget, déposé à la Chambre par le ministre des Finances, le 12 novembre.

La deuxième phrase du dernier paragraphe de la page se lit ainsi:

> Le taux général de la taxe sera ramené de 9 à 8 p. 100.

Les calculs que je vous ai donnés sont fondés sur ces taux, que le ministre des Finances et ses collègues ont souvent repris à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, la question ne s'arrête pas là, car la dernière phrase du paragraphe est la suivante:

> Pour que la taxe soit à peu près la même entre les grandes chaînes de détail qui achètent directement aux fabricants et les petits détaillants qui achètent à des grossistes, la législation comportera un taux plus élevé sur les achats de biens imposables dans le premier cas.

● (2205)

Donc, si le taux général de réduction concernant les augmentations dont je viens de parler est de 8 p. 100, nous savons que le ministre envisage de taxer davantage les achats des grandes chaînes si elles revendent les marchandises à un dernier acheteur. En fait, c'est une augmentation plutôt qu'une réduction de la taxe.

En ce qui concerne le consommateur des produits qui seront achetés après l'entrée en vigueur de cette mesure, puisque les frais d'administration du projet seront imputés aux grossistes qui, jusqu'ici, n'avaient pas à s'occuper de percevoir cette taxe, on comprend facilement que les marges bénéficiaires dont j'ai parlé vont augmenter. En fin de compte, le consommateur canadien devra faire les frais de l'intervention du gouvernement fédéral.

Je sais que l'objectif allégué par le ministre des Finances est d'aider les fabricants canadiens dont les produits sont désavantagés dit-il, par rapport aux produits importés. C'est l'objectif allégué. Mais, en fait, on vise à obtenir des recettes additionnelles.

Suite à ces mesures, je dois dire que le gouvernement ne se préoccupe pas du sort des consommateurs. Dans toute autre circonstance, je crois que les auteurs d'une telle duperie seraient poursuivis pour fraude civile.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, cette mesure était à l'étude depuis des années. C'est une des mesures fiscales qui a fait l'objet des études et des analyses les plus poussées. Contrairement à ce que le député vient de dire, le transfert de la taxe au niveau du grossiste ne vise pas à accroître les recettes gouvernementales. Pour nous en assurer, nous avons fait en sorte que le taux général baisse de 9 à 8 p. 100 six mois après l'entrée en vigueur du changement et, par suite de cette diminution, le gouvernement ne touchera aucune recette additionnelle. La réduction du taux n'entrera pas en vigueur immédiatement pour compenser les frais subis par le gouvernement qui devra rembourser environ 400 millions de dollars aux nouveaux titulaires de permis, surtout des grossistes, qui auront déjà payé la taxe sur leurs stocks au moment où l'on passera au nouveau système pour éviter la double imposition de la taxe.

L'exposé budgétaire du 12 novembre signalait que le nouveau régime supprimerait une grave anomalie qui défavorise maintenant les fabricants canadiens par rapport aux importateurs et ferait disparaître les inégalités dans l'application de la taxe aux divers fabricants qui ne mettent pas tous leurs produits sur le marché de la même façon. Le nouveau régime fiscal comprendra aussi plusieurs autres changements importants, y compris des dispositions détaillées d'évaluation et des procédures d'appel plus généreuses.

LA FONCTION PUBLIQUE—LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ SPÉCIAL DES RELATIONS ENTRE EMPLOYEUR ET EMPLOYÉS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, le 26 février, j'ai demandé au président du Conseil du Trésor (M. Johnston) s'il savait que c'était ce jour-là le sixième anniversaire du dépôt au Sénat et à la Chambre du rapport du comité spécial des relations entre employeur et employés dans la Fonction publique. J'étais à l'époque coprésident du comité avec le sénateur Buckwold. Ce rapport contenait 72 recommandations et je signalais dans ma question au président du Conseil du Trésor que ces 72 recommandations n'avaient donné lieu à aucune mesure législative. Le rapport était le résultat de quelque 18 mois de durs travaux au cours desquels avaient comparu des syndicats et des groupes d'employeurs de toutes les régions du pays. Inspiré par les remarques d'un témoin, j'ai posé une question au ministre des Postes d'alors en mars 1975. Voici:

● (2210)

A-t-on appris au ministre des Postes que des témoins du Syndicat des postiers du Canada ont comparu devant le comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique et ont déclaré que le congrès avait donné pour mandat d'essayer d'obtenir le statut de société de la Couronne parce qu'on préférait le Code canadien du travail à la Commission des relations de travail dans la Fonction publique?

Le président du Conseil du Trésor connaît très bien mon opinion: nous avons fait du ministère des Postes une société de la Couronne parce que nous ne tenions pas à examiner les problèmes existants que la Fonction publique avait découverts à la Commission des relations de travail dans la Fonction publique.

Fait intéressant, le rapport qui a servi de base à l'étude du comité mixte spécial a été rédigé par M. Jacob Finkelman, qui présidait la Commission de travail dans a Fonction publique depuis l'adoption du projet de loi en 1967, et qui avait dirigé les relations employeur-employés à la Fonction publique du Canada.

En parcourant mes dossiers avant de venir à la Chambre ce soir, j'ai remarqué sur mes rayonnages toute une série de livres et de rapports établis par le Conseil du Trésor et intitulés notamment «Étude du rendement et notation du personnel», «Responsabilité des cadres», «Membre du rendement des programmes», «Rôles et responsabilités du Conseil du Trésor du Canada et de la Commission de la Fonction publique dans la gestion du personnel», et «Guide de la mesure du rendement à l'intention des cadres». Ce qui me tracasse, c'est que nous n'avons rien fait pour nous attaquer au problème signalé dans le rapport qui a été déposé en Chambre il y a plus de six ans.

J'aimerais faire consigner trois seulement des 72 recommandations. La première en fait est une partie seulement de la recommandation nº 4, qui dit:

. . . certaines modifications soient apportées immédiatement à la loi sur l'emploi dans la Fonction publique pour permettre à la Commission de la Fonction publique de fonctionner efficacement . . .

Je répète les mots, «Apportées immédiatement», cela figurait dans le rapport de février 1976.

La recommandation nº 5 se lit comme suit:

Que le Parlement étudie aussitôt que possible les modifications proposées à la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique compte tenu des changements recommandés pour la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

Je répète que cela a été demandé en 1976.

Recommandation nº 8:

Qu'il est nécessaire de prévoir, en matière de procédure, des modifications supplémentaires dans la loi régissant les relations lors de négociations collectives et des sanctions plus appropriées contre les activités illégales.

Ce ne sont là que quelques exemples de recommandations qui ont été formulées il y a plus de six ans et qui visaient à améliorer les relations de travail dans la Fonction publique du Canada.

Voici une lettre que le secrétaire du Conseil du Trésor m'a adressée le 4 décembre 1981. Le premier paragraphe est tout à fait pertinent, et porte sur l'année 1981:

Au mois de mars de l'année en cours le président du Conseil du Trésor a déposé au Parlement un rapport traitant des comptes que doivent rendre les gestionnaires. Le rapport décrit les efforts que le gouvernement a déployés pour donner suite aux recommandations de la Commission royale sur la gestion financière et l'imputabilité (commission Lambert). Il énumère notamment les mesures que le gouvernement a prises ou qu'il prend pour améliorer la gestion des ressources humaines et qu'il estime compatibles avec les conclusions du comité spécial sur la gestion du personnel et le principe du mérite (rapport d'Avignon.)

• (2215)

La commission Lambert et le comité d'Avignon, aux travaux desquels je me suis vivement intéressé, ont accompli leur tâche et soumis leurs rapports après que le comité spécial mixte eut déposé le sien. Les deux premiers rapports ont été en partie influencés par le rapport du comité spécial mixte. Lorsque je considère l'ampleur du programme législatif que la Chambre est appelée à étudier, je me rends compte qu'on aurait bien du mal à présenter une nouvelle mesure législative au cours de cette année. Quoi qu'il en soit, j'exhorte encore une fois le président du Conseil du Trésor à déposer à la Chambre pour que nous puissions examiner le bill que le gouvernement a élaboré en tenant compte des recommandations de ce rapport.

M. Norman Kelly (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, au cours de la période des questions, le vendredi 26 février dernier, le député de Vaudreuil (M. Herbert) a attiré l'attention du président du Conseil du Trésor (M. Johnston) sur le fait qu'il y avait six ans jour pour jour qu'il avait déposé à la Chambre le rapport au Parlement du comité spécial mixte des relations entre employeur et employés dans la Fonction publique. Comme tout le monde le sait, ce comité a été établi pour étudier le rapport de M. Jacob Finkelman sur les relations entre employeur et employés dans la Fonction publique.

Le député a coprésidé le comité spécial mixte; on comprend donc qu'il ait hâte de connaître la réponse officielle du gouvernement aux 72 recommandations que contenait le rapport du comité.

Depuis que les rapports de M. Finkelman et du comité parlementaire mixte ont été diffusés, la commission Lambert sur la gestion financière et l'imputabilité et le comité d'Avignon sur la gestion personnelle et le principe du mérite ont aussi présenté leur rapport. Des liens évidents existent entre certaines recommandations des quatre rapports, et on s'est aperçu très vite que le gouvernement ne pouvait pas donner une réponse appropriée au rapport du comité spécial mixte, sans tenir compte des recommandations du même genre contenues dans les autres rapports.

Lorsque le président du Conseil du Trésor est entré en fonction après les élections générales de 1980, il a décidé de faire étudier systématiquement les recommandations de tous les rapports dans le contexte actuel afin de recommander certaines modifications d'ordre législatif quand cela s'avère nécessaire. Peu de temps après que cette étude eut débuté, le ministre a eu l'occasion de faire remarquer publiquement que toute réforme devait viser à améliorer les relations entre employeur et employés dans la Fonction publique premièrement, pour servir les intérêts de l'employeur et des employés, deuxièmement, pour offrir des garanties suffisantes aux Canadiens et troisièmement, pour assurer l'existence d'un système de négociation collective capable de servir au mieux les intérêts de tous dans les années quatre-vingt.

Je suis heureux d'annoncer à la Chambre que cette étude est maintenant terminée et que le Cabinet doit étudier un certain nombre de recommandations sur les relations entre employeur et employés dans la Fonction publique. Pour formuler ces recommandations, le ministre a beaucoup compté sur l'excellent travail du comité spécial mixte et sur l'étude très approfondie de M. Finkelman.

Mes collègues comprendront certainement que je ne peux pas révéler la nature des changements proposés tant que le cabinet n'aura pas donné son approbation et que l'on n'aura pas préparé ni présenté à la Chambre des mesures législatives à cet effet. Je puis dire toutefois que le ministre remercie le député de Vaudreuil pour l'intérêt qu'il n'a cessé de porter à ce problème important et pour les efforts considérables qu'il a fournis au sein du comité spécial mixte.

LA JUSTICE ET LES QUESTIONS JURIDIQUES—LA MOBILITÉ DES AVOCATS À L'ÉCHELLE NATIONALE

M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, l'un des principaux problèmes non seulement du barreau mais des Canadiens en général, est le défaut de mobilité des 30,000 avocats canadiens à l'échelle nationale. Dans notre ère de spécialisation de la profession d'avocat, il faut songer de nouveau à des examens nationaux afin de permettre aux avocats canadiens de se déplacer sans difficulté d'une province à l'autre, tout comme peuvent le faire les médecins.

• (2220)

Le 19 février 1982, j'ai interrogé le premier ministre (M. Trudeau) à ce sujet et il m'a répondu ce qui suit:

Je ne sache pas que les divers barreaux provinciaux ou les membres de l'Association du barreau canadien aient entrepris des négociations véritables à ce sujet. Je devrai saisir le ministre de la Justice des observations que le député a formulées à cet égard.

Pourtant, je signale au député que lorsque nous examinions la constitution avec les représentants des provinces, nous gardions présentes à l'esprit les questions comme celle que le député a soulevée. Si nous avons insisté sur l'importance d'insérer dans la constitution une disposition sur la mobilité de la main-d'œuvre, c'est afin que les Canadiens qui exercent une profession ou un métier puissent se déplacer à leur guise dans toutes les provinces du Canada. Évidemment, nous avons réussi en partie et nous avons échoué en partie. Je partage en gros la préoccupation du député et je communiquerai au ministre de la Justice la question que le député a posée.

Au Canada, à l'heure actuelle, tout avocat qui désire déménager d'une province assujettie au droit coutumier à une autre est d'ordinaire obligé de faire de nouveau un stage et de se présenter à l'examen du barreau ou encore de se présenter à des examens d'équivalence selon qu'il s'est adonné activement ou non à la pratique du droit depuis trois ans.

Cependant, il faut souligner que les règlements diffèrent d'une province à l'autre et que dans certains cas, les exigences pour obtenir un certificat d'équivalence sont tellement sévères qu'on conseille souvent aux candidats d'opter pour la voie la plus longue, normalement prescrite aux avocats sans expérience, c'est-à-dire faire un stage dans une étude et passer l'examen du barreau avant de se présenter aux examens d'équivalence.

Je signale que dans le cadre de la discussion sur la mobilité des avocats d'une province à l'autre, les problèmes que j'ai brièvement exposés surgissent surtout dans les neuf provinces dont le système juridique est fondé sur la common law. La province de Québec est un cas à part étant donné que son système juridique est fondé sur le droit civil. Il est donc logique que l'on impose des conditions particulières aux avocats qui désirent y entrer ou en partir pour ouvrir un cabinet.

En ce qui concerne donc les neuf provinces où la common law est en vigueur, il semble approprié d'examiner les problèmes des avocats canadiens qui désirent passer d'une province à l'autre à la lumière de la nouvelle charte canadienne des droits et libertés et plus particulièrement de l'article 6, qui porte sur le droit à la mobilité. La question à trancher semble donc être la suivante: Les règlements des barreaux provinciaux concernant le déplacement des avocats avec ou sans trois ans d'exercice enfreignent-ils les dispositions comprises dans l'article 6 de la charte des droits et des libertés? Si on estime qu'ils constituent un obstacle déraisonnable à la mobilité, je voudrais faire les recommandations suivantes: Que le ministre de la Justice (M. Chrétien) intervienne et confère avec la Fédération des associations canadiennes de droit afin *a*) de faire supprimer les conditions trop exigeantes actuellement imposées dans la plupart des provinces aux avocats qui veulent passer d'un barreau provincial à un autre, quelle que soit la durée pendant laquelle ils ont exercé; *b*) de faire adopter par tous les barreaux proviciaux des conditions plus logiques et raisonnables régissant le déplacement des avocats; *c*) prier la fédération de rejeter tous les obstacles traditionnels et à adopter en théorie et en pratique le principe de mobilité pour les avocats donnant ainsi l'exemple à d'autres professions qui restreignent trop la mobilité de leurs membres au Canada.

M. David Smith (secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, comme le premier ministre (M. Trudeau) l'a fait remarquer à la Chambre le 19 février, le gouvernement fédéral a insisté, dans le cadre des entretiens constitutionnels avec les provinces, sur le fait qu'il était important de prévoir une clause sur la mobilité dans la Constitution, afin de permettre aux Canadiens exerçant des professions différentes dans la société de jouir d'une certaine mobilité au sein de l'union canadienne. Dans un document de travail intitulé «Garantir l'union économique canadienne dans la constitution» déposé par le gouvernement du Canada lors de la réunion du comité permanent des ministres sur la constitution le 10 juillet 1980, le ministre de la Justice (M. Chrétien) a soulevé plus précisément la question suivante:

. . . en vertu des lois provinciales, les associations qui réglementent l'exercice de différentes professions et qui accordent les licences imposent des conditions qui varient considérablement d'une province à l'autre et d'une association à l'autre et favorisent parfois injustement les habitants de la province. Ainsi:

● (2225)

1) Les avocats qui veulent s'installer dans d'autres provinces doivent avoir exercé le droit à plein temps dans leur province pendant un certain nombre d'années après avoir réussi l'examen du barreau pour obtenir l'équivalence de leur diplôme. On ne voit pas forcément très bien comment on peut être sûr, en appliquant de tels critères, que les personnes connaîtront mieux les lois de la province où elles vont s'installer . . .

Pour ce qui est de savoir si les différentes associations du barreau ou les écoles de droit tiennent actuellement des discussions ou envisagent de le faire pour assurer l'équivalence des diplômes des avocats qui exercent et qui changent d'associations provinciales, je crois savoir que la profession s'intéresse actuellement beaucoup à la question de la mobilité de ses membres à l'échelle du pays et que l'Association du barreau canadien examine cette affaire. Je pense que cette association est la mieux placée pour donner des renseignements précis sur la portée et l'état actuel des travaux qu'elle effectue.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 26, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 19 mars 1982

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LE TAUX D'INFLATION DANS L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom McMillan (Hillsborough): Les chiffres publiés aujourd'hui par Statistique Canada révèlent que Charlottetown et Summerside, Île-du-Prince-Édouard, ont subi, en février 1982, la hausse la plus élevée du coût de la vie dans toute la région de l'Atlantique par rapport au même mois l'année dernière. Je propose donc, appuyé par le député de Malpèque (M. Gass):

Que le ministère des Finances enquête sur les facteurs qui ont provoqué dans l'Île-du-Prince-Édouard une hausse si inquiétante du taux d'inflation qui, depuis quelques années, est toujours un des pires au Canada.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA FIN DE L'EXIL DE LA SOVIÉTIQUE IDA NUDEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, étant donné que la Chambre a adopté, le 23 juin 1978, une motion concernant la sentence imposée à la dissidente soviétique Ida Nudel, et que son exil en Sibérie est censé se terminer le 20 mars prochain, je propose, appuyé par le député d'Eglinton-Lawrence (M. de Corneille):

Que, comme Ida Nudel devrait terminer son exil en Sibérie le 20 mars 1982, la Chambre des communes exhorte les autorités soviétiques à prendre des dispositions pour qu'Ida Nudel puisse, à la fin de son exil en Sibérie, rejoindre directement sa seule parente vivante, sa sœur, en Israël.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, le ministre des Finances (M. MacEachen) se propose de déposer aujourd'hui ses projets de péréquation et de financement des programmes établis. Cette décision est à la fois unilatérale et fort prématurée, car les gouvernements provinciaux ne sont au courant des dernières propositions de péréquation que depuis la récente réunion des premiers ministres. En plus, le ministre des Finances semble s'obstiner à réduire la part fédérale des frais médicaux et du coût de l'enseignement postsecondaire. Je propose donc, appuyé par le député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que la Chambre enjoigne au parti libéral de reconsidérer sa décision de renoncer au fédéralisme coopératif, de se choisir un nouveau chef qui y croit et de maintenir les accords fiscaux actuels jusqu'à ce que les gouvernements fédéral et provinciaux aient eu l'occasion de négocier la question.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA DÉSIGNATION DU 21 MARS COMME JOUR DE L'AFGHANISTAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Maurice Dupras (Labelle): Merci, madame le Président. Depuis toujours, c'est le 21 mars que les Afghans célèbrent le début de la nouvelle année. A l'approche de cette date, nous ne pouvons nous empêcher de penser à l'invasion de l'Afghanistan par les forces soviétiques en décembre 1979, invasion que le gouvernement du Canada a condamnée parce qu'elle va à l'encontre des principes de la charte des Nations Unies et constitue une violation de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance d'un pays membre des Nations Unies.

La Chambre des communes continue de déplorer vivement les souffrances et les privations qu'éprouvent les Afghans du fait de l'occupation étrangère, et de condamner le bombardement de populations civiles innocentes, ainsi que la destruction de leurs foyers et de leurs moyens de subsistance. Je propose donc, avec l'appui du député de Saskatoon-Est (M. Ogle):

Article 43 du Règlement

Que la Chambre se joigne aux autres assemblées législatives du monde libre désireuses d'attirer l'attention sur l'Union soviétique qui défie toujours les voeux de la communauté internationale, qu'elle déclare son intention de désigner le 21 mars 1982 Jour de l'Afghanistan et manifeste ainsi qu'elle tient à ce que les efforts internationaux incessants débouchent sur le retrait des troupes soviétiques et l'établissement d'un Afghanistan entièrement indépendant et non-aligné, libre de toute ingérence de l'extérieur.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée).

* * *

• (1110)

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

L'IMPOSITION AUX MARCHANDS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, des milliers de marchands dans tout le pays se donnent beaucoup de mal pour demeurer en affaires. Or le gouvernement dictatorial actuel les force à abandonner le système de poids et mesures impérial pour adopter le système métrique et à se procurer les balances correspondantes au coût de $8,000 l'unité, une dépense dont le consommateur finira par faire les frais. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Hillsborough (M. McMillan):

Que la Chambre condamne le gouvernement qui accule les marchands à la faillite en leur imposant la conversion obligatoire au système métrique, et le somme de rendre immédiatement facultative toute conversion au système métrique conformément à la loi qu'avait adoptée la Chambre.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA HAUSSE DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au nom de chaque électeur de North Vancouver-Burnaby et de chaque consommateur canadien. L'indice des prix à la consommation pour février, qui vient d'être publié, révèle que les prix alimentaires sont passés de 295.4 à 301.2. Le coût de l'habitation a augmenté de 242.5 à 244.6 et la hausse générale du coût de la vie au Canada a maintenant grimpé de 249.7 à 252.7. Il s'agit d'une hausse de 11 p. 100 par rapport à l'an dernier. Je propose donc, appuyé par le député d'Ontario (M. Fennell):

Que la Chambre condamne le gouvernement dont les programmes inefficaces, futiles et entièrement insuffisants ont permis au chancre des prix constamment en hausse de détruire le pouvoir d'achat et la sécurité des Canadiens.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LE CHÔMAGE

LE QUÉBEC—LA PRATT & WHITNEY—ON DEMANDE UNE ENTENTE SUR LE PARTAGE DU TRAVAIL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante.

Étant donné les centaines de mises à pied effectuées à la compagnie Pratt & Whitney de Longueuil depuis quelques jours et la décision du syndicat d'appuyer le principe du partage du travail pour venir en aide aux ouvriers mis à pied, je propose, appuyé par l'honorable député de Kamloops-Shuswap (M. Riis):

Que le ministre du Travail intervienne auprès des dirigeants de cette compagnie afin de négocier une entente avec le syndicat pour permettre le partage du travail.

Mme le Président: A l'ordre! La présentation d'une motion de ce genre exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LE BÉTAIL—LE PROGRAMME DE RECOUVREMENT DES FRAIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame le Président, comme les éleveurs de bétail s'inquiètent du programme de recouvrement des frais du ministère de l'Agriculture, qui lui permettrait de prélever une redevance pour classer les carcasses à compter du 1er avril, et que cette initiative risque de détruire notre système national de classement, je propose, appuyé par le député de Malpèque (M. Gass):

Que le gouvernement retarde la mise en œuvre du programme de recouvrement des frais et soumette la question à l'examen du comité permanent de l'agriculture.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Français*]

LE DÉCÈS DE M. ALBERT ROUSSEAU, ARTISTE-PEINTRE

MESSAGE DE CONDOLÉANCES À M^ME OLIVETTE ROUSSEAU—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Léopold Corriveau (Frontenac): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement et je demande le consentement unanime de la Chambre pour donner à un grand Canadien et à un grand artiste, l'ultime hommage auquel il a droit aujourd'hui. Et j'ai nommé M. Albert Rousseau, artiste-peintre québécois, qui est décédé hier à Saint-Étienne de Lévis, à l'âge de 73 ans. Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Mégantic-Compton-Stanstead (M. Tessier):

Que la Chambre salue aujourd'hui le grand talent de l'artiste québécois, Albert Rousseau, et qu'elle fasse parvenir à M^me Olivette Rousseau et à sa famille ses plus sincères condoléances, et remercie une dernière fois M. Rousseau pour sa contribution en temps qu'artiste, en tant que Canadien et en tant que Québécois.

Il aura été à sa façon un homme qui s'est distingué, et il mérite que la Chambre le reconnaisse au nom de tous les députés et du gouvernement du Canada.

Mme le Président: A l'ordre! La présentation d'une motion de ce genre exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu le texte de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

• (1115)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE BUDGET—DEMANDE DE CHANGEMENTS

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. L'augmentation de 1.2 p. 100 de l'indice des prix à la consommation prouve une fois de plus que le budget du 12 novembre 1981 est catastrophique et qu'il n'a pas aidé du tout les victimes des mises à pied et de la cherté de la vie. Le Canada connaît une recrudescence du chômage depuis le dépôt du budget et la meilleure preuve de l'incurie du gouvernement en matière économique, c'est que le dollar canadien a fléchi plus que jamais depuis le budget. Quand le ministre écoutera-t-il les Canadiens et se décidera-t-il à apporter certains changements au budget pour essayer de résoudre ces problèmes? Quand le ministre montrera-t-il aux Canadiens qu'il tient réellement à juguler l'inflation?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le débat d'hier sur la procédure parlementaire aurait peut-être pu inciter le député à poser une question davantage conforme au Règlement. Si le député veut faire un discours chaque fois qu'il pose une question . . .

M. Crosbie: Répondez à la question.

M. MacEachen: . . . on lui répondra par un discours, cela va de soi. S'il décide de poser des questions, on lui donnera des réponses.

M. Nielsen: Ce serait une nouveauté.

M. MacEachen: Le député a posé deux questions. Il a demandé tout d'abord si l'on allait apporter certains changements au budget. Il n'était peut-être pas à la Chambre hier lorsque j'ai répondu à la question d'un autre député. Il trouvera cette réponse dans le hansard. Passons à la deuxième question. Le gouvernement est décidé à tout faire . . .

M. Nielsen: Dites plutôt «n'importe quoi»!

M. MacEachen: . . . pour repousser l'inflation. Il a élaboré une tactique monétaire et fiscale visant à juguler l'inflation. Fait surprenant, la plupart des questions des députés de l'opposition s'attaquent à notre politique fiscale ou à notre politique monétaire, qui visent pourtant à enrayer les poussées inflationnistes.

LA PRÉSENTATION DE MESURES DÉCOULANT DU BUDGET

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, il y a maintenant près de dix ans qu'on entend ce genre de discours. Ce qu'attendent les Canadiens, c'est que le ministre passe à l'action.

M. MacEachen: Une question, plutôt qu'un discours.

M. Wilson: Le solliciteur général a fait savoir hier, avec beaucoup de finesse, que le budget était un désastre à cause de ses graves lacunes.

M. MacEachen: Laissez tomber les discours.

M. Wilson: Je vais poser au ministre une question très simple et très directe. Le ministre aurait pu présenter les mesures découlant de son budget il y a deux semaines et demie. Le gouvernement n'avait pas à provoquer l'opposition avec sa loi sur la sécurité énergétique. Pourquoi le ministre ne l'a-t-il pas fait il y a deux semaines et demie, avant que ne soit présenté le projet de loi sur la sécurité énergétique? Quand le ministre compte-t-il présenter ce projet de loi afin que la Chambre puisse commencer à s'occuper des problèmes économiques?

Questions orales

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député sait que la Chambre doit débattre de certains textes de loi à caractère urgent . . .

M. Wilson: Comme le budget.

M. MacEachen: . . . et notamment du programme sur la sécurité énergétique. Le 2 mars dernier, nous avons annoncé le projet de loi sur les arrangements fiscaux. Son adoption s'impose de toute urgence, puisque le texte de loi actuel expire à la fin de mars.

La grève de l'opposition officielle nous a fait perdre au-delà de deux semaines.

Mlle MacDonald: Ce n'est pas vrai.

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: Nous procéderons aujourd'hui à la première lecture de ce projet de loi qui est retardé depuis plus de deux semaines en raison de l'attitude du leader de l'opposition. C'est un texte de loi plus urgent encore, à mon sens, que tout autre devant découler du budget, et je lui accorderais la priorité.

M. McDermid: Le budget a été déposé le 12 novembre. Où étiez-vous passé?

• (1120)

LA DATE DE LA PRÉSENTATION

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, le ministre siège à la Chambre depuis assez longtemps pour savoir qu'ici c'est donnant donnant. Le ministre doit fournir des réponses aux députés de ce côté-ci. Il réclame des questions précises; eh bien, je vais lui en poser une. Quand a-t-il l'intention de présenter les mesures budgétaires?

Mais avant qu'il me réponde, je voudrais poser tout de suite ma question supplémentaire.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson: D'après l'indice des prix à la consommation publié aujourd'hui le très grand écart de 4 p. 100 persiste entre les taux d'inflation au Canada et aux États-Unis. Cela prouve que l'industrie canadienne est de moins en moins compétitive, de sorte que l'année dernière, notre déficit commercial a entraîné l'exode de 23 milliards de dollars.

Des voix: Règlement!

M. Wilson: En outre, 200,000 emplois ont été exportés aux États-Unis.

Des voix: Règlement!

M. Wilson: Quand le ministre a-t-il l'intention de s'attaquer au problème de l'exode des capitaux qu'entraîne le déficit commercial? Et qu'il n'oublie surtout pas de répondre à ma première question.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député m'a demandé quand j'allais saisir la Chambre des mesures budgétaires. Il se rend compte, je suppose, que le projet de loi sur les arrangements fiscaux découle du budget.

M. Wilson: La mesure fiscale?

M. MacEachen: La politique du gouvernement relative aux accords fiscaux a été exposée dans le budget, et la mesure découlant du budget subira la première lecture aujourd'hui. J'espère que les députés d'en face l'adopteront rapidement, afin que la loi actuelle n'expire pas et que les paiements de péréquation aux provinces ne prennent pas fin par suite du boycottage de la Chambre des communes par les députés de l'opposition, qui a duré plus de deux semaines.

Une voix: Avec rémunération.

M. MacEachen: Madame le Président, le député connaît les motions de voies et moyens émanant du budget; nous présenterons un avant-projet de loi aussitôt que possible.

M. Wilson: Quand?

M. MacEachen: Je n'ai pas dit bientôt, mais aussitôt que possible. Ce ne sera pas le mois prochain. Quand le projet sera présenté . . .

M. Wilson: Pas d'ici un mois?

Une voix: Alors, l'année prochaine?

M. MacEachen: Madame le Président, nous procédons normalement.

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: Quand nous présenterons les mesures budgétaires, les députés auront tout le temps nécessaire pour les étudier, mais d'ici là, ils auraient intérêt à étudier les mesures législatives urgentes dont la Chambre est saisie et à cesser de réclamer celles qui viendront plus tard.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA HAUSSE DE L'INDICE DU COÛT DE LA VIE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, le ministre est vraiment agité. Les Canadiens aimeraient qu'il fasse la grève en permanence afin qu'eux-mêmes aient un peu de répit.

Madame le Président, les données sur le coût de la vie révèlent que, au cours des douze derniers mois, la hausse a été de 11.6 p. 100 et que c'est le Canadien moyen qui est durement frappé par cette hausse des prix de la nourriture, du logement et des vêtements.

Étant donné que trois millions de Canadiens vivent dans la pauvreté—ceux qui en souffrent le plus, les 639,000 familles et les 826,000 célibataires—quand le ministre va-t-il essayer une nouvelle tactique? Son budget n'a pas fait baisser le coût de la vie. Il a présenté son budget il y a déjà quatre mois et le coût de la vie grimpe, surtout celui de la nourriture, du logement et des vêtements. Quand adoptera-t-il de nouvelles mesures ou se décidera-t-il à démissionner et à laisser sa place à un autre?

Une voix: Ça nous prend Kaplan!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je souhaite la bienvenue au député à son retour de l'étranger. J'aime bien ses questions car, comme d'habitude, elles sont beaucoup plus mordantes que celles que nous a posées son successeur ce matin.

M. Nowlan: C'est du pareil au même, les réponses n'en sont pas moins vagues.

M. MacEachen: Et beaucoup plus pertinentes. Le député a raison, le coût de la vie a augmenté le mois passé. La cause principale de l'augmentation au cours de cette période est la hausse spectaculaire et très prononcée du coût des aliments, en particulier des fruits et des légumes frais: 8.8 p. 100 pour les fruits frais . . .

Une voix: Et le logement, Allan?

M. MacEachen: . . . et 18 p. 100 pour les légumes frais seulement. A mon sens, le député devrait savoir qu'il s'agit là d'une situation temporaire et que personne n'y peut absolument rien puisqu'elle est due en grande partie au mauvais temps dans les régions productrices des États-Unis.

• (1125)

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Apparemment, le ministre est réfractaire à toutes les idées, puisque aucune ne semble le pousser à agir.

Le 9 septembre 1980, il y a donc 18 mois de cela, il a déclaré à Halifax que s'il prenait en main le portefeuille des Finances c'était pour créer des emplois, améliorer le niveau de vie et promouvoir la justice. Or, on constate que depuis 18 mois, notre niveau de vie a baissé, la justice n'existe plus et nous avons le plus grand nombre de chômeurs de toute notre histoire. Comme il n'est pas parvenu à atteindre les objectifs qu'il s'était fixés au mois de septembre 1980, va-t-il démissionner de son poste et passer les rênes à quelqu'un d'autre qui fera un nouvel effort ou bien s'en tient-il à la déclaration du mois de novembre 1980 dans laquelle il annonçait aux Canadiens qu'ils devraient se contenter d'un niveau de vie moins élevé et s'accommoder à la cherté de l'énergie? Comment peut-il continuer à assumer ses fonctions alors qu'il n'est pas parvenu à atteindre les objectifs qu'il s'était fixés il y a un an et demi à Halifax?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Eh bien, madame le Président, je cèderai la place quand . . .

Des voix: Hourra, hourra!

M. MacEachen: Je céderai . . .

M. Stevens: Nous voulons Kaplan! Donnez-nous Kaplan!

M. MacEachen: Je céderai mon portefeuille actuel quand j'aurai perdu la confiance de la Chambre.

M. Crosbie: Mais vous l'avez perdue!

M. MacEachen: En fait . . .

Mlle MacDonald: Vous avez perdu celle de Robert Kaplan!

M. Hnatyshyn: Et le cabinet?

M. Huntington: Vous ne restez en poste que par la grâce des chiens savants, Allan!

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. MacEachen: En fait, madame le Président, cela fait trois fois depuis le budget que la Chambre a remis en cause les programmes qu'il contenait. Les députés de l'opposition ont présenté des motions de défiance à trois reprises. Le budget a été soutenu. Je me suis présenté au marbre à trois reprises et chaque fois j'ai frappé des coups de circuit.

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: La seule fois où l'honorable représentant s'est présenté au marbre, il a été retiré au bâton et nous avons eu des élections.

Des voix: Bravo!

* * *

LE COMMERCE

LES NÉGOCIATIONS CONCERNANT LES IMPORTATIONS D'AUTOMOBILES FABRIQUÉES AU JAPON

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Ma question s'adresse au vice-premier ministre, madame le Président. J'espère qu'il va répondre sans ambages à des questions très sérieuses.

M. Nielsen: Vous croyez au Père Noël.

M. Nystrom: Le 24 février, en réponse à mes questions, le ministre d'État chargé du Commerce international a dit qu'il avait bon espoir de négocier avec le Japon une réduction de ses importations d'automobiles dans notre pays. Ce matin nous avons entendu à Radio-Canada des nouvelles très inquiétantes selon lesquelles le ministre n'avait pas réussi à négocier une réduction des importations d'automobiles japonaises au Canada. Ces nouvelles sont-elles exactes et si oui, peut-il fournir plus de détails à la Chambre?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, il est vrai que les négociations jusqu'ici n'ont pas eu les résultats que le ministre aurait souhaités. Nous n'avons pas atteint les objectifs que nous nous étions fixés dans ces négociations. Les pourparlers vont se poursuivre, non pas entre ministres pour le moment, mais entre fonctionnaires. Il est certain, de toute façon, que c'est un long processus au cours duquel nous cherchons à exposer aux Japonais le plus fermement et clairement possible quels sont nos besoins en ce qui concerne le marché de l'automobile.

Questions orales

LES SANCTIONS ET LE CONTINGENTEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, après que le gouvernement nous eut assuré qu'il était certain de pouvoir négocier un accord satisfaisant, voilà que le ministre a reconnu son échec incroyable. Qui plus est, le ministre d'État chargé du Commerce international aurait dit ce matin qu'il songeait à recommander des sanctions à prendre contre le Japon à ce propos.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles sont les sanctions que le gouvernement envisage? Par exemple, pourquoi le gouvernement n'envisagerait-il pas d'adopter au Canada, en ce qui concerne la provenance des pièces des voitures vendues ici, certaines restrictions analogues à celles qu'impose l'Australie où 85 p. 100 des pièces qui entrent dans la fabrication des voitures étrangères vendues dans ce pays doivent être de fabrication australienne? Le ministre ne songe-t-il pas aussi à imposer le contingentement des voitures japonaises, comme le lui recommandent les Travailleurs unis de l'automobile dans un message télex qu'il devrait recevoir dans quelques minutes?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, sans doute serait-il prématuré de parler déjà de sanctions. Comme je l'ai dit dans ma réponse précédente, les négociations se poursuivent. Ce que mon collègue le ministre d'État chargé du Commerce international a dit à Tokyo, c'est que toutes les possibilités s'offrent à nous.

* * *

• (1130)

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

DEMANDE DE REMISE À PLUS TARD POUR L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Au cours de la dernière année, l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard a été sabotée par la politique gouvernementale de taux d'intérêt élevés. Deux de nos plus anciens magasins à rayons, soit les magasins Holman et Moore & MacLeod, se sont vus forcés de fermer leurs portes ou de prendre des mesures extraordinaires pour survivre. Étant donné que le gouvernement fédéral exige que la conversion au système métrique se fasse d'ici au 30 juin à l'Île-du-Prince-Édouard, les entreprises doivent recourir à des mesures très coûteuses pour rester en affaires. Le ministre pourrait-il reporter la conversion au système métrique dans l'Île-du-Prince-Édouard jusqu'à ce que celle-ci soit sortie de la récession actuelle?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je ne crois pas que les allégations de l'honorable député sont justifiées. Que certaines entreprises commerciales dans la province de l'Île-du-Prince-Édouard puissent avoir des difficultés, c'est possible, mais je pense que l'honorable député exagère grandement lorsqu'il croit que la conversion au système métrique peut mettre en danger la survie d'une entreprise commerciale dans sa province. Il y a certainement d'autres raisons que celle-là.

[*Traduction*]

LES RÉPERCUSSIONS DE LA CONVERSION

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, comme le ministre dit que j'exagère, je lui poserai la question supplémentaire suivante. Comment peut-il justifier l'imposition du système métrique à l'Île-du-Prince-Édouard ou, quant à cela, à n'importe quelle autre province, au moment même où le secteur de la vente au détail doit absorber des taux d'intérêt sans précédent, une hausse de 77 p. 100 des tarifs postaux et un fléchissement de la demande. Ne conviendra-t-il pas qu'imposer le système métrique à l'heure actuelle obligera de nombreuses petites entreprises de vente au détail à fermer leurs portes?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, l'honorable député qui semble vouloir s'opposer à la conversion au système métrique devrait savoir que les premières mesures législatives passées au Parlement l'ont été par Sir John A. Macdonald en 1871, que l'ancien premier ministre, John Diefenbaker, a lui-même, à l'époque où il était premier ministre, créé un comité de travail pour mettre en application la conversion au système métrique, que l'ancien chef du parti progressiste conservateur, M. Stanfield, a approuvé les propositions qui ont été présentées au Parlement au début des années 1970 touchant la conversion au système métrique, et que tous les députés progressistes conservateurs en cette Chambre ont approuvé en 1976 une loi rendant légale et effective la conversion au système métrique.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES DEMANDES DE PASSEPORT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je voudrais lui demander pourquoi les Canadiens qui sollicitent un passeport canadien doivent indiquer leur lieu de naissance?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, si je comprends bien la question du député concernant la mention du lieu de naissance, il veut savoir, je crois, pourquoi les renseignements que nous réclamons des personnes qui sollicitent un passeport figurent sous diverses rubriques. Il en est ainsi à cause de l'uniformisation relative des renseignements réclamés dans le monde entier et si nos passeports ne se présentaient pas sous la même forme, les détenteurs d'un passeport canadien pourraient éprouver des difficultés dans certains pays. De fait, on tend en général au niveau international à uniformiser encore davantage les passeports.

ON DEMANDE DE MODIFIER LE FORMULAIRE DE DEMANDE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, le ministre sait fort bien que les pays du pacte de Varsovie sont les seuls à tirer avantage de ces renseignements puisqu'ils considèrent toujours les Canadiens nés dans un pays de l'Est comme des ressortissants de ce pays et estiment qu'ils commettent un crime en quittant leur pays. Du coup, les citoyens canadiens qui se rendent en visite dans leur patrie d'origine courent toujours le risque de se faire arrêter.

Ne serait-il pas possible de modifier la formule de demande et notamment les informations requises pour protéger les citoyens canadiens originaires des pays de l'Est qui se rendent en visite dans leur patrie d'origine? Par ailleurs, le ministre ne pourrait-il pas proposer au cabinet de supprimer la disposition de la loi sur la citoyenneté qui accorde la double citoyenneté aux citoyens canadiens car cette disposition fait courir un risque aux citoyens canadiens originaires des pays de l'Est qui se rendent en visite dans leur pays d'origine?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, mon ami et collègue le secrétaire d'État pourrait éclairer le député sur les règlements en matière de citoyenneté.

Nous avons longuement étudié la question que soulève le député. Il est vrai que les citoyens canadiens qui se rendent dans un pays de l'Est dont ils sont originaires s'exposent à un danger car leur passeport permet aux services d'immigration de savoir qu'ils sont originaires du pays en question. Mais le problème n'est pas là. En réalité, le problème tient au fait que selon la loi de ces pays ils sont toujours citoyens du pays en question et que les autorités du pays ont d'autres moyens de le découvrir.

En réalité, nous allons vers une normalisation accrue, normalisation dont je viens de parler; en outre, ces renseignements sont nécessaires dans le monde entier et ils ne sont pas seulement à l'avantage des pays de l'Est comme le député l'affirme dans son préambule; il est dans l'intérêt de tous les citoyens canadiens voyageant à l'étranger d'avoir ces renseignements inscrits sur leur passeport afin de pouvoir entrer sans difficulté dans les pays où ils se rendent. Certes, il se peut que ces dispositions désavantagent certains Canadiens et facilitent la tâche à d'autres. Nous faisons de notre mieux pour trouver des remèdes aux difficultés que pourraient connaître certains ressortissants canadiens.

* * *

L'ÉNERGIE

L'INCIDENCE DE LA BAISSE DU PRIX MONDIAL DU PÉTROLE

M. Maurice Foster (Algoma): Madame le Président, j'adresse ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné le surplus mondial de pétrole et le fait que, d'après les journaux d'aujourd'hui, le prix établi par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, l'OPEP, baissera à $20 en monnaie américaine d'ici la fin de l'année, le ministre peut-il assurer à la Chambre et au public canadien que les augmentations du prix du pétrole prévues pour cette année seront annulées si le prix mondial du pétrole baisse ou si le prix canadien atteint 75 p. 100 du prix mondial?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je tiens à rassurer le député à ce sujet: l'entente entre le Canada et l'Alberta ainsi que l'entente avec la Saskatchewan prévoient très clairement qu'en aucun temps le prix du pétrole classique canadien ne doit excéder le cours international, quel qu'il soit. Il n'y a aucun danger que le prix du pétrole au Canada dépasse 75 p. 100 du cours mondial.

LE LOGEMENT

DEMANDE D'UN NOUVEAU PROGRAMME D'AIDE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISON

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre chargé du logement, qui est plein d'imagination. Selon les statistiques relatives au coût de la vie publiées aujourd'hui, le prix d'achat des maisons a augmenté de 17 p. 100, ce qui est à la fois effrayant et catastrophique. Au cours de l'année, 635 000 familles canadiennes devront renouveler leur hypothèque. Comme le bill concernant le logement dont le gouvernement a saisi la Chambre viendra en aide à moins de 5 p. 100 de ces familles, quand le gouvernement compte-il s'attaquer sérieusement aux problèmes auxquels se heurtent la majorité des propriétaires, et proposer un nouveau programme qui soit efficace?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, le budget proposé le 12 novembre par le ministre des Finances du gouvernement du Canada, révélant la priorité que celui-ci accorde à la situation du logement au Canada, affectait 350 millions de dollars de crédits supplémentaires à la solution de certains problèmes auxquels se heurtent les Canadiens qui sont sur le point de renouveler leur hypothèque et ceux qui cherchent un logement à louer, notamment les jeunes Canadiens désireux de trouver leur première maison pour y instaler une jeune famille. Le bill a été déposé à la Chambre avant Noël de l'an dernier. En fait, j'ai cherché au mois de janvier, pendant le congé de Noël, à obtenir la collaboration du critique de l'habitation du Nouveau parti démocratique, pour qu'il approuve cette dépense de fonds publics visant à aider les Canadiens qui doivent renouveler leur hypothèque et qui cherchent un nouveau logement.

Le gouvernement a dû limiter la durée du débat à la Chambre, au mois de février, pour pouvoir commencer l'étude en comité, deuxième étape vers la mise en application de cette mesure législative. Le comité l'examine actuellement. Je demande au chef du Nouveau parti démocratique de tenir compte non seulement de l'aide qui sera offerte aux Canadiens sur le point de renouveler leur hypothèque, mais également à ceux qui cherchent un logement à louer ou qui cherchent un emploi dans la construction de ces logements locatifs dont nous avons grand besoin. Je lui demande de revenir sur sa position à l'égard de ces dispositions, en pensant aux avantages que pourrait procurer à bon nombre de Canadiens dans tout le pays l'adoption rapide de ce bill.

• (1140)

ON DEMANDE L'INSTAURATION D'UN PROGRAMME NATIONAL D'AIDE AU REMBOURSEMENT DES HYPOTHÈQUES

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ce serait risible si ce n'était pas pathétique. Le fait est que 635,000 familles vont devoir renouveler leur hypothèque cette année. J'ai fait remarquer au ministre que les mesures gouvernementales visaient seulement 5 p. 100 d'entre elles. Les Canadiens qui possèdent une maison ont le droit de la garder sans que les banques et les compagnies prêteuses ne leur imposent un trop lourd fardeau.

Comme le ministre a refusé d'admettre qu'il faudrait modifier la loi pour obliger les banques à offrir des hypothèques à un taux raisonnable, va-t-il au moins copier la mesure annoncée en Saskatchewan hier, un important programme qui assurera une aide financière mensuelle pour réduire assez largement les paiements de chaque famille de la province ayant un revenu de $35,000 ou moins? Pourquoi le ministre n'instaure-t-il pas un programme de ce genre pour tous les Canadiens?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, comme le chef du Nouveau parti démocratique a commencé à poser ses questions en mentionnant l'indice du coût de la vie et la hausse attribuable au coût du logement, je dois préciser, pour la gouverne des députés, que la hausse du mois dernier représente, en fait, une amélioration par rapport au mois précédent. Il n'y a eu qu'une hausse de 0.9 p. 100 et elle est inférieure à celle du mois précédent. Apparemment, la situation s'est améliorée en ce qui concerne le marché et le coût du logement pour l'ensemble des Canadiens.

Il a également mentionné les mesures législatives prises dans certaines provinces pour aider les Canadiens qui ont du mal à renouveler leur hypothèque, suivant l'exemple donné par notre gouvernement dans son budget. Je signale aux députés qu'au Manitoba, par exemple, ces mesures correspondent à la politique de notre gouvernement voulant que les Canadiens aux prises avec ces problèmes consacrent d'abord un certain pourcentage de leur revenu au logement suivant la règle des 30 p. 100. La loi manitobaine s'est inspirée de la nôtre. C'est une heureuse initiative. A notre avis, les Canadiens doivent d'abord consacrer un certain pourcentage de leur revenu au paiement de leur hypothèque et c'est seulement si cela ne suffit pas que le gouvernement devrait offrir de l'aide.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL D'ÉGALER LES PROGRAMMES PROVINCIAUX

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'espère que le ministre s'en tiendra maintenant aux faits. Les chiffres que j'ai cités révélaient les hausses d'une année à l'autre du coût d'accession à la propriété qui, le ministre le sait, a augmenté de 16.9 p. 100. Voilà le premier point. Deuxièmement, ne trouve-t-il pas que la proportion du budget que consacre une province relativement pauvre comme le Manitoba à des initiatives visant à remédier à la crise du logement fait paraître vraiment minable le gouvernement actuel à cet égard? Ne reconnaît-il pas également que le programme institué par le gouvernement de la Saskatchewan vise à venir en aide à la grande majorité des Canadiens de cette province qui devraient obtenir une aide au logement, alors que le gouvernement actuel ne va en aider que 5 p. 100? Pourquoi le gouvernement du Canada ne s'efforce-t-il pas au moins d'égaler à l'échelle nationale les efforts du Nouveau parti démocratique en Saskatchewan et au Manitoba?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, lorsque nous avons dévoilé les dispositions législatives et budgétaires instituant le programme canadien de renouvellement des hypothèques et le programme canadien de construction de logements locatifs, je me suis donné la peine de m'entretenir avec tous mes homologues provinciaux chargés du logement durant les deux semaines qui ont suivi la présentation du budget. Je suis très heureux de constater que certaines provinces, dont la Saskatchewan, ont suivi l'exemple du gouvernement fédéral en consacrant notamment jusqu'à 350 millions de dollars pour remédier aux problèmes des Canadiens ayant à renouveler leur hypothèque et en procurant un stimulant très indispensable à la construction de logements locatifs. Ce qui est plus urgent et que passe évidemment sous silence la réaction du chef du NPD, c'est la nécessité de construire de tels logements et de créer des emplois au Canada. Il y a 70,000 emplois qui attendent à cause du manque de collaboration de la part du chef du NPD et de son parti pour étudier notre projet de loi.

* * *

LES FINANCES

L'IMPOSITION DU REVENU LOCATIF IMPUTÉ

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Elle est fort simple et j'espère que la réponse le sera tout autant. Le ministre pense-t-il qu'il est raisonnable de considérer comme revenu imputé le loyer que n'ont plus à payer ceux qui ont économisé pour s'acheter une maison? Veut-il nous dire que cette idée est mauvaise en elle-même, veut-il nous annoncer qu'il a dit à ses services de rayer cet élément de la liste des revenus que le gouvernement n'a pas encore imposés?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député me demande de supprimer cette notion des documents de dépenses fiscales qui sont normalement établis. Je vais y songer. Je pense que c'est sous mon prédécesseur, en 1979, que cette notion a figuré pour la première fois dans les documents budgétaires a titre d'information, et elle y est restée. Voilà pour ce qui est de la retirer des documents. Cela peut être examiné.

Ce qui compte surtout, c'est de dissiper les affirmations absolument pernicieuses, dangereuses et sans fondement voulant qu'on ait, ou qu'on ait eu l'intention, ou qu'on envisage ou qu'on envisagera d'imposer le revenu imputé découlant de la propriété individuelle. Cela est absolument faux. Il n'en a jamais été question. Quant aux propriétaires de maison individuelle qui ont été effrayés par la propagande irresponsable de la Dominion Life Insurance Company, je tiens à ce qu'ils sachent cela et qu'ils tiennent pour ce qu'elle vaut la propagande éhontée et sans fondement de cette société.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RASSURER LES PROPRIÉTAIRES

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, j'ai posé ma question pour une raison bien simple. Je la repose à nouveau. Le ministre des Finances sait pertinemment que le budget de 1979 énonçait pour la première fois le point de vue du ministère. En disant dans son budget de 1981, qu'il adoptait l'idée des 4.5 milliards dont son ministère estimait qu'ils devaient être imposés, en disant, que les propriétaires de maison individuelle bénéficient d'une sorte d'avantage en ne payant pas loyer, le ministre donnait à entendre pour la première fois qu'il va lever un nouvel impôt. Ayant dit aux propriétaires de maison individuelle qu'il ne va pas les imposer, est-ce que le ministre ne veut pas leur parler encore plus clairement, leur dire qu'elle est immorale, cette idée d'imputer un revenu au petit propriétaire, qui a épargné toute sa vie pour s'acheter une maison, sous prétexte qu'il ne paie plus de loyer? Est-ce qu'il ne veut pas dire cela clairement aujourd'hui à ces propriétaires qu'il a effrayés?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je repousse catégoriquement l'affirmation voulant que je sois en quoi que ce soit responsable de cette crainte. Cette crainte est née d'une lettre irresponsable adressée par un cadre supérieur de la Dominion Life Insurance Company. Voilà l'origine des inquiétudes. J'ai cherché à les calmer en déclarant catégoriquement que le gouvernement n'avait jamais eu l'intention, qu'il n'envisage absolument pas et qu'il n'envisagera pas d'imposer le loyer imputé. Pour moi, c'est affaire classée.

* * *

LA COMMISSION DE LA RÉGIE INTÉRIEURE

LES TRAITEMENTS DES EMPLOYÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je voudrais poser une question au président du Conseil du Trésor en sa capacité de membre de la Commission de la régie intérieure. Comme il le sait, le gouvernement a déclaré qu'il ne bloquerait pas le traitement des fonctionnaires fédéraux. Peut-il nous garantir que la Commission de la régie intérieure n'a pas l'intention de bloquer les traitements des employés de la Chambre des communes et que ceux-ci seront traités de la même façon que les fonctionnaires fédéraux?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Comme madame le Président le sait très bien, la Commission de la régie intérieure n'a jamais songé à bloquer les traitements de ceux qui travaillent sur la colline.

• (1150)

LA COMPOSITION DE LA COMMISSION—L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE MEMBRES

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse à mon ami, le leader du gouvernement à la Chambre. Le gouvernement songe-t-il à étendre et à modifier la composition de la Commission de la régie intérieure de façon à y nommer des membres du Conseil privé qui font partie de l'opposition? S'il n'a pas encore examiné cette possibilité, songerait-il à le faire, pour améliorer la façon dont la Chambre des communes est administrée, puisque cette question touche tous les députés?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, si mon honorable collègue veut bien me donner un peu plus de détails et peut-être me présenter sa proposition par écrit, je l'examinerai volontiers pour voir comment cela améliorerait les services aux députés et d'autres aspects de la vie parlementaire. J'examinerai volontiers de telles propositions, mais je voudrais avoir une meilleure idée de ce que le député envisage. Je voudrais savoir comment cela pourrait améliorer la situation. Selon moi, la Commission de la régie intérieure a fait de l'excellent travail jusqu'ici pour ce qui est d'améliorer les services offerts aux députés des deux côtés de la Chambre. Si le député a d'autres idées pour améliorer ces services, je ne demande pas mieux que de les examiner.

* * *

POSTES CANADA

L'OBJECTIF D'AUTOSUFFISANCE ÉCONOMIQUE

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes. Le ministre sait sûrement que le président de la société a exprimé certaines réserves au sujet de la possibilité pour celle-ci d'atteindre l'autosuffisance dans les délais prévus. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement songe à modifier la date limite imposée à la Société canadienne des postes à cet égard?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je crois que l'honorable député n'interprète pas très bien les propos qui ont été tenus par le président de la Société canadienne des postes. Il fait probablement allusion à un reportage où l'on semblait prétendre que le président n'avait pas l'intention de suivre les objectifs fixés par le gouvernement. Mais je crois savoir que lors de sa récente comparution devant un comité parlementaire, le président a eu l'occasion de clarifier cette question, et qu'il n'y a pas de conflit pour autant que je sache.

[*Traduction*]

LES TARIFS POSTAUX

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Madame le Président, il n'y a pas que le président de la Société canadienne des postes qui ait exprimé certaines réserves au sujet de la possibilité d'atteindre cet objectif; d'autres membres de la Société l'ont fait aussi. Comme le gouvernement n'a l'intention de modifier ni le programme ni le délai fixé, manifestement la société devra opter pour une réduction des services ou une hausse des tarifs postaux. Comme la société a déjà annoncé un accroissement de ses services, on est bien obligé de s'attendre à une nouvelle hausse des tarifs. Le ministre peut-il dire à la Chambre si les Canadiens doivent prévoir cette nouvelle augmentation en 1982 ou au début de 1983?

Questions orales

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je pense que l'honorable député spécule sur des hypothèses. Je n'ai pas reçu personnellement de tels avis de la part du président. En tout cas la décision de l'augmentation ou de la non-augmentation du prix des timbres relève maintenant du conseil de direction de la Société canadienne des postes. Je pense qu'il est beaucoup trop tôt pour commencer à spéculer à cet effet. Je trouve que l'honorable député cherche des puces où il n'y en a pas.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES DÉVERSEMENTS DE PRODUITS DANGEREUX SUR LES ROUTES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Je suis certain que le ministre de l'Environnement sait l'importance que j'accorde aux accidents ferroviaires récents, à cause desquels des substances dangereuses ont été répandues dans la nature. On sait maintenant que cela n'est qu'un aspect d'un problème d'envergure, car bien des véhicules dangereux circulent sur nos grandes routes. Nous avons appris qu'en moyenne il se produisait un déversement de substances dangereuses tous les dix jours. Comment le ministre de l'Environnement entend-il protéger la nature contre les déversements causés par une inspection insuffisante des transporteurs publics?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame le Président, suite aux modifications apportées à la loi sur le transport de marchandises dangereuses, on a entrepris de rédiger des règlements avec la collaboration des provinces. Je ne sais pas si le député veut parler du transport interprovincial, voire du transport transfrontalier, ou s'il veut parler simplement des transports à l'intérieur d'une province ou d'une région donnée. Dans ce dernier cas, cette responsabilité relève essentiellement des autorités provinciales. Si c'est surtout le transport interprovincial qui le préoccupe, je peux lui dire que nous avons entrepris de rédiger des règlements de concert avec les provinces.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE FAIRE APPLIQUER DES MESURES DE SÉCURITÉ

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, le ministre se rend parfaitement compte, je le sais, que je ne m'intéresse pas beaucoup au lieu d'origine de ces produits dangereux. Tout ce qui me préoccupe, c'est la protection de l'environnement et de la population du Canada.

Quelles mesures précises le ministre proposera-t-il au cabinet pour, tout d'abord, permettre à l'Ontario de faire appliquer les règles obligeant les entreprises de transport en commun qui parcourent les routes de la province à satisfaire à certaines exigences en matière de sécurité? Que fera-t-il d'autre pour garantir qu'on prendra immédiatement des mesures de sécurité pour protéger à la fois l'environnement et la population du Canada contre les déversements inutiles de produits dangereux, accidents imputables à des lacunes dans les méthodes employées pour l'inspection du matériel de ces entreprises de transport, ferroviaire ou routier indifféremment?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame le Président, le député est certainement préoccupé par la sécurité des Canadiens et par les dangers qui les menacent, et tous les députés à la Chambre partagent sans aucun doute son avis. Je viens de dire au député que nous faisions de notre mieux pour assumer les responsabilités qui relèvent de notre compétence. Pour ce qui est des obligations des provinces, nous sommes en ce moment en pourparlers avec ces dernières pour veiller à ce qu'elles les observent.

* * *

LES PÊCHES

LES DÉMARCHES CONCERNANT LE MARCHÉ AMÉRICAIN DE L'ESPADON

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, ma question s'adresse au patient ministre des Pêches et des Océans. Étant donné la situation déplorable de la pêche dans le Canada atlantique, le ministre a-t-il entrepris des démarches auprès de Washington dans l'espoir de rouvrir aux Canadiens le marché américain de l'espadon qui représente 15 millions de dollars?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je ne me souviens pas de la date exacte, mais l'an dernier, nous avons entrepris de convaincre l'administration des aliments et drogues des États-Unis de réexaminer la question une deuxième, une troisième et une quatrième fois. Je ne peux hélas vous annoncer de bonnes nouvelles à ce sujet.

ON DEMANDE LA TENUE DE NOUVEAUX POURPARLERS AVEC LES AUTORITÉS AMÉRICAINES

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, d'après moi, en interdisant l'importation de l'espadon, Washington élève une barrière non tarifaire puisque l'espadon est actuellement en vente presque partout aux États-Unis. Le ministre voudrait-il en discuter avec le nouvel ambassadeur des États-Unis au Canada, M. Robinson, et voudrait-il également en saisir Washington et nous faire part du résultat de ses démarches?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je ne suis pas expert en matière de tarif ou de commerce international. C'est sous le couvert de mesures d'hygiène que les gouvernements des États-Unis, non seulement le gouvernement actuel mais aussi les précédents, ont interdit depuis longtemps l'importation d'espadon canadien. Je vais sûrement transmettre à mon collègue, le ministre du Commerce, la requête du député. Elle pourrait se révéler utile.

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LE MONTANT DES TRANSFERTS AUX PROVINCES

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. La semaine dernière, le ministre des Finances a confirmé que les paiements de transfert au Québec, dans le cadre du programme de péréquation seulement, avaient augmenté au cours de l'année financière en cours de 400 millions de dollars environ, passant de 1.7 milliard à 2.1 milliards de dollars. Pourtant, je relève dans le communiqué du président du Conseil du Trésor, paru hier, des dépenses supplémentaires de l'ordre de 276 millions de dollars en paiements de transfert, dont 124 millions au titre du Régime d'assistance publique du Canada. Le président du Conseil du Trésor pourrait-il expliquer cet important écart dans les transferts aux provinces pour l'année financière en cours?

• (1200)

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, le communiqué que j'ai publié hier accompagnait le dépôt du budget supplémentaire (E), soit les dernières prévisions supplémentaires de dépenses pour l'année financière en cours. On y trouve, en effet, les chiffres que mentionne le député de Vaudreuil, c'est-à-dire 152 millions de dollars en paiements de transferts à la suite du réexamen des paiements de péréquation, et 124 millions de dollars au titre du Régime d'assistance publique du Canada. Les données ne comprennent pas les prévisions des budgets supplémentaires déposés antérieurement.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

RÉFLEXIONS SUR LES RÉCENTS ÉVÉNEMENTS

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, avant de poser la question relative aux travaux de la Chambre, je voudrais, au nom de mes collègues, dire, comme vous l'avez fait hier, que nous venons tous de traverser une dure épreuve. Sans entrer dans les détails, je voudrais dire que tout n'est pas réglé pour certains d'entre nous. Au nom de mon parti, je voudrais remercier, comme vous l'avez fait hier, les fonctionnaires et employés de la Chambre qui ont travaillé de longues heures au cours des deux dernières semaines.

Toujours au nom de mes collègues, je voudrais dire que nous appuyons l'attitude adoptée par la présidence au cours de ces semaines. Pour conserver sa neutralité, elle devait absolument rester tout à fait en dehors du conflit opposant les parties. Nous estimons que vous l'avez fait, même si, je l'avoue, j'ai été un peu surpris par certains propos que vous auriez tenus lors d'une interview télévisée, notamment en ce qui concerne la possibilité de présenter des motions pour en appeler d'une décision de l'Orateur, pratique abandonnée il y a dix-sept ans. Néanmoins, je le répète, votre attitude nous a semblé la bonne, et comme tout le monde, nous nous sommes réjouis de voir que ce bill a été mis de côté et que le Parlement a repris le travail.

C'est pourquoi nous avons été surpris que la présidence décide, hier, de commenter longuement cette situation très délicate. Encore une fois, je peux dire, au nom de mes collègues, qu'à notre avis, elle a exploré de façon très générale les nombreuses questions de procédure relatives à la sonnerie, mais nous ne sommes pas convaincus qu'on puisse le faire de façon objective sans parler du bill omnibus à l'origine de nos protestations.

Lorsqu'on empêche de façon aussi flagrante l'opposition d'exercer ses droits dans l'intérêt des Canadiens, nous estimons devoir nous défendre par n'importe quel moyen. Il nous semble fort peu probable qu'un gouvernement emploie la même tactique, comme vous le craigniez, car il dispose de la guillotine, de la clôture, des délais prévus pour l'adoption des subsides et il dispose d'une foule d'autres moyens qui lui rendent la tâche facile et compliquent la vie de l'opposition.

La stratégie que nous avons employée au cours d'un débat partisan nous semble parfaitement défendable, et nous sommes prêts à répondre à n'importe quelle critique. Néanmoins, nous espérons que si l'usage de la sonnerie en pareil cas doit faire l'objet de commentaires en dehors de l'arène politique, alors pour tous les autres bills omnibus, la présidence devra également soulever des questions, étudier les précédents et examiner très prudemment la voie à suivre, compte tenu des circonstances.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Nielsen: Puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre quels travaux sont prévus pour lundi à la Chambre? Le ministre des Finances semble avoir déjà répondu à cette question, mais j'aimerais obtenir la confirmation du président du Conseil privé.

M. Pinard: Madame le Président, le ministre des Finances a dit que de tous les bills budgétaires, celui qui portait sur les mesures fiscales avait la toute première priorité, et je suis d'accord avec lui. Je sais que mon honorable collègue s'efforce vraiment de nous permettre de modifier l'ordre du jour de lundi. Nous nous étions entendus pour négocier de bonne foi pendant six jours, c'est-à-dire jusqu'à 3 heures lundi. J'espère que, par suite de ces négociations, nous serons en mesure de remplacer le bill C-94 par le projet de loi qui vient d'être présenté, mais pour le moment, l'ordre du jour de lundi comporte l'étude du bill C-94, le projet de loi sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique.

Travaux de la Chambre

M. Deans: Madame le Président, avant de poser une question, je me demande si je puis dire au nom du Nouveau Parti démocratique que je tiens à remercier les membres du personnel de la Chambre des communes pour leur attitude au cours des deux semaines qu'a duré l'impasse. Ils ont dû accepter des conditions qui, à dire le vrai, sortaient vraiment de l'ordinaire, et j'espère qu'ils n'auront jamais à faire face à une situation semblable. Je songe en particulier à ceux qui étaient tenus de rester de service presque 24 heures sur 24.

Je tiens également à féliciter la présidence de la façon dont elle s'est comportée au cours du conflit. A l'instar de mes collègues, j'estime qu'elle a agi exactement comme elle le devait. Ceux qui ont blâmé la présidence, selon moi, ont eu tort. Je tiens à affirmer qu'elle a toujours eu et conservé la confiance des membres de notre caucus.

J'aimerais demander au leader du gouvernement à la Chambre s'il ne pourrait pas nous fournir d'ici à lundi un état un peu plus détaillé des mesures que nous serons appelés à étudier au cours de la semaine ou de la semaine et demie qui vient, de sorte que nous puissions nous préparer en vue des résultats de nos négociations et de certaines autres choses comme du dernier jour réservé à l'opposition.

M. Pinard: Madame le Président, mon collègue sait pertinemment que nous aurons l'occasion d'en discuter d'ici ce soir. Je suis sûr qu'il comprend que je serai mieux en mesure de préciser plus tard dans la journée ou demain ou, s'il le faut, dimanche. J'espère pouvoir dire plus précisément quels seront les travaux de toute la semaine prochaine et quelle sera la dernière journée de la période réservée à l'opposition. Il est évident qu'on le saura lundi.

M. Deans: Madame le Président, sur une question connexe, je me demande si le leader du gouvernement à la Chambre pourrait nous faire part de ses intentions sur la question de la réforme parlementaire. Il y a eu hier un débat très intéressant et utile au cours duquel les deux côtés de la Chambre ont fait des propositions qui pourraient mener à des discussions immédiates sur les réformes à envisager et sur la façon de les appliquer. Le leader du gouvernement peut-il nous dire si nous pourrons compter sur une base qui nous permette de réformer réellement la procédure au lieu de nous contenter d'en parler?

M. Pinard: Madame le Président, le député n'étant pas à la Chambre hier il n'a pu remarquer à quel point son absence m'attristait. Puisqu'il n'a pas entendu mon discours, j'aimerais bien qu'il le lise.

J'aurai l'occasion de parler à mon collègue plus tard, mais il est certain que je compte poursuivre dans la voie que j'ai empruntée immédiatement après les vacances de Noël. J'essayerai d'étudier avec les autres leaders parlementaires les changements acceptables pour tous les partis qui soient conformes aux recommandations du comité permanent de la procédure et de l'organisation et qui pourraient être apportés à la très brève échéance. Je compte poursuivre cette œuvre dès que nous aurons réglé le problème du projet de loi national sur l'énergie. Selon l'issue des négociations, je serai mieux en mesure de voir comment le gouvernement pourrait s'y prendre pour moderniser cette institution, augmenter son rendement et lui donner un visage plus humain.

M. Broadbent: Madame le Président, je voudrais poser au leader parlementaire du gouvernement une question qui vient se rattacher à la précédente. Je suis heureux qu'il ait manifesté l'intention de poursuivre immédiatement l'étude de certains changements réalisables acceptés par tous les partis.

Durant le débat, j'ai proposé au nom de mes collègues, de charger le comité dont il est question dans la motion de l'opposition officielle d'étudier le problème ou de créer un comité spécial. La nature du comité importe peu pour autant qu'un comité quelconque puisse siéger d'ici les vacances d'été et étudier un certain nombre de propositions à mettre à l'essai depuis le début de la reprise d'autonome jusqu'au mois de décembre. La proposition du gouvernement est compatible avec la mienne, à mon avis.

J'irai jusqu'à dire ceci: la solution que je préconise est bonne; il ne faut pas à mon sens se contenter d'apporter certains changements acceptables pour nous tous dans l'immédiat—ils risquent d'être rares—mais il faut par ailleurs mettre en branle le projet de réforme dans l'intention de concrétiser certaines de ces idées d'ici l'automne. Le gouvernement accepterait-il de procéder de la sorte?

• (1210)

M. Pinard: Madame le Président, il serait plus sage, à mon avis, d'attendre quelques jours et de voir comment la situation évolue avant de renvoyer à un comité permanent ou spécial l'ensemble de cette vaste question que constitue la réforme parlementaire. A mon avis, la question est plus urgente que cela. En 1975 et 1976, le comité permanent de la procédure et de l'organisation a passé de long mois à étudier bien des aspects de notre règlement pour ensuite faire d'excellentes recommandations. Pour moi, ce serait une perte de temps que de demander au même comité de réexaminer la même question. Certains changements ne sont pas contestés: ils pourraient être adoptés dès maintenant. Après nous être entendus là-dessus, nous pourrions confier un mandat judicieusement établi soit au comité permanent de la procédure et de l'organisation, soit à un comité indépendant qui ferait rapport au comité permanent de la procédure et de l'organisation dans un délai raisonnable.

Toutes ces possibilités existent. Qu'on n'aille pas croire que j'exclus certaines des propositions du chef néo-démocrate. Dans un premier temps, toutefois, les leaders parlementaires devraient, non pas dans un an d'ici mais sous peu, s'entendre sur les voies les plus prometteuses et les changements souhaités pour que le Parlement colle mieux à la réalité d'aujourd'hui.

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, en abordant la question, je rappelle au leader du gouvernement à la Chambre que durant le débat, hier, le chef de l'opposition officielle et le chef du Nouveau parti démocratique ont déclaré que si le gouvernement décidait de proposer un renvoi, que les leaders à la Chambre pourraient débattre et approuver afin que le comité permanent de la procédure et de l'organisation puisse étudier la réforme parlementaire, le débat ne se prolongerait pas. Il ne s'agissait pas d'une instance formulée par les leaders à la Chambre mais par les chefs de parti; je le répète à mon ami.

Certains rapports existants—le dernier remonte à 1976—pourraient figurer dans le renvoi. J'ai moi-même remis un exposé de principe que mon ami juge incomplet. Il y a de nombreuses autres propositions que mon ami pourrait réunir, mais, chose certaine, le comité n'a pas siégé depuis deux ans et il n'est même pas encore organisé. Le leader du gouvernement à la Chambre ne songerait-il pas à prendre les dispositions voulues la semaine prochaine, tandis que les discussions se poursuivent, pour mettre le comité sur pied, en vue de confirmer sa composition et de permettre à ses membres de commencer à étudier la réforme? Il faudra passer par là, car il y va de l'intérêt bien compris du Parlement que cette initiative soit prise très bientôt. Je le propose au leader du gouvernement à la Chambre avec fermeté mais bienveillance espérant qu'il répondra affirmativement.

M. Pinard: Madame le Président, le député a dit que le comité n'avait pas siégé depuis deux ans.

M. Baker (Nepean-Carleton): Il n'a pas été organisé.

M. Pinard: L'organisation du comité ne nécessiterait que quelques heures seulement; là n'est pas le problème.

M. Baker (Nepean-Carleton): Alors, mettons-nous-y.

M. Pinard: Il nous faut décider si ce travail sera confié au comité permanent de la procédure et de l'organisation. Tout dépend de la bonne volonté dont les députés feront preuve devant les changements non contestés qui seront mis en œuvre à court terme. Si nous décidons d'établir un comité indépendant composé d'anciens députés . . .

M. Huntington: C'est ridicule.

M. Pinard: La décision n'a pas encore été prise. Notre collègue m'a prié de me reporter à un passage du discours prononcé hier par son chef. A mon tour, je le prie de se reporter à mon intervention d'hier. Si l'année dernière, notre collègue s'attendait à ce que nous organisions un comité pour étudier la réforme parlementaire tandis que son parti rançonnait le Parlement lors du débat constitutionnel, je lui dis tout de suite qu'il manquait de réalisme. Il n'était pas réaliste non plus quand il réclamait l'organisation de ce comité l'automne dernier tandis que son parti nous exhortait à nous pencher sur les questions budgétaires et économiques. Toutefois, nous avons entamé le processus de la réforme parlementaire immédiatement après l'ajournement de Noël; il se poursuit toujours, d'ailleurs. Il est grand temps que les députés fassent preuve de bonne foi et, à vrai dire, j'espère que cela ne tardera pas trop.

Enfin, je rappelle au député que nous avons fait une expérience très importante et très sérieuse l'année dernière en mettant sur pied six ou sept groupes de travail parlementaires. Ils ont fait de l'excellente besogne. Ils ont en outre bénéficié de la collaboration de députés de toutes les régions du pays et de tous les partis de la Chambre. Ils ont présenté leurs rapports dans des délais très raisonnables sur des questions fort importantes pour le pays. Cette expérience du gouvernement libéral pourrait servir à l'amélioration du Règlement.

M. Nowlan: On ne saurait améliorer le Règlement si l'on ne fait rien pour changer le ton des débats dans cette enceinte.

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je ne vais pas répondre à cette intervention. Tout ce que je veux dire, c'est que cela prouve bien qu'il faut apporter des changements au fonctionnement de la Chambre des communes. Je demande à mon collègue si des propositions ont été faites au gouvernement à propos de la réforme parlementaire. Si oui, quand ont-elles été faites? Ont-elles été approuvées et, sinon, le gouvernement entend-il déposer ces propositions dans un délai raisonnable?

M. Pinard: Madame le Président, il est bien évident que la réforme parlementaire revêt à nos yeux une importance toute particulière. Mon collègue me demande comment et quand cela se fera. Je crois avoir clairement répondu à ces questions dans mon discours d'hier dans lequel j'ai fait des propositions très précises et très concrètes. Tout ce qu'il doit faire, c'est lire mon discours et écouter les réponses que je donne aujourd'hui. Il se rendra compte que nous prenons la chose très au sérieux et que tout ce que nous voulons, c'est que l'opposition fasse preuve de bonne foi; nous parviendrons alors à faire des progrès beaucoup plus rapidement que si elle se prend au jeu de la politique.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. COOK—LE RÉEXAMEN DU BUDGET ET DE LA POLITIQUE DES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Madame le Président, il est de mon devoir en tant que député de présenter une pétition au nom des membres de la Chambre de commerce de Vancouver-Nord. Cette pétition, signée par 114 personnes, a pour objet de signaler au gouvernement que les répercussions foncièrement rétrogrades du budget du 12 novembre, ainsi que l'entêtement du gouvernement à maintenir une politique d'argent cher ont provoqué une crise du logement dans la région de Vancouver.

Cette pétition invite le gouvernement à réexaminer son budget et sa politique des taux d'intérêt, afin d'atténuer les problèmes que posent dans la région de Vancouver un taux d'occupation de 100 p. 100 et le ralentissement de la construction de logements. Les signataires de cette pétition espèrent que M^me^ le Président la jugera recevable à cause de son caractère d'urgence et parce qu'elle concerne un problème d'une gravité désespérée. Ils espèrent en outre qu'elle fera usage de son pouvoir discrétionnaire pour permettre d'étudier cette pétition et de la renvoyer à un comité dans les plus brefs délais.

Questions au Feuilleton

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances) demande à présenter le bill C-97 tendant à modifier la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis et prévoyant des paiements à certaines provinces.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 1793, 1894, 3184, 3364 et 3764.

[*Texte*]

LE VOYAGE DU PREMIER MINISTRE AU MOYEN-ORIENT

Question no 1793—**M. Cossitt:**

Au cours du voyage qu'il fait actuellement au Moyen-Orient, le premier ministre a-t-il passé une nuit dans un campement au désert et *a*) a-t-il porté le costume arabe, *b*) a-t-il dansé avec un cheik et, le cas échéant, pour quelles raisons, et l'objectif était-il, précisément, d'impressionner les cheiks afin d'obtenir de plus grandes livraisons de pétrole pour le Canada?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Voir le Précis de procédures parlementaires de Beauchesne, quatrième édition, commentaire 171*b*).

LES DISCUSSIONS ENTRE LE PREMIER MINISTRE ET LE DÉPUTÉ D'OSHAWA

Question no 1894—**M. Friesen:**

Depuis le 1er septembre 1980, y a-t-il eu des discussions entre le premier ministre et le député d'Oshawa et/ou leurs représentants et, dans l'affirmative, a-t-il été question *a*) de l'administration, par les provinces, des ressources (i) renouvelables (ii) non renouvelables, *b*) de la propriété provinciale des ressources naturelles, *c*) du contrôle, par les provinces, des niveaux de production de pétrole, *d*) d'une commission du juste prix, *e*) de l'instauration, partielle ou complète, d'un système de représentation proportionnelle au Canada, *f*) de la compétence concurrente des provinces en matière de commerce international, *g*) des droits des provinces quant aux ressources minières marines, *h*) de la candidature de M. Ralph Goodale, chef de cabinet du ministre responsable de la Commission canadienne du blé, lors de l'élection partielle provinciale dans Estevan (Sask.), *i*) d'une nomination fédérale pour le procureur général de la Saskatchewan, M. Roy Romanow?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Voir le Précis de procédures parlementaires de Beauchesne, quatrième édition, commentaire 171 *ee*).

LE NOMBRE DE PERSONNES À L'EMPLOI DU GOUVERNEMENT

Question no 3184—**M. Cossitt:**

Le 31 mars et le 30 septembre de chaque année depuis 1968, combien le gouvernement employait-il de personnes et combien étaient *a*) à l'emploi de sociétés de la Couronne et d'autres agences, *b*) membres des forces armées, *c*) fonctionnaires relevant du Conseil du Trésor?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Statistique Canada et le Conseil du Trésor m'informent comme suit:

Statistique Canada communique les renseignements suivants: le tableau ci-après montre le nombre total de personnes à l'emploi du gouvernement, ainsi que la ventilation *a*) des entreprises gouvernementales et *b*) des membres des Forces armées (au 31 mars et au 30 septembre, depuis 1968).

Année	Emploi dans l'administration fédérale					
	31 mars			30 septembre		
		a)	*b*)		*a*)	*b*)
	Total	Entreprises de l'administration fédérale	Membres des forces armées	Total	Entreprises de l'administration fédérale	Membres des forces armées
1968	369,354[1]	126,595	"	379,265[1]	131,999	"
1969	470,545	125,562	99,348	483,755	132,919	98,708
1970	472,434	122,638	93,817	470,077	129,720	91,471
1971	474,020	122,498	88,805	489,980	128,482	87,901
1972	490,086	119,669	85,117	501,148	128,433	83,661
1973	505,768	125,093	82,022	514,004	131,373	82,514
1974	526,274	132,194	81,851	534,373	140,511	80,632
1975	535,766	133,936	80,225	546,391	136,690	79,868
1976	547,170	130,077	79,900	557,344	137,099	80,461
1977	562,107	130,350	80,643	572,591	143,936	81,136
1978	583,567	140,590	81,032	582,725	148,526	81,083
1979	579,500	150,040	81,035	578,065	159,596	81,040

Emploi dans l'administration fédérale

Année	31 mars			30 septembre		
		a)	*b)*		*a)*	*b)*
	Total	Entreprises de l'administration fédérale	Membres des forces armées	Total	Entreprises de l'administration fédérale	Membres des forces armées
1980	575,660	153,402	80,822	586,042	162,269	81,035
1981	579,516	146,475	82,175		Pas encore disponibles	

Autres employés inclus dans la colonne total sont ceux de la Chambre des communes, la GRC, etc.

[1] Exclut les membres des Forces armées.
Les données ne sont pas disponibles pour l'année 1968.

" chiffres non disponibles.

Nota: Statistique Canada ne dispose pas de données sur les «sociétés de la couronne et d'autres agences» en tant que telles. Les renseignements fournis sont conformes aux concepts du système de gestion financière, selon lesquels une «entreprise» présente les caractéristiques suivantes:

(i) elle doit être possédée en majorité par le gouvernement;
(ii) la gestion de ses affaires doit être relativement autonome;
(iii) son rôle premier doit consister à fournir des biens et (ou) des services à d'autres entités que le gouvernement;
(iv) les prix qu'elle fixe pour ces biens et (ou) services doivent refléter ce qu'il lui en coûte pour les fournir;
(v) l'acquisition des biens et (ou) des services de l'entreprise par les consommateurs doit être volontaire.

Le Conseil du Trésor communique les renseignements suivants: *c*) pour les besoins de cette réponse, on entend par fonctionnaires relevant du Conseil du Trésor toutes les catégories d'employés (emploi continu, occasionnel ou pour une période déterminée) qui travaillent dans les ministères et organismes pour lesquels le Conseil du Trésor est l'employeur (Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, annexe 1, partie 1). Malheureusement, ce système de classification ne peut fournir de données mensuelles pour les dates demandées qui sont antérieures à septembre 1974. Le ministère des Postes est inclus dans les données relatives aux emplois étant donné qu'il n'a été constitué en société d'État qu'en octobre 1981.

Nombre d'employés qui relèvent du Conseil du Trésor

	Mars	Septembre
1974	—	267,461
1975	273,359	278,833
1976	286,009	295,435
1977	309,129	304,032
1978	317,487	316,428
1979	301,599	299,270
1980	294,226	293,994
1981	301,108	307,083

LES DOUANES CANADIENNES À CARWAY ET À CHIEF MOUNTAIN (ALBERTA)

Question nº 3364—**M. Kushner:**

1. En 1981, y avait-il un surintendant des douanes aux ports de Carway et de Chief Mountain (Alb.) et, le cas échéant, *a*) quels étaient ses nom, rang ou titre et salaire annuel, *b*) quelles étaient ses fonctions et responsabilités?

2. *a*) Quand le surintendant est-il entré en fonction et combien de jours a-t-il passé dans chaque port d'entrée, *b*) quand a-t-il cessé d'y travailler?

3. Le surintendant a-t-il réclamé un remboursement de dépenses au ministère du Revenu national et, le cas échéant, quels montants, et quelle est la valeur totale des chèques émis pour *a*) le logement, *b*) les repas, *c*) les frais de déplacement, *d*) le millage en automobile, y compris le nombre total de milles réclamés et le montant par mille, *e*) les frais divers?

4. Selon quelles pratiques ministérielles le surintendant a-t-il été choisi pour ce poste et quels étaient *a*) les critères de sélection, *b*) les nom et poste des employés du Ministère qui ont participé au choix, *c*) le nombre de candidatures retenues, *d*) la date à laquelle les intéressés se sont rencontrés, le nombre de fois et l'endroit?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): 1. Au cours de l'été 1981, un surintendant des douanes canadiennes était en poste à Chief Mountain et à Carway (Alberta). Chief Mountain est un bureau de douane saisonnier qui est fermé de septembre à mai, tandis que Carway est ouvert toute l'année ayant des heures saisonnières.

a) Nom: Joseph Gryszczuk
Titre: Surintendant des douanes
Groupe/niveau: PM-2
Échelle de traitement: $21,413—$24,124

b) Les principales fonctions et responsabilités de ce poste sont les suivantes:

diriger, superviser, conseiller et former le personnel aux bureaux de Chief Mountain et de Carway;

passer en revue les activités, procédures et problèmes légaux de tous les jours à ces deux endroits;

diriger, motiver et superviser le personnel chargé de l'application des dispositions ayant trait aux opérations routières et aux embarcations de plaisance;

mettre sur pied une unité de travail et un programme d'exécution efficaces;

coordonner les activités des deux bureaux de douane et communiquer les besoins locaux à la direction.

2. *a*) Le surintendant Gryszczuk est entré en fonction le 17 mai 1981. En règle générale, il passait quelques heures par jour à Chief Mountain et consacrait le reste de ses journées à s'acquitter de ses responsabilités au bureau de Carway, où le trafic international est beaucoup plus intense.

b) L'affectation du surintendant Gryszcsuk à ces endroits a pris fin le 14 septembre 1981.

3. Durant la période de son affectation à Chief Mountain et à Carway, le surintendant Gryszczuk a été remboursé de la façon suivante:

a) Aucun remboursement.

b) $1,027.15.

c) $1,112.60.

d) Millage total: 5,943, remboursé au taux de 23c. du mille pour 3,528 milles et de 9c. du mille pour le reste.

e) $221.85.

4. Le surintendant désigné pour travailler aux bureaux de Carway et de Chief Mountain est choisi à chaque saison, par voie de rotation, parmi tous les surintendants en poste au bureau des douanes de Coutts (Alberta). Il s'agit d'une pratique locale ou régionale de dotation plutôt que d'une procédure ministérielle. Durant l'hiver, l'agent des douanes à Carway relève de Coutts.

a) Seuls les surintendants confirmés au niveau PM-2 et disposés à se déplacer pendant toute une saison sont retenus pour cette affectation.

b) Monsieur Ray Hagel, surintendant de secteur, est responsable des nominations faites à ce poste par voie de rotation.

c) Tel que mentionné en *a*), les noms de tous les surintendants confirmés au niveau PM-2 sont retenus pour ce poste. Cependant, les nominations se font par voie de rotation.

d) Compte tenu de la méthode de dotation employée, aucune entrevue ou rencontre officielle n'est requise avant l'affectation. Néanmoins, il peut arriver que la personne choisie et le surintendant de secteur se rencontrent afin de discuter de responsabilités ou de problèmes particuliers.

LES ACCORDS DE PARTAGE RÉCIPROQUE DES RENSEIGNEMENTS DE NATURE FISCALE

Question nº 3764—**M. Cossitt:**

1. Avec quels pays le Canada a-t-il conclu des accords de partage réciproque des renseignements de nature fiscale?

2. A-t-on entrepris des négociations pour augmenter le nombre de pays et, le cas échéant, avec quels pays?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): 1. Vous trouverez ci-après une liste des pays avec lesquels le Canada a signé des traités; tous ces traités renferment une clause de partage réciproque des renseignements.

2. La liste renferme en outre les pays avec lesquels le Canada négocie ou renégocie de nouveaux traités.

Traités relatifs à l'impôt

Traités ratifiés	En négociation ou en renégociation et non signés
Australie	Argentine (N)*
Autriche	Bangladesh (N)
Barbades	Brésil (N)
Belgique	Cameroun (N)
Danemark	Chypre (N)
République dominicaine	Danemark (R)*
Finlande	Égypte (N)
France	Finlande (R)
République fédérale d'Allemagne	Grenade (N)
Indonésie	Guyane (N)
Irlande	Inde (N)
Israël	Irlande (R)
Italie	Côte d'Ivoire (N)
Jamaïque	Kenya (N)
Japon	Îles Sous-le-Vent et du Vent (N)**
Malaisie	Malte (N)
Maroc	Mexique (N)
Pays-Bas	Pays-Bas (R)
Nouvelle-Zélande	Antilles néerlandaises (N)
Norvège	Nigeria (N)
Pakistan	Norvège (R)
Philippines	Pologne (N)
Roumanie	Portugal (N)
Singapore	Sénégal (N)
Afrique du Sud	Sri Lanka (N)
Corée du Sud	Suède (R)
Espagne	Trinidad et Tobago (R)
Suède	Thaïlande (N)
Suisse	Tunisie (N)
Trinidad et Tobago	URSS (N)
Royaume-Uni	Yugoslavie (N)
États-Unis	Zambie (N)
En négociation	*Remarque: N — nouveau
Signés mais non ratifiés	R — renégocié
Libéria (N)	**Antigua
États-Unis (R)	Belize
Allemagne de l'Ouest (R)	Dominique
	Montserrat
	Saint-Kitts—Nevis—Anguilla
	Sainte-Lucie
	Saint-Vincent

[*Traduction*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Smith: Madame le Président, je demande à ce que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. Stevens: Madame le Président, j'invoque le Règlement pour demander au secrétaire parlementaire de nous dire pour quelle raison il refuse de répondre à la question nº 2042 qui a été posée le 29 janvier 1981. Elle portait sur le coût de la tournée internationale que le premier ministre (M. Trudeau) a effectuée fin décembre-début janvier. Je voulais savoir quelle part allait être payée par les pauvres contribuables canadiens. Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire pourquoi on n'a pas répondu à cette question?

● (1220)

M. Smith: Madame le Président, il n'est nullement dans l'intention du gouvernement de refuser de répondre aux questions. De fait, nous avons répondu au cours de cette session à 2923 questions. Tout dernièrement, on a répondu à une question portant sur un autre voyage que le premier ministre avait effectué. La réponse à la question du député est en cours de préparation et je vais m'informer à ce sujet.

M. Fulton: Madame le Président, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith) pourrait-il nous dire un mot des motions nºs 62, 63 et 64 portant production de documents? J'ai déjà parlé avec lui de cette question. J'aimerais qu'il nous confirme ce qu'il m'a dit au début de la semaine, à savoir que le ministère de l'Environnement était disposé à produire les documents cités dans les motions, mais que le ministère des Pêches et des Océans tardait à fournir une bonne partie des documents en question?

M. Smith: Madame le Président, je vais faire mon possible pour satisfaire la demande du député. J'espère que nous pourrons produire ces documents très prochainement.

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Les ordres inscrits au nom du gouvernement.

M. Deans: Madame le Président, avant que vous passiez à l'ordre du jour, j'ai pu consulter le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) et le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis). Tous deux sont d'accord pour que la motion inscrite au nom du député de Kamloops-Shuswap soit mise en discussion aujourd'hui, si cela vous convient.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT— LES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap) propose:

Comme la politique de taux d'intérêt élevés de la Banque du Canada a joué un rôle majeur en portant le chômage et les faillites à des niveaux inacceptablement élevés et en ramenant la confiance des consommateurs et des investisseurs aux niveaux les plus bas jamais vus. La Chambre demande au gouvernement d'exiger que la Banque du Canada diminue ses taux d'intérêt et de présenter de nouvelles options en matière d'emploi, afin d'essayer d'enrayer la tendance actuelle à la récession.

—Monsieur l'Orateur, la journée d'aujourd'hui pourrait se révéler très importante pour le Canada. L'indice des prix à la consommation était publié tantôt. Nous avons appris que le coût de la vie a augmenté de .2 p. 100 par rapport au mois dernier, alors que, par rapport à la même époque l'an dernier, l'augmentation était de 1.2 p. 100. Cette nouvelle n'était pas nécessairement attendue du ministre des Finances (M. MacEachen) non plus que du reste des Canadiens. On nous avait donné à entendre que la tendance récessionniste s'était ralentie, qu'elle était en train de se retourner et que l'indice des prix à la consommation serait probablement en baisse aujourd'hui. Mais tel n'a pas été le cas.

Par-dessus le marché, dans quelques minutes la Banque du Canada va publier son rapport annuel. Essentiellement, ce sera la copie conforme du rapport de l'an dernier où il était dit qu'après sept ans de politique monétaire, la Banque du Canada estimait opportun de continuer encore pendant un an pour essayer de voir si la politique en cours est adéquate pour réduire l'inflation.

La politique monétaire du gouvernement s'appuie sur la politique financière énoncée dans l'exposé budgétaire du 12 novembre 1981. Selon le Nouveau parti démocratique, la politique monétaire et fiscale du gouvernement est mal avisée, peu appropriée, impitoyable et cruelle; elle vise à combattre l'inflation en s'en prenant aux canadiens qui sont le moins en mesure de se protéger, en l'occurrence, ceux qui ont un revenu fixe, les 1,8 million de chômeurs, les personnes âgées, les familles monoparentales, ainsi de suite.

Il faut donc se demander pourquoi le gouvernement tient à mettre en œuvre une telle politique. Pourquoi le gouvernement persiste-t-il à mettre en œuvre une politique de taux d'intérêt élevés et ce genre de politique financière? J'ajoute d'ailleurs que la politique monétaire du gouvernement a l'appui du parti progressiste-conservateur; l'ancien critique financier et le chef du parti progressiste-conservateur ont déclaré à plusieurs reprises que leur parti appuyait la politique des taux d'intérêt élevés parce que c'était le meilleur moyen de lutter contre l'inflation. Pourquoi donc le parti progressiste-conservateur et le parti libéral préconisent-ils une telle politique? Les libéraux et les conservateurs ont permis que notre économie subisse les contrecoups de l'économie américaine.

Le véritable problème du Canada à l'heure actuelle provient du fait que l'économie canadienne est trop étroitement liée à celle des États-Unis. Ce que les députés devraient maintenant comprendre mieux que jamais, c'est que la politique monétaire et financière actuelle accentue essentiellement les problèmes de structure de notre économie et l'influence exercée sur celle-ci par les tendances économiques aux États-Unis.

La politique monétaire et financière actuelle augmente plutôt qu'elle ne réduit la mainmise étrangère au Canada. Pour s'en rendre compte, il suffit de voir comment le gouvernement, avec l'appui et l'encouragement des progressistes-conservateurs, hésite à appliquer les propositions de l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

La politique monétaire actuelle nuit aux sociétés canadiennes qui doivent rivaliser avec des sociétés étrangères. L'un de mes collègues en a donné un excellent exemple il y a quelques jours. Il a signalé qu'une société étrangère qui construit un navire au Canada obtient une subvention de 20 p. 100 du gouvernement fédéral. Par ailleurs, si une société canadienne veut construire un navire au Canada, elle ne reçoit qu'une subvention de 9 p. 100. En somme, nous sommes disposés à fournir une aide plus substantielle à des entreprises étrangères pour les inciter à construire des navires au Canada.

Notre politique monétaire accroît la concurrence étrangère au Canada. Notre économie étant essentiellement une économie de filiales, celles-ci ont tendance à se procurer les pièces, les composantes et les services auprès de leurs sociétés mères. La situation a empiré du fait de nos politiques monétaires et financières. Celles-ci concourent à réduire les activités de recherche et de développement au Canada. Ces politiques favorisent également l'endettement envers les étrangers. En 1980, nous avons exporté au total 5.5 milliards de dollars sous forme de dividendes et d'intérêts. C'est une somme considérable pour une seule année et ce n'est pas de nature à améliorer notre balance des paiements.

En outre, nos politiques monétaires et financières favorisent la répartition inégale de la richesse à l'intérieur du pays. Ce n'est un secret pour personne qu'en dépit des efforts du gouvernement dont il se vante volontiers, les données actuelles indiquent que la situation est exactement ce qu'elle était il y a dix ans.

En somme, la politique monétaire actuelle du gouvernement favorise la mainmise étrangère sur notre économie, laquelle entraîne une hausse des taux d'intérêt qui, à son tour, accroît la mainmise étrangère, laquelle réclame une politique monétaire. C'est un cercle vicieux, une situation sans issue. Comme mon chef l'a dit à bien des reprises, nous marchons sur une trépigneuse. Tant que nous nous en tiendrons à la politique monétaire actuelle, il sera difficile de progresser parce que nous nous enfonçons lentement dans le marasme économique.

On peut dire, je pense, que le remède que propose le gouvernement pour combattre l'inflation, soit une politique de taux d'intérêt élevés, contribue à empirer le mal. Désormais, le remède lui-même est devenu un problème. Toute politique favorable à des taux d'intérêt élevés engendre par elle-même de l'inflation. Voyons un peu la situation désastreuse qu'a engendrée la politique de taux d'intérêt actuelle. Le groupe de travail des progressistes conservateurs, qui vient de parcourir tout le pays, a entendu les témoignages de Canadiens de toutes les régions. De toute évidence, ils étaient unanimes à condamner la politique de taux d'intérêt élevés du gouvernement. Le message de presque tous les secteurs de l'économie était le même, et tenait en deux mots: la politique actuelle de taux d'intérêt élevés est inopportune et néfaste.

• (1230)

Cette politique explique en grande partie le fait qu'il existe actuellement au Canada, en termes réels, 1,800,000 personnes sans emploi, et que ce chiffre ne cesse d'augmenter. Il y a, à l'heure actuelle, et cela augmente tous les jours, 22 p. 100 d'entreprises commerciales et 54 p. 100 d'exploitations agricoles qui font faillite. En février seulement, 2,403 Canadiens se sont déclarés personnellement en faillite. Cela exclut les entreprises en liquidation ou qui ferment simplement leurs portes pour échapper à une situation sans espoir. Cela exclut les agriculteurs qui vendent leur exploitation avant la saisie des banques, ou les éleveurs qui liquident leur cheptel à des prix dérisoires. Cela exclut également tous ceux qui ont perdu leur maison parce que les taux d'intérêt hypothécaires sont trop élevés.

Cette politique monétaire, monsieur l'Orateur, crée des problèmes économiques et sociaux qu'il faudra des années, peut-être des décennies, à surmonter. Le pire, bien entendu, c'est que le prétendu remède a contribué plus que toute autre mesure gouvernementale, à l'exception du budget du 12 novembre, à diminuer encore davantage la confiance qu'ont les consommateurs et les investisseurs dans notre pays. Cette confiance n'a jamais été aussi faible. Je ne suis jamais aussi déçu que lorsque je m'adresse à des élèves et que j'entends des jeunes dans des écoles primaires et secondaires, me dire qu'ils ont perdu tout espoir de trouver un jour un emploi satisfaisant. Leurs parents, après avoir travaillé dans une mine ou dans une usine pendant une dizaine ou une quinzaine d'années, sont actuellement au chômage. Ces jeunes perdent tout espoir en l'avenir, ce qui ne s'était jamais produit auparavant dans notre pays. Ce qui distinguait le Canada de la plupart des autres pays du monde, c'est qu'un Canadien savait que l'avenir serait meilleur que le présent. C'est pourquoi des millions de personnes cherchent à devenir citoyens canadiens, pour partager l'espoir et l'optimisme qui ont généralement caractérisé notre pays. Cela n'est plus le cas aujourd'hui, monsieur l'Orateur.

Pourquoi, monsieur l'Orateur, suivons-nous cette politique particulière pour lutter contre l'inflation? Le ministre des Finances nous a dit à maintes reprises qu'il est important de juguler l'inflation. Personne à la Chambre ne dirait le contraire. Il prétend que pour juguler l'inflation, il faut s'accrocher à cette politique monétaire. Nous avons adopté cette politique il y a sept ans et nous continuerons à l'appliquer. Toutefois, j'estime qu'il y a un meilleur moyen de lutter contre l'inflation. On peut s'y prendre de deux façons. Un des moyens auquel a recours le gouvernement actuellement avec l'appui, je présume, des conservateurs, est d'étrangler notre économie. Le gouvernement y réussit parfaitement bien. Malheureusement, tout indique que cette façon d'agir n'a aucune répercussion sensible sur le taux d'inflation.

Il y a un autre moyen, monsieur l'Orateur, de faire fléchir l'indice des prix à la consommation qui nous obsède ce matin, et c'est d'accroître la productivité. S'il y a un pays au monde à l'heure actuelle qui possède la capacité d'accroître sa productivité de façon appréciable c'est bien le Canada. D'autres pays n'ont pas forcément cette possibilité à leur disposition. Ils doivent continuer à appliquer la politique monétaire américaine que d'autres pays ont tenté de suivre également. Toutefois, le Canada n'est pas tenu d'adopter cette seule approche et une productivité accrue est certes une solution plus positive qui nous est accessible.

Il est décevant d'entendre dire que notre industrie manufacturière ne fonctionne plus qu'à 75 p. 100 de sa capacité. Je crois juste de se demander ce qui peut être fait. Les problèmes sont facilement identifiables, mais quelles sont les solutions? Ma foi, j'estime qu'il faudrait en tout premier lieu stabiliser les taux d'intérêt. S'il y a quelque chose qui embrouille et déçoit les investisseurs, canadiens et étrangers, c'est bien le fait que nos taux d'intérêt évoluent comme des montagnes russes. Nous jouons à la roulette russe des taux d'intérêt tous les jeudis et il n'y a jamais moyen de prévoir plus de sept jours à l'avance ce que sera le prochain taux d'intérêt.

Une voix: Le jeu de bascule.

M. Riis: La bonne vieille méthode du jeu de bascule. Comment voulez-vous que les hommes d'affaires et les investisseurs agrandissent leurs entreprises, ou en lancent de nouvelles avec une pareille incertitude? La première chose qu'un investisseur recherche dans un pays, c'est la stabilité; il tient à savoir de façon assez précise ce qui va s'y passer dans les mois ou les années à venir. La seule chose dont il peut se passer, c'est d'une politique de taux d'intérêt qui permet une variation à tous les sept jours. Il faut donc d'abord et avant tout, monsieur l'Orateur, stabiliser les taux d'intérêt.

Ensuite, il faut évidemment réduire les taux d'intérêt. Bon, je sais qu'on nous a reproché à nous, les néo-démocrates, de proposer ce que les gens appellent une méthode plutôt simpliste, à savoir qu'une réduction des taux d'intérêt contribuera à résoudre les problèmes. Jamais nous n'avons dit cela. Nous estimons qu'il serait à la fois opportun et nécessaire d'abaisser les taux d'intérêt à un niveau qui serait, disons, d'au moins un pour cent supérieur au taux d'inflation, et cela, dans le cadre

d'une stratégie globale et complète. Ce n'est là qu'un élément de la lutte contre l'inflation. Non seulement cela aiderait de nombreux Canadiens aux prises avec des taux d'intérêt élevés, mais cela serait aussi plus compatible avec une stratégie industrielle pour le Canada. Des taux réduits nous offriraient, compte tenu de notre structure économique, des options et des occasions plus nombreuses de nous soustraire à l'hégémonie américaine. Autrement dit, la solution à long terme se trouve dans la réduction des taux d'intérêt. La politique actuelle ne constitue qu'un cataplasme temporaire. Des taux d'intérêt au moins aussi élevés que les taux actuels condamnent tout programme de développement économique vraiment efficace à l'échec. Les gens qui ont recours aux cataplasmes et aux entourloupettes miracles, ce sont ceux-là même qui nous font face.

M. Smith: Non, c'est là-bas qu'ils sont.

M. Riis: Notre chef a parlé d'un nouveau programme d'emplois pour les Canadiens qui aboutirait directement à la création de nouveaux emplois. S'il a parlé d'une réduction des taux d'intérêt, c'est uniquement comme partie intégrante de ce programme. D'autres éléments devraient intervenir également. Il y a, par exemple, le programme de construction de maisons qui fournirait de l'emploi aux travailleurs de la forêt, du bâtiment et des services. Il y a aussi le projet de réduction d'impôt dans le cas des Canadiens dont le revenu est moyen ou faible, projet qui contribuerait à stimuler l'économie. Je ne vous entretiendrai pas de certaines options dont on a déjà beaucoup parlé. Je m'arrêterai toutefois à peut-être la plus importante, c'est-à-dire, celle des voies et moyens de venir en aide à l'industrie manufacturière canadienne.

• (1240)

Le parti libéral, encore une fois appuyé par les conservateurs progressistes, qui en fait l'encourage fortement dans ce sens, estime que la solution à notre malaise ou dilemme économique, ce sont les mégaprojets, l'exploitation de nos ressources naturelles non-renouvelables. Je dois dire que même si cela remédie temporairement à la situation comme programme économique d'ensemble, ce n'est pas une formule pour l'avenir. C'est tout simplement ajouter du même au pareil. En fait, cette attitude existe au pays depuis le XIX^{e} siècle, alors que nous exportions encore une fois matières premières, fourrures, bois équarri et poisson. Nous avons gardé la même mentalité. Ce n'est sûrement pas ainsi qu'on doit faire face aux défis économiques de l'an 1980, en exploitant tout simplement, plus rapidement et plus complètement, nos ressources naturelles non renouvelables: le pétrole et le charbon.

A notre avis, pour obtenir la sécurité d'emploi et la stabilité à long terme, et pour créer une base économique solide, nous devons développer et renforcer notre secteur manufacturier. Non seulement il faudrait renforcer ce secteur parce qu'il est créateur d'emplois, mais encore parce qu'il constitue l'une des principales difficultés de notre balance des paiements.

M. Huntington: Expliquez-nous donc.

M. Riis: Au chapitre de la fabrication, nous affichons un déficit de 21 milliards de dollars.

M. Huntington: Comment ferez-vous, dites-nous?

M. Riis: Je vais vous le dire. Un peu de patience. Il y a un déficit de 21 milliards de dollars au chapitre de la fabrication. Nous importons donc pour mille dollars de plus que nous n'exportons pour chaque Canadien, homme, femme ou enfant. Et cette somme de mille dollars ne fait qu'augmenter. En 1970, le déficit était de 2,5 milliards de dollars. Aujourd'hui, il atteint déjà 21 milliards. On peut être certain que les politiques monétaire et financière actuelles ne feront qu'aggraver la situation.

M. Huntington: De quelle année s'agit-il?

M. Riis: Une crise profonde menace le secteur manufacturier et le gouvernement ne semble en faire aucun cas. Le parti progressiste conservateur ne s'en préoccupe pas non plus avec tout l'enthousiasme qu'il met à préconiser la réalisation de mégaprojets.

M. Huntington: Quelle est votre solution?

M. Nystrom: Voilà encore les conservateurs qui défendent les libéraux!

M. Riis: Si on épongeait ce déficit de 21 milliards de dollars, cela créerait 200,000 emplois pour les Canadiens.

M. Huntington: Avec quoi?

M. Riis: Je peux assurer aux députés que ce serait une bonne nouvelle pour les habitants de ma région, une des plus prospères du pays, où le taux de chômage à l'heure actuelle dépasse 20 p. 100.

M. Huntington: Pourquoi?

M. Benjamin: A cause de la libre entreprise.

M. Riis: Le député à ma droite demande pourquoi. C'est à cause de la structure économique actuelle au Canada, à cause de la politique monétaire du gouvernement actuel et à cause de la politique fiscale actuelle.

M. Nystrom: Les théories économiques de MacEachen, quoi!

M. Riis: J'espère que c'est suffisant comme explication. Que pouvons-nous faire pour éponger le déficit?

M. Evans: Et le secteur minier? On le ferme aussi?

M. Riis: Une des initiatives évidentes à prendre serait de concentrer nos efforts dans certains domaines clés de l'économie et de conclure avec les multinationales des ententes sur la production dans les secteurs clés. Qu'elle soit destinée à l'exportation ou au marché canadien, la production doit être équivalente aux ventes au Canada. Il faut que les multinationales produisent davantage au Canada et qu'elles achètent davantage de pièces détachées aux fournisseurs canadiens. En d'autres termes, si les multinationales veulent faire des bénéfices au Canada, elles doivent y créer des emplois. Ce n'est pas trop leur demander. Voyez ce que les autres pays industrialisés de l'Ouest exigent des investisseurs étrangers. Ils en exigent autant. La demande n'est ni nouvelle ni différente. Nous demandons simplement que le gouvernement canadien traite les investisseurs étrangers comme essentiellement, les traitent tous les autres gouvernements des pays occidentaux industrialisés. Nous pouvons faire comme eux dans certains secteurs comme les transports, l'industrie automobile, les télécommunications et l'astronautique.

Je voudrais consacrer quelques minutes du temps qu'il me reste à parler de l'industrie minière. Dans ma circonscription, comme dans les circonscription voisines du centre de la Colombie-Britannique, nous sommes sur le point de vivre un moment historique. Cominco doit mettre à pied temporairement 7,000 travailleurs au cours des prochaines semaines.

M. Benjamin: Le CP recommence.

M. Riis: Dans les prochaines semaines, 7,000 travailleurs seront temporairement mis à pied pour la première fois de notre histoire. Dans ma région, certaines des principales mines de cuivre envisagent de mettre à pied temporairement une partie des effectifs. Plusieurs centaines de travailleurs seront libérés d'ici quelques semaines. Fait intéressant, le Canada se situe au troisième rang dans la production minière mondiale; pourtant, nous importons une bonne partie du matériel d'extraction minière et des fournitures. Ainsi, il y a 15 ans, on importait la moitié du matériel utilisé dans l'extraction minière souterraine. A l'heure actuelle, on n'importe plus la moitié mais les trois quarts de ce matériel. Voilà tout le chemin parcouru en 15 ans.

M. Huntington: Pourquoi?

M. Riis: Si le député a une question à poser, je propose de lui répondre plus tard, pour lui donner une réponse beaucoup plus détaillée et précise.

M. Nystrom: Une économie de tutelle.

M. Riis: En arrivant à prendre l'initiative et à réduire le déficit sur les importations de matériel d'extraction minière, nous pourrions créer plus de 13,000 emplois rien que dans ce secteur. Je le répète, je serais curieux de savoir quelle quantité de matériel minier importe la Suède, qui est un des principaux producteurs du monde. Contrairement au Canada, on peut être certain que ce pays n'importe pas de matériel minier.

Il suffit d'observer notre organisation économique pour constater qu'une restructuration en profondeur est nécessaire. Pour le moment, l'expansion économique du Canada est fondée sur deux secteurs, et il en a toujours été ainsi. D'une part, il y a l'exploitation et l'exportation des ressources naturelles qui se compliquent avec le temps, car il faut soutenir la concurrence d'autres pays exportateurs de matières premières, qui sont bien souvent en mesure d'exporter leurs ressources à meilleur prix que nous pour certaines raisons. L'autre secteur, c'est la fabrication, cela va de soi. Notre secteur manufacturier a toujours accusé une certaine faiblesse en raison de notre assujettissement économique que les gouvernements progressistes conservateurs et libéraux ont aggravé.

M. Baker (Nepean-Carleton): Cessez de parler de la sorte!

M. Riis: Notre secteur manufacturier est faible et il s'affaiblit encore.

M. Huntington: Vous induisez volontairement la Chambre en erreur.

M. Benjamin: Voulez-vous retirer ces propos maintenant ou plus tard.

M. Riis: Ce n'est pas une réussite ni dans un secteur ni dans l'autre. Nous devons nous débrouiller pour profiter des avantages que nous pourrions avoir sur les autres nations dans les secteurs secondaire, tertiaire et quaternaire de la même façon que nous avons su profiter de ceux que nous avons depuis longtemps dans le secteur des ressources naturelles. C'est cette alliance entre les deux que nous devons maintenant réaliser. Nous n'y réussirons pas en agissant avec précipitation et en mettant tous nos espoirs dans l'option des mégaprojets. Il est peut-être maintenant plus important que jamais de réaliser l'union entre ces deux secteurs. Il est temps de prendre conscience de nos points forts et de les développer. Chaque député pourrait très rapidement citer une demi-douzaine des atouts que nous possédons et que nous devrions mettre en valeur, mais nous constatons que nous n'en faisons rien; nous cherchons plutôt à bâtir notre économie sur une option à long terme comme les mégaprojets. Il nous faut commencer à lutter contre l'inflation non pas au moyen de la politique monétariste actuelle mais au moyen d'un programme d'intervention qui stimulera la productivité au Canada.

M. Huntington: En quoi consisterait ce programme d'intervention?

M. Riis: Le Canada a des ressources que pratiquement aucun autre pays du monde ne possède. Nous devons maintenant nous mettre à les exploiter rapidement. Cela se fera si le gouvernement a le courage d'admettre que la politique monétariste qu'il applique actuellement a été un échec et qu'après sept années il n'a toujours pas réussi à juguler l'inflation. Nous avons des richesses que ne possèdent pas les autres pays, et il n'est pas trop tard pour agir. En fait, nous pouvons agir dès maintenant et mettre toutes nos ressources à profit. Nous devrions y voir un avantage, non un problème. C'est alors seulement que nous commencerons à remonter la pente et à restaurer la confiance dans le pays.

Des voix: Bravo!

• (1250)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai lu la motion du Nouveau parti démocratique et j'ai écouté les observations du député de Kamloops Shuswap (M. Riis). D'une certaine façon, le libellé de cette motion dit tout. Il illustre très clairement que le Nouveau parti démocratique ne comprend pas la nature du problème que connaît notre pays. Cette motion attribue toutes nos difficultés aux taux d'intérêts élevés lesquels, d'après ce parti, sont à l'origine de toutes sortes d'autres maux. La motion ne fait nullement allusion à la cause des taux d'intérêt élevés et du chômage. Elle ne fait pas du tout allusion à l'inflation. Je dois admettre, pour avoir écouté attentivement, que le député a fait en passant dans son discours une petite allusion à l'inflation et a dit qu'on pourrait y remédier en augmentant la productivité.

Tout le monde comprend l'importance de la productivité, mais en voyant dans son augmentation, comme le fait le député, la panacée contre l'inflation, le député ne nous rappelle que trop les économistes de l'offre qui voient dans cette dernière la seule manière de résoudre nos problèmes. Ce n'est pas aussi simple. Si la motion du Nouveau parti démocratique indiquait que l'inflation élevée conduisait aux taux d'intérêt et au chômage élevés, elle serait beaucoup plus intelligente. Aussi longtemps que les députés du Nouveau parti démocratique croiront que la racine de notre problème c'est les taux d'intérêts élevés, ils ne pourront jamais offrir de solution. Ils ne comprennent pas que les taux d'intérêt sont le symptôme de l'inflation sous-jacente, non seulement dans l'économie canadienne mais dans celle des États-Unis et des pays industrialisés du monde.

Depuis des mois je me rends compte que le Nouveau parti démocratique se préoccupe bien peu de l'inflation.

M. Nystrom: Allons donc!

M. MacEachen: Ses députés ne comprennent pas bien les dangers de l'inflation. Ils n'offrent aucune solution, ne proposent aucune option politique pour endiguer, juguler ou brider la hausse des prix et l'inflation. Monsieur l'Orateur, si elles étaient adoptées leurs options politiques feraient finalement augmenter les prix et même les taux d'intérêt, elles relanceraient l'inflation et accentueraient le chômage. Or, ce sont ces options qu'ils préconisent.

Je sais qu'il est très facile de dénoncer les taux d'intérêt élevés, et que c'est bien vu. Qui aime des taux d'intérêt élevés?

M. Nystrom: Allan MacEachen.

M. MacEachen: Personne ne les aime. Cependant, si nous voulons nous débarrasser des taux d'intérêt élevés, nous ne pouvons pas y parvenir en demandant à la Banque du Canada de les réduire de façon arbitraire. Ce serait la pire solution à appliquer, si notre objectif est de réduire en même temps le taux d'inflation et les taux d'intérêt. A court terme, il pourrait être avantageux dans une certaine mesure d'inonder le marché d'argent et de forcer les taux d'intérêt à baisser, mais cela favoriserait l'inflation, non seulement dans l'immédiat, mais aussi à long terme, et en fin de compte les taux d'intérêt augmenteraient davantage.

C'est pourquoi je n'arrive pas à comprendre les méthodes préconisées par les néo-démocrates. Je sais que, comme nous, ils voudraient créer plus d'emplois; je sais que comme nous, ils voudraient un taux de croissance plus élevé; mais dans ce cas pourquoi préconise-t-il cette politique mal avisée qu'aucun pays industrialisé du monde ne trouverait raisonnable ou acceptable?

Le député a mentionné la France. J'allais moi-même en parler. Les modèles que nous propose le député d'Oshawa (M. Broadbent) m'intéressent. De temps à autre, il mentionne Helmut Schmidt et, depuis l'élection du Président Mitterrand, il parle de ce dernier. Ils font tous partie du club socialiste international.

Peut-il me dire comment la politique monétaire et financière de l'Allemagne de l'Ouest ou celle du ministre des Finances de la France, M. Delors, diffère de la nôtre? Le député n'a qu'à consulter le *Globe and Mail* d'aujourd'hui pour voir ce qui est arrivé en France. Le gouvernement français a dû faire passer le taux de base sur les emprunts de 15.7 p. 100 à 18 p. 100. Il s'agit là du taux de base sur les emprunts, et les autres taux à court terme suivront eux aussi cette tendance. Pourquoi? Parce que la France subit les mêmes influences que le Canada. Et comment a-t-elle réagi? En faisant passer ses taux d'intérêt à court terme de 15.7 p. 100 à 18 p. 100.

En faisant ces propositions, les députés d'en face contredisent leurs amis du club socialiste international qui comprennent la situation, sachant que l'inflation est profondément enracinée. Il faudra beaucoup de détermination pour s'en débarrasser, ce sera très pénible et cela ne se fera pas sans heurts.

Il n'y a pas de solutions toutes faites pouvant régler le problème du jour au lendemain. S'il y en avait, nous les adopterions. Au lieu de suivre une politique difficile et pénible pour combattre l'inflation, nous préférerions un moyen facile. Dans ses questions, dans ses discours politiques, le Nouveau parti démocratique oublie tout le temps l'inflation, préconisant toutes sortes de politiques qui aggraveraient la situation et feraient grimper les taux d'intérêt encore plus haut. Voilà ce que je reproche aux solutions du Nouveau parti démocratique.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je ne sous-estime pas la cherté de la vie au Canada et ses conséquences pour les consommateurs. Je sais qu'à l'heure actuelle le pouvoir d'achat du dollar n'est que de 40c. par rapport à 1971. Je le répète, quand je vois que le pouvoir d'achat du dollar n'est que de 40c. aujourd'hui par rapport à 1971, je suis encore plus résolu à prendre les mesures nécessaires pour réduire l'inflation et faire baisser les prix.

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Comme il est 1 heure, la séance est levée jusqu'à 2 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

[*Traduction*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. l'Orateur adjoint: Au moment où nous avons suspendu nos travaux à 1 heure, c'était le ministre des Finances (M. MacEachen) qui avait la parole. Le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson).

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur l'Orateur, je m'étonne de constater qu'en ce jour réservé à l'opposition néo-démocrate, il y ait un grand vide à la Chambre. J'ignore où ils sont tous, mais nous espérons tous qu'ils liront nos observations au hansard.

M. Deans: Le plus grand vide se trouve entre vos oreilles.

M. Wilson: Je trouve le leader NPD quelque peu maussade ces jours-ci.

En présentant sa motion, le critique financier du Nouveau parti démocratique a déclaré que nous ne devrions pas rétablir la politique du XIX[e] siècle qui consistait à exporter nos ressources non renouvelables comme le poisson, les fourrures et le bois d'œuvre équarri. Je rappelle au député l'une des lois fondamentales de la science économique, celle de la procéation. Je me réjouis de voir que le député est des nôtres aujourd'hui. Arrêtons-nous un instant à la loi de la procréation. Quand deux poissons se rencontrent, ils produisent un autre petit poisson. Le poisson, les fourrures et le bois d'œuvre sont des ressources renouvelables.

Je me reporte maintenant à la motion des néo-démocrates, car certains éléments en sont tout à fait justes. Je cite le *Feuilleton:*

> Comme la politique de taux d'intérêt élevés de la Banque du Canada a joué un rôle majeur en portant le chômage et les faillites à des niveaux inacceptablement élevés et en ramenant la confiance des consommateurs et des investisseurs aux niveaux les plus bas jamais vus . . .

Je suis entièrement d'accord sur cette partie-là.

> . . . la Chambre demande au gouvernement d'exiger que la Banque du Canada diminue ses taux d'intérêt.

Et de présenter de nouveaux programmes.

En somme, on s'en prend dans cette motion à la Banque du Canada. Je demande au député de réexaminer cette motion, car son plaidoyer ne devrait pas s'adresser à la Banque du Canada, mais plutôt au ministre des Finances (M. MacEachen). C'est lui qui est responsable du problème. C'est la solution que le NPD devrait envisager.

Il est indiscutable que les taux d'intérêt doivent être abaissés au Canada. Notre politique des taux d'intérêt doit permettre aux compagnies de s'étendre, sans imposer aux Canadiens les taux actuels extrêmement élevés.

De nombreux députés connaissent des gens qui ont dû renouveler leurs hypothèques et trouver la somme supplémentaire de $200, $300 ou $400 par mois et parfois plus, malgré un budget personnel déjà passablement grevé. Ils sont donc obligés de réaménager leur budget pour trouver l'argent nécessaire au renouvellement de leurs hypothèques. C'est une des raisons fondamentales du ralentissement économique à l'heure actuelle. L'argent que ces gens doivent trouver, il faut qu'ils le prennent ailleurs, qu'ils le prélèvent sur leurs dépenses courantes.

De nombreux Canadiens devront renouveler leurs hypothèques d'ici deux, trois ou quatre mois. Ils commencent à réduire leurs dépenses et à épargner. C'est une des raisons pour lesquelles le secteur du détail dans notre économie s'est beaucoup affaibli. L'argent manque, tout simplement. Il n'y en a pas assez pour absorber les taux élevés d'intérêt et pour acheter les produits ordinaires qu'on voudrait se procurer.

• (1410)

Les petits entrepreneurs connaissent probablement leurs pires difficultés depuis 20, 30 ou 40 ans. Bien des entreprises ne tiennent plus qu'à un fil. Je regrette que le ministre des Finances n'ait pas parlé davantage de son budget, car il y a remplacé le programme d'obligations pour l'expansion des petites entreprises par un programme semblable qui ne s'adresse qu'aux petites entreprises en difficulté. Il a supprimé l'un des soutiens sur lesquels les petites entreprises pouvaient compter pour faire face à des taux d'intérêt exorbitants. Le programme d'obligations de l'an dernier, celui de l'expansion des petites entreprises, a coûté au gouvernement 150 millions de dollars environ. Le nouveau programme d'obligations—où il n'est plus question d'expansion—ne coûtera que 10 millions de dollars au gouvernement. Les petites entreprises, qui doivent payer des taux d'intérêt énormes, devront absorber ce fardeau supplémentaire.

Nous sommes pris dans un cercle vicieux, et les agriculteurs ainsi que les pêcheurs n'y échappent pas. Beaucoup d'entre eux ont déclaré faillite et l'insuffisance des mesures budgétaires n'a fait qu'augmenter le nombre de faillites depuis deux mois. Notre économie est dans le marasme et les taux d'intérêt élevés d'aujourd'hui aggravent le problème, d'où encore plus de faillites et une économie encore plus faible. Et pourtant, les taux d'intérêt ne baissent pas. Il doit y avoir une raison à cela et j'en parlerai dans quelques minutes.

Le Nouveau parti démocratique a tout à fait raison de dire qu'on peut s'y prendre de deux façons pour combattre l'inflation. D'après les néo-démocrates, une de ces façons est d'étrangler l'économie, et c'est justement ce que le gouvernement fait.

M. Riis: Quelle honte!

M. Wilson: Il étrangle l'économie et la paralyse complètement en lui soutirant encore plus d'argent par le biais d'augmentations d'impôt incroyables. Le taux d'accroissement des recettes pour l'année financière courante alors que nous sommes en période de récession, est de 31 p. 100, et l'an prochain, les recettes vont augmenter de 50 p. 100. En le faisant on saigne l'économie à blanc. Le gouvernement impose par-dessus le marché une politique de taux d'intérêt élevés.

La deuxième méthode que le Nouveau parti démocratique a mentionnée est l'amélioration de la productivité. Les membres du Nouveau parti démocratique ont raison là-dessus, et je me réjouis qu'ils reconnaissent enfin l'importance de la productivité, parce que ce n'est pas le discours qu'ils ont tenu ces dernières années. Jusqu'à maintenant ils ne comprenaient pas. Après avoir écouté les programmes que prône le critique financier du Nouveau parti démocratique, je ne crois pas que les néo-démocrates sachent comment traduire le terme «productivité» dans la pratique, mais c'est vraiment ce qui libérerait notre pays d'une partie de l'inflation. Il n'y a pas de doute que la productivité est le but à poursuivre, mais la façon dont le NPD s'y prendrait ne donnerait rien.

Les néo-démocrates cherchent un expédient. Ils cherchent la solution de facilité. Ils cherchent la panacée. Cela fait bien mais cela n'existe pas.

Ils avaient déjà parlé—et j'entendais encore le critique financier aux informations ce matin—de leur politique qui consisterait à rabaisser d'un seul coup les taux d'intérêt hypothécaires à 12 p. 100. Ils donneraient un coup de baguette magique, diraient aux banques qu'elles n'ont qu'à financer cela avec leurs superprofits. Il faut absolument, disent-ils, que les taux d'intérêt tombent immédiatement à 12 p. 100. Mais qu'est-ce que ce coût de baguette magique va produire? Que va devenir le marché hypothécaire? Ce marché, les banques n'en ont pas le monopole. Il y a les caisses de crédit, les caisses populaires, les sociétés de fiducie, les caisses de retraite et les sociétés d'assurance. Le marché est très vaste. Le principal agent sur ce marché, ce sont les banques, mais leur part n'en est que de 30 ou 35 p. 100. Que va-t-il arriver, quand elles vont ramener les taux de 17 ou 18 p. 100 à 12 p. 100? Si les autres

intervenants ne veulent pas être évincés il faudra qu'ils emboîtent le pas. Que va-t-il advenir de la caisse populaire qui verse 15 ou 16 p. 100 sur l'épargne que lui confient toutes sortes de personnes quand elle la reprêtera à 12 p. 100, ce taux magique imposé par le NPD? J'en ai parlé aux représentants de certaines caisses de crédit. J'ai consulté les représentants de sociétés de fiducie. Ou bien ce sera la faillite, ont-ils dit, ou bien il nous faudra quitter ce marché. J'ai interrogé les représentants de caisses de retraite et des sociétés d'assurance-vie. Ils ont répondu qu'ils n'avaient pas le droit de demander de faire les frais de l'opération aux retraités, aux veuves et aux orphelins qui comptent sur l'argent confié à l'assurance-vie. C'est au gouvernement que cela reviendrait, ont-ils dit. Donc ces établissements quitteraient le marché.

La solution néo-démocrate serait donc vouée à l'échec, parce que nous perdrions une bonne partie de l'épargne qui s'en va sur le marché hypothécaire. Il y aurait moins d'épargne orientée vers les hypothèques pour créer des emplois dans l'industrie du bâtiment. Depuis longtemps, les membres du Nouveau parti démocratique répètent qu'il faut créer des emplois dans le bâtiment et qu'ils en créeraient à leur façon. Mais cette formule est vouée à l'échec.

M. Riis: Alors qu'allez-vous faire.

M. Wilson: C'est de la cruauté de leur part que de proposer cette solution de facilité.

M. Peterson: Quelles sont les vôtres?

M. Wilson: La solution que proposent les députés néo-démocrates n'est qu'un expédient qui fera croire aux Canadiens qu'ils connaissent le remède, mais le critique financier sait que ce n'est pas le cas.

M. Peterson: Vous n'en avez aucun.

M. Riis: Quelle est votre solution?

M. Wilson: C'est pourquoi il fait tant de bruit en ce moment. C'est pourquoi il n'aime pas m'entendre parler ainsi.

M. Riis: Je veux savoir quelle est votre solution, Mike.

M. Wilson: Comme tous les programmes du Nouveau parti démocratique, celui-là ne marchera pas mais, par contre, il aboutira à plus de dépenses, plus de réglementation, ce qui, en retour, augmentera l'inflation. Voilà quel sera le résultat de la politique néo-démocrate.

M. Riis: Comment se présente le budget de la Saskatchewan, au fait?

M. McKenzie: Les néo-démocrates veulent un contrôle des changes.

M. Wilson: Prenons un exemple frappant. Le ministre des Finances en a parlé dans ses observations. Les socialistes ont été élus l'an dernier en France. Ils poursuivaient le grand rêve socialiste. Ils voulaient tout chambouler et prouver au reste du monde qu'ils avaient les bonnes solutions. Que s'est-il passé? Permettez-moi de citer quelques exemples. L'inflation s'élève à 14 p. 100 en France. Le chômage a augmenté de 21 p. 100 cette année par rapport à l'année dernière.

M. Smith: C'est exact.

M. Wilson: Le secteur privé dans ce pays est dans le marasme, ce qui oblige le gouvernement à se lancer dans d'énormes programmes de dépenses. Il devra pour cela emprunter de fortes sommes, ce qui mettra le secteur privé encore plus à sec. Comment celui-ci répond-il à cette situation? En quittant le pays, pris de panique. Les capitaux fuient vers la Suisse, l'Allemagne et les États-Unis. Puis, le gouvernement a imposé un contrôle des changes parce que la valeur du franc français est tombée d'environ 10 p. 100. Voilà le résultat de la politique socialiste et du rêve socialiste.

M. Riis: Quelle est votre solution, Mike?

M. Wilson: Si l'on regarde certaines des orientations prises par la France, on a un bon élément de comparaison avec les orientations prises par un autre membre de l'Internationale socialiste, notre gouvernement libéral.

M. Smith: Ce sont des balivernes!

M. Wilson: Notre gouvernement suit le même genre de politique et dépense sans compter.

M. Chénier: Vous devriez avoir honte!

M. Wilson: On voit jusqu'où ont grimpé le taux de chômage et les taux d'intérêt en France. La situation est la même chez nous.

M. Peterson: Pauvre ignare!

M. Wilson: Le rêve socialiste ne s'est pas concrétisé chez nous; pas plus qu'en France et il ne se matérialisera jamais dans aucun pays.

M. Riis: Mike, que proposez-vous?

M. Wilson: C'est le fondement même des orientations socialistes.

M. Chénier: Proposez-nous donc quelque chose.

M. Wilson: Je note que les deux membres de l'Internationale socialiste n'aiment pas entendre ce que j'ai à dire.

M. Smith: Quelles sornettes!

M. Wilson: J'aimerais rappeler à nos vis-à-vis et aux députés du déversoir socialiste que c'est précisément la motion de ces derniers que nous débattons. C'est parce que je souligne les faiblesses de cette motion qu'ils ne veulent pas écouter.

M. Riis: Vous n'avez rien à proposer.

M. Wilson: Ils n'apprécient probablement pas ce que je leurs dis.

M. Riis: Vous êtes bons pour critiquer mais vous n'avez pas grand-chose à proposer.

M. Wilson: Je conseille au Nouveau parti démocratique et au gouvernement libéral, cet autre membre de l'Internationale socialiste, de suivre l'évolution de la situation en France. Ils auront la réponse qu'ils cherchent. C'est là que se matérialise le rêve socialiste.

• (1420)

Aujourd'hui, le critique financier du Nouveau parti démocratique a fait toutes sortes d'affirmations gratuites sur la façon d'accroître la productivité, d'attirer les capitaux et de réduire le chômage. Mais aucune d'elles ne tient debout. Elles font partie de toutes ces solutions miracles que les néo-démocrates tirent du néant pour nous dire: «Voilà ce qu'il faut faire». Mais toutes ces belles propositions ne résistent pas à l'examen. Il est à la fois immoral et cruel de se moquer ainsi des Canadiens qui ressentent si durement la misère physique et mentale causée par le chômage et les taux d'intérêt élevés.

Voyons un peu ce qui se passe autour de nous aujourd'hui, et voyons aussi pourquoi le problème n'est pas celui de la Banque du Canada mais du gouvernement du Canada. Le grand responsable, c'est le gouvernement du Canada, monsieur l'Orateur. Je demande à nos vis-à-vis de nous dire pourquoi, depuis le milieu de l'été dernier, il y a une baisse des agrégats monétaires, au point où la masse monétaire est aujourd'hui à son plus bas niveau depuis août 1980? Je rappelle aux députés que la masse monétaire est le moteur de l'économie. S'il n'y a pas d'argent, l'économie stagne; si la masse monétaire s'accroît, l'économie progesse. Or, aujourd'hui, la masse monétaire est à son plus bas niveau depuis 1980.

Quelle en est la cause, monsieur l'Orateur? Pourquoi le gouvernement a-t-il permis à la Banque du Canada de maintenir la masse monétaire à un si faible niveau? Pourquoi s'arrange-t-on pour que nos taux d'intérêt soient de loin supérieurs à ceux des États-Unis?

Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a dit que les sorties de capitaux, sous forme et d'intérêts de dividendes, s'élevaient à 5.5 milliards de dollars. Je lui signale qu'il existe un autre type d'exode de capitaux, dû au fait que de simples citoyens et des entreprises canadiennes envoient à l'étranger des capitaux qu'ils ont accumulés au fil des années. Il faut se demander pourquoi cet argent part à l'étranger. Pourquoi ces épargnants estiment-ils que leur argent est mieux placé aux États-Unis, en Australie, en Extrême-Orient ou en Europe? L'exode de capitaux survenu au cours des 18 derniers mois est de six fois supérieur à celui qu'on a connu dans toute la décennie 70. Il se poursuit d'ailleurs. Le dollar canadien fait encore l'objet de certaines pressions; il languit au niveau le plus bas qu'il ait jamais connu au cours des 40 ou 50 dernières années. Mais il y a une raison à cela, monsieur l'Orateur, et je vous l'exposerai dans un instant.

Le gouvernement a dû maintenir le dollar à ce bas niveau au moyen d'une politique du loyer de l'argent, qui est à l'origine de difficultés pour les Canadiens un peu partout dans le pays, et non pas seulement pour ceux qui disposent de certains capitaux et ne savent où les investir. Les Canadiens à la recherche d'un emploi ou encore tenus de renouveler leur emprunt hypothécaire en sont touchés. La politique canadienne du loyer de l'argent n'est pas une politique monétaire—c'est une politique fondée sur le taux de change étranger. Elle permet d'attirer des capitaux étrangers destinés à remplacer nos précieuses liquidités qu'on exporte pour d'autres raisons.

C'est ce que j'appelle le piège de notre politique triangulaire. Le premier côté du triangle représente une politique qui nous oblige à maintenir le dollar entre 82 et 85c. américains. Le deuxième côté du triangle représente une politique selon laquelle nous provoquons l'exode de nos capitaux avec des mesures budgétaires qui découragent les Canadiens d'investir au pays, tout en faisant preuve de méfiance envers l'investissement étranger, et avec une politique énergétique nationale truffée de mesures confiscatoires. Le troisième côté du triangle représente la politique des taux d'intérêt élevés qui veut que chaque fois que le dollar canadien est inférieur à 82c. américains, nous relevions les taux d'intérêt pour empêcher le dollar de faiblir encore.

Nous ne saurions appliquer ces trois politiques en même temps, monsieur l'Orateur. Nous ne pouvons mettre en œuvre une politique qui déclenche l'exode de nos capitaux tout en pratiquant des taux d'intérêt faibles pour maintenir le dollar canadien à un certain niveau. C'est tout simplement impossible. Les députés ministériels et leurs collègues néo-démocrates n'ont pas encore compris ce simple principle économique. Quelque chose sautera certainement quelque part si cette politique triangulaire est maintenue. Pour notre parti, il importe de changer le deuxième côté de ce triangle. Nous devons à tout prix modifier la politique qui provoque l'exode de nos capitaux. Avant de nous attaquer à la question des taux d'intérêt, examinons la situation actuelle.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'avoir à interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Il peut cependant poursuivre son intervention avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Il semble y avoir consentement unanime.

M. Wilson: Monsieur l'Orateur, ai-je 20 ou 30 minutes à ma disposition?

M. l'Orateur adjoint: En vertu du Règlement, le parrain d'une motion dispose de 30 minutes et le député qui intervient immédiatement après lui dispose également de 30 minutes. Tous les autres en ont 20.

Des voix: Prenez-en cinq.

M. Wilson: Monsieur l'Orateur, je remercie les députés d'en face pour leur générosité et je tenterai, dans les cinq prochaines minutes, d'être plus gentil avec eux.

M. Benjamin: Vous le serez toujours.

M. Wilson: Le député qui vient de dire que je le serai toujours est bien le dernier à la Chambre qui devrait dire cela.

Les capitaux qui ont fui le Canada par suite de cette politique sont des capitaux actifs, monsieur l'Orateur, des capitaux qui témoignent d'un esprit d'initiative, des capitaux qui contribuent à créer des emplois et à faire croître le pays. Les investisseurs qui viennent maintenant placer leur argent au Canada recherchent des taux d'intérêt élevés, un compte de banque ou une obligation gouvernementale qui paient très bien—quelque chose de raisonnablement sûr. Il ne s'agit pas là de capitaux créateurs, mais bien de capitaux passifs. C'est ce que j'appelle l'argent des veuves et des orphelins. Nous laissons partir les capitaux qui contribuent à construire le pays et nous accueillons en retour des capitaux pour lesquels on ne recherche qu'un taux d'intérêt élevé et qui disparaîtront dès que celui-ci baissera.

Nous perdons les capitaux qui créent des emplois, ce qui est malheureux à un moment où nous comptons 1,100,000 chômeurs. Le parti conservateur préconise depuis un certain temps un changement de politique au Canada pour ramener ces capitaux chez nous. Je vous rappelle, monsieur l'Orateur, que les capitaux qui sortent du pays ne sont pas des capitaux étrangers qui sont rapatriés, mais des capitaux d'investisseurs canadiens qui n'apprécient pas ce qui se passe ici.

Il nous faut changer certains des éléments désastreux du Programme énergétique national et du budget de même que certains aspects de l'Agence d'examen de l'investissement étranger qui effarouchent les capitaux étrangers. Les membres de notre groupe ont toujours soutenu la nécessité d'une agence de surveillance, mais il existe une manière d'appliquer cette politique qui permettra aux étrangers de se sentir bienvenus ici et les incitera à investir chez nous. Nous devrions encourager l'entrée de capitaux étrangers, car ils contribueront à bâtir une société meilleure pour tout le monde. Voilà l'orientation que nous devrions prendre aujourd'hui. Nous devrions créer un climat sain qui encourage le secteur privé de l'économie. Le gouvernement du Canada devrait appliquer une politique positive au lieu de se livrer à une politique d'intervention et de réglementation massives, qui a été la marque du gouvernement actuel et qui serait sensiblement renforcée si l'on mettait en pratique les idées formulées aujourd'hui par le Nouveau parti démocratique.

Ce parti ne comprend pas le problème, monsieur l'Orateur, comme on a pu parfaitement s'en rendre compte aujourd'hui en écoutant son critique financier. Le gouvernement libéral a révélé par sa politique qu'il ne comprend rien. De nombreux problèmes auxquels nous nous heurtons actuellement sont imputables à des mesures mises en vigueur depuis 10 ou 15 ans. Ces mesures ont provoqué un chômage et des taux d'intérêts élevés ainsi qu'une sortie de capitaux sans précédent. Il faut que cela change.

• (1430)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer au débat.

M. Bosley: Levez-vous.

M. Smith: Je constate que le député de Don Valley-Ouest (M. Bosley) a encore la voix forte. Je suis heureux de participer au débat sur la motion néo-démocrate. J'avais cru tout d'abord qu'on me ferait part de certaines solutions et qu'on m'ouvrirait les yeux, mais je regrette de dire qu'après avoir entendu le NPD aujourd'hui, je n'ai été nullement éclairé et je ne connais aucune nouvelle solution. Les remarques les plus perspicaces, les plus succinctes et les plus justes ont été faites aujourd'hui par le ministre des Finances (M. MacEachen).

La motion néo-démocrate critique les taux d'intérêt élevés au Canada qui provoquent un chômage aigu et de nombreuses faillites et sapent la confiance du consommateur et des investisseurs. Les membres de ce parti abordent la situation munis d'une baguette magique. Ils pensent pouvoir régler automatiquement et rapidement tous les problèmes. Toutefois, quand il s'agit de trouver des solutions. Nous entendons quelques murmures au sujet d'une productivité accrue et c'est tout. Nous n'avons entendu aucune analyse ni aucun pronostic du véritable problème qui se pose actuellement au Canada, soit l'inflation.

Après avoir entendu parler aujourd'hui le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), on a l'impression que, chaque matin, le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada se livrent à des manigances pour créer des difficultés aux Canadiens. C'est l'impression que nous laisse l'intervention du député. On se rend vite compte, en écoutant leurs commentaires, que les députés néo-démocrates sont contre les taux d'intérêt élevés. Qu'y a-t-il d'étonnant à cela? Je ne connais personne qui soit en faveur sauf peut-être quelques richards qui ont beaucoup d'argent à prêter.

Quelles solutions propose le député? Nous avons vaguement entendu parler d'augmenter la productivité, mais nous ne savons pas vraiment ce que le député entendait par là. Veut-il dire que le même nombre de travailleurs devraient produire devantage de produits qui ne se vendront pas? Je ne sais pas très bien ce qu'il veut dire. S'il ne nous explique pas mieux ce qu'il a à l'esprit, je ne vois là aucune solution. A aucun moment il n'a parlé des problèmes qui surgiraient si le gouvernement disait effectivement à la Banque du Canada de réduire artificiellement les taux d'intérêt au Canada. Ce serait bien, mais le député croit-il vraiment qu'une telle politique serait avantageuse pour les Canadiens?

J'ai l'impression qu'il a oublié un principe fondamental: il ne saurait y avoir d'emprunteur s'il n'y a pas de prêteur. En règle générale, les gens qui prêtent de l'argent tiennent à le prêter à ceux qui leur verseront les plus forts intérêts. Le député semble avoir oublié que la nature humaine étant ce qu'elle est, ces gens-là sortiraient leurs capitaux du Canada et iraient les investir ailleurs s'ils pouvaient en escompter davantage de profits. A-t-il parlé de cela? Non, il n'en a pas parlé. Pense-t-il que c'est là ce qui arriverait? Pense-t-il, si les taux d'intérêt étaient de 5 p. 100 plus élevés aux États-Unis qu'au Canada, que les Canadiens n'exporteraient pas leurs capitaux?

M. Benjamin: Que le gouvernement les en empêche!

M. Smith: Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) pourra prendre la parole à son tour, et je ne l'interromprai pas. Le député de Kamloops-Shuswap croit-il sincèrement que si les Canadiens pouvaient toucher 5 p. 100 de plus aux États-Unis, ils n'y investiraient pas leur argent? Qu'arrive-il lorsque les capitaux émigrent? A-t-il seulement réfléchi à ce problème? Non, il n'y a sûrement pas réfléchi. Le dollar canadien perdrait-il de sa valeur?

M. Riis: Et ceux qui investissent au Japon?

M. Smith: Je n'ai pas interrompu le député.

M. Benjamin: On s'en moque!

M. Smith: «On s'en moque!», disent-ils maintenant. Quelle répercussion cela aurait-il sur le taux d'inflation au Canada s'il nous fallait payer beaucoup plus cher les produits que nous importons? Les statistiques démontrent que chaque fois que notre dollar perd trois points par rapport au dollar américain, le taux d'inflation augmente de 1 p. 100 au Canada. Qu'arrivera-t-il si le dollar canadien baisse de 8 ou 9c.? Nous serions immédiatement aux prises avec un taux annuel d'inflation de 15 p. 100 ou même plus. Le député croit-il que ce serait faire une faveur aux Canadiens à revenus fixes? En a-t-il parlé? Non, car comme d'habitude le NDP aborde la situation naïvement: avec leur baguette magique et leur idéologie presse-bouton, ils ont les solutions toutes trouvées!

Il y a, bien sûr, un moyen d'empêcher les Canadiens de sortir leurs capitaux du pays pour profiter de taux d'intérêt plus élevés ailleurs. Nous pourrions imposer le contrôle des changes. Est-ce la solution que préconisent le député et son parti? J'ai écouté attentivement l'intervention du député de Kamloops-Shuswap, mais je ne me rappelle pas l'avoir entendu parler de cela en particulier. Bien sûr, s'il fallait instituer un contrôle des changes, il nous faudrait recruter une armée de fonctionnaires pour l'appliquer.

M. Benjamin: Non!

M. Smith: Est-ce que le contrôle serait appliqué avec justice et équité? Il ne se passerait pas plus d'un jour ou deux avant qu'un député néo-démocrate vienne plaider en faveur d'un électeur dont la vieille mère, qui souffre de l'arthrite, a besoin de sortir de l'argent pour aller vivre en Arizona, après avoir travaillé si fort au Canada pour pouvoir s'acheter une maison là-bas. Bien sûr, le gouverneur de la Banque du Canada et le ministre des Finances refuseraient tout net, passé un certain seuil.

Il n'existe pas de moyen facile pour imposer le contrôle des changes de manière que tous les Canadiens soient traités équitablement. Les néo-démocrates veulent-ils retirer le Canada du nombre des grands pays industrialisés de l'Occident, du groupe des sept? Veulent-ils nous reléguer au rang des pays de second rang qui, ayant perdu confiance en leur devise, imposent le contrôle des changes afin de garder leur argent chez eux? Est-ce là la voie qu'il nous tracent? On le croirait, mais ce n'est pas celle que le gouvernement entend suivre. Dès l'annonce du contrôle des changes, le dollar baisserait d'un autre cran. On ne fait pas entrer de l'argent dans un pays quand on craint de ne pas pouvoir le sortir. Se sont-ils arrêtés à ce problème? Ils n'en ont même pas parlé.

Et si nous gardions l'argent au Canada en subventionnant les taux d'intérêt d'une façon ou d'une autre? Le député n'a absolument rien dit à ce sujet-là, mais nous pouvons tous nous imaginer l'effet que cela aurait sur le déficit. A ceux qui pensent que c'est la solution, je dis, détrompez-vous! Les néo-démocrates ont dit que nous devrions faire baisser les taux d'intérêt et que nous n'avons pas à nous inquiéter des fonds qui pourraient fuir le Canada, du coût plus élevé des importations, du contrôle des changes ou de la poussée inflationniste. Bien entendu, sans parler de la politique du NPD: dépensons, dépensons et dépensons, ne nous inquiétons pas du déficit et laissons sombrer le dollar à un niveau sans précédent. Quand les députés du NPD parlent, jamais aucune inquiétude à savoir qui va payer.

M. Benjamin: Quelles balivernes!

M. Smith: Le gouvernement libéral suit une politique équilibrée, car nous sommes convaincus que notre premier objectif est l'inflation. C'était d'ailleurs une des principales cibles du dernier budget.

M. Huntington: Alors, qu'attendez-vous pour agir?

M. Smith: Autre cible, la réduction du déficit. Peu importe comment nous procédons, les recettes augmentent et nous entendons un tollé général des conservateurs de l'autre côté qui semblent avoir l'impression que cela peut être fait sans que personne n'en souffre le moindrement.

Qu'en disent les tories? Au moins, les membres du NPD envoient toujours le même message: «Rassurez-vous, dépensez comme vous voulez sans vous demander qui paiera; cessez de vous faire du souci au sujet du dollar moribond et du déficit, dépensez, dépensez et dépensez». Avec les tories, nous ne savons pas trop à quoi nous en tenir. A l'occasion, le député de York-Peel (M. Stevens) prend la parole, et lorsque le sabreur s'y met, nous entendons de réels, d'honnêtes et de véritables axiomes des tories: «Coupez les dépenses, cessez de dépenser». Mais, dès que le gouvernement fait quoi que ce soit pour réduire les dépenses d'une façon raisonnable et consciencieuse—l'élimination de certains des services très coûteux de VIA Rail, par exemple—ils rouspètent. Les conservateurs exigent que l'on réduise les dépenses, sans le vouloir vraiment. Ils le veulent en théorie, mais non dans la pratique. Ainsi, quand nous agissons comme nous l'avons fait au sujet de services extrêmement coûteux et inefficaces de VIA Rail, les conservateurs jettent les hauts cris. Quand nous proposons de faire assumer le coût du service postal par les usagers et que nous haussons le tarif, ils crient aussi fort. Ils disent que nous devons dépenser moins, que nous devons réduire le déficit, mais ils ne veulent pas vraiment que nous le fassions. Ils veulent théoriser sur la question, ils ne veulent pas discuter des détails. Quand nous affirmons ne pas pouvoir maintenir le même niveau de paiements de transfert, il faut les voir exploser. Ils sortent leur mouchoir pour gémir sur le sort des provinces.

• (1440)

M. Baker (Nepean-Carleton): Et les grenades fusent.

M. Smith: Les conservateurs veulent théoriser, ils ne veulent pas entrer dans les détails. Le lendemain, ce sont les conservateurs socialisants qui passent à l'attaque avec une interprétation tout à fait différente de la situation. Peut-être le député de Rosedale (M. Crombie) interviendra-t-il à moins que ce ne soit le député de Kingston et les Îles (M[lle] MacDonald). Tout ce qu'ils trouvent à dire c'est dépenser, dépenser, et dépenser encore. Nous avons besoin d'une fiche de pointage pour pouvoir dire si nous avons affaire à des tories bleus, ou verts ou que sais-je. Les tories rouges nous disent: «Dépensons davantage d'argent pour les pensions. Donnons davantage d'argent aux provinces. Dépensons davantage au titre de la création directe d'emplois, et ne nous occupons pas de savoir qui paiera la note.»

Qu'avons-nous entendu aujourd'hui? Je dois dire que j'attendais de voir si le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) porterait aujourd'hui sa chemise rouge ou sa chemise bleue. Quand je l'ai entendu commencer à parler de l'offre monétaire, j'ai pensé un instant qu'il avait endossé sa chemise créditiste. Mais j'ai continué à écouter. Son discours diagnostiquait très bien le problème, mais ne proposait aucun remède.

M. Fennell: A quoi bon de toute façon puisque vous ne nous écoutez pas.

M. Smith: Il n'y a pas si longtemps que le député d'Etobicoke-Centre s'est adressé au Canadian Club. En gros, il s'est déclaré en faveur de la politique du gouvernement en matière d'austérité budgétaire. En lisant très attentivement son discours, on se rend compte que sa position dans le domaine de la politique d'austérité ne diffère pas de celle du ministre des Finances, mais il ne l'en complimente pas pour autant. Le député prônait l'austérité budgétaire et je crois que c'est ce que nous avons entendu aujourd'hui.

Pour en revenir à la motion des néo-démocrates qui nous intéresse aujourd'hui, j'irais jusqu'à concéder qu'elle est peut-être bien intentionnée. Je crois que le député de Kamloops-Shuswap est animé de bonnes intentions. Toutefois, et je dis cela sans malice, sa motion est à la fois naïve et simpliste. Le député n'a répondu à aucun des problèmes que sont l'exode des capitaux, le contrôle des changes, le fléchissement du dollar et la perte de confiance dans la monnaie de notre pays. Aucun de ces phénomènes ne semble gêner les néo-démocrates.

Que fait le gouvernement pour remédier aux problèmes que connaît notre pays? Le gouvernement et le parti libéral croient à une politique équilibrée. Contrairement à ce que mon collègue d'Etobicoke-Centre suggère, nous ne faisons pas partie de l'Internationale socialiste. Mon parti et le gouvernement croient en la justice sociale, mais dans un système de libre entreprise. Les députés de ce côté-ci de la Chambre croient en la valeur du travail. Ils connaissent l'importance des stimulants. Mais notre parti est également celui du gouvernement du pays qui a mis en œuvre des programmes sociaux dont nous sommes fiers. Nous connaissons toute l'importance de l'assurance-chômage, des pensions de vieillesse, de l'assurance-maladie, des programmes universels. Voilà au fond de quoi se compose l'étoffe de la justice sociale dans un régime de libre entreprise. Nous cherchons à mater l'inflation d'une part tandis que, de l'autre, nous mettons sur pied des programmes à l'intention de nos concitoyens durement éprouvés. Prenons par exemple le cas des intérêts hypothécaires.

M. Baker (Nepean-Carleton): Gardez-le pour vous!

M. Smith: Qu'est-il arrivé? Nous avons présenté un projet de loi il y a quelques semaines . . .

M. Fennell: Et puis après!

M. Smith: . . . prévoyant des subventions à l'intention des particuliers durement touchés, qui devaient payer en intérêt plus de 30 p. 100 du revenu familial. Qu'est-il arrivé? Les députés d'en face nous ont imposé un débat de huit jours à l'étape de la deuxième lecture, pour finir par voter en faveur de la mesure.

Une voix: Nous réclamons plus.

M. Smith: Comment avons-nous obtenu ce vote? Il nous a fallu recourir au mécanisme permettant de limiter les débats et c'est alors que les députés ont voté à l'étape de la deuxième lecture. C'est absurde. Le projet de loi a-t-il été enfin adopté? Bien sûr que non car les députés d'en face ont fait la grève durant plus de deux semaines et nous n'avons pas pu faire progresser l'étude de la mesure.

M. Fennell: Vous avez annulé les séances de comité.

M. Smith: Que dire des ruraux qui réclament des fonds plus importants dans le projet de loi sur le crédit agricole que nous cherchons à faire adopter? Pouvons-nous nous pencher sur ce problème? Non, car les députés d'en face n'ont pas voulu se présenter à la Chambre.

Le programme de recyclage professionnel dont vient de faire l'annonce le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) est un autre exemple de l'équilibre dans nos méthodes. Toutes ces mesures révèlent, à mon avis l'équilibre avec lequel procède un gouvernement qui veut lutter contre l'inflation tout en réussissant, cependant, à mettre sur pied des programmes à l'intention des Canadiens acculés au pied du mur, par exemple ceux qui sont coincés par le renouvellement de leur emprunt hypothécaire.

Voilà les questions dont il faut parler à la Chambre. Il faut que nos discussions soient fructueuses, ce qui implique que des solutions doivent être proposées. Les députés d'en face nous ont servi aujourd'hui un diagnostic, mais pour ce qui est du remède à prescrire, nous avons eu droit à quelques vagues propositions d'augmenter éventuellement notre production. A mon avis, c'est le ministre des Finances qui a fait aujourd'hui à la Chambre la déclaration la plus honnête, la plus perspicace et la plus sensée. Je suis tout à fait d'accord avec lui et c'est pourquoi je me réjouis de prendre part à ce débat.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, il faut, je crois, remercier le Nouveau parti démocratique d'avoir présenté cette motion. Pour une fois, nous débattons une question qui intéresse le pays. Je tiens plus particulièrement à remercier le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) pour avoir énoncé ce qui est à mes yeux deux vérités. La première, c'est que les taux d'intérêt et l'inflation sont un seul et même problème. Les taux d'intérêt alimentent l'inflation. C'est une chose qui doit être répétée ici car il y a des imbéciles au ministère des Finances et à la Banque du Canada qui se figurent que les taux d'intérêt servent la politique monétaire. C'est on ne peut plus faux.

Le député a également raison au sujet de la productivité. Il n'a pas traité de cette question en détail mais il est sur la bonne voie. On combat l'inflation en finançant la création d'emplois quand le nombre des chômeurs est élevé et que les usines ne sont pas utilisées à pleine capacité. Je ne m'attarderai pas sur ce point, mais je tenais à dire cela au député.

Inversement, il prête le flanc aux attaques du ministre des Finances (M. MacEachen) quand celui-ci lui a reproché de ne pas comprendre le système. Le ministre n'a pas insisté, mais cela montre que le discours du député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a piqué au vif les &ed2115;-1 membres de la majorité. Bien entendu, il y a de nombreuses divergences d'opinions entre les partis. Mais s'il y a une chose sur laquelle nous pouvons tous tomber d'accord, c'est que les taux d'intérêt constituent le problème numéro un car chacun sait inconsciemment qu'ils sont responsables du ralentissement de l'économie et le principal facteur de l'inflation. Je crois que ce serait une bonne chose que de nous attaquer au problème de l'inflation. Inflation et taux d'intérêt sont un seul et même problème.

Si vous le permettez, j'aimerais citer quelques chiffres. En 1979, le caucus du parti conservateur a amené le premier ministre à renvoyer la question des taux d'intérêt devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Le comité a pu ainsi interroger le gouverneur de la Banque du Canada et le ministre des Finances et les obliger à présenter des chiffres pour prouver que leur politique était valable et qu'elle pouvait donner des résultats. Comme ces soi-disant experts, dont le gouverneur de la Banque du Canada lui-même, étaient incapables de prouver que leur théorie donnait de bons résultats depuis 1975, les taux d'intérêt sont restés stationnaires pendant quatre mois, jusqu'au moment où nous avons élu un gouvernement servile qui n'a pas tardé à s'incliner devant ces sages. Depuis lors, les taux d'intérêt ont augmenté et sont demeurés élevés. Quand le public a l'occasion de s'adresser à ses représentants élus, ces ignares qui ne connaissent rien à ces belles théories, nous recueillons des points de vue qui ont bien plus de sens que tout ce qu'on peut obtenir des experts.

• (1450)

J'ai dit tout à l'heure qu'il fallait examiner les données. Ce n'est pas la première fois que je le mentionne. Par le passé, on imputait l'inflation principalement aux dépenses gouvernementales; celles-ci étaient les grandes responsables de la montée des prix. Cependant, aujourd'hui, ce sont les taux d'intérêt qui ont pris la relève. A chaque instant, plus de 500 milliards de dollars sont prêtés à des taux fixes et si le taux d'intérêt moyen est de 15 p. 100, il en coûte annuellement à l'économie 75 milliards de dollars de plus. Et cela fait monter les prix. L'État consacre plus de 13 milliards chaque année au service de la dette. On constate donc que les taux d'intérêt contribuent beaucoup plus largement à faire monter les prix.

Je ne dispose pas de données au sujet de la montée du prix des terrains pour les cinq dernières années, mais je sais que la croissance a été forte. Je ne dispose pas de données non plus sur les frais de main-d'œuvre, sauf que je sais que depuis deux ans, ils progressent un peu moins que l'inflation. Ainsi, en toute franchise, en me fondant sur les données réelles plutôt que sur des slogans subjectifs, nous sommes à peu près certains d'avoir raison quand nous disons que les taux d'intérêt représentent les grandes forces inflationnistes au Canada. Pour maîtriser l'inflation, le premier objectif doit être la lutte contre les taux d'intérêt et voilà pourquoi la Chambre devrait remercier le Nouveau parti démocratique d'avoir présenté cette motion. Elle nous fournit l'occasion d'en discuter.

En ce qui concerne la Banque du Canada, je dis comme le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) qu'il ne faut pas crier haro sur le gouverneur de la Banque du Canada. C'est un homme compétent, sincère, qui cherche désespérément à bien jouer son rôle, mais il est aux prises avec de profondes transformations des théories économiques. Les économistes ont reconnu qu'ils ne savent pas d'où ils viennent, où ils se trouvent maintenant ni où ils se dirigent. Naturellement, ils essaient tous de trouver la bonne piste et, entre-temps, ils essaient encore d'appliquer les mêmes théories démodées, ce qui leur cause des ennuis. Le député d'Etobicoke-Centre a cependant raison de dire que c'est le ministère des Finances qui est convaincu de l'efficacité d'une politique de taux d'intérêt élevés, et c'est pour cela que l'ancien secrétaire parlementaire du ministre des Finances sait exactement d'où vient le problème. Il a perdu la confiance de tout le monde lorsqu'il a pris la parole à la Chambre pour essayer de dire que le ministère des Finances possédait la science infuse et avait toujours raison. Vous allez trop loin, mon ami.

M. Smith: Wilson est d'accord avec cette politique.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Le gouverneur de la Banque du Canada devrait arrêter d'annoncer le taux d'escompte chaque semaine. C'est ridicule. Personne n'emprunte à la Banque du Canada. Dans ce cas, pourquoi le gouverneur devrait-il fixer le taux d'escompte? Cela ne fait qu'indiquer à quel niveau le gouverneur de la Banque pense que le taux d'intérêt devrait être fixé. Mais il sait très bien, et on peut le voir dans toutes ses déclarations, qu'il essaie surtout de stabiliser la valeur du dollar canadien grâce aux taux d'intérêt. Il ne se préoccupe pas de la masse monétaire; il essaie simplement de stabiliser le taux du change.

Deuxièmement, la Banque devrait cesser d'influer autant qu'elle le fait sur le taux du change. Ce n'est pas en se concentrant sur le taux du change qu'on peut bien gérer la valeur des devises canadiennes.

M. Smith: Regardez nos réserves. Elles n'ont pas changé depuis des années.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): La Banque influe sur le taux du change grâce aux taux d'intérêt.

Troisièmement, la Banque devrait s'occuper uniquement de sa principale fonction. Je pense que les députés de tous les partis seraient d'accord là-dessus, autrement dit, elle devrait contrôler la masse monétaire de façon qu'elle corresponde au taux de croissance économique. Si la banque centrale cessait de s'amuser avec les taux d'intérêt et se concentrait sur sa principale fonction qui est de contrôler la masse monétaire, elle cesserait en même temps de s'attirer nos critiques, et nous pourrions nous attaquer aux fonctionnaires du ministère des Finances qui adoptent des positions inflexibles dont on n'a pas prouvé l'utilité.

Bon nombre de pays font face aux mêmes problèmes que le Canada et ils se demandent ce qu'ils peuvent faire pour les résoudre. Il suffit de retourner un peu en arrière, monsieur l'Orateur, pour constater que les États-Unis se préoccupent publiquement des mesures qu'ils devraient prendre plus que n'importe quel autre pays du monde. On ne le saurait jamais à lire la Presse canadienne ou à écouter la radio ou la télévision canadienne. C'est parce qu'ils savent, à l'instar des députés de la Chambre, que nous sommes tous assez stupides quand il s'agit de discuter de questions monétaires et financières. Ils ne veulent pas intervenir et donner leur avis comme nous devons

le faire à la Chambre en parlant de choses que nous ne connaissons pas toujours. Cependant, nous avons le devoir d'en parler et c'est pourquoi je pense que nous ferions mieux d'examiner les solutions possibles. J'adresse ces remarques au nouveau secrétaire parlementaire qui veut que nous lui soumettions des solutions possibles; j'en ai une à lui soumettre.

Il y a longtemps, à la Chambre, il y avait un député du parti CCF, un dénommé Colin Cameron. Il n'est plus parmi nous, mais il s'est intéressé à ce problème il y a une vingtaine d'années, en disant que tous les pays devraient étendre leur base de réserves, étant donné que le commerce mondial était en pleine expansion. Il a fait une suggestion qui, à mon avis, était exceptionnelle et très valable, en nous disant d'ajouter à nos réserves les droits de tirage spéciaux de la Banque mondiale afin de disposer d'une base plus vaste qui nous permettrait de faire face aux attaques portées à notre monnaie. En mémoire de notre ex-collègue, je voudrais revenir sur cette question. Si notre objectif est de stabiliser les taux de change mondiaux, nous devons non seulement considérer d'ajouter les DTS à nos réserves, à l'exemple des fortes monnaies du Japon, de la Suisse, de l'Allemagne de l'Ouest et peut-être encore des États-Unis, mais nous devrions également reprendre une vieille idée et voir si elle pourrait être valable ici, au Canada. Je veux parler du débat actuel qui se déroule aux États-Unis pour savoir s'il faut rendre le dollar américain convertible en or comme il l'était il y a 50 ans. Tous les pays occidentaux ont décidé d'abandonner l'étalon-or dans les années 30. Comme l'instabilité de la monnaie pose de gros problèmes à tout le monde, peut-être devrions-nous examiner nous aussi la question actuellement débattue aux États-Unis. Si on faisait du dollar canadien une monnaie convertible en or, je voudrais savoir quelles conséquences cela aurait, surtout si les Américains le faisaient chez eux. Je voudrais savoir dans quelle mesure cela peut stabiliser le dollar. Je voudrais savoir en quoi cela peut réduire et stabiliser les taux d'intérêt. J'ai ma petite idée là-dessus; mais je suis également persuadé de n'être sûr de rien. Néanmoins, si nous en parlions publiquement au risque de paraître un peu stupides, je pense que nous rendions service à notre pays.

• (1500)

Je ne recommande pas nécessairement de tenir un débat ici même. Comme nous aurons, bien sûr, besoin de témoignages, l'endroit serait mal choisi pour discuter de la politique monétaire et fiscale. Sans doute faudra-t-il en discuter dans un comité spécial de deux ou trois membres car nous n'en trouverons sans doute pas plus qui disposent du temps voulu et qui soient prêts à se livrer à cet examen approfondi. Néanmoins, nous pourrions faire venir des experts, les hauts fonctionnaires du ministère des Finances. Ils ne sont pas si méchants. Nous pourrions faire comparaître le gouverneur de la Banque du Canada car il n'est pas si méchant lui non plus. Nous pourrions les interroger et soulever ces questions. Comme nous l'avons constaté au comité il y a trois ans, je suis sûr que ces hommes nous répondront et nous fourniront un peu plus de renseignements grâce auxquels nous pourrons nous faire une opinion. Je voudrais savoir tout cela avant que la situation ne devienne urgente si les Américains devaient convertir leur monnaie en mai ou en juin.

Par conséquent, j'ai seulement abordé un aspect de la question, la façon dont nous pourrions proposer des solutions au gouvernement pour remplacer cette politique détestable et dangereuse à l'égard des taux d'intérêt. Cela ne veut pas dire que l'aspect financier de la question n'a pas d'importance. A cet égard, la Chambre n'ignore pas que nous examinerons les suggestions faites par les conservateurs l'année dernière au sujet des diverses mesures, afin d'éviter les conséquences fâcheuses de la politique de la Banque du Canada et du ministère des Finances à l'égard des taux d'intérêt. Nous voulons que la Société du crédit agricole soit efficace. Dieu merci, certains fonctionnaires ont inclus dans les modifications à la loi sur le crédit agricole, le bill C-88, une disposition permettant à la Société du crédit agricole d'emprunter de l'argent ailleurs que dans le fonds du revenu consolidé. Cela veut dire qu'elle peut s'adresser à des particuliers. L'article dit qu'elle peut emprunter par tous les moyens, ce qui ouvre des perspectives tout à fait nouvelles. Peut-être la Société du crédit agricole pourrait-elle être constituée comme une banque ou une caisse populaire, de façon à pouvoir emprunter à 7 ou 8 p. 100 auprès du public et prêter au même taux. Tout le monde sait comment cela se fait. Cela se fait par le programme de l'obligation pour l'expansion des petites entreprises. Cela se fait grâce à l'étalement des revenus, et il y a encore d'autres formules. Dans la discussion du bill C-89, j'ai dit qu'il faudrait faire pour le logement ce que nous avons fait pour la Société du crédit agricole en deuxième lecture et à l'étude en comité, afin de donner à ceux qui ont une maison l'égalité de traitement avec les agriculteurs. Je voudrais réaliser cela en rétablissant le principe véritable de l'obligation pour l'expansion des petites entreprises. J'aimerais offrir cela aux entreprises qui exportent. Les grosses sociétés peuvent se tirer d'affaire en émettant des actions. Mais nous ici, à la Chambre, nous avons le devoir, dans une certaine mesure, de soutenir sur le plan budgétaire l'action du gouverneur. Je ne tiens pas nécessairement à dire au gouverneur de la Banque du Canada qu'il doit abaisser arbitrairement ses taux sans être un peu mieux informé de ce qui va se produire et de la façon dont il va s'y prendre. Mais en attendant que nous essayions de nous former un avis là-dessus, rien ne nous empêche d'aller de l'avant du côté budgétaire. Donc, pour terminer, je donnerai un conseil très simple. Je conseille au gouverneur de la Banque du Canada de cesser de tripatouiller les taux d'intérêt comme instrument monétaire, de considérer la monnaie comme une simple marchandise et de s'en remettre au marché pour la détermination du taux d'intérêt. Je soupçonne qu'il sera beaucoup plus bas.

Et du côté budgétaire, ma deuxième conclusion c'est qu'il faut nous mettre au travail et faire quelque chose à la Chambre. Il faudrait comprendre ce que nous sommes en train de faire aux agriculteurs, aux petits hommes d'affaires, aux exportateurs, aux citadins qui vivent dans leur maison. Il faut y ajouter les entreprises minières et toutes les autres entreprises de production. Si nous travaillons de concert sur ces mesures progressives, je pense que le pays ne s'en portera que mieux. Mais avant tout, en ce moment, je recommande avec le maximum d'insistance que nous entamions un débat public et que nous encouragions les médias à faire de même pour savoir ce qu'il convient de faire au sujet de la situation mondiale des changes, et s'il ne faudrait pas envisager de rendre notre dollar canadien convertible en or, avec des droits de tirage spéciaux.

Des voix: Bravo!

M. David Berger (Secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur l'Orateur, je suis ravi de pouvoir participer au débat cet après-midi qui porte sur le sujet très important des taux d'intérêt et la politique financière. Il faut absolument faire comprendre aux citoyens canadiens que le gouvernement est en train d'agir, contrairement à l'impression qu'ont donnée les membres de l'opposition. Comme secrétaire parlementaire du ministre d'État responsable des petites entreprises, j'aimerais donner un aperçu des efforts que fait le gouvernement en ce moment pour aider les petites entreprises au Canada. Tout d'abord, il ne faut pas oublier qu'il y a un million de petites entreprises au Canada, ce qui représente 97 p. 100 du nombre total des entreprises au pays. Ce sont elles qui fournissent 42 p. 100 des emplois dans le secteur privé, elles représentent 30 p. 100 de la participation des entreprises au PNB et sont un des moteurs de l'expansion régionale et de l'innovation. Ajoutons qu'elles sont canadiennes à 97 p. 100.

J'aimerais énumérer les mesures gouvernementales qui sont destinées à venir en aide aux petites entreprises, je note d'abord la loi sur les prêts aux petites entreprises, qui prévoit des garanties pour les prêts que les institutions financières consentent aux petites entreprises pour l'achat ou le réaménagement d'installations et d'équipement commerciaux. Monsieur l'Orateur, vous savez sans doute que les prêts consentis en vertu de ce programme sont fixés à 1 p. 100 au-dessus du taux préférentiel et non à deux, trois ou quatre points au-dessus de ce taux, ce qu'on exige souvent des petites entreprises. Deuxièmement, il y a le programme d'obligations des petites entreprises qui a été proposé dans le budget du 12 novembre. Le programme permet aux petites entreprises qui ont de graves difficultés financières de réduire jusqu'à 50 p. 100 leurs paiements d'intérêts. Le programme fait suite aux obligations pour l'expansion des petites entreprises annoncées en 1979. Dans ma province, au Québec, environ 12 p. 100 des prêts consentis en vertu de ce programme ont été accordés à des entreprises québécoises et 11 p. 100 de toutes ces obligations avaient été émises à la fin de 1981.

• (1510)

Monsieur l'Orateur, on a beaucoup critiqué ce programme disant que les banques se font prier pour y participer, que les entreprises ignorent jusqu'à son existence. Je signale qu'aux termes du programme initial, on a consenti presque 2 milliards de dollars en prêts, dont environ 13 p. 100, ou 260 millions de dollars à des entreprises en difficulté financière. C'est donc dire que, dans sa forme initiale, le programme a été une réussite, qu'il est venu en aide aux hommes d'affaires aux prises avec des problèmes financiers.

Les crédits sont prévus dans le budget; il s'agit donc peut-être pour les hommes d'affaires de prendre connaissance du programme et de demander à leurs banquiers de faire preuve de l'imagination voulue pour consentir des prêts grâce à ce programme.

Plus tôt dans la journée, j'ai eu l'occasion de participer, par téléphone à une émission radiodiffusée de Montréal. L'un des invités à l'émission était le représentant de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes au Québec. Il a signalé que, selon un sondage auprès de ses membres, 40 p. 100 environ d'entre eux ignorent l'existence du programme. Monsieur l'Orateur, cet organisme devrait peut-être songer à informer ses membres. La Fédération canadienne des entreprises indépendantes pourrait jouer un rôle important en informant ses membres sur le programme et en veillant à ce que celui-ci porte ses fruits.

J'ai signalé par ailleurs que le gouvernement serait manifestement heureux que la Fédération propose des solutions pour rendre ce programme plus efficace.

Monsieur l'Orateur, il y a un autre programme utile pour les petites et moyennes entreprises; le Programme d'expansion des entreprises qui vise à aider les entreprises, y compris les petites et les moyennes, à mettre en œuvre des projets d'innovation ou dans des projets d'adaptation relativement hasardeux qui peuvent donner un bon rendement sur les investissements. Les risques étant élevés, il faut des années pour obtenir des résultats.

Dans le cadre de ce programme, environ 304 projets ont été acceptés au Québec en 1981, soit 43.4 p. 100 de l'ensemble des projets; ces prêts et subventions représentent une somme totale de 73 millions de dollars, soit 22.3 p. 100 des prêts ou subventions accordés dans le cadre de ce programme.

Je signale par ailleurs la Banque fédérale de développement, qui offre des services financiers et administratifs presque exclusivement aux petites entreprises, surtout à celles qui n'ont pas accès à d'autres sources de financement à des conditions raisonnables. Elle offre notamment des prêts, des garanties d'emprunts et financement par émission d'actions. En 1981, la Banque fédérale de développement a autorisé des prêts pour un montant total de 113 millions de dollars à environ 1,253 entreprises québécoises. Elle a fait treize investissements de capitaux en 1981 qui représentent en tout une somme de $4,304,000.

Monsieur l'Orateur, je voudrais parler d'un autre programme, le Programme de développement des marchés d'exportation. En 1980-1981, les entreprises québécoises ont reçu près de 28 p. 100 de l'aide accordée dans le cadre de ce programme, soit environ 4.8 millions de dollars. Dans la province de Québec, 477 demandes ont été approuvées.

Je voudrais signaler un autre programme qui relève du ministère de l'Expansion économique régionale, un programme d'aide à l'expansion industrielle. C'est dans le cadre de ce programme et d'ententes auxiliaires que le gouvernement accorde la majeure partie de son aide à l'expansion régionale.

M. Huntington: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Vous m'avez souvent rappelé à l'ordre à la Chambre parce que je m'écartais du sujet. Je me demande si le secrétaire parlementaire peut nous dire ce que ces programmes bien connus du gouvernement ont à voir avec le débat qui se déroule actuellement.

M. Berger: Monsieur l'Orateur, je le ferai volontiers. La motion a trait à l'emploi. Il y est question «de nouvelles options en matière d'emploi» et il est donc parfaitement approprié de mentionner certains programmes que le gouvernement a mis sur pied pour accroître ou favoriser l'emploi au Canada, notamment dans la province de Québec, comme je le signalais tout à l'heure.

Je voudrais également souligner que l'an dernier le gouvernement a établi l'office canadien pour un renouveau industriel à titre de complément à sa politique en matière de textile et de vêtement. Le programme a été annoncé le 19 juin dernier. Dans le cadre de cette politique le gouvernement se propose de poursuivre ses efforts pour que le secteur du textile et du vêtement devienne aussi concurrentiel que possible sur les marchés mondiaux.

Le gouvernement a annoncé qu'il affecterait à nouveau à cette fin plus de 250 millions de dollars en cinq ans. Ce nouveau programme permettra de moderniser des entreprises viables—et je tiens à souligner le mot «viables»—des secteurs industriels du textile et du vêtement, de créer des emplois dans les localités touchées par la fermeture d'usine et d'aider les travailleurs mis à pied à profiter des nouvelles occasions d'emploi possibles.

Parallèlement à ce programme d'adaptation, le gouvernement s'est engagé à renégocier des mesures de protection pour les secteurs du textile et du vêtement afin de donner le temps à ceux-ci de se restructurer.

Je tiens aussi à rappeler aux députés que le premier ministre (M. Trudeau) a annoncé le 26 octobre dernier la création de ce conseil qui sera présidé par M. Paul Desmarais, président de Power Corporation. Cet organisme, dont l'administration est située à Montréal, n'est en fonctions que depuis cinq ou six mois et il a tellement progressé qu'il accordera très bientôt des prêts et des subventions aux sociétés qui souhaitent se moderniser.

Une autre initiative du gouvernement réside dans le Programme d'adaptation de la main-d'œuvre industrielle ou PAMI. Dernièrement, nous avons débattu à la Chambre un projet de loi visant à accorder des prestations de pré-retraite à des travailleurs de certains secteurs désignés, tels les secteurs du vêtement, du textile et des petits appareils électriques, et de certaines localités désignées du pays. Le projet de loi a été adopté en troisième lecture il y a déjà plusieurs semaines. Ce bill permettra aux travailleurs dont l'âge se situe entre 55 et 65 ans de toucher des prestations de retraite égales aux prestations d'assurance-chômage. Il permettra donc aux travailleurs de ces secteurs de prendre une retraite anticipée. Les secteurs qui traversent une période particulièrement difficile pourront se restructurer. Il permettra en outre au gouvernement de créer de nouveaux secteurs en suscitant le moins possible de difficultés aux personnes âgées.

• (1520)

Maintenant que j'ai décrit certains des moyens que le gouvernement prend actuellement pour venir en aide à l'économie canadienne, j'aimerais parler des taux d'intérêt. Comme chacun sait, les taux d'intérêt élevés causent énormément de difficultés aux entreprises et aux particuliers non seulement au Canada, mais aussi dans de nombreux autres pays. Nous devons nous demander quel est le problème. Tient-il aux taux d'intérêt élevés ou à l'inflation, comme l'ont donné à entendre le ministre des Finances (M. MacEachen) et ses services et la Banque du Canada?

Il y a quelques mois, l'ancien secrétaire parlementaire du ministre des Finances diffusait une étude de la Federal Reserve Bank de Saint-Louis, effectuée en novembre 1981, et qui s'intitulait «Évolution des taux d'intérêt en longue période». Des éléments de preuve très concluants démontrent, dans cette étude, que, de 1967 à 1980, les taux d'intérêt ont été liés au taux d'inflation. On y affirme catégoriquement que la hausse du taux moyen de l'inflation suffit à expliquer les hausses moyennes de ces taux d'intérêt nominaux. Il doit y avoir un grand nombre d'études semblables qui établissent le même lien.

Quand on est le moindrement logique, on doit savoir qu'avec un taux d'inflation de 11 ou 12 p. 100, personne ne prêtera de l'argent à un taux inférieur. Toute le monde cherche à gagner 1, 2 ou 3 p. 100 de plus que le taux d'inflation. Par conséquent, il est évident que pour réduire les taux d'intérêt, il faut rabaisser le taux d'inflation.

Le ministre des Finances a été vertement critiqué par les députés de l'opposition, entre autres, parce qu'ils voudraient une solution rapide à ce problème. Il a cependant obtenu des appuis au début de la semaine. Je me demande si les députés d'en face y ont prêté attention.

Dans un discours prononcé à Toronto au début de la semaine, M. Jacques de Larosière, l'un des dirigeants du Fonds monétaire international s'est porté avec véhémence à la défense du gouvernement et a manifesté son appui pour sa politique monétaire et fiscale. Point par point, Larosière a appuyé la politique du gouvernement du Canada.

Dans le numéro du 16 mars de la *Gazette* de Montréal a paru un article de Jack McArthur qui n'est pas reconnu comme grand défenseur des programmes du gouvernement. Il signalait que la stagflation, l'inflation élevée et la stagnation économique sévissent partout dans le monde. Il déclarait, et je cite:

> Autrement dit, le Canada ne peut y échapper seul, par ses propres moyens, peu importe l'ardeur avec laquelle il remanie les programmes. C'était pour rappeler que tous les problèmes ne peuvent être imputés à un seul gouvernement.

Quel aveu! Nos amis d'en face et du Québec sont portés à reprocher tous les problèmes au monde à un seul gouvernement. Quand on voit un journaliste reconnaître que tous les problèmes au Canada ne peuvent être imputés à un seul gouvernement, c'est presque renversant.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré.

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, je commencerai par féliciter le Nouveau parti démocratique d'avoir présenté cette motion en ce deuxième jour après notre retour au Parlement. Je m'empresse d'ajouter que je ne suis pas d'accord avec l'effet qu'aurait la motion. Je suis d'accord sur le principe, mais la motion exprime une tendance que je ne puis appuyer.

Je dois avouer que, quand je participe à un débat comme celui-ci, je me rends compte que, dans le monde de la politique, nous essayons tous et toujours de marquer des points. En fait, la politique nous empêche d'étudier sérieusement les solutions possibles au dilemme auquel font face actuellement surtout les pays industrialisés et démocratiques du monde occidental. Nous essayons toujours de faire valoir des points politiques.

Nous n'essayons jamais de vraiment discuter des propositions qui ont été faites.

L'automne dernier, j'ai eu l'occasion d'assister à la Western World Conference au Royaume-Uni, qui a porté sur les problèmes qu'une croissance lente causera au monde occidental. Je me suis retrouvé parmi des experts en sciences économiques. Malheureusement, loin d'aborder la question fondamentale, ils se servaient de la conférence comme d'une plate-forme pour marquer des points les uns contre les autres.

La description que fait le Nouveau parti démocratique des effets des taux d'intérêt est parfaitement juste. C'est un dilemme auquel ne peut échapper notre société libre. On peut se demander si le niveau des taux d'intérêt n'est pas le résultat de notre système politique, car les hommes politiques font des promesses au public afin de maintenir et de raffermir leur pouvoir. Le facteur inflationniste dont nous parlons aujourd'hui vient d'une attitude que les gouvernements ont encouragée dans ce pays, où le citoyen est protégé toute sa vie par l'État-providence. C'est le résultat de l'abondance et des exigences que nous nous sommes créées à la faveur de la prospérité économique de l'après-guerre. Tout le monde voulait un grand réfrigérateur, une grosse voiture et le téléviseur dans la chambre à coucher, et nous pensions y avoir droit, tout simplement. On travaillait dur et on faisait des heures supplémentaires afin de mettre de l'argent de côté pour acheter une propriété et avoir un niveau de vie au-dessus de la moyenne. Une fois cela acquis, cependant, un grand nivellement commence à se produire sous l'action d'une politique fiscale à caractère social. Nous avons vu s'instaurer cet état de choses au Canada avec la présentation du Livre blanc en 1969, suivie en 1971-1972 de l'application d'une politique fiscale socialisante et l'apparition d'un dilemme qui sont à l'origine de la situation actuelle au Canada.

• (1530)

A une certaine époque, notre niveau de vie se classait au troisième rang dans le monde. Nous constatons aujourd'hui que nous avons dégringolé au treizième rang. Nous avons laissé des pays comme le Japon et l'Allemagne nous dépasser grâce à leur éthique du travail, à leur frugalité et aux valeurs solides qui ont déjà été les nôtres, accéder à un niveau de vie supérieur, réussir à créer beaucoup plus d'emplois et conquérir les marchés du monde entier.

Nous sommes passés à un régime fiscal qui veut tout structurer, tout contrôler et donner tout le pouvoir aux bureaucrates. Ces derniers estiment aujourd'hui que ces allégements fiscaux accordés généreusement aux contribuables, aux contribuables producteurs de richesse, leur appartiennent. Nous voyons même l'idée nocive d'un impôt sur les revenus locatifs imputés pointer la tête dans la documentation gouvernementale et les documents que présente le gouvernement à la Chambre.

Nous passons à travers cette expérience fiscale de 1972 jusqu'au 12 novembre 1981, jour où enfin on nous présente un budget qui va mettre les points sur les i et faire les dernières retouches à cette expérience sociale à laquelle nous avons essayé de nous plier.

C'est le 12 novembre que l'innovateur canadien, l'entrepreneur canadien, le gestionnaire canadien, le créateur de richesses canadien et l'explorateur ont appris que nous avions enfin atteint l'étape de l'économie entièrement contrôlée et que nous avions dépassé l'ère du parfait équilibre entre le secteur public et le secteur privé dont on nous avait tant parlé au cours de la décennie précédente. Comme résultat, les décisions ne sont plus prises au Canada et personne dans notre pays ne caresse l'ambition de gérer une entreprise et d'employer du personnel, à moins d'appartenir à une société de la Couronne ou une multinationale qui est assez forte pour encaisser les coups qui ne cessent de pleuvoir à la suite de la politique fiscale et monétaire du gouvernement libéral qui dirige le Canada à l'heure actuelle.

L'un des facteurs les plus préjudiciables qui attisent l'inflation avec laquelle nous sommes aux prises aujourd'hui, c'est le programme de nationalisation du gouvernement. Ce programme de nationalisation, ou de canadianisation, a taxé, je dirais, d'au moins 20 milliards de dollars, nos réserves de devises. Quand on se met à donner de l'ampleur à un programme de nationalisation dans le secteur de l'énergie, qui n'a pas encore produit un seul baril de pétrole nouveau—en fait, notre potentiel de mise en valeur a baissé—et qu'on se retrouve dans une situation de ce genre, vraiment on est dans le pétrin. Toutes nos épargnes, notre énergie et nos ressources fiscales sont désormais mises au service du principe de la canadianisation, alors que la création d'emplois et le développement sont au fond tout ce dont le Canada a vraiment besoin, car, avec ces programmes de nationalisation et de socialisation qu'on nous a imposés le 12 novembre 1981 nous avons privé toute une génération à peine diplômée du droit à une vie digne et autonome et du droit au travail.

Comment allons-nous sortir de ce dilemme? Le gouvernement n'a eu cesse de solliciter nos solutions à ce problème. Or, ce n'est pas notre parti qui est au pouvoir. Le gouvernement a à sa disposition toutes les ressources, l'expérience et les pouvoirs nécessaires pour trouver les solutions réclamées. Les députés d'en face ont exposé ce qu'ils croyaient être les solutions. Le Nouveau parti démocratique a donné son aval à la majorité de leurs initiatives car, essentiellement, ce parti a des objectifs semblables à ceux du gouvernement libéral. En effet, celui-ci vise à centraliser le contrôle sur l'ensemble des ressources et des avoirs du pays et à acquérir pour le compte du gouvernement le maximum des moyens de production des biens et services, et c'est le rythme auquel se déroule cette acquisition qui est pratiquement à l'origine de la récession actuelle. Compte tenu du million et quart de chômeurs dans un pays à densité démographique aussi faible que le Canada, et du pourcentage de chômeurs en Europe, nous nous trouvons dans une situation politique extrêmement grave.

Y a-t-il moyen de s'en sortir? Je crois que oui, mais il nous faudra trouver de nouvelles idées. Nous y parviendrons grâce à la discussion et à des efforts soutenus.

Les quelques solutions que je propose à la Chambre ne reflètent pas la politique de mon parti. Je parle à mon titre personnel de député. J'estime qu'il y a un certain nombre de choses que nous pouvons faire pour sortir du dilemme dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui.

Premièrement, le dilemme des taux d'intérêt auquel sont en butte les Canadiens et le Gouverneur de la Banque du Canada est dû à la sortie de capitaux à destination d'autres pays, en quête d'un meilleur rendement. A cause de la politique de nationalisation que pratique le gouvernement libéral depuis le mois de février 1980, nous avons créé une demande incroyable

sur nos réserves en devises étrangères. Tout cela pour acquérir des actions détenues par des étrangers et des sociétés d'exploitation de nos ressources qui créaient de l'emploi dans notre pays. Ainsi, en rachetant les actions détenues par des étrangers, nous nous désservons et en créant cette demande, nous faisons tomber notre dollar et sommes obligés de laisser augmenter les taux d'intérêt pour équilibrer le compte international de notre balance commerciale. Du fait de ce programme, au cours des deux dernières années, quelque 20 milliards de dollars ont quitté notre compte des réserves internationales.

Comment pouvons-nous réduire cet exode de liquidités qu'on constate au niveau de ce compte entre notre pays et tel et tel autre? Selon moi, pas nécessairement par le contrôle des changes. Il y a une façon très simple de procéder. Avant, nous prélèvions un impôt à la source de 15 p. 100 sur les intérêts payés aux détenteurs de comptes étrangers. Si nous voulons freiner ce mouvement et faire baisser nos taux d'intérêt, nous devrions—je crois—envisager sérieusement de réinstaurer cet impôt à la source et de le porter à environ 30 p. 100 pour tous les dépôts retirés moins de 60 mois à partir de leur placement. De cette façon, nous pourrions certes largement freiner les fluctuations des retraits du compte des réserves internationales et nous nous rendrions compte que nous pourrions commencer à réduire nos taux d'intérêt.

Je pense qu'il n'est pas réaliste d'abaisser nos taux d'intérêt à un niveau inférieur au taux d'inflation, bien que certains économistes et notamment un ou deux penseurs parmi les plus progressistes du monde de la finance internationale affirment qu'il soit possible, comme cela a été fait en Suisse, de pratiquer des taux d'intérêt nationaux à condition de prendre en même temps des mesures visant à contrôler et à protéger notre système monétaire.

Nous avons avili notre système monétaire. Nous avons imprimé plus d'argent que ne le nécessitait la croissance de l'économie et nous avons, par conséquent, affaibli le pouvoir d'achat de notre moyen d'échange. Je me rappelle encore l'avertissement qu'on nous donnait, il y a bien longtemps dans mes années d'école. On nous a prévenus à l'école, du moins moi je l'ai été, que le système de monnaie fictive ne pouvait fonctionner à longue échéance, parce qu'on ne pouvait pas se fier aux forces politiques dans une démocratie. Je ne blâme pas entièrement le gouvernement libéral. Je crois simplement que c'est le jeu d'enchères auquel nous nous livrons pour influencer les attitudes et l'opinion publique qui pousse les politiciens à promettre à la population active plus que le pays n'a vraiment les moyens de leur offrir. En agissant ainsi, nous affaiblissons notre système monétaire, au point maintenant où se fait entendre à nouveau un appel qui, à mon grand étonnement, provient de mon collègue le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton). Il réclame à nouveau un métal précieux ou l'or comme étalon afin de redonner à notre moyen d'échange une forme de mesure honnête qui est préférable aux caprices des politiciens serviles qui exploitent les anticipations peu réalistes des Canadiens en général. Ce sont cette attitude et ces anticipations que nous devons transformer, et je crois que la politique monétariste y remédie parce que le niveau d'anticipation s'abaisse au point extrêmement dangereux où même le droit à la propriété privée, résidentielle et commerciale, est attaqué.

• (1540)

Je vais probablement me faire huer par les députés du parti libéral, mais j'affirme que le budget du 12 novembre est une attaque délibérée contre le droit à la propriété qu'ont les individus. C'est très grave. C'est une révolution qui a été rendue possible parce que les Canadiens et de nombreux députés sont restés impassibles devant cette situation scandaleuse, mis à part les événements des deux semaines passées. C'est cette apathie qui explique que nous n'apportions plus autant d'assiduité à notre travail que nous le faisions auparavant.

Cela fait deux ans que le ministre des Finances (M. MacEachen) répète que nous pouvons résoudre la question de l'inflation en augmentant la productivité. Avec le régime fiscal actuel, il y a peu de chance, monsieur l'Orateur, que l'on puisse accroître la productivité.

Une voix: Oh, oh!

M. Huntington: Monsieur l'Orateur, le député devrait essayer de comprendre, mais il est complètement bouché. Il est absolument impossible, compte tenu du régime fiscal actuel, d'augmenter la productivité et de combler le déficit de 20 milliards de dollars de notre compte commercial des produits finis. Les membres de mon parti connaissent mon opinion à ce sujet et ils ne sont pas nécessairement d'accord avec ce que je vais dire.

L'ancien secrétaire parlementaire du ministre des Finances, le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) sait que la Chambre de commerce d'Ottawa a financé un projet de recherche dirigé par M. John Ferguson, un économiste qui lui au moins fait preuve de créativité. Il en est venu à la conclusion que nous ne pouvons progresser et faire face à la concurrence internationale et vendre nos produits à l'étranger si nous continuons de prélever tant d'impôts sur les bénéfices.

D'ici la fin du siècle, il va nous falloir 1,400 milliards de dollars d'investissements si nous ne voulons pas revenir à l'âge du wigwam. J'ai parfois l'impression que nous allons dans cette direction. Si nous voulons que notre société industrielle aille de l'avant et résolve nos problèmes de distribution, il faut que nous puissions nous autofinancer au lieu d'emprunter à l'étranger. Il va falloir que nous mettions fin à l'imposition abusive des profits et mettions un frein également à la législation et à la politique fiscale qui découragent ceux qui ont les moyens de créer des emplois et de gérer du personnel.

Faute de ces formes d'encouragement, les gens préfèrent placer leur argent et profiter des taux d'intérêt élevés. Ceux qui sont disposés à risquer leur argent pour innover, à investir du capital de risque et à moderniser certaines entreprises, sont en butte à trop de règlements et à trop d'obstacles. Dans ma propre entreprise, j'ai dû attendre neuf mois avant de savoir si le ministère de l'Industrie et du Commerce approuvait ou désapprouvait cinq clauses qui nous auraient permis de croître et d'accroître la productivité tout en réduisant les dépenses salariales. Nous serons aux prises avec ce dilemme tant que les bureaucrates ne pourront prendre ces décisions au jour le jour.

Si les profits ne sont pas imposés, il faudra bien taxer quelque chose. Si nous décidions de taxer les coûts nets des entreprises, le gouvernement devrait trouver le moyen d'inciter les entreprises à supprimer tout le gaspillage et le superflu du système de production. J'invite la Chambre à mettre sur pied un groupe d'études pour examiner cette forme de fiscalité. Cela pourrait même engendrer une pénurie de main-d'œuvre, monsieur l'Orateur. Je pense qu'au bout de quatre ou cinq ans, une telle pénurie pourrait se produire si les coûts étaient imposés. Alors, gare à nos concurrents. Je ne veux pas que l'on confonde ce moyen avec la taxe sur la valeur ajoutée qui existe en Europe. Cette solution me paraît peu valable parce qu'elle entraîne l'imposition des coûts et des bénéfices. Il faut partir à neuf. Et cela nous procurerait un avantage sur tous les autres pays industrialisés du monde.

Nous pourrions alors entreprendre de réaliser ce qui nous tient à cœur, réduire les déficits des gouvernements et contrôler l'économie. Pourquoi les gestionnaires de l'État ne seraient-ils pas incités à réduire leurs coûts? Et ce faisant, nous développerions un sentiment de bien-être et pourrions atteindre des niveaux d'excellence qui nous assureraient encore une place prépondérante sur les marchés mondiaux.

En toute franchise, monsieur l'Orateur, je crois que la récession va se maintenir aussi longtemps que le régime fiscal actuel sera en vigueur. Si nous voulons que le gouvernement contrôle tous les moyens de production des biens et des services, adoptons simplement le budget du 12 novembre. Ce serait une victoire pour ceux qui ont travaillé toute leur vie à faire du Canada un État socialiste.

Je tiens cependant à avertir les Canadiens que les principes égalitaires ne correspondent pas à l'idéologie canadienne qui a attiré tellement de gens d'autres peuples dans notre pays jadis prospère. Il existe une façon de s'en sortir, monsieur l'Orateur. Nous pouvons tenir des débats, nous amuser à essayer de demander l'aide des petites entreprises et faire toutes sortes de choses; mais si nous voulons vraiment résoudre le problème des taux d'intérêt, nous devrions fournir des encouragements pour réduire la sortie de capitaux et nous devrions cesser d'imposer les bénéfices à une époque où nous avons besoin de capitaux illimités pour reprendre en main l'économie de notre pays. Nous pourrions ensuite faire remonter la valeur du dollar canadien. Si nous parvenions à réduire les coûts de production, nous pourrions avoir des débouchés partout dans le monde.

Voilà l'appel que je lance au NPD, au gouvernement et à tous mes collègues à l'occasion de ce débat sur la motion d'opposition, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de prendre la parole au sujet de la motion proposée par le Nouveau parti démocratique. Bien entendu, je ne peux pas être d'accord avec cette motion, parce que, selon moi, elle témoigne d'une certaine naïveté à propos du fonctionnement de l'économie, de la façon dont les forces en jeu dans notre société font que certaines choses se passent, que l'économie connaît une certaine croissance, que des emplois sont créés, que le niveau de vie augmente et que le Canada devient de plus en plus prospère. Cette naïveté empêche le Nouveau parti démocratique de comprendre les causes de l'inflation et ses effets dévastateurs sur l'investissement, qui, après tout, constitue la force motrice de la croissance économique et de la création d'emplois. Il ne comprend pas les causes historiques des problèmes qui existent à l'heure actuelle et les solutions qui peuvent s'appliquer dans une économie mondiale.

Les propositions contenues dans la motion visent des problèmes très graves et de grande portée, monsieur l'Orateur. Presque tous les pays occidentaux industrialisés font face au problème des taux d'intérêt. Plus tôt pendant le débat, le ministre des Finances (M. MacEachen) a parlé de la situation en France. Le gouvernement français croyait avoir des idées novatrices sur la façon de s'isoler de l'économie mondiale, mais le franc français s'est fait malmener sur les marchés monétaires et, à cause de cela, les taux d'intérêt ont dû augmenter de plus de 2.5 p. 100 en peu de temps.

Nous faisons partie de l'économie mondiale, monsieur l'Orateur; le système économique est intégré à l'échelle mondiale. C'est un fait que nous devons accepter. A titre de nation commerçante, nous ne pouvons pas nous couper de cette économie mondiale. Le Canada est probablement le pays qui compte le plus sur le commerce étranger. Nous sommes de grands commerçants et notre pays est une grande nation commerçante. Nous savons que 30 p. 100 de notre produit national brut provient du commerce international, dont 25 p. 100 du commerce avec les États-Unis. Nous devrions sans nul doute envisager des façons de diversifier notre commerce. En 1976, le premier ministre (M. Trudeau) a formulé une proposition que les députés d'en face ont carrément critiquée et rejetée. Il s'agissait de la «troisième option». C'était une tentative en vue de nous libérer peu à peu d'une lourde dépendance à l'égard des États-Unis dans le domaine des échanges commerciaux et d'accroître nos relations commerciales avec l'Europe et les pays du Pacifique. En cherchant à améliorer notre position commerciale auprès des autres pays du monde, nous donnerions une grande chance à la Colombie-Britannique. On nous a dit que ce n'était pas possible et que nous tournions le dos à notre partenaire commercial traditionnel. A mon avis, nous avons manqué une occasion, mais cela peut n'être que partie remise. Nous pouvons diversifier nos échanges commerciaux, et c'est ce que nous devrions faire. Le ministre d'État chargé du commerce international (M. Lumley) voyage dans le monde entier en vue d'améliorer notre position commerciale auprès des autres pays afin de vendre plus de biens et services canadiens.

• (1550)

Nous devons examiner la question des taux d'intérêt, qui affaiblissent et bouleversent notre structure économique. Nous devons nous attaquer à toutes les causes des taux d'intérêt élevés. Nous ne pouvons pas chercher à résoudre nos problèmes économiques en examinant uniquement leurs symptômes; nous devons aller au fond du problème. Tous ceux qui savent un peu de quoi ils parlent ont abordé à maintes reprises cette question, tant à la Chambre qu'à l'extérieur. La cause fondamentale du problème, c'est l'inflation. Si nous ne réduisons pas le taux d'inflation, nous ne pourrons pas résoudre nos problèmes de chômage, de productivité et de croissance économique. L'inflation est à la source de tous ces problèmes. Elle limite les perspectives, de sorte que les Canadiens ne veulent plus investir à long terme et que les sociétés n'offrent plus d'hypothèques sur cinq ans. Cela s'est déjà produit. Tout ce qu'il faut faire, c'est ouvrir les yeux et analyser la situation—ce qui s'est passé

au cours des cinq dernières années et ce que le gouvernement cherche à faire aujourd'hui. Il cherche à diminuer l'inflation.

La proposition formulée aujourd'hui par les Néo-démocrates défie toute réalité. Nous ne réussirons pas à faire baisser les taux d'intérêt parce quelqu'un dira tout simplement: «Demain, les taux d'intérêt seront bas». Le monde ne marche pas ainsi.

M. Riis: Qui a dit cela?

M. Evans: Nous ne diminuerons pas nos taux d'intérêt par décret. J'entends le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) qui demande: «Qui a dit cela?» Voici ce que dit la motion d'opposition:

> ... la Chambre demande au gouvernement d'exiger que la Banque du Canada diminue ses taux d'intérêt et en matière ...

La motion dit «exiger», faites-le d'un coup de baguette magique, ce n'est pas compliqué! Ce n'est pas si facile. Les députés là-bas dans le coin semblent oublier que la société compte plus d'épargnants que d'emprunteurs. Contrairement à ce qu'ils s'imaginent, ceux qui économisent de l'argent sont plus nombreux que ceux qui en empruntent. Ces députés ne cessent de réclamer qu'on subventionne les emprunteurs. Savent-ils à qui ils demandent de subventionner ces emprunteurs? Aux petites gens qui économisent pour leur retraite, par exemple la dame qui économise lentement, mais sûrement, pour avoir de quoi vivre décemment à sa retraite. Voilà les gens qui subventionneront les emprunteurs.

Dans le monde entier, c'est le marché de l'argent qui fixe les taux d'intérêt.

M. Riis: C'est la Banque du Canada.

M. Evans: J'entends le député de Kamloops-Shuswap mentionner la solution illogique préconisée par ceux qui s'imaginent qu'on peut faire baisser les taux d'intérêt d'un coup de baguette magique.

M. Riis: C'est le gouverneur Bouey qui fixe les taux d'intérêt.

M. Evans: Le gouverneur Bouey ne fixe pas plus les taux d'intérêt que vous ou moi. C'est le marché qui les fixe. Il s'agit des taux que le public exige en échange de ses épargnes. Ce sont les taux d'intérêt exigés par les épargnants qui, au lieu de consommer maintenant, mettent de l'argent de côté pour consommer plus tard.

Le député de La Prairie (M. Deniger) a dit tout à l'heure, je crois, qu'on avait effectué un grand nombre d'études de ce genre. Elles examinaient les rapports entre la croissance de la masse monétaire, l'inflation et les taux d'intérêt. N'importe quel économiste canadien ou étranger pourra vous dire que si la masse monétaire s'accroît plus rapidement que le produit réel de l'économie, cela finit par causer de l'inflation. Les avis sont partagés quant aux effets du ralentissement ou de l'accélération de la croissance de la masse monétaire ou encore de la réduction ou de l'augmentation de l'inflation, mais tous le monde est d'accord là-dessus, si la masse monétaire s'accroît trop rapidement, cela cause de l'inflation et si elle s'accroît lentement, l'inflation est vaincue. On doit seulement se demander combien nous perdrons sur le plan de la production et de l'emploi, en voulant ralentir l'inflation.

Il est indubitable que si nous ralentissons la croissance de la masse monétaire, nous ralentissons du même coup la hausse des prix. Il est indubitable également que si, pendant que nous essayons de ralentir la croissance de la masse monétaire pour supprimer l'inflation, nous nous chargeons de déficits fédéraux de plus en plus lourds et la perte de production et d'emplois sera plus élevée; d'où la logique d'une politique de modération budgétaire en même temps que de modération monétaire. Nous pourrons supprimer l'inflation plus rapidement et moins douloureusement si nous pratiquons la modération aussi bien sur le plan budgétaire que sur le plan monétaire. En d'autres termes, si nous modérons la croissance des dépenses publiques en même temps que nous modérons la croissance de la masse monétaire et du pouvoir d'achat disponible, nous pourrons extirper l'inflation. Voilà la vérité: modération monétaire en même temps que budgétaire.

Le budget qui a été présenté en novembre applique la modération budgétaire comme complément à la modération monétaire. Il faut ralentir l'inflation. Pour réduire l'inflation il faut suivre des politiques responsables, réalistes et applicables. C'est ainsi que nous retrouvons la confiance dans notre économie. Cela veut dire que la confiance se rétablira, ce qui entraînera une reprise des investissements, d'où une croissance économique plus rapide, des taux de productivité plus élevés, des salaires plus élevés et un niveau d'emploi plus élevé. C'est ainsi que le système doit fonctionner. Il faut remonter à partir du début pour pouvoir atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé. Impossible de partir des objectifs en cherchant des politiques de but en blanc, comme celles qui sont proposées par le Nouveau parti démocratique, passer du jour au lendemain d'une situation difficile à la situation désirée d'un simple coup de baguette magique.

Au fond, il est malhonnête envers les Canadiens de faire naître des attentes quotidiennement. Le chef du NPD répète à qui veut l'entendre qu'il a une solution en cinq points. Si nous suivons ces cinq points, nous dit-il, nos problèmes vont disparaître du jour au lendemain. Cela est malhonnête et cruel, parce que cela fait naître des attentes. Les députés néo-démocrates prétendent que s'ils étaient au pouvoir, ils régleraient tous les problèmes—que la vie serait belle de nouveau, que la prospérité serait à nos portes, que l'argent pousserait dans les arbres, que les taux hypothécaires seraient à 2 p. 100. Le NPD ne cesse de nous promettre la lune. Ce sont des contes à dormir debout. Nous avons des problèmes difficiles et des défis économiques difficiles à relever, et pour cela il faut des solutions réalistes et parfois difficiles. Il n'y a rien de gratuit en ce monde et plus le groupe dans le coin là-bas s'en rendra vite compte, plus il sera vite en mesure de s'attaquer à nos véritables problèmes et de nous remettre sur la bonne voie. Telle est la situation.

• (1600)

M. Riis: Vérifiez le budget de la Saskatchewan.

M. Evans: J'entends parler du budget de la Saskatchewan.

M. Riis: C'est un budget équilibré.

M. Evans: Il est équilibré grâce aux recettes découlant des ressources dont seules deux provinces canadiennes sont pourvues. Ce budget est équilibré grâce à ces recettes. Telle est la provenance de ces recettes, c'est-à-dire que toutes les autres provinces équilibrent le budget de la Saskatchewan. N'est-ce pas magnifique? Mais que dire de l'Île du Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve, du Québec, de l'Ontario et du Manitoba?

Une voix: Des gouvernements conservateurs.

M. Althouse: La plupart des recettes ne proviennent pas du pétrole de la Saskatchewan. Vérifiez les faits.

M. Evans: C'est fou ce qu'on peut être naïf!

M. Wilson: Vous êtes bien placé pour le savoir.

M. Huntington: La naïveté, cela vous connaît.

M. Evans: L'un des vrais problèmes auxquels nous avons dû faire face lors de la préparation du dernier budget—et il nous faut revenir en arrière et examiner ce qui est à la source de nos problèmes et de ceux des pays occidentaux comme les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France, et que le député de Capilano (M. Huntington) a bien cerné—c'est la façon dont le régime fiscal fonctionne, le genre de fardeau que les impôts constituent pour la créativité, la croissance et la productivité dans notre société, comme d'ailleurs aux États-Unis et en Europe occidentale, car il met un frein à tout.

M. Wilson: Que dire de la hausse fiscale de 31 p. 100?

M. Evans: Voyez ce qui s'est produit à la fin des années 60 et au début des années 70. C'est là que les États-Unis ont essayé de financer une guerre en imprimant de l'argent au lieu d'augmenter les impôts.

M. Wilson: Que financez-vous avec cette hausse de 31 p. 100?

M. Evans: Voilà exactement ce qui s'est alors produit. Les pressions inflationnistes se sont accumulées aux États-Unis et au Canada. En même temps, et parce que nous n'avions pas alors de régime fiscal indexé—les États-Unis n'en ont toujours pas d'ailleurs—l'inflation augmentant et les revenus montant en conséquence, les pressions sont devenues de plus en plus fortes et le fardeau fiscal réel s'est alourdi. En 1967, le fardeau fiscal réel des Canadiens était environ de 6 p. 100. De ce niveau, il est passé à 16 p. 100 en trois ans, soit de 1967 à 1971, peut-être même 1972. Le fardeau fiscal s'est alors accru considérablement. Les gouvernements, ici et ailleurs, ont reconnu que la situation était grave, que l'inflation prenait des proportions incontrôlables, et ont pris des mesures pour la contrecarrer de même que les effets négatifs de l'impôt qui semblaient se faire fort nombreux. Ce ne sont pas seulement les gouvernements qui l'ont senti, mais les Canadiens aussi. Les investissements ralentissaient. Les contribuables se rebiffaient à l'idée de payer toujours plus d'impôts.

A partir de 1973-1974, nous avons beaucoup fait. Nous avons réduit les impôts chaque année, à chacun des budgets. Nous avons allégé la charge fiscale. Nous avons instauré l'indexation. Nous avons introduit dans le système toutes sortes de stimulants. Nous avons prévu des encouragements à l'épargne et à l'investissement. C'est le moyen auquel tous les pays occidentaux ont recouru pour tenter de venir à bout des problèmes fondamentaux de la lourde imposition, de l'inflation et de la perte d'initiative. Nous avons constaté au cours de cette période des six, sept ou huit dernières années, tant ici qu'ailleurs, que les stimulants que nous avons utilisés ne bénéficiaient pas aux Canadiens sur qui, en fin de compte, retombait la charge fiscale pour les services publics qui n'étaient pas financés par les bénéficiaires de stimulants légitimes, mais que ces stimulants coûtaient plus cher qu'ils ne rapportaient d'avantages économiques aux contribuables, à la société. Quel homme d'affaires—et il y a des hommes d'affaires des deux côtés de la Chambre—ne répugnerait pas à investir dans une affaire année après année plus d'argent qu'il ne lui en revient? Autrement dit, à retirer moins qu'il n'investit. Ici, l'investisseur est contribuable. Une personne sensée ne le ferait pas. Pourquoi donc l'opposition voudrait-elle que le gouvernement persiste à le faire, une année après l'autre? Dans le budget, on a opté pour une autre tactique, une autre approche fondamentalement neuve. On a supprimé certains stimulants qui ne donnaient rien qui vaille, qui ne rapportaient rien, en y substituant une baisse des taux d'imposition.

Certains députés d'en face ont qualifié le budget de socialiste. Quel socialiste a jamais réduit le taux d'imposition marginal? Les socialistes font le contraire; ils haussent le taux marginal. Ils ne le réduisent pas. Quel socialiste les réduirait? Cela joue contre l'entreprise.

Dans notre société, nous avons un système d'indexation très efficace dans tous les domaines, sauf dans ceux du capital et des sociétés. Pourtant, ces deux secteurs sont durement éprouvés par l'inflation. Si le secteur des affaires était atteint, alors pourquoi le gouvernement se préoccuperait-il de l'inflation? La plupart des Canadiens ne sont pas protégés contre l'inflation par l'indexation. Le secteur du capital ne l'est pas. Le secteur qui investit ne l'est pas. Voilà pourquoi l'inflation est importante, si nous voulons assurer la croissance, la création d'emplois et un bel avenir à notre pays.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, il est regrettable que le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) ait adopté une attitude aussi négative. D'après lui, la Saskatchewan a équilibré son budget grâce aux recettes provenant des ressources. Je lui signale que, au cours des années 40 et 50, quand notre province était très pauvre, Tommy Douglas réussissait à équilibrer le budget la plupart du temps. Il est très regrettable également que le député d'Ottawa-Centre ait dit—et je pense avoir fidèlement noté ses remarques—que nous avons un budget équilibré parce que l'argent de la Saskatchewan provient de toutes les autres provinces canadiennes. C'est là le genre de remarque négative qui sème la désunion dans tout le pays et dresse les Canadiens contre le gouvernement fédéral et le parti d'en face. Je souhaite simplement que le député soit aussi réfléchi et aussi positif et qu'il fasse preuve d'autant d'optimisme dans ses propos que le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) et le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), député progressiste conservateur. Si un plus grand nombre de députés se comportaient de cette façon-là au lieu de se livrer à de petits jeux sectaires, peut-être alors les Canadiens auraient-ils beaucoup plus de respect pour notre institution.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Cet après-midi, je veux soulever certains problèmes importants qui appellent des solutions. Nous devrons les étudier avec sérieux. Nous savons tous quels sont nos problèmes d'ordre structurel. Le député de Kamloops-Shuswap et quelques autres ont parlé du taux de chômage de 8 p. 100, du taux d'inflation de 11.5 p. 100 et des taux d'intérêt très élevés. Du point de vue de son organisation, nous avons une économie vassalisée. Il y a, au Canada, des filiales d'entreprises étrangères transnationales qui produisent en grand nombre les biens et les services dont nous disposons.

Si Samuel de Champlain devait réapparaître, il serait comblé de joie, sans doute, car en 1608, lorsqu'il a fondé la première colonie à Québec, c'était pour expédier en France les peaux de castor et les fourrures du Canada. Il serait probablement ravi de constater que nous sommes passés des peaux de castor au gaz, au pétrole, au bois d'œuvre et au charbon. Nous continuons cependant à exporter nos matières premières, le plus souvent sans aucune transformation, et nous importons des produits finis fabriqués ailleurs dans le monde.

Le leadership, les visions d'ensemble nous manquent. Nous entendons les députés d'en face nous critiquer parce que nous parlons d'espoir et d'optimisme. Nous avons une économie essentiellement à la traîne, à la remorque des États-Unis et d'autres régions du monde. A vrai dire, nous ne sommes que l'ombre des États-Unis. En 1980, nous avons commencé à en percevoir les conséquences, lorsque le chômage s'est mis à monter et que nous nous sommes aperçu que 5,5 milliards de dollars quittaient le Canada sous forme de dividendes et de bénéfices versés à des actionnaires d'autres pays. Selon moi, monsieur l'Orateur, nous avons besoin d'un nouveau Canada, nous avons besoin d'une nouvelle vision de ce que nous pouvons accomplir dans notre pays. Nous devons permettre aux Canadiens d'espérer que nous arriverons à reconstruire et à restructurer notre pays comme les Japonais, les Français et les Allemands l'ont fait pour leur propre pays qui était entièrement détruit après la Seconde Guerre mondiale. Ces peuples sont repartis à zéro et ont bâti de grands États industriels qui ont maintenant une économie plus forte que celle du Canada qui, pourtant, possède le plus de ressources, de gens instruits et de possibilités d'avenir dans le monde. Nous accusons de plus en plus de retard. Je pense qu'il est temps que notre pays devienne une nation. Il est temps que le Canada devienne canadien. Il est temps que nous affirmions notre souveraineté, que nous canadianisions notre économie et que nous permettions aux Canadiens d'être maîtres de leur propre destin. Il est temps que nous permettions aux travailleurs ordinaires de décider eux-mêmes ce qu'ils feront de leur vie.

• (1610)

A cause du peu de temps dont nous disposons, monsieur l'Orateur, je voudrais me concentrer aujourd'hui sur un secteur où nous devrions apporter, selon moi, des changements de structure fondamentaux, en l'occurrence, le secteur du commerce. Je tiens à me pencher sur ce secteur, parce qu'il représente environ 30 p. 100 de notre produit national brut. C'est donc un domaine très important pour l'économie et pour le secteur de l'emploi à l'échelle nationale et, à plus forte raison, dans l'ouest du Canada, dont moi-même et le député de Kamloops-Shuswap sommes originaires, où il représente encore plus de 30 p. 100 du PNB.

Nous possédons un marché intérieur très restreint au Canada, monsieur l'Orateur. De fait, parmi les sept plus grandes nations commerçantes du monde, le Canada est le pays qui possède le marché intérieur le plus petit. Le Canada doit donc être une nation commerçante et devenir beaucoup plus compétitif et plus spécialisé. Après ce qui s'est passé au cours des dernières années au Canada, j'ai l'impression que nous sommes devenus les boy-scouts du commerce international. A cause de cela, nous nous faisons exploiter par bon nombre de pays. Il suffit de voir ce que les Japonais ont répondu hier au ministre d'État chargé du Commerce (M. Lumley), qui s'était rendu à Tokyo, parce qu'il pensait pouvoir négocier une nouvelle entente pour restreindre dans une certaine mesure les importations d'automobiles japonaises au Canada. Les Japonais ont refusé et la mission du ministre au Japon s'est soldée par un échec.

En 1969, la part du marché mondial revenant au Canada s'élevait à 6 p. 100, et elle est maintenant tombée à 3.9 p. 100. En 1972, notre part du commerce mondial dans le domaine de la fabrication était de 4 p. 100; en 1979, elle était de 2.8 p. 100. En 1970, nous accusions un déficit de 2.5 milliards de dollars au titre des produits finis; en 1981, ce déficit était passé à 21 milliards de dollars. Mon ami, le député de Kamloops-Shuswap, a parlé du matériel et des machines d'exploitation minière. Notre déficit à ce titre s'élevait à 5.7 milliards de dollars en 1980. En 1980, nous avons subi un déficit de 4.2 milliards au chapitre des automobiles, des camions, des pièces et des aéronefs. Ces données statistiques révèlent un mal très profond. Pourtant, je dois préciser que la faute n'est pas entièrement imputable au gouvernement fédéral. Bien sûr que le gouvernement est le grand patron, le tribunal suprême du pays, et à cause de cela, il est responsable au premier chef. Cependant, sont aussi répréhensibles les gouvernements provinciaux, les entreprises en général, voire même toute la nation. Voilà pourquoi il faudra faire du commerce notre grande priorité si nous voulons survivre.

Je le répète, monsieur l'Orateur, 20 p. 100 de notre PNB est lié au commerce. Les biens et services entrent à part égale dans cette proportion. Si on jette un coup d'œil aux autres principaux pays du monde, on constate qu'ils sont moins tributaires du commerce. En effet, les échanges commerciaux ne représentent que 10 ou 15 p. 100 du PNB des États-Unis et du Japon. Voilà pourquoi je m'inquiète de la montée du protectionnisme à travers le monde, car si cela se produit comme dans les années 30, nous serons plus durement touchés que presque tout autre pays, car nous sommes plus vulnérables. En outre, une plus grande partie de nos échanges s'effectue à l'intérieur du monde industrialisé. En fait, moins de 10 p. 100 de notre commerce touche les pays en voie de développement. Nous avons peu de relations commerciales avec les Bangladesh ou les Chines du monde. Nos principaux partenaires sont les États-Unis, le marché commun et le Japon. Cependant, 20 p. 100 du commerce du marché commun européen est destiné aux pays en voie de développement, et la proportion est plus d'un tiers aux États-Unis et environ la moitié au Japon. Qu'arrivera-t-il si les géants industriels deviennent protectionnistes? Qu'arrivera-t-il si les géants industriels décident de protéger leurs producteurs nationaux, leurs fabricants d'automobiles, leurs sidérurgies, leur aéronautique? Parce que c'est

notre principal débouché, les Canadiens seront les premiers à en subir les conséquences, à cause d'une économie trop spécialisée, d'une économie qu'ils ne possèdent ni ne contrôlent. Oui, nous serons les premiers à être touchés.

Ainsi, monsieur l'Orateur, de profonds changements structuraux s'imposent dans notre économie. Nous pouvons même faire encore mieux; nous pouvons faire comme les Japonais, les Allemands et les Français après la Deuxième Grande Guerre. Nous pouvons bâtir un pays où les Canadiens auraient du travail, un pays qui aurait suffisamment d'argent, de sécurité et de moyens de production pour habiller, loger et veiller au bien-être de tous ses citoyens. Nous pourrions bâtir notre avenir grâce à nos énormes ressources naturelles, si seulement nous décidions de transformer et de raffiner une plus grande partie de nos matières premières avant qu'elles ne quittent le pays, monsieur l'Orateur, ce que nous pourrions faire. Nous pourrions faire du Canada un grand pays si nous décidions de favoriser les secteurs de la fabrication et de la transformation.

M. Wilson: Je ne puis retenir mes larmes.

M. Nystrom: Le critique financier officiel du Parti conservateur vient de m'interrompre. J'ignore s'il faisait partie du Comité spécial sur une Société nationale de commerce . . .

M. Wilson: Pas moi.

M. Nystrom: . . . mais moi j'en faisais partie, et voici ce que dit le rapport au sujet de la fabrication:

> Le comité estime qu'il existe au pays, pour des exportations additionnelles de produits manufacturés et de projets de biens d'équipement, un potentiel de l'ordre de 10 à 14 milliards de dollars, ce qui pourrait représenter une augmentation de 15 pour cent par rapport à notre niveau d'exportation actuel. Il semble que les exportateurs susceptibles d'améliorer leur performance à l'exportation et les sociétés qui n'exportent pas à l'heure actuelle, mais que l'on peut encourager à devenir exportatrices, présentent un potentiel valant de huit à douze milliards de dollars. Le marché mondial des biens d'équipement comporte pour sa part des possibilités d'exportation d'encore 1,5 à 2,5 milliards. L'industrie canadienne possède les compétences et l'expérience nécessaires pour entreprendre de gros projets de biens d'équipement dans les secteurs des télécommunications, des transports, de l'énergie, des pâtes et papiers, des mines et du génie civil comme la construction d'autoroutes et de ponts.

Selon ce rapport, monsieur l'Orateur, le Canada pourrait accroître ses exportations de produits manufacturés dans une proportion de 10 à 14 milliards de dollars, à condition de faire preuve d'un peu d'imagination. A mon avis, c'est exactement cela que nous devrions faire. Au lieu de cela, cet après-midi, le ministre des Finances (M. MacEachen) s'est servi de son temps de parole uniquement pour attaquer et railler mon ami le député de Kamloops-Shuswap, qui avait eu le courage de parler avec optimisme et courage des années 80 et 90. Faut-il s'étonner ensuite si les Canadiens trouvent cette institution de moins en moins utile?

Je tiens à dire un mot d'un aspect du commerce qui suscite des difficultés et que notre pays devra aborder sous peu; c'est celui de la technologie de pointe, de la révolution technologique. C'est une révolution. Que mes collègues le comprennent bien, c'est une révolution qui va apporter des mutations très profondes dans le monde. Il est important que la Chambre examine ce qui se passe et s'assure que cette révolution devienne une révolution populaire et que nous, Canadiens, contrôlions les ordinateurs, les robots et les micro-circuits, et non pas l'inverse. Il importe que nous nous rendions compte de ce qui se passe dans le monde, car tout se produit très rapidement. Quand je regarde autour de nous, je me rends compte que notre pays consacre moins d'argent et de moyens de recherche à l'effort de développement que les Italiens, et juste un peu plus que les Égyptiens, les Islandais ou les Irlandais. L'année dernière par exemple, le gouvernement fédéral a consacré 93 millions de dollars à la technologie de pointe, alors que les Japonais y ont consacré environ 2 milliards de dollars.

• (1620)

Dans notre pays, nous avons un chômage énorme; pourtant, nous connaissons une pénurie très importante de main-d'œuvre dans les professions spécialisées. Dans toutes les parties du Canada, y compris ma province, on peut voir qu'on manque de travailleurs spécialisés. A Ottawa, dans la circonscription du député de Nepean-Carleton (M. Baker), les ateliers et les fabriques d'ordinateurs sont en butte à une terrible pénurie de main-d'œuvre spécialisée.

M. Baker (Nepean-Carleton): Bravo!

M. Nystrom: Pourtant, il y a peu de gens chez nous qui font des études dans des écoles techniques ou dans des collèges de génie électrique. Le Japon a une population cinq fois supérieure à la nôtre. En 1981, les Japonais avaient 40 fois plus d'étudiants inscrits dans les écoles de génie électrique que nous. Quelles seront les répercussions de ce phénomène dans dix ou vingt ans? Qui construirale matériel? Qui construira les ordinateurs? Qui construira les avions modernes ainsi que les machines agricoles demandant des techniques nouvelles? Les Japonais ou les Canadiens? Les Américains, les Français ou les Canadiens? Manifestement, nous ratons le cadre. Les Japonais, avec la moitié de la population des Américains, ont deux fois plus de robots qu'eux. Dans la profession, on estime que d'ici à 1990,notre pays enregistrera un déficit de quelque 10 milliards de dollars uniquement pour le matériel informatique. Avec de telles preuves, il conviendrait que nous agissions à la Chambre pour bien nous rendre compte que la révolution est là, pour faire en sorte que nous puissions la maîtriser, car cette révolution touche les travailleurs de nos usines, par exemple, ceux des usines de textiles et de chaussures de Spadina, qui doivent voir quelles répercussions cette nouvelle technologie peut avoir sur eux.

Nous devons nous préoccuper de la sécurité sur le lieu de travail. Nous devons par exemple chercher à savoir si le niveau de radiation y est faible, ou si certaines nouvelles machines à écran cathodique présentent des dangers pour la santé ou font mal aux yeux. Il y a de nombreuses questions auxquelles nous n'avons pas répondu. Il est très important que le gouvernement mette sur pied un groupe d'étude, ou un comité de la Chambre, ou confie peut-être une mission plus particulière au ministre chargé de la technologie, pour qu'on fasse des propositions véritablement novatrices dans le domaine de la technologie de pointe. Ensuite, à l'avenir, quand nous disposerons de toute cette technologie et que nous ne pourrons pas arrêter le mouvement qui existe déjà ou qui se dessine, cette dernière sera humaine, elle sera faite pour les gens et les aidera. Elle nous procurera une plus grande richesse, favorisera la productivité, nous donnera davantage de temps libre, ce dont nous pourrons tirer parti pour le bien général de la nation tout entière.

J'espère également que nous ne répéterons pas les erreurs du passé. Auparavant, nous pensions que nous pourrions nous contenter d'être une puissance satellite, que les General Motors du monde, les Exxon, les General Electric pouvaient construire quelques usines au Canada, et y produire quelques biens. J'espère que, comme nous entrerons dans un domaine totalement neuf et différent, nous pourrons, nous Canadiens, trouver l'initiative, le courage et la conviction de construire ces usines dans notre pays et de faire toutes ces choses-là nous-mêmes. Nous sommes déjà forts dans un certain nombre de domaines. Nous sommes forts dans les télécommunications. Ainsi, nous avons participé à l'aménagement de la navette spatiale. Nous sommes compétents dans bien d'autres secteurs. Il faudrait réunir nos connaissances techniques, investir un peu d'argent dans le secteur en cause et décider de devenir un des chefs de file mondiaux dans ce nouveau secteur passionnant. Par ailleurs, il faudrait veiller à faire participer à la prise de décisions les citoyens ordinaires qui produisent les biens et les services. Depuis des années, il est beaucoup question de démocratie politique au Canada. A l'aube de cette nouvelle ère, il importe encore davantage de se mettre à parler de démocratie économique et industrielle et à faire des projets dans ce domaine pour permettre au travailleur ordinaire, à l'agriculteur et au petit commerçant d'avoir leur mot à dire dans les décisions qui engagent leur avenir.

Il ne me reste plus que quelques minutes. Voilà à mon sens des questions fondamentales qu'il faudra étudier, mais il ne faut pas se limiter au seul secteur commercial. Il faut s'attacher à bien d'autres secteurs également. J'espère que le Parlement deviendra plus efficace et qu'il abordera ces problèmes. J'espère que l'on arrivera à perdre moins de temps à se disputer et à se renvoyer la balle mutuellement à la Chambre. Nous arriverons peut-être à améliorer la situation et à maintenir l'unité nationale car un nombre croissant de Canadiens perdent confiance en nous et dans le pays. Le mois dernier, un député séparatiste a été élu à l'assemblée législative de l'Alberta; c'est la première fois que cela se produit dans l'Ouest. Il ne faut pas s'effrayer outre mesure à mon sens. Les journalistes ne devraient pas en faire tout un plat. Par contre, il faut absolument comprendre que ce député séparatiste a été élu parce que les citoyens sont extrêmement mécontents de constater que le pays n'est pas dirigé comme il se doit, avec perspicacité. J'espère que nous arriverons à tirer la leçon qui s'impose, à savoir qu'il existe plusieurs formules possibles.

Nous avons le choix entre différentes solutions. Il y a une nouvelle conception de l'avenir et une nouvelle politique. Je crois que les Canadiens comptent sur cette institution pour ouvrir la voie. Nous ferions mieux de passer à l'action avant qu'il ne soit trop tard et avant que le pays ne se démembre.

Des voix: Bravo!

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que j'ai l'occasion de participer au débat comme secrétaire parlementaire et tout d'abord, j'aimerais dire au député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) que je le remercie d'avoir présenté sa motion. Je pense qu'il nous a donné un sujet très important à discuter et c'est un honneur pour moi de pouvoir participer à cette discussion.

J'aimerais surtout souligner aujourd'hui que le mal qui affecte le plus notre économie c'est l'inflation et c'est ce qu'il faut guérir en premier. Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) s'est exprimé avec beaucoup d'éloquence au début de son discours quand il a mentionné les craintes de beaucoup de Canadiens qui pensent que notre pays est en train de perdre du terrain. Franchement, je trouve que dans leurs discours le député de Yorkton-Melville et le député de Kamploops-Shuswap se sont écartés du point essentiel. Bien sûr, nous perdrons du terrain si nous n'appliquons pas les décisions et les contraintes qui s'imposent aujourd'hui. En fait, les craintes mentionnées par le député de Yorkton-Melville risquent de se réaliser si nous suivons l'orientation qu'il nous a proposée. Un bon exemple, je pense, c'est le cas d'un de mes électeurs qui est venu me voir l'automne dernier à une réunion au sujet des hypothèques. Mes électeurs voulaient savoir pourquoi les taux d'hypothèques étaient tellement élevés et ils s'en plaignaient. Une électrice m'a dit qu'elle avait pensé que sa vie serait plus facile en vieillissant et non plus difficile. En quelque sorte, elle disait à sa façon ce que vient de dire le député de Yorkton-Melville. Elle m'a expliqué que sa famille avait un salaire net très élevé. Ils avaient une camionnette-camping et ils prenaient de longues vacances. Ils avaient une hypothèque très élevée, et son mari venait d'essuyer des pertes sérieuses à la bourse. D'après elle, la solution serait de baisser les taux d'hypothèque.

• (1630)

Je comprends ses sentiments. Je comprends son désir d'obtenir le maximum et de conserver un niveau de vie le plus élevé possible. Néanmoins, elle n'était pas prête à se livrer à une opération très simple. Elle aurait simplement dû commencer à établir la liste de ses priorités au lieu de vouloir tout obtenir en même temps. C'est exactement ce que dit l'exposé budgétaire, au début de la page 1, dans des termes un peu moins précis ou moins personnels. Je pense qu'il vaut la peine de le citer car cela place tout le problème dans son contexte. Voici:

> Nous sommes confrontés à une inflation rapide et à des taux d'intérêt extrêmement élevés. A leurs niveaux actuels, l'inflation et les taux d'intérêt entravent la croissance économique et entraînent des iniquités graves entre les Canadiens. Les taux d'intérêt élevés ont des répercussions concrètes et négatives sur les propriétaires, les petites entreprises et les agriculteurs. Toutefois, ils sont la conséquence d'une inflation rapide, et l'on ne peut espérer d'amélioration marquée ou durable avant que l'inflation ne soit résorbée. Nous ne pouvons espérer nous isoler de la politique menée en matière de taux d'intérêt dans d'autres pays, à moins d'avoir une inflation moins rapide que chez eux.

Dans le monde entier, on est de plus en plus persuadé que la croissance ne peut pas être maintenue si l'inflation ne diminue pas brutalement. C'est une question très complexe, un gros défi mais nous devons le relever.

Examinons l'autre point de vue. Qu'arrivera-t-il si nous commençons à faire certaines choses qui nous ont été suggérées aujourd'hui, si nous commençons à relâcher notre politique d'austérité? C'est très simple, il y aura davantage d'argent en circulation, davantage d'inflation et, comme le souligne le budget, cette inflation aggravera le problème que nous cherchons à résoudre.

Les subsides

Toujours dans le discours du budget, à la page 9, le ministre a déclaré:

> Non cet abandon . . . compromettrait nos perspectives de croissance économique soutenue à l'avenir. Certains m'ont pressé de moins me soucier de l'inflation et de m'occuper du chômage et de l'expansion. Ces propositions ont un pouvoir de séduction qui risque fort de nous entraîner sur la mauvaise voie.

Monsieur l'Orateur, dans ma circonscription on ne semble pas bien comprendre le rapport entre certaines forces économiques. Je voudrais dissiper certains malentendus. En fait, je voudrais répondre à trois ou quatre questions bien simples posées par mes électeurs. Ils demandent pourquoi nous ne pouvons pas abaisser la valeur du dollar. Ils demandent pourquoi nous ne pouvons pas la réduire à 75c.; si nous sommes obligés de suivre les taux américains, pourquoi nous n'établissons pas librement notre taux pour faire baisser la valeur du dollar. D'autres électeurs disent que, pour eux, l'inflation n'a pas grande importance et que ce sont les taux d'intérêt et non pas l'inflation qui leur causent des difficultés. D'autres encore estiment, comme les néo-démocrates, que nous devrions relancer notre économie, mettre l'accent sur la croissance et aller de l'avant.

Monsieur l'Orateur, comme vous le savez bien, nos taux d'intérêt sont reliés à la fois aux taux d'intérêt américains et à notre propre taux d'inflation. Nous savons que si les taux américains baissent énormément, les nôtres ne suivront pas le mouvement si notre taux d'inflation ne baisse pas. Ils resteront élevés quand même. Par contre, si nous arrivons à réduire l'inflation nous serons mieux armés pour nous défendre si les taux américains restent élevés ou grimpent encore davantage. Tels sont les faits, mais ils montrent bien que le Canada est logé à la même enseigne que les autres pays et que le monde entier éprouve de graves difficultés à cause de l'inflation et des taux d'intérêt.

L'Institut de recherches C.D. Howe a signalé le fait dans Policy Review and Outlook, 1982, disant:

> Le taux d'inflation doit être rabaissé à court terme. Si nous n'y réussissons pas, étant donné surtout le ralentissement de l'inflation américaine, les produits canadiens vont rapidement perdre de leur compétitivité à l'étranger. Le ralentissement de l'inflation est un préalable nécessaire à une relance économique à long terme.

M. Tom Shoyama a écrit dans la revue *Policy Options*, volume 3, numéro de mars-avril, un intéressant article que je recommande au NPD, sous le titre «Conditions économiques d'une amélioration graduelle». Il y expose:

> Il est clair que le problème primordial et le plus rebelle, c'est la persistance des taux apparemment incontrôlables de l'inflation générale des prix.

Dans la suite de cet article, il dit:

> . . . il est indubitable que (les taux d'intérêt) sont la conséquence de la persistance d'un taux d'inflation élevé, et des attentes indéracinables d'une poursuite de l'inflation.

Plus loin, il disait encore:

> . . . les récentes crêtes (des taux d'intérêt) ont donné des taux réels vraiment sans précédent. Mais la question qui se pose est de savoir comment et pour quelles raisons il y a encore des gens qui ont le désir et les moyens de payer ces taux . . . La réponse évidente est qu'ils croient à la persistance de l'inflation . . .

C'est, je pense, le député d'Ottawa-Centre (M. Evans), qui a fait cette remarque si importante que le gouvernement a le devoir de défendre les droits des épargnants aussi bien que ceux des emprunteurs. Il faut défendre les droits de l'économie tout entière. Pourquoi? Il ne faut pas oublier que dans notre économie, les taux d'intérêt sont toujours supérieurs aux taux d'inflation. Pendant de brèves échappées, il peut leur arriver de retarder sur l'inflation, mais en longue période, l'emprunteur verse toujours un profit aux prêteurs, et il paye toujours un taux d'intérêt supérieur au coût de la vie. Il faut que l'argent rapporte, comme le député d'Ottawa-Centre l'a souligné. Il faut que son taux de rendement soit supérieur au coût de la vie.

Dans ma circonscription, on pouvait prendre une hypothèque il y a quelques années pour moins de 12 p. 100. Aujourd'hui, il est courant de voir des hypothèques à 10 p. 100 se renouveler à 16, 17 ou 18 p. 100. Quand ces taux très bas ont été consentis il y a quelques années, les prêteurs ont très rapidement découvert qu'ils perdaient de l'argent, qu'ils étaient prisonniers d'hypothèques de cinq ans à 10 p. 100, alors que le coût de la vie augmentait à un taux plus rapide: non seulement il avait suivi le taux des hypothèques, il l'avait dépassé. En fait, le propriétaire d'une maison individuelle profitait du prêteur. Aujourd'hui, la situation s'est renversée. Le prêteur a tiré la leçon de l'expérience. Aujourd'hui, on ne trouve d'hypothèques que pour une durée beaucoup plus brève. Je pense qu'il n'y a plus qu'une seule banque à offrir des hypothèques à cinq ans. D'ailleurs, leur durée est plus brève, mais aussi elles coûtent beaucoup plus cher. Ceux qui ont des hypthèques à renouveler constatent que si jusqu'ici ils gagnaient sur le prêteur, les choses changent et de nouveau, comme il est de tradition, l'argent rapporte au prêteur. De toute évidence, une baisse des taux d'intérêt serait avantageuse tant pour les prêteurs que pour les emprunteurs. Les prêteurs continueraient à réaliser des bénéfices convenables et les emprunteurs obtiendraient l'argent dont ils ont besoin à un taux beaucoup plus faible. Ce sera avantageux tant pour les uns que pour les autres si les taux finissent par baisser, et cela ne se produira que si le coût de la vie et le taux d'inflation diminuent.

La deuxième partie du problème est l'énorme influence des taux d'intérêt américains sur la situation qui existe au Canada. Bien entendu, les taux d'intérêt américains ont été extrêmement volatiles dernièrement. Le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) a indiqué qu'il croyait que les taux d'intérêt étaient plus faibles aux États-Unis qu'au Canada. En réalité, ils sont beaucoup plus élevés. Le taux préférentiel dans les deux pays est d'environ 16.5 p. 100, mais au Canada, le taux d'intérêt réel se situe entre 4.5 et 5 p. 100, tandis qu'il est de 6 p. 100 aux États-Unis. Rien n'indique que les taux américains vont fléchir. Par contre, tout indique que ces taux vont influer sur les nôtres et que les prêteurs vont se laisser influencer par les taux d'intérêt élevés américains.

• (1640)

Nos amis néo-démocrates nous ont dit tantôt qu'ils estimaient que les taux de change devraient donner des résultats. Le député de Don Valley-Est (M. Smith) a marqué des points lorsqu'il a parlé de la mère qui vit en Arizona et qui réclame encore plus d'argent d'un résident du Canada, de sorte que le député NPD devrait s'adresser sous peu au gouvernement afin d'obtenir une exemption au nom de sa mère. Du point de vue politique, c'est exactement ce qui se produirait. Pourtant, du point de vue économique, une formule semblable serait vouée à l'échec.

J'invite quiconque souhaite un avis indépendant là-dessus à se reporter à l'article intitulé «Can we have made-in-Canada

interest rates?», de R. B. Bryce, que la revue *Choice* a publié dans son numéro de février 1982. M. Bryce écrit notamment ce qui suit:

> Le Canada dispose d'un marché des capitaux fort développé, il est ouvert sur les marchés des capitaux ailleurs dans le monde, et il n'est assujetti à aucune restriction majeure . . . Son marché des capitaux est relié d'une façon particulièrement étroite avec l'énorme et libre marché des capitaux des États-Unis.

S'il fallait établir le contrôle des changes comme certains le préconisent si promptement, les failles et les échappatoires ne tarderaient pas à paraître. Il est si facile aux investisseurs et aux prêteurs canadiens d'aller profiter des taux américains. Nous en avons vu de nombreux exemples ces deux dernières annnées. Dès que nos taux tombent légèrement sous ceux des États-Unis, la valeur du dollar canadien tend à baisser. Ne faisons jamais l'erreur de prétendre, comme le souligne M. Bryce, que le contrôle des changes peut être imposé à la légère. Notre pays est trop bien intégré pour cela au grand marché nord-américain des capitaux.

L'autre solution, que beaucoup de gens avancent, pour nous affranchir de cette étroite interdépendance avec le marché américain serait de laisser plonger notre dollar, de le dévaluer, en somme. Comme je le disais, certains de mes électeurs m'ont demandé pourquoi ne pas faire baisser le dollar à 75c., pourquoi le maintenir à 80c.? Le chiffre de 82c., ou de 80 ou de 85, n'a rien de magique. Pas plus que celui de 75c. d'ailleurs. Les gens qui émettent cette idée, tout bonnement, à la légère, oublient que rien ne garantit que le dollar canadien cessera de glisser une fois atteint l'objectif de 75c. Et s'il tombait encore, comment enrayerions-nous sa chute?

Ils oublient aussi, en préconisant cette option que, rendu à 82c., le dollar canadien a déjà connu ce genre de dévaluation. Nous en avons été témoins ces dernières années. Nous en avons déjà réalisé les prétendus avantages sur le plan des exportations. Ce que nous devons faire maintenant, c'est profiter de ces avantages tout en cessant de chercher des excuses pour justifier une nouvelle ronde de dévaluation. Nous devons maintenant nous pencher sur notre économie et en résoudre les problèmes.

Certaines solutions sont déjà en place. Je renvoie ici mon collègue de Kamloops-Shuswap à la déclaration faite par le premier ministre (M. Trudeau) à l'occasion de la conférence des premiers ministres, le 4 février. A la page 5 du document que j'ai obtenu de son cabinet, il déclare:

> L'expérience, tant chez nous qu'à l'étranger, nous a montré qu'il n'est pas possible d'avoir un développement économique réel, à long terme, ou de créer des emplois durables, à moins que l'on ne soit d'abord disposé à résoudre les problèmes comme l'inflation qui y font obstacle.

Je tiens à souligner la remarque qu'a faite ensuite le premier ministre:

> Il n'est pas possible d'éviter les exigences de l'auto-discipline.

C'est ce qui s'impose dans notre économie aujourd'hui, non la recherche de solutions rapides comme un dollar dévalué, un contrôle des changes ou quelque autre solution appliquée de l'extérieur. Nous avons entendu aujourd'hui certains des remèdes préconisés par les néo-démocrates. L'argumentation est bonne. Je ne m'accorde cependant pas avec eux sur leur opportunité. Nous ne réussirons pas à changer la structure fondamentale de notre économie, comme ils le préconisent, assez rapidement pour remédier aux problèmes immédiats des propriétaires ou des hommes d'affaires de ma circonscription ou des leurs. C'est en effet se faire illusion en quelque sorte que de ne songer qu'à ces solutions. A l'examen, on finit par y voir des solutions magiques au lieu du genre d'auto-discipline dont parlait le premier ministre.

Si nous voulons nous attaquer à l'inflation, nous n'avons qu'a suivre des jalons comme ceux que nous a proposés le député d'Ottawa-Centre dans son discours il y a quelques instants. Je sais gré aux néo-démocrates de nous avoir offert certains conseils à ce sujet; d'après eux, nous devons continuer à chercher des moyens de protéger les plus vulnérables sans étouffer cet esprit d'autodiscipline, cet esprit qui se manifeste dans le choix des priorités économiques. Il nous faut créer ces priorités, et il nous faut aussi trouver des moyens de protéger les plus vulnérables.

Encore aujourd'hui, nous avons vu une différence entre leur parti et le nôtre quand le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) a demandé au ministre chargé du logement (M. Cosgrove) ce qu'il compte faire à propos des taux d'intérêt actuels. Le chef du NPD réclamait une politique applicable à tous. Le ministre lui a signalé à maintes reprises qu'il est important de définir l'objectif, d'établir les priorités et d'aider les plus démunis.

Le ministre chargé du logement a raison. Nous devrions offrir un programme généreux pour aider les gens qui sont vraiment dans le besoin et résister à la tentation d'élaborer un programme hypothécaire universel. Le député de Laurier (M. Berger) a prononcé un discours aujourd'hui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais sont temps de parole est expiré. Il peut cependant poursuivre avec le consentement unanime.

Des voix: D'accord.

M. Fisher: Je ne veux formuler que quelques observations rapides. Nous avons entendu le député de Laurier parler aujourd'hui des efforts déployés pour secourir les petites entreprises et favoriser la création d'emplois. Ce sont des points importants. Ces efforts sont soigneusement canalisés, comme dans le cas du programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre ou d'autres initiatives prises dans l'industrie forestière. Ces programmes s'adressent seulement à certains groupes. Le pays n'a pas aujourd'hui les moyens de se payer de vastes programmes d'application générale. Nous visons des solutions moyennes. Nous visons à établir un raffermissement durable, l'autodiscipline et un climat de confiance afin de démontrer que nous sommes vraiment décidés à lutter contre l'inflation.

Comme le député d'Ottawa-Centre l'a dit, l'austérité tant monétaire que fiscale est nécessaire.

Nous avons plus besoin de solutions fermes et d'autodiscipline que des formules magiques dont nous avons entendu parler tout à l'heure. Toutes séduisantes que soient ces formules magiques, elles ne conviennent plus dans un monde difficile où ne pouvons pas tout avoir, où nous devons faire des choix et dresser une liste des priorités.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur l'Orateur, dans les quelques minutes que j'ai à ma disposition, je tiens à féliciter le nouveau secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Fisher) pour son excellent premier discours dans l'excercice de ces fonctions. Il a une tâche ingrate. Je ne voudrais certainement pas être chargé de défendre l'actuel ministre des Finances (M. MacEachen). Ce poste sera sa perte,

comme il fut celle du député d'Ottawa-Centre (M. Evans) qu'il remplace depuis peu.

• (1650)

Pour en revenir à la motion à l'étude aujourd'hui, je l'ai lue avec un certain intérêt. Elle comporte deux parties. La première parle des taux d'intérêt, et la seconde, de nouvelles options en matière d'emploi. Je ne sais vraiment pas ce qu'on entend par là. Je suppose qu'il faut y voir une de ces formules du genre «société juste», «prix pétroliers vraiment canadiens», «prix pétroliers pondérés» ou quelque chose comme «la politique énergétique nationale».

M. Althouse: «Un mal à court terme pour un bien à long terme.»

M. Nickerson: C'est un petit slogan bien pratique, et les députés peuvent parcourir le pays en répétant: «Ce qu'il nous faut, c'est de nouvelles options en matière d'emploi». Ils ne sont cependant pas vraiment obligés de dire ce qu'ils entendent par là. Nous nous rappelons tous «la société juste» et ce qu'il en est advenu. Nous nous souvenons des «prix pétroliers pondérés» et de ce que cela voulait réellement dire. Nous nous souvenons des «prix pétroliers vraiment canadiens». Ce que cela veut dire en réalité, c'est que nous augmentons le prix du pétrole à 75 p. 100 du cours mondial. C'est un slogan vide de sens. J'espère que nos amis socialistes finiront un jour par nous expliquer exactement ce qu'ils entendent par là et quelles en seront les conséquences pour les Canadiens. Je doute beaucoup qu'ils le fassent un jour—j'espère bien que non—mais dans le cas fort peu probable où le NPD devait former le gouvernement, les Canadiens voudront savoir en détail à l'avance ce que veulent dire les députés néo-démocrates. Et les Canadiens ne veulent pas avoir affaire à un nouveau «prix pétrolier pondéré».

Pour en revenir au sujet principal d'aujourd'hui, celui des taux d'intérêt, on nous a exposé ces derniers jours deux conceptions différentes de ce qu'il faudrait faire à ce sujet. La première est celle des libéraux, et la seconde celle des néo-démocrates. L'ancien secrétaire parlementaire du ministre des Finances a critiqué cet après-midi les suggestions du Nouveau parti démocratique en les qualifiant de naïves. J'irais même plus loin, je les qualifierais d'une simplicité enfantine. On laisse entendre que le ministre des Finances n'a qu'à téléphoner au gouverneur de la Banque du Canada pour lui dire de réduire les taux d'intérêt, et il aura résolu le problème. Peut-être peut-on faire de beaux discours sur le sujet à Saskatoon ou à Regina, mais il ne s'agit vraiment pas d'une option valable. Nous devons envisager les conséquences.

M. Riis: Quelle est votre solution?

M. Nickerson: J'y viens.

M. Riis: Il ne vous reste que sept minutes.

M. Nickerson: Je vais dire au député quelle solution je propose, mais permettez-moi d'abord d'en terminer avec les conséquences d'une telle mesure, si elle n'est pas mûrement réfléchie. Les capitaux finiront par fuir le pays. Ce sera la première conséquence, à moins de pouvoir faire autre chose en même temps. Il faudra imposer un contrôle des changes.

M. Riis: N'avez-vous rien de mieux à proposer?

M. Nickerson: Il faudra dire aux Canadiens qu'ils ne peuvent pas aller visiter Disneyland pendant leurs vacances.

M. Riis: Proposez une solution.

M. Nickerson: Il est inutile de dire que si nous voulons imposer un contrôle des changes, nous pouvons en faire porter le fardeau aux banques et aux grosses sociétés. Cela ne marcherait pas non plus. C'est le simple particulier qui en pâtira le plus, si nous adoptons la solution naïve et simpliste des Néo-démocrates.

M. Riis: Il ne vous reste que six minutes.

M. Nickerson: D'autre part, il y a l'attitude des libéraux. Ils se contentent de lever les bras d'un air impuissant en disant qu'ils ne peuvent rien faire pour remédier au problème, qui est international, que cette situation est causée par les États-Unis d'Amérique, qu'elle sévit dans tous les autres pays du monde, que l'on ne peut rien y faire, et que le mieux que nous puissions faire, c'est de maintenir nos taux d'intérêt à plusieurs points de pourcentage au-dessus de ceux des autres pays afin d'attirer les capitaux au Canada.

Aucune de ces opinions n'est très judicieuse, à mon avis. Il est vrai que le Canada est lié au système financier international et que nous n'avons pas une grande marge de manœuvre. Nos taux d'intérêt ne peuvent pas être de 2.5 à 3 p. 100 lorsqu'ils atteignent 15 p. 100 aux États-Unis. Nous ne pouvons pas aller aussi loin, mais à mon avis, si nous jouons nos cartes convenablement, nous avons une certaine liberté d'action. Nous pouvons faire baisser les taux d'intérêt dans notre pays. Cela s'est produit en Suisse et au Japon, et nous pourrions le faire sans recourir au contrôle des changes.

M. Riis: Comment?

M. Nickerson: Comme l'a dit l'un des députés qui m'a précédé, nous ne pourrons sans doute pas diminuer beaucoup les taux d'intérêt, à cause du taux d'inflation. Ce serait injuste envers les prêteurs, compte tenu notamment du taux d'imposition élevé grévant les intérêts en vigueur à l'heure actuelle. Cependant, nous devons rendre le Canada attrayant pour les investisseurs.

M. Riis: Comment faire?

M. Nickerson: Nous devons convaincre les gens de placer leur argent au Canada, qu'il s'agisse de Canadiens ou d'étrangers.

M. Riis: C'est ce que vous préférez, n'est-ce pas, les étrangers?

M. Nickerson: Si les gens voulaient investir davantage dans notre pays et si les Canadiens voulaient investir dans leur propre pays, et s'ils peuvent le faire en toute confiance, ce qui n'est certes pas le cas aujourd'hui, cela ferait automatiquement baisser les taux d'intérêt. C'est la loi de l'offre et de la demande. Si l'on veut que les gens investissent, il va falloir que les taux d'intérêt baissent. Ils seraient alors acceptables. Pour l'instant, il faut que nous acceptions des taux d'intérêt anormalement élevés pour pouvoir attirer les investisseurs qui ne souhaitent pas vraiment investir au Canada et qui préféreraient investir ailleurs.

M. Riis: Êtes-vous pour les taux d'intérêt élevés?

M. Nickerson: Nombreux sont les Canadiens qui se refusent à investir dans leur propre pays parce qu'ils n'ont pas confiance. Ils ont de bonnes raisons de ne pas avoir confiance; ils préfèrent investir à l'étranger. Il sont nombreux à le faire et c'est pourquoi il faut que nous ayons des taux d'intérêt élevés pour freiner l'exode des capitaux.

M. Riis: Vous défendez cette politique j'imagine? Vous êtes pour le maintien de la politique des taux d'intérêt élevés?

M. Nickerson: J'aimerais que le député à ma gauche cesse de faire ses remarques inutiles. Il sait fort bien . . .

M. Riis: Il vous reste trois minutes.

M. Nickerson: . . . que le parti conservateur prône une politique de taux d'intérêt relativement faibles. Il a pu s'en rendre compte quand nous étions au gouvernement. A l'époque, les taux d'intérêt n'ont pas dépassé 14 p. 100. La situation n'est pas la même aujourd'hui.

M. Riis: Vous les avez relevés quatre fois en l'espace de neuf mois.

M. Nickerson: Nous pourrions aussi baisser les taux d'intérêt à l'intention des agriculteurs qui doivent emprunter et des propriétaires de maison qui doivent renouveler leur hypothèque en diminuant le volume des emprunts publics.

M. Evans: Bravo!

M. Nickerson: Le propriétaire de maison n'a aucun moyen de lutter contre le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux quand vient le temps d'emprunter. Le gouvernement fédéral a bien entendu un crédit supérieur. Il emprunte à des taux inférieurs aux taux commerciaux généralement en vigueur. L'individu qui renouvèle son hypothèque et rivalise avec le gouvernement doit accepter de payer des taux d'intérêt plus élevés pour être capable d'emprunter. Le pouvoir d'emprunt du gouvernement influe sur les taux qui lui sont accordés ainsi que sur les taux que les chefs d'entreprise et les propriétaires de maison doivent payer.

Il est à noter que la majeure partie des capitaux empruntés par les gouvernements—parce que le gouvernement fédéral n'est pas le seul à blâmer dans cette affaire—sert à payer les comptes courants. Ils servent à payer les intérêts sur la dette en souffrance. Ils ne servent pas à investir. Quand un prêteur se rend compte de l'usage qui est fait des capitaux qu'il prête, il fait certaines réserves quant à la capacité de l'emprunteur à rembourser l'emprunt. Les risques étant plus élevés, les taux d'intérêt sont plus élevés et les taux d'intérêt que les particuliers doivent accepter sont eux aussi plus élevés.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. Comme il est 5 heures, il est de mon devoir d'informer la Chambre que, en conformité de l'article 58(11) du Règlement, les délibérations sur la motion sont terminées.

[*Français*]

La Chambre s'ajourne donc à 2 heures lundi prochain, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 22 mars 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'HORTICULTURE

L'APPLICATION DES TARIFS-MARCHANDISES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, comme de coutume à la première séance de la Chambre suivant le premier jour du printemps, j'invite tous les députés à jouir du printemps que symbolisent les jonquilles d'Esquimalt-Saanich disponibles dans les couloirs et à adopter ma motion, appuyée par le député de Carleton-Charlotte (M. McCain):

Que la Chambre recommande instamment au gouvernement en collaboration étroite avec le Conseil horticole du Canada et d'autres porte-parole des producteurs, de veiller à ce que les producteurs canadiens de fleurs, de légumes, de fruits, de poisson et d'autres produits naturels ne soient pas éternellement désavantagés, comme ils le sont actuellement en raison du tarif préférentiel pour le transport des marchandises, notamment par avion, accordé par les gouvernements ou les lignes nationales d'aviation à certains fournisseurs étrangers de ces produits au marché canadien.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

LES DÉPENSES EN PUBLICITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, un article paru au début du mois dans la publication américaine *Wall Street Journal* a révélé que le gouvernement du Canada avait dépensé l'année dernière 58 millions de dollars pour se faire de la publicité. Ainsi, non seulement le gouvernement figure au premier rang de tous ceux qui achètent de la publicité, devançant même la société General Foods, mais il l'emporte encore sans conteste sur tous les pays occidentaux, y compris les États-Unis, pour ce qui est de la part de publicité que le gouvernement achète par rapport à toute la publicité achetée dans un pays. Voilà qui m'amène à proposer, avec l'appui du député de Brampton-Georgetown (M. McDermid):

Que le gouvernement mette immédiatement un terme à cette publicité qui coûte cher et ne sert qu'à attirer l'attention, et qu'il utilise plutôt les millions de dollars ainsi épargnés pour venir en aide de toute urgence et de toute nécessité aux milliers de Canadiens qui ont perdu ou sont sur le point de perdre leur emploi, leur maison, leur exploitation agricole ou leur commerce.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SOCIÉTÉ ASTRA TRUST

LA RÉPARTITION DES AVOIRS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, on procède actuellement à la répartition provisoire des avoirs de la société Astra Trust, qui détenait une charte fédérale; le gouvernement reçoit près de 92 p. 100 des avoirs. Étant donné que nous traversons une période difficile et que le gouvernement déleste allégrement les citoyens de leurs petites économies par le biais de l'impôt, je propose, appuyé par le député d'Érié (M. Fretz):

Que le gouvernement s'occupe d'abord des investisseurs canadiens qui ont perdu leurs économies dans cette débâcle au lieu de faire des pieds et des mains devant les tribunaux pour essayer d'obtenir la part du lion des avoirs de la société Astra Trust.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

LA PRÉSUMÉE ATTITUDE CAVALIÈRE DU MINISTRE FACE AUX PROBLÈMES SOULEVÉS PAR LES LIBÉRAUX DU QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante.

Étant donné qu'une résolution des délégués libéraux du Québec au conseil général des Trois-Rivières, présentée au cours du week-end, et demandant au gouvernement de réduire de 25 p. 100 les taux d'intérêt pour les agriculteurs, les petites entreprises et les petits propriétaires a été écartée de justesse par l'intervention du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) je propose, appuyé par l'honorable député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Article 43 du Règlement

Que cette Chambre condamne le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) pour son attitude cavalière face aux problèmes soulevés par les militants libéraux du Québec.

Mme le Président: A l'ordre! La présentation d'une motion de ce genre exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LES BANQUES

LA PRATIQUE SUIVIE EN MATIÈRE DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, des banques font payer aujourd'hui un intérêt composé sur les prêts à long terme pour l'achat d'une maison ou d'un terrain. Il s'ensuit qu'une personne peut payer de l'intérêt pendant des années et constater finalement qu'elle doit presque autant qu'au début et parfois même un peu plus. C'est tout ce qu'il y a de plus injuste, pire en fait que la piraterie en haute mer. Je propose donc, appuyé par le député de Esquimalt-Saanich (M. Munro):

Que le gouvernement étudie immédiatement la situation en vue de mettre un terme à cette pratique qui n'est ni plus ni moins que du vol.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONDITION PHYSIQUE ET LE SPORT AMATEUR

LES CHAMPIONNATS DE BASKET-BALL REMPORTÉS PAR L'UNIVERSITÉ DE VICTORIA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je prends la parole au sujet d'une question d'une pressante nécessité. Étant donné que, le 20 mars, pour la troisième année consécutive—ce qui constitue un record—les Vikings de Victoria ont remporté le championnat de basket-ball de l'union interuniversitaire masculine des athlètes Canadiens en battant les St. Mary's Huskies de Halifax 74 à 60, et que, au début du mois, les Vikettes, équipe féminine de l'Université de Victoria, ont également décroché le championnat national des femmes pour la troisième année de suite, je propose, appuyé par le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro):

Que la Chambre envoie un message de félicitations aux Vikings et aux Vikettes de Victoria ainsi qu'à leurs entraîneurs, M. et M^me^ Ken et Kathy Shields.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES FINANCES

ON DEMANDE LE REMPLACEMENT DU MINISTRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, comme le ministre des Finances (M. MacEachen) s'obstine à prétendre que ses mesures budgétaires et fiscales se devaient d'être rigoureuses pour juguler l'inflation alors que les dernières statistiques démontrent que sa politique reste inefficace et que l'inflation continue à sévir, je propose, appuyé par le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid):

Que le ministre des Finances reconnaisse maintenant la nullité de sa politique et qu'à défaut de quoi il soit remplacé par le ministre d'État, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ou le solliciteur général.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1410)

LES ARMES NUCLÉAIRES

L'ESSAI DES MISSILES À BASSE ALTITUDE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour soulever une question urgente. Étant donné l'escalade dramatique de la course aux armes nucléaires, et surtout la mise au point et le déploiement projeté de missiles à basse altitude, armes très sophistiquées, précises, impossibles à détecter et capables de servir d'arme de première frappe; étant donné que deux de nos cinq alliés de l'OTAN ont refusé d'accéder à la demande d'installer ces missiles à l'intérieur de leurs frontières; étant donné en outre la nécessité à la fois de mettre fin à la course aux armes nucléaires et d'empêcher l'Union soviétique d'essayer de mettre au point une arme comparable au missile à basse altitude, je propose, appuyé par le député de Saskatoon-Est (M. Ogle):

Que la Chambre souscrive à la stratégie du premier ministre visant à juguler la course aux armes nucléaires, stratégie exposée aux Nations Unies en 1978, qu'elle prenne bonne note du refus de deux de nos alliés de l'OTAN, les Pays-Bas et la Belgique, d'autoriser le déploiement des missiles à basse altitude sur leur sol, et qu'elle presse le Canada, pour tenter de suspendre la course aux armes nucléaires, de refuser l'essai de cette nouvelle génération d'armes nucléaires en terre canadienne.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT DISCUTE AVEC LES CANADIENS AU SUJET DES TAUX D'INTÉRÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question urgente et importante.

Étant donné que les taux d'intérêt en cours fixés par le gouvernement par l'intermédiaire de la Banque du Canada causent d'énormes problèmes aux Canadiens, notamment aux agriculteurs, aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux propriétaires de maison et locataires; étant donné que l'adoption d'une résolution qui préconisait des taux d'intérêt réduits et qu'appuyait le député de Terrebonne (M. Comtois) a été repoussée par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) samedi dernier lors d'une réunion du conseil général de la section québécoise du parti libéral du Canada, je propose, appuyé par l'honorable député de Joliette (M. La Salle):

Que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et le Cabinet tout entier passent un peu de temps avec les Canadiens et ce, un peu partout à travers le pays afin qu'ils constatent eux-mêmes à quel point leur politique des taux d'intérêt élevés est néfaste et dévastatrice.

Mme le Président: La présentation d'une motion de ce genre exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LES CHEMINS DE FER

LA NÉCESSITÉ DE TRAINS DE BANLIEUE DANS LE SUD DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Il importe d'assurer dans les plus brefs délais un service ferroviaire interurbain dans le sud de la Colombie-Britannique. Cependant, la demande de 30 millions de dollars que vient de faire le CP afin de remettre en état la voie ferrée fait obstacle à cette initiative. Puisque la voie ferrée améliorée servira davantage au transport des marchandises qu'à celui des passagers, je propose, appuyé par le député de New Westminster-Coquitlam (M[lle] Jewett):

Article 43 du Règlement

Que le ministre des Transports reproche au CP cette nouvelle tentative pour prendre les Canadiens en otage et qu'il ordonne, en outre, au CP à offrir le transport interurbain à un tarif qui ne dépasse pas celui que doit verser VIA en vertu des ordonnances de frais de la Commission canadienne des transports.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

LA VALEUR LOCATIVE DES MAISONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Wright (Calgary-Nord): Madame le Président, je voudrais proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Le projet de budget du ministre des Finances (M. MacEachen) est une plaisanterie cruelle aux dépens des Canadiens. C'est ce que montre à l'envi la proposition scandaleuse du ministre des Finances d'imposer les propriétaires sur la valeur locative de leur propre maison. Je propose, appuyé par le député de Red Deer (M. Towers):

Que le gouvernement retire immédiatement cette épée de Damoclès suspendue au-dessus de la tête des propriétaires canadiens.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA LIBERTÉ DE PAROLE

L'APPLICATION DES NORMES AUX MINISTRES ET AUX FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, je demande à proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Ma motion concerne la plus fondamentale de nos libertés, la liberté de parole. Le gouvernement fédéral n'a pas les mêmes exigences envers les Joyal, les Bégin et les Kaplan qu'envers les Neil Fraser. Les membres du cabinet bénéficient d'une immunité spéciale, tandis que les fonctionnaires de l'État sont punis pour leur franc-parler. Je propose donc, avec l'appui du député de Central Nova (M. MacKay):

Que le gouvernement soit réprimandé pour avoir enfreint sa propre Charte des droits en privant Neil Fraser de la liberté la plus fondamentale tout en absolvant ses propres ministres et en les maintenant dans leurs fonctions.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LES MISES À PIED DANS LE SECTEUR DE LA FABRICATION DES PIÈCES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, je m'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce, qui sait sans doute que, d'après les chiffres publiés aujourd'hui, 38 p. 100 des employés du secteur canadien de la fabrication des pièces automobiles sont sans travail. Dans ce secteur, les travailleurs font face non pas à une récession mais à une nouvelle dépression. Quelles mesures précises le ministre entend-t-il prendre pour remédier à cette situation socio-économique désastreuse?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, nous avons déjà pris un certain nombre d'initiatives pour améliorer la situation, même si le problème est partiellement attribuable au fait qu'environ 80 p. 100 de notre production sont exportés vers les États-Unis et que ce pays connaît actuellement une grave récession.

Cependant, il y a quelques semaines à peine, nous avons institué un nouveau programme dans le cadre duquel nous injecterons 25 millions de dollars dans le secteur de la fabrication des pièces automobiles d'ici deux ans, afin d'aider les entreprises à tirer parti de nouveaux débouchés. Nous avons également pris des mesures en vue de restructurer et de maintenir en activité des sociétés comme Chrysler et Ford, à Oakville, qui constituent des débouchés importants pour les fabricants canadiens indépendants. Nous avons donc pris des mesures importantes et nous comptons en prendre d'autres.

LA PART DU CANADA DANS LE MARCHÉ AMÉRICAIN

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, j'attire l'attention du ministre sur le fait que ces mesures ont entraîné jusqu'à présent le licenciement de 38 p. 100 des travailleurs du secteur des pièces d'automobiles. Il y a quinze ans, le Canada produisait 75 p. 100 des pièces d'automobiles importées par les États-Unis alors qu'elle n'en fabrique plus que 38 p. 100 à l'heure actuelle. Nos exportations de pièces aux États-Unis ont diminué de moitié à cause de l'accord sur la production automobile, ce qui a mis les milliers de travailleurs licenciés dans une situation extrêmement désagréable tant sur le plan psychologique que matériel. Le ministre de l'Industrie et du Commerce admet-il que ces emplois soient perdus définitivement et dans la négative, que compte-il proposer au juste pour essayer de récupérer une partie raisonnable de ce marché?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Je suis heureux que mon collègue ait confirmé que le marché américain revêt une grande importance pour le secteur canadien de l'automobile et des pièces. Je le répète, il est incontestable que la profonde récession qui sévit aux États-Unis et par conséquent le fléchissement qui se manifeste sur le marché automobile, restreignent les possibilités d'emplois des travailleurs canadiens du secteur des pièces d'automobiles. Nous souhaitons une reprise économique aux États-Unis mais nous ne pouvons pas intervenir dans la politique économique américaine.

Une voix: Dieu merci!

M. Broadbent: C'est pourquoi ils se tirent bien d'affaire.

M. Gray: Nous continuons toutefois à faire le nécessaire pour continuer à obtenir une juste part du marché américain par le biais de l'accord sur la production automobile. Nous allons poursuivre nos consultations avec les autorités américaines pour essayer de régler les problèmes survenus dans le cadre de cet accord et par conséquent de garder voire d'étendre notre part de ce marché crucial pour les fabriques de pièces d'automobiles canadiennes et pour les travailleurs.

LES CONSÉQUENCES DES CHANGEMENTS APPORTÉS À L'ALLOCATION DU COÛT EN CAPITAL

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, la situation qui règne aux États-Unis n'a absolument rien à voir avec la part des Canadiens dans ce marché. Que le gâteau soit moins gros n'a rien à voir avec la tranche qui en revient aux Canadiens.

Passons à la construction automobile proprement dite, où des milliers d'emplois ont été perdus en divers endroits tels Windsor, Stratford et des douzaines d'autres localités du Canada, à cause des changements à l'allocation du coût en capital apportés par le budget de novembre dernier. Le ministre peut-il expliquer pour quelle raison, s'il le savait d'avance, il a permis que cette disposition soit présentée, sachant pertinemment qu'elle entraînerait une chute marquée des ventes de voitures neuves alors que l'industrie traverse le pire marasme qu'elle ait connu depuis la Seconde Guerre mondiale. Et s'il ne le savait pas d'avance, est-ce qu'il appuie maintenant cette disposition qui fait perdre des milliers d'emplois pour fournir au gouvernement des recettes fiscales supplémentaires? En d'autres termes, madame le Président, est-ce qu'il se félicite de cet arnaquage fiscal pratiqué par le gouvernement fédéral aux dépens des milliers de chômeurs du secteur canadien de la construction?

• (1420)

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je rejette l'hypothèse que renferme la question de mon honorable ami. Mon groupe a appuyé . . . la majorité de la Chambre a appuyé les mesures budgétaires du ministre des Finances.

Je sais qu'il y a des choses plus importantes sur le plan des investissements nouveaux dans ce secteur: la semaine dernière, le président de Chrysler Corporation annonçait le lancement d'un programme d'extension des usines de Windsor, qui va représenter un investissement d'environ un demi-milliard. Cela résulte des mesures prises par le gouvernement dans l'accord de restructuration passé avec Chrysler.

A peine quelques semaines plus tôt, grâce à une initiative du gouvernement, Volkswagen a annoncé l'ouverture d'une usine à Barrie et en outre la sous-traitance à des fabricants canadiens indépendants de pièces détachées pour un montant de 150 millions ce qui va créer quelque 1,500 emplois nouveaux dans cet important secteur. Mon honorable ami fait le derviche tourneur. Nous prenons des mesures concrètes pour maintenir et augmenter l'emploi dans la construction automobile.

M. Jarvis: Allez dire cela aux chômeurs, Herb.

ON DEMANDE LA RENÉGOCIATION DE L'ACCORD SUR LES PRODUITS DE L'AUTOMOBILE

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le président, ma question s'adresse au même ministre. Je tiens à l'assurer que les députés des deux côtés de la Chambre connaissent l'importance du marché américain; cependant, notre part devrait être plus considérable.

Au cours des 17 années qui ont suivi la signature de l'accord sur les produits de l'automobile, nous avons réalisé un excédent de 20 milliards de dollars dans le domaine de l'assemblage, en même temps que nous accumulions un déficit incroyable de 35 milliards dans le secteur des pièces, où se trouvent la plupart des emplois. Des études du gouvernement ontarien démontrent que si le Canada avait sa juste part de la construction automobile, tant pour les pièces que pour l'assemblage, nous disposerions de 25,000 emplois de plus. Nous aurions 25,000 personnes de plus au travail. Le ministre se préoccupe-t-il suffisamment de trouver aux Canadiens des emplois pour négocier des dispositions plus justes lors du renouvellement de l'accord?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, le Canada a connu une hausse substantielle des emplois dans le secteur des pièces d'automobile depuis la signature de l'accord. Sauf erreur, leur nombre a presque doublé dans ce secteur depuis l'entrée en vigueur de l'accord, en 1965. On sait, par ailleurs, que malgré la hausse formidable des investissements et de la production dans le secteur des pièces de rechange au Canada, depuis les débuts de l'accord, et en dépit d'une augmentation considérable des exportations de pièces, le déficit que vient de mentionner le député existe effectivement; c'est pourquoi nous avons entamé des pourparlers avec les autorités américaines au sujet de difficultés que nous semble poser l'accord de l'automobile, pourparlers que nous entendons poursuivre activement, en vue de trouver des solutions à des problèmes comme le déficit dans le secteur des pièces de rechange.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, je me demande vraiment comment je vais pouvoir expliquer aux 1,100 travailleurs de St. Catharines qui ont été licenciés ce matin que le ministre a créé de nouveaux emplois dans le secteur de l'automobile. Le ministre sait que si les fabricants de pièces éprouvent des difficultés, c'est précisément à cause de la politique de son gouvernement concernant l'importation d'automobiles et du déficit de 15 milliards de dollars dans le cadre de l'accord sur l'automobile. Le ministre va-t-il se tourner les pouces et laisser notre secteur de l'automobile disparaître comme celui de l'électronique, en autorisant la vente dans notre pays de voitures importées qui ne contiennent pas le moindre boulon canadien?

M. Taylor: Tout ce qu'il sait faire, c'est d'en parler.

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): En dépit des licenciements dont le député a parlé, madame le Président, il est certain que beaucoup plus de Canadiens travaillent à la fabrication de pièces maintenant qu'à l'époque de la signature de l'accord sur l'automobile. Par ailleurs, nous avons pris ces derniers mois et ces dernières années un certain nombre de mesures importantes visant à accroître les possibilités d'emploi chez les fabricants de pièces au Canada.

J'ai mentionné l'entente intervenue avec la société Volkswagen. J'ai mentionné également les programmes visant à renforcer la présence de Chrysler et de Ford à Oakville. J'ai mentionné aussi le programme d'investissement de 25 millions de dollars dans la fabrication des pièces d'automobiles. Je viens de faire état de nos entretiens avec les Américains. Mon collègue le ministre d'État chargé du Commerce international a eu pour sa part des entretiens avec les Japonais. Nous devons manifestement poursuivre ces entretiens, mais nous sommes on ne peut plus déterminés à poursuivre nos efforts pour maintenir la main-d'œuvre dans le secteur des pièces d'automobiles à un niveau très élevé. Nous avons pris jusqu'à maintenant des mesures que j'estime très énergiques, et nous entendons continuer de le faire.

* * *

LE COMMERCE

LES NÉGOCIATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT JAPONAIS RELATIVEMANT À L'EXPORTATION D'AUTOMOBILES AU CANADA

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures mais auparavant je voudrais faire remarquer au ministre de l'Industrie et du Commerce qu'en dépit de ses belles paroles, le déséquilibre de notre balance commerciale au poste des pièces automobiles est pire qu'il ne l'a jamais été depuis l'entrée en vigueur du pacte de l'automobile.

• (1425)

Étant donné que le ministre du Commerce a déclaré au Japon, avant la fin de semaine qu'il n'était pas inquiet du fait que sa proposition visant à augmenter les exportations de pièces produites au Canada servant à la fabrication de véhicules japonais ait été rejetée et étant donné que l'entente sur les exportations conclue entre le Canada et le Japon expire dans une semaine et que le ministre d'État (Commerce international) ne semble pas préoccupé qu'on n'ait rien prévu pour la remplacer, voici la question que je voudrais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures: compte tenu de cette situation et du fait que les ventes des Japonais sur le marché canadien ont augmenté de 54 p. 100 en une année, le ministre se préoccupe-t-il davantage de cette situation que le ministre d'État chargé du Commerce international et pourrait-il nous citer un exemple de résultat concret obtenu la semaine dernière avec les Japonais?

M. Deans: Ou même l'année dernière?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, le ministre d'État chargé du Commerce international et moi-même défendons exactement la même position.

Des voix: Oh, oh!

M. MacGuigan: Manifestement c'est précisément parce que nous tenons à ce qu'une entente éventuelle avec les Japonais favorise le Canada que nous ne sommes pas parvenus à en conclure une jusqu'ici. Les négociations se poursuivent et elles se poursuivront bientôt au niveau des fonctionnaires et vraisemblablement ensuite de nouveau à celui des ministres.

Pour nous la date du 1er avril n'est pas d'une très grande importance. Vous vous souvenez sans doute que l'année dernière l'entente pour l'année débutant le 1er avril était intervenue au mois de juin. Étant donné que les Japonais sont d'accord sur le principe pour qu'une entente soit conclue, mais qu'ils ne sont pas d'accord sur son contenu, nous ne nous préoccupons pas beaucoup de savoir si l'on parviendra à en conclure une avant le 1er avril ou non. Nous savons que l'entente qui sera éventuellement conclue entrera en vigueur à partir du 1er avril et comme il s'agira d'une entente d'une année, les importations d'automobiles ayant eu lieu au cours des premiers mois seront évidemment prises en compte dans les chiffres totaux de l'année.

LA PARTICIPATION CANADIENNE À LA FABRICATION DES IMPORTATIONS

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je signale au ministre que, en vertu de l'accord conclu l'an dernier, nous étions censés réduire les importations japonaises de 4 p. 100 et que, à la suite des négociations astucieuses des libéraux, il en est résulté une augmentation de 54 p. 100.

Je peux assurer au ministre que nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes un peu inquiets. Peut-il nous dire pourquoi les fabricants d'automobiles étrangers se plient aux exigences du Brésil qui demande que la participation brésilienne à la fabrication soit à 95 p. 100, à celles du Mexique qui veut que la sienne soit à 50 p. 100, ainsi qu'à celles de l'Australie qui elle réclame une participation de 85 p. 100 à la fabrication de ses voitures, et pourquoi ces pays, qui se préoccupent de leur avenir industriel, peuvent-ils obtenir ces concessions alors que le gouvernement canadien n'obtient absolument rien?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Assurément, madame le Président, le député ne s'attend pas vraiment que j'exprime un avis . . .

Une voix: Pourquoi pas?

M. MacGuigan: . . . que j'exprime un avis sur la politique que suivent d'autres pays.

Une voix: La Pologne?

M. MacGuigan: C'est exact, nous n'avons pas encore . . .

Une voix: Vous y arrivez seulement la moitié du temps.

M. MacGuigan: C'est exact, nous n'avons pas encore conclu un accord avec les Japonais pour l'an prochain et la raison est bien simple: c'est justement parce que nous ne sommes pas satisfaits du genre d'arrangement disponible et que nous sommes en train d'en négocier un meilleur. Je tiens à assurer au député que nous conclurons avec les Japonais le meilleur accord possible, et je lui rappelle aussi que notre balance commerciale avec le Japon est excédentaire

LE DROIT DE DOUANE IMPOSÉ PAR LE JAPON SUR LES EXPORTATIONS DE BOIS D'ŒUVRE CANADIEN

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, les plus de 30,000 travailleurs mis à pied dans l'industrie automobile doivent trouver la réponse du ministre très rassurante.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Je voudrais passer à une autre région du pays touchée également par les négociations commerciales qui se poursuivent au Japon. Il y a actuellement en Colombie-Britannique 30 p. 100 de chômeurs dans l'industrie du bois. Nombre d'entre eux pourraient travailler à la production de bois d'œuvre destiné à l'exportation, en partie au Japon, si un droit de douane de 10 p. 100 n'empêchait pas sa vente dans ce pays. Comment le gouvernement peut-il justifier son échec dans ce domaine? Pourquoi n'a-t-il pas pu faire supprimer cet obstacle en totalité ou en grande partie, afin que les travailleurs de la Colombie-Britannique puissent se remettre au travail? Enfin, quand le gouvernement commencera-t-il à élaborer une stratégie pour le secteur manufacturier au lieu de continuer à vendre d'énormes quantités de matières premières?

• (1430)

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je remercie le député de m'avoir tendu la perche. En effet, nos pourparlers avec le Japon ne portent pas uniquement sur l'industrie automobile, bien que ce soit un élément très important de ces pourparlers. Ils portent également sur d'autres produits tels que les bois blancs de la Colombie-Britannique qu'il a mentionnés. Les négociations de mon collègue avec les Japonais englobaient aussi ces questions.

M. Broadbent: Il a échoué également à ce sujet.

M. MacGuigan: Nous n'avons rien perdu. Nous sommes en train de négocier avec les Japonais.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LES DROITS DES INDIENNES ÉPOUSANT DES NON-INDIENS

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, ma question s'adresse à madame le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui a perdu tellement de poids dernièrement, que je ne suis pas sûr de la voir à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Greenaway: Ma question a trait au problème des Indiennes qui, en épousant des non-Indiens perdent leur statut. J'ai appris dans le numéro du 12 mars du *Province* de Vancouver que le ministre avait pris la parole devant le *Women's Network* de Vancouver. Voici une phrase extraite de son discours:

. . . le fait qu'aucune Indienne n'a perdu ses droits en épousant un non-Indien depuis ma nomination au poste de ministre en 1976.

Cette déclaration m'a paru intéressante. Nous avons téléphoné au ministère des Affaires indiennes. Au cours des quatre années allant de 1976 à 1979, 1,792 femmes ont été privées de leur statut d'Indiennes précisément pour cette raison. Madame le ministre peut-elle apporter des précisions sur cette déclaration?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): J'accepte volontiers, madame le Président, car la question est des plus importantes. Le député a fait des insinuations inacceptables, à commencer par une citation erronée que je voudrais bien qu'il prenne la peine de vérifier et de corriger. J'ai dit, et je le répète devant la Chambre, et mes collègues féminines au cabinet en particulier le confirmeront, qu'au cours des cinq ou six dernières années, les membres du comité spécial du conseil, le comité qui doit sanctionner toute perte de statut avant son entrée en vigueur, n'en ont approuvé aucune tandis que j'étais de ses membres. Je crois savoir qu'il en est toujours ainsi. Au fait, 41 femmes ont réintégré leur statut d'Indiennes dernièrement. Le député devrait exposer tous les faits de la situation.

ON DEMANDE DE FAIRE LA LUMIÈRE SUR UNE DÉCLARATION TIRÉE D'UN DISCOURS DU MINISTRE

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, j'ai prévu que madame le ministre prétendrait que je n'ai pas exposé tous les faits. J'ai devant moi copie du discours qu'elle a prononcé le 5 mars. Voici un extrait tiré de la page 9:

Eh bien, je puis vous affirmer que depuis 1976, année à laquelle j'ai été nommée ministre . . . aucune Indienne n'a perdu son statut d'Indienne.

Tels étaient les propos du ministre. Le journal a rapporté la même chose. Madame le ministre prétend que je n'ai pas les faits exacts. L'année dernière elle m'a reproché la même chose quand je lui annonçai qu'on souffrait de tuberculose dans le nord du Québec. Cette maladie sévit toujours dans ce coin du pays. Je lui demande donc encore une fois de faire la lumière à la Chambre sur cette déclaration.

[*Français*]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je voudrais préciser que les questions que pose ce député sont parmi les plus dangereuses que j'ai vu poser à la Chambre quant à la pertinence des faits et au mal qui s'ensuit. L'an dernier le député n'a pas dit qu'il y avait des cas de tuberculose, tout le monde sait qu'il y en a et que nous nous attaquons au problème. Il a dit qu'il y avait des morts. On ne joue pas avec les mots de cette façon-là. Aujourd'hui, il continue de changer la vérité. Je lui répète ce que j'ai déjà dit. Je peux lui envoyer une cassette s'il le veut. Je répète pour sa bonne compréhension que le comité spécial du conseil ainsi que le comité du Cabinet qui doit approuver pour leur mise en œuvre les procédures auxquelles il se réfère et qui ont lieu au sein du ministère ne les ont pas approuvées.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE

LA VENTE DE BOIS DE CONSTRUCTION AUX ÉTATS-UNIS

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Les travailleurs de plus des trois-quarts des scieries des provinces atlantiques sont sans travail par suite de la disparition des débouchés au Canada et aux États-Unis. Or, comme l'industrie de la construction semble connaître une reprise aux États-Unis j'aimerais que le ministre nous dise quelles mesures il envisage de prendre pour promouvoir la vente du bois de construction canadien dans ce pays-là comme dans le nôtre? Plus particulièrement, j'aimerais savoir s'il a recommandé au ministre des Finances de réduire la taxe de vente fédérale sur le bois de construction?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, il ne conviendrait pas que je révèle ici les remarques que je peux faire au ministre des Finances ni même les conseils que je peux lui prodiguer et vice-versa.

Le député soulève néanmoins un fait intéressant, à savoir la reprise de l'industrie de la construction aux États-Unis. Elle devrait entraîner une amélioration de la situation pour les scieries de sa province comme du reste du pays. Dans ce contexte, nos agents commerciaux et nos services répartis aux quatre coins des États-Unis continueront—et je l'espère—intensifieront leurs efforts pour rappeler aux constructeurs américains la qualité du bois de construction canadien. Les efforts que nous déployons ne se limitent d'ailleurs pas au marché américain; ils s'étendent à d'autres grands marchés.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISES DANS LES PROVINCES ATLANTIQUES

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Madame le Président, je remercie le ministre de sa réponse. Je signalerai au ministre que les moyens mis en œuvre par le gouvernement fédéral pour assurer une reprise économique sont loin d'être suffisants. J'inviterais le ministre à examiner d'autres mesures comparables à celles que j'ai suggérées au ministre des Finances. Voici ma question.

Le ministère de l'Expansion économique régionale vient de lancer une coûteuse campagne de publicité pour rappeler avec complaisance les heures de gloire du MEER avant qu'il soit dissous. Le ministre voudrait-il plutôt profiter de cette campagne pour encourager les entreprises à s'établir dans les provinces atlantiques, promouvoir les objectifs de son programme, informer toutes les entreprises canadiennes, non seulement celles des provinces Atlantiques, sur la façon d'obtenir des encouragements et enfin leur faire connaître les avantages réels d'une implantation dans cette très belle région du Canada.

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, la question que vient de poser mon collègue justifie pleinement ce programme d'information d'ailleurs modeste. Le MEER n'a pas été dissous. Il continue d'offrir des programmes intéressants au Canada de l'Atlantique et à d'autres régions. Loin d'avoir été démembré, il sera intégré au ministère de l'Industrie et du Commerce pour constituer un nouveau ministère d'Expansion industrielle régionale encore plus puissant et plus actif.

L'un des objectifs de cette campagne d'information est de rappeler à ceux qui ont déjà eu recours aux services du ministère ou qui voudraient le faire les solides encouragements qui sont offerts et aussi de rappeler les succès éclatants qu'a pu connaître un grand nombre d'entreprises dans le Canada Atlantique. Voilà pourquoi les entreprises devraient songer à se prévaloir de nouveau de ces stimulants pour atteindre les objectifs mentionnés par le député.

Questions orales

ON DEMANDE DE L'AIDE POUR DEUX SOCIÉTÉS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, j'ai écrit au ministre au sujet de deux importantes sociétés des Maritimes. Cela fait plus d'un mois déjà, et le ministre n'a toujours pas répondu. Maintenant qu'on lui a dit que la société Hawker Siddeley, à Trenton, a besoin qu'on lui commande des wagons et que la Sydney Steel Corporation voudrait bien qu'on lui commande des rails pour le CN, quelles sont, selon lui, les possibilités pour qu'on aide immédiatement ces deux sociétés qui sont si importantes pour l'économie et la population de la Nouvelle-Écosse? Je sais que le CN a donné sa commande habituelle de 88,000 tonnes à la Sysco, mais ce n'est là que la répétition de commandes passées. Quels nouveaux stimulants du genre dont parle le ministre celui-ci est-il disposé à offrir à ces deux sociétés qui ont déjà tellement bénéficié des deniers publics?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, si je me souviens bien, les offres des sociétés canadiennes de fabrication de wagons d'acier, y compris celle de la Hawker Siddeley Company, sont parvenues au ministère des Transports aux environs du 8 mars. Les fonctionnaires de ce ministère les étudient attentivement avec l'aide de mes collaborateurs. J'ai tendance à croire que l'on reconnaîtra sans doute la très grande compétence des sociétés mentionnées par mon honorable ami.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LES MESURES DE CANADIANISATION

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, le ministre devrait aussi se préoccuper du fait que la société Petro-Canada est à affréter des vaisseaux construits par les chantiers navals Hyundai, en Corée, pour le transport des ressources pétrolières sous-marines, alors que nos chantiers navals de la côte est ont grandement besoin d'aide. Quelles mesures le ministre va-t-il prendre à l'égard de cette importante question et de concert avec ses collègues du cabinet pour canadianiser, non seulement le secteur énergétique de notre économie, mais encore au moins une petite partie de notre construction navale?

• (1440)

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, si je ne m'abuse, la société Petro-Canada a récemment commandé un pétrolier aux chantiers navals de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick et, dans le cadre de notre politique d'avantages industriels, nous voulons nous assurer que toutes les sociétés, y compris les sociétés de la Couronne, reconnaissent l'importance de vraiment donner leur chance aux fournisseurs canadiens concurrentiels, notamment aux chantiers navals canadiens.

Nous sommes à examiner un certain nombre d'options à l'heure actuelle pour appliquer de façon encore plus efficace cette politique que nous avons annoncée à la fin d'août; le point soulevé par le député s'inscrit certainement au nombre de nos préoccupations et participe de notre politique actuelle.

* * *

LA BANQUE DU CANADA

LA POLITIQUE MONÉTAIRE PRÉCONISÉE PAR LE GOUVERNEUR

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, le gouverneur de la Banque du Canada a rendu vendredi dernier sa sentence aux Canadiens en disant qu'il n'était pas disposé à revenir sur sa politique de restriction monétaire et de loyer élevé de l'argent. Or cette politique est en vigueur depuis 1975, et le gouverneur a lui-même reconnu que le taux de l'inflation est le même aujourd'hui qu'en 1975.

Le ministre des Finances continuera-t-il à laisser le gouverneur de la Banque du Canada serrer encore davantage la vis à l'économie canadienne en maintenant sa politique monétaire actuelle?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'ai eu l'occasion vendredi de dire ce qu'il faut penser de l'opinion du député, opinion exprimée très fréquemment par des députés de son parti, selon laquelle l'inflation n'est pas un facteur dont il faut tenir compte et ne coûte rien à l'économie. Cette opinion exprimée si fréquemment par les députés du Nouveau parti démocratique . . .

M. Deans: C'est absolument faux.

M. MacEachen: . . . met un écart considérable entre nous. Si telle est l'opinion du Nouveau parti démocratique, je ne vois pas comment je pourrais justifier aux membres de ce parti la nécessité de restreindre la masse monétaire dans le cadre d'un programme de lutte contre l'inflation.

M. Riis: Cette accusation est absolument fausse. Notre parti n'a jamais pris cette position.

LA POSITION DU MINISTRE À L'ÉGARD DE LA POLITIQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, le ministre sait que nous sommes aux prises avec une grave récession qui empire de jour en jour par suite de la politique monétaire actuellement en vigueur. Combien de Canadiens doivent être en chômage, combien d'entreprises et de contribuables doivent faire faillite, combien d'entreprises doivent faire l'objet de saisies, combien d'exploitations agricoles doivent être acculées à la faillite, combien d'éleveurs doivent vendre leur troupeau à vil prix et jusqu'à quel point le ministre laissera la situation dégénérer avant de reconnaître que cette politique est inappropriée et d'écouter les Canadiens plutôt que le gouverneur de la Banque du Canada?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, les députés néo-démocrates ont eu l'occasion vendredi dernier d'exposer aux Canadiens leur politique de lutte contre l'inflation.

Une voix: Dites-nous jusqu'à quel point vous laisserez aller les choses.

M. MacEachen: N'empêche que les députés néo-démocrates ne s'inquiètent guère de l'inflation.

M. Deans: Ce n'est pas vrai!

M. MacEachen: Ils sont prêts à accepter que les prix augmentent encore puisque chaque politique qu'ils recommandent entraînerait une hausse des prix et des taux d'intérêt plus élevés, attisant ainsi l'inflation.

M. Deans: Non. Elles feraient fléchir l'inflation.

M. MacEachen: Tel serait le résultat de leur politique. Il est temps que les Canadiens comprennent combien le NPD ne se soucie guère des prix élevés. Il ne s'intéresse pas à ce phénomène économique.

Des voix: Bravo!

* * *

LE TOURISME

LES CONSÉQUENCES DE LA FUSION D'AGENCES DE VOYAGES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Madame le Président, c'est au ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) que je m'adresse. Étant donné l'annonce de la fusion des sociétés Sunflight Vacations Ltd. et Skylark Holidays Ltd., fusion qui devrait donner le jour à une entreprise qui sera trois fois plus puissante que n'importe quelle autre entreprise œuvrant dans ce secteur, et contrôlera plus de 50 p. 100 du secteur des voyages au Canada, le ministre ne s'inquiète-t-il pas des conséquences que cette fusion risque d'avoir sur leurs petits concurrents et sur les consommateurs, et a-t-il saisi de la chose son collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations?

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame le Président, je dirai à l'honorable député que j'ai suivi cette affaire d'assez près par le biais des divers rapports de presse qui pouvaient être présentés dans les journaux canadiens. Je dois dire que comme lui-même, je suis intéressé à ce qu'il y ait toujours un produit de destination touristique le plus concurrentiel possible, disponible pour les clients canadiens, et que j'ai déjà soulevé cette question avec mon collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

L'ÉPIDÉMIE DE FIÈVRE APHTEUSE

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le ministre est probablement au courant de l'épidémie de fièvre aphteuse qui s'est déclarée sur une île au large des côtes danoises. Il n'est pas sans savoir également que tous les éleveurs bovins et ovins ont une peur bleue de cette maladie. Il n'a pas oublié non plus l'épidémie de fièvre aphteuse qui s'était déclarée à Regina en 1952. C'est pourquoi, j'aimerais savoir quelles mesures, la direction de l'hygiène vétérinaire a prises, pour protéger les éleveurs bovins et ovins contre tout risque de contagion du cheptel canadien, du fait des importations de viande bovine congelée en provenance du Danemark par les pays du Marché commun?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le cas de fièvre aphteuse au Danemark nous préoccupe tout particulièrement, d'autant plus que l'on en ignore l'origine. L'épidémie a été circonscrite à un troupeau et ne s'est pas propagée à l'ensemble du troupeau de l'exploitation concernée. Tous les animaux atteints ont été abattus et toutes les précautions ont été prises. Nous avons interdit l'importation de viande, que ce soit de viande congelée ou de viande fraîche. Cela fait deux mois qu'il n'y a eu aucune importation de ces produits au Canada.

Maintenant, si le député possède d'autres informations, nous aimerions en prendre connaissance parce que cette question nous préoccupe. Les règlements du commerce international prévoient que le cheptel danois ne devra être atteint d'aucune maladie pendant les deux années suivant l'éruption de fièvre aphteuse, avant que sa viande ne puisse à nouveau être exportée. Ces règlements s'appliquent à nos échanges avec nos autres partenaires commerciaux.

Les Danois reconnaissent la validité de ce règlement. C'est une catastrophe pour le Danemark qui tire la majeure partie de ses revenus de l'exportation de ses produits agricoles, porcins en particulier, qui représente les trois quarts de leur production. Une telle situation peut donc être catastrophique pour l'économie de ce pays et nous la déplorons. Cette affaire prouve qu'en dépit de toutes les précautions que l'on peut prendre, au Danemark comme ailleurs, une telle catastrophe peut se produire.

LES EXPORTATIONS AU CANADA DE VIANDE BOVINE EN PROVENANCE DU DANEMARK

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Je suis sûr qu'il sait qu'il y a dans les entrepôts du Canada plusieurs milliers de livres de bœuf d'exportation du marché commun européen en provenance du Danemark. Qu'allons-nous faire avec ces réserves puisqu'il existe un risque de contamination étant donné qu'il est impossible de déceler les germes de la fièvre aphteuse dans les produits bovins? La situation est grave. Le ministre peut-il nous dire quelle a été l'attitude du gouvernement à cet égard et s'il a communiqué avec les bureaux compétents des États-Unis au sujet de cette affaire?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, j'ignore si mes collaborateurs ont communiqué avec les autorités américaines à se sujet, mais nous avons interdit la distribution de toutes les viandes en provenance du Danemark, bœuf ou porc actuellement entreposées au Canada.

Questions orales

LES AFFAIRES INDIENNES

LA SITUATION DES INDIENNES QUI ÉPOUSENT DES NON-INDIENS

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et découle de celle qu'a posée mon collègue de Cariboo-Chilcotin. Le ministre sait qu'il faut l'approbation du cabinet pour radier des listes des Indiens de plein droit les femmes indiennes qui ont perdu leur statut dans leur réserve à cause de leur mariage. Le ministre a aussi entendu sa collègue dire que le cabinet n'avait pas donné son approbation à cet égard depuis que le ministre et elle font partie du cabinet, soit depuis 1976. Je voudrais simplement demander au ministre s'il peut expliquer comment il se fait que son ministère a radié des listes 1,792 femmes depuis 1976, ce qui ne comprend pas les chiffres de 1980, sans avoir obtenu l'approbation du cabinet?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, 1976, cela remonte à quelques années déjà. Le député doit avoir harcelé à cet égard mon prédécesseur, le ministre du gouvernement conservateur, tout autant que moi. D'autre part, le député connaît très bien les dispositions de la loi sur les Indiens qui stipule très clairement qu'une Indienne de plein droit qui épouse quelqu'un qui n'est pas un Indien perd ses droits. Comme le député le sait, l'article de la loi sur les Indiens qui a trait à la double affiliation maternelle est lui aussi injuste.

• (1450)

La loi sur les Indiens permet cependant au ministre de faire exception à cet article de la loi mais, selon les conseillers juridiques, ce pouvoir ne doit être exercé que très rarement. C'est ce que prévoit la loi que le Parlement a approuvée. Je ne peux que supposer que le député souhaite que tous les ministres s'en tiennent aux lois du Parlement jusqu'à ce qu'elles soient modifiées. Voilà la situation à l'heure actuelle.

Je pense que la meilleure solution est celle que j'ai choisie. J'ai écrit à tous les chefs indiens et à tous les conseils de bande du Canada pour leur signaler que s'ils adoptent une résolution du conseil de bande pour me demander d'utiliser les pouvoirs d'exemption que me confère la loi sur les Indiens pour ne pas appliquer la disposition de la loi qui ferait perdre son statut à une Indienne, je ferai ce que me demande cette résolution et l'on ne pourra pas à ce moment-là m'accuser d'aller arbitrairement à l'encontre de la loi.

Bien entendu, comme le député le sait fort bien, pour résoudre le problème, une fois pour toutes, il faudrait modifier la loi sur les Indiens et supprimer cet article inique.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE PRENDRE DES MESURES LÉGISLATIVES POUR PROTÉGER LES INDIENS

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, le ministre sait très bien qu'il n'a rien à m'apprendre quant à ce que la loi sur les Indiens prévoit au sujet de ce problème. Il devrait aller dire tout cela à sa collègue du cabinet qui a déclaré que personne n'avait été radiée de la liste des Indiens de plein droit depuis 1976. Pourtant, plus de 2,000 personnes ont été radiées de la liste en 1980, 1979, 1978, 1977 et 1976.

Puis-je demander au ministre comment son ministère peut radier des femmes indiennes des listes des Indiens de plein droit sans l'approbation du cabinet? Sa collègue a déclaré que, depuis qu'elle fait partie du cabinet, personne au Canada n'avait été radié de la liste des Indiens de plein droit.

Que compte faire le ministre à ce sujet? Il aurait fallu prendre des dispositions au moment de l'adoption de la constitution. Quelle mesure législative compte-t-il prendre en plus d'écrire aux chefs indiens? Qu'est-ce que ceux-ci lui ont répondu, jusqu'ici? Quelle mesure législative compte-t-il prendre pour réparer cette honte nationale?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, l'indignation factice du député . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: C'est elle qui a fait le discours!

M. Munro (Hamilton-Est): . . . est quelque peu surprenante. Les dispositions constitutionnelles, qui sont à la veille d'être rapatriées, contiennent un article qui supprime une fois pour toutes cette distinction injuste.

M. Oberle: C'est de la foutaise. Vous avez trahi les femmes indiennes. Voilà ce que vous avez fait.

M. Munro (Hamilton-Est): Si je me souviens bien, c'est à cette même constitution contenant cette disposition que tous les députés de l'opposition . . .

M. Oberle: Vous les avez trahies.

M. Munro (Hamilton-Est): . . . se sont opposés une semaine après l'autre. Le député voudrait peut-être rencontrer toutes les femmes indiennes qui vont perdre leurs droits et leur expliquer pourquoi il s'est opposé à la constitution ici même pendant des mois.

Des voix: Bravo!

LA RÉPONSE DU MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Madame le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social parlait-elle au nom du gouvernement quand elle a répondu à mon collègue le député de Cariboo-Chilcotin?

Mme Bégin: Il n'est pas au courant de l'affaire.

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, il me faudra lire les dispositions en cause et le discours en question. Il me reste à le faire, mais je le lirai et me ferai ensuite un plaisir de répondre au chef de l'opposition demain. Il est raisonnable de dire, je crois, que nous ne mettons pas tous le même zèle à lire les discours les uns des autres. Je suppose que mes collègues peuvent faire des discours au nom du gouvernement et je présume qu'en l'occurrence, ma collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social l'a fait.

Il existe une nuance, toutefois, dont le chef de l'opposition devrait peut-être tenir compte. Je vais en vérifier la légalité mais, si ma mémoire est bonne, quand un ministre exerce ces pouvoirs d'exemption exceptionnels aux termes de la loi sur les Indiens—qui, en fait, vont à l'encontre de l'application de la loi sur les Indiens, ce qui est discriminatoire—alors, sauf erreur, un décret du conseil est requis. Je vais m'en assurer. Il se peut que c'était ce que ma collègue voulait dire.

Permettez-moi de dire en terminant que non seulement ma collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est profondément bouleversée par cette distinction injuste, mais elle a été l'un des principaux porte-parole du gouvernement à en proposer la suppression une fois pour toutes.

Des voix: Bravo!

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Je ne posais pas de question au sujet d'un discours, madame le Président, je voulais savoir si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social énonçait vraiment la politique du gouvernement quand elle a répondu à la question posée aujourd'hui à la Chambre par le député de Cariboo-Chilcotin. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien peut-il nous l'affirmer?

Mme Bégin: Posez-moi la question.

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, j'ai déjà dit à l'opposition, comme je le dis maintenant au chef de l'opposition, en quoi consistait la politique du gouvernement. Tous les passages du discours que j'ai entendu citer ne différaient en rien de cette politique, à mon avis. Ce que j'ai dit concernant les passages du discours de ma collègue qui ont été montés en épingle, et connaissant le talent qu'ont certains députés d'être très sélectifs dans leurs citations, j'aimerais avoir le loisir de lire le discours, après quoi je me ferai un plaisir de répondre demain au chef de l'opposition.

LA DÉCLARATION DU MINISTRE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le gouvernement peut chercher à se cacher, mais le fait est que les Indiennes de plein droit ont perdu inutilement leur statut au cours des deux dernières années et ce, parce que le gouvernement a refusé d'agir comme avait commencé à le faire, en janvier 1980, le gouvernement que j'avais l'honneur de diriger.

Des voix: Bravo!

M. Clark: En fait, le gouvernement continue à retarder l'adoption de mesures visant à garantir l'égalité des Indiennes de plein droit du Canada.

Je voudrais demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social si son collègue partage son avis lorsqu'elle déclare, comme elle l'a fait aujourd'hui à la Chambre, qu'aucune Indienne n'a perdu son statut depuis 1976.

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je me ferai un plaisir de répéter exactement ce que j'ai déclaré à Vancouver, du moins je l'espère, car je n'ai pas sous la main le texte de mon discours.

J'ai expliqué au groupe de femmes de Vancouver que l'on peut jouer un rôle actif à tous les niveaux et dans des situations diverses au gouvernement. J'ai cité en exemple les cas où mon ex-collègue, Iona Campagnolo, siégeait à mes côtés au comité spécial du conseil et que toutes les deux, en notre qualité de femmes ministres, avons utilisé nos pouvoirs restreints, c'est un fait, mais nous les avons utilisés tout de même à des fins utiles pendant toute la durée de ce comité. Et j'en faisais partie depuis 1976, même si ce n'est plus le cas aujourd'hui. Nous avons à l'époque refusé d'approuver certaines pertes de statut par des Indiennes, quand il fallait l'unanimité pour prendre de telles mesures. Nous l'avons fait de façon systématique. C'était en notre pouvoir, et nous en avons usé en sachant parfaitement ce que nous faisions. Nous l'avons fait pour exprimer le désir du gouvernement de voir abroger l'article 12, qui le sera. Ma collègue qui est ministre chargée de la condition féminine l'a annoncé il y a quelque temps à la Chambre et cela se fait et se fera de façon très humaine, en consultation avec les diverses bandes.

Je suis heureuse d'avoir la possibilité d'apporter une correction à mon discours. J'ai dit que 41 femmes allaient retrouver leur statut, mais je me suis trompée, il s'agit de 41 bandes.

Outre la politique gouvernementale, que le très honorable chef de l'opposition connaît très bien parce que sa collègue l'honorable représentante de Kingston et les Îles a pleinement approuvé la seule mesure que le caucus féminin de la Chambre des communes ait prise et que le gouvernement ait mise en application. Quarante et une bandes ont déjà . . .

Mme le Président: A l'ordre. A l'ordre!

LE NOMBRE D'INDIENNES CONCERNÉES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, est-ce que le ministre de la Santé et du Bien-être ou le ministre des Affaires indiennes et du Nord voudrait dire à la Chambre combien d'Indiennes de droit ont perdu leur statut depuis 1976?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, je vais m'enquérir du chiffre exact, mais je puis presque donner au chef de l'opposition l'assurance que moins de femmes ont perdu leur statut depuis que notre gouvernement a succédé au sien et que, sur les conseils du chef et du conseil de bande, nous avons pour politique d'exercer nos pouvoirs d'exemption pour empêcher que les femmes indiennes ne perdent leur statut. Je me permets de faire remarquer que si j'examine les réalisations de mon prédécesseur immédiat, je constate que le gouvernement précédent n'a absolument rien entrepris pour changer quoi que ce soit à cette situation injuste.

Questions orales

• (1500)

M. Clark: Demandez aux femmes autochtones.

* * *

LE GRAIN

LE RÉEXAMEN DE LA POLITIQUE À L'ÉGARD DES CÉRÉALES FOURRAGÈRES

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et concerne la politique à l'égard des céréales fourragères. Comme on a récemment annoncé qu'on allait s'écarter partiellement de la formule de fixation des prix par rapport au maïs et qu'on allait instaurer des programmes de subventions pour mettre des stocks à la disposition du centre du pays et des Maritimes par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé, ce qui prouve que le marché libre est incapable de suffire à la demande, le ministre peut-il nous dire quand il compte entreprendre une étude approfondie de la politique à l'égard des céréales fourragères? Quand va-t-il tenir un référendum parmi les producteurs sur la question de la libre commercialisation des céréales fourragères, comme il l'a promis au moment de l'instauration du programme au milieu des années 70?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je conteste certaines choses qu'a dites le député. D'abord, il n'y a jamais eu de pénurie de céréales fourragères sur le marché libre pour ceux qui utilisent le grain de l'Ouest, que ce soit en Colombie-Britannique ou dans l'Est. Le député sait parfaitement que le centre du Canada est complètement autonome et que la production est excédentaire dans certaines régions de l'Ontario et de l'ouest du Québec. L'Ontario produit actuellement environ 400,000 tonnes d'excédent. Cela ne veut pas dire qu'il n'utilise pas du grain de l'Ouest de temps à autre, mais cette politique éliminera les injustices causées par le prix de Chicago. On continue à fournir directement une grosse quantité de grains par cette méthode. Nous avons déclaré la semaine dernière dans un communiqué que nous allions continuer à réviser notre politique à l'égard des céréales fourragères. Nous voulons nous montrer justes et équitables envers tous les intéressés.

LE PROGRAMME D'ENTREPOSAGE À LA FERME

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, je remarque que le ministre n'a pas parlé du référendum qui avait été proposé au départ. Néanmoins, en plus de cette question, je voudrais lui demander ce qui a été réalisé en vue de donner suite aux propositions relatives au programme d'entreposage à la ferme suggéré par les comités consultatifs de l'Office des provendes du Canada et de la Commission canadienne du blé.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, en ce qui concerne l'entreposage à la ferme, je ne pense pas qu'on ait pris d'autres mesures. Le député n'ignore pas que le programme a donné d'assez bons résultats dans les régions qui ont manqué de céréales fourragères.

Au sujet du référendum, le député n'ignore pas non plus qu'il n'y avait aucune entente ferme à ce sujet. Certaines personnes avaient suggéré de l'inclure dans l'accord, mais celui-ci précisait que nous pourrions revenir là-dessus. Naturellement, nous examinons cette possibilité, mais nous n'envisageons pas vraiment de plébiscite pour le moment. Ça aussi il le sait parfaitement.

* * *

PÉTITIONS

M. COOK—LE RÉEXAMEN DU BUDGET ET DE LA POLITIQUE DES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler que le greffier de la Chambre a déposé sur le Bureau le cent quatre-vingt-cinquième rapport du greffier des pétitions, dans lequel il affirme avoir examiné la pétition présentée par le député de Vancouver-Nord-Burnaby (M. Cook), le vendredi 19 mars 1982, et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

LE RÈGLEMENT

MODIFICATION CONCERNANT L'ÉTUDE DE CERTAINS PROJETS DE LOI

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, nous avons terminé les négociations entamées immédiatement après le vote sur la motion de l'opposition officielle visant à ajourner nos travaux mercredi dernier. Je suis heureux d'annoncer que nous en sommes venus à un accord important. Puis-je obtenir maintenant le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion appropriée?

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à ce que le ministre présente la motion?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, je propose, appuyé par l'honorable député de Yukon (M. Nielsen) et par l'honorable député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que le Règlement de la Chambre des communes soit modifié par insertion, après l'article 75, de ce qui suit:

75.1 *a*) Le présent article a pour objet de rendre possible l'étude ordonnée, en temps opportun, des projets de loi suivants, dont la présentation doit se faire au plus tard le 8 avril 1982 et l'étude s'achever au plus tard le 30 juin 1982:

1. Loi concernant l'encouragement du secteur pétrolier et la détermination de la participation et du contrôle canadiens et modifiant la Loi sur l'examen de l'investissement étranger;

2. Loi modifiant la Loi sur la Société Petro-Canada;

3. Loi modifiant la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes;

4. Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources;

5. Loi modifiant la Loi sur l'administration du pétrole et édictant des dispositions se rattachant à cette loi;

6. Loi concernant la surveillance du secteur énergétique et modifiant la Loi d'urgence de 1979 sur les approvisionnements d'énergie et la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout;

7. Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie (nº 3);

8. Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles.

b) Lors de l'étude de l'un ou l'autre de ces projets, la Chambre siège, par dérogation au Règlement, de 18 heures à 20 heures, les lundis, mardis et jeudis et le paragraphe 31(1) du Règlement ne s'applique pas.

c) Le temps global de parole attribué à l'étude de l'ensemble des projets de loi est de 35 heures pour l'étape de la deuxième lecture et de 35 heures pour l'étape du rapport et de la troisième lecture, ce temps étant réparti entre les partis comme il est prévu aux paragraphes suivants du présent article.

d) Quand un parti a épuisé le temps de parole qui lui a été attribué par le présent article pour une étape donnée de l'étude de l'ensemble des projets, aucun autre député de ce parti ne peut prendre la parole à cette étape.

e) Quand tous les partis ont épuisé le temps global de parole qui leur a été attribué pour une étape donnée ou qu'il ne se présente plus d'intervenants ayant droit de parole à cette étape, le président met aux voix, sans débat, toute question visant à faire franchir l'étape à ceux des projets dont l'étude n'est pas alors achevée; à cette fin, sont réputées avoir été proposées toutes motions nécessaires, y compris celles visant à modifier les projets. Il demeure entendu que tout projet peut, sous réserve des limites de temps fixées par le présent article, franchir ses différentes étapes indépendamment des autres projets et qu'il n'est pas nécessaire, pour qu'un projet soit étudié à l'étape suivante, d'attendre que soit épuisé le temps global de parole attribué à l'étape qu'il vient de franchir.

f) Les députés des partis ont droit, pour l'étude à l'étape de la deuxième lecture de l'ensemble des projets de loi, à un maximum de 21 heures de parole dans le cas du parti progressiste-conservateur, de 7 heures dans le cas du Nouveau parti démocratique et de 7 heures dans le cas du parti libéral.

Le gouvernement et les partis d'opposition ne ménageront pas leurs efforts en vue du renvoi de tous les projets en comité au plus tard le 1er mai 1982.

g) Est créé un comité permanent de la législation énergétique, composé de 10 membres à nommer, dont le mandat est l'étude des projets de loi visés au paragraphe *a*). Les dispositions des articles 65 et 66 s'appliquent à ce comité.

h) Par dérogation à tout autre article du Règlement, chacun des projets est renvoyé au comité permanent de la législation énergétique et, sous réserve du paragraphe *k*) du présent article, tous les projets sont soit rapportés à la Chambre, soit réputés l'avoir été, avec ou sans modifications, au plus tard le 4 juin 1982.

i) Les députés des partis ont droit, pour l'étude à l'étape du rapport et de la troisième lecture de l'ensemble des projets de loi, à un maximum de 21 heures de parole dans le cas du parti progressiste-conservateur, de 7 heures dans le cas du Nouveau parti démocratique et de 7 heures dans le cas du parti libéral, la répartition de ce temps entre l'étape du rapport et celle de la troisième lecture étant laissée à la décision de chacun des partis.

j) Par dérogation à tout autre article du Règlement et sous réserve du paragraphe *k*) du présent article, le président, le 30 juin 1982, 15 minutes avant l'heure normale de la levée de la séance, interrompt les délibérations et met aux voix, sans débat ni modification, toute question nécessaire à l'adoption, à toutes les étapes, des projets dont l'étude n'est pas achevée.

[*Traduction*]

k) En cas de prorogation du Parlement, ceux des projets n'ayant pas reçu la sanction royale sont, lors de la session suivante, si un ministre de la Couronne en fait la demande et, le cas échéant, si les motions de voies et moyens applicables ont été approuvées, réputés avoir franchi les étapes franchies lors de la session prorogée et être au stade d'étude où ils se trouvaient lors de la prorogation, tout témoignage alors recueilli par le Comité permanent de la législation énergétique étant réputé avoir été déposé devant la Chambre. En outre, les dates mentionnées aux paragraphes *f*), *h*) et *j*) s'entendent respectivement des quinzième, trentième et cinquantième jours de séance de la nouvelle session. Est retenu, sur le temps global de parole attribué à chaque parti par le présent article pour l'ensemble des projets, le temps utilisé par les députés de ce parti durant la session prorogée à toute étape de l'étude de ces projets.

● (1510)

l) Le présent article n'a pour effet de porter atteinte au droit des députés non inscrits à un parti de se faire donner la parole par le Président.

m) Le présent article cesse d'avoir effet et est retranché du Règlement une fois l'étude de ces projets de loi achevée par le Parlement.

Madame le Président, je demande le consentement unanime pour que vous soyez dispensée de relire la motion et qu'elle soit approuvée sans délai.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, je sais les difficultés que présente la traduction d'un article du Règlement aussi complexe que celui-ci. C'est pourquoi, même si nous sommes prêts à donner immédiatement notre consentement pour les paragraphes *k*), *l*) et *m*) du texte anglais que le leader du gouvernement à la Chambre vient de nous lire, je tiens, pourvu évidemment que la Chambre m'y autorise, à lire les autres paragraphes en anglais, car c'est le texte anglais que j'ai négocié de bonne foi et que j'ai accepté. La traduction que j'ai entendue n'est pas bonne, car elle n'a pas retenu certaines nuances. Voici donc, si la Chambre le permet, le texte que nous avons accepté:

Que le règlement de la Chambre des communes soit modifié par insertion, après l'article 75, de ce qui suit:

75.1 *a*) Le présent article a pour objet de rendre possible l'étude ordonnée, en temps opportun, des projets de loi suivants, dont la présentation doit se faire au plus tard le 8 avril 1982 et l'étude s'achever au plus tard le 30 juin 1982:

1. Loi concernant l'encouragement du secteur pétrolier et la détermination de la participation et du contrôle canadiens et modifiant la Loi sur l'examen de l'investissement étranger;

2. Loi modifiant la Loi sur la Société Petro-Canada;

3. Loi modifiant la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes;

4. Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources;

5. Loi modifiant la Loi sur l'administration du pétrole et édictant des dispositions se rattachant à cette loi;

6. Loi concernant la surveillance du secteur énergétique et modifiant la Loi d'urgence de 1979 sur les approvisionnements d'énergie et la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout;

7. Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie (nº 3);

8. Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles.

b) Lors de l'étude de l'un ou l'autre de ces projets, la Chambre siège, par dérogation au règlement, de 18 h à 20 h, les lundis, mardis et jeudis et le paragraphe 31(1) du règlement ne s'applique pas.

c) Le temps global de parole attribué à l'étude de l'ensemble des projets est de 35 heures pour l'étape de la deuxième lecture et de 35 heures pour l'étape du rapport et de la troisième lecture, ce temps étant réparti entre les partis comme il est prévu aux paragraphes suivants du présent article.

d) Quand un parti a épuisé le temps de parole qui lui a été attribué par le présent article pour une étape donnée de l'étude de l'ensemble des projets, aucun autre député de ce parti ne peut prendre la parole à cette étape.

e) Quand tous les partis ont épuisé le temps global de parole qui leur a été attribué pour une étape donnée ou qu'il ne se présente plus d'intervenants ayant droit de parole à cette étape, le Président met aux voix, sans débat, toute question visant à faire franchir l'étape à ceux des projets dont l'étude n'est pas alors achevée; à cette fin, sont réputées avoir été proposées toutes motions nécessaires, y compris celles visant à modifier les projets. Il demeure entendu que tout projet peut, sous réserve des limites de temps fixées par le présent article, franchir ses différentes étapes indépendamment des autres projets et qu'il n'est pas nécessaire, pour qu'un projet soit étudié à l'étape suivante, d'attendre que soit épuisé le temps global de parole attribué à l'étape qu'il vient de franchir.

Modifications du Règlement

f) Les députés des partis ont droit, pour l'étude à l'étape de la deuxième lecture de l'ensemble des projets de loi, à un maximum de:

21 heures de parole dans le cas du Parti progressiste-conservateur,

7 heures dans le cas du Nouveau parti démocratique, et

7 heures dans le cas du Parti libéral.

Le gouvernement et les partis d'opposition ne ménageront pas leurs efforts en vue du renvoi de tous les projets en comité au plus tard le 1er mai 1982.

g) Est créé un Comité permanent de la législation énergétique, composé de 10 membres à nommer, dont le mandat est l'étude des projets de loi visés au paragraphe *a*). Les dispositions des articles 65 et 66 s'appliquent à ce comité.

h) Par dérogation à tout autre article du Règlement, chacun des projets est renvoyé au Comité permanent de la législation énergétique et, sous réserve du paragraphe *k*) du présent article, tous les projets sont soit rapportés à la Chambre, soit réputés l'avoir été, avec ou sans modifications, au plus tard le 4 juin 1982.

i) Les députés des partis ont droit, pour l'étude à l'étape du rapport et de la troisième lecture de l'ensemble des projets de loi, à un maximum de:

21 heures de parole dans la cas du Parti progressiste-conservateur,

7 heures dans le cas du Nouveau parti démocratique et

7 heures dans le cas du Parti libéral,

la répartition de ce temps entre l'étape du rapport et celle de la troisième lecture étant laissée à la décision de chacun des partis.

j) Par dérogation à tout aute article du Règlement et sous réserve du paragraphe *k*) du présent article, le Président, le 30 juin 1982, 15 minutes avant l'heure normale de la levée de la séance, interrompt les délibérations et met aux voix, sans débat ni modification, toute question nécessaire à l'adoption, à toutes les étapes, des projets dont l'étude n'est pas achevée.

Les autres dispositions de l'ordonnance, les paragraphes *k*), *l*) et *m*), ont été lus en anglais par le leader du gouvernement à la Chambre. Le texte qu'il a lu reflète fidèlement les termes de l'entente à laquelle les leaders sont arrivés.

M. Pinard: Madame le Président, pour la première fois de notre histoire, nous avons pu avoir dans les deux langues officielles le texte d'une ordonnance longue et compliquée de la Chambre. Le leader de l'opposition, après m'avoir entendu la lire en français et pour s'assurer qu'elle répondait à nos voeux et à l'entente que nous avons conclue, a jugé bon de la lire en anglais. je n'ai pas d'objection, mais j'aimerais bien que, pour être logique, il lise les paragraphes *k*), *l*) et *m*) en français. S'il en est incapable, j'insiste pour le faire moi-même.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Madame le Président, je ne parle pas assez bien le français pour pouvoir lire ces paragraphes dans cette langue; je pourrais les lire en allemand, mais pas en français. Je prie donc mon collègue de Joliette (M. La Salle) d'en donner lecture en français, parce que je ne veux pas massacrer la langue française. Nous aurons donc droit à la lecture des paragraphes *k*), *l*) et *m*) en français par le député de Joliette.

[*Français*]

L'hon. Roch La Salle (Joliette): C'est avec grand plaisir, madame le Président, que je réponds au désir exprimé des deux côtés de cette Chambre.

k) En cas de prorogation du Parlement, ceux des projets n'ayant pas reçu la sanction royale sont, lors de la session suivante, si un ministre de la Couronne en fait la demande et, le cas échéant, si les motions de voies et moyens applicables ont été approuvées, réputées avoir franchi les étapes franchies lors de la session prorogée et être au stade d'étude où ils se trouvaient lors de la prorogation, tout témoignage alors recueilli par le Comité permanent de la législation énergétique étant réputé avoir été déposé devant la Chambre. En outre, les dates mentionnées aux paragraphes *f*), *h*) et *j*) s'entendent respectivement des quinzième, trentième et cinquantième jours de séance de la nouvelle session. Est retenu, sur le temps global de parole attribué à chaque parti par le présent article pour l'ensemble des projets, le temps utilisé par les députés de ce parti durant la session prorogée à toute étape de l'étude de ces projets.

l) Le présent article n'a pas pour effet de porter atteinte au droit des députés non inscrits à un parti de se faire donner la parole par le Président.

m) Le présent article cesse d'avoir effet et est retranché du Règlement une fois l'étude de ces projets de loi achevée par le Parlement.

[*Traduction*]

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'espère que nous n'adopterons pas cette pratique à chaque occasion car, autrement, à quoi bon l'interprétation simultanée?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Deans: Le règlement, tel qu'on l'a lu et relu dans les deux langues officielles, est libellé exactement comme je m'y attendais. Nous l'appuyons.

Nous espérons que, à l'avenir, il sera possible d'obtenir ce genre de coopération, dont nous avons été témoins au cours des derniers jours, de la part de tous les députés qui chercheront à conclure des ententes comme celle-ci au sujet des ordres de la Chambre relatifs aux affaires du gouvernement et de l'opposition. Après ce qui vient de se passer, il est facile de comprendre pourquoi nous avons eu besoin de cinq jours.

Mme le Président: La Chambre donne-t-elle son consentement unanime à la motion du président du Conseil privé?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Il en est ainsi convenu et ordonné.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1520)

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE PRÉAVIS DONNÉ PAR M. McKINNON

Mme le Président: J'ai reçu du député de Victoria (M. McKinnon) un préavis de question de privilège. Je dois lui dire que son préavis montre bien qu'il n'y a pas matière à privilège. En outre, il concerne des événements survenus à un comité permanent, en sorte que si le député désire obtenir réparation d'un tort, c'est au comité et non à la Chambre qu'il faut la demander.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, je pense connaître la nature de la question de privilège que le député de Victoria (M. McKinnon) a l'intention de soulever. Je suis tout à fait d'accord avec la présidence pour dire qu'il n'y a peut-être pas matière à privilège en ce moment, mais une fois que le comité aura présenté son rapport et que la Chambre aura été saisie des faits il est fort possible que la présidence estime alors qu'il y a effectivement matière à privilège.

Mme le Président: Le député a parfaitement raison, Si, ultérieurement, l'affaire est soumise à la Chambre, elle pourra alors y être examinée.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

COMPTES PUBLICS

PRÉSENTATION DU 13E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le treizième rapport du comité permanent des comptes publics.

[*Note de l'éditeur: Le rapport figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

M. HALLIDAY—LA POLOGNE—L'IMPOSITION DE LA LOI MARTIALE

M. Bruce Halliday (Oxford): Madame le Président, j'ai le devoir en même temps que l'honneur de déposer aujourd'hui une pétition présentée par des citoyens de la circonscription d'Oxford qui déplorent la réaction timorée et dérisoire du premier ministre (M. Trudeau) à l'imposition de la loi martiale en Pologne. Les pétitionnaires estiment que ses déclarations ont encouragé les ennemis de la liberté, qu'elles ont alimenté la propagande menée au détriment de la nation polonaise.

* * *

LA LOI SUR LES NORMES DES PRODUITS AGRICOLES DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture) demande à présenter le bill C-98, tendant à modifier la loi sur les normes des produits agricoles du Canada.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 676, 2364, 2701, 3481, 3730, 4035 et 4055.

[*Texte*]

IGOR GOUZENKO

Question no 676—**M. Cossitt:**

1. Au sujet de la réponse à une question sur M. Igor Gouzenko posée le 21 mai 1975 par le député de Leeds-Grenville, figurant à la page 5981 des «Débats» et dans laquelle le Solliciteur général affirme en partie que «de 1946 à 1962, M. Gouzenko a été entièrement pris en charge par le gouvernement canadien», le gouvernement sait-il que M. Gouzenko a prétendu, dans une entrevue accordée au *Sunday Star* de Toronto le 13 avril 1980, qu'il n'a reçu aucune aide du gouvernement dans les années en question et, dans l'affirmative, *a*) comment le gouvernement explique-t-il cette contradiction, *b*) des chèques ont-ils été émis à l'ordre de M. Igor Gouzenko ou de membres de sa famille et, le cas échéant, ont-ils été remis aux bénéficiaires?

2. Un certain inspecteur Chick de la G.R.C. a-t-il rendu visite à M. Gouzenko, peu de temps après que le Solliciteur général eut répondu à la question en Chambre?

3. A la connaissance du gouvernement, l'inspecteur lui aurait-il dit «qu'il y a eu erreur, que les politiciens disent des tas de bêtises», comme le prétend M. Gouzenko dans l'entrevue?

4. La première pension reçue par M. Gouzenko a-t-elle été versée par le gouvernement en 1962?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): 1. Le gouvernement sait que M. Gouzenko a prétendu, dans une entrevue accordée au *Sunday Star* de Toronto le 13 avril 1980, n'avoir reçu aucune aide dans les années en question.

a) La contradiction semblerait avoir été la conséquence d'une erreur administrative. Selon la Commission McDonald, qui a fait enquête sur la question des finances de M. Gouzenko, une phrase a été omise du texte initial de la réponse de la GRC. Cette omission a modifié sérieusement la signification de la réponse. Les commissaires ont conclu, toutefois, qu'il ne ressortait aucune intention d'induire délibérément en erreur à la suite de la réponse donnée à la Chambre des communes en 1975.

b) Il n'a pas été émis de chèques à l'ordre de M. Gouzenko ou de sa famille, et il n'a pas été affecté de fonds publics pour la famille de M. Gouzenko durant la période de 1946 à 1962.

2. L'inspecteur Chick n'a pas rendu visite à M. Gouzenko peu de temps après que le solliciteur général eut répondu à la question en Chambre.

3. Non, pas à la connaissance du gouvernement.

4. Le gouvernement a accordé la première pension à M. Gouzenko en 1962.

Questions au Feuilleton

LE STATUT DE RÉCIPROCITÉ EN VERTU DU MINERAL LANDS LEASING ACT

Question nº 2364—**M. Crosby:**

1. Le Canada bénéficie-t-il du statut de réciprocité en vertu du Mineral Lands Leasing Act des États-Unis de 1920 et, le cas échéant, depuis combien de temps?

2. A-t-on demandé au secrétaire américain de l'intérieur, M. James G. Watt, d'abolir cette réciprocité parce que le Canada n'accorde plus ce privilège aux sociétés ou citoyens américains?

3. Suite aux dispositions du projet de loi C-48, loi sur le pétrole et le gaz du Canada, le Canada aura-t-il de la difficulté à obtenir et à conserver la réciprocité prévue dans la loi américaine?

4. La société Seagrams Limitée de Montréal s'est-elle informée auprès du premier ministre, du gouvernement ou d'un député au sujet de la perte éventuelle de la réciprocité prévue dans la loi américaine, par les Canadiens?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Le Canada s'est vu octroyer le statut de réciprocité en vertu du Mineral Lands Leasing Act des États-Unis de 1920 (MLLA) avant 1936.

2. Le 26 mars, la St. Joe Minerals Corporation a adressé au Secrétaire de l'Intérieur des États-Unis une pétition lui demandant de retirer au Canada le statut de réciprocité aux termes de la MLLA. La société demande «(i) l'abolition du statut de réciprocité puisque, par le biais de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, le Canada refuse d'accorder des privilèges comparables aux citoyens et aux sociétés américains; (ii) si le département de l'intérieur ne peut pas ordonner que soit immédiatement invalidé le statut de réciprocité dont jouit actuellement le Canada, il faut alors suspendre ce statut jusqu'à ce que le département ait eu l'occasion d'évaluer les incidences de l'AEIE et celles de l'adoption éventuelle par le Parlement du Canada de la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada qui, à première vue, est discriminatoire». Cette pétition sera prise en considération au cours de l'étude entreprise il y a un an par le Département de l'Intérieur sur la MLLA.

3. C'est le gouvernement des États-Unis qui décidera en fin de compte du statut de réciprocité du Canada en vertu des dispositions de la MLLA. L'un des facteurs que l'administration américaine pourrait décider de considérer au cours de son examen de la MLLA est le projet de loi sur le pétrole et le gaz du Canada.

4. Le ministère des Affaires extérieures n'a pris connaissance d'aucune requête de la société Seagrams Ltée de Montréal au premier ministre, au gouvernement ou à l'un de ses membres concernant des changements possibles aux règlements d'application de la MLLA.

GIUSEPPE CALAMUSA

Question nº 2701—**M. Cossitt:**

1. M. Giuseppe Calamusa a-t-il été déporté par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration et, le cas échéant et dans chaque cas, *a*) quand et pourquoi, *b*) est-il d'abord entré au pays illégalement et, le cas échéant, comment?

2. Le gouvernement sait-il s'il a un dossier criminel et, le cas échéant, lequel?

3. *a*) A-t-il vécu dans la région de Hamilton-Niagara Falls et, le cas échéant, à quelle adresse, *b*) quelles sont toutes ses autres adresses au Canada connues du Ministère?

4. *a*) Lors de sa dernière entrée illégale au Canada, s'est-il rendu dans la région de Winnipeg (Man.), *b*) a-t-il été expulsé par Emerson (Man.) et (i) le cas échéant, quel en est le détail (ii) sinon, quel a été le point de déportation?

5. Est-il arrivé aux États-Unis après avoir été expulsé par Emerson et lui a-t-on présenté sur-le-champ un permis du ministre de l'Emploi et de l'Immigration l'autorisant à revenir au Canada immédiatement et, le cas échéant, pourquoi le ministre a-t-il agi ainsi?

6. Un employé du ministère de l'Emploi et de l'Immigration a-t-il soulevé de sérieuses objections face au traitement accordé à M. Calamusa à Emerson et a-t-on donné suite à son intervention et, sinon, pourquoi?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): La Commission de l'emploi et de l'immigration et le ministère du solliciteur général m'informent comme suit:

1. Oui.

a) Frappé d'expulsion le 8 avril 1970 par suite d'infractions criminelles et parce qu'il n'avait pas de visa d'immigrant. Frappé d'expulsion le 11 septembre 1974 parce qu'il est revenu au Canada sans l'autorisation voulue. Frappé d'expulsion le 8 décembre 1976 parce qu'il est revenu au Canada sans l'autorisation voulue. Frappé d'expulsion le 9 mai 1979 parce qu'il est revenu au Canada sans l'autorisation voulue, sans passeport valide et parce qu'il a exercé un emploi et prolongé son séjour à titre de visiteur sans y avoir été autorisé.

b) Non, admis à titre de visiteur le 25 mars 1968.

2. La ligne de conduite adoptée conformément à la loi sur l'identification des criminels et à la Directive nº 35 du Cabinet ne permet pas à la GRC, qui est chargée de la garde des casiers judiciaires à l'échelle nationale, de révéler l'existence d'un casier judiciaire à un tiers. Toutefois, cela n'empêche qui que ce soit d'obtenir son propre casier judiciaire, s'il en a un, en présentant à cet effet aux autorités de la police une demande accompagnée de ses empreintes digitales.

3. *a*) Il a habité au 7375, Westfield Drive à Niagara Falls.

b) Toronto—815, avenue Coxwell; 232, avenue Monarch Park. Winnipeg—6, rue Southam. Autant que nous sachions, ce sont là les seules adresses où il a habité.

4. *a*) Non. La Commission croyait savoir que M. Calamusa et sa famille habitait Niagara Falls. Par la suite, ils ont déménagé à Winnipeg sans en informer les fonctionnaires de la Commission, et la date du déménagement n'est pas connue.

b) Oui. Il est entré aux États-Unis le 20 juin 1980 en provenance d'Emerson au Manitoba.

5. Oui. Il a été admis de nouveau au Canada à Emerson en vertu d'un permis du ministre qui lui a été accordé le 20 juin 1980. Ce permis lui a été délivré pour des raisons humanitaires et des motifs de commisération.

6. La Commission de l'emploi et de l'immigration n'a aucun document qui indique que de telles objections ont été soulevées.

LA CONFÉRENCE AU SOMMET À CANCUN, AU MEXIQUE

Question nº 3481—**M. Malone:**

1. Combien d'employés des réseaux de radio et de télévision de Radio-Canada ont travaillé à la réunion au sommet sur la pauvreté dans le monde à Cancun, au Mexique?

2. Quelle était *a*) l'allocation quotidienne, *b*) l'allocation quotidienne la plus élevée accordée à ces employés?

3. Combien ont coûté au total le transport aérien des employés et du fret, la nourriture et le logement?

4. Quel représentant immédiat du personnel de Radio-Canada était chargé de déterminer le nombre d'employés nécessaires ou d'approuver le budget du voyage?

5. Le gouvernement sait-il combien d'employés les réseaux *a*) CTV, *b*) *Global TV* ont envoyés à la Conférence?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): La Société Radio-Canada et le bureau du Conseil privé m'informent comme suit:

1. Quarante et un. Il s'agissait du personnel de production et des journalistes affectés à la conférence et représentant cinq services distincts: la radio et la télévision de langue anglaise, la radio et la télévision de langue française, et Radio Canada International. Chacun de ces services a ses propres exigences journalistiques distinctes et spécialisées.

2, 3 et 4. Il n'est pas coutume de demander à Radio-Canada de donner des détails sur sa gestion interne et son administration, comme sur les coûts de tel ou tel projet ou émission, ni les noms des employés de Radio-Canada engagés dans ces projets. La raison de cette coutume est expliquée en détail dans la réponse à la question nº 2530, du 6 novembre 1975.

5. *a*) Six. *b*) Trois.

LES LANGUES OFFICIELLES

Question nº 3730—**M. Herbert:**

Quel pourcentage des fonctionnaires du ministère des Affaires des anciens combattants travaillant au Québec ont l'anglais comme première langue officielle?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): La réponse est 15 p. 100.

LES MÉDECINS

Question nº 4035—**M. Isabelle:**

1. Depuis 1978, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il engagé des médecins en provenance du Royaume-Uni et, le cas échéant, *a*) combien, *b*) suivant quels critères, *c*) quels postes occupent-ils ou y ont-ils occupés?

2. Ces médecins faisaient-ils partie de la Fonction publique britannique et, le cas échéant et dans chaque cas, *a*) quel poste occupaient-ils, *b*) quelle spécialité exerçaient-ils?

M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Non.

2. Sans objet.

LA CONTRIBUTION EN BLÉ VERSÉE À LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Question nº 4055—**M. Neil:**

A-t-on versé à la République populaire de Chine une contribution de 4 millions de dollars de blé et, le cas échéant, combien a-t-on payé la tonne à la Commission canadienne du blé?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le Canada a fourni à la République populaire de Chine deux contributions de 2 millions de dollars chacune sous forme de blé. La première contribution était de 8,221 tonnes métriques à $231 la tonne et de 426 tonnes métriques à $231 la tonne. La seconde contribution était de 8,432 tonnes métriques à $237 la tonne, pour un total de 17,079 tonnes métriques.

[*Traduction*]

M. Smith: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances) propose: Que le bill C-97, tendant à modifier la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Madame le Président, le projet de loi à l'étude porte sur les accords fiscaux qui seront en vigueur pour une période de cinq ans. Il est le fruit des consultations avec les provinces entamées en décembre 1980 qui se sont intensifiées après le dépôt des propositions du gouvernement, c'est-à-dire après le 12 novembre. Durant cette période, j'ai rencontré fréquemment mes homologues provinciaux en particulier aux conférences fédérales-provinciales des ministres des Finances et tout dernièrement à la conférence des premiers ministres.

Par ailleurs, pour la première fois, les députés ont eu l'occasion de participer activement à l'étude des accords fiscaux avant l'étape législative. Cette tâche a été assurée par le truchement d'un groupe d'étude parlementaire présidé par le député de Gloucester (M. Breau); ce groupe d'étude a tenu des audiences dans toutes les régions du pays, il a rencontré des représentants de tous les gouvernements provinciaux et il a publié au mois d'août un rapport important qui nous a aidé à mieux comprendre les préoccupations des provinces qui sont directement concernées par ces accords. La plupart des dispositions du projet de loi à l'étude s'inspirent des recommandations de ce groupe d'étude.

Monsieur l'Orateur, il s'agit d'un projet de loi important. S'il est adopté, environ 105 milliards de dollars seront transférés aux provinces d'ici cinq ans par le biais de deux grands programmes, la péréquation fiscale et le financement des programmes établis, ce qui représente une forte augmentation par rapport aux 61 milliards de dollars transférés aux provinces dans le cadre de ces deux programmes sur la période quinquennale qui se termine. Ce projet de loi nous apportera par ailleurs une nouvelle formule de péréquation qui répondra aux besoins des provinces défavorisées sur le plan financier et il tient compte des conseils qu'elles ont donnés pour renforcer la nouvelle formule que j'avais proposée au mois de novembre. Le projet de loi est en outre l'expression du vif intérêt que notre gouvernement continue d'accorder à la santé et à l'enseignement postsecondaire. Enfin, il contribue dans une certaine mesure aux compressions budgétaires que notre gouvernement doit faire.

Transferts du fédéral aux provinces

Ainsi que je l'ai déclaré lors du dépôt du budget, la conjoncture actuelle oblige le gouvernement fédéral à la modération dans tous les domaines. Comme les transferts aux provinces représentent près de 20 p. 100 de toutes les dépenses fédérales, on ne peut les mettre à l'abri des contraintes que nous nous imposons. Les coupures dans les paiements de péréquation aux provinces doivent cependant s'effectuer dans un esprit de justice. Les moyens mis de l'avant afin de modérer la croissance des paiements me paraissent équitables. Bien que les modifications que nous nous proposons d'apporter au financement des programmes établis doivent avoir à peu près les mêmes effets sur toutes les provinces à l'exception des plus riches, celles dont l'assiette fiscale est la moins généreuse profiteront davantage du nouveau régime de péréquation.

En établissant la position du gouvernement sur les accords fiscaux, nous avons tenu compte d'une profonde modification qui s'est produite dans la répartition de l'ensemble des revenus gouvernementaux ces 20 dernières années. Entre 1961 et 1981, la part fédérale des revenus de tous les gouvernements a diminué de 57 à 49 p. 100, alors que la part des provinces est passée de 43 à 51 p. 100. Le changement intervenu dans la position du gouvernement fédéral est encore plus frappant lorsqu'on prend en compte les transferts entre gouvernements. Lorsqu'on déduit des recettes du gouvernement fédéral, les montants que ce dernier reverse aux provinces et qu'on les considère comme des recettes provinciales, on constate que la part des recettes réservée au gouvernement fédéral, qui était de 50 p. 100 en 1961 est tombée à 38 p. 100 en 1981. Il est manifeste que ce sont les provinces qui dépensent désormais la majeure partie des deniers publics recueillis au Canada. Ces chiffres prouvent que le Canada est un des pays du monde occidental les plus décentralisés sur le plan fiscal.

• (1530)

Pour être plus précis, cette mesure législative aurait les effets suivants: premièrement, elle prévoit une formule de péréquation fiscale largement remaniée comportant une norme représentative moyenne et une mesure globale de la capacité fiscale.

Deuxièmement, elle modifierait les accords relatifs au financement des programmes établis en supprimant la partie de ces transferts visant à dédommager les provinces de la perte de la garantie des recettes de 1972 et en portant au même montant par habitant les péréquations dont bénéficient toutes les provinces au titre du financement des programmes établis, sans diminuer les contributions du gouvernement fédéral aux programmes de santé et de l'enseignement postsecondaire.

Troisièmement, elle autorise le gouvernement fédéral à verser aux provinces productrices de pétrole leur part de l'impôt prélevé par le gouvernement fédéral sur les exportations de pétrole ayant eu lieu entre le 1er novembre 1980 et le 31 janvier 1982.

Quatrièmement, cette mesure prévoit des dispositions spéciales en vertu desquelles le gouvernement fédéral verserait, à certaines provinces en vertu du programme de péréquation pour les exercices financiers de 1980-1981 et de 1981-1982, en fonction de la population de la province d'après le recensement de juin 1981, des sommes égales au montant des recouvrements.

Cinquièmement, cette mesure reporte indéfiniment le programme des paiements de péréquation qui protège les provinces contre une réduction des recettes due à un brusque déclin de l'activité économique et faciliterait donc les emprunts.

Sixièmement, elle prolonge de cinq ans le programme de garantie des recettes fiscales provenant de l'imposition sur le revenu des particuliers associés aux ententes de perception des impôts sur le revenu.

Enfin, elle prévoit des modifications de forme aux articles de la loi sur les accords fiscaux concernant l'imposition réciproque.

Le programme de péréquation est une des pierres angulaires de la fédération canadienne et je voudrais si vous le voulez bien passer maintenant aux différentes dispositions du bill qui concrétisent cet aspect particulier de la fédération canadienne. Ces dispositions se divisent en deux. La première partie du bill modifie la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis et plus spécialement les dispositions de la loi relatives aux paiements de péréquation et au financement des programmes établis.

La partie II du bill autorise le gouvernement du Canada à transférer aux provinces productrices leur part du prélèvement à l'exportation et à verser à certaines provinces un montant égal au montant récupéré aux termes du programme de péréquation pour les exercices de 1980-1981 et 1981-1982, selon les données démographiques de juin 1981.

Parmi les dispositions les plus importantes du projet de loi figurent celles qui modifient la partie I de la loi sur les accords fiscaux, laquelle définit le programme de péréquation fiscale. Le programme veut permettre à toutes les provinces d'assurer des services publics raisonnables à leurs résidents sans devoir taxer indûment leurs contribuables. Selon le nouveau régime, on estime que près de 29.3 milliards seront versés à six provinces au cours des cinq prochaines années, comparativement aux 16.5 milliards qui ont été versés depuis cinq ans aux termes du régime actuel.

Selon la formule décrite dans le bill, il est prévu que les débours fédéraux pour les cinq prochaines années dépasseront de quelque 1.148 milliard les premières estimations budgétaires, puisque la proposition initiale présentée à la conférence des premiers ministres a été améliorée. Les six provinces bénéficiaires toucheront toute cette somme. Près de 311 millions seront versés au terme du programme de péréquation fiscale et 837 millions aux termes du financement des programmes établis. Cela tient au fait que l'on a remplacé la norme Ontario par une norme moyenne représentative.

Comme je l'ai dit, la nouvelle formule s'appuiera sur la norme moyenne représentative plutôt que sur la norme Ontario proposée d'abord en novembre dernier. De même, la nouvelle formule s'applique à une gamme beaucoup plus complète de recettes provinciales et locales.

Pour comprendre le bien-fondé de ces changements, il importe de se rappeler que le programme de péréquation comporte deux éléments fondamentaux. D'abord, la mesure de la capacité fiscale d'une province, soit sa capacité d'accumuler des recettes par le truchement de taxes et de prélèvements de diverses espèces par rapport à la capacité des autres provinces.

Les députés se rappelleront que j'avais d'abord proposé d'élargir la mesure de la capacité fiscale en incluant dans la

formule, outre les taxes et prélèvements provinciaux et locaux, toutes les recettes provinciales provenant des richesses naturelles qui en sont présentement exclues et toutes les taxes municipales.

Le bill prévoit maintenant une mesure encore plus générale de la capacité fiscale. On propose d'y inclure une autre source de recettes locales, soit le fruit de la vente de biens et de services. Grâce à l'élargissement du principe de la capacité fiscale des provinces, une somme additionnelle de 16.5 milliards de recettes provinciales seront redistribuées en 1982-1983. En élargissant la mesure de la capacité fiscale on répond aux demandes des provinces et, comme le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) s'en souviendra, aux recommandations des autres groupes, surtout du groupe d'étude parlementaire dont il a fait partie, et à celles du Conseil économique du Canada.

La norme de péréquation constitue le deuxième élément fondamental de la formule. Il s'agit du niveau minimum auquel il faudrait porter les recettes possibles de toutes les provinces en fonction d'une capacité fiscale comparable. Au départ, nous avions proposé d'élargir la capacité fiscale tout en adoptant la norme Ontario. Bien sûr, nous avons changé d'avis à la suite des instances des provinces qui ont fait valoir que pour diverses raisons, il valait mieux, selon elles, faire une sélection plus représentative ou prendre une base plus vaste.

Le bill prévoit également un certain nombre de dispositions supplémentaires qui, dans certaines circonstances, rendront le nouveau système plus avantageux pour les provinces que la proposition initiale. Le gouvernement propose notamment un montant minimal ou «plancher» pour calmer les inquiétudes de certaines provinces craignant que leurs paiements de péréquation diminuent énormément si les recettes qu'elles tirent des ressources devaient s'accroître soudainement.

Le 22 janvier, j'ai proposé qu'à compter de 1983-1984, aucune province recevant des paiements de péréquation ne puisse obtenir un total annuel équivalant à moins de 85 p. 100 du total de ses paiements de l'année précédente. Par suite de nouvelles instances provinciales, notamment celles de la Nouvelle-Écosse, la somme minimale prévue dans le projet de loi est encore plus généreuse. La somme minimale de 85 p. 100 est maintenant portée à 95 p. 100 pour les provinces dont la capacité fiscale par habitant est égale ou inférieure à 70 p. 100 de la capacité moyenne nationale par habitant et à 90 p. 100 pour les provinces dont la capacité fiscale par habitant est supérieure à 70 p. 100 de la capacité moyenne nationale par habitant, mais égale ou inférieure à 75 p. 100. En termes plus compréhensibles, monsieur l'Orateur, la somme minimale sera plus élevée pour les provinces dont la capacité fiscale est moindre. Sauf erreur, le député serait enclin à approuver cet aspect du projet de loi.

• (1540)

Au cours des consultations qui ont eu lieu depuis l'exposé budgétaire, les ministres provinciaux des finances n'ont pas accepté que l'Ontario serve de norme à toutes les autres provinces comme il avait été officiellement proposé. J'estimais que la province de l'Ontario fournissait des services de bonne qualité, des services considérés comme bons par le peuple canadien, et qu'il aurait été sastifaisant d'amener toutes les provinces à fournir des services d'une qualité au moins équivalente à celle des services ontariens. Mais voilà, les ministres des Finances ont exprimé quelques réserves. Ils ont soutenu qu'aucune province n'était suffisamment représentative pour constituer une norme convenable pour toutes les provinces, et que les versements de péréquation seraient instables si une seule province constituait la norme, étant donné que la norme varierait en fonction des réalisations économiques de cette seule province. J'étais sûr que nous ne pouvions qu'être gagnants en choisissant l'Ontario car son avenir économique ne pouvait qu'être brillant et prospère. Or, d'autres en étaient moins convaincus; il leur semblait préférable d'adopter une base plus large.

Les gouvernements provinciaux ont aussi objecté qu'en adoptant telle formule, on aurait tendance à ne pas accorder l'importance qui convient aux recettes tirées de l'exploitation des ressources naturelles, car l'Ontario a relativement peu de richesses naturelles.

Afin de régler ces questions, le gouvernement a stipulé dans le projet de loi que l'étalon serait plus vaste et basé sur cinq provinces regroupant plus de 80 p. 100 de la population de toutes les provinces. En vertu du nouveau régime, la capacité fiscale des provinces bénéficiaires—les quatre provinces de l'Atlantique, le Québec et le Manitoba—serait portée au niveau de la capacité fiscale moyenne par habitant des provinces qui passent pour représenter le mieux collectivement les dix provinces, soit l'Ontario, le Québec, la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et le Manitoba. La moyenne de ces provinces constitue une sorte de province médiane pour ce qui est de la capacité fiscale par habitant. L'Alberta, tout au haut de l'échelle, et les provinces de l'Atlantique, tout au bas, sont des provinces exclues. Elles s'équilibrent en quelque sorte, car la province de l'Alberta d'une part, et les provinces de l'Atlantique d'autre part, comptent environ 9.2 p. 100 de la population totale de notre pays.

Un autre élément de l'accord vient s'ajouter, celui des dispositions de transition, qui mettront les provinces à l'abri de changements trop brusques du niveau de la péréquation lorsque nous passerons de l'ancien régime au nouveau. C'est ainsi qu'à la suite des instances formulées par les provinces, celle du Manitoba notamment, j'ai proposé en janvier que toute province qui aurait droit à la péréquation en 1982-1983 soit assurée de toucher cette année-là une hausse au moins égale à la hausse annuelle moyenne en valeur absolue des paiements de péréquation entre 1977-1978 et 1981-1982. L'accord prévu dans le bill prolonge d'un à trois ans la protection transitoire et comporte une échelle de sorte que le paiement de péréquation minimal de chaque province augmente les deuxième et troisième années.

Cette disposition est d'une importance vitale pour la province du Manitoba, car, si je me souviens des chiffres, une fois le projet de loi adoptée, elle assurera à cette province un montant supplémentaire de 165 millions de dollars.

Enfin, comme le propose le budget, le bill fixe un plafond en deçà duquel la progression des paiements de péréquation pris globalement sera alignée sur le taux de croissance du produit national brut. Pour convenir aux provinces, cependant, ce plafond ne s'appliquera qu'à compter de l'année financière 1983-1984. Nous avions proposé initialement qu'il s'applique dès 1982-1983. C'est manifestement une disposition prévue en cas

de nécessité. D'après nos prévisions, nous n'aurons vraisemblablement pas à y recourir, mais l'expérience nous a prouvé qu'il est sage d'en prévoir cette éventualité.

Et voilà, monsieur l'Orateur, les principales caractéristiques du régime de péréquation prévu dans le projet de loi. Nous pourrions réaliser l'objectif qui a toujours été celui de la péréquation, au moyen de la mesure la plus complète de la capacité fiscale qui ait jamais été employée depuis l'implantation du programme, il y a 25 ans, et d'une norme plus stable qui reflète aussi bien les progrès économiques et fiscaux de cinq provinces représentant environ 80 p. 100 de la population canadienne que la capacité fiscale des provinces. Les paiements de péréquation augmenteraient de 13.6 p. 100 en 1982-1983 par rapport à 1981-1982, et leur taux annuel moyen d'augmentation pour l'ensemble des cinq années se situerait à 11.2 p. 100.

Comment peut-on parler de «coupures» dans ce programme? Un taux de croissance de 13.6 p. 100, l'an prochain, et de 11.2 p. 100 sur les cinq années, me semble un taux annuel de croissance raisonnable pour les provinces.

Bien entendu, le régime proposé dans le projet de loi diffère sensiblement de celui qui était prévu au budget, parce que le gouvernement a tenté, dans la mesure du possible, de satisfaire les provinces. Nous avons inclus les modalités que j'ai mentionnées à la suite des suggestions et des instances des provinces. J'espère que, dans l'ensemble, les provinces qui bénéficient de la péréquation seconderont nos efforts.

Quatre de ces six provinces m'ont confirmé officiellement que, à leur avis, le régime de la norme moyenne représentative est supérieur à la norme ontarienne et que, en conséquence, elles sont disposées à l'appuyer. J'ai reçu des confirmations écrites de la part de l'honorable Richard Hatfield, premier ministre du Nouveau-Brunswick, de l'honorable Joel Matheson, ministre des Finances de la Nouvelle-Écosse, de l'honorable John Collins, ministre des Finances de Terre-Neuve et de l'honorable Lloyd MacPhail, ministre des Finances de l'Île-du-Prince-Édouard. Bien entendu, j'ai eu des discussions détaillées avec chacun d'eux au sujet des conséquences de la formule de péréquation sur la province concernée. J'ai négocié collectivement et individuellement avec ce groupe de ministres des Finances et je me suis entretenu avec eux par téléphone depuis la conférence des premiers ministres. A mon avis, nous avons fait un effort, un effort honnête et couronné de succès, pour dissiper les principales inquiétudes des provinces qui bénéficient de la péréquation.

• (1550)

Je veux en venir maintenant à un autre aspect important de nos accords fiscaux, soit le financement des programmes établis, couramment appelé FPE. Il en est question à la Partie VI de la loi sur les accords fiscaux. Les transferts effectués dans le cadre du FPE depuis 1977 étaient destinés à deux fins distinctes. Tout d'abord, ils visaient à financer les services médicaux provinciaux et les programmes d'enseignement postsecondaire. Deuxièmement, ils visaient à indemniser les provinces à la suite de la suppression de la garantie des revenus qui découlait de la réforme fiscale de 1972.

Le bill à l'étude modifie le financement des programmes établis de deux façons. La première modification répond à notre désir de justice. Les contributions fédérales au titre de ce programme comportent deux éléments: le transfert des points fiscaux et un versement comptant. Aux termes de la loi actuelle, la contribution fédérale totale par habitant est supérieure dans les provinces où le rendement du transfert fiscal est le plus élevé.

Par conséquent, au cours des prochaines années, la Colombie-Britannique et l'Alberta se trouveraient à profiter beaucoup plus que les autres provinces du financement des programmes établis. C'est injuste car ce sont les provinces les mieux en mesure de financer leurs propres programmes qui touchent le plus. Voila pourquoi le bill modifie le calcul des paiements de transfert payables comptant dans le cadre du FPE, afin que la valeur par habitant de la contribution fédérale totale soit la même pour toutes les provinces.

Cette modification tend à redresser un aspect du financement des programmes établis que le Québec et l'Ontario ont critiqué par le passé. Elle vise également à mettre en vigueur encore une fois une importante recommandation du groupe de travail parlementaire sur les accords fiscaux.

La deuxième modification au FPE proposée dans le bill à l'étude tend à supprimer la partie du transfert qui, jusqu'ici, visait à dédommager les provinces à la suite de la suppression, il y a cinq ans, de la garantie des revenus prévue lors de la réforme fiscale de 1972. Cet élément s'est ajouté aux ententes relatives au FPE en 1977 à la demande des provinces, bien que ces dispositions aient visé essentiellement à financer en partie l'assurance-maladie publique et l'enseignement postsecondaire. Un point fiscal relatif au revenu des particuliers et un montant équivalent comptant d'un second point se sont ajoutés aux ententes en 1977 sous forme d'indemnité.

Les provinces ont prétendu par le passé que le gouvernement ne devrait pas tenir compte de l'indemnisation relative à la garantie des revenus en calculant la part fédérale du financement de ces programmes. Certains députés prétendent qu'en supprimant la garantie des revenus, nous retirons notre appui à l'enseignement postsecondaire et aux services médicaux. Je prétends qu'il n'en est rien car on ne saurait défendre cet argument.

Même les premiers ministres provinciaux, réunis l'été dernier pour déterminer la contribution fédérale à ces éléments importants dans la société canadienne, la santé et l'instruction, ont explicitement refusé d'inclure la garantie des revenus dans la part du gouvernement fédéral à ces deux secteurs. Le juge Hall partageait l'avis des premiers ministres dans son rapport de 1980 sur les programmes de santé, selon lequel la contribution fédérale aux programmes de santé ne comprend pas les deux points fiscaux attribuables aux négociations relatives à la garantie des recettes.

Si j'en avais le temps, j'ajouterais à la liste des autorités en la matière le président de l'Association médicale canadienne qui, après la présentation du budget, a déclaré à Halifax qu'il n'avait jamais été question que la garantie des revenus soit incluse dans la contribution financière du gouvernement fédéral aux programmes de santé. Les porte-parole du secteur de l'enseignement postsecondaire ont eux aussi fait des déclarations, en ce sens, si je ne m'abuse.

Je suis persuadé que la suppression de la garantie des revenus ne réduira en rien l'importance des subventions fédérales à ces deux programmes. En fait, cette contribution s'accroîtra au rythme du produit national brut peudant la période allant de 1982 à 1987. La suppression de la garantie des revenus ne fera

que modérer la croissance de la totalité des paiements de transfert pour financer les programmes établis en 1982-1983.

En outre, l'effet de la suppression de la garantie des revenus sera atténuée en partie par l'augmentation des recettes fiscales des provinces provenant des mesures fiscales annoncées dans le budget du 12 novembre dernier. Pour 1982-1983 seulement, on calcule que les recettes des provinces augmenteront de 685 millions de dollars.

Je le répète, après avoir lu le rapport du groupe de travail parlementaire et entendu le point de vue des provinces, nous avons fait un effort délibéré pour apporter dans le budget des changements fiscaux qui accroîtraient le revenu des provinces, afin d'atténuer les conséquences pour elles de la perte de la garantie des revenus. C'était un choix délibéré sur lequel nous avions bien réfléchi. En passant, on ne m'en a pas beaucoup su gré. Toutefois, il n'en reste pas moins qu'en 1982-1983 seulement, la majoration des recettes provinciales attribuable aux modifications fiscales apportées dans le budget de novembre dernier atteindra 685 millions. C'est une somme appréciable.

Je sais qu'on a critiqué dans certains milieux notre intention de restreindre le taux de croissance des transferts aux provinces. Nous ne le réduisons pas. Nous ne refusons pas de le laisser s'accroître. Les transferts aux provinces continueront à augmenter, je le répète, grâce à des paiements de péréquation de 13.6 p. 100 en 1982-1983, en plus de 11 p. 100 répartis sur une période de cinq ans pour le financement des programmes établis. Ils continueront donc à augmenter au même rythme que le produit national brut et l'économie. Nous n'avons donc pas l'intention de les réduire. Rien ne justifie l'utilisation du mot «réduction.»

Il est vrai que nous ne pouvons pas répondre, j'allais dire aux attentes les plus extravagantes, mais cela risque de donner lieu à un malentendu. Nous ne pouvons pas, en l'occurence, permettre que les transferts aux provinces soient majorés de 15 et de 20 p. 100, alors qu'il est absolument indispensable de modérer toutes les dépenses fédérales si nous voulons contenir notre déficit.

Je le répète, les transferts aux provinces représentent 20 p. 100 environ de toutes les dépenses fédérales. Le cinquième de ce que nous dépensons va aux provinces. Peut-on raisonnablement songer à modérer la croissance des autres dépenses, soit les 80 p. 100, sans faire de même pour les 20 p. 100 versés aux provinces? Je maintiens qu'il serait insensé de croire que nous ne pouvons appliquer certaines restrictions, même en augmentant les transferts aux provinces.

Je n'ai pu trouver de raison valable pour justifier le maintien du programme de garantie des revenus. Celui-ci fut conçu à l'origine pour protéger les provinces contre toute réduction fortuite de ses recettes attribuables à la réforme fiscale de 1972. Le début du programme de garantie des recettes se situe en 1972 lorsque nous avons entrepris la réforme fiscale. Ce programme ne devait durer que deux ans à l'origine, mais fut prolongé à cinq ans à la demande des gouvernements des provinces, et expira à la fin de 1976. Mais, à ce moment-là, tout au long des consultations qui ont donné lieu à la loi sur les arrangements fiscaux, les gouvernements provinciaux ont cherché à obtenir une compensation suite à l'abandon du programme. Bien que convaincu que le programme avait réalisé son objectif, le gouvernement fédéral offrit d'enrichir les transferts de financement des programmes établis alors en voie de négociation en accordant un point d'impôt sur le revenu des particuliers et l'équivalent en espèces d'un autre point afin de régler tous les problèmes en suspens. L'offre fut acceptée. Je dis donc que les gouvernements provinciaux ont maintenant eu dix années pour ajuster leurs taux d'impôt depuis la réforme fiscale de 1972. Il n'existe plus de justification pour cet aspect de notre régime fiscal. Il n'a plus aucune raison d'être.

• (1600)

Je devrais également ajouter que les propositions budgétaires portaient sur les aspects du programme de financement des programmes établis. Le gouvernement a proposé de clarifier les normes nationales applicables aux soins médicaux et d'élaborer en consultation avec les gouvernements des provinces un mécanisme efficace pour leur maintien et de l'incorporer dans une nouvelle loi fédérale au plus tard le 31 mars 1983. Nous proposons également de concevoir en consultation avec les gouvernements provinciaux de nouveaux accords fédéraux-provinciaux de financement de l'enseignement postsecondaire et de perfectionnement de la main-d'œuvre afin de les incorporer dans une nouvelle loi fédérale au plus tard le 31 mars 1982.

Je me souviens que le groupe de travail parlementaire a longuement parlé du financement des programmes établis. Ses membres n'ont certes pas négligé ce domaine. Ils ont proposé certaines mesures très utiles qui vont dans le sens de l'évolution que nous préconisons. A l'occasion de la conférence des premiers ministres qui a eu lieu en février, le premier ministre a proposé d'intégrer ces changements dans la nouvelle loi fédérale d'ici le mois de mars. Il a ensuite déposé un document dans lequel il était proposé que les paiements de transfert demeurent les mêmes jusqu'en mars 1984, sous réserve de certaines conditions. Cette nouvelle proposition ouvrirait la porte à deux années complètes de consultations et de discussions sur la façon de mettre en œuvre les objectifs nationaux dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. Mon collègue, le secrétaire d'État (M. Regan), s'occupera du dossier.

En outre, d'autres propositions visent à modifier la loi sur les arrangements fiscaux. Certaines élargiraient la portée des dispositions de la loi portant sur le programme fédéral de stabilisation, le programme de garantie de l'impôt sur le revenu des particuliers et le programme d'imposition réciproque.

La Partie II de la loi sur les arrangements fiscaux autorise le gouvernement à effectuer des paiements de stabilisation financière pour la période allant du 1er avril 1977 au 31 mars 1982. Le bill lui accorderait ce pouvoir pour une période indéterminée. Ces paiements ont pour but de protéger les provinces contre les pertes de recettes imprévues qu'elles pourraient subir les années où l'économie nationale ou même leur propre économie périclite. Cette disposition est utile pour les provinces lorsqu'elles empruntent sur les marchés financiers étrangers et nous croyons que lui donner une durée indéterminée en accroîtrait la valeur.

La Partie IV de la loi sur les accords fiscaux autorise le gouvernement fédéral à faire des paiements de garantie des revenus quand la planification financière des provinces est gravement bouleversée par des modifications de la politique fiscale fédérale au cours du quinquennat devant se terminer le 31 mars 1982. Le projet de loi prolonge le pouvoir d'effectuer ces paiements jusqu'au 31 mars 1987. Le but du programme

est de favoriser le maintien d'un régime fiscal commun dans tout le Canada.

La Partie VIII de la loi sur les accords fiscaux autorise le gouvernement fédéral à conclure avec les provinces des ententes fiscales réciproques en vertu desquelles les provinces paient la taxe de vente fédérale à la fabrication et le gouvernement fédéral effectue des paiements à l'égard des taxes de vente, des taxes sur l'essence et des frais de permis de véhicules automobiles comme s'il y était assujetti. Le projet de loi prévoit quelques modifications aux articles pertinents de la loi. Le gouvernement espère toujours que, dans l'intérêt de l'uniformité fiscale, les quatre autres provinces vont un jour conclure des accords semblables.

Le projet de loi prévoit également le paiement aux provinces productrices de pétrole de leur part des revenus fédéraux provenant des redevances d'exportation sur le pétrole perçues entre le 1er novembre 1980 et le 31 janvier 1982. Il était prévu à l'origine que le versement de la part des revenus provenant des redevances d'exportation sur le pétrole revenant aux provinces, qui s'élevait à environ 450 millions pour la période de quatorze mois en question, serait autorisé par le projet de loi sur la sécurité énergétique et qu'il serait effectué avant le 31 mars 1982. Il était prévu en outre, que 50 p. 100 des revenus transférés feraient l'objet d'une péréquation pour l'exercice 1981-1982, comme c'est le cas pour les autres revenus des provinces provenant des ressources non renouvelables. Il est clair à présent que ces paiements ne pourront être autorisés avant l'année financière 1982-1983.

La Saskatchewan a demandé que l'on trouve un moyen de lui permettre de toucher sa part des revenus provenant des redevances d'exportation sur le pétrole avant le 31 mars de cette année. C'est une demande légitime, étant donné que ces redevances ont été perçues et qu'elles sont conservées par le gouvernement fédéral jusqu'à ce qu'une loi en autorise le partage. C'est pour ces raisons que nous avons décidé d'inclure dans le projet de loi une disposition spéciale autorisant le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) à verser au Manitoba, à la Saskatchewan et à l'Alberta la part des revenus provenant des redevances d'exportation sur le pétrole produit dans ces provinces entre le 1er novembre 1980 et le 31 janvier de cette année. Les dispositions en question figurent à la Partie II du projet de loi.

Le projet autorise également le gouvernement à verser à certaines provinces une somme équivalant au montant de la somme versée au titre du programme des paiements de péréquation pour les années financières 1980, 1981 et 1982 sur la base des chiffres obtenus lors du recensement de juin 1981.

Il faut remarquer que les statistiques provisoires fournies dernièrement par Statistique Canada montrent que le nombre des habitants de certaines provinces est nettement inférieur, pour les deux exercices considérés, aux chiffres antérieurs au recensement qui ont servi à calculer le montant des paiements de péréquation pour ces deux années. Étant donné que le nombre des habitants entre dans le calcul du montant des paiements de péréquation accordés à certaines provinces, il faut recalculer le montant de ces paiements en fonction des chiffres du recensement. Cela signifie que certaines provinces dont la population est nettement inférieure à ce qu'elle était d'après les chiffres antérieurs au recensement de l'ensemble de la population devraient rembourser des sommes importantes.

Ces sommes sont importantes en effet. Cela pourrait poser de sérieuses difficultés aux cinq provinces concernées dont la capacité fiscale est inférieure à la moyenne nationale. D'après les chiffres de la population fournis par Statistique Canada pour les deux années considérées, les cinq provinces devraient rembourser au Trésor fédéral un total de 217 millions. Si je ne m'abuse, Terre-Neuve devrait rembourser 70 millions et le Manitoba 30 millions. Quant à l'Île-du-Prince-Édouard, à la Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, ils devraient rembourser une somme qui fluctue entre ces deux extrêmes. Certes, la disposition du projet de loi exigeant le remboursement de ces sommes pourrait poser de sérieuses difficultés aux provinces concernées. Sauf erreur, Terre-Neuve devrait rembourser 70 millions de dollars, ce qui est considérable.

• (1610)

Donc, à la suite des protestations des quatre provinces de l'Atlantique et du Manitoba, le gouvernement a accepté de faire des versements spéciaux qui compenseraient totalement les sommes que devraient rembourser les provinces réclamant des paiements de péréquation en 1982-1983, à la suite des nouvelles données démographiques recueillies grâce au recensement; il en est question à la Partie II du projet de loi. On établirait le montant de ces versements spéciaux en calculant le montant final de péréquation à laquelle une province a droit pour chacune des deux années en cause d'après le chiffre de la population après plutôt qu'avant le recensement et en soustrayant ce montant de la somme finale de péréquation à laquelle la province a droit, somme qui continuera d'être calculée d'après les chiffres du recensement.

A cet égard, j'ai engagé des négociations approfondies avec le premier ministre du Nouveau-Brunswick et le ministre des Finances de Terre-Neuve et j'ai eu des entretiens avec les ministres de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Manitoba. Je suis heureux que le cabinet m'ait autorisé à insérer dans le projet de loi une mesure de renoncement au recouvrement des sommes que les provinces bénéficiaires de paiements de péréquation doivent au gouvernement du Canada.

D'après ce que j'ai dit, il est évident que depuis qu'il a déposé ses propositions, c'est-à-dire depuis le mois de novembre, le gouvernement s'est efforcé de donner satisfaction aux gouvernements des provinces. La preuve, c'est que quatre des six provinces qui recevront des paiements de péréquation ont appuyé la nouvelle formule de péréquation incarnée dans le projet de loi. Grâce à ce projet de loi, le gouvernement fédéral pourra offrir 105 milliards de dollars en cinq ans au titre de la péréquation, des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire. L'importance de cette somme prouve que le gouvernement du Canada s'efforce encore d'offrir aux Canadiens les services dont ils ont besoin et qu'ils méritent.

Je sais que les députés tiennent également à ce que la péréquation soit maintenue et renforcée. Je sais qu'ils tiennent à ce que le gouvernement continue à subventionner l'enseignement postsecondaire et les soins de santé et à offrir davantage à ce titre. Grâce à la somme prévue dans le projet de loi, nous tiendrons ces engagements; j'espère bien que la Chambre pourra étudier attentivement ce projet de loi sans toutefois retarder indûment le versement de ces sommes d'argent aux provinces concernées.

Des voix: Bravo!

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur l'Orateur, avant de passer au vif du sujet, je voudrais vous signaler que le ministre a parlé de 105 milliards de dollars. Il saura reconnaître que ce chiffre n'est vrai que s'il prend en compte l'argent que les provinces ont recueilli au titre de l'impôt. Quand le gouvernement se met à considérer l'argent que les provinces prélèvent sous forme de taxes comme faisant partie de sa contribution aux programmes établis et à d'autres programmes relevant bien de la compétence provinciale et qu'il dit dans un communiqué de presse qu'il verse cet argent aux provinces, il donne évidemment une idée erronée. Le ministre souhaiterait peut-être rectifier le montant des sommes qui, selon lui, sont versées aux provinces. Peut-être devrait-il parler des sommes effectivement versées, non pas ce qui est censé être une moyenne nominale des points d'impôt et ainsi de suite que les provinces pourraient recevoir si elles lèvent des impôts conformément aux recommandations du budget injuste du 12 novembre.

Le ministre a déclaré que les provinces seraient à l'aise si elles suivaient son budget. Il a déclaré qu'elles recevraient 685 millions de dollars de plus cette année si elles appliquaient les dispositions du budget. Comment cela se passerait-il, monsieur l'Orateur? Dans le cas du Québec comme de l'Ontario et de l'Alberta, il faudrait que ces provinces changent radicalement la structure des impôts sur les sociétés. Mais c'est seulement si elles effectuaient ces remaniements énormes préconisés par le ministre qu'elles parviendraient à recueillir tout cet argent, lequel vient des déductions pour amortissement.

Le budget du 12 novembre a démantelé l'industrie dans ces provinces. Il prévoyait que les industriels et les commerçants de ces provinces pourront seulement se prévaloir de la moitié du montant des déductions pour amortissement au cours de la première année. Mais, monsieur l'Orateur, c'est justement à ce moment-là que les gens ont besoin d'argent pour acheter des biens; c'est à ce moment-là que les entreprises ont besoin de stimulant pour démarrer. Seul un gouvernement qui veut démanteler les entreprises ou qui veut mettre à mal son industrie peut adopter une orientation aussi stupide et ridicule que celle qui est préconisée dans le budget du 12 novembre, dont on a dit qu'il était un désastre sur le plan politique. C'est la seule façon dont les provinces pourraient recueillir quelque 685 millions de dollars. Cette projection suppose une augmentation du PNB. Or, nous savons ce qui s'est produit au Canada depuis le 12 novembre. Nous savons que les projections contenues dans le budget, à l'instar de ses autres projections, sont des élucubrations sujettes à caution.

Le budget du 12 novembre se fait l'avocat de l'équité. Le ministre a déclaré que son budget contenait trois grandes orientations: équité, renouveau et austérité. Pour ce qui est de l'équité, nous savons que les résultats sont totalement nuls. Il a vu à ce que ceux qui gagnent plus de $53,334 par année paient moins d'impôt et que 54 p. 100 de ceux qui gagnent moins de $30,000 en paient davantage. Voilà ce que le ministre veut dire lorsqu'il parle de justice.

Le ministre a parlé de renouveau, mais il a bien veillé à ne pas favoriser le développement commercial et industriel. Des travailleurs ont perdu leur emploi. Des exploitations agricoles ont fait faillite ou ont fait l'objet de saisies. Nous avons vu ce que le ministre voulait dire lorsqu'il promettait un renouveau. J'ignore de quelle sorte de renouveau il voulait parler, mais l'autre jour, le solliciteur général (M. Kaplan) a dit que c'était une catastrophe politique. Pour ma part, j'affirme que c'était bien une catastrophe économique. Le ministre sait que son budget n'a favorisé aucun renouveau.

Où sont les restrictions, monsieur l'Orateur? La seule réduction prévue dans le budet du 12 novembre a trait aux transferts aux provinces, qui diminueront de près de un milliard de dollars au titre du financement des programmes établis.

Examinons un peu les chiffres, monsieur l'Orateur, au lieu de parler des idées fantaisistes du ministre. Le ministre a déclaré que les provinces obtiendraient plus d'argent, mais le Livre bleu nous dit ce qui en est, monsieur l'Orateur. Selon le Livre bleu, les paiements de transfert aux provinces pour les programmes de santé s'élèveront à environ quatre milliards de dollars cette année. L'année dernière, ces transferts s'élevaient à 4.3 milliards en dollars nominaux, sans tenir compte de l'inflation. Les provinces obtiendront 300 millions de dollars de moins pour les soins de santé, les soins hospitaliers, l'assurance-maladie, les foyers pour personnes âgées et les soins à domicile. Elles recevront 300 millions de dollars de moins, monsieur l'Orateur.

Pour l'année se terminant le 31 mars 1982, le ministre transférera 1.68 milliard de dollars aux provinces aux fins de l'enseignement postsecondaire. Pour l'année 1982-1983, il ne transférera que 1.5 milliard de dollars aux provinces, ce qui veut dire 180 millions de dollars de moins en dollars nominaux. Le ministre affirme que les provinces recevront davantage, mais ce n'est pas ce qu'indique le Livre bleu. Au total, les paiements de transfert seront inférieurs de 480 millions de dollars à ce qu'ils étaient il y a un an.

• (1620)

Les accords sur le financement des programmes établis prévoient des paiements de transfert qui sont fonction de la moyenne mobile de la dépense nationale brute. Si les versements de l'année dernière avaient été accrus en fonction de la moyenne mobile de la DNB, les provinces auraient eu 450 millions de plus au lieu de 480 millions de dollars de moins. Il suffit d'additionner les deux chiffres pour constater qu'on prive les provinces, ou encore l'enseignement postsecondaire et le secteur de la santé, de plus d'un milliard de dollars.

Qu'on cesse de nous jeter de la poudre aux yeux à propos de ce que sont sensées nous rapporter les mesures fiscales prévues dans le budget. Qu'on cesse de vouloir nous faire croire à la bienveillance du ministre, qui n'aurait pratiqué aucune coupure. Car, en réalité, il a tronqué de 500 millions de dollars les paiements versés aux provinces cette année; et l'année prochaine, il les réduira de 500 autres millions de dollars en raison de l'indexation et de la moyenne mobile de la DNB. Chacun sait que les prix seront plus élevés l'année prochaine puisque le taux d'inflation oscille entre 11 et 12 p. 100. Il est évident que le ministre devrait relever les paiements de transfert. Oui, il devrait consentir aux provinces 500 millions de dollars de plus, et non de moins, comme c'est son intention. Voilà de quoi ça retourne. Les faits sont là, de même que les indications du Livre bleu. Trève de fumisterie! L'ancien député de Broadview-Greenwood parlait d'écran de fumée et de tours de passe-passe. En effet, le ministre est un grand illusionniste. Voilà le fin mot de l'histoire.

Voyons un peu comment on a réduit les dépenses. En feuilletant le livre bleu, j'ai constaté que si le gouvernement réduisait ses dépenses au titre de l'assurance-maladie et des frais d'hospitalisation en tronquant ses versements aux provinces d'un milliard de dollars, il accordait néanmoins 7 millions de dollars à l'Office national du film et 3 autres millions au Centre national des arts; il a accru l'aide à l'étranger en portant le budget de l'ACDI de 802 millions à 945 millions de dollars, soit une augmentation de près de 141 millions de dollars; il a relevé le budget de Radio-Canada de 73 millions de dollars, ce qui équivaut à une augmentation de plus de 15 p. 100. Voilà les priorités du gouvernement. L'austérité ne figure pas parmi ses priorités. En fait, le gouvernement a pour priorité d'étendre ses propres pouvoirs. Le ministre regrette l'argent qu'il accorde aux provinces pour subventionner les programmes établis et, comme il n'est pas en mesure de contrôler les programmes en question, il a donc décidé d'y mettre un terme, préférant plutôt accroître l'aide versée à l'étranger, les subventions versées à Radio-Canada et au commissaire aux langues officielles. Nous avons notre mot à dire sur la façon dont ces services gèrent leur budget, mais avec ces coupures, le gouvernement freine les aspirations des Canadiens au titre de l'instruction qu'ils souhaitent faire donner à leurs enfants, de l'instruction qui favorise l'expansion du pays et lui garantit tous les ingénieurs et les spécialistes en sciences de la forêt dont il a besoin pour s'épanouir au cours des décennies 1980 et 1990, d'après les témoins entendus au comité.

Et les soins médicaux dont nous sommes tous habitués à bénéficier? Non, le gouvernement donne son argent à l'aide étrangère, au commissaire aux langues officielles et à Radio-Canada. Le gouvernement dépense plus pour les choses qu'il contrôle et moins pour les choses qu'il ne contrôle pas. Il aurait pu restreindre toutes ces dépenses, en particulier ses dépenses budgétaires. Bien peu de gens s'y seraient opposés. Personne n'eût refusé de faire sa part, mais ne parlons pas d'austérité quand le gouvernement décide de transférer moins d'argent aux provinces et, à cause de cela, il a fallu sabrer dans les dépenses. Ce n'est pas le cas et le ministre le sait bien. Il sait bien que ces dépenses budgétaires fondées sur les comptes nationaux, passeront de 74 milliards cette année à 86 milliards l'an prochain. Ce n'est pas ce qu'on appelle de l'austérité. L'ensemble des dépenses générales augmentent donc de 13.5 p. 100

Le ministre a répondu que les provinces recevaient trop d'argent et que la balance fiscale leur était favorable. Je lui rappelle qu'une fois déduites les sommes transférées, le gouvernement fédéral pourra encore dépenser quelque 38.3 p. 100 de l'ensemble des taxes perçues au Canada en 1981. En 1978, cette proportion n'était que de 32.3 p. 100. Autrement dit, depuis deux ans, le ministre a contribué à accroître la proportion de l'argent dépensé par le gouvernement fédéral et de diminuer en proportion l'influence, c'est-à-dire le pouvoir de dépenser des gouvernements provinciaux et municipaux.

Nous savons tous que cette tendance est irrationnelle. Le gros des services dont nous bénéficions sont assurés par les municipalités. Celles-ci ramassent les ordures, s'occupent des écoles primaires et secondaires, entretiennent la voirie locale, et le reste. Et les autres services les plus importants, soit l'éducation et la santé, sont assurés par les gouvernements des provinces. Quand l'on considère ce que nous recevons du gouvernement fédéral, on se demande s'il fournit véritablement 38.1 p. 100 de ce que nous recevons de l'État, ou si ses services approchent les 38.1 p. 100?

Les perspectives sont tout à fait différentes de celles qu'a décrites le ministre. Selon les données du budget, d'ici l'exercice fiscal 1983-1984, le gouvernement fédéral prévoit accroître ses recettes, après les transferts, de quelque 38.1 p. 100 et ses dépenses, après les transferts mais à l'exclusion du service de la dette, de 31.8 p. 100. Il faut se rappeler que les transferts aux autres paliers de gouvernement augmenteront de 38 p. 100 pour ce qui est de taxation et de 31 p. 100 pour ce qui est de dépenses, mais la hausse des dépenses imputables aux gouvernements des provinces n'est que de 13.7 p. 100, ce qui est de beaucoup inférieur au taux d'inflation.

Quant aux recettes brutes obtenues et aux recettes connexes destinées aux transferts aux provinces, en 1978, le gouvernement du Canada a cédé 28.4 p. 100 de ses recettes aux autres paliers de gouvernement. L'an dernier, ce taux n'était plus que de 22 p. 100 et il passera très prochainement à 18 p. 100. Nous avons vu le gouvernement fédéral chercher par tous les moyens à augmenter ses recettes et formuler des programmes de dépenses excessifs; aujourd'hui, il cherche à extorquer encore davantage aux contribuables locaux, en accaparant une part de plus en plus grande du produit national. Cela pourrait se comprendre en temps de guerre, mais pas en temps de paix. Le groupe de travail sur les accords fiscaux a fait une étude sur les taux d'imposition et sur le niveau des dépenses gouvernementales. Avant la Deuxième Guerre mondiale, et pendant quelque temps par la suite, les dépenses des gouvernements provinciaux étaient largement supérieures à celles du gouvernement fédéral. En fait, une moyenne normale correspond à 70 p. 100 de dépenses pour les provinces et municipalités et 30 p. 100 pour le fédéral.

• (1630)

Je voudrais parler maintenant de péréquation. Le ministre doit savoir que le groupe de travail a examiné cette question de façon approfondie. Pour sa gouverne, nous avons analysé la question de la norme Ontario et l'avons jugée tout à fait inacceptable. Je constate avec plaisir que le ministre l'a rejetée également, après avoir procédé aux consultations nécessaires. Nous avons analysé d'autres méthodes de calcul.

Cependant, le ministre a mis au point la théorie des cinq provinces. Ce plan n'est sans doute pas parmi les meilleurs qu'il ait formulés. En étudiant la question de la formule de péréquation, le groupe de travail a accepté le principe de regrouper toutes les provinces afin de déterminer le régime fiscal le plus représentatif et le montant de la péréquation.

Toutefois, si l'on décide, comme c'est le cas dans le bill à l'étude, de n'utiliser que cinq provinces pour établir la norme, on crée une situation fausse ou qui manque de réalisme. Rien ne prouve que les cinq provinces choisies—c'est-à-dire le Québec, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique—conviennent véritablement à l'établissement d'une moyenne nationale. En fait, pour en revenir à la question des paiements de péréquation versés depuis quelques années, nous remarquons que l'Ontario est la seule province à n'avoir jamais rien touché. Si nous examinons la capacité fiscale de l'Ontario, on constate qu'elle se dégrade. C'est à tel point que la loi actuelle lui aurait permis d'obtenir des paiements de péréquation importants. Néanmoins, avec les amendements

qu'on propose maintenant, elle n'obtiendra sans doute rien, mais elle aurait pu. En fin de compte, nous essayons d'uniformiser la capacité fiscale de toutes les provinces. Mais quand vous en choisissez cinq et que vous déclarez tout à coup qu'on prendra leur moyenne, cela crée des problèmes.

Je tiens à le dire au ministre, car une des raisons que le gouvernement a invoquées pour faire main basse sur les sources de revenus qui appartenaient jusque-là aux provinces, c'est-à-dire l'impôt sur les ressources naturelles, c'est qu'il a besoin d'argent pour traiter les provinces équitablement, Autrement dit, pour assurer cette péréquation. Premièrement, si vous prenez seulement la moyenne de cinq provinces, une telle mesure devient beaucoup plus difficile à justifier.

Deuxièmement, avec seulement cinq provinces, le système d'imposition national ne se justifie pas. Ce système se désagrège. A une certaine époque, c'est le gouvernement fédéral qui percevait l'impôt sur le revenu des particuliers et sur le revenu des sociétés pour l'ensemble du pays. Le Québec a maintenant son propre régime d'imposition. L'Ontario a lui aussi son système d'imposition pour les sociétés, ainsi que l'Alberta. Il est même possible que la Colombie-Britannique instaure son propre système de perception. Le système d'imposition fédéral se désagrège. Or on contribue à la disparition de ce système en prenant seulement cinq provinces pour calculer les paiements de péréquation.

La formule indiquée va fournir aux provinces un rendement de la péréquation tout à fait dans la ligne de la formule recommandée par le groupe d'étude des accords fiscaux. Ce groupe a recommandé que divers domaines soient incorporés à la masse des recettes provinciales devant faire l'objet de la péréquation, et je me félicite que le ministre ait donné suite à cette recommandation. A ce jour, 29 domaines fiscaux ont été soumis à la péréquation. Le bill en ajoute un nombre important. Il fait la ventilation entre pétrole ancien et pétrole nouveau, en même temps que diverses choses dont le ministre n'a pas parlé. Il y a les recettes fiscales des municipalités. Le bill mentionne en outre le produit des licences municipales et des autorisations assimilées, afférentes sans doute à la vente d'eau et d'électricité par les réseaux municipaux, etc. Les recettes ou profits de ce genre sont pris en compte. C'est une bonne chose. Je pense que si le groupe d'étude avait poursuivi sur sa lancée et jugé que c'était là des accords valables, ses membres auraient dit: «Bien. Nous pensons que toutes les recettes devraient entrer en ligne de compte.» Je pense que le nouvel accord va améliorer la qualité de la péréquation en faisant intervenir de nouvelles formes de recettes.

Le ministre dit qu'il fait entrer dans la péréquation 16.5 milliards de recettes provinciales supplémentaires. En disant cela, il donne l'impression à la Chambre, je pense, qu'il va ajouter de l'argent à l'intention des provinces récipiendaires. Tel n'est pas le cas. Il ne sort rien de plus de la péréquation que ce qu'il y entre.

Voici comment cela se fait. On prend les recettes qu'une province moyenne retirerait et, par un calcul de moyenne, on établit ce que toutes les provinces retirent des recettes d'une matière imposable donnée. Nous faisons cela sur 32, 33, 35 matières imposables, ou que sais-je encore. Nous faisons une moyenne par habitant pour savoir si telle province est au-dessus ou au-dessous de la moyenne. Tout se fait par voie de compensation.

Transferts du fédéral aux provinces

L'an dernier, les provinces ont reçu 4.285 milliards de cette façon. D'après les prévisions, les provinces vont recevoir 4.709 milliards. Le ministre cherche à donner l'impression que cela est très avantageux pour les provinces, comme s'il avait créé un système qui allait améliorer grandement leur situation. Mais ce qu'il oublie de nous dire, c'est qu'il a maintenant un accès fiscal immensément plus grand aux recettes du pétrole et du gaz. Il ne dit pas qu'en 1980-1981 le montant des transferts de péréquation était de 3.53 milliards. Donc, l'augmentation n'est pas tellement différente de ce qu'elle a toujours été.

Depuis trois ans, la péréquation versée par le gouvernement fédéral aux provinces augmente d'environ un demi-milliard par année. L'augmentation ne s'explique pas par la nouvelle formule complexe du ministre, mais par le fait que des régions du pays n'ont pas la capacité fiscale qu'elles devraient avoir. La péréquation vise à équilibrer la capacité fiscale par rapport à la population entre les provinces. Elle n'enlève pas beaucoup aux riches et ne donne pas trop aux pauvres; elle établit une moyenne. L'augmentation au cours des trois dernières années ne résulte pas de formules différentes, mais d'un déséquilibre qui est survenu dans la collectivité. Le gouvernement fédéral doit corriger ce déséquilibre en se conformant à notre nouvelle constitution dans laquelle nous avons inscrit la péréquation. Il ne s'agit pas d'un cadeau aux provinces, car le ministre ne donne rien qui appartienne au gouvernement fédéral. Cette fonction est la raison pour laquelle le gouvernement fédéral existe. C'est une question d'équilibre fiscal et d'imputabilité du gouvernement dans le cadre de la constitution. Ni plus ni moins.

• (1640)

Je voudrais maintenant passer, monsieur l'Orateur, à la question des garanties de revenus. Le ministre a beaucoup insisté sur le fait que la garantie de revenus était une espèce de protection pour les provinces en vertu d'un accord intervenu après l'avènement de la réforme fiscale, le 1er janvier 1972. Il a dit que nous étions en fait entrain d'appliquer cet accord et que, vous le savez, nous sommes maintenant en 1982, que tout cela c'est du passé et que nous ne devrions plus nous en soucier. Je tiens à citer ce que le ministre a dit au groupe de travail sur les accords fiscaux, dans son exposé du 23 avril 1981, en rapport avec les garanties de revenus. Voici ce que l'on peut lire à la page 83 de cet exposé:

> Ce dernier montant est l'équivalent en argent d'un point d'impôt sur le revenu des particuliers, après péréquation et par habitant en 1975-1976. Il faisait partie de l'entente négociée. Il visait à compenser pour la suspension du Programme des garanties de revenus de 1972 et était accordé aux gouvernements provinciaux à la condition qu'ils acceptent d'intégrer le Programme d'assurance-hospitalière dans les accords du 1er avril 1977 sur le financement des programmes établis. (Les gouvernements provinciaux peuvent choisir de continuer à toucher les droits des programmes à frais partagés d'assurance hospitalière jusqu'au 15 juillet 1980, soit jusqu'à ce que les accords sur l'assurance hospitalière prennent fin.

Monsieur l'Orateur, cette garantie des revenus faisait partie de l'entente de 1977. Le point d'impôt sur le revenu des particuliers après péréquation avait été ajouté pour convaincre les provinces de signer. Il ne s'agissait pas d'une garantie des revenus, mais d'une addition à la formule globale de financement. Ce sont les provinces et les provinces seules qui devaient décider de la façon dont elles utiliseraient la formule globale. Elles pouvaient l'utiliser à leur guise. L'accord ne renfermait aucune disposition obligeant les provinces à consacrer ne serait-ce qu'un centime de cet argent au financement des services de

santé ou de l'enseignement post-secondaire. C'étaient elles qui avaient cet argent et qui devaient décider de son utilisation.

Voyons un peu ce que Donald Macdonald, le ministre des finances de l'époque, a déclaré à l'étape de la troisième lecture. Comme en fait foi le hansard du 23 mars 1977 à la page 4264, il a dit ce qui suit:

> Nou sommes partis de la position concernant la garantie des revenus, qui a cessé d'exister à la fin de 1976, qu'il n'y avait pas d'autre obligation de payer. Nous avons rencontré les provinces à mi-chemin là-dessus et divisé la différence et réglé le compromis. Les provinces ont même fini par accepter cela. Il est certain qu'elles auraient aimé avoir plus. Il est certain que, puisque nous devons pressurer davantage le contribuable fédéral, nous aurions préféré payer moins cher. C'est le premier ministre Davis, je pense, qui a dit, à la fin de la rencontre, qu'il s'agissait d'un arrangement entre parties à la discussion. On a dit que le dernier mot revenait à l'État fédéral et que les autres n'avaient qu'à s'y plier. Cette affirmation a du vrai et du faux.
>
> Il y a par exemple l'accord relatif à l'assurance-hospitalisation: l'État fédéral n'aurait pu rien faire à cet égard sans l'assentiment des provinces. C'est de là que leur venait la sorte de veto dont elles disposaient à l'égard du financement des programmes existants. Je répète qu'elles ont admis les principes en cause et qu'elles sont disposées à les respecter.

Votre Honneur, il n'y avait clairement aucune entente assurant que les garanties de recettes étaient distinctes, et nous n'avons qu'à nous reporter aux Livres bleus des années 1977, 1978 et 1979 pour nous en convaincre. Le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) est ici, il peut nous dire que nulle part dans le Livre bleu de l'année dernière il n'y avait de transfert aux fins des garanties de recettes.

Il s'est trouvé qu'on a divisé arbitrairement le montant global convenu lors des négociations de 1976. Environ 68 p. 100 de ce montant étaient consacrés à la santé, et 32 p. 100 à l'enseignement postsecondaire. Le montant destiné à la santé a été décomposé d'une certaine façon, et le ministre de la Santé a émis un chèque. Le montant destiné à l'enseignement postsecondaire a été lui aussi ventilé et le ministre responsable a émis à son tour un chèque. Il n'était nulle part question de garanties de recettes. Nulle part il n'était question d'une hausse de $20 par année par habitant, ou à peu près, aux fins des services complémentaires de santé. Et que le gouvernement vienne maintenant nous dire que pour toute cette période les garanties de recettes représentaient autre chose, c'est comme si le ministre des Finances (M. MacEachen) nous disait qu'après nous avoir raconté une histoire durant cinq ans il veut maintenant nous soutenir le contraire. L'ennui, monsieur l'Orateur, c'est qu'il s'empêtre beaucoup trop dans ses histoires pour être convaincant. On ne le croira pas. Il n'en a jamais parlé officiellement.

Monsieur l'Orateur, le groupe de travail a fait une analyse complète de toute la question de la garantie de recettes. A la page 7 de ses recommandations, il dit:

> . . . que le transfert de FPE relatif aux programmes (c'est-à-dire le transfert total de FPE moins la garantie de recettes) soit réparti entre les éléments santé et enseignement postsecondaire dans les proportions établies en 1977.

Il se dit d'avis que:

> . . . en raison de l'affectation interne établie par le gouvernement fédéral, les transferts correspondant à la garantie de recettes doivent maintenant être considérés comme faisant partie du financement global de la santé et de l'enseignement postsecondaire et devront par conséquent, dans de nouveaux accords FPE, être affectés à la santé ou à l'enseignement postsecondaire, dans des proportions à négocier.

Monsieur l'Orateur, cela devrait régler la question. Le ministre devrait oublier cela et jouer cartes sur table. S'il veut réduire d'un milliard les sommes octroyées aux provinces, il devrait leur dire franchement, sans embrouiller la question en déclarant à tort que les garanties de recettes n'est plus valable puisqu'elle découle de la modification apportée à la loi de l'impôt sur le revenu en 1972. C'est absurde, et le ministre le sait. Il l'a d'ailleurs reconnu. Qu'il arrête d'essayer de nous duper.

● (1650)

Je voudrais maintenant parler des versements et des transferts et dire comment ils sont calculés en ce qui concerne l'enseignement postsecondaire et les soins médicaux. Les transferts accordés en vertu du financement des programmes établis sont composés de versements en espèces et de points fiscaux. Jusqu'ici chaque province recevait 50 p. 100 de son allocation en espèces et le solde de 50 p. 100 était composé de transferts fiscaux et de versements en espèces. Bref, même si le régime fiscal permet à une province de s'enrichir—si elle réalisait de gros profits, comme l'Alberta le fait depuis quelque temps—cette province obtenait la moitié de ses fonds par le biais du régime fiscal et l'autre sous forme de versements en espèces. D'autre part, si une province était moins prospère—comme l'Ontario depuis quelques temps—et ne recueillait pas suffisamment de recettes grâce aux points fiscaux faisant l'objet de la péréquation, ses recettes étaient constituées des impôts qu'elle réussissait à prélever, d'un supplément en espèces afin de les porter à 50 p. 100 ainsi que d'un autre versement de 50 p. 100 en espèces. C'est ainsi que ces versements de péréquation ont été établis.

Le ministre, comme il nous le dit lui-même, se conforme en vertu du bill aux consignes du groupe de travail et il dit vouloir traiter toute cette question d'un coup; les gouvernements des provinces prennent l'argent qu'ils tirent des points d'impôt et nous versons la différence en liquide pour assurer la péréquation complète au titre du financement des programmes établis pour que chaque province soit traitée de manière équitable et celles qui peuvent prélever davantage d'argent sur les points d'impôt ne reçoivent pas de prestations supplémentaires car, après tout, comme le ministre l'a fait remarquer, elles ont les moyens. Mais je vois cela d'un mauvais œil à long terme. Si, à court terme, je n'ai rien contre, en revanche je crains qu'à long terme le montant des paiements de péréquation du gouvernement fédéral au titre de ces programmes diminue au point que les sommes versées à certaines provinces deviennent quasiment nulles. Nous pourrions alors voir de sérieux problèmes à l'égard des programmes établis et des normes fédérales.

Le groupe de travail a passé beaucoup de temps non pas à étudier la question de savoir s'il fallait qu'il y ait des garanties de recettes mais à étudier la nécessité du maintien des transferts relatifs aux soins de santé et à l'enseignement postsecondaire. Pour ce qui est des soins de santé, le groupe d'étude a conclu que les arrangements actuels de financement global devraient prévoir des conditions et des mécanismes de mise en application du contrôle plus stricts, qui permettent de respecter des normes nationales. Il écrit:

> A cette fin, il faudra établir des critères opérationnels de programme, dont la surveillance serait peut-être confiée à un comité parlementaire ou à un conseil national de la santé et dont le respect conditionnerait le versement des contributions fédérales—mais ce, de manière souple . . .

Puis il ajoute ceci:

> . . . que le ministre de la santé nationale et du Bien-être social fasse rapport au Parlement . . .

Il conclut que les primes relatives aux soins hospitaliers et médicaux ne devraient peut-être pas faire partie des recettes fiscales et ainsi de suite.

Le rapport du groupe de travail comporte un certain nombre de recommandations invitant le Parlement à contrôler les répercussions de ces dispositions sur les soins de santé et à voir comment l'argent que le Parlement verse aux gouvernements des provinces est dépensé. Il en va de même pour l'enseignement postsecondaire. A cet égard, nous avons recommandé que soit honoré l'engagement pris en 1976 par les premiers ministres en matière de consultation. Nous avons recommandé que le gouvernement fédéral ait son mot à dire par rapport à la formation de la main-d'œuvre dans les programmes d'enseignement postsecondaire et que des consultations aient lieu pour fixer les objectifs de l'enseignement supérieur et qu'en particulier le conseil des ministres de l'Éducation présente tous les ans un rapport au Parlement sur les péréquations et l'opportunité des programmes de subvention du gouvernement fédéral.

Ce qui s'est produit, c'est que le gouvernement fédéral, qui avait une certaine influence, a décidé de renoncer à ce moyen d'intervention. Le gouvernement fédéral a choisi d'abandonner toute influence en matière d'enseignement et de soins médicaux. Comment? Le gouvernement fédéral a réduit de un milliard de dollars cette année les sommes qu'il aurait normalement dû transférer aux provinces. Il a décidé de réduire ses versements. Ce faisant, il a rendu presque impossible l'application de toute recommandation du groupe de travail sur la surveillance et la séparation des fonds globaux en deux groupes de fonds, l'un pour l'enseignement et l'autre pour les soins médicaux. Il ne peut exercer aucune surveillance sur la façon dont les programmes d'enseignement ou de soins médicaux peuvent fonctionner le mieux pour le Canada dans son ensemble. Le gouvernement fédéral y a renoncé complètement. Lorsque le ministre retire cet argent, il ne fait en somme que couper les fonds au ministre de la Santé nationale et du Bien-être (M^lle^ Bégin). Peut-être est-ce une bonne chose.

Je tiens à revenir sur certaines questions qui ont été posées au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social par mon ami, le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), qui est ici aujourd'hui. Comme en fait foi le hansard du 3 février, à la page 14610, voici ce qu'a dit le ministre en réponse à la question du député:

> Quant au reste, le député devrait le savoir, car je pense lui avoir déjà dit plusieurs fois que nous organisons actuellement la première d'une série de conférences sur le renouvellement de l'assurance-maladie où je présenterai à mes collègues provinciaux les nouvelles règles du jeu visant à renforcer l'assurance-maladie. Comme il le sait, nous ne pouvons pas tout d'un coup suspendre les paiements et diminuer les services. Je ne vois pas en quoi cela aiderait les personnes qui ont des problèmes de santé.
>
> Il est vrai que nous essayons de contourner les obstacles . . .

L'un des obstacles dont elle parlait est maintenant bien évident. Il s'agit du ministre des Finances. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'essouffle à parler, jusqu'à en bafouiller, des grandes choses qu'elle va accomplir en application des recommandations du rapport de la Commission Hall. Elle se dit outrée à propos de choses comme la facturation compensée et la surfacturation. Elle se dit complètement révoltée à propos des frais supplémentaires exigés dans les hôpitaux. Elle parcourt le pays en discourant ainsi, mais elle n'est en réalité rien de plus qu'un chaton qui a perdu ses griffes. Elle n'a ni poids ni autorité. Elle pourrait tout aussi bien remettre sa démission. Si elle pense qu'elle aura le moindre pouvoir pour ranimer, améliorer et changer l'assurance-maladie, elle se fait des illusions; si elle a inquiété des médecins qui se retirent du programme, ils n'ont pas à se faire de souci car elle n'a aucune autorité. Elle a perdu toute l'autorité qu'elle avait au cabinet; elle est brûlée.

D'après le même numéro du hansard dont j'ai déjà cité un passage, le ministre a poursuivi en disant que le budget de son ministère au chapitre de l'assurance-maladie augmenterait de 13.4 p. 100 en moyenne pour les cinq prochaines années. Les calculs du ministre sont plutôt bizarres. En effet, les montants que distribuera son ministère aux fins de l'assurance-santé et des programmes de soins médicaux ont baissé de 8 p. 100 cette année. Et elle prétend qu'ils augmenteront de 13.4 p. 100. Le brave ministre ne sait ni additionner ni soustraire. En raison du bill à l'étude, je soutiens qu'elle n'a d'autre choix que de remettre sa démission. Ce serait la chose logique à faire. Mais je ne suis pas si certain qu'elle le fera. Elle a déjà laissé entendre qu'elle n'avait pas une bien haute opinion du budget, mais elle persiste à conserver son poste. Encore une fois, elle a fait étalage devant la Chambre et la nation de son incompétence. Elle n'est en mesure ni d'additionner ni de soustraire, et encore moins de calculer un pourcentage. D'une part on réduit de 8 p. 100 par an les paiements de transfert destinés aux programmes de santé et de l'autre le ministre prétend qu'on les augmente de 13.4 p. 100; n'est-ce pas là la preuve que M^me^ le ministre est brûlée au plan politique, en somme qu'elle ne dispose plus d'aucune puissance politique?

• (1700)

Monsieur l'Orateur, M^me^ le ministre n'est pas la seule dans ce cas. L'ancien premier ministre de la Nouvelle-Écosse, cette brave petite province, est dans la même situation. Il est aujourd'hui secrétaire d'État (M. Regan). En réponse à mes questions, comme en témoigne le hansard du 10 février 1982, à la page 14855, il a déclaré que le gouvernement allait accorder des fonds plus importants. Il a prétendu que les transferts seraient relevés de 12 p. 100 par an, pour les trois prochaines années. Son secrétaire parlementaire, intervenant dans un débat de fin de soirée, comme en témoigne la page 15090 du hansard du 16 février 1982, a déclaré ceci:

> Le premier ministre (M. Trudeau) a offert de continuer à financer les programmes établis et d'y ajouter une augmentation de 12 p. 100 par année jusqu'en mars 1984. Le député peut choisir d'appeler une hausse de 12 p. 100 une réduction. Je ne puis refaire son dictionnaire.

Je ne sais pas de quoi il parlait au juste. Où est cette augmentation de 12 p. 100 par an pour une période de trois ans dont parlait le premier ministre (M. Trudeau), à en croire le secrétaire d'État et son secrétaire parlementaire? Nous ne la voyons nulle part. Nous constatons plutôt qu'on réduit le financement de 8 p. 100 cette année. Et nous constatons que la moyenne mobile du PNB relève ce montant, mais rien dans le projet de loi n'en prévoit l'extension à l'enseignement postsecondaire, ou encore la surveillance des activités des conseils des ministres de l'Éducation. Ainsi, le secrétaire d'État nous annonce à brûle-pourpoint que les transferts au titre de l'instruction seront relevés de 12 p. 100 alors qu'en réalité ils baissent de 12 p. 100. Il annonce fièrement, à l'occasion d'une réunion avec l'Association canadienne des professeurs d'université que les crédits pour l'enseignement postsecondaire ne seront nullement diminués, bien au contraire, qu'ils seront

même augmentés. Il est même allé jusqu'à déclarer à l'Université d'Halifax, où il a fait ses études, qu'elle allait recevoir davantage d'argent. Or, il suffit de regarder le Livre bleu pour constater que les paiements de transfert au titre de l'enseignement postsecondaire ont été ramenés de 1.65 million pour l'an dernier à 1.5 million cette année. Voilà le bilan de son administration. Après de telles déclarations, il n'a d'autre choix que de démissionner.

Monsieur l'Orateur, le groupe d'étude parlementaire était composé de quatre députés libéraux, de deux députés de mon parti—le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) et moi-même—et d'un député du Nouveau parti démocratique, le député de Winnipeg-Birds Hill. C'est le député de Gloucester (M. Breau) qui le présidait. Les autres membres libéraux étaient le député de Vaudreuil (M. Herbert) et le député de Verchères (M. Loiselle), tous deux du Québec, et le député de Scarborough-Ouest (M. Weatherhead).

Ils ont adopté à l'unanimité un certain nombre de recommandations, et je me demande comment le député de Scarborough-Ouest va voter lors de la mise aux voix du bill. Il n'a cessé, au cours des réunions que le comité a tenues aux quatre coins du pays, de se vanter du fait que sa fille était étudiante à Queen's. Il a déclaré aux étudiants qu'il n'y aurait pas de réductions dans les paiements de transport au titre de l'enseignement postsecondaire. J'aimerais bien savoir comment il va voter sur le bill. Va-t-il voter de la même façon que pour le budget, après les remarques qu'il a faites à son sujet?

J'aimerais bien savoir comment le député de Gloucester va voter, lui qui chantait les louanges des anciens élèves de l'Université de Moncton où il a fait ses études. Comment va-t-il voter, sachant que les paiements de transfert au titre de l'enseignement postsecondaire ont été réduits.

Je m'interroge aussi sur la façon dont les députés de Vaudreuil et de Verchères vont voter, eux qui étaient si fiers du régime d'assurance-maladie du Québec, eux qui ont affirmé que les médecins ne pouvaient recourir au système de dépassement des honoraires, qui ont déclaré que l'assurance-maladie était gratuite au Québec et que les médecins ne pouvaient recourir au dépassement des honoraires ou déroger à la loi car dans ce cas leurs honoraires supplémentaires ne seraient pas remboursés aux patients. «Non ont-ils dit, c'est impossible.» Voilà ce que disait le rapport qui a été présenté, et ils ont défendu le régime d'assurance-maladie; ils en étaient fiers; ils étaient fiers que le Québec consacre une part plus importante de son budget que toutes les autres provinces à l'enseignement postsecondaire. Je suis sûr que, lorsqu'ils se lèveront pour voter, ils le feront d'après leur conscience et conformément à la façon dont ils ont voté en comité. Ils ont ce devoir, le devoir de faire savoir au ministre des Finances les erreurs qu'il a faites. Ils sont moralement obligés vis-à-vis de leurs collègues du comité d'appuyer le rapport du comité.

Monsieur l'Orateur, nous avons tous signé le rapport. Je vais maintenant citer deux paragraphes de ce rapport. À la page 193 du chapitre X nous avons dit ceci:

> Nous espérons néanmoins qu'il se dégage un message clair de ce rapport long et complexe. Nous sommes convaincus que les programmes étudiés dans le cadre de nos travaux servent des besoins sociaux vitaux et méritent un soutien non démenti. Le financement global de ces programmes devrait, à notre avis, être au moins maintenu. Notre évaluation des programmes relevant de notre mandat ne nous a pas permis d'en trouver un seul dont on pourrait réduire le financement global sans courir le risque sérieux de compromettre des objectifs et des normes importants de programme.

Nous sommes donc tous convenus que les négociations fédérales-provinciales devraient être menées dans l'optique d'un maintien du financement, aussi bien des secteurs de la santé et de l'enseignement postsecondaire appuyés par le FPE que des programmes de sécurité sociale défrayés en partie par le RAPC.

Un peu plus loin, à la même page, nous avons dit:

> Nous sommes d'avis qu'il n'y a plus maintenant, dans l'ensemble, de «poids mort» dans le système: ni dans l'enseignement postsecondaire, ni dans le système de santé, ni dans l'assistance sociale, ni dans les services sociaux. Nous souscrivons à la thèse de ceux qui ont soutenu devant nous que toute diminution appréciable du financement des programmes atteindrait ces derniers dans leurs œuvres vives. Sauf si l'on présume que les diminutions de contributions fédérales seraient automatiquement compensées par une hausse correspondante des dépenses provinciales—hypothèse qui peut passer pour hautement improbable—il faudrait, pour maintenir les normes actuelles, que les programmes soient soutenus par un financement privé plus important qu'à l'heure actuelle. Dans le domaine de la santé, cela signifierait un recours accru à la tarification des usagers et à la facturation supplémentaire et, dans le domaine de l'enseignement, des frais de scolarité plus élevés. Dans les deux cas, les objectifs nationaux fondamentaux d'équité et d'égalité des chances en souffriraient.

Voilà ce qui menace notre pays, une insuffisance de cet élément essentiel qu'est l'accessibilité. Les frais de scolarité vont augmenter, les impôts provinciaux également. Cette histoire de coupures n'est qu'un transfert de dépenses fédérales aux dépens des provinces. Il en serait autrement si la part du gouvernement fédéral baissait mais, au contraire, elle va s'accroître de 13,5 p. 100. Les provinces vont donc être forcées de combler l'écart. Il faudra payer soi-même les interventions chirurgicales et les soins d'urgence à l'hôpital. Les médecins exigeront un dépassement d'honoraires et nous aurons un régime d'assurance-maladie à deux volets.

Cela ne tient pas debout. Il se peut que notre pays ne se porte pas aussi bien que par le passé; nous ne sommes sans doute plus aussi riches; il faut peut-être nous serrer la ceinture; le gouvernement doit évidemment freiner ses dépenses. Pour la population, cependant, la réduction des dépenses est loin d'être évidente. Nos traitements n'ont pas été réduits, pas plus que les frais d'administration de la Chambre des communes, le montant de l'aide à l'étranger ou les traitements des hauts fonctionnaires. On a effectué des compressions uniquement dans les services exigés par la population. Je voudrais vous lire un bref passage du témoignage de l'Association médicale canadienne devant le groupe d'étude:

● (1710)

> La prestation des soins médicaux est devenue intimement liée au fonctionnement de l'État et aux accords fiscaux intergouvernementaux. Invariablement, les Canadiens placent l'assurance-maladie en tête des services offerts par le gouvernement. Nous croyons qu'à ce chapitre, la population compte sur l'État au sens large, non pas sur le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux.

On constate donc que le gouvernement fédéral effectue des compressions dans les domaines qui ne relèvent pas de son autorité et que dans les autres, tout ce qu'il fait c'est dépenser, dépenser, dépenser. Il est maintenant temps de mettre de côté pendant un an ou deux ce budget et les accords fiscaux qui en découlent et qui depuis ont été intégrés dans ce bill, pour que nous puissions remettre de l'ordre dans nos priorités.

Je ne dis pas que des coupures ne sont pas nécessaires. Le pays ne peut pas se permettre de dépenser comme s'il s'enrichissait. Nous pourrions nous enrichir si nous étions bien dirigés, représentés et organisés financièrement comme il se doit; on n'aboutit à rien si on avance à l'aveuglette. Il faut mettre en regard les coupures dans les paiements de transfert à l'enseignement postsecondaire et aux soins de santé et celles qui devraient se faire ailleurs.

Demandez aux gens s'ils veulent voir augmenter le budget de Radio-Canada et diminuer celui de l'assurance-maladie. Demandez-leur s'ils veulent consacrer: 141 millions de dollars de plus à un projet d'aide extérieure de l'ACDI, pendant que leurs enfants doivent débourser des frais de scolarité de plus en plus élevés à l'université, sans avoir l'assurance qu'ils trouveront tous les livres nécessaires à la bibliothèque et que l'université est en mesure de bien fonctionner. Allez demander aux Canadiens quelles sont leurs priorités.

Retirons ces dispositions du projet de loi et adoptons les dispositions sur la péréquation. Passons aux autres projets, mais en ce qui a trait au financement des programmes établis, montrons-nous raisonnables.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Laval (M. Roy)—L'économie—On demande si le ministre rencontrera ses collègues provinciaux pour établir un programme de relance économique; le député de Central Nova (M. MacKay)—L'expansion économique régionale—On demande des mesures visant à aider des industries en Nouvelle-Écosse; le député de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett)—Les affaires étrangères—*a*) L'accord canado-américain sur l'essai de missiles de croisière *b*) On demande le dépôt de l'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacEachen: Que le bill C-97, tendant à modifier la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis et prévoyant des paiements à certaines provinces soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, je voudrais commencer le débat sur la péréquation et le financement des programmes établis ou, comme on les appelle aussi, les accords fiscaux fédéraux-provinciaux, en signalant que la situation dans laquelle se trouve le Parlement, et plus spécialement les députés de l'opposition, est semblable à celle qui a provoqué l'incident de la sonnerie des dernières semaines. En cela je veux dire que nous sommes aux prises avec un faux dilemme.

Le ministre des Finances prétend que son projet de loi doit être adopté avant la fin du mois. Il est évident que la présentation d'un bill 10 ou 12 jours avant la fin du mois au cours duquel il doit être adopté crée beaucoup de tension. Il n'y a que le côté péréquation des accords financiers qui expire à la fin de mars. Quant aux dispositions qui concernent le financement des programmes établis, elles pourraient fort bien se poursuivre au-delà du 31 mars 1982 et rester sans doute en discussion beaucoup plus longtemps comme elles le méritent.

Ce sont les dispositions qui concernent le financement des programmes établis de soins de santé et d'enseignement postsecondaire que je trouve le plus contestables. Or, on nous met dans le cas d'avoir à étudier un ensemble de mesures sans pouvoir les analyser le temps qu'il faudrait.

Il n'est pas inopportun de revenir un instant sur le débat qui a eu lieu la dernière fois que les modalités de financement des programmes établis ont été arrêtées par le Parlement en 1977. J'ai pu parcourir une partie de ces débats. Notre parti se préoccupait alors des accords fiscaux qui allaient être institués. Tommy Douglas, notre porte-parole et ex-chef de parti, a exprimé au nom du NPD la crainte que les accords de financement global ne conduisent à une dégradation des normes de soins de santé. Cela, disait-il, conduirait à la situation dont il avait déjà été question, celle où l'État fédéral n'aurait pas de moyens d'action sur les provinces, ces dernières ayant trop de liberté de fixer les normes à leur guise.

Je déteste les triomphes faciles, mais le fait est qu'un grand nombre des inquiétudes alors exprimées par M. Douglas se sont révélées parfaitement justifiées. J'espère que le gouvernement tirera la leçon de cette affaire et écoutera l'opinion des députés de l'opposition et surtout du NPD à ce sujet, car le sort de l'assurance-maladie nous préoccupe. Nous avons déjà fait des prédictions à l'égard des mesures prises par les libéraux dans ce domaine et, en général, elles se sont avérées remarquablement exactes. Je demande au ministre des Finances (M. MacEachen), à son secrétaire parlementaire et aux autres personnes qui participeront au débat de cet après-midi, de se dire qu'ils ont peut-être tort et d'examiner mes prédictions quant aux conséquences que ces propositions auront sur l'assurance-maladie. Pensez qu'elles pourraient être aussi exactes et aussi justifiées que les inquiétudes exprimées par mon parti il y a cinq ans quand le gouvernement a présenté ses propositions à l'égard des accords fiscaux.

En ce qui concerne le financement des programmes établis, nous craignons une réduction de l'aide dans le domaine de la santé et de l'enseignement postsecondaire. Je voudrais que les libéraux de l'arrière-ban m'écoutent. S'ils souscrivent aux belles théories de leur parti et du ministre des Finances, ils vont être déçus.

Comme l'a fait remarquer le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), la garantie de recettes est de la pure fiction. Elle n'a aucune existence juridique depuis 1977. Cette expression désigne simplement une entente entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, expirée en 1977. Pendant qu'on négociait les programmes de financement, les provinces murmuraient que l'accord sur la garantie des revenus était expiré et que le gouvernement fédéral tentait de négocier un accord concernant un domaine totalement différent. Le gouvernement fédéral répliqua aux provinces qu'il se rendait compte de leur insatisfaction et qu'en conséquence, il accorderait plus d'argent pour dorer la pilule et faciliter le marché. Il

a donc demandé aux provinces si elles acceptaient cette proposition et elles ont répondu que oui.

• (1720)

Et on ajouta une somme supplémentaire pour le financement des programmes établis. La formule ne portait pas le nom de garantie des revenus, s'agissant plutôt d'un programme appelé financement des programmes établis. A moins de ne pas comprendre le sens des mots, je crois que si on affecte de l'argent à un programme appelé financement des programmes établis, c'est de l'argent fiscal qui doit être affecté aux programmes. Ce n'est pas la garantie des revenus imaginaires aujourd'hui disparue.

Cependant, le gouvernement libéral voyait la garantie des revenus de cette façon. Ses émissaires ont parcouru le Canada surtout au début de 1979, citant le pourcentage des dépenses générales au chapitre des soins médicaux et de l'éducation postsecondaire qui seraient inclus dans la garantie de revenu. Ils jetaient ces chiffres à la figure des provinces, affirmant que le pourcentage de dépense du fédéral était passé à 56 p. 100 dans certaines provinces par exemple alors que les dépenses des provinces étaient descendues à 44 p. 100, ce qui n'était pas une chose terrible. Ce sont les données qu'ils avançaient, données qu'ils ont maintenant rejetées dans leur budget et dans la proposition à l'étude. Pendant cinq ans le gouvernement fédéral a dit que ces fonds correspondant à la garantie de recettes, consentis pour faciliter l'accord négocié en 1977 devaient servir à défrayer le coût des services médicaux et de l'éducation postsecondaire et il reprochait volontiers à toutes les provinces de ne pas dépenser ces sommes à cette fin.

Je reconnais que les provinces qui ont accepté ces arguments se sont mis dans de mauvais draps. Celles-ci soutenaient au contraire que cet argent ne concernait que le revenu garanti et n'était pas affecté à des fins déterminées. Elles n'étaient pas tenues, disaient-elles, de le réserver aux soins médicaux ni à l'éducation postsecondaire. En fait, quelques provinces ont soutenu que l'argent qu'elles percevaient par le transfert de points d'impôt n'était pas attribué à des fins données et qu'elles n'avaient pas à en rendre compte. Mais le gouvernement libéral affirmait pour sa part que ces fonds devaient servir aux soins médicaux et à l'éducation postsecondaire. Nous avons soutenu leur position. A notre avis, les fonds devaient être réservés précisément à ces deux programmes en particulier.

L'ironie du sort, que je m'efforce de signaler depuis la proposition du budget, c'est que le ministre des Finances commence à se faire l'écho des provinces quand il prétend que ces fonds ne sont pas destinés aux soins médicaux et à l'enseignement postsecondaire. Il en est question dans le rapport du groupe de travail sur les accords fiscaux. Le gouvernement fédéral semble avoir adopté l'opinion des provinces et vice versa.

Après avoir constaté ce paradoxe et envisagé les diverses utilisations possibles de ces fonds, versés à titre de compensation à la suite de la suppression de la garantie de recettes, quelles étaient les recommandations du groupe de travail? Il a déclaré qu'en vertu de la propre répartition interne du gouvernement fédéral, les fonds correspondant à la garantie de recettes devraient être considérés comme des crédits alloués aux services médicaux et à l'enseignement postsecondaire. Il a formulé cette recommandation par ce qu'il voulait éviter que le financement global de ces programmes ne diminue. En outre, il y a également une question de constance et, à mon sens, d'honnêteté. Si le gouvernement considère depuis cinq ans que ces fonds sont versés au titre des soins médicaux et de l'enseignement postsecondaire, il ne peut pas revenir sur cette politique quand cela l'arrange. Nous ne permettrons pas au ministre des Finances de s'en tirer avec ce genre de raisonnement captieux.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin) a beau intervenir fréquemment pour dire qu'elle a obtenu une augmentation de 12 ou 13 p. 100 du financement, il est manifeste que ce pourcentage correspond à un montant de base, sans la garantie de recettes. Si l'on tient compte de cette dernière, cela correspond à une augmentation d'environ 4.6 p. 100 et, en fait, une diminution de 8 p. 100. Voilà la réalité.

Quelles seront les conséquences de cette mesure législative? Non seulement les fonds alloués à ces programmes diminueront-ils, conséquence assez grave en soi, mais les répercussions politiques seront à mon avis encore plus grandes. Le ministre des Finances donne là un prétexte aux provinces—du moins à certaines d'entre elles—pour rendre le gouvernement responsable de la dégradation de l'assurance-maladie. Certaines provinces ne sont pas tout à fait en faveur du concept de l'assurance-santé, dont l'Ontario, par exemple. La conjoncture pénible que nous connaissons à l'heure actuelle aurait suffi à inciter quelques provinces à dire qu'elles doivent trouver des moyens additionnels d'obtenir des fonds privés pour financer les programmes de santé déjà subventionnés par le trésor public. C'est d'ailleurs ce qu'elles font déjà, mais maintenant le gouvernement fédéral vient d'encourager ceux qui aimeraient voir limiter le montant des deniers publics affecté aux soins de santé.

Fait ironique, je le répète, c'est le ministre des Finances qui a parrainé le bill sur l'assurance-santé quand il était ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. A mon avis, il est en train d'élaborer un scénario politique qui un jour finira par miner notre régime national d'assurance-santé. Il y a bien quelques provinces dont les normes de soins de santé n'en souffriront pas, pour une raison ou pour une autre. Cependant, je reste convaincu d'une chose: le ministre des Finances a créé le climat politique qui permettra à certains gouvernements comme celui de l'Ontario, qui d'ailleurs ne veut pas de l'assurance-santé, de mettre en place des mécanismes additionnels de financement privé et en disant que c'est la faute du gouvernement fédéral s'il est obligé de le faire.

Je tiens à préciser que je n'exonère pas les provinces de tout blâme pour leurs actes passés ou futurs, mais, en tant que député à la Chambre des communes du Canada, j'ai le devoir de signaler ses erreurs au gouvernement. Il ne suffit pas que les députés d'en face accusent les provinces, car ce n'est pas cela qui règlera le problème. Comme le gouvernement libéral a renforcé les mesures d'austérité prises par un grand nombre de provinces, surtout à l'égard de l'assurance-maladie, depuis l'accord de 1977, les problèmes de l'assurance-maladie se sont aggravés au lieu de s'atténuer.

A cet égard, le ministre des Finances a absolument tort d'affirmer avec assurance que les propositions gouvernementales sont conformes à celles du groupe d'étude parlementaire sur les accords fédéraux-provinciaux. Le gouvernement fédéral a suivi certaines des recommandations du groupe d'étude, mais elles demeurent accessoires par rapport aux conséquences politiques et sociales de cette proposition. Par exemple, le groupe

d'étude a recommandé que la taxe foncière municipale soit incluse dans le système de péréquation. C'est fait. Le groupe d'étude recommandait qu'on verse la même somme par tête, dans le cadre du financement des programmes établis. C'est fait. Certaines recommandations du groupe d'étude ont été adoptées, mais le gouvernement n'a tenu aucun compte de ses principales recommandations, par exemple celle voulant que la garantie de recettes serve à tout sauf à l'assurance-maladie et je ne vois absolument rien dans le rapport qui permette de penser le contraire.

En ce qui concerne la péréquation, les propositions visant à prendre la moyenne de cinq provinces ne datent que d'un mois environ. Je crois que les provinces en ont entendu parler pour la première fois à la conférence des premiers ministres, en février. Cependant, on voudrait que nous adoptions cette mesure avant la fin du mois. Pas plus que les provinces nous n'avons eu à la Chambre une chance honnête de vraiment l'examiner. Les ordinateurs vont devoir aligner des chiffres pendant des semaines pour déterminer qui gagnera et qui perdra par suite de l'entrée en vigueur du nouveau régime de péréquation que propose le bill. C'est un bill bien compliqué, monsieur l'Orateur. La complexité des données du recensement, les rapports entre les points d'impôt sur le revenu des particuliers après péréquation, les changements budgétaires, ce que les provinces vont toucher par suite de ces changements et ce qu'elles toucheront en espèces, tout cela est bien difficile à comprendre. Je ne pense pas que le gouvernement ait accordé assez de temps aux députés, pour ne pas dire à l'ensemble des Canadiens, pour comprendre ce qui se passe. Voilà pourquoi je regrette que le gouvernement ait décidé de présenter ces mesures ensemble.

• (1730)

Le député de Mississauga-Sud a mentionné une question que j'ai posée le mois dernier au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je lui ai demandé si elle envisageait la possibilité de retenir les fonds destinés à certaines provinces lorsque celles-ci ne respectent pas les normes nationales. Cela supposait évidemment que le ministre s'était fait une idée de ce qu'elle-même ou le gouvernement entendait par normes nationales. L'assurance-maladie est en état de crise depuis 1979, certains disent même depuis l'automne 1978. De fait, cette crise existe certainement depuis la dernière fois que les accords fiscaux ont été négociés. Depuis, le rapport Hall et le rapport du groupe d'étude ont été publiés, mais rien n'a été fait pour établir des normes nationales. On s'est contenté de promettre vaguement qu'il y aurait plus tard des réunions des ministres de la santé.

A cause du projet à l'étude, lorsque le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social négociera des normes nationales pour les soins de santé avec ses homologues provinciaux, elle arrivera difficilement à obtenir que les provinces interdisent la surfacturation ou à imposer n'importe quelle autre de ses idées. Nous ne savons d'ailleurs jamais au juste en quoi elles constituent. Le gouvernement ne peut pas demander aux provinces d'accepter des normes de soins de santé plus strictes, et donc des services plus coûteux, s'il leur retire de l'argent ou s'il réduit unilatéralement les paiements de péréquation pendant que le premier ministre (M. Trudeau) affirme qu'il n'y a plus de fédéralisme coopératif. Le ministre ne peut pas atteindre les objectifs qu'elle vise à elle seule. Il lui faut la collaboration des provinces. Les mesures prises par ses collègues l'empêchent d'atteindre ses objectifs. Voilà ce qui est ironique, monsieur l'Orateur. Si elle se préoccupe autant des soins de santé qu'elle semble vouloir le faire, il est temps qu'elle tienne tête au ministre des Finances (M. MacEachen) à propos des sommes versées pour les soins de santé et l'enseignement postsecondaire, et qu'elle proteste contre le fait que le premier ministre dénigre le fédéralisme coopératif. Si quelqu'un n'arrive pas à les faire changer d'attitude, le ministre n'atteindra jamais les objectifs qu'elle vise.

Je me suis concentré jusqu'ici sur le problème de l'assurance-maladie, mais j'aimerais maintenant passer à la question de l'enseignement postsecondaire. Ces dernières semaines, des milliers d'étudiants ont essayé d'attirer l'attention des hommes politiques sur cette question. Ils craignent à juste titre que la réduction des paiements fédéraux entraîne des frais d'inscription plus élevés, des bibliothèques moins bien garnies et un enseignement de moins bonne qualité. Ce ne sont pas seulement les conséquences des réductions qui nous inquiètent, mais aussi les motifs du gouvernement fédéral, qui sont douteux pour deux raisons. D'abord, il faut se méfier de n'importe quel gouvernement qui décide de réduire le budget consacré aux soins de santé et à l'enseignement lorsqu'il fait face à un déficit. Selon moi, cela indique qu'il a mal établi ses priorités. J'espère revenir à cette question plus tard, monsieur l'Orateur.

Deuxièmement, l'attitude que semble vouloir adopter le gouvernement envers l'enseignement postsecondaire paraît suspecte. D'après tous les indices, il semble vouloir transformer nos universités et nos collèges communautaires en instruments de l'économie nationale—autrement dit, il semble vouloir faire de l'éducation un instrument économique. Il est furieux contre les universités, parce qu'elles ne forment pas le genre de diplômés qu'il veut. Il aimerait exercer une plus grande influence sur l'enseignement postsecondaire; il propose donc de réduire les fonds qui lui sont versés pour les injecter ailleurs où il pourra les manipuler davantage à sa guise et ainsi mettre les universités au pas. La situation est grave, monsieur l'Orateur. Nous nous retrouvons avec un gouvernement qui veut redéfinir l'enseignement postsecondaire et s'en servir pour arriver à ses objectifs économiques plus importants.

Je ne dis pas que les gens ne devraient pas être bien conseillés et formés pour occuper les emplois qui existent. De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes très conscients des difficultés que comporte la planification de la formation pour répondre aux besoins économiques de l'avenir. Nous aimerions bien voir le gouvernement agir sur ce plan-là. Cependant, je trouve inquiétants les discours creux des membres du cabinet et le verbiage qui abonde dans divers documents gouvernementaux qui semblent indiquer que le gouvernement souhaite que le système d'enseignement postsecondaire s'atrophie ou qu'il devienne qu'un instrument selon la perception de l'État des besoins économiques.

J'ai dit que les motifs invoqués par le gouvernement de l'enseignement supérieur étaient pour deux raisons. Premièrement, il faut se méfier de n'importe quel gouvernement qui tente de s'attaquer aux soins médicaux et à l'enseignement postsecondaire pour éponger son déficit.

L'une des conclusions du groupe de travail n'a pas tellement retenu l'attention, monsieur l'Orateur. Il s'agit de celle où l'on affirme que le déséquilibre fiscal dont le gouvernement parle depuis des années est un mythe et qu'il n'existe pas de déséquilibre structurel entre le pouvoir fiscal du gouvernement fédéral et le pouvoir fiscal des gouvernements provinciaux. Le gouvernement fédéral n'a aucune raison de s'apitoyer sur son sort et de réduire ses paiements de transfert aux provinces parce qu'à son avis, les gouvernements provinciaux dépensent plus que lui. Ce que l'on passe toujours sous silence, c'est que cette situation a été provoquée par les décisions du gouvernement libéral. Monsieur l'Orateur, les libéraux font toujours semblant qu'ils viennent tout juste de prendre le pouvoir, alors qu'en fait, ce sont eux qui ont pris bon nombre des décisions qui ont provoqué le marasme qui les désole maintenant. Le groupe d'étude a conclu qu'il n'y avait pas de déséquilibre fiscal, autrement dit que le déficit que le ministre des Finances veut réduire est un déficit discrétionnaire. C'est l'accumulation des choix politiques que le parti et le gouvernement libéral a faits au fil des années. Pour des raisons qui n'ont rien à voir avec le financement des programmes établis, le déficit a crû plus vite que les fonds affectés à ce financement. Je trouve absolument révoltant que l'on vienne maintenant prétendre que ces programmes sont à l'origine du déficit. En cherchant dans cette direction le moyen d'éponger le déficit, au lieu d'avoir le courage politique de percevoir les sommes nécessaires et d'éliminer les échappatoires auxquelles le dernier budget aurait dû mettre fin, le gouvernement fédéral a donné l'assaut à l'assurance frais médicaux et à l'enseignement postsecondaire.

• (1740)

En principe, nous sommes opposés à cette stratégie; nous sommes contre en théorie et en pratique. Nous l'avons contestée lorsqu'elle a été pratiquée par les gouvernements provinciaux progressistes conservateurs qui n'ont jamais vraiment laissé la formule globale de financement faire ses preuves. Nous n'étions pas en faveur de la formule globale de financement, mais je me porte brièvement à sa défense en disant que l'une des raisons pour lesquelles elle n'a jamais vraiment décollé, c'est qu'elle est apparue au moment où sept ou huit provinces étaient dirigées par des gouvernements progressistes conservateurs qui ont profité de la liberté que leur offrait le nouveau système pour épargner de l'argent au lieu d'innover, de dépenser pour de nouveaux programmes ou pour tirer le meilleur parti possible du système. C'est aussi simple que cela.

Nous voyons les libéraux singer les conservateurs provinciaux. Nous espérons les persuader durant le débat—nous ne croyons pas vraiment, car nous y avons renoncé, n'est-ce pas—à se rendre compte de leur aberration en ce qui concerne le financement réduit des programmes établis et à les inciter à ne pas suivre l'exemple de leurs collègues conservateurs qui sacrifieraient ces programmes pour tenter de réduire leurs déficits respectifs.

C'est tout ce que j'ai à dire pour le moment. De toute façon, je présume que mon temps de parole est à la veille d'expirer. On a prétendu que le ministre des Finances et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social trompaient les Canadiens. Ils mettent en danger le régime d'assurance-maladie et l'enseignement postsecondaire. Ils contribuent à créer un climat politique qui sera préjudiciable au régime d'assurance-maladie à brève et à longue échéance. Ils agissent à l'égard du fédéralisme de façon à aggraver encore davantage l'absence de collaboration que nous avons constatée récemment. Je pense que c'est une tragédie et j'espère qu'ils vont juger bon de changer d'attitude, même à la onzième heure.

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, l'un des arguments solides à présenter dès le début du débat est sans doute que, à mon sens, il est rare que le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) et le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), qui appartiennent à des sphères très différentes de l'éventail politique, se soient absolument entendus sur les faits comme ils l'ont fait jusqu'à maintenant dans le débat. Cela devrait donner plus de poids à la proposition des députés, à savoir que les députés d'arrière-ban d'en face prennent au sérieux les faits précisés dans le projet de loi.

Je dois avouer que j'étais plutôt inquiet lorsque j'ai entendu le député de Winnipeg-Birds Hill commencer aujourd'hui son allocution en parlant de scinder le projet de loi et en mentionnant ensuite la sonnerie. Pendant un moment, j'ai cru qu'il allait présenter l'infâme motion. Évidemment, il a raison lorsqu'il dit que le regroupement rend les choses très difficiles. Il est à espérer, sans doute à la suite de la dernière expérience, qu'il n'y ait dorénavant plus de projets de loi multiples liant la Chambre à un calendrier sur une partie essentielle d'un projet de loi tout en restreignant le débat sur une autre partie à laquelle le calendrier obligatoire ne s'applique pas. On se demande donc pourquoi le gouvernement a présenté le bill de cette façon-là.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce qu'a dit le ministre des Finances (M. MacEachen) aujourd'hui. J'espérais qu'il nous dirait pourquoi il fallait soumettre les deux parties au même calendrier. C'est une des choses qu'il ne nous a pas dites. Par ailleurs, nous nous sommes aperçus que s'il n'avait pas lu le budget avant de le présenter à la Chambre, le ministre des Finances avait au moins lu ce bill-ci. Ce qui signifie, ce dont les gens ne se rendent sans doute pas très bien compte, qu'il n'est plus disposé à négocier quelque disposition que ce soit du bill, qu'il estime que le sort en est jeté.

J'ai particulièrement noté qu'il a imputé ces propositions aux engagements qu'il a pris dans le cadre du budget à ce propos. Ce qui autorise à penser que ce n'est pas vrai que d'autres dispositions du budget pourraient faire l'objet d'instances et de négociations de la part des Canadiens, comme il le répète depuis des mois. Voilà qui est très inquiétant.

J'aimerais formuler quelques observations quant au fond, mais il vaudrait peut-être mieux que je dise d'abord que lorsque j'étais petit garçon et vivais à Toronto . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Bosley: Le député de York-Est (M. Collenette) va comprendre ce que je veux dire. Quand j'étais petit, avec un peu de chance, on m'emmenait au musée des beaux-arts de Toronto qui est devenu le musée des beaux arts de l'Ontario. Le samedi matin, il y avait des activités pour les jeunes; c'est ainsi notamment qu'on nous encourageait à s'intéresser aux arts. Le matin, il y avait un spectacle pour enfants dont la vedette était un certain Pierre le magicien qui faisait également des représentations au rayon des jouets du magasin Eaton. La plupart d'entre nous pensions ne jamais revoir d'émules de Pierre le magicien. C'était un prestidigitateur hors pair. En écoutant le ministre des Finances aujourd'hui, j'ai pensé à Pierre le magicien. Le ministre a ramené de 111 à 105 milliards de dollars la somme payable sur une période de cinq ans; pourtant, il prétend ne pas avoir réduit mais augmenté les paiements; c'est un tour de passe-passe digne de Pierre le magicien.

Par ailleurs, le ministre m'a rappelé un des débats les plus célèbres organisés entre l'équipe de l'université d'Oxford et celle de l'université de Harvard. L'équipe de Harvard s'était appuyée sur une profusion de faits, avait énuméré une série impressionnante de faits et cité des statistiques qui confondaient l'imagination ainsi qu'une quantité invraisemblable de chiffres. Le chef de l'équipe d'Oxford s'était contenté de regarder le chef de l'équipe de Harvard et de dire ceci: «J'ai écouté très attentivement tout ce que le chef de l'équipe de Harvard a dit et, en toute modestie, je dois avouer que ses propos sont en grande partie vrais et pertinents. Malheureusement, tout ce qui était vrai n'était pas du tout pertinent et tout ce qui était pertinent n'était pas vrai du tout.» C'est exactement ce que je vais tâcher de démontrer à propos de ce que nous avons entendu aujourd'hui. Par exemple, le ministre a fait grand cas des changements survenus dans le pouvoir fédéral de dépenser de 1961 à 1981. Il a dit que la part fédérale des recettes avant les paiements de transfert était tombée de 57 à 49 p. 100, et que l'ensemble des recettes après les paiements de transfert était tombé de 50 à 37 p. 100. Ce sont des chiffres exacts, mais sans rapport avec la question à l'étude. Il est question ici d'un changement apporté aux procédures convenues à l'origine entre les gouvernements des provinces et le gouvernement fédéral, aux fins du présent débat, en 1971, et modifiées en 1976 et 1977. Quand on veut citer des chiffres pertinents pour appuyer son argumentation, on devrait au moins citer des chiffres qui se rapportent à la période dont il est question. Je comprends pourquoi le ministre n'a pas cité ces chiffres. C'est parce qu'ils ne servaient pas sa cause. En fait, ils prouvent plutôt le contraire. Pas étonnant qu'il ne les ait pas cités à la Chambre, mais je m'en chargerai.

Au cours de la période écoulée de 1971 à 1981, les recettes fédérales après les paiements de transfert ont augmenté de 286.5 p. 100, tandis que les dépenses fédérales après les paiements de transfert augmentaient de 339.6 p. 100. Les transferts fédéraux à d'autres niveaux de gouvernement n'ont augmenté que de 225.2 p. 100. Tous ces chiffres sont énormes, monsieur l'Orateur. Mais entre 1971 et 1981, le gouvernement fédéral a accru sa part des dépenses dans tous les autres secteurs. Il peut difficilement affirmer maintenant qu'il lui faut réduire les paiements de transfert parce qu'il a cédé aux gouvernements provinciaux tous les cordons de la bourse. Les chiffres sont éloquents. Ils sont tirés de l'exposé budgétaire du ministre lui-même. Celui-ci devrait à tout le moins citer les chiffres précis se rapportant à la période en question s'il veut convaincre qui que ce soit que le gouvernement fédéral a perdu des plumes pendant ce temps-là.

• (1750)

Si les chiffres du ministre manquent d'à-propos, une de ses observations est des plus pertinentes. A mon avis, il a fait sa plus pertinente déclaration au cours du débat d'aujourd'hui sous forme d'un plaidoyer en faveur de l'austérité. Le gouvernement favorise tellement l'autérité pour ce qui est des 80 p. 100. Le gouvernement croit tellement en une politique d'austérité—j'en reparlerai d'ailleurs dans un instant—qu'il double son budget de publicité et qu'il achète deux nouveaux avions à l'intention des membres du Cabinet. Le gouvernement croit aux vertus de l'austérité uniquement en ce qui concerne les 20 p. 100 accordés aux gouvernements provinciaux aux termes de ces programmes. L'argument est certes pertinent, mais il est faux, tout simplement.

Il est faux de prétendre que le gouvernement se propose de modérer ses dépenses dans le cas des autres 80 p. 100. Cela est manifeste d'après les propres documents du ministre. Le député de Mississauga-Sud en a déjà parlé, mais je vais m'attarder davantage sur ces chiffres. Ils sont très révélateurs. D'après les chiffres publiés dans le budget, entre l'année financière en cours et 1983-1984, le gouvernement fédéral prévoit accroître ses recettes, une fois les transferts effectués, de 38.1 p. 100; et augmenter ses dépenses, après les transferts et abstraction faite de l'intérêt sur la dette publique—qui sous le gouvernement actuel va vraisemblablement atteindre un chiffre horrible, affreux—de 31.8 p. 100 tout en augmentant ses paiements de transfert aux provinces de seulement 13.7 p. 100, c'est-à-dire de beaucoup moins que le taux d'inflation prévu pour cette même période. Par conséquent, d'après les chiffres du gouvernement lui-même, contrairement à ce que prétend le ministre des Finances, ce qui est logique mais faux, le pourcentage des transferts de recettes fédérales tomberont de leur niveau prévu pour 1982-1983, soit 21.3 p. 100, à 18.3 p. 100 en 1983-1984. Mais la part des dépenses fédérales, y compris encore une fois l'intérêt sur la dette publique, va baisser de 23,8 p. 100 comme il était prévu en 1981-1982 à 21,2 p. 100 en 1983-1984. Ces taux se comparent, chose très révélatrice, aux paliers de 25,1 p. 100 pour les revenus et de 28 p. 100 pour les dépenses en 1971. Non seulement le gouvernement a choisi, comme il en a le droit, d'accroître rapidement et de façon radicale ses dépenses à tous les autres postes, mais il veut maintenant comprimer ses dépenses budgétaires destinées aux services essentiels sur lesquels comptent les Canadiens d'un bout à l'autre du pays et que les gouvernements provinciaux leur assurent, à la demande même du gouvernement fédéral, à l'origine. Je reviendrai sur ce point.

Par conséquent, prétendre qu'il faut comprimer les paiements de transfert en raison du programme global de restrictions, c'est signifier que le gouvernement fédéral se propose véritablement de restreindre le reste de ses dépenses de même que ses impôts. Si tel était le cas, les coupures dans les paiements de transfert seraient peut-être justifiées.

Je crois que la majorité des Canadiens sont bien conscients que les restrictions devront durer tant que l'économie ne se rétablira pas. La plupart comprennent que l'économie ne se

rétablira pas tant que les gouvernements, le gouvernement actuel en particulier, ne commenceront pas à réduire véritablement leur part du gâteau, au risque qu'il n'y ait plus de gâteau à partager, d'argent à transférer. Malgré tout, le gouvernement a l'intention d'accroître ses recettes de 52 p. 100 au cours des deux premières années financières, selon le dernier budget du ministre. Il se propose d'augmenter tant ses dépenses que ses impôts à un taux beaucoup plus rapide que celui de l'inflation et des paiements de transfert, lesquels subissent une baisse réelle, et il vient ensuite prétendre que la réduction des paiements de transfert pour les soins médicaux et l'aide financière aux universités suit celle de son budget général. Mais cette affirmation ne se vérifie pas dans les faits. Je répète que si le gouvernement agissait ainsi, les propos du ministre seraient logiques. Je suis persuadé qu'il aura beaucoup de mal à l'expliquer. Il en a déjà suffisamment. Toutefois, il ne pourra guère expliquer pourquoi le gouvernement avait raison de percevoir de plus en plus d'impôts des gens et à affecter de moins en moins de dollars réels aux services sur lesquels ils comptent. Par exemple, il aura du mal à l'expliquer durant les deux ou trois prochaines années aux étudiants qui devront faire face à des frais de scolarité accrus. Que dire à ceux qui devront verser des primes accrues de à l'OHIP? Le ministre aura du mal à expliquer ces hausses.

Pour comprendre le raisonnement du gouvernement qui affirme devoir restreindre les paiements de transfert tout comme il modère ses dépenses, signalons que la valeur des paiements de transfert doublera en dollars réels durant les cinq prochaines années, car c'est ainsi que le gouvernement agit dans tous les autres domaines. Toutefois, le gouvernement prétend que la valeur des paiements de transfert en dollars réels diminuera. Cela ressemble étrangement à la façon dont le gouvernement a traité ceux qui touchent le supplément de revenu garanti. Pendant la campagne électorale, le gouvernement a promis une augmentation de $35 par personne, mais, une fois élu, ce n'était plus que $35 par famille. C'est le même gouvernement qui prélèvera presque $1,400 par famille en nouvelles taxes énergétiques indirectes au cours des cinq prochaines années, sans accorder une réduction d'impôt équivalente aux bénéficiaires du supplément de revenu garanti. Autrement dit, c'est le dernier truc du magicien Allan J. MacEachen, qui dit aux Canadiens: «Je donne $35 de plus par famille, mais, en retour, chaque famille paye $1,400 de plus em impôts». Les gens sont censés croire que leur sort s'est amélioré.

C'est exactement la même théorie que celle que reflètait le raisonnement du ministre des Finances quand il a dit à la Chambre aujourd'hui: «Je n'ai pas l'intention de vous couper les vivres; je vais tout simplement vous donner un peu moins». Ça ne colle pas et les Canadiens s'en rendront bien compte. Ils n'ont qu'à écouter ce que le ministre dit au sujet de la garantie de revenu. J'ai quelques commentaires à faire au sujet de la garantie de revenu. Avec votre permission, monsieur l'Orateur, j'aimerais en parler plus tard. Peut-être pourrions-nous dire qu'il est 6 heures.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 5 h 59.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Bosley: Monsieur l'Orateur, avant la levée de la séance à 6 heures, je commençais à examiner les dispositions du bill concernant la garantie de recettes. Peut-être devrais-je signaler aux députés ce soir que le principal argument du ministre des Finances à l'égard de cette proposition c'est que le gouvernement croit qu'il a deux raisons de préconiser les changements relatifs à la péréquation et au financement des programmes établis. Premièrement, il existe en quelque sorte un déséquilibre fiscal au niveau du financement entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux; deuxièmement, ces modifications s'inscrivent dans le cadre du programme d'austérité du gouvernement.

Avant 6 heures, monsieur l'Orateur, j'ai précisé que le deuxième argument est dépourvu de sens étant donné que le gouvernement propose d'augmenter ses recettes et de dépenser deux ou trois fois plus pour tous les autres postes du budget qu'il ne le fait au chapitre des paiements de péréquation. Par ailleurs, monsieur l'Orateur, j'ai consigné certains chiffres au compte rendu pour montrer ce qui est intervenu entre les paliers de gouvernement entre 1971 et 1981 et je voudrais poursuivre cela, car ce sont les chiffres qui décrivent avec le plus de précision le rapport fiscal actuel entre les recettes et les dépenses du gouvernement au Canada.

Le gouvernement fédéral prétend que sa position s'est détériorée par rapport à celle des gouvernements provinciaux. En fait, monsieur l'Orateur, il convient de se rappeler, comme on l'a fait précédemment, les chiffres du gouvernement fédéral indiquant qu'alors que les recettes du gouvernement fédéral après péréquations avaient augmenté de 286.5 p. 100, les dépenses du gouvernement fédéral après péréquations avaient augmenté, elles, de 339.6 p. 100 et les péréquations fédérales n'avaient progressé que de 225.2 p. 100 entre 1971 et 1981. Les chiffres comparables à l'échelon provincial sont révélateurs, monsieur l'Orateur. Comme je l'ai fait remarquer, le gouvernement fédéral affirme que sa position s'est détériorée par rapport à celle des gouvernements provinciaux. Depuis 1971, les recettes fédérales après péréquations ont augmenté de 286.5 p. 100. Après paiements de péréquation, comparativement, les recettes des gouvernements provinciaux et locaux ont augmenté de 285.9 p. 100. Ce qui veut dire que même si l'on prend les chiffres du gouvernement, on s'aperçoit que même après les paiements de transferts, la somme d'argent recueillie par le gouvernement fédéral a légèrement dépassé, pendant cette période, les recettes des provinces, paiements de péréquation compris. Voilà donc qui réfute les arguments du ministre des Finances et de ses collègues qui prétendent que la situation financière du gouvernement fédéral par rapport à celle des provinces a empiré depuis 1971. Ce n'est sûrement pas le cas.

L'urgence du projet de loi tient donc à des raisons autres que celles qu'avance le ministre. Il faut examiner les effets qu'aura le bill sur les provinces et leur population. Chose certaine, les Ontariens n'ont jamais vraiment compris la péréquation car jusqu'à présent, elle ne les concernait pas de très près. Ce n'est que dernièrement que l'Ontario est devenue admissible à cette formule, et les députés m'excuseront si je me contente de dire que la péréquation a été une sorte de locomotive pour d'autres

provinces et qu'elle devrait continuer de l'être. Je crois que cela est ressorti clairement des pourparlers constitutionnels.

Cependant, on voit à quel point il est ironique que le gouvernement ait proposé de modifier le système de péréquation pour en fonder la formule sur l'Ontaro seule. La majorité d'entre nous ont vu dans cette proposition un moyen qui permette au gouvernement de s'assurer que l'Ontario ne pourrait jamais profiter de cette formule puisqu'elle serait la province de référence. Quelques députés de l'Ontario approuveraient peut être cette idée car il est probable que les Ontariens se résigent mal a l'idée que leur province puisse être une province pauvre. Quoi qu'il en soit, la nouvelle formule apparaît comme le meilleur des deux mondes puisqu'elle crée un plus juste équilibre et permet à l'Ontario de profiter de ces avantages si les choses allaient empirer, chose possible compte tenu de la politique actuelle du gouvernement.

Cependant, monsieur l'Orateur, l'autre partie du bill qui modifie le financement des programmes établis concerne directement l'Ontario. Je vais prendre deux ou trois minutes pour l'expliquer à ceux qui ne seraient pas bien au courant de la situation. Pour la majorité des Canadiens, les programmes établis se résument à une participation du gouvernement fédéral aux programmes de soins médicaux et au financement des universités. En somme, le bill modifie deux aspects du financement des programmes établis. Tout d'abord, il en élimine la garantie des revenus qu'en 1977, M. Macdonald, le ministre des finances de l'époque, avait proposée pour convaincre les provinces d'accepter les changements qu'il proposait. Ensuite, il modifie la façon de calculer la fraction de la péréquation à payer comptant. Le financement des programmes établis est transféré sous forme de points d'impôt qui permettent aux provinces de toucher davantage d'argent, et de paiements comptants qui leur sont faits directement. Ainsi, l'élimination de la garantie des revenus réduit de quelque 6 ou 7 p. 100 les montants que les provinces pourraient toucher si la formule actuelle était maintenue. En outre, jusqu'à présent, le montant de la contribution relative aux programmes établis payable comptant se composait de trois éléments: la contribution de base payable au comptant qui équivalait à la moitié du montant à verser; les paiements de péréquation versés aux provinces lorsque le montant des transferts fiscaux par habitant était inférieur à la moyenne nationale; enfin, un paiement de rajustement provisoire au comptant lorsque la somme des transferts fiscaux et de la péréquation n'était pas égale au montant de la contribution de base payable au comptant. Lorsque la somme des transferts fiscaux et de la contribution de base payable comptant dépassait le montant prévu, les provinces conservaient la différence.

• (2010)

En vertu du projet de loi, le gouvernement fédéral ne versera plus au comptant que la différence entre le montant total à verser à la province et le montant des transferts fiscaux. De cette façon, toutes les provinces se retrouvent sur un pied d'égalité en ce qui concerne le financement des programmes établis. On corrige par la même occasion une injustice qui permettait aux provinces dont les revenus provenant des impôts sur les revenus des particuliers et des sociétés recevaient davantage au titre des programmes établis. Cette disposition était une sorte de péréquation à rebours.

Ensemble ces deux mesures vont contribuer à réduire de 915 millions environ le montant des paiements au compte que le gouvernement fédéral aurait dû verser durant l'année financière 1982-1983. On ne me fera pas croire, quoi qu'en dise le ministre, que ce changement apporté au système du financement des programmes établis et en particulier à la garantie des revenus ne va nuire à personne. De fait, le montant des paiements au comptant sera pratiquement inférieur de 400 millions—en dollars réels—à ce qu'il était au cours du dernier exercice. Les neuf-dixièmes de cette réduction sont à mettre au compte de la suppression de la garantie des revenus. Le gouvernement fédéral va économiser en outre au cours des cinq années d'application des accords fiscaux un total de 5.7 milliards en réduisant de façon permanente le montant de base du calcul de la progression des paiements au titre du financement des programmes établis. C'est extrêmement important pour l'Ontario parce que à elle seule, cette province va perdre près de 1.9 milliard. Ce changmenet prévu dans le projet de loi revêt donc pour l'Ontario une importance bien plus grande que les paiements de péréquation n'en ont jamais eue.

Le ministre a déclaré, en expliquant cette mesure, qu'il ne s'agissait pas d'une réduction du financement destiné aux services—c'est ce qu'il a dit plus tôt aujourd'hui. Il a dit qu'en supprimant la garantie des revenus, on ralentissait simplement le taux de progression pour l'année financière 1982-1983, mais que ce ralentissement était compensé par l'augmentation des taxes provinciales découlant du budget. Cette mesure a pour seule conséquence, a-t-il déclaré, d'atténuer les effets de la suppression de la garantie des revenus prévue dans ses propositions d'arrangements fiscaux. Il faut qu'il choisisse. Le ministre essaie de dire que cela ne coûtera pas aux Ontariens, 1.9 milliard de dollars en services perdus par exemple. Le ministre sait pourtant très bien que ce 1.9 milliard de dollars ne sera pas transféré de la capitale fédérale à la capitale provinciale comme il l'aurait été autrement. Quelqu'un devra payer. Le ministre ne peut pas sérieusement prétendre que la réduction des paiements aux provinces ne risque pas d'entraîner une réduction des services. C'est ce qu'ont dit tous les experts qui ont examiné ces propositions, y compris le groupe d'étude parlementaire. Celui-ci était formé de représentants de tous les partis et il a déclaré qu'il était essentiel de ne pas prendre de telles mesures. Un des membres libéraux de ce groupe d'étude prendra la parole après moi et nous verrons bien s'il appuiera à la Chambre les dispositions qu'il avait appuyées lorsqu'il faisait partie du groupe d'étude.

Le ministre prétend que le problème est réglé parce que les changements fiscaux prévus dans le budget qui donnent plus d'argent au gouvernement fédéral donneront en même temps plus d'argent aux provinces. Comment le ministre peut-il essayer de jouer toujours sur les deux tableaux? Selon lui, le gouvernement fédéral doit réduire les paiements de transfert à cause de son programme général de restrictions. Pour le Canadien moyen, un programme de restrictions signifie que le gouvernement dépense moins et prélève moins d'impôts en dollars réels. Dans ce cas, comment le ministre peut-il affirmer que cela ne constitue pas une réduction et se justifier en disant qu'il va augmenter les impôts fédéraux et par conséquent les impôts provinciaux?

Examinons un peu les chiffres et supposons même que les nouvelles mesures budgétaires et les nouveaux impôts produi-

ront au total un peu plus de 3.1 milliards de dollars pour les provinces comme on le pense maintenant. Je signale d'ailleurs en passant que le ministre avait prétendu à l'origine que le chiffre serait de 3.7 milliards de dollars jusqu'à ce que les comptables se penchent sur la question et disent: «Un instant; ce n'est pas tout à fait autant que cela.» Pour l'instant, personne ne sait au juste combien les provinces recevront. Vu le ralentissement économique, il est impossible de prévoir quelles seront de fait les recettes fiscales du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. Par ailleurs, si nous voulons affirmer que les provinces recevront inévitablement plus d'argent à cause de l'augmentation des impôts fédéraux, nous devrions au moins reconnaître que le gouvernement ne restreint pas son budget et, par conséquent, l'argument invoqué pour défendre la réduction des paiements de transfert est démoli par les propres observations du ministre au sujet de l'augmentation des impôts provinciaux qui découlera du budget dont le ministre se sert pour défendre la suppression de la garantie des revenus.

Nous avons beau tourner et retourner l'explication du ministre, nous en arrivons toujours à la même conclusion: le gouvernement fédéral disposera de beaucoup plus de fonds qu'aux termes du budget de l'an dernier. Ces prévisions de dépenses varient dans le propre budget du ministre, mais on peut s'attendre au minimum à 54 milliards de dollars, qui découleront des accords sur l'énergie, si le programme énergétique entre en vigueur comme il le devrait. Selon les propres prévisions budgétaires du ministre, le gouvernement doit augmenter ses dépenses de 52 à 53 p. 100 d'ici un à deux ans. On ne peut guère parler d'austérité, et c'est pour cette raison que les provinces toucheront davantage, parce qu'elles sont liées aux accords fiscaux. Je répète que nous ne pouvons donc pas discuter—car c'est là-dessus que repose l'argument concernant d'éventuelles coupures—et nous ne pouvons pas, en bonne conscience, nous tourner vers les Canadiens, après les avoir imposés de 50 ou 60 p. 100 supplémentaires, en leur disant: «Voyez ce que nous faisons pour vous en limitant les paiements de transferts aux provinces» parce que, en fin de compte, le gouvernement fédéral déclare inévitablement qu'il dépensera tout simplement encore plus pour le reste de ses programmes. Autrement, c'est la quadrature du cercle.

Par exemple, le gouvernement a prétendu en présentant une série de chiffres que ses dépenses globales, l'an prochain, n'augmenteront que de 16 ou 17 p. 100 par rapport au montant net de ces paiements de transfert. Si les paiements de transfert n'augmentent plus que de 12 ou 13 p. 100, c'est que tout le reste augmente, c'est évident. C'est la première leçon de mathématique de base qu'on apprend à l'école. Si c'est vrai, il n'y a de modération dans aucun secteur, et il est évident, lorsqu'on examine le bill à l'étude et les preuves avancées par le ministre pour le défendre, que les excuses qu'il brandit sont une preuve flagrante que le gouvernement ne limite pas ses dépenses globales dans les autres secteurs. Autrement, il ne pourrait pas citer ces chiffres nets comme il le fait.

Deuxièmement, il sera très difficile d'expliquer à mes électeurs—et je pense franchement que ce sera même impossible—qu'il est logique d'imposer plus tel ou tel secteur et d'en faire moins profiter les provinces; ainsi, en Ontario, il faudra imposer à nouveau les gens pour payer le même service que celui offert à l'heure actuelle. Toutefois, c'est bien ce qu'on nous propose. Il ne faut pas s'y méprendre; le ministre prétend que pour économiser de l'argent, il est normal d'augmenter les impôts dans tel secteur, de diminuer les transferts aux provinces, les obligeant ainsi à augmenter leurs propres impôts pour payer ces services. En fin de compte, nous jouirons des mêmes services qu'à l'heure actuelle. Nous aurons payé environ 50 p. 100 de plus d'impôts au gouvernement fédéral au cours des quelques prochaines années, directement et indirectement—c'est-à-dire 50 p. 100 net en deux ans—et pendant ce temps-là, les provinces auront dû augmenter leurs impôts afin de payer les services auxquels les Canadiens sont déjà habitués et sur lesquels ils comptent. Il y a des services comme l'enseignement universitaire, les services hospitaliers, les foyers pour personnes âgées et tous les services sociaux élémentaires qui sont indispensables au bien-être des Canadiens, soit qu'ils assurent la formation de la nouvelle génération, soit qu'ils s'occupent des nombreuses personnes âgées qui ne peuvent subvenir à leurs besoins. C'est donc tout simple.

Dans son exposé, le groupe d'étude parlementaire a exprimé la chose on ne peut plus clairement. Il serait opportun de consigner cela une dernière fois; ensuite je m'en tiendrai là. Le groupe d'étude a invoqué plusieurs arguments. Je regrette de ne pouvoir trouver le passage en ce moment, mais je puis le paraphraser. Le groupe a montré de façon persuasive qu'on ne saurait sans injustice prétendre qu'il reste la moindre chose à supprimer dans les services provinciaux existants sur lesquels comptent les Canadiens. Il est absolument injustifiable au niveau fédéral de vouloir opérer ces coupures. Il a également soutenu, de façon convaincante pour celui qui sait lire le rapport, monsieur l'Orateur, que la justification des programmes financés par les deux niveaux de groupement tient à l'essence même du fédéralisme. Quand on demande qui en fait dépense l'argent au Canada, ce qui est un des arguments invoqués par le ministre, il ne faut pas oublier que ces programmes sont pour une bonne part des programmes auxquels le gouvernement fédéral, à juste titre d'ailleurs, avait encouragé les provinces à adhérer en disant qu'il en paierait une bonne part. Donc, ces versements provinciaux sont faits en notre nom à tous. Il est presque absurde de prétendre que, si nous prenons de l'argent ici pour le faire dépenser là, par l'intermédiaire de programmes approuvés de part et d'autre, nous n'en profitons pas tous. C'est une absurdité de se demander si cela figure dans les dépenses de ce gouvernement-ci ou de ce gouvernement-là, alors que l'argent vient toujours de la même poche et que ce sont les Canadiens de partout qui en retirent les avantages, qu'on les considère comme Canadiens fédéraux ou comme Canadiens provinciaux. Prétendre maintenant rationaliser ces services par une décision unilatérale du gouvernement fédéral va tout à fait à l'encontre de la conception que les Canadiens se font depuis des années de relations fédérales-provinciales susceptibles de faire marcher le pays.

• (2020)

Il n'est peut-être pas étonnant de voir cela se produire aujourd'hui, après avoir vu ce qui s'est passé dans le cas de VIA Rail, dans le cas du débat constitutionnel et dans le cas des négociations récentes au sujet du bill omnibus sur l'énergie, les députés d'en face ayant attendu 15 jours pour conclure l'entente qu'ils auraient pu conclure dès le début et qu'ils ont finalement fait connaître aujourd'hui.

M. Evans: Ce sont les députés d'en face!

M. Bosley: Ils ne voulaient même pas en discuter avant le week-end dernier. Je dirai au député d'Ottawa-Centre (M. Evans), qui n'est plus secrétaire parlementaire, monsieur l'Orateur, qu'il pourra peut-être enfin dire la vérité au sujet du budget dont il s'est fait l'ardent défenseur dans tout le pays, car il a avoué à d'autres personnes en ville qu'il n'était peut-être pas aussi convaincu qu'il en avait l'air. Nous attendons donc de voir ce qu'il pourra dire maintenant qu'il n'est plus secrétaire parlementaire.

Monsieur l'Orateur, je tiens à conclure en disant que notre pays ne survivra pas si nous modifions de telles dispositions, qui touchent directement 20 p. 100 des dépenses fédérales et les services fondamentaux dont bénéficient les Canadiens. Le pays ne peut supporter une nouvelle atteinte à ces programmes de la part de ce niveau de gouvernement. Nous sommes dans une situation difficile au Canada, et ceux qui ne l'ont pas encore compris n'ont qu'à aller dans l'Ouest voir ce qu'on y pense du centre du Canada et du pays en général. Nous pouvons nous passer d'une nouvelle attaque du fédéralisme coopératif de la part des députés de l'autre côté. A mon sens, monsieur l'Orateur, cette proposition, qui impose des réductions aux provinces sans leur appui ni leur accord, est contraire à l'esprit de la commission royale recommandée par mon chef lorsque nous avions pour politique d'examiner les versements et les tranferts du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux afin d'obtenir la collaboration de ces derniers face aux problèmes qui surgissaient pour le Canada.

Si vous décidez de ne pas procéder ainsi—comme c'est l'intention du présent gouvernement—, si vous choisissez d'aller encore une fois à l'encontre des provinces au détriment des services auxquels les gens tiennent, vous pouvez vous attendre à ce que les gens s'inquiètent encore plus—comme ils le font déjà—croient encore plus que le gouvernement central ne les écoute pas, que le gouvernement central ne se soucie pas d'eux, que le gouvernement central tient seulement à faire croire qu'il veut diminuer ses dépenses, pendant qu'il coupe dans les services mêmes auxquels les gens tiennent.

Monsieur l'Orateur, nous devrions sûrement savoir à l'heure qu'il est que cette attitude ne donnera rien de bon, qu'en fait elle risque d'être très dangereuse, car elle va directement à l'encontre de celle des Canadiens qui sont profondément attachés au véritable fédéralisme coopératif.

J'espère, monsieur l'Orateur, que nous verrons au cours du débat l'amorce du changement d'attitude qui s'impose de l'autre côté de la Chambre, comme nous avons dû l'attendre dans le cas du projet de loi sur l'énergie, et dans celui des propositions constitutionnelles. J'espère, du moins maintenant que le bill est à l'étude, que le gouvernement finira pas reconnaître que les paiements de transfert aux autres niveaux de gouvernement ne peuvent être réduits unilatéralement, pas plus que les services auxquels les gens sont habitués et dont ils ont besoin, sans exposer à une réaction terrible le niveau de gouvernement qui se propose de le faire; nous en avons par-dessus la tête de ce comportement: cela suffit!

Des voix: Bravo!

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'habitude de réagir aux commentaires d'orateurs précédents. Néanmoins, comme le député qui vient de s'asseoir a parlé de moi directement, j'ai l'intention d'axer ma réponse plus précisément sur la question qu'il a soulevée en ce qui concerne les recommandations du groupe d'étude parlementaire spécial et le rôle que j'y ai joué.

Les dispositions du bill C-97, qui modifie la loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis, donnent suite à plusieurs des recommandations dans le rapport du groupe d'étude présenté en août dernier. Le groupe d'étude, dont j'ai eu l'honneur d'être membre, a tenu des auditions partout au Canada et a rencontré des représentants de tous les gouvernements provinciaux. Ces rencontres m'ont permis de mieux comprendre les préoccupations des provinces et des nombreux groupes et particuliers touchés par ces accords. En participant aux travaux du groupe d'étude, j'ai examiné très attentivement chacune des recommandations et j'appuie complètement toutes les recommandations faites à l'unanimité.

Quant aux recommandations qui n'étaient pas unanimes et avec lesquelles je n'étais pas d'accord, j'ai tenu à les signaler au ministre des Finances (M. MacEachen), en lui communiquant mes remarques le jour de la publication du rapport. J'ai rendu la lettre publique. Non pas que j'avais de sérieuses réserves quant au rapport du groupe de travail, mais je croyais qu'il fallait préciser certains points. Comme je n'avais pu les insérer dans le rapport, j'ai fait connaître mes propres commentaires lors de la publication.

Il y a un de ces points que je veux mentionner maintenant, sans me retrancher derrière le rapport ou ses recommandations. La recommandation visant à prolonger le régime du revenu garanti n'a pas recueilli l'unanimité. J'étais l'un des membres du comité à vouloir mettre un terme à la garantie de recettes. Je ne voyais aucune raison de la maintenir; nous aurions dû, d'ailleurs, l'abolir en 1977. Neuf des dix provinces peuvent déterminer le pourcentage qu'elles recevront des sommes perçues par le gouvernement fédéral selon les déclarations d'impôt. Tous les ans, chaque province pourra modifier ce pourcentage si tel est sa volonté. Par conséquent, les gouvernements provinciaux peuvent se charger eux-mêmes de recueillir les fonds dont ils ont besoin pour financer des activités d'ordre purement provincial. Dans ma propre province, le Québec, le gouvernement perçoit directement un impôt sur le revenu des particuliers. Ainsi, il est en mesure de décider jusqu'à quel point il désire taxer ses citoyens. Dans sept provinces sur dix, un accord sur l'impôt des sociétés est en vigueur. Cependant, trois gouvernements provinciaux prélèvent leur propres impôts sur les sociétés. Là encore, c'est à eux qu'il appartient de décider jusqu'à quel point ils veulent taxer leurs citoyens.

Je favorise sans réserve le plus grand financement possible au niveau fédéral. Ce, pour une raison que l'on n'entend pas souvent mais que je ne crains pas d'évoquer. Je favorise cette option parce qu'à mon avis, la collecte de fonds au niveau fédéral est en soit une forme de péréquation. De toute évidence, on prélève davantage auprès des plus nantis, des gros revenus, qui, par conséquent, paient davantage d'impôt. Manifestement, les habitants de l'Alberta paient davantage d'impôt que ceux de Terre-Neuve.

• (2030)

Ainsi, je donne mon aval au gouvernement pour qu'il utilise au maximum ses pouvoirs d'imposition comme moyen de distribuer les revenus dans un pays déjà par trop décentralisé, à mon avis. Toutefois, pour ce qui est de la garantie des revenus,

formule lancée en 1972 dans le but de soutenir les provinces jusqu'à ce qu'elles aient mis sur pied leur propre système de perception de fonds qu'un budget fédéral aurait pu drainer, croyait-on en 1972, celles-ci n'en ont pas profité entre 1972 et 1977 et en ont demandé la prolongation.

Dans ces conditions, j'estime tout à fait illogique et dénué de sens de maintenir la garantie des revenus. J'affirme publiquement et sans ambages qu'en ce qui me concerne, ce programme devrait être supprimé complètement. Je suis fort aise que le ministre des Finances l'ait vu du même œil. J'ai précédemment, comme après l'exposé budgétaire, approuvé le ministre de supprimer ce programme.

D'après ce projet de loi, les provinces recevront 105 milliards de dollars dans les trois prochaines années en vertu des deux grands programmes dont je vous donnerai de plus amples détails tout à l'heure, les paiements de péréquation et le financement des programmes établis. La somme représente une augmentation de 72 p. 100 par rapport aux 61 milliards de dollars transférés au cours de la dernière période quinquennale. Ces chiffres ne comprennnent pas bon nombre d'autres paiements de transfert fédéraux, par exemple le Régime d'assistance publique du Canada.

Le projet de loi propose une nouvelle formule de péréquation pour aider financièrement les provinces désavantagées, dont le Québec, ma province. Il maintient l'appui très marqué du gouvernement pour l'enseignement postsecondaire et les programmes de santé. Je traiterai de ces deux programmes dans quelques instants.

Le rétablissement de l'équilibre politique et financier de la fédération constitue l'aspect le plus délicat des accords fiscaux. Il s'agit d'en arriver à un équilibre financier entre le gouvernement fédéral et les provinces et entre les provinces elles-mêmes. Depuis 1975, le gouvernement a plus que quadruplé le champ d'imposition des provinces au chapitre de l'impôt sur le revenu des particuliers, particulièrement au moyen des transferts fiscaux, permettant ainsi aux provinces de financer elles-mêmes leurs dépenses au titre de la santé et de l'enseignement.

L'événement marquant de ces dernières années a été la dégradation de la situation financière de l'État fédéral. Cet état de choses, dont témoigne notamment l'importance de son déficit, en est rendu au point où il ne lui est guère plus possible de mettre en œuvre une politique et des programmes, même lorsque l'intérêt national est en jeu. Parallèlement, le déficit d'ensemble des gouvernements provinciaux a cédé la place à un excédent.

Les sept provinces n'ayant pas de recettes à tirer des hydrocarbures ont toujours des déficits mais ces derniers, à l'exception de celui du Québec, sont relativement stables en comparaison du déficit fédéral. En ce qui concerne la situation relative des provinces, l'augmentation énorme des recettes provinciales produites par les ressources naturelles a bénéficié presque exclusivement jusqu'ici à trois provinces. Les différences de moyens fiscaux qui existent entre l'Alberta et les autres provinces sont hors de proportion avec tout ce qui avait pu exister entre provinces riches et provinces pauvres. Les moyens fiscaux de l'Alberta avant transferts fédéraux sont à peu près le double de ceux de l'ensemble des autres provinces, et environ quatre fois plus élevés que ceux des provinces atlantiques. Ces disparités entre l'Alberta et les autres provinces ne sont pas importantes, compte tenu des transferts intergouvernementaux.

Il y a de nombreux facteurs qui déterminent la façon dont un gouvernement peut exercer une influence en régime fédéral, mais il est clair que la puissance fiscale figure parmi ces facteurs. Pour éviter une concurrence entre les deux niveaux de gouvernement, il est nécessaire que l'équilibre qui existe entre leurs situations fiscales et politiques puisse être modifié en fonction des changements qui surviennent dans les autres conditions sociales et économiques. Un des moyens qui s'offrent à cette fin est la révision périodique des accords fiscaux, à laquelle nous procédons en ce moment.

Les transferts aux provinces entrent pour environ 20 p. 100 dans l'ensemble des dépenses fédérales. Entre 1961 et 1981, la part fédérale dans l'ensemble des recettes publiques a diminué alors qu'augmentait la part des provinces et celle des municipalités. C'est une transformation très marquée qui est intervenue dans la situation fédérale après transferts intergouvernementaux, c'est-à-dire après diminution correspondante des recettes fédérales et assimilation de ces transferts à des recettes provinciales.

La part fédérale de l'ensemble des recettes, qui était de 50 p. 100 en 1961, est tombée à 38 p. 100 en 1981. On constate donc que ce sont les provinces qui dépensent la plus grande part des recettes publiques canadiennes. Il est évident que, fiscalement, le Canada est un des pays les plus décentralisés du monde occidental.

[*Français*]

Monsieur le président, je suis souvent fâché quand j'écoute les ministres du gouvernement de ma province, la province de Québec, exprimer toujours leurs plaintes concernant le montant transféré du gouvernement fédéral aux provinces. J'ai posé une question vendredi dernier au président du Conseil du Trésor (M. Johnston) et j'ai dit dans ma question, et je cite:

> . . . dans le cadre du programme de péréquation seulement, avaient augmenté au cours de l'année financière en cours de 400 millions de dollars environ, passant de 1.7 milliard à 2.1 milliards de dollars.

J'ai posé cette question parce que lorsque j'ai parcouru le pays le printemps dernier, on a utilisé pour le programme de péréquation un montant de 3.4 milliards de dollars pour toutes les provinces qui reçoivent les montants du programme de péréquation, dont 1.7 milliard de dollars à la province de Québec. Il y a un mois, j'ai vu les chiffres révisés et j'ai posé la question au ministre des Finances: Est-ce vrai qu'aujourd'hui le montant s'est élevé à un total de 2.1 milliards de dollars? J'ai pourtant une lettre de confirmation à cet effet. Oui! Cela veut dire que depuis le printemps dernier, pour les mois d'avril, mai et juin, le montant donné à la province de Québec par le programme de péréquation a augmenté au total de 400 millions de dollars. Et je me demande pourquoi il y a toujours les plaintes venant des ministres et du premier ministre de la province à l'effet qu'il reçoit moins du gouvernement fédéral.

J'ai quand même mentionné le fait qu'en plus on peut voir dans les dépenses supplémentaires du président du Conseil du Trésor 124 millions au titre du régime d'assistance publique du Canada. Et cela veut dire des dépenses supplémentaires. Et je suis certain que la province de Québec va probablement recevoir un quart ou un tiers de ce montant.

Quand j'examine les chiffres, je vois qu'entre le 1er avril de cette année et le 31 mars de l'année prochaine, la province de

Québec va recevoir encore 5.5 milliards de dollars des deux programmes dont on parle ce soir, et ce montant va augmenter jusqu'à l'année 1986-1987 à presque 9 milliards de dollars, et encore une fois je me demande pourquoi on se plaint dans la province de Québec.

• (2040)

[*Traduction*]

Le système de péréquation permet à toutes les provinces d'assurer à leurs citoyens des services publics essentiels d'une qualité raisonnable sans être obligées de percevoir des impôts trop élevés. Suivant les dispositions de ce projet de loi, nous allons verser des paiements de péréquation de 29.3 milliards de dollars à six provinces au cours des cinq prochaines années au lieu des 16.5 milliards versés selon le système actuel au cours des cinq années passées. Cela représente une majoration de plus de 77 p. 100.

Comme je l'ai déjà dit, le Québec obtiendra sa part qui passera de 5.5 milliards pour l'année prochaine et atteindra près de 9 milliards en 1986-1987. En outre, ce bill prolonge indéfiniment le programme de stabilisation fiscale qui protège les provinces contre une réduction de leurs revenus causée par un brusque ralentissement de l'économie. Par conséquent, cela facilite leurs emprunts. Inutile de préciser que le Québec aura du mal à emprunter au cours des deux prochaines années. Je parlerai de la situation économique du Québec dans quelques minutes.

En outre, une disposition restrictive prévoit qu'aucune province recevant des paiements de péréquation ne peut obtenir, au cours d'une année financière, moins de 90 p. 100 des paiements totaux auxquels elle a eu droit l'année précédente. En 1982-1983 les paiements augmenteront de 13.6 p. 100 par rapport à 1981-1982. Sur une période de cinq ans, cela donne un taux d'augmentation moyen de 11.2 p. 100.

Les premiers résultats du recensement que Statistique Canada a récemment publiés indiquent que la population de certaines provinces diminue beaucoup. Encore fois, je n'ai pas besoin de préciser que dans ma province, la population est de moins en moins nombreuse. Je me demande pourquoi le gouvernement québécois ne cesse de tenir des propos contradictoires. Il a présenté une loi dissuadant les personnes qui pourraient remplacer celles qui déménagent dans d'autres provinces pour trouver du travail ou à la suite d'une mutation, de venir s'établir dans la province. Puis il s'aperçoit que son assiette fiscale est de plus en plus réduite et qu'il a de plus en plus de mal à imposer ses citoyens. Le niveau d'imposition des Québécois est tellement élevé que tous ceux qui ont le choix préfèrent vivre dans une autre province. Pourtant, le gouvernement essaie de régler ce genre de problème et d'aider une province qui ne fait vraiment pas grand chose pour améliorer son sort.

La démographie est un élément essentiel dans le calcul de la somme à laquelle une province a droit au titre de la péréquation. Les provinces dont la population représente une proportion moins élevée de la population totale que d'après les chiffres actuels du recensement devraient rembourser d'importantes sommes d'argent. D'après des calculs récents, il pourrait s'agir de sommes appréciables dont le remboursement risque de créer des problèmes de liquidités dans les provinces concernées dont la capacité fiscale est inférieure à la moyenne. Le gouvernement fédéral a accepté de faire des paiements spéciaux qui compenseraient totalement les remboursements que doivent effectuer certaines provinces ayant droit à des paiements de péréquation pour 1982-1983 à cause du rajustement de l'état de la population à la suite du recensement. Même si le nombre d'habitants a diminué à cause de l'attitude des gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral essaie d'aider les provinces.

Le système de péréquation exposé dans le projet de loi s'appuierait sur une formule permettant de mesurer la capacité fiscale d'une province mieux que jamais depuis la création du programme, c'est-à-dire depuis 25 ans.

Je voudrais faire quelques observations sur le financement des programmes établis. Ces paiements de transfert permettant de financer les programmes de santé et d'enseignement postsecondaire des provinces. Le calcul des paiements de transfert en espèces en vertu du FPE est modifié dans le projet de loi de manière à donner une somme équivalente par habitant à toutes les provinces, ce qui permettrait de rectifier un aspect du FPE que le Québec critiquait. Ce faisant, le gouvernement a mis en œuvre une recommandation importante du groupe d'étude parlementaire sur les arrangements fiscaux. Une fois de plus, le Québec nous crache au visage tout en réclamant davantage.

La loi sur les accords fiscaux permet au gouvernement fédéral de faire des paiements de stabilisation fiscale et ce projet de loi propose de maintenir ce pouvoir pour une période indéterminée. Ces paiements visent à protéger les provinces contre les pertes de recettes dues à un ralentissement marquant de l'économie à l'échelle nationale ou provinciale. Je le répète, la situation économique s'est dégradée davantage au Québec que dans les autres provinces, sauf dans les plus petites provinces des Maritimes. Il s'agit d'une mesure précieuse pour les provinces qui veulent emprunter sur les marchés de capitaux étrangers et elle revêterait encore plus d'importance du fait même que ce pouvoir serait maintenu pour une période indéterminée.

La principale question au sujet des arrangements sur le financement des programmes établis est de savoir si la souplesse additionnelle dont les provinces jouissent maintenant comparativement à leur situation en vertu de l'ancienne répartition des coûts est compatible avec le maintien de normes nationales dans le domaine des soins de santé. Les provinces ont toujours été obligées d'accepter certaines conditions assorties aux programmes, mais les derniers événements ont soulevé une question importante: comment le gouvernement fédéral peut-il faire respecter efficacement les normes nationales des soins de santé?

J'aimerais en parler un peu plus longuement parce que les membres du groupe d'étude parlementaire ont débattu cette question en profondeur. Je ne pense pas révéler un secret en disant que chaque parti avait adopté sa propre position. D'après les membres du comité dont les tendances sont carrément vers la droite, les provinces devraient être libres de décider, par exemple, si elles permettront aux médecins d'exiger des honoraires additionnels ou aux hôpitaux d'imposer des frais quotidiens; les provinces dirigées par des gouvernements conservateurs pourraient trouver toutes sortes de méthodes pour essayer d'obtenir des fonds additionnels. Je ne crois pas commettre d'indiscrétion en disant que les libéraux membres du comité s'opposaient vivement à ce que ces méthodes se

maintiennent. Il va sans dire qu'il en était de même des représentants du Nouveau parti démocratique. Mais il n'a pas été recommandé dans le rapport que cessent ces méthodes que je désapprouve au plus haut point. C'est en partie parce qu'on a reconnu que la question relevait des provinces. Dans un domaine de compétence provinciale, le gouvernement fédéral n'avait aucun moyen d'exiger des provinces qu'elles abolissent ou interdisent les honoraires supplémentaires des médecins et les frais pour les journées d'hospitalisation.

• (2050)

Personnellement je ne peux que supplier les provinces de reconnaître que c'est leur responsabilité; de reconnaître aussi que ces frais étant imposés aux malades, ils sont extrêmement injustes. J'ai par ailleurs des reproches à faire au gouvernement fédéral, et je l'ai fait par lettre à plusieurs reprises.

Le gouvernement ontarien impose une prime, la cotisation à son régime d'assurance-hospitalisation, que tous les travailleurs sont tenus de verser. La cotisation est la même pour tous, quel que soit le revenu. Les gagne-petit sont donc beaucoup plus lourdement frappés que ceux qui ont de bons revenus. En d'autres mots, c'est une forme d'imposition très régressive. Je réprouve vivement cette forme de perception. Toutefois, comme je l'ai déjà dit, les membres du comité ont dû reconnaître que le gouvernement fédéral n'avait pas les moyens d'imposer des conditions aux provinces en matière de cotisations à un régime d'assurance-maladie.

Là où le gouvernement fédéral peut intervenir, c'est en mettant fin aux cotisations qu'il verse au nom des fonctionnaires fédéraux. Quand je dis y mettre fin, je sais bien que, de nos jours, on ne peut pas réduire tout simplement les paiements à un employé. Il suffirait, quand les diverses conventions collectives arriveront à échéance, que l'employeur intègre ses cotisation aux échelles de salaire. Ainsi, nous ne nous sentirions plus obligés de participer à cette forme régressive d'imposition. Le gouvernement fédéral qui voudrait manifester de la compassion à l'égard des indigents pourrait donc utiliser ses pouvoirs pour mettre fin à ce que j'estime être une façon d'agir fort contestable.

Je voudrais consacrer maintenant quelques minutes à l'enseignement postsecondaire. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, dans une province cette année—qui se terminera le 31 mars—la somme des contributions fédérales à l'enseignement postsecondaire dépasse de beaucoup le montant global que cette province a consacré à l'enseignement postsecondaire. En fait, il y a même une autre province qui ne dépense pas tous les fonds qu'elle obtient pour l'enseignement postsecondaire. J'estime que c'est injuste. J'ai essayé de persuader le comité d'adopter une autre méthode qui lui permette de répartir entre les provinces les fonds disponibles pour l'enseignement postsecondaire. Je répète que je n'aurais aucune objection à ce que la somme globale soit accrue, néanmoins je voudrais que la répartition soit juste.

Comme j'ai critiqué ma propre province tout à l'heure je voudrais maintenant signaler le bon travail accompli au Québec dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. Dans les universités de la province de Québec, il y a proportionnellement plus d'étudiants non québécois et non canadiens que dans les universités de toute autre province. En fait, du point de vue des dépenses totales en matière d'enseignement postsecondaire, le gouvernement québécois dépense proportionnellement plus par habitant que tout autre gouvernement provincial. Pour être juste, je dois dire que j'aimerais bien voir les autres provinces suivre l'exemple du Québec. Je crois en effet que la mobilité et l'échange d'étudiants d'une province à l'autre constituent d'excellentes choses pour le pays. Je suis très heureux que les étudiants du Québec puissent fréquenter l'Université Saint-François-Xavier, dans les Maritimes, l'Université Queen's, l'Université de Toronto et d'autres universités canadiennes et que les étudiants ontariens puissent fréquenter les universités du Québec.

La fille de la famille chez qui j'habitais, l'été dernier, durant mes vacances à Victoria, en Colombie-Britannique, étudiait à l'Université du Québec où elle se spécialisait en langues. Je crois que cela reflète le caractère même de notre pays et j'étais très fier, je tiens à le dire publiquement, qu'une fille de Victoria, en Colombie-Britannique—province qui n'est pas reconnue pour son bilinguisme, soit dit sans méchanceté—perfectionne sa connaissance du français dans la province de Québec. Voilà qui est excellent pour le Canada.

Je suis déçu de constater que la Saskatchewan, l'Alberta et le Manitoba ont adopté une politique restrictive. En fait, ces provinces limitent le nombre des étudiants en provenance des autres provinces en tout à 5 p. 100. Je reconnais qu'en raison des distances qui séparent les différentes provinces, ce pourcentage ne risque pas d'être dépassé de beaucoup, mais je déplore néanmoins qu'il existe. Voilà pourquoi j'ai proposé au comité que la part des paiements destinée à l'enseignement postsecondaire soit calculée en fonction du nombre des étudiants inscrits à plein temps, idée que le comité n'a pas retenue et que je formule ce soir pour faire comprendre que ce sont les provinces qui comptent la plus forte proportion d'étudiants à l'université qui toucheraient le plus d'argent. Le comité a refusé mon idée et nous nous en tenons aux accords actuels. Je n'en suis pas particulièrement attristé, et si j'en parle ce soir, c'est pour expliquer pourquoi toutes les recommandations du rapport ne sont pas unanimes. Pourtant, je dois dire que dans l'ensemble, je suis très satisfait du rapport et que les aspects que j'ai soulevés ce soir ne sont pas d'une importance majeure.

Même si nous avons dû répondre aux critiques formulées à l'endroit du budget—le ministre des Finances qui est des nôtres ce soir se souvient sans doute que j'ai pris la parole à la Chambre au lendemain du budget et que je me suis prononcé sans réserve en faveur de l'orientation de son budget—je tiens à redire que j'approuve toujours l'orientation générale que le ministre des Finances a donnée à son budget, que je l'ai approuvée dès le lendemain de sa présentation et que je continue à le faire aujourd'hui. Mes électeurs m'ont adressé des centaines de plaintes qui toutes, à l'exception d'une vingtaine, se fondaient sur de fausses suppositions. Je songe surtout aux instances des employés des compagnies aériennes, par exemple, qui s'inquiétaient à l'idée que leurs billets gratuits puissent être imposés. Le fait est que, dans son budget, le ministre des Finances a mentionné les dépenses dont il faudra s'occuper à la suite du bill C-97 que nous espérons faire adopter d'ici le 31 mars.

• (2100)

J'ai dit ce soir que je déplorais que le Québec se plaigne quotidiennement du gouvernement fédéral, même s'il est le principal bénéficiaire des programmes inclus dans le bill. Bien sûr, il n'y a aucune raison de réduire ces sommes. Néanmoins, j'espère qu'au cours du débat et de l'étude du bill, les députés du Québec parleront du montant de ces transferts, du fait que le montant des paiements de péréquation n'est pas fixé d'avance si bien que, pour l'année financière en cours, le Québec obtiendra 400 millions de dollars de plus qu'il ne pouvait espérer obtenir le printemps dernier. J'espère également qu'ils mentionneront certains programmes comme le Programme d'assistance publique du Canada qui financera, sans aucune restriction, 50 p. 100 des programmes sociaux et que le Québec, qui est une fois de plus en difficulté, pourra demander l'aide financière du gouvernement fédéral.

J'espère sincèrement que ce bill qui est, selon moi, extrêmement généreux et extrêmement bénéfique pour le Québec, obtiendra l'appui de tous les députés y compris ceux de l'opposition. J'espère qu'il sera adopté rapidement.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer à ce débat sur le bill C-97 dont le titre semble relativement complexe:

Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis et prévoyant des paiements à certaines provinces.

Tel est le titre succinct du bill C-97 que nous étudions ce soir.

Je n'imagine pas qu'on puisse débattre à la Chambre des communes un bill qui reflète plus précisément la réalité du Canada que celui-ci qui traite des versements de péréquation aux provinces riches et aux provinces pauvres. Je partage les préoccupations que bien d'autres députés qui sont intervenus aujourd'hui ont exprimées ce soir puisque nous devons examiner dans un laps de temps relativement court toutes les implications de la formule complexe contenue dans ce bill et de ses nombreux articles. A ce propos, je félicite les membres du groupe d'étude parlementaire ainsi que plusieurs députés qui sont intervenus. Je félicite mon collègue qui a annoncé le débat, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) ainsi que le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), le député de Vaudreuil (M. Herbert) et d'autres qui ont participé au groupe d'étude. Environ neuf députés ont consacré beaucoup de temps et d'efforts à l'étude de ce sujet des plus complexes. Si j'en crois la quantité de papier qui est arrivée sur notre bureau, je me permets de dire que tous les députés n'ont certainement pas eu la possibilité ni pris le temps de bien assimiler le rapport du groupe d'étude dont le titre abrégé est «Le fédéralisme fiscal au Canada». Je pense que les députés qui ont participé aux travaux de ce comité méritent d'être félicités. C'était certainement le reflet et le témoignage des efforts qui ont été déployés pour rationaliser les arrangements fiscaux entre les provinces et le gouvernement fédéral. J'ai essayé d'équilibrer les objectifs nationaux et de tenir compte des juridictions provinciales. J'estime que le groupe d'étude a accompli un très bon travail.

Il y a une chose dont il n'a pas été question dans les beaux discours sur les paiements de péréquation du gouvernement fédéral et les juridictions provinciales, alors qu'en fait ces deux questions ont un dénominateur commun, à savoir les services que nos concitoyens paient avec l'argent de leur portefeuille. Celui-ci n'est ni fédéral ni provincial. C'est l'argent des contribuables qui sert à satisfaire à leurs besoins dans le domaine social, de la santé et de l'éducation.

Une voix: C'est le bon vieux portefeuille.

M. Nowlan: Comme le dit mon ami derrière moi, c'est fondamentalement toujours la même histoire. Nous ne faisons que revivre le passé ce soir, comme l'a fait le groupe de travail au début de l'année. Nous pouvons remonter ainsi jusqu'à la Commission Rowell-Sirois, qui a effectué la première étude importante de la politique fiscale et des accords fiscaux entre les gouvernements des provinces et le gouvernement fédéral, qui ait jamais eu lieu dans le pays. C'est à cette Commission que nous devons l'ébauche du programme actuel. Elle a examiné les modifications apportées depuis la Confédération jusqu'en 1940, date où la Commission a présenté son dernier rapport. Dans ce contexte, il s'agit des éléments de base d'une politique visant à répondre aux besoins sociaux des Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Il va sans dire que dans la région atlantique, nous sommes les plus susceptibles quand les députés commencent à parler de paiements de péréquation parce que, comme l'Alberta l'était à l'époque de la Commission Rowell-Sirois, nous continuons à être actuellement une région défavorisée. Ainsi, toute modification apportée à la formule, à la base ou au pourcentage qui permet de déterminer les versements effectués à la région atlantique, notamment à la province de la Nouvelle-Écosse, nous inquiète vivement.

En écoutant les députés qui ont participé au débat jusqu'ici, je me disais que deux raisons nous empêchaient peut-être de discuter de ce bill avec objectivité et logique. La première raison, très politique, concerne la crédibilité du ministre des Finances (M. MacEachen) en tant que représentant de la Nouvelle-Écosse. Si l'actuel ministre des Finances pouvait se procurer la boule de cristal que consultait Mackenzie King, son maître d'antan, s'il pouvait examiner la voie qu'a suivie le dernier ministre libéral de la Nouvelle-Écosse, le très honorable J. L. Ilsley, député de Digby-Annapolis-Kings, et s'entretenir avec ce monsieur qui était un libéral classique plein de principes . . .

M. MacEachen: Pourquoi ne parlez-vous pas du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie)?

M. Nowlan: J'ai bien dit le dernier ministre des Finances provenant de la Nouvelle-Écosse, le très honorable J.L. Ilsley. C'était un homme plein de qualités et un libéral classique au sens le plus pur du terme, avant que le libéralisme ne soit entaché de «trudeauisme». Je ne m'étendrai pas trop longtemps là-dessus car je tiens à rester neutre ce soir. Si l'actuel ministre des Finances pouvait communiquer avec M. Ilsley dans l'au-delà, je suis sûr que ce dernier lui dirait: «Par tous les dieux, Allan, vous pouvez jouer autant que vous voulez avec les chiffres, vous pouvez continuer à vous appuyer sur une base de 1961, mais faites attention». Le ministre n'avait pas à parler de l'année de base 1961 et de la baisse que les recettes fédérales ont accusée, parce que la période qui nous occupe est celle de 1971 à 1981 au cours de laquelle, en fait, l'accroissement des recettes fédérales et celui des recettes provinciales ont été à peu près les mêmes.

Je me suis inquiété cet après-midi quand j'ai entendu le ministre des Finances dire que le gouvernement fédéral ferait passer les chiffres bruts absolus du financement des programmes établis d'environ 60 milliards à 105 milliards dans cinq ans d'ici. Il a raison du point de vue statistique, mais il n'a pas dit, et je ne crois pas que ce soit un oubli, que si la formule aux termes des accords sur le financement des programmes établis, était modifiée, le programme n'aurait pas dans cinq ans un budget de 105 milliards mais bien de 5.8 milliards de plus pour assurer les soins médicaux et l'enseignement postsecondaire à tous ceux qui en ont besoin. Voilà une chose à laquelle le ministre doit faire face car il est aux prises avec le même problème de crédibilité qu'avec son budget.

• (2110)

Je vais revenir au jeu de cache-cache mais, auparavant, je voudrais relever les propos du député de Vaudreuil (M. Herbert). Je ne crois pas qu'il ait voulu évoquer cela de façon délibérée, mais d'autres participants au débat pourraient reprendre cet argument qui, à mon avis, mine la discussion sur n'importe quel bill à l'étude. Sur le plan politique, je suis un réaliste, mais au sujet de ce bill sur la péréquation ou de tout autre bill, je me demande jusqu'à quel point notre capacité d'avoir une discussion rationnelle et objective n'est pas occultée par le contexte politique actuel. Il semble qu'il y ait un problème de prestige qui fait que le gouvernement fédéral doit toujours faire en sorte de détenir l'autorité suprême parce qu'un autre gouvernement, celui du Québec, préconise une certaine option. Ce n'est certainement pas ce que je souhaite pour le Canada mais le parti au pouvoir là-bas est un parti politique légitime. A la Chambre des communes, on semble se préoccuper de savoir, chaque fois que le gouvernement d'Ottawa ouvre la bouche, si cela remettra le gouvernement du Québec à sa place.

Dans les années 40 ou pour être plus précis au moment de la création de la Commission d'enquête Rowell-Sirois, il est ironique de constater que l'Alberta n'a pas pris part aux délibérations. Je ne pense pas que des représentants de l'Alberta aient comparu devant la Commission royale d'enquête Rowell-Sirois, mais des représentants du Québec l'ont fait. Je ne connais pas le fin mot de l'histoire des années 30 et 40 alors que M. Aberhardt était premier ministre de l'Alberta, mais si on lit les comptes rendus des débats et les journaux de l'époque, on n'y décèle pas à l'endroit de la province pauvre qu'était l'Alberta ce ressentiment que manifeste le gouvernement fédéral à l'endroit d'un gouvernement ouvertement séparatiste au Québec. A mon avis, cela pollue l'atmosphère de toutes les discussions que nous avons à la Chambre des communes même sur un sujet aussi fondamental que l'unité du pays, unité qui est en jeu dans ce bill qui vise à modifier les arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux et la loi sur le financement des programmes établis. Dans le débat sur ces deux grandes questions, l'ombre du Québec plane sur notre assemblée ou en l'occurrence sur l'avenir et la crédibilité du ministre des Finances. Cela nuit à une discussion objective et rationnelle du bill C-97. Ces deux questions m'intéressent énormément parce que ce projet de loi est vraiment le mortier financier qui contribue à faire l'unité de notre pays avec la formule de financement et les accords qu'il définit et met en œuvre pour le bénéfice de la plupart des régions canadiennes et certainement des régions défavorisées.

J'espère que nous arriverons à discuter de ces points pour ce qu'ils valent. Nous ne devrions pas toujours nous en prendre aux différentes provinces. Nous ne devrions pas essayer de jouer à la cachette financière, ici même à la Chambre, lorsque nous discutons de montants qui figurent dans un projet de loi. Ce qui contribue à aggraver la situation, ce n'est pas seulement l'attitude cachottière du ministre des Finances, mais aussi la déclaration classique qui représente, je crois, la position actuelle du premier ministre (M. Trudeau); celui-ci a en effet dit il n'y a pas si longtemps que le fédéralisme coopératif était mort, que c'était fini, que c'en était fait, qu'il avait essayé, mais qu'il avait été découragé. Il a été déçu, le pauvre. C'est comme un petit garçon de septième année qui, si l'on n'accepte pas de jouer au football selon ses règles, rentre chez lui avec le ballon afin que les autres ne puissent continuer à jouer. Ce genre d'irascibilité passe toujours pour un garçon de septième année, mais pas pour le premier ministre du Canada qui a le devoir de faire fonctionner le fédéralisme.

Au fond, c'est le facteur prépondérant qui joue contre une discussion rationnelle du bill C-97. Soyons réalistes, humains: quel premier ministre provincial, pas seulement celui du Québec, ou quel trésorier provincial dignes du nom, après avoir entendu le premier ministre sonner le glas du fédéralisme coopératif, et déclarer qu'à l'avenir le gouvernement fédéral va foncer dans le tas, peu importe les compétences, et faire ses quatre volontés, quels premier ministre ou trésorier provinciaux, dis-je, pourraient négocier et discuter rationnellement de questions aussi graves que celles de la péréquation alors qu'on brandit un fanion rouge devant leurs yeux? A mon avis, monsieur l'Orateur notre pays est aux prises avec de très graves problèmes. Personnellement, j'estime qu'il n'en a jamais connu de pires—et sûrement pas depuis 16 ans que je suis ici à la Chambre. A moins que les chefs du pays, à commencer par le premier ministre, ne développent un certain sens de conciliation et de rationalisation pour mettre au défi cette intelligence qu'on lui reconnaît, plutôt que de recourir à l'affrontement et aux épitaphes simplistes qui insultent les Canadiens, les premiers ministres et les trésoriers provinciaux, nous n'aurons jamais à la Chambre des communes cette atmosphère de confiance et de respect mutuel qui doivent y régner.

Chacun sait que ce genre de climat ne régnait pas au cours des derniers jours et la sonnerie était là pour nous le rappeler. Le sonnerie est une institution parlementaire—il n'y en a pas d'équivalent hors de cette enceinte—et c'est un symbole de désaccord, de discorde et de méfiance. C'est l'une des raisons pour lesquelles le ministre des Finances est loin d'avoir la tâche facile malgré son budget. Même si son budget n'est pas un échec politique comme le solliciteur général (M. Kaplan) veut bien le dire, le ministre des Finances n'en est pas moins dans une position difficile. Le solliciteur général s'érige maintenant en défenseur du ministre des Finances. Une chance pour le ministre des Finances que le solliciteur général ne lui ait pas dit aux ides de mars, le 11 ou je ne sais trop quelle date, qu'il était derrière lui, car personne n'a oublié l'épisode de César et de Brutus. J'ignore si le solliciteur général aurait le courage de se servir d'une arme contre le ministre des Finances, mais il est certainement capable de le poignarder par des mots, par des

belles paroles et par la lettre qu'il a adressée à l'association de l'immobilier de Toronto. Quoi qu'il en soit, on peut bien admettre que le budget ait été bien conçu et qu'il visait les objectifs énumérés avec tant de fierté par le ministre ce soir. On peut bien supposer que ce soit un document valable—avant qu'on ne l'épluche, mais on ne peut faire abstraction du climat qui règne hors d'ici parmi les premiers ministres provinciaux—oublions le projet constitutionnel qui est une affaire du passé—et les déclarations du premier ministre affirmant que le fédéralisme coopératif est mort.

J'ai dit tout à l'heure à moitié en blague que le ministre des Finances devrait consulter l'ancien ministre libéral des Finances de la Nouvelle-Écosse. Mais c'est un ancien premier ministre libéral qui a forgé la notion de fédéralisme coopératif. Il ne doit pas se réjouir ce soir, où qu'il soit, que l'actuel premier ministre déclare que le fédéralisme coopératif est mort. Si cela est vrai, comment peut-on espérer que les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces soient signés? Pour l'instant, il n'y a pas d'accords. C'est là un des problèmes.

J'ai parlé tout à l'heure également de la crédibilité du ministre dans cette affaire. Le député de Vaudreuil, rappelant les propos du ministre un peu plus tôt dans la journée, a essayé de justifier les réductions dans les paiements de transfert aux provinces par le programme de restrictions budgétaires mis en place par Ottawa. Or, les chiffres montrent qu'une fois les transferts effectués, les revenus fédéraux entre 1971 et 1980 ont augmenté dans une proportion de 286 p. 100, ce qui correspond à peu de chose près au taux de croissance des revenus provinciaux après encaissement des paiements de transfert. Il convient de signaler, par ailleurs, qu'au cours de la même période, les dépenses fédérales se sont accrues de 335 p. 100, tandis que celles des provinces augmentaient d'environ 250 p. 100. Un écart considérable. Bien sûr, de 1961 à 1971, les recettes fédérales ont sensiblement augmenté, mais le même gouvernement a été au pouvoir pendant presque toute cette période. Ce sont eux qui ont également institué ces programmes. Comment peuvent-ils maintenant se plaindre des changements survenus entre 1961 et 1971, alors qu'il est question de la période allant de 1971 à 1981 au cours de laquelle ils ont mis en œuvre tous les programmes et la politique fiscale? Aujourd'hui, ils estiment que les provinces, qui ont bel et bien réduit leurs dépenses, devraient accepter une diminution des transferts pour compenser les excès du gouvernement fédéral, ce qui est une façon manifestement injuste de pénaliser les provinces et leurs habitants.

• (2120)

Si le ministre continue de jongler avec les chiffres comme il l'a fait aujourd'hui, on dira de lui qu'il ne cesse de faire des tours de passe-passe. Il est vrai qu'aux termes du nouveau programme, on constate un accroissement des dépenses en termes absolus, tout comme on constate une progression en toutes choses, par exemple, dans la population et le taux d'inflation. Chaque année, presque tout augmente. Pourtant, le ministre a déclaré cet après-midi presque sans sourciller que d'ici cinq ans, nous serons passés de 60 à 105 milliards, mais il néglige de préciser que sans ces changements, nous aurions connu une hausse de 5.8 milliards, atteignant plus de 110 milliards.

Monsieur l'Orateur, quand il est question de milliards de dollars, il est presque impossible d'imaginer ces sommes, mais voyons un peu les changements apportés par le bill C-97 et quelle serait la situation s'il n'y avait pas de changements. On constate un manque de plus de 5 milliards, et quelqu'un doit en faire les frais. J'ai dit tout à l'heure que c'était le même contribuable qui payait les factures, quel que soit l'échelon de gouvernement, mais dans ce tour de passe-passe entre les gouvernements, puisque le gouvernement fédéral réduira son aide de plus de 5 milliards pour les programmes établis par les provinces au chapitre des soins médicaux, de l'assurance-hospitalisation et de l'éducation postsecondaire, les provinces seront fortement incitées à combler le manque de fonds. Elles devront augmenter les frais de scolarité dans les universités, hausser le coût des soins médicaux, réduire les services ou tout cela à la fois. Monsieur l'Orateur, cette situation, surtout dans la région de l'Atlantique, d'où je viens, impose un fardeau injuste aux provinces qui devront combler la différence de plusieurs centaines de millions de dollars. Le ministre devra porter la responsabilité politique de ce déficit et il devra l'expliquer aux étudiants des universités, en tout cas, aux Canadiens de la région de l'Atlantique qui ont besoin de soins hospitaliers et médicaux.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je suis si heureux de prendre part au débat pour faire ressortir qu'il y a en plus de tout cela, les rapports fédéraux-provinciaux—le Québec contre Ottawa—qui ont des effets contraires sur presque tous les débats que nous avons à la Chambre. Le problème de crédibilité du ministre des Finances dans son propre budget ne facilite rien non plus. Je ne vois vraiment comment le ministre peut justifier son action, monsieur l'Orateur. En effet, le rapport sur le fédéralisme fiscal au Canada conclut qu'il n'y a plus rien de non-essentiel à retrancher des programmes de santé et d'enseignement postsecondaire. Le gouvernement a déjà effectué des coupes sombres dans le financement de ces programmes et s'il va plus loin, les programmes seront compromis. Ce n'est pas mon opinion personnelle, monsieur l'Orateur. C'est la conclusion de ce groupe d'étude formé de représentants de tous les partis. Voici ce qu'il dit à la page 193 de son rapport:

> Nous espérons néanmoins qu'il se dégage un message clair de ce rapport long et complexe. Nous sommes convaincus que les programmes étudiés dans le cadre de nos travaux servent des besoins sociaux vitaux et méritent un soutien non démenti.

Je signale qu'il s'agit des programmes prévus dans le cadre du FPE: soins hospitaliers, soins médicaux et enseignement postsecondaire. Voici la suite:

> Le financement global de ces programmes devrait, à notre avis, être au moins maintenu. Notre évaluation des programmes relevant de notre mandat ne nous a pas permis d'en trouver un seul dont on pourrait réduire le financement global sans courir le risque sérieux de compromettre des objectifs et des normes importants de programme.
>
> Nous sommes donc tous convenus que les négociations fédérales-provinciales devraient être menées dans l'optique d'un maintien du financement, aussi bien des secteurs de la santé et de l'enseignement postsecondaire appuyés par le FPE que des programmes de sécurité sociale défrayés en partie par le RAPC.
>
> Il nous apparaît que jusqu'ici le gouvernement fédéral a consacré à ces programmes des sommes suffisantes à leur instauration et à leur soutien tout au long de leurs premières étapes de développement. Depuis 1977, cependant, dans le cadre des pouvoirs discrétionnaires volontairement acceptés au titre de l'entente négociée à l'époque, la plupart des gouvernements provinciaux ont sensiblement réduit les fonds affectés aux programmes dans le cadre du FPE et du RAPC. Nous sommes d'avis qu'il n'y a plus maintenant, dans l'ensemble, de «poids mort» dans le système: ni dans l'enseignement postsecondaire, ni dans le système de santé, ni dans l'assistance sociale, ni dans les services sociaux. Nous souscrivons à la thèse de ceux qui ont soutenu devant nous que toute diminution appréciable du

financement des programmes atteindrait ces derniers dans leurs œuvres vives. Sauf si l'on présume que les diminutions de contributions fédérales seraient automatiquement compensées par une hausse correspondante des dépenses provinciales—hypothèse qui peut passer pour hautement improbable—il faudrait, pour maintenir les normes actuelles, que les programmes soient soutenus par un financement privé plus important qu'à l'heure actuelle. Dans le domaine de la santé, cela signifierait un recours accru à la tarification des usagers et à la facturation supplémentaire et, dans le domaine de l'enseignement, des frais de scolarité plus élevés. Dans les deux cas, les objectifs nationaux fondamentaux d'équité et d'égalité des chances en souffriraient.

Voilà la conclusion du groupe d'étude sur le bill C-97, à propos des soins hospitaliers et médicaux et de l'enseignement postsecondaire. C'est précisément l'objet des questions et des préoccupations des députés de tous les côtés de la Chambre. Les frais augmenteront et on finira par faire payer les usagers si l'on ne modifie pas le bill C-97 de façon à s'assurer que dans cinq ans, les programmes seront financés comme maintenant.

Monsieur l'Orateur, j'espère bien que lorsque ce projet de loi sera renvoyé en comité, on pourra y apporter certains changements visant à protéger les provinces démunies qui ne peuvent pas se passer des paiements de péréquation; d'ailleurs, ils représentent un contrat fondamental de la Confédération. Il n'y a rien selon moi qui cimente davantage les pierres sur lesquelles le Canada est bâti qu'un principe que tous les partis appuient, celui de la péréquation, qui signifie simplement que les riches doivent partager avec les défavorisés. On pourrait presque faire un sermon à ce sujet en se fondant sur la morale chrétienne. C'est un principe fondamental, et nous ne devrions pas commencer à modifier la formule si cela veut dire que les provinces défavorisées n'auront pas les outils nécessaires pour maintenir les programmes qu'elles offrent maintenant. C'est le gouvernement national qui fixe les objectifs nationaux. Nous savons que nous avons besoin d'objectifs nationaux dans nos programmes; mais si nous modifions la formule de péréquation, le fardeau financier des provinces sera trop lourd.

• (2130)

Cette question devrait être réglée grâce à des négociations. On ne peut pas la régler en lançant des défis unilatéraux, et le premier ministre n'arrange pas les choses en disant que l'essence même de notre pays, le fédéralisme coopératif, pour reprendre l'expression popularisée par l'ancien premier ministre Pearson, n'existe plus. Si c'est ce que le premier ministre croit vraiment, il devrait démissionner pour le bien du pays et céder sa place à quelqu'un qui croit dans le Canada et dans le fédéralisme coopératif. Il devrait permettre à un ministre des Finances qui croit dans ce principe de prendre des mesures constructives au lieu d'adopter une attitude négative. Ce n'est pas une attitude négative qui a donné le jour au Canada et ce n'est pas non plus une attitude négative qui nous permettra de résoudre les problèmes auxquels nous faisons face à l'heure actuelle. Il faudra une attitude beaucoup plus objective et constructive pour effectuer un rapprochement entre les diverses parties qui forment le Canada.

C'est vraiment tragique que le premier ministre connaisse mieux le reste du monde que le Canada. J'aurais souhaité que, quand il était étudiant, il travaille dans les forêts de la Colombie-Britannique, dans les camps de relevé géologique de la Iron Ore Company sur la rivière Moisie, dans les gisements de fer du Labrador, à Schefferville, à Algoma ou à l'usine de Kitimat. J'aurais souhaité qu'il voyage dans tout le Canada pendant sa jeunesse afin qu'il connaisse le Canada comme il connait un peu le reste du monde.

C'est malheureux qu'il affirme que le fédéralisme coopératif n'existe plus, parce qu'il y a de bons Canadiens de tous les partis politiques, d'un océan à l'autre, qui croient dans leur pays. Il y a des étudiants qui croient dans leur pays, mais l'homme le plus important à la Chambre des communes, le premier ministre, affirme que le principe qui a donné naissance au Canada n'existe plus. Ce n'est pas un très bon présage pour l'avenir.

Il faut espérer que le premier ministre écoutera certains ministériels qui font grand cas de leur pays. Il n'est pas trop tard, mais c'est un défi et il sera difficile à relever pour le ministre des Finances étant donné la situation politique au Canada, mais il devra entre autres s'entendre avec les provinces au sujet des transferts fiscaux dans un esprit de réciprocité. Il doit rétablir la confiance et le respect qui existaient auparavant. Si nous ne pouvons pas susciter ces sentiments à la Chambre—et nous avons prouvé qu'ils font et faisaient défaut—je n'ai pas grand espoir que le ministre réussisse à relever le défi qui se pose. La meilleure solution serait peut-être de débattre la question à la Chambre aussi objectivement que possible. Ainsi, nous pourrions peut-être donner l'exemple aux ministres chargés d'appliquer la loi dans leurs rapports avec les autres gouvernements. Nous pourrions peut-être leur fournir certaines données et notre appui, mais si nous ne pouvons pas nous entraider dans un esprit de réciprocité, de respect et de bonne volonté, comme je l'ai dit durant le débat sur la réforme constitutionnelle, nous pourrons donner à n'importe quelle règle de procédure un sens qui n'était pas le sien. Si c'est la leçon à tirer des règles parlementaires, je crois qu'elle s'applique encore davantage aux rapports entre le gouvernement fédéral et ses homologues provinciaux.

Les contribuables n'existent pas simplement au niveau fédéral. Le gouvernement fédéral perçoit les impôts. Nous savons tous ce qui s'est produit après la commission Rowell-Sirois en 1941; les provinces ont cédé le régime fiscal au pouvoir central à cause de l'effort de guerre. Le pouvoir central a depuis lors conservé cette autorité et c'est probablement une bonne chose, mais ce sont les contribuables canadiens qui acquittent les impôts et nous devons reconnaître leurs besoins quand nous partageons nos richesses.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'interviens ce soir dans le débat du bill C-97 à l'étape de la deuxième lecture. Il s'agit de l'étape au cours de laquelle nous discutons des principes du bill, et c'est avec un certain sentiment de tristesse que je prends la parole, car parmi les principes sous-jacents au bill à l'étude, on peut distinguer celui de l'action unilatérale de la part d'un gouvernement central impopulaire. Par une décision unilatérale en effet, le gouvernement central actuel veut réduire les fonds accordés aux gouvernements provinciaux pour fournir des services humanitaires dans les domaines de la santé et de l'enseignement. Cette réduction du financement rappelle le fait que le premier ministre (M. Trudeau) a annoncé il y a 13 ans à son de trompe la création d'un programme national d'assurance-maladie qui permettrait d'améliorer la santé des Canadiens, parce que le gouvernement fédéral, le percepteur d'impôts à l'échelle nationale, ferait une

importante contribution au paiement des factures résultant de la prestation de soins médicaux améliorés.

En examinant les comptes du Canada, j'ai constaté que pas une seule fois au cours des huits dernières années, c'est-à-dire depuis 1974, le gouvernement fédéral n'a été capable—ou l'aurait-il été?—de faire ses paiements aux gouvernements provinciaux et aux citoyens des provinces s'il n'avait emprunté de l'argent pour ce faire. Après avoir examiné les Comptes publics du Canada, je dois en arriver à la conclusion qu'au cours des huit dernières années, nous avons bénéficié d'un régime de soins médicaux qui fait probablement l'envie de la plupart des pays du monde, mais qui va se détériorant et a cessé de s'améliorer. Nous avons profité de ce système aux dépens du contribuable de demain. Le gouvernement veut s'attribuer le mérite politique des sommes qu'il affecte à l'enseignement postsecondaire. Il le réclame manifestement pour celles qu'il verse à notre régime d'assurance-maladie. Toutefois, il veut du même coup reprocher la moindre lacune aux prestataires de ces services, en accablant les gouvernements provinciaux. Le gouvernement fédéral veut s'attribuer les mérites des moindres succès, mais il ne faut surtout pas oublier que ces succès, il les paye avec de l'argent emprunté que le contribuable de demain aura à rembourser au nom de ceux qui profitent aujourd'hui de programmes de santé et de l'enseignement postsecondaire. Je ne suis à la Chambre que depuis deux années et demie, bientôt trois. A mon élection, l'intérêt de cette dette gigantesque absorbait 18c. de tout dollar des recettes fiscales. Aujourd'hui, elle en absorbe 23c. Ce sont là 5c. de plus par dollar qui vont aux banquiers de la Suède, de New York et de Londres. L'enseignement postsecondaire et les programmes de santé sont donc privés de 5c. sur chaque dollar perçu en impôt.

Qui faut-il blâmer? Pourquoi étudions-nous aujourd'hui un projet de loi qui pourrait enlever toute substance à nos programmes de santé et d'enseignement postsecondaire, sous prétexte que nous préférons enrichir les banquiers? Cette situation nous a été imposée, mais à qui la faute? A mon avis, le Nouveau parti démocratique a sa part de responsabilité, car, en 1972-1974, il a pactisé avec le gouvernement libéral pour multiplier les dépenses, les emprunts et les engagements à long terme sans que l'on dispose des revenus nécessaires, sans qu'on soit disposé à les percevoir. Ensuite, en 1979, quand un gouvernement a enfin réussi à présenter un budget qu'on a qualifié d'éminemment équitable pour les démunis, un budget qui devait faire baisser les taux d'intérêt et réduire les paiements versés aux banquiers tout en augmentant les crédits affectés aux programmes de santé et d'enseignement postsecondaire, les députés néo-démocrates ont voté contre, rejetant le budget et du coup, renversant le gouvernement. Ils sont donc responsables, en partie du moins, de l'effet tragique de tant de projets de loi qu'on nous présente ici.

• (2140)

M. Blaikie: Si vous aviez été plus malins, vous vous seriez fait réélire.

M. Hawkes: Qu'est-ce qu'il ne faut pas entendre de la bouche d'un député néo-démocrate, qui s'est présenté à la population canadienne en cheville avec les libéraux, qui a dit que 18c. de taxe sur le gallon d'essence, c'était trop, qui a refusé de répondre activement à notre campagne pour la liberté quand nous avons dit que les 98c. le gallon dissimulés dans 15 bills, c'était pas mal plus que les 18c. et un assaut trop grave contre la liberté. Les néo-démocrates ne savent trop sur quel pied danser; ils feraient bien de se montrer prudents. En tout cas, ils ont leur part de responsabilité, mais ils sont peu nombreux.

Monsieur l'Orateur, le malheur c'est qu'il y a ici trop de députés silencieux du côté gouvernemental. Ce projet de loi ne leur fait pas desserrer les lèvres, ils restent muets devant maints autres projets. Je soupçonne qu'ils ne seront pas criards au caucus. Ils ne veulent pas former une alliance pour maîtriser un ministre qui prend la tangente. Ils pensent plus à se procurer une sorte d'avantage futur, s'ils le peuvent, et cela les préoccupe tellement, qu'ils ne se rassembleront pas pour prendre la défense de leurs électeurs.

Monsieur l'Orateur, je viens de la province d'Alberta. Comme la plupart des députés le savent, le revenu par habitant de cette province est plus élevé que la moyenne nationale. Il reste une marge d'imposition pour financer les services que réclame la population, les services de santé et l'enseignement postsecondaire. C'est en ma qualité de député de cette province, monsieur l'Orateur, que je cherche à attirer l'attention de la Chambre, celle du ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, celle des députés de Terre-Neuve et du Québec, sur le fait que les populations de leurs provinces sont assez lourdement imposées, qu'elles n'ont pas le même revenu moyen par habitant, qu'elles n'ont pas le même niveau d'installations médicales ni les mêmes soins médicaux.

N'empêche que dans un proche avenir les députés de ces provinces, les députés libéraux du Québec, de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard vont se lever pour voter ce bill, et par leur voix ils diront à la population de leur province qu'il va lui falloir réduire les soins de santé et les dépenses d'enseignement postsecondaire.

Nous pouvons souvent nous fermer les yeux sur la réalité, finasser avec la vérité les faits demeurent, et c'est qu'une fois ce bill voté, les gouvernements qui ont la charge d'assurer les services médicaux et l'enseignement postsecondaire auront moins d'argent, et on se demande ce qui pourrait bien leur rester à taxer pour augmenter leurs recettes.

Voilà ce que va faire ce projet de loi aux populations de Terre-Neuve, du Québec du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. L'unique raison pour laquelle ce bill va être voté c'est que la population, les électeurs de ces provinces qui ont envoyé ici des députés libéraux verront ces députés libéraux se lever pour voter ces réductions budgétaires. Ils verront leurs députés libéraux sacrifier les impératifs d'une saine planification et les considérations humanitaires à la fidélité au parti. Voilà ce que signifiera ce vote, monsieur l'Orateur. Les députés de ce côté-ci, les progressistes conservateurs, prendront encore une fois la défense des Québécois. Dans 74 circonscriptions sur 75, ces derniers ont élu des libéraux. Un seul député, celui de Joliette (M. La Salle), est fort occupé dans toutes sortes de comités permanents où il intervient sur toutes sortes de sujets . . .

M. Roy: Sans en maîtriser aucun.

Transferts du fédéral aux provinces

M. Hawkes: . . . il se préoccupe beaucoup de ce que fait le gouvernement et de ce qu'il a l'intention de faire, car il s'estime responsable à l'égard des Québécois.

La sonnerie a retenti pendant deux semaines pour signaler aux Québécois que le gouvernement compte taxer l'essence à 98c. le gallon. Les Québécois n'étaient pas sensés le savoir. Le gouvernement veut confier à un organisme nommé le pouvoir d'enlever au Québec certaines terres pour y construire une ligne de transmission d'électricité, et il procède d'une façon qui ne nous permettra pas d'entendre des témoins et qui ne laissera pas à la population la possibilité de faire connaître son point de vue. Pourtant, 74 de nos députés sont restés cois, silencieux, ne se préoccupant guère du sort de leurs concitoyens québécois. Un seul député de cette province et un seul parti se sont portés à leur défense.

En vous parlant ce soir, je me souviens très distinctement d'un discours que le premier ministre a prononcé il y a une semaine, alors qu'il prenait place sur une estrade à Toronto. A cette occasion, il a déclaré que le parti progressiste conservateur, lui qui s'efforce pourtant de défendre les droits démocratiques et les droits des Canadiens de se faire entendre, est un parti fasciste comme ceux qui exercent le pouvoir dans certains pays, notamment en Espagne.

La première chose à retenir, monsieur l'Orateur, c'est que le premier ministre n'est pas très versé en histoire, qu'il n'a pas très bien étudié les pays d'Europe qu'il a nommés, ni les circonstances qui y ont entraîné la chute de la démocratie. Si le premier ministre s'était donné la peine de lire un traité sur l'Espagne, par exemple, qu'aurait-il trouvé? Il a cité le cas de l'Espagne. S'il avait étudié l'histoire de l'Espagne et ses difficultés sous une perspective historique . . .

M. Blaikie: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je me demande ce que l'histoire de l'Espagne et le débat sur le fascisme, la sonnerie et tout le reste peuvent bien avoir en commun avec les accords fiscaux. Peut-être pourriez-vous rappeler au député que le Règlement l'oblige à s'en tenir au bill?

M. l'Orateur adjoint: La présidence a écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt ce qui s'est dit. Le débat a porté en gros sur les pouvoir et le transfert des pouvoirs. Le député n'a pas enfreint la règle de la pertinence, mais sans doute aurait-il profit à tenir compte de cette observation.

• (2150)

M. Hawkes: Monsieur l'Orateur, j'ai signalé au début de mes observations que l'une des choses à laquelle la Chambre et tous les députés devaient réfléchir était l'utilité de prendre des mesures unilatérales. En appuyant le bill, les députés donnent leur accord à une mesure unilatérale. Ils le font dans un certain contexte, soit en mars 1982. Cela m'inquiète, un peu à cause de ce que cela veut dire pour l'assurance-maladie, et aussi parce qu'un séparatiste a été élu en Alberta à quelque cinq milles de la frontière de ma circonscription. Il a réussi à se faire élire en partie parce que les habitants de ma région n'aiment pas par principe les mesures unilatérales. Ils savent que de telles mesures sont souvent mal avisées.

La démocratie a disparu en Espagne à cause de deux ou trois facteurs importants. L'un d'eux était le régionalisme. Bon nombre de régions d'Espagne, et je cite:

> . . . surtout les provinces basques et la Catalogne, s'opposaient énertiquement à un gouvernement central qu'elles considéraient comme paternaliste, autoritaire, incompétent et porté à favoriser les intérêts économiques du centre de l'Espagne, c'est-à-dire de la Castille.

Il y avait donc un conflit entre Madrid et les régions et, comme les événements le prouvent encore, ce conflit existe toujours. L'Espagne républicaine était polarisée entre diverses idéologies sociales et économiques.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député semble s'éloigner du sujet. Je lui demanderai de revenir au bill à l'étude.

M. Hawkes: Merci, monsieur l'Orateur. Le Canada hésite entre des idéologies sociales et économiques divergentes et nous avons maintenant affaire à une mesure unilatérale. Nous risquons de ne plus pouvoir fournir des services de santé et d'enseignement postsecondaire. Je pourrais poursuivre cette comparaison.

M. Blaikie: N'en faites rien.

M. Hawkes: Le NPD me demande de n'en rien faire. La démocratie s'est détériorée en Espagne à cause des forces gauchistes et non des droitistes. C'est parce que la gauche croyait dans un gouvernement central et dans la nécessité de nommer les dirigeants au lieu de les élire de façon démocratique que les traditions et les usages parlementaires, et éventuellement la démocratie elle-même, ont disparu en Espagne. La même chose s'est produite dans le sud de l'Europe et sous la république de Weimar en Allemagne.

Une voix: D'excellents amis à vous.

M. Hawkes: Les néo-démocrates prétendent qu'ils sont d'excellents amis à moi. C'est ce parti qui s'érige constamment en défenseur des faibles dans la société canadienne, des personnes qui ne sont pas en mesure de se prendre en main. Il assume la défense des droits de l'opposition au Parlement et des droits de chacun des députés, qu'il s'agisse de députés néo-démocrates ou de libéraux de l'arrière-ban. Il encourage la Chambre et tous les députés à se donner un système dans lequel la sagesse collective prévaudra, et non pas un système qui permettrait de dicter au peuple ses moindres faits et gestes, dans lequel cette Chambre aurait pour simple rôle de sanctionner les mesures législatives, dans lequel les députés adopteraient comme des moutons des mesures néfastes pour le pays. Or là n'a jamais été l'objet de cette Chambre.

Je me demande comment les députés libéraux du Cap Breton, de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse et du Québec vont expliquer à leurs électeurs qu'ils ont avalisé à l'étape de la deuxième lecture la réduction des fonds consacrés aux programmes de soins de santé dans leurs provinces. Ils ont aussi voté en faveur de la réduction des fonds mis à la disposition des étudiants et des maisons d'enseignement dans ces mêmes provinces. Comment vont-ils le justifier? Ils n'auront pas à se justifier seulement pour l'étape de la deuxième lecture, mais également, je le crains, pour l'étape du rapport et de la troisième lecture. Coup sur coup, ils donneront leur aval à des politiques qui ne nuisent pas tellement à ma région, mais bien à leur propre région, à des régions dont les habitants les ont élus pour les représenter dans cette Chambre. Comment peuvent-ils concilier dans leur esprit leur comportement avec leur situation?

Samedi dernier, dans l'après-midi, il y a eu une réunion publique dans ma circonscription. Mes électeurs m'ont signalé plusieurs choses qui les préoccupaient dans ce projet de loi. L'un deux m'a déclaré que les réalisations du gouvernement au cours des 14 dernières années étaient caractérisées par plusieurs stratégies auxquelles le NPD avait souscrit en bonne partie. L'un des défauts qui caractérise le gouvernement, c'est de cacher la vérité, surtout en ce qui concerne les questions financières.

La genèse du FPE et les mensonges du gouvernement à son sujet constituent une des stratégies caractéristiques auxquelles il a recours ces jours-ci. Le gouvernement cherche à camoufler la vérité. Le ministre des Finances a annoncé que nous aurions un déficit d'un peu plus de 3 milliards de dollars. Un mois plus tard, après que certains fonctionnaires provinciaux eurent refait les calculs, le ministère des Finances admet qu'il s'est trompé de 1.9 milliard de dollars. Il s'agit de mille neuf cents millions de dollars, une erreur négligeable. C'est typique. Quelle nouvelle erreur découvrira-t-on demain? Voilà l'une des stratégies du gouvernement, à laquelle souscrivent les députés d'en face.

La deuxième tactique consiste à faire passer les décisions, le blâme et tout le reste à des organismes, au détriment des élus du peuple. On compte plus de 450 sociétés de la Couronne. Tous les sous-ministres sont nommés par le premier ministre (M. Trudeau). Il y a nos tribunaux. Presque tous les projets de loi prévoient la constitution d'un nouvel office ou d'une nouvelle commission dont les membres sont nommés par décret du conseil. La rémunération de ces membres est déterminée par le cabinet, non par les élus du peuple. Jamais il n'est question du principe de surveillance.

La troisième tactique consiste à créer la confusion, la discorde et des conflits de sorte que les médias se concentrent sur les conflits et les personnalités et perdent de vue le problème politique. Peut-on permettre que les médias concentrent toute leur attention sur les conflits entre les ministres fédéraux et les ministres provinciaux et que les caméras de télévision et les journalistes braquent leur attention sur ces conflits sans égard au fait qu'aujourd'hui au Canada s'allongent les listes d'attente des hôpitaux? Notre ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) parle de finances. J'ai cherché longtemps et bien attentivement pour trouver un de ses discours qui parle de soins médicaux, mais en vain. Puis-je signaler qu'il est 10 heures, monsieur l'Orateur?

• (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'ÉCONOMIE—ON DEMANDE SI LE MINISTRE RENCONTRERA SES COLLÈGUES PROVINCIAUX POUR ÉTABLIR UN PROGRAMME DE RELANCE ÉCONOMIQUE

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur le président, le 4 décembre dernier, j'interrogeais le ministre en charge de la Petite entreprise et du Tourisme (M. Lapointe) au sujet de l'attitude du gouvernement péquiste, savoir le fait de boycotter les conférences fédérales-provinciales qui se tenaient ici à Ottawa. Et le boycottage s'est fait au niveau de plusieurs ministères, soit l'Agriculture, la Justice, le Statut de la femme et c'était rendu à ce moment-là au niveau du tourisme. Et non seulement on boycottait au niveau de l'aile politique, des députés ou des ministres, mais on interdisait également à la Fonction publique de participer à des conférences fédérales-provinciales.

A la suite de cette question, monsieur le président, et devant la situation économique désastreuse au Québec, si l'on considère que si 25 p. 100 de la population active demeurent au Québec comparativement à la population de toutes les provinces, un chômeur sur trois est actuellement dans la province de Québec. Pratiquement le tiers du chômage se trouve actuellement dans la province de Québec, et ce qui me préoccupe davantage, comme tous mes collègues députés fédéraux libéraux du Québec, c'est que 20 p. 100 des jeunes de moins de 25 ans sont dans cette grille de population en chômage, que les taux de taxes sont les plus élevés au Canada, ils sont de 20 à 25 p. 100 plus élevés, que nous payons l'essence la plus chère au Canada comparativement à toutes les autres provinces canadiennes.

Au niveau de la Fonction publique, monsieur le président, on consacre 52 p. 100 du budget à la fonction publique et seulement 2 p. 100 à la création d'emplois. Cela nous préoccupe, monsieur le président. Au niveau de la Fonction publique, on a seulement une diminution de 8 p. 100 comparativement à la Fonction publique de l'Ontario, alors que la population du Québec est de 35 p. 100 inférieure à celle de l'Ontario, ce qui veut dire qu'on a une fonction publique beaucoup plus grande qu'en Ontario, avec une rémunération de $3,250 en moyenne plus élevée qu'en Ontario.

C'est ce qui fait dire, monsieur le président, lors du rapport qui a été déposé en ce qui concerne la situation économique, le rapport déposé par le Consleil de développement et de planification du Québec, c'est un organisme provincial qui précisait, et je mentionne, que le résultat de cette étude établi que les dépenses du gouvernement du Québec pour l'année 1981-1982 dépasseront de 2.5 milliards de dollars celles prévues, et que les trois quarts de ces excédents, soit la somme de 1.7 milliard de dollars sont attribués au fait que les employés du secteur public sont mieux rétribués que ceux du secteur privé. Il s'agit là d'un résumé, d'une conclusion du Conseil de développement et de planification du Québec.

A la lumière de toutes ces informations, je demandais à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) si on avait l'intention de rencontrer les autorités provinciales de façon à ce que, ensemble, on puisse établir une relance de l'économie québécoise. Plutôt que de penser à envoyer des députés péquistes du Québec dans l'arène fédérale à la prochaine élection, il me semble que les péquistes voient peut-être la paille dans le terrain du voisin, mais ils oublient de voir le chameau de leur bon gouvernement.

Il me semble qu'à la lumière de cette situation, de ces olympiques économiques québécoises, nous, les députés fédéraux du Québec, participons à l'élaboration de ces politiques, et que c'est dans cette optique que je demandais au ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'expansion économique régionale de rencontrer leurs homologues péquistes au Québec afin de relancer l'économie québécoise. C'est donc la raison pour laquelle je demandais au ministre l'importance

d'une telle réunion. Ce soir je reviens à la charge en suggérant au secrétaire parlementaire que vis-à-vis l'importance de cette situation du Québec, je demande au ministre que l'on établisse une révision hebdomadaire de tous les dossiers économiques qui actuellement sont au niveau soit du ministère de l'Expansion économique régional, soit au ministre de l'Industrie et du Commerce ou de tout autre ministère à vocation économique de façon à ce qu'on évite que nos dossiers du Québec pourrissent sur des tablettes ou sur des planchettes de certains fonctionnaires. Il me semble que tous ensemble il nous faut apporter une collaboration, il nous faut une interaction active pour que nos dossiers ne pourrissent pas sur des tablettes et que les décisions se prennent dans le plus bref délai afin que nous puissions aider les industries, ainsi que les PME québécoises à profiter des divers programmes du gouvernement canadien.

M. David Berger (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le président, je tiens à dire au député qu'effectivement à la suite de sa suggestion et de celle faite par plusieurs de nos collègues du caucus du Québec une rencontre a eu lieu à Québec le 1er mars. D'un côté il y avait les ministres de l'Industrie et du Commerce et le ministre de l'Expansion économique régionale, de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) (M. Lapointe) qui représentaient le gouvernement du Canada et de l'autre côté les ministres Landry, Parizeau et Biron. A cette occasion un comité de liaison de hauts fonctionnaires fut créé afin de faire rapport d'ici un mois sur les possibilités d'harmoniser et de coordonner les programmes d'aide à l'entreprise administrés par les deux gouvernements.

Mais à ce moment-là je tiens à faire remarquer au député que les ministres du gouvernement canadien ont rappelé à leurs homologues provinciaux que le gouvernement du Canada aide la petite et moyenne entreprise au Québec grâce aux sept instruments suivants:

1) La Loi sur les prêts aux petites entreprises. Plus de 5,000 garanties de prêts furent autorisées au Québec en 1980-1981, en vertu de ce programme;

2) Le Programme d'expansion des entreprises (250 subventions furent autorisées au Québec en 1980-1981 et 54 garanties de prêts);

3) La Banque fédérale de développement a fait plus de 1,200 autorisations de prêts au Québec en 1980-1981 et 13 souscriptions à du capital de risque;

4) Le Programme de développement des marchés d'exportation. Pas moins que 477 subventions furent autorisées au Québec en cette année fiscale 1980-1981;

5) La Loi sur les subventions à l'industrie du ministère de l'Expansion économique régionale. Pas moins que 612 subventions furent autorisées au Québec en 1980-1981;

6) La Société pour l'expansion des exportations a engagé 608 millions de dollars de prêts bénéficiant à des sociétés québécoises en plus d'offrir de l'assurance pour un volume d'exportations québécoises atteignant 931 millions de dollars.

7) Le Programme fédéral d'obligation pour la PME a permis à plus de 1,318 entreprises québécoises d'obtenir des prêts d'un montant de 186 millions de dollars pendant la période d'avril 1981 à janvier 1982.

En plus de ces sept instruments, le gouvernement canadien a mis sur pied durant la dernière année, comme le député le sait, quelques programmes qui visent à aider les entreprises et les travailleurs affectés par la concurrence étrangère, entre autres le Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre et l'Office canadien pour le renouveau industriel . . .

M. l'Orateur adjoint: Je regrette d'interrompre l'honorable secrétaire parlementaire mais son temps de parole est écoulé. L'honorable député de Central Nova (M. MacKay) a la parole.

• (2205)

[*Traduction*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—ON DEMANDE DES MESURES VISANT À AIDER DES INDUSTRIES EN NOUVELLE-ÉCOSSE

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, ce soir j'aimerais poursuivre mes observations du 25 février à l'intention du ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale (M. Gray). A cette occasion, j'ai demandé de l'aide d'urgence pour certaines industries clés de la Nouvelle-Écosse, plus précisément la Hawker Siddeley Corporation et la Sydney Steel. Le ministre qui a répondu à ma question, le ministre d'État aux petites Entreprises et au Tourisme (M. Lapointe) m'avait promis une réponse satisfaisante. Jusqu'ici je n'ai rien reçu.

Il serait très tentant d'être sarcastique et de faire preuve d'esprit sectaire ce soir en signalant au ministre que ses priorités sont sens dessus dessous comme celles du gouvernement d'ailleurs car il vient d'augmenter de beaucoup l'aide canadienne aux pays étrangers, en fait de 20 p. 100. Entre autres choses, cet argent servira à construire un aéroport de 200 millions de dollars pour la Trinité et le Tobago. Il a augmenté dernièrement de 50 millions de dollars cette affectation, par le biais de l'expansion des exportations ce qui lui permet de financer dans une plus grande mesure ce monument à la révolution algérienne. Il n'a encore rien fait pour prendre les mesures qui s'imposent en vue de sauver les travailleurs spécialisés et la capacité réelle de l'industrie dans des villes comme Halifax, Trenten, Sydney et d'autres dans toute la région altantique.

• (2210)

Cependant, je résiste à la tentation de me montrer entièrement négatif ce soir, bien que, je dois dire, j'y sois poussé par le manque total de courtoisie dont a fait preuve mon collègue en ne répondant pas d'urgence à certaines demandes que j'avais formulées. Je tiens à lui dire que si c'est par manque de fonds qu'il ne fournit pas le matériel dont le CN, les chantiers navals canadiens et même la SYSCO ont tant besoin, je crois pouvoir lui proposer un certain nombre de voies à suivre.

Tout d'abord, je tiens à signaler que pour ce qui est de la société Hawker Siddeley, les articles 261b) et 262 de la loi sur les chemins de fer—et j'ai demandé au ministre d'en parler à son collègue le ministre des Transports (M. Pepin)—exigent ou stipulent que les chemins de fer doivent fournir des installations complètes et convenables, c'est-à-dire du matériel roulant, pour le transport des marchandises et effets passagers.

Le CN fait régulièrement des bénéfices depuis à peu près un an. Il conviendrait, dans l'intérêt national, de lui envoyer une simple directive en lui stipulant qu'il doit consacrer une partie de ses bénéfices à l'achat de matériel roulant fabriqué par une industrie comme Hawker Siddeley. Le chemin de fer a passé dernièrement sa commande habituelle de 88,000 tonnes de rail à la société Sydney Steel. Il aurait très bien pu augmenter cette commande pour en faire profiter cette industrie qui est déjà aux abois. Bien que pour une fois, elle soit bien gérée et qu'elle ait reçu une aide importante du gouvernement fédéral, cette société a besoin d'une aide supplémentaire et à l'heure actuelle, le CN a les moyens de commander plus de rails. Il a les moyens et l'obligation de fournir plus de matériel roulant, qu'il pourrait acheter à une société très qualifiée, à savoir Hawker Siddeley.

Il y aurait également une autre source de revenus possible, à condition de modifier la loi à cette fin. Monsieur l'Orateur, se souvient sans doute qu'il y a plusieurs années, à l'époque où Don Jamieson était ministre des Transports, nous avions créé la Caisse des réclamations pour la pollution maritime. A l'heure actuelle, elle compte une cinquantaine de millions de dollars. On n'a jamais véritablement puisé dans cette caisse; je crois même que les compagnies d'assurance ont fourni la plupart des fonds qui ont servi à réparer les dégâts des catastrophes maritimes.

Grâce à la politique coréenne et au manque de politique de notre gouvernement on construit actuellement en Corée les navires de ravitaillement qui seront utilisés dans la région atlantique. Je demande sérieusement pourquoi nous ne pourrions pas prélever 10 ou 20 millions sur les 50 millions que contient actuellement la caisse des réclamations de la pollution maritime afin de subventionner dans une certaine mesure la construction de bateaux qui serviront à la prospection pétrolière sur la côte est, pour que tous les chantiers navals de Lauzon à Marystown, Terre-Neuve, puissent en profiter. C'est un travail qui conviendrait parfaitement, par exemple, à Halifax Industries Limitée ou Ferguson Industries Limitée, deux importants chantiers navals de la Nouvelle-Écosse. Au lieu de cela, Husky Oil et Federal Commerce font construire ces bateaux à l'étranger. Ils le font au détriment des chantiers navals de notre pays qui ont grand besoin de travail.

Je suis sûr que cette question a déjà été signalée au ministre de l'Industrie et du Commerce, mais je tiens à attirer son attention sur l'aide-mémoire que je me ferai un plaisir de lui remettre s'il n'a pas déjà ce renseignement. L'Association des chantiers maritimes canadiens l'a préparé à mon intention le 8 mars. J'ai envoyé à M. Henry Walsh une copie de la lettre urgente que j'ai envoyée au ministre. Ce même ministre n'a pas répondu à ma lettre où je lui demandais de le rencontrer au sujet de Hawker-Siddeley. J'ai demandé à discuter avec lui de toute urgence de la façon de promouvoir la construction navale sur la côte est. M. Walsh a cité des chiffres pour le moins révoltants:

> Les sociétés d'importation préfèrent ne pas trop parler de leurs achats à l'étranger. Néanmoins, en épluchant les publications techniques étrangères, l'Association des chantiers maritimes Canadiens a constaté que des sociétés canadiennes avaient fait pour un milliard d'achats à l'étranger au cours des 18 derniers mois.

Le gouvernement et le ministre ont déclaré qu'ils donneraient une nouvelle dimension à l'expansion économique régionale et qu'ils mettraient l'accent sur l'industrie afin d'aider cette dernière qui dispose d'une capacité de production suffisante pour répondre aux besoins nationaux et pour exporter. Au cours d'une émission d'information à Radio-Canada je me souviens que le ministre m'a dit—et ses paroles m'avaient été retransmises d'Ottawa par satellite—ce qu'il allait faire pour aider l'industrie de la région des Maritimes. Jusqu'ici, il n'a absolument rien fait à cet égard. Lorsque le ministre était à l'Industrie et au Commerce, certains d'entre nous se sont inquiétés de sa propension à consacrer une partie minime de son budget à l'est du pays. Lorsqu'on lui a confié l'Expansion économique régionale, l'ancien portefeuille du MEER, nous espérions qu'il renoncerait à cette habitude et ferait quelque chose pour développer l'industrie de la région atlantique, mais ceux d'entre nous qui espéraient le voir tourner la page ont été très déçus.

• (2215)

J'ai remarqué aujourd'hui qu'en répondant à mon collègue, le député de York-Sunbury (M. Howie), le ministre a déclaré qu'il faisait ou allait faire un certain nombre de bonnes choses. Je l'exhorte à examiner de très près ce qu'il faut faire pour sauver trois industries importantes de la Nouvelle-Écosse, à savoir la construction navale, la sidérurgie et la fabrication de wagons de chemins de fer.

M. David Berger (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur l'Orateur, au nom du ministre, j'accuse réception de la lettre dont a parlé le député. Le ministre a, effectivement, accordé beaucoup d'attention à sa teneur. Je prends également note des propos que le député vient de tenir. Je puis l'assurer que le ministre accordera la plus vive attention à cette question et je verrai personnellement à informer le ministre des inquiétudes du député.

L'importance, pour l'économie de la Nouvelle-Écosse des usines de la Sydney Steel Corporation et de Hawker-Siddeley (Canada) Ltd. à Trenton est indéniable. Le gouvernement fédéral, en vertu d'une entente auxiliaire avec la Nouvelle-Écosse sur le partage des coûts, entreprend actuellement un programme de 96 millions de dollars afin de moderniser les installations de l'aciérie, première étape du programme. Une société de conseillers en gestion de projet a été embauchée et des marchés seront conclus sous peu pour concevoir les devis d'un haut-fourneau et d'un laminoir. Des entretiens sont en cours avec le ministre des Transports (M. Pepin) quand à la possibilité d'accélérer les commandes de rails du Canadien national. Selon le ministre, ce ne serait pas impossible, puisqu'ont été réglés les problèmes relatifs à la qualité des rails qu'on semble avoir connus par le passé à la Sysco.

Ma dernière remarque a trait au point que soulevait le député, soit les 88,000 tonnes de rails dont on aurait passé commande à la Sysco. Il a laissé entendre que cette commande pourrait être prolongée. D'après ce qu'en a dit le ministre, la chose paraît, en effet, possible.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Le temps accordé au secrétaire parlementaire est écoulé.

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES—A) L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR L'ESSAI DE MISSILES DE CROISIÈRE. B) ON DEMANDE LE DÉPÔT DE L'ACCORD

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) pourquoi le Canada a conclu une entente à la demande des États-Unis permettant l'essai de missiles de croisière en sol canadien. Ces missiles sont très élaborés, très puissants et peuvent être employés comme arme de première frappe. Si ce missile est mis au point et déployé, l'Union soviétique, l'autre superpuissance, va essayer de mettre au point une arme équivalente. En bref, pourquoi le Canada tolère-t-il une nouvelle escalade dans la course aux armements?

• (2220)

Deuxièmement, je voudrais qu'on me dise pourquoi cette initiative a été tenue secrète. Pourquoi le Canada a-t-il conclu secrètement l'année dernière ce que le ministre appelle une entente cadre, sans informer les Canadiens, le Parlement ou le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale qui, en ce moment même, rédige un rapport sur la position du Canada, rapport qui doit être présenté à la session spéciale sur le désarmement des Nations Unies. Le ministre et le gouvernement craignaient-ils que si cette entente avait été rendue publique, comme c'est le cas actuellement, nos concitoyens auraient manifesté une certaine opposition à la complicité que nous affichons dans l'escalade de la course aux armements nucléaires en permettant aux Américains de faire des essais de ces missiles de croisière? Le gouvernement craignait-il une réaction identique à celle qu'on a enregistrée en Europe de l'Ouest où un grand nombre de personnes protestent vigoureusement contre le déploiement de ce même missile de croisière.

Le ministre dit que nous ne pouvons pas poursuivre dans la voie du désarmement unilatéral. C'est une manière de brouiller les pistes. Nous ne préconisons pas davantage le désarmement unilatéral que les Pays-Bas qui ont refusé de déployer les missiles de croisière ou la Belgique qui a refusé de prendre toute décision, quelle qu'elle soit. Pas du tout. J'aurais espéré que le gouvernement canadien aurait adopté une position indépendante, et peut-être qu'il ait donné l'exemple, étant donné que c'est le Canada qui le premier a parlé de la stratégie de l'étouffement nucléaire, et qu'il aurait dit non, nous ne voulons pas qu'on effectue des essais de missiles de croisière en sol canadien, pas plus que nous ne voulons que ceux-ci soient déployés. Les deux choses sont inextricablement liées.

En outre, le ministre n'a pas répondu à la question de savoir si nous avons agi si secrètement et subrepticement parce que cela faisait partie de l'entente; peut-être en contrepartie de l'achat de F-18. Il a été très confus quand je lui ai demandé si nous appliquions toujours la stratégie de l'étouffement nucléaire, alors que le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré pas plus tard que samedi, d'après le *Globe and Mail*, que les essais de missiles de croisière iraient à l'encontre de cette même stratégie.

Il est de la plus haute importance, monsieur l'Orateur, que le ministre ou le premier ministre dépose immédiatement à la Chambre—et ne se contente pas d'étudier l'opportunité de le communiquer—l'accord de principe mis au point l'an dernier, afin que les parlementaires et, à travers eux, tous les Canadiens, connaissent exactement le rôle inutile et nuisible que joue notre pays dans l'incroyable course aux armements, qui, je le répète, aura pour seul effet d'inciter l'Union soviétique à se doter des mêmes armes que nous.

• (2225)

Il faudrait également que le ministre répare l'affront qu'avec son collègue, le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne), il a fait au comité permanent chargé des questions de sécurité et de désarmement et se présente à nouveau devant le comité cette semaine, car c'est la dernière semaine de nos délibérations. Il devra nous dire quel est le contenu l'accord et pour quelles raisons il est tenu secret. Deux journalistes canadiens ont découvert le pot aux roses à Washington. Pourquoi cet accord est-il tenu secret et dans quelle mesure va-t-il contribuer à servir la cause du désarmement et de la limitation des armes?

M. David Berger (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur l'Orateur, je vais essayer, au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan), de répondre à quelques-unes des questions soulevées par le député.

Le député ne cesse de parler d'un accord secret. Or, les réponses fournises par le ministre à ces questions prouvent qu'il n'y a pas d'accord secret. On a proposé de négocier un accord de principe aux termes duquel les centres d'essai canadiens et leur espace aérien seront mis à la disposition des États-Unis pour tester et évaluer leurs systèmes de défense. Les États-Unis ne disposent pas pour leurs tests du climat et du terrain dont nous disposons. Il est prévu notamment, aux termes de l'accord, d'expérimenter les missiles de croisière aéroportés inoffensifs.

En acceptant le principe de ces essais, et sous réserve de la négociation et de la signature de l'accord en question et des modalités d'application avec les États-Unis, notre pays confirme son engagement envers l'OTAN. Je tiens à rappeler que ces essais sont conditionnels à la négociation et à la signature de l'accord et des modalités d'application avec les États-Unis. Contrairement à ce que le député a dit, il n'existe pas d'accord et cet accord reste à négocier.

Mlle Jewett: Un accord cadre.

M. Berger: Les missiles de croisière lancés d'un aéronef feront partie de la force stratégique de dissuasion des États-Unis qui joue le rôle de parapluie nucléaire à la fois pour l'Amérique du Nord et les autres pays de l'OTAN sur lequel repose notre alliance dont le but est de prévenir la guerre et de préserver la paix.

Mlle Jewett: C'est un instrument de guerre.

M. Berger: Depuis 30 ans, la politique canadienne en matière de sécurité a reposé sur trois éléments complémentaires: d'abord, la dissuasion par des accords collectifs de sécurité, soit l'OTAN et le NORAD; en deuxième lieu, la recherche d'accords de contrôle effectif des armes et d'accords de désarmement; et, en troisième lieu, le règlement pacifique des conflits et des efforts collectifs pour résoudre les problèmes socio-économiques qui causent des tensions internationales. Dans ce contexte, le fait de permettre aux États-Unis de mettre à l'essai leurs missiles de croisière dans l'espace aérien canadien est une mesure parfaitement compatible avec la politique canadienne en matière de contrôle des armes et de désarmement.

Un des grands objectifs du Canada est de favoriser des mesures équitables en matière de contrôle des armes et de désarmement. Le gouvernement continuera de préconiser la négociation d'accords entre les deux grandes puissances nucléaires pour en arriver à une limitation et à une réduction équilibrée des armes nucléaires.

Pour conclure, je rappellerai que dans la réponse qu'il a donnée le 18 mars, le ministre a dit qu'il pourrait déposer l'accord dès qu'il aura été conclu.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 30, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 23 mars 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE BUDGET—DEMANDE DE RETRAIT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement afin de présenter une motion. On ne peut cacher que le budget de novembre dernier a été une catastrophe politique et personnelle pour le Canadien moyen et trois ministres du cabinet en ont convenu. Voici un exemple provenant d'un commettant qui m'écrit:

Non seulement mon hypothèque a été majorée de 34.9 p. 100 en décembre dernier, mais on m'apprend que du fait que je conduis une voiture de ma compagnie, mes impôts augmenteront de $900. J'ai obtenu cette voiture il y a 6 mois à titre de rémunération partielle. Je ne pourrai pas renégocier mon salaire et étant donné le marasme économique, il me sera difficile de persuader mon employeur. Le budget proposé et les modifications concernant les voitures des compagnies sont injustes.

Étant donné cette plainte et de milliers d'autres, je propose, appuyé par le député de St. Catharines (M. Reid):

Que la Chambre recommande instamment au ministre des Finances de retirer le budget et après avoir consulté le secteur privé et les groupes de citoyens, de présenter un budget qui soit vraiment juste et équitable.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'UNION SOVIÉTIQUE—LES PRISONNIERS D'OPINION UKRAINIENS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, la motion que je propose aujourd'hui en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement fait suite à une pétition que j'ai présentée il y a quelques semaines et qui portait la signature de quelque 11,000 personnes. Elle concerne l'atteinte que porte sans cesse l'Union soviétique aux droits nationaux et aux droits de la personne en Ukraine, le pays qui, avec l'Afghanistan, la Pologne et les pays Baltes, souffre le plus de cette violation. Or, le Canada est un membre respecté de la communauté internationale, pour s'être fait le défenseur des droits nationaux, des droits de la personne et de la justice sociale dans le monde, il a, de plus, donné son appui à la Déclaration internationale des droits de l'homme et à la Déclaration des Nations unies sur le droit à l'indépendance des pays et des peuples coloniaux, laquelle affirme que:

Le fait de soumettre des peuples à la domination et à l'exploitation étrangères constitue un mépris des droits fondamentaux de l'homme, est contraire à la Charte des Nations unies et met en péril la paix mondiale et la coopération internationale.

Compte tenu du fait que le gouvernement de l'Union soviétique persiste à persécuter et à emprisonner de nombreux Ukrainiens qui se font les apôtres des droits précités, je propose avec l'appui du député de St. Catharines (M. Reid):

Que le gouvernement canadien soit prié de prendre toutes les mesures nécessaires pour convaincre le gouvernement soviétique de libérer ou de rappeler d'exil les membres suivants du Groupe ukrainien de surveillance de l'application du pacte d'Helsinki: Yuriy Shukhevych, Lev Lukyanenko, Oksana Popovych, Mykola Rudenko, Ivan Hell, Ivan Kandyba et le révérend père Vasyl Romanyuk.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

L'INCIDENCE DES POLITIQUES SUR DES ENTREPRISES D'EDMONTON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Madame le Président, je propose, avec l'appui du député de Pembina (M. Elzinga):

Que le ministre des Finances explique à la Chambre pourquoi sa politique a entraîné, en une seule journée de la semaine dernière, la mise sous séquestre de quatre entreprises qui font partie de la Chambre de commerce d'Edmonton, et qui ont dû mettre à pied 172 travailleurs—je suis prêt à en communiquer le nom confidentiellement au ministre. Et qu'en outre le ministre des Finances communique avec les administrateurs de ces entreprises pour savoir quel genre de politique fiscale devrait figurer dans le prochain budget, budget que tous les Canadiens souhaitent voir présenter très prochainement, de façon à sauver l'économie et à favoriser chez nous la renaissance de l'esprit d'entreprise qui naguère a permis à notre pays de se développer.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

L'ÉNERGIE

LE PROGRAMME D'INDEMNISATION PÉTROLIÈRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, je présente une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Étant donné que les contribuables versent 3.4 milliards de dollars au fonds d'indemnisation pétrolière qui dédommage les importateurs de brut étranger de l'est du Canada alors qu'on est en train de réduire la production de brut en Saskatchewan et en Alberta, faute de marchés; et étant donné que nous pourrions peut-être réaliser des économies de jusqu'à 800 millions de dollars par année en substituant le pétrole canadien au pétrole étranger, je propose, appuyé par le député de Prince-Albert (M. Hovdebo):

Que la Chambre presse le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de changer le système qu'emploie actuellement l'Office d'indemnisation pétrolière—c'est-à-dire, un système de dédommagement à taux fixe—et, étant donné la baisse du prix du pétrole sur les marchés internationaux, d'utiliser les économies ainsi réalisées pour donner une chance au consommateur canadien en réduisant la prochaine hausse du prix de l'essence prévue pour le 1er juillet 1982 et ainsi mettre fin à la situation ridicule dans laquelle nous nous trouvons du fait que nous payons plus cher pour notre pétrole que les Américains.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LES MESURES DE SÉCURITÉ AU PÉNITENCIER D'EDMONTON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Elzinga (Pembina): Madame le Président, j'ai une motion à présenter en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné l'évasion récente de Harvey Andres, condamné pour meurtre, du pénitencier à sécurité maximum d'Edmonton, et vu les nombreuses allégations selon lesquelles cette institution ne répond pas aux normes de sécurité, je propose, appuyé par le député d'Edmonton-Sud (M. Roche):

Que la Chambre ordonne au Solliciteur général d'effectuer une enquête indépendante sur les mesures de sécurité au pénitencier à sécurité maximum d'Edmonton afin de garantir la sécurité des prisonniers et du personnel.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'AGRICULTURE

L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME D'OBLIGATION POUR L'EXPANSION DES PETITES ENTREPRISES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire d'une pressante nécessité. L'économie agricole continue d'être sérieusement menacée par la politique des taux d'intérêt élevés du gouvernement et une autre crise majeure s'annonce à la veille des semences. Beaucoup d'agriculteurs craignent de ne pas pouvoir acheter ce dont ils ont besoin pour ensemencer. Je propose donc, appuyé par le député d'Elgin (M. Wise):

Que le ministre des Finances prenne immédiatement des mesures directes pour s'assurer que l'obligation pour l'expansion des petites entreprises est efficace, qu'il concrétise immédiatement le concept de l'agri-obligation pour les prêteurs agricoles privés, déclare un moratoire de six mois sur les saisies de fermes et travaille de concert avec les syndicats agricoles afin de trouver des solutions financières à court terme.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE LANCEMENT D'UN PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOIS LOCAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. La politique du gouvernement fédéral a fait délibérément augmenter le chômage au Canada, aggravant beaucoup la pauvreté dans toutes les régions du pays. En Colombie-Britannique, des milliers de travailleurs mis à pied sont venus joindre les rangs des 46,000 familles pauvres vivant de l'assistance publique et dont le revenu atteint à peine 64 p. 100 du seuil de la pauvreté établi par le Conseil national du bien-être social. Les travailleurs à temps partiel et ceux qui sont rémunérés au salaire minimum, dont beaucoup de femmes, chefs de famille, sont dans une situation souvent bien pire. C'est pourquoi je propose, appuyée par le député de Nanaïmo-Alberni (M. Miller):

Que le gouvernement fédéral lance un important programme de création d'emplois locaux et établisse une norme nationale de revenu pour faire en sorte que les revenus dépassent le seuil de la pauvreté, et que le gouvernement oblige les provinces à adhérer à cette norme pour pouvoir participer au financement partagé dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1410)

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DOMINION LIFE

ON DEMANDE LE RETRAIT D'UNE DÉCLARATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest): Madame le Président, en vertu de l'article 43 du Règlement je propose, appuyé par le député de London-Middlesex (M. Bloomfield):

Que le Parlement demande à la compagnie d'assurance Dominion Life de retirer sa déclaration irréfléchie, fallacieuse et étayée sur de simples conjectures qui a été largement diffusée et qui a provoqué de l'inquiétude et de l'angoisse chez des milliers de Canadiens en laissant entendre, contrairement à la vérité . . .

M. Clark: Sauf en ce qui concerne l'exposé budgétaire.

M. Hudecki:

. . . que les propriétaires seraient imposés par le gouvernement sur la valeur locative de leur maison.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

LE LOYER IMPUTÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, je m'élève contre les propos qu'ont tenus le ministre des Finances (M. MacEachen) et le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) au sujet du loyer imputé. Ces ministres tentent de jeter le blâme pour cette forme insidieuse d'impôt sur les propriétaires de maison, en accusant le président de la Dominion Life Assurance de semer l'inquiétude. L'expression «loyer imputé» apparaît noir sur blanc aux pages 6 et 33 du document budgétaire intitulé «Analyse des dépenses fiscales fédérales destinées aux particuliers»; elle a été créée de toutes pièces par ce troupeau de moutons socialistes déguisés en loups qui nous font face. Par conséquent je propose, appuyé par le député de Pembina (M. Elzinga):

Que le ministre des Finances et le ministre des Travaux publics laissent tranquilles les Canadiens et notamment le président de la Dominion Life Assurance, et qu'ils avouent publiquement que l'idée du loyer imputé vient du gouvernement lui-même et se trouve dans les documents budgétaires.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime sur cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

LE PREMIER MINISTRE

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, étant donné que le premier ministre Trudeau et les libéraux ont fait de leur mieux . . .

Des voix: Règlement.

M. Taylor: . . . pour tuer le fédéralisme coopératif au Canada en le poignardant au ventre avec la conversion obligatoire au système métrique . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député pourrait-il relire sa première phrase? Je pense qu'il devrait la modifier quelque peu.

M. Taylor: Le très honorable premier ministre, M. Trudeau, et ses libéraux . . .

Des voix: Bravo!

M. Taylor: . . . et ses libéraux ont fait de leur mieux pour tuer le fédéralisme coopératif au Canada. Ils l'on poignardé au ventre avec la conversion obligatoire au système métrique, aux poumons avec la création de camps d'internement pour civils, à la gorge avec les lois sur le contrôle des armes à feu, au cœur avec la politique énergétique nationale et au cerveau avec le budget du 12 novembre. Ils envisagent maintenant de lui porter un coup décisif au foie en imposant les propriétaires sur la valeur locative de leur propre maison. Je propose donc, appuyé par le député d'Okanagan-Nord, (M. Dantzer):

Que la Chambre réclame immédiatement la démission du très honorable premier ministre. Il faut déclencher des élections générales avant que les libéraux ne détruisent complètement le pays et tuent le fédéralisme coopératif.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS

LA PROTECTION DES AUTOMOBILISTES CONTRE LES VÉHICULES QUI TRANSPORTENT DES PRODUITS DANGEREUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement et avec l'appui du député d'Oshawa (M. Broadbent), je propose:

Que le ministre des Transports fasse une déclaration à l'appel des motions pour expliquer pourquoi il n'existe pas en Ontario de règlement qui protège les automobilistes en exigeant que les transporteurs ordinaires améliorent la sûreté de leurs véhicules lorsqu'ils transportent des produits dangereux.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA DÉDUCTION POUR AMORTISSEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, à cause des dispositions relatives à la déduction pour amortissement contenues dans le désastreux budget du 12 novembre, les propriétaires de huit des onze navires actuellement en cours de construction au Canada font face à une augmentation de 5 p. 100 du coût après impôt de leurs navires, ce qui représente une augmentation de 1.5 à 2 millions de dollars par navire. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Grey-Simcoe (M. Mitges):

• (1415)

Que le ministre des Finances rende la fiscalité du Canada juste et équitable, comme il l'a promis, en permettant aux propriétaires de navires de se prévaloir de la déduction entière pour amortissement, comme cela était prévu par la loi au moment où a débuté la construction de ces navires.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE BUDGET—LES MODIFICATIONS POSSIBLES

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Apparemment, il a enfin reconnu que son budget du 12 novembre a considérablement aggravé la situation économique en plongeant le pays dans une profonde récession et en semant l'incertitude dans tous les secteurs clés de l'économie, ce qui nous coûte des centaines de milliers d'emplois. Le ministre juge maintenant souhaitable de consulter les milieux d'affaires sur l'avenir économique du pays. Compte tenu de cette conversion, le ministre des Finances peut-il dire s'il apportera des modifications profondes à ses mesures budgétaires ou peut-il donner un certain espoir à la Chambre et au pays en s'engageant à retirer son budget? Peut-il encourager les Canadiens et la Chambre en promettant de présenter un nouveau budget avant les vacances d'été?

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, à propos de conversion, je voudrais que les députés assis de l'autre côté de la Chambre se convertissent de temps en temps. Il ne s'agit toutefois pas de conversion; en effet, dans le document budgétaire intitulé «Le développement économique du Canada dans les années 80», qui a été déposé en même temps que le budget, le gouvernement a clairement manifesté l'intention de consulter les milieux d'affaires et les travailleurs sur toutes les mesures économiques dont il est question dans ce document. Je conseille au député de relire ce document budgétaire pour se rafraîchir la mémoire, il constatera notamment que ces consultations «formeront la base d'un dialogue permanent sur les questions économiques et les nouvelles orientations de la politique gouvernementale, à mesure qu'elles se présenteront au cours des prochains mois.» Cette déclaration est tirée de la stratégie de développement économique. Chaque fois qu'il tiendra une réunion avec les représentants du secteur privé, le gouvernement respectera l'engagement qu'il a pris dans ce document budgétaire.

M. Mazankowski: Madame le Président, le ministre sait que son budget est catastrophique et il devrait le reconnaître.

Des voix: C'est ridicule!

M. Mazankowski: Ou il est insensible aux épreuves et aux souffrances qu'il inflige aux Canadiens de toutes les régions du pays ou il refuse de reconnaître ses torts.

LES ENTRETIENS AVEC DES REPRÉSENTANTS

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, puisque le ministre et ses conseillers n'avaient manifestement pas prévu la gravité des maux qui accablent l'économie de notre pays, quel espoir le ministre est-il en mesure d'offrir, en cette période critique de notre histoire, aux Canadiens qui perdent leur emploi, leur commerce et leur entreprise agricole? Est-il prêt à tout le moins à retirer ces dispositions néfastes de son budget, ou tout au moins à envisager de remettre à l'étude ces mesures préjudiciables et nuisibles? En outre, s'il veut en arriver à un consensus économique à l'échelle nationale par le biais de la consultation, comment espère-t-il réussir sans la participation du salariat?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le gouvernement n'a pas l'intention de chercher à en arriver à un consensus national sans la participation du salariat. Il a au contraire l'intention d'avoir des entretiens avec des représentants de tous les secteurs, y compris le salariat. Il entend n'exclure aucun secteur.

LA MUTATION D'UN FONCTIONNAIRE

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, les journaux rapportent que nous souscrivons à la nouvelle orientation que semble prendre le gouvernement en rétablissant certains stimulants fiscaux qui avaient été retirés du budget précédent. Le ministre sait que le parti progressiste conservateur préconise une telle initiative depuis le budget de novembre, mais que ses collaborateurs s'y opposaient.

• (1420)

Étant donné que ses conseillers ont une influence non négligeable sur les décisions qu'il va prendre, le ministre peut-il nous dire pourquoi il a fait en sorte qu'un conseiller gauchisant, M. Neil Brooks, qui occupait un poste temporaire au sein du gouvernement, occupe désormais un poste permanent? Est-ce parce que cet homme s'est toujours opposé à l'octroi de stimulants fiscaux?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'ignore si M. Brooks a des sympathies pour la droite ou pour la gauche. Je n'ai pas l'habitude de soumettre mes fonctionnaires à un examen idéologique.

Une voix: Et Neil Fraser alors?

M. MacEachen: Si c'est là l'attitude du parti conservateur, je préfère m'en dissocier.

LE LOYER IMPUTÉ

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Encore une fois, madame le Président, le ministre n'a pas répondu à la question. Je suppose qu'il ne tient pas à le faire parce qu'elle est trop compromettante.

Passons à une autre question budgétaire. Un des éléments les plus socialistes du budget et de la politique fiscale qui la sous-tend, c'est la proposition visée dans les documents budgétaires d'imposer le loyer imputé des maisons individuelles appartenant aux contribuables. Le ministre va répondre, je le sais, que vendredi dernier il a déclaré que jamais il ne ferait pareille chose. Mais je voudrais lui poser une question qui tracasse de nombreux Canadiens.

Quelle foi pouvons-nous avoir en la parole du ministre des Finances, quand, en 1974, le même gouvernement a déclaré qu'il n'adopterait pas de contrôle des prix et des salaires, pour l'imposer un an plus tard? Et en 1980, il déclarait qu'il fallait voter libéral pour empêcher les prix énergétiques de monter, et vous savez ce qui s'est produit depuis. Le ministre peut-il répondre à cette question des Canadiens: quelle confiance peuvent-ils avoir en lui?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): C'est en pareille occasion que je regrette vraiment que le député de Saint-Jean-Ouest ne soit pas à sa place pour poser des questions sur les finances, parce que les siennes auraient du sens. Si je me donnais la peine d'analyser cet assourdissant verbiage, je constaterais qu'il est question des loyers imputés. Bien sûr, pendant la période des motions proposées aux termes de l'article 43, les députés d'en face se sont portés à la défense de la Dominion Life Assurance Company, particulièrement de son président, avec l'air de croire qu'il est normal pour une société responsable de faire de la fausse propagande . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: . . . propagande voulant que . . .

Une voix: Cela, ça vous connaît.

M. MacEachen: . . . le gouvernement ait l'intention d'imposer le loyer imputé des propriétaires de maison individuelle. Cela, madame le Président, c'est une question très grave.

Une voix: Pourquoi faites-vous cela, Allan?

M. MacEachen: Beaucoup de propriétaires demandent si la propagande de Dominion Life est véridique. Je tiens à bien préciser encore et toujours, quand on me le demande, que nous n'avons jamais eu l'intention et que nous n'avons pas l'intention d'imposer les loyers imputés.

Une voix: Au budget.

M. MacEachen: Si les députés veulent être justes et s'ils veulent savoir d'où vient cette notion de loyer imputé, ils se reporteront aux documents budgétaires déposés par le député de Saint-Jean-Ouest quand il était ministre des Finances en 1979.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Il a déposé un document libéral.

M. MacEachen: Je me demande donc pourquoi Dominion Life n'est pas montée sur ses grands chevaux en 1979, quand cette idée a été lancée par la parti conservateur.

Des voix: Oh, oh!

LA CONFIANCE DE LA POPULATION

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président . . .

Une voix: Attaque, Michael.

M. Wilson: . . . permettez-moi de rappeler au ministre que le document qui a été rendu public quand le député de Saint-Jean-Ouest était ministre était en fait un document ministériel.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson: Il a été question de loyer imputé dans le discours du budget du ministre, ainsi que dans les documents budgétaires s'y rapportant. Si la Dominion Life a publié cette lettre, c'est parce que le ministre a donné son aval à cette proposition.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre.

• (1425)

M. Wilson: Madame le Président, permettez-moi de poser une question à la fois très succincte et très sérieuse au ministre. Comment les Canadiens peuvent-ils faire confiance à un gouvernement qui, en 1974, a déclaré qu'il ne régirait pas les salaires et les prix, alors qu'il l'a fait, et qui, en 1980, leur a dit: «Votez libéral pour empêcher les prix de l'énergie de monter?» Comment peuvent-ils lui faire confiance?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, c'est une question à laquelle nos concitoyens répondront . . .

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Donnez leur en la possibilité.

M. MacEachen: Je le répète, c'est une question à laquelle nos concitoyens répondront en temps opportun. Tout ce que je sais, c'est que, par le passé, quand on a donné le choix aux électeurs entre ce parti et le parti conservateur, c'est toujours à notre parti qu'ils ont fait confiance et non pas aux conservateurs.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA POSITION DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE CRÉATION D'EMPLOIS

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'ai une question pour le premier ministre. J'aimerais d'abord dire au ministre des Finances qu'il vient de prouver sans conteste qu'il n'y a absolument aucune différence entre un budget libéral et un budget conservateur.

Ma question au premier ministre a trait aux inquiétudes des chômeurs canadiens, dont le nombre dépasse le million. Depuis deux ans, le gouvernement dit qu'il va s'occuper de créer des emplois. Pas moins de trois ministres ont lancé des programmes qui, disent-ils, vont créer des emplois. Résultat, le secteur manufacturier à lui seul a perdu 140,000 emplois depuis novembre. Je demande au premier ministre si oui ou non le gouvernement entend sérieusement créer des emplois? Si oui, quand les chômeurs canadiens—et ils sont plus d'un million—verront-ils le gouvernement passer à l'action?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, on m'a posé cette question il y a environ trois ou quatre semaines. J'ai alors donné plusieurs exemples de nouveaux programmes de création d'emplois, et depuis, nous avons annoncé au moins deux ou trois autres. Sauf erreur, le ministre de l'Immigration et de l'Emploi en a lancé un sur les ressources humaines et un autre a été dévoilé par le ministre des Travaux publics chargé du logement.

LE RÔLE DES MULTINATIONALES

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, dans l'intervalle de quelques semaines qui s'est écoulé depuis que le premier ministre a donné cette réponse, les chiffres du chômage ont été publiés. Ils marquent le plus fort taux de chômage jamais atteint depuis que ces données sont recueillies. Voilà quel est le résultat net de ces programmes. Je voudrais interroger le premier ministre plus précisément sur un domaine qui concerne tous les Canadiens d'un océan à l'autre, le secteur manufacturier. Notre commerce de produits manufacturés accuse un déficit de 21 milliards de dollars. Si le premier ministre se soucie de créer des emplois, prendra-t-il des mesures pour redresser la situation en convoquant à son bureau les chefs des principales multinationales de la fabrication et en obtenant qu'ils s'engagent à créer des emplois au Canada au moins proportionnellement à leur chiffre d'affaires au Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je n'ai pas l'intention de les convoquer à mon bureau. Mais comme le ministre des Finances l'a mentionné dans la première réponse qu'il a donnée aujourd'hui, nous avons des entretiens avec les chefs d'entreprises. J'en ai eu avec certains d'entre eux dernièrement à Toronto et aussi avec des dirigeants de coopératives dans l'Ouest. Le ministre des Finances compte s'entretenir avec les chefs d'entreprises comme avec les dirigeants syndicaux au cours des prochains jours et des prochaines semaines.

LE SECTEUR MANUFACTURIER ET LE SECTEUR DU MATÉRIEL DE TRANSPORT

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, il ne suffit certainement pas de tenir des réunions. Il faut que le gouvernement s'engage fermement à donner aux Canadiens les emplois dont ils ont besoin. Je voudrais poser une question qui est une variante de celle que je viens de poser au premier ministre à propos du secteur manufacturier et du secteur du matériel de transport. En supprimant le déséquilibre commercial dans ces deux secteurs, on pourrait créer plus de 118,000 emplois au Canada. Le premier ministre demandera-t-il aux dirigeants des principales sociétés multinationales de ces deux secteurs de s'engager à créer au Canada un nombre d'emplois proportionnel à leurs chiffres d'affaires de manière à mériter les bénéfices qu'elles y réalisent? Pourquoi ne peut-il pas le faire?

• (1430)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, à propos de création d'emplois au Canada, le député sait très bien que l'Agence d'examen de l'investissement étranger est précisément chargée de veiller à ce que les multinationales se soumettent à ce genre de condition lorsqu'elles étendent leurs activités ou investissent davantage au Canada. Dans la situation actuelle, je crois que le député a tort de me demander d'inciter les multinationales à faire quoi—à vendre à un prix inférieur au coût de production ou veut-il dire qu'elles devraient être plus concurrentielles sur les marchés mondiaux? Dans ce cas, les prix baisseront, mais les salaires aussi.

Le député sait très bien que bien des syndicats américains renégocient les salaires à la baisse. On n'en est pas encore arrivé à ce stade au Canada.

LES PÊCHES

LA PRÉSUMÉE INFRACTION À LA LOI CANADIENNE PAR DES CHALUTIERS FRANÇAIS

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Peut-il nous dire ce qui s'est passé entre le Canada et la France pendant que deux chalutiers français se cachaient à Saint-Pierre, après avoir reçu l'ordre des autorités de pêche canadiennes de se présenter à Saint-Jean (Terre-Neuve), parce qu'ils avaient enfreint notre loi sur la protection des pêches? Le ministre peut-il déposer une copie des échanges diplomatiques qui ont eu lieu entre nos deux pays?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, le dimanche 14 mars, deux représentants des Pêcheries canadiennes sont montés à bord de deux bateaux de pêche français naviguant en eaux canadiennes, au large de la côte de Terre-Neuve, et ont constaté qu'ils n'avaient pas enregistré leurs prises dans leur livre de bord. Les marins ont tout d'abord refusé de se conformer aux ordres à savoir de se présenter dans un port canadien pour y être inspectés. Au contraire, ils se sont dirigés vers Saint-Pierre.

Après avoir effectué des démarches auprès des autorités françaises, les bateaux de pêche se sont rendus à Halifax où ils vont être inculpés sous plusieurs chefs d'accusation. Si je ne m'abuse, ils seront inculpés d'infractions après déclaration sommaire de culpabilité, et d'avoir refusé d'aider un agent de protection des pêches dans l'exercice de ses fonctions, aux termes de l'article 7-D de la loi sur la protection des pêches côtières.

Il n'y a eu à ma connaisance, aucun échange écrit entre les deux gouvernements en cause. Je vais le vérifier mais je suppose que pour la plupart, ces échanges ont eu lieu entre les bateaux de pêche et le gouvernement français.

M. Crouse: Les Français ne devraient pas manquer de morue cette année puisqu'en 1982, ils se sont vu allouer un quota de plus de 56 millions de livres dans notre zone de 200 milles, dont plus de 45 millions sortent directement du golfe du Saint-Laurent.

LE STATUT DE LA ZONE DANS LA LIMITE DES 200 MILLES

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, s'agit-il là d'un conflit important ou n'est-ce qu'un problème secondaire dans le cadre de la vive controverse qui nous oppose à la France, quant à savoir qui a juridiction sur ce secteur contesté qui tombe dans notre limite des 200 milles? Où en sont les négociations et les entretiens éventuels à ce sujet? Le ministre peut-il nous mettre au courant de la situation, étant donné que les autorités de Saint-Pierre ont demandé à Paris d'envoyer une canonnière pour protéger les chalutiers français des autorités canadiennes?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, comme l'a signalé le député, ce problème est en rapport avec la controverse qui oppose le Canada et la France au sujet d'une zone que les deux pays sont en plein droit de revendiquer; il s'agit des eaux se trouvant au large de Terre-Neuve dans notre cas et au large de Saint-Pierre et Miquelon dans l'autre. Nous avons tenu quelques négociations avec le gouvernement français à ce sujet. Le problème n'est pas encore résolu, et je ne pense pas qu'il le soit dans un proche avenir.

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

LA SUBVENTION POUR UN COURS D'ÉTÉ D'INTERPRÉTATION GESTUELLE

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Sur la foi de l'une des plus importantes recommandations du rapport du comité parlementaire spécial concernant les invalides et les handicapés, je veux parler du rapport Obstacles, et de l'engagement pris par le ministre de prendre rapidement des mesures pour mettre en œuvre les recommandations de ce rapport, l'École de traducteurs et interprètes de l'Université d'Ottawa a présenté une demande l'automne dernier pour une subvention d'un montant modeste de $80,000 afin de mettre sur pied un programme de formation d'interprètes gestuels bilingues cet été. L'Université d'Ottawa aurait dû achever la mise au point de son programme de cours d'été en janvier. C'est pourquoi, j'aimerais savoir si le ministre va autoriser rapidement l'octroi de cette subvention compte tenu des promesses qu'il a faites.

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Madame le Président, je compte faire une déclaration à ce sujet d'ici la fin de la semaine.

M. Dinsdale: Voilà qui fait plaisir à entendre. C'est le résultat des pressions exercées par la population qui, comme on peut le constater, prend généralement les devants pour ce qui est de mettre en place des programmes à l'intention des handicapés.

LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT «OBSTACLES»

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Madame le Président, la population canadienne a manifesté sa générosité dans le cadre du Marathon de l'espoir de Terry Fox puisqu'il a permis de réunir près de 23 millions pour trouver des solutions aux problèmes des handicapés. Cela prouve que le public accorde de l'importance à la création des programmes à l'intention des handicapés. Aussi, j'aimerais que le ministre nous dise s'il a l'intention d'accorder la priorité à la mise en application de la phase II des recommandations du rapport Obstacles comme il a promis de le faire lorsqu'il a accepté de se charger des invalides l'automne dernier, afin de faire écho aux demandes de la population.

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Madame le Président, je me réjouis de voir que le député s'intéresse à cette question. Il n'a pas oublié que nous avons déposé ici en décembre dernier un document énumérant les mesures que les différents ministères ont prises pour mettre en application une quarantaine des recommandations du rapport Obstacles. D'ici un mois, je pense pouvoir déposer un autre document énumérant tout un train de mesures supplémentaires prises par le gouvernement.

Je tiens à signaler au député que nous avons mis en place une procédure de contrôle de la mise en application des mesures prises par les différents ministères afin de déterminer leur efficacité et de voir si des mesures supplémentaires s'imposent. J'aimerais également dire au député par votre entremise, madame le Président, que nous faisons tout en notre pouvoir pour mettre en application d'ici la fin de la présente année toutes les recommandations contenues dans le rapport Obstacles.

Questions orales

L'AGRICULTURE

LES PLANTONS DE POMMES DE TERRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Madame le Président, j'adresse ma question au ministre de l'Agriculture. Le ministre de l'Agriculture du Québec attribue, de façon tout à fait irréfléchie, selon moi, aux plantons de pommes de terres provenant du Nouveau-Brunswick la situation regrettable qui existe actuellement au Québec. Le ministre peut-il nous assurer que les déclarations de M. Garon sont fausses et irréfléchies, qu'elles causent beaucoup de tort à toute l'industrie de la pomme de terre du Canada à un moment où nous tâchons par tous les moyens de conquérir des marchés étrangers, et qu'elles sont cruellement injustes pour les producteurs du Nouveau-Brunswick qui ont mis en œuvre le meilleur programme de lutte contre les maladies en Amérique du Nord? Le ministre a-t-il demandé à M. Garon hier de cesser de faire de fausses déclarations et de lancer des accusations sans fondement?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, M. Garon et ses collaborateurs se sont entretenus hier avec mes collaborateurs et moi-même. Nous avons débattu la question à fond. Les preuves qui m'ont été fournies par mes collaborateurs révèlent que ce que dit le député est exact. Notre service d'inspection et nos méthodes sont parmi les meilleurs au monde. Nous sommes convaincus que les plantons de pommes de terre originaires du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard sont aussi sûrs que n'importe quels autres au monde. Nous avons demandé à M. Garon d'en tenir compte en faisant des déclarations qui nuisent à la réputation de ces pommes de terre qui sont aussi bonnes que n'importe quelles autres sur le marché. Elles sont tout aussi saines que les autres qu'on peut se procurer n'importe où dans le monde entier.

* * *

LES FORÊTS

LES POURPARLERS CONCERNANT LES MISES À PIED DE TRAVAILLEURS DU BOIS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Des pourparlers se poursuivent depuis un certain temps déjà entre les collaborateurs du ministre et les représentants du gouvernement de la Colombie-Britannique à propos de programmes spéciaux d'emplois dans le secteur forestier à l'intention de 14,000 travailleurs du bois en chômage dans la province. Plus de 85 p. 100 des travailleurs du bois dans ma circonscription seulement sont sans travail cette semaine. À ce jour, ont participé à ces réunions des fonctionnaires fédéraux et provinciaux et des représentants du Conseil des industries forestières, des associations commerciales et des associations de relations industrielles dans le secteur forestier; mais personne ne représentait le Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique, les entreprises de sylviculture et les associations de travailleurs du reboisement qui font effectivement le travail, mais auxquelles il n'a pas été donné de participer aux réunions en question.

• (1440)

Pourquoi le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique ont-ils négligé de consulter les spécialistes qui connaissent le mieux les besoins des personnes devant être employées et la complexité du travail à effectuer et comment le ministre peut-il concilier cette attitude défaitiste et unilatérale avec la politique fédérale de consultation dont lui-même et son gouvernement se plaisent à rappeler si souvent l'existence?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, il conviendrait mieux d'adresser cette question au ministre du Travail de la Colombie-Britannique. J'ai pris l'engagement de m'entretenir directement avec lui, et je lui ai fait part de la solution fédérale en vertu de l'article 38, lui rappelant que nous étions disposés à financer les principaux programmes de création d'emplois dans le secteur forestier. Désormais, il incombe effectivement au gouvernement provincial de donner suite à notre offre. Nous nous sommes entretenus avec les fonctionnaires provinciaux et j'attends impatiemment la réponse qu'on me donnera.

Je puis dire au député qu'en outre d'autres provinces ont eu des réactions très favorables et dans quelques jours je ferai certaines annonces. Toutefois, pour ce qui est des réunions avec les syndicats ouvriers, je crois que ce serait une bonne chose à faire et je transmettrai volontiers les observations du député au ministre du Travail de la Colombie-Britannique auquel il appartiendra d'entamer les entretiens réclamés.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Madame le Président, je m'attendrais que ce soit le rôle d'un ministre fédéral de veiller à ce que nous obtenions le maximum de rendement pour l'argent que nous avons investi quand il s'agit de créer des emplois dans cette industrie durement éprouvée. Je rentre tout juste de réunions avec les sylviculteurs, les planteurs d'arbres et le Syndicat international des travailleurs du bois. Un grand nombre de sylviculteurs et de planteurs d'arbres ne sont pas syndiqués. Sans les consultations que je recommande, le programme pourrait ne fournir du travail qu'à un nombre restreint de travailleurs et abandonner tous les autres au chômage. Mais s'il était appliqué intelligemment, il donnerait de meilleurs résultats et ferait travailler deux fois plus de personnes avec exactement les mêmes fonds.

Le ministre voudrait-il entrer en communication avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, très bientôt comme il l'a laissé entendre et, à son avis, quand pouvons-nous nous attendre à voir démarrer ce programme qui pourrait avoir une importance capitale pour la Colombie-Britannique?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je dois dire très brièvement au député que j'ai eu moi aussi des réunions avec des membres du Syndicat international des travailleurs du bois quand je suis allé dans l'île de Vancouver. Je leur ai parlé de ce projet qui a leur approbation. J'ai aussi demandé aux fonctionnaires de mon ministère de s'entretenir avec eux afin que nous puissions mettre sur pied des projets d'emploi à court terme dans l'île de Vancouver et garder un contact étroit avec eux. Mais avec l'encouragement et l'appui du député comme, sûrement, de tout son caucus, du moins j'espère que nous pouvons compter sur l'ensemble du caucus dont les membres n'ont pas été des

plus enthousiastes jusqu'à maintenant, nous allons agir et transmettre son message au gouvernement de la Colombie-Britannique dans l'espoir qu'un accord sera conclu sous peu.

* * *

LES FINANCES

LA DÉDUCTION DES FRAIS DE GARDERIE AUX FINS DE L'IMPÔT

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Il sait qu'aujourd'hui une jeune famille ne peut pratiquement pas survivre si les deux époux ne travaillent pas et que les garderies sont donc indispensables. Le ministre sait parfaitement que si la femme travaille et que le mari poursuit ses études, les frais de garde d'enfants sont déductibles alors que, dans la situation contraire, si c'est la femme qui veut accroître sa compétence professionnelle, le couple n'a droit à aucune déduction.

La Commission canadienne des droits de la personne a recommandé au ministre, dans son rapport annuel de 1980, d'abolir ces dispositions discriminatoires qui, a-t-elle dit, «contribuent à perpétuer certaines attitudes négatives envers les femmes qui travaillent ou qui poursuivent leurs études».

Vu que le ministre a présenté deux budgets sans supprimer cette injustice comme le recommande la Commission, quand compte-il le faire?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je suis au courant des inquiétudes exprimées par la Commission canadienne des droits de la personne. Cette question a déjà été soulevée plusieurs fois. Une étude interministérielle a été entreprise à ce sujet. Un certain nombre de ministères y compris, je crois, celui qui s'occupe de la condition féminine, y participent et j'espère que cette étude aura des résultats positifs.

Mlle MacDonald: Occupez-vous-en!

M. Bosley: Madame le Président, le ministre n'ignore pas que, non seulement les dispositions concernant cette déduction sont discriminatoires, mais encore que le montant de la déduction n'a pas été augmenté depuis longtemps.

LA DÉDUCTION PERMISE

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, le gouvernement a récemment augmenté les frais de garde d'enfants en relevant le salaire minimum des aides familiales. Le ministre peut-il expliquer aux Canadiens pourquoi la déduction n'a pas été augmentée en même temps ou si elle va l'être très prochainement afin de couvrir les frais supplémentaires que le gouvernement leur impose?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'espère que le comité d'études tiendra compte des facteurs mentionnés par le député et trouvera un moyen de régler la question.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'hon. George Hees (Northumberland): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Étant donné que presque tous les experts en économie prévoient que le taux de chômage continuera à augmenter tant que le gouvernement s'entêtera à appliquer sa politique de taux d'intérêt élevés, le ministre peut-il dire à la Chambre jusqu'à quel niveau le gouvernement est prêt à laisser le taux de chômage augmenter avant d'accepter de laisser tomber les taux d'intérêt à un niveau légèrement supérieur au taux d'inflation, et à se servir de la dévalorisation du dollar que cela entraînera pour stimuler l'économie, comme on l'a fait avec beaucoup de succès par le passé, ce qui permettrait au taux de chômage de baisser à un niveau acceptable?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, avec toute l'expérience qu'on lui connaît, le député sait que les taux d'intérêt sont élevés au Canada et dans d'autres pays du monde surtout à cause des prix très élevés et d'un taux d'inflation aussi très élevé. Dès que nous réussirons à faire baisser le taux d'inflation, la situation des taux d'intérêt s'améliorera elle aussi. Voilà pourquoi le gouvernement veut faire baisser les taux d'intérêt en se servant d'une politique de lutte contre l'inflation.

Selon moi, ce ne serait pas vraiment avantageux pour le Canada de réduire arbitrairement les taux d'intérêt et de croire que cela résoudra tous nos problèmes. Je crois que ce serait une politique de dernier recours, comme le député d'Etobicoke-Centre l'a déclaré il y a quelque temps. En ce qui concerne cette question de politique économique, je partage le point de vue du député d'Etobicoke-Centre et non celui du député de Northumberland.

LES RÉPERCUSSIONS DE LA POLITIQUE

L'hon. George Hees (Northumberland): A mon avis, madame le Président, le ministre se comporte comme s'il était le seul à posséder la vérité, alors que tous les hommes d'affaires du Canada souscrivent à la politique que j'ai mentionnée. En outre, tous les agriculteurs souscrivent à cette politique. Pour tout dire, tous les Canadiens, y compris la vaste majorité des députés libéraux qui prennent place en face de nous à la Chambre, souscrivent à cette politique. Le Canada appartient aux Canadiens, et non pas seulement au ministre des Finances et à sa petite coterie de conseillers dont fait partie le gouverneur de la Banque du Canada. Le Canada appartient aux Canadiens. C'est leur pays, et s'ils réclament l'application d'une politique, le ministre ne pense-t-il pas qu'on leur demande d'assumer un fardeau bien énorme simplement parce que dans son entêtement, le gouvernement préfère fermer les yeux sur les pénibles réalités économiques actuelles?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre de Finances): Madame le Président, le député vient de dire que je me comporte comme si j'étais le seul à posséder la vérité. J'ai lu aujourd'hui un commentaire de Henry Kaufman, l'économiste en chef de la société new-yorkaise Solomon Brothers, vraisemblablement l'un des analystes financiers les plus respectés de Wall Street. J'ai pensé que je devais citer une autorité qu'un ancien président de la Bourse pourrait respecter.

M. Hees: Moi, je cite des Canadiens, non des Américains.

M. MacEachen: M. Kaufman estime que le Canada a obtenu de bien meilleurs résultats que les États-Unis et que ses politiques fiscales et monétaires sont mieux structurées. Voilà une autorité susceptible de retenir l'attention d'un ancien président de la Bourse de Montréal.

M. Hees: Ce sont les économistes canadiens qui retiennent mon attention, non les américains.

* * *

L'AGRICULTURE

L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME DES OBLIGATIONS POUR L'EXPANSION DE LA PETITE ENTREPRISE

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances. En dépit de tous les maux économiques qu'on lui impute depuis quelque temps et que le ministre cherche désespérément à conjurer, je voudrais lui demander si les signes avant-coureurs du printemps lui ont rappelé que les agriculteurs auront à surmonter un autre obstacle quand ils chercheront à financer leurs achats de semences. Bien sûr, il y a l'obligation pour la petite entreprise, qui ne se révèle pas très utile d'ailleurs là où l'on en a besoin. Cet instrument a fait l'objet de bien des discussions, mais il reste qu'il ne donne pas les résultats prévus au niveau du simple agriculteur. Les banques ont des excuses pour ne pas prêter et il existe un tas d'autres choses qui fonctionnent mal.

• (1450)

Le ministre des Finances s'est-il entretenu avec les banques? Envisage-t-il d'accroître l'utilité de ce mécanisme qui permettrait aux agriculteurs d'obtenir des crédits en vue des semailles du printemps?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député me demande si j'ai l'intention de m'entretenir avec les banques. La dernière fois qu'il en a été question à la Chambre, nous étions justement en pourparlers avec elles. Elles voulaient savoir justement si l'obligation pour la petite entreprise allait être accessible. A l'heure actuelle, ce programme a déjà retenu des crédits d'une valeur de presque trois milliards de dollars. Je crois qu'il offre un avenir prometteur aux agriculteurs.

Le député se rappellera qu'il a été un de ceux qui m'ont incité à faciliter l'accès de ce programme aux entreprises non constituées en société dont les agriculteurs. Ce qui a été fait. Bien sûr que j'encourage les banques à venir en aide le plus possible aux agriculteurs.

Le député a parlé d'un tas de difficultés. Il peut y en avoir beaucoup si on les prend ensemble. Je souhaite que le député me donne des exemples précis dont je pourrais saisir les banques avec qui j'aurai des consultations dans un proche avenir.

LES MENACES AUX AGRICULTEURS

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre des Finances. Je crois que sa réponse montre bien aux Canadiens à quel point sa politique et lui-même sont déphasés par rapport à la réalité ou à ce qui se passe au niveau régional. J'ai utilisé le mot «tas». Je mets le ministre au défi de me dire combien d'agriculteurs ou de collectivités agricoles ont vraiment profité des obligations pour l'expansion de la petite entreprise.

Des voix: Bravo!

M. Gurbin: Passons. Voici plutôt ma question supplémentaire. Madame le Président, 3 milliards de dollars ont été consacrés au développement. Nous accordons maintenant des obligations pour renflouer les entreprises, et cela ne fonctionne pas du tout. Le ministre des Finances sait-il autre chose à propos des banques et des agriculteurs, soit que des banques menacent maintenant des agriculteurs qui font partie de mouvements qui cherchent à trouver des solutions au problème? Elles les menacent de supprimer leur crédit. Il s'agit là d'agriculteurs qui ont déjà établi leur solvabilité; ce sont ces gens-là à qui des banques menacent de supprimer le crédit s'ils ne cessent pas de militer au sein de mouvements cherchant à résoudre les problèmes. Le ministre est-il au courant de cela et, si oui, que compte-t-il faire à cet égard?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Non, madame le Président, je ne suis pas au courant. Si le député peut me prouver que des directeurs de banque menacent des agriculteurs parce que ceux-ci prennent leurs responsabilités de citoyens, je voudrais bien qu'il me fournisse des faits précis que je soumettrai à l'inspecteur général des banques.

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

LA RESTRUCTURATION DU FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ONTARIO

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État et porte sur les programmes minoritaires de langue officielle. Le 16 février dernier son ministère annonçait sans consultations préalables avec les personnes intéressées une restructuration du financement de l'Association canadienne-française de l'Ontario. Étant donné que la position du secrétaire d'État n'est étayée par aucun document public permettant d'étudier une proposition concrète, étant donné que plusieurs organismes ont demandé au secrétaire d'État une reconsidération de cette décision hâtive, unilatérale et parfois même dangereuse pour les Franco-ontariens, étant donné l'appui démocratique que 13 associations régionales sur 19 accordent à l'ACFO provinciale, le secrétaire d'État est-il disposé à accorder un moratoire d'un an afin de permettre une consultation démocratique ainsi qu'une étude sérieuse de cette question pour maximiser l'effet des programmes de son ministère en rétablissant l'harmonie et le dialogue avec les groupes minoritaires de langue officielle?

[*Traduction*]

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Madame le Président, je suis fort conscient de l'intérêt réel du député à l'égard du bien-être des Franco-Ontariens. Mon ministère ne fait rien pour restructurer l'ACFO sur le plan financier. Par ailleurs, il finance un grand nombre d'organisations francophones en Ontario, l'ACFO étant de loin la plus grande, la plus importante et celle dont le champ d'action est le plus vaste.

Nous avons dit que, au cours de cette année, nous allions augmenter les fonds que nous donnons pour aider la cause des Franco-Ontariens. Nous avions étudié l'opportunité de remettre une partie des fonds directement aux diverses régions au lieu de les faire passer par l'organisation centrale. Étant donné qu'on s'y est opposé, je suis heureux de dire au député que je rencontrerai les dirigeants de l'ACFO jeudi après-midi de cette semaine afin d'en discuter davantage.

* * *

LES COMMUNICATIONS

L'OCTROI DE PERMIS AUX SOCIÉTÉS QUI OFFRENT LE SERVICE DE TÉLÉVISION PAYANTE

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, j'adresse ma question au ministre des Communications. Depuis que le CRTC a annoncé sa décision au sujet de la télévision payante jeudi dernier, au moins deux gouvernements provinciaux ont déclaré ouvertement que le gouvernement fédéral n'est pas habilité à accorder des permis pour ce nouveau service de télévision. Le ministre des Communications savait depuis des mois que l'avenir de la télévision payante au Canada pourrait être compromis si on ne réglait pas d'abord le conflit de compétence. Et pourtant, le ministre n'a rien fait pour régler le différend à l'occasion de rencontres avec ses homologues provinciaux; qui pis est, il a souvent refusé d'en discuter ouvertement. Même à cette heure tardive, qu'entend-il faire pour trouver une solution rapide et satisfaisante au problème de compétence? Quels projets définis nourrit-il pour s'assurer que le service de télévision payante sera bel et bien offert aux Canadiens à compter de la date prévue, soit en mars 1983?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, je suis heureux de constater que le député a signalé l'importance de la décision du CRTC qui ouvre la voie au service de télévision payante au Canada. Nous constaterons qu'une part appréciable des profits de ce réseau sera réinvestie dans la production d'émissions canadiennes. Du point de vue du gouvernement fédéral, il n'existe aucun problème de compétence.

LE PARTAGE DES COMPÉTENCES

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, aux yeux du ministre, il doit s'agir de l'exemple le plus récent de fédéralisme coopératif, tout comme les guerres qui se sont livrées dans le domaine des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire. C'est jeter de l'huile sur le feu que de prétendre, comme il le fait, à moins que ce ne soit pour rire, que l'affaire ne sera pas portée devant les tribunaux. A mon sens, il y aura contestation. Le minitre songe-t-il sérieusement à offrir aux provinces un partage des compétences sur le matériel, c'est-à-dire le réseau de distribution, tandis que les règlements sur le contenu relèveraient du fédéral ou, encore, seraient de la compétence du CRTC?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, depuis la rencontre des ministres des Communications dont parle le député, en septembre dernier, les sous-ministres de toutes les provinces à l'exception du Québec se sont réunis à quelques reprises.

[*Français*]

A deux reprises, le gouvernement du Québec a été invité à participer à des rencontres avec le sous-ministre de mon ministère, et à deux reprises le gouvernement du Québec, par l'entremise de son sous-ministre, a refusé d'y participer.

[*Traduction*]

Ces réunions avaient essentiellement pour but de voir si les intérêts du gouvernement fédéral et des provinces pouvaient s'harmoniser. Cependant, la position prise par plusieurs gouvernements provinciaux, selon laquelle la télévision à péage est de compétence provinciale, rend cette harmonisation très difficile. Pour ma part, j'ai peine à croire que la télévision à péage pourrait être d'intérêt local ou de compétence provinciale, puisqu'il y a émission d'un signal national vers un satellite stationné à 23,000 kilomètres au-dessus de l'équateur, qui rediffuse ce signal sur l'ensemble du pays. Je vois mal comment ce mode de diffusion pourrait être de nature simplement locale.

* * *

• (1500)

[*Français*]

L'INDUSTRIE

LA CHAUSSURE—LES MISES À PIED—ON DEMANDE DES MESURES DE RELANCE

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale. Le ministre est conscient des difficultés auxquelles fait face l'industrie de la chaussure. Je m'excuse de revenir sur cette question, mais compte tenu du fait que l'industrie de la chaussure pourrait perdre 2,400 emplois d'ici la fin d'avril s'il n'y a pas de mesure prise par le ministère, étant donné la rumeur qui nous permettrait de croire que l'Office canadien pour un renouveau industriel devrait annoncer des mesures spéciales au sujet de l'industrie de la chaussure d'ici deux mois, le ministre est-il en mesure de confirmer que cette rumeur est juste et qu'un de ses ministères annoncera de nouvelles mesures avant deux mois?

Pétitions

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, j'ai déjà annoncé que l'Office canadien en vue d'un renouveau industriel aura un fonds de 17 millions de dollars pour aider à l'industrie de la chaussure à se moderniser, et il a été ajouté un fonds de 250 millions de dollars pour l'adaptation de l'industrie du vêtement et des textiles. C'est donc une rumeur que l'on connait déjà, madame le Président.

LA CHAUSSURE—ON DEMANDE S'IL EST VRAI QUE D'IMPORTANTES DÉCLARATIONS SERONT FAITES PAR LE MINISTRE

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, je désire poser une question supplémentaire. Je m'excuse mais à mon avis le ministre de l'Industrie et du Commerce sera obligé d'avoir une discussion avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, parce qu'en fin de semaine, à Trois-Rivières, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, pour encourager un petit peu les troupes libérales compte tenu de la conjoncture économique actuelle, a bel et bien dit à une conférence de presse que l'Office canadien en vue d'un renouveau industriel annoncerait d'ici deux mois d'importantes déclarations sur l'industrie de la chaussure; je voudrais donc demander encore une fois, ou peut-être que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pourrait avoir une discussion avec le ministre de l'Industrie et du Commerce, mais il me semble qu'il n'y ait pas d'entente suffisante entre les deux ministres, et je demande au ministre une deuxième fois si les propos du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources sont valables ou s'il fait simplement de la petite politique vis-à-vis les troupes libérales.

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, les déclarations du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont toujours beaucoup de valeur. Je dois vérifier avec le ministre le sens dans lequel il a parlé et s'il a été cité exactement, mais je peux confirmer que nous avons déjà annoncé un fonds important pour l'industrie de la chaussure et nous avons sous révision les idées qui étaient communiquées à nos collègues du caucus du Québec par l'industrie de la chaussure, et nous les prendrons en considération.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. HALLIDAY—LA POLOGNE—L'IMPOSITION DE LA LOI MARTIALE

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le cent quatre-vingt-sixième rapport du greffier des pétitions, dans lequel il affirme avoir examiné la pétition présentée par le député d'Oxford (M. Halliday), le lundi 22 mars 1982, et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Nielsen: Madame le Président, puis-je interroger le leader du gouvernement à la Chambre. Je voudrais savoir ce que la Chambre sera appelée à étudier demain, jeudi et vendredi. Pourrait-il nous dire aussi ce qui est prévu pour la semaine prochaine?

M. Pinard: Madame le Président, je puis vous informer des travaux qui nous attendent d'ici vendredi. Aujourd'hui et demain, nous étudierons le bill C-97 en deuxième lecture. Jeudi sera le dernier jour réservé dans cette période des subsides. Même si le Règlement stipule que le dernier jour possible est le 26 mars, nous pouvons choisir une date plus avancée. Par conséquent, jeudi prochain sera le dernier jour réservé dans le cadre de cette période.

En ce qui concerne les travaux de vendredi et de la semaine prochaine, comme d'habitude, je m'entretiendrai demain ou jeudi avec les leaders à la Chambre, et nous en discuterons.

M. Nielsen: Madame le Président, je voudrais poser une autre question au leader du gouvernement. A-t-il reçu des nouvelles de Sa Majesté quant à la possibilité qu'elle vienne au Canada pour participer aux cérémonies qui sont sans doute prévues à l'occasion du rapatriement de la constitution?

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, je n'ai pas de nouvelles royales à communiquer à qui que ce soit aujourd'hui.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. GREENAWAY—MOUNT CURRIE (C.-B.)—LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, c'est mon devoir de présenter une pétition signée par 198 élèves et amis d'élèves de l'école Ts'zil de la nation Lil'wat de Mount Currie, en Colombie-Britannique. On notera que plus de 200 élèves fréquentent actuellement cette école.

La pétition a pour objet d'attirer l'attention du Parlement du Canada sur le grave danger auquel sont exposés les élèves chaque jour qu'ils fréquentent l'école. Cette vieille école a été condamnée trois fois; elle constitue un danger d'incendie, son toit coule et elle est dangereusement proche d'une voie ferrée très passante.

La pétition vise à exiger la mise en chantier immédiate d'une nouvelle école afin qu'elle soit terminée dans le délai prévu de juillet 1982, comme s'y était engagé le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. La construction devait débuter en juillet 1981, mais d'innombrables retards bureaucratiques ont paralysé le projet.

Les pétitionnaires espèrent, madame le Président, que vous jugerez la pétition recevable après l'avoir examinée et que vous exercerez les pouvoirs discrétionnaires attachés à la fonction de Président de la Chambre pour en autoriser la discussion et le renvoi le plus tôt possible au comité intéressé, afin que soit réduit au minimum le danger permanent que constitue cette école pour la santé et la sécurité de ses élèves.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 1621, 2806, 3892 et 4034.

[*Texte*]

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

Question nº 1621—**M. Cossitt:**

Au sujet de la réponse à la question nº 76 où il est mentionné que «le Parlement a toujours reconnu qu'il n'était pas dans l'intérêt du public que la SEE discute les conditions à ses opérations d'exportation ... », *a*) quand le Parlement l'a-t-il reconnu pour la première fois, *b*) dans quels textes des *Débats* mentionne-t-on une telle reconnaissance?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): En ce qui concerne le ministère Affaires extérieures/La Société pour l'expansion des exportations:

a) En ce qui concerne des références dans les *Débats* relativement au fait que le Parlement reconnaît une tradition voulant qu'il ne soit pas dans l'intérêt du public que la SEE discute les modalités de ses opérations, il est suggéré que comme une tradition est une «coutume transmise oralement ou par la pratique", si le Parlement reconnaissait une telle tradition, il ne s'agirait plus d'une tradition. Quoi qu'il en soit, il est peu probable que le Parlement a reconnu un tel fait par une résolution ou un consentement unanime.

Il y a toutefois dans les *Débats* des références relatives à la publication de documents et de renseignements ayant trait à l'exploitation des sociétés de la Couronne.

Dans les *Débats* 1955, 2e session, 22e Parlement, vol. I, p. 943, on cite une déclaration du Président au sujet d'une motion demandant de produire des documents afférents à l'exploitation d'un hôtel du Canadien National à Montréal. En voici un extrait: «Cependant, tous les chefs de partis, qu'ils aient été ou non au pouvoir, ont toujours convenu qu'il ne fallait pas insister pour obtenir la production de documents qu'on estime n'être pas dans l'intérêt de la Chambre de produire.»

Dans les *Débats* 1960-1961, 4e session, 24e Parlement, vol. II, p. 1233 et p. 1694, un ministre a répondu à la déclaration d'un député « ... que les représentants du peuple ont droit de savoir ce qui se passe au sein des sociétés de la Couronne, et ce dans le moindre détail». par: « ... le gouvernement actuel ... ne se fait pas l'avocat d'une telle politique», et le chef de l'opposition d'ajouter: «L'opposition non plus».

Le gouvernement estime qu'en ce qui concerne les opérations d'exportation, certains renseignements que la SEE obtient des exportateurs, de même que certains renseignements relatifs au financement à l'exportation, tel que le taux d'intérêt, doivent être considérés comme des renseignements commerciaux confidentiels en raison de l'âpreté de la concurrence qui existe entre les exportateurs et entre les pays exportateurs.

LE PROJET PILOTE DE L'ARCTIQUE

Question nº 2806—**M. Munro (Esquimalt-Saanich):**

1. Le gouvernement du Danemark a-t-il présenté des instances au nom du gouvernement du Groënland au sujet de la route maritime qu'emprunteront les bâtiments du projet pilote de l'Arctique et, le cas échéant, *a*) quand et de quelle nature, *b*) y a-t-on répondu à ce moment-là ou depuis et, le cas échéant, comment?

2. Dans le cadre du projet pilote de l'Arctique, envisage-t-on de décharger du gaz naturel liquéfié (GNL) à Port Hawkesbury ou à Gros Cacouna?

3. Où seraient construits les navires destinés au transport du GNL?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères des Affaires extérieures et des Transports m'informent comme suit:

1. Depuis plusieurs années, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Danemark poursuivent des consultations sur un certain nombre de questions d'intérêt comme liées à l'environnement marin, notamment le projet pilote de l'Arctique et la conclusion possible d'un accord de coopération sur l'environnement marin. Au cours de ces consultations, le gouvernement du Danemark a fait part au gouvernement du Canada des préoccupations du Groenland quant à la route maritime envisagée pour les navires du projet pilote de l'Arctique. Les dernières discussions officielles à ce sujet ont eu lieu à Copenhague du 30 juillet au 1er août 1980.

Entre-temps, un groupe d'experts composé de représentants du ministère des Affaires indiennes et du Nord, de Petro-Canada, du ministère danois chargé des affaires du Groënland, et de la Groenland Home Rule Authority, s'est réuni à plusieurs reprises pour étudier les incidences éventuelles du Projet sur le milieu naturel du Groenland. Par l'entremise de l'ambassade du Canada à Copenhague et de l'ambassade du Danemark à Ottawa, le gouvernement du Canada a tenu le gouvernement du Danemark au courant des développements relatifs au projet.

Dans la note diplomatique qu'elle adressait au ministère des Affaires extérieures le 23 décembre 1980, l'ambassade du Danemark a exprimé l'inquiétude des autorités danoises quant aux effets nuisibles que pourrait avoir le projet pilote de l'Arctique sur les intérêts du Groenland. La note faisait particulièrement état des préoccupations suscitées par le tracé de la route maritime qu'emprunteront les navires du projet, entre le Canada et le Groenland, et soulignait l'importance de la poursuite de consultations entre le Canada et le Danemark à ce sujet.

La note diplomatique adressée le 13 mars 1981 par le ministère des Affaires extérieures à l'ambassade du Danemark réaffirmait l'engagement du gouvernement du Canada de veiller à la protection de l'environnement dans l'Arctique et de poursuivre des consultations fructueuses sur le projet; elle donnait en outre au gouvernement du Danemark l'assurance que les autorités canadiennes étudieront attentivement tous les aspects du Projet, et surtout les répercussions possibles sur le milieu naturel du Groenland, avant d'en arriver à une décision finale. A cette fin, des dates étaient proposées pour la tenue d'une autre série de consultations officielles sur le projet et sur un accord de coopération concernant l'environnement marin.

Questions au Feuilleton

Les autorités danoises n'ont pas encore donné suite à l'offre du Canada d'avoir une autre série de consultations officielles. Dans sa note diplomatique du 25 mars 1981, l'ambassade du Danemark communiquait au ministère des Affaires extérieures l'avis des autorités danoises selon lequel la visite du secrétaire d'État aux Affaires extérieures constituerait une occasion propice à un échange général de vues sur le Projet.

Au cours de cette visite, le 2 juin 1981, le ministre des affaires étrangères du Danemark a souligné une fois de plus les préoccupations du Groenland quant aux répercussions environnementales possibles du Projet. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait état des études sur l'environnement présentement effectuées par le groupe d'experts dans le cadre du projet, et il a de nouveau souligné la nécessité de faire valoir les préoccupations du Groenland au moyen de consultations suivies tout au cours des diverses étapes de la planification du projet, alors qu'il pourra en être tenu compte dans le cadre du processus décisionnel. Les autorités danoises ont fait savoir qu'elles espéraient pouvoir signer l'accord de coopération sur l'environnement marin à l'automne de 1981.

Pendant la visite à Ottawa, le 22 février au 2 mars 1982, du Premier Ministre Motzfeldt du Groenland, les autorités danoises se sont dites disposées à reprendre les discussions sur l'accord et le projet. Les dates de ces discussions seront bientôt fixées d'un commun accord.

2. La décision n'a pas encore été prise.

3. La décision appartient au proposeur du projet.

LE PRÊT CONSENTI À L'ALGÉRIE PAR LA SEE

Question nº 3892—**M. Cossitt:**

1. Au sujet de l'érection d'un monument commémorant le vingtième anniversaire de l'indépendance de l'Algérie, M. Claude Baillargeon, du ministère des Affaires extérieures, a-t-il répondu, le 5 février 1982, à un appel téléphonique provenant du bureau du député de Leeds-Grenville alors qu'on lui a demandé si l'on avait engagé des fonds canadiens dans ce projet, sous forme de prêts ou de subventions provenant de quelque façon que ce soit du gouvernement ou d'une société de la Couronne?

2. M. Baillargeon a-t-il répondu «absolument pas» à la question et a-t-on déclaré à la Chambre des communes, lorsque le député de Central Nova a posé des questions sur ce sujet, que le gouvernement était impliqué dans une certaine mesure et, le cas échéant, comment le gouvernement concilie-t-il ces réponses?

3. Quelles sont les modalités exactes de toute entente liant le gouvernement ou un organisme de la Couronne à l'Algérie quant à ce projet et quel est le taux d'intérêt exigé pour les fonds en cause?

4. Quelles sont les raisons précises pour lesquelles M. Baillargeon donnerait une réponse au député de Leeds-Grenville et le gouvernement donnerait une réponse contradictoire à la Chambre des communes?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. La question à laquelle répondait M. Baillargeon, le 5 février 1982, portait sur la possibilité d'une représentation canadienne aux cérémonies marquant le vingtième anniversaire de l'indépendance algérienne. Ce n'est que subsidiairement à cette question que le monument commératif a été évoqué. M. Baillargeon a fait valoir que l'octroi de cet important contrat commercial à une société canadienne prêchait en faveur d'une représentation du Canada à ces cérémonies.

2. Sans qu'une question précise lui soit formulée sur le mode de financement de cette opération, M. Baillargeon a indiqué que le Canada participait effectivement au financement de l'érection de ce monument, étant implicite à ses propos qu'il s'agissait d'un financement commercial puisqu'il était question d'un «important contrat commercial». Il n'a donc pas été question de subvention.

3. La SEE a consenti à la Banque Algérienne de Développement le financement au moyen d'une affectation de 47.6 millions de dollars canadiens à même une ligne de crédit avec cette institution en vue d'appuyer la vente, par Lavalin International Inc., de biens et services destinés à l'érection d'un monument en Algérie.

La Société a pour politique de ne pas dévoiler les détails des opérations du genre de celle qui fait l'objet de la présente demande.

4. Puisque M. Baillargeon n'est pas entré dans le détail des modalités du financement, sa réponse est donc compatible avec les éléments d'information fournis par le gouvernement à l'effet qu'il s'agissait d'un contrat commercial obtenu par une firme canadienne qui a bénéficié d'un financement commercial ordinaire de la SEE.

LES PROJETS D'ENSEIGNEMENT FINANCÉS PAR L'ACDI

Question nº 4034—**M. Herbert:**

Combien de projets d'enseignement dans les Antilles qui font appel à des professeurs canadiens sont actuellement financés *a*) en partie, *b*) entièrement par l'Agence canadienne de développement international et dans quels pays?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): *a*) Il y a dans les Antilles 19 projets d'enseignement qui font appel à des enseignants canadiens et qui sont en partie financés par l'Agence canadienne de développement international, par le truchement de sa direction des organisations non gouvernementales.

Ces projets sont réalisés dans les pays suivants:

Antigua	Nevis
Bahamas	Sainte-Lucie
Barbade	Saint-Christophe
Bélize	Saint-Vincent
Dominique	Les Grenadines
Grenade	Trinité
Guyana	
Montserrat	

b) Il y a dans les Antilles quatre projets d'enseignement qui font appel à des enseignants canadiens et qui sont financés par l'Agence canadienne de développement international, par le biais de sa Direction générale des programmes bilatéraux.

Ces projets sont réalisés dans les pays suivants:
Haïti et la Trinité.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question nº 3482 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que la question nº 3482 soit réputée transformée en ordre de dépôt?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LE PROGRAMME D'EMPLOI COMMUNAUTAIRE ET LE PROGRAMME D'EMPLOI DES JEUNES

Question nº 3482—**M. Munro (Esquimalt-Saanich):**

Au cours des trois dernières années et dans chaque circonscription, comment a été réparti l'argent du Programme d'emploi communautaire et du Programme d'emploi des jeunes et, de cette somme, combien avait été prévu pour les autochtones et combien leur a été attribué en réalité?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Smith: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

[*Français*]

Mme le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 22 mars, de la motion de M. MacEachen: Que le bill C-97, tendant à modifier la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis et prévoyant des paiements à certaines provinces, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai le plaisir de reprendre mon examen du bill C-97, interrompu hier soir, bill qui, par décision unilatérale du gouvernement fédéral et du Cabinet libéral, va réduire considérablement les crédits destinés aux hôpitaux et aux établissements d'enseignement postsecondaire. Entre 10 heures hier soir et 3 heures cet

après-midi un important événement s'est produit: le comité permanent des comptes publics s'est réuni ce matin.

Dans la discussion de cette décision par laquelle le gouvernement supprime près de six milliards de crédits aux hôpitaux et aux établissements d'enseignement postsecondaire, nous entendons aujourd'hui des orateurs gouvernementaux soutenir que cela est une nécessité pour le gouvernement fédéral.

Or, les représentants du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources comparaissaient ce matin devant le comité permanent des comptes publics. Il ressort sans équivoque de leurs témoignages que le programme d'indemnisation des importations doit coûter cette année aux contribuables canadiens 850 millions de dollars qui pourraient être évités. Je répète, 850 millions. Pour récupérer ces 850 millions au profit des contribuables, il suffirait de faire preuve d'un peu de bon sens.

Nous avons découvert à la séance du comité des comptes publics de ce matin qu'il était possible de payer ce mois-ci le baril de pétrole brut mexicain $32 canadiens environ. Aujourd'hui, il est possible au Canada, monsieur l'Orateur, d'acheter un brut équivalent en Saskatchewan en particulier, pour moins de $24 le baril. On croirait que dans un pays où l'on a un tant soit peu de bon sens, cette différence inciterait les sociétés pétrolières à acheter le brut de la Saskatchewan et que les consommateurs canadiens profiteraient alors des économies. Or, on s'aperçoit dans la situation actuelle que le gouvernement du Canada a décidé dans sa sagesse de verser une prime de dédommagement de $17.50 aux multinationales pétrolières pour chaque baril de brut mexicain qu'elles importent. Il s'ensuit qu'il est moins cher de $9.03 le baril pour ces sociétés pétrolières d'importer du brut que d'acheter celui de la Saskatchewan.

• (1510)

Ceux d'entre nous qui habitent la région savent que les séparatistes brandissent cette arme. Ils clament cela à qui veut les entendre et disent que c'est ainsi qu'il faut voir la Confédération, y compris aux enfants des écoles primaires et secondaires. Ils leur disent que nous avons un gouvernement qui accorde des subventions de l'ordre de $9.03 le baril aux sociétés pétrolières pour importer du brut mexicain et qui en même temps refuse d'exploiter celui de l'Alberta et de la Saskatchewan sous prétexte que personne ne l'acheterait à $9.03 de plus le baril. Or, la différence, ce sont les contribuables qui la paient.

Monsieur l'Orateur, nous avons demandé à ces hauts fonctionnaires ce matin si la quantité de brut de l'Ouest non exploitée dépassait les 100,000 barils par jour. Ils nous ont répondu que oui. Nous leur avons demandé combien de barils on importait quotidiennement et ils ont répondu 400,000. Nous avons également demandé si nous ne pourrions pas réduire nos importations quotidiennes de 100,000 barils en utilisant l'équivalent de brut canadien, et combien nous économiserions en versements compensatoires. Cette année, nous pourrions économiser 850 millions de dollars. C'est tout de même une coïncidence remarquable, monsieur l'Orateur, que ces économies qui encourageraient à la fois la production au Canada et créeraient des emplois puisqu'il faudrait acheter des camions, des produits en acier et ainsi de suite, ce qui accroîtrait notre assiette fiscale, permettraient également de compenser les réductions prévues dans le domaine des services de santé, et de

l'enseignement postsecondaire. Tout ce qu'il faudrait, monsieur l'Orateur, c'est un atome de bon sens. Il suffirait qu'un léger vent de fronde souffle sur les banquettes de l'arrière-ban du parti libéral et que le gouvernement se préoccupe un tout petit peu de la réalité de notre pays.

Monsieur l'Orateur, comment allez-vous expliquer à vos électeurs que l'argent de leur impôt est donné aux sociétés pétrolières pour subventionner le brut mexicain et, par la même occasion, augmenter le prix global de notre propre pétrole. Comment le leur expliquer? Cinq députés libéraux de Terre-Neuve se disposent à voter en faveur de ce projet de loi qui réduit les sommes versées à leur hôpitaux. Permettez que je lise un passage d'un rapport rédigé par le Conseil canadien d'agrément des hôpitaux au sujet d'un important hôpital de Terre-Neuve:

Cet hôpital compte un grand nombre d'employés dévoués, empressés et sincères qui font tout leur possible pour assurer des soins d'excellente qualité. Malheureusement, comme l'établissement en question est à la fois ancien et surpeuplé, et que beaucoup de ses services utilisent un matériel digne de figurer dans un musée, les efforts les plus généreux ne pourront assurer la qualité des soins que méritent les Terre-Neuviens. Si on réussit à moderniser l'établissement et le matériel avant que l'hôpital ne perde son bien le plus précieux . . .

C'est-à-dire ses employés.

. . . il y a tout lieu de croire qu'il pourrait obtenir à nouveau le maximum d'agrément possible.

Cet important hôpital de Terre-Neuve a déjà perdu son agrément et les réductions que s'apprêtent à approuver les cinq députés de Terre-Neuve ne sont pas encore entrées en vigueur. L'équipement est désuet, la santé des Terres-Neuviens est en danger, mais le parti libéral du Canada s'attend à ce que ces cinq députés approuvent la réduction de l'aide financière accordée aux hôpitaux.

Permettez que je lise, pour l'édification de ces députés, un autre passage du même rapport:

L'encombrement et la surutilisation du laboratoire défient l'imagination. La situation est tellement grave qu'elle compromet la qualité des soins dispensés par l'hôpital. A moins d'un redressement rapide, l'hôpital devrait songer à acquérir deux ou trois remorques pour y installer quelques-uns de ces services.

Quand ces cinq députés se lèveront pour voter cette coupure de crédits, leurs électeurs leur demanderont-ils d'où viendront les fonds pour acheter ces cinq remorques, sans parler des fonds destinés à remplacer le matériel désuet? D'où viendront les fonds, monsieur l'Orateur, pour acheter les cinq remorques nécessaires pour réduire l'encombrement? Je cite un autre passage du rapport, monsieur l'Orateur, que voici:

L'encombrement, dans cet hôpital, oblige certains patients à rester dans des couloirs et dans des petits coins. Les responsables de l'hôpital se voient contraints de mettre certains malades dans des salles de chirurgie, et certains opérés à l'étage de l'obstétrique. Cela a entraîné également une liste d'attente de 543 patients pour les 279 lits de soins intensifs que contient l'hôpital. Il y a une longue liste d'attente bien que depuis six mois, une salle de 32 lits ait dû rester fermée parce que le budget de l'hôpital ne lui permet pas de payer les infirmières nécessaires. A l'heure actuelle, une cinquantaine d'opérations majeures sont reportées tous les mois et les patients qui doivent subir une opération non urgente sont tenus d'attendre environ quatre mois avant d'être admis.

Il n'y a pas si longtemps, au Canada, monsieur l'Orateur, nous pouvions espérer être admis à l'hôpital pour n'importe quelle opération facultative en trois à six semaines. Dans la plupart des régions à l'heure actuelle, il faut attendre de trois à six mois. Dans un pays comme la Grande-Bretagne, cela prend de trois à six ans. En temps de guerre, il y avait une théorie désignée sous le nom de TRIAGE. En temps de guerre, les installations sont limitées, le nombre de médecins est restreint, mais il y a un nombre presque illimité de malades, les blessés de guerre. TRIAGE devait décider en définitive qui devait survivre et qui devait mourir. Un plan avait été mis au point pour faire face à la plupart des situations en temps de guerre. Toutefois, les premiers à être soignés étaient ceux qui étaient grièvement blessés tout en ayant une bonne chance de survivre, tandis que ceux dont les blessures étaient moins graves devaient simplement attendre. On administrait des calmants à ceux qui avaient peu de chance de survivre, et on les laissait mourir.

• (1520)

On se rend de plus en plus compte au Canada qu'il y a plus de mourants inscrits sur les listes d'attente que de malades qui meurent sur la table d'opération. J'ai fait des recherches à ce sujet. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mme Bégin) occupe son poste depuis 1976. J'ai lu les discours, les communiqués et des citations tirées de journaux. Fait remarquable, le ministre actuel de la Santé nationale et du Bien-être social parle rarement d'une question médicale. Elle a peu parlé de la longueur des listes d'attente ou de la nécessité d'une nouvelle technologie. Depuis qu'elle détient ce portefeuille, elle n'a pratiquement jamais affirmé son autorité morale pour nous inciter tous à faire le nécessaire afin d'élaborer des programmes de soins médicaux. Le ministre de la Santé se comporte comme si elle était ou voulait être le ministre des Finances et s'efforçait de réduire délibérement le financement des soins médicaux au lieu de l'accroître.

Au moment où tous les députés sont sur le point de voter sur cette mesure législative, je crois qu'ils devraient se demander s'ils veulent que les deniers publics servent à financer les programmes de soins médicaux ou bien à enrichir les multinationales pétrolières, vénézuéliennes, mexicaines ou saoudiennes. Il faut choisir. J'espère que les libéraux d'arrière-ban forceront les ministres à choisir la solution humaine plutôt que la solution inhumaine.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur le président, je voudrais au début de mon exposé faire deux remarques sur le député qui vient de me précéder, le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes), parce qu'à mon avis il a peut-être involontairement induit la Chambre en erreur, et j'aimerais rectifier les faits sur la base de statistiques officielles, d'autant plus, monsieur le président, que ces statistiques que j'ai actuellement en main ont été déposées lors de la réunion du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du 4 décembre dernier. A ce comité, je n'ai pas l'occasion de lui donner parfois la réplique parce que j'ai la responsabilité de présider le comité et il a l'obligation et la responsabilité de faire des observations ou de poser des questions. Mais lorsqu'il continue à nous mentionner, et c'est ce qu'il a fait hier, comme on le rapporte à la page 15705 du hansard, lors de son exposé, parce qu'il mentionne des réductions considérables du budget au niveau de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, il sait, monsieur le président, qu'il dit des demi-vérités ou qu'il cache la vérité. Lors de cette réunion du 4 décembre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mme Bégin) a déposé, suite à des questions, quel serait le budget au cours de l'année 1981-1982 et au cours de l'année 1982-1983 en ce qui concerne les contributions au titre de la santé aux termes de financement

des programmes établis, en excluant le revenu garanti ... J'examine les augmentations de sa propre province de l'Alberta, qui étaient de l'ordre de 689 millions de dollars en 1981-1982, et qui passeront en 1982-1983 à 772 millions de dollars soit une augmentation de 12 p. 100. Il se référait tantôt, parce qu'on sait bien que les gens de Terre-Neuve sont actuellement en campagne électorale ... je me suis demandé jusqu'à quel point il parlait pour M. Peckford, mais même à Terre-Neuve actuellement on regarde lorsqu'il nous dit qu'il y a des coupures au niveau du ministère de la Santé et des Affaires sociales, j'examine le budget qui a été déposé par le ministre lors de cette assemblée du comité permanent du 4 décembre dernier, et le budget à Terre-Neuve était de l'ordre de 182 millions de dollars; il passera à 204 millions de dollars soit une augmentation de 12.3 p. 100. Dans la province que je représente, M. Parizeau utilise également le même langage, et je ne serais pas surpris d'entendre le député de Joliette (M. La Salle) également employer le même langage, alors que le budget pour la province de Québec qui était l'an dernier de 1 milliard 900 millions de dollars passera pour l'année 1982-1983 pour les politiques de la santé à 2 milliards 200 millions, soit une augmentation de 12.2 p. 100. Ce n'est pas ce qu'on entend dire par le ministre Parizeau, ce n'est pas ce qu'on entend dire par l'opposition officielle, mais ce sont les résultats officiels, c'est la réalité. Si je prends ces quelques moments avant de prononcer mon discours, c'est que je pense que nous n'avons pas le droit, à titre de députés, de laisser passer une demi-vérité d'autant plus que je présidais le comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales et que le ministre, M^me^ Bégin, en répondant à ces questions, a déposé le document que j'ai actuellement en main.

La deuxième demi-vérité, monsieur le président, qui a été exprimée par le député de Calgary-Ouest, c'est que lorsqu'il dit, et tantôt il parlait pour Terre-Neuve, hier soir, il parlait pour le Québec, il disait que le seul député au Québec qui était le porte-parole du Québec était le député de Joliette. Eh bien, il me semble, encore là, monsieur le président, il ne s'agit pas de vouloir mentir à la Chambre, mais c'est peut-être une interprétation différente des faits ... Je comprends que le député de Joliette participe beaucoup aux conférences de presse. Toutes les fois qu'il y a un micro quelque part, que ce soit la radio ou la télévision, le député de Joliette est là comme spécialiste, que ce soit dans le domaine de la Constitution, que ce soit dans le domaine de la chaussure, que ce soit dans le domaine du pipeline, que ce soit dans le domaine des patates, que ce soit dans le domaine des arrangements fiscaux, le député de Joliette est toujours là pour répondre à n'importe quelle question. Il est un spécialiste, je ne sais pas dans quelle matière, mais plusieurs disent qu'il est plutôt spécialisé dans l'organisation politique. Parce que, si on juge sa présence au comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, par exemple, que je préside depuis deux ans, jamais le député de Joliette est venu au comité, où on considère 20 p. 100 du budget total du gouvernement canadien. Et jamais on a vu le député de Joliette venir. Si le député de Calgary-Ouest était juste, il nous dirait à quel point, où sont les intérêts du Québec et qui sont les défenseurs du Québec dans ce dossier-là. Jamais il ne l'a dit. Et je mets au défi le député de Joliette que je vois à son siège de me confirmer ce que je viens d'annoncer, qu'il n'est jamais venu au comité de la santé, lequel comité étudie 20 p. 100 du budget total du gouvernement canadien.

M. La Salle: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Le député de Laval me lance un défi, prouver que je ne suis pas allé ou que je suis allé au comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales. Avec toutes les responsabilités qu'il m'a données tantôt, il devrait comprendre que je n'ai pas eu le temps d'aller au comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député n'a pas fait de rappel au Règlement.

M. Roy: Monsieur le président, le député de Joliette vient de confirmer qu'il n'est jamais venu en deux ans au comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales où l'on discute de 20 p. 100 du budget total dans le domaine du bien-être, de la santé, de l'assurance-hospitalisation et de l'assurance-maladie. Alors je dis à quel point le député de Calgary-Ouest était peut-être hier dans l'erreur parce qu'il disait que c'était le seul porte-parole du Québec. Moi je le considère plutôt, monsieur le président, comme l'aiguille du «gramophone» du parti progressiste conservateur au Québec, parce qu'il parle sur tous les sujets. Mais je prétendais qu'il avait au moins des talents d'organisation politique. Mais depuis 1968, monsieur le président, il y a seulement une chose qu'il a pu sauver, c'est sa propre circonscription. Tous les autres progressistes conservateurs du Québec ont été éliminés, alors ses talents d'organisateur se sont limités à sa propre circonscription. Alors lorsque le député de Calgary-Ouest dit que le seul défenseur des résidants du Québec, je pense qu'ils sont entre meilleures mains avec les 74 députés qui sont actuellement à la Chambre et qui travaillent dans les comités, aux caucus, au niveau de la législation et qui ne se contentent pas de faire des déclarations à gauche ou à droite sur tous les sujets à partir de la chaussure à la Constitution et sur tous les points que j'ai mentionnés tantôt, monsieur le président.

• (1530)

Une voix: Grand parleur, petit faiseur!

M. Roy: Monsieur le président, la lecture du projet de loi C-97, Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis et prévoyant des paiements à certaines provinces, m'a incité à participer à ce débat pour deux raisons. La première, c'est que ce bill prévoit le partage des impôts perçus en considérant les besoins des provinces, la capacité de payer des individus qui peut se refléter dans le cadre d'une province par sa structure industrielle qui peut générer de l'emploi ou encore par ses ressources naturelles qui constituent une importante source de revenu. La deuxième raison, c'est l'importance de cette loi comme je le mentionnais tantôt au début qui représente 20 p. 100 du budget fédéral total ce qui veut dire que l'objectif que poursuit cette loi, c'est partager l'argent soit à l'intérieur d'une province où existent des individus qui sont plus favorisés que d'autres, d'autres sont malheureusement moins favorisés, il s'agit par le truchement des impôts de faire le partage au niveau d'une province. Lorsqu'on est dans un système fédéraliste, on fait le partage d'une province qui est mieux pourvue soit par sa structure industrielle, soit par ses revenus au niveau des ressources naturelles. Encore là on fait le partage d'une province qui est plus riche envers

une province qui est plus pauvre. C'est cela l'objectif du projet de loi que nous discutons actuellement et ce budget-là, c'est à l'intérieur de quatre paramètres que l'on appelle la péréquation, l'assurance-hospitalisation, l'assurance-maladie et l'enseignement postsecondaire.

Les propositions du gouvernement fédéral prévoient au cours des cinq prochaines années une augmentation des transferts qui sera fonction de celle du produit national brut. Ces propositions sont le résultat de consultations avec les provinces. Depuis décembre 1980, le ministre fédéral des Finances (M. MacEachen) a rencontré ses homologues provinciaux à cinq reprises. Il y a eu des entretiens bilatéraux au niveau des fonctionnaires de la plupart des provinces au cours de l'été dernier. Depuis on a tenu 13 réunions fédérales-provinciales avec les fonctionnaires au cours de cette période. Le député de Calgary-Ouest mentionnait qu'il s'agissait là encore une fois d'une décision du gouvernement fédéral, d'une décision unilatérale de modifier des accords fiscaux. On voit à quel point il lance encore une demi-vérité. En plus de toutes ces consultations, de 13 conférences fédérales-provinciales, un groupe de travail parlementaire sur les accords fiscaux a été institué pour l'étude de ces accords-là. Ce groupe parlementaire a tenu des audiences publiques à travers le pays, a étudié les modifications que l'on devrait apporter aux ententes précédentes afin qu'elles soient plus réalistes, pour que ces ententes soient plus fonctionnelles et reflètent toujours les objectifs poursuivis dans le cadre de ces ententes fédérales-provinciales, car les relations fédérales-provinciales constituent un élément central et irremplaçable de notre régime fédéral. Elles assurent une liaison essentielle entre les deux ordres de gouvernement en permettant toute la flexibilité qu'exige une répartition efficace des pouvoirs de taxer, de dépenser et de légiférer qui sont prescrits par la Constitution. Après la consultation qui durait depuis 18 mois, on a procédé à cette législation. L'assurance-hospitalisation, l'assurance-maladie et l'enseignement postsecondaire occupent une place de premier plan dans les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Bien qu'administrés par les provinces ils sont en grande partie financés par le gouvernement fédéral sans nécessairement que les Canadiens soient informés de la provenance de ces fonds. Les provinces s'ingénient même parfois à cacher ou encore ne pas dévoiler la source de financement de ces programmes d'assurance-maladie, d'assurance-santé ou encore d'assurance-hospitalisation.

En 1980-1981 le montant des subventions fédérales en espèces et des recettes découlant des points d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés qui ont été octroyées par le gouvernement fédéral aux provinces s'élevait pour ces programmes à 9 milliards 600 millions de dollars et à 3 milliards 400 millions de dollars à la rubrique péréquation. Ce sont des fonds qui ont été perçus par le gouvernement fédéral et redistribués aux provinces en vertu de ces accords et dont malheureusement les provinces ont caché la source de ce financement et que le gouvernement canadien n'a reçu aucune «visibilité» de ces fonds.

J'avoue que les termes d'accords fiscaux, de contributions fédérales aux paiements de la péréquation et de politique de l'assurance-maladie, de l'assurance-hospitalisation sont inconnus dans le vocabulaire des péquistes au Québec qui s'ingénuent à ne pas mentionner ces montants de 20 p. 100 de contribution en préférant plutôt parler d'indépendance et à rejeter toute initiative du gouvernement fédéral. Je pense que le député de Hull (M. Isabelle) qui est ici juste devant moi et qui est médecin pourrait prolonger longtemps cette discussion en ce qui concerne les services dans les hôpitaux et les services de santé.

Alors ce vocabulaire était complètement inconnu depuis 1976 par les péquistes parce qu'ils disaient qu'Ottawa percevait des taxes et que ces fonds ne nous revenaient pas. Il est drôle qu'aujourd'hui M. Parizeau nous dise: Si on n'a pas ces fonds-là eh bien on va être obligé d'augmenter les impôts. Il y a 24 p. 100 du budget du Québec qui provient des transferts du gouvernement canadien au gouvernement provincial de Québec, 24 p. 100 de leur budget sont des fonds qui ont été perçus par des taxes fédérales et remboursés à Québec par le truchement des accords fiscaux, dont la majorité soit la péréquation sont des transferts inconditionnels. Quelles ont été pour l'année 1981-1982 les contributions du gouvernement canadien à la province de Québec? Dans le domaine de l'assurance-hospitalisation, 592.2 millions de dollars; dans le domaine de l'assurance-maladie, 203.9 millions de dollars; dans le domaine de l'enseignement secondaire, 376.6 millions de dollars; dans le domaine des services complémentaires de la santé, 186.3 millions de dollars; et dans le domaine de la péréquation 1981-1982, toujours, un milliard 779 millions de dollars, soit 281 dollars par résidant québécois et québécoise du Québec qui ont reçu par le système de la péréquation . . . Cela représente plus de 50 p. 100 du montant total de la péréquation qui va à la province de Québec et ces montants-là personne n'en parle aux péquistes, ils préfèrent parler de la thèse de la souveraineté qui signifie l'indépendance et priorité de la langue, oui, d'autant plus. Alors cette contribution que l'on apelle la péréquation représente pour le Québec plus de 52 p. 100 du montant total distribué dans les provinces canadiennes. Terre-Neuve a reçu un montant de 410.9 millions de dollars; l'île-du-Prince-Édouard 94.4 millions, la Nouvelle-Écosse 480 millions, le Nouveau-Brunswick 411 millions, le Manitoba 355.2 milliions, la Saskatchewan 55.2 millions, pour un total de 3 milliards 587 millions de dollars, mais plus de 50 p. 100 de ce montant-là est allé au Québec, et M. Parizeau veut l'ignorer. Alors la péréquation fiscale c'est un programme de transferts de fonds sans condition du gouvernement fédéral à certaines provinces afin de leur permettre de fournir un niveau raisonnablement comparable de services publics essentiels sans devoir recourir à une fiscalité trop lourde.

En vertu des accords actuels, trois provinces ne reçoivent aucun montant de cette péréquation, soit la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario. C'est la raison pour laquelle je mentionnais que certaines provinces seulement bénéficiaient des paiements de péréquation, des paiements de transferts inconditionnels du gouvernement canadien aux gouvernements provinciaux. En 1980-1981, ce programme a coûté au gouvernement fédéral 3 milliards 395 millions de dollars, et il atteindra 3 milliards 587 millions en 1981-1982. Les provinces n'ont pas toutes la même capacité de tirer des recettes des impôts qu'elles prélèvent pour financer des services dont elles sont responsables en vertu de la Constitution. C'est pourquoi le programme de péréquation fut instauré en 1957. La formule reposait sur les recettes provinciales des trois champs d'imposition: l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur le revenu des sociétés, les droits de succession. Au cours des ans,

la formule a été modifiée pour devenir de plus en plus complexe. Celle que nous avons actuellement remonte aux principes de 1967 où toute la gamme des recettes provinciales a été incorporée. On y retrouve un reclassement des recettes de plus de 20 catégories différentes.

• (1540)

En 1982, on marque le 25e anniversaire de la péréquation. Comme l'a signalé le ministre canadien des Finances (M. MacEachen), et je cite:

Il serait opportun que nous puissions marquer cet anniversaire en apportant de nouvelles améliorations à ce qui constitue déjà à mon avis l'un des meilleurs programmes du genre au monde.

Je tiens à souligner qu'en vertu de ce programme de péréquation, de ce programme fiscal de transferts inconditionnels aux provinces, ce montant, au début de ce système, représentait 140 millions de dollars, soit 1.6 p. 100 du budget total. Vingt-cinq ans après, ces transferts inconditionnels d'argent aux provinces représentent 4 milliards de dollars, soit 6.5 p. 100 des dépenses fédérales sur la base des comptes nationaux. Quels étaient les principes généraux qui ont contribué, il y a 25 ans, à établir la base de ces accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux? Les accords fiscaux devaient permettre tant au gouvernement fédéral qu'aux gouvernements provinciaux d'avoir accès à des ressources fiscales suffisantes pour s'acquitter de leurs responsabilités selon la Constitution. Ils doivent assurer que chaque gouvernement est responsable devant ses propres électeurs de ses décisions d'imposition et de dépenses et doit prendre ses décisions en tenant compte de leurs effets sur les autres gouvernements. Les arrangements fiscaux doivent, par un système de paiements de péréquation, permettre à chaque province d'assurer un niveau convenable de services publics sans devoir recourir à des taux d'imposition sensiblement plus élevés dans une province que dans les autres provinces. Ils doivent donner au gouvernement fédéral un pouvoir fiscal suffisant pour qu'il puisse s'acquitter de ses responsabilités économiques et monétaires, ainsi que de ses dépenses. En particulier, ils doivent laisser au gouvernement fédéral une partie suffisante des impôts directs, tant sur les particuliers que sur les sociétés, dans toutes les provinces pour lui permettre d'utiliser à des fins économiques des variations d'importance et de forme d'impôts directs et d'assurer une équité convenable dans l'incidence de la fiscalité dans tout le Canada. Ils devraient conduire à des ententes uniformes entre gouvernements et à l'application uniforme des lois fédérales dans toutes les provinces. Les accords fiscaux devraient viser à fournir les mécanismes d'harmonisation des politiques et des priorités des gouvernements fédéral et provinciaux.

A la lumière de ces principes généraux se dégagent trois principes fondamentaux. Le principe de la responsabilité selon lequel chaque gouvernement doit assumer la responsabilité, devant ses propres électeurs, d'augmenter les recettes nécessaires au financement de ses propres programmes. En second lieu, le principe de l'accès qui assure à chaque palier de gouvernement tous les pouvoirs constitutionnels voulus pour tirer les recettes nécessaires de chacune des grandes sources dont dispose l'État. En troisième lieu: le principe de l'égalité interprovinciale qui donne un sens et une valeur réels au principe de l'accès pour toutes les provinces en assurant des paiements de péréquation à celles dont le potentiel de financement autonome est inférieur à la moyenne par habitant de l'ensemble des provinces. En vertu du projet de loi C-97, la part du gouvernement fédéral sera-t-elle moindre comme le prétend l'opposition et les provinces ou encore est-ce que les provinces vont maintenir des normes et des services hospitaliers tels que le prévoyaient les arrangements des accords précédents?

Eh bien, le ministre des Finances a été très clair lorsqu'il a déposé le bill C-97 alors qu'il annonçait qu'en vertu de ces nouveaux arrangements, sous l'empire de la loi révisée sur les accords fiscaux, 105.5 milliards de dollars étaient prévus pour les provinces, alors que 61.3 milliards de dollars ont été versés aux provinces depuis 1977 en vertu de la loi actuelle, soit une augmentation selon la loi actuelle. Au cours des cinq dernières années, les provinces ont perçu un montant de 61 milliards de dollars et en vertu de la présente législation, le montant sera de l'ordre de 105 milliards de dollars.

A la lumière de ces principes généraux, de ces principes fondamentaux, le programme de péréquation est une des pierres angulaires de la fédération canadienne. Je voudrais passer maintenant aux divers aspects du bill qui concrétisent cet aspect particulier de la fédération canadienne. Ces dispositions se divisent en deux. La première partie du bill modifie la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis, et plus spécialement des dispositions de la loi relatives aux paiements de péréquation et au financement des programmes établis.

La partie 2 du bill autorise le gouvernement du Canada à transférer aux provinces productrices leur part du prélèvement à l'exportation et à verser à certaines provinces un montant égal au montant récupéré aux termes du programme de péréquation pour les exercices 1980-1981, 1981-1982 selon les données démographiques de la population de juin 1981. Parmi les dispositions les plus importantes du projet de loi figurent celles qui modifient la partie I de la loi sur les accords fiscaux, laquelle définit le programme de péréquation fiscale. Le programme vise à permettre à toutes les provinces d'assurer des services publics raisonnables à leurs résidants sans devoir taxer indûment leurs contribuables. Selon le nouveau régime, on estime que près de 29.3 milliards de dollars seront versés aux six provinces au cours des cinq prochaines années, comparativement aux 16.5 milliards de dollars qui ont été versés depuis cinq ans aux termes du régime actuel. Comme je le citais précédemment, le programme de péréquation est une des pierres angulaires de la fédération canadienne et les modifications que l'on apporte par le bill C-97 sont justement à respecter ces éléments fondamentaux.

Maintenant, dans le domaine de l'assurance-hospitalisation: alors d'après ces arrangements les contributions à l'assurance-hospitalisation, à l'assurance-maladie et à l'enseignement post-secondaire n'étaient plus rattachées aux dépenses provinciales en fonction d'un partage à 50 p. 100 des frais. Les contributions fédérales étaient plutôt relevées en fonction de la croissance du produit national brut canadien. On a abandonné à cette occasion la plupart des conditions liées au financement partiel de ces programmes à l'exception de quelques grands critères d'universalité d'accès et de protection et de gestion non lucrative. Ces changements, lorsqu'on ajoutait aucun critère de surveillance, ont provoqué un accroissement des dépenses nationales, en dollars constants, de l'ordre de 24 p. 100 au

cours des trois premières années d'opération de cette entente, alors que les dépenses des provinces diminuaient de 13 p. 100 environ, ce qui portait la part d'Ottawa à 60 p. 100 du coût total des programmes. Alors, monsieur le président, est-ce que ces modifications-là signifient pour les provinces ou pour les résidants des provinces des diminutions au niveau de la contribution fédérale, la réponse est non. Et je pense que si l'on examine l'allocution du ministre des Finances, on constatera que ce dernier a clairement établi qu'il n'était aucunement question de diminuer la participation du gouvernement fédéral à ces divers programmes. Mais est-ce que l'on ne devrait pas se demander à un certain moment s'il ne nous faut pas réviser l'efficacité ou la performance de tels programmes?

• (1550)

Est-ce que la souplesse est suffisante pour les provinces? Est-ce qu'elle est compatible avec le maintien des normes normales nationales de santé? Est-ce qu'après l'existence d'un tel programme au niveau de toutes les provinces canadiennes on peut affirmer que nous avons des normes nationales de santé? Comment peut-on affirmer que les soins sont universels quand certaines provinces imposent aux usagers des coûts supplémentaires? Je n'ai qu'à me référer au rapport Hall, monsieur le président: Le programme de santé national et provincial du Canada pour les années 1980, et je ne citerai que quelques entêtes de chapitres. On peut donc lire au chapitre 2:

Les Accords concernant l'allocation des Fonds fédéraux et les Dépenses des provinces.

Au cours des audiences que je présidais, l'on a soutenu que quelques provinces avaient utilisé «les fonds fédéraux de santé» à réalisation d'objectifs non sanitaires, avec le résultat que quelques programmes provinciaux se trouvèrent «sans fonds suffisants» et que quelques médecins décidèrent de se retirer du programme ou d'exiger des honoraires additionnels. Le programme des soins médicaux en «souffrit».

Après examen de ces dépositions, j'en suis venu à la conclusion que nous avions affaire à deux points importants, distincts et pas forcément connexes, à savoir, en premier lieu, le problème complexe de la transférabilité de fonds fédéraux aux provinces dans le cadre la *Loi sur les accords fiscaux pour les programmes établis* (1977), et ensuite, comme il fallait s'y attendre, le fait de savoir si les provinces observaient les conditions stipulées par les lois sur l'assurance-hospitalisation et l'assurance des soins médicaux.

On mentionne un peu plus loin: (1) le nombre croissant de médecins qui exigent des honoraires additionnels à l'intérieur d'une même province, (2) les controverses découlant des conflits mettant aux prises la profession médicale et les provinces au sujet du barème et des honoraires à payer aux médecins. Il y avait également un autre chapitre concernant les normes nationales. Le juge Emmett Hall mentionnait, et je cite:

J'ai reçu de nombreux mémoires traitant du fait que par suite du manque d'uniformité des tarifs entre les provinces, que les citoyens d'une province qui tombaient malades ou qui nécessitaient des services médicaux ou hospitaliers dans une autre province ont trouvé:

(a) Qu'ils ont dû payer le fournisseur sur-le-champ

C'est-à-dire le médecin tout de suite, sur-le-champ.

(b) Qu'il n'y avait pas de réciprocité entre les provinces en matière de frais assurés

(c) Qu'à leur retour dans leur province de résidence ils ont eu de la difficulté et ils ont dû attendre longtemps pour se faire rembourser la totalité ou une partie des dépenses encourues durant leur absence de chez eux.

(d) Que lorsque leur propre docteur les adressait à un spécialiste dans une autre province, ils ne recevaient qu'une partie du remboursement calculé d'après les tarifs de la province de résidence.

Alors il y a tout un chapitre sur la portabilité. Et je pense qu'en conclusion du rapport, on peut y lire l'inquiétude de la part des Canadiens concernant l'application des normes de ce programme d'assurance-maladie et d'assurance-hospitalisation.

Je voudrais maintenant compléter ce sujet, parce que je vois que le temps passe, dans le domaine de l'assurance-hospitalisation et de l'assurance-maladie, par un extrait d'un discours qu'a prononcé le ministre canadien de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin), en mentionnant, et je cite:

J'avoue franchement que l'étendue du dépassement des honoraires et des frais d'hospitalisation autorisés dans certaines régions du pays me préoccupe. Enfin pendant combien de temps pouvons-nous accepter qu'un gouvernement qui défraie 60 p. 100 des coûts ne soit pas crédité pour son geste? Comment le gouvernement peut-il informer la population de son apport? J'ai parlé tantôt de diverses politiques sociales, et j'en viens maintenant au domaine de l'enseignement postsecondaire. Nous avons établi certains critères en ce qui concerne l'enseignement postsecondaire. Le gouvernement fédéral est d'avis que les collèges et universités doivent continuer à jouer un rôle crucial dans la croissance économique et sociale du pays, mais que les institutions, professeurs et étudiants, doivent recevoir tout l'appui et l'encouragement raisonnables, et le gouvernement fédéral a l'intention de réviser son programme au cours des deux prochaines années en demandant aux provinces d'augmenter les fonds qu'elles versent pour l'enseignement postsecondaire d'un pourcentage au moins égal au taux d'augmentation des transferts en espèces et en points d'impôt fait dans le cadre du financement des programmes établis.

La deuxième condition est que les gouvernements provinciaux s'engagent à discuter avec le Secrétaire d'État (M. Regan) d'un mécanisme qui permettrait de réaliser les grands objectifs nationaux en matière d'appui global à l'enseignement postsecondaire, objectifs qui seraient définis dans les dispositions législatives fédérales qui régiraient des transferts consentis à l'enseignement postsecondaire au titre du financement des programmes établis et entreraient en vigueur à la fin de l'année financière 1983-1984. Les objectifs fédéraux sur la mobilité, l'accessibilité, l'imputabilité, la planification conjointe et les langues, sont les objectifs du gouvernement canadien. La troisième condition est que les ministres fédéraux et provinciaux chargés de programmes profiteront de leurs prochaines discussions pour étudier les mécanismes qui permettraient de mieux répondre devant les législatures et particulièrement devant le Parlement fédéral, des dépenses en cause, et de faire en sorte que les citoyens soient conscients de l'origine des fonds consacrés à ces programmes. Actuellement, plus de 50 p. 100 des prêts postsecondaires sont payés par le gouvernement fédéral et le pourcentage peut varier de 52 à 48 p. 100.

Et je conclus, monsieur le président, car je vois que mon temps est presque écoulé. Quelles sont les répercussions du projet de loi sur les arrangements fiscaux pour les finances publiques du Québec? En vertu de la formule de péréquation prévue dans le projet de loi, le Québec recevra des paiements de péréquation de l'ordre de 15.8 milliards de dollars au cours des 5 prochaines années fiscales. C'est près du double de 8.6 milliards de dollars que le Québec a reçus au cours de la période quinquennale qui s'achèvera le 31 mars prochain.

La croissance annuelle moyenne des paiements de péréquation au Québec pour les 5 prochaines années sera de 10.7 p. 100, soit plus que le taux d'inflation prévu pour la même période. Le projet de loi maintient également le régime de

financement des programmes établis en vertu duquel le gouvernement fédéral paie une part importante des programmes provinciaux d'assurance-hospitalisation, d'assurance-maladie et d'enseignement postsecondaire. Le Québec bénéficiera de transferts fédéraux en espèces de l'ordre de 7.7 milliards de dollars et de transferts d'impôts de l'ordre de 11.6 milliards de dollars pour la période de 1982-1987, soit un total de 19.4 milliards de dollars. Au cours des cinq dernières années, le montant correspondant avait été de 11.8 milliards de dollars. C'est donc dire que les transferts prévus en vertu de ce projet de loi vont passer de 11 milliards de dollars à 19.4 milliards.

A la suite des changements que le projet de loi apporte à la péréquation et au financement des programmes établis, le Québec verra ses transferts fédéraux en espèces et en impôts augmenter en moyenne à un taux annuel de 10.8 p. 100. On estime que ces transferts totaliseront quelque 35.2 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années comparativement à 20.4 milliards pour les cinq dernières années. Les estimations les plus récentes des transferts fédéraux au Québec pour les cinq prochaines années indiquent que ceux-ci seront de 1.4 milliard de dollars plus élevés que les données présentées lors du budget fédéral de novembre dernier. Le Québec a formulé des critiques sévères au sujet de la norme ontarienne que le gouvernement fédéral a proposée en novembre dernier pour la formule de péréquation. La nouvelle norme prévue dans le projet de loi tient compte de ces critiques. Il s'agit d'une norme fondée sur la moyenne des revenus de cinq provinces représentatives, soit l'Ontario, le Québec, la Colombie-Britannique, le Manitoba et la Saskatchewan.

En conclusion, je pense que la conjoncture actuelle obligeait le gouvernement fédéral à la modération dans tous les domaines. Comme les transferts aux provinces représentent 20 p. 100 de toutes les dépenses fédérales, on ne peut les mettre à l'abri des contraintes que nous nous imposons et l'on doit s'assurer que les coupures effectuées doivent être effectuées dans un esprit de justice, et que les changements prévus respecteront les normes de justice, d'équité et de partage. Monsieur le président, j'espère qu'à la lumière des statistiques qui m'ont été données ici à la Chambre, statistiques officielles provenant du ministère des Finances, M. Parizeau va cesser de laisser planer sur la province de Québec le doute qu'il sera obligé d'augmenter ses impôts à cause des nouveaux accords fiscaux avec le gouvernement fédéral, et qu'il sera dans l'obligation de taxer davantage les résidants du Québec.

Monsieur le président, j'aimerais mentionner à M. Parizeau, je tiens en main des statistiques . . . je lisais un article qui a été écrit par M^me^ Marie-Josée Drouin dans le journal *La Presse* de samedi le 20 mars sur l'état lamentable des finances publiques. M^me^ Drouin est directrice générale de l'institut Hudson et mentionnait les erreurs de prévisions budgétaires de M. Parizeau. En 1977-1978, un déficit prévu de 670 millions de dollars. La réalité était de 884 millions de dollars. En 1978-1979, un déficit prévu de 1 milliard de dollars, la réalité était de 1 milliard 475 millions de dollars. En 1979-1980, le déficit prévu de 1 milliard 450 millions de dollars, la réalité était de 1 milliard 816 millions de dollars. Je termine, monsieur le président, en 1980-1981, un déficit prévu de 2.3 milliards de dollars, la réalité était de 2 milliards 800 millions de dollars, soit à ce moment-là l'accumulation des erreurs des prévisions budgétaires, des erreurs de près de deux milliards de dollars. Alors que M. Parizeau ne dise pas qu'il est obligé d'augmenter les impôts au Québec parce que le montant des accords du gouvernement fédéral a diminué. La preuve est là que nous augmenterons d'au moins pour la prochaine année de 12.5 p. 100 et une moyenne de 10.8 p. 100 au cours des cinq prochaines années. Je termine, monsieur le président, en félicitant le ministre des Finances qui est l'architecte de cette loi et supplie tous mes collègues de considérer l'importance d'adopter cette loi le plus tôt possible afin que nous puissions verser aux provinces les sommes d'argent qu'elle prévoit.

• (1600)

[*Traduction*]

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce très important débat, qui touche aux fondements fiscaux de la Confédération canadienne. Ce débat porte sur des questions importantes pour la santé, le bien-être et les possibilités d'avenir de tous les Canadiens.

Comme on pouvait s'y attendre, vu les antécédents du gouvernement actuel, le bill propose une mesure unilatérale. C'est un bill arbitraire qui se fonde sur une supposition, une hypothèse que certains ministres et certains bureaucrates sont les seuls à partager au Canada.

Pourquoi nous a-t-on présenté un sujet qui propose des changements au programme de péréquation et au financement des programmes établis? Ce bill ressemble beaucoup à celui de la sécurité énergétique à propos duquel le timbre s'est fait entendre pendant si longtemps. Il s'agit d'une autre mesure législative faite de bric et de broc.

Le gouvernement prétend que le programme de péréquation prendra fin le 31 mars prochain et que le bill doit donc être adopté rapidement. Comme pour bien d'autres affirmations du gouvernement, ce n'est tout simplement pas le cas. Les ententes sur la péréquation prendront fin à cette date, mais elles peuvent être prolongées en attendant la fin de négociations avec les provinces et les autres niveaux de compétence. De telles négociations permettraient de trouver la meilleure solution.

Le financement des programmes établis n'appelle aucune modification. Il ne sert à rien d'imposer des modifications à cet égard avant le 31 mars 1982. Cette affirmation ne tient pas. Il est inutile de faire adopter le bill en toute hâte au Parlement et de nous donner seulement une semaine environ pour discuter de cette mesure qui touche aux fondements fiscaux du Canada. C'est une situation lamentable et je tiens, au nom de mon parti, à exprimer notre indignation devant la façon dont le gouvernement procède avec le projet de loi.

Pourquoi donc apporter des changements en ce moment? Le gouvernement s'est suffisamment moqué des gouvernements provinciaux et des autres niveaux. Il règne actuellement une atmosphère de méfiance, de colère, d'agressivité; il n'est plus question de coopération. Au moment même où notre société subit d'importantes et difficiles mutations, tant sociales, qu'économiques et techniques, notre population est écœurée de voir que les hommes politiques n'assument pas leurs responsabilités et se comportent comme Néron jouant du violon pendant l'incendie de Rome. La population est écœurée de nous

voir discuter de la disposition des chaises sur le pont tandis que le navire coule.

A mes yeux, les principaux responsables de la situation actuelle sont assis en face. Nos vis-à-vis auraient certainement pu éviter d'apporter des changements aux programmes qui existent depuis des dizaines d'années. Le gouvernement détruit tout sur son passage. Depuis qu'il a été élu, il semble atteint de paranoïa. Il a le sentiment qu'on ne l'aime plus et c'est pourquoi il a décidé de changer l'ordre des choses dans notre pays. Il est vrai que cette crainte s'avère chaque jour plus réelle et que le comportement du gouvernement le confirme. Plus il a peur, plus il agit de façon paranoïde, et moins il est aimé par la population. Les sondages d'opinions le confirment.

Je le répète, les rapports entre le gouvernement fédéral et les provinces dans le domaine de l'enseignement, des services sociaux et de la santé sont les résultats de nombreuses conférences, de nombreuses commissions royales et enquêtes. Nous sommes bénis des dieux, ou damnés, selon la façon dont chacun interprète l'histoire, que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique partage les responsabilités en matière de santé et d'éducation entre les provinces et les autres niveaux de compétence et le gouvernement fédéral. Toutefois, nos institutions ont évolué conformément à notre tradition. On reconnaît aujourd'hui qu'il est impossible de diviser de façon précise ces secteurs de compétence et c'est pourquoi, au fil des ans, des institutions et des programmes ont été créés et des ententes ont été signées. Le projet de loi va avoir pour effet de faire table rase de tout cela et de créer un climat d'insécurité dans les milieux médicaux et dans les milieux enseignants dont la population attend tellement. La vie et le métier des gens qui occupent ces professions sont fondés sur ces accords et ils sont dans l'ignorance la plus totale quant à l'avenir qui leur est réservé.

Or, dans notre pays, il n'a jamais eu autant besoin de coopération. Il faut que nous nous serrions les coudes parce que l'avenir est de plus en plus incertain. Notre pays comme toutes les nations du globe subissent des transformations et cela crée davantage d'insécurité et davantage de tensions sociales. Au moment même où nous avons besoin de collaborer, le gouvernement agit de façon irresponsable et se comporte comme un éléphant dans un magasin de porcelaine.

• (1610)

Pour favoriser le bon fonctionnement d'un pays, il est essentiel que la confiance règne entre les divers niveaux de gouvernement. Il faut que l'on puisse croire qu'une entente conclue aujourd'hui sera respectée demain, et que les déclarations prononcées aujourd'hui seront valables demain. Or la confiance que le gouvernement actuel inspire aux Canadiens et à d'autres pouvoirs publics a rapidement faibli.

En 1976, quand on a présenté le programme FPE, le premier ministre (M. Trudeau) a garanti que tout changement serait annoncé trois ans à l'avance. Peut-on compter que le gouvernement tiendra parole, alors que de multiples faits passés prouvent le contraire? Bien sûr, les Canadiens et les autres gouvernements n'arrivent pas à faire confiance aux députés ministériels. Qui le leur reprochera? Les faits sont tels que toute personne saine d'esprit est forcée de conclure qu'on ne peut faire confiance aux députés d'en face ni accorder aucun sérieux à leurs propos qui changent au gré de leurs humeurs.

Pourquoi interviennent-ils maintenant? L'un de leurs principaux objectifs consiste à réduire le déficit fédéral, mais pourquoi cela doit-il se faire aux dépens des programmes de santé et d'enseignement? Je soupçonne les planificateurs qui travaillent dans les coulisses d'avoir cru pouvoir comprimer les dépenses fédérales dans les domaines de la santé et de l'enseignement en faisant croire que c'étaient les provinces qui restreignaient leurs dépenses. L'ire des contribuables sera vouée aux provinces, tandis que le gouvernement fédéral fera tranquillement des économies. Pareille manœuvre aurait pu réussir il y a quelques dizaines d'années, mais aujourd'hui les Canadiens sont bien trop futés pour ne pas comprendre la réalité. Je suis persuadé que les réductions proposées par le gouvernement seront appliquées quoi qu'il advienne, mais que les Canadiens comprendront qu'il faut les imputer aux libéraux fédéraux.

Pourquoi diminue-t-on de 7 p. 100 effectivement les paiements fédéraux servant à financer les programmes de santé et d'assistance sociale? Pour réduire le déficit gouvernemental. N'oublions que ce déficit existe par la faute du gouvernement, car, des années durant, voire des dizaines d'années durant, les libéraux ont mal géré l'économie et leurs propres affaires. Et ce sont les autres niveaux de gouvernement qui devraient faire les frais de cette mauvaise administration! A mon avis, on reconnaîtra bien vite la fourberie de cette manœuvre.

Ce n'est ni aux provinces, ni aux universités, ni aux hôpitaux qu'il faut imputer ce déficit, mais plutôt à la mauvaise administration du gouvernement libéral. Il ne faut pas blâmer les hôpitaux et les provinces pour le milliard de dollars que le gouvernement a gaspillé à l'aéroport de Mirabel. Ce n'est pas la faute des provinces et des universités si le Programme énergétique national était insensé, utopique et ridicule. Ce n'est pas la faute des universités, des hôpitaux ou des gouvernements provinciaux si la politique du loyer de l'argent a aggravé les effets du déficit. Si les nombreuses concessions fiscales que le gouvernement a accordées au cours des années 70 ont rogné son assiette fiscale, ce n'est pas de la faute des provinces, des universités ou des hôpitaux. Pourquoi la santé et l'éducation devraient-ils pâtir des erreurs des députés d'en face? C'est de leur faute; c'est à eux de nettoyer le gâchis.

Quand l'entente a été conclue en 1977, le gouvernement fédéral voulait que les provinces limitent leurs programmes de santé et d'éducation. Voilà pourquoi il a instauré le financement global. Cette formule a du pour et du contre. Nous avons formulé certaines critiques à l'égard du financement global. A l'époque, le chef de mon parti, Tommy Douglas, avait prédit que les services de santé se dégraderaient. De fait, c'est bien ce qui s'est passé. Quand le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin) et d'autres députés d'en face accusent les provinces, ils ont en partie raison, mais Tommy Douglas avait également raison de les accuser en 1976 et 1977. Ils avaient une grosse part de responsabilité.

Mlle MacDonald: Le député d'Oshawa (M. Broadbent) était déjà votre chef.

M. Blaikie: C'est juste, mais Tommy Douglas était notre porte-parole dans le domaine de la santé.

M. de Jong: Oui, c'est exact. Bien sûr, à l'époque, les députés à ma droite—et ils sont toujours à ma droite—ont également soutenu les nouveaux accords. N'oublions pas qu'ils avaient été conclus précisément en vue de réduire les services

d'éducation et de santé. C'est exactement ce qui s'est passé. Le budget de l'éducation a été sérieusement amputé.

Par exemple, depuis 1976, les frais de scolarité ont augmenté de 60 p. 100 dans l'ensemble du pays. Entre 1976 et 1977, le taux de participation universitaire est tombé de 19.4 p. 100 à 18.4 p. 100. Statistique Canada prévoit qu'il tombera à 17.4 p. 100 en 1986. Le groupe d'étude fédéral-provincial sur l'aide aux étudiants a déclaré, lorsqu'il a publié son rapport en 1981, que 20 p. 100 des personnes interrogées qui n'avaient pas fréquenté un établissement d'enseignement postsecondaire n'avaient pas pu le faire faute d'argent. En même temps, nous avons vu le budget des affaires sociales diminuer par rapport à celui des autres secteurs. Par exemple, en 1980, les affaires sociales n'ont eu droit qu'à 9.4 p. 100 de plus, tandis que leurs dépenses augmentaient de 14 p. 100. En fait, les accords financiers de 1977 ont forcé les provinces à commencer à diminuer les crédits destinés à l'enseignement et à la santé. Nos honorables vis-à-vis ne sont manifestement pas encore satisfaits. Ils réclament de nouvelles coupures et ils n'épargneront personne.

Le premier ministre avait bien fait à l'époque une autre merveilleuse promesse que les Canadiens ont appris à prendre avec un grain de sel. Comme en fait foi le hansard du 14 décembre 1976, à la page 1992, le premier ministre avait dit que le gouvernement fédéral interviendrait si la situation venait à se détériorer. Certes, c'est en 1976 qu'il a dit cela, et il est persuadé que personne ne se soucie plus de ce qu'il a dit à cette époque, car 1976, c'est si loin. Voilà la philosophie du premier ministre.

J'aimerais aborder un autre aspect qui devrait inquiéter quelque peu les députés libéraux fédéraux. Je veux parler du peu de crédit qu'on leur accorde pour les accords actuels. Ils craignent qu'on les oublie et que personne n'apprécie leurs efforts. J'ai déjà déclaré dans ma circonscription qu'il existe une solution toute simple. Si l'université de Regina était assurée de pouvoir conserver ses crédits simplement en érigeant un immense panneau qui préciserait combien d'argent tel ou tel ministre a versé pour faire ériger telle ou telle construction, je suis sûr qu'elle n'hésiterait pas. Si c'est tout bonnement de la reconnaissance que réclament nos pauvres amis d'en face, je veux bien que l'on dresse un panneau devant l'université pour que tous les étudiants et, tous les passants sachent bien ce qu'ils leur doivent. Mais au moins qu'ils renoncent à ces réductions, qu'ils cessent ces absurdités! Si c'est un panneau qu'ils veulent, nous allons leur en donner un, éclairé de néons clignotants, ou même une statue de l'honorable ministre. Nous allons élever des statues à tous les ministres, comme on le fit pour les grands empereurs romains. Mais en retour, qu'ils mettent un frein à leurs réductions, qu'ils mettent un terme à ces absurdités!

● (1620)

Je voudrais faire état des préoccupations du premier ministre de la Saskatchewan, l'honorable Allan Blakeney, qui a dit que l'adoption de la formule du financement global pourrait causer des problèmes aux hommes politiques fédéraux en ce qui concerne les effets sur la population et leurs responsabilités. Voici ce qu'il a dit:

> Par la formule des programmes à frais partagés, le gouvernement fédéral et en fait, tous les députés fédéraux jouent un rôle direct et apparent dans les services de santé, l'éducation postsecondaire et les services sociaux. Nous nous réjouissons de ce rôle.
>
> Nous souhaitons que tous les députés, de la Saskatchewan et du reste du Canada, s'associent directement à la réussite de ces programmes. Et nous voulons aussi que les Canadiens sachent le rôle qu'ils jouent.
>
> ... Les choses étant ce qu'elles sont, il n'est pas facile d'imaginer un député fédéral rallier l'électorat autour de ces programmes en se faisant l'ardent défenseur de la péréquation fiscale.

Je pense que le premier ministre de la Saskatchewan a mis le doigt sur le point sensible du financement global, car ce dernier ne mettrait pas assez en évidence les politiciens fédéraux, et leur participation serait ainsi difficilement perçue par le public. Les hommes politiques fédéraux ont eu ce qu'ils voulaient. S'ils ne sont pas contents, ils n'ont qu'à retourner à la table des négociations et discuter sérieusement, au lieu d'agir unilatéralement et de tenter, comme le roi de commander à la mer. Ce n'est pas une façon de diriger notre pays.

Je veux parler maintenant du domaine de l'enseignement. Le rapport du groupe d'étude parlementaire sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces souligne l'importance de l'enseignement et le bouleversement que connaissent les établissements scolaires de notre pays; voici ce que nous pouvons trouver à la page 133 du rapport:

> Il apparaît clairement au Groupe de travail que le secteur de l'enseignement postsecondaire traverse au Canada une période d'adaptation difficile. De plus, une bonne partie des témoignages entendus laisse à penser que ce processus pénible d'adaptation à un changement rapide risque de se prolonger.
>
> Le Groupe de travail estime donc que son rôle consiste à proposer la façon dont les deux ordres de gouvernement pourraient collaborer plus étroitement en vue de faciliter l'adaptation des provinces et des institutions au changement. Une action coordonnée contribuerait à l'obtention d'un secteur postsecondaire qui répond aux besoins d'un pays étendu et varié dans un contexte économique de concurrence intense, ainsi qu'aux aspirations intellectuelles et spirituelles de l'individu dans une société bilingue et multiculturelle.

Ce rapport est on ne peut plus sage comparé aux propositions formulées par les députés d'en face.

Par les mesures qu'il prend, le gouvernement actuel tient-il compte de la situation de nos établissements scolaires? Tient-il compte du rôle qu'ils devraient jouer?

M. Blaikie: Il veut les transformer tous en collèges communautaires.

M. de Jong: Je suppose que mon collègue a raison de dire que le gouvernement veut transformer tous les établissements scolaires en collèges communautaires ou en instituts techniques. J'y reviendrai dans un instant.

M. Blaikie: Le parti libéral n'a plus de principes.

M. de Jong: Des études gouvernementales ont montré que nous allions connaître dans notre pays de graves pénuries de main-d'œuvre spécialisée et que nous aurions même peut-être du mal à consacrer 1.5 p. 100 de notre produit national brut à l'effort de recherche et de développement, objectif pourtant modeste, parce que nous risquons de manquer de personnel spécialisé.

La logique voudrait qu'un gouvernement qui demande qu'on effectue un tel rapport fasse en sorte que les établissements universitaires soient en mesure de former la main-d'œuvre qualifiée dont on aura besoin dans les années à venir. Mais ce n'est pas le cas. Au contraire le gouvernement réduit unilatéralement les moyens des établissements universitaires. Il va faire une coupe sombre de 1.5 milliard de dollars dans les subventions aux provinces. A leur tour, les provinces seront obligées de retirer cet argent des budgets de la santé, de l'enseignement

et d'autres services. En d'autres termes, le gouvernement va serrer la vis, et ce, au moment où c'est exactement l'inverse qu'il faudrait faire.

J'ai eu le privilège aujourd'hui de participer au travail d'une Commission avec un député du parti conservateur et un ministériel. Divers fonctionnaires provinciaux nous ont dit que les changements technologiques auraient de profondes répercussions inquiétantes sur la main-d'œuvre au Canada. Ces changements affecteront en particulier les femmes occupant des emplois peu qualifiés. Ainsi, dans les années à venir, des milliers de dactylos, de secrétaires et de commis vont perdre leur travail. Cela, on l'admet et on le comprend. Il ne fait aucun doute que cela va se produire. Mais toute personne sensée s'attendrait que son gouvernement mette en place des programmes permettant le recyclage de ces personnes. Voilà ce que des personnes saines d'esprit attendraient d'un gouvernement sensé. Malheureusement, il faut se rendre à l'évidence: nous avons un gouvernement totalement insensé.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: A qui le devons-nous?

M. de Jong: Avec les réductions proposées, notre système éducatif sera d'autant moins en mesure de nous préparer aux mutations technologiques qui sont imminentes. Pourquoi les députés d'en face prennent-ils une orientation aussi autodestructrice pour notre pays? N'aimeraient-ils plus le Canada? Pourquoi des ministériels s'acharnent-ils à détruire les institutions qui ont fait la force de notre pays? Quelle folie possède donc ce gouvernement?

M. Blaikie: Ses membres sont fatigués, usés, amers et cyniques.

M. de Jong: Si nous voulons que notre pays conserve son rang sur le plan économique et culturel, si nous voulons qu'il demeure uni, si nous voulons que s'épanouisse la compréhension entre ses habitants et entre les diverses cultures qui le composent, il faut que nous ayons des établissements d'enseignement forts. Ces établissements sont l'une des principales sources de la force du Canada. Pourquoi le gouvernement actuel crée-t-il autour d'eux une atmosphère d'insécurité? Pour que notre système d'enseignement puisse prospérer et se développer, nos établissements ont besoin de sécurité. Il faut que leurs administrateurs puissent compter sur des rentrées régulières de crédits, année après année. Les jeunes qui font des études de doctorat ès sciences ou ès arts et lettres doivent avoir la certitude que les fonds seront disponibles. Mais au lieu de cela, ces étudiants sont dans l'incertitude puisqu'ils ignorent quelle sera l'ampleur des compressions. Pour un gouvernement, ce n'est pas sérieux. C'est de l'incurie, de la folie.

Les associations d'université et d'étudiants ont fait diverses recommandations. Dans un mémoire daté de janvier 1981, adressé au premier ministre du Canada, l'Association des collèges et universités du Canada demandait ce qui suit:

> 1) Que le gouvernement fédéral reconnaisse que les paiements de transfert en espèces qu'il effectue aux fins des programmes établis représentent un appui essentiel au financement de l'enseignement universitaire au Canada et, par conséquent, que tout changement qu'il envisage d'apporter au FPE, de concert avec les gouvernements provinciaux, assure le maintien de la viabilité financière et la capacité des universités canadiennes de répondre aux besoins de chacune des provinces du Canada tout entier;

• (1630)

Deuxièmement, l'Association priait le gouvernement fédéral de:

> ... respecter l'engagement, pris en 1976 par le premier ministre Trudeau en annonçant la création du programme de financement des programmes établis, de ne pas modifier les ententes à cet égard sans avoir d'abord donné un préavis de trois ans de son intention de le faire.

Elle a réclamé l'institution d'une commission royale d'enquête largement représentative pour étudier toute la question de la fonction des universités, du financement dont elles auront besoin et des modalités de ce financement. Elle demande une réponse raisonnable, des consultations et de la coopération qui permette de dispenser l'enseignement, qui n'est pas seulement une responsabilité fédérale ou provinciale, dans un esprit de coopération. Voilà ce que demandent les universités, soit exactement la même chose que les étudiants.

Monsieur l'Orateur, le Syndicat canadien des étudiants réclame aussi une commission royale ou une enquête publique sur le système d'enseignement. Il faudrait que l'enquête se fasse avec la participation du public, des étudiants, des enseignants, des administrateurs, des provinces comme du gouvernement fédéral. Il ne faudrait pas que le gouvernement agisse dans le secret et de façon unilatérale comme il a l'habitude de le faire.

Le monde de l'enseignement vit dans la peur parce qu'il redoute le genre d'universités, le genre d'enseignement que les esprits supérieurs d'en face projettent. Vont-ils cesser de faire passer l'aide par l'intermédiaire des provinces pour la remplacer à l'avenir par des subventions directes? Veulent-ils un système de pièces justificatives, par exemple, auquel les étudiants s'opposent absolument. Je me méfie autant qu'eux des intentions du gouvernement, car il cache bien son jeu. Nous ne savons pas ce qu'il mijote. Je le soupçonne de nourrir de grands projets. Je le soupçonne de vouloir inventer un nouveau genre d'université. J'ai l'impression qu'il se dit que le système n'a pas fonctionné tout à fait comme il aurait dû et qu'il pourra en créer un meilleur.

Une voix: Le système n'a pas servi le gouvernement.

M. de Jong: C'est exact. Le système n'a pas servi le gouvernement; il n'a pas servi les Canadiens non plus. Oui, il convient d'apporter certaines améliorations. Oui, les universités ont grand besoin d'argent, mais la structure existe. Les universités canadiennes évoluent et se développent depuis plusieurs décennies et en croyant pouvoir améliorer le système, le gouvernement fait preuve d'un jugement aussi sûr que lorsqu'il a pris la décision irrationnelle de concevoir et de construire le superaéroport de Mirabel. On peut établir un parallèle entre les deux et ce sera une erreur épouvantable et coûteuse dont les générations futures devront payer les conséquences.

Le gouvernement a-t-il réellement l'intention de perfectionner le système d'enseignement pour lui faire produire uniquement des robots techniques car c'est ce dont le pays va avoir besoin, selon le gouvernement, et c'est ce que les universités vont devoir produire? Va-t-on laisser de côté les sciences sociales et les lettres parce qu'en période d'austérité économique, les arts, la philosophie et les sciences sociales paraissent futiles. C'est surtout dans ces domaines que le gouvernement fédéral a considérablement réduit les subventions dans les années 1970, monsieur l'Orateur. Le gouvernement veut-il vraiment transformer nos universités en instituts techniques pour accomplir son grand dessein, réaliser sa stratégie économique?

Nous ne sommes pas contre la planification de notre avenir économique, mais elle doit se faire au grand jour et de manière honnête. Il faut consulter l'entreprise privée, les provinces et les universités. La planification doit se faire en collaboration et non pas de façon unilatérale. Ce ne doit pas être un projet de bureaucrate qui lance, de son officine, une nouvelle vogue, la transformation de nos universités. Le Canada aura eu plein son soûl de gouvernements qui poursuivent une nouvelle marotte chaque année. Nous avons besoin d'un gouvernement responsable, et le projet de loi que nous étudions aujourd'hui vient d'un gouvernement irresponsable. Il met en péril des institutions patiemment édifiées au fil des ans. Ces dernières peuvent évidemment être modifiées, c'est dans l'ordre des choses, mais il ne faut pas y mettre la hache pour les réduire en pièces comme ce texte de loi menace de le faire.

Qu'il soit bien clair, monsieur l'Orateur, que notre parti va s'opposer sans relâche à ce projet de loi. Dans des années d'ici, au cours de débats dans cette Chambre, on citera nos propos et nos prédictions d'hier et d'aujourd'hui, comme nous-mêmes nous citons Tommy Douglas.

M. Kempling: N'y comptez pas.

M. de Jong: Nous sommes témoins de l'évolution d'un comportement irresponsable dont il faudra des années pour corriger les méfaits. Mes collègues et moi, monsieur l'Orateur, sommes contre le projet de loi.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Waterloo (M. McLean)—le budget—Les répercussions sur les associations de bénévoles et les municipalités; le député d'Athabasca (M. Shields)—Le Programme énergétique national—*a*) Les répercussions sur le projet Alsands *b*) On demande au ministre de modifier sa politique; le député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen)—Les finances—L'imposition des primes de service dans le Nord—*a*) On demande au ministre de rencontrer des représentants syndicaux *b*) On demande que le ministre retire la disposition budgétaire.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacEachen: Que le bill C-97, tendant à modifier la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis et prévoyant des paiements à certaines provinces soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Jean-Guy Dubois (Lotbinière): Monsieur le président, à mon avis le bill C-97 déposé la semaine dernière par le ministre des Finances (M. MacEachen), et qui modifie évidemment la loi de 1977 sur les arrangements fiscaux fédéraux provinciaux et le financement des programmes établis, aura d'énormes répercussions sur la situation de la fédération canadienne, et plus particulièrement sur la situation financière.

Je dois dire immédiatement que mes propos seront surtout en fonction de la province de Québec dont je suis député. Cette belle province fera sûrement savoir son désaccord par ses élus provinciaux comme dans la plupart des domaines quand il y a une discussion fédérale-provinciale. Il est évidemment très malheureux à ce stade-ci qu'on n'ait pas pu en venir à une entente sur cette question très délicate, mais je pense que dans les prochains mois ou même peut-être dans les prochains jours, les prochaines semaines, les Québécois entendront parler énormément de ce bill qui est débattu à la Chambre. Les Québécois entendront évidemment de nombreux chiffres, ils entendront effectivement comme d'habitude, de la part du gouvernement du Québec actuel, que les Québécois sont toujours pénalisés et qu'ils ne reçoivent pas effectivement leur part. Il est bien évident, monsieur le président, qu'immédiatement il faut dire aux Québécois, qui sont toujours Canadiens, que par ce bill C-97 la situation n'est pas défavorable aux Québécois, qu'au contraire de nombreuses représentations faites par les provinces et particulièrement par la province de Québec ont été retenues dans l'établissement de la nouvelle politique des accords fiscaux.

J'entendais tantôt mon collègue de Laval (M. Roy) disserter sur la situation des accords fiscaux et il disait que bon nombre de Québécois ont été surpris d'apprendre qu'effectivement beaucoup d'argent provenait du gouvernement canadien dans le domaine de l'éducation postsecondaire. Ils ont été fort surpris de cette situation parce qu'effectivement ce qui arrive c'est que tout ce qui vient du gouvernement du Canada dans le cadre des programmes fédéraux-provinciaux, et comme l'a déjà dit un de nos collègues ici à la Chambre des communes, l'honorable ministre de la Justice (M. Chrétien), c'est le secret d'État le mieux gardé, il ne faut pas dire aux Québécois ce qui vient d'Ottawa parce que cela pourrait effectivement les amener à s'interroger sur les instances que nos gens de la province de Québec font sur la situation financière de la province de Québec. Maintenant concernant cette situation, il a été fort surprenant d'entendre hier des collègues progressistes conservateurs anglophones parler de la situation des Québécois en disant que: Que feront les députés du Québec lorsqu'ils auront à voter sur ce bill, que feront les Québécois de l'autre côté de la Chambre comme ils nous le disaient hier soir, que feront-ils pour appuyer cette politique financière du gouvernement du Canada? Eh bien, monsieur le président, je pense que l'on peut dire immédiatement aux Québécois, lorsque l'on parle des montants d'argent, qu'à travers tout le Canada 105.5 milliards seront transférés aux provinces sous l'empire de la loi révisée sur les accords fiscaux. Quand on dit que les provinces

n'auraient pas leur juste part, il ne faut pas oublier qu'à l'heure actuelle 61.3 milliards de dollars ont été versés aux provinces depuis la dernière entente sur les accords fiscaux, soit depuis 1977. Juste au cours de l'année financière 1982-1983 qui commence le 1er avril, les transferts du gouvernement fédéral au titre de la santé et de l'enseignement postsecondaire s'établiront à 11.677 millions de dollars, soit une augmentation de 1.212 million de dollars par rapport à l'année 1981-1982. Ces transferts sont évidemment effectués dans le cadre des arrangements relatifs au financement des programmes établis. Face à ces deux séries de chiffres et surtout à la date du 1er avril que je viens de citer, je suis fort étonné d'avoir entendu un collègue du Nouveau parti démocratique dire qu'il fallait procéder rapidement mais que ce n'était pas tellement nécessaire de le faire si rapidement pour adopter ce bill, que le tout a été présenté en vitesse et que nous n'étions pas préparés à la Chambre ou du moins de ce côté-là de la Chambre à étudier ce bill. Monsieur le président, tous les députés savent fort bien que l'entente sur les accords fiscaux se termine le 31 mars 1982. Comment un gouvernement responsable ne pourrait-il pas, à défaut d'entente, déposer un projet de loi après avoir permis à toutes les parties concernées de discuter, pour qu'à partir du 1er avril 1982 on ait une loi et une pièce motrice pour diriger la situation des arrangements fiscaux? Je crois qu'il faut quand même être réaliste et voir là, à cause des dates, que l'on m'excuse l'expression anglaise, d'un «deadline» qu'il ne fallait pas passer à côté.

• (1640)

Également au sujet de cette situation, on nous dit que c'est toujours unilatéral, qu'il ne semble pas y avoir de discussions et de négociations, mais avec les mois passés, les négociations ont quand même eu lieu. Il y a eu des rencontres avec les ministres des Finances, il y a eu une rencontre fédérale-provinciale au début de février, il y a eu effectivement des négociations entre les hauts fonctionnaires. Et par rapport à ce qui était proposé, il y a eu des changements que le gouvernement canadien propose aujourd'hui dans le bill C-97. Il y a eu des négociations comme je viens de vous le dire, monsieur le président, et aujourd'hui dans ce bill on peut retrouver des demandes faites par les provinces, et j'en viens à cela, même à la province de Québec dont des instances faites par celle-ci par ses élus provinciaux ont été acceptées. Permettez-moi, monsieur le président, de traiter encore des grandes lignes de ce projet de loi et de revenir par la suite aux changements qui sont apportés et sur lesquels les Québécois, à mon humble avis, trouveront leur compte. Ainsi les déboursés au titre de la péréquation passeront de 4.1 milliards de dollars au cours de l'année qui s'achève à 4.7 milliards de dollars en 1982-1983, en vertu du nouveau régime prévoyant un élargissement des recettes provinciales et locales assujetties à la péréquation ainsi qu'une norme fondée sur une moyenne représentative.

Maintenant au sujet des principaux changements qui ont été apportés à la formule actuelle laquelle prend fin au terme de l'année financière en cours, soit le 31 mars, ce sont les suivants, monsieur le président: la couverture des recettes est élargie de façon que la comparaison des capacités fiscales respectives des provinces tienne compte de la quasi-totalité des recettes et taxes touchées par les provinces et leur administration locale. Cet élargissement ajoutera à la formule environ 16.5 milliards de dollars de recettes additionnelles en 1982-1983. Il s'agit de diverses catégories de recettes tirées des richesses naturelles qui étaient antérieurement exclues des impôts fonciers municipaux et des recettes d'administration locales provenant de la vente de biens et de la fourniture de services.

Un élément très important maintenant, c'est la nouvelle norme de péréquation, la nouvelle formule, la norme fixe, le niveau auquel la capacité fiscale des provinces sera relevée. On utilisait comme norme la moyenne nationale par habitant selon la formule qui prend fin à la fin du mois. Le budget proposait une norme ontarienne et les Québécois se rappelleront que le gouvernement actuel du Québec a décrié cette formule disant que c'était une formule plutôt instable et qu'il fallait trouver une formule plus juste. Face à ces instances du Québec et également d'autres provinces, on a effectivement tenu une nouvelle formule de péréquation. C'est que cette formule que le bill C-97 compte est, selon le gouvernement canadien, une formule bien adaptée aux réalités économiques des années 1980. Cette nouvelle formule a été élaborée en tenant compte de nombreuses suggestions, comme je l'ai dit tantôt, faites par les provinces lors des consultations fédérales-provinciales. Selon le discours de mon préopinant il n'y en aurait pas eu. Monsieur le président, il ignore sûrement la situation qui s'est produite depuis les derniers mois de la dernière année.

Le ministre québécois des Finances, comme je l'ai dit, avait en effet déclaré à plusieurs reprises que cette norme risquait de tout simplement déséquilibrer la situation relative à la péréquation. Ainsi, ce qui est fait maintenant, ce qui est désormais proposé, c'est de recourir à une norme fondée sur la moyenne par habitant de cinq provinces, en n'y mettant pas les provinces les plus riches et en n'y mettant pas les provinces les plus pauvres, mais en y incluant les provinces suivantes: la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario et le Québec. Ces cinq provinces, monsieur le président, constituent une sorte de médiane des dix provinces en matière de capacité fiscale par habitant, et donc une norme représentative. Alors face à cette situation le gouvernement du Québec devrait donc se réjouir des dispositions relatives à la péréquation. Je pense, monsieur le président, qu'il faut immédiatement le dire aux Québécois, savoir qu'il serait fort surprenant qu'on en entende parler sur toutes les tribunes et qu'on nous dise que cette situation n'est pas valable. De toute façon, on l'ignorera peut-être et on dira: Eh bien, encore une fois, Ottawa, le gouvernement canadien ne donne pas sa juste part aux Québécois.

Monsieur le président, certaines personnes et peut-être des élus québécois me prêteront de mauvaises intentions en disant: Déjà vous présumez des choses qui vont se dire dans la province de Québec. Monsieur le président, le passé est garant de l'avenir et, depuis 1976, compte tenu de toutes les représentations ou de toutes les situations qui sont données au Québécois, il faut les compter sur le bout de nos doigts, savoir quelles ont été les bonnes choses qui devaient venir d'Ottawa. A ce compte-là, monsieur le président, on est parti évidemment dans une guerre de mots et de chiffres qui ne fait que commencer selon moi, et je pense qu'il faut essayer de dire aux Québécois . . . et ceux-ci, lorsque j'en rencontre dans ma circonscription de Lotbinière, sont fatigués d'entendre cette guerre en disant: Ce qui vient d'Ottawa, ce n'est jamais bon et ce qui est toujours bon vient du gouvernement du Québec. Je pense que, et j'y viendrai plus tard dans mon exposé, quand on parlera de

cette situation de chiffres, on donnera effectivement les chiffres, l'argent que nous donne et que reçoit la province de Québec. Les Québécois verront quelle est la situation, quelles sont surtout les augmentations des montants d'argent qui vont à la province de Québec et qui proviennent du gouvernement canadien. Bon nombre de personnes nous diront que ce sont les impôts des Québécois qui leur reviennent. Monsieur le président, soit! Je suis un de ceux à qui les impôts des Québécois reviennent, sauf que compte tenu des chiffres qui pourront être cités plus tard, on verra qu'en fonction de la population et des montants d'argent qu'ils reçoivent, la situation des Québécois est fort différente de celle qui nous est exposée.

• (1650)

Les nouvelles dispositions effectivement protégeront les provinces bénéficiaires de paiements de péréquation contre toute réduction abrupte de leurs paiements par suite de la révolution de leur situation financière. Ces dispositions visent aussi à tenir compte d'autres représentations des provinces. La contrainte du produit national brut, cette disposition y mettrait la croissance annuelle des paiements de péréquation après 1982-1983 au taux de croissance du produit national brut, les données de 1982 servant de base pour le calcul.

Comme je le disais un peu précédemment, voyons maintenant quels sont les chiffres, les montants d'argent que les Québécois peuvent s'attendre de recevoir en vertu des arrangements fiscaux en fonction du bill C-97. A l'heure actuelle, pour la période qui se termine le 31 mars, le Québec recevait 20.4 milliards de dollars. Or, en vertu du bill qui est à la Chambre, au niveau des estimations de la péréquation et du transfert du financement des programmes établis, voici que le Québec recevra 35.234 milliards de dollars sur un total de 105.544 milliards de dollars. Ceci veut donc dire, monsieur le président, que la province de Québec recevra le tiers des transferts fiscaux d'Ottawa, en comparaison d'un quart de la population canadienne, et à propos des chiffres, il y a toujours une progression constante; pour l'année 1982-1983 le Québec recevra 5.557 milliards et ainsi de suite jusqu'en 1986-1987 où il recevra 8.682 milliards. A propos des chiffres, on voit immédiatement qu'il y a progression constante. Voyons ce qui a été reçu par la province de Québec pour la période qui se termine le 31 mars 1982, je disais précédemment 20.4 milliards, ce qui était à ce moment-là à peu près également le tiers des transferts fiscaux. Aujourd'hui, par ce nouveau bill, la proportion est toujours respectée et l'augmentation est de 15 milliards 234 millions ou presque, pour la période qui se termine le 31 mars 1982. Qu'est-ce à dire, monsieur le président, de tous ces racontars à l'effet que les Québécois et les Québécoises ne sont pas représentés à Ottawa pour faire valoir leurs points de vue en fonction de l'argent qu'ils reçoivent?

Si on prend un autre domaine, qui est la projection uniquement des paiements de péréquation, en 1981-1982 le Québec recevait 2.306 milliards de dollars. En vertu du bill, pour l'année 1982-1983, il recevra 2.552 milliards de dollars. Si on y fait une projection, on voit qu'en 1986-1987 la province de Québec recevra 3.831 milliards de dollars. Monsieur le président, la situation très importante se rapportant surtout à la contribution fédérale au titre de la santé et de l'enseignement postsecondaire est aussi éloquente. Et je veux bien peser sur cette situation de chiffres en donnant le plus possible d'explications dans mon exposé pour dire que ces contributions fédérales aux programmes de santé et d'enseignement postsecondaire s'établiront selon le projet de loi à 11.7 milliards de dollars en 1982-1983, soit une augmentation de 1.2 milliard de dollars par rapport à l'année en cours. A propos du Québec, c'est là que la situation est importante, ces contributions passeront de 2.7 milliards de dollars cette année à 3 milliards de dollars en 1982-1983, ce qui représente une augmentation de 300 millions de dollars ou plus de 10 p. 100.

Combien de Québécois et de Québécoises ont été tout à fait surpris d'apprendre ces derniers temps, depuis que ces négociations-là ont commencé, la participation dans un domaine où on dit que ce sont les provinces, non pas «que l'on dit», c'est dans la Constitution, mais où on a dit à propos de l'éducation: Ce sont les provinces qui ont juridiction, ce sont elles qui doivent administrer ces choses-là. Mais on est fort heureux d'un autre côté de voir le gouvernement canadien apporter une contribution dans le domaine de l'éducation postsecondaire. On est fort heureux de recevoir de l'argent et évidemment il ne faut pas trop le mentionner parce qu'on dira qu'ici, au Parlement canadien, on veut faire valoir à la population canadienne la situation de visibilité. Eh bien, je pense que c'est une situation tout à fait normale. Comment un gouvernement qui contribue très largement, à tout près de 60 p. 100 à l'éducation postsecondaire au Canada, ne peut-il pas demander aux Canadiens et aux Canadiennes, aux Québécois et aux Québécoises de reconnaître la participation de cette situation pour notre éducation postsecondaire? Je pense que c'est là une chose tout à fait importante. Et comme je l'ai dit, cette année, 2 milliards 711 millions de dollars, en 1982-1983, ce sera 3 milliards de dollars et en 1983-1984, 3 milliards 375 millions de dollars et ainsi de suite jusqu'en 1986-1987, 4 milliards 851 millions de dollars.

C'est peut-être là un grand nombre de chiffres mais concernant ce grand nombre de chiffres, il est bon de dire aux Québécois que malgré la situation actuelle au Québec ils reçoivent leur large part des transferts fiscaux, et que lorsqu'on voit les augmentations par rapport à la situation qui se termine le 31 mars 1982, qu'on ne vienne pas faire accroire aux Québécois, dans les semaines qui vont suivre que s'il y a une augmentation de taxes, ce que l'on dit à mots couverts depuis quelques mois, qu'une augmentation d'impôts, qu'on nous laisse entrevoir encore une fois à mots couverts, et que ce soit encore une fois selon ce verbiage la faute du gouvernement canadien. Parce que lorsque l'on examine la situation des transferts au moyen des chiffres que je citais tantôt, on constate que 35 milliards 234 millions de dollars, soit un tiers des transferts fiscaux, sont destinés à un quart de la population. Combien de Québécois et de Québécoises ont entendu dire depuis 1976: Nous représentons un quart de la population, nous n'avons pas un quart des transferts fiscaux, nous n'avons pas notre juste part des transferts fiscaux. Ce qui existe en réalité, c'est un tiers des transferts fiscaux.

Quand on examine cette situation dans son ensemble, c'est que le Québec, juste au titre de la péréquation, recevra 54 p. 100 des transferts, soit près de 16 milliards de dollars au cours de la période de cinq ans sur un total de 29 milliards de dollars. Cette situation de participation dans la péréquation, c'est un des phénomènes de la construction de notre fédération canadienne où on dit que certaines provinces qui sont plus

démunies ont besoin de plus que d'autres. Et quoi de plus normal étant donné les situations qui existait dans les années 1930, où dans l'Ouest canadien, on faisait face à des difficultés financières graves et que les provinces de l'Est ont contribué au développement de l'Ouest canadien! Aujourd'hui nous avons des provinces comme l'Alberta qui à cause de ses richesses de pétrole est très riche. Quoi de plus normal dans le système de fédération actuel qu'il y ait une participation pour égaliser dans la mesure du possible la situation des revenus des Canadiens et la situation d'égalisation, compte tenu de toutes les provinces et de toutes les richesses naturelles, du revenu, pas *per capita* mais de la situation financière de chaque province, que le gouvernement canadien peut redistribuer, à même les impôts qu'il perçoit chez les Canadiens, pour y faire une espèce d'équation . . .

• (1700)

M. Tousignant: . . . équité et justice!

M. Dubois: . . . comme l'honorable député de Témiscamingue le dit, équité et justice.

Cependant, je ferai remarquer aux Québécois que le gouvernement du Québec dira que sans doute ce n'est pas assez. Lorsque l'on voit les chiffres, on ne peut s'empêcher de dire que c'est quand même beaucoup, et tout à fait suffisant pour permettre au gouvernement du Québec d'offrir des services comparables à ceux dont jouissent en moyenne l'ensemble des Canadiens, pour peu qu'ils gèrent les finances de la province avec un minimum d'efficacité et de prudence. Et c'est cela, monsieur le président, qui me fait dire aux Québécois et aux Québécoises d'être tout à fait prudents face à une situation qui va dominer dans les prochaines semaines, dans les prochains mois, et l'on nous dira: «Voici, Québécois, Québécoises, nous sommes obligés, malheureusement, d'augmenter vos taxes.» Pourtant ils ne sont pas déjà tellement taxés les Québécois, d'abord, seulement 20 p. 100 de plus que dans la province d'Ontario où effectivement, plus taxés que dans la province de mon collègue, le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Campbell), une province assez petite mais qui a quand même un taux d'imposition plus faible que celui de la province de Québec.

C'est dans cette belle province de Québec que l'on paie notre essence plus cher qu'ailleurs. C'est aussi dans cette belle province de Québec que l'on paie notre électricité plus cher qu'ailleurs. Nous, les Québécois, avons eu une belle augmentation sur notre compte de taxes, soit de l'ordre de 16 p. 100 ou 17 p. 100. J'ai été fort surpris, monsieur le président, que dans ma circonscription aussi bien qu'à la grandeur de la province dans ces domaines, soit au niveau de l'essence, de l'électricité et de l'imposition qu'on ne cherche pas à blâmer le gouvernement canadien et encore mieux, que ce soit la faute d'Ottawa, et j'ai été fort surpris de ne pas l'entendre. Mais, monsieur le président, ce sont là des faits sur lesquels les Québécois et les Québécoises doivent juger la situation financière de leur province par rapport à la situation financière de l'ensemble du pays.

Monsieur le président, permettez-moi maintenant d'aborder un tableau qui avait été cité lors de la dernière conférence fédérale-provinciale de février dernier par le gouvernement du Québec. A l'aide de ce tableau, lorsqu'on parlait des arrangements financiers qui s'en venaient pour cinq ans, on disait que selon les propositions fédérales d'alors, pour l'année 1982-1983, et on disait aux Québécois, devant la caméra canadienne, que cela était en fonction d'un programme quinquennal, sauf que, suivant les propositions, ou selon le graphique qu'on nous en faisait, on mentionnait l'année 1982-1983. Quelle belle rhétorique, et quelle belle mathématique, lorsque l'on dit que l'on vient pour négocier un plan quinquennal que l'on ne tient compte que de l'année 1982-1983! Les années futures, jusqu'à la fin des négociations, jusqu'à la fin du programme en 1986-1987, cela ne comptait pas. Mais cela frappait la population et permettait de faire du verbiage, de dire des mots et des phrases et des adjectifs comme on sait si bien le faire au Québec, en disant à la population: Eh bien, écoutez, voici, suivant les tableaux en vertu des arrangements quinquennaux de 1972 à 1977, on a reçu tellement d'argent; de 1977 à 1982 c'était un peu moins, et pour un plan quinquennal jusqu'en 1986-1987, on mentionnait uniquement 1982-1983, et c'était encore moins.

Monsieur le président, face à cette situation et aux chiffres que l'on mentionne on peut se poser de sérieuses questions. Comment se fait-il qu'à la suite des propositions qui avaient été faites entre 1977 et 1982 les Québécois recevaient un tiers des transferts fiscaux et qu'en fonction des chiffres que je donnais tout à l'heure seulement au niveau des paiements de péréquation selon la formule proposée on y voyait presque, et je dirais même plus que dans les cinq prochaines années . . . On suit une courbe ascendante, on suit l'inflation. Est-ce que les Québécois, en fonction de leur budget, est-ce que la province de Québec, à ce moment-là seulement au niveau des paiements de péréquation, est-ce qu'on ne peut pas dire, monsieur le président, que la province de Québec en recevant ce tiers, en recevant, quand je parle des transferts fédéraux complets, est-ce qu'on peut dire que les Québécois, avec leurs impôts qui leur reviennent, c'est cela qui est quand même extraordinaire, et il faut mentionner et rementionner et signaler la chose avec insistance aux Québécois. Nous sommes le quart de la population canadienne, mais nous recevons le tiers des transferts fiscaux. Bon nombre de Québécois qui se posent de sérieuses questions suite à une crédibilité au niveau du régime canadien par rapport à un régime que veut plus ou moins maintenant nous présenter notre gouvernement du Québec en disant: Vous n'avez pas votre juste part, restons donc dans notre petit Québec, séparons-nous et nous pourrons vérifier toute cette situation-là. On se plaint de la situation financière à l'heure actuelle, et on reçoit plus en fonction de la population. Je pense que c'est une interrogation importante qu'on doit faire, et qu'on doit donner aux Québécois cette réponse dans les prochaines semaines et c'est pourquoi, monsieur le président, face à cette situation je n'aurai pas honte de dire à mes électeurs de Lotbinière: Vous recevrez un tiers des transferts fiscaux alors que vous ne représentez qu'un quart de la population canadienne.

• (1710)

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, d'autres participants au débat ont déjà dit qu'il s'agissait ici d'un projet de loi très important. Il constitue en effet la structure fiscale de la confédération. Il est donc de notre devoir d'en traiter très sérieusement.

Il y a un peu plus de cinq ans, lorsque j'ai pris la parole au cours du débat de deuxième lecture de la loi dont nous étudions maintenant un amendement, j'ai dit que la loi, qui avait

été présentée en 1977, était l'expression du fédéralisme en action puisqu'elle renfermait l'adhésion de toutes les parties aux négociations, qu'elles avaient trouvé acceptables. Cela se passait en 1977; toutes les parties aux négociations avaient alors déclaré pouvoir s'accomoder du résultat de ces négociations.

Lorsque j'ai participé au débat sur cette loi, il y a cinq ans, j'avais constaté avec plaisir qu'elle prévoyait un financement suffisant sans être toutefois généreux, de la part du gouvernement fédéral de quatre programmes nationaux fondamentaux: la péréquation, l'assurance hospitalisation, l'assurance-maladie et l'enseignement postsecondaire.

Je regrette de ne pas pouvoir être aussi optimiste à propos du projet de loi à l'étude. Certes, il offre des aspects positifs qui méritent d'être signalés. Par contre, ses aspects extrêmement négatifs méritent toute notre attention. Parlons des traits constructifs du projet de loi. Il renferme une série de nouvelles dispositions sur la péréquation qui sont le fruit d'un véritable compromis entre le gouvernement fédéral et les provinces. Le projet de loi prévoit la prolongation de deux programmes précieux qui protègent les provinces contre une brusque diminution des recettes due à une catastrophe économique ou à un changement radical du système fédéral de prélèvement des impôts provinciaux, des impôts sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu des particuliers. Il concrétise une promesse faite aux trois provinces des Prairies dans le budget de 1980; le gouvernement avait en effet promis de leur donner la moitié des recettes provenant de la taxe imposée sur le pétrole exporté par ces provinces. Par ailleurs, il supprime une inégalité dans le financement des programmes établis, qui permettait aux provinces prospères d'avoir droit à une aide supérieure à celle qui est accordée aux provinces défavorisées.

Ces aspects constructifs du projet de loi ne compensent toutefois pas le fait qu'il renferme une disposition qui risque de rendre le financement des services de santé et de l'enseignement postsecondaire insuffisante, qui rendra le Parlement moins apte à mettre en vigueur les normes nationales actuelles dans le domaine de la santé, et qui rendra pratiquement impossible la conclusion d'ententes permettant d'établir des normes plus précises et plus faciles à mettre en œuvre. Il empêchera par ailleurs les gouvernements fédéral et provinciaux de s'entendre sur les objectifs communs à poursuivre dans l'enseignement postsecondaire. C'est là une disposition qui renferme tous ces aspects négatifs. Il s'agit, bien entendu, de la disposition visant à abolir la garantie de recettes dans le financement des programmes établis.

La proposition, qui réduirait les engagements financiers du gouvernement fédéral en matière de soins de santé et d'enseignement postsecondaire, deux domaines tellement essentiels partout au Canada, et cela, de 5,7 milliards de dollars en cinq ans, représente encore une atteinte à l'esprit du fédéralisme. Ce n'est pas uniquement parce que la mesure est unilatérale, méthode favorite du gouvernement Trudeau, mais parce qu'elle renie l'engagement du gouvernement fédéral envers les provinces, en faveur de ces programmes, lorsque la loi actuelle a été négociée en 1976 et 1977.

Je souligne, en outre, que tous les groupes indépendants, tous les organismes qui ont étudié cette question capitale des accords fiscaux, que ce soit le groupe de travail parlementaire sur les relations fiscales fédérales-provinciales, le Conseil économique du Canada, le Conseil canadien du développement social ou le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national se sont prononcés contre l'abolition de la garantie de recettes ainsi que contre toute démarche tendant à réduire le financement ou le soutien fédéral aux soins de santé et à l'enseignement postsecondaire. Tous ces organismes l'ont déconseillé.

On doit donc se demander si le gouvernement fédéral est le seul à avoir raison. Il n'y a eu qu'un seul changement dans la position que le ministre des Finances (M. MacEachen) a adoptée depuis qu'il a annoncé dans le budget de 1980 son intention de réduire les dépenses dans le secteur des affaires sociales et de réaliser plus d'économies pour le gouvernement fédéral en réduisant les paiements de transfert aux gouvernements provinciaux.

Les députés se rappellent sans doute que le ministre a commencé par dire en 1980 qu'il voulait économiser un milliard et demi de dollars en deux ans. Il veut maintenant économiser 5.7 milliards en cinq ans. Heureusement qu'il n'a pas eu une année de plus pour se faire plus rapace et ruiner ces programmes au lieu de les paralyser tout simplement comme il le fait maintenant.

Il ne s'est jamais montré disposé à envisager sérieusement d'autres propositions, qu'elles émanent des provinces ou d'organismes intéressés aux programmes dont nous discutons. Nous continuons à espérer que l'on arrivera à persuader qu'il s'égare en s'obtinant dans cette voie, et nous proposerons d'apporter au bill un amendement qui nous paraît très raisonnable et qui permettrait de reconduire pour deux années encore l'entente existante dans le cadre du programme de financement des programmes établis.

Les provinces accepteraient d'ici là d'accroître leurs dépenses pour les soins médicaux et l'enseignement postsecondaire, au moins du taux auquel est indexé le financement des programmes établis et qui, si je ne m'abuse, sera d'environ 11.5 p. 100 en 1982 et 1983. La première des deux années se passerait en consultations que le gouvernement fédéral et les provinces auraient conjointement avec les groupes qui s'intéressent à l'enseignement postsecondaire et aux soins médicaux. Les deux paliers de gouvernement emploieraient la seconde année à négocier sérieusement, non pas comme nous l'avons vu faire ces derniers mois, sur la meilleure façon dont chacun peut consolider le financement des programmes établis, afin que nous puissions véritablement définir le mode et les moyens de financement qui conviennent pour les soins médicaux et l'enseignement postsecondaire.

Pendant cette période on pourrait aussi commencer à établir des normes nationales plus précises et plus faciles à appliquer dans le domaine de la santé et à s'entendre sur les objectifs d'intérêt commun à poursuivre dans l'enseignement postsecondaire. Cet amendement doit assurément être acceptable à un gouvernement qui veut vraiment que les Canadiens puissent obtenir des services essentiels et de qualité dans le domaine des soins médicaux et de l'enseignement postsecondaire. Ce n'est pas trop demander et si le gouvernement s'intéresse vraiment à ces questions, il va le faire accepter.

Je compte que l'amendement aura l'appui du ministre de Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin), qui a tout intérêt à ce qu'il soit adopté, et celui, que j'ai déjà sollicité, du secrétaire d'État (M. Regan), qui est à sa place en ce moment.

Le secrétaire d'État représente, entre autres choses dans sa circonscription, des établissements d'enseignement aussi éminents que les universités Dalhousie, Saint Mary's et Mount Saint Vincent, et je suis convaincu qu'il veillera à ce que les compressions budgétaires ne pertubent pas le financement de ces établissements et qu'il plaidera auprès des autres membres du cabinet pour que cette modification soit adoptée par l'ensemble des ministériels.

• (1720)

Je lui signale que l'amendement que nous envisageons de proposer va essentiellement dans le même sens que la proposition qu'a récemment présentée l'Association canadienne des professeurs d'université et c'est pourquoi je suis doublement confiant qu'il lui réservera un accueil favorable. Je constate qu'il hoche la tête. Je ne doute pas que ce soit pour marquer son approbation.

Chose certaine, rien ne justifie une nouvelle réduction de la contribution financière du gouvernement fédéral à ces programmes à un moment où les recettes de tous les gouvernements provinciaux sont déjà lourdement grevées en raison de la récession actuelle. Les tensions que subiront cette année les budgets provinciaux et donc les services, notamment les services de santé et d'enseignement postsecondaire, seront très fortes de toute façon. La suppression de l'élément «garantie des recettes» du financement des programmes établis ne saurait qu'ajouter à ces tensions et ne ferait que confirmer les craintes du groupe de travail tripartite sur les accords fiscaux fédéraux-provinciaux. Je sais que la plupart des députés ont lu le rapport du comité et ses recommandations, dont celle-ci notamment:

... il faudrait, pour maintenir les normes actuelles, que les programmes soient soutenus par un financement privé plus important qu'à l'heure actuelle.

Qui au juste le réclame? Le comité poursuit:

Dans le domaine de la santé, cela signifierait un recours accru à la tarification des usagers et à la facturation supplémentaire et, dans le domaine de l'enseignement, des frais de scolarité plus élevés. Dans les deux cas, les objectifs nationaux fondamentaux d'équité et d'égalité des chances en souffriraient.

Telle était la recommandation du groupe de travail parlementaire tripartite dont les membres s'étaient prononcés à l'unanimité contre la suppression de la garantie des recettes.

Hier, mes collègues, les députés de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) et de Don Valley-Ouest (M. Bosley), ont fortement refuté la thèse du gouvernement à l'appui de la suppression du facteur «garantie des recettes» du financement des programmes établis. Ils sont intervenus dans ce débat pour signaler que la garantie des recettes était le prix que le gouvernement fédéral avait payé en 1977 pour faire accepter aux provinces le financement en bloc du programme d'assurance-hospitalisation. Telle avait été l'entente conclue à l'époque, et au cours des cinq dernières années, le gouvernement fédéral a prétendu qu'il s'agissait d'une contribution à l'enseignement postsecondaire et aux programmes de santé. Le gouvernement fédéral a lui-même considéré la garantie des recettes comme étant une contribution permanente aux programmes de santé et d'enseignement postsecondaire.

Mes collègues ont également déclaré que, supprimer la garantie de recettes, cela revenait en fait à réduire le financement des programmes. Ils ont fait remarquer que c'est le seul poste important du programme de dépenses du gouvernement qui fasse l'objet de telles restrictions et qu'en réduisant son aide financière à la santé et à l'enseignement postsecondaire, le gouvernement peut consacrer beaucoup plus d'argent à d'autres programmes. En fait, il détourne cet argent pour financer d'autres choses certainement moins importantes que la santé et l'éducation. Mes collègues ont signalé que, depuis les accords fiscaux de 1977, les transferts aux gouvernements provinciaux et locaux ne grévaient pas davantage le Trésor fédéral, bien au contraire, car ils ne représentaient plus que 22 p. 100 des recettes fédérales au lieu de 27.3 p. 100 et 19.7 p. 100 des dépenses fédérales au lieu de 22.7 p. 100.

Ce qui contredit encore plus les arguments du gouvernement c'est que, d'après ses propres prévisions, même si les garanties de recettes n'étaient pas supprimées pour le financement des programmes établis, d'ici la fin de l'année financière 1983-1984 les transferts aux autres paliers de gouvernement continueraient à diminuer par rapport aux recettes et aux dépenses fédérales. C'est vrai même si nous soustrayons la dette publique des dépenses fédérales. Si nous examinons le pouvoir d'achat de tous les transferts d'argent à d'autres paliers de gouvernement, nous constatons qu'entre 1977 et 1981 leur valeur a baissé de 1.3 p. 100 et que, selon les prévisions économiques et fiscales du gouvernement, elle diminuera encore de 8.8 p. 100, en dollars constants, entre 1981-1982 et 1983-1984.

Je mentionne ces chiffres, car le ministre des Finances nous a fait entendre hier un autre son de cloche. Pourtant, devant ces chiffres tirés des prévisions du gouvernement, le ministre des Finances, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le secrétaire d'État ont l'audace de prétendre qu'une telle diminution de la valeur réelle de tous les transferts fédéraux n'entraînera pas une hausse d'impôt et une réduction des services à l'échelle provinciale et locale. J'ai l'impression qu'ils rêvent en couleur, car ils sont les seuls à le dire. Tous ceux qui ont examiné la réduction des transferts fédéraux aux provinces estiment qu'elle va, soit réduire la qualité des services soit augmenter l'impôt provincial, ou les deux.

Je me pose des questions également quand le ministre des Finances justifie ses coupures en déclarant que la part de l'ensemble des revenus gouvernementaux après transferts qui revient au gouvernement fédéral est nettement inférieure à ce qu'elle était en 1959. C'est cette même année qui a servi de point de comparaison au premier ministre (M. Trudeau) lorsqu'il a évoqué cette question le 24 novembre dernier à Vancouver. C'est cette année qui a servi de base de calcul. Hier, le ministre des Finances s'est basé sur les chiffres de 1961. Tous les deux ont déclaré qu'il s'agissait d'une réduction extrêmement dangereuse des moyens du gouvernement fédéral.

J'aimerais dire un mot à ce sujet. Je laisse de côté pour l'instant le fait que la part des revenus après transferts allant au gouvernement fédéral est exactement la même qu'il y a dix ans. Par contre, jamais le gouvernement fédéral n'a dépensé autant, après versement des paiements de transfert, depuis 1966. A mon avis, la raison pour laquelle il y a eu une diminution de la part des revenus gouvernementaux après transferts allant au gouvernement fédéral entre 1959 et 1971, ou si l'on veut entre 1961 et 1971, comme l'a dit hier le ministre des Finances, ce n'est pas à cause d'une dégradation des pouvoirs du gouvernement fédéral, mais bien plutôt parce que celui-ci a affirmé son autorité en mettant en place à l'échelle nationale cinq programmes capitaux, à savoir, l'assurance-hospitalisation, le Régime d'assistance publique du Canada, le programme des paiements de péréquation tel qu'on le connaît

aujourd'hui, l'extension des paiements de transfert destinés à l'enseignement postsecondaire et l'assurance-maladie. Dans le cadre de ces cinq grands programmes nationaux, le gouvernement fédéral a exercé son pouvoir de dépenser pour financer naux minima aux quatre coins du pays, services qui seraient transférables d'une province à l'autre et qui seraient offerts, dans le cas des programmes de santé et des services sociaux assurés en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, d'après les modalités établies par le gouvernement national. Une fois encore on voit que l'État voulait imposer sa volonté et sa puissance. Il fixait des normes nationales en vertu desquelles ces programmes fonctionneraient. Les répercussions de ces programmes sur les services sociaux, l'éducation et les services de santé, qui donnent toute son importance au fait d'être Canadien, sont incommensurables. Ces programmes ont également permis de prendre des décisions économiques rationelles à l'égard de la mobilité des travailleurs et des capitaux canadiens, en faisant en sorte que les débouchés professionnels et les chances de réaliser des profits soient des facteurs de choix plus importants que les infrastructures sociales et économiques offertes par les provinces.

En bref, ces programmes qui sont le reflet de l'affirmation de la volonté nationale au cours de cette période ont été l'un des grands succès de la nation canadienne. Toutefois, comme le gouvernement fédéral qui a lancé ces programmes a jugé bon, tant par scrupules d'ordre constitutionnel que pour des considérations touchant l'efficacité administrative, de confier le financement direct et l'administration quotidienne de ces programmes aux provinces, il fallait aussi qu'Ottawa cède à ce palier de gouvernement des fonds et des points d'impôt.

C'est le gouvernement fédéral qui a lancé ces programmes, mais ce sont les gouvernements provinciaux qui ont été chargés d'en assurer l'administration quotidienne. C'est pourquoi on a assisté à certains transferts de liquidités et de points d'impôt. C'était parfaitement normal. Le gouvernement fédéral qui a lancé ces programmes a reçu tout le crédit au moment de leur création. Il a également échappé aux tracasseries administratives quotidiennes, et ce sont les gouvernements provinciaux qui ont assumé les répercussions politiques négatives des conflits sociaux et des controverses sur la qualité des services.

Lors de la création de ces programmes, ainsi que tous les cinq ans lors de leur reconduction, le gouvernement fédéral avait la possibilité d'exiger en contrepartie de son aide financière que les provinces respectent certaines normes. Il a exercé ce droit dans le cas des services relatifs à l'assurance-maladie, l'assurance-hospitalisation et le Régime d'assistance publique du Canada, mais pas dans le cas des paiements de péréquation ou des versements de transferts pour l'enseignement postsecondaire. Si le ministre des Finances (M. MacEachen) estime que les gouvernements Diefenbaker et Pearson ont eu tort d'instaurer ces programmes, de les développer et d'assurer une plus grande égalité dans le domaine des services importants, alors il a raison de réduire, sous prétexte de déséquilibre budgétaire, ses obligations en vertu du financement des programmes établis. S'il veut soutenir que les gouvernements ont eu tort à cette époque d'adopter ces grands programmes nationaux, bien sûr qu'il a raison de vouloir se montrer économe aujourd'hui. Mais il aura beaucoup de mal à trouver un grand nombre de Canadiens qui conviendront que l'assurance-hospitalisationp. 100, et en 1981, elle est encore à 38.3 p. 100. Par contre, en ce qui concerne les dépenses, la part fédérale, après les transferts, est passée de 37.5 à 42.4 p. 100. On constate donc que la part fédérale des recettes reste inchangée depuis dix ans et que sa part des dépenses a augmenté de 5 p. 100. Je crois que ce sont les provinces et les municipalités, non Ottawa, qui doivent s'inquiéter du déséquilibre observé depuis dix ans.

On a souvent comparé le niveau des services de santé et d'enseignement postsecondaire offerts selon la formule de partage des coûts en vigueur jusqu'en 1976-1977, et depuis l'adoption de la formule du financement global en 1977-1978. Il est certain que les dépenses réelles exigées par ces services ont progressé beaucoup plus rapidement pendant la première période comparativement à la seconde, mais je crois que cela était moins imputable au changement de formule qu'à trois autres facteurs qu'on néglige trop souvent. Le premier est le simple fait que la croissance réelle de l'économie a été beaucoup plus rapide entre 1971-1976 que de 1976 à 1981. Au cours de la première période, le PNB a progressé de 26.3 p. 100, et seulement de 12.4 p. 100 au cours de la seconde. Résultat, l'assiette fiscale des provinces et les transferts fédéraux liés au PNB ont produit des revenus moindres, à moins que les provinces n'aient décidé d'accroître les taux d'imposition. En somme, les ressources nécessaires à l'expansion des services étaient plus rares qu'au cours de la période quinquennale précédente.

En second lieu, on a assisté de 1971 à 1976, à la mise en place définitive dans la plupart des provinces des services de santé de base et des systèmes d'enseignement postsecondaire. Les provinces donnaient suite aux promesses faites précédemment. On construisait de nouveaux hôpitaux, de nouveaux collèges et de nouvelles universités qu'il fallait doter et équiper pour répondre à la demande des services, littéralement gonflée par l'adoption de l'assurance-maladie et l'augmentation des inscriptions aux universités, à mesure que les jeunes issus de la poussée démographie terminaient leurs études secondaires. Cela a naturellement entraîné une augmentation plus rapide des frais imputables à ces services. Cependant, en 1976, les inscriptions ont plafonné et la croissance de la demande de services médicaux a ralenti. Comme il n'était plus nécessaire de multiplier les installations au même rythme afin de répondre à cette demande, le taux de croissance des dépenses a pu diminuer dans une certaine mesure sans que la qualité des services ne se détériore.

Enfin, la troisième raison que je signalerais, c'est que la totalité des transferts fédéraux, sous forme de paiements et de points fiscaux pour tous les programmes touchés par les révisions de la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, ont augmenté, en valeur réelle, beaucoup moins rapidement qu'aux termes des accords fiscaux précédents.

Les crédits sont passés du Régime d'assistance publique du Canada, dans le cadre de la garantie de recettes de 1972, au financement des programmes établis. Pendant les trois premières années d'application de ce programme, son taux de croissance s'est encore accru par les paiements de péréquation provisoires. Cela explique pourquoi, en choisissant le financement des programmes établis et en utilisant uniquement les données relatives à ses premières années d'application, le gouvernement fédéral a pu grossir les chiffres concernant sa part de financement des programmes établis. Cependant, ces mêmes dispositions ont réduit de moitié la garantie de recettes de 1972 et fortement restreint la croissance des paiements de péréquation; ainsi, lorsqu'on tient compte de tous les transferts, la situation est bien différente.

• (1740)

Entre 1971-1972 et 1976-1977, le total des transferts en espèces et en impôt qui ont été faits aux provinces pour les programmes visés par les accords fiscaux fédéraux-provinciaux et le financement des programmes établis de 1977 a augmenté de 33.4 p. 100 en termes réels. De 1976-1977 à 1981-1982, l'augmentation nette était de 9.3 p. 100. Il en est résulté que les transferts fédéraux totaux en espèces, comme pourcentage des revenus provinciaux, sont passés de 18.9 p. 100 en 1978 à 17.5 p. 100 en 1981. Proportionnellement aux dépenses provinciales, ils sont tombés de 19.2 p. 100 à 18.1 p. 100. Autrement dit, le gouvernement fédéral règle maintenant une part plus petite des dépenses provinciales totales et fournit une plus petite part des revenus provinciaux totaux qu'il ne le faisait lorsque le financement en bloc a été adopté.

Il est évident que cela s'est ajouté au ralentissement de la croissance économique pour rendre les choses plus difficiles encore aux gouvernements provinciaux qui veulent développer leurs services. Permettez-moi de bien préciser, toutefois, les gouvernements provinciaux ont, à mon sens, leur part de responsabilité dans les restrictions imposées aux soins médicaux et à l'enseignement postsecondaire même en tenant compte des facteurs dont je viens de parler, il est manifeste que certains d'entre eux ont été beaucoup moins généreux qu'ils auraient dû l'être. Je n'ai aucun doute là-dessus. Je dirai néanmoins aux députés d'en face que ces gouvernements doivent rendre compte à leur opposition et à leurs électeurs de toute dépense décidée à mal escient. Je dois dire également qu'une bonne partie de la responsabilité retombe sur le gouvernement fédéral, non seulement parce qu'il a été moins généreux que dans le passé pour le financement de ces programmes, mais aussi parce qu'il n'a pas su maintenir une économie saine et viable au Canada, ce qui a influé énormément sur toute la question des transferts fédéraux.

Si le ministre des Finances applique les mesures qu'il propose maintenant, le gouvernement fédéral méritera encore davantage qu'on lui reproche de ne pas avoir adéquatement financé et de les avoir laissés se détériorer, ce qui ne manquera pas de se produire. Voilà ce qu'il résultera de ses propositions actuelles.

Quant à nous, nous abordons le problème de façon constructive. Nous n'avons pas l'intention de faire obstruction à la mesure. Nous sommes disposés à donner notre appui à la nouvelle formule de péréquation et à toutes les dispositions connexes après qu'un comité les aura étudiées pendant une période raisonnable. A propos de la partie de la mesure que nous ne pouvons approuver, celle où il est question que l'État réduise les crédits accordés à l'enseignement supérieur et aux soins médicaux, nous proposons, dans nos amendements, une solution de rechange qui, à notre avis, est équitable pour les deux niveaux de gouvernements et, ce qui est le plus important, permettra de mettre équitablement en application les programmes en question.

Selon la façon dont les députés d'en face voteront sur cet amendement nous saurons s'ils ont véritablement à cœur la réussite de ces programmes ou s'ils sont uniquement préoccupés par des questions de gros sous.

Voici ce que le Conseil économique du Canada a déclaré en guise de conclusion au groupe d'étude parlementaire sur les arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux, après avoir étudié les conséquences probables d'une diminution des subventions fédérales dans les domaines de la santé et de l'enseignement postsecondaire:

> A notre avis, aucun principe ne justifie l'adoption d'une telle solution.

Voilà ce que le Conseil économique du Canada a déclaré en recommandant vivement de ne pas supprimer la garantie de recettes et de ne pas diminuer les subventions dans les domaines de l'enseignement postsecondaire et des services de santé. Nous en sommes arrivés à la même conclusion également. Si l'on ne débarrasse pas le projet de loi de cette mesure rétrograde et condamnable pour négocier de bonne foi sur les services du santé et l'enseignement postsecondaire, malgré toutes les autres dispositions—et certaines sont, constructives, je le répète—nous serons forcés de rejeter le bill au moment du vote.

J'espère toutefois que les ministériels vont faire preuve de jugement et que les députés d'en face accepteront les amendements que nous proposerons pour empêcher le gouvernement libéral de décider unilatéralement de relâcher les normes dans les domaines de la santé et de l'enseignement postsecondaire au détriment de tous les Canadiens.

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, je rends hommage à ma collègue, le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) pour son exposé magistral des problèmes auxquels font face actuellement les provinces canadiennes. On ne peut nier cet ensemble de chiffres qui décrivent fidèlement la situation; ils y a là matière à réflexion pour tous ceux qui ont suivi servilement le premier ministre (M. Trudeau) et son cabinet dans toutes les propositions qu'ils ont avancées.

M. Hnatyshyn: A une ou deux exceptions près.

M. McCain: Les exceptions ont été si rares qu'elles auront valu peu de chose pour le Canada. On aura voulu se payer de mots, pour se défiler le moment du vote venu.

Je lirai quelques lignes d'un discours prononcé par celui qui était alors député de Don Valley. L'extrait est tiré du hansard du 7 mai 1974, à la page 2125. Voici:

> Il n'y a pas que les particuliers à être durement touchés; nous abordons l'étape où nombre de nos institutions et de ces choses indispensables au bien-être du pays commencent à se désagréger et à disparaître.

Ce qui était alors un pronostic économique est maintenant devenu une triste réalité quand on songe à la situation qu'annonce le bill aujourd'hui à l'étude à la Chambre des communes, car l'institution du fédéralisme a été remise en question d'une manière qui ne respecte pas les intérêts supérieurs du pays. Nous avons vu les gouvernements provinciaux à couteaux tirés avec le gouvernement fédéral, et nous avons vu ce dernier promulguer à l'endroit des provinces des décrets qu'elles ne peuvent avaler sans broncher. Ces décrets leur causeront des ennuis. Un éditorial paru dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui reprenait le commentaire suivant que faisait le premier ministre le mois dernier:

> Le vieux type de fédéralisme, selon lequel nous donnons de l'argent aux provinces qui nous tapent sur la gueule parce que nous ne leur en avons pas donné assez, puis qui prennent l'argent et vont le dépenser en disant «tout ça naturellement ça vient de nous», ce type de fédéralisme est fini.

Je tiens à rappeler que les gouvernements des provinces ont conclu diverses ententes avec le gouvernement fédéral et qu'ils l'ont fait de bonne foi. Jamais le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'a nié que son statut de province pauvre l'obligeait à compter sur les fonds du Trésor fédéral et jamais il n'a ménagé les déclarations publiques de reconnaissance pour la contribution qu'apportait le fédéral à son bient-être et à celui des citoyens de la province. Le premier ministre adopte l'attitude affichée par le ministre de la Santé de 1979 à 1980 jusqu'à ce qu'elle se fasse taper sur les doigts pour avoir affirmé que les provinces ne dépensaient pas l'argent aux fins pour lesquelles il avait été accordé: cette critique n'est pas conforme à la réalité. Pour s'en rendre compte, il suffit de consulter le rapport du comité multipartite qui a examiné les dépenses provinciales. Comme l'a dit notre collègue de Kingston et les Iles (M^lle^ MacDonald), il n'a pas été établi que les provinces utilisaient à d'autres fins les sommes versées par le gouvernement du Canada.

• (1750)

Nous ne pouvons continuer—j'en supplie la Chambre et le cabinet—à entretenir le climat d'affrontement qui dure depuis trop longtemps. Faisant abstraction des finances pendant un instant, j'exhorte le gouvernement à prendre les moyens voulus pour rétablir la bonne entente qui a caractérisé presque toutes les négociations entre les provinces et le gouvernement fédéral sur le partage des frais et l'aide fédérale. Je reprends ma citation:

> Mais il y a une différence entre renégocier un contrat et lancer des ultimatums.

Ce n'est pas moi qui parle ainsi, mais le *Globe and Mail* d'aujourd'hui. De toute évidence, même la presse constate que les provinces ne négocient plus avec le gouvernement fédéral; elles reçoivent des ultimatums. Ce sont des ultimatums presque immuables. Le gouvernement refuse de changer d'un iota sa position initiale, et les provinces finiront par être obligées de se soumettre, quelles qu'en soient les conséquences pour elles. Voici la suite de l'article:

> Le mois dernier, M. Regan a proposé de maintenir telle quelle jusqu'en 1983-1984 l'aide à l'éducation postsecondaire, mais à trois conditions: que les provinces acceptent de verser aux institutions d'enseignement supérieur des subventions égales à celles que leur verse le gouvernement fédéral pendant les deux prochaines années, ce qui me paraît raisonnable; qu'elles acceptent en principe de fixer à leurs universités et collèges des objectifs nationaux, ce qui semble déraisonnable; enfin, qu'elles avisent aux moyens d'améliorer la comptabilité de leurs dépenses, ce qui laisse présager une ingérence du gouvernement fédéral dans les affaires des provinces. Il semble qu'Ottawa se préoccupe avant tout de se faire attribuer le mérite de l'argent qu'il prélève grâce à ses pouvoirs de taxation, mais le simple contribuable qui paie la facture ne se soucie guère de savoir si c'est le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial qui lui prend son argent.

M. Cullen: Vous voulez dépenser à tort et à travers, sans en assumer la responsabilité.

M. Epp: Aucune responsabilité? Allons-donc, un peu de sérieux.

M. McCain: Monsieur l'Orateur, je suis scandalisé de constater qu'un ancien membre du cabinet de ce pays se permette de faire une observation aussi sarcastique et inconsidérée. Je vous prie de vous reporter au rapport publié par le président du comité, le député de Gloucester (M. Breau). Il niera l'insulte que vous venez de proférer car, croyez-moi, des électeurs surveillent de très près tous les gouvernements provinciaux du pays, et les dépenses irréfléchies—auriez-vous l'obligeance de m'écouter encore quelques instants?

M. Cullen: J'écoute le député.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait pertinemment qu'il doit s'adresser à la présidence.

M. McCain: Vous pourriez peut-être le rappeler à l'ancien ministre du cabinet qui paraît mal renseigné. Je dis cela avec beaucoup de respect et sans intention aucune d'offenser la présidence.

M. Taylor: Le député ne prononce de discours que quand il n'a pas la parole.

M. Cullen: Vous n'avez pas écouté comme il faut, Gord.

M. McCain: Si ces organismes provinciaux n'offrent pas à leurs électeurs des services satisfaisants, ils ne restent pas au pouvoir, croyez-moi. C'est là un des freins et contrepoids du système. Malgré toutes les accusations portées à la légère et prétendant le contraire, monsieur l'Orateur, le gouvernement du jour avait distribué ces fonds du mieux qu'il pouvait dans toutes les provinces au Canada.

Les opinions que je viens de consigner, monsieur l'Orateur, ne sont pas les miennes, mais plutôt celles d'un journaliste qui les a publiées dans la presse. Je répète ce qu'il disait dans son article:

> . . . mais le simple contribuable qui paie la facture ne se soucie guère de savoir si c'est le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial qui lui prend son argent.

L'auteur affirme ensuite que le gouvernement dispose d'autres moyens pour y parvenir:

> Il pourrait offrir des bourses d'étude—en plus de ses subventions—pour encourager les étudiants à s'engager dans ces domaines.
>
> Mais il ne devrait pas user de coercition et imposer ses volontés aux établissements d'enseignement. Il ne devrait pas recourir à ses pouvoirs d'imposition pour forcer par le chantage les provinces à le laisser s'ingérer dans des domaines relevant de leur compétence. Il est déjà assez difficile aux enseignants de traiter avec un niveau de gouvernement—sans avoir aussi à affronter le gouvernement fédéral qui a une réputation d'inconsistance en matière de programmes à frais partagés.

Les établissements d'enseignement postsecondaire sont incapables de fonctionner dans un tel climat et cet article décrit bien la situation. Je vous lis la suite:

Avec son système de partage des frais, le gouvernement fédéral a incité les provinces à élargir le réseau canadien de collèges et d'universités. S'il veut changer les règles du jeu, il devrait d'abord négocier et obtenir le consentement des provinces. Le fédéralisme renouvelé et inflexible de M. Trudeau n'apportera rien de bon à personne.

Monsieur l'Orateur, je m'intéresse à tous les problèmes économiques qui vont compromettre l'avenir des jeunes et des moins jeunes et la sécurité des personnes âgées. La situation est grave: toute réduction de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire va exacerber les problèmes actuels et surtout, nous ne pourrons plus répondre aux besoins de la technologie de pointe. Le ministre des Finances et certains de ses collègues nous en ont parlé en long et en large. L'avenir du Canada était dans la technologie de pointe. Mais voilà qu'aujourd'hui nous pouvons lire dans deux journaux différents que le Canada devra peut-être faire venir 25,000 personnes pour travailler dans la technologie de pointe et des domaines dans lesquels nous manquons de spécialistes. Le moment est-il bien choisi pour dire aux provinces, aux universités et aux citoyens que le gouvernement fédéral doit réduire son aide à l'enseignement postsecondaire, c'est-à-dire aussi bien aux écoles d'art et de technologie qu'aux écoles ou collèges professionnels? Certainement pas, monsieur l'Orateur, au moment où nous pouvons avoir besoin de 25,000 spécialistes si notre économie évolue comme nous le souhaitons. Puis-je dire qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. Lorsque la séance a été suspendue à 6 heures, la parole était au député de Carleton-Charlotte (M. McCain).

M. McCain: Selon moi, monsieur l'Orateur, le secteur de la technologie de pointe, qui doit être demain le principal créateur d'emplois, le secteur en expansion et le moteur de l'économie, va souffrir considérablement si l'on réduit les subventions destinées à la formation dans les collèges communautaires des étudiants qui travailleront dans ce secteur. Il est absolument capital aujourd'hui que l'on reconnaisse la nécessité d'effectuer des recherches pour créer l'équivalent canadien de Silicone Valley de la Californie où l'on fabrique les fameuses microplaquettes. Nous avons les compétences nécessaires. Dans la région d'Ottawa se trouvent plusieurs entreprises qui ont le dynamisme, l'esprit d'entreprise et les compétences voulues pour cela. Nous avons les moyens dans nos collèges communautaires et autres de former les futurs travailleurs de ce secteur. Le moment est venu, non pas de ralentir ce processus, mais bien au contraire de l'accélérer. Les professeurs des collèges qui enseignent cette discipline se plaignent de ne pas disposer de fonds suffisants pour accorder aux techniques et à la science informatique toute l'attention qu'elle mérite aujourd'hui. Compte tenu de la conjoncture économique actuelle, nous sommes en train de perdre au profit de ceux qui sont capables de payer davantage, les cerveaux qui pourraient créer le pendant canadien de Silicone Valley aux portes de l'Université Stanford.

Le budget et les accords entre le gouvernement fédéral et les provinces vont avoir pour effet de décourager l'essor du secteur de la technologie de pointe sur lequel on a pourtant tant insisté dans le discours du budget et les interventions qui ont suivi. Nous refusons simplement de mettre le paquet sur la formation, la recherche, l'essor et l'emploi dans ce secteur. Mais cela n'a rien de nouveau. Dès 1973, j'ai eu le plaisir d'assister à un dîner à l'Université de Guelph en présence de plusieurs enseignants qui souhaitaient ardemment voir l'essor des études de deuxième cycle dans leur université. Mais les choses ne se sont pas déroulées comme ils l'espéraient, et ils ont avoué qu'ils poussaient leurs étudiants à aller à l'étranger faire leur études supérieures. On ne nous a pas donné les moyens d'effectuer suffisamment de recherches dans le secteur agricole pour permettre à un étudiant d'acquérir la formation nécessaire en agriculture. Nous n'avons pas le niveau de rémunération, les moyens ni les possibilités de recherche nécessaires pour attirer ces personnes.» Ces professeurs exprimaient donc en 1973, l'avis qu'il ne se faisait pas assez de recherche et que la rémunération n'était pas suffisante. Ils ont affirmé que le Canada ne s'intéressait pas à l'agriculture. Nous avons perdu des personnes compétentes du domaine de l'agriculture. Des technologues vont maintenant les suivre et nous quitter en trop grand nombre au moment où nous pouvons le moins nous permettre de les perdre. Ce sont là quelques-unes des conséquences.

Je ne sais pas comment le secrétaire d'État (M. Regan), ancien premier ministre de la province de Nouvelle-Écosse, va faire pour donner à titre de membre du cabinet son approbation à quelque accord fédéral-provincial réduisant les sommes offertes aux collèges de tout le Canada, mais en particulier à ceux de la Nouvelle-Écosse. Je me demande comment ce secrétaire d'État, qui a été premier ministre d'une province, peut si peu comprendre et connaître les besoins des provinces de l'Atlantique dans le domaine de l'enseignement. J'accuse cet homme de faire fi des besoins du Canada de l'Atlantique en général et de la province de la Nouvelle-Écosse en particulier. La situation est très grave. Rares sont ceux qui ont eu le privilège de venir à la Chambre des communes en étant aussi bien informés des exigences et des besoins que l'actuel secrétaire d'État. Peu de gens savent combien nombreuses sont les personnes qui fréquentent les universités de la région de l'Atlantique et qui ne sont pas de cette région, qui ne sont pas de la Nouvelle-Écosse. L'ultimatum du gouvernement canadien se traduira par de lourdes pertes; pourtant, c'est le secrétaire d'État (M. Regan) qui est responsable de ce domaine.

• (2010)

Examinons de façon un peu plus approfondie ce que seront les besoins des provinces. Ceux-ci vont se multiplier compte tenu de la conjoncture actuelle. Par exemple, nous avons découvert qu'au début de 1980-1981, les profits des sociétés ont décru de 13½ p. 100 alors que le chômage augmentait. Est-il exact, comme l'a publié la Presse, que les profits des sociétés, au premier trimestre de 1982, sont de 31 p. 100 inférieurs à ce qu'ils étaient un an plus tôt? Est-ce exact? Si ce ne l'est pas, cela demeure vrai en gros. C'est dans ce contexte que des prévisions budgétaires et des accords fédéraux-provinciaux sont

maintenant à l'étude à la Chambre. Jamais peut-être les provinces ont-elles été moins en mesure que maintenant de supporter une baisse de leurs recettes. Elles vont pourtant devoir s'y résoudre parce que l'économie est en plein marasme; et le gouvernement fédéral va réaliser des économies de 5.7 milliards de dollars sur ses propres dépenses en réduisant ses paiements de transfert, si je me rappelle bien le chiffre cité par le député de Kingston et les Îles.

Aussi se trouvent-elles prises dans un étau, puisque les prix augmentent partout. Quelle est leur situation? Elles devront, entre autres difficultés, contracter en 1982-1983 des emprunts supérieurs de 20 p. 100 à leurs emprunts de 1981-1982. Voilà leur situation.

Selon cet article de journal, citant un bulletin d'information d'une firme privée sur l'état actuel des finances des provinces, la cause en serait partiellement attribuable au fait suivant:

> Cette hausse importante est attribuable à la récession et aux problèmes de partage des recettes avec le gouvernement fédéral. On estime que les besoins de caisse pour l'année prochaine seront supérieurs de 40 p. 100 à ce qu'ils étaient pour l'année fiscale 1980-1981.

C'est une grosse somme. Au lieu de leur fournir l'aide dont ils ont besoin, nous allons leur jouer un vilain tour. On y dit aussi:

> Par suite du ralentissement de l'économie, les besoins de financement des gouvernements provinciaux augmentent car des pressions à la hausse s'exerçent sur les dépenses sociales tandis que les recettes fiscales recueillies auprès de particuliers et de sociétés aux abois s'amenuisent.

Je cite de nouveau:

> Mais au cours de l'année financière 1981-1982, le marché financier canadien n'a fourni que 1.15 milliard de dollars, soit un peu plus de 10 p. 100 des besoins de crédits globaux. Par contre, le marché américain a fourni l'équivalent de 4 milliards de dollars, tandis que le marché de l'eurodollar y allait de 1.5 milliard de dollars.

Cela signifie, monsieur l'Orateur, que les provinces ont été placées dans la dangereuse obligation d'emprunter en devises étrangères à une époque où la conjoncture économique est incertaine. Elles sont forcées d'emprunter sur les marchés étrangers, de prendre le risque d'accuser des pertes au niveau du change parce que le marché canadien ne peut financer leurs emprunts. Bien entendu, cela veut dire qu'environ la moitié ou trois quarts de milliard de dollars en devises canadiennes quittent le Canada pour rembourser l'intérêt sur cette dette. C'est ainsi que nous aggravons les maux économiques du pays tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial. La possibilité d'équilibrer notre balance des paiements devient de plus en plus douteuse et dans ce secteur, nous faisons des gouvernements provinciaux nos boucs émissaires. Voilà ce qui se passe, voilà le climat qui règne. Et tout cela est répréhensible.

Le budget a été présenté à une époque où Statistique Canada publiait des chiffres désolants. Il faut toujours faire très attention aux sources que l'on cite à la Chambre parce que parfois elles ne sont pas jugées authentiques. Mais je suppose que les ministériels aiment bien Statistique Canada. Allons-y donc gaiement!

> Six jours avant la présentation du budget, Statistique Canada nous a de nouveau avertis que «le ralentissement du marché pourrait déboucher sur une récession dans les prochains mois. La baisse sensible des indicateurs de l'activité économique a déjà incité des entreprises à réduire leur production et les mises à pied se multiplient.

Voici ce que le Conference Board du Canada déclare:

> L'année prochaine ne réserve rien de bon pour l'économie canadienne et pour les ménages en particulier ... Le taux d'inflation qui se maintient au-dessus de 10 p. 100, les taux d'intérêt, le chômage à la hausse, les investissements en baisse des entreprises et la faiblesse des États-Unis, tous ces facteurs se conjuguent pour étouffer toute possibilité d'une accélération rapide de l'activité économique!

C'est dans un climat pareil que le gouvernement du Canada insiste pour réduire ses paiements aux provinces que prévoient des accords conclus en toute bonne foi il y a vingt ou vingt-cinq ans. C'est inacceptable, monsieur l'Orateur.

Il y a eu 22 p. 100 plus de faillites commerciales en 1981 qu'en 1980. L'augmentation des faillites agricoles a été de 18 p. 100 par rapport à 1980 et de 109 p. 100 par rapport à 1979. Le taux d'inflation a été de 11.4 p. 100 en janvier et pour la première fois en trente-trois ans, le taux annuel moyen d'inflation a atteint en 1981 le niveau de 12.5 p. 100. Les prix de l'essence ont accusé une hausse de 75c. depuis que le gouvernement est au pouvoir. Malgré tout cela, nous demandons aux provinces de se contenter de moins, en faisant de l'éducation l'un des domaines de restriction.

Voilà le sort qui est réservé aux provinces et en particulier à celles de l'Atlantique alors que pratiquement tous les services leur coûtent plus cher puisqu'elles essaient d'aligner la rémunération de leurs médecins, infirmières, techniciens et ainsi de suite, sur ceux de leurs collègues de l'Ontario, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan. Le budget de toutes les provinces de l'Atlantique accuse le coup de cette initiative, car au même moment, le gouvernement décide de réduire son aide. Monsieur l'Orateur, le moment n'aurait pas pu être plus mal choisi.

M. Wilson: Bravo!

M. McCain: Pour économiser la malheureuse somme de 5.7 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, on va étrangler économiquement ces provinces. Où vont-elles trouver cet argent? Toutes leurs sources de recettes ont baissé. Celles qu'elles tiraient de la taxe sur l'essence, de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu des particuliers ont baissé. Nous allons les écraser alors que leurs recettes ont baissé. Nous allons les saigner à blanc. Comment, monsieur l'Orateur, le gouvernement peut-il avoir si peu de conscience?

Les prestations de bien-être au Nouveau-Brunswick sont si élevées que le ministre des Services sociaux a déclaré ouvertement devant le comité examinant le budget qu'il n'était pas du tout certain que ce montant représente le cinquième de ce dont il aurait besoin si l'économie continuait comme elle le faisait.

Transferts du fédéral aux provinces

Le gouvernement fédéral a réduit sa participation au financement des programmes d'assurance-chômage. Nous avons transféré ces charges aux provinces Maritimes qui doivent financer les prestations de bien-être, d'assistance sociale, de sorte que cela devient pour elles un fardeau énorme. Quels impôts peuvent-elles augmenter? Ces derniers représentent déjà par habitant le maximum que la population de la région ou de n'importe quelle région peut payer. A partir de quel seuil voit-on les revenus diminuer? Nous savons tous que le gouvernement du Québec a dû faire marche arrière après avoir imposé une taxe exorbitante sur l'essence pour essayer d'équilibrer le budget. A partir de quel moment sape-t-on l'économie d'une région? Telle est la question que les premiers ministres provinciaux examinent sérieusement. C'est le phénoméne qui se produit au Nouveau-Brunswick alors que les médecins essaient d'améliorer leur rémunération. Il ne fait aucun doute, monsieur l'Orateur, que les médecins dans la plupart des provinces de l'Atlantique, pour ne pas dire dans toutes ont des revenus réels aujourd'hui qui sont inférieurs à ce qu'ils étaient il y a 15 ans. L'augmentation des paiements par rapport à la hausse des frais de cabinet et autres, n'a absolument pas suivi l'inflation, sauf peut-être dans certains domaines très spécialisés qui sont toujours très lucratifs et assurent un revenu très confortable aux spécialistes. Cependant, pour le généraliste qui exerce dans une localité moyenne, le revenu net moyen a diminué.

• (2020)

Les médecins du Nouveau-Brunswick qui ont les compétences dont nous avons besoin et qui pourraient exercer dans n'importe quel État américain et dans la plupart des provinces canadiennes, envisagent sérieusement de renoncer à exercer la médecine dans cette province. Le gouvernement va réduire de 5.7 milliards de dollars les crédits alloués à la région atlantique et aux autres provinces défavorisées, à une époque où les frais augmentent plus vite que dans n'importe quel autre secteur d'activité.

Ce n'est bien entendu qu'un petit aspect du problème. Lorsqu'au début de nos négociations avec le gouvernement de la province, nous sommes revenus sur le montant alloué à la GRC en tant que force policière au Nouveau-Brunswick, nous lui avons encore une fois imposé notre décision. Il n'y avait pas matière à négociation, il s'agissait d'un ultimatum pur et simple. Nous n'avons pas permis au gouvernement de la province de négocier quoi que ce soit.

D'aucuns diront que les paiements ont augmenté de 10 p. 100. Toutefois, je leur demanderais de tenir compte du fait que les frais de ces provinces vont augmenter de plus de 10 p. 100 et qu'elles ne peuvent rien y faire, étant donné le nombre de revendications salariales auxquelles elles doivent faire face.

Il ne fait aucun doute qu'à mesure que les recettes fiscales du gouvernement fédéral diminuent, les paiements aux provinces diminuent également. Il ne s'agit pas d'un montant précis. Il est calculé selon un système de points d'après les impôts perçus. Il ne s'agit pas de paiements forfaitaires ou fixes. Ces paiements diminueront au fur et à mesure que notre situation économique se détériorera. Cela ne fera qu'aggraver un problème déjà sérieux. Les députés qui représentent la région atlantique et approuvent cette situation se dupent en pensant que tout est rose dans les provinces défavorisées. Je ne suis pas de leur avis.

Cela me rappelle les négociations libérales. Tout a commencé en 1947, date de l'ouverture des négociations visant à confier au gouvernement fédéral la charge de percevoir l'impôt sur le revenu et d'en transmettre une certaine partie aux gouvernements des provinces. Le gouvernement a négocié avec les gouvernements provinciaux l'un après l'autre. Il y a eu de bons et de mauvais marchés. Chaque marché conclu était un peu meilleur que le précédent. Enfin, en 1952, les gouvernements provinciaux ont insisté pour que le gouvernement fédéral négocie avec eux tous en même temps et conclue le même marché avec chacun d'entre eux.

Cela s'est révélé également un marché de dupes lorsqu'un autre gouvernement libéral a, fort peu judicieusement, enfoncé les provinces de la région atlantique. Il l'a fait à une époque importante et qui se compare assez bien à la situation actuelle. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick était dans une situation financière telle qu'il devait pour ainsi dire obtenir l'approbation d'un comité nommé par le monde des finances du Canada pour savoir ce qu'il pouvait dépenser et à quel rythme, et combien il pouvait emprunter, auprès de quelles sources et à quel moment.

La province était au bord de la faillite. Nous n'en sommes pas tout à fait arrivés là, mais presque. A cette époque-là, le gouvernement fédéral a conclu un marché peu intéressant avec ceux des provinces de l'Atlantique, et notamment celui du Nouveau-Brunswick. Ce n'est qu'avec l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement conservateur en 1957 que l'on a reconnu les besoins de la région atlantique et que la situation a commencé à s'améliorer.

Nous sommes en train de faire machine arrière. Est-ce parce que le gouvernement n'est qu'à deux ou trois ans des élections? Est-ce là l'explication? Allons-nous traiter aujourd'hui la région atlantique avec mesquinerie et jouer les Pères Noël juste avant les prochaines élections? Le gouvernement central va-t-il allouer des fonds directement aux étudiants plutôt qu'aux universités, dont les coffres sont gérés par les gouvernements provinciaux?

Ne parlons plus de détournement d'argent, comme l'a insinué un ancien ministre cet après-midi. N'oublions pas que d'après le comité mixte, le gouvernement de la province a utilisé l'argent aux fins prévues. Nous ne voulons plus entendre de telles sornettes.

Il faut être réaliste. Admettons qu'il existe bel et bien un besoin. Les recettes des provinces diminuent et leurs dépenses augmentent, elles reçoivent moins d'argent au titre du partage des frais et de la péréquation. Les paiements de péréquation ne sont pas trop mauvais, je le concède. Ils ne permettront pas de compenser l'inflation ni l'augmentation des dépenses mais c'est dans ce domaine que le marché est le plus raisonnable. Le gouvernement fédéral réalisera une économie de 5.7 milliards de dollars sur le reste en réduisant ses subventions au détriment des gouvernements et des contribuables des provinces, car il taxe les citoyens plus que jamais.

J'exhorte le ministre des Finances (M. MacEachen) et le secrétaire d'État, un ancien premier ministre de la Nouvelle-Écosse, à réfléchir mûrement aux conséquences de leurs actes pour les régions mal desservies, et à leur donner ce qu'elles méritent et ce qu'elles ont toujours été habituées à recevoir.

M. Robert Bockstael (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, le bill C-97 dont la Chambre est actuellement saisie concerne

un aspect fondamental et irremplaçable de notre régime fédéral, à savoir les principaux transferts fiscaux qui se font entre les paliers de gouvernement.

Comme le savent les députés, la tradition veut qu'on révise les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les gouvernement des provinces tous les cinq ans. Ce bill est fidèle à cette tradition et il témoigne également des différentes consultations qui ont eu lieu entre les deux paliers de gouvernement au cours des 14 derniers mois. Il prévoit d'apporter des modifications importantes à certains des programmes de péréquation et de les adapter à la conjoncture économique et fiscale.

Au cours des 25 dernières années, les principaux transferts du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux tels que la péréquation et les transferts relatifs aux programmes établis des services de l'assurance-hospitalisation, de l'assurance-maladie et de l'enseignement postsecondaire ont augmenté. Au début, en 1957-1958, les programmes de péréquation coûtaient environ 135 millions de dollars. Les transferts totaux excluant les paiements provenant de la location des domaines fiscaux se montaient cette année-là à environ 350 millions de dollars. Au cours de la prochaine année financière, le gouvernement fédéral consacrera près de 16.5 milliards de dollars aux versements de péréquation et au financement des programmes établis, ce qui représente environ 20 p. 100 de toutes les dépenses de l'État fédéral.

Au cours des derniers mois, les critiques tant à la Chambre qu'à l'extérieur ont dit que le gouvernement fédéral réduisait ses versements aux provinces. Ils nous accusent de compromettre les services de santé et le financement des programmes d'enseignement postsecondaire. Il sont tout heureux d'ignorer le fait que le gouvernement fédéral a l'intention d'accorder des augmentations importantes dans tous les domaines des transferts et que nous sommes autant déterminés qu'auparavant à participer au financement des services de santé et des programmes d'enseignement postsecondaires. Par exemple, les paiements de péréquation vont passer d'environ 4.1 milliards de dollars au cours de l'année qui se termine à 4.7 miliards de dollars au cours de la prochaine année financière, ce qui représente une augmentation de 600 millions de dollars au cours de la première année. Au titre des programmes établis de soins médicaux et hospitaliers et de l'enseignement postsecondaire, le gouvernement fédéral versera aux provinces 11,6 milliards de dollars pendant la prochaine année financière, soit 1,2 milliard de plus que les paiements de 10,4 milliards versés en 1981-1982. Les données de 1981-1982 ne comprennent pas la compensation pour l'abolition de la garantie de recettes de 1972. Cet élément provient de sources entièrement différentes de celles des transferts au titre des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire.

• (2030)

Nous aurions intérêt à examiner les sommes destinées aux soins de santé et à l'enseignement postsecondaire dans les provinces de l'Ouest. La plus riche, l'Alberta, va recevoir 100 millions de dollars de plus l'an prochain, ce qui porte la somme à 1,134 milliard de dollars. Il est prévu qu'au cours des cinq années visées par le projet de loi, l'Alberta obtiendra 7,7 milliards de dollars au titre de ces programmes sociaux essentiels.

La Colombie-Britannique disposera de 167 millions de plus en 1982-1983, ce qui portera à 1,383 milliard de dollars sa part des transferts au chapitre de la santé et de l'enseignement postsecondaire. En cinq ans, cette province recevra près de 9,2 milliards de dollars.

Les transferts en matière de santé et d'enseignement postsecondaire en Saskatchewan augmenteront de 482 millions de dollars l'année prochaine; 54 millions viennent s'ajouter aux 428 millions reçus dans l'année en cours. Pendant la période quinquennale, la province recevra près de 3,1 milliards de dollars. Le Manitoba obtient 44 millions de dollars de plus l'an prochain, soit, au total, 464 millions destinés à ses programmes de soins de santé et d'enseignement postsecondaire. Les prévisions pour les cinq prochaines années s'élèvent à 2,9 milliards de dollars.

Le gouvernement fédéral maintiendra, bien entendu, son programme de péréquation dont l'importance est vitale. Pour les Canadiens, c'est un programme essentiel à la fédération elle-même. Il permet aux gouvernements provinciaux d'offrir des services publics, de qualité raisonnable, sans hausser démesurément les impôts. Les provinces de l'Ouest ont toujours fortement soutenu le principe de la péréquation. Soulignons toutefois que l'Alberta et la Colombie-Britannique ont reçu des paiements de péréquation à l'entrée en vigueur du programme, en 1957-1958, et pendant les cinq années qui ont suivi. L'Ontario est effectivement la seule province à n'avoir jamais eu de paiement à ce titre.

Le projet de loi élargit la mesure de la capacité fiscale qui sous-tend le calcul de la péréquation. Cet élargissement est conforme à ce que les provinces ont elles-mêmes réclamé. On a tenu compte des rentrées de taxes municipales et des recettes municipales provenant de la vente de biens et de services dans le calcul des ressources fiscales. Par ailleurs, pour veiller à ce que toutes les recettes provinciales soient mises sur un pied d'égalité, peu importe leur nature, on tiendra compte dorénavant de la totalité des recettes provenant des ressources naturelles dans le calcul des ressources fiscales.

A cause de ce changement, la Saskatchewan n'aura plus droit aux paiements de péréquation à partir de l'année financière 1982-1983. Par contre, nous savons tous que les paiements de péréquation pour la Saskatchewan diminuent depuis quelques années du fait que son économie prospère. En réalité, en 1975-1976, la Saskatchwan n'a pas eu droit aux paiements de péréquation. Cette tendance et la nouvelle méthode de calcul des ressources fiscales prouvent que la puissance fiscale de cette province augmente.

Ma province, le Manitoba, continue à avoir droit aux paiements de péréquation.

Une voix: Pas pour longtemps.

M. Bockstael: Elle recevra environ 431 millions de dollars en 1982-1983. D'après les prévisions, le Manitoba recevra près de 2.4 milliards de dollars en paiements de péréquation d'ici cinq ans. C'est surtout à cause du Manitoba que le gouvernement a prévu une mesure transitoire spéciale dans le nouveau programme de péréquation fiscale énoncé dans ce projet de loi.

M. Blaikie: C'est le Manitoba qui y perd le plus.

M. Bockstael: Le gouvernement fédéral a prévu cette mesure pour la bonne raison que, de toute apparence, le Manitoba n'aurait pas droit à des paiements de péréquation supplémentaires pour l'année financière 1982-1983. Grâce à cette

mesure transitoire, le Manitoba recevra environ 165 millions de dollars en versements égaux sur une période de trois ans. Ce projet de loi garantira par ailleurs le maintien du programme de stabilisation fiscale pour une période indéterminée. Aucun versement n'a été fait en vertu de ce programme, mais les habitants des provinces de l'Ouest surtout apprécieront l'importance de cette mesure. Grâce au programme de stabilisation fiscale, le gouvernement garantira le rendement du régime fiscal provincial et toutes les provinces seront protégées contre une éventuelle diminution des paiements de péréquation d'une année à l'autre.

Cette mesure revêt une grande importance pour les provinces lorsqu'elles veulent emprunter de l'argent à l'étranger. Par le biais de ce projet de loi, le gouvernement fédéral confirme son adhésion au principe du soutien des recettes provinciales. Les députés doivent aussi se rendre compte qu'un autre élément des accords fiscaux fédéraux-provinciaux, soit les accords concernant l'impôt sur le revenu ne sera pas modifié. La Partie III de la loi de 1977 sur les accords fiscaux autorise le ministre des Finances à conclure ces accords. Le bill à l'étude ne modifie en rien cette partie de la loi de 1977.

Je tiens à souligner que le système de perception de l'impôt sur le revenu est très important pour les contribuables canadiens et que les provinces de l'Ouest lui donnent un appui enthousiate. Je reconnais, par ailleurs, que l'Alberta a jugé bon de percevoir elle-même, cette année, l'impôt sur le revenu des sociétés. Nous espérons sincèrement que cette province continuera à harmoniser son système avec ceux du gouvernement fédéral et des autres provinces.

A cet égard, je signale que en vertu du bill C-97 la disposition sur le revenu garanti de la loi de l'impôt sur le revenu du particulier, élément de base des accords fiscaux, sera prolongée de cinq ans.

Cette disposition prouve que le gouvernement fédéral tient à respecter le principe sous-jacent des accords de perception de l'impôt sur le revenu, qu'il est résolu à les maintenir et à les renforcer.

En vertu d'une autre partie du projet de loi, d'intérêt tout spécial pour les provinces de l'Ouest, il serait autorisé d'effectuer des versements dits de transition aux trois provinces relatifs au pétrole produit et exporté entre le 1er novembre 1980 et le 31 janvier de cette année. La Saskatchewan recevra 273 millions de dollars, l'Alberta, 174.5 millions et le Manitoba, 1.2 million.

Les négociations préalables à la présentation du bill à l'étude ont été ardues. Elles le sont toujours. Les gouvernements provinciaux essaient toujours d'obtenir le plus d'argent possible du Trésor fédéral, ce qu'on ne peut leur reprocher. Mais étant donné le besoin général de modération des dépenses fédérales, il importe que l'effort porte dans tous les domaines, donc également sur celui des transferts aux provinces. Comme le disait le ministre des Finances (M. MacEachen) dans son exposé budgétaire, le but n'était pas de réduire ces transferts mais de modérer leur taux de croissance. Le bill réalise cet objectif, tout en prévoyant des augmentations pour tous les programmes.

• (2040)

Je voudrais illustrer cela. Quand on additionne l'effet prévu des dispositions de ce bill sur les recettes provinciales et l'augmentation prévue des recettes fiscales provinciales qui résultera des aménagements fiscaux annoncés par le budget, on fait apparaître clairement les montants que retireront les provinces. Cette augmentation de rentrées se situe au niveau des transferts en espèces ainsi que du rendement croissant des points fiscaux qui ont été cédés aux provinces en 1977.

Pour l'exercice financier qui vient, l'ensemble des montants versés aux provinces aux termes du projet de loi vont augmenter en moyenne de 11.5 p. 100 par rapport à l'exercice qui se terminera le 31 mars 1982. Sur les cinq prochaines années, l'augmentation moyenne annuelle sera de 11.8 p. 100. D'après les projections, le gouvernement fédéral peut compter fournir plus de 105 milliards aux provinces au cours des cinq prochaines années.

M. Wilson: Moins quoi?

M. Bockstael: Alors que les accords sur le point de venir à expiration apportaient aux provinces plus de 61 milliards pour les cinq années précédentes, la différence représente une augmentation estimée de 44 milliards, ce qui représente une augmentation de 75 p. 100 environ en programme quinquennal. Comment pourrait-on parler de réduction à propos d'une pareille augmentation?

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, je tiens à signaler les avantages qui découleront de ces arrangements fiscaux à la province du Manitoba, ceux-ci se listent comme suit: Dans le domaine de la santé et de l'éducation postsecondaire les transferts du gouvernement fédéral à la province du Manitoba augmenteront de 44 millions de dollars au cours de l'année qui s'écoulera au 31 mars. Le nouveau total pour 1982-1983 s'établira donc à 464 millions de dollars; ceci veut dire que le total pour les prochaines cinq années sera d'environ 2.9 milliards de dollars. Le Manitoba demeure toujours admissible aux versements de péréquation, et en 1982-1983, notre province recevra 431 millions de dollars. D'après nos calculs ces transferts atteindront un montant de 2.4 milliards de dollars en cinq ans. Par un arrangement de transition le Manitoba recevra environ 165 millions de dollars durant les trois prochaines années. Le Manitoba obtiendra aussi sa part de la charge appliquée à l'exportation du pétrole, savoir un montant de 1.2 million de dollars. Les arrangements fiscaux contiennent d'autres garanties pour le Manitoba. L'ensemble des arrangements fiscaux présenté dans le bill C-97 prévoit une hausse moyenne de 11.8 p. 100 par année en faveur des provinces pour la durée de l'entente de cinq ans.

Les propositions du gouvernement fédéral offrent donc près de 5.5 milliards de dollars à la province du Manitoba d'ici cinq ans. Il n'y a pas raison de croire que le gouvernement fédéral cherche à réduire sa contribution aux programmes de santé, d'éducation postsecondaire, ainsi qu'aux programmes fiscaux établis lorsqu'il s'agit d'augmentations à tous ces niveaux.

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, à propos du bill C-97, j'ai l'intention de faire porter mes observations non pas nécessairement sur des chiffres—même si j'en citerai quelques-uns, ceux qui ont trait à ce projet de loi—mais

plutôt sur ce qui, à mon sens, constitue l'esprit du fédéralisme dont nous aurions besoin pour que la prestation des services visés par les chiffres dont fait état le projet de loi soit efficace.

Il m'a paru quelque peu curieux que mon bon ami, le député de Saint-Boniface (M. Bockstael), accepte d'être uniquement l'instrument du gouvernement pour citer des chiffres ce soir, car je crois qu'à l'instar d'autres députés, il sait que les calculs du ministre des Finances (M. MacEachen) ont été sérieusement remis en question lors des pourparlers sur les paiements de péréquation, qui ont eu lieu ces dernières semaines, non pas dans cette enceinte, mais lors de conférences fédérales-provinciales.

L'examen des relations fédérales-provinciales fait ressortir certaines caractéristiques canadiennes qu'il convient de nous rappeler. L'une des premières qui nous vient à l'esprit est celle de la grande superficie de notre pays. Les députés se demanderont peut-être ce que cela a à voir avec la péréquation ou les accords fiscaux. C'est le fait même de l'étendue géographique du pays—et, partant, la diversité qui en découle—qui nous incite à redoubler de prudence lors de l'examen des formules de financement pour nous assurer qu'elles tiennent effectivement compte des particularismes régionaux. Sans aucun doute, les conditions sont différentes, et donc les répercussions financières le seront elles aussi, mettons dans une province de l'Atlantique comme le Nouveau-Brunswick, par rapport à une province populeuse comme l'Ontario, ou très riche en ressources comme l'Alberta. L'étendue du Canada est un élément d'importance dont il faut tenir compte avant de décider si une formule de financement est convenable et semble équitable.

En deuxième lieu—j'en ai d'ailleurs déjà parlé—je voudrais traiter de la diversité du Canada. Quelle que soit notre opinion sur nos régions d'origine, il demeure que, si nous considérons notre diversité comme un avantage pour le Canada, il en résulte également que certaines régions ne sont pas en mesure de produire autant de recettes que d'autres régions. C'est pourquoi, dès le début des années 1860, les Pères de la Confédération ont jugé qu'un État fédéral permettrait de répondre à la fois au pluralisme et à l'étendue de notre pays. Je crois, pour ma part, qu'au vu de la réalité canadienne d'aujourd'hui et dans le cadre du débat qui nous occupe ce soir, cette réalité s'impose encore.

Si vous me le permettez, j'aimerais vous expliquer pourquoi je pense de la sorte. D'aucuns prétendront qu'un régime démocratique est pesant. Il arrive que nous assistions à des débats interminables ici comme dans les assemblées législatives des provinces ou dans les comités. Il n'en reste pas moins que dans un pays aussi hétéroclite, il faut un dialogue pour permettre les échanges de vues. Du fait même de notre diversité, nous devons pouvoir négocier et parvenir à des accords pour le bien de tous. Ce dialogue implique l'existence d'un système fédéral, et c'est au gouvernements provinciaux, aux députés provinciaux et à nous, députés fédéraux, d'assurer le bon fonctionnement du système fédéral.

En réalité, ce n'est pas la notion de fédéralisme qui est en cause ici, mais bien plutôt les accords fiscaux qui assurent le fonctionnement du système fédéral. C'est l'une des composantes du fédéralisme. J'aimerais dire dès maintenant qu'à mes yeux, le système fédéral fonctionne. Les échecs du fédéralisme ne tiennent pas au système proprement dit. Même si le fédéralisme n'est pas parfait, son échec ne tient pas à son imperfection, mais bien plutôt au manque de volonté de la part de ceux qui sont chargés d'en assurer le bon fonctionnement. Je me demande combien de députés savent qu'au cours d'une année civile quelconque, une province peut être appelée à engager jusqu'à 360 négociations avec le gouvernement fédéral. Les sujets varient depuis le simple accord concernant un aspect très spécialisé de l'agriculture jusqu'à la refonte complète, tous les cinq ans, des accords financiers conclus entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces. Naturellement, un si grand nombre de rencontres est la preuve de l'efficacité du fédéralisme et aussi du succès relatif de ces échanges.

• (2050)

Le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) s'intéresse au débat actuel depuis 1977, année où la Chambre en fut saisie pour la première fois. Elle a admis que le projet de loi renfermait nombre de dispositions valables. D'ailleurs, ce ne sont pas les éléments valables qui manquent dans les accords fédéraux-provinciaux, par exemple l'assurance-maladie, l'assurance-hospitalisation, le financement de l'enseignement postsecondaire et le principe de la péréquation. Je doute qu'il y ait un seul député de quelque couleur ou de quelque affiliation politique que ce soit qui refuserait d'admettre que ce sont là des éléments du système fédéral que nous voulons préserver, voire même renforcer. Il ne s'agit pas de savoir si le gouvernement fédéral devrait se voir attribuer davantage de mérite ou une place plus importante à cause de sa participation, mais plutôt comment nous pouvons améliorer nos moyens d'offrir ces services aux Canadiens. Voilà la seule question qui devrait nous préoccuper.

Et quelles sont les conditions qui s'imposent à nous ce soir vis-à-vis de la prestation de ces services? J'ai déjà mentionné la nécessité de la consultation. On peut discuter, mais s'agit-il vraiment d'un dialogue? Bien sûr que des conférences fédérales-provinciales se déroulent de temps à autre, mais trop souvent c'est un dialogue de sourds. Les négociations actuelles ont commencé en décembre 1980. Le ministre des Finances a dit à la Chambre aujourd'hui qu'après avoir longuement consulté les gouvernements des provinces, il lui avait fallu prendre une décision. Je doute que ce soit la durée des consultations qui compte. L'essentiel c'est que le ministre des Finances ait entamé les pourparlers avec comme objectif non pas le triomphe à tout prix du point de vue fédéral, mais plutôt le mieux-être des Canadiens. Voilà la question que je pose aujourd'hui.

Si on se rappelle les accords de 1977 et les négociations qui les avaient précédés, on sait que celles-ci s'étaient déroulées sous le signe de la collaboration, du consensus, des concessions mutuelles et du compromis. On en est arrivé à un accord parce que les négociateurs savaient que c'était la meilleure chose qui pût arriver aux Canadiens. Je tiens à dire au ministre que le même esprit n'a pas animé les entretiens qui ont abouti à la présentation du bill C-97. Dans ce cas-ci, le gouvernement a pris des mesures unilatérales.

Les gens disent souvent que les relations fédérales-provinciales n'intéressent guère le Canadien moyen; toutefois, j'ai été frappé, en voyageant dans le pays, de voir que les Canadiens se préoccupent de la déclaration du premier ministre (M. Trudeau), selon laquelle le fédéralisme coopératif n'existe plus.

Dans toutes les régions où je me rends, des Canadiens s'inquiètent de cette déclaration, car ils craignent que le gouvernement fédéral ne préfère l'affrontement à la consultation et aux accords pour atteindre ses objectifs. Certains de mes collègues s'inscriront peut-être en faux contre ce que je dis lorsque je déclare que le premier ministre excelle, d'un point de vue politique, lorsqu'il s'oppose ou s'en prend à quelqu'un. Je pense que la péréquation, le financement de l'enseignement postsecondaire, l'assurance-maladie et l'hospitalisation sont trop importants pour faire l'objet d'affrontements, comme l'a fait le premier ministre. Dans ce cas-là, nous rejetons l'esprit de fédéralisme qui doit donner des résultats, comme il l'a fait par le passé. Tout aussi important, nous revenons sur des engagements passés concernant les transfets fiscaux. Les provinces ont établi des plans et des programmes à la suite de nos engagements passés, et elles s'attendent à une certaine continuité de nos programmes.

Deuxième aspect à considérer dans le cadre de l'étude de ce bill ce soir, la question du financement global. Lorsque ce système est entré en vigueur, les députés du Nouveau parti démocratique s'y sont opposés avec véhémence. A leur avis, cela permettrait aux gouvernements des provinces de détourner certains fonds destinés à l'hospitalisation, l'assurance-maladie ou l'enseignement postsecondaire, vers d'autres programmes provinciaux. Ils ont fait valoir cet argument et attiré l'attention du public sur le risque de voir une telle situation se produire. Le groupe de travail présidé par le député de Gloucester (M. Breau) a examiné la question. Dans son rapport à la Chambre, il signalait que rien ne prouvait que les fonds destinés à l'enseignement postsecondaire, à l'hospitalisation ou à l'assurance-maladie, étaient détournés vers d'autres programmes.

Ceux qui s'opposaient au financement global ont fait valoir un autre argument qui est toujours valable, à savoir que ces programmes revêtent une telle importance pour les Canadiens que ces derniers s'inquiètent, lorsque des problèmes surgissent dans le domaine des transferts fiscaux, de crainte de les voir supprimer.

La troisième chose qui saute aux yeux, quand nous examinons le bill C-97, c'est toute la question des chiffres. Quels chiffres faut-il croire? Le député de Saint-Boniface en a cité quelques-uns ce soir. Je les ai déjà entendus; ce sont les chiffres du gouvernement. Je ne pense pas passer pour le plus sceptique d'entre nous, mais le ministre des Finances éprouve quelques difficultés avec les chiffres depuis le 12 novembre. Je me demande si nous devons le croire davantage ce soir que nous n'avons pu croire les chiffres que son ministère nous a communiqués depuis le 12 novembre. Ce qui ressort de tout cela c'est que les Canadiens doutent fort que les chiffres utilisés soient exacts ou complets. A l'heure actuelle, certains gouvernements provinciaux refont leurs calculs à cause des changements apportés par le ministère des Finances. Méfions-nous des chiffres. Le ministre ne peut pas gagner sur les deux tableaux. Il ne peut pas prétendre qu'il augmente les paiements tout en demandant à tout le monde de se serrer la ceinture. Je ne vois pas comment on peut concilier les deux choses, mais c'est ce que le ministre essaie de faire et je n'en dirai pas plus.

Une quatrième chose qui saute aux yeux lorsque nous examinons le bill C-97, c'est que le gouvernement libéral essaie de se rendre plus visible. Sans vouloir être méchant, je pense qu'il aurait plutôt intérêt à se montrer plus discret. Plaisanterie à part, les députés libéraux trouvent que l'on ne parle pas suffisamment des subventions accordées par le gouvernement fédéral. C'est pourquoi on avait installé un panneau signalant la participation du MEER sur le chantier de construction d'une usine plusieurs mois avant le début des travaux. Je comprends bien que le gouvernement fédéral veuille faire parler de lui et je ne trouve rien à y redire, même si je me demande s'il convient d'insister autant là-dessus, mais je voudrais savoir ceci: quel est le lien qui rattache les Canadiens à leur pays? Il faut leur donner une raison de croire que le gouvernement fédéral joue un rôle dans la vie quotidienne des citoyens, par seulement un rôle négatif mais aussi un rôle positif. C'est que le gouvernement fédéral empoisonne très souvent l'existence des citoyens par le biais des règlements, de l'impôt et ainsi de suite. Lorsqu'on demande aux Canadiens dans quel domaine la présence du gouvernement fédéral se fait le plus sentir, ils répondent généralement que c'est dans les services postaux, bien que son rôle n'ait pas été extrêmement positif à cet égard jusqu'à présent. Par contre, la présence du gouvernement fédéral dans le domaine de l'enseignement postsecondaire et de l'assurance-hospitalisation est généralement perçue d'une façon positive. Si c'est le cas, et si le gouvernement veut dégager une image plus positive, ne ferait-il pas bien de redoubler de prudence dans les transferts fiscaux et les accords financiers et faire preuve d'une grande ouverture d'esprit à cet égard pour éviter de faire mauvaise impression sur les Canadiens?

• (2100)

Je ne tiens pas à parler ce soir de ce qui se passe dans l'ouest du Canada et du sentiment d'aliénation à l'égard du gouvernement fédéral qui règne dans cette région, car l'étude de ce projet de loi n'est pas l'occasion qui convient, mais je tiens à recommander au gouvernement de se montrer très prudent dans les relations fédérales-provinciales. Le gouvernement fédéral devrait manifester sa bienveillance et sa bonne volonté et multiplier les contacts personnels pour présenter la présence fédérale sous un jour favorable au lieu de donner une raison de vouloir se séparer à ceux qui trouvent que le pays n'a rien à leur offrir. C'est mon devoir de député fédéral, mais c'est doublement celui des députés d'en face.

Toute la question des normes nationales se rattache aussi au bill C-97. Selon ma façon d'interpréter les accords fédéraux-provinciaux, surtout ceux dans le domaine des soins médicaux et de l'hospitalisation, ils ont pour but de mettre les provinces pauvres, qui ont moins de revenus, en mesure de fournir un certain niveau de soins médicaux et hospitaliers.

J'ai une question à poser au gouvernement fédéral. A-t-il déterminé, par les soins du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin), si, une fois ces accords entrés en vigueur, les provinces pauvres pourront maintenir ces normes? Le gouvernement fédéral est-il persuadé que ces normes seront respectées, par exemple, dans la province du Nouveau-Brunswick? Les députés de l'autre côté de la Chambre sont-ils convaincus que c'est possible? Ont-ils examiné la question sérieusement?

Même en ce moment, la province du Manitoba est dans une situation difficile parce que les médecins ferment leurs bureaux pour des séances d'étude d'un jour ou deux. Et qu'en est-il des honoraires supplémentaires? Les honoraires supplémentaires ne sont peut-être un problème pour aucun des députés à la Chambre, mais en sont-ils un pour les personnes âgées?

Ils ne leur causent pas nécessairement de problèmes financiers, mais ils leur font peur. Quand on avance en âge, on a besoin de sécurité. La peur s'installe bien souvent dans la vie des personnes âgées. Il y a un domaine où cette sécurité est beaucoup plus solide au Canada qu'aux États-Unis. Il ne faudrait pas que les personnes âgées qui ont besoin de soins médicaux soient privées des ressources dont elles disposent parce qu'il n'y a pas assez de fonds, et il ne faudrait pas non plus qu'elles s'endettent pour le reste de leur vie. C'est pourquoi je demande ce soir au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social si elle a fait ces calculs pour s'assurer hors de tout doute que nos normes nationales seront maintenues, non seulement dans les provinces riches mais dans les provinces pauvres?

Le bill pose aussi la question de la péréquation. Au début de mon discours, j'ai dit que je ne discuterais pas de chiffres. D'autres l'ont déjà fait ou vont le faire. La péréquation est une réalité bien canadienne. Elle fait partie de notre régime fédéral. C'est une conséquence de ce que je mentionnais tout à l'heure, notre superficie, le caractère pluraliste de notre société et notre diversité.

Tous les députés reconnaissent sans doute qu'il faudrait constitutionnaliser le principe de la péréquation et lui donner une forme officielle. Mais avant même d'avoir rapatrié la constitution, nous sommes en train de nous demander si la péréquation a vraiment toute la raison d'être qu'on lui a prêtée lors du débat sur la constitution. A ce propos, j'invite les députés à se reporter aux délibérations du comité. Je trouve la chose non seulement troublante, mais curieuse.

Je tiens à parler pendant quelque temps de la façon dont cette proposition touchera les provinces démunies. Le ministre a déclaré à la Chambre aujourd'hui que ces provinces donnaient leur appui au bill C-97. Sans doute estime-t-il que la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard lui donnent leur appui. Je passe outre, préférant laisser aux députés de ces provinces le soin de lui répondre. Cependant, je tiens quant à moi à envisager la chose du point de vue du Manitoba.

Vous serez probablement surpris, monsieur l'Orateur, de constater que je me range pour une fois à l'avis du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) à ce sujet. Je n'ai pas eu très souvent l'occasion d'être d'accord avec lui à la Chambre, mais je dois faire preuve de franchise et reconnaître pour une fois que je suis d'accord avec lui. La raison, c'est que les députés du Nouveau parti démocratique tant sur la scène fédérale que provinciale . . . ça me fait tout drôle de parler en leur nom . . . et les députés du Parti progressiste conservateur, tant sur la scène fédérale que provinciale également, conviennent que les dispositions du bill C-97 vont faire beaucoup de tort du Manitoba. Ce ne sont pas seulement les Manitobains qui le pensent. Tous ceux qui ont étudié le bill le pensent aussi et pourraient le dire aux députés. En dehors de toute considération d'ordre sectaire, je me demande vraiment si le gouvernement du Manitoba a les moyens de fournir ces services aux Manitobains. En tant que député du Manitoba, je dois faire en sorte de pouvoir répondre oui. Voilà pourquoi, j'ai posé aujourd'hui la question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. La population du Manitoba, par l'intermédiaire de son gouvernement, sera-t-elle effectivement en mesure d'appliquer les normes nationales?

• (2110)

M. Blaikie: Elle n'est pas venue à la Chambre depuis le début du débat, comment voulez-vous qu'elle réponde à la question?

M. Epp: Compte tenu de la péréquation et des normes nationales, comment cette province peut-elle assurer ces services? Examinons certaines données statistiques. On sait qu'elles ont été fournies par le gouvernement et le ministère des Finances du Manitoba à la dernière conférence des premiers ministres sur la situation économique qui a eu lieu ici à Ottawa. Les réductions touchant les provinces démunies ne les affecteront pas uniformément. Par exemple, les provinces démunies subiront 71.6 p. 100 des réductions, mais elles ne comptent que 43.5 p. 100 de la population et n'ont que 36.6 p. 100 de la production nationale. Où est le principe de péréquation? En revanche, les provinces nanties, notamment la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario, subiront 28.4 p. 100 des réductions avec 56.5 p. 100 de la population et 63.4 p. 100 de la production nationale. Il est donc maintenant évident que, grâce à la formule pondérée, les provinces nanties sont bien plus en mesure de payer ces services.

Le ministre des Finances dit que nous devons réduire les dépenses dans les domaines de l'enseignement postsecondaire, de l'assurance-maladie et de l'assurance-hospitalisation. Il est toutefois intéressant de remarquer, monsieur l'Orateur, que la hausse des dépenses fédérales prévue au budget, compte tenu de l'inflation, est de 13½ p. 100. Toutefois, si vous examinez ces dépenses dans tous les domaines autres que les transferts aux provinces, vous vous rendez compte que le budget n'augmente alors que de 16.1 p. 100. Je demande donc au gouvernement: Quelles sont vos priorités? Il ne fait aucun doute qu'elles sont beaucoup plus importantes dans les secteurs autres que l'enseignement postsecondaire, l'assurance-maladie et l'assurance-hospitalisation.

A quoi servent les statistiques, monsieur l'Orateur, si on ne les considère pas de quelque façon en fonction de la famille moyenne? Or, les restrictions fédérales vont toucher une famille de quatre personnes de la façon suivante. En 1982-83, l'impact global par famille de quatre personnes au Manitoba se traduira par une réduction de $465. Il s'agit là de la province la plus touchée. La moyenne est de $162. En 1983-84, l'impact net sur une famille de quatre personnes au Manitoba sera de $640. La moyenne nationale sera de $246. En 1984-1985, la réduction grimpera à $745, tandis que la moyenne nationale se chiffrera à $370. En 1985-1986, la réduction atteindra $835, et la moyenne nationale $350. En 1986-1987, la réduction passera à $949, et la moyenne nationale à $410. Je n'ai pas parlé des autres provinces, monsieur l'Orateur, parce que je ne voulais pas ennuyer la Chambre en citant un tas de chiffres. Je ferai cependant remarquer que la famille manitobaine moyenne devra sans aucun doute payer un montant disproportionné d'impôt provincial et municipal pour maintenir les normes nationales.

Nous avons une solution au Manitoba, monsieur l'Orateur. Le gouvernement provincial peut en effet décider de réduire les frais médicaux. Mais qu'advient-il de nos normes nationales? Nous pouvons accepter la surfacturation. Mais quelles en seront les répercussions pour les personnes âgées? Quelles en seront les répercussions pour ceux qui n'ont pas les moyens de

payer? Ce qui est plus important, pourquoi les gens du Manitoba devraient-ils accepter la surfacturation ou des normes plus faibles, alors que les citoyens des autres provinces n'ont pas à supporter les mêmes réductions? Vous direz peut-être, monsieur l'Orateur, que j'ai trop l'esprit de clocher ou que je ne me soucie que de ma province. J'espère ne pas avoir donné cette impression, car je n'en avais nullement l'intention. Si je cite les chiffres qui se rapportent au Manitoba, ce n'est pas uniquement parce que je suis originaire de cette province, mais parce que pratiquement tous ceux qui les ont consulté s'accordent à dire que le Manitoba sera le plus durement touché. Je pense que c'est important et je veux signaler à la Chambre un fait plutôt unique, soit que les députés néo-démocrates et progressistes-conservateurs du Manitoba s'entendent là-dessus.

M. Kempling: C'est curieux.

M. Epp: C'est curieux en effet, mais je pense que c'est ainsi pour la simple raison que devant les conséquences désastreuses que cette initiative aura pour notre province, nous sommes obligés de nous demander si nous pouvons offrir ce service à la population. C'est là la question. C'est mon unique préoccupation. Derrière tout le dossier des relations fédérales-provinciales et derrière les problèmes de tout gouvernement moderne se profile une question qui me trouble depuis un certain temps. Peut-être le débat sur ce bill est-il une bonne occasion pour la soulever à la Chambre. Il faut espérer qu'elle incitera les députés à la réflexion, du moins dans une certaine mesure. Cette question est la suivante: si nous continuons à élaborer des programmes gouvernementaux d'aide sociale qui sont bons en soi, à quel moment atteindrons-nous le stade que certains commentateurs appellent l'ingouvernabilité de l'État-providence? Les attentes de la population et les programmes sociaux en viennent à peser tellement lourd dans la balance de nos engagements financiers qu'il devient très compliqué pour les divers pouvoirs publics d'établir des priorités. Évidemment, je trouve que le gouvernement a tort de vouloir imposer d'urgence des restrictions dans les domaines de l'assurance-maladie, de l'assurance-hospitalisation et de l'enseignement postsecondaire. Toutefois, comment nous, députés à la Chambre, pouvons-nous régler cette question? Comment établit-on des priorités? Comment fixe-t-on des objectifs nationaux? Ce que je constate de plus en plus, c'est que lorsqu'une proposition est faite, les gens y réagissent en groupes d'intérêt particulier plutôt que dans l'optique nationale. D'aucuns voudront peut-être m'accuser ce soir d'avoir déjà fait la même chose. Je soumets néanmoins la question suivante à la Chambre: avons-nous, à la Chambre, dans nos comités, et par le biais des comptes publics, la volonté et les moyens d'obliger le gouvernement à rendre des comptes et de déterminer comment fixer et financer nos priorités de façon à ce qu'elles servent au mieux les Canadiens? J'estime que non.

• (2120)

La question demeure alors de savoir comment nous allons changer cela. Il nous faut nous pencher sur cette question, à mon sens, si nous voulons que les Canadiens comprennent mieux et apprécient davantage le système fédéral. Je ne parle pas de meilleurs sentiments envers le gouvernement fédéral. C'est là une tout autre question. Je parle du fédéralisme.

Je dis donc à Votre Honneur que j'approuve l'amendement proposé par le député de Kingston et les Îles. Nous devrions renvoyer rapidement cette affaire au comité et répondre à certaines de ces questions. L'une des questions à laquelle je tiens que nous répondions est évidemment celle qui a été posée ce soir au sujet du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. L'autre est la suivante: comment faut-il établir les priorités afin de pouvoir mieux servir les Canadiens?

Des voix: Bravo!

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée ce soir d'intervenir dans le débat du bill C-97 tendant à modifier la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis, et à prévoir des paiements à certaines provinces.

Le bill en est à l'étape de la deuxième lecture, c'est-à-dire au stade où l'on discute des principes du bill, sachant qu'il passera ensuite au comité où l'on en fera une étude détaillée, article par article. Je vais donc limiter ce soir mes commentaires aux divers principes dont s'inspire le bill C-97.

Je dois dire que j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le député de Provencher (M. Epp). Durant son intervention, et durant celle de mon collègue, le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), il est devenu clair à quel point nous, de ce côté-ci de la Chambre, dans l'opposition, divergeons d'opinion avec les ministériels. J'ai écouté les derniers discours des députés ministériels, notamment celui du député de Saint-Boniface (M. Bockstael) qui nous a lu des pages et des pages de chiffres et de données touchant les relations fiscales. Pendant que j'écoutais, je me demandais si ces députés comprenaient vraiment ce qu'ils disaient, s'ils croyaient dans ces chiffres, s'ils les avaient assimilés, si, en fait, ils avaient rédigé eux-mêmes leurs discours ou si ceux-ci avaient été pondus par quelque fonctionnaire ou bureaucrate. J'avoue que c'est plutôt ce qu'il m'a semblé. Cependant, en écoutant les interventions en provenance de ce côté-ci de la Chambre, à ce stade du débat où il convient d'analyser et de discuter les principes qui sous-tendent ces divers bills, j'ai constaté qu'elles comportaient une argumentation bien différente. C'est dans le contexte canadien que s'inscrivaient les propos du député de Provencher et du député de Winnipeg-Birds Hill. Autrement dit, lorsque nous abordons un sujet aussi complexe que celui des arrangements fiscaux fédéral-provinciaux, le fait que nous vivions dans un pays comme le Canada, qui possède une géographie et une mosaïque sociale uniques, doit nous inciter à adopter une démarche différente de celle adoptée au Sri Lanka, en Belgique, en Suisse ou ailleurs. Sur le plan géographique, le Canada vient au deuxième rang dans le monde. La société canadienne est diversifiée et multiculturelle; une région donnée peut être tout à fait différente de sa voisine. Un problème particulier se pose donc à nous, Canadiens, lorsqu'il est question des relations fédérales-provinciales ou des accords fiscaux entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Comme l'a dit le député qui m'a précédé, nous avons foi au fédéralisme. Nous savons qu'il peut fonctionner. Nous en avons l'exemple dans d'autres pays. Nous l'avons vu fonctionner ici même, par le passé; mais aujourd'hui rien ne va plus. C'est pourtant un bon régime, qui se prête bien au Canada. Comme tout autre régime, cependant, il ne vaut que ce que valent ceux qui l'appliquent. Quand l'une ou l'autre partie refuse toute collaboration, toute concertation, préférant l'affrontement, la rivalité, les arguties, le fédéralisme ne peut rien donner. Il revient au gouvernement de donner le ton.

Pour que le fédéralisme fonctionne bien chez nous, il appartient au gouvernement fédéral de donner le ton, qui se répercutera ensuite dans tout le pays à tous les niveaux de gouvernement, provincial, régional et municipal. L'approche adoptée au cours des derniers mois, en particulier, ne favorise guère le fédéralisme coopératif que nous, députés, souhaiterions.

Ce soir, je voudrais parler de six principes mis en cause dans le bill C-97. Premièrement, je voudrais traiter du principe de l'action unilatérale adopté par le gouvernement. Les gouvernements des provinces n'ont nullement approuvé la proposition à l'étude ce soir pas plus qu'ils ne souscrivent aux chiffres que nous ont lus les ministériels qui sont intervenus précédemment. Une fois encore, le gouvernement n'a pas tenu compte de nos concitoyens en présentant ce bill et cela ne surprend personne de ce côté-ci de la Chambre.

Nous avons vu quelle politique monétaire le gouvernement a adoptée récemment, en particulier quand il a décidé d'opter pour une politique d'argent cher et une politique fiscale qui n'ont fait qu'exacerber la récession. Est-ce là ce que veulent nos concitoyens à l'heure actuelle? Est-ce là ce que préconisent les Canadiens qui comparaissent en délégations devant nos caucus ou devant les comités spéciaux de la Chambre? Nullement. Il faudrait certainement bien chercher pour trouver un seul individu dans notre pays qui soit en faveur des taux d'intérêt élevés. Pourtant, le gouvernement n'hésite pas à bafouer cette réalité. Que dire de la suppression de certains services de VIA Rail? Est-ce là ce que désirent nos concitoyens qui habitent le long des lignes touchées? Et l'entente sur le prix de l'énergie? Nous avons vu et revu le gouvernement agir et faire franchement fi des aspirations de nos concitoyens. Je pense que la déclaration la plus affligeante que nous ayons entendue de la bouche du premier ministre (M. Trudeau) au cours des derniers jours c'est que le fédéralisme coopératif était mort au Canada. Une autre chose décourageante s'est produite quand en présentant le bill C-97, le ministre des Finances (M. MacEachen) a déclaré bien clairement que le fédéralisme coopératif dans notre pays était mort. Alors que la collaboration est plus nécessaire que jamais au Canada, le gouvernement fédéral oublie le rôle moteur qu'il devrait jouer en vue d'instaurer cette collaboration.

Le deuxième principe dont j'aimerais parler ce soir est un principe qui concerne la question des bills d'ensemble qui nous a valu d'entendre les timbres sonner ici pendant deux semaines. Ce bill que nous examinons ce soir ressemble fort au bill sur la sécurité énergétique en ce sens qu'il contient un certain nombre d'articles dont le ministre veut qu'on en termine d'ici la fin du mois de mars. Il a consenti à nous donner quelques jours pour étudier l'une des questions qui peut être la plus compliquée dont nous ayons été saisis au cours des deux dernières années. Il nous a accordé quelques jours pour examiner l'une des mesures législatives les plus importantes pour le bien-être futur du Canada et des provinces. Cela ne nous laisse que quelques jours à peine pour en finir avec cette question, car tout doit être terminé d'ici au 31 mars. Ce n'est pas vrai, monsieur l'Orateur. Certes, il s'impose que l'étude de certains articles du projet de loi soit terminée d'ici au 31 mars, mais cela ne vaut pas pour tous les articles.

• (2130)

Encore une fois, nous aurions souhaité, de ce côté-ci de la Chambre, que le projet de loi fût scindé de façon à ce que nous puissions étudier et analyser convenablement, dans un délai raisonnable, les mesures qu'il renforme. Encore une fois, dans le cas qui nous occupe, nous avons affaire à une initiative unilatérale dont on vient de nous saisir tout récemment.

Bien sûr, nous l'avons vu, l'un des principes majeurs que met en cause ce projet de loi a trait à la question de l'enseignement postsecondaire. Le secteur est menacé par cette mesure. Chose certaine, avec ce projet de loi, on comprimera de près de 5.7 milliards de dollars, d'ici à 1987, le financement des programmes établis dans les provinces. Inévitablement, les trésoreries provinciales seront lourdement grevées par suite de ce projet de loi.

Il intéressera les députés d'entendre le point de vue des membres du groupe de travail sur les accords fiscaux, dont je vais vous lire un extrait. Voici ce qu'ils ont conclu dans leur rapport:

> ... en raison de l'affectation interne établie par le gouvernement fédéral, les transferts correspondant à la garantie de recettes doivent maintenant être considérés comme faisant partie du financement global de la santé et de l'enseignement postsecondaire et devront par conséquent, dans de nouveaux accords de FPE (prévus pour avril 1982), être affectés à la santé ou à l'enseignement postsecondaire, dans des proportions à négocier . . .et, une fois répartie, la contribution fédérale de FPE soit considérée comme «affectée» à chaque domaine de programme et ne puisse être dépensée à d'autres fins.

L'examen attentif de l'élément «garantie de recettes» qu'on souhaite modifier permet de constater que les provinces subiront certaines pertes très considérables en 1981-1982.

Je tiens à faire consigner très rapidement ce que seront certaines de ces pertes pour chacune des provinces. Ainsi, Terre-Neuve perdra plus de 17 millions de dollars; l'Île-du-Prince-Édouard, près de 4 millions; la Nouvelle-Écosse, 25 millions; le Nouveau-Brunswick, 21 millions; le Québec, 186 millions; l'Ontario, 254 millions; le Manitoba, 30 millions; la Saskatchewan, 29 millions, l'Alberta, 63 millions et, enfin, la Colombie-Britannique, 80 millions.

Je n'arrive pas à comprendre comment nos vis-à-vis peuvent répéter que les provinces ne vont pas être perdantes, mais que, bien au contraire, elles vont recevoir davantage au cours des prochaines années. Nous sommes pleinement conscients de ce côté-ci que les accords ont été modifiés et que les recettes des provinces vont être sérieusement réduites. En ce qui concerne la Colombie-Britannique, le manque à gagner l'année prochaine sera de 80 millions.

Au cours des cinq prochaines années, les paiements aux provinces vont être réduits de près de six milliards du fait de l'application du projet de loi que nous débattons ce soir. Cette somme de six milliards, monsieur l'Orateur, ce n'est pas rien, en particulier quand on sait que les principaux domaines touchés sont l'enseignement postsecondaire et la santé.

Quelles vont être les conséquences de cette diminution des paiements versés aux provinces? Il est clair que l'enseignement postsecondaire va en souffrir. Dans ma province, la Colombie-Britannique, le budget des universités comme des collèges, des écoles techniques et des écoles commerciales est sérieusement réduit. Les frais de scolarité augmentent, ce qui va contre le principe même de l'enseignement puisque son accès va être réservé de plus en plus à une certaine couche de la société et que de plus en plus d'étudiants vont avoir des difficultés à poursuivre leurs études postsecondaires du fait de l'augmentation des frais de scolarité et des dépenses connexes.

Les laboratoires, les bibliothèques, les établissements de recherche, quels qu'ils soient, font l'objet de compression budgétaires. Cela a de graves conséquences pour un pays qui fait tout son possible pour accroître les travaux de recherche et de développement pour pouvoir faire face à la révolution technologique qui a déjà commencé.

M. Blaikie: Les libéraux peuvent toujours compter sur les multinationales.

M. Riis: On ne cesse de nous répéter que la part du produit national brut consacrée au Canada au secteur de la recherche et du développement, secteur capital s'il en est, correspond grosso modo à celle qui lui est consacrée par l'Égypte. L'Égypte n'a aucune raison de s'en réjouir. Tout le monde sait que ce pays n'est pas à la pointe de l'innovation technique et qu'il n'est pas considéré comme l'une des premières puissances occidentales industrialisées.

M. Blaikie: Son ministre des Finances est un Sphynx.

M. Riis: Cela devient très, mais très grave si, à titre de Canadiens, nous tenons compte de la concurrence à laquelle nous faisons face alors que nos efforts depuis la recherche et le développement jusqu'à la production sont si limités. Et, pourtant, en même temps le gouvernement sabre dans les fonds destinés à l'enseignement postsecondaire.

Monsieur l'Orateur, je pense que l'un des plus tristes aspects de ces coupures du côté de l'enseignement est le fait que la réputation du Canada est en jeu. Nos établissements de recherche et nos universités sont parmi les meilleurs au monde. A n'en pas douter, un bon nombre d'universités, de centres de recherche, de bibliothèques et de laboratoires au Canada sont classés parmi les meilleurs au monde. Mais voilà aujourd'hui que les recteurs et présidents de ces mêmes universités et centres de recherche disent que ce ne sera plus le cas et que, à la suite de l'attention que leur prêtent maintenant les ministres tant fédéraux que provinciaux, ils ne voient pas comment ils pourront agrandir leurs installations de recherche, continuellement menacés comme ils le sont par des coupures dans ces domaines très névralgiques.

Comme c'est triste, monsieur l'Orateur! Dernièrement, j'ai eu l'occasion de visiter deux établissements d'enseignement collégial dans ma circonscription. Je me suis entretenu avec la direction, les professeurs, les étudiants et le personnel, et j'ai écouté ce qu'ils avaient à dire sur l'avenir de ces petits établissements collégiaux en Colombie-Britannique. L'avenir se dessine très, très sombre.

Je ne blâme pas seulement le gouvernement du Canada, car je pense que les gouvernement provinciaux doivent eux aussi être tenus en partie responsables de cet état de choses. Bientôt, en réalité, les coupures provinciales, auxquelles viennent maintenant s'ajouter celles du gouvernement fédéral, entraveront considérablement le progrès accompli ces dernières années par les établissements d'études collégiales en Colombie-Britannique et dans d'autres provinces.

Un autre principe mis en lumière par ce projet de loi a trait à la question du déficit. On peut supposer qu'il s'agit là d'un effort du gouvernement fédéral pour réduire le déficit. A mon avis, tout cela soulève une question: qui a créé ce déficit? Les étudiants et les professeurs, ou encore les malades, les infirmières et les médecins? Non, c'est le gouvernement du Canada qui a créé ce déficit. Pour peu qu'on songe à quelques-unes des initiatives aberrantes qui ont jonché sa route vers ce déficit, les Mirabel, les campagnes publicitaires, les marchés marqués au coin du népotisme, les pots-de-vin CANDU, les millions de dollars consacrés à l'érection de monuments dans les pays de l'Afrique du Nord, les libéralités et les échappatoires fiscales, et que sais-je? Faut-il donc s'étonner que l'État soit aussi endetté aujourd'hui? Comment le gouvernement compte-t-il s'en tirer? Voilà qu'il s'en prend à ce qui, peut-on supposer, lui semble des dépenses frivoles: l'éducation et la santé. Précisément le genre de débours que de ce côté-ci de la Chambre nous concevons non pas comme des dépenses gouvernementales mais plutôt comme un investissement dans l'avenir du pays. Quant à nous, ces dépenses sont un investissement. Comme dans toute entreprise florissante, il faut dépenser de l'argent pour en faire. Nous devons investir dans l'avenir du pays. A notre avis, nous devrions continuer, augmenter même, ces dépenses et non pas les réduire, comme le gouvernement propose de le faire. L'éducation n'est sûrement pas une dépense gouvernementale: c'est un placement.

Et pour comble, monsieur l'Orateur, les journaux nous apprenaient récemment qu'au dire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) nous allions devoir inviter 20,000 travailleurs qualifiés au Canada l'an prochain parce que nous n'en avons pas ici en nombre suffisant. Alors que nous nous plaignons de manquer d'ouvriers qualifiés et que nous devons faire venir 20,000 travailleurs de l'étranger, nous réduisons notre aide financière aux établissements qui pourraient former des spécialistes dans ces domaines. Ce genre de logique me sidère.

• (2140)

Nous savons tous ce qu'est la reconnaissance. Chacun désire qu'on reconnaisse ses mérites, c'est dans la nature humaine. Le gouvernement estime que ses efforts n'ont pas été appréciés à leur juste valeur. Il veut superviser le financement de l'éducation et de la santé afin qu'on le remercie chaque fois qu'on obtient de l'argent. Dans l'Ouest, les libéraux se plaignent que leurs mérites passent inaperçus.

Je suppose qu'il faut, pour cela, faire du bon travail et qu'il ne suffit pas de placarder son nom sur les affiches ou de le faire inscrire sur une plaque apposée dans de nouveaux établissements. Ce n'est pas ainsi qu'on fait apprécier son travail. Le député de Winnipeg-Birds Hill ainsi que le député de Régina-Est (M. de Jong) ont dit que si le gouvernement veut de grands panneaux publicitaires, qu'il les construise en disant qu'il sont financés par le gouvernement fédéral. S'il veut des enseignes au néon, nous n'y voyons pas d'inconvénient. Néanmoins, arrêtons de faire des compressions budgétaires dans ces secteurs critiques pour la société canadienne, simplement parce qu'on estime ne pas être suffisamment apprécié. Il y a sans doute de meilleures façons de s'y prendre au lieu d'imposer ces réductions, quitte à les supprimer plus tard.

Ce qui a le plus d'importance dans ce bill, c'est la question des soins médicaux que les gens doivent pouvoir obtenir et de l'universalité des services de santé essentiels. Le plus drôle, c'est que le ministre des Finances avait lancé le principe de l'assurance-maladie lorsqu'il était ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il en était très fier. Il faut lui reconnaître ses mérites. Néanmoins, il prend aujourd'hui des mesures pour saper les fondements de l'assurance-maladie dans

l'ensemble du pays en faisant un programme boiteux. Le gouvernement fédéral va réduire son aide aux provinces dans ce domaine capital.

Je suppose qu'un certain nombre de gouvernements provinciaux de tendance à droite voudront profiter de cette occasion inespérée pour supprimer une partie des soins médicaux publics et les remettre aux bons soins de l'entreprise privée. Nous verrons apparaître toutes sortes de dépassements d'honoraires, de paiements par l'usager et autres choses de ce genre. On peut d'ores et déjà conclure que les Canadiens seront privés des soins essentiels surtout ceux qui en ont le plus besoin et qui sont le moins en mesure de les payer.

Le Canada ne peut se permettre d'entretenir un système disparate de soins médicaux. Il faut qu'il y ait des normes à l'échelle nationale afin que tous les Canadiens, qu'ils soient de Vancouver ou de Terre-Neuve, puissent bénéficier de la même qualité de soins.

J'ai écouté avec intérêt le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin) clamer partout qu'elle luttera farouchement pour universaliser les régimes de soins médicaux. Elle le disait à qui voulait l'entendre. Qu'en est-il au juste? Que peut-elle faire? Il lui sera difficile quand elle s'assoira à la même table que les ministres de la Santé des provinces, de les convaincre d'améliorer la qualité des soins dans leurs provinces respectives, de supprimer les dépassements d'honoraires, tout en rappelant que le gouvernement fédéral entend réduire son aide financière. Elle devra leur rappeler que le gouvernement fédéral supprimera son aide, pour leur demander ensuite d'accroître leur participation à une époque où tout le monde sait que les provinces éprouvent des difficultés. Je doute que les Canadiens acceptent une telle contradiction. Ils refuseront de voir disparaître ces deux réalisations essentielles de la société canadienne. L'éducation postsecondaire est garante de notre avenir. Quant au soins médicaux, nous pouvons supposer que c'est un droit pour tous les Canadiens.

A l'heure actuelle, certaines forces tendent à déchirer notre pays. je comprends ce qui anime les séparatistes de l'ouest. L'autre soir dans ma localité de Kamloops, les partisans de l'idée d'un Canada de l'ouest ont tenu une réunion à laquelle assistaient une centaine de personnes. Ce n'est pas qu'ils tiennent à mettre sur pied un parti séparatiste dans l'ouest. Ils sont plutôt en colère contre le gouvernement actuel, déçus de la façon dont il semble être insensible non seulement aux besoins de l'ouest mais aux besoins de tous. Je parle naturellement d'un point de vue typiquement de l'ouest.

M. McCauley: Avez-vous défendu le Canada?

M. Riis: Bien entendu. Il y a des séparatistes dans l'Ouest et au Québec des gens du Nord qui sont mécontents de l'attitude du gouvernement envers eux. Les autochtones sont bouleversés. Les femmes constatent que des mesures attendues depuis longtemps n'ont même pas été présentées à la Chambre. La population de Terre-Neuve est déçue. Une multitude de forces extérieures sont sur le point de déchirer notre pays.

La situation économique s'aggravera. Tous les députés savent qu'elle ne s'améliorera pas au cours des prochains trimestres. Les gens réagiront de deux façons. Ils tenteront de se protéger à tout prix et se retourneront contre leurs amis et leurs voisins afin de survivre par leurs propres moyens ou ils se concerteront pour s'attaquer aux ennemis communs que nous avons identifiés. Pour s'assurer qu'ils adoptent cette dernière solution, le gouvernement fédéral devra montrer la voie et prodiguer ses encouragements. C'est au gouvernement à donner le ton et à diriger les efforts concertés des Canadiens. Il doit montrer la voie vers le fédéralisme coopératif. Telle n'est pas l'attitude qu'il a adoptée en présentant ce projet de loi sur les relations fiscales fédérales-provinciales. Je veux signaler en terminant qu'une occasion en or s'offre à nous d'assurer la direction nécessaire dans un esprit de conciliation positive. Nous devons simplement avoir le désir de le faire.

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de participer au débat sur les accords fiscaux conclus entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux à cause de la très grande importance de cette mesure législative pour le Canada. Il s'agit d'un projet de loi très compliqué. Il n'est guère facile de comprendre toutes ses dispositions et la portée des changements proposés. Nous avons tenu un débat très intéressant et fructueux pour tenter d'exposer les divers aspects de la mesure. Dans mes remarques préliminaires, je voudrais examiner certains aspects généraux du projet de loi en ce qui a trait à notre régime fédéral.

Tous les députés conviendront, je crois, que le fédéralisme coopératif est la pierre angulaire de la confédération depuis un certain nombre d'années. A ce propos, nous avons tous été offusqués d'entendre le premier ministre (M. Trudeau) déclarer ce qui suit le mois dernier:

> L'ancien fédéralisme—quand nous donnions des fonds aux provinces qui se révoltaient parce qu'elles n'en obtenaient pas suffisamment, mais qui les dépensaient en disant: «Ces fonds ont été fournis par nous tous»—ce fédéralisme-là n'existe plus.

● (2150)

Je pense que c'était une remarque très inquiétante de la part du premier ministre. Cela revenait à dire que les modalités de la coexistence, l'existence et les rapports entre les deux niveaux de gouvernement ont radicalement changé.

La situation sera désormais bien différente de ce qu'elle est depuis 115 ans. L'attitude du premier ministre a suscité une vive inquiétude parmi nos concitoyens, et je trouve, monsieur l'Orateur, qu'il a eu tort d'agir ainsi, car c'est contraire à la tradition canadienne.

Nous admettons tous que les provinces n'ont pas cédé beaucoup de terrain lors de ces négociations, mais il faut admettre que ce sont des partenaires au sein de la Confédération. A la Chambre des communes, nous ne devrions pas parler de supprimer une forme de fédéralisme au profit d'une autre, mais nous devrions essayer de trouver le moyen d'améliorer le fonctionnement du régime fédéraliste que nous avons aujourd'hui.

Le premier ministre nous avait donné un avant-goût de son attitude l'année dernière au cours du débat constitutionnel, et nous l'avons vu lui ainsi que son gouvernement adopter la même attitude arrogante l'année dernière lors du débat au cours duquel huit des dix provinces se sont opposées au projet du gouvernement. Dans le débat sur la constitution, les partenaires du gouvernement fédéral ont été tenues à l'écart. A l'époque, l'opposition officielle et, d'après un certain nombre de sondages, environ 65 p. 100 des Canadiens étaient opposés au projet fédéral. C'est uniquement grâce à la ténacité des députés de ce côté-ci de la Chambre et d'une multitude de

Canadiens que le gouvernement a finalement soumis sa résolution constitutionnelle à la Cour suprême. C'est uniquement lorsque celle-ci l'eut jugée inconstitutionnelle—légale mais inconstitutionnelle—que le premier ministre et son gouvernement s'est mis à l'écoute des provinces et a accepté de négocier pour trouver un terrain d'entente, pour élaborer un compromis qui, au bout du compte, serait jugé satisfaisant par neuf provinces sur dix.

Au dire du premier ministre, les gouvernements provinciaux auraient pu alors le prendre à la gorge qu'il ne les auraient pas écoutés. Il a refusé de les écouter jusqu'à ce qu'il y soit forcé par la clameur de l'opinion publique et par l'attitude négative de la Chambre face à sa démarche.

Nous voulons reprendre la lutte, sans la porter aux extrêmes de l'an dernier, mais nous voulons unir de nouveau nos forces pour forcer le premier ministre et le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) à prendre le temps d'envisager les conséquences de cette mesure sur les relations entre les deux niveaux de gouvernement. Ce sera difficile, étant donné l'arrogance du ministre, mais les députés de ce côté-ci de la Chambre veulent apporter un peu de bon sens dans ce débat et dans cette mesure législative.

Examinons les éléments fondamentaux du système canadien, les différents niveaux de gouvernement: les gouvernements fédéral et provinciaux et les administrations municipales. D'après la constitution, les secteurs de la santé et de l'enseignement relèvent de la compétence des provinces. Dans le passé, le gouvernement fédéral s'est servi de son pouvoir d'imposition et de financement pour imposer son point de vue en ce qui concerne l'établissement de normes et de programmes à l'échelle nationale. Nous acceptons et comprenons que le gouvernement agisse de la sorte. Toutefois, le gouvernement a changé sa façon d'utiliser ce pouvoir, et c'est ce qui nous inquiète aujourd'hui.

Le gouvernement se trouve à court d'argent du fait de ses folles dépenses des dernières années. A témoin, l'augmentation, cette année, de 22 p. 100 des dépenses gouvernementales ainsi que les dépenses supérieures à la croissance économique nationale presque chaque année depuis dix ans. C'est ce qui nous a mis dans la situation actuelle et qui fait que le gouvernement n'est plus en mesure de répondre aux vœux des Canadiens.

Le gouvernement avait des revenus plus importants dans les premières années; il a établi un certain nombre de programmes et imposé sa volonté aux provinces. Il s'est immiscé dans les domaines provinciaux de l'enseignement et des soins médicaux, mais maintenant il n'a plus d'argent ni la volonté de restreindre ses dépenses afin de continuer à financer ces programmes et à assumer ses responsabilités à leur égard. Il veut maintenant renvoyer le problème aux gouvernements provinciaux; il veut refiler aux provinces le problème de l'énorme déficit, qu'il a laissé s'accumuler.

Si le gouvernement fédéral restreignait vraiment ses dépenses, nous pourrions comprendre qu'il agisse comme il essaie de le faire aujourd'hui, mais il ne s'est encore imposé aucune restriction bien qu'il ait affirmé que son dernier budget était «le budget des restrictions». Les dépenses ont au contraire augmenté de 22 p. 100, soit 50 p. 100 plus vite que le revenu national.

La seule façon dont il réduit les dépenses, c'est en transférant aux gouvernements provinciaux le fardeau du financement des programmes établis. Les provinces se trouvent maintenant acculées au déficit et donc encore moins capables d'assumer ces dépenses transférées du fédéral. Cela est particulièrement vrai pour les provinces de l'Ontario et de l'Est qui n'ont pas les revenus importants que les provinces de l'Ouest tirent de l'exploitation des ressources énergétiques. Ce n'est pas là du fédéralisme coopératif. C'est du fédéralisme prédateur et cela ne peut pas fonctionner et ne fonctionnera pas au Canada.

Je parlais récemment à un observateur expérimenté des affaires fédérales-provinciales. Il me faisait remarquer que les relations fédérales-provinciales sont aujourd'hui à leur plus bas niveau en 35 ans. Nous en avons des preuves très claires. Par exemple, il y a eu la récente conférence fédérale-provinciale sur l'économie. J'ai déjà mentionné la loi constitutionnelle de ces dernières années. La mesure législative sur l'énergie qui a été adoptée l'an dernier en est un autre exemple, mais ce transfert des dépenses gouvernementales est vraiment la goutte qui fait déborder le vase, et cela, dans un domaine très délicat.

Cela arrive au moment même où le fédéralisme est vraiment mis à l'épreuve. On parle en effet de séparatisme dans les provinces de Québec et d'Alberta, de même que dans certaines autres provinces de l'Ouest. Cela arrive aussi au moment où de fortes pressions s'exercent en faveur d'un régionalisme accru et d'une plus grande participation des administrations régionales aux affaires des régions.

Il ne s'agit pas uniquement d'un phénomène canadien. Il est universel. Il y a beaucoup de pays dans le monde qui subissent des pressions et des tensions que suscite ce même phénomène. Il nous faut comprendre au Canada que ce n'est pas parce qu'il y a dans certaines régions du pays des personnages avec qui il est difficile de s'entendre, mais que ces difficultés sont attribuables à la situation dans le monde.

Ce n'est pas le temps de nous affronter ni de prendre des décisions unilatérales. L'époque que nous traversons exige plutôt un esprit de coopération pour entretenir les relations délicates existant entre les deux paliers de gouvernement.

Voyons un peu les répercussions de ces tensions entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Examinons ces tensions dans une perspective internationale et quelles en sont les répercussions sur notre économie. Chaque fois qu'éclatent des conflits entre ces deux paliers de gouvernement au Canada, ces tensions provoquent un changement d'attitude dans les pays étrangers.

L'explosion la plus flagrante de ces pressions et de ces tensions s'est probablement produite l'année dernière durant les débats sur la Constitution et sur l'énergie. Nous avons enregistré au Canada une fuite des capitaux au moins six fois plus considérable que la moyenne pour les années 70. Sans trop entrer dans les détails, disons que cette fuite des capitaux s'est traduite par une hausse des taux d'intérêt et par la perte d'emplois, et tous les Canadiens en ont donc souffert. Les répercussions ne s'en font pas uniquement sentir dans l'atmosphère raréfiée des relations fédérales-provinciales. Elles sont ressenties par tous les Canadiens. Les répercussions économiques de la fuite des capitaux se font sentir chez tous les Canadiens, et ce sont les relations fédérales-provinciales qui en sont à l'origine.

• (2200)

Puis-je signaler qu'il est 10 heures, monsieur l'Orateur?

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LE BUDGET—LES RÉPERCUSSIONS SUR LES ASSOCIATIONS BÉNÉVOLES ET LES MUNICIPALITÉS

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, j'espère que le secrétaire d'État (M. Regan)—ou un secrétaire parlementaire—nous confirmera, en sa qualité de ministre chargé des programmes et des groupes de bénévoles, que le gouvernement est conscient des grandes perturbations que son budget du 12 novembre a suscitées dans le domaine des services sociaux assurés par les bénévoles canadiens.

Le 2 décembre dernier, en réponse à ma question, le secrétaire d'État a dit qu'il ne songeait pas à demander au ministre des Finances (M. MacEachen) de modifier son budget afin de ne pas pénaliser les bénévoles et les municipalités canadiennes de leurs efforts humanitaires.

Depuis, j'ai écrit au secrétaire d'État pour lui demander ce qu'il pensait de certaines recommandations que ses collègues du cabinet connaissent bien. J'espère qu'il voudra nous fournir quelques précisions ce soir par la voix d'un secrétaire parlementaire.

Les associations de bénévoles veulent savoir si le gouvernement songe toujours, comme il l'a promis depuis longtemps, à élaborer une politique nationale en matière de bénévolat. La majorité des intéressés sont convaincus—conviction que je partage de tout cœur—que l'indifférence du budget à l'égard des besoins et des contributions des groupes de bénévoles, démontre que le gouvernement n'a jamais reconnu leurs services, encore moins les fonctionnaires du ministère des Finances, ou encore qu'il comprend mal l'importance du rôle du bénévolat.

En l'absence d'une orientation nationale qui leur viendrait de leurs dirigeants politiques, nos bénévoles éprouvent des difficultés à formuler des recommandations à la fois pratiques et novatrices. Au cours de l'opération «Consultation 81» qui s'est déroulée en janvier 1981, des ministres ont promis d'élaborer un programme complet relatif aux services bénévoles. Ce programme inclurait des directives adressées à chaque ministère fédéral, concernant l'aide et l'appui à accorder au secteur du bénévolat. Malheureusement, le cabinet n'a encore rien fait à ce sujet.

Les hauts fonctionnaires du ministère des Finances et du secrétariat d'État appliquent depuis quelques années le principe du crédit d'impôt pour les dons de charité prôné par les organismes bénévoles canadiens. Cette politique contribue à permettre aux œuvres de charité de recueillir davantage de fonds. J'aimerais que les contribuables moyens donnent plus généreusement encore aux organismes dont les 2.7 millions de bénévoles assurent des services irremplaçables. Il est à espérer que cette mesure qui s'impose depuis longtemps figure dans la politique sur le bénévolat que nous attendons ou encore dans le prochain budget.

Hier, le ministre des Finances a présenté son projet de loi visant à modifier les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Il n'a nullement mentionné le fait que ce projet allait toucher le secteur du bénévolat et il a montré qu'il n'en faisait absolument aucun cas. J'aimerais que le ministre et le cabinet dans son ensemble réfléchissent à ces extraits de la déposition faite par le conseil de planification sociale de Kitchener-Waterloo devant le groupe de travail du parti progressiste-conservateur sur le budget le 12 janvier dernier.

> Ce sont les incidences du budget sur les sommes transférées aux provinces dans le cadre du Programme d'assistance publique du Canada et de la loi sur le financement des programmes établis qui toucheront le plus directement les services locaux.
>
> Dans notre rapport en 1981 où nous avons étudié le financement futur des services sociaux dans la région de Waterloo, nous avons prédit qu'à cause des compressions budgétaires fédérales, les municipalités devraient débourser 55 p. 100 de plus pour maintenir les services actuels. Nous estimons que l'assiette fiscale municipale ne peut pas être mise davantage à contribution et que c'est inefficace. L'impôt foncier municipal devait, au départ, permettre de financer les services municipaux comme les écoles, les routes, les installations sanitaires et l'urbanisme. Ce n'était pas pour régler des problèmes nationaux ou pour maintenir la qualité des services médicaux et sociaux à l'échelle nationale. Cela regarde le gouvernement fédéral.

Vous remarquerez, monsieur l'Orateur, que les propositions du ministre des Finances alourdissent le fardeau social des groupes et des personnes qui ont justement le plus besoin des services que les organismes bénévoles assurent et qui autrement n'existeraient pas. Je veux parler des personnes âgées, des invalides, des familles monoparentales et des autres personnes dont le revenu n'augmentera pas suffisamment pour répondre aux nouvelles exigences fiscales. Les municipalités n'auront pour seul recours que d'augmenter l'impôt foncier, puisque le ministre entend alourdir leur fardeau. Le Conseil a raison de conclure que, en période de difficultés économiques, il faut offrir à la population dans le besoin davantage de services, plutôt que de les diminuer.

• (2205)

Bref, les propositions budgétaires du gouvernement visant à diminuer les transferts au titre du financement des programmes établis auront pour effet d'augmenter les frais médicaux, directement assumés par les utilisateurs, et ceux-ci devront faire appel à des services bénévoles. Les coupures obligeront les maisons d'enseignement postsecondaire à restreindre leurs services à la collectivité, et les organismes bénévoles seront empêchés de planifier parce que les besoins de la collectivité vont se multiplier du jour au lendemain.

Je prie ce soir le secrétaire d'État (M. Regan) de réfléchir aux méfaits, sur la société canadienne, de l'orientation du gouvernement en matière fiscale, pour présenter sans délai à ses collègues du cabinet l'énoncé de principes si longtemps attendu, qui comportera les encouragements nécessaires aux Canadiens, plutôt que des propositions budgétaires qui découragent tout le monde.

M. Douglas Fisher (Mississauga-Nord): Monsieur l'Orateur, le député se trompe. Le budget n'aura pas de conséquences directes sur les activités des organismes bénévoles ni sur les administrations municipales. Le Conseil du développement social nous a mis en garde contre les coupures dans les transferts fédéraux du domaine social qui imposeraient un fardeau supplémentaire aux organismes bénévoles et aux municipalités, si les provinces effectuaient, à leur tour, des coupures. Mais les transferts aux provinces ne font pas l'objet de coupures. Leur croissance sera modérée parce que nous cherchons à restreindre la croissance des dépenses fédérales, mais les paiements eux-mêmes vont augmenter.

On estime la hausse globale des paiements de péréquation et des transferts au titre du financement des programmes établis à près de un milliard l'année prochaine, 2 milliards l'année suivante, et près de 2 milliards et demi de dollars la troisième année du nouveau programme. Nous tentons évidemment de réduire le rythme de croissance de ces transferts. Mais si les provinces veulent bien employer les recettes supplémentaires découlant des modifications budgétaires proposées afin de combler les transferts fédéraux, elles pourraient disposer de sommes de 10 à 12 p. 100 plus élevées dès l'an prochain, soit entre 1,6 milliard et 1,8 milliard de dollars de plus.

Le principal changement aux paiements de transfert proposé dans le budget a trait à l'élimination de la garantie de recettes de 1972. La garantie elle-même a pris fin en 1977. Pendant cinq ans, le gouvernement du Canada a versé de l'argent aux provinces et leur a fait des concessions fiscales pour les aider à s'adapter au changement. Dans bon nombre de budgets provinciaux, cette aide était inscrite au titre de l'apport fiscal au lieu d'être répartie entre les divers programmes. Encore l'été dernier, les premiers ministres provinciaux semblaient ne pas avoir tenu compte de la garantie de recettes dans les subventions qu'ils s'attendaient de recevoir du gouvernement du Canada dans le domaine de la santé et de l'enseignement postsecondaire.

Enfin, les ministres du gouvernement fédéral s'entretiendront avec les provinces de la nécessité d'établir des normes nationales dans certains de ces domaines et de rendre compte régulièrement au public des dépenses à ce titre, afin que le Parlement puisse déterminer comment l'argent des contribuables est dépensé.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 10, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 24 mars 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LE PROGRAMME DE FORMATION PAR L'APPRENTISSAGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Elzinga (Pembina): Madame le Président, étant donné que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée préoccupe énormément de nombreuses petites entreprises partout au Canada, je propose, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que le ministre de l'Emploi entame des discussions avec ses homologues provinciaux afin de permettre à des apprentis de poursuivre leur formation dans d'autres provinces, qu'il élabore des lois et des programmes uniformes au Canada touchant l'octroi des permis aux apprentis et qu'il mette au point un programme permanent régissant leur mise à pied, la fermeture de la compagnie répondante ou le déplacement de la famille de l'apprenti dans une autre province.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LA NOMINATION DU CANDIDAT LIBÉRAL DANS LA CIRCONSCRIPTION DE SPADINA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, compte tenu des dernières nouvelles et de la vitesse avec laquelle les choses évoluent dans la circonscription de Spadina, je propose, appuyé par le représentant de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que la Chambre félicite dès aujourd'hui le député intérimaire de Spadina de sa nomination imminente au Sénat, parce qu'il sera peut-être trop tard pour le faire demain et, puisqu'il y a 14 sièges vacants au Sénat, qu'elle félicite par la même occasion les 13 autres personnes qui y seront nommées avant que le parti libéral n'abandonne ses efforts pour forcer les Canadiens à avaler la couleuvre—pardon, le chou-chou de PET, Jim Coutts.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

LES AFFAIRES INDIENNES

LA DIRECTIVE DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LES DÉPENSES DES BANDES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, la politique officielle du gouvernement actuel est d'encourager les bandes indiennes à s'autogérer et à contrôler leurs ressources et leur destinée. Or une directive gouvernementale qui doit entrer en vigueur le 1er avril empêchera dans une bonne mesure les bandes de décider elles-mêmes de leur avenir, puisque le gouvernement devra approuver le financement, à leur frais, de projets de leur choix. Étant donné que cette politique rétrograde va à l'encontre des engagements que le ministre a pris envers les autochtones du Canada, je propose, appuyé par le député du Yukon (M. Nielsen):

Que la Chambre ordonne au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de retirer immédiatement cette directive unilatérale, rétrograde et néfaste et qu'elle lui enjoigne de consulter davantage les autochtones du Canada avant d'adopter de pareilles mesures.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

FEU ROBY KIDD

CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DU DÉFUNT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Norman Kelly (Scarborough-Centre): Madame le Président, le dimanche 21 mars le Canada perdait l'un de ses éducateurs les plus éminents et les plus érudits en la personne de M. Roby Kidd. M. Kidd était l'une des autorités mondiales les plus renommées dans le domaine de l'enseignement des adultes: il était convaincu qu'apprendre est un processus qui doit durer toute la vie. Grand promoteur de toutes choses canadiennes, il encourageait l'étude de notre patrimoine dans tout notre système scolaire. Je propose donc, appuyé par le député de Parkdale-High Park (M. Flis):

Que la Chambre transmette ses plus sincères condoléances à sa femme, Margaret, et à leurs enfants.

Mme le Président: La Chambre voudra sûrement exprimer ses sentiments comme il convient.

Article 43 du Règlement

LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

LA TENUE D'UN PLÉBISCITE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Madame le Président, je prends la parole aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement. Le 14 avril 1982, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest tiendra un plébiscite sur la question de savoir si les Territoires doivent être divisés en deux régions distinctes. Je propose donc, appuyé par le député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que la Chambre exprime son appui au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, aux Inuits Tapirisat du Canada et aux Dénés dans cette initiative, et qu'elle exhorte le gouvernement du Canada à bien tenir compte des aspirations des habitants du Nord telles qu'ils les exprimeront à l'occasion de ce très démocratique scrutin.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE SALVADOR—LE DEUXIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ASSASSINAT DE L'ARCHEVÊQUE ROMERO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, il y a de cela exactement deux ans, un franc-tireur assassinait l'archevêque salvadorien, Son Excellence Mgr Oscar Romero alors qu'il célébrait la messe dans la chapelle d'un hôpital. S'adresssant quelques instants auparavant à des représentants du gouvernement, il s'était écrié: «Au nom de Dieu, je vous implore, je vous supplie, je vous ordonne de faire cesser la répression!».

Alors que nous nous remémorons aujourd'hui cet événement tragique, et étant donné que les représentants des principales Églises et des principaux ordres religieux du Canada ont témoigné hier leur insatisfaction devant l'attitude que le gouvernement du Canada a adoptée à l'égard de l'Amérique centrale dans son ensemble, je propose, avec l'appui du député de Lisgar (M. Murta):

Que la Chambre exhorte le gouvernement—et tout particulièrement le premier ministre qui refuse de rencontrer les représentants des Églises du Canada—à modifier son attitude à l'égard de l'Amérique centrale et à assumer un rôle dynamique et courageux dans la recherche d'une solution négociée de caractère non militaire aux conflits qui font couler tellement de sang si près de nos frontières.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1410)

LA CONDITION PHYSIQUE ET LE SPORT AMATEUR

LE FINANCEMENT DES JEUX UNIVERSITAIRES MONDIAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire de grande importance. Nous accueillons aujourd'hui à Ottawa un bon nombre des Canadiens qui ont réussi à obtenir que les Jeux universitaires mondiaux aient lieu à Edmonton en 1983. Ils sont venus ici afin d'informer les députés et d'attirer davantage l'attention du public sur ces Jeux. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Sherbrooke (M. Pelletier):

Que la Chambre fasse bon accueil à ces visiteurs de l'ouest du Canada et les félicite d'avoir réussi à obtenir que les Jeux aient lieu au Canada, qu'elle félicite le gouvernement fédéral d'encourager activement les Jeux et recommande que le gouvernement s'engage à assumer une part raisonnable des frais.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

LE BUDGET—ON DEMANDE LE RETRAIT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, le budget du 12 novembre de M. Allan MacEachen est catastrophique . . .

Des voix: Règlement!

M. Taylor: . . . c'est M. Bob Kaplan qui l'a dit.

M. Smith: Asseyez-vous!

Mme le Président: A l'ordre. Le député aurait-il l'obligeance en s'adressant au ministre des Finances de le désigner par son titre au lieu de le nommer?

M. Nielsen: Je voudrais bien lui en donner un autre.

M. Taylor: Merci, madame le Président. Le budget du 12 novembre du ministre des Finances . . .

Une voix: C'est cela.

M. Taylor: . . . est catastrophique . . .

Des voix: Bravo!

M. Taylor: . . . c'est le solliciteur général (M. Kaplan) qui l'a dit. Par ailleurs, il induit la population en erreur. En effet, le ministre a prétendu que le budget était dirigé contre les riches mais il est au contraire axé contre les pauvres et la classe moyenne, et tous ceux qui voudraient investir leur argent au Canada. Au lieu d'être un moyen de lutte contre l'inflation et les taux d'intérêt élevés, le budget incarne un système fiscal flambant neuf entraînant une recrudescence de l'inflation et du chômage. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Pembina (M. Elzinga);

Que les Canadiens forcent les libéraux à retirer le budget, à l'instar des conservateurs qui les ont obligés à scinder le projet de loi sur l'énergie en laissant fonctionner la sonnerie.

Les libéraux attendront-ils encore qu'on leur force la main ou bien sont-ils disposés à retirer immédiatement ce document désastreux?

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON PROPOSE DE RÉVISER LA POLITIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire très urgente. En cette période de chômage très élevé, les interprétations et les définitions étroites qu'a données récemment la CAC en matière de mises à pied ne sont que pure stupidité; elles vont à l'encontre de toute politique rationnelle de l'emploi et de toute mesure sociale. En outre, elles sont contraires à l'esprit de certaines lois adoptées depuis peu, en particulier le bill C-78. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-St. James (M. Keeper):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement et au ministre de l'Emploi et de l'Immigration de réviser immédiatement la politique d'assurance-chômage, afin de permettre à des employés qui ont de l'ancienneté et qui sont, pour plusieurs, dans la cinquantaine ou la soixantaine, de recevoir des prestations d'assurance-chômage à l'occasion de mises à pied volontaires, de sorte que des jeunes travailleurs en santé ayant des obligations familiales et des paiements hypothécaires puissent continuer à travailler en période de difficulté sans que notre régime d'assurance-chômage ne nous coûte plus cher.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

L'APPLICATION DU PROGRAMME D'OBLIGATIONS POUR L'EXPANSION DE LA PETITE ENTREPRISE AUX AGRICULTEURS ET AUX PETITS HOMMES D'AFFAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, les agriculteurs et les chefs de petites entreprises de tout le Canada sont en proie à de graves difficultés financières dont ils ne voient pas la fin. L'obligation pour l'expansion des petites entreprises que le ministre des Finances (M. MacEachen) a proposée dans son budget de novembre ne produit pas l'effet qu'on en attendait. Je propose donc, aux termes de l'article 43 du Règlement, avec l'appui du député de Calgary-Est (M. Kushner):

Que le gouvernement rétablisse les dispositions orginales de l'obligation pour l'expansion des petites entreprises afin que les banques puissent émettre ces obligations pour venir en aide aux agriculteurs et aux petites entreprises qui en ont désespérément besoin pour survivre.

Article 43 du Règlement

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE TÉLÉVISION PAYANTE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Le ministre des Communications (M. Fox) a déclaré hier que «du point de vue du gouvernement fédéral, il n'existe aucun problème de compétence» dans le domaine de la télévision payante au Canada. Étant donné que la Saskatchewan a déjà son propre réseau, que deux autres provinces contestent la compétence du gouvernement fédéral et que, d'après la Cour suprême de Terre-Neuve, le CRTC n'était même pas habilité à trancher la question, le ministre semble être perdu dans l'espace extra-atmosphérique.

La prétention du ministre à une compétence exclusive sur tout signal de télévision nous a été renvoyée par un de nos satellites en orbite et interprétée comme étant un aspect du réseau de distribution qui est simpliste, peu réaliste et peut-être même sans aucun fondement juridique. Je propose donc, appuyé par le député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen):

• (1415)

Que le ministre revienne sur terre et qu'il se réoriente le plus tôt possible au cours d'une séance de négociation entre les ministres fédéral et provinciaux.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

LA MOUSSE ISOLANTE D'URÉE-FORMALDÉHYDE—DEMANDE DE PRÊTS POUR LES PROPRIÉTAIRES TOUCHÉS

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier soir, le ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement s'est entièrement dissocié du problème causé par la mousse isolante d'urée-formaldéhyde affirmant que la seule personne qui peut le régler est le ministre de la Consommation et des Corporations. En son absence, je voudrais demander au premier ministre s'il fera en sorte que le gouvernement autorise la SCHL à consentir directement des prêts aux propriétaires mis dans une situation financière fâcheuse parce qu'ils ne peuvent refinancer leur maison en raison de la présence de la mousse isolante d'urée-formaldéhyde.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le ministre des Travaux publics avait raison de dire que c'est le ministre de la Consommation et des Corporations qui est chargé de la question. Celui-ci a d'ailleurs répondu à la Chambre à des questions posées à ce sujet.

LE RENOUVELLEMENT DES HYPOTHÈQUES

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, l'intérêt manifesté par le premier ministre est réconfortant, pour dire le moins. Jim Rogers, de Norval, en Ontario, a perdu son commerce à cause de l'isolement à la mousse d'urée-formaldéhyde. Il a perdu sa famille et risque maintenant de perdre sa maison parce que personne ne veut lui consentir un financement hypothécaire. Que fera le premier ministre pour rassurer Jim Rogers, de même que tous ceux qui, comme lui, ne peuvent faire renouveler l'hypothèque de leur maison en dépit des assurances offertes par la SCHL? Que fera-t-il pour leur venir en aide?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je ne pense pas, madame le Président, qu'on puisse s'attendre à ce que je connaisse ce cas particulier, mais si le député veut bien me soumettre son cas, je verrai de quelle façon la politique annoncée par le ministre peut lui venir en aide.

L'UTILISATION DE LA SOMME PRÉVUE POUR LE PROGRAMME DE RÉNOVATION DES MAISONS

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Permettez-moi de proposer autre chose au premier ministre, puisqu'il semble tellement intéressé par cette question. Hier, le ministre chargé du logement a annoncé que, dans le cadre d'un programme de création d'emplois, on consacrerait 30 millions de dollars à la rénovation de maisons. Le premier ministre accepterait-il de recommander que cette somme soit répartie entre les propriétaires qui désirent faire enlever la MIUF de leur maison et qui, autrement, n'ont pas droit à une aide? Non seulement, cela créerait plus d'emplois que n'en a annoncé le ministre, mais cela aiderait les victimes de ce terrible produit.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député semble oublier qu'une somme beaucoup plus considérable que celle qu'il vient de mentionner a été consacrée au problème de la MIUF. Si le député n'est pas d'accord, je l'invite à lire la déclaration que le ministre a faite à la Chambre à ce sujet. Il s'apercevra qu'il s'agit d'une somme beaucoup plus élevée.

M. Shields: Madame le Président, j'ai une question qui s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme il n'est pas à la Chambre, je voudrais attendre son retour.

* * *

LES AÉROPORTS

L'AGRANDISSEMENT DE L'AÉROPORT DE CHARLOTTETOWN

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. On nous a informé la semaine dernière que le projet d'agrandissement de l'aéroport de Charlottetown serait soumis au Conseil du Trésor demain, le 25 mars. Le Conseil du Trésor en sera-t-il effectivement saisi demain; sinon, pour quelle raison et quand le sera-t-il?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, quand le député m'a posé la même question l'autre jour, je lui ai donné un rapport détaillé comprenant l'échéancier, l'ordre du jour et ainsi de suite. Si cela ne s'est par réalisé selon l'horaire prévu, je me renseignerai pour lui faire un rapport aussi précis que la dernière fois.

* * *

LES MESURES D'URGENCE

LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE LÉGISLATIVE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Comme le président du Conseil privé est absent, madame le Président, c'est au très honorable premier ministre que je m'adresse. C'est au sujet de la planification d'urgence. Le président du Conseil privé a déclaré et admis ouvertement que nos mesures d'urgence—a vrai dire, la seule que nous ayons actuellement est la loi sur les mesures de guerre—ne respectent pas les dispositions de l'Article IV de la Convention internationale sur les droits civils et politiques. Il a même ajouté que la Charte des droits ne saurait protéger les Canadiens en périodes d'urgence.

• (1420)

Le premier ministre pourrait-il nous dire quand le gouvernement présentera de nouvelles mesures législatives portant sur les règles à appliquer en cas d'urgence, étant donné que nous disposons déjà d'un décret portant sur la planification d'urgence applicable aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ai l'impression que le député se fourvoie concernant la position du ministre et du gouvernement. Au contraire, nous estimons que la Charte des droits est tout à fait de nature à protéger toute personne dont on a enfreint les droits, que ce soit par suite de l'application par exemple de la loi sur les mesures de guerre ou du décret sur la planification d'urgence. Le député hoche la tête en signe de dénégation, mais je l'exhorte à étudier la loi et la Charte que notre parti a proposée à la Chambre et à laquelle les députés de son parti ont donné leur appui.

ON DEMANDE L'ANNULATION DU DÉCRET DU CONSEIL

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): De toute évidence, madame le Président, encore une fois le premier ministre semonce le président du Conseil privé pour avoir mal exposé la situation. Ce dernier a déclaré sans ambages que la Charte des droits ne s'appliquerait pas en cas d'urgence. Il a même ajouté que le gouvernement se prévaudra de la prérogative royale ou de la Couronne en cas d'urgence en temps de paix si le Parlement est dissous ou ne peut pas être convoqué rapidement.

Étant donné que nous vivons sous un régime de monarchie constitutionnelle dans lequel le Parlement détient l'autorité suprême et que la Commission McDonald a particulièrement recommandé que tous les règlements applicables à des circonstances urgentes soient approuvés par le Parlement avant d'être mis en vigueur, le premier ministre acceptera-t-il au moins d'annuler le décret sur la planification d'urgence et de présenter le plus tôt possible un projet de loi sur les cas d'urgence

afin que les députés de la Chambre des communes puissent l'examiner calmement et sans parti pris et protéger les libertés civiles des Canadiens?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Encore une fois, madame le Président, je signale au député que je ne suis pas en train de semoncer le président du Conseil privé. Je reproche peut-être au député de ne pas vouloir écouter le président du Conseil privé, qui a dit sans équivoque qu'on peut demander réparation en vertu de la charte. Je me souviens que le ministre a dit explicitement qu'on peut demander réparation soit par bref de prérogative soit par compensation. C'est précisé dans la charte. Que le député rassemble ses esprits, et examine la charte. Il constatera que c'est un instrument précieux que notre parti a ajouté à la constitution.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU MINISTÈRE POUR 1982-1983

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Depuis des années, le gouvernement reconnaît que les Indiens devraient jouir d'une plus grande autonomie dans la gestion de leurs affaires. Le ministre peut-il réconcilier ce principe avec le fait que, d'après les prévisions budgétaires, les crédits destinés à l'administration des bandes indiennes n'ont pas augmenté cette année, malgré l'inflation, que les subventions accordées aux associations d'Indiens pour l'élaboration de programmes et les consultations ont diminué de 9 p. 100 alors que le budget d'administration de son ministère a augmenté de 25 p. 100?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, j'ai appris que je devais me présenter devant le comité permanent la semaine prochaine. Je citerai bien volontiers tous les chiffres et je parlerai de l'incidence financière du budget du ministère pour l'année prochaine ou pour n'importe quelle autre année, selon les désirs du député. Il suffit de dire que le ministère a reçu beaucoup de crédits supplémentaires, ce qui prouve que le gouvernement respecte ses obligations; le député est d'ailleurs au courant de la situation car je lui en ai déjà parlé à la Chambre.

Le gouvernement a offert beaucoup de crédits supplémentaires pour le logement, ce qui permettra de doubler voire de tripler d'ici trois ans le nombre de logements occupés par des Indiens, et ce n'est qu'un exemple. Par conséquent, le gouvernement tient bel et bien à aider activement les Indiens à sortir de leur misère. On ne peut pas nous accuser d'accaparer l'argent au niveau de l'administration au détriment des secteurs indispensables.

• (1425)

L'APPROBATION DU CONSEIL DU TRÉSOR

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, le ministre doit sûrement à la Chambre une meilleure explication que celle-là, et pas seulement au comité. L'an dernier, les bandes d'Indiens ont dû obtenir l'approbation du Conseil du Trésor pour tous les budgets d'ensemble de plus de 4 millions de dollars. Cette année, on a changé cela et ils devront maintenant obtenir l'approbation du Conseil du Trésor pour tous les budgets d'ensemble dépassant les 3 millions. Est-ce à dire que la politique d'autonomie des Indiens s'applique à rebours ou est-ce tout simplement un indice que le Conseil du Trésor a perdu confiance dans le ministère des Affaires indiennes qui coûte de plus en plus cher au contribuable?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, à mon avis, ce n'est un indice ni de l'une ni de l'autre des conclusions qu'en a tirées le député. Le fait est que, le député le sait d'ailleurs, le vérificateur général est arrivé à certaines conclusions sur la manière dont le ministère gérait ses fonds et les chefs indiens le savent. Ces mesures de précaution prises à la suite des critiques du vérificateur général n'ont rien d'extraordinaire.

Permettez-moi de souligner ici que bien des porte-parole de l'opposition ne cessent de faire des observations pleines de reproches sous-entendus à l'intention du ministère quand nous ne donnons pas suite de manière positive aux recommandations du rapport du vérificateur. Quand nous agissons, ils adoptent alors une tout autre attitude, ce qui me semble un peu contradictoire.

* * *

LES MESURES D'URGENCE

LA DOTATION EN PERSONNEL DES CAMPS D'INTERNEMENT DE CIVILS PRÉVUS

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, pour en revenir au décret sur les mesures d'urgence dont il a été question tout à l'heure, je voudrais adresser ma question au solliciteur général qui est chargé en vertu de cette mesure de planifier l'établissement de camps d'internement dans notre pays. Il est bien évident que dans le cadre de cette planification on a dû décider, à l'heure qu'il est, qui se chargera de fournir le personnel nécessaire. S'agira-t-il des membres de la GRC, de ceux des forces armées, de ceux des services correctionnels ou d'une force spéciale que le ministre compte créer?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, comme je l'ai déjà dit lorsque le député a posé des questions dans une veine identique, aucun plan ni aucun détail de cet ordre n'ont pour l'instant été envisagés dans mon ministère. Certes, on nous a confié le soin de préparer, en cas de guerre, un plan pour l'établissement de camps d'internement de civils mais les collaborateurs de mon ministère n'y ont pas encore travaillé pour l'instant. Je ne suis donc pas en mesure de répondre à cette question.

Questions orales

LE NOMBRE DE DÉTENUS ENVISAGÉ

M. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, une fois encore il faut se demander pourquoi ce décret a été promulgué dans un aussi grand secret et pourquoi le ministre et le premier ministre nous donnent jour après jour des réponses évasives. A propos de cette affaire des camps d'internement, il y a une question qui est fondamentale c'est celle de savoir quel est le maximum de personnes que le gouvernement envisage d'y détenir? Je demande au ministre et sinon à lui au président du Conseil privé de nous dire si ces camps sont prévus pour cinq cents personnes, cinq mille ou combien?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, quand nous connaîtrons les réponses à de telles questions, nous ne manquerons pas de les rendre publiques. J'ai déjà dit que nous n'étions pas fixés là-dessus. Tout ce que nous avons pour l'instant ce sont des dispositions réglementaires qui ont été mises en vigueur pour créer des camps d'internement au cours de la Seconde Guerre mondiale. De nombreux Canadiens s'en souviennent et ils se rappellent aussi les graves injustices qui ont été commises en vertu de ce régime. Un gouvernement responsable se doit d'examiner ces dispositions réglementaires et d'avoir une réglementation qui soit compatible avec la charte des droits et qui permette au gouvernement de faire face éventuellement à une nouvelle situation d'urgence en cas de guerre notamment à cause des dispositions dérogatoires de la charte des droits et des libertés qui pourraient prévaloir sur toute disposition réglementaire d'urgence.

LES CRITÈRES RÉGISSANT L'ÉLARGISSEMENT DES CRIMINELS

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au même ministre. Le solliciteur général peut, en vertu des mêmes pouvoirs, libérer des personnes qui ont été reconnues coupables de délits criminels pour mettre à leur place dans les pénitenciers ceux qui doivent être détenus dans les nouveaux camps d'internement. Sur quels critères se fondera-t-on pour élargir des criminels condamnés et mettre à leur place des personnes qui ne sont pas reconnues coupables d'un crime?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, le député peut voir d'après la question qu'il pose, que des difficultés surgissent.

M. Epp: Je vous crois.

• (1430)

M. Kaplan: Cela ne devrait pas l'étonner d'entendre dire que l'on n'a rien fait pour appliquer cette directive ou pour préparer des projets en ce sens.

M. Clark: Il va falloir que vous écriviez une autre lettre.

M. Kaplan: D'un autre côté, si le député, ou d'autres membres de l'opposition, sont prêts à reconnaître qu'une mesure d'urgence comme celle-là mérite examen et vaut la peine de faire l'objet d'un projet, je serais très heureux de connaître ses opinions sur la façon de régler ces problèmes.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE SALVADOR—ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE RECEVOIR LES CHEFS DES ÉGLISES CANADIENNES

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Comme on l'a rappelé tout à l'heure, il y a deux ans aujourd'hui, Mgr Oscar Romero était assassiné à San Salvador. Depuis novembre dernier, les chefs des Églises canadiennes tentent de s'entretenir avec le premier ministre de la crise très grave qui sévit là-bas mais jusqu'à présent, leurs efforts ont échoué. Le premier ministre voudrait-il dire à la Chambre s'il y a une raison particulière qui l'empêche de conférer avec les représentants des Églises? Sinon, quand compte-t-il les recevoir?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ai répondu à la communication que m'avaient adressée les chefs des Églises en novembre dans une lettre passablement longue et étoffée. Comme j'ai déjà fait connaître mon point de vue, ce n'est pas que je refuse d'entendre le leur pas plus que je sois foncièrement en désaccord avec eux. Je croyais que l'affaire s'arrêterait là; que ma lettre suffirait à calmer leurs appréhensions. Je constate qu'ils souhaitent toujours me rencontrer. J'examinerai leur demande tout comme je le fais pour un grand nombre d'autres groupes qui me demandent un entretien, y compris des députés.

M. Ogle: Madame le Président, je suis heureux de constater que le premier ministre est disposé à s'entretenir avec ce groupe en particulier. Je suis certain que des dispositions à cette fin seront prises dans les meilleurs délais.

ON DEMANDE UN ÉNONCÉ DE POLITIQUE POUR EXPLIQUER LA POSITION DU CANADA

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, l'archevêque de San Salvador ne mâchait pas ses mots au sujet de beaucoup de choses. Peu avant sa mort il disait: «Moi, ils peuvent me tuer, mais ils ne pourront étouffer les cris du peuple qui réclame justice». Depuis sa mort, la situation s'est dégradée en Amérique centrale. La violence s'est aggravée. Il ne s'agit pas d'une confrontation Est-Ouest, mais de populations qui réclament justice.

Quand le Canada va-t-il énoncer clairement une politique qui se démarque de celle du gouvernement américain, quand va-t-il dire clairement que nous n'appuyons pas la répression qui se pratique avec la bénédiction et l'aide des États-Unis?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je m'étonne que le député, qui suit de si près la question, puisse commettre l'erreur de dire que la position du gouvernement est celle du gouvernement américain. Il sait que sur la question des fournitures d'armes, sur la nécessité justement d'envisager la situation non pas comme une simple affaire Est-Ouest mais comme une question de justice et de paix sociale pour ces pays, notre politique est fort différente de celle des États-Unis.

Je tiens à signaler au député qu'il est loin d'exister un consensus quelconque sur la solution optimale du problème de l'Amérique centrale, même dans les Églises et chez les chefs religieux. Nous avons tous regretté la mort tragique de l'archevêque l'an dernier, et nos représentants aux Nations Unies ont protesté à maintes reprises devant la Commission des droits de l'homme contre les violations des droits de l'homme commises dans cette région du monde. Mais il est inexact de dire qu'il existe une solution claire que détiendraient peut-être le parti du député ou peut-être même les représentants des Églises. Au contraire, nous savons qu'à l'exception de quelques-uns qui ne sont pas très démocratiques dans leur ensemble, la plupart des pays d'Amérique du Sud appuient la position adoptée par le gouvernement canadien, celle voulant que des élections aient lieu et que nous cherchions la fin de cette guerre civile dans la consultation électorale.

Nous saurons bientôt si cette politique réussit, mais le député n'a guère raison de dire que le gouvernement est seul et qu'il se trompe, quand la très grande majorité non seulement des pays d'Amérique latine mais aussi de nombreux chefs religieux, parmi lesquels figure le pape si ma mémoire est fidèle, sont d'accord avec la position que nous avons adoptée dans le cas du Salvador.

Mlle Jewett: Le consentement tacite.

ON DEMANDE QUE LE CANADA FAVORISE UNE SOLUTION NÉGOCIÉE

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, comme nous le savons tous, les élections au Salvador auront lieu dimanche prochain, et de nombreux observateurs estiment qu'il n'y a pas de solution. Je poserai au premier ministre une dernière question. Serait-il disposé, même à cette date tardive, à continuer de favoriser une solution négociée au Salvador après les élections avec le soutien du Mexique et d'autres pays, et à s'opposer nettement à toute intervention étrangère visant à déstabiliser le Nicaragua?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, j'ai débattu cette question avec le ministre des Affaires étrangères du Mexique la semaine dernière, et nous avons convenu de nous consulter peu après les élections au Salvador, pour voir quelles mesures permettraient de parvenir à un règlement pacifique et politique au Salvador, ce qui constitue notre objectif commun.

L'ABSTENTION DU CANADA LORS DU VOTE SUR LA RÉSOLUTION DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, le premier ministre a déclaré que le Canada s'était élevé contre les violations des droits de la personne commises au Salvador, et il a cité un cas en particulier. Je voudrais lui demander plus précisément pourquoi le Canada s'est abstenu de condamner ces violations des droits de la personne au Salvador, lors de la réunion récente à Genève, de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies.

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies n'est pas une tribune politique. Cependant, cette résolution renfermait un certain élément politique; nos efforts en vue de le faire supprimer ont été vains. C'est pour cette raison qu'à l'instar de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne de l'Ouest, du Japon, de l'Australie et de nombreux autres pays, le Canada a décidé de ne pas se prononcer sur cette résolution. Toutefois, nous avons expliqué notre geste à l'époque, en disant que si la résolution n'avait porté que sur des questions touchant les droits de l'homme proprement dits, nous l'aurions approuvée sans réserve et que nous regrettions vivement les actes de violation des droits de la personne commis dans ce pays.

LES MOTIFS DE L'ABSTENTION DU CANADA

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il vient de dire que certains autres pays se sont abstenus. Je ne savais pas que la position que nous adoptions devant les organismes internationaux dépendait de celle adoptée par d'autres pays. Je croyais le Canada un pays libre, indépendant et souverain, et capable de prendre ses propres décisions.

Comme le Canada a condamné les violations des droits de la personne en Pologne—à juste titre—et également au Guatemala—tout aussi à juste titre—en quoi les considérations politiques diffèrent-elles pour qu'il ait donné l'ordre à son ambassadeur de s'abstenir de voter pour la résolution tendant à condamner les actes de violation des droits de la personne au Salvador?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, l'honorable représentante n'a manifestement pas écouté ma réponse. Nous avons effectivement condamné ces actes de violation, mais nous avons refusé de nous prononcer sur cette résolution en particulier. Nous nous sommes abstenus en raison de l'élément politique que renfermait la résolution. Toutefois, tout en refusant de voter, nous avons fermement condamné les violations des droits de l'homme qui se produisent dans ce pays.

Je tiens à stipuler clairement que nous sommes bien prêts à nous élever contre tous les actes de violation des droits de la personne qui se produisent dans le monde, car ces questions ne relèvent pas, à notre avis, de la compétence nationale, mais bien du droit international; à ce titre, nous sommes en droit d'exprimer une opinion, sans tenir compte de la compétence nationale du pays en cause.

L'AFGHANISTAN—L'OPINION DU CANADA SUR LA SITUATION

M. Maurice Harquail (Restigouche): Madame le Président, ma question s'adresse également au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il a beaucoup été question des nombreuses difficultés qui se posent dans les régions perturbées du globe, non la moindre étant le Salvador, ainsi que de la répression qui sévit en Pologne et dans d'autres pays. Le ministre pourrait-il dire quelle est, d'après lui, la situation en Afghanistan?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, malheureusement, la situation en Afghanistan ne s'est pas améliorée depuis quelques semaines ou, à vrai dire, quelques mois. De fait, selon certaines allégations, que nous devrons examiner, l'Union soviétique se livrerait à une guerre chimique dans ce pays. Je tiens à dire au député que nous nous sommes empressés de

participer à la journée de protestation en faveur de l'Afghanistan observée un peu partout dans le monde la semaine dernière. J'ai fait une déclaration à cette occasion. Nous ne voulons pas que le monde oublie l'Afghanistan où chaque jour les droits de la personne sont foulés aux pieds.

• (1440)

LA POLOGNE—ON DEMANDE QUE LE CANADA EXERCE DES PRESSIONS POUR RÉAGIR CONTRE L'IMPOSITION DE LA LOI MARTIALE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, je m'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je voudrais l'interroger au sujet de la situation en Pologne. Un mois s'est écoulé depuis que le gouvernement a réagi à l'imposition de la loi martiale et aux atteintes aux droits de la personne en Pologne. Dans la déclaration qu'il a faite il y a un mois, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a affirmé que l'URSS était intervenue dans la crise polonaise, contredisant ainsi la position du premier ministre.

Comme le ministre le sait, la situation en Pologne n'a pas changé depuis qu'il a annoncé des sanctions purement symboliques le 23 février dernier. Le gouvernement est-il maintenant disposé . . .

M. Trudeau: Parlez-nous plutôt des singes du Gabon!

M. Crosbie: Le premier ministre est très agressif, comme en témoigne cette boutade. J'aimerais qu'il ne m'interrompe pas de la sorte, madame le Président.

M. Trudeau: Vous n'aimez pas qu'on vous parle des singes?

M. Crosbie: La résistance polonaise n'a pas perdu courage après la déclaration du ministre. Le gouvernement et lui-même sont-ils maintenant disposés à prendre des mesures sérieuses qui indiqueront aux gouvernements polonais et soviétique que nous désapprouvons leur action et à exercer sur eux des pressions en vue de modifier la situation qui règne actuellement en Pologne? Trois mois et demi ont passé depuis le début de l'oppression entérinée sans réserve par le premier ministre en décembre.

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, le député sait pertinemment que le gouvernement a exprimé à maintes reprises la grande inquiétude que lui causent les événements en Pologne. Nous avons annoncé des sanctions analogues à celles de tous les alliés, à l'exception des États-Unis. Nous continuons à participer activement, au sein de l'OTAN, à l'élaboration d'une politique concernant la Pologne. Je puis maintenant annoncer à la Chambre que nous sommes en mesure d'accorder une autre subvention de 200,000 dollars au Congrès national canadien, ce qui permettra à cette organisation d'acheter des vivres, des médicaments et des vêtements pour ces malheureux Polonais.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE DE NE PAS RENOUVELER LES TRAITÉS ENTRE LE CANADA ET L'URSS

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, le 23 février, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé une mesure draconienne dirigée contre la Russie. Le gouvernement va empêcher la société Aeroflot d'augmenter le nombre de vols; elle effectue deux vols par semaine à l'heure actuelle. Le ministre a mis deux mois et demi à persuader le premier ministre d'imposer cette sanction insignifiante.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures envisagerait-il la possibilité de manifester vraiment notre mécontentement à la Russie en annonçant que les traités d'amitié avec ce pays ne seront pas renouvelés après l'échéance prévue? Pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement cessera de subventionner les taux d'intérêt sur les capitaux permettant la construction d'un oléoduc en Russie? Pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement annoncera au gouvernement polonais qu'il lui sera dorénavant interdit de pêcher 12,000 tonnes de poisson dans notre limite économique de 200 milles . . .

M. Trudeau: Pour laisser mourir de faim les Polonais?

M. Crosbie: . . . à moins d'être disposé à changer son fusil d'épaule et à supprimer les mesures imposées le 13 décembre? Autrement dit, quand le gouvernement mettra-t-il un terme à la coopération avec les pays du bloc de l'Est? Il a bien mis un terme au fédéralisme coopératif.

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, le seul traité d'amitié est celui dont le très honorable—dont le député . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: John, le chef.

M. MacGuigan: . . . et son très honorable collègue ont parlé. Le député n'arrive pas à faire la distinction entre les intérêts du gouvernement polonais et ceux des Polonais.

Les poissons pêchés dans nos eaux servent à l'alimentation des Polonais. Le gouvernement a décidé de ne pas imposer à la Pologne des sanctions qui nuisent davantage aux Polonais qu'au gouvernement. Si l'opposition officielle veut adopter une attitude différente . . .

M. Crosbie: C'est le cas.

M. MacGuigan: Le député dit que c'est le cas. J'en déduis que l'opposition veut affamer les Polonais.

Des voix: Quelle honte!

M. Trudeau: Les députés de l'opposition se comportent comme les singes du Gabon.

M. MacGuigan: Je suis fier d'affirmer que nous envisageons le problème d'une autre façon.

Des voix: Bravo!

LES PÉNITENCIERS

L'ÉVASION D'UN DÉTENU DU PÉNITENCIER D'EDMONTON

M. Peter Elzinga (Pembina): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Étant donné qu'un homme reconnu coupable de meurtre, Harvey Andres . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Est-ce notre Andre?

M. Elzinga: . . . s'est récemment évadé du pénitencier à sécurité maximale d'Edmonton et que les mesures de sécurité au pénitencier même ont fait l'objet de nombreuses critiques de la part non seulement de ceux qui habitent la région mais aussi du personnel du pénitencier, le ministre va-t-il charger immédiatement d'autres personnes que celles qui travaillent au pénitencier d'enquêter sur tous les aspects de la sécurité?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, une enquête est en cours sur cette évasion. Je saurais gré au député de m'expliquer, maintenant ou après la période des questions, ce qu'il a voulu dire quand il a parlé de l'intervention possible d'autres personnes que le personnel de sécurité au pénitencier.

Je veux que les députés sachent que cette évasion a eu lieu pendant l'une des pires tempêtes qui se soient jamais abattues sur cette région de l'Alberta . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Comme l'arrosage de la patinoire.

M. Kaplan: . . . dans des circonstances telles que les visiteurs et les fournisseurs n'ont pu quitter normalement le pénitencier . . .

Une voix: Lui a pu le faire.

M. Kaplan: . . . et ont dû y passer la nuit.

Une voix: Il est parti, lui.

M. Kaplan: On me dit que la tempête qui s'est abattue sur le pénitencier a rendu la surveillance impossible. L'évasion a eu lieu dans ces conditions. L'enquête est en cours, et si le député insinuait qu'il est au courant de faits qui devraient être portés à la connaissance des enquêteurs, j'espère qu'il va les faire connaître.

M. Hnatyshyn: C'est ce qu'on a dit de Hal Banks!

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE INDÉPENDANTE

M. Peter Elzinga (Pembina): Madame le Président, le baratin du ministre n'a d'égal que la tempête de neige qui faisait rage le soir de l'évasion. Le ministre ne pense-t-il pas que la sécurité du public devrait être son premier souci et que pour nous en assurer, l'enquête devrait être confiée à des fonctionnaires autres que les employés de la prison? Ce sont en effet des membres du personnel de la prison qui effectuent présentement l'enquête.

Le ministre m'a demandé de lui faire part d'autres renseignements dont je pourrais disposer. On prétend notamment qu'il n'y aura plus de gardiens dans les miradors à compter du 1er avril; on s'interroge sur l'aspect sécuritaire de la clôture électronique; on s'interroge au sujet des unités de patrouille autour du périmètre de la prison. Et je ne suis pas le seul à exiger une enquête, le gouvernement de l'Alberta et la ville d'Edmonton en font autant.

Le ministre ne reconnaît-il pas que la sécurité publique devrait être son premier souci? S'il n'ordonne pas une enquête indépendante, il ne garantit pas la protection des habitants du voisinage et des gardiens eux-mêmes.

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je m'empresse d'en donner l'assurance: nous nous soucions avant tout de la sécurité publique dans le voisinage de ces institutions, l'enquête n'est pas menée par le personnel de la prison mais par l'Inspecteur général, et lorsque le rapport sera achevé et m'aura été remis, je serai heureux d'en discuter avec le député pour voir si certains faits justifient qu'on pousse l'enquête plus loin.

D'après ce qu'on m'a dit et d'après les premiers renseignements que je possède, la tempête de neige et le degré de surveillance assurée à la prison à ce moment-là expliquent comment a pu se produire cette évasion.

* * *

LES CHEMINS DE FER

L'INSPECTION SÉCURITAIRE DU MATÉRIEL ROULANT ET DES INSTALLATIONS

M. Laverne Lewycky (Dauphin): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné tous les déraillements qui sont survenus récemment, révélant un affaiblissement de la sécurité ferroviaire, puis-je demander au ministre comment il peut justifier une réduction de 33 p. 100 du personnel affecté à l'inspection et à l'entretien du matériel roulant dans des endroits comme Dauphin?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai communiqué avec les compagnies ferroviaires à plusieurs reprises au sujet des mises-à-pied. On m'a assuré que ces cheminots n'étaient pas chargés, ou plutôt ne s'occupaient pas d'assurer la sécurité des transports. Sur la totalité, comme dirait le chef de l'opposition, de la sécurité des transports ferroviaires au Canada, il a été maintes fois prouvé que le transport ferroviaire au Canada est l'un des plus sûrs au monde. Le CP et le CN se classent toujours premier ou deuxième en Amérique du Nord dans l'évaluation de la sécurité de leurs services.

ON DEMANDE LA TENUE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Laverne Lewycky (Dauphin): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire pour le même ministre qui semble ignorer le fait que le nombre de déraillements a bel et bien augmenté. Serait-il disposé à ordonner immédiatement une enquête publique sur la sécurité du transport ferroviaire afin que nous puissions établir clairement certains de ces faits, et à ne plus mettre aucun cheminot à pied tant que le résultat de cette enquête ne sera pas connu?

• (1450)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, mon honorable ami devrait savoir que la Chambre a adopté la loi sur le transport des matières dangereuses il y a environ un an et demi. Depuis ce temps—et je vais donner au député tous les renseignements dont il a besoin—le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont fait un effort concerté pour améliorer les inspections, et que sais-je encore, afin que le transport des marchandises dangereuses soit plus sécuritaire.

Il y a environ un an, le juge Grange a fait enquête et présenté un rapport à la Chambre. Il y a quelques jours, j'ai fait un exposé du progrès accompli depuis le publication du rapport Grange. En conséquence, je serais très heureux de mettre le député au courant du progrès accompli dans le domaine de la sécurité du transport ferroviaire et aérien, soit au cours des débats ou à l'occasion de conversations privées avec lui. Je présume que les provinces font un examen approfondi de la sécurité routière.

* * *

LES PÊCHES

LES CIRCONSTANCES ENTOURANT L'ARRAISONNEMENT DES CHALUTIERS FRANÇAIS

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle fait suite à une réponse que le ministre a donnée hier à propos de l'arraisonnement de deux chalutiers français. Abstraction faite de la contradiction entre ce que le ministre a déclaré hier au sujet d'une pêche excessive et le fait que les pêcheurs français n'avaient pas inscrit toutes leurs prises dans leur libre de bord et avaient refusé d'obtempérer aux ordres, ce qui leur a valu d'être accusés d'avoir empêché un agent de protection des pêches d'exercer ses fonctions, le ministre pourrait-il nous dire si ces accusations ont été portées parce que les chalutiers pêchaient dans ce que nous considérons être des eaux canadiennes et que les Français considèrent comme étant les leurs?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, peut-être ai-je donné à entendre hier que les chalutiers français avaient été appréhendés dans des eaux contestées, car je ne savais pas très bien moi-même si l'incident avait eu lieu dans les eaux que revendiquent les deux pays ou non. Depuis, on m'a dit que les bateaux avaient été arraisonnés dans ce qui est considéré par tous comme les eaux canadiennes. En l'occurrence, ce n'est pas le litige sur les limites des zones de pêche à Saint-Pierre-Miquelon qui oppose le Canada à la France qui est vraiment à l'origine de ce problème.

Le problème qu'ont découvert nos fonctionnaires des Pêches concerne l'indice de conversion employée . . .

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Des livres en kilos.

M. MacGuigan: . . . non pas des livres en kilos, comme le suggère le député, mais sur la façon d'arrondir le poids des prises de poissons. Nos fonctionnaires estiment que l'indice de conversion était trop faible, que le livre de bord des chalutiers sous-estimait le poids du poisson pris et donc qu'il y a eu infraction à notre règlement.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, il y a anguille, sous roche.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

LE DÉPÔT D'UNE CHARTE INDIQUANT LES PRÉTENTIONS DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, puisque ce n'était pas une question d'eaux contestées ou non, le ministre voudrait-il déposer une carte indiquant les prétentions du gouvernement français à ce que nous considérons comme des eaux canadiennes dans le golfe Saint-Laurent?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je ne suis pas sûr que l'on puisse parler de prétentions, car dans certains cas, la zone économique de 200 milles englobe une partie du territoire de Terre-Neuve. Je crois que la question se prête à diverses interprétations. Cependant, je tiens à discuter de la question avec le député à l'extérieur de la Chambre pour le mettre pleinement au courant de la situation.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Pourquoi pas ici même?

M. MacGuigan: Le député veut en discuter ici, mais je me demande comment je pourrais m'y prendre pour exposer la situation. C'est pourquoi je voudrais en discuter avec lui, et si nous convenons d'une façon d'en saisir la Chambre, je suis bien prêt à m'exécuter.

* * *

LE PROJET DE DÉRIVATION GARRISON

LA PROPOSITION AMÉRICAINE CONCERNANT LA PREMIÈRE ÉTAPE

M. Jack Murta (Lisgar): J'ai également une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le 24 février dernier, au cours de pourparlers canado-américains concernant le projet de dérivation Garrison, des représentants américains ont proposé essentiellement que, dans un premier temps, on pourrait irriguer les terres du Dakota du Sud, tout en limitant les travaux d'aménagement dans le Dakota du Nord aux régions comprises dans le bassin du Missouri. Quelle a été la réaction du Canada? Le ministre peut-il nous dire quelle suite le Canada entend donner à cette proposition des États-Unis?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, il serait plus juste de dire que la proposition en question, si j'ai bien compris la question du député, en est à une étape prélimiaire. Les États-Unis ne l'ont pas encore formellement approuvée. Voilà pourquoi il ne convient pas, alors que les Américains en sont encore à examiner ce projet, de faire connaître notre réaction ou encore de divulguer la proposition. Je dois dire que nous suivons de très près l'évolution de ce projet en étroite consultation avec le gouvernement du Manitoba.

LA POSITION DU CANADA

M. Jack Murta (Lisgar): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je suis persuadé qu'il serait utile aux Canadiens, certainement aux Manitobains et aux dirigeants américains, de savoir si une proposition de ce genre serait approuvée non seulement par le gouvernement fédéral, mais aussi par le gouvernement manitobain. Le gouvernement fédéral estime-t-il qu'une proposition de ce genre peut représenter une nouvelle voie dans laquelle s'engagerait le projet de dérivation Garrison qui, comme le ministre sait, a été si contesté au Manitoba.

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, on peut dire que cette proposition-ci est plus limitée que celles que nous faisaient les porte-parole américains depuis quelques années. Le problème qui se pose actuellement est que nous aurions besoin de nombreux détails techniques avant de pouvoir en juger les répercussions. De toute évidence, nous aurons besoin de renseignements de ce genre pour effectuer une évaluation avant d'être en mesure de répondre, même si les dirigeants américains présentaient officiellement la proposition.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LES CONSÉQUENCES DE LA CONDAMNATION POUR DIFFAMATION

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. La Cour suprême de la Colombie-Britannique a réprimandé la section de l'Ouest de la Société Radio-Canada, et l'a jugée coupable de diffamation. Un journaliste de Radio-Canada a été renvoyé. Un réalisateur a démissionné. Pourquoi le directeur régional de l'Ouest n'a-t-il pas été licencié?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, de toute évidence, c'est une question de gestion interne pour Radio-Canada. Je discuterai volontiers de la question avec la direction de la société. Le député peut bien rire mais, bien entendu, son rire s'explique par son ignorance, habituelle d'ailleurs.

Des voix: Bravo!

M. Fox: Le gouvernement n'a rien à voir avec l'embauchage ou le renvoi des employés de Radio-Canada, et nous n'avons pas l'intention de changer quoi que ce soit à ce sujet.

LES CRITÈRES RÉGISSANT LES MESURES DISCIPLINAIRES

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Madame le Président, les contribuables auront à payer plus de $200,000 en amendes et en frais engagés dans cette affaire dans laquelle le bureau de Vancouver de Radio-Canada a eu une attitude qu'on a qualifiée d'irréfléchie et de malveillante. Le ministre peut-il nous dire jusqu'où peut aller un employé de Radio-Canada avant que la Société ne prenne les mesures disciplinaires qui s'imposent?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, le député reconnaîtra probablement que les mesures disciplinaires appliquées dans cette affaire étaient bien celles qu'il convenait de prendre. La Société Radio-Canada a en fait renvoyé l'employé en question. Manifestement, la Société a son propre code de conduite pour les journalistes. D'après les entretiens que j'ai eus, pas plus tard qu'hier soir, avec le président de Radio-Canada, je crois savoir que la Société est en voie d'élaborer un nouveau code de conduite à l'intention de ses journalistes.

* * *

VACANCES DE SIÈGES

TIMISKAMING—DÉCÈS DE M. BRUCE LONSDALE LEEDS-GREENVILLE—DÉCÈS DE M. THOMAS COSSITT

Mme le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu avis d'une vacance survenue à la Chambre à la suite du décès de M. Bruce Lonsdale, député de la circonscription électorale de Timiskaming. J'ai donc transmis mon mandat au directeur général des élections afin de l'autoriser à émettre un bref d'élection pour cette circonscription.

J'ai également l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu avis d'une autre vacance survenue à la Chambre à la suite du décès de M. Thomas Cossitt, député de la circonscription électorale de Leeds-Greenville. J'ai également transmis mon mandat au directeur général des élections afin de l'autoriser à émettre un bref d'élection pour cette circonscription.

• (1500)

M. Clark: Madame le Président, j'invoque le Règlement pour vous informer que nous avons été avisés officiellement que deux circonscriptions électorales sont vacantes et il y en a une autre. J'aimerais savoir si le premier ministre (M. Trudeau) pourrait nous dire quand les élections partielles vont avoir lieu.

M. Trudeau: Madame le Président, je l'annoncerai en temps voulu.

Questions au Feuilleton

PÉTITIONS

M. GREENAWAY—MOUNT CURRIE (C.-B.)—LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE

Mme le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau le cent quatre-vingt-septième rapport du greffier des pétitions dans lequel il déclare avoir examiné la pétition présentée par le député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway) et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 2529, 3269, 3319, 3326, 3749 et 4028.

[*Texte*]

LES CONCESSIONS DE PUBLICITÉ AUX AÉROPORTS

Question no 2529—**M. MacKay:**

1. Le ministère des Transports a-t-il une ligne de conduite au sujet de l'octroi des concessions de publicité aux aéroports et, le cas échéant, y prévoit-on l'octroi à la suite d'appels d'offres publics?

2. A-t-on lancé des appels d'offres à ce sujet et, le cas échéant, combien et quand a eu lieu le dernier?

3. *a*) Quelles sociétés détiennent présentement ces concessions et quelle en était la durée originale, *b*) a-t-on accordé des prolongations et, le cas échéant (i) combien (ii) de quelle durée (iii) pourquoi, *c*) a-t-on négocié de nouvelles conditions avec les concessionnaires afin d'accroître les recettes et, le cas échéant, lesquelles?

4. Le ministère envisage-t-il de lancer un nouvel appel d'offres avant longtemps et sinon, pourquoi?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Oui.

2. A l'automne de 1969, les grands aéroports (dix) ont fait l'objet d'un seul appel d'offres. Afin d'en arriver à un concept de publicité national, le concessionnaire a été autorisé à négocier des contrats à des petits aéroports. Il a par la suite passé des contrats à 14 autres aéroports.

3. *a*) Charles Baker Advertising (VIP) Limited détient la concession. La durée originale était de dix ans à compter du 1er janvier 1970.

b) (i) Deux prolongations ont été accordées.

(ii) Les prolongations ont été du 1er janvier 1980 au 31 décembre 1980 et du 1er janvier 1981 au 30 juin 1982.

(iii) Le ministère n'a pas finalisé sa ligne de conduite concernant les conditions linguistiques de la publicité commerciale aux aéroports.

c) Les conditions financières du contrat n'ont pas été changées, car on estimait que le pourcentage des ventes brutes avait déjà été maximisé pour ce type d'affaires.

4. Oui.

N. ROWLAND FRAZEE

Question no 3269—**M. Cossitt:**

1. Le gouvernement sait-il si le président de la Banque royale du Canada, M. Rowland Frazee, a déclaré, le ou vers le 19 octobre 1981, que l'économie canadienne souffrira si le gouvernement ne relâche pas ses restrictions à l'égard de la propriété étrangère et, le cas échéant, tient-il compte de cette déclaration dans l'élaboration de sa future politique touchant l'Agence d'examen de l'investissement étranger?

2. Le gouvernement prendra-t-il des mesures pour permettre davantage d'investissements étrangers légitimes au Canada afin d'aider l'économie?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): En ce qui a trait à l'agence d'examen de l'investissement étranger:

1. Le gouvernement est au courant d'un discours de M. Frazee prononcé le 19 octobre 1981, dans lequel il mettait l'accent sur la nécessité d'avoir, de la part du gouvernement et du monde des affaires, une optique équilibrée sur la question de la propriété étrangère au Canada. Le gouvernement n'est pas au courant d'une déclaration de M. Frazee, le ou autour du 19 octobre 1981, à l'effet que l'économie canadienne souffrira si le gouvernement ne relâche pas ses restrictions à l'égard de la propriété étrangère.

2. La politique du gouvernement canadien en cette matière a été clairement énoncée: nos portes sont ouvertes à tout investissement étranger qui semble apporter des avantages appréciables au Canada.

LE RAPPORT ANNUEL DE L'AEIE

Question no 3319—**M. Deans:**

1. Le rapport annuel de l'Agence d'examen de l'investissement étranger de 1980-1981 stipulait-il la renégociation de certains engagements avec des sociétés, en raison de la conjoncture économique et, le cas échéant, quelles sociétés l'ont fait en 1980-1981?

2. Déclare-t-on dans le rapport que l'«on a poursuivi les efforts en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de programmes d'égalité des chances» et, le cas échéant, lesquels et avec quels résultats?

3. L'AEIE a-t-elle été incapable de se conformer aux objectifs du programme d'égalité des chances tout en atteignant ceux du programme gouvernemental de restrictions de 1979?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): En ce qui a trait à l'Agence d'examen de l'investissement étranger:

1. Oui. Westlig Ltd., Ontario Stone Corporation, Dainippon Ink & Chemicals America Inc., Hayes-Dana Inc., Koppers Company Inc. et Norton Company.

2. Oui. En ce qui concerne les objectifs gouvernementaux en matière de programmes «d'égalité des chances», l'Agence a concentré ses efforts, en 1980-1981, sur la promotion de la femme. Au cours de l'année, l'Agence a comblé 29 postes vacants. Le nombre de candidats qui ont fait une demande pour ces postes s'est élevé à 250, dont 73 étaient des femmes et 177 étaient des hommes. De toutes les candidates, 42, soit 58 p. 100, ont eu une entrevue. De tous les candidats, 77, ou 43 p. 100 ont eu une entrevue. On a embauché 18 femmes et 11 hommes. Au niveau d'agent, on a offert un poste à huit femmes et à huit hommes, mais une femme a refusé. Nous n'avons reçu aucune demande de personnes handicapées ou d'autochtones et, par ce fait, nous n'en avons pas embauchés.

3. Durant le programme gouvernemental de restrictions de 1979, toute réduction du personnel s'est accomplie par voie d'attrition. On a tenu compte des objectifs du programme «d'égalité des chances» dans le nombre limité de sélections qu'on a eu à faire au cours de cette année.

LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES

Question nº 3326—**M. Herbert:**

Au cours de chacune des trois dernières années, les crédits du budget principal des dépenses ont-ils tous été renvoyés à l'examen d'un comité permanent de la Chambre?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Pour chacune des trois dernières années, tous les crédits inscrits dans le budget principal qui devaient être approuvés par le Parlement au moyen d'une loi portant affectation de crédits ont été soumis à un comité permanent de la Chambre pour être étudiés et examinés, mais non tous les articles de nature statutaire, c'est-à-dire ceux approuvés par des lois du Parlement distinctes puisqu'ils proviennent de statuts lesquels, en conformité avec le processus législatif, furent référés aux comités.

LES PRESTATIONS D'INVALIDITÉ DU RPC

Question nº 3749—**M. Greenaway:**

1. Au cours des trois dernières années, combien de demandes de pension d'invalidité du RPC ont été présentées par des résidants de la Colombie-Britannique, dans chacune des circonscriptions?

2. Dans chaque circonscription, combien de requérants ont obtenu des prestations?

3. Quelle est la moyenne de la pension mensuelle d'invalidité versée par la RPC, dans chaque circonscription?

M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Il n'existe aucune ventilation de ces renseignements à un niveau inférieur à celui des provinces. Les données demandées ne sont donc pas disponibles par circonscription.

1. Pour les trois dernières années, le nombre total de demandes de prestations d'invalidité du RPC présentées par les résidants de la Colombie-Britannique est de 11,991. Il y a eu 3,814 demandes en 1978-1979, 3,936 en 1979-1980, et 4,241 en 1980-1981.

2. De ce nombre, 8,934 requérants ont obtenu des prestations. On a accepté 2,537 demandes en 1978-1979, 3,192 en 1979-1980, et 3,205 en 1980-1981.

3. La moyenne de la pension mensuelle d'invalidité versée par le RPC s'élevait à $185.30 en 1978-1979, $203.26 en 1979-1980 et $230.19 en 1980-1981.

M. KENNETH JOHNSON

Question nº 4028—**M. MacKay:**

1. M. Kenneth Johnson a-t-il été nommé directeur de la Sécurité aérienne au ministère des Transports?

2. Cette nomination est-elle intervenue à la suite d'un concours normal à la Fonction publique et, le cas échéant, sur quels critères a-t-on jugé qu'il était le plus compétent?

3. M. Walter McLeish a-t-il participé au choix du candidat ou y est-il intervenu?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Oui, le 16 novembre 1981.

2. Oui. La nomination est intervenue à la suite d'un concours restreint normal de la Fonction publique. M. Johnson a été jugé le plus qualifié en raison de sa vaste expérience du secteur de l'aviation civile ainsi que de sa solide expérience de la gestion aussi bien au niveau des Régions que de l'Administration centrale.

3. Non.

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*?

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel de l'avis de motion portant production de documents nº 88?

[*Texte*]

LES COMMUNICATIONS DE L'AEIE PORTANT SUR LA PARTICIPATION DE LA TATE AND LYALL LIMITED DANS LE REDPATH SUGAR LIMITED

Motion nº 88—**M. Herbert:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie des ententes, de la correspondance, des notes et autres communications portant sur la condition imposée par l'Agence d'examen de l'investissement étranger en vue de réduire la participation de la Tate and Lyall Limited dans la Redpath Sugar Limited.

[*Français*]

M. David Berger (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 14 de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, les documents demandés par l'honorable député sont confidentiels et ne peuvent être dévoilés. En conséquence, je demanderais à l'honorable député de retirer sa motion.

M. Herbert: A reporter à l'ordre du jour.

Mme le Président: Reporté à l'ordre du jour.

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. HERBERT—LA DEMANDE DE DOCUMENTS Nº 85—LE NON-RESPECT DE L'ORDRE DE LA CHAMBRE

Mme le Président: Avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais répliquer au recours au Règlement du député de Vaudreuil (M. Herbert). Même si le député estime que les documents qui ont été déposés sont incomplets, ce n'est pas à la présidence qu'il appartient de s'en assurer. Si le député juge que d'autres documents auraient dû être déposés, il peut obtenir réparation en présentant un nouvel avis de motion portant production de ces documents.

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Madame le Président, j'ai invoqué le Règlement à ce sujet au lieu de soulever la question de privilège parce que je savais qu'au moins un document, que j'ai vu moi-même, n'a pas été inclus dans la série de documents qui ont été déposés. Bien entendu, autrement, nous ne pouvons jamais être sûrs d'avoir reçu tous les documents demandés. Dans ce cas-ci, je puis présenter un document qui prouvera que tous les documents qui devaient être déposés à la Chambre ne l'ont pas été, mais je vous demande conseil parce que je trouve la situation très difficile. Un député peut être fort embarrassé s'il n'est pas au courant de tous les documents qui devraient faire partie de la série de documents déposés ou s'il soupçonne l'existence d'autres documents parce qu'il sait, comme c'est mon cas, qu'au moins un document n'a pas été déposé. Je ne vois pas ce que cela donnerait de présenter une nouvelle demande.

Mme le Président: De toute évidence, le même problème se pose pour la présidence. Comment peut-elle déterminer si tous les documents ont bien été déposés? J'ai donné mon avis au député; il peut présenter une nouvelle motion portant production de documents dans l'espoir qu'il obtiendra les documents dont il connaît l'existence et qui n'ont pas été déposés.

M. Herbert: Madame le Président, je me réserve le droit de soulever la question de privilège demain lorsque j'aurai le document en question avec moi.

Mme le Président: Il n'y a pas lieu de soulever la question de privilège. Si le député veut obtenir d'autres documents, il doit présenter une nouvelle motion portant production de documents.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 23 mars, de la motion de M. MacEachen: Que le bill C-97, tendant à modifier la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis et prévoyant des paiements à certaines provinces, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, hier soir à 10 heures, j'ai signalé que le premier ministre (M. Trudeau) avait adopté une attitude tout à fait rétrograde en déclarant que le fédéralisme coopératif n'existait plus. J'estime en effet que cela dénote une absence totale de sympathie envers les diverses régions du Canada et un manque de compréhension à l'égard du problème que pose la tendance au régionalisme qui se manifeste non seulement au Canada, même si ce facteur est très important dans notre pays, mais aussi dans bien d'autres pays du monde. Dans ces conditions, ce n'est pas le moment de prendre des mesures unilatérales au Canada ni de fomenter l'affrontement. Ce n'est pas le moment d'imposer unilatéralement des réductions dans le financement des programmes établis, puisque les dix provinces s'y sont opposées à l'unanimité.

Hier, ma collègue de Kingston et les Îles (Mlle MacDonald) a proposé qu'on attende deux ans avant de prendre une décision au sujet des réductions du financement des programmes établis, et elle présentera plus tard un amendement à ce sujet. C'est une bonne idée, notamment à cause de la confusion qui règne au sujet des montants en cause. Le ministre des Finances (M. MacEachen) a signalé dans son exposé budgétaire que le montant net des réductions pour toutes les provinces s'élevait à 1.9 milliard de dollars. Environ deux semaines plus tard, lui-même et ses fonctionnaires ont reconnu qu'il y avait erreur et que les réductions nettes représentaient approximativement 2 milliards et demi de dollars. Environ un mois plus tard, nous avons entendu dire que le montant était en réalité beaucoup plus élevé et se rapprochait davantage de 4 milliards et demi de dollars.

• (1510)

Nous avons essayé d'obtenir une réponse du ministre des Finances à une certaine question. Le soir de la présentation du budget, il était prêt à nous imposer une diminution de 1.9 milliard de dollars net au chapitre du financement aux provinces puis, deux semaines plus tard, ce chiffre passait à 2.5 milliards de dollars et, enfin, à 4.5 milliards un mois plus tard. Comment le ministre compte-t-il poursuivre dans cette voie quand il sait que ces coupures sont beaucoup plus importantes que ce qu'il n'avait prévu au départ et que les estimations à partir desquelles il a formulé ses plans? C'est l'un des problèmes essentiels que nous devons examiner au cours de ces deux ans proposés par mon collègue.

Il y a également un autre facteur en jeu. Prendre unilatéralement la décision de restreindre le financement, comme le propose le gouvernement à l'heure actuelle, pour en discuter ensuite avec les gouvernements des provinces, c'est mettre la charrue avant les bœufs. Nous devrions faire le contraire. Premièrement, nous devrions tenir des conférences nationales afin de discuter des objectifs d'ensemble et du partage des responsabilités et, par la suite, décider si c'est le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux ou les utilisateurs qui devront payer les services. C'est ainsi que nous réussirons à résoudre ce problème.

A maintes reprises, à notre comité spécial du budget, des représentants de la population sont venus nous trouver en disant que la méthode de présentation du budget n'était pas bonne; en effet, le ministre propose d'importantes modifications dans le budget, sans prévoir de moyens de recours ni en comprendre les répercussions, ce qui lui serait possible s'il en discutait au préalable avec les groupes qui seront touchés. Le gouvernement n'a pas tenu compte de l'incidence de ces modifications. Le ministre réitère les mêmes erreurs. Il doit pourtant bien se rendre compte, étant donné les protestations véhémentes des députés de l'opposition à l'égard du budget catastrophique qu'il a proposé le 12 novembre, que la méthode suivie n'était pas bonne. Il l'a même dit lui-même. Cependant, il n'a pas tiré leçon de cette expérience, comme le prouvent les mesures qu'il prend à l'égard du financement des programmes établis. Le ministre a tort. Il refait encore une fois la même erreur. Tous les Canadiens vont pâtir d'une réduction des services offerts dans le domaine de l'enseignement postsecondaire et des soins médicaux.

Le ministre joue à nouveau avec les chiffres. Nous avons beaucoup de mal à comprendre ce qu'il nous dit quand il parle du montant des coupures effectuées. Il dit qu'il n'y en aura pas. Cependant, lorsqu'on examine les estimations officielles des dépenses gouvernementales, on constate que dans le domaine de la santé et des domaines connexes, environ quatre milliards de dollars seront transférés cette année aux provinces. L'année dernière, les transferts se sont chiffrés à 4.3 milliards. Par conséquent, les programmes de santé perdront 300 millions. Toujours d'après les mêmes sources, les dépenses seront réduites de 180 millions dans le secteur de l'enseignement postsecondaire. Par conséquent, le budget des dépenses a encore été amputé de 480 millions depuis l'année dernière. Cela prouve certainement, sans l'ombre d'un doute, qu'il y a eu des compressions budgétaires de 500 millions. Il faudrait accroître les dépenses de 500 à 600 millions de dollars, seulement pour compenser l'inflation. En réalité, les provinces se retrouvent avec environ 1 milliard de moins que si le programme avait été maintenu. Voilà le problème. Les provinces ne peuvent pas faire face à de telles compressions. Je reviendrai là-dessus un peu plus tard.

Le problème est, en partie, d'ordre financier. Le gouvernement a un gros déficit qui n'a cessé de s'amplifier depuis dix ans. A mon avis, il faut régler ce problème. Néanmoins, il s'agit de savoir comment. Le gouvernement doit-il imposer des restrictions budgétaires unilatérales et combler son déficit aux dépens d'un autre palier de gouvernement ou doit-il chercher à résoudre le problème lui-même? Cette année, le gouvernement a augmenté ses dépenses de 22 p. 100, alors que le taux de croissance économique n'est que de 14 p. 100. Ce n'est certainement pas une preuve de modération. Le gouvernement est allé voir les provinces, comme il était allé voir les Canadiens, pour leur dire: «Vous devez faire preuve de plus de modération. Faites comme nous.» Voilà ce qu'a déclaré un gouvernement qui augmente ses dépenses de 22 p. 100 en prétendant se serrer la ceinture.

Transferts du fédéral aux provinces

Il y a également autre chose et c'est, je crois, une des raisons pour lesquelles le public est tellement sceptique à l'égard du gouvernement et des institutions publiques. L'ancien ministre de l'Expansion économique régionale (M. DeBané) a déclaré, sans équivoque l'année dernière à Winnipeg: «Nous voulons affirmer davantage notre présence. Nous voulons mieux faire reconnaître nos mérites». Le gouvernement n'a pas l'air de comprendre que le contribuable doit payer des impôts à la fois au gouvernement fédéral, aux gouvernements provinciaux et aux gouvernements municipaux. Peu lui importe d'où viennent les services. Il les veut, un point c'est tout. Le contribuable veut les services dont il a besoin. Néanmoins, voilà un palier de gouvernement qui déclare: «Nous ne poursuivrons pas ce programme; nous allons l'abolir, car on ne reconnaît pas nos mérites». Ce genre de bobard ne prend plus.

Voilà pourquoi les gens affichent un tel scepticisme à l'égard du gouvernement. En agissant de la sorte le gouvernement manifeste un mépris souverain pour le contribuable. Il faut donc repenser tout ce système, le système des relations fédérales-provinciales, mettre un terme à ces querelles de mauvais goût entre les deux niveaux de gouvernement, comme s'il s'agissait de savoir à qui le mérite doit revenir et sur qui retombe la facture en fin de compte. Il faut que les gouvernements travaillent la main dans la main.

L'ex-trésorier provincial de l'Ontario a fait des observations et des suggestions très judicieuses dans son discours de l'autre jour. Il a dit que le public commence à en avoir assez de ces conflits, du gaspillage et des frais inutiles qui résultent de ce que deux gouvernements interviennent dans un même domaine d'activité. Il a suggéré la création d'un petit groupe d'étude ou d'une commission royale pour étudier d'urgence ce problème et présenter des recommandations claires et nettes. Voilà ce que le gouvernement devrait faire, plutôt que de se précipiter pour opérer ces coupures qui remettent les services en question.

Pensons à ce que nous pourrions faire en prolongeant de deux ans le financement des programmes établis. Cela nous donnerait le temps d'effectuer une pareille étude. Nous pourrions tenir des conférences nationales dans les deux domaines d'activité les plus touchés, c'est-à-dire l'assurance maladie et l'enseignement postsecondaire. Cela permettrait de dégager des objectifs nationaux dans ces deux domaines très importants. Une fois qu'on aurait établi ces objectifs nationaux, nous pourrions ensuite répartir les attributions et décider quel niveau de gouvernement doit payer.

Les travaux de notre comité budgétaire ont fait apparaître une autre observation intéressante. On craignait que le gouvernement fédéral, en réduisant de la sorte le financement des programmes établis, ne désire s'attribuer un rôle plus grand et plus direct dans ces deux domaines d'activité. Dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, on a dit craindre que le ministère de la Main-d'œuvre ne s'en serve comme prétexte pour intervenir directement, avec des programmes financés directement, avec la coercition directe fédérale, dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. C'est ce qu'on a appelé une entrée de vive force.

On a trouvé cette façon de procéder fort contestable parce qu'elle touche à l'essence même du rôle de l'enseignement supérieur. Quel est le rôle premier de l'université? Est-ce de fabriquer sur commande des diplômés en nombre voulu comme des saucisses à la chaîne: 5,000 avocats, 3,000 ingénieurs et 4,000 informaticiens, ou n'est-ce pas plutôt de former les gens, de leur offrir le choix du type de formation qu'ils désirent? L'université devrait-elle offrir le genre d'enseignement qui, à son avis, convient aux citoyens qu'elle est censée servir? C'est une des principales questions que nous devons nous poser, parce que, si c'est le gouvernement fédéral et non plus les autorités régionales qui choisissent le genre d'enseignement dont nous avons besoin, les universités deviendront indifférentes aux exigences des localités où elles se trouvent.

• (1520)

Il nous faut une vue d'ensemble de la scène canadienne que nous pouvons obtenir du service de la Main-d'œuvre. C'est important si nous voulons aider les universités et les étudiants. Il ne faudrait pas que le gouvernement fédéral se serve de sa puissance fiscale pour forcer les universités à adopter une ligne de conduite qui ne répond pas aux besoins des localités qu'elles servent.

Considérons aussi les aspects pratiques découlant du fait que le service de la Main-d'œuvre pourrait avoir son mot à dire sur l'orientation des universités. On a posé cette question à trois groupes différents au cours de trois audiences distinctes. Fait à noter, on a toujours obtenu la même réponse à la question suivante: qui est le mieux placé pour dire quelle sorte d'emplois seront disponibles dans cinq, six ou sept ans? Toujours la même réponse: les étudiants, non pas le président de l'université, non pas les professeurs, non pas les agents de placement, mais bien les étudiants. Il est intéressant de constater que c'est l'étudiant qui a la meilleure idée des emplois qui seront disponibles, car son existence et son travail sont en jeu. Si les universités, les professeurs et les préposés au placement ne savent pas plus que les étudiants quelles perspectives d'emploi il y aura dans trois ou cinq ans, comment les fonctionnaires du ministère de la Main-d'œuvre, ici même à Ottawa, pourraient-ils le savoir? J'ose espérer que le secrétaire d'État (M. Regan) examinera cette question.

En dernier lieu, nous devons nous demander si le gouvernement fédéral doit intervenir d'une manière active au niveau des cours. Nous devons en outre nous demander s'il est suffisamment compétent pour le faire. A mon avis, à en juger par le budget, il ne l'est pas.

Nous, députés de l'opposition, en sommes venus à la conclusion que non seulement cette partie du bill a été mal élaborée, mais qu'elle risque en outre de nuire considérablement au financement des universités, des collèges et des hôpitaux. Ne transformons pas les hôpitaux, les universités et les collèges en des champs de bataille où les gouvernements fédéral et provinciaux puissent s'affronter. N'allons pas régler le problème sur le dos des hôpitaux et des universités, réglons-le ailleurs.

Des voix: Bravo!

M. Wilson: Adoptons la solution dont nous avons discuté ici et qu'a proposée ma collègue de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald). Sinon, ces deux importants piliers de notre société s'en trouveront ébranlés.

Il n'y a pas de doute que nous sommes confrontés à un problème que viennent encore aggraver le marasme de l'économie et le budget déposé en novembre dernier par le ministre des Finances. Ce dernier a sapé à bien des égards le dynamisme de l'économie et, partant, son pouvoir de produire les impôts dont ont besoin les gouvernements pour financer leurs activités. N'aggravons donc pas le problème en agissant avec précipitation sans avoir d'abord procédé à des consultations suffisantes.

Dans les quelques minutes qui me restent, monsieur l'Orateur, j'aimerais aborder un aspect de l'argumentation que nous a fait valoir le gouvernement pour agir de la façon dont il le fait. Il nous a dit qu'il y avait un déséquilibre entre les moyens financiers des deux paliers de gouvernement, le fédéral et le provincial. Le gouvernement fédéral a déclaré qu'il fallait passer par là pour rétablir l'équilibre qui régnait il y a dix ans. Examinons certains de ces chiffres. Si l'on prend les chiffres bruts pour la période allant de 1959 à 1978, il semble que la part du gouvernement fédéral des recettes fiscales soit tombée de 52 à 32 p. 100 environ. Je soutiens que cela ne réflète pas vraiment la réalité parce qu'en 1959, ces chiffres étaient encore à la hausse à cause des responsabilités imposées à l'État par la situation d'après-guerre. Si on les considère un à un, on ne peut affirmer qu'il y ait un problème manifeste.

Voyons ce qui s'est passé depuis le début des années 70 pour bien comprendre le problème. La position du gouvernement national et celle des autres gouvernements en matière de surplus et de déficit se sont interverties. Pendant cette période, les pouvoirs publics provinciaux ou municipaux enregistraient des surplus tandis que le gouvernement fédéral accusait un déficit considérable. Voyons ce qui se cache derrière ces chiffres. Premièrement, une fois exclus les paiements de transfert aux provinces, le trou dans la part fédérale des recettes traduisait non pas un affaiblissment du pouvoir du gouvernement national, mais plutôt une affirmation de son pouvoir au chapitre de l'élaboration des programmes. Je veux parler des programmes d'assurance-hospitalisation, du Régime d'assistance publique du Canada, de l'assurance-maladie, de l'enseignement postsecondaire et ainsi de suite. Il s'est servi de son pouvoir de dépenser pour financer des services de compétence provinciale. Le gouvernement fédéral a lancé ces programmes pour en laisser le financement direct et l'administration quotidienne aux provinces. Mais leur établissement faisait du transfert de crédits et de points d'impôt du gouvernement fédéral aux provinces un élément important du processus. Le marché n'est pas injuste en soi, car nous comprenons tous que le niveau de gouvernement chargé de l'imposition ou du financement de ces programmes doit également voir à leur administration.

Nous avons tracé, en 1977, une ligne de démarcation, quand le gouvernement fédéral, ayant accordé plus de souplesse aux provinces dans la façon de dépenser les transferts au titre des soins de santé, s'est libéré de son engagement illimité à dépenser autant que les gouvernements provinciaux, en vertu de certaines formules de partage des coûts pour la santé et l'enseignement postsecondaire. Depuis 1977-1978, les transferts au titre de l'assurance-hospitalisation, de l'assurance-maladie, de l'enseignement postsecondaire et de ce qui restait de la garantie de recettes, ont été réunis en un seul ensemble appelé le financement des programmes établis. Ces programmes ont été financés en partie au moyen d'un transfert de l'impôt sur le revenu des particuliers et le reste au moyen de subventions en espèces.

Que s'est-il produit depuis que nous avons atteint ce moment décisif? Que s'est-il produit depuis 1977-1978? A compter de cette date jusqu'en 1981, la quote-part fédérale des recettes, après les transferts, a grimpé de 32.3 p. 100 à 38.3 p. 100, soit près du niveau de 1970-1971. La chose est attribuable au programme énergétique national et à d'autres recettes; mais chose certaine, la capacité de financement du gouvernement fédéral s'est sensiblement accrue. Les transferts exprimés en pourcentage des recettes globales provinciales et locales ont continué à baisser de 18.9 à 17.5 p. 100, alors qu'elles étaient de 20.8 p. 100 en 1971. Les transferts exprimés en pourcentage des dépenses provinciales et locales ont également fléchi de 19.2 à 18.1 p. 100 et une fois encore sont inférieurs au niveau de 1971 qui était de 19.8 p. 100.

Sous tous les rapports, les provinces et les municipalités comptent actuellement moins sur les transferts fédéraux qu'il y a une décennie. En effet, le gouvernement fédéral détient, après les transferts, une proportion aussi importante des recettes globales de l'État qu'en 1971 et une proportion sensiblement plus élevée des dépenses globales de l'État. Pourtant, en 1971, le gouvernement fédéral a pour ainsi dire équilibré son budget. En fait, il a eu un léger excédent cette année-là et, autant que je me souvienne, aucun observateur sérieux n'évoquait le spectre du déséquilibre fiscal à l'époque. Vous vous rappellerez mieux que moi cette époque, monsieur l'Orateur.

Nous n'avons donc pas à nous étonner. Dans la même période, de 1978 à 1981, nous avons vu les recettes fédérales après les transferts augmenter de 81.9 p. 100, et ses dépenses, après les transferts, augmenter de seulement 50.7 p. 100; aussi, on devrait envisager une réduction sensible du déficit du gouvernement fédéral, et le rétablissement d'un certain équilibre, ce qui préoccupe tant le gouvernement fédéral.

• (1530)

D'après ses prévisions le gouvernement fédéral escompte augmenter entre cette année et 1983-1984 ses recettes après transferts de 38.1 p. 100 et ses dépenses de 31.8 p. 100 tout en ne relevant ses paiements de péréquation aux autres niveaux de gouvernement que de 13.7 p. 100. Manifestement c'est très en-dessous du taux d'inflation.

Je tiens à bien faire comprendre aujourd'hui que nous avons la conviction que le gouvernement fédéral libère des ressources financières pour pouvoir les affecter à de nouveaux programmes de dépenses, pour accroître la présence du gouvernement, intervenir davantage, s'assurer une meilleure «visibilité» dans l'économie, pour mettre sur pied des programmes de financement directs, pour s'ingérer davantage dans les programmes fondamentaux de notre pays, pour se retirer de programmes à frais partagés et amoindrir la participation des gouvernements provinciaux et locaux à leur administration.

Nous nous retrouvons donc à l'époque de la grande vague de dépenses fédérales du début des années 70. Quand nous aurons délégué des responsabilités plus lourdes à d'autres paliers de gouvernement, les obligeant ainsi à taxer davantage, nous nous retrouverons dans la même situation qu'à la fin des années 70. Il s'ensuivra que la charge fiscale globale du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux sera bien plus importante au fur et à mesure que nous développerons cette formule. En agissant ainsi, le gouvernement fédéral ne cherche pas uniquement à rétablir l'équilibre budgétaire qui existait il y a environ dix ans, mais à créer un nouvel équilibre qui lui soit sensiblement plus favorable. Ce processus se fera au détriment du financement des programmes que nous étudions aujourd'hui, soit l'enseignement postsecondaire et les services de santé.

C'est évidemment une question dont les Canadiens doivent se soucier. Le fait que le gouvernement fédéral ait décidé de ne pas se servir des recettes énergétiques pour augmenter les ressources des programmes de péréquation ou pour continuer le financement des programmes établis tels que ceux des services de santé et l'enseignement postsecondaire prouve qu'il estime que toutes les recettes supplémentaires devraient servir soit à réduire le déficit budgétaire ou, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, à augmenter les programmes gouvernementaux ce qui revient à vouloir développer l'État.

Le gouvernement n'a nullement manifesté son désir de consacrer une partie de cet argent à la mise sur pied d'un crédit d'impôt à l'énergie. Il ne prévoit aucun programme de création d'emplois digne de ce nom, aucun réinvestissement par le biais de stimulants fiscaux de ces recettes énormes provenant des programmes énergétiques. Ce qui se passe c'est qu'il essaie de faire croire que le gouvernement fédéral a de moins en moins de pouvoir sur l'économie nationale, ce qui est évidemment très supect. On peut dire que sans changement radical, le gouvernement fédéral dominera de plus en plus l'économie nationale, peut-être presque autant qu'au début des années d'après-guerre.

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, j'aimerais commencer mon discours par quelques réflexions générales sur les problèmes économiques qui confrontent non seulement le Canada mais aussi d'autres pays du monde occidental. Après ces généralités, j'aimerais aborder le sujet de l'enseignement postsecondaire, domaine dont je suis particulièrement responsable.

De l'aveu général, le niveau des déficits qu'accusent les gouvernements du Canada, des États-Unis et d'autres pays contribue sensiblement à l'inflation. La plupart des gens, non seulement les économistes, reconnaissent que les gouvernements élus doivent contenir leurs dépenses dans une certaine mesure et tâcher par tous les moyens de réduire leurs déficits actuels. Pour ce faire, il faudra la collaboration de tous les niveaux de gouvernement.

Comme l'a dit l'orateur précédent, le montant de recettes fiscales dépensé par le gouvernement fédéral, comparé au montant dépensé par le gouvernements provinciaux et municipaux, a baissé énormément par rapport à la dépense globale de recettes fiscales au Canada depuis quelques années. Cela veut dire que les mesures d'austérité que peut prendre le gouvernement central uniquement sont beaucoup moins efficaces contre l'inflation aujourd'hui qu'elles ne l'auraient été il y a 20 ans.

Si le ministre des Finances (M. MacEachen) entreprend des négociations fiscales avec les gouvernements des provinces de façon à essayer de maintenir le niveau de la plupart des transferts du Trésor fédéral aux provinces au même taux de croissance auquel le gouvernement du Canada est prêt à soumettre avec peine ses dépenses directes pour des projets d'intérêt national, c'est là une proposition raisonnable. Il propose que le gouvernement national modère le taux de croissance de ses dépenses directes et qu'il fasse un effort pour réduire le déficit. Quand le gouvernement national transfère des sommes aux provinces au titre de certains programmes, il doit tâcher de contenir ces dépenses, afin qu'elles ne s'accroissent pas de façon effrénée.

De leur côté, les gouvernements provinciaux ont la responsabilité de combattre l'inflation, de contribuer au bien-être de leurs citoyens en luttant contre ce mal et en modérant la croissance de leurs dépenses. Voilà bien de quoi il s'agit.

Le ministre des Finances a bien fait comprendre aux gouvernements des provinces qu'il n'y aura pas de réduction du montant des transferts. Je dirai même qu'entre les divers transferts, le produit des points fiscaux et les versements en espèces, il va continuer d'y avoir accroissement. Dans les domaines de l'enseignement postsecondaire et de l'assurance-maladie en particulier, les augmentations vont rester très substantielles.

Voilà un fait que ne cessent de déformer les porte-parole de l'opposition et certains hommes politiques provinciaux. Ayant été moi-même premier ministre provincial, je n'ai pas de mal à comprendre que les gouvernements provinciaux, ayant la charge de répondre aux besoins de leur population et souhaitant lancer de nouveaux programmes, désirent tout naturellement que les transferts fédéraux leur apportent le plus possible. Il est toujours plus facile de dépenser le produit des impôts que les autres ont perçus. Il est plus facile de dépenser que de percevoir. Donc, quand il est question de ces responsabilités financières, il arrive à certains moments que les gouvernements provinciaux soient moins tentés de se montrer aussi précautionneux dans l'emploi des fonds transférés par l'État fédéral que s'ils avaient eu à prélever eux-mêmes cet argent sur leur population par la voie des impôts provinciaux.

• (1540)

Permettez-moi de dire un mot du problème de l'inflation. On entend sans cesse répéter dans ce débat que le gouvernement suit cette politique de modération depuis fort longtemps, mais que l'inflation ne s'est pas ralentie ou n'a pas été jugulée. Il est de fait que l'inflation a été jugulée. Il est de fait également que grâce à ces politiques réfléchies, le Canada a pu éviter l'effondrement de l'épargne individuelle et familiale qui s'est produit dans beaucoup d'autres pays où le taux d'inflation n'est pas resté autour de 10, 11 ou 12 p. 100 mais est passé à 20, à 30 et, parfois, à 50 p. 100 et plus, épongeant ainsi tout ce que le travail avait permis de conquérir.

C'est pourquoi, ne l'oublions pas, si nous abandonnons la lutte contre l'inflation, si nous renonçons aux politiques mises en place pour la juguler, cela ne veut pas dire que les choses vont rester là où elles sont. Tous les économistes conviennent que nos structures particulières ne nous mettent pas à l'abri d'une inflation qui pourrait atteindre 20, 30 et 50 p. 100 comme cela s'est produit dans d'autres pays, si les déficits du gouvernement fédéral et des provinces continuent de croître et si on néglige de prendre les moyens de combattre l'inflation.

Ce n'est un secret pour personne que le taux d'inflation atteint 10, 11, voire 12 p. 100 et tout relâchement dans la lutte contre ce fléau pourrait nous entraîner à des niveaux encore jamais atteints dans notre pays et qui ont entraîné la faillite d'autres pays.

Ce n'est pas par plaisir que les libéraux prêchent l'austérité. Quand l'économie se portait bien, notre parti a été l'instigateur de programmes sociaux et s'est empressé de conclure des accords de transfert avec les gouvernements des provinces. Ce sont des gouvernements libéraux qui ont proposé puis entretenu ces programmes de transfert qui touchent bien des aspects de l'activité gouvernementale. Nous sommes fiers de ces réalisations comme nous sommes fiers des programmes sociaux que nous avons mis en place.

Mais la raison ne perd jamais ses droits. Nous devons prêcher l'austérité dans l'intérêt de tous et je crois que c'est l'attitude que tout parti sérieux devrait adopter s'il était au pouvoir et non dans l'opposition.

M. Mayer: Voulez-vous changer de place?

M. Regan: Rien ne fait plus plaisir, rien ne procure plus de satisfaction à des gens qui consacrent leur vie à la chose publique que d'instaurer de nouveaux programmes de bien-être général, et de pouvoir mettre à la portée de ceux qui en ont besoin, des services qu'il n'a pu obtenir par le passé. J'ai eu le plaisir d'éprouver ce genre de satisfaction quand je faisais partie d'autres gouvernements. Mais cela réclame une collaboration sérieuse sinon, vous n'êtes pas à la hauteur de vos responsabilités de représentant élu. Les électeurs qui délèguent des représentants à la Chambre des communes n'exigent pas qu'ils dépensent sans répit, ni qu'ils cherchent à toujours faire bonne figure, mais plutôt qu'ils affrontent les questions difficiles et adoptent une attitude résolue vis-à-vis du bien-être économique du pays. Compte tenu des difficultés que nous connaissons actuellement, le gouvernement n'est peut-être pas populaire, mais nous sommes fiers, nous députés de la majorité, d'assumer nos responsabilités en ce domaine.

Il y a un moyen très simple de savoir qui est responsable des difficultés auxquelles sont confrontés les gouvernements. Il suffit pour cela bien souvent de se demander si notre pays est le seul à connaître ces difficultés ou si le problème est mondial. S'il est révélé que ces problèmes sont propres à notre pays ou encore propres à une seule parmi plusieurs provinces qui disposent de ressources équivalentes, c'est que quelque chose ne va pas et que le gouvernement est peut-être fautif. Il faut peut-être alors envisager de changer le personnel, le parti au pouvoir ou que sais-je encore.

Nous pouvons être inquiets et préoccupés par les difficultés économiques que non seulement notre pays, mais également le monde entier, connaissent, mais il faudrait au moins reconnaître pour pouvoir définir et combattre ces difficultés, que nous ne sommes pas les seuls à y faire face. Il est bon de savoir, par exemple, aussi triste que cela soit, que le taux de chômage aux États-Unis est supérieur à ce qu'il est chez nous. Il est bon de savoir également que l'Allemagne fédérale qui est pourtant le pays du miracle économique, n'a jamais connu un taux de chômage aussi élevé depuis la reconstitution du pays à la fin de la guerre. Il est même deux fois plus élevé qu'il ne l'était à l'époque.

Ces pays connaissent également des taux d'intérêt élevés. Chacun sait que tous les pays occidentaux et même les pays du Pacte de Varsovie traversent une crise économique. Nous n'avons donc pas affaire à un problème circonscrit à notre seul pays et nous ne pouvons trouver seuls des solutions pour le résoudre. Prenons par exemple la question du chômage et plus particulièrement le taux de chômage en Colombie-Britannique dans les secteurs qui dépendent des États-Unis pour la vente de leurs produits forestiers. Si on considère la situation de l'emploi également dans certaines des provinces Atlantiques qui exportent leurs produits à destination des États-Unis, il faut savoir que nous ne pouvons vendre ces produits et que par conséquent nous ne pouvons avoir un plein emploi et une reprise économique tant que l'économie américaine ne connaîtra pas une relance qui permettra aux Américains d'acheter les produits en question et d'investir. On me dira que c'est là un exemple limité et simpliste, mais pour un pays qui exporte autant que le nôtre, c'est un exemple valable car il s'applique tout autant aux pays de l'Europe et de bien d'autres régions du globe. Ainsi, pour déterminer si nous nous tirons bien d'affaire ou non, il suffit de comparer les résultats de nos solutions à ces problèmes à ceux des pays aux prises avec les mêmes difficultés économiques.

La situation ne nous satisfait pas du tout. Personnellement, la situation économique me préoccupe au plus haut point, mais je crois que nous faisons le nécessaire pour régler ces problèmes et mater l'inflation.

M. Thomson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. Regan: Je répondrai volontiers aux questions à la fin de mon discours, monsieur l'Orateur.

A propos de la réduction du déficit, il est curieux de voir comment les hommes politiques—tant les libéraux que les conservateurs, et certainement les néo-démocrates, modifient légèrement leurs discours et leur point de vue selon qu'ils sont de l'opposition ou du gouvernement. Ainsi, j'ai remarqué que le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson), qui vient de céder la parole, a réussi dans son discours à ne pas du tout aborder la question de la réduction du déficit. Quand les conservateurs étaient au pouvoir et quand le député de Saint-Jean Ouest (M. Crosbie) a présenté son infortuné budget, le député a longuement expliqué qu'il était important de réduire le déficit et il a proposé de réduire les dépenses dans divers domaines pour y arriver. Pourtant, quand le ministre des Finances, un homme qui compte d'éclatants succès en tant que réformateur social et qui est réputé vouloir mettre en œuvre des programmes qui avantagent la population, se voit dans l'obligation de pratiquer des politiques d'austérité pour juguler le déficit, alors les conservateurs déforment les faits et font de ses initiateurs quelque chose de tout à fait différent.

• (1550)

Ce qui distingue principalement la position du gouvernement actuel et celle de l'ancien gouvernement conservateur, c'est que ce dernier voulait combattre l'inflation—il faut le reconnaître—mais aux dépens des Canadiens. Voilà une différence. Nos vis-à-vis voulaient sabrer dans les programmes sociaux. Le gouvernement actuel . . .

M. Manly: A fait la même chose.

M. Regan: . . . tente de combattre l'inflation tout en évitant de réduire les sommes consacrées aux programmes sociaux. C'est toute une différence surtout si l'on songe à ce qui se passe aux États-Unis. Je ne peux approuver le gouvernement Reagan . . .

M. Waddell: Ne confondez pas les noms.

M. Regan: . . . puisqu'en réduisant les programmes sociaux, il plonge les pauvres dans des souffrances indicibles et multiplie les difficultés du citoyen moyen. Voilà ce qui distingue notre position et celle des conservateurs.

M. Manly: Ils prêchent et vous mettent leurs enseignements en pratique.

M. Regan: Cependant, pour leur part, les députés néo-démocrates refusent de s'engager dans une position indéfinie. Ils parlent avec l'assurance de l'opposition puisqu'ils n'ont pas la responsabilité de gouverner.

M. Waddell: Ne vous en faites pas, nous ne serons pas dans l'opposition bien longtemps.

M. Regan: L'inflation que nous voulons combattre afflige davantage les gens que prétend représenter le Nouveau parti démocratique que toute autre catégorie sociale, et pourtant les néo-démocrates n'offrent jamais de moyens de combattre l'inflation.

M. Waddell: Adoptez une politique des taux d'intérêt propre au Canada.

M. Regan: Ils ne prêchent jamais l'austérité. Ils n'en voient pas la nécessité. Ils réclament sans cesse de nouveaux programmes et des dépenses. Même par les temps qui courent.

M. Waddell: Supprimez le programme d'encouragements pétroliers.

M. Regan: Les députés néo-démocrates sont dans l'opposition, ce qui leur permet de prendre position sans trop se mouiller.

Je serais ravi de voir l'opposition jouer un plus grand rôle dans ce domaine. Je voudrais qu'elle fasse preuve de logique. Si les députés d'en face veulent restreindre le déficit lorsqu'ils formeront le gouvernement, qu'ils reconnaissent la nécessité de le faire lorsqu'ils sont dans l'opposition.

M. Crosby: C'est vous qui avez mis un terme à l'impôt sur les hôpitaux.

M. Regan: Comme d'habitude, je m'intéresse davantage aux positions que prennent les conservateurs qu'à celles des néo-démocrates.

M. Jarvis: Ne vous fâchez pas avec vos amis, Gerry.

M. Regan: Je cherche simplement à dire les choses comme elles sont, monsieur l'Orateur, et il se trouve . . .

M. Crosby: Parlez-nous de la suppression de l'impôt sur les hôpitaux.

M. Regan: . . . que quelque chose de grave se produit dans notre pays. Il ne s'agit pas d'un problème insidieux, mais bien de l'apparition accélérée, grâce à l'appui de certains membres du parti conservateur, de la pire forme de maccarthysme, maladie qui s'était répandue dans tous les États-Unis dans les années 50. Elle frappe encore aujourd'hui.

M. Lewis: Calomnie. C'est exactement ce que vous êtes en train de faire.

M. Regan: Cela se produit fréquemment à l'heure actuelle. Prenons-en quelques exemples. La compagnie d'assurance Dominion Life a envoyé une lettre, portant la signature de John Mann.

M. Kempling: Est-ce en rapport avec le bill?

M. Regan: Sans aucun doute. Cette lettre a été envoyée à tous les clients, d'un bout à l'autre du pays, pour leur dire la même chose que certains députés du caucus conservateur avaient dite dans le pays. Selon cette lettre, le ministère des Finances envisagerait d'imposer la valeur présumée de la location d'un logement dans lequel on ne vit pas.

M. Lewis: C'est bien le cas.

M. Regan: Ce qui est regrettable, c'est que le ministre des Finances n'y a même jamais songé. Il n'y a jamais pensé et ne s'en est pas caché dans une lettre et dans les déclarations qu'il a faites ces derniers jours quand cette histoire est venue sur le tapis.

M. Lewis: Les documents budgétaires.

M. Regan: Je suis content que le député d'en face mentionne les documents budgétaires, car je voudrais qu'il examine le document budgétaire publié en décembre 1979 par le député de Saint-Jean-Ouest. Il s'intitule «Compte des dépenses fiscales du gouvernement du Canada» et il inclut le loyer fictif parmi les dépenses fiscales. Voilà d'où ça vient. Ce n'est pas le ministre des Finances qui y a pensé le premier, mais son prédécesseur.

M. Lewis: Dites la vérité.

M. Kempling: C'est dans tous les budgets libéraux depuis 1967.

M. Regan: Je me ferai un plaisir d'envoyer un exemplaire de ce document du budget Crosbie à tous les Canadiens qui écriront pour m'en demander un.

M. Lewis: Parlez-nous d'Adrienne Clarkson.

M. Regan: Les députés d'en face commencent à comprendre, monsieur l'Orateur. Les voilà qui s'énervent. Ils ont du mal a accepter la vérité, car ils préfèrent les insinuations.

Permettez-moi d'en mentionner une ou deux autres. Ces derniers jours, ils ont fait également toutes sortes d'insinuations à propos des camps d'internement. Ils laissent entendre que le gouvernement a l'intention d'enfermer des gens dans ces camps. Ils n'osent pas le dire tout haut, mais ils posent des questions insidieuses quant aux règlements que nous avons toujours eux et aux mesures prévues en cas de guerre et au cas où certaines personnes commettraient des actes de subversion. Ils se sont dit: voilà encore une bonne occasion de les accuser d'être des socialistes contre la libre entreprise.

M. Kempling: Lisez le décret du conseil.

M. Regan: Ils font toutes sortes d'insinuations mensongères.

Ils laissent également entendre un peu partout que le gouvernement va limiter le droit à la propriété et qu'il est contre l'entreprise privée.

M. King: Absolument.

M. Regan: Ces stupidités, c'est aussi une forme de McCarthyisme, mais à quoi d'autre peuvent-ils recourir aujourd'hui pour combattre le gouvernement?

Je ne veux traiter aujourd'hui que de ces déformations qui concernent le bill. Je tiens cependant à dire que nous combattons l'inflation, mais que nous n'oublions pas, ce faisant, de défendre le régime social qui a été édifié. Nous tenons à protéger nos simples citoyens, les soins médicaux, l'hospitalisation, le Régime de pensions du Canada, les allocations familiales et le Régime d'assistance publique du Canada. Ces programmes, c'est le gouvernement libéral qui les a mis sur pied au fil des années. Nous combattons l'inflation sans cesser pour autant de défendre les intérêts du peuple.

On dirait que nous vivons dans un monde non pas de deux mais de nombreuses solitudes, parce que nous aurons beau répéter le contraire, les députés de l'opposition refusent de comprendre que les transferts au titre de l'éducation et de la santé ne se sont pas ralentis et qu'ils ne diminueront pas. Au contraire, ils vont continuer d'augmenter. La péréquation continue d'augmenter. J'ai les chiffres qui montrent par exemple que les transferts fédéraux à ma province de Nouvelle-Écosse vont passer cette année de 513 à 606 millions.

Comme je le disais tantôt, le ministre des Finances a plus que quiconque à la Chambre fait ses preuves de libéralisme et défendu les classes laborieuses; j'estime qu'il est tout à son honneur qu'il restreigne et réduise les dépenses quand la conjoncture l'y contraint.

Permettez-moi de parler d'enseignement. Nous entendions tantôt un député évoquer certains mythes. Un de ces mythes, c'est que nous allons dire aux universités de se transformer en collèges revalorisés d'enseignement professionnel et technique ou, en écoles de métiers, que nous allons leur dire que nous allons cesser de financer l'enseignement supérieur tel qu'il existait jusqu'ici. Il est bien évident que la vérité est tout autre. Ce que nous avons annoncé aux provinces en vérité, c'est que nous allons continuer d'augmenter les versements au titre de l'enseignement postsecondaire.

• (1600)

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a annoncé en même temps l'expansion d'un programme de main-d'œuvre spécialisée qui bénéficiera de nouveaux fonds et l'octroi de fonds accrus à des programmes qui dans de nombreux cas seront utilisés, je présume, dans les collèges communautaires. Cela signifie que l'industrie obtiendra la main-d'œuvre spécialisée dont elle a besoin. A l'heure actuelle, il est honteux de constater que les industries doivent recruter des immigrants parce que les Canadiens ne possèdent pas la formation voulue.

Cette semaine encore, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annonçé qu'une somme supplémentaire de 208 millions de dollars sera versée en vue de soutenir l'enseignement supérieur. Il ne s'agit pas de sommes transférées des universités ni d'efforts mitigés pour soutenir l'enseignement postsecondaire. C'est un domaine où on a déformé les faits et je veux que cela soit bien compris.

L'enseignement postsecondaire suscite des difficultés au Canada actuellement. Le gouvernement veut faire sa part dans ce domaine. Nous voulons non seulement que les universités soient maintenues, mais qu'elles continuent à s'améliorer. Notre gouvernement paie la part du lion en venant en aide aux institutions postsecondaires au Canada.

Malheureusement, le principe du financement global mis en œuvre en 1977 n'a pas donné les résultats escomptés. Certaines provinces, notamment l'Ontario et la Saskatchewan, n'ont pas agi de façon responsable; elles ont profité des fonds fédéraux accordés sans condition pour réduire considérablement leur contribution au financement de l'enseignement postsecondaire. Cela a posé un très grave problème financier aux universités.

Le public souhaite que les deux paliers de gouvernement travaillent en collaboration, monsieur l'Orateur. Je suis d'accord avec ce qu'a dit à ce sujet le député qui m'a précédé. Nous sommes tous des serviteurs du public élus au niveau national ou au niveau provincial, et nos électeurs s'attendent à ce que nous collaborions. Mais il faut être deux pour collaborer, monsieur l'Orateur, et trop de gouvernements provinciaux ne se soucient plus maintenant que de flanquer des coups au fédéral.

M. Waddell: C'est que la cible y invite tellement.

M. Regan: Il est important que nous entretenions de bonnes relations de travail, mais je voudrais que cela se fasse de manière que les contribuables puissent apprécier à leur juste valeur les efforts de chaque gouvernement.

J'aimerais expliquer ce que nous avons fait à l'égard de l'enseignement postsecondaire depuis quatre ou cinq mois que j'assume les fonctions de secrétaire d'État, monsieur l'Orateur. Ma première tâche consistait à faire la connaissance des Canadiens engagés dans l'enseignement postsecondaire et d'essayer de savoir ce qu'ils pensent de l'enseignement supérieur à l'heure actuelle. J'ai rencontré des représentants de l'Association des universités et collègues du Canada, de l'Association des collèges communautaires du Canada, de la Fédération des étudiants canadiens ainsi que des éducateurs, des administrateurs, des étudiants et des groupes d'étudiants de Halifax à Victoria. J'ai constaté qu'ils étaient fiers du système d'enseignement postsecondaire édifié pendant les années 60 et les années 70, mais l'avenir financier des établissements les préoccupe, car dans certaines provinces, ils ne sont pas financés suffisamment. L'autonomie des établissements d'enseignement les inquiète; par ailleurs, les obstacles financiers qui empêchent les citoyens de toutes les couches de la société à tirer parti des occasions offertes par l'enseignement supérieur sont inquiétants.

Malgré leurs préoccupations sur l'avenir de l'enseignement postsecondaire, les personnes associées aux universités et aux collègues jugent que le rôle du gouvernement fédéral dans l'enseignement supérieur est constructif. Voici ce que l'AUCC a déclaré le 4 mars 1982:

> Si les gouvernements provinciaux jouent un rôle prépondérant dans ce domaine sur le plan constitutionnel, nous insistons pour que le gouvernement fédéral continue à aider activement les universités.

Voici ce qu'a déclaré M. Donald Savage, secrétaire général de l'Association canadienne des professeurs d'université le 1er mars 1982:

> S'il y a une convention constitutionnelle au Canada, c'est bien le fait que le gouvernement fédéral et les provinces doivent financier ensemble les universités. Les deux parties devraient assumer leurs responsabilités.

Dans tout le pays, j'ai dit que le gouvernement fédéral est prêt à assumer ses responsabilités. Il est prêt à y mettre du sien. Pour cela, il faut modifier le système actuel de façon à mettre les Canadiens au courant de l'apport de chaque niveau de gouvernement dans le domaine de l'enseignement secondaire supérieur. Les provinces feraient bien d'accepter notre proposition; il faudrait financer l'enseignement postsecondaire séparément et non pas en bloc, avec les soins de santé et tous les autres programmes, pour permettre aux citoyens de savoir exactement combien le gouvernement fédéral donne aux provinces à ce titre. Je souhaite que les provinces y consentent. Les gens pourraient alors calculer quels sont les budgets consentis à tous les établissements d'enseignement supérieur dans une province donnée. Ils verraient à combien se chiffre la contribution du gouvernement fédéral. Ils s'apercevraient qu'elle est beaucoup plus considérable que la contribution des gouvernements provinciaux. Ils verraient alors si nous avons fait le poids. Si certains gouvernements provinciaux s'opposent à notre dessein, c'est qu'ils ont été bien heureux de dépenser l'argent du gouvernement fédéral tout en faisant croire qu'il s'agissait du leur.

Certains députés nous ont accusés de vouloir nous constituer un capital politique de cette façon. Exigeons-nous des plaques dans les universités pour montrer que le gouvernement du Canada a fourni une somme donnée à tel ou tel établissement? Pas du tout, monsieur l'Orateur. Ce n'est pas une question de capital politique. Nous voulons tout simplement que soit respecté le droit des citoyens de savoir à quoi servent leurs impôts. Chaque contribuable verse des impôts aux niveaux fédéral et provincial et il a le droit de connaître l'usage que les pouvoirs publics font de son argent. C'est le principe de la responsabilité

qui est en cause. Le contribuable a le droit de savoir ce que le gouvernement fait de son argent, si celui-ci est bien employé ou gaspillé. Voilà ce qui compte.

Si nous pouvons atteindre cet objectif, nous entrerons dans une ère où les relations fédérales-provinciales seront meilleures. Cela vaut aussi notamment pour le financement des services de santé.

Robert Frost, le grand poète américain, a dit un jour que ce sont les bonnes clôtures qui font les bons voisins. L'analogie est tout à fait pertinente. Nous avons besoin d'accords bien définis quant à la part que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux sont prêts à payer. Je suis disposé à négocier pour fixer cette part. Ce qui importe, ce n'est pas tant de déterminer combien chaque palier de gouvernement paiera, mais d'offrir aux jeunes Canadiens de toutes les régions de notre pays les mêmes chances de fréquenter les établissements d'enseignement postsecondaires et de faire savoir aux contribuables comment nous dépensons leur argent.

Voilà pourquoi j'estime de la plus haute importance d'instaurer des relations fédérales-provinciales de telles sorte qu'aucun palier de gouvernement ne soit tenté de s'attribuer le mérite de l'autre. Si nous voulons que le Canada se développe, les gouvernements fédéral et provinciaux doivent maintenir entre eux des relations solides et harmonieuses.

A l'heure actuelle, le gouvernement fédéral ne dépense directement que 32 p. 100 de tout l'argent qui se dépense au Canada. Si nous voulons que le Canada survive et que les Canadiens pensent que l'existence du gouvernement fédéral se justifie, nous devons faire en sorte que celui-ci s'occupe plus directement des services fournis à la population.

En ce qui concerne la décentralisation, contrairement à ce que le député d'Etobicoke-Centre a pu dire, nous sommes allés aussi loin que nous le jugions nécessaire. Il n'existe aucune fédération dans le monde libre où les provinces aient autant de pouvoirs par rapport au gouvernement central qu'ici, au Canada. Notre tradition, notre façon d'être veulent que les provinces soient fières, indépendantes, et qu'elles possèdent des pouvoirs étendus. Mais aller trop loin en ce sens, ce serait mettre en péril l'intégrité du gouvernement national. Peu m'importe que ce gouvernement national soit libéral, conservateur ou néo-démocrate, il faut que les citoyens de toutes les régions se reconnaissent en lui. Et c'est en nous, représentants élus pour légiférer en cette Chambre, que les Canadiens doivent d'abord se reconnaître.

• (1610)

Il faut faire en sorte que la population sache qui leur offre les divers programmes. Nous devons être comptables à la population. Il ne s'agit pas de capital politique mais plutôt, dans l'esprit de la constitution, du maintien d'un juste équilibre entre les pouvoirs et le gouvernement fédéral.

Il y a d'autres déformations de la vérité dont j'aurais parlé si j'en avais eu le temps. Par exemple, on a dit que notre proposition nuirait à l'autonomie des universités. C'est complètement absurde. Nous avons demandé aux représentants provinciaux de se joindre à nous afin qu'ensemble nous discutions d'une façon générale des moyens d'améliorer le régime de nos universités—en en facilitant l'accès ainsi que la mobilité des étudiants notamment—afin que ceux qui ne peuvent pas trouver dans leur province le cours qui les intéresse aient libre accès à une autre université ailleurs au Canada. Ce me semble juste si le gouvernement central doit continuer à payer plus de la moitié du coût. En toute équité, les Canadiens devraient pouvoir fréquenter l'université de leur choix.

Ce que nous voulons faire est tout à fait contraire à ce que certaines personnes ont prétendu. J'espère que la dernière chose que voudrait faire le gouvernement central actuel, ou tout autre gouvernement central, serait d'exiger des normes universitaires moins élevées. Si nous voulons que les jeunes Canadiens qui poursuivent actuellement leurs études jouissent demain d'un niveau de vie acceptable, et si nous voulons leur fournir l'occasion d'être vraiment concurrentiels dans un monde où la mutation est la règle, où la technologie évolue si rapidement que les gens doivent être formés et recyclés trois ou quatre fois au cours de leur vie, alors je pense que nous devons leur donner une meilleure éducation que celle de n'importe quel autre pays.

A notre avis, les Canadiens veulent que leurs enfants puissent obtenir la meilleure éducation possible afin qu'ils s'adaptent à la technologie en évolution. C'est ça notre position, et c'est celle que j'adopterai dans mes négociations afin de conclure une entente harmonieuse avec les provinces sur l'avenir de l'éducation postsecondaire.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler des accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Je crois que le commentaire le plus éloquent concernant les principes sur lesquels repose le bill a été fait à l'extérieur de la Chambre, avant que le bill ne soit déposé, par le premier ministre (M. Trudeau) lorsqu'il a dit que le fédéralisme coopératif était mort. Nous contestons cette affirmation. Exprimait-elle le désespoir d'un homme fatigué, était-ce une parole comme nous en prononçons tous de temps à autre, quand les choses ne vont pas à notre gré? Est-ce le genre de déclaration que l'on peut qualifier d'une naïveté impardonnable ou faut-il chercher un sens plus profond à ce que le premier ministre a dit? Le projet de loi et d'autres actions récentes du gouvernement libéral, comme les réductions de services de VIA Rail et l'abolition du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, laissent entendre que le premier ministre et son cabinet ont changé de direction et n'acceptent plus les principes du fédéralisme coopératif. Ils ont même la conviction que le fédéralisme coopératif est mort.

Quand on examine les réalisations de certains gouvernements provinciaux, on s'aperçoit que leur intransigeance n'a pas été d'une grande utilité. Beaucoup trop d'entre eux cherchent davantage à assurer leur survie politique que le bien-être du Canada et de tous les Canadiens? Il est facile et bien vu de tirer à boulets rouges sur le gouvernement fédéral, notamment quand le premier ministre fait preuve d'une telle indifférence face aux problèmes très réels que connaissent les Canadiens des quatre coins de notre pays. Je voudrais faire remarquer aux députés d'en face que ce n'est pas la réponse à nos problèmes pas plus que ce n'est la solution de s'attaquer aux provinces ou au budget.

Ce n'est pas parce que certaines provinces agissent en enfants gâtés que le gouvernement fédéral doit se livrer à des tels jeux puérils. Quoi qu'en disent les provinces, la majorité de nos concitoyens souhaitent que ce soit le gouvernement fédéral qui assure la direction des affaires dans le cadre du fédéralisme coopératif.

Les néo-démocrates s'opposent à l'action unilatérale prévue dans ce bill qui consiste à imposer une nouvelle formule de péréquation aux provinces. Tous les Canadiens approuvent, je pense, les principes fondamentaux de la péréquation. En versant des montants de péréquation aux provinces plus pauvres, l'État permet aux Canadiens de bénéficier de services de base qui sont les mêmes partout sans que les habitants des provinces défavorisées aient à payer des impôts excessivement élevés pour en profiter. Toutefois, tous nos concitoyens ne se sont pas mis d'accord sur la formule précise à appliquer pour le calcul de ces versements. Comme les gouvernements fédéral et provinciaux ne se sont pas encore mis d'accord sur une formule, le gouvernement fédéral a décidé d'agir de manière unilatérale.

Premièrement, le gouvernement fédéral a proposé une formule qui était entièrement établie à partir des conditions prévalant en Ontario. Les provinces ne pouvant pas souscrire à une telle proposition, le gouvernement en a préconisé une autre établie cette fois à partir de la situation dans cinq provinces. Cette formule a été proposée si récemment que les provinces n'ont même pas eu le temps d'en évaluer toutes les répercussions. Mais cette proposition semble pénaliser plus spécialement le Manitoba. Au cours des cinq prochaines années, le Manitoba va profiter d'une augmentation de 9 p. 100 pendant la durée d'application de l'entente alors que les autres provinces obtiendront entre 11 et 13 p. 100. Les habitants du Manitoba sont très inquiets à ce sujet. D'autres provinces n'ont pas encore compris toutes les répercussions qu'entraînera pour elles cette formule. Certes, si les Canadiens reconnaissaient tous l'opportunité des paiements de péréquation, le gouvernement fédéral pourrait logiquement se montrer patient en établissant une nouvelle formule.

Nous proposons que le gouvernement maintienne la formule actuelle tant qu'il n'aura pas mis au point une nouvelle formule qui convienne à toutes les parties intéressées, ce qui nous permettrait de respecter le délai du 31 mars et laisserait aux intéressés le temps de négocier. Nous le répétons, l'intervention unilatérale du gouvernement libéral n'arrange pas les choses.

Ce qui nous préoccupe le plus dans ce projet de loi, ce sont ses dispositions qui suppriment le dédommagement du programme de garantie de recettes. Le ministre des Finances (M. MacEachen), dans son exposé du projet de loi lundi, anticipant notre inquiétude, a déclaré: «Certains députés prétendent qu'en supprimant la garantie de recettes, nous retirons notre appui à l'enseignement postsecondaire et aux services médicaux». C'est exactement ce que fait le gouvernement fédéral. Je crois que le ministre des Finances s'en rendra compte quand il prendra la peine d'examiner sérieusement les répercussions de ses initiatives.

Le ministre des Finances affirme en public que les dépenses ne seront pas réduites. Mais quelle que soit l'interprétation qu'on donnera à ses paroles, il n'empêche qu'au cours des cinq prochaines années, les provinces recevront moins d'argent. La réduction des paiements de transfert à la Colombie-Britannique signifie que la province recevra 93.8 millions de dollars de moins en 1982-1983 qu'en temps normal. En 1983-1984, c'est de 107.2 millions de dollars qu'elle sera privée.

• (1620)

En l'absence de l'indemnisation relative à la garantie de recettes, les provinces toucheront 5.7 milliards de dollars de moins au cours des cinq prochaines années de l'accord. Dans les termes ambigus du ministre des Finances, cela ne représente peut-être pas une réduction mais, en tout cas, c'en est une à mes yeux comme, je suppose, à ceux de la plupart des Canadiens.

Il est vrai que depuis plusieurs mois, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral jouent un jeu savant avec ces fonds. Le gouvernement fédéral, dans le cadre de sa propagande, associait ces fonds aux dépenses fédérales consacrées à l'enseignement supérieur et aux services de santé. Par contre, les gouvernements des provinces, voulant avoir le plus de latitude possible, niaient que ces crédits fussent le moindrement liés aux services de santé et à l'enseignement. Or, monsieur l'Orateur, il semble que nous ayons atteint la mi-temps et que les équipes aient changé de côté. Le gouvernement fédéral prétend aujourd'hui que la garantie de recettes n'a jamais fait partie de la contribution fédérale aux services de santé ou à l'enseignement.

Le groupe de travail parlementaire sur les accords fiscaux a étudié cette question en profondeur et son rapport intitulé: «Le fédéralisme fiscal au Canada» replace toute cette question dans une juste perspective. A la page 84 de ce rapport, le groupe de travail conclut en ces termes:

> ... en raison de l'affectation interne établie par le gouvernement fédéral, les transferts correspondant à la garantie de recettes doivent maintenant être considérés comme faisant partie du financement global de la santé et de l'enseignement postsecondaire et devront par conséquent, dans de nouveaux accords FPE, être affectés à la santé ou à l'enseignement postsecondaire, dans des proportions à négocier.

Quel que soit le jeu que jouent les deux paliers de gouvernement, nous devons admettre qu'en supprimant l'indemnisation relative à la garantie de recettes, on diminuera considérablement les recettes provinciales. Cela aura une grave incidence sur les normes nationales en matière de soins de santé et les possibilités relatives à l'enseignement supérieur. Les néo-démocrates ont toujours insisté sur l'importance primordiale des services de santé pour tous les Canadiens et nous nous opposons à toute mesure susceptible d'entraîner une dégradation de ces services.

Cette diminution des crédits en soi va saper notre régime d'assurance-maladie. Cela marquera le début de la disparition lente mais sûr d'un régime qui a été la plus grande réalisation d'une législature précédente. C'est l'actuel ministre des Finances qui, à une certaine époque—et je suppose que c'était pour lui l'époque des jours meilleurs—a été responsable d'assurer l'adoption à la Chambre du projet de loi sur l'assurance-maladie. De nombreux députés ont trouvé ironique que ce même ministre présente maintenant un bill qui favorisera la dégradation de nos services de santé.

Le groupe de travail parlementaire a constamment entendu répéter que les provinces ne pourraient, ou ne voudraient peut-être pas compenser cette perte de recettes. Elles ont le choix entre trois solutions: augmenter les impôts ou les primes à payer pour obtenir ces services, ce qui constitue une mesure régressive, car cela alourdit le fardeau des pauvres. Le mois dernier, la Colombie-Britannique a augmenté de 30 p. 100 ses

primes d'assurance-maladie. Deuxièmement, elles peuvent réduire leurs services de santé. Elles peuvent également instaurer le ticket modérateur et le dépassement d'honoraires comme cela se fait dans diverses régions du pays. Troisièmement, elles peuvent revoir leurs priorités et réduire leurs dépenses dans d'autres domaines.

Monsieur l'Orateur, nous savons parfaitement que certains gouvernements provinciaux n'attachent pas énormément d'importance à l'assurance-maladie et qu'ils n'hésiteraient pas à réduire les services. Cela montre les conséquences dramatiques de ces mesures. Depuis quatre ans, certaines provinces ont instauré le ticket modérateur et le dépassement d'honoraires, si bien que l'assurance-maladie n'est plus vraiment universelle.

En examinant la situation, le groupe de travail a constaté que nombreuses étaient les provinces qui avaient déjà réduit leur régime d'assurance-maladie à sa plus simple expression; il ne reste plus rien à rogner. Au cours de la présente législature et des précédentes, les néo-démocrates n'ont cessé d'exhorter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin) à obliger les provinces à conserver un programme grâce auquel tous les citoyens auront droit à l'assurance-maladie. Nous tenons à défendre le principe de l'universalité et madame le ministre n'a cessé d'affirmer qu'elle le désirait également. Je ferai remarquer qu'en retirant des revenus aux provinces, ce projet de loi fournira à ces dernières le prétexte qu'elles attendaient pour déclarer au ministre qu'elles n'ont pas les moyens de financer un régime universel et qu'elles doivent instaurer le dépassement d'honoraires et le ticket modérateur, ou les maintenir s'ils sont déjà en vigueur.

Le bill aura les mêmes conséquences pour l'enseignement supérieur. Les programmes seront réduits, les frais de scolarité augmentés et l'instruction deviendra davantage un privilège pour une petite élite qu'un droit pour tous. Nous y perdrons des gens d'une grande capacité alors que notre économie en a de plus en plus besoin. A cause de ces compressions, il faudra licencier des enseignants. Cela signifiera en fait un gaspillage monumental de nos plus précieuses ressources. Nous voyons que les réductions seront une porte de sortie dans le cas des provinces qui déjà augmentent les frais de scolarité et appliquent des compressions, et que le gouvernement fédéral servira une fois de plus de bouc émissaire pour la politique d'austérité qui nuit tant à notre programme.

Le gouvernement fédéral veut se faire accorder plus de crédit pour ses bonnes actions. Je suppose que c'est compréhensible. Les Écritures nous conseillent de ne pas laisser notre main gauche savoir ce que fait notre main droite. Ce comportement est bien caractéristique du gouvernement à d'autres égards, mais quand il s'agit de programmes dont profite la population, le gouvernement fédéral veut crier ce qu'il fait sur les toits. L'attitude du gouvernement est peut-être, disons, compréhensible. Il se comporte malheureusement comme le parent qui néglige ses devoirs légitimes envers ses filles et ses fils pour s'occuper d'affaires communautaires qui le mettent bien en vue. C'est faire preuve d'irresponsabilité que de réduire les fonds destinés à la santé et à l'enseignement supérieur pour en verser à des programmes plus spectaculaires.

Je termine, monsieur l'Orateur, en insistant sur le fait que les Canadiens ne veulent pas voir se perpétuer la querelle insensée entre le gouvernement fédéral et les provinces. Ils ne veulent pas qu'elle serve de prétexte pour couper les programmes de soins médicaux et d'enseignement. Ce n'est pas que les Canadiens préfèrent tellement que les gouvernements provinciaux aient plus de pouvoir que le gouvernement fédéral. Ils veulent plutôt voir les deux gouvernements collaborer dans leur intérêt. Ceci dit, j'espère que le gouvernement voudra accepter des amendements quand le projet de loi sera étudié en comité.

• (1630)

Des voix: Bravo!

L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton): Monsieur l'Orateur, depuis deux jours que je prête une oreille attentive au débat, je dois dire qu'exception faite de certaines interventions d'aujourd'hui, le ton s'est amélioré. Je félicite le député qui a pris la parole tout à l'heure, le secrétaire d'État (M. Regan), et aussi le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) qui a parlé hier. Même si, naturellement, je ne peux accepter les conclusions ou certaines des positions des députés de l'opposition, je crois que nous assistons à un meilleur débat, abstraction faite de la rhétorique, et que nous sommes en mesure d'examiner des faits. Je pense que le député de Kingston et les Îles a fait preuve d'honnêteté intellectuelle en admettant hier que certaines provinces avaient tort de ne pas faire leur part en matière d'enseignement postsecondaire. Elle a dit que ceux qui ont élu ces gouvernements devraient veiller à ce qu'ils respectent les dispositions de la loi ainsi que leurs responsabilités, surtout dans le domaine de l'enseignement, une compétence qu'elles conservent jalousement, nous le savons bien.

Pour sa part, le secrétaire d'État a résumé une position que j'estime raisonnable à savoir que nous devrions faire le bilan des frais de l'éducation postsecondaire afin de déterminer la part réelle des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral. D'après lui, nous devrions conserver la même formule. Il a dit que l'accord devrait être assorti de trois conditions, mais les gouvernements des provinces ne l'accepteront pas. Le député a en effet précisé que les responsabilités des gouvernements provinciaux étaient encore plus grandes à l'endroit des personnes, surtout à l'endroit des jeunes de niveau postsecondaire.

Je me souviens qu'il a déjà été question de maintenir l'ancien système selon lequel les gouvernements des provinces devaient rendre compte de chaque dollar qu'ils dépensaient aux fins de l'enseignement postsecondaire. Les gouvernements provinciaux ont répondu ceci au gouvernement fédéral: «Nous sommes aussi des représentants élus. Nous sommes aussi des législateurs élus. Nous avons des responsabilités vis-à-vis de nos électeurs. Vous devriez nous faire confiance pour ce qui est de l'utilisation de l'argent aux termes du système de financement global.» Je crois que c'était surtout le Nouveau parti démocratique qui jugeait le système insatisfaisant. Il redoutait que les gouvernements des provinces en arrivent à cette conclusion. Il semblerait qu'au moins deux gouvernements provinciaux n'ont pas utilisé aux fins prévues l'argent qu'ils recevaient du gouvernement fédéral. Quand on examine les chiffres, et je ne pense pas que quelqu'un conteste les sommes qui ont été transférées, la part du gouvernement fédéral au chapitre de l'enseignement postsecondaire n'a cessé de croître. Cependant, certaines provinces ne s'acquittent plus aussi bien de leurs responsabilités à cet égard, sachant qu'avec le système de financement global, elles n'ont plus à rendre de comptes au gouvernement fédéral. Par conséquent, elles ont pu utiliser cet

argent dans d'autres domaines où cela leur paraît plus rentable du point de vue politique, ou encore, dans le meilleur des cas, parce qu'elles estimaient avoir des installations suffisantes, pouvoir rémunérer comme il faut leurs professeurs, maintenir les frais de scolarité à un niveau raisonnable et pouvoir donc dépenser cet argent à meilleur escient dans un autre domaine.

Je ne peux pas encore dire si le financement global était une bonne idée, mais le gouvernement fédéral l'a instauré en espérant que les gouvernements provinciaux ne dépenseraient pas à d'autres fins l'argent destiné à l'enseignement postsecondaire. Le député qui a parlé avant moi a exprimé le sentiment général de la Chambre. Personne ne peut sérieusement contester, je pense, le principe de la péréquation qui vise à aider les provinces démunies. On a laissé entendre que l'aide financière du gouvernement fédéral avait diminué. J'en parlerai tout à l'heure. On s'est basé là-dessus pour dire que le gouvernement fédéral ne se souciait pas des gens ou qu'il n'avait plus aucun contact avec eux. Le député de Kingston et les Îles a dit, même si c'était là une sorte de compliment, que le gouvernement fédéral avait pris en main un grand nombre de domaines du ressort des provinces. Nous sommes intervenus dans le domaine de l'assurance-chômage, des pensions et de la santé. Néanmoins, je rappelle aux députés d'en face, et même à certains députés de mon parti qui pourraient l'oublier, que c'est notre parti qui, pendant qu'il était au pouvoir, a présenté un grand nombre de mesures sociales comme le Régime de pensions du Canada, les pensions de vieillesse, le supplément de revenu garanti, qui a créé la Société du crédit agricole pour aider les agriculteurs et qui a fait adopter la loi sur la formation professionnelle des adultes dans le domaine de l'éducation, reconnaissant ses responsabilités à cet égard. Toutefois, il ne pouvait pas former les jeunes tout seul. Il devait coopérer avec chacune des provinces, conclure des ententes avec elles tous les trois ans pour former les jeunes du pays. De nombreux collèges d'arts appliqués et de technologie sont très satisfaits des fonds mis à leur disposition par le gouvernement fédéral dans le cadre de la loi sur la formation professionnelle des adultes pour les aider à assumer leurs dépenses.

La modestie m'empêche de dire à qui est dû tel ou tel bill. Cependant nous avons une législation en matière d'immigration dont le haut commissaire des Nations-Unies pour les réfugiés a dit qu'il voudrait que chaque pays en ait une semblable à cause de notre façon humanitaire de traiter les réfugiés et les immigrants qui veulent s'établir chez nous. On nous a félicités en particulier d'avoir prévu dans notre législation des responsabilités à l'égard des réfugiés, de dire de quelle façon ils seraient traités. Nous avons élargi la définition du réfugié. Nous avons des égards pour les personnes ordinaires. Ceux qui à propos de ce bill diront que nous ne versons pas autant qu'il le faudrait parce que nous sommes sans cœur n'ont pas lu le texte. Les projets de loi présentés par mon parti et par mon gouvernement ont apporté d'importants progrès sociaux aux Canadiens et aux immigrants qui viennent au Canada.

Quelle est l'ampleur de la contribution fédérale? Je donnerai là-dessus des précisions dans quelques instants. Mais de façon générale il importe que les gens comprennent bien que les transferts aux provinces représentent à eux seuls 20 p. 100 des dépenses fédérales. En d'autres termes, l'État fédéral perçoit les impôts, et 20 p. 100 des dépenses que nous faisons sont immédiatement transférés aux provinces qui en ont l'usage. Voilà un chiffre qui mérite d'être répété je pense. Dans le communiqué diffusé par le ministre, il est dit qu'un montant prévisionnel de 105.5 milliards sera versé aux provinces dans le cadre de la loi modifiée sur les accords fiscaux. Dans le cadre de la loi actuelle, les provinces ont reçu 61.3 milliards depuis 1977. Ce sont donc des sommes considérables qui sortent du domaine fédéral pour entrer dns le domaine provincial, comme prévu à la loi sur les accords fiscaux.

M. Crosby: Faites la comparaison avec les autres augmentations.

M. Cullen: Au cours de l'exercice financier 1982-1983 qui débutera le 1er avril, les transferts fédéraux au titre de la santé et de l'enseignement postsecondaire vont s'élever à 11,677 millions. C'est une hausse de 1.2 milliard par rapport aux transferts 1981-1982 concernant ces programmes. Donc, il n'y a pas eu de réduction de l'engagement fédéral à subventionner les domaines concernés. Et non seulement il va y avoir augmentation, mais l'augmentation va être considérable, puisqu'elle va s'élever à 1.2 milliard pour une seule année. Les versements de péréquation . . .

M. Crosby: Vous l'avez déjà fait, ce discours.

M. Cullen: Le député a le droit de chercher à m'embarrasser tout comme j'avais moi-même celui de cherche à l'embarrasser hier après-midi. Je puis dire qu'il m'a bien mis à ma place. Je prie la Chambre de me pardonner l'une des choses que j'ai dites. Le harcèlement est un art que le député exerce avec plus de succès que moi.

Les paiements de péréquation . . .

M. Waddell: Essayez la flatterie. Peut-être se taira-t-il.

M. Cullen: . . . qui sont cette année de 4.1 milliards de dollars, seront portés à 4.7 milliards de dollars en 1982-1983 en vertu de la nouvelle formule, et la protection sera accrue. On prévoit que six provinces devraient toucher ces paiements.

M. Crosby: Dites-nous donc quelque chose de nouveau.

M. Cullen: J'avais prévenu la Chambre que j'entendais redire des choses qui avaient déjà été dites, car j'estimais de mon devoir de les redire, dans l'espoir que les députés de l'opposition en viennent enfin à comprendre le message et pour rappeler aux députés de ce parti en particulier qui pourraient entretenir encore quelque inquiétude à ce sujet, que le gouvernement fédéral n'y va jamais avec le dos de la cuiller dans ses transferts aux provinces.

M. Crosby: Faites un effort. Vous avez eu trois semaines pour y penser.

M. Cullen: J'aimerais dire un mot de l'équilibre fiscal au sein de la confédération canadienne et de la façon dont cet équilibre est lié au besoin du gouvernement fédéral de comprimer les dépenses. Il ne serait pas mauvais de s'arrêter là-dessus, car les députés de l'opposition y accordent beaucoup d'importance dans le débat sur le projet de loi C-97. D'ailleurs ils semblent avoir du mal à saisir les faits pertinents, à moins qu'il s'agisse d'un refus, ce qui, sur le plan politique peut se comprendre.

• (1640)

Dans son introduction hier, le ministre des Finances (M. MacEachen) a mentionné la baisse marquée, ces 20 dernières années, de la part des recettes globales du secteur public destinée au fédéral. Certains députés ont reproché au ministre de considérer une période de 20 ans, en alléguant qu'une période de dix ans, de 1971 à 1981, conviendrait mieux. Ils ont en outre prétendu qu'en se fondant sur une période plus courte, le gouvernement fédéral se trouvait en meilleure position par rapport aux provinces. De là, ils affirment que les coupures dans les transferts fédéraux aux provinces sont déraisonnables.

La période de 20 ans ne m'apparaissait pas alors immuable. Je me suis dit qu'on pourrait bien se servir d'une autre période. Il y aurait, par exemple, de bonnes raisons—de revenir en arrière sur une période de vingt-cinq ans commençant en 1956. Nous pourrions ainsi constater que la part fédérale des recettes a subi une baisse beaucoup plus marquée que celle de l'administration locale. Tenir compte de cette période ferait ajouter 60.5 milliards de revenus dans la formule de 1982-1983.

En étudiant la période de 1956 à 1981, j'ai pu constater que la part fédérale de l'ensemble des recettes publiques est tombée de 64 à 49 p. 100 selon les comptes nationaux. La part fédérale des recettes globales, après les paiements de transfert, a fléchi de 61 à 38 p. 100. J'ai fait des recherches sur cette question précise, monsieur l'Orateur, parce que j'ai l'honneur de présider le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques et il me semble qu'il faut avoir sous les yeux les chiffres réels pour comprendre les pourcentages en question et pour établir s'il est vrai que les rentrées du gouvernement fédéral diminuent. La recherche et l'analyse que j'ai faites semblent bien confirmer que c'est bien le cas.

En plus d'examiner de longues périodes, penchons-nous sur des périodes courtes. Si l'on examine une période de dix ans, on s'aperçoit que, contrairement à ce que soutiennent certains députés, la contribution du gouvernement fédéral n'a pas augmenté. Par conséquent, si à partir de nos propres sources, nous comparons la part fédérale des recettes globales entre 1971 et 1981, on constate qu'elle a chuté de 51 à 49 p. 100. Pour ce qui est de sa part des recettes globales après les paiements de transfert, elle demeure de 38.3 p. 100. Certains députés en déduisent qu'il s'est produit un nivellement, mais, en fait, une fraction considérable des recettes fédérales des dernières années a servi à financer l'achat de pétrole importé, ce qui a permis de protéger les consommateurs de toutes les régions du Canada contre l'imposition de prix énergétiques élevés qui auraient bouleversé notre économie.

Les recettes fédérales consacrées aux dépenses d'ordre général sont maintenant sensiblement moindres que ne les montrent le comptes publics nationaux. De plus, les responsabilités du gouvernement fédéral ont augmenté depuis quelques années parce que c'est principalement à lui qu'il échoit d'absorber en premier lieu les coups durs portés au système économique mondial. Ces considérations me portent à croire que le gouvernement fédéral fait face à des besoins financiers sans précédent pour répondre à de nouveaux types de dépenses, et cela a donné lieu à une nécessité sans précédent de limiter les dépenses de toutes sortes.

Le gouvernement fédéral a réagi à cette nécessité. Il l'a fait cependant d'une manière prudente et bien équilibrée qui a évité de bouleverser l'économie dans certaines régions du pays. Si nous n'étions pas intervenus au moment où les pays membres de l'OPEP ont quadruplé le prix du pétrole, pouvez-vous imaginer, monsieur l'Orateur, quelles en auraient été les répercussions sur l'économie du Québec et des quatre provinces de l'Atlantique? Mais le gouvernement a jugé bon et indispensable d'intervenir afin, je le répète, d'éviter des bouleversements dans l'économie de cette région du pays.

Certains députés voudraient peut-être nous faire croire le contraire, mais on n'a qu'à considérer les faits. Ils soutiennent que la croissance des dépenses fédérales échappe à tout contrôle, et que nous n'imposons de limites qu'à la croissance des paiements fédéraux aux provinces. Monsieur l'Orateur, c'est absolument faux. Tout d'abord, si nous considérons les dépenses globales du gouvernement d'après les comptes publics, nous constatons qu'elles augmentent plus lentement que l'indice des prix à la consommation. Ainsi dans le dernier budget, on estimait que les dépenses globales fédérales augmenteraient de 11.7 p. 100 en 1982-1983 par rapport à 12.3 p. 100 pour l'indice des prix à la consommation. En outre, entre 1981-1982 et 1985-1986, on prévoit que les dépenses globales augmenteront au taux annuel de 10.9 p. 100 par rapport à un taux annuel de 11.2 p. 100 pour l'indice des prix à la consommation. En outre, ces taux de croissance sont conformes à la politique gouvernementale adoptée vers 1975 selon laquelle la croissance du taux à long terme pour ses dépenses globales devrait correspondre à celle du taux à long terme pour le produit national brut.

Monsieur l'Orateur, comme je siégeais alors sur les banquettes ministérielles, je me souviens que le gouvernement à l'époque avait adopté cette position et je m'empresse d'ajouter qu'il a tenu promesse non pas récemment mais au milieu des années 70 en veillant à ce que la croissance du taux soit alignée sur la croissance de l'indice des prix à la consommation.

Monsieur l'Orateur, je voudrais en venir enfin à une autre accusation lancée par certains députés, qui prétendent que les provinces sont les seules à être visées par les mesures d'austérité du gouvernement fédéral. Ce n'est pas vrai. Ces mesures d'austérité ne doivent et ne peuvent en aucun cas s'appliquer de façon égale à tous les programmes ou à toutes les années. Si l'on examine le taux de croissance des dépenses fédérales entre 1981-1982 et 1982-1983, on constate qu'elles sont assez élevées au chapitre de la dette publique et de la défense nationale, et plutôt faibles dans le secteur des transferts aux provinces, grâce aux modifications apportées dans ce domaine qui permettra de restreindre leur taux de croissance pendant une année seulement. Cependant, si nous examinons les dépenses à plus longue échéance, à partir de 1981-1982 et pour l'année où le taux de croissance des transferts aux provinces diminuera, c'est-à-dire 1982-1983, nous constatons que les paiements de

transfert aux provinces augmentent à un rythme qui est à peu près égal à celui de l'ensemble des autres dépenses fédérales.

Monsieur l'Orateur, le terme «totalité» se trouvait dans mes notes, mais j'ai préréfé dire «ensemble» car je trouve le terme «totalité» plutôt difficile à utiliser de temps à autre, en tant que libéral.

Plus précisément, les paiements de transfert aux provinces doivent augmenter au rythme de 11.8 p. 100 jusqu'en 1986-1987, tandis que toutes les autres dépenses prévues dans le budget pour les quatre années allant jusqu'à 1985-1986, doivent augmenter au rythme de 10.9 p. 100.

Enfin, je tiens à signaler que les dépenses fédérales ne diminuent pas dans le cadre des accords fiscaux. Au contraire, elles augmentent et ce, pour chacune des années visées. Les paiements effectués aux termes des deux principaux programmes—la péréquation et le financement des programmes établis—qui s'élevaient à 61 milliards de dollars au cours des cinq années se terminant le 31 mars prochain, passeront à 105 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Selon nos estimations, si nous avions maintenu la garantie de recettes et n'avions pas égalisé les paiements de transfert par habitant, dans toutes les provinces, les dépenses fédérales seraient passées à près de 110 milliards de dollars au cours de la même période. Autrement dit, les deux modifications apportées au financement des programmes établis ralentiront quelque peu la croissance des paiements de transfert aux provinces.

A mon avis, ce ralentissement est tout à fait acceptable et assez comparable à ce qui se fait dans d'autres catégories de dépenses fédérales. Les gouvernements provinciaux ne devraient avoir aucun mal à adapter leurs programmes aux nouveaux montants.

Des voix: Bravo!

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, c'est aussi avec plaisir que j'interviens dans le débat sur le bill C-97. Mes collègues ont traité en détail des aspects financiers du projet de loi. Notre parti s'est évidemment prononcé contre le bill C-97 pour diverses raisons. Tout d'abord, nous sommes contre en principe, parce que le gouvernement fédéral agit de manière dictatoriale et unilatérale. Ce comportement est bien caractéristique du gouvernement libéral qui passe outre aux accords fiscaux conclus avec les provinces en 1976, qui apporte unilatéralement aux dispositions de financement des programmes établis des changements qui vont restreindre gravement les soins médicaux et l'enseignement postsecondaire. On a signalé qu'il supprime aussi la garantie des revenus provinciaux.

Nous nous opposons aussi, évidemment, aux réductions qui vont provoquer des inégalités et des injustices dans les services provinciaux de santé et d'éducation. Les réductions que prévoit le bill vont permettre et encourager la privatisation des soins médicaux, processus qui est déjà malheureusement en marche dans certaines provinces, notamment en Alberta et en Ontario. Les gouvernements progressistes comme ceux de la Saskatchewan et du Manitoba auront plus de difficulté à maintenir pour leur population le principe de l'universalité des services de soins médicaux, qui, je l'espère bien, a l'appui de tous les partis de la Chambre.

• (1650)

J'aimerais surtout parler de l'effet des réductions sur les collectivités en général et sur les gens dans des endroits comme ma circonscription de Vancouver-Est. Ces gens-là vont souffrir d'une diminution des soins médicaux par suite des réductions que prévoit ce projet. Il faut non seulement penser à maintenir mais également à étendre nos services médicaux grâce à des contributions plus importantes.

Les tendances démographiques au Canada révèlent une population vieillissante qui aura de plus en plus besoin de soins médicaux coûteux. Il est important que nous puissions y répondre non pas par des soins institutionnels et prolongés mais par des soins préventifs, afin que les gens du troisième âge puissent rester chez eux le plus longtemps possible et recevoir des services d'appoint dans leur communauté.

Ceux qui viennent de l'Ouest savent—il faut dire que le gouvernement libéral n'est pas tellement au courant—qu'il y a un nouveau mouvement de migration dans notre pays. Des milliers de personnes, surtout des jeunes, s'en vont dans l'Ouest et dans le Nord à la recherche d'un emploi. Bientôt il y aura de nouvelles communautés. Il faudra aussi des services médicaux adéquats pour ceux qui travaillent dans les régions isolées. Il faudra des installations modernes, comme des hôpitaux, qui coûtent cher. Des millions de personnes souffrant de stress attribuable au chômage et à la situation économique doivent recourir aux services médicaux et psychiatriques. Les jeunes ménages qui ont des enfants et qui n'arrivent pas à subvenir à leurs besoins sont souvent mal nourris et auront ainsi de plus en plus besoin de soins médicaux. Il faut que le Canada puisse leur fournir ces soins.

Le gouvernement fédéral a la responsabilité d'augmenter les subventions à la recherche médicale. Par exemple, le problème de l'urée-formaldéhyde a souvent été débattu à la Chambre. Il y a de nouveaux risques professionnels ainsi que les effets de la microtechnologie, surtout chez les employés. Tout cela s'ajoute aux maladies chroniques comme le cancer, les maladies du cœur et l'arthrite pour lesquelles nous n'avons toujours pas trouvé de remède. Ainsi, il faut augmenter les contributions fédérales.

Comme mon collègue de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) a déjà parlé de l'effet de ces réductions sur des provinces comme le Manitoba, je n'en parlerai pas davantage. Il faut absolument que le gouvernement fédéral veille non seulement au maintien mais également à l'amélioration des services de santé. Je n'ai pas l'intention de parler de l'enseignement postsecondaire, car d'autres députés de mon parti le feront. Il est déjà assez difficile de maintenir le statu quo actuel. Il ne suffit pas de fournir de l'argent. Il faut aussi que nous fassions des efforts de planification pour veiller à la meilleure utilisation des fonds destinés à la santé. De cette façon, nous pourrons au moins maintenir, sinon réduire, le coût des services de santé.

Nos vis-à-vis ont déclaré que le gouvernement fédéral a eu tort d'adopter la formule globale de financement pour les services de santé. Nous sommes d'accord là-dessus, car le gouvernement fédéral a perdu ainsi son droit de regard sur le maintien de normes dans les services de santé identiques dans tout le pays. Le gouvernement fédéral ne peut plus insister auprès des provinces pour qu'elles maintiennent certaines priorités essentielles pour assurer un programme de prévention des maladies.

Comme je viens de le dire, je vais m'intéresser plus particulièrement au côté humain des services de santé et aux différents services qui vont être touchés par les compressions budgétaires et, partant, la diminution des fonds accordés aux provinces implicite dans le projet de loi. La question des soins de santé destinés aux enfants en bas âge est une question importante également. Je vous renvoie au rapport déposé ici même le printemps dernier par le comité permanent de la santé nationale et du bien-être social, qui contenait des recommandations au sujet des jeunes familles et de la responsabilité du gouvernement fédéral envers elles.

En terminant, j'évoquerai les préoccupations du comité national d'action sur la condition de la femme, qui ont été énoncées dans le mémoire qu'il a présenté au groupe de travail sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Le mémoire s'intéresse plus particulièrement aux soins de santé destinés aux Canadiennes.

J'aimerais tout d'abord dire un mot des services de santé qui nous permettraient d'utiliser les deniers publics de façon plus rationnelle et plus pratique. Ces services nous permettraient de réduire les dépenses des institutions pour malades chroniques, qui absorbent une part excessive du budget de la santé. Mon parti pense que l'on ne finance pas suffisamment les services médicaux, les moyens d'assistance médicale et les programmes de santé au niveau local. Je fais allusion aux programmes qui permettraient aux familles comme aux individus d'avoir accès immédiatement à des services de santé adaptés aux conditions locales.

J'aimerais dire un mot en particulier des cliniques locales qui sont mises en place sous l'égide des conseils municipaux et qui offrent des services adaptés à la composition ethnique de nombreuses localités. Ma circonscription de Vancouver-Est comprend de nombreux groupes ethniques. Elle compte aussi un grand nombre de gagne-petits. Les services dont ceux-ci ont besoin doivent être financés par le gouvernement fédéral. Ils ont besoin de projets pilotes subventionnés par le gouvernement fédéral.

Il y a quelques années, un centre médical a été établi dans ma circonscription. Ce centre devait servir de modèle à d'autres cliniques. Ce centre, appelé la clinique Reach, a été mis sur pied par les services médicaux de l'université de la Colombie-Britannique en collaboration avec des médecins de famille de la localité. La clinique est dirigée par un conseil formé d'habitants de la localité. C'est un organisme sans but lucratif qui emploie des travailleurs d'un grand nombre de groupes ethniques et qui dessert une collectivité multi-ethnique. Les familles de la localité peuvent se servir de leur carte médicale pour tous les services de santé. C'est l'une des premières cliniques communautaires à mettre sur pied un programme de soins dentaires pour les familles à faible revenu. C'est un service très important qui n'est pas offert dans la plupart des municipalités.

Récemment, la clinique a lancé un programme à l'intention des parents adolescents. J'ai déjà parlé à la Chambre des très graves problèmes sociaux et de santé causés par l'énorme augmentation du nombre de grossesses chez les adolescentes. Il faut mettre sur pied toute une gamme de programmes d'aide à l'intention des mères adolescentes. En réalité, bon nombre ne sont que des enfants qui essaient d'élever leurs propres enfants. Une telle clinique donne de l'aide aux parents adolescents, les instruit en leur donnant accès à des programmes de formation professionnelle et offre des programmes de garderie afin que les jeunes mères puissent s'occuper de leur avenir tout en sachant que leurs enfants sont bien soignés. Elle fournit aussi des renseignements sur la façon d'élever les enfants, l'alimentation et l'hygiène.

Les cliniques communautaires du Québec ont fait un autre apport important. Je veux parler de la question de la prévention. Elles offrent des programmes d'instruction sur la vie familiale, elles donnent accès à des contraceptifs et donnent aux femmes enceintes la possibilité de choisir d'avoir un avortement ou non. Ce choix devrait d'ailleurs être offert dans toutes les cliniques de soins communautaires. Dans ma circonscription, nous avons également dans le centre-ville une société de soins qui a été adaptée aux besoins des clochards, souvent alcooliques ou toxicomanes, et des habitants du centre-ville de Vancouver. La plupart ont des revenus extrêmement faibles, une alimentation insuffisante et une santé très déficiente. Donc, cette clinique du centre-ville, elle aussi chapeautée d'un conseil communautaire, a reconnu l'importance des repas chauds et d'une bonne alimentation pour les clochards. Elle a contribué à fournir des soins dentaires à ceux qui n'avaient pas les moyens de se les payer et a dirigé les intéressés vers de nombreux services communautaires.

• (1700)

Dans le quartier chinois voisin, une autre formule de soins de santé a été mise au point dans le cadre d'un projet de logement social et coopératif. Elle concerne principalement les habitants sino-canadiens, souvent âgés et ne sachant pas l'anglais. Il y a également de nombreux projets de logement social en cette ville, et pour cette raison un service de santé publique a décidé de se décentraliser et d'aller s'installer au sous-sol d'un nouvel immeuble pour personnes âgées. Ce bureau accueillera tous les habitants de la localité. Il y aura du personnel parlant le cantonais et l'anglais, et aussi un comité consultatif communautaire. Il est possible d'adapter ce centre aux besoins et aux désirs des Chinois âgés, pour leur offrir plus tard l'herboristerie traditionnelle et l'acupuncture.

Autres services importants, ceux d'un centre de jour pour adultes qui offre des soins médicaux aux invalides et aux personnes âgées. Beaucoup d'entre eux pourront, de la sorte continuer à vivre chez eux. Ce centre sera doté d'employés cantonnais, offrira des mets cantonnais, ce qui pourra contribuer au bien-être physique et moral de ces personnes.

J'ai mentionné ces exemples parce qu'il me semble extrêmement important qu'ils soient financés en permanence et ne constituent pas seulement des projets pilote. Chaque collectivité devrait en être dotée, surtout les grandes régions métropolitaines du Canada. De tels établissements ne pourront voir le jour à moins d'accords fiscaux équitables avec les provinces.

Comme je l'ai dit, la plupart de ces services sont offerts dans les quartiers pauvres. Voilà pourquoi il faut les subventionner presque en entier. Par exemple, quelques centres situés à Victoria, Winnipeg et dans d'autres villes ont mis sur pied de nouvelles cliniques qui offrent à la fois des services sociaux, des services de santé, une gamme complète de services de toute nature. Ils offrent des services qui permettent de prévenir et de soigner les premiers symptômes de maladies ce qui, en fin de compte, fera diminuer les frais des soins en établissement.

A l'occasion de l'Année internationale de l'enfant, le comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales a présenté un certain nombre de recommandations le printemps dernier. Je voudrais en rappeler quelques-unes qui touchaient les services de santé pour les enfants. Plusieurs médecins faisaient partie de ce comité.

Je voudrais citer quelques passages de ce rapport surtout au chapitre concernant les enfants et la santé. Les membres du comité estiment que la mortalité fœtale et néonatale ainsi que les risques d'invalidité restaient considérables tout en variant beaucoup d'une province à l'autre. Voici ce qu'ils ont recommandé:

Ce risque pourrait être diminué par des soins prénataux améliorés. Une question cruciale concerne la nécessité d'avoir un système de soins relatifs à la reproduction qui prévoit entre autres: des soins pour toutes les mères pendant la grossesse, et leur surveillance; l'information des parents au sujet des effets, sur le fœtus, de la nutrition, du tabagisme et de la consommation d'alcool et de drogues pendant la grossesse; et de bons soins prénataux pour les enfants.

Enfin le comité a constaté que, en dépit de nos pratiques médicales avancées, un grand nombre d'enfants canadiens ne sont pas bien immunisés. En particulier, le comité a recommandé que les autorités fédérales et provinciales collaborent au lancement d'un vaste programme d'éducation publique afin que les Canadiens deviennent plus conscients des effets sur le foetus de l'alimentation, de la cigarette, des médicaments et de l'alcool pendant la période de grossesse, et afin de rappeler l'importance de l'immunisation des jeunes enfants.

On dira peut-être que tout cela n'a rien à voir avec le bill dont nous sommes saisis. Pourtant, je peux assurer à la Chambre que ces recommandations ont un lien direct avec la nécessité d'allouer des fonds adéquats pour les services de santé et de prévention afin de nous assurer que nos enfants grandiront en bonne santé.

On a aussi recommandé que la femme enceinte touche des allocations famiales afin de se nourrir convenablement et de recevoir de bons soins de santé au cours de la période prénatale afin que le nouveau-né soit bien développé sur les plans physique et psychologique.

Le comité a aussi insisté sur la qualité de la nutrition, car elle a un lien très étroit avec les soins de santé et la prévention; il faut se préoccuper tout particulièrement du régime alimentaire des enfants des familles à revenu modeste.

J'ai vu des exemples de régimes alimentaires insuffisants pour beaucoup d'enfants lorsque j'ai travaillé dans des coopératives d'aliments dans des projets de logements publics. Les enfants de familles à revenu très modeste dépensaient leur argent pour s'acheter des aliments très peu nutritifs. C'est bien vrai dans le cas des familles à revenu modeste, car elles n'ont pas d'argent pour se procurer de bons aliments. Il y a lieu de prendre des mesures concrètes pour assurer une bonne alimentation. Ainsi, on devrait prévoir des programmes de sensibilitation à la nutrition à l'école maternelle et servir des repas chauds dans les écoles primaires.

En outre, il a été recommandé de créer davantage de centres de distribution des produits alimentaires à but non lucratif fonctionnant en permanence au Canada qui desserviraient les nécessiteux.

Je tiens à préciser que la Chambre n'a jamais étudié ce rapport. Il n'a jamais été présenté au cabinet et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) ne l'a jamais examiné. J'estime que c'est honteux étant donné la somme de travail qu'y ont consacré non seulement le comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales mais aussi de nombreux groupes de bénévoles de tout le Canada.

L'autre problème grave touchant des jeunes, notamment ceux qui sont âgés de 15 à 19 ans, c'est le suicide. Il convient également d'adopter des mesures préventives pour éviter les accidents mortels. Nous avons en outre présenté des recommandations sur la base des études indiquant que les adolescents sont de plus en plus nombreux à fumer, à boire et à se droguer et nous avons préconisé de chercher à les sensibiliser par les programmes scolaires aux dangers que l'on court en usant ou en abusant de la drogue. Nous estimons qu'on devrait lancer une campagne d'information nationale mettant en garde contre les effets néfastes de la toxicomanie. En outre, il conviendrait de prévoir des programmes d'éducation et des services de lutte contre la toxicomanie et l'alcoolisme chez les travailleurs. Il appartient non seulement aux syndicats mais aussi aux employeurs de mettre sur pied des programmes destinés à améliorer les conditions sanitaires dans le lieu de travail.

Ce sont là certaines des recommandations que contient ce rapport sur les enfants et sur la nécessité pour le gouvernement fédéral de poursuivre et de développer le financement des services d'hygiène préventive.

Dans le rapport parallèle que j'ai présenté au comité au nom de notre parti, j'ai dit combien il était important de développer les centres de soins pour permettre aux infirmières de la Santé publique de desservir la collectivité et en particulier les familles qui n'ont pas l'habitude de se prévaloir des services médicaux. Il faudrait que les infirmières de l'hygiène publique contactent les jeunes mères pour leur faire connaître les services auxiliaires et leur fournir les soins de santé indispensables pour que les enfants en très bas âge aient un meilleur avenir.

• (1710)

Enfin, si j'ai suffisamment de temps, je voudrais examiner certains aspects des réductions de soins de santé qui sont particulièrement préoccupants pour les Canadiennes. Ces aspects ont été évoqués dans un mémoire présenté au groupe d'étude parlementaire des accords fiscaux fédéraux-provinciaux par le Comité national d'action sur le statut de la femme en juillet 1981. Voici ce que disait le Comité:

. . . Les soins de santé sont un domaine qui intéresse beaucoup les femmes . . . Les médecins diagnostiquent des problèmes de santé beaucoup plus fréquemment chez les femmes que chez les hommes. Ce sont les femmes qui ressentent avec le plus d'acuité les coupures fédérales et provinciales dans le domaine des soins de santé, car ce sont elles qui en consomment le plus.

Ces coupures mettent les femmes dans une impasse. D'une part, le sort fait aux femmes cause chez elles des défaillances plus nombreuses; d'autre part, la société les prive des moyens d'améliorer leur état de santé.

Les restrictions de crédit touchant les soins de santé nous inquiètent également du point de vue des travailleuses. Si on fait exception des postes très élevés qu'occupent les médecins et les gestionnaires . . . la majorité des travailleurs du domaine de la santé sont des femmes . . .

La très grande majorité.

Le fait que le comité ait invité l'Association des infirmières canadiennes et un groupe membre du CAN le Syndicat canadien de la Fonction publique, à formuler des instances lors de ses audiences démontre que le comité se rend compte des énormes implications que les coupures risquent d'entraîner chez les travailleuses des hôpitaux.

Du point de vue des femmes, considérées à la fois comme consommatrices de soins de santé et travailleuses du réseau des soins de santé, nous sommes énormément préoccupées par la réduction générale du financement ainsi que par l'élimination des formules obligatoires de partage fédéral-provincial des frais.

Transferts du fédéral aux provinces

Avec l'adoption en 1977 des accords de financement des programmes établis (FPE), l'État fédéral a plafonné l'augmentation de ses dépenses à la croissance globale de l'économie et supprimé les subventions conditionnelles en faveur des transferts en espèces et des cessions de points fiscaux aux provinces. Ce changement devait donner aux gouvernements provinciaux une plus large autonomie dans le domaine des soins de santé, mais il a eu en realité pour simple effet de réduire considérablement les crédits de santé aux niveaux fédéral et provincial. Les gouvernements provinciaux ont profité du régime de FPE pour réduire leur part des dépenses de santé. En 1975-76, la part provinciale des dépenses de santé était de 41 p. 100 de l'ensemble. En 1980-81, elle est tombée à 27.8 p. 100 de l'ensemble des dépenses. En permettant aux gouvernements des provinces d'éluder leurs responsabilités en ce domaine, en limitant sévèrement sa propre contribution aux soins de santé, l'État fédéral a violé l'engagement qu'il avait pris envers le peuple canadien d'assurer dans le domaine des soins de santé une accessibilité et une qualité égales d'un océan à l'autre.

Nous avons droit à des soins de santé de qualité. Ce n'est pas un privilège que nous accorde notre gouvernement fédéral ou provincial. Le Comité d'action nationale, par conséquent, exige que le niveau global de financement alloué par les deux paliers de gouvernement aux services médicaux augmente considérablement, et que le gouvernement fédéral rétablisse une formule de partage des frais, afin de s'assurer que les gouvernements provinciaux assumeront leurs responsabilités. Il nous apparaît manifeste que le financement en bloc est inefficace. Les provinces ne s'engagent pas suffisamment à offrir des services médicaux de qualité si on ne leur offre pas un certain stimulant . . .

Les coupures effectuées dans le domaine de l'enseignement postsecondaire ont suivi plus ou moins la même voie que celles des soins médicaux; il s'ensuit que les places sont plus rares dans les établissements postsecondaires, que le nombre d'emplois diminue et que les frais des utilisateurs augmentent.

Cela touche les femmes en particulier.

L'accès des femmes à l'enseignement postsecondaire est depuis toujours sérieusement limité, en raison d'une discrimination au niveau de la sélection et d'un manque de ressources.

Il s'agit du manque de ressources allouées à la formation scolaire. Je pourrais ajouter que les allocations de main-d'œuvre sont insuffisantes, ainsi que les installations de garderie d'enfants. On peut lire plus loin:

Quatre-vingts pour cent des femmes qui font partie de la main-d'œuvre rémunérée sont concentrées dans cinq ghettos d'emplois mal payés: les postes de commis et de secrétaire, les petites usines, le travail hospitalier, l'enseignement et les services. Ces cinq secteurs d'emploi sont ceux qui seront le plus durement touchés par l'utilisation des technologies de micro-traitement au cours des deux à cinq prochaines années.

Un emploi rémunéré est le droit le plus strict de tout adulte qui veut travailler et si nous ne voulons pas que les femmes soient de nouveau écartées de la main-d'œuvre active, il faudra leur offrir des programmes massifs de recyclage dans les secteurs d'emploi non traditionnels de même que dans les nouveaux secteurs techniques. Si l'on réduit les fonds affectés à l'enseignement postsecondaire à une époque où les femmes traverseront une crise d'emploi causée par la technologie, on empêchera effectivement les femmes de faire partie de la main-d'œuvre. Au nom des plus de trois millions de femmes qu'il représente par l'entremise de ses groupes membres, le Comité d'action nationale s'oppose énergiquement à toute politique qui peut nuire aux possibilités d'emploi des femmes. Nous exigeons que le gouvernement fédéral et les provinces augmentent immédiatement les fonds affectés aux établissements d'enseignement postsecondaire et s'efforcent de garantir que des femmes seront recrutées pour les programmes de formation et de recyclage, de même que pour des emplois dans ces établissements.

Récemment, les Canadiennes ont assisté à une réduction marquée de l'espace dans les garderies subventionnées, à l'adoption de règles pour limiter davantage l'accès à ces garderies, à l'affaiblissement des normes et à l'arrivée d'entreprises de garderie qui économisent sur les services qu'elles offrent et qui réalisent des bénéfices aux dépens de nos enfants. Le Comité d'action nationale s'oppose de toutes ses forces à toute tentative faite par nos gouvernements pour faire passer la responsabilité des garderies du secteur public au secteur privé. L'un des premiers objectifs du comité au moment de sa fondation consistait à lutter pour un régime de garderies financées par l'État, ouvertes 24 heures sur 24, gratuites et accessibles à tous.

Je tiens à dire que les députés de mon parti appuient totalement cette recommandation. Je poursuis:

Le Comité national d'action s'inquiète de la diminution récente du financement des garderies et du fait que les gouvernements considèrent les garderies comme un simple service de bien-être social. De ce fait, le nombre des garderies est encore davantage restreint, les normes de qualité ont diminué, et les salaires et les conditions de travail des responsables de ces garderies, essentiellement des femmes, ont encore baissé. Nous réclamons une fois de plus que l'on réponde à un besoin exprimé par toutes les femmes canadiennes, à savoir la mise en place d'un réseau de garderies gratuites, universelles et ouvertes jour et nuit.

A ce titre, nous tenons à ce que l'on mette en place un programme de financement qui oblige les provinces à subventionner suffisamment les garderies et qui garantisse la création d'un service dans tout le pays de qualité uniforme. Un programme de partage des coûts nous semble une solution qui permettrait au gouvernement fédéral d'étendre considérablement le réseau de garderies et qui constituerait pour les provinces une forme d'encouragement suffisante pour multiplier ces garderies.

Nous tenons à dire que si le gouvernement fédéral est sincèrement convaincu de la nécessité d'instaurer l'égalité économique des femmes, principe qu'il n'a souvent cité que pour la forme . . .

Il a en effet peu contribué à sa mise en application . . .

. . . il doit prendre des mesures pour assurer cette condition sine qua non de l'égalité des femmes, à savoir la mise en place d'un réseau de garderies d'enfants accessibles à tous. Le gouvernement fédéral ne peut plus prétendre que cette question relève de la juridiction provinciale. Il est temps qu'il agisse.

Je pourrais soulever bien d'autres questions au nom de nos concitoyennes, et je suis sûr que d'autres intervenants le feront, mais comme mon temps de parole est écoulé, je voudrais rappeler une dernière fois combien il est important que le gouvernement libéral accorde des fonds suffisants aux programmes de santé et d'enseignement postsecondaire, surtout à l'intention des Canadiennes et de leurs enfants auxquels nous devons permettre de partir du bon pied dans la vie.

● (1720)

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur l'Orateur, je voudrais critiquer le bill C-97. Même si certains de mes arguments ont déjà été présentés, je les répète néanmoins en plus de quelques autres questions précises car il y a lieu de les expliquer.

Non seulement ce projet de loi est une mesure arbitraire et le fruit d'une décision unilatérale du gouvernement, contrairement à la tradition des négociations fédérales-provinciales, mais il est également un exemple fort intéressant des manœuvres adoptées par le gouvernement fédéral pour court-circuiter les négociations fédérales-provinciales. Des retards sont survenus, qui ont rendu pratiquement impossible de respecter le calendrier fixé pour la conclusion de négociations sérieuses.

En premier lieu, je voudrais parler de certains des effets des compressions envisagées et contre lesquelles on avait prévenu le gouvernement qui, dans une certaine mesure, les a néanmoins appliquées.

Dans ma circonscription de Spadina, et dans la ville et la province où elle se trouve, les compressions effectuées dans les services de santé et dans l'enseignement, et particulièrement dans le secteur de l'enseignement postsecondaire, se font déjà sentir. Le gouvernement fédéral prétendra que c'est la faute du gouvernement provincial, pourtant, d'une fois à l'autre, les chiffres cités sont différents. Par exemple, à l'heure actuelle, les porte-parole du gouvernement fédéral prétendent que ce dernier subventionne environ 55 p. 100 de l'enseignement postsecondaire en Ontario. L'été dernier, je m'en souviens, un autre de ses porte-parole avait prétendu que le gouvernement payait jusqu'à 87 p. 100 du coût de l'enseignement postsecondaire dans des établissements comme l'Université de Toronto. L'auteur de cette déclaration est une personne qui, à titre de secrétaire du premier ministre (M. Trudeau), avait collaboré de très près à l'élaboration et au tripotage des données. Cette personne espérait sans doute donner un coup de pouce à sa carrière et même accéder au cabinet. Il s'agit bien sûr de M.

Jim Coutts, le candidat permanent aux élections de Spadina. Dans la salle Convocation de l'université, il a déclaré que le gouvernement défrayait 87 p. 100 des coûts d'universités comme celle de Toronto. Depuis, d'autres porte-parole du gouvernement ont déclaré que la contribution fédérale était de 50 à 55 p. 100. Ou bien le gouvernement fédéral a diminué sa contribution de moitié en quelques mois, ou bien les chiffres cités par l'un ou l'autre des porte-parole sont faux.

Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, les effets de la compression des dépenses, tant au niveau du gouvernement fédéral que du gouvernement de l'Ontario, se font déjà sentir dans le secteur de l'enseignement postsecondaire de la province. L'automne prochain, les frais de scolarité augmenteront d'au moins 12 p. 100, et lorsque les coupes sombres que propose maintenant le gouvernement fédéral entreront en vigueur, ils augmenteront inévitablement de nouveau à l'automne de 83. Des programmes ont déjà été retranchés à l'Université de Toronto, à l'Université Queen's et dans des collèges comme ceux de St. Lawrence et de St. Clair. Les admissions ont aussi été réduites en général. L'an dernier, 50,000 demandes d'étudiants ont été refusées au niveau postsecondaire en Ontario, faute de places. De fait, seulement 45 p. 100 des demandes ont été acceptées en 1980 et 1981. C'est tout simplement qu'on manque de locaux pour accommoder les étudiants, et cela même si la proportion de la population formée à l'université est inférieure au Canada à ce qu'elle est aux États-Unis et au Japon.

Voici ce qui se passe: l'argent refusé à l'enseignement postsecondaire est censé être recyclé et passer à la formation de travailleurs qualifiés pour répondre à certains besoins précis. Mais cela ne donne pas au pays l'équivalent du véritable enseignement postsecondaire dont il a besoin et que de nombreux autres pays assurent encore.

En fait, on n'essaie même pas d'établir des normes minimales pour l'enseignement postsecondaire. Il n'y a aucune norme d'accès à cet enseignement pour les pauvres, les immigrants ou les autochtones. Il n'y a aucune norme pour un enseignement de qualité. Le problème, naturellement, c'est que le gouvernement qui a adopté la loi initiale instaurant le financement des programmes établis et la garantie de recettes, a oublié de stipuler ces garanties. Il a déclaré que si les choses tournaient mal, il le ferait; or, aujourd'hui, il retire son épingle du jeu.

En ce qui concerne le secteur de la santé, l'hôpital bien connu de Toronto, le Toronto Western, a dû fermer son service d'obstétrique. Son directeur m'a dit qu'il n'avait pas pris sa décision de gaité de cœur mais après avoir longuement réfléchi. Il y avait un déficit d'exploitation et il fallait réduire les services et c'est ainsi que le service d'obstétrique de l'un des plus grands hôpitaux du pays a été fermé. Ce même hôpital avait déjà dû fermer plusieurs pavillons et prendre des mesures pour réduire les dépenses. Une telle situation ne contribue en rien à la bonne marche d'un hôpital. Il a fallu procéder à des coupures de services de santé à Toronto, mais également dans d'autres villes et dans d'autres municipalités.

Ce sont surtout les infirmières, les aides-infirmières, les infirmiers et les employés des cafétérias qui ont fait les frais, par le biais de lois hostiles aux syndicats, des coupures budgétaires dans les hôpitaux. Les médecins peuvent faire grève—tout comme les conservateurs d'ailleurs—mais les infirmières n'en ont pas le droit et le personnel de soutien des hôpitaux est envoyé en prison alors que les médecins ou les conservateurs peuvent agir exactement de la même façon sans risquer des représailles.

L'OHIP a augmenté ses honoraires et les hôpitaux trouvent toutes sortes de moyens de réclamer davantage d'argent des malades. Certains services qui étaient couverts auparavant par l'OHIP sont facturés à part à présent. Le processus d'admission dans les hôpitaux a été très ralenti et, dans certains cas, des patients atteints de maladies graves ou sérieusement blessés ne sont pas soignés à temps, faute d'avoir été admis suffisamment rapidement. Dans certains cas, des patients ont été renvoyés dans leur foyer trop tôt parce que les hôpitaux sont surchargés et que l'on a dû fermer des pavillons et réduire des services. Il y a même des cas où des patients qui ont été renvoyés trop tôt ont été victimes de complications par la suite, allant même jusqu'au décès dans certains cas.

Pour en revenir au bill C-97 présenté par le gouvernement, si ce projet de loi est adopté sous sa forme actuelle, il va permettre d'apporter des changements à la loi et de modifier en particulier deux programmes nationaux essentiels, le financement des programmes établis et la péréquation fiscale.

Les députés du Nouveau parti démocratique s'inquiètent sérieusement de la diminution des fonds accordés par le gouvernement fédéral pour financer les programmes sociaux essentiels, et du refus de ce même gouvernement de collaborer avec les provinces pour garantir que l'enseignement, les services de santé et les autres services publics essentiels seront d'excellente qualité.

J'aimerais maintenant dire un mot du financement des programmes établis en liaison notamment avec les services de santé et l'enseignement postsecondaire. Les paiements de transfert aux provinces tiennent au fait que les dépenses du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et leurs pouvoirs de lever des impôts ne sont pas les mêmes. Aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, c'est aux provinces d'assurer les services de santé, d'enseignement et de bien-être social. A l'issue de la Deuxième Guerre mondiale, le gouvernement fédéral a utilisé ses ressources fiscales supérieures pour mettre en place des programmes nationaux à frais partagés dans ces secteurs. Ces importants programmes visaient à garantir que les services de santé et d'enseignement offerts par les provinces se conformeraient à certaines normes nationales. Les provinces s'étaient d'ailleurs engagées à l'époque à atteindre et à maintenir certaines normes.

• (1730)

A la fin des années 60 et au début des années 70, le gouvernement fédéral a commencé à s'inquiéter de l'augmentation rapide de ses paiements de transfert aux provinces au titre de l'assurance-hospitalisation, de l'assurance-maladie et de l'enseignement postsecondaire. Malgré l'opposition énergique des provinces, dont bon nombre n'auraient jamais pu participer à ces programmes nationaux si le gouvernement fédéral n'en avait pas assumé une bonne partie des frais, le gouvernement fédéral a pris un certain nombre de mesures arbitraires et controversées pour réduire sa propre participation.

En 1973-1974, le gouvernement fédéral a décidé de ne plus augmenter ses paiements destinés aux programmes d'enseignement postsecondaire. En 1975, il a fixé des limites annuelles pour ses versements au titre de l'assurance-maladie et signalé

son intention de mettre fin aux accords sur l'assurance-hospitalisation en 1980.

En 1976, à cause des protestations des provinces au sujet de l'imposition arbitraire de montants limites et aussi parce qu'il continuait à s'inquiéter du taux d'augmentation de sa participation financière, le gouvernement fédéral a proposé de nouveaux accords de financement pour la santé et l'enseignement postsecondaire. A compter du 1er avril 1977, les subventions conditionnelles du gouvernement fédéral aux provinces au titre de l'assurance-hospitalisation, de l'assurance-maladie et de l'enseignement postsecondaire ont été remplacées par les accords actuels de financement des programmes établis. Au lieu d'accorder des subventions conditionnelles de partage des frais pour ces programmes, le gouvernement fédéral a, à ce moment-là, commencé à accorder des subventions en espèces inconditionnelles et à transférer des points fiscaux aux provinces. Le montant par habitant des paiements de transfert aux provinces augmente annuellement au même taux que le produit national brut. Ce montant est calculé indépendamment des sommes que les provinces consacrent aux programmes. L'une des choses à retenir, c'est que le gouvernement fédéral a, en toute connaissance de cause, décidé d'accorder ces subventions aux provinces, que celles-ci soient prêtes à collaborer avec lui ou non, parce qu'il savait que cette collaboration viendrait peut-être à manquer. Il s'est engagé à coopérer, et le voilà qui renie sa promesse.

Le financement des programmes établis se fondait sur cinq principes. Le premier ministre les avait annoncés à la conférence des premiers ministres en juin 1976. D'abord, le gouvernement fédéral devrait continuer à défrayer une partie importante des programmes. Deuxièmement, ses paiements devraient être calculés sans tenir compte des dépenses provinciales. Troisièmement, les sommes accordées, par tête, aux provinces, devraient être plus égales. Quatrièmement, les accords de financement devraient être permanents. Cinquièmement, le gouvernement fédéral devrait participer de façon permanente à l'élaboration des politiques d'une importance nationale dans le domaine de la santé et de l'enseignement postsecondaire.

Ces principes annonçaient la fin des programmes à frais partagés pour l'assurance-hospitalisation, l'assurance-maladie et l'enseignement postsecondaire. Le gouvernement fédéral a mis en place un système de financement global inconditionnel qui n'obligeait pas les gouvernements provinciaux à faire leur part. Il espérait modérer les dépenses des provinces pour deux raisons. D'une part, les engagements financiers du gouvernement fédéral donnaient aux provinces une certaine certitude. D'autre part, elles avaient plus de latitude pour établir leur budget et pouvaient donc prendre plus facilement des mesures économiques.

On voulait que les provinces puissent compter sur les transferts fédéraux afin de planifier leurs dépenses, sachant que les contributions fédérales ne seraient pas limitées ou supprimées.

En finançant ces programmes de façon permanente, le gouvernement fédéral cherchait à dissiper l'incertitude des provinces à l'égard de sa contribution future. A la conférence de juin 1976, le premier ministre énonçait le principe de la certitude à long terme donnée aux provinces. Il a déclaré:

> Le quatrième principe (du financement des programmes établis) est de conclure des ententes plus ou moins permanentes afin de dissiper l'incertitude quant à la contribution du gouvernement fédéral et à son importance . . . le gouvernement ne donnera pas à la légère un préavis d'interruption, car il a l'intention de souligner la permanence et la stabilité relatives des nouveaux accords.

Ce ne sont pas toutes les provinces qui ont applaudi à la nouvelle proposition de financement. En effet, le financement des programmes provinciaux par le gouvernement fédéral selon une formule de financement global et inconditionnel entraîne de graves problèmes lorsque priment les normes nationales de qualité des services. Malgré ces problèmes, toutes les provinces jugèrent inacceptable l'offre financière du gouvernement fédéral. En un mot, les provinces étaient invitées à assumer tout le risque financier dans de grands secteurs du programme qui subissaient une forte inflation des coûts. De plus, les provinces assumaient ce risque au moment même où le gouvernement fédéral proposait d'abandonner le programme de garantie de recettes de 1972.

La garantie de recettes devait devenir un élément central des négociations de 1976 et de 1981 sur le financement des programmes établis. Le gouvernement fédéral avait institué la garantie de recettes en 1972 pour encourager les gouvernements provinciaux à imiter la réforme fédérale de l'impôt sur le revenu. Le gouvernement fédéral avait promis que les gouvernements provinciaux ne perdraient pas de recettes pendant cinq ans en adoptant les modifications fiscales fédérales. Bien que les provinces aient prévenu le gouvernement fédéral que les mesures de la réforme fiscale risquaient de beaucoup réduire leurs revenus, le gouvernement fédéral leur a répondu que la baisse serait minime. Tout à fait optimiste, Ottawa a estimé que les paiements au titre de la garantie de recettes seraient modestes. En dépit d'un changement arbitraire du mode de calcul de la part du gouvernement fédéral, changement qui a réduit les paiements au titre de la garantie de recettes en 1974 et au cours des années ultérieures, les paiements, qui atteignaient presque le milliard de dollars par année en 1976, n'ont cessé d'augmenter.

L'évaluation par les provinces du coût de la réforme fiscale était tout à fait juste. La suppression de la garantie de recettes placerait les finances provinciales dans de très graves difficultés. Même si le gouvernement fédéral reconnaît que toutes les provinces traverseraient une difficile période d'adaptation une fois que la garantie aurait pris fin, il a insisté pour qu'elle prenne fin en 1976.

Compte tenu de son importance pour les finances provinciales, les dix premiers ministres provinciaux ont unanimement demandé au gouvernement fédéral le transfert de quatre points d'impôt sur le revenu des particuliers et la péréquation afférente pour compenser en partie la disparition de ce programme. On ouvrait ainsi la porte à un important compromis.

Le fait que le gouvernement fédéral ait été tenu, sur le plan juridique, de participer au partage des coûts jusqu'au milieu des années 80, en vertu des accords qu'il avait contractés avec les gouvernements provinciaux au titre de l'assurance-hospitalisation, a été au cœur des négociations. Pendant les trois premières années d'application du nouveau programme, les gouvernements provinciaux auraient eu le droit de réclamer la différence entre cet accord non limitatif de partage des coûts et la part du FPE consacrée à l'assurance-hospitalisation. Le gouvernement fédéral voulait se délier de cet engagement.

Il a offert aux provinces une compensation financière, soit un point de péréquation sur l'impôt sur le revenu des particuliers, plus l'équivalent en espèces, contre la suppression de la

garantie de recettes. Chose significative, le dédommagement pour la perte de cette garantie a été présenté comme une composante permanente dans la structure de base des arrangements sur le FPE et comme une composante inséparable des contributions versées aux provinces pour la santé et l'éducation. En échange, les provinces ont renoncé à leur droit au partage non limitatif des coûts prévu par les accords sur l'assurance-hospitalisation.

• (1740)

D'autres importants faits nouveaux sont survenus de 1977 à 1981. Comme le gouvernement fédéral avait en 1976 donné l'assurance que le programme de FPE constituait une entente permanente pour le financement des soins médicaux et de l'enseignement supérieur, les gouvernements provinciaux pouvaient raisonnablement compter que ce programme évoluerait sans à-coups. Toutefois, cinq événements importants survenus au cours des quatre dernières années nous ont permis de douter que le gouvernement fédéral soit vraiment décidé à mettre en application son programme de financement, c'est-à-dire à respecter son engagement de financer le programme national de soins médicaux et le système d'enseignement postsecondaire.

Le premier de ces événements ce sont les coupures budgétaires du fédéral en 1978. En août 1978, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il allait effectuer d'importantes coupures budgétaires et transférer à d'autres domaines prioritaires les fonds déjà alloués aux programmes existants. Ces mesures prévoyaient notamment d'importantes réductions unilatérales dans les paiements de transfert aux provinces. A la conférence des ministres des finances de novembre 1978, le ministre fédéral des Finances laissa entendre que le programme de FPE pourrait faire l'objet de réductions. Cette proposition alarma les provinces. Le programme existait depuis à peine un an et demi et était censé rester stable. On peut dire rétrospectivement que ce fut là le premier indice que le gouvernement fédéral était impatient de se libérer des engagements financiers qu'il avait contractés dans le cadre du programme FPE. Conscientes du fait qu'une réduction du financement fédéral provoquerait une baisse de la qualité des soins médicaux et de l'enseignement supérieur, les provinces ont refusé les propositions du gouvernement fédéral. A la suite de ce refus, celui-ci a décidé de réduire d'autres paiements de transfert.

Deuxièmement, le gouvernement fédéral a fait courir le bruit que les provinces faisaient mauvais usage des crédits alloués au FPE. En 1979, le gouvernement fédéral a lancé une attaque contre les gouvernements provinciaux sous prétexte qu'ils faisaient un mauvais usage des fonds destinés au FPE. Il les a accusés de transférer les fonds de l'assurance-maladie à d'autres programmes. A la suite de ces allégations, une commission royale d'enquête a été chargée d'examiner les services de santé au Canada. Même si dans son rapport, la commission Hall a conclu que les gouvernements provinciaux n'utilisaient pas à d'autres fins l'argent destiné à l'assurance-maladie, la campagne du gouvernement fédéral a pris de l'ampleur jusqu'à la dernière révision des arrangements fiscaux et tout au long des discussions à ce sujet. Depuis un an, les dépenses des provinces au chapitre de l'enseignement supérieur sont devenues la cible préférée du gouvernement fédéral. Il est peut-être vrai que, dans certains cas, la contribution fédérale au financement de la santé et de l'éducation postsecondaire a augmenté par rapport à la contribution provinciale pendant les premières années d'application des nouveaux arrangements. Ce n'est pas étonnant compte tenu de la nature de la proposition de financement global présentée par le gouvernement fédéral.

Un autre aspect technique de la formule de financement des programmes établis a gonflé les contributions fédérales au cours des premières années. Les transferts aux provinces sont indexés annuellement sur la croissance économique moyenne des trois années précédentes. Au cours des premières années, l'indexation se fondait principalement sur le taux de croissance du milieu des années 70, qui, tout en étant gonflé, était à la baisse. Naturellement, cela a gonflé les contributions fédérales des premières années. Tous les gouvernements en étaient conscients en 1976 et en prévoyaient déjà les conséquences. Comme les transferts étaient délibérément gonflés au cours des premières années, cet aspect de la formule a permis de faire accepter les nouveaux accords plus facilement par les provinces. On savait également en 1976 que les frais des programmes provinciaux dépasseraient bientôt les contributions fédérales en période d'inflation accélérée. C'est la situation que nous connaissons présentement. Depuis quelques années, les gouvernements provinciaux supportent une proportion croissante des frais de plus en plus élevés occasionnés par les services de santé et de l'enseignement.

En 1976, lorsque la formule de financement global a été proposée, les principaux objectifs consistaient à établir des paiements de transfert stables et prévisibles pour les soins de santé et l'enseignement postsecondaire. On y est parvenu grâce aux arrangements actuels. Les prévisions du gouvernement fédéral sur les transferts qu'il comptait effectuer dans le cadre du FPE, qui avaient été communiquées aux provinces en 1976, étaient extrêmement précises; il y avait moins de 2 p. 100 de différence par rapport aux sommes effectivement transférées.

Troisièmement, durant ces quatre années, monsieur l'Orateur, le gouvernement fédéral était de plus en plus préoccupé par le fait que son rôle dans les transferts aux provinces passait pratiquement inaperçu. Compte tenu de la nature du financement en bloc, il n'est pas surprenant que le gouvernement fédéral ait des difficultés à faire remarquer sa présence dans le FPE. En ce qui concerne l'imputabilité, le gouvernement fédéral non seulement peut mais il doit mettre en œuvre les conditions précisées dans les lois fédérales sur les soins médicaux et sur l'assurance-hospitalisation. Si l'imputabilité pose des problèmes, c'est que le gouvernement fédéral n'assume pas ses obligations ou que les responsabilités respectives du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux ne sont pas stipulées clairement dans les conditions. Ce problème relève du gouvernement fédéral et non pas des provinces. Le secrétaire d'État (M. Regan) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mme Bégin) devraient accomplir leur devoir afin qu'on respecte ces principes de responsabilité et de l'accès généralisé à des soins de qualité.

Le quatrième événement qui s'est produit au cours de ces années-là, ce fut le budget fédéral d'octobre 1980. Le gouvernement fédéral a révélé son intention de faire des économies considérables dans les transferts aux provinces au titre des programmes sociaux à compter de 1982-1983. Lors de la rencontre des ministres des Finances fédéral et provinciaux le 17 décembre 1980, les provinces ont exhorté le gouvernement fédéral à entamer des négociations sans plus tarder afin de conclure une entente acceptable pour les deux parties, dans

l'intérêt de tous les Canadiens. Malheureusement, le ministre fédéral des Finances n'a pas voulu discuter de ses propositions à ce moment-là. Il a finalement accepté de convoquer ses homologues provinciaux en mars 1981, mais cette réunion n'a jamais eu lieu.

A la conférence des premiers ministres de l'Ouest, tenue le 28 avril 1981 à Thompson, au Manitoba, ainsi qu'à la réunion des ministres des Finances et des trésoriers des provinces de l'Ouest à Victoria le 5 mai 1981, les provinces de l'Ouest ont encore une fois demandé au gouvernement fédéral de dévoiler aussi tôt que possible ses propositions sur le financement des programmes établis. Le gouvernement fédéral a rejeté les deux demandes. A leur 22e conférence annuelle, en août 1981, les premiers ministres ont demandé à l'unanimité que les négociations intergouvernementales sur le financement des programmes établis débutent sans délai. Encore une fois, Ottawa n'a pas bougé.

Pendant plus d'une année, le gouvernement fédéral s'est montré intransigeant devant les demandes répétées des provinces en faveur de négociations ministérielles sur les accords fiscaux. Le ministre fédéral des Finances a remis la rencontre qu'il devait avoir avec ses homologues provinciaux; celle-ci n'a eu lieu que le 23 novembre 1981, à Halifax. Il faut en conclure que l'échéancier fédéral visait à garantir qu'il n'y aurait plus de temps ni d'occasion pour de véritables négociations.

En cinquième lieu, nous avons eu la création du groupe de travail parlementaire sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, en février 1981. Celui-ci avait pour mandat d'étudier les accords fiscaux dans le contexte du programme de dépenses du gouvernement fédéral prévu dans le budget déposé le 28 octobre 1980. Le groupe devait faire rapport au Parlement à la fin de juin 1981. Lorsqu'il s'est adressé au groupe de travail, le ministre des Finances a surtout insisté sur la nécessité de réduire les transferts de façon substantielle, dans le contexte de la stratégie fédérale visant à alléger son déficit. Il a laissé entendre que les transferts étaient un facteur essentiel du déficit fédéral, et il a confirmé que le gouvernement fédéral cherchait à épargner la somme nette de 1,5 milliard de dollars dans les transferts au titre des programmes sociaux. En août 1981, le groupe de travail publiait son rapport: il rejetait carrément la partie de son mandat qui lui imposait d'orienter son étude en fonction du budget fédéral déposé le 28 octobre 1980.

• (1750)

Voici ce que le groupe de travail a déclaré à propos des préoccupations du gouvernement fédéral à propos de son déficit:

> . . . les subventions fédérales aux provinces et aux municipalités sont relativement constantes depuis 1970 en proportion du total des dépenses fédérales. Il n'est donc pas fondé de prétendre que les transferts fédéraux ont pris des proportions démesurées. En fait, ils ont progressé moins vite au cours de la décennie 70 que pendant les années 60.

Le groupe de travail a dénoncé les arguments voulant que les transferts du gouvernement fédéral aux provinces soient à l'origine du déficit budgétaire. D'après celui-ci, le déficit de l'État est dû à la conjoncture générale ainsi qu'aux décisions du gouvernement fédéral dans le domaine fiscal ainsi qu'en matière de dépenses. Si le gouvernement fédéral accepte de donner des milliards de dollars aux sociétés les plus riches de notre pays et refuse de leur faire payer des impôts, il n'est pas étonnant qu'il ait un tel déficit.

Des voix: Bravo!

M. Heap: Dans l'exposé qu'il a fait au groupe de travail parlementaire, le président du Conseil économique du Canada s'en est pris aux déclarations du ministre fédéral des Finances selon lesquelles il fallait réduire les transferts aux provinces pour diminuer le déficit budgétaire. Selon lui, il n'était ni juste ni sage de prétendre qu'on pouvait réduire le déficit du gouvernement fédéral uniquement en repassant le problème au provinces. Ce n'est pas du tout une solution. Dans le résumé et conclusions de son rapport intitulé: «Le financement de la Confédération, D'Aujourd'hui à demain», le Conseil économique a réaffirmé sa position. Le Conseil recommandait en tout premier lieu que le gouvernement fédéral reconsidère son projet de réduire les transferts aux provinces.

Je voudrais à présent me pencher sur les compressions fédérales au chapitre du FPE. Dans le budget de novembre 1981, le gouvernement fédéral a annoncé les changements suivants aux accords sur le financement des programmes établis: en premier lieu, au 1er avril 1982, l'indemnité versée aux provinces pour la suppression de la garantie de recettes incluse dans le FPE prendra fin. A la même date, les contributions fédérales par habitant aux programmes de santé et d'enseignement postsecondaire seront versées selon le principe de l'égalité. En troisième lieu, au 31 mars 1983, on signera de nouveaux accords fédéraux-provinciaux concernant le financement de l'enseignement postsecondaire et le développement des ressources humaines. Si les provinces refusent de collaborer à l'élaboration de ces nouveaux accords, le gouvernement fédéral bloquera aux niveaux de 1982-1983 les transferts consentis aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire. En quatrième lieu, au 31 mars 1983, les normes nationales des soins de santé auront été précisées et un mécanisme efficace permettant d'en surveiller l'application aura été mis au point. Cela doit se faire en consultation avec les provinces et faire partie d'une nouvelle loi fédérale sur la santé.

Ces mesures ont les conséquences financières suivantes: l'élimination de la garantie de recettes permettra à Ottawa d'économiser 813.7 millions durant l'année financière 1982-1983 et 5,306.2 millions entre 1982 et 1987, période d'application des accords fiscaux. En calculant le montant des paiements de transfert au titre du financement des programmes établis au prorata du nombre d'habitants, le gouvernement fédéral économise 127.9 millions en 1982-1983 et un total de 574.6 millions au cours des cinq années suivantes. Au total, le gouvernement fédéral réduit les paiements de transfert destinés aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire de 941.6 millions en 1982-1983 et de 5,880.8 millions entre 1982 et 1987. Ces réductions dépassent largement les économies annoncées dans le budget d'octobre 1980.

Cela veut dire que le gouvernement fédéral nous a induit en erreur et nous a présenté des chiffres erronés. Dans son budget de novembre dernier, il a essayé de cacher les conséquences véritables des coupures au titre du financement des programmes établis et présenté des tableaux qui laissaient croire que l'augmentation des revenus des provinces consécutive à l'augmentation des impôts prévus par le budget allait compenser pour la réduction des transferts au titre du financement des programmes établis. Ces données sont extrêmement trompeuses. Les recettes fiscales supplémentaires qui toucheront les

gouvernements provinciaux seront toutes tirées de leurs propres sources de recettes. Elles seront perçues des contribuables provinciaux à titre d'impôt sur le revenu provincial. Il ne s'agit pas d'un transfert fédéral. En outre, les années où le gouvernement fédéral a apporté des modifications fiscales qui ont réduit les sources de recettes des provinces, il n'a pas songé à indemniser les gouvernements des provinces en augmentant ses paiements de transfert. Même si cette méthode était acceptable, et elle ne l'est pas, certaines erreurs monumentales contenues dans le budget fédéral ont donné une impression tout à fait fausse de ce que les réductions au titre du financement des programmes établis coûteraient vraiment aux provinces. Le gouvernement fédéral a reconnu lui-même qu'il avait surévalué de près de 650 millions de dollars les recettes supplémentaires que percevraient les gouvernements provinciaux.

Le gouvernement fédéral n'a jamais présenté un projet complet aux provinces à l'égard du financement des programmes établis. Il a toujours fragmenté ses négociations et ses menaces. Il a fixé comme date limite le 31 mars 1982 pour l'adoption d'une mesure législative au sujet des aspects financiers du régime de financement des programmes établis après avoir attendu un an avant d'accepter la demande des provinces d'entamer des négociations à cet égard. Le gouvernement fédéral a ensuite fixé au 31 mars 1983 la date limite pour l'adoption de mesures relatives aux programmes eux-mêmes et il a en même temps menacé les gouvernements des provinces de bloquer les paiements fédéraux au titre de l'enseignement supérieur s'ils n'acceptaient pas certaines conditions qui n'ont pas encore été précisées. L'arrangement est incomplet. Il prévoit des coupures financières sans s'occuper au préalable des programmes à financer. Le gouvernement procède tout à fait à l'envers: il conviendrait d'effectuer d'abord une étude puis d'entamer des négociations. Le gouvernement fédéral n'a pas encore formulé de propositions définitives concernant les objectifs et les critères relatifs aux soins médicaux et à l'enseignement supérieur. Les initiatives fédérales vont tout à fait à l'encontre des principes énoncés par le premier ministre lors de la proposition du FPE en 1976. Bien entendu, si le premier ministre démissionne d'ici un mois ou deux, il pourra se dégager de toute responsabilité à l'égard de ses promesses.

En gros, le gouvernement fédéral s'efforce de restreindre sa participation financière tout en augmentant le contrôle qu'il exerce sur les dépenses provinciales dans les domaines de la santé et de l'enseignement supérieur.

M. Blaikie: Cela ne marchera pas. Le ministre de la Santé devrait démissionner.

M. Heap: Il convient de noter que la loi ne prévoit aucun délai à l'égard des modifications apportées au FPE, si ce n'est la clause qui prévoit un préavis de trois ans en cas de résiliation des accords de financement des programmes établis. Sans mesure législative, les accords financiers actuels peuvent se poursuivre indéfiniment, conformément à l'aspect à long terme voulu du financement des programmes établis. Le gouvernement fédéral a déclaré son intention d'adopter de nouveaux accords de financement à l'égard de l'enseignement postsecondaire, ce qui prouve bien qu'il désire résilier les accords de FPE en vigueur d'ici un ou deux ans. Néanmoins, aucun préavis n'a été donné à la Chambre des communes, même si le premier ministre a insisté sur la permanence et la stabilité de ces mesures. On ignore si ces nouveaux accords financiers concernant l'enseignement postsecondaire ne s'accompagneront pas d'une autre réduction de l'aide fédérale aux universités et aux écoles techniques. Néanmoins, les intentions du gouvernement fédéral sont faciles à comprendre. Il cherche à manifester davantage sa présence tout en dépensant moins et sans se soucier de la qualité des services offerts aux Canadiens.

Monsieur l'Orateur, il s'agit là d'un mauvais bill. J'estime que la Chambre devrait le rejeter. J'espère que le gouvernement fédéral va le réexaminer sérieusement et qu'il voudra bien accepter des amendements, notamment en comité.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 6 heures, conformément à l'article 2(1) du Règlement, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 6 heures, la séance est levée d'office en conformité de l'article 2(1) du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 25 mars 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES RENTES SUR L'ÉTAT

LE RÉEXAMEN DU RENDEMENT DES INTÉRÊTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, étant donné que le rendement des rentes de l'État n'a pas connu d'accroissement depuis 1976 en raison des hausses sensibles du coût de la vie et des taux d'intérêt, je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration donne immédiatement suite à la recommandation que formulait son ministère en 1976, portant que les majorations soient examinées de temps à autre pour tenir compte des nouvelles fluctuations des taux d'intérêt, afin de pouvoir fournir un certain allégement à ceux qui ont acheté ces rentes de bonne foi afin d'ajouter à leur revenu et à leurs prestations de retraite.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, le premier ministre récolte ce qu'il a semé. Il a fait en sorte d'opposer l'Est à l'Ouest et vice versa. Nous comptons maintenant des séparatistes au Québec et dans l'Ouest. Le premier ministre a travaillé comme si de rien n'était à l'instauration chez nous d'un État socialiste et il a suscité mille obstacles à la libre entreprise. Puis il a causé l'exode des capitaux. Maintenant, bien peu de financiers acceptent d'investir et nous comptons un million de chômeurs. Il a approuvé un budget qui favorise le maintien de taux d'intérêt élevés et qui nuit aux hommes d'affaires et aux agriculteurs en éliminant complètement l'exonération du revenu provenant des rentes d'étalement du revenu et en éliminant en partie celle qui concerne les amortissements et maintenant, les hommes d'affaires et les agriculteurs ou bien font faillite, ou bien ont du mal à survivre. Je propose donc, avec l'appui du député de Red Deer (M. Towers):

Que la Chambre ordonne au premier ministre et aux députés libéraux de changer immédiatement de politique ou de sortir du poulailler. Les Canadiens, défenseurs de la libre entreprise, sont presque à bout de patience.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RECEVOIR LES PORTE-PAROLE DE L'ASSOCIATION TRIPARTITE DE MIRAMICHI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, depuis novembre dernier, des porte-parole de l'Association tripartite de Miramichi ont demandé à maintes reprises au ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) de les recevoir. Jusqu'à maintenant il a toujours refusé. A l'occasion d'une visite à Ottawa, les représentants de l'Association se sont fait dire que le ministre était trop fatigué pour les recevoir. Compte tenu du chômage catastrophique qui sévit dans la région et qui sera encore aggravé par la décision du gouvernement de fermer la base des Forces armées canadiennes à Chatham et compte tenu du fait que le ministre des Pêches et des Océans est chargé de défendre au sein du cabinet les intérêts du Nouveau-Brunswick, je propose, appuyé par le député de Malpèque (M. Gass):

Que la Chambre ordonne au ministre d'aller se coucher, de se reposer pour être ensuite en mesure de rencontrer les représentants de ce groupement en vue de remédier à la crise.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE SALVADOR—LE RÔLE D'OBSERVATEURS DES DÉPUTÉS PROGRESSISTES CONSERVATEURS LORS DES ÉLECTIONS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, je prends la parole sur une affaire pressante, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que deux députés du parti conservateur, celui de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman) et celui de York-Peel (M. Stevens), avec la bénédiction du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), à l'occasion critique des affaires extérieures du parti conservateur, ont accédé à une demande du gouvernement salvadorien d'agir à titre d'observateurs des élections, et étant donné que les élections imminentes au Salvador sont un affront à la démocratie et une risée si l'on songe aux circonstances dans lesquelles des milliers de personnes, y compris des journalistes

Article 43 du Règlement

salvadoriens et étrangers innocents ont été assassinés délibérément par les troupes du gouvernement salvadorien, je propose, appuyé par le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant):

Que la Chambre exhorte le député de Kingston et les Îles, qui, à l'instar de son parti, s'est opposé à la présence d'observateurs canadiens à ces élections, à retenir ses collègues conservateurs au Canada afin qu'ils n'aient absolument rien à voir avec ces élections salvadoriennes ridicules.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSTITUTION

L'ADOPTION DU PROJET DE LOI SUR LE CANADA À WESTMINSTER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Bryce Mackasey (Lincoln): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour une affaire urgente. Attendu que la Chambre des lords a terminé aujourd'hui la troisième lecture du projet de loi sur le Canada, dernière étape législative avant le rapatriement de la constitution canadienne, je propose, appuyé par le député de Saint-Boniface (M. Bockstael):

Que la Chambre transmette ses remerciements aux deux chambres du Parlement britannique qui ont collaboré pour mener à terme ce dernier chapitre historique de l'édification de notre pays.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime de la Chambre?

M. Hnatyshyn: Si le premier ministre est d'accord, quelque chose ne va pas!

M. Lawrence: Il faut la sanction royale!

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA DÉSIGNATION DES POSTES BILINGUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, je présente cette motion dans le même esprit que celui qui préside à l'application sotte et bête par le gouvernement de règles au demeurant excellentes, en l'occurrence celles qui régissent le bilinguisme au sein des services de sécurité de la GRC, et aussi suite à la deuxième vague de protestions de la part de membres de la GRC en service dans la région de la capitale. Je propose donc, avec l'appui du député de Red Deer (M. Towers):

Que tous les employés des missions étrangères en poste dans la région de la capitale fassent l'objet d'un examen d'aptitude à s'exprimer dans les deux langues officielles; que ceux d'entre eux qui échoueront soient tenus de suivre des cours de langue, quitte à être cotés indésirables s'ils échouent à un examen analogue après deux ans d'études. Qu'on fournisse en outre à M. Max Yalden, dans les deux langues officielles, la liste de ceux qu'on soupçonne de se livrer à l'espionnage dans la région de la capitale, de façon qu'il puisse établir la norme de bilinguisme qu'ils devront atteindre; qu'on oblige les hurluberlus qui ne répondent pas à cette norme à fixer leur résidence à l'extérieur de la région de la capitale nationale et enfin qu'on attende pour désigner comme bilingues les postes des services de sécurité, que les employés que la GRC soupçonne de se livrer à l'espionnage soient, comme il se doit, bilingues.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

LE BUDGET—LA MISE EN ŒUVRE DES CHANGEMENTS FISCAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, l'incertitude générale qui règne parmi les hommes d'affaires au sujet de la législation en matière de taxes de vente, d'assurance-vie, de rentes, de régimes de pension, d'allocations de coût en capital et ainsi de suite, contribue à aggraver la pénurie d'emplois et le malaise général qui se fait sentir au Canada. Je propose donc, appuyé par le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid):

• (1410)

Que la Chambre ordonne au ministre des Finances de présenter à la Chambre les modifications à la loi de l'impôt sur le revenu touchant les particuliers et les entreprises d'ici le 29 mars 1982 et qu'à l'appel des motions, il dise à la Chambre de quelle façon il procédera pour donner suite aux modifications qu'il a proposées à la taxe de vente.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES PENSIONS

LA RÉFORME DU RÉGIME—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, j'invoque également l'article 43 du Règlement. Étant donné que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mme Bégin) a déclaré hier qu'il faudra 25 à 30 ans avant qu'on puisse verser des prestations appréciables aux Canadiens retraités, si le Canada doit compter sur le secteur privé pour réformer notre régime de pensions, je propose donc, appuyé par l'honorable représentante de Vancouver-Est (Mme Mitchell):

Que la Chambre reconnaisse que c'est dès maintenant qu'il faut réformer le régime de pensions, et qu'elle charge le gouvernement d'utiliser les fonds supplémentaires que lui procureront les accords sur l'énergie et les nouveaux impôts découlant du budget pour majorer immédiatement les pensions des retraités actuels et pour modifier notre régime public de pensions de façon à verser des pensions raisonnables et satisfaisantes à tous les Canadiens retraités.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

LES RÈGLEMENTS RELATIFS AU PROGRAMME D'OBLIGATIONS POUR L'EXPANSION DE LA PETITE ENTREPRISE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, attendu que selon une estimation récente, les agriculteurs dans leur ensemble devraient subir une importante baisse de leurs revenus au cours des deux prochaines années du fait de coûts de revient qui ne cessent d'augmenter et de rapports qui se maintiennent ou qui baissent; attendu que la situation désastreuse des agriculteurs est indéniablement imputable en grande partie à la politique néfaste des taux d'intérêt élevés du gouvernement, les agriculteurs devant compter sur les prêts pour financer leur exploitation; et attendu que les sottes et impossibles conditions posées à l'octroi des obligations pour l'expansion de la petite entreprise condamnent des milliers d'agriculteurs à la faillite ou à la mise sous séquestre, parce qu'ils ne remplissent pas lesdites conditions, je propose, avec l'appui du député d'Assiniboia (M. Gustafson):

Que le gouvernement atténue immédiatement la rigueur des conditions posées à l'octroi aux agriculteurs d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise, de façon qu'ils puissent remplir lesdites conditions et demeurer en affaires, et de façon aussi que nos concitoyens puissent compter à l'avenir sur la production au Canada de denrées alimentaires.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LE SITE D'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS NUCLÉAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, j'invoque aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Des secousses terrestres qui ont atteint jusqu'à trois à l'échelle Richter ont été enregistrées dans le nord de l'Ontario près de la ville de Massey, où l'Énergie atomique du Canada Ltée projette d'enfouir des déchets radioactifs dans des réservoirs souterrains. Compte tenu des sérieux problèmes que cela pose, et comme les habitants craignent que les déchets ne contaminent les réservoirs d'eau de la municipalité, je propose, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

Que la Chambre ordonne au ministre de l'Énergie et au député libéral d'Algoma (M. Foster) de donner suite à l'idée des députés provinciaux de la région et d'organiser une réunion avec les gens de l'endroit, pour discuter des projets de l'Énergie atomique du Canada Ltée, et en outre, que le ministre et la société reconnaissent aux habitants le droit d'accepter ou de refuser que leur région serve de cobaye comme site d'enfouissement de déchets nucléaires.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LES NÉGOCIATIONS RELATIVES À L'IMPORTATION DE VÉHICULES JAPONAIS

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, je voudrais poser une question à notre négociateur peu agressif, au ministre d'État chargé du Commerce international. Le ministre vient de rentrer d'un séjour au Japon où les négociations qu'il a menées pour l'industrie automobile canadienne ont été un fiasco. Il n'a pas eu un mot d'encouragement pour ce secteur où, comme il le sait, le chômage et le nombre de faillites sont inouïs, surtout dans le secteur des pièces d'automobiles. Tout ce que le ministre a trouvé à dire à ce sujet avant de revenir, c'est qu'il n'était pas inquiet. Par conséquent, pourrait-il dire au moins à la Chambre, et surtout aux représentants de ce secteur, quels objectifs il juge acceptables dans ce domaine très important avant que l'on ne perde davantage d'emplois?

• (1415)

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, je signale que moi aussi, j'ai été déçu de voir le gouvernement japonais rejeter la proposition en trois volets du gouvernement fédéral que je jugeais très équitable. Celui-ci propose premièrement de limiter à brève échange le nombre d'automobiles exportées l'année prochaine sur le marché canadien, deuxièmement, de fixer un plafond sur l'exportation de véhicules commerciaux et troisièmement de s'engager à entreprendre des négociations sur la proposition à longue échéance. Les négociations ne sont pas terminées. Nous

espérons pouvoir mettre la dernière main aux négociations canadiennes dès qu'une décision ferme aura été prise à la suite des négociations entre les États-Unis et le Japon.

ON DEMANDE L'IMPOSITION DE RÈGLEMENTS RELATIFS AU CONTENU CANADIEN

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, ces négociations, consultations et promesses rompues du gouvernement libéral se succèdent depuis maintenant plus de deux ans tandis que le chômage monte en flèche pour atteindre des niveaux jamais égalés. Les tergiversations doivent maintenant céder le pas a la fermeté. Par conséquent, le ministre est-il maintenant prêt à prendre les mesures unilatérales nécessaires, comme l'imposition des règlements relatifs au contenu canadien, avant qu'il ne soit trop tard? Il faut intervenir dès maintenant. Si le ministre n'est pas en mesure d'agir, j'aimerais qu'il nous en donne les raisons, à nous et aux gens du secteur industriel. Les négociations ne peuvent traîner indéfiniment. Il y a déjà assez longtemps qu'elles se poursuivent. Passons maintenant aux actes.

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, nous souhaitons, bien entendu, que les négociations avec le Japon aboutissent. Il est tout à fait irréaliste de penser que le Japon conclura une entente avec nous avant d'avoir conclu une entente avec les États-Unis, avec qui il effectue 90 p. 100 de son commerce en Amérique du Nord. Il nous faut accorder le bénéfice du doute au gouvernement japonais et lui laisser quelques semaines pour réfléchir à notre proposition.

LA DURÉE DES NÉGOCIATIONS

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, le ministre doit savoir que, à l'heure actuelle et depuis quelque temps déjà, la majorité des pays industrialisés du monde ont conclu des ententes avec les Japonais sans avoir à attendre que leurs voisins fassent la même chose. Puisque le ministre et son collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, sont incapables de mettre une politique au point, je vais poser ma dernière question supplémentaire au premier ministre.

Le premier ministre nous dirait-il pendant encore combien de temps il laissera ses ministres négocier sans succès au nom de la main-d'œuvre canadienne et au frais de l'économie? En sa qualité de premier ministre, prendra-t-il la parole à la Chambre pour nous dire si son gouvernement suivra une politique ferme et prendra des mesures concrètes au sujet de l'industrie de l'automobile dont un travailleur canadien sur sept dépend?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député me demande combien de temps je laisserai le ministre négocier. Je dirais que, à mon avis, il ne devrait sûrement pas prendre autant de temps que le parti d'en face en a mis à ne pas conclure une entente avec le premier ministre de l'Alberta sur une question d'intérêt canadien.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LES PRATIQUES COMMERCIALES DU JAPON

M. John Thomson (Calgary-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse également au ministre d'État chargé du Commerce international. Combien de temps encore le gouvernement va-t-il supporter les pratiques commerciales déloyales du Japon? Combien de Canadiens devront perdre leur emploi avant que le gouvernement ne prenne des mesures?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, comme je l'ai dit dans le discours que j'ai prononcé devant la Chambre canadienne de commerce à Tokyo, le Canada adhère au principe du libre échange, mais nous voulons voir s'instaurer des échanges loyaux. Nous avons indiqué aux Japonais un certain nombre de secteurs auxquels nous aimerions avoir accès sur le marché japonais, car nous croyons que les manufacturiers canadiens peuvent rivaliser avec n'importe qui dans le monde, pourvu qu'on nous donne accès au marché japonais comme les Japonais ont accès au marché canadien.

LA POSITION DU CANADA

M. John Thomson (Calgary-Sud): Madame le Président, je suis entièrement d'accord avec le ministre.

Des voix: Bravo!

M. Thomson: Moi aussi je suis pour le libre échange, mais ce n'est pas en le disant que nous l'aurons. Les Japonais ne veulent pas jouer franc jeu. Par des barrières tarifaires et autres, ils interdisent leur marché à nos produits agricoles et forestiers, aux pièces automobiles et d'autres produits canadiens. Vous savez qu'il s'agit là d'une voie à sens unique. Je voudrais que le ministre vous dise quand le gouvernement se décidera à dire aux Japonais que nous ne jouerons plus ce jeu. De toute façon nous n'avons rien à perdre.

• (1420)

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, je m'excuse auprès du député de ne pouvoir parler aussi fort qu'il vient de le faire, car j'ai la voix plutôt enrouée. Le député n'ignore sans doute pas que le Canada est l'un des seuls pays au monde à avoir un excédent commercial avec le Japon.

Des voix: Oh, oh!

M. Lumley: Les États-Unis d'Amérique et la Communauté européenne enregistrent un déficit commercial avec le Japon, alors que nous bénéficions d'un excédent commercial important. Nous ne sommes pas satisfaits de l'ampleur de cet excédent ni du fait que nos produits manufacturés ne peuvent pas faire une percée sur le marché japonais, et nous avons fait savoir aux Japonais que notre marché pourrait bien se fermer en partie à eux s'ils ne nous traitent pas de façon juste et équitable sur leur marché.

LA PROPOSITION DU CANADA AU JAPON

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'ai une question pour le même ministre et sur le même sujet. Le ministre est rentré du Japon sans avoir obtenu d'accord sur la réduction des exportations de voitures ou de pièces vers le Canada ni, ce qui aurait été encore mieux, la promesse que des pièces ou des voitures seront fabriquées au Canada. Il n'a pas &ed650;-1 réussi non plus à obtenir une réduction ou la suppression du droit de douane de 10 p. 100 qui empêche les produits de bois ouvrés de la Colombie-Britannique d'avoir accès au marché japonais. En bref, il a raté le coup sur toute la ligne.

Le ministre nous dit que nous avons un excédent commercial, mais étant donné que celui-ci est attribuable surtout à l'exportation de nos matières premières, quelle proposition précise le ministre a-t-il faite au Japon pour faire comprendre que le Canada est aussi une nation industrielle, et que le Japon ne peut continuer à avoir libre accès à nos ressources sans importer aussi certains produits manufacturés? Quelles propositions précises le gouvernement du Canada a-t-il faites au Japon?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, le député sait ce que j'ai proposé au sujet du droit de douane de 10 p. 100 sur l'EPS. Je suis déçu de constater qu'en outre il n'a pas mentionné les deux séries de négociations entreprises depuis deux ans concernant l'industrie forestière de la Colombie-Britannique, négociations qui ont porté fruit en lui permettant d'accéder au marché japonais depuis le début de l'année. En fait, le gouvernement japonais a donné à entendre qu'il va modifier les normes s'appliquant au contreplaqué de bois mous dans le secteur du logement, ce qui ouvrira un marché éventuel considérable aux producteurs de bois de construction de la Colombie-Britannique. Cela va se faire vraisemblablement en juillet. Le fait que les normes du bâtiment aient été modifiées dans le cas des immeubles en copropriété de trois étages et à charpente de bois, ou des logements dits deux sur quatre au Japon, peut créer un marché d'exportation très lucratif pour le Canada. Voilà donc deux initiatives encourageantes que le gouvernement a prises depuis trois mois.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Madame le Président, initiatives encourageantes peut-être, mais qui ne font rien du tout pour régler les problèmes du commerce automobile ou le droit de 10 p. 100 sur les produits de bois ouvrés, les deux principaux produits exportés par la Colombie-Britannique et l'Ontario, en particulier.

LES BARRIÈRES TARIFAIRES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, c'est au premier ministre que j'adresse ma question supplémentaire qui concerne le rapport du Sénat sur les relations commerciales Canada-États-Unis. D'après le rapport, les seules entraves au commerce entre le Canada et les États-Unis qui seront supprimées d'ici 1987 sont les tarifs douaniers. Considérant que les États-Unis ont instauré toute une gamme de barrières non tarifaires, dont le rapport de 87 pages de l'Agence d'examen des investissements étrangers donne en fait la liste complète, le gouvernement envisage-t-il de prendre des mesures afin que l'industrie canadienne puisse survivre en 1987 si, après l'élimination des tarifs douaniers, les États-Unis maintiennent toutes sortes de barrières non tarifaires qui sont discriminatoires envers les producteurs canadiens?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, la question a été soulevée aux réunions du GATT et au sommet économique. Divers pays se sont plaints que des barrières non tarifaires étaient érigées contre eux. Comme le député l'a mentionné, les États-Unis ont bien des barrières non tarifaires, de même que le Japon. Je suppose que pour abonder dans le sens du député, il faudrait admettre qu'à certains égards le Canada en a aussi. Ce que nous tentons d'obtenir grâce aux négociations du GATT et aux négociations du Sénat, c'est la désescalade de ces barrières sur une base multilatérale.

LE RÔLE DES MULTINATIONALES

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, si le premier ministre désintensifie les barrières, pour reprendre son expression, et s'oriente vers le libre-échange, non seulement en ce qui concerne les barrières tarifaires, mais également les barrières non-tarifaires, la question que je lui poserai concerne le fait que 45 p. 100 de l'industrie manufacturière canadienne appartient aux Américains. Le premier ministre est-il d'accord pour dire que, si ces barrières sont supprimées et compte tenu du fait que 45 p. 100 de l'industrie manufacturière canadienne appartient aux Américains, il s'ensuivra forcément que tout le secteur manufacturier se retrouvera au sud de la frontière à moins que le gouvernement canadien ne prenne des mesures pour s'assurer que les multinationales américaines installées au Canada ne nous fournissent une juste proportion d'emplois? Étant donné sa décision de s'orienter vers le libre échange, que fera le gouvernement pour veiller à ce que ces multinationales fournissent ces emplois au Canada?

• (1425)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, il y a plusieurs années, le présent gouvernement a émis des directives pour garantir que les multinationales installées au Canada respectent un certain nombre de critères qui soient propices et en fait conformes aux intérêts canadiens plutôt qu'aux intérêts étrangers. Ces directives ont été publiées et le gouvernement s'y intéresse et en surveille l'application.

* * *

LE CODE CRIMINEL

LES PARIS HORS-PISTE

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, ma question s'adresse également au premier ministre; mais elle porte sur un sujet différent. Le gouvernement a-t-il adopté un décret du conseil qui n'a pas encore été publié, ou songe-t-il à le faire, aux fins de modifier du tout au tout sa politique à l'égard des paris hors-piste et autres jeux d'argent que nos lois n'autorisaient pas jusqu'ici?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je vais devoir prendre note de la question. Je ne suis pas au courant de ce décret du conseil. Je crois que cela relève du Code criminel et qu'on ne peut pas modifier la loi par simple décret.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Il n'aura aucun mal, je suppose, à nous garantir que nous pourrons discuter de ce changement avant que le gouvernement ne modifie sa politique à cet égard, que la Chambre et les Canadiens ne se retrouveront pas devant un fait accompli, que le gouvernement ne cherchera pas à modifier la politique subrepticement en promulguant un décret du conseil, et qu'il présentera plutôt des modification législatives à la Chambre des communes.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député n'ignore certainement pas qu'aucun tribunal ne confirmerait un décret du conseil qui irait à l'encontre de la loi.

* * *

LES CORPORATIONS

LE PROCÈS RELATIF À LA FIXATION DES PRIX DE L'URANIUM— L'IMMUNITÉ DE LA COURONNE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, en l'absence du ministre de la Justice qui se trouve en Angleterre depuis si longtemps qu'il va revenir en parlant l'anglais avec un accent britannique, je vais poser ma question au ministre suppléant, soit le solliciteur général.

Comme le sait le ministre, les avocats d'Uranium Canada, l'une des six sociétés accusées en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions de s'être entendues pour fixer les prix de l'uranium à un cours inférieur à ceux de leurs concurrents, ont demandé aux tribunaux d'exclure Uranium Canada des audiences sur cette question. Cette société prétend en effet qu'elle ne peut pas faire l'objet de poursuites, parce que c'est le gouvernement fédéral qui assure la direction de ses affaires et que la Couronne bénéficie de l'immunité. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement estime qu'il est en droit de violer impunément les lois canadiennes sous prétexte que la Couronne ne saurait faire l'objet de poursuites?

M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, le député sait pertinemment que sa question est ridicule. Dans ce domaine, nous sommes toujours prêts à respecter la loi. Cela a toujours été notre politique et notre habitude par le passé et cela continuera à l'être.

LES INSTRUCTIONS DONNÉES AU CONSEILLER JURIDIQUE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, je ne reviendrai pas sur l'emploi du terme «ridicule» si ce n'est pour dire que je voudrais adresser ma question supplémentaire au premier ministre. Ce dernier se rend sans doute compte de la gravité de la question. Je voudrais savoir ce que le premier ministre et son gouvernement ont à cacher s'ils éprouvent le besoin de recourir à de telles tactiques devant les tribunaux.

La question que je voudrais poser au premier ministre concerne non pas la façon dont la cour agit mais les instructions qui ont été données au conseiller juridique. Le premier ministre pourrait-il nous dire si c'est le ministre responsable d'Uranium Canada qui a donné des instructions à ce dernier à ce propos ou si c'est Gordon McNabb, président de la société et un des conspirateurs qui lui a dicté quelle position faire prendre à cette société de la Couronne?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, en principe c'est le ministre qui devrait donner ces instructions et je suppose que c'est ce qui s'est produit en l'occurrence. J'ignore pourquoi le député met sur le tapis M. Gordon McNabb. Si le député a quelque chose à dire, il n'a pas à le cacher. Pourquoi ne vide-t-il pas son sac?

M. Hnatyshyn: Je l'ai fait.

* * *

• (1430)

LES AÉROPORTS

L'AÉROGARE DE SARNIA (ONT.)

L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton): Madame le Président, je m'adresse au ministre des Transports. Aujourd'hui, la ville de Sarnia célèbre son 125e anniversaire. Je voudrais savoir si le projet de construction de l'aérogare est en bonne voie et si elle sera construite sous peu?

M. Lawrence: Dites-lui d'attendre encore 125 ans.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ignore si l'on peut dire de la construction d'une piste qu'elle est en bonne voie, mais le projet sera réalisé dans les délais prévus.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

LA POLITIQUE D'EMPLOI DES PROGRAMMES D'ACTION POSITIVE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. L'an dernier, alors qu'il était chargé de la condition féminine, le ministre a déclaré publiquement que les programmes volontaires d'action positive étaient un échec et qu'il faudrait les rendre obligatoires. On a appris toutefois en coulisses que le ministre et le cabinet suivaient une stratégie totalement inefficace et particulièrement lente. Et voici que cette année, nous apprenons de la bouche du ministre chargé de la condition féminine et de son collègue du Travail que la situation n'a pas changé et que les programmes volontaires d'action positive sont un échec.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration pourrait-il alors nous dire de quelles preuves il dispose pour justifier son affirmation? Pourrait-il par la même occasion nous dire quelle solution il envisage de substituer à la politique de programmes volontaires d'action positive.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je me réjouis que le député me pose cette question, car cela me donne l'occasion de dire que, depuis plusieurs mois, nous négocions activement avec les représentants du secteur privé au sujet des programmes d'action positive.

Le député n'est pas sans savoir que deux comités parlementaires, l'un qui s'est penché sur les problèmes des handicapés et l'autre sur le marché de l'emploi, ont recommandé la mise en place de programmes d'action positive en collaboration avec les principales parties intéressées, à savoir les syndicats et le patronat. C'est précisément ce que je fais depuis plusieurs mois en rencontrant les uns et les autres pour déterminer la meilleure façon de garantir l'égalité d'accès à l'emploi. Ces discussions se poursuivent, car nous pensons que le meilleur moyen de mettre ces programmes en place ne consiste pas à provoquer des affrontements contre ces groupes, comme le voudrait le député, mais bien à collaborer avec les intéressés, comme nous entendons bien le faire.

ON DEMANDE UN PROGRAMME OBLIGATOIRE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre et concerne les droits constitutionnels des femmes. Le ministre du Travail, le ministre d'État (Mines) et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ont déclaré publiquement que le programme facultatif d'action positive dans le milieu de travail a échoué et, pourtant, le cabinet a refusé de mettre en œuvre un programme obligatoire dans la Fonction publique et dans les entreprises qui obtiennent des contrats du gouvernement fédéral.

Comme la nouvelle constitution reconnaît que l'action positive peut aider les femmes à obtenir les mêmes droits que les hommes, le premier ministre, qui dirige le pays, peut-il cesser de se conduire en sale hypocrite . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Mitchell: . . . et dire aux femmes canadiennes qu'il va demander . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Mitchell: . . . va-t-il dire aux femmes canadiennes qu'il va demander une politique . . .

Une voix: Retirez vos paroles!

Mme le Président: A l'ordre. Je ne me souviens pas très bien si cette expression est parlementaire ou non. Je n'ai pas la liste sous les yeux.

Une voix: Elle ne l'est pas.

Mme le Président: Comme cela crée un tel chahut, le député voudra peut-être bien reformuler sa phrase.

Mme Mitchell: Merci, madame le Président. Le premier ministre cessera-t-il d'être aussi hypocrite et va-t-il demander l'instauration d'un programme d'action positive obligatoire dans la Fonction publique et dans les entreprises qui font affaire . . .

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. On me dit qu'on ne peut pas employer cette expression et je demanderai donc au député de se rétracter ou de reformuler sa phrase.

Une voix: Rétractez-vous!

Mme Mitchell: Madame le Président, je serais très heureuse . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La Chambre veut-elle bien laisser parler le député.

Mme Mitchell: Merci, madame le Président. Je me ferai un plaisir de me rétracter. Je connais la susceptibilité du premier ministre. Pourrait-il, au nom des femmes canadiennes, instaurer des programmes d'action positive obligatoires dans les services fédéraux?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne suis certainement pas aussi susceptible que le NPD semble l'être à cet égard. Le député ne devrait pas oublier que son parti a fait élire, en Saskatchewan, un gouvernement qui s'est opposé à ce que les droits des femmes soient inclus dans la Charte.

Des voix: Bravo!

Une voix: C'est faux!

M. Trudeau: Cette honorable dame—si je puis l'appeler ainsi . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Rétractez-vous!

M. Trudeau: . . . ne devrait pas oublier que, lorsque les députés de tous les côtés de la Chambre essayaient d'inclure dans la Charte des droits une garantie grâce à laquelle les femmes seraient traitées de façon équitable, le premier ministre de la Saskatchewan, M. Blakeney, a été le dernier à céder quand le ministre de la Justice s'est efforcé d'obtenir l'accord des provinces.

Des voix: Bravo!

Questions orales

LES AFFAIRES INDIENNES

LE CONTRÔLE DES DÉPENSES DE BANDE

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien qui, à maintes reprises, s'est fait l'apôtre d'une mainmise accrue des Indiens sur leurs fonds et leurs affaires. Son ministère vient d'émettre une nouvelle directive qui enlève aux Indiens une bonne partie de cette autonomie, et il compte mettre sur pied des services informatisés et centralisés, qui nécessitront des centaines d'années-personnes, pour surveiller l'administration des programmes trimestriels de dépenses. En outre, le ministère réclame la tenue d'un référendum au nom des chefs et des conseils de bandes, ce qui revient à court-circuiter leurs pouvoirs.

Le ministre ne croit-il pas que le rétablissement de programmes de ce genre va empêcher les bandes d'accroître leur emprise sur leurs finances et que cela équivaut vraiment à revenir aux anciennes méthodes des agences indiennes?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, le député aurait-il l'obligeance de me dire s'il fait allusion à un groupe de bandes en particulier? S'agirait-il, par exemple, des bandes de l'Alberta? Il me fait signe que oui. Je lui dis que je me suis entretenu dans mon bureau, il y a environ 3 semaines, avec le chef et certains des avocats de la bande à propos de ce qu'ils comptaient faire.

On se souviendra que lorsque l'opposition, sauf erreur, a posé des questions à ce sujet, le vérificateur général a émis des doutes concernant les méthodes utilisées par le ministre dans le cas de 15 à 18 millions de dépenses effectuées par la bande, et il a fait savoir que le ministère n'utilisait pas des méthodes comptables régulières quant à la façon dont la bande devait mener cette affaire. Il a laissé entendre que nous avions fait preuve de négligence, que j'avais failli à mes devoirs en tant que fiduciaire des Indiens et d'avoir mal conseillé cette bande en particulier pour la gestion de ces fonds.

Nous en avons discuté avec les Indiens intéressés. Je leur ai alors dit que d'après les avis juridiques que j'avais obtenus de légistes indépendants de la Couronne, il faudrait appliquer certaines méthodes dont on s'était écarté dans le passé. Voilà pourquoi il faut conserver certains contrôles.

Je regrette de parler si longuement, madame le Président, mais je dois également ajouter que certains Indiens de cette bande s'étaient plaints de la répartition des fonds entre les membres de la bande et avaient contesté les méthodes employées par le chef et la bande. J'ai fait savoir au chef et au conseil qu'il serait préférable de tenir un référendum dans un cas en particulier, afin que le chef et le conseil de bande sachent bien que l'ensemble de la bande approuvait leur façon de répartir les fonds.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PAR UN GROUPE D'ÉTUDE PARLEMENTAIRE

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Cette nouvelle directive ne touche pas une seule bande d'Indiens de l'Alberta, loin de là; elle s'adresse à 40 ou 50 bandes de toutes les régions du Canada. Le ministre serait-il disposé à laisser la directive en veilleuse pour une période d'au moins six mois, jusqu'à ce que le ministère ait dûment consulté toutes les bandes concernées. En attendant, accepterait-il de charger un groupe d'étude parlementaire de faire une étude approfondie sur les relations entre le gouvernement et les bandes d'Indiens en matière de financement?

• (1440)

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Bien volontiers, madame le Président. J'en discuterai volontiers avec les membres du comité permanent la semaine prochaine. Je le ferai bien volontiers si les représentants de tous les partis peuvent s'entendre pour essayer de voir s'il n'y a pas moyen d'assouplir les règlements; j'ai d'ailleurs dit au chef et à ses conseillers que nous serions disposés à en discuter avec eux et à être moins intransigeants si l'on arrivait à mettre au point une formule satisfaisante. Par ailleurs, si certains députés de l'opposition, qui tiennent absolument à ce que le gouvernement suive immédiatement les recommandations du vérificateur général, faisaient preuve d'un peu de patience, nous n'aurions peut-être même pas établi des directives aussi strictes.

LE FONDS DE FIDUCIE DES INDIENS

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, l'une des critiques du Vérificateur général concerne le fonds de fiducie des Indiens, l'argent appartenant aux Indiens et dont le ministre est dépositaire. Il est très difficile, a-t-il dit, de vérifier les comptes du fonds de fiducie parce qu'il ne sait pas où l'argent se trouve. Évidemment, nous avons toujours dit que le gouvernement trompe les Indiens sur l'intérêt qu'il verse au fonds de fiducie. Ce fonds compte en gros 600 ou 700 millions que le ministre garde pour le compte des Indiens, et sur lequel il verse dans les 4 à 5 p. 100 de moins que l'intérêt qu'ils pourraient obtenir dans un établissement privé. Qu'est-ce que le ministre trouve à dire à ce sujet? Est-ce qu'il va permettre à l'avenir aux Indiens de dépenser leur argent et de le placer comme font les autres Canadiens ou s'il va conserver cette attitude colonialiste envers les Indiens?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, le député sait que nous avons cherché à apporter d'importants assouplissements pour que les Indiens puissent se gouverner eux-mêmes sans ingérence de l'administration. Trop souvent, ce sont les manchettes des journaux reproduisant les critiques de certains députés de l'opposition avides d'exploiter certaines situations qui font que l'administration se retranche pour ne plus donner prise à ces critiques. On pourrait dire que les députés sont beaucoup trop enclins à réclamer des choses contradictoires.

Si le député veut se donner la peine de se renseigner sur la situation des bandes en question qui est à l'origine de certaines de ces règles, il constaterait que pour éviter le reproche de paternalisme, nous avons versé des millions de dollars aux bandes en leur donnant toute latitude de le dépenser à leur guise. Et c'est cela justement qui a provoqué les mêmes critiques. Ces bandes disposaient de leur argent et pouvaient toucher elles-mêmes les intérêts. A cette époque leur argent ne figurait pas dans un compte de l'État. Le député devrait se renseigner avant de lancer des accusations.

* * *

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

L'ABSENCE DE MATÉRIEL À BORD DE L'HÉLICOPTÈRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POSTÉ À PRINCE RUPERT (C.-B.)

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports, et c'est une question de vie et de mort. Le ministre sait que Transports Canada a posté un hélicoptère Sikorski 61 à Prince Rupert où il sert, entre autres, à ravitailler les phares de la côte ouest et à assurer l'entretien d'autres balises. Le ministre sait aussi que cet appareil n'est pas équipé d'un palan, et que son équipage n'a pas été formé aux opérations de recherche et de sauvetage. C'est donc dire qu'en cas de tragédie maritime, l'hélicoptère et son équipage ne seront pas en mesure de participer sérieusement à ces opérations. Pourquoi le ministère des Transports n'a-t-il pas équipé cet hélicoptère d'un palan? Pourquoi le ministère ne s'est-il pas occupé de donner à cet équipage une solide formation en matière de recherche et de sauvetage, étant donné la tâche qu'il accomplit?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je ne pense pas qu'on s'attende vraiment que je puisse répondre à ces questions. Je me renseignerai sans tarder, mais je commencerai par déterminer si l'hélicoptère appartient à la Défense nationale ou aux Transports. Mon collègue le sait, la question se pose souvent. Je vais me renseigner sur-le-champ et faire rapport à mon collègue d'ici une heure ou deux.

LES HÉLICOPTÈRES POSTÉS À VICTORIA (C.-B.)

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Madame le Président, le ministre a été averti des questions que je voulais poser aujourd'hui. Son cabinet en a été informé le 10 mars, il y a quinze jours, quand l'affaire a été portée à mon attention. Je demanderais au ministre de se renseigner auprès de son personnel pour découvrir quelle sorte de courrier concernant des questions de vie ou de mort on ne lui montre pas.

Le ministre devrait savoir que le ministère des Transports a jusqu'à cinq hélicoptères à Victoria. L'un d'eux est un hélicoptère Bell 212 de neuf passagers. Ces hélicoptères ne sont pas munis de treuils et leurs équipages n'ont reçu aucune formation relative aux méthodes de recherche et de sauvetage. Il faut une heure pour que les services de recherche et de sauvetage se rendent de la base de Comox au détroit Juan de Fuca. Si ces hélicoptères étaient bien équipés et si leurs équipages recevaient la formation nécessaire, ils pourraient se rendre sur les lieux d'un naufrage en un quart d'heure. C'est une question de vie et de mort pour les marins de la côte ouest.

Le ministre s'engagera-t-il à découvrir pourquoi ces hélicoptères n'ont pas été munis du matériel de recherche et de sauvetage nécessaire et pourquoi leurs équipages n'ont reçu aucune formation relative aux méthodes de recherche et de sauvetage? Il importe pour protéger la vie des marins de la côte ouest que tous les hélicopèteres et tout le matériel soient prêts . . .

Mme le Président: A l'ordre.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je puis comprendre la colère du député s'il a donné préavis de sa question, mais malheureusement, ni la question ni la réponse ne m'ont été transmises. Je demanderai immédiatement qu'on me fournisse la réponse. J'ai avec moi les réponses à une centaine de questions qu'on pourrait me poser. Celle-là n'en fait malheureusement pas partie. Je ne puis que répéter que je m'en occuperai immédiatement.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'EFFET DES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Elle concerne les dizaines de milliers de Canadiens qui perdent leur maison, leur exploitation agricole ou leur entreprise en raison de la politique de taux d'intérêt élevés du gouvernement. Celle-ci cause de vives angoisses à des milliers de personnes, et chaque fois qu'une exploitation agricole ou une entreprise fait faillite, notre économie en souffre. Le ministre peut-il nous donner l'assurance que le gouvernement envisage sérieusement de prendre des mesures en vue d'alléger le fardeau des personnes les plus touchées par cette politique de taux d'intérêt élevés?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, c'est par tactique, je suppose, que les députés décrivent notre politique de taux d'intérêt élevés comme une initiative destinée à des fins sinistres. Les taux d'intérêt élevés sont le fruit de l'inflation qui sévit dans le pays. Comme je l'ai dit souvent, il nous sera impossible de diminuer considérablement les taux d'intérêt tant que nous ne réussirons pas à restreindre l'inflation. C'est un sujet très complexe en soi.

Le député a parlé de l'incidence des taux d'intérêt élevés sur certaines catégories de Canadiens. Nous avons essayé de leur venir en aide de diverses façons, notamment en appliquant le programme des obligations pour la petite entreprise aux entreprises non constituées et aux exploitations agricoles. Le député a parlé des agriculteurs. Je voudrais signaler à la Chambre que les quatre banques qui ont été en mesure de consentir des prêts aux agriculteurs par le biais des obligations pour la petite entreprise ont fourni 473 millions de dollars au secteur agricole dans le cadre de ce programme, en grande partie depuis la présentation du budget.

Questions orales

LA SITUATION DES PROPRIÉTAIRES SUR LE POINT DE RENOUVELER LEUR HYPOTHÈQUE

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Madame le Président, le ministre nous a exposé ce qu'il a fait en faveur des agriculteurs en ce qui concerne les obligations pour l'expansion des petites entreprises. Il n'y a pas grand chose qui en témoigne dans la plupart des régions du pays. Que fera le ministre en faveur des propriétaires aux abois qui risquent d'être jetés à la rue parce qu'ils n'ont pas les moyens de renouveler leur hypothèque?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je suis étonné que le député ignore que la Chambre est présentement saisie d'un bill au nom du ministre responsable du logement visant à faire précisément ce qu'il demande. J'aimerais bien qu'il persuade son parti d'en accélérer l'étude au comité et de l'adopter.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

* * *

• (1450)

LES CONVENTIONS FISCALES

LA NÉGOCIATION DE TRAITÉS ENTRE LE CANADA ET LES PAYS D'AMÉRIQUE LATINE

M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. La négociation d'accords internationaux visant à promouvoir un traitement fiscal équitable et à éviter une double imposition tient vraiment à cœur aux entreprises du secteur privé canadien qui font des affaires en Amérique latine. Je sais que la négociation de tels traités fiscaux n'est pas facile, mais le ministre pourrait-il nous dire où en sont les choses en ce qui concerne l'Amérique latine en général, et le Mexique et le Brésil en particulier?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je dirai au député que très peu de négociations concernant des traités fiscaux ont été entamées avec des pays latino-américains. Je crois que cela tient au fait que nos régimes fiscaux respectifs sont très différents.

En ce qui concerne plus particulièrement le Brésil, un certain nombre de réunions ont eu lieu au cours des dernières années, mais en raison de différences de politique entre le Brésil et le Canada, il n'a pas été possible d'en arriver à un accord mutuellement satisfaisant. Nous avons eu des pourparlers avec le gouvernement mexicain sur la possibilité de conclure un traité fiscal bilatéral, mais celui-ci a toujours pour politique de ne pas conclure pareils traités avec d'autres pays.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES SOMMES CONSACRÉES À LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a fait aujourd'hui une de ses déclarations bihebdomadaires habituelles au sujet de la création d'emplois.

Des voix: Bravo!

M. Keeper: Attendez. Il a parlé de prélever 200 millions de dollars sur la caisse d'assurance-chômage pour créer des emplois. Il se trouve justement qu'avec la nouvelle loi, l'assurance-chômage coûtera 220 millions de moins au gouvernement fédéral. Le ministre demande donc aux chômeurs de payer les programmes de création d'emplois qu'il annonce deux fois par semaine. Peut-il nous dire s'il faut en conclure qu'il présentera la loi sur l'assurance-chômage à la Chambre au cours du printemps?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, le député est malheureusement pris au piège de ses propres inventions. Le gouvernement n'a jamais annoncé qu'il allait modifier maintenant le régime d'assurance-chômage. Le cabinet examine les recommandations du groupe de travail et c'est tout. Lorsqu'elles seront prêtes à être présentées à la Chambre, nous les présenterons. Madame le Président, je trouve vraiment regrettable que le député déforme la nature de ces programmes en faisant des déclarations fantaisistes.

LES COTISATIONS AU RÉGIME D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse à l'expert en matière d'inventions. Le ministre a signalé aujourd'hui qu'il puiserait environ 400 millions de dollars dans la caisse d'assurance-chômage pour mettre sur pied des programmes de création d'emplois et de formation. Cela veut dire qu'il puisera dans la caisse quelque 500 millions de dollars au moment même où il demande aux travailleurs canadiens de payer des cotisations plus élevées. Il pourrait pourtant puiser dans les réserves de 1.73 milliard de dollars du gouvernement fédéral pour mettre sur pied de véritables programmes de création d'emplois.

Le ministre peut-il expliquer à la Chambre comment il peut demander aux quelques Canadiens qui continuent à travailler de verser des cotisations plus élevées, afin de payer pour ses déclarations hebdomadaires relatives à l'emploi?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, le député se trompe encore une fois du tout au tout, parce que nous avons sensiblement réduit les cotisations au régime d'assurance-chômage dans le budget de novembre. Si le député suivait de plus près ce qui se passe à la Chambre, il se rendrait compte que les programmes que nous mettons sur pied grâce à la caisse d'assurance-chômage sont très bien accueillis. Jusqu'ici, nous avons signé 417 accords de partage du travail qui s'appliquent à plus de 24,000 travailleurs et qui ont évité 10,000 licenciements.

Par conséquent, madame le Président, nous nous servons de la caisse d'assurance-chômage de la façon prévue, c'est-à-dire pour aider les travailleurs canadiens et non pas pour alimenter les paroles en l'air du NPD.

Des voix: Bravo!

* * *

LES MESURES D'URGENCE

LA PROTECTION ASSURÉE PAR LA CHARTE DES DROITS

M. John Gamble (York-Nord): Madame le Président, répondant à une question qu'a posée le député de Saskatoon-Ouest à propos de l'effet du décret sur la planification d'urgence de mai 1981, le premier ministre a déclaré hier que la charte des droits protège toute personne dont les droits sont violés en raison de la loi sur les mesures de guerre, le décret sur la planification d'urgence ou toute autre mesure du genre. Le premier ministre se rappellera que le premier paragraphe de la résolution constitutionnelle stipule que les droits et libertés sont fonction des limites raisonnables prescrites par la loi et qu'on peut justifier dans une société libre et démocratique.

Je demande donc au premier ministre si la loi sur les mesures de guerre entre dans les limites prescrites à l'article premier de la nouvelle constitution et peut-on effectivement l'appliquer de façon à priver les Canadiens des droits prévus à leur intention dans la charte? Dans la négative, le premier ministre présentera-t-il à la Chambre un projet de loi abrogeant les dispositions de la loi sur les mesures de guerre du fait qu'elles deviendront anticonstitutionnelles aux termes de la nouvelle constitution?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne sais vraiment pas si cette question m'est posée par pure forme. Le député devrait se rappeler que les questions de ce genre seront tranchées par les tribunaux. Si je m'en souviens bien, nous avons présenté le préambule de la charte, avec l'appui de tous les partis de la Chambre, précisément pour éviter que la loi sur les mesures de guerre ou tout décret d'urgence ne soient appliqués de façon contraire aux procédures démocratiques de notre pays. Voilà pourquoi je n'hésite nullement—mais voilà que le député de Durham-Northumberland veut participer à l'action.

Madame le Président, la loi est très claire. Si le député veut que nous supprimions le préambule de la charte, alors il aurait dû—son voisin de pupitre fait non de la tête; il ne veut pas qu'on supprime le préambule. Par conséquent, le député devrait comprendre que les Canadiens sont protégés dans la charte; nous y avons inséré ce genre de protection précisément pour dissiper tous les doutes qu'éprouve le député.

LA DÉFINITION DU TERME «GUERRE»

M. John Gamble (York-Nord): C'est ce genre de réponse, madame le Président, qui sème la confusion. Hier, le premier ministre a très précisément donné à entendre aux Canadiens que cette charte, et plus particulièrement son premier paragraphe, l'emporterait sur les dispositions du décret sur la planification d'urgence. Il déclare maintenant que la décision devrait être laissée aux tribunaux, ce qui est bien sûr le cas. Je soutiens, madame le Président, qu'il ne devrait pas induire les Canadiens en erreur.

L'un des autres problèmes graves que pose le décret sur la planification d'urgence, c'est là où il est question des mesures à prendre «en cas de guerre», et notamment de l'internement de Canadiens dans des camps de concentration pour civils. Or, les dispositions du décret sur la planification définissent ce qu'il faut entendre par «urgence», mais non par «guerre». Le premier ministre acceptera-t-il de modifier ce décret, dont les dispositions sont choquantes, pour préciser que ce qu'on y entend par le terme «guerre», c'est une guerre réelle entre le Canada et un pays étranger, et non une guerre appréhendée?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Le député veut-il que je parle également de la guerre froide? J'attends ses suggestions.

* * *

LES CORPORATIONS

LE PROCÈS RELATIF À LA FIXATION DES PRIX DE L'URANIUM—LA POSITION DES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, la question que je pose au premier ministre concerne le cartel de l'uranium et les poursuites intentées contre lui. Comme le premier ministre le sait, la Couronne, par l'entremise du procureur général du Canada, a entamé des poursuites contre deux sociétés de la Couronne qu'elle accuse de collusion. Par contre, il ne sait peut-être pas que, sans doute sur les directives du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, les avocats de ces deux sociétés ont fait devant les tribunaux ontariens des déclarations du genre: «Ceux qui prenaient les décisions étaient des représentants de la Couronne et celle-ci jouit de l'immunité.» Nous sommes donc témoins d'un spectacle désolant, dans lequel le procureur général, d'une part, intente des poursuites au nom de la Couronne et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, d'autre part, déclare que les sociétés en question sont inviolables. Le premier ministre peut-il résoudre ce problème insoluble. La Couronne est-elle divisible?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je signale très respectueusement que cette question est irrecevable aux termes du Règlement de la Chambre. Cette affaire est actuellement devant les tribunaux et il serait aussi déplacé de ma part d'essayer d'y répondre qu'il l'est de la part du député de la poser. S'il insiste, je demanderai que sa question soit déclarée irrecevable.

• (1500)

LES INSTRUCTIONS DONNÉES AU CONSEILLER JURIDIQUE

M. Chris Speyer (Cambridge): Je voudrais demander au premier ministre si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a demandé aux avocats représentant ces deux sociétés de la Couronne de se comporter comme si elles étaient à l'abri de toute poursuite.

Une voix: Il n'y a pas de réponse.

Travaux de la Chambre

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

Mme le Président: Le député du Yukon veut-il poser une question au sujet des travaux de la Chambre?

M. Nielsen: Oui, j'attendais que le premier ministre (M. Trudeau) réponde à la dernière question, madame le Président.

Je voudrais poser une question au leader parlementaire du gouvernement. Peut-il nous dire quels seront les travaux de la Chambre demain et aussi loin que possible la semaine prochaine?

M. Pinard: Madame le Président, demain nous reprendrons le débat de deuxième lecture du bill C-97 sur les accords fiscaux.

[*Français*]

En ce qui concerne la semaine prochaine, lundi après-midi nous allons continuer le débat du projet de loi C-97 concernant les arrangements fiscaux. Suivant les discussions que nous avons eues au niveau des leaders parlementaires il est plausible de concevoir l'ordre du jour suivant pour le reste de la semaine prochaine. Lundi en soirée nous pourrions disposer de l'étape du rapport du projet de loi C-88 sur les prêts agricoles. Mardi dans la journée nous pourrions compléter la troisième lecture du projet de loi C-88 sur les prêts agricoles. Mercredi, en présumant que le rapport du comité étudiant la loi nationale sur l'habitation aura été effectué, nous pourrions disposer de l'étape du rapport et de la troisième lecture du projet de loi C-89. Jeudi en présumant que le rapport du comité étudiant le projet de loi C-97 concernant les arrangements fiscaux aura été effectué, nous pourrions débattre et adopter l'étape du rapport de ce projet de loi C-97. Vendredi prochain, à moins d'avis contraire, sera une journée consacrée à l'opposition, et lundi de la semaine suivante nous pourrions compléter la troisième lecture du projet de loi C-97 concernant les arrangements fiscaux.

[*Traduction*]

M. Deans: Madame le Président, nous passerons tantôt au débat d'une motion d'opposition. Notre motion est inscrite au nom du député de Humboldt-Lake Centre. Nous réclamons le consentement unanime de la Chambre afin de modifier cette motion en substituant au nom du député de Humboldt-Lake Centre celui du député de Regina-Ouest.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: La Chambre accepte-t-elle la proposition du député de Hamilton Mountain?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Il en est ainsi convenu et ordonné.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. GREENAWAY—LA PÊCHE AU SAUMON QUINNAT

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, il est de mon devoir de présenter une pétition signée par les pêcheurs à la ligne de l'intérieur de la Colombie-Britannique et par leurs amis. Le but de la pétition est d'attirer l'attention du Parlement canadien sur l'injustice flagrante du règlement actuel sur la pêche au saumon quinnat pour les pêcheurs à la ligne de l'intérieur, de même que sur la mauvaise gestion de ce type de pêche par le ministère des Pêches et des Océans.

La pétition exige la tenue immédiate d'une enquête sur la gestion de la pêche au saumon quinnat sur le fleuve Fraser et à encourager le dialogue entre le ministère des Pêches et des Océans et les pêcheurs à la ligne de la région de Lillooet qui demandent depuis longtemps l'établissement d'un meilleur règlement qui revalorise la pêche au saumon quinnat.

Les pétitionnaires espèrent qu'après avoir examiné la pétition, madame le Président, vous la trouverez conforme aux exigences du Règlement et que vous userez des pouvoirs discrétionnaires que vous confèrent les fonctions d'Orateur pour en permettre le débat et le renvoi au comité approprié le plus tôt possible afin que l'on corrige très vite cette injustice et cette mauvaise gestion.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 3464, 3497, 3591, 3676, 3683 et 3752.

[*Texte*]

LES RÉCEPTIONS TENUES À MONTRÉAL

Question no 3464—**M. Cossitt:**

1. Le gouvernement a-t-il offert des réceptions à Montréal entre le 17 et le 22 novembre 1981 inclusivement et, le cas échéant, *a*) quel était le ministère hôte, *b*) a-t-on utilisé l'hôtel Régence Hyatt, *c*) quels établissements, s'il en est, ont été utilisés, *d*) quels sont le coût total des activités, y compris les aliments et les boissons alcooliques, et la ventilation de chaque rubrique?

2. *a*) Quels sont la liste des invités à ces réceptions et le motif de l'invitation, *b*) a-t-on envoyé des invitations par livraison spéciale et, le cas échéant, combien ont coûté au Trésor public l'impression et l'envoi de ces invitations?

M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): 1. Le gouvernement du Canada a tenu une réception à Montréal, le 17 novembre 1981.

a) Condition physique et Sport amateur a été l'hôte de la réception.

b) Elle a eu lieu à l'hôtel la Régence Hyatt.

Questions au Feuilleton

c) Aucun autre établissement n'a participé.

d) Nourriture comprenant la taxe et le pourboire $5,500.00
Boisson comprenant la taxe et le pourboire $2,407.05
Décors $172.80
Personnel $871.00
Total $8,950.85

2. *a*) La liste des invités comprenait:

(i) des journalistes attitrés (300);

(ii) les principaux membres de la direction de la Ligue canadienne de football (LCF);

(iii) les principaux membres du Comité des festivités de la Coupe Grey;

(iv) les principaux commanditaires de la LCF, du Comité des festivités et des spectacles d'avant-match et de mi-temps;

(v) les principaux représentants des équipes de la LCF;

(vi) des politiciens et des hauts fonctionnaires fédéraux, provinciaux et municipaux.

Tout comme pour les gouvernements municipaux et provinciaux qui ont, eux aussi offert des réceptions, de tels invités sont susceptibles de promouvoir et d'encourager l'aide aux athlètes amateurs canadiens et à leurs équipes.

b) Certaines invitations à des gens de l'extérieur de la ville ont été acheminées par livraison spéciale des Postes canadiennes.

Matériaux et impression de toutes les invitations et les enveloppes $950
200 invitations à $1.17 l'unité par livraison spéciale $234
Total $1,184.

LE KU KLUX KLAN

Question nº 3497—**M. Cossitt:**

Le gouvernement a-t-il pour principe de s'intéresser aux activités d'organismes qui prêchent la haine au Canada, comme le Ku Klux Klan et, le cas échéant, quelles mesures envisagera-t-il de prendre sur-le-champ pour restreindre les activités de groupes qui cherchent à promouvoir le racisme et d'autres activités non conformes au processus démocratique du Canada?

M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): En ce qui concerne le ministre de la Justice, oui. Le gouvernement, tout comme la très vaste majorité des Canadiens, est fondamentalement opposé à la philosophie et aux activités du Ku Klux Klan. J'ai demandé aux procureurs généraux des provinces de prendre les mesures qui s'imposent en vertu du Code criminel si le Klan ou ses membres contreviennent aux dispositions de cette loi, en particulier à celles portant sur la propagande haineuse (articles 281.1 à 281.3). J'ai obtenu de ces derniers des assurances qu'ils le feraient.

LE BUDGET DES IMMOBILISATIONS AU TITRE DE L'ÉDUCATION DU MAINC

Question nº 3591—**M. Manly:**

1. Au cours de l'année financière 1981-1982, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il transféré des fonds du budget des immobilisations à celui de fonctionnement et d'entretien au titre de l'éducation dans chaque province et territoire et, le cas échéant, *a*) combien, *b*) pourquoi?

2. A-t-on pris des mesures pour impliquer des représentants des Indiens de chaque province dans ce changement des priorités et, le cas échéant, lesquelles?

3. Quelle portion du million de dollars récemment approuvé au crédit 5c du budget des dépenses du programme des affaires indiennes et inuites du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien sera consacrée aux programmes en Alberta et quels projets et activités y prévoit-on grâce à ces fonds?

4. A-t-on pris des mesures pour impliquer les dirigeants indiens de l'Alberta dans ces décisions et, le cas échéant, lesquelles?

5. Les Indiens de l'Alberta ont-ils demandé des fonds supplémentaires au titre de l'éducation?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien): 1, *a*) En ce qui concerne la Colombie-Britannique, au titre de l'éducation, une somme de $1,470,000 a été virée du budget des immobilisations à celui du fonctionnement et de l'entretien. Ces fonds étaient destinés aux écoles Taché ($810,000) et Klappan ($660,000).

b) En Colombie-Britannique, la mise en chantier des travaux de construction a été retardée en attendant l'autorisation du Conseil du Trésor de mettre les travaux en marche. En raison de ces retards, les fonds ont été virés pour compenser les déficits du fonctionnement et de l'entretien dans le secteur de l'éducation.

2. Les deux bandes indiennes intéressées connaissent les raisons du retard causé aux travaux de construction, et c'est après avoir consulté les représentants indiens qu'on a décidé de virer les fonds d'immobilisations au budget de fonctionnement et d'entretien.

3. De la somme de 1.2 million de dollars récemment approuvée au crédit 5c du budget des dépenses du programme des affaires indiennes et inuites, une tranche de $25,000 a été consacrée à la formation de spécialistes de l'habitation en Alberta. Ce programme vise à former des gestionnaires ou des spécialistes techniques qui pourront aider les bandes à mener à bien de grands travaux de construction ou de rénovation de logements dans les réserves.

4. Pour les questions de cette nature, la région de l'Alberta s'en remet au comité d'élaboration des politiques et de négociation des bandes indiennes. Cette question n'a pas été soumise au comité, ni par les bandes ni par le ministère, puisque aucune des parties ne l'a jugée suffisamment importante pour l'inscrire à l'ordre du jour.

5. Les Indiens de l'Alberta ont effectivement demandé des fonds supplémentaires au titre de l'éducation. Il s'agissait:

de demandes formulées par les parents indiens pour obtenir une aide financière à l'égard d'enfants inscrits à l'école, de la maternelle à la douzième année;

de demandes formulées par les étudiants indiens dont les études sont payées par le ministère et qui sont inscrits dans les écoles secondaires, des écoles de formation professionnelle, à l'université ou dans des établissements d'enseignement professionnel;

demandes formulées par les bandes indiennes qui géraient des programmes d'enseignement en vertu d'accords de contribution et qui, en raison de circonstances imprévues au moment de la signature de ces accords, avaient besoin de fonds supplémentaires;

de demandes formulées par des bandes et des organismes indiens pour mettre sur pied, en vertu d'accords de contribution, de nouveaux projets et de nouveaux programmes d'enseignement dont on a déterminé la nécessité depuis le début de l'année financière.

Questions au Feuilleton

LES DEMANDES D'IMMIGRATION REÇUES EN POLOGNE

Question nº 3676—**M. Cossitt:**

Au cours de chacune des trois dernières années, combien de demandes *a*) d'immigration, *b*) de renseignements sur l'immigration au Canada l'ambassade du Canada à Varsovie a-t-elle reçues et combien a-t-elle accordé de visas (i) d'immigrant reçu (ii) de visiteur?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): *a*) Voici les données statistiques sur l'immigration demandées à l'ambassade du Canada à Varsovie:

		1979	1980	1981
(i)	Demandes d'immigration reçues Cas/(Personnes)	548/(992)	532/(1,023)	819/(1,752)
	Visas d'immigrant délivrés	474	477	1,249
(ii)	Demandes de visa de visiteur reçues	10,675	11,576	13,913
	Visas de visiteur délivrés	7,592	7,928	9,852
	Visas de visiteur refusés	701	417	483

L'écart marqué qui existe entre le nombre total de demandes de visa de visiteur reçues et le nombre total de décisions rendues s'explique par le grand nombre de demandes retirées ou annulées, principalement en raison de changements dans les plans des requérants et/ou de difficultés à obtenir les titres de voyage.

b) L'ambassade du Canada à Varsovie ne comptabilise pas les demandes d'après le sujet; les demandes d'immigration reçues sont considérées comme des demandes de renseignements sur l'immigration.

LES TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES

Question nº 3683—**M. Herbert:**

Quel pourcentage du total des traitements des fonctionnaires paie-t-on en *a*) pensions de retraite, *b*) vacances et congés payés, *c*) périodes de repos payées, *d*) assurance-chômage, *e*) congés de maladie, *f*) assurance-vie et santé et en paiements au lieu de celles-ci, *g*) indemnisation des accidents de travail, *h*) prime de productivité et autres, *i*) autres prestations?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Pourcentage du total des traitements des fonctionnaires payé pour les avantages sociaux:

		Pourcentage
a)	pensions de retraite (comprenant les régimes RPC/RRB)	12.20
b)	vacances et congés payés	10.80[1]
c)	périodes de repos payés	5.14[1]
d)	assurance-chômage	1.79
e)	congés de maladie	3.40[1]
f)	assurance-vie et santé et paiements au lieu de celles-ci	1.62
g)	indemnisation des accidents de travail	0.55
h)	primes de productivité et autres[2]	0.01
i)	autres prestations[3]	7.33

[1] Ces avantages n'entraînent pas de déboursés au-delà du salaire de base de l'employé.
[2] Comprennent les primes à l'initiative, au mérite et d'ancienneté.
[3] Comprennent les avantages comme le temps supplémentaire et les indemnités de cessation d'emploi.

LE PROTOCOLE CANADO-SOVIÉTIQUE SUR LES CONSULTATIONS

Question nº 3752—**M. MacKay:**

1. Le Protocole canado-soviétique sur les consultations, signé à Moscou le 19 mai 1971 par le premier ministre et le président du conseil des ministres de l'URSS, est-il toujours en vigueur?

2. L'article 1 du Protocole prévoyait-il des réunions périodiques entre le Canada et l'URSS et, le cas échéant et dans chaque cas, *a*) quels étaient (i) la date des réunions (ii) le niveau des participants (iii) les sujets à l'ordre du jour, *b*) les ententes conclues?

3. Le gouvernement a-t-il communiqué avec celui de l'URSS, conformément aux dispositions de l'article 2 du Protocole, au sujet de la situation résultant de l'invasion de l'Afghanistan par les troupes soviétiques et de l'imposition de la loi martiale en Pologne et, *a*) le cas échéant et dans chaque cas, quel en est le détail, *b*) sinon, pourquoi n'a-t-on rien fait?

4. L'article 5 du Protocole prévoyait-il des consultations entre le gouvernement et l'URSS et, le cas échéant et dans chaque cas, *a*) quels étaient (i) la date des consultations (ii) le niveau des représentants canadiens (iii) l'objet des consultations, *b*) à quelles ententes est-on parvenu?

5. Le gouvernement a-t-il songé à se retirer du Protocole après l'invasion de l'Afghanistan par les troupes soviétiques ou après l'imposition de la loi martiale en Pologne?

6. Le gouvernement a-t-il pour principe de tenir ses alliés de l'OTAN au courant des consultations, négociations et interventions par les signataires du Protocole?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Oui.

2. Conformément à l'esprit du Protocole de consultations, il y a eu plusieurs rencontres entre le Canada et l'URSS. Toutefois, le Protocole n'a pas été invoqué directement et ce n'était pas non plus l'intention de le faire. Le Protocole a pour objet de fournir un cadre pour la poursuite d'un dialogue avec l'URSS sur des questions d'intérêt commun ou d'importance internationale. Voici une liste des consultations qui ont eu lieu dans le contexte du Protocole.

Date	Niveau	Sujet	Accords conclus
Octobre 1971	Premiers ministres	Relations bilatérales et internationales	Accord général Canada-URSS sur les échanges
Septembre 1973	Ministres des Affaires étrangères	"	Aucun
Novembre 1973	Ministres des Affaires étrangères	"	Aucun
Septembre 1974	Ministres des Affaires étrangères	"	Aucun
Septembre 1975	Ministres des Affaires étrangères	"	Aucun
Juillet 1976	Hauts fonctionnaires	"	Aucun
Mars 1977	Hauts fonctionnaires	"	Aucun
Avril 1979	Hauts fonctionnaires	"	Aucun
Septembre 1979	Ministres des Affaires étrangères	"	Aucun
Novembre 1979	Hauts fonctionnaires	"	Aucun
Septembre 1981	Ministres des Affaires étrangères	"	Aucun

3. A la suite de l'invasion soviétique de l'Afghanistan, le gouvernement a fait part directement au gouvernement soviétique de ses vives préoccupations à ce sujet à plusieurs reprises; la dernière fois remonte à la rencontre qu'ont eue à New York en septembre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre des Affaires étrangères, M. Gromyko. Les vues du Canada sur la Pologne ont aussi été discutées à cette occasion. Néanmoins, les deux gouvernements n'ont jamais invoqué l'article 2 du Protocole.

4. L'article 5 du Protocole porte sur des consultations de nature générale; par conséquent, la réponse au point 2 est valable.

5. Le gouvernement n'a pas songé à dénoncer le Protocole, ni après l'invasion de l'Afghanistan, ni à la suite des derniers événements en Pologne. Le gouvernement croit qu'en temps de crise, il est préférable de préserver les mécanismes de dialogue existants plutôt que d'ériger des barrières additionnelles qui entravent la communication entre l'Est et l'Ouest.

6. Il est habituel de procéder régulièrement à des consultations et à des échanges d'informations avec les pays membres de l'OTAN. Par conséquent, nous n'hésitons pas, le moment venu, à échanger des informations sur les négociations et les consultations que nous avons entreprises avec l'URSS lorsque celles-ci intéressent nos alliés.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question nº 3278 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre que la question nº 3278 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LE CHAUFFAGE SOLAIRE

Question nº 3278—**M. Cossitt:**

1. Au sujet de la réponse à la question nº 2754 où l'on disait notamment que plus de 5,000 systèmes de chauffage solaire des eaux sanitaires seraient installés au cours des quatre prochaines années par 14 ministères et 15 sociétés de la Couronne, quelle est la liste de tous les endroits où seront installés ces systèmes et comment justifie-t-on cette dépense de 125 millions de dollars pour fournir d'autres moyens de chauffer l'eau nécessaire pour se laver les mains?

2. *a*) Le gouvernement a-t-il déjà fait une étude sur les économies d'énergie qui en résulteraient, *b*) combien de temps faudra-t-il pour récupérer les $125 millions que coûtera le programme?

3. Le gouvernement prévoit-il que les coûts dépasseront $125 millions et en a-t-il tenu compte?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

Mme le Président: C'est aujourd'hui la dernière journée désignée. Comme d'habitude, les bills de subside seront étudiés et mis aux voix ce soir. Vu la façon dont nous avons procédé récemment cependant, la Chambre serait-elle d'accord pour que les bills soient distribués dès maintenant?

M. Nielsen: Je m'excuse, madame le Président, mais je n'ai pas entendu ce que vous avez dit au début de votre déclaration. Puis-je vous demander de le répéter?

Mme le Président: Comme c'est aujourd'hui la dernière journée désignée, la Chambre procédera comme d'habitude ce soir. Je demande cependant aux députés s'ils sont d'accord pour que les bills soient distribués immédiatement, comme c'est l'habitude.

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre est d'accord? Il en est ainsi ordonné.

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LE TRANSPORT PAR CHEMIN DE FER

M. Les Benjamin (Regina-Ouest) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement

a) de vouloir abandonner le tarif du Pas du Nid de Corbeau;

b) de ne pas avoir mis en œuvre les recommandations de la Commission royale d'enquête Hall; et

c) de ne pas avoir nationalisé le CP Limitée et de ne pas avoir construit un réseau de transport moderne et intégré afin de créer des emplois, de développer l'économie et de favoriser l'unité nationale.

—Madame le Président, depuis les débuts de notre histoire, les Canadiens ont appliqué les principes du fédéralisme coopératif en partageant les frais subis pour gérer l'économie nationale dans toutes les régions du pays, notamment dans le domaine des transports. Si l'on commence par l'est, nous avons partagé avec les habitants des provinces de l'Atlantique le coût du transport des produits agricoles, traités et finis jusqu'au Canada central. Nous avons accepté volontiers l'imposition de tarifs pour protéger les industries de fabrication du centre du pays et ces frais ont été partagés par tous les Canadiens. Nous avons accepté de partager le coût de la construction d'infrastructures massives pour l'industrie aérienne et la voie maritime du Saint-Laurent. Nous avons aussi accepté de partager le coût du transport d'une partie des produits agricoles de l'ouest du Canada jusqu'aux points d'exportation. J'appelle cela du fédéralisme coopératif. Selon nous, c'est le fondement d'un marché commun coopératif.

Ceux qui voudraient se débarrasser du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau ou du tarif statutaire pour les céréales ont insisté sur un certain nombre de mythes. Je voudrais prendre quelques instants pour les démolir. Le premier dit que le transport des céréales fait perdre de l'argent aux chemins de fer. Pourtant, les sociétés ferroviaires n'ont jamais perdu d'argent en transportant des céréales. Elles se sont fait payer tous leurs frais, de façon directe et indirecte, depuis la construction de la première voie ferrée.

Je prendrai à titre d'exemple les chiffres pour l'année 1980 au cours de laquelle les chemins de fer ont perdu au maximum 10 millions de dollars pour le transport des céréales. D'après la formule employée par M. Snavely dans le troisième rapport qu'il a établi selon le mandat que lui avait conféré le ministre, le transport des céréales a coûté aux chemins de fer, en 1980, 671 millions de dollars. Cette somme englobait un rendement de 25 p. 100 sur les investissements, 123 millions de dollars de profits supplémentaires; d'après les prévisions faites par la Commission Snavely pour le compte de Transports Canada et d'après les Comptes publics, les recettes des chemins de fer se sont montées à 538 millions de dollars. Monsieur l'Orateur, ils ont touché 132 millions de dollars des céréaliers, 193 millions de dollars au titre des subventions à l'exploitation des lignes secondaires, 70 millions de dollars pour la réfection de ces mêmes lignes, 4 millions de dollars pour la réparation des wagons couverts, 9 millions de dollars pour la location des wagons-trémies et ils ont économisé 116 millions de dollars en frais d'intérêts sur les wagons-trémies que les différents gouvernements ont achetés à la Commission canadienne du blé. Monsieur l'Orateur, les chemins de fer ont donc touché leur dû. Il en est ainsi pour pratiquement toutes les années et en tout cas pour toutes celles que j'ai étudiées.

• (1510)

Le ministre se plaint que les céréaliers ne paient que 20 p. 100 des coûts de transport de leurs produits. Pourquoi s'en prend-il uniquement aux producteurs céréaliers? D'après cette même formule de la Commission Snavely, le recouvrement des coûts du transport des céréales est de 46 p. 100. Sur la voie maritime du Saint-Laurent celui-ci n'est que de 20 p. 100, toujours d'après cette même formule. Dans les mêmes conditions, il est de 43 p. 100 pour le Conseil des ports nationaux, de 32 p. 100 pour le réseau routier, de 14 p. 100 pour l'aéroport de Mirabel et de 2 p. 100 seulement pour celui de Pickering.

Je dois dire que cela me dépasse de voir que le ministre des Transports (M. Pepin) décide de s'en prendre aux producteurs céréaliers alors que des tas d'autres secteurs touchent des subventions égales voire plus importantes. On a dit que le tarif du Pas était une subvention injuste du budget des transports. Or, sur les 2.4 milliards que l'État verse en subventions à ce secteur, 277 millions ont profité au transport des céréales, 971 millions aux transports aériens, 335 millions à la marine et plus 500 millions à VIA Rail.

M. Pepin: Vos chiffres sont faux en ce qui concerne les transports aériens.

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, je ne comprends donc pas pourquoi le ministre s'en prend aux producteurs céréaliers. Puis-je également rappeler à la Chambre que le principal argument en faveur du maintien du tarif du Pas du Nid-du-Corbeau, c'est qu'il permet aux producteurs céréaliers de rester concurrentiels sur le marché international. Les producteurs céréaliers américains ont accès à tout un réseau de voies navigables intérieures entièrement aménagées, financées et administrées par les contribuables. Ils disposent ainsi d'un moyen de transport économique des produits céréaliers grâce aux bassins du Missouri, de l'Ohio et du Mississippi et grâce également à certains canaux. Ils peuvent ainsi transporter à peu de frais les céréales vers les ports d'exportation.

En Argentine, la presque totalité des céréales est produite dans une zone littorale de 300 à 400 milles de large. En outre, le gouvernement argentin finance le transport de la majeure partie des céréales lorsqu'elles sont éloignées des ports d'exportation. En Australie, la majeure partie des céréales sont produites au plus à 200 ou 300 milles de la côte. Étant donné que tous les Canadiens profitent de nos exportations qui atteignent la coquette somme de 400 à 500 milliards par an, il n'est que justice qu'ils contribuent tous au financement du transport des céréales vers les ports d'exportation tout comme nous finançons l'acheminement des biens vers les provinces de l'Atlantique ou leurs exportations; tout comme nous finançons également la construction des aéroports, des voies navigables et j'en passe.

Et voici, monsieur l'Orateur, le mythe nº 2. On prétend que les producteurs de céréales sont le principal frein à l'augmentation de la production de céréales dans l'Ouest. Tout le monde reconnaît qu'il va falloir accroître les services de transport ferroviaire dans l'Ouest du pays et qu'il va falloir pour cela investir des milliards de dollars. Rejeter la faute sur les producteurs céréaliers est non seulement injuste; c'est aussi une absurdité. Le gouvernement, monsieur l'Orateur, a décidé que la priorité ne devait pas être au blé mais au charbon. Les chiffres fournis par le ministère montrent que d'ici 1986 ou 1987, 14 p. 100 seulement des équipements ferroviaires serviront au transport des céréales; le reste servira au transport du charbon, de la potasse, du soufre et d'autres produits de ce genre.

Une voix: Le charbon du Canadien Pacifique.

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, j'ai l'étrange impression—le pressentiment—qu'un certain nombre de larbins, de sociétés et de fonctionnaires, attendent du ministre des Transports qu'il prenne une décision au sujet des gisements de charbon dont le gouvernement fédéral est propriétaire. Avant 1904, le Canadien Pacifique a dû céder au gouvernement fédéral 50,000 acres de terres qui lui appartenaient. Cette mesure a entraîné des différends entre plusieurs ministères fédéraux et le gouvernement de la Colombie-Britannique. Ces terrains avaient des réserves de 7.8 milliards de tonnes, ce qui fait qu'en multipliant par $60 à $100 la tonne, on a des recettes suffisantes pour dorer les rails d'ici jusqu'au Pacifique. L'accord sur la Pas du Nid-de-Corbeau a donné des droits au gouvernement sur 50,000 acres de terrains carbonifères dans le sud de la Colombie-Britannique. L'exploitation de ces terrains ne sera pas possible tant que n'aura pas été résilié l'accord sur le Pas du Nid-de-Corbeau, qui plafonne le prix de vente de ce charbon à $2 la tonne. Monsieur l'Orateur, voilà pourquoi le ministre et sa suite veulent annuler cet accord: «Ya pas qu'du blé, ya du charbon».

Monsieur l'Orateur, mythe nº 3: la hausse du tarif de transport du grain va faire monter le coût de l'élevage et de la transformation des bovins dans l'ouest du Canada. Hé, monsieur l'Orateur, y en a-t-il qui croient vraiment, qui se trompent au

point de penser que le gigantesque secteur des bovins de boucherie et des produits laitiers de l'Ontario, et aussi du sud de la Colombie-Britannique, le secteur du porc, des produits laitiers et des bovins du Québec et et du Canada atlantique, vont supporter en silence qu'on augmente d'environ $20 la tonne le prix des céréales fourragères? Je ne pense vraiment pas que le Québec ou l'Ontario vont le tolérer sans réagir. Je suis tout à fait persuadé que le gouvernement fédéral sera le premier à verser des subventions, pour compenser l'augmentation de prix des céréales fourragères imposées à ces engraisseurs et à ces éleveurs de bovins producteurs et de produits laitiers, de l'est du Canada et de Colombie-Britannique.

M. Pepin: Donnez une chance aux gens de l'Ouest.

M. Benjamin: Les éleveurs de bovins du sud de l'Alberta et de la Saskatchewan s'imaginent depuis des années qu'ils sont exploités. C'est ce que j'appelle le syndrome du cowboy du Texas. S'ils avaient raison, comment se ferait-il que la plupart des boucheries de gros aient quitté l'ouest du Canada? Si elles y faisaient tant de profits, pourquoi n'y sont-elles pas restées?

• (1520)

Les tarifs de transport des grains sont tellement liés à notre histoire, à notre économie, à la confédération et à l'unité nationale, que même la moindre idée d'obliger les céréaliers de l'ouest du Canada à payer davantage, est un acte de trahison, une traîtrise. Ceux qui s'en prennent aujourd'hui aux tarifs dont bénéficient nos producteurs sont ceux-là mêmes qui ont soulevé la question. Ce ne sont pas les producteurs qui l'ont fait. Sauf erreur, cette idée a été lancée par un ancien ministre des Transports à Winnipeg, au milieu des années 70.

On peut compter aussi sur les chemins de fer, car ceux-ci ne se préoccupent pas particulièrement de la source, du moment qu'ils obtiennent de l'argent. Y en a-t-il d'autres qui réclament la disparition des tarifs dont profitent les producteurs de l'Ouest? Le ministre et ses deux prédécesseurs ont voulu faire des modifications. Naturellement, il y a l'association des éleveurs, la Bourse des marchandises à Winnipeg, quelques céréaliculteurs spécialisés dont les produits ne relèvent pas de la Commission canadienne du blé.

M. Pepin: Et le gouvernement d'Alberta?

M. Benjamin: Le gouvernement d'Alberta? Je suis heureux d'entendre le ministre poser cette question. Nous saurons y revenir au cours des prochaines semaines. Nous pourrions aussi citer quelques déclarations des députés conservateurs, mais je ne veux pas ennuyer la Chambre avec cela aujourd'hui. Parmi ceux qui tiennent à conserver les tarifs du Nid-de-Corbeau, on compte deux gouvernements provinciaux, l'Association des municipalités rurales de la Saskatchewan, les naisseurs de l'ouest du Canada, le Syndicat national des agriculteurs et, naturellement, la plupart des membres des syndicats du blé de la Saskatchewan.

Je ne parviens pas à comprendre pourquoi le gouvernement refuse même de considérer l'opinion du juge Emmett Hall. C'est l'étude la plus exhaustive jamais entreprise sur les tarifs statutaires, surtout sur ceux des grains. Je rappelle à la Chambre que si on touche aux tarifs statutaires des grains, cela amènera automatiquement une hausse, sinon l'annulation, des subventions au transport maritime.

Si les producteurs de céréales des Prairies doivent payer en 1987, comme le souhaite M. Snavely, 5.1 fois le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, leurs revenus agricoles nets diminueront de 36 p. 100. Les agriculteurs auront moins d'argent pour acheter des camions, des tracteurs, des engrais, des insecticides et d'autres fournitures. Il pourrait en résulter la perte de 51,000 emplois pour les Canadiens, dont un grand nombre dans la région la plus industrialisée du pays.

Que le gouvernement fasse ces investissements, afin d'accroître la capacité ferroviaire dans l'Ouest, mais qu'il obtienne en retour une participation. Combien faudra-t-il encore donner aux chemins de fer pour qu'ils s'acquittent ou soient en mesure de s'acquitter de leurs responsabilités? Le Canadien national a été déchargé de ses dettes obligatoires, d'une valeur de 2 milliards de dollars, prises en compte par le Canada, de sorte que les Canadiens sont devenus les seuls actionnaires de cette société. Par conséquent, le Canadien national n'a plus à verser chaque année des intérêts de l'ordre de 30 à 100 millions de dollars, pour le service de la dette. Nos actions dans le Canadien national constituent un investissement dont le Canada a tiré de grands avantages.

Le cas du Canadien Pacifique est semblable. Il ne s'agit pas seulement des millions d'acres de terrain qu'on lui a donnés en 1881, y compris les droits miniers. Il y a aussi l'argent comptant qu'il a reçu. Ces largesses lui ont permis d'investir dans des filiales qui lui ont rapporté des milliards de dollars, ce qui a généreusement compensé toute perte qu'il aurait pu essuyer dans le transport des céréales de l'Ouest.

Depuis 1881, nous donnons des milliards de dollars au Canadien Pacifique en subventions annuelles. En fait, si le gouvernement fédéral ne lui avait pas accordé de subventions presque tous les ans pendant les années 60, le Canadien Pacifique aurait été déficitaire. Tout cela, aux frais des contribuables canadiens.

D'après notre parti, si on fournit des capitaux d'investissement au Canadien National ou au Canadien Pacifique, il est tout à fait raisonnable de recevoir des parts en retour. D'accord, toute somme donnée au Canadien National ne serait qu'une écriture dans les livres et ne ferait qu'ajouter aux actions que nous détenons. Dans le cas du Canadien Pacifique, ce sont des fonds qu'il devra dépenser d'ici quatre ou cinq ans, d'après le ministre. si nous obtenions des parts en échange de ces capitaux, les Canadiens détiendraient 20 p. 100 des actions du Canadien Pacifique; autrement dit, ils contrôleraient le Canadien Pacifique.

Je ne connais personne qui accepterait d'investir dans une entreprise privée sans exiger en retour une part de propriété. Je n'ai jamais entendu parler d'une situation semblable, mais c'est celle qu'ont perpétuée tous les gouvernements nationaux qui se sont succédé depuis 1881. Pour aggraver le forfait, M. Snavely dans son troisième rapport veut non seulement que l'on garantisse au CP un rendement de 25 p. 100 sur ses investissements mais en outre des bénéfices de 22.5 p. 100, or il inclut dans ces investissements la ligne principale du CP entre Port Moody et Kamloops, qui a été construite entièrement aux frais des contribuables canadiens et qui serait remise au Canadien Pacifique sans qu'il ait quoi que ce soit à payer. Selon M. Snavely, il faut que le Canadien Pacifique obtienne un rendement de 25 p. 100 sur cet investissement. Ce n'est pas juste. C'est du vol.

Je ne comprends pas pourquoi il répugne au ministre de prendre une part de propriété dans le Canadien Pacifique Limitée. Il n'y a certainement jamais eu d'objection à le faire dans le cas d'autres sociétés canadiennes. Une part de propriété donne voix au chapitre et même un droit de regard sur les opérations du réseau. Pour terminer, je rappelle à la Chambre qu'il s'agit d'un élément fondamental de la Confédération à tel point que quiconque se mêle d'y toucher le fait à ses propres risques.

• (1530)

Nous nous félicitons de l'appui unanime des membres de l'opposition officielle, même s'il a fallu, paraît-il, prendre les grands moyens pour en convaincre quelques-uns. Nous nous réjouissons de l'appui du chef des progressistes-conservateurs de la Saskatchewan qui s'est fait tiré l'oreille cependant et a déclaré que les deux tiers des céréaliers devaient partir. Naturellement, nous sommes heureux de pouvoir compter sur le Parti libéral de la Saskatchewan dont le chef est un ancien député de la Chambre. J'espère que le ministre ajoutera son nom à la liste de ceux qui veulent conserver le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

S'il est prouvé que, quelle que soit la formule retenue, le transport du grain ne serait pas rentable pour les chemins de fer, nous n'avons aucune objection à ce que ceux-ci touchent la différence entre le taux compensatoire et le tarif du Nid-de-Corbeau. Nous insisterions même pour que cet argent soit versé directement aux sociétés et investi dans leurs installations. La formule des taux statutaires resterait la même à savoir, à distance égale tarif égal et aucun taux variable. Si les chemins de fer enregistraient des pertes réelles, c'est une tout autre question. Si le gouvernement et le Parlement du Canada décident que les chemins de fer devraient être compensés de ces pertes, eh bien soit!

Il n'est pas nécessaire de modifier les tarifs de transport du grain. Il est de l'intérêt général d'indemniser directement les chemins de fer comme on le fait dans bien d'autres domaines. Si on appliquait la formule du paiement par l'usager, personne ne pourrait prendre l'avion, conduire une voiture, emprunter l'autobus ou faire naviguer un navire dans la voie maritime. Si on tenait à récupérer entièrement les frais, il faudrait doubler voire tripler les tarifs aériens actuels, relever les taux de transport maritime au point qu'aucun armateur ne voudrait fréquenter nos ports, encore moins la voie maritime.

Je reviens sur ce que j'ai dit au début; c'est une façon de partager les coûts que nous devons payer pour être une nation. C'est sûrement un partage juste et équitable, une façon convenable de s'entraider. C'est également de cette façon que nous assurons la cohésion nationale. Il ne s'agit pas simplement de déterminer si le céréalier doit payer 18 ou 20c. le boisseau pour faire transporter son grain, il s'agit de savoir si les Canadiens acceptent de payer le prix de l'unité nationale par la coopération, la confiance et l'équité.

A mon avis, la seule question des taux statutaires pour les céréales a des répercussions qui s'étendent non seulement aux céréaliculteurs des trois provinces des Prairies, mais au Canada en général. J'espère que le ministre décidera de maintenir les taux réglementaires à l'égard des céréales, que tous les fonds supplémentaires dont les deux chemins de fer ont plus particulièrement besoin pour effectuer des investissements dans l'Ouest seront versés en compensation d'une participation et que toute subvention d'exploitation nécessaire sera maintenue, mais que les fonds accordés aux chemins de fer pour la rénovation des embranchements et les frais d'intérêt épargnés sur les wagons à trémie et d'autre matériel seront compris dans ces subventions. Alors seulement, des fonds supplémentaires pourront être accordés en vue de récupérer intégralement les frais d'exploitation.

Je me demande ce que je peux ajouter pour convaincre le ministre et le gouvernement qu'ils font fausse route et qu'il causent un tort irréparable au Canada, notamment dans l'Ouest. L'existence même du Canada n'est peut-être pas mise en péril, les Canadiens doivent collaborer encore une fois en vue de répartir les coûts d'une entreprise fondamentale pour le Canada.

J'espère que les députés qui prendront la parole après moi examineront d'autres aspects de l'argument, que nos honorables vis-à-vis considéreront l'affaire selon les différentes perspectives que j'ai indiquées, soit la nécessité de partager les frais à engager pour que l'économie nationale fonctionne, et celle de permettre aux producteurs de grains de l'Ouest en particulier de soutenir la concurrence internationale. J'estime que cet aspect revêt une si grande importance pour toute notre économie que nous devons en tenir compte.

Bien que cette résolution ne puisse pas faire l'objet d'un vote, j'ose espérer que la Chambre reconnaîtra qu'elle est fondée. Si nous pouvions nous entendre là-dessus, j'estime que nous pourrions faire beaucoup plus pendant la session en cours.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le député qui m'a précédé a déclaré que le débat portait sur une certaine conception de notre pays. Je suis d'accord avec lui là-dessus. A n'en pas douter, nous sommes en train de débattre de l'orientation à donner à notre pays selon deux perspectives très différentes. D'une part, la NPD nous exhorte à maintenir le statu quo. Ses arguments s'appuient sur le passé, sur la tradition, sur la réaction et sur la régression. Les néo-démocrates veulent perpétuer le même état de choses. Ils ne veulent pas que nous apportions des changements ou que nous fassions des projets d'avenir. Ils veulent s'écraser dans leur coin et préserver les vieilles traditions du passé.

M. Benjamin: Vous n'avez pas fait attention à ce que je disais, Lloyd.

M. Axworthy: Nous sommes prêts à proposer une vision de l'avenir qui annonce des possibilités et le progrès dans les Prairies;

M. Blaikie: Les visions du CP ne sont pas une vision de l'avenir.

M. Axworthy: Je vais m'occuper tout à l'heure du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), parce que je veux m'adresser à ses électeurs, à cause principalement de la position qu'il a adoptée. Nous voulons faire des projets qui donnent aux Prairies la possibilité de diversifier leur économie. Nous parlons d'une nouvelle stratégie industrielle et de projets d'avenir pour l'Ouest qui le mettront en mesure de diversifier son économie, de redresser les injustices du passé, de stabiliser et de faire croître son économie pour que cette région soit à l'avant-garde du progrès. La thèse que proposent les néo-démocrates et leurs homologues de la Saskatchewan ne nous convainc pas.

M. Nystrom: Et Ralph Goodale.

M. Axworthy: Leur argument est une pure invention. Nous avons constaté pendant la période des questions qu'ils n'arri-

vaient pas à exposer clairement les faits. Nous savons qu'ils ne se préoccupent pas beaucoup de la vérité—ils feraient n'importe quoi pour faire parler d'eux pendant 15 secondes aux informations. Les députés assis dans ce coin-là sont des faiseurs de brouillard. Ils font un gros nuage qui voile complètement la vérité. Ils sont incapables de voir la réalité en face.

Je crains que le caucus néo-démocrate n'ait trop lu les inventions du NPD de la Saskatchewan. M. McMurchy, le roi de la publicité, va de ville en ville et de réunion en réunion; il enlève sa chaussure pour l'abattre sur le pupitre en critiquant violemment nos projets sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et en racontant des contes à dormir debout. On prétend que nous allons supprimer le tarif du Corbeau et que cette mesure multipliera par 13 les coûts des agriculteurs de l'Ouest.

• (1540)

Il semble que les députés néo-démocrates ne soient pas très forts en calcul. Nous le savions depuis des années, mais leur faiblesse se transforme en un véritable blocage en ce qui concerne l'affaire du Corbeau. En fait, le gouvernement actuel s'engage à verser 600 millions de dollars de plus par an, à perpétuité, pour subventionner le tarif statutaire. Je n'ai pas entendu le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) mentionner ce fait. Il l'a commodément oublié, tout comme M. MacMurchy semble l'oublier lui aussi. Nous ne voulons pas supprimer purement et simplement le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Le gouvernement s'engage formellement à établir un nouveau tarif statutaire qu'il financera à raison de 600 millions de dollars de plus par année.

Il semble incroyable que, dans un débat qui aura des conséquences aussi importantes pour la croissance et le développement de l'ouest du Canada et pour l'avenir du pays, les députés du Nouveau parti démocratique ne soient pas disposés à s'attacher à la vérité, à la réalité, aux faits. Ils semblent s'être mis des œillères, et nous savons pourquoi. Ils possèdent une certaine clientèle électorale, et nous assistons au glissement du NPD qui veut recruter des électeurs chez les véritables réactionnaires de l'Ouest, chez des gens qui sont incapables de penser en termes progressistes. Ils ne veulent pas, contrairement à la nouvelle génération des habitants de l'Ouest, développer une nouvelle base pour l'entreprise et l'esprit d'entreprise dans l'Ouest, développer l'industrie et implanter de nouvelles usines de transformation, stimuler l'activité des chemins de fer et mettre sur pied de nouveaux centres de recherche. Les députés du Nouveau parti démocratique ne s'intéressent pas à cela. Ils voudraient plutôt revenir au bon vieux temps des années 20 et du manifeste de Regina. C'étaient les jours heureux où ils voulaient susciter une croisade magique, la croisade des enfants du Canada. C'est malheureux, parce que le débat actuel a trop d'importance pour les Canadiens pour qu'on le fasse échouer dans la poussière des Prairies avec ce genre de fiction.

Nous discutons présentement d'un projet qui pourrait constituer des investissements les plus importants que notre pays puisse faire pour l'avenir. Nous parlons de l'un des plus gros mégaprojets. Nous parlons d'investir 13 milliards de dollars dans un système de transport nouveau et moderne qui permettra non seulement de transporter bien plus de produits jusqu'aux marchés, mais également d'augmenter de 2 milliards de dollars en 1990 la production agricole de l'Ouest. Il apportera également toutes sortes de nouveaux emplois dans l'Ouest du Canada.

De mon siège, j'observe les députés néo-démocrates du Manitoba et des circonscriptions urbaines de Winnipeg. Ainsi, on dirait qu'ils ignorent l'étude effectuée par le conseil municipal de Winnipeg. Celui-ci n'est pas la chose d'un parti, puisqu'il se compose de membres de tous les partis.

M. Blaikie: Vous savez fort bien que le conseil est dirigé par le ICEC.

M. Axworthy: Le conseil municipal de Winnipeg soutient que l'un des empêchements majeurs au développement industriel de la ville est le tarif actuel du Pas du Nid-de-Corbeau. Le conseil affirme en outre que la fermeture des usines Swift à Saint-Boniface, Edmonton et Regina est la conséquence immédiate des tarifs céréaliers actuels.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: On me dit que c'est faux. J'ai l'étude en main. Je la déposerais avec plaisir à l'intention des députés. Les néo-démocrates ne veulent peut-être pas connaître les faits ou prêter l'oreille au conseil municipal de Winnipeg.

M. Blaikie: Au contraire.

M. Axworthy: Tout ce qu'ils veulent, c'est crier. Ils ont des voix très portantes et, je le suppose, ils s'amusent à écouter les échos dans la chambre sonore entre leurs oreilles. Ils ne veulent pas accepter la réalité. Je voudrais que le député de Winnipeg-Birds Hill retourne dans sa circonscription et dise aux cheminots que, à cause de sa position sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, il est disposé à balancer 2,000 emplois additionnels pour les cheminots.

M. Blaikie: Cela n'a rien à voir avec la question.

M. Axworthy: Je voudrais que le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) . . .

M. Blaikie: Venez vous présenter contre moi. Présentez-vous dans Winnipeg-Birds Hill et nous verrons bien.

M. Axworthy: Nous serons heureux de présenter un bon candidat contre le député. Nous voulons qu'il dise aux cheminots . . .

M. Blaikie: Quand bon vous semblera.

M. Axworthy: Comme ils sont agités, monsieur l'Orateur.

M. Blaikie: Démissionnez et nous aurons une élection partielle.

M. Axworthy: Il est évident que nous les avons piqués au vif parce qu'ils crient comme des putois. On sait toujours quand les attaques contre les membres du Nouveau parti démocratique portent, parce qu'on les entend se lamenter. Leurs lamentations sont bruyantes et s'éternisent cet après-midi.

Nous parlons en fait d'une possibilité de créer de nouvelles industries manufacturières dans l'Ouest, des emplois pour des dizaines de milliers de Canadiens de l'Ouest et aussi de créer un climat favorable à l'accroissement et à l'amélioration de l'agriculture, de l'élevage, de la transformation du grain et de la céréaliculture même.

Nous parlons d'une vision de l'avenir. Nous parlons de la volonté du gouvernement de prendre position et d'engager le débat, dans l'Ouest et toutes les régions du Canada, sur l'une des questions les plus importantes qui mènera au développement de l'économie de l'Ouest et du pays tout entier.

M. Blaikie: Qu'il y ait des audiences publiques.

M. Axworthy: Nous sommes heureux et fiers que le ministre des Transports (M. Pepin) soit prêt à prendre position et de nombreux groupes de l'Ouest ont approuvé cette position.

Il semble que les députés néo-démocrates aient peur du dialogue. C'est le grand parti de la démocratie. A la Chambre, ces députés réclament toujours un débat.

M. Blaikie: Des audiences publiques.

M. Axworthy: Ils craignent de se lancer dans un processus de consultation honnête par lequel des groupes agricoles auront l'occasion de mettre cartes sur table et d'examiner ce qu'ils peuvent effectivement produire dans notre économie. Personne ne va les tromper. Ils peuvent venir voir M. Gilson, lui présenter des faits et des chiffres et lui parler de ce qui se passe réellement. Il s'ensuivra un rapport et des recommandations qui seront ensuite débattus à la Chambre des communes. Que pourrait-il y avoir de plus clair et de plus franc que cela comme processus d'établissement d'une politique?

Mais les députés néo-démocrates en ont peur et je sais pourquoi. Ils ont peur de ce que cela prouvera. Cela prouvera que les principes arbitraires auxquels ils ont traditionnellement fait confiance sont injustes et faux. Cela prouvera qu'ils sont tout simplement esclaves du passé et que leur position n'est pas de nature à promouvoir le progrès que nous, l'ouest du Canada, recherchons.

Depuis un an, les membres du comité de cabinet qui représentent l'Ouest ont consacré plusieurs mois à rencontrer divers groupes de Canadiens de l'Ouest. En fait, ils ont rencontré des milliers de nos concitoyens de l'Ouest qui en ont profité pour discuter avec les ministres. Ils ont discuté avec eux en public et en privé de l'avenir économique de l'Ouest. S'ils ont retenu un message, c'est qu'il fallait de toute nécessité moderniser les modes de transport. Nous devons nous doter de modes de transport qui nous permettent d'acheminer nos grains et nos produits. Nous devons adopter des tarifs qui permettent aux industries de fabrication et de transformation de s'implanter dans l'Ouest. Nos modes de transport doivent assurer l'avenir de l'Ouest du Canada.

C'est là-dessus que repose toute notre histoire. Les gens n'étaient pas tout à fait d'accord sur les méthodes à utiliser et sur les formules à propsoser.

Voilà pourquoi nous avons recommandé, avec l'assentiment de nos collègues du cabinet, de procéder d'abord et avant tout par voies de consultation pour trouver la bonne formule. Personne n'était prêt à faire le premier pas. Le gouvernement a donc pris l'initiative de mettre 1.3 milliard de dollars à la disposition de l'Ouest pour moderniser le réseau des transports. Nous nous sommes aperçus que nous ne pourrions pas trouver d'issue à cette situation qui était bloquée depuis des années si nous n'étions pas prêts à donner des espèces sonnantes et trébuchantes et à investir des sommes d'argent énormes pour améliorer, développer et moderniser notre réseau des transports. C'est ce que nous avons fait par le biais de Fonds de développement de l'Ouest. Tel est le genre d'engagement que l'État a pris et qui a permis de débloquer les choses. Désormais les parties sont prêtes à parler. Maintenant les gens sont prêts à venir exposer leur cas et à proposer d'autres formules.

Le Syndicat national des cultivateurs et le NPD, aussi aveugles l'un que l'autre, ne sont pas prêts à amorcer un tel débat ni une telle discussion.

M. Nystrom: Et Ralph Goodale?

M. Blaikie: Et les libéraux de la Saskatchewan?

M. Axworthy: Je répète que le syndicat national des cultivateurs et le NPD ne veulent pas engager de tels pourparlers. Mais en participant à ces consultations, les habitants de l'Ouest montrent qu'ils s'intéressent à l'avenir et qu'ils n'écoutent pas les appels alarmistes du caucus des Néo-démocrates, qui actuellement mettent complètement à côté de la plaque.

Tout ce débat tourne autour de la nécessité de façonner un avenir différent. Il est important de démythifier une bonne partie des idées que les Néo-démocrates essaient de conjurer. M. MacMurchy sillonne la Saskatchewan, à l'instar de ses collègues de caucus, en criant sur tous les toits que le gouvernement fédéral va introduire des tarifs variables, ce qui met les gens dans tous leurs états. Le ministre des Transports et le premier ministre (M. Trudeau) ont dit très clairement en Saskatchewan que si les habitants de l'Ouest ne voulaient pas qu'on impose de tels tarifs, l'État ne le ferait pas. Il leur incombe de s'adresser à M. Gilson et de lui exposer leur point de vue, favorable ou défavorable. Si les habitants de l'Ouest ne veulent pas des tarifs variables, on ne les leur imposera pas.

• (1550)

Les Néo-démocrates prétendent que ces tarifs ruineront la vie rurale dans l'ouest du Canada, qu'ils auront l'effet d'une équipe de démolisseurs dans les petits villages. Le juge Emmett Hall, la source citée par le député de Regina-Est (M. de Jong), a déclaré dans son étude que si les petites villes de l'Ouest sont acculées à la faillite, c'est principalement à cause des initiatives des gouvernements provinciaux—la construction de nouveaux réseaux routiers, les programmes d'installation de l'électricité et toutes sortes d'autres programmes, dont la centralisation du système scolaire. Si l'on se penche sur les véritables raisons de la détérioration de la vie à la campagne et dans les petits villages de l'Ouest, on constatera qu'elles n'ont rien à voir avec le changement du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Les changements survenus sont imputables aux initiatives des gouvernements provinciaux. C'est là la base même du rapport du juge Emmett Hall qu'on cite à gauche et à droite comme étant la plus grande autorité en matière de tarifs ferroviaires. Il s'y connaît certainement tout autant pour ce qui est des répercussions de ces tarifs sur la vie rurale dans les petits villages de l'ouest du Canada.

M. Blaikie: Monsieur l'Orateur, le ministre accepte-t-il de répondre à une question?

M. l'Orateur adjoint: Le ministre accepte-t-il de répondre à une question?

M. Axworthy: Monsieur l'Orateur, je répondrai volontiers à une question si j'en ai le temps à la fin de mon discours. Je pourrais demander au député de Winnipeg-Birds Hill comment il peut justifier devant ses électeurs la perte de plusieurs milliers . . .

M. Blaikie: Oh, oh!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au ministre.

M. Axworthy: Il y a beaucoup de questions importantes et pour répondre à certaines d'entre elles, il faut se tourner vers les autruches du passé qui se sont caché la tête dans le sol des prairies, refusant de se préoccuper du futur. A propos de spermophiles et des marmottes, monsieur l'Orateur . . . les députés du parti d'en face n'ont pas vu la lumière depuis des années.

Nous discutons aujourd'hui de la nécessité de régler cette question dans l'ouest du Canada en fonction des faits et de la réalité. Nous ne cherchons pas à supprimer les tarifs variables; nous ne voulons rendre la vie difficile aux habitants des villages—nous essayons plutôt de déterminer le type d'investissement que les transformateurs de l'Ouest réclament depuis des années. Nous parlons d'investissements susceptibles de rendre aux villes de l'Ouest la place prédominante qu'elles occupaient en tant que centres de transport. Nous parlons de créer des emplois dans tout le pays, depuis les usines métallurgiques de Sydney aux ateliers de construction de locomotives du Québec et de l'Ontario, ou aux grands centres urbains de l'Ouest. La modification du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau offrira des avantages multiples aux diverses localités du pays. Elle créera de l'emploi.

Les néo-démocrates crient leurs marchandises tous les jours. Ils nous disent de créer plus d'emplois, plus de travail et d'investir dans le pays. Ce que nous faisons, c'est de modifier le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau pour favoriser l'un des investissements les plus importants et les plus essentiels, qui permettra de créer de l'emploi pour des dizaines de milliers de Canadiens. Comment les membres de ce parti peuvent-ils être assez hypocrites pour dire tantôt blanc tantôt noir et s'attendre à ce que les Canadiens les croient. On découvrira leur supercherie après quelque temps. Ils disent à leurs électeurs de la Saskatchewan qu'ils défendent le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, puis ils viennent ici déclarer aux travailleurs de l'Est qu'ils s'efforcent de créer plus d'emplois pour eux. Pourquoi ne vont-ils pas voir les ouvriers de Sydney, de London et de certaines régions du Québec, ou ceux de Winnipeg et de Regina pour leur dire qu'ils cherchent à créer plus d'emplois en s'opposant à toute modification au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, ce qui permettrait d'investir la somme rondelette de 13 millions de dollars dans l'Ouest au cours des prochaines années, créant ainsi un nombre inestimable d'heures-hommes de travail dans divers secteurs d'activité.

Comment espèrent-ils s'en tirer avec pareil double jeu? Leur attitude est incroyable. C'est l'une des pires filouteries que nous ayons jamais vue à la Chambre. Ils essayent de convaincre les habitants de l'Ouest que cette initiative leur ôtera jusqu'à leur patrimoine. Les habitants de l'Ouest, forts de ce patrimoine demandent notamment une économie diversifiée et pleinement développée qui ne repose pas uniquement sur les matières premières agricoles, mais également sur diverses entreprises industrielles, qui lui permettra de ne pas être sujette aux cycles du marché des matières premières mais au contraire, de disposer d'une base stable d'emploi.

Nous offrons la possibilité de mettre un tel système en place dans l'Ouest. Nous proposons un système qui aura d'énormes incidences sur nos marchés d'exportation. Il permettra non seulement d'accroître de près de 2 milliards de dollars les marchés d'exportation pour les producteurs de céréales brutes, mais également d'ouvrir un grand nombre de nouveaux débouchés aux produits agricoles traités, tels que les oléagineux. Pourquoi les pressureurs de colza sont-ils si impatients de voir cette modification entrer en vigueur? Pourquoi les producteurs de denrées l'attendent-ils avec une telle impatience? C'est parce qu'ils comprennent que depuis des années, ils sont privés de la possibilité de faire valoir leurs droits et de créer une base solide d'investissements dans toutes les régions du pays.

Je renvoie la balle au député de Regina-Est. S'il veut bien traiter la question en faisant preuve d'honnêteté, de réalisme et du désir de progrès dont son parti prétend se faire l'apôtre, je l'inviterai à modifier son point de vue sur le tarif du Corbeau. Il faudrait qu'il facilite aux gens de l'Ouest l'amorce d'une consultation, une participation à cette démarche de concertation que nous offrons dans la recherche d'une solution qui tienne compte de tous les éléments de la question. Nous tenons à ce que les milieux influents y participent. Nous tenons à ce que tous les organismes agricoles de là-bas et tous les intéressés soient représentés. Nous prions donc le NPD d'exercer ses bons offices auprès du gouvernement de Saskatchewan, auprès des syndicats et des gens influents pour qu'ils participent aux consultations et trouvent les meilleures solutions pour l'Ouest et pour notre réseau de transport. Plutôt que d'élever des barricades, nous voudrions qu'ils comprennent que c'est là pour l'Ouest une chance de renforcer sa position sur le plan économique.

Monsieur l'Orateur, nous leur renvoyons la balle. Nous avons amorcé le débat et le dialogue, nous avons lancé les pourparlers, nous sommes disposés à consentir d'importants investissements dans l'ouest du Canada. Nous sommes disposés à procéder à une très large consultation avec tous les groupes et tous les intéressés. Il appartient aux députés de tous les partis de faire en sorte que cela ait vraiment lieu. Il appartient tout particulièrement aux députés de l'opposition qui représentent l'Ouest d'exercer leurs bons offices pour que le débat se déroule sur des chiffres et des faits réels plutôt qu'inventés, sur des arguments tirés de la réalité et non de l'imagination. Ils ont le devoir envers leurs électeurs de l'ouest du Canada de faire en sorte que ces négociations aient lieu. S'ils persistent à masquer et à déformer les faits et à nier la nécessité d'une modernisation de notre réseau de transports, ils causeront un tort considérable à tous les Canadiens.

Nous renvoyons la balle au NPD en leur demandant de revenir dans la bonne voie et de songer aux progrès du pays. Nous l'invitons à participer à la mise au point d'un nouveau tarif statutaire qui profite en même temps aux producteurs et aux gens de l'Ouest.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: Le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) invoque le Règlement.

M. Blaikie: Monsieur l'Orateur, est-ce qu'il reste du temps au ministre et, dans l'affirmative, autorisera-t-il une question?

M. l'Orateur adjoint: Le ministre autorisera-t-il une question?

M. Axworthy: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Blaikie: Monsieur l'Orateur, quand le ministre a dit que le Nouveau parti démocratique et le Syndicat national des agriculteurs étaient des alliés qui s'ignorent dans la lutte pour conserver le tarif statutaire, je me demande pourquoi il n'a pas parlé du parti libéral de la Saskatchewan? S'il est censé s'intéresser aux faits, pourquoi n'a-t-il pas parlé de ce dernier dans son discours?

M. Axworthy: Monsieur l'Orateur, je m'empresse de faire une mise au point pour la gouverne du député. Les associations libérales du Manitoba, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique appuient la résolution concernant le tarif du Nid-de-Corbeau. Vendredi dernier, nous avons rencontré le chef du parti libéral de la Saskatchwan pour en discuter et nous avons dissipé bon nombre de ses inquiétudes. Il était quelque peu influencé par la propagande que fait M. MacMurchy en Saskatchewan au sujet des taux variables.

Deux gouvernements de l'Ouest appuient le changement de même que le parti libéral de l'Ouest. Nous espérons que si le NPD cherche à convaincre leurs confrères de la Saskatchewan, ils finiront eux aussi par nous approuver.

Des voix: Bravo!

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur l'Orateur, mon temps de parole est limité, mais je veux faire observer que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) ignore quel service il a rendu à M. Goodale et à ses activités politiques en Saskatchewan. Il ne sait pas ce qu'il fait! Je crois qu'il a réussi à démontrer une chose au cours du débat—c'est qu'en dépit de ses lunettes neuves, il ne comprend toujours pas les questions qui intéressent l'ouest du Canada et il dessert les Canadiens de l'Ouest en défendant cette politique.

Bien des gens regardent le débat aujourd'hui et beaucoup vont en entendre parler. Ils seront un peu mystifiés par le cirque qu'ils auront vu aujourd'hui. En effet, les libéraux et les néo-démocrates se sont houspillés copieusement. Le public va s'en étonner, car il sait bien que les doctrines des deux partis sont très proches. Ils défendent à peu près les mêmes thèses, et sur bien des questions fondamentales, c'est bonnet blanc et blanc bonnet.

• (1600)

On raconte une histoire au sujet de l'arche de Noé qui est probablement vraie. Elle fait penser aux rapports qu'entretiennent les néo-démocrates et les libéraux. Le Nouveau parti démocratique a voté avec la majorité sur 19 motions de censure différentes. Il a appuyé le gouvernement contre vents et marées dans tous les débats importants. Tout ce monde se souvient du chef du Nouveau parti démocratique qui déclarait que le projet constitutionnel était un document raffiné. Il a appuyé sans broncher le premier ministre (M. Trudeau) à ce sujet. Quand il s'agit de questions économiques importantes, comme de renverser notre gouvernement sur son budget qui aurait permis d'améliorer la situation du pays, les néo-démocrates et les libéraux ont voté de la même façon. Ils partagent les mêmes opinions. J'espère, au cours de mon intervention d'aujourd'hui, montrer exactement ce qu'il en est en ce qui concerne le problème que nous débattons actuellement.

M. Keeper: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aimerais poser une question au député.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je dispose seulement de vingt minutes. S'il me reste du temps à l'issue de mon intervention, je me ferai un plaisir d'y répondre.

Quoi qu'il en soit, pour en revenir à mon histoire, c'était l'époque du déluge et Noé avait embarqué sur son arche un couple d'animaux de toutes les espèces. Il s'inquiétait à propos des chats. Pour éviter qu'ils ne batifolent, il décida de les confier à la surveillance d'un autre couple. Il arrêta son choix sur les deux girafes, car elles avaient un long cou. Il leur demanda de surveiller les deux chats pour être certains que le nombre des passagers n'augmente pas, car l'arche était remplie à ras bords. Quarante jours passèrent; on finit par débarquer et tous les couples d'animaux quittèrent l'arche, excepté nos deux chats. Nos deux chats descendirent bien, mais ils étaient suivis par 19 chatons. Noé rappela aux deux giraffes qu'il leur avait confié la garde des deux chats pour veiller au grain. Le mâle s'excusa auprès de Noé. «Je pensais qu'ils se battaient, dit-il.»

C'est précisément ce qui se passe ici. Les néo-démocrates et les libéraux font semblant de se battre, mais en réalité, ils partagent les mêmes vues sur de nombreuses questions.

Je pense que la population n'est pas dupe de cette situation, car les porte-parole du Nouveau parti démocratique ont laissé entendre qu'il étaient prêts à négocier la suppression du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. D'après les déclarations du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, nous savons maintenant que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau sera supprimé. Il ne devrait pourtant pas l'être, mais il le sera au détriment des Canadiens de l'Ouest. Si nous permettons pareille chose, je crains que le mode de vie des agriculteurs ne change du tout au tout. Nous verrons certainement disparaître les exploitations familiales.

En 1977, la Commission Hall a fait deux recommandations d'une importance capitale. Il s'agissait d'une part de conserver le tarif du Pas du Nid-du-Corbeau et, d'autre part, de verser directement aux chemins de fer la différence entre le tarif et le coût du transport du grain. Demander aux producteurs de l'Ouest de faire transporter leur grain au plein tarif, c'est ne tenir aucun compte d'un droit historique et statutaire, de la concurrence qu'ils doivent affronter et des avantages naturels et artificiels des pays concurrents.

Je constate avec plaisir la présence du ministre des Transports (M. Pepin), car je voudrais lui donner un conseil. Je lui conseille de remplacer les conseillers qui ont choisi l'endroit de la réunion au sujet du tarif du Pas du Nird-de-Corbeau, en Saskatchewan. Le ministre est allé à Delisle, merveilleuse petite ville de ma circonscription. Le conseiller libéral qui l'a envoyé à Delisle en Saskatchewan mérite le trophée de la plus grosse gaffe. Il a envoyé le ministre chez des gens qui s'opposaient farouchement à sa politique. L'automne dernier, je suis allé à un barbecue où il y avait un millier de personnes. Le ministre y est allé rencontrer un millier d'agriculteurs et il s'est retrouvé sur des charbons ardents.

M. Pepin: C'était plutôt glacial.

M. Hnatyshyn: En effet, le ministre a eu droit à un accueil glacial. Cette question me préoccupe très sérieusement. Je regrette que le représentant de l'Ouest au cabinet ait adopté cette position à l'égard de cette question capitale. Je le répète, les céréaliculteurs canadiens doivent soutenir la concurrence sur le marché international. Ils achètent leurs moyens de production sur le marché canadien, qui est protégé dans une certaine mesure. Toute hausse des frais de transport réduirait automatiquement leurs gains. Toute réduction de leurs gains se répercuterait sur l'ensemble de l'agriculture et toucherait surtout ceux qui en dépendent.

En fait, la situation des agriculteurs de l'Ouest et surtout ceux de la Saskatchewan est très comparable à celle des habitants du Québec sur le plan des droits linguistiques. Cette question était incluse dans le pacte fédératif conclu entre le Canada et les provinces des Prairies; c'était la Grande Charte des Prairies. Je demande aux députés de toutes les régions du Canada de ne pas l'oublier dans les mois et les semaines à venir. Lors des négociations, nos besoins et nos aspirations étaient différents. Il nous incombe à tous de protéger les droits acquis par les parties respectives à ce grand pacte. Ce projet semble annoncer la disparition d'un nombre incalculable de collectivités rurales et de la vie rurale en général.

De nombreux députés ne comprendront pas ce qu'est la trame sociale et culturelle de l'Ouest et son importance pour les gens de là-bas. Nombreux sont ceux qui ne comprendront pas combien elle est menacée de destruction par les forces économiques qui s'exercent actuellement. Les producteurs de l'Ouest ne peuvent supporter une hausse du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. L'an prochain, le revenu agricole va baisser de 15 p. 100, tandis que les coûts agricoles vont augmenter de 25 p. 100, après une hausse de 63 p. 100 depuis deux ans et de 89 p. 100 depuis trois ans seulement. Qui profite de cette majoration considérable? Eh bien, le gouvernement fédéral récupère 55 à 60 p. 100 de ces fonds. Des sommes colossales, qui pourraient atteindre 51 milliards proviendront de l'Ouest durant les cinq prochaines années. Abstraction faite de ces chiffres, il en coûterait peu au gouvernement fédéral de maintenir le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

Je suis absolument renversé du manque de considération dont le gouvernement fédéral a fait preuve à l'égard des agriculteurs de l'Ouest lorsqu'il a décidé de modifier le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau en dépit de leur opposition massive et fondamentale. Je ne comprends pas comment le premier ministre a pu se rendre à Saskatoon, en Saskatchewan, et déclarer que les gens qui protestent contre la décision du gouvernement de modifier le tarif, sont des gens mal informés. Je représente ces gens qu'on dit mal informés, et je suis prêt en tout temps à souscrire à leur point de vue plutôt qu'à celui du premier ministre? Qu'a-t-il dit à son arrivée à Saskatoon? Quant on lui a posé une question au sujet du tarif réglementaire, il a répondu que le gouvernement ne pouvait pas plaire à tout le monde tout le temps, partout et en toutes choses. Il a ajouté qu'il n'était pas allé à une seule réunion publique, dans n'importe quelle province, où des gens ne lui avaient pas demandé: «Pourquoi devrions-nous payer pour cela?» Il était là en train de s'adresser à des agriculteurs des Prairies et il leur a dit que cela ne l'impressionnait pas. Quelle sorte d'attitude est-ce là, de la part du premier ministre du Canada, à l'égard de points de vue très légitimes des agriculteurs de l'Ouest qui constituent une partie très considérable et très importante de la population? Il n'est pas étonnant que chaque fois que le premier ministre se rend dans l'ouest du Canada, il accroît la majorité du député de l'opposition de 2,000 ou 3,000 voix. C'est dû à son attitude, à son arrogance et à son insensibilité à l'égard des Canadiens de l'Ouest et de leurs difficultés.

Les habitants de l'ouest du Canada interprètent cette attitude comme un manque de confiance dans leur région. Le ministre des Transports a dit qu'une décision serait imposée si on n'arrivait pas à un consensus aux audiences de la Commission Gilson. Je l'avertis que je trouve cela inadmissible. Les Canadiens de l'Ouest savent où le gouvernement veut en venir. Ils se rendent compte que le gouvernement libéral pense qu'il n'a rien à perdre dans l'Ouest sur le plan politique. Le gouvernement a montré à quel point il se préoccupe du sort des agriculteurs dans son budget; il peut tout aussi aisément jouer un sale tour aux habitants de l'Ouest en supprimant le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Le budget n'offre rien aux agriculteurs et ce projet ne fait qu'empirer la situation.

Je vous avais prévenu, le gouvernement libéral se servira du Fonds de développement de l'Ouest en 1982, pour combler le fossé creusé par le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Ce fonds, ce beau rêve insaisissable de quatre milliards de dollars formulé par le ministre des Finances (M. MacEachen) dans son budget du 28 octobre 1980, est devenu un cauchemard de 1.3 milliard pour les habitants de l'Ouest. Quoi de surprenant que les citoyens de cette région aient si peu confiance dans le parti libéral et ses politiques? Le gouvernement fédéral avait d'abord annoncé en 1980 la constitution d'un fonds de quatre milliards de dollars pour moderniser la manutention et le transport des grains et pour favoriser la diversification industrielle de l'Ouest. Le montant prévu a été réduit de 60 p. 100 dans le budget de 1981. Le mois dernier, le gouvernement fédéral a fait cadeau de cet argent aux sociétés ferroviaires sans être certain de l'usage qu'elles en feront. Si le gouvernement peut sabrer dans ce fonds une fois, il peut encore faire la même chose. A mon avis, un éditorialiste du *Globe and Mail* a fait un excellent exposé de la situation récemment. Voici:

• (1610)

C'est un fait, les habitants des Prairies ne font pas confiance au gouvernement fédéral. Ils ne croient absolument par les promesses que M. Pepin peut faire, ni celles que le gouvernement peut faire. Ils ont le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Ils veulent le garder.

Les subsides

Monsieur l'Orateur, le gouvernement fédéral ne se rendra-t-il jamais compte qu'il doit passer à l'action et non pas faire des promesses s'il veut redorer son blason aux yeux d'électeurs qui ont perdu toute illusion?

Cette proposition m'inspire bien des inquiétudes mais je n'en exposerai que quelques-unes. Premièrement, tout le processus a lieu en dehors du Parlement. Encore une fois, ce n'est pas le Parlement qui examinera le changement radical proposé par le gouvernement. Le gouvernement semble avoir oublié que le Parlement existe. Tout le processus doit se dérouler à huis clos. Il est tout à fait extraordinaire que l'étude d'un projet de réforme qui doit avoir des répercussions aussi dévastatrices ne se fasse pas en public et en particulier avec la participation des producteurs concernés. D'après cette proposition le gouvernement se refuserait à faire des versements supérieurs à ceux qu'il a faits en 1981-1982, pour combler le déficit, alors que le trésor fédéral est sur le point de s'enrichir de rentrées massives. En faisant cette proposition il pose des jalons pour faire adopter le principe des tarifs variables, ce qui est tout à fait inacceptable. Les agriculteurs de l'Ouest n'ont pas défendu le tarif statutaire pendant 80 ans pour le voir flanquer en l'air.

Même si un tarif statutaire est inclus dans le programme, l'échelle mobile de tarifs indéterminés que l'on propose de faire payer aux producteurs signifie des tarifs variables, ce qui est répréhensible. On revient aux paroles du juge Emmett Hall qui a si vaillamment lutté contre la violation du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Voici ce qu'il a dit:

> Si une seule ingérence dans le tarif statutaire est acceptée ou tolérée comme matière à négociation, tout sera perdu.

Le juge Hall est un distingué citoyen de ma circonscription; j'appuie sans réserve sa position. Aussitôt que le tarif fera l'enjeu d'une négociation, la cause sera perdue en un rien de temps. Il n'y a pas d'autre issue que de s'y tenir envers et contre tous. Le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau n'est pas négociable. C'est également ce qu'en pense le juge Hall, homme clairvoyant qui a su nous indiquer la voie à suivre pour tant de questions nationales importantes.

Quand le tarif aura monté et que les fermes et les villages les plus modestes auront commencé à disparaître, en quoi le service sera-t-il meilleur? Rien dans la proposition ne sert à garantir le service. Ces garanties s'imposent pourtant avant même que nous songions à puiser quelque part de nouvelles sommes à donner aux chemins de fer. Il nous faut aussi savoir comment seront répartis les crédits en question. Le gouvernement ne s'est aucunement prononcé là-dessus. En somme, le gouvernement a chargé M. Gilson de liquider le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Faisons la leçon à tous ces gens de l'Ouest qui osent ne pas voter libéral, lui a-t-on dit. Peu importent les conséquences pour l'Ouest; fixez les modalités, mais faites vite et sans bruit.

M. Pepin: Pourquoi agirions-nous ainsi?

M. Hnatyshyn: Le ministre sait que c'est ce que le gouvernement libéral dit à M. Gilson. Dans l'Ouest, nous ne tolérons pas cette façon d'agir pas plus que nous ne voulons maintenir le statu quo. Nous admettons les problèmes que posent, dans l'état actuel des choses, le transport des céréales. Il est bien connu que le système actuel favorise l'inefficacité des chemins de fer puisqu'on subventionne les lignes secondaires comme on subventionne bien d'autres secteurs. Il convient certes de verser des montants appropriés pour subventionner le transport des céréales, mais on devrait maintenir les tarifs-marchandises statutaires. On a dit qu'il fallait que le Trésor fédéral compense le manque à gagner et qu'il assure une capacité et une performance adéquates. De même, il convient de supprimer d'une façon ou d'une autre les anomalies qui existent dans les barèmes des tarifs-marchandises entre les produits transformés et les autres.

Le gouvernement fédéral a une responsabilité permanente qui va bien au-delà de la compensation du manque à gagner pour l'année 1981-1982. Toutefois, les chemins de fer doivent prouver aux producteurs céréaliers qu'ils peuvent acheminer les céréales dans les délais voulus et d'une manière sûre et efficace avant qu'on leur accorde encore d'autre argent. Sauf le respect que je dois au ministre qui a répondu au nom du gouvernement, je lui fait remarquer qu'il se trompe «sur toute la ligne». Cela ne se fait pas d'aller trouver les producteurs et de leur dire: «Maintenant, à vous de payer telle ou telle» . . .

M. Pepin: Il s'agit de milliards de dollars.

M. Hnatyshyn: . . . «telle ou telle somme pour améliorer les services et vous verrez que c'est vous au bout du compte qui en profiterez». Ce qu'il devrait faire, c'est commencer par dire aux chemins de fer: «Mettez de l'ordre dans vos réseaux après quoi seulement nous nous entretiendrons avec les céréaliers pour voir s'il y a moyen de s'entendre». Le problème c'est que le ministre a fait le contraire.

Monsieur l'Orateur, je suis absolument consterné de voir qu'on a appliqué cette proposition sans avoir pleinement consulté les intéressés.

M. Pepin: Il y a beaucoup de gens qui en savent plus long que vous sur la question.

M. Hnatyshyn: J'ai du mal à imaginer qu'il n'y ait pas eu de consultations, pas même avec les associations d'agriculteurs ni même avec les producteurs eux-mêmes. Nous savons qu'en Saskatchewan on se pose de sérieuses questions, non seulement au sein des syndicats céréaliers mais dans tous les organismes à propos de la politique du gouvernement et de toute cette affaire.

Je voudrais conclure mes remarques, monsieur l'Orateur, en disant que c'est avec beaucoup d'intérêt que je constate que le NPD a enfin présenté cette motion. Je ne veux pas dire par là bien entendu que les néo-démocrates s'intéressaient davantage à son incidence politique qu'à son contenu. Je serai le dernier à les accuser d'avoir l'esprit aussi tortueux. Cependant, il est plutôt curieux que la motion ait été inscrite au *Feuilleton* et que nous ayons été obligés de la présenter tout de suite après l'annonce de cette nouvelle alors qu'ils ont laissé dormir les choses jusqu'à cette semaine. Cela aurait-il quelque chose à voir avec le déclenchement des élections provinciales en Saskatchewan? C'est une question purement hypothétique car je sais pertinemment que les néo-démocrates, qui doivent tous prendre des cours de morale avant de siéger à la Chambre, m'assureront leurs grands dieux que . . .

Une voix: Avant de se présenter comme candidats.

M. Hnatyshyn: C'est exact, avant de se présenter comme candidats, comme le dit si bien mon collègue, qui préconise un renouveau à la tête du parti libéral. Monsieur l'Orateur, je voudrais tout simplement que lorsqu'ils adoptent une position de ce genre, les députés néo-démocrates se mettent d'accord avec le premier ministre Blakeney parce que ce dernier use de

faux-fuyants. Je suis désolé de leur dire, ça, malgré toutes la documentation que je reçois à la maison, les lettres et autres paperasses dans lesquelles ils énoncent leur position. Pas plus tard qu'en janvier dernier, le premier ministre Blakeney aurait déclaré, lors d'une entrevue au réseau anglais de Radio-Canada, être entièrement disposé à négocier la révision du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. C'est ce même premier ministre qui va déclencher des élections en Saskatchewan, bras dessus bras dessous avec . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré.

M. Keeper: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Depuis la reprise de la session en octobre dernier, les conservateurs ont voté 26 fois avec les libéraux, alors que les néo-démocrates l'ont fait seulement 13 fois.

M. Hnatyshyn: Faut-il être mesquin!

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il s'agit du premier débat dans lequel j'interviens à titre de secrétaire parlementaire du ministre des Transports. Je suis peut-être l'homme tout désigné pour prendre part à ce débat sur la modification du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. J'ai été un peu déçu de voir se désister l'auteur de la motion, le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse), qui a laissé à son collègue, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) le soin de proposer la motion. J'ignore pourquoi, peut-être a-t-il eu peur d'avoir à défendre sa motion . . .

M. Pepin: Il fait campagne en Saskatchewan.

M. Flis: . . . car je suis originaire de cette partie de la Saskatchewan. Je suis né et j'ai grandi dans sa circonscription. Je suis né et j'ai grandi dans la circonscription de Humboldt-Lake Centre dont le député, le premier parrain de la motion, est lui-même issu. Je suis sûr que la motion ne reflète pas les vœux des agriculteurs de sa circonscription. En fait, ma famille a quitté la Saskatchewan, il y a une trentaine d'années, à cause du gouvernement CCC de l'époque dirigé par Tommy Douglas. Mon père, ayant quatre fils et deux filles, ne voyait pas d'avenir dans cette province, en raison de l'imprévoyance du gouvernement de l'époque. Malheureusement, c'est le même manque de prévoyance, cette fois chez le parti néo-démocrate fédéral, qui, encore une fois, incitera beaucoup d'agriculteurs à quitter la province.

• (1620)

M. Blaikie: Préférez-vous les conservateurs de l'Ontario?

M. Flis: J'avoue avec grand regret que c'est un fait et que c'est la stricte vérité.

M. Blaikie: Que dire des taux d'intérêt?

M. Flis: Je puis comprendre l'inquiétude des agriculteurs, car le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau a représenté pour eux, 85 années durant, un élément de sécurité dans un monde en pleine évolution. Toutefois, des changements doivent survenir. On en voit partout ailleurs. Même la Saskatchewan Power Corporation, qui appartient au gouvernement néo-démocrate de la province, a relevé ses tarifs d'électricité de 8 p. 100 en 1980 et de 12 p. 100 en 1981. Ainsi, le gouvernement provincial prétend qu'il est acceptable de relever les tarifs de l'électricité mais non pas les tarifs du transport des céréales. Je ne sais pas comment M. Blakeney, le premier ministre, réussit à expliquer qu'il applique deux poids et deux mesures dans sa propre province.

Je veux montrer que les changements proposés par le gouvernement au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau amélioreront la situation, au lieu de l'empirer. L'opposition manifestée par les néo-démocrates, tant au niveau provincial que fédéral, au moindre changement est tout simplement ridicule. Au niveau provincial, cette opposition pourrait être excusable car la fièvre pré-électorale qui sévit en Saskatchewan brouille les esprits. C'est étonnant, cependant, car le premier ministre, M. Blakeney, s'était dans le passé montré plus réaliste.

J'aimerais vous rappeler ce que M. Blakeney a déclaré le 20 mai 1977 sur les ondes de Radio-Canada. Je voudrais tout simplement que les députés du NPD et le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) écoutent très attentivement. M. Blakeney a dit ceci:

> Je ne voudrais pas que l'on déclare que je me réjouis de l'augmentation du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, car ce serait faux, mais je n'ignore pas que le temps a passé et que les coûts ont augmenté, et les agriculteurs savent tout aussi bien que moi qu'un jour, il faudra augmenter le tarif, à condition, bien entendu, qu'ils bénéficient des mêmes garanties légales que leur accorde actuellement le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

Il y a trois éléments à considérer dans cette déclaration de M. Blakeney. Tout d'abord, il dit que les années passant, les coûts ont augmenté. C'est un fait. Par ailleurs, les agriculteurs sont conscients qu'un jour, il faudra accepter l'augmentation du tarif. C'est un fait également. Troisièmement, les agriculteurs veulent être protégés par la loi. Troisième affirmation, troisième vérité. C'est ce que le premier ministre de la Saskatchewan déclarait le 20 mai 1977. Et le 8 février de cette année, le ministre des Transports (M. Pepin) s'est souvenu des prévisions de M. Blakeney. Alors pourquoi celui-ci a-t-il changé d'avis? Je l'ignore.

M. Keeper: C'est parce que votre famille a quitté la Saskatchewan.

M. Flis: Je le répète, je l'ignore. Les élections ont beau être imminentes, la politique de la peur et les mensonges ne sont pas excusables pour autant. Le gouvernement provincial a préparé, aux frais des contribuables, une jolie petite brochure intitulée je crois «Le plan Pepin» . . .

Des voix: Oh! Oh!

M. Flis: . . . qui induit les habitants de la province en erreur. Il a utilisé la même tactique pour la constitution, mais ça n'a pas marché. Et voilà qu'il utilise la même tactique avec le tarif. Ça ne marchera pas non plus. On a déformé les faits. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) . . .

M. Keeper: C'est vous qui déformez les faits.

M. Flis: . . . a parlé du publicitaire, et il a raison. Le ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan, M. Gordon MacMurchy, a remis à la presse un communiqué le 4 mars dernier qui disait ceci:

> Ottawa a promis de ne verser que 612 millions au cours des quatre prochaines années—pas un dollar de plus.

C'est absolument inexact que le gouvernement du Canada se soit engagé à subventionner indéfiniment le tarif du Nid-de-Corbeau pour une somme évaluée à 600 millions de dollars, et qu'il y soit tenu par la loi. C'est ce que voulait et veut toujours M. Blakeney et c'est aussi ce que veulent les céréaliers.

S'inspirant de fausses données, M. MacMurchy a évalué les pertes potentielles des agriculteurs de la Saskatchewan. Cependant, il n'a pas tenu compte de la proposition fédérale concernant le partage futur de l'accroissement des coûts. Il n'a pas tenu compte non plus de l'augmentation de la production céréalière et de la hausse des prix du grain. Pas plus qu'il n'a tenu compte de l'amélioration des services ferroviaires et de l'exploitation du réseau de transport. Il a passé sous silence les sommes que pourraient épargner les producteurs . . .

M. Blaikie: Etes-vous toujours en train de lire?

M. Flis: . . . en réduisant les frais d'entreposage sur place. Je doute que ce genre de fausse représentation serve les intérêts du gouvernement provincial.

Les néo-démocrates fédéraux ont vraiment manqué l'occasion de faire preuve d'imagination. Les principales associations agricoles voient la nécessité du changement. Elles ont accepté de participer au processus pour en tirer la meilleure partie pour les agriculteurs. Les néo-démocrates s'esclaffent; pourtant, le temps des fêtes est passé. Je les renvoie à la liste des agriculteurs et des associations agricoles qui approuvent la modification des tarifs. Ce sont des associations agricoles des Prairies telles que la Western Barley Growers Association qui compte 1,000 membres, les Flax Growers of Western Canada, le Palliser, le Manitoba and Saskatchewan Rapeseed Producers, l'Alberta Rapeseed Producers, l'Alberta Hog Producers et la Canadian Cattlemen's Association. Cet organisme regroupe plus de 97,000 membres. La conférence agricole de l'ouest s'est aussi prononcée en faveur de la modification. Cet organisme regroupe les membres d'Unifarm, qui compte 63,000 membres; l'Alberta Cattle Commission, 13,000 membres; l'Alberta Pool, 55,000 membres; la Saskatchewan Wheat Pool, 70,000 membres; la Saskatchewan Association of Rural Municipalities, comptant plus de 2,000 membres . . .

M. Benjamin: Ah non, ce n'est pas vrai.

M. Flis: . . . les Céréaliers unis, 60,000 membres; les Producteurs de lait de la Saskatchewan, l'Office de commercialisation du poulet de la Saskatchewan, l'Office de commercialisation du dindon de la Saskatchewan et l'Office de commercialisation des œufs de la Saskatchewan. De même, à l'appui de ce groupe certains organismes tels que l'Association coopérative de protection contre la grêle, les éleveurs de porc de la Saskatchewan, la Coopérative des producteurs laitiers et le Syndicat du Manitoba, soit alors plus de 300,000 membres, appuient cette modification. Rien que pour ces deux groupes, plus de 400,000 membres estiment qu'il est grand temps de négocier une modification au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Voilà pour répondre aux protestations des néo-démocrates. Au lieu de défendre les agriculteurs qu'ils prétendent représenter, les néo-démocrates adoptent l'attitude fourbe du Syndicat national des agriculteurs . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Flis: . . . organisme qui était sur le point de disparaître de la circulation lorsqu'il a découvert ce dernier vestige du passé auquel s'accrocher.

Presque tout le monde admet la nécessité de changements. Je pourrais renvoyer les néo-démocrates à certains éditoriaux qui appuient ces modifications.

M. Keeper: Parlez aux gens!

M. Flis: Je renvoie le député néo-démocrate à l'éditorial du *Free Press* de Winnipeg intitulé «Unnecessary issue» (Un problème inutile), où l'on peut lire ceci:

Ne nous y trompons pas, ceux qui s'opposent à une modification du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau ne reflètent pas le courant général de l'agriculture de l'Ouest.

C'est à mon avis le cas des néo-démocrates. L'éditorial du 22 mars 1982 paru dans le *Free Press* de Winnipeg poursuit en ces termes:

En Saskatchewan, il semblerait que l'on attache plus d'importance à l'intérêt politique à court terme.

Le gouvernement n'a aucun intérêt politique à modifier le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, comme le prétend le député de Saskatoon-Ouest. Cependant, les ministères, à l'instar de tous les députés de la Chambre . . .

Une voix: Il n'y a plus de libéraux à battre. Vous avez raison sur ce point.

M. Flis: . . . au moment d'être élus, doivent fixer des objectifs pour l'avenir. Nous n'érigeons pas un pays . . .

M. Keeper: C'est sûr.

M. Flis: . . . pour nous-mêmes. Nous érigeons un meilleur Canada pour les générations à venir, pour nos enfants, nos petits-enfants et ainsi de suite.

Une voix: Ce n'est certes pas pour aujourd'hui.

M. Flis: J'aimerais voir les néo-démocrates assumer cette responsabilité. Il leur suffit de se demander quels avantages la modification du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau aura pour les générations futures.

Le Nouveau parti démocratique ne représente pas les meilleurs intérêts des agriculteurs. Comme l'a dit à la Chambre le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), ne rien faire au sujet de ces tarifs serait une trahison. Nous lisons dans le hansard du 8 février 1982, à la page 14748, que le ministre de l'Agriculture a dit:

• (1630)

Je crois qu'aujourd'hui, ce serait une trahison de ne pas augmenter le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, de s'en tenir à l'ancien système, aux vieux accords de 1897. Si nous adoptions cette attitude, nous n'aurions pas de quoi être fiers de notre agriculture.

Je suis fier d'appartenir à un parti qui montre qu'il n'a pas peur de prendre cette position.

Il faut bien comprendre ce que le gouvernement fédéral propose avec ces changements. Tout d'abord, les céréales jouiraient toujours de conditions spéciales. Le mécanisme établi par le ministre des Transports va garantir que ces conditions spéciales seront consacrées par la loi, ce qui donnera aux agriculteurs la sécurité dont ils ont besoin.

Deuxièmement, le gouvernement continuera à payer sa subvention annuelle—non pas seulement pendant quatre ans—qui a été calculée à 600 millions de dollars pour l'année 1981-1982. Cet engagement sera également entériné par la loi, comme l'a demandé le premier ministre de la Saskatchewan.

Le partage des futures augmentations de frais, comme l'a proposé mon collègue de Regina-Ouest, reste à négocier. En fait, cela fait partie du travail de M. Gilson. Quoi de plus démocratique que de négocier directement avec les personnes en cause? Notre gouvernement a toujours prôné e t pratiqué la consultation. Il croira toujours à l'utilité d'obtenir les idées et les recommandations directement du menu peuple. C'est ainsi

qu'on procédera. Les chemins de fer devront répondre à certaines normes de service, faire des investissements et rajuster d'autres tarifs, afin de favoriser certains secteurs de l'agriculture, et il y aura un système de contrôle qui surveillera ces activités.

La loi prévoira également une formule pour calculer le tarif. Les chemins de fer ne seront pas libres d'exiger le prix qu'ils veulent, contrairement à ce qu'on a voulu faire croire au public dans certaines provinces de l'Ouest.

Avant, l'agriculteur avait un tarif garanti mais aucune garantie de service. Cela ne lui était pas tellement utile. La Commission du blé dit avoir perdu des ventes pour 1 milliard de dollars vers la fin des années 70 à cause des problèmes de transport. Le secrétaire d'État au Commerce international (M. Lumley) a parlé récemment de six pays qui se seraient tournés vers d'autres marchés parce que le Canada ne pouvait garantir la livraison par son réseau ferroviaire actuel. Ce que le gouvernement propose, c'est que la garantie porte plutôt sur le service que sur le tarif—je tiens à le souligner, monsieur l'Orateur—et que le gouvernement prenne un engagement financier perpétuel. Voilà ce que c'est que diriger, et j'aimerais bien que le NPD en tire quelque leçon.

Monsieur l'Orateur, il s'ensuivra que les chemins de fer y trouveront leur compte. Même le premier ministre Blakeney en reconnaît la nécessité. Le producteur ou la productrice seront protégés et sûrs de pouvoir faire transporter leurs céréales. A mon avis, cela vaut mieux que ce que l'Ouest a eu jusqu'à maintenant. Et je crois que le NPD devrait être d'accord. Les gouvernements de la Colombie-Britannique et de l'Alberta et le syndicat du blé de la Saskatchewan sont en faveur; or, les députés fédéraux, qui ont été élus pour prendre des décisions dans les intérêts supérieurs de tout le pays—non pas dans l'intérêt d'une région, mais dans l'intérêt de tout le pays, pour le plus grand bien des Canadiens—les députés néo-démocrates nous appuieront sans aucun doute dans ce processus visant à établir un tarif équitable pour les producteurs agricoles.

Je suis reconnaissant au Nouveau parti démocratique d'avoir profité d'une journée de l'opposition pour saisir la Chambre de cette question, car il a ainsi permis au gouvernement de préciser certains faits et de rectifier certaines inexactitudes dont le gouvernement de la Saskatchewan rebat sans cesse les oreilles des habitants de cette province. Ceux-ci pourront maintenant lire ce qui s'est dit à la Chambre et connaître la vérité.

Si je tiens à féliciter le ministre des Transports, ce n'est pas parce que je suis son secrétaire parlementaire . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Flis: . . . mais parce qu'il a su prendre le taureau par les cornes, comme nous disions dans l'Ouest—

Une voix: C'est plutôt par la queue qu'il l'a pris.

M. Flis: . . . qu'il a montré la voie, qu'il a su découvrir ce qui vaut mieux pour l'avenir du Canada et celui des agriculteurs. Je tiens à le féliciter à la Chambre. Il sait ce qui vaut mieux pour l'avenir du Canada et il n'a pas eu peur de le dire. C'est facile, monsieur l'Orateur, de ne jamais rien décider, comme fait le NPD. C'est très facile de ne pas prendre de décision, mais c'est très difficile de prendre des décisions impopulaires. Notre ministre, le ministre des Transports, a effectivement pris une décision impopulaire, mais elle devrait avantager les futures générations de Canadiens, et c'est pour cela que nous l'avons prise, et parce que nous voulons construire le meilleur pays du monde.

Des voix: Bravo!

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, comme c'est intéressant d'entendre le député de Parkdale-High Park (M. Flis) vanter ainsi les mérites de son ministre. Il a déclaré que celui-ci avait pris le taureau par les cornes; il le tiendra peut-être par la queue d'ici à ce que ce projet soit devenu une réalité.

M. Flis: Vous ne sauriez pas la différence.

M. Schellenberger: Je pense avoir élevé un peu plus de taureaux dans ma ferme d'élevage que vous n'en avez élevé sur votre petit lopin de terre à Toronto, et je suis capable de faire la distinction entre les cornes et la queue du taureau.

Fait très étrange, alors que les producteurs de grain doivent affronter le problème de rentabilité le plus aigu depuis la grande crise, le gouvernement fédéral, par le truchement du ministre auquel le député de Parkdale-High Park a fait allusion, envisage de s'arranger pour que les agriculteurs soient impatients de payer davantage pour le transport de leur grain vers la côte ouest et vers la côte est.

Le ministre de l'Agriculture a fait des déclarations très intéressantes. Dans le discours qu'il a prononcé à Winnipeg, il a dit que les recettes de caisse des agriculteurs, qui représentaient 39 p. 100 de leur revenu net en 1975, équivalaient seulement à 21 p. 100 en 1981. Il a ajouté que ce serait peut-être encore pire cette année et que le revenu agricole net devrait diminuer de 15 à 20 p. 100 en 1982. Il était tellement déprimé, monsieur l'Orateur, qu'il a ajouté qu'il ferait peut-être bien de revoir la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers pour permettre aux agriculteurs de traverser cette mauvaise passe.

Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a annoncé les prix initiaux hier ou avant-hier. Le prix initial que recevront les agriculteurs de ma circonscription pour leur grain en 1981-1982 baissera. Le prix initial de l'orge a diminué de 30 cents le boisseau, celui de l'avoine, de 31 cents le boisseau. Tous les autres prix restent stationnaires. Par contre, comme l'a si bien signalé le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), les frais de production augmentent. La Commission canadienne du blé réduit le prix initial. Elle n'est pas prête à assumer ses responsabilités, même face à la baisse des revenus agricoles. Pourtant, la loi est là, l'article est là, qui lui permet d'emprunter l'argent voulu en cas de besoin pour soutenir les prix; mais elle estime ce prix justifié. On ne saurait mieux choisir le moment, aujourd'hui, pour le faire, étant donné la baisse lamentable du revenu des producteurs.

Le sous-ministre des Transports a déclaré lors d'une discussion sur la révision du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau—d'après ce que rapporte le *Western Producer* de février 1982 dans un article de M. Adrian Irwins—que les augmentations prévues pourraient fort bien doubler ou même tripler les coûts actuels sur une période de quatre ou cinq ans. Il prétend que ce n'est là qu'une approximation. Voilà la déclaration que nous sert le sous-ministre des Transports, M. Kroeger, tandis que les agriculteurs se demandent à combien s'élèveront leurs frais à l'avenir. D'après lui, les agriculteurs ne savent pas très bien si les frais doubleront ou tripleront et c'est pourquoi nous avons cette étude. Les agriculteurs qui feront une récolte cette année ne savent pas s'ils auront suffisamment d'argent à la fin de

l'année pour assumer leurs frais, et encore moins pour vivre; pourtant, on leur demande d'accepter avec le sourire un changement au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

• (1640)

Il n'est guère étonnant que la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui et la motion présentée par le parti progressiste conservateur le 26 février dernier affirment que nous devrions nous méfier des propositions du ministre et faire preuve d'un esprit novateur en matière de frais de transport dans l'ouest du Canada. Nous avons fait une proposition très sensée. Si les chemins de fer ont réussi au cours des 85 dernières années à acheminer le grain au coût d'un demi-cent de la tonne-mille, peut-être qu'au cours des 20 prochaines années, ils pourront en faire autant pour les 612 millions de dollars proposés. Si les sociétés ferroviaires prouvent qu'elles en ont la capacité, peut-être qu'alors les agriculteurs pourraient décider s'ils ont les moyens ou non d'assumer des frais accrus. C'est une proposition très sensée qui nous porterait jusqu'à l'an 2000.

J'ai des propositions à faire qu'on voudra bien examiner, je l'espère. Certaines propositions excellentes ont été faites par le juge Emmett Hall et par M. Hugh Horner dans son étude sur le secteur de la viande rouge. Nous pourrions proposer d'excellents moyens d'améliorer le revenu des agriculteurs. Il faudrait permettre aux chemins de fer de prouver qu'ils ont des intentions sérieuses en ce qui concerne les Prairies et qu'ils utiliseront à bon escient le stimulant accordé par le gouvernement, le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, et transporter le grain.

Je voudrais analyser deux propositions dont nous ont saisis les personnes qui se sont penchées sur le dossier ces dernières années, et présenter ma propre proposition. Le juge Emmett Hall a présenté une excellente idée. Il y a également lieu de tenir compte de celle qui figure dans l'étude de M. Hugh Horner. Les sociétés ferroviaires l'ont dit à maintes reprises. Elle estiment que les voies d'embranchement leur nuisent. Jamais ces fonds n'ont été consacrés au transport céréalier sur les voies d'embranchement. Ils étaient toujours versés dans la caisse destinée à payer les frais généraux de fonctionnement.

L'utilisation des lignes secondaires pour le transport des céréales pose un certain nombre de problèmes, car, dans bien des cas, les wagons-trémies sont trop lourds et on ne peut les remplir complètement. Chaque année, le gouvernement verse près de 200 millions en subventions pour l'exploitation des lignes secondaires, mais cet argent n'est pas utilisé pour améliorer les lignes.

Le rapport Hall de 1977 proposait un certain nombre de solutions, mais on n'en a jamais discuté. Dans le chapitre 5 qui était consacré aux embranchements, on proposait quatre solutions. La première envisageait le recours à des minitrains où la locomotive appartiendrait à des intérêts privés qui en assureraient l'exploitation. Les minitrains permettraient de transporter les céréales dans des wagons modifiés des silos aux installations de chargement sur la ligne principale; de là les céréales seraient transbordées dans des wagons-trémies. La seconde solution consistait en de petits embranchements où des installations appartenant à des intérêts privés assureraient le chargement des céréales des silos aux trains circulant sur la voie principale. Il était question ensuite des possibilités de transport par route. La quatrième solution prônait une attitude de laissez-faire et le maintien du statu quo.

Le seconde solution, celle des petits embranchements, me paraît très valable. Les compagnies de chemins de fer se contentent toujours de réclamer l'abandon d'embranchements. Il est temps que dans l'Ouest, on propose une solution de rechange. On pourrait confier aux provinces les embranchements qui viendraient s'ajouter au réseau ferroviaire rural et autoriser le secteur privé ou des coopératives à en assurer l'exploitation. Cette proposition du juge Emmett Hall a été reprise par Hugh Horner dans le cadre de son étude sur l'industrie de la viande rouge dont le gouvernement de l'Alberta l'avait chargé. Dans cette étude, M. Horner proposait de confier aux provinces, contre une somme minime, les embranchements qui appartiennent aux producteurs céréaliers. Les provinces en assumeraient l'exploitation au même titre que le réseau des voies rurales. M. Horner se posait des questions sur l'utilisation de la subvention annuelle de 200 millions accordée aux embranchements et des 80 millions destinés à leur remise en état. Les subventions ne servent pas nécessairement à l'entretien des lignes. Les chemins de fer utilisent ces fonds comme ils l'entendent et essaient d'en tirer le maximum de profits.

Nous avons proposé en février, dans une motion, que le comité parlementaire étudie de façon approfondie cette question et le transfert des embranchements aux provinces, qui feraient alors partie intégrante du réseau des voies rurales.

Il en va de ces embranchements comme du réseau de routes rurales. Elles constituent une composante essentielle de l'infrastructure des régions rurales de l'Ouest et il ne faudrait pas qu'elles se détériorent. Les agriculteurs et les chefs d'entreprises de l'Ouest devraient pouvoir constituer des coopératives et exploiter ces lignes afin qu'elles continuent de faire partie intégrante des zones rurales de l'Ouest.

Le système exposé dans cette étude comporte de nombreux avantages. Il arrive trop souvent que les excellents rapports comme celui du juge Emmett Hall et de M. Hugh Horner, sont relégués aux oubliettes. Il nous faut nous en remettre à ce que nos vis-à-vis appellent l'initiative qui consiste à supprimer un programme en vigueur depuis 80 ans dans l'ouest du Canada.

Le ministre pourrait accepter notre suggestion, c'est-à-dire combler l'écart entre les tarifs, soit verser quelque 600 millions de dollars aux chemins de fer en retour d'une garantie de service. Dans l'intervalle, on devrait nous permettre de présenter des propositions de ce genre.

Si le gouvernement acceptait de payer ces 600 millions et mettait sur pied un groupe d'étude ou une commission d'enquête pour étudier la possibilité de remettre les 8,000 milles de voies aux provinces des Prairies à un prix nominal, qu'elles administreraient comme un réseau routier rural, nous verrions apparaître des coopératives ferroviaires rurales qui se chargeraient de l'exploitation de ces transports sur de courtes distances. On pourrait les aider à acquérir des locomotives de moindre puissance puisqu'ils n'auraient pas besoin pour cela d'énormes locomotives. Les wagons seraient ensuite acheminés vers les élévateurs de collecte situés sur la voie principale où ils seraient intégrés à un convoi.

Le grain pourrait être ensuite nettoyé dans les élévateurs de stockage et les criblures serviraient à nourrir les animaux. Nous pourrions créer une administration provinciale qui s'occuperait de l'exploitation du système et répartirait les recettes et les frais entre les coopératives rurales. L'ATG pourrait continuer de voir à la répartition des wagons. Nous pourrions établir un programme de crédit d'impôt semblable à ceux qui existent pour l'industrie du pétrole et l'industrie cinématographique pour que ces coopératives puissent acheter les wagons et les locomotives nécessaires à l'exploitation du système.

Ce système me paraît parfaitement logique et devrait être proposé à l'ouest du Canada. On devrait permettre aux dirigeants des groupes intéressés dans l'Ouest de discuter de cette possibilité au lieu de se contenter d'accepter la solution proposée aux Canadiens de l'Ouest par le ministre des Transports et son enquêteur qui négocie à huis clos, sans que nous sachions ce qui se passe vraiment.

• (1650)

Il faut examiner toutes ces solutions, de même que celles qui ont été proposées à la Commission du blé ces dernières années pour aider les agriculteurs de l'Ouest. Ces solutions comprenait notamment ce que la Commission du blé appelait le Plan d'assurance des marchés. Selon les agriculteurs, nous devrions revoir ce programme et y apporter certains changements.

Le président de la Commission du blé, M. Jarvis, a parlé récemment d'un projet de cartel au sujet duquel j'ai quelques doutes. Il s'agit simplement d'une autre façon d'appeler un projet dont des députés de tous les partis à la Chambre ont discuté avec les représentants des États-Unis et selon lequel on conclurait des ententes bilatérales pour fixer des prix planchers, afin que nos deux pays, qui produisent environ 70 p. 100 de toutes les céréales exportées aux autres pays du monde, ne se livrent pas une concurrence telle que nous vendons effectivement des céréales à des pays qui ont les moyens de payer plus cher à un prix inférieur au prix de revient des agriculteurs.

Si le gouvernement proposait de telles solutions, accordait des remises sur les combustibles et étendait la portée de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise, afin d'aider les agriculteurs qui devront faire face à des taux d'intérêt et des dépenses énergétiques extrêmement élevés au cours des cinq prochaines années, il pourrait peut-être demander aux agriculteurs de songer à accepter certaines modifications au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau d'ici 20 ans.

Il existe une autre anomalie dont le ministre des Transports ne s'est pas préoccupé en présentant sa proposition relative au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Je veux parler des chemins de fer de la Colombie-Britannique et des agriculteurs qui expédient leur céréales à partir de la région de Peace River. Ceux-ci ne sont pas visés par le projet de modification au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Le gouvernement de la Colombie-Britannique comble la différence qu'entraîne l'application du tarif grâce aux céréales expédiées à partir de la région de Peace River depuis bien des années. Il y a encore quelques années, la Commission du blé n'affectait même pas une partie des wagons de transport des céréales achetées par le gouvernement et la Commission du blé aux agriculteurs de la région. La situation a été rectifiée grâce aux protestations énergétiques du député de Prince George-Peace River (M. Oberle).

Selon moi, le ministre devrait accepter cette proposition et garantir que les agriculteurs de la région de Peace River en Colombie-Britannique pourront exposer leurs problèmes au comité qu'il a créé, afin que toute affectation de fonds profite aussi à la région de la Colombie-Britannique. C'est un élément très important dont nous devons tenir compte, à mon avis.

Je voudrais dire quelques mots sur ce qui peut arriver lorsqu'on confie à un groupe agressif un système qui, bien qu'en vigueur depuis 85 ans, ne fonctionne pas très et se détériore peu à peu. Lorsque nous formions le gouvernement en 1979, le député de Végréville (M. Mazankowski), alors ministre des Transports, décida que nous devions prévoir des plans d'urgence afin de livrer le grain, jusqu'à ce que l'on trouve une façon pour résoudre les nombreux problèmes inhérents au système de collecte et de transport des céréales de l'Ouest. Il convoqua un groupe de travail sur le transport d'urgence des céréales dont j'ai eu l'honneur de faire partie. En moins de deux mois, nous fûmes en mesure de créer l'autorité du transport des grains, et de formuler quelque 16 recommandations.

Bien que rien n'ait changé dans le système à ce moment-là, la quantité de grain transportée depuis les Prairies vers les ports a considérablement augmenté. Cela nous a prouvé qu'en s'attaquant de manière agressive aux problèmes inhérents au système, il était possible de le faire fonctionner à plus grande capacité que par le passé. C'est ce qu'a prouvé le groupe de travail qui s'est attaqué au problème des Prairies à l'époque.

Nous avons constaté qu'il était possible d'apporter quelques changements très intéressants qui auraient dû l'être depuis déjà longtemps. Nous avons découvert qu'il fallait restreindre la séparation des céréales dans les élévateurs terminus et chercher à regrouper les oléagineux. Dans l'ancien système, chaque société céréalière demandait que le wagon qu'elle chargeait dans les Prairies soit livré à son élévateur en arrivant au port, bien que le colza soit exactement le même dans tous les wagons. Lorsqu'un train entrait en gare de Vancouver avec une centaine de wagons, il fallait souvnt 60 ou 70 aiguillages pour acheminer les bons wagons vers le bon élévateur.

Après que le groupe de travail eut découvert ce qui se passait, l'autorité du transport des grains s'est mis au travail et a discuté de toute cette question. Nous constatons aujourd'hui que les wagons de colza sont regroupés, ce qui a accru considérablement la rotation de ces wagons.

Nous devrions utiliser des quotas supplémentaires pour attirer les céréales vers nos installations de nettoyage à l'intérieur des terres. A l'époque où il existe une pénurie de wagons et que certains wagons se rendent au port avec 5 à 15 p. 100 de mauvaises herbes dans leur chargement, imaginez combien de céréales nous pourrions transporter si ces wagons étaient nettoyés dans les Prairies. Il faut continuer à faire ce tri dans l'intérêt du secteur des oléagineux de l'Alberta et de la Saskatchewan. Nous pouvons relâcher certaines normes de nettoyage pour le blé de haute qualité, car ce n'est pas vraiment nécessaire.

Nous pourrions essayer d'offrir des stimulants au lieu d'imposer constamment des pénalités si nous voulons que les chemins de fer et les compagnies transportent le grain de façon plus efficace. Par conséquent, il est possible d'améliorer l'efficacité du système si l'on permet aux députés et aux groupes d'études d'examiner de nouvelles idées et méthodes. Nous pourrions faire bien des découvertes.

Nous nous trouvons devant des chiffres très étonnants concernant le transport des marchandises de l'Ouest vers nos ports.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

L'hon. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, le secteur céréalier de l'Ouest est sans doute le sujet dont on parle le plus souvent à la Chambre des communes. C'est également un sujet qui déchaîne les passions et il y a là tout un mythe, très important pour bien des gens. La question dont nous parlons aujourd'hui donne lieu à d'ardentes discussions dans l'ouest du pays. C'est un sujet brûlant d'actualité.

C'est également un sujet dont la Chambre n'a pas souvent parlé. Depuis que l'honorable Otto Lang a soulevé pour la première fois la question du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, il y a huit ou neuf ans, je ne pense pas que la Chambre ait souvent abordé le sujet. Si certains députés connaissent mal la question et la situation des chemins de fer et du céréaliculteur sur le plan du transport, c'est que la Chambre des communes a eu peur d'en parler. C'est parce que nous savons toute la passion que soulève cette question dans l'Ouest que nous avons eu tendance à la passer sous silence à la Chambre.

Maintenant que le gouvernement s'est enfin engagé à régler certains des problèmes dus au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, nous sommes quelque peu étonnés de constater que le compte rendu de nos délibérations en comité ne renferme à peu près rien sur le sujet. Les faits commencent seulement à nous être révélés.

Après avoir moi-même préconisé l'examen du tarif, vers le milieu des années 1960, lors de ma première élection à la Chambre des communes et lorsque je fus nommé au comité permanent des transports, et après avoir voyagé pendant un an en chemin de fer en compagnie du comité qui devait reformuler la loi nationale sur les transports, ce fut un choc terrible, pour tous ceux qui avaient souhaité l'examen du tarif, lorsque la Chambre rejeta l'article du projet de loi qui aurait permis la réalisation d'une étude sur le coût et les avantages du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

La décision de la Chambre, en 1967, fut un recul quant à la possibilité de jamais débattre de cette question. La chose devient d'autant plus difficile, maintenant que l'économie tourne au ralenti et que nous devons tous nous serrer la ceinture.

Pourquoi en débattre maintenant? Pour la simple raison qu'il y a des coupures dans tous les domaines. Nous nous sommes aperçu que, en matière de dépenses, nos ambitions dépassaient largement nos moyens; cela vaut aussi bien pour les particuliers et les entreprises que pour le gouvernement. Nous en sommes rendus au point où 25 p. 100 de chaque dollar perçu par l'État fédéral sont affectés au service de la dette nationale. Comme l'argent commence à se faire rare, le gouvernement passe en revue toutes ses dépenses.

• (1700)

Nous savons que dans les chemins de fer il va falloir consentir des investissements énormes au cours des dix prochaines années. Cet argent, il faudra bien le prendre quelque part. Alors on va le prendre aux contribuables canadiens, on va le prendre aux chemins de fer, on va le prendre aux consommateurs des marchandises transportées par chemin de fer, et il va falloir que le producteur des marchandises transportées par chemin de fer verse une plus large part.

Ce qui est en discussion en ce moment, c'est la détermination des justes parts, du montant que chaque groupe va payer. Il serait absurde de prétendre que la part versée par le producteur des céréales va disparaître. D'après nos projections, que personne n'a contestées, d'ici à l'année 1990 le producteur céréalier va payer 2.5 p. 100 des frais de transport de ses céréales, alors qu'il y a 25 ans, au milieu des années 50, il en payait 75 p. 100. Je ne vois écrit nulle part, dans nos lois humaines ou dans nos lois divines, que cela doive continuer à tout jamais.

Sur qui retombent les frais? D'après la motion NPD d'aujourd'hui il faudrait nationaliser le CP.

M. Nystrom: Exact.

M. Reid (Kenora-Rainy River): Cela ne fera pas économiser un sou. Grand Dieu! quand j'examine les bénéfices de CP Rail, je vois bien qui verse une rente au producteur de grain, et c'est l'actionnaire du CP Rail parce que le réseau ne fait pas de bénéfices et ceux qui versent cette rente ce sont aussi les cheminots. Chaque cheminot gagne moins qu'il pourrait, à cause de cette rente consommée par le réseau. Tous ceux qui font transporter des marchandises au départ et à destination de l'Ouest canadien—ou de presque n'importe où ailleurs au Canada paient une partie de cette rente du Corbeau, et cette rente augmente d'autant plus que le montant payé par les producteurs céréaliers diminue.

D'ailleurs l'agriculteur lui-même en souffre également. Cela empêche l'agriculture de l'Ouest canadien de se diversifier. Je m'intéresse entre autres choses à la question du triticale. C'est un sujet très intéressant pour ceux qui veulent comprendre les problèmes que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau a causés à l'agriculture. Voici que nous avons une nouvelle céréale. C'est probablement la seule nouvelle céréale découverte depuis 500 ou 600 ans. Nous n'en cultivons pas beaucoup, bien qu'elle ait été créée à l'Université du Manitoba. On la cultive au Mexique. On la cultive en Russie. On la cultive en Pologne. Ce n'est que maintenant qu'on commence à la cultiver dans l'ouest du Canada. Pourquoi ne la cultive-t-on pas en grande quantité dans l'Ouest? Parce qu'on ne peut pas l'expédier à l'étranger ni où que ce soit, parce qu'il faut payer le plein tarif pour l'expédier, et le plein tarif exerce une discrimination à l'égard de toute céréale produite dans l'Ouest qui ne figure pas sur la courte liste des céréales ayant droit au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Qu'est-ce que cela veut dire pour les agriculteurs de l'Ouest? Cela veut dire qu'ils sont condamnés à la monoculture. Cela n'est pas bien raisonnable, car n'importe quel économiste et n'importe quel agriculteur vous diront que ce qu'ils veulent faire en réalité, c'est pratiquer une rotation des cultures de manière à pouvoir se protéger au cas où une maladie ou un insecte ou animal nuisible viendrait s'attaquer à leurs cultures.

Permettez-moi de faire allusion à un article publié dans le *Star-Phoenix* de Saskatoon.

M. Hnatyshyn: Un très bon journal.

M. Reid (Kenora-Rainy River): Cet article, intitulé «Top soil drift said fault of Crow rate» rédigé par Nancy Russel, est paru le 18 mars dernier. On y explique qu'à cause du manque de variété des cultures et du fait qu'il n'y a qu'une seule récolte la couche de terre arable disparaît. Il faut diversifier les récoltes, mais le tarif du Corbeau rend la chose difficile. Le tarif limite les agriculteurs à un nombre restreint de cultures qu'ils peuvent produire économiquement parce qu'ils n'ont pas les moyens d'expédier ces produits ailleurs. Si les agriculteurs ne peuvent acheminer leurs produits vers d'autres marchés, il est inutile de les faire pousser. S'il ne peuvent les vendre, à quoi bon les cultiver.

En examinant le financement que l'on accorde à notre système, il faut se rappeler deux choses: La subvention accordée au tarif du Corbeau est payée par tous les Canadiens, mais qui en profite le plus? Les Canadiens ou nos clients étrangers? Je tiens à dire aux députés que, en réalité, ce n'est pas un Canadien mais bien un client étranger qui profite des subventions que nous offrons par le biais de notre régime. Cela est vrai dans le cas non seulement des céréales mais aussi de beaucoup d'autres minéraux que nous exportons, je le sais, et même de certains de nos produits d'exportation manufacturés. Je n'ai rien contre les subventions, mais j'aimerais bien que la majeure partie des bénéfices qui en découle reste au Canada.

J'ai une autre remarque à faire au sujet de l'aide subventionnelle ou de toute autre sorte de régime: si nous n'allouons pas au régime les fonds nécessaires à son bon fonctionnement, c'est peine perdue. Depuis 25 ans, nous enlevons systématiquement aux chemins de fer canadiens les recettes dont ils ont besoin pour fonctionner. C'est pourquoi les embranchements sont moins nombreux. C'est pourquoi les sociétés ferroviaires n'ont pas investi dans les wagons-trémies autant qu'elles auraient dû le faire. C'est pourquoi le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces ont dû aller à leur rescousse. Les gouvernements ont été forcés d'acheter des wagons-trémies pour les sociétés ferroviaires parce qu'elles ne faisaient pas assez de bénéfices pour les acheter elles-mêmes. Cela ne vaut pas seulement pour les wagons mais pour toute la gamme des services ferroviaires. Nous avons appauvri le système; nationaliser le CP ne changerait rien à la situation. Ce qu'il faut c'est investir davantage pour moderniser le réseau. Mais le problème est que vingt années de négligence obligent à faire dans les années 80 des investissements vraiment considérables.

Deuxièmement, les subventions tendent à protéger les premiers bénéficiaires. Dans le cas du tarif du Nid-de-Corbeau, ce sont les agriculteurs. Il est important de reconnaître que, lorsque le taux a été établi, il suffisait à couvrir les frais. Il laissait une petite marge de bénéfice. Probablement jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale et peut-être jusqu'au début des années 50, la situation n'a pas été trop pénible, mais que s'est-il passé depuis? Les gouvernements et les chemins de fer ont compris, en ce qui concerne le taux du Nid-de-Corbeau, qu'au lieu que les coûts baissent, comme on l'avait supposé, ils ont augmenté et croissent maintenant à un rythme que les compagnies ne peuvent tout simplement pas absorber sans une nouvelle source de revenus. Il s'agit de savoir d'où proviendront les fonds nécessaires pour ces améliorations pour les dépenses d'exploitation, de savoir qui paiera et combien.

M. Nystrom: Pas les agriculteurs, John.

M. Reid (Kenora-Rainy River): Pourquoi l'agriculteur qui était disposé il y a 25 ans à payer 75 p. 100 du coût de transport de ses céréales s'obstinerait-il à vouloir seulement payer 2.5 p. 100 de ces frais en 1980? Est-ce un droit d'origine divine? Tout le monde doit se plier aux exigences du marché international. Rares sont ceux qui en sont à l'abri. Je me souviens des marchés conclus en vertu du GATT et je sais comment les tarifs seront abolis d'ici cinq ans. Si quelqu'un se leurre en croyant qu'un pays pourra maintenir un tarif élevé, il n'a guère remarqué ce qui se passe et ne s'est pas rendu compte que nos obstacles tarifaires ne peuvent nous protéger contre les étrangers. Mon Dieu! l'industrie automobile proclame dans des annonces d'une page entière dans les journaux canadiens qu'elle ne jouit d'aucune protection tarifaire. Les députés néo-démocrates ont dit: «Nous voulons une protection tarifaire de 85 p. 100 pour l'industrie automobile». Je ne crois pas que ce soit là la bonne façon de procéder, mais les néo-démocrates ont dit: «Nous ne sommes plus un parti ontarien en faveur de tarifs élevés». Le Nouveau parti démocratique tient à ce que le contenu de toutes les voitures importées soit à 85 p. 100 canadien. C'est insensé, mais c'est la position néo-démocrate. C'est certainement ce que les néo-démocrates favorisent en Ontario et cela va de pair, je suppose, avec la position néo-démocrate selon laquelle les manufacturiers et les agriculteurs canadiens devraient être protégés. Il n'y a pas suffisamment d'argent pour cela au Canada.

Le dilemme dans lequel nous nous trouvons à l'égard du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau est à mon sens très simple. Nous avons un système vieux de 85 ans, un système qui, toutes choses égales par ailleurs, n'aurait probablement pas besoin d'être modifié, mais, voilà, toutes choses ne sont pas égales. L'inflation et l'accroissement des frais de transport ont éprouvé de façon intolérable tout le réseau ferroviaire. Ce que nous devrions nous demander, c'est comment arriver à restaurer celui-ci de manière qu'il nous fournisse les services dont nous avons besoin pour garder la clientèle étrangère dont dépendent totalement les céréaliculteurs de l'Ouest.

• (1710)

La nationalisation du CP n'apporterait pas un traître sou de plus au système; l'argent doit venir de l'extérieur. Mais d'où, monsieur l'Orateur? Quelles sont les incidences économiques de ce genre de subventions internes? A mon avis, elles ont fait deux principales victimes, dont l'une est l'Ouest canadien. Elles ont nui au développement de nouvelles activités économiques, et bloqué la diversification de l'agriculture. Autrement dit, l'Ouest est resté figé dans le cadre établi en 1896.

Un autre groupe de Canadiens a payé cher ces subventions, les tarifs-marchandises canadiens ayant été complètement faussés par deux éléments. Le premier: le fait que par leur structure les tarifs canadiens ont toujours accordé la priorité au transport des matières premières par opposition aux produits ouvrés. Autrement dit, les tarifs ont été établis, surtout à cause de celui du Pas du Nid-de-Corbeau, de manière à encourager le transport des matières premières de leur source vers les villes où elles sont traitées ou transformées, et ensuite réexpédiées là d'où elles viennent, mais cette fois sous forme de produits ouvrés. Examinons le tarif-marchandises pour n'importe quelle matière première: nous constatons qu'il favorise son transport vers la ville. Cette caractéristique résulte de la pratique du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

L'autre élément qui fausse le système c'est qu'une bonne partie du déficit que subissent les chemins de fer en transportant les céréales est compensé par les expéditeurs d'autres denrées. Cela signifie que ces derniers paient plus cher à cause de ces subventions pour faire transporter leur potasse, leur minerai de fer, leur bois et tous les produits en vrac. Dans les zones rurales, le transport des marchandises nous revient plus cher que si cette subvention n'existait pas.

Alors que j'ai beaucoup de mal à accepter que le ministre des Transports (M. Pepin) ait réduit les fonds qu'il accordait à VIA Rail, j'estime en revanche qu'il a bien fait de cesser d'imposer aux expéditeurs de marchandises l'obligation de subventionner les services-voyageurs. Ce fut une bonne décision. A mon avis, si l'on accorde des subventions il faut le faire ouvertement et donc les verser directement sans essayer de les faire payer par d'autres usagers.

Il faut décider à qui accorder cette subvention. Directement à l'agriculteur ou bien aux chemins de fer? Personnellement, malgré les difficultés que cela représente sur le plan administratif, j'estime qu'on devrait la verser à l'agriculteur parce que c'est lui qui prend des risques. C'est lui qui décide quoi semer et où écouler ses produits. Si l'on versait les subventions aux agriculteurs, ceux-ci seraient maîtres de la situation et pourraient faire ce qui leur semble être le mieux.

J'admets que du point de vue institutionnel, il est plus logique de verser les subventions aux compagnies ferroviaires; toutefois, je doute que celles-ci soient nécessairement à même de décider ce qui est préférable pour moi. J'estime donc qu'on devrait verser ces subventions directement au producteur pour qu'il puisse prendre ses décisions en connaissance de cause et ce dans son intérêt. Mon grand argument, monsieur l'Orateur, est donc clair. On a donc le choix entre subventionner une institution, les chemins de fer, et verser la subvention aux producteurs céréaliers. Selon moi, il serait préférable de ne pas remettre ces fonds aux chemins de fer mais à ceux qui sauront en faire le meilleur usage.

J'ai donc examiné en détail les propositions du ministre. Au fond, je suis étonné qu'il s'agisse d'une mesure aussi modeste. Le gouvernement ne supprime pas les subventions prévues dans le régime du tarif; en fait, cette subvention sera maintenue à un niveau donné et la différence de coût sera assumée proportionnellement par les intéressés.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! Je regrette de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

M. Len Gustafson (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, cela me fait plaisir de participer au début sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau à cause de son importance pour l'agriculteur de l'Ouest. Je suis sûr qu'il n'y a pas d'autre sujet qui préoccupe davantage les agriculteurs de la Saskatchewan que la possibilité de maintenir ce tarif. C'est un sujet extrêmement important à une époque où les agriculteurs doivent faire face à des frais de production qui sont plus élevés que jamais.

Il y a quelques autres problèmes qui préoccupent tout autant la Saskatchewan et l'ouest du Canada que le maintien du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. D'abord, mentionnons la politique énergétique nationale. Ce que nous voyons ici c'est une confrontation très grave entre l'Est et l'Ouest. Cette confrontation a reçu une certaine publicité, notamment dans la province de la Saskatchewan où le Nouveau parti démocratique a décidé d'en tirer des avantages politiques. Je ne dis pas que je suis en faveur de ce genre d'activité, mais il semble tout à coup que le Nouveau parti démocratique de la Saskatchewan soit devenu le grand protecteur de l'agriculteur.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais tirer les choses au clair. Les députés du parti conservateur à la Chambre qui viennent de l'ouest du Canada ont souvent pris la défense de l'agriculteur de l'Ouest, y compris les agriculteurs de la Saskatchewan. Il y a un bon nombre de questions qui ont été en cause, mais surtout le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Le Nouveau parti démocratique s'est allié au parti libéral pour battre l'ancien gouvernement conservateur alors que le député de Végréville (M. Mazankowski) était ministre des Transports. Pendant les quelques mois de notre gouvernement, le transport des céréales a fait des progrès, chose importante pour les agriculteurs de la Saskatchewan et de tout l'ouest du Canada. J'avertis encore une fois les députés néo-démocrates qu'ils ne devraient pas exploiter le tarif statutaire du Pas du Nid-de-Corbeau pour servir leurs desseins politiques parce que cela risque de leur retomber sur le nez.

• (1720)

Quel est notre avis sur le tarif statutaire du Pas du Nid-de-Corbeau? D'abord, nous soutenons que ce tarif doit être maintenu et que le gouvernement doit combler la différence entre le tarif et le coût réel du transport. Pourquoi est-ce tellement important? J'ai signalé plus tôt que les agriculteurs sont pris à la gorge par les prix plus que jamais auparavant. Cela provient surtout de la hausse du prix des combustibles. Par exemple, les prix ont augmenté de $1 le gallon dans ma région. L'augmentation vient d'atteindre le niveau de $1. Auparavant, l'essence coûtait $1 le gallon et elle en coûte maintenant $2, encore une fois grâce à la coalition du NPD et du parti libéral. Le prix de l'essence diesel a augmenté de 70c. le gallon et le prix des réparations aux machines agricoles et des machines elles-mêmes a triplé ou augmenté de 300 p. 100 depuis cinq ans. La situation est très grave pour les agriculteurs. C'est le moment que choisit le ministre des Transports (M. Pepin) pour lancer une bombe à retardement aux agriculteurs de la Saskatchewan et des autres provinces de l'Ouest. Ils ne pourront pas supporter ce nouveau fardeau financier.

Qu'est-ce que cette situation veut dire? L'agriculture ou la production alimentaire est la principale richesse du Canada. Tant qu'elle restera au premier rang, le Canada sera un pays fort. Nous devons bien nous garder de prendre des mesures qui s'attaquent à l'agriculture. La culture et le transport du blé sont des éléments fondamentaux de l'agriculture, surtout dans l'Ouest. Le parti progressiste conservateur préconise l'amélioration des lignes d'embranchement parce qu'il y en a un trop grand nombre qui ne peuvent pas supporter le poids des wagons-trémies ou alors seulement si elles transportent une demi-charge. Cela n'est pas logique. Le gouvernement a fourni de l'argent pour améliorer les lignes d'embranchement et, dans bien des cas, le travail se fait. Il y a cependant des voies ferrées et des lignes d'embranchement dans ma propre région où l'on a installé puis enlevé des ponceaux sans faire quoi que ce soit. Il est très important que l'on fasse effectuer les travaux nécessaires dans ces régions.

Quel sera le résultat de tout cela pour les agriculteurs? D'abord, cela dépendra beaucoup de l'attitude du gouvernement à la Chambre et de l'attitude de tous les députés au sujet de cette très importante question. Une commission a été chargée d'examiner la situation et elle est en train de tenir des audiences. Je voudrais en dire quelques mots parce qu'on a beaucoup parlé de ce que disent les agriculteurs. Je représente une région rurale. J'ai parlé aux agriculteurs de ma circonscription et ils désirent conserver le tarif légal du Corbeau. Cela est de la plus haute importance.

Quelle est la production et son importance pour les agriculteurs? J'aimerais faire état de certains faits. En 1905, 90 p. 100 des Canadiens pratiquaient l'agriculture. Ils produisaient assez pour nourrir la population de l'Amérique du Nord. Aujourd'hui il y a à peine un peu plus de 4 p. 100 des Canadiens qui pratiquent l'agriculture, mais ils produisent assez pour nourrir la population de l'Amérique du Nord et une bonne partie de la population mondiale. Il importe de ne pas affaiblir l'agriculture.

Qu'est-ce que cela va faire pour le consommateur canadien? Nous savons tous que le consommateur canadien dispose de l'alimentation la moins chère possible, en comparaison de bien d'autre pays du monde. Cela, c'est un fait important. Peut-être pourrait-on dire aujourd'hui que les agriculteurs ont bénéficié d'un avantage que les autres n'ont pas eu. Mais souvent les agriculteurs ont acheté des produits bénéficiant d'une protection douanière et vendus sur un marché non protégé. Dans beaucoup de cas, ils payaient un tiers de plus dans leur région les produits qu'ils achetaient, peut-être même 50 p. 100 de plus, à cause de cette protection douanière. Je me souviens de l'époque où un bon camion se vendait $2,000 ou $3,000 moins cher à Crosby, au North Dakota, qu'à Estevan, en Saskatchewan. Pourquoi? A cause de la protection douanière.

Voilà une situation qui existe depuis le début du Canada. Je ne dis pas que cela ait été mauvais dans tous les cas, mais ce que je dis aujourd'hui c'est que les agriculteurs n'ont pas les moyens de payer un dollar de plus le boisseau. J'ai saisi de cette question le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) à la Chambre, après m'être moi-même rendu à Alexander, au North Dakota, pour vérifier le prix de transport du grain entre cette ville et Seattle. Le prix—c'était il y a environ deux ans—était de $1.35 le boisseau. Au tarif du Corbeau, le blé est acheminé de Weyburn, en Saskatchewan, à 19c. le boisseau. Ce que je dis c'est que l'augmentation du prix de transport du grain pourrait atteindre $1 le boisseau au cours des quatre, cinq ou six prochaines années. Cela constitue une menace très grave pour les producteurs céréaliers de l'Ouest et ceux de Saskatchewan en particulier. Voilà pourquoi j'affirme catégoriquement que le tarif légal du Corbeau doit rester et que le gouvernement du Canada doit combler l'écart du Corbeau.

Quelle est notre obligation dans cette situation? En ce moment, l'Ouest canadien est très irrité. Il est irrité à cause de l'incompréhension du gouvernement à l'égard de la politique énergétique de l'Ouest canadien. J'ai parlé par exemple à Weyburn, à Estevan et à Swift Current avec des gens qui appartiennent à l'industrie des services et des fournitures. Ces personnes disent qu'elles n'écoulent que 20 p. 100 de leur production dans le sud-ouest de la Saskatchewan. Le nouveau contingent qui s'appliquera au sud de la Saskatchewan le 1er avril restreindra encore plus la production. Les producteurs de la région ne pourront en livrer que 35 p. 100. Ils ne s'expliquent pas la rigueur de cette mesure. Ils ne s'expliquent pas pourquoi des centaines de personnes sont en chômage. Ils ne comprennent pas comment il se fait que les entreprises de services et les fournisseurs sont acculés à la faillite et doivent vendre leur matériel quand le Canada a besoin de pétrole et que, par ailleurs, il s'approvisionne au Mexique, au coût supplémentaire de $16 le baril pour les contribuables canadiens, avec les subventions d'à peu près $9.06 aux raffineries, en pétrole de même catégorie que celui qui est disponible en Saskatchewan. Je dois dire que les gens ne comprennent pas cela. Lorsqu'ils sont sans emploi, on ne peut pas leur demander de supporter cela. Si le gouvernement et les députés se montrent aussi insensibles en ce qui concerne le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau qu'ils l'ont été en matière de politique énergétique nationale, la situation sera très grave dans l'ouest du Canada. Je demande que cela figure au compte rendu comme étant un avertissement sur la gravité de la situation actuelle, et il importe au plus haut point que le gouvernement et le ministre des Transports s'en rendent compte.

• (1730)

Je ne crois pas nécessaire, monsieur l'Orateur, de m'attarder sur ce sujet. J'ai fait valoir mon point de vue, à savoir que nous nous trouvons devant un problème très grave, probablement le plus grave de toute l'histoire de l'ouest du Canada. Par conséquent, je conseille aux députés, au gouvernement, et aux députés libéraux d'arrière-ban de peser très sérieusement la question du tarif réglementaire du Pas du Nid-de-Corbeau et de prendre une décision en songeant à l'avenir de notre pays et à l'importance de l'agriculture pour ce grand pays qui est le nôtre, le Canada. Merci.

M. Laverne Lewycky (Dauphin): Je suis très heureux, monsieur l'Orateur, de pouvoir parler de toute cette question du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Mais en guise d'avant-propos, je tiens à faire un commentaire sur un terme utilisé en sociologie, et que j'ai probablement utilisé dans l'un de mes premiers cours comme professeur de sociologie, celui d'ethnocentrisme. C'est que bien souvent nous jugeons les autres cultures—en l'occurrence les autres régions du Canada—selon notre expérience personnelle limitée, notre milieu socio-culturel et notre formation scolaire. Quand je songe au fait que le Canada Bill

vient tout juste d'être adopté à la Chambre des Lords britannique, et particulièrement à ses dispositions touchant le multiculturalisme, je me rends compte qu'il nous a fallu un certain temps au Canada pour comprendre qu'il existait des groupes ethniques au Canada dont l'héritage culturel n'était ni anglais ni français. Je trouve intéressant de constater que des rapports comme celui du groupe d'étude sur l'unité canadienne, le rapport Pepin-Robarts, aient reconnu cette diversité. Je presse le ministre de se reporter à son propre rapport, car il traitait également de la question de la diversité régionale. Nos régions diffèrent de l'une à l'autre, d'un océan à l'autre. Le rapport pose la question suivante:

> Que penser à présent du régionalisme? On se souviendra que nous avons déjà dit qu'il constituait aussi une ligne de partage au sein de la société canadienne et qu'il convient d'en prendre conscience face à la crise actuelle.

La lecture du rapport démontre que nous avions un coauteur intelligent qui savait reconnaître les différences régionales.

M. Pepin: En effet.

M. Lewycky: Passant aux recommandations, nous trouvons à la page 133 un plaidoyer pour que soient reconnus:

> la diversité des régions du Canada et le besoin de permettre à toutes les communautés de s'épanouir.

Sachant le rôle que l'actuel ministre des Transports a joué lors de cette étude, je suis profondément surpris, déçu et déconcerté qu'il ne veuille pas reconnaître comme un discours creux ce que nous entendons maintenant. Il importe, je crois, de ne pas négliger dans cette question l'éclairage qu'elle nous donne sur la vraie nature du Canada, sur nos différences régionales, sur leur évolution dans l'histoire et sur la façon d'empêcher qu'elles ne continuent de jouer au détriment d'une région canadienne en particulier.

Par conséquent, je voudrais m'attacher brièvement à un argument que je qualifierais d'historique en faveur du maintien du tarif du Corbeau car pour le comprendre il faut fouiller dans notre histoire et peindre un portrait économique du Canada. En sociologie, nous dirions qu'à mesure que le Canada se développait, il se créait un axe, une métropole appelée le Canada central, et un arrière-pays, les provinces des Prairies. Nous avons élaboré en matière de transports une politique nationale qui mettait l'accent sur l'extraction des ressources premières dans l'Ouest—presque uniquement le blé pendant très longtemps. Parallèlement, nous avons vu le développement du secteur manufacturier dans le centre, la métropole. Dans une certaine mesure, cette politique a été pratiquée aux dépens de l'Ouest. Au fil des années, à mesure que l'on accordait des tarifs privilégiés à l'Est pour protéger le secteur manufacturier . . .

M. Pepin: Et qu'on les retirait.

M. Lewycky: . . . nous avons constaté que l'Ouest payait davantage. La seule concession sur laquelle l'Ouest pouvait compter était en fait un tarif statutaire stable pour le transport des céréales. Mais à l'heure actuelle, un ministre dont j'aurais cru qu'il comprendrait le mieux la région, puisqu'il a fait partie de cette commission d'enquête, œuvre contre les intérêts des Prairies.

M. Benjamin: Il agit contre ses propres recommandations.

M. Lewycky: Comme le dit si bien le député, il agit contre ses propres recommandations. Pour nous, habitants de l'Ouest, et particulièrement du Manitoba, ces propositions posent un problème particulier parce nous n'allons pratiquement rien gagner par suite de l'aménagement du col Rogers et autres initiatives de ce genre parce que la majeure partie de nos céréales sont expédiées par Thunder Bay et Churchill.

Une voix: Il n'y en a pas assez, qui transitent par Churchill.

M. Lewycky: Comme le dit un collègue, c'est en quantité insuffisante qu'elles transitent par Churchill.

Je voudrais maintenant aborder la situation qui règne au Manitoba et parler plus précisément du rapport Tyrchniewicz qui date de mars 1980. Nous devrions jeter un coup d'œil à ce rapport afin se savoir quel sera l'impact économique négatif sur le Manitoba. Cette étude n'a pas été commandée par un gouvernement néo-démocrate au Manitoba, mais bien par les conservateurs. Ceux-ci n'en ont pas divulgué les résultats parce qu'ils craignaient évidemment que leur position ne soit intenable. Toute personne instruite qui lit le rapport peut se rendre compte de l'impact négatif qu'aurait sur les agriculteurs manitobains la suppression du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

• (1740)

Cette étude a été effectuée pour le gouvernement du Manitoba par trois universitaires du département d'économie agricole de l'Université du Manitoba. L'une de leurs principales conclusions était que si le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau était supprimé, et en supposant que les frais de transport seraient alors 3.4 fois supérieurs au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, la production agricole du Manitoba diminuerait d'une valeur de 50 millions de dollars. Cela réduirait le revenu net moyen des exploitations agricoles de $1,056. Une région comme la mienne, Parkland, ne pourrait pas absorber une telle perte. Il s'agit en effet d'une région sous-développée et économiquement défavorisée. Bien des gens ne gagnent pas 7,000 dollars net par année; ne parlons même pas des salaires élevés que l'on voit en ville. Nombreux sont ceux qui vivent au seuil de la pauvreté. Dans ma circonscription seulement, il y a sept réserves indiennes où le taux de chômage moyen varie entre 80 et 85 p. 100. Pareil changement se traduirait par une perte catastrophique dans ces régions. Cela saute aux yeux si l'on fait la somme de tous les coûts additionnels qu'engendrera le transport des céréales par camion, par exemple, les coûts additionnels pour le réseau routier. Le Manitoba y perdrait énormément. Toutes ces déclarations selon lesquelles le tarif du Corbeau favorisera le Manitoba sont vraiment ridicules.

M. Benjamin: Le Manitoba ne reçoit pas un sou!

M. Lewycky: Il est absolument futile de s'imaginer qu'il y aura davantage de débouchés pour des industries manufacturières au Manitoba et dans les autres provinces des Prairies parce que d'autres barrières tarifaires et d'autres restrictions en empêcheront la croissance. Il n'est absolument pas question que les provinces de l'Est financent des programmes pour l'implantation d'industries analogues aux leurs dans l'Ouest, puisque le ministre des Transports (M. Pepin) leur promet que la modification du tarif du Corbeau ne changera en rien leur situation. Il n'a absolument aucune chance que des industries de transformation s'installent dans l'Ouest.

Mon autre crainte, si le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau devait disparaître, c'est que le glas sonne pour le port de Churchill et les autres qui auraient pu se développer.

Pour le Manitoba, la disparition du tarif ne saurait être bénéfique d'aucune façon. J'ai été ébranlé, cet après-midi, par les propos du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy).

Une voix: Propagande.

M. Lewycky: Ce ministre est censé représenter l'Ouest du Canada. Je n'en reviens pas de sa mauvaise perception de certains de nos problèmes. D'après un article paru dans le *Free Press* de Winnipeg, le 13 mars 1982, il aurait déclaré que le tarif du Pas du Nid-de-corbeau est l'une des icônes de l'idéologie de l'Ouest. Quelle incompréhension! Incidemment, c'est le parti libéral qui est devenu une icône dans l'Ouest. On ne trouve que quelques vieilles photographies de libéraux.

M. Benjamin: C'est une espèce en voie de disparition.

M. Lewycky: Une équipe de spécialistes ont tenu une réunion de deux jours à Fort Garry, mais je n'ai pas l'impression qu'on ait abouti à grand-chose, si j'en juge par les effets sur les ministre de l'Emploi et de l'Immigration. L'Ouest est très mal servi par un représentant comme le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui devrait comprendre certains problèmes historiques qui ont été les nôtres. Il devrait même lire certains discours du sénateur Hazen Argue à l'autre endroit. Encore dernièrement, soit le 27 novembre 1981, le sénateur a déclaré qu'une modification du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau ne contribuerait probablement pas beaucoup à stimuler les secteurs de l'élevage et du traitement dans les prairies. C'était là son opinion sincère sur l'avenir des prairies. A mon avis, nous devrions être au courant de ce que le sénateur a dit à l'autre endroit, car il a poursuivi en ces termes:

> Je n'ai pas l'intention de m'en laisser conter, et je n'ai pas l'impression que les agriculteurs puissent se permettre de s'en laisser conter non plus.

M. Benjamin: De toute façon, il est déjà assez crédule.

M. Lewycky: Le sénateur Argue avait raison de dire cela. C'est un ministre. L'autre jour, le premier ministre (M. Trudeau) a dit aux ministres quoi faire s'ils ne sont pas d'accord. Le sénateur Argue a même ajouté que Transports Canada, dans un rapport rédigé plus tôt cette année, avait conclu qu'on s'était montré trop pessimiste au sujet des conséquences des tarifs marchandises sur l'implantation des entreprises d'élevage et de traitement. J'aimerais que les autres membres du cabinet prennent connaissance de ce que leurs propres collègues ont déclaré. Ils devraient se fier à leurs sages plutôt qu'à leurs théoriciens sur la question d'une politique juste et équitable pour le transport du grain dans l'Ouest.

Des voix: Bravo!

M. Lewycky: Revoyons quelques-unes des raisons qui militent en faveur du maintien du tarif du Nid-de-Corbeau. Nous devons transporter le grain de l'Ouest jusqu'au port sur une plus grande distance que ne doivent le faire tous les autres pays concurrents. Il n'en reste pas moins que dans notre balance des paiements, les exportations de grain ont une place importante. Nos propres intérêts nationaux nous commandent de soutenir notre économie agricole convenablement. D'autres pays le font. Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin), a expliqué dans le courant de la journée de quelle façon des pays concurrents comme l'Australie, l'Argentine et les États-Unis soutiennent l'exportation de leur grain. La situation de l'ouest du Canada est différente de celles des autres régions. Le ministre des Transports a fait état dans son rapport précédent des disparités régionales. J'aimerais qu'il les reconnaisse et qu'il s'en occupe.

Nous devrions examiner toute la question des tarifs ainsi que les avantages qu'ils ont valus pour le centre du Canada et ce qu'il en a coûté aux autres régions du Canada. J'ai déjà dit que grâce aux tarifs le secteur manufacturier de la région centrale du Canada avait pu se développer. Il n'existe, pas à proprement parler, de secteur manufacturier dans l'ouest du Canada. A cause de ces politiques et des tarifs qui ont permis aux Canadiens du centre de développer leur secteur industriel, les Prairies, avec 16 p. 100 de la population du pays, n'ont réussi à acquérir que 8.1 p. 100 des emplois dans ce secteur.

Une voix: C'est honteux!

M. Lewycky: On ne peut qu'y voir une inégalité. Voilà qui illustre ce que je veux dire quand j'affirme que nous devrions tenir compte de certains de ces autres aspects. Certes, de nombreux rapports ont recommandé le maintien du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Je tiens simplement à souligner la déclaration suivante que faisait le juge Emmett Hall en 1975:

> Si jamais on accepte ou tolère qu'on touche au tarif (du Nid-de-Corbeau) ou qu'on en fasse un élément de négociations, tout sera perdu, car une fois devenu objet de négociation, ce ne sera qu'une question de temps avant qu'il ne disparaisse petit à petit.

En d'autres termes, il voulait dire que les forces économiques feraient inévitablement passer à la charge des agriculteurs tout le coût du transport des céréales. Les producteurs d'autres denrées n'ont pas à faire face à ce problème. Le producteur de charbon peut répercuter ses coûts de transport, et le premier ministre Blakeney de la Saskatchewan le reconnaît. Les producteurs de potasse peuvent transmettre les frais. Les agriculteurs, par contre, ne peuvent pas le faire. Ils ne déterminent pas le prix qu'ils recevront pour leur grain. Les agriculteurs ne règlementent pas leurs frais de production, le prix de l'engrais, le prix de l'énergie. Ils sont pris dans un étau, dans l'étau coût-prix. Ils sont toujours coincés de la sorte.

• (1750)

Leur seul avantage, c'est le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Le ministre des Transports (M. Pepin) compte le supprimer en entraînant dans son œuvre de destruction les agriculteurs de l'Ouest du Canada.

D'aucuns ont déclaré qu'en recevant plus d'argent, les sociétés de chemins de fer amélioreraient les transports, si on supprimait le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Pourtant, la réalité prouve que les sociétés de chemins de fer n'ont pas fait leur travail, qu'elles n'ont pas respecté leurs normes. Ce n'est pas la suppression du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau qui va résoudre le problème.

M. Pepin: Comment le savez-vous?

M. Lewycky: Monsieur l'Orateur, j'aimerais citer ici l'ancien sénateur américain de Dakota Sud, George McGovern, qui en parlant de son État disait «nous avons une ligne de chemin de fer dans le Dakota Sud qui est tellement mauvaise que l'autre jour, un wagon a déraillé pendant que le train était arrêté.» Et leurs tarifs sont variables. Est-ce là le système de transport que nous essayons d'imiter?

M. Benjamin: Ils ont des tarifs commerciaux.

M. Lewycky: Ils ont des tarifs commerciaux, comme dit mon collègue. En modifiant le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau on ne fera qu'augmenter les bénéfices des chemins de fer sans améliorer le transport du blé des Prairies. C'est une chose à se rappeler dans ce débat.

Certains ont fait état de l'augmentation du volume des céréales acheminées, ce qui encombre les lignes de chemins de fer. On dit qu'à cause de cela, il faut agrandir nos réseaux. Pourtant, d'après les statistiques, il semblerait qu'en 1990, les céréales d'exportation acheminées par l'Ouest ne constitueront que 14 p. 100 du trafic, et que l'on apportera plus de charbon et de potasse que des céréales. Or, s'il doit y avoir une réduction du pourcentage de céréales exportées pourquoi faut-il faire payer tous les frais de transport par les agriculteurs, qui ont déjà été suffisamment punis par les programmes de ce gouvernement? Nous devons nous assurer que notre économie agricole reste saine et qu'elle continue à prospérer, parce que c'est le seul moyen d'être sûrs qu'au Canada, nous serons capables de subvenir à tous nos besoins alimentaires.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): J'aimerais rappeler au député que son temps de parole est expiré.

M. Ralph Ferguson (Lambton-Middlesex): Monsieur l'Orateur, les agriculteurs de l'Ouest . . .

M. Benjamin: Savez-vous de quoi a l'air un boisseau de blé?

M. Ferguson: Je devrais peut-être signaler tout d'abord au député de Régina-Ouest (M. Benjamin) que, moi aussi, je suis agriculteur dans le sud-ouest de l'Ontario. Nous produisons du maïs, du soya, du blé, de l'orge; nous élevons des bovins de boucherie et des pondeuses. Je voudrais simplement consigner le fait au compte rendu. J'ai travaillé toute ma vie dans une exploitation agricole. De fait, durant la Seconde Guerre mondiale, j'ai aidé bien souvent mon père à décharger des wagons couverts contenant de l'orge de l'Ouest qui devait servir de provende à nos bestiaux destinés, dans notre effort de guerre, à nourrir nos troupes en Grande-Bretagne et les troupes alliées.

Je suis heureux de participer aujourd'hui à ce débat d'intérêt primordial pour de nombreux Canadiens. C'est une question extrêmement importante depuis nombre d'années. Comme toutes les autres mesures législatives d'application courante, la mesure en cause devrait être remise à jour, afin qu'on puisse moderniser les installations requises pour répondre aux besoins des marchés mondiaux et profiter pleinement de la capacité de production de l'Ouest.

Nous savons que la Chambre des Lords de Grande-Bretagne a adopté aujourd'hui notre constitution. L'ancien Acte de l'Amérique du Nord britannique a été modifié de nombreuses fois au cours des années. Par conséquent, il faut également réviser le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, afin que les agriculteurs canadiens aient accès aux marchés mondiaux.

Je voudrais souligner que d'après le rapport sur la tragédie agro-alimentaire, que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a présenté en septembre dernier, nous pourrions accroître énormément notre production. Néanmoins, à quoi cela servira-t-il si nous n'avons pas de réseau de transport efficace pour acheminer nos produits vers les ports d'exportation ou à la tête des Lacs.

Si nous jetons un coup d'œil en arrière, nous remarquerons qu'en 1908 et 1909, les frais de transport entre le centre de la Saskatchewan et Thunder Bay équivalaient à environ 18 p. 100 du prix du boisseau de blé. Puis, avec la hausse du prix du blé, ce pourcentage est tombé à environ 5 p. 100 en 1920. Il a grimpé à environ 40 p. 100 au cours des années 30, quand le cours mondial du blé a chuté. A l'heure actuelle, les frais de transport ne représentent plus qu'environ 3 ou 4 p. 100 du prix du boisseau de blé.

Il est certainement temps de se doter d'installations modernes pour faire face à l'augmentation du trafic, cela, dans l'intérêt non seulement des agriculteurs, mais de toute l'agriculture et de tous les secteurs connexes qui ont une incidence sur l'ensemble de l'économie.

M. Benjamin: D'accord.

M. Ferguson: Monsieur l'Orateur, nous devons concurrencer les agriculteurs des États-Unis qui disposent de voies de transport par eau se prolongant jusqu'au cœur des régions de production. Nous devons concurrencer des trains-blocs dotés de système de déchargement moderne et ininterrompu dans certains ports du golfe. Nous devons également offrir les stimulants voulus pour qu'on modernise notre réseau, de façon à pouvoir concurrencer nos voisins du Sud.

Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 6 heures?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

L'Orateur suppléant (M. Daudlin): Lorsque la séance a été suspendue à 6 heures, la parole était au député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson).

M. Ferguson: Monsieur l'Orateur, à 6 heures, je signalais que si nous voulons, nous Canadiens, soutenir la concurrence des agriculteurs du Sud qui ont un bassin fluvial important baignant toutes leurs régions de production, ou si nous voulons rivaliser avec les trains-blocs à itinéraire direct, nous devons procurer les stimulants et nous doter des réseaux modernes qui permettront au Canada, notamment aux habitants des Prairies de rester concurrentiels.

De nos jours, ces lignes ferroviaires ne servent plus uniquement à acheminer des quantités énormes de céréales; elles transportent également beaucoup de charbon, du soufre, d'autres biens et produits destinés à l'exportation. Sauf le respect que je vous dois, j'estime qu'il faut rectifier le tir immédiatement si nous voulons avoir les services nécessaires pour qu'on ne transporte pas d'autres produits de préférence aux céréales. Je signale à ce propos que les expéditions de céréales représentent environ 20 p. 100 du volume de marchandises actuellement transportées jusqu'à la côte.

Depuis 1970, le gouvernement a versé au total l'équivalent de 1.7 milliard de dollars pour financer le transport des céréales. Nous avons accordé plus d'un milliard de dollars pour subventionner les lignes secondaires au cours de la dernière décennie. Nous avons acheté 8,000 wagons-trémies en 1973 et en 1980-1981, nous en avons loué 2,000 autres à raison d'environ 12 millions de dollars par an.

En 1974, nous nous sommes mis de moitié avec les chemins de fer pour payer les 44.8 millions de dollars nécessaires à la remise en état de 7,200 wagons couverts. De 1977 à 1984, nous avons dépensé ou affecté 495 millions de dollars pour assurer la modernisation ou la réfection des lignes secondaires dépendant du réseau principal des Prairies. Entre 1968 et 1982, nous avons dépensé 23 millions de dollars pour améliorer les installations portuaires de Churchill au Manitoba.

Nous avons affecté 30 millions de dollars pour l'aménagement du terminal céréalier de Prince Rupert en Colombie-Britannique. Depuis 1971, nous avons accordé des subventions de 184 millions de dollars pour assurer l'acheminement de farine et de céréales, provenant notamment des élévateurs de la région de la baie Georgienne jusqu'aux ports de l'Atlantique d'où ces produits devaient être exportés. En outre, le gouvernement du Canada est prêt à affecter des fonds supplémentaires au cours des prochaines années pour favoriser le transport des céréales.

A titre de député de la province d'Ontario à la 32e législature, je tiens à bien préciser une chose. Nombre de Canadiens de l'Ouest s'imaginent que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau est extrêmement avantageux pour l'Ontario. Ce n'est plus le cas. Depuis quelques années, l'Ontario exporte plus de céréales de provende qu'elle n'en importe; elle ne bénéficie donc plus du tarif. D'autres régions de l'Est en profitent encore dans une certaine mesure, comme aussi de la subvention aux provendes accordée à l'est du Québec et aux provinces de l'Atlantique.

J'espère que nous ne leur reprocherons pas cette aide, car la productivité et les possibilités de diversifier leur production y sont très limitées par le climat, leur situation géographique et d'autres facteurs. Ce sont aussi ces régions qui ont fourni par centaines les travailleurs de l'Est, pas seulement de l'Ontario mais des autres provinces, qui se sont rendus dans l'Ouest aider à rentrer les récoltes une fois les leurs terminées. Ce sont là autant d'exemples de l'aide assurée autrefois pour garantir la rentrée des récoltes, alors que la concurrence des autres produits était moins forte qu'aujourd'hui sur les chemins de fer. Nous pouvions alors vendre nos céréales en bien meilleur état que nous ne le pouvons aujourd'hui.

La question de savoir si le tarif du Pas devrait ou non être changé ne s'est vraiment posée qui au début des années 60. En 1961, la Commission royale d'enquête MacPherson sur les transports a reconnu que les chemins de fer commençaient à perdre des recettes et a recommandé au gouvernement de leur verser des subventions pour les dédommager des pertes qu'elles subissaient par suite du maintien en service de lignes à faible trafic et du tarif du Corbeau. C'est également à compter des années 60 qu'on a entrepris de rationaliser l'utilisation des embranchements.

• (2010)

Les sociétés ferroviaires ne pouvaient ni entretenir le vaste réseau de lignes secondaires ni même l'améliorer, de sorte que le réseau a commencé à se détériorer à compter des années 70. Pour remédier à la situation, le gouvernement fédéral a commencé à dépenser beaucoup d'argent, comme je l'ai dit tantôt, pour acheter du matériel roulant et réparer les embranchements.

C'est en 1975 que l'honorable Otto Lang, ministre des Transports à l'époque, a adopté une attitude hardie et a réclamé la modification du tarif du Corbeau. Il a ainsi fait naître l'idée que cette modification serait avantageuse pour les agriculteurs du fait qu'ils n'auraient pas à assumer d'un seul coup toute la hausse des frais de transport de leurs grains par chemin de fer. A ce moment-là, son projet a fait l'objet d'une très forte opposition.

En 1975, M. Snavely, un expert-conseil américain, a été chargé d'enquêter sur les frais de transport des grains par chemin de fer. D'après son rapport, publié en 1976, les chemins de fer ont perdu 103 millions de dollars en 1974 dans le transport du grain. D'une manière générale, les citoyens de l'Ouest ont accepté les résultats de cette enquête mais on se demandait qui devait dédommager les chemins de fer pour ces pertes, car les opinions étaient très divergentes à ce sujet. En 1979, d'après une remise à jour, les chemins de fer avaient perdu 160.5 millions de dollars en 1977 et d'après une autre mise à jour, ils avaient perdu 244.4 millions de dollars en 1980.

En 1978, la Commission canadienne du blé a annoncé qu'elle avait dû renoncer à des ventes de grain représentant une somme d'environ 1 milliard de dollars ou les retarder à cause des problèmes de transport. Par conséquent, en janvier 1979, la Commission a commandé 2,000 wagons-trémies pour 87 millions de dollars; ces wagons devaient être payés par les producteurs. Par ailleurs, les producteurs ont été forcés de stocker du grain pendant de longues périodes et les taux d'intérêt augmentaient.

Par conséquent, on s'est rendu compte que les producteurs n'avaient plus intérêt à ce que le tarif du Pas du Nid-de-Crobeau soit maintenu. Durant l'automne de 1979, le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau a été un des sujets de discussion les plus fréquents dans les assemblées agricoles.

Finalement, ce sont surtout deux organismes agricoles, la Conférence des agriculteurs de l'Ouest et la Prairie Farm Commodity Coalition, qui ont mené les discussions. Ces deux organismes ont demandé au gouvernement fédéral d'assumer ses responsabilités dans le domaine des transports ferroviaires.

Par ailleurs, la capacité des convois dans les montagnes est limitée, ce qui confirme la nécessité pour les sociétés de chemins de fer de gagner davantage pour transporter une marchandise qui, si elle représente 20 p. 100 du volume de transport, équivaut seulement à 3.5 p. 100 des recettes.

Il faut que la situation change, cela va de soi. Il y a un an, j'ai eu l'honneur d'être invité à une assemblée organisée à Ottawa par des dirigeants agricoles; j'ai suivi leurs discours à ce sujet et ils ont exprimé leur opinion dans les discussions qu'ils ont tenues entre eux et avec nous, en notre qualité de députés, ainsi qu'avec les personnes directement concernées; j'ai appris qu'on pourrait trouver une solution satisfaisante. Je félicite le ministre des initiatives qu'il a prises à cet égard et j'attends les recommandations de M. Gilson car il nous dira comment il faut s'y prendre pour améliorer et moderniser un réseau qui fera la fierté de ce pays.

Là où je ne suis pas d'accord, cependant, c'est lorsque le NPD recommande que nous nationalisions le CP. Je ne peux pas accepter une suggestion aussi farfelue parce que, quand j'examine les voies du CP dans ma région—il s'agit en fait du corridor Montréal-Windsor—je constate qu'elles sont parallèles dans la plupart des endroits et, dans presque toute cette région, les voies du CN sont doubles. C'est donc une région où la circulation des deux sociétés ferroviaires est très lourde. Le NPD veut-il que nous fermions une de ces voies où la circulation est si lourde, créant ainsi un embouteillage dont cette région souffrirait énormément et qui ressemblerait à celui que nous allons essayer d'éliminer dans les Rocheuses au cours des prochaines années? Veut-il que nous nationalisions une énorme société qui est la seule à concurrencer notre société ferroviaire nationale? Veut-il que nous prenions une mesure qui n'améliorerait pas le service, mais qui enlèverait certainement le gagne-pain d'un grand nombre de travailleurs? Je ne suis vraiment pas d'accord avec lui.

En revanche, moi aussi je suis d'avis que, quelle que soit la base de comparaison, le temps est venu de réexaminer un programme qui nous a passablement bien servis depuis 85 ans. Nous ne pouvons tout simplement pas rester au point mort, car les temps et les valeurs changent, la clientèle est beaucoup plus variée et il faut être concurrentiels sur les marchés mondiaux. Jusqu'ici, le Canada s'est très bien accommodé du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, mais si nous laissons notre réseau ferroviaire s'endormir sur ses lauriers, il se réveillera un de ces jours sur des lauriers fanés. Ni les agriculteurs des Prairies ni les Canadiens ne s'en porteront mieux.

C'est dans l'intérêt de tous les Canadiens que le gouvernement du Canada s'efforce de régler le problème de la capacité de transport ferroviaire. Grâce à ces efforts, l'économie tout entière profitera des avantages qui en découleront. En particulier, les habitants des trois provinces des Prairies y gagneront énormément parce qu'ils peuvent nourrir un monde affamé. Ce sont eux qui alimenteront ces marchés. A titre de Canadiens, cependant, nous devons nous assurer que le réseau de transport ne sera pas bloqué par les quantités énormes de céréales et de nourriture que nous produisons pour alimenter ces pays sous-alimentés. Merci, monsieur l'Orateur.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir intervenir ce soir sur cette motion. Je tiens à féliciter les députés du Nouveau parti démocratique qui l'ont présentée. Je pense qu'elle tombe on ne peut plus à propos, et qu'il était tout à fait dans l'ordre d'examiner le sujet en ce moment.

Je trouve que la formule exposée par le ministre est fort convenable et j'aimerais l'examiner un instant. Je dis que cette proposition me plaît, mais à la condition bien sûr qu'elle donne les résultats escomptés. Comme je ne suis pas prophète je ne puis dire si elle le fera, en tout cas elle est susceptible de tourner à l'avantage du Canada et des agriculteurs de l'Ouest, comme du reste du Canada.

Dans un rapport publié par son ministère, le ministre des transports a dit qu'à la suite des consultations, il y aurait une nouvelle structure tarifaire. Je pense que cela va sans dire. S'il faut remplacer le tarif du Corbeau, il faudra le remplacer par quelque chose d'aussi avantageux pour ceux à qui il profite actuellement. Il faut que cela soit structurel, et non remplacé par une chose qui puisse changer à volonté ou au gré d'un président du CP ou même d'un gouvernement, sans étude approfondie au préalable.

L'enjeu est de 3.2 milliards répartis sur quatre ans—non pas 3.2 milliards par année mais 3.2 milliards pour quatre ans. Voilà l'écart qui est censé séparer le Corbeau des coûts réels.

Deuxièmement, d'après cette formule l'argent va être versé aux chemins de fer. Cela je le regrette, parce que je pense qu'il faudrait envisager tous les moyens de procéder. Cependant le projet dit que les chemins de fer vont garantir le transport des céréales à condition d'être mieux rémunérés. Je reviendrai là-dessus dans quelques minutes.

D'autre part, les chemins de fer vont réaliser d'importants programmes d'investissement et des aménagements de tarif pour encourager la transformation des produits agricoles dans l'ouest du Canada. Les intéressés de l'Ouest seront tous consultés et les consultations doivent se terminer au cours du printemps. Après quoi, cet été, les gouvernements des quatre provinces de l'Ouest vont pouvoir se pencher sur ces recommandations et faire leurs propres recommandations au gouvernement fédéral et à la population. Enfin, cet automne, le Parlement étudiera la question.

• (2020)

J'approuve ce processus, mais je ne suis pas d'accord sur un ou deux points toutefois. Je suis contre les consultations à huis clos. Il vaudrait bien mieux que les journalistes et les représentants des différents organismes intéressés puissent y assister. Je fais néanmoins confiance aux représentants du secteur agricole pour que les choses se passent bien. Je ne suis pas d'accord pour que les consultations soient secrètes une fois que les représentants des organismes de producteurs céréaliers auront quitté la table des négociations. J'estime qu'ils devraient pouvoir consulter leurs adhérents et avoir à nouveau voix au chapitre au besoin.

Nous faisons largement confiance aux chemins de fer et au CP en particulier. J'aimerais faire un bref rappel historique pour voir si nous avons raison de croire que les chemins de fer vont faire leur devoir, qu'ils y soient obligés par règlement ou

d'une quelconque autre façon. Aux premiers temps des chemins de fer, le CP a reçu 25 millions de dollars et s'est vu octroyer la propriété de 25 millions d'acres, y compris la propriété sur les minerais que pourrait contenir le sous-sol, pour construire un réseau de chemin de fer. Aujourd'hui, près d'un siècle plus tard, ces 25 millions équivaudraient à peu près à un milliard, si l'on tient compte de différents facteurs dont l'inflation. Les chemins de fer ont reçu un montant considérable. Outre ce montant, ils sont devenus propriétaires de 25 millions d'acres et du minerai que pourrait renfermer le sous-sol. C'est là un cadeau somptueux. Il ne faudrait pas l'oublier car le CP a promis de construire le chemin de fer. Il est dit dans l'accord que le CP devra assurer efficacement et à perpétuité-je dis bien à perpétuité—le fonctionnement du chemin de fer. Or, quel est le bilan aujourd'hui? Le CP a renié sa parole en ce qui concerne le transport des voyageurs. Il s'est longtemps désintéressé de ce service pour finir par s'en débarrasser complètement. Pendant des années, le CP n'a offert aux voyageurs qu'un service lamentable et ne voulait pas en offrir du tout, mais son contrat l'y obligeait. La compagnie avait été payée pour transporter des voyageurs et, selon moi, le gouvernement du Canada n'avait pas le droit de la laisser échapper à cette obligation en disant simplement: «D'accord, n'en parlons plus». Les chemins de fer ont touché des millions de dollars grâce à leurs ressources minérales et ils devaient en échange assurer un service efficace à perpétuité. Maintenant ils ont réduit ce service de moitié. Je ne pense pas que les gens peuvent l'oublier ni que le gouvernement devrait l'oublier. Les gouvernements ont commis la faute de ne pas veiller à ce que le CP respecte cette entente.

Vers 1897 ou 1898, le CP tenait beaucoup à exploiter les riches gisements houillers de Colombie-Britannique. Il présenta de nouveau une proposition au gouvernement et c'est ce qui est à l'origine du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Je voudrais vous lire le bill adopté le 29 juin 1897. Je ne le lirai pas en entier. Même s'il vaut la peine de le lire intégralement, je vous en citerai seulement deux articles.

Sauf les conditions ci-après mentionnées, le Gouverneur en conseil pourra donner à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, une subvention pour aider à la construction d'un chemin de fer entre Lethbridge, dans le district d'Alberta, passant par la passe du Nid-de-Corbeau, et Nelson, dans la province de la Colombie-Britannique (lequel chemin de fer est ci-après appelé «la ligne du Nid-de-Corbeau»), à concurrence de onze mille piastres par mille, mais ne dépassant pas en totalité la somme de trois millions six cent trente mille piastres.

Les chemins de fer ont également touché trois millions et demi de dollars pour pouvoir construire une ligne jusqu'aux riches gisements houillers de Colombie-Britannique. En échange, qu'ont-ils promis de faire? Voici:

Que la compagnie construira ou fera construire le dit chemin de fer par telle route, et suivant tels plans et devis, et dans tel espace de temps, qui seront stipulés au dit contrat.

M. Pepin: Et elle l'a fait.

M. Taylor: Écoutez.

. . . et, lorsqu'il sera terminé, qu'elle l'exploitera à perpétuité;

A perpétuité.

M. Pepin: Il n'est pas dit, avec des subventions.

M. Taylor: Le bill précise ensuite quels doivent être les tarifs. Voilà ce qu'a promis la compagnie: elle devait accorder un tarif marchandises spécial pour le transport du grain et de la farine destinés à l'exportation à partir de certains centres d'expédition de Colombie-Britannique, d'Alberta, de Saskatchewan et du Manitoba, jusqu'à Thunder Bay, Churchill et les ports de la Colombie-Britannique. Le Canadien Pacifique a conclu l'entente sur le Pas du Nid-de-Corbeau avec le gouvernement fédéral, en 1897. Le CP acceptait notamment de maintenir le tarif à perpétuité. Cela ne veut-il pas dire pour toujours? Ce n'était pas seulement jusqu'en 1982. Il était stipulé pour toujours, à perpétuité. Le CP a reçu 3.6 millions, plus un certain nombre d'autres avantages et, en échange, il a promis de construire une ligne jusqu'aux riches gisements houillers de Colombie-Britannique. Quand j'étais enfant, je me demandais pourquoi tout le monde riait à propos des mines de charbon en disant au sujet du gouvernement: «C'est le CP, n'est-ce pas?» Les gens pensaient que le CP était le gouvernement du Canada. Je commence à le croire moi-même. Apparemment, c'est le CP qui dit au gouvernement ce qu'il doit faire et non l'inverse.

M. Blaikie: Il l'a toujours fait.

M. Taylor: Le CP a supprimé ses services voyageurs même s'il avait été payé pour les offrir. Maintenant, il veut se débarrasser du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau qu'il avait promis de maintenir à jamais. Je pense que c'est une chose dont il faut tenir compte lorsqu'on examine la proposition du gouvernement.

Je voudrais me pencher un instant sur la situation réelle du CP. Il est peut-être pauvre. Il n'a peut-être pas eu de chance. Il a peut-être baissé pavillon devant l'inflation.

M. Nystrom: Mais non!

M. Taylor: Il devra peut-être quémander le bien-être social. S'il présentait sa demande, je pense bien qu'il obtiendrait probablement des prestations de bien-être du gouvernement fédéral.

Une voix: Il est temps qu'il cesse d'être un assisté social.

M. Taylor: Examinons un peu l'histoire du CP. J'ai ici les chiffres de 1980. Comme je l'ai déjà signalé, à ses débuts, le CP a obtenu un cadeau de 25 millions de dollars et de 25 millions d'acres de terrain, y compris les droits miniers. Il a reçu en outre 3.6 millions de dollars pour construire la voie ferrée entre Lethbridge et la vallée de Kootenay riche en minéraux dans le sud de la Colombie-Britannique. Depuis, il a pris de l'expansion pour devenir une société géante qui possédait en 1980 un actif de 4,362 millions de dollars. Ce n'est pas tout. Le CP possède aussi des biens évalués à huit milliards de dollars et un portefeuille de placement de plus de 379 millions de dollars.

M. Pepin: C'est certainement un péché!

M. Taylor: Il possède aussi d'autres biens qui valent plus de 289 millions de dollars.

M. Pepin: Quelle honte!

M. Taylor: D'après l'état des comptes courants du CP pour 1980, presque tous ses services réalisent des bénéfices. Son service de transport routier et une autre de ses entreprises sont quelque peu déficitaires, mais le CP réalise des bénéfices énormes dans presque tous les autres secteurs. Ses bénéfices totaux pour l'année ont été très satisfaisants au point que la compagnie a pu verser un dividende de $3.89, sauf erreur, aux millions de personnes qui y ont investi. La seule autre filiale qui a obtenu des résultats moindres en 1980 par rapport à 1979 a été

CP Télécommunications, et peut-être aussi CP Air. Cette dernière traverse une période difficile mais elle a pu quand même accumuler 2.8 milliards. Les seules autres qui ont perdu de l'argent en 1980 ont été CP Rail, CP Trucks, CP Télécommunications, CP Air, CP Ships Navigation et quelques hôtels et autres broutilles. Chaque entreprise a fait des profits en 1980 à l'esception de CP Trucks. On semble s'y connaître au CP sur la manière d'exploiter un chemin de fer mais non un service de camionnage. CP n'aurait pas dû se mêler de camionnage. Il a voulu supprimer la concurrence mais les entreprises de camionnage ne se sont pas faites avoir. Le CP n'est pas pauvre et il a fort bien réussi. Je ne dis pas qu'il aurait dû perdre de l'argent. Je suis en faveur de la libre entreprise et j'aime voir les gens gagner de l'argent. Mais j'aime bien aussi qu'ils respectent leurs engagements et que leur but dans la vie ne soit pas uniquement de faire de l'argent.

• (2030)

CP Rail pourrait très bien continuer à exploiter avec le tarif qu'il avait convenu pour toujours. Son bilan révèle qu'il pourrait continuer son exploitation dans les mêmes conditions et s'en tirer honorablement. Je crois que le gouvernement devrait y penser à deux fois avant de le laisser renier un engagement qu'il avait pris pour toujours.

Je voudrais aborder quelques autres questions, monsieur l'Orateur. Je crois qu'il est proposé dans le rapport annuel, et quelques organismes agricoles semblent approuver le projet, que le manque à gagner de 3.8 milliards soit versé aux chemins de fer. J'ai quelques réserves à ce sujet. Les chemins de fer sont loin d'avoir toujours respecté leurs obligations. Si nous les laissons faire comme ce fut le cas jusqu'à present, ce sera un marché de dupes et les céréaliers de l'Ouest surtout vont en souffrir.

Le ministre a parlé d'une garantie dans sa déclaration mais sans préciser davantage. Une garantie selon laquelle les chemins de fer ne transporteront ni charbon, ni soufre, ni autres minéraux à la place du blé? J'habite dans une région houillière et combien de wagons de charbon et d'autres minerais n'ai-je pas vu passer pendant que le blé attendait dans d'autres wagons. Les chemins de fer s'engageraient-ils à transporter le grain et assurer aux céréaliers les services dont ils ont besoin?

L'agriculture est une industrie importante au Canada, monsieur l'Orateur. Les agriculteurs qui récoltent de l'orge et de l'avoine sont importants parce qu'ils nourrissent le monde. Je me souviens d'une réunion où un avocat avait déclaré: «Je plaide pour tout le monde». Puis un pasteur s'était levé pour dire: «Je prie pour tout le monde». Et un agriculteur avait enfin dit: «Je paie pour tout le monde». Il y a beaucoup de vrai là-dedans, monsieur l'Orateur. L'agriculteur peut être un éleveur de bétail, un producteur de bœuf, un éleveur de porcs ou de chevaux, un producteur d'orge, de pommes de terre ou de fruits. Il y a toutes sortes de produits agricoles.

Le ministre et le gouvernement devraient examiner à fond la situation agricole quand ils étudieront ce projet. Il importe de fournir des services à chaque secteur de l'agriculture. Le ministre a parlé d'une garantie qu'on pourrait obtenir du chemin de fer. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a parlé de garantie absolue. Eh bien, cette garantie devrait être doublement absolue. Comme des centaines d'agriculteurs dans l'Ouest, je ne fais pas confiance au CP. Il n'a pas respecté non plus ses obligations. Si nous nous contentons simplement de combler le déficit de la compagnie, cela ne nous donnera aucune garantie.

Nous devrions peut-être envisager d'indemniser les agriculteurs. Cette proposition de leur verser un montant, qui serait calculé en fonction du nombre d'acres ou quelque chose d'autre du genre, est digne d'intérêt et aurait lieu d'être examinée. L'agriculteur pourrait vendre son grain où bon lui semblerait. Il pourrait le transporter dans son propre camion. Il pourrait le donner à manger à ses cochons ou à ses vaches. Il pourrait l'expédier par camion et donc concurrencer les chemins de fer. Cela inciterait ces derniers à élaguer leurs services, s'il y a lieu. Le tout serait du coup justifié. On pourrait faire beaucoup de choses.

L'Orateur suppléant (M. Daudlin): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Taylor: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je le regrette moi aussi.

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, je suis presque désolé moi aussi que le temps de parole du député de Bow River (M. Taylor) soit écoulé car c'est toujours pour moi un plaisir que de l'écouter. En effet, il a une façon très pittoresque de présenter son point de vue. Je voudrais faire quelques observations sur la façon dont il a abordé la question, et, d'autant plus important, sur la suggestion du député néo-démocrate qui a proposé la motion.

La question est de savoir si nous allons prendre les décisions qui s'imposent pour assurer au pays, d'ici à la fin du siècle et au-delà, un service de transport ferroviaire qui répondra au besoin des producteurs de l'Ouest, lesquels doivent acheminer leurs denrées de leur point de production au point d'exportation ou de consommation. Allons-nous nous intéresser à l'avenir du pays, ou bien continuerons-nous à nous quereller à propos du passé? Personnellement, je privilégie l'avenir du pays, et non pas son passé, au contraire du ministre des Transports (M. Pepin).

Dans la même veine, il s'agit également de savoir si nous réglerons les problèmes du Canada avec des solutions qui nous permettront de maximiser nos perspectives d'avenir, ou bien si nous continuerons à nous chamailler dans le but futile de préserver le statu quo? Dans l'état actuel des choses, le statu quo dans l'ouest du Canada est tout simplement insatisfaisant. Cette région récèle un grand potentiel dont nous devons tirer le meilleur parti, et nous aurions intérêt à cesser de vouloir préserver le présent. Le Canada a toujours été un pays aux grandes perspectives d'avenir, dont nous devons tirer un profit maximal.

C'est de ces questions dont il faut tenir compte dans l'examen du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, de l'argument de VIA Rail et de bien d'autres aspects des discussions que nous avons eues à la Chambre au cours des derniers mois. Je fais allusion à des questions budgétaires, à savoir si nous réussirons à juguler l'inflation, ou bien si elle échappera à tout contrôle, encore si nous allons prendre les décisions difficiles qui s'imposent pour nous assurer un avenir prospère. Allons-nous enfin nous y mettre ou bien continuerons-nous à nous quereller à propos du passé jusqu'à ce que nous ne soyons plus en mesure de profiter des perspectives que nous offre notre pays et que

nous ne puissions plus concurrencer les autres pays de la planète? Il n'y a aucune raison pour que les Canadiens ne soient pas en haut de la liste plutôt qu'au milieu.

• (2040)

Voyons le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. A quoi servait-il au départ? S'agissait-il d'une sorte de subvention? Non, pas à mon sens. Il devait servir d'élément stabilisateur afin que les agriculteurs puissent compter au cours des ans sur un tarif stable pour faire transporter leur produit vers les marchés. Ils savaient que ce tarif ne fluctuerait pas dans tous les sens. Les agriculteurs ont-ils touché des subventions des chemins de fer ou des contribuables entre 1897 et 1925 ou entre 1925 et 1940? La réponse est non. Entre 1897 et 1925, les tarifs de transport du grain étaient légèrement inférieurs au tarif statutaire du Pas du Nid-de-Corbeau. Les agriculteurs payaient le plein prix pour le transport du grain. Il en est allé de même entre 1925 et les années 30, période où les coûts et les prix ont diminué considérablement. Les agriculteurs n'étaient subventionnés par personne et ils ne demandaient pas à l'être. Ils ont payé le plein prix jusqu'à 1940. En 1950, la situation était la même. Les agriculteurs payaient le plein prix pour transporter leurs céréales et ils ne demandaient ni une subvention ni l'aumône.

En 1940, le blé se vendait $28 la tonne métrique. Si l'on tient compte du fait que le transport du grain à ce moment-là coûtait $4.28 la tonne, le rapport était d'environ 17 p. 100, c'est-à-dire que le prix que payaient les agriculteurs pour faire transporter leurs céréales représentait environ 17 p. 100 du prix de la tonne de céréales transportées. En 1950, en raison de la période inflationniste de la Seconde Guerre mondiale et de l'après-guerre, ce pourcentage est tombé à 7.2 p. 100. De 1950 à 1970, le rapport entre le prix des céréales et le tarif statutaire est resté le même, soit à peu près 7.2 p. 100. Autrement dit, les agriculteurs payaient, pour faire transporter le blé, environ 7 p. 100 du prix qu'ils touchaient, ce qui représentait une diminution par rapport aux 17 p. 100 d'avant. En 1980, lorsque la conjoncture économique a changé de façon spectaculaire dans tous les pays occidentaux, le pourcentage du prix de transport des céréales par rapport à leur prix de vente est passé de 7.2 à 2.2 p. 100. Entre 1940 et 1980, le pourcentage par rapport au prix total du grain, qui était de $219 la tonne en 1980 contre $28 la tonne en 1940, est tombé de 17.2 à 2.2 p. 100. Surtout entre 1970 et 1980, les agriculteurs ont été véritablement subventionnés, que ce soit par les chemins de fer ou par les contribuables canadiens, à cause de l'achat de wagons-trémies et d'autres installations, ainsi que des subventions destinées aux embranchements et à d'autres fins.

Si l'on examine le problème des subsides, on se rend compte que, si l'on ne prend pas de mesures pour le résoudre, le pourcentage des frais de transport des céréales que paieront les agriculteurs en vertu du tarif réglementaire, qui était de 20 p. 100 du coût réel ces dernières années, tombera à 12 p. 100 en 1985 et à 7 p. 100 en 1990. Je crois que c'est important et pertinent.

J'ai entendu des députés d'en face justifier à tort, je crois, le maintien du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau en disant qu'il contrebalançait les tarifs de l'Est qui protègent les manufacturiers de l'Est, que le tarif protecteur était absorbé par les agriculteurs de l'Ouest ou par les Canadiens de l'Ouest en général, y compris les gens de la Colombie-Britannique, et que, si l'industrie manufacturière de l'Est devait être subventionnée par les Canadiens, l'agriculture de l'Ouest devrait l'être également. Les temps changent. Nous avons conclu un accord général sur les tarifs et le commerce qui contribuera à réduire considérablement les tarifs de 1981 à 1985; en fait, pour certains produits, ils n'existeront tout simplement plus. Est-il juste d'expliquer l'existence du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau par celle de tarifs protégeant les manufacturiers de l'Est? Si ceux-ci étaient supprimés, devrait-on supprimer aussi le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau?

Je ne suis pas juriste, mais en droit des obligations quand on change de façon aussi radicale les modalités d'un contrat—et je suis sûr que les hommes de loi qui se trouvent ici ne manqueront pas de me reprendre si je me trompe—on peut invoquer ce prétexte pour renégocier ce contrat? Si les modalités changent suffisamment, au point qu'une des parties contractantes soit très désavantagée par rapport à l'autre, n'est-on pas en droit de résilier le contrat? Je crois savoir que cela c'est déjà produit.

Or, j'estime qu'en l'occurrence on a modifié de façon radicale les conditions du contrat. De quelle façon? Au départ, les taux d'inflation et le prix de revient de ces opérations au cours des années 1940, 1950 et 1960 étaient faibles et ils ont beaucoup augmenté au cours des années 1970 de sorte qu'il est devenu beaucoup plus coûteux pour les producteurs d'acheminer leurs céréales ou d'effectuer d'autres opérations, notamment à cause du renchérissement des carburants, des semences, du chauffage et de la main-d'œuvre. Tous ces frais ont augmenté, sauf le coût du transport ferroviaire. Si l'on veut que les sociétés offrent un service fiable pour l'acheminement des marchandises jusqu'au marché, il faut aussi, comme l'a fait remarquer tout à l'heure le député de Bow River qu'elles en soient dûment rémunérées. Selon lui, il faut qu'elles touchent leur dû. Il a demandé s'il pouvait compter sur le CP pour l'acheminement des céréales. Qu'arriverait-il, par exemple, si la Chambre des communes, dans sa sagesse, informait les chauffeurs de taxi d'Ottawa qu'ils doivent, pour une certaine raison, transporter les députés, de la Chambre à leur résidence, à un tarif de 20 p. 100 seulement de celui qu'ils exigent pour tout autre passager? Combien de temps M. l'Orateur devrait-il attendre s'il appelait un taxi de la Chambre des communes en précisant que c'est pour un député?

M. Blaikie: Et si on leur donnent la moitié d'Ottawa?

M. Kempling: Et si on leur payait la voiture et l'essence?

M. Evans: Il risquerait d'attendre longtemps. Le député de Bow River s'inquiète du transport des céréales; moi aussi. Je veux que, dans l'Ouest, les secteurs agricole et industriel aient tous les moyens de se développer. Si les chemins de fer peuvent obtenir le plein tarif pour la potasse, la houille et ainsi de suite, et si le réseau ferroviaire est débordé ou presque, quels sont les produits qu'ils transporteraient s'ils en avaient le choix? Ils transporteront les produits pour lesquels ils obtiennent plein tarif, et dans le cas des chauffeurs de taxi, ils prendront les passagers autres que les députés.

• (2050)

Les céréales vont attendre sur les voies de garage, ce que nous ne saurions tolérer. Nous devons trouver un moyen d'assurer aux transporteurs un avantage pécuniaire qui les incite à transporter les céréales car, à l'heure actuelle, il est clair qu'ils ne font pas d'argent. Les chemins de fer perdent de l'argent, une année après l'autre, à transporter des céréales alors qu'ils pourraient faire de l'argent à transporter autre chose. La situation n'est pourtant pas difficile à comprendre pour peu qu'on s'arrête aux problèmes économiques. Si nous ne permettons pas à une compagnie de faire un bénéfice raisonnable dans chaque secteur de son entreprise, elle laissera tomber ceux qui ne lui rapportent rien. Les céréaliculteurs de l'Ouest deviendront des citoyens de second ordre, et cela il ne peut en être question à cause du potentiel énorme des régions productrices de grains de l'Ouest. Il faut transporter le grain.

Monsieur l'Orateur, j'ai entendu dire que depuis deux ou trois ans, nous avions perdu entre un milliard et un milliard et demi de dollars de ventes de grains à l'étranger parce que nous n'étions pas en mesure d'en garantir l'acheminement.

M. Blaikie: Si seulement les cheminots n'avaient pas été en grève.

M. Evans: Que ce soient les usines de potasse du gouvernement de la Saskatchewan qui font concurrence aux producteurs de grains de cette province et qui, soit dit en passant, paient plein tarif . . .

M. Friesen: Le député m'autoriserait-il à lui poser une question.

M. Evans: Le député pourra me poser sa question quand j'aurai terminé. J'aimerais signaler un autre aspect, monsieur l'Orateur. Comme l'a dit le député de Bow River, il importe que ceux qui prennent des engagements respectent ces engagements; en l'occurrence, c'est plus qu'une simple question d'argent, c'est une question d'honneur, l'obligation de respecter ses engagements. J'invite tous les députés à envisager ce qui suit: en septembre dernier, un accord est intervenu entre deux parties, le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Alberta. Voici maintenant que l'une de ces parties déclare que cet accord n'est plus valable. Je ne dis pas qu'elle ait tort, mais pourquoi dit-elle cela? Parce que les conditions économiques ont changé de façon spectaculaire; le cours mondial du pétrole a chuté. Aussi, après neuf mois, l'une des parties à l'entente déclare que cette dernière n'est plus valable, qu'il faut renégocier. Et elle parle de prendre des mesures unilatérales pour forcer l'autre partie à renégocier.

Je ne vois rien à redire à cela, monsieur l'Orateur. Il y a peut-être de bonnes raisons qui le justifient. Je dis cependant que nous avons, d'une part, une entente vieille de neuf mois qu'on semble trouver juste de renégocier et, d'autre part, une entente vieille de 84 ans qu'il ne semble pas juste de renégocier. Si les conditions économiques changent, nous sommes certainement assez grands au Canada pour ouvrir les yeux et comprendre les conséquences qu'il y a à ne pas regarder la réalité en face et à ne pas renégocier des ententes qui sont absolument et complètement dépassées et peu réalistes.

Si nous devions conserver le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau tel qu'il est présentement—et tout le système de transport devra en faire les frais, il n'y a pas à en sortir—puisque les céréaliers ne paient pas le plein coût du transport de leurs céréales, il faudra que quelqu'un d'autre compense la perte que subissent les sociétés ferroviaires. Autrement dit, les expéditeurs de potasse, de charbon et d'autres produits. Je vous le demande, monsieur l'Orateur, est-il juste de demander aux expéditeurs de ces produits d'absorber des coûts additionnels qui risquent de nuire à leur compétitivité sur les marchés internationaux et de coûter leur emploi à des travailleurs des mines de potasse ou des gisements houillers ou à des agriculteurs qui cultivent des produits qui ne sont pas protégés par le tarif du Corbeau? Est-il équitable de demander aux contribuables canadiens en général d'absorber une partie de ces coûts? Ce sont des questions qu'il convient de poser, et le ministre des Transports a eu le courage de les poser.

Lorsque j'étais à l'Université de la Colombie-Britannique, mes collègues des transports me disaient déjà qu'il fallait réviser le tarif du Corbeau. Aucun autre ministre des Transports n'a eu le courage de prendre le taureau par les cornes, et je le félicite de l'avoir fait. Je pense que sa démarche est juste et que nous trouverons une solution équitable à ce problème. Nous jetterons les bases d'un système de transport efficace qui favorisera la prospérité qui revient à l'Ouest de plein droit.

L'Orateur suppléant (M. Daudlin): Je regrette, mais le temps de parole du député est expiré. Il ne peut continuer qu'avec le consentement unanime. Plaît-il à la Chambre de le lui accorder?

Une voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Daudlin): Il n'y a pas consentement unanime. La parole est au représentant de Yorkton-Melville (M. Nystrom).

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) prétend qu'il faudrait féliciter le ministre des Transports (M. Pepin) de ses initiatives. Il serait probablement le seul à le faire, car si le ministre se présentait dans l'ouest du Canada maintenant, je suis persuadé qu'il ne pourrait pas défaire Al Capone lors d'élections. Voilà combien le ministre est populaire, monsieur l'Orateur. Je trouve plutôt étonnant d'entendre quatre ou cinq députés de l'Ontario, notamment le secrétaire parlementaire, le député de London-Middlesex (M. Bloomfield) et l'orateur précédent nous dire qu'ils vont résoudre tous les problèmes dans l'ouest du Canada. Si le parti libéral est aussi perspicace ou, comme le prétend le député, le meilleur dans l'Ouest, pourquoi n'y a-t-il plus que deux députés libéraux? Je peux vous assurer, monsieur l'Orateur, qu'à en juger d'après mes commettants, ces deux députés ne seront plus ici en 1983 ou en 1984.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Comme le dit un collègue, si le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) était battu, ça ne pourrait tomber mieux.

C'est étrange, par ailleurs, d'entendre le député d'Ottawa-Centre parler de l'Ouest comme de l'âge de pierre, comme si nous transportions encore notre grain cahin-caha sur cette vieille voie qui n'aurait pas changé depuis 1891 ou 1897. Il voudrait faire croire à la Chambre que nous ne nous sommes pas modernisés, que nous n'avons pas amélioré les embranchements ni entretenu la voie principale. Je me demande s'il sait que les agriculteurs de l'Ouest, que les gouvernements de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Canada ont fourni près de 14,000 wagons-trémies pour le transport des céréales. Bien sûr

que nous avons modernisé le réseau dans les Prairies. La Potash Corporation de la Saskatchewan, entre autres, possède actuellement 1,400 wagons pour acheminer la potasse à l'extérieur de la province. Elle est allée de l'avant lorsque les chemins de fer, il y a de nombreuses années, ont fait la grève du transport des céréales dans les Prairies. La dernière fois que le CN a acheté un wagon pour le transport céréalier, c'était en 1947 environ. Quant au CP, cela remonte à 1951. Malgré tout, nous avons un gouvernement, en face, qui se porte à la défense des chemins de fer. Ce soir, nous avons entendu un excellent discours du député de Bow River (M. Taylor). Il a parlé du CP, de tout l'argent que cette société avait reçu, des promesses qu'elle avait faites et des accords qu'elle avait conclus pour transporter à jamais les céréales des agriculteurs selon un tarif dit du Corbeau.

• (2100)

Compte tenu des interventions que j'ai entendues ici aujourd'hui et de l'ignorance crasse dont font preuve les députés libéraux à la Chambre, je crois qu'il pourrait s'avérer fort utile de consacrer quelques minutes à expliquer ce qu'est le tarif du Corbeau et à exposer à la Chambre d'une façon très positive ce que mes commettants me disent et les sentiments des Canadiens de l'Ouest. Si je le fais, c'est que le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Flis) a pris la parole à la Chambre cet après-midi et a admis que le gouvernement prenait là une décision très impopulaire, selon ses propres paroles. Je me souviens aussi du discours du trône d'avril 1980, lorsque le premier ministre (M. Trudeau) a dit au pays que même si le gouvernement n'avait pas fait élire de députés dans les trois provinces de l'Ouest, il écouterait les députés de l'Ouest à la Chambre des communes. Cela fait deux ans que je siège au Parlement et je n'en ai jamais eu connaissance, et si le gouvernement essaie d'écouter, il n'y arrive sûrement pas. Où que j'aille dans ma circonscription, que je parle à des agriculteurs ou à des citadins, les gens sont en faveur du maintien du tarif du Corbeau. Ils le considèrent comme partie intégrante du pacte fédératif. Pour eux, cela fait partie de notre entité nationale. L'Ontario a obtenu la protection tarifaire. L'Ontario a obtenu des taux de transport qui profitent à toute la province. Dans les Prairies, nous avons le tarif du Corbeau.

Il vaudrait peut-être la peine de faire un bref historique du tarif du Corbeau. Les transports ont toujours fait partie de la politique nationale canadienne, et ils devraient faire partie de la politique publique canadienne. En 1881, le Canada avait besoin de chemins de fer nationaux pour relier le centre du pays à la côte ouest, à la Colombie-Britannique. C'est alors qu'un marché a été conclu avec les sociétés ferroviaires. En retour pour la construction d'une voie ferrée jusqu'à la côte ouest, le gouvernement a donné aux sociétés ferroviaires 25 millions de dollars, somme qui serait évidemment beaucoup plus considérable aujourd'hui puisque la valeur du dollar a vraiment baissé depuis cent et quelques années. En outre, le gouvernement a offert au CP 25 millions d'acres de terres assortis de droits miniers. Il lui a aussi accordé de nombreuses exemptions fiscales. Toutefois, c'était là le marché et, en retour pour tous ces dons et concessions, le chemin de fer a été construit, ouvrant le pays à la colonisation et reliant la côte ouest au centre du Canada.

Quelque 16 années plus tard, soit en 1897, le gouvernement fédéral a voulu encore une fois construire un chemin de fer. Cette fois-là, il voulait le construire en Colombie-Britannique à l'extrémité sud-est du Pas du Nid-de-Corbeau. Voilà pourquoi le gouvernement de l'époque a déclaré encore une fois: «Nous allons devoir nous mettre d'accord. Nous allons vous donner quelque chose si vous construisez un chemin de fer».

Une voix: Et il a su donner.

M. Nystrom: Le gouvernement de l'époque a décidé de donner au CP 3.6 millions de dollars et 3.7 millions de terrain. En retour, le CP ferait deux choses. Tout d'abord, construire un chemin de fer vers le sud-est de la Colombie-Britannique. Ensuite, assurer aux colons des Prairies de l'époque un tarif fixé à l'avance pour l'acheminement du grain et un tarif réglementé pour le transport de leurs biens des provinces centrales jusque dans l'Ouest. Tel est l'essentiel de l'accord signé en 1897.

Le député de Bow River a décrit en détail les avantages que le CP a reçus. Il suffit d'examiner les possessions actuelles du CP pour se rendre compte jusqu'à quel point il a bénéficié avec les années de cet important accord. Le CP est vraisemblablement le plus gros profiteur que nous ayons au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Si nous avions agi avec sagesse au fil des ans, nous aurions, comme tout homme d'affaire bien avisé, acheté des actions de cette société ferroviaire, de sorte que le CP serait devenu un service public il y a bien des années et aurait servi les intérêts des Canadiens.

Mais revenons-en à l'histoire du Pas du Nid-de-Corbeau, et j'espère que le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) va écouter ce que je vais dire. L'accord a été suspendu pendant toute la durée de la Seconde Guerre mondiale. Dès 1925, et cela n'étonnera personne, le CP a réussi à convaincre Mackenzie King, premier ministre libéral de l'époque, de se débarrasser de l'accord, d'y renoncer, parce qu'il disait, déjà en 1925: «Nous allons perdre de l'argent».

Une voix: Toujours la même chanson.

M. Nystrom: Mais j'espère que ce qui s'est produit en 1925 va se produire encore aujourd'hui, en 1982, 57 ans plus tard. En 1925, les députés qui représentaient les agriculteurs et les travailleurs de l'Ouest se sont levés à la Chambre et ont réclamé le maintien du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Parce qu'il avait besoin de l'appui de l'Ouest pour demeurer au pouvoir, Mackenzie King a décidé de se rendre à leur demande, d'insister sur le maintien de l'accord et du tarif.

On avait apporté à l'époque deux modifications très importantes. Tout d'abord, les sociétés ferroviaires ne pouvaient pas modifier les tarifs. En d'autres termes, on établissait un tarif fixe pour le transport des céréales vers les ports de mer. Deuxièmement, le tarif devait être égal pour une distance égale. En d'autres termes, un agriculteur d'une petite localité du nord de la Saskatchewan, par exemple Porcupine Plain dans la circonscription de McKenzie, pouvait faire transporter ses céréales vers le marché à un coût égal à celui que payait un agriculteur établi deux cent milles au sud de la ville de Weyburn parce qu'ils étaient situés à une distance égale du port. Il s'agissait d'un principe très important, car les sociétés ferroviaires ne pouvaient pas faire en sorte de monter une localité contre une autre.

Les subsides

Autre important résultat de l'entente sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau conclue en 1925, les agriculteurs se voyaient accorder un système de livraison et on construisait des élévateurs. C'est toute une structure socio-économique qui commença à prendre son essor dans les provinces des Prairies grâce à l'existence d'un tarif fixe pour le transport des céréales. Il n'y avait pas de tarifs variables, de sorte que les sociétés ferroviaires ne pouvaient pas se livrer à de petits jeux. Un agriculteur n'avait qu'à consulter les recueils de lois du Canada pour savoir qu'on allait lui demander 18, 19 ou 21c. le boisseau pour le transport de ses céréales jusqu'au port de mer.

Que résultera-t-il du plan proposé par les libéraux en face? Tout d'abord, le tarif du Nid-de-Corbeau disparaîtra. C'est ce que dit le ministre des Transports, une fois qu'on a dépouillé de tous ses ornements l'annonce qu'il a faite en février dernier. Tout d'abord, il fixera un tarif pour les sociétés ferroviaires et les dispositions statutaires. Il donnera aux sociétés ferroviaires des tarifs garantis pour le transport des céréales. Elles bénéficieront ainsi d'un tarif statutaire, mais pas les agriculteurs.

Des voix: C'est honteux!

M. Nystrom: Le deuxième principe dont s'inspire le plan des libéraux, c'est que le producteur devrait payer davantage. L'agriculteur paiera davantage pour faire acheminer ses céréales vers le marché. Le troisième principe du plan libéral, c'est que les agriculteurs canadiens ne devraient pas bénéficier d'un tarif fixe. On perdra donc, tout d'abord, les tarifs fixes établis en vertu de l'entente du Pas du Nid-de-Corbeau, et, deuxièmement, la garantie de frais égaux pour le transport des céréales sur une distance égale.

Quelles en seront les conséquences? Très simples. Dans quelques années, l'agriculteur pourrait payer un tarif réel double ou triple pour le transport des céréales. Le tarif augmentera et finira peut-être par devenir de 10 à 20 fois plus élevé que le prix actuel payé par l'agriculteur pour transporter ses céréales. Résultat: les petits agriculteurs seront forcés d'abandonner la partie. Le ministre peut bien dire qu'il s'agit là d'efficacité, d'économies d'échelle, mais, quoi qu'il prétende, les agriculteurs ordinaires de ma circonscription vont en souffrir, ils seront forcés de quitter leurs terres parce qu'ils n'auront plus les moyens de les cultiver.

La deuxième conséquence des tarifs variables, c'est que la société ferroviaire, le CP, dictera la politique sociale au Canada parce qu'elle va avoir le droit de fixer différemment le tarif entre une ville donnée et un embranchement donné, et celui d'une autre ville sur une autre voie principale ou secondaire, ou à une troisième ville sur une voie principale. Supposons que le tarif par boisseau soit de 10c. ou 20c. plus élevé sur un embranchement; évidemment, les agriculteurs vont commencer à transporter leurs céréales jusqu'à une voie secondaire ou une voie principale, jusqu'à une autre ville ou jusqu'à une autre localité. Un bon jour, on fermera l'élévateur et nous aurons une ville fantôme. Le CP décidera de la politique socio-économique au Canada. Monsieur l'Orateur, c'est inacceptable et ce n'est pas juste.

Je veux commenter deux autres aspects. Le député d'Ottawa-Centre nous a longuement parlé de l'importance d'être concurrentiels et efficaces. Je suis d'accord avec lui. Il faut absolument que nous soyons concurrentiels et efficaces, que nous modernisions le réseau de transport de céréales dans l'ouest du Canada. Mais je signale au député d'Ottawa-Centre que nous ne pouvons pas examiner le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et les avantages que nos agriculteurs en retirent sans les comparer avec ceux dont bénéficient les agriculteurs américains, australiens, argentins et européens ainsi que d'autres ailleurs dans le monde. Ces pays-là nous font une très vive concurrence.

• (2110)

Prenons le cas de nos voisins du sud, par exemple. Nous constatons que les Américains ont accordé des subventions massives aux céréaliculteurs—le député de Qu'Appelle—Moose Mountain en sait quelque chose—au moyen de leur programme de réseau de navigation barges dans les bassins du Mississippi et du Missouri. Sauf erreur, le gouvernement des États-Unis d'Amérique y a affecté quelque 8 ou 9 milliards de dollars. Il a dépensé au-delà d'un demi milliard de dollars par année non seulement pour construire ces réseaux, mais aussi pour les entretenir. D'après le juge Hall, le gouvernement américain dépense environ 1 milliard de dollars par an pour entretenir le réseau de transport des États-Unis d'Amérique. Des entretiens que j'ai eus avec des sénateurs et des membres du Congrès américains, il ressort que le gouvernement américain ne compte pas réduire ces subventions ni les supprimer. Autrement dit, si nous supprimons la subvention que représente en réalité le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau pour nos agriculteurs alors que le gouvernement américain continue à aider les siens, nous seront moins concurrentiels sur le marché mondial et nous vendrons probablement moins de grain.

Monsieur l'Orateur, je suis allé à Bruxelles il y a environ cinq semaines et j'ai eu l'occasion de parler à des représentants du Marché commun européen. J'ai appris que les Européens subventionnent beaucoup leurs agriculteurs. Je le répète, s'ils continuent à le faire et que nous décidons de donner moins de subventions à nos agriculteurs, ceux-ci seront moins productifs et ils vendront probablement moins de grain sur le marché mondial; en effet, c'est important pour tous les Canadiens, pas seulement pour les agriculteurs mais aussi pour les citadins—pour les habitants de Winnipeg, de Halifax, de Montréal, de Toronto, de Brantford ou d'ailleurs—car les exportations de grain profitent énormément à tous. En réalité, durant les 11 premiers mois de 1981, nous avons exporté pour environ 5 milliards de dollars de grain, ce qui contribue beaucoup à la prospérité de tous les Canadiens. On constate toutefois que le gouvernement du Canada n'a pas fait d'étude approfondie sur l'incidence d'un remaniement du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau sur l'ouest du Canada, sur l'économie en général, sur notre monnaie, sur la balance des paiements et sur le chômage.

Monsieur l'Orateur, il importe beaucoup pour tous les Canadiens de maintenir le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau pour demeurer concurrentiels et éviter de se laisser dépasser par les autres pays du monde qui subventionnent leurs producteurs de grains. Sur le plan administratif, le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau est probablement le moyen le moins coûteux et le plus efficace d'aider les céréaliers de n'importe quel pays. Il n'est pas nécessaire de charger une armée de bureucrates d'envoyer des chèques aux agriculteurs ou d'évaluer le revenu des cultivateurs ou celui des sociétés de chemins de fer. Il suffit de fixer par la voie statutaire le tarif qui existe depuis de nombreuses années; c'est notre façon d'aider les céréaliers de l'Ouest.

De plus en plus de gens s'inquiètent profondément de l'absence d'une véritable démocratie. Encore une fois, dans ce débat sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau l'hypocrisie montre sa tête hideuse. Voilà qu'un ministre veut conférer à son cabinet, qui serait habilité à prendre des décrets, le droit de négocier les hausses que les agriculteurs devront payer afin de pouvoir vendre leur production céréalière. A l'avenir donc, les agriculteurs n'auront plus d'accès direct aux députés de l'Ouest qu'ils ont élus. Ils devront compter sur la générosité ou la bienveillance du gouvernement fédéral afin d'obtenir un taux raisonnable pour le transport des céréales.

Monsieur l'Orateur, c'est comme envoyer une mouffette chercher les œufs dans le poulailler. Pas étonnant que de plus en plus de Canadiens de l'Ouest se détournent des institutions fédérales que nous tous, en cette Chambre, aimerions améliorer pour les rendre plus démocratiques dans les années à venir. Le fait que le gouvernement veuille, encore une fois, retirer aux députés le droit qu'ils ont de représenter dans cette Chambre leurs électeurs constitue un grand danger.

M. Blaikie: Dieu merci c'est un droit statutaire qu'ils ne peuvent nous enlever comme VIA, sans débat.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, cela signifie que d'un coup de baguette magique, le ministre des Transports peut décider de doubler de tripler ou de décupler le tarif du Corbeau. Voyez ce que les libéraux ont fait avec VIA Rail. Ils ont décidé de se débarrasser de toutes sortes de lignes servant au trafic voyageurs. Nous n'avons pas eu le droit de renvoyer la question à un comité pour qu'il l'examine ou l'étudie. Les députés élus de l'Ouest n'ont pas eu l'occasion de voter à la Chambre des communes sur un bill qui visait à réduire les services de VIA Rail dans le pays.

Je pense que c'est dangereux, monsieur l'Orateur. En accordant des pouvoirs considérables au gouvernement, aux bureaucrates et aux organismes de réglementation, on menace la démocratie.

Monsieur l'Orateur, le ministre des Transport s'est présenté à Delisle dernièrement, et il a pu avoir une idée des sentiments qu'il suscite dans les Prairies. S'il veut vraiment maintenir l'unité du pays, peut-être changera-t-il le bill qu'il présentera au Parlement l'automne prochain et qu'il garantira le maintien du tarif du Corbeau aux agriculteurs de l'Ouest.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement nous a rebattu les oreilles au sujet de toutes les subventions consenties aux sociétés ferroviaires. Nous avons investi des millions de dollars dans le CP. Quant au CN, il est censé être propriété publique. Je propose en guise de conclusion . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré.

Permettez-moi de signaler à la Chambre ce qui suit: il semble y avoir une entente pour accorder la parole au député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) pendant huit minutes, au député de Portage-Marquette (M. Mayer) pendant sept minutes et ensuite, pour conclure, à l'honorable ministre des Transports (M. Pepin). Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, dans les huit minutes qui me sont imparties, je puis faire le tour de ce que j'ai à dire. Premièrement, j'ai entendu prononcer trop souvent le mot de «subvention» dans ce débat sur le prétendu tarif du Pas pour rester silencieux. Permettez-moi de répéter qu'il est faux de parler de subvention à propos de ce tarif, puisqu'il s'agit de barêmes maxima. Pendant toute l'histoire ferroviaire au Canada, c'étaient les sommes payées par les céréaliers en vertu de l'entente sur le tarif du Pas pour le transport de leurs produits qui étaient la principale source de profit des chemins de fer. Pendant des décennies, 90 p. 100 de leurs profits provenaient de l'expédition de grain à destination des marchés étrangers. Nous sommes venus à la rescousse des Ontariens, des habitants du Québec, de ceux de la Colombie-Britannique quand ils perdaient de l'argent et que leurs affaires n'étaient guère rentables à cause de la concurrence que leur livraient les transports maritimes ou routiers en acheminant des biens dans les Prairies et ce, en faisant une ponction sur les bénéfices des agriculteurs.

J'aimerais mieux qu'on n'emploie pas le terme de «subvention», parce que ce n'est pas de cela qu'il s'agit et l'histoire le montre.

En 1967, après dix années d'études intensives menées par une commission royale, le ministre des Transports a reconnu à la Chambre qu'il ne devrait plus jamais être question du tarif du Pas dans cette enceinte, parce qu'il avait été prouvé pendant dix ans que celui-ci ne faisait pas perdre d'argent. Tels sont les faits et on ne devrait donc plus parler de «subvention».

Monsieur l'Orateur, il y a un mois j'ai essayé d'axer le débat sur ce qui me semblait être le nœud de cette affaire. Je crois que cela s'est produit plusieurs fois aujourd'hui. A tort ou à raison, le tarif du Pas dans l'esprit des habitants de l'Ouest fait partie de notre grande charte, protégeant les droits qui nous sont échus pour avoir mis en valeur l'Ouest. Personne ne peut changer cela. C'est aussi sacré que la Constitution qui dure un millénaire. Cela ne veut pas dire qu'on ne puisse pas en parler, mais n'essayez pas de nous faire avaler qu'on doit revenir sur une entente solennelle conclue il y a longtemps, sous prétexte que les chemins de fer prétendent que ce tarif leur fait perdre de l'argent.

• (2120)

Je n'ai pas l'intention de faire une analyse sérieuse de la question du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. On en a déjà suffisamment parlé. Il y a un mois, j'ai expliqué très clairement le minimum qu'il y avait à faire avant de pouvoir entamer une discussion fructueuse. Avant que ce minimum ne soit atteint, il faudra au moins une vingtaine d'années. Voilà pourquoi le débat amorcé suite à l'annonce qu'a faite le ministre il y a quelques mois est au fond inutile.

Ce que nous faisons aujourd'hui est fort curieux. Quand le débat a été lancé par le député de Regina-Ouest (M. Benjamin), j'ai cru qu'il s'efforçait, ce qui est inhabituel dans son cas, d'être constructif et d'inciter ses collègues à débattre raisonnablement de la question. Soudainement, le ministre de Winnipeg, je veux dire le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), s'est mis à attaquer directement le NPD.

Comme je suivais le débat, je me suis demandé ce qui était en train de se passer. L'intervenant suivant a été le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn). Il s'est aperçu qu'il y avait des manigances là-dessous. Il y a lieu de s'inquiéter quand un ministre de la Couronne attaque le NPD, compte tenu de ce que le parti libéral doit aux néo-démocrates depuis une quinzaine d'années. Le député s'est donc levé pour raconter l'histoire des deux chats dans l'arche de Noé. Les députés l'ont déjà entendue. C'est une vieille histoire. Est-ce que le gouvernement compte entasser la population dans une petite arche? Noé avait désigné deux giraffes pour surveiller les autres animaux et voir à ce que tout se passe dans l'ordre. A la fin du long voyage, tous les animaux ont débarqué deux par deux. Ils ont été remerciés pour les égards qu'ils ont eus les uns envers les autres. Les derniers à quitter l'arche étaient deux chats.

Une voix: Nous avons raconté cette histoire tout à l'heure.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Je répète l'histoire pour rafraîchir la mémoire des députés et pour expliquer la situation actuelle. Quand deux chats semblent se bagarrer au printemps, le bon sens et l'expérience nous disent qu'ils ne se battent pas nécessairement toujours.

Ainsi, quand la bagarre a éclaté cet après-midi, j'ai trouvé plutôt étrange que ces deux matous en viennent à une prise de bec. Quand j'ai entendu l'histoire racontée par le député de Saskatoon-Ouest, j'ai trouvé que son intuition l'avait bien inspiré. C'est la fièvre du printemps.

Tout ce verbiage aujourd'hui n'avait qu'une seule fin. Il y aura des élections bientôt en Saskatchewan. Nous nous attendons à ce qu'elles soient annoncées d'une minute à l'autre. On comprend évidemment pourquoi les libéraux ont agi ainsi. Comment pouvaient-ils venir en aide à leurs alliés en Saskatchewan? Ils ne pouvaient pas les aider en attaquant les conservateurs. Ils ne pouvaient que mettre en croix un de leurs loyaux collègues. Il était naguère député d'Assiniboia. C'est lui qui avait tenté de dire aux agriculteurs il y a 15 ans qu'ils devaient souscrire au principe du paiement par l'usager. Il a vu son chef, l'ancien ministre des Transports, couler à pic. Il est parti se faire consacrer chef libéral. Il a déclaré avoir changé d'avis et vouloir maintenant maintenir le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Peut-on imaginer des ministres libéraux sacrifier publiquement ce chef libéral en Saskatchewan, en prétendant qu'il n'était pas en faveur du maintien du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, qu'il était un libéral loyal qui avait obéi à Otto.

Une voix: Otto est-il encore dans le paysage?

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Il est encore dans le paysage. Il est vice-président d'une compagnie de céréales. Il se passe donc quelque chose d'amusant. Quand on voit deux chats se battre, on ne doit pas toujours croire ce qu'on voit. Nous assistons simplement au rituel de la rumba préparatoire aux élections en Saskatchewan. Il est absolument indispensable que les libéraux semblent s'opposer au NPD. S'ils ne le font pas, comment les libéraux là-bas sauront-ils quoi faire? On comprend maintenant la situation et je laisse à la population le soin de répondre.

Pouquoi cela se produit-il? C'est facile à expliquer. Il y aura des élections en Saskatchewan. Il ne faut pas forcément se fier à ce qu'on voit et à ce qu'on entend.

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur l'Orateur, c'est un très important débat que nous avons en cette journée réservée au NPD. Important pour plusieurs raisons. Ayant suivi ce débat, je déplore qu'il y ait eu trop de phrases creuses et pas assez d'éclaircissements sur le problème. A beaucoup d'égards, c'est au gouvernement qu'il appartient de donner ces éclaircissements.

Nous savons tous qu'il y a un problème. Les chemins de fer ne retirent pas suffisamment d'argent du transport des grains pour couvrir leurs frais et pour se doter, nous disent-ils, d'une capacité suffisante pour transporter les matières premières que l'ouest du Canada a la possibilité de produire. Tout le monde comprend cela, et entre autres les provinces.

Les trois provinces des Prairies sont intervenues à cet égard en achetant ou en louant des wagons-trémies. L'État fédéral, il faut le dire, s'est occupé du problème. Il est intervenu avec l'achat de wagons-trémies et avec un programme de wagons ordinaires. Les producteurs s'occupent du problème et, par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé, ils ont acheté des wagons-trémies pour augmenter la capacité.

Le principal porte-parole gouvernement a été le ministre de l'ouest du Canada, l'unique membre du cabinet élu dans l'ouest du Canada, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy). Je déplore qu'il n'ait pas su mieux hausser le niveau du débat. Il a parlé des énormes augmentations d'exportations dont, a-t-il dit, l'ouest du Canada va bénéficier avec le changement du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

Beaucoup de producteurs et de députés auraient aimé qu'il nous dise d'où vont venir ces énormes augmentations. Il aurait pu nous expliquer, à nous et aux producteurs, en quoi le changement du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau va faire augmenter les exportations. Si cela fait augmenter les exportations tout le monde serait d'accord, mais on aimerait bien savoir pourquoi. Nous aurions également aimé qu'on nous dise que lorsque la capacité de transport des céréales et des matières premières à destination des points d'exportation aura augmenté, le gouvernement passera à l'étape suivante et s'occupera des Canadiens au plan de l'amélioration de nos relations commerciales avec l'étranger. Nous savons tous que nous avons eu de sérieuses difficultés aux dernières séries de négociation du GATT, et comment cela s'est terminé. Il est vrai que de nombreuses barrières douanières ont été abaissées. Sur une période de huit ans, nous allons procéder à des réductions douanières. Nous savons également qu'il y a de nombreux obstacles non tarifaires qui empêchent les Canadiens de faire face à la concurrence sur divers marchés, en particulier ceux de la Communauté européenne et du Japon.

Si notre gouvernement avait jugé bon de voir à ce que l'agriculture soit mieux représentée à ces négociations, les producteurs et députés de l'Ouest auraient eu beaucoup plus facilement confiance dans ce que fait le gouvernement.

Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a signalé qu'à bien des égards il est intéressant de tenir un débat ce soir qui porte sur un problème touchant l'Ouest exclusivement alors que le gouvernement ne compte pas de vrais députés de l'Ouest qui puissent prendre la parole et nous entretenir de ce qu'il compte faire dans l'Ouest. Aujourd'hui, un secrétaire parlementaire, le député de Parkdale-High Park (M. Flis) a pris la parole; il est né en Saskatchewan mais il vit depuis longtemps dans l'Est. Bien des citoyens de l'Ouest qui suivent notre débat et qui liront le hansard plus tard, s'étonneront de voir qu'un député pareil soit chargé de prendre la parole au nom du gouvernement et de nous expliquer pourquoi nous devrons faire les choses autrement dans l'Ouest.

Je trouve regrettables, à bien des égards, la rancœur, la chamaillerie et l'esprit sectaire qui ont empreint le débat de part et d'autre aujourd'hui. Tout cela ne fait rien pour éclairer et guider les gens qui se soucient sérieusement du vrai problème.

Le gouvernement fédéral n'est pas seul responsable sur ce plan. Si nous donnons le ton qui s'impose à nos débats, si nous discutons le problème en fonction des faits, les gens que nous représentons ici en bénéficieront. Pour les mêmes raisons, les gouvernements provinciaux ont aussi leur part de responsabilité. Je déplore ce que le premier ministre de la Saskatchewan disait déjà en 1977. Je cite un passage d'une interview diffusée à la télévision de Radio-Canada, au réseau anglais, le vendredi 20 mai 1977, il y aura bientôt cinq ans. Voici:

• (2130)

Nous sommes d'avis que les agriculteurs ont droit au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Il est possible toutefois qu'à l'avenir, selon les circonstances, l'on soit obligé d'augmenter le tarif, mais il faudra offrir aux producteurs les garanties que prévoit actuellement le règlement.

Il est donc clair que le premier ministre de la Saskatchewan, voilà cinq ans, laissait entendre qu'il serait possible d'apporter des changements au tarif. Chacun sait qu'il a redit depuis quatre ou cinq mois, qu'il admettait que l'on doive peut-être changer le montant du tarif. Et pourtant, quand vient le temps de le faire il adopte une position diamétralement opposée.

C'est malheureux à bien des titres, car, je le répète, cela ne permet pas d'éclaircir la situation. Bien au contraire, cela contribue à accroître la confusion.

La modification du tarif est une affaire importante dans l'Ouest et elle aura des répercussions importantes au cours des années à venir. Il est du devoir de chacun, je crois, et en particulier du devoir du gouvernement, puiqu'il est chargé de conduire les destinées du pays, de veiller à ce que la décision soit prise aussi rapidement que possible par le Parlement.

Il est bon de répéter, je crois, qu'il est malheureux que nous n'ayons pu aborder aujourd'hui la question sur un autre plan et fournir des solutions qui permettraient d'accroître notre efficacité et nous permettre d'aider le pays, au lieu de nous perdre en arguties politiques et en vains discours comme nous l'avons fait aujourd'hui.

En conclusion, je tiens à dire simplement que nous sommes tous d'accord pour reconnaître l'existence d'un problème. Il est de notre devoir à tous de veiller à le régler d'une façon qui serve au mieux les intérêts de l'Ouest. Si nous y parvenons, le pays dans son ensemble en profitera.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'essaierai de maintenir le ton élevé que le député de Portage-Marquette (M. Mayer) veut donner au débat.

Nous en sommes au deuxième chapitre de nos discussions sur les transports ferroviaires dans l'Ouest et le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Je suis certain qu'il y aura encore bon nombre de chapitres avant que nous ne terminions le débat, . . .

Une voix: Vous pouvez en être certain.

M. Pepin: . . . ce qui se fera avant l'automne, j'espère. Nous serons alors en mesure d'offrir aux habitants de l'Ouest une bien meilleure loi que celle qu'ils ont maintenant pour régir le transport de leurs céréales.

A l'heure actuelle, la loi les oblige à payer un demi-cent le mille-tonne, mais il n'existe pas de disposition parallèle qui oblige les chemins de fer à transporter les céréales. C'est la principale cause du problème. Voilà pourquoi le gouvernement fédéral a dû commencer à acheter des wagons-trémies et à se mettre à réparer des lignes d'embranchement tout en prenant certaines autres mesures ces dernières années. J'ai lu récemment que le sort du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau a été réglé quand le gouvernement fédéral a dû commencer à acheter des wagons-trémies.

Une voix: C'est ce que je pense.

M. Pepin: Pendant le débat du 26 février, j'ai essayé d'expliquer pourquoi nous devions améliorer le service sur la ligne principale dans l'Ouest et pourquoi nous pensions que les agriculteurs devaient assumer une plus grande partie des frais de transport de leurs céréales. J'ai essayé d'expliquer quelles garanties les sociétés ferroviaires devraient donner. Ces garanties devraient être beaucoup plus strictes qu'elles ne le sont maintenant.

Bien entendu, j'ai insisté sur l'apport important que ferait le gouvernement fédéral en ajoutant 1.3 milliard de dollars aux 1.8 milliard de dollars pendant quatre ans qu'il a déjà investis dans le transport des céréales.

Que s'est-il passé depuis l'annonce que nous avons faite à Winnipeg le 8 février? Il y a un instant, l'un des députés conservateurs s'est plaint du fait que les membres de son parti ne reçoivent pas beaucoup d'attention. La raison en est bien évidente. Nous sympathisons avec eux parce qu'ils sont tout à fait divisés et, comme nous sommes charitables, nous ne voulons pas aggraver la situation. C'est pour cela que nous nous attaquons à nos amis du NPD; eux, au moins, nous offrent une bonne cible, ce qui n'est malheureusement pas le cas des conservateurs.

Je ne fais que signaler au député de Portage-Marquette que c'est le NPD qui s'est opposé au gouvernement à cet égard. Ce n'est pas venu exclusivement des néo-démocrates fédéraux, mais plutôt des provinciaux en raison—comme l'a signalé le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton)—de certaines élections qui risquent d'avoir lieu très prochainement dans cette province en particulier.

J'ai trouvé leurs propos assez intéressants et j'ai suivi ce qui s'est dit dans tous les journaux. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, je suis de la promotion de 63—je reconnais avoir été en vacances pendant près de sept ans—mais depuis vingt ans, mon parti fait l'objet des réprimandes morales quotidiennes de ces moines et nonnes politiques qui forment l'aile parlementaire néo-démocrate. Eh bien, je vais vous apprendre quelque chose. Ils ne sont délivrés ni de la tentation ni du péché. Nous en avons eu un exemple aujourd'hui. Ils ont une façon de déformer les chiffres et les idées, à l'occasion, qui est leur signe distinctif. Nous avons pu le constater aujourd'hui. Ils ont trouvé une façon de déformer les accords de 1880 et de 1897; l'accord conclu en 1880 entre le gouvernement du Canada et le Canadien Pacifique et l'accord relatif au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau en 1897. Je n'ai pas à prouver mes facultés intellectuelles car ces déformations ont été prouvées dans bien des ouvrages. Il y en a un publié récemment par Sifton qui corrige toutes les interprétations du député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), qui ressemble à un boursier Rhodes et en était sans doute un. Ce que les néo-démocrates répètent aujourd'hui, ce sont des sentiments qui ont été jugés faux au cours de l'histoire et qu'un certain nombre d'auteurs ont réfutés.

Une voix: Parlez-nous des parts dans la société Power.

M. Pepin: Vous voyez, encore un argument très intelligent. On s'en est servi en Saskatchewan. Quelqu'un a dit que c'est parce que j'ai fait partie du conseil d'administration de la société Power que j'ai appuyé le CP dans cette affaire, étant donné que Power détient des actions du CP. C'est une remarque mesquine, grossière, brusque et surtout immorale, car lorsque je siégeais au conseil d'administration de Power, cette société ne possédait pas une seule action du CP. Voilà le genre d'arguments dont usent ces petits saints là-bas, qui se vantent d'être supérieurs aux autres et qui, dans cette affaire comme la plupart du temps, mentent en réalité. Je trouve cela désagréable et odieux.

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: Parlez-nous d'Ottawa Pioneer Grain. Dites-nous que cela n'a rien à avoir avec ce problème.

M. Pepin: Nous avons entendu encore une fois cet après-midi une certaine interprétation du rapport de la Commission Hall. Tout à coup, le juge Hall est devenu l'expert en matière de tarif du Corbeau. Cependant, l'ouvrage ne contient que quatre ou cinq pages sur le sujet et encore il y a des contradictions. Voilà le genre d'histoire revue et corrigée dont se servent les députés du Nouveau parti démocratique. Il y a une citation qu'il faudrait que j'utilise une prochaine fois, un passage où l'on prétend que ce gouvernement va instituer les taux variables en Saskatchewan. Cela, on le répète tous les jours. Le premier ministre était en Saskatchewan récemment, et il a dit que si les agriculteurs de l'Ouest ne voulaient pas des taux variables, ils ne les auraient pas. Mais on n'arrête pas d'en parler, et j'ai la citation ici:

> Le plan Pepin va éliminer le tarif fixé par la loi pour le transport des céréales et il va aussi éliminer le principe de tarif égal à distance égale.

Ce n'est pas vrai. J'espère que ce n'est pas contre notre Règlement de dire que quelque chose est un mensonge, s'il n'y a pas moyen de le dire autrement.

M. Nielsen: Un peu comme les doubles voies.

M. Pepin: Cela au contraire, c'est vrai. Cela se fait en ce moment.

Je continue la citation:

> Ce faisant, le plan constitue une menace pour la vie sociale et économique des régions rurales de la Saskatchewan.

Ainsi, l'adoption des taux variables qui ne seront sans doute jamais institués . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Blaikie: Sans doute?

M. Pepin: Nous ne l'avons pas fait. Là où je voulais en venir, c'est que la concentration ou le fusionnement est un phénomène que l'on peut déjà observer en Saskatchewan. Quelques chiffres pourront peut-être le démontrer. Dans l'Ouest, le nombre de permis est tombé de 200,000 à 140,000. La superficie des exploitations a augmenté. Il n'y a plus que 3,090 élévateurs ruraux contre 5,200 en 1970. Le nombre de points de livraison a également diminué, passant de 1,835 en 1970 à 1,245. Le nombre d'entreprises céréalières a diminué. Le fusionnement que les députés d'en face craignent de nous voir favoriser existe déjà dans l'Ouest. On accuse les «affreux» ou «méchants» libéraux de vouloir causer ce phénomène. Pourtant, il existe déjà. Et pourquoi? Pour plusieurs raisons. La rentabilité des élévateurs en est une. Lorsqu'ils sont tombés en décrépitude, les élévateurs de l'Ouest ont été remplacés par de plus gros, on a amélioré les normes sanitaires, les conditions de travail, et tout le reste. En fait, des petits élévateurs ont disparu, entraînant avec eux un grand nombre de sociétés. C'est un fait. On ne doit pas cette situation aux taux variables ou à la réduction du tarif du Corbeau, qui n'est pas encore en vigueur.

● (2140)

J'adore lire le soir et j'ai lu certains écrits du juge Hall. Il a dit ceci:

> L'électrification rurale a indéniablement eu une incidence sociale des plus positives sur la vie des campagnes . . . Vu qu'il était possible désormais de conserver plus longtemps le pain, les légumes et les fruits frais, les gens ont acheté ces denrées en plus grandes quantités auprès de fournisseurs plus éloignés, ce qui a amené la fermeture des boulangeries et des épiceries locales.

Le juge Hall a étudié le phénomène du fusionnement. Je répète que cela ne se fera ni aujourd'hui ni demain. C'est déjà fait. C'est dû à un certain nombre de facteurs, certains d'ordre économique et d'autres d'ordre social. Par exemple, les mesures prises par le gouvernement de la Saskatchewan ont eu un certain nombre de conséquences. Ce gouvernement a présidé au fusionnement des écoles et à la fermeture des établissements qui manquaient d'élèves. C'est le gouvernement de la Saskatchewan qui a contribué au fusionnement des services sociaux, des services hospitaliers et du reste. J'ai tous les chiffres ici pour ceux qui pourraient s'y intéresser.

M. Blais: Ils s'en fichent pas mal.

M. Pepin: C'était aussi ce que voulaient les gens de la Saskatchewan. Rien ne leur a été imposé. Cet après-midi, on nous a dit que nous avions détruit la vie rurale en Saskatchewan—soit dit en passant, ce n'est pas encore fait—à cause d'une chose qui s'est passée quand le tarif du Corbeau était toujours en vigueur. Nos vis-à-vis devraient réfléchir un peu.

M. Blais: Impossible.

M. Pepin: Les députés devraient écouter ce que le juge Hall a dit, à ce propos car c'est magnifique. Cette évolution et je cite:

. . . ne fait pas partie d'un plan d'aménagement . . .

Non pas à cause de politiciens véreux.

M. Nystrom: De politiciens libéraux.

M. Pepin: Écoutez donc ce spécialiste.

. . . mais résulte de ce qu'un grand nombre de personnes ont décidé elles-mêmes de l'endroit où elles voulaient faire leurs achats, traiter leurs affaires et s'adonner à la vie sociale.

C'est parce qu'elles voulaient le faire.

Ce sont les gens et l'esprit qui les anime qui font la vitalité d'une collectivité, pas les chemins de fer ni les élévateurs.

Ce fusionnement est donc une décision des gens de la Saskatchewan. Ils ont pris ces décisions avant qu'il fut question de réduire le tarif du Nid-de-Corbeau ou d'instituer des taux variables. Là encore, la décision n'est pas encore prise. Je ne suis pas en mesure de juger tout ce que font les députés néo-démocrates, mais dans ce cas-ci, ils induisent le public en erreur quand ils disent que la hausse du tarif va détruire la vie rurale en Saskatchewan.

Il y a une foule de choses que je voudrais dire. Un argument que je n'accepte pas, c'est que la résolution nous reproche de ne pas favoriser l'unité nationale. Je conteste cette affirmation. Pourquoi? Le député de Dauphin (M. Lewycky) nous accuse de travailler au détriment de l'Ouest. Il accuse le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) d'être un mauvais représentant de l'Ouest.

Une voix: Exact.

M. Pepin: J'ai d'autres extraits ici. Qui a dit . . .

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! Comme il est 9 h 45 du soir, il est de mon devoir, en conformité des dispositions du paragraphe 10 de l'article 58 du Règlement d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix, sur-le-champ, toutes questions nécessaires pour disposer du budget supplémentaire (E) et des crédits provisoires et de l'adoption à toutes les étapes des bills s'y rattachant.

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

MOTION D'ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE «E»

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le budget supplémentaire «E» pour 1981-1982, déposé le jeudi 18 mars 1982, soit adopté.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Blaikie: Sur division.

(La motion est adoptée.)

M. Johnston propose alors: Que le bill C-99, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1982, soit lu pour la 1re fois et imprimé.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il nous donner les garanties d'usage que le bill ne prévoit rien qui dépasse les demandes contenues dans le budget des dépenses?

Tant qu'il y est, peut-il nous dire à combien se monte le fonds de réserve pour éventualités dont dispose actuellement le gouvernement?

M. Johnston: Monsieur l'Orateur, rien dans le document à l'étude ne dépasse les montants prévus dans le budget des dépenses. Je ne comprends pas bien ce que cherche à prouver le député du Yukon (M. Nielsen) en ce qui concerne le fonds de réserve du gouvernement.

M. Nielsen: Eh bien . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Cette discussion ne peut se poursuivre qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Il ne peut y avoir ni débat ni question pour le moment. Si la Chambre y consent, je pourrais donner à nouveau la parole au député du Yukon (M. Nielsen).

Des voix: D'accord.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, il s'agit d'une question courante que l'on pose toujours à cette étape des délibérations.

Une voix: En comité plénier.

M. Nielsen: Je voulais simplement que le Président du Conseil du Trésor (M. Johnston) nous dise quel montant total le fonds de réserve pour éventualités mettait à la disposition du gouvernement.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Johnston propose alors: Que le bill C-99, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1982, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Ethier.)

Les articles 2 à 7 inclusivement sont adoptés.

L'annexe est adoptée.

Sur l'article 1—titre abrégé.

M. Nielsen: Monsieur le président, le président du Conseil du Trésor pourrait-il maintenant répondre à ma question? Quel est le montant global du fonds de prévoyance dont dispose actuellement le gouvernement?

M. Johnston: Monsieur le président, je ne suis pas encore fixé au juste. Je suppose que le député du Yukon parle du crédit 5 du Conseil du Trésor, à propos de l'imprévision qui y existe au crédit du Conseil du Trésor, qui est nécessaire en fin de compte pour les manques de salaire. Je ne me souviens pas que cette question ait déjà été posée, et je ne vois pas quel rapport elle a avec le sujet en ce moment.

• (2150)

M. Nielsen: Monsieur le président, cela est certainement dans le sujet parce que les annexes parlent d'un fonds de prévoyance en termes nets. Je demande simplement au président du Consei du Trésor, qui devrait savoir cela sur le bout des doigts, quel est le montant global du fonds de prévoyance dont dispose le gouvernement en ce moment. Il devrait savoir cela s'il connaît son métier.

[*Français*]

M. Pinard: Monsieur le président, il n'y a pas matière à débat. La première question était selon l'usage, la deuxième ne l'est pas. Je suggère à l'honorable député qu'il fasse inscrire sa question au *Feuilleton*, et qu'on procède conformément à l'article 58(10) du Règlement.

[*Traduction*]

M. Johnston: Monsieur le président, si le député du Yukon a examiné le crédit 5 du Conseil du Trésor, il sait sans doute que le budget principal des dépenses prévoyait 220 millions de dollars, et le budget supplémentaire (C) 60 millions de plus, si c'est bien ce qu'il veut savoir.

M. Nielsen: Non, ce n'est pas ce que j'ai demandé, mais je ne veux pas retarder les choses. En fait, je ne peux pas le faire. Je m'étonne que le président du Conseil du Trésor ne puisse pas me fournir un chiffre global à propos du fonds de réserve pour éventualités. Je suis sûr que les contribuables canadiens aimeraient beaucoup savoir quelle somme le gouvernement s'est mis de côté pour éviter d'avoir à se présenter régulièrement devant le Parlement pour faire face à ses obligations.

M. Johnston: Monsieur le président, je déteste retarder les délibérations, mais les députés savent bien que le crédit 5 du Conseil du Trésor est là pour couvrir notamment les salaires. On prévoit chaque année une certaine somme dans le budget principal des dépenses en prévision des fluctuations de la masse salariale dans l'ensemble des services gouvernementaux. Le fonds de prévoyance dont parle le député figure au Crédit 5 du Conseil du Trésor et est prévu pour compenser les dépassements de coûts. Cela s'impose à cause du processus des négociations collectives, et il en est ainsi depuis bien des années.

J'ai mentionné tout à l'heure que le montant prévu dans le budget principal était de 220 millions, lequel a été accru de quelque 60 millions dans le budget supplémentaire (C), de sorte que le montant total du Crédit 5 du Conseil du Trésor pour 1981-1982 s'élève à 280 millions.

M. Nielsen: Monsieur le président, le président du Conseil du Trésor devrait s'abstenir de déformer ainsi mes paroles. J'ai parlé dans ma question du fonds de prévoyance global dont disposait le gouvernement. S'il ne veut pas me répondre, c'est son affaire. Mon but n'est pas de retarder les travaux ce soir; et je ne songe pas à faire inscrire une question au *Feuilleton*, car je n'aurai jamais de réponse.

M. Johnston: Monsieur le président, moi non plus je ne veux pas retarder les travaux. Je ne suis pas sûr que le député sache de quoi il parle. De toute manière, il pourra toujours s'entretenir avec moi en privé ou encore m'interroger à la Chambre ou devant le comité. Je me ferai un plaisir de répondre à toutes les questions que l'on voudra me poser à ce sujet. Je dois dire cependant que la seule réserve pour éventualités que je connaisse bien, à titre de président du Conseil du Trésor, est le crédit 5 du Conseil du Trésor, que le député du Yukon doit bien connaître lui aussi.

(L'article 1 est adopté.)

(Le préambule est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du bill.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec le consentement de la Chambre, maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Johnston propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

LES CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose:

Que la Chambre adopte les crédits provisoires suivants:

Qu'une somme n'excédant pas $8,786,438,129.08, soit l'ensemble

a) des trois douzièmes du total des montants des postes énoncés au budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1983, déposé à la Chambre des communes le 23 février 1982, $7,667,738,200.25;

b) des six douzièmes supplémentaires du montant total du poste 1 du Développement économique, du poste L40 des Transports et des postes 5 et 10 du Conseil du Trésor (Annexe A) dudit budget, $217,930,900.00;

c) des quatre douzièmes supplémentaires du montant total du poste 15 de l'Environnement et du poste 5 du Travail (Annexe B) dudit budget, $19,107,733.33;

d) des trois douzièmes supplémentaires du montant total des postes 20, 35, 65 et 80 des Transports (Annexe C) dudit budget, $189,073,750.00;

e) des deux douzièmes supplémentaires du montant total des postes 5, 15 et 45 des Communications, du poste 25 des Affaires extérieures, des postes 15 et 35 des Affaires indiennes et du Nord canadien, du poste 40 de la Santé nationale et du Bien-être social, du poste 55 des Travaux publics, des postes 30 et 40 du Secrétariat d'État et du poste 25 des Transports (Annexe D) dudit budget, $144,821,666.67;

f) du douzième supplémentaire du montant total du poste 15 de l'Agriculture, des postes 1 et 75 des Communications, du poste 1 de la Consommation et des Corporations, du poste 20 de l'Emploi et de l'Immigration, des postes 1 et 15 de l'Énergie, des Mines et des Ressources, des postes 1 et 35 des Affaires extérieures, du poste 1 du Gouverneur général, des postes 40, 45 et L50 des Affaires indiennes et du Nord canadien, des postes 5, 10 et L30 de l'Industrie et du Commerce, du poste 1 du Secrétariat d'État, du poste 1 des Approvisionnements et Services, du poste 45 des Transports et du poste 25 des Affaires des anciens combattants (Annexe E) dudit budget, $547,765,878.83;

soit accordée à Sa Majesté pour l'année financière se terminant le 31 mars 1983.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée.)

M. Johnston propose alors: Que le bill C-100, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1983, soit lu pour la 1re fois et imprimé.

(La motion est adoptée.)

• (2200)

[*Français*]

M. Johnston propose: Que le bill C-100, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1983, soit maintenant lu pour la 2e fois et déféré à un comité plénier.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois, et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Ethier.)

Le vice-président: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: Adopté.

(L'article 2 est adopté.)

(Les articles 3 à 5 sont adoptés.)

(Les annexes A, B, C, D et E sont adoptées.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

Le vice-président: Comme il est 10 h 03, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 10 h 3, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 26 mars 1982

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LES CONSÉQUENCES DES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Madame le Président, hier encore la banque centrale haussait son taux d'escompte, portant à un point intolérable les pressions financières exercées sur les Canadiens ordinaires. Étant donné que les taux d'intérêt élevés découragent la construction de nouveaux immeubles de rapport et de maisons, que seulement 1.1 p. 100 des logements sont vacants dans ma ville d'Edmonton et que bien des gens là-bas ont des hypothèques à renouveler, voient leur loyer augmenter et leur revenu diminuer par suite du nombre croissant de mises à pied, je propose, appuyé par le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

Que le ministre des Finances prenne des mesures immédiates pour réduire les taux d'intérêt actuellement élevés, qui sont préjudiciables non seulement pour l'économie mais aussi pour les Canadiens diligents qui s'inquiètent vivement de leur avenir.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

L'ANNONCE DES PRIX INITIAUX DES CÉRÉALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, les paiements initiaux annoncés lundi par la Commission canadienne du blé sont totalement insuffisants. Les Canadiens ne peuvent vraiment pas espérer que les agriculteurs continueront à produire des céréales à des prix inférieurs à ceux de l'an dernier, alors que l'indice des prix des facteurs de production agricoles dans l'ouest du Canada a grimpé de 11.2 p. 100 durant cette période. Je propose donc, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que la Chambre demande au ministre chargé de la Commission du blé de faire preuve de courage et d'initiative, comme son poste l'exige, en haussant immédiatement les prix initiaux à un niveau raisonnable, afin de permettre aux agriculteurs de pouvoir payer leurs frais de production cet automne.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'ÉNERGIE

L'ADJUDICATION DE CONTRATS DE MÉGA-PROJETS À DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet des perspectives d'emploi qu'offrent les méga-projets énergétiques. Nous avons eu tout d'abord le cas des installations de récupération Stacker à Prince-Rupert, et nous avons maintenant une situation analogue dans le cas du projet d'exploitation du gisement houiller de Sparwood, en Colombie-Britannique. Le gérant régional de la société Westeel-Roscoe Limited, de Vancouver, vient de m'écrire pour m'informer qu'un contrat de 20 millions de dollars a été adjugé à la société américaine Continental Conveyor and Equipment of Alabama Inc., pour la fourniture de dessus de convoyeurs. Cette société avait promis de faire fabriquer presque toutes les pièces au Canada. Puis, sans plus attendre, elle a confié les travaux à une société dont le siège se trouve à Chicago, de sorte que le Canada a encore perdu 20,000 heures-hommes de travail. Je propose donc, avec l'appui du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que pour éviter de voir les retombées économiques tant promises des méga-projets énergétiques canadiens se transformer en nuages de poussière, le gouvernement du Canada prenne immédiatement des mesures concrètes pour aider les entreprises et les gouvernements au Canada à utiliser nos ressources pour créer des emplois pour les nôtres et empêcher que ces emplois ne soient exportés.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

ON DEMANDE DES MESURES POUR STIMULER LES VENTES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, après avoir semé la pagaïe dans notre économie, le gouvernement actuel est de toute évidence peu disposé à résoudre le problème ou encore il en est incapable. Les tragédies qui en résultent sont innombrables. On apprend maintenant que la société General Motors du Canada mettra à pied pour une période indéfinie jusqu'à 1,750 employés de plus le mois prochain, mise à pied digne de la grande dépression qui provoquera sans doute une cascade de graves répercussions dans tout le pays. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député d'Ontario (M. Fennell):

Article 43 du Règlement

Que le gouvernement prenne immédiatement des mesures en vue de stimuler la vente de véhicules fabriqués au Canada, qu'il accentue ses efforts en présentant de nouveaux programmes destinés à encourager la croissance économique ou, sinon, qu'il déclenche des élections de sorte que les Canadiens victimes de l'indifférence et de l'incompétence du gouvernement aient l'occasion de confier le pouvoir à d'autres qui sont désireux et capables de redresser l'économie.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

ON DEMANDE LA LIBÉRATION D'ANATOLE CHTCHARANSKI PAR LE GOUVERNEMENT SOVIÉTIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Thomson (Calgary-Sud): Madame le Président, j'invoque le Règlement en vue d'obtenir le consentement unanime de la Chambre au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Depuis plus de six mois, le juif soviétique dissident Anatole Chtcharanski est détenu injustement en réclusion à rations réduites par les autorités soviétiques, ce qui porte directement atteinte aux droits fondamentaux de la personne et contrevient aux obligations qu'ont les Soviétiques de respecter les libertés essentielles de conscience et de religion aux termes de l'Accord d'Helsinki. Étant donné cette injustice et du fait que la femme de M. Chtcharanski a prié les hommes politiques occidentaux d'embrasser la cause de son mari, je propose, appuyé par le député de Don Valley-Est (M. Smith):

Que la Chambre exige que l'Union soviétique fasse honneur à ses obligations, aux termes de l'Accord d'Helsinki, et libère immédiatement Anatole Chtcharanski.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES FINANCES

LES TAXES SUR L'ESSENCE ET LE COMBUSTIBLE DIESEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, les Canadiens paient plus d'impôts qu'ils ne dépensent pour se nourrir et se loger. Bien des impôts sont dissimulés dans le prix de biens de consommation comme l'essence sur laquelle, même si le cours mondial est à la baisse, les Canadiens paient de plus en plus de taxes dissimulées, qu'on justifie par la nécessité d'en hausser le prix au niveau international et de payer le pétrole importé, alors même que le pétrole canadien ne sert pas. A titre d'exemple, les agriculteurs ontariens qui se servent d'essence bénéficient d'une remise de 20 cents le gallon au titre de la taxe d'accise et de la taxe de vente fédérales, mais doivent encore payer des taxes fédérales de 40 cents le gallon. Les automobilistes ontariens paient actuellement plus de 60 cents le gallon en taxes fédérales de toutes sortes, et le gouvernement fédéral s'approprie la plus grosse part du prix de l'essence, soit 34.5 p. 100. Si le gouvernement fédéral veut vraiment lutter contre l'inflation, je propose, appuyé par le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

• (1110)

Que le gouvernement fédéral allège immédiatement la charge fiscale écrasante que représentent les taxes sur l'essence et le combustible diesel pour les consommateurs, et qu'il accorde des remises sur le prix de l'essence et du combustible diesel aux agriculteurs.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PÊCHES

L'IMPOSITION DU REVENU À LA SOURCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le 26 février 1982, le ministre du Revenu national (M. Rompkey) a déclaré à la Chambre que les pêcheurs de la région de l'Atlantique approuvaient le projet d'imposition de leurs revenus à la source. Pourtant, les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard, emboîtant le pas à ceux de la Colombie-Britannique, manifestent maintenant leur réprobation à l'endroit d'une mesure qui leur enlèvera une bonne partie de leur argent liquide et qui les obligera à emprunter à des taux d'intérêt exorbitants. Aussi, je propose, appuyé par le député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell):

Que l'on enjoigne au ministre du Revenu national (M. Rompkey) d'abandonner le projet d'imposer les revenus des pêcheurs à la source et de le remplacer par une formule acceptable pour les pêcheurs et les localités dont les habitants vivent de la pêche.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE PROCÈS DES AGENTS DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une question qui touche aux droits fondamentaux d'un certain nombre de Canadiens traduits en justice actuellement, à Montréal. Il s'agit d'agents et d'anciens agents de la Gendarmerie royale du Canada, fait qui, à lui seul, ne leur enlève en rien leurs droits à la justice naturelle. Je propose donc, appuyé par le député d'Athabasca (M. Shields):

Que le gouvernement revienne sur sa décision de ne pas remettre aux avocats des accusés des documents qui confirmeraient que ces derniers ont agi à la demande de certains ministres de la Couronne, qui étaient parfaitement au courant; que le ministre de la Justice s'engage à ne détruire aucun document relatif aux actes illégaux qu'aurait commis le service de sécurité de la GRC, mais plutôt à en confier la garde aux Archives nationales du Canada, et que les ministres du cabinet qui, selon la Commission McDonald, auraient été au courant d'actes illégaux commis par la GRC donnent immédiatement leur démission, conformément à notre tradition parlementaire en matière de responsabilité ministérielle.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

LE NIVEAU DE L'IMPOSITION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, étant donné que, selon l'Institut Fraser, les taxes coûtent actuellement plus cher au Canadian ordinaire que la nourriture, les vêtements et le logement mis ensemble, et que les taxes augmentent plus vite que les autres secteurs de dépenses, je propose, appuyé par le député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis):

Que la Chambre regrette vivement les politiques socialistes qui sont à l'origine des taxes sans cesse croissantes et prie instamment le gouvernement cupide de retirer ses mains des goussets des contribuables canadiens.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LE DÉBAT SUR LA LOI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hills): Madame le Président, dernièrement la Chambre s'est trouvée dans une position difficile et injuste, car elle doit débattre la loi sur la péréquation, qui est assortie d'une date limite, et la loi sur le financement des programmes établis, qui elle ne l'est pas. Étant donné que les propositions relatives au FPE menacent très sérieusement les soins de santé et l'éducation postsecondaire et qu'il faut les débattre à fond, je propose, appuyé par le député de Saskatoon-Est (M. Ogle):

Que la Chambre ordonne au ministre des Finances de scinder les deux éléments de la loi sur les accords fiscaux de façon que les députés puissent étudier la péréquation maintenant et le FPE plus tard, et que les propositions sur la péréquation soient modifiées afin de corriger la situation désavantageuse dans laquelle le Manitoba est inévitablement placé par suite de cette nouvelle formule carrément inacceptable.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES CORPORATIONS

LES POURSUITES RELATIVES À LA FIXATION DU PRIX DE L'URANIUM—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le président, étant donné que le gouvernement libéral a maintenant abandonné l'hypothèse selon laquelle les sociétés de la Couronne, les hauts fonctionnaires et les ministres du cabinet n'ont pas à se plier à la loi, comme l'ont soutenu des avocats du gouvernement, en prétendant que des hauts fonctionnaires d'Uranium Canada et d'Eldorado Nucléaire Ltée ne peuvent être poursuivis pour leur participation au cartel de l'uranium parce qu'ils agissaient au nom de la Couronne, je propose avec l'appui du député de Bow River (M. Taylor):

Que le premier ministre et son cabinet soient vertement blâmés pour avoir établi au Canada un régime totalitaire qui lui permet, ainsi qu'à ses hauts fonctionnaires, de violer ouvertement les lois canadiennes alors que les autres Canadiens sont tenus de respecter ces mêmes lois.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1115)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE

LES MISES À PIED ANNONCÉES PAR GENERAL MOTORS

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, étant donné que la plupart des ministériels sont absents, je vais m'adresser au ministre d'État chargé du Commerce international. General Motors a annoncé 1,750 mises à pied qui viennent s'ajouter aux 7,444 qui ont eu lieu l'an dernier, ce qui a gravement secoué l'économie de Whitby, d'Oshawa et de la région environnante du sud de l'Ontario. Cette situation est tout à fait intolérable. Qu'est-ce que le gouvernement entend faire à ce sujet?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, le gouvernement tente de mettre en œuvre un certain nombre de mesures pour venir en aide à l'industrie automobile canadienne, notamment à la société General Motors à Oshawa. Pour la première fois dans l'histoire du Canada, nous avons conclu avec l'Iraq un marché important pour l'exportation de voitures fabriquées par General Motors à Oshawa. Cette transaction se chiffre à plus de 100 millions de dollars. Malheureusement, la deuxième commande qui devait être passée dans le cadre de ce contrat tarde à venir parce que les voitures expédiées là-bas ne fonctionnaient pas. Ce n'est pas le gouvernement du Canada qui produit ces voitures, cependant nous tâchons de mettre la dernière main à la deuxième partie de ce marché et d'en conclure d'autres avec d'autres pays.

Questions orales

LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, le ministre a fait faux bond à l'industrie automobile, aux travailleurs de l'automobile ainsi qu'aux fabricants de pièces d'automobiles du Canada. L'industrie automobile représente un emploi sur six au Canada. On ne peut tout de même pas laisser péricliter l'industrie automobile sans intervenir. Que compte faire le gouvernement?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, même si je n'étais pas enroué, je ne crierais pas comme le député qui siège de l'autre côté.

M. Clark: C'est une des causes du problème.

M. Lumley: Nous nous rendons très bien compte de la gravité de la situation dans l'industrie automobile, comme dans les autres secteurs industriels. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons demandé au gouvernement japonais de limiter volontairement les exportations, ce qui ne s'était encore jamais vu. Au Canada, les exportations représentent environ le tiers du produit national brut. Nous savons très bien que nous pourrions forcer la main aux autres pays, mais ce ne serait peut-être pas très avantageux pour les Canadiens à longue échéance.

LA POLITIQUE COMMERCIALE

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, les restrictions volontaires ne donnent pas de résultats ici au Canada; comment pourrions nous espérer qu'elles en donnent chez nos partenaires commerciaux? Soixante mille emplois ont déjà disparu dans l'industrie de l'automobile, dont bon nombre dans ma circonscription. Ils n'existent plus. Ce que nous voulons ce n'est pas une foule d'expédients mais une politique économique et commerciale sérieuse qui redonne des emplois aux Canadiens, qui remette les travailleurs de l'automobile au travail. Que va faire le ministre à ce sujet?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, au sujet de la politique commerciale, le député n'a pas remarqué ces deux dernières années nous avons enregistré les deux excédents commerciaux les plus élevés dans l'histoire du Canada. L'an dernier, les secteurs des produits ouvrés, où la concentration de la main-d'œuvre est élevée, ont fourni la moitié de nos exportations et la moitié du surplus commercial à l'exportation. Manifestement, le député ne lit pas les statistiques.

LA JUSTIFICATION DES POLITIQUES COMMERCIALES ET ÉCONOMIQUES

M. Bill Kempling (Burlington): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Commerce international. Les Canadiens ont acheté l'an dernier 903,531 voitures et camions légers. Il s'agit d'un marché très important, au cas où le ministre l'ignorerait. Les Japonais ont conquis 23 p. 100 du marché en vendant 207,639 véhicules. Si l'on maintient l'accord canado-américain de l'automobile depuis 18 ans en prétendant qu'il a permis de créer plus de 60,000 emplois, comment le ministre justifie-t-il les politiques commerciale et économique désastreuses de son gouvernement, qui nous font perdre petit à petit des emplois de façon permanente? Nous représentons après tout un très important marché de l'automobile. Comment le ministre peut-il les justifier?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international): Madame le Président, le député ne veut sûrement pas que nous renégociions l'accord canado-américain de l'automobile au moment où la situation de l'automobile est pire aux États-Unis qu'au Canada. Nous avons eu des négociations et des entretiens avec le gouvernement américain et avec les fabricants d'automobiles aux États-Unis et au Canada, afin qu'ils fassent fabriquer plus de pièces d'automobiles au Canada en cette période très difficile.

M. Kempling: Madame le Président, je me serais attendu à une réponse aussi hésitante et incohérente du ministre de l'Industrie et du Commerce, mais à mieux que cela du ministre d'État chargé du Commerce international.

LES NÉGOCIATIONS CANADO-JAPONAISES

M. Bill Kempling (Burlington): Madame le Président, je déduis des déclarations du ministre publiées dans les journaux que le ministre japonais du Commerce international et de l'Industrie lui a dit que, de toute façon, les Japonais vont expédier un grand nombre de voitures au Canada, et que le ministre n'a ni les moyens ni le mandat de faire quelque chose à ce sujet. Pour approfondir un peu la question, je voudrais que le ministre me dise comment nous devrons expliquer la logique économique du gouvernement libéral aux travailleurs mis à pied chez Ford et dans d'autres usines, lesquels ont perdu leur maison à cause de la politique des taux d'intérêt élevés du gouvernement et risquent maintenant de perdre définitivement leur emploi parce que le gouvernement ne peut s'opposer à l'importation de voitures japonaises.

• (1120)

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, le député se rend compte, j'en suis persuadé, que le Canada est une des plus importantes nations commerçantes au monde et que ses exportations représentent un tiers de son PNB. L'an dernier, nous avons exporté pour 84 milliards de dollars de biens et services. De toute évidence, cela a créé un nombre important d'emplois au Canada. Dans les négociations internationales, lorsqu'on songe à prendre des mesures unilatérales, cela peut à la longue provoquer des effets nuisibles. Par conséquent, nous examinons très sérieusement toutes les options qui s'offrent au gouvernement.

L'ÉCONOMIE

LA POLITIQUE MONÉTAIRE

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Nous sommes tous au courant que les banques à charte ont haussé leur taux préférentiel à 17 p. 100, hier. Il faut s'attendre à ce que la tendance se maintienue ce printemps et durant l'été. Nous ne pourrons pas nous débarrasser facilement de la politique des taux d'intérêt élevés. M. Bouey ne prévoit aucun changement dans notre politique monétaire. Celle-ci existe depuis 1975 et n'a rien donné dans la lutte contre l'inflation. La chose est évidente, puisque notre taux actuel d'inflation est bien supérieur à celui de 1975.

De l'avis du premier ministre, combien de temps faudra-t-il attendre pour que la politique produise ses effets? A quel moment va-t-il modifier notre politique monétaire actuelle, puisqu'elle ne fonctionne pas?

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je comprends bien qu'on pose cette question. C'est d'ailleurs la première fois que l'occasion m'est offerte de donner une réponse à titre de secrétaire parlementaire.

Le député vient de toucher un point crucial. Je lui rappelle la réponse que faisait le gouverneur de la Banque du Canada, M. Bouey, au comité des finances, hier: le véritable remède aux problèmes que soulèvent les taux d'intérêt consiste en une attaque en règle contre l'inflation. En réduisant notre taux d'inflation, nous parviendrons à faire baisser les taux d'intérêt.

* * *

L'AGRICULTURE

L'AIDE AUX AGRICULTEURS

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, notre lutte contre l'inflation est loin d'être efficace. Hier soir, à l'émission «The National», quelques députés libéraux ont dit que la politique de taux d'intérêt ne donnait pas les résultats espérés.

Dernièrement, un article de magazine faisait dire ici au ministre de l'Agriculture:

> «Qui est ce M. Bouey?», a demandé M. Whelan. «Je me demande si son objectif est de réduire à la faillite chaque agriculteur afin qu'il puisse dire que les taux d'intérêt élevés donnent de bons résultats.»

Étant donné le très grand nombre de faillites agricoles qui se produisent au Canada, depuis l'île du Prince-Édouard dans les Maritimes jusqu'à la côte du Pacifique, le premier ministre ou le gouvernement ont-ils une solution à offrir? S'il refuse de modifier sa politique concernant les taux d'intérêt, est-il au moins disposé à aider un secteur de l'économie très mal en point, le secteur agricole? L'obligation pour la petite entreprise n'est pas la solution. Je ne connais pas un seul agriculteur qui ait été sauvé par ce programme. Qu'entend faire le premier ministre?

Une voix: Changer le gouvernement.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Encore une fois, madame le Président, les commentaires du député sont les bienvenus. Les déclarations faites par quelques députés ministériels hier révèlent combien nos députés se préoccupent du sort de leurs commettants et s'efforcent par tous les moyens d'influencer le gouvernement.

M. Clark: Où est donc Bob Kaplan quand nous avons besoin de lui?

M. Fisher: Nous leur prêtons volontiers une oreille attentive. Nous ne voulons en aucun cas les empêcher de représenter leurs commettants d'une façon efficace.

Le député a parlé de l'obligation par la petite entreprise et à ce sujet, je lui rappelle que 2.5 milliards ont été prêtés aux termes de ce programme dont 473 millions à des agriculteurs par quatre des sept banques à chartes participantes au programme.

* * *

LE LOGEMENT

ON DEMANDE L'ACCROISSEMENT DU FINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE PAR LES BANQUES

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, le parti libéral est manifestement dans une situation pire qu'il ne le pense.

J'aimerais poser une question au ministre chargé de la Société candienne d'hypothèques et de logement. Étant donné qu'on prévoit que les taux d'intérêt vont augmenter au cours du printemps et de l'été, je me demande si le ministre est prêt à demander au gouvernement d'exiger des banques à charte qu'elles mettent de côté une partie de leurs prêts hypothécaires pour que ceux qui ont des emprunts hypothécaires puissent les renouveler à un taux inférieur et fixe, sans possibilité de hausse pendant cinq ans. Le ministre pourrait-il discuter de cette possibilité avec ses collègues?

• (1125)

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je transmettrai très volontiers à mes collègues du cabinet les instances du député—comme je transmettrais d'ailleurs celles de n'importe quel autre député—quant à la façon dont nous pourrions aider les Canadiens qui doivent renouveler leurs emprunts hypothécaires avec des perspectives de taux d'intérêt beaucoup plus élevés. Quant à moi, je ne suis pas aussi pessimiste que certains députés qui craignent que les taux ne baissent pas. Par ailleurs, je dois admettre que je déplore l'accueil qui a été réservé au bill C-89 dont la Chambre est présentement saisie, bill qui, s'il était adopté promptement, permettrait la création de quelque 60,000 emplois dans le secteur de la construction qui traverse actuellement une période difficile. En outre, il y a l'objectif que nous nous sommes fixé de construire 30,000 logements locatifs à des prix abordables, puis le projet de renouvellement des hypothèques qui vise à réduire de 4 ou 5 p. 100 les taux d'intérêt des Canadiens qui éprouvent le plus de difficultés à assumer les nouveaux taux d'intérêt élevés.

M. Baker (Nepean-Carleton): Faites quelque chose!

Questions orales

LE CODE CRIMINEL

LES PARIS HORS-PISTE—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, vous vous rappellerez qu'hier j'ai posé une question très précise au premier ministre à propos d'un changement draconien qui serait apporté à la politique gouvernementale en ce qui concerne le jeu ou les paris hors-piste. Le premier ministre a donné nettement l'impression—et je pense qu'il l'a fait exprès—qu'il n'avait jamais entendu parler d'une telle modification, que la politique ne serait pas modifiée par voie de décret du conseil, de règlement ou autrement et, en outre, que si elle l'était effectivement dans un proche avenir, ce serait au moyen d'une mesure législative tendant à modifier le Code criminel, ce que j'approuve totalement.

Vers 5 h 30 hier soir, trois heures après que cet échange eut lieu à la Chambre, les courriéristes parlementaires ont reçu un communiqué, au nom du ministre de l'Agriculture absent, selon lequel la politique gouvernementale avait été modifiée du tout au tout dans un domaine très contesté, savoir les paris hors-piste, par le biais d'un règlement du ministère ou du cabinet. Le premier ministre essayait-il d'éluder une question directe pour une réponse indirecte, comme à son habitude, ou n'était-il vraiment pas au courant de ce changement draconien de politique gouvernementale?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député se souviendra que lorsqu'il m'a posé cette question, j'ai tout d'abord répondu que j'en prendrais note, et qu'à ma connaissance il n'était pas question de modifier notre politique au moyen d'un décret du conseil, comme le laissait entendre le député. En effet, j'ai constaté que notre politique n'avait pas été modifiée par voie d'un décret mais d'un règlement gouvernemental, d'un règlement ministériel, ce qui est autorisé aux termes de la loi dont a parlé le député.

Cette modification a été annoncée à deux reprises en 1980 et à nouveau en 1981; en effet, à cette époque, le gouvernement a déclaré qu'il était en train d'en discuter avec les gouvernements des provinces et le monde des courses. C'est pourquoi j'ai dit qu'il n'y avait pas de changement prochain inattendu. Il s'agissait d'un règlement appliqué sous la direction du ministre. Je ne savais vraiment pas que cette modification serait annoncée hier après-midi, mais je me souviens, bien entendu, d'en avoir discuté et de l'avoir autorisée il y a quelques années au cabinet. Cependant, aucun décret n'a été rendu hier.

ON DEMANDE LA RÉVOCATION DU RÈGLEMENT ADOPTÉ PAR LE MINISTRE

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, je suis encore plus abasourdi qu'hier soir.

Des voix: Oh, oh!

M. Lawrence: Outre le système métrique, outre les décrets de planification d'urgence et outre les mille et une autres choses que le gouvernement cache au Parlement, rien d'étonnant à ce que l'on méprise tant cette institution; elle s'effondre de part en part. Nous constatons aujourd'hui que même les ministres cachent des choses au premier ministre.

M. Fox: La question?

M. Lawrence: La question que je veux poser au premier ministre met en cause des problèmes moraux, le crime organisé, l'application de la loi, la politique fiscale et les problèmes fédéraux-provinciaux. Autant de questions que l'on devrait débattre ouvertement à la Chambre!

Des voix: Bravo!

• (1130)

M. Lawrence: Le premier ministre tancera-t-il cette vache de ministre de l'Agriculture, révoquera-t-il cette mesure, ce règlement qu'il aurait dû connaître de toute façon, et aura-t-il l'obligeance de proposer à la Chambre une mesure qui puisse être ouvertement, librement et franchement débattue ici afin que les Canadiens sachent ce qui se passe?

Des voix: Bravo!

Mme le Président: J'ignore si l'expression choisie par le député pour qualifier un ministre est antiréglementaire, mais je prie les députés de ne pas recourir à ce genre d'expressions. Je ne crois pas que cela soit nécessaire à l'établissement des faits.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je trouve plutôt étonnant que le député accuse le ministre de se dérober par rapport au Parlement, surtout s'il fait allusion à ma dernière réponse. Les ordres que le ministre a émis en vertu du règlement s'appuient sur l'autorité de la loi adoptée par le présent Parlement. Ils ont été émis après avoir été annoncés deux fois, soit en 1980 et en 1981.

M. Lawrence: Pas en cette Chambre.

M. Trudeau: Ils ont été annoncés, madame le Président, parce que le ministre consultait les porte-parole de l'industrie et les gouvernements provinciaux.

M. Siddon: Pourquoi ne respectez-vous pas le Parlement?

M. Trudeau: Si ce n'est pas respecter le Parlement que de faire son devoir de ministre comme le prévoit la loi, alors je ne vois pas du tout les choses de la même façon que le député.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉNERGIE

LE COÛT DE L'ESSENCE DANS LES STATIONS-SERVICE

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, je m'adresse au premier ministre. Comme il le sait sans doute, à la suite des audiences du comité permanent des comptes publics cette semaine, nous nous sommes aperçus qu'à cause de la politique énergétique et du prélèvement d'indemnisation pétrolière, le pétrole importé revient moins cher au raffineur que le pétrole canadien de même qualité.

A cause de cette subvention, le raffineur paie la majeure partie du brut mexicain exporté au Canada à l'heure actuelle 40 p. 100 de moins que le brut canadien équivalent. Cette politique d'importation de pétrole accroît le chômage et rend le pétrole encore plus cher. Si, cet après-midi, je me rendais en voiture à Montréal, où l'on vend le brut mexicain dans les stations-service, et si je faisais le plein dans une station Petro-Canada, étant donné que Petro-Canada importe du brut mexicain, est-ce que je paierais 40 p. 100 de moins à la pompe qu'à d'autres stations-service? Sinon, pourquoi pas? Où va cet argent?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne pense pas qu'il soit possible d'expliquer l'ensemble de la politique énergétique du gouvernement pendant la période des questions.

M. Clark: Et les taxes énergétiques?

M. Trudeau: J'invite le député à étudier la politique gouvernementale de façon plus approfondie, peut-être comprendrait-il ce qui se passe.

M. Clark: C'est une poliqiue de subvention à l'OPEP.

M. Trudeau: Je me souviens que l'an dernier, le parti conservateur se plaignait parce que nous payions trop cher le pétrole mexicain, et aujourd'hui il se plaint qu'il est trop bon marché. J'ai bien du mal à le suivre.

Des voix: Oh, oh!

ON DEMANDE DE RÉDUIRE LE PRIX

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, le pétrole mexicain coûte $32 le baril à nos concitoyens. Le pétrole de la Saskatchewan d'une qualité à peu près identique reviendrait à environ $24. C'est grâce à la subvention de 18c. le gallon représentant $17.30 le baril que nous payons tous et qui va dans les caisses de Petro-Canada que cette société peut économiser ce montant par baril. Grâce à cette subvention, le pétrole mexicain est $9.60 moins cher que son équivalent canadien produit en Saskatchewan. Voilà pourquoi les emplois se sont envolés. Peut-être le ministre voudrait-il lire le compte rendu des délibérations du comité.

Nous nous sommes également aperçu hier au cours des audiences du comité permanent des comptes publics qu'en modifiant la politique . . .

Mme le Président: Je demande au député de poser sa question sur-le-champ.

M. Hawkes: . . . il serait possible de réduire le prix de l'essence à la station-service de 11.5c. par gallon dès demain. Le premier ministre voudrait-il mettre son ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources en demeure de lire le compte rendu des délibérations du comité et de réduire d'ici une semaine ou deux le prix de l'essence à la station-service de 11.5c. le gallon, compte tenu des preuves découlant des audiences du comité?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le président, vous admettrez qu'il est contraire au Règlement de faire des observations sur les délibérations d'un comité et qu'une question fondée sur cette délibération n'est pas recevable. Toutefois . . .

M. Clark: Internez-les dans un camp.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Avez-vous entendu cela, madame le Président? J'essayais de répondre à la question d'un de ces députés et le chef de l'opposition m'a interrompu en me disant d'interner son député dans un camp.

Des voix: Non.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Mais si.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Non.

M. Trudeau: C'est ce qu'il a dit, madame le Président. Le compte rendu ne manquera pas d'indiquer que le chef de l'opposition a dit: «Internez-le donc dans un camp». C'est tout ce que le chef de l'opposition trouve à dire dans le cadre d'un dialogue rationnel.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Qui internez-vous donc dans vos camps, Pierre?

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LE DÉFICIT DE NOS ÉCHANGES AVEC LES ÉTATS-UNIS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre d'État chargé du Commerce international. Elle concerne l'industrie automobile, et découle de l'annonce de mises à pied aujourd'hui à Oshawa. Vous vous souviendrez que pendant la campagne électorale de 1980, le premier ministre avait promis de négocier des conditions équitables dans le cadre de l'accord automobile conclu avec les États-Unis. Il a envoyé le ministre de l'Industrie à Washington pour négocier des conditions équitables, et il a échoué. Il a ensuite envoyé le ministre du Commerce à Tokyo négocier une entente qu'il pensait pouvoir réaliser, et il a échoué. Est-ce que le ministre d'État chargé du Commerce international veut nous dire quels projets et programmes précis le gouvernement fédéral a prévus pour réduire le déficit actuel de 1.7 milliard de nos échanges avec les États-Unis d'Amérique, au chapitre des voitures et des pièces?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, comme je le disais en réponse à une question antérieure de l'opposition, le député ne veut certainement pas que nous cherchions à renégocier l'accord automobile au moment où l'industrie automobile américaine connait des difficultés bien pires que celles de l'industrie canadienne. Je n'arrive pas à croire, connaissant les qualifications du député, qu'il puisse imaginer que nous pourrions négocier un accord meilleur en ce moment.

Questions orales

LA PROMESSE ÉLECTORALE FAITE EN 1980

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, je me préoccupe autant que vous du cynisme des gens à l'égard de notre institution. J'ai demandé de façon précise au ministre ce que le gouvernement va faire au sujet de la promesse électorale faite en 1980, de négocier avec les États-Unis des conditions équitables pour le Canada et pour les travailleurs de l'automobile. Je veux savoir de façon précise ce que le ministre fait pour réaliser l'engagement pris par son chef en 1980, quand il a dit que nous pouvions compter sur un accord équitable dans les échanges automobile canado-américains.

M. Kempling: Oubliez cela.

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, le gouvernement a tenu la promesse faite pendant la campagne. Nous avons entamé des consultations avec les Américains tout de suite après les élections. Je pense que nous avons eu de façon précise six ou sept réunions avec les membres du cabinet américain pour examiner la situation de l'automobile. Une de nos grandes préoccupations est de trouver le moyen d'élargir la part de la construction automobile nord-américaine dans le monde. Voilà une des raisons pour lesquelles nous avons collaboré à la recherche, par exemple, de débouchés étrangers pour les voitures nord-américaines.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LES ESSAIS D'ARMES AMÉRICAINES AU CANADA

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale et elle a trait aux essais militaires des États-Unis à Cold Lake. Des représentants de l'ambassade du Canada auraient déclaré que l'on est en train de négocier une entente-cadre qui pourrait porter sur autre chose que l'expérimentation des missiles de croisière. Le ministre pourrait-il donner quelques précisions à la Chambre sur certains des points suivants: d'abord, les limites de l'entente en voie de négociation, deuxièmement, l'importance des installations, permanentes ou provisoires, que les États-Unis construiront à Cold Lake, le nombre maximum de militaires américains qui seront postés à Cold Lake et enfin la durée de l'accord?

Des voix: Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton.*

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je pense que toutes les questions du député devraient être inscrites au *Feuilleton*, mais je donnerai tout de même quelques détails. D'abord, les essais n'auront pas lieu uniquement à Cold Lake. Je devrais peut-être expliquer que nous avions entamé des négociations il y a environ deux ans avec le gouvernement Carter au sujet de l'expérimentation de certaines armes américaines au Canada.

Une voix: Pourquoi pas?

• (1140)

M. Lamontagne: En effet, pourquoi pas. Quoi qu'il en soit, les négociations se sont donc poursuivies jusqu'à l'arrivée au pouvoir du gouvernement Reagan. A ce moment-là, nous avons pensé que ce serait beaucoup mieux pour le Canada de négocier une espèce d'entente-cadre avec les États-Unis qui nous permettrait de contrôler pleinement tout essai effectué au Canada et de savoir exactement ce que les États-Unis comptaient faire. C'est ce que nous négocions maintenant. Il n'est donc pas question pour le moment de faire l'essai d'armes quelconques à Cold Lake ou ailleurs au Canada. Les négociations sont suivies de très près par le ministre de la Défense nationale et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et nous n'autoriserons rien qui puisse nuire aux Canadiens.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'ÉROSION DANS LE DISTRICT DE CHILLIWACK, EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Madame le Président, j'avais l'intention de poser une question au ministre de l'Environnement, mais comme il est absent et vu l'importance et l'urgence de la question, je vais la poser au premier ministre. Elle concerne un problème extrêmement grave qui touche ma circonscription et qui, s'il n'est pas résolu, pourrait provoquer un grand désastre dans la vallée de Fraser et peut-être aussi dans l'État de Washington. Je veux parler de l'érosion qui menace de faire disparaître 400 acres de terres agricoles de première valeur, sans compter les bâtiments de ferme, et qui pourrait dans un proche avenir mettre en péril les digues de la région de Carey Point, dans le district de Chilliwack, en C.-B.

Comme le ministre est au courant du problème, ainsi que le ministre de l'Agriculture, voudrait-il, personnellement ou par l'intermédiaire de ses services, répondre aux demandes d'assistance de plus en plus pressantes et appuyer le conseil de Chilliwack et le district—qui a déjà consacré $80,000 au projet—en annonçant qu'il va les aider à réaliser le projet en cause en versant des subventions égales à celles du gouvernement provincial, jusqu'à concurrence de $100,000?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je m'excuse, je ne maîtrise pas ce dossier. Je vais devoir prendre note de la question au nom du ministre de l'Environnement.

LES RISQUES D'INONDATIONS PRINTANIÈRES

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Madame le Président, peut-être le premier ministre pourrait-il prendre la chose en délibéré. Le ministre pourrait-il s'entretenir avec son collègue le ministre de l'Agriculture, qui a vu la situation sur place—situation qui fait les manchettes des journaux de la vallée depuis plusieurs semaines—et examiner les conditions dans lesquelles l'État fédéral pourrait collaborer pour parer cette menace qui, dans l'éventualité d'un ruissellement printanier rapide, pourrait avoir des conséquences désastreuses?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je vais transmettre cette partie de la question au ministre.

* * *

LES MINES

L'EXEMPTION FISCALE POUR LES FRAIS DE PROSPECTION ET DE MISE EN VALEUR

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Mines). Le ministre a déclaré, à Toronto, le 8 mars:

> Les investisseurs qui achètent des actions afin de fournir aux petites compagnies minières les capitaux voulus pour faire de la prospection peuvent déduire leurs investissements dans la prospection et la mise en valeur des ressources de leurs autres revenus . . .

Je demande au ministre si cette disposition s'applique aux revenus gagnés au cours de l'année financière 1981 et si les actions achetées après la fin de l'année, après le 31 décembre 1981, donnent droit à ces avantages fiscaux pour l'année financière 1981? D'autre part, si des Canadiens ont investi de l'argent gagné en 1981 dans de petites compagnies minières avant le 30 avril 1982, peuvent-ils ou non déduire ces investissements de leurs revenus de 1981?

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Madame le Président, c'est une question assez complexe. De prime abord, je dirais oui, mais je préfère donner au député une réponse plus précise s'il veut bien me formuler sa question par écrit.

LE DOCUMENT SUR LA POLITIQUE MINIÈRE NATIONALE

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, dans son discours, le ministre a clairement donné l'impression que le revenu gagné en 1981 pouvait échapper à l'impôt s'il était réinvesti dans des actions de petites compagnies minières. Pourtant, le ministre du Revenu national et ses collaborateurs ont nié sans équivoque que cette règle pouvait s'appliquer après le 31 décembre 1981, si bien que la déclaration du ministre des Finances confirmée par le ministre d'État aux Mines fait figure de mauvaise farce.

Ma question supplémentaire concerne la conférence de presse que le ministre a tenue le 8 mars et au cours de laquelle elle a publié sa politique minière nationale. Ce document sera-t-il renvoyé au comité permanent compétent afin que le Parlement puisse l'étudier sous forme de livre blanc?

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Madame le Président, nous avons publié cette politique sous forme de document de travail et d'autres documents en découleront. Cela doit servir de base aux discussions avec l'industrie, les syndicats et les provinces. La plupart de ces discussions ont déjà eu lieu.

M. Siddon: Pas au Parlement.

* * *

LE CODE CRIMINEL

LES PARIS HORS-PISTE—LA POSSIBILITÉ D'UN DÉBAT LÉGISLATIF

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre et fait suite aux questions qu'a posées le député de Durham-Northumberland. Bon nombre de députés s'inquiètent de la prolifération des loteries et des jeux de hasard ainsi que des lois qui régissent le jeu. Le premier ministre se rappellera que la loterie olympique était un programme spécial qui visait à rassembler des fonds dans un but précis. Certains d'entre nous avaient posé des questions à ce sujet quand la mesure à cette fin avait été présentée à la Chambre. Certaines provinces font maintenant enquête sur la question des loteries et examinent notamment leurs conséquences sur ceux qui vivent en-deçà du seuil de la pauvreté et qui dépensent beaucoup trop d'argent pour acheter des billets qui leur promettent la chance de leur vie.

Vu ce que le premier ministre a déclaré aujourd'hui à la Chambre et ce que le ministre de l'Agriculture a dit hier, le premier ministre peut-il indiquer aux députés comment nous pourrions examiner cette question à l'occasion d'un débat législatif ou autrement parce que la situation préoccupe selon moi bon nombre de Canadiens? Si nous voulons que la Chambre joue un rôle vraiment utile, nous devrions pouvoir discuter de cette question ouvertement et équitablement.

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je comprends fort bien le point de vue exprimé par le député et je partage moi-même certaines de ses inquiétudes. Il demande quand la question pourra être débattue. S'il veut parler des diverses déclarations du ministre de l'Agriculture, il constatera que certains des changements annoncés entraîneraient une modification au Code criminel. Nous avons discuté de modifications possibles avec ce secteur d'activité et aussi avec les gouvernements provinciaux, comme je l'ai déjà signalé.

Le ministre semble croire que tous sont d'accord pour apporter certains changements, mais tout comme le député, je serais heureux que la question soit débattue à la Chambre et je répète que le ministre a l'intention de présenter des modifications au Code criminel et que nous pourrons discuter de la question à ce moment-là.

DEMANDE DE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Le premier ministre vient de nous dire que la question devrait, à son avis, être débattue à la Chambre ou en comité. Il laisse entendre que le Code criminel pourrait être modifié à un moment donné. Le premier ministre semble ignorer qu'un règlement sur le problème de la moralité dont mon collègue le député de Provencher a parlé a été adopté et, qu'en outre, il est possible, je dis bien possible, que ce règlement modifie le Code criminel. Le premier ministre prétend le contraire, mais la chose est loin d'être claire.

Après ce que vient de dire le premier ministre, et par souci de clarté, j'aimerais qu'il nous dise s'il accepterait de renvoyer la question devant le comité permanent de la justice et des affaires juridiques? Je tiens à signaler qu'en ce qui nous concerne, nous serions prêts à le faire sans discussion. Le premier ministre est-il d'accord pour renvoyer immédiatement la question devant le comité?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le très honorable chef de l'opposition a prononcé plusieurs contre-vérités dans son préambule puisqu'il laisse entendre, notamment, que le règlement serait ou pourrait être illégal. Ce règlement, madame le Président, a été établi en vertu des pouvoirs dont le ministre est investi conformément au Code et à la loi d'exercice de ses fonctions. La chose a été annoncée publiquement, on en a parlé, et je le répète, au moins trois fois et la Chambre a eu mille occasions d'en débattre au cours d'une journée d'opposition si elle avait jugé la question importante. Si effectivement l'opposition juge cette question très importante, elle n'a qu'à y consacrer l'une des journées de l'opposition—une douzaine si je ne m'abuse—qui vont lui être accordées d'ici la fin du mois de juin.

Pour ce qui est de la loi proprement dite, je suis prêt à voir avec le leader parlementaire et le ministre de l'Agriculture s'il ne serait pas possible de présenter rapidement le projet de loi et si les députés le souhaitent, les leaders des partis pourraient en discuter.

ON DEMANDE LE RENVOI IMMÉDIAT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le premier ministre acceptera-t-il, aujourd'hui, de renvoyer immédiatement l'objet du règlement au comité permanent de la justice et des questions juridiques? Dans la négative, peut-il nous dire pourquoi il empêche le comité de se pencher tout de suite sur cette question?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le chef de l'opposition va-t-il utiliser une des 13 journées qui lui sont réservées pour discuter de cette question hautement morale qu'il estime tellement importante pour la Chambre?

* * *

• (1150)

LES CORPORATIONS

LES INSTRUCTIONS DONNÉES AU CONSEILLER JURIDIQUE EN CE QUI CONCERNE LES POURSUITES RELATIVES À LA FIXATION DES PRIX DE L'URANIUM

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): J'ai une autre question à poser au sujet de l'insistance que le gouvernement met à tout garder secret et de son refus de communiquer à la Chambre des communes des renseignements que les députés et le public canadien ont le droit de connaître. Hier, le premier ministre a refusé de répondre à une question de mon collègue de Cambridge.

Le premier ministre peut-il nous dire si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou un autre ministre a ordonné à l'avocat d'Uranium Canada ou de l'Eldorado Nucléaire, ou des deux, de faire valoir que ces sociétés de la Couronne sont à l'abri des poursuites? Cette question ne porte pas sur une affaire en cours d'instance, mais sur le mystère dont le gouvernement a l'habitude de s'entourer. Je voudrais savoir si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou un de ses collègues a donné des instructions en ce sens à ces sociétés de la Couronne.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, il pourrait s'agir d'une question supplémentaire uniquement si cette question et la question précédente concernaient également les secrets gouvernementaux. Comme je l'ai dit au député de Northumberland, je répondrai au chef de l'opposition que ce règlement a été annoncé trois fois—deux fois en 1980 et une fois en 1981—et qu'on peut difficilement parler de secret, vu qu'on en a discuté en long et en large avec le secteur en cause, les gouvernements des provinces et cela publiquement, depuis dix ans.

* * *

L'ADMINISTRATION

LE RÈGLEMENT MINISTÉRIEL RELATIF AUX PARIS HORS-PISTE—LES INSTRUCTIONS DONNÉES AU CONSEILLER JURIDIQUE EN CE QUI CONCERNE LES POURSUITES RELATIVES À LA FIXATION DES PRIX DE L'URANIUM

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ces questions ont un autre trait commun, c'est que le premier ministre refuse d'y répondre. Le Parlement et les Canadiens ont pourtant le droit de savoir ce qui se passe. Je voudrais poser deux questions toutes simples au premier ministre; il s'agit du droit du Parlement d'être informé et de l'attitude cachottière du gouvernement. Premièrement, le premier ministre soumettra-t-il immédiatement le problème du règlement qui a été établi au comité permanent compétent. Deuxièmement, peut-il nous dire si un ministre a donné aux deux sociétés de la Couronne en question l'ordre de plaider l'immunité de la Couronne?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, il faudra que je prenne note de la deuxième question ou que je demande au ministre quelles instructions ont été données au juste. Je ne nie pas que le Parlement ait le droit de savoir; mais on pourrait m'avertir quand on veut me poser une question à laquelle je ne connais pas la réponse.

M. Clark: On a posé la question hier.

M. Trudeau: Quant à la première question, je crois que le Parlement a le droit de connaître l'opinion des députés de l'opposition sur les paris hors course. Ce serait bien s'ils pouvaient profiter d'une journée réservée à l'opposition pour prendre position à ce sujet.

Une voix: Vous l'avez déjà dit.

M. Trudeau: Oui, et le chef de l'opposition avait déjà posé cette question.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Madame le Président, pourriez-vous permettre à ces députés de l'arrière-ban de participer? Ils donnent l'impression de croire que leur chef a besoin d'un soutien.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ACCÈS À L'INFORMATION

LES OBJECTIONS DES PROVINCES À L'ÉGARD DE LA LOI

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. Depuis décembre dernier, il s'oppose à ce que le comité de la justice et des questions juridiques adopte le projet de loi sur la liberté d'information dont il a été saisi, en prétextant qu'il veut avoir l'avis des ministres provinciaux de la Justice dont plusieurs font des pieds et des mains pour faire échouer le bill.

De nombreux organismes nationaux importants sont intervenus auprès du ministre et, tout dernièrement, le ministre de la Justice du Manitoba lui a demandé instamment de faire en sorte que le projet de loi qui a fait l'objet d'améliorations en comité ne reste pas en plan. Où en sont les négociations avec les provinces? Le projet de loi va-t-il être débattu à la Chambre avant la fin de la session? Préfère-t-il céder aux pressions des fonctionnaires et nier à la population ce droit démocratique fondamental.

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, le député de Nepean-Carleton pourrait répondre à son collègue et rappeler le rôle utile qu'il a joué dans l'adoption du projet de loi en comité, notamment en juillet dernier.

Le député n'est pas sans savoir que le ministre de la Justice de la Saskatchewan, qui appartient précisément à son parti, s'est rangé derrière l'avis de son homologue de l'Ontario et réclame l'harmonisation de la législation. Je n'ai pas l'intention de faire fi de l'opinion du ministre de la Justice de la Saskatchewan qui partage les mêmes allégeances politiques que le député.

Hier soir encore, j'ai redit une nouvelle fois au député que trois possibilités s'offrent à nous pour l'instant. Nous pourrions tout d'abord conserver le bill C-43 sous sa forme actuelle. Nous pouvons aussi renvoyer le bill accompagné d'un certain nombre d'amendements en comité. Enfin, nous pouvons nous rallier au point de vue des ministres de la Justice de l'Ontario et de la Saskatchewan et procéder à l'harmonisation du projet de loi avec la législation existante, solution que les deux ministres de la Justice ont adoptée dans d'autres secteurs. J'ai entrepris une série de consultations avec le ministre de la Justice de l'Ontario. Je dois prochainement rendre compte de ces consultations au cabinet et leur faire part des recommandations que le ministre de la Justice de l'Ontario et celui de la Saskatchewan ont faites au nom de la majorité de leurs homologues. Je devrais pouvoir annoncer notre décision d'ici quelque temps.

M. Robinson (Burnaby): Madame le Président, c'est ce genre d'hypocrisie qui va entraîner l'échec du projet de loi sur la liberté d'information.

Des voix: Des excuses!

LA PROMESSE FAITE AU COURS DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): C'est de l'hypocrisie, madame le Président. Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Durant la dernière campagne électorale, le premier ministre avait promis aux Canadiens qu'un gouvernement libéral donnerait la priorité à une vigoureuse mesure législative sur la liberté d'information. Le premier ministre et ses conseillers ont-ils pris peur le moment venu de donner suite à cette importante promesse? Croit-il encore que cette loi y compris le principe fondamental de la révision judiciaire—demeure une priorité de son gouvernement durant la session en cours? Ou s'agit-il encore d'une autre promesse libérale violée?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ai peu à ajouter à ce que le ministre des Communications a dit. Le député lui-même avouera, je crois, qu'il serait préférable que les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral progressent au même rythme dans le domaine de la liberté d'information. De toute évidence, c'est notre objectif à tous. Cela dépend des premiers ministres provinciaux.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE FÉDÉRALE

M. Maurice Foster (Algoma): Madame le Président, c'est au premier ministre que je m'adresse. Étant donné les préoccupations constantes au sujet des programmes et des lois visant à protéger la santé et la vie des travailleurs, ainsi que leur coordination entre les divers ministères, le gouvernement envisage-t-il de confier toutes ces activités et toutes ces lois au ministère du Travail, de façon à améliorer les conditions de santé et de vie des travailleurs qui relèvent du gouvernement fédéral, suivant en cela l'exemple de quelques gouvernements provinciaux?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, c'est la formule que nous préconisons, mais nous ne sommes pas encore en mesure de l'annoncer, car les discussions entre les divers ministères intéressés se poursuivent. Je vais garder présentes à l'esprit les instances du député, mais je répète que c'est là la formule que nous préconisons.

Pétitions

L'ACCÈS À L'INFORMATION

LES MODIFICATIONS PROPOSÉES AU COMITÉ PAR LES DÉPUTÉS NÉO-DÉMOCRATES

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Communications au sujet de l'accès à l'information. Lorsqu'il examinera les diverses possibilités qui s'offrent au gouvernement, le ministre envisagera-t-il sérieusement celle de ne tenir aucun compte des réticences de MM. McMurtry et Romanow? Ni le ministre ni ses collègues du cabinet ne doivent oublier qu'il s'agit d'un projet fédéral et que les provinces ont toute liberté de venir témoigner devant le comité permanent de la justice et des questions juridiques.

En vue de favoriser la transparence et de permettre au public de connaître ce qui s'est passé en comité, ainsi que l'attitude pointilleuse du député de Burnaby qui s'est fait soudainement l'apôtre de la transparence, le ministre voudrait-il déposer à la Chambre un document indiquant le nombre d'amendements futiles présentés par les députés néo-démocrates au comité?

Des voix: Bravo!

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, je dois reconnaître que le député de Nepean-Carleton a été l'un des membres du comité de la justice et des questions juridiques qui a toujours cherché à faciliter les travaux lors de l'étude du bill sur l'accès à l'information. A bien des reprises, il a fait l'impossible pour améliorer une excellente mesure qu'il avait lui même présentée. Malheureusement, nous n'avons pu procéder aussi rapidement que nous l'aurions aimé.

Je crois que les amendements dont il vient de parler, proposés au comité par les représentants du Nouveau parti démocratique, sont maintenant une affaire publique. En ce qui concerne les démarches entreprises par le procureur général de l'Ontario, je pense que je dois leur accorder une attention égale à celles du procureur général de la Saskatchewan.

* * *

• (1200)

PÉTITIONS

M. GREENAWAY—LA PÊCHE AU SAUMON QUINNAT

Mme le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau le cent quatre-vingt-huitième rapport du greffier des pétitions dans lequel il déclare avoir examiné la pétition présentée par le député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway) le jeudi 25 mars 1982 et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

RESSOURCES NATIONALES ET TRAVAUX PUBLICS— PRÉSENTATION DU 5E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Ian Watson (Châteauguay): Madame le Président, j'ai l'honneur de déposer le cinquième rapport du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES— PRÉSENTATION DU 11E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, j'ai l'honneur de déposer le onzième rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

[*Note de l'éditeur: Les rapports précités figurent aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: nos 3517, 3680 et 4040.

Je suggère, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

LE SYSTÈME INFORMATIQUE UTILISÉ AUX PORTS D'ENTRÉE

Question no 3517—**M. Fretz:**

Le système informatique CPX sert-il à accélérer le dédouanement des marchandises qui arrivent dans les ports d'entrée et, le cas échéant, *a*) combien de ports ont commencé à l'utiliser et quand, *b*) combien en coûte l'installation dans chaque port, *c*) dans chaque port, qui l'utilise et quel en est le coût annuel d'entretien et de mise à jour?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): CPX-CEPACS (Système de traitement des déclarations de fret et de perception). Le CEPACS est un système informatique qui assure le contrôle des marchandises importées et qui traite les données concernant les déclarations afin de vérifier si les différentes dispositions de la loi sont respectées et s'il a été dûment rendu compte des montants imposés.

Le CEPACS permet de percevoir de façon plus exacte et équitable les recettes et de mieux répondre aux besoins des importateurs.

Son usage facilitera le traitement et l'examen primaires ainsi que les sous-activités d'inspection et permettra de mieux contrôler les importations. La mise en application du système devrait être terminée en 1983-1984.

a), *b*) et *c*) Voir les tableaux ci-après.

(a) Emplacement	Date de la production en ligne	(b) Inventaire du matériel: Terminal TRC 1600	Imprimante 340	Imprimante lente 101A	Dispositif de contrôle de grappe 1650	Imprimante 102A	Support d'imprimante
Montreal, (Québec)							
Salle des comptoirs principale	Août 1976	18	1	1	1	—	1
Aéroport de Dorval	Juillet 1977	15	1	1	1	—	1
Aéroport de Mirabel	Septembre 1977	10	1	—	1	1	1
Entrepôt d'attente des camions (Boul. Newman)	Novembre 1977	10	1	1	1	—	1
Terminus intermédiaire (Côte de Liesse)	Mai 1978	11	1	—	1	1	1
Lacolle, (Québec)							
Salle des comptoirs principale	Mars 1980	11	1	1	1	—	1
Toronto (Ontario)							
Salle des comptoirs principale	Avril 1979	12	1	1	1	—	1
Aéroport international de Toronto	Septembre 1980	37	1	1	3	1	2
Terminus d'attente de camions de Toronto (Kennedy Road)	Avril 1978	11	1	1	1	—	1
Entrepôt d'attente Interport (Dixie Road)	Juin 1978	6	1	1	1	—	1
Terminus pour camions Mid Continent (Queensway)	Octobre 1978	22	1	1	2	—	1
Hamilton (Ontario)							
Terminus intermédiaire et entrepôt	Avril 1981	6	—	1	1	1	2
Niagara Falls (Ontario)							
Salle des comptoirs principale et entrepôt Queenston Bridge	Novembre 1981	10	—	2	1	—	2
Fort Erie (Ontario)							
Salle des comptoirs principale (Peace Bridge	Novembre 1981	17	1	1	3	—	1
Sarnia (Ontario)							
Salle des comptoirs principale	Mars 1980	3	—	2	1	—	2
Windsor (Ontario)							
Salle des comptoirs principale	Avril 1980	10	1	1	2	—	1
Ambassador Bridge	Avril 1980	18	—	2	2	—	2
Tunnel	Avril 1980	6	—	2	1	—	2
Edmonton (Alberta)							
Salle des comptoirs principale	Novembre 1981	10	—	2	1	—	2
Calgary (Alberta)							
Salle des comptoirs principale	Novembre 1981	10	1	—	1	1	1
Aéroport	Novembre 1981	2	1	—	1	1	1
Coutts (Alberta)							
Salle des comptoirs principale	Novembre 1981	8	—	1	2	1	2
Vancouver (Colombie-Britannique)							
Salle des comptoirs principale	Janvier 1981	28	1	1	1	—	1
Entrepôt United Terminal	Janvier 1981	10	—	2	1	—	2
Aéroport	Mai 1981	9	—	2	2	—	2
Surrey (Colombie-Britannique)							
Pacific Highway	Août 1981	12	1	1	2	—	1
Ottawa (Ontario)							
*Immeuble Jackson	Août 1978	22	4	3	3	—	6
*875, Chemin Heron	Juillet 1978	8	1	1	2	3	4

* Matériel pour contrôle et d'essai seulement.

	Coût unitaire	Unités totales	Valeur totale en $
Terminal TRC 1600	$ 2,896	352	$ 1,019,392
Imprimante 340	6,548	22	144,056
Imprimante lente 101A	4,263	33	140,679
Dispositif de contrôle de grappe 1650	4,269	41	175,029
Imprimante 102A	4,693	10	46,930
Support d'imprimante	201	46	9,246
Valeur totale du stock courant:			$1,535,332

c) Les coûts d'entretien et de mise à jour ne sont pas disponibles pour chaque bureau. Voici toutefois les totaux des montants dépensés.

	1979-1980	1980-1981	1981-1982
Entretien du matériel de production	$ 108,522	$ 154,733	$ 219,301
Services de transmission des données	$ 245,000	$ 325,000	$ 475,000
Entretien des systèmes et des dossiers	$ 116,172	$ 122,086	non disponible jusqu'à date

LES LOGEMENTS POUR PERSONNES HANDICAPÉES

Question nº 3680—M. Herbert:

En 1981, combien d'unités de logement pour personnes handicapées la Société canadienne d'hypothèques et de logement a-t-elle subventionnées dans chaque province et combien a-t-on *a*) consacré, *b*) réservé à leur construction?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): La Société canadienne d'hypothèques et de logement m'informe de ce qui suit:

a) et *b*) Voir le tableau ci-après.

Questions au Feuilleton

Prêts consentis aux personnes handicapées en vertu de la LNH en 1981

Province	Nouveaux logements				Logements existants				Total			
	Prêts	Logements	Places de foyer	Montant $000	Prêts	Logements	Places de foyer	Montant $000	Prêts	Logements	Places de foyer	Montant $000
T.-N.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Î.-P.-É.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
N.-É.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
N.-B.	1	6	6	435	—	—	—	—	1	6	6	435
Québec	—	38	—	1377	—	—	—	—	—	38	—	1377
Ont.	—	46	—	2278	1	—	5	100	1	46	5	2378
Man.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sask.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Alb.	2	3	6	542	1	9	—	314	3	12	6	856
C.-B.	1	—	5	172	5	—	24	957	6	—	29	1129
T.N.-O.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Yukon	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Canada	4	93	17	4804	7	9	29	1371	11	102	46	6175

LE CONGÉ DE MATERNITÉ PAYÉ

Question nº 4040—**M. Herbert:**

Quel pourcentage des fonctionnaires assujettis à une convention collective sont couverts par des conventions prévoyant un congé de maternité payé de *a*) plus de quatre semaines jusqu'à dix-sept semaines, *b*) 17 semaines ou davantage?

M. Norman Kelly (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor):

a) Aucun.

**b*) Vingt-cinq p. 100.

* Représente le congé de maternité payé pour les groupes traduction et commis aux écritures et aux règlements, qui deviendra effectif le 1er avril 1982.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 24 mars, de la motion de M. MacEachen: Que le bill C-97, tendant à modifier la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis et prévoyant des paiements à certaines provinces, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, je voudrais poursuivre le débat sur le bill C-97, tendant à modifier la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis et prévoyant des paiements à certaines provinces. Ce projet de loi a fait l'objet d'une grande controverse dans le pays. Il est au nombre des projets de loi les plus importants dont on a discuté jusqu'ici au cours de cette session.

Je voudrais parler d'un groupe de travail conservateur qui a voyagé partout dans le pays au début de l'année pour consulter la population au sujet du budget et des paiements de transfert. Le rapport de ce groupe de travail s'intitule: «On ne nous a pas consultés!» Voilà semble-t-il le principal défaut de ce gouvernement. Il agit unilatéralement et sans consulter convenablement les provinces, les particuliers, les entreprises, et d'autres.

Je voudrais analyser quelques déclarations de particuliers et d'organismes que le comité conservateur a entendus au cours de ses déplacements. Certaines de ces déclarations à propos des programmes fédéraux ont été faites dans la ville de Saint-Jean, et voici l'une d'elles:

La suppression de programmes fédéraux qui avaient été conçus pour aider les administrations municipales, a porté un coup très dur aux services régionaux destinés à la population locale.

La suppression de ces subventions aux provinces et aux villes entraînera de nouvelles mises à pied. Si les subventions accordées étaient suffisantes, l'embauchage dans les localités en serait accru. Les municipalités effectueraient elles-mêmes les travaux locaux. Les représentants de l'Union des Étudiants de la Nouvelle-Écosse ont déclaré à Halifax:

. . . l'enseignement postsecondaire en Nouvelle-Écosse souffrira du budget.

Le gouvernement n'a consulté aucun de ces groupes avant d'effectuer ces coupures budgétaires. Le Dr Howard Dixon, professeur d'anatomie à l'Université Dalhousie à Halifax a déclaré la chose suivante:

Le budget de M. MacEachen va porter un double rude coup à la recherche clinique puisqu'il va non seulement réduire les budgets des universités mais qu'il va aussi augmenter les charges financières des établissements hospitaliers.

Personne n'a été épargné par le budget, les arrangements fiscaux avec les provinces et les réductions budgétaires. Voici ce que l'association des constructeurs de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) a déclaré devant notre comité conservateur:

L'imposition des subventions à la mobilité va encourager les travailleurs à rester là où ils sont et à retirer des prestations d'assurance-chômage.

Cela va évidemment causer un autre problème très grave. Voici à ce propos ce qu'a déclaré le Centre de recherches biomédicales de l'Université Dalhousie à Halifax:

Les coupures de milliards de dollars dans les budgets vont certainement accélérer le déclin du système universitaire tel que nous le connaissons.

Nous avons présenté un certain nombre de recommandations et je voudrais si vous le voulez bien en citez quelques-unes. Voici compte tenu des entretiens et des réunions que nous avons eus avec le personnel des universités, les particuliers et les hommes d'affaires ce qu'il nous faut faire dans notre pays:

Rétablir la confiance des particuliers et des investisseurs en créant un climat propice à la croissance, au développement et à l'expansion.

En outre, voici de l'avis de la plupart des témoins qui ont comparu devant le comité ce que le gouvernement devrait faire:

Retirer le budget du 12 novembre et le remplacer par un programme économique qui encouragera la création d'emplois et l'expansion économique par le biais des investissements privés.

Selon l'une des principales conclusions et recommandations du comité il convient de:

Rétablir des relations harmonieuses entre le gouvernement fédéral et les provinces et assurer un financement suffisant par le gouvernement fédéral des programmes provinciaux de santé, d'enseignement et autres services importants . . .

Si vous le voulez bien je vais examiner ce point un peu plus en détail.

Les journaux, les particuliers et les provinces ont tous dit ce qu'ils pensaient des paiements de péréquation. Tous les particuliers et tous les journaux donnent des sons de cloche différents. Ainsi, il faudra chercher à établir très sérieusement à l'étape du comité permanent qui a raison et qui a tort au sujet des montants qui ont été accordés ou retirés aux différentes provinces.

Cette semaine, le bureau d'Ottawa de la *Gazette* de Montréal a exprimé son opinion sur le budget dans un article intitulé «Le gouvernement fédéral transfère 1.4 milliard de dollars de plus au gouvernement québécois». Je ne vois pas pourquoi une province recevrait 1.4 milliard de dollars de plus que ce prévoyait le budget, en novembre. Selon la *Gazette* de Montréal, nous apprenons quatre mois plus tard qu'un montant additionnel de 1.4 milliard de dollars sera versé à la province de Québec. Voici ce que dit l'article en question:

Au cours de la même période de cinq ans, soit de 1982 à 1987, le projet de loi débattu hier se propose de réduire de 405 millions de dollars les paiements de péréquation au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, à la Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Le contenu de cet article de presse devra être étudié à fond par le comité. Je cite à nouveau l'article:

A Halifax, le ministre des Finances de la Nouvelle-Écosse, M. Joe Matheson, a dit qu'il était surpris que le nouveau projet de loi fasse autant pour le Québec, mais il n'a pas voulu se prononcer davantage avant d'avoir lu la mesure législative fédérale.

J'espère que cette question pourra être éclaircie. Si l'on accorde 1.4 milliard de dollars de plus à la province de Québec, les autres provinces ont le droit de savoir exactement pourquoi. Quant au *Star* de Toronto, voici comment il voit la chose:

• (1210)

L'Ontario, par exemple, perdra 1.9 milliard de dollars en subventions fédérales en matière de soins médicaux et de financement de l'enseignement universitaire au cours des cinq prochaines années. Comme le signale le sous-ministre ontarien des Finances, M. Campbell, ces réductions frapperont durement des programmes que le gouvernement fédéral a lui-même encouragé les gouvernements provinciaux à établir età développer depuis dix ans.

On parle donc de 1.4 milliard de dollars de plus pour une province et de 1.9 milliard de moins pour une autre.

Nous avons aussi appris que le gouvernement manitobain avait déclaré que les réductions fédérales porteraient davantage préjudice au Manitoba. Je ne vois pas pourquoi cette province devrait être plus touchée que les autres, mais cela aurait apparemment été décidé par le gouvernement fédéral.

Par suite des dernières propositions fédérales de réduction des transferts de paiements, le Manitoba risque de perdre beaucoup plus par habitant que toute autre province. A la dernière conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances, qui a eu lieu à Ottawa, on a fait remarquer que les paiements fédéraux de péréquation et les programmes à frais partagés dans les domaines des soins médicaux, de l'assurance-maladie et de l'enseignement post-secondaire ne devraient pas être modifiés tant que les propositions ne seront pas complètement mises en œuvre et qu'on ne se serait pas mis d'accord avec les provinces. Des rapports très détaillés émanant du Manitoba révèlent exactement qui en souffrira.

Nous voulons savoir pourquoi le Québec touchera une somme supplémentaire de 1.4 milliard, surtout étant donné la façon dont il gère ses affaires financières. Je prétends qu'un moratoire devrait être imposé sur le financement fédéral au Québec jusqu'à ce que nous apprenions exactement quelle est sa dette, puisqu'il est question qu'elle atteigne 9 milliards de dollars.

Nous avons obtenu de nombreux chiffres du ministère des Finances au sujet des paiements de transfert et d'autres articles connexes. Comme ces chiffres ne sont pas tout à fait précis, le comité aura beaucoup à faire pour donner des explications détaillées à chaque province et à la Chambre au sujet de ces paiements de transfert.

La réduction des paiements octroyés aux provinces au titre des soins médicaux préoccupe vivement les Canadiens et nous devons tenter de maintenir les normes établies par le gouvernement conservateur à l'égard des soins médicaux qui remontent à 1938. Le très honorable M. Diefenbaker signalait à l'époque que l'hospitalisation gratuite et le régime d'assurance médicale à l'intention de la population de la Saskatchewan constituaient la priorité du parti conservateur. Il signalait aussi que de l'avis du parti progressiste conservateur, la suppression du ticket modérateur pour les médicaments livrés sur ordonnance entrainerait une augmentation du nombre de médicaments fournis aux termes du régime. La position que devrait adopter en 1938 les conservateurs lors d'un congrès tenu en Saskatchewan allait marquer l'avènement d'importants programmes de soins de santé au Canada.

Au cours des deux dernières élections fédérales, les candidats des partis libéral et néo-démocrate ont causé des problèmes en trompant le public sur les montants que le gouvernement accorde aux provinces au titre des services de santé. J'ai dû lutter par tous les moyens quand je me suis aperçu que les libéraux et les Néo-démocrates grugeaient les gens à tour de bras au cours des deux dernières campagnes en leur disant que le Manitoba qui avait alors un gouvernement conservateur se servait des fonds des budgets fédéraux de la Santé pour construire des routes. Bien entendu, c'était complètement erroné et c'est pourtant avec ce mensonge grossier que les libéraux ont

lancé leurs deux campagnes au Manitoba et ce avec l'appui inconditionnel des cohortes des Néo-démocrates.

En 1979, le gouvernement conservateur a confié à M. Emmett Hall le soin d'effectuer une étude intitulée «le programme de santé national et provincial du Canada pour les années 1980». Voici ce que M. Hall a déclaré après avoir étudié très attentivement la répartition des fonds des budgets de la santé au Manitoba:

J'en conclus que la première partie de l'accusation, à savoir que «les dollars que le gouvernement fédéral allouait à des programmes de santé ont été utilisés à d'autres fins» n'est pas fondée.

Il n'a trouvé absolument aucune preuve qui indique que les fonds des budgets de la santé servaient à construire des routes. Les Néo-démocrates et les libéraux n'avaient donc aucun indice pour prétendre une telle aberration. Ils se contentaient de tromper et de gruger le public et ils le faisaient dans d'autres provinces.

Je puis illustrer par un exemple l'œuvre remarquable qu'a accomplie le gouvernement Lyon au Manitoba dans le domaine des soins de santé en me reportant au budget de 1977-1978 que le gouvernement néo-démocrate avait présenté à l'époque. Celui-ci n'augmentait les ressources de la santé que de 0.1 p. 100. Le pourcentage des ressources allouées à ce budget sous le gouvernement Lyon qui a suivi est passé en revanche de 34 à 36 p. 100. Sur le plan du financement des soins de santé, le Manitoba n'était devancé que par la Colombie-Britannique. Voilà ce qu'a fait le gouvernement conservateur pendant qu'il était au pouvoir. Il a donc augmenté bien plus les budgets des soins de santé que le gouvernement néo-démocrate précédent.

On doit encore procéder à une étude des affectations de crédits aux soins de santé, en particulier dans la province de la Saskatchewan, où il existe encore un problème pour ce qui est des montants dépensés dans ce domaine. Mais avant de traiter de ces chiffres, j'aimerais citer certaines observations de Tommy Douglas, l'ancien chef du Nouveau parti démocratique, qui, au sujet du régime d'assurance-maladie, écrivait:

Il y a deux de ses réalisations . . .

Il s'agit en l'occurrence des réalisations de M. Diefenbaker.

. . . dont je me souviendrai toujours avec gratitude et pour lesquelles le Canada lui est infiniment redevable. Alors qu'il était premier ministre, il a modifié la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques de façon qu'Ottawa paie environ la moitié des frais de toute province qui accepte de fournir des soins hospitaliers. Et il a créé la commission royale présidée par l'honorable juge Emmet Hall, pour étudier le projet global d'assurance-santé qui est entré en vigueur en 1968 et qui constitue une étape importante vers la mise en œuvre d'une assurance-santé universelle pour tous les Canadiens.

Nous tenons à maintenir ces normes établies naguère par un gouvernement conservateur. Nous ne voulons pas les voir se détériorer comme c'est le cas actuellement dans la province de la Saskatchewan. Le gouvernement de la Saskatchewan ayant refusé de relever les honoraires des médecins à un niveau raisonnable, certains malades doivent maintenant payer de leur poche les soins médicaux qu'ils en reçoivent. Après avoir envoyé leurs factures à la commission de l'assurance-maladie, les habitants de cette province découvrent parfois qu'ils n'ont droit qu'à un remboursement partiel, de seulement 50 p. 100 dans certains cas.

La statistique provenant des provinces de la Colombie-Britannique jusqu'au Québec, montre bien la position du gouvernement de la Saskatchewan en regard de celle des gouvernements des autres provinces sur le plan des dépenses pour frais médicaux par habitant. D'après cette statistique, les dépenses de la Saskatchewan sont les moin élevées. Ces chiffres se passent d'explication. Les dépenses par habitant en Colombie-Britannique sont de $555; en Alberta, de $548; en Saskatchewan de $534; au Manitoba, de $639, montant beaucoup plus élevé que le montant correspondant du gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan; l'Ontario dépense $547 par habitant et le Québec $647.

Le programme d'assurance-maladie a suscité d'autres problèmes en Saskatchewan. Le ministre de la Santé de la province a déclaré aux médecins, il y a déjà quelque temps qu'il voulait décourager les visites de rappel. Nous devons nous méfier des ministres de la Santé qui s'ingèrent dans le monde médical et disent aux médecins dans quels cas les patients doivent venir les consulter une deuxième ou une troisième fois. Voici ce qu'a déclaré le ministre de la Santé de la Saskatchewan au sujet des médecins:

• (1220)

. . . (ils devraient) dire aux malades qui viennent les consulter trop souvent, disons toutes les deux ou trois semaines, que leur problème «ne relève peut-être pas du domaine médical»;

Ce n'est pas au gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan d'en décider, mais bien aux médecins. Le ministre de la Santé de cette province ferait mieux de ne pas s'ingérer dans le domaine médical et laisser les médecins décider eux-mêmes quand leurs patients doivent venir consulter au cabinet.

Il y a déjà quelque temps que j'ai constaté l'existence de ce problème en Saskatchewan. En 1979, j'ai proposé à la Chambre une motion en vue de diminuer les cotisations à l'assurance-maladie dans la province de la Saskatchewan. Voici ce que j'ai déclaré à l'époque:

Étant donné que bien des médecins de la Saskatchewan ont refusé de participer au régime d'assurance-maladie dès la mise en place de ce dernier, que 30 p. 100 des médecins de la province envoient des relevés d'honoraires directement à leurs patients, que moins de 5 p. 100 des médecins du Manitoba ne sont pas conventionnés et que le budget de la Saskatchewan prévoit une réduction sensible des crédits affectés à l'assurance-hospitalisation et aux programmes d'assurance-maladie, je propose, appuyé par le député de Dauphin (M. Ritchie):

Que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social presse la Commission Hall, qui vient d'être nommée, d'étudier les raisons pour lesquelles le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan ne cesse de réduire les crédits affectés à l'assurance-maladie et d'examiner l'augmentation sensible du nombre des médecins qui facturent directement leurs patients.

J'ai obtenu à ce moment-là l'appui de mes collègues du parti conservateur ainsi que des députés du parti libéral, mais les néo-démocrates se sont opposés à cette motion. Ils mouraient de peur à l'idée qu'une enquête ne soit instituée et révèle que les services de santé de la Saskatchewan se dégradaient.

Pour conclure, je voudrais dire un mot de la façon dont nous pourrions augmenter le financement aux provinces. Je recommande au gouvernement libéral de cesser de consentir des prêts spéciaux à faible taux d'intérêt à des pays communistes. Le parti libéral a concocté un marché spécial avec le gouvernement communiste russe, sous forme d'un prêt de 637 millions de dollars. Il emprunte ces fonds au Canada à 16 p. 100 d'intérêt et les prête aux communistes à 10 p. 100, remboursables sur douze ans. Cela représenterait au Canada des subsides pour un montant de 198.5 millions en dollars futurs ou de 139 millions en dollars actuels. Nous serions mieux avisés d'employer cet argent au Canada en le prêtant à un taux d'intérêt peu élevé aux gouvernements des provinces ou à des particuliers pour la construction de logements. Nous ne

devrions pas aider les pays communistes. Qu'ils s'aident eux-mêmes.

Autre exemple flagrant de mauvais usage de fonds canadiens: notre contribution à la construction d'un monument à Alger. La part de la SEE d'un prêt de 97.8 millions de dollars à l'Algérie est comprise dans une marge de crédit de 1.2 milliard négociée avec le Canada en 1978 et expirant à la fin de 1982. Les Algériens obtiennent les fonds de la SEE moyennant un intérêt légèrement inférieur à 11 p. 100, taux courant en 1978 et, pourtant, la société de la Couronne doit emprunter aujourd'hui à un taux variant entre 16 et 17 p. 100. Quelqu'un—le contribuable canadien—paye la différence. A mon avis, il est temps que le gouvernement libéral examine de près ce genre de prêts subventionnés à d'autres pays. On m'a dit que nous profitons très peu de ces énormes prêts subventionnés.

Je le répète, le comité permanent aura du pain sur la planche quand il étudiera les paiements de transfert. On devrait surtout nous expliquer pourquoi on a tant sabré dans les fonds destinés au Manitoba, alors que nous entendons dire que le Québec recevra un montant additionnel de 1.4 milliard de dollars. Je vais demander aux membres du comité, députés ministériels et députés de notre parti, de s'assurer que nous obtiendrons une explication détaillée pour que nous sachions combien chaque province reçoit. Il faut dissiper cette confusion une fois pour toutes.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je participe à ce débat à cause de l'importance du sujet. Les propositions faites par le gouvernement dans ce projet de loi vont créer de graves difficultés pour notre système de soins médicaux et pour l'enseignement postsecondaire. Je participe au débat aussi parce que j'étais déjà député en 1972 et en 1977, à l'époque où ce même gouvernement libéral a commencé à prendre des mesures pour diminuer les subventions. Cette attitude finira par détruire le système de soins médicaux et le système d'enseignement postsecondaire que nous avons depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Si nous adoptons ce projet de loi, nous ferons un pas de plus dans la direction prise en 1972 et confirmée en 1977, c'est-à-dire vers la destruction de notre système national de soins médicaux et d'enseignement postsecondaire. Nous avons maintenant un système assez équitable, puisque tous les Canadiens, de l'Atlantique au Pacifique, peuvent bénéficier de soins médicaux et d'un enseignement postsecondaire de niveau acceptable.

Cela n'a pas toujours été le cas. Beaucoup de Canadiens et de députés ne sont pas assez vieux pour se souvenir d'une époque où bien des gens ne pouvaient pas aller chez le médecin ou à l'hôpital parce qu'ils n'en avaient pas les moyens. Il n'y avait pas d'assurance nationale qui paie les frais hospitaliers ou médicaux avant le milieu des années 40. Le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) a cité la déclaration d'un ancien chef du Nouveau parti démocratique, M. Douglas, qui rendait hommage à un ancien premier ministre conservateur, M. Diefenbaker, pour le travail que celui-ci avait fait dans ce domaine. Ce fut un gouvernement PSD dirigé par M. Douglas qui, dans les annés 40, a été le premier gouvernement à instituer un régime d'assurance-maladie qui payait les frais hospitaliers de tous les habitants de la Saskatchewan. Ce fut le gouvernement fédéral conservateur de M. Diefenbaker qui a fait adopter des mesures législatives prévoyant que le gouvernement fédéral assumerait la moitié des frais d'un régime semblable dans toutes les provinces du pays. Cela a encouragé les autres provinces à instituer des régimes d'assurance-maladie et a fait disparaître les difficultés financières qui menaçaient jusque-là beaucoup de Canadiens. Bien des citoyens américains font encore face à cette perspective s'ils sont longtemps malades car ils n'ont pas, comme nous, de régime d'assurance-hospitalisation.

C'est ce même gouvernement conservateur, dirigé par M. Diefenbaker, qui nommait le juge Hall président de la commission royale chargée d'enquêter sur les soins médicaux. Le rapport de cette commission fut présenté alors que nous avions un gouvernement libéral dirigé par M. Pearson. S'inspirant de ce rapport, le gouvernement libéral offrit d'aider les provinces financièrement, ce qui les incita toutes à suivre l'exemple du gouvernement PSD de la Saskatchewan et à adopter un régime d'assurance-maladie universel grâce auquel l'État paie les honoraires des médecins. Si le projet s'est réalisé, c'est que le gouvernement libéral a accepté de financer à 50 p. 100 les régimes d'assurance-maladie. La province conservatrice de l'Ontario a été la dernière à y adhérer. Elle s'y est décidée à contrecœur, car les modalités du régime ne lui plaisaient pas. Elle était persuadée de la supériorité des premiers régimes facultatifs et à but non lucratif, même si ne pouvaient en profiter 30 p. 100 de la population, qui n'avaient pas les moyens de payer les primes. Mais la province n'aurait pu toutefois ne pas adopter le nouveau régime, car les Ontariens, à l'instar de leurs concitoyens des autres provinces, se rendaient compte des avantages qu'il leur procurerait.

• (1230)

Les méthodes de financement ont varié d'une province à l'autre. Ainsi, certaines provinces financent l'assurance-maladie à partir des recettes générales et d'autres, dont l'Ontario et la Colombie-Britannique, font cotiser les citoyens. Avec ces différentes méthodes de financement, les régimes ont connu du succès. Il y aurait lieu, bien sûr, de les améliorer, mais jusqu'à tout récemment, ils satisfaisaient aux besoins élémentaires des Canadiens.

Ces dernières années, les frais se sont accrus, tant pour le gouvernement fédéral que pour ses homologues provinciaux. Par contre, la part du PNB que les provinces et le gouvernement fédéral consacrent aux programmes des soins de santé n'a pas été relevée. Les deux niveaux de gouvernement ont de plus en plus de mal à financer tous les services qu'ils offrent. Cette difficulté est attribuable en partie au fait que l'économie est loin d'être exploitée à pleine capacité. Les recettes fédérales et provinciales ont diminué et les deux niveaux de gouvernement se plaignent déjà qu'ils ne peuvent plus se permettre de maintenir les régimes existants. Ils ont donc pris des initiatives qui anéantiront les principes de l'universalité et de la disponibilité des services élémentaires médicaux et hospitaliers offerts à l'ensemble des Canadiens.

Certaines provinces imposent des tickets modérateurs pour le séjour hospitalier et les visites médicales. Ce qui complique les choses pour les citoyens du troisième âge, les millions de chômeurs et les travailleurs démunis. Les médecins ont de plus en plus souvent recours à la surfacturation car les provinces prétendent qu'elles ne peuvent tout simplement plus se permettre de leur accorder les honoraires élevés qu'ils réclament.

Les Canadiens critiquent passablement les médecins, monsieur l'Orateur. D'après Statistique Canada, les revenus des médecins sont plus élevés que pour tout autre groupe de professionnels. Il nous faut admettre, toutefois, qu'ils n'ont pas augmenté, ces dernières années, autant que le coût de la vie, ce qui veut dire que le revenu réel des médecins a effectivement diminué.

Le gouvernement libéral a commencé en 1977 à s'attaquer au système de soins médicaux qu'il avait largement contribué à établir. Cette année-là, il a substitué à l'accord de partage égal des coûts une formule globale de subvention selon laquelle les provinces n'étaient plus tenues d'égaler les subventions fédérales destinées aux soins médicaux, à l'assurance-hospitalisation ou à l'enseignement postsecondaire comme c'était jusqu'alors le cas. Il a donc plafonné la contribution fédérale à ces programmes.

Le député de Winnipeg-Assiniboine, qui est intervenu avant moi dans le débat, a essayé de faire croire que les gouvernements provinciaux n'avaient pas réduit leurs dépenses au chapitre des soins médicaux et de l'assurance-hospitalisation. Ils les ont bien sûr réduites, monsieur l'Orateur. Ils l'ont fait parce qu'une fois qu'ils ne furent plus tenus de payer la moitié des coûts de l'assurance-hospitalisation, des soins médicaux ou de l'enseignement postsecondaire, ils ont utilisé la subvention globale du gouvernement fédéral à d'autres fins. Ils étaient autorisés à le faire en vertu de la nouvelle entente conclue en 1977 avec le gouvernement libéral.

Les députés du Nouveau parti démocratique à la Chambre avaient à l'époque prévenu le gouvernement que cela allait entraîner une fragmentation du système et que les provinces pauvres ne seraient pas capables d'offrir des programmes équivalents à ceux qu'offrent les provinces riches. C'est ce qui s'est produit. Le Nouveau-Brunswick, notamment, a imposé un ticket modérateur parce qu'il ne pouvait pas assumer le coût de ces services. Nous n'avions pas prévu, pour la plupart, que les provinces, en particulier certaines provinces conservatrices, se serviraient de la formule globale de financement comme d'une excuse pour ne pas verser une contribution égale à celle du gouvernement fédéral.

Nous ne saurions nous étonner que les provinces aient réduit leur participation à ces programmes. Sept d'entre elles sont en mauvaise posture financière en raison de la récession économique provoquée en bonne partie par les politiques fort peu judicieuses du gouvernement libéral et aggravée par la politique du gouverneur de la Banque du Canada, aussi peu judicieuse, en matière de taux d'intérêt. Il semble résolu à poursuivre dans cette voie, bien que, depuis l'entrée en vigueur de ces politiques, il y a six ou sept ans, le chomâge ait augmenté de façon dramatique, de même que le taux d'inflation.

Le ministre des Finances (M. MacEachen) et le gouverneur de la Banque du Canada ont fait fausse route, mais ils semblent déterminés à conserver les mauvaises politiques lancées il y a six ou sept ans. Les provinces ont, quant à elles, une réaction tout à fait naturelle: elles compriment le financement des hôpitaux, de l'assurance-maladie et de l'enseignement postsecondaire. Cela à un moment où le gouvernement fédéral propose, dans le bill à l'étude, de réduire sa contribution convenue aux termes de l'accord imposé aux provinces en 1977.

Soyons bien clairs, monsieur l'Orateur. Ce n'est pas la partie de la loi de 1977 sur les accords fiscaux relative au financement des programmes établis que l'on veut changer. Ce que le bill à l'étude propose de modifier, ce sont les dispositions sur la péréquation de l'entente de 1977, qui avaient pour objet de permettre à toutes les provinces d'offrir des services publics d'une qualité raisonnable.

Les gouvernements provinciaux ont tiré prétexte de l'entente de financement global pour prétendre que l'argent obtenu grâce à la garantie de recettes l'était sans condition et qu'ils n'étaient pas tenus d'égaler les subventions fédérales destinées à l'assurance-hospitalisation, aux soins médicaux et à l'enseignement postsecondaire.

Le député de Winnipeg-Assiniboine a dit, avec raison, que les députés néo-démocrates à la Chambre et dans tout le pays avaient critiqué à cet égard les gouvernements provinciaux conservateurs. Il a dit que nous avions tort. Il aurait dû faire état également des critiques que leur avait adressées le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) qui leur reprochait de réduire leurs dépenses pour ces programmes et avait menacé de prendre des mesures. Elle a déclaré, à juste titre, qu'une telle diminution entraînerait la disparition du programme d'assurance-maladie. Elle devrait faire valoir ces arguments non pas devant les gouvernements provinciaux, ni au cours d'une campagne électorale, mais bien devant le ministre des Finances.

Dans son budget de novembre, le ministre des Finances prétendait, comme l'avaient fait les provinces par le passé, que les fonds versés au titre de la garantie de recettes «n'étaient pas destinés à financer les programmes de soins de santé et d'enseignement postsecondaire», bien qu'une partie des crédits alloués aux provinces par le gouvernement fédéral ait été destinée à cette fin.

Aujourd'hui, conséquence logique du budget de novembre, la Chambre est saisie du bill C-97. Ce bill permettra de mettre en place le système visant à supprimer la garantie de recettes et diminuera de 5.7 milliards de dollars les contributions fédérales aux provinces, au cours des cinq prochaines années. Les provinces se sont naturellement opposées à cette proposition et l'ont vivement critiquée, parce qu'elles ne savent tout simplement pas comment compenser cette importante coupure des fonds que leur allouait le gouvernement fédéral. Le Conseil économique du Canada l'a également vertement critiquée en prévenant le gouvernement que ces coupures mèneraient inévitablement à une augmentation des impôts provinciaux, à la généralisation des tickets modérateurs dans le domaine de la santé et à l'augmentation des droits de scolarité ou encore à une diminution des services.

• (1240)

Ni le ministre des Finances ni aucun autre porte-parole du gouvernement libéral ne nous a expliqué comment les provinces pourront éviter d'augmenter leurs impôts pour combler le déficit que leur impose le gouvernement fédéral, de restreindre leurs services, d'augmenter des droits que devront payer les habitants des provinces s'ils veulent éviter une diminution des services actuels. Il n'est pas surprenant que les provinces, notamment celles qui sont défavorisées, en soient arrivées à la conclusion que les dispositions de ce bill, une fois entrées en

vigueur, auront un effet plus néfaste sur elles quand, du moins pour sept d'entre elles, elles connaissent déjà d'importants déficits budgétaires.

Permettez-moi d'illustrer le problème qui se pose dans certaines provinces. L'ancien gouvernement conservateur du Manitoba a légué au nouveau gouvernement un déficit de près de 300 millions à son arrivée au pouvoir. Par rapport à ce qu'elle aurait obtenu avec l'accord de 1977, le nouvel accord imposé à la province par le gouvernement libéral va entraîner une réduction de plus de 60 millions en 1982-1983, 122 millions en 1983-1984, 172 millions en 1984-1985, 223 millions en 1985-1986, et 246 millions en 1986-1987. Cela fait pour les cinq ans un total de 828 millions. Comme il y a eu des négociations de dernière heure entre la province du Manitoba et le gouvernement fédéral, ce montant a été ramené à 719 millions, mais il reste très considérable.

Examinons le cas d'une autre province pauvre, la Nouvelle-Écosse. Elle va perdre 28 millions pendant la première année du nouvel accord, 32 dans la deuxième année, 36 dans la troisième année, 41 dans la quatrième année et 46 dans la cinquième année, ce qui fait en tout 183 millions en cinq ans. Cela pour une province qui va avoir cette année un déficit budgétaire de près de 500 millions.

Si je l'ai bien compris, le député de Winnipeg-Assiniboine a donné à entendre que dans le cadre du nouvel accord, la province de Québec va toucher plus d'argent qu'elle n'en aurait reçu aux termes de l'ancien accord. En fait, au cours des cinq prochaines années, le Québec va recevoir 1,363 millions de moins qu'il n'en aurait eu en vertu de l'accord signé en 1977. Si nous faisons le total des réductions des contributions fédérales apportées par le nouveau bill pour l'ensemble des provinces et des territoires, nous arrivons à 5.7 milliards pour les cinq prochaines années. C'est un scénario de désastre.

Nous voyons déjà les résultats des programmes de compression budgétaire. Il y a eu augmentation des droits d'utilisation médicale en Colombie-Britannique et en Ontario, réduction du nombre de lits en salles publiques, augmentation de factures pour les chambres semi-privées, et ouverture de locaux du régime commercial dans les hôpitaux ontariens. Si on permet aux hôpitaux ontariens une part de libre entreprise et s'ils ont de gros déficits, ils concentreront leurs efforts sur les chambres semi-privées et privées pour lesquelles ils pourront demander le plus possible. Cela va évidemment réduire la qualité des services et le nombre de lits offerts aux Ontariens qui n'ont pas les moyens de se payer la chambre privée ou semi-privée.

On constate en outre une augmentation marquée du nombre des médecins qui facturent un supplément. On constate de la part des médecins de diverses provinces des menaces, des grèves, des ralentissements de travail ou des grèves du zèle. Le régime d'assurance-maladie équitable et universel qui a été mis en place sur une période de plusieurs années après la Seconde Guerre mondiale risque d'être démantelé, sinon de disparaître.

Est-ce que j'insinue que le système actuel répond à tous nos besoins parce que je m'oppose au fait que le gouvernement a décidé de diminuer les subventions destinées au financement de ces programmes? Pas du tout. Il faut passer nos réalisations en revue et voir s'il convient d'effectuer certains changements, s'il est possible d'apporter certaines améliorations à la formule actuelle. Certaines améliorations nous feraient peut-être même économiser de l'argent en nous permettant d'appliquer des formules moins coûteuses que les méthodes actuelles tout en améliorant le service.

Avant de faire des suggestions, je voudrais parler quelques minutes des problèmes que doivent surmonter les universités canadiennes. Je voudrais situer le problème dans son contexte historique. Jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, il n'y avait probablement au Canada que trois ou quatre universités de niveau comparable aux universités étrangères, notamment aux universités américaines et britanniques, et à celles de certains autres pays d'Europe occidentale. En 1946-1947, le gouvernement libéral a commencé à financer l'enseignement universitaire, en partie parce que bien des anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale voulaient fréquenter l'université. En 1951, le gouvernement libéral s'est mis à accorder régulièrement des subventions aux provinces pour l'enseignement universitaire. En 1966, ces subventions atteignaient près de 100 millions de dollars par an. En 1967, le premier ministre libéral, M. Pearson, a dit que, d'une manière générale, les Canadiens tenaient à ce que l'on maintienne un minimum de services dans toutes les universités canadiennes. Il a proposé un programme dans le cadre duquel le gouvernement fédéral assumerait la moitié des frais d'exploitation des universités canadiennes.

En 1972, le gouvernement libéral a limité le financement fédéral de l'enseignement postsecondaire, de sorte que les subventions fédérales ne pouvaient augmenter de plus de 15 p. 100 par an. En vertu de la loi de 1972, les coûts se sont accrus plus rapidement. Pour l'enseignement, le financement fédéral est passé de 1 milliard de dollars en 1972-1973, à 1.7 milliard en 1976-1977. Les subventions ont presque doublé. Le financement de l'assurance-hospitalisation a grimpé à 2.6 milliards de dollars en 1976-1977, et pour l'assurance-maladie, il s'est élevé à presque 1 milliard de dollars, soit 961 millions de dollars pour la même période.

Rendons à César ce qui revient à César. Si le gouvernement fédéral n'avait pas sensiblement accru ses subventions aux universités canadiennes et aux programmes de soins de santé, nous aurions éprouvé de sérieuses difficultés vers la fin des années 1970. Ces programmes auraient été bien différents de ce qu'ils sont aujourd'hui. En 1977, par voie législative, le gouvernement fédéral se libérait d'avoir à aligner directement ses dépenses sur les coûts des programmes de santé et d'enseignement administrés par les provinces. La proposition dont nous sommes saisis donne suite aux changements entrepris en 1977.

J'ai déjà exposé les sérieuses répercussions de la proposition sur le régime d'assurance-maladie, mais que seront-elles pour les universités? D'aucuns prétendent que les universités sont dépensières, qu'elles sont trop riches, qu'elles nous coûtent trop cher et, en outre, qu'elles n'accomplissent pas le travail auquel leur vocation les destine. Ces affirmations ne sont nullement fondées, qu'elles proviennent de sources fédérales ou provinciales. Examinons les faits. Au Manitoba, cette année, le nouveau gouvernement néo-démocrate a accordé une hausse de plus de 16 p. 100 aux universités, ce qui est supérieur à la hausse du coût de la vie. Ce n'est qu'un début, pour combler enfin le terrible manque à gagner imposé pendant quatre ans par le gouvernement conservateur dans cette province. Les compressions prévues dans le projet de loi porteront un dur coup aux universités manitobaines.

• (1250)

Je voudrais faire état, très brièvement, de la situation des universités au Manitoba. L'Université de Brandon est une petite institution de l'ouest de la province. Ces quatre dernières années, le budget de la bibliothèque, au poste des acquisitions, n'a augmenté que de $5000. Voilà un exemple seulement de ses énormes difficultés.

L'Université de Winnipeg, où le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a enseigné avant son élection à la Chambre, connaît l'un des pires rapports professeurs-étudiants au Canada; le traitement de ses professeurs, qui commençait à rejoindre la médiane nationale, vient de dégringoler presque au dernier échelon. Les crédits destinés à la recherche ont à peine augmenté ces dernières années. Les bibliothèques ont diminué de beaucoup leurs achats ces dernières années. D'après leurs prévisions, les achats de livres seront réduits de moitié au cours des cinq prochaines années.

A l'Université du Manitoba, la plus grande et la plus prospère dans notre province, les étudiants utilisent des microscopes vieux de 40 ans et des échantillons de roches qui remontent à 80 ans. On manque d'argent pour acheter des livres neufs et pour engager des enseignants adjoints. C'est ça la situation au Manitoba. En vertu de ce bill, le gouvernement fédéral propose de sabrer radicalement dans les fonds, ce qui aura des conséquences désastreuses pour nos universités.

Et l'Ontario? Une étude préparée pour le gouvernement provincial a révélé que son mode de financement a réduit les subventions d'exploitation aux universités de près de 17 p. 100 en dollars réels depuis dix ans. Au dire d'un comité mandaté par la province, il faudra procéder immédiatement à la restructuration du système si la hausse des subventions ne tient pas tête à l'inflation, si on n'affecte pas de fonds supplémentaires au perfectionnement des professeurs et du personnel, et si on n'accorde pas de fonds spéciaux pour renouveler le matériel et les meubles. En l'espace de quatre ans, les dépenses du gouvernement de l'Ontario ont diminué de près de 5 p. 100 en dollars constants, c'est-à-dire en tenant compte de l'inflation. Les subventions de fonctionnement aux universités ont diminué de près de 13 p. 100.

Qu'arrivera-t-il si, comme on le propose dans cette loi, le gouvernement fédéral réduit sensiblement ses subventions? Nos collèges et universités ont besoin d'une aide accrue de la part des deux niveaux de gouvernement, si l'on veut qu'ils puissent former des gens capables de relever les défis des années 80 et 90. Presque tous les autres pays industrialisés du monde occidental sont plus généreux que nous pour leurs collèges et universités.

Quelques membres du gouvernement fédéral ont insinué que nos universités s'étaient mal acquittées de leur tâche en ne tenant pas compte des besoins du marché. On a même dit qu'Ottawa pourrait faire mieux. Aujourd'hui, le Canada compte plus d'un million de chômeurs et, pourtant, nous allons dépenser cette année près de 800 millions en formation professionnelle. Il y a quelques jours, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a dit qu'il devrait approuver l'entrée de 20,000 à 25,000 travailleurs spécialisés étrangers pour répondre à nos besoins en main-d'œuvre. Comment un gouvernement qui a échoué si lamentablement à former de la main-d'œuvre spécialisée, un domaine qu'il domine presque entièrement, peut-il prétendre mieux orienter le travail des universités qu'elles ne l'ont fait elles-mêmes?

Il faudrait plutôt que le gouvernement fédéral, les provinces, les établissements d'enseignement et les groupes intéressés revoient ce que nous avons accompli, quelles ont été nos erreurs, quels sont nos besoins et les nouveaux programmes qui s'imposent. Ce projet de loi est plutôt une sorte d'action unilatérale dont nous pouvons bien nous passer, de la part du gouvernement fédéral, qui a si lamentablement échoué, par le passé.

Je voudrais mentionner certains des problèmes qui méritent un examen et proposer des solutions. Dans le bill à l'étude, le gouvernement propose une coupure nette et rapide qui ne fait rien pour répondre aux besoins qui existent dans les domaines de l'enseignement et de la santé. Il ne propose rien pour restructurer les services et les rendra plus efficaces et plus économiques. Il ne se préoccupe pas de la médecine préventive. Ces deux choses sont pourtant nécessaires. Si l'on essayait de mettre au point une nouvelle structure pour les services, nous pourrions trouver des moyens de les rendre plus efficaces et d'en réduire en même temps les frais. On parle souvent de médecine préventive. Les professionnels savent combien peu on a fait à cet égard et à quel point les fonds affectés à cette fin sont restreints. Ils savent qu'ils sont impuissants à faire quoi que ce soit. On peut le constater tous les jours lorsqu'on nous annonce de nouveaux cas de décès et de maladie attribuables à la pollution de notre environnement et à l'absence de mesures de sécurité convenables dans nos mines et nos usines.

Si vous me le permettez, je voudrais maintenant proposer des mesures bien précises. Bon nombre de Canadiens ne reçoivent pas les soins de santé dont ils ont besoin. Ils ne reçoivent pas les conseils qu'il leur faut. Ils se tournent vers les gens qu'ils côtoient tous les jours, ceux avec qui ils habitent, leurs collègues, au lieu de demander l'avis de conseillers professionnels parce qu'ils ne les connaissent pas et ne les comprennent pas. Ils ne peuvent donc pas obtenir les renseignements dont ils ont besoin.

Nous devrions mettre sur pied un programme de formation pour toutes les classes de la société afin que les défavorisés puissent communiquer avec des gens de leur niveau. On a déjà commencé à mettre sur pied un tel programme ici même à Ottawa au collègue Algonquin. Nous devrions songer à former des auxilliaires médicaux. Ces spécialistes pourraient offrir des services intermédiaires entre ceux d'un médecin et d'une infirmière. C'est une profession très utile, particulièrement dans les localités isolées où les médecins acceptent difficilement de s'établir. On a déjà commencé à instaurer un programme de ce genre en Alaska.

Nous devons former plus d'infirmières autochtones. Cela encouragerait les autochtones à fournir des services de santé dans leurs localités, qui sont si souvent . . .

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 2 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

[*Traduction*]

M. Orlikow: Avant le déjeuner, monsieur l'Orateur, j'ai proposé quelques façons de s'y prendre pour fournir les soins de santé et l'enseignement postsecondaire qui permettraient d'en améliorer la qualité et qui pourraient peut-être nous faire réaliser des économies. J'allais justement proposer que l'on mette en place un programme de formation d'infirmières et d'infirmiers autochtones. Il est peu probable que l'on parvienne dans un avenir prochain à persuader un assez grand nombre de gens parmi ceux qui s'orientent traditionnellement vers les professions médicales d'aller travailler dans des régions éloignées à proximité des réserves où vivent un si grand nombre de nos autochtones.

Cela vaudrait vraiment la peine que l'on encourage davantage d'autochtones à recevoir une formation d'infirmier. Ils seraient ainsi en mesure d'assurer des soins puisqu'ils auraient reçu la formation, mais ils pourraient également communiquer tant sur le plan du langage que des traditions avec les malades. Les programmes de ce genre que la ville de Winnipeg a mis en œuvre sont un véritable succès et j'invite le ministre à les multiplier.

Monsieur l'Orateur, il faut aussi que nous développions nos réseaux de communications afin de pouvoir former les élèves qui habitent loin des centres d'études collégiales. Il est possible aujourd'hui de transmettre les cours de multiples façons. L'enseignant et l'élève peuvent très bien communiquer par téléphone ou par la télévision. Cette méthode est expérimentée actuellement sur une petite échelle en Alberta et en Colombie-Britannique. Certaines provinces n'ont peut-être pas suffisamment de moyens financiers pour le faire toutes seules et c'est là que le gouvernement fédéral pourrait intervenir.

• (1410)

Les incidents raciaux et les actes de discrimination raciale se multiplient. Dans le même temps, l'exode des autochtones vers les villes s'accélère tout comme l'entrée d'immigrants originaires de pays dont la langue d'usage n'est ni le français ni l'anglais. Ces gens trouvent souvent difficile sinon impossible de s'entendre avec ceux qui travaillent dans nos maisons d'enseignement et nos centres de services sociaux auxquels ils doivent fréquemment avoir recours. Nous devons former des personnes qui peuvent travailler avec les néo-Canadiens comme avec les autres. Des programmes dans ce domaine seraient très avantageux financièrement et permettraient de répondre aux besoins de tous.

De nouveaux problèmes ont surgi dans le domaine de l'hygiène mentale. Grâce à la découverte de certains calmants, bien des personnes qui jadis auraient passé des années sinon toute leur vie dans des hôpitaux pour malades mentaux sont aujourd'hui libres de circuler. Elles sont censées être soignées au sein de la collectivité qui leur vient en aide durant les années de transition. On a signalé à diverses reprises depuis quelques semaines que même dans une ville comme Toronto, il y a très peu de services pour ces malades qui alors doivent à nouveau être hospitalisés. Il faut s'occuper de ce problème.

Nous devons également nous occuper du nombre croissant d'adolescentes en grossesse, des enfants qui subissent de mauvais traitements et de la délinquance juvénile. Nous ne savons pas encore comment régler ces problèmes, mais nous devons trouver de nouvelles méthodes, car si nous ne faisons rien, cela finira par nous coûter très cher. Il y a une multitude de personnes désavantagées qui ont quitté l'école trop tôt et qui ne peuvent s'intégrer dans une société de plus en plus assujettie à la technologie, de plus en plus complexe.

Notre régime d'enseignement postsecondaire doit progresser à grands pas. Il l'a fait au cours des dix dernières années, mais maintenant que ces gens ont accès à un service régulier, ils ont souvent besoin d'aide supplémentaire au niveau de la lecture ou du gardiennage pour compenser leur négligence antérieure. Malheureusement, en cette période d'austérité financière, les services minimaux que nous offrions jusqu'à maintenant sont menacés.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je regrette d'informer le député que son temps de parole est expiré. Il peut poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Est-ce d'accord.

Des voix: D'accord.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, comme je sais que d'autres députés veulent intervenir, je serai bref.

Permettez-moi de résumer la position de notre parti au sujet de ce bill. Nous sommes tout à fait contre la suppression de la garantie de recettes. En effet, cela se traduit, de la part du gouvernement fédéral, par le retrait injustifé de sa contribution à des programmes de soins médicaux et d'enseignement postsecondaire. Nous nous opposons à l'imposition unilatérale de la nouvelle formule de péréquation. Par cette initiative, le gouvernement sonne le glas du fédéralisme coopératif, ce dont, à notre avis, le pays a absolument besoin pour survivre et prospérer.

Nous nous opposons au délai imposé pour l'adoption du bill. Nous sommes contre le fait que l'on ait mis dans le même panier les changements apportés au financement des programmes établis et ceux apportés à la formule de péréquation. Nous exhortons le gouvernement à tenir compte des conclusions du groupe de travail qu'il a lui-même mis sur pied et qui, à l'unanimité, s'oppose aux mesures qu'il entend appliquer par l'entremise de ce projet de loi. Nous l'invitons à prendre en considération le jugement du Conseil économique du Canada et les arguments des gouvernements provinciaux et à retourner à la table des négociations dans un esprit de collaboration plutôt que de confrontation, comme il l'a fait auparavant.

[*Français*]

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur le président, c'est avec plaisir que je participe à ce débat sur le projet de loi présenté par le ministre des Finances (M. MacEachen) sur les accords fiscaux et le financement des programmes établis. Je crois que c'est un débat important parce qu'il touche un événement très important de notre fédéralisme, de notre système de gouvernement.

Une chose qu'il faut comprendre lorsqu'on parle des accords fiscaux c'est que c'est vraiment un système unique. Je dirais qu'il n'y a probablement pas un autre pays au monde qui a un système par l'entremise duquel on peut influencer ce qui se passe dans la juridiction d'un autre ordre de gouvernement, mais lorsqu'un programme ou une aspiration nationale existe et que le Parlement du Canada, même si ce n'est pas quelque chose qui relève de sa juridiction, détermine qu'il veut accomplir quelque chose pour des raisons nationales et d'équité, un système comme les accords fiscaux est un adaptateur qui permet de se servir des ressources de tout le pays sans changer l'ordre constitutionnel, c'est cela qui est important, les deux

niveaux de gouvernement s'entendent sur un régime de paiement automatique et, bien que présentement il y a une mésentente quant à l'entente ou quant aux conditions, ils s'entendent sur le fait que certaines conditions de base seront suivies, telles qu'elles sont mentionnées ou exprimées dans des lois, fédérales dans ce cas-ci.

J'ai été impliqué depuis à peu près un an avec d'autres députés, je remarque ici cet après-midi le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker). Je sais que le député de Scarborough-Ouest (M. Weatherhead) parlera plus tard et d'autres membres de ce comité ont déjà adressé la parole, dont le député de Vaudreuil (M. Herbert), le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) et le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). Je sais que le député de Verchères (M. Loiselle) doit adresser la parole lundi.

Monsieur le président, l'expérience que nous avons eue à ce comité a été, encore là je me sers du terme, unique, parce que je pense qu'on a réussi pour la première fois à rendre cette question très complexe de relations fédérales-provinciales une réalité. Avec les audiences à travers le pays, dans chaque capitale de chaque province et des deux territoires du Canada, et des audiences à Ottawa, les Canadiens sont venus parler de relations fédérales-provinciales, mais dans un contexte où il y avait quelque chose qui les préoccupait directement. Et je pense que ce processus a été sain et je sais que pour tous les députés qui ont participé à ce processus cela a été une très bonne expérience. On a appris beaucoup au sujet de ce grand pays aux ressources tellement diverses.

M. Baker (Nepean-Carleton): D'accord.

[*Traduction*]

M. Breau: Monsieur l'Orateur, j'ai écouté et lu les interventions sur le bill à l'étude très attentivement et j'ai trouvé le débat intéressant. Il est très instructif. A mon avis, la plupart des participants ont une meilleure compréhension des arrangements fiscaux et du contexte de la question, que nous n'en avons jamais eu auparavant quand des négociations très complexes avaient lieu et que nous étions par la suite saisis aux Communes d'un projet de loi sans avoir eu l'occasion de l'examiner ou de nous renseigner sur la question.

• (1420)

Vu l'usage qu'on a fait du Parlement et vu que les députés ont eu l'occasion, le personnel et les ressources voulus pour étudier la question et tenir des audiences, la tâche du gouvernement s'est trouvée facilitée et le Parlement a pu débattre la question en meilleure connaissance de cause. De même, le pays en aura bénéficié puisque nous avons démontré qu'il est possible d'offrir au public une tribune lui permettant de s'adresser aux deux niveaux de gouvernement.

M. Baker (Nepean-Carleton): Cette pratique devrait s'étendre.

M. Breau: Oui, en effet. Je reconnais la sincérité du député de Nepean-Carleton (M. Baker) lorsqu'il a été brièvement leader du gouvernement à la Chambre. Il a cherché à trouver des moyens de faire marcher ces petits comités. Je suis heureux que le gouvernement ait suivi l'exemple de son prédécesseur éphémère dont le député était membre. J'espère, comme le souhaite le député, que cette pratique s'étendra à l'avenir car je suis convaincu qu'elle facilite la tâche du gouvernement.

Il ne faudrait pas conclure que le gouvernement doit nécessairement suivre à la lettre toutes les recommandations d'un comité. C'est faux. Le gouvernement continue à influencer les prises de décisions. En fait, il se contente de différer ses décisions. En attendant, nous pouvons avoir des discussions plus fructueuses, parce que nous disposons de plus de renseignements et la question peut susciter des polémiques. Ensuite, le gouvernement décide.

Le public et la Chambre ne devraient pas juger de l'utilité d'un groupe de travail parlementaire en fonction du nombre de recommandations que le gouvernement accepte de suivre. Ce dernier peut avoir de bonnes raisons d'en refuser certaines. En fait, le rapport d'un comité parlementaire oblige le gouvernement à justifier son rejet de certaines recommandations. Dans un certain sens, cela éclaire les discussions et sert les intérêts du public.

Je tiens à aborder une question soulevée par mon collègue avec qui j'ai passé quelques mois très intéressants l'été dernier, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). Il se demandait comment les libéraux allaient voter sur ce bill. Et surtout, il voulait savoir comment j'allais voter, car, à son avis, les propositions du gouvernement s'éloignent beaucoup du rapport du groupe de travail parlementaire.

Je ne suis pas d'accord pour dire qu'il y a un gros écart entre le rapport et la position du gouvernement ainsi que le résultat des négociations si vous examinez dans les grandes lignes, non seulement le financement des programmes établis, mais aussi l'élimination de la garantie de recettes. Il s'agit des sommes que le gouvernement fédéral verse dans le Trésor public des provinces.

Je reconnais que, dans le cas du financement des programmes établis, certains points fiscaux ont été transférés aux provinces en 1977. Cela faisait partie du marché conclu. Ces points fiscaux constituent, certes, des recettes provinciales, mais il faut continuer à en tenir compte pour évaluer la contribution du gouvernement fédéral. Le gouvernement ne cherche à tromper personne en les comptant. Il ne nie pas qu'il s'agit de recettes provinciales. Néanmoins, cela fait partie de la contribution fédérale.

Il y a un autre élément à considérer. A la suite des modifications budgétaires que le gouvernement a proposées le 12 novembre, l'assiette de l'impôt fédéral augmentera de 2.5 milliards ou 3 milliards. Cela augmentera automatiquement les recettes des provinces qui ont conclu l'entente sur la perception des impôts et qui perçoivent un impôt équivalant à un certain pourcentage de l'assiette fiscale fédérale. Le Québec a son propre système de perception et calcule son impôt autrement.

En supprimant la garantie de recettes, le gouvernement maintient le financement des programmes tels qu'ils étaient définis avant 1977. Pour le moment, je n'en dis pas plus long sur cette mésentente. Si on additionne les paiements fédéraux au titre du FPE et la péréquation, on constate que la somme est presque identique à celle que nous recommandons dans notre rapport. Il y a une différence, mais l'écart n'est pas tellement prononcé.

D'un point de vue strictement politique, la hausse des recettes provinciales qui provient de l'élargissement de l'assiette fiscale fédérale ne constitue pas vraiment un transfert de fonds du gouvernement central, il s'agit plutôt d'impôts additionnels sur le revenu que percevront les provinces tout simplement à la

suite d'une décision politique du gouvernement actuel. Nous pouvons nous attendre à des critiques pour avoir élargi l'assiette fiscale fédérale. Le Parlement canadien en sera blâmé ou félicité, et les provinces en bénéficieront.

Sous l'angle de la moralité politique, nous pourrions même nous réjouir un peu d'entendre dire que, en supprimant la garantie de recettes, nous enrichirons les trésors provinciaux de recettes additionnelles de 685 millions de dollars au cours de l'année financière qui commence la semaine prochaine.

Même si je dois admettre que l'offre globale du gouvernement n'équivaut pas tout à fait au montant que nous recommandons dans notre rapport, la différence n'est pas tellement grande et j'accepte l'offre. Je l'accepte d'autant plus facilement que, indépendamment du fait que le gouvernement a suivi un bon nombre de nos recommandations, dont la moindre n'est pas celle en vertu de laquelle on accorde un droit unique, sans mentionner les autres, le programme de péréquation est beaucoup plus généreux puisqu'il comprend maintenant les taxes locales pour les services municipaux.

[*Français*]

Il est très important, monsieur le président, de réaliser que le système de péréquation va être beaucoup plus généreux pour les provinces Atlantiques particulièrement parce qu'on va inclure maintenant dans la formule qui va calculer les paiements, et avant de calculer les paiements il faut établir la base sur laquelle le paiement va être jugé. Maintenant, la moyenne représentative va être la moyenne de la capacité de cinq provinces, c'est-à-dire le Québec, l'Ontario, le Manitoba, Saskatchewan et la Colombie-Britannique, et on va établir une moyenne représentative de ces cinq provinces-là et parce qu'on inclut les taxes municipales et les droits locaux pour des services municipaux dans la formule qui va établir le paiement, les quatre provinces Atlantiques vont gagner beaucoup parce que les taxes foncières pour les municipalités dans ces provinces-là ont traditionnellement été très basses. Dans les provinces comme l'Ontario, par exemple, et la Colombie-Britannique, dont je suis plus au courant, et je pense que c'est le cas pour le Québec aussi, ces taxes municipales-là ont toujours été très élevées. Alors parce qu'elles sont élevées là et parce qu'elles sont moins hautes dans les quatre provinces Atlantiques, cela veut dire qu'à long terme le programme de péréquation sera beaucoup plus généreux pour nous parce que, en gros, qu'est-ce que ça veut dire, et je dis bien «en gros», ça veut dire que dans une ville de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick ou de la Nouvelle-Écosse, dans n'importe quelle petite collectivité, il est évident que les taxes municipales sont moins élevées que dans la ville d'Ottawa, par exemple. Dans la ville d'Ottawa, pour une maison d'environ $100,000, j'ai l'impression que les impôts fonciers et les taxes scolaires sont d'environ $1,200 à $1,500 par année . . .

M. Corbin: Peut-être même plus!

M. Breau: Peut-être même plus, comme mon collègue de Madawaska-Victoria (M. Corbin) le dit, lorsque dans ma province, par exemple, au Nouveau-Brunswick, on paierait peut-être $500 ou $600 de taxes municipales. Alors avec le système de péréquation on dit qu'on va faire une moyenne de ces cinq provinces que j'ai mentionnées tantôt, et le trésor fédéral va verser une compensation à la province du Nouveau-Bruwnswick, par exemple, pour ses taxes municipales à cette moyenne des cinq provinces. Il est donc évident qu'en élargissant la base des calculs de péréquation, à long terme les quatre provinces Atlantiques vont en bénéficier beaucoup.

• (1430)

[*Traduction*]

J'ai l'intention de me prononcer en faveur de ce bill, parce qu'il présente suffisamment de similitudes avec le rapport du groupe d'étude, de sorte que je suis satisfait, premièrement, que nous soyons parvenus à influencer le gouvernement dans le cadre de ces négociations et, deuxièmement, que le rapport soit considéré comme une sorte de consensus. J'ai lu attentivement l'interprétation que le député de Winnipeg-Birds Hill a donné de ce rapport. On ne devrait pas être trop surpris que des hommes politiques de différents partis et de différentes régions de notre pays, après s'être mis d'accord à la suite de négociations pour présenter une déclaration de politique cohérente, voient de manière légèrement différente le consensus auquel ils sont arrivés. En fait, c'est même l'essence même du consensus.

Le jour où l'on cherchera à arriver à une autre forme de consensus, le système permettant d'y parvenir s'effondrera. A mon avis, le député n'a pas eu raison de dire que le gouvernement n'avait pas tenu compte des recommandations du groupe d'étude. Il a dit que, selon lui, le rapport rejetait l'allégation du gouvernement que le budget était déficitaire. Je le renvoie ainsi que les autres députés à la page 33 de notre rapport. Il a le droit d'avoir sa propre opinion; étant un homme politique, et de surcroît du Nouveau parti démocratique, je savais qu'il interpréterait à sa façon ce consensus, même s'il approuvait le rapport. Je ne me suis pas fait avoir, parce que je m'y attendais. Toutefois, l'explication du groupe d'étude sur la question du déséquilibre budgétaire ne se limite pas aux quelques observations choisies que le député de Winnipeg-Birds Hill a citées. Voici ce qu'on peut lire à la page 33 du rapport:

> Or, les déficits enregistrés par le gouvernement fédéral ces dernières années tiennent en grande partie aux mesures fiscales discrétionnaires prises pour combattre les effets de l'évolution conjoncturelle, dans une volonté délibérée de maintien de l'emploi en période de récession mondiale. De plus, les diverses dépenses fiscales adoptées depuis l'entrée en vigueur de la réforme fiscale, en 1972, ainsi que l'indexation du régime d'impôt des particuliers, ont privé le Trésor fédéral—ainsi que les trésors provinciaux—de rentrées appréciables, tandis que l'alourdissement marqué du service de la dette publique aggravait la situation.

C'est là une autre interprétation du consensus du groupe de travail que celle donnée par le député. Le rapport poursuit en ces termes:.

> Il est incontestable que le gouvernement fédéral est confronté à un problème budgétaire de taille en raison de l'ampleur de la dette et des frais d'intérêt correspondants.

Les députés peuvent en poursuivre la lecture s'ils le veulent. J'aimerais toutefois passer à la page 34 pour faire comprendre mon point de vue plus rapidement. On y lit ceci:

> Le gouvernement fédéral se situe à un point intermédiaire intéressant entre ces deux extrêmes, un point où un déficit budgétaire persistant commence à présenter certaines des caractéristiques d'un déséquilibre structurel. On assiste à l'apparition d'un problème structurel, parce que l'ampleur de la dette contractée commence à réduire par trop la marge de manœuvre fiscale du gouvernement fédéral.

Il est faux de prétendre, comme le député et certains journalistes, que nous rejetons catégoriquement l'opinion du ministre des Finances (M. MacEachen) au sujet du déséquilibre fiscal. D'abord, parce que le ministre n'a jamais dit qu'il y avait un

déséquilibre fiscal. Il a dit que le gouvernement ne perçoit pas plus d'impôts aujourd'hui qu'il y a vingt ans en termes de pourcentage des recettes fiscales et que la part des dépenses à mettre au compte du gouvernement fédéral, des provinces et des municipalités n'a pas changé elle non plus. Voilà ce que le ministre des Finances a dit.

Nous nous sommes donc penchés sur les deux sortes de déséquilibre. La première est d'ordre structurel, et nous avons essayé de définir ce que l'on entendait par structurel. Nous en sommes venus à la conclusion qu'il n'y avait pas de déséquilibre structurel. Ce que nous entendons par là, c'est que la constitution n'accordait à aucun niveau de gouvernement suffisamment de recettes fiscales pour assumer les responsabilités que cette même constitution lui conférait. C'est une situation impossible au Canada, et le gouvernement, le ministre des Finances en particulier, n'a jamais prétendu le contraire. Nous avons plutôt affaire à un déséquilibre qui s'est développé au fil des ans à cause, je le répète, des mesures fiscales discrétionnaires prises pour combattre les effets de l'évaluation conjoncturelle illustrée par la suppression du compte de dépenses fiscales. Le gouvernement essaie de réduire les comptes de dépenses fiscales.

Les députés conservateurs qui siégeaient au sein du groupe de travail désapprouvaient l'application prolongée de ces mesures, car les dépenses fiscales étaient probablement davantage de leur goût que de celui du député néo-démocrate. Or, le voilà qui déclare que le gouvernement veut supprimer certaines «échappatoires», c'est ainsi qu'il les appelle. Le député déclare qu'il en aurait supprimé davantage. C'est là une question de point de vue, mais quant à affirmer que le gouvernement n'a pas pris de mesures pour s'attaquer au problème du déficit en supprimant le compte des dépenses fiscales, c'est déformer la réalité. Le député peut ne pas être d'accord s'il le veut, et je respecte son opinion. Évidemment, chaque fois que le gouvernement propose de fermer un compte de dépenses fiscales dans un domaine, le député prétendra qu'il ne faut pas toucher à ce domaine, mais plutôt à un autre. C'est là le jeu politique. Mais généralement parlant, nous nous étions entendus et c'est là le premier point que je voulais signaler à propos des observations du député de Winnipeg-Birds Hill.

Je regrette que le député de Mississauga-Sud cite en exemple les dépenses pour l'ACDI, Radio-Canada, le Commissaire aux langues officielles et d'autres, pour faire valoir que nous aurions pu réduire celles-ci au lieu des transferts aux provinces. Il est parfaitement libre de préférer que les dépenses soient comprimées dans tel ou tel secteur plutôt qu'un autre. Toutefois, on ne saurait nier qu'au fil des années, pour des raisons cycliques—il a dit cela car il était d'accord avec la déclaration de la page 34—le problème de structure ressort car la dette accumulée à ce jour est si lourde qu'elle ne laisse guère au gouvernement fédéral de marge de manœuvre dans ses décisions sur la politique fiscale.

Cette prochaine année financière, environ 22 p. 100 du budget fédéral sera consacré au service de la dette nationale et plus de 20 p. 100 de ce budget sera transféré aux provinces d'office. Ainsi, le gouvernement ne peut faire comme bon lui semble avec 42 p. 100 de son budget—à moins qu'il ne demande au Parlement de consentir à un changement dans les accords fiscaux, chose impossible compte tenu de la réalité politique du pays.

On constate que le Parlement n'a pas à décider de l'affectation de sommes trop importantes si l'on tient compte de tous les autres paiements versés directement aux particuliers. Si je dis «Parlement», c'est qu'il ne faudrait surtout pas donner l'impression que seuls les libéraux peuvent prendre des décisions à ce sujet. Le gouvernement libéral du jour peut, et doit, être influencé par l'opposition en matière d'affectation des crédits et de leur importance. En effet, il arrive souvent que le gouvernement soit influencé.

M. Roche: Quand cela est-il arrivé?

M. Breau: Le député d'Edmonton-Sud (M. Roche) me demande quand c'est arrivé? L'année dernière, nous avons vécu, lui et moi, une expérience politique fort intéressante alors que nous avions participé au groupe de travail parlementaire sur les relations Nord-Sud. C'est grâce aux efforts vigoureux du député, et en partie grâce au soutien politique que lui a accordé son parti, que le gouvernement a accordé des crédits supplémentaires. Les députés de l'arrière-ban du côté du gouvernement, aidés de l'opposition, ont incité le gouvernement à renverser la tendance qu'il avait à diminuer le pourcentage du PNB, consenti pour l'aide au développement; ils ont donc recommandé au gouvernement que soit inversée cette tendance, et c'est ce qui a été fait. L'année dernière, les crédits budgétaires consentis à l'aide au développement ont été augmentés de 19 p. 100. Cette année, ils le sont de 14 ou de 15 p. 100.

Quand je dis qu'il ne reste pas une grande marge de manœuvre, c'est que même si les députés de l'opposition ne sont pas d'accord, et c'est là leur rôle, à propos de l'importance des crédits affectés par le gouvernement, ils devraient néanmoins se rappeler que c'est le Parlement du Canada qui aura les mains liées et qu'il ne pourra pas assumer ses responsabilités sur la scène internationale, dans le domaine des communications, avec Radio-Canada par exemple, et dans le domaine du bilinguisme officiel, de la défense nationale et de l'énergie. Ainsi, ce n'est pas le gouvernement fédéral actuel; c'est le Parlement du Canada. Qu'arrivera-t-il le jour où le Parlement du Canada n'aura plus de crédit à affecter puisqu'il doit consacrer 42 p. 100 de son budget au service de la dette et au transfert aux provinces? J'ignore quel sera le pourcentage exact en 1982-1983 pour ce qui est des paiements de sécurité de vieillesse, des allocations familiales et le reste, mais ce sera sûrement de l'ordre de 25 p. 100. De sorte qu'il ne restera pas beaucoup d'argent au gouvernement fédéral pour ses propres dépenses. C'est une chose dont il faut tenir compte.

• (1440)

Je vais vous prouver dans un instant que les seules provinces qui seront touchées dans une certaine mesure, si elles le sont, par la suppression de la garantie des recettes seront l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Grâce aux améliorations apportées au programme de péréquation, les autres provinces vont obtenir davantage. Nous devons tenir compte de l'accroissement de la somme globale à répartir de même que du financement des programmes établis qui seront indexés aux dépenses brutes nationales. Dans l'ensemble, à l'exception de ces quatre provinces, les changements ne seront pas considérables. Enfin, compte tenu de l'élargissement de l'assiette fiscale fédérale, dans certains cas les transferts seront beaucoup plus généreux.

Voici des chiffres à l'appui de ce que je viens de dire. Commençons par Terre-Neuve. En 1981-1982, la péréquation rapportera 431 millions à cette province. En 1982-1983, le montant s'élèvera à 552 millions. Et à 799 millions en 1986-1987, ce qui se compare avantageusement aux 431 millions de l'année courante. Par suite de l'élimination de la garantie de recette, les transferts au titre du financement des programmes établis seront réduits de 5 millions, mais les transferts fiscaux vont augmenter de 9 millions, et les recettes provinciales seront de 6 milliards à cause de l'élargissement de l'assiette fédérale. Ainsi, en 1982-1983, à cause des changements budgétaires et des nouveaux accords fiscaux, Terre-Neuve verra ses recettes passer de 652 millions, l'année précédente à 753 millions, soit une augmentation de 101 millions. Voilà l'avantage du nouveau programme.

Même en dépit de calculs politiques—et nous pouvons avoir des points de vue différents sur la façon de diriger l'économie en période d'austérité—tous les députés sérieux admettront qu'une forme d'austérité s'impose, et si le gouvernement fédéral doit restreindre ses propres dépenses dans les domaines de sa compétence propre, les gouvernements provinciaux—surtout ceux des quatres provinces riches que j'ai mentionnées—devraient accepter un certain rajustement de leurs dépenses. Toutefois, les provinces qui touchent des paiements de péréquation ne devraient pas avoir à le faire et c'est pourquoi ce programme semble acceptable à mes yeux de libéral.

Dans le cas des quatre provinces de l'Atlantique, du Québec et du Manitoba, les paiements ne diminueront pas, si l'on tient compte de toute la période visée. Ils augmenteront même de façon sensible. Je tiens à bien préciser aux étudiants et aux administrateurs des établissements d'enseignement postsecondaire des quatre provinces de l'Atlantique—j'ai étudié attentivement les chiffres les concernant—qu'il n'y a pas lieu de croire que les crédits fédéraux diminueront et qu'ils seront obligés de se serrer la ceinture. Il en va de même pour les commissions de santé des localités de la région Atlantique. Il est injustifié de croire qu'il y aura des diminutions des crédits fédéraux à l'égard de ces services, notamment les services hospitaliers, car pour la province de Terre-Neuve, les paiements augmenteront de 101 millions de dollars en un an. Pour l'Île-du-Prince-Édouard, l'augmentation est de 23 millions de dollars, le montant total des crédits passant de 150 millions en 1981-1982 à 173 millions de dollars. Quelqu'un pourra peut-être calculer cette augmentation en pourcentage. En Nouvelle-Écosse, les paiements passeront de 863 à 986 millions de dollars. Cela représente une augmentation globale de 123 millions de dollars, et c'est ainsi qu'il faut calculer.

M. Baker (Nepean-Carleton): Et l'Ontario? Avez-vous les chiffres pour l'Ontario?

M. Breau: Oui, mais permettez-moi de parler tout d'abord de ma propre province. Au Nouveau-Brunswick, si l'on tient compte des paiements de péréquation de cette année et de l'année prochaine, on constate qu'ils passeront de 415 à 490 millions de dollars. Si l'on tient compte de la péréquation, des paiements au comptant dans le cadre du FPE et des taxes, même sans la garantie de recettes, et si l'on tient compte de l'augmentation des recettes provinciales due au relèvement de l'assiette fiscale fédérale, on constate que l'ensemble des paiements passera de 695 millions à 786 millions de dollars. Cependant, il est même inutile de tenir compte des recettes provinciales car l'assiette fiscale fédérale suffit. Certains députés prétendent que nous ne devrions pas compter ces recettes, car il s'agit d'impôts provinciaux. J'en conviens. Même sans cela, Terre-Neuve a droit à 652 millions pour 1981-1982. En 1982-1983, elle obtiendra 747 millions, et ce montant augmentera en moyenne de 12 à 13 p. 100 par an au cours des cinq prochaines années.

Prenons ma province. Pour 1981-1982, elle a droit en tout à 695 millions et cela ne comprend pas les augmentations que l'on doit à l'élargissement de l'assiette de l'impôt fédéral. En 1982-1983, les paiements atteindront 778 millions. Il s'agit d'une augmentation importante. Les chiffres sont là. Le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve, l'Ile-du-Prince-Édouard ou la Nouvelle-Écosse—j'insiste là-dessus et je suis prêt à le soutenir n'importe où—n'ont aucune raison de prétendre que le gouvernement fédéral réduit son aide financière sous prétexte qu'il supprime la garantie de recettes. Il ne s'agissait que d'une petite partie des transferts fiscaux. Si nous prenons la situation d'ensemble, nous constatons que toutes ces provinces obtiennent des majorations très généreuses.

Prenons maintenant l'Ontario. Le député a demandé ce qu'il en était. Les transferts pour le financement des programmes établis s'élevaient à 2.367 milliards pour 1981-1982. Ils tomberont à 2.297 milliards en 1982-1983, à cause de la suppression de la garantie de recettes. Les transferts fiscaux pour le financement des programmes établis passeront de 1.703 milliard à 1.989 milliard. Ce chiffre ne cesse d'augmenter. Prenons l'augmentation nette des recettes entraînée par les modifications budgétaires. Il faut en tenir compte car, sans avoir à prendre des mesures impopulaires ou à modifier ses lois fiscales, l'Ontario verra augmenter ses recettes fiscales de 171 millions. Le total pour l'Ontario passe de 4.071 milliards—et ce n'est pas précisément une province pauvre—à 4.457 milliards. Comment peuvent-ils prétendre qu'ils doivent réduire les subventions aux universités ontariennes et aux services de santé à cause de la réduction de l'aide fédérale?

M. Corbin: Ce sont des cervelles de moineaux.

M. Breau: Mon collègue parle de moineaux. Il devrait plutôt parler des Blue Jays.

M. Fennell: Ils se débrouillent pas mal cette année.

M. Baker (Nepean-Carleton): Maintenant, parlez-nous des Alouettes.

M. Breau: Les recettes de l'Ontario sont passées de 4.071 milliards à 4.457 milliards. On ne peut guère appeler cela une diminution. J'admets que cela tient compte de l'élargissement de l'assiette de l'impôt fédéral. Je ne veux pas dire qu'il s'agit de transferts fédéraux. Je conviens que le gouvernement de l'Ontario perçoit des impôts sur le revenu, mais il n'est pas obligé de faire approuver tous les changements qu'il y apporte par l'Assemblée législative. Cela se fait automatiquement, et c'est sur le député de Nepean-Carleton et moi-même que l'on tire à boulets rouges, parce que la même chose se fait au Parlement du Canada.

Je voudrais reparler brièvement de ma province. Je le répète, sur le plan de la responsabilité ou de la moralité politiques, est-ce tellement grave, s'il y avait une réduction réelle d'une année à l'autre—ce qui n'est pas le cas—que le gouvernement fédéral se préoccupe de ce que dans certaines provinces, la contribution fédérale ait augmenté au regard des dépenses provinciales? Je dois peser mes mots, car je veux parler de la contribution fédérale par rapport aux dépenses des provinces ou des institutions d'enseignement supérieur. Le pourcentage de la contribution fédérale a augmenté depuis que le principe du financement global a été adopté en 1977.

• (1450)

Évidemment, le juge Hall et d'autres ont dit que cela n'allait pas à l'encontre de la loi. La question n'est pas là, monsieur l'Orateur. Il peut fort bien être légalement et techniquement correct pour les gouvernements provinciaux de dépenser cet argent comme ils l'entendent puisque cela est conforme à l'esprit de l'accord de 1977; ce qui n'est pas correct, c'est que lorsque les gouvernements provinciaux se sont appropriés les fonds, ils se sont bien gardés de dire à la population et aux usagers des institutions qu'ils allaient recevoir davantage d'argent du gouvernement fédéral. Il est certain qu'en comptabilité parlementaire, qui est fondamentale, on n'a pas à adopter une attitude trop légaliste. On aurait dû le dire à la population.

Les députés ont la responsabilité d'imposer les Canadiens et de dépenser les deniers publics; ainsi, lorsque nous votons—et même s'il n'y a pas unanimité—au nom de tous les Canadiens de subventionner l'enseignement postsecondaire, je ne crois pas qu'il soit moralement correct, même si c'est légal, pour un gouvernement provincial de réserver cet argent à d'autres fins sans en informer la population. Celle-ci devrait savoir si les provinces ont reçu d'autres fonds dans le cadre du système de transferts de paiements du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux et si ces fonds sont placés en fiducie ou ailleurs.

L'aspect moral est important, monsieur l'Orateur. Je prends le cas de ma propre province, le Nouveau-Brunswick, mais je pourrais tout aussi bien me servir de celui de n'importe quelle autre province, car la tendance est la même partout. Au Nouveau-Brunswick, la contribution fédérale au paiement des dépenses que la province engage pour financer l'enseignement postsecondaire dans le cadre des programmes établis, y compris celui de la langue seconde de la minorité, qui était de 78.1 p. 100 en 1976-1977, a atteint 107 p. 100 au cours de la présente année financière. C'est légalement exact. Voilà les faits, monsieur l'Orateur. En 1976-1977, le gouvernement fédéral a payé 67.7 p. 100 des frais dans les établissements d'enseignement postsecondaires. Quand je dis établissements d'enseignement postsecondaires, je n'entends pas seulement les universités, mais aussi toutes les institutions postsecondaires, soit par exemple les collèges communautaires et les écoles techniques. Quel crédit le Parlement fédéral reçoit-il pour tout cela? Est-on reconnaissant au député de Nepean-Carleton pour ce qu'une école technique d'Ottawa a pu obtenir?

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je sais gré au député de m'avoir montré du doigt en disant cela. Je lui signale cependant que c'est le très honorable John Diefenbaker qui a instauré le régime.

M. Breau: Je ne trouve rien à redire à cela, monsieur l'Orateur. C'est exact. Plusieurs gouvernements, de Saint-Laurent à Pearson, y ont travaillé. Je reconnais que le programme en vertu duquel furent construites les premières écoles techniques a vu le jour sous le gouvernement Diefenbaker; mais ça ne lui enlève aucun mérite, monsieur l'Orateur; bien au contraire.

En 1981-1982, le gouvernement fédéral a payé 99 p. 100 de l'argent dépensé par les établissements d'enseignement postsecondaires au Nouveau-Brunswick. Cela veut dire que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a payé 1 p. 100 du coût de l'enseignement postsecondaire dans les écoles techniques, les universités et les collèges communautaires de la province. Je ne dis pas que cela est nauvais, et j'étais d'accord avec ces dépenses. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'aurait pas les moyens d'offrir la qualité d'enseignement qu'on y trouve s'il en était autrement. Terre-Neuve n'aurait probablement pas d'Université Memorial. L'Île-du-Prince-Édouard n'aurait probablement pas son université. La Nouvelle-Écosse n'aurait pas d'Université Saint-François-Xavier et l'Université Sainte-Marie n'existerait probablement pas. Dans ma province . . .

[*Français*]

. . . probablement que l'université de Moncton n'existerait pas s'il n'en était pas ainsi. Mais il faut réaliser quelle était cette situation-là. Si le gouvernement du Nouveau-Brunswick recevait du gouvernement fédéral 107 p. 100 dans l'année fiscale 1981-1982, de ce que le gouvernement du Nouveau-Brunswick appropriait, je pense qu'il y a quelque chose d'anormal. Le public du Nouveau-Brunswick devrait au moins savoir cela. Pour les cinq dernières années les contributions du gouvernement fédéral ont augmenté en moyenne au Nouveau-Brunswick de 18.4 p. 100. Le gouvernement provincial a alloué aux institutions universitaires, aux collègues communautaires, aux écoles techniques seulement 11.2 p. 100, 18.4 p. 100 de contributions fédérales qui ont augmenté en moyenne. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick allouait 11.2 p. 100. Je ne dis pas que le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'a pas assez approprié. C'est bien possible qu'il en ait assez approprié. Je ne peux pas exprimer ce jugement-là. Mais je dis tout simplement que le public du Nouveau-Brunswick avait le droit de savoir cela.

Monsieur le président, j'ai dit tantôt que le droit à la péréquation au Nouveau-Brunswick était de 415 millions de dollars en 1981-1982 et qu'il va augmenter à 490 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 18 p. 100 en un an. Si on comprend toutes les augmentations avec l'augmentation des revenus provinciaux à cause de l'augmentation de la taxe fédérale de base, toutes les contributions fédérales, au Nouveau-Brunswick, il y aura une augmentation de revenus provinciaux à cause de tout cela de 92 millions de dollars en 1982-1983. Alors, monsieur le président, il n'y a aucune justification pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick, pour les quatre provinces Atlantiques de dire que le gouvernement fédéral a coupé et qu'elles doivent en retour aller couper les subventions aux institutions. Monsieur le président, si elles veulent le faire, c'est un jugement politique qu'elles devront faire. Mais si elles le font, qu'elles disent clairement à la population du Nouveau-Brunswick et à la population des autres provinces Atlantiques pourquoi elles veulent couper. Dans le cas du Nouveau-Brunswick, par exemple, il y a une augmentation de 92 millions de dollars . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! Le temps de parole de l'honorable député étant terminé, il ne peut continuer que du consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. Breau: . . . lorsqu'on considère la péréquation, lorsqu'on considère l'augmentation des revenus provinciaux à cause de l'augmentation de la taxe fédérale de base, lorsqu'on considère que, pour le cas du financement des programmes établis, il y a seulement la portion «comptant» qui est diminuée, l'augmentation d'impôt n'est pas diminuée, et il y a une augmentation au Nouveau-Brunswick de l'ordre de 92 millions de dollars. Pour toutes les provinces de l'Atlantique le pourcentage est aussi élevé que celui-là. Dans le cas de Terre-Neuve, j'ai cité les chiffres tantôt.

Monsieur le président, moi je peux appuyer ce bill, parce que, premièrement, si l'on examine les chiffres globaux et que l'on inclut la générosité du nouveau programme de péréquation, cela approche les chiffres que l'on pourrait avoir si on faisait le calcul des recommandations contenues dans notre rapport. Je suis convaincu que les provinces pourront, si elles le veulent, continuer de financer dans le domaine de la santé, dans le domaine de l'éducation postsecondaire des programmes qui peuvent continuer à bien servir le Canada, et je suis heureux que le Parlement fédéral continue de les financer.

[*Traduction*]

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de parler du bill C-97, tendant à modifier la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis. La plupart des Canadiens ne se rendent pas compte, j'en suis sûr, qu'un lien fiscal unit depuis longtemps et continuera à unir le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et que ce lien a une incidence sur la vie quotidienne de tous les citoyens.

Le bill C-97 apportera des modifications profondes à ce programme de transfert. En 1981-1982, dans le cadre du programme de péréquation, le gouvernement fédéral a transféré aux provinces 3.6 milliards de dollars, à même les recettes fiscales; il a donné environ 2.8 milliards de dollars pour l'assurance-hospitalisation, environ 1 milliard de dollars pour l'assurance-maladie, 700 millions pour les services complémentaires de santé; 1.8 million de dollars pour l'enseignement postsecondaire et environ 2 milliards de dollars pour le Régime d'assistance publique du Canada.

• (1500)

Les contribuables canadiens versent une partie de leurs impôts au gouvernement fédéral, l'autre à leur province, en échange de quoi ils reçoivent des services et les avantages des paiements de péréquation attribués directement aux gouvernements provinciaux. Par exemple, ils bénéficient de l'assurance-hospitalisation, de l'assurance-maladie, de l'enseignement postsecondaire, de l'assistance publique. Il ne faut jamais oublier que les contribuables paient ces services. C'est ce que j'ai appris, plus que toute autre chose, quand j'ai siégé avec un autre collègue du parti conservateur au sein du groupe de travail fédéral chargé d'étudier la question des transferts. Le député de Gloucester (M. Breau), qui a pris la parole avant moi, était président du comité, et je dois dire qu'il a accompli une tâche de premier ordre.

Je voudrais parler du résultat de nos travaux, qui se sont déroulés dans une ambiance extraordinaire. A la Chambre, nous sommes des adversaires, les libéraux ayant en vue ce qu'ils souhaitent pour notre pays, nous-mêmes, songeant à ce que nous ferions. Les deux éclairages agissent sur le rôle des députés et du gouvernement. La même opposition se retrouve au sein des comités. Cependant, le gouvernement a mis au point le mécanisme des groupes de travail. Il y en a eu sept jusqu'ici. Pour celui dont j'ai parlé, il y avait quatre libéraux, deux conservateurs et un néo-démocrate. Nous étions tous simples députés. Notre groupe avait été formé pour étudier un problème particulier. Laissant de côté l'esprit de parti, nous avons tâché de voir si, d'après les éléments recueillis, nous ne pourrions pas trouver des solutions à proposer à nos collègues du Parlement. Et c'est ainsi que nous avons travaillé. En quatre mois, nous avons parcouru le Canada tout entier. Nous avons rencontré ceux-là même qui fournissent les soins médicaux, c'est-à-dire les médecins et les infirmières. Nous nous sommes également entretenus avec des administrateurs d'universités, des étudiants, des gestionnaires de l'assistance publique, des députés provinciaux ainsi que des ministres. Nous avons élaboré un grand nombre de recommandations pleines de bon sens. Si le gouvernement les adoptait, je suis convaincu que le pays s'en porterait beaucoup mieux.

J'aimerais faire quelques observations au sujet de notre histoire fiscale. Comme pour tout le reste, il ne s'agit pas d'un problème tombé du ciel. Nos relations fédérales-provinciales remontent à la Confédération. L'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a accordé certains pouvoirs à l'État fédéral, et l'article 92 en a accordé aux gouvernements provinciaux. Avant les années 30 ou avant la Seconde Guerre mondiale, 70 p. 100 environ des dépenses publiques étaient le fait des provinces, et 30 p. 100, du Parlement fédéral. Au moment de la Seconde Guerre mondiale, les provinces ont cédé leurs pouvoirs fiscaux à l'État fédéral parce qu'il fallait financer la guerre. Dans le cadre de cet effort national, les provinces ont cédé à l'État fédéral le pouvoir de taxer leurs citoyens qui leur était accordé par l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Pendant la guerre, 70 p. 100 environ des recettes étaient dépensées par l'État fédéral, et 30 p. 100 par les gouvernement provinciaux. On voit que c'était exactement le contraire de ce qui existait avant la Seconde Guerre mondiale. Depuis la guerre il y a eu un transfert graduel de recettes en espèces et de points fiscaux aux provinces, ce qui fait que vers 1980 on en était revenu à la situation d'avant la Seconde Guerre mondiale, c'est-à-dire que 70 p. 100 environ des recettes étaient dépensées par les provinces et 30 p. 100 par le Parlement.

Quand le gouvernement dit aux citoyens qu'il perd de ses moyens fiscaux, qu'il s'affaiblit et qu'il faut le renforcer, il est peut-être justifié politiquement de penser ainsi, mais, historiquement parlant, nous sommes revenus au point de départ, ni plus ni moins. Cela est conforme à l'organisation fédérale du pays. Le Canada est si étendu et si varié, les priorités sont si différentes d'une province à l'autre que la plupart des gens accordent une grande importance au cadre provincial. La plupart des gens estiment que les provinces sont plus attentives à leurs besoins que nous ici à la Chambre des communes. C'est compréhensible. Si l'on superpose la carte du Canada à la carte d'Europe, on se rend compte qu'il part de la côte ouest de

l'Irlande, qu'il recouvre l'Irlande, l'Angleterre, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Pologne et l'Oural, pour se terminer encore plus à l'est en Russie. Quand on examine les divers pays d'Europe qui se retrouvent ainsi dans la superficie du Canada, quand on les compare à ce que nous avons fait au Canada avec un État fédéral et dix provinces, je pense qu'il y a lieu d'être extrêmement fier.

Il y aura toujours des conflits fédéraux-provinciaux, mais le gouvernement a tort de prétendre que le pays va s'effondrer parce que le partage des impôts et des recettes publiques en est revenu au point d'avant la Seconde Guerre mondiale. Il ne s'était pas effondré pendant la guerre, quand 70 p. 100 des recettes étaient perçues par Ottawa dans l'intérêt national.

Nous avons besoin d'une certaine souplesse pour que le gouvernement central, durant les crises nationales ou en temps de guerre, puisse posséder le pouvoir financier voulu et prendre des décisions au nom du pays tout entier. En temps de paix, le pouvoir d'imposition et le pouvoir d'achat seront délégués aux provinces à cause de l'immensité de notre pays et de la très grande diversité des régions. Tandis que le groupe d'étude parcourait le pays, personne ne s'est opposé à la mise sur pied d'un mécanisme assez souple pour permettre au gouvernement de récupérer les pouvoirs et les ressources financières en temps d'urgence. Je le répète, durant la guerre, le gouvernement fédéral a enlevé aux provinces leur pouvoir d'imposition en vertu d'un accord de location des champs fiscaux. Depuis lors, nous avons conclu des accords quinquennaux communément désignés sous le nom d'accords sur la perception des impôts. Le dernier a été négocié en 1976-1977. Par le passé, les gouvernements négociaient ces accords tous les cinq ans. Ensuite, un projet de loi était présenté à la Chambre et aux assemblées législatives provinciales. Certains députés ont estimé que nous ne pouvions pas représenter ainsi nos commettants de façon vraiment satisfaisante. Par conséquent, le gouvernement a acquiescé à une demande de l'opposition en vue de constituer ce groupe d'étude qui voyagerait au Canada et proposerait de nombreuses recommandations.

Toutes les dispositions ont été prises, et les députés devraient pouvoir donner leur point de vue. J'espère que le gouvernement acceptera cela à l'avenir. La vraie question est la suivante: le gouvernement réduit-il le montant d'argent qu'il transférerait aux provinces en vertu de l'accord de 1977 si celui-ci était reporté pour une autre période de cinq ans? La réponse en ce qui concerne l'argent proprement dit est absolument incontestable—il y a réduction des transferts aux provinces. Le montant de cette réduction correspond à ce que le gouvernement appelle maintenant la garantie de recettes.

Je tiens à montrer que le gouvernement effectue des coupures, qu'il ne devrait pas s'en cacher en disant qu'il se débarrasse de quelque chose qui existait en 1971. Le gouvernement devrait avoir la franchise de dire qu'il effectue des coupures budgétaires à cause du déficit, parce que les provinces n'ont pas été raisonnables, parce qu'il veut décider comment dépenser cet argent, ou pour quelque autre raison. Pourquoi le gouvernement ne serait-il pas honnête et franc? Il ne devrait pas nous sortir l'excuse frauduleuse de la garantie de recettes. Le fonds de l'affaire, c'est qu'en 1971, un nouvel accord fiscal a été présenté par Edgar Benson. Lorsque l'accord quinquennal a été négocié, il n'était pas du tout sûr que les gouvernements provinciaux recevraient les mêmes liquidités en vertu du nouveau régime fiscal. C'est alors que le gouvernement fédéral a dit qu'il leur donnerait une garantie et c'est ce qui est arrivé. Puis, en 1976, les parties se sont réunies à nouveau pour négocier le nouveau contrat quinquennal de 1977 à 1982. Le gouvernement fédéral défendait un point de vue et les provinces en défendaient un autre. En application de l'accord intervenu en 1971, les gouvernements fédéral et provinciaux devaient se partager les frais moitié moitié, mais les coût réels des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire augmentaient énormément. Les deux niveaux de gouvernement ont reconnu qu'ils devaient restreindre les dépenses. Ils ont convenu que le gouvernement fédéral contribuerait un montant de base au financement et que de 1977 à 1982, il hausserait le montant de base en tenant compte de la moyenne du produit national brut pour les trois années précédentes. Cela faisait partie du règlement négocié.

• (1510)

La question de la garantie de recettes a également été discutée. Les accords concernant les soins de santé et l'enseignement postsecondaire ne devaient pas être remis en question avant 1980. Parce qu'il aurait été obligé d'assumer la moitié des frais, le gouvernement fédéral à offert aux provinces $7.60 par habitant, plus un point fiscal, si elles n'insistaient pas pour que ces accords restent en vigueur jusqu'en 1980. Cela a fait partie du règlement négocié. C'est comme si vous et moi nous rencontrions et nous faisions des offres à tour de rôle. Nous en viendrions alors à un accord. Voilà. A compter de ce moment, le gouvernement fédéral a versé un montant de base qui devait augmenter en fonction de la moyenne des trois années précédentes du produit national brut.

La garantie de recettes est effectivement disparue. Elle avait disparu des accords fiscaux entre le fédéral et les provinces. Voilà pourquoi je dis que le gouvernement fédéral a vraiment mauvaise grâce en 1982 à se reporter à 1971 et à passer entièrement sous silence l'entente intervenue en 1976. Je préférerais que le gouvernement ait l'honnêteté de dire sans détour qu'il va réduire ses paiements pour telle ou telle raison. Qu'on ne nous donne pas ces raisons ridicules, car cela sape la confiance et les relations entre les divers paliers de gouvernement, de même qu'à la Chambre. Je ne veux être mêlé en rien à un marché frauduleux. Pourquoi ne pas regarder tout simplement la situation en face? Si nous estimons qu'Ottawa doit disposer de plus d'argent et en donner moins aux provinces, qu'on l'admette sans détour.

La preuve de ce que j'avance figure dans un discours de Donald Macdonald qui a été consigné au hansard; il avait dit qu'il s'agissait d'un marché, que nous leur donnions $7.60 et un point d'impôt contre l'abandon de la garantie des recettes.

J'aimerais aborder un instant la question de la péréquation. Il ne fait pas de doute qu'il s'agit d'un genre de programme qui existe dans presque toutes les fédérations. Au Canada, par contre, nous avons notre méthode personnelle. Nous avons oscillé entre la méthode des moyennes nationales et une formule basée sur deux provinces. Le dernier accord était de nouveau fondé sur la moyenne nationale. Maintenant, on compte fonder les calculs sur le PNB des provinces riches, sauf les provinces de l'Atlantique. Je n'y vois aucun inconvénient. La moyenne des PNB de cinq provinces est une bonne norme. Je n'étais pas d'accord que l'on se fonde uniquement sur le PNB de l'Ontario, comme on l'avait proposé au début; en effet, à

cause des initiatives unilatérales du gouvernement fédéral, cette province est de nouveau sur la voie de la «désindustrialisation». Je voudrais vous expliquer pourquoi.

Il y a une dizaine d'années, le gouvernement fédéral a décidé de mettre les Canadiens à l'abri des hausses du prix de l'énergie. Autrement dit, il voulait nous éviter d'être victimes du chantage des États arabes. Par conséquent, le gouvernement fédéral a décidé unilatéralement de maintenir le prix du pétrole à un niveau peu élevé, ce qui a incité les fabricants d'automobiles à continuer à produire de grosses voitures et poussé les Canadiens à les acheter. C'est précisément ce qui s'est produit. Pendant ce temps-là, le Japon et l'Allemagne étaient bien obligés d'acheter leur pétrole au prix mondial. Les plus grands cerveaux et les meilleurs ingénieurs japonais et allemands se sont immédiatement attachés à fabriquer des voitures et des moteurs plus économiques. Par conséquent, dix ans plus tard, nous sommes incapables de soutenir leur concurrence. Ils nous ont battus à plate couture. La plupart des Canadiens du couloir de Windsor qui perdent leur emploi ne se rendent pas compte qu'ils sont victimes d'une décision que le gouvernement a prise il y a une dizaine d'années, qu'ils en sont là parce que le gouvernement a refusé de voir la réalité en face. C'est ce qui se passe lorsque le gouvernement a refusé de voir la réalité en face. C'est ce qui se passe lorsque le gouvernement intervient, peu importe le parti au pouvoir. Le gouvernement joue un trop grand rôle et pour des raisons politiques, il essaie de protéger les citoyens contre des problèmes inévitables.

Monsieur l'Orateur, je vous garantis que si vous accordez une subvention de 10 p. 100 aux entreprises d'un secteur, d'ici deux ou trois ans, ce secteur aura une rentabilité inférieure de 10 p. 100 à son rendement normal. Pendant ce temps-là, les autres pays où de telles subventions sont inexistantes doivent affronter la réalité. Ils en tiennent compte et ils arrivent à de meilleurs résultats que le pays où ce secteur est subventionné.

Le programme de péréquation est une excellente chose. Il est spécifiquement canadien et se trouve maintenant inscrit dans notre constitution. Au fil de l'histoire du Canada, chacune des régions du pays a à son tour été riche. Avant la Confédération, pendant un temps les provinces Atlantiques l'étaient par rapport à l'Ontario et au Québec. Après la Confédération, l'Ontario l'est devenue; elle s'est mise à partager ses richesses avec nous, de l'Ouest. Ce sont les gens de l'Est qui contribuaient. Aujourd'hui, c'est l'Ouest qui contribue le plus au bien national. Comme il se doit, d'ailleurs. Nous sommes fiers de notre apport. Il se peut que dans 25 ans d'ici le poisson de la côte de l'Atlantique, le pétrole d'Hibernia et du Nord viennent gonfler le Trésor national. Il se peut qu'une fois de plus, l'Alberta devienne une des provinces démunies. Nous pouvons tous nous accommoder de circonstances qui rendent l'Est fort pendant quelques décennies, puis l'Ouest à son tour. Qui sait si la pendule n'oscillera pas encore avec le flux et le reflux des événements mondiaux, selon l'importance assumée par un produit à un moment donné. Une chose est claire: nous tenons à sauvegarder cette politique de péréquation.

L'autre programme important, communément désigné sous le nom de financement des programmes établis, englobe l'assurance-santé, le régime d'assurance médicale et l'enseignement postsecondaire. Je le répète, il ne fait nul doute que ces programmes subissent des coupures à cause des recettes garanties. Les provinces recevront moins de transferts en espèces. Nous devrions résolument faire face à la situation. Le véritable problème est attribuable au fait que les provinces, comme les particuliers, sont plus ou moins riches. L'Alberta, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan ne souffriront guère de ces réductions, car ce sont les provinces nanties à l'heure actuelle. Par contre, les sept provinces à l'est de la Saskatchewan accusent toutes des déficits appréciables. Une réduction des transferts en espèces aura sur elles de graves répercussions.

Nous devons d'abord nous demander quelle est la capacité fiscale du gouvernement et ensuite, quel palier de gouvernement possède la plus forte capacité fiscale pour absorber le déficit? De toute évidence, c'est le gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral peut imposer tous les Canadiens, les terres septentrionales, le pétrole et le gaz qui en proviennent. Il peut imposer le pétrole et le gaz provenant des gisements sous-marins de l'Atlantique et du Pacifique. Mais comparons ce pouvoir considérable de taxation à la situation du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. Cette province compte 125,000 habitants et un nombre un peu plus élevé de pommes de terre. Son assiette fiscale se limite essentiellement à une économie de type agricole, tandis que l'Alberta peut taxer le secteur de la production pétrolière, celui du raffinage et les services pétroliers, ainsi que son agriculture qui est très riche grâce à un bon système d'irrigation.

Le gouvernement fédéral a le pouvoir de lever des impôts par n'importe quel moyen. Les Canadiens devraient surtout se demander qui est le mieux en mesure d'absorber le déficit. De toute évidence, c'est le gouvernement fédéral. Il me semble répréhensible que le gouvernement libéral essaie de refiler une partie de son déficit aux sept provinces à l'est de la Saskatchewan. Je préférerais de loin qu'il s'attaque directement au problème. S'il faut augmenter les impôts de l'ensemble des Canadiens pour y arriver, eh bien tant pis. Pendant des années et des années, le gouvernement libéral fédéral a offert une multitude de programmes séduisants aux Canadiens tout en maintenant les impôts à un faible niveau. Il comblait la différence par des emprunts discrets. Il est possible de s'en sortir de cette façon pendant un certain temps. La dette nationale est ainsi passée à 5 milliards de dollars, puis à 10, puis à 20 milliards. Mais la dette nationale s'élève maintenant à environ 100 milliards. A lui seul, l'intérêt pour le service de la dette coûte 17 milliards. Plus de 20 p. 100 de chaque dollar d'impôt payé par les contribuables sert au remboursement de la dette. Aussi constatons-nous maintenant que le gouvernement doit lever des impôts socialistes pour payer les coûts de programmes socialistes.

• (1520)

M. Nystrom: Socialistes! Ces gars-là n'ont rien de socialiste.

M. Thacker: Entretemps, les Canadiens se sont mis à acheter des maisons plus grandes qu'ils n'en avaient vraiment besoin, à contracter de plus lourdes hypothèques, à payer des terrains trop cher. Nous nous voyons maintenant obligés de payer les impôts nécessaires pour nous offrir ces programmes, et les affaires péréclitent. Nous allons perdre entre le tiers et la moitié de nos petites industries à cause, encore une fois, de la décision du gouvernement d'offrir des programmes coûteux avec de faibles impôts.

Je suis persuadé, monsieur l'Orateur, que si la Chambre a connu un débat de bonne qualité ces derniers jours, c'est grâce

aux travaux du groupe d'étude sur la fiscalité présidé par le député de Gloucester. Ce dernier a accompli un excellent travail, tout comme le reste d'entre nous, si je puis me permettre de le dire, notamment le député de Scarborough-Ouest (M. Whitehead). Nous nous sommes aperçu que les Canadiens n'avaient aucun mal à se reconnaître à la fois dans le gouvernement fédéral et celui de leur province. Ils acceptent que leur argent aille au gouvernement fédéral et à leur province. Le conseil le plus général qu'ils nous aient donné, leur principale recommandation, c'était que les hommes politiques que nous sommes s'occupent de faire fonctionner le système. Ils nous ont répété maintes et maintes fois que c'était là notre devoir. Le fédéralisme politique est l'une des réalités du pays et, à titre de représentants élus, nous devons voir à ce qu'il fonctionne. Nous avons pu constater également qu'un groupe de travail constitue un excellent moyen, que nos collègues reprendront, espérons-nous, quand viendra le temps des prochains accords, sans doute en 1987.

Dans notre étude du financement des programmes établis, nous avons jugé nécessaire de diviser ces derniers; c'est pourquoi nous avons recommandé que l'assurance-maladie constitue un élément distinct et reçoive 67,9 p. 100 des subventions en 1981-1982. L'enseignement postsecondaire, domaine très particulier, devait, quant à nous, recevoir 32,1 p. 100. Son cas est particulier à cause de la nature même de notre confédération. En 1867, étant donné l'importance primordiale de l'éducation pour la lanque et la culture des Québécois, ce domaine fut réservé aux provinces en vertu de l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Par conséquent, le gouvernement fédéral ne devrait pas avoir son mot à dire, en toute rigueur. Lorsque l'enseignement est devenu une priorité importante au Canada au cours des années 50 et 60, le gouvernement fédéral a commencé à intervenir dans ce secteur, parce qu'il disposait du pouvoir fiscal très étendu et des moyens financiers énormes dont j'ai parlé tout à l'heure. Il a alors mis des ressources à la disposition des provinces.

Bien que le gouvernement fédéral consacre beaucoup d'argent à l'enseignement, nous nous sommes aperçus, à cause de la constitution et des convictions très profondes des Québécois, convictions que partagent tous les partis provinciaux, que le gouvernement fédéral devait s'en tenir au rôle de simple bâilleur de fonds. Il faut admettre qu'au cours des cinq dernières années, les provinces n'ont pas honoré l'engagement qu'elles avaient pris en 1976 de laisser le gouvernement fédéral participer à la prise de décisions, au moins en ce qui concerne l'établissement des objectifs nationaux. C'est donc sans aucune hésitation que je blâme sur ce point les gouvernements provinciaux conservateurs. Ils cherchaient trop à sauvegarder coûte que coûte leur domaine de compétence et ne devraient donc pas se lamenter quand le gouvernement fédéral dit qu'il veut avoir davantage son mot à dire à défaut de quoi il réduira les fonds qu'il accorde. Les provinces se sont montrées agressives. Si elles avaient partagé un tout petit peu plus, nous ne nous retrouverions peut-être pas où nous en sommes aujourd'hui. Ainsi c'est sans hésitation, monsieur l'Orateur, que j'adresse cette critique à tous les gouvernements provinciaux.

Nous estimons, monsieur l'Orateur, que le gouvernement fédéral doit rationaliser son action dans le domaine de l'enseignement. Nous avons recommandé de créer un organisme central qui se chargerait de coordonner et d'harmoniser les contributions du gouvernement fédéral. Je n'ai pas entendu le député de Gloucester en parler et je ne sais pas bien si le gouvernement a accepté la recommandation contenue dans notre étude et préconisant la nomination d'un coordonnateur central des programmes fédéraux. J'espère que le représentant va y donner suite, car il s'agit d'une recommandation fort pertinente.

L'étude renfermait d'autres recommandations portant cette fois sur les étudiants. Il est bien évident que certaines provinces devront augmenter les droits d'inscription pour compenser les compressions budgétaires au niveau même de la garantie de recettes. Cela aura naturellement des répercussions graves, car nous étions parvenus au milieu des années 50, sous le gouvernement de John Diefenbaker d'abord, puis pendant toute l'ère Pearson, à permettre à des miliers d'enfants de milieux modestes de faire des études universitaires parce que les frais d'inscription étaient peu élevés et que les universités étaient ouvertes à tous. Après cela, ces étudiants pouvaient se lancer dans de belles carrières. Comme l'État a décidé de réduire la garantie de recettes, les provinces et en particulier celles qui se trouvent à l'est de la Saskatchewan devront augmenter leurs droits d'inscription. Il est certain que l'accès à l'enseignement sera plus difficile, ce qui, en retour, va réduire nos moyens de bâtir notre avenir et de devenir l'une des nations les plus puissantes et les plus évoluées au monde.

Monsieur l'Orateur, si le gouvernement décide de supprimer la garantie de recettes, il devrait au moins en retour, affecter des fonds accrus au programme de prêts aux étudiants afin que ces derniers puissent compter sur des prêts sans intérêt jusqu'à ce qu'ils aient trouvé un emploi. La plupart des étudiants accepteraient de s'endetter de cette façon à condition qu'on les aide au cours des premières années. Nous pourrions également élaborer un programme mixte de bourses et de prêts au moins pour la première année d'université. Les étudiants décideraient s'ils vont poursuivre leurs études et, dans ce cas, ils pourraient bénéficier d'un prêt supplémentaire et d'une bourse moindre la deuxième année. Il en irait de même pour les troisième et quatrième années et pour les études supérieures. Malheureusement, ce n'est qu'un projet, puisque le gouvernement ne se dispose pas à accroître les fonds du programme de prêts, et je crains que, de la sorte, de nombreux étudiants des provinces de l'est ne puissent jamais accèder à l'université. D'une certaine manière, ces réductions seront pour eux une tragédie personnelle.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est honteux.

M. Thacker: Je crois que c'est une chose que l'on peut honnêtement reprocher au gouvernement. Ce dernier paraît renoncer aux engagements et aux projets idéalistes des années 50 et 60, époque où nous avons voulu que chaque jeune puisse s'intruire, pour favoriser le fédéralisme coopératif et assurer une plus grande justice sociale.

Monsieur l'Orateur, le groupe d'études a constaté que l'envergure du déficit fédéral était laissée à la discrétion du gouvernement. Le déficit actuel résulte de décisions prises délibérément depuis que l'actuel premier ministre (M. Trudeau) a pris le pouvoir. En 1968, nos budgets étaient équilibrés, notre dette nationale était faible, l'unité nationale était très forte au lendemain d'Expo 67 et nous avions mis sur pied des régimes valables de soins médiaux et de pensions. Nous

avions également un bon système d'enseignement postsecondaire et nos impôts étaient modérés. A cause de certaines décisions prises par les gouvernements libéraux, notre avenir est maintenant hypothéqué du fait de cet immense déficit. Les 17 milliards que nous versons en intérêt profitent à une minorité de riches, que ce soit au Canada ou à l'étranger.

Je me demande combien de députés savent qu'au moins 12 millions de Canadiens ont des comptes en banque. Un taux d'intérêt de 19.5 p. 100 est alléchant. Celui qui possède un million de dollars a le choix entre l'investir dans l'industrie et le commerce avec tous les risques que cela comporte, ou le prêter au gouvernement et toucher $195,000 au bout de 12 mois, sans aucun risque. C'est un placement garanti. Que vont-ils faire? Bien sûr, ils vont prêter à leur gouvernement. Mais ça, c'est concentrer la richesse. Nous aurons donc une classe de gens qui seront incroyablement riches et un très grand nombre de gens très très pauvres. C'est exactement ce qui s'est produit en Inde et dans d'autres pays qui n'ont pu briser ce cercle vicieux. C'est ce qui arrive lorsque des gouvernements accusent un déficit. En même temps et à cause de l'inflation qui s'installe au pays, nous nous retrouverons avant dix ans avec une classe de propriétaires et une classe de serfs ou de fermiers, c'est-à-dire que nous reviendrons 900 ans en arrière.

• (1530)

Mme Bégin: Vraiment?

M. Baker (Nepean-Carleton): Écoutez.

M. Thacker: Ce sera un retour au système féodal. Le gouvernement fédéral l'aura bien cherché.

Monsieur l'Orateur, le prochain sujet est l'assurance-maladie. Le programme pose des problèmes très réels car il concerne une question qui nous touche tous beaucoup, surtout lorsque nous nous faisons vieux et que notre santé commence à flancher. Nous voulons non seulement des médecins mais de bons hôpitaux, des soins médicaux, des médicaments; ce sujet est lié au revenu des médecins, aux honoraires supplémentaires, aux services publics et au paiement par l'usager.

Reconnaissons dès le départ que nous tentons d'équilibrer les intérêts très légitimes des usagers, des médecins, du personnel hospitalier et des contribuables. Il ne fait aucun doute que le revenu réel des médecins généralistes diminue. Je ne crois pas que ce soit le cas pour les spécialistes, mais il en est certainement ainsi pour ceux qui exercent la médecine générale. Si nous faisons peu de cas de nos médecins, de leur situation et minons la confiance qu'ils ont en eux-mêmes, nous nous faisons tort à nous-mêmes.

Nous connaissons tous l'histoire et nous savons tous qu'avant l'instauration de l'assurance-maladie, les médecins travaillaient à leur compte, établissaient leur propre cabinet, engageaient leur propre personnel, se créaient une pension à partir des honoraires qu'ils touchaient. Une personne consultait un médecin et lui payait des honoraires. Ceux-ci variaient selon l'humeur du médecin. Souvent, le médecin ne faisait rien payer; parfois, il demandait des honoraires très élevés, selon les moyens du client. Les honoraires servaient à payer un service. Les médecins occupent un rang élevé dans notre société et pour mériter ce rang et pouvoir travailler à leur compte, ils acceptaient d'engager du personnel, de se prévoir une pension et de travailler beaucoup. Je ne crois pas que personne ici puisse nier que les médecins étaient d'un grand dévouement en ces temps-là où ils allaient voir leurs malades en voiture à cheval ou en automobile à toute heure du jour ou de la nuit. C'est un hommage qu'ils méritent certes dans la région d'où je viens, moi un fils d'agriculteur des Prairies.

Ils avaient également à cette époque un rapport très particulier avec leurs patients, un rapport de médecin à patient. Vint ensuite le régime d'assurance-maladie, le fruit encore une fois du sentiment répandu dans le pays que ce n'était pas tout le monde qui avait accès aux médecins, qu'il était en quelque sorte avilissant de recevoir des soins médicaux sans payer. C'est pourquoi le gouvernement décida encore une fois d'intervenir en disant qu'il allait garantir des services médicaux à tout le monde, et il imposa ce régime aux provinces. C'est ainsi que le rapport médecin-patient dans le monde de la santé, symbolisé par les honoraires, fit place à un rapport à trois, médecin-patient-gouvernement, ce dernier fixant le barème des honoraires. Il advint donc qu'après un certains temps les statistiques démontrèrent clairement que le revenu des médecins généralistes avait baissé par rapport à celui des membres de professions libérales de statut comparable dans la localité.

Je crois pour ma part que nous sommes en train de démolir notre régime de soins médicaux. J'en suis fort mécontent car j'y vois le résultat de l'activité d'un gouvernement et de sa bureaucratie et, indirectement, de la part des hommes politiques du manque de compréhension du véritable rapport existant entre le médecin et son patient, et de la réalité de tous les jours.

Vous aurez remarqué, monsieur l'Orateur, que le groupe d'étude a recommandé d'interdire la surfacturation. Je suis entièrement d'accord avec les médecins qui s'opposent à l'interdiction de la surfacturation car cela ne pourra que mettre en place un système malhonnête. Si les Canadiens veulent que leurs médecins soient des fonctionnaires, qu'on le dise aux médecins et qu'on leur paye par conséquent un salaire égal à celui des députés, $65,000. En réalité, je suppose qu'il faudrait leur donner $75,000 puisque nous touchons une indemnité libre d'impôt de $16,000. Qu'on leur donne donc un salaire de $75,000, qu'on leur fournisse leur personnel, comme les Canadiens le font pour nous, et comme on le fait pour les médecins et les avocats qui appartiennent à la Fonction publique. Qu'on leur fournisse également leur bureau, et un régime de pensions aussi généreux que le nôtre. Dans ces conditions, presque tous les médecins accepteraient le régime. Leur sort ne saurait être pire à l'heure actuelle. Ils sont considérés comme des travailleurs à leur compte et en ont tous les attributs, mais il n'en est rien puisque leurs honoraires sont fixés, et il leur faut en plus payer les frais d'un bureau et d'un personnel. Aussi pourquoi ne leur offrons-nous pas de prendre leur bureau à notre charge? Il en coûterait plusieurs milliards de dollars aux contribuables canadiens. Mais au moins ce serait honnête et les médecins n'auraient plus qu'à travailler 37 heures par semaine.

Certains disent qu'il y a trop de médecins dans le pays. S'il y en a trop, c'est uniquement parce qu'ils travaillent tous de 60 à 70 heures par semaine. S'ils avaient le même horaire que les fonctionnaires ou que la plupart des travailleurs industriels, soit 37 heures par semaine, il n'y en aurait pas trop. S'ils pouvaient gagner $75,000 par an et bénéficier d'une pension, comme nous tous, nous n'aurions pas de problèmes.

Voici ce que je propose, collègues députés. Nous devrions résoudre le problème directement. Ou nous voulons que les

médecins soient des fonctionnaires et nous prenons les dispositions qui s'imposent, ou nous les laissons travailler de façon indépendante, auquel cas il faut leur accorder davantage de liberté en matière d'honoraires ou établir un mécanisme qui leur accorderait le loisir d'obtenir les honoraires qu'ils estiment mériter.

Monsieur l'Orateur, il faut que les Canadiens prennent une décision car il ne fait aucun doute que l'assurance-maladie est un échec. Nous avons l'exemple d'autres pays. La Grande-Bretagne a institué un système en vertu duquel elle a tenté de créer l'illusion que les médecins restaient indépendants, même si l'État fixait leurs honoraires. Or, ce système s'est détérioré au point qu'à l'heure actuelle, les malades sont assignés à un médecin. En Grande-Bretagne, vous ne pouvez pas choisir votre médecin, surtout si vous êtes pauvre. On vous réfère au médecin X, et s'il ne vous plaît pas, tant pis; il est extrêmement difficile d'en changer. Parallèlement, les médecins se voient assigner un groupe de malades et par conséquent, un grand nombre se désaffilient.

Quiconque pense que l'on peut empêcher les médecins de se déconventionner se trompe lourdement, car ils le veulent, ils peuvent exercer chez eux, à domicile. A ce moment-là, on a un système bâtard.

M. Rose: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je m'en veux d'interrompre le député parce que je trouve son discours excellent, mais j'aimerais lui poser une question, s'il le veut bien, puisqu'il aborde la question de la formation médicale et des médecins.

M. Thacker: Certainement, monsieur l'Orateur. Je répondrai volontiers à une question.

M. Rose: Le député a dit que nous avions deux options en ce qui concerne les médecins, soit d'en faire des demi-fonctionnaires ou des demi-travailleurs indépendants. Il a passé sous silence le fait que leurs études étaient payées par le public à 90 p. 100. Tant qu'à en faire des fonctionnaires, étant donné qu'un grand nombre de jeunes sont refusés aux concours d'entrée des écoles de médecine, aussi bien en accepter davantage et grâce à la compétition—ce que son parti approuve certainement—réduire les revenus des médecins, ou tout au moins les honoraires qu'ils peuvent exiger, simplement à cause de la concurrence. Qu'en pense-t-il?

M. Thacker: Monsieur l'Orateur, il ne fait absolument aucun doute que si les médecins étaient assimilés aux fonctionnaires—il y a d'ailleurs beaucoup de médecins-fonctionnaires puisque le gouvernement a bien des médecins à son service—et que s'ils recevaient une pension du gouvernement et travaillaient 37 heures par semaine, il n'y aurait pas d'excédent et il faudrait par conséquent agrandir les facultés de médecine. Je n'y vois aucun inconvénient.

Le groupe d'étude a fait la constatation suivante, à la suite des témoignages entendus: il est faux de prétendre que si le nombre de médecins augmentait, il y aurait plus de concurrence et les revenus diminueraient. Dans le contexte de l'assurance-maladie et de la médecine, c'est bel et bien le nombre de médecins qui décide de l'importance des services médicaux disponibles. En réalité, la demande est illimitée. Plus il y a de médecins, plus le nombre de patients augmente et plus les visites sont fréquentes. Certaines personnes qui ne vont pas chez le médecin maintenant iraient s'il y en avait plus. C'est ce que nous ont appris les témoignages présentés. Certains groupes d'infirmières nous l'on signalé. Certains groupes d'infirmières voudraient pouvoir accéder au système d'assurance-maladie. Pour le moment, seuls les médecins y ont accès. Les infirmières voulaient y avoir accès sous prétexte qu'elles pourraient exécuter une bonne partie des tâches secondaires sur le plan médical. La dure réalité, c'est que si l'on donnait accès à d'autres groupes, le coût de l'assurance-maladie monterait en flèche. Ce n'est pas une question d'offre et de demande, ce n'est pas comparable à la vente de produits comme des voitures et des camions.

• (1540)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Il peut néanmoins poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Êtes-vous d'accord.

Des voix: D'accord.

M. Thacker: Monsieur l'Orateur, je résume. Il est évident que le gouvernement fédéral réduit effectivement les paiements de transfert. Il les réduit d'un montant équivalent à la garantie des recettes. J'aurais préféré qu'il procède aux compressions de ses dépenses de façon directe et franche au lieu de passer outre à l'accord de 1976, comme si celui-ci n'avait jamais existé, pour revenir à celui de 1971.

Chose certaine, ces compressions auront de très graves répercussions dans les sept provinces à l'est de la Saskatchewan. Nous imposons à ces provinces une charge fiscale trop lourde pour elles. Elles ne disposent pas d'une assiette fiscale suffisante pour l'assumer. Par contre, le gouvernement central peut prélever tous les impôts qu'il veut de la façon qu'il lui convient. Nous avons les pouvoirs de taxation voulus. Nous devrions donc régler ce problème ici-même.

Les compressions s'expliquent du fait que le gouvernement fédéral a toujours la priorité quand il lui faut plus d'argent. C'est peut-être légitime dans le cas des provinces qui ont distribué les fonds du Parlement du Canada en s'en attribuant tout le mérite. Toutefois, pour les questions de santé et d'enseignement postsecondaire, je ne crois pas que le Parlement devrait se prévaloir de ses pouvoirs d'imposition, dépenser de l'argent et s'attribuer tout le mérite des services offerts alors que cela va nuire aux provinces. Je compte voter contre ce projet de loi, à moins qu'on y apporte un amendement ou deux. Si elle ne l'a pas déjà fait, l'honorable représentante de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) va proposer un amendement qui améliorera considérablement le projet de loi. Si le gouvernement l'accepte, beaucoup de députés de ce côté-ci souscriront à la mesure. Mais telle qu'elle se présente maintenant, nous ne saurions l'adopter.

M. David Weatherhead (Scarborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis bien content de pouvoir intervenir cet après-midi au sujet du projet de loi C-97 et en particulier de prendre la parole après les députés de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) et le député de Gloucester (M. Breau) qui ont tous deux, avec moi, fait partie du groupe d'étude. C'est le député de Gloucester (M. Breau) qui présidait ce groupe de travail de sept députés représentant les trois partis à la Chambre. Comme le député qui m'a précédé l'a dit, le groupe a travaillé de façon intensive de mars à juillet de l'année dernière et présenté son rapport en août. Celui-ci a été cité à la Chambre à

plusieurs reprises. Il aborde pour la première fois la question du fédéralisme fiscal au Canada et sera très utile à l'avenir.

La seconde partie de mon intervention, que je terminerai peut-être lundi, sera consacrée plus particulièrement à l'expérience du groupe d'étude et à certaines de ses recommandations, notamment celles qui concernent les services de santé et l'enseignement postsecondaire.

Le gouvernement propose que l'on précise les normes nationales en matière de soins de santé et que l'on mette en place des mécanismes pour veiller à leur maintien en collaboration avec les provinces dans le cadre d'un projet de loi fédéral qui sera présenté d'ici mars 1983. Le gouvernement propose également que l'on procède, au cours des deux prochaines années, puisqu'en mars 1986 à des séries de consultations et de dicussions pour déterminer les moyens qui permettraient d'atteindre les objectifs nationaux dans le domaine de l'enseignement postsecondaire.

Le ministre des Finances (M. MacEachen) a déclaré lundi, comme en atteste la page 15,681 du hansard, que le groupe de travail parlementaire avait dit des choses très intéressantes au sujet du programme de financement des programmes établis et fait des propositions utiles qui allaient dans le sens de celles du gouvernement. Je reviendrai sur certaines de ces propositions dans quelque instants, mais j'aimerais tout d'abord résumer quelques-uns des points importants du projet de loi.

Une fois adopté, ce bill permettra de transférer 105 milliards de dollars aux provinces, au cours des cinq prochaines années, sous forme de paiements au comptant et de points fiscaux, dans le cadre des deux principaux programmes, la péréquation et le financement des programmes établis. Les cinq dernières années, la contribution fédérale à ces deux programmes s'est élevée à 61 milliards de dollars et nous y consacrerons quelque 44 milliards supplémentaires au cours des cinq prochaines années. Le bill prévoit également une nouvelle formule de péréquation.

Les gens ne se rendent pas toujours compte que ce sont les provinces qui dépensent la plus grosse part de fonds publics collectés au Canada. Entre 1961 et 1981, la part fédérale est tombée de 57 p. 100 à 49 p. 100 de l'ensemble des recettes gouvernementales et celle des provinces et des municipalités est passée de 43 à 51 p. 100. Si l'on déduit des recettes fédérales les paiements de transfert aux provinces et qu'on les considère comme des recettes provinciales, la part fédérale a diminué depuis 1961, passant de 50 à 38 p. 100 de l'ensemble des recettes à l'heure actuelle. Ces chiffres révèlent que le Canada est l'un des pays du monde occidental les plus décentralisés d'un point de vue fiscal.

Le programme de péréquation est la pierre angulaire de la fédération canadienne. Il vise à permettre à toutes les provinces d'offrir à leurs citoyens des services publics de base de qualité satisfaisante, sans devoir recourir à des taux d'imposition prohibitifs. Environ 29.3 milliards de dollars seront versés sous forme de paiements de péréquation aux quatre provinces de l'Atlantique, au Québec et au Manitoba, au cours des cinq prochaines années, contre 16.5 milliards pour les cinq années qui viennent de s'écouler.

Le programme de péréquation comporte deux éléments fondamentaux. Tout d'abord, l'évaluation du potentiel fiscal des provinces. Il s'agit de la capacité d'une province, par rapport aux autres, d'obtenir des recettes grâce à diverses sortes d'impôt. Le bill propose d'étendre l'évaluation du potentiel fiscal de façon à comprendre notamment les taxes municipales et la vente de biens et services par les gouvernements municipaux. Le deuxième élément fondamental est la norme de péréquation.

Au départ, le gouvernement avait proposé de se référer à la norme de l'Ontario, afin que les provinces qui n'avaient pas la capacité ou le potentiel voulu pour obtenir les mêmes recettes que l'Ontario continuent à toucher des paiements de péréquation.

Néanmoins, comme un grand nombre des autres provinces s'inquiétaient de l'avenir économique de l'Ontario, le gouvernement du Canada propose dans ce bill des normes plus générales qui tiendront compte de la capacité d'imposition moyenne de l'Ontario, du Québec, de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan et du Manitoba.

Le bill contient des dispositions transitoires qui protègent les provinces contre une réduction trop brutale de leurs paiements de péréquation et prévoit également une limite qui empêche le total des paiements de péréquation d'augmenter plus rapidement que le produit national brut.

Les paiements de péréquation aux six provinces démunies augmenteront de 13.6 p. 100 en 1982-1983 et de 11.2 p. 100, en moyenne, au cours des cinq prochaines années. Depuis 1977, les sommes versées dans le cadre du financement des programmes établis ont servi à financer les programmes provinciaux de soins médicaux et d'enseignement postsecondaire. Elles ont également servi à compenser la suppression de la garantie de recettes resultant de la réforme fiscale de 1972.

Grâce au système actuel qui consiste à transférer de l'argent et des points fiscaux, les provinces riches comme l'Alberta et la Colombie-Britannique ont obtenu davantage, grâce à leurs points fiscaux, que les provinces pauvres. Comme le recommandait notre groupe de travail parlementaire, ce bill modifie les transferts d'argent de façon à ce que la contribution fédérale totale par tête soit la même pour toutes les provinces. Le bill met également fin aux transferts accordés dans le cadre du financement des programmes établis qui dédommageaient les provinces pour la suppression de la garantie de recettes résultant de la réforme fiscale de 1972. Cela représentait un point d'impôt sur le revenu des particuliers, plus l'équivalent en espèces d'un deuxième point fiscal.

• (1550)

Les gouvernements provinciaux ont rétorqué, et ils prétendent encore, qu'en supprimant la garantie de recettes, le gouvernement canadien compromet le financement de l'enseignement postsecondaire et des soins de santé. C'est toutefois absolument faux. L'été dernier, les premiers ministres ont refusé sans ambages de considérer la garantie de recettes comme une partie des subventions fédérales au titre des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire. Dans son rapport sur le programme de santé paru en 1980, le juge Hall a déclaré également que les subventions accordées par le gouvernement fédéral au titre des services médicaux ne comprennent pas les deux points fiscaux que représente la garantie de recettes. Les subventions du gouvernement du Canada destinées à ces deux programmes essentiels continueront à augmenter proportionnellement à la hausse du produit national brut durant les cinq prochaines années. Par ailleurs, grâce aux mesures fiscales annoncées dans le budget du 12 novembre, les recettes des

provinces augmenteront de 685 millions de dollars rien qu'en 1982-1983.

J'insiste à nouveau sur le fait que les subventions fédérales au titre des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire augmenteront en moyenne de 11 p. 100 annuellement pendant cinq ans; par conséquent, il est ridicule de prétendre que les subventions fédérales sont réduites. Le programme de la garantie de recettes sert à protéger les gouvernements provinciaux contre la diminution imprévue de leurs recettes qui risquait de se produire à la suite de la réforme fiscale de 1972. Le programme devait prendre fin en 1977, mais il a été prolongé de cinq ans. Les gouvernements provinciaux ont eu dix années pour rajuster leurs impôts aux réformes fiscales de 1972 et plus rien ne justifie le maintien de la garantie de recettes. De toute façon, la garantie de recettes en question équivaut à environ 5 p. 100 du total des crédits versés aux provinces.

Le projet de loi traite de certaines autres questions et permet au gouvernement notamment de transférer aux gouvernements des provinces productrices de pétrole leur part de la taxe fédérale d'exportation pour le pétrole exporté de novembre 1980 à janvier 1982 et d'indemniser certaines provinces pour le changement survenu dans leur population et révélé dans le recensement de 1981.

Le projet de loi permettra au gouvernement fédéral de consentir 105 milliards de dollars au titre de la péréquation, des programmes de santé et des programmes d'enseignement postsecondaire au cours des cinq prochaines années, ce qui rappelle le rôle prépondérant qu'il continuera à jouer en assurant aux Canadiens les services dont ils ont besoin et qu'ils méritent.

Le groupe de travail a été créé au printemps dernier à la suite d'une proposition des partis de l'opposition à laquelle le gouvernement avait immédiatement souscrit. Le groupe de travail se composait de quatre libéraux, notamment le député de Gloucester qui le présidait, les députés de Vaudreuil (M. Herbert) et de Verchères (M. Loiselle) et moi-même; de deux conservateurs, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) qui en était le vice-président, et le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker); enfin d'un néo-démocrate, le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie). Le groupe de travail était autorisé à retenir les services de spécialistes et M. Peter Dobell, du Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur, a recruté un groupe de conseillers fort compétents et acharnés au travail, que dirigeait M. Rodney Dobell de l'Université de Victoria.

Le service de recherche de la Bibliothèque du Parlement et les recherchistes des trois partis ont collaboré de très près avec le groupe de travail. Ce dernier a établi une série de directives et de principes—un cadre de travail—qui, de notre avis, permettront aux représentants des gouvernements fédéral et provinciaux de négocier les changements qui conviendront le mieux à la lumière des objectifs sociaux visés par ces programmes et en fonction de la situation économique que nous connaîtrons au cours des quelques deux années que dureront les négociations. Le rapport du groupe de travail ne porte pas sur des calculs budgétaires, mais bien sur la responsabilité du Parlement pour les dépenses fédérales. Nous avons fait porter nos efforts non pas sur le plan de dépenses du gouvernement, mais bien sur les changements institutionnels destinés à permettre au Parlement lui-même d'assurer une surveillance plus efficace des recettes fédérales allant directement aux gouvernements provinciaux, et de mieux en rendre compte. Nous avions accepté de souscrire collectivement au rapport, non pas parce qu'avec nos compromis nous en étions arrivés à un consensus, non pas parce que nous avions réussi à faire table rase des différends idéologiques qui nous séparent, mais bien parce que le rapport expose clairement certaines de ces différences. Nous croyons sincèrement que le plus important pour nous, en tant que groupe de travail, et pour le pays, était de collaborer pour en arriver à une décision mutuellement acceptable compte tenu de nos différentes valeurs; il fallait surtout éviter d'aller chacun de son côté, prétextant que nous n'arrivions pas à nous entendre.

Comme nous l'avons dit à la page 6 du rapport, des témoignages que nous avons entendus un peu partout dans le pays, un message ressort clairement—les Canadiens sont plus conscients de ce qui les unit que de ce qui les sépare. Ils s'intéressent plus au bon fonctionnement du régime fédéral qu'aux questions compliquées de compétence. Malgré les tensions et la controverse entourant la politique énergétique, la constitution, les frais de la GRC et d'autres motifs de friction intergouvernementale, nous avons constaté que les Canadiens acceptaient encore de bonne grâce deux niveaux de gouvernement auxquels ils devaient payer des impôts et élire des représentants, le fédéral et le provincial. Nous sommes heureux de pouvoir confirmer que les Canadiens acceptent volontiers de partager leur bonne fortune aux moyens de la redistribution interprovinciale et des transferts interrégionaux. Ils comptent sur le gouvernement fédéral pour assurer à l'échelle nationale l'équité des programmes qui offriront à tous les Canadiens sans exception des perspectives égales. Peu de gens jugeaient inutile que le gouvernement fédéral fasse preuve de leadership en établissant ces normes nationales. Nous avons trouvé particulièrement encourageant qu'un grand nombre de fonctionnaires et de ministres provinciaux estiment que les négociations avec leurs homologues fédéraux ne susciteraient pas de litiges vraiment sérieux quant aux principaux objectifs nationaux. Bref, les Canadiens sont plus unis que leurs gouvernements ne semblent l'être parfois; en réalité les liens qui les unissent sont beaucoup plus forts que les rapports entre leurs gouvernements ne le laissent croire.

Nous avons tenu des audiences à Ottawa, au cours desquelles nous avons entendu le témoignage du ministre des Finances (M. MacEachen), du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) et du ministre des Communications (M. Fox), qui était alors secrétaire d'État. Nous sommes allés ensuite dans la capitale des 12 provinces et territoires pour rencontrer les trésoriers ou ministres des Finances provinciaux, ainsi que les représentants des divers groupes d'intérêt et du grand public qui s'intéressaient aux services de santé, à l'enseignement postsecondaire, au financement des services sociaux et au programme de péréquation pour les provinces démunies. En outre, nous avons entendu le point de vue de spécialistes, de six anciens premiers ministres provinciaux, du Conseil économique du Canada, des autochtones et de bien d'autres gens.

Les membres de notre groupe d'étude en sont très conscients, c'était la première fois que le public était consulté et que des parlementaires pouvaient participer activement à la révision du fédéralisme fiscal. Nous avons donc recommandé

qu'à l'avenir, avant de négocier des ententes fiscales, on fournisse de nouveau aux députés l'occasion de consulter le public.

Monsieur l'Orateur, j'ai encore des choses à dire au sujet de certaines recommandations concernant la santé et l'enseignement postsecondaire, mais cela pourrait attendre à lundi. Puis-je dire qu'il est 4 heures?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 4 heures, la Chambre va passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir, les avis de motion, les bills publics et les bills privés.

• (1600)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—AVIS DE MOTION

[*Français*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES DÉPENSES ENCOURUES PAR LE CONTRIBUABLE

M. Marcel Dionne (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture) propose que:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité que le ministère du Revenu national prenne à sa charge les dépenses encourues par les contribuables qui font l'objet d'une enquête du Ministère, lorsque l'enquête faite par les fonctionnaires de Revenu Canada ne donne lieu à aucune poursuite ou réclamation.

—Monsieur le président, c'est avec impatience que j'attendais la présentation de cette motion à la Chambre des communes afin de calmement en discuter. Ma motion vise à corriger une situation vécue par de nombreux Canadiens. Presque chaque député dans cette Chambre a eu l'expérience d'un de ces cas dans sa circonscription. Le scénario est classique. Votre secrétaire vous transmet un appel urgent de la part d'un commettant. Il s'agit le plus souvent d'un entrepreneur ou d'un homme d'affaires de votre circonscription ou même d'un retraité. Tout ce que vous entendez au bout du fil, c'est une voix en panique qui dit: Ils sont là. Un éclair traverse votre esprit et vous comprenez que votre commettant vient de recevoir la visite des agents de Revenu Canada Impôt. Je ne voudrais pas blâmer injustement tous les fonctionnaires de ce ministère. Après tout, c'est un travail ingrat que de percevoir les impôts et les taxes. En revanche, on a vu naître certains abus, et je crois que le Parlement devrait être saisi de cette question.

Qu'on me permette de récapituler ici brièvement au sujet du rôle de Revenu Canada Impôt. Tous les Canadiens savent que l'impôt sur les revenus des particuliers a fait son apparition au Canada en 1917. Lors de l'adoption de la loi, on avait assuré les Canadiens qu'il s'agissait d'une mesure temporaire qui devait être abolie dès la fin de la Première Guerre mondiale. On connaît le reste, monsieur le président! De nombreux contribuables ont écrit toutes sortes de choses amusantes à propos de cette mesure temporaire dont on ne prévoit pas la disparition dans un avenir rapproché. C'est peut-être la preuve qu'il arrive quelquefois à nos gouvernants de lancer un programme qui réussit trop bien. La preuve de ce succès selon la publication de Revenu Canada intitulée: *Les rouages de l'impôt*, édition 1981: Ce ministère a soutiré de nos goussets plus de 50 milliards de dollars en 1980-1981. C'est beaucoup d'argent et c'est ce qui explique pourquoi on n'est pas à la veille de voir disparaître l'impôt sur le revenu, le ministère du Revenu, c'est trop payant, monsieur le président! On apprend toutes sortes de choses en parcourant la publication *Les rouages de l'impôt*. On apprend que le premier objectif de Revenu Canada Impôt, c'est de percevoir les impôts ainsi que d'autres contributions parafiscales, tout en luttant contre la fraude et l'évasion fiscales. Le second objectif que poursuit le ministère canadien du Revenu, c'est d'assurer la confiance du public en l'intégrité du système fiscal canadien par une application juste, uniforme et courtoise de nos lois fiscales. Et je dis bien «courtoise» de nos lois fiscales.

Qu'on me permette de m'étendre un peu sur la question de courtoisie. Évidemment, pour la plupart des contribuables le système de retenues à la source appelé aussi anesthésie fiscale leur évite d'avoir un contact direct avec leur percepteur d'impôt. Tout contribuable canadien, une fois par année, remplit une déclaration dans laquelle il confesse avoir touché tel revenu, il inscrit les sommes retenues à la source, cet argent qu'il n'a jamais eu en main, et souvent il a droit à un petit remboursement. En revanche, les travailleurs indépendants ainsi que les employeurs ont l'occasion d'avoir des contacts plus fréquents avec les fonctionnaires de Revenu Canada Impôt.

Enfin, il existe des contribuables dont la déclaration fait l'objet d'une vérification ainsi qu'à l'établissement d'une nouvelle cotisation. Combien sont-ils? Selon les sources du ministère, on a vérifié 91,367 dossiers en 1980-1981, ce qui a donné lieu à l'établissement de 70,057 cotisations, c'est donc à ce groupe particulier de contribuables canadiens que je m'intéresse. Quel est le profil de ce contribuable? Si je me réfère aux commettants qui s'adressent à nous lorsqu'ils reçoivent la visite d'un agent de Revenu Canada, il s'agit souvent d'un entrepreneur ou d'un commerçant et même d'un retraité. Il a mis sur pied une entreprise ou un commerce, il offre de l'emploi à trois, quatre, cinq personnes et souvent de 20 à 40 personnes, quelquefois davantage. Il paie ses impôts et également ses taxes. Le plus souvent, il a recours aux services d'un professionnel, c'est-à-dire un comptable, pour tenir la comptabilité, pour remplir les diverses déclarations d'impôt et fournir toute paperasse à Revenu Canada Impôt. Un beau jour il fait l'objet d'une vérification, et il va alors examiner comment le ministère du Revenu procède à l'application courtoise des lois fiscales canadiennes.

C'est malheureux à dire, mais dans les cas qui m'ont été déférés j'ai découvert que le ministère du Revenu traitait ces citoyens canadiens littéralement comme des criminels. Un contribuable va découvrir qu'en cas de litige avec Revenu Canada Impôt, le fardeau de la preuve n'incombe pas au demandeur, c'est-à-dire au ministère du Revenu, mais bien au contribuable. C'est donc à lui, le contribuable, de faire la preuve qu'il est innocent, donc de faire la preuve que Revenu Canada Impôt a tort. Dans ces conditions, monsieur le président, on comprend que le ministère a le beau rôle, tandis que le contribuable doit dépenser beaucoup d'argent pour établir son innocence. Quand il réussit à le faire, on lui dit simplement: Excusez-nous, nous nous sommes trompés.

L'impôt

Monsieur le président, j'attire votre attention sur un article paru dans le magazine *Saturday Night* du mois d'avril 1981. L'auteur cite M. Alan Zener, avocat qui a travaillé au ministère de la Justice et qui représentait Revenu Canada devant les tribunaux. M. Zener affirme, et je cite:

Très souvent Revenu Canada se présente devant le tribunal avec très peu de preuves, mais gagne la cause parce que l'accusé, le contribuable, ne peut pas faire la preuve que l'avis de cotisation est inexact.

Cette situation devrait choquer notre sens de la justice. Cependant, ce qu'il y a de plus grave, c'est que, malgré ces règles qui défavorisent le contribuable, il se trouve des contribuables qui arrivent à faire la preuve que l'avis de cotisation est inexact. Ils arrivent à gagner leur point. Pour y arriver, ils ont dû engager plusieurs milliers de dollars de frais professionnels, d'avocats, de comptables ou d'experts fiscaux. Or, ils sont obligés de les payer. C'est afin de corriger cette injustice que je présente ma motion, et j'aime bien relire ma motion, monsieur le président, parce que je la trouve importante, et je cite:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité que le ministère du Revenu national prenne à sa charge les dépenses encourues par les contribuables qui font l'objet d'une enquête du Ministère, lorsque l'enquête faite par des fonctionnaires de Revenu Canada ne donne lieu à aucune poursuite ou réclamation.

En effet, monsieur le président, la vérification du ministère du Revenu national, en plus de ne pas avoir la charge de la preuve, a accès gratuitement à un bataillon d'experts du ministère des Finances, du ministère de la Justice et du ministère du Revenu national. Le contribuable est seul et pour obtenir de l'aide il lui faut payer. S'il lui arrive d'avoir gain de cause, il a droit à quelques mots d'excuses et puis au revoir. Ceci me choque profondément. Si ce contribuable a pu établir que sa situation était régulière et qu'il a dû engager des frais pour le faire, le ministère du Revenu national devrait lui rembourser ses dépenses, ce qui, à mon avis, diminuerait une foule de charges contre le contribuable et peut-être amènerait Revenu Canada à jouer un rôle social beaucoup plus grand et à humaniser Impôt Canada.

• (1610)

En effet, l'erreur des contribuables qui font l'objet d'une enquête de la part du ministère du Revenu national, c'est de ne pas réaliser que le litige ou je devrais dire le procès commence dès que le vérificateur frappe à la porte. Le vérificateur a le droit de vérifier partout, d'exiger la production de toutes sortes de documents. C'est à ce moment-là que le contribuable a besoin de l'aide d'un professionnel. Pourquoi? La réponse est simple: si le ministère poursuit devant les tribunaux, les réponses qu'il aura données au vérificateur au moment de l'enquête peuvent servir de preuves contre lui. Donc, il faut au contribuable, au départ, l'aide d'un professionnel. Quelquefois après enquête le ministère classe le dossier, c'est-à-dire qu'on ne saisit pas les tribunaux parce que le ministère perdrait la cause. Cependant le contribuable a fait la preuve de son innocence au stade de l'enquête si je puis dire, et pour ce faire il a engagé des frais. Ma motion vise à créer un mécanisme au moyen duquel le ministère du Revenu national lui rembourserait ses frais.

Monsieur le président, plusieurs méthodes employées par les enquêteurs sont inacceptables et frisent l'indécence.

Souvent à la suite de certaines transactions, lesquelles sont bien définies et précisées dans un contrat, on va même au nom de la discrétion même du ministre dénoncer cette transaction, on va même jusqu'à annuler cette transaction et le fardeau de la preuve appartient toujours au contribuable, pour souvent, dans la très grande majorité des cas, arriver aux mêmes résultats dont fait mention le contrat. Plusieurs trucs sont également employés et je me permettrai ici d'en énumérer quelques-uns. Je connais une foule de contribuables qui, à la suite de la vente d'un immeuble ou de biens quelconques, en arrivent certainement à un prix, mais encore une fois, à la suite de la visite de cotiseurs qui avaient comme mandat précis de réévaluer ces transactions, on dit souvent que l'évaluation est soufflée, l'évaluation est exagérée.

M. Tousignant: Le cotiseur est à commission!

M. Dionne (Chicoutimi): Eh bien, il l'est souvent, oui mon cher collègue. En tout cas j'ai la forte impression qu'il l'est. Il arrive dans un but précis et, peu importe qu'il ait tort ou raison, il envoie une facture, et on va même contester et dire que cette évaluation est exagérée. Là tout le processus s'engage encore, le contribuable doit faire la preuve et, dans la très grande majorité des cas, il arrive encore aux mêmes résultats. Mais ce qu'il y a de plus choquant, c'est que l'on connaît également une foule de contribuables qui mènent une vie paisible et calme, une vie de sacrifices, comparativement à d'autres contribuables qui mènent un train de vie exagéré, souvent d'un voisin à l'autre ou d'un contribuable à l'autre, on pense que ce type a une fortune exagérée ou qu'il a des revenus exagérés. Sur la foi de renseignements anonymes, on va même fouiller, perquisitionner dans les maisons avec l'aide de la GRC et des inspecteurs; on menace tout le monde, on menace la famille et encore une fois, monsieur le président, quand l'enquête est terminée, dans la très grande majorité des cas, il s'avère que le contribuable avait raison. Mais on a fait peur par toutes sortes de menaces. On a indisposé, on a énervé une foule de citoyens par ces méthodes.

Monsieur le président, j'irai jusqu'à dire qu'on a presque perdu le sens du «fair play» au ministère du Revenu. C'est que pendant plusieurs années, grâce à des comptables ou à des experts en fiscalité, on a accepté au préalable une foule de transactions et souvent à la suite de la visite d'un cotiseur, on laisse tomber tout ce sens du *fair play* et tout ce que l'on a déjà accepté par le passé. Et c'est toujours à recommencer de cette façon.

M. Tousignant: Des méthodes dignes de la Gestapo!

M. Dionne (Chicoutimi): Et je présenterai d'autres cas ici pour préciser encore mon point de vue, monsieur le président. Je connais des propriétaires de compagnies qui ont 15, 20, 30 employés, qui ont une paie hebdomadaire de $19,000 à $20,000, et comme moi l'on sait que tous les 30 du mois, on doit envoyer les prélevés au ministère de Revenu Canada. Ils ont jusqu'au 15 du mois suivant pour envoyer ce dit argent. Mais qu'on le croit ou non, il existe des gens qui postent entre le 13, 14 et le 15 du mois leurs prélevés. Présentement des fonctionnaires s'acharnent sur le dos de plusieurs contribuables pour leur envoyer des pénalités de toutes sortes et qui ne sont pas des pénalités de 10 p. 100, et qui, à mon avis, ne sont même pas dignes et n'ont même pas leur raison d'être. Cela arrive dans plusieurs cas et même quand on sait si bien que notre ministère des Postes a fait la grève déjà et qu'une foule d'entrepreneurs avaient posté leur cotisation et que l'on a persisté quand même entre deux ministères du gouvernement

fédéral à se faire la guerre et à imposer des amendes à des contribuables qui ont été obligés de payer pour des erreurs commises dans d'autres ministères.

Monsieur le président, on conviendra avec moi que ce genre d'actions est inacceptable aujourd'hui. Je pourrais continuer l'énumération jusqu'à cinq heures, mais il appert qu'il y a de mes collègues qui veulent parler et, de toute façon, ils ont le mandat de parler contre mon avis de motion . . .

M. Corbin: En faveur de la motion.

M. Dionne (Chicoutimi): Mais je dois dire qu'il y en a beaucoup plus qui parleraient en faveur de ma motion s'ils avaient le choix aujourd'hui.

M. Tousignant: Il y en a plusieurs qui pensent tout bas ce que l'honorable député dit tout haut.

M. Dionne (Chicoutimi): Monsieur le président, comme je le disais, je pourrais continuer à énumérer encore de nombreux cas de cette façon. Or il est sûr qu'il y a des gens qui vont parler dans quelques minutes de conscience sociale et d'humaniser le système. On pourrait en parler, je partage cet avis moi aussi. Mais n'oublions pas également que le ministère, par le biais de ses fonctionnaires, doit en étroite collaboration, je dis bien en étroite collaboration, avec le contribuable, développer aussi cette conscience sociale. Il n'appartient pas seulement aux contribuables dans ce pays de développer une conscience sociale, il appartient quand même à ceux qui appliquent des lois de développer leur propre conscience sociale afin d'harmoniser certaines lois, afin d'humaniser l'application de certaines lois, et je persiste à dire que c'est vrai encore, je donne quand même un peu de crédit à ces fonctionnaires qui ont entre les mains l'application d'une loi qui est très difficile et encore là, monsieur le président, il est possible d'humaniser l'application de cette loi. Ainsi, je suis convaincu que l'harmonie serait plus réalisable si la majorité des cotiseurs, quand ils arrivent dans une maison, avaient des mandats plus précis et, s'il le faut, monsieur le président, je proposerais que l'on donne quand même des cours à certains cotiseurs pour qu'ils sachent ce que c'est que de rencontrer le public, ce que c'est que de faire face à des gens qui sont dans le désarroi, qui doivent peut-être par erreur ou par ignorance payer des sommes énormes ou même dans la très grande majorité des cas, il s'avère que ces sommes ne sont pas dues, monsieur le président. Ce qui choque profondément plusieurs citoyens, c'est de recevoir des cotisations qui ne sont pas dues et par des absences de preuves, le ministère persiste à les poursuivre et souvent quand le citoyen va jusqu'au bout, on laisse tout simplement tomber et on dit: Excusez-nous, nous avons fait une erreur. Je pense qu'il est temps que ces choses disparaissent, et j'invite les ministres, les sous-ministres et les fonctionnaires en place à se donner la main afin d'harmoniser ce système qui est dans un si piètre état.

[*Traduction*]

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Monsieur l'Orateur, je tiens à appuyer cette motion qui demande au gouvernement d'envisager la possibilité que le ministère du Revenu national prenne à sa charge les dépenses d'un contribuable qui fait l'objet d'une enquête, lorsque cette enquête menée par des fonctionnaires du ministère n'entraîne pas une poursuite ou une réclamation.

Je crois que cela devrait s'étendre à tous les ministères fédéraux, comme aux États-Unis. Le problème qui se posera probablement cet après-midi au député de Chicoutimi (M. Dionne), c'est que l'un de ces collègues libéraux étouffera cette excellente motion. Cette motion devrait être adoptée, car elle est très valable.

• (1620)

Les États-Unis possèdent ont adopté en 1980 une loi qui s'applique à tous les ministères fédéraux, grâce aux efforts du sénateur Dennis DeConcini. Il aura fallu beaucoup de tractations, tant au Sénat qu'à la Chambre des représentants, pour adopter la version finale du sénateur qui garantissait un accès à la justice égale pour tous. La loi rendait le gouvernement fédéral davantage responsable de l'application de ses règlements. En gros, cette loi qui devient le titre II du texte H. R. 5612, intitulé «Minority Small Business Contracting Bill» oblige les organismes fédéraux à payer les frais de justice des particuliers et des petites entreprises s'ils n'obtiennent pas gain de cause et ne peuvent pas justifier leur recours à la justice devant un tribunal fédéral ou administratif.

La loi couvre aussi bien les particuliers dont la valeur nette est inférieure à 1 million de dollars, que les entreprises qui ont une valeur nette de moins de 5 millions et qui emploient moins de 500 employés, les organismes à but non lucratif ou les coopératives agricoles. Après l'adoption du projet de loi, le sénateur DeConcini a déclaré que l'idée était très simple et a dit notamment:

> Le citoyen moyen et les petites entreprises n'ont plus les moyens de faire appel aux tribunaux, en particulier quand ils ont des démêlés avec le gouvernement fédéral dont les moyens financiers et les experts sont pratiquement en quantité illimitée. Nombreux sont les citoyens qui n'ont aucun recours, car le montant des frais de justice les oblige à se plier aux exigences du gouvernement qu'elles soient justifiées ou non.
>
> Ce bill oblige le gouvernement à être davantage comptable de ses actes et il permettra au Congrès de savoir si les organismes publics sont raisonnables dans l'application des règlements.

Le sénateur Dennis DeConcini souligne par ailleurs dans un rapport consacré cette fois à la loi sur l'accès à la justice:

> La loi ne protège que les individus qui possèdent 1 million de dollars ou moins, les entreprises dont la valeur est inférieure ou égale à 5 millions, les organismes à but non lucratif et les coopératives agricoles.
>
> Ce n'est pas, comme certains adversaires du projet de loi l'ont déclaré, une atteinte au principe même du système juridique américain.

Je me permettrais d'ajouter que cela ne constituerait pas non plus une menace pour le système juridique canadien. Le sénateur enchaîne:

> Les juristes feront remarquer, avec une certaine justesse, que les principes de l'égalité d'accès sont contraires à la doctrine juridique générale exigeant que chaque partie qui este en justice paie son dû. Toutefois, cette doctrine a été élaborée à un moment où le gouvernement fédéral n'était guère plus grand qu'une petite entreprise moderne et, en tout cas, avant la création de l'Administration de la sécurité et de la santé au travail . . . , de la Sécurité sociale de la Commission fédérale du commerce, de l'Agence de protection de l'environnement—et même avant celle des services du fisc. Se mesurer aujourd'hui au gouvernement fédéral revient à lutter contre un géant qui brasse 650 milliards de dollars par an; le gouvernement, sa bureaucratie et sa réglementation menacent de nous submerger. En donnant à tous les Américains la possibilité d'ester en justice, la loi sur l'égalité d'accès ne fera que renforcer le système.

Je suis en train de rédiger un bill d'initiative parlementaire qui ressemblera à cette motion. Je veux englober tous les ministères du gouvernement fédéral. Si le député de Chicoutimi est disposé à accélérer les choses, il pourrait sans doute intercéder auprès du leader du gouvernement à la Chambre pour qu'il présente une mesure couvrant tous les ministères de l'État. Les députés de ce côté-ci de la Chambre défendraient certainement volontiers cette mesure législative, à l'intention du Canadien moyen, pour lutter contre le géant qu'est devenu le gouvernement fédéral de nos jours. Comme d'autres députés de ce côté-ci aimeraient traiter de cette motion, je vais en rester-là.

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots de la motion dont nous sommes saisis. A l'instar de mes électeurs, j'ai déjà eu affaire à certains fonctionnaires du ministère du Revenu national, et je dois dire que ce n'est pas toujours des plus agréable. Je remercie donc le député de Chicoutimi (M. Dionne) d'avoir soulevé cette question.

Le premier problème qu'on m'a soumis dans ce domaine quand je suis devenu député concernait de nouvelles cotisations, mais aucune entreprise n'était en cause. Il s'agissait en l'occurrence de nouvelles cotisations dont faisaient l'objet certains agriculteurs amateurs habitant dans leur ferme. Ces personnes voulaient quitter la ville puante pour les mêmes raisons que celles qui m'ont finalement poussé à le faire. Elles voulaient élever leurs enfants à la campagne pour tous les avantages qu'on prête à ce mode de vie. Elles voulaient avoir davantage d'espace. Elles voulaient avoir des animaux et tout ce qui est l'apanage d'une vie semi-rurale. Comme ces personnes possédaient de petites exploitations agricoles, le gouvernement les a encouragées en leur accordant des exemptions et des abattements d'impôt sur le revenu. Elles ont créé de petites entreprises sur leur ferme. Ces personnes faisaient de l'apiculture, élevaient du bétail, des poulets et que sais-je d'autre. Au début, elles avaient le droit de défalquer leurs coûts, comme la construction d'une clôture, d'autres bâtiments, les travaux de réfection, leurs notes de téléphone et même parfois les permis spéciaux pour leurs camions. Cependant, ils ne tiraient pas et n'auraient sans doute jamais pu tirer leur principale source de revenu de l'agriculture, parce que leur exploitation n'avait pas l'envergure, dans la vallée du Fraser surtout, pour produire un revenu confortable, à moins que n'existent des quotas de mise en marché. La plupart des exploitants étaient soumis à un contingentement qui leur permettait de produire telle quantité d'œufs, de dindons, de lait et ainsi de suite.

Toutefois, dans certaines régions du pays, ces gens ont commencé à recevoir la visite de certaines personnes très aimables. Ces visiteurs n'entraient pas sans frapper. Ils se montraient toujours gentils, polis et sociables. Ils se présentaient avant de s'asseoir pour poser quelques questions. La visite n'avait rien d'inquiétant, avec des personnes si aimables. D'ordinaire, on leur offrait du thé et des biscuits. Après quelques questions indiscrètes, les visiteurs repartaient. Quelques semaines plus tard, les personnes visitées recevaient une belle enveloppe officielle du ministère du Revenu. Il s'agissait d'un avis de nouvelles cotisations. Parfois celles-ci remontaient de trois à cinq ans en arrière.

M. Baker (Nepean-Carleton): A moins de fraude, pas plus de quatre ans.

M. Rose: Je pense que la loi permettait alors de remonter à cinq ans. Je remercie le député de Nepean-Carleton (M. Baker) de sa mise au point, lui qui est si ferré en droit. Néanmoins, il s'agissait de cotisations considérables pour ces gens.

On pourrait me reprocher de ne pas m'en tenir à l'objet du débat, qui porte sur la prise en charge des frais d'enquête ou d'avocat lorsque le ministère a perdu sa demande de nouvelle cotisation. Je ne parle pas de cela directement mais plutôt de la façon d'agir des enquêteurs. Et je ne vise pas uniquement les enquêteurs dans ce domaine. Mais je reviendrai là-dessus.

S'imaginant que leur déclaration d'impôt d'il y a trois ou quatre ans a été acceptée, voilà qu'ils reçoivent des factures de l'ordre de $2500 à $5000. Bien des gens n'avaient pas les moyens de payer. C'était les acculer à la faillite. Jamais ils ne se seraient considérés comme des tricheurs et, pourtant, c'est ce que le ministère du Revenu national avait supposé. Je pense que c'étaient des agissements sournois.

• (1630)

Je suis assez âgé pour me souvenir des films de gangsters de James Cagney et Edward G. Robinson. Même dans les westerns dont nous étions friands, quand le méchant était finalement appréhendé et emmené dans le bureau du shérif, le détective ou le policier le prévenait toujours avant de l'interroger: «Tout ce que vous direz pourra être retenu contre vous.» La loi américaine l'exige. Je suppose que c'est un des inconvénients d'être si près de notre voisin, les États-Unis d'Amérique. Nous commençons à croire que la loi canadienne, la loi britannique ou le droit commun même la jurisprudence nous garantissent des droits que nous n'avons pas. Cet avertissement traditionnel n'a jamais été fait à ceux que j'ai mentionnés. Je crois qu'on aurait dû les prévenir de leurs droits au moment de faire l'objet d'un enquête de la part d'un agent du Revenu national.

Cela remonte à près de dix ans. Ce n'est plus le tour des cultivateurs amateurs, mais des dentistes. Je sais qui sont les victimes aujourd'hui. Ils s'en prennent à ceux qui travaillent loin du foyer et qui touchent une prime. Il y a quelque temps, un cheminot du CP m'a demandé ce qu'il devait faire dans son cas.

M. Baker (Nepean-Carleton): Et les mineurs du Nord.

M. Rose: Oui, peut-être les mineurs du Nord.

Beaucoup de ces personnes doivent verser rétroactivement les montants appréciables bien qu'elles ne cherchent ni à tricher ni à éviter l'impôt, mais parce qu'elles croient tout simplement que la loi de l'impôt autorise de telles déductions. Si on ne les traîne pas devant le tribunal, on les incite à faire des déclarations qui sont retenues contre elles par la suite.

Des inspecteurs se présentent sans les prévenir et demandent toutes sortes de détails. La majorité n'ont pas ces informations détaillées sous la main. Je n'ai jamais entendu dire que des agents du fisc annonçaient leur visite ou l'objet de leur visite ou invitaient le contribuable à se faire accompagner de son comptable ou d'un avocat. Ce n'est pas ce qui est arrivé à ce petit cultivateur amateur de ma circonscription, ou à celui qui travaille loin de chez lui, ou à toute autre personne qui fait partie de l'échantillon enquêté.

Quand l'actuel ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) était ministre du Revenu national, je l'ai saisi de cette question. Il a fait la vérification en sorte qu'elle ne remonte pas à plus d'un an. C'était une grande amélioration. J'ignore si cette pratique se continue car on ne m'a pas signalé de problème récemment. Mais je peux dire que grâce à mes efforts, à la courtoisie et à la bonne volonté du ministre du Revenu national, nous avons réussi à réprimer certains abus.

Bien sûr, le ministère du Revenu national doit rechercher les fraudeurs. Je ne dis pas que le ministère doive laisser les contribuables échapper au fisc. Les fraudeurs doivent être punis et punis le plus rigoureusement possible.

J'ai mentionné d'autres procédés employés par le gouvernement que j'estime sournois. Il arrive que des travailleurs victimes d'une longue maladie ou d'une longue période sans emploi, soient invités dans les bureaux de la Commission d'assurance-chômage, histoire de causer un peu, ou de recevoir quelques conseils. Ce petit arrangement bien commode prétend aider le prestataire à retrouver du travail. Il n'y a pas de questions écrites. Personnes n'a le droit de venir accompagné de son avocat, de son comptable ou de sa mère. L'intéressé y va seul et il fait bien souvent son propre procès. Ce ministère pourrait être beaucoup plus honnête, sincère, direct et humain avec ces gens qui, pour 99 p. 100 d'entre eux, ne sont ni des escrocs, ni des malfrats, et qui n'essaient pas de profiter de la situation.

Une fois l'entrevue terminée, le prestataire de l'assurance-chômage reçoit un document écrit qu'il est censé signer. Ayant déjà été appelé à signer certains documents libellés en certains termes, il est probablement embarrassé et il est même un peu effrayé, comme le sont beaucoup de gens devant l'autorité. Il est possible également qu'il se sente rabaissé parce qu'il ne fait rien. Mais la déclaration qui est écrite, non pas par ses soins mais ceux du conseiller, ressemble en gros à ce qu'il croit être l'histoire, et il signe tout simplement pour pouvoir s'en aller au plus vite. Comme mes amis, l'agriculteur amateur ou le cheminot du CP, il reçoit une belle lettre quelques semaines plus tard l'avisant qu'il ne sera plus indemnisé ou qu'il doit telle ou telle somme ou que sais-je encore.

Il y a beaucoup à faire, à mon avis, pour améliorer la situation. On nous dit que les Canadiens sont sceptiques au sujet de leur gouvernement. Ils sont certainement sceptiques au sujet de l'exécutif, des fonctionnaires et peut-être des hommes politiques. Mais une telle façon de procéder ne fera qu'exacerber le cynisme, si nous ne mettons pas obstacle à cette attitude.

Si j'ai un conseil à donner à la population, conseil que j'ai déjà donné aux lecteurs de mon journal, c'est que si un fonctionnaire se rend chez eux et leur pose toutes sortes de questions, ils devraient d'abord faire valoir leurs droits. Avant de répondre à ces questions, ils devraient s'assurer qu'elles ont été mises par écrit. Qu'ils demandent conseil ou qu'ils s'arrangent pour avoir un témoin. Qu'ils réclament un certain délai pour répondre ou de pouvoir demander conseil. Peu importe que ce soit la Commission d'assurance-chômage, le ministère du Revenu ou quelque autre ministère qui leur pose ces questions. Qu'ils ne se pressent pas, qu'ils n'aient pas l'impression d'être forcés ou contraints à fournir des renseignements qui ne décrivent pas exactement la situation.

Voici ce que je dis aux gens: exigez les droits qui vous reviennent; ne vous laissez pas marcher dessus; ne vous laissez pas intimider par l'administration, même si elle a la main lourde. Si nous pouvons apprendre aux gens à défendre leurs intérêts, ils auront une meilleure estime d'eux-mêmes. Ils estimeront davantage le gouvernement et ses organismes. Cela apprendra aux organismes gouvernementaux à respecter davantage les droits et les sentiments des particuliers, tâche confiée au ministère au moment de sa création.

Je suis heureux que ce sujet ait été soulevé à la Chambre. Il m'a permis, en ma qualité de député, de signaler certains problèmes qui remontent à une dizaine d'années. S'ils existaient alors, ils existent encore aujourd'hui, mais jusqu'ici, je n'avais pas eu l'occasion d'en parler.

Le député de Chicoutimi a dit qu'il y avait eu quelque 91,000 nouvelles cotisations l'an dernier. Tout ce que je sais, c'est que lorsque les agriculteurs amateurs ont fait l'objet d'une vérification, je n'ai jamais pu savoir combien étaient en cause. On m'a dit qu'il y en avait eu un certain nombre en Colombie-Britannique et dans le sud de l'Ontario, mais quand j'ai demandé combien au Québec—car je suis certain que bien des gens vivent dans des petites fermes et travaillent dans la forêt une partie de l'année, puis il y a ceux qui habitent une petite ferme du Nouveau-Brunswick et qui travaillent en ville—on m'a répondu qu'on ne pouvait pas me fournir ces renseignements. J'ai inscrit la question au *Feuilleton* et on m'a dit que ces renseignements n'étaient pas disponibles. Par conséquent, si le député de Chicoutimi a pu les obtenir—il les a au complet, peut-être pas par région—ce serait très utile, surtout lorsqu'un député estime que ses électeurs sont défavorisés par rapport à d'autres régions qui échappent à ces vérifications au hasard.

C'est à peu près tout ce que j'avais à dire. Je félicite le député de Chicoutimi d'avoir soulevé la question. J'espère que nous pourrons en discuter plus longuement. Si la résolution n'est pas adoptée, j'espère qu'au moins cette question sera renvoyée au comité compétent.

L'impôt

• (1640)

[*Français*]

M. Claude Tessier (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le président, je tiens d'abord à remercier mon collègue de Chicoutimi (M. Dionne) de sa motion. Son exposé est cependant quelque peu charrié, caricaturé, mais je veux le rassurer et lui dire qu'il comporte des indications utiles qui doivent être vérifiées dans le but de protéger au maximum les contribuables canadiens. Je serais cependant forcé de m'inscrire en faux, car il existe deux côtés à la médaille.

Mon collègue de Chicoutimi a voulu présenter le côté sombre de la question. Je veux bien tenter à mon tour d'apporter l'éclairage qu'il faut pour lui dire que l'exception n'est pas la règle, même à Revenu Canada. Je prends donc note des représentations du député, et nous en ferons un usage positif. Je ne veux cependant pas accepter que quelques cas isolés soient entendus et reconnus comme coutume ou comme règle de conduite du ministère du Revenu national. La tâche des fonctionnaires n'empêche d'ailleurs pas les députés de se faire ombudsmans lorsque requis. La loi n'est cependant pas négociable ni ne se prête à des représentations indues et surtout non fondées.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! L'honorable député de Chicoutimi (M. Dionne) invoque le Règlement.

M. Dionne (Chicoutimi): Monsieur le président, j'aimerais demander à mon honorable collègue s'il accepterait à ce moment-ci que je lui pose une question?

M. Tessier: Oui, monsieur le président, je suis prêt à recevoir cette question.

M. Dionne (Chicoutimi): Monsieur le président, j'aimerais que mon cher collègue précise s'il ne s'agit que de quelques cas isolés lorsque le ministère du Revenu Canada décide de faire enquête chez tous les forestiers dans une région donnée et que, unilatéralement, on décide que l'utilisation d'une camionnette pour aller dans le bois ce n'est pas 50 p. 100 ou 75 p. 100 d'utilisation que le forestier a car on lui accorde seulement 25 p. 100 ou 30 p. 100. Est-ce que dans votre esprit, mon cher collègue, il s'agit de quelques cas isolés, lorsqu'on couvre tout un pays? Dans l'industrie forestière, et je pourrais nommer encore beaucoup d'autres secteurs d'activités, on a décidé d'enquêter.

M. Tessier: Monsieur le président, on me permettra de poursuivre mon exposé, et mon collègue aura sa réponse. Et je pense qu'elle mérite d'être placée dans tout le contexte, sans quoi je risque de continuer sur le terrain dangereux et faire de cas particuliers des règles.

Monsieur le président, et je n'apprends rien à personne, l'impôt est un mot qui fait frémir certains mais, je crois, il s'avère une nécessité parce qu'il touche à peu près toute la population. Il s'agit seulement d'y apporter un esprit de collaboration. Je lisais justement ce mot de la fin dans le condensé de la revue de la vérification, «qu'avoir l'esprit de la collaboration, c'est faire avec le sourire une chose qu'on doit faire de toute façon.» Je pense que mon honorable collègue a déjà cet esprit, parce qu'il comprend déjà qu'à travers ses remarques il y a sans doute des éléments de vérité, mais qui sont à pondérer avec le système de revenu national.

Bien qu'il y ait au Canada un haut degré de respect des lois et une forte collaboration de la part du public, un système d'autocotisation fiscale ne peut être maintenu qu'au moyen de l'inspection vigilante et soutenue des déclarations. Le but principal de la vérification fiscale est de contrôler et de maintenir le système d'autocotisation. Comme telle, elle joue un rôle important dans la réalisation des objectifs du ministère qui sont de recouvrer les impôts exigés par la loi en encourageant l'observation volontaire de la loi et de maintenir la confiance du public dans l'intégrité du système fiscal.

Même dans notre dernier budget nous avons dit qu'il était important d'assurer toute la population canadienne que nous avions un système qui permettait au moins un traitement égal. Et je pense qu'au niveau de toutes les politiques du ministère du Revenu national nous avons ce mandat et que nous nous en acquittons. Aux centres fiscaux, les déclarations sont donc vérifiées au cours de la première étape du traitement. Les bureaux de district ont également des programmes visant à vérifier les demandes de déductions pour s'assurer que tous les revenus ont été déclarés et pour identifier les contribuables qui n'ont pas produit de déclaration d'impôt.

Réfléchissons maintenant sur la loi et le système d'impôt lui-même. Le système canadien d'impôt sur le revenu est un système d'autocotisation. Dans ce système, toute corporation et toute personne, succession ou fiducie imposable est tenue par la loi de produire une déclaration annuelle de revenu, dans la forme prescrite et de déterminer ses impôts exigibles pour l'année. Après le traitement initial et la correction des erreurs évidentes que renferme la déclaration, et une fois terminé le programme de raccord (raccord de certains renseignements fournis dans la déclaration avec ceux d'autres déclarations ou d'autres sources), la déclaration peut être choisie pour vérification et, ainsi, être assujettie à un examen détaillé. Monsieur le président, la vérification est effectuée en vertu de l'article 231 de la Loi de l'impôt sur le revenu qui oblige les contribuables à tenir tous les registres et les livres comptables requis pour déterminer les impôts exigibles. L'article 231 autorise le ministère à les vérifier pour tout motif relatif à l'exécution ou à l'application de la loi. A cette fin, la loi autorise en outre le ministère à demander et à recevoir de toute personne des renseignements, des registres, des documents dans un délai raisonnable dûment fixé. Bien que la perspective d'être assujetti à une vérification fiscale incite fortement à l'observation volontaire de la loi notamment à cause des pénalités applicables à l'égard de la négligence flagrante ou de la non-observation volontaire, il n'en reste pas moins que le contact personnel que procure la vérification est un moyen idéal pour susciter un climat où les contribuables peuvent se rendre compte que chacun ne porte que sa part légitime du fardeau fiscal. Cela aussi, monsieur le président, c'est humaniser un système nécessaire de cotisation d'impôt.

Le genre de vérification menée par l'impôt dépend du degré de complexité des déclarations. Il en existe deux genres: la vérification au bureau et la vérification sur place. Le vérificateur au bureau travaille habituellement dans les bureaux du district d'impôt où ses fonctions consistent à clarifier certains détails relatifs aux revenus, aux dépenses et aux transactions déclarées par les contribuables. Le vérificateur règle habituellement les problèmes au moyen de lettres, d'appels téléphoniques et d'entrevues personnelles, tandis que la vérification sur

place consiste en un examen détaillé des documents du contribuable. Elle se déroule habituellement au lieu d'affaires de ce dernier, pouvant prendre de quelques jours à plusieurs semaines. Les vérificateurs sur place comprennent des comptables professionnels chargés d'examiner les registres complexes des grandes compagnies ainsi que les registres d'entreprises moins importantes de personnes exerçant une profession libérale tels les agriculteurs par exemple. Ces vérifications sur place peuvent prendre plusieurs autres formes notamment les vérifications à l'échelle de l'industrie et les équipes de vérificateurs. Les vérifications à l'échelle de l'industrie comportent la coordination des vérifications effectuées dans un certain nombre de compagnies au sein d'une industrie. Les équipes de vérificateurs regroupent des personnes ayant des compétences différentes pour que soient étudiés le plus efficacement possible les registres des grandes entreprises. Par exemple, un expert en informatique, un vérificateur supérieur et un économiste prêté par un autre ministère peuvent joindre leur compétence respective afin d'étudier une corporation multinationale qui effectue des achats à l'extérieur du Canada. Le ministère est ainsi en mesure d'effectuer une vérification plus complète et plus approfondie. Étant donné que la plupart des grandes compagnies ont des registres informatisés, la plupart des grands bureaux de district de l'impôt comptent des spécialistes en informatique maintenant.

• (1650)

Le ministère emploie également dans les bureaux de district des appréciateurs d'apport social et des évaluateurs de biens immeubles qui déterminent la valeur des actions d'entreprises privées et celle de biens immobiliers. Une telle évaluation s'avère essentielle pour déterminer les gains en capital. Quand le ministère établit une cotisation et perçoit les impôts, il veille avant tout à ce que chaque contribuable soit traité de façon équitable et impartiale, c'est pourquoi les vérifications sont revues dans les bureaux de district. Le Bureau principal coordonne et contrôle cette revue afin de faire en sorte que les lois fiscales soient appliquées uniformément dans tout le pays. J'ai parlé de la loi de l'impôt sur le revenu et du système. Maintenant, monsieur le président, je parlerai de la philosophie et de la politique de vérification. Je sais très bien que le sujet que je traite présente un aspect ésotérique, c'est-à-dire incompréhensible à certaines personnes non initiées. Donc, qu'on me permette d'entretenir la Chambre de cette philosophie de base du ministère du Revenu national.

Des 14.7 millions de contribuables qui ont produit des déclarations d'impôt en 1979, un peu moins de 10.5 millions sont des salariés et plus de 2.5 millions sont des hommes d'affaires, des vendeurs à commission, des agriculteurs, des pêcheurs établis à leur propre compte, des personnes exerçant une profession libérale ou vivant du revenu de placements. En outre, 550,000 corporations produisent des déclarations d'impôt sur le revenu. La plupart des contribuables reçoivent un traitement ou un salaire sur lequel l'impôt est retenu à la source. Ainsi, il est relativement facile de vérifier la plupart des déclarations d'après les renseignements fournis par les employeurs dans le cadre du traitement ordinaire. Donc, nous pouvons conclure que les salariés causent relativement peu de problèmes en matière d'observation de la loi. De façon générale, leurs impôts sont perçus au moyen de retenues sur la paie et leurs revenus sont facilement contrôlés à partir des renseignements produits par leurs employeurs. L'obligation de tenir des livres et des registres s'applique très peu à ces contribuables et sauf dans certains cas par exemple lorsque des frais peuvent être déduits des salaires et des traitements les mesures de vérification sont peu nécessaires. Le programme de vérification du ministère est donc surtout orienté vers les deux millions et demi et plus de travailleurs autonomes et les 550,000 corporations. Le programme de vérification repose essentiellement sur sept grands principes qui ont servi à l'élaboration du programme et permettant ainsi de déterminer les objectifs de la mesure de l'observation et d'estimer le degré de non-observation. Ces sept principes veulent que premièrement l'observation parfaite de la loi est et restera un objectif inacessible; deuxièmement, que la forme d'observation la plus efficace et la moins coûteuse est l'observation volontaire; troisièmement, que le recouvrement des impôts non déclarés encourage l'observation volontaire de la loi; quatrièmement, que le recouvrement des impôts non déclarés puisse, en théorie, s'effectuer grâce à une vérification complète tous les quatre ans. Qu'on me permette d'ouvrir la parenthèse et d'expliquer que dans certains cas cependant, l'envergure et la complexité des affaires du contribuable appellent, pour des motifs de praticabilité et pour le maintien de bonnes relations avec ces contribuables, des vérifications plus fréquentes qui doivent couvrir des périodes de moins de quatre ans. Cinquièmement, que le niveau de la vérification doit être tel qu'on obtienne grâce à elle des recouvrements d'impôt qui soient proportionnés au coût des vérifications; sixièmement, que chaque groupe de contribuables doit faire l'objet d'un minimum de vérification; et finalement, que la catégorisation des contribuables pour fins de vérification doit se faire de façon rationnelle et impartiale.

La confiance et l'assurance des contribuables que la loi sera appliquée d'une façon égale pour tous reposent en grande partie sur le respect spontané du principe suivant: les contribuables qui paient leur dû ne doivent pas être obligés de supporter le fardeau des impôts détournés par évasion fiscale. En toute justice, le ministère se doit de détecter les combinaisons malhonnêtes et d'agir contre elles. Les contribuables de tout groupe doivent être convaincus que le programme de vérification est fondé sur des critères justes et impartiaux. Et pour y arriver, notre personnel doit faire preuve d'une grande ingéniosité et effectuer un tas de recherches.

Aussi, monsieur le président, le programme de vérification est modifié chaque année pour tenir compte des ressources allouées à chaque bureau de district. Pour qu'un usage optimal soit fait de ces ressources limitées, beaucoup de soin est apporté à l'identification des groupes de contribuables ou d'organismes dont il faut s'occuper en priorité et au choix des mesures de vérification susceptibles de mener à une amélioration sur le plan de l'observation de la loi. Il arrive souvent qu'un sondage soit fait du degré d'observation d'un groupe de contribuables qui ne constitue pas une catégorie aux fins du programme. Des groupes homogènes sont visés, le but étant d'éliminer les pratiques qui sont en violation flagrante des lois fiscales. L'homogénéité ici est celle de la matière imposable retenue aux fins de vérification. Par exemple, certains projets ont porté sur des choses aussi différentes que le dépouillement des excédents, les régimes de pensions d'actionnaires, les honoraires de gestion, les opérations des non résidants et la réutilisation des rebuts. S'il ressort des résultats d'un projet qu'un

problème spécial d'observation existe, la portée du projet est élargie pour s'appliquer dans la mesure nécessaire à l'ensemble du Canada. Mais qu'est-ce que c'est que la vérification et quelles sont les dépenses encourues? Il arrive très souvent que des rumeurs circulent au sujet de ceux qui font l'objet d'une vérification. C'est semblable à une visite chez le dentiste. On sait qu'on a affaire à un professionnel mais le fait de se faire extraire une dent et le mal qui l'accompagne est tourmentant. Voici ce qui se produit dans l'éventualité. Le programme de vérification est essentiellement fondé sur le nombre estimatif de déclarations produites pour chaque groupe de contribuables et sur le nombre de déclarations qui peuvent être vérifiées par le personnel disponible. Les variations dans la portée de la vérification sont influencées par le degré de non-observation ou l'écart fiscal au sein des divers groupes de contribuables, comme l'ont établi les résultats des programmes antérieurs de vérification.

En vérifiant un échantillon aléatoire de déclarations dans un groupe particulier, et en examinant les recouvrements d'impôt découlant de cet échantillon, il est possible de projeter dans les limites de certaines tolérances de probabilité les recouvrements probables d'impôt pour tout le groupe. Ceci constitue une façon de déterminer l'importance pécuniaire et l'étendue de la non-observation que l'on désigne souvent par l'expression écart fiscal. Grâce au contrôle périodique de l'écart fiscal visant un groupe particulier de contribuables par rapport aux mesures de vérification prises à l'égard de ce groupe, il est possible d'estimer les effets de la vérification sur l'observation de la loi. Il y a intensification ou réduction des mesures de vérification selon que l'écart fiscal a augmenté ou diminué au sein de ce groupe. Les données supplémentaires recueillies au cours de ces vérifications-échantillons sont analysées par l'ordinateur afin de déceler des tendances qui pourraient être utiles au prélèvement futur des dossiers pour fins de vérification.

Comme des vérifications sont effectuées dans 28 bureaux de district, le ministère est intéressé à réaliser l'uniformité de l'interprétation et de l'application de la loi. C'est le principal objectif du système de revue de la vérification qui englobe les bureaux de district et le bureau principal. Tout bureau de district a une section de revue qui est chargée d'atteindre cet objectif dans les limites du district, tandis que la division de la vérification opérationnelle du bureau principal est chargée d'assurer l'uniformité d'un bout à l'autre du pays. Puisque le but principal de la vérification fiscale est de contrôler et de maintenir le système d'autocotisation, que l'on me permette d'en faire l'élaboration. Tout comme je mentionnais au début qu'il existe deux genres de vérification, soit la vérification au bureau et la vérification sur place, la vérification sur place est le principal outil dont dispose le ministère pour faire observer la loi. Une vérification sur place peut prendre quelques jours ou plusieurs semaines suivant la nature de la vérification.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des affaires émanant des députés est maintenant écoulée. Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre demeure ajournée jusqu'à lundi prochain à 2 heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 29 mars 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Albert Cooper (Peace River): Madame le Président, étant donné que le groupe d'étude sur l'embauche dans les années 80 a révélé que l'absence d'uniformité parmi les programmes provinciaux d'apprentissage professionnel constitue un grave obstacle à la mobilité, je propose, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration favorise l'uniformisation des certificats professionnels afin que les travailleurs puissent se déplacer d'une province à l'autre, pour remédier aux graves déséquilibres dont souffre actuellement la main-d'œuvre.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

L'OCTROI DE FONDS POUR FRAIS JUDICIAIRES À UN MARCHAND ANGLOPHONE DU QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, le gouvernement fédéral a fourni $73,000 à un Manitobain pour que celui-ci arrive à obtenir une contravention bilingue. Par contre, il refuse d'accorder plus qu'une maigre contribution de $5,000 à un groupe de trois Québécois—dont Allan Singer, qui a osé poser une enseigne en anglais sur sa porte—pour les aider dans leurs poursuites légales compliquées pour contester la loi 101. Je propose, avec l'appui du député de Red Deer (M. Towers):

Que la Chambre somme le gouvernement libéral d'abandonner sa politique de deux poids deux mesures et d'accorder des fonds équivalents et adéquats à Allan Singer pour porter sa cause en Cour suprême et que le premier ministre remplisse la promesse qu'il a faite en 1977 d'aider financièrement les anglophones du Québec aux prises avec la discriminatoire loi 101.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'EMPLOI

LE RECRUTEMENT DE TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS À L'ÉTRANGER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, il y a au Canada plus de un million de chômeurs et le nombre ne cesse d'augmenter. Poussés par le désespoir, des centaines de milliers de ces chômeurs semblent faire appel au bien-être social lorsqu'ils cessent d'avoir droit aux prestations d'assurance-chômage. En dépit de cette situation alarmante, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a annoncé qu'il entendait embaucher jusqu'à 25,000 travailleurs étrangers spécialisés pour occuper des emplois au Canada. Je propose donc, avec l'appui du député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis):

Que le gouvernement renonce à son projet d'importer des travailleurs étrangers pour travailler au Canada, et qu'il en élabore un autre, beaucoup plus sensé, visant à permettre à nos chômeurs d'occuper ces postes vacants.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE SONDAGE D'OPINION SUR LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. J'ai appris que le gouvernement a chargé la maison Goldfarb de faire un sondage d'opinion sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau dans les villes et dans les campagnes de l'ouest du Canada. Aussi, je propose, appuyé par le député de Prince Albert (M. Hovdebo):

Que les résultats complets de ce sondage soient déposés à la Chambre pour que les renseignements soient à la disposition de tous les députés.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

HOMMAGE AUX CHEVALIERS DE COLOMB—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gérald Laniel (Beauharnois-Salaberry): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je veux proposer la motion suivante qui a déjà été approuvée par les leaders des trois partis dans cette Chambre. Attendu que l'Ordre des chevaliers de Colomb, une organisation fraternelle catholique et familiale à vocation sociale, a été fondé il y a 100 ans aujourd'hui à New Haven, Connecticut, pour le mieux-être de ses membres et de leur communauté; Attendu que cette association s'est établie au Canada en 1897 sur l'initiative du Dr. J. J. Guérin, ancien maire de Montréal et qu'on la retrouve dans de nombreux pays du monde avec plus de 1,350,000 membres dans quelque 7,000 conseils; Reconnaissant l'idéal patriotique de ses membres et leurs services en temps de paix comme en temps de guerre, leur contribution à la société canadienne et leur engagement envers la famille, cellule fondamentale de la société, je propose, appuyé par mon collègue, l'honorable député de Mackenzie (M. Korchinski) ainsi que par l'honorable député de Saskatoon-Est (M. Ogle):

Que la Chambre des communes rende hommage à tous les chevaliers de Colomb à l'occasion du centenaire de la fondation de l'Ordre des chevaliers de Colomb.

[*Traduction*]

Mme le Président: Je mettrai cette motion aux voix parce qu'elle émane des représentants de tous les partis mais je demande aux députés de cesser de proposer des motions de félicitations pures et simples en vertu de l'article 43 du Règlement. Ce n'est pas le but de l'article 43 du Règlement; j'accepterai toutefois cette motion aujourd'hui à titre exceptionnel.

[*Français*]

Il est proposé par l'honorable député de Beauharnois-Salaberry (M. Laniel), appuyé par les honorables députés de Mackenzie et de Saskatoon-Est (MM. Korchinski et Ogle):

Que la Chambre des communes rende hommage à tous les chevaliers de Colomb à l'occasion du centenaire de la fondation de l'Ordre des chevaliers de Colomb.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'ACCISE SUR LE GAZ NATUREL ET LE MAZOUT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, étant donné qu'à cause du Programme énergétique national du gouvernement fédéral et du fardeau additionnel que représente la taxe d'accise sur le gaz naturel, des millions de propriétaires canadiens sont incapables de chauffer convenablement leur maison, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie):

Que le ministre des Finances supprime immédiatement cette taxe inique sur le gaz naturel et le mazout, réduisant ainsi d'environ 30 p. 100 la note que les consommateurs doivent payer pour se chauffer. Même si le gouvernement actuel n'a ni compassion ni pitié, il y a certainement quelqu'un au sein du cabinet qui fera en sorte que les Canadiens puissent au moins chauffer leur maison.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SANTÉ

LA MISE EN ŒUVRE DE NORMES À L'ÉGARD DES PRODUITS DE SANTÉ ET D'HYGIÈNE FÉMININE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, à en croire le rapport d'un groupe de travail de Toronto publié aujourd'hui dans le *Globe and Mail,* les femmes, faute de renseignements, ne sont pas suffisamment protégées contre les dangers que peuvent comporter pour la santé l'usage de certains produits hygiéniques et de contraceptifs pour femmes. Je propose donc, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

Que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social prenne immédiatement des mesures pour établir et mettre en application des normes fédérales sûres et efficaces à l'égard de tous les produits de santé et d'hygiène féminine avant qu'ils puissent être vendus, y compris des normes fédérales plus rigoureuses au moment de l'essai et de l'approbation des médicaments, dispositifs et produits médicaux et hygiéniques, ainsi qu'à l'égard de l'étiquetage obligatoire de ces produits et des modes d'emploi des médicaments prescrits pendant la grossesse et à titre de thérapie de remplacement de l'estrogène.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'UTILISATION DES FONDS EXCÉDENTAIRES DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, étant donné que dans les Territoires du Nord-Ouest employés et employeurs paient chaque année 6.5 millions de dollars de plus en primes d'assurance-chômage qu'il n'est payé en prestations et étant donné que les Territoires ont un des taux de chômage les plus élevés au Canada, je propose, appuyé par le député de North Vancouver-Burnaby (M. Cook):

Que l'excédent des fonds dans la caisse d'assurance-chômage pour les Territoires serve à l'établissement de programmes de formation comprenant la création d'emplois permanents.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES PARLEMENTAIRES

LA LISTE DES REPRÉSENTANTS ÉLUS EMPÊCHÉS D'ENTRER AUX ÉTATS-UNIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, avec l'appui du député de Red Deer (M. Towers), je propose:

Que la Chambre prie le solliciteur général de publier *a*) une liste de tous les parlementaires actuellement en fonction qui se sont fait interdire l'entrée des États-Unis d'Amérique entre le 1er janvier 1945 et le 31 décembre 1981; et *b*) une liste de tous les membres des assemblées législatives des provinces du Canada qui sont actuellement en fonction qui se sont fait interdire l'entrée des États-Unis d'Amérique entre le 1er janvier 1945 et le 31 décembre 1981.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'IMMIGRATION

LE RETARD DANS L'ÉTUDE DES DEMANDES DES RÉFUGIÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a tenu dernièrement un symposium sur l'établissement du statut de réfugié. A cette conférence, le ministre a annoncé qu'on modifierait la structure du comité consultatif du statut de réfugié en vue d'accélérer l'étude de 1,000 cas en suspens. A la même conférence, on a appris que l'étude des cas par la Commission d'appel de l'immigration est en retard de plus d'un an. Je propose donc, appuyé par le député de Western Arctic (M. Nickerson):

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration présente immédiatement une loi permettant de nommer un autre vice-président à la Commission d'appel de l'Immigration, ainsi que des membres additionnels, de façon qu'on étudie sans délai les cas en suspens qui sont à l'origine de l'iniquité de la procédure à l'endroit des requérants qui attendent l'établissement de leur statut.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

L'APPLICATION DE MESURES DE SÉCURITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, le coroner qui a fait enquête sur la mort de Paul John Jovanov dans un élévateur à grain a recommandé au gouvernement fédéral d'embaucher un plus grand nombre d'inspecteurs de sécurité et de veiller à une application plus rigoureuse du Code canadien du travail en matière de sécurité des travailleurs. Cependant, le gouvernement fédéral continue de manifester une attitude cavalière à propos des inspections et de l'application de la loi. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Brant (M. Blackburn):

Que le gouvernement fédéral embauche à partir de maintenant un plus grand nombre d'inspecteurs de sécurité afin de faire respecter le Code du travail, dans l'intérêt de la vie et de la santé des travailleurs canadiens.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE PROGRAMME D'INDEMNISATION DES IMPORTATIONS DE PÉTROLE

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sujet du programme d'indemnisation des importations de pétrole. En avril, les consommateurs canadiens vont verser plus de 7 millions de dollars par jour en subventions inutiles pour les importations de brut, alors que le Canada pourrait produire 300,000 à 400,000 barils de pétrole de plus par jour. Cela veut dire que les consommateurs payent au moins 15c. de plus de gallon qu'ils ne devraient, que les gouvernements perçoivent moins de redevances et d'impôt, que les producteurs déjà assommés par le Programme énergétique national souffrent encore plus, que les entreprises de service qui ont déjà licencié 20 p. 100 de leur personnel vont en renvoyer encore plus, et que le déficit déjà important de notre balance des paiements augmente de 16 millions de dollars par jour. Étant donné que le ministre est au courant du problème depuis octobre dernier au moins, quand va-t-il se décider à faire quelque chose à ce sujet?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Cette semaine, madame le Président.

M. Nowlan: Allez-vous démissionner?

M. Nielsen: Allez-vous quitter le pays?

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

DEMANDE DE MODIFICATIONS

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, encouragé par cette réponse, je demanderai au ministre s'il pourrait se montrer aussi encourageant au sujet de la rumeur lancée par la presse la semaine dernière et d'après laquelle il aurait fini par se rendre à l'évidence . . .

M. Trudeau: Règlement!

M. Andre: . . . et par comprendre que la politique énergétique nationale a fait beaucoup de tort à l'économie canadienne. Le ministre peut-il nous dire si ces rumeurs sont exactes et s'il va modifier ce programme pour rendre un minimum de vitalité à cet important secteur de l'économie canadienne?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, nous avons apporté de nombreux aménagements au programme ces derniers mois, en collaboration avec le gouvernement albertain. Ce dernier a annoncé qu'il réexaminait la question des redevances appliquées dans sa province. J'espère qu'il va nous annoncer une décision favorable à bref délai.

En ce qui concerne la rumeur dont le député a parlé, j'ai déjà dit qu'elle est sans fondement et que le ministre des Finances réexamine tous les secteurs d'imposition à l'époque du budget. Il est évident que cela sera réexaminé lorsque viendra le moment d'établir un nouveau budget.

L'AVENIR DU PROJET ALSANDS

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, j'espère que le ministre va réexaminer sa position, car il faut que le gouvernement fédéral fasse également des rajustements. Toutes modifications apportées par le gouvernement albertain de même que par le gouvernement fédéral seront bien accueillies.

Un autre projet énergétique important arrive à un stade décisif. Des membres actuels du consortium Alsands ont annoncé qu'ils décideront au plus tard le 31 mars si le projet sera entrepris ou deviendra une autre victime du Programme énergétique national. Le ministre a-t-il des remarques encourageantes à faire au sujet de ce projet ou ces dizaines de milliers d'emplois et ces placements de plusieurs milliards seront-ils mis au rancart comme les autres?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je compte obtenir une réponse demain, madame le Président.

* * *

L'EMPLOI

LE RECRUTEMENT DE TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS À L'ÉTRANGER

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, en l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, en l'absence du ministre d'État chargé des Relations extérieures, qui le remplace, et enfin, en l'absence du ministre du Travail qui agit en son nom lorsque ce dernier doit s'absenter, je vais adresser ma question au premier ministre. Récemment, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déclaré que nous allions faire venir entre 20,000 et 25,000 travailleurs spécialisés de l'étranger cette année, car, d'après lui, le marché de la main-d'œuvre manque de travailleurs spécialisés. Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre comment il est parvenu à ces chiffres?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, comme il s'agit là d'une question d'ordre statistique, je devrai en prendre note.

LE CALCUL DES CHIFFRES SUR LE RECRUTEMENT

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, j'aurais cru que lorsque'un ministre déclare avoir l'intention de faire venir entre 20,000 et 25,000 travailleurs qualifiés, alors que notre pays compte plus d'un million de chômeurs, le premier ministre se serait intéressé à la question.

Des voix: Bravo!

M. McDermid: Peut-être le secrétaire parlementaire en saurait-il davantage que le premier ministre? Voudrait-il répondre à la question et nous dire d'où viennent ces chiffres et sur quoi ils sont fondés? Qu'advient-il de jeunes Canadiens comme Len Prévost, qui vient d'être diplômé en programmation et qui ne peut pas trouver d'emploi? Comment doivent-ils s'y prendre pour trouver les emplois dont parle le ministre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ai dit que c'était l'aspect quantitatif de la question qui me dérangeait et non pas le fond. Comme le ministre a eu l'occasion de l'expliquer—et j'en ai déjà parlé—le système d'éducation au Canada n'est pas axé sur la demande professionnelle de l'avenir. Je crois que le ministre a cité un certain nombre d'exemples dont je me souviens. Ainsi, l'Hydro-Ontario recherche—et je ne me souviens plus du nombre exact—un grand nombre d'ingénieurs. Il faut les faire venir de l'étranger, car nos écoles, nos universités n'en ont pas formé suffisamment. L'autre exemple qu'il a donné concerne l'Alberta où on a littéralement besoin de centaines d'ingénieurs. Il a été demandé au ministère de l'Immigration de permettre de faire venir ces ingénieurs de l'étranger, car nos écoles techniques n'en ont pas formé suffisamment.

* * *

• (1420)

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE DE STIMULER L'ÉCONOMIE PAR LA RÉDUCTION DES TAUX D'INTÉRÊT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'aimerais poser une question au premier ministre. Tout le monde sait que le chômage augmente énormément dans presque tous les secteurs industriels, que ce soit dans les secteurs de la sidérurgie, des machines agricoles, de la chaussure, de l'automobile, de l'électroménager ou, quant à cela, dans le secteur du bâtiment et notamment du logement, et que les Canadiens ont de moins en moins de possibilités d'emploi. Dans chaque cas, on attribue principalement à la politique gouvernementale de cherté de l'argent la cause de cette récession.

Dans les intérêts du pays, n'y a-t-il aucune mesure que puisse prendre le gouvernement pour réduire les taux d'intérêt exigés sur les produits que les Canadiens devraient acheter mais dont ils se privent, faute de moyens? N'y a-t-il aucune mesure que puisse prendre le gouvernement pour mettre au travail les Canadiens en chômage parce qu'il n'y a personne pour acheter ce qu'ils fabriqueraient? N'y a-t-il aucun moyen de réduire les taux d'intérêt au Canada et, partant, de stimuler notre économie et de donner quelque espoir aux Canadiens?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Si, madame le Président, il existe un moyen. Le ministre des Finances l'a rappelé à maintes reprises, tout comme moi. Il s'agirait de réduire l'inflation, de faire baisser les coûts de production, et lorsque le coût de l'argent aura baissé, il en coûtera moins cher pour emprunter.

LES RAISONS DE RÉDUIRE LE COÛT DE L'ARGENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, le premier ministre sait-il que le coût de l'argent est l'un des principaux éléments du prix de revient et que les frais fixes du grossiste et du détaillant entrent pour une bonne part dans le prix de vente au consommateur? Nul doute qu'en réduisant les taux d'intérêt, on arriverait à réduire le prix de revient et partant à accroître le pouvoir d'achat des Canadiens. Trouve-t-il que j'ai raison de penser ainsi?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, madame le Président. Voilà pourquoi nous exerçons des pressions pour réduire l'inflation, de façon à réduire d'abord le coût de l'argent, puis les taux d'intérêt, et enfin à relancer l'économie. C'est plein de bon sens, madame le Président. Cependant, le député doit se rendre compte que pour réduire l'inflation, il faut faire autre chose que de poser des questions à propos des taux d'intérêt. Nous devons nous assurer que l'inflation est en perte de vitesse et aussi que les perspectives inflationnistes sont à la baisse; c'est alors seulement que les taux d'intérêt baisseront.

ON DEMANDE DE RÉDUIRE LES TAUX D'INTÉRÊT PAR LE BIAIS D'UNE MESURE LÉGISLATIVE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'ai une dernière question supplémentaire à poser au premier ministre. S'il est vrai que les Canadiens, avec leurs revenus actuels, ne peuvent se permettre d'acheter les produits manufacturés au Canada parce que les frais fixes sont très élevés, il serait certainement raisonnable—ne serait-ce qu'à titre d'essai, qui d'ailleurs ne différerait pas tellement de l'expérience tentée par la Banque du Canada—de réduire les taux d'intérêt par le biais d'une mesure législative. Ce serait une bonne idée d'essayer cela au lieu de laisser s'aggraver une situation qui fait du tort à des centaines de milliers de Canadiens incapables de trouver un emploi parce que les gens ne peuvent se permettre d'acheter les produits fabriqués ici?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député invite le gouvernement à réduire les taux d'intérêt par le biais d'une mesure législative. Supposons que nous adoptions une loi qui fixerait dorénavant les taux d'intérêt à 10 p. 100, le député prêterait-il de l'argent à 10 p. 100?

M. Deans: Oui.

M. Trudeau: Est-ce que les Canadiens prêteraient de l'argent à 10 p. 100 . . .

Une voix: Oui.

M. Trudeau: . . . en sachant qu'ils peuvent obtenir un rendement de 15 p. 100 aux États-Unis ou dans le secteur privé?

M. Blackburn: Et le contrôle des devises?

M. Trudeau: Voilà qu'on propose maintenant le contrôle des devises, madame le Président. C'est sans doute l'objet de la prochaine question supplémentaire. Je répète que même si nous passons une loi qui fixe les taux d'intérêt à un niveau inférieur à celui du marché, les gens ne prêteront pas leur argent. Ils l'investiront ailleurs, là où il peuvent obtenir un rendement plus élevé, aux États-Unis, par exemple.

* * *

L'UNITÉ CANADIENNE

LE SONDAGE D'OPINION FAIT AU QUÉBEC

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. La semaine dernière, les résultats d'un sondage d'opinion sur la popularité des partis politiques québécois effectué pour le compte du Centre d'information sur l'unité canadienne ont été révélés grâce à une fuite. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre dans combien d'autres provinces le gouvernement a financé à même le Trésor public un sondage d'opinion sur la popularité de ses adversaires? Le ministre déposera-t-il à la Chambre aujourd'hui les résultas complets de ce sondage?

• (1425)

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, nous avons fait plusieurs sondages de cette nature depuis la période du référendum au Québec pour connaître l'évolution de la situation sur la question de l'unité au Canada. La politique du gouvernement a été la suivante: se servir de ces sondages pour pouvoir élaborer les politiques nécessaires et lorsque ces sondages ne sont plus utiles pour la mise en place de nouvelles politiques, ils ont été rendus publics et nous avons l'intention de faire la même chose à ce sujet. Je dois dire que ce ne sont pas des sondages au niveau national sur les adversaires de ce gouvernement. Nous n'avons pas pris de sondages sur les progressistes conservateurs ou les néo-démocrates. Nous avons fait un sondage sur les gens qui proposent la séparation du Québec du Canada.

Questions orales

[*Traduction*]

LES PROVINCES DANS LESQUELLES ON EFFECTUE DES SONDAGES

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, j'ai demandé dans combien d'autres provinces le Centre d'information sur l'unité canadienne a fait faire une enquête sur la popularité des adversaires politiques du gouvernement? En Alberta? En Colombie-Britannique, en Ontario, à Terre-Neuve ou dans d'autres provinces? Madame le Président, je voudrais savoir en vertu de quel droit le ministre de la Justice refuse de dévoiler ces renseignements aux Canadiens et au Parlement alors que ces sondages d'opinion publique ont été financés à même l'argent des contribuables.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, les Canadiens ne m'en voudront pas d'avoir fait tout mon possible pour veiller à ce que le parti séparatiste québécois n'arrive pas à ses fins. Nous luttons depuis deux ans contre cette tendance. Le Parlement britannique donne aujourd'hui la sanction royale à la nouvelle Constitution canadienne et le député devrait savoir que nous luttons pour une très noble cause.

LES MOTIFS POUR LESQUELS LES SONDAGES SONT GARDÉS SECRETS

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, ma question s'adresse au même ministre. Le directeur exécutif du Centre d'information sur l'unité canadienne a affirmé devant le comité permanent que le sondage avait été effectué à la demande du ministre. Pour quel motif la tenue même d'un sondage est-elle gardée secrète? Je ne parle pas des résultats, mais du déroulement d'un sondage, de sa nature et du secteur de population qui est visé. Si nous n'avons pas le droit d'en connaître les résultats, ne pourrait-on pas au moins nous dire à quels sondages on procède et sur quel secteur de la population il porte?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je fais exactement ce que faisait le député lorsqu'il était ministre chargé du Centre d'information sur l'unité canadienne.

M. Jarvis: Alors rendez-les publics.

M. Chrétien: Il avait effectué lui-même des sondages que nous avons publiés au moment voulu. Nous avons pour principe de publier les sondages quand ils ne sont plus utiles à l'élaboration d'une nouvelle politique; le sondage en question ne fait pas exception à la règle.

LES RÉPERCUSSIONS SUR LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Le ministre sait qu'il existe une très grosse différence et que j'ai dit exactement au comité permanent quels sondages on faisait; il n'y avait rien de secret à ce sujet.

D'après le directeur exécutif du Centre d'information sur l'unité canadienne, une des raisons pour lesquelles on ne dévoile pas les résultats est que cela nuirait aux relations fédérales-provinciales. Le ministre est-il d'avis qu'on améliore les relations fédérales-provinciales en gardant les résultats secrets?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, dans ce sondage on pose beaucoup de questions sur toutes sortes de sujets dont celui-ci. J'ai dit que le gouvernement se servait de ce sondage pour préparer ses programmes; il sera rendu public quand il ne servira plus à cette fin. Pour ce qui est de la publication du sondage à ce moment-ci, je répète les remarques du directeur exécutif: quelques-unes des questions pourraient compromettre les relations fédérales-provinciales.

LES PROVINCES OU LES TERRITOIRES DANS LESQUELS ON PROCÈDE À DES SONDAGES

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Le ministre n'a pas répondu à la question du député de Wellington-Dufferin-Simcoe ni à celle du député de Perth. Je lui demande simplement dans quel territoire autre que le province du Québec le gouvernement procède à pareils sondages.

Une voix: Au Yukon.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): J'ai dit que nous avions posé une question concernant la popularité du mouvement séparatiste au Québec. Je crois qu'il est de mon devoir de savoir comment il évolue . . .

M. Clark: Répondez à la question.

M. Chrétien: . . . .si nous tenons à ce que le pays survive.

M. Clark: Répondez à la question.

M. Chrétien: J'ai répondu.

LES ENDROITS OÙ SONT EFFECTUÉS DES SONDAGES

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Permettez-moi de formuler ma question autrement. Des sondages analogues à celui qui a eu lieu au Québec sont-ils effectués ailleurs au Canada?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Je viens de dire que la question a été posée au sujet du Québec. Ce n'est pas très compliqué en anglais, mais je vais le répéter en français.

* * *

• (1430)

[*Traduction*]

LES MESURES D'URGENCE

LA DATE DE PRÉSENTATION DU PROJET DE LOI

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil privé. En mai dernier, le gouvernement a adopté, sans le soumettre à aucun examen parlementaire, un décret rigoureux concernant la planification en temps d'urgence. Depuis lors, le ministre a promis de présenter au Parlement un nouveau projet de loi ratifiant les vastes pouvoirs accordés dans ce décret, y compris le pouvoir d'établir des camps d'internement pour les civils.

M. Baker (Nepean-Carleton): Quand en ai-je entendu parler?

M. Robinson (Burnaby): Étant donné que la portée de la loi sur les mesures de guerre enfreint non seulement le pacte international sur les droits civils et politiques mais également la nouvelle charte des droits, le ministre assurera-t-il à la Chambre que toute nouvelle mesure législative abrogera effectivement les dispositions de la loi sur les mesures de guerre? Dira-t-il à la Chambre quand il a l'intention de présenter ce nouveau projet de loi?

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, comme le député le sait très bien, l'arrêté en conseil du mois de mai l'an dernier auquel il se réfère a été rendu public et déposé à une conférence fédérale-provinciale des divers ministres chargés de la planification des mesures d'urgence. Cet arrêté en conseil ne faisait que mettre à jour un arrêté en conseil datant de 1965 et comportant des dispositions également pour les cas d'internement civil. Ces dispositions étaient en vigueur en 1979, sous le gouvernement progressiste conservateur. Ils n'ont pas jugé à propos de la modifier. En conséquence, nous ne voyons pas la nécessité nous non plus de changer ce qui est un minimum nécessaire pour une saine planification des mesures d'urgence au pays. Quant à une législation éventuelle, à laquelle se réfère mon collègue, les divers fonctionnaires du Conseil privé étudient actuellement cette question. J'ai l'intention de consulter à fond les autorités provinciales également pour ne pas brimer de juridiction et quand le tout sera mûr, le député en sera prévenu en temps utile, mais ce n'est pas pour la semaine prochaine!

[*Traduction*]

L'APPLICATION DE LA CHARTE DES DROITS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Quand il a invoqué la loi sur les mesures de guerre en 1970, il a foulé aux pieds les droits fondamentaux que protégeait la Déclaration canadienne des droits.

Des voix: C'était le Parlement.

M. Robinson (Burnaby): Il proclame maintenant que la Charte des droits mettra les Canadiens à l'abri d'abus possibles dans le cadre du décret relatif aux plans d'urgence, qui lui permettra notamment d'imposer une censure générale et de réquisitionner les services de tous les médias pendant une période illimitée.

Le premier ministre est-il prêt à garantir là la Chambre que son gouvernement n'invoquera sous aucun prétexte la clause dérogatoire de la Charte des droits en cas d'urgence, de façon à priver de leurs droits fondamentaux tous les Canadiens, ou bien est-ce que la Charte des droits deviendra aussi inutile en pareils cas que la Déclaration canadienne des droits l'a été en 1970 quand le premier ministre a dit: «Regardez-moi faire!»

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je tiens tout d'abord à rappeler au député que la loi sur les mesures de guerre a été adoptée en 1970 avec l'appui de députés des deux côtés de la Chambre.

M. Clark: On nous avait caché certains faits!

M. Trudeau: Deuxièmement, comme le député le sait, l'article dérogatoire a été inséré dans la Charte à l'instance des provinces. Le gouvernement fédéral avait proposé une charte qui ne comprenait pas de clause dérogatoire. Je regrette que le député lui-même n'ait pas appuyé la charte, du moins si mes souvenirs sont exacts. Je sais cependant que l'un de ceux qui ont plus insisté pour qu'on insère une clause dérogatoire était le premier ministre Blakeney de la Saskatchewan. J'espère que le député usera de son influence pour convaincre le premier ministre Blakeney et d'autres premiers ministres provinciaux d'accepter plutôt les dispositions du bill que nous avions présenté à l'origine.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AVENIR DE GIBRALTAR COMME MEMBRE DE L'OTAN

M. D. M. Collenette (York-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement britannique a décidé, pour des raisons d'économie, de fermer les chantiers navals de Gibraltar d'ici à 1983, ce qui aura de graves répercussions sur l'intégrité financière de Gibraltar. En outre, le gouvernement espagnol va ouvrir la frontière entre l'Espagne et Gibraltar le 20 avril prochain, ce qui créera d'autres tensions. Le gouvernement canadien a-t-il discuté de cette affaire avec ses partenaires de l'OTAN du point de vue de la position stratégique de Gibraltar comme membre de l'alliance des pays occidentaux? Sinon, le ministre s'engagera-t-il à aborder la question à la première occasion?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, le gouvernement canadien n'a pas abordé cette question avec les autres pays de l'OTAN, et je crois qu'il ne conviendrait pas qu'il le fasse, car il s'agit d'un problème interne de la Grande-Bretagne. J'ajouterai que les relations entre la Grande-Bretagne et l'Espagne à cet égard semblent s'être quelque peu améliorées et que l'Espagne fera désormais partie de l'Alliance de l'OTAN. Tout cela semble ouvrir la voie à d'utiles discussions. Donc, même s'il ne devrait pas y avoir de discussions au sein même de l'OTAN, le fait que les deux pays soient membres de l'OTAN devrait favoriser le règlement du problème.

Questions orales

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE SON EXCELLENCE M. FRANÇOIS OWONO-NGUEMA, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE, GABON

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre la distinguée présence du secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique, M. Owono-Nguema.

* * *

[*Traduction*]

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LA TAXE D'ACCISE SUR LE GAZ NATUREL ET LE MAZOUT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, il y a seize mois environ le ministre des Finances a proposé à la Chambre un bill d'une injustice montrueuse sous le couvert d'un budget. Il s'agissait du Programme énergétique national. Or, seize mois plus tard, nous constatons que ce programme a des répercussions désastreuses sur les propriétaires de maison canadiens, dans la mesure où il augmente leurs frais de chauffage d'environ 30 p. 100. Comment le ministre des Finances peut-il justifier, devant la Chambre et les Canadiens, le maintien du Programme, et notamment de la taxe d'accise sur le mazout et le gaz naturel?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député sait très bien que les hausses de prix auxquelles les consommateurs canadiens doivent faire face dans le domaine de l'énergie sont le fruit des accords sur l'énergie conclus avec les provinces productrices. Si je m'en souviens bien, il était parmi les députés à encourager le premier ministre Lougheed à demander le prix le plus fort possible pour ses richesses naturelles.

LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, le ministre des Finances induit la Chambre en erreur . . .

Mlle MacDonald: Ce ne serait pas la première fois.

M. Towers: . . . car, à l'heure actuelle, un tiers du prix que paient les consommateurs de l'Ouest pour le gaz naturel correspond à la taxe d'accise, dont le produit est versé directement aux coffres du gouvernement fédéral. Le ministre ne peut pas le nier.

Le premier ministre a déclaré que nous devons empêcher les prix de monter. Cette taxe fait augmenter les prix, parce que les producteurs de tout le pays peuvent baisser le thermostat dans leur maison, mais pas dans leur poulailler ni dans leur porcherie. Par conséquent, cela coûte des milliers de dollars à certaines de ces exploitations, lesquels s'ajoutent au coût de production, ce qui est tout à fait inflationniste. Que pense faire le ministre des Finances à ce sujet?

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministres des Finances): Madame le Président, je n'ai pas l'intention aujourd'hui d'annoncer de modification d'ordre fiscal.

M. Nielsen: La semaine prochaine.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES CONSÉQUENCES DES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT POUR LES EMPLOYÉS DE LA HUDSON BAY MINING AND SMELTING COMPANY

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Madame le Président, j'ai aussi une question à poser au ministre des Finances. A cause de ses décisions budgétaires et de ses mesures restrictives qui nuisent aux affaires dans l'ensemble du pays, des sociétés comme la Hudson Bay Mining and Smelting, qui n'ont jamais interrompu leurs activités pendant plus d'un siècle, jusqu'à ce qu'intervienne l'actuel ministre des Finances, sont maintenant dans l'obligation de mettre leurs employés en disponibilité, ce qui empêche ces derniers de toucher les prestations d'assurance-chômage. Quelles garanties le ministre peut-il offrir à ces sociétés et à leur personnel qu'elles pourront poursuivre leurs activités sans interruption?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, la politique du gouvernement est de rétablir un climat favorable à une reprise de la croissance économique et à la création d'un plus grand nombre d'emplois . . .

Des voix: Quand?

M. MacEachen: . . . en maîtrisant l'inflation, le plus grave problème économique du pays.

LES CONSÉQUENCES POUR LES PARTISANS DES NÉO-DÉMOCRATES

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Madame le Président, étant donné que le Nouveau parti démocratique a collaboré à la rédaction de la motion qui a valu au ministre son poste actuel et étant donné que dans bien des cas, ce sont des mineurs néo-démocrates qui ont appuyé la cause du NPD dans certaines de ces régions, est-ce ainsi que le ministre les remercie de leurs votes, en les jetant à la rue comme chômeurs?

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Allez, Allan.

M. Epp: Il n'a pas répondu à la question.

LES FINANCES

LES MESURES VISANT À METTRE EN ŒUVRE LES MODIFICATIONS À LA TAXE DE VENTE

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse elle aussi au ministre des Finances. Le ministre sait sans doute que l'incertitude est l'une des principales raisons qui empêchent les entreprises de prendre de l'expansion et d'engager plus de personnel. Le ministre sait également que son budget est déjà vieux de plus de quatre mois, qu'il est passé.

M. Baker (Nepean-Carleton): Très incertain, également.

• (1440)

M. Blenkarn: Le 23 février, en réponse à une question de ma part, il a promis de déposer «d'ici peu de temps» de la documentation concernant la taxe de vente. C'est aujourd'hui le 29 mars, et plus d'un mois a passé. Nous n'avons rien appris du ministre à ce sujet. Je me demandais si le ministre pourrait nous dire aujourd'hui quelles règles régiront l'application de la taxe de vente, quand elles entreront en vigueur, et quand les entreprises peuvent espérer connaître les modifications envisagées au régime de la taxe de vente.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je suis heureux de pouvoir dire au député que j'ai l'intention non seulement de déposer l'avant-projet de loi destiné à mettre en vigueur les modifications au régime de la taxe de vente, mais de fournir également une explication pour toutes ces modifications, de sorte que tous les intéressés puissent faire connaître leur opinion avant la mise en application de la loi permanente ou définitive. J'ai déjà approuvé la publication de cette documentation, qui sera mise à la disposition de la Chambre des communes dès qu'elle aura été traduite et imprimée.

ON DEMANDE LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Le ministre a-t-il l'intention de constituer un comité spécial de la Chambre pour étudier les répercussions de la taxe de vente et citer des témoins à comparaître avant de mettre la dernière main aux modifications à apporter à la taxe de vente et de présenter à la Chambre la mesure législative voulue?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, c'est une idée que le gouvernement pourrait envisager. Le député le sait, une fois que le gouvernement aura tenu compte des instances et donné à son bill sa forme définitive, il le présentera au Parlement. Le député demande maintenant qu'un comité spécial soit d'abord saisi d'un avant-projet de ce bill, puis du bill définitif. Voilà une idée que nous envisagerions volontiers si elle pouvait seulement faciliter l'adoption du bill.

* * *

LES CORPORATIONS

L'ENQUÊTE SUR LA CONSOLIDATED COMPUTER INC.

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Des nouvelles récentes au sujet de l'enquête menée par la Justice fédérale sur la débacle de la Société Consolidated Computer, qui a coûté aux contribuables canadiens plus de 100 millions de dollars, me poussent à demander au ministre de plus amples renseignements sur la nature de cette enquête. S'agit-il d'une enquête ministérielle aux termes de la loi sur les enquêtes? Le ministre peut-il donner à la Chambre des renseignements sur l'ampleur de l'enquête et d'autres précisions à ce sujet?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je ne suis pas en mesure de répondre à cette question aujourd'hui. Je me renseignerai et essayerai d'y répondre demain.

M. Clark: La question n'a pas été soulevée à la Chambre des Lords.

LE RÔLE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, je signale au ministre que c'est le rapport dit Anderson du Conseil du Trésor dans lequel on a allégué un conflit d'intérêt et dissimulation de la part des hauts fonctionnaires du gouvernement, qui a, je crois, poussé le ministère à annoncer l'enquête. Peut-être le ministre pourrait-il me dire demain si l'escouade sur la fraude de la GRC a été mise au courant de cette affaire et si l'on a fait aussi appel à son aide?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): J'étudierai la question et m'efforcerai de donner tous les renseignements demandés demain.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LES NÉGOTIATIONS CANADO-JAPONAISES

M. Peter Lang (Kitchener): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Commerce international. Étant donné que l'industrie canadienne de l'automobile est aussi efficace que celle des États-Unis, quels sont les efforts qu'aurait accomplis le ministre, lors de son récent voyage au Japon, pour inciter les Japonais à acheter davantage de pièces d'automobile canadiennes et, question tout aussi importante, pour obtenir d'eux qu'ils installent au Canada l'une des nouvelles usines qu'ils projettent d'implanter?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, l'un des principaux objectifs de notre voyage au Japon était de rencontrer les représentants de l'association japonaise des constructeurs d'automobiles pour leur exprimer notre mécontentement devant leur refus d'employer des produits canadiens dans la construction de leurs voitures et de prendre des dispositions en ce sens. Nous nous sommes entretenus avec le président de Nissan et celui de Toyota à qui nous avons demandé d'installer au Canada plutôt qu'aux États-Unis les usines qu'ils comptent ouvrir en Amérique du Nord. Cette semaine, une mission japonaise formée de 35 à 40 hommes d'affaires et hauts fonctionnaires nous rend visite; ils auront des entretiens avec des responsables provinciaux et des entrepreneurs, pour étudier les multiples occasions offertes aux investisseurs japonais au Canada.

Questions orales

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MILITAIRES QUI SONT DES PARENTS CÉLIBATAIRES

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, j'adresse ma question au ministre de la Défense nationale. Il sait probablement que, la semaine passée à la base des Forces canadiennes de Winnipeg, Rhonda Gordon, simple soldat depuis un an et mère célibataire, a été obligée de quitter les Forces armées parce qu'elle était incapable de subsister et de garder sa fille de cinq ans avec une solde nette de $180 deux fois par mois. Le meilleur conseil qu'un conseiller d'orientation de la base a pu lui donner a été de s'adresser à l'assistance sociale. Le ministre aurait-il l'obligeance de nous dire si les Forces armées prennent des dispositions spéciales dans le cas de parents célibataires ou si, selon la coutume établie, on recommande aux militaires sous-payés de s'adresser à l'assistance sociale?

Une voix: Quelle honte!

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, nous essayons de nous occuper de tous les cas spéciaux comme celui que le député a mentionné. Une personne qui s'enrôle dans les Forces armées sait d'avance quelles seront les conditions de vie après l'enrôlement. Dans ce triste cas, la personne en cause connaissait très bien les conditions d'enrôlement et la solde actuelle, et elle savait que tout ce que nous pourrions faire pour son enfant, c'état de lui obtenir des prestations de bien-être. Tout ce que je peux faire, c'est de lui dire qu'elle aurait dû y réfléchir avant de s'enrôler dans les Forces armées.

Quant aux remarques du député sur la solde du personnel militaire, je pense que, en général, les militaires canadiens sont mieux payés que ceux de n'importe quel autre pays du monde. Ils seront encore mieux payés dans quelques semaines puisque leur solde sera augmentée.

ON DEMANDE D'AUGMENTER LA SOLDE

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, cette jeune femme s'est probablement enrôlée parce qu'elle a cru l'annonce qui prétend que la vie dans les forces est «imbattable».

Des voix: Oh, oh!

M. Sargeant: Son cas n'est malheureusement pas isolé. Le ministre a sans doute entendu dire depuis quelques années que des militaires cantonnés à Calgary, à Lahr et maintenant à Winnipeg n'arrivent pas à joindre les deux bouts. Voudrait-il bien nous dire pourquoi alors il n'a pratiquement rien fait pour leur venir en aide? Le ministre s'engagerait-il à relever leurs traitements de plus de 3 p. 100 qui a été la maigre augmentation de novembre dernier, étant donné surtout que son budget va augmenter de 19 p. 100 pour l'année prochaine? S'il le fait, la vie dans les forces pourrait devenir vraiment «imbattable».

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, pour répondre à la question, je crois que la grande majorité des militaires sont prêts à reconnaître que la vie dans les forces armées est imbattable. Nous les formons, nous leur offrons une foule de privilèges qu'ils n'auraient pas dans la vie civile. La situation économique étant ce qu'elle est, tous les militaires sont tous très heureux de la sécurité que leur apporte les forces armées. L'an dernier, nous leur avons accordé une hausse de salaire de 12 à 13 p. 100 et j'espère que cette année nous pourrons leur accorder autant. Je crois donc qu'ils ont de la chance d'être dans les forces armées.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LA HAUSSE DU PRIX DU PERMIS DE RADIOS POUR AVIONS

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications qui a récemment fait passer le prix du permis annuel de radios pour avion de 20 à 40 dollars sans avoir l'obligeance de consulter l'industrie. Le ministre peut-il nous dire pourquoi il a choisi ce moment-là pour imposer cette augmentation et quels services, s'il en est, il entend fournir pour ce droit supplémentaire?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, les droits pour la plupart des permis de radio au Canada sont fort peu élevés. En fait, il sont inférieurs aux coûts subis pour leur administration. Le ministère des Communications, sous ma direction, s'efforcera de récupérer les frais d'administration du secteur radiophonique que de nombreux entrepreneurs utilisent avec fruits. Il est seulement équitable que ces gens paient une partie des frais d'administration de ce secteur.

ON DEMANDE DE CONSULTER LES UTILISATEURS DE RADIOS

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, je voudrais poser une brève question supplémentaire au ministre des Transports qui a de multiples responsabilités. Comme il est proche du secteur de l'aviation générale, je lui ai demandé aujourd'hui d'intercéder auprès du ministre des Communications. Je sais qu'il y aurait eu des consultations si cette augmentation avait été proposée par le ministère des Transports. Par ailleurs, le ministre sait très bien que cette majoration peut poser des problèmes de sécurité pour la bonne raison que les pilotes risquent de ne pas utiliser leur radio. Je me demande si le ministre peut intervenir à propos de cette hausse de $20.

M. Fox: Il s'agit d'appareils qui valent $20,000.

M. Ellis: Madame le Président, il n'est pas question d'appareils de $20,000, mais d'avions ordinaires pilotés par des personnes qui utilisent un champ comme piste. Je me demande si le ministre des Communications est disposé à essayer de persuader les responsables de consulter les personnes concernées avant de faire entrer cette augmentation en vigueur, car c'est la coutume pour tout ce qui touche à l'aviation générale.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, excusez-moi, mais je n'écoutais pas. J'étais en train de me remettre de mes émotions, car on ne m'a pas posé la première question. Si le député veut bien répéter sa question, j'essayerai d'y répondre.

Mme le Président: Le député de Provencher.

* * *

• (1450)

LES PARTIS POLITIQUES

L'ANCIENNE AFFILIATION DU PROCUREUR GÉNÉRAL DU MANITOBA

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice en sa qualité de procureur général. Il s'agit d'une question délicate, débattue publiquement et, à mon avis, il serait opportun de la poser au ministre maintenant qu'il est de retour. Il s'agit du fait que le procureur général a déjà été membre du parti communiste du Canada. Il l'a confirmé publiquement.

Je voudrais demander au ministre si des vérifications sécuritaires ont été effectuées ou si des renseignements confidentiels sont communiqués régulièrement à ce ministre?

Une voix: Le procureur général du Manitoba, n'est-ce pas?

M. Epp: C'est exact, le procureur général du Manitoba.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Pas vous Jean.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, ce serait difficile avec un nom comme le mien. Je n'étais pas au courant de ce fait, mais je vais vérifier. Je puis assurer au député que je n'ai jamais été membre du parti communiste.

* * *

LES CORPORATIONS

LE PROCÈS RELATIF À LA FIXATION DES PRIX DE L'URANIUM— L'INDEMNITÉ DE LA COURONNE

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, ma question s'adresse au procureur général du Canada et concerne le cartel de l'uranium et la poursuite qu'il a entamée en tant que procureur général du Canada. Le ministre n'est pas sans savoir que la société Uranium Canada a présenté une ordonnance de sursis à la Cour suprême de l'Ontario en invoquant des objectifs opérationnels et pratiques, et je cite l'ordonnance, «du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le fait, en outre, que tous les gestes posés l'avaient été à la demande expresse de la Couronne».

Je ne m'enquiers pas du litige dont la cour est saisie, mais je tiens à demander au procureur général du Canada si, avant que la poursuite ne soit entamée, il avait été ou non informé par ses légistes que l'immunité de la Couronne pouvait être invoquée dans ce cas précis par la société de la Couronne puisqu'elle avait agi en tant que telle?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je ne suis pas au courant de ce problème, cela répond donc à la question de l'honorable député. De toute façon, le débat est devant les cours et c'est aux tribunaux de se prononcer. A la question qui m'a été posée, à savoir est-ce que j'avais été mis personnellement au courant de cette défense, je dois répondre non.

[*Traduction*]

M. Speyer: Madame le Président, je ne demande pas au procureur général s'il s'engagerait ou non dans une poursuite devant les tribunaux. Je lui demande quelles sont ses instructions, et je l'avise de ma première question.

LES INSTRUCTIONS DONNÉES AUX PROCUREURS DE LA SOCIÉTÉ URANIUM CANADA

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Dans le litige que je viens de mentionner, qui donne des directives à la société Uranium Canada? Qui a imposé aux procureurs de la Couronne le plaidoyer qu'ils ont prononcé aujourd'hui à la Cour suprême de l'Ontario?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, la société Uranium Canada est en cour à l'heure actuelle. La société Uranium Canada est représentée par des procureurs et ces procureurs font leur devoir en matière de défense de cette société. A ma connaissance, personne ne donne d'instruction aux procureurs sauf la société Uranium Canada elle-même, en tant que société de la Couronne. Je peux dire à l'honorable député que je n'ai donné aucune instruction à cet égard et que je laisse le processus judiciaire suivre son cours.

Questions orales

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'ÉMISSION D'UN TIMBRE POUR COMMÉMORER LA 100E RÉGATE

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes. Elle n'a rien de l'esprit de parti.

Des voix: Oh, oh!

M. Reid (St. Catherines): Depuis un siècle déjà, les clubs d'aviron et autres organisations connexes font honneur au Canada par leurs activités. Ils se réuniront cette année à St. Catharines pour la centième régate de la Royal Canadian Henley. Le ministre responsable de la Société canadienne des postes ne pourrait-il pas signaler ce modèle exceptionnel d'esprit sportif au Canada par l'émission d'un timbre commémoratif?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je ne suis pas en mesure de donner une réponse définitive à ce sujet aujourd'hui. Je dois rappeler à la Chambre que plusieurs ministériels ont déjà fait des instances à la Société canadienne des postes pour émettre un timbre à cette occasion, en particulier, le président du caucus national des libéraux a fait des pressions constantes chaque semaine à ce sujet, et j'espère être en mesure de donner une réponse au cours des prochains jours.

[*Traduction*]

ON DEMANDE UNE DÉCISION AU PLUS TÔT

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, ma question supplémentaire a trait à «je ne suis pas en mesure de donner une réponse . . . aujourd'hui». Comme le ministre l'a signalé, il a reçu des instances de clubs d'aviron de tous les coins du pays et de nombreuses autres sources. Et cela, depuis déjà quelque temps. Les régates ont lieu dans la dernière semaine de juillet et la première semaine d'août cette année. Si ce timbre doit servir la cause, une décision s'imposerait d'ici à demain.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, j'espère pouvoir satisfaire ce député autant que celui de Welland par une annonce au plus tard au début de la semaine prochaine.

* * *

[*Traduction*]

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RENÉGOCIER LES ACCORDS CONCLUS AVEC LES PROVINCES

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui se doit de reconnaître que le Programme énergétique national et les accords connexes conclus avec l'Alberta s'appuyaient sur un cours mondial du pétrole à la hausse. Aujourd'hui, il est clair que ce prix est à la baisse. Le Programme pourrait donc perdre toute son utilité. Le ministre est malheureusement en train de rançonner les consommateurs canadiens. Renégociera-t-il les accords conclus avec l'Alberta et les autres provinces afin que l'on cesse d'exploiter le consommateur canadien?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je regrette de constater que le député, malgré tous ses efforts sincères, ne comprend pas plus aujourd'hui la situation énergétique qu'il y a deux ans. L'entente énergétique signée avec l'Alberta, la Saskatchewan, dont il connaît fort bien la situation politique, et la Colombie-Britannique qu'il connaît également très bien sur le plan politique, je le crois, précise très clairement que les Canadiens n'auront jamais à payer pour le pétrole classique découvert avant 1981—qu'ils n'auront jamais à payer plus de 75 p. 100 du cours mondial.

Si nos prix grimpent à l'heure actuelle, j'y vois là tout simplement la preuve qu'ils sont encore bien en-deçà des prix internationaux; dans certains cas, les taxes provinciales ont été sensiblement augmentées ces derniers temps—au Québec, par exemple—facteur qui est venu s'ajouter au coût de l'énergie. Mais il demeure que les Canadiens paient aujourd'hui le baril de pétrole beaucoup moins cher . . .

M. Andre: Et qu'en est-il des taxes?

M. Lalonde: . . . que sur le marché international.

M. Andre: Ayez la décence de rougir au moins!

M. Lalonde: La preuve la plus irréfutable est que le pétrole classique découvert avant 1981 coûte de $23.50 à $26 alors que le pétrole importé à Montréal revient à environ $43. Nous réussissons encore à acheter au Canada du pétrole à bien meilleur marché que si nous l'achetions au prix international.

M. Nielsen: Foutaises!

M. Lalonde: Comme je le disais, le plafond a été établi à 75 p. 100 du cours mondial.

* * *

LES CORPORATIONS

LE PROCÈS RELATIF À LA FIXATION DES PRIX DE L'URANIUM—LES INSTRUCTIONS DONNÉES À LA SOCIÉTÉ URANIUM CANADA

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, comme mon collègue le député de Cambridge (M. Speyer), j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources sur le même sujet. Elle porte plus précisément sur le cartel de l'uranium et sur la déclaration d'Uranium Canada selon laquelle «le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le gouverneur en conseil dicte entièrement la conduite de la société». Le ministre vient de dire qu'il ne donne jamais d'instructions à la société mais pourrait-il nous dire si c'est le cas du gouvernement.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, la société Uranium Canada n'a pas reçu d'instructions du gouvernement. La société est poursuivie au même titre que d'autres sociétés et tâche d'obtenir les services des meilleurs avocats. Ceux-ci défendent sa cause au même titre que la cause de leurs autres clients en invoquant tous les arguments possibles. Autant que je sache, la société Uranium Canada n'a pas reçu d'instructions du gouvernement.

LA PRÉTENTION AUX PRIVILÈGES D'UNE SOCIÉTÉ DE LA COURONNE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pourrait-il nous dire qui a conseillé à la société Uranium Canada de réclamer les privilèges d'une société de la Couronne?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, très probablement ses propres avocats. Cela me semble d'une telle évidence que je ne comprends pas pourquoi le chef de l'opposition pose cette question.

LES INSTRUCTIONS DONNÉES AUX AVOCATS

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le ministre pourrait-il nous dire qui a conseillé aux avocats de la société Uranium Canada d'invoquer l'immunité de la Couronne dans cette affaire?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le chef de l'opposition me demande de faire des suppositions.

Une voix: C'est vous le responsable.

M. Lalonde: Très probablement, les avocats de la société conseillent les membres du conseil d'administration d'Uranium Canada et ses administrateurs tiennent compte de leurs conseils. C'est ainsi que les choses se passent dans toute procédure judiciaire. Il est regrettable que mon vis-à-vis n'ait jamais fini ses études de droit.

• (1500)

Des voix: Oh, oh!

LA DIRECTION D'URANIUM CANADA

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le gouverneur général en conseil—c'est-à-dire le premier ministre et ses amis—sont-ils le cerveau d'Uranium Canada comme l'a soutenu cette société dans son recours devant la Cour suprême de l'Ontario?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, Uranium Canada est une société de la Couronne et comme telle, elle est autonome. Mon très honorable ami fait allusion au statut juridique d'Uranium Canada, qui est le même que celui de toute autre société de la Couronne.

Je me ferai un plaisir de conseiller gratuitement mon très honorable ami, après la période des questions, s'il soulève quelque problème juridique.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 3570, 3675, 4043, 4047, 4050 et 4080.

[*Texte*]

L'UTILISATION DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE WINNIPEG

Question nº 3570—**M. McKenzie:**

Le gouvernement a-t-il entrepris des négociations avec d'autres pays et leurs principales compagnies aériennes au sujet de l'utilisation de l'aéroport international de Winnipeg comme escale ou principal point de départ pour la «route polaire» vers l'Europe et, le cas échéant, où et quand ont eu lieu les réunions et a-t-on conclu des ententes?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Oui. Dans l'accord aéronautique bilatéral modifié conclu entre le Royaume-Uni en avril 1981, à la suite de l'accord conclu aux réunions tenues à Ottawa en septembre 1980, Winnipeg est désigné à la fois comme point de départ pour le service aérien du Canada vers la Grande-Bretagne et comme point d'arrivée du service aérien de la Grande-Bretagne au Canada.

Dans l'accord aéronautique bilatéral que le Canada a conclu avec le Mexique et qui a été modifié en 1971, à la suite d'une entente conclue aux réunions tenues à Mexico en novembre 1970, Winnipeg est porté sur la route comme point de départ du service aérien du Canada vers Guadalajara, Mexico et Acapulco. L'aéroport international de Winnipeg a été utilisé comme escale d'avitaillement pour la "route polaire" dans les années 1950 lorsque quelques transporteurs transatlantiques assuraient avec des turbopropulseurs un service entre Los Angeles et l'Europe, en passant au-dessus du Canada.

LES DEMANDES D'IMMIGRATION DE RÉSIDENTS D'URSS

Question nº 3675—**M. Cossitt:**

Au cours de chacune des trois dernières années, combien de demandes *a*) d'immigration, *b*) de renseignements sur l'immigration au Canada l'ambassade du Canada à Moscou a-t-elle reçues et combien a-t-elle accordé de visas (i) d'immigrant reçu (ii) de visiteur?

Questions au Feuilleton

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): *a*) Voici les données statistiques sur l'immigration demandées à l'ambassade du Canada à Moscou:

	1979	1980	1981
(i) Demandes d'immigration reçues Cas/(Personnes)	213/(478)	236/(469)	171/(400)
Visas d'immigrant accordés (y compris les promesses de visa)	473	109	58
Départs approuvés par l'URSS	162	121	61
Départs refusés par l'URSS	129	99	30
(ii) Demandes de visa de visiteur reçues	7,548	5,418	6,614
Visas de visiteur délivrés (nombre total)	4,874	3,365	4,284
Visas de visiteur délivrés pour visites privées—personnelles (inclus dans (total)).	1,682	1,085	1,004

b) L'ambassade du Canada à Moscou ne comptabilise pas les demandes de renseignements d'après le sujet; les demandes d'immigration reçues sont considérées comme des demandes de renseignements sur l'immigration.

LE CONTRAT ACCORDÉ À LOUIS FISCHL GLOVE COMPANY LIMITED

Question nº 4043—**M. Cossitt:**

1. Au sujet de la réponse à la question nº 3546 concernant le nombre de gants achetés par le gouvernement de la Louis Fischl Glove Company Limited de Prescott (Ont.), quel pourcentage de gants a été acheté des pays de l'Est, importé au Canada et réétiqueté au nom de la Société?

2. Le gouvernement a-t-il pour principe d'acheter des produits canadiens et, le cas échéant, quelles raisons justifient l'achat de gants fabriqués dans des pays communistes plutôt que par des travailleurs canadiens?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Des gants mentionnés dans la réponse à la question nº 3546, aucun ne fut fabriqué en Europe de l'Est.

C'est la politique du gouvernement d'acheter des produits canadiens. Suite à cette politique, plus de 80 p. 100 en valeur des contrats du ministère des Approvisionnements et Services sont octroyés à des entreprises canadiennes. Ceci est conforme à l'engagement international du Canada tel l'accord général des tarifs du commerce. De plus, le gouvernement a décidé que certains produits tels les textiles, vêtements et bateaux devraient seulement être achetés au Canada.

LES SERVICES À L'ÉTRANGER DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Question nº 4047—**M. Cossitt:**

Les services extérieurs du ministère de l'Emploi et de l'Immigration relèvent-ils maintenant du ministère des Affaires extérieures et le gouvernement a-t-il d'autres plans de réorganisation du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et, le cas échéant, lesquels?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les services d'immigration à l'étranger de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada relèvent du ministère des Affaires extérieures depuis le 1er avril 1981. L'organisation du gouvernement et de chaque ministère est régulièrement passée en revue dans le but d'accroître l'efficacité du gouvernement en matière d'élaboration et d'administration des politiques. Toutefois, il n'est pas prévu, pour le moment, de transférer la responsabilité d'autres services de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada à d'autres éléments du gouvernement.

LES VÉHICULES LOUÉS POUR DES EMPLOYÉS DE LA SCHL

Question nº 4050—**M. MacKay:**

1. A-t-on loué des véhicules pour des dirigeants ou d'autres employés de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et, le cas échéant, combien?

2. Combien d'employés, y compris les cadres intermédiaires et supérieurs, ont bénéficié, directement ou indirectement, de la location d'automobiles ou d'autres arrangements et, dans chaque cas, quels étaient leur nom et tous les détails?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): La Société canadienne d'hypothèques et de logement m'informe de ce qui suit:

1. Oui, huit.

2. neuf. R. V. Hession, président

R. J. Boivin, premier vice-président—Programmes et opérations

R. T. Adamson, vice-président—Recherche et élaboration des prositions

D. W. Knight, vice-président—Finances

P. S. Crombie, vice-président—Assurance

E. A. Flichel, vice-président—Systèmes de gestion

N. E. Hallendy, vice-président—Développement de l'organisation

G. D. Anderson, vice-président—Exploitation dans les bureaux extérieurs

L. I. Birtz, avocat-conseil général

Un seul véhicule, à la disposition du président, appartient à la SCHL. Les véhicules mis à la disposition du premier vice-président, des vices-présidents et de l'avocat-conseil général sont loués aux termes d'un accord de trois ans.

Le fait de mettre des véhicules à la disposition des membres de la haute direction de la SCHL est considéré comme un avantage offert à l'employé, imposable sur son revenu, en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu et des règlements de Revenu Canada.

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'OUEST

Question nº 4080—**M. Anguish:**

1. Quels sont le ou les ministres responsables du Fonds de développement de l'Ouest?

2. *a*) Lorsqu'on a annoncé la création du fonds, s'élevait-il à $4 milliards, *b*) à combien s'élève-t-il à l'heure actuelle?

3. Les montants alloués au Fonds figurent-ils dans le Budget des dépenses de *a*) 1981-1982, *b*) 1982-1983?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): 1. Il n'y a aucun ministre qui assume, à lui seul, la responsabilité du Fonds de développement de l'Ouest. Ce dernier est partagé entre l'enveloppe du développement économique et celle des affaires sociales; et les ministres des comités du cabinet qui sont responsables de ces enveloppes assument la responsabilité des dépenses du Fonds.

2. *a*) Le Fonds de développement de l'Ouest, doté d'un montant de $4 milliards, a d'abord été annoncé dans le budget du 28 octobre 1980. Le montant octroyé pour la période allant jusqu'à l'année financière 1983-1984 s'élève à $2 milliards.

b) Comme on l'a expliqué plus en détail dans le budget du 12 novembre 1981 (page 12), l'examen des programmes proposés dans le budget d'octobre 1980 et l'augmentation des sommes qui sont censées maintenant aller directement aux provinces productrices en vertu des nouveaux accords fédéraux-provinciaux concernant l'énergie ont entraîné une restructuration et une nouvelle répartition du Fonds de développement de l'Ouest. A l'heure actuelle, le montant octroyé au Fonds jusqu'à la fin de 1985 s'élève à $1,865 millions. Bon nombre des programmes touchés par cette affectation se maintiendront sûrement au delà de 1985-1986. On a modifié en rien la première répartition globale.

3. *a*) Dans le budget principal de 1981-1982, les montants octroyés à l'aide du Fonds n'ont pas été explicitement déterminés selon les programmes. Toutefois, ils figuraient dans la catégorie des sommes affectées à l'enveloppe, au tableau 4.1 de la partie I du budget de 1981-1982.

b) De même, le budget principal de 1982-1983 n'indique pas explicitement le Fonds de développement de l'Ouest selon les programmes. Ici encore, cela figure dans la catégorie des sommes affectées à l'enveloppe, au tableau 4.1 de la partie I du budget de 1982-1983.

[*Traduction*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton?*

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 26 mars, de la motion de M. MacEachen: Que le bill C-97, tendant à modifier la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis et à prévoir des paiements à certaines provinces, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité des finances, du commerce et des questions économiques.

M. David Weatherhead (Scarborough-Ouest): Madame le Président, dans mes observations de vendredi dernier concernant le bill C-97, j'ai examiné les principaux éléments du bill lui-même, ainsi que le rôle du groupe d'étude parlementaire sur les accords fiscaux fédéraux-provinciaux qui a examiné cette question très importante au cours du printemps et de l'été derniers. Pendant les minutes qui viennent, j'aimerais parler de certaines recommandations faites par ce groupe des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire.

Comme je l'ai déjà dit, dans l'analyse de ce bill qu'il a présentée à la Chambre le 22 mars, le ministre des Finances (M. MacEachen) affirmait que les négociations avec les provinces au sujet de la définition de normes nationales pour les soins de santé et de mécanismes efficaces pour leur application seraient terminées d'ici au 31 mars 1983, et que les modalités d'application des objectifs nationaux touchant l'éducation postsecondaire seraient mises au point avec les provinces d'ici mars 1984.

En ce qui concerne le système de soins de santé, le groupe de travail estime que la réalisation d'un régime global de soins hospitaliers, de soins médicaux et de soins de longue durée financé par l'État constitue un acquis majeur de la société canadienne et marque l'aboutissement d'une longue lutte pour la réalisation d'un idéal. Il a conclu que la bonne marche des régimes d'assurance-maladie et l'efficacité des prestations de santé sont d'intérêt national et que la mission de l'État fédéral consiste à définir, à surveiller et à faire respecter les conditions attachées à l'appui financier qu'il accorde aux programmes provinciaux.

Le groupe de travail a également conclu que, dans l'ensemble et compte tenu de la conjoncture actuelle, la contribution fédérale aux soins de santé est en gros suffisante. Le groupe d'étude a recommandé que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mme Bégin) entreprenne, après consultations avec les gouvernements provinciaux, de rationaliser les lois existantes afin de fixer des modalités d'admission au programme qui soient claires et qui soient assorties de critères explicites permettant de contrôler l'application du programme. Au cas où il ne serait pas possible de s'entendre sur les conditions du programme dans le cadre de négociations entre le gouvernement fédéral et les provinces, le groupe d'étude préconise de prendre des dispositions pour permettre au gouvernement fédéral de retenir une partie des crédits qu'il accorde aux programmes provinciaux qui ne satisfont pas pleinement aux conditions fixées par le rapport.

Le groupe d'étude précise également en conclusion que si elle était assortie de conditions plus strictes et de mécanismes de contrôle et de mise en application plus rigides, la formule actuelle du financement global constituerait un moyen efficace d'assurer le respect de normes nationales. C'est pourquoi nous avons recommandé l'adoption de critères régissant le fonctionnement de ces programmes, critères dont la surveillance serait éventuellement assurée par un comité parlementaire ou un conseil national de la santé. Nous avons en outre recommandé que le gouvernement fédéral accorde des fonds à condition que les critères du programme soient respectés—et qu'ils soient dotés d'une certaine dose de souplesse, c'est-à-dire que le gouvernement fédéral ait la possibilité de retenir certains de ses transferts, compte tenu des répercussions que les modalités des programmes pourraient avoir.

En outre, nous avons conclu que les primes sur les soins médicaux et hospitaliers constituent une forme rétrograde d'imposition et qu'il est déplorable d'y recourir pour financer un service aussi fondamental que les soins de santé. Nous avons recommandé qu'on donne une définition et une idée

claires de l'universalité de la couverture pour pouvoir assurer le respect de ce principe. Tout en admettant le droit qu'ont les gouvernements provinciaux de prélever des primes, le groupe de travail estime que le versement anticipé de primes ne devrait pas être une condition d'admissibilité au traitement. A la fois pour des raisons de principe et de commodité, nous sommes convenus qu'il fallait dissuader le paiement des frais hospitaliers par l'usager.

Toutes ces recommandations, propositions et conclusions à l'égard de notre régime de soins de santé ont fait l'unanimité au sein de notre groupe d'étude de sept membres. Les autres recommandations représentent l'avis de la majorité et n'ont pas été adoptées à l'unanimité. La majorité des membres a recommandé que les médecins qui présentent directement leurs honoraires à un régime provincial d'assurance médicale ou dont les malades sont remboursés par le régime ne soient pas autorisés à exiger des honoraires supérieurs à ceux qui sont homologués. La majorité était aussi d'accord avec le Juge Emmett Hall qui avait recommandé d'une part que la loi sur les soins médicaux soit révisée de façon à indiquer que les honoraires supplémentaires exigés par les médcecins empêchent les malades d'avoir un accès raisonnable aux services et vont à l'encontre des objectifs de la loi, et d'autre part que les provinces mettent au point des mécanismes pour garantir que les médecins obtiennent une rétribution raisonnable.

La majorité des membres du groupe d'étude était aussi d'accord avec la proposition du Juge Hall selon laquelle, en cas d'échec des négociations entre une province et les médecins, les questions en litige devraient être réglées grâce à une procédure d'arbitrage obligatoire et présentées à une commission formée de trois personnes, en l'occurrence un président indépendant qui serait nommé par le juge en chef de la province, un représentant de la profession médicale et un représentant du gouvernement provincial. La majorité des membres avait aussi recommandé qu'après négociations entre le gouvernement fédéral et la province, tout régime qui ne satisferait pas pleinement à tous ces critères ne puisse recevoir les pleines subventions du gouvernement fédéral dans le cadre du financement des programmes établis.

Le groupe d'étude a aussi formulé d'autres recommandations importantes à l'égard du régime de soins de santé dans son rapport, notamment en ce qui a trait à la portée plus vaste que devraient avoir les soins de santé et à l'utilité de fournir des services de santé communautaires.

En ce qui concerne les paiements de transfert du gouvernement du Canada aux fins de l'enseignement post-secondaire, tous les membres du groupe d'étude se sont mis d'accord sur leurs recommandations. Nous avons reconnu la nécessité d'accorder un financement général au secteur post-secondaire pour permettre aux adultes de tout âge, et non seulement à ceux qui font partie du groupe traditionnel des 18 à 24 ans, de poursuivre leurs aspirations spirituelles et intellectuelles, de perfectionner leurs facultés critiques et d'étendre leurs connaissances générales pour développer des compétences dans des domaines plus précis. Vu que l'enseignement relève des provinces, le groupe d'étude estimait qu'il devait y avoir un mécanisme de consultation efficace pour assurer un effort concerté de tous les intéressés afin d'établir et d'atteindre des objectifs qui intéressent les deux échelons gouvernementaux. Il a recommandé que, conformément à l'engagement pris par les premiers ministres en 1976, le ou les ministres responsables du gouvernement fédéral consultent de toute urgence le conseil des ministres de l'enseignement au sujet des questions qui intéressent les deux échelons gouvernementaux dans le domaine de l'enseignement supérieur.

• (1510)

Le groupe de travail a recommandé que l'on détermine rapidement les objectifs de l'enseignement postsecondaire et que l'on accorde la priorité à la nécessité de préparer une main-d'œuvre plus spécialisée pour les années 1980, tout en continuant, comme c'est déjà le cas actuellement, à favoriser la mobilité des étudiants et l'égalité d'accès des Canadiens à l'enseignement postsecondaire. Nous avons recommandé que soit maintenu le principe actuel du financement en bloc, du moins pour le moment, mais que les programmes d'enseignement postsecondaire soient considérés, aux fins des subventions futures, distinctement des programmes de santé.

Nous avons recommandé la tenue de pourparlers entre le gouvernement fédéral et ses homologues provinciaux en vue d'améliorer l'aide aux étudiants nécessiteux, comme l'explique le rapport du groupe de travail sur l'aide aux étudiants, et nous nous sommes accordés à reconnaître qu'il y avait lieu de mieux renseigner le public sur l'aide générale accordée par le gouvernement fédéral aux provinces pour l'enseignement postsecondaire.

Les membres du groupe de travail ont également recommandé à l'unanimité que le ministre fédéral rende compte annuellement au Parlement des transferts fédéraux à chacune des provinces pour l'enseignement supérieur, d'autres subventions fédérales à l'enseignement postsecondaire, de la façon dont ces programmes réussissaient à promouvoir les objectifs économiques et autres du pays, des résultats des consultations avec le Conseil des ministres provinciaux de l'Éducation à propos de l'établissement des objectifs nationaux visés par l'enseignement supérieur, et des moyens qui permettront d'atteindre ces mêmes objectifs. On trouve dans le rapport d'autres recommandations à propos de l'enseignement postsecondaire.

En conclusion, monsieur l'Orateur, je rappelle que je souscris fortement au bill C-97 pour les raisons mentionnées dans la première partie de mon intervention, vendredi après-midi. Je suis persuadé que les régions les plus désavantagées de notre grand pays continueront à recevoir un traitement des plus équitables grâce aux paiements de péréquation considérablement accrus qu'on leur versera, et que le gouvernement fédéral honore avec une vigueur renouvelée son engagement à l'égard des programmes de santé et d'enseignement postsecondaire. Comme on le disait tout à l'heure, les paiements du gouvernement du Canada au titre de péréquation, de la santé et de l'enseignement postsecondaire équivaudront à environ 105 milliards de dollars en liquidités et en points fiscaux que recevront les provinces au cours des cinq prochaines années et, en outre, notre groupe de travail a voulu s'assurer que l'on rendra entièrement compte aux Canadiens de ces 105 milliards de dollars qui iront directement aux provinces.

Nos propositions et recommandations à propos des programmes de santé et d'enseignement postsecondaire, dont je vous ai énuméré quelques-unes, ont été conçues de façon à permettre cette imputabilité. J'espère et je veux croire que lors des négociations qui vont se dérouler entre le gouvernement fédéral et les provinces au sujet des soins de santé et de l'enseignement

postsecondaire d'ici deux ans, on tiendra compte de notre point de vue et des recommandations que nous avons faites dans notre rapport au sujet de ces deux secteurs capitaux. J'espère et je veux croire aussi qu'au bout du compte, nous allons disposer de services de santé et d'un enseignement secondaire renforcés et bien plus efficaces qu'aujourd'hui que la population sera davantage en mesure de contrôler.

Des voix: Bravo!

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur l'Orateur, j'avais hâte de pouvoir prendre la parole, ne serait-ce que brièvement, au sujet de la question, importante s'il en est, des transferts fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Selon plusieurs députés, ce système est le ciment de la Confédération. Par bien des aspects, cela est vrai. Si les accords fiscaux n'existaient pas, les provinces seraient livrées à elles-mêmes et il resterait peu de chose du point de vue fiscal pour unifier le pays. Ce n'est que justice que les provinces les plus riches aident les provinces plus défavorisées dont le niveau de vie est inférieur à la moyenne nationale. Ce système est intimement lié à notre système fédéral.

J'aimerais toutefois dire un mot à ce sujet. Je ne pense pas que la constitution aurait dû garantir les transferts fiscaux. Je ne suis pas contre, mais à mon avis, il suffirait que le Parlement adopte de simples lois à leur sujet. Il n'est pas nécessaire à mon avis d'inclure dans la constitution canadienne des dispositions garantissant les transferts fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. La cause semble entendue, monsieur l'Orateur, puisque les paiements de transfert sont prévus dans la nouvelle constitution.

Il est probable qu'à long terme, cela va nous nuire car la constitution établit le système actuel à tout jamais. Il n'en reste pas moins que si ce système nous a été bénéfique jusqu'à présent, il sera difficile, du fait de sa présence dans la constitution, d'y apporter des changements. A mon avis, il serait préférable de régler les questions administratives par le biais de règlements ou de lois.

Je tiens à féliciter le groupe de travail parlementaire sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, groupe de travail qui a été mis en place à la demande du Parlement. Le gouvernement fédéral a proposé un certain nombre de changements, mais le Parlement a décidé que ces changements ne pourraient être apportés qu'après un examen approfondi. Tous les membres du groupe d'étude, quel que soit leur parti, ont fait de l'excellent travail. Je veux signaler entre autres le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) et le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker), ce qui n'enlève rien au mérite des autres.

Le groupe d'étude s'est donné la peine de visiter non seulement les provinces mais aussi les deux territoires pour y examiner une question à laquelle je me suis beaucoup intéressé. Les rapports financiers entre les territoires et le gouvernement fédéral sont aussi importants que ceux des provinces. D'une certaine manière, ils le sont davantage, car les territoires sont en pleine mutation.

L'honorable C. M. Drury a passé deux années à scruter les rapports financiers entre les Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Canada. Le premier ministre lui-même l'avait chargé d'étudier l'évolution constitutionnelle dans les Territoires du Nord-Ouest, et une bonne partie de son étude a été consacrée aux liens financiers entre les territoires et le gouvernement fédéral. Je voudrais vous citer un passage du rapport de M. Drury. Voici à quelle conclusion il en arrive au paragraphe 6.6, à la page 133 de son rapport:

> Ces ententes devraient prévoir une subvention de nature générale qui ne serait pas discrétionnaire. En effet, les ententes actuelles ne permettent qu'une prévision à très court terme des recettes à venir. Ces changements reposeraient sur le principe selon lequel, exception faite de circonstances extraordinaires, il incomberait au gouvernement territorial de réunir, au moyen d'impôts ou d'emprunts, les fonds supplémentaires requis. Afin de permettre des emprunts nécessaires ou pour suppléer une volatilisation imprévue des recettes fiscales des Territoires, le programme de stabilisation des revenus devrait s'appliquer aux Territoires . . .

Cette observation mérite d'être soulignée. La plupart des provinces ont accès au programme de stabilisation des revenus. Quand la fluctuation des revenus des provinces est trop forte, les ministres des Finances peuvent se prévaloir du programme pour planifier soigneusement leurs dépenses, sachant que les recettes du Fonds du revenu consolidé de la province ne peuvent varier dans une telle mesure. C'est un excellent programme appliqué par le gouvernement fédéral. D'après moi, et c'est aussi l'avis de M. Drury, les territoires devraient y avoir accès, et j'espère que le ministre des Finances (M. MacEachen) prendra des mesures à cet effet.

• (1520)

M. Drury poursuit en ces termes:

> . . . et le gouverneur en conseil conserver, au début, le pouvoir d'approuver les emprunts proposés par le gouvernement territorial. Cependant, ce pouvoir serait rarement utilisé comme veto. Il servirait plutôt à améliorer la cote de crédit du gouvernement territorial sur le marché des emprunts privilégiés.

C'est un pas dans la bonne direction. La plupart des provinces usent de leur pouvoir d'emprunter sur les marchés financiers, tant au Canada qu'à l'étranger, à des fins louables. Par exemple, prenons le cas du service d'électricité de la province, l'un des plus gros emprunteurs. S'il était autorisé à user du pouvoir que lui confère la loi sur les Territoires du Nord-Ouest pour emprunter sur le marché libre, au lieu de s'adresser toujours au gouvernement du Canada, cela serait un premier pas vers une nouvelle situation où les Territoires assumeraient des responsabilités normales, comme les provinces. Ils devraient assumer leurs responsabilités du mieux possible et de façon à pouvoir, avec le temps, obtenir la cote dont a parlé le représentant spécial du premier ministre (M. Trudeau). Il s'agit pour eux d'apprendre à gérer leurs affaires financières.

M. Drury a ajouté ceci:

> L'aptitude à prédire l'importance de la subvention générale accordée par le gouvernement fédéral permettrait au membre du Comité exécutif chargé du revenu et des finances de mieux prévoir les besoins de recettes supplémentaires du gouvernement territorial et de prendre les mesures voulues pour réunir des fonds au moment opportun et de façon responsable. Ainsi, le niveau d'appui financier du gouvernement central deviendrait un poste de recettes «donné» dans les calculs budgétaires du gouvernement territorial plutôt qu'un poste résiduel servant à équilibrer le budget.

C'est important. A l'heure actuelle, il faut déterminer combien de recettes rapporteront l'impôt sur le revenu, les impôts sur les sociétés, la vente de permis et de licences, les ventes d'alcool et ainsi de suite. Puis, il faut calculer les dépenses nécessaires, par exemple les frais d'exploitation des écoles et des hôpitaux, le coût des travaux de voirie, et ainsi de suite. C'est au gouvernement fédéral de combler la différence. A mon avis, il est injuste, tant pour les administrations des territoires que pour le gouvernement fédéral, que celui-ci soit toujours appelé à donner le maximum et qu'il y ait toujours quelques magouilles. Il vaudrait mieux mettre au point une sorte de formule, comme c'est le cas pour les provinces, laquelle

permettrait aux territoires de savoir à l'avance combien de fonds leur seront alloués. En même temps le gouvernement fédéral connaîtrait le montant global qu'il aurait à dépenser. C'en serait fini des combats de coqs qui ont lieu chaque année à l'époque des budgets.

M. Drury a encore dit ceci:

Ce changement apporterait au Comité exécutif et au Conseil un degré élevé d'autonomie puisqu'il leur incomberait désormais de satisfaire aux besoins de recettes résiduelles du gouvernement territorial.

C'est important, car les Territoires ne pourraient pas dépenser sans compter en espérant que le gouvernement fédéral comblerait le déficit. Il leur faudrait veiller à la bonne gestion de leurs affaires. Et il ajoute ceci:

Le gouvernement fédéral, en accordant une aide financière aux Territoires, devrait reconnaître non seulement ses responsabilités vis-à-vis de l'évolution du gouvernement territorial, mais aussi le véritable besoin fiscal du gouvernement territorial, compte tenu des principes du programme de péréquation qu'il administre. On devrait viser à un traitement équitable de tous les Canadiens, qu'ils fassent partie d'une province ou d'un territoire.

C'est une autre question importante. Nous voulons que l'on accorde à cette région le même traitement qu'aux provinces. S'il existe une formule ou un programme de péréquation en faveur des provinces, pourquoi les Territoires ne pourraient-ils pas en bénéficier? Je concède qu'à l'heure actuelle, étant donné les recettes limitées des Territoires, il faudrait que le gouvernement du Canada leur accorde une aide financière accrue. Il suffirait cependant d'exploiter les richesses naturelles dans une certaine mesure pour modifier complètement la situation financière. Le gouvernement fédéral finirait par tirer profit de sa participation à un tel programme.

Voici un dernier passage du rapport Drury:

Chaque transfert devrait s'inscrire dans le cadre d'une entente entre le gouvernement fédéral et celui des Territoires pour que ce dernier reçoive des recettes d'un niveau acceptable et prévisible. Les transferts fiscaux devraient correspondre aux lignes directrices convenues par les deux gouvernements, compte tenu d'une diminution de la demande des deniers fédéraux associée à des dépenses de programmes moins élevées, par suite de la remise de certaines responsabilités.

Et voici le passage important:

Ces épargnes financières destinées à soutenir le gouvernement des Territoires devraient passer à l'enveloppe budgétaire en vue de transferts fiscaux généraux aux provinces et être incluses dans le Budget des dépenses du ministère des Finances.

Le grand problème des Territoires, c'est la subvention que leur verse le gouvernement du Canada. Cette dernière ne vient pas de l'enveloppe à laquelle le représentant spécial du premier ministre a fait allusion. Elle vient du budget, et plus spécialement des crédits du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Tous ceux qui ont déjà eu l'occasion de traiter avec ce ministère savent que ce n'est pas une situation enviable. Les transferts du gouvernement fédéral aux gouvernements territoriaux devraient figurer dans la même enveloppe du cabinet que les transferts aux provinces. Ces transferts devraient relever du ministre des Finances et non pas de celui des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro).

Cela, on l'a déjà dit à de nombreuses reprises par le passé. Les responsables des finances du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest sont venus à plusieurs reprises défendre leur cause devant différents comités du Parlement. Le ministre des Finances lui-même est venu il y a environ un an parler de cette question. Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, les membres du Groupe de travail parlementaire sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces ont entendu dire à peu près la même chose. Je suis heureux que ceux-ci aient écouté attentivement les déclarations que les deux gouvernements avaient à faire. Les membres ont fait l'impossible pour aborder certains de ces problèmes dans le rapport qu'ils ont préparé pour le Parlement.

Je voudrais citer un extrait de ce rapport intitulé: «Le fédéralisme fiscal au Canada», pour montrer en quoi ces gens ont été attentifs aux préoccupations de cette partie importante du pays:

Le Groupe de travail est d'avis que, même si des accords fiscaux entre les gouvernements fédéral et territoriaux reposant sur une formule à moyen terme pourraient sembler diminuer le pouvoir de contrôle du Parlement dans l'immédiat, ce pouvoir pourrait être accru à plus long terme si la renégociation périodique des dispositions s'accompagnait de l'obligation de présenter un rapport précis au Parlement sur leur efficacité. Ce pouvoir de contrôle serait encore amélioré si l'on stipulait que ce rapport doit être envoyé à un comité parlementaire pour examen.

D'une certaine manière, j'aurais aimé que le Groupe de travail parlementaire aille plus loin et étudie attentivement certaines des recommandations de M. Drury. Toutefois, de façon générale, il a écouté les gens des territoires et semble être arrivé aux mêmes conclusions que celui-ci. Je suis d'ailleurs convaincu que quiconque se pencherait pendant un certain temps sur cette question du financement des programmes entre le gouvernement fédéral et les territoires arriverait à peu près aux mêmes conclusions.

Il ne faut pas perdre de vue, dans le cadre de l'élaboration de ces ententes fiscales, qu'à terme les territoires deviendront des provinces. À ce moment-là, les territoires devraient avoir le même système que les autres provinces. Nous devons tout faire pour atteindre cet objectif. Il faut noter que le Yukon et la partie des Territoires du Nord-Ouest que j'ai le privilège de représenter et qui se situe essentiellement au sud de la ligne d'arborescence ou du district de Mackenzie, sont à l'heure actuelle tout aussi indépendants du point de vue financier que certaines provinces de l'Atlantique. Si l'on compare les recettes et les dépenses publiques, on peut voir que le budget de cette partie des territoires est aussi équilibré que celui de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple. Par ailleurs, si l'on n'exploite qu'une partie limitée des ressources des territoires, la situation financière sera complètement inversée. Le gouvernement fédéral recouvrera tout l'argent qu'il investit dans le grand Nord et bien plus encore.

• (1530)

Je me suis peut-être écarté un peu du sujet en parlant de tout cela, mais c'est une question importante. J'en ai déjà parlé et je le ferai encore à l'avenir. La situation évolue constamment. Nous ne pouvons pas n'en parler qu'une seule fois et considérer que l'affaire est réglée. La situation continuera à évoluer pendant bien des années et j'espère pouvoir de temps à autre mettre la Chambre au courant des choses que nous aurons accomplies.

Je vais revenir au bill C-97. Je sais que le ministre des Finances a été fortement critiqué pour avoir présenté le bill sous sa forme actuelle. Pour ma part, je considère que le bill à l'étude n'est peut-être pas si mauvais que cela. Je n'aime pas dire de telles choses puisque je fais partie de l'opposition loyale de Sa Majesté, mais le bill contient certainement de bonnes choses. Certaines de ses dispositions ne sont pas aussi avantageuses qu'elles pourraient l'être, mais de façon générale, je pense que nous pouvons comprendre pourquoi le gouvernement

doit adopter une attitude quelque peu inflexible à l'égard des paiements de transfert aux provinces.

Le gouvernement est dans une très mauvaise situation financière, et ce n'est pas d'hier; elle est la conséquence de la politique économique suivie il y a des années. Il faut maintenant payer les fautes du passé. Nous avons vécu au-dessus de nos moyens pendant longtemps, maintenant il faut régler la note. Le gouvernement doit faire très attention à l'emploi qu'il fait de ressources assez limitées. On comprend donc, ou moi du moins, que le gouvernement ait dû donner un coup de vis que certains trouvent assez douloureux.

S'il y a une chose que je critiquerais dans la façon dont le gouvernement s'y est pris, ce serait son manque d'honnêteté. S'il avait expliqué les choses comme je viens de le faire, l'opinion aurait pu éprouver de la sympathie pour les fautes qui nous ont mis dans la situation actuelle.

Entre autres moyens de faire passer les coupures, le gouvernement a recouru à certains communiqués. Je veux parler de celui du 19 mars émanant du «cabinet de l'hon. Allan J. MacEachen, ministre des Finances». Qu'est-ce qu'on remarque dans ce communiqué, monsieur l'Orateur? C'est la place accordée aux 105.5 milliards que les provinces vont recevoir pendant les cinq prochaines années, contre les 61.3 milliards des cinq années écoulées.

Le fait est exact, mais cette augmentation est due à l'inflation, dont le gouvernement est le premier responsable. Ce qu'il faut faire, c'est examiner la formule qui a été utilisée pour arriver à certains de ces chiffres, calculer ce qui se serait passé si nous avions appliqué l'ancienne formule aux cinq prochaines années. Cela nous amène à constater qu'il y a une réduction de 5.7 milliards de dollars environ. Voilà la différence entre ce qui va être versé dans le cadre de la nouvelle formule et ce que l'ancienne formule aura donné. Dans le communiqué, il n'est question nulle part du montant de la réduction. Il n'est pas dit par exemple combien les provinces vont recevoir de moins que de ce qu'elles auraient reçu autrement. La situation nous est présentée sous son meilleur jour. Le gouvernement a sans doute de bonnes raisons d'agir de la sorte mais, pour être franc, celui-ci n'est pas honnête. Il fait preuve de mauvaise foi en présentant ainsi l'information à la Chambre et aux Canadiens.

Je passerai en revue une à une, mais rapidement, certaines des dispositions du projet de loi C-97, pour vous dire ce que j'en pense. Il y a d'abord les sources de revenus dont la péréquation doit tenir compte. Je crois comprendre que l'ensemble des revenus provinciaux sera englobé dans les calculs de péréquation. On trouve dans le projet de loi cinq ou six nouvelles catégories de recettes provinciales. J'aurais tendance à accueillir favorablement cette mesure; la plupart de ceux qui se sont prononcés l'ont jugée bénéfique ou, au pire, anodine. L'introduction de certaines catégories de recettes tirées des richesses naturelles nous laisse toutefois dans l'embarras. Si l'on tient compte des pertes qu'entraîne l'exploration des gisements miniers, des nappes de pétrole et de gaz, il faudrait traiter différemment ces recettes et celles qui ont un caractère de permanence. A l'occasion, on peut tirer d'énormes recettes d'un champ pétrolifère, mais seulement pendant un nombre d'années limité.

Quand ils tirent des recettes des ressources, comme je viens de le décrire—et je pense aux provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta—la plupart des gouvernements ont jugé bon, et je partage leur avis, de verser un montant appréciable de cet argent à une caisse, que ce soit le fonds de revenu consolidé de la province ou un fonds du patrimoine destiné à l'investissement. C'est du capital plutôt qu'un revenu. C'est pourquoi nous devons être très prudents lorsque nous commençons à inclure les recettes tirées des ressources dans les recettes provinciales servant à calculer les paiements aux provinces, c'est-à-dire la formule de péréquation.

Cependant, à l'instar du gouvernement, je trouve logique que la tranche provinciale de la taxe à l'exportation du pétrole soit considérée comme une recette de la province et qu'elle figure dans la formule de péréquation. D'après moi, les députés ne peuvent pas prétendre que la taxe à l'exportation du pétrole doit figurer au compte de capital. Il faut la considérer comme un revenu. Ce n'est pas une redevance comme telle, mais bien une taxe à l'exportation.

• (1540)

Je serais prêt à accepter la norme des cinq provinces qui doit remplacer la moyenne nationale ou de la norme de l'Ontario. Je trouve qu'elle est logique, et c'est probablement l'une des dispositions du bill que la vaste majorité des députés de tous les partis acceptent le plus volontiers.

Les dispositions relatives au paiement minimum et à la garantie de transition ont bien du bon sens et ne prêtent pas à controverse. Celles relatives au paiement minimum ne diffèrent pas beaucoup de celles qui stabilisent les revenus provinciaux. Le Trésor provincial pourra prédire avec assez d'exactitude le montant de ses recettes et de ses dépenses. Nous n'aimerions pas que les écarts entre les montants versés par suite du changement de mode de paiement soient trop considérables, ce qui ne manquerait pas de se produire sans la mise en œuvre d'un mécanisme régulateur au cours de la période initiale. Cela vaut également pour les dispositions relatives à la garantie de transition, et je me réjouis que des dispositions de cet ordre figurent dans le bill C-97.

Nous en arrivons maintenant à un élément qui prête un peu plus à controverse; je veux parler du paiement maximum. Tout le monde s'entend à propos des paiements minimums, mais il existe des différences d'opinion au sujet du paiement maximum. De l'avis du ministre des Finances, il faudrait lier les dépenses maximales découlant du bill C-97, aux hausses du produit national brut. Le ministre voudrait ainsi éviter que les paiements de transfert atteignent des sommets ridiculement élevés. Sans doute certains de mes collègues ne seront-ils pas d'accord avec moi, mais je comprends les raisons qui motivent l'établissement d'un plafond. Si j'étais à la place du ministre des Finances, j'agirais probablement comme lui. Je sais que certaines provinces vont pleurer et grincer des dents; mais compte tenu des difficultés financières qu'éprouve le Canada, j'estime nécessaire de prendre des mesures pour empêcher que ces dépenses ne grimpent en flèche.

La plupart des dépenses que le gouvernement fédéral engagera en vertu du bill C-97 ne figureront pas dans le budget des dépenses, mais constitueront en quelque sorte des dépenses réglementaires que le Parlement ne sera pas appelé à approuver. Il importe donc de fixer une certaine limite, de façon que ces dépenses n'échappent pas au contrôle du gouvernement et du Parlement. A mon avis, il incombe au Parlement d'examiner attentivement les propositions du ministre visant à plafonner ce genre de dépenses.

Transferts du fédéral aux provinces

Au sujet des paiements calculés en fonction de la population de la province, j'ai quelque chose à dire qui pourrait m'attirer les foudres du premier ministre de Terre-Neuve, par exemple. Je crois que le gouvernement songe à faire grâce du remboursement des montants payés parce que le calcul de la population selon la formule existante était erroné. Je puis comprendre qu'il soit nécessaire de prévoir quelque chose pour amortir l'effet de ce remboursement pour les provinces concernées, mais je ne pense pas qu'il faudrait effacer complètement la dette. Je préconiserais plutôt de permettre d'en étaler le remboursement sur une période de dix ans, par exemple. De plus, ce remboursement devrait être sans intérêt ou assorti d'un très faible taux d'intérêt. Je ne trouve pas bon de tirer tout le monde des difficultés dans lesquelles ils se trouvent, même s'ils n'y sont pour rien, comme c'est le cas lorsqu'il y a en une erreur dans le calcul de la population bien que les deux paliers de gouvernement se soient entendus sur le chiffre de la population.

Ceci va m'attirer les foudres du premier ministre de l'Alberta, mais je n'approuve pas non plus ce que cette province a fait à l'égard des dettes de certaines municipalités. Ces ouvrières avaient accumulé de fortes dettes qu'elles avaient du mal à rembourser; le gouvernement de l'Alberta a offert de tirer ces municipalités d'affaire en réglant leurs dettes. Agir ainsi avec un gouvernement à quelque palier que ce soit provoque le même résultat qu'avec un individu: rien ne l'incite à être plus responsable à l'avenir. Une province, constatant que sa voisine, après avoir accumulé des dettes, a réussi à se faire tirer d'affaire par le gouvernement, se demandera pourquoi ne pas faire la même chose. Pourquoi administrer ses finances de façon responsable alors que quelqu'un peut la tirer d'affaire si elle administre mal ses affaires? J'aurais donc souhaité que le gouvernement adopte une attitude plus sévère dans le cas des paiements calculés en fonction de la population de la province.

Je me demande qui d'autre je peux m'aliéner durant le présent débat.

Une voix: Continuez, vous êtes bien parti.

M. Nickerson: Nous en arrivons maintenant à un autre sujet controversé, monsieur l'Orateur; je veux parler de l'abandon de la garantie de recettes. C'est probablement l'élément le plus controversé de la proposition dont nous sommes saisis. La plupart des réductions, qu'on appelle ainsi si l'on prend le parti des provinces mais qu'on qualifie d'économies si l'on se place du point de vue fédéral, résulteront de la fin de la garantie des revenus. Cette opération, qui représentera des milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, vaut certainement la peine d'être débattue. En fait, presque tout le débat sur le bill C-97 a porté sur cette question et des députés de tous les partis ont fait d'excellents discours dans lesquels ils ont défendu le régime de soins médicaux et affirmé que la fin de la garantie des revenus aurait des effets désastreux pour la santé des Canadiens. C'est la même chose en éducation. J'ai écouté ces arguments très attentivement et je préfère m'en tenir aux aspects techniques et non controversés pour ne pas m'attirer trop d'ennuis.

Faisons un bref historique des dispositions des accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces qui garantissent les revenus. Sauf erreur, cette mesure provisoire a été adoptée en 1972 et annulée en 1977. Cette année-là, on avait repris certains arguments formulés auparavant. Ils ont été répétés lors de la promulgation de certaines lois, notamment la loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et la loi de 1977 sur le financement des programmes établis. Le principe fondamental était valable. Comme la formule devait être modifiée, que des points fiscaux devaient être transférés aux provinces et que certaines dépenses du gouvernement fédéral devaient être réduites, les provinces ne pouvaient pas calculer exactement leur portée. Elles craignaient que les fonds affectés aux soins médicaux, à l'enseignement postsecondaire et à d'autres fins utiles ne soient réduits. C'était un peu comme le flux de paiements et les garanties provisoires comprises dans le présent bill. Voilà pourquoi, les garanties de recettes figuraient dans les mesures législatives de 1972 et de 1977.

• (1550)

En somme, un marché est un marché, voilà ce que j'en pense.

Mlle MacDonald: Bravo!

M. Nickerson: Si le transfert de points fiscaux ou le rythme auquel le gouvernement fédéral accorde des fonds aux provinces n'est pas satisfaisant après dix ans, et qu'une garantie de recettes soit encore indispensable, il y avait quelque chose qui clochait dans ce marché. Nous ne devrions pas avoir besoin de la garantie de recettes à perpétuité. C'est une formule, une disposition de transition. Au bout de dix ans, elle devrait avoir fait son temps utile.

Nous ne devrions pas aujourd'hui songer à prolonger l'application d'une mesure de transition pendant une autre période de cinq ans car, à ce compte-là, 15 ans équivaut à la perpétuité. Cinq ans c'est l'éternité. Quinze, c'est trois éternités. Si l'arrangement n'est pas alors satisfaisant, nous devrons nous demander s'il n'y a pas lieu de le modifier, peut-être en prévoyant des points fiscaux de transfert supplémentaires, ou de voir si la formule sur le financement des programmes établis ne cloche pas à certains égards. Voilà ce que nous devrions examiner.

J'ai fait ressortir certains points au sujet des Territoires du Nord-Ouest et leurs rapports avec le gouvernement fédéral. A l'heure actuelle, le système leur permet de revenir à la charge, de s'en prendre au gouvernement fédéral et de demander plus d'argent. S'ils ne l'obtiennent pas, ils peuvent alors parcourir le pays en faisant des reproches au gouvernement fédéral. Il en va de même, jusqu'à un certain point, des provinces. Celles-ci ne doivent pas oublier que, si elles veulent leur autonomie dans certains domaines tel que le leur garantit l'acte de l'Amérique du Nord britannique, et que sous peu leur garantira l'Acte du Canada, elles doivent être responsables financièrement.

Je vois que mon temps de parole est presque expiré, ai-je raison?

Une voix: Continuez.

M. Nickerson: Permettez-moi d'ajouter en terminant que, comme tous les députés à la Chambre, nous aurions préféré que ces coupes ne soient pas nécessaires. D'autre part, peut-être plus que certains de mes collègues, j'en comprends la nécessité. Je n'ai qu'un regret: que le gouvernement n'ait pas géré ses affaires économiques et financières de telle sorte que ces restrictions ne s'imposent pas aujourd'hui.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur l'Orateur, le débat sur le projet de loi C-97 m'en rappelle certains autres auxquels nous avons assisté ces deux dernières années. En maintes occasions, tout comme maintenant, nous n'avons pas tenté véritablement de saisir la réalité canadienne d'aujourd'hui. Ni en ce qui a trait au marasme économique actuel au Canada, ni en ce qui a trait aux relations fédérales-provinciales, ou encore dans le domaine que nous étudions à l'instant, avons-nous trouvé un gouvernement libéral qui fasse preuve d'un leadersip positif.

Dans le domaine économique, nous avons à juste titre parlé souvent de «cataplasmes» pour décrire les mesures, ou demi-mesures, proposées par le gouvernement. Celui-ci affiche un bilan déplorable dans un domaine aussi crucial. Tel n'est pas cependant l'objet du débat actuel. Nous traitons d'une proposition du gouvernement pour modifier de façon marquée l'aide financière qu'il accorde aux provinces. On ne peut nier l'importance, pour tous les Canadiens, des paiements de péréquation, qui doivent assurer à tous un certain niveau de services, et de la loi sur le financement des programmes établis, qui aide les provinces à offrir des services médicaux et hospitaliers ainsi que des programmes universitaires et collégiaux. En réalité, la péréquation est tellement importante que nous l'avons incorporée dans notre nouvelle constitution. Et pourtant, ces modifications législatives découlent de discussions insuffisantes entre le gouvernement fédéral et les provinces. Pire encore, on demande aux députés de franchir toutes les étapes de l'étude de cette loi importante qu'ils ont vue pour la première fois le 19 mars.

Je reviendrai plus tard sur notre rôle dans ce débat. Cependant, j'aimerais consacrer les prochaines minutes à parler de la façon dont le gouvernement fédéral continue de traiter les provinces. On ne peut pas vraiment blâmer exclusivement le gouvernement fédéral de la détérioration des relations entre nos deux principaux paliers de gouvernement. Le premier ministre (M. Trudeau) a raison de dire que certaines provinces ne cessent pas de s'en prendre au gouvernement fédéral. Soit dit en passant, certains hauts fonctionnaires provinciaux et certains hommes politiques sur la scène fédérale semblent y prendre un malin plaisir. Cette attitude provinciale n'a pas été constructive, mais le gouvernement libéral d'Ottawa n'a pas fait grand-chose pour améliorer le climat des relations fédérales-provinciales.

Trop souvent, le premier ministre a fait preuve d'esprit vif et de mauvaise humeur quand il aurait dû répliquer avec la pondération que sa devise personnelle devrait lui dicter. En décrétant que le fédéralisme coopératif est mort, le premier ministre ne fait qu'attiser les soupçons et les haines dans les différentes régions du pays. La situation s'envenime chaque fois que le gouvernement prend une initiative. Le mécontentement des provinces s'est accentué à cause de la façon dont le gouvernement a traité la résolution constitutionnelle et les mesures législatives sur le pétrole et le gaz, à cause de la décision unilatérale sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et à cause de la suppression subite du ministère de l'Expansion économique régionale. Ces initiatives ont suscité de l'animosité. Les attitudes, les méthodes et les procédés du gouvernement fédéral ont provoqué une terrible animosité. Dans le cadre de ce débat et de débats précédents, il a été question de la progression du séparatisme au Québec et dans l'Ouest pendant le mandat du gouvernement actuel. Les sentiments d'hostilité manifestés par les habitants de ces régions et par ceux de la région de l'Atlantique voire de l'Ontario, prouvent que la dégradation des relations fédérales-provinciales ne se borne pas à une joute orale, à un affrontement de volontés ni à des conflits de personnalités incessants. Personne ne semble vouloir resserrer les liens qui unissent le Canada.

Le premier ministre déclare que le fédéralisme coopératif est mort parce qu'il s'est fait rabrouer trop souvent. Dans les provinces, les hommes politiques ne cessent d'axer leurs campagnes électorales contre les attaques du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral juge nécessaire d'installer des bureaux de liaison dans chaque province pour manifester davantage sa présence et de mettre d'énormes enseignes, lumineuses de préférence, pour signaler sa participation à tous les programmes à frais partagés. Par ailleurs, les provinces se sentent bombardées d'ultimatums et elles trouvent que le gouvernement fédéral tient à leur dicter ses volontés non seulement dans ses domaines de compétence mais aussi dans les domaines auxquels il s'intéresse un peu tard. Certaines provinces ont été dures envers le gouvernement fédéral mais celui-ci n'a pas ménagé les provinces non plus.

Le gouvernement n'a pas vraiment essayé de négocier avec les provinces l'objet du projet de loi à l'étude aujourd'hui. Je trouve ironique que lorsque le gouvernement fédéral ne tient pas à agir, il se sente tenu de consulter les gouvernements provinciaux. Pour ce qui concerne la liberté d'information, il éprouve non seulement ce besoin de consultation, mais il croit maintenant que les lois provinciales et fédérales devraient être uniformes dans tout le pays.

• (1600)

Monsieur l'Orateur, si la liberté d'information nécessite une consultation approfondie entre les gouvernements provinciaux et fédéral, la loi touchant la possibilité que les gouvernements provinciaux fournissent les mêmes services en matière de soins médicaux, d'enseignement post-secondaire et d'autres domaines essentiels devrait certes donner lieu à autant de consultations.

Le ministre des Finances (M. MacEachen) a parlé lundi dernier de cette mesure législative. J'étais à la Chambre et je l'ai moi-même entendu. J'ai ensuite lu le compte rendu de son intervention dans le hansard et je l'ai relu dimanche matin. Je suis persuadé que le ministre ne sait plus s'exprimer simplement et clairement en anglais. J'ai lu le bill dont nous sommes saisis, j'ai lu ensuite la réaction qu'il a inspirée à certains gouvernements provinciaux, et enfin j'ai relu le discours du ministre. S'il s'exprime en anglais, ce n'est pas pour nous éclairer, mais au contraire pour nous travestir la vérité.

Le ministre des Finances crée l'impression que les négociations au sujet de ce bill durent depuis qu'il a parlé des importantes économies qui seraient effectuées au niveau des paiements de transfert sociaux, dans son budget d'octobre 1980. Par la suite, pourtant, il reconnait que les parties n'ont vraiment négocié sérieusement qu'à compter du budget du 12 novembre 1981. Il a même apporté des changements majeurs en février 1982 et il voudrait que les provinces les acceptent presque séance tenante.

De toute évidence, il n'y a pas eu à proprement parler de négociations véritables. Certaines provinces se sont plaintes que le ministre des Finances avait refusé de recevoir ses homologues provinciaux de décembre 1980 au 23 novembre 1981, soit pendant presque une année complète, même s'il s'était engagé à les rencontrer dès mars 1981. De toute évidence, des parties qui ne se voient pas ne sauraient discuter, et si elles ne discutent pas, elle ne sauraient non plus négocier. Ce n'est pas du fédéralisme coopératif en action, mais du prétendu fédéralisme qui se dérobe à ses responsabilités.

Les négociations deviennent une farce quand la documentation explicitant une proposition faite aux gouvernements provinciaux le 4 février ne leur parvient que le 19 février alors qu'ils doivent faire connaître leur position avant le 22 du même mois. Voilà qui ne laisse que trois jours pour réagir à la position du gouvernement fédéral. Les gouvernements provinciaux devraient disposer de beaucoup plus de temps pour pouvoir en analyser les répercussions.

Les négociations par voie d'ultimatum du secrétaire d'État (M. Regan) qui exigeait une réponse avant le 3 mars à des propositions de financement pour l'enseignement postsecondaire et, dans une moindre mesure, le patinage du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) sur le rôle du gouvernement fédéral dans les programmes de formation, ont également contribué à embrouiller davantage la question.

Il est tout à fait inutile de chercher à négocier ainsi à la hâte car ces tentatives sont vouées à l'échec. Comme l'a dit la semaine dernière le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), seule la partie du bill traitant des paiements de péréquation doit être adoptée, ce mois-ci, même si ce n'est qu'à titre provisoire pour l'instant. Quant aux autres parties du bill qui prêtent le plus à conflit, il n'y a aucune date limite pour leur adoption.

On ne comprend pas encore pleinement les effets de la mesure législative. La plupart des provinces n'ont pas communiqué leur réaction par écrit au cours des dernières semaines. La plupart des députés ne comprennent pas complètement la mesure. Nous en avons pris connaissance pour la première fois le 19 mars dernier. Nous manquerions de sérieux en adoptant cette mesure significative sans en saisir toutes les répercussions.

Je le répète la loi n'impose aucun délai en ce qui concerne le financement des programmes établis. Rien ne nous force à prendre une décision maintenant sur cet article. Le gouvernement fédéral se donne un an pour mettre au point des normes nationales concernant les services médicaux et l'enseignement postsecondaire. Il faut que nous possédions, avec les provinces cette information avant d'imposer des limites au financement fédéral dans ces domaines importants.

Le ministre a mentionné dans son discours la semaine dernière un certain nombre de changements qu'apporte le bill. Il a parlé pour commencer d'une formule renouvelée de péréquation fiscale. Et pourtant, il essaie de faire adopter le bill par la Chambre à toute vapeur. L'objet de cette disposition est de donner moins d'argent aux provinces pauvres qu'elles n'en recevraient si l'accord actuel restait en vigueur.

En outre, il a dit que la mesure modifierait le financement des programmes établis en supprimant le dédommagement pour le programme de garantie de recettes de 1972. Ce sont là ses propres paroles et non les miennes. Là encore, il s'agit d'un changement important qu'il ne faudrait pas s'empresser d'adopter. On réduirait ainsi radicalement les fonds auxquels les provinces ont droit aux termes de la loi actuelle.

Le ministre a proposé de faire grâce aux provinces qui ont trop reçu d'après des données démographiques estimatives. Toutefois, on ne fera pas grâce à la Saskatchewan, mais on fera remise à chacune des cinq autres provinces qui ont reçu un paiement en trop. Ce projet de loi prive expressément la Saskatchewan de ce remboursement. Devons-nous nous empresser d'adopter une mesure injuste rétroactivement, sans en discuter tout d'abord le bien-fondé? La somme est de 50 millions de dollars et en dépit des racontars au sujet du pactole découvert récemment dans cette province, la somme est importante pour une province qui ne compte qu'un million d'habitants.

Je ne veux pas laisser entendre que tout ce que contient ce projet de loi est suspect, car ce n'est pas le cas. Il est bon en soi que les provinces puissent compter sur un programme de stabilisation fiscal d'une durée indéterminée qui les protège contre une baisse soudaine de leurs recettes en période de récession, tout en leur permettant d'emprunter plus facilement. De même, une disposition semblable prévoyant une garantie de recettes au cas où le gouvernement fédéral procéderait à des modifications fiscales importantes est une heureuse initiative. Enfin, il est bon que les provinces se voient garantir 85, 90 ou 95 p. 100 de leurs recettes de l'année précédente, selon leur capacité fiscale par habitant. C'est une manière de protéger les provinces contre un accroissement rapide de leurs recettes sur une période d'un an ou deux.

L'idée de tenir compte de la capacité fiscale des municipalités est aussi valable. Les normes de péréquation s'enrichissent ainsi de quelque 16.6 milliards, de sorte, qu'on tiendra mieux compte de la puissance fiscale d'une province.

En fixant un plafond aux paiements de péréquation en fonction de la croissance du PNB, on protège ainsi la trésorerie fédérale. Cependant, il faudrait débattre davantage à la Chambre les effets de cette disposition sur les provinces pauvres si les frais devaient augmenter.

Une nouvelle disposition fort intéressante garantit aux provinces bénéficiaires des paiements de transition pour les trois années subséquentes; par exemple, les paiements de 1982-1983 pourront augmenter selon le taux moyen des revenus de 1977-1978 à 1981-1982. Le ministre des Finances a signalé que, au cours des trois prochaines années, ces paiements de transition rapporteraient quelque 165 millions à la seule province du Manitoba. C'est admettre que les nouvelles propositions réduiront sensiblement les sommes que toucheront les provinces aux termes de l'entente actuelle. Pourtant, le ministre continue d'affirmer qu'il n'y aura pas de réductions. Dans ce cas, pourquoi a-t-il prévu des paiements de transition pour les trois prochaines années? Pourquoi le Manitoba touche-t-il 165 millions de dollars sur trois ans, s'il n'y a pas de coupures des crédits? Il admet que cette mesure législative lui apporte moins de fonds que n'en toucheraient les provinces aux termes de la loi actuelle. Le ministre des Finances a dit avoir accepté les paiements provisoires sur la propositions des gouvernements des provinces, et notamment à la suite des arguments présentés par le nouveau gouvernement du Manitoba. C'est une bonne

chose en soi, mais nous devons à nouveau nous demander pourquoi ces paiements provisoires sont nécessaires, s'il n'y a pas de coupures.

• (1610)

D'après la formule actuelle de péréquation, le Manitoba devrait toucher 452 millions de dollars en 1982-1983. Aux termes du nouveau programme du ministre, la province aura droit à 349 millions, soit une réduction de 113 millions. Si l'on tient compte des 82 millions versés à titre de paiements provisoires, le Manitoba touchera en tout 431 millions de dollars, ce qui est toujours 21 millions de moins qu'il n'aurait touché aux termes de la loi actuelle. Si l'on ajoute à ces 21 millions la somme que la province perdra dans le cadre du nouveau programme de financement des programmes établis, nous constatons qu'elle touchera 62.9 millions de dollars de moins l'an prochain qu'elle n'en aurait touché grâce aux dispositions actuelles.

Une fois dissipée la première euphorie provoquée par les paiements provisoires, il est évident que les provinces les plus pauvres verront leur situation encore empirer. En 1986-1987, on estime que le Manitoba perdra 248.6 millions de dollars en un an seulement. Et, pourtant, le Manitoba n'est pas le seul. Pour Terre-Neuve, la perte s'élèvera à 30.3 millions pour 1986-1987. Pour la Nouvelle-Écosse, 40.8 millions; le Nouveau-Brunswick, 48.5 millions; le Québec, 1.22 milliard de dollars. Je le répète, le Manitoba, pour sa part, perdra 248.6 millions.

Au cours des cinq années visées par cet accord, les provinces toucheront beaucoup moins que si l'on maintenait les programmes actuels. Là encore, j'ai des chiffres concernant les six mêmes provinces. Pour les cinq ans visés par l'accord, le montant total des coupures de crédits s'élèvera à 90.3 millions de dollars pour Terre-Neuve, 153.1 millions pour la Nouvelle-Écosse, 172.7 millions pour le Nouveau-Brunswick, 3.799 milliards pour le Québec et 828.3 millions pour le Manitoba. Et, pourtant, il faut que le ministre des Finances parle une drôle de langue pour déclarer, comme il l'a fait lundi dernier: «Comment peut-on parler des «coupures» dans ce programme?» Ses coupures de milliards de dollars crèvent les yeux et pourtant il ne comprend pas comment les députés de l'opposition, qui écoutent les revendications de leurs électeurs dans les provinces, peuvent parler de «coupures». Le seul argument que nous ont servi les libéraux est que les transferts fiscaux fédéraux sont désormais plus importants en valeur absolue et que les augmentations des taxes provinciales compenseront le manque à gagner au titre du financement fédéral.

Voyons un peu les chiffres tels qu'ils sont. Malgré les transferts fiscaux fédéraux et l'augmentation connexe des impôts provinciaux, le manque à gagner de certaines de ces provinces est renversant. Encore une fois, j'ai les donnés pour cinq provinces. Pour le prochain quinquennat, dans le cas de Terre-Neuve, si l'on tient compte des transferts fiscaux fédéraux accrus et de l'accroissement comme des impôts provinciaux. On constate que la province perdra 67 millions de dollars. Pour la dernière année du programme, elle perdra 28.3 millions de dollars. La Nouvelle-Écosse, pour le même quinquennat, perdra 71.1 millions de dollars et 27.8 millions pour la dernière année du programme. Le Nouveau-Brunswick perdra 133.7 millions de dollars pour cette période, et 42 millions et demi pour la dernière année. Le Québec perdra 3.799 milliards de dollars, et pour la dernière année à elle seule, même compte tenu des fonds supplémentaires qui seront accordés d'après les libéraux de l'arrière-ban, il perdra 1.040 milliard de dollars avec le nouveau programme. En cinq ans, le Manitoba perdra 719.3 millions de dollars, et pour la dernière année du programme, il perdra 232.6 millions. Ces données sont stupéfiantes, mais il faut les consigner car elles représentent la perte nette que subiront les provinces à la suite de cette proposition.

Les paiements de transition avec lesquelles on essaie de dorer la pilule pourraient réussir à neutraliser l'opposition à ces mesures. Déjà, certains journaux et certains hommes politiques ne traitent que des effets immédiats de ce programme pour 1982-1983. Toutefois, on ne fait que retarder les horribles effets de cette mesure législative.

Ceux d'entre nous qui viennent des provinces intéressées, Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, le Québec et la Manitoba, et ceux que préoccupent les conséquences qu'aura cette mesure législative sur la capacité des gouvernements des provinces de maintenir à un niveau élémentaire et convenable les services offerts ne sauraient souscrire à ce projet de loi. Les députés libéraux qui votent en faveur de la mesure feraient mieux de prier pour que les prochaines élections fédérales aient lieu avant que les effets de cette pilule dorée ne disparaissent complètement et que les Canadiens finissent par découvrir la véritable nature du projet de loi qu'on essaie de faire adopter au Parlement à vive allure.

La véritable question qu'il faut trancher aujourd'hui est de savoir comment les provinces, surtout les plus démunies, pourront maintenir les programmes existants à leur niveau actuel, alors que le gouvernement fédéral les privera de cinq milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Je tiens à rappeler aux députés que ce sont ces mêmes provinces qui bénéficient déjà de la péréquation et que nous considérons comme les plus nécessiteuses qui se laisseront arracher le gros de cet argent.

Il est clair que les libéraux ne disent pas toute la vérité quand ils prétendent que ce sont les provinces riches en ressources naturelles qui vont faire les frais de ces propositions. Le gouvernement prétend que si l'on incluait dans le calcul des paiements de péréquation les recettes des provinces propriétaires de ressources naturelles, cela lui susciterait des problèmes financiers. Ce n'est pas vrai puisque depuis plusieurs années, les recettes provenant des ressources naturelles sont traitées différemment et vont continuer de l'être puisque l'Alberta ne fait pas partie des cinq provinces retenues pour calculer la norme de péréquation.

Les provinces particulièrement favorisées en matière de ressources naturelles ne seront pas touchées par les propositions au sujet des paiements de péréquation puisqu'elles n'en bénéficient pas. Ce ne sont pas elles qui vont être touchées par les coupures. Par contre, elles sont touchées par les modifications apportées au financement des programmes établis puisque l'on va supprimer la compensation pour la garantie de recettes. S'il est vrai qu'elles n'ont pas besoin des subventions fédérales pour l'assurance-hospitalisation, l'assurance-maladie ou l'enseignement postsecondaire, comment le gouvernement fédéral pourra-t-il faire respecter ces normes si les provinces ne sont pas encouragées d'une quelconque façon ou si le gouvernement fédéral n'a aucun moyen de contrôler les agissements de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique? Je le

répète, c'est la situation des provinces en voie d'expansion qui me préoccupe. Les arguments concernant la Colombie-Britannique ou l'Alberta sont peut-être valables, mais ils détournent l'attention des provinces qui ont le plus besoin des subventions fédérales.

Le ministre des Finances, citant des lettres que les premiers ministres des provinces Atlantiques lui ont adressées a laissé entendre qu'ils étaient favorables aux changements annoncés. En réalité, ces lettres n'approuvent que la proposition visant à l'établissement d'une norme de péréquation calculée sur la base des recettes de cinq provinces plutôt que sur la base d'une seule province, l'Ontario, comme c'était le cas au début. C'est tout ce que ces lettres disent et il faut que la population le sache bien. Il ne faudrait pas que le ministre des Finances nous embobine cette fois encore. Les provinces Atlantiques ne sont pas d'accord sur la formule envisagée et le ministre ne devrait pas essayer de le faire croire.

• (1620)

Je rappelle ceci au Parlement: les provinces qui représentent 44 p. 100 de la population et seulement 36 p. 100 de la production nationale feront les frais de plus de 70 p. 100 des réductions—le ministère des Finances a beau dire, mais c'est bien de réductions qu'il s'agit en réalité. A entendre parler certains députés, on croirait que les libéraux ont trouvé un nouveau moyen de mettre les riches à contribution. Comme c'est étrange! Chaque fois que les libéraux s'en prennent aux riches, ce sont les couches pauvres de la population canadienne qui écopent.

Mon collègue, le député de Winnipeg-Birds Hill, a dit que les libéraux avaient supprimé par un tour de passe-passe l'indemnité offerte dans le cadre de la garantie de recettes et, ce faisant, ils ont veillé à ce que les subventions accordées pour le financement des programmes établis augmentent seulement de 4.6 p. 100 en réalité alors que, d'après eux, elles sont majorées de 13 p. 100.

Il convient de signaler au Parlement ce que le groupe de travail multipartite a dit à propos des subventions fédérales. Voici ce qu'il dit à la page 33 de son rapport:

> . . . les subventions fédérales aux provinces et aux municipalités sont relativement constantes depuis 1970 en proportion du total des dépenses fédérales. Il n'est donc pas fondé de prétendre que les transferts fédéraux ont pris des proportions démesurées. En fait, ils ont progressé moins vite au cours de la décennie 70 que pendant les années 60.

Qu'a dit le Conseil économique du Canada? D'après lui, il convient de douter sérieusement du bien-fondé et de l'équité de la solution adoptée par le gouvernement fédéral pour essayer de réduire son déficit: celui-ci s'est contenté de faire supporter le fardeau aux provinces. Ce n'est pas une solution, d'après le Conseil économique du Canada.

D'où doit provenir le financement de ces programmes? Le gouvernement prévoit une augmentation de 16 p. 100 de ses dépenses cette année. A en juger d'après les années précédentes, elles progresseront probablement davantage. Les provinces ne risquent-elles pas de voir leurs dépenses augmenter dans des proportions analogues, même sans cette diminution radicale des subventions fédérales? Les provinces vont-elles devoir taxer davantage leurs citoyens pour arriver à maintenir les services d'assurance-maladie, d'assurance-hospitalisation et l'enseignement postsecondaire au niveau actuel? Comment peuvent-elles savoir ce qu'elles sont censées financer? Nous ne savons pas encore quelles seront les lignes directrices en matière de soins de santé et d'enseignement postsecondaire. Nous définissons les limites du financement et devrons élaborer des lignes directrices qui deviendront la norme nationale dans un an. Cela a-t-il du sens?

M. Blenkarn: Bien sûr que non.

M. Keeper: Les conservateurs sont d'accord.

M. Murphy: Il faut s'attendre à une baisse de la qualité des soins médicaux et de l'éducation, dans les régions les moins riches du pays. Pourquoi le gouvernement fédéral nous propose-t-il d'établir dès maintenant les limites du financement, quitte à élaborer plus tard les normes et les lignes directrices fédérales?

Depuis trois ans, tous les partis à la Chambre se sont montrés inquiets de la qualité actuelle des services. Avec la compression des crédits fédéraux auxquels les provinces ont droit, la situation ne peut guère s'améliorer, au contraire, les services que peuvent s'offrir les provinces risqueront bien davantage de perdre en qualité.

Le groupe de travail, réunissant tous les partis, n'a-t-il pas affirmé qu'il fallait considérer les crédits affectés à la garantie de recettes de la même façon que le financement fédéral des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire? Dans ce cas, pourquoi le gouvernement fédéral, majoritaire au sein de ce groupe, élimine-t-il cette forme de financement? Comment le rapport Breau, comme on l'appelle, peut-il contenir une affirmation qui se trouve contredite à la Chambre par le député de Gloucester (M. Breau), ainsi qu'on l'a vu vendredi dernier? A-t-il oublié pourquoi il a présenté son rapport? A-t-il oublié les points essentiels de ce rapport?

Ce sont là des questions qu'il faut poser et auxquelles on doit répondre avant que le Parlement adopte cette loi à toute vapeur. Les relations fédérales-provinciales sont à l'heure actuelle tellement tendues que même des premiers ministres, comme Howard Pawley du Manitoba, qui croient sincèrement que nous devrions faire fonctionner un régime de fédéralisme coopératif, éprouvent de la difficulté à y parvenir. Ces difficultés, ils les doivent à l'attitude de certains premiers ministres provinciaux et à celle du premier ministre et de quelques-uns de ses collègues des banquettes ministérielles. Pour le bien du Canada, il faut que les gouvernements provinciaux et le gouvernement central adoptent une meilleure attitude réciproque.

Avant que cette loi ne devienne une autre épine fichée au flanc de la confédération, assurons-nous, à titre de député, que nous savons ce que nous faisons et qu'aucune province ne souffrira inutilement à cause de cette loi. Exigeons qu'on établisse des normes sur la qualité des services de santé et de l'éducation postsecondaire avant de limiter le financement fédéral dans ces domaines essentiels. Assurons-nous que les paiements de péréquation veuillent vraiment dire quelque chose, satisfassent vraiment les besoins des provinces moins bien nanties et ne finissent pas par s'avérer une autre belle promesse non remplie de notre nouvelle constitution. Insistons pour que le ministre des Finances (M. MacEachen), le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin) et le secrétaire d'État négocient vraiment avec leurs homologues provinciaux et ne fassent pas seulement semblant de les consulter. Assurons-nous que le fédéralisme coopératif fonctionne vraiment et vit au Canada. Si nous agissions autrement, nous ne favoriserions pas ces programmes que nous tous croyons être très importants ni

ne contriburions à créer un Canada où nous puissions travailler ensemble pour le plus grand bien des Canadiens.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député de Winnipeg-St. James (M. Keeper) a la parole.

M. Keeper: Monsieur l'Orateur, il est agréable de prendre la parole à ce sujet.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. Je m'excuse, mais je n'avais pas vu que le député de Bow River (M. Taylor) s'était levé. J'ai bel et bien donné la parole au député de Winnipeg-St. James. Les noms m'ont été fournis avec la collaboration des leaders des partis. Je procède habituellement de cette façon, mais il serait normal que je donne la parole au député de Bow River et, immédiatement après, au député de Winnipeg-St. James si celui-ci me le permet.

M. Keeper: Monsieur l'Orateur, je comprends très bien.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, j'apprécie l'esprit de collaboration dont le député de Winnipeg-St. James (M. Keeper) fait preuve.

Je n'aurai que trois observations à faire à propos de cette mesure législative. Je vais dire un certain nombre de choses qui n'ont pas encore été signalées. Premièrement, je voudrais aborder la question du fonds et m'associer à mes nombreux collègues qui ont parlé des sommes d'argent qui y sont consacrées et d'où ces dernières viennent. Je tiens à bien préciser que les gouvernements de l'Alberta, tant passés que présents, ont toujours été en faveur du principe de la péréquation. Les Albertains font partie du Canada et nous estimons qu'on devrait offrir à tous nos concitoyens des soins sanitaires et des services d'enseignement satisfaisants à une norme minimale raisonnable. En fait, un des premiers ministres de l'Alberta a vivement insisté au tout début du programme pour qu'on instaure ces paiements de péréquation au Canada. Bien qu'à l'époque, l'Alberta ait été une province très démunie, nous avons trouvé qu'il était nécessaire de partager ce que nous avions. C'est là une attitude typique des Albertains depuis des années. Pendant la dépression, j'étais petit garçon et je me souviens qu'à la maison nous n'avions pas grand-chose à manger. Toutefois, cela n'a jamais empêché ma mère d'envoyer, chaque fois qu'elle cuisait le pain, une miche à une autre famille qui avait également du mal à joindre les deux bouts.

Comme chacun sait, les gens qui font du bien s'exposent souvent aux critiques. Je me souviens avoir représenté le gouvernement canadien par le biais de la Canadian Good Roads Association au Salvador en 1965, lors de l'inauguration de l'autoroute panaméricaine. Je me souviens également d'avoir assisté dans ce même pays à l'ouverture d'un hôpital que les Américains avaient construit. Je me souviens avoir emprunté cette route. Les Américains l'avait payée à 80 p. 100 et je ne me souviens pas d'avoir entendu les Salvadoriens dire un mot de bien des Américains. Tout ce que j'ai entendu c'étaient des critiques et encore des critiques. J'ai demandé au type d'Amérique centrale qui voyageait à mes côtés pourquoi les gens avaient cette attitude alors que les Américains avaient construit pratiquement toute la route du Mexique aux États-Unis. Ils avaient construit l'hôpital qui devait ouvrir, mais on ne les en a pas remerciés. Le type qui était donc assis à côté de moi m'a dit qu'il y a toujours des gens pour détester les bienfaiteurs.

Or, il m'arrive d'avoir le même sentiment à propos de l'Alberta quand j'entends les observations qu'on fait dans d'autres parties du Canada. Les Albertains, le gouvernement de l'Alberta et ses prédécesseurs n'ont jamais réclamé de concessions spéciales. Ils ont partagé leurs richesses avec le reste du Canada de diverses façons. Monsieur l'Orateur, j'ai été peiné, il y a quelque temps, d'entendre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) prétendre que l'Alberta ne voulait pas partager ses richesses. J'ai été d'autant plus peiné quand le sénateur Hayes, un libéral, a déclaré, dans un discours prononcé à Calgary, qu'il avait été élevé avec des pétroliers et des propriétaires de ranch qui, aujourd'hui, ne voulaient plus partager leurs richesses avec leurs concitoyens. Je ne sais pas où il a vécu au juste, car le partage a de toujours été partie intégrante de la vie des Albertains, et je dirais même de la plupart des Canadiens. Qui d'entre nous, quelle que soit sa province d'origine, resterait indifférent devant un jeune mendiant dans la rue? Nous lui offririons certainement de quoi manger!

• (1630)

Il est merveilleux que le programme des péréquations soit désormais garanti dans la constitution. Ce programme assure à tous les Canadiens que seront respectées des normes minimales au titre de l'assistance sociale, de l'enseignement et de la santé. Plus ces normes seront sévères, le mieux s'en portera le pays. Une chaîne ne peut être considérée comme solide si elle compte un maillon faible; et ainsi notre Confédération ne peut l'être elle non plus si l'une de nos provinces est démunie. Nous voulons donc nous assurer que toutes les provinces seront fortes et qu'elles auront des chances égales de se développer.

Quand j'entends accuser les Albertains de refuser de partager leurs richesses, j'en deviens attristé car on oublie qu'ils ont fait profiter les Canadiens de recettes pétrolières et gazières de l'ordre de 18 milliards de dollars. Je me souviens qu'à l'époque où j'étais député du gouvernement albertain, j'avais fait valoir que nous devrions fixer au moins deux prix pour le pétrole, sinon trois. Ainsi, le premier prix serait celui qui avantagerait le plus les propriétaires des réserves, le suivant, celui qui avantagerait le plus les Canadiens et enfin le troisième, le plus élevé, serait le prix mondial, appliqué en pétrole exporté. M. Lougheed, le premier ministre, a répondu que telle était la politique de la province—établir le prix le plus équitable possible pour l'ensemble du Canada et le prix le plus élevé pour les étrangers. En maintenant le prix à un niveau plus bas que nécessaire, nous avons partagé 18 milliards de dollars avec les Canadiens. Ni les habitants de l'Alberta ni moi-même ne tenons à des remerciements particuliers à ce sujet, mais nous estimons qu'on devrait néanmoins nous en savoir gré.

Nous avons également partagé les emplois. Quand j'étais député du gouvernement de l'Alberta, j'ai visité l'usine de traitement des sables bitumineux de Fort McMurray où 2,000 personnes étaient employés à séparer le pétrole du sable. Plus de la moitié de ces gens venaient de l'Ontario, du Québec et des Maritimes, et j'en étais fort content. J'ai dîné à une table où se cotoyaient une personne originaire de la Colombie-Britannique, une de l'Alberta, quatre de l'Ontario, quatre du Québec et deux ou trois des Maritimes. Ils ont contribué à la mise en exploitation des ressources naturelles et c'est ainsi que cela devrait se faire.

Les Albertains veulent aussi contribuer au fonds. Il faut être juste avec eux et j'aimerais que le gouvernement fédéral soit équitable envers eux au moment même où ils constituent ce fonds. On disait en Alberta à une époque—et cet argument est valable—que les revenus des ressources non renouvelables devraient faire partie intégrante du fonds. Certains députés ne seront pas d'accord là-dessus probablement, et c'est leur droit le plus entier, mais selon moi, étant donné que les ressources non renouvelables seront épuisées un jour, il faudrait que nous mettions de l'argent de côté en prévision de ce jour. C'est précisément pour cette raison que les Albertains ont constitué la Caisse du patrimoine; le jour où il n'y aura plus ni pétrole ni gaz ils auront alors besoin d'une poire pour leur soif.

Nous avons défendu le principe selon lequel les revenus des ressources non renouvelables ne devraient pas servir à financer la Caisse mais nous n'avons pas eu gain de cause. En 1976, on a décidé que les revenus du pétrole serviraient à financer la Caisse. Je ne suis toujours pas convaincu que cette formule soit la bonne. Les ressources non renouvelables s'épuisent et les provinces devraient pouvoir utiliser les revenus provenant des ressources qui ne sont à leur disposition que pour un temps.

Si j'ai pris la parole aujourd'hui, monsieur l'Orateur, c'est essentiellement à cause des changements qui ont été apportés. Au lieu de parler de «pétrole», on parle à présent de «revenus tirés du nouveau pétrole obtenu selon des méthodes classiques», de «revenus tirés de l'ancien pétrole obtenu selon des méthodes classiques», de «revenus tirés du pétrole lourd», de revenus tirés du pétrole obtenu par des opérations minières», de «revenus provenant du gaz naturel vendu à l'intérieur du pays», et de «revenus provenant du gaz naturel exporté». Les membres du comité devraient voir si l'on n'a pas tendu un piège à l'Alberta. D'aucuns aimeraient que la province s'y laisse prendre. Si tel est le cas, il faudra apporter des changements. Nous sommes prêts à apporter notre contribution, mais il ne faudrait pas la doubler sous prétexte que nous disposons de ressources non renouvelables en ce moment.

On peut se demander pourquoi le ministre a décidé de substituer à l'expression pétrole et gaz tous ces distinguos. Le comité devrait voir—et je compte soulever ce point à l'étape du rapport—quels changements ont été apportés à l'ancienne loi. J'aimerais savoir si l'on a effectivement tendu un piège à l'une des provinces. Ce ne serait pas la première fois, monsieur l'Orateur. Peu m'importe que ce soit la pauvre province de l'Île-du-Prince-Édouard, ou les riches prairies de l'Ontario et de l'Alberta; aucune province ne doit souffrir. Toutes les provinces doivent être traitées sur un pied d'égalité. Je n'ai pas à m'excuser d'adopter cette position, monsieur l'Orateur.

Il y a trois façons de partager, soit grâce au fonds, ce que nous sommes heureux de faire, ou encore par l'emploi et par la vente de gaz et de pétrole aux Canadiens à un prix inférieur.

Le troisième et dernier sujet que je veux aborder concerne une réduction des services. Quand j'étais membre de l'Assemblée législative provinciale, le gouvernement a claironné la mise en œuvre de nombreux programmes dont il s'est soudainement retiré pour en laisser toute la charge à la province. C'est très mal de la part du gouvernement fédéral, de quelque parti qu'il soit. S'il n'a pas l'intention de maintenir un programme, il devrait le préciser dès le début.

Je me souviens d'un programme d'aide aux jeunes handicapés et arriérés mentaux qu'on avait mis sur pied dans la région de Banff. Bien des gens y avaient consacré beaucoup d'efforts et des bénévoles avaient donné de leur temps pour le projet qui devait permettre aux arriérés mentaux, qui vivaient auparavant d'assistance sociale, de travailler et de commercer à gagner leur vie. L'un d'eux a appris à conduire une automobile et a pris un emploi pour subvenir à ses besoins, du moins en partie, et d'autres ont acquis d'autres compétences qui leur ont permis d'augmenter leur revenu et les ont aidés à devenir autonomes. Je trouvais profondément émouvant de les voir si fiers de dire qu'ils pouvaient enfin gagner leur vie. Après trois ans, alors que le programme fonctionnait à merveille, le gouvernement fédéral s'en est retiré.

C'est une attitude regrettable, et la même chose pourrait se produire avec le financement des programmes établis. Le gouvernement fédéral retirera 5.7 milliards sur une période de cinq ans ou 1.14 milliard par année si l'on répartit le montant total également sur toute la période. Je ne comprends pas plus que le député de Churchill (M. Murphy) la façon dont le ministre des Finances (M. MacEachen) fait ses calculs. Je ne sais pas s'il comptait en unités métriques. Même si c'est le cas, je ne comprends pas ses calculs. Puisque le gouvernement fédéral enlève 5.7 milliards de dollars aux provinces, il doit y avoir une réduction quelque part.

• (1640)

Ce qui est triste, c'est que les programmes établis d'enseignement postsecondaire seront touchés et que la qualité de l'enseignement baissera. Les députés d'en face devraient se rendre compte qu'il y aura moins d'argent pour les universités et les collèges. Pour compenser, soit que les gouvernements provinciaux ou les municipalités perçoivent plus d'impôts, soit qu'on augmente les frais de scolarité. J'ai lu dans un journal de Montréal qu'une des universités de cette ville vient d'augmenter les frais de scolarité pour les étudiants étrangers. Ne voulons-nous pas avoir d'étudiants étrangers au Canada? Ils devraient peut-être payer davantage que les Canadiens, mais nous devons favoriser la venue d'étudiants étrangers si nous voulons contribuer avec les autres pays du monde à améliorer les normes d'enseignement dans les pays du tiers monde. C'est très important pour ces pays d'avoir des gens instruits qui peuvent devenir des chefs de file chez eux. Nous ne leur facilitons pas la tâche en réduisant le nombre d'étudiants étrangers au Canada.

L'un de nos objectifs dans le domaine de la santé consistait à offrir des soins minimums à tout Canadien qui en avait besoin. C'est pour cela que les Albertains ont abandonné leur programme médical qui avait été mis sur pied par des médecins. L'Alberta se débrouillait très bien avec ce programme. C'était un excellent programme, mais nous n'aidions pas les autres Canadiens. Le gouvernement de l'Alberta a donc déclaré qu'il abandonnerait son propre régime pour participer au régime national. Les provinces qui ne sont pas aussi prospères que l'Alberta comptent sur l'argent du gouvernement fédéral. Elles devront trouver de l'argent quelque part ou réduire les normes des soins de santé. Si les provinces réduisent les normes de leurs services de santé, leurs habitants auront plus de difficultés à obtenir des soins hospitaliers. Ce sera encore plus difficile pour les pauvres. Les riches ne seront pas touchés. Comme le député de Churchill l'a dit, ce sont les pauvres qui souffriront et non les riches. Les riches ont assez d'argent pour fréquenter l'université, pour se payer les meilleurs médecins, et ainsi de

suite; ils n'ont pas de problèmes. Ce sont les gens qui n'ont pas d'argent qui ont des problèmes. C'est pourquoi la péréquation existe. Toute diminution des crédits touche davantage les provinces qui ont besoin de cette péréquation. J'exhorte les députés ministériels de l'arrière-ban et les ministres du cabinet à se demander s'ils veulent être l'instrument d'une dégradation des services de santé et de l'enseignement dans notre pays.

Nous devrions relever les normes de l'enseignement. Plus nous les relevons, plus nous offrons de chances aux jeunes de fréquenter le collège, l'université ou diverses écoles secondaires. Notre pays ne s'en portera que mieux. Les illettrés du Tiers-Monde connaissent des jours difficiles. Les possibilités leur manquent. Il en va de même dans notre pays, où nous sommes en général instruits. Mais cela ne veut pas dire que nous le sommes suffisamment. Nous devrions permettre à plus de jeunes de fréquenter le collège ou l'université et d'apprendre un métier, afin qu'ils puissent contribuer à l'épanouissement du pays.

L'effet des coupures sur les services sociaux est on ne peut plus désolant. Certaines personnes dépendent presque entièrement des services sociaux pour leur gagne-pain, l'instruction de leurs enfants, jusqu'aux vêtements qu'ils portent. Les provinces ou les municipalités devront ou réduire ces services ou augmenter leurs impôts. Autrement, les enfants iront à l'école mal habillés ou mal nourris.

Je n'aime pas parler de moi, mais je me souviens des années difficiles ou de jeunes garçons et filles venaient à l'école sans avoir pris de petit déjeuner. Je me souviens de jeunes enfants qui venaient à l'école sans sous-vêtements d'hiver par 40 sous zéro. L'un de mes élèves parcourait cinq milles à cheval et ne portait pas de sous-vêtements d'hiver. Lorsque je lui demandai où se trouvaient ses sous-vêtements, il me répondit: «Mon père est un ivrogne, nous vivons de l'assistance sociale, et on ne nous donne pas de sous-vêtements d'hiver.» Après s'être rendu à l'école à cheval par 40 sous zéro, sa peau était bleue. J'étais si furieux que dès la fin de l'école, ce jour-là, je me rendis à Drumheller et téléphonai au premier ministre provincial de l'époque, M. Brownlee. Il me répondit de m'adresser au ministre du Bien-être social. Je téléphonai à celui-ci qui me répondit: «C'est la règle; si le père boit le montant de son chèque d'allocation, nous n'y pouvons rien.» Cela se passait pendant la dépression. Je lui dis: «Allez-vous faire souffrir cet enfant parce que son père est ivrogne?» Il me répondit: «C'est la règle». Je téléphonai alors à nouveau au premier ministre M. Brownlee pour lui raconter l'histoire. Il m'écouta et me dit: «Cet enfant aura ses sous-vêtements d'hiver». Trois jours plus tard, tous les enfants de cette famille recevaient des sous-vêtements chauds. Je me suis demandé alors si c'est ainsi que fonctionne le gouvernement, s'il faut se battre pour obtenir des sous-vêtements d'hiver. C'est l'une des raisons pour lesquelles je suis entré en politique; ce n'est pas ma conception du gouvernement.

Le gouvernement doit aider ceux qui en ont besoin. Les gens ont besoin de l'aide offerte par l'entremise des programmes établis. Le gouvernement ne devrait pas réduire les crédits de 5.7 milliards de dollars et dire aux gens qu'il n'y a pas de coupures dans le programme de péréquation.

Le député de Western Arctic (M. Nickerson) s'est dit contre le paiement par le gouvernement albertain de 1 million de dollars à ses municipalités, au motif que cela pourrait rendre les gens irresponsables. Je comprendrais qu'on dise cela quand on ne connaît pas le dossier de ce qu'on appelle ce don aux municipalités. Si les municipalités albertaines étaient endettées, ce n'était pas que leurs conseillers aient fait preuve de prodigalité. A une certaine époque, je pense que je connaissais tous les conseillers municipaux de l'Alberta, et pas un seul n'était prodigue. Quand on est si proche des pouvoirs municipaux, il faut se montrer prudent, sinon il y a danger à se promener dans les rues. Tous les jours, les conseillers sont au contact de leur population. Une municipalité était endettée parce qu'il lui avait fallu des réseaux d'adduction d'eau et d'égout, une autre parce qu'elle avait revêtu les chemins pour se débarrasser des poussières qui entraînaient des troubles respiratoires; une autre parce qu'elle avait eu besoin d'un pont. Certaines étaient très endettées, d'autres peu et certaines pas du tout.

Comment le gouvernement albertain a-t-il réglé la situation? Il a donné à chaque municipalité une subvention calculée d'après le nombre de ses habitants. Celles qui n'avaient pas de dettes ont pu augmenter leur équipement. Certaines qui avaient des dettes ont pu s'en débarrasser. Celles qui étaient peu endettées ont pu offrir d'autres services à leur population. Celles qui étaient le plus endettées ont utilisé presque toute la subvention à rembourser. Voilà donc un autre exemple de partage des recettes provinciales avec les municipalités. Les municipalités sont la création des provinces; pouquoi les provinces ne partageraient-elles pas leurs recettes avec elles? Je suis fier de ce que le gouvernement albertain ait aidé les municipalités à se désendetter.

Je dirai également au député de Western Arctic qu'il aurait dû voir la tête des habitants de ces municipalités quand on leur a dit que la dette était épongée. C'est comme si mon père était venu me dire: «Voilà, tu es un brave gars, je vais rembourser tes $2,000 de dette». Quel soulagement ce serait. Beaucoup de pères le font. A mon avis, ce n'est pas mal. Au contraire, c'est une bonne chose. Plus nous partageons ainsi, mieux c'est. Mais n'oublions pas que cet argent appartenait à tous les Albertains. La province passe tout simplement une partie de cet argent aux municipalités car il ne lui appartient pas en propre. Certains principes importants entrent ici en jeu, comme aussi dans le projet de loi à l'étude.

• (1650)

Bien sûr, gardons la péréquation. Mais veillons aussi à être justes envers chacune des provinces. Assurons-nous qu'aucune ne soit lésée lorsqu'on accumulera ces fonds. Soyons justes envers toutes celles qui reçoivent de l'argent de sorte que les services sociaux, l'enseignement, et surtout les soins de santé atteignent un niveau raisonnable dont aucun Canadien n'aura à rougir.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un plaisir de participer au débat de ce bill étant donné son importance fondamentale et ses dispositions concrètes qui toucheront tous les Canadiens. En effet, ce projet de loi aura des répercussions dans la vie de tous les jours.

Le bill C-97 porte sur le financement des programmes établis et la péréquation. C'est donc un bill à deux volets. On peut donc dire qu'il ressemble au bill sur l'énergie qui a incité les conservateurs à interrompre les activités de la Chambre. On a fini par accepter de scinder le bill et c'est une bonne chose.

Je crois qu'il devrait en être de même pour le bill à l'étude. Pourquoi? Tout simplement parce que le gouvernement veut que le bill C-97 soit accepté immédiatement, car le temps presse si les provinces veulent continuer de toucher leurs paiements. Voilà pourquoi il n'y a pas de temps à perdre. Pourtant, il n'y a que la partie qui traite de la péréquation qui mérite une telle précipitation. Nous pourrions consacrer beaucoup plus de temps à la partie qui traite du financement des programmes établis. On peut donc se demander pourquoi le gouvernement libéral cherche à imposer un tel rythme à la Chambre comme il voulait le faire pour le bill sur l'énergie. D'après moi, l'attitude du gouvernement s'explique par le fait qu'il ne souhaite pas un examen approfondi des conséquences des changements apportés aux transfers fiscaux aux provinces.

En ce qui concerne le financement des programmes établis, nous avons pu prouver comment les provinces et donc leurs citoyens vont souffrir des changements prévus dans cette mesure. La partie qui traite de la péréquation mérite un examen aussi approfondi. En pressant le Parlement on nous enlève l'occasion d'examiner toutes les conséquences des changements apportés à la formule de péréquation. Les provinces ne seront pas en mesure de comprendre toute la portée des changements que le gouvernement veut faire adopter à la hâte.

Je ne m'étonne pas lorsque le gouvernement actuel affirme vouloir faire adopter à la hâte une mesure législative à la Chambre. Mais ce qui m'inquiète c'est que l'opposition officielle, le Parti conservateur, qui a lutté vigoureusement contre le bill sur le pétrole et qui a montré qu'il était capable de forcer le gouvernement à scinder un bill, abandonne la lutte en matière de santé de d'éducation. L'opposition officielle a montré qu'elle était capable d'empêcher Trudeau de forcer la Chambre à adopter une mesure importante à toute vitesse et pourtant, lorsqu'il s'agit d'arrangements fiscaux concernant la santé et l'éducation de tous les citoyens, l'opposition officielle ne manifeste ni la même vigueur ni la même détermination. Pourquoi les Conservateurs ne font-ils pas la même chose pour cette mesure? Pourquoi n'empêchons-nous pas le gouvernement de bousculer la Chambre?

Une voix: Le pétrole passe avant les gens.

M. Keeper: Mon collègue affirme que le pétrole passe avant les gens.

Avec ce bill le gouvernement fédéral agit unilatéralement sans la collaboration des provinces. C'est une preuve qu'il a complètement abandonné le principe du fédéralisme coopératif. Il agit sans doigté, de façon arbitraire. De la part des libéraux, ce n'est pas étonnant, mais pourquoi les conservateurs ne font-ils rien pour empêcher cela? Les conservateurs ont fait tout un plat de l'affaire de la résolution constitutionnelle. Ils ont montré qu'ils étaient capables de freiner l'action du gouvernement à la Chambre et pourtant, lorsque l'aspect concret de la Confédération est en jeu, le financement, qui est au cœur même du pacte confédératif et qui doit aider toutes les familles canadiennes dans les domaines de la santé et de l'éducation, les Conservateurs ne lèvent pas le petit doigt.

En dernière analyse, je ne suis pas surpris que les libéraux et les conservateurs adoptent la même attitude en matière de transferts fiscaux. Essentiellement, ils ont la même stratégie économique. Au sujet des taux élevés d'intérêts, qui continuent à frapper durement les Canadiens, ils ont la même attitude.

M. McDermid: Ce n'est pas vrai du tout.

M. Keeper: Ils sont tout aussi obnubilés par le déficit fédéral.

M. McDermid: Tenez-vous en à la vérité.

M. Keeper: Ils ont la même attitude face aux dépenses publiques. Je vais évoquer un exemple donné par le député de Western Arctic (M. Nickerson). Il a exprimé très clairement et très franchement l'attitude des conservateurs en matière de dépenses publiques touchant la santé et d'éducation. Il a dit pouvoir comprendre que les gouvernements adoptent une attitude sévère à l'égard des paiements de transfert aux provinces. L'observation était bien franche, et elle illustrait bien l'attitude des conservateurs à l'égard des dépenses publiques.

M. McDermid: Que feriez-vous? Céderiez-vous? Quel genre d'attitude adoptez-vous?

M. Keeper: Au fond, les Canadiens savent que les libéraux et les conservateurs adoptent la même position sur les questions économiques et sur les dépenses publiques. Le récent sondage Gallup sur l'économie l'a démontré. Plus de 60 p. 100 des Canadiens interrogés ont affirmé qu'il n'y aurait aucun changement si les conservateurs étaient au pouvoir à la place des libéraux.

M. McDermid: Prouvez-le. Donnez-nous une chance.

M. Keeper: Les Canadiens savent que lorsqu'ils sont au pouvoir, les conservateurs se comportent comme les libéraux.

M. Stewart: Quel blagueur! Passez donc de l'autre côté.

M. Keeper: Pourquoi cette question est-elle importante? Pourquoi le bill C-97 revêt-il de l'importance pour le Parlement? Pourquoi devrions-nous le combattre toutes griffes dehors? C'est parce que le gouvernement cherche au moyen de ce bill à réduire de 5.7 milliards de dollars les paiements de transfert quel les provinces utilisent pour financer les services sociaux si nécessaires que sont la santé et l'enseignement.

Le gouvernement fédéral a aboli la garantie de recettes. Lui qui se vantait naguère de contribuer au financement des soins de santé et de l'enseignement. Maintenant qu'il tient à s'en débarrasser, il prétend que la garantie n'a rien à voir avec la santé et l'enseignement. Ce bill qui vise à modifier la loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis est important parce qu'il vise à modifier d'une façon marquée des services auxquels tous les Canadiens ont accès.

Le projet de loi constitue une véritable attaque contre l'assurance-maladie. Le gouvernement fédéral se retire du financement de ce programme. Il refuse d'assumer sa part des dépenses dans ce domaine.

M. Evans: C'est insensé.

M. Keeper: En même temps, le gouvernement prétend qu'il souhaite des soins de santé de très haute qualité. En fait de mesures, il réduit le financement, mais il réclame des normes nationales élevées.

La plupart seront d'accord pour dire que les gestes sont plus éloquents que les paroles, pour constater que le gouvernement libéral, par le projet de loi dont nous débattons, s'attaque à l'assurance-maladie. En réduisant les paiements aux provinces pour les soins de santé, le gouvernement invite les médecins à exiger des honoraires supplémentaires, ce qui diminue l'accès à ces services si nécessaires au Canada. En agissant ainsi, le gouvernement incite les médecins à faire la grève parce qu'il

rend les provinces incapables de payer les soins médicaux au prix exigé par les médecins. Il décourage l'investissement et l'innovation dans le régime de soins de santé.

• (1700)

Si on adoptait des mesures de prévention, les coûts finiraient pas baisser avec le temps, mais on ne peut pas atteindre ces objectifs sans investir aujourd'hui. Nous avons besoin d'argent pour ouvrir des cliniques communautaires; nous devons être capables d'essayer de verser un salaire au médecin au lieu de compter exclusivement sur les honoraires payés pour les soins reçus. Nous devrions pouvoir offrir des soins prénataux et postnataux car, à la longue, cela finirait par améliorer l'état de santé général des Canadiens et réduirait le coût des soins de santé. Nous devrions avoir les fonds qui nous permettent d'offrir de nouveaux services pour lesquels la demande est croissante—l'accouchement à domicile, par exemple—tout en gardant à l'esprit le fait que le taux de mortalité infantile est beaucoup plus élevé dans les pays qui comptent exclusivement sur les hôpitaux que dans les autres qui ont à la fois des services de soins d'accouchement surveillé à domicile et des hôpitaux pour les naissances plus difficiles.

Ce projet de loi aura de très graves répercussions sur nous tous, car il s'attaque directement au régime d'assurance-maladie et aux services de santé. Ce n'est pas toutefois, la seule conséquence de ce projet de loi. Le gouvernement libéral prétend qu'il ne retranche pas vraiment la somme de 5.7 milliards des paiements de transfert. Le ministre prétend que ce n'est pas vraiment une coupure. Il estime que la réduction est plutôt de l'ordre de un millard, puisqu'il cède un certain espace fiscal aux provinces. En somme, le gouvernement se retire d'un champ fiscal dont les gouvernements provinciaux profiteront.

Eh bien, examinons la situation de plus près. Mais alors, de quel espace fiscal s'agit-il? Le budget de novembre dernier n'a pas abaissé les impôts. C'était en réalité un accaparement fiscal. Les Canadiens le savent tous car tous ont été frappés d'une façon ou d'une autre par le budget de novembre.

Il y a eu un tollé général à la Chambre quand le ministre des Finances (M. MacEachen) a déclaré qu'il rendait le régime fiscal plus équitable alors qu'on savait qu'il tentait d'accroître ses recettes en faisant souffrir tous les contribuables canadiens. Il me rappelle beaucoup Colbert, ministre des Finances sous Louis XIV. Colbert disait que l'art de prélever des impôts était d'arracher le plus de plumes d'une oie avec le moins de piaillement possible.

L'ennui, c'est que le ministre, lui n'a pas réussi. Il y a eu des piaillements, et bien à raison. Tout le monde sait que le budget de novembre a augmenté les impôts sans libérer le moindre espace fiscal pour les gouvernements des provinces. Quand il a essayé ainsi de plumer l'oie, le ministre des Finances aurait dû se rappeler que nous vivons au XX^{e} siècle, non au XVII^{e}. Peut-être se le rappellera-t-il la prochaine fois qu'il jouera les Colbert auprès de Louis XIV.

Quelles répercussions auront ces coupes sombres? Tout d'abord, elles forceront les gouvernements provinciaux à augmenter leurs impôts. Dans ma province, au Manitoba, où un gouvernement fraîchement élu cherche à maintenir ces services, il lui faudra augmenter les impôts à moins que le gouvernement libéral ne se laisse apitoyer et accorde des fonds suffisants aux provinces. L'Ontario fait face à une situation similaire, et le gouvernement provincial réagit en réduisant les services et en augmentant la cotisation des usagers. On n'a qu'à considérer l'exemple des collèges communautaires ici à Ottawa: il est bien connu que le gouvernement ontarien a pour politique d'augmenter les frais de scolarité tout en rétrécissant les programmes d'enseignement. Nous savons également que ces derniers temps le gouvernement ontarien passe graduellement à un système de marché à l'égard des soins médicaux. Ils veulent que les hôpitaux se comportent comme des établissements du secteur privé et ils ont réduit le nombre de lits et même fermé des hôpitaux. Les gouvernements provinciaux agissent ainsi parce qu'ils y sont forcés par suite des réductions des paiements de transfert du gouvernement fédéral.

Un autre domaine qui est menacé par ces coupes sombres est celui du régime d'enseignement postsecondaire. Je suis convaincu que depuis quelque temps, tous les députés ont reçu des instances vigoureuses de membres de l'Association canadienne des professeurs d'université et avec raison. Leurs efforts ont surtout visé les députés qui ont des universités dans deurs circonscriptions. J'ai eu leur visite et ils m'ont fourni de la documentation sur les conséquences qu'auront ces compressions pour les universités. Par exemple, ils ont mentionné le projet Avro Arrow. A leur avis, en réduisant les subventions à un programme de technologie de pointe, le gouvernement actuel nuit à l'économie. C'était un bon exemple car les subventions au titre de ce programme ont été réduites sous le régime conservateur. Cela prouve encore une fois que les libéraux et les conservateurs partagent essentiellement les mêmes stratégies économiques et la même politique en matière de dépenses.

Quels sont les résultats de ces restrictions? Pour les universités, cela se traduit par des classes plus nombreuses, des relations plus impersonnelles entre étudiants et professeurs, du matériel de moindre qualité et de moins bonnes bibliothèques pour les étudiants. Les bâtiments et le matériel se détériorent, le matériel de recherche est réduit et une partie du personnel enseignant est mal payé ou employé à temps partiel. On crée de nouveaux obstacles pour l'admission des femmes et des autochtones. Les enseignants les plus qualifiés quittent les universités. A titre d'exemple, un diplômé en génie est mieux payé dans le secteur privé qu'à titre de chargé de cours ou de professeur adjoint dans une université. Pourquoi travaillerait-il alors dans une université pour former les techniciens dont on a besoin pour maintenir une économie forte?

Les délégués de l'Université d'Ottawa que j'ai rencontrés m'ont dit qu'ils engagent du personnel seulement au niveau des professeurs adjoints. Bien sûr, nous ne sommes pas tous spécialistes de l'administration universitaire, mais ils m'ont dit qu'il existe quatre niveaux d'enseignants: le chargé de cours, le professeur adjoint, le professeur associé et le professeur attitré. Voilà l'échelle des titres. L'université a été forcée d'engager, aux niveaux les plus bas, des maîtres assistants seulement. Cela signifie que les gens les plus hautement qualifiés ne sont plus en mesure d'obtenir un emploi dans les universités, d'où une diminution de la qualité de l'enseignement universitaire. Cela nuit évidemment au moral qui est à la baisse dans les universités.

• (1710)

Ce sont là quelques-uns des résultats très concrets de cette mesure législative et de la réduction des paiements de transfert

aux provinces en matière d'enseignement postsecondaire. Cela se traduit par une baisse de la qualité de l'enseignement universitaire, surtout par rapport à la fin des années 60 et au début des années 70, lorsque nous investissions beaucoup dans les universités.

Depuis 1977 à peu près, il n'y a pas que la qualité de l'enseignement universitaire qui ait baissé en raison de l'insuffisance des sommes consacrées par le gouvernement fédéral, mais encore le potentiel concurrentiel de l'économie canadienne. La raison en est fort évidente. En perdant la capacité de former de très bons techniciens, nous perdons notre place concurrentielle sur le marché international. Ces deux tendances, le déclin de l'enseignement universitaire et la baisse de la capacité concurrentielle de l'économie canadienne, vont de pair. Il est temps que le gouvernement prenne acte de cette double tendance et fasse en sorte de la renverser.

Si cette réduction des paiements de transfert constitue une menace pour l'enseignement postsecondaire au Canada, c'est aussi parce que tous et chacun d'entre nous devrons payer davantage pour faire instruire nos enfants. Non seulement nous devrons payer plus cher, mais l'enseignement que nous obtiendrons sera de moins bonne qualité. L'un de mes amis a calculé combien il devrait payer pour envoyer sa fille à l'université l'année prochaine. C'est l'aînée de ses quatre filles qu'il envoie ainsi à l'université. Cela va lui coûter $5,000. Quant à moi, j'ai trois jeunes enfants, et je m'inquiète beaucoup, je l'avoue, de ce qu'il m'en coûtera pour leur permettre de fréquenter l'université. Si cela coûte de plus en plus cher, c'est en raison de la réduction de l'aide financière et de l'augmentation des frais de scolarité. La qualité de l'enseignement universitaire elle-même en souffre. Combien de familles, à l'heure actuelle, ont les moyens de payer $5,000 par enfant pour envoyer deux ou trois enfants à l'université? Dieu sait combien cela coûtera demain ou après-demain?

Cette hausse des frais rendra les universités de moins en moins accessibles. Cela va encore ajouter aux inégalités au sein de la société, et l'écart entre les pauvres et les riches va continuer de se creuser. Ce sont les universités qui constituaient naguère pour les Canadiens l'espoir d'une égalité sociale et économique plus grande. Elles ont déjà été un symbole d'espoir pour de nombreux jeunes Canadiens qui voulaient se hisser au-dessus de leur condition et devenir des membres productifs de la société. En effectuant de pareilles compressions dans les paiements de transferts, nous réduisons la possibilité des universités d'être un symbole d'espoir, à la fois pour les individus et pour la société toute entière.

Ce n'est pas seulement pour les universités que la situation s'aggrave. A propos des collèges communautaires, des porte-parole du gouvernement fédéral n'ont pas manqué de déclarer que celui-ci comptait retirer son aide financière à ces établissements. Le gouvernement a indiqué qu'il voulait que cet argent aille plutôt au secteur privé et aux industries. Je sais bien que les collèges communautaires sont des établissements administrés par les autorités provinciales. Il me semble qu'en retirant leurs subventions aux collèges communautaires et en les investissant directement dans des sociétés du secteur privé, le gouvernement fédéral trahit son véritable objectif, qui n'est pas d'assurer une meilleure formation aux étudiants, mais bien de se ménager une plus grande visibilité politique dans le but avoué d'obtenir davantage de sièges pour les libéraux à la Chambre.

Au lieu de se livrer à des manœuvres aussi partisanes alors que la qualité de la vie des gens est en jeu, le gouvernement libéral, le gouvernement actuel, devrait instaurer un programme exigeant que le secteur industriel forme les travailleurs. A l'heure actuelle, il a simplement recours à ce qu'il appelle des stimulants, mais aucun programme de formation n'est imposé à l'industrie elle-même. Cela pourrait se faire. Nous ne devons pas oublier qu'il y a quelques jours à peine, nous nous sommes rendu compte que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) tentait de propos délibéré de recruter de 20,000 à 25,000 travailleurs étrangers spécialisés à un moment où nous avons plus d'un million de chômeurs.

Pourquoi tente-t-il d'embaucher ces travailleurs étrangers? Très probablement parce que ses programmes de formation professionnelle ont échoué. Ils ont échoué, parce que nous n'imposons pas ces programmes de formation à l'industrie. Nous pourrions le faire en établissant un régime pour le prélèvement de subventions. Ce régime obligerait les sociétés au sein d'une industrie à contribuer à une caisse. Les sociétés qui formeraient des travailleurs professionnels pourraient obtenir des fonds de cette caisse pour acquitter ses frais de formation. Au lieu de retirer les fonds accordés aux collèges communautaires pour les donner à l'industrie, en vue de rehausser le prestige du parti au pouvoir, manifestant ainsi son sectarisme politique nous devrions affronter la réalité sociale. Nous devrions tenter d'établir des programmes de formation vraiment efficaces. Nous pourrions ainsi obliger l'industrie à former des travailleurs pour les postes qualifiés. On pourrait faire en sorte que cela soit financé par l'ensemble d'un secteur et non par chaque société séparément.

Pour faire voir la menace que ce bill représente pour l'enseignement postsecondaire, je vais prendre des exemples qui me touchent de plus près, dans ma ville de Winnipeg et même, quitte à m'entendre dire que j'ai l'esprit de clocher, dans ma circonscription de Winnipeg-St. James. J'ai pris la peine de consulter les établissements postsecondaires de ma circonscription. Je regrette que le gouvernement fédéral n'ait pas fait de même. Les deux établissements m'ont prié de consigner leurs sujets de préoccupations et leur point de vue. Peut-être que si le gouvernement fédéral, avant de présenter ce projet de loi à la Chambre, avait consulté le personnel des établissements eux-mêmes, nous aurions eu un texte différent proposant des solutions différentes. Je vais donc parler de l'université de Winnipeg puis du Red River Community College.

Dans le cas de l'université de Winnipeg, il est bien évident que je ne puis donner le nom des intéressés, et je n'en ai nulle intention. Je tiens cependant à donner le point de vue de ceux qui sont chargés de l'administration et de la mise au point des programmes de l'université, car il s'agit de ses éléments-clé. Ils ne font pas mystère que l'université avait été mal financée sous le gouvernement provincial antérieur, c'est-à-dire évidemment un gouvernement progressiste conservateur qui n'avait de progressiste que le nom. Ils ont dit que le gouvernement actuel, étant donné les réductions fédérales, offrait de très larges subventions à l'université du Manitoba. Je pense qu'on a parlé

d'une augmentation de l'ordre de 16 p. 100 assurée par le gouvernement néo-démocrate récemment élu. Les cadres de l'université de Winnipeg ont dit espérer que le gouvernement fédéral renoncerait à sa politique de réduction et opterait pour un appui financier adéquat au gouvernement provincial afin que ce dernier soit en mesure de satisfaire pleinement aux besoins de l'université, et par conséquent à ceux de la ville de Winnipeg. Si j'interviens sur cette question aujourd'hui, c'est pour transmettre leurs espoirs; il faut bien qu'ils soient exprimés quelque part, et ils ne l'ont certainement pas été de l'autre côté de la Chambre.

Les gens à qui nous avons parlé au Red River Community College ont commencé par dire leur satisfaction de pouvoir se faire entendre au sujet de ce projet de loi. Cela montre bien encore une fois que le gouvernement fédéral n'a pas consulté ceux qui sont directement touchés par la réduction des crédits. L'école d'art et de technologie de Red River se préoccupait essentiellement des rumeurs répandues dans la presse selon lesquelles ces écoles ne font pas leur travail, ne forment pas leurs élèves dans des domaines où il existe effectivement des emplois, et qu'elles sont un peu en dehors du coup.

• (1720)

Les représentants des universités et des collèges ont lieu de s'inquiéter, mais ceux qui ont fait courir ces bruits dans la presse poursuivaient manifestement des objectifs politiques; en fait, il s'agissait d'hommes politiques libéraux, de membres du gouvernement actuel et du cabinet. Ils ont fait courir le bruit que les écoles d'art et de technologie ne donnaient une formation qui répondait aux besoins de la conjoncture.

Leur bilan est bien différent. Les chiffres indiquent que bien que nous soyons en plein marasme économique, les diplômés de ces écoles ont toujours réussi à trouver du travail. D'après une enquête effectuée l'été dernier par le ministère du Travail et de la Main-d'œuvre du Manitoba, 85.9 p. 100 des diplômés de 1980 des trois écoles d'art et de technologie de la province et de la division technologique du Collège Saint-Boniface ont trouvé un emploi. Lorsque l'économie est stagnante, il est très important que les écoles d'art et de technologie continuent à répondre aux besoins du marché du travail. Il importe que cette enquête sur le nombre de personnes qui trouvent du travail, notamment parmi les diplômés de ces écoles révèle que ces derniers, ont réussi à trouver un emploi.

Je signale en passant que 88.4 p. 100 de ceux qui ont trouvé un emploi étaient restés dans la province. Ils n'ont donc pas dû traverser la moitié du pays à cette fin. Ils ont trouvé un emploi chez eux, là où ils ont reçu leur formation. En outre, dans 82.7 p. 100 des cas, ils ont trouvé un emploi dans un domaine connexe à celui de la formation reçue. Non seulement cet emploi était permanent, mais dans un domaine pertinent. La plupart des diplômés ont trouvé leur premier emploi en cinq semaines. Ils n'ont donc pas eu à traîner pendant six mois ou un an pour trouver du travail, ils en ont trouvé très rapidement.

Quant au chômage parmi les étudiants de ces écoles au Manitoba, les diplômés du Collège Red River, à Winnipeg, ne représentent que 2.5 p. 100 du nombre total des chômeurs. Pour l'école d'art et de technologie d'Assiniboine, ce taux est nul. Ces taux sont d'ailleurs beaucoup plus faibles que les taux généraux ce qui prouve l'excellent travail de formation que ces écoles dispensent aux étudiants en fonction des emplois disponibles. Elles fonctionnent très efficacement à cet égard. La rumeur que fait circuler le ministre de l'Emploi et de l'Immigration selon laquelle les collèges communautaires ne font pas leur travail ou orientent mal les étudiants et selon laquelle les fonds affectés à l'enseignement devraient plutôt être confiés à l'industrie privée, n'est pas fondée.

Si nous le voulions, nous pourrions aider ces écoles à mieux former les étudiants en fonction des emplois en mettant sur pied un système qui fasse connaître les emplois qui seront disponibles comme le propose le Congrès du travail du Canada. On pourrait ainsi obtenir confidentiellement des secteurs industriels des renseignements sur les divers projets d'investissements et les occasions d'emplois qui en découleront. Nous pourrions utiliser un tel système si nous voulons que ces écoles offrent une formation axée davantage sur les emplois disponibles au lieu de prendre des mesures politiques mesquines qui consistent simplement à retirer de l'argent aux établissements administrés par les provinces pour le donner à l'industrie privée pour des raisons de visibilité politique.

Monsieur l'Orateur, je tiens à faire savoir que certains établissements d'enseignement de ma localité s'inquiètent des réductions réelles de fonds qu'encourage le gouvernement fédéral.

Je voudrais dire une autre chose importante qui se situe sur un plan plus général, à propos des paiements de transfert du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux. Le Manitoba est très durement touché. De fait, il l'est plus durement que toute autre province. On peut le constater en examinant les chiffres que contiennent les documents du gouvernement fédéral et les chiffres fournis par les provinces elles-mêmes. Je vais en donner un exemple.

Pendant une certaine période, soit pendant cinq ans, l'ensemble des paiements pour toutes les provinces augmentera en moyenne de 69.8 p. 100 tandis qu'il n'augmentera que de 37.2 p. 100 au Manitoba. Il y a donc vraiment une différence réelle dans la façon dont les diverses provinces sont touchées. De toutes les provinces du Canada, le Manitoba est le plus durement touché par ces réductions. Cette province fait exception et je me demande si ce n'était pas une façon de punir le premier ministre de cette province qui ne se gênait pas pour s'opposer aux fédéraux. Si c'est là la raison, j'espère que le gouvernement fédéral s'est rendu compte que le Manitoba a changé de premier ministre.

Par simple souci de justice, il faudrait répartir les répercussions dans une certaine mesure entre les provinces. Pourquoi le Manitoba devrait-il être la province plus durement touchée par ces réductions? Le gouvernement fédéral devrait se montrer conciliant. Les néo-démocrates du Manitoba ne lui déclareront pas la guerre; ils diront simplement les choses telles qu'elles sont. A moins qu'il n'y ait des changements réels qui fassent justice au Manitoba, nous allons continuer de protester.

Cela conduit à se poser des questions bien singulières. Quel est l'intérêt d'élire un libéral au Parlement? Nous avons deux libéraux du Manitoba. Le cabinet compte un ministre de cette province. Pourquoi n'a-t-il pas d'emprise sur le cabinet? Comment expliquer que le Manitoba soit si durement touché? Parce que nous avons un ministre au cabinet? Aucune autre province n'est aussi mal partagée. Il faut changer la formule, changer les paiements de transfert de manière à ce que le

Manitoba obtienne sa juste part par rapport à l'ensemble des versements.

D'après ce que je constate, monsieur l'Orateur, les deux provinces les plus durement touchées seront le Québec et le Manitoba. En examinant les chiffres, j'ai conclu que le gouvernement fédéral s'attaque en fait à deux provinces «moyennes». Les provinces au bas de l'échelle, soit le Nouveau-Brunswick , la Nouvelle-Écosse, l'Île du Prince-Édouard et Terre-Neuve, sont affectées; mais celles du milieu, celles qui sont le plus près de la moyenne nationale, sont plus durement touchées. Pour économiser les deniers du gouvernement fédéral, on réduit les paiements de transfert d'un simple trait de plume, on réduit également le nombre de provinces pauvres.

Pour résumer, monsieur l'Orateur, le projet de loi ne devrait pas être adopté pour des raisons fondamentales très simples. Le projet de loi représente un assaut contre l'assurance-maladie en tant que régime universel de soins de santé. Il oblige les provinces à hausser leurs impôts, ce qui nuit aux provinces démunies, en particulier le Québec et le Manitoba. Il frappe même cette dernière province plus durement que toute autre. Je puis me passer de donner mon avis en la matière, monsieur l'Orateur. Le Groupe de travail parlementaire sur les relations financières fédérales-provinciales a recommandé de ne pas réduire les transferts dans les secteurs de la santé, de l'enseignement postsecondaire et des services sociaux. Le Conseil économique du Canada s'est prononcé contre les coupures dans l'enseignement postsecondaire et les soins de santé.

Je souhaite donc que le gouvernement retrouve ses esprits, malgré le peu d'espoir que j'en ai, afin qu'il renonce aux coupures, qu'il adopte une stratégie économique sensée, crée la richesse nécessaire au maintien de ces services si importants au pays et remette un peu d'ordre dans ses politiques en matière de relations fédérales-provinciales.

• (1730)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): En conformité des dispositions de l'article 40 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: l'honorable député de Madawaska—Victoria (M. Corbin)—L'agriculture—Les plantons de pommes de terre du Nouveau-Brunswick; l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier)—Les langues officielles—La restructuration du financement de l'Association canadienne-française de l'Ontario; l'honorable député de Nepean-Carleton (M. Baker)—L'accès à l'information—a) La proposition de reporter l'adoption de la mesure législative—b) La prérogative de la Couronne et le recours en révision devant les tribunaux.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacEachen: Que le bill C-97, tendant à modifier la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis et prévoyant des paiements à certaines provinces soit lu pour la 2e fois et déféré au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Bernard Loiselle (Verchères): Monsieur le président, compte tenu de l'heure, je serai bref et je prendrai plutôt la parole au stade de la troisième lecture pour être plus explicite. A entendre parler les députés de l'opposition, dans ce projet de loi nous parlons de coupures, et le gouvernement fédéral réduit ses transferts aux provinces. A mon avis, il y a une partie de l'exercice intellectuel qu'ils ne font pas, c'est-à-dire, comment évaluer ces transferts fédéraux vers les provinces dans le temps?

Premièrement, quelles sont les origines? En 1958, le gouvernement fédéral instaurait le programme d'assurance-hospitalisation, et on s'entendait avec les provinces sur le fait qu'il s'agissait d'un programme à frais partagés 50 p. 100—50 p. 100. En 1967, un tel programme était mis de l'avant dans le domaine de l'enseignement postsecondaire; en 1968, on étendait ces programmes à frais partagés au domaine de la santé, communément appelé *Medicare*. Ces ententes sont renouvelées de cinq ans en cinq ans, autant pour ces trois programmes établis que pour celui de la péréquation. En 1972, nous avons renégocié pour la période 1972-1977 et c'est à cette négociation qu'a été introduite la notion de garantie de revenu à la suite de la réforme fiscale de 1971. Parce que les provinces, estimait-on à l'époque, souffraient d'un manque à gagner à la suite de la réforme fiscale, le gouvernement fédéral s'est engagé à les dédommager pour ce manque à gagner pour cette période de 1972 à 1977. En 1977, lors des négociations pour la période de 1977 à 1982, le gouvernement fédéral pour se rendre à la volonté des provinces, pour continuer le processus de décentralisation entamé dans ce pays, a accepté de libérer les provinces de cette obligation de faire vérifier leurs comptes, leurs dépenses, et a accepté ce qu'on appelle le *block funding*, le financement des programmes établis. Nous avions établi à l'époque que le gouvernement fédéral allait financer 50 p. 100 du coût réel des dépenses encourues à l'intérieur de ces trois programmes au cours de l'année 1976, que l'augmentation pour les années subséquentes serait reliée à la moyenne de la croissance des trois dernières années du produit national brut, et nous avions, à la toute fin, mis sur la table encore un montant alors que nous conservions cette notion désuète qui ne voulait plus rien dire, qui ne représentait plus rien, celle de revenu garanti.

Le comité sur les accords fiscaux a effectivement étudié en profondeur toutes ces négociations. Et lorsque nos collègues d'en face, particulièrement ceux du NPD disent que ce comité ne recommandait aucune coupure, qu'on me laisse lire deux

paragraphes où tous les membres du comité ont été d'accord. On les trouve à la page 36, et je cite:

> Il est incontestable que le gouvernement fédéral est confronté à un problème budgétaire de taille en raison de l'ampleur de la dette publique et des frais d'intérêt correspondants. L'exercice de sa fonction de stabilisation économique après l'entrée en action de l'OPEP a fait s'engager le gouvernement fédéral—tout comme la plupart des gouvernements nationaux des pays industrialisés occidentaux—dans des déficits considérables. Pendant la fin des années 70, ces déficits se sont accumulés au point que le service de la dette publique représente maintenant 20 pour cent du budget fédéral—et cette proportion, qui échappe entièrement au pouvoir discrétionnaire du gouvernement, est en hausse.
>
> Le Groupe de travail considère donc que, lorsqu'on parle de déséquilibre fiscal, il faut bien se garder de confondre un problème structurel, qui tiendrait aux dispositions même de la Confédération, et un problème de déséquilibre budgétaire, qui reflète les jugements politiques portés sur les priorités de recettes et de dépenses. Le gouvernement fédéral se situe à un point intermédiaire intéressant entre ces deux extrêmes, un point où un déficit budgétaire persistant commence à présenter certaines des caractéristiques d'un déséquilibre structurel. On assiste à l'apparition d'un problème structurel parce que l'ampleur de la dette contractée commence à réduire par trop la marge de manœuvre fiscale du gouvernement fédéral.

C'est donc dire que tous les membres du comité sur les accords fiscaux ont reconnu la marge de manœuvre limitée du gouvernement fédéral à l'époque, avant la présentation du budget MacEachen de novembre. Les sept membres de ce comité ont reconnu aussi de toute évidence que cette somme que le gouvernement fédéral transférait aux provinces, qui s'appelait revenu garanti de recettes comme mon ami du Manitoba le signale en souriant, il n'y avait aucune province qui appliquait cela au programme, pas plus les gouvernements socialistes qu'on a rencontrés, aucune province n'appliquait ces sommes au programme de santé, au programme d'enseignement postsecondaire. Aucune d'elles! On construisait des routes, on faisait n'importe quoi y compris du patronage avec cette somme-là. On n'appliquait pas cela aux programmes établis, et nos députés amis ont reconnu la difficulté budgétaire et financière dans laquelle était le gouvernement fédéral. Maintenant, parce qu'on réduit, et cela représente 6.2 p. 100 du total des sommes transférées dans ces trois programmes, parce qu'on réduit ce montant qui n'était pas affecté aux programmes, on nous parle de coupures, on dit qu'on va forcer la diminution des services essentiels ou qu'on va forcer la diminution des services dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. Monsieur le président, cela est faux, parce que depuis le dépôt de ce rapport, premièrement est venu un budget, un budget qui donne aux provinces 685 millions de dollars de plus par année. Alors déjà ces coupures de 1.2 milliard de dollars dont parlent nos amis d'en face, on doit déjà déduire 685 millions de dollars, premièrement, et là c'est vrai qu'enfin les provinces pourront en faire ce qu'elles voudront.

Deuxièmement, monsieur le président, dans quelle situation sommes-nous en 1982? Nous sommes dans une situation où le gouvernement fédéral paie au niveau de la santé et au niveau de l'enseignement postsecondaire environ 60 p. 100 des coûts totaux encourus dans ces secteurs. Alors, monsieur le président, je pense bien que ceux qui ont reçu ou entendu un certain lobbying devraient inviter les gens qui font pression sur nous pour qu'on investisse et à juste titre dans ces secteurs à faire pression plutôt sur les provinces que sur nous.

Et je le répète, monsieur le président, cette notion de garantie de recettes est complètement désuète du fait que les provinces reçoivent aujourd'hui, et non seulement en fonction du dernier budget MacEachen, mais en vertu des nouvelles normes fiscales canadiennes plus qu'elles en auraient reçu s'il n'y avait pas eu de modifications fiscales en 1971. C'est à peu près comme quelqu'un qui gagne à la loterie un billet par lequel il va recevoir de l'argent pendant cinq ans, puis à la sixième année, quand son prix est fini, il commence à chialer en disant que la société est injuste envers lui.

Monsieur le président, nos amis d'en face parlent de coupures, mais la réalité, c'est que l'an prochain, au sujet des transferts du gouvernement fédéral aux provinces dans ces programmes, l'augmentation sera de 6 p. 100 et elle sera de 12 p. 100 en moyenne au cours des quatres années suivantes. Voilà pour ce qui est des programmes établis et, monsieur le président, j'y reviendrai en troisième lecture plus en détail.

Maintenant voyons pour ce qui est de la péréquation. De 1977 à 1982, le gouvernement fédéral a versé 61 milliards de dollars au chapitre de la péréquation, comme transfert total, et de 1982 à 1987 il en versera 104. Encore là au niveau de la péréquation, ce sont des augmentations de 12 p. 100 par année, y compris la première année, auxquelles on assistera. Alors je ne sais pas trop de quelles mathématiques, en métrique ou autrement, comment ces gens-là évaluent ou font la comptabilité des chiffres qui sont devant nous, mais, monsieur le président, dans mon catéchisme à moi lorsqu'on parle d'augmentation de transferts de l'ordre de 12 p. 100 par année, je ne vois pas comment je peux appliqer le terme réduction à une telle offre du gouvernement fédéral.

Pour ce qui est de ma propre province, la province de Québec, je considère qu'elle continuera à recevoir environ le tiers des transferts. Au niveau de la péréquation, le Québec avait reçu au cours des années précédentes des transferts de l'ordre, si on prend l'an passé, de 4.1 milliards de dollars et cette année ce sera 4.7 milliards de dollars. Et M. Parizeau vient nous dire qu'on déduit les paiements de transferts au Québec! Monsieur le président, tout cela, c'est de la démagogie. Les gouvernements provinciaux devraient plutôt chercher dans leur propre administration les trous à fermer pour que leur budget puisse s'équilibrer et non pas dans des paiements de transferts du gouvernement fédéral qui ne vont que s'accroissant.

• (1740)

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. MacEachen, mise aux voix, est adoptée.)

● (1750)

(Vote nº 155)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Collenette
Comtois
Corbin
Côté (Mme)
Cousineau
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Dupont
Dupras
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLellan
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McRae
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ouellet
Parent
Pelletier
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tardif
Tessier
Tousignant
Trudeau
Turner
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—121.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bosley
Cardiff
Clarke (Vancouver Quadra)
Crombie
Darling
Deans
Ellis
Fretz
Friesen
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hovdebo
Huntington
Ittinuar
Jarvis
Keeper
King
Korchinski
Kushner
Lambert
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (Mlle)
MacKay
McCuish
McDermid
McKenzie
McKinnon
Mitchell (Mme)
Murphy
Nickerson
Nielsen
Oberle
Reid (St. Catharines)
Robinson (Burnaby)
Sargeant
Scott (Victoria-Haliburton)
Speyer
Stewart
Taylor
Thomson
Towers
Vankoughnet
Waddell
Wilson
Wright
Young—55.

[*Français*]

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et déféré au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

Mme le Président: Comme il est passé 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 h 8.)

[*Traduction*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La Chambre reprend à 8 heures

LA LOI SUR LE CRÉDIT AGRICOLE LA LOI SUR LES PRÊTS AGRICOLES BONIFIÉS

MESURE MODIFICATIVE—MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du bill C-88, concernant les prêts agricoles, dont le comité permanent de l'agriculture a fait rapport sans propositions d'amendement.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain) propose:

Qu'on modifie le bill C-88, concernant les prêts agricoles, à l'article 8, en ajoutant, immédiatement après la ligne 28, page 4, ce qui suit:

«(1.1) Il est précisé que le mot obligations employé au paragraphe (1) désigne, entre autres choses, les obligations pour l'expansion de la petite entreprise.»

—Monsieur l'Orateur, le Parlement s'est prononcé en faveur de ces amendements à la loi sur le crédit agricole lors de la deuxième lecture. Ceux-ci ont été renvoyés au comité et en sont actuellement à l'étape du rapport. Je n'ai pas l'intention de répéter ce soir les importantes répercussions que cette mesure législative a eues pour les agriculteurs au cours des vingt dernières années. Pratiquement tout le monde à la Chambre les connaît. Le ministre a parfaitement raison de dire que l'avenir de l'agriculture est devant nous, car le monde a énormément besoin de ce que produisent notre terre, notre eau et notre air. Il est absolument indispensable que nous ayons assez de capitaux et un pouvoir d'emprunt suffisant pour développer ce secteur d'activité promis à un bel avenir, l'agriculture, pour ne pas échouer dans ce domaine et en assurer l'essor.

Le ministre sait que lorsque je parle d'essor de ce secteur d'activité, il ne s'agit pas seulement de l'agriculture telle que nous la connaissons, mais d'une agriculture d'un type nouveau. Je veux parler de l'agriculture intensive qui nous permet de produire beaucoup plus avec la même superficie et d'en tirer parti de bien des manières différentes. Je n'ai pas l'intention de m'étendre là-dessus. L'idée est nouvelle pour beaucoup de gens, mais non pas pour ceux qui s'intéressent à l'avenir de l'agriculture.

Les modifications que nous avons déjà étudiées à l'étape de la deuxième lecture et au comité sont pour la plupart d'ordre administratif. Elles sont néanmoins utiles. Toutefois, il y en a une dont j'ai parlé au cours du débat de deuxième lecture et je voudrais la faire consigner encore une fois afin que tout soit très clair. D'après mon expérience, j'estime que c'est presque un miracle que le ministre ait réussi à modifier la mesure législative de la sorte. Je le dis sans ambages et délibérément car il est très important pour les parlementaires d'assumer leurs responsabilités à l'égard du secteur agricole. Nous devons nous assurer que ce secteur puisse disposer de capitaux suffisants à des taux d'intérêt assez raisonnables, pour assurer son expansion.

Je vais relire l'article afin que le compte rendu de mes propos soit complet. Les députés ont entendu à l'étape du rapport l'amendement que je viens de proposer par votre entremise, monsieur l'Orateur. Je vais donc lire l'article de la loi que je voudrais modifier. Il s'agit du paragraphe 13(1) de la loi même et de la huitième modification dans le projet de loi. J'espère que tous les députés et toutes les personnes à portée de voix entendront mon amendement. Il est révolutionnaire. Le voici:

La Société peut, avec l'approbation du ministre des Finances, contracter des emprunts, par quelque moyen que ce soit, notamment par l'émission et la vente d'obligations, débentures, billets et autres titres de créance de la Société.

• (2010)

En quoi est-il si révolutionnaire? Eh bien, c'est la première fois que la société du crédit agricole pourra se passer du Fonds du revenu consolidé. Auparavant, quand il devenait nécessaire d'investir davantage dans le secteur agricole par le biais de la SCA, il fallait demander au ministre des Finances (M. MacEachen) s'il était possible d'augmenter le capital, et ensuite emprunter des fonds pour les prêter aux agriculteurs. Dans l'état actuel des finances du gouvernement fédéral, quels que soient les critères que l'on retienne, qui nous oblige à considérer que le gouvernement est à toutes fins utile en faillite vu le montant de sa dette par rapport à ses avoirs, nous avons pour la première fois à ma connaissance, une société de la Couronne, la SCA, qui peut emprunter à n'importe quelle source, par quelque moyen que ce soit, pour aider les agriculteurs à accomplir leur tâche. C'est sur ce passage du paragraphe où l'on dit «par quelque moyen que ce soit», que portent mes observations de ce soir.

J'ai déjà félicité le ministre d'avoir réussi à insérer cette disposition dans le projet de loi, laquelle donne suite à la déclaration qu'il a faite l'année dernière après que les députés de ce côté-ci de la Chambre eurent présenté une série de propositions sur la façon d'accroître l'investissement dans le secteur agricole. Le ministre se rappelle sans doute que nous avions proposé entre autres de faire de la SCA une sorte de banque et lui permettre ainsi d'emprunter à toutes les sources de capitaux. Auparavant, les fonds provenaient surtout du Fonds du revenu consolidé. La Société pouvait emprunter en théorie, mais aujourd'hui c'est inscrit dans la loi, et elle peut donc emprunter «par quelque moyen que ce soit».

J'ai proposé ce soir un amendement qui expliciterait tout ce que recouvre l'expression «par quelque moyen que ce soit» et que je viens de décrire, afin qu'il n'y ait pas de malentendu. Ainsi, l'amendement qui figure au *Feuilleton* se lit ainsi:

Il est précisé que le mot «obligations» employé au paragraphe (1) désigne, entre autres choses, les «obligations pour l'expansion de la petite entreprise».

Dans la mesure modificative, on lit:

La Société peut . . .

C'est bien «peut» et non pas «doit»:

. . . avec l'approbation du ministre des Finances, contracter des emprunts, par quelque moyen que ce soit, . . .

Il est ensuite question d'obligations en général.

Pourquoi alors, me demandera-t-on, j'insiste tant sur cette modification? Je voudrais raconter ma triste expérience, et j'imagine que la plupart des députés ici présents seront indulgents à mon égard. J'ai déjà dit que nous souhaiterions que le principe de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise figure clairement dans cette modification, afin que les personnes chargées de rédiger et de faire approuver les règlements ne puissent l'oublier. Pourquoi est-ce tellement important? A l'instar d'autres de mes collègues, dont le député de Moose Jaw (M. Neil), j'ai proposé il y a un certain temps qu'en vertu de ce paragraphe, par le biais de la SCA, nous mettions les rentes d'étalement du revenu à la portée des Canadiens. Si le ministre veut supprimer cette disposition dans le budget, eh bien, nous verrons à la réinsérer aussitôt dans la législation agricole, car c'est une façon d'attirer des capitaux pour la SCA.

Une autre partie du projet de loi a rapport avec ce que je vais dire. Le capital de la société est passé de 150 à 225 millions de dollars. Cela n'a d'importance que si on tient compte du fait qu'en vertu de la loi sur le crédit agricole, on peut prêter $25 pour chaque dollar de capital. Or, lorsque le présent projet de loi prévoit qu'on ajoutera 75 millions de dollars au capital de la société, cela veut dire en fait que la SCA pourra désormais prêter 2 milliards de dollars de plus à peu près et à tout moment. C'est une somme considérable que la SCA doit avoir pour pouvoir prêter davantage.

Nous reconnaissons tous que le ministre des Finances ne peut même pas se permettre d'allouer 2 milliards de dollars. Il a déjà tant de problèmes avec cet énorme déficit, puisqu'il a dû aller emprunter de l'argent au nom du gouvernement à un taux de 19.5 p. 100, qu'il ne peut se permettre de distribuer de gros montants aux agriculteurs ou à qui que ce soit. Les faits sont très simples: comme le gouvernement n'a pas d'argent, il est d'autant plus heureux que le présent projet de loi permette à la Société du crédit agricole d'emprunter de l'argent à d'autres sources par n'importe quel moyen.

Mais voici ce qui m'ennuie. Monsieur l'Orateur, ni vous ni moi ne sommes avocats. Mais toute ma vie j'ai dû lutter contre des avocats chaque fois que je me suis occupé des affaires du gouvernement. Ces avocats, ce sont des gens qui ont reçu une solide formation, qui sont dix fois plus intelligents que moi, et qui trouvent toujours le moyen de défaire ce que je veux faire. Ils ne vont pas faire de différence entre le ministre actuel et moi—ils ont eu leur chance avec moi il y a 20 ans. Leur rôle dans la vie est d'aligner des mots qui semblent vouloir dire une

chose au commun des mortels, mais qui en réalité veulent dire tout autre chose.

Je parle très sérieusement. Quand je songe à toutes les erreurs que j'ai commises, que ce soit au niveau administratif ou dans l'application des lois, je crois pouvoir en imputer la faute presque chaque fois à tel ou tel avocat qui avait du bagout. Quand on lit le bill, monsieur l'Orateur, qu'on constate que la Société pourra contracter des emprunts «par quelque moyen que ce soit», on demande à un avocat ce que cela peut bien vouloir dire. Il vous répond: Cela veut dire ce que vous voulez que cela dise. Ici, nous sommes tous avocats, et «par quelque moyen que ce soit», en bel et bon anglais, cela veut dire «par quelque moyen que ce soit». Mais l'attrape, c'est le mot «peut». C'est le terme «peut» qui fait toute la différence. Par conséquent, je voudrais faire consigner au compte rendu des incidents qui se sont produits à la Chambre au cours des 25 dernières années qui viennent confirmer que, comme je le pense, nous devons être prudents lorsque nous voyons le terme «peut» dans un article de loi, terme qui a été mis là par des juristes qui estiment qu'il englobe tout.

• (2020)

Quels sont ces incidents? En 1950, j'ai collaboré à la rédaction du projet de loi portant sur la création de l'Office national de l'énergie. Pendant des semaines, le comité s'est penché sur un de ces articles qui disait que le futur Office «pouvait» recommander des idées nouvelles au gouvernement ou lui présenter des rapports. J'étais ministre à l'époque et je voulais que le terme «doit» figure dans cet article: «L'Office national de l'énergie doit faire des recommandations, des propositions et des mises en garde au gouvernement». Nous venions de connaître dix années de négociations désastreuses avec les grandes sociétés américaines qui venaient ici pour s'approprier notre industrie énergétique. Je ne voulais pas répéter ces erreurs. Je voulais mettre sur pied le meilleur organisme possible afin de tenir le gouvernement au courant de la situation. Je voulais faire inscrire le mot «doit».

Tout ce beau monde, tous ces beaux parleurs armés de leur diplôme de droit qui conseillent les ministres ont dit: «Il n'est pas nécessaire d'inscrire le terme «doit» puisque le terme «peut» englobera tout ce que vous pourrez désirer». Comment un ministre ou un homme politique ordinaire pouvait-il résister à tant de charme et d'élégance? C'est donc la version qui a prévalu. C'était en 1959. C'est très sérieusement que je fais cette mise en garde au ministre de l'Agriculture (M. Whelan).

En 1972, j'ai demandé à un représentant de l'Office national de l'énergie qui comparaissait devant le comité de la Chambre pourquoi cet organisme ne s'était pas acquitté de ses fonctions de recommandation comme prévu dans la loi. L'office avait une double fonction. L'une juridique et administrative et l'autre de recommandation et d'information. Celui-ci a répondu que ses collègues du gouvernement ne semblaient guère apprécier la chose. Ils ne voulaient pas de conseils. J'ai cru avoir triomphé lorsque j'ai réussi à extorquer au nouveau président de l'Office, en comité, la promesse qu'il ferait tout en son pouvoir pour que l'Office s'acquitte de sa deuxième fonction et informe le gouvernement de ce qui se passe. Quel a été le résultat?

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'appelait anciennement le ministère des Mines et des Relevés techniques a changé de nom une ou deux fois. S'inspirant des renseignements obtenus de son propre ministère qui avait recueilli des informations de toutes les sociétés en activité en Amérique du Nord et dans le monde entier, le ministre titulaire de ce portefeuille déclara la chose suivante: «Nous avons suffisamment de pétrole et de gaz au Canada pour des centaines d'années à venir, voire pour les mille prochaines années». Ce n'était pas qu'il fût malhonnête. C'était un petit avocat de campagne venu d'Arnprior qui croyait les renseignements qu'on lui avait fournis.

Il aurait fallu entendre tous les clowns rire en disant: «Cet homme ne sait pas ce qu'il dit. Nous n'avons ni pétrole ni gaz. C'est le contraire, nous allons en manquer.» Puis, ce fut la pagaille générale et nous avons eu cette fausse crise nationale de l'énergie. Le gouvernement a dit: «Brisons la Constitution» et c'est ce qu'il a fait. Nous étions dans une situation d'urgence. Le gouvernement voulait sabrer à travers la Constitution et retirer certains pouvoirs aux provinces. Certes, il l'a fait en enrobant l'affaire de beaux mots, en disant des choses comme: «Nous allons partager avec les habitants de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan». Comme ils n'avaient rien d'autre devant eux si ce n'est ce rapport émanant des sociétés pétrolières, les hommes politiques ont pris peur et ont paniqué. C'est ainsi que nous avons cassé la Constitution. Ensuite ce fut la mode de dire que nous n'avions ni pétrole ni gaz et que nous étions dans une situation d'urgence, une crise. Même les juges de la Cour suprême ont estimé qu'il y avait effectivement urgence. Quand quelqu'un a peur de son ombre, il va dire à qui veut l'entendre que le ciel nous tombe sur la tête, et même la Cour suprême a cru cela.

Qu'en est-il exactement de la situation énergétique? Nous sommes en 1982. On sait évidemment que tous les peuples de la terre ont trop de gaz, trop de pétrole, trop d'autres formes d'énergie. Nous n'avons pas su à quoi nous en tenir assez tôt. Quelques personnes compétentes de l'Office national de l'énergie ont travaillé systématiquement et soigneusement pour découvrir la situation réelle. Le ministre qui a fait les pronostics sur l'avenir est mort. Ce qui est drôle c'est qu'il est mort et que tout le monde a cru qu'il était bête, parce qu'il avait déclaré que nous avions des réserves dans notre pays pour mille ans. En fait, il n'était pas bête, car nous avons des réserves pour mille ans et même beaucoup plus. Dans notre pays, il n'existe pas de gens qui ont suffisamment confiance pour nous dire quel sera notre avenir énergétique. Tout ce que nous savons c'est qu'il est des centaines, voire des milliers de fois supérieur à ce que nous avions imaginé il y a 20 ou même seulement dix ans. Nous avons le savoir-faire.

Il y a partout dans le monde des gouvernements qui se vouent à tous les saints pour essayer de trouver de l'énergie quand nous en avons ici même. Voyez ce que nous faisons sur la fusion. Nous avons misé sur l'utilisation de la fusion à l'horizon 2,020. Mais nous sommes en avance. A ce qu'il semble, nous allons atteindre le but dix ans plus tôt. Le surrégénérateur est en avance. Mais ce sont-là des formes d'énergie chères. Le truc ordinaire, nous en avons partout. Je prends cela comme exemple simplement.

Pas un parlementaire, pas un ministre à l'esprit clair ne devrait jamais permettre aux avocats de se défiler avec des «peut» quand le Parlement pense ««devra». Pour la sauvegarde de tous les politiciens, je cherche à dégager la notion que puisqu'il faut s'occuper de projets de loi, autant tirer les leçons

de nos erreurs. Je ne prétends pas que cette question du crédit agricole soit aussi vitale pour la santé du pays qu'une connaissance générale de la situation énergétique. Tout ce que je dis, c'est que maintenant que nous avons tiré des leçons cuisantes, il ne faut pas interdire à un groupe de personnes de se réunir pour faire ce qu'elles avaient à faire simplement parce que nous avons mis là un «peut».

Si on me permet de dire les choses autrement, les fonctionnaires ont appris à leurs dépens qu'il ne faut jamais commettre d'erreur, et que l'unique façon de ne jamais se tromper est de ne rien faire. Sinon, gare à la piézocution, qui n'a rien à voir avec les pieds au menton, comme les honorables députés l'auront déjà deviné. C'est pourquoi ils cherchent à couvrir leurs arrières. Ne retombons pas dans la même faute avec ce bill en y mettant des «peut». Mettons-y quelques définitions bien sonnantes, pour que même les avocats n'arrivent pas à tourner cela, que même les rédacteurs de règlements n'y arrivent pas non plus. Nous tenons à leur faire savoir, en mettant les points sur les i, ce que le Parlement veut qu'ils fassent. Nous appuyons le ministre et mettons ce texte à profit.

Je ne sais pas combien d'exemples je vais donner, en tout cas je puis traiter de cela très vite. La plupart des députés siégeant ici depuis 1972 ou 1973 savent que nous avons adopté, avec l'appui de tous les partis, un bill qui disait que tout enfant de moins de 16 ans pouvait recevoir l'allocation familiale, sans égard à la situation financière de ses parents. Parents riches ou parents pauvres, l'enfant de moins de 16 ans avait droit aux allocations familiales. Et celui qui fréquentait l'école avait droit à l'allocation familiale jusqu'à 18 ans d'âge, sans égard à la richesse de ses parents.

• (2030)

C'est le projet de loi que le Parlement a adopté à l'unanimité il y a près de dix ans. Nous voilà en 1982 et nous savons, ou du moins certains d'entre nous savent, que les orphelins et les adolescentes qui tombent enceintes n'y ont pas droit. Le Parlement n'a rien prévu pour empêcher la discrimination contre les orphelins et les adolescentes qui tombent enceintes. C'est quand ils vont à l'école qu'ils ont besoin d'aide. C'est pourtant la Chambre qui est tenue responsable de la situation.

Je plains le ministre de devoir être solidaire du ministre qui a déclaré il y a quelques jours, devant un groupe ou un comité quelconque, qu'il devrait en parler à ses collègues du Conseil du Trésor, car la discrimination contre les orphelins se situe à ce niveau, pour apprendre que le Conseil du Trésor était impuissant, faute d'argent. Il agirait dès qu'il aurait l'argent nécessaire, paraît-il. Les ministres ne sont pas responsables; c'est nous les députés, qui sommes responsables, car nous savons que ce genre de problème se pose constamment, parce que nos lois sont rédigées par les experts en language juridique et que nous n'arrivons pas à nous y retrouver. On peut constamment édicter des règlements qui modifient du tout au tout l'esprit de la loi. Par conséquent, j'exhorte tous les parlementaires à se montrer aimables à l'endroit des ministres.

Lorsqu'on a l'occasion d'apporter une modification aussi intéressante que celle-ci, il faut veiller à ce que personne ne vienne l'émasculer en préparant des règlements qui sont présentés au Conseil du Trésor, acceptés par lui et qui font ensuite l'objet d'un décret du conseil. Nous connaissons tous le mécanisme et nous savons combien difficile il est de tout vérifier à fond. Je n'apprécierais vraiment pas que cet excellent projet de loi soit émasculé par le pouvoir d'édicter des règlements, où l'expression «contracter des emprunts» signifierait emprunter au taux hors banque.

Il y a toutes sortes de moyens d'emprunter de l'argent en deçà du taux hors banque. Qu'est-ce que l'obligation des petites entreprises? Je ne parle pas de ce dont il est question dans le budget. Je parle du principe même de l'obligation des petites entreprises qui consiste à renoncer à imposer les revenus d'un prêt accordé à tel ou tel organisme, à des fins valables.

Si je prête $1000 à la Société du crédit agricole selon le principe de l'obligation pour l'expansion des petites entreprises, je sais qu'elle ne me payera que 8 p. 100 d'intérêt. C'est aussi rentable pour moi que de placer mon argent sur le marché à 16 p. 100 parce que ce gain ne sera pas imposé. Ce principe, reconnu au Canada depuis le premier conflit mondial, sert énormément et continuellement dans beaucoup d'États américains et il est appliqué chez nous depuis 1979 par le biais de l'obligation pour l'expansion des petites entreprises en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu.

Indiquons en français concis que cette obligation signifie et comprend n'importe quelle autre sorte d'obligation. Si les gens veulent prêter leur argent selon le principe de l'obligation pour l'expansion des petites entreprises, ils sauront que le revenu qu'ils en tireront ne sera pas imposable. Ils seront tout à fait disposés à accepter un intérêt de 50 p. 100 moins élevé s'ils savent qu'ils ne payeront pas d'impôt.

La Société du crédit agricole pourra donc agir comme une banque et obtenir cet argent non seulement des agriculteurs mais aussi de n'importe quelle personne qui voudra lui prêter à la moitié du taux d'intérêt. La Société pourra alors prêter ces fonds aux agriculteurs à un taux à peu près équivalent ou de ½ p. 100 ou 1 p. 100 plus élevé.

Je ne dirais pas que cette mesure réglera tous les problèmes, mais je suis presque prêt à parier que le ministre en retirera assez de millions de dollars pour afficher un beau grand sourire, plus que s'il devait compter sur quelques millions en provenance du fonds du revenu consolidé.

Je ne relaterai pas l'autre exemple que j'avais, monsieur l'Orateur, car ce problème-là a été réglé à ma satisfaction il y a quelques années. Le Parlement a décrété que nous ne devrions pas taxer les autres gouvernements ou les municipalités qui dépensent de l'argent à des fins utiles comme l'éducation, la construction de routes et ainsi de suite. Pourtant, nous avons au Canada des règlements en vertu desquels nous taxons les municipalités qui achètent des véhicules à des fins éducatives. Cela n'a jamais été l'intention des législateurs, mais c'est un fait; nous étions d'une humeur punitive lorsque nous avons rédigé la loi et que nous avons cru les avocats sur parole quand ils nous ont dit que le verbe «peut» s'applique à n'importe quel cas. Ce n'est cela qu'on appelle tirer des leçons de ses erreurs.

Je termine en rappelant qu'à l'étape de la deuxième lecture j'ai fait valoir qu'il faudrait appliquer le principe des obligations pour l'expansion de la petite entreprise chaque fois que paraît le terme «obligations». J'ai récemment demandé l'opinion de juristes à la Chambre et ailleurs sur ce qui est nécessaire et ils m'ont tous dit que le libellé est assez clair, que le ministre ou la Société «peut» emprunter par n'importe quel moyen, qu'il n'est pas nécessaire de clarifier davantage. Je me

suis déjà fait avoir par ce genre de libellé et on ne m'y reprendra plus. Qu'on me rédige donc un règlement qui stipule hors de tout doute que le principe de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise sera pris en considération.

L'amendement qui vous est soumis ne le dit pas exactement en ces termes. Voici ce qu'il dit: «Il est précisé» et il y a de nombreux cas où cette façon de s'exprimer se retrouve dans nos lois, «le mot «obligations» employé au paragraphe (1) désigne, entre autres choses, les obligations pour l'expansion de la petite entreprise.» Je veux dire par là, et je le fais consigner pour que ce soit au compte rendu comme dans la loi, que ce terme se rattache au principe même des obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Je ne vois pas d'autre façon de le dire.

Le principe est clair. Ce n'est pas le principe du budget du 12 novembre, qui stipulait que les obligations pour l'expansion de la petite entreprise ne seraient accordées qu'aux entreprises aux abois ou en difficulté financière. Je tiens à ce qu'on les accorde à n'importe qui selon le principe bien simple qu'en investissant son argent à des fins sociales valables on sera heureux de le faire à des taux d'intérêt réduits de moitié pourvu que l'on sache que l'argent sera prêté à des taux d'intérêt réduits de moitié.

Les hommes de loi trouveront peut-être la chose superflue, mais je demande au Parlement de faire acte d'autorité, d'appuyer le ministre et de lui donner ses articles comme ils l'ont fait ici en stipulant, pour plus de précision, que telle chose signifie telle chose. J'aimerais que certains de mes collègues, même du côté ministériel, prennent la parole et exigent la même chose dans le cas de la «rente d'étalement du revenu»; là où on en parle autrement, qu'on stipule pour plus de précision qu'il s'agit de "contrats de rente d'étalement du revenu».

Comme on ne peut plus le faire en vertu du budget, qu'on le fasse dans le cadre de la Société du crédit agricole. Disons qu'au nombre des millions de dollars confiés à la Société du crédit agricole, si un agriculteur vend son troupeau et désire étaler son revenu sur une période de cinq ou dix ans, qu'il puisse investir son argent dans la Société du crédit agricole à des taux d'intérêt réduits de moitié et payer ses impôts chaque année au fur et à mesure qu'il touche son revenu. Laissons la Société du crédit agricole faire son travail, obtenir tous les fonds nécessaires, selon une formule dont tous profiteront sans que personne ait à en souffrir. Et nous aiderons le ministre en ajoutant l'amendement supposément redondant que je propose. Je ne pense pas, monsieur l'Orateur, qu'il puisse être jugé irrécevable sur la foi d'un précédent. Il le serait en raison des arguments contraires d'un avocat qui veut prétendre que les choses sont déjà tirées au clair alors que, après 20 ans, la confusion règne encore.

Il y a un comité des règlements et autres textes réglementaires. Des centaines de cas comme celui que je viens d'exposer lui parviennent; il tente de les inscrire au *Feuilleton* afin de les corriger, mais, pour chaque erreur trouvée, il en reste des centaines de cachées. Veillons donc à ne pas allonger cette fois-ci la liste déjà longue des erreurs commises par ce Parlement. Le ministre a en main un bon projet de loi et il peut compter sur un bon organisme, la Société du crédit agricole, mais il manque d'argent pour accomplir ce qu'il veut et il a besoin de taux d'intérêt qui rendent les exploitations agricoles rentables. Le gouvernement va certainement l'appuyer. Nous nous contentons de mettre des bâtons dans les roues de ces brillants cerveaux qui ont rédigé le projet de loi et qui essaient de nous faire croire qu'il n'exprime pas nécessairement la volonté du Parlement. Grâce au terme «peut», rien ne les oblige à faire quoi que ce soit et c'est pourquoi je fais appel à la coopération de tous les députés pour leur demander d'adopter l'amendement. Celui-ci n'exprime pas le point de vue d'un quelconque parti. Il exprime le sentiement de tous les députés, des députés qui seront peut-être ministres un jour et devront faire appliquer les lois que le Parlement adopte, et qui seront peut-être mis en échec par l'utilisation abusive de l'expression «peut» et la formulation étrange du projet de loi. J'espère que d'autres amendements de cette nature seront présentés. Quant à celui-ci j'espère qu'il sera adopté.

• (2040)

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'aurai l'occasion de revenir sur l'intervention du député. En tant que ministre de l'Agriculture, je dois avouer que je suis d'accord avec lui sur bien des points. Je consulte effectivement des conseillers juridiques comme il l'a dit. Il est vrai que les ministres, qui ne sont pas des avocats, mais qui doivent prendre des décisions doivent dans une certaine mesure se fier à eux. Je reviendrai là-dessus plus tard.

Je suis bien content de pouvoir parler de la modification à la loi sur le crédit agricole qui est une question de la plus haute importance. En tant que députés, nous avons eu l'occasion de discuter de cette question de façon approfondie aussi bien à la Chambre que devant le comité. Je me réjouis de constater que le projet de loi ainsi que le rôle joué par la Société du crédit agricole sont approuvés par tous comme on peut en juger par les discours consignés dans le hansard ou dans les procès-verbaux du comité. En manifestant leur intérêt pour le projet de loi et en lui donnant leur appui, les députés traduisent l'intérêt des milieux agricoles car le crédit est devenu l'instrument essentiel de la survie de bien des producteurs et c'est pourquoi il est capital pour notre agriculture que l'on augmente le pouvoir de financement de la Société du crédit agricole.

Au cours des délibérations, les députés ont abordé plusieurs questions connexes. Il n'est pas possible d'en tenir compte dans le projet de loi, mais je tiens à leur dire que j'en prends bonne note. Le projet de loi C-88 fait partie intégrante de la stratégie agro-alimentaire que le gouvernement est en train de mettre en place.

Si vous me le permettez, j'aimerais revenir sur les aspects principaux du projet de loi. L'article 8 autorise la Société du crédit agricole à contracter des emprunts en dehors de ceux qui lui sont consentis sur le Fonds du revenu consolidé. Le député qui m'a précédé a dit que c'était là un énorme pas en avant. A l'heure actuelle, le financement de la Société est effectué uniquement à partir de prêts consentis sur le Fonds du revenu consolidé et l'amendement proposé lui permettrait de compléter ces prêts en contractant des emprunts auprès des marchés financiers. Outre les obligations et les débentures, il lui serait possible de recourir à d'autres formes d'investissement qui présenteraient un attrait tout particulier pour les agriculteurs et notamment ceux qui prennent leur retraite et qui souhaitent garder une partie de leur avoir investi dans le secteur agricole.

En 1975, les prêts à long terme consentis aux agriculteurs s'élevaient à un total de 655 millions environ. En 1980, ce chiffre avoisinait 1.9 milliard, soit une augmentation annuelle de 20 p. 100 environ au cours de cette période. Il n'y a pas si longtemps, la SCA fournissait plus de 70 p. 100 de tout le crédit agricole à long terme. En 1980, elle a octroyé 26 p. 100 de tout le crédit à long terme et cette proportion pourra être de 20 p. 100 en 1981. Les restrictions budgétaires, la hausse rapide de la valeur des immobilisations et l'évolution de la situation économique font peser sur la SCA des demandes sans cesse croissantes de crédit à long terme. En autorisant la SCA à s'approvisionner sur les marchés financiers, on lui permet de satisfaire cette demande accrue. A mesure que le mécanisme d'emprunt sera mis en place et que la Société s'implantera sur les marchés financiers, elle pourra se procurer auprès de cette source une part sans cesse accrue de ses fonds.

L'article 7 propose de porter de 150 à 225 millions le capital de la Société du crédit agricole. Comme il est stipulé à l'article 13 de la loi, celle-ci ne peut prêter que 25 fois le montant de son capital. Elle aura atteint son plafond au début de 1982-1983. Cette modification aurait ainsi pour effet de faire passer l'autorisation de prêter de 3.75 milliards à 5.625 milliards.

Le paragraphe 2(2) propose d'élargir la définition de l'agriculture pour y inclure toute autre activité de production que pourra définir la Société. Selon la définition contenue dans la loi actuelle, l'agriculture comprend l'élevage des animaux de ferme, l'apiculture, l'industrie laitière, la production de fruits et toute culture du sol. En plus de toutes ces activités, la modification autorise la Société à prescrire que telle ou telle activité de production constitue une activité agricole pour les fins de la loi.

Parce qu'elle est globale, cette définition comporte une certaine ambiguïté. Compte tenu de l'évolution des méthodes agricoles et de l'apparition d'entreprises variées, la modification autorise la Société à stipuler que l'activité de production est une activité «agricole». Puisqu'il s'agit souvent d'entreprises à grand risque, les agriculteurs ont souvent de la difficulté à obtenir des fonds auprès du secteur privé. Vu la grande souplesse de la nouvelle définition, la Société pourra mieux répondre aux besoins de ces entreprises fondées sur de nouvelles techniques de production.

Les articles 19 et 20 visent à éliminer la limite d'âge pour les agriculteurs qui cherchent à s'établir et à supprimer l'obligation de prendre une assurance-vie en garantie de certains prêts. La loi actuelle autorise la Société du crédit agricole à consentir des prêts à des candidats de moins de 35 ans lorsque l'agriculture n'est pas leur principale occupation, mais s'ils ont l'intention de faire de l'agriculture leur principale occupation dans les cinq ans de la conclusion du prêt. Cette restriction est jugée incompatible avec l'esprit de la loi canadienne sur les droits de la personne. En supprimant cette restriction, on permettrait à tous ceux qui demandent un prêt, quel que soit leur âge, de participer au programme d'établissement graduel.

L'article 11 permet à la Société de verser, sur garantie acceptable, jusqu'à 30 p. 100 du montant d'un prêt avant que ne soit terminé l'enregistrement de l'hypothèque et des autres documents garantissant le prêt. A l'heure actuelle, la Société du crédit agricole peut consentir des prêts sur la garantie d'hypothèques grevant des terres à culture ou des terres à culture et des biens mobiliers. Aussi, aucun montant n'est versé tant que l'hypothèque n'est pas enregistrée conformément aux exigences provinciales. Cette modification aiderait à satisfaire aux besoins d'un plus grand nombre d'agriculteurs puisque la Société pourrait verser jusqu'à 30 p. 100 du montant du prêt avant que le long processus de l'enregistrement des documents hypothécaires soit terminé.

Encore une fois, comme le député de Qu'Appelle-Moose-Mountain (M. Hamilton) l'a signalé, les retards dépendent bien souvent des avocats qui ne font pas vraiment leur travail aussi rapidement et aussi efficacement que nous le voudrions. Il existe cependant des circonstances qui les empêchent parfois de travailler aussi rapidement qu'ils le pourraient.

Le versement d'une partie d'un prêt avant l'enregistrement de l'hypothèque épargnerait aux agriculteurs le coût et les inconvénients d'obtenir un emprunt provisoire jusqu'à ce qu'ils reçoivent le montant de l'hypothèque de la Société. Cela aiderait par exemple les agriculteurs qui doivent donner un acompte pour amorcer une transaction relative à une terre ou payer au comptant un fournisseur de matériaux en construction pour profiter d'un rabais. Il y a d'autres cas où cette modification pourrait être avantageuse, mais je n'en parlerai pas pour l'instant.

L'article 9 stipule que la Société peut, avec l'approbation du ministre des Finances (M. MacEachen), tenir des comptes à son nom dans toute banque ou établissement financier du pays ou de l'étranger. A l'heure actuelle, la société ne peut tenir de comptes en son propre nom qu'auprès de la Banque du Canada ou de banques à charte désignées par le ministre des Finances. Cette modification lui donnerait une plus grande souplesse en matière bancaire, ce qui permettrait à la société d'être mieux en mesure de gérer ses liquidités et d'améliorer son rendement financier.

• (2050)

Par exemple, si la Société du crédit agricole est en mesure, à un moment donné, d'emprunter des dollars canadiens à un taux d'intérêt inférieur sur le marché des euro-obligations que sur les marchés canadiens, cette souplesse d'action lui permettra de prendre les dispositions bancaires voulues pour gérer ces transactions.

D'après une autre modification prévue dans le bill à l'étude, le montant maximal non encore remboursé des prêts consentis à un ou plusieurs demandeurs sera fixé par règlement plutôt que dans la loi. A l'heure actuelle, les plafonds prévus dans la loi sont de $200,000 lorsqu'il y a une seule personne qualifiée dans une entreprise agricole, et de $400,000, lorsqu'il y en a plusieurs. Chacun sait que cela coûte de plus en plus cher de financer une exploitation agricole. Bien des gens ne s'en rendent pas compte. Si la Société du crédit agricole veut répondre aux besoins de l'agriculture moderne, elle doit avoir les moyens de relever le plafond des prêts lorsque nécessaire. En décidant de fixer par règlement plutôt que par la loi le montant maximal des prêts autorisés, on permettra à la société de s'adapter plus rapidement à l'évolution de la situation agricole. Pour le moment, nous proposons de relever ces plafonds à $300,000 dans le cas d'un requérant qualifié et à $500,000 lorsqu'il y a plusieurs requérants.

La partie II du bill donne à la Société du crédit agricole le pouvoir d'accorder une réduction de 5 p. 100 du taux d'intérêt des prêts consentis aux termes du programme spécial d'aide financière aux exploitations agricoles. Ce pouvoir me permettra d'obtenir les crédits nécessaires par le biais des prévisions de dépenses du ministère.

Je voudrais profiter de l'occasion pour faire un compte rendu sur ce programme, qui se termine mercredi prochain, le 31 mars. Au 15 mars dernier, la Société du crédit agricole avait approuvé $44.7 millions sur les $45.4 millions alloués au programme. Cette somme n'a pas l'air mirobolante, mais elle revêt une énorme importance pour 368 emprunteurs.

En voici la ventilation par région: Colombie-Britannique, 15 prêts, $3,347,200; Alberta, 20 prêts, 4 millions de dollars; Saskatchewan, 48 prêts, $5,610,290; Manitoba, 42 prêts, $5,998,800; Ontario, 123 prêts, $15,362,500; Québec, 82 prêts, $6,954,800; provinces de l'Atlantique, 38 prêts, $3,240,700, soit en tout $44,714,290. Nous savons que le reste des fonds affectés au programme seront prêtés ou ont déjà été réservés. Ce programme représente seulement une partie de l'effort spécial du gouvernement pour aider les agriculteurs aux prises avec de graves difficultés financières.

L'obligation pour l'expansion de la petite entreprise a été offerte à un grand nombre de cultivateurs qui n'auraient pas eu accès à ces prêts consentis par les banques à des taux d'intérêt réduits avant la présentation du budget. Dans certains cas, leurs problèmes ont été résolus grâce aux deux programmes. Nous avons remporté du succès dans bien des cas grâce au programme élaboré par la Société du crédit agricole, le cultivateur et le directeur de la banque locale. Là où la Société du crédit agricole prêtait le montant maximal, l'obligation a servi d'instrument au banquier dans bien des cas. Peut-être pas aussi fréquemment que nous l'aurions souhaité, mais enfin très souvent. Je me suis contenté d'aborder les principales dispositions du projet de loi pour en souligner à nouveau la portée.

En réponse à la motion du député, qui vise à modifier le paragraphe (1) de l'article 13, je voudrais lui signaler—le député le contestera comme certains de ses collègues—que cet article autorise effectivement la SCA à emprunter par tous les moyens possibles et n'exclut pas le principe des obligations pour l'expansion de la petitre entreprise. Toutefois, après avoir écouté le député, je me rends compte que son amendement ne vise pas simplement ces obligations. Sauf erreur, le député voudrait que la SCA emprunte en émettant des obligations qui ne seront pas forcément des obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Comme les profits réalisés par l'investisseur lui donneront droit à un allégement fiscal spécial, ces fonds coûteraient moins cher à la SCA. Les agriculteurs profiteraient du coût réduit des fonds en empruntant de la SCA. Mes conseillers me disent qu'il faudrait alors modifier l'obligation . . .

M. Towers: Dites à vos conseillers de vous ficher la paix.

M. Whelan: . . . actuelle pour l'expansion de la petite entreprise, qui est limitée à un maximum de $500,000. Je sais toutefois, compte tenu de ce que le député a déjà dit, que cela diffère beaucoup des obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Le recours à une obligation n'empêche en rien d'emprunter au secteur privé ou de permettre à un agriculteur de transférer des fonds à la Société du crédit agricole, par exemple, s'il vend des biens, du bétail ou quoi que ce soit d'autre.

Nous avons déjà reçu une lettre de protestation d'une institution prêteuse du Canada qui estime que nous allons probablement épuiser le marché du crédit. Cet argument est celui du chef des coopératives de crédit du Canada. Il n'a pas affirmé la chose, mais il a exprimé la crainte que nous n'enlevions trop à cette entreprise. C'est la seule organisation qui m'ait fait savoir son point de vue.

Pour que la SCA obtienne des fonds considérables en vertu d'un tel programme, les limites de l'investisseur particulier devraient être grandement augmentées de sorte que la SCA puisse recevoir de 250 à 300 millions de dollars par année dans le cadre du programme et cela, en plus de financement approuvé pour la SCA.

Je crois que la proposition a du bon. J'ignore combien de temps nous allons l'étudier, mais des fonctionnaires l'ont déjà fait et le font encore. Toutefois, étant donné que l'article 13(1) n'exclut pas ce que propose le député, l'amendement proposé n'est pas nécessaire, de l'avis, encore là, de mes nombreux conseillers. Selon eux, le projet d'obligation pour l'expansion de la petite entreprise ne pourrait être mis en vigueur dans l'un et l'autre cas que si la loi de l'impôt sur le revenu était modifiée en conséquence.

M. Mayer: Faîtes-le donc de toute façon.

M. Whelan: Compte tenu des observations favorables que j'ai entendues de la part de différents députés, et en raison de l'urgence du bill C-88, j'exhorte la Chambre à l'adopter rapidement.

Je tiens à dire un mot au sujet de ce que le député a proposé. Il a encore parlé ce soir de ce qu'il aimerait faire. Je ne pense pas que nos vues divergent tellement. Mes conseillers me disent que j'ai le pouvoir d'accéder par exemple au marché des obligations, mais si j'agissais ainsi, j'accorderais à la Société plus de pouvoirs qu'aucune société n'en a jamais eu. Nous voulons nous assurer que nous procédons de la bonne façon.

Le ministre de l'Agriculture de l'Ontario, que j'ai rencontré aujourd'hui, tenait tout particulièrement à savoir où j'en étais, où le gouvernement en était, et où le Parlement en était en ce qui concerne le projet de loi sur la Société du crédit agricole. Le gouvernement ontarien a un programme permettant d'accorder des prêts immédiats, mais il estime qu'il est nécessaire que l'institution nationale de crédit se lance dans le crédit à long terme. Nous avons discuté du crédit à long terme, de la façon dont on y recourt aujourd'hui au Canada et du genre d'institutions qui en accordent. Nous ne nous sommes peut-être pas exprimés en des termes qui me permettent de dire que nous étions entièrement d'accord, mais nous estimons tous deux que les institutions privées de prêt n'ont pas compris les besoins des agriculteurs canadiens en matière de crédit à long terme. Si on leur avait accordé un véritable crédit à long terme à des taux d'intérêt raisonnables, un bon nombre d'agriculteurs ne seraient pas dans une situation si difficile aujourd'hui.

J'en reviens encore une fois à la Société du crédit agricole. Elle a probablement plus de compétence, de connaissances et d'expérience pour s'occuper des affaires rurales et comprendre les agriculteurs canadiens que n'importe quelle autre institution de prêt, puisque telle a été sa mission depuis sa création. Nous voulons plus d'argent. Nous voulons que la Société recommence à faire des prêts. Nous aimerions qu'elle fasse non pas seulement 20 p. 100 mais 60 p. 100 de prêt à long terme au cours de l'année prochaine ou du moins des deux prochaines années.

Nous aimerions que la Société redevienne la principale institution de prêt. Nous aimerions qu'elle ne prête pas seulement aux agriculteurs aux abois et qu'on ne s'adresse pas à elle uniquement en dernier recours; nous voudrions qu'elle prête aux agriculteurs—comme l'a dit, sauf erreur, le deputé—pour répondre à leurs besoins, quels qu'ils soient. Si nous arrivons à obtenir l'argent nécessaire, les prédictions que le député d'en face et moi-même avons faites à propos de l'avenir de l'agriculture et des défis à relever dans ce secteur se réaliseront. Il faudra un organisme capable de comprendre la situation pour pouvoir aller de l'avant et offrir aux agriculteurs le programme de prêts nécessaire.

• (2100)

Il y a 320,000 agriculteurs au Canada à l'heure actuelle et l'on prévoit que, d'ici 18 ans, il en faudra 425,000 pour produire les denrées alimentaires nécessaires non seulement à la satisfaction des besoins d'une population croissante, mais aussi à la satisfaction des besoins de millions d'habitants d'autres régions du monde. Le Canada est un des rares pays capables de se lancer dans une telle entreprise. Nous possédons les compétences, les terres, la technologie et les données scientifiques nécessaires.

Bien des pays, grands ou petits, développés ou en développement, nous envient notre production agricole. Ils sont sidérés de voir ce que l'on produit dans notre pays de glace et de neige. Nous pourrions les épater encore davantage si nous arrivions à adopter ce projet de loi rapidement, monsieur l'Orateur, ce qui nous permettrait d'offrir à l'agriculture ce dont elle a besoin et, en aidant l'agriculture, d'aider la société dans son ensemble.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: Le ministre accepte-t-il une question du député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton)?

M. Whelan: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question sera très brève. Le ministre a parlé de protestations venant aussi bien de l'entreprise privée à l'endroit des caisses de crédit. L'entreprise craint, semble-t-il, que la création de l'obligation des petites entreprises, c'est-à-dire l'obtention de prêts à des taux d'intérêt réduits de moitié, ne permette de dégager des sommes considérables, ce qui risquerait d'assécher le marché commercial. En tant qu'homme politique, le ministre ne croit-il pas qu'il serait souhaitable d'effrayer les institutions financières pour qu'elles se fassent enfin concurrence?

Que pense le ministre de cette suggestion? Pouquoi ne pas adopter les dispositions nécessaires et leur donner une peur bleue pour qu'elles se livrent une véritable concurrence dans les prêts aux agriculteurs?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, pourquoi pas, en effet, une peur bleue? Le député s'inquiète des sommes considérables qui pourraient être dégagées. J'ai été étonné qu'il ait écouté nos remarques si attentivement; sauf erreur, il parlait de nos remarques au comité. J'ai répété la proposition en vertu de laquelle nous recueillerions des fonds en offrant des concessions spéciales—des dégrèvements fiscaux, par exemple—aux gens qui investissent dans la Société du crédit agricole. Ils recevraient moins d'intérêts, mais ceux-ci ne seraient pas imposables. Peut-être le député exprimait-il son opinion personnelle quand il a dit que ce régime attirerait trop d'argent dans un seul domaine. A mon avis, cette idée ne nous a jamais traversé l'esprit mais, si je pouvais obtenir tout l'argent voulu pour le programme de prêts agricoles au Canada, je n'y vois rien de mal.

D'autres pays essayent d'améliorer le rendement de leur agriculture, et le Japon en est un bon exemple. Les agriculteurs japonais peuvent emprunter à un taux d'intérêt de 3.5 p. 100. Bien entendu, il y a très peu de grosses exploitations agricoles au Japon où la superficie moyenne d'une ferme est d'environ deux hectares et demi.

Je vois ce principe d'un bon œil, monsieur l'Orateur, mais je ne sais pas si nous irions aussi loin que le député le suggère, quoique je pense que nous pourrions le faire en vertu de cette loi. Le député n'est pas d'accord avec moi et avec mes conseillers, car il ne pense pas que nous pourrions aller aussi loin et leur donner la peur de leur vie. Je ne vois rien de mal à cela.

Il y a longtemps que je m'occupe de coopératives, monsieur l'Orateur. Nous avons créé l'assurance coopérative en Ontario avec le CIAG, pour aider la population rurale. Mais quand les coopératives sont intervenues dans le marché financier, elles se sont déplacées vers les villes. J'ai été agent et administrateur de cette compagnie. C'est l'une des plus grandes sociétés d'assurances générales de l'Ontario à l'heure actuelle, sinon la plus grande. Elle détient des hypothèques d'entreprises agricoles en Ontario, mais elle investit la plus grande partie de ses fonds comme le font les autres compagnies d'assurance, afin de pouvoir leur faire concurrence. Une coopérative d'assurance est assujettie aux mêmes impôts que toutes les autres sociétés d'assurance. Elle ne bénéficie pas de privilèges fiscaux, contrairement à ce que certains croient. Elle est soumise aux mêmes impôts qu'une compagnie d'assurance privée. Je ne sais pas si j'ai répondu mais, chose certaine, nous ne différons pas tellement d'opinion.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais parler de l'amendement que le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) voudrait qu'on apporte à la loi relative à la Société du crédit agricole pour en préciser le libellé. Je pense que le ministre vient de nous exposer la réaction des juristes face à cet amendement. Je ne me perdrai pas en vains arguments pour ou contre la nécessité de clarifier le libellé de la loi. En général, je pense que des mesures comme celles à l'étude devraient accorder une marge de manœuvre suffisante à l'institution prêteuse pour qu'elle soit en mesure de répondre aux besoins de crédit des agriculteurs. Ces besoins varient énormément selon les périodes, et j'y reviendrai plus tard dans mes remarques.

Je voudrais commenter certains des arguments qu'ont échangés tout à l'heure le député de Qu'Appelle-Moose Mountain et le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) au sujet de la réaction de certaines institutions financières face à l'obligation pour la petite entreprise ou à l'obligation agricole, peu importe le nom que l'on donne à l'instrument de crédit que l'on propose. Je sais que certaines coopératives de crédit se demandent quel usage la Société du crédit agricole fera de l'obligation.

La plupart des députés qui sont ici ce soir savent que les coopératives de crédit sont financées pour une bonne part à même les épargnes des habitants de localités rurales. Dans les Prairies—et on me dit que c'est la même chose au Québec et dans les Maritimes—un grand nombre des dépôts sont effectués par des agriculteurs à la retraite. Parce qu'ils font partie de la collectivité et parce qu'ils croient au mouvement des coopératives de crédit et à son influence favorable sur le développement de leur région, ils déposent des revenus qu'ils ont tirés de la vente de leur exploitation agricole dans ces coopératives. Dans bien des cas, la coopérative prête des fonds à la relève. C'est le rôle que la plupart d'entre nous voudrions voir jouer à l'obligation agricole ou à l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise au sein de la Société du crédit agricole. La plupart d'entre nous sommes d'avis que, idéalement, l'agriculture devrait être financée par la génération des agriculteurs à la retraite qui aide ainsi la relève.

Le problème n'est pas de savoir si la Société du crédit agricole recevra les dépôts que les coopératives de crédit ne peuvent recevoir. Le problème serait résolut de façon plus satisfaisante grâce à la loi de l'impôt sur le revenu. Quand la chose deviendra possible, les agriculteurs ne se soucieront guère au moment de leur retraite dans quelle entreprise ils décideront d'investir le produit de la vente de leur exploitation. Nous croyons qu'il faudrait modifier la loi de l'impôt sur le revenu de façon à permettre aux agriculteurs de recourir à la Société du crédit agricole ou aux caisses populaires locales. Ils n'auraient plus alors qu'à choisir l'institution de prêt où ils voudraient investir leurs fonds. Il n'y aurait pas de fluctuation prononcée dans l'évolution des prêts parmi la population rurale. La prochaine génération aurait davantage de possibilités d'emprunt pour créer des entreprises.

• (2110)

Tous les députés reconnaissent qu'il importe de mettre plus d'argent à la disposition des agriculteurs, notamment des agriculteurs débutants qui veulent étendre leur exploitation assez restreinte. Nous devrions passer quelques instants ce soir à examiner le véritable problème agricole qui a surgi depuis huit ou dix ans. Ce n'est pas à proprement parler que les agriculteurs manquent de fonds ou de pouvoir d'emprunt. Ce qui arrive, ce n'est pas strictement une pénurie de fonds, mais bien une crise du revenu agricole qui s'aggrave de plus en plus vite. Si les législateurs ne se décident pas à s'attaquer au véritable problème, il ne servira à rien de fournir des fonds plus importants à la Société du crédit agricole ou à toute autre maison de crédit. Le mal est à l'état endémique. Le revenu net des agriculteurs canadiens n'a à peu près pas changé depuis 1974. Je ne crois pas que l'on puisse en dire autant d'un autre secteur de notre économie, mais les revenus nets enregistrés dans le secteur agricole s'élevaient en 1974 à 3.5 milliards de dollars. En 1980, ils étaient de 9.3 milliards. En 1981, ils passèrent à 4 milliards, mais en 1982, ils devraient retomber à 3.4 milliards, ce qui est légèrement inférieur au montant de 1974.

Entre-temps, les revenus n'ont pas beaucoup varié. En tout cas, les prix des produits agricoles n'ont pas augmenté autant que les coûts de production. C'était déjà arrivé dans le secteur agricole, mais c'est maintenant de plus en plus fréquent. Certes, au cours de cette période, la valeur des propriétés agricoles a été l'objet d'une inflation galopante. En 1974, l'agriculture canadienne représentait à peu près un capital de 40 milliards de dollars. En 1980, selon les données du ministère de l'Agriculture, ce capital a frisé les 100 milliards, c'est-à-dire qu'il a presque triplé.

Les banques qui ont misé sur l'agriculture n'ont qu'à s'en féliciter. La valeur des actifs ne cesse de croître rapidement. Même si les banques et les établissements de prêts n'ont cessé d'accorder des prêts dont le volume s'accroît rapidement, ils ne sont pas inquiets parce que la valeur marchande des garanties fournies par les agriculteurs a augmenté encore davantage. En 1974, la dette agricole atteignait près de 7 milliards de dollars. En 1980, la dernière année pour laquelle on ait des chiffres, elle avait grimpé à 16 milliards de dollars. Si elle augmente ainsi d'environ 1.8 à 2 milliards de dollars par an, c'est que les revenus de la collectivité agricole sont inférieurs à ses dépenses. Cette situation n'est pas sans risque.

On peut considérer les investissements en agriculture d'autres points de vue. Si on remonte de nouveau à 1974 et si on examine ce que rapporte la mise de fonds des agriculteurs, on constate que les agriculteurs ont touché des revenus équivalents à 10.9 p. 100 de leurs investissements. Il faut bien comprendre ce que ces chiffres relatifs aux revenus signifient. Ces investissements ne comprennent pas la main-d'œuvre fournie par les agriculteurs et leurs familles ni non plus leurs talents de gestionnaires. Ces revenus sont simplement le salaire auquel ils estiment avoir droit pour leur main-d'œuvre et leur gestion. Ce n'est pas la façon dont les sociétés en général tiennent leurs livres, mais cela donne une idée de ce qui s'est passé en huit ans.

En 1974, leurs investissements rapportaient autour de 10 p. 100. En 1980, abstraction faite de la rémunération comme travailleur et gestionnaire, ils rapportaient un peu moins de 4 p. 100. D'après les prévisions, leur rendement se rapprochera de 2 p. 100 en 1982. Ce n'est pas ce qu'espère le Canadien Pacifique de ses investissements. Malheureusement, le ministère de l'Agriculture n'a pas d'économistes chargés d'analyser le coût de la production agricole. Espérons que le gouvernement songe à retenir les services de l'économiste ferroviaire très compétent, du nom de Snavely, qui a fait une excellente analyse de la situation du CP pour le compte du ministère des Transports. Il a estimé à 35 p. 100 le rendement des avoirs propres avant déduction des impôts, et à 25 p. 100 celui de l'argent emprunté par les chemins de fer. Les agriculteurs se féliciteraient d'un bilan semblable pour leur entreprise.

Une étude préliminaire révèle que le producteur de blé, par exemple, toucherait environ $13 le boisseau au lieu du prix actuel, $4.30. La différence serait énorme si le gouvernement appliquait à l'agriculture les mêmes règles qu'il est prêt à employer dans le cas des grandes compagnies comme les chemins de fer.

Les dettes agricoles augmentent à vive allure. Le financement des dettes est passé de 743 millions de dollars en 1974 à 1.6 milliard en 1980, et, d'ici à la fin de 1981, il pourra dépasser facilement les 2 milliards. Les frais d'intérêts ont presque sextuplé, alors que la valeur des terres n'a fait que tripler. Le revenu net est demeuré constant, mais le dollar de 1982 ne vaut pas la moitié moins de celui de 1974. J'espère que nous commençons à comprendre pourquoi de nombreux agriculteurs sont acculés à la faillite et veulent liquider leur exploitation, en quête d'acheteurs mais souvent sans trouver aucun intéressé. La situation est attribuable à une baisse réelle du revenu net, jointe à la dette supplémentaire que les agriculteurs ont dû accumuler au moment où les taux d'intérêt faisaient plus que doubler. Voilà qui explique que les frais de crédit en agriculture aient plus que sextuplé depuis 1974.

• (2120)

Que pouvons-nous y faire? Le bill C-88 m'apparaît comme un effort visant à obtenir plus d'argent pour venir en aide aux agriculteurs qui ont besoin d'emprunter encore davantage pour demeurer en affaires quelques années de plus. Mais il ne s'agit là que d'une solution temporaire. La véritable solution doit être à plus long terme. Mais si l'on trouve des solutions à long terme, cela ne veut pas dire que nous, à la Chambre des communes, et les autres autorités dans tout le pays pouvons nous croiser les bras.

Les producteurs agricoles canadiens ont immédiatement besoin d'un degré satisfaisant de stabilisation afin de pouvoir commencer à rentrer au moins dans leurs frais. Pour éviter que cela ne soit trop coûteux pour les trésors fédéral et provinciaux, il faut améliorer les techniques de commercialisation des denrées agricoles. Il faut un système de commercialisation permettant de tirer le meilleur parti possible du marché libre. La vente de certaines denrées est déjà confiée à des offices de commercialisation qui approchent de ce but mais qui n'arrivent pas toujours à récupérer intégralement les frais de production. Il leur arrive à l'occasion d'avoir besoin de l'aide du Trésor public pour le biais de programmes de stabilisation. Il faut une combinaison de ces deux éléments pour éviter que le Trésor public ne soit mis à sec. Il faut des organismes de commercialisation pour obtenir les meilleurs résultats possibles sur le marché libre.

Notre parti recommande depuis des années la création d'offices de commercialisation pour les différentes denrées agricoles, complétés par des programmes de stabilisation destinés à assurer des revenus agricoles suffisants pour permettre à l'agriculture de s'autofinancer d'une année sur l'autre. Différentes associations agricoles préconisent la même solution. La Fédération canadienne de l'agriculture nous a présenté un mémoire pendant nos audiences. Le Syndicat national des cultivateurs a fait des déclarations analogues. Dernièrement, tous les députés ont reçu des appels d'un organisme appelé l'association canadienne pour la survie des agriculteurs. L'association nous a dit qu'il fallait imposer immédiatement un moratoire sur les mises sous séquestre et les liquidations. Elle nous a dit qu'il est temps de dépoussiérer et de réviser la vieille loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers pour la remettre en vigueur en 1981 et empêcher que les agriculteurs ne soient dépossédés de leur maison et de leurs terres. Elle nous a dit qu'il était temps de rétablir certains programmes crées dans les années 1930 en vertu de l'ARDA qui donnait au gouvernement la possibilité d'acheter une exploitation agricole pour ensuite la louer à l'ancien propriétaire, offrant ainsi à l'agriculteur une maison et une source de revenus pendant dix ans, après quoi il pouvait prendre des dispositions pour racheter son exploitation.

Dans une certaine mesure, ce programme rappelle celui de la réserve foncière de la province de Saskatchewan a instauré en temps de crise en 1971. Les agriculteurs qui avaient du mal à survivre se voyaient accorder la possibilité de refinancer en vendant leur terre à la réserve foncière, d'employer l'argent pour payer leurs dettes et d'augmenter leurs immobilisations en bâtiments et matériel pour raffermir leur situation financière. Leur bail était assuré jusqu'à l'âge de 65 ans ou jusqu'à ce qu'ils décident de racheter l'exploitation, ce qui leur était possible après cinq ans de location. Dans certaines régions, on a mis en place des programmes de ce genre. Il est temps que le gouvernement et que les institutions fédérales se penchent sur de telles solutions pour résoudre ce que je crois être le vrai problème.

Plus tard, au cours du débat, je voudrais présenter un amendement. J'espère obtenir le consentement unanime de la Chambre pour en faire au moins l'étude. L'amendement proposé a pour but de donner une plus grande marge à la Société du crédit agricole . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il-vous-plaît. Malgré tout mon respect, le député ne peut pour l'instant parler d'un amendement projeté. Il peut parler de l'amendement à l'étude.

M. Althouse: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Vous avez raison. Je faisais simplement remarquer aux députés et aux ministres que j'ai un amendement à proposer, en espérant qu'on voudra l'accepter le moment venu.

[*Français*]

M. Marcel Dionne (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, je voudrais dire quelques mots sur l'amendement qui a été présenté par un député de l'opposition. Il est évident, si je comprends bien l'intention de cette modification, qu'elle voudrait voir la société emprunter des fonds par l'émission d'un type d'obligations qui porte maintenant le nom d'obligation pour l'expansion de la petite entreprise. Comme les revenus de l'investisseur dans ce cas sont assujettis à un taux spécial d'imposition, les coûts de financement de la société en seraient réduits. Cette diminution des coûts pourrait ensuite être transmise aux agriculteurs qui empruntent de la Société du crédit agricole. Évidemment, monsieur le président, il est vrai que dans l'agriculture moderne actuelle, le financement compte pour beaucoup, puisque les entreprises agricoles de dimension familiale ont pris une telle expansion qu'aujourd'hui on peut financer ces entreprises à coup de centaines de mille dollars. Il est évident que si nous voulons avoir également une entreprise agricole rentable, il faut qu'elle soit très industrialisée et très développée. Surtout qu'aujourd'hui l'agriculteur canadien a de plus en plus un défi énorme à relever puisqu'avec toutes les politiques que l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a présentées durant les dernières années, le défi de l'agriculteur canadien ne cesse de grandir au fur et à mesure que nous avons des contacts avec les pays étrangers afin de donner de la nourriture aux pays en voie de développement.

Tous ces mécanismes devront être mis en place évidemment à coup d'argent et l'agriculture et l'agriculteur canadien ne pourront pas bouder ce progrès s'ils veulent quand même demeurer à la fine pointe du progrès dans le domaine de l'agriculture. Pour qu'on ait une agriculture rentable, il va falloir aussi par le biais de nos agences de commercialisation faire des efforts supplémentaires afin que nos cultures en général puissent donner une sécurité de revenu acceptable à nos producteurs agricoles, et je m'explique. Peu importe la qualité de l'agriculteur que nous aurons ou le degré de productivité, si on ne peut protéger notre agriculteur ou notre agriculture d'un revenu fiable et assuré au départ, je pense que même si nous offrons à ces agriculteurs des outils extraordinaires, ils ne pourront pas résister aux problèmes qui se présentent à l'occasion dans le domaine de l'agriculture puisque plusieurs productions sont cycliques en fait. Et on a beau parler des agences de commercialisation, de productivité et de tout cela, il faudra quand même avoir d'autres outils de travail comme par exemple Canagrex, dont le projet a été présenté pour une première lecture, et on espère que ce projet sera quand même un outil très précieux pour les producteurs agricoles. Puisque l'outil Canagrex qui se dit si bien société d'exportation de produits agricoles canadiens sur le marché mondial pourra être un outil dans lequel chaque palier de gouvernement pourra transiger de gouvernement à gouvernement, on éliminera une foule de concurrences qui étaient peut-être désagréables au début, et qui aujourd'hui ne se feront pas sur le dos des producteurs agricoles.

• (2130)

Nous avons quand même eu une bonne nouvelle en ce qui touche les producteurs de porc canadiens, puisque nous savons qu'une fièvre ou une maladie infectieuse très dangereuse vient de frapper le cheptel des producteurs de porc du Danemark, ce qui a eu comme effet depuis quelques jours de faire remonter le prix du porc canadien d'environ 10c. la livre, et on prévoit que d'ici quelques jours encore le prix du porc canadien ne cessera de monter sur le marché canadien, et peut-être qu'il pourra atteindre encore 10c. supplémentaires. Il est malheureux pour les producteurs de porc du Danemark d'avoir à subir un tel fléau, mais on nous dit que tenant compte de la gravité de cette maladie, il se peut que les producteurs du Danemark soient mis en quarantaine peut-être pour six mois à cinq ans, selon le degré de cette maladie. Évidemment, on conviendra avec moi que le marché japonais qui était alimenté surtout par les producteurs du Danemark devra se tourner vers le marché canadien. Également les États-Unis importaient énormément de ces viandes, et ils devront se diriger également vers les producteurs canadiens. Évidemment, monsieur le président, tout ceci pour dire qu'à la suite d'une période catastrophique pour les producteurs de porc canadiens cette nouvelle aura sans doute des conséquences heureuses chez les producteurs canadiens.

Nos producteurs de bœuf de l'Ouest, monsieur le président, sont dans une production cyclique, et présentement ont une foule de problèmes de mise en marché. Évidemment ces derniers temps nos producteurs de l'Ouest canadien ont refusé de se donner peut-être les outils que nous nous croyons qu'il était nécessaire qu'ils aient dans ce temps, mais je pense—et on va en convenir avec moi—qu'il n'appartient pas au gouvernement canadien de dicter aux producteurs agricoles canadiens quels outils ils doivent emprunter pour connaître des jours meilleurs ou avoir une rentabilité meilleure. Évidemment comme il l'a si bien dit, l'honorable ministre de l'Agriculture a souhaité de tout cœur, et je pense que c'est aussi le vœu du gouvernement canadien, que les producteurs canadiens de bœuf nous soumettent un programme dans lequel ils pourront faire une meilleure mise en marché, une meilleure recherche et ils pourront peut-être offrir leurs produits sous d'autres formes selon lesquelles les consommateurs canadiens pourront faire une plus grande consommation.

Évidemment, tout cela est toujours relié comme je le dis à la commercialisation et il y aurait lieu aussi pour nos producteurs canadiens de vendre les mérites nutritifs de la consommation du bœuf canadien qui, à mon avis, est parmi les meilleurs au monde. Monsieur le président, nous avons déjà parlé dans le passé du degré de productivité de nos producteurs canadiens. Évidemment, tout ceci se compare et se situe dans un contexte nord-américain. Les États-Unis qui produisent 12 mois par année n'ont pas réussi à nous devancer tellement. Je veux dire par ceci que lorsqu'on regarde le coût total de la production chez les agriculteurs tant américains que canadiens, même avec un climat où les Américains peuvent produire 12 mois par année, il y a à peine 1 p. 100 qui sépare le degré de ce que cela coûte pour produire des denrées agricoles. Donc, monsieur le président, on conviendra avec moi que les producteurs canadiens sont à la fine pointe du progrès et ne cessent de s'améliorer en cours de route. Et j'apporterai également comme comparaison ou peut-être comme solution possible . . . nous avons vu les producteurs de lait canadiens au cours des années 1974 et 1975 connaître des problèmes extraordinaires, des problèmes d'existence puisqu'ils ne trouvaient pas le coût de production quand il s'agissait de vendre leurs produits.

On se souvient qu'en 1976 sur la colline parlementaire ici à Ottawa des milliers de producteurs de lait canadiens étaient venus manifester contre le fait que le gouvernement canadien avait cette année-là imposé un quota, c'était peut-être une des premières productions de grande envergure tel que le lait où le gouvernement imposait une forme de quota puisque de part et d'autre les producteurs canadiens produisaient sans connaître les besoins de la consommation intérieure à notre pays, et de ce fait avaient contribué à créer des excédents extraordinaires ici dans notre pays qui coûtaient des millions de dollars pour être gardés en entrepôt. Donc l'imposition de quota s'est avérée peut-être un peu difficile d'application en 1976, et aujourd'hui les producteurs québécois ont peut-être la plus belle politique laitière au monde et c'est tellement vrai, que dernièrement, les Américains sont venus ici à Ottawa pour s'inspirer de cette politique afin de connaître quelles en seraient les implications aux États-Unis.

Il faut dire qu'aux États-Unis, présentement, il en coûte 250,000 dollars l'heure pour payer l'entreposage des excédents de produits laitiers, ce qui veut dire qu'il en coûte environ deux milliards de dollars par année pour garder ces excédents et de plus en plus nous avons des excédents sur le marché américain. Et cette année, on nous dit également qu'il y aura encore plus d'animaux en lactation aux États-Unis. Donc cette mise en marché de libre concurrence aux États-Unis ne fait qu'affaiblir présentement les producteurs de ce secteur aux États-Unis. Donc, encore une fois, il faut rendre hommage au gouvernement canadien d'avoir eu le courage et j'avouerai encore une fois, et on en conviendra avec moi, qu'en 1976 ce n'était pas

facile d'appliquer et d'imposer une formule de quota aux producteurs canadiens. Ils avaient toujours été habitués à produire à n'importe quel coût et à créer des surplus. Donc il faudrait peut-être s'inspirer de plus en plus dans nos politiques futures agricoles de la politique de cette agence de commercialisation qui a été imposée à l'époque mais qui aujourd'hui ne cesse d'apporter plus de sécurité aux producteurs agricoles. Souhaitons, monsieur le président, que cette politique qui est en négociation présentement apporte pour la prochaine année financière des producteurs laitiers canadiens encore la continuité dans cette politique.

Je voudrais également parler un peu de cet amendement encore, monsieur le président, puisque cette proposition vaut certainement la peine d'être considérée, et bien sûr elle fait présentement l'objet d'une étude. Toutefois comme l'article 13 n'exclut pas les obligations de la petite entreprise les modifications proposées par l'honorable collègue ne sont peut-être pas nécessaires, puisque d'une façon ou d'une autre il faudrait apporter certaines modifications complémentaires à la loi de l'impôt. Présentement la Société du crédit agricole du Canada semble de plus en plus généreuse, et j'espère que les Canadiens sauront s'en servir le mieux possible puisque, comme je l'ai dit antérieurement, le financement de l'agriculture canadienne est de plus en plus compliqué à cause des besoins et de la haute productivité que nous avons dans ce pays. Si nous voulons maintenir ce haut taux de productivité, il est bien évident que les producteurs auront besoin de financement supplémentaire. Mais comme nous l'avons vu si bien dans le projet présenté à la Chambre, et quand nous examinons l'historique de la Société du crédit agricole, nous réalisons hors de tout doute que les producteurs agricoles canadiens ont à leur portée des sommes importantes de financement qui tiennent compte de l'augmentation des coûts de production, des coûts de la machinerie, et des fonds de terre.

Il est évident, monsieur le président, que si ensemble nous sentons le besoin de trouver d'autres sources de financement, je pense que ce sera pour l'agriculteur canadien quand même très intéressant mais à la condition que l'on s'en serve très bien et également que le fait d'emprunter sur des marchés ne grève pas les coûts de production et ne contribue pas à augmenter le prix des denrées agricoles canadiennes à un point qu'il ne serait pas concurrentiel puisqu'il y a d'autres pays qui offrent peut-être ces denrées à des prix inférieurs. Mais je fais confiance aux agriculteurs canadiens qui ont toujours su produire à des coûts très concurrentiels comme nous l'avons toujours vu dans le passé. Souhaitons ensemble que ce texte de loi pour le bénéfice de tous les agriculteurs canadiens, surtout dans un temps où l'économie est difficile et où les agriculteurs canadiens ont besoin de plus en plus de financement, passe les étapes telles que prévues à la Chambre.

• (2140)

[*Traduction*]

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur l'Orateur, pour commencer je voudrais m'associer au député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) qui a présenté un amendement devant la Chambre des communes. Depuis que je suis député, j'ai constaté que ses observations sont toujours pertinentes et qu'elles sont toujours intéressantes à lire. Je ne peux pas dire la même chose de celles du ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Si on fait le bilan des dix années au cours desquelles il a détenu ce portefeuile, on peut dire que rien ne constitue un témoignage durable de son rôle comme ministre de l'Agriculture. En réalité, ce qu'il nous lègue, c'est dix ans de déclin de ce secteur dans notre pays.

M. Whelan: C'est faux.

M. Elzinga: Quand le député de Qu'Appelle-Moose Mountain a posé une question au ministre de l'Agriculture, il aurait tout aussi bien pu lui demander, étant donné la réponse qu'il a obtenue, quand il a fait refaire le toit de sa maison la dernière fois. Le ministre a déclaré que cet amendement ne recueillerait pas le consentement des différents établissements de prêt. Je constate avec satisfaction que le ministre se fait l'ardent défenseur des établissements de prêt. A maintes occasions, il a déclaré exactement l'inverse à l'extérieur de cette enceinte. En fait, il a même dit que les habitudes de ces établissements étaient scandaleuses.

M. Whelan: J'ai dit cela de l'un d'entre eux, si vous vouliez bien être honnête.

M. Elzinga: J'espère que vous répondrez aux observations que j'ai faites. A deux reprises, vous avez voté dans cette enceinte contre l'imposition d'une taxe sur les profits excessifs . . .

M. l'Orateur adjoint: Le député est prié d'adresser ses remarques à la présidence.

M. Elzinga: Je vous prie de m'excuser, monsieur l'Orateur. A deux reprises, le ministre de l'Agriculture s'est prononcé, à la Chambre, contre l'imposition d'une taxe sur les profits excessifs des établissements bancaires; pourtant, quand il sillonne notre pays, il n'hésite pas à dire à la population agricole que selon lui le comportement des institutions bancaires est scandaleux et qu'il faut faire quelque chose. Or, quand il a la chance d'agir, il vote précisément contre ces mêmes mesures qu'il préconise aux quatre coins du Canada.

M. Whelan: C'est absolument faux.

M. Elzinga: Dans le cadre de ce débat à l'étape du rapport, j'aimerais que le ministre soit honnête, car il a voté ici même contre une taxe d'accise sur les profits des banques, ce qui ne l'empêche pas de déclarer à qui veut l'entendre qu'il en appuie le principe.

Pour en revenir à l'étude du projet de loi C-88 à l'étape du rapport, je tiens à dire que nous sommes d'accord avec le projet dans son ensemble, dans la mesure où il permet à la Société du crédit agricole d'emprunter des fonds supplémentaires auprès du secteur privé. Il prévoit en autre l'élargissement du conseil d'administration, lequel ne comptera plus cinq mais sept membres. On supprime la limite de 35 ans pour les prêts prévus à l'article 33. Enfin, on revoit la formulation de la loi sur la Société du crédit agricole. Je le répète, nous appuyons le projet de loi dans son ensemble, tout comme la plupart des organisations agricoles. Nous nous réjouissons que le ministre nous ait promis, en présentant le projet de loi, de ne pas réduire la somme que le gouvernement doit verser à la Société du crédit agricole.

J'ai déjà eu l'occasion de faire un certain nombre de remarques le 1er février dernier, lorsque le projet de loi a été débattu en 2e lecture; c'est pourquoi je n'ai pas l'intention de m'étendre ce soir, sinon pour dire que nous sommes déçus que le ministre de l'Agriculture n'ait pas accordé au secteur agricole toute

l'attention qu'il mérite. De fait, les agriculteurs canadiens ont été laissés pour compte depuis dix ans.

J'ai été élu pour le première fois en 1974 et je me souviens encore de cette campagne électorale. Les milieux agricoles éprouvaient alors un grand respect pour le ministre de l'Agriculture, mais ils sont devenus amers et cyniques car le ministre n'a pas tenu ses promesses. Examinons le bilan si vous le voulez bien. Les faillites agricoles ont augmenté de près de 50 p. cent l'année dernière; quant au budget du 12 novembre dernier, c'est une véritable catastrophe pour les agriculteurs. Les dispositions qu'il contient, qu'elles portent sur les rentes d'étalement du revenu ou sur les gains en capital, sont un vrai désastre. Le ministre de l'Agriculture avait promis d'intervenir au sujet des gains en capital. Au lieu de cela, la situation s'est aggravée pour les milieux agricoles. En ce qui concerne la déduction pour amortissement dont les agriculteurs ont toujours bénéficié, le budget les oblige à payer davantage d'impôt l'année même où ils achètent de nouvelles machines.

J'aimerais revenir sur la question des gains en capital qui met de nombreux députés en rogne. Au cours d'une campagne électorale au moins, le ministre de l'Agriculture a promis qu'il substituerait 1974 à 1971 comme année d'évaluation. Encore une promesse qu'il n'a pas tenue. S'il n'en tenait qu'à moi, nous supprimerions les dispositions concernant les gains en capital pour les véritables agriculteurs, car il ne faut pas oublier que les agriculteurs se servent du produit de la vente de leur terre pour assurer leur retraite. Ils n'ont pas la possibilité de participer à un régime de pension comme c'est le cas dans la Fonction publique ou dans d'autres secteurs.

J'ai dit un mot déjà au sujet du caractère hypocrite de certaines des déclarations du ministre à propos du secteur bancaire et j'ai fait remarquer que le ministre ne tenait pas le même langage à la Chambre et devant les agriculteurs. Plusieurs provinces ont dû lancer des programmes d'aide à l'agriculture parce que le gouvernement fédéral ne fait pas assez pour ce secteur. Il n'y a pas de politique agricole nationale. En dix ans, on n'a pas réussi à mettre en place une véritable politique agricole. Tel est le bilan des années pendant lesquelles le ministre a été responsable du portefeuille de l'Agriculture.

Le plan de stabilisation du secteur porcin, annoncé il y a plusieurs mois, ne s'applique pas à l'Alberta. Voilà le genre de politique nationale que le ministre met en place. Il se disposait à exclure une province de ce programme. Nous avons été ravis quand nous avons vu le ministre faire marche arrière et affirmer qu'il permettrait à la province de participer. Le gouvernement de l'Alberta avait élaboré des programmes concernant l'élevage du bœuf et du mouton. Dernièrement, j'ai demandé à la Bibliothèque du Parlement de me dresser un inventaire de tous les programmes agricoles élaborés par les gouvernements provinciaux. Je félicite les préposés à la Bibliothèque pour l'excellent travail qu'ils ont accompli. C'est un document volumineux, car les gouvernements des provinces doivent s'occuper de ce que je considère comme un domaine national, le ministre actuel n'ayant pas été à la hauteur des aspirations des Canadiens.

M. Whelan: Que dites-vous là? Nous avons proposé la sécurité du revenu à . . .

• (2150)

M. Elzinga: Le ministre devrait avoir honte. Je suis renversé de la réaction qu'il a eue quand le député de Qu'Appelle-Moose Mountain lui a demandé s'il examinerait sérieusement son amendement. Le ministre n'a pas répondu. Je pense que le ministre est embarrassé, car si l'amendement le séduit d'une certaine manière, il redoute d'avoir à affronter ses propres collaborateurs. Voilà qui en dit long sur la valeur du ministre de l'Agriculture, il refuse d'appuyer une proposition qui lui paraît valable parce que ses collaborateurs sont d'un avis contraire.

Je voudrais vous faire part, monsieur l'Orateur, de quelques réflexions concernant l'agriculture en général. Dans l'ensemble, les agriculteurs ne sont pas riches. Ils mènent une vie assez indépendante, n'ont pas peur de se salir les mains et ne craignent pas la besogne. C'est une profession respectée. La plupart sont fiers de leur métier, ils travaillent de longues heures et ce travail est pour eux un moyen d'amasser quelque bien. Lorsque les agriculteurs sont dans une mauvaise passe, tous les Canadiens en pâtissent. Cela me brise le cœur de circuler dans ma circonscription et de voir tous les agriculteurs au bord de la faillite, simplement à cause des taux d'intérêt élevés.

Pourquoi ne pouvez-vous pas proposer une mesure qui permettra aux agriculteurs d'étendre leur exploitation en cette période ou les faillites causent des difficultés inimaginables à notre collectivité agricole?

J'espère sincèrement que le ministre de l'Agriculture se rendra dans les régions rurales, pour y consulter les agriculteurs eux-mêmes et savoir ce qu'ils pensent des programmes qu'il propose ou plutôt de l'absence de politique agricole. Le ministre peut bien exprimer ses désirs lors de réunions publiques, mais il n'obtient guère de réaction digne d'attention.

En me déplacant dans ma circonscription, monsieur l'Orateur, j'ai constaté que les agriculteurs ne sont pas très heureux des mesures que prennent mes amis d'en face. L'élection provinciale tenue récemment dans la province de l'Alberta, le prouve également: en effet, un candidat séparatiste y a été élu en menant campagne contre le gouvernement fédéral.

M. Whelan: Et contre le gouvernement provincial.

M. Elzinga: Dans sa brochure électorale, il demandait aux gens d'envoyer un message à Ottawa.

M. Whelan: Et à Peter également.

M. Elzinga: Il a mené sa campagne sur tous les problèmes d'origine fédérale, comme la métrisation, le contrôle des armes à feu, le bilinguisme; et pourtant, le gouvernement n'a l'intention de réagir à aucun de ces problèmes. Je comprends qu'il nous soit facile à nous, à l'opposition, de nous plaindre; toutefois, en m'adressant au ministre et à la Chambre ce soir, je voudrais préconiser également certaines mesures qui s'imposent et qui nous permettront de résoudre une partie des problèmes auxquels se heurtent nos agriculteurs.

Tout d'abord, je crois que nous devrions étendre le programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise au lieu de lui enlever toute substance, comme l'a fait le budget du ministre des Finances (M. MacEachen). Les agriculteurs, qu'ils soient constitués en société ou non, devraient pouvoir se servir de ces obligations non seulement aux fins d'expansion de leur entreprise, mais aussi comme capital d'exploitation. L'impôt sur les gains en capital devrait être sensiblement

réduit dans le cas des agriculteurs. Si le gouvernement n'est pas d'accord avec mes idées, qu'il supprime entièrement l'impôt sur les gains en capital; qu'il adopte une mesure comme celle que nous avions proposée dans notre budget et qui aurait permis de verser les gains en capital dans un régime d'épargne-retraite enregistré pour ne pas avoir à payer d'impôt sur des gains qui peuvent s'élever à $200,000.

Je suis heureux que le gouvernement ait accepté la mesure que nous avions proposée dans notre budget à l'égard des conjoints qui travaillent et qui permet aux épouses qui participent à l'entreprise familiale de recevoir un salaire.

Monsieur l'Orateur, nous avions essayé de mettre au point des programmes de concert avec les provinces. Le ministre de l'Agriculture doit rencontrer ses homologues provinciaux pour essayer d'élaborer une politique nationale afin d'éviter les pratiques que les diverses provinces adoptent au détriment des autres. Nous devrions aussi imposer immédiatement un moratoire sur les faillites agricoles. La Société du crédit agricole aurait besoin d'environ 500 millions de dollars de plus pour pouvoir subventionner les taux d'intérêt pour les agriculteurs et donner plus d'ampleur à l'ensemble de ses programmes.

Si un agriculteur doit payer plus de 12 p. 100 sur ses emprunts, il ne peut pas faire fonctionner son entreprise. J'espère vraiment que le ministre de l'Agriculture, qui est à son poste depuis 10 ans, sera assez progressiste, pour une fois, pour proposer une politique ou un programme qui aidera tous les agriculteurs à faire face aux taux d'intérêt. Je proposerais aussi que le gouvernement offre un remboursement important à l'égard des carburants utilisés pour la production alimentaire. J'espère qu'on mettra sur pied un bon programme national de stabilisation des prix du bœuf et du porc qui ne permettra pas au ministre de l'Agriculture de faire des distinctions injustes, comme nous en avons vues au moment des versements de stabilisation des prix du porc.

Je répéterai en terminant, monsieur l'Orateur, que nous appuyons le projet de loi. Nous espérons que le ministre ne s'en tiendra pas là, qu'il ne dira pas: «Bon, j'ai présenté mon petit projet de loi, mon travail est fini.» Nous aimerions que le ministre entrepenne une action énergique, parce que le secteur agricole, c'est le sang et la vie du pays, et que, si on ne le favorise pas, il va disparaître.

M. l'Orateur adjoint: Les députés sont-ils prêts à se prononcer?

M. Towers: Monsieur l'Orateur, j'invoque . . .

M. l'Orateur adjoint: Le député de Red Deer (M. Towers).

M. Towers: Merci, monsieur l'Orateur.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur adjoint: Le ministre de l'Agriculture invoque le Règlement.

M. Whelan: L'orateur précédent a dit que j'avais fait de la discrimination contre une province. Je tiens à dire que nous avons d'abord traité toutes les provinces qui avaient des programmes de la même façon, puis nous avons décidé de permettre la réalisation des programmes, et nous avons traité toutes les provinces de la même façon. L'Alberta n'a jamais eu un traitement spécial. Si c'est ce que voulait dire le député, comme cela m'a semblé, je peux lui affirmer que ce n'est pas du tout ce que nous avons fait.

M. Elzinga: J'ai bien voulu dire qu'il y avait eu discrimination, car il est évident qu'il y en a eu.

Des voix: Oh, oh!

M. Elzinga: Il a parlé de la décision qu'il a prise de ne pas faire de versement à l'Alberta. Quelques semaines plus tard il a changé sa décision et l'on a fait un versement à l'Alberta. Il a fait marche arrière. S'il trouve que ce n'est pas de la discrimination, moi je pense le contraire.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Cela tourne au débat et il est évident que ce ne sont pas là des rappels au Règlement.

• (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES PLANTONS DE POMMES DE TERRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur le président, je suis heureux de constater que, comme d'habitude à cette heure, nous avons une pleine tribune de journalistes pour nous entendre et pour rapporter les faits tels que je saurai les présenter à mes honorables collègues ce soir. Depuis sept ou huit semaines, c'est-à-dire depuis deux mois, un certain ministre de l'Agriculture de la province de Québec, du nom de Jean Garon, s'amuse et se plaît à colporter en public une série de graves mais fausses accusations au sujet des plantons de pommes de terre qui originent du Nouveau-Brunswick. Nous avons l'habitude chez nous de nous référer aux plantons en termes de pommes de terre de semence, mais à toutes fins pratiques, c'est la même chose, des patates de semence ou des plantons, on parle de la même patate.

La pomme de terre de semence c'est une pomme de terre qui sert à produire des pommes de terre pour la consommation humaine éventuellement, ce qui ne veut pas dire que la pomme de terre de semence n'est pas consommable, au contraire c'est une pomme de terre de qualité supérieure. Et ce dont le ministre de l'Agriculture du Québec se plaît à accuser, d'une part le ministère fédéral de l'Agriculture, et d'autre part les producteurs du Nouveau-Brunswick, et voire de l'Île-du-Prince-Édouard, c'est que leurs plantons de pommes de terre auraient été contaminés et vendus et transportés dans cet état à l'intérieur des frontières de la province de Québec pour être reproduits et de nouveau vendus aux producteurs de la province de Québec. Or, il arrive souvent que M. Garon soit dans les patates, et cette fois-ci il est certainement dans les patates pourries, parce qu'il ne sait pas de quoi il parle.

Nous savons qu'historiquement la province de Québec a eu une faible production de pommes de terre par rapport aux deux provinces unies du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard qui pendant des années produisaient à elles seules presque 50 p. 100 de la production totale canadienne. Avec le temps évidemment ce taux de production a non pas décru en termes de poids ou de superficie totale, mais il a dû faire face à une concurrence accrue au niveau de la production de la part de certaines provinces de l'Ouest et de l'Ontario. Mais ce qui est surtout grave dans les accusations de M.

Garon, c'est que du revers de la main il condamne en bloc le planton de pommes de terre qui origine du Nouveau-Brunswick, et ne peut à l'appui invoquer des arguments, des preuves irréfutables et solides. Au contraire, le ministère de l'Agriculture et son service de la Certification des fruits et légumes possèdent un dossier hors pair de par le monde. Cette réputation a été acquise à grand prix de sacrifices et de durs labeurs pendant des décennies et, du revers de la main, M. Garon, le ministre de l'Agriculture du Québec, voudrait détruire cette excellente réputation. Eh bien, M. Garon, comme je le disais il y a un instant, n'a pu avancer de preuves solides. Au contraire, le ministère de l'Agriculture du gouvernement canadien a dû lui rappeler qu'à plusieurs reprises, il a demandé au gouvernement de la province de Québec d'instituer à l'intérieur de ses frontières un programme de contrôle pour la production de la pomme de terre de consommation parce que malheureusement, on a produit de la pomme de terre de semence à partir des terres mêmes sur lesquelles on avait produit l'année précédente des pommes de terre de consommation qui n'avaient pas été assujetties à la vérification des inspecteurs du gouvernement provincial.

Contrairement à ce qui se passe au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard où depuis des années les agriculteurs s'efforcent d'enrayer certaines maladies dont la plus grave est certes la flétrissure bactérienne, ce qu'on appelle en anglais le *Bacterial ring rot* qui est une des maladies peut-être les plus persistantes et les plus sournoises, parce qu'elle est particulièrement difficile à dépister. Alors, à partir du fait que certains producteurs du Québec qui, ayant acheté des pommes de terre du Nouveau-Brunswick, les ayant vendues à des reproducteurs de la province de Québec qui ont eu des incidences de flétrissures bactériennes, M. Garon a déduit qu'automatiquement l'origine de la maladie se situe au Nouveau-Brunswick. Ce qui est faux, puisque les inspecteurs du ministère fédéral de l'Agriculture sont retournés chez le producteur néobrunswickois, ont vérifié de fond en comble la ferme de ce producteur, ont retassé une série de stocks qui avait été produits sur sa ferme et qui ont été dispersés non seulement au Québec mais ailleurs dans la région Atlantique, et n'ont pu découvrir une seule incidence de flétrissure bactérienne.

• (2205)

Donc, il appert d'après ce contrôle très sévère que l'origine de la flétrissure bactérienne qui affecte malheureusement, et je dis que c'est malheureux, parce que la flétrissure bactérienne est une maladie très sérieuse qu'on retrouve un peu partout dans le monde bien souvent à l'état latent, si on n'y prend garde, cette maladie pouvait fort bien se trouver dans les sols mêmes du Québec, dans les entrepôts mêmes du Québec, dans les sacs, les camions, les tracteurs, qui sait où elle peut se retrouver, mais en fait elle peut se retrouver en n'importe lequel de ces endroits. A cause de l'absence, d'un manque de contrôle à l'intérieur du Québec pour la pomme de terre de semence, M. Garon ne peut pas affirmer avec certitude que la maladie ne se trouvait pas déjà sur le sol québécois, qu'elle ne se trouvait pas déjà même sur certaines fermes qui ont approvisionné les producteurs du Témiscouata, de Rivière-du-Loup et de Kamouraska qui sont des régions voisines du Nouveau-Brunswick. Donc, M. Garon par ses accusations générales nuit à l'industrie tout entière de la pomme de terre du Canada, il nuit à notre bonne réputation à l'étranger, et je pense que le ministre de l'Agriculture du gouvernement fédéral a eu raison de demander à M. Garon de ne plus tenir ce genre de propos en public.

M. Marcel Dionne (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, tout comme l'a affirmé le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) la semaine dernière lorsqu'il a répondu à une question concernant la flétrissure bactérienne, je dois avouer que le ministre de l'Agriculture du Québec, M. Garon, a provoqué une situation des plus regrettables. Les allégations de M. Garon ont causé beaucoup de tort tant à la réputation des producteurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick qu'au service fédéral d'inspection.

Suite aux allégations que M. Garon a choisi de faire à la presse plutôt que de communiquer avec le ministre de l'Agriculture pour essayer de trouver une solution au problème, le ministre de l'Agriculture a dit qu'il n'était pas pour se laisser entraîner dans le jeu politique de M. Garon. Le ministre de l'Agriculture a par ailleurs averti son collègue du Québec que s'il désirait réellement résoudre ce problème qu'il prendrait sûrement le temps de s'asseoir avec lui pour en discuter. La rencontre entre le ministre de l'Agriculture et M. Garon a eu lieu lundi dernier, et il faut dire qu'ils n'en sont pas venus à un accord. Toutefois, M. Garon a présenté un dossier comprenant les demandes de compensation pour plus d'un million de dollars de la part des producteurs de pommes de terre du Québec qui ont été touchés par la contamination de la flétrissure bactérienne. Les fonctionnaires d'Agriculture Canada étudient présentement le dossier et le ministre de l'Agriculture a promis à M. Garon de lui répondre d'ici quelques jours.

En ce qui concerne le gouvernement fédéral, je peux affirmer sans l'ombre d'un doute que le service fédéral d'inspection de pommes de terre est l'un des meilleurs au monde.

Je peux aussi vous affirmer que dans l'enquête très élaborée que le ministère a menée sur cette contamination, l'étude chronologique a été faite et tous les faits ont été vérifiés. M. Garon a indiqué que la contamination provenait d'un envoi de pommes de terre de semence du Nouveau-Brunswick. Nous avons vérifié à la source et avons découvert que le producteur n'a pas eu de problème avec la flétrissure bactérienne depuis environ 20 ans. Nous avons vérifié les autres pommes de terre provenant de cette même ferme qui ont été envoyées partout ailleurs au Canada et aucune trace de flétrissure bactérienne n'a été trouvée dans ces pommes de terre.

Donc, comme d'habitude, M. Garon sentait le besoin de provoquer un débat entre Agriculture Canada et le gouvernement du Québec sur le plan de son idéologie politique, et cela est regrettable, à mon avis, puisque tous les producteurs de pommes de terre au Canada ont subi de sérieux préjudices et nous espérons que ce dossier, monsieur le président, se réglera comme cela est censé se régler entre les experts.

LES LANGUES OFFICIELLES—LA RESTRUCTURATION DU FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ONTARIO

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le président, le mardi 23 mars dernier je posais une question au secrétaire d'État (M. Regan) concernant le projet de restructuration de l'ACFO annoncée par le secrétaire parlementaire du ministre le 16 février 1982. Je voudrais faire un rappel de l'état de ce dossier car l'initiative du secrétaire d'État peut porter préjudice aux francophones de l'Ontario en les privant

éventuellement d'un organisme provincial qui s'avère un porte-parole indispensable à la défense de leurs droits. Tout a débuté par une déclaration à la presse dans laquelle on annonçait l'adoption d'une nouvelle politique administrative de la direction générale des langues officielles. De cette nouvelle politique découle le projet du secrétaire d'État de verser ses subventions directement aux conseils régionaux de l'ACFO en court-circuitant la direction provinciale de cet organisme.

• (2210)

Ces nouvelles politiques visaient, toujours selon le secrétaire d'État, à contrer la «structurite» au sein des organismes œuvrant en milieux minoritaires, y compris l'ACFO évidemment, et ce dans le désir de se rapprocher de la base.

Voilà donc l'objectif visé par ces changements administratifs. Regardons maintenant les problèmes soulevés par la démarche du secrétaire d'État. Ils sont de trois ordres: un problème juridique, un problème d'ingérence et un problème de méthode. D'abord, un problème juridique. L'ACFO est une entité juridique dont découlent 19 conseils régionaux qui n'ont aucun autre statut que celui conféré par la charte de l'ACFO et modifiable uniquement du consentement de l'assemblée générale de l'organisme. De plus, 17 organisations sont affiliées à l'ACFO. Or, la proposition actuelle pose un problème puisque dans les faits elle modifiera l'organisation juridique de l'ACFO sans le consentement de l'assemblée générale. En effet, en invoquant l'insatisfaction de certaines régionales et un désir de décentralisation, on se propose de leur donner leur autonomie par rapport à la direction provinciale en les subventionnant directement. Puisque ces régionales n'existent pas hors de l'ACFO, il faudra donc créer de nouvelles structures, de nouvelles corporations avant de pouvoir leur verser des fonds.

Voilà où surgit l'ingérence du Secrétariat d'État. Six régionales d'une organisation indépendante, comme le démontre d'ailleurs la consultation faite pendant la première semaine du mois de mars, sont insatisfaites de la situation actuelle. Elles désirent obtenir plus de pouvoir d'où l'intérêt envers la proposition du Secrétariat d'État. Malgré tout, 13 régionales manifestent leur appui à l'ACFO provinciale. Sans avoir aucun droit d'agir de la sorte, le Secrétariat d'État accorde son appui aux six organisations, et les assure qu'à l'avenir elles relèveront directement de lui pour leur financement. Voilà donc de l'ingérence pure et simple dans les affaires internes d'un organisme indépendant. Si les régions veulent plus de décentralisation, c'est à la direction de l'ACFO provinciale de répondre à leurs aspirations. Que ce soit fait avec la collaboration du Secrétariat d'État ne pose pas de problème. Mais l'ACFO provinciale doit y être impliquée à titre de seule organisation juridiquement responsable de ses conseils régionaux. La proposition du Secrétariat d'État est plutôt curieuse si on y regarde de plus près. Parce qu'une minorité de dissidents refuse de jouer le jeu démocratique, 13 régionales sur 19 appuient l'ACFO provinciale, et le Secrétariat d'État, lui, prend sur lui de satisfaire les six, la minorité. C'est comme si devant la dissidence d'une province insatisfaite de la structure fédérale dont elle fait partie, on légitimait ses aspirations en lui accordant une nouvelle autonomie sans consulter ses partenaires fédéraux.

• (2215)

Doit-on voir dans cette nouvelle approche une ouverture vers un nouveau type de fédération? Le dernier problème, monsieur le président, est plutôt d'ordre moral et il concerne la façon cavalière dont le secrétaire d'État s'est comporté dans cette affaire. En effet, prétendument pour se rapprocher de la base, le secrétaire d'État n'a jamais fait de consultation préalable à l'annonce de sa décision. Tous et chacun l'ont appris par la presse. Et qui plus est, la proposition actuelle n'est étayée par aucun document. J'ai dû écrire au ministre deux fois et lui téléphoner avant de pouvoir le rencontrer, et ce n'est que la semaine dernière qu'il a annoncé, dans une réponse qu'il me donnait à la Chambre même, qu'il allait rencontrer la Direction de l'ACFO à la fin de la semaine passée. On ne peut que constater l'attitude bureaucratique de réticence et de non-coopération de la part du ministère dans ce dossier. C'est pourquoi je demande aujourd'hui au ministre de déposer des documents concrets résumant la proposition actuelle de restructuration de l'ACFO.

J'espère que l'ouverture, si mince soit-elle, constatée lors de la réunion du 25 mars dernier vers le dialogue et la coopération marqueront un tournant nouveau dans ce dossier et aboutiront finalement à un protocole d'entente satisfaisant pour toutes les parties en cause. En effet, lors de cette réunion du 25 mars dernier, et malgré tous les reproches que l'ACFO aurait été en droit de faire envers le secrétaire d'État, celle-ci s'est présentée devant le ministre disposée à trouver un terrain d'entente. Par le biais d'une proposition écrite, l'ACFO ouvrait la porte à un déblocage dans le dossier. Cette proposition, qui sera d'ici peu rendue publique, à ce qu'on me dit, présente l'avantage de répondre aux critères de toutes les parties impliquées. Par une volonté véritable de décentralisation, tout cela tout le monde le veut, les régionales dissidentes devraient y voir la solution à leurs problèmes. Par contre, ces propositions préserveraient le rôle de l'ACFO, qui demeurerait l'entité provinciale des franco-ontariens et éliminerait les problèmes juridiques. De plus, comme le Secrétariat d'État souhaitait dès le départ une décentralisation, ainsi que le pouvoir de subventionner directement les régionales, je crois que cette proposition devrait recevoir l'appui du ministre, puisqu'elle répond à toutes ses visées. Monsieur le président, dans une tentative de conciliation, il y a toujours des gains et des pertes. Mais l'ACFO, dans sa proposition, semble prête à faire tous les compromis nécessaires, et a même déjà offert beaucoup plus que la partie adverse. J'espère que devant cette proposition le ministère réagira de façon positive et manifestera lui aussi un désir de solutionner ce conflit à la satisfaction de tous.

M. Jean Lapierre (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur le président, à la suite de l'intervention du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), bien sûr le secrétaire d'État (M. Regan) a eu l'occasion de rencontrer le 25 mars dernier le Conseil de direction de l'ACFO en présence du député d'Ottawa-Vanier. Et à ce moment-là, il y a eu proposition faite par l'ACFO et actuellement, avec la coopération de tous, nous sommes en train de consulter les sept entités régionales qui ont manifesté l'intention de faire affaire directement avec le Secrétariat d'État. A l'époque de cette réunion-là, le secrétaire d'État a offert dans les prochains jours, peut-être même très bientôt, après consultation avec les sept régionales,

de réviser sa position, et si les sept régionales acceptent la proposition de l'ACFO, nous sommes très ouverts à cette proposition-là. Si les sept décident d'utiliser leur ACFO provinciale comme banquier, ou de rester à l'intérieur de l'entité provinciale et de faire affaire même pour leurs finances avec l'entité provinciale, le secrétaire d'État n'y voit aucune objection. Mais il faut considérer nos responsabilités vis-à-vis des contribuables et de ces sept entités-là qui démocratiquement ont dit qu'elles voulaient faire affaire directement avec le Secrétariat d'État. Je pense que l'enjeu est strictement là, et le député d'Ottawa-Vanier connaît très bien ces dossiers-là. Il s'est plaint de n'avoir rien par écrit. Je pense que s'il y en a un qui a eu le plus de confidences et qui a eu le plus de discussions sur le sujet avec l'actuel secrétaire d'État, c'est bien lui.

Je suis convaincu que la réponse, les recherches et les tentatives de conciliation qu'a faites le député d'Ottawa-Vanier nous mèneront vers la meilleure solution. Chose certaine, il faut absolument que le secrétaire d'État assume ses responsabilités vis-à-vis des contribuables, et soit attentif aux collectivités minoritaires à travers le Canada. Cela fait partie de son mandat. La décision qui a été prise visait justement à répondre à certaines attentes de certaines collectivités à travers l'Ontario, et cela a été fait dans le but tout simplement de se rapprocher de la base.

Les trois objections de mon honorable collègue sont d'ordre juridique. Je pense qu'un avocat pourrait toujours trouver une solution fort adéquate, et que je ne sais pas vraiment si ce n'est pas un problème majeur. Au niveau de l'ingérence, c'est à celui qui paie habituellement de décider où il veut payer. Nous espérons que cette attitude de décentralisation, d'ouverture sur les collectivités ne sera pas considérée comme un mauvais geste mais plutôt comme un effort d'être plus près des contribuables et de dépenser l'argent vraiment où ils le veulent.

Finalement, sur la méthode, bien sûr il est toujours possible de consulter *ad nauseam*, mais mon honorable collègue sait que dans des décisions difficiles comme celle-là il y a de la consultation pendant quelques jours au préalable, mais finalement, la décision a été prise en consultation avec les autorités locales et de concert avec les fonctionnaires du ministère en qui nous avons pleine confiance.

M. l'Orateur adjoint: Je regrette d'interrompre l'honorable secrétaire parlementaire mais son temps de parole est écoulé.

• (2220)

[*Traduction*]

L'ACCÈS À L'INFORMATION—A) LA PROPOSITION DE REPORTER L'ADOPTION DE LA MESURE LÉGISLATIVE—B) LA PRÉROGATIVE DE LA COURONNE ET LE RECOURS EN RÉVISION DEVANT LES TRIBUNAUX

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, une question que j'ai posée au ministre des Communications (M. Fox) le 12 février est à l'origine du débat de ce soir. Vous vous souvenez que le ministre des Communications a reçu une lettre au sujet de l'accès à l'information, signée par le procureur général de l'Ontario en son nom personnel et au nom des autres procureurs généraux. Essentiellement, les provinces ont demandé au gouvernement fédéral d'interrompre l'étude au comité ou ailleurs de son projet de loi sur l'accès à l'information, afin d'étudier un bill de même nature sur lequel les 11 gouvernements du Canada seraient d'accord. Inutile de dire à la Chambre des communes qu'il serait pratiquement impossible de conclure une entente sur un bill d'une si vaste portée.

Vous vous en souvenez certainement, monsieur l'Orateur, il nous a fallu 54 ans pour nous entendre sur la question constitutionnelle. Je parie que le secrétaire parlementaire aura plus de cheveux gris qu'aujourd'hui et que lui et moi serons déjà à la retraite avant qu'un projet de loi ne voit le jour même sous forme d'avant-projet. Je vous l'affirme, dans la tradition des ententes fédérales-provinciales à ce propos, un éventuel projet de loi sur l'accès à l'information ferait piètre figure comparé au bill C-43, le projet de loi sur l'accès à l'information proposé par le gouvernement. Ils serait inutile, tout à fait édulcoré et il ne servirait à rien. Il comprendrait tellemet de clauses dérogatoires qu'aucune personne s'intéressant le moindrement à l'accès à l'information ne pourrait tolérer pareil retard. Personnellement, je ne l'admets pas.

Si l'on cherche un peu plus loin, MM. McMurtry, Romanow et les autres veulent bien plus que cela. Ils ne tiennent pas à une révision judiciaire indépendante. Ils ne veulent pas renoncer au privilège de la Couronne. Au contraire, ils craignent de le perdre. Ils veulent que les gouvernements du Canada—et je dis bien "les gouvernements"au pluriel—jouent le rôle à la fois du juge, du jury et de la police pour déterminer quels renseignements seront divulgués.

Je ne crois pas avoir à vous rappeler, monsieur l'Orateur, que, sans révision judiciaire indépendante, toute mesure législative sur l'accès à l'information serait pratiquement inutile surtout si on laissait aux détenteurs des renseignements réclamés le soin de décider s'ils seront divulgués ou non. C'est aussi simple que cela.

J'espère que le secrétaire parlementaire annoncera ce soir à la Chambre que son ministre, le ministre des Communications, et ses collègues au cabinet, ne se laisseront pas avoir par ce genre de foutaises qui veulent que onze gouvernements décident des renseignements à divulguer. Car ce sont bien des foutaises. S'ils se rendent à ce point de vue, ce sera une incroyable volte-face de la part du gouvernement.

En 1979, j'ai présenté un premier projet de loi sur l'accès à l'information, mais non pas le dernier, qui comptait, je le reconnais, des lacunes à bien des égards. En 1980, le gouvernement actuel a présenté le bill C-43 qui, sur certains plans, n'était pas aussi valable que celui du gouvernement Clark, alors qu'il le surpassait sur bien d'autres. Je serais fort étonné que le gouvernement puisse envisager de mettre un terme à l'étude de ce projet de loi, ou même décider de ne pas comparaître devant le comité pour terminer l'examen du projet. Si le gouvernement accepte, ce sera une autre promesse de rompue.

Mon projet de loi, le C-15, et le projet de loi C-43 du ministre des Communications ont été envoyés tous les deux en comité après une première série d'interventions. Les sondages nous disent que la population est en faveur de la liberté de l'information. Tous les partis le sont aussi. Après deux ans, pourtant, la loi sur l'accès à l'information demeure toujours un mirage. Je ne puis, non plus, accepter l'opinion des ministres provinciaux de la Justice en la matière, et je trouve disgracieux de croire qu'un gouvernement qui a promis l'accès à l'information de céder aussi facilement plutôt que de faire adopter un projet de loi. La vérité, aussi bien l'avouer ici, c'est que les provinces ne tiennent pas à faciliter l'accès à l'information. Leurs suggestions signifient qu'elles comptent bel et bien enterrer tout projet de loi sur la liberté de l'information. Ils ne

veulent plus entendre parler d'une loi sur la liberté d'information. Il est grand temps que le gouvernement même faire connaître sa position devant le comité. Nous voulons savoir s'il est pour ce projet de loi, s'il va accepter qu'il voie le jour et inviter les provinces à déposer devant le comité au même titre que les autres témoins. Nous voulons savoir s'il va s'arranger pour rattraper le temps perdu à cause du député de Burnaby (M. Robinson) qui se veut le défenseur de la liberté d'information, mais qui a posé quantité de questions inutiles en comité sur ce projet de loi qui prévoit pourtant une enquête parlementaire trois ans après son adoption.

• (2225)

J'espère que le secrétaire parlementaire va nous annoncer ce soir que le bill va franchir les étapes et que l'on ne tiendra aucun compte des flatteries des procureurs généraux des provinces. J'espère qu'il va nous dire aussi que le gouvernement va tenir la promesse qu'il a faite dans le discours du trône; faute de quoi, le ministre des Communications et tous ses collègues du cabinet, y compris le premier ministre (M. Trudeau), sont à mettre au même rang que les procureurs généraux des provinces qui s'avèrent extrêmement réactionnaires quand il s'agit de liberté d'information. Je suis impatient de savoir ce que le secrétaire parlementaire a à répondre à cela.

M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, je sais gré au député de Nepean-Carleton (M. Baker) de me permettre de parler ce soir de l'accès à l'information. Nous connaissons tous le vif intérêt qu'il porte à la question ainsi que sa grande maîtrise du sujet.

Comme le savent les députés, le bill C-43, qui renferme des propositions législatives visant à la fois l'accès à l'information et le droit à la vie privée, a été présenté pour la première fois en juillet 1980 et a subi la deuxième lecture en janvier 1981. Le comité permanent de la justice et des questions juridiques en a entrepris l'étude en mars de l'année dernière. Un nombre de groupes et de spécialistes ont comparu devant le comité pour y exposer leur point de vue. Ces comparutions ont pris plus de deux mois du temps des membres du comité. Ce n'est qu'en juin que ces derniers ont entrepris l'étude du projet de loi article par article. Ils ont consacré beaucoup d'heures de séance aux divers articles du bill; quelque 45 dispositions sur plus de 160 avaient été adoptées avant Noël.

Au cours de l'été et de l'automne derniers, les gouvernements provinciaux ont exposé au gouvernement fédéral leurs préoccupations concernant le bill C-43. Je songe en particulier aux objections très précises soulevées par le procureur général de l'Ontario, M. McMurtry, à propos de la protection des sources d'information de la police et d'autres questions importantes, dans une lettre qu'il a envoyée au ministre en juin dernier. En novembre, le porte-parole des provinces a fait savoir au ministre que ces dernières partageaient toutes les préoccupations du procureur général de l'Ontario. Depuis, des pourparlers ont eu lieu avec les représentants des gouvernements provinciaux, tant au niveau des ministres que des fonctionnaires.

Comme l'a expliqué tout à l'heure à la Chambre le ministre des Communications, il y a lieu en fait de sérieusement tenir compte des instances présentées par un front commun regroupant la plupart des provinces. Compte tenu de leur profond engagement à l'égard de l'harmonisation des relations fédérales-provinciales, les députés d'en face conviendront qu'on ne saurait rejeter sommairement les préoccupations légitimes des provinces. Ainsi, je rappelle à notre collègue que malgré ses inquiétudes et nos vœux, il y va de l'intérêt de toutes les personnes intéressées que le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces aient la possibilité de régler entre eux les problèmes suscités par l'accès à l'information et le droit à la vie privée.

M. Baker (Nepean-Carleton): Qu'on fasse comparaître les provinces devant le comité.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 29, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 30 mars 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA MAGISTRATURE

LE MODE DE NOMINATION À LA COUR SUPRÊME—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, c'est aujourd'hui une date marquante de l'histoire judiciaire du Canada puisque madame le juge Bertha Wilson a été assermentée juge de la Cour suprême du Canada. La nomination de ce juriste distingué et éminent a été applaudie par tous les Canadiens d'un océan à l'autre.

La nomination de la première femme juge à la Cour suprême du Canada découle en partie des instances répétées de l'opposition officielle et de nombreuses pressions exercées par la population. Compte tenu du rapatriement imminent de la constitution canadienne, y compris la Charte des droits et des libertés, qui accroîtra considérablement le rôle et le pouvoir de la Cour suprême du Canada dans la détermination des droits et des libertés des citoyens canadiens, il incombe aux législateurs de réévaluer le mode de nomination des juges à la Cour suprême du Canada, qui est à l'heure actuelle la prérogative exclusive du premier ministre. Je propose donc, avec l'appui du député de Cambridge (M. Speyer):

Que la Chambre ordonne immédiatement le renvoi au comité permanent de la justice et des affaires juridiques du mode de nomination des juges à la Cour suprême du Canada, y compris la participation de la Chambre des communes à l'examen et à la sélection des candidats.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS

LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE VOIES ÉTAGÉES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, l'Ontario a entièrement épuisé les fonds qu'elle a obtenus en vertu du PATU, les ayant affectés à la construction de voies étagées dans les régions urbaines. La construction de voies étagées est un travail qui utilise de la main-d'œuvre et des matériaux canadiens et, d'autre part, ces voies rendent les transports routiers et par chemin de fer plus efficaces. Je propose donc, appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que le ministre des Transports lance immédiatement un programme pour accorder des sommes importantes aux municipalités et aux provinces, en vue de partager les frais de construction de nouvelles voies étagées.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

* * *

L'EMPLOI

LA FORMATION DES FEMMES À DES MÉTIERS INHABITUELS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Albert Cooper (Peace River): Madame le Président, il importe au plus haut point qu'un grand nombre de femmes apprennent des métiers inhabituels, de façon que celles qui sont employées de bureau ou sténographes ne se retrouvent pas sans emploi à notre époque de haute technicité. Je propose donc, avec l'appui du député de Kingston et les Îles (M[lle] MacDonald):

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration considère comme prioritaire la formation des femmes à des genres de travail inhabituel, étant donné que la proportion de femmes qui participent actuellement aux programmes de recyclage institués par le gouvernement fédéral est passée de 22 à 11 p. 100 depuis six mois.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PENSIONS

L'OCTROI D'AVANTAGES SUFFISANTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Compte tenu de la dernière proposition du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui vise à accorder une pension de retraite aux femmes au foyer en divisant en deux le chèque de pension du Régime de pension du Canada et en en donnant la moitié à la femme et la moitié au mari, je propose, appuyé par le député d'Oshawa (M. Broadbent):

Article 43 du Règlement

Que la Chambre ordonne au gouvernement d'arrêter de traiter par-dessous la jambe les problèmes de pension des femmes âgées en leur proposant des réformes bidons et qu'il lui enjoigne de puiser dans les revenus additionnels qu'il va tirer du dernier budget et des accords énergétiques pour offrir sans délai des pensions décentes et acceptables à l'ensemble des retraités canadiens.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'ACCISE SUR LE GAZ NATUREL ET LE MAZOUT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, je prends la parole pour exprimer mon indignation à propos d'une réponse donnée hier par le premier ministre durant la période des questions. Il a en effet déclaré qu'on pourrait réduire les taux d'intérêt de manière à stimuler notre économie en réduisant l'inflation, en faisant baisser les coûts de production, et le reste. Or, il fait tout le contraire de ce qu'il dit. Son gouvernement a été le plus gaspilleur de notre histoire et ne fait absolument rien pour limiter ses dépenses et réduire ses frais. Il montre chaque jour qu'il est nettement dépassé par la situation, et il n'a pas su trouver de citation du président Mao pour le tirer d'affaire.

C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Pembina (M. Elzinga):

Que le premier ministre, s'il veut garder sa crédibilité, devrait mettre ce qu'il prêche en pratique. Faire baisser les coûts de production, dit-il; un bon point de départ dans cette voie consisterait à supprimer la taxe d'accise de près de 30c. sur le gaz naturel et le mazout destinés au chauffage domestique, ce qui contribuerait à réduire de près du tiers les frais de chauffage des propriétaires de maisons.

Mme le Président: Y a-t-il consentement pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

L'IMPOSITION DE L'INDEMNITÉ DE VIE CHÈRE DES TRAVAILLEURS DU NORD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, des délégués du syndicat des métallurgistes sont venus aujourd'hui du Nord du Canada et du Québec et du Labrador demander au gouvernement de prolonger le décret temporaire de remise touchant les indemnités de vie chère dans les régions isolées. Les ministres des Finances et du Revenu national ont cependant refusé de recevoir la délégation, qu'ils ont renvoyée au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, même si celui-ci n'a aucune compétence en matière fiscale. Je propose donc, appuyé par le député du Yukon (M. Nielsen):

Que la Chambre adresse au ministre des Finances et au ministre du Revenu national de sévères remontrances pour avoir refusé de rencontrer les représentants des métallurgistes et pour avoir mis en péril l'industrie minière du Nord du Canada en refusant de négocier avec tous les intéressés une politique d'imposition qui soit juste et acceptable pour les travailleurs du Nord.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LA PRISON DES FEMMES À KINGSTON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, vendredi dernier, le solliciteur général est revenu sur sa promesse de fermer la prison des femmes à Kingston, la seule prison fédérale pour femmes au Canada. Depuis plus de 50 ans, les gouvernements ne parviennent pas à décider que faire de la prison de Kingston, établissement qui, comme la direction de la Société Elizabeth Fry l'a déclaré, "n'est même pas convenable pour des ours". Je propose donc, appuyé par le député de Churchill (M. Murphy):

Que la Chambre enjoigne au ministre soit de fermer la prison pour les femmes à Kingston, soit de l'améliorer immédiatement et suffisamment pour créer et assurer aux femmes qui y sont incarcérées un milieu humain.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1410)

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LES CONSÉQUENCES DES MESURES FISCALES POUR LES VENDEURS D'AUTOMOBILES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, une victime trop souvent oubliée du budget du 12 novembre est le vendeur d'automobiles qui tente de vendre des voitures à des taux d'intérêt exorbitants et d'exploiter une entreprise de location. Plus de 2,500 négociants louant plus de 800,000 voitures perdront 15 p. 100 de leur allocation de dépréciation sur le coût des nouvelles voitures parce que le budget divise de moitié l'allocation de coût en capital. Je propose donc, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Étant donné que par suite de cette mesure fiscale, le nombre de faillites et de saisies pour les vendeurs d'automobiles ne manquera pas de s'accroître que le ministre des Finances réagisse aux signaux d'alerte et retire sa proposition avant qu'il ne soit trop tard pour sauver ces 2,500 vendeurs.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA BANQUE DU CANADA

ON DEMANDE D'ORDONNER À LA BANQUE D'ABAISSER LES TAUX D'INTÉRÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, je propose, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

Que la Chambre ordonne à la Banque du Canada de prendre immédiatement des mesures pour abaisser les taux d'intérêt et améliorer ainsi le pouvoir d'achat des consommateurs, stimuler l'embauche et réduire l'inflation.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA NAVETTE SPATIALE COLUMBIA

FÉLICITATIONS AUX CONSTRUCTEURS DE CANADARM—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Burghardt (London-Ouest): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que la troisième mission de la navette spatiale s'est terminée avec succès aujourd'hui, je propose, appuyé par le député de St. Catharines (M. Reid):

Que la Chambre félicite les Canadiens, et surtout les employés du Conseil national de recherches et de la société Spar Aerospace Limitée, qui ont conçu et construit le Canadarm qui a fonctionné à merveille durant tous les essais effectués pendant cette mission de sept jours. C'est une prouesse d'importance internationale dont les Canadiens ont le droit d'être très fiers.

Mme le Président: La Chambre peut applaudir si elle veut, mais je ne peux pas mettre la motion aux voix.

Des voix: Bravo!

* * *

LES CATASTROPHES

LA SAISIE DE LA PLATE-FORME DE FORAGE À LA DÉRIVE DANS LE PORT DE HALIFAX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, le 5 mars 1982, la plate-forme de forage océanique *Zapata Scotian* a rompu ses amarres et dérivé dans le port de Halifax, présentant par conséquent certains risques pour les usagers du port et pour les installations. Le *Zapata Scotian* a été remorqué, ce qui a permis d'éviter des dégâts. Le gouvernement du Canada réclame toutefois plus de 5 millions de dollars pour l'aide qu'il a apportée pendant quelques heures et il a saisi le *Zapata Scotian* pour faire valoir cette réclamation abominable. Je propose, appuyé par le député de Western Arctic (M. Nickerson):

Que le ministre de la Défense nationale et le ministre de la Justice ordonnent à leurs agents de retirer cette réclamation ridicule, de cesser de faire de l'obstruction et de permettre au *Zapata Scotian* de faire de la prospection sur la côte de l'Atlantique, car c'est une tâche extrêmement importante.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

LA REMISE EN VIGUEUR DE LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS ENTRE CULTIVATEURS ET CRÉANCIERS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement. Comme le nombre de faillites d'exploitations agricoles a augmenté dans la proportion désastreuse de 54 p. 100 au cours des deux premiers mois de 1982, et comme on prévoit que des milliers d'autres connaîtront le même sort d'ici l'été, je propose, appuyé par le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse), la motion suivante:

Si le gouvernement ne peut accroître les fonds mis à la disposition des agriculteurs par le truchement de la Société du crédit agricole et par le biais des obligations pour l'expansion de la petite entreprise, qu'il remette en vigueur la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers adoptée initialement en 1934 afin d'éviter à l'industrie une catastrophe similaire en 1982.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

L'ENTENTE ENTRE GENERAL MOTORS ET L'IRAQ AU SUJET DE LA VENTE D'AUTOMOBILES

M. John Thomson (Calgary-Sud): Madame le Président, je désire poser au ministre d'État chargé du Commerce international une question concernant l'entente intervenue entre la société General Motors et l'Iraq au sujet de la vente d'automobiles. La société General Motors a-t-elle été avisée officiellement que l'Iraq n'avait l'intention ni d'accepter la livraison des voitures qui sont en rade sur les quais de Halifax ni de les payer?

Questions orales

• (1415)

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, je ne suis vraiment pas en mesure de dire si la société General Motors en a été avisée officiellement. L'ambassadeur de l'Iraq, qui revient tout juste de Bagdad, m'a dit que son pays ne donnerait pas suite à cette entente.

LES RAISONS DE NE PAS CONCLURE LE MARCHÉ

M. John Thomson (Calgary-Sud): Madame le Président, le ministre pourrait-il nous dire pourquoi l'Iraq ne donnera pas suite à cette entente? Pour quelles raisons ce pays dénonce-t-il cette entente ou se dérobe-t-il à ses engagements?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, je ne pense pas que les autorités iraquiennes reconnaissent qu'elles aient pris des engagements au sujet du second lot d'automobiles. Je crois savoir qu'elles poursuivent actuellement des négociations au sujet de ce contrat. Les autorités iraquiennes m'ont expliqué que si elles n'entendaient pas exercer leur option sur le second lot de 12,500 voitures, c'était en raison des énormes difficultés mécaniques qu'elles éprouvent avec le premier lot de 13,000 voitures.

LA DATE OÙ LE GOUVERNEMENT A ÉTÉ AVISÉ

M. John Thomson (Calgary-Sud): Madame le Président, General Motors me fait savoir qu'au contraire ils ont un contrat qui les lie à leurs yeux. J'aurais cru que le ministre aurait été au courant de l'existence de ce contrat. Mais permettez que je lui pose la question que voici: quand le gouvernement canadien s'est-il rendu compte pour la première fois que l'Iraq n'était pas satisfait de ces voitures? De plus, quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour que le contribuable canadien n'ait pas à assumer la note de 80 millions de dollars?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, si ma mémoire est fidèle, on m'en a informé l'été dernier. Je me suis ensuite arrangé pour me rendre à Bagdad en septembre. C'était je crois vers la fin septembre ou au début d'octobre.

M. Crosby: Prenez cela en note.

M. Lumley: Nous avons eu des entretiens suivis avec l'Ambassadeur d'Iraq à l'ambassade il y a environ six semaines avant son départ pour Bagdad. J'ai aussi envoyé une note à mon homologue, le ministre du commerce extérieur de l'Iraq, dans l'espoir qu'il puisse régler le problème.

Manifestement, le gouvernement du Canada ne fabrique pas de voitures et je ne suis pas mécanicien moi-même. Nous avions espéré beaucoup de succès de cette commande car la Malibu, le député le sait, est une excellente voiture. C'est tout simplement qu'en l'occurrence ce modèle n'a pas donné pleine satisfaction au client.

[*Français*]

L'INDUSTRIE

LA CHAUSSURE—ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A RECOMMANDÉ D'INCLURE DE NOUVEAU LA CATÉGORIE DES CHAUSSURES EN CUIR DANS LE QUOTA GLOBAL

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question s'adressera également au ministre d'État (Commerce international). Il y a quelque temps je lui posais une question au sujet de la survie de l'industrie de la chaussure, le ministre connaît parfaitement bien les conditions pénibles dans lesquelles se trouve actuellement cette industrie et il sait que la solution réside dans le quota global par rapport à la catégorie des chaussures en cuir. Est-ce que depuis ce temps le ministre a eu l'occasion de discuter avec son collègue le ministre de l'Industrie et du Commerce et, dans l'affirmative, est-ce que le ministre de l'Industrie et du Commerce lui a recommandé la réintégration de la catégorie des chaussures en cuir à l'intérieur du quota global?

[*Traduction*]

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, mon collègue, le ministre de l'Industrie et du commerce et moi-même avons eu des entretiens avec des représentants de l'industrie de la chaussure, fabricants, détaillants et importateurs. Les renseignements sont quelque peu contradictoires lorsqu'il s'agit de savoir si les ventes au détail ont tout autant baissé que les commandes de chaussures canadiennes, au dire des fabricants. Nous étudions toutefois tout le secteur à l'heure actuelle.

[*Français*]

ON DEMANDE SI DES MESURES SERONT PRISES EN VUE D'ÉVITER LES PERTES D'EMPLOIS

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adressera cette fois-ci au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le ministre sait parfaitement bien que l'industrie est dans une situation intenable. Depuis le temps que ce point est soulevé et grâce à l'appui de plusieurs députés des deux côtés de cette Chambre, le ministre devrait être en mesure aujourd'hui d'indiquer à quel moment il va finalement donner une réponse à cette industrie importante afin d'éviter des milliers de pertes d'emplois. De plus serait-il en mesure de dire aujourd'hui s'il est disposé avec les données qu'il possède à recommander la demande que lui a faite l'industrie de la chaussure et à se servir de son collègue pour en arriver à une solution afin d'éviter la perte d'emploi pas seulement au Québec mais dans tout le pays?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, comme l'a dit mon collègue, le ministre d'État (Commerce international), nous avons tenu des réunions très utiles avec les manufacturiers, les importateurs et les détaillants, et de plus nos collègues ont eu des discussions très utiles avec les porte-parole de ce secteur de chaussures. Nous sommes en train de réviser nos recommandations au niveau du Cabinet et quand ce dernier sera disposé à statuer là-dessus, je serai certainement en mesure de faire une déclaration sur ce sujet important.

• (1420)

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LE VOLUME DES VENTES D'AUTOMOBILES JAPONAISES AU CANADA

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Commerce international) (M. Lumley) et concerne l'industrie automobile en général. Près d'un emploi sur sept au Canada est directement ou indirectement lié à cette industrie. Il y a, par exemple, les travailleurs du plastique, les métallurgistes, ceux qui fabriquent toutes sortes de produits ouvrés et qui extraient toutes sortes de minerais. Étant donné que les produits japonais occupent maintenant 22 p. 100 du marché, je demanderai au ministre pourquoi le gouvernement n'exige pas des sociétés japonaises qu'elles achètent des pièces ou montent des véhicules ici, au Canada, afin de donner de l'emploi à des Canadiens.

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, le député n'est pas sans savoir que nous sommes parfaitement au courant et très préoccupés de la situation de l'industrie automobile canadienne. C'est notamment pour cela que nous avons effectué notre récente mission commerciale au Japon et proposé au gouvernement japonais trois domaines possibles de restriction volontaire: au sujet de l'importation d'automobiles au cours de la présente année financière, au sujet du contingentement des véhicules commerciaux et au sujet de l'engagement de négocier plus tard un projet de participation canadienne.

Les négociations sont toujours en cours et, comme le sait le député, le gouvernement japonais a annoncé hier qu'il a pris une décision à l'égard des États-Unis, de sorte que nos recommandations devraient, nous l'espérons, avoir maintenant la priorité.

LE DÉFICIT DU SECTEUR AUTOMOBILE DANS NOS ÉCHANGES AVEC LE JAPON

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, la France, le Mexique,l'Australie, les États-Unis et d'autres pays ont des ententes fermes avec le Japon prévoyant des contingents ou la production de pièces de véhicules japonais chez eux. Étant donné que, dans le secteur automobile, nos échanges avec le Japon accusent un déficit de 1.5 milliard de dollars, ce qui représente une perte nette de 15,000 emplois pour les Canadiens, pourquoi le gouvernement du Canada a-t-il été si mou dans ses négociations avec les autorités japonaises comparativement à ces autres pays qui ont su protéger leur secteur automobile?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, le député oublie que le Canada est l'un des rares pays du monde à enregistrer un excédent dans ses relations commerciales avec le Japon. La plupart des pays que le député a mentionnés accusent un déficit considérable dans leurs échanges avec le Japon, alors que nous jouissons d'un surplus commercial de 400 millions de dollars. La France, par exemple, impose de sévères restrictions à l'importation de voitures japonaises, mais ses ventes au Japon ne lui rapportent que un milliard de dollars. Pour notre part, nous vendons aux Japonais des produits canadiens d'une valeur de plus de 4 milliards.

ON DEMANDE L'ÉTABLISSEMENT D'USINES JAPONAISES AU CANADA

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, comme tout autre pays, le Japon ne peut pas s'attendre à avoir une balance commerciale favorable avec chaque nation du monde. Le ministre devrait savoir que les Japonais achètent nos ressources pour leur plus grand bien, pas pour le nôtre.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Ils ne nous font pas une faveur en achetant nos matières premières; c'est essentiellement à leur avantage.

Au moins, le ministre est-il disposé à se montrer aussi intransigeant que le sont certains autres pays quand il s'agit de protéger leur industrie automobile et, d'ici quelques semaines, obtiendra-t-il des Japonais un engagement ferme en vertu duquel ils produiront ici des pièces et des véhicules, ce qui serais juste pour les consommateurs et les travailleurs de l'automobile au Canada, ou aura-t-il le courage de dire aux Japonais qu'il imposera un droit supplémentaire d'urgence de 15 p. 100 sur tous les produits automobiles qu'ils exportent au Canada?

M. Hnatyshyn: Où avez-vous acheté votre chemise, Ed?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, je suis d'accord avec le député: il faut redresser notre balance commerciale défavorable avec le Japon dans le domaine des produits de l'automobile. Cependant, je suis un peu étonné que le parti du député, relativement bien représenté dans l'Ouest du Canada, passe presque sous silence le fait que nous vendons au Japon une quantité considérable de marchandises de l'ouest du Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Lumley: Madame le Président, j'aurais pensé que les emplois créés par les exportations de charbon, de bois de charpente, d'huile de canola et de céréales, etc . . .

M. Deans: Ce sont des exportations d'emplois.

M. Lumley: . . . étaient aussi importantes pour les Canadiens de l'Ouest que le sont les exportations d'automobiles pour ceux du Canada central.

* * *

LES FINANCES

LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE BUDGÉTAIRE

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Revenu Canada demande aux Canadiens d'acquitter leurs impôts de 1981 selon le budget de novembre 1981, comme si le document avait force de loi. Le ministère a en effet publié un bulletin en ce sens. Le ministre sait pertinemment que son budget fantôme baigne dans un climat d'incertitude puisqu'il n'a fait l'objet d'aucun texte de loi, pas même d'une motion des voies et moyens à propos des nombreux changements annoncés. Pourquoi le ministre demande-t-il aux Canadiens de payer leurs impôts conformément aux dispositions du budget puisqu'aucun texte de loi n'a même encore été publié?

• (1425)

M. Jarvis: C'est honteux!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, les motions des voies et moyens ont été rendues publiques et c'est sur ce principe que les impôts sont perçus depuis toujours au Canada.

M. Andre: Elles n'ont pas été mises aux voix.

LA DISCUSSION DES MODIFICATIONS FISCALES

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, il n'y a jamais eu au pays de budget entouré d'autant d'incertitudes que celui-là. Nous n'avons pas vu la motion de voies et moyens portant sur les changements du 18 décembre. Cela, je le rappelle au ministre. La demande en question est outrageante pour le Parlement. Le ministre a en quelque sorte empêché le Parlement de discuter les diverses motions et de se prononcer par un vote. Il a marqué un nouveau recul hier en déclarant qu'il présenterait un avant-projet de loi concernant les modifications de la taxe de vente et qu'il permettrait à de nombreuses sociétés d'exposer leur point de vue sur ces divers changements. Pourquoi permet-il aux sociétés de présenter des observations sur les changements qu'on envisage d'apporter à la taxe de vente, alors qu'il a empêché les Canadiens et le Parlement de se prononcer sur les modifications de la fiscalité ordinaire qui ont été présentées au budget?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le président, personne n'a cherché à empêcher qu'il y ait une discussion sur les modifications budgétaires qui ont été présentées le 12 novembre. Je pense qu'aucun budget n'a suscité autant d'échanges de vues au pays. Je ne connais pas d'autre budget, dans l'histoire du Canada, qui ait fait l'objet de trois motions de censure présentées en Chambre par l'opposition et qui ait été ainsi approuvé trois fois. On ne peut donc pas dire qu'il n'a pas été amplement examiné. Nous allons présenter . . .

M. Wilson: Nous n'avons pas vu le projet de loi.

M. MacEachen: . . . un avant-projet de loi qui va être examiné et commenté par tout le monde. Puis la Chambre des communes sera saisie du projet de loi, et les députés auront la possibilité, comme par le passé, de discuter ce projet. De ce point de vue, il n'y a donc absolument pas de différence de traitement entre ce budget et les autres budgets de l'histoire du pays. Si le député avait consulté le député de Saint-Jean-Ouest, il aurait appris cela et se serait évité d'étaler son ignorance sur le parquet de la Chambre.

M. Clark: C'est faux.

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'INCIDENCE DES MESURES FISCALES

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale. Les entreprises canadiennes de location d'automobiles prétendent que la disposition du budget du 12 novembre concernant la déduction pour amortissement a fait reporter les commandes d'environ 40,000 nouvelles automobiles. La hausse de 250 p. 100 de l'impôt sur les avantages d'emploi a fait par ailleurs annuler ou reporter les commandes de milliers d'automobiles et perdre des milliers d'années-hommes de travail. Je me demande si le ministre peut nous mettre au courant des négociations et des démarches qu'il a entreprises auprès de son collègue le ministre des Finances pour faire supprimer ces deux mesures destructrices d'emplois qui figuraient dans le budget du 12 novembre?

Des voix: Bravo!

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, il y a quelques mois j'ai eu une rencontre avec des délégués des entreprises canadiennes de location d'automobiles. J'ai fait le nécessaire pour porter leurs préoccupations à l'attention du ministre des Finances. J'ai l'impression que le ministre des Finances a fait des déclarations qui répondaient aux inquiétudes des entreprises de location d'automobiles, surtout en ce qui concerne une analyse de certaines des principales préoccupations que leur causait la déduction pour amortissement. Ils ont laissé entendre qu'ils avaient moins de raisons de s'inquiéter qu'ils ne l'avaient cru d'abord.

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Madame le Président, même si le ministre est censé avoir déclaré qu'il démissionnerait d'un gouvernement qui permettrait aux taux d'intérêt d'augmenter, il est censé aussi avoir dit qu'il engagerait de très fortes sommes pour protéger les emplois dans les industries qui sont en difficulté. Tous ses efforts en vue de protéger les emplois ont été anéantis par ces deux postes du budget. Le ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale serait normalement frappé d'indignation face à une politique économique aussi contradictoire. Je lui demande très sérieusement s'il démissionnera maintenant pour protester contre cette contradiction dans la politique économique du gouvernement.

• (1430)

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Je crois que je resterai à mon poste afin de veiller à ce que les contradictions qui ont marqué la politique du parti conservateur que la population a rejetée lors des dernières élections ne puissent se reproduire.

LA FONCTION PUBLIQUE

LES MESURES PRISES CONTRE UN EMPLOYÉ DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration au sujet des règlements auxquels les employés de son ministère sont assujettis. Le ministre est sans doute au courant du cas de Paul McNeill, un de ses employés, qui, comme Neil Fraser, a osé exprimer son opinion, mais qui doit faire vivre sa famille et ne peut pas risquer de perdre son emploi. Il a dépensé $12,000 pour débarrasser sa maison de Halifax de la mousse isolante à base d'urée-formaldéhyde et croit que le gouvernement a des responsabilités à cet égard. Je suis d'accord avec lui.

Le ministre peut-il expliquer pourquoi on a pris des sanctions contre M. McNeil parce qu'il a simplement exprimé une opinion largement répandue à l'égard des responsabilités du gouvernement? Peut-il nous dire comment le code de conduite très sévère de son ministère peut se justifier dans une société libre et démocratique?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Le député n'ignore pas que le code de conduite est formé d'une série de directives régissant les activités des fonctionnaires d'un ministère. Nous avons simplement signalé ces directives à l'attention de ce monsieur, en lui rappelant qu'il les connaissait avant d'accepter son poste. Nous les lui avons simplement rappelées, afin qu'il puisse décider lui-même s'il préférait poursuivre ses activités au sein de l'organisme privé qu'il parraine ou ses activités au ministère. Nous n'avons pris aucune mesure coercitive à son endroit.

M. Crosby: Le ministre dit qu'il n'y a pas eu de mesure coercitive, mais le fait est que cet employé a dû renoncer à des activités que les autres Canadiens ont le droit d'exercer.

L'APPLICATION DE LA CHARTE DES DROITS

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): J'aimerais demander au premier ministre, étant donné qu'il y a plus de 500,000 fonctionnaires fédéraux et plus de 300,000 fonctionnaires provinciaux, ce qui signifie que pour l'ensemble de notre population active un travailleur sur dix est fonctionnaire, s'il entend dire à la Chambre qu'en ce qui concerne la nouvelle Charte canadienne des droits et des libertés les fonctionnaires ont les mêmes droits que tous les autres Canadiens d'exprimer leur opinion, pourvu évidemment qu'ils n'outrepassent pas les limites fixées par toute société vraiment libre et démocratique. Autrement dit, cette Charte des droits a-t-elle une valeur quelconque?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Elle a une très grande valeur, madame le Président, et je me réjouis que l'opposition se rende enfin compte de son importance.

Une voix: Vous pouvez toujours aller dire cela à Neil Fraser.

M. Trudeau: Sauf erreur, le député ne m'invite pas à interpréter l'une ou l'autre des dispositions de cette Charte. Ce sont les tribunaux qui seront en effet chargés de les interpréter. Comme je l'ai déjà dit en parlant de la Charte, tout fonctionnaire et tout citoyen qui s'estime lésé dans ses droits de quelque façon que ce soit peut interjeter appel auprès des tribunaux.

L'IMMIGRATION

LE RECRUTEMENT DE TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS À L'ÉTRANGER

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le ministre a déclaré lors d'une récente interview que 20,000 à 25,000 travailleurs qualifiés seraient engagés à l'étranger parce qu'il n'y a pas suffisamment d'ouvriers et de techniciens qualifiés sur le marché canadien du travail. Comme il y a aussi 1,119,000 chômeurs, dont bon nombre sont des ouvriers qualifiés, l'affirmation du ministre laisse les Canadiens sceptiques. Le ministre nous dira-t-il quels sont ces 25,000 emplois spécialisés, afin que les Canadiens puissent les solliciter?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, le député ne se tient peut-être pas bien au courant de ce qui s'est passé à la Chambre des communes. Sinon, il saurait que nous avons déposé à la Chambre en novembre dernier un rapport sur les niveaux d'immigration que nous avons fixés après avoir consulté soigneusement le secteur privé, les provinces et tous les groupes qui s'intéressent à l'immigration. Quand nous avons établi les niveaux d'immigration, nous avons décidé de faire venir 23,000 à 25,000 ouvriers qualifiés. Le député ne devrait pas s'en étonner, car c'est ce que disait le rapport qui a alors été déposé au Parlement. Nous avons fixé ce chiffre en fonction de la demande de main-d'œuvre, après avoir consulté tous les groupes clés qui sont touchés par de telles décisions.

ON DEMANDE QUE L'INDUSTRIE S'OCCUPE DE FORMER DES TRAVAILLEURS CANADIENS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): De toute évidence, on décide d'importer des travailleurs qualifiés, parce que les programmes de formation professionnelle du ministre, qui consistent à offrir des incitations à l'industrie, n'ont pas donné les résultats prévus. Voilà pourquoi le ministre doit continuer à importer 25,000 travailleurs par année. Le ministre serait-il prêt à communiquer avec les entreprises qui vont engager ces 25,000 travailleurs et à leur dire qu'elles doivent former des travailleurs canadiens pour occuper ces emplois?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Je voudrais rappeler au député, madame le Président, qu'au fond, le Canada accepte des travailleurs étrangers qualifiés depuis plus d'un siècle. C'est de cette manière que nous avons bâti notre pays, grâce aux compétences d'une grande variété de personnes.

Comment le député et son parti peuvent-ils oser affirmer qu'il ne faut pas profiter de la compétence de ceux qui immigrent au Canada? J'aurais espéré que le Nouveau parti démocratique refuserait de s'associer à une attitude réactionnaire pareille. Voici comment nous procédons, en fait: admettre un travailleur spécialisé étranger pour qu'il vienne ici occuper un emploi,nous vérifions d'abord s'il existe un Canadien qui ferait l'affaire. Si le député connaissait mieux la façon de procéder du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, il ne poserait pas de questions aussi stupides.

Questions orales

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LE TRAITEMENT DES DEMANDES DE PENSION—LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT McCRACKEN

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Étant donné que M. McCracken a terminé son étude sur les grands retards mis à donner suite aux demandes de pension des anciens combattants, je voudrais savoir si le ministre ou ses collaborateurs ont mis en œuvre les recommandations du rapport McCracken en vue d'abréger la période de traitement des demandes de pension.

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Oui, madame le Président. Dès la réception du rapport, il y a environ deux semaines, nous nous sommes attelés à l'étude de toutes les recommandations. Un bon nombre ont été mises en œuvre jusqu'ici et certaines autres devraient l'être bientôt.

LE CAS D'UN ANCIEN COMBATTANT DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Le ministre pourrait-il revérifier et dire à la Chambre si toutes les recommandations, ou bien seulement certaines d'entre elles, ont été mises en œuvre? Je le demande parce qu'un ancien combattant de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, vient de m'écrire pour m'apprendre qu'un fonctionnaire du ministère lui aurait déclaré qu'il lui faudra attendre de deux à quatre ans avant de recevoir sa pension d'invalidité.

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Je voudrais savoir qui a dit cela, madame le Président, car c'est faux. Nous avons vu à faire accélérer le processus du traitement des demandes de pension et nous continuerons à l'améliorer jusqu'à ce qu'il atteigne un viveau satisfaisant. Je signale également qu'au cours des derniers mois, non seulement le traitement des demandes a été accéléré, mais nous avons également considérablement réduit notre arriéré de travail. En fait, à l'heure actuelle, cet arriéré a été ramené à environ 1,000 demandes.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

L'ÉTUDE DES DROITS DES FONCTIONNAIRES PAR UN COMITÉ

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'aimerais poser une question au député d'Ottawa-Vanier au sujet des travaux du comité des prévisions budgétaires en général, puisqu'il préside ce comité. Le député sait certainement que le président du Conseil du Trésor et le président de la Commission de la Fonction publique ont tous deux déclaré devant le comité qu'ils étaient d'accord pour confier au comité la tâche de préciser les droits politiques des fonctionnaires. A ce propos, le président du comité pourrait-il nous dire ce qu'il en pense et s'il s'est notamment entretenu avec le président du Conseil du Trésor pour décider de la façon de procéder, et nous dire aussi, de façon générale, ce qu'il pense de la validité de cette proposition, afin que chacun sache exactement à quoi s'en tenir?

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Madame le Président, je ne crois pas qu'il convienne que je fasse des réflexions sur la question, mais si la Chambre, dans sa sagesse, jugeait à propos de nous déférer cette question, je crois que le comité se pencherait avec célérité sur le sujet et ferait rapport éventuellement.

[*Traduction*]

LE MANDAT DU COMITÉ

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je le répète, le président du comité sait fort bien que le président du Conseil du Trésor doit donner des explications au comité lundi prochain au sujet de ses prévisions de dépenses. Pourrait-il lui demander de fournir au comité un projet de mandat et lui dire comment on pourrait procéder dans cette affaire, d'autant plus que tout le monde reconnaît qu'il n'est pas normal, contrairement à ce que le premier ministre a déclaré, que les fonctionnaires ne puissent exprimer leur opinion personnelle qu'en matière philosophique?

M. Trudeau: C'est faux!

• (1440)

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Madame le Président, le président de ce comité-là étant à peu près à trois pieds de moi, a compris la question. S'il veut préparer des ordres de renvoi pour en discuter avec le leader de la Chambre, l'autre comité serait prêt à étudier la question, comme je l'ai dit tantôt.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES À LA DÉFENSE DES AGENTS DE LA GRC

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Ce dernier a sûrement lu l'article de M. Paul Jackson publié dans l'*Edmonton Journal* et intitulé «L'espionnage de la G.R.C.», article qui a été reproduit dans le *Journal de Montréal* hier et aujourd'hui. Est-ce que le premier ministre peut dire à la Chambre s'il a l'intention de fournir les 33 documents demandés et nécessaires à la défense adéquate lors du procès des agents de la GRC, agents qui, semble-t-il, ont été manipulés pour un bénéfice partisan?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je n'ai pas pris connaissance de ces articles du député parus dans quelques journaux canadiens, mais je suis très heureux d'en prendre note. Je vérifierai ce qui est allégué dans ces articles et je verrai s'il y a lieu de les étudier davantage.

[*Traduction*]

LES ALLÉGATIONS CONCERNANT LA PRODUCTION DES DOCUMENTS

M. Peter Elzinga (Pembina): Madame le Président, ma question s'adresse également au premier ministre, lui qui, autrefois, était le grand champion de la société juste et de l'accès à l'information. De toute évidence, il n'y croit plus. Il sait sûrement que cette documentation doit être rendue publique, sans quoi les agents de la GRC qui ont été accusés n'auront pas un procès équitable. On prétend que ces documents vont rejeter le blâme sur des hommes politiques et des bureaucrates libéraux plutôt que sur la GRC. Le premier ministre réfutera-t-il ces insinuations, de même qu'une autre selon laquelle ses collègues à la Chambre avisent à l'opportunité de détruire ces documents? Je saurais gré au premier ministre de répondre, afin que nous soyons assurés que la GRC ne sera pas sacrifiée.

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, ce n'est pas la première fois qu'il est question de ces documents à la Chambre. Je le répète, si les documents sont gardés secrets, c'est pour des raisons de sécurité nationale et afin de respecter le secret du Cabinet. On n'a pas refusé de les dévoiler à la Commission McDonald. Comme jamais auparavant, la Commission McDonald a eu accès à tous les documents relatifs à la sécurité nationale du Canada ainsi qu'à la documentation du Cabinet concernant l'objet de son enquête. Comme son rapport en a fait foi, elle a reconnu que cette documentation ne fournit aucune preuve à l'appui des insinuations formulées par le député à l'endroit de députés du gouvernement actuel et d'anciens députés libéraux.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA POSSIBILITÉ DE MUTATION DE CERTAINS EMPLOYÉS DES TERRASSES DE LA CHAUDIÈRE, À HULL

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président j'ai une question à poser au président du Conseil du Trésor. En 1978, les personnes qui travaillent aux Terrasses de la Chaudière ont exposé au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social les raisons qu'elles avaient de se plaindre de leurs conditions de travail et de craindre pour leur santé. Il y a trois ans de cela et nous n'avons toujours pas d'étude complète et exhaustive sur la salubrité du complexe à présenter aux personnes qui y travaillent. Le ministre voudrait-il assurer aux personnes enceintes ou malades qui travaillent dans ce complexe qu'elles pourront être mutées à d'autres lieux de travail de la Fonction publique fédérale sans perdre de traitement?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, un comité interministériel du Conseil du Trésor et de l'Alliance de la Fonction publique du Canada étudie la question. Je crois savoir que ses travaux sont très avancés. On a dépensé beaucoup d'argent pour corriger la situation aux Terrasses. Je suppose que ces questions ont été prises en considération.

L'APPLICATION DU CODE CANADIEN DU TRAVAIL AUX FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, le ministre refuse de répondre à ma question. Je lui ai posé une question précise. Pendant que l'on effectue cette étude attendue depuis trois ans et avant que le gouvernement ne mette en œuvre les recommandations qui en découleront, les travailleuses enceintes ou les employés malades peuvent-ils être mutés à d'autres postes au sein de la Fonction publique? Le ministre compte-t-il leur garantir cette possibilité? Je voudrais poser une question supplémentaire.

Depuis deux ans, nous attendons que l'on modifie la Partie IV du Code canadien du travail qui porte sur la sécurité du personnel. Il convient toutefois de se demander notamment si la partie IV du Code canadien du travail s'appliquera également aux fonctionnaires fédéraux; j'espère que le ministre répondra à cette question. Le ministre peut-il garantir qu'il ne s'opposera pas aux efforts déployés pour que la partie IV du Code canadien du travail s'applique également aux fonctionnaires fédéraux?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, le député de Churchill essaie d'obtenir bien des garanties aujourd'hui. J'ai déjà dit que l'hygiène et la sécurité au travail au sein de la Fonction publique ont atteint un niveau pratiquement inégalé dans les autres secteurs. Nous continuerons à faire le nécessaire pour veiller à nous maintenir à ce niveau.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LES DÉCLARATIONS DU MINISTRE AU SUJET DU STATUT DES INDIENNES

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui a déclaré la semaine dernière à la Chambre, en réponse à des questions que lui posait le député de Cariboo-Chilcotin, que depuis qu'elle était devenue ministre du cabinet en 1976 aucune Indienne n'avait perdu son statut. Or, depuis cette déclaration, le ministre des Affaires indiennes a publiquement démenti l'affirmation du ministre en affirmant que 1,810 Indiennes avaient perdu leur statut entre 1976 et 1980. J'espérais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social serait venu à la Chambre rectifier ces déclarations erronées, chose qu'elle n'a pas faite. Je lui demande donc quand elle a l'intention de faire ces mises au point à la Chambre pour qu'il n'y ait pas d'erreur dans les délibérations du Parlement.

Mme le Président: A l'ordre. Le député devrait adresser sa question au ministre chargé des Affaires indiennes. A mon avis, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne

parlait pas d'une question relevant de sa compétence lorsque cet incident s'est produit.

Des voix: Oh, oh!

LA POSITION DU MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, je vais poser ma question d'une autre façon. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social entend-elle maintenir avec la véhémence dont elle a déjà fait preuve que à la Chambre depuis qu'elle était devenue ministre, aucune Indienne n'avait perdu son statut, et ce en dépit du fait que le ministre des Affaires indiennes l'ait démentie publiquement en affirmant que tel avait été le cas pour 1,810 Indiennes entre 1976 et 1980?

Mme le Président: Je crains de ne pouvoir permettre au député de poser cette question qui ne relève pas de la compétence administrtive du ministre. Si elle le souhaite, elle peut s'adresser au ministre chargé des Affaires indiennes.

* * *

LES CORPORATIONS

LE PROCÈS POUR FIXATION DU PRIX DE L'URANIUM— L'IMMUNITÉ DE LA COURONNE INVOQUÉE POUR URANIUM CANADA

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et porte sur Uranium Canada. L'avocat de cette société l'a décrite de la façon suivante: elle n'a pas d'employés, pas de siège social, $9 pour seul avoir et, je cite: " . . . ses activités sont sous le contrôle direct et absolu du ministre de l'Énergie, des Mines et des Rssources". Autrement dit, ce n'est rien d'autre qu'un paravent pour protéger de hauts fonctionnaires du ministère de l'Énergie contre d'éventuelles poursuites au criminel. Le procureur général du Canada prétend qu'il y a des motifs probables et plausibles de croire qu'il y a eu collusion pour fixer les prix de l'uranium. Dans ces circonstances, le ministre peut-il donner l'ordre à l'avocat de la société de renoncer à la défendre en invoquant l'immunité dont jouit la Couronne et de permettre la tenue d'un procès, comme c'est le cas pour les autres parties intimées, ou pense-t-il que les sociétés de la Couronne sont au-dessus de la loi?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Pour commencer, madame le Président, j'attire l'attention du député sur le fait que les tribunaux sont actuellement saisis de cette affaire. Il est interdit de citer à la Chambre des arguments avancés par un avocat devant les tribunaux. Selon une règle en vigueur depuis longtemps, les parlementaires doivent s'abstenir de faire des commentaires sur une affaire donnée. Quant à la question qu'a soulevée le député, j'ai dit hier que je n'ai jamais donné d'instructions à la société Uranium Canada ni à son avocat à cet égard, et je n'ai pas l'intention de commencer à le faire.

ON DEMANDE LA PRODUCTION DU RAPPORT BERTRAND

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, voilà encore un exemple des nombreuses tentatives de dissimulation dans cette affaire importante. Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Justice. Comme il le sait, tous les accusés, devant les tribunaux ontariens, ont droit de connaître le dossier complet de la cause. Pour quel motif ne remet-on pas le rapport Bertrand aux intimés?

• (1450)

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je parcourais un document et n'ai pas entendu la question. Le député aurait-il l'obligeance de la répéter?

M. Speyer: Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Celui-ci connaît la tradition qui existe depuis longtemps en Ontario, selon laquelle les tribunaux révèlent aux accusés tous les détails de la cause. Dans le procès qui nous occupe, la défense a demandé le rapport Bertrand pour que les accusés puissent se défendre. Pourquoi l'avocat du ministre refuse-t-il de remettre ce rapport aux accusés? Pourquoi, d'ailleurs, refuse-t-on de le publier pour que tous les Canadiens puissent en prendre connaissance?

M. Chrétien: Madame le Président, c'est ce qu'on a toujours fait des rapports publiés par le même bureau. Dans l'affaire actuelle, j'ignorais qu'on avait présenté une demande devant les tribunaux. Je me renseignerai pour en faire rapport au député. C'est la première fois qu'on me signale ce problème.

LE TRANSFERT DES ACTIONS D'URANIUM CANADA AU MINISTRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Hier, il a déclaré à la Chambre à propos des poursuites intentées contre Uranium Canada, accusée de collusion sur les prix, que cette société de la Couronne agissait de manière indépendante et que c'était son conseil d'administration et non pas le ministre qui donnait des directives à ses avocats.

Le 1er mai 1981, toutes les actions des membres du conseil d'administration ont été transférées au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui en est actuellement le détenteur. Cela revient donc à dire qu'il n'existe plus de conseil d'administration. La société de la Couronne est donc une sorte de prête-nom qui agit uniquement selon les directives du ministre et à coup de décrets du conseil du cabinet. Je voudrais que le ministre me dise pourquoi il a induit la Chambre en erreur hier. Pourquoi essaie-t-il de dissimuler quelque chose? Qu'essaie-t-il de cacher? Pour une fois, ne pourrait-il pas dire la vérité à la Chambre?

Des voix: Bravo!

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je renvoie le député à la réponse que j'ai donnée à la Chambre hier. En s'y reportant, il verra qu'il ne me cite pas fidèlement, convenablement, ni équitablement.

Le député a parlé d'un transfert d'actions. Il est vrai qu'il y a toujours un ministre qui est l'actionnaire de toute société de la Couronne. Mon collègue connaît la différence entre les administrateurs, les dirigeants et les actionnaires d'une société. Dans ce cas, l'actionnaire est le gouvernement du Canada. Les ministres sont actionnaires des différentes sociétés de la Couronne au nom du gouvernement.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DONNER DES DIRECTIVES À URANIUM CANADA

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Ce que je veux faire remarquer, madame le Président, c'est qu'aux termes de la loi habilitante, Uranium Canada ne pouvait rien faire durant toute cette affaire sans des directives précises d'un ministre et du cabinet par le truchement de décrets du conseil. Le ministre persiste à nier sa responsabilité ministérielle à cet égard. Il sait pourtant qu'Uranium Canada n'était qu'un instrument du gouvernement et du cabinet.

Le ministre ne reconnaîtra-t-il pas sa responsabilité et nous dira-t-il s'il ordonnera à Uranium Canada d'abandonner la position qu'elle adopte à l'heure actuelle en se soustrayant aux poursuites et en se prévalant d'une protection supérieure à celle dont dispose le citoyen ordinaire au Canada?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'ai répondu hier à la Chambre à cette question, et j'y ai répondu encore aujourd'hui. Je n'ai pas donné de directives à Uranium Canada ni à son procureur, et je n'ai pas l'intention de le faire. Le procureur d'Uranium Canada est libre d'invoquer tous les arguments qu'il juge bon d'invoquer à titre de procureur de la société. Je n'ai pas l'intention de m'ingérer dans le déroulement du procès.

* * *

LES FINANCES

LE PROGRAMME D'OBLIGATIONS POUR L'EXPANSION DE LA PETITE ENTREPRISE

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, qui est allé s'installer au dernier rang.

M. Wilson: Là où il devrait être.

M. Kempling: Le voici.

M. Oberle: Ma question fait suite à une série de questions qui lui ont été posées en d'autres occasions, et concerne l'obligation pour la petite entreprise.

Il y a plusieurs semaines, le ministre s'est engagé, à la Chambre, à examiner le programme des obligations, afin de voir si les investisseurs privés et les établissements bancaires ne devraient pas être autorisés à acheter et émettre ces obligations avec une garantie du gouvernement. Le ministre peut-il nous dire aujourd'hui si cette étude est terminée et si le gouvernement a adopté une nouvelle position à cet égard?

Ce qui m'inquiète avant tout, c'est que la Banque fédérale de développement, l'établissement bancaire de dernier recours auquel s'adressent les gens qui sont aux abois, ne peut pas émettre ces obligations. Il est particulièrement difficile aux habitants des régions rurales, aux agriculteurs et aux petits commerçants des régions reculées, où les établissements bancaires hésitent plus que ceux des villes à prêter du capital-risque, de se prévaloir de ce programme.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député doit savoir que si l'obligation pour la petite entreprise semble attrayante aux banques et si les institutions financières peuvent consentir des prêts à faible taux d'intérêt dans le cadre de ce programme, c'est grâce à leur situation fiscale. Il n'est pas toujours opportun, même pour les banques, de participer à ce programme, d'un manque d'espace fiscal. Voilà ce qui m'empêche de donner suite à la proposition du député, comme nous aurions pu le faire autrement.

LA DISPONIBILITÉ DU PROGRAMME

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, la question est là, justement. Pourquoi ne peut-on émettre ces obligations ou ne pas établir d'autres critères? Les investisseurs privés pourraient certainement obtenir les mêmes avantages que les banques et, contrairement à ce que prétend le ministre, les banques n'aiment pas ces obligations. Elles les trouvent peu intéressantes. Les coopératives de crédit, les caisses populaires et la Banque fédérale de développement ne sont pas en mesure d'émettre ces obligations.

Comme, d'après ce qu'il a dit, le ministre considère qu'il s'agit là d'un bon moyen d'aider les entreprises en difficulté, pourquoi ne pas exploiter davantage cette formule en l'étendant aux investisseurs privés et aux institutions dont j'ai parlé, à savoir les coopératives de crédit, les caisses populaires et, surtout, la Banque fédérale de développement?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, comme le député l'a dit lui-même, à cause des raisons que j'ai citées et du fait que les banques peuvent occuper leur espace fiscal, le secteur privé a obtenu, grâce à ces obligations, 2.597 milliards. C'est une somme assez rondelette. Rien que le mois dernier, ces obligations ont apporté 110 millions de plus.

En fait, le député demande une formule entièrement nouvelle car, du moins d'après ce qu'il a dit, la formule actuelle ne permet pas de remédier à la situation. Je me ferai bien sûr un plaisir de réexaminer de nouveau la suggestion que le député m'a faite dans sa question d'aujourd'hui.

Mme le Président: La parole est au député de Surrey-White Rock-Delta-Nord.

M. Friesen: Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre, qui sait que le . . .

Questions orales

Mme le Président: A l'ordre. Je vous prie de m'excuser. Le très honorable chef de l'opposition veut-il prendre la parole?

M. Clark: Oui, madame le Président.

Mme le Président: Je la lui accorde.

* * *

LES FINANCES

LA DISTRIBUTION DES FORMULES DE DÉCLARATION D'IMPÔT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. On a distribué des formules de déclaration d'impôt selon lesquelles les Canadiens doivent payer des impôts prévus par des propositions dont le Parlement n'a pas été saisi. Le ministre a dit qu'il proposait la souplesse—c'est le mot qu'il a utilisé—en ce qui concerne les propositions budgétaires. La diffusion de ces formulaires n'est-elle pas une façon de dire qu'il n'y aura pas de changements dans les propositions budgétaires concernant les rentes d'étalement du revenu, la déduction pour amortissement, les régimes enregistrés d'épargne-retraite et les réserves pour gains en capital?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, en premier lieu, c'est le ministre du Revenu qui distribue normalement les formulaires, non le ministre des Finances. Première erreur. Deuxièmement, le très honorable représentant affirme que ces formulaires sont fondés sur des impôts dont le Parlement n'a pas été saisi. Pourtant, toutes les modifications fiscales ont été soumises au Parlement. Elles figurent toutes dans les motions des voies et moyens. Et le très honorable chef de l'opposition devrait le savoir. Il n'est jamais arrivé dans l'histoire du Parlement qu'un ministre des Finances ait exclu la possibilité de changement en attendant que la Chambre soit saisie de bills; toute attitude contraire serait la marque du mépris le plus total à l'endroit du Parlement.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

LA PRÉSENTATION D'UN AVANT-PROJET DE LOI

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances qui, de tous les ministres des Finances de l'histoire, a manifesté le plus grand mépris pour le processus parlementaire.

Des voix: Bravo!

• (1500)

M. Clark: Le ministre continue à défendre son budget en promettant d'y apporter des changements. Voilà ce qui rend la situation tellement exceptionnelle, madame le Président. Je voudrais qu'il nous dise, directement ou par l'intermédiaire du ministre du Revenu national, si la diffusion de ces formulaires d'impôt dans le cadre de la politique gouvernementale signifie que le ministre n'envisage ou ne permettra aucun changement à propos des sujets que j'ai mentionnés.

Permettez-moi de poser au ministre une autre question, madame le Président. Pourrait-il nous dire s'il envisage de publier son projet de mesure budgétaire avant de présenter les bills se rapportant à l'un ou l'autre aspect du budget?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, pour répondre à la première question, la formule qui a été suivie est la même que celle qui a été suivie pour tous les budgets présentés dans l'histoire de la Chambre des communes.

M. Nielsen: Avec 18 changements?

M. MacEachen: La réponse à la deuxième question est oui. Je l'ai d'ailleurs dit il y a quelques jours au député d'Etobicoke-Centre qui m'a interrogé à ce sujet.

M. Clark: Dieu du ciel!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M^LLE MACDONALD—LES PRÉSUMÉES DÉCLARATIONS TROMPEUSES DE M^LLE BÉGIN

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, je soulève la question de privilège à propos certaines de déclarations erronées que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle Bégin) a faites à la Chambre le 22 mars 1982, comme en témoigne la page 15667 du hansard.

Mme le Président: A l'ordre, Si le député de Kingston et les Îles (M^lle MacDonald) veut soulever la question de privilège à la Chambre, elle devrait m'en avertir d'avance et faire un bref exposé pour me permettre de voir s'il y a effectivement matière à question de privilège, à moins que cette question de privilège ne découle des délibérations de la journée.

Mlle MacDonald: C'est exact.

Mme le Président: Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle Bégin) n'a pas pris la parole à la Chambre aujourd'hui. C'est pourquoi j'ai interrompu immédiatement le député. La question de privilège ne peut pas découler des délibérations d'aujourd'hui.

Mlle MacDonald: Madame le Président, c'est la première occasion que j'ai de soulever la question de privilège à la Chambre à la suite des questions que j'ai posées au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social aujourd'hui. C'est la première occasion que j'ai, d'abord, d'obtenir la parole de la présidence et de soulever la question depuis que le ministre a fait sa déclaration erronée ou, en second lieu, depuis qu'elle est à la Chambre. Il eut été impossible de poser la question plus tôt. Par conséquent, je soulève la question de privilège du fait que j'ai posé la question aujourd'hui à la Chambre et que les déclarations erronées du ministre sont consignées au compte rendu de la Chambre. Je ne connais pas d'autre moyen de faire rétablir la vérité que de m'adresser au ministre par le biais de cette question de privilège.

Mme le Président: Je pense pouvoir aider le député en lui rappelant qu'une déclaration d'un ministre ou d'un autre député jugée erronée par elle ne justifie pas nécessairement la question de privilège; bien souvent, une telle question peut faire l'objet d'un débat. Si l'honorable représentante a une question de privilège, même si elle prétend ne pas avoir pu poser la question avant aujourd'hui—je crois pourtant lui avoir accordé la parole la semaine dernière—avant aujourd'hui, cela ne signifie pas que je peux l'exempter de l'exigence selon laquelle elle doit me prévenir de son intention de la soulever, ce à quoi elle est tenue, et de me remettre un bref exposé de l'objet de cette question de privilège.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Cela devient un peu difficile madame le Président. Depuis qu'il a été modifié, le Règlement n'interdit pas à un député de soulever une question de privilège durant la période des questions. Il est d'usage depuis les derniers changements, de renvoyer les questions de privilège et les rappels au Règlement à la fin de la période des questions. Si une question de privilège avait été soulevée quand l'incident est survenu, je suis persuadé que l'affaire aurait été traitée différemment. Je constate que vous hochez la tête, madame le Président, même si je n'ai pas terminé mes observations. Quand je les aurai finies, j'aurai peut-être réussi à vous convaincre.

La question de privilège a été soulevée parce que la présidence est intervenue pour interdire au ministre de répondre. La question que le député de Kingston et les Îles a posée au ministre avait trait à une déclaration faite à la Chambre par le ministre. Cela n'a absolument pas d'importance, à mon avis, que le ministre ait fait une déclaration dans un domaine qui ne relève pas de sa compétence.

Je pourrais citer comme précédent à cet égard l'incident même qui a donné lieu à la déclaration du ministre. Il s'agissait d'une question et d'une question supplémentaire qu'a posées le député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway) à propos des déclarations que le ministre avait faites dans un discours. La présidence avait alors autorisé les deux questions comme les deux réponses.

C'est là que tout le problème a commencé. Le compte rendu officiel des débats de la Chambre témoigne que le ministre a bel et bien fait les déclarations au sujet desquelles le député de Kingston et les Îles tient à s'enquérir. En fait, celle-ci cite l'intervention du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro). Il se trouve que deux ministres de la Couronne, tous deux présents, disent des choses totalement différentes.

La question du député de Kingston et les Îles est sans aucun doute valable, telle qu'elle a été posée au ministre, puisqu'elle voulait savoir si le ministre maintenait sa déclaration erronée. Est-ce là une déclaration qui expose la position du gouvernement, ou faut-il en croire celle qu'a faite le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien?

Quant à la question dont la Présidence est saisie, cela n'a sûrement rien à voir avec la responsabilité du ministre dans le portefeuille en question; cela porte en fait sur la véracité des déclarations faites à la Chambre. Non seulement le député qui pose une question a-t-il droit de la poser, mais il semblerait aussi que le ministre a le devoir d'y répondre. La question ne peut s'adresser qu'à un occupant des banquettes ministérielles et seul le ministre qui a fait la déclaration peut y répondre. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien n'est pas en mesure de répondre au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et de préciser si ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit est vrai ou doit être rectifié. Le ministre qui a fait la déclaration est donc le seul en mesure d'apporter la rectification voulue.

En fait, toutes les fois qu'un député a mis en doute la déclaration d'un ministre, c'est toujours le ministre lui-même qui a pris la parole à la Chambre pour affirmer que ce qu'il avait dit est vrai et qu'il le maintenait, ou pour dire que ce qu'il avait dit est inexact et qu'il y avait lieu d'y apporter telle ou telle rectification. Le député de Kingston et les Îles en donnait la possibilité au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, dont la déclaration est en cause. Je soutiens qu'il aurait fallu lui permettre de confirmer ou non l'exactitude de la déclaration, quand ce ne serait que pour s'innocenter.

Si, à en juger d'après la décision que la présidence a rendue tout à l'heure, Votre Honneur croit qu'il conviendrait mieux—ce que je ne crois pas—de soulever la question de privilège au sujet de déclarations prétendument trompeuses en en donnant officiellement avis par écrit, nous le ferons, évidemment. Mais il se pose ici, selon moi, une question tout à fait différente: le droit d'un député d'interroger les ministres sur des déclarations qu'ils font à la Chambre, et ce qui est peut-être encore plus important, le droit des ministres de répondre.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Je veux seulement rectifier certains faits. Je me rappelle très bien que lorsque le député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway) a posé sa question, à cause de la façon dont il l'a formulée, je n'étais pas sûre si je devais permettre au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de répondre, mais je ne l'ai pas empêchée de le faire. Tout se passe très vite à la Chambre. Je n'ai pas refusé la question parce que je n'étais pas certaine que le moment soit bien choisi pour que j'intervienne. Je ne savais vraiment pas si la question, telle que posée, avait trait aux fonctions ministérielles du ministre? Par la suite, je pense que c'est le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) qui a répondu aux autres questions que j'ai autorisées à ce sujet.

• (1510)

Aujourd'hui, comme j'avais déjà entendu les questions précédentes, il m'a semblé fort clair que cette question ne portait pas sur ce que je considère comme étant les fonctions ministérielles du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. C'est pour cela que je n'ai pas autorisé le ministre à y répondre. L'échange qui a eu lieu quand le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a fait une déclaration par suite de la question posée par le député de Cariboo-Chilcotin a certainement eu lieu pendant une autre séance. Par conséquent, je suis obligée d'appliquer la règle selon laquelle l'honorable représentante de Kingston-et-les-Îles, qui a tout à fait le droit de soulever la question de privilège, doit d'abord en donner préavis, après quoi je pourrai entendre ses explications.

M. Nielsen: Je prie la présidence de commenter ma deuxième affirmation, soit que les députés ont le droit d'interroger les ministres de la Couronne au sujet de déclarations faites à la Chambre et dont ils contestent l'exactitude. C'est le deuxième point que j'ai établi. Je soutiens que, à titre de députés, nous avons le droit d'interroger les ministres de la Couronne au sujet de déclarations, trompeuses ou non, qu'ils ont faites à la Chambre. On a empêché l'exercice de ce droit aujourd'hui.

Mme le Président: La déclaration à laquelle le député fait allusion a été faite à la Chambre et, en temps normal, les députés peuvent interroger les ministres au sujet de telles déclarations, mais comme je l'ai expliqué il y a un instant, j'ai légèrement hésité dans ce cas-ci à autoriser le ministre à répondre. J'ai jugé aujourd'hui que je ne devais pas autoriser une telle chose deux fois. Le député peut fort bien le contester, et sa position se défend. J'examinerai la situation pour voir comment je puis y remédier. Bien entendu, les députés ont le droit de poser des questions aux ministres au sujet de déclarations faites à la Chambre. C'est tout à fait exact, mais la situation est quelque peu différente dans ce cas-ci. Le député voudra peut-être accepter mon explication aujourd'hui puisque j'ai laissé passer la question la première fois parce que je n'étais pas vraiment certaine qu'elle soit appropriée ou non. J'ai décidé de ne pas la laisser passer aujourd'hui parce que j'étais tout à fait certaine qu'elle ne touchait pas aux fonctions ministérielles de l'honorable représentante.

M. Nielsen: Il y a une dernière réflexion dont j'aimerais faire part à la présidence. Je ne ferai pas de commentaire sur le sort réservé par la présidence à la question initiale du député de Cariboo-Chilcotin. Peut-être aurait-elle dû être interrompue, peut-être le ministre n'aurait-il pas dû être autorisé à y répondre. Mais le fait est là, cette déclaration figure au compte rendu et elle est propre à induire en erreur. Voilà ce dont nous essayons de nous occuper aujourd'hui.

Pendant que la présidence va délibérer là-dessus, elle voudra peut-être tenir compte de ce qu'il ne faudrait pas nous laisser entraver, dans l'examen du passage du compte rendu dont nous essayons de nous occuper aujourd'hui, par la difficulté que voit en ce moment la présidence du fait de sa décision initiale, ou de l'absence de décision. Je ne pense pas qu'il serait nécessaire de poursuivre la question de privilège si l'on pouvait nous donner l'assurance que la question à laquelle le ministre s'est vu interdire de répondre aujourd'hui était autorisée par exemple demain.

Mme le Président: Je vais consulter le texte pour en peser les termes exacts. Mon impression immédiate est que je ne puis autoriser le ministre à répondre à une question qui ne relève pas de ses attributions ministérielles. Voilà ce que je pense pour l'instant, en sorte que si j'avais à répondre sans plus de consultation je dirais que je ne pourrais pas le faire demain.

Quant au dernier argument du député, je ne pense pas nuire aux députés à cause de la légère erreur qui se serait peut-être produite l'autre jour, je le concède. Cela ne s'est pas passé aujourd'hui. Il est bien évident qu'en tout état de cause le député de Kingston et les Îles pourra soulever la question de privilège dans les conditions normales si elle le désire. Je la renvoie à l'article 17(2), qui l'autorise à me donner préavis de question de privilège, et je l'entendrai une autre fois.

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, quelques mots seulement à ce sujet. En délibérant sur ce que vous allez examiner demain, vous voudrez peut-être tenir compte de ce que, après avoir autorisé la question du député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway), vous m'avez permis longtemps après, pendant la période des questions, de poser une question sur le même sujet au ministre de la Santé nationale et du Bien-être (M^lle Bégin). S'il y a eu erreur au départ, votre Honneur voudra peut-être voir si l'autorisation donnée par la suite de revenir sur le sujet n'est pas de nature à influer sur la décision et sur les normes que vous désireriez voir suivre par la Chambre ultérieurement.

Mme le Président: Oui, parfaitement. Puis-je demander au très honorable chef de l'opposition (M. Clark) si c'est le ministre de la Santé nationale et du Bien-être qui a répondu à la question, ou si c'est le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien?

M. Clark: C'est le ministre de la Santé nationale et du Bien-être, comme ou peut le lire à la page 15671 du hansard.

* * *

LES CORPORATIONS

M. MacKAY—L'ENQUÊTE SUR LA CONSOLIDATED COMPUTERS INC.

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président se souviendra qu'hier le ministre de la Justice (M. Chrétien), a dit qu'il me fournirait aujourd'hui certains renseignements à propos de l'affaire Consolidated Computer. Je remercie le ministre qui, je crois, est resté à la Chambre pour cela. La Chambre aurait-elle l'indulgence de lui permettre de s'exécuter.

Mme le Président: A ce point du débat, nous ne pouvons pas poursuivre la période des questions sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je voulais fournir cette réponse au cours de la période des questions, mais je ne savais pas comment m'y prendre puisque l'occasion ne s'est pas présentée. Je précise au député que cette question a été renvoyée au ministère de la Justice, conformément à l'article 4 de la Loi sur le ministère de la Justice en vertu de laquelle le ministre doit veiller à ce que le secteur public soit administré conformément à la loi. C'est donc en vertu de cet article de la Loi sur le ministère de la Justice que mon ministère enquête actuellement sur la question. Je ne manquerai pas de tenir la Chambre des communes au courant de l'évolution de cette affaire.

Pendant que j'ai la parole, je signale que le député de Cambridge (M. Speyer) m'a posé également une question.

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Chrétien: J'essaierai d'y répondre demain.

Mme le Président: La Chambre a consenti à l'unanimité à ce que le ministre réponde à une question, pas à deux.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. FRIESEN—LA SOMME VERSÉE AU MEURTRIER CLIFFORD OLSON

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter une pétition réunissant plus de 2,000 signatures. Elle m'a été adressée par MM. David Shoesmith et Norman Carr, de Sarnia. Les pétitionnaires déplorent que l'on ait versé $100,000 à la famille de Clifford Robert Olson. Ils estiment grossièrement injuste que l'on ait versé $100,000 à cet homme qui a été reconnu coupable de meurtre. Ils affirment qu'il faudrait au moins récupérer immédiatement cet argent et le distribuer aux familles des victimes.

Je tiens à ajouter qu'ils ont réuni ces signatures à leurs frais, d'après ce qu'ils m'ont dit. Ils ont en outre payé leur voyage par avion pour venir m'adresser la pétition à Ottawa. Ils disent trouver particulièrement révoltant qu'on ait témoigné si peu de sympathie aux familles des victimes tandis que le meurtrier acquérait une grande notoriété . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député n'a pas à débattre la pétition. Il devrait se contenter d'en annoncer le titre, sur quoi la Chambre accueille la pétition.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 3534, 3681, 3715, 4042 et 4044.

[*Texte*]

PETRO-CANADA—LES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT ET DE SERVICE

Question nº 3544—**M. Andre:**

1. Quelle politique officielle, s'il en est, régit l'octroi de contrats par Petro-Canada, ou l'une de ses filiales, à des sociétés appartenant à des Canadiens par rapport à des sociétés américaines d'approvisionnement ou de service de l'industrie pétrolière et gazière canadienne?

2. Le gouvernement déposera-t-il copie de toute communication écrite adressée à Petro-Canada pour l'informer de ses obligations à l'égard de contrats d'approvisionnement ou de service?

3. Dans le cas des chantiers de forage de Petro-Canada *a*) PEX Fina Berland 11-31-59-24 W5, *b*) Bedford Dolphin au large de la Nouvelle-Écosse, le contrat d'approvisionnement en boues de forage a-t-il été accordé à une société américaine et, le cas échéant et dans chaque cas, le contrat lui a-t-il été accordé malgré des soumissions concurrentielles des sociétés canadiennes?

4. Le 1er janvier 1979, combien Petro-Canada avait-elle consacré à l'exploration et au développement pétroliers et gaziers et combien avait-elle acheté de fournitures et de services *a*) d'autres sociétés, *b*) de sociétés canadiennes?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources répond comme suit:

2. En vertu de la loi, Petro-Canada est un organisme indépendant et la politique du gouvernement du Canada est de ne pas intervenir dans la gestion des corporations de propriétaires.

Petro-Canada rapporte que:

1. La politique de Petro-Canada est d'accorder les contrats à des Canadiens dans la mesure du possible. Depuis sa mise sur pied, Petro-Canada s'est fixé comme objectif non seulement de rechercher des coparticipants canadiens, mais aussi d'avoir recours, autant que possible, à des sociétés canadiennes d'approvisionnement ou de service.

3. *a*) et *b*) Les termes précis de contrats particuliers signés par Petro-Canada relèvent du pouvoir décisionnel de la gestion et sont de nature telle que leur divulgation donnerait injustement l'avantage aux concurrents.

4. Les renseignements demandés ne sont pas disponibles sous cette forme.

L'ÉPILEPSIE

Question nº 3681—**M. Herbert:**

1. Combien de Canadiens souffrent d'épilepsie?

2. Le gouvernement subventionne-t-il des recherches dans ce domaine et, le cas échéant, combien y a-t-il consacré au cours de la dernière année pour laquelle on dispose de chiffres?

M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): En ce qui concerne le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social:

1. Il n'existe pas de chiffres précis. La meilleure estimation indique qu'il y aurait entre 200,000 et 240,000 personnes épileptiques au Canada.

2. Oui, $27,079 en 1981-1982.

En ce qui concerne le Conseil de recherches médicales:

1. On répondra à cette question ailleurs.

2. Oui, $774,846 en 1981-1982.

Questions au Feuilleton

LA SOCIÉTÉ ELDORADO NUCLÉAIRE LIMITÉE

Question nº 3715—M. Herbert:

1. Depuis 1977, qui a été *a*) président du conseil d'administration, *b*) président-directeur général, *c*) vice-président de la société Eldorado Nucléaire Limitée?

2. Depuis 1977, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a-t-il détenu les actions en fiducie et a-t-il nommé des membres du conseil d'administration?

3. *a*) L'actionnaire approuve-t-il tous les budgets d'immobilisations, *b*) le ministre des Finances et le président du Conseil du trésor interviennent-ils dans cette approbation et, le cas échéant, comment?

4. Le budget d'immobilisations soumis à l'approbation des actionnaires est-il accompagné d'un aperçu général de tout projet d'immobilisation de la société?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Eldorado Nucléaire Limitée

1. *a*) et *b*) M. N. M. Ediger. *c*) Du 1er janvier 1977 au 31 janvier 1979, M. C. G. Baschenis. Depuis le 19 novembre 1979, M. M. J. Moreau.

2. Depuis 1977, toutes les actions de l'ENL ont été détenues en fiducie par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, sauf celles que les administrateurs détenaient en tant qu'actions de garantie. D'ailleurs, la loi n'exigeant plus de détenir des actions de garantie, depuis 1981, celles-ci ont été retournées au ministre. Depuis 1977, les nominations au conseil d'administration sont faites par le ministre, qui agit en tant qu'unique actionnaire de la Société.

3. *a*) et *b*) Le budget d'immobilisations est préparé chaque année par le personnel de l'ENL pour son conseil d'administration, qui le fait examiner par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor, qui recommandent au gouverneur général en conseil de l'approuver.

4. Les projets d'immobilisations importants de la Société sont décrits et compris dans le projet de budget d'immobilisations.

LES COMMISSIONS INTERNATIONALES POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE EN INDOCHINE

Question nº 4042—M. Munro (Esquimalt-Saanich):

1. Quels sont les états financiers de la liquidation des trois commissions tripartites du Sud-Est asiatique pour la surveillance et le contrôle (Vietnam, Cambodge et Laos)?

2. Combien ont coûté les opérations au total?

3. Quelle a été la contribution de chacun des signataires des accords de Genève de 1954 et 1961?

4. Certains signataires ont-ils des paiements en souffrance et, le cas échéant, lesquels et de combien?

5. A-t-on essayé de percevoir les contributions en souffrance et, le cas échéant, comment?

6. A quand remonte la dernière tentative de règlement des comptes et comment s'y est-on pris?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): En ce qui concerne le ministère des Affaires extérieures, la réponse est la suivante:

1. La responsabilité en ce qui concerne les états financiers relatifs aux comptes des opérations de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle incombe à l'Inde en sa qualité de puissance administrante aux termes des accords de Genève. En 1973, l'Inde a présenté aux co-présidents de la Conférence de Genève de 1954—le Royaume-Uni et l'URSS—un dernier relevé de compte comprenant entre autres les coûts recouvrables subis par le Canada. Par la suite, un appel a été lancé aux contributeurs—le Royaume-Uni, la France, l'URSS, la République populaire de Chine et la République démocratique du Vietnam—leur demandant de verser leurs contributions au fonds commun en vue du règlement des dettes impayées de la Commission, y compris les sommes dues aux États membres. Comme dans le cas des autres appels lancés depuis la création de la Commission, seuls certains contributeurs ont répondu. Par conséquent, les comptes restent ouverts jusqu'à ce que tous se soient acquittés de leurs obligations financières.

2. Pour le Canada, le coût total des opérations s'est chiffré à $10,509,000, dont $5,573,000 représentent des coûts non recouvrables et $4,936,000 des coûts recouvrables. Comme nous n'avons pas les chiffres complets des dépenses engagées par l'Inde et la Pologne, nous ne pouvons établir le coût total des opérations pour les trois puissances chargées d'assurer la surveillance.

3. Les contributeurs au fonds commun établi pour financer les activités des commissions pour le Vietnam et le Cambodge—le Royaume-Uni, l'URSS, la France et la République populaire de Chine—devaient chacun assumer 25 p. 100 des frais. Les contributeurs aux dépenses engagées au titre de la commission pour le Laos et la part des frais revenant à chacun sont: la République populaire de Chine, la France, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'URSS (17.6 p. 100); la Birmani, le Cambodge, le Laos, le Vietnam du Nord, le Vietnam du Sud et la Thailande (1.5 p. 100); le Canada, l'Inde et la Pologne (1 p. 100). Nous n'avons pas les chiffres précis des contributions de pays autres que le Canada.

4. Le fonds commun est considéré comme le débiteur administratif des sommes dues aux pays participant aux activités de la CISC et les contributeurs ont, collectivement, la responsabilité de s'acquitter de leurs obligations financières envers le fonds. Certains d'entre eux (la République populaire de Chine, la République démocratique du Vietnam) n'ont pas versé de contribution au fonds; ces pays, visiblement, n'ont pas la volonté de s'acquitter de leurs obligations financières.

5 et 6. Les diverses tentatives en vue d'amener les contributeurs à s'acquitter de leurs obligations financières envers le fonds commun ont été accueillies sans enthousiasme. Le Canada, pour sa part, a fait diverses démarches auprès du gouvernement de l'Inde, des gouvernements des pays contributeurs et des coprésidents de la Conférence de Genève de 1954 concernant le remboursement des sommes en souffrance—$3,208,043—qui lui sont dues. Nos dernières démarches officielles remontent à 1978; cependant, notre ambassade à Moscou et notre haut-commissariat à Londres ont depuis soulevé la question de temps à autre de manière officieuse. Nous ne sommes pas optimistes quant au recouvrement des sommes dues au Canada et aux autres participants; cependant, les comptes restent ouverts et d'autres efforts seront déployés pour essayer d'obtenir le remboursement de ces sommes.

LES PILOTES D'AIR CANADA

Question nº 4044—**M. Corbin:**

1. Combien de pilotes sont à l'emploi d'Air Canada et de ce nombre, combien *a*) sont de langue maternelle (i) française (ii) anglaise (iii) autre, *b*) ont indiqué (i) le français (ii) l'anglais (iii) l'anglais et le français comme langue de travail?

2. Quel pourcentage chacun des groupes énumérés ci-dessus représente-t-il par rapport à l'ensemble des pilotes?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La direction d'Air Canada répond comme suit:

1 et 2. Les statistiques disponibles concernent la langue principalement utilisée par l'employé. Voici les plus récentes données, qui datent de novembre 1981:

Anglais	1 638	86,5 p. 100
Français	226	12 p. 100
Autre	30	1,5 p. 100

Il n'a pas été jugé nécessaire de prendre note de la langue utilisée de préférence au travail. Quant à l'intérêt manifesté par les pilotes pour le travail en français, disons que 77 pilotes ont demandé (et obtenu) des copies françaises des manuels des pilotes (4,1 p. 100).

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question nº 3571 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que la motion nº 3571 soit réputée transformée en ordre de dépôt?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES VOYAGES OFFICIELS DU SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES

Question nº 3571—**M. Cossitt:**

1. Quelle est la liste complète de tous les voyages par avion effectués par l'actuel ambassadeur du Canada à Washington, M. A.E. Gotlieb, pendant qu'il était sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, y compris *a*) l'origine et la destination, *b*) la raison du voyage, *c*) la classe utilisée, *d*) les nom et description de fonctions de tous ceux qui l'ont accompagné aux frais de l'État, *e*) le coût total?

2. Combien de fois M. Gotlieb a-t-il voyagé en première classe?

3. M. Gotlieb a-t-il déjà emprunté le Concorde, en particulier pour revenir de Paris et, le cas échéant, quelles raisons justifient ce recours et combien le billet du Concorde coûte-t-il de plus que le billet ordinaire en classe économique?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Smith: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE CRÉDIT AGRICOLE LA LOI SUR LES PRÊTS AGRICOLES BONIFIÉS

MESURE MODIFICATIVE—MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 29 mars, du bill C-88, concernant les prêts agricoles, dont le comité permanent de l'agriculture a fait rapport sans propositions d'amendement, et de la motion nº 1 de M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain).

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je participe au débat sur ce bill afin de signaler à la Chambre deux ou trois points plutôt importants, à mon avis. Premièrement, je crois que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) ne s'est pas acquitté de son devoir comme il aurait pu et aurait dû le faire. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il a vraiment manqué d'imagination. A preuve, son manque de programmation dont nous avons été témoins et le manque d'intérêt qu'il a affiché en ne faisant pas le nécessaire pour l'agriculture canadienne. Monsieur l'Orateur, à quoi bon avoir les terres les plus productives et les meilleurs agriculteurs du monde si le gouvernement ne crée pas un climat favorable à la production dont le monde a besoin? Comme conséquence, c'est l'agriculture et tous les agriculteurs qui en souffriront.

A mon sens, les agriculteurs canadiens sont carrément négligés depuis dix ans à cause de l'administration du ministre de l'Agriculture actuel. Je me souviens très bien du jour où il a assumé son portefeuille, car il a dit qu'il serait un ministre de l'Agriculture qui répondrait au téléphone. C'est probablement tout ce qu'il a fait depuis ce temps-là: il a répondu au téléphone. Malheureusement, personne n'assume la charge laissée vacante par le ministre pendant qu'il est au téléphone. J'admets que le bill dont nous sommes saisis est important puisqu'il créera une nouvelle source de fonds pour les agriculteurs partout au Canada; néanmoins, il ne réglera pas les problèmes agricoles avec lesquels le Canada est aux prises actuellement.

Nous avons un gouvernement qui ne cesse de réclamer de nouveaux impôts. Il alourdit le fardeau des citoyens productifs et travailleurs, mais les personnes qui assument ce fardeau sont de moins en moins nombreuses. Voilà pourquoi je voudrais demander tout d'abord au ministre et aux députés d'en face s'il se trouve quelqu'un pour prêter une oreille attentive aux doléances du peuple. Sait-on au juste ce qui s'est passé? L'alerte est donnée et les députés feraient mieux d'en prendre bonne note. Les agriculteurs et le secteur agricole sombrent de plus en plus profondément dans l'endettement. Certes, nous obtenons des prêts supplémentaires à court terme, mais le loyer de cet argent n'a jamais été aussi cher. Le coût élevé de l'intérêt est à l'origine des difficultés des agriculteurs. Ceux d'entre nous qui comptent beaucoup d'agriculteurs dans leur circonscription admettent que la situation a commencé à s'aggraver l'été dernier, quand les taux d'intérêt ont atteint des sommets records au Canada. C'est à ce moment-là que les agriculteurs se sont embourbés dans les difficultés. Ils acceptaient volontiers de payer des taux d'intérêt raisonnables, mettons de 10 ou 11 p. 100, mais quand les taux ont atteint et même dépassé les

20 p. 100, la situation s'est vraiment gâtée. Des agriculteurs ont dû vendre une partie de leur exploitation. Voilà en quoi la situation est si grave et voilà pourquoi je prétends qu'il y a lieu d'être sur nos gardes.

J'irai jusqu'à affirmer que, cette année, le revenu net des producteurs agricoles diminuera de 25 p. 100. Cette baisse est imputable simplement au fait que les frais de production s'accroîtront de 10 à 15 p. 100.

Je vais expliquer à la Chambre par votre entremise, monsieur l'Orateur, avec un exemple, en quoi le gouvernement est responsable de certains de ces frais. J'ai demandé hier au ministre des Finances (M. MacEachen) s'il envisagerait de supprimer la taxe d'accise sur certains combustibles domestiques: le gaz naturel et le mazout. Les agriculteurs ont eux aussi à chauffer leur maison, comme les autres consommateurs canadiens.

Le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré qu'il fallait faire baisser les prix pour mater l'inflation. Nous sommes d'accord là-dessus. Nous reconnaissons avec le premier ministre qu'il faut juguler l'inflation. Mais il faut reconnaître que c'était le même premier ministre qui nous a dit, il y a environ sept ans que le problème de l'inflation avait bel et bien été réglé. Où en est l'inflation par rapport à il y a sept ans? Plus galopante que jamais. Le gouvernement ne sait pas comment faire face à cette situation. Et pourtant, il aggrave le problème inflationniste en levant une taxe d'accise supplémentaire sur les combustibles domestiques, c'est-à-dire le gaz naturel et le mazout.

Certains agriculteurs, dans notre région, doivent payer jusqu'à $1,000 par mois pour chauffer leur poulailler, leur porcherie et leur maison. Presque un tiers de cette somme va directement dans les coffres du gouvernement fédéral, par le biais de la taxe d'accise. Il me semble que si le ministre de l'Agriculture avait le moindre poids auprès de ses collègues ou si les membres du Cabinet voulaient vraiment améliorer la situation, ils pourraient très bien supprimer ce fardeau supplémentaire imposé aux producteurs. Pourquoi le gouvernement ne peut-il pas diminuer les prix? Pourquoi devons-nous imposer ce fardeau supplémentaire à ceux qui s'efforcent de produire en consacrant probablement à leur travail plus de temps que n'importe quel autre secteur de notre société? Et pourtant, le gouvernement ne juge pas bon de diminuer cette taxe.

Je tiens à vous dire autre chose, monsieur l'Orateur. Bon nombre de localités rurales sont approvisionnées en gaz naturel par des coopératives qu'elles ont créées et qu'elles gèrent elles-mêmes. Ces coopératives doivent prélever la taxe d'accise. A l'heure actuelle, le gouvernement refuse d'attendre un délai raisonnable, disons plus de 90 jours, pour toucher cette taxe. Nous en avons déjà discuté auparavant. Je suis sûr que si les choses allaient à votre guise, monsieur l'Orateur, vous réussiriez à faire comprendre au cabinet qu'il faut attendre au moins 90 jours avant d'exiger cet argent des coopératives. Mais non, le ministre des Finances a déclaré hier qu'il n'était pas disposé à modifier cette taxe pour l'instant. A mon sens, c'est totalement inacceptable. Il est anormal de s'attendre que les coopératives versent cette somme alors qu'elles ne l'ont pas encore touchée. C'est ce qui explique qu'elles ont toujours une dette d'environ 100,000 dollars. Je ne pense pas que ce soit juste, monsieur l'Orateur, et je suis sûr que vous partagez mon avis.

• (1530)

M. Smith: Vous contrevenez au Règlement.

M. Towers: Pas du tout.

M. Smith: Vous ne devez pas mêler l'Orateur au débat.

M. Towers: Je vous parle par l'intermédiaire de l'Orateur, si seulement vous écoutiez.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Je suis sûr que le député sait qu'il doit s'adresser à la Présidence, qui doit être tenue à l'écart des observations qui sont destinées à la Chambre par son intermédiaire.

M. Towers: La difficulté, monsieur l'Orateur, vient des députés d'en face, qui sont incapables de voir la réalité telle qu'elle est. J'ai déjà dit que les agriculteurs connaîtraient cette année une chute d'environ 25 p. 100 de leur revenu net. C'est grave pour leur situation financière qui est déjà difficile. A l'heure actuelle, le prix du bœuf et du porc a diminué de 10 à 15 p. 100. L'orge vaut un dollar de moins le boisseau et le blé, à peu près deux dollars de moins. Comment les agriculteurs vont-ils pouvoir absorber cette hausse de 10 ou 15 p. 100 des coûts de production, puisque c'est bien là que réside le problème. Ils sont coincés et le gouvernement n'élèvera pas le petit doigt pour les aider.

Pourquoi adopter un texte de loi qui augmente les coûts de production, comme le fait l'augmentation de l'impôt sur l'essence? Rappelons-nous, monsieur l'Orateur, que nos producteurs subissent la concurrence des États-Unis, où l'essence coûte actuellement de 10 à 15 p. 100 moins cher qu'ici. Nous leur mettons une camisole de force, et c'est absolument inacceptable.

Je n'aime pas les statistiques, monsieur l'Orateur, mais j'en consignerai au compte rendu pour illustrer l'état actuel de l'agriculture. Je suis heureux de constater que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Campbell), ancien premier ministre provincial, suit le débat, car je sais que l'économie de sa province doit beaucoup compter sur l'agriculture. De plus en plus de prêts consentis par la Société de crédit agricole sont remboursés en retard dans toutes les provinces, exception faite de la Colombie-Britannique. Par rapport à 1981, les arriérés en Alberta ont augmenté de 8.7 à 9.7 p. 100. En Saskatchewan, ils sont passés de 6 à 7.3 p. 100. Au Manitoba, de 5.5 à 9.1 p. 100. En Ontario, de 5.9 à 7.6 p. 100. Au Québec, de 6.1 à 9 p. 100. Au Nouveau-Brunswick, de 8.9 à 11.2 p. 100. En Nouvelle-Écosse, de 9.6 à 12.8 p. 100. Dans l'Île du Prince Édouard, de 8.9 à 10.7 p. 100. A Terre-Neuve, de 30.6 à 35.9 p. 100. La moyenne en général a augmenté de 6.7 p. 100 à 8.3 p. 100.

Telle est la tendance, monsieur l'Orateur. Les agriculteurs diffèrent leurs remboursements et il s'ensuit qu'il n'y a pas suffisamment de fonds à prêter. Nous devons donc reconnaître l'existence de ce problème qui s'aggrave, mais ces modifications apportées à la SCA ne modifieront pas sensiblement la répercussion qu'a en général la Société sur la collectivité agricole.

Si j'éprouve des craintes au sujet de ce bill, c'est notamment parce que le ministre de l'Agriculture a fait valoir au comité que la Société pourrait peut-être aller en Suisse emprunter de l'argent à bon marché. Monsieur l'Orateur, je tiens à avertir le gouvernement et les agriculteurs que l'argent qui est bon marché aujourd'hui ne le restera peut-être pas longtemps. Si les rumeurs concernant la dévaluation du dollar se concrétisent, ces prêts ne seront plus bon marché. Je préfèrerais que le ministre de l'Agriculture accepte l'amendement du député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) et permette à la Société du crédit agricole d'emprunter de l'argent chez nous. Cet argent pourrait être prêté par les agriculteurs qui ont vendu leur ferme ou qui ont eu une bonne année et des revenus excédentaires qu'ils peuvent investir dans la Société du crédit agricole, différant ainsi leur impôt jusqu'à ce qu'ils soient prêts. D'autres groupes ou d'autres personnes sont disposées à faire la même chose. C'est une excellente façon de canadianiser le système. Cela vaut beaucoup mieux que d'essayer de canadianiser des banques suisses.

C'est notamment parce que le gouvernement a cherché à canadianiser l'industrie que l'énergie nous coûte maintenant plus cher qu'aux États-Unis. Ce programme est financé en grande partie par les agriculteurs, car ces derniers utilisent beaucoup d'énergie. Une grande partie de leur impôt sert à acheter des sociétés pétrolières qui n'arriveront pas à trouver ou à produire un seul baril de plus et je ne pense pas qu'elles nous vendront le pétrole moins cher. En fait, d'après notre expérience des sociétés de la Couronne, les consommateurs devront sans doute payer plus cher.

• (1540)

Je pense que le ministre a tort de ne pas accepter l'amendement proposé par le député de Qu'Appelle-Moose Mountain. Hier soir, le ministre de l'Agriculture n'a pu nous donner qu'une seule raison pour justifier son rejet de l'amendement: ses conseillers sont contre. Ce n'est pas possible! J'aimerais que les ministériels me disent qui dirige le ministère de l'Agriculture? Certainement pas le ministre de l'Agriculture, s'il s'en remet à ses conseillers. C'est lui qui devrait diriger le ministère au lieu de s'absenter pour répondre au téléphone, comme je le disais tout à l'heure.

Admettons-le, nous pouvons nous attendre à de nouveaux problèmes, et si quelqu'un ne s'en occupe pas immédiatement, la situation ne changera pas. Je pense sincèrement que le ministre de l'Agriculture fait des efforts, mais il semble ne pas avoir le désir ou le talent d'accomplir quoi que ce soit qui nous apportera des avantages appréciables. Il n'y arrivera jamais s'il ne modifie pas sa ligne de conduite.

Des voix: Bravo!

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, j'interviens aujourd'hui à mon tour dans le débat sur le bill. La circonscription que je représente est une région agricole extrêmement riche, surtout dans le sud et dans l'ouest. Quand je lis l'histoire de Victoria-Haliburton, je comprends pourquoi les premiers colons sont venus s'y établir. Ils sont venus par eau et par terre, défricher le sol d'une grande fertilité pour qu'y vivent leur famille et les générations à venir. Nous avons aussi des industries. C'est une circonscription mixte. Je voudrais discuter d'agriculture aujourd'hui. Il y a dans ma circonscription des producteurs de produits laitiers, et de céréales et des personnes qui exercent toutes les autres activités agricoles.

Je suis en faveur de certains aspects du bill. Je dirai même qu'il y a longtemps qu'on aurait dû les présenter. Mais étant donné la conjoncture actuelle en agriculture au Canada, je dois demander si le bill n'arrive pas trop tard pour parvenir à ranimer l'agriculture. Il faudrait que son application aille de pair avec une politique de faibles taux d'intérêt. Les députés à la Chambre, même ceux que l'agriculture ne concerne pas directement, savent tous pertinemment que les taux d'intérêt élevés détruisent les entreprises agricoles à un rythme que nous n'avons pas vu au Canada depuis la grande dépression.

Je suis satisfait des dispositions du projet de loi qui permettent à la Société de crédit agricole de consentir des prêts à des particuliers qui ne sont pas agriculteurs à condition qu'ils prouvent que leur exploitation deviendra rentable en cinq ans. Toutefois, si l'on ne peut être sûr qu'ils pourront conserver leur exploitation agricole au moins cinq ans, le bill C-88 est tout simplement futile. Quelle chance ont-ils de survivre alors que des agriculteurs de longue expérience qui se sont révélés de bons gestionnaires vendent leur exploitation, certains pour réaliser des profits minimes, d'autres simplement pour réduire leurs pertes? Plus de 8,000 exploitants agricoles ont dû cesser leurs activités en 1981, dont une bonne partie par suite de faillite. La grande majorité étaient des agriculteurs expérimentés.

Je voudrais qu'il y ait plus de gens, notamment des jeunes, qui se consacrent à l'agriculture. Certains ne veulent faire rien d'autre. Toutefois, presque chaque jour des gens me disent qu'ils n'ont pas les moyens de faire le versement initial élevé qu'on exige actuellement, en grande partie à cause des dispositions du budget de novembre 1980 concernant les réserves de gains en capital et les rentes d'étalement du revenu. Après une vie de dur labeur, envisageant de se retirer pour vivre dans l'aisance, l'agriculteur actuel doit obtenir un paiement initial élevé lorsqu'il vend son exploitation agricole, simplement pour payer l'impôt sur les gains de capital, un impôt sur les fonds qu'il espère percevoir plus tard.

Certains aspects du projet de loi peuvent réjouir les agriculteurs dans une certaine mesure. Rien dans le bill C-88 n'indique que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et le ministre des Finances (M. MacEachen) sont sur la même longueur d'ondes. L'un donne et l'autre prend. Le ministre de l'Agriculture a dit, semble-t-il, que la Société du crédit agricole aurait un milliard de dollars à prêter à partir de juin prochain. Je remarque que le présent projet de loi permettra à la société d'obtenir 350 millions de dollars du Fonds du revenu consolidé. Ce chiffre provient de la formule selon laquelle la société serait en mesure d'obtenir du gouvernement 25 fois son capital de 14 millions de dollars.

Supposons que les fonds de la Société du crédit agricole s'accroissent cette année de 150 millions de dollars grâce aux versements des détenteurs d'hypothèques. La Société du crédit agricole disposerait alors de 500 millions de dollars pour accorder de nouveaux prêts. D'où viendraient les 500 millions restants? Il faudrait probablement les obtenir grâce à l'article 8 du présent projet de loi, qui modifie l'article 13 de la loi sur le crédit agricole. Grâce à cette modification, la Société du crédit agricole pourrait, avec l'approbation du ministre, emprunter de l'argent par tous les moyens, y compris l'émission et la vente d'obligations, de titres, de notes et autres preuves de l'endettement de la société.

Le paragraphe 2 stipule que le ministre des Finances peut consentir des prêts à la Société du crédit agricole grâce au Fonds du revenu consolidé. Nous sommes d'accord jusque là. Cependant, il y a ensuite le paragraphe 3 qui indique que le montant total non remboursé des emprunts visés par les paragraphes 1 et 2 ne doivent jamais dépasser 25 fois le capital de la Société. Selon mes calculs, cela veut dire 500 millions de dollars et non un milliard de dollars comme l'a affirmé le ministre de l'Agriculture.

Je voudrais que le ministre nous garantisse qu'il ne s'agit pas d'un autre des tours de passe-passe auxquels le ministre des Finances excelle. Je voudrais que le ministre de l'Agriculture me garantisse que les 350 millions de dollars tirés du Fonds du revenu consolidé et les 150 millions de dollars de paiements obtenus des détenteurs d'hypothèques ne seront pas assimilés au pouvoir d'emprunt de la société sur le marché.

Il y a aussi la question des taux d'intérêt qui s'appliqueront aux fonds prêtés par la Société du crédit agricole qui ne seront pas tirés du Fonds du revenu consolidé. Le taux d'intérêt sur l'argent obtrenu grâce à l'émission d'obligations et de débentures sera plus élevé que celui qu'impose actuellement la Société du crédit agricole. Le bill n'indique pas si ces taux d'intérêt plus élevés seront subventionnés par le gouvernement fédéral.

Le nouvel article 14 de la loi ne me plaît pas tellement. Il autorise la Société du crédit agricole à garder ses fonds et à tenir des comptes à la Banque du Canada et dans d'autres établissements financiers du Canada et de l'étranger. Selon moi, cet article devrait stipuler «dans tout établissement financier du Canada», un point c'est tout.

Je voudrais revenir un instant au supposé pouvoir d'emprunt de la Société du crédit agricole sur le marché libre. Je pense qu'il faudrait rendre cet article plus clair. Supposons cependant que la Société émette des obligations et des débentures sur le marché monétaire. J'aimerais que le projet de loi renferme une disposition qui autorise la Société du crédit agricole à émettre des obligations, comme celles pour l'expansion de la petite entreprise, dont on pourrait déduire l'intérêt de son impôt. Si ce système est avantageux pour les chefs d'entreprise, il devrait l'être aussi pour les agriculteurs.

• (1550)

Je suis certes d'accord avec le ministre de l'Agriculture lorsqu'il dit, comme l'a d'ailleurs cité hier le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) que l'avenir de l'agriculture était devant nous. Je le crois, monsieur l'Orateur, comme je crois que le ministre de l'Agriculture s'intéresse vraiment au problème. Je crois qu'il essaie vraiment de le résoudre. Il n'obtient probablement pas l'appui qu'il devrait avoir. J'ai remarqué que le ministre et moi arrivions à bien nous entendre. Il s'est toujours montré très réceptif. Nous bavardons souvent. Je crois néanmoins que le gouvernement a un devoir à remplir à l'égard de l'agriculture, le plus vieux secteur d'activité qui ait de l'avenir au Canada s'il est bien géré par le ministère et si on l'encourage.

En raison des taux d'intérêt élevés que les banques exigent des agriculteurs qui désirent contracter des emprunts ordinaires, ceux-ci ne peuvent absolument pas emprunter et poursuivre leur activité. Voilà ce qui nuit vraisemblablement plus que toute autre chose à la collectivité agricole. Cela nuit également à tous les autres secteurs. Les cultivateurs ne sont plus en mesure de soutenir la concurrence sur un marché qui fluctue constamment.

Par ailleurs, le prix qu'ils touchent pour leurs produits ne cesse de baisser. L'attitude des banques à l'égard des agriculteurs est telle que plus de 8,000 d'entre eux ont fait faillite l'année dernière. D'autres seront probablement obligés de les imiter. C'est une chose que notre pays ne saurait se permettre.

Nos agriculteurs voient baisser le prix de presque tous leurs produits. C'est une chose dont ils doivent tenir compte lorsqu'ils se présentent à la banque pour contracter un emprunt, ce que doivent faire aujourd'hui non pas tous les agriculteurs, mais la grande majorité d'entre eux. Et lorsqu'ils se rendent au marché pour y vendre leurs produits, ils ne sont jamais sûrs de ce qu'ils pourront en obtenir.

De nombreux agriculteurs viennent me parler de leurs problèmes et je me souviens de certains d'entre eux. Par exemple, la ferme qu'exploitait l'un d'eux se transmettait de père en fils. A cause de l'évolution des méthodes de culture, le fils héritier a été obligé d'acheter de nouvelles machines. Il n'avait pas le choix, il a dû se moderniser pour sauver son exploitation. Il s'est présenté à la Société de crédit agricole, puis à la banque, et a obtenu un prêt. Il ignorait ce que serait les taux d'intérêt dans trois ans. La Société ne lui a sans doute pas prêté suffisamment d'argent. Par contre, elle lui a donné toutes sortes de conseils, par exemple acheter telle machine, sinon il n'obtiendrait pas de prêt. Il devrait aussi accroître la production de tel produit, sinon il n'obtiendrait pas son prêt et manquerait donc de cash-flow. Aujourd'hui, non seulement ses recettes et son cash-flow ont diminué, mais les taux d'intérêt ont augmenté. La situation de cet homme est des plus précaires.

Quand il se présente de nouveau à la Société, on lui répond: «Vous ne faites pas ce qu'il faut faire, votre cash-flow n'est pas assez élevé.» Que doit-il faire? Sa banque refuse de lui prêter de nouveau. Selon moi, la Société du crédit agricole devrait lui prêter plus d'argent. Je sais qu'il y a des exceptions; il y en a sans aucun doute. Mais il faudrait aussi avoir des égards. La Société du crédit agricole devrait favoriser l'agriculture et promouvoir le mieux être des agriculteurs, mais dans ce cas-ci, elle laisse tomber cet agriculteur. Il va perdre l'exploitation familiale; sa famille n'est pas nombreuse, mais il a des filles au secondaire, et il va subir cette humiliation. Combien d'existences seront ruinées à cause de cela?

Combien de ceux dont les décisions ont mené cet homme au bord de la faillite doivent se préoccuper de leur paye? Je pense que certains fonctionnaires qui représentent les services de l'État, c'est-à-dire ceux qui ont à traiter avec le public, manquent de compréhension. Ils présentent à l'intéressé sans aucun égard des formules et des règlements à n'en plus finir.

En outre, un agriculture prospère doit souvent attendre. Ce matin, un jeune agriculteur m'a appelé. Il disposait déjà de $70,000, mais voulait emprunter $40,000 supplémentaires pour acheter de nouvelles machines agricoles, afin d'exécuter des travaux en sous-traitance—je reviendrai sur ce point dans un instant. Il s'est adressé à la Société du crédit agricole. Six semaines se sont écoulées avant que l'on daigne prendre sa demande en considération. Vous vous rendez compte? Il aura fallu six semaines avant que l'on veuille bien étudier son cas. C'est un agriculteur qui a fait la preuve de sa compétence et qui est particulièrement dynamique. Il faudrait que les services gouvernementaux adoptent une attitude plus constructive et plus compréhensive, et cela ne s'applique pas uniquement à la Société du crédit agricole. Les employés de la Société sont ni plus ni moins que des fonctionnaires. Ils sont au service de la population et représentent également le gouvernement. J'ai reçu bien trop de plaintes ces derniers temps au sujet de l'attitude hautaine des fonctionnaires qui occupent certains postes. Ces critiques ne sont pas à l'honneur de la Société.

Je suis d'accord avec le député de Qu'Appelle-Moose Mountain qui a présenté l'amendement à la motion. Ses remarques sont extrêmement constructives, et je pense que le ministre devrait tenir compte des nombreuses suggestions que le député a faites dans le cadre de son amendement et lors de son intervention d'hier soir. Je veux croire que le ministre saura en tenir compte.

Il faut bien vous rendre compte que les agriculteurs sont dans une situation extrêmement difficile. Ce sont des chefs d'entreprise. L'agriculteur dont je parle est un chef d'entreprise. Quand on pense que les agriculteurs japonais peuvent emprunter de l'argent à 3.5 p. 100, quand leurs homologues canadiens doivent payer entre 17 p. 100 d'intérêt et que le taux préférentiel accordé par la Société du crédit agricole est actuellement de 16.25 p. 100, je crois.

Nous n'aidons pas assez les agriculteurs. Nous avons une production agricole qui nous donne une position de force à l'étranger. Nous devrions fournir des aliments à tous les peuples affamés, et Dieu sait s'il y en a dans le monde. On aura toujours besoin de denrées agricoles.

C'est pourquoi j'aimerais que le ministre reconsidère la politique en matière de prêt de la Société du crédit agricole et veille à ce que tous les fonctionnaires fédéraux qui travaillent pour son ministère fassent preuve d'un peu plus de compréhension.

Il a dit hier soir, parlant des sociétés de crédit agricole, que si on leur accordait trop de latitude au sujet des obligations pour l'expansion de la petite entreprise, d'autres secteurs économiques se trouveraient privés de capitaux. On n'a qu'à se rappeler qu'en novembre dernier, le gouvernement du Canada a offert aux Canadiens des obligations à 19½ p. 100. Dès lors, ce montant considérable n'était plus disponible pour nos entreprises. Hier, le ministre a parlé des fonds mis à sa disposition et à celle de la Société du crédit agricole. J'encourage le ministre à se procurer le plus possible de cet argent et à le mettre à la disposition des agriculteurs canadiens, afin qu'ils parviennent à vivre convenablement dans une saine économie agricole.

• (1600)

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur l'Oateur, je suis heureux de participer au débat sur ce projet de loi qui tend à modifier la loi sur le crédit agricole. Aucun secteur de l'économie n'est vraisemblablement plus touché par les caprices du marché que celui de l'agriculture. Pourtant, le marché agricole est le seul dont on espère encore qu'il fonctionne bien. C'est seulement de l'agriculteur que l'on s'attend à ce qu'il expose son produit à l'étalage et accepte le prix qui lui est offert. L'idée que l'offre et la demande, le marché libre, dicteront le profit qu'il réalisera, est aussi démodée que la charrue à mancherons. D'aucuns y voient cependant la panacée pour l'industrie.

Le bill C-88 à l'étude traite de la survivance du cultivateur. Si je m'exprime ainsi, c'est qu'il importe de souligner qu'il n'en résultera pas le genre de programmes qui permettraient à la collectivité agricole de survivre d'une manière plus naturelle. Je pourrais consacrer beaucoup de temps à développer un scénario sur la nécessité d'obtenir du crédit pour survivre. Malheureusement, pour bien des agriculteurs, la Société du crédit agricole est devenue l'organisme qui contrôle jusqu'à un certain point l'espoir même de pouvoir survivre.

Voilà qui démontre très bien l'inefficacité de notre politique agricole quand nous sommes forcés de reconnaître que la Société du crédit agricole, instituée à l'origine pour aider les agriculteurs à donner de l'expansion à leur exploitation et à la faire prospérer, est devenue un organisme de survie, qui ne réussit d'ailleurs pas très bien à remplir son rôle. Quand on considère la proportion des faillites et le nombre des liquidations, on peut constater que la Société ne réussit pas à aider les agriculteurs à survivre. Nous en sommes maintenant arrivés au point où l'organisme institué pour permettre aux exploitations agricoles de prendre de l'expansion ne sert plus guère qu'à assurer la simple survie des agriculteurs.

Un groupe d'agriculteurs ontariens est venu à Ottawa la semaine dernière. Beaucoup de députés leur ont sans doute parlé. Ils se sont donné le nom d'Association canadienne pour la survie des agriculteurs. Ils ont laissé entendre que des milliers d'agriculteurs ne pourront pas tenir le coup au cours des deux prochains mois.

Mon collègue de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) a fait consigner hier au hansard les recommandations faites par ces agriculteurs lors de leur passage à Ottawa. Si, comme il serait souhaitable, les agriculteurs bénéficiaient du genre de programmes qui devraient leur être accordés pour assurer leur sécurité, nous n'aurions pas à étudier des projets de modifications à la loi sur le crédit agricole. Il n'y aurait pas d'accroissement de l'endettement. A l'heure actuelle, leur endettement augmente continuellement. Je me reporte encore une fois à l'intervention de mon collègue qui a parlé de la croissance de leur endettement depuis dix ans.

Tandis que nous étudions la nécessité de consentir des prêts agricoles, nous devrions également nous pencher sur la capacité d'emprunter de la collectivité agricole. Les maisons de prêts ont toujours considéré les agriculteurs canadiens comme étant des emprunteurs des plus fiables. Les taux de remboursement des emprunts contractés en vertu de divers programmes fédéraux sont invariablement excellents. Les registres de la Société du crédit agricole et de la Commission canadienne du blé en témoignent. En outre, les agriculteurs canadiens ne sont pas submergés par les dettes.

D'après une enquête menée par la Société du crédit agricole en 1981, les agriculteurs détiennent en propre 85 p. 100 de leurs avoirs qui s'élèvent à une moyenne nette de plus de $400,000. Ce qui prouve que les agriculteurs ont les moyens d'emprunter, à la condition que ce soit à long terme et à des taux d'intérêt qui ne sont pas usuraires.

Jusqu'à il y a quelques années, le moindre taux d'intérêt excédant 6 p. 100 était considéré usuraire. Ces taux sont un jour passés à 12 p. 100 et tout dernièrement les emprunts consentis pour couvrir les frais d'exploitation agricole appellent des taux d'intérêt de 23 p. 100. Comme ces taux ont triplé de 1977 à 1981, il n'est guère étonnant qu'un secteur qui compte beaucoup sur le crédit, comme l'agriculture, éprouve tant de difficultés. De toute évidence, ces difficultés sont imputables non pas à la capacité de produire, mais bien à la capacité d'emprunter.

Comme le gouvernement du Canada est censé être le prêteur de dernier recours, quand on parle des problèmes de crédit on doit faire état des problèmes qui se posent au gouvernement du Canada. Des personnes qui auraient dû se montrer plus avisées ont propagé des idées fausses dans beaucoup de débats sur le crédit agricole. Ainsi, entre autres idées fausses, les banques critiquent les agriculteurs, prétendant que ce n'est pas une pénurie d'argent qui est à l'origine du problème, mais plutôt de mauvaises méthodes agricoles. Ces critiques de la part des établissements de prêt ne sont pas fondées.

N'importe quel député d'une circonscription rurale sait que ce n'est pas exact. Des agriculteurs dignes de confiance auxquels les banques ont refusé de consentir des prêts ou encore qu'on a découragés de demander des obligations pour l'expansion de la petite entreprise viennent de plaindre à nous les uns après les autres. On refuse même de leur prêter de petites sommes puisées à la caisse d'urgence de la Société du crédit agricole. Ces gens ont besoin de fonds, de quelque source que ce soit, pour pouvoir conserver leur exploitation agricole.

• (1610)

En 1979, 125 exploitations agricoles ont fait faillite d'après les données du service des faillites du ministère de la Consommation et des Corporations. C'est assez peu compte tenu du fait qu'il y a plus de 300,000 agriculteurs au Canada. Pourtant, d'une année à l'autre, l'augmentation du nombre des faillites est considérable, ce qui nous donne de très fortes hausses en termes de pourcentage. En 1979, il y en a eu 125. En 1980, 222 et en 1981, 261 ce qui représente des augmentations respectives de 77.6 et 17.6 p. 100. Dernièrement, nous avons reçu un rapport sur les deux premiers mois de 1982. D'après ce document, le total pour cette période est de 63, soit une hausse de 54 p. 100 par rapport à ces deux mêmes mois en 1981. Manifestement, le nombre des faillites agricoles est toujours à la hausse, malgré les beaux discours des banquiers ou les piètres efforts du ministre de l'Agriculture (M. Whelan).

Par ailleurs, on prétend que les agriculteurs sont tous riches et qu'ils n'ont pas besoin de plus de crédit; c'est un mythe. Dans une étude intitulée «Farm Income in Canada» qu'il a effectuée dernièrement pour le compte du Conseil économique du Canada, M. George L. Brinkman a essayé de prouver que les exploitations agricoles canadiennes sont rentables. D'après cette étude, compte tenu de la plus-value du capital, les exploitations agricoles ont une rentabilité comparable aux entreprises commerciales de taille analogue. Pourtant, les agriculteurs savent, à l'instar de bien des députés ici présents—c'est dommage que les économistes l'ignorent—que les gains en capital ne produisent pas d'argent liquide pour payer les dépenses ni de crédit pour les investissements. On peut toujours liquider certains avoirs mais, en vendant, on risque de compromettre la rentabilité de l'exploitation. Par ailleurs, l'actif immobilisé n'a de la valeur que si l'on trouve acheteur, ce qui n'est pas toujours le cas dans les régions où l'agriculture est loin de prospérer.

Les représentants de l'association canadienne pour la survie des agriculteurs, qui nous ont rendu visite la semaine dernière, ont signalé que, dans certaines régions de l'Ontario, des terres qui valaient $1,000 l'acre l'an dernier ou l'année d'avant ne valent plus que $250; comme quoi les immobilisations peuvent devenir des risques.

Après avoir étudié le projet de loi C-88, nous sommes pour la plupart d'avis qu'il ne satisfait pas aux exigences importantes du crédit à long terme, qu'il n'offre pas des sommes suffisantes, à un taux raisonnable et remboursables sur une période de dix ans et plus. La Société du crédit agricole prête actuellement à 16.75 p. 100, taux qui pourrait grimper si la formule que propose le ministre de l'Agriculture était adoptée. Pourtant, le projet de loi ne semble pas renfermer de dispositions qui garantissent à la Société un pouvoir d'emprunt au même taux de celui des obligations gouvernementales, taux qui se trouve pour l'instant inférieur de 1.25 p. 100 à celui qu'elle exige.

Par le passé, le taux de la Société du crédit agricole s'est toujours situé en-deça du taux préférentiel consenti par les banques à charte. Entre 1977 et 1981, l'écart était d'à peu près 1.65 p. 100. Ce bill ne semble pas comporter de garantie permettant de maintenir la différence qui existe traditionnellement entre le taux préférentiel des banques et celui de la Société du crédit agricole. Peut-être le ministre devrait-il envisager de garantir que les taux de la Société du crédit agricole demeurent inférieurs aux taux d'escompte des banques voire très inférieurs puisque sa politique en matière de financement des exploitations agricoles par le passé a été très mauvaise et qu'elle n'a pas pu assurer des revenus suffisants aux agriculteurs leur permettant de survivre. Peut-être devrait-il fixer le niveau de la garantie à 3.5 p. 100 ce qui serait à peu près un taux convenable pour les agriculteurs qui ont des difficultés. Dans le discours qu'il a prononcé hier, le député de Qu'Appelle-Moose-Mountain (M. Hamilton) a laissé entendre qu'il serait possible de pratiquer un taux correspondant à la moitié du taux préférentiel. Toutes ces propositions seraient bien meilleures que celles que contient actuellement le bill; en

effet, ce dernier est tel que les prêts de la Société du crédit agricole coûteront à l'avenir plus cher que ceux des banques.

L'autre critique que nous avons été nombreux à faire concerne le crédit à long terme en général. Peut-on véritablement parler de crédit à long terme si la banque a le choix de convertir un prêt en un billet à vue dont le taux serait flottant? A mon avis, cela ne semble guère répondre à la nécessité d'assurer un crédit à long terme à un taux fixe.

Je constate qu'on va un peu à l'aveuglette avec ce bill sur la Société du crédit agricole en voulant accorder des prêts à taux fixe sur dix ans. Il est surprenant de constater que le gouvernement envisage de ne plus accorder de prêts à long terme aux exploitants agricoles. Traditionnellement, la Société procurait plus de 70 p. 100 du crédit à long terme, alors qu'actuellement elle n'en assure que 20 p. 100. Bien entendu, les banques ont pris la relève, mais ces dernières—et en particulier les banques à charte n'entrent pas dans le secteur des prêts sans laisser leur empreinte.

Nous nous en sommes aperçus très récemment quand l'Association canadienne pour la survie des agriculteurs a comparu devant notre caucus. Dans son programme en cinq points, l'Association a déclaré qu'elle voulait qu'on réinstaure la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers de 1934. C'était là une demande sérieuse. Cette mesure législative visait à garantir la sécurité économique aux exploitants agricoles en contrepartie de quoi ils devaient assumer le rôle socialement et économiquement souhaitable de nourrir nos concitoyens. Comment le ministre de l'Agriculture a-t-il réagi? Il a dit qu'il n'était pas possible de réintroduire cette loi si nous ne voulions pas que les banques prennent peur et cessent d'accorder des prêts aux exploitants agricoles. Il ne suffit pas que les exploitants agricoles prouvent qu'ils peuvent rembourser leurs prêts; il faut aussi que les banques puissent saisir les biens si elles le veulent, avant même qu'elles envisagent de prêter de l'argent aux exploitants agricoles.

• (1620)

Je suis heureux que l'association pour la survie continue d'aider les agriculteurs. Je n'approuve pas nécessairement toutes ses méthodes, mais au moins elle cherche à les secourir. Le ministre de l'Agriculture pourrait s'inspirer de sa devise: «Ne jamais négocier par crainte mais ne jamais craindre de négocier».

En ayant recours partiellement à l'entreprise privée pour financer la Société du crédit agricole, le gouvernement semble proposer une nouvelle orientation. Le potentiel de la société a été sous-utilisé, ces dernières années. De 1965 à 1968, années records, de 10,000 à 12,000 prêts ont été consentis, mais en 1981, leur nombre a été inférieur à 5000. Si le gouvernement peut me convaincre que le recours aux établissements du secteur privé pourra mieux répondre à la demande et qu'il a une bonne raison de prendre cette mesure . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est terminé. Il ne pourra poursuivre qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

M. Hovdebo: Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier la Chambre de sa bienveillance. J'ai presque terminé.

Le gouvernement ne prétend pas résoudre le problème par le recours au secteur privé; il soutient plutôt que, avec le temps, à mesure que seront mis en place les mécanismes d'emprunt et que la Société établira sa réputation sur les marchés financiers, elle pourra obtenir une part sans cesse accrue de ses fonds sur ces marchés. Le gouvernement affirme qu'il se retirera progressivement et que, ce faisant, la société sera obligée de se transformer en établissement privé offrant des prêts aux taux courant. Ce serait une véritable catastrophe pour bien des agriculteurs canadiens. A quoi bon leur laisser entrevoir le pire, puisqu'ils sont déjà en difficulté. C'est le grand défaut de ce projet de loi, il laisse trop de gens dans l'incertitude.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: En conformité des dispositions de l'article 40 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: L'honorable député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn)—Les mesures d'urgence—a) La présentation d'une mesure législative. *b*) On demande l'annulation du décret du conseil; l'honorable député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen)—Les mesures d'urgence—Les critères régissant l'élargissement des criminels; l'honorable député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant)—Les forces armées canadiennes—a) Les dispositions relatives aux militaires qui sont des parents célibataires. *b*) On demande d'augmenter la solde.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE CRÉDIT AGRICOLE
LA LOI SUR LES PRÊTS AGRICOLES BONIFIÉS

MESURE MODIFICATIVE—MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du bill C-88, concernant les prêts agricoles, dont le comité permanent de l'agriculture a fait rapport sans propositions d'amendement, ainsi que de la motion de M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain).

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Monsieur l'Orateur, j'interviens sur l'amendement du député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton). J'estime qu'il y a diverses choses à examiner lorsqu'on discute du bill qui va faire l'objet d'une étude ultérieure en troisième lecture, et je pense qu'il serait utile de replacer les choses dans leur cadre, et plus spécialement l'amendement. Cet amendement donne la clé du bill tout entier. Je vais chercher à développer certains arguments qui ont déjà été présentés par le député de Qu'Appelle-Moose Mountain dans son intervention.

Je parlerai tout d'abord de l'intérêt sensationnel que le gouvernement manifeste à ce projet de loi même s'il n'est pas de bon goût de critiquer le gouvernement. Je tiens à rendre hommage aux députés des partis d'opposition qui ont pris part au débat. Ils ont présenté d'importants éléments du dossier agricole. Je regrette que les ministériels qui représentent des circonscriptions rurales n'aient pas pris une part plus active au débat.

Les travailleurs qui risquent de perdre leur emploi dans l'industrie automobile, dans les affaires ou dans une activité économique quelconque se demandent peut-être pourquoi l'on accorde tant d'attention à l'agriculture, et en quoi les agriculteurs seraient plus mal en point que beaucoup d'autres secteurs de l'économie. Il faut cependant se dire qu'il s'agit d'un secteur primaire, comme d'ailleurs l'exploitation forestière et l'exploitation minière, et que tout ce qui s'y passe a d'importantes répercussions sur l'ensemble de l'économie. L'effet multiplicateur, qu'on le chiffre par 7 ou par un autre coefficient, engendre des richesses dans l'économie. Ce moteur traditionnel de l'économie canadienne risque de perdre beaucoup de ses moyens, monsieur l'Orateur.

Nous avons appris que les Canadiens versent plus d'argent en taxes qu'ils n'en paient pour la nourriture ou le logement. Cela soulève à tout le moins la question du niveau de la taxe qui frappe le pétrole, le gaz et les carburants qui entrent dans la production agricole, et celle de savoir si le rendement à la sortie de la ferme est suffisant. Les taux d'intérêt constituent une partie importante des coûts de production à l'heure actuelle. De nombreuses associations agricoles en sont convaincues.

C'est la Société du crédit agricole qui s'était occupée de tout temps de la question des taux d'intérêt. Ces dix dernières années, la proportion des intérêts par rapport aux coûts de production a augmenté d'environ 645 p. 100. C'est là une hausse énorme, monsieur l'Orateur. Si l'agriculteur ou le consommateur compare cet augmentation à celle du prix d'une livre de bœuf ou d'un boisseau de maïs à la sortie de l'exploitation, il se rend compte que le prix n'est pas 6 fois plus élevé qu'il y a 10 ans. La hausse des coûts imputables aux intérêts constitue la question la plus importante et celle que nous devons régler le mieux et le plus tôt possible si nous voulons maintenir notre agriculture.

Les dispositions les plus importantes du bill sont celles de l'article 13(1) qui se trouvent à la page 4 et qui se lisent ainsi:

La Société peut, avec l'approbation du ministre des Finances, contracter des emprunts, par quelque moyen que ce soit, notamment par l'émission et la vente d'obligations, débentures, billets et autres titres de créance de la Société.

Le mot-clé, et celui dont parle la modification, c'est le mot «obligations». Voici ce que dit l'amendement du député de Qu'Appelle-Moose Mountain:

Qu'on modifie le bill C-88, loi concernant les prêts agricoles, à l'article 8, en ajoutant, immédiatement après la ligne 28, page 4, ce qui suit:

«(1.1) Il est précisé que le mot «obligations» employé au paragraphe (1) désigne, entre autres choses, les «obligations pour l'expansion de la petite entreprise».

Des députés néo-démocrates ont exprimé l'avis qu'il devrait incomber à Revenu Canada de voir à l'application de cette disposition, c'est peut-être vrai. Mais ce qui importe par-dessus tout, c'est que les légistes qui agissent au nom du ministère de l'Agriculture (M. Whelan) en ce qui a trait à cette modification comprennent et acceptent l'idée—le ministre a eu des ennuis à cet égard hier—et qu'il soit bien compris que cette obligation est partie intégrante de la nouvelle mesure législative en ce qui touche au crédit agricole.

• (1630)

Chacun peut voir les choses à sa façon, mais il ne faut pas oublier une chose fondamentale, qu'il s'agisse de particuliers prêtant à la Société du crédit agricole ou d'institutions qui prêtent de l'argent aux agriculteurs, c'est qu'ils partent du principe que la loi fiscale permet aux emprunteurs de bénéficier de taux d'intérêt nettement inférieurs à ceux qui nous sont imposés par la politique monétaire de la Banque du Canada défendue et même dictée par le gouvernement.

Le problème à l'heure actuelle, et peu importe que les taux d'intérêt soient de 10 ou de 25 p. 100, c'est que les coûts dans le secteur agricole sont excessifs et vont conduire notre agriculture à la faillite. Au Japon et dans plusieurs autres pays, les agriculteurs ont à leur disposition un certain nombre de moyens qui leur permettent de bénéficier de taux privilégiés. Or nous sommes aux prises, sur les marchés étrangers et également chez nous, avec la concurrence étrangère. Les États-Unis constituent peut-être le meilleur exemple à ce titre puisque les agriculteurs bénéficient de taux d'intérêt réduits.

D'autres changements ont été proposés. C'est ainsi que la Fédération canadienne de l'agriculture a fait une proposition assez similaire à l'amendement que nous débattons actuellement. M. Kirk, se faisant le porte-parole de la Fédération devant le comité a dit que son organisation aimerait que l'on change le titre actuel de la loi de:

... «loi ouvrant aux agriculteurs un crédit hypothécaire à long terme», à «loi ouvrant aux agriculteurs des crédits à court, moyen et long termes».

Voilà où les obligations entrent un jeu. On peut s'en servir de diverses façons et notamment en faire des obligations à court terme. Il y a quantité de façons de présenter le projet de loi. Je me suis entretenu dernièrement avec des employés de la Banque de Montréal qui m'ont fait savoir qu'ils allaient étendre la période de remboursement des obligations à dix ans car les agriculteurs ne pouvaient rembourser le capital et les intérêts en l'espace de cinq ans. On peut fixer n'importe quelle échéance pour les obligations. Ce qui importe, c'est d'offrir des taux d'intérêt réduits si nous voulons—c'est même une nécessité—atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Selon l'argument clé avancé par la Fédération canadienne de l'agriculture, si la situation est aussi précaire, c'est parce que les agriculteurs n'ont pas pu obtenir de capitaux à long terme à des taux d'intérêt raisonnables. C'est un problème immédiat qui exige une solution immédiate. Depuis plusieurs mois, le problème s'aggrave de jour en jour et risque d'atteindre son paroxysme dans les mois à venir, du fait que les agriculteurs ont effectivement besoin de plus de capitaux, notamment du capital d'exploitation, pour les plantations. Les plantations de printemps arrivent et un certain nombre d'agriculteurs sont au bord de la faillite. Certains d'entre eux ne pourront pas emprunter assez d'argent pour acheter les semences et les engrais nécessaires. Cela aura des répercussions: pas de plantations, pas de récoltes. Le seul revenu sur lequel puissent compter les producteurs désormais est celui découlant des récoltes destinées à la vente. Il faut s'attaquer immédiatement au problème à court terme.

On a vu apparaître—chose extraordinaire—-divers groupes sur la scène agricole. Il y a eu notamment des groupes de fermières qui, désireuses de s'attaquer au problème, ont été reçues par le ministre fédéral et le ministre provincial de l'Agriculture en Ontario. De même, des membres de l'Association pour la survie des fermes canadiennes sont venues voir des députés de tous les partis pour leur faire part de leurs propositions précises et de leurs problèmes. Quel que soit le moyen employé, tous les organismes agricoles et tous les agriculteurs militants s'entendent à dire qu'il faut trouver une solution à court terme au problème, en diminuant les taux d'intérêt.

Je voudrais illustrer mes propos en partant d'une difficulté à laquelle je me suis heurté au cours des deux ou trois derniers mois, avec le ministre de l'Agriculture au sujet du bill. Cela s'applique précisément à la modification à l'étude et je pense donc ne pas être hors-sujet. Le ministre a fait un certain nombre d'observations. Vendredi dernier, j'ai passé en revue certains commentaires qui ont été faits à propos du secteur agricole. Le ministre de l'Agriculture ne s'est pas privé de huer Bouey, comme le rapporte un article de Roy MacGregor paru dans *Today*, qui ajoute un peu plus loin:

. . . «MacEachen avait dit qu'il allait saigner les banques à blanc. Fichtre, il leur a donné une transfusion».

Ces remarques du ministre de l'Agriculture mettent du baume au cœur des agriculteurs, qui sont dans une situation désespérée, de ceux que la saisie ou la mise sous séquestre menace, de ceux qui voient les taux d'intérêt continuer à grimper parce qu'on ne fait rien pour résoudre le problème. En fait, cela sème la confusion et il faudrait se poser sérieusement des questions, voire soulever la question de privilège. Le ministre a parlé de réunir des sommes supplémentaires grâce à des emprunts privés. Il est allé jusqu'à dire, en février dernier, qu'il mettrait un milliard de plus à la disposition des agriculteurs par l'entremise de la Société de crédit agricole. Il en a parlé de telle façon qu'on doit se demander d'où il sort ou à quel jeu il joue avec les agriculteurs.

Nous attendons cette mesure depuis plusieurs années. Nous en avons entendu parlé l'été dernier quand le ministre s'est entretenu avec divers groupes d'agriculteurs aux prises avec des difficultés. Cette nouvelle loi concrétise enfin cette promesse et le ministre de l'Agriculture parle de fournir un milliard de plus grâce à des fonds privés. Il sillonne le pays en huant Bouey et en allant dire que MacEachen a donné une transfusion aux banques, ce qui contredit totalement la politique énoncée par le cabinet.

Le premier ministre (M. Trudeau) a laissé entendre que les membres de son cabinet devraient démissionner s'ils critiquaient la politique du gouvernement ou ne respectaient pas la solidarité ministérielle. Pourtant, le ministre de l'Agriculture parcourt le pays en disant ce qu'il pense, honnêtement j'espère, aux agriculteurs. En fait, je crains qu'il le fasse pour attirer leurs bonnes grâces ou leur donner le change, car cela ne l'empêche pas de voter pour le budget et les principes qu'il renferme. Force nous est de constater qu'à la Chambre en tout cas, il soutient le ministre des Finances (M. MacEachen) et la politique du gouvernement à l'égard des taux d'intérêt. Il faut qu'il se décide. Il sait fort bien ménager la chèvre et le choux. La Chambre devrait examiner cela de plus près car je pense qu'il y a là une contradiction sérieuse. J'ignore quel est son but, mais je ne pense pas qu'il soit dans l'intérêt des agriculteurs ou du pays d'entendre des sons de cloche complètement différents. Je me demande vraiment si c'est honnête de sa part.

Enfin, je voudrais faire une mise en garde. Nous savons de quoi notre agriculture est capable. Nous savons tous qu'elle peut produire davantage et qu'elle trouvera des débouchés sur les marchés mondiaux. Nous savons tous qu'il faudra nourrir de plus en plus de gens. Néanmoins, les Canadiens se demandent vraiment si on a raison d'être optimiste à cet égard et même d'espérer une relance économique et le nouveau départ qu'il nous faudra prendre pour réaliser notre potentiel non seulement en agriculture, mais aussi dans d'autres secteurs.

• (1640)

Essentiellement, il faut se demander si oui ou non le ministre de l'Agriculture pourra trouver le milliard de dollars à court terme et si le taux d'intérêt sera acceptable de façon que les agriculteurs et les producteurs compétents puissent survivre à long terme. La question est de savoir si le ministre de l'Agriculture pourra obtenir du Conseil du Trésor les 26 millions additionnnels, en sus des 14 millions déjà demandés, et ainsi avoir une mise de fonds assez considérable pour qu'il puisse emprunter le milliard additionnel. C'est une question sérieuse. Si nous nous fions aux indices, le ministre de l'Agriculture a démontré qu'il n'est pas vraiment capable d'exposer les problèmes agricoles au cabinet.

La contribution globale du gouvernement fédéral aux secteurs agricoles qui sont actuellement dans le marasme s'élève à cinq millions de dollars pour tout le Canada. Le reste est de l'argent emprunté du fonds du revenu consolidé et affecté à un programme qui visait environ 135 agriculteurs. Ce programme a pris fin il y a trois mois, mais l'argent doit être remboursé. La seule contribution est celle de cinq millions de dollars. Le ministre a dit publiquement qu'il sera absolument impossible de stabiliser la situation pour l'année 1981. Il propose maintenant un programme de gestion des approvisionnements qui ne répondra pas nécessairement aux besoins des agriculteurs. Il a été incapable de convaincre ses collègues du cabinet que le secteur agricole a besoin de ce genre d'appui à l'heure actuelle.

Je serai heureux d'intervenir à l'étape de la troisième lecture si j'en ai l'occasion.

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur l'Orateur, je serai très bref à l'étape du rapport. Je parlerai de l'amendement de mon collègue, le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton).

A mon avis, cet amendement est très simple et très valable. Je n'arrive vraiment pas à comprendre pourquoi le gouvernement ne l'accepte pas et n'est pas fier de constater qu'il y a à la Chambre un député capable de proposer un amendement aussi judicieux.

L'amendement devrait permettre à la Société du crédit agricole de se prévaloir plus facilement du principe de l'obligation des petites entreprises. C'est un principe très simple et très clair. Cela aiderait les agriculteurs à obtenir des crédits à un taux d'intérêt moins élevé. Nous savons que le problème majeur des agriculteurs, ce sont les taux d'intérêt qu'ils vont devoir payer ce printemps sur les emprunts contractés pour s'acheter de quoi ensemencer leurs champs en vue de la récolte d'automne.

Le député de Bruce-Grey (M. Gurbin) qui vient de parler a signalé qu'on ne peut rien récolter faute d'avoir semé. Même le ministre des Finances (M. MacEachen) devrait le comprendre. Pourtant, si les agriculteurs n'arrivent pas à obtenir assez d'argent pour pouvoir semer, il n'y aura pas de récolte. Cet amendement vise entre autres choses à permettre plus aisément aux agriculteurs de financer leurs activités printanières.

Quelle est la réaction du ministre de l'Agriculture à cet amendement? Voici ce qu'il a dit hier soir à ce sujet, d'après la page 15930 du hansard:

> Toutefois, étant donné que l'article 13(1) n'exclut pas ce que propose le député, l'amendement proposé n'est pas nécessaire, de l'avis, encore là, de mes nombreux conseillers. Selon eux, le projet d'obligation pour l'expansion de la petite entreprise ne pourrait être mis en vigueur dans l'un et l'autre cas que si la loi de l'impôt sur le revenu était modifiée en conséquence.

Et puis après? voilà ce que je réponds. S'il faut modifier la loi de l'impôt sur le revenu, faisons-le. Ne donnons pas aux gens de l'impôt la chance de dire qu'ils ne peuvent pas proposer une mesure d'encouragement comme celle-là aux agriculteurs parce que nous députés, ne l'aurions pas prévue dans l'actuel projet de loi. Ce serait insensé. C'est faire preuve d'inconscience, pour un ministre de l'Agriculture, que d'avancer un argument à mon avis aussi stupide que celui-là.

Pour en revenir à ce que disait le député de Bruce-Grey, qu'on se rappelle ce qu'affirmait le ministre de l'Agriculture avant Noël. Il prétendait que les agriculteurs manquaient de cran, qu'ils ne faisaient rien. S'il est un responsable des agriculteurs qui manque de cran, c'est bien le ministre. Nous n'avons qu'un amendement bien simple et bien clair à adopter et il n'a pas le courage d'affronter son ministère. A quoi sert alors un ministre de l'Agriculture? Tout ce qu'il a à faire, c'est de demander qu'on ne se donne pas la peine de le conduire en voiture, pour épargner de l'argent aux contribuables. Il fait tout ce que le ministère lui ordonne. Pourquoi avoir un ministre de l'Agriculture? Un grand nombre d'agriculteurs commencent à se poser la question.

Le ministre aime à parler des banques. Je ne peux peut-être pas citer ses paroles exactes, mais je peux certes les paraphraser. A propos des banques, le ministre a qualifié de scandaleuses et de frauduleuses certaines de leurs méthodes de prêt. A entendre le ministre, on croirait que s'il avait la possibilité de faire quelque chose pour réduire les intérêts payés aux banques, il n'hésiterait pas à le faire. Voilà exactement ce que propose de faire notre amendement. Plus précisément, le paragraphe 13(1) se lit comme suit:

> La Société peut, avec l'approbation du ministre des Finances, contracter des emprunts, par quelque moyen que ce soit, . . .

Et notre amendement vise à faire inclure précisément les obligations pour l'expansion de la petite entreprise dans ce qu'on entend par «quelque moyen que ce soit». Encore une fois, on croirait qu'un ministre capable d'accuser de scandaleuses et de frauduleuses certaines pratiques des banques en matière de prêt aurait lui-même le courage de mettre en pratique ce qu'il prêche. Cela remonte à la période pendant laquelle le timbre sonnait, il y a deux semaines. Nous avons parlé du Parlement et de son fonctionnement normal. Pour que le système parlementaire fonctionne bien, il me semble que le gouvernement devrait être prêt à accepter des amendements qui sont limitatifs. Cet amendement ne modifie pas l'objectif de la loi. La Présidence ne l'a pas jugé irrecevable. Il vise tout simplement à préciser les modalités d'application de la loi. Dans un régime parlementaire, je ne vois pas pourquoi un amendement de cette nature ne serait pas accepté—et même, avec joie—par le gouvernement.

Le ministre des Finances estime que les banques devraient faire quelques sacrifices. L'une des façons de les y obliger, c'est de prendre les dispositions qui s'imposent pour que nous payions moins d'intérêts sur les emprunts. Lorsque je dis «nous», je parle des agriculteurs. Je suis agriculteur. Mais que fait le gouvernement? Il rejette l'amendement parce que le ministre plie devant certains de ses collaborateurs arrogants qu'il craint. C'est nous qui les payons et c'est du ministre qu'ils relèvent, mais il n'ose pas passer outre à leur avis. Quel guignol ce ministre de l'Agriculture!

Le comble de l'hypocrisie est atteint quand le ministre des Finances appuie le gouverneur de la Banque du Canada. De toute évidence, le ministre de l'Agriculture est d'accord. Mais quand vient le temps d'agir, que fait-il? Il est facile de critiquer le gouverneur Bouey. Au lieu de saigner les banques à blanc, nous leur faisons une transfusion. Lorsqu'il serait opportun qu'il accepte un amendement très simple et très clair qui préciserait les modalités d'application d'un article de la loi, le gouvernement refuse.

Bref, je trouve malheureux d'être réduit à utiliser mon temps de parole cet après-midi pour relever les remarques ridicules et insipides que le ministre de l'Agriculture a faites hier à propos de ce bill très important. Il est en effet très important en ce sens qu'il peut aider les agriculteurs à financer leurs opérations.

J'espère qu'à l'étape de la troisième lecture je pourrai donner une idée générale de ce qui rend le bill important au plan des finances agricoles. Je me contenterai de déplorer pour le moment que le gouvernement n'ait pas jugé bon d'accepter un amendement aussi simple et aussi utile, qui améliorerait la loi et une loi meilleure servirait mieux les intérêts de la collectivité agricole et, partant, du pays tout entier.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

(La motion de M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain) est rejetée.)

• (1650)

Mme Bégin (au nom du ministre de l'Agriculture) propose: Que le bill soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Mme Bégin propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur l'Orateur, ce bill a énormément d'importance pour les finances agricoles. Je devrais peut-être préciser que c'est en puissance qu'il est important. Je ne voudrais pas me moquer du ministre des Finances ni lui manquer de respect, mais je me demande s'il comprend toute l'importance que peut avoir le bill. Il est vrai que les agriculteurs ne représentent qu'un faible pourcentage de la population et qu'ils n'ont pas tellement de poids ou d'influence politique. Mais leur importance est réelle parce que la production alimentaire est la plus essentielle de toutes. Ils réussissent admirablement à produire des aliments de haute qualité pour les consommateurs canadiens. Mieux encore, ils ont accru leur production au point que les produits agricoles comptent pour une part importante de nos exportations.

Même si nous importons de grandes quantités de fruits et légumes hors-saison des arachides et autres produits que nous ne pouvons cultiver à cause de notre climat, notre commerce agro-alimentaire accuse un excédent appréciable, c'est-à-dire que quand nous additionnons toutes nos exportations de produits alimentaires et en soutrayons nos importations, nous avons encore un excédent appréciable. Plus notre excédent est élevé, plus notre dollar et nos taux d'intérêt augmentent; plus nos taux d'intérêt s'améliorent, plus la situation est avantageuse pour tous les Canadiens. Une foule de gens achètent des voitures japonaises et il y en a un trop grand nombre ici. Nous savons qu'elles causent des problèmes à l'industrie automobile. Toutefois, il est de beaucoup préférable pour nous d'échanger nos céréales pour des voitures ou des appareils photographiques japonais que de verser simplement nos dollars. La production et l'exportation des produits alimentaires sont donc très importantes au Canada.

Elles sont également importantes—je l'ai déjà dit à maintes reprises et j'aime à le répéter chaque fois que j'en ai l'occasion—car moins le consommateur dépense pour se nourrir, plus il lui reste d'argent pour acheter d'autres choses, ce qui veut dire en général un niveau de vie plus élevé au Canada.

Si l'agriculture est devenue si productive, c'est surtout parce que nous avons investi davantage dans ce domaine. Pour y créer un seul emploi, nous devons y investir des montants énormes. Des chiffres récents indiquent que pour créer un seul emploi, il faut investir davantage dans le secteur de l'agriculture que dans la majorité des secteurs de fabrication. Ce qui vous donne une idée jusqu'à quel point les agriculteurs comptent sur les capitaux. Et plus ils comptent sur les capitaux, et plus nous éprouvons de difficultés lorsque les taux d'intérêt fluctuent. Plus les taux d'intérêt augmentent, et plus les agriculteurs qui ont emprunté doivent payer d'intérêts. Cela cause des problèmes, et c'est ce qui fait l'importance de ce bill.

Monsieur l'Orateur, si j'estime que ce bill est de nature à rendre de très grands services à l'agriculture canadienne dans son ensemble et, en raison des mêmes principes, aux petites entreprises, c'est à cause de l'article 13 qui se lit comme il suit:

> La Société peut, avec l'approbation du ministre des Finances, contracter des emprunts, par quelque moyen que ce soit, notamment par l'émission et la vente d'obligations, débentures, billets et autres titres de créance de la Société.

Laissez-moi vous dire pourquoi c'est important. J'ai grandi en plein cœur de la Saskatchewan—je vois que tout le monde à la Chambre s'en réjouit, qu'on est maintenant suspendu à mes lèvres.

Des voix: Bravo!

M. Mayer: Mais, passons. Il y a certaines choses qu'il faut présenter du point de vue de l'Ouest, ce que, à mon avis, on ne fait pas assez souvent. Peut-être devrais-je dire plutôt que nous devrions le faire plus souvent. Dans les premiers temps de l'agriculture de l'Ouest, nous avions un système de banque à succursales, qui existe toujours d'ailleurs. Une banque centrale comptait plusieurs petites succursales disséminées ici et là. En ce temps-là en Saskatchewan, ou du moins quand j'étais gamin, l'automne venu, nombre de ces succursales devenaient surtout des banques de dépôt. J'entends par là que les agriculteurs ayant vendu leur grain, ils déposaient leur argent à la banque, mais c'est le siège social qui décidait où, quand et comment investir leur argent. Dans la plupart des cas, l'argent était retiré de la petite localité, envoyé aux grands centres où il servait au développement de régions autres que celles dont il provenait.

Ce qui me rappelle l'histoire que mon père me racontait, et j'espère qu'il me regarde cet après-midi. Il s'est présenté à une sous-succursale bancaire, si vous comprenez ce que je veux dire, monsieur l'Orateur, et on a refusé de lui changer un chèque qu'il avait touché en paiement de céréales. C'est vous dire à quel point les banques manquaient d'argent en ce temps-là. Cela ne contribuait en rien à aider la région environnante, et c'est ce qui arrive aujourd'hui dans de nombreux cas.

Le régime de retraite de l'agriculteur, c'est sa terre. Les économistes appellent cela des épargnes forcées. Les agriculteurs n'ont pas le choix, ils n'ont pas beaucoup d'argent à consacrer aux loisirs; ils essaient de payer leur terre. S'ils le font, c'est que la terre est très importante pour ceux qui gagnent leur vie avec elle et aussi parce qu'elle constitue réellement leur régime de retraite. Ils sont donc obligés de payer leur terre. Toutefois, lorsqu'ils la vendent, ils en placent souvent le revenu dans un compte de fiducie, à la banque, dans des actions ou dans des obligations. La situation est encore la même dans la plupart des cas, c'est-à-dire que l'argent quitte la région même où il a été produit. Il n'est donc plus disponible ni pour les agriculteurs ni pour les exploitations agricoles. La présente loi, toutefois, pourrait leur permettre de recourir à cette source de financement. Autrement dit, l'argent produit dans l'agriculture pourra peut-être y rester en vue d'aider les jeunes agriculteurs à s'établir.

Ce projet de loi peut s'avérer très important pour une autre raison. Le propriétaire de toute petite entreprise, y compris une exploitation agricole, un magasin d'instruments aratoires ou toute autre entreprise dirigée par un homme ou une famille, tentera de produire de son vivant le capital nécessaire au paiement de l'entreprise. Autrement dit, si l'agriculteur veut être le propriétaire de sa terre, il doit arriver à la payer de son vivant. Il fait un emprunt puis le rembourse.

• (1700)

La situation est différente pour les grandes sociétés qui peuvent émettre des actions à revenu variable sur le marché. Si quelqu'un achète une action de General Motors, cette société n'est pas tenue d'en rembourser la valeur. Elle est simplement obligée de payer des dividendes sur ce placement. Tout ce que cela veut dire, c'est que les grandes sociétés peuvent assurer leur financement au moyen de participation au capital. General Motors ou n'importe quelle société cotée en Bourse n'est pas tenue de rembourser la valeur d'achat des actions. Tout ce qu'elle doit faire, c'est verser des dividendes sur ces actions, contrairement à la plupart des petites entreprises qui doivent retrouver des capitaux chaque fois qu'il y a changement de propriétaire. La même chose vaut pour les exploitations agricoles. Voilà pourquoi il importe une fois de plus que nous essayions de faire en sorte que l'argent produit dans le secteur agricole y soit réinvesti.

A mon avis, ce bill est très important à cause de l'article 13. Si le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) peut faire comprendre au ministre des Finances (M. MacEachen) mes deux sujets de préoccupation, ce dernier ne manquera pas de donner suite à certaines des propositions qui ont été faites à propos de l'article 13 du bill.

Comme je l'ai dit, ce bill est également très important dans la mesure où il aide les agriculteurs à financer leurs exploitations agricoles qui demandent de plus en plus de capitaux. Il y a seulement 20 ans, un agriculteur aurait pu avec $50,000 ou $75,000 satisfaire pratiquement à tous les besoins d'une exploitation de polyculture. Aujourd'hui, un agriculteur peut facilement dépenser cette somme pour acheter un tracteur tout à fait ordinaire, et certainement bien davantage pour en acquérir un à quatre roues motrices. Il y a 20 ans, on pouvait équiper complètement une ferme avec l'argent qui permet aujourd'hui d'acheter un tracteur. Avec cette somme, un agriculteur aurait pu acheter des terres, du bétail et des machines, et disposer en plus d'un petit pécule. Or, de nos jours, c'est ce qu'il faut à un exploitant agricole pour exploiter sa ferme pendant une année. Il est de plus en plus important de se rendre compte de la demande en capital que les exploitants agricoles imposent au marché.

Même, si l'on exauçait tous mes vœux à propos de l'application de l'article 13, cela ne répondrait pas complètement à la question du financement des exploitations agricoles. Certes, le gouvernement doit s'assurer que les revenus des exploitations agricoles suivent au moins l'inflation. Je crois que c'est le député de Red Deer (M. Towers) qui a fait remarquer avec beaucoup de justesse que le prix de toutes les denrées a considérablement baissé au cours des deux dernières années, alors que les coûts de production ont augmenté. Les prix des combustibles se sont accrus principalement à cause de l'impôt exigé par le gouvernement fédéral. Les prix de l'engrais, des réparations et des machines ont grimpé. Les taux d'intérêt ont été majorés, tout comme l'impôt. Pratiquement tous les frais d'exploitation agricole sont plus élevés; pourtant, le prix de la plupart des denrées a baissé. Je ne m'attends pas à ce que les prix augmentent cette année. Le gouvernement a pour rôle de veiller à ce que les prix soient suffisants, car, s'il le sont, la demande de crédit faiblit. S'ils ont un revenu suffisant, les agriculteurs sont moins portés à emprunter.

Il existe des domaines auxquels le gouvernement pourrait s'intéresser, par exemple la vente de céréales fourragères et d'autres céréales un peu partout dans le monde, à l'instar de ce que font les Américains. Je ne crois pas que le gouvernement s'intéresse suffisamment à cette question. On s'est beaucoup plaint dernièrement que le gouvernement fédéral négligeait ses responsabilités en tardant à établir un programme de stabilisation du prix du bœuf et du porc, coordonné et financé du moins en partie à l'échelle nationale; et nous n'avons toujours rien eu à cet égard. Je souhaite que le gouvernement fasse preuve d'autorité dans ce domaine, et qu'il s'y intéresse vraiment. Il existe certainement des possibilités que le gouvernement fédéral et le ministre de l'Agriculture pourraient exploiter pour assurer aux agriculteurs de meilleurs revenus, ce qui atténuerait la nécessité d'emprunter.

La question des gains en capital est une autre source de problèmes pour les agriculteurs. Si nous avions une autre formule selon laquelle un agriculteur avait à payer moins d'impôt sur les gains réalisés à la vente de l'exploitation qu'il a réussi à acquérir en travaillant de nombreuses années durant, la nécessité de recourir au crédit agricole en serait amoindrie. D'aucuns se demanderont pourquoi il en serait ainsi. C'est tout simplement parce que l'agriculteur considère sa ferme comme étant son fonds de retraite qu'il paie durant sa vie active. Il décide de la somme qu'il lui faudra pour vivre jusqu'à la fin de ses jours, et c'est ce qui détermine le prix auquel il vendra sa propriété. Toutefois, s'il est obligé de déduire de ce prix un lourd impôt sur les gains en capital, alors il réclamera une plus forte somme à la vente. C'est ce qui fait grimper le prix des terrains et c'est la triste réalité. Voilà pourquoi si nous instaurions une formule plus raisonnable pour les gains en capital, l'utilité du crédit agricole en serait considérablement diminuée.

Il n'est pas nécessaire à mon avis de rappeler les ennuis créés par le dernier budget dans lequel on a abrogé les dispositions relatives aux rentes d'étalement du revenu pour les remplacer par la formule du report. En fait, cette formule permet au gouvernement fédéral de prélever une plus grande part des recettes que rapporte aux agriculteurs et aux hommes d'affaires la vente d'immobilisations, que ce soit à la retraite ou à un autre moment.

Pour revenir à l'amendement présenté par le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), je dirai que, de toute évidence, le Programme d'obligations pour la petite entreprise annoncé dans le budget du 12 novembre ne donne pas les résultats voulus. En fait, je n'ai pas eu connaissance d'une seule obligation qui ait été émise depuis le 12 novembre. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement refuse d'admettre que le programme n'est pas efficace. Nous devons néanmoins reconnaître qu'il a eu suffisamment de perspicacité pour se rendre compte qu'un besoin existait à cet égard et pour

essayer d'y répondre grâce aux obligations pour la petite entreprise. Par ailleurs, vu qu'il y a environ quatre mois que le budget a été présenté, le gouvernement devrait bien voir que le Programme d'obligations pour la petite entreprise n'atteint pas l'objectif visé et que le Programme pour l'expansion de la petite entreprise donnait de bons résultats avant la présentation du budget. Bien des gens qui s'y connaissent conviendraient sans doute que, si le gouvernement veut vraiment satisfaire aux besoins, il devrait rétablir le principe du Programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Bien des gens considéreraient une telle décision comme tout à fait logique.

Je ne pense pas qu'on doit voir le financement agricole comme la façon de résoudre tous les problèmes actuels. En fait, pour résoudre vraiment ces problèmes, il faudrait se pencher sur le revenu agricole et permettre aux agriculteurs de rendre leur propre entreprise suffisamment rentable pour ne pas avoir à demander au gouvernement ou aux banques les capitaux dont ils ont besoin. J'espère que le bill permettra à la Société du crédit agricole de commencer à étendre son programme de prêts afin de satisfaire aux besoins d'un plus grand nombre des agriculteurs qui comptent maintenant sur la Société.

Le premier prêt que j'ai obtenu dans ma vie était un prêt de la Société du crédit agricole. Je m'en souviens bien. J'ai d'ailleurs encore un appareil que j'avais acheté grâce à cet emprunt. Votre Honneur fait un signe approbatif. Vous devez penser que je suis bien vieux et que cet appareil devait être de bonne qualité. Il l'était en effet. Cela montre bien que la Société du crédit agricole a rendu service à bien des Canadiens. Cependant, ces dernières années, elle n'a pas pu satisfaire aux besoins à cause d'un manque de fonds. Par conséquent, si le bill permet à la Société du crédit agricole d'obtenir des fonds supplémentaires sur le marché libre, elle pourra de nouveau satisfaire aux besoins des agriculteurs.

Je voudrais souligner que ce serait une bonne chose que les agriculteurs puissent prêter de l'argent grâce à une obligation pour la petite entreprise, à une obligation agricole ou à un autre programme qui pourrait être mis sur pied dans le cadre du bill à l'étude. Si l'on permettait aux agriculteurs de prêter de l'argent à la Société du crédit agricole, je pense qu'un grand nombre le feraient, même à un taux d'intérêt plus faible. Je pense que bon nombre d'agriculteurs seraient prêts à accepter que leur argent leur rapporte moins s'ils savaient qu'il resterait dans leur propre localité et qu'il servirait à aider de jeunes agriculteurs. A l'heure actuelle, ils ne peuvent pas le faire. Nous ne saurons pas si j'ai raison tant que nous n'aurons pas essayé.

• (1710)

Laissez-moi vous donner un exemple. Nombreux sont ceux qui, après avoir vécu 30 ans, 40 ans ou même 50 ans dans le même endroit ont établi des racines profondes. Lorsqu'ils prennent leur retraite, ils ont parfois envie de faire un geste pour leur ville, pour la remercier, en quelque sorte. Si l'on émettait les fameuses obligations agricoles, même avec un taux d'intérêt réduit, ils accepteraient d'en souscrire sachant que les capitaux qu'ils prêtent à la Société du crédit agricole vont être utiles aux habitants de leurs localité.

Aux États-Unis, où l'on a créé des banques locales, le système fonctionne à merveille. Ce sont le plus souvent des habitants de la localité qui sont propriétaires de ces établissements. Ils pourraient aussi bien posséder une épicerie. Pour premier objectif, c'est d'assurer la survie de la communauté. Je pense que les localités rurales, les agriculteurs, les petites villes pourraient s'inspirer de cet exemple si nous émettions des obligations agricoles à un taux réduit. Les souscripteurs sauraient à qui la Société du crédit agricole va prêter les capitaux.

Je pourrais parler longtemps encore du financement agricole. Je le répète, le projet de loi est un document important. Si le ministre de l'Agriculture essayait de convaincre le ministre des Finances (M. MacEachen) d'autoriser la Société du crédit agricole à emprunter des capitaux par tous les moyens afin qu'elle soit mieux à même de remplir son mandat, qui est de financer le secteur agricole, mes collègues et moi-même l'appuierions sans réserve. En agissant de la sorte, nous rendrons service aux milieux agricoles; nous rendrons aussi service aux consommateurs et au pays tout entier.

Je tiens une nouvelle fois à féliciter le ministre d'avoir présenté ce projet de loi, ne serait-ce que pour la présence de l'article 13 qui confère à tout le projet une valeur particulière.

Des voix: Bravo!

M. Murray Cardiff (Huron-Bruce): Lorsque j'ai pris la parole à l'étape de la deuxième lecture de ce bill, monsieur l'Orateur, j'ai constaté qu'il nous faudrait résoudre un ou deux problèmes lors de l'étude en comité. Par exemple, des responsables de la Société du crédit agricole m'ont dit il y a un an qu'ils souhaitaient voir adopter une mesure législative les autorisant clairement à considérer l'épouse d'un agriculteur comme partenaire égale; ainsi, dans le cas où mari et femme dirigent et exploitent l'entreprise agricole, chacun des deux aura droit au crédit agricole.

Le bill à l'étude ne renferme aucune disposition précise à cet effet. J'ai soulevé la question encore une fois au comité. Nous en avons discuté et la Société du crédit agricole a été informée que les deux conjoints qui participent activement à l'exploitation agricole pourront obtenir des prêts agricoles.

Je suppose que cela va poser des problèmes, notamment dans le cas d'une femme d'agriculteur qui occupe un emploi d'institutrice ou d'infirmière ou qui travaille dans un bureau, mais il lui suffirait de s'occuper de l'exploitation agricole aux côtés de son époux et de participer activement aux travaux de la ferme pour être reconnue comme son associée et avoir droit à ce genre de prêt.

J'accepte ces garanties de la part de la Société du crédit agricole, mais je sais que d'autres députés voudront également surveiller l'évolution de la situation pour s'assurer que cette politique est bien mise en pratique. Autrement, nous saurons qu'il est nécessaire d'adopter une mesure législative pour reconnaître l'égalité entre hommes et femmes, ce que tous les députés de la Chambre jugent essentiel à la constitution de notre pays.

Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) semble croire qu'il n'est pas nécessaire de garantir dans la loi un traitement équitable aux associés qui sont également mariés. Pour ma part, je vais donner au ministre l'occasion de nous prouver qu'il a raison, maintenant que ses responsables ont dit qu'ils avaient l'intention de traiter les conjoints de façon équitable à cet égard.

A l'étape de la deuxième lecture, j'ai également constaté que bien que nous augmentions de 1,875 millions de dollars les crédits totaux alloués aux prêts agricoles, nous ne garantissons pas automatiquement que la Société aura accès à ces fonds et qu'elle pourra accorder des prêts jusqu'à concurrence de cette somme. Chaque année, elle ne touche qu'une partie de son capital autorisé et elle est en mesure d'emprunter 25 fois ce capital. Notre parti soutient que la Société du crédit agricole reçoit depuis quelques années un financement insuffisant pour répondre aux besoins des agriculteurs.

En permettant à la Société d'emprunter dans le secteur privé, le bill à l'étude nous donne toute la marge voulue pour autoriser chaque année les capitaux au financement de l'achat de terres. Le Conseil du Trésor ne sera plus obligé de vérifier si la Société prête 25 fois le montant du capital autorisé chaque année, puisqu'elle aura accès à des sources autres que le Fonds du revenu consolidé. Pour cette raison, le bill constitue une amélioration. Pourtant, il convient de noter que, depuis la prise en charge du portefeuille de l'Agriculture par l'actuel ministre, le pourcentage du crédit à long terme assuré par la Société est passé de quelque 70 p. 100 à 25 p. 100. Autrement dit, le rôle de la Société du crédit agricole n'a cessé de se rétrécir.

A quoi bon reprocher aux banques de ne pas avoir voulu prêter à la Société. La loi à l'étude évitera aux agriculteurs de devoir s'en remettre aux banques pour acquérir des terres. Il nous faudra veiller cependant à ce que la Société, comme le lui permettra le bill, participe davantage au financement des exploitations agricoles.

Il ne faut pas oublier, monsieur l'Orateur, que ce ne sont pas les agriculteurs qui sont responsables du prix exorbitant des terres ni de la cherté de l'argent. La raison est que le gouvernement a dépensé sans compter en oubliant que c'est l'investissement qui engendre la richesse. S'il faut payer des prix exorbitants pour investir dans une terre ou dans toute autre entreprise exigeant du capital, c'est au gouvernement qu'il faut s'en prendre. Ce bill aide à réparer les torts que les agriculteurs subissent depuis plusieurs années à cause de politiques du gouvernement qui ont fait grimper le prix des terres et rendu le crédit pratiquement inabordable.

Cela m'amène à une question sur laquelle je tiens à insister, monsieur l'Orateur. Dans ma région de l'Ontario, nous en sommes arrivés au point où la cherté des terres et du crédit entraîne une dégradation progressive de notre patrimoine agricole. Ceux qui sont restés fidèles à la terre, alors qu'un grand nombre d'autres agriculteurs sont allés travailler en ville, tiennent beaucoup à conserver la ferme familiale. Tous les Canadiens profitent énormement de leur dur labeur, de leur productivité phénoménale et des aliments de haute qualité et bon marché qu'ils nous donnent.

Les Canadiens tiennent l'agriculture pratiquement pour acquis, ce qui témoigne de la réussite de nos agriculteurs. En fait, l'agriculture canadienne est tellement efficace et tellement productive que nous n'aurions pratiquement aucun souci à nous faire si l'on n'imposait pas aux exploitants agricoles un fardeau financier extrêmement lourd.

Le Canada a tellement intérêt à assurer la survie de l'exploitation familiale et à éviter la disparition de ce réservoir de spécialistes dévoués et productifs qu'il ne faudrait épargner aucun effort pour empêcher que la politique gouvernementale ne cause de sérieux torts aux exploitations familiales. Et pourtant, tels sont les effets de la politique à l'égard des taux d'intérêt. Depuis deux ans, les agriculteurs, même les meilleurs et les mieux établis, ont perdu une grande partie de ce qu'ils avaient investi au cours de leur vie, si bien qu'en fait nos agriculteurs ont subventionné les consommateurs.

On pourrait répondre à cela que les agriculteurs doivent se soumettre aux lois du marché comme n'importe quel homme d'affaires, et la plupart d'entre eux ne voient pas d'inconvénient à se mesurer à la concurrence pour un grand nombre de leurs produits. Là où je veux en venir, c'est que les agriculteurs sont prêts à affronter la concurrence pour vendre leurs produits aux consommateurs canadiens, mais que le coût élevé des trasactions financières limite leur compétitivité.

Ce n'est pas leur inefficacité, mais celle de la politique gouvernementale qui rogne leurs investissements. Pour beaucoup d'entre eux, cette érosion veut dire tout simplement jusqu'ici que leur exploitation est moins à eux qu'il y a deux ans. Mais il y en a un nombre croissant qui n'ont plus rien du tout. Les chiffres de faillite, pourtant si alarmants, ne sont que le sommet de l'iceberg. Beaucoup n'ont pu éviter la faillite qu'en vendant au dernier moment, sans quoi les chiffres de faillite seraient beaucoup plus désastreux. Et pourtant, ils sont déjà une honte pour le pays. Ils traduisent la faillite des politiques, faillite rendue d'autant plus évidente par la tentative du budget de novembre dernier pour supprimer les caisses de retraite que beaucoup de nos agriculteurs avaient cherché à se constituer pendant toute leur vie active en rognant, en économisant, en se contentant de revenus disponibles peu élevés pour se doter d'un capital-retraite. Ils n'ont pas de pensions indexées. Beaucoup n'ont même pas de maison quand ils quittent la ferme. C'est le produit de la vente de leur exploitation qui constitue leur unique moyen de subsistance à la retraite. Le gouvernement a montré son indifférence à leur égard en les traitant comme des profiteurs.

• (1720)

Quant aux jeunes agriculteurs, ceux sur qui l'on compte pour assurer la relève, la politique du gouvernement leur rend de plus en plus difficile l'accès à la carrière agricole. Les prix des terrains sont très élevés. Loin de moi l'idée de prétendre que le gouvernement soit seul responsable du renchérissement des terrains agricoles survenu depuis 10 ans ou plus. Mais si les prix fonciers sont l'expression de la valeur des terrains, ils sont élevés parce que les terrains ont une forte valeur vénale.

Étant donné leur attitude démontrée à faire un emploi efficient du sol, ce n'est pas tant le prix élevé des terrains à acheter que les agriculteurs regrettent, mais la cherté de l'argent. C'est le crédit agricole qui décide souvent si un jeune rural va se lancer en agriculture. Voilà pourquoi ce projet de loi est très utile en ce que, je l'espère, il va ouvrir la carrière agricole à un grand nombre de jeunes ruraux.

Je répète que, depuis deux ans, on a de plus en plus le sentiment dans la région du Canada d'où je viens que notre politique de financement des exploitations agricoles n'est pas suffisamment efficace. L'acquisition de terrains par les étrangers est plus qu'une menace, c'est une réalité de plus en plus présente et alarmante. Dans la localité que je représente et même tout près de l'endroit où j'habite, un certain nombre de fermes ont été rachetées par des sociétés à numéro. Dans ma circonscription notamment, nous soupçonnons que ces sociétés sans raison sociale ont été créées uniquement pour acheter des terres agricoles. C'est un fait que nous pouvons prouver et qui est de plus en plus évident.

Les raisons ne sont pas difficiles à comprendre. Nos jeunes qui s'intéressent à l'agriculture doivent emprunter pour acheter des terres. Ils doivent payer des intérêts de 16 p. 100 et souvent bien plus cher que cela. Ces investisseurs étrangers qui cherchent des placements sûrs sont attirés par les terres agricoles du Canada pour deux raisons. Premièrement, il est sûr d'investir en achetant des terres dans un pays ayant une histoire constitutionnelle stable. Deuxièmement, nos terres agricoles ont encore une valeur relativement intéressante par rapport aux terres de nombreux pays européens, où les villes ont accaparé une bonne partie des terres arables et où la demande de produits alimentaires est élevés à cause des fortes concentrations démographiques dans les villes.

D'ailleurs, ce qui rend l'achat de nos terres agricoles si attrayante pour les étrangers, c'est que le coût élevé du financement des exploitations agricoles dissuade naturellement les acheteurs canadiens. En Allemagne, par exemple, les taux hypothécaires pour l'achat de maisons sont bas puisque, à l'heure actuelle, ils ne dépassent pas 10 p. 100. Comme il n'y a pas de contrôle des changes empêchant un propriétaire de maison allemand d'hypothéquer sa maison et d'investir le produit de cette transaction ici, il est bien évident qu'un investisseur allemand ayant des moyens modestes peut acheter des terres agricoles canadiennes à un taux d'intérêt bien inférieur à celui qu'un jeune agriculteur canadien peut espérer obtenir. Je ne dis pas cela pour critiquer la politique allemande qui maintient les taux d'intérêt à un niveau si bas, mais au contraire pour faire ressortir un des handicaps que nos taux d'intérêt élevés imposent aux Canadiens qui veulent acheter et cultiver nos terres.

L'exemple que j'ai cité pour l'Allemagne vaut aussi pour d'autres pays européens. La seule chose qui ait empêché les investisseurs étrangers d'investir massivement dans notre pays pour acheter des terres, c'est que bon nombre d'entre eux n'ont pas suffisamment confiance dans la capacité du gouvernement à maintenir la valeur de notre monnaie.

Paradoxalement, nous sommes vulnérables devant les spéculateurs étrangers qui achètent nos terres, mais protégés contre une plus grande vulnérabilité du fait que notre gouvernement est jugé incompétent en matière économique. Piètre réconfort pour nos jeunes agriculteurs.

Pour placer dans une juste perspective le problème que pose l'achat de nos terres par des étrangers, qu'on me permette de citer le cas d'un canton que je connais très bien. L'année dernière, dans ce canton, à en croire des données sûres préparées par la Fédération de l'agriculture, la propriété immobilière étrangère est passée de 320 acres à plus de 2300 acres. Dans le canton voisin, elle était inexistante; elle est maintenant de 1100 acres. Les données les plus récentes révéleraient même une nouvelle augmentation.

Un peu plus au nord, dans le comté de Bruce, près d'une localité en plein essor aux environs de la centrale nucléaire de Bruce, les dernières données révèlent que 2000 acres dans l'un des cantons viennent d'être achetées par des investisseurs étrangers. Personne ne saurait blâmer les agriculteurs de vendre à des étrangers. Ce sont des clients qui ont les moyens d'assumer le coût de l'achat. Personne non plus ne saurait blâmer les jeunes agriculteurs canadiens de ne pas avoir l'argent nécessaire pour acheter eux-mêmes ces terres; ils sont les victimes de la politique gouvernementale de cherté de l'argent.

La grande majorité des propriétaires fonciers désireux de vendre leurs terres souhaitent que leur propriété soit acquise par des gens qui y vivront et qui l'exploiteront. Peu leur importe que l'acquéreur soit d'origine canadienne ou nouvellement immigré ou qu'il ait l'intention d'exploiter la terre et d'y vivre; ce qui les intéresse avant tout, c'est la survie de l'exploitation familiale. Car il suffit de remonter de quelques générations à peine pour constater que nous sommes tous des immigrants. Ce que craignent les agriculteurs de cette région et d'un peu partout ailleurs au Canada, je crois, c'est que les propriétaires soient invisibles. Les administrations municipales des régions rurales ne veulent pas elles non plus voir se désagréger le caractère social de leur canton.

Nous avons découvert beaucoup de cantons et de localités où la propriété étrangère était encore plus importante. Souvent, les nouveaux acquéreurs démolissent les bâtiments existants, ce qui diminue la valeur de la propriété. L'assiette fiscale en est réduite. Il y a également le problème posé par les travaux d'installation des tuyaux de drainage auxquels il faut procéder dans cette région de l'Ontario. Il est souvent difficile de retrouver le propriétaire pour obtenir sa permission avant de procéder aux travaux sur son terrain. Les agriculteurs des localités ontariennes et certainement d'un peu partout ailleurs au Canada ont toujours manifesté un grand esprit de collaboration. Il faut tout à coup faire face à de nouveaux problèmes. Auparavant, tous le agriculteurs travaillaient pour garder les clôtures en bon état. Cette pratique commence à disparaître. Bon nombre de familles ont toujours habité sur leurs fermes et contribué à former la société agricole que nous connaissons maintenant. C'est une chose que nous ne voulons pas non plus voir disparaître.

Comme le problème de la main mise étrangère n'existe que depuis deux ou trois ans, il est de toute évidence relié à la politique des taux d'intérêt élevés et au manque de fonds de la Société du crédit agricole. Au lieu d'attendre que le tort soit fait, nous devrions peut-être songer dès maintenant aux conséquences sociales et économiques extrêmement néfastes que peut avoir sur le Canada une politique qui permet que nos excellentes terres agricoles bien exploitées passent entre les

mains d'étrangers, pendant qu'on chasse de l'agriculture la génération de Canadiens qui voudraient devenir nos producteurs alimentaires et qui maintiendraient le niveau d'efficacité concurrentiel que nous tenons maintenant pour acquis.

Je signale aussi que j'ai soulevé au comité la question du transfert des hypothèques déjà accordées par la Société du crédit agricole. L'article 16*f*) de la loi stipule que l'hypothèque souscrite pour la garantie du prêt doit contenir un engagement de la part de l'emprunteur portant qu'il n'utilisera pas le produit du prêt à des fins autres que celles qui sont approuvées par la loi et qu'il ne disposera pas de la propriété sans le consentement de la Société.

L'article 11(4) du bill C-88 stipule que si l'emprunteur vend la terre sans l'autorisation de la SCA, le prêt devient immédiatement dû. Cet article facilitera peut-être la tâche à la Société du crédit agricole si elle veut refuser à des étrangers l'autorisation d'acheter une ferme, mais cela ne l'empêchera pas de permettre à des étrangers de reprendre les hypothèques qu'elle a déjà accordées. La Société du crédit agricole peut donner son autorisation ou non. J'aurais préféré que la loi stipule qu'il serait interdit de transférer ces hypothèques. C'est une chose que nous devons surveiller attentivement, et nous devons donner les outils nécessaires aux fonctionnaires de la Société du crédit agricole pour leur permettre d'empêcher de tels transferts hypothécaires. Les députés devraient s'efforcer de garantir que cela ne deviendra jamais chose courante dans l'agriculture canadienne. Sinon, nous ne pourrons plus jamais avoir à bon prix des aliments produits au Canada.

J'appuie à cet égard le bill à l'étude. Je tiens simplement à noter que l'industrie agricole évolue rapidement. Nous pouvons nous réjouir que la Société de crédit agricole soit en mesure de faire de l'aussi bon travail, et nous espérons qu'elle réussira à reprendre le terrain perdu à cause du financement insuffisant dont j'ai parlé tantôt.

• (1730)

Toutefois, à la veille d'adopter ce projet de loi, nous n'avons pas réussi, de toute évidence à résoudre le problème embarrassant du financement agricole. Chaque jour, nos agriculteurs nous avertissent que nous n'en faisons pas assez pour assurer la survivance de l'exploitation agricole au Canada et que nous laissons tomber ce secteur essentiel entre les mains de ceux qui ne sont pas aussi intéressés que nos agriculteurs à bien nourrir les Canadiens à peu de frais. Cette situation est injuste pour les jeunes agriculteurs qui veulent acheter des terres et qui lancent ce cri d'alarme. Elle est également injuste pour les agriculteurs qui sont prêts à vendre leurs terres ainsi que pour les conseillers municipaux qui se rendent compte de l'évolution sociale dans leurs localités. En acceptant ce projet de loi, nous devrions écouter leur avertissement et avouer qu'il ne renforce pas notre position dans le secteur agricole, mais la rend simplement moins incertaine.

Nos moyens de production alimentaire ne devraient jamais passer aux mains d'étrangers ou même de propriétaires qui ne vivent pas sur leurs terres. Si cela arrivait, les propriétaires étrangers pourraient, un beau jour, trouver plus commode d'arrêter la production. Avec la désagrégation de l'exploitation familiale, les terres changent de propriétaires et se retrouvent aux mains de grosses sociétés. Le Parlement devrait se pencher sur ces questions.

Ce bill est le bienvenu, mais j'attends néanmoins une mesure comme celle que nous avons proposée et que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) semblait voir d'un bon œil lorsqu'il a dit, au début du débat, qu'on pourrait songer à accorder des concessions fiscales pour les obligations vendues par la Société du crédit agricole ou pour les fonds de régimes enregistrés d'épargne-retraite que les agriculteurs retraités ont placés par l'entreprise de la Société.

Par conséquent, pour nous cette mesure est la bienvenue, mais ce n'est pas suffisant. Espérons que la Société du crédit agricole fera bon usage des dispositions de ce projet de loi et que, pendant ce temps, dans l'intérêt de l'agriculture canadienne, le ministre préparera d'autres mesures pour assurer que l'agriculture, qui est placée sous sa responsabilité, restera vraiment canadienne.

Pour conclure, j'ajouterais simplement que ce bill s'est fait longtemps attendre. L'agriculture a le plus grand besoin de cette mesure. Comme je l'ai déjà dit, il lui faut de bons outils pour travailler. Le crédit en est un. Il est aussi indispensable que le matériel agricole. Dans n'importe quelle région du pays, si l'on n'a pas les machines voulues, on ne peut pas cultiver la terre. Je suis convaincu que le crédit agricole peut constituer un outil important. Nous espérons que cette mesure deviendra très rapidement une loi dans l'intérêt des agriculteurs.

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Je suis heureux, monsieur l'Orateur, de pouvoir prendre part au débat aujourd'hui et de m'associer aux propos de mes collègues qui ont pris la parole avant moi. Le projet de loi à l'étude profitera nettement aux agriculteurs canadiens. Nous n'avons pas l'intention d'en retarder l'adoption, mais il me paraît important de faire état de la crise que traverse actuellement l'agriculture canadienne et de souligner que le bill à l'étude et d'autres mesures proposées par le gouvernement ne suffiront pas à remédier à la situation urgente dans laquelle se trouvent les agriculteurs canadiens.

Comme vous vous intéressez vivement aux problèmes des agriculteurs canadiens, monsieur l'Orateur, vous reconnaîtrez sans doute qu'une histoire qu'on raconte dans mon patelin réussit à décrire la crise que traversent aujourd'hui les agriculteurs canadiens mieux que tout ce que je pourrais dire d'autre à la Chambre. C'est une histoire qu'on raconte dans ma circonscription au sujet de deux agriculteurs établis non loin l'un de l'autre. Ils ont acheté des billets de loterie et espèrent que l'un d'eux aura la bonne fortune de gagner un million de dollars. L'un demande à l'autre comment il compte dépenser son million de dollars s'il gagne à la loterie. L'autre lui répond qu'il vendra son exploitation agricole et ira s'établir en Floride: «Je mettrais tout l'argent à la banque et je vivrais tout simplement des intérêts en me la coulant douce jusqu'à la fin de mes jours», dit-il. A son tour, il demande à son voisin ce qu'il ferait s'il gagnait un million de dollars. L'autre lui répond: «Eh bien, j'aime assez l'agriculture. Je continuerais à en faire jusqu'à ce que le million ait disparu». Rien ne décrit mieux, à mon avis, le triste sort des agriculteurs canadiens à l'heure actuelle, car en dépit des engagements répétés du gouvernement, et notamment du ministre de l'Agriculture (M. Whelan), les agriculteurs canadiens sont chassés de leurs terres en nombre sans précédent.

Le bill C-88, à l'étude fera œuvre utile en augmentant les fonds mis à la portée des agriculteurs canadiens. Il ne suscite aucune opposition de ce côté-ci de la Chambre. Il s'agit d'un

bill que nous estimons nécessaire et qui aurait dû être adopté il y a longtemps. En effet, le projet de loi en préparation à l'époque du gouvernement Clark, et la question véritable est de savoir pourquoi le ministre de l'Agriculture a mis tant de temps à le présenter. Il y a plus de deux ans qu'il a réintégré son portefeuille de ministre de l'Agriculture, et ce que les agriculteurs canadiens devraient lui demander, c'est pourquoi il a tant tardé à prendre la mesure qu'il prend aujourd'hui à la Chambre.

L'élément le plus important du projet de loi, c'est la disposition qui autorise la Société du crédit agricole à aller chercher des fonds hors du Fonds du revenu consolidé—à l'extérieur du gouvernement—sur le marché privé, dans l'espoir de recueillir suffisamment de capitaux pour pouvoir prêter de l'argent à un plus grand nombre d'agriculteurs canadiens.

Le problème le plus critique auquel doit faire face l'agriculture canadienne aujourd'hui est sans aucun doute celui des faibles revenus des agriculteurs et l'escalade des prix qui leur complique sans cesse les choses. Certes, tous les coûts augmentent, mais surtout le coût du crédit. Quiconque a assisté à une réunion de la fédération agricole de sa région ou de tout autre groupe de producteurs n'est pas sans savoir que les agriculteurs de tous les coins du pays sont gravement à court d'argent. Ils constatent que même s'ils réussissent à obtenir un prêt de leur banque ou d'un organisme gouvernemental, ils ont beaucoup de mal, quelle que soit leur spécialité, simplement à payer le loyer de l'argent. Voilà pourquoi il est indispensable qu'au lieu de chercher des solutions de fortune aux problèmes des agriculteurs canadiens, le ministre de l'Agriculture intervienne auprès de son collègue le ministre des Finances (M. MacEachen) pour qu'il règle le problème si aigu des taux d'intérêt.

Qu'est-ce que le gouvernement a fait pour faire baisser les intérêts depuis les élections de 1980? Ce que nous constatons, à l'instar des agriculteurs canadiens, des hommes d'affaires et des propriétaires de maison individuelle, ce sont des hausses successives des taux d'intérêt. Le gouvernement ne cherche guère à soulager les membres les plus pauvres, les plus défavorisés de notre société des charges énormes qui par sa faute pèsent sur eux. Voilà pourquoi il est indispensable que le ministre de l'Agriculture, s'il veut s'acquitter de ses obligations envers les agriculteurs de tous les coins du pays, ne se contente plus de parler des banques, de rejeter sur elles et sur d'autres la responsabilité de la politique d'intérêts élevés suivie par le gouvernement. Il faut qu'il intervienne directement auprès du ministre des Finances, qu'il insiste auprès de lui pour qu'il change des politiques qui se sont révélées désastreuses pour les agriculteurs canadiens comme pour les propriétaires de maison individuelle et pour les petits hommes d'affaires. Tant que le gouvernement ne sera pas disposé à s'attaquer aux conséquences de sa politique économique de la terre brûlée, qui impose un fardeau si injuste aux simples Canadiens, ni la mesure à l'étude, ni les autres mesures dont la Chambre est saisie ne réussiront à garantir la viabilité future de l'agriculture canadienne.

La vérité, c'est que le vrai ministre de l'Agriculture du Canada n'est pas ce monsieur qui porte souvent un chapeau vert et assiste aux réunions des fédérations agricoles dans tout le pays. Le vrai ministre de l'Agriculture du Canada, à l'heure actuelle, c'est le ministre des Finances. C'est lui qui décide des programmes qui toucheront directement les agriculteurs canadiens. C'est lui qui décide combien sera alloué à la Société du crédit agricole en tant que capital-prêt autorisé. C'est lui qui est responsable de nos taux d'intérêt. C'est lui qui prend des décisions qui influent sur la vie de tous les jours des agriculteurs canadiens et sur celle des autres Canadiens, dans tous les secteurs. Nos agriculteurs commencent à en avoir assez d'entendre le ministre de l'Agriculture rejeter le blâme sur quelqu'un d'autre. Le fait est qu'il fait partie d'un cabinet qui a adopté consciemment une politique de taux d'intérêt élevés et qui s'efforce consciemment, en imposant un fardeau aux Canadiens moyens, de les mettre véritablement dans le pétrin.

M. Tousignant: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député se plaint des taux d'intérêt. A-t-il une solution à proposer? Il tient le gouvernement responsable des taux d'intérêt élevés, mais que propose-t-il?

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, j'ai remarqué que vous n'avez pas jugé de la recevabilité de ce rappel au Règlement. Ce n'en est manifestement pas un, mais je suis ravi de répondre à la question de mon collègue, car le gouvernement pourrait effectivement prendre un certain nombre de mesures. Celui-ci n'a fait aucun effort, surtout au cours des années de prodigalité 60 et 70, pour restreindre le déficit fédéral. L'un des principaux éléments qui ont contribué à l'inflation que nous connaissons aujourd'hui découle directement des programmes de dépenses excessives du gouvernement actuel. Si, comme le ministre des Finances le dit, les taux d'intérêt sont élevés aujourd'hui parce que l'inflation atteint un niveau sans précédent—et c'est bien le cas, grâce à la politique du ministre—alors le gouvernement ne pouvait entreprendre d'action plus importante que de freiner une partie de ses dépenses et de contenir le déficit. Au lieu de cela, il s'est constamment dirigé dans la direction opposée.

• (1740)

C'est le gouvernement progressiste conservateur qui a lancé l'idée des obligations pour l'expansion des petites entreprises en vue de soulager les agriculteurs et les chefs de petites entreprises d'une partie du fardeau que les taux d'intérêt élevés font peser sur eux. Nous avons constaté dans le budget que le ministre des Finances a déposé le lendemain du Jour du Souvenir, en novembre dernier, qu'il s'attend en réalité que les obligations pour l'expansion des petites entreprises coûtent moins cher au gouvernement canadien cette année que l'an dernier. Autrement dit, les conditions de crédit sont plus rigoureuses cette année que l'an dernier. L'emprunteur devra prouver qu'il est pratiquement insolvable pour bénéficier de l'assistance financière que prévoit le programme. J'affirme que le ministre de l'Agriculture, le ministre des Finances et leurs collègues libéraux font tout en leur pouvoir pour réduire à l'insolvabilité les petits entrepreneurs et les agriculteurs. Mais ce n'est pas ainsi que nous règlerons leurs problèmes, monsieur l'Orateur.

J'ai décrit deux solutions que le gouvernement aurait pu retenir faute de vouloir s'attaquer de front à la question du déficit gouvernemental et de l'inflation, provoquée par les dépenses du gouvernement fédéral, nous ne parviendrons pas à soulager convenablement les agriculteurs, surtout pas au moyen des palliatifs qu'on nous a présentés aujourd'hui au Parlement. Le projet de loi C-88 n'apportera pas le soulagement souhaité. Aucun député du gouvernement ne saurait prétendre honnêtement que le projet de loi mettra un terme aux faillites des exploitations agricoles.

Au cours de l'année dernière seulement, 261 faillites se sont produites dans ce secteur au Canada, dont 140 en Ontario. Quiconque a pu s'entretenir avec des agriculteurs n'importe où au Canada sait que durant le mandat du gouvernement actuel, depuis les dernières élections, leurs problèmes se sont constamment aggravés. Les menaces de faillite se multiplient de façon tragique. Les problèmes des jeunes qui se lancent en agriculture afin de poursuivre l'exploitation familiale sont de plus en plus insurmontables à mesure que les jours passent.

Si le gouvernement tente d'en rejeter le blâme ailleurs en se disant prisonnier de la conjoncture internationale, s'il prétend que cela ne dépend aucunement du taux d'inflation, plus élevé au Canada qu'aux États-Unis, ni des taux d'intérêt dont il est directement responsable, il rend un mauvais service aux Canadiens.

Pour nous attaquer aux problèmes économiques dont souffrent tous les Canadiens et notamment les agriculteurs, nous devons regarder la situation en face et admettre que les politiques du gouvernement fédéral ont été mal orientées. Une politique conçue pour réduire l'inflation mais qui fait monter les taux d'intérêt est en soi contradictoire.

Quand le prix des stocks augmente dans une entreprise, doit-on sérieusement s'attendre que celle-ci vende ses marchandises moins cher que l'année précédente? L'entreprise tentera naturellement de hausser le prix de vente afin de rentrer dans ses frais. Et si la vie coûte plus cher aux travailleurs, espérons-nous vraiment que l'an prochain les syndicats acceptent des augmentations salariales inférieures à celles de cette année? Tout les portera à demander davantage.

Loin d'être un remède contre l'inflation qui sévit au Canada aujourd'hui, les taux d'intérêt élevés y contribuent pour beaucoup, et ils imposent un lourd fardeau au Canadien moyen.

Le 23 février 1982, le *Kitchener-Waterloo Record* publiait un article à la une sous la manchette «Un milliard de dollars d'aide, promet Whelan». Cela, à l'occasion d'une réunion à huis clos avec les agriculteurs canadiens. Le deuxième alinéa de l'article disait:

> Mais Whelan aurait aussi averti les chefs de file des agriculteurs que s'ils le citaient dans la presse, il le nierait.

Ce qu'il a fait, monsieur l'Orateur. Nous ne voulons pas d'un ministre de l'Agriculture qui parcourt le pays disant une chose aux agriculteurs pour ensuite revenir ici et donner son appui à la politique gouvernementale de taux d'intérêt élevés. Il est tout à fait inacceptable de persister à dire une chose aux agriculteurs canadiens tout en appuyant les politiques qui leur ont fait du tort et qui menacent la survie même de leur entreprise.

Travestissant sa question sous les dehors d'un rappel au règlement, mon honorable vis-à-vis m'a demandé ce que le gouvernement pouvait faire pour venir en aide à nos agriculteurs. J'ai déjà mentionné un moyen de leur venir en aide, monsieur l'Orateur. Nous devons nous efforcer de maîtriser l'inflation, de réduire les taux d'intérêt. Le gouvernement s'en lave les mains, mais c'est lui qui en est directement responsable, monsieur l'Orateur, et c'est lui qui doit répondre des conséquences de ses politiques.

Puis, il y a la question de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise. Les politiques du gouvernement à cet égard sont beaucoup trop restrictives. Chaque député peut se demander combien il connaît d'agriculteurs et de petits entrepreneurs qui ont rempli les conditions d'admissibilité cette année. Pourtant, le gouvernement rend ces conditions encore plus rigoureuses. Les gens sont maintenant obligés d'assumer un fardeau beaucoup plus lourd et ils doivent le faire sans l'aide dont ils ont désespérément besoin.

Il y a un autre élément qui nuit manifestement aux agriculteurs, et c'est le RER, soit la rente d'étalement du revenu. Pour l'agriculteur à la tête d'une exploitation familiale, sa caisse de retraite est son exploitation. Mais le ministre des Finances a aboli le RER en faveur d'une autre formule d'étalement du revenu qui reste encore à préciser et dont il n'a pas encore donné les détails. Nous avons de sérieuses réserves sur le sort que fait le fisc à l'agriculteur forcé de vendre l'exploitation familiale.

Il y a notamment la question de l'imposition des gains en capital tirés de la vente de l'entreprise familiale. Dans son budget, le Parti progressiste conservateur avait exempté les agriculteurs de l'impôt sur les gains en capital. Qu'est-ce qui s'est passé à ce sujet depuis les élections de 1980? Les députés du caucus libéral ont-ils essayé de faire comprendre au ministre des Finances—le véritable ministre de l'Agriculture en ce moment—qu'il est temps d'accorder des exemptions aux authentiques propriétaires d'exploitations familiales?

La santé et la vitalité de notre secteur agricole ne laisse aucun Canadien indifférent, monsieur l'Orateur. Lorsque je parcours ma circonscription, je ne peux manquer de m'apercevoir que lorsque les affaires des agriculteurs vont bien, les affaires des citadins vont bien elles aussi. Si nous voulons réellement rétablir l'équilibre de notre balance commerciale, si nous voulons être sûrs de ne pas être les otages d'un éventuel conflit agro-alimentaire comme nous avons été les otages du conflit pétrolier, il faut absolument protéger les exploitations agricoles familiales. Pour y arriver, il faut garantir aux agriculteurs un revenu raisonnable. Il faut faire en sorte que le prix qu'ils doivent payer pour les biens et les services nécessaires au fonctionnement de leurs entreprises soient justes. Il faut prendre des dispositions pour que les taux d'intérêt ne deviennent pas pour eux un fardeau écrasant qui les empêche de continuer. Il faut que nous trouvions des moyens pour encourager les propriétaires d'exploitations familiales à ne pas quitter la terre et pour que les jeunes agriculteurs reprennent en main leur exploitation.

On dirait que le ministère des Finances n'a pour toute politique en cette période inflationniste que de serrer un peu la vis à la population, contribuant au ralentissement de l'économie par-ci, mettant quelques milliers de travailleurs au chômage par-là. Quand la situation va s'améliorer, il va faire le contraire. Tout le monde sera content, les entreprises refleuriront, la productivité augmentera et nous allons nous retrouver au point de départ. Malheureusement, monsieur l'Orateur, les choses ne vont pas se passer ainsi.

Prenons l'exemple d'un agriculteur de 45 ans qui a travaillé toute sa vie à son exploitation. Il connaît son métier et sa productivité est optimale. Il est obligé du jour au lendemain de quitter sa terre pour aller chercher un emploi en ville. Le gouvernement se figure-t-il sérieusement que si la situation économique s'améliore d'ici deux ou trois ans, cet agriculteur va recommencer à zéro? Quiconque est au courant des problèmes des agriculteurs reconnaîtra que la politique du ministère des

Finances est loin d'être réaliste. Il serait bon que les fonctionnaires qui établissent la politique agricole passent quelque temps à la campagne et s'entretiennent avec les agriculteurs pour apprendre les répercussions de leur politique. Le Canadien moyen est victime d'individus qui ne comprennent rien à leurs problèmes ou qui sont indifférents aux répercussions de la politique qu'ils préconisent.

Monsieur l'Orateur, nous appuyons le projet de loi dans la mesure où toute forme d'aide aux agriculteurs est la bienvenue et dans la mesure où c'est une bonne chose d'accroître le montant des capitaux mis à la disposition de la Société du crédit agricole. Il ne faut toutefois pas se leurrer. Cette mesure ne représente qu'un premier pas dans la bonne voie. Elle contribuera à alléger une partie du fardeau imposé par la politique du gouvernement, mais elle ne s'attaque à la racine du problème. Tant que le ministre des Finances (M. MacEachen) refuse d'admettre que ses politiques sont dangereuses pour les citoyens ordinaires, tant qu'il ne sera pas disposé à changer son fusil d'épaule et à offrir un répit aux citoyens ordinaires dont la plupart supportent un fardeau trop lourd, les agriculteurs et les citoyens des autres secteurs continueront à avoir ces problèmes.

• (1750)

J'exhorte le ministre de l'Agriculture à faire son devoir et à aller dire au ministre des Finances au nom des agriculteurs canadiens qu'il est temps de changer de tactique. Ce serait le plus grand service que le ministre de l'Agriculture ait jamais rendu aux Canadiens.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots à propos de ce projet de loi, qui a ses bons côtés, mais aussi des mauvais. Je voudrais établir une comparaison avec un chemin. A supposer que le gouvernement essaye d'aménager un bon chemin que nous appellerons le «chemin de l'agriculture», destiné à inciter les agriculteurs à produire, à investir leur argent, à rester à la ferme, à prendre de l'expansion et à transmettre leurs biens à leurs enfants. Ce serait un excellent chemin agricole.

Je voudrais parler de certains des aspects positifs de ce projet de loi pour parler ensuite des obstacles dressés par le gouvernement qui nuisent aux agriculteurs canadiens et qui le détournent de bien des buts constructifs poursuivis. Il ne faut pas oublier que dans n'importe quel mode de vie, il faut essayer de réaliser un certain équilibre, mais si les plateaux de la balance ne contiennent pas une quantité égale de bon et de mauvais, si un des plateaux est beaucoup plus lourd que l'autre, la situation est très grave. Je vois un chemin parsemé d'embûches.

Une voix: Et de nids de poules?

M. Taylor: L'expression «nids de poule» n'est pas tout à fait juste, car il y en a qui sont presque des puits. Les voitures qui vont emprunter cette route risquent de disparaître. C'est comme si on enlevait un pont et que toutes les voitures plongeaient dans le ravin.

Le bill comporte au moins un aspect positif: le gouvernement autorise la Société du crédit agricole à emprunter. La SCA s'est entourée d'un groupe d'hommes et de femmes tout à fait crédibles. Je ne connais aucune des femmes, mais je sais que les hommes le sont, et je suppose que les femmes qui travaillent pour la SCA le sont elles aussi. Ils ont acquis de l'expérience et mérité le respect des collectivités où ils travaillent. Le fait que le bill autorise la Société à emprunter d'autres sources et qu'elle pourra faire son travail sans dépendre des impôts ou des subventions du gouvernement est vraiment un pas dans la bonne direction. Les Américains ont une société comparable qui est ainsi autorisée depuis très longtemps. Elle regroupe toutes sortes d'experts et a pu emprunter et prêter à des taux très raisonnables. C'est un des aspects positifs du bill, mais il reste quand même un petit obstacle.

On s'est à peine réjoui que la SCA puisse emprunter qu'on se rend compte qu'elle devra obtenir l'approbation du ministre des Finances (M. MacEachen). Ces gens crédibles seront heureux d'apprendre qu'ils pourront emprunter, mais leurs démarches devraient-elles être réduites à néant par le ministre de l'Agriculture (M. Whelan)? Le ministre de l'Agriculture est dans un endroit seulement, mais il y a des conseils d'administration partout. Je m'élève contre le fait que tout emprunt est soumis à l'approbation du ministre. Il est fort possible que cela va annuler tous les avantages de l'emprunt.

Cinq personnes au conseil d'administration pour élaborer la politique de la SCA, c'est un nombre très raisonnable. Maintenant on veut que le conseil ait sept membres au lieu de cinq. Pourquoi faut-il augmenter le personnel de tous les conseils au Canada? Pas étonnant que les gens se plaignent de la bureaucratie. Est-ce que cinq personnes ne seraient pas capables de faire le même travail que sept? Est-ce que ce n'est pas simplement une autre façon d'augmenter le nombre d'emplois et de diminuer la quantité de travail? C'est ce que pensent bien des agriculteurs qui, eux, n'ont pas la possibilité d'engager du personnel quand ça leur chante. Il faut qu'ils surveillent leur budget. Ils sont obligés de faire beaucoup de travail supplémentaire eux-mêmes.

Quelle différence quand on parle des conseils d'administration, surtout ceux du gouvernement fédéral. Dans presque tous les ministères, on nomme de plus en plus de bureaucrates à des conseils dont le nombre ne cesse d'augmenter. Cependant, la quantité de travail semble rester la même. La charge de travail du conseil n'est pas plus lourde aujourd'hui qu'elle l'était l'année dernière, et demain le conseil ne va pas travailler plus qu'aujourd'hui. Même si cela était, ses membres devraient pouvoir élargir leur champ d'activité et accroître leur capacité de travailler, et non pas seulement embaucher encore du personnel chaque fois qu'une nouvelle tâche s'impose. L'accroissement des effectifs de la Commission constitue un autre obstacle à son efficacité.

Par ailleurs, le gouvernement suscite bien d'autres obstacles difficiles aux agriculteurs. Le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) en a signalé quelques-uns. Par exemple, l'impôt sur les gains en capital. Il y a quelques semaines, nous avons demandé au gouvernement, à l'occasion d'un débat à la Chambre, de songer à éliminer l'impôt sur les gains en capital pour les terres cultivées de manière à stabiliser le prix des aliments. Mais le gouvernement a refusé. Loin de là, il a plutôt ajouté à cet obstacle.

Ainsi qu'on l'a d'abord proposé dans le budget, si un agriculteur vendait sa terre $200,000 sur laquelle somme il ne touche qu'un acompte de $25,000, le reste devant lui être payé par versements, il devait payer l'impôt sur les gains en capital sur les $200,000. Quoi de plus absurde! Comment le ministre des Finances ou le ministre de l'Agriculture peuvent-ils obliger les agriculteurs à payer l'impôt sur des gains en capital pour de l'argent qu'ils n'ont pas reçu et qu'ils ne recevront peut-être jamais? Ils seront obligés d'emprunter au taux courant pour payer cet impôt alors qu'ils ne touchent qu'une partie du capital en question. Je vais d'ailleurs revenir sur cette question après le dîner.

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

[*Traduction*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Lorsque nous avons interrompu la séance à 6 heures, la parole était au député de Bow River (M. Taylor).

M. Taylor: Monsieur l'Orateur, lorsque la séance a été suspendue à 6 heures, je venais de commencer à parler de l'impôt sur les gains en capital et de ses incidences sur les agriculteurs. Cet impôt est à mon avis très injuste. L'agriculteur ou l'homme d'affaires qui n'a pour tout revenu de retraite que sa terre ou son entreprise paie toute sa vie des impôts sur sa terre ou sur son entreprise. Quand un agriculteur ou un homme d'affaires arrive à l'âge de la retraite et désire vivre de son revenu de retraite—sa terre ou son entreprise qui constitue son pécule—que fait le gouvernement? Il en prélève une autre partie au moyen de l'impôt sur les gains en capital. Cette forme d'impôt donne lieu à l'un des griefs que formulent bon nombre d'agriculteurs. Ces derniers ne sont pas en faveur de l'impôt sur les gains en capital. Et cet impôt prélevé actuellement par le gouvernement est plus injuste qu'il ne l'a jamais été depuis bon nombre d'années. Lorsqu'un agriculteur arrive à l'âge de recevoir sa pension—pardon, sa terre—souvent il est obligé d'accepter un règlement par versements échelonnés, qu'il la vende à son fils, à sa fille ou à un étranger. Il est très rare qu'un agriculteur puisse vendre son exploitation familiale à une grande société. De toute façon les agriculteurs ne sont pas très intéressés à le faire parce qu'ils veulent conserver à leur entreprise son caractère familial. Par conséquent, dans la plupart des cas,l'agriculteur doit accepter des paiements par mensualités.

Prenons par exemple une exploitation agricole valant aujourd'hui $200,000. S'il accepte d'être payé par mensualités, l'agriculteur accepte en fait une infime partie de cette somme étalée sur un certain nombre d'années. Admettons qu'il ait reçu un acompte de $10,000, le budget à l'origine l'obligeait tout de même à payer l'impôt sur les gains en capital sur la totalité de $200,000. C'est là une disposition absolument injuste. Après bien des discussions et des instances à ce sujet, le ministre nous a dit en décembre que si l'agriculteur vendait son entreprise à un membre de sa famille, il pourrait étaler les paiements sur dix ans mais que s'il la vendait à un étranger, il ne pourrait les étaler que sur cinq ans. Toutefois, la situation est encore très injuste. L'agriculteur est privé d'une pension qu'il a accumulée pour vivre dans l'aisance le restant de sa vie ou pour subvenir aux besoins de sa famille. Au lieu de cela, nous disons à l'agriculteur: «Vous vous êtes accumulé un bon petit magot mais nous allons en accaparer maintenant une partie.» En conséquence, de nombreux agriculteurs ont été incapables de conclure des marchés qu'ils avaient amorcés avant le 12 novembre. Ce qui leur restera ne suffit pas pour assurer leur subsistance. Un député aimerait-il qu'à sa retraite, le gouvernement décide subitement d'imposer la majeure partie de sa pension? S'il agissait ainsi, de nombreux députés se trouveraient dans une situation financière précaire.

Toutefois, comment cette mesure touche-t-elle nos agriculteurs et nos hommes d'affaires dont les terres et les entreprises constituent leur seul revenu et le seul espoir de pouvoir prendre leur retraite? A mon avis, nous ne devrions pas faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fasse à nous. Nous agissons ainsi dans ce projet de loi. Nos agriculteurs sont extrêmement inquiets et exaspérés à ce sujet. J'ai reçu des lettres déchirantes qui expriment leur désespoir. Les agriculteurs affirment que le budget vient anéantir leurs espoirs. Tout ce pour quoi ils ont travaillé pendant cinquante ans est maintenant anéanti. Leur femme et leur famille vont en souffrir autant qu'eux. D'autres ont dit: «je ne peux plus vendre ma terre ou agrandir mon entreprise à cause de cet impôt sur les gains en capital». Mais le présent gouvernement tient encore à cet impôt sur les gains en capital. Plus que cela, il a même laissé tomber l'exemption extraordinaire. Il veut chaque cent qu'il peut avoir, même si cela doit réduire les agriculteurs et les propriétaires d'entreprise du Canada à la pauvreté. Ce n'est pas juste et je n'ai pas peur de le dire. Tous les Canadiens conviendront que la caisse de retraite de l'agriculteur, c'est sa terre. Nous sommes en train de gruger cette caisse et de compromettre la retraite des agriculteurs.

• (2010)

Le député de Témiscamingue (M. Tousignant) a demandé au ministre avant l'ajournement comment il pourrait baisser les taux d'intérêt. Eh bien, je ne crois pas que ce soit bien sorcier. Nous avons maintenant un taux d'intérêt de 16¾ p. 100. C'est certes mieux que 24 ou 25 p. 100, mais c'est encore trop élevé. Il ne me paraît pas juste que la Société du crédit agricole fasse de l'argent avec les prêts agricoles. Lorsqu'une entreprise emprunte de l'argent, elle ajoute le coût du crédit au prix de son produit et c'est le consommateur qui paie. Un agriculteur qui fait un emprunt ne peut pas majorer le prix de son produit en conséquence. Ces frais doivent être payés à même sa marge bénéficiaire qui est souvent faible ou inexistante. Voilà pourquoi on déplore tant de faillites agricoles. Nous n'arrêtons pas de rogner sur les bénéfices des agriculteurs à tel point qu'il ne leur reste plus rien. Ils ne peuvent répercuter ces frais sur leurs prix de vente comme d'autres hommes d'affaires; c'est pourquoi le gouvernement aurait raison d'appliquer une politique différente aux prêts agricoles.

Des voix: Bravo!

M. Taylor: Le gouvernement pourrait très bien considérer qu'il n'y a pas de raison de faire des bénéfices sur ces prêts puisque l'argent prêté appartient aux contribuables, et que ces derniers en profiteront certainement si l'on offre des taux

d'intérêt raisonnablement faibles de sorte que le prix des aliments demeure stable.

Le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) a pressé le gouvernement il y a quelques mois de ne pas prélever d'impôt sur les gains en capital dans le cas des terres cultivées, mais le gouvernement a déclaré qu'il n'entendait pas faire d'exception. Pourtant ce cas est spécial et on devrait le reconnaître. Le gouvernement albertain l'a reconnu. Il a réduit le taux d'intérêt sur les prêts agricoles à 12 p. 100, et à 6 p. 100 pour les agriculteurs débutants. Si le gouvernement albertain peut le faire, pourquoi le gouvernement fédéral ne le peut-il pas? Si le gouvernement fédéral peut accorder à des pays un peu partout dans le monde des prêts sans intérêt ou à des taux extrêmement bas, s'il peut souvent accepter que les millions de dollars qu'il a ainsi prêtés ne lui soient pas remboursés, il est sûrement capable d'aider nos agriculteurs à produire des denrées alimentaires à un prix abordable.

Des voix: Bravo!

M. Taylor: Nos honorables vis-à-vis font mieux d'en prendre note, car les agriculteurs sont en train de se mettre en colère et ils ne vont pas tolérer encore bien longtemps cette situation.

Le gouvernement actuel a multiplié des vexations à l'endroit des agriculteurs. La plupart des agriculteurs ont besoin d'armes à feu pour protéger leur bétail, leurs poules et leurs dindes. Certains d'entre eux s'en servent pour leur plaisir; en effet, après de longues heures de travail, ils ont besoin de se détendre. Mais les lois que nous avons adoptées relativement aux armes à feu mettent les agriculteurs en rogne. Personne ne s'oppose à des lois qui visent à paralyser les criminels, mais ce n'est pas ce que font les nôtres. De très nombreux meurtres sont commis à l'heure actuelle au moyen de couteaux, de hachettes et de gourdins. Nous n'interdisons pas aux gens de posséder des armes à feu, mais nous les obligeons à les faire enregistrer. Si on possède un pistolet, on ne peut pas le transporter dans son véhicule pour se rendre à la salle de tir sans l'autorisation écrite de la GRC.

L'application de ces lois sur les armes à feu est devenue un fardeau pour la GRC et pour ceux qui veulent utiliser des armes à des fins récréatives. Il est temps que le gouvernement se penche sur la question de l'utilisation des armes. Le bill présenté par le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) est mauvais. Bien qu'il ne soit pas aussi exécrable qu'on l'ait dit dans certains articles, il est tout de même mauvais puisqu'il restreint de plus en plus l'usage des armes à feu. C'est un autre grief des agriculteurs et ils commencent à en avoir assez.

Il y a aussi la conversion au système métrique. Nous avons fait de nos agriculteurs des étrangers dans leur propre pays. Les députés peuvent bien sourire; qu'ils aillent seulement rendre visite à certains agriculteurs et ils s'en rendront compte par eux-mêmes. Il n'était pas nécessaire d'imposer la métrisation aux produits agricoles. Pendant des années, la Commission canadienne du blé a effectué la conversion au port, quand cela s'imposait. Il n'y avait pas de problèmes. Les agriculteurs savaient ce qu'il vendaient, en quelle quantité et à quel prix. Le gouvernement a ensuite imposé un nouveau langage qu'ils ne comprennent pas et qui fait d'eux, comme un agriculteur me l'a dit, des étrangers dans leur propre pays. Il est né au Canada, y a passé toute sa vie et se retrouve maintenant étranger. Il ne comprend plus les poids et mesures, la température, et il se demande si on le paie correctement.

M. Baker (Nepean-Carleton): Même les vaches ne s'y retrouvent plus.

M. Taylor: Le gouvernement, sans la sanction du Parlement, a décidé d'imposer le système métrique aux Canadiens. Encore un geste totalitaire qui ne plaît guère aux agriculteurs non plus qu'à un bon nombre d'autres personnes. Le gouvernement serait sage d'abolir l'emploi du système métrique et de laisser à la population le choix entre celui-ci et le système impérial, sans obligation aucune. Le gouvernement dépense des milliers, des millions de dollars pour dire aux gens ce qui leur convient, pour leur vanter le système métrique. Chaque fois que les Canadiens voient ces messages à la télévision, ils ont envie de jeter l'appareil aux ordures. Ils sont furieux contre ce gouvernement . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Même les vaches sont furieuses.

M. Taylor: Vous soulevez la colère d'un bout à l'autre du pays. Avant que le point d'ébullition soit atteint, le gouvernement aurait intérêt à se surveiller.

En ce qui concerne la langue, pourquoi faut-il que les inscriptions sur les emballages dans l'Ouest soient bilingues? Aucune raison. Les Québécois comprendront ce qu'ont ressenti les habitants de l'Alsace-Lorraine au moment de l'invasion allemande. Je me souviens d'avoir lu et relu cette histoire presque en pleurant pour ces gens, parce que ce serait la dernière leçon qu'ils auraient dans leur langue. Il faut que nous nous méfiions dans notre pays aussi. Ayons la liberté de choix. Encourageons les gens à parler les deux langues, mais cessons de les leur imposer.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je regrette d'interrompre le député, mais la présidence aimerait savoir à quoi s'en tenir. Étudions-nous le bill C-88, loi concernant les prêts aux agriculteurs? J'ai cru que c'était de cette mesure que la Chambre était saisie.

M. Baker (Nepean-Carleton): Il s'éclaircissait simplement la voix.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je voudrais que le député me dise en quoi ses remarques se rapportent à la question que nous étudions.

M. Taylor: Monsieur l'Orateur, je parle du bill et si vous vous rendiez dans cette ferme, vous comprendriez combien cela est cher au cœur des agriculteurs. S'ils doivent payer plus d'impôts et emprunter plus d'argent, c'est à cause des autres programmes que le gouvernement leur impose.

Des voix: Bravo!

M. Taylor: Les agriculteurs en sont arrivés à un point où ils en ont plutôt assez de ce que fait le gouvernement. Prenez l'exemple des RÉR. Depuis des années, les agriculteurs pouvaient vendre leurs terres à tempérament puis investir l'argent dans une rente d'étalement du revenu et vivre du fruit des intérêts. L'acquéreur était content, car ses paiements étaient échelonnés, quant à l'agriculteur et à sa femme ils étaient satisfaits aussi, car ils pouvaient vivre décemment grâce à la pension qu'ils s'étaient faite au fil des ans. Voilà que le gouvernement dit aujourd'hui: supprimons les RÉR.

Prêts agricoles

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je regrette de devoir interrompre le député mais le temps qui lui était imparti est terminé.

M. Taylor: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai commencé à 5 h 50, il n'y a donc que 30 minutes.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je puis permettre au député de faire un rappel au Règlement, mais s'il veut parler du temps qui lui était imparti, je dois lui préciser que d'après le Règlement, il est écoulé. La parole est au député de Brant.

• (2020)

M. Taylor: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, car j'ai commencé à 6 heures moins 10 et j'ai seulement parlé 30 minutes.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député avait droit à 20 minutes. Il a parlé 10 minutes avant le dîner et 10 minutes après, soit 20 minutes en tout. En fait, la présidence lui a accordé 2 minutes de plus. La parole est au député de Brant.

M. Taylor: Objection! Consultez le Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Sur la demande du député, je vais lire l'article 75(9) du Règlement qui stipule:

> Lorsque le débat est autorisé, aucun député ne peut parler plus d'une fois, ou plus de vingt minutes, au sujet d'une modification quelconque pendant les délibérations à ce stade, sauf que le Premier ministre, le chef de l'Opposition, un ministre de la Couronne et le député qui parraine le bill et le député qui propose la modification peuvent parler pendant quarante minutes au plus.

Je n'ai pas entendu le député proposer d'amendement. Il est ni premier ministre ni chef de l'opposition ni ministre de la Couronne. Le député a eu droit à 20 minutes.

La parole est au député de Brant.

M. Taylor: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Votre Honneur lit le Règlement concernant l'étape du rapport. Nous en sommes à la 3e lecture.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Taylor: Demandez à l'officier du bureau. Nous avons droit à 40 minutes en 3e lecture.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Nous en sommes à la 3e lecture, il n'y a aucune contestation là-dessus. Je pense que le député recommence à discuter. Je viens de lire l'article 75(9) du Règlement qui stipule fort clairement que les députés ont droit à 20 minutes pour participer au débat, à l'exception de ceux que j'ai mentionnés.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je me demande si nous ne pourrions pas consulter le bureau. Si j'ai bien compris, nous en sommes à la 3e lecture. Le greffier l'a précisé, je crois. Si c'est bien le cas, le temps de parole du député n'est pas écoulé.

M. Taylor: Nous en sommes à la 3e lecture du bill.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Tout le monde peut se tromper et on m'a signalé mon erreur. Je m'étais renseigné et, sur la foi de ces renseignements, je m'en suis tenu à l'article 75(9) du Règlement. Néanmoins, nous en sommes à la 3e lecture et le député a droit à 40 minutes. J'espère qu'il m'excusera de l'avoir interrompu et je confirme qu'il lui reste bien 8 minutes.

Des voix: Bravo!

M. Taylor: Monsieur l'orateur, je parlais de la suppression des RER que les agriculteurs utilisaient depuis de nombreuses années. Ils pouvaient vendre à tempérament l'exploitation qu'ils avaient mis des années à édifier et vivre des intérêts de leur RER. Qu'a fait le gouvernement? Il a supprimé les RER. Les agriculteurs ne peuvent plus en profiter. C'est une autre raison de mécontentement.

Pourquoi le gouvernement cherche-t-il délibérément à faire du tort aux agriculteurs, non seulement de l'ouest, mais également de l'Ontario, des Maritimes et du Québec? Ce genre de mesure n'en épargne aucun. Les agriculteurs veulent placer leurs investissements dans des REER, mais le gouvernement s'attaque même à ce programme et leur demande de profiter du nouveau mécanisme d'étalement, qui est loin d'être satisfaisant. En premier lieu, les agriculteurs doivent investir la somme entière. En deuxième lieu, ils risquent de ne jamais la récupérer s'ils décèdent prématurément. Le gouvernement leur propose une formule qui n'a aucune valeur et qui est loin de remplacer les rentes d'étalement du revenu et les régimes enregistrés d'épargne-retraite.

Le gouvernement a complètement gâché le programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise. En passant, à l'origine, le programme était utile. Il permettait aux gens d'emprunter à des taux raisonnables. Toutefois, comme les agriculteurs et les hommes d'affaires semblaient s'en trouver un peu trop bien, qu'a donc fait le gouvernement? Il leur en a interdit l'accès à moins qu'ils ne soient complètement ruinés, et alors ils pouvaient emprunter en vertu du programme des obligations pour l'expansion de la petite entreprise.

Nous pourrions parler longuement du fardeau que le gouvernement impose depuis un certain temps aux agriculteurs et aux hommes d'affaires. Les agriculteurs en souffrent certainement. Prenons le cas de la déduction pour amortissement, considérée depuis des années comme une dépense déductible. Qu'a fait le gouvernement à ce sujet? Il a décrété qu'on ne pouvait en réclamer que la moitié la première année. Est-ce que les députés d'en face ont jamais eu à acheter une moissonneuse-batteuse? Ce n'est certainement pas en janvier, février ni encore mai qu'on en achète. C'est plutôt en automne qu'on achète pareille machine pour moissonner le blé. Le gouvernement réduit l'allocation de moitié et déclare que l'agriculteur n'a eu la machine que trois mois seulement. Le gouvernement n'a-t-il aucun bon sens? L'agriculteur achète une moissonneuse-batteuse en automne, car c'est à cette époque qu'il en a besoin. Le reste de l'année, la machine est remisée. Le gouvernement dit que les agriculteurs et les hommes d'affaires ne peuvent jouir que la moitié de la déduction pour amortissement. Sachez, honorables députés, qu'on nuit de la sorte non seulement aux agriculteurs, mais également aux diverses entreprises de l'Ontario et du Québec. Je puis nommer . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Et du Nouveau-Brunswick.

M. Taylor: ... nombre de vendeurs qui ont annulé leurs commandes de machines agricoles l'automne dernier, après la présentation du budget. Les agriculteurs n'accepteront pas ce programme. Ils se contenteront de leurs vieilles machines. Il leur en coûtera peut-être plus cher, car ils ne seront pas en mesure d'accomplir autant de travail qu'avec de nouvelles machines. Le gouvernement les pénalise de la sorte, car il ne veut pas leur permettre de se prévaloir de toute la déduction pour amortissement.

Le gouvernement est tellement avide de remplir ses coffres qu'il fait les poches des agriculteurs, des hommes d'affaires et des retraités du Canada. Le gouvernement promet aux pensionnés beaucoup d'argent en allocations supplémentaires, mais leur en fait payer trois fois plus sur le prix du combustible et des produits énergétiques. Le gouvernement est en train de mener le pays à la ruine. Ce ne sont pas seulement les agriculteurs qui en souffrent mais aussi les entreprises commerciales.

Le gouvernement n'a pas d'idée sensée de ce qu'il convient de faire. Il ne fait aucun effort pour se conformer aux vues de la population. Tout ce qui l'intéresse, c'est gouverner et percevoir. Il veut rafler jusqu'au dernier cent des contribuables. Peu importe le tort qu'il leur cause. Il veut sa livre de chair. Il doit apprendre, comme Shakespeare l'a démontré, qu'il risque ainsi de saigner le pays. C'est exactement ce qu'il est en train de faire. Il est temps qu'il se réveille et qu'il montre plus de jugement dans certains de ses programmes. La colère des agriculteurs monte. Je dis aux députés qu'elle pourrait déborder si le gouvernement ne sort pas bientôt de sa torpeur.

Des voix: Bravo!

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, d'habitude je dis que c'est pour moi un plaisir de participer au débat à la Chambre sur tel ou tel projet de loi. Toutefois, quand il s'agit d'un bill comme le C-88, qui a trait aux prêts agricoles, je ne puis en toute honnêteté prétendre que c'est un plaisir, car, au fond, ce projet de loi traite d'une situation vraiment lamentable dans tout le pays. Ce bill a trait à un groupe pour ainsi dire négligé de notre société. Et cela, je ne le dis pas par intérêt personnel, pour m'attirer de la sympathie à l'extérieur de la Chambre ou parmi les agriculteurs de ma circonscription.

Je me rappelle qu'en arrivant dans le comté de Brant en 1959, on y comptait 2,300 agriculteurs environ. Aujourd'hui, il ne s'en trouve plus que 800 à peu près. Bien sûr, il faut reconnaître que dans les années 60, certains d'entre eux n'avaient ni le courage, ni l'intelligence, ni peut-être la volonté, l'argent, voire le désir de persévérer, de s'acharner, de s'agrandir, de se moderniser pour s'adapter au changement. C'est donc tout naturellement que certains ont abandonné la partie au début et vers le milieu des années 60. Il était aussi tout naturel pour certains fils et filles d'agriculteurs de quitter la terre. Mais une réduction de 2,300 à environ 800 du nombre global d'agriculteurs dans un comté relativement petit d'une région agricole florissante du sud de l'Ontario ne saurait être attribuée exclusivement à un manque de volonté ou de détermination.

Quand nous parlons du bill C-88, nous parlons du sort de bien des agriculteurs dont le seul problème aujourd'hui est de financer leur exploitation, faute de liquidités.

• (2030)

La situation, ou le problème, est encore pire car il est pratiquement impossible à beaucoup d'agriculteurs d'obtenir aujourd'hui le moindre crédit. Ils n'ont tout simplement plus les moyens de contracter de nouvelles dettes. En d'autres mots, leurs réserves de liquidités sont extrêmement faibles et dans beaucoup de cas elles sont complètement épuisées.

En même temps, monsieur l'Orateur, les frais d'exploitation sont particulièrement élevés, en raison du coût de l'énergie, par exemple le prix de l'essence et du carburant diesel, le coût du chauffage, du séchage des denrées ou autres, le prix des engrais, et celui à la hausse des machines agricoles. Les agriculteurs ne peuvent contracter d'emprunts car les frais fixes sont trop élevés.

Du fait que les machines agricoles sont au-delà de leurs moyens, le secteur de l'outillage agricole, dont le centre canadien se trouve, si l'on veut, également dans ma circonscription, dans la ville de Brantford, en est fort sérieusement touché. Les compagnies Massey-Ferguson et White Farm ont toutes deux beaucoup de mal à vendre leurs produits. La raison pour laquelle elles n'arrivent pas à vendre leurs moissonneuses-batteuses, au prix de $120,000 à $130,000 chacune, c'est que les agriculteurs n'ont plus les moyens d'acheter à crédit. C'est là un autre problème de taille.

En outre, monsieur l'Orateur, les producteurs de bœuf et de porc et les céréaliers dont les récoltes sont destinées à la vente ont tous des problèmes. Les prix de vente des denrées sont plus faibles qu'il y a deux ans. Voilà qui ajoute à leurs malheurs. Nous avons aussi le bill C-88 qui va permettre à la Société du crédit agricole d'emprunter également à d'autres sources que le Fonds du revenu consolidé. Peu m'importe que ce projet de loi permette à la Société du crédit agricole de contracter des emprunts auprès de n'importe quel établissement de financement au Canada—qu'elle emprunte 100 ou 500 millions de dollars, cela n'a aucune importance—il demeure que les agriculteurs n'ont pas le moyen de payer des taux d'intérêt de 16.75 p. 100. Beaucoup d'agriculteurs ont dû emprunter à des taux d'intérêt plus élevés encore.

Il nous faut donc revenir au budget, au problème n° 1 du pays, les taux d'intérêt élevés. On pourra verser dans le fonds 100 ou 500 millions de dollars ou encore un milliard de dollars, mais tant que l'on porte artificiellement les taux d'intérêt à des niveaux toujours plus élevés—le taux de 16.75 p. 100 est à eu près le plus élevé auquel du crédit agricole ait jamais été consenti jusqu'ici, je crois, et ce pourcentage pourrait être encore plus fort—la situation de l'agriculteur dans ma circonscription n'en sera guère améliorée, car celui-ci doit assumer des frais fixes et des frais d'endettement qui peuvent atteindre entre $50,000 et $60,000, simplement pour rembourser l'intérêt sur le principal.

L'été dernier j'ai visité plusieurs agriculteurs, pour la plupart des débutants, qui au cours des années 70 avaient été poussés par le gouvernement et par les banques à emprunter tant qu'ils pouvaient pour agrandir leur exploitation et se moderniser. J'imagine que cela est logique. Pour suivre le progrès technologique, les agriculteurs devaient dépenser beaucoup et pour dépenser beaucoup il fallait qu'ils empruntent. Les banques leur lançaient l'argent par les fenêtres. Jamais un directeur de succursale n'est allé voir sur place, jamais il n'a fait un calcul de rentabilité. «Tenez», disait-il, «voilà de

l'argent à 8 ou 9 p. 100. Prenez $200,000, prenez $300,000.» Maintenant, bien sûr, que les intérêts sont passés à 17, 18 et 19 p. 100, et les agriculteurs, dont beaucoup sont des jeunes dynamiques qui veulent aller loin, sont voués à la faillite ou à la dépression nerveuse parce qu'ils sont enfermés dans un tunnel dont ils ne voient pas la sortie.

Un agriculteur qui habite près de la ville de Brantford m'a rapporté ce que lui avait dit le responsable de la Société du crédit agricole: «Tenez, vous avez deux fermes, mettez-les ensemble et vendez-les. Elles valent environ 1.2 million de dollars. Parfait, a répondu l'autre, trouvez-moi un acheteur et je vends le tout demain». Qui a les moyens d'acheter une ferme à 1.2 millions de dollars quand, en sus du prix de vente, il faut emprunter à 16, 17 ou 18 p. 100?

Et voilà le hic, monsieur l'Orateur. La Société du crédit agricole aura beau avoir tout l'argent à prêter qu'on voudra, si les taux d'intérêt restent à un niveau très élevé cela n'apportera rien du tout aux agriculteurs. Cela les protégera du loup quelques mois, cela les protégera du syndic quelques mois de plus, mais à la longue nos agriculteurs se retrouvent de plus en plus écrasés par les dettes.

Examinons certaines statistiques témoignant de l'étau financier dans lequel se trouvent les agriculteurs. On pourrait soutenir que la plupart des petites entreprises sont aujourd'hui en difficulté. Mais regardons les choses en face: les agriculteurs ne peuvent pas répercuter ces suppléments de coûts comme le font la plupart des autres entreprises. Aujourd'hui, la plupart des agriculteurs dépendent d'offices et d'organismes de commercialisation dont les prix sont fixés d'avance, et on voit mal comment ils pourraient refiler le supplément de coût d'une hypothèque ou simplement d'un emprunt bancaire pour achat de machines.

Examinons un peu les chiffres. En 1973, le revenu agricole net était de 3.3 milliards de dollars. En 1980, il était de 3.25 milliards, mais en dollars de 1973, cela représente environ 1.74 milliard de dollars. En 1981, le revenu agricole net s'élevait à 4 milliards de dollars. En 1982, on prévoit qu'il baissera à 3.4 milliards de dollars. En dollars de 1973, le revenu agricole net de 1982 sera de 3.3 milliards de dollars. A cause de l'inflation, le revenu agricole net en 1981 représente 1.45 milliard de dollars. L'industrie agricole est donc en très mauvaise posture. En 1973, le revenu agricole moyen était de $12,692 par ferme. Toujours en dollars de 1973, le revenu moyen ou net par ferme en 1980 s'élève à $5,576.

Autant que je sache, monsieur l'Orateur, aucune autre industrie canadienne n'accuse un tel retard. D'une part, les taux d'intérêt sont très élevés, plus, les prix du bœuf, du porc, des denrées alimentaires et de la plupart des céréales sont à la baisse et, d'autre part, l'inflation réduit la valeur des faibles revenus que peuvent obtenir les agriculteurs. Donc en tenant compte du facteur inflationniste, le revenu agricole moyen en 1980 était donc de $5,576 par ferme en dollars de 1973.

Je ne sais pas combien de temps les bons agriculteurs canadiens, les agressifs, les productifs, peuvent continuer à fonctionner dans une telle adversité. En général, les agriculteurs sont optimistes de nature. S'ils ont une mauvaise année à cause des conditions météorologiques, ils disent toujours que les choses iront mieux l'année suivante. Ils espèrent toujours. Les gouvernements ont toujours minimisé les problèmes des agriculteurs parce qu'ils savent que ceux-ci aiment le mode de vie rural et qu'ils aiment leur travail, même s'il est dur et s'ils doivent y consacrer de longues heures. Ils préfèrent malgré tout leur propre mode de vie au travail dans une usine, à la gestion d'une entreprise à la ville ou à l'exercice d'une profession libérale et ils préfèrent la campagne aux grandes villes. Les uns après les autres, les gouvernements ont cru que, quelles que soient les difficultés de la vie rurale, les gens tiendraient le coup. On ne peut vivre d'amour. On ne peut s'accrocher au passé. On ne peut rester agriculteur simplement parce qu'on aime l'air pur. Nous en sommes au point où, à cause de difficultés financières, de moins en moins d'agriculteurs peuvent continuer à exploiter leurs fermes. Ou bien les banques procèdent à une saisie ou bien elles talonnent l'agriculteur au point de lui rendre la vie insupportable. Beaucoup d'entre eux déclarent faillite.

• (2040)

C'est ainsi que l'Ontario a été durement touchée. L'an dernier, 27 agriculteurs ont abandonné. Cela semble minime par rapport à l'ensemble, mais 27 exploitations en faillite, ce sont des millions de dollars. Cela représente aussi des années de travail éreintant, à la sueur de son front, tout cela pour un rêve, un idéal, non pour la richesse, mais une vie confortable. Ces espoirs et ces rêves se sont envolés non parce que l'agriculteur a été paresseux ou manqué d'efficacité. Ce ne sont pas les débouchés qui ont manqué non plus. C'est que, par l'intermédiaire du gouverneur de la Banque du Canada, le gouvernement fixe les taux d'intérêt à un niveau si élevé qu'on ne peut plus emprunter. Les prêteurs refusent d'élargir les marges de crédit et les liquidités nécessaires se tarissent. La situation est très grave.

On a prévu qu'en 1982, les revenus agricoles diminueraient de 21 p. 100 par rapport à 1981. Par contre, les frais d'intérêt ont triplé depuis 1977. En 1981, les agriculteurs ont versé en frais d'intérêt plus que ce qu'ils prévoient gagner en 1982. Aujourd'hui, le crédit coûte presque autant que le fourrage. Au moins, celui-ci sert à quelque chose. Le crédit, lui, profite aux bipèdes avides que sont les banquiers.

Mon parti ne voit pas beaucoup de lueurs d'espoir dans ce projet de loi. L'argent coûte cher, actuellement, sur les marchés privés. Le ministre n'a modifié ni la loi sur les banques ni la loi de l'impôt sur le revenu de manière que la Société du crédit agricole puisse offrir un allégement fiscal à ceux qui achètent ses obligations. Pourtant, je l'exhorte à tenter de convaincre le cabinet qu'un tel changement s'impose, parce que les agriculteurs ont un besoin pressant de crédit bon marché.

Le gouvernement a débloqué 45 pauvres millions pour permettre à la Société de consentir des prêts à faible intérêt. Entre autres choses, le projet à l'étude vise à autoriser ces prêts. C'est une bonne idée, mais il faut faire davantage si nous voulons secourir bien des jeunes agriculteurs méritants qui ont investi en toute bonne foi et voient maintenant leur investissement s'en aller à vau-l'eau. Nous avons désespérément besoin de ces agriculteurs. Les ouvriers de ma circonscription qui produisent des machines agricoles en ont besoin, à l'instar des nombreux affamés de par le monde.

Cela m'ennuie toujours lorsque nous discutons d'importants problèmes agricoles. Un tiers de la population mondiale va se

coucher le ventre creux. En fait, un tiers de la population mondiale meurt de faim. Notre pays possède des richesses fantastiques. L'agriculture en est une, sans aucun doute. Nous avons les connaissances, les compétences et la terre voulues. Nous savons comment exploiter cette terre pour la rendre productive. Nos agriculteurs ne le cèdent à personne au niveau de l'intelligence, de l'intégrité, de l'instruction, des compétences, du savoir faire et de la détermination. Nous pouvons fabriquer ici même tous les outils agricoles dont nous avons besoin, et pourtant, l'an dernier, notre balance commerciale a connu un déficit net de l'ordre de 1.34 milliard de dollars au chapitre des produits agricoles. Voilà encore un pétrin dans lequel nous a jetés le gouvernement libéral.

Notre population n'est pas très nombreuse. Nous pouvons produire beaucoup plus qu'à l'heure actuelle. Nous pourrions exporter davantage. Nous pourrions même donner une grande partie de nos produits agricoles, si le gouvernement payait un prix honnête aux agriculteurs pour leurs investissements, leur dur labeur et leurs compétences.

Que fait le gouvernement? Tout son possible pour détourner les jeunes de l'agriculture. Il fait tout ce qu'il peut pour déprimer, non seulement sur le plan économique, mais également sur le plan moral, les agriculteurs qui se débattent pour surnager. Par le biais de sa politique de taux d'intérêt élevés, le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour rendre l'agriculture impossible.

Quel jeune âgé de 18 ou 19 ans et fils d'agriculteur penserait à acheter la ferme de son père pour un demi-million ou un million de dollars, quand il sait qu'il risque de travailler toute sa vie sans jamais posséder ce bien, contrairement à son père et à son grand-père, qui pouvaient éprouver ce sentiment de satisfaction après des années de dur labeur? Puis, il y a le problème des agriculteurs qui, vers la fin de leur vie active, à cause des modifications apportées par le budget aux rentes d'étalement du revenu, ne peuvent pas prendre leur retraite aussi à l'aise qu'ils le voudraient.

Les agriculteurs ne veulent pas la charité, ni de traitement de faveur. Ce qu'ils veulent, c'est que le gouvernement tienne compte de la situation économique très précaire dans laquelle ils se trouvent à l'heure actuelle. Ils demandent des prix honnêtes et des taux d'intérêt raisonnables. En fait, tout le pays est dans le pétrin à cause de notre politique de taux d'intérêt élevés, qui chasse les agriculteurs de leur terre.

A l'heure actuelle, les producteurs de bœuf et de porc sont les plus mal pris, mais les agriculteurs qui produisent des récoltes commerciales ne sont guère en meilleure position. Le ministre nous a souvent dit qu'un nouveau programme de stabilisation du porc entrerait en vigueur le 1er avril. Que voyons-nous? Rien du tout, et le 1er avril, c'est dans 48 heures.

Le ministre a longuement parlé d'un nouveau programme pour les producteurs de bœuf et de la création possible d'un nouveau régime d'office de commercialisation. Les résultats, jusqu'ici? Rien. L'industrie tout entière est dans le marasme et nous sommes saisis d'un bill qui prévoit une aide bien timide alors qu'une intervention vigoureuse s'impose. Le gouvernement doit modifier sa politique générale de taux d'intérêt, mais le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) doit faire encore davantage pour fournir aux agriculteurs les outils qui leur permettront de s'aider eux-mêmes.

J'aimerais citer quelques données de plus. Examinons le rendement de la main-d'œuvre, de la gestion et de la mise de fonds en pourcentage de la mise de fonds. De nos jours, il faut considérer une ferme comme une petite entreprise ou une petite industrie. En 1971, le pourcentage était de 6.5, il a atteint un sommet de 10.9 en 1974, puis il a fléchi à 4 en 1980. C'est une des quelques industries au Canada, sinon la plus grosse, qui périclite d'année en année. Elle ne parvient même pas à se tenir à flot.

Voyons maintenant le revenu net réalisé en pourcentage des recettes comptant globales. En 1971, il était de 28 p. 100. En 1974, il a grimpé à 40 p. 100. Il n'était plus en 1981 que de 22 p. 100 et on s'attend pour cette année à ce qu'il soit de 18 p. 100. On voit que les agriculteurs sont continuellement en perte de vitesse.

• (2050)

On ne s'étonnera donc pas que beaucoup quittent la terre. Quoi d'étonnant aussi que le nombre des faillites se multiplie d'année en année? Pas étonnant non plus que les fils et filles d'exploitants agricoles ne veulent pas entendre parler d'agriculture. Ils préfèrent s'établir en ville dans l'espoir de trouver un emploi stable. Mais que va-t-il rester du monde rural? Sous prétexte que les banques, avec la bénédiction du gouvernement, veulent exploiter jusqu'à la dernière extrémité les agriculteurs, devons-nous faire notre deuil d'un mode de vie? Allons-nous laisser tomber 125,000 agriculteurs?

Au début de mon intervention, j'ai rappelé qu'en 1959, quand je me suis installé dans le comté de Brant, dans le sud de l'Ontario, cette région comptait 2,300 agriculteurs. Ce n'est pas une région désolée bien au contraire. C'est l'une des terres agricoles les plus riches du pays. Aujourd'hui, on n'y compte plus que 800 agriculteurs. Est-ce que cela va continuer longtemps? Voulons-nous qu'il ne reste plus que 100,000 agriculteurs dans tout le pays? Est-ce là l'objectif que le gouverneur de la Banque du Canada et le ministre des Finances (M. MacEachen) se sont fixé? Ont-ils décrété qu'il y aurait 1,000 faillites agricoles par année? 2,000? Jusqu'où peut-on aller en matière de rêves évanouis et d'espoirs déçus? Ce sont là des questions que le gouverneur de la Banque du Canada, qui prétend combattre l'inflation, devrait se poser.

Beaucoup d'économistes aiment jongler avec les chiffres, avec les pourcentages et les décimales, mais il ne faudrait pas qu'ils oublient que derrière ces chiffres, il y a des êtres humains qui appartiennent pour la plupart à une longue tradition de vie rurale. Ce sont des individus qui sont fiers de travailler la terre, fiers de produire des denrées dont notre pays et le monde entier ont terriblement besoin, mais qui sont en lutte à des attaques de toutes parts. D'un côté il y a les banques, de l'autre la Société du crédit agricole, puis le gouvernement et la Banque du Canada. Je ne sais pas combien de temps ils vont pouvoir le supporter.

J'ai transmis au ministre de l'Agriculture les doléances d'agriculteurs de ma circonscription qui sont au bord de la faillite. La plupart d'entre eux ont vu leur demande refusée par le bureau local de la Société du crédit agricole. Un ou deux sont allés jusqu'à la Commission d'appel. Je tiens à signaler leur cas au ministre car pour autant que je sache, aucun n'a eu gain de cause. Selon le vieil argument, la Société, de même que la Commission d'appel, ont toujours le dernier mot. Pourtant

ce ne sont pas des agriculteurs d'occasion. Ce sont des exploitants bien établis à qui il ne manque qu'une chose. Ils ne manquent ni de détermination, d'ambition ou de volonté de travailler, mais de fonds de roulement. Vraiment, le ministre de l'Agriculture peut faire mieux que de débloquer 45 millions pour consentir des prêts à des taux d'intérêt de 16.75 p. 100, soit trois fois plus qu'il y a cinq ans.

J'ai signalé le cas d'agriculteurs de ma région, mais ce faisant j'espère avoir aussi parlé au nom de tous les agriculteurs canadiens qui n'en peuvent plus. J'espère donc que le ministre de l'Agriculture, le ministre des Finances, que le cabinet et le gouverneur de la Banque du Canada conviendront enfin que leur politique étroitement monétariste adoptée dès 1975, ne donne pas les résultats prévus. Peu importe les résultats obtenus aux États-Unis ou en Angleterre, ici, ça ne marche pas.

L'une des principales raisons—et cela concerne le projet à l'étude de l'agriculture—c'est que notre déficit net au chapitre des biens manufacturés entraîne des sorties d'argent formidables. On a compté 21 milliards en 1980. N'était-ce l'exportation de nos richesses brutes et de nos produits agricoles, notre déficit commercial net serait terrible. Pourquoi, pour équilibrer notre balance des paiements, punissons-nous les producteurs primaires qui vendent du blé à travers le monde? Pourquoi les pénaliser? Pourquoi faisons-nous en sorte qu'ils aient tant de difficulté à joindre les deux bouts? Pourtant c'est un des secteurs clé de toute notre économie.

Je crois que le ministre de l'Agriculture a perdu toute influence sur le cabinet. Il y a à peu près un an, il s'était permis des paroles fort courageuses au sujet des banques. Il avait dit qu'il ferait ce qu'il pourrait. Il a dit qu'il irait dire aux banques d'humaniser un peu leurs méthodes. S'il a tenté de faire quelque chose, il a échoué. Sinon, pourquoi présenterait-il une mesure législative où il exige 16.75 p. 100 pour des prêts garantis par le gouvernement?

Il y a autre chose qui me met en colère. Les banques prennent toutes sortes de précautions lorsqu'il s'agit de prêter l'argent des autres. C'est ce qu'elles font en réalité. Chaque cent qu'elles prêtent à un agriculteur par l'entremise de la SCA est garanti par le gouvernement. Les banques ne peuvent pas perdre. Monsieur l'Orateur, vous savez comme moi que les banques ne perdent jamais, mais dans ce cas-ci, bon nombre d'agriculteurs seront perdants. Ils perdront leurs moyens de subsistance si le ministre de l'Agriculture n'améliore pas les dispositions du bill C-88.

J'espère que je ne serai pas obligé de déclarer à la Chambre d'ici un an ou deux que le nombre des agriculteurs dans la région de Brant a baissé de 800 à 600 à peine. J'ignore ce qui arrivera à l'économie agricole, au mode de vie rural et à l'industrie elle-même si nous ne rectifions pas la situation, si nous ne rendons pas notre planification et nos lois plus humaines et si nous ne laissons pas les agriculteurs faire le travail qu'ils préfèrent. Ils ne font pas ce travail simplement pour s'enrichir, mais ils veulent tout de même se maintenir à flot. Ils veulent travailler et produire et ils veulent que leurs investissements et leur dur labeur leur rapportent un revenu raisonnable.

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur l'Orateur, ordinairement, je suis capable de dire que je suis heureux de prendre la parole au sujet d'un bill, mais ce n'est pas le cas ce soir. Nous sommes maintenant à l'étape de la troisième lecture de ce bill. Il a été adopté en première lecture. Le principe du bill a été pleinement débattu au moment de la deuxième lecture. Les députés de ce côté-ci de la Chambre, de même que certains ministériels de l'arrière-ban ont convenu au moment du débat sur le principe du bill en général que les agriculteurs avaient besoin de plus d'aide. Des députés de tous les partis ont ensuite proposé au comité un grand nombre de moyens d'améliorer le bill pour prouver que les bills adoptés par la Chambre reflètent vraiment le travail, les compétences, les efforts et les connaissances de tous les députés. Malheureusement, le gouvernement et le ministre n'ont pas accepté ces suggestions et le bill nous a été renvoyé sous sa forme originale, comme les bureaucrates nous l'avaient transmis par l'entremise du cabinet. C'est regrettable, selon moi, parce que c'est arrivé souvent. Cela montre, à mon avis, que le Parlement ne joue pas son rôle comme il le devrait. Nous devrions mettre en commun nos connaissances pour examiner les problèmes et les conditions qui existent de façon à améliorer la situation au Canada.

Vous occupiez peut-être le fauteuil cet après-midi, monsieur l'Orateur, quand un amendement proposé par un député de ce côté-ci de la Chambre a été rejeté. C'était pourtant un amendement tout à fait utile et logique qui aurait amélioré le bill et la situation des agriculteurs canadiens. Je me demande vraiment pourquoi cela doit se passer ainsi. Pourquoi un gouvernement n'accepte-t-il pas les amendements ou les propositions valables présentés par les députés, quel que soit leur parti? Les députés de l'arrière-ban de l'autre côté doivent prendre davantage leurs responsabilités et représenter les intérêts réels de leur circonscription.

• (2100)

Je doute qu'on puisse même parler d'expédient dans le cas de ce bill sur la Société du crédit agricole, car les sommes en jeu sont minimes. La SCA a rendu de bons services aux agriculteurs canadiens et pourrait faire encore mieux si elle avait les moyens financiers voulus. Et elle pourrait les avoir, monsieur l'Orateur.

Les dépenses gouvernementales vont augmenter de 22 p. 100 cette année, mais ces sources de recettes ont également énormément augmenté. Les recettes provenant du pétrole sont déversées à la pelle dans les coffres fédéraux et le gouvernement n'a pas le temps de construire les édifices nécessaires pour les entreposer. Le gouvernement prélève toutes sortes de nouvelles taxes de vente, mais il n'en fait pas profiter les agriculteurs. Étant plutôt socialisant, le gouvernement veut se lancer dans toutes sortes de nouveaux programmes au lieu de renforcer ceux déjà en vigueur. Le budget des dépenses, plus particulièrement au chapitre du financement des programmes établis, des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire, en témoigne. Le livre bleu révèle une réduction de l'ordre de 469 millions de dollars dans ce secteur. Après s'être lancé dans ces programmes et y avoir entraîné les provinces, le gouvernement a décidé de se retirer en laissant les provinces se débrouiller seules. Certaines d'entre elles ne peuvent pas payer la différence, monsieur l'Orateur. Sept provinces à l'est de la Saskatchewan connaissent d'énormes déficits, et il est injuste de la part du gouvernement fédéral de se décharger de ce fardeau supplémentaire sur elles.

Si l'on compare l'expédient que représente ce bill au tort incroyable que le gouvernement a fait aux agriculteurs par ses dispositions budgétaires, son bill sur la sécurité énergétique, sa

politique économique de taux d'intérêt élevés et de déficits, on constate que c'est véritablement une honte, monsieur l'Orateur. Si j'étais député ministériel de l'arrière-ban, j'aurais honte de retourner dans ma circonscription et de parler aux gens de ce que nous faisons pour les agriculteurs. Ceux que je représente ne l'accepteraient pas, monsieur l'Orateur. Ils me chasseraient sans doute avec perte et fracas, et ce, à juste titre. Ce n'est pas le cas des députés ministériels de l'arrière-ban qui, semble-t-il, peuvent aller dans leur circonscription et s'en tirer sans difficulté. C'est on ne peut plus surprenant, car il est manifeste qu'ils ne représentent pas les intérêts supérieurs de leurs électeurs.

Nous devrions toujours commencer par penser à ce que le Canada pourrait être et nous rappeler ce qu'il était en 1968. Nous étions alors un pays uni, Expo 67 était à peine passée. Nous avions à un point indescriptible le sentiment d'être Canadiens. Nous avions un premier ministre tout neuf (M. Trudeau), un gouvernement tout neuf. Les gens attendaient de grandes choses. Nous avions des budgets en équilibre et à peu près pas de dette nationale. Nous avions un régime d'assurance-maladie de première valeur, un régime de soins médicaux et l'enseignement postsecondaire. Grâce aux frais peu élevés de scolarité, des milliers d'étudiants de familles à revenu modeste pouvaient se payer l'université et se préparer des carrières formidables. Les agriculteurs étaient aisés. Ils étaient prospères. Le pays était en pleine croissance. Nous avions l'impression de foncer, de tenir notre vrai rôle dans le monde, celui de maintenir la paix et de fournir des produits alimentaires.

Où en sommes-nous aujourd'hui? Il y a au Québec un gouvernement séparatiste. La désunion est indescriptible entre anglophones et francophones. La désunion est indescriptible entre ruraux et citadins. Dans l'Ouest, les séparatistes ont élu leur premier député provincial. Nous avons un déficit national de plus de 14 milliards par année, et le déficit national cumulé dépasse les 100 milliards. Les intérêts de cette dette nous coûtent dans les 17 milliards de dollars. Ces 17 milliards de dollars, monsieur l'Orateur, ils ne sont pas répartis également sur l'ensemble de la population, ils vont à ceux qui ont de la richesse. Ce qui veut dire que nous sommes en train de former une société de classes.

Si, en début d'année, vous aviez eu 1 million de dollars, qu'en auriez-vous fait, monsieur l'Orateur? L'auriez-vous investi dans une entreprise pour créer des emplois et donner un avenir aux jeunes? Bien sûr que non, les risques sont trop énormes. Vous l'auriez prêté au gouvernement à 19.5 p. 100, ce qui fait qu'en fin d'année, vous auriez eu $195,000 en poche sans avoir couru le moindre risque.

Le gouvernement crée une société de classes, une société partagée entre les très riches et les très pauvres. Voici exactement ce qui se produit dans beaucoup de pays du tiers monde, sous l'effet du totalitarisme qui concentre des pouvoirs dans les mains d'un monarque ou d'un dictateur ou encore, dans les États socialistes, dans les mains d'un petit groupe d'hommes et de femmes qui prennent toutes les décisions au ministère et dans l'administration. Aucun pays qui a permis cette concentration de pouvoirs dans les mains d'un petit groupe n'a connu la réussite.

Pour réussir, il faut que le capital du pays soit réparti entre des millions et des millions de décideurs—par exemple, les agriculteurs qui prennent des décisions quant à leur petit capital. Un député qui a pris la parole avant moi nous a dit qu'à une époque sa circonscription comptait 2,300 agriculteurs tandis qu'elle n'en compte plus maintenant que 800. C'était 2,300 personnes qui prenaient des décisions sur leur portion du capital national, monsieur l'Orateur.

Qu'arrive-t-il au niveau fédéral? On compte maintenant plus de 400 sociétés de la Couronne, et elles bénéficient toutes de certains privilèges fiscaux et ne portent pas leur juste part du fardeau fiscal. L'assiette fiscale se rétrécit et par conséquent le reste d'entre nous devons payer plus d'impôts sans cependant avoir notre mot à dire en proportion de notre contribution fiscale dans les décisions prises au sujet des recettes de notre pays. Tout le pouvoir de décision va au gouvernement central dont le cabinet composé de 36 hommes et femmes et leurs collaborateurs prennent les décisions sur la façon dont sera dépensée notre richesse.

Le député de York-Peel (M. Stevens) a dit souvent que nous savons tous ce qu'est un esclave: c'est une personne qui est totalement privée de ses droits et dont le maître prend toutes les décisions le concernant. L'esclave au sens économique du terme, c'est quelqu'un que l'on impose à 100 p. 100 et dont tout le loyer économique dépend des décisions prises par d'autres.

Quand nous faisons le total de tous les impôts que les Canadiens paient à tous les niveaux, nous constatons que 55 p. 100 de notre loyer économique individuel va au gouvernement. Cela signifie que quelqu'un d'autre décide comment dépenser cet argent, ce qui fait de nous des esclaves à 55 p. 100. Et comme le député le demande, jusqu'où ira notre tolérance? Jusqu'à ce que nous soyons asservis à 70, 80 ou 100 p. 100, comme le sont tant d'autres peuples? Il faut y mettre le holà, monsieur l'Orateur. Si les députés des dernières banquettes libérales réfléchissaient aux véritables intérêts de leurs mandants, je crois qu'ils mettraient un terme à cette situation.

J'ai rappelé qu'en 1968, quand le gouvernement libéral est arrivé au pouvoir, un sentiment extraordinaire d'unité nationale s'est emparé du pays et nous avons entrepris notre ascension, pour ainsi dire, en tant que nation. La suppression de 469 millions des crédits du secrétaire d'État (M. Regan) au titre de l'enseignement postsecondaire et du ministre de la Santé et du Bien-être (M^lle^ Bégin) au titre du régime de soins médicaux a chamboulé ces programmes. les exploitants agricoles tombent comme des mouches. Le gouvernement a trompé la confiance qu'avaient placée en lui les Canadiens qui l'ont élu la première fois et qui l'ont continuellement reporté au pouvoir. Le premier ministre a le devoir de penser à toutes les régions du pays et de faire un effort sincère pour assurer qu'elles sont à l'aise à l'intérieur de la nation. Il ne s'est pas montré à la hauteur de la situation dans ces rapports de confiance.

Mackenzie King avait compris cela et il se faisait élire des députés dans toutes les régions du Canada. Il comptait sur des députés puissants et des ministres dans toutes les régions. Le premier ministre St-Laurent et le premier ministre Diefenbaker n'auraient jamais fait aux Canadiens ce que le premier ministre actuel leur a fait. Voilà pourquoi nous avons un gouvernement séparatiste d'élu au Québec et un député séparatiste d'élu dans l'Ouest. Nous éprouvons en outre un incroyable sentiment d'aliénation qui m'attriste beaucoup en tant que Canadien. Nous ne nous lançons plus à l'assaut des montagnes pour conquérir les sommets, nous ne souhaitons plus devenir

une nation puissante soucieuse de promouvoir la paix, la sécurité et le bon droit de par le monde. Nous ne pouvons donner au monde l'exemple de l'unité parce que nous ne sommes pas unis nous-mêmes. C'est à cause de celui qui exerce le pouvoir et à cause aussi des hommes et des femmes dont il s'entoure.

De 1974 à 1976, le gouvernement a estimé qu'il pouvait confier la prise de décisions à un petit cabinet et à une petite bureaucratie au lieu de prendre lui-même des millions et des millions de décisions individuelles. A cette époque, nous disposions d'un excédent de grain à vendre et nous avions atteint l'apogée du cycle pour ce qui est de la production de bœuf. Dans sa sagesse, qu'a fait le gouvernement? Il a accumulé des données statistiques et il a confié la prise de décisions à des fonctionnaires bien installés dans leurs fauteuils ici même à Ottawa. Au lieu de faire confiance aux agriculteurs, il a inauguré le programme LIFT et il a ouvert nos frontières aux importations accrues de bœuf, de sorte que nous en avons été inondés. Il a ruiné les éleveurs de bovins canadiens. Nous avons payé les agriculteurs pour qu'ils transforment leurs champs en pâturages. C'est ainsi que la production de bœuf a augmenté très considérablement et que le marché s'est effondré. Des milliers et des milliers d'agriculteurs ont abandonné l'élevage. Au même moment, les grains sont tout à coup disparus.

Si un office de commercialisation digne du nom avait été en place, il n'y aurait pas eu d'excédents de grains alors que la famine sévissait dans le monde. Mon préopinant a fourni des chiffres quant à ceux qui se mettent au lit le soir sans rien dans le ventre. Nous ne devrions jamais réduire la production de denrées alimentaires. Nous devrions tout faire pour accroître notre productivité. Je tenais à fournir un autre exemple d'un gouvernement qui croit pouvoir faire mieux, et j'en ai d'autres que je fournirai tantôt. En outre, le gouvernement a trahi tous les agriculteurs qui ont appuyé le parti libéral en 1980; il les a bel et bien poignardés dans le dos.

Je voudrais parler de l'impôt sur les gains en capital. Le Canada a été créé par de pauvres gens venus d'autres pays dont les structures sociales ou économiques ne leur donnaient aucune chance d'améliorer leur sort. Cela a commencé au début du 17e siècle avec les agriculteurs canadiens-français établis le long du Saint-Laurent et les colons de Nouvelle-Écosse. Puis il y a eu les Loyalistes de l'Empire-Uni après la guerre d'indépendance des États-Unis. Nous avons ensuite développé l'Ouest. Nos ancêtres sont venus par millions de tous les coins du globe pour obtenir des terres. Ils savaient que s'ils obtenaient un morceau de ce territoire, ils pourraient décider eux-mêmes de leur sort. Ils étaient prêts à travailler dur et à mourir jeune, car la vie n'était pas facile dans les plaines de l'Ouest. Grâce à eux nous avons tous eu notre chance et nous en avons certainement une vie plus facile.

Jamais ces agriculteurs n'avaient été assujettis à ce genre d'impôts. On croyait alors qu'ils avaient le droit de travailler dur, d'amasser un petit capital et de prendre des décisions. Ces millions de décisions ont donné de bons résultats. La situation n'était pas la même que dans les pays socialistes ou totalitaires d'où venaient ces gens et où un petit groupe prenait toutes les décisions concernant les capitaux et la richesse du pays.

Je me souviens qu'il y a quelque temps, au cours d'un débat à la Chambre, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a dit que sa famille occupait sa ferme du Québec depuis neuf générations. Cela ne durera pas. La famille Lalonde ne sera plus là dans neuf générations. Elle pourra sans doute s'accrocher pendant une autre génération ou deux au maximum. En effet, l'impôt sur les gains en capital est si élevé qu'on ne peut pas transmettre sa terre à la génération suivante dont, généralement, un seul membre désire devenir agriculteur. Les autres membres de la famille veulent quitter la ferme pour devenir médecin, avocat ou professeur. Comme la terre augmente énormément de valeur à cause de l'inflation, on ne peut pas la transmettre à un membre de la génération suivante. Les agriculteurs ne peuvent pas être équitables envers les autres membres de la famille, car la ferme a tellement augmenté de valeur qu'ils n'ont pas suffisamment d'argent pour la laisser à un membre de la famille et l'équivalent en argent aux autres. Celui qui reprend l'exploitation n'a pas les moyens de verser une compensation à ses frères et sœurs. C'est devenu pratiquement impossible, si bien que les agriculteurs quittent la terre.

Comme l'a dit le député qui m'a précédé, dans sa région, le nombre d'agriculteurs est tombé de 2,300 à 800. Certaines de ces exploitations ont été vendues à d'autres agriculteurs dont l'entreprise est souvent constituée en société. Cette concentration s'accentuera, ces exploitations prendront continuellement de l'ampleur. Ensuite, les sociétés importantes vont vouloir se lancer dans la production agricole et elles voudront un rendement de 20 p. 100 sur leurs investissements, comme les compagnies pétrolières. Les Canadiens y perdront au change et ils devront payer des prix faramineux. Je m'attends à ce que les Canadiens doivent faire la queue comme en Pologne pour acheter des denrées alimentaires avant que l'on ait le temps de réagir.

C'est une honte que le gouvernement ne songe jamais au fait que nous importons des quantités énormes de produits alimentaires et ce, malgré une population peu dense, des terres qui comptent parmi les plus fertiles du monde et des agriculteurs compétents et dévoués. Nous ne produisons pas certaines denrées en quantités suffisantes pour satisfaire nos besoins alors que nous pourrions être autonomes; c'est une honte!

L'intervention du gouvernement s'est considérablement accrue. Dans le secteur de l'énergie, le gouvernement se figure qu'il arrivera a tout diriger grâce à des sociétés de la Couronne. Il va recevoir une leçon magistrale. Ce sont malheureusement les contribuables canadiens qui en font les frais. Nous avons injecté 2 milliards de dollars dans Petro-Canada pour permettre au gouvernement d'avoir ses «entrées» dans le secteur. Est-ce que ce secteur s'en porte mieux pour autant? Le Canada produit-il plus de pétrole? Le prix de détail de l'essence a-t-il baissé? Il n'a pas diminué d'un sou et il ne le fera pas.

Avant l'intervention du gouvernement, l'industrie pétrolière était le secteur le plus réglementé du pays. Les provinces accordaient les concessions à leur guise; elles établissaient les normes écologiques et fixaient les coûts. Les provinces décidaient du rythme de production d'un puits dans un but de conservation. Le gouvernement fédéral fixait le prix du pétrole et il décidait si l'on en exporterait. Que devient l'industrie pétrolière lorsque les pouvoirs publics choisissent les lieux de forage, décident du rythme de production, fixent les prix et décident si l'on va exporter? Un service public.

En réalité, nous versions des droits aux multinationales pour leurs investissements. Elles devaient acheter les concessions aux provinces, payer le secteur canadien des services, faire les études telluriques, forer les puits; elles devaient se charger des boues et de la cimentation, des ouvrages en acier et de la production, elles devaient construire les pipelines, se charger du raffinage, contruire d'autres pipelines et payer les camionneurs et les détaillants. Toute cette partie de ce secteur était canadienne. Nous nous contentions d'obtenir des multinationales les capitaux nécessaires à la mise en valeur des ressources et l'intérêt à payer sur ces investissements variait de 3 à 5 p. 100.

Le gouvernement est intervenu croyant qu'il devait surveiller ce secteur et il s'est débarrassé d'investissements qui nous coûtaient de 3 à 5 p. 100 d'intérêts pour s'endetter. Nous avons emprunté 2 milliards de dollars à des détenteurs de capitaux et nous payons 19.5 p. 100 d'intérêts sur cet emprunt. Nous avons acheté des actions. Nous avons dû aller emprunter de l'argent à l'étranger; par conséquent, l'exode de capitaux sous forme d'intérêts représente 19.5 p. 100 des emprunts alors qu'il en représentait seulement de 3 à 5 p. 100.

• (2120)

C'est totalement absurde, puisque nous avons connu cette situation dans les années 20 et dans les années 30. La majeure partie des capitaux dont nous disposions avaient été empruntés, en Grande-Bretagne en particulier. Quant tout allait mal, il y avait un exode de capitaux, à cause des taux d'intérêt qui étaient élevés. A l'époque, tous les brillants intellectuels, les réformistes libéraux, les membres du CCF et les universitaires ont demandé de mettre un terme à cette situation et conseillé de convertir les capitaux en actions pour que de cette façon, l'argent qui quitterait le pays soit sous forme de dividendes. Quand tout irait bien, on verserait des dividendes. Quand les choses iraient moins bien, il n'y aurait pas de fuite de capitaux. La question a été débattue et on a décidé de transformer la dette en actions. Et voici que le gouvernement décide de faire machine arrière et réclame pour cela un prix très élevé à la population.

Vous avez certainement lu dans les journaux il y a quelques jours, monsieur l'Orateur, que le Programme énergétique national avait entraîné l'exode de 10 milliards. Cet exode a eu, comme je vais vous l'expliquer dans un instant, des répercussions dans les milieux agricoles. Plus de capitaux, plus de forages. Le capital-action est racheté. Selon Statistique Canada, 8 milliards supplémentaires ont quitté le pays. Le gouvernement admet cette fuite de capitaux, mais il en ignore la destination. Je peux vous en dire la provenance et la destination. La provenance: le portefeuille des contribuables, des contribuables à faible revenu et des entreprises, notamment celles du secteur pétrolier et gazier; leur destination: les États-Unis.

Denver aujourd'hui, c'est un peu Calgary avant la mise en place du Programme énergétique national. Denver est aujourd'hui une ville en pleine effervescence et on y investit dans la prospection pétrolière. Cela coûte très cher, mais on trouve quand même un peu de pétrole. Les découvertes sont mêmes suffisantes pour permettre aux États-Unis d'être pratiquement autosuffisants en matière pétrolière.

A une époque, les États-Unis importaient plus de 8 millions de barils de pétrole par jour. Aujourd'hui, ils n'importent plus que 4 millions de barils par jour. Ils vont accéder à l'autonomie pétrolière. Le hic, c'est qu'ils vont le faire grâce à nos capitaux. Pendant ce temps, nous continuons d'importer 450,000 barils de pétrole par jour et il n'est plus question d'autosuffisance.

On a dû fermer quelques-uns de nos puits de pétrole dans l'Ouest parce que le gouvernement a décidé de continuer à importer du pétrole. Tout l'argent qu'on y consacre, 3 ou 4 milliards par année, crée des emplois en Arabie Saoudite, au Mexique, au Nigeria et au Venezuela. C'est un défi à la raison. Je me demande ce qui se passe du côté des ministériels.

A cause du climat économique qui règne ici, les capitaux fuient le Canada. Nos ancêtres sont venus ici pour amasser du capital, se bâtir un avenir pour eux, leurs enfants et leurs petits-enfants. Parce que le gouvernement nationalise à gauche et à droite, parce qu'il concentre les pouvoirs de décision au cabinet et entre les mains de quelques bureaucrates, le public perd confiance. On transporte son argent ailleurs. Ce sont ces gens-là qui ont construit notre pays. Ils se sentent menacés en restant ici. Je pourrais vous donner les noms et adresses de nombreux exploitants et ranchers de ma circonscription, monsieur l'Orateur et vous les présenter. Ils sont venus me trouver en toute sincérité. Déjà trois ou quatre d'entre eux ont vendu les biens qu'ils avaient au Canada et sont allés s'établir en emportant leur argent, aux États-Unis.

Le gouvernement libéral fait à notre pays ce que d'autres politiciens ont fait à travers le monde, en obligeant leurs citoyens à s'expatrier, pour aller vivre dans des endroits où la langue et les coutumes leur étaient étrangères. La génération de ceux qui sont venus ici était prête à souffrir pour que leurs enfants, leurs petits-enfants et arrière-petits-enfants puissent réussir. Mais aujourd'hui des gens quittent le Canada à cause de l'incertitude qui y règne.

Je me suis entretenu avec de nombreux agriculteurs au sujet du bill concernant la Société du crédit agricole et le budget. La dernière génération de l'Ouest a appris sa leçon. Il est honteux que nous ayons à la répéter. Le gouvernement est surtout composé de théoriciens qui n'ont jamais eu d'employés, n'ont jamais exploité une ferme et n'ont aucune idée de la façon de produire quelque chose. Rien qu'à les voir, on peut dire quels sont leurs antécédents. Ils ont fréquenté les bonnes écoles, les meilleures universités, pour couronner le tout par le London School of Economics. Ils en sont revenus convaincus qu'une petite élite pouvait prendre toutes les décisions concernant un pays aussi immense que le nôtre.

Le gouvernement a décidé de se lancer dans le financement de déficits. Le gouvernement actuel a pris la relève à une époque où la dette nationale était très faible. Le budget s'équilibrait chaque année. Il a décidé qu'il pouvait offrir aux gens toutes sortes de programmes en les imposant très peu, et emprunter la différence. La première année, tout s'est très bien passé. De 1969 à 1978, tout a marché pour le mieux. Le gouvernement a réussi à acheter les gens avec leur propre argent. Mais l'intérêt sur la dette publique augmentait. Les députés de notre côté sonnaient l'alarme en disant: «Écoutez, les gars, cela ne peut pas continuer. Nous sommes déjà passés par là». Toutefois, le gouvernement a réussi à acheter les gens avec leur propre argent, et il s'en est tiré.

Aujourd'hui, il ne peut plus le faire. Même le gouvernement libéral socialisant reconnaît que cela doit cesser. Il nous grève

d'impôts socialistes pour financer des programmes socialistes. Que s'est-il passé dan l'intervalle? Les gens ont dû emprunter pour prendre une hypothèque sur leur maison, peut-être pour des maisons qui étaient trop grosses. A l'époque où toutes sortes de programmes étaient en vigueur et le taux d'imposition peu élevé, les gens avaient de l'argent en trop. Ils ont payé trop cher les terrains, les entreprises et leur maison. En période de déficits, il y a trop d'argent pour trop peu de produits, ce qui fait augmenter la valeur de ces produits. C'est ce qu'on appelle l'inflation. Cette situation doit cesser. On doit la changer en augmentant les taux d'intérêt.

Le gouverneur de la Banque du Canada a déclaré, après nous avoir prévenus pendant des années «Si vous, le gouvernement, refusez d'assumer votre responsabilité financière, je remplirai mon devoir de gouverneur de la Banque du Canada en augmentant les taux d'intérêt. Cela touchera durement les gens. Cela provoquera du chômage.» Ce n'est pas le gouverneur de la Banque du Canada le vrai responsable, mais bien le gouvernement actuel. Pendant toutes ces années, il a fait croire aux Canadiens que le gouvernement pouvait financer des déficits. Il n'a pas prêté oreille aux appels des députés de notre côté, ni à ceux d'économistes responsables. Les Canadiens en font aujourd'hui les frais. Ils tombent comme des mouches, surtout dans le secteur agricole.

Les agriculteurs ne peuvent pas faire face aux taux d'intérêt élevés, car leurs investissements de départ sont élevés. Ils doivent emprunter au printemps pour acheter des semences, des engrais et d'énormes quantités de carburant pour ensemencer les champs. Ils doivent mettre leurs terres en jachère l'été. Ils doivent pulvériser des produits chimiques pour tuer les mauvaises herbes, ainsi que les parasites. Puis à l'automne, ils doivent faire les récoltes. Les agriculteurs ont d'énormes investissements de départ. Les taux d'intérêt élevés les mènent tout simplement à leur perte.

D'autres sociétés ont appris cela. Si l'on trouve une remontrance dans la Bible à l'endroit de l'usure, c'est non pas pour des raisons de doctrine religieuse, mais parce que la société savait par expérience ce qu'apporteraient les taux d'intérêt. C'était la cause de l'échec de la société et c'est ce qui se produit dans notre pays aujourd'hui. Les taux d'intérêt élevés démoralisent tellement les gens qu'ils tombent comme des mouches et alors la société sombre dans toutes sortes de solutions politiques radicales. Cela s'est produit dans l'Ouest il y a quelques générations et c'est pourquoi nous avons eu le parti du Crédit social et le parti des Fermiers Unis. Le parti CCF est né de bouleversements politiques des gouvernements obligeant les gens à s'endetter.

Les agriculteurs doivent payer les coûts supplémentaires de l'énergie pour lesquels ce bill ne prévoit rien. Lorsque notre gouvernement était au pouvoir, il avait prévu un crédit d'impôt spécial pour venir en aide aux agriculteurs aux prises avec le renchérissement de l'énergie. Les agriculteurs sont d'énormes consommateurs de ressources énergétiques. Le gouvernement libéral actuel a supprimé cette ristourne et au lieu de cela a imposé toute une série de taxes. J'ai vu les chiffres pour l'Alberta. Un litre d'essence y coûte 33 c. Le gouvernement fédéral fait payer six taxes différentes sur ce litre d'essence. Le gouvernement de l'Alberta à une taxe qui est la redevance de propriété qui retourne aux Albertains qui en sont les propriétaires. Quand on examine ces chiffres, on s'aperçoit que le gouvernement fédéral recueille 42 p. 100 de ces 33c. que coûte un litre d'essence. Je dis bien, le gouvernement fédéral prélève 42 p. 100 par le biais de six taxes. Vingt-deux p. 100 du prix d'un litre d'essence va dans les poches des Albertains en tant que propriétaires et le pourcentage restant va à l'industrie qui produit, raffine et nous vend l'essence.

• (2130)

Le fardeau des agriculteurs se trouve triplé. Ils doivent non seulement payer l'essence de leur voiture, mais également acheter des produits chimiques, des engrais et le carburant nécessaire à leur exploitation. Pourquoi le Parlement n'aurait-il pas la sagesse de leur accorder des remises spéciales? Si nous, conservateurs, formions le gouvernement, nous le ferions, parce que notre parti comprend le sort particulier des agriculteurs, contrairement au gouvernement libéral.

D'autre part, l'inflation menace de nous ramener bientôt au servage. D'après les données statistiques, le nombre des agriculteurs qui possèdent leurs terres baisse de façon dramatique, alors qu'augmente le nombre de ceux qui sont fermiers. C'est un énorme bond de 900 ans en arrière, monsieur l'Orateur, à l'époque de la féodalité. Le gouvernement a ridiculisé Khomeiny pour avoir fait reculer l'Iran de 1300 ans par sa doctrine religieuse. Le gouvernement nous ramène 900 ans en arrière, à l'époque féodale. Les serfs n'avaient aucun droit de propriété foncière, tout comme celui qui se destine à l'agriculture ne possède aucune garantie que ses enfants et petits-enfants pourront suivre ses traces. C'est ainsi que les seigneurs féodaux agissaient. Le bon soldat qui avait bien servi son souverain se voyait attribuer une terre, mais à la fin de sa vie, le seigneur la reprenait pour l'offrir à quelqu'un d'autre. C'est précisément ce qui va se produire au Canada. Ces déficits nous précipitent vers une société de classes.

Monsieur l'Orateur, la politique de la nourriture bon marché qui est la nôtre—même les députés libéraux l'admettent maintenant—a été délibérément mise en œuvre par le gouvernement actuel. En 1968, nous étions gonflés à bloc, il était fantastique d'être canadien, nous étions unis et nos gouvernements œuvraient la main dans la main dans le cadre du fédéralisme coopératif. Les Canadiens voyaient leur niveau de vie augmenter, ils avaient davantage d'argent sonnant en poche et l'occasion était belle pour le gouvernement de superviser une répartition des richesses favorables aux agriculteurs pour financer leurs entreprises et assurer la viabilité d'un nombre stable d'exploitations agricoles. Les Canadiens dépensent 17 p. 100 de leurs revenus pour la nourriture et cette politique de la modicité du prix des aliments s'est faite principalement sur le dos des agriculteurs.

Il y a soixante-quinze ans, aux débuts de la colonisation, le sol était pratiquement fertile à 100 p. 100. Maintenant, relativement peu de temps après, ce pourcentage a chuté à près de 50 p. 100. Au rythme où la terre s'appauvrit, le sol sera infertile d'ici cinquante ans. C'est le meilleur moyen de mordre la poussière.

L'empire romain est tombé parce qu'on ne s'était pas préoccupé de l'agriculture. Il y a en d'autres raisons à sa chute, comme l'accumulation de déficits et la concentration du pouvoir, mais ce qui est aujourd'hui le désert du Sahara dans le nord de l'Afrique fut un jour la région la plus fertile du monde. Tous les pays du Moyen-Orient ont eu des terres extrêmement

productives. Les cèdres du Liban furent détruits par des gouvernements qui ne s'intéressaient pas à leurs agriculteurs, à leurs forêts et à leurs terres. Les députés d'en face croient peut-être que nous n'aurons jamais à faire la queue pour acheter des vivres, et je l'espère aussi, mais je crois que nous devrons le faire si j'en juge par le rythme de progression de ces choses.

Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) ne devrait pas parcourir le pays en criant sur tous les toits que les Canadiens paient moins cher leur panier de provisions que les habitants de tout autre pays. Il devrait aller dans les villes expliquer aux gens pourquoi nous devons consacrer plus que 17 p. 100 de notre revenu à nous nourrir. Nous devrions probablement y consacrer de 23 à 25 p. 100 pour que les agriculteurs puissent rester sur leur terre et améliorer leur productivité. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions garantir l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants. Je ne comprends vraiment pas pourquoi les députés d'en face ne se préoccupent pas de l'avenir comme nous le faisons sans aucun doute de ce côté-ci. Ils devraient adopter la coutume des Iroquois selon laquelle les chefs de bande, avant de prendre une décision, devaient songer aux effets qu'elle aurait sept générations plus tard. C'est ainsi qu'ils ont survécu pendant de nombreuses générations jusqu'à ce que nous arrivions avec nos armes à feu et notre eau-de-vie.

En somme, monsieur l'Orateur, où se situent nos vis-à-vis lorsque nous parlons de gains en capital? Ils semblent être en faveur de cela. Où en sont-ils en ce qui concerne le prix de revient de l'énergie? Ils ont refusé un projet de ristourne aux agriculteurs, et en haussant en fait les taxes à six reprises, ont augmenté énormément les coûts de production. Ils ne se prononcent pas contre les déficits, ce qui nous autorise à penser qu'ils sont en faveur des déficits. Ils doivent être aussi en faveur de l'inflation que les déficits attisent, et ils doivent par le fait même être en faveur des taux d'intérêt élevés qu'engendre l'inflation.

Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas besoin de tout cela. N'oublions jamais ce qu'était le Canada en 1968. Les gouvernements peuvent faire et font effectivement du tort aux gens, comme nous le démontre le parti libéral. Les manuels d'histoire de l'avenir citeront le gouvernement actuel comme le parfait exemple de la façon dont un parti socialiste qui cherche à concentrer les richesses peut s'emparer de l'énergie et du dynamisme d'un peuple jeune, capable d'atteindre les sommets, et de les réduire à néant.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur l'Orateur puisque le débat touche à sa fin, j'aimerais prendre quelques minutes pour récapituler les arguments présentés. Tout d'abord, l'objet principal de l'amendement est d'augmenter le montant des capitaux que la Société du crédit agricole peut prêter aux agriculteurs. Avec ces modifications la SCA ne sera plus tenue d'emprunter uniquement auprès de l'État. Elle pourra s'adresser par exemple aux agriculteurs prenant leur retraite et qui ont réussi pendant les années de vaches grasses à accumuler certains excédents. On nous dit également qu'elle pourra recourir aux caisses de retraite, aux banques canadiennes et étrangères et aux obligations d'État. Cependant, rien de cela ne figure dans la loi, et le ministre n'a pas été très explicite devant le comité sur les sources de financement vers lesquelles la SCC se tournerait en premier lieu.

On a supposé, monsieur l'Orateur, qu'il y aurait une sorte d'agro-obligation ou d'obligation de petite entreprise, appelez-la comme vous voudrez, ce qui nécessiterait qu'on apporte des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu et que le ministre des Finances (M. MacEachen) suive une politique bien arrêtée. Ces changements ne sont pas venus. Le ministre n'a donné aucune indication que cette possibilité sera offerte, afin que cette source de fonds puisse être utilisée par la SCA.

• (2140)

Je pense que les députés de tous les côtés de la Chambre pensent à un régime d'imposition qui différerait le paiement de l'impôt sur les biens en capital, réalisés à la vente des propriétés agricoles, tant et aussi longtemps que le propriétaire des fonds replacerait cet argent en un lieu convenable où on pourrait le reprêter aux agriculteurs qui reprennent l'exploitation. Cela permettrait à la Société du crédit agricole ou aux coopératives de crédit et caisses populaires de pouvoir se servir de cet argent. Elles n'auraient pas à verser le taux normal d'intérêt du fait que, l'impôt sur les gains en capital n'ayant par encore été payé, on estime généralement que le taux compensatoire pourrait se situer à la moitié environ du taux d'intérêt actuel. L'établissement prêteur, que ce soit la Société du crédit agricole ou la caisse populaire ou la coopérative de crédit pourrait reprêter cet argent aux agriculteurs débutants ou à ceux qui agrandissent leur exploitation, à 1 p. 100 de plus. Il est certain que cela refinancerait à des taux inférieurs la transmission à la génération nouvelle. Cela cadre bien avec le désir de notre parti de rendre plus ou moins autosuffisants les divers secteurs de l'économie en matière de refinancement, pour assurer la croissance future de ce secteur.

Le débat a permis également de discuter du problème des revenus agricoles. Notre parti y voit la principale raison de la rareté de crédit agricole. Après analyse, nous concluons que les prix des produits agricoles sur les marchés n'ont pas été suffisants. Le gouvernement n'a pas proposé de législation valable en matière de commercialisation et n'a pas appliqué suffisamment de programmes de stabilisation des prix pour permettre aux agriculteurs de rentrer dans leurs frais et tirer un revenu des efforts qu'ils ont consacrés à leur production agricole. Comme ils n'ont pas réussi à rentrer dans leurs frais, les agriculteurs canadiens ont dû accumuler une dette de plus en plus lourde. Nous avons souligné l'importance de cet endettement qui est passé d'environ six milliards en 1974 à près de 22 milliards à l'heure actuelle. Cet endettement s'est accumulé en l'espace de huit années à peine. Les agriculteurs font face à un manque à gagner annuel de deux à trois milliards de dollars simplement pour rentrer dans la plupart de leurs frais. Nous avons fait remarquer à quel point les revenus agricoles avaient baissé au point de s'approcher maintenant de zéro.

Nous avons entendu les témoignages de divers groupes de producteurs de denrées alimentaires. Ils nous ont dit un certain nombre de choses sur leur secteur agricole particulier. Je constate par exemple que les céréaliculteurs de l'ouest du Canada en sont maintenant arrivés au point où la majorité d'entre eux ne sont plus en mesure d'assurer l'exploitation continue de leurs terres. Pour la gouverne des députés qui douteraient de ce que je dis, je les prierais de se reporter à la dernière livraison du périodique *Grainews* Un article signé par un céréaliculteur fait remarquer que pour une exploitation agricole de la taille

de la sienne, un peu plus grande que la moyenne, une exploitation dont la taille permet un excellent rendement, le prix du blé à la ferme doit dépasser $4.80 le boisseau pour lui permettre d'acheter les engrais et les produits chimiques dont il a besoin pour cultiver ses terres année après année. Au lieu de cela, tout comme presque 80 p. 100 des céréaliculteurs de l'Ouest, il appliquera un nouveau système à compter de cette année. Il en reviendra au système de la mise en jachère d'été de la moitié de ses terres.

Pour la gouverne des députés qui ne connaissent pas bien les Prairies, je dirai que la moitié de ces dernières bénéficient de précipitations suffisamment abondantes pour permettre une production plus concentrée. Étant donné cependant le prix actuel de l'orge et du blé, la décision la plus rentable consiste maintenant à revenir à la pratique de la mise en jachère d'été de la moitié de ses terres. La production totale sera réduite, mais la situation financière de chacune de ces exploitations agricoles s'en trouvera améliorée en revenant à la vieille pratique de la mise en jachère d'été de la moitié des terres.

Nous avons parlé à des agriculteurs de l'Ontario, dont quelques-uns des comtés de Bruce et Grey. Sauf erreur, le député de Bruce-Grey (M. Gurbin) prendra la parole d'ici peu. J'ai parlé aussi à des producteurs de maïs de l'est de l'Ontario. Ils nous ont dit que, même si la terre leur était donnée, un acre de maïs ne serait pas rentable à cause de ce qu'il en coûte actuellement pour l'ensemencer et le cultiver, sans parler du prix actuel de l'engrais, des produits chimiques, du carburant et de la machinerie. Nous savons que c'est la même chose dans l'élevage des bovins. Nous entendons beaucoup de blagues aux ventes aux enchères. Les agriculteurs échangent des propos et l'un d'eux remarque que les affaires sont un peu moins mauvaises cette année parce qu'il élèvera seulement 50 p. 100 ou 25 p. 100 moins de bêtes que l'an dernier. Ce qu'ils veulent c'est perdre moins d'argent.

Réalistes comme nous le sommes, admettons que ce bill en vertu duquel la Société du crédit agricole aura un peu plus de capital ne contribuera pas à régler les véritables problèmes qui assaillent l'agriculture. Le supplément de 45 ou 75 millions de dollars ne sera donc que de la petite bière si on considère que les agriculteurs s'attendent à des pertes de 2 à 3 milliards de dollars cette année.

Le gouvernement n'est pas prêt à injecter de l'argent dans l'agriculture. Il n'a pas apporté d'amélioration au système de mise en marché. Il n'a pas fourni de programmes de stabilisation. Nous sommes à un jour du délai imposé par le ministre lui-même pour un programme de stabilisation du porc. Nous attendons avec intérêt le 1er avril. D'après tout ce qui semble se passer entre les provinces et les groupements agricoles, le ministre n'en est pas venu à une entente sur un programme de stabilisation du porc. Il n'y a pas eu d'entretiens sur l'amélioration de la mise en marché ni de pourparlers sérieux sur l'amélioration de la mise en marché du bœuf. C'est pourquoi les agriculteurs doivent abandonner leur exploitation.

J'ai assisté dernièrement à l'assemblée annuelle de l'un des plus importants offices de commercialisation. J'y ai rencontré les chefs de file de ce secteur, qui applique un système de gestion de l'offre et la formule des coûts de production. Bon nombre des délégués se disaient eux-mêmes menacés de faillite, même avec la formule des coûts de production. Le mal vient évidemment de ce que, selon la formule, une bonne part de l'argent investi dans ces opérations doit être emprunté au taux de 11 p. 100. Mais comment obtenir de l'argent à 11 p. 100? La différence entre le taux réel d'intérêt, qui se situe entre 18 et 21 p. 100, et le taux prévu de 11 p. 100, a provoqué un déficit dans la plupart des exploitations, qui s'étaient fiées au taux prévu.

Nous avons beaucoup entendu parler de faillite au cours du débat. Pour chaque faillite, cependant, cinq ou six agriculteurs abandonnent volontairement leur exploitation. Quand une exploitation agricole cesse au Canada, on sait que trois travailleurs dans d'autres secteurs perdront leur emploi parce que l'économie ne pourra pas les soutenir. A l'heure actuelle, plus d'un million de Canadiens sont en chômage. La politique fiscale et monétaire du gouvernement a créé une pénurie d'emplois pour les travailleurs. Elle a provoqué le chômage chez les travailleurs et les agriculteurs. Un pays aux prises avec le chômage ne peut pas produire.

J'ai mentionné certaines choses que les agriculteurs sont prêts à faire pour garder leur exploitation. Ils pourraient réduire la production de céréales. Les éleveurs de bétail réduisent eux aussi leur activité en raison du nombre de faillites et des conditions du marché. Les employeurs dans d'autres secteurs procèdent à des mises à pied. Voici que notre grand pays ralentit peu à peu sa production, et tout cela, à en croire le ministre des Finances et son gouvernement, pour lutter contre l'inflation.

• (2150)

Comment peut-on lutter contre l'inflation en réduisant la quantité des biens et des services produits? L'ancien axiome économique justifiait cette inflation en affirmant qu'on avait trop d'argent pour trop peu de biens, et voici que nous cherchons à mater l'inflation en produisant encore moins de biens. C'est une théorie que rien ne justifie. Elle est erronée en ce qui concerne la politique agricole. Voilà pourquoi ce débat sur l'agriculture et sa signification pour l'économie en général ont de l'importance.

Je regrette qu'on n'ait pas mis à la disposition des agriculteurs et du secteur en général des sommes plus importantes pour essayer d'améliorer la situation. Toutefois, j'espère que quelques députés ministériels auront au moins compris le message et qu'ils le transmettront au cabinet jusqu'au ministre des Finances et au premier ministre (M. Trudeau) et que la politique actuelle sera changée très rapidement afin que les agriculteurs, les travailleurs et l'économie du Canada puissent encore une fois progresser.

Des voix: Bravo!

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Il me reste fort peu de temps, monsieur l'Orateur, pour prendre part à la fin de ce débat sur le bill C-88. C'est un débat qui n'intéresse peut-être pas beaucoup de gens car fort peu participent directement à la production agricole. Toutefois, beaucoup de consommateurs, beaucoup de Canadiens, devraient se rendre compte de l'importance de ce type de mesure législative, même si celle-ci est loin d'atteindre les objectifs que nous espérions atteindre avec les changements qui y sont proposés.

La loi sur la Société du crédit agricole existe depuis environ une vingtaine d'années. On avait prévu à l'origine qu'elle assurerait le type de financement stable et sûr dont a besoin le

secteur agricole pour continuer à alimenter le pays à bon marché. Même si beaucoup de gens ne connaissent pas la Société du crédit agricole, ils se rendent certainement compte du prix des aliments et du panier à provisions hebdomadaire et il faut bien s'intéresser au sort de ces gens.

A l'heure actuelle, nous avons un gouvernement dont les politiques récentes concernant l'inflation, les taux d'intérêt et l'impôt sont à l'origine des pressions énormes que subissent les consommateurs et le secteur agricole. Aujourd'hui, la survie même de la collectivité agricole est fortement menacée; cette survie, d'après les modifications apportées à la loi sur la Société du crédit agricole, n'est toujours pas assurée.

Elle n'est pas assurée car les crédits qui seront injectés dans le secteur agricole ne seront pas répartis nécessairement tel que nous le souhaiterions, c'est-à-dire que même si nous réussissons à obtenir davantage de capitaux, nous ne sommes pas assurés qu'avec cette sorte de mesure législative nous pourrons les obtenir à des taux d'intérêt raisonnables. C'est là le facteur clé signalé par deux fédérations de l'agriculture ces dernières semaines, dont nous avons rencontré les représentants. D'une fois à l'autre, en tête de liste, figurait le problème posé par les taux d'intérêt.

Le gouvernement qui comptait juguler l'inflation, déploie des efforts en ce sens depuis assez longtemps déjà. Quand il est en difficulté, il crie après l'oncle Sam ou après quelqu'un d'autre. Il appartient au gouvernement libéral et à personne d'autre de veiller à ce que les secteurs productifs de notre économie, qu'il s'agisse de l'agriculture, des mines ou des forêts, puissent survivre et prospérer à cause des retombées qu'ils entraînent.

Les changements prévus dans ce projet de loi ne sont qu'un début. On propose de nouvelles sources de revenus autres que ceux du Fonds du revenu consolidé pour permettre à la Société du crédit agricole d'accroître le capital qu'elle tient à la disposition des agriculteurs.

Il reste à voir quel taux d'intérêt on va recommander, mais l'élargissement du capital dépendra en grande partie de l'influence du ministre de l'Agriculture (M. Whelan) sur ses collègues du cabinet, sur le Conseil du Trésor en particulier, pour faire débloquer 26 millions de dollars en plus des 14 millions que le ministre réclame déjà puisqu'il a promis d'ajouter un milliard à la caisse de la Société du crédit agricole.

Je doute beaucoup, monsieur l'Orateur, que la plupart de nos vis-à-vis comprennent parfaitement ce problème. Je suppose que le ministre connaît bien cette question mais son influence sur le cabinet a été si faible dernièrement que je doute vraiment que sa tentative soit couronnée de succès.

Puisque la fin du débat approche, monsieur l'Orateur, il y a un aspect important que j'aimerais souligner sans parler des difficultés qui surgiront peut-être avant que l'on ait réglé ces problèmes, je veux parler des solutions à court terme. En dépit des changements apportés à la formule de financement de la Société du crédit agricole, le problème à court terme reste vif. Comme d'autres l'ont mentionné, les prochains mois qui sont les mois consacrés aux semailles seront cruciaux à cet égard. Nous verrons alors si, grâce à nos efforts, les agriculteurs sauront maintenir un fonds de roulement nécessaire à leur survie, qui leur permettra aussi d'ensemencer leurs champs. A l'heure actuelle, un fort pourcentage d'agriculteurs ne sont pas trop sûrs d'y réussir.

Il faut nous occuper de toute urgence de programmes de stabilisation. Les gouvernements provinciaux se sont dits prêts à collaborer avec le gouvernement fédéral dans un grand nombre de domaines, particulièrement ceux du bœuf et du porc. Nous savons bien, par suite des nombreuses démarches entreprises par les fédérations nationales et les associations régionales, qu'il faut imposer un moratoire sur les forclusions réclamées par les banques. Il faut veiller à ce que l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise soit utile aux producteurs agricoles. Il nous faudra avoir d'autres discussions utiles avec le ministre fédéral de l'Agriculture en espérant pouvoir influencer le cabinet, si bien qu'en faisant appel à une nouvelle loi, ou à l'ancienne loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers ou encore d'autres mécanismes, et en dépit des taux d'intérêt qui montent d'heure en heure, les agriculteurs pourront négocier de meilleures conditions de remboursement avec leurs créanciers afin de pouvoir continuer à exercer leur profession d'agriculteurs.

Monsieur l'Orateur, le sort qui attend la collectivité agricole est peut-être le sort qui nous attend tous au Canada. Je suis très inquiet et je suis convaincu que les députés de toutes les régions du pays ne sont pas indifférents aux problèmes qui nous menacent si nous ne parvenons pas à maîtriser la situation. Nous devons envisager la possibilité d'un bouleversement non seulement du secteur agricole mais de toute l'infrastructure sociale du pays. Les agriculteurs sont les plus directement frappés mais la colère gronde aussi dans les régions où les travailleurs de l'automobile ou d'autres industries sont durement touchés par suite de la politique appliquée au cours des dernières années.

Nous sommes aux prises avec un problème tangible et nous sommes menacés par l'incurie du gouvernement, par son incapacité à apporter des solutions. Nous sommes menacés par des changements sociaux qui mineront l'avenir de notre pays. Les régions connaissent toutes sortes de difficultés; les gens sont désenchantés par les initiatives du gouvernement fédéral et ils deviennent indifférents au comportement des partis politiques. A long terme, cela représente une menace sérieuse qui détruit l'esprit, l'espoir et l'avenir qui, de l'avis de tous les Canadiens, devraient être l'apanage de ce pays. Je vous remercie.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Plaît-il à la Chambre de passer au vote?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Sur division.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 3e fois et adopté.)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'ajournement

LES MESURES D'URGENCE—A) LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE LÉGISLATIVE. B) ON DEMANDE L'ANNULATION DU DÉCRET DU CONSEIL

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Je prends la parole, monsieur l'Orateur, au sujet d'une question que je posais récemment, soit le 24 mars, au premier ministre au sujet de la promulgation en mai 1981 d'un décret en conseil sur la planification en temps d'urgence.

• (2200)

Vous vous en souvenez, monsieur l'Orateur, je me suis prononcé contre ce décret de planification d'urgence pour des raisons à mon avis fort valables et justifiables. Le décret de planification d'urgence en question constitue une menace grave aux libertés civiles des Canadiens. Je m'y suis opposé pour diverses raisons.

La question que j'ai posée au premier ministre le 24 mars dernier portait sur les projets du gouvernement de présenter une mesure sur les cas d'urgence. Je m'étais alors dit préoccupé par le fait que l'actuelle loi sur les mesures de guerre, qui est la seule loi dans nos statuts à traiter précisément des situations d'urgence, ne respecte pas les dispositions de l'Article 4 de la Convention internationale sur les droits civils et politiques.

J'ai fait valoir que le ministre chargé de la planification d'urgence, le président du Conseil privé (M. Pinard), a reconnu publiquement qu'en situation d'urgence, les libertés énoncées dans la charte des droits et dans la loi sur les mesures de guerre ne seraient pas respectées. Ces deux mesures ne constituent tout simplement pas une base législative suffisante pour nous permettre de répondre à une multitude de situations en temps de paix et en temps de guerre.

M. Smith: Quand l'a-t-il dit?

M. Hnatyshyn: Le secrétaire parlementaire voudrait savoir quand le président du Conseil privé a fait cette déclaration. C'était dans un discours qu'il a prononcé à la conférence sur la planification d'urgence et les accords en cas d'urgence. C'était une conférence fédérale-provinciale dont on trouve le compte rendu dans le *Digest* de juillet-septembre 1981. Je vais citer ses propos textuels. Le secrétaire parlementaire pourrait en prendre bonne note. Voici les propos du ministre:

> En premier lieu, j'ai remarqué que la loi canadienne sur les mesures d'urgence ne protège pas explicitement les droits de la personne prévus à l'Article 4 de la Convention internationale sur les droits civils et politiques . . .
>
> A l'instar de la Convention internationale, la Charte canadienne des droits et libertés reconnaît que la plupart des droits de la personne ne sont pas absolus et que certaines limites sont inévitables.

Il a ensuite ajouté, à propos de l'insuffisance de la loi sur les mesures de guerre pour ce qui est des situations d'urgence en temps de paix:

> Mais les événements d'octobre 1970 ont suscité chez nous de graves doutes à propos de l'opportunité de la loi sur les mesures de guerre en ce qui concerne les situations d'urgence nationales en temps de paix.

Le 24 mars dernier, j'ai demandé au premier ministre quand nous aurions compter sur une mesure législative sur les mesures d'urgence en temps de paix et une mesure législative sur les mesures d'urgence en général et quand le projet de loi serait lu pour la première fois. Le premier ministre a négligé ou refusé de répondre à la question.

J'ai été par la suite un peu mieux renseigné lorsque le président du Conseil privé a répondu au comité mixte des règlements et autres textes réglementaires que le gouvernement n'envisageait pour le moment de présenter aucune mesure législative sur les mesures d'urgence. Le présent gouvernement a en fait pris des moyens détournés. Il a court-circuité le Parlement en promulguant d'un décret de planification globale des mesures d'urgence au lieu de présenter des mesures législatives sur les mesures d'urgence afin que le Parlement, les représentants élus du peuple, ait l'occasion d'évaluer et d'analyser les pouvoirs que le gouvernement entend se donner en situation exceptionnelle. Je dirai au secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith) que dans sa réponse au comité mixte des règlements et autres textes réglementaires, il a aussi dit que le gouvernement userait de la prérogative royale si une situation d'urgence survenait en temps de paix et que le Parlement soit dissous ou ne puisse se réunir. Voici ce qu'il a dit, textuellement:

> Si le Parlement était dissous, ou si les événements se déroulaient trop vite pour permettre au Parlement de se réunir, le gouvernement serait forcé d'agir en usant de la prérogative de la Couronne . . .

Nous avons donc le pire des deux côtés. Le gouvernement promulgue une planification globale qui permettra à des mandarins, à des fonctionnaires de notre pays, de mettre en œuvre les pouvoirs extraordinaires dont disposent les ministres gouvernementaux et le cabinet canadien. Ce que le président du Conseil privé nous dit, c'est que si une situation d'urgence survenait, le gouvernement prendrait ses responsabilités et tenterait de faire face à cette situation.

• (2205)

Il serait possible alors, comme le président du Conseil privé (M. Pinard) l'a dit qu'après avoir agi en dehors de la loi, le gouvernement s'adresse au Parlement pour se faire dédommager des initiatives prises sans avoir obtenu l'autorité législative appropriée. On enfreint ainsi les principes selon lesquels, à ma connaissance, on gouverne au Canada dans le respect de la loi. Si le gouvernement n'a pas l'intention de demander l'adoption d'une mesure habilitante, il sera irrésistiblement tenté en temps de crise de mettre à exécution ce décret de planification générale—et j'ose dire coûteux—sans obtenir l'approbation du Parlement. La Chambre des communes devrait avoir l'occasion de décider quelle mesure législative elle veut adopter, s'il en est. Elle devrait se demander aussi si elle est disposée a adopter une mesure législative portant sur des situations d'urgence de caractère écologique en temps de paix. Ce sont des questions très importantes.

Le gouvernement agit sans consulter le Parlement pour mettre à exécution un énorme décret de planification qui aura de graves répercussions sur les droits et libertés des Canadiens, notamment un service national d'information proposé par le premier ministre, un programme de rationnement alimentaire proposé par le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et l'autorité accordée au ministre des Communications (M. Fox) d'étendre son emprise sur toutes les installations de télécommunications au Canada. Je ne peux pas être très fier d'une démocratie de ce genre. Ce n'est pas là l'attitude d'un gouvernement respectueux des libertés des Canadiens.

Je demande au secrétaire parlementaire de nous dire quand les représentants élus des Canadiens auront l'occasion de débattre la question et d'entendre les propositions du gouvernement.

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, c'est vraiment regrettable que l'opposition ait essayé de tirer un avantage politique de cette question. Le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) a déclaré que le gouvernement avait cherché à court-circuiter le Parlement en se donnant certains pouvoirs et en promulguant un décret général de planification. Ce que le public canadien doit comprendre, c'est que le gouvernement a simplement mis à jour un décret de planification des mesures d'urgence qui existe depuis bien des années. J'ai retracé l'histoire du décret jusqu'aux années 1940. Il a été mis à jour la dernière fois en 1965.

La tâche d'élaborer certains plans, à propos desquels l'opposition a fait le plus de bruit, est confiée au solliciteur général (M. Kaplan), et le député sait exactement de quoi je veux parler. J'ai lu hier le décret de 1965 et tout cela y figure presque mot pour mot. Tout ce que je veux dire au député, c'est que cette disposition faisait partie du décret de planification des mesures d'urgence qui était en vigueur pendant tout le temps où le gouvernement Clark était au pouvoir et que le député était ministre. Si cette disposition lui déplaisait, pourquoi son gouvernement ne l'a-t-il pas annulée? L'a-t-il fait? Bien sûr que non. Pourquoi pas? Il ne l'a pas fait parce que, de toute évidence, il incombe à tout gouvernement avisé de disposer de certains plans pour faire face aux situations d'urgence qui peuvent se présenter. C'est aussi simple que cela.

M. Hnatyshyn: Pourquoi un décret?

M. Smith: Ce décret a été publié en vertu de la prérogative royale. Je pense que le député le sait fort bien. Le gouvernement ne s'arroge pas de pouvoirs, et le député le sait. A bien des reprises, le chef de l'opposition (M. Clark) a déclaré que ce décret donnait au gouvernement des pouvoirs qu'il ne possédait pas auparavant. Ce n'est pas du tout le cas. Il confie simplement à certaines personnes la tâche de mettre au point divers plans.

Le gouvernement n'a pas l'intention de présenter de mesures législatives dans l'immédiat. C'est cependant une possibilité que le président du Conseil privé (M. Pinard) étudie très sérieusement. Il est en train d'en discuter avec les gouvernements provinciaux.

En ce qui concerne l'objection du député, je dois dire que je n'ai pas eu l'occasion de lire le discours en question, mais je puis lui garantir que le président du Conseil privé a affirmé à plusieurs reprises que la charte des droits continuerait à s'appliquer. Je l'ai moi-même entendu et j'en ai discuté avec lui et je sais que le premier ministre (M. Trudeau) a fait de même. J'examinerai volontiers ce discours avec objectivité d'ailleurs, mais je suis bien convaincu que le président du Conseil privé estime que la charte continuera à s'appliquer. Lui-même et le premier ministre sont d'accord là-dessus.

• (2210)

LES MESURES D'URGENCE—LES CRITÈRES RÉGISSANT L'ÉLARGISSEMENT DES CRIMINELS

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur l'Orateur, mercredi dernier, j'ai pris la parole à la Chambre pour poser une question au solliciteur général (M. Kaplan) au sujet des dispositions des décrets du conseil relatifs à la planification d'urgence et aux pouvoirs accordés au solliciteur général pour vider les prisons afin que des personnes qui n'ont pas été reconnues coupables d'un crime y soient incarcérées et que les prisons servent ensuite de camps d'internement pour la population civile. Monsieur l'Orateur, plusieurs aspects de toute cette question de camps d'internement pour la population civile et de supposés décrets de planification d'urgence me laissent perplexe, en particulier la supercherie massive de la part du gouvernement et les déclarations des ministériels.

La première supercherie remonte au 29 octobre dernier quand j'ai abordé le sujet à la Chambre pour la première fois en posant le même genre de question au solliciteur général. Voici une partie de sa réponse consignée à la page 12291 du hansard:

> Madame le Président, il n'y a pas de décret pareil.

Par la suite, le sujet est revenu sur le tapis à maintes reprises et il a dû admettre que de tels décrets du conseil existent.

L'autre jour, quand je lui ai demandé de justifier l'élargissement de détenus condamnés pour une offense criminelle afin de faire de la place pour des personnes qui n'ont pas été accusées d'un délit criminel, il a répondu, comme en fait foi le hansard, à la page 15766:

> Madame le Président, le député peut voir d'après la question qu'il pose, que des difficultés surgissent.

A mon avis, c'est bien le moins qu'on puisse dire! Pourquoi un décret du conseil sur des règlements en cas d'urgence s'il n'existe aucune loi pour limiter ces pouvoirs en cas d'urgence? Il me semble que la bonne façon de procéder est celle que nous avons adoptée: d'abord la loi, ensuite les règlements.

En réponse à des questions, j'ai entendu le premier ministre (M. Trudeau) dire à maintes reprises à la Chambre que si le processus de la planification d'urgence cause du tort à certaines personnes ou que s'il arrivait que des gens soient incarcérés sans procès, ils pourront recourir aux tribunaux en vertu de la nouvelle charte des droits et des libertés. J'ai suivi ces propos avec intérêt, monsieur l'Orateur.

Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith) devrait faire autorité en la matière. Le 17 décembre 1981, il a pris la parole à la Chambre lors d'un débat dont j'ai pris l'initiative par une motion portant production de documents. Il déclarait, comme en fait foi le hansard à la page 14183:

> . . . j'espère bien que les modalités exposées brièvement ci-après vont contribuer à apaiser les craintes que certains députés ont exprimées au sujet des formalités éventuelles d'internement.

Comme il était le premier orateur du côté du gouvernment, j'en ai conclu qu'il était son porte-parole. Sauf erreur, son texte était rédigé d'avance: nous devons donc conclure qu'il parlait au nom du gouvernement. Il a énuméré cinq procédures dont les citoyens canadiens pourront se prévaloir s'ils s'estiment lésés par le processus établi par le Décret concernant la

planification d'urgence. Je le cite à partir de la page 14183 du hansard:

Premièrement, le service de sécurité, . . . continuera d'être chargé . . .

Il nous reste encore à savoir quel est le mandat du service de sécurité du Canada. Il poursuit en ces termes:

Deuxièmement, afin de prévenir les abus, tous les renseignements devant faciliter l'identification doivent être soumis tout d'abord à une commission d'étude comprenant des hauts fonctionnaires du service de sécurité . . .

Troisièmement, la commission d'étude examinerait les renseignements pour veiller à ce que les directives strictes devant assurer la protection des droits et des libertés civiques des particuliers soient respectées.

Quatrièmement, il ne devrait pas y avoir internement que si le Parlement du Canada déclarait l'état d'urgence nationale pour des raisons de guerre ou d'ordre public et à la condition que la Chambre adopte une mesure législative le permettant.

• (2215)

Comme ultime garantie contre toute injustice possible, une telle mesure législative devrait assurer à un détenu le droit d'en appeler de sa détention auprès d'un comité consultatif indépendant nommé par le ministre de la Justice alors en fonction . . .

Il est important de signaler que dans aucune des cinq modalités que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith) a données à la Chambre en décembre il n'est question du processus judiciaire ou du recours aux tribunaux. C'est simplement un régime interne de comités de révision que le gouvernement va établir.

Je me demande combien de Japonais, dans l'épreuve qu'on leur a fait subir au cours de la Seconde Guerre mondiale, ont eu accès aux tribunaux. Je me demande combien des 465 Québecois qui ont été internés en 1970 sans être interrogés, sans habeas corpus, ont pu faire appel aux tribunaux. Le ministre n'a jamais répondu à la question. Il doit justifier devant la Chambre les vastes pouvoirs qui lui sont conférés, qui l'autorisent à relâcher des personnes reconnues coupables d'actes criminels pour faire place à celles qui n'ont été ni accusées ni reconnues coupables d'aucun crime.

[*Français*]

M. Alain Tardif (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur le président, en réponse à une question qui a été posée le 24 mars 1982 par le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen) concernant, et je cite:

[*Traduction*]

. . . critères se fondera-t-on pour élargir des criminels condamnés et mettre à leur place des personnes qui ne sont pas reconnues coupables d'un crime?

L'article 6, de la colonne 1 de la Partie II de l'Annexe au décret du conseil CP 1981-1305 du 21 mai 1981 autorise le solliciteur général en cas de guerre à:

. . . faciliter la réduction et le transfert sélectif des populations carcérales pour organiser l'établissement de camps d'internement civils.

Je fais remarquer que le décret précise que les mesures proposées n'entreront en vigueur qu'en cas de guerre. Elles ne s'appliqueront pas dans d'autres cas moins graves. Le chef de l'opposition (M. Clark) n'a pas aidé la cause de la planification d'urgence quand il a affirmé à tort que le gouvernement avait déjà établi des camps d'internement civils. Je voudrais aussi signaler que le décret actuel prévoit essentiellement les mêmes mesures que renfermait son prédécesseur, CP 1965-1041, qui a paru dans Partie II de la *Gazette du Canada* du 23 juin 1965, et qui faisait relever cette responsabilité du ministre de la Justice.

Le transfert des responsabilités concernant les camps d'internement en temps de guerre du ministre de la Justice au solliciteur général par décret en conseil est connu depuis 1965, et l'opposition n'a aucune raison de s'y opposer, pas plus qu'elle n'a eu de raison de s'y opposer depuis lors.

[*Français*]

Comme le ministre l'a indiqué, monsieur l'Orateur, un gouvernement responsable devrait être prêt à protéger les Canadiens devant une urgence de guerre, et c'est la raison d'être de ce décret, soit de donner le pouvoir de planifier de telles mesures. Il ne s'agit pas là de la mise en application de ces mesures.

[*Traduction*]

Je tiens à faire remarquer que nous n'accordons pas la priorité à cette question. Les fonctionnaires intéressés ne m'ont soumis aucune proposition à ce sujet et rien n'est en cours. Je tiens à rassurer le député. Au cas où des plans seraient élaborés, surtout relativement à l'article 7 de la partie II de l'annexe du décret en conseil C.P. 1981-1305, il sera tenu compte des garanties offertes dans la Charte canadienne des droits et libertés aux libertés civiles ainsi que de la sécurité du public. Pour l'instant, les seuls règlements concernant l'internement de civils sont ceux qui ont servi lors de la Seconde Guerre mondiale. Ils constituaient une atteinte grave aux droits des individus, et il ne faudrait pas que nous ayons uniquement à nous baser sur ces règlements au cas où un nouveau conflit éclaterait.

• (2220)

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES—A) LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MILITAIRES QUI SONT DES PARENTS CÉLIBATAIRES. B) ON DEMANDE D'AUGMENTER LA SOLDE

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur l'Orateur, je souhaite la bienvenue au nouveau secrétaire parlementaire de ministre de la Défense nationale (M. Henderson). C'est la première fois que je m'adresse à lui en sa qualité de secrétaire parlementaire. J'espère qu'il sera plus inspiré que son prédécesseur et que le ministre pour répondre à mes questions.

J'aimerais revenir sur la question que j'ai posée hier et dire un mot des promesses puplicitaires de ministère de la Défense nationale.

Hier, j'ai posé une question au ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) au sujet de la solde des membres des forces armées des grades inférieurs. Ce qui m'a amené à poser ma question, c'est le triste cas de Rhonda Gordon, simple soldat et mère célibataire de la base des Forces canadiennes de Winnipeg. A l'heure actuelle, un simple soldat touche $705 par mois, soit un salaire brut annuel de $8,460. A titre de comparaison, Statistique Canada fixe le seuil de pauvreté pour une famille de deux personnes dans une ville de l'importance de Winnipeg à $9,912. Un simple soldat comme Rhonda Gordon, qui se débat pour élever sa fille de cinq ans, a un revenu inférieur de près de $1,500 au seuil de la pauvreté.

De son salaire brut étaient retenus le prix de ses quartiers, qu'elle partage avec une autre femme pour économiser, et celui de sa nourriture. Cela lui laissait une solde nette de seulement $360 par mois, ce qui n'était pas suffisant pour nourrir sa fille et payer la garderie, car il n'y en avait pas sur place, à la base. Elle payait donc à ses parents demeurant à Gimli, à une soixantaine de milles de la base de Winnipeg, $120 par mois pour s'occuper de sa fille.

Les députés comprendront facilement que Rhonda Gordon ait voulu rester avec sa fille. Mais lorsqu'elle s'est adressée à l'un de ses surveillants, à la base de Winnipeg, il lui a conseillé de demander des prestations d'aide sociale pour ajouter à la solde touchée par les simples soldats la première année. On lui a conseillé de demander des prestations d'aide sociale. Dans quel genre de monde vivons-nous? Nos simples soldats de première année vivent en-dessous du seuil de la pauvreté et on leur conseille de demander de l'aide sociale!

A l'automne 1979, un travailleur social de la base des Forces armées de Calgary signalait que 400 familles de militaires étaient admissibles à l'aide sociale. Vous pouvez être certains que les publicités trompeuses de recrutement pour les Forces armées n'en parlent pas. Vraiment, «si la vie vous intéresse», comme le dit le slogan publicitaire, vous vous trompez d'adresse en allant chez les militaires.

Quoi qu'il en soit, qu'a fait Rhonda Gordon? Pour reprendre ses propres termes, elle a eu recours à un truc. Refusant de vivre de l'aide sociale et sans sa fille, elle a feint la maladie mentale et a été libérée. Rien de surprenant à ce que Rhonda Gordon ne soit pas la première à quitter les Forces armées parce que les salaires sont trop faibles en bas de l'échelle.

Lorsque les loyers, à la base de Calgary, ont commencé leur escalade de 69 p. 100, en 1979, 57 membres ont dû quitter les Forces parce qu'ils ne pouvaient pas se permettre de rester. Le taux des départs à la base de Calgary, est de 25 p. 100 par an. Un officier supérieur s'est plaint: les hausses de loyers, qui portaient le prix des logements sur la base au niveau de ceux de la région de Calgary, plaçaient ses soldats sur le même plan que les travailleurs pauvres. Cela se passait en 1979. Deux ans et demi plus tard, le gouvernement n'a pour ainsi dire rien fait pour y remédier.

Quelle a été la réponse du ministère de la Défense nationale? En 1980, quand ont été publiés les rapports concernant les familles militaires admissibles aux prestations d'aide sociale, un communiqué des Forces armées publié à Ottawa a cherché à minimiser ce problème. Ce communiqué prétendait que l'affaire de ces familles de militaires admissibles aux prestations d'aide sociale tenait uniquement au sentimentalisme et n'était confirmée par aucun cas concret.

• (2225)

Permettez-moi de parler des cas qui se sont présentés à Calgary et que rapporte le numéro du 14 mai 1980 de la Gazette de Montréal. Je citerai un bref extrait de l'article en omettant les noms. M^me^ A.:

> . . . est enceinte de quatre mois. Elle n'a pas les moyens d'acheter des vêtements de maternité, elle mange beaucoup de macaroni au fromage et elle n'a que $4 à consacrer à sa famille jusqu'à la semaine prochaine.

M^me^ B.:

> . . . a été étonnée de trouver un panier de provisions du bien-être social à sa porte à l'époque de Noël l'année dernière peu de temps après que son époux eut présenté une demande pour obtenir des prestations de bien-être, qu'il avait ensuite décidé de ne pas accepter.

M^me^ C.:

> Peu de temps après . . . a eu son premier bébé, son mari a dû se trouver un emploi à temps partiel pour aider à payer les dépenses médicales.
>
> Cependant, les problèmes d'argent ne sont pas la seule chose que ces femmes ont en commun. Elles sont toutes mariées à des soldats de la base des Forces canadiennes à Calgary.

On ne peut pas dire qu'il s'agit de cas hypothécaires, monsieur l'Orateur.

Le 27 novembre, le ministre a eu la générosité d'augmenter le traitement des militaires de 3 p. 100. Malgré cela, Rhonda Gordon est toujours à $1,500 en dessous du seuil de la pauvreté et incapable de faire vivre sa fille avec elle.

Pour remédier aux difficultés causées par la hausse des loyers, le ministre a annoncé l'octroi d'une allocation spéciale dans les villes où les loyers dépassent de 12.5 p. 100 la moyenne nationale. Néanmoins, cela ne résoud pas le problème fondamental, celui de la maigre solde des militaires situés au bas de la hiérarchie.

Une femme de la base d'Uplands, à Ottawa, a fort bien résumé la situation:

> En fait, les plaintes portent sur les salaires. Avec la hausse des loyers, certaines personnes se retrouvent avec moins d'argent malgré la hausse des salaires.

Le réponse du ministre m'a étonné et un peu inquiété quand je lui ai demandé hier ce qu'on avait prévu pour les parents célibataires comme Rhonda Gordon qui n'ont pas les moyens de faire vivre leurs enfants avec eux. A-t-il manifesté la moindre compassion à son égard ou envers les autres militaires mal payés? Pas du tout. Voici ce qu'il a dit:

> Dans ce triste cas, la personne en cause connaissait très bien les conditions d'enrôlement et la solde actuelle, et elle savait que tout ce que nous pourrions faire pour son enfant, c'était de lui obtenir des prestations de bien-être. Tout ce que je peux faire, c'est de lui dire qu'elle aurait dû y réfléchir avant de s'enrôler dans les Forces armées.

Monsieur l'Orateur, l'indifférence du ministre est vraiment désolante.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Sargeant: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas droit à sept minutes?

M. George Henderson (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler au député de Selkirk Interlake (M. Sargeant) que les chiffres qu'il a cités hier dans ses questions au ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) sont tout à fait inexacts. S'il veut plaider la cause d'un de ses électeurs, il devrait mieux se renseigner au lieu de se fier à ce que les journaux ont pu rapporter par erreur. Je lui conseille également de se renseigner sur ce que l'on entend par «solde nette», suivant l'expression fréquemment utilisée.

Je ne pense pas que le député serve les intérêts de qui que ce soit en présentant les faits de travers comme il l'a fait hier. Il comprendre que nous ne pouvons pas divulguer le montant exact de la solde de quelqu'un, en raison des dispositions de la législation canadienne sur les droits de la personne. Toutefois, les soldes des militaires sont connues et peuvent servir à indiquer l'éventail général des traitements dont nous devons nous occuper.

Examinons les grilles de traitement du cas particulier en cause. En s'enrôlant au mois de mars 1981, un simple soldat touchait $608 par mois. Le 1er avril 1981, les forces armées ont bénéficié d'une augmentation de salaire de 12.31 p. 100 pour les personnes engagées et au 1er octobre 1981, un autre rajustement de 3 p. 100 a été fait. Ainsi, quiconque sait compter s'aperçoit que cela correspond à une augmentation de paye annuelle d'un peu moins de 16 p. 100 et non pas de 3 p. 100 comme l'a dit à tort le représentant hier.

Au 1er octobre 1981, un homme de troupe recevait une solde minimum, après ses classes, de $746 par mois. Après une année de service, il passait au premier échelon qui correspond à une augmentation dans l'échelle de traitement portant ses gages à $956 par mois.

Ainsi, une personne qui s'est engagée au mois de mars 1981 a vu son salaire augmenter en l'espace d'un an de 55 p. 100. Je demande à l'honorable représentant de fournir d'autres exemples dans l'économie montrant qu'un particulier a profité d'augmentations salariales aussi importantes en l'espace d'un an.

Si l'on soustrait les déductions normales au titre de l'impôt sur le revenu, de l'assurance-chômage, des cotisations aux plans de pension et ainsi de suite, plus le logement—y compris soit dit en passant l'utilisation des installations—qui se montent à $106 par mois, on arrive à un revenu mensuel disponible de $543 ou de $271.50 par quinzaine. C'est là le revenu disponible et non pas la paye brute dont a parlé l'honorable représentant. Il existe une différence importante entre les deux termes qui est certainement bien supérieure aux $180 dont a parlé le député.

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain à 2 heures de l'après-midi.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 31 mars 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES À L'ÉTABLISSEMENT DES DÉCLARATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, dans quelques semaines seulement nous atteindrons la date limite fixée pour la production des déclarations d'impôt sur le revenu. Toutefois, cette année, contribuables et fonctionnaires du ministère du Revenu national se trouvent dans la pire des confusions. Ceux-ci conseillent aux contribuables de tenir compte dans leurs formulaires d'impôt des mesures fiscales que renfermait le budget de novembre dernier comme si elles avaient été adoptées, ou de se préparer à acquitter des frais rétroactifs plus les intérêts. Les contribuables qui suivent ces directives se font dire également qu'aucune déclaration d'impôt remplie conformément aux prescriptions du budget ne sera dépouillée au ministère tant que les projets de loi sanctionnant les mesures budgétaires n'auront pas été adoptés. Les contribuables qui demanderont des remboursements pourraient attendre longtemps. Je propose donc, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que le ministre des Finances présente immédiatement ses modifications d'ordre fiscal afin qu'elles soient étudiées à la Chambre; les contribuables canadiens doivent être en mesure de produire leur déclaration en se fondant sur une mesure législative concrète et non hypothétique et les fonctionnaires du ministère du Revenu national doivent être autorisés à dépouiller ces déclarations.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

LES FRAIS DE CLASSEMENT DE LA VIANDE DE BOUCHERIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, la décision du ministère de l'Agriculture de ne plus payer les frais de classement des carcasses de bœuf, de porc, de veau et d'agneau dans les abattoirs contribuera à faire grimper les prix de la viande à la consommation puisque les consommateurs devront absorber ces frais. Je propose donc, avec l'appui du député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que le gouvernement revienne sur cette décision qui coûtera des millions de dollars de plus aux consommateurs pour se nourrir en cette époque déjà difficile de chômage et d'inflation élevés et de piètre conjoncture économique.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

ON PROPOSE DE DONNER AU MINISTRE UN COURS D'ÉCONOMIE AVANT L'ÉLABORATION DU BUDGET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Madame le Président, la rumeur veut que le ministre des Finances (M. MacEachen) songe à présenter un nouveau budget. Puisque nous avons appris que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) dispose de fonds à l'intention des personnes qui ont besoin de se recycler, et puisqu'il est dans l'intérêt des Canadiens d'éviter à tout prix un budget aussi catastrophique que le premier, je propose, avec l'appui du député de North Vancouver-Burnaby (M. Cook):

Que la Chambre ordonne au ministre de l'Emploi et de l'Immigration de fournir au ministre des Finances et aux bureaucrates de son ministère un cours abrégé d'économie rudimentaire et un cours élémentaire sur le système de la libre entreprise, de façon à s'assurer que le nouveau budget contribuera à la relance de notre économie, au lieu d'en consommer la ruine.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

L'INSCRIPTION DES INDIENS MICMACS À TERRE-NEUVE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Depuis les années 50, les Indiens Micmacs de Terre-Neuve sont administrés par les autorités provinciales en vertu d'une entente fédérale-provinciale, puisqu'ils ne sont pas considérés comme Indiens de fait aux termes de la loi sur les Indiens. Par conséquent, ils n'ont pas droit aux prestations accordées en conformité de cette mesure. Je propose donc, appuyé par le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly):

Article 43 du Règlement

Que la Chambre ordonne au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de prendre immédiatement des mesures pour que l'on mette la dernière main à l'inscription des Indiens Micmacs de Terre-Neuve en vertu de la loi sur les Indiens et que le gouvernement fédéral assume l'entière responsabilité financière à leur égard comme cela se fait ailleurs au Canada.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA LOI ORDONNANT LE RETOUR AU TRAVAIL DES EMPLOYÉS DU SECTEUR HOSPITALIER EN SASKATCHEWAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Maurice Harquail (Restigouche): Madame le Président, je demande à soulever une affaire urgente en vertu de l'article 43 du Règlement. Le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan a adopté une loi la semaine dernière pour ordonner le retour au travail des travailleurs du secteur hospitalier, dont la grève était pourtant légale. Je suis certain que la Chambre sera d'accord pour trouver remarquable cette virevolte politique, d'un parti qui prétend jouir en exclusivité de l'appui des travailleurs. Avec l'appui du député de Welland (M. Parent), je propose donc:

Que la Chambre condamne le chef national du NPD et le président du CTC d'avoir eu l'hypocrisie et la partialité de ne pas protester publiquement quand leurs collègues politiques de la Saskatchewan ont piétiné les droits des travailleurs canadiens.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'UNITÉ CANADIENNE

LA MENACE DE SÉCESSION DANS L'OUEST DU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Dans l'ouest du Canada, le séparatisme est un mouvement en plein essor. Un séparatiste a été élu en Alberta, des centaines assistent aux réunions, et il semble que le parti séparatiste de l'Ouest présentera un certain nombre de candidats aux prochaines élections provinciales en Saskatchewan. Je propose donc, appuyé par le député de Surrey-White Rock Delta-Nord (M. Friesen):

• (1410)

Qu'au lieu de condamner les séparatistes, la Chambre forme un groupe d'étude parlementaire spécial chargé d'analyser les sentiments de colère et de frustration qu'éprouvent les Canadiens de l'Ouest, afin que le gouvernement puisse prendre les mesures voulues pour mettre fin à la menace d'une scission et garder le Canada uni.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'IMMUNITÉ JUDICIAIRE—DEMANDE DE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, je demande à présenter une motion en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement. Des attestations récentes au sujet du meurtrier reconnu Cecil Kirby soulèvent d'importantes questions au sujet des conditions extrêmes dans lesquelles l'immunité judiciaire est accordée. Je propose donc, avec l'appui du député de Pembina (M. Elzinga):

Que la Chambre recommande de saisir le comité permanent de la justice et des questions juridiques du problème de l'immunité judiciaire et enjoigne à ce comité d'envisager tous les points de vue, y compris la possibilité d'apporter des modifications au Code criminel.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

DEMANDE À L'UNION SOVIÉTIQUE DE LIBÉRER LES PRISONNIERS DE CONSCIENCE UKRAINIENS

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, je propose une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le Canada est membre respecté de la communauté internationale à cause de son rôle de défenseur des droits de l'homme et de la justice sociale dans le monde, qu'il appuie la Déclaration universelle des droits de l'homme et que le gouvernement de l'URSS continue de persécuter et d'emprisonner un grand nombre d'Ukrainiens qui défendent leurs droits, je propose, appuyé par le député d'Edmonton-Nord (M. Paproski):

Que la Chambre demande instamment que le gouvernement de l'URSS fasse le nécessaire pour libérer de prison ou d'exil ou de l'une et l'autre peine les prisonniers de conscience ukrainiens dont les noms suivent et qui faisaient tous partie du groupe ukrainien de surveillance des accords d'Helsinki: Yuriy Shukyevych, Lev Lukyanenko, Oksana Popovych, Mykola Rudenko, Ivan Hel, Ivan Kandyba et le Révérend Vasyl Romanyuk.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LE DÉPUTÉ DE WINNIPEG-NORD-CENTRE

RETOUR APRÈS UNE LONGUE MALADIE

[*Note de l'éditeur: Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) étant entré dans la Chambre, les députés se lèvent pour l'applaudir.*]

Mme le Président: Je crois que la réaction de la Chambre est suffisamment éloquente. Je tiens à souhaiter au député de Winnipeg-Nord-Centre la plus chaleureuse des bienvenues et à lui dire combien nous l'aimons tous.

Des voix: Bravo!

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président et chers amis, je vous remercie beaucoup d'avoir l'amabilité de m'accueillir si chaleureusement ici après six long mois d'absence. Je suis heureux d'avoir l'occasion de vous exprimer toute ma reconnaissance.

D'abord, je tiens à remercier les membres de ma famille, mes amis de la Chambre des communes et les autres qui ont tant fait pour moi au cours des six derniers mois. Je tiens aussi à témoigner ma reconnaissance au personnel des hôpitaux où j'ai passé beaucoup de temps. Ce sont des gens absolument merveilleux. Je songe aux membres du personnel de l'hôpital de l'avenue Carling et de l'hôpital du chemin Smythe. Ils ont été tout bonnement extraordinaires. Les médecins, les infirmières et tout le personnel hospitalier ont été fantastiques et ils m'ont amené à croire que, malgré la gravité de mon cas, j'avais une chance de me rétablir.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: J'ai inscrit des noms sur un bout de papier de façon à être sûr de n'oublier personne. En effet, à cause de cette maladie, ma mémoire me joue des tours, mais du moins je me porte bien.

• (1415)

Après avoir exprimé ma gratitude aux innombrables personnes qui m'ont aidé à surmonter une maladie dont l'issue semblait désespérée, et je dois dire que cela semble aller beaucoup mieux—j'ai pu revenir ici, du moins—je tiens à remercier tout particulièrement deux personnes qui m'ont aidé énormément, Norman Smith, d'Ottawa et Jim Sinclair, de Vancouver. Il y a environ six ans, ces deux amis sont tombés pratiquement aussi gravement malades que moi; ce n'était pas tout à fait aussi grave mais tous leurs projets s'écroulaient. Pourtant, les hôpitaux, les médecins et d'autres personnes les ont aidés à essayer d'améliorer la situation.

Qu'ont fait ces deux hommes? L'un m'a envoyé une lettre de Vancouver et l'autre est venu me rendre visite à Ottawa. Ils ont agi ainsi parce qu'ils voulaient m'encourager à m'efforcer de me rétablir. Je tiens à dire à mes amis, qui savent ce que c'est, que leur attitude m'a touché profondément; je tiens à remercier Norman Smith et Jim Sinclair.

Je remercie tous les députés de l'accueil chaleureux qu'ils m'ont réservé aujourd'hui. Je ne pourrai pas être là tous les jours parce que je dois retourner à l'hôpital pour des exercices de rééducation et que sais-je encore, mais je reviendrai à plein temps dès que possible. L'accueil que vous m'avez fait aujourd'hui me va droit au cœur. Merci beaucoup.

[*Les députés se lèvent une deuxième fois pour applaudir.*]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'aimerais ajouter quelques mots, au nom des députés de ce côté-ci, pour souligner notre joie de voir le député de retour à la chambre. Les propos qu'il vient de tenir sont rassurants à bien des égards, mais deux questions demeureront sans réponse jusqu'à ce qu'il consente à y répondre.

Je me souviens d'avoir lu dans ma jeunesse une citation de Sir Thomas Browne je crois, qui se demandait quel chant les sirènes chantaient et quel nom Achille avait choisi pour se dissimuler parmi les femmes. Il y a maintenant deux autres questions que les historiens devront se poser: si le député avait été ici au début du mois . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: . . . est-ce que ces événements se seraient produits, madame le Président, ou est-ce qu'un sermon sur la colline prononcé par lui aurait pu empêcher cela?

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: La deuxième question qui devra rester sans réponse est la suivante: étant donné que le sénat a poursuivi ses travaux alors que la Chambre avait interrompu les siens, les sénateurs se sont-ils mérité l'approbation ou l'opprobre du député?

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Dans le passage auquel je pense, il me semble que M. Thomas Browne avait poursuivi en disant que, même si ces questions étaient mystérieuses, il n'était pas interdit d'échafauder des hypothèses. J'espère que le député, armé de ce regain de belle santé et de son esprit manifestement brillant, viendra à la rescousse des historiens en cours de route. Dans l'intervalle, nous nous réjouissons de son retour. Pour ma part, je suis ravi de voir un homme de 73 ans aussi en forme. C'est une source d'encouragement pour moi et pour bien d'autres.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

• (1420)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PIPE-LINES

LE GAZODUC DE L'ALASKA—LE RETARD DANS LA CONSTRUCTION

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, j'adresserai ma question au très honorable premier ministre. Le 4 août 1977, à la Chambre, le ministre des Finances, alors président du Conseil privé, nous affirmait que le gazoduc de l'Alaska créerait, à l'étape de la construction, 25,000 années-hommes d'emploi direct et 220,000 années-hommes d'emploi indirect surtout dans le secteur manufacturier du centre du Canada. Ces emplois ont en outre été confirmés par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources lorsqu'il nous a assuré avoir la garantie irrévocable qu'on procéderait à la construction de ce gazoduc.

Vu les attermoiements répétés dans la réalisation de ce projet, le premier ministre voudrait-il bien donner à la Chambre et aux chômeurs canadiens la garantie irrévocable qu'avec le temps les promesses du gouvernement leur procureront des avantages.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, pour ce qui est de notre gouvernement, je puis donner cette garantie. Il a d'ailleurs fourni la preuve qu'il était résolu à faire construire ce gazoduc lorsqu'il a autorisé la construction du premier tronçon. D'autre part, pour ce qui est de garantir ce que peut faire un autre gouvernement, nous ferons tout notre possible pour nous assurer que l'esprit dans lequel l'accord a été conclu entre le président Carter et moi-même soit respecté par le gouvernement américain actuel.

LA CONSTRUCTION DES PROJETS ÉNERGÉTIQUES

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Par l'intermédiaire de la présidence, puis-je signaler au premier ministre que chaque mégaprojet dont s'est occupé son ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a été un fiasco? On a dû retarder ou annuler les mégaprojets d'Alsands et de Cold Lake. Deux cent vingt-six installations de forage de pétrole brut naturel et de gaz ont quitté le pays, et on vient encore une fois de retarder le projet du gazoduc. Le premier ministre peut-il citer un seul important projet énergétique qu'on exécutera? Quand va-t-on en entreprendre la construction, combien de chômeurs de ce fait cesseront de retirer des prestations de bien-être et d'assurance-chômage et reprendront le travail sur les chantiers où ils appartiennent et où ils veulent être?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, la question me semble un peu oratoire. Je ferai remarquer au député que plusieurs projets à caractère énergétique sont en route et que les travaux se poursuivent. Le pipeline Q & M en est un exemple. Le député a mentionné les sables bitumineux. A mon sens, il est un peu tôt pour dire qu'on n'exécutera pas ce mégaprojet. Sauf erreur, le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement du Canada ont annoncé une entente hier, et ils continuent de chercher une solution. Cependant, le député n'est pas sans savoir que, depuis 18 mois, le ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources répète à la Chambre que le gouvernement appuie et accepte les conditions posées par Alsands. Il n'a pas oublié que c'est le premier ministre albertain qui a bloqué ce projet, pour la simple raison qu'il ne voulait pas qu'on ouvre le chantier Alsands avant la signature de l'entente énergétique. A la réflexion, c'était là une attitude regrettable de la part du premier ministre de l'Alberta.

M. Jarvis: Blâmez donc quelqu'un d'autre.

* * *

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

LA PARTICIPATION DANS LE MARCHÉ CONCLU ENTRE LA SOCIÉTÉ GENERAL MOTORS ET L'IRAQ

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre d'État chargé du Commerce international. Le ministre n'ignore pas que l'accord canado-japonais sur le contingentement des exportations d'automobiles vient à échéance aujourd'hui et qu'il n'y a pas de renouvellement en vue. Le comble, c'est que le marché que la société GM avait conclu avec l'Iraq, portant livraison de 12,500 Malibus, est tombé à l'eau, alors que le ministre nous rebatait les oreilles à ce sujet depuis plus d'un an. Nous venons d'apprendre qu'il n'existait pas de contrat en bonne et due forme, mais les contribuables canadiens ont misé la somme de 80 millions de dollars par le biais de la Société pour l'expansion des exportations. Peu importe qu'il s'agisse de la façon normale de procéder ou non, mon parti et moi-même, jugeons la situation absolument inadmissible et qui plus est, les contribuables sont de notre avis. Par conséquent, le ministre pourrait-il dire à la Chambre comment ses collègues gaffeurs du cabinet et lui-même ont pu approuver que la Société pour l'expansion des exportations participe à un marché portant sur la livraison des 12,500 voitures en question sans avoir signé un accord en bonne et due forme; pourtant, le ministre est allé de nombreuses fois à Bagdad?

• (1425)

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, le député a posé toute une série de questions en réalité dans le cadre de cette question supplémentaire. Tout d'abord, je signale que d'habitude, les organismes d'exportation garantissent le paiement des obligations des clients des exportateurs canadiens ou des sociétés qui exportent des produits vers un pays déterminé.

Dans ce cas, nous n'avons pas de preuve de l'existence d'un contrat de bonne foi; par conséquent, jusqu'à nouvel ordre, le gouvernement du Canada et les Canadiens n'ont pas contracté la moindre obligation.

DEMANDE DE RENVOI À UN COMITÉ PERMANENT

M. Otto Jelinek (Halton): Bien que la SEE admette qu'il s'agisse d'une pratique normale, elle sera responsable de la perte de 80 millions de dollars en fonds publics à cet égard. Le ministre veut-il dire qu'il s'attend à ce que les contribuables paient la note de 80 millions pour ces bévues? Est-ce là ce qu'il affirme? Il fait certes preuve d'inconséquence en sa qualité d'administrateur pour le gouvernement quand il laisse se conclure ce marché, en s'en félicitant toute l'année, sans même qu'un contrat officiel n'ait été signé. Je voudrais donc qu'il dise tout d'abord à la Chambre s'il savait que la General Motors avait déjà déposé une plainte auprès de la SEE le 27 février, et,

deuxièmement, ce qu'il compte faire pour éviter que les contribuables n'aient à payer la note de 80 millions pour ce programme dont le ministre avait organisé le financement et dont il s'était vanté toute l'année. Je soutiens que le ministre n'a pas de réponse à ces questions et, le cas échéant, pourrait-il saisir de toute cette affaire le comité compétent qui pourra l'étudier comme il se doit?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Je le répète, madame le Président, les Canadiens ne sont pas obligés pour le moment de payer un seul sou pour cette transaction. Aucun contrat en bonne et due forme n'a été soumis à la Société pour l'expansion des exportations. Depuis 1944, la Société et celle qui l'a précédée ont assuré des contrats dans le monde entier au nom des exportateurs canadiens. Une fois seulement au cours de toute cette période, au cours d'une année civile, elles ont perdu de l'argent. En fait, 99.6 p. 100 de tous les contrats assurés sont payés par les clients. Les bruits alarmistes répandus par l'opposition et notamment par le député sont, comme d'habitude, dénués de tout fondement.

LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'INDEMNITÉ PAR LA SOCIÉTÉ GENERAL MOTORS

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, j'ai une dernière question supplémentaire. Le ministre ne m'a pas répondu quand je lui ai demandé s'il savait que la société General Motors a déposé une demande d'indemnité auprès de la Société d'expansion des exportations, le 27 février. Je tenais à avoir une réponse. Deuxièmement, puisqu'il est tellement sûr de lui, peut-il garantir à la Chambre et aux contribuables canadiens que ces derniers n'auront pas à verser le moindre sou, par l'entremise de la SEE, pour ce brouillon de programme qu'il a présenté à propos de ces accords ou de ces arrangements?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, tout d'abord, si le député se donnait la peine de vérifier ses renseignements, ce qu'il fait rarement, il verrait que nous n'avons fait qu'une seule annonce, soit au sujet des 13,000 premières automobiles. Il n'y a pas eu de déclaration de la part de la General Motors, du gouvernement canadien ou de la Société pour l'expansion des exportations sur la vente éventuelle de 12,000 autres voitures. Je sais que la General Motors a déposé une demande d'indemnité, mais, comme je l'ai dit à trois reprises déjà en ces lieux, puisqu'elle n'a pas produit de contrats véritables, le gouvernement et la Société pour l'expansion des exportations n'ont pour le moment aucune obligation de verser quoi que ce soit au nom des contribuables canadiens.

* * *

L'ÉNERGIE

L'AVENIR DU PROJET ALSANDS

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, je regrette que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne soit pas à la Chambre aujourd'hui. Peut-être pourrais-je poser ma question au premier ministre. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous a dit ici à maintes reprises qu'il y a une limite aux montants qu'on peut balancer dans le projet Alsands aux frais du contribuable. Hier, le gouvernement a balancé encore huit millions de dollars dans ce projet, en cadeau à la confraternité des sociétés pétrolières, pour qu'elles continuent de s'y intéresser encore un autre mois. Les représentants des pétroliers disent que la chute des cours mondiaux du pétrole rend peu probable le rescapage du projet, malgré ces huit millions. Je demanderai donc au premier ministre quand le gouvernement va reconnaître ce qui est d'évidence pour tout le monde, c'est-à-dire que le projet Alsands ne sera pas réalisé à moins de concessions fiscales énormes aux sociétés participantes.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, il me semble que c'est justement là l'objet des entretiens en cours entre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, les parties prenantes au projet Alsands et le gouvernement albertain, comme la Chambre le sait.

• (1430)

Le député parle de l'argent versé par les deux gouvernements pour prolonger encore d'un mois les entretiens en cours. Il n'est pas sans savoir que les deux gouvernements ont une importante participation au capital d'Alsands. Il est normal qu'ils désirent voir la chose se régler, dans l'intérêt non seulement de la population albertaine mais de la population du Canada tout entier, c'est-à-dire comme le député l'a souligné les consommateurs d'énergie. Cela met en cause également un nombre très élevé d'emplois dont la création accompagnerait la réalisation du projet. Voilà ce qui fait l'objet des négociations en cours, dont le dernier délai expire à moins d'un mois d'ici et dont le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources rendra compte quand il sera à la Chambre.

LES AUTRES POSSIBILITÉS ENVISAGÉES

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, je suis certain que le public voudrait savoir quel montant tiré du Trésor public le gouvernement est prêt à consacrer au projet Alsands, peu importe la part qu'il aura dans le projet, parce que celui-ci semble comporter bien des risques tant du point de vue de la création d'emplois que de celui du prix qui sera fixé pour un baril de pétrole. Le gouvernement a-t-il songé à investir le même montant dans d'autres méthodes de traitement, par exemple, la récupération assistée, qui peut produire du pétrole à un prix beaucoup moindre, et à investir davantage dans l'huile lourde au lieu de se concentrer sur le pétrole synthétique du projet Alsands?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, en ce qui concerne le prix du pétrole, je pense que le député aurait raison de s'inquiéter s'il était certain que le prix mondial resterait toujours bas et ne recommencerait pas à grimper comme il l'a fait à partir de 1973. C'est la question fondamentale à laquelle toute personne reliée au secteur doit s'efforcer de répondre. Voulons-nous parvenir à satisfaire à nos propres besoins de pétrole au Canada, même si le prix de notre pétrole pouvait être plus élevé que le prix mondial ou est-ce que le prix mondial dépassera celui du pétrole tiré des sables bitumineux? A ce moment-là, serons-nous satisfaits de produire ce pétrole au Canada, même si son prix est élevé? Je le répète, cette question est en train d'être débattue.

Cela m'étonne un peu que le député propose que ces fonds soient affectés à d'autres projets. Je me rappelle avoir avancé la même proposition il y a environ un an et demi avant que le projet Alsands n'ait démarré, et avoir indiqué qu'il y avait d'autres sources d'énergie, notamment celles que le député a mentionnées, les gisements sous-marins du secteur Hibernia et le pétrole de la mer de Beaufort. Il y a bien des secteurs où nous pouvons investir.

Je signale au député qu'à l'époque c'était son propre parti et plus précisément le chef de son parti qui affirmaient que si le secteur privé n'investissait pas dans le projet Alsands, le gouvernement devrait financer ce projet et y mettre de l'argent au nom des Canadiens. Comment le député peut-il changer d'avis aussi facilement après coup? Il devrait consulter le chef de son parti, qui nous disait d'investir davantage dans Alsands. Il nous demande maintenant de ne pas investir autant.

M. Rose: Pour ce qui est de changer d'avis, je signale que je vois le premier ministre à l'œuvre depuis 14 ans. Cela nous a appris quelque chose. Je ne suis pas d'accord que nous ayons changé d'avis à ce sujet.

ON DEMANDE DE FAIRE DU PROJET ALSANDS UN SERVICE PUBLIC

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, l'incertitude qui entoure le projet Alsands n'a pas empêché le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de répéter à tout venant ces derniers jours que cette exploitation n'était pas essentielle à l'autarcie des Canadiens d'ici à 1990. On semble se demander si ce projet est nécessaire. Au lieu de toujours tirer l'entreprise privée de ses mauvais pas aux dépens des contribuables, que penserait le premier ministre de l'idée de former un modeste groupe de travail parlementaire afin d'étudier des solutions de rechange, tout en s'engageant, si la solution Alsands devait s'imposer et que l'entreprise privée devait continuer à se défiler, à faire de l'exploitation Alsands un service public?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, voilà que le député demande de faire du projet Alsands un service public. Je suggère encore une fois que le groupe de travail dont parle le député soit créé au sein de son propre parti pour que celui-ci puisse établir sa position. Quand il sera fixé, nous pourrons peut-être avoir un débat rationnel.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LES PROJETS NUISIBLES À L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, je pose ma question au ministre d'État (Commerce international). Le ministre a manqué lamentablement à ses devoirs envers le pays et il a par son inaction sérieusement nui à l'embanche dans l'industrie automobile. Il a déjà deux prises contre lui. Voudrait-il dire à la Chambre à quel projet il travaille pour son troisième coup raté?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, il est plutôt ironique qu'il y a un an, quand pour la première fois de notre histoire nous avons décroché un contrat de 100 millions de dollars pour l'exportation d'automobiles canadiennes, non seulement personne de l'opposition n'a fait état de cette inititative du gouvernement du Canada, mais les journaux n'en ont même pas fait mention sous la rubrique des petites annonces, par contre, le contrat n'est pas sitôt résilié que les interventions trompeuses font la manchette. Je ne trouve rien qui ait plus nui à l'industrie automobile canadienne que certaines questions que les députés de l'opposition ont posées sur la qualité de ces produits canadiens.

L'EXPORTATION DE PRODUITS MANUFACTURÉS

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, il y a un an la situation était bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Maintenant, nous avons un million cent mille chômeurs. Nous parlons de prendre des mesures pour créer des emplois dans une industrie qui donne du travail à un Canadien sur six. Le ministre a-t-il jamais songé, au lieu d'échanger nos matières premières contre les produits ouvrés d'autres pays, a échanger nos produits finis contre leurs matières premières? Je lui conseillerais de retourner en Iraq et de nous épargner 80 millions de dollars en offrant d'acheter du pétrole iraqien en échange des voitures parquées sur les quais de Halifax.

M. Nielsen: Retournez à Bagdad!

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, le député ignore manifestement que plus de 70 p. 100 des produits exportés par les Canadiens sont entièrement ou partiellement ouvrés, et non pas tous à l'état de matière première comme le député le prétend. Le député devrait le savoir, il s'agit là d'une industrie de main-d'œuvre. Le député n'a manifestement pas porté d'attention à certains succès retentissants remportés par le secteur manufacturier sur le plan international depuis deux ans. L'an dernier, la moitié de l'excédent commercial provenait de produits finis. Le député aurait avantage à approfondir un peu plus les choses avant de faire ses déclarations.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LE QUÉBEC—L'AFFAIRE LAPRADE—ON DÉSIRE UN RÈGLEMENT AVEC LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je poserai ma question au ministre responsable des affaires du Québec. Le ministre se souviendra sûrement de toute cette histoire qu'on appelle maintenant l'affaire Laprade. Étant donné que le gouvernement fédéral s'était engagé à rembourser au gouvernement du Québec la somme de 200 millions de dollars moyennant certaines conditions et étant donné que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources . . .

Mme le Président: A l'ordre! Je crois que l'honorable député pourrait peut-être poser sa question à un autre ministre que celui à qui il veut la poser maintenant, le ministre responsable des affaires du Québec. Je ne pense pas que c'est défini comme une fonction qui puisse permettre qu'on pose des questions à ce ministre à la Chambre. La question est légitime, mais je crois qu'elle devrait être adressée à un autre ministre.

M. La Salle: Ma question s'adresse, madame le Président, au premier ministre. Est-ce que le ministre, M. Joyal, est responsable des affaires du Québec?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, madame le Président, il l'est en vertu d'une convention politique, mais il ne l'est pas en vertu des règles de la Chambre. Je pense que c'est ce que vous devriez vous employer à expliquer aux députés.

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT EN VIENNE À UNE ENTENTE AVEC LE QUÉBEC

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Il est important que les Québécois sachent exactement ce que le ministre, soit le député de Hochelaga-Maisonneuve, assume comme responsabilité.

Dans ce cas-là, le premier ministre a entendu ma question au sujet de l'affaire Laprade, des 200 millions que le gouvernement actuel s'était engagé à rembourser au gouvernement du Québec. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit récemment qu'il était disposé à régler cela, et en moins d'une demi-journée cela pourrait se faire. Est-ce que le premier ministre, étant donné l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, serait disposé à donner des directives au ministre responsable pour qu'enfin on ferme ce dossier et que le Québec, moyennant certaines conditions, en arrive à un arrangement de l'ordre de 200 millions avec le gouvernement fédéral?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je suis très heureux d'accepter la question au nom du ministre ainsi que la suggestion du député de Joliette. Nous avons justement besoin de ce genre d'appui de sa part et de la part du parti auquel il appartient. Nous allons dépenser les 200 millions de dollars dans le Québec, autant que possible dans cette région-là et pour des fins énergétiques. C'est un peu l'appui de son parti dont nous avions besoin parce que le ministre a participé depuis fort longtemps à des rencontres avec son vis-à-vis dans le but d'identifier des projets qui apporteraient l'aval du gouvernement québécois en même temps que du nôtre et nous avons failli dans ce domaine. Puisque le député nous suggère maintenant d'agir unilatéralement et que son parti appuie cette position, je suis fort heureux de l'assurer que nous allons procéder.

ON DEMANDE QU'UN MINISTRE SOIT CHARGÉ DE RÉGLER LE DIFFÉREND

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, merci beaucoup, d'abord j'aimerais tout de suite prouver mon honnêteté, je n'ai jamais demandé au premier ministre de poser un geste unilatéral . . .

Mme le Président: A l'ordre! L'honorable député a la parole pour poser une question.

M. La Salle: Madame le Président, ceci étant dit, est-ce que le premier ministre qui manifeste le désir de régler cette question est disposé à dire à la Chambre si dès cette semaine ou à quel moment précis il va commander ou donner un mandat à son ministre pour régler cette question avec le gouvernement du Québec?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, il a le mandat de le faire. Je répète au député au cas où il ne l'aurait pas compris que le ministre a rencontré à quelques reprises son vis-à-vis, que des efforts ont été faits pour essayer d'identifier des projets d'une valeur de 200 millions de dollars de préférence dans le domaine énergétique et dans la région en cause. Les rencontres n'ont pas été couronnées de succès, si je peux employer un euphémisme. Le député me demande maintenant de donner ordre à mon ministre de procéder . . .

M. La Salle: . . . d'ouvrir la discussion.

M. Chrétien: Cela fait quatre ans!

M. Trudeau: La discussion dure depuis quatre ans, oui, depuis 1978 . . .

M. La Salle: Cela se fait à deux.

M. Trudeau: Justement c'est comme la Constitution, cela se fait à 11 . . .

M. La Salle: A 10, . . . ou 11.

M. Trudeau: Si le député veut me permettre de répondre, je vais essayer d'expliquer notre position. Mais nous avions attendu depuis 1927 jusqu'à 1981 pour essayer d'avoir l'aval des provinces, nous n'avons pas réussi à l'avoir. Est-ce que maintenant il nous somme d'agir avec ces 200 millions de dollars ou est-ce qu'il nous demande d'attendre encore un peu jusqu'à ce que le gouvernement péquiste . . .

M. La Salle: Je vous demande de négocier avec le Québec, c'est ce que je vous demande.

Questions orales

• (1440)

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

LES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES CONCERNANT LES ARMES À FEU

M. Maurice Foster (Algoma): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Étant donné l'intérêt et l'inquiétude suscités par le bill d'initiative parlementaire C-451, concernant la législation relative au contrôle des armes à feu, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement songe à apporter quelque modification que ce soit à la loi dans le sens indiqué par le bill C-451?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Comme l'a fait remarquer le député, madame le Président, il s'agit d'un bill d'initiative parlementaire.

M. Epp: Proposé par un ancien solliciteur général.

M. Kaplan: Il propose de resserrer les dispositions législatives concernant les armes à feu. J'ai lu le bill et je ne l'approuve pas. Il ne reflète pas la politique du gouvernement. Je n'ai aucunement l'intention de proposer des modifications à la loi actuelle.

M. Clark: Écrivez-vous des lettres formulaires?

* * *

LE NORD CANADIEN

L'ÉTABLISSEMENT D'UN GROUPE DE TRAVAIL POUR ÉTUDIER LA QUESTION DE L'IMPOSITION DE L'INDEMNITÉ DE VIE CHÈRE DES TRAVAILLEURS DU NORD

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et concerne le budget du mois de novembre dernier. Le ministre admet sans doute que du fait des changements déjà apportés, des milliers de travailleurs voient leurs chèques nets mensuels réduits d'environ $300 par mois et qu'en janvier prochain, des dizaines de milliers d'autres seront touchés par cette mesure. Le ministre saura sans doute que ce genre de politique va décourager les familles habitant dans des communautés permanentes d'exploitation des ressources, qu'il s'agisse de Cassiar ou de Faro ou de n'importe quelle autre localité isolée de notre pays. Si nous ne voulons pas revenir aux temps difficiles des camps de travail isolés, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il approuve l'idée, comme il l'a fait le 1er décembre dernier, d'établir un groupe d'étude qui échantillonnerait ces localités et présenterait à la Chambre un programme bien documenté à partir duquel nous pourrions prendre une décision?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, le représentant fait sans doute allusion au moratoire qui va jusqu'au mois de décembre, puisque c'est jusqu'à cette date que le ministre des Finances a prolongé ce moratoire et que c'est déjà la deuxième ou troisième fois qu'il la reporte. C'est là une réponse concrète aux besoins des habitants du Nord qui ont présenté des instances au gouvernement pour obtenir un moratoire de l'imposition des prestations qui, pour la plupart, ont été obtenues aux termes d'une convention collective. Ce moratoire constitue donc une réaction positive à ces préoccupations.

Au lieu de s'en tenir à cette affirmation très trompeuse contenue dans la question du député, j'estime qu'on devrait au contraire peut-être féliciter le gouvernement d'avoir réagi de manière aussi positive aux besoins concrets des habitants du Nord.

M. Murphy: Foutaise!

M. Munro (Hamilton-Est): La deuxième chose que je voudrais préciser au député, c'est qu'on m'a effectivement confié le soin de réunir certains ministres qui jouent un rôle clé en matière de prestations aux habitants du Nord. Je me suis entretenu hier avec les chefs du mouvement syndical, dont beaucoup venaient du Nord. Ils m'ont fait part de leurs vues sur la question et ce qui les intéresse, c'est que le gouvernement prolonge ce moratoire.

Celui-ci n'a aucune signification pour les gens qui ne touchent pas de prestations, et ils affirment qu'il est extrêmement important d'assurer la justice dans ces régions, car beaucoup de gens travaillent dans les petites entreprises et n'ont donc pas de convention collective.

Des voix: Règlement.

M. Munro (Hamilton-Est): Ils voudraient que nous élaborions une politique à cet égard. J'ai dit que nous allions examiner cette question . . .

M. Lewis: Asseyez-vous.

M. Munro (Hamilton-Est): . . . et nous espérons pouvoir en disposer d'ici la fin de l'année.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, je pense que le député de ce côté-ci a bien résumé la situation en parlant de foutaises. A mon avis, la Chambre voudra examiner la politique proposée par le ministre pour le nord du 60e parallèle, une politique universelle liée au revenu. Il y a 550 localités dont 450 au sud de 60e parallèle. Les députés ainsi que les travailleurs à Cassiar et ailleurs veulent savoir quelles politiques proposeront le ministre et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Chargera-t-il un groupe d'étude composé de représentants de tous les partis à la Chambre de se rendre au nord et au sud du 60e parallèle dans certaines de ces localités, afin qu'à son retour, il puisse revenir à la Chambre des communes et lui proposer une décision en connaissance de cause?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, j'ai toujours estimé que le député était un expert en foutaises à la suite de certains rapports que nous avons eus dans le passé. Je ne crois pas qu'il m'ait écouté très attentivement, mais je lui répéterai que nous avons déjà reçu de nombreuses instances du mouvement syndical et de la collectivité minière. Nous avons reçu une documentation très fouillée quant au travail que les députés devraient accomplir. Nous sommes disposés à en recevoir davantage. Nous songeons à demander au groupe d'étude de rendre visite aux intéressés dans le Nord, avant qu'une décision soit prise à la fin de l'année.

LES FORÊTS

L'AIDE FÉDÉRALE À LA SASKATCHEWAN

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Peut-il nous dire si la Saskatchewan a demandé à son ministère de l'aider à créer des emplois dans le secteur de la foresterie en vertu du nouveau programme qui permet désormais de puiser dans la caisse de l'assurance-chômage pour créer des emplois?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Madame le Président, je dois dire que malheureusement la Saskatchewan n'a pas encore répondu à l'offre que nous lui avons faite. Toutefois, les pourparlers se poursuivent au niveau des fonctionnaires. Nous espérons que le député nous fera bénéficier de son aide en encourageant la Saskatchewan et d'autres provinces à prendre certaines initiatives, afin que les gens puissent reprendre le travail dans ce secteur.

LES NÉGOCIATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Madame le Président, étant donné que la MacMillan Bloedel a fermé ses portes l'automne dernier, que la société Simson Timber a annoncé qu'elle procédera dans une semaine environ à 400 mises à pied dans une localité ne comptant que 2,400 habitants, et enfin que la Peoples Pulp et la Saskatchewan Forest Products ont des stocks tellement importants qu'il n'y a plus de place sur leurs chantiers, le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il incitera le premier ministre Blakeney, qui aime bien dépenser les fonds fédéraux, à faire accélérer les négociations qui permettront aux travailleurs de conserver leur emploi et d'éviter le chômage, d'autant plus que, si une société de la Couronne procédait à des mises à pied au cours de la campagne électorale, M. Blakeney en serait fort embarassé.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Comme l'a rappelé le député, le premier ministre Blakeney a d'autres activités ces jours-ci. Il se pourrait fort bien que ses principaux efforts visent un autre objectif que de trouver du travail aux chômeurs de la Saskatchewan. J'accepte volontiers de lui présenter ces instances et d'encourager le gouvernement de la Saskatchewan à créer du travail dans la province avec l'aide de notre nouveau programme. J'espère que d'autres provinces accepteront elles aussi notre offre. Notre proposition est fort importante et se révélera de la plus grande utilité pour les travailleurs canadiens.

• (1450)

LES MESURES D'URGENCE

LES LIMITES DES PRÉROGATIVES DE LA COURONNE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le titre du décret en conseil nº 1305 laisse entendre que son autorité ne lui est pas conférée par un règlement, ce qui signifie donc qu'elle découle de prérogatives de la Couronne. J'aimerais donc que le premier ministre me dise quelles sont les limites de ces prérogatives dans le cas qui nous concerne. S'est-il informé auprès de juristes pour connaître l'étendue de ces prérogatives dans le cadre de la nouvelle constitution?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, il faudrait que j'examine le décret en question et la prérogative dont il parle. Je ne pense pas m'avancer en disant que l'on peut restreindre par règlement tout pouvoir conféré par la Couronne ou une autre instance. C'est en tout cas mon opinion.

LES PROCÉDURES DE DÉDOMMAGEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, j'aimerais poser une question supplémentaire. Le ministre sait pertinemment qu'il n'existe pas de règlement concernant ce décret et c'est pourquoi un certain nombre de gens se posent de sérieuses questions sur le fait qu'aucun règlement ne fixe les limites de ces prérogatives.

Le premier ministre nous a dit également que quiconque est victime de l'application des règlements et notamment des dispositions concernant l'internement peut toujours faire appel aux tribunaux. Le 17 décembre dernier, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé a mentionné cinq façons pour les citoyens de réclamer des dédommagements mais il n'est nullement question d'un recours aux tribunaux. On mentionne uniquement des comités intragouvernementaux. J'aimerais à ce propos que le premier ministre nous éclaire au sujet de cette contradiction.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne vois pas où est la contradiction. Je n'ai pas présents à l'esprit les cinq moyens énumérés par le secrétaire parlementaire. Je reconnais toutefois qu'il existe des comités et certaines procédures administratives pour permettre aux gens d'obtenir réparation. Mais naturellement, c'est la charte canadienne des droits et libertés fondamentales qui est l'autorité suprême comme l'a dit le président du Conseil privé. Et qu'il s'agisse d'une ordonnance émise en vertu de la prérogative royale, d'une injonction, d'une ordonnance, d'une interdiction ou même d'une ordonnance d'habeas corpus, toutes ces ordonnances doivent respecter les dispositions de la charte des droits. Il est prévu également de dédommager financièrement les victimes. Ce sont là autant de procédures qui viennent s'ajouter, j'imagine, à celles qu'a citées le secrétaire parlementaire.

Questions orales

LES FINANCES

LE BUDGET—LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA DÉDUCTION POUR AMORTISSEMENT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce. Hier, le ministre des Finances a dit à la Chambre qu'après cinq mois de débat public, il proposait une mesure extraordinaire à savoir la présentation d'un projet de loi sur le budget avant que ce dernier soit présenté à la Chambre des communes selon la procédure législative habituelle. Cela ajoute sûrement à l'incertitude qu'éprouvent de nombreux Canadiens, à la veille de remplir leur déclaration d'impôt pour 1981, au sujet des changements budgétaires et des changements annoncés le 18 décembre.

Étant donné l'importance de la déduction pour amortissement qui favorise la création d'emplois, le ministre voudrait-il dire à la Chambre s'il a vu ce projet de loi et si oui, voudrait-il dire à la Chambre s'il comporte des modifications fondamentales par rapport au budget ou aux changements annoncés le 18 décembre?

L'hon. Herb Gray (Ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je doute qu'il soit opportun de discuter au cours de la période des questions des échanges entre ministres. Je m'étonne que mon collègue semble s'opposer aux efforts que fait le ministre des Finances pour que l'établissement du budget se fasse ouvertement et que le public puisse présenter son point de vue.

M. Kempling: Vous ne savez même pas s'il y a un budget, Herb.

M. Wilson: Madame le Président, l'idéal serait de faire tout cela au grand jour afin que les contribuables sachent à quoi s'en tenir au moment de remplir leur déclaration d'impôt. C'est à cela que se résume la question; les gens ne savent pas à quoi s'en tenir.

L'IMPOSITION DES PRESTATIONS DES RÉGIMES D'ASSURANCE-MALADIE ET DENTAIRE

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. La plupart des Canadiens sont désormais imposés sur les prestations des régimes d'assurance-maladie et dentaire et nombre d'entre eux m'ont dit qu'ils hésitaient à continuer à adhérer à ces régimes, s'ils doivent être imposés. L'honorable représentante peut-elle nous dire si elle a vu ce projet de loi et, dans ce cas, s'il renferme des modifications concernant les dispositions du 18 décembre et le budget de novembre?

[*Français*]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je regrette, madame le Président, je ne sais pas de quoi parle le député.

[*Traduction*]

LA PRÉPARATION D'AVANT-PROJETS DE LOI

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Voilà déjà cinq mois que ce budget éphémère a été proposé à la Chambre. Hier, le ministre des Finances a signalé, pour la première fois de notre histoire, sauf erreur, qu'au lieu de proposer des mesures budgétaires maintenant, quatre mois après coup il va mettre en délibération des avant-projets de loi budgétaires, avant de présenter le budget à la Chambre des communes. Le premier ministre peut-il nous dire si ces avant projets de loi sont déjà prêts. Les a-t-il vus? Ont-ils été rédigés?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ai cru comprendre le contraire, hier quand le ministre des Finances a dit qu'il agissait conformément à la motion des voies et moyens et que lorsqu'il présenterait un bill à la Chambre, celui-ci ferait l'objet d'un débat, comme tous les autres bills. Je suppose, sans vouloir jouer sur les mots, qu'il convient de signaler que tous les projets de loi ne sont que des projets jusqu'à ce qu'ils prennent force de loi.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: J'entends quelques protestations de ce côté-là, madame le Président. Essayons d'aller au fond des choses.

Si un bill est présenté à l'étape de la première lecture, la Chambre en est saisie; s'il passe à la deuxième lecture, le débat commence et le bill peut être modifié. C'est, je crois, ce qu'a dit le ministre des Finances: tous les bills budgétaires ont été assujettis à cette règle par le passé et, une fois mis à l'étude, ils ont pu être modifiés. A cet égard, je suppose qu'on peut dire qu'il s'agit d'avant-projets de loi.

L'ÉTUDE DE L'AVANT-PROJET DE LOI

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, c'est l'histoire de Pierre et Allan au Pays des Merveilles. Tout cela devient de plus en plus absurde.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Comme on peut le lire à la page 15954 du hansard, j'ai posé hier au ministre des Finances la question suivante:

> Pourrait-il nous dire s'il envisage de publier son projet de mesure budgétaire avant de présenter les bills se rapportant à l'un ou l'autre aspect du budget?

Le ministre m'a répondu par l'affirmative. C'est ce qu'il a dit hier.

Aujourd'hui, le premier ministre dit exactement le contraire. Peut-il nous dire pourquoi, depuis la première fois de notre histoire, le gouvernement prépare des avant-projets de loi au lieu de présenter une vraie mesure budgétaire? Puisqu'il est censé diriger ce gouvernement, si toutefois quelqu'un le dirige, le premier ministre peut-il nous dire s'il a vu cette ébauche de loi, si elle est prête, si le Cabinet en a discuté ou si les Canadiens qui remplissent actuellement leur déclaration d'impôt vont devoir attendre de connaître cette loi?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne vois pas pourquoi le chef de l'opposition s'excite tellement. Comme il a déjà été premier ministre, il se souvient, j'en suis sûr, qu'on prépare les projets de loi à partir de mémoires et qu'on en discute au cabinet. Je serais très surpris s'il avait procédé différemment. En général, les projets de loi sont signés sous leur forme définitive quelques heures ou au maximum quelques jours avant la première lecture. J'ai toujours procédé ainsi et c'est encore le cas. Cela ne veut pas dire que le Cabinet ne connaît pas d'avance l'objet des bills et les intentions précises des ministres et qu'il n'en discute pas à la suite de la présentation des mémoires.

L'APPROBATION DU CABINET

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, c'est là une façon de procéder tout à fait inédite. Au lieu de présenter ses mesures budgétaires, le ministre des Finances, battant toujours en retraite, présente au Parlement des avant-projets de loi découlant du budget. Même si le premier ministre ne semble pas au courant, c'est probablement le gouvernement qui en a décidé ainsi. En fait, c'est sans aucun doute le gouvernement qui en a décidé ainsi.

Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si le cabinet du Canada a approuvé la façon de procéder que le ministre des Finances a annoncée hier, soit de présenter des avant-projets de mesures budgétaires au lieu de ces mesures proprement dites? S'il a effectivement donné son approbation, ces avant-projets sont-ils prêts? En résumé, le premier ministre pourrait-il nous dire tout d'abord si le cabinet a approuvé ce que le ministre a dit hier, et ensuite si les avant-projets sont prêts?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): En toute honnêteté, madame le Président, je ne puis que répéter ce que j'ai dit. J'ignore si les bills sont bel et bien imprimés. Peut-être l'Imprimeur de la reine le sait-il. Je l'ignore. Mais ce que je sais, c'est que j'ai fréquemment discuté au cabinet avec le ministre des Finances du sujet des mesures budgétaires. Évidemment, ce que nous nous sommes dit doit demeurer secret. Je ne saurais dire si les bills en question sont déjà imprimés. Je sais que je ne serai probablement appelé à les signer que quelques instants avant qu'ils soient déposés à la Chambre.

• (1500)

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, j'ai une question très simple. Le cabinet canadien a-t-il approuvé la nouvelle procédure selon laquelle on fait rédiger des avant-projets de lois fiscales cinq mois après l'exposé budgétaire au lieu de présenter de véritables bills fiscaux à la Chambre des communes? Le cabinet a-t-il pris et approuvé cette décision relative à la politique?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): De toute évidence, madame le Président, le cabinet appuie les décisions du ministre des Finances. Pour ce qui est de dire quand le cabinet a discuté de telle ou telle chose, j'aimerais lire au député les règles qui régissent la conduite du cabinet, car il semble les avoir oubliées. Il s'agit de . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Je vais les lire, madame le Président:

. . . vous garderez confidentielles et secrètes toutes les questions qui seront traitées, débattues et résolues au Conseil Privé . . .

C'est le serment des membres du Conseil Privé que tous les ministres doivent prononcer avant de remplir leurs fonctions. Je ne vois donc pas comment le chef de l'opposition peut s'attendre que je raconte ce qui se passe au Cabinet.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LA COMMANDE DE TRAINS LRC

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, je n'abuserai pas de la patience de la présidence en posant la même question trois ou quatre fois de suite. Ma question s'adresse au ministre des Transports. Le 20 octobre dernier, quand je lui ai demandé d'acheter 30 trains LRC au lieu de 10, il a répondu: «Je suis d'accord.» J'ai ensuite demandé quand le gouvernement passerait la commande et il m'a répondu: «Nous le ferons à l'automne.» Vu que 300 employés de l'usine Bombardier au Québec seront mis à pied pour une période indéfinie, le ministre prendra-t-il les mesures nécessaires pour commander immédiatement ces nouveaux trains LRC? Sait-il que s'ils ne sont pas commandés avant le 8 avril, leur prix augmentera?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je le sais très bien. Pour faire cette commande, j'ai besoin de deux choses. J'ai besoin de l'argent du Conseil du Trésor, et cet article fait partie du budget de mise de fonds de VIA Rail que le Conseil du Trésor est en train d'examiner, et j'ai besoin d'un contrat entre VIA Rail et Bombardier. Comme mon honorable ami l'a signalé, ce contrat est en train d'être négocié. J'ai d'excellentes raisons de croire que les deux questions seront réglées d'ici peu.

LE MATÉRIEL DE SERVICE-VOYAGEURS ET LES WAGONS-TRÉMIES

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, l'automne dernier, le ministre des Transports a déclaré qu'il économiserait 100 millions de dollars en supprimant 21 itinéraires de VIA Rail, mais VIA manque encore d'argent. Quand le ministre a convenu que VIA Rail devrait commander 30 trains LRC de plus, il a déclaré que VIA Rail commanderait du nouveau matériel de service-voyageurs pour les trains transcontinentaux entre Halifax et Vancouver. Quand le ministre compte-t-il faire un appel d'offre pour ce matériel afin d'empêcher de nouveaux licenciements chez General Motors et Bombardier? Deuxièmement, a-t-il décidé quand VIA Rail commanderait les 1,300 wagons-trémies en Nouvelle-Écosse?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je ne pense pas avoir dit que je commanderais du matériel roulant pour le service transcontinental; je ne pense pas avoir dit une telle chose. Comme les députés le savent fort bien, nous concentrons maintenant nos efforts sur les services interurbains. Pour ce qui est des wagons-trémies, le gouvernement s'est engagé à faire un premier achat de 1,280 wagons. Nous faisons maintenant le nécessaire pour pouvoir annoncer cet achat le plus tôt possible.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA SITUATION D'UN INDIEN RÉCEMMENT LIBÉRÉ DE PRISON EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Mlle Coline Campbell (South West Nova): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ella a trait à l'incarcération en Nouvelle-Écosse d'un autochtone remis en liberté récemment et dont la culpabilité soulève maintenant des doutes.Le ministre est-il au courant de l'affaire et, le cas échéant, tente-t-il de prendre des mesures pour venir en aide à cette personne?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): En effet, madame le Président, je suis au courant. C'est une affaire très grave. Un Indien a subi 11 années d'emprisonnement et sa culpabilité soulève maintenant des doutes sérieux. Je me suis entretenu samedi, au Cap Breton, avec son père et son avocat. Ce dernier doit se rendre à Ottawa. Il m'a demandé de prendre des dispositions auprès du ministre de la Justice. Celui-ci a accepté de le recevoir. J'ai également parlé au Solliciteur général, de qui relève la Gendarmerie royale du Canada; il m'a répondu qu'il était prêt à apporter son aide, comme il l'a déjà fait.

* * *

PÉTITIONS

M. FRIESEN—LA SOMME VERSÉE AU MEURTRIER CLIFFORD OLSON

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le cent quatre-vingt-neuvième rapport du greffier des pétitions dans lequel celui-ci déclare avoir étudié la pétition présentée par le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen), le mardi 30 mars 1982, et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. NIELSEN—DEMANDE DE DÉPÔT DE LA DÉFINITION DES ATTRIBUTIONS DES MINISTRES D'ÉTAT

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, je voudrais faire un très bref rappel au Règlement pendant que le leader du gouvernement est encore à la Chambre. Il y a un instant, pendant la période des questions, la présidence est intervenue dans l'interrogation, du ministre d'État (M. Joyal), par le député de Joliette (M. La Salle) pour dire que le ministre n'était pas compétent en la matière.

J'ai fait venir des articles de journaux qui annonçaient la nomination du ministre d'État. Une dépêche d'aujourd'hui de la Presse canadienne dit:

> M. Joyal, qui partagera désormais avec le ministre de la Justice (M. Jean Chrétien) les attributions constitutionnelles, a également reçu la mission non autrement définie de porte-parole du cabinet pour les questions québécoises.

La question portait exclusivement sur une affaire. Pour éviter que ce problème ne se représente à l'avenir, je me demande si le leader du gouvernement à la Chambre aurait l'obligeance de déposer, comme il le fait maintenant pour les noms des ministres, des ministres suppléants et des ministres suppléants en second, une définition précise des attributions des ministres d'État afin que nous députés, qui avons la mission d'établir et de poser des questions, puissions savoir à qui les adresser.

M. Baker (Nepean-Carleton): Les ministres eux aussi aimeraient peut-être le savoir.

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je vais réfléchir à cette suggestion du député et voir s'il ne serait pas possible de mieux expliquer le droit à son parti. Les ministres d'État sont nommés en conformité d'une loi existante. Si elle appelle des éclaircissements, je me ferai un plaisir de chercher des avocats qui me donneront un avis, et je le transmettrai à mon collègue.

M. Nielsen: Madame le Président, sachant parfaitement comment sont désignés les ministres d'État, je n'ai pas besoin d'être éclairé là-dessus. Ce que le leader du gouvernement n'a peut-être pas entendu, dans la demande que j'ai faite pour assurer la bonne marche de nos travaux, c'était qu'on dépose la définition exacte des attributions des ministres d'État. Il sait comme moi que ces attributions sont normalement fixées au ministre d'État par simple lettre du premier ministre (M. Trudeau). Nous en sommes ensuite informés de seconde main par les communiqués et par les dépêches. Pour accélérer nos travaux, il y aurait donc un intérêt certain à ce que cela soit défini de façon un peu plus officielle et déposé sur la table, au même titre que les renseignements qu'il dépose sur les ministres, les ministres suppléants et les ministres suppléants en second.

M. Pinard: Madame le Président, j'ai bien compris la question du député et c'est pourquoi j'y ai répondu comme je l'ai fait. Je n'ai guère à ajouter, sauf que je lui rappelle qu'il n'est pas d'usage de déposer un exposé des responsabilités régionales d'un ministre, car . . .

M. Nielsen: Je ne parlais pas des responsabilités régionales.

M. Pinard: . . . on ne peut pas leur poser de questions au sujet de leurs responsabilités à titre de ministres régionaux. Si le député parle des ministres responsables d'une région appelée le Québec c'est autre chose.

M. Nielsen: Non.

M. Pinard: De toute façon, ma première réponse tient. S'il veut obtenir des éclaircissements au sujet de la loi, je verrai à lui en fournir.

M. Nielsen: Madame le Président, chaque fois que le leader du gouvernement à la Chambre prend la parole, il obscurcit la situation. Ma question ne porte aucunement sur les ministres régionaux et leurs responsabilités. Je parle des responsabilités que le premier ministre impose aux ministres d'État. Dans ce cas, selon les nouvelles publiées dans la presse, le ministre d'État en question a deux responsabilités. D'une part, il partagera les responsabilités constitutionnelles du ministre de la Justice, M. Chrétien. D'autre part, on lui a confié «des fonctions non précisées en tant que porte-parole du Cabinet sur les affaires québécoises». Il s'agit seulement de nouvelles rapportées par la presse. Les députés ont certainement le droit de savoir quelles responsabilités précises le premier ministre a jugé bon d'imposer au ministre d'État.

• (1510)

M. Baker (Nepean-Carleton): Si responsabilités il y a.

M. Nielsen: C'est ce que je demande.

M. Pinard: Madame le Président, je n'ai rien d'autre à ajouter à la réponse que j'ai donnée au député. S'il désire des éclaircissements, je vais voir s'il est possible de lui en donner. Encore une fois, en ce qui concerne les responsabilités régionales . . .

M. Nielsen: Elles ne sont pas régionales.

M. Pinard: . . . Les députés ne peuvent pas questionner un ministre au sujet de ses responsabilités régionales.

M. Nielsen: Non, il ne s'agit pas de cela.

M. Pinard: En ce qui concerne les responsabilités des ministres d'État, elles sont prévues par la loi et nos usages. Si mon collègue a besoin d'éclaircissements, je veillerai à ce qu'il en obtienne.

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, il s'agit là d'une question très importante. Le leader parlementaire du gouvernement ou le premier ministre (M. Trudeau), dont nous constatons la présence ici, peuvent-ils nous dire si le ministre d'État (M. Joyal) a certaines attributions dont il doit rendre compte à la Chambre des communes, et dans l'affirmative, quelles sont-elles?

M. Pinard: Madame le Président, le ministre dont parle le député a les mêmes responsabilités que tous les autres ministres d'État nommés par le premier ministre. Je ne vois pas pourquoi il pose cette question. Ce n'est pas la première fois, je pense, que le premier ministre nomme un ministre d'État.

M. Clark: Madame le Président, si vous le permettez, je pourrais peut-être demander au ministre d'État quelles sont ses fonctions dont il peut rendre compte à la Chambre des communes. Le leader du gouvernement à la Chambre vient de dire que le ministre d'État est, en l'occurrence, dans la même situation que, disons, le ministre d'État chargé du multiculturalisme (M. Fleming), ou encore le ministre responsable de la condition féminine. Dans ces domaines, nous savons que nous pouvons poser des questions. Toutefois, aujourd'hui, on nous a empêchés de poser une question au ministre d'État responsable des affaires du Québec—je suppose que c'est pour cela qu'il est là—sur une affaire qui touche exclusivement au Québec. Le ministre refuse de nous dire quelles sont les fonctions du ministre d'État. Je réitère ma question, qui est très simple: le ministre d'État est-il investi de quelque fonction dont il doive rendre compte à la Chambre des communes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je m'excuse. Je ne savais pas que ce rappel au Règlement portait sur une question précédente me mettant en cause. J'ai écouté les dernières réponses qu'a données le président du Conseil privé (M. Pinard). Je n'ai pas grand-chose à ajouter, si ce n'est pour signaler, en réponse à la dernière question du chef de l'opposition (M. Clark), qu'il y a des cas où un ministre d'État se voit attribuer des fonctions précises, en vertu de la loi sur l'administration financière ou d'un décret du conseil, lorsqu'il est chargé d'assister un ministre qui détient un portefeuille en vertu d'une loi du Parlement. Il y a également des ministres d'État—on les appelait auparavant ministres sans portefeuille—qui n'ont pas de responsabilités semblables, madame le Président. Ils sont là pour venir en aide au gouvernement, de temps à autre, dans certains domaines que leur désigne le premier ministre. Ces ministres sans portefeuille ne sont pas tenus de répondre aux questions posées à la Chambre, d'après le Règlement.

Poussé à l'extrême, l'argument du chef de l'opposition, selon lequel le ministre d'État responsable du Québec aurait dû répondre à la question du député de Joliette (M. La Salle), est ridicule, puisqu'il sous-entend que le ministre d'État soi-disant responsable du Québec devrait répondre à toutes les questions concernant cette province. Je crois que madame le Président a eu raison de me demander de répondre à la question du député de Joliette. En fait, je dois répondre au nom de tous les ministres, je dois répondre si un ministre s'est absenté sans se faire remplacer par un ministre suppléant ou un secrétaire parlementaire. Qu'est-ce qu'un ministre sans portefeuille?

M. Nielsen: Quel est son rôle?

M. Trudeau: Il y en a toujours eu. Maintenant le député du Yukon (M. Nielsen) me demande quel est son rôle. Il s'occupe d'une région en particulier tout comme les ministres régionaux.

M. Nielsen: Parfait.

M. Trudeau: Par exemple, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est un ministre régional. Il est principalement chargé de diriger le caucus des ministres du Québec et d'autres tâches semblables. Mais on ne peut l'interroger là-dessus. Il ne peut répondre qu'à des questions concernant son portefeuille, soit l'Énergie. Le ministre sans portefeuille, celui dont il est question, n'a pas de responsabilité administrative proprement dite. Il a une responsabilité politique comme c'est le cas de tous les ministres désignés, depuis le début du régime parlementaire, soit par les conservateurs soit par les libéraux.

M. Clark: Madame le Président, avant que le premier ministre ne quitte la Chambre, voudrait-il nous expliquer qu'un ministre puisse être non seulement sans portefeuille mais aussi sans responsabilité? Voudrait-il nous dire—et il doit le savoir—quelles tâches, en sa qualité de chef du gouvernement, il a assignées au ministre d'État pour le Québec? Voudrait-il nous dire aujourd'hui, ou encore par écrit demain s'il doit consulter ses dossiers, de quelle manière le ministre d'État pour le Québec est responsable devant la Chambre? Quels genres de questions pourraient lui être posés, ou est-il simplement un ministre muet . . .

[*Français*]

Un des ministres silencieux, mais avec un titre de ministre silencieux.

[*Traduction*]

M. Trudeau: Madame le Président, je crois que le chef de l'opposition ne veut absolument pas comprendre. Le député est un ministre sans portefeuille. Si je comprends bien le Règlement de la Chambre, il faudrait peut-être s'en remettre à vous, madame le Président. Mais je ne crois pas qu'il s'agisse là d'un rappel au Règlement; c'est plutôt un simple débat politique. Le ministre d'État (M. Joyal) n'assume aucune responsabilité administrative en vertu des lois du Parlement ou du gouvernement actuel; il a des responsabilités politiques. C'est très simple. Je crois savoir que le chef de l'opposition a aussi des responsabilités politiques à assumer, quelques-unes du moins, et moi aussi, madame le Président. Et ces responsabilités politiques ne peuvent pas, à mon avis, faire l'objet de questions à la Chambre. Le député ne peut me demander comment j'organise le parti dans l'Ouest, par exemple.

M. Nielsen: Quel parti?

M. Trudeau: Le parti Western Canada. Il semble nuire énormément au parti conservateur là-bas.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Voilà quelle est la réponse, madame le Président.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M^LLE MACDONALD—LES PRESUMÉES DÉCLARATIONS TROMPEUSES DE M^ME BÉGIN

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, j'aimerais soulever la question de privilège dont je vous ai donné préavis et que vous avez accepté d'entendre conformément à l'article 17 (2) du Règlement. Il s'agit d'une intervention trompeuse que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle Bégin) a faite le 22 mars 1982, comme en atteste le hansard, en réponse à trois questions qui lui avaient été posées ce jour-là. Le texte des trois questions figure aux pages 15666, 15667 et 15671 du hansard et porte sur le statut des Indiennes. Dans ses réponses, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a indiqué que, depuis qu'elle était membre du cabinet, aucune Indienne n'avait perdu son statut. Après quoi, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) a déclaré aux journalistes que cette déclaration était incorrecte, puisque 1810 Indiennes avaient perdu leur statut entre 1976 et 1980. Dans un communiqué, le ministre a déclaré que M^lle Bégin avait mis sur le même plan, reconnaissance du droit de vote et statut des Indiens. Je peux comprendre que le ministre confonde émancipation, droit de vote et perte du statut d'Indien. Cela montre à quel point elle est embrouillée, car la perte du statut est bien plus grave que la perte du droit de vote. La perte du droit de vote est une affaire grave, mais elle n'entraîne pas, comme la perte du statut, la perte d'une culture, d'un sentiment d'appartenance et d'identification à la nation indienne. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré ici même qu'aucune Indienne n'avait perdu sont statut durant toute la période pendant laquelle elle a siégé au cabinet. Madame le Président, je voudrais que le ministre prenne la parole et corrige sa déclaration. Je comprends fort bien qu'elle ait pu se tromper. Elle aurait pu présenter des excuses. Comme elle ne l'a pas fait, j'aimerais qu'elle le fasse maintenant.

• (1520)

Il y a eu atteinte à nos privilèges en ce sens que le ministre a fait une déclaration trompeuse, et nous aimerions que l'erreur soit réparée. Aussi longtemps que sa déclaration figurera au hansard, ce sont les privilèges de tous les députés qui sont en cause, puisqu'ils ont été induits en erreur par un membre du gouvernement.

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, j'approuve ce que le député de Kingston et les Îles (M^lle MacDonald) a déclaré. Dans la réponse du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me Bégin), qui figure à la page 15667 du hansard, on trouve sept remarques du genre:

> Le député a fait des insinuations inacceptables, à commencer par une citation erronée que je voudrais bien qu'il prenne la peine de vérifier et de corriger . . . Le député devrait exposer tous les faits de la situation . . . Les questions que pose ce député sont parmi les plus dangereuses que j'aie vu poser à la Chambre . . .

Nous avons attendu, madame le Président, que le ministre dise la vérité et fasse corriger le compte rendu. Si vous ne permettez pas qu'on lui pose cette question, les termes du compte rendu qui condamnent les députés de ce côté-ci demeureront. Si nous vous demandons de nous permettre de poser cette question, c'est pour faire apporter les corrections voulues. Le hansard, c'est aussi l'histoire de la Chambre, et nous ne voulons pas que ces remarques restent consignées sous leur forme actuelle.

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, j'ai eu l'occasion d'examiner les déclarations faites à ce propos et je trouve regrettable que les choses soient allées aussi loin. En examinant vos observations, je me suis aperçu que vous avez essayé d'être généreuse, car vous ne saviez pas au début si cette question relevait ou non de la compétence du ministre. On pourrait citer le commentaire nº 359 (10) de Beauchesne:

> La question ne doit pas porter sur une déclaration faite par un ministre à l'extérieur de la Chambre . . .

C'est là le premier point où nous semblons nous être fourvoyés. Voici, par ailleurs, dans le même ordre d'idées, un extrait du commentaire 359:

> Il est permis, en vue d'obtenir un renseignement sur une affaire importante de quelque urgence, de poser une question brève à un ministre à propos d'une affaire qui relève de sa responsabilité . . .

Puis, l'article 359(6) dit ceci:

> Le ministre à qui elle s'adresse doit répondre à la Chambre de son ministère du moment . . .

Enfin, voici ce qu'on peut lire à la page 329 de la 19^e édition d'Erskine May:

> Les questions posées aux ministres doivent se rapporter à des sujets relevant officiellement de leur sphère de compétence.

Madame le Président, j'estime que cela clôt l'affaire. D'après Beauchesne, Erskine May et d'après nos précédents, je considère que vous avez réglé cette question. Je ne vois pas d'autre solution, à moins, évidemment, que nous voulions nous écarter de toute notre tradition et de précédents de la procédure parlementaire.

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, vous vous souvenez sans doute que c'est le discours que le ministre a prononcé à Vancouver qui a motivé cette question, elle avait en effet déclaré que c'était elle et les autres femmes membres du cabinet qui étaient chargées d'approuver certains décrets du conseil concernant les droits des femmes autochtones. C'est en raison de ses prérogatives que cette question lui a été posée, car elle avait dit dans son discours qu'aucune autochtone n'avait perdu ses droits tant qu'elle a assumé ces fonctions au cabinet.

Le ministre a décrit à son auditoire, dans des propos rapportés à la Chambre, quelles étaient exactement ses fonctions. Elle s'est manifestement trompée et elle devrait avoir la possibilité de rectifier ses propos, dans son intérêt et dans l'intérêt des autochtones.

Mme le Président: Je crois avoir dit sans ambages l'autre jour que je me demandais si je devais permettre à l'honorable représentante de poser la question, mais je l'ai laissé faire, car la période des questions se déroule à un rythme extrêmement rapide. Maintenant, je suis persuadée que je n'aurais jamais dû lui permettre de poser cette question à ce ministre. Elle aurait très bien pu être autorisée à la poser à un autre ministre, mais pas au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me Bégin), car cette question n'était pas de son ressort. J'ai laissé passer la question, et la procédure en a souffert un peu; je n'aurais jamais dû agir ainsi. Je prie la Chambre de m'en excuser.

Quelqu'un a demandé, mais la question n'a pas été répétée aujourd'hui, si je n'aurais pas dû accepter les questions que l'on voulait poser hier, sous prétexte que j'avais autorisé l'honorable représentante à poser ces questions. Ce n'est pas parce qu'il y a eu un petit accroc à la procédure un jour qu'il faut modifier le Règlement à la Chambre. Par conséquent, je n'ai pas permis au député de poser ses questions hier; en effet, j'étais certaine qu'elles ne portaient pas sur un sujet relevant de la compétence du ministre. Je le répète, on aurait pu poser ces questions à une autre ministre, au ministre compétent.

Pour en venir au fait que le député de Kingston et les Îles (M^lle MacDonald) a soulevé la question de privilège à ce sujet, je tiens à signaler ceci: le simple fait qu'une déclaration soit jugée trompeuse par un député ne justifie pas nécessairement le recours à la question de privilège, cela va de soi. C'est une question de jugement. Le député peut très bien trouver cette déclaration trompeuse, c'est son droit le plus strict, mais c'est une question d'opinion; il n'y a pas là matière à la question de privilège. On pourrait envisager le recours à la question de privilège si la déclaration avait visé à induire volontairement les auditeurs en erreur, et il faudrait alors alors le préciser.

Madame le ministre compte peut-être faire une déclaration . . .

Des voix: Bravo!

Mme le Président: . . . à la Chambre ou ailleurs, pour s'expliquer, si elle le juge bon. Par contre, c'est à elle de décider, et je n'ai pas le droit de lui forcer la main.

Par conséquent, de prime abord, je ne pense pas que la question soulevée par le député de Kingston et les Îles donne matière à la question de privilège.

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, vous venez de prendre une décision que la Chambre accepte, naturellement. Cependant, cela nous met dans une situation plutôt délicate. Comme le rapporte le hansard, madame le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me Bégin) a elle-même demandé qu'on lui pose ce genre de question. A la page 15671 du hansard, alors que j'interrogeais le ministre compétent, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré:

> Posez-moi la question.

Autrement dit, elle a invité les députés à l'interroger à ce sujet. Cela figure clairement dans le compte rendu. En fait, certains d'entre nous ont été particulièrement en butte aux calomnies du ministre lorsque, dans sa réponse, elle s'en est prise aux députés de ce côté-ci de la Chambre. Sa réponse était irrecevable si l'on interprète strictement le Règlement mais figure néanmoins au compte rendu. Elle n'en demeure pas moins une calomnie injustifiée à l'égard des députés de ce côté-ci de la Chambre.

• (1530)

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a la possibilité de faire un beau geste ou corriger la situation. Alors que nous lui présentions des questions, elle m'a dit: «Posez-moi la question». De député à député, je voudrais maintenant demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'assumer ses responsabilités, de respecter la tradition de la Chambre en matière de courtoisie et de présenter des excuses aux députés dont le nom lui a peut-être échappé.

M. Paproski: Voici une belle occasion, Monique.

Mme le Président: Le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) sait très bien que ce genre de langage est courant à la Chambre. Ce n'est pas la première fois qu'on l'y emploie et cela ne justifie pas vraiment la question de privilège. Ce genre de langage est celui des débats et tant qu'on ne recourt pas à des expressions antiréglementaires, je ne peux forcer un député à retirer ses propos. Si le ministre croit devoir revenir sur ses propos, elle peut le faire, mais seulement si elle y tient. Toutefois, je ne crois pas à ce moment-ci pouvoir obliger le chef de l'opposition. En fait, il ne m'a pas demandé de le faire. Il ne faisait que d'adresser au ministre. Je tiens toutefois à bien préciser aux fins du compte rendu que le ministre n'est nullement tenue de retirer ce qu'elle a dit.

M. Clark: C'est peut-être là une question hypothétique et partant non susceptible d'être étudiée. Toutefois, si le langage utilisé par madame le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social avait été du genre de celui que la Chambre considère habituellement comme antiréglementaire, le fait qu'elle répondait à une question qui ne relevait pas de sa compétence nous aurait-il empêchés d'obtenir qu'elle s'excuse?

Mme le Président: Franchement, je ne le crois pas. Tout député qui emploie des expressions antiparlementaires à la Chambre doit s'excuser. Aujourd'hui, si le ministre avait choisi de répondre, par exemple, à certains des députés qui ont posé la question de privilège, j'aurais pu le lui permettre. Le problème est maintenant devenu une question de privilège, et tout député mêlé à une question de privilège est libre de répondre ou non.

M. Oberle: Madame le Président, il y a une autre dimension à ce problème.

Mme le Président: S'agit-il d'un rappel légitime au Règlement ou le député ne fait-il que poursuivre le débat sur cette question? Je tiens à ce que le député réfléchisse bien à cela avant de prendre de nouveau la parole.

M. Oberle: Il s'agit peut-être d'une nouvelle question de privilège. Madame le Président, je crois vraiment qu'il y a une nouvelle dimension à cette affaire, ou une autre dimension que Votre Honneur n'a pas prise en considération.

Votre Honneur s'en rappellera, à la suite de l'échange survenu entre le ministre et mon collègue le député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway), j'ai adressé la même question au ministre compétent. Tout le monde à la Chambre sait bien qu'il faut un décret du conseil pour refuser ou annuler le statut d'un Indien. J'ai demandé au ministre responsable des affaires indiennes au Canada qui avait signé les décrets du conseil nécessaires pour priver de leur statut 1,810 Indiennes de 1976 à 1981. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me Bégin) a dit qu'elle n'avait pas signé les décrets, bien qu'elle en ait été responsable durant toutes ces années. On n'a pas répondu à cette question, et nous avons le droit de connaître la réponse.

Mme le Président: Cette intervention poursuit le débat. Elle n'entre pas dans le domaine de la question de privilège. Le député pourra poser des questions dans les jours prochains, durant la période des questions, sur les points sur lesquels il cherche à obtenir de l'information. Il ne s'agit cependant pas d'une question de privilège.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Mme le Président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le bill C-99, accordant à Sa Majesté certaines sommes pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1982, et le bill C-100, accordant à Sa Majesté certaines sommes pour le gouvernement du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1983.

* * *

LA SANCTION ROYALE

Mme le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Rideau Hall
Ottawa

le 31 mars 1982

Madame le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Bertha Wilson, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléante du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, aujourd'hui le 31 mars 1982, à 5 h 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer,
madame le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le Directeur administratif auprès
du Gouverneur général,
Edmond Joly de Lotbinière.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. HEAP—LES ESSAIS DE MISSILES DE CROISIÈRE AU CANADA

M. Dan Heap (Spadina): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition d'environ 170 Torontois qui s'opposent aux essais des missiles de croisière que l'on propose de faire au Canada.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 3448, 3622, 3688, 4051 et 4124.

[*Texte*]

LE «BULLETIN D'ÉTUDES CANADIENNES»

Question nº 3448—**M. Herbert:**

Le secrétariat d'État a-t-il financé tout ou partie de la publication du numéro de novembre 1981 du «Bulletin d'études canadiennes» et, le cas échéant, *a*) quel en a été le tirage et à qui l'a-t-on distribuée, *b*) pourquoi finance-t-on cette publication et d'autres du même genre?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Le numéro de novembre 1981 du «Bulletin d'études canadiennes» a été financé par le Bureau d'études canadiennes de l'Association des collèges communautaires du Canada. Le secrétariat d'État a accordé des subventions au Bureau en vertu du Programme national d'aide aux études canadiennes.

a) Trois mille exemplaires ont été tirés et distribués en grande partie aux professeurs des collèges, instituts et cégeps du Canada. Chaque numéro est également envoyé à certaines personnes dans les ministères provinciaux de l'éducation et les universités ainsi qu'à des députés fédéraux. Cette publication s'occupe des questions et des domaines susceptibles d'intéresser les enseignants des établissements postsecondaires qui ne décernent pas de diplômes.

b) En finançant ce genre de publication en vertu du Programme d'études canadiennes, l'objectif du ministère est de diffuser les ressources et l'information existantes sur les documents relatifs au Canada et d'en favoriser l'exploitation ainsi que de fournir une tribune pancanadienne pour l'examen des problèmes nationaux qui intéressent tous les enseignants canadiens. D'une façon plus générale, le programme est destiné à augmenter et à répandre la connaissance sur le Canada en appuyant les efforts des organismes et des personnes qui travaillent à tous les niveaux de l'enseignement régulier et de l'éducation permanente.

LE PROGRAMME DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS EN 1980-1981

Question nº 3622—**M. Herbert:**

1. Au cours de l'année financière 1980-1981, combien a-t-on versé dans le cadre du Programme de prêts aux étudiants, aux *a*) institutions prêteuses, *b*) agences de perception?

2. Ces bureaux enregistrent-ils les prêts aux étudiants par lieu de résidence, province ou université au moment du prêt?

3. Dans la réponse à la question nº 2474, ne disait-on pas notamment qu'il est impossible de séparer ces budgets par province et, le cas échéant, le gouvernement prend-il des mesures supplémentaires pour assurer une accessibilité raisonnablement égale aux prêts aux étudiants sur une base régionale?

4. Au cours de l'année financière 1980-1981, quelle a été la valeur estimative des points d'impôt transférés au Québec dans le cadre du programme, et les $17,452,507 transférés en 1980-1981 comportaient-ils une péréquation quelconque des points d'impôt transférés?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État):

1. *a*) $36,298,427.66;
   b) $ 3,224,927.70.

2. Les institutions prêteuses enregistrent l'adresse du lieu de résidence de l'emprunteur au moment du prêt. Les agences de perception enregistre l'adresse de l'emprunteur au moment où elles contactent le débiteur qui manque à ses engagements.

3. Oui. En vertu de la loi canadienne sur les prêts aux étudiants, la quote-part provinciale est une fraction du montant de base affecté aux prêts; cette fraction représente la proportion de la population âgée de 18 à 24 ans de cette province par rapport au même groupe d'âge au Canada. En outre, la loi prévoit une quote-part supplémentaire de 30 p. 100 du montant de base affecté aux prêts; ce montant peut être alloué à toute province et peut excéder sa quote-part de base, à cause de facteurs régionaux et pourvu que cette province se soit conformée aux critères approuvés lors de l'évaluation des demandes. Ainsi, on peut accorder des prêts aux étudiants qui ont besoin d'une aide financière.

4. Le paiement de remplacement au Québec est calculé d'après les coûts de fonctionnement du Programme de l'année précédente (intérêts, perte nette, prestations de décès, montant versé aux prêteurs pour le recouvrement). Le versement réel est déterminé par la proportion de la population âgée de 18 à 24 ans au Québec par rapport au même groupe d'âge dans le reste du Canada. Il n'y a donc pas de transfert de points d'impôts au Québec en vertu de ce Programme.

LA FERMETURE D'UNE USINE À COTEAU-DU-LAC (QUÉ.)

Question nº 3688—**M. Herbert:**

Le ministère de *a*) l'Emploi et de l'Immigration, *b*) l'Expansion économique régionale, *c*) de l'Industrie et du Commerce a-t-il offert de l'aide à Du Pont du Canada Ltée en vue d'éviter la fermeture de l'usine de Coteau-du-Lac (Qué.) et, le cas échéant, de quel genre?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): La Commission/ministère de l'emploi et de l'immigration du Canada, le ministère de l'Expansion économique régionale et le ministère de l'Industrie et du Commerce m'informent comme suit:

a) La Commission a offert de mettre sur pied un comité consultatif patronal-syndical sous l'égide du Service consultatif de la main-d'œuvre (SCM) pour aider les travailleurs touchés par la fermeture de l'usine de Coteau-du-Lac, Québec. Le comité du SCM tenterait de trouver des emplois à ces travailleurs et étudierait d'autres mesures d'adaptation de la main-d'œuvre, comme le recyclage et l'aide à la mobilité.

La compagnie est à étudier cette offre. Entre-temps, les services de counselling, d'aide à la recherche d'emploi, de formation, de mobilité, des prestations d'assurance-chômage et les autres programmes et services de la CEIC sont offerts aux travailleurs par l'entremise du Centre d'emploi du Canada (CEC) de Valleyfield (Québec). Le CEC de Valleyfield travaille en étroite collaboration avec les représentants de l'entreprise.

b) Non.

c) Non.

L'ENQUÊTE SUR LA SÉCURITÉ DOMESTIQUE

Question nº 4051—**M. Crosby:**

1. Procède-t-on présentement ou a-t-on procédé récemment à une enquête de Statistique Canada sur la sécurité domestique à Halifax (N.-É.) et, le cas échéant, *a*) pourquoi, *b*) quelles questions pose-t-on ou a-t-on posées?

2. Des questions portant sur le salaire et les habitudes personnelles sont-elles ou étaient-elles nécessaires et, le cas échéant, pourquoi?

3. Qui a ou aura accès aux renseignements fournis par les répondants?

4. A combien de personnes à Halifax pose-t-on ou a-t-on posé ces questions et combien y ont répondu?

5. Pose-t-on ou a-t-on posé ces questions dans d'autres villes ou régions et, le cas échéant, *a*) lesquelles, *b*) combien de personnes y ont répondu?

6. Prend-on ou prendra-t-on des mesures pour assurer la confidentialité des réponses et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Statistique Canada communique les renseignements suivants:

1. *a*) Statistique Canada a mené une enquête sur l'effet de la criminalité sur la population (victimisation) au cours de la période allant du 14 janvier au 26 février 1982. Le champ d'observation de l'enquête incluait la région de Halifax et de Dartmouth en Nouvelle-Écosse. Certaines questions portaient sur la sécurité à domicile ou la prévention de la criminalité. L'enquête a été menée pour le compte du ministère fédéral du solliciteur général et visait à obtenir des renseignements sur la fréquence et la répartition de certains crimes, leur incidence sur la perception qu'avaient les victimes de leur expérience, de leurs besoins et de leurs préoccupations.

b) L'enquête comportait des questions sur les caractéristiques des enquêtés (âge, sexe, état matrimonial, tranche du revenu, etc.) et sur la perception qu'ils avaient de la prévalence de la criminalité dans leur ville et leur quartier, sur leur attitude à l'égard de la police et sur les mesures qu'ils prennent pour prévenir la criminalité. Dans le cas des enquêtés qui avaient été victimes de certains actes criminels en 1981, on a recueilli des renseignements détaillés sur chaque crime, y compris sur les blessures, les pertes et les dommages subis.

2. Les questions concernant les habitudes personnelles, le revenu et les caractéristiques démographiques étaient nécessaires et importantes en vue de déterminer le risque d'être victimes d'un crime. Des recherches antérieures ont révélé que les renseignements sur les habitudes personnelles sont étroitement reliées au risque de crime.

3. Les données statistiques seront mises à la disposition du ministère du solliciteur général du Canada, des services locaux de police et des personnes ou organismes qui s'y intéressent sous une forme qui ne dévoilera pas l'identité des enquêtés.

4. Dans la région de Halifax-Dartmouth, l'enquête a permis d'interviewer environ 10,000 ménages et, bien que les résultats finals ne soient pas encore parus, on s'attend à ce que le taux de réponse s'établisse entre 85 et 90 p. 100.

5. *a*) L'enquête a eu lieu dans la région du Grand Vancouver, à Edmonton et Winnipeg, dans les régions du Grand Toronto et du Grand Montréal, dans la région de Halifax-Dartmouth et à Saint-Jean.

b) Le nombre de ménages interviewés varie selon la ville, mais, au total, environ 70,000 ont été interviewés. Quelque 58,490 interviews furent complétées dont 8,800 environ dans la région de Halifax-Dartmouth.

6. Les données sont recueillies en vertu de la loi sur la statistique qui stipule que Statistique Canada doit protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis par les enquêtés. Seuls les employés qui ont prêté le serment de discrétion prescrit par la loi sur la statistique auront accès aux données, et elles seront dépouillées de manière qu'aucun des renseignements publiés ne permettre d'identifier qui que ce soit.

LE BLÉ DESTINÉ AUX RÉFUGIÉS AFGHANS

Question nº 4124—**M. Neil:**

Fournit-on $5 millions de blé par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international pour aider à nourrir les réfugiés afghans campés le long de la frontière nord-ouest du Pakistan et, le cas échéant, combien a-t-on payé le boisseau à la Commission canadienne du blé?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui. On a payé $7 le boisseau à la Commission canadienne du blé.

[*Traduction*]

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel de l'avis de motion portant production de document nº 49, inscrit au nom du député de Leeds-Grenville (M. Cossitt)?

[*Texte*]

COPIE DE TOUTES LES COMMUNICATIONS ENTRE LE MINISTRE RESPONSABLE DE RADIO-CANADA ET DES HAUTS FONCTIONNAIRES DE RADIO-CANADA

Motion nº 49—**M. Cossitt:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la correspondance, des notes de service, des pièces relatives aux conversations téléphoniques, etc., échangées entre le ministre responsable de Radio-Canada devant le Parlement et des hauts fonctionnaires de Radio-Canada, pour les années 1977 à 1980 inclusivement.

[*Traduction*]

M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Le ministre des Communications n'est tenu de fournir des renseignements que sur des transactions effectuées durant son mandat qui a débuté le 3 mars 1980. Parmi les documents réclamés se trouvent toutefois des documents portant sur les responsabilités qui incombent au gouvernement et au ministre des Communications en vertu des articles 41 et 44 de la loi sur la radiodiffusion, dans l'acquisition de biens immobiliers par la Société et l'établissement de ses statuts. La divulgation publique du contenu de ces documents irait à l'encontre des responsabilités attribuées par le Parlement aux sociétés de la Couronne, surtout à Radio-Canada. Depuis la création de Radio-Canada, c'est-à-dire depuis 1936, le Parlement n'a jamais exigé de réponse à des questions portant sur certains aspects détaillés de la gestion interne et de l'administration de la Société. Par conséquent, je voudrais que la motion soit retirée.

M. Nielsen: Qu'on la reporte à l'ordre du jour.

Mme le Président: Reportée à l'ordre du jour.

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Madame le Président, si vous voulez bien faire l'appel des motions inscrites en mon nom, soit les motions nos 76, 86, 95, 96, 97 et 98, je vais demander qu'elles soient reportées à l'ordre du jour.

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, l'avis de motion no 97 portant production de documents inscrit au nom du député de Vaudreuil (M. Herbert) est jugé recevable.

M. Paproski: Et les autres?

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres avis de motion portant production de documents restent au *Feuilleton.*

M. Paproski: Je pense que le député de Vaudreuil a mentionné trois ou quatre avis de motion portant production de documents et non un seul. Le gouvernement les juge-t-il tous recevables?

M. Smith: C'est au député de Vaudreuil de décider s'il veut demander que ces motions soient reportées à l'ordre du jour. C'est à lui qu'il incombe de prendre cette décision.

M. Nielsen: Madame le Président, les choses vont un peu trop vite. L'avis de motion inscrit au nom du député de Vaudreuil que le gouvernement a jugé recevable figure-t-il au nombre de ceux qu'il a demandé de reporter à l'ordre du jour et qu'a mentionnés la présidence?

• (1540)

M. Herbert: Je crois comprendre, madame le Président, que à la suite de ma demande, le secrétaire parlementaire s'est dit d'avis que la motion no 97 était acceptable pour le gouvernement. Cela étant, je suppose que la motion sera acceptée et que les autres seront reportées à l'ordre du jour.

M. Nielsen: Je croyais bien que nous en étions là, madame le Président. Je crains que le secrétaire parlementaire n'ait favorisé le député de Vaudreuil (M. Herbert). La Chambre avait convenu de reporter toutes les motions à l'ordre du jour. C'est alors que le secrétaire parlementaire intervient et se dit disposé à produire des documents. Fort bien, mais il me semble que le moment pour le faire, c'est quand la motion est appelée et non pas maintenant. Nous ne nous opposons pas à ce que le député obtienne l'information demandée, mais il faut éviter d'établir un précédent.

M. Smith: Il me semble que mon ami, le député du Yukon (M. Nielsen), exagère. J'ai cru qu'il convenait d'informer la Chambre que la motion no 97 au nom du député de Vaudreuil (M. Herbert) était acceptable pour le gouvernement. S'il préfère la reporter à l'ordre du jour, cette décision lui appartient, semble-t-il. Il est parfaitement capable de la prendre.

Mme le Président: J'ai cru comprendre que la motion no 97 était acceptée et que les autres motions qu'a mentionnées le député, notamment celles qui portent les numéros 76, 86, 95, 96 et 98 étaient reportées à l'ordre du jour. Ai-je raison?

Des voix: Oui.

[*Texte*]

LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU MANUEL «L'ÉVALUATION DES PROJETS—APPROCHE ET MÉTHODES»

Motion no 97—**M. Herbert:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toutes les modifications apportées depuis octobre 1977 au manuel «L'évaluation des projets—Approche et méthodes» de l'Agence canadienne de développement international.

(La motion est adoptée.)

L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LA PROVINCE DE QUÉBEC AU SUJET DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Motion no 76—**M. Herbert:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de l'entente la plus récente signée entre la province de Québec et le gouvernement en vertu du Régime d'assistance publique du Canada.

(Reportée à l'ordre du jour.)

LES ÉTUDES EFFECTUÉES PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR AU SUJET DES GARDERIES DE JOUR

Motion no 86—**M. Herbert:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des questionnaires remis à des fonctionnaires et des études effectuées en 1980 et 1981 par le Conseil du Trésor au sujet des garderies de jour.

(Reporté à l'ordre du jour.)

COPIE DES RÈGLEMENTS DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES TOUCHANT LA LIVRAISON DU COURRIER

Motion nº 95—**M. Herbert:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les règlements de la Société canadienne des postes touchant la remise du courrier à des personnes qui résident dans des villes exclues de toute livraison à domicile.

(Reporté à l'ordre du jour.)

LES COMMUNICATIONS CONCERNANT LES DROITS D'ATTERRISSAGE ET D'AUTRES SERVICES ENTRE LES AÉROPORTS DE DORVAL ET DE MIRABEL

Motion nº 96—**M. Herbert:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie des procès-verbaux, lettres et autres communications échangés l'an dernier entre le gouvernement et les représentants de compagnies aériennes en rapport avec le partage des droits d'atterrissage et d'autres services entre les aéroports de Dorval et de Mirabel, au Québec.

(Reportée à l'ordre du jour.)

LES ÉTUDES GOUVERNEMENTALES SUR LES MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES

Motion nº 98—**M. Herbert:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les études gouvernementales effectuées au cours des cinq dernières années sur les médicaments génériques.

(Reporté à l'ordre du jour.)

[*Traduction*]

Mme le Président: Êtes-vous d'accord pour que les autres questions restent au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du bill C-89, tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation et la loi sur la société canadienne d'hypothèques et de logement, dont le comité permanent des ressources nationales et les travaux publics a fait rapport sans propositions d'amendement.

Mme le Président: J'ai examiné les amendements au bill C-89 et je voudrais vous informer que les motions nºs 1 et 2 inscrites au nom du député de Vancouver-Centre (Mlle Carney) doivent être débattues ensemble, mais qu'elles feront l'objet d'un vote séparé.

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre) propose:

Motion nº 1

Qu'on modifie le bill C-89, tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation et la loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement, à l'article 1, en retranchant la ligne 18, page 1, et en la remplaçant par ce qui suit:

«comportant une ou plusieurs maisons ou demeures,».

Motion nº 2

Qu'on modifie le bill C-89, tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation et la loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement, à l'article 25, en retranchant la ligne 23, page 17, et en la remplaçant par ce qui suit:

«acheter sa demeure, y compris une demeure flottante, a fait un emprunt».

—Madame le Président, c'est avec plaisir que je signale aux députés une catégorie de logements auxquels ils n'ont sans doute pas pensé en étudiant le bill C-89, je veux parler des maisons flottantes. La plupart des députés n'ont pas le bonheur de vivre sur la côte ouest au milieu des pruniers du Japon en fleurs et des jonquilles qui s'épanouissent déjà.

Une voix: Et les crocus?

Mlle Carney: Vous pouvez également utiliser comme terrain la côte et la mer.

Monsieur l'Orateur, je voudrais préciser que la motion nº 1 vise à permettre aux habitants de maisons flottantes d'obtenir plus facilement du crédit.

La motion nº 2 vise à permettre aux habitants de demeures flottantes d'obtenir l'aide du gouvernement fédéral, suivant les dispositions du bill C-89, pour faire face à la hausse des taux d'intérêt, au même titre que tous les autres propriétaires de maison. Cela rendrait ce programme plus équitable.

Je voudrais souligner que les maisons flottantes existent depuis toujours sur la côte est et la côte ouest et qu'elles font partie du mode de vie des Canadiens.

Les demeures flottantes deviennent de plus en plus populaires, car les terrains coûtent de plus en plus cher et se font de plus en plus rares. Il y a près de 1,000 maisons flottantes et bateaux transformés en logement dans le sud-est de la province, dont un bon nombre dans ma circonscription, Vancouver-Centre.

C'est la cherté du crédit qui constitue le principal obstacle au développement des villes flottantes. Il est impossible d'obtenir des hypothèques classiques. La plupart des gens doivent contracter une hypothèque à court terme ou un prêt personnel à des taux d'intérêt pouvant atteindre 21 p. 100. Cela cause de grosses difficultés à bien des gens.

Je voudrais parler d'une lettre provenant d'une de mes électrices qui habite sur un bateau, et qui m'écrit ceci: «J'ai entendu dire par des libéraux hauts placés qu'aucun Canadien ne sera obligé d'abandonner sa maison à cause des taux d'intérêt exorbitants. Je suis sur le point de perdre la mienne justement pour cette raison.» Puis elle me donne les détails de l'augmentation des taux hypothécaires, qui sont passés de 11.5 à 21 p. 100, et m'explique qu'elle craint de ne pas pouvoir garder sa maison bien que son mari et elle gagnent bien leur vie, étant tous deux enseignants. Elle conclut en disant: «Je vous supplie de porter notre cas à l'attention de quiconque est susceptible de nous venir en aide, pour nous éviter de perdre non seulement notre maison mais le rêve de toute une vie.»

Les organismes privés de prêts m'ont dit que s'ils ne peuvent pas accorder d'hypothèques pour les maisons flottantes, c'est avant tout parce qu'il n'y a pas d'assurance sur ce genre d'hypothèque. Par conséquent, je cherche à modifier le bill C-89 au moyen de la motion nº 1, pour permettre à la Société canadienne d'hypothèques et de logement d'assurer les hypothèques sur les maisons flottantes.

L'objet de la motion nº 2 est d'étendre la portée du régime de report des intérêts de façon à y inclure les maisons flottantes. Comme le gouvernement prétend éviter que les Canadiens perdent leur maison à cause des taux d'intérêt élevés, les propriétaires de maisons flottantes devraient, à mon avis, être admissibles à ce nouveau programme, au même titre que les autres propriétaires canadiens.

Certains députés peuvent croire que ces modifications ont une portée si restreinte qu'elles ne sont pas dignes d'intérêt, mais je prétends que ces institutions, notamment la Chambre des communes et nos banques, se doivent d'être sensibles aux besoins des Canadiens et s'efforcer d'y répondre chaque fois que possible. Plus particulièrement, monsieur l'Orateur, un pays comme le Canada qui est délimité par trois océans, doit être conscient des problèmes qui se posent sur ses côtes; un pays comme le nôtre, où il existe une pénurie croissante de logements abordables, devrait également être prêt à examiner tout projet susceptible de répondre à la demande de logements.

Je voudrais vous citer quelques raisons, monsieur l'Orateur, de venir en aide aux maisons flottantes. Tout d'abord, la quantité restreinte, dans le sud de la partie continentale de la province, de terrains viabilisés pour la construction de logements. Selon les planificateurs du district régional du Grand Vancouver, il y a une pénurie de terrains à Vancouver, comme les députés de cette région le savent bien.

Deuxièmement, le prix des terrains y est très élevé et celui des maisons a grimpé en flèche. En fait, c'est à Vancouver que les logements coûtent le plus cher: une maison unifamiliale moyenne s'y vendait en février 1982, pour $125,000 et un appartement en co-propriété de dimensions moyennes, dans les $92,000, selon le Real Estate Board de Vancouver.

Une troisième raison qui devrait nous inciter à soutenir les maisons flottantes, c'est qu'il y a de l'eau en abondance. Quatrième raison, les maisons flottantes coûtent moins cher à construire que les maisons classiques; ainsi, par exemple, une maison flottante de deux chambres et de 900 pieds carrés, y compris le droit de location maritime, pourrait se vendre au détail pour $85,000—prix le moins élevé que l'on puisse trouver sur le marché du logement à Vancouver.

Les habitations flottantes conviennent comme première demeure ou pour les besoins des couples âgés dont les enfants ont quitté le foyer. Elles peuvent donc satisfaire une partie de la demande d'habitations.

En vérité, monsieur l'Orateur, les demeures flottantes ne seront jamais très nombreuses mais elles sont très attrayantes pour ceux qui aiment vivre sur l'eau. Il y a toujours eu des gens qui ont préféré vivre sur l'eau même lorsque Vancouver n'était qu'un port charbonnier. En fait, Vancouver à ses débuts comptait tout un quartier d'habitations flottantes qui incluaient même une maison close et une fabrique de whisky. On retrouve des demeures flottantes dans toutes les villes portuaires, par exemple Londres et Amsterdam. Par conséquent, ce type d'habitation n'est ni étrange ni nouveau.

J'aurais quelques points importants à signaler en ce qui concerne Vancouver. D'abord, l'idée des habitations flottantes à Vancouver est possible dans la pratique. Il existe un système d'égout pour ces sortes de bateaux. Il est aussi matériellement possible d'avoir des habitations flottantes à Vancouver et l'on a estimé que de 10,000 à 15,000 de ces demeures pourraient s'installer dans la région Vancouver-Victoria. On a aussi mis au point des services administratifs et l'administration régionale du Grand Vancouver a élaboré des normes de construction ainsi qu'un règlement municipal type. Enfin, les exigences écologiques sont satisfaites; on a élaboré des codes d'hygiène et des codes de protection contre l'incendie auxquels doivent se conformer tous les propriétaires.

Cependant, la définition d'une demeure flottante est très vague. Les gouvernements semblent ne pas savoir quoi en faire. Par exemple, le gouvernement fédéral affiche des attitudes contradictoires. Revenu Canada les considère comme des maisons ordinaires. En 1977, le gouvernement fédéral a décidé que les Régimes enregistrés d'épargne-logement s'appliqueraient aux maisons flottantes, mais la Société canadienne d'hypothèques et de logement refuse d'en garantir les hypothèques ou d'admettre leurs occupants au régime de report des intérêts. Puisque le ministre compétent est présent à la Chambre, je voudrais lui signaler ceci.

Le gouvernement provincial accepte d'aider les propriétaires de maisons flottantes à condition qu'ils aient un bail de location foncière. Le gouvernement de la Colombie-Britannique les impose également en vertu de la loi de l'impôt sur les maisons mobiles, mais ne leur permet pas de tomber sous le coup de la loi sur le cadastre des maisons mobiles, ce qui fait que les hypothèques des maisons flottantes ne peuvent être enregistrées. C'est là un obstacle de taille.

• (1550)

La ville de Vancouver classe les marinas, aux fins de l'octroi de permis, dans la catégorie des «maisons mobiles flottantes couvertes d'eau», expression des plus déconcertantes. Les localités regroupant des maisons flottantes sont inspectées par des fonctionnaires appartenant à divers services: incendies, hygiène, évaluation de la cote mobilière, enquêtes maritimes et garde côtière. Elles sont soumises à la réglementation municipale, doivent respecter les dispositions du plan régional et sont régies par la loi sur la protection des eaux navigables, pour ne citer que quelques exemples.

La plupart des obstacles auxquels doivent faire face les propriétaires de demeures flottantes sont d'ordre administratif. Les gouvernements doivent donc tout d'abord décider du statut à donner aux demeures flottantes. À l'heure actuelle, les propriétaires de celles-ci sont tenus d'observer des normes sévères multiples, mais ils sont traités différemment d'une loi à l'autre. En deuxième lieu, il faut que le financement soit plus à la portée des gens.

Je voudrais tout d'abord traiter de certains des problèmes signalés par les banques. Celles-ci en voient plusieurs à propos des hypothèques ordinaires. Tout d'abord, elles ne savent où inscrire les hypothèques. En second lieu, puisque la location de propriétés foncières et maritimes est généralement à court terme, le taux de dépréciation ne permet pas de les amortir en moins de dix ans. En outre, les banques ne s'y connaissent pas suffisamment en demeures flottantes. Elles ont besoin de plus de renseignements. Enfin, les banques prétendent que l'un de

leurs principaux problèmes est que la Société canadienne d'hypothèques et de logement ne veut pas assurer ces maisons en vertu de la loi actuelle, en raison de la définition même d'une maison, dont je vous parlerai tout à l'heure.

Aucun de ces obstacles n'est insurmontable. Les hypothèques pour les demeures flottantes pourraient être inscrites en vertu de la loi de la Colombie-Britannique sur le cadastre des maisons mobiles. Si les baux étaient consentis pour des périodes plus longues, par exemple 20 ans, les périodes d'amortissement pourraient être prolongées. On pourrait mieux renseigner les banques et la Société canadienne d'hypothèques et de logement pourrait être autorisée à assurer les hypothèques de ces demeures, comme le réclament les banques.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement cite également plusieurs problèmes qui se posent pour les propriétaires de demeures flottantes. J'ai mentionné le premier, à savoir qu'il n'y a nulle part de bureau où enregistrer des demeures flottantes. Autre sujet d'embêtement pour la SCHL, les demeures flottantes ne présentent pas de garantie car elles peuvent être remorquées ailleurs. De plus, en vertu de la loi nationale sur l'habitation les seuls immeubles qui peuvent être assurés sont ceux qui sont conformes à la définition donnée actuellement dans le texte de la loi au terme «maison», à savoir «un immeuble avec le terrain sur lequel il est situé».

J'ai déjà fait remarquer que le premier problème, celui de l'enregistrement, pouvait être résolu. Celui de la garantie est plus difficile. Les propriétaires de demeures flottantes font valoir que la valeur de leur propriété baisse énormément lorsqu'elle est remorquée de son mouillage. Elle tire sa valeur et son attrait de son emplacement dans une marina. Mais la SCHL n'accepte pas cet argument. Il serait cependant possible de répondre aux exigences de la Société en adoptant une réglementation exigeant des propriétaires qu'ils fixent leur demeure flottante sur pilotis et en enlèvent les moteurs, de la même façon qu'on fixe les maisons mobiles sur place. Si les institutions faisaient preuve de plus de souplesse, ces problèmes pourraient être réglés. Enfin, mon premier amendement porte sur la question de l'assurance hypothécaire offerte par la SCHL.

Comme le bill C-89 ne définit pas le mot «maison» même s'il modifie la définition de l'expression «projet d'habitations», la motion nº 1 tend à modifier l'article 1, à la ligne 18, dans lequel on définit «projet d'habitations». En ajoutant les mots «ou demeures» après le mot «maisons», la motion nº 1 permet à la SCHL de ne plus être limitée par la définition de maison comme étant «un immeuble avec le terrain». Si une maison doit être sur un terrain, alors le mot «demeure» pourra servir à inclure toute habitation qui n'est pas située sur un terrain comme, par exemple, les demeures flottantes.

La motion nº 1 autoriserait la SCHL à assurer les hypothèques des projets d'habitations de toutes sortes où que les habitations soient situées, sur terre ou sur eau. Espérons qu'à l'avenir la loi nationale sur l'habitation pourra être modifiée de manière à autoriser la SCHL à assurer les hypothèques d'habitations prises individuellement plutôt que par groupe. Ce serait là seulement un premier pas. Car il reste encore beaucoup à faire pour encourager la construction d'habitations flottantes; mais ce serait une première initiative visant à surmonter le parti pris institutionnel contre les demeures flottantes.

La motion nº 2 a trait au fait que rien dans le libellé actuel du programme permettant de différer les intérêts n'empêche l'occupant d'une demeure flottante d'être admissible à l'aide. C'est très important. D'après le libellé actuel, il n'est pas exclus. Cependant, des fonctionnaires de la SCHL ont dit à mes adjoints que l'occupant d'une demeure flottante n'est pas admissible. Ils ont pris cette décision à 2600 milles de l'endroit où elle va s'appliquer.

D'après la SCHL, le contribuable ne devrait pas subventionner les logements luxueux. Étant donné qu'ils ne savent pas ce qu'est une demeure flottante sur la côte ouest, ils supposent que c'est un logement luxueux. A mon avis, il n'appartient pas à la SCHL de juger la qualité des demeures sur la terre ou sur l'eau. Sauf erreur, la Société n'évalue pas le luxe d'une demeure ordinaire avant de décider si celle-ci est admissible en vertu d'autres programmes. Si la demeure est conforme aux normes, ses occupants sont censés être admissibles. S'ils suivent la logique de leur Société, les fonctionnaires devraient voir si les moquettes et les meubles dans une demeure sont de bonne qualité afin de juger si ses occupants vivent dans un entourage luxueux avant de les déclarer admissibles aux programmes du gouvernement. Je ne pense pas que la SCHL devrait jouir de ce pouvoir discrétionnaire.

La SCHL a aussi laissé entendre que les occupants de demeures flottantes qui éprouvent des difficultés financières n'avaient qu'à déménager sur la terre ferme. Les employés de la SCHL devraient être les derniers à faire cette suggestion parce qu'ils doivent être mieux informés que quiconque de la pénurie de logements à prix abordable à Vancouver. Il est certain que le directeur régional de la Société est au courant de la situation. Je trouve aussi inadmissible que la SCHL se mêle de dire aux Canadiens où et comment ils doivent vivre, quand leur logement se conforme aux normes et règlements municipaux. C'est évidemment l'un des problèmes que posent les programmes nationaux à direction centrale. Il faut que les organismes nationaux s'éveillent aux besoins des régions. Dans la partie sud de la Colombie-Britannique, ces besoins s'étendent aux habitations flottantes et au bord de mer.

Pour toutes ces raisons, je prie instamment les députés d'appuyer ces amendements et de traiter sur un pied d'égalité les propriétaires qui ont assez d'esprit inventif pour exploiter le seul espace qui soit disponible dans de nombreuses régions, les eaux côtières.

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, c'est aujourd'hui une journée importante dont peuvent s'enorgueillir tant le gouvernement que tous les députés qui se sont prononcés en faveur du bill C-89. Surtout, c'est une journée qui sera comme une lueur d'espoir pour des milliers de familles canadiennes et de particuliers qui ont besoin qu'on leur vienne en aide sur le plan du logement et de l'emploi.

Comme je l'ai déjà déclaré le lendemain de la présentation du budget, soit le 13 novembre, le bill C-89 constitue une solution sensée et adaptée aux besoins dont je viens de parler. Pour de nombreux Canadiens, il s'agit d'une mesure législative qui revêt une grande importance. Je pressens, comme je l'ai fait remarquer au cours des nombreuses journées et soirées que

nous avons passées à l'étudier avec mes collègues à la Chambre, que ce bill aura des répercussions importantes, non seulement sur les difficultés de logement et la situation de nos concitoyens, mais sur l'économie et sur la création d'emplois dans ce secteur.

Bref, le bill C-89 permet de réaliser quatre grandes choses. Premièrement, il autorise l'entrée en application sans plus tarder du Régime canadien de renouvellement hypothécaire. Deuxièmement, il permet l'entrée en vigueur du Régime canadien de construction de logement locatifs. Troisièmement, il contient des dispositions qui intéresseront tous les propriétaires de maisons, mais en particulier, les premiers acquéreurs. Je vais développer cette question tout à l'heure. Quatrièmement, il permet à la Société canadienne d'hypothèques et de logement de jouer un rôle plus efficace et d'être plus sensible aux besoins.

• (1600)

Cette mesure législative comporte des dispositions importantes nécessaires pour permettre au gouvernement de résoudre efficacement le problème du logement et, en tant que telle, elle revêt une grande importance pour tous les agents du marché du logement, qu'il s'agisse des propriétaires de maisons, des acquéreurs éventuels, des promoteurs de logements locatifs, des locataires, de ceux qui cherchent à louer quelque chose quand ils fondent une famille, du secteur du bâtiment et des établissements de prêt au service de cette industrie.

La situation de ceux qui s'occupent des logements locatifs, aussi bien parce qu'ils se chargent d'en construire et qu'ils voient à en assurer l'offre ou qu'ils veillent à ce qu'ils soient abordables est également préoccupante. Les familles ayant des revenus modestes se préoccupent de pouvoir louer des logements et du prix qu'il leur faudra payer pour le faire. Le gouvernement aidera à construire cette année environ 55,000 logements locatifs au Canada dont 25,000 en vertu de l'article 56(1) du bill, relatif au programme de construction de logements coopératifs et à but non lucratif ainsi que 30,000 logements en vertu du Régime canadien de construction de logements locatifs. Ces logements ont été désignés par le ministre des Financs (M. MacEachen) qui leur a consacré 350 millions de dollars pour les deux prochaines années financières.

Je rappelle aux députés que, sur les 30,000 logements subventionnés par le Régime canadien de construction de logements locatifs, un tiers sont destinés aux Canadiens payant un loyer en fonction de leur revenu. Il est manifeste, dans le cas des provinces qui collaboreront à la mise en œuvre du programme des loyers en fonction des revenus, conçu spécialement à l'intention des Canadiens à la recherche d'un logement à prix raisonnable, qu'aucun programme ne saurait être plus équitable que celui-ci, qui existe déjà, et que vient renforcer le Régime canadien de construction de logements locatifs.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de m'étendre longuement sur ce que ce régime apportera au marché de la construction domiciliaire et sur les perspectives d'emploi qu'il représente pour le secteur de la construction. Je suis sûr que les députés qui ont une grande expérience de ces questions se rendent parfaitement compte des répercussions immédiates qu'a la construction de 30,000 logements pour les Canadiens de tout le pays.

Le logement

Le projet de loi a deux autres caractéristiques dont je voudrais parler. Tout d'abord, je vais aborder la question des prêts hypothécaires et les dispositions du projet de loi qui permettraient à la Société canadienne d'hypothèques et de logement de faciliter la mise sur pied de nouveaux types de prêts hypothécaires. Comme nous le savons tous, la durée d'un emprunt hypothécaire a été ramenée de 25 à 5 ans, puis à un an—et même dans certains cas à des périodes plus courtes. Cela a causé de l'incertitude chez les détenteurs d'hypothèques et a pratiquement anéanti la sécurité que représentait pour les propriétaires de maison le versement de paiements mensuels fixes. La réduction de la durée des emprunts hypothécaires a rendu la situation encore plus difficile pour les entrepreneurs qui se spécialisent dans les logements locatifs. Ces derniers doivent disposer d'hypothèques de cinq ans, car la construction de ce type de logements n'est pas rentable à court terme. Cela s'explique du fait que les prêteurs hypothécaires ne veulent plus faire des investissements à long terme, sachant que les taux d'intérêt peuvent encore augmenter. La situation explosive des taux d'intérêt hypothécaires a incité à créer de nouveaux types de prêt, par exemple les hypothèques à taux variables, les hypothèques avec participation au capital ou avec participation à la plus-value, et les hypothèques qui fluctuent en fonction des prix.

Je me réjouis car le projet de loi va permettre à la SCHL d'apporter ces changements. Je pense qu'ils serviront les intérêts des emprunteurs comme des investisseurs. Ils devraient permettre également d'offrir davantage de capitaux hypothécaires à long terme et d'assurer un meilleur remboursement des hypothèques.

Le projet de loi parle également des primes que la Société canadienne d'hypothèques et de logement peut exiger à titre d'assurance-hypothécaire au titre de la loi sur l'habitation actuellement en vigueur et dont les dispositions ne peuvent être changées que par une modification à cette même loi. C'est pour cette raison, entre autres, qu'il faut modifier la loi nationale sur l'habitation pour y inclure des dispositions qui permettront à la SCHL de disposer d'une plus grande latitude et de se comporter davantage en véritable entreprise.

C'est là une mesure qui est indispensable à l'efficacité de la Société et qui lui permettra de disposer de revenus accrus pour financer ses dépenses et offrir un meilleur service aux contribuables qui financent les activités du gouvernement.

Le bill autorise la SCHL à accepter une cession d'hypothèque en cas de manquement de l'emprunteur plutôt que de prendre possession de l'habitation. Cette mesure accroît encore l'efficacité de la Société et réduit par voie de conséquence les dépenses d'exploitation du gouvernement et les frais pour les contribuables. Prenons l'exemple d'un immeuble résidentiel à logements multiples qui connaît des difficultés temporaires. Si la SCHL juge que c'est une affaire rentable, elle peut intervenir, grâce aux modifications apportées à la loi, pour permettre à la fois aux contribuables de faire des économies et d'éviter certains problèmes aux locataires. Les modifications offrent une autre possibilité. On pourra parvenir à un accord aux termes duquel les prêteurs vont accepter de vendre la propriété si, après un examen approfondi, la Société juge, en consultation avec le propriétaire de l'immeuble, que cette mesure est valable et réalisable. Du coup, la Société acquerrerait moins de propriétés à l'aide du Fonds d'assurance hypothécaire qui

serait ainsi moins sollicité. Cela réduirait également les dépenses de la Société et du gouvernement qui, comme chacun sait, a dû venir en aide à la Société au cours de ces dernières années à cause du nombre élevé des manquements et des demandes de remboursement.

On met actuellement la dernière main au Régime canadien de renouvellement hypothécaire. Il sera mis en vigueur par la SCHL dès que le bill C-89 aura été adopté. Je peux vous promettre que l'on ne perdra pas de temps pour profiter des nouvelles mesures qui, je l'espère, seront adoptées aujourd'hui. Nous allons lancer une campagne d'information du public pour que les Canadiens connaissent l'existence des programmes dont ils peuvent bénéficier dans chaque cas.

J'ai trouvé très intéressantes les explications du premier député qui est intervenu au cours du débat pour réclamer l'adoption immédiate des amendements proposés cet après-midi. Je tiens à signaler toutefois que si la Société a fait part de son inquiétude au sujet des amendements proposés, je n'ai pas eu l'occasion de demander leur avis à ses dirigeants ni le temps d'examiner sérieusement les conséquences qu'ils auraient. Les amendements proposés par le député méritent qu'on les étudie, mais ils posent, comme le député l'a dit lui-même, un certain nombre de problèmes. Comme les amendements ont été présentés très tardivement, nous ne pouvons pas les accepter maintenant.

• (1610)

Encore un mot au sujet de ce que le député a dit à propos d'une observation que les fonctionnaires de la Société auraient faite sur la qualité des logements. Il a prétendu que la Société ou le gouvernement ne devraient rien avoir à dire au sujet de la qualité du logement. Une partie essentielle et très importante du Régime canadien de construction de logements locatifs est qu'il a été conçu pour permettre au gouvernement fédéral et à la Société canadienne d'hypothèques et de logements de veiller à ce que les 30,000 logements construits en vertu de ce programme prévoyant une deuxième hypothèque de $7500 soient modestes. Une de nos principales préoccupations est de veiller à ce que les deniers publics affectés à ce régime garantiront la construction de logements modestes à des prix modiques et non des logements de luxe. Une des particularités de ce régime est qu'on peut veiller à ce que l'immeuble demeure modeste tout en étant attrayant.

Bref, monsieur l'Orateur je recommande à tous les Canadiens qui estiment que le programme pourrait leur être utile, d'étudier les choix disponibles.

Je tiens à remercier ceux de mes collègues qui ont appuyé la mesure législative, monsieur l'Orateur. Je tiens aussi à remercier les députés provinciaux qui ont exprimé leur appui et les divers élus municipaux qui, en réponse à mes sollicitations, ont offert le leur. Je tiens à remercier les syndicats qui ont déclaré appuyer la mesure et, enfin, les organisations industrielles comme CIPREC, UDI et l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain, les représentants traditionnels de l'industrie qui, comme nous le savons, ont réclamé l'adoption rapide de la mesure.

Je serai récompensé pour l'adoption de cette très importante mesure législative, de même que tous les autres députés, j'en suis sûr, lorsqu'elle contribuera à aider les milliers de Canadiens qui ont des problèmes de logement et d'emploi.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le vote porte sur l'amendement du député de Vancouver-Centre (M^lle^ Carney). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les non l'emportent.

Une voix: Sur division.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je déclare la motion rejetée sur division.

(La motion n° 1 de M^lle^ Carney est rejetée, sur division.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le vote porte sur la motion n° 2 du député de Vancouver-Centre (M^lle^ Carney). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les non l'emportent.

Une voix: Sur division.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je déclare la motion rejetée sur division.

(La motion n° 2 de M^lle^ Carney est rejetée, sur division.)

M. Cosgrove propose: Que le bill C-80 soit agréé.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je voudrais . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. On me dit qu'il ne doit pas y avoir de débat lorsque la motion est adoptée mais seulement à l'étape de la troisième lecture. Nous pouvons passer à cette étape avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Cosgrove propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, je saisis volontiers l'occasion qui m'est offerte de m'adresser brièvement à la Chambre à l'étape de la troisième lecture de ce bill. On se souviendra sans doute que cette mesure vient couronner deux ans et demi de promesses d'aide aux propriétaires canadiens de part du parti libéral. De ce point de vue, nous sommes heureux qu'on ait enfin fait quelque chose.

Pendant l'été et l'automne de 1980 et au début de 1981, les Canadiens ont vu les taux d'intérêt atteindre des niveaux sans précédent. Le nombre des saisies a augmenté et des milliers de Canadiens ont fait l'amère expérience des ventes judiciaires, eux qui auparavant ignoraient tout de cette pratique et de ses conséquences. Les taux d'intérêt continuent de paralyser le secteur du logement. Par suite de la politique libérale des taux d'intérêt élevés, bien des Canadiens ont vu leur paiements hypothécaires doubler. Des milliers d'entre eux abandonnent leur maison parce qu'ils ne peuvent plus faire face à ces paiements.

Après avoir manifesté sur la colline parlementaire, à l'automne 1981, les propriétaires, à l'instar de tous les autres Canadiens, ont été confrontés à un budget qui sous bien des rapports, était désastreux. Leur seule lueur d'espoir résidait dans les dispositions du bill présenté à la Chambre.

Les taux d'intérêt nous préoccupent toujours, monsieur l'Orateur. Depuis la présentation du bill, la SCHL a déposé son rapport annuel, daté du 12 mars 1982. Il portait principalement sur les taux d'intérêt élevés qui ont sévi au cours de l'année 1981 et sur leurs répercussions sur le marché de l'habitation et sur la capacité des Canadiens à rembourser leurs emprunts hypothécaires. On y déclarait qu'il était très difficile pour des nouveaux acquéreurs d'entrer sur le marché actuel. En 1981, le secteur des mises en chantier a connu une crise. On prévoit actuellement la mise en chantier de 152,000 logements pour cette année bien que, pour diverses raisons, la SCHL estime qu'il en faudrait 220,000 par an. Il a été question que le nombre soit réduit à 200,000. Même à ce rythme, nous aurions toujours 25 ou 30 p. 100 moins de logements que ce qu'il faut, selon la SCHL, pour répondre aux besoins des Canadiens.

Je voudrais signaler certaines mesures prises par d'autres pays. En mars 1982, le taux hypothécaire en Grande-Bretagne était de 15 p. 100. Les sociétés d'habitation britanniques, de même nature que nos sociétés de fiducie, maintiennent à 13.5 p. 100 le taux d'intérêt hypothécaire. Il est honteux que le gouvernement consente seulement, au moyen de ce projet de loi, des prêts différés sans intérêt d'une valeur maximale de $3,000 aux propriétaires qui ont un avoir propre de 5 p. 100 dans leur maison et, à ceux dont l'avoir propre est presque nul, une subvention de $3,000 au maximum. Pour être admissibles, les propriétaires de maison devront consacrer plus de 30 p. 100 de leur revenu au paiement du capital, des intérêts et de l'impôt foncier. Je rappelle à la Chambre que ce régime s'applique exclusivement aux hypothèques dont l'échéance tombe entre le 1er septembre 1981 et le 11 novembre 1982. Sans l'ombre d'un doute, si le gouvernement ne modifie pas sa politique de taux d'intérêts élevés, le ministre reviendra à la Chambre l'automne prochain pour proposer une modification à la loi afin d'aplanir les difficultés que le gouvernement aura créées aux Canadiens au cours des huit ou neuf mois précédents.

• (1620)

On peut tracer d'intéressants parallèles avec cette loi. Nous avons dit aux Canadiens qu'ils avaient parfaitement le droit de considérer les intérêts hypothécaires et les impôts fonciers comme des déductions légitimes du revenu, comme c'était la pratique aux États-Unis et en Grande-Bretagne. D'après nous, c'était une déduction légitime du revenu des propriétaires de maison au Canada. Comme résultat ultime du régime de crédit d'impôt foncier et d'intérêt hypothécaire du parti progressiste conservateur—sévèrement critiqué par le parti libéral, cela va de soi—les Canadiens ayant une hypothèque ordinaire de $35,000 auraient bénéficié d'un dégrèvement, d'un crédit ou d'un paiement de $150 par mois en 1982. Si nous examinons les paiements hypothécaires accrus que le Canadien moyen a dû faire à cause de la politique libérale de taux d'intérêt élevés, nous constatons que notre suggestion, formulée à la Chambre sous forme de projet de loi, aurait contribué énormément à dissiper le désarroi que les Canadiens ressentent à l'heure actuelle.

Je passe maintenant à la question des taux d'inoccupation. Les taux d'inoccupation créés par le gouvernement ont atteint des proportions de crise jamais vue auparavant. A Oshawa, le taux d'inoccupation est de zéro. A Hamilton, il est de 0.7 p. 100. On considère acceptable le taux de 3 p. 100, ce qui, étant donné le roulement normal des gens qui prennent ou quittent un appartement, permet aux Canadiens de trouver un logement convenable et à un loyer raisonnable où vivre et élever leur famille. Le bill assure que des prêts sans intérêt pouvant atteindre $7,500 par logement seront accordés pour aider à la construction de 15,000 logements locatifs. Cette mesure a été proposée en novembre, mais dans les mois qui se sont succédé jusqu'au début de mars, le gouvernement a constaté que ses prévisions étaient erronées, comme c'est le cas de bon nombre de ses prévisions. Peut-être le gouvernement a-t-il été induit en erreur par les nombreuses excavations ou les panneaux annonçant l'érection d'immeubles qui apparaissent et disparaissent du jour au lendemain comme on l'a vu dans le cas de IRLM. On a considéré comme des mises en chantier des excavations et des fondations, mais le gouvernement a soudain compris qu'aucun immeuble ne surgirait de ces trous, aussi a-t-il fini par nous promettre 15,000 logements de plus en mars. Le ministre en a annoncé la promesse dans un communiqué très détaillé émanant de son cabinet et dans lequel il est question de ce que le gouvernement projette de faire pour réparer les maisons canadiennes.

C'est très bien, tout cela, mais tout le monde sait que la politique libérale de la cherté du loyer de l'argent entrave la construction de logements locatifs. Il est impossible de construire des unités de logements locatifs qui soient rentables avec les hauts taux d'intérêt actuels et que le ministre des Finances (M. MacEachen) et le cabinet préconisent comme tonique pour les Canadiens. Ce n'est pas un tonique très efficace car il

n'y a pas de mises en chantier. Tous ceux qui s'intéressent à la construction immobilière savent qu'on ne peut construire d'appartements avec des taux d'intérêt au niveau auquel les maintient le gouvernement.

Malheureusement, il ne m'a pas été possible d'assister à toutes les réunions du comité, mais j'ai lu les observations qui y avaient été prononcées. Je fais remarquer à la Chambre qu'il y a un certain espoir pour les Canadiens. Le ministre des Finances a fermement laissé entendre dans le budget que le gouvernement libéral avait l'intention d'imposer les Canadiens sur la valeur locative imputée de leur propriété. Cette décision a été fondée sur les données budgétaires présentées par le ministre. Celui-ci a déclaré qu'il était faux, de l'avis du parti libéral, de vouloir que tous les Canadiens soient propriétaires d'une maison, qu'ils puissent la payer et ensuite «éviter» de payer de l'impôt sur la valeur locative imputée. Le ministre des Finances a maintenu sa position là-dessus. Il a refusé d'admettre que le gouvernement libéral comptait imposer les Canadiens sur la valeur locative imputée à leur maison. Telle semble être la politique gouvernementale énoncée par le ministre des Finances. A vrai dire, nous sommes scandalisés.

Nous ne voyons pas pourquoi les Canadiens seraient obligés de payer de l'impôt sur un revenu qu'ils n'ont pas touché. Nous estimons que cette notion libérale de la valeur locative ne tient pas compte des frais considérables associés à la propriété d'une maison, par exemple les frais d'entretien, les paiements hypothécaires et les taxes foncières. Cette notion pourrait faire perdre leur maison à beaucoup de Canadiens. Bien trop de maisons ont été perdues en raison des programmes du gouvernement libéral et les députés de ce côté-ci de la Chambre ne tiennent pas à ce que la situation persiste. Les libéraux qui imposent cette notion socialiste aux Canadiens verront que le parti progressiste conservateur se démènera probablement comme le diable dans de l'eau bénite pour s'assurer que cette notion n'aille pas plus loin que toutes les autres propositions sur lesquelles est revenu le ministre des Finances.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Sans aucun doute, le député n'était pas à la Chambre quand le ministre des Finances (M. MacEachen) a traité de cette question et a expliqué que la notion n'existait que dans l'esprit de la Dominion Life Assurance Company et des députés de l'opposition.

M. Siddon: Cette motion figurait dans le budget.

M. Lewis: Je suis content de pouvoir venir en aide au ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais). En ma qualité de leader adjoint de l'opposition, j'ai le devoir d'être présent tous les jours; j'étais donc là quand le ministre des Finances, qui est absent aujourd'hui, a fait cette déclaration. Pour ce qui est de l'interprétation des propos du ministre, c'est une autre paire de manches et les députés de tous les partis ont bien du mal à s'entendre là-dessus.

M. Cosgrove: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Pour ce qui est de savoir si le député était présent quand le ministre des Finances (M. MacEachen) a fourni une interprétation différente, je l'ignore. Pour en revenir à mon rappel au Règlement . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre je vous prie. Le ministre parle d'interprétation. J'espère que ce n'est pas là l'objet de son rappel au Règlement.

M. Cosgrove: Le député prétend que c'est l'actuel ministre des Finances qui a fait cette proposition. Or, c'est l'ancien ministre des Finances, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), qui l'a faite.

M. Siddon: C'est faux.

M. Taylor: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Ce n'est pas le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) qui a fait cette proposition. Elle était contenue dans un document du ministère.

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je suis prêt à accepter un rappel au Règlement du député de Bow River (M. Taylor); mais s'il veut simplement dire qui a présenté quoi, quand et où, je ne pense pas qu'il y a matière à un rappel au Règlement; il s'agit d'un sujet de débat. Je passe la parole au député pour un rappel au Règlement.

M. Taylor: Je me contenterai de demander pourquoi le ministre se plaint d'avoir perdu 45 millions s'il n'avait pas l'intention de soumettre sa proposition?

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je peux comprendre la confusion des ministériels. On ne s'étonnera pas que les députés de la majorité ne sachent pas trop ce que l'on entend par loyer imputé. Nous savons que le gouvernement veut introduire cette mesure et nous avons l'intention de nous y opposer.

C'est amusant d'entendre le ministre chargé du logement aborder de telles questions quand on sait qu'il a parlé du commerce avec l'Afrique dans une allocution qu'il a faite au ministère des Affaires extérieures. Il est difficile de passer du loyer imputé au commerce avec l'Afrique. Le ministre chargé de l'habitation semble avoir réussi à la faire. En l'absence du ministre d'État (Commerce international) (M. Lumley), nous ne savons nullement quelle relation cela peut avoir avec le commerce avec l'Afrique. Nous savons ce que le ministre d'État (Commerce international) a fait pour améliorer nos échanges commerciaux avec le Japon et l'Iraq. En toute franchise, les députés de ce côté-ci sont étonnés car ils ont constaté la confusion qui règne dans l'industrie de l'habitation. Nous constatons la baisse des mises en chantier et les taux critiques de logements vacants, mais le ministre chargé de l'habitation adresse la parole à un colloque des Affaires extérieures sur le commerce avec l'Afrique. On ne devrait pas trop s'en étonner, car, sauf erreur, le ministre chargé de l'habitation a fait une allocution récemment à un colloque sur les ventes organisées par une importante société immobilière. On s'est demandé de ce côté-ci pourquoi il en était ainsi.

• (1630)

Je voudrais signaler à la Chambre que nous avons appris pourquoi le ministre chargé de l'habitation avait fait une allocution à un colloque sur les ventes. On sait que dans l'industrie immobilière, il est important de se procurer des listes de ventes. Ce sont les descriptions qui figurent sur les affiches avec le prix et tout et tout. Nous nous sommes rendu compte que le ministre qui s'occupe actuellement du logement a contribué plus que n'importe lequel de ses prédécesseurs à l'élaboration des catalogues de maisons à vendre utilisés par les agents immobiliers, car le parti libéral, avec sa politique des taux d'intérêt élevés a causé plus de saisies que jamais.

Je tenais seulement à signaler la chose à la Chambre. Tout comme les ministériels ne comprennent pas le loyer imputé des propriétaires, ils ne comprennent pas pourquoi le ministre se mêle d'aller prononcer des discours semblables un peu partout au Canada.

En terminant, je tiens à dire que nous approuvons le bill, bien que nous déplorions vivement ses faiblesses. Nous regrettons que ce soit là tout ce que le gouvernement puisse faire, après toutes les promesses qu'il a faites de protéger les Canadiens contre les saisies. Le gouvernement a accouché d'un bill fantôme qui n'arrivera sûrement pas à calmer les véritables appréhensions de la population.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté le député qui vient de parler.

M. Lewis: Je m'en doute bien.

M. Deans: Deux des points qu'il a soulevés méritent à mon avis d'être approfondis, le dernier étant que même si le projet de loi est insuffisant à maints égards, le parti conservateur est disposé à l'appuyer.

Monsieur l'Orateur, je tiens à dire que le projet de loi est effectivement insuffisant à tous les égards mentionnés par le député. J'en étais déjà arrivé moi-même à cette conclusion il y a quelque temps. Pendant que je l'écoutais énumérer les faiblesses du projet de loi, j'en suis venu à penser que, même si j'aurais aimé recommander à mon caucus de l'appuyer, je n'avais aucune raison valable de le faire. Je crois que lorsque quelque chose cloche, lorsque quelque chose fonctionne mal et est peu avantageux, cela ne mérite pas d'être appuyé. Dans le cas qui nous occupe, je crois que c'est vraiment ce qui se produit. Je prie les conservateurs, si jamais ils peuvent rassembler leur courage d'ici quarante minutes, disons, de changer d'avis, je les prie de se joindre à nous pour renverser le gouvernement, afin que nous puissons construire des maisons lorsque nous prendrons le pouvoir.

Je voudrais signaler un autre point qui mérite examen, ne serait-ce qu'en passant. J'ai entendu la querelle de famille qui oppose les libéraux et les conservateurs . . .

M. Huntington: L'alliance socialiste.

M. Deans: . . . au sujet des loyers fictifs.

M. Lewis: Vous voulez le taxer.

Une voix: Cousins germains.

M. Deans: Je ne peux m'empêcher de sourire . . .

M. Huntington: Vous êtes impeccable.

M. Deans: Je sais que ce n'est pas bien de rire des gens qui essaient désespérément de se tirer d'un mauvais pas. Quand j'entends les conservateurs se lever avec indignation pour exiger que le gouvernement justifie cette proposition absurde, celle d'instaurer sous une forme quelconque et dans un avenir indéterminé un concept appelé loyer imputé, cela me rappelle les documents budgétaires de 1979. On y reprenait la même idée en termes presque identiques . . .

M. Siddon: Pas dans les documents budgétaires. Dites la vérité.

M. Deans: . . . dans les documents annexes.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Le député de Bow River (M. Taylor) invoque le Règlement.

M. Taylor: Monsieur l'Orateur, je sais que le député veut être précis, mais cette proposition ne figurait pas dans les documents budgétaires.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. On peut faire une mise au point au cours du débat ou par la suite, mais sûrement pas en invoquant le Règlement.

M. Deans: Monsieur l'Orateur, quand je relis ces documents qui accompagnaient le budget, ces documents qui sont censés fournir des renseignements de base . . .

M. Huntington: C'est un peu plus précis.

M. Deans: . . . et exposer les principes dont s'inspire le budget. Si ce ne sont pas des documents budgétaires, on peut les appeler comme on veut, monsieur l'Orateur. Cependant, j'y retrouve dans les mêmes mots l'idée de loyers fictifs à laquelle songeaient déjà les conservateurs.

Une voix: Pas du tout.

M. Deans: Tout ce que je puis dire au nom des dizaines, des centaines de milliers de Canadiens qui se désespèrent en pensant que si jamais ils devaient élire un gouvernement conservateur . . .

M. Huntington: Ces propos sont ceux des fonctionnaires socialistes du gouvernement.

M. Deans: . . . c'est qu'il serait aussi mauvais que le gouvernement libéral. Il y a tout lieu de croire que si les conservateurs étaient élus, ils feraient exactement la même chose.

Des voix: Non.

M. Taylor: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. Deans: A quel sujet?

M. Taylor: Les bureaucrates ont retiré cette disposition pendant que nous étions au pouvoir. Mais les libéraux l'ont acceptée et l'ont incluse dans leurs documents budgétaires.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. Je voudrais bien que les députés arrêtent d'invoquer le Règlement à tort et à travers.

M. Deans: Monsieur l'Orateur, pour être juste et charitable comme je le suis toujours . . .

M. Huntington: Vous induisez la Chambre en erreur, mon ami.

M. Deans: Afin d'être juste et charitable, comme je le suis toujours, je tiens à dire au député de Bow River (M. Taylor) que s'il désire rejeter aujourd'hui cette proposition au nom des conservateurs, je suis bien d'accord.

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: S'il est prêt à nous dire qu'elle ne figurera jamais plus dans l'un de leurs documents de référence, je suis d'accord. Je ne trouverai rien à y redire.

M. Huntington: C'est une doctrine socialiste.

M. Deans: Qui suis-je pour vouloir tenir tête au député de Bow River?

En tout cas, tout ce que je puis vous dire, c'est que je remercie le ciel que cette mesure n'ait jamais pris force de loi. Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, car je sais que cela vous intéresse, que lorsque les Néo-démocrates formeront le gouvernement—sans oublier, bien entendu, que nous comptons à l'heure actuelle 26 p. 100 du vote populaire et que cela ne fait qu'augmenter . . .

Des voix: Bravo!

M. Deans: . . . il n'y aura pas de loyers fictifs.

M. Oberle: Il n'y aura plus rien.

M. Deans: Il n'y aura pas de loyers fictifs. Non seulement cette mesure ne figurera pas dans notre budget, mais dans aucun document budgétaire. Elle ne paraîtra dans aucun document de référence.

Il n'y aura pas de loyers fictifs, lorsque nous serons au gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Young: Pas comme avec les libéraux ou les conservateurs.

M. Deans: C'est un peu bruyant ici, ne trouvez-vous pas?

Des voix: Oh, oh!

M. Huntington: Quel échange serré!

M. Deans: Quoi qu'il en soit, je voudrais parler un peu plus en détail de ce bill. Je tiens à vous dire, monsieur l'Orateur et, par votre entremise au ministre et à tous ceux qui prennent la peine de m'écouter, que la mesure à l'étude n'est pas suffisante. Devant un projet de loi insuffisant, on se demande, d'ordinaire, s'il n'y a pas lieu de l'appuyer, ne serait-ce que pour quelques rares mesures bénéfiques. Mais en l'occurrence, les lacunes de ce projet de loi qui se veut une soluction aux prix exorbitants qui font reculer la grande majorité des acheteurs ou des locataires à peu près partout au Canada, ses lacunes, donc, sont telles que presque personne ayant à cœur d'assurer à chacun sa maison à un prix abordable ne pourrait l'appuyer.

J'ai étudié à fond le projet de loi et je suis convaincu qu'il nous prépare des problèmes plus graves encore que ceux que nous connaissons. Ce projet de loi, comme d'autres auxquels on a fait tout au moins allusion ces derniers temps, aura indubitablement pour effet de forcer de plus en plus de Canadiens à assumer des paiements hypothécaires tellement à la limite de leur pouvoir de dépenser qu'ils seront inévitablement obligés de différer les remboursements de capital et d'intérêts jusqu'au moment où ils pourront, espèrent-ils, gagner davantage. Avec le report des intérêts, ces gens-là seront plus endettés à la fin de l'année qu'ils ne l'étaient au début.

• (1640)

A cause de ce projet de loi, des mesures du gouvernement et de la politique des taux d'intérêt pratiquée par M. Bouey, nous assisterons à une répétition du programme PAAP. On encourageait les gens à acheter des maisons qu'ils ne pouvaient se permettre et à assumer des obligations que les dépassaient. Le coût véritable d'une maison était repoussé de cinq ans et, quand ce jour-là arrivait, bien des propriétaires constataient qu'ils ne gagnaient pas assez pour garder la maison perdaient ainsi tout leur investissement.

Sauf erreur, c'est à Mississauga, que plus de 50 p. 100—je pourrais trouver le chiffre précis si vous voulez—de tous les participants au PAAP ont fini par perdre leur maison. Le gouvernement les avaient incités à devenir propriétaires, et ces gens-là espéraient que leurs salaires allaient continuer à croître et qu'ils pourraient effectuer leurs versements hypothécaires. Mais les circonstances étant ce qu'elles ont été, ils ont perdu leur maison.

Il en est de même pour ce programme. En se prévalant des taux d'intérêt variables et du programme d'aide à court terme, qui se termine au bout d'un an comme l'a rappelé le député de Simcoe-Nord (M. Lewis), les propriétaires ne font que reporter à plus tard l'inévitable.

Les mesures prises par le gouvernement sont insuffisantes. Si on les examine de près, elles sont mêmes néfastes. Voilà pourquoi je n'encouragerai personne à s'en prévaloir. Le député de Simcoe-Nord vient de murmurer que ce n'est pas ce que je dis aux gens de ma circonscription. Qu'il soit clair qu'au moment où le programme PAAP était en vigueur, quand je siégeais à la Législature ontarienne, je conseillais aux gens de ne pas en profiter, parce que je savais qu'au bout de cinq ans ils devraient quitter leur maison.

M. Lewis: D'accord.

M. Deans: Je leur répète la même chose aujourd'hui. Ce n'est pas le genre de programme qui permettra aux familles de devenir vraiment propriétaires de la maison où elles emménagent. C'est une des raisons pour lesquelles je n'arrive tout bonnement pas à approuver ce projet de loi. C'est un piège en quelque sorte. Bien des Canadiens s'endetteront de plus en plus. Au lieu de rembourser leur hypothèque, ils s'endetteront davantage.

M. Lewis: Ils seront toutefois protégés par un toit.

M. Deans: Le député dit à juste titre que ces citoyens seront protégés par un toit, mais je le lui demande, monsieur l'Orateur, par votre intermédiaire, ne serait-il pas préférable, au lieu d'appuyer un projet de loi qui finira par faire perdre leur maison à ces citoyens, que les députés de l'opposition fassent front commun et qu'ils obligent le gouvernement à se lancer dans la construction, comme autrefois; à se lancer dans les prêts hypothécaires, comme autrefois: à s'arranger pour faire baisser les taux d'intérêt, car c'est son devoir, et à veiller à permettre aux Canadiens qui en ont besoin de s'acheter une maison à un prix abordable. Voilà ce que j'appelle une bonne initiative, mais il n'en est pas question dans ce projet de loi. C'est là que réside le problème.

Des voix: Bravo!

M. Deans: En continuant à appuyer les demi-mesures que le gouvernement nous propose à grand renfort de publicité et de beaux discours—elles finiront d'ailleurs par aggraver la situation—les députés rendent un mauvais service aux Canadiens. C'est pourquoi je refuse d'appuyer ce projet de loi. Il pourrait être utile à quelques personnes, mais c'est un véritable traquenard pour la majorité des citoyens.

Serrons-nous les coudes, monsieur l'Orateur, et efforçons-nous de faire baisser les taux d'intérêt hypothécaires. Au lieu d'appuyer la politique de la Banque du Canada en matière de taux d'intérêt, pourquoi l'expert financier conservateur n'exige-t-il pas qu'elle change son fusil d'épaule dans ce domaine afin de répondre, comme il se doit, aux besoins des Canadiens? Pourquoi n'est-on pas en faveur de la perception d'un impôt sur les bénéfices excessifs des banques qui gagnent des centaines de millions de dollars sans faire quoi que ce soit sur le marché ou ailleurs pour les mériter? Pourquoi n'essaie-t-on pas de récupérer une partie de cet argent pour essayer de faire fléchir les taux d'intérêt? Pourquoi? Parce que le gouvernement ne veut pas et que les conservateurs refusent de nous aider.

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: Ils sont tout à fait prêts à rester assis et à permettre à leurs riches amis de s'enrichir davantage grâce aux taux d'intérêt élevés et de mener la belle vie aux dépens de la grande majorité des Canadiens! Voilà pourquoi!

Des voix: Bravo!

M. Deans: Monsieur l'Orateur, il est très difficile de rester calme lorsqu'on parle d'une des choses les plus essentielles dans la vie de tout être humain. Qu'est-ce qui peut être plus important que les aliments d'une part et le logement de l'autre? Ce sont les plus grandes nécessités de la vie. Nous avons créé un système qui tient compte des besoins des prêteurs, mais non pas des besoins de ceux qui ne peuvent pas se loger.

M. Lewis: Que dire du droit à la propriété?

M. Deans: Pour répondre à l'observation du député de Simcoe-Nord, je dirai que nous n'avons pas changé d'avis au sujet du droit à la propriété. Les Canadiens ont le droit d'être propriétaires de leur propre maison.

M. Lewis: C'est pour cela que vous avez voté contre ce droit.

M. Deans: Ils ont le droit d'être propriétaires de leur maison non pas simplement à cause d'un alinéa dans la constitution, mais à cause de notre régime économique qui leur permettra de gagner assez d'argent pour acheter la maison qu'ils veulent habiter. Voilà la différence.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Il s'agit d'une question économique; on ne peut pas se contenter de faire de belles phrases pour dire que chacun a le droit d'être propriétaire. J'affirme de façon catégorique que chacun a le droit d'être propriétaire de sa maison. Mais comment peut-on parler de droit si, après avoir donné à quelqu'un le droit d'être propriétaire, on crée ensuite un régime économique qui empêche pratiquement le travailleur moyen d'exercer le droit?

Des voix: Bravo!

M. Deans: Comme je l'ai dit plus tôt, la mesure législative à l'étude est malvenue et ne s'attaque pas aux vrais problèmes. Elle ne fait rien pour fournir plus de logements afin que le stock de logements soit suffisant pour satisfaire aux besoins évidents du Canada. Nous aurions besoin de 220,000 unités de logement cette année et nous n'en construirons que 157,000.

Des voix: Quelle honte!

M. Deans: Même si l'on tient compte du nouveau programme du ministre, on ne construira que 157,000 unités cette année, et nous accusons chaque année un nouveau retard de 70,000 unités. Nous empêchons les Canadiens non seulement de se loger, mais aussi de se loger à un prix abordable. C'est certainement là-dessus qu'on devrait se pencher.

• (1650)

Pour terminer, permettez-moi de dire qu'en faisant de telles déclarations le ministre se prononce, sans équivoque, en faveur d'hypothèques à taux variables, et c'est là notre gros problème. Autrement dit, on reste endetté jusqu'à la fin de ses jours. Les banques endettent les gens ad vitam aeternam avec ces taux d'intérêt hypothécaires variables. Elles veillent bien à ce qu'on ne puisse jamais rembourser. Quelqu'un peut constamment modifier son taux hypothécaire et accroître continuellement sa dette.

Il y a un autre détail encore plus important. Votre Honneur est au courant, je le vois dans vos yeux.

M. Lewis: Vous n'avez pas si bonne vue!

M. Deans: Votre Honneur sait parfaitement que les taux d'intérêt hypothécaires variables sont illégaux selon la loi sur les taux d'intérêt. Le ministre se contente de rire. Néanmoins, l'illégalité ne lui fait pas peur.

M. Blais: Il ne rit pas. Mais il est très content que vous n'empêchiez pas l'adoption du bill.

M. Deans: Il s'agit là d'une solution très limitée dont les banques ne veulent pas s'écarter. Elles ont là un autre moyen de gruger les travailleurs et de rogner encore plus leur maigre salaire. Le gouvernement agit ainsi pour leur assurer de gros profits. A combien se sont élevés leurs bénéfices cette année? Etait-ce 1.5 milliard ou 1.7 milliard? Je crois que c'était 1.7 milliard.

M. Lewis: Renseignez-vous.

M. Deans: Voilà que le gouvernement propose une nouvelle formule approuvée par le ministre pour limiter davantage le pouvoir d'achat des Canadiens qui veulent s'acheter une maison. Non seulement le gouvernement limite leur pouvoir d'achat, mais il le fait d'une façon tout à fait contraire aux lois canadiennes. Le ministre hoche la tête, approuve, et s'incline poliment, remerciant et félicitant les gens de leurs efforts. Non, monsieur le Ministre, nous n'appuierons pas ce bill.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Henri Tousignant (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le président, je suis très heureux de prendre part à la discussion relative à la troisième lecture du bill C-89. Comme les États-Unis et les pays européens, le Canada est, lui aussi, dans une conjoncture économique difficile. Lutter contre l'inflation et faire du renouvellement de l'économie canadienne la priorité des priorités jusqu'à ce que cette action soit couronnée de succès, voilà l'engagement qu'a pris notre gouvernement. Cette détermination du gouvernement à contrecarrer les forces inflationnistes ne nous empêche cependant pas de reconnaître qu'il faut aider les personnes qui en ont également le plus besoin.

En matière d'habitation, le budget du 12 novembre dernier prévoyait que le gouvernement offrirait des prêts sans intérêt pour aider à la construction de 15,000 logements locatifs dans les régions du pays où le taux d'inoccupation est très serré. Le 23 mars dernier, l'honorable ministre responsable de l'habitation et des Travaux publics a annoncé que le gouvernement affectera un montant supplémentaire de 100 millions de dollars afin de doubler de 15,000 à 30,000 le nombre de nouveaux logements pour lesquels il accordera des prêts sans intérêt jusqu'à concurrence de $7,500 l'unité. Ce qui assurera de ce fait à plus de Canadiens l'accès à de bons logements à prix abordables.

De plus le gouvernement affecte 30 millions de dollars en prêts à titre gracieux pour aider à améliorer les maisons déjà existantes. Ces fonds seront affectés aux secteurs où le taux de chômage est le plus élevé. Le Québec, à lui seul, recevra 32 p. 100 du budget total, soit $9,600,000. Cette nouvelle aide pour la rénovation des logements s'ajoute aux 169 millions de dollars déjà affectés à cette fin dans le cadre du Programme d'aide à la remise en état des logements communément appelé le PAREL, et diffère de celui-ci dans ce sens que cette aide sera acheminée vers les régions où le taux de chômage est élevé. Elle aura ainsi un effet de redressement dans la création d'emplois parce que ceux qui en bénéficieront devront investir $7 de leur propre avoir pour chaque $3 d'aide offerts. Ce régime de rénovation constituera un stimulant pour l'industrie canadienne de la construction.

Le gouvernement pense également aux personnes qui doivent renouveler leur prêt hypothécaire et qui, à cause de la hausse des taux d'intérêt, pourraient risquer de perdre leur maison. A cet égard, le gouvernement a établi un régime prévoyant que si une personne a déjà plus de 5 p. 100 d'avoirs propres dans sa maison, et qu'après avoir renouvelé son prêt, elle estime devoir verser en paiements hypothécaires et taxes foncières plus de 30 p. 100 du revenu familial avant impôt, le prêteur autorisé pourrait consentir à reporter les paiements d'intérêt de cette personne jusqu'à concurrence de $3,000 pendant un an. Si, par ailleurs, une personne a moins de 5 p. 100 d'avoirs propres dans sa propriété, et que ses paiements représentent toujours plus de 30 p. 100, elle aura alors droit à une subvention pouvant atteindre $3,000.

Ce régime s'applique aux prêts hypothécaires arrivés à échéance entre le 1er septembre 1981 et le 11 novembre 1982. Ces récents engagements ainsi que les programmes existants porteront à 100,000 le nombre approximatif d'emplois qui seront créés directement ou indirectement par les initiatives du gouvernement fédéral dans le domaine de l'habitation.

Ces initiatives traduisent dans les faits le souci du gouvernement canadien de faire tout pour redresser la situation précaire du logement locatif, pour aider les Canadiens qui font face à de graves difficultés lors du renouvellement de leur hypothèque, et pour chercher en même temps à rétablir une saine croissance économique.

J'écoutais tantôt les députés de l'opposition exprimer des réserves au sujet de cette loi et j'étais porté à m'éclater de rire en entendant toutes les propositions, suggestions et solutions qu'ils peuvent apporter. Mon préopinant, le représentant de Hamilton Mountain (M. Deans), a parlé de choses qui peuvent vraiment toucher tous les Canadiens, cela effleurait la démagogie, car à mon avis, quoi de plus légitime, monsieur le président, pour les Canadiens que de posséder sa propre maison.

Une voix: C'est une vérité!

M. Tousignant: C'est une vérité, oui je l'avoue, quoi de plus légitime pour un jeune couple que de posséder sa maison!

On nous arrive également avec la question du droit de posséder une maison. Peut-il exister quelque chose de plus fondamental que le droit de posséder sa propre maison? Non, mais est-ce que ce ne sont pas des paroles un peu touchantes? Mais est-ce que ces gens-là parlent des deux côtés de la bouche, monsieur le président? Oui, pourquoi est-ce qu'on ne dit pas par exemple que, oui, d'une part c'est légitime de posséder sa résidence, sa propre demeure, mais pourquoi ne dit-on pas par exemple que où cela ne devient plus légitime c'est de s'acheter une propriété de $75,000 avec un montant comptant de $500? Il faudrait que ces gens-là expliquent cela. N'est-il pas plus normal qu'on demande aux gens d'acheter par exemple une demeure plus modeste, à $45,000 ou $50,000, et de verser comme comptant $15,000 ou $20,000, cela fait un peu plus de sens, à mon avis. Mais ces gens-là se promènent en disant: y a-t-il quelque chose de plus légitime que de posséder sa propre demeure, et là on laisse sur leur appétit. Il y en a d'autres qui parlent de haut taux d'intérêt, qui blâment le gouvernement, et qui de l'autre côté de la bouche s'empressent de dire: bien dépensez plus dans l'habitation, oui on approuve votre projet de loi mais il faudrait que vous y alliez davantage, que vous y

mettiez plus d'argent. Il est bien clair qu'on peut traiter tous les problèmes, tous les cas individuels si on les prend un à un et si on y met le paquet à chacun. Par contre, on entend ces gens qui vous reviennent et qui vous disent: Voici, le déficit est trop élevé, faites quelque chose pour éliminer ce déficit-là. Alors qu'est-ce que ces gens-là veulent vraiment?

Évidemment, si on veut solutionner, s'attaquer à un seul problème, c'est facile, qu'on y mette le paquet, 200 millions, 400 millions, 500 millions, que ce soit dans le domaine de l'habitation, que ce soit dans celui de l'agriculture, des forêts, de l'automobile, nous de ce côté-ci de la Chambre, nous les connaissons les problèmes, nous pouvons les identifier, nous ne sommes pas masochistes au point d'essayer de tenir les gens dans la misère pour être l'objet d'accusations de toutes parts. Non, on peut identifier tous les problèmes qui existent au Canada, mais si on veut tout régler ces problèmes-là du jour au lendemain, ça prend de l'argent, et les gens d'en face sont les premiers à nous dire: Bien écoutez, le déficit est trop élevé! Vous dépensez trop! Alors, monsieur le président, il faudrait que ces gens-là deviennent un peu plus sérieux. Je veux bien croire qu'ils ne sont pas là pour faire campagne électorale pour le gouvernement au pouvoir, cela est bien clair, mais tout de même, à un certain moment il faudrait que ces gens-là soient un peu plus honnêtes dans leurs paroles, leurs faits et gestes. On me demande de parler du prix de l'essence. Il est bien clair que je suis fier, je remercie l'honorable député de me tendre la perche. Ce sont encore d'autres discours que l'on entretient à la grandeur du pays en disant: Vous, les libéraux, vous vous faites élire en disant que le prix de l'essence n'augmenterait pas, et maintenant voilà où le prix est rendu. Vous nous avez battus sur les 18c.

Une voix: *Sky high*!

M. Tousignant: *Sky high*! Je répondrai ceci à l'honorable député. Il sait très bien que selon les progressistes conservateurs, évidemment le prix de l'essence allait également augmenter à 85 p. 100 du prix international. Nous, nous avions dit 75 p. 100 du prix international. C'est cela la réalité. En plus, eux avaient dit 18¢. de taxe en plus. C'est cela la réalité.

Alors évidemment l'essence, comme les progressistes conservateurs et les libéraux avaient prévu que le prix de l'essence augmenterait, il a augmenté comme n'importe quel autre bien de consommation, comme le beurre, le pain, *et cetera*. Ce qu'eux avaient prévu c'est 18¢. de plus. Alors c'est cela. Je suis content, monsieur le président, que l'honorable député me fournisse l'occasion de clarifier cette situation.

Alors c'est ce genre de fausseté qu'on répand un peu partout et j'espère, monsieur le président, que dans l'avenir ces gens-là essaieront de dire exactement ce qui se passe, sans nécessairement faire l'éloge du gouvernement en place, mais essayer au moins d'être le plus honnête possible.

Alors étant donné les circonstances, en terminant, monsieur le président, dans l'ensemble je sais qu'ils sont tous en faveur. Il fallait bien qu'ils parlent contre un peu par exemple, mais dans l'ensemble, je sais que tout le monde est en faveur, alors j'espère que le bill sera adopté tout à l'heure et je suis très heureux, c'est même un moment historique, parce que, comme on l'a mentionné tout à l'heure, ceci va profiter à nombre de Canadiens . . . 60,000 emplois seront créés et avec l'autre programme de 30 millions de dollars, on va créer encore 30,000 autres emplois . . .

M. Cosgrove: 60,000!

M. Tousignant: Donc ceci va profiter à une quantité énorme de Canadiens d'avoir accès à des loyers à meilleur marché. Évidemment on ne peut pas les leur donner complètement. Il est clair et net que l'on ne le peut pas. On ne peut pas tout payer, et le ministre ne peut pas aller construire les logements lui-même. Alors, évidemment, cela va fournir la possibilité à plusieurs Canadiens de profiter de meilleurs loyers, à meilleur prix. Ça va permettre également à plusieurs Canadiens de travailler dans le domaine de la construction. Ça va relancer le domaine de la construction. Dans la conjoncture actuelle, c'est presqu'un miracle que le ministre responsable pour l'habitation vient de faire, c'est un tour de force. Alors moi je suis très heureux que cela se produise aujourd'hui et je souhaite que dans quelques minutes on acceptera la troisième lecture.

• (1700)

[*Traduction*]

M. Bill Wright (Calgary-Nord): C'est la deuxième fois, monsieur l'Orateur que j'ai l'occasion d'intervernir sur ce bill C-89 destiné à modifier la loi nationale sur l'habitation et la loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Je me rappelle les très nombreuses questions qui ont été posées l'année dernière au ministre du Logement au cours desquelles on lui demandait quand il allait venir en aide aux propriétaires de maisons et aux locataires. Chaque fois, le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) disait d'attendre le budget.

Celui-ci a été déposé le 12 novembre et nous sommes alors revenus à la charge. Il nous a répondu qu'il allait présenter une mesure législative. Cette mesure a été présentée effectivement le 28 janvier. Le 2 mars quand le timbre a commencé à retentir, nous tous qui siégeons de ce côté-ci avons imploré le gouvernement de permettre au comité de continuer à se réunir; toutefois, le leader du gouvernement à la Chambre ne l'a pas permis et le ministre des Travaux publics n'a pas autorisé son comité à se réunir non plus, bien que nous l'ayons expressément demandé malgré la sonnerie du vote qui ne cessait de retentir. Monsieur l'Orateur, bien des gens se sont élevés ouvertement contre l'inertie du gouvernement.

La Home Builders Association de Toronto a déclaré que le budget fédéral supprimait divers stimulants aux investissements privés au Canada. A notre avis, le ministère des Finances n'a pas été bien informé des conséquences négatives que ces nombreuses modifications auraient sur le marché du logement.

Le Canadian Institute of Public Real Estate Companies a déclaré que les taux d'intérêt élevés dissuadent les promoteurs de construire de nouveaux immeubles à appartements; en Ontario, pour rentrer dans ses frais à l'égard d'un nouvel immeuble financé aux taux actuel, un propriétaire devra louer dans les $800 par mois un appartement classique d'une chambre.

Le bill à l'étude ne s'attaque pas à ces problèmes. La SCHL estime qu'entre 210,000 et 220,000 logements doivent être mis en chantier chaque année, et pourtant, dans le budget des dépenses, il n'est prévu d'en construire que de 160,000 à 170,000. Il est peut-être bon de rappeler combien de nouveaux logements ont été construits ces dernières années. En 1976 nous avons eu 273,000 mises en chantier; en 1977, 246,000; en 1978, 228,000; en 1979, 197,000; en 1980, 158,000 et en 1981, 178,000.

Le ministre vient nous dire ici combien il va créer d'emplois. Il est fort possible qu'il puisse en créer beaucoup si, ayant réduit le bâtiment à l'inactivité complète, il vient ensuite présenter un projet de loi pour aider le bâtiment et favoriser l'emploi. Malheureusement, l'industrie du bâtiment n'est pas d'accord. Elle dit qu'il faut 50,000 unités de logement pour relever l'emploi dans le bâtiment. Elle dit qu'avec ce bill, il va y avoir suppression et non création de 100,000 emplois. A preuve les 2.8 milliards environ de manque à gagner de l'industrie du bâtiment qui entraînent pour l'État une perte de recettes de 400 millions de dollars. Cela n'empêche pas le ministre de répéter qu'il va faire créer des emplois.

En 1981, la maison moyenne s'est vendue $61,000, c'est-à-dire 12 p. 100 de plus que l'année prédédente. Puis le ministre des Finances (M. MacEachen) a eu le front de dire devant la Chambre que les gens n'étaient pas dans une si mauvaise posture puisque le revenu moyen d'une personne achetant une maison était de $36,658, ce qui représente une augmentation de 22 p. 100 par rapport à l'année précédente. Il a répondu que si les revenus ont tellement augmenté, les gens doivent être plus nombreux à pouvoir s'acheter des maisons. Toutefois, la SCHL estime que les gens ont été moins nombreux à pouvoir accéder à la propriété en 1981 qu'en 1980. L'âge de l'acquéreur moyen est passé de 30 à 32 ans. La proportion des acquéreurs pour qui ce n'était pas le premier achat de maison est passé de 39 à 56 p. 100. Le ministre des Finances (M. MacEachen) et le ministre des Travaux publics ont suffisamment de bon sens pour ne pas dire que les propriétaires sont davantage en mesure d'acheter des maisons à ces nouveaux prix.

• (1710)

A l'étape de la deuxième lecture, les néo-démocrates ont dit que l'augmentation du prix des maisons était due au renchérissement des terrains. Or, les chiffres de l'an dernier indiquent que le prix moyen des terrains est resté constant. L'augmentation du prix des terrains n'est donc pas à l'origine de la hausse du prix des maisons qui est imputable en fait à la politique d'argent cher et à rien d'autre.

J'ai posé des questions à la Chambre au ministre des Travaux publics et il y en a bien d'autres que j'aurais aimé lui soumettre. Pourquoi le gouvernement dépense-t-il 60 millions de dollars pour une campagne publicitaire alors qu'il pourrait s'en servir pour aider les propriétaires de maisons et les locataires de notre pays? Le ministre des Travaux publics peut-il nous dire pourquoi le gouvernement va augmenter l'aide extérieure de 19.9 p. 100, soit de 157 millions de dollars au cours de l'année prochaine alors qu'il pourrait se servir de cet argent pour secourir les propriétaires de maisons et les locataires?

Le ministre peut-il nous dire pourquoi on ne fait pas davantage dans le cas des sociétés de la Couronne qui continuent à perdre de l'argent? Ainsi la société Eldorado Nucléaire perd 130 millions de dollars, ce qui ne l'empêchait pas de recruter du personnel le jour même où elle a fermé sa mine l'automne dernier. Malgré cela, le ministre a le front de nous dire qu'il fait tout ce qu'il peut pour venir en aide aux propriétaires de maisons et aux locataires de notre pays.

De temps en temps, les députés d'en face ont demandé ce que nous ferions. Nous avons de nombreuses propositions à formuler et je voudrais en mentionner juste quelques-unes. Nous encouragerions au lieu de dissuader les investissements dans notre pays. Au cours des deux dernières années, 17 milliards de dollars ont quitté notre pays à cause de la politique énergétique du gouvernement actuel.

L'ouest du Canada a un excédent de gaz naturel. On a calculé que l'exportation de ce gaz naturel permettrait d'ajouter jusqu'à deux milliards de dollars au chiffre des ventes. Que fait le gouvernement? Il décourage les exportations. Il décourage le développement de l'industrie pétrolière dans l'Ouest. Il décourage l'une des rares industries rentables qui restent au Canada. Le gouvernement essaie de répéter ce qu'il a fait à l'égard de l'industrie automobile, et nous connaissons tous l'état pitoyable dans lequel celle-ci se trouve.

Le bill à l'étude fera bien peu. C'est comme donner une aspirine à quelqu'un qui souffre d'un ulcère. Cela pourra soulager un peu la douleur, mais ne guérira sûrement pas le mal. Le bill ne remédiera pas au véritable problème des taux d'intérêt élevés. Mais si peu de bien que fasse le bill, nous devons malheureusement l'appuyer. Nous continuerons cependant à presser le gouvernement de présenter des projets de lois plus satisfaisants pour offrir l'aide nécessaire tant aux propriétaires qu'aux locataires.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Que ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Qu'on appelle les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

• (1720)

(Vote nº 156)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blenkarn
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Burghardt
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Cardiff
Carney (Mlle)
Chrétien
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Collenette
Comtois
Cook
Cooper
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Crosby (Halifax-Ouest)
Cyr
Dantzer
Darling
Daudlin
Dawson
de Corneille

Messieurs

Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Domm
Dubois
Dupont
Dupras
Duquet
Ellis
Elzinga
Epp
Erola (Mme)
Evans
Fennell
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Forrestall
Foster
Francis
Friesen
Frith
Gamble
Garant
Gass
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Gurbin
Halliday
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hudecki
Huntington
Isabelle
Jarvis
Jelinek
Kaplan
Kempling
Killens (Mme)
King
Korchinski
Lachance
Lajoie
Lambert
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
La Salle
Lawrence
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lewis
Loiselle
Lumley
MacBain
MacDonald (Mlle)
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
Mayer
McCauley
McCuish
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
McRae
Munro (Hamilton-Est)
Murta
Nicholson (Mlle)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
Olivier
Ostiguy
Paproski
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Roche
Rossi
Roy
Schroder
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Siddon
Smith
Speyer
Stevens
Stewart
Tardif
Taylor
Tessier
Thacker
Tousignant
Towers
Trudeau
Turner
Vankoughnet
Watson
Wise
Wright
Yanakis—174.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Deans
de Jong
Fulton
Heap
Hovdebo
Jewett (Mlle)
Keeper
Kristiansen
Lewycky
Manly
Miller
Mitchell (Mme)
Murphy
Nystrom
Ogle
Orlikow
Riis
Robinson (Burnaby)
Rose
Sargeant
Skelly
Young—26.

● (1740)

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je remarque à la pendule qu'il reste un peu de temps d'ici à 6 heures. Je crois comprendre que nous aurons bientôt la visite du gentilhomme huissier de la verge noire, mais d'ici là je pense que nous pourrions profiter de ce moment de répit pour aborder certaines questions.

Tandis que les députés gouvernementaux sont à la Chambre, et particulièrement le premier ministre (M. Trudeau), j'aimerais évoquer une question en matière de doléance pour qu'elle soit examinée. Je voudrais parler des questions on ne peut plus inquiétantes qui restent à trancher au sujet de la conjoncture économique.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Le premier ministre a toute faculté, comme d'habitude, de marquer son indifférence à l'endroit du sort des Canadiens en sortant de la Chambre.

Des voix: C'est une honte!

M. Baker (Nepean-Carleton): A propos d'attachement aux affaires publiques, on peut dire qu'il laisse tomber.

Des voix: Bravo!

M. Smith: Madame le Président, j'invoque le Règlement. S'il reste du temps avant la venue du gentilhomme huissier, je propose que nous appelions le bill d'autorisation d'emprunt et que nous nous occupions de nos travaux. Si le député tient à parler d'économie, il pourra le faire vendredi, qui sera son jour d'opposition.

M. Baker (Nepean-Carleton): L'ennui, c'est que le gouvernement ne comprend pas que l'économie nationale, la question de l'emploi, le climat d'investissement et les problèmes du logement, c'est cela le travail de la Chambre. Qu'avons nous d'autre?

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Pourquoi le gouvernement ne s'occupait-il pas de ces questions? Où est le ministre des Finances (M. MacEachen) en ce moment, quand la possibilité se présente enfin, des mois après la présentation du budget, de nous offrir quelques chose de positif pour l'économie? Il s'en abstient, voilà le problème.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: A l'ordre. Le député de Gloucester (M. Breau) invoque le Règlement.

[*Français*]

M. Breau: Madame le Président, j'aimerais vous soumettre respectueusement le fait que l'ordre du jour n'a pas été appelé par le greffier, comme c'est l'habitude. Il n'y a pas vraiment de question de fond devant la Chmabre présentement et il ne semble pas convenir que tout député fasse un discours lorsque l'ordre du jour n'a pas été appelé de manière appropriée devant la Chambre.

Mme le Président: C'est une période, alors que nous attendons le messager de l'autre Chambre, où l'on peut entendre les plaintes de certains députés.

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Je vous remercie, madame le Président.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Je suis désolée d'interrompre le député, mais je crois que le gentilhomme huissier de la verge noire est à la porte.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Étant donné que le messager du Sénat n'est pas encore arrivé, je tiens à dire que j'ai été surpris d'entendre le député de Gloucester (M. Breau) affirmer qu'il n'y avait pas de travaux pour nous occuper, à la Chambre des communes. Si la situation économique du pays ne préoccupe pas le député, alors je ne crois pas connaître le député de Gloucester, surtout compte tenu de la province d'où il vient. Il ne fait aucun doute . . .

Des voix: Règlement!

[*Français*]

Mme le Président: A l'ordre! Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith) m'a prié d'appeler l'Ordre du jour suivant:

* * *

LA LOI MODIFIANT CERTAINES LOIS FISCALES ET PRÉVOYANT D'AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

MESURE MODIFICATIVE

L'ordre du jour appelle: Bills du gouvernement (Communes):

Suite du débat, interrompu le jeudi 18 février 1982, portant deuxième lecture et renvoi à un Comité plénier du Bill C-93, Loi modifiant certaines lois fiscales et prévoyant d'autres sources de financement.—Le ministre d'État (Finances).

[*Traduction*]

Des voix: Où est le ministre?

Mme le Président: Est-ce que le député de Nepean-Carleton (M. Baker) demande la parole pour intervenir à ce sujet?

M. Baker (Nepean-Carleton): Oui, madame le Président.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre. La parole est au député de Nepean-Carleton.

M. Baker (Nepean-Carleton): Il est fort curieux que le gouvernement cherche à interrompre tout débat sur l'économie . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): . . . en présentant à la toute dernière minute un projet de loi traitant de l'administration financière, en l'absence du président du Conseil du Trésor (M. Johnston), du ministre des Finances (M. MacEachen) et du ministre d'État (Finances) (M. Bussières) qui en sont tous responsables. Il s'agit ici de l'administration financière et économique du pays.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Je voudrais, si c'est possible, dans les minutes qui restent, qu'un ministre s'occupant d'économie veuille bien se lever . . .

Des voix: Où sont-ils?

M. Baker (Nepean-Carleton): Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) est ici.

M. Clark: Le ministre qui a démissionné!

M. Baker (Nepean-Carleton): Je voudrais que ce ministre nous parle des piètres réalisations du gouvernement en matière de développement des régions industrielles où tant de Canadiens se trouvent maintenant en chômage.

[*Français*]

M. Gimaïel: Madame le Président, j'insiste pour faire un rappel au Règlement, car si ce temps est alloué pour permettre aux députés de discuter de points intéressants, je trouve que mon droit de parole est tout aussi important que celui de l'honorable député de Nepean-Carleton (M. Baker).

Mme le Président: Que l'honorable député veuille bien s'asseoir. Il est certain que le droit de parole de l'honorable député de Lac-Saint-Jean est aussi important que celui d'un autre député, mais l'honorable député de Nepean-Carleton avait la parole.

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je tiens à accorder mon attention, si possible, au ministre de l'Industrie et du Commerce. Je me souviens de l'époque où mon parti était au pouvoir et où le ministre de l'Industrie et du Commerce était le critique financier de l'opposition. Que disait-il alors? Il a dit aux Canadiens que s'ils votaient libéral, les taux d'intérêt ne monteraient pas. Il a même dit qu'il était prêt à mettre son siège en jeu.

• (1750)

Une voix: Et quel siège!

Des voix: Oh, oh!

M. Epp: Il est assis dessus.

M. Baker (Nepean-Carleton): Il est toujours assis sur son siège.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est peut-être un des problèmes. Puis il y a eu le ministre des Finances (M. MacEachen). Vous vous en souvenez du ministre des Finances, madame le Président?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Règlement!

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, ce ne sont pas les huées d'en face qui vont me faire taire.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Puis il y a eu le ministre des Finances qui, menant sa campagne au Cap-Breton,

Des voix: Règlement!

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): . . . disait aux Canadiens de voter libéral . . .

Des voix: Règlement!

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): . . . pour que le prix de l'essence n'augmente pas. Non seulement le prix de l'essence a monté . . .

Des voix: Règlement!

Mme le Président: A l'ordre je vous prie. Le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Masters) invoque le Règlement.

Des voix: Règlement!

M. Masters: Madame le Président, j'invoque le Règlement . . .

Des voix: Règlement!

Mme le Président: A l'ordre je vous prie. La parole est au député de Thunder Bay-Nipigon pour un rappel au Règlement.

M. Masters: Madame le Président, voici en quoi consiste mon rappel au Règlement—ce sont surtout des précisions que je voudrais obtenir.

Des voix: Règlement, alors!

M. Masters: Je me demande ce que le Règlement nous permet de faire dans une telle situation.

Des voix: Règlement!

M. Masters: Bien des députés voudraient participer au débat. Si seulement je savais quand je peux prendre la parole. Les députés de tous les côtés de la Chambre sont certainement heureux lorsqu'ils ont l'occasion d'avoir la parole.

Des voix: Règlement!

Mme le Président: A l'ordre. Je me permets de donner une précision au député; pendant que l'on attend un message de l'autre endroit, on peut exprimer des doléances.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Le secrétaire parlementaire m'a d'abord demandé de mettre une motion aux voix à la Chambre, ce que j'ai fait. Le débat sur cette motion a commencé, si je ne m'abuse, mais je me demande si c'est bien cette motion que nous débattons. Mais le député de Nepean-Carleton (M. Baker) s'est levé et la parole est à lui.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Olivier: J'invoque . . .

Des voix: Asseyez-vous.

M. Olivier: Madame le Président, j'invoque le Règlement . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plait. Il ne peut y avoir de rappel au Règlement. Le député de Nepean-Carleton n'a pas encore parlé. C'est lui qui a la parole.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'apprécie le sens de la justice dont vous faites preuve en essayant de mater cette bande d'indisciplinés. Je suis député depuis dix ans, madame le Président.

M. Olivier: J'invoque le Règlement, madame le Président.

M. Baker (Nepean-Carleton): Une chose que j'ai constatée c'est que chaque fois qu'ils sont embarrassés, les ministériels se mettent à vociférer et veulent nous empêcher de parler. Je le répète, je ne me laisserai pas réduire au silence.

Des voix: Bravo!

M. Olivier: J'invoque le Règlement.

M. Baker (Nepean-Carleton): La dernière fois qu'on m'a interrompu, madame le Président, je parlais du ministre des Finances. Je voudrais en revenir à ce sujet.

[*Français*]

M. Olivier: Madame le Président, je pose la question de privilège . . .

Mme le Président: A l'ordre! Je ne pense pas que l'honorable député soit en mesure . . .

M. Olivier: Je pose la question de privilège, madame le Président . . .

Mme le Président: Enfin, je souhaiterais que l'on permette à l'honorable député de Nepean-Carleton de poursuivre la plainte qu'il a l'intention de porter devant la Chambre. Je comprends que les honorables députés ne sont peut-être pas disposés à entendre cette plainte, mais moi, comme président de la Chambre, je dois l'entendre. C'est un moment où des plaintes peuvent être déposées devant la Chambre. J'ai donné la parole à l'honorable député de Nepean-Carleton et j'aimerais que les honorables députés respectent cela. L'honorable député de Nepean-Carleton a la parole.

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président . . .

M. Olivier: Madame le Président, j'invoque le Règlement.

Des voix: Règlement.

M. Epp: Assoyez-vous.

M. Baker (Nepean-Carleton): Merci madame le Président. Je respecte scrupuleusement le Règlement de la Chambre des communes. J'espère que le président de caucus libéral du Québec le respectera de la même façon.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Mais je sais que c'est un espoir futile.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre.

M. Olivier: Madame le Président, je prends la parole . . .

Des voix: Assoyez-vous.

Mme le Président: A l'ordre. Je dois interrompre le député de Nepean-Carleton maintenant parce que le député de Longueuil (M. Olivier) semble vouloir exposer un grief. Toutefois, nous avons maintenant reçu un message du Sénat.

• (1800)

SANCTION ROYALE

[*Français*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le président, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour:

Mme le Président: A l'ordre! J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsqu'elle s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le gouverneur général dans la salle du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-11, Loi concernant l'inspection des compteurs électriques et des compteurs à gaz et les approvisionnements; chapitre nº 87.

Bill C-45, Loi modifiant la Loi sur les produits antiparasitaires; chapitre nº 88.

Bill C-78, Loi prévoyant le versement de prestations aux employés mis à pied et modifiant le Code canadien du travail; chapitre nº 89.

Bill C-99, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1982; chapitre nº 90.

Bill C-100, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1983; chapitre nº 91.

Mme le Président: Comme il est après 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

A 6 h 15, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 1er avril 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

ON DEMANDE UNE ÉTUDE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ARMES À FEU—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Hier, le solliciteur général a condamné avec raison le bill C-451 qui est un bill d'initiative parlementaire sur le contrôle des armes à feu, présenté par son collègue et ancien solliciteur général, le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand). Je propose donc, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que la Chambre charge le solliciteur général d'adopter la motion inscrite au *Feuilleton* au nom du député de Durham-Northumberland, qui réclame une étude détaillée des dispositions sur le contrôle des armes à feu dans le Code criminel par le comité permanent de la justice et des questions juridiques. Ce comité tiendrait d'un bout à l'autre du Canada des séances durant lesquelles les gens, notamment ceux des régions rurales, pourraient exposer leurs vues et recommander les modifications à apporter à la loi actuelle sur les armes à feu, dont les dispositions sont malcommodes, coûteuses et inefficaces, sauf s'il s'agit de causer des ennuis aux citoyens respectueux des lois. A l'heure actuelle, le Code criminel n'empêche aucunement les criminels d'utiliser des armes à feu.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE UNE RÉDUCTION DES IMPÔTS FÉDÉRAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, je demande à proposer une motion en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement. Le gouvernement libéral actuel insiste pour prélever sa livre de chair, même s'il doit, ce faisant, répandre le sang. Dans le cadre de sa politique énergétique nationale, il accable de taxes additionnelles les travailleurs, les agriculteurs, les hommes d'affaires, les vieillards pensionnés et les femmes seules de moins de 65 ans. Il a récemment approuvé pour ma circonscription, et vraisemblablement aussi pour d'autres, une hausse de 39.2c. du prix du gaz naturel, car, dans le cadre de sa politique énergétique nationale, une augmentation de 16.6c. par gigajoule était nécessaire pour garantir l'approvisionnement de gaz, tandis que le reste, 22.6c., représentait la taxe fédérale. Pour un revenu équivalent de la «société», l'impôt sur le revenu est passé de 8 millions de dollars en 1980 à 64 millions de dollars en 1981, y compris la taxe sur la propriété canadienne. Je propose donc, avec l'appui du député de Peace River (M. Cooper):

Que la Chambre recommande à l'honorable ministre des Finances et au premier ministre Trudeau de cesser immédiatement . . .

M. Cousineau: Règlement! Formulez votre motion différemment!

M. Taylor: Très bien.

Des voix: Oh, oh!

M. Taylor: Je la formule autrement. Voici:

Que la Chambre recommande à l'honorable ministre des Finances et au très honorable premier ministre . . .

Permettez que je passe sous silence tous les diplômes qu'il a obtenus alors que je combattais outre-mer pour la démocratie.

Des voix: Oh, oh!

M. Taylor: Je termine.

. . . cessent immédiatement de thésauriser et commencent à se soucier des Canadiens, ceux surtout qui vivent dans la pauvreté, en réduisant de 50 p. 100 leurs recettes fiscales. Le gouvernement ne se laissera-t-il pas attendrir par les pleurs d'enfants affamés?

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ON DEMANDE QUE DES MESURES SOIENT PRISES À L'ENDROIT DES PRÉSUMÉS CRIMINELS DE GUERRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'ai une motion à présenter en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné qu'il y a près de deux ans le solliciteur général est rentré de Washington, D.C., où il s'était entretenu avec Simon Wiesenthal, en promettant que le Canada prendrait enfin des mesures pour traduire en justice les Canadiens soupçonnés d'être des criminels de guerre nazis, et compte tenu du fait que le solliciteur général vient d'annoncer tout récemment que l'on n'intenterait en fait aucune poursuite au Canada contre de telles personnes accusées de crimes qui figurent dans la Charte des droits comme des crimes contre l'humanité, je propose avec l'appui du député de Saskatoon-Est (M. Ogle):

Article 43 du Règlement

Que la Chambre somme le gouvernement de prendre rapidement les mesures qui s'imposent pour traduire en justice au Canada et conformément aux principes reconnus de la justice criminelle les personnes qui, comme peut le prouver la commission des crimes contre l'humanité, afin de bien établir au nom de tous les Canadiens que le temps n'efface en rien l'horreur des crimes qu'elles ont commis à l'époque de l'holocauste.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE UNE RÉDUCTION DE LA TAXE SUR LE GAZ NATUREL—RECOURS A L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Albert Cooper (Peace River): Madame le Président, je voudrais présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Assoiffé de pouvoir et d'argent, le gouvernement fédéral a levé des taxes sur les combustibles qui minent la capacité de nombreux Canadiens de se chauffer. Cette initiative a provoqué une hausse du prix des combustibles de chauffage et, partant, une hausse du coût de la vie supérieure à ce que peuvent assumer les habitants du Nord. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources cesse de jouer avec la vie des gens et qu'il réduise immédiatement la taxe fédérale sur le gaz naturel.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LA SÉCURITÉ DU PREMIER MINISTRE DE LA SASKATCHEWAN PENDANT LA CAMPAGNE ÉLECTORALE PROVINCIALE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Robert Bockstael (Saint-Boniface): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Étant donné que le premier ministre de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney, a fait l'objet de gestes hostiles et de menaces de la part de plusieurs membres du Syndicat canadien de la Fonction publique, à qui il a intimé l'ordre de reprendre le travail le 25 mars, je propose, appuyé par le député de Don Valley-Est (M. Smith):

Que la Chambre prie le Solliciteur général de demander à la GRC d'assurer la sécurité personnelle du premier ministre pendant la campagne électorale.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

L'INCIDENCE SUR L'EMPLOI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, je prends la parole aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement. Cette semaine, la compagnie Dresser Industries à Cambridge, qui fabrique des tours de forages mobiles, a mis à pied 55 employés à cause d'une baisse soudaine des ventes. Les emplois des Canadiens du centre du pays et des employés de la Dresser Industries à Cambridge dépendent de l'industrie canadienne du pétrole et du gaz. Je propose donc, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que l'on reproche au gouvernement d'avoir présenté son Programme énergétique national, dont l'injustice n'a pas seulement semé l'amertume et le ressentiment dans les esprits et les cœurs des Canadiens de l'Ouest, mais qui en autre va continuer à susciter du chômage dans le secteur manufacturier du centre du Canada dont la prospérité dépend largement de celle de l'industrie pétrolière et gazière.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1410)

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

ON DEMANDE DE METTRE DES TROUSSES DE CONVERSION À LA DISPOSITION DES INVALIDES ET DES HANDICAPÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné que le système métrique devra être en application partout au Canada en 1983 et que la Commission du système métrique n'offre encore aucun moyen pour aider les Canadiens invalides ou handicapés à s'adapter au programme de conversion, je propose, appuyé par le député de Burnaby (M. Robinson):

Que la Chambre demande au ministre de la Consommation et des Corporations de demander à la Commission du système métrique de mettre à la disposition des invalides et des handicapés des trousses de conversion au système métrique en braille ou en gros caractères, des enregistrements sur cassettes ainsi que d'autres moyens nécessaires qui permettront à ces personnes de s'habituer à ce système aussi bien que les Canadiens bien portants.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'IMMIGRATION

L'EMBAUCHE DE TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS À L'ÉTRANGER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a annoncé qu'il allait faire venir 25,000 travailleurs spécialisés au Canada cette année. Il dit que ce nombre a été établi en consultation avec les gouvernements provinciaux et les représentants du secteur industriel. Étant donné que ce nombre a été fixé l'été dernier en fonction des mégaprojets qui doivent être lancés au printemps et en escomptant un faible taux de chômage cette année, sans tenir compte du chiffre actuel de 1,200,000 chômeurs, je propose avec l'appui du député de Cambridge (M. Speyer):

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration revienne sur sa décision de faire venir au Canada un nombre aussi important de travailleurs spécialisés, compte tenu de la conjoncture économique actuelle et du grand nombre de travailleurs spécialisés qui sont déjà en chômage au Canada par suite de la politique économique destructive du gouvernement actuel.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LES RAPPORTS FINANCIERS ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES BANDES AUTOCHTONES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, le budget des dépenses pour l'année financière 1982-1983 accuse une baisse des crédits destinés aux bandes et aux associations autochtones. A compter d'aujourd'hui, les crédits que le ministère des Affaires indiennes affecte au programme de développement communautaire au Nouveau-Brunswick subissent des coupures, de sorte que cette province perd 15 emplois. Les dirigeants autochtones en ont été prévenus à peine deux semaines à l'avance. Ce n'est là qu'un exemple de plus de la négligence qui caractérise la gestion financière du ministère des Affaires indiennes. Je propose donc, avec l'appui du député de Prince-Albert (M. Hovdebo):

Que conformément à l'idée de la Fraternité nationale des Indiens du Canada, la Chambre ordonne au ministre des Affaires indiennes de constituer une équipe de travail pour étudier dans le détail les rapports financiers qui existent entre le gouvernement du Canada et les bandes autochtones.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES PARLEMENTAIRES

LE DÉPUTÉ DE BOW RIVER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Puisque c'est aujourd'hui le 1er avril, madame le Président, je propose, avec l'appui du député de Prince George-Peace River (M. Oberle):

Que la Chambre décerne aujourd'hui la palme du meilleur acteur au député de Bow River.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES PENSIONS

LA PRÉSENTATION DE MESURES PRÉVOYANT LE VERSEMENT D'UNE PENSION AUX FEMMES QUI TRAVAILLENT AU FOYER ET AUX FEMMES SEULES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, je propose, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

Que la Chambre exhorte le gouvernement à s'engager sur-le-champ à présenter avant l'automne un projet de loi prévoyant le versement d'une pension analogue aux pensions versées dans le cadre du Régime de pensions du Canada aux femmes qui travaillent au foyer, non seulement aux femmes capables de payer une prime élevée, mais à toutes les femmes qui travaillent chez elles, et que, dans le cadre du même projet de loi, le gouvernement prévoie le versement immédiat de pensions aux femmes de 55 à 65 ans qui vivent seules et qui ne sont pas sur le marché du travail, car la Chambre juge qu'il faut répondre aux besoins de ces femmes sans tarder.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'AS DE L'AVIATION DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Mme le Président: Je tiens à attirer l'attention de la Chambre sur la présence à la tribune de sept as de l'aviation de la Première guerre mondiale qui sont à Ottawa à l'occasion du 50e anniversaire de l'Aviation Royale du Canada.

Des voix: Bravo!

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LE REPORT DE LA DATE LIMITE DE LA REMISE DES DÉCLARATIONS

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question, qui s'adresse au premier ministre, a trait aux difficultés énormes qu'éprouvent les Canadiens et aux effets économiques qu'ont sur eux les politiques du gouvernement.

Le premier ministre sait sûrement que le ministre des Finances a fait savoir qu'il songe à apporter d'autres changements à son budget. Le premier ministre sait en outre que les formules de déclaration d'impôt qui ont été distribuées tiennent compte d'impôts qui ne seront peut-être jamais légalisés. Les déclarations d'impôt sur le revenu doivent être remises au plus tard le 30 avril.

Afin que les Canadiens n'aient pas à payer d'impôts avant de savoir exactement ce que sont ces impôts, le premier ministre pourrait-il songer à reporter la date limite de la remise des déclarations jusqu'à ce que le gouvernement sache au juste ce qu'il fait.

Des voix: Oh, oh!

M. Epp: Autrement dit, à tout jamais!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, dans ce cas, je devrais demander aux Canadiens de remettre leurs formules dès maintenant, car le gouvernement sait toujours ce qu'il fait.

Des voix: Bravo!

L'ÉVENTUALITÉ DE MODIFICATIONS FISCALES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, faut-il comprendre d'après la déclaration du premier ministre que le gouvernement n'apportera plus de changements au budget ou y en aura-t-il d'autres?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le très honorable chef de l'opposition sait très bien que tout bill fiscal peut être amendé. En fait, les bills fiscaux sont souvent amendés par le comité qui en est saisi. Cela peut se produire dans le cas de ces bills.

Le meilleur conseil que je puisse donner aux contribuables en ce moment est d'envoyer leurs déclarations d'impôt, comme d'habitude, au plus tard à la date limite prévue, étant donné que les motions des voies et moyens déposées en même temps que le budget font entrer les impôts en vigueur aux dates indiquées dans ces motions.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Madame le Président, la situation est telle que, à la suite des décisions du gouvernement, y compris son intention avouée de publier des avant-projets de lois avant de présenter de véritables bills à la Chambre, plus que jamais dans l'histoire du pays les Canadiens ne savent pas du tout le montant des impôts qu'ils devront payer. J'espère donc que le premier ministre réexaminera ce fardeau qu'il impose aux contribuables canadiens et qu'il repoussera la date limite pour l'envoi des déclarations d'impôt sur le revenu où apparaissent des impôts qui ne seront probablement jamais légaux.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES MISES À PIED DANS LES SECTEURS DES MINES, DES FORÊTS ET DE L'AUTOMOBILE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Puisque le premier ministre n'est pas disposé à offrir une aide immédiate aux contribuables, permettez-moi de lui poser une question au sujet des sans travail. Le premier ministre sait certainement que cette année, on s'attend à plus de 16,000 licenciements dans le secteur minier, à environ 50,000 dans le secteur forestier et à environ 60,000 dans le secteur automobile et le secteur connexe. Envisage-t-il de nouveaux programmes pour mettre un terme à ces licenciements considérables dans ces trois secteurs?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je n'ai pas de nouveaux programmes à annoncer aujourd'hui, mais je rappelle au chef de l'opposition que ces derniers temps, des ministres ont annoncé épisodiquement, parfois toutes les semaines et parfois tous les jours . . .

Une voix: Très épisodiquement.

M. Trudeau: . . . des programmes de création d'emplois.

Dans le secteur forestier seulement, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a négocié quelque 400 emplois je crois.

M. Huntington: Aucun emploi permanent. Ce sont tous des emplois temporaires.

M. Trudeau: . . . dans le contexte de programmes de créations d'emploi mis de l'avant avec les gouvernements provinciaux.

Les députés d'en face vivent de chimères. Ce n'est pas le cas des travailleurs qui ont signé ces ententes.

M. Huntington: Combien de temps ces emplois dureront-ils?

M. Trudeau: Madame le Président, on me pose des questions supplémentaires. J'aimerais bien que le député témoigne d'un peu plus de respect envers son chef quand j'essaie de répondre à ses questions.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le premier ministre considère qu'il règle les problèmes économiques du pays en annoncant que 400 emplois temporaires ont été créés dans un secteur où sa politique a causé la perte de plus de 50,000 emplois permanents.

• (1420)

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE DÉFICIT DE LA CAISSE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): J'ai une question supplémentaire à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il sait que Statistique Canada vient de publier hier des données selon lesquelles 1 054 000 Canadiens ont eu droit aux prestations d'assurance-chômage et 396 000 nouveaux dossiers ont été ouverts, en janvier. Ce sont, dans l'un et l'autre cas, les chiffres les plus élevés de notre histoire. Le ministre sait aussi qu'on prévoit un déficit de 1.059 milliards de dollars au poste de l'assurance-chômage. Quelle sera l'augmentation du déficit de la caisse de l'assurance-chômage, par rapport aux prévisions? En outre, de quelle ampleur sera la hausse dans les cotisations des employés à l'assurance-chômage.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, ainsi qu'on l'a déjà expliqué à la Chambre, nous calculons le taux des primes vers le troisième trimestre de l'année. A cette époque, nous avons une bien meilleure idée de ce que sera la somme des prestations versées. J'ai déjà signalé à la Chambre que nous avions réduit de façon importante les cotisations aussi bien de l'employé que de l'employeur, l'année dernière; elles ne sont plus que de 15c. les 100 dollars. C'est une réduction majeure du coût actuel, parce que la caisse était excédentaire. Nous ne prévoyons pas d'augmentation considérable des fonds de la caisse à part cet excédent, pour l'année qui vient. Je ne voudrais pas me trouver sur la corde raide . . .

M. Clark: Vous y êtes déjà.

M. Axworthy: . . . à l'instar du très honorable leader de l'opposition qui s'y trouve constamment. J'attendrai les prévisions qui nous donneront en temps et lieu les chiffres les plus justes. Il n'y a pas de quoi s'alarmer comme le fait sans cesse le très honorable leader de l'opposition.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES PIPE-LINES

LE RETARD DE LA CONSTRUCTION DU GAZODUC DE L'ALASKA

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre voudrait-il confirmer ce qu'a annoncé récemment le directeur général de l'Administration du pipe-line du Nord, l'honorable Mitchell Sharp, soit que le projet de pipe-line de l'Alaska est encore retardé et qu'il ne sera pas terminé avant 1988?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je n'ai pas vu la déclaration du difecteur général de l'Administration du pipe-line du Nord.

Comme le député le sait, le directeur général est comptable au sénateur Olson. Je vais vérifier exactement ce que le directeur général a déclaré et, quand je serai en possession de tous les détails, je les communiquerai avec grand plaisir à la Chambre.

LES GARANTIES CONCERNANT LA CONSTRUCTION

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Je ferai remarquer, madame le Président, que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a fait distribuer de l'information à ce sujet aux députés intéressés.

Le ministre se rappelle sans doute qu'aux termes de la loi sur le pipeline et du traité avec les États-Unis, le début des travaux avait été prévu pour janvier 1981. Ce projet représente des milliers d'emplois dans les secteurs manufacturier, sidérurgique et du bâtiment de l'économie canadienne. Ces emplois sont réellement nécessaires dans le contexte du chômage actuel qu'a décrit le très honorable chef de l'opposition. Je voudrais que le ministre me dise ce qu'il est advenu des garanties absolues qu'il nous avait données il y a deux ans en affirmant que le projet serait mis en œuvre à temps? Quelles mesures particulières prend-il pour éviter que le projet ne soit encore différé et qu'on ne perde davantage de possibilités d'emploi pour les Canadiens?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, mon honorable ami n'était sans doute pas des nôtres il y a deux ans, sinon il se rappellerait que j'ai notamment parlé de garanties absolues lorsque j'ai demandé au gouvernement conservateur alors au pouvoir de nous donner des garanties absolues avant d'approuver la vente de gaz naturel aux États-Unis.

Nous avons fait des instances auprès du gouvernement américain, comme le savent les députés. Nous avons obtenu du président et du Congrès des États-Unis la promesse qu'ils appuieraient le projet. Plus encore, nous avons obtenu qu'ils adoptent toutes les lois nécessaires, nous assurant ainsi qu'aucun obstacle législatif ne viendrait entraver la réalisation du projet qui revêt une grande importance pour notre pays. Nous avons été très heureux que le gouvernement et le Congrès des États-Unis adoptent ces lois. Pour le moment, des négociations sont en cours entre les promoteurs et les banquiers américains afin de réunir les fonds nécessaires à sa réalisation. J'espère toujours que ces négociations au sein du secteur privé américain se révéleront concluantes et positives.

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous avez parlé de garanties absolues alors que vous occupiez ce fauteuil.

* * *

• (1425)

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

L'ACHAT DE LA SOCIÉTÉ WHITE FARM EQUIPMENT PAR UNE ENTREPRISE DU TEXAS

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce à propos de l'achat, aujourd'hui, de la société White Farm Equipment de Brantford par un actionnaire étranger minoritaire. La société TIC de Dallas, au Texas, a forcé la société Linamar Machine Limited de Guelph, le propriétaire majoritaire canadien, à vendre ses actions en menaçant de mettre la société White Farm sous séquestre, ce qui ferait perdre 2.8 millions de dollars à la société Linamar. Par contre, en vendant, celle-ci réalise apparemment un bénéfice de 1.5 million de dollars. Compte tenu du fait que la société Linamar fermera définitivement les portes de la société White Farm d'ici six à neuf mois, et qu'elle licenciera près de 1,000 travailleurs de Brantford, le ministre peut-il nous promettre formellement qu'il ne permettra jamais à la société TIC ni à n'importe quelle autre entreprise étrangère d'avoir la haute main sur la société White Farm Equipment?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, la société White Farm Equipment a rouvert ses portes, ce qui a permis à des centaines de travailleurs de retrouver un emploi, grâce aux initiatives des gouvernements fédéral et ontarien. Nous surveillons cette société de très près. Je promets à mon collègue d'user de tous les pouvoirs que la loi nous confère pour protéger les intérêts des travailleurs et de la localité.

M. Blackburn: Ce n'est pas là une promesse très ferme mais je la considérerai malgré tout comme une promesse.

LES BREVETS RELATIFS À UNE MOISSONNEUSE-BATTEUSE FABRIQUÉE AU CANADA

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Vu l'aide financière accordée par le gouvernement afin de produire la moissonneuse-batteuse Axleflow, de la série 9700, le ministre peut-il garantir à la Chambre qu'il n'en laissera jamais le brevet quitter le Canada? Le ministre peut-il également m'assurer que l'Agence d'examen de l'investissement étranger pour empêcher ce qui constitue, à mes yeux, une atteinte à une entreprise canadienne rentable au sein d'un marché agricole plutôt fragile?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je suis heureux d'entendre mon honorable ami confirmer que ce produit de haute technologie, que possède la société White Farm, a pu être réalisé grâce au soutien financier du gouvernement fédéral. Si ma mémoire est fidèle, l'aide a été avancée à la condition, entre autres, que la technologie ne puisse être exportée sans le consentement du gouvernement. J'ai fermement l'intention de veiller à ce que la technologie demeure au Canada, pour que les travailleurs canadiens et notre économie en profitent. Par ailleurs, j'ai demandé à mes fonctionnaires un rapport sur le rôle que l'Agence d'examen de l'investissement étranger pourrait jouer dans cette affaire.

En outre, les conditions dont s'assortissait l'aide consentie dans le cadre du programme d'expansion des entreprises, pour la réouverture de l'usine White Farm, il y a quelques mois, prévoyaient que le gouvernement donne son consentement pour que les subventions devaient aller à de nouveaux propriétaires. Je verrai au respect intégral des conditions pour que soient protégés les intérêts des travailleurs et de la collectivité.

LA POSSIBILITÉ D'UNE PRISE DE CONTRÔLE PAR DES CANADIENS

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, j'espère que le ministre se souviendra de ce qu'il vient de dire quand il s'entretiendra avec les dirigeants de TIC et de Linamar demain. Si toutes les tentatives échouent, le ministre aidera-t-il un autre groupe canadien, plus précisément les travailleurs de la White Farm, à Brantford, à acheter la majorité des actions de cette société au moyen d'un prêt garanti par le gouvernement ou du financement direct de la part du gouvernement? Je pose cette question parce que le gouvernement a déjà investi dans cette société une partie considérable des deniers des contribuables.

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je serais heureux que les travailleurs ou d'autres groupes canadiens me fassent part de leurs suggestions pour donner à cette société une orientation mieux appropriée. Je m'empresserai de voir comment le gouvernement pourrait les aider à réaliser leurs projets. Si les travailleurs ou d'autres ont d'autres suggestions, je les accueillerai volontiers.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT DU MINISTRE DES FINANCES DE L'AUSTRALIE ET DU MINISTRE DU PÉTROLE ET DES RESSOURCES NATURELLES DU PAKISTAN

Mme le Président: J'aimerais signaler la présence à notre tribune de l'honorable sénateur Dame Margaret Guilfoyle, ministre des Finances de l'Australie . . .

Des voix: Bravo!

Mme le Président: . . . et aussi du major général Rao Farman Ali Khan, ministre du Pétrole et des Ressources naturelles de la République islamique du Pakistan.

Des voix: Bravo!

• (1430)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE SALVADOR—LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Maintenant que 1.1 million de Salvadoriens ont témoigné leur préférence pour le scrutin plutôt que pour la violence, car il y a eu deux fois plus de voix exprimées que prévu dimanche dernier, le ministre voudrait-il dire de quelle façon son gouvernement va féliciter le peuple salvadorien pour cette marque de courage, nous préciser si nous pouvons compter sur une augmentation de l'aide canadienne à ce pays? En outre, ne voudrait-il pas songer à inviter ici notre ambassadeur à San Salvador pour que les députés et l'opinion puissent être mis au courant de la tragique situation qui règne afin de mieux la comprendre?

Des voix: Bravo!

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, avant d'en venir au fond de la question, peut-être me permettra-t-on de féliciter le député et son collègue le député de Fraser Valley-Ouest pour le courage qu'ils ont manifesté en bravant les balles au Salvador le jour de l'élection.

Des voix: Bravo!

M. MacGuigan: Me permettra-t-on d'ajouter que ce qui a demandé vraiment du courage, ce fut de braver la colère du député de Kingston et des Îles en allant observer les élections sur place.

Des voix: Oh, oh!

M. McDermid: Et les félicitations aux gens qui ont voté?

M. MacGuigan: Pour en venir au fond de la question, il n'est pas étonnant que le député n'ait pu compter tous les votes déposés le jour des élections. Le total est en fait plus impressionnant que celui qu'il nous a donné. Un million et demi de Salvadoriens sont allés aux urnes, ce qui est trois fois plus que prévu, et trois fois plus qu'en 1972.

Je tiens, bien évidemment, à féliciter la population du Salvador pour le courage qu'elle a manifesté en exerçant ses droits démocratiques.

Des voix: Bravo!

M. MacGuigan: Nous attendons de voir quelle sorte de gouvernement va en sortir. Il est certain qu'il y a une possibilité d'aide canadienne à ce pays dans le cadre du triplement de notre aide à l'Amérique centrale, que j'annonçais il y a un mois environ. Il n'y aura pas d'autre décision d'annoncée tant que la situation gouvernementale ne sera pas clarifiée.

LES OPINIONS CONTRADICTOIRES

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, nous savons tous que nous comptons parmi les députés de la Chambre le vice-président de l'Internationale socialiste, qui se trouve en ce moment à Bonn, en Allemagne de l'Ouest, où il assiste à une réunion de cet organisme qui collabore sur une base active et quotidienne avec les groupes de guérilleros du Salvador. Le ministre voudrait-il dire s'il est d'accord avec le vice-président de l'Internationale socialiste qui a traité les élections de «travesti de la démocratie» ou s'il donne plutôt raison au président du Mexique qui «s'est émerveillé» devant les files de milliers de personnes qui sont allées voter?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, que je sache, après les élections, les seuls qui ont critiqué le processus électoral au Salvador ont été l'Internationale socialiste, et le député d'Oshawa en particulier . . .

Des voix: C'est honteux!

M. MacGuigan: . . . le député de Kingston et les Îles et l'Union soviétique.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES CORPORATIONS

LES INSTRUCTIONS DONNÉES AUX AVOCATS D'URANIUM CANADA DANS LE CADRE DU PROCÈS POUR FIXATION DES PRIX

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Dans une interview qu'il a donnée récemment au *Citizen* d'Ottawa, le conseiller juridique d'Uranium Canada a déclaré, à propos de la question de l'immunité de la Couronne, que ses instructions, c'est-à-dire celles que recevait le cabinet d'avocats, émanaient de M. Gordon MacNabb ainsi que de M. Rowley, qui est adjoint administratif au ministère en question. Comme M. MacNabb est mêlé à l'histoire de la collusion relative à la fixation des prix de l'uranium, bien qu'il n'en soit pas explicitement accusé, quand le ministre va-t-il cesser de se dérober à ses responsabilités et d'être aussi délibérément aveugle, et quand va-t-il dire explicitement à ce cabinet d'avocats qu'il est à la fois injuste et indécent que la Couronne puisse échapper à la loi et revendiquer l'immunité après avoir commis un acte criminel?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le député a cité le nom de deux personnes qui sont membres du conseil d'administration d'Uranium Canada. Je lui ai dit que je n'avais pas donné d'instructions à Uranium Canada, société de la Couronne, à cet égard. Je n'ai pas l'intention de me répéter. Je ne saurais être plus précis que cela. Je ne vais pas m'ingérer dans cette procédure judiciaire ni dans les activités du conseil d'administration de cette société de la Couronne.

Une voix: Mais vous le faites présentement.

M. Speyer: Je fais remarquer au ministre qu'Uranium Canada n'a d'autres locaux que ceux qu'il occupe, que ses biens se montent à $9 et qu'elle n'a pas d'employés. C'est une société prête-nom. Quand le ministre va-t-il faire son devoir?

LA CONDUITE ADOPTÉE

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, le ministre voudrait-il nous dire ce qu'il pense d'une personne qui est partie à une conspiration, sans être accusée en tant que telle, et qui néanmoins donne des instructions à une société de la Couronne? Est-ce dans l'ordre des choses?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, mon devoir et celui de l'honorable représentant consistent à ne pas intervenir dans la procédure judiciaire.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

LA MOUSSE ISOLANTE D'URÉE-FORMALDÉHYDE— L'AVANCEMENT DU PROGRAMME D'AIDE

M. Jack Burghardt (London-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Le ministre se rappelle que le 23 décembre dernier, il a annoncé la mise en œuvre d'un programme d'aide fédérale de 110 millions de dollars à l'intention des Canadiens dont la maison a été isolée à la mousse d'urée-formaldéhyde. Étant donné que trois mois se sont écoulés depuis et que les propriétaires de maisons isolées à la mousse n'ont pas encore retiré aucun avantage tangible du programme . . .

M. Nielsen: Voici une nouvelle annonce.

M. Burghardt: . . . le ministre peut-il dire à la Chambre où en est la mise en œuvre de ce programme et quand les victimes de la mousse recevront effectivement l'aide promise?

M. Nielsen: Une nouvelle annonce.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est le jour où se réunit le cabinet.

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je tiens à assurer aux députés que l'application du programme va bon train.

Des voix: Oh, oh!

M. Ouellet: Toutes les personnes qui se sont inscrites auprès du centre d'isolation à la mousse d'urée-formaldéhyde, à Ottawa, ont reçu une formule de demande.

M. Nielsen: Ah bon!

M. Ouellet: Beaucoup de propriétaires ont déjà officiellement demandé de l'aide en vertu du programme fédéral et leur nombre s'accroît rapidement de jour en jour.

M. Siddon: Combien y en a-t-il?

M. Ouellet: Nous croyons que la moitié des propriétaires ayant droit aux subventions ou à l'aide du gouvernement fédéral se sont déjà inscrits officiellement.

M. Epp: Combien ont effectivement reçu de l'argent?

M. Ouellet: Je suis content qu'on me pose cette question, car elle me permettra de rappeler aux propriétaires de maison, victimes de ce produit, qu'il leur faut s'inscrire pour recevoir de l'aide du gouvernement.

Je signale au député que nous envoyons des milliers de décimètres aux propriétaires de maison chaque semaine pour leur permettre de faire le test gratuit du gouvernement. Enfin, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a déjà formé 100 inspecteurs qui donneront aux propriétaires les conseils techniques voulus. Le gouvernement est en voie de préparer une liste d'entrepreneurs fiables et compétents pour procéder aux travaux de réparation. Dès que le Parlement aura sanctionné la mesure législative autorisant le versement de paiements aux propriétaires de maison, les chèques seront émis.

* * *

• (1440)

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES MESURES POUR ENRAYER LES MISES À PIED

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, j'aimerais poser une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. On estime actuellement à 600,000 le nombre des familles qui touchent le bien-être social. Pour beaucoup d'entre eux, c'est la première fois, et ce n'est pas uniquement à cause des fermetures d'usines. Dans bien des cas, c'est parce qu'ils ne peuvent plus toucher l'assurance-chômage. La procédure est tellement lente qu'il y a beaucoup de gens qui n'ont pas reçu leurs presentations d'assurance-chômage. Le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement a l'intention de mettre en place un nouveau programme pour réduire le nombre des travailleurs qui sont licenciés chaque semaine?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, le député doit savoir que nous avons déjà pris un certain nombre de mesures spéciales et qu'elles sont déjà en vigueur. Plus de 26,000 travailleurs participent au programme de partage du travail qui a été lancé peu avant Noël ce qui nous a permis d'éviter 12,000 licenciements. Chaque semaine, nous signons 50 à 60 ententes. Cela prouve que ce programme est bien accueilli, aussi bien par le patronat que par les salariés et les syndicats. C'est là une forme extrêmement simple de collaboration entre les principaux partenaires sociaux pour aider les travailleurs à traverser les temps difficiles que nous connaissons.

Nous avons également pris un certain nombre de mesures de création d'emplois, en particulier dans l'industrie forestière et le secteur de la pêche. Nous avons proposé aux gouvernements provinciaux de rechercher avec nous des solutions dans ces secteurs.

Si vous me le permettez, j'aimerais également rappeler que nous avons pris des mesures spéciales en ce qui concerne l'administration de l'assurance-chômage afin de mettre en place des équipes volantes chargées de donner un coup de main dans les régions où la demande a beaucoup augmenté. Grâce à toutes ces mesures spéciales, nous avons réussi à combler une partie du retard administratif et nous pensons bien pouvoir venir à bout de ce problème.

Bref, madame le Président, on voit . . .

Mme le Président: A l'ordre.

M. Orlikow: Il est clair que tous les programmes annoncés par le ministre et ses collègues n'arrivent pas à empêcher l'augmentation continuelle du nombre des licenciements.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE RETARD DANS L'ÉTUDE DES DEMANDES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre au sujet du délai de carence en ce qui concerne l'assurance-chômage. Selon les informations qui nous proviennent de différentes régions du Canada, le délai de carence imposé aux chômeurs qui demandent des prestations d'assurance-chômage, dureraient de quatre à huit semaines de plus que l'an dernier. Il semble que ce ne soit pas uniquement parce que les demandes sont plus nombreuses mais aussi parce que l'an dernier, le ministère a licencié tous ses employés temporaires ou à temps partiel.

Étant donné que le nombre des réclamations augmente chaque semaine, le ministre ne convient-il pas que son ministère devrait embaucher du personnel supplémentaire afin que les futurs prestataires n'aient pas à attendre trop longtemps, ce qui les oblige parfois à réclamer des prestations de bien-être auprès des municipalités ou des provinces.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je pense que le député vient de soulever une question pertinente. J'en ai déjà été saisi moi-même et j'ai même rendu visite à certaines régions où la situation était la plus sérieuse, soit en Colombie-Britannique et dans quelques régions des provinces atlantiques. C'est pourquoi nous avons mis sur pied des centres de réclamation ainsi que des équipes volantes qui vont d'un endroit à l'autre. Nous avons aussi embauché des employés à temps partiel—d'anciens agents de l'assurance-chômage—pour faire face aux périodes de pointe. Grâce à ces différentes mesures, nous avons réduit sensiblement le nombre de cas en instance et je crois qu'à l'heure actuelle, les choses vont bien.

Cependant, si des députés ont des cas particuliers à signaler dans leur région, je leur demanderai de m'en parler et nous ferons de notre mieux pour assurer l'aide nécessaire. Je compte donc sur la bonne collaboration du tous les députés.

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

LA MOUSSE ISOLANTE D'URÉE-FORMALDÉHYDE—L'IMPOSITION DES SUBVENTIONS VERSÉES POUR L'INSTALLATION ET POUR L'ENLÈVEMENT

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, ma question découle de celle qu'a posée le député de London-Ouest et s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Je suis ravi de voir qu'il s'est si bien renseigné sur ce problème d'isolation thermique.

Après avoir encouragé les propriétaires à isoler leur maison à la mousse d'urée-formaldéhyde, le gouvernement a accordé des subventions à ceux qui s'étaient servi de ce produit. Il a cependant ajouté le montant de ces subventions au revenu imposable des bénéficiaires. Cela veut dire que ceux qui remplissent maintenant leur déclaration d'impôt sur le revenu doivent payer des impôts sur les subventions qu'ils ont obtenues pour isoler leur maison. Ma question est très simple. Ces propriétaires doivent payer des impôts parce qu'ils ont installé de la mousse d'urée-formaldéhyde. Devront-ils aussi payer des impôts pour enlever cet isolant, dans le cadre du nouveau programme du ministre?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, il serait peut-être utile que je rafraîchisse la mémoire du député. Premièrement, le programme a été instauré pour encourager les propriétaires à isoler leur maison. Le gouvernement n'a jamais préconisé un produit plus qu'un autre. Le député a donc tout à fait tort d'affirmer que nous avions encouragé les gens à se servir de mousse d'urée-formaldéhyde pour isoler leur maison. Nous ne l'avons jamais fait.

Deuxièmement, le député dit que les propriétaires doivent maintenant payer de l'impôt sur les subventions qu'ils ont obtenues relativement à la mousse d'urée-formaldéhyde. C'est un peu tiré par les cheveux, car aucune maison n'a été isolée à la mousse d'urée-formaldéhyde depuis plus d'un an, parce que le Canada a été le premier pays à interdire ce produit, ce qu'il a fait il y a plus d'un an.

M. Huntington: Le Canada est le seul pays du monde à avoir subventionné cet isolant.

M. Ouellet: Ce produit n'a pas servi à l'isolation thermique au Canada depuis plus de 14 mois.

Troisièmement, les subventions jusqu'à concurrence de $5,000 que nous avons annoncées dans le cadre du programme ne sont pas imposables.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'ENGAGEMENT DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS À LUTTER CONTRE LA POLLUTION PAR LES PLUIES ACIDES

L'hon. George Hees (Northumberland): Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. D'après les nouvelles en provenance de Washington, il est très clair que le gouvernement américain a l'intention d'étudier indéfiniment la question des pluies acides. Or, par ailleurs, il a délivré l'an dernier des permis à un très grand nombre d'usines et de centrales électriques à charbon sur les rives sud des Grands lacs. Le gouvernement américain a bien précisé qu'il n'a pas l'intention de suivre l'exemple du Canada en s'engageant à restreindre de 50 p. 100, d'ici à 1990, les émissions qui provoquent les pluies acides.

Le premier ministre peut-il envisager sérieusement de communiquer avec le président américain pour lui signaler qu'il y a un an, lors de sa visite dans notre pays, il s'est engagé au nom de son gouvernement—et je cite ses propres termes—à «travailler en collaboration pour mieux comprendre et contrôler la pollution atmosphérique et la pollution des eaux, qui ne respectent aucune frontière». Le premier ministre peut-il exhorter le président américain à suivre l'exemple de notre pays en s'engageant à réduire les pluies acides?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je tiens à remercier le député de l'intérêt soutenu qu'il prend à cette question. Je voudrais m'en remettre au ministre de l'Environnement pour obtenir plus de détails à ce sujet, mais il m'a tenu au courant de l'évolution de la situation. Il est vrai qu'elle évolue lentement, mais il y a toutefois des progrès. Des représentants officiels des deux gouvernements en ont discuté lors d'une réunion, il y a un mois, et j'apprends qu'à l'heure actuelle, un comité de rédaction travaille à la préparation d'un projet de loi pour donner suite à cet engagement, ou cet accord, concernant l'environnement. La situation évolue donc.

Le député a rappelé que le président Reagan avait déclaré qu'il était prêt à travailler en collaboration. C'est ce qui se fait actuellement. Là encore, pour obtenir de plus amples détails, je devrais m'en remettre au ministre de l'Environnement.

M. Hees: Madame le Président, si le premier ministre en discute avec son ministre responsable et son ambassadeur aux États-Unis, il apprendra que le gouvernement américain ne prend aucune mesure dans ce domaine et que le Congrès a bel et bien signifié son intention de ne rien faire. L'inertie de ce gouvernement, au cours de l'année passée, a été véritablement scandaleuse.

ON DEMANDE QUE LE CANADA FASSE CONNAÎTRE SON OPPOSITION

L'hon. George Hees (Northumberland): Madame le Président étant donné les assurances que nous donnait le président des États-Unis l'an dernier et ce qui s'est passé depuis, le premier ministre ne croit-il pas qu'il a été incroyablement naïf en acceptant ces assurances il y a un an? Dira-t-il au président des États-Unis que les Canadiens s'offusquent vivement lorsqu'ils se font envoyer promener par le «grand frère», ce qui est le cas en l'occurrence?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ai peut-être été naïf. Si tel est le cas, je m'en excuse auprès du député. Je ne dois pas oublier que le président des États-Unis n'est pas aussi bien appuyé par le Congrès que le premier ministre du Canada l'est par la Chambre des Communes.

Des voix: Oh, oh!

• (1450)

LES RENTES DU GOUVERNEMENT

LE RENDEMENT POUR LES ACHETEURS

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Comme le rendement des rentes du gouvernement n'a pas augmenté depuis 1976, même si son ministère avait recommandé en février de cette année-là qu'on l'augmente de temps en temps pour tenir compte de la hausse des taux d'intérêt et du coût de la vie, je voudrais demander au ministre s'il est au courant des recommandations de son ministère. Dans l'affirmative, va-t-il songer à prendre des mesures positives à cet égard et à faire quelque chose pour les gens qui ont acheté ces rentes de bonne foi afin d'arrondir leurs revenus ou leur retraite?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, bien sûr, je suis au courant, non seulement parce que nous étudions cette question, mais aussi parce que nous avons reçu un certain nombre d'instances de la part de députés et du public. J'en ai discuté avec le ministre des Finances pour établir si le gouvernement pouvait réviser entièrement la question des rentes, car il faut revoir en même temps tout le portefeuille d'investissement du gouvernement. On ne peut pas modifier le régime des rentes sans prendre de décision à l'égard de l'ensemble de nos investissements. Le ministre des Finances et moi-même en discuteron plus à fond. Je crois qu'il faudra sans doute entreprendre une étude de la question. Je l'annoncerai en temps voulu.

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT REMBOURSE LES RENTES À FAIBLE RENDEMENT

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, pendant qu'il discutera avec son collègue des finances, le ministre pourra peut-être en profiter pour recommander que le gouvernement rembourse à leur pleine valeur nominale les rentes à très faible rendement, achetées il y a 25 ou 30 ans, afin de régler ce malheureux problème tout en faisant quelque chose de concret pour les détenteurs de ces rentes.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, nous sommes bien conscients de l'écart entre les taux d'intérêt. Comme je l'ai signalé dans ma réponse, il faudra de toute évidence prendre des décisions à l'égard du rendement des débentures, obligations et avoirs du gouvernement. Je suis sûr que nous en tiendrons compte et nous ferons savoir au Parlement quand cette étude aura lieu et quels sont ces résultats.

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME DE LA STABILISATION DU PRIX DU PORC

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Il y a eu une réunion de l'Union des producteurs agricoles du Québec et du caucus libréal à Montréal mardi dernier, pour examiner les difficultés économiques des agriculteurs dont fait foi l'augmentation de 54 p. 100 du nombre des faillites au Québec et de 13 p. 100 du nombre des prêts en souffrance à l'organisme provincial de crédit. Comme quatre membres seulement du caucus libéral ont assisté à cette réunion où se trouvaient plus de 1500 agriculteurs, ils ont besoin de réponses à leurs questions à la Chambre. La formule de stabilisation du prix du porc fait en sorte que les versements diminuent avec la chute des cours. Le ministre songe-t-il à la modifier de telle sorte que les versements soient fonction du coût de production?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député a fait un discours avant de poser sa question. Il devrait savoir que le ministre de la Consommation et des Corporations, mon sous-ministre, moi-même et plusieurs autres responsables avons rencontré l'UPA à son congrès annuel de Québec. Nous avons par la suite rencontré le conseil de direction et son président à Montréal. Quatre députés, dont mon secrétaire parlementaire, assistaient à cette réunion annuelle de Montréal. Ils n'en avaient été prévenus que peu de temps à l'avance. Le député sait que ces députés sont chargés de travaux au comité, etc. J'estime que c'était très bien qu'il y en ait autant là-bas compte tenu des délais. La rencontre a été fructueuse. Ils en sont revenus satisfaits. J'ai été heureux qu'ils puissent y assister.

Dans la province de Québec, nos programmes qui sont utilisés par les producteurs québécois sont ceux qui ont été acceptés. Je crois savoir qu'il y en aura beaucoup plus à Québec pour faire face au ministre provincial de l'Agriculture au sujet des problèmes agricoles de la province de Québec. Le député a demandé ce que nous faisons. Nous faisons plus au niveau fédéral. Dans sa propre province il sait que l'an dernier nous avons dépensé 131 millions de dollars alors que le gouvernement de la Saskatchewan n'en dépensait que 61.

Des voix: Règlement!

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT AUGMENTE LES VERSEMENTS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, la manie de faire des discours semble être quelque peu contagieuse. Puisqu'il existe une crise à l'échelle nationale cette année, le gouvernement remboursera-t-il entièrement les coûts de production pour l'année qui vient de se terminer afin d'aider les producteurs en attendant qu'on puisse négocier un programme plus satisfaisant?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député sait que nous avions proposé une assurance-revenu intégrale aux agriculteurs pour tous leurs produits en 1977. Ni les producteurs ni les provinces n'en ont voulu. Certains organismes proposent maintenant comme si cela venait d'eux à peu près la même chose que ce que j'avais proposé au nom du gouvernement du Canada en 1977. Nous espérons pouvoir nous entendre sur un programme qui fera l'affaire de tout le monde. J'espère pouvoir proposer quelque chose à cet égard dans environ trois semaines.

LA FAILLITE DE LA SOCIÉTÉ ECON CONSULTING LTD.

M. Jack Murta (Lisgar): Madame le Président, je voudrais aussi poser une question au ministre de l'Agriculture. Puisque le ministre était à Winnipeg mardi dernier, il doit avoir été mis au courant des problèmes issus de la faillite d'une société céréalière appelée ECON Consulting Ltd., qui a entraîné des pertes de $5,000 à environ $100,000 pour environ 250 agriculteurs établis surtout au Manitoba pour des céréales que la société avait retenues et qui n'ont jamais été vendues; bien entendu, ces agriculteurs n'ont jamais reçu leur argent. Vu que cette question intéresse beaucoup la Commission canadienne des grains, le ministre peut-il dire quelles mesures le gouvernement est prêt à prendre pour aider les agriculteurs qui ont perdu tellement d'argent à cause de cette affaire?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, comme le député l'a signalé, j'étais à Winnipeg mardi. A ce moment-là, j'ai rencontré certains des responsables et un des commissaires de la Commission canadienne des grains et nous avons discuté de ce problème. Selon moi, la Commission a respecté ses obligations en liant la société par une garantie financière. Elle a maintenant obtenu remboursement.

Comme le député le sait, cette affaire fait l'objet d'une enquête. Les agriculteurs présentent maintenant des instances au gouvernement du Canada et affirment que la société leur devait de l'argent—ils ont d'ailleurs signalé que la garantie de la Commission aurait dû être plus étendue—et que la Commission canadienne des grains ou le gouvernement devraient les indemniser. Aucune décision n'a été prise à ce sujet pour l'instant. J'ignore ce que nous allons faire. Nous attendons d'avoir obtenu tous les rapports pour nous assurer que toutes les ventes se sont faites dans l'ordre, que les livres de la Commission canadienne du blé ont été utilisés, et ainsi de suite. Nous examinerons ensuite cette affaire d'un peu plus près. Je ne vois pas comment nous pouvons traiter cette faillite autrement que comme n'importe quelle autre sorte de faillite. La Commission canadienne des grains demande à ses vérificateurs d'effectuer des contrôles au hasard. Ceux-ci ne peuvent pas vérifier les livres de tous les commerçants céréaliers chaque année. Lorsqu'ils constatent une irrégularité, ils le signalent à la Commission et celle-ci applique les dispositions de la loi.

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT AIDE LES AGRICULTEURS SINISTRÉS

M. Jack Murta (Lisgar): Madame le Président, je voudrais faire par votre intermédiaire une recommandation au ministre de l'Agriculture. Étant donné que certains des agriculteurs touchés vont certainement faire faillite ce printemps à cause des pertes qu'ils auront subies—et certains d'entre eux me l'ont déjà dit personnellement—le ministre serait-il prêt soit à demander à la Société du crédit agricole de gérer les fonds destinés à dédommager les agriculteurs sinistrés, fonds dont les versements pourraient s'échelonner sur une période donnée, soit à se servir d'une certaine façon des obligations pour l'expansion de la petite entreprise? A cause de la situation actuelle, certains agriculteurs du Manitoba vont certainement faire faillite. A tort ou à raison, ils prétendent que la Commission canadienne du blé est à l'origine d'une bonne partie de leurs problèmes.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, nous utiliserons tous les moyens ou tous les recours que nous avons pour les aider, compte tenu du mandat que le Parlement a accordé à notre ministère.

L'EMPLACEMENT D'UN COLLÈGE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Celui-ci voudrait-il dire à la Chambre si le gouvernement fédéral a l'intention de financer la construction au Canada d'un quatrième collège de médecine vétérinaire, dans les provinces de l'Atlantique? Si oui, attend-il pour donner le feu vert que les quatres provinces de l'Atlantique se mettent d'accord sur un emplacement ou bien lui suffit-il de l'accord de trois d'entre elles?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, nous avons pris une décision il y a plusieurs années. Nous avions même prévu $500,000 pour construire un collège de médecine vétérinaire et de sciences marines dans les provinces de l'Atlantique. Ces provinces ne peuvent pas se mettre d'accord entre elles. Personnellement, en tant que ministre de l'Agriculture, on m'a dit de donner le feu vert quand les provinces se seraient mises d'accord, chose qu'elles n'ont pas cru bon de faire. Elles ne peuvent pas s'entendre sur un emplacement. Si elles l'avaient fait, cette école formerait actuellement déjà des jeunes gens. Nous attendons toujours qu'elles se mettent d'accord. Une chose est sûre, ce n'est pas notre faute.

M. Clark: Répondez à la question!

M. Whelan: Je ne sais rien d'autre que ce que je viens de déclarer. Il faudra de nouveau trouver des fonds, car ceux qui avaient été prévus ont été réaffectés. Comme le sait le représentant, nous avons besoin d'argent; nous ne pouvons donc pas laisser des fonds inutilisés en attendant que les gouvernements provinciaux prennent une décision.

• (1500)

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL APPROUVE L'EMPLACEMENT RETENU PAR LA MAJORITÉ

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, puisque les gouvernements des quatre provinces de l'Atlantique n'arrivent pas à s'entendre sur le site au Collège vétérinaire des provinces de l'Atlantique, pourquoi le gouvernement ne prendrait-il pas lui-même la décision pour accélérer la réalisation de ce projet qui a pris beaucoup de retard. Il pourrait, par exemple, annoncer qu'il approuve l'emplacement retenu par trois des quatre provinces et accorder une subvention pour la construction de l'établissement sur la base de l'accord auquel trois des quatre provinces sont parvenues.

L'hon E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, tout cela est bien beau, mais le député sait fort bien quelle province n'est pas du même avis que les autres. Il en connaît le premier ministre, tout comme le chef de son parti. Alors pourquoi le député ne ferait-il pas appel aux bons offices de son chef, puisqu'il appartient au même parti que M. Buchanan, et ne lui demanderait-il pas d'essayer de convaincre M. Buchanan qu'il importe que la nouvelle école soit située dans l'Île-du-Prince-Édouard, afin que les travaux de construction puissent commencer?

M. Clark: Vous voulez que je fasse votre travail, Gene?

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

M. HEAP—LES ESSAIS DU MISSILE CRUISE

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le Bureau de la Chambre le 190e rapport du greffier des pétitions, qui fait connaître qu'il a examiné la pétition présentée par l'honorable député de Spadina (M. Heap) le mercredi 31 mars 1982 et qu'il constate qu'elle est conforme aux exigences du Règlement quant à sa forme.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Nielsen: Madame le Président, le leader du gouvernement pourrait-il confirmer quels travaux sont prévus pour le restant de la semaine et le début de la semaine prochaine? Je suppose que nous allons poursuivre l'étude du bill C-97, puisque le comité en a fini avec lui et que demain sera une journée d'opposition. Pourrait-il, par la même occasion, nous dire si possible quel bill énergétique va être débattu la semaine prochaine? Sinon, pourrait-il nous dire quand nous recevrons préavis de ces bills?

M. Pinard: Madame le Président, le député a raison pour ce qui est des travaux d'aujourd'hui. Nos partis ont accepté d'en finir aujourd'hui avec l'étape du rapport du bill sur les accords fiscaux. Demain sera effectivement une journée d'opposition.

[*Français*]

Lundi prochain, nous allons discuter et compléter l'étape de la 3e lecture du projet de loi sur les arrangements fiscaux; mardi et mercredi prochains débutera l'étude des projets de loi sur la sécurité énergétique. A ce sujet, je désire confirmer à mon collègue que demain nous serons en mesure de donner des avis concernant la majorité des huit projets de loi en cause, mais je ne suis pas aujourd'hui en mesure de déterminer l'ordre dans lequel le débat se déroulera. Demain je pourrai fournir plus de précisions à ce sujet. Finalement, jeudi prochain sera une journée consacrée à l'opposition.

[*Traduction*]

M. Deans: Madame le Président, je me demande si j'ai bien compris la réponse du président du Conseil privé. Pourrait-il répéter ce que nous ferons lundi prochain?

Une voix: Nous étudierons le bill C-97.

M. Pinard: En effet, madame le Président, nous terminerons la troisième lecture du bill C-97 concernant les accords fiscaux.

Je regrette, madame le Président, mais mon collègue de Hamilton-Mountain a raison, nous avons discuté d'autres questions à notre réunion de ce matin. Aucune entente ferme n'a été conclue, mais nous nous sommes entendus pour tâcher par tous les moyens d'en finir lundi avec la troisième lecture du bill C-58 et du bill S-19. Néanmoins, personne ne s'est engagé à tout terminer lundi. Cependant, nous ferons de notre mieux pour faire subir la troisième lecture aux bills C-58 et S-19. Nous nous sommes entendus à propos du bill C-97.

* * *

FEU BARRY MATHER

HOMMAGE À L'ANCIEN DÉPUTÉ DE SURREY-WHITE ROCK

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, je voudrais simplement dire à la Chambre que mon prédécesseur, l'ancien député de Surrey-White Rock, M. Barry Mather, est décédé hier. Il a siégé à la Chambre pendant 12 ans. Il jouissait d'une haute estime tant à la Chambre que dans sa circonscription. Je sais que les députés voudront transmettre leurs condoléances à son épouse et aux membres de sa famille.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, je comptais soulever la question quand nous en aurions terminé avec les travaux de la Chambre. Je tiens à me joindre au député de Surrey-White Rock-Delta-Nord et, j'en suis sûr, à tous les autres députés et à exprimer, au nom du Nouveau parti démocratique, pour qui Barry Mather a travaillé pendant des années, notre chagrin d'avoir perdu un bon ami et un fidèle compagnon. Nous désirons exprimer à son épouse et aux autres membres de sa famille nos sincères condoléances pour ce deuil qui les frappe.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, au nom du gouvernement et des députés de ce côté-ci de la Chambre, je me joins à mes collègues qui ont exprimé leur tristesse à la suite du décès de Barry Mather. Il comptait des amis de tous les côtés de la Chambre. C'était un député très travailleur et fort respecté. Nous offrons à sa famille nos plus sincères condoléances.

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. JACQUES OLIVIER—L'INCIDENT DU 31 MARS 1982

M. Jacques Olivier (Longueuil): Madame le Président, je voudrais soulever une question de privilège qui, à mes yeux, est extrêmement importante sur un incident qui s'est produit hier à la Chambre et où j'ai tenté à plusieurs reprises d'attirer votre attention sur une question de privilège. D'abord je pense, madame le Président, . . .

Mme le Président: A l'ordre! Si l'honorable député a l'intention de soulever une question de privilège au sujet de l'incident qui s'est produit hier à la Chambre, il devait m'en donner avis, et je n'ai pas reçu cet avis. Si la question de privilège découlait des délibérations de ce jour, je pourrais écouter l'honorable député maintenant, mais comme il s'agit d'un incident qui s'est produit hier, il me faut un avis, conformément à l'article 17(2) du Règlement, qui l'exige et si un honorable député veut me faire tenir un avis, je l'entendrai en temps et lieu. L'honorable député de Longueuil (M. Olivier) a la parole.

M. Olivier: Madame le Président, si vous le voulez, je vais d'abord passer à ma deuxième question de privilège. Elle se rapporte aux délibérations de la Chambre en cours. Voilà déjà deux jours que mon appareil servant à l'interprétation simultanée ne fonctionne pas et que j'essaie d'attirer l'attention de la Chambre pour tenter de démontrer que mes privilèges sont bannis à la Chambre, lorsque l'on ne m'accorde pas la parole. Or cela touche les délibérations de la journée. Quand je veux entendre les députés . . .

Mme le Président: A l'ordre! L'honorable député doit comprendre que le fait que son écouteur ne fonctionne pas comme il le devrait ne constitue pas en soi une question de privilège. Je suis très sensible aux inconvénients qu'a dû subir l'honorable député à cause de son écouteur qui ne fonctionne pas, mais il aurait pu tout simplement me prévenir. Il y a le téléphone. Il aurait pu passer à mon bureau et j'aurais certainement fait le nécessaire pour que son appareil soit réparé.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Parker: Madame le Président, je voudrais poser une question au sujet des travaux de la Chambre. J'étais debout avant que le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen) commence ses remarques. Ma question porte sur le bill C-60, que la Chambre des communes a adopté aux environs de Noël et qui a été approuvé par le Sénat. Le président du Conseil privé peut-il nous dire quand il recevra la sanction royale? De nombreux citoyens de ma circonscription attendent avec impatience son entrée en vigueur.

M. Lalonde: Madame le Président, des pourparlers sont actuellement en cours avec l'office national de l'énergie pour déterminer quand cet organisme sera prêt à procéder à l'application de cette mesure. Aussitôt que ce sera possible et souhaitable, nous en ferons la proclamation.

Dépôt de documents

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

PRÉSENTATION DU 12e RAPPORT

M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, j'ai le très grand honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 12e rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DES COMMISSAIRES DE LA RÉGIE INTERNE

Mme le Président: J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau de la Chambre un extrait du procès-verbal d'une réunion des commissaires de la régie interne tenue le lundi 29 mars 1982 concernant la révision des traitements des employés de la Chambre des communes en vigueur le 1er avril 1982.

* * *

• (1510)

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. NICKERSON—LES LOCATAIRES DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DE YELLOWKNIFE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 99 locataires de la Société d'habitation de Yellowknife. Les pétitionnaires demandent au Parlement de prendre les mesures qui s'imposent pour régler leurs nombreux griefs à propos du prix élevé de l'électricité dans le Nord, de l'absence de stimulants à la construction de logements locatifs dans les mesures budgétaires et les mesures fiscales adoptées par le gouvernement actuel, de la politique gouvernementale qui consiste à laisser certains logements de fonction vides pendant de longues périodes, tandis que les Canadiens ordinaires sont obligés de se priver de logement convenable et, enfin, du règlement peu réaliste de la SCHL, qui impose une structure des loyers absolument pas adaptée aux conditions spéciales du Nord.

Les pétitionnaires espèrent que le gouvernement pourra résoudre ces différents problèmes le plus rapidement possible.

M. FRIESEN—LA TENUE D'UN RÉFÉRENDUM SUR LA PEINE CAPITALE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter une pétition portant 980 signatures, au nom de mes électeurs ainsi que de ceux de Burnaby, New Westminster et Coquitlam, qui demandent au gouvernement d'organiser un référendum à l'échelle nationale sur la question de la peine capitale.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 3689, 3893, 4026, 4027, 4062 et 4063.

[*Texte*]

L'ASSOCIATION «PARENTS CANADIENS POUR LE FRANÇAIS»

Question no 3689—**M. Munro (Esquimalt-Saanich):**

1. Au sujet de la réponse à la question no 3267 qui porte sur les montants versés chaque année à l'association «Parents canadiens pour le français» et au sujet de la rubrique «Fédération nationale» qui y figure pour chaque année financière, comment les fonds ont-ils été distribués par le bureau national de l'Association, par année et par province?

2. Quelles pratiques d'imputabilité applique-t-on aux fonds accordés à la fédération nationale et aux sections provinciales de cette association?

3. Comment chaque montant distribué a-t-il été dépensé, aux échelles nationale et provinciale?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): 1. Les crédits qui, d'après la réponse à la question no 3267, avaient été alloués au bureau national de l'association «Parents canadiens pour le français» ont en fait été utilisés par celui-ci pour financer différentes activités, notamment l'organisation d'une conférence nationale annuelle, la publication d'un bulletin national et de divers autres documents comme le livre «So You Want Your Child to Learn French», la réalisation d'une bibliographie, la réimpression d'articles, et la réalisation d'une enquête nationale sur les attitudes des parents vis-à-vis de l'enseignement de la langue seconde.

2 et 3. Chaque affectation de crédits a été autorisée après l'approbation d'une demande y afférente présentée par l'association, demande qui devait répondre aux objectifs et aux critères d'un des programmes du ministère. De fait, tous les crédits alloués à l'association «Parents canadiens pour le français» sont assujettis aux pratiques courantes d'imputabilité et aux contrôles financiers appliqués par le ministère en matière de subventions et de contributions aux organismes bénévoles, conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor. Les sommes versées à l'association pour les années financières 1978-1979, 1979-1980, et 1980-1981 ont été convenablement comptabilisées conformément aux objectifs prescrits.

LA DISPOSITION DE LA FLOTTE D'*ARGUS*

Question nº 3893—**M. Crosby:**

1. Le gouvernement a-t-il, par l'entremise du ministère de la Défense nationale ou autrement, consacré de l'argent pour mettre en réserve la flotte d'*Argus* ou la préparer à l'entreposage et, le cas échéant, *a*) comment a-t-on dépensé les fonds, *b*) combien a-t-on dépensé, *c*) qui a-t-on payé?

2. A-t-on procédé à un appel d'offres ou de soumissions lorsqu'on a décidé de disposer de la flotte et, le cas échéant, quelles offres ou soumissions a-t-on reçues?

3. A quelles conditions a-t-on vendu la flotte ou en a-t-on disposé?

4. Le montant reçu était-il celui de l'offre ou de la soumission la plus élevée et sinon, pourquoi?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): La Corporation de disposition des biens de la Couronne m'informe comme suit:

1. La Corporation a consacré de l'argent pour maintenir la flotte d'*Argus* applicable aux standards d'ingénierie. *a*) Les fonds dépensés ont servi à l'entretien de l'avion. *b*) Le montant total dépensé était de $349,298.87. *c*) Une somme *de*) $260,110.75 a été payée au Groupe IMP de Halifax, pour les services d'entretien et de $89,188.12 au ministère de la Défense nationale (MDN) pour le matériel comprenant les amarres.

2. Débutant à l'été 1980, une recherche de 18 mois pour des acheteurs éventuels a été entreprise par CDBC et les Affaires extérieures afin de vendre la flotte comme avion opérationnel. Une vente n'a pu être négociée. Le ministère de la Défense nationale a reclassé l'avion à l'état de ferraille et la Corporation de disposition des biens de la Couronne a distribué l'offre d'achat à 400 ferrailleurs connus. Les neuf offres suivantes ont été reçues et ouvertes publiquement à Halifax, le 25 septembre 1981.

Associated Electronics and Metal Salvage Ltd.	$143,664.00
Cirsic Inc.	138,842.00
Bristol Metal Industries of Can Ltd.	126,936.00
Pine Creek Ventures Ltd.	102,336.00
Michael Haws	69,000.00
Ajax Aircraft Parts Ltd.	55,555.55
Chatham Salvage Ltd.	49,200.00
Camille Siebert	49,200.00
Abe Levine and Sons	42,156.00

3. Les termes et conditions standards de vente ont été utilisés dans l'offre d'achat. De plus, les conditions principales de la vente étaient: les avions devaient être fondus ou démolis sur place à tel point que les pièces ne pourraient être identifiables comme pièces d'avion *Argus* et le projet devait être complété au plus tard le 31 mars 1982.

4. Le montant de $71,936 a été reçu de Bristol Metal Industries of Canada pour la ferraille. Ceci ne représentait pas l'offre la plus élevée, et ce pour les raisons suivantes:

Le premier soumissionnaire, Associated Electronic and Metal Salvate Ltd. a retiré son offre.

Le contrat avec le second soumissionnaire, Cirsic Inc. a été résilié par défaut par la Corporation de disposition des biens de la Couronne et, pour cette raison, Cirsic Inc. s'est vu confisquer le dépôt d'exécution de $50,000 fait au moment de l'adjudication du contrat.

Lorsque la Corporation de disposition des biens de la Couronne a contacté le troisième soumissionnaire, la période de validité de dix jours pour l'acceptation de l'offre d'achat était écoulée. L'offre originale du troisième soumissionnaire Bristol Metal Industries of Canada Ltd. était de $126,936 mais, dû à l'abaissement soudain du marché du métal qui eut lieu pendant les négociations contractuelles de la Corporation de disposition des biens de la Couronne avec le second soumissionnaire, Cirsic Inc., l'offre de Bristol revisée de $71,936 a été estimée comme une valeur juste du marché. Cependant, avant d'accorder le contrat à Bristol Metal Industries of Canada Ltd., la Corporation de disposition des biens de la Couronne a essayé de contacter le quatrième soumissionnaire, Pine Creek Ventures Ltd. mais cette compagnie située au Yukon était introuvable.

Les parties restantes ont été vendues en lot aux plus offrants pour une valeur de vente totalisant $318,810.81. Il est prévu que la vente des pièces de rechange puisse engendrer des revenus additionnels.

LA SOUMISSION DE REVENDICATIONS TERRITORIALES

Question nº 4026—**M. Manly:**

Quand *a*) l'Association des Tahltans unis, *b*) le Conseil de tribu Gitskan-Carrier, *c*) la bande Kitwancool, *d*) le Conseil de village de Kitimat ont-ils soumis officiellement un ensemble de revendications territoriales au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):

a) Mars 1979.

b) Novembre 1977.

c) Octobre 1977.

d) Mai 1978.

L'ACCEPTATION DE NÉGOCIER LES REVENDICATIONS TERRITORIALES

Question nº 4027—**M. Manly:**

Quand le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il accepté de négocier l'ensemble des revendications *a*) de l'Association des Tahltans unis, *b*) du Conseil de tribu Gitskan-Carrier, *c*) de la bande Kitwancool, *d*) du Conseil de village de Kitimat?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):

a) Mars 1980.

b) Décembre 1977.

c) Décembre 1977.

d) Octobre 1978.

M. GEOFFREY JAMES

Question nº 4062—**M. Cossitt:**

M. Geoffrey James du Conseil des arts du Canada a-t-il déclaré que lorsqu'un artiste ou un projet en particulier est recommandé par un député, il reçoit le «coup fatal» et, le cas échéant, le gouvernement réfutera-t-il cette affirmation ou confirmera-t-il que toutes les demandes recommandées au Conseil des arts par des députés ont reçu le «coup fatal»?

M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Le Conseil des Arts du Canada me transmet les renseignements suivants: M. James a effectivement fait une telle déclaration à propos de ce qu'il se rappelait de la réaction de certains membres des jurys du Conseil des arts aux demandes de bourse accompagnées d'une lettre de référence d'un député. Or nous avons fouillé nos dossiers et n'avons relevé aucun cas de lettre de ce genre, bien que le Conseil reçoive occasionnellement des lettres d'appui de certains députés. Si une demande était accompagnée d'une lettre d'un député, elle serait traitée comme les autres, et serait appréciée

par le jury selon les mêmes critères, parmi lesquels la qualité artistique occupe la première place.

Question nº 4063—**M. Cossitt:**

1. Le gouvernement sait-il si M. Geoffrey James, du Conseil des arts du Canada, a récemment déclaré «la pire chose qui puisse arriver à un artiste, c'est d'être recommandé par un député. C'est le coup fatal.»?

2. Le gouvernement a-t-il pour principe de permettre à des fonctionnaires de ne pas tenir compte d'instances présentées par des députés et de considérer une recommandation d'un député comme le «coup fatal» pour quelque programme ou quiconque est recommandé par un député et, le cas échéant, *a*) pourquoi, *b*) le gouvernement se prépare-t-il à adopter une politique lui permettant de gouverner le pays sans Parlement?

3. Le gouvernement a-t-il l'intention de modifier la nouvelle constitution pour que le Canada soit gouverné par le premier ministre et le Cabinet seulement?

M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): 1. Voir aujourd'hui la réponse à la question nº 4062.

2. Non. *a*) Sans objet. *b*) Non.

3. C'est le Parlement et non le gouvernement qui détient le pouvoir de modifier la constitution.

[*Traduction*]

M. Smith: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe maintenant à l'étude du bill C-97, tendant à modifier la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis et prévoyant des paiements à certaines provinces, dont le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport, sans propositions d'amendement.

M. Pinard: Comme je l'ai signalé tantôt, j'avais cru avoir été entendu, il y a consentement au niveau des divers partis pour que nous procédions à l'étape du rapport du projet de loi C-97 sur les arrangements fiscaux. Alors, si je peux le répéter, c'est l'ordre du jour et si un des partis veut présenter un amendement à ce moment-ci il y a consentement pour dispenser de l'avis requis.

[*Traduction*]

Mlle MacDonald: Madame le Président, je suppose que je puis intervenir maintenant, dans le cadre du débat de ce bill à l'étape du rapport.

[*Français*]

Mme le Président: Alors y a-t-il consentement unanime pour procéder?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre donne son consentement. Agréé.

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre des Finances) propose: Que le bill C-97, loi modifiant la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis et prévoyant des paiements à certaines provinces, soit agréé.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

[*Traduction*]

M. Nielsen: Madame le Président, avant que nous ne procédions, je voudrais invoquer le Règlement. Je tiens à ce qu'il soit très clair que l'honorable représentante de Kingston et les Îles (Mlle MacDonald) va proposer un amendement que la Chambre a consenti à étudier.

M. Pinard: Madame le Président, c'est exact. Les deux côtés de la Chambre ont convenu que tous les amendements, s'il y en a plus qu'un, seront présentés maintenant afin que nous puissions en discuter et voter à leur sujet et ensuite passer à l'étape du rapport plus tard dans la journée.

M. Nielsen: Madame le Président, nous voulons que l'amendement soit étudié de la façon habituelle, qu'il fasse l'objet d'un vote distinct, et que l'étape du rapport fasse elle aussi l'objet d'un vote distinct.

Mme le Président: Êtes-vous d'accord?

M. Olivier: Non.

Mme le Président: Est-ce que le député de Longueuil (M. Olivier) dit «non»?

M. Olivier: Oui.

Mme le Président: Il n'y a donc pas de consentement unanime.

M. Nielsen: Madame le Président, j'ai clairement entendu le député de Longueuil (M. Olivier) dire «oui».

[*Français*]

M. Olivier: Madame le Président, cela prouve simplement, selon le rappel au Règlement relatif à ma question de privilège, que je ne peux pas comprendre quand les députés parlent dans l'autre langue officielle de la Chambre. Je demande donc que mes privilèges soient protégés par vous, madame le Président.

Mme le Président: Je voudrais bien connaître la nature du privilège de l'honorable député de Longueuil. Si c'est son écouteur qui ne fonctionne pas, je lui demanderais d'aller écouter d'un fauteuil voisin de façon à ce qu'il puisse suivre les délibérations de la Chambre. Je ne peux rien faire en ce moment pour aider à l'honorable député et l'écouteur ne fonctionne pas. Au moins une heure, 15 minutes, ou 30 minutes sont nécessaires pour le réparer. S'il veut bien collaborer avec ses collègues, il peut écouter d'un autre fauteuil.

Je repose la question. La Chambre donne-t-elle son consentement unanime pour la suggestion faite par l'honorable président du Conseil privé (M. Pinard)?

M. Olivier: Non.

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Alors, il n'y a pas le consentement unanime.

M. Pinard: Madame le Président, je crois comprendre que vous avez tantôt indiqué qu'il y avait consentement unanime à ce que nous procédions à l'étape du rapport. Cela, c'est réglé. Le consentement unanime qui vous est actuellement refusé porte sur le fait de commencer l'étude de l'amendement de l'honorable député de Kingston et les Îles (Mlle MacDonald) immédiatement. A ce sujet-là, si . . .

[*Traduction*]

Si mes collègues, les députés du Yukon (M. Nielsen) et de Hamilton Mountain (M. Deans), veulent bien en discuter avec moi, nous pourrions commencer le débat à l'étape du rapport pour lequel nous avons le consentement unanime. J'estime qu'ensemble nous pouvons régler cette question, permettre la présentation de cet amendement et en discuter un peu plus tard aujoud'hui.

M. Nielsen: Madame le Président, je croyais que le désaccord du député de Longueuil (M. Olivier) s'appliquait à l'ensemble de la question, c'est-à-dire à l'étape du rapport et à toute délibération lui faisant suite. Je regrette beaucoup que nous devions l'absence de consentement à un député ministériel, surtout que les deux partis de l'opposition voulaient bien collaborer avec le gouvernement et adopter cette mesure aujourd'hui même.

Je crois que seul le leader parlementaire du gouvernement pourra nous apporter la solution, s'il veut bien prendre à part le député de Longueuil et lui tenir un discours avunculaire dans l'espoir de lui faire changer d'idée. Même si la présidence estime que j'ai tort—mais je ne crois pas avoir tort—de croire que le refus du député d'accorder son consentement s'appliquait à l'ensemble de la question, au plan purement logique, il ne saurait y avoir de débat à l'étape du rapport sans que n'ait été tenu un débat sur un amendement.

• (1520)

M. Deans: Madame le Président à propos du rappel au Règlement, au cas où le député qui n'a pas jugé bon de donner son consentement n'aurait pas bien saisi la proposition . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: . . . je me demande si Votre Honneur serait disposée à la répéter, car j'avoue ne pas savoir au juste de quoi il s'agit précisément. J'estime que si Votre Honneur fournissait quelques explications, nous donnerions peut-être notre consentement unanime.

M. Paproski: Le président du Conseil privé ira l'expliquer.

Mme le Président: On a demandé à la Chambre si elle donnait son consentement unanime en vue de débattre les amendements.

M. Nielsen: Non, non!

Mme le Président: Les amendements au rapport.

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, comme vous venez de le constater, il y a consentement unanime pour que les amendements, et il y en a plus d'un, puissent être proposés maintenant. Je pense que le Nouveau parti démocratique a également un amendement à proposer.

Il est clair que l'honorable député de Longueuil (M. Olivier) réserve son privilège de vous donner l'avis requis pour pouvoir poser sa question de privilège en temps utile. Ceci étant bien clarifié, le député de Longueuil, ayant sauvegardé ses droits, nous sommes disposés, aujourd'hui, tel que convenu au niveau des leaders parlementaires, à compléter l'étape du rapport et l'étude des amendements appropriés sur le projet de loi concernant les arrangements fiscaux.

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, je commençais à me demander si j'aurais l'occasion de prendre la parole cet après-midi. Dans le cadre du débat sur le projet de loi C-97, à l'étape du rapport, je tiens tout d'abord à signaler que le comité a disposé de très peu de temps pour étudier ce bill dans le détail, comme il se doit.

Votre Honneur n'ignore pas que les Communes ont renvoyé le bill C-97 au comité lundi soir, après l'avoir adopté en deuxième lecture. Le comité a disposé d'un délai beaucoup trop bref pour l'étudier, compte tenu de l'importance des mesures fiscales qu'il incarne. L'affectation d'une somme d'environ 105 milliards de dollars aux programmes de péréquation . . .

Mme le Président: Je m'excuse d'interrompre le député. Je voudrais cependant lui demander lequel des huit amendements reçus par la présidence le député veut débattre, pour pouvoir mettre une motion aux voix.

Mlle MacDonald: Madame le Président, je proposerai une motion. Je ne sais pas très bien en quoi consistent les huit amendements que la présidence a reçus. Voici le texte de ma motion:

Motion nº 1

Qu'on modifie le bill C-97, loi modifiant la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis, et prévoyant des paiements à certaines provinces, en retranchant l'article 6, et en le remplaçant par ce qui suit:

«6. Les articles 18 et 19 de ladite loi deviennent caducs le 1er avril 1984».

Excusez-moi si je n'ai pas suivi la procédure à la lettre, mais Votre Honneur sait très bien que le comité a fait rapport de ce projet de loi aujourd'hui, à 13 heures, ce qui prouve que les membres du comité ont travaillé d'arrache-pied depuis lundi soir. Le comité a essayé d'accorder à ce bill toute l'attention qu'il mérite et de l'étudier dans le détail.

Nous avons eu très peu de temps pour renvoyer le bill à la Chambre et faire reproduire, à son intention, les différents amendements que nous voulons lui proposer. Je sais que les députés du Nouveau parti démocratique souhaitent aussi présenter des amendements. J'ai signalé que le projet de loi avait été renvoyé au comité après la deuxième lecture seulement lundi soir. Nous avons donc eu très peu de temps au comité pour vraiment étudier ce projet de loi à fond comme cela s'impose compte tenu des mesures fiscales très importantes qu'il prévoit, notamment le versement, au cours des cinq prochaines années, de quelque 105 milliards de dollars par le gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux au titre de la péréquation et du financement des programmes établis.

Puis-je dire à Votre Honneur que, au comité, nous avons fait de notre mieux pour bien dépouiller le projet de loi, quoique que nous n'ayons pas pu l'étudier de façon aussi approfondie que si nous avions disposé de plus de temps. Divers témoins ont comparu devant nous. Ils ont tous plus ou moins désapprouvé la proposition gouvernementale de réduire considérablement le financement de l'enseignement postsecondaire et des programmes de soins médicaux en supprimant, comme le gouvernement projette de le faire, la garantie de recettes prévue dans le financement des programmes établis.

Permettez-moi de citer quelques-unes des associations qui ont comparu devant notre comité au cours des quelques jours dont nous avons disposé. Toutes ont été unanimes pour s'opposer au projet de compressions budgétaires du gouvernement fédéral. Au nombre de ces associations figuraient notamment le Conseil canadien du développement social, l'Association des hôpitaux du Canada, l'Association canadienne des professeurs d'université, le Syndicat canadien de la Fonction publique, la Fédération canadienne des étudiants, le Congrès du travail du Canada et l'Association médicale canadienne. Votre Honneur se rendra compte, en consultant cette liste, que toutes ces associations s'intéressent vraiment et sincèrement au financement des maisons d'enseignement postsecondaires et à celui des services de santé partout au Canada. Si elles ont comparu devant notre comité, c'était afin de témoigner de la façon la plus énergique leur opposition au projet du gouvernement. Elles ont présenté un point de vue unanime. Aucune d'elles n'était d'accord avec ce que faisait le gouvernement. Elles ont toutes exprimé la plus vive opposition. Trois seulement des témoins qui ont comparu au cours de cette période ont appuyé les compressions. Ce sont le ministre des Finances (M. MacEachen), le secrétaire d'État (M. Regan) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mme Bégin).

Je puis comprendre la motivation du ministre des Finances. Il a dit au comité qu'il avait pour seul souci d'économiser, sans égard à la menace que ces économies font peser sur la qualité de l'enseignement postsecondaire et des soins médicaux partout au Canada. Il s'intéresse uniquement aux économies d'argent. Il a écarté tout l'aspect de la baisse de la qualité des soins médicaux et de l'enseignement postsecondaire au Canada. Je puis comprendre sa motivation, je suppose; il veut s'emparer de tout ce sur quoi il pourra mettre la main. Je ne puis cependant pas comprendre une attitude que je trouve déplorable et que je considère en fait comme une véritable trahison de leurs devoirs de la part des ministres responsables des programmes concernés, et je parle ici de l'esprit de soumission avec lequel le secrétaire d'État et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ont capitulé devant le ministre des Finances.

Nous nous proposons de défendre les dispositions qu'ils ont abandonnées en proposant l'amendement dont j'ai fait lecture au début du débat. Nous allons défendre ces dispositions, que le gouvernement a décidé de supprimer complètement du financement des programmes établis, en présentant la motion que voici:

• (1530)

Qu'on modifie le bill C-97 en retranchant l'article 6, et le remplaçant par ce qui suit:

«6. Les article 18 et 19 de ladite loi deviennent caducs le 1er avril 1984.»

Ni le but poursuivi ni le libellé ne sauraient être plus simples. L'amendement prévoit que la garantie de recettes s'appliquera pendant encore deux ans.

Nous aurions aimé aller plus loin. Si nous avions eu le choix, nous ne nous en serions pas tenus à ce que propose cet amendement. Nous aurions aimé faire davantage et assujettir le maintien de cette garantie à l'engagement, par écrit, de chacune des provinces à augmenter ses dépenses pour les soins médicaux et l'enseignement postsecondaire dans chacune de ces deux années, d'un pourcentage égal à la croissance du FPÉ, soit environ 11.5 p. 100.

Nous imposerions cette condition aux provinces, si nous en avions le pouvoir. Cependant, bien que le gouvernement ait pu, lorsqu'il a rédigé le projet de loi dont nous débattons, y prévoir cette condition, un amendement de l'opposition en ce sens serait maintenant jugé irrecevable. Je regrette donc que nous ne puissions faire mieux en exigeant des provinces qu'elles s'acquittent de cette obligation. Nous allons, par conséquent, nous rabattre sur un pis-aller.

Pendant la période de deux ans dont j'ai parlé, nous proposons la tenue d'une enquête fédérale-provinciale pour établir les besoins financiers actuels en matière de soins de santé et d'enseignement postsecondaire. Tous les groupes intéressés ainsi que les particuliers devraient pouvoir se faire entendre, et les conclusions de l'enquête serviraient de base pour répartir la responsabilité du financement de ces services entre le gouvernement fédéral et les provinces. On pourrait également recevoir des témoignages portant sur une meilleure définition des conditions du programme, des normes relatives aux soins de santé, et peut-être, des objectifs nationaux dans le domaine de l'enseignement postsecondaire.

Je signale cette question au secrétaire d'État afin que, au cours de cette période de deux ans, nous puissions trouver, je l'espère, une meilleure définition des conditions du programme et des normes de soins de santé ainsi que les objectifs nationaux appropriés dans le domaine de l'éducation postsecondaire. Nous espérons que ces deux critères obtiendront l'appui des deux niveaux de gouvernement et paveront la voie à de sérieuses négociations sur ces points. A notre avis, un tel effort déboucherait sur de meilleurs arrangements financiers que ceux qui ont été conclus en 1977, car ils refléteraient l'opinion de la majorité des Canadiens.

Nous sommes aussi d'avis qu'il serait possible d'arriver à une entente sur les objectifs nationaux dans l'éducation postsecondaire ainsi que sur les normes de santé et une définition plus précise des conditions dans le domaine de la santé. A tout le moins, nous pensons qu'il faudrait faire cet effort. Je crois que nous réussirions mais, même en cas d'échec, le gouvernement fédéral financerait les programmes pendant deux ans en vertu de son engagement de 1977 . . . ce qui, en soi, serait une réussite. Après le 31 mars 1984, on représenterait la formule que renferme le bill à l'étude, s'il n'en découle pas une meilleure des nouvelles négociations.

Si l'amendement est adopté, monsieur l'Orateur, je crois que chaque province aura l'obligation morale d'accroître les affectations de fonds à ces deux programmes à des taux au moins égaux à celui de l'indexation du financement des programmes établis. Je sais que la perspective de perdre la garantie de recettes dans le financement des programmes établis n'a pas empêché des provinces d'annoncer pour l'année 1982-1983 des niveaux de financement qui satisfont à la norme à laquelle je voudrais soumettre les provinces pour les deux prochaines années. En supposant, monsieur l'Orateur, que les provinces s'acquittent de cette obligation morale, je crois que l'amendement est juste. Les concessions demandées ne me paraissent pas excessives, étant donné l'importance des programmes en cause.

Beaucoup d'entre nous avons l'occasion de parler du bill et de souligner l'importance que nous attachons aux programmes de l'enseignement postsecondaire et des soins médicaux au Canada. Ces programmes sont importants pour tous les particuliers, pour tous les Canadiens. C'est pourquoi nous essayons de maintenir leur qualité actuelle, voire de l'améliorer. Ce dont nous ne voulons pas—et c'est pourtant ce qui va se produire si les mesures que propose le gouvernement entrent en vigueur—c'est qu'on diminue la qualité de ces services.

Il serait impardonnable de ma part que j'omette de dire que l'amendement que je propose a été recommandé en réalité par l'Association canadienne des professeurs d'universités, qui a toujours abordé cette question logiquement et avec réflexion.

Transferts du fédéral aux provinces

Au cours des audiences du comité sur ce bill, monsieur l'Orateur, des députés et ministres d'en face ont fait un certain nombre d'observations qui ne sont pas étrangères à cet amendement. Ainsi, nous avons entendu, hier après-midi et ce matin le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social reconnaître que les provinces n'auraient jamais accepté en 1977 d'abandonner la formule du financement à frais partagés des prestations d'assurance hospitalière au profit de celles du financement global, comme le gouvernement fédéral le voulait, si celui-ci ne s'était pas engagé à ajouter à la formule du financement des programmes établis des fonds pour compenser partiellement la garantie de recettes accordée en 1972. Elles n'auraient jamais consenti à cette mesure si l'état fédéral ne leur avait pas garanti qu'il compenserait partiellement la garantie de recettes de 1972. Cela devait même être inscrit officiellement dans la formule de 1977, comme cela a été le cas, et les provinces s'attendent donc à ce que cette situation continue.

Puis le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a ensuite déclaré que le fait de supprimer cet élément de la formule—mesure qui va permettre au gouvernement fédéral d'économiser 5.7 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années—ne constitue pas une trahison à l'égard des provinces. Bien qu'elle ait admis que cette mesure ait été adoptée à l'origine à titre de marché avec les provinces, elle a ajouté que sa suppression ne constituait nullement une trahison. Il faut qu'elle se décide, monsieur l'Orateur. Cet argument montre une fois encore combien on peut se fier à la parole que donne le gouvernement. Quand il a proposé la formule sur le financement des programmes établis le 14 juin 1976, le premier ministre (M. Trudeau) a dit que s'il agissait ainsi, c'était en partie pour «donner un caractère plus permanent à ces programmes». Je répète qu'il a parlé de «caractère plus permanent». Voilà ce que signifie l'idée de permanence pour le gouvernement, monsieur l'Orateur, et voilà ce que vaut la parole du premier ministre.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a ensuite prétendu que la réduction de 5.7 milliards de dollars pourrait être absorbée sans porter atteinte aux services de santé dans aucune province du Canada. Elle a affirmé que les provinces pouvaient se contenter de 5.7 milliards de dollars de moins pour leurs programmes d'assurance-maladie et d'enseignement postsecondaire sans rabaisser leurs normes pour ces deux programmes importants. Le ministre croit encore aux miracles. Je voudrais bien qu'elle comprenne aussi à quel point le bill à l'étude menace la qualité des services de santé, parce que c'est bien ce qu'il fait.

Le secrétaire d'État a aussi déclaré au comité qu'il ne pouvait pas s'engager à appliquer un taux d'augmentation quelconque au financement qu'il accordera à l'enseignement postsecondaire après 1982-1983. J'ai insisté pour savoir si les fonds accordés après 1982-1983 augmenteraient au même rythme ou plus rapidement que ceux du financement des programmes établis. Il a refusé de répondre. Il peut bien entendu brandir la menace que contenait le document budgétaire du ministre des Finances au sujet des accords fiscaux et selon laquelle les transferts en espèces au titre de l'enseignement postsecondaire

seraient bloqués au niveau de 1982-1983 après le 1er avril 1983 si les négociations avec les provinces échouaient. Pourtant, ces paiements ont déjà été réduits de 180 millions de dollars pour l'exercice 1982-1983 par rapport à l'année 1981-1982.

• (1540)

Ainsi, les paiements en espèces que fournira le gouvernement fédéral au titre de l'enseignement postsecondaire diminueront cette année et rien ne garantit que ces paiements ne seront pas maintenus à un niveau inférieur à celui de l'année dernière après 1982-1983. Cela cause un très grave problème à tous les établissements d'enseignement postsecondaire du Canada, à tous les étudiants qui fréquentent ces établissements, aux enseignants et aux autres personnes qui y travaillent. C'est la menace qui pèse sur eux.

En premier lieu, leurs subventions seront réduites cette année. En deuxième lieu, on risque qu'à l'avenir, le niveau de financement soit maintenu au niveau de cette année, qu'on a réduit par rapport à celui de l'année dernière. En même temps, le secrétaire d'État a dit craindre d'influencer les gouvernements provinciaux dans leurs décisions en matière de dépenses dans le secteur de l'enseignement postsecondaire, quand je lui ai fait part de l'amendement. Je lui ai expliqué où nous voulions en venir avec cet amendement, c'est-à-dire que nous souhaitions lui donner un délai de deux ans pour négocier une meilleure entente relative au financement de l'enseignement postsecondaire et des programmes de santé, et que soient maintenues les dépenses au niveau de l'année dernière et conservée la formule convenue en 1977. Toutefois, il n'en a rien voulu savoir. Il m'a opposé un refus en me disant qu'il comprimera ses dépenses pour les bloquer à ce niveau-là, tandis que nous pouvions augmenter les nôtres, et il a prétendu que c'était empiéter sur les droits des gouvernements provinciaux que de leur proposer de maintenir les dépenses fédérales à leur niveau actuel, à la condition qu'ils maintiennent eux les leurs, jusqu'à ce qu'on en vienne à une entente. C'était là l'essence des observations d'hier du secrétaire d'État.

Je n'arrive pas à comprendre son raisonnement ou sa logique car ce qu'il dit n'est ni raisonnable ni logique. Manifestement, le secrétaire d'État croit en un fédéralisme à sa convenance. Je ne devrais peut-être pas me montrer par trop sévère à l'endroit de ces ministres. Après tout, il est difficile de se montrer loyal envers son gouvernement quand celui-ci préconise une politique qui menace de réduire dangereusement les subventions aux programmes auxquels on croit. Il est très tentant de recourir à la sophistique comme l'ont fait ces ministres en comité. S'ils étaient vraiment convaincus de l'utilité des programmes qu'ils sont censés défendre, il existe une autre solution pour laquelle ils auraient pu opter. Au lieu d'obéir bêtement aux directives du ministre des Finances, de comprimer les dépenses de ces programmes d'envergure, ils auraient pu emprunter une voie que des personnes ayant plus de principes qu'eux ont déjà adoptée dans le passé. Ainsi, ayant perdu la bataille au cabinet, ils auraient pu démissionner en guise de protestation. S'ils avaient effectivement cru en leurs programmes, c'est ce qu'ils auraient fait.

Je voudrais revenir aux observations de certains députés libéraux de l'arrière-ban, qui ont assisté aux séances du comité sur ce projet de loi. Ils craignaient beaucoup, avaient-ils dit, que dans le cadre des accords de FPE, les provinces ne réduisent leur contribution au financement de l'enseignement postsecondaire. Ils ne voyaient pas l'utilité, ont-ils ajouté, de prolonger les accords de FPE car rien ne garantit que les sommes transférées aux provinces seront consacrées aux services auxquels elles sont destinées. Nous l'avons entendu dire maintes et maintes fois. Si c'est ce qui les inquiète, je puis le comprendre aisément. Si c'est pour cela qu'ils veulent modifier le financement des programmes établis, je ne vois pas comment, en leur âme et conscience, ils peuvent refuser de voter pour cet amendement. Il vise à exercer de véritables pressions morales sur les provinces pour les obliger à au moins maintenir, sinon à l'accroître, leur contribution à l'enseignement postsecondaire, au cours des deux prochaines années. Le bill ne les y oblige pas, sous sa forme actuelle. Les députés qui s'inquiétaient à l'idée que les provinces risquent de réduire leur financement pourront dormir sur leur deux oreilles, puisque pendant ces deux ans, des pressions morales seront exercées sur les provinces pour les obliger à maintenir leurs dépenses dans ce domaine au niveau de l'indexation du FPE ou un peu plus, s'ils veulent bien appuyer cet amendement et permettre l'ouverture de négociations au cours de cette période.

L'amendement garantit que la contribution fédérale au FPE continuera à augmenter selon la formule de 1977. Si la contribution provinciale n'augmente pas en proportion, elles devront en rendre compte. Le bill, sous sa forme actuelle, supprime tout simplement la garantie des recettes. L'amendement que je propose utilise cette garantie de recettes comme un appât, pour promouvoir véritablement ces programmes, en prévoyant du temps pour l'ouverture de négociations sérieuses et en exerçant des pressions morales sur les provinces pour qu'elles tiennent leurs engagements en matière de dépenses pendant que les négociations se dérouleront.

Si les députés libéraux de l'arrière-ban qui ont exprimé leurs inquiétudes ne votent pas dans le sens de leurs arguments, nous serons forcés d'en conclure que leur véritable motivation est celle du ministre des Finances, qui nous a expliqué en comité, avec une candeur plutôt désarmante, qu'il ne pouvait pas appuyer cet amendement car cela lui coûterait deux milliards de dollars au cours des deux prochaines années. C'est la seule explication qu'il ait pu nous donner, que cela allait lui coûter 2 milliards de dollars. A son avis, il peut dépenser cette somme à de meilleures fins, dans d'autres domaines que l'enseignement postsecondaire et les services de santé.

Ce n'est pas notre avis, ni celui des députés qui se trouvent à ma gauche, les néo-démocrates. A leur avis, il n'y a pas de meilleurs domaines où dépenser ces 2 milliards de dollars. Ce n'est pas non plus l'avis du Conseil économique du Canada, ni du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, ni encore du Conseil canadien de développement social, ni, enfin, du groupe de travail multipartite sur les accords fiscaux fédéraux-provinciaux. Toutes leurs recommandations rejetaient toute coupure du financement de l'enseignement postsecondaire et des services de santé. Nous espérons que suffisamment de députés de l'autre côté auront la sagesse et le courage de se rallier à ces noms illustres et de garantir l'adoption de cet amendement.

• (1550)

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, je désire présenter un amendement au nom du Nouveau parti démocratique.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre vient d'être saisie d'une proposition d'amendement. Si le député propose un amendement qu'on pourrait jumeler au précédent pour les fins du débat mais ferait l'objet d'un vote distinct, il faut que la Chambre soit d'accord. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Blaikie: J'allais justement dire, monsieur l'Orateur, qu'ils seraient jumelés pour fins du débat mais feraient l'objet d'un vote séparé.

Je propose donc:

Qu'on modifie le Bill C-97, Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis et prévoyant des paiements à certaines provinces, à l'article 6, en retranchant les lignes 33 à 42, page 11, et en les remplaçant par ce qui suit:

«a) l'ensemble

(i) de $15.26, et

(ii) du quotient obtenu en divisant

(A) La contribution fédérale payable pour l'ensemble des programmes établis à toutes les provinces pour l'année financière commençant le 1er avril 1975,

par

(B) Le chiffre de la population de toutes les provinces pour cette année financière».

L'objet de cet amendement est de rétablir pour les cinq prochaines années financières, les sommes devant compenser l'élimination de la garantie de recettes. L'amendement a donc le même objet que celui qu'a proposé le député de Kingston et les Îles (Mlle MacDonald) puisque l'indemnité serait la même mais que la durée ne serait que de deux ans. Le député a dit souhaiter que ces deux années soient consacrées à des pourparlers entre le gouvernement fédéral et les provinces sur le rôle du gouvernement dans l'éducation postsecondaire et les soins médicaux.

Nous appuyons l'amendement du député de Kingston et les Îles mais nous voudrions que l'argent soit versé pour toute la période. Bien sûr que ces deux années pourraient être consacrées à des négociations mais comme nous l'avons toujours dit, les fonds destinés à compenser l'élimination de la garantie de recettes doivent être consacrés aux soins médicaux et à l'éducation postsecondaire. C'est à cette fin qu'on les avait consacrés dans le dernier accord fiscal et il devrait en être ainsi pour les cinq prochaines années.

La garantie de recettes, comme on l'appelle, a suscité beaucoup d'incompréhension et de débat. Ce n'est pas la dernière fois que je mentionnerai cette garantie parce qu'il est très probable que je revienne sur ce sujet en troisième lecture. De toute façon, je tiens à expliquer encore une fois en quoi le gouvernement a été malhonnête à propos de la garantie de recettes dans le financement des programmes établis.

Je dirai tout d'abord qu'il n'y a pas de garantie de recettes en ce moment. Il n'existe et il n'est désigné de garantie de recettes nulle part, dans aucun texte. Pour cette raison, je ne cesse de répéter que, lorsque je parle de garantie de recettes, je parle de l'indemnité pour la suppression de la garantie de recettes, parce que c'est de cela qu'il s'agit en réalité.

C'est par paresse de langage que les gens appellent cela la garantie de recettes. C'est devenu une habitude pernicieuse, parce que cela donne à entendre qu'il existe une garantie de recettes, donc quelque chose de distinct du financement des programmes établis, que le gouvernement pourrait supprimer sans être accusé de rogner sur l'argent destiné aux soins de santé et à l'enseignement postsecondaire.

En réalité la garantie de recettes proprement dite a disparu en 1977, un accord étant intervenu en 1972 entre l'État fédéral et les provinces pour indemniser les provinces des recettes que la réforme fiscale amorcée en 1972 pouvait leur faire perdre. Cet accord est venu à expiration en 1977. Au moment où il est venu à expiration, le gouvernement fédéral et les provinces étaient en train de négocier l'adoption du régime de financement global pour le FPE et le financement des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire. Je suppose qu'au cours d'autres négociations indépendantes, les provinces s'étaient plaintes de la suppression de la garantie de recettes. L'État fédéral avait déclaré que, puisque les provinces en étaient mécontentes, il ajouterait un peu d'argent—$7.63 par habitant, pour être exact, plus un point fiscal—au financement des programmes établis. En d'autres termes, il a doré la pilule.

A cette condition, le gouvernement a demandé aux provinces si elles seraient d'accord pour intégrer tous les textes dans le nouveau bill du financement des programmes établis, au lieu d'attendre 1980, année d'expiration de la législation des soins hospitaliers. Les gouvernements provinciaux ont accepté et la garantie de recettes a pris fin. Le montant prévu en compensation de la garantie de recettes a été intégré au financement des programmes établis.

Par la suite, le gouvernement fédéral, les ministres libéraux et d'autres personnes ont—jusqu'à la présentation du budget de novembre 1981—toujours considéré que le montant global du financement des programmes établis visait à financer les programmes de soins médicaux et de l'enseignement postsecondaire, y compris les points d'impôt que les gouvernmements provinciaux obtenaient par transfert et tout l'argent prévu en compensation de la garantie de recettes, tels les versements comptants, les paiements transitoires et les transferts de points fiscaux. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mme Bégin) en particulier a parcouru le pays en disant aux gens quel était le pourcentage du financement des frais médicaux et de l'enseignement post-secondaire absorbé par le gouvernement fédéral et en se vantant de dépenser tant d'argent à cet égard.

Ce qui est arrivé ensuite, c'est que le ministre des Finances (M. MacEachen) a décidé qu'il fallait absolument qu'il résolve son problème de déficit. C'est pourquoi, même si celui-ci ne résultait pas de ces programmes, il a décidé de transmettre une partie de ce déficit aux gouvernements provinciaux et a commis la grave erreur d'essayer de résoudre des problèmes économiques ayant d'autres causes aux dépens des programmes en question. Le ministre a décidé de faire en sorte que le gouvernement se fasse une idée différente de l'argent qu'il doit verser pour compenser la perte de la garantie de recettes.

Alors qu'elle témoignait ce matin devant le comité, madame le Ministre a reconnu qu'elle tenait à ce que les provinces dépensent en soins de santé l'indemnité financière qu'elles touchent pour la perte de la garantie de recettes. L'intérêt qu'il

y a à participer aux séances du comité, c'est qu'à force de persévérer on arrive parfois à faire dire aux gens ce qu'ils s'efforcent de taire depuis des jours. Quoi qu'il en soit, elle a dit que c'est ainsi qu'elle perçoit l'indemnité financière, mais elle n'est pas arrivée à convaincre les provinces de la considérer ainsi.

J'ai toujours reconnu qu'en l'occurrence les provinces avaient tort. Elles ont commis une grave erreur les toutes premières années où l'accord, très avantageux pour elles, était en vigueur. Elles auraient dû reconnaître que tous ces fonds étaient destinés aux soins médicaux et à l'enseignement postsecondaire et les affecter tous à ces fins. Si elles avaient agi ainsi, elles ne se retrouveraient pas dans la situation où elles sont aujourd'hui et cela ne se produirait pas si elles avaient continué à y affecter leur part de fonds. Elles sont donc en partie à blâmer.

• (1600)

Toutefois, le gouvernement fédéral, notamment le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, comme elle l'a avoué ce matin, estimait que ces fonds étaient destinés aux soins médicaux et à l'enseignement postsecondaire. Qu'a fait le gouvernement? Le ministre des Finances aurait apparemment déclaré: «Je veux épargner de toute façon, voici donc un bon moyen: nous reprendrons les arguments des gouvernements provinciaux et nous continuerons à les répéter.» C'est ce qu'a fait le gouvernement fédéral. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, probablement embarrassée—au début du moins—à cause des réductions effectuées dans ce domaine, a tenté de prétendre qu'elle avait toujours jugé de cette façon la garantie de recettes, mais ce matin, elle m'a semblé commettre une bourde quand elle a affirmé qu'elle avait toujours envisagé ces fonds ainsi et qu'elle aurait bien aimé que les provinces les consacrent aux soins médicaux et à l'enseignement postsecondaire, ce qu'elles n'avaient pas fait. Elle n'a pas réussi à les en persuader, aussi le gouvernement fédéral va-t-il maintenant retirer cet argent aux provinces.

Je soutiens que le gouvernement fédéral a eu raison tout ce temps-là. Il a eu raison jusqu'à ce qu'il change d'avis en novembre 1981. Il aurait dû s'en tenir à sa position. Il aurait dû continuer à offrir la contribution financière qu'il considérait nécessaire pour assurer cette qualité de soins médicaux et d'enseignement postsecondaire, et entamer cette nouvelle ronde de négociations sur les normes applicables aux soins médicaux en offrant la même contribution. Il aurait dû faire savoir qu'il entendait fournir une telle contribution pour les soins médicaux et l'enseignement postsecondaire et continuer à le faire, mais à telle et telle conditions. Le gouvernement fédéral aurait eu là une position beaucoup plus solide à la table des négociations s'il avait entamé ainsi cette nouvelle ronde de négociations. Mais au lieu de cela, qu'a-t-il fait? Il a voulu faire adopter des normes plus sévères en matière de soins médicaux tout en réduisant sa contribution financière, et je ne saurais dire à quel point je trouve cette attitude regrettable. Cela n'augure pas bien des négociations dans lesquelles je voudrais que s'engage le gouvernement fédéral. Je ne prends pas le parti de ces provinces qui disent que le gouvernement fédéral ne devrait pas s'occuper de l'assurance-maladie, qu'il ne devrait pas avoir d'opinion sur la façon de dépenser cet argent et qu'il ne devrait pas exiger qu'on lui rende des comptes. Je tiens à ce que le gouvernement fédéral fasse tout cela. Ce que je reproche à cette mesure, c'est de lui mettre des bâtons dans les roues. Cela n'était pas vraiment nécessaire. C'est une initiative stupide et aveugle qui n'a pas lieu d'être. Le gouvernement fédéral pourrait participer à ces négociations fort de tout l'argent qu'il a déjà investi dans les domaines de la santé et de l'enseignement post-secondaire et déterminé à maintenir ces programmes. Il aurait beaucoup plus de succès à la table des négociations qu'il n'en a maintenant. Notre amendement vise à y remettre cet argent.

Tous les groupements qui ont comparu devant le comité, et tous ceux à qui je peux penser, sauf les députés libéraux, partagent la même opinion sur les conséquences qu'auront les compressions dont j'ai parlé. La Coalition canadienne pour la santé, l'Association canadienne des professeurs d'université, le Conseil canadien de développement social, peu importe à quel organisme ils appartenaient, tous les témoins étaient d'avis qu'il serait regretable que le gouvernement fédéral en arrive à effectuer ces compressions.

Notre régime de soins médicaux est en pleine crise. J'emploie le mot «crise» à contrecœur car c'est un terme dont on abuse ici à la Chambre et, bien sûr, notre régime pourrait certes se trouver dans un état encore plus lamentable.

M. Manly: Qu'on donne le temps aux libéraux d'en arriver là.

M. Blaikie: Quelqu'un vient de dire qu'il faut donner le temps aux libéraux.

M. Nystrom: Mais pas trop de temps!

M. Blaikie: J'hésite donc à employer le mot «crise» mais, généralement, les choses ne se détériorent pas du jour au lendemain. C'est un processus, et je vois dans ce que fait ici le gouvernement un pas marquant dans ce processus. Ce n'est pas la fin du monde, mais à cause de cette initiative, il est peu probable que dans un autre domaine, c'est-à-dire, dans les négociations des normes et des conditions, de la définition et de l'application de ces conditions—les négociations remporteront les succès que la plupart des Canadiens en espèrent et, je sais, que mon propre parti en espère. Ce n'est qu'un pas de plus vers le moment où toutes les provinces, certaines plus durement que d'autres, ressentiront les effets des coupures.

La réaction des provinces variera parce que les régimes d'assurance-maladie diffèrent. Les coupures auront cependant des effets semblables, comme je le disais. Cependant, je m'inquiète particulièrement de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, trois provinces que je choisis parce qu'elles sont les seules à exiger encore des cotisations à l'assurance-maladie, comment ces provinces, donc, financent les soins de santé. Leur mode de financement n'est pas des plus progressifs. Elles s'intéressent plus que d'autres à faire payer les soins de santé par les utilisateurs.

M. Blenkarn: C'est pareil au Yukon.

M. Blaikie: On me dit que c'est pareil au Yukon. Nous l'avons compris quand nous y sommes allés. Quand le groupe de travail fédéral-provincial s'est rendu au Yukon, il s'est aperçu que, en dépit de toutes les belles paroles du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, les hôpitaux des Territoires qui relèvent de sa compétence imposent des frais aux utilisateurs. On a eu vent de la chose et cette pratique a été supprimée peu après, mais il ne faut pas toujours se fier aux apparences.

Je le répète, plusieurs provinces songent à faire appel de nouveau, et de façon accrue, au financement privé. Les mécanismes sont d'ailleurs déjà en place dans certains cas. Les provinces vont faire appel aux capitaux privés pour pallier l'insuffisance de fonds publics. Dans certains cas, cette initiative sera la bienvenue.

L'assurance-maladie est loin d'être un principe aussi accepté qu'on pourrait le penser. Un régime qui n'est en place que depuis 18 ans est loin d'être bien ancré. Dans une perspective historique, ces 18 ans représentent peu de chose et l'assurance-maladie est encore une réalité bien jeune et bien fragile. Beaucoup de ceux qui se sont opposés violemment à l'instauration du régime d'assurance-maladie sont toujours vivants et n'ont pas dit leur dernier mot. Nous devons faire très attention pour ne pas leur donner l'occasion de faire encore parler d'eux. Ils se sont fait oublier tant que l'argent coulait à flots. Quand l'économie est prospère, on peut créer n'importe quel programme, mais quand les temps deviennent plus difficiles et que l'on crée, comme le fait le ministre des Finances (M. MacEachen), un tel climat politique et économique autour de l'assurance-maladie, ces ennemis vont faire surface à nouveau et défendre le principe selon lequel le secteur privé devrait contribuer davantage. L'ironie du sort, c'est que les ennemis de l'assurance-maladie vont se faire entendre de nouveau dans certaines des provinces les plus riches et les plus aptes à financer valablement ce régime à l'aide des fonds publics.

Je n'ai jamais très bien compris pourquoi l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique n'ont pas les moyens de financer l'assurance-maladie à l'aide des recettes que leur assure leur système fiscal libéral alors que le Manitoba, Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick le peuvent elles. La raison en est bien simple, c'est que dans certaines provinces, on est davantage hostile au principe de l'assurance-maladie.

M. Orlikow: Surtout dans les provinces que gouvernent les conservateurs.

M. Blaikie: Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) dit que c'est le cas en particulier dans les provinces que gouvernent les conservateurs. Il a tout à fait raison et le ministre des Finances (M. MacEachen) joue un jeu particulièrement dangereux. Le ministre des Finances (M. MacEachen) court inutilement un risque. En fait, il fournira une excuse à ceux qui, de toute façon, aimeraient s'attaquer au principe de l'assurance-maladie.

• (1610)

L'assurance-maladie n'est pas simplement une question d'argent; c'est aussi une preuve concrète qu'on désire une société où des soins médicaux de première qualité seront offerts à tous les citoyens quels que soient leur situation ou leur lieu de résidence. L'assurance-maladie est un aspect bien particulier du Canada. C'est un programme universel auquel les gens ont droit du seul fait qu'ils sont Canadiens, et non pas parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer. C'est là une remarque que nous voulions faire à propos du Canada. Les Canadiens, contrairement aux habitants de beaucoup d'autres pays—et je pense en particulier aux Américains—n'ont pas à s'inquiéter des conséquences financières de la maladie. S'ils ne se sentent pas bien, rien ne les empêche de consulter un médecin immédiatement. Ils ne sont pas obligés d'attendre que le chèque d'allocations familiales leur parvienne et de réserver leur argent pour un achat plus urgent.

Pour la plupart des Canadiens, l'assurance-maladie est l'exemple classique de ce que le fédéralisme coopératif peut faire quand on l'emploie à bon escient, quand il est informé par l'esprit inventif dont j'ai parlé. Je pense que le ministre des Finances et le gouvernement sont en train de commettre une erreur dont ils se repentiront. Loin de moi l'intention d'attendre le jour où je pourrais dire: «Je vous l'avais bien dit!» Je préférerais de beaucoup que le gouvernement accepte l'amendement conservateur ou le nôtre, qu'il se donne le temps de penser d'abord à l'examen de la politique, pour apprendre quel genre de régime d'assurance-maladie et d'enseignement postsecondaire les Canadiens désirent. Les décisions d'ordre budgétaire pourraient ensuite venir. Comme l'a signalé le Conseil canadien du développement social, on procède à l'envers. Le gouvernement prend d'abord des décisions budgétaires, puis il décide quel régime les Canadiens veulent avoir. En pareil cas, comme par le passé, ce sont les structures financières qui vont décider du régime, au lieu d'avoir des structures financières établies en fonction du régime.

J'espère que ces amendements seront adoptés, que les députés libéraux réfléchiront et voteront en leur faveur.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, c'est un plaisir de présenter quelques observations sur le déroulement du débat. Mais je tiens tout d'abord à dire au député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) que nous nous sommes bien amusés tous deux à jongler avec les milliards.

M. Blenkarn: Oh, que si!

M. Fisher: Je me souviens fort bien d'avoir avoué, au cours de la dernière campagne électorale, quand on m'a demandé quelle était ma conception du monde en général, que j'aimais bien dépenser. Cela a été une révélation d'apprendre que le député de Mississauga-Sud a les mêmes penchants.

M. Blenkarn: Oh, oh!

M. Fisher: Il s'est montré fort empressé à dépenser les deniers publics. Cette conversion est bien attendrissante. Quelle amélioration!

Durant le débat sur les amendements présentés par l'opposition, on a fait valoir deux arguments importants que je rejette. On a prétendu tout d'abord que la garantie de recettes représente des fonds importants consacrés aux soins médicaux et à l'enseignement postsecondaire. Les députés de ce côté-ci de la Chambre rejettent cet argument. On a prétendu aussi que la suppression de cette catégorie de dépenses entraînera l'effondrement de l'enseignement universitaire et des soins médicaux. Je rejette également cet argument qui a été longuement débattu, car aucune preuve n'a été fournie à l'appui.

Je voudrais examiner les chiffres. Les députés savent que, le 19 mars dernier, le ministre des Finances (M. MacEachen) a publié un communiqué dans lequel figuraient des chiffres importants. La partie initiale et la plus importante de cette déclaration révélait la somme totale en cause. Depuis cinq ans, en vertu de la péréquation et du financement des programmes établis, nous avons dépensé environ 61 milliards de dollars. Durant les cinq prochaines années, nous dépenserons 105 milliards. Nous dépenserons 16.4 milliards cette année, mais cette somme atteindra 26.3 milliards en 1986-1987. Sur cette somme, le gouvernement fédéral consacrera environ 76.2 milliards aux soins médicaux et à l'enseignement postsecondaire. Cette année, ces deux secteurs obtiendront 11.6 milliards et, en 1986-1987, 19.2 milliards. Il s'agit là de sommes considérables et nos transferts aux provinces augmentent à un rythme impressionnant. Il n'est pas question de les réduire ou de fuir nos responsabilités. Le gouvernement tient, au contraire, à maintenir les services à un niveau raisonnable et à soutenir ces deux programmes essentiels.

Il ne faut pas oublier, je pense, que la croissance des transferts suit celle de l'économie. Il s'agit d'un taux de croissance raisonnable que l'économie peut absorber. Il ne s'agit ni d'une croissance illimitée ni du statu quo. Nous prévoyons une augmentation d'environ 12 p. 100 par an au cours des cinq prochaines années. N'est-ce pas suffisant?

Je vous rappelle la déclaration que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mme Bégin) a faite hier et je vous cite ses paroles:

> Nous sommes en période d'austérité, ce n'est un secret pour personne. Néanmoins, le gouvernement fédéral continuera à faire sa part en ce qui concerne le financement des programmes sociaux. Nous ne réduirons pas notre aide aux programmes de santé. En fait, au cours des cinq prochaines années, la contribution fédérale à ce chapitre augmentera en moyenne de 13.4 p. 100 par an. L'année prochaine, notre aide augmentera de 12.2 p. 100 et le gouvernement fédéral versera aux provinces 8.5 milliards pour la santé. Cela donne au total $347 pour chaque Canadien.

Comme le ministre l'a laissé entendre, il s'agit là d'un taux de croissance très respectable. Lorsqu'il a comparu devant le comité, le secrétaire d'État (M. Regan) a pris les mêmes engagements. Nous ne fuyons pas nos responsabilités; au contraire, nous les élargissons.

Il faut également se demander pourquoi nous nous sommes opposés aux deux amendements proposés. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a répondu à cela dans la première phrase que j'ai citée:

> Nous sommes en période d'austérité, ce n'est un secret pour personne.

Si nous prolongions le financement des programmes établis pendant deux ans, nous devrions dépenser 939 millions de dollars de plus cette année et 1,052 millions en 1983-1984, en plus du taux de croissance déjà prévu.

M. Blenkarn: Vous l'admettez enfin.

M. Fisher: Nous ne croyons pas réduire la qualité des programmes en ne dépensant pas cet argent et ces dépenses ne nous semblent guère s'imposer en période d'austérité.

• (1620)

On a beaucoup récriminé contre le fait que 5.7 milliards de dollars avaient été, magiquement, en quelque sorte, supprimés du programme. Cette somme que l'opposition assimilait à la garantie des recettes pour les cinq prochaines années n'aurait pas été consacrée aux programmes de santé ou d'enseignement postsecondaire. Les premiers ministres provinciaux nous l'ont dit. Ils nous ont révélé en août dernier qu'ils ne consacreraient pas cet argent à ces programmes. Ils ne considèrent pas ces fonds comme étant d'office destinés à ces programmes. Ils les voient plutôt comme étant un simple transfert de la trésorerie fédérale à la trésorerie provinciale. Cet argent, ils veulent le dépenser comme bon leur semble. S'il est consacré aux programmes de santé ou d'enseignement postsecondaire, ce sera par un pur hasard. Ce serait également par hasard s'il est consacré à la voirie, à la construction d'égouts ou autres travaux de mise en valeur des richesses des provinces. Les gouvernements provinciaux préféreraient consacrer cet argent aux questions qui leur semblent prioritaires dans leur territoire. Rien ne devait garantir que cet argent serait consacré aux programmes en question.

Il est faux de prétendre que nous réduisons de cette somme notre participation à ces programmes sociaux simplement parce que cette somme n'est pas prévue dans notre budget. Rien ne garantissait au départ que cet argent serait consacré à ces programmes.

J'estime qu'il faut faire preuve d'austérité. Nous l'avons tous compris. Eh bien, quelles dépenses comprimons-nous? Que les Canadiens sachent que nous ne réduisons nos subventions ni aux universités, ni aux programmes de soins hospitaliers, ni aux programmes de soins de santé. Non, ce n'est pas ce que nous sommes en train de faire. Les chiffres que j'ai cités plus tôt montrent bien que nous nous sommes engagés à soutenir ces établissements d'enseignement et ces programmes. Plutôt, nous voulons faire comprendre aux Canadiens que nos ressources financières ne sont pas inépuisables. Nous n'avons pas les moyens, à l'heure actuelle, de faire comme si elles l'étaient. Il arrive un moment où il faut tout simplement limiter le taux de croissance. Nous permettrons une expansion raisonnable, qui sera fonction de celle de l'économie. Nous ne permettrons pas toutefois que les dépenses s'accroissent sans limite aucune. Nous nous devons de les plafonner. Nous nous devons de surveiller nos dépenses comme nous l'ont recommandé avec tant d'éloquence aujourd'hui et hier le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le secrétaire d'État, qui a témoigné hier devant le comité. Nous avons entendu ces ministres promettre de veiller à la qualité de ces programmes.

Quiconque veut savoir ce que seront nos programmes de dépenses et nos engagements au cours des cinq prochaines années, devrait se reporter aux notes des audiences du comité dont le débat a été stimulant. Les deux ministres ont très clairement exposé leur avis personnel et leurs engagements à l'égard de ces programmes. Ils ont dit tous les deux qu'ils autorisaient un accroissement de leurs dépenses pour protéger les programmes existants. Ils n'ont pas l'intention d'instaurer de nouveaux programmes ni d'accorder de nouvelles augmentations de dépenses illimitées, car ce n'est pas ce que veulent nos concitoyens. Nous nous sommes engagés vis-à-vis des Canadiens à ne pas laisser nos dépenses augmenter plus vite que le rythme d'expansion de notre économie. Par ce bill, nous maintenons notre engagement.

Personne dans notre parti n'a à s'excuser de réduire les dépenses dans le domaine des soins médicaux, des soins hospitaliers ou de l'enseignement postsecondaire. Ce sont les membres de notre gouvernement qui, à l'origine, ont insisté pour que ces programmes soient mis en œuvre. C'est notre gouvernement qui a introduit ces programmes et qui les a défendus. C'est aussi notre gouvernement, comme nous l'avons vu, qui leur donnera davantage d'ampleur au cours des cinq prochaines années. Nous ne nous excusons pas pour notre engagement dans ce domaine ni pour la promesse que nous avons faite de réduire nos dépenses.

M. Walter McLean (Waterloo): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer au débat du bill C-97 et je voudrais faire porter mes commentaires sur l'amendement présenté par mon collègue, le député de Kingston et les Îles (Mlle MacDonald).

J'ai prêté une oreille attentive au discours du secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances (M. Fisher) surtout quand il a dit que les crédits seraient réduits de 1 milliard par année. J'ai été un peu étonné de l'entendre parler de qualité, car la qualité d'après lui peut être atteinte à bon marché. Ces propos me rappellent un peu cette personne qui tenait ce langage à son bien-aimé: «Je désire vous voir plus que toute autre chose. Je viendrai vous rendre visite ce soir». Ensuite elle ajoute en guise de post-scriptum: «Mais je ne viendrai pas s'il pleut». Le secrétaire parlementaire nous a parlé d'un engagement théorique; il n'a pas voulu se mouiller quand il s'agit d'expliquer les modalités d'application.

L'amendement présenté par ma collègue offre au gouvernement fédéral un moyen de sortir de l'impasse fédérale-provinciale qui depuis quelque temps a relégué dans l'ombre les véritables problèmes de l'éducation postsecondaire. Et c'est ce que je voudrais exposer en détail.

Hélas, le projet à l'étude permet et interdit à la fois aux deux paliers de gouvernement de mettre leurs ressources en commun. En fait, il fait empirer l'animosité stérile qui subsiste entre les gouvernements et aggrave l'inquiétude de nos établissements d'enseignement supérieur. Monsieur l'Orateur, il est évident que d'après les règles habituelles de formulation des projets de loi, celui-ci survient au mauvais moment. D'abord, le gouvernement aurait dû tenir des audiences publiques pour permettre à tous les intéressés de se faire entendre. Ensuite, les provinces et le gouvernement fédéral auraient du négocier des mécanismes de financement fondés sur l'idée que se font les parties concernées du rôle que doit jouer l'éducation postsecondaire dans l'avenir du Canada. Ce n'est qu'à ce moment-là que nous aurions dû enchasser ces accords dans la législation fédérale.

L'actuel secrétaire d'État saisit toutes les occasions de signaler que l'on a déjà suffisamment étudié la question de l'aide à l'enseignement postsecondaire. En fait, l'apport important du groupe de travail spécial sur les accords fiscaux entre les gouvernements fédéral et provinciaux a largement contribué à la prise de décisions en pleine connaissance de cause. Cependant, nous ne devrions pas oublier le mandat restreint du groupe de travail parlementaire. Comme en témoigne le hansard du 5 février 1981, le mandat stipule entre autres:

> ... qu'il étudie les programmes autorisés par la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis en s'occupant en particulier de la péréquation, des accords de perception fiscale, du Régime d'assistance publique du Canada et du financement des programmes établis, et que cette étude se fasse dans le contexte du plan des dépenses du gouvernement exposé dans le budget du 28 octobre 1980;

Vous constaterez, monsieur l'Orateur, que le groupe de travail n'a pas été chargé de s'occuper de questions non financières. C'est normal, étant donné que le gouvernement insiste pour qu'à l'avenir l'enseignement postsecondaire ne soit plus qu'une question de gros sous avec les gouvernements provinciaux. Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que les mesures unilatérales que le gouvernement a prises par le biais du bill C-97 aient incité les étudiants, le personnel, les professeurs et les administrateurs, qui cherchent avant tout à promouvoir l'enseignement postsecondaire, à douter des intentions du gouvernement? Le gouvernement a-t-il fait une déclaration de politique générale au sujet du rôle que devra jouer l'enseignement post-secondaire dans la société canadienne de l'avenir? Le gouvernement effectue des sondages dans toutes sortes d'autres domaines, mais il ne fait pas de sondage d'opinions à propos de cette question; il essaie plutôt d'imposer les siennes. Il n'élabore pas de politique à long terme; au lieu de cela, il insiste avant tout pour mettre ses dépenses à court terme bien en vue. Il n'a aucune vision; il ne recherche que des avantages politiques.

• (1630)

Dans ma circonscription de Waterloo, des représentants de trois établissements importants d'enseignement postsecondaire à l'échelle nationale, en l'occurrence l'Université de Waterloo, l'Université Wilfrid Laurier et le Collège des arts appliqués et de la technologie Conestoga, se sont réunis pour discuter de ce qu'ils ont appelé la crise de l'enseignement postsecondaire. J'ai constaté lors de cette réunion publique que ces établissements ont l'impression d'être constamment renvoyés d'un échelon gouvernemental à l'autre, comme une balle de ping-pong. Bon nombre de participants à cette réunion ont approuvé la proposition formulée par l'Association canadienne des professeurs d'universités qui demande au gouvernement de prolonger l'application des accords relatifs au financement des programmes établis pendant deux ans, en échange de quoi les provinces devront s'engager à augmenter leurs dépenses au titre de l'enseignement postsecondaire de 11.7 p. 100 en 1982-1983 et de 11.9 p. 100 en 1983-1984. L'association a suggéré que le gouvernement fédéral et le conseil des ministres de l'éducation profitent de cette période de deux ans pour mener une enquête conjointe et tenir des audiences publiques afin que les étudiants, les professeurs, le personnel, les administrateurs et les chefs de file de la société canadienne puissent faire savoir ce qu'ils attendent de l'enseignement supérieur. La commission d'enquête devrait faire rapport de ses conclusions au bout d'un an, et, la deuxième année, il y aurait des négociations fédérales-provinciales axées sur les conclusions de la commission.

C'est ce que je veux dire quand je parle d'effort commun. Nous devons nous entendre sur la conception que nous avons du rôle futur de l'enseignement post-secondaire et des moyens de lui donner notre appui à l'échelle nationale. Il nous faut un mécanisme pratique et novateur pour négocier le changement. C'est un tel mécanisme que propose l'amendement présenté par notre parti.

Au cas où les députés d'en face douteraient de l'utilité que peut avoir un tel processus d'élaboration de politique, qu'ils me permettent de leur rappeler le travail du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale, qu'on appelle parfois commission Applebaum-Hébert. Le compte rendu des mémoires et des

audiences publiques qu'il a présenté récemment montre bien combien il serait nécessaire de mener une enquête du même genre sur l'avenir de l'enseignement postsecondaire au Canada. Le chapitre intitulé «Le savoir et les bourses d'étude» traite du rapport qui existe entre le savoir et les bourses d'étude d'une part, ainsi que la culture et la politique culturelle fédérale d'autre part. L'exposé de la Fédération canadienne des enseignants insiste sur le manque total de politique dont j'ai parlé aujourd'hui en rapport avec cet amendement. En voici un extrait:

Le problème du choix culturel ne peut, à notre avis, être isolé de la question de la politique en matière d'éducation. Le besoin d'une politique culturelle cohérente va de pair avec le besoin de consensus national sur les buts de l'enseignement.

L'Association canadienne des professeurs d'université a fourni un avis détaillé sur ce sujet: Le voici:

Il est peu judicieux et peu réaliste de tenter d'établir une bonne politique culturelle nationale sans d'abord étudier le rôle et l'évolution de l'enseignement. Dans son ensemble, le système d'enseignement:

1. fournit le savoir et le fondement intellectuel de la culture;
2. constitue l'institution la plus en mesure de transmettre notre patrimoine culturel aux générations futures;
3. joue un rôle déterminant dans la formation des futurs penseurs dans le domaine de l'art et de la culture;
4. fournit de plus en plus d'installations et de ressources importantes permettant de mettre sur pied des événements culturels accessibles au grand public.

Le Conseil de recherche en sciences sociales et en sciences humaines a formulé une observation qui porte sur la substance-même du bill que nous étudions. Voici:

Les sciences humaines, en adoptant une attitude raisonnée à l'égard de la perception et de l'évaluation des données et des faits qui concernent l'homme, cherchent à situer les problèmes actuels dans la perspective des faits du passé et des possibilités de l'avenir, à la lumière de valeurs humaines durables.

Formule très révélatrice que celle de «valeurs humaines durables». Compte tenu de nos discussions d'aujourd'hui, monsieur l'Orateur, j'aurais bien aimé que le ministre des Finances (M. MacEachen) et le secrétaire d'État (M. Regan) aient en la sagesse et l'énergie politique d'ancrer le bill C-97 dans des «valeurs humaines durables» que nous puissions reconnaitre.

Je ne tiens pas à abuser de ma comparaison entre le besoin actuel d'une analyse approfondie de la politique en matière d'enseignement postsecondaire et le projet d'examen de la politique culturelle fédérale que l'honorable David MacDonald, le secrétaire d'État de l'époque, a inauguré en novembre 1979, de sorte que je terminerai mes observations en citant un extrait du mémoire que l'Association des collèges et universités du Canada a présenté. Elle a déclaré:

Qu'elle soit fondamentale ou appliquée, humaniste, sociale, scientifique, universitaire ou non, la recherche vise à acquérir de nouvelles connaissances, à nous aider à mieux nous connaître nous-mêmes et à comprendre le monde dans lequel nous vivons. C'est au mieux une activité intellectuelle et créatrice indispensable à l'épanouissement culturel de la société.

D'après moi, monsieur l'Orateur, si le gouvernement néglige tout d'abord d'exposer sa conception du rôle de l'enseignement postsecondaire, il risque de causer de graves préjudices à la fine pointe de l'activité intellectuelle au Canada durant des générations à venir.

Qu'est-ce qui a incité le gouvernement à adopter une attitude aussi alarmante et irréfléchie au sujet du financement de l'enseignement supérieur, comme en fait foi le projet de loi actuellement à l'étude? Pourquoi n'a-t-il pas pris tout d'abord des décisions motivées au sujet de l'orientation générale de sa politique? Comment le ministre des Finances et le secrétaire d'État envisagent-ils les répercussions d'une mesure unilatérale de ce genre? Comment se représentent-ils le rôle des collèges communautaires et des universités? Étant donné l'insuffisance du financement que consacre le bill C-97 et que vient de reconnaître le secrétaire parlementaire, de quoi croient-ils que les établissements d'enseignement postsecondaire auront l'air dans deux, cinq ou dix ans? Auront-ils des bibliothèques, par exemple? Quelle qualité d'enseignement seront-ils en mesure d'offrir? Nos meilleurs cerveaux dans des domaines autres que les études canadiennes ou les disciplines créatrices d'emplois auront-ils quitté le pays? A quels groupes sociaux réservent-ils des possibilités de s'instruire? Combien d'établissements actuels existeront encore?

Ce ne sont là que quelques-unes des questions auxquelles il faut répondre. Il faut les examiner en même temps dans le contexte du rapport final du groupe d'étude sur le fédéralisme fiscal au Canada qui prédisait que toute autre réduction de fonds imposés aux établissements d'enseignement postsecondaire couperait non pas dans le gras, mais dans les muscles et la moelle. Le prédécesseur du secrétaire d'État avait conclu son témoignage devant le groupe d'étude en:

. . . faisant état de la nécessité d'une stratégie fédérale qui relève les défis que les années 80 présentent au système postsecondaire, qui concoure activement à la réalisation des objectifs nationaux, qui tienne compte des restrictions fiscales et qui cadre avec les principles fondamentaux de la justification des dépenses et de la présence fédérale.

Bien qu'il me reste encore à voir une définition satisfaisante—sans parler d'une justification sociale—de la «présence fédérale», je ne suis pas loin d'être d'accord avec le reste de ses propos. Ce qui m'inquiète le plus, cependant, c'est que le gouvernement fédéral n'a encore pris aucune initiative nouvelle pour donner suite à ces réflexions toutes simples depuis qu'on les a exposées en juin de l'année dernière. Le secrétaire d'État n'ayant pas de politique-cadre semblable, nous faisons face à l'ultimatum financier que donne le bill C-97. Il n'y a pas de quoi susciter, à l'avenir, la collaboration entière de ceux qui s'occupent d'enseignement postsecondaire.

• (1640)

L'amendement, que j'appuie, et que j'incite la Chambre à étudier et à appuyer, tend à fournir une formule pour la discussion de ces aspects importants du financement des établissements postsecondaires.

[*Français*]

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur le président, j'ai le plaisir, encore une fois, de participer à l'étape du rapport, à un débat sur les accords fiscaux. Je pense que l'on débat présentement deux amendements, un du député de Kingston et les Îles (Mlle MacDonald) et l'autre du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) qui auraient pour effet tous les deux de retarder ou de prolonger le financement des programmes établis incluant la garantie des recettes. Je pense qu'en dehors de toutes les complexités statutaires ou d'amendements techniques, tel serait l'effet au moins de l'amendement du député de Kingston et les Îles. Je pense, monsieur le président, qu'il est très important de répéter, comme le secrétaire parlementaire du ministre des Finances l'a dit tantôt, que la garantie des recettes est un programme instauré en 1972 pour protéger les provinces contre des changements radicaux à la taxe fédérale de base. En 1971, on s'en souvient, il y a eu à la Chambre une

refonte en profondeur du système d'impôt et certaines provinces disaient que cette refonte-là allait radicalement changer la taxe fédérale de base.

Et parce que au moins neuf provinces se servent de la taxe fédérale de base pour établir leur propre impôt provincial, neuf provinces, cela représente d'ailleurs toutes les provinces à l'exception du Québec qui a son propre système de perception d'impôt, si on change la taxe fédérale de base on affecte les revenus des provinces. Les provinces ont donc dit: Donnez-nous une garantie selon laquelle la réforme radicale que vous êtes en train de faire ne va pas indûment de manière trop draconienne réduire les revenus des provinces. Et c'est cela encore le programme des garanties de recettes parce qu'en 1977 ce programme-là a été prolongé lorsque le gouvernement fédéral et les provinces étaient en train d'arriver à une entente sur le financement global au lieu de maintenir l'ancien système de programmes à frais partagés.

La question demeure donc: Est-ce que la garantie des recettes que le gouvernement propose maintenant d'éliminer faisait ou non partie du financement des programmes? Le gouvernement fédéral, on devrait dire le Parlement, a déterminé que pour des fins administratives, que pour des fins de livraison de chèques, que le paiment de la garantie de la recette depuis 1977 d'après la loi telle qu'elle existait jusqu'à maintenant, dit que ce paiement-là sera versé par les ministres responsables des programmes ici au niveau fédéral aux mêmes proportions que le financement des programmes de santé et d'éducation postsecondaire. Alors c'est cela la question. Dans le rapport du groupe de travail sur les accords fiscaux qui a été mentionné en Chambre encore cet après-midi, on a été aussi loin qu'on pouvait dans l'historique de la garantie des recettes et on a donné diverses interprétations. Par contre dans les tableaux qui démontraient les paiements, on donnait la garantie de recettes séparément des programmes, mais on avait une recommandation à laquelle j'ai souscrit à ce moment-là qui disait que le programme de revenu garanti devrait être *allocated* en anglais, probablement qu'en français ce terme devrait être affecté aux programmes. Et c'est là la grosse différence entre la recommandation du groupe de travail parlementaire et les propositions du gouvernement. C'est là une des grosses différences.

Maintenant est-ce que cela se justifie? C'est cela la question. Est-ce que sur le plan de la moralité politique, sur le plan du jugement politique, cela se justifie? Monsieur le président, il faut tenir compte du fait que les premiers ministres des provinces eux-mêmes ont publié leur communiqué au mois d'août, communiqué qui a été fait après que le groupe de travail eut terminé son rapport, on ne savait pas que les autres allaient dire cela, le rapport a été publié seulement le 31 août, mais à toutes fins pratiques, il était terminé en terme de décision politique aux environs du 24 ou du 25 juillet. Les premiers ministres des provinces eux-mêmes ont donc dit qu'ils ne considéraient pas la garantie de recette comme étant affectée au financement des programmes. Moi je regrette cela, j'aurais préféré, si l'argent devait être alloué aux programmes, cela pourrait peut-être se justifier. Mais une des raisons qui me font appuyer la position du gouvernement présentement, c'est que malgré les recommandations que j'ai acceptées en vue d'arriver à un consensus politique sur cette question-là, j'ai toujours pensé que la garantie de recette était un transfert inéquitable. Je vois que le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) ne fait que sourire. J'ai toujours cru que ce programme était inéquitable parce que c'était un changement, un transfert automatique, sans conditions, à toutes les provinces, et le seul programme traditionnellement qu'on avait dit être complètement inconditionnel et automatique c'est le programme de péréquation.

Monsieur le président, cela se justifie. Cela se justifie aussi pour une autre raison, il ne faut pas oublier que, même si ce programme était éliminé, à cause des changements proposés dans le budget du 12 novembre qui auront pour effet d'augmenter la taxe fédérale de base, automatiquement les revenus des provinces, si elles présentent dans certains cas des projets de loi de concordance avec les changements au budget fédéral, et dans la plupart des provinces cela se fait automatiquement pour ce qui est au moins de l'impôt personnel, bénéficieront de revenus additionnels d'à peu près 685 millions de dollars. Alors les députés de l'opposition disent: Vous n'avez pas d'affaire à compter cela parce que ce sont des revenus provinciaux, c'est de l'argent que les provinces perçoivent elles-mêmes en taxes, c'est vrai. Mais le fait demeure qu'ici on a une question de jugement politique à faire. On a une question de moralité politique à décider, et ce sont des politiciens élus qui doivent le décider. Je dis que lorsque le gouvernement fédéral prend une décision au Parlement et que celui-ci légifère sur une augmentation de la taxe fédérale de base et que cela apporte des revenus additionnels aux provinces, eh bien, même si ce sont des revenus provinciaux, au moins il faut tenir compte du fait que cette action, une action politique et parlementaire, peut dans une certaine mesure justifier l'élimination d'un programme comme la garantie de recettes que les provinces elles-mêmes ont déterminé qu'elles n'étaient pas aux programmes. Monsieur le président, il y a un autre aspect à cette question. C'est qu'en fin de compte lorsque je fais les additions . . .

[*Traduction*]

Quand j'additionne des chiffres, le résultat global devient évident, même mise à part la question des recettes supplémentaires, provenant de la hausse de l'assiette de l'impôt fédéral. Les députés de l'opposition prétendent que nous devrions en faire abstraction. Même en le faisant, l'arrangement proposé par le ministre des Finances (M. MacEachen) et celui auquel il est arrivé avec les gouvernements des provinces de l'Atlantique, seulement compte tenu des augmentations prévues au programme de péréquation, auront pour résultat de dédommager amplement les provinces qui reçoivent des versements de péréquation pour les pertes attribuables à la suppression de la garantie de recettes.

M. Orlikow: C'est faux!

M. Blenkarn: Ce n'est pas vrai!

M. Breau: Voyons le cas du Nouveau-Brunswick, à titre d'exemple. Pour l'année 1981-1982, le Nouveau-Brunswick aura droit à des versements de péréquation d'un montant de 415 millions de dollars; en 1982-1983, de 490 millions, ce qui représente une hausse de 18 p. 100 ou de 75 millions de dollars. Les changements apportés à la garantie de recettes feront perdre au Nouveau-Brunswick six millions de dollars. Le transfert d'impôt continuera de grimper. Je ne tiens pas compte ici des recettes supplémentaires attribuables à l'assiette de l'impôt fédéral, recettes de neuf millions; mais nous n'en tiendrons pas compte. Mais malgré cela, les paiements de péréquation versés au Nouveau-Brunswick augmenteraient quand

même de 75 millions de dollars plus ce qui n'est pas mentionné ici et que prévoit un arrangement spécial que le ministre des Finances a fait inscrire dans le bill à titre de rajustement à cause de certains changements démographiques.

• (1650)

Les quatre provinces de l'Atlantique et le Manitoba ont toujours reçu des paiements de péréquation établis d'après l'évaluation la plus favorable de leur population. En 1980-1981 et en 1981-1982, ces paiements ont été trop élevés. Les provinces n'y avaient pas vraiment droit. Cela s'est déjà produit et il est entendu qu'en pareil cas les paiements sont rajustés au cours des années ultérieures. Autrement dit, cela serait consigné dans les comptes. Les provinces bénéficiaires ne sont pas forcées de rembourser le surplus mais celui-ci ce déduit de leurs versements futurs.

M. l'Orateur adjoint: Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) invoque le Règlement.

M. Orlikow: Je me demande, monsieur l'Orateur, si le député me permettrait de lui poser une question.

M. Breau: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Orlikow: J'ai devant les yeux un tableau qui figure à la page 59 des documents budgétaires publiés en même temps que le budget, en novembre dernier. Le tableau A-1 s'intitule: «Estimation de l'incidence sur les revenus des provinces et territoires des économies proposées par le gouvernement fédéral, 1982-1983 à 1986-1987». Ce sont les chiffres du ministère des Finances. Pour la province du Nouveau-Brunswick, on indique une perte de revenus de 23.7 millions de dollars pour 1982-1983, de 26.7 millions pour 1983-1984, de 30.5 millions pour 1984-1985, de 34.5 millions pour 1985-1986 et de 38.7 millions pour 1986-1987. Le député pourrait-il m'expliquer ces chiffres?

M. Breau: Je les expliquerai volontiers, monsieur l'Orateur, si le député me laisse la chance de m'expliquer. Il cite un document que le gouvernement a déposé avec le budget le 12 novembre. Ou bien il lit très lentement, ou bien il ne lit pas les nouveaux documents, ou bien il ne sait pas lire. J'ai en main un communiqué publié par le ministre des Finances en mars 1982. C'est pas mal de temps après le 12 novembre 1981. Les chiffres qu'il cite ne tiennent même pas compte de la péréquation, car, à ce moment-là, le gouvernement fédéral n'avait pas encore fait de propositions aux provinces au sujet de la péréquation. Ces propositions ont été dévoilées à la réunion qui s'est tenue à Halifax le 24 ou le 25 novembre. Le député devrait cesser de faire consigner au compte rendu des passages du document du 12 novembre et il devrait se mettre à lire le document de mars 1982.

Le Nouveau-Brunswick recevra 75 millions de dollars en paiements de péréquation, en plus des paiements spéciaux qui s'élèveront à environ 60 millions de dollars, soit 186 millions de dollars en tout pour les quatre provinces de l'Atlantique et pour les autres provinces bénéficiaires; le Nouveau-Brunswick recevra environ 60 millions de dollars en plus d'une augmentation au niveau des paiements de péréquation. D'une manière générale, ce sont les seules provinces qui ne reçoivent pas de paiements de péréquation des recettes supplémentaires qui seront réalisées grâce à l'élargissement de l'assiette fiscale fédérale. Sur le plan politique, il est possible de les calculer, mais, même si on ne les calcule pas, les seules provinces qui seront largement touchées sont l'Ontario, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique et l'Alberta. Les provinces qui recevront des paiements de péréquation seront largement indemnisées grâce aux changements apportés au programme de péréquation.

Je sais que les opinions politiques seront divergentes. Tous les gouvernements provinciaux continueront à dire que le gouvernement fédéral a réduit les paiements. C'est le jeu politique. Les provinces doivent marchander, négocier avec acharnement, surtout pour le moment, car les syndicats réclament des augmentations salariales—80 p. 100 des sommes mentionnées pour l'enseignement postsecondaire et les soins médicaux servent à la rémunération. Nous traversons une période difficile. Il faut être ferme et il est normal de critiquer le gouvernement fédéral; c'est de bonne guerre. Je suppose que les provinces continueront à le critiquer. Par contre, d'une manière générale, les recettes supplémentaires que recevront les provinces bénéficiaires de la péréquation compenseront largement les sommes qu'elles risquent de perdre à cause de la suppression de la garantie de recettes. Si les provinces décident d'accorder moins de crédits aux établissements postsecondaires, ou aux hôpitaux, ou aux médecins, ou à quiconque, ce sera un choix politique. Il est absolument faux, et c'est une aberration de le prétendre, que ce sera à cause des coupures fédérales. Je répète que nous n'avons pas compté, en faisant ce jugement, les recettes qui découleront automatiquement de l'élargissement de l'assiette fiscale fédérale.

Il y a autre chose à considérer, quand on s'inquiète de ce qui est juste ou injuste en politique. Au cours des cinq dernières années, en vertu des accords qui ont pris fin à minuit hier soir, la part du gouvernement fédéral a toujours été la plus élevée en pourcentage, d'année en année, pour l'ensemble des dépenses. Ainsi dans ma province, le Nouveau-Brunswick, il y a eu dans l'enseignement postsecondaire, si l'on englobe les programmes de langue seconde est d'enseignement dans la langue de la minorité, une hausse moyenne de 18.4 p. 100 par année dans les dépenses. La part du gouvernement provincial ne s'est élevée qu'à 11.5 p. 100. Notre politique le permettait. Si, dans le cadre de ce régime, les provinces étaient libres de ne pas consentir une somme égale à ce qu'elles recevaient du gouvernement fédéral, quel mal y a-t-il à apporter certains correctifs à la situation maintenant?

J'ai signalé à la Chambre il y a dix jours que, dans ma province, au Nouveau-Brunswick, le montant affecté par le gouvernement fédéral à l'enseignement postsecondaire à celui de la deuxième langue, par exemple pour l'exercice financier 1981-1982 qui s'est terminé hier, représentait 107 p. 100 du montant dépensé par le gouvernement provincial. Les fonds affectés par le gouvernement fédéral représentent 99 p. 100 des dépenses des établissements d'enseignement. Cela veut dire que l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick, autrement dit le gouvernement provincial, n'affecte que 1 p. 100 des fonds qui sont dépensés dans la province pour l'enseignement supérieur.

J'admets, et je l'ai reconnu à la Chambre quand j'ai donné ces chiffres, qu'on ne peut pas s'attendre qu'une province de l'Atlantique puisse financer entièrement un système d'enseignement postsecondaire. D'abord, elle n'en aurait pas les moyens. Deuxièmement, une trop grande partie de nos jeunes quittent la province une fois qu'ils ont obtenu leur diplôme à cause des besoins de l'économie ailleurs au Canada. Vu que

c'est le cas, pourquoi les contribuables d'une telle province devraient-ils faire des sacrifices pour former des gens qui iront travailler en Alberta ou en Ontario? On peut donc comprendre que le gouvernement fédéral dépense proportionnellement plus d'argent dans les provinces de l'Atlantique. Tous les accords signés depuis 1966 le reconnaissent. Une entente spéciale a aussi été conclue en 1966-1967.

Cependant en 1976-1977, les fonds affectés par le gouvernement fédéral ne représentaient que 76 ou 78 p. 100 des dépenses de la province et ils en représentent maintenant 107 p. 100. Toute personne sensée qui veut être juste devrait reconnaître que ce n'est pas normal et qu'il n'y a aucune raison qui puisse justifier que le gouvernement provincial reçoive 7 p. 100 de plus que le montant qu'il dépense lui-même pour l'enseignement postsecondaire. C'est à cela que doit servir le programme de péréquation, mais c'est tout à fait injustifié de se servir de paiements de transfert au titre de certains programmes pour réaliser un profit.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: l'honorable député de York-Est (M. Collenette)—Les affaires extérieures—L'avenir de Gibraltar au sein de l'Otan; l'honorable député de Brampton-Georgetown (M. McDermid)—a) Les substances dangereuses—La mousse isolante d'urée-formaldéhyde—demande de prêts pour les propriétaires touchés. *b*) Le renouvellement des hypothèques. *c*) L'utilisation de la somme prévue pour le programme de rénovation des maisons; l'honorable député de Malpèque (M. Gass)—Les aéroports—L'agrandissement de l'aéroport de Charlottetown.

Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés dans l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir avis de motions (documents), bills privés et bills publics.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS (DOCUMENTS)

[*Traduction*]

Les avis de motions nos 22, 35, 1, 48, 28, 43, 5 et 54 sont reportés du consentement unanime.

PLANIFICATION D'URGENCE—C.P. 1981-1305 DU 21 MAI 1981, PORTANT LE NO D'ENREGISTREMENT TR/81-76 DU 10 JUIN 1981

La Chambre reprend l'étude interrompue le jeudi 17 décembre 1981 de la motion de M. Friesen:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie des lettres, notes, procès-verbaux de réunion, notes

de service, télégrammes et communications portant sur le Décret concernant la planification d'urgence C.P. 1981-1305, du 21 mai 1981, et portant le no d'enregistrement TR/81-76, du 10 juin 1981.

M. Norman Kelly (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, la dernière fois que nous avons été saisis de cette question à la Chambre, j'ai juste eu le temps de faire une brève intervention de cinq minutes en guise d'introduction avant de devoir céder la parole à quelqu'un d'autre. Je suis donc heureux de pouvoir poursuivre cet après-midi.

De temps en temps, des pseudo-questions semblent tenir le haut du pavé à la Chambre et dominer les médias à l'extérieur. Ces pseudo-questions, ainsi que je les appelle, n'ont pas grand fond, mais elles ont une énorme incidence psychologique. Pour cette même raison, elles sont destinées à effrayer le plus grand nombre de Canadiens possible et ce faisant, à salir la réputation de l'administration actuelle.

Au cours des six derniers mois, nous avons eu un excellent exemple de deux de ces pseudo-questions. Je veux, bien entendu, parler de l'imposition du loyer imputé des propriétaires, que le parti de l'opposition a soulevée et la question des camps d'internement créés en vertu du décret C.P. 1981-1305.

Si je pouvais parler de la première de ces pseudo-questions, j'en profiterais pour signaler à la Chambre son aberration. Toutefois, comme nous nous occupons de la deuxième, je me ferai un plaisir d'en exposer la nature telle que je la vois et d'expliquer franchement pourquoi les Canadiens ne devraient pas s'en préoccuper et pourquoi on devrait la laisser tomber et ne pas y consacrer un débat légitime dans la société canadienne d'aujourd'hui.

En ce qui concerne la planification d'urgence, on a deux choix à la Chambre. On peut croire que l'on vit dans le meilleur des mondes, où il ne se passe rien, où il ne peut rien se passer et où il n'est pas nécessaire de planifier; on peut par ailleurs penser que comme on vit dans un monde très réel menacé par toutes sortes de dangers potentiels et qui devient de plus en plus périlleux au fur et à mesure que nous avançons dans l'ère de l'industrie nucléaire il faut que nous nous préparions à faire face à telle ou telle urgence qu'elle soit d'origine nationale ou étrangère.

Le gouvernement a opté pour la dernière solution. Aucun député ne saurait le contester. Tout parti qui forme le gouvernement doit présumer qu'à un moment donné, dans une région donnée, il y aura des situations de crise, qu'il nous faut les prévoir ainsi que le personnel, les ressources et le matériel nécessaires pour y faire face. Si l'on admet qu'il faut se préparer pour ces situations de crise imprévues et pourtant très graves qui surviendraient éventuellement, de toute évidence une certaine planification s'impose.

Le gouvernement devait choisir entre deux solutions fondamentales. Il aurait pu limiter la planification exclusivement à un seul grand ministère fédéral. Les députés de l'opposition prétendront sûrement que l'organisation pareil ministère serait typiquement mal équilibrée et bureaucratiquement surchargée et que le moment venu, son action se révélerait probablement moins efficace que prévu.

L'autre solution bien sûr consiste à miser sur la diversité qui caractérise la nation canadienne, la diversité dont les députés d'en face ont parlé si souvent au cours des débats sur la constitution. La diversité à laquelle je fais allusion est celle des ressources humaines qu'on trouve dans le secteur du bénévolat dans notre société, au niveau des gouvernements des provinces et au niveau des administrations municipales. Il suffirait au gouvernement fédéral de fournir à chacun de ces secteurs les ressources nécessaires pour faire accomplir le travail qui s'imposerait dans toute situation de crise future et imprévue, que ce soit à l'échelle nationale, régionale ou locale.

Des deux solutions que je viens d'exposer, le gouvernement, dans sa grande sagesse, et j'espère que les députés d'en face seront d'accord, a choisi d'élaborer des plans fondés sur la diversité des talents que recèle notre nation. Jusqu'à présent, je ne crois pas avoir dit quoi que ce soit qui pourrait susciter le désaccord des députés d'en face. Les conclusions auxquelles en est venu le gouvernement, à savoir que nous devrions avoir une planification d'urgence fondée sur la diversité du Canada, recevront, je l'espère, l'assentiment des trois partis de la Chambre.

Ceci dit, et je crois avoir l'assentiment de nos vis-à-vis, nous entrons maintenant dans le royaume de la spéculation, je dirais même de la déformation des faits qui fait tellement l'affaire de l'opposition officielle. Celle-ci soutient qu'en prévoyant ces urgences futures, le gouvernement s'est doté de pouvoirs sans précédent. Le chef de l'opposition (M. Clark) l'a répété à maintes reprises. Le *Globe and Mail* qui semble être son organe officieux l'a repris maintes fois à son compte.

Cette accusation est parfaitement et entièrement fausse. Je n'ose pas parler de mensonge parce que ce serait une parole inconvenante. On déforme la nature véritable de l'administration de la planification qui est l'essentiel du décret en question. Ce dernier ne crée aucun nouveau pouvoir. Il ne fait qu'assigner différentes tâches aux divers ministères du gouvernement. Ces ministères ont toujours eu des tâches à remplir. On ne leur en a confié aucune nouvelle. Et ces responsabilités remontent au gouvernement du regretté Lester B. Pearson. Cela remonte à près de vingt ans.

• (1710)

Le plus inquiétant de toute l'affaire c'est que l'opposition a déformé les faits et qu'elle le sait. Elle sait que ces responsabilités ont toujours relevé de ces ministères. En effet, dernièrement, des députés de l'opposition ont demandé un avis juridique sur cette même question. On leur a dit que le gouvernement avait le pouvoir de prendre un tel décret et que, ce faisant, il n'avait excédé aucune de ses compétences.

Forte de cet avis juridique, l'opposition semble avoir modifié son argumentation. Par exemple, elle pose maintenant la question suivante: si les ministères sont déjà habilités à préparer des plans, ont-ils la permission de les mettre en pratique? Je pense qu'il y a deux réponses à cette question. D'abord, la réponse peut figurer dans la législation actuelle. Je signalerais à nos vis-à-vis que la loi sur la défense nationale permet au pouvoir civil de réclamer une aide militaire. La loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie de 1979 accorde les pouvoirs nécessaires à l'exécution de plans d'urgence ainsi que de tout autre plan qui découle des accords sur l'aide financière en cas de catastrophe.

Je pourrais poursuivre la démonstration, mais j'espère m'être fait suffisamment comprendre. A mon avis, le projet de loi accorde au gouvernement suffisamment de pouvoirs pour mettre en œuvre les mesures d'urgence qui pourraient s'avérer nécessaires un jour. On aura peut-être besoin plus tard d'une autre loi pour résoudre les problèmes que j'ai mentionnés et qui ne sont pas abordés dans le projet de loi. Ce sera le rôle du président du Conseil privé (M. Pinard) qui possède les pouvoirs nécessaires. Comme je ne peux naturellement parler en son nom, je ne sais pas s'il compte nous soumettre un projet de loi.

Le cas échéant, la Chambre choisira peut-être d'adopter un projet spécial en cas de crise. Un tel choix fait courir certains risques. Il faut plusieurs jours, en effet, pour rédiger un projet de loi, pour le débattre et l'adopter. En cas de crise, nous ne pourrons attendre de connaître la réaction du gouvernement fédéral, des provinces et des municipalités. Nous devons connaître aussitôt leur point de vue ainsi que le point de vue des organismes bénévoles comme la Croix-Rouge. En supprimant ce délai d'attente, nous sauverons peut-être la vie de milliers, voire de millions de Canadiens.

Que va-t-il se passer si la Chambre ne siège pas, qu'elle est en vacances ou que le Parlement est prorogé? Que va-t-il se passer si la Chambre est dissoute et que les trois partis mènent leur campagne électorale? Ce sont autant de situations auxquelles tous les députés devraient penser, notamment nos vis-à-vis, avant de critiquer les pouvoirs que la loi sur les mesures de guerre accorde au gouvernement. Certains députés trouvent cette loi affreuse, mais elle permet au gouvernement de réagir aussitôt en cas de crise si la Chambre ne siège pas. C'est pourquoi j'invite les députés à prendre en considération les aspects positifs et pratiques de la loi et à admettre qu'on peut l'invoquer valablement au nom de la population en cas de crise ou de conflit armé.

Pour conclure, je dirai que les principaux arguments et les principales critiques avancés à l'endroit du gouvernement au sujet de cette affaire, qui n'en est pas une, à savoir que l'on ne connaît aucun précédent, sont absolument sans fondement. Je pense avoir suffisamment montré qu'il n'y a absolument rien de nouveau ou d'unique dans les pouvoirs que le gouvernement peut invoquer en cas de crise nationale. Il n'y a absolument rien de neuf dans le bill. En outre, ce qui est plus important encore, le décret du conseil est tout à fait constitutionnel. Le gouvernement n'agit pas illégalement et n'a absolument rien à cacher.

Le principe de ce décret s'appuie sur une longue tradition administrative et juridique de la Chambre. Nous n'avons rien caché aux députés. Nous avons mis cartes sur table. Tout député de l'opposition qui prétendrait le contraire confère à ce débat un caractère irrationnel et avilissant qui ne contribue nullement à servir les intérêts du pays et le bien-être de la population.

M. l'Orateur adjoint: Je suis au regret de devoir interrompre le député, mais il a épuisé son temps de parole.

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, je voudrais avant toute chose demander l'indulgence de la Chambre. Je crois qu'il reste quinze minutes avant que le gouvernement fasse sa récapitulation et que le motionnaire, le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen) clôture le débat. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour partager ces quinze minutes avec mon collègue le député de Red Deer (M. Towers).

M. Miller: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, des députés de mon parti n'ont pas eu la possibilité de faire connaître leurs vues dans le cadre de ce débat. Je voudrais pouvoir le faire dans les quinze minutes qui restent.

M. l'Orateur adjoint: Il ne semble pas y avoir consentement unanime. Je donne la parole au député de Provencher.

M. Epp: Dans ce cas, je regrette que mon collègue n'ait pas la possibilité d'intervenir. Cependant, j'ai l'intention d'utiliser tout le temps qui me reste.

Quant au sujet à l'étude, le décret de planification d'urgence du gouvernement, je tiens tout d'abord à féliciter le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord de sa vigilance, ainsi que mon voisin de pupitre, le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) et d'autres députés pour la leur, à l'égard de ce décret de planification.

Le député qui a pris la parole au nom du gouvernement il y a quelques instants a laissé entendre que ce décret de planification d'urgence n'est qu'une mesure que le gouvernement prend pour la forme. Il a dit que c'est le même genre de mesure que le gouvernement a l'habitude d'adopter et que cela représente un bon plan pour l'avenir. A première vue, il y a du vrai dans ces arguments, mais ne cachent-ils rien de plus important? Je crois que si.

• (1720)

Les problèmes auxquels nous nous heurtons sont les suivants. Le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord et d'autres en ont déjà parlé. Tout d'abord, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas proposé de mesure législative à la Chambre? Pourquoi a-t-il eu recours à un règlement, un décret du conseil pour adopter le décret d'urgence? J'ai téléphoné à un député provincial qui a participé à la conférence fédérale-provinciale pour lui demander si ses collègues et lui approuvaient ce genre de procédure, c'est-à-dire le recours à la réglementation pour régler ce genre de problème. Il m'a répondu: «Nous avons soulevé des objections déjà à ce moment-là», au sujet de la portée de ces décrets de planification d'urgence. Ce n'est pas là une chose que le gouvernement devrait pousser et défendre au nom d'une saine organisation. Ce n'est pas du tout si simple.

On a pu remarquer avec quelle rapidité les Canadiens ont compris que le gouvernement pouvait leur retirer les libertés civiques, non pas par la voie législative mais au moyen de ce décret. Quelle ironie de constater qu'en ce mois où nous recevrons notre constitution assortie d'une charte des droits de la personne, nous en sommes à parler de mesures d'urgence réglementaires plutôt que législatives. Depuis la crise de 1970, le premier ministre (M. Trudeau) s'est engagé à maintes reprises à présenter à la Chambre un projet de loi à cet effet. C'est grâce à la vigilance des députés de l'opposition, vigilance exercée à la Chambre et à l'extérieur, que nous avons pu imposer ce débat. J'en remercie mes collègues.

Qu'est-ce que le gouvernement défend au nom d'un saine organisation? Voyons certains des principes en jeu. Je répète que ce décret concernant la planification n'a jamais été voté ni même discuté à la Chambre autrement qu'à l'occasion de cette motion. Par l'effet de ce décret, dépourvu de l'approbation parlementaire, faut-il le dire, le premier ministre pourrait diriger et coordonner les services d'information nationaux. Qu'est-ce que les services d'information nationaux? Cela veut-il dire que la liberté de la presse va être suspendue par une déclaration, un ordre ou un ukase du premier ministre?

M. Paproski: C'est ce qu'ils font en Russie.

M. Epp: Est-cela le service d'information national?

Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) pourrait contrôler et réglementer la production agricole et le commerce aussi bien intérieur qu'extérieur des produits alimentaires. Est-ce que cela a été examiné avec les agriculteurs? Est-ce qu'ils ont débattu le pouvoir du ministre de l'Agriculture de contrôler la production et la distribution agricoles?

Quand nous avons discuté la constitution, nous avons parlé des droits d'établissement. Avec ce décret, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) pourrait diriger l'enregistrement et les déplacements de la main-d'œuvre civile et organiser tous échanges internationaux de main-d'œuvre.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) pourrait diriger toute la production de combustibles, évaluer les besoins nationaux et régionaux, établir les priorités qui seraient nécessaires et réglementer le commerce international et extérieur.

L'autre pouvoir auquel je ferai allusion est sans doute celui qui a retenu le plus l'attention du public. C'est celui qui autoriserait le solliciteur général (M. Kaplan) à établir et à administrer des camps d'internement pour la population civile et à procéder, si nécessaire, par «la réduction sélective et le transfert de la population actuelle». Ces mots demandent une explication.

M. Huntington: La GRC n'a rien à voir là-dedans non plus.

M. Epp: Qu'est-ce que cela veut dire? La GRC va-t-elle s'en mêler?

M. Huntington: Non, pas du tout.

M. Epp: On a demandé au ministre à la Chambre s'il avait déjà commencé à préparer des camps d'internement. Il a été très timoré dans ses réponses, parce qu'il ne veut pas répondre catégoriquement. Toutefois, si nous suivons le raisonnement du député qui vient de parler—il a dit qu'il s'agissait seulement là de bonne planification—nous en venons à nous demander si cela est aussi planifié et, sinon, si cela sort des limites d'une bonne planification. Par exemple, on a récemment demandé au solliciteur général s'il savait déjà quelle population de détenus pouvait être libérée afin de céder la place à des populations civiles. Il a préféré ne pas répondre à cela non plus.

D'aucuns diront qu'on cherche seulement à faire peur aux gens. Si c'est vrai, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pa présenté de loi, comme le premier ministre nous le promet depuis 1970? Pourquoi s'est-on cru obligé d'adopter ces règlements, à la faveur de la nuit, derrière portes closes?

M. Kelly: C'était peut-être en plein jour.

M. Paproski: En catimini.

M. Epp: Qu'on l'ait fait le jour ou la nuit, on a eu tort, et si les députés d'en face s'empressent de faire marche arrière, c'est parce que les Canadiens se rendent parfaitement compte que leurs droits civils sont menacés et ils vont réagir. Les gens réagiront contre tout gouvernement qui s'arroge des pouvoirs appartenant au peuple.

Certains penseront peut-être que nous réagissons trop violemment, car «une chose pareille ne peut pas se produire au Canada».

M. Paproski: Ne vous leurrez pas.

M. Epp: Il y a parmi nous des députés d'origines diverses. Je n'essaierai pas d'établir la comparaison entre ce gouvernement et celui d'autres pays, car je ne pense pas que ce soit juste. Néanmoins, quelqu'un a dit que s'ils veulent protéger leurs droits civils, les citoyens ne doivent jamais relâcher leur vigilance. Comment se fait-il que les Canadiens d'origine étrangère réagissent si rapidement devant ce genre de situation? Ils le font parce qu'ils portent encore la marque de leurs origines. Ils conservent le souvenir amer de gouvernements qui ont lésé les droits des citoyens. Je tiens à dire sans équivoque au gouvernement que les droits démocratiques peuvent être très facilement supprimés, et que cela peut paraître très justifiable. Néanmoins, il reste, à établir si les citoyens sont prêts à renoncer à certains droits pour assurer leur sécurité immédiate, alors qu'il s'agit là d'une idée assez nébuleuse. De nombreux gouvernements ont restreint les droits civils contre la promesse illusoire de la sécurité.

Comme je l'ai dit, un grand nombre d'entre nous réagissent à cause de leurs origines. Ma famille, qui a trouvé asile au Canada, a réussi à s'échapper, mais pas au complet. Mon oncle, qui est maintenant décédé a passé 22 ans dans un camp d'internement soviétique. Son crime? Ses idées politiques qui n'étaient pas les bonnes. Quelles étaient ces idées? Il n'avait jamais pris part à la vie publique ni à l'action politique. Il possédait des terres, c'était là son crime. Il possédait des biens. Ils n'étaient même pas à lui. Ils appartenaient à son père et, comme il était l'aîné, il s'attendait à en hériter. Il estimait qu'il devait rester sur ces terres par devoir filial, et cela lui a coûté 22 années de sa vie. Ses enfants, qui sont de mes parents, ne peuvent retourner en Crimée où la famille habitait jadis. Ils n'y sont jamais retournés, et à l'heure actuelle, ils vivent encore en Kazakhstan dans des terres dites incultes à cause du crime commis par leur père, celui d'être propriétaire terrien.

• (1730)

Je le répète, mes remarques ne s'appliquent pas au gouvernement actuel ni à aucun gouvernement canadien. Je dois dire simplement que tous les députés doivent être vigilants et ne pas troquer nos droits pour une prétendue sécurité. Ce serait extrêmement dangereux. Si le gouvernement a des ennuis à ce sujet, ce n'est pas forcément à cause des dispositions qu'il a adoptées, mais parce qu'il a préféré encore une fois procéder par décret du conseil. Le gouvernement n'a pas cru bon de présenter une mesure législative en ce sens à la Chambre.

On peut se demander combien de temps encore nous devrons revenir sur la question d'un gouvernement qui fonctionne par décret? Quand le gouvernement apprendra-t-il que chaque fois qu'il agit ainsi, il sape un peu plus les droits des Canadiens et les responsabilités que ces derniers ont confiées à leurs représentants en cette enceinte.

Cette question est extrêmement dangereuse aux yeux des Canadiens, parce qu'ils s'inquiètent de leur sécurité économique. Ils redoutent un holocauste nucléaire sur la scène mondiale. Ils ont bien l'intention d'empêcher le gouvernement de fouler leurs droits aux pieds et d'adopter des décrets du conseil et des règlements qui sont censés assurer la sécurité et une planification ordonnée qui, selon le gouvernement, font l'objet même de ce décret d'urgence. Je félicite les députés qui ont obligé le gouvernement par ce moyen à tenir un débat. Une fois encore, je regrette que le gouvernement n'ait pas jugé bon de présenter un projet de loi pour saisir la Chambre des communes de cette question.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. On a signalé à la Chambre que quatre-vingt-dix minutes s'étant écoulées, je dois maintenant interrompre le débat en conformité des dispositions de l'article 48(2) du Règlement. En conséquence, un ministre—sauf erreur, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith), demande le consentement unanime pour prendre la parole au nom du gouvernement—dispose de cinq minutes pour répondre, après quoi l'auteur de la motion prendra la parole à son tour. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Je vous remercie, monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur adjoint: Le député du Yukon (M. Nielsen) invoque-t-il le Règlement?

M. Nielsen: Si j'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, c'est pour signaler à la Chambre que nous n'aimerions pas créer un précédent en autorisant un secrétaire parlementaire à répondre au nom d'un ministre désigné par le Règlement.

M. l'Orateur adjoint: Comme c'était nécessaire, la présidence a demandé et apparemment obtenu le consentement unanime de la Chambre.

M. Nielsen: Elle a effectivement obtenu le consentement unanime. Je voulais simplement m'assurer qu'on ne verra pas là un précédent.

M. Smith: Monsieur l'Orateur, je remercie la Chambre d'avoir donné son consentement. Je puis assurer au député du Yukon (M. Nielsen) que nous n'en ferons pas un précédent. Je prends la parole à la place du ministre tout simplement parce qu'il ne peut pas être ici pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Je regrette que cette question ait malheureusement suscité un certain nombre d'inquiétudes dans l'esprit des députés et des Canadiens en général. Certaines des affirmations qui ont été faites représentent en réalité un malentendu. Je ne mets pas en doute les bonnes intentions du député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen) ou du député de Provencher (M. Epp). Certaines des affirmations qui ont été faites sont trompeuses, à mon avis. Je ne pense pas qu'elles le soient intentionnellement, mais elles le sont. J'aimerais signaler un certain nombre de faits.

Tout d'abord, il est évident que le décret du conseil ne peut donner au gouvernement des pouvoirs qu'il ne possède pas déjà. On a laissé entendre aujourd'hui que le gouvernement s'arroge des pouvoirs en vertu de ce décret du conseil. Ce n'est tout simplement pas vrai. Le décret du conseil attribue aux divers ministres les champs de compétence dont ils devraient s'occuper quant aux domaines pour lesquels ils doivent avoir dressé des plans.

Deuxièmement, il importe au plus haut point de ne pas oublier que ce décret n'est pas tout à fait nouveau. Au fond, c'est une reprise du décret de 1965. J'ai lu ce dernier décret très attentivement. En fait, d'autres décrets remontent jusqu'aux années 40, dont j'ai aussi pris connaissance avec grand soin. Cependant, leur portée n'est pas aussi étendue que celle du décret de 1965. Dans ce dernier, on parle de camps d'internement en termes identiques à ceux du décret qui nous occupe. Les pouvoirs y sont délégués au ministre de la Justice plutôt qu'au solliciteur général; tout y est. Il ne comporte donc rien de neuf. Ce à quoi je veux en venir que le décret faisait déjà partie de nos lois lorsque le gouvernement, dont le député de Provencher était ministre, était au pouvoir. S'il contenait, au sujet des camps d'internement, quelque chose de répréhensible à leurs yeux, ils n'avaient donc qu'à l'en rayer. Je le répète: ce décret faisait partie de nos lois pendant qu'ils étaient au pouvoir. Quant aux camps d'internement, la disposition n'avait force de loi qu'en temps de guerre. Cela, si on lit attentivement les Partie I et II de l'annexe, on s'en rend compte facilement.

On a mentionné aujourd'hui que le gouvernement du Canada et les Canadiens se devaient de faire preuve de vigilance. Quelqu'un peut-il sérieusement laisser entendre que le gouvernement assume ses responsabilités s'il n'a aucune planification d'urgence pour le pays? Je ne le pense pas. Il incombe au plus haut point au gouvernement d'élaborer des plans pour faire face à certaines situations d'urgence toujours possibles.

En ce qui concerne la motion à l'étude aujourd'hui, le gouvernement essaie-t-il de cacher quelque chose? Non, nous n'essayons pas de cacher quoi que ce soit. Nous sommes favorables à la motion. Comme les députés le savent, nous ne pouvons déposer les documents avant qu'ils n'aient été traduits. Ces documents sont assez volumineux. La traduction est en cours depuis un moment mais elle n'est pas encore terminée. J'ai eu des discussions avec d'autres députés et nous serions d'accord pour qu'un ordre de la Chambre portant que les documents seront déposés aussitôt la traduction terminée soit adopté avec le consentement unanime. Si nous ne pouvons obtenir le consentement unanime là-dessus, nous voterions sur la motion. Nous n'avons rien à cacher et les Canadiens n'ont rien à craindre. C'est là une bonne planification d'urgence . . .

M. l'Orateur adjoint: Le temps de parole du député est expiré. La parole est au député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen).

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à préciser que j'accepte sans difficulté la parole du secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith). Je le crois sincère quand il affirme que le gouvernement est prêt à remettre les documents. Cependant, je ne suis pas disposé à accepter ce qui vient du bureau du Conseil privé ou du cabinet du premier ministre. C'est là que le bât blesse. J'ai déposé cette motion l'automne dernier. Le gouvernement a eu tout le temps de préparer ces documents, s'il l'avait voulu.

M. Nielsen: Cela fait six mois.

M. Friesen: J'ai présenté la motion parce que le gouvernement prétendait qu'il s'agissait d'un plan d'urgence. Dans ce cas, le gouvernement aurait pu élaborer un texte de loi qui aurait donné lieu à des règlements d'application. Il a eu tout le temps voulu. D'après le secrétaire parlementaire, le gouvernement s'est inspiré du décret de 1965. Je l'ai lu, tout comme celui-ci, lequel est loin d'être une simple reformulation, comme le veut le député. Si on le compare au décret de 1965, on s'aperçoit que c'est un tout nouveau texte.

En l'absence d'une situation d'urgence nationale, le gouvernement a donc le temps de présenter un projet de loi. S'il y avait urgence, la population aurait le droit, alors, d'en connaître la nature; ce serait une marque de confiance envers les Canadiens. Ces derniers se posent de sérieuses questions, ne serait-ce qu'en raison des nombreuses trahisons fondamentales du gouvernement dans l'exercice du pouvoir. Celui-ci n'est pas l'unique décret qui donne aux Canadiens le sentiment d'avoir été trahis; au contraire, ils sont légion. Les Canadiens se sentent trahis et, cette fois, c'est vraiment le bouquet.

• (1740)

J'ajouterais que la nouvelle constitution soulève des questions. Mon ami et collègue, le député de Red Deer (M. Towers) aurait aimé en parler et demander quelles seraient les conséquences de ce décret sur le paragraphe *g*) de l'article 11 de cette nouvelle constitution qui stipule:

De ne pas être déclaré coupable en raison d'une action ou d'une omission qui, au moment où elle est survenue, ne constituait pas une infraction d'après le droit interne du Canada ou le droit international . . .

Selon ce que cela veut dire. Sommes-nous assujettis au droit international? Voici la suite:

. . . et n'avait pas de caractère criminel d'après les principes généraux de droit reconnus par l'ensemble des nations;

Hier encore, j'ai posé une question au premier ministre (M. Trudeau) au sujet des prérogatives de la Couronne. Quelles sont les limites de ces prérogatives? Le premier ministre m'a dit ici, comme on peut le lire à la page 16,005 du hansard:

Je ne pense pas m'avancer en disant que toute prérogative, royale ou autre, peut être limitée par une loi.

Il n'y a pas de loi à ce sujet, monsieur l'Orateur. Cela ne veut-il pas dire que les prérogatives royales que le premier ministre pourrait invoquer s'il estime nécessaire de décréter l'état d'urgence sont illimitées?

Lorsque le co-président du comité permanent des règlements et autres textes réglementaires a écrit au premier ministre, sa lettre a été transmise au président du Conseil privé (M. Pinard). Elle confirme que les prérogatives de la Couronne l'emporteraient sur tous les autres aspects de ces dispositions.

Nous avons le choix dans notre pays qui est celui d'être dirigés par l'homme ou par la loi. Dans l'histoire de notre pays et de toutes les sociétés démocratiques, la liberté repose sur la loi. Mais les prérogatives accordées à la Couronne dans le contexte étendu de ces dispositions, montrent que nous pouvons facilement être la victime de la règle imposée par l'homme. J'espère que nous ne verrons jamais le jour dans notre pays, où un homme s'arrogera, grâce aux dispositions de cette loi—grâce à ce décret du conseil—le contrôle de la censure et de tous les moyens d'information. Pour prendre des décisions, le public doit sûrement être informé. Il est facile de l'influencer et si nous devons être dirigés par un homme ayant les deux sortes de pouvoir dont j'ai parlé, nous serons certainement victimes d'une dictature.

M. l'Orateur adjoint: Le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) veut faire un rappel au Règlement.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, mon rappel au Règlement concerne la motion de remplacement qu'a proposée le secrétaire parlementaire qui consistait à déposer ces documents lorsqu'ils existeraient dans les deux langues officielles. Il a ajouté que si l'opposition ne voulait pas accepter cela, le gouvernement voterait en faveur de la motion.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député se lance dans une argumentation, qui ne donne pas matière à un rappel au Règlement.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, j'en viens à la loi sur les langues officielles.

Une voix: Asseyez-vous!

M. Epp: Le vote!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député amorce une argumentation, chose qu'il aurait pu faire dans le cours du débat. Je dois dire qu'il n'y a pas matière à un rappel au Règlement pour l'instant.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, je voudrais soulever la question de privilège.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur adjoint: Le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) soulève la question de privilège.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas discuté de la loi sur les langues officielles dans le cadre du débat sur la motion. Je veux parler du dépôt des documents. D'après ce que le secrétaire parlementaire a dit, je suppose que le gouvernement serait d'accord pour déposer ces documents.

Une voix: Le vote!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Mais il a dit que les documents n'étaient pas disponibles dans les deux langues officielles.

Une voix: C'est le problème du gouvernement.

M. l'Orateur adjoint: Le député a dit ce qu'il avait à dire. La présidence estime cependant qu'elle a maintenant le devoir de mettre la question aux voix.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je voudrais que le député de Red Deer (M. Towers) figure comme comotionnaire au lieu du député de Hillsborough (M. McMillan) parce que celui-ci n'est pas à la Chambre.

M. l'Orateur adjoint: Le député enfreint le Règlement. La présidence a lu la motion telle qu'elle a été présentée à la Chambre. C'est ce qu'indiquera le compte rendu des délibérations.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Convoquez les députés.

(La motion de M. Friesen, mise aux voix, est adoptée.)

● (1750)

(Vote nº 157)

POUR

Messieurs

Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Benjamin
Berger
Blaikie
Blenkarn
Bloomfield
Bockstael
Bosley
Bossy
Bujold
Burghardt
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Cardiff
Chrétien
Clark (Yellowhead)
Collenette
Cooper
Corbett
Côté (Mme)
Cousineau
Dantzer
Darling
Daudlin
Deans
de Corneille
de Jong
Demers
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dubois
Dupont
Dupras
Ellis
Elzinga
Epp
Ethier
Fennell
Ferguson
Fisher
Flis
Forrestall
Fretz
Friesen
Frith
Fulton
Gamble
Gass
Gendron
Gimaïel
Gourde (Lévis)
Guilbault
Gurbin
Heap
Henderson
Herbert
Hopkins
Howie
Hudecki
Huntington
Irwin
Isabelle
Jarvis
Jewett (Mlle)
Joyal
Kaplan
Keeper
Kelly
Kempling
Kilgour
Killens (Mme)
King
Korchinski
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lawrence
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lewis
Lewycky
MacBain
MacDonald (Mlle)
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
Mayer
McCauley
McCuish
McDermid
McKenzie
McLean
McMillan
McRae
Miller
Mitges
Murta
Nicholson (Mlle)
Nickerson
Nielsen
Nystrom
Oberle
Ogle
Orlikow
Ouellet
Paproski
Parker
Penner
Peterson
Portelance
Prud'homme
Regan
Riis
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rose
Rossi
Roy
Sargeant
Schroder
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Skelly
Smith
Speyer
Tardif
Taylor
Tessier
Thomson
Tousignant
Towers
Turner
Vankoughnet
Watson
Weatherhead
Whelan
Wise
Wright
Yanakis—160.

Transferts du fédéral aux provinces

CONTRE

Messieurs

Allmand
Breau
Corbin
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Savard—5.

[*Français*]

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

Mme le Président: Comme il est passé 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures ce soir.)

(La séance est suspendue à 6 h 09)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du bill C-97, tendant à modifier la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport sans proposition d'amendement, et de la motion nº 1 de Mlle MacDonald et de la motion nº 2 de M. Blaikie.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Cet après-midi, monsieur l'Orateur, nous avons eu droit au discours du député de Gloucester (M. Breau) qui a eu le privilège de parcourir le pays avec le groupe de travail sur les accords fiscaux, dont le rapport est connu sous le nom de «rapport Breau». Il a essayé de justifier ce qu'il appelle de l'honnêteté politique. Il a déclaré que, malgré ce que dit le rapport à propos de la garantie des recettes, il était disposé à capituler sur ce principe. Il était prêt à abandonner le principe établi au chapitre X du rapport. J'ai lu à la Chambre à l'étape de la deuxième lecture, les passages pertinents du chapitre en question. En toute honnêteté politique, il y a lieu de s'interroger sur l'attitude du député de Gloucester, surtout lorsque l'on songe à l'entente conclue avec sa province. Il affirme en gros que sa province a perdu beaucoup d'argent au titre des programmes établis, mais qu'elle s'est rattrapée avec les paiements de péréquation. En fait, si cet ancien président du groupe de travail lisait les passages de son propre rapport qui portent sur la péréquation, il constaterait que la province du Nouveau-Brunswick s'est fait rouler avec la péréquation, et qu'elle est en train de se faire rouler de son plein gré avec la loi sur le financement des programmes établis.

Transferts du fédéral aux provinces

Il n'y a qu'une explication possible au numéro que nous a donné cet après-midi le député de Gloucester; c'est qu'il cherche un poste au Cabinet. Si c'est bien cela, il risque fort de ne pas l'avoir. Il est tout disposé à vendre sa province, à vendre son université, à vendre les hôpitaux, pensant leur obtenir plus avec cette entente que ce qu'ils auraient eu s'il s'en était tenu à son propre rapport, auquel il devrait être fier d'attacher son nom. Avec les autres membres du comité nous avons siégé sous sa présidence, nous avons établi un rapport qui était pour ainsi dire unanime, nous avons dit de façon claire et nette que toute coupure pratiquée dans les programmes établis les priverait de substance et leur enlèverait leur viabilité.

De temps à autre, monsieur l'Orateur, c'est la lutte politique qui veut cela, lorsqu'un député d'un parti représente un quartier d'une ville et un député d'un autre parti représente un autre quartier de cette ville, le débat prend souvent une tournure locale. Je voudrais donc parler du discours qu'a fait en Chambre cet après-midi le député de Mississauga-Nord (M. Fisher).

Il a été d'une honnêteté qui faisait plaisir à voir. Il n'a pas fait de mystères pour dire qu'on enlève aux provinces 937 millions en espèces qui seraient normalement allés à la santé et à l'enseignement postsecondaire cette année, et 1 milliard 58 millions de dollars l'an prochain. Il a dit tout simplement que le gouvernement ne pouvait pas adopter l'amendement du député de Kingston et les Îles (Mlle MacDonald) parce que nous sommes en période d'austérité, que le gouvernement n'avait pas l'intention de consacrer une telle somme à l'enseignement postsecondaire et aux services de santé.

• (2010)

Malheureusement, il n'a pas été aussi honnête pour ce qui est de l'austérité. Il a suivi la politique générale du gouvernement à cet égard, en faisant preuve d'austérité dans tous les programmes, sauf ceux qui importent le plus aux yeux des Canadiens. Il n'y a aucune mesure d'austérité à l'égard de Radio-Canada, dont le budget augmente de 73 millions de dollars. De même pour l'ACDI, dont le budget augmente de 146 millions de dollars. Aucune mesure d'austérité non plus en matière de publicité gouvernementale. Nous verrons plus que jamais les outardes sur nos écrans de télévision. Il n'y a aucune mesure d'austérité à l'égard du programme concernant la visite prochaine de la Reine. Les mesures d'austérité ne touchent pas la Commission d'expansion des entreprises, qui engouffre 125 millions de dollars dans la Consolidated Computer, ni le programme des garanties sur les prêts à l'expansion des entreprises. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) admet carrément que cela va nous coûter des millions de dollars en raison du nombre incalculable de défauts de paiement dus à une gestion incompétente et stupide.

Il n'y a aucune restriction à l'égard des garanties consenties aux termes du programme d'expansion des exportations, comme les garanties de consentir des prêts à 10 p. 100 d'intérêt ou moins à l'Algérie, pour lui permettre de construire des monuments à la révolution. Notre collègue prétend que ce monument représente deux bananes entourées d'un beigne, avec l'emblème de MacDonald en bas. Voilà à quoi sert notre argent! Il n'y a aucune restriction sur les fonds visant à subventionner l'intérêt sur les prêts de plus de 600 millions de dollars consentis à l'Union soviétique pour la construction de gazoducs.

Les restrictions touchent ce que le public réclame. Allez parler aux électeurs de votre circonscription, monsieur l'Orateur, ou à ceux des circonscriptions de Lincoln, Parkdale ou Hamilton-Ouest. Demandez-leur s'ils préfèrent qu'on restreigne les programmes d'aide étrangère ou l'assurance-maladie.

Peu importe au contribuable quel gouvernement paie la note. Car c'est toujours le même contribuable. La loi sur le financement des programmes établis fait partie des accords fiscaux pour tout le Canada. Il semble normal de répartir les risques entre tous les Canadiens. Il semble normal de faire en sorte qu'il y ait des établissements de santé et d'enseignement postsecondaire convenables partout au Canada. C'est ainsi que se bâtit le fédéralisme coopératif.

Mais le gouvernement se fiche pas mal du fédéralisme coopératif. Étant donné qu'aux termes de la Constitution, ce programme peut relever d'une compétence provinciale, le gouvernement est prêt à retrancher presque un milliard cette année, un milliard l'an prochain et deux milliards dans deux ans. Le député de Mississauga-Nord (M. Fisher) a clairement exposé la position du gouvernement à cet égard. C'est là que frapperont les mesures d'austérité.

D'ailleurs, l'austérité touchera même la circonscription du député puisse l'on doit y construire un nouvel hôpital. L'hôpital devra être plus modeste de même que les honoraires des médecins. Les services offerts à ses électeurs et aux miens puisque nous habitons la même ville, seront réduits. Voilà le genre de mesure d'austérité qu'il accepte.

Il est bien prêt à accroître l'aide étrangère, le budget de Radio-Canada et la publicité libérale frauduleuse à la télévision. Comme son ministre, il veut bien que soient réduits les services médicaux et qu'on rogne les crédits du Collège Erindale et de l'Université de Toronto. Il accepte aussi qu'on coupe les ailes aux jeunes qui veulent se bâtir un avenir, parce que les dépenses ne sont pas faites directement par le gouvernement fédéral mais qu'il les finance de concert avec les provinces.

Par sa proposition, le gouvernement du Canada a tenté de faire croire que les provinces ne faisaient pas leur part. Notre amendement vise à permettre au groupe d'étude de chercher à savoir comment ces programmes établis devraient être financés. Et nous voulons obtenir un répit de deux ans pour mener à bien cette tâche.

Je voudrais vous rappeler certains éléments fournis au groupe de travail au sujet des services de santé. Le gouvernement fédéral subventionnait 47.9 p. 100 des dépenses de santé des provinces en 1979-1980. L'année suivante, il n'en finançait plus que 47.6 p. 100. D'année en année, sa contribution diminue. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, dans son mémoire, a même déclaré que si les crédits pour le financement des programmes établis restaient les mêmes, la contribution du gouvernement fédéral au financement des services de santé continuerait de diminuer. C'est pourquoi cela n'a pas de sens de reprocher aux provinces de ne pas faire leur part en ce qui concerne le financement des services de santé. Nos vis-à-vis n'ont qu'à lire le document préparé par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et qui accompagnait la superbe montage de diapositives qu'il nous a présenté le 14 mai dernier.

M. Epp: De diapositives?

M. Blenkarn: Oui, c'était une façon de nous gagner à leur cause.

M. Epp: Ce devait être plutôt vaseux.

M. Blenkarn: Avec le recul, c'était effectivement une présentation vaseuse. Ce qui importe, c'est ce qu'ils nous ont dit en avril 1981. C'est une présentation vaseuse dans la mesure où ils ne nous tiennent pas le même language aujourd'hui. Ils invoquent je ne sais trop quels points fiscaux pour affirmer qu'il n'y a pas de coupures. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mme Bégin)—la pauvre—est absolument incapable de faire une addition correcte. En fait, elle se flatte de ne pas savoir calculer. Elle a dit à la Chambre qu'elle augmentait les dépenses consacrées à la santé de 13.4 p. 100. Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a dit que nous leur enlèverons 937 millions cette année. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mme Bégin) a parlé d'une hausse de 13.4 p. 100 et le secrétaire parlementaire prétend que ce sera 937 millions de dollars de moins.

• (2020)

Eh bien, il n'est pas nécessaire d'être très intelligent pour savoir lire des chiffres—trois ans de scolarité suffisent. Le député de Mississauga-Nord a au moins ce niveau de scolarité et il peut nous donner les chiffres exacts. En fait, il nous les a cités. Il pourrait se rendre au ministère de la Santé pour en communiquer quelques-uns au ministre.

Il pourrait en même temps s'entretenir avec le ministre chargé des loteries. Je dis le ministre des loteries, car le secrétaire d'État ne prétend plus s'intéresser à l'enseignement postsecondaire. C'est le ministre des loteries, le ministre des combines, et des tripotages. Il n'a aucunement l'intention d'examiner la situation comme elle mériterait de l'être. Il fait savoir que les dépenses d'enseignement augmentent de 12 p. 100, mais le député de Mississauga-Nord a raison: les crédits sont réduits et cela, de façon draconienne. Ces réductions toucheront tous les étudiants, professeurs et toute personne qui tient à progresser et à améliorer ses connaissances dans notre société.

On entend parler de bibliothèques dont les crédits sont coupés et d'écrits qui ne sont plus publiés. Des témoins qui ont comparu devant le comité nous l'ont dit. Des cours communautaires naguère jugés essentiels, comme les cours d'anglais langue seconde, sont supprimés parce qu'ils ne sont plus considérés comme essentiels. Les gens se font dire que ce n'est plus nécessaire parce qu'ils parlent déjà une langue du pays. Voilà le genre d'attitude que le gouvernement prend à l'égard du développement dont notre pays a besoin pour croître et prospérer à nouveau.

Des réductions frappent certains des services indispensables. Ces réductions ne manifestent pas que le gouvernement ait l'intention de restreindre ses dépenses. Le gouvernement ne sait pas ce que c'est que réduire ses dépenses. Son intention est de supprimer les fonds dont il n'a pas le contrôle absolu. Il cherche à obliger les provinces à assumer un déficit dans certains domaines, de façon à pouvoir lui-même en assumer d'encore plus considérables dans d'autres domaines. Le gouvernement ne fait pas preuve de modération; il cherche seulement à transférer son déficit aux provinces.

Le député de Mississauga-Nord a dit qu'il me soupçonnait d'être prodigue. Nous ne parlons pas de changements dans les habitudes de dépenses. Nous discutons de la question des programmes établis. Il ne s'agit pas d'un programme de nouvelles dépenses au chapitre de l'aide à l'étranger, de nouvelles réalisations de Radio-Canada, de nouvelles campagnes de publicité. Il s'agit de maintenir les régimes de soins médicaux et les programmes d'enseignement que nous avons organisés au Canada.

Si notre parti a proposé de reconduire pendant deux autres années les programmes actuels, c'est parce que les Canadiens estiment que les provinces n'ont pas fait leur part au cours des années. S'il en est ainsi, constituons donc une équipe de travail, comme le propose l'Association des collèges et des universités du Canada, pour déterminer qui devrait financer ces programmes d'enseignement. Devraient-ils être financés au moyen d'un système de comptabilité sur fiches, comme le propose le secrétaire d'État? Devraient-ils être financés comme ils le sont actuellement? Devraient-ils l'être à parts égales par le gouvernement fédéral et les gouvernment provinciaux? Peut-être le gouvernement fédéral devrait-il subventionner directement les universités et les collèges. Chose certaine, nous devrions instituer une enquête à ce sujet et c'est pourquoi, nous proposons un moratoire de deux ans. N'importe quel député libéral sensé accepterait cette suggestion.

Le même argument vaut pour le domaine de la santé. Il est établi que des gens doivent attendre de trois à six mois pour subir une opération parce qu'il n'y a pas de chambre de disponible dans les hôpitaux. Il est établi que des cardiaques meurent parce qu'ils ne peuvent être opérés. Il est établi que l'on entasse les malades sur des civières dans les couloirs des hôpitaux et que certains malades ne sont admis dans un hôpital qu'en cas d'urgence. Il faut mettre un terme à cet état de choses. Le gouvernement et en particulier les députés d'arrière-ban doivent s'acquitter de leurs responsabilités envers leurs commettants et regarder la réalité en face en ce qui concerne nos programmes établis.

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, je n'ai aucunement l'intention de laisser passer certains des propos du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) sans les relever. Tout d'abord, rectifions immédiatement une chose. Il a employé les termes «à peu près unanime» en parlant du rapport du groupe de travail. Quand une recommandation n'est pas adoptée à l'unanimité, elle l'est à la majorité des membres.

M. Blenkarn: Nous avions l'unanimité.

M. Herbert: Je vais répéter ce que j'ai dit au comité. Pour ce qui est de la garantie de recettes, j'étais contre son maintien. Je l'ai dit en comité auparavant, je l'ai répété en comité aujourd'hui et je le redis ce soir à la Chambre. Je n'étais pas en faveur du maintien de la garantie de recettes, qui a duré cinq années de trop.

Transferts du fédéral aux provinces

Quant aux conséquences de sa disparition, depuis 1972 les provinces étaient censées ajuster elles-mêmes leur mode de financement au cours des cinq années suivantes, puisqu'elles ont le droit de percevoir des impôts comme elles l'entendent. La poursuite de ces paiements ne repose sur aucune logique.

J'aimerais cependant faire remarquer une chose importante. C'est que la garantie des recettes était d'environ 800 millions de dollars cette année. Si le député de Mississauga-Sud est de bonne foi, il reconnaîtra qu'au printemps de l'année dernière, en 1981, au moment où nous examinions le montant des paiements de transfert aux provinces pour l'année dernière—nous disposions des prévisions budgétaires—il s'agissait de paiements de péréquation s'élevant à environ 3.4 milliards de dollars, dont 1.7 milliard pour ma province, le Québec.

L'opposition a cependant préféré passer sous silence le fait que le programme de péréquation est établi en fonction des besoins des diverses provinces. Au cours de l'année dernière, le montant payé a été modifié pour des raisons de nécessité. En fait, pour l'année qui vient de se terminer le 31 mars 1982, la province de Québec aura reçu 2.1 milliards en vertu du programme de péréquation, soit 400 millions de plus. Pour l'ensemble du programme, incluant toutes les provinces des Maritimes, la hausse à elle seule a dépassé 800 millions de dollars. Je ne parle pas de la hausse qui s'applique au Régime d'assistance publique du Canada. Quand on considère tous ces montants réunis, le montant que les provinces ont reçu en supplément au cours de l'année dernière et sur lequel elles n'auraient pu compter le 1er avril, au début de l'année dernière, dépasse un milliard de dollars. Par conséquent, quiconque passe ce fait sous silence et préfère ne parler que de ce qu'il perçoit comme des réductions de l'autre côté donne une fausse impression.

• (2030)

Le député a fait une autre déclaration que je désapprouve. Il a dit que le gouvernement voulait supprimer la garantie de recettes parce qu'il n'arrive pas à surveiller le programme. Aurait-il l'obligeance d'admettre que les subventions accordées pour l'enseignement postsecondaire sont transférées sans aucune condition? Les provinces ne sont pas du tout obligées de consacrer cet argent à l'enseignement postsecondaire; d'ailleurs, deux des provinces bénéficiaires reçoivent plus d'argent du gouvernement fédéral qu'elles n'en dépensent en réalité. Je tiens à le préciser.

Des voix: Bravo!

M. Herbert: Par ailleurs, dans le domaine des services médicaux, les paiements de transfert du gouvernement fédéral sont calculés d'après la population de la province. C'est du financement en bloc, mais nous transférons aux provinces une somme proportionnelle à leur population. Je le répète, si cet argent est destiné à une fin bien précise, nous ne décrétons pas qu'il doit absolument être consacré aux services médicaux. Ce sont les provinces qui décident et, si les services sont réduits, elles seules sont responsables.

Aujourd'hui, un groupe d'extrême droite, l'Association médicale canadienne, a comparu devant le comité et y a donné un témoignage qui m'a exaspéré. J'en cite un passage:

> Nous ne voyons pas pourquoi le gouvernement du Canada devrait verser à chaque province la même somme par habitant pour les soins de santé, quels que soient les besoins des provinces à cet égard ou encore leurs ressources financières. Nous ne voyons pas pourquoi le gouvernement du Canada ne devrait pas encourager la prestation de services de santé de qualité comparable dans toutes les régions du pays en assumant 60 ou 70 p. 100 du coût de ces services dans certaines provinces et seulement 40 ou 30 p. 100 dans les provinces mieux nanties. Pourquoi ne pas intégrer le principe de la péréquation à l'aide fédérale accordée au secteur de la santé? Pourquoi ne pas mettre sur pied un programme en vertu duquel les fonds fédéraux destinés aux soins de santé seraient directement proportionnels aux besoins des provinces dans ce secteur et inversement proportionnels à leurs ressources financières?

Je n'ai pu m'empêcher de rire quand j'ai entendu ces observations ainsi que la formule préconisée par l'Association, laquelle il me semble, accorderait moins d'argent aux provinces plus riches et plus aux provinces démunies, ce qui revient à une formule de péréquation. Je ne m'y oppose pas, mais je dis tout simplement que si l'on fonde le calcul de ces subventions sur la population des provinces, qu'elles soient riches ou démunies, le résultat net sera le transfert d'un nombre moindre de dollars, ce qui ne me paraît pas des plus logiques.

Le fait est que la somme transférée effectivement au cours du dernier exercice financier, qui vient de prendre fin hier, a été accrue, de par la nature même des programmes, de plus de un milliard de dollars. Cette somme, les gouvernements provinciaux n'auraient pu la prévoir dans leurs budgets pour la dernière année financière. Il est également possible, selon l'évolution de la situation économique cette année, que des augmentations équivalentes soient consenties.

Les députés d'en face répètent sans cesse qu'il faut tenir le gouvernement fédéral responsable de toute réduction des services. En premier lieu, le gouvernement fédéral ne contrôle en aucune façon la dépense des fonds affectés aux programmes de santé. En deuxième lieu, le gouvernement fédéral n'assigne même pas spécialement les paiements de transfert à l'enseignement postsecondaire, paiements qui, je le répète, dépassent dans certains cas la somme affectée à ce titre par les provinces. Le gouvernement fédéral transfère inconditionnellement aux provinces tous les paiements de péréquation. Quand vient le moment de payer la note du Régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement fédéral se contente d'émettre un chèque au montant qu'a décidé de dépenser chacune des provinces. Dans chacun de ces programmes, les décisions relèvent exclusivement des gouvernements provinciaux. Tant et aussi longtemps que le gouvernement fédéral transfère 20 p. 100 de son budget aux trésors provinciaux pour des attributions purement provinciales, je ne pense pas que nous méritions pour cette générosité que les provinces viennent nous cracher à la figure.

Des voix: Bravo!

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je ne puis cacher l'étonnement que m'ont causé les discours du député de Gloucester (M. Breau) d'abord, puis maintenant du député de Vaudreuil (M. Herbert). Toute ressemblance entre le discours qu'a fait ici le député de Gloucester et le rapport du groupe d'étude formé de députés de tous les partis qu'il a présidé est purement fortuite.

J'aimerais traiter pendant quelques instants du discours fait par le député de Vaudreuil. Il a défendu la décision gouvernementale énoncée dans ce bill, grâce à laquelle les fonds que l'État fédéral avait l'habitude de verser aux provinces—selon une formule globale de financement, mais à l'origine pour aider le financement des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire—vont être réduits de 5.7 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

M. Herbert: C'est faux.

M. Gauthier: C'est faux.

M. Orlikow: Le député dit que c'est faux. J'ai les chiffres. Je ne parle pas des chiffres que j'ai utilisés cet après-midi et qui sont ceux de novembre dernier, comme le député de Gloucester l'a dit. J'ai des chiffres récents. Permettez-moi de consigner la réduction que va subir la province de Québec au cours des cinq prochaines années. Il ne s'agit pas d'une réduction par rapport au montant que le Québec a reçu cette année, mais par rapport au montant qu'il aurait reçu . . .

M. Gauthier: Ah, une réduction d'augmentation.

M. Orlikow: C'est la réduction par rapport au montant que le Québec aurait reçu . . .

M. Gauthier: Une réduction d'augmentation.

M. Orlikow: . . . si la formule actuelle était restée en vigueur. Sur l'ensemble des cinq prochaines années, la réduction va se chiffrer à 1,399 millions de dollars pour le Québec. Depuis que je siège au Parlement, je lis tous les jours ou bien le *Star* de Montréal—quand il paraissait—ou la *Gazette* de Montréal, et presque tous les jours j'y apprends les réductions de services hospitaliers pratiqués dans la province de Québec. Presque chaque jour, j'y apprends la situation de plus en plus difficile des universités du Québec, spécialement des universités de langue anglaise comme McGill et Concordia. J'espère que dans cinq ans d'ici, le député de Vaudreuil sera encore des nôtres pour expliquer à ses commettants pourquoi les services et le niveau de l'enseignement à l'Université McGill, à Concordia, au Collège Macdonald ont été réduits comme ils l'auront été ainsi que les services hospitaliers.

M. Gauthier: Blâmez les provinces. Rejetez-en le blâme sur les provinces.

M. Orlikow: On me dit qu'au Canada, aujourd'hui, c'est dans la province du Québec que les impôts sont le plus élevés.

M. Gauthier: Un gouvernement socialiste est au pouvoir.

M. Orlikow: Ce n'est pas en disant aux Québécois que le gouvernement provincial a été obligé de réduire les services qu'on les réconfortera ou les aidera. Il n'empêche que le niveau des services fournis aux Québécois que représente ici le député de Vaudreuil baissera sensiblement à cause de l'attitude qu'il adopte.

Le député de Gloucester a essayé de faire valoir, cet après-midi, que le Nouveau-Brunswick, sa province, n'en souffrirait pas. En fait, au cours des cinq prochaines années, le Nouveau-Brunswick recevra 133 millions de moins qu'il n'en aurait touché selon la formule actuelle.

Je voudrais rappeler ici certaines conclusions du groupe d'étude multipartite qui était présidé par le député de Gloucester. Permettez-moi de lire un ou deux paragraphes d'un article publié dans le *Globe and Mail* le lendemain du dépôt du rapport, afin que des députés ne s'imaginent pas que je rapporte de travers les propos du groupe d'étude dirigé par le député de Gloucester.

M. Deans: Vous ne feriez pas une chose pareille. Cela ne vous ressemble pas.

M. Orlikow: Permettez-moi de vous citer un extrait de cet article:

> Il ne reste plus rien à rogner dans les programmes fédéraux-provinciaux d'aide à la santé, à l'enseignement supérieur et à l'assistance sociale, selon le groupe d'étude parlementaire qui a étudié les principaux programmes à frais partagés.

Ces programmes sont déjà réduits à leur plus simple expression, mais cela n'empêche pas le gouvernement fédéral de présenter ce bill. Je pense que le député de Vaudreuil siégeait à ce comité.

M. Epp: Il l'a signé.

M. Deans: Il a signé le document.

M. Orlikow: Mais il est prêt à soutenir cette réduction très importante de l'aide financière fédérale. Voici la suite de l'article:

> . . . rien de superflu dans l'enseignement supérieur, pas de dépenses exagérées pour l'assistance sociale, peu de double emploi en ce qui concerne les services sociaux . . . Une réduction importante des subventions affaiblirait les programmes qui se réduisent déjà à leur plus simple expression.
>
> Le groupe d'étude estime que si le gouvernement fédéral réduit sa contribution, il faudra certainement que d'autres paient à sa place. Dans le domaine de la santé, on aura davantage recours au ticket modérateur et au dépassement d'horaires; dans le domaine de l'enseignement, cela signifie une augmentation des frais de scolarité. «Dans un cas comme dans l'autre, les objectifs nationaux fondamentaux à l'égard de la justice et de l'égalité d'accès seront compromis» commente le rapport.

Et dans un autre paragraphe:

> . . . «Il n'y a pas d'incompatibilité structurelle à long terme entre les recettes et les responsabilités financières du gouvernement fédéral. On ne peut pas prétendre que les possibilités de recettes du gouvernement fédéral ont atteint un plafond structurel (par opposition à un plafond politique ou discrétionnaire)».

● (2040)

Ils ne sont pas les seuls. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), ce grand représentant de ma ville, a pris la parole lors d'une assemblée qui s'est tenue au début de la semaine à Winnipeg. En parlant de l'exposé présenté par l'Association canadienne des professeurs d'université, dont il était l'un des membres les moins éminents avant d'être élu ici, il a dit que la déclaration de l'ACPU était remplie d'exagérations. Il n'y a pas si longtemps qu'il a quitté Winnipeg et sa profession d'enseignant. Il devrait savoir—et je suis persuadé qu'il le sait—que l'université où il a enseigné manque d'espace. Sa bibliothèque est dans un état lamentable et ses laboratoires sont équipés de matériel vieux de 50 ans. Voilà quelle est la situation de l'université où le ministre a enseigné. Il sait aussi que le nouveau gouvernement du Manitoba a hérité d'un déficit de près de 300 millions de dollars en prenant le pouvoir il y a quelques mois, et que le déficit sera encore plus imposant cette année. Si le gouvernement fédéral réduit les fonds qui auraient dû être alloués et consacrés, comme cela se faisait il y a encore quelques années, à l'enseignement postsecondaire, il sera difficile, sinon impossible, aux gouvernements provinciaux, sauf peut-être au gouvernement albertain, d'absorber les déficits dont les aura accablés le gouvernement fédéral. Et pourtant, des membres du groupe de travail . . .

M. Tousignant: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. Deans: Il n'y a rien d'irrégulier.

M. Orlikow: Cela ne me fait rien.

M. Tousignant: Le député parle de déficits dans tout le Canada comme si le gouvernement fédéral en était responsable. Voudrait-il nous faire croire que lorsqu'une Canadienne devient enceinte, c'est la faute du gouvernement fédéral?

M. Deans: Le nieriez-vous?

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, j'accepte volontiers de répondre aux questions intelligentes et aux questions pertinentes. J'ai bien peur cependant que la question que le député vient de me poser ne figure pas dans la catégorie des questions pertinentes.

M. Gauthier: Nous sommes parfaitement d'accord avec vous.

M. Orlikow: Le gouvernement libéral du pays a un déficit, tout comme d'ailleurs le gouvernement conservateur en Ontario.

M. Tousignant: Le gouvernement de la Saskatchewan a un déficit.

M. Orlikow: Oui, le gouvernement néo-démocrate en Saskatchewan a lui aussi un déficit. Allons-nous réduire les services que nous fournissons aux Canadiens au point de ne plus répondre à leurs besoins, simplement parce que nous avons peur des déficits? Nous estimons qu'il faut maintenir et même améliorer les services. Même si cela suppose une augmentation du déficit nous sommes prêts à l'accepter.

Je voudrais faire consigner au compte rendu quelques passages de certains mémoires qui ont été présentés au groupe d'étude parlementaire sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Le groupe d'étude n'est pas arrivé à ses conclusions de façon mystérieuse, pas plus qu'il n'est allé chercher ses arguments dans les nuages. Certaines des associations les plus prestigieuses et les plus compétentes du Canada ont comparu devant le groupe d'étude et ont expliqué pourquoi le gouvernement fédéral ne devrait pas réduire en deça de son niveau actuel sa contribution à l'enseignement postsecondaire et à l'assurance-maladie. L'Association des universités et collèges du Canada a comparu devant le comité et a déclaré, entre autres:

> Le groupe de travail a conclu avec raison . . . «qu'il n'y avait pas de marge de manœuvre dans le régime d'enseignement postsecondaire . . . » Depuis que le FPE est en vigueur les subventions des provinces aux universités sont pour la plupart inférieures au taux d'inflation.

Elle a ensuite fait valoir que le gouvernement fédéral devrait continuer de financer les établissements d'enseignement au même rythme qu'avant.

Je regrette l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, car il a souvent travaillé pour le conseil de planification sociale de Winnipeg qui a témoigné devant le groupe d'étude. Le représentant de cet organisme a dit notamment ceci:

> De toute évidence, le gouvernement ne peut pas maintenir une qualité minimum de services humains, comme il l'a promis, s'il réduit l'enveloppe des affaires sociales.

C'est précisément ce que fait le gouvernement. Voici la suite du témoignage en question:

> Les services qui sont financés actuellement par le biais du Régime d'assistance publique du Canada et de la loi sur la réadaptation professionnelle des invalides en sont à leurs premiers balbutiements; c'est du moins l'avis de bien des personnes. Certains services, comme les services de soins à domicile, ne sont pas encore disponibles dans la plupart des régions du Canada. Les normes minimums n'ont pas été atteintes dans ces régions, c'est évident, et elles ne pourront jamais l'être avec des compressions de dépenses.

Le conseil demande que l'on augmente les dépenses, et pas seulement pour pouvoir améliorer les services. La plupart de ces dépenses nous feraient économiser de l'argent en réalité. Les services d'un travailleur à temps partiel envoyé chez une personne âgée incapable de subvenir à ses besoins reviennent à environ $25 par jour. Il en coûterait à tous ces gens entre $200 et $250 de plus par journée d'hospitalisation. Nous ne devrions pas diminuer le montant du financement ni réduire les services. Il nous faut au contraire améliorer les services et examiner attentivement la façon dont ils sont offerts.

J'aimerais revenir sur l'exposé que le Conseil canadien de développement social a fait devant le groupe parlementaire de travail. Cet organisme est constitué de représentants de pratiquement tous les gouvernements et de tous les organismes privés ou à but non lucratif qui œuvrent dans le secteur du développement social. C'est un organisme qui est très respecté, à juste titre d'ailleurs. De nombreux ministères fédéraux y sont représentés. Entre autres choses, ces porte-parole ont déclaré ceci au groupe de travail:

> . . . toute réduction particulière des crédits fédéraux aura des répercussions sur l'ensemble des programmes sociaux des provinces à cause de leurs méthodes de gestion. Étant donné que les services de santé, le bien-être social et l'enseignement réclament tous trois les mêmes subventions aux gouvernements provinciaux, la réduction des subventions va être ressentie par les trois secteurs. C'est sur eux que l'on va rejeter la faute, sur eux si les provinces décident d'augmenter les impôts.

Il n'y a pas d'autre solution: on va réduire les services. Toutes les provinces ont un budget déficitaire. Alors que peuvent-elles faire si le gouvernement fédéral réduit considérablement sa contribution? Elles peuvent augmenter les impôts, ce qui est pratiquement inconcevable actuellement. Elles peuvent aussi recourir au système du ticket modérateur. Il n'y a pas si longtemps, certaines personnes dont un membre de la famille était atteint d'une maladie grave se retrouvaient sur la paille. En 1956, l'un des membres de ma famille a dû passer trois ou quatre mois à l'hôpital. J'ai dû vendre ma maison car les frais d'hospitalisation n'étaient pas couverts à l'époque par l'assurance-maladie. Des milliers d'autres Canadiens connaissent cette situation. Aux États-Unis, ils se comptent par dizaines de milliers—et cela ne s'applique pas seulement aux pauvres—ceux qui se sont retrouvés sans un sou parce que l'un des leurs était atteint d'une maladie grave. Aujourd'hui, dans certaines universités américaines, les frais de scolarité s'élèvent à $12,000 ou $14,000 par année.

Pour que notre pays ait des universités d'un certain calibre, surtout dans les provinces pauvres comme le Nouveau-Brunswick que représente le député de Gloucester ou le Manitoba, d'où je viens, il faut que le gouvernement fédéral en finance la construction. En 1976-1977, le gouvernement fédéral a accordé près de deux milliards à l'enseignement postsecondaire. Après l'adoption du projet de loi, nous constaterons la baisse soutenue et inexorable des normes de nos universités et des soins médicaux fournis aux Canadiens dont tous les partis étaient si fiers jusqu'ici. Toutefois, nous commençons à voir se déprécier la plupart des choses qui ont été accomplies depuis 25 ou 30 ans. Je ne dirai pas que le gouvernement libéral est aussi rustre que le président Reagan aux États-Unis, mais c'est une question de mesure qui n'est pas trop sensible. Nous avons

fait les premiers pas dans la même voie qui s'est révélée si catastrophique aux États-Unis.

• (2050)

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, le député me permet-il de lui poser une question sérieuse?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) accepte-t-il de répondre à une question du député de Vaudreuil (M. Herbert)?

M. Orlikow: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) reconnaît-il que le Manitoba est l'une des trois provinces des Prairies à limiter à 5 p. 100 la proportion des étudiants de l'extérieur de la province admis dans leurs universités tandis que les deux grandes provinces centrales comptent dans leurs universités à peu près 30 p. 100 d'étudiants de l'extérieur? Le député pourrait-il s'efforcer d'obtenir de son gouvernement fraîchement élu qu'il lève sa limite de 5 p. 100 pour les étudiants de l'extérieur de manière à établir un juste partage des étudiants canadiens qui aimeraient passer d'une province à l'autre?

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de ce que vient de dire le député. Je ne dit pas que ce n'est pas vrai, mais je ne suis pas au courant. Si le député veut bien me donner des détails, je serai heureux d'en faire part au gouvernement du Manitoba. Je tiens à dire au député qu'il y a bien des choses dans le domaine de l'enseignement dont je ne suis pas heureux. Je ne suis pas heureux des frais de scolarité très élevés qu'exigent certaines universités des étudiants étrangers, ce qui fait que seuls les étudiants provenant de pays riches et de familles riches peuvent fréquenter nos universités. Si le député veut bien s'associer à moi dans cette croisade, je serai heureux de l'avoir à mes côtés.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Le vote porte sur la motion nº 1 inscrite au nom du député de Kingston et les Îles (Mlle MacDonald). La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Ethier): En conformité du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Le vote porte sur la motion nº 2 inscrite au nom du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie). La Chambre est-elle à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont pour la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Ethier): En conformité de l'article 75(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

A l'ordre, je vous prie. La Chambre passe maintenant à l'étude de la motion du député de Provencher (M. Epp).

L'hon. Jake Epp (Provencher) propose:

Qu'on modifie le bill C-97, loi modifiant la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis et prévoyant des paiements à certaines provinces, à l'article 2,

a) en ajoutant, immédiatement après la ligne 24, page 7, ce qui suit:

(7.1) Nonobstant les paragraphes (1) à (5) et (7), mais sous réserve du paragraphe (8), le montant du paiement de péréquation qui peut être fait à une province

a) pour l'année financière commençant le 1er avril 1982 et pour la durée d'application de la présente partie ne doit pas être inférieur à la somme obtenue en additionnant l'augmentation procentuelle des paiements de péréquation de la province ayant droit, à défaut du présent paragraphe, à l'augmentation procentuelle immédiatement supérieure à la plus basse et le paiement de péréquation de cette province pour l'année financière commençant le 1er avril 1982, s'il en est.

b) Si le paiement de péréquation auquel une province a droit, à défaut du présent paragraphe, pour une année commençant après le 1er avril 1982, diminue, celui auquel elle a droit en vertu du présent paragraphe est diminué du même montant,

b) en retranchant la ligne 30, page 7, et en la remplaçant par ce qui suit:

«paragraphes (6), (7) ou (7.1), le paiement de»;

et

c) en retranchant la ligne 34, page 7, et en la remplaçant par ce qui suit:

«paragraphes (6), (7) ou (7.1), s'il en est, pour»,

—Monsieur l'Orateur, vu l'heure, et sachant que d'autres députés veulent prendre la parole, je vais m'efforcer d'être aussi bref que possible.

Il se peut que la Chambre soit quelque peu surprise de voir quels sont les parrains de cet amendement, mais je tiens à remercier le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) d'avoir appuyé la motion.

Cette affaire découle de la situation qui s'est créée par suite des négociations sur les accords fiscaux fédéraux-provinciaux, surtout en ce qui concerne le Manitoba. J'ai dit au cours du débat de deuxième lecture, à l'instar d'autres députés, que je ne voulais pas faire preuve d'esprit de clocher dans le débat, mais que lorsqu'on étudie les données de la formule de péréquation, il ne fait aucun doute que celle-ci frappe plus durement le Manitoba. Les gens qui ont étudié la formule, sans parler de ceux qui viennent de la province où j'habite, en conviennent d'une manière générale. Vous constaterez qu'il s'agit là d'une attitude non partisane de la part du parti progressiste conservateur, du Nouveau parti démocratique fédéral et même des députés provinciaux du Manitoba, et c'est pour cela que j'en parle.

Jusqu'ici, et je ne veux pas parler du vote précédent, le débat a porté en général sur le financement des programmes établis et les compressions dans ce domaine. La proposition d'amendement inscrite au nom de l'honorable représentante de la circonscription de Kingston et les Îles (Mlle MacDonald) était tout à fait celle qu'il fallait. Les deux années qu'elle proposait ne visaient pas simplement à retarder l'échéance, mais devaient permettre des négociations, un compromis et un accord. Voilà à quoi elles devaient servir. Mais il est surprenant que la formule de péréquation soit le principal problème auquel le Manitoba doive faire face.

Avant les négociations, nous avions une formule qui tenait compte des dix provinces. Puis, lorsque le gouvernement fédéral a présenté sa proposition, il a proposé de se servir de l'Ontario comme base de référence. On craignait que l'Ontario ne puisse devenir admissible aux paiements de péréquation. On soutenait que l'Ontario ne devait pas être admissible à ces paiements et qu'elle devait continuer de servir de base de référence, quelle que soit sa situation financière. De toute évidence, cela a eu des effets néfastes sur la province d'Ontario. En fait, sur la formule en général. On l'a donc modifiée en prenant comme base les cinq provinces, appelées les provinces nanties.

• (2100)

Je voudrais parler aujourd'hui de la province du Manitoba. Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances du Manitoba nous a dit au comité aujourd'hui des choses ahurissantes. Il a fait remarquer que sa province continuerait d'accuser des déficits record au cours des cinq prochaines années. Nous ignorons quelle en sera l'ampleur, mais il semble que l'on prévoie en général un déficit minimal de 300 millions de dollars par année. Cela frappera durement les contribuables de cette province, non seulement parce qu'ils devront payer davantage d'impôts, mais—ce qui est tout aussi important—parce que le gouvernement aura du mal à maintenir ses services au même niveau que les autres dans le pays. Il y a une autre raison derrière l'amendement présenté par la représentante de Kingston et les Îles, et c'est qu'il est inacceptable que les autorités manitobaines soient forcées d'abaisser la qualité de leurs services en matière de santé et d'enseignement postsecondaire. Il reste à voir s'il ne serait pas possible de procéder à des rajustements pendant la période de transition pour atténuer les conséquences de ce changement sur le Manitoba.

Le ministre des Finances du Manitoba a déclaré par ailleurs que, pendant que le déficit de sa province augmenterait, celui du gouvernement fédéral diminuerait. Je ne suis pas d'accord sur le deuxième volet de son raisonnement. Je crains en effet que le déficit fédéral n'augmente pour les raisons suivantes. La situation économique est au point mort, et les prévisions que le ministre des Finances a faites dans son budget du 12 novembre sont déjà dépassées. Par ailleurs, le Programme énergétique national a fait baisser la production des provinces nanties. La province de l'Alberta, sur laquelle bien des prévisions en matière de recettes étaient fondées, n'a pas connu la croissance prévue dans le PEN ni dans l'accord énergétique entre l'Alberta et le gouvernement fédéral.

Monsieur l'Orateur, pourriez-vous rappeler certains députés à l'ordre?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Les députés qui veulent discuter feraient peut-être bien d'aller derrière les rideaux pour permettre au député qui a la parole de terminer son discours.

M. Epp: Merci, monsieur l'Orateur. Je le répète, si le gouvernement fédéral prévoyait une réduction du déficit, ces prévisions sont dépassées, à mon sens. Que fait le gouvernement fédéral, par conséquent? Existe-t-il une mesure transitoire permettant au Manitoba d'être moins durement touché qu'il ne l'est actuellement, du fait que le programme est basé sur cinq provinces? Un certain nombre d'entre nous ont examiné cette question, et c'est pourquoi nous sommes saisis de cet amendement. J'ai dit que j'allais être bref, car je ne veux pas empiéter sur le temps de mes collègues. Je ferai toutefois remarquer que cet amendement propose ceci. Je sais que des entretiens ont eu lieu avec le ministre des Finances (M. MacEachen) et je crois qu'il a lui aussi été quelque peu surpris en voyant les répercussions négatives que la formule de péréquation a au Manitoba. Ce que cet amendement propose, c'est que la part en pourcentage du montant de la péréquation de cette province ne puisse pas être inférieure au deuxième pourcentage le moins bon dans une année donnée parmi les provinces pauvres. Or, les chiffres montrent, monsieur l'Orateur, qu'en 1982-1983 le Manitoba recevrait des paiements de péréquation se montant à 10.7 p. 100, alors que la moyenne nationale serait de 13.6 p. 100. En 1983-1984, ils seraient de 10.7 p. 100 et la moyenne nationale de 11.3 p. 100. En 1984-1985, 10.7 p. 100 contre une moyenne nationale de 10.5 p. 100. En 1985-1986, 10.7 p. 100; moyenne nationale, 10.3 p. 100. En 1986-1987, ils seraient de 10.1 p. 100 et la moyenne nationale de 10.3 p. 100.

Vous noterez, monsieur l'Orateur, et je signale cela à cause de la période de transition—soit dit en passant, si je m'intéresse tant à l'amendement du représentant, c'est parce qu'il aura des répercussions importantes au Manitoba au cours des deux premières années—que nous serions prêts, si cet amendement était adopté, à laisser tomber celui-ci, car je pense que nous aurions ainsi résolu la question des deux premières années. Pour surmonter ce problème de transition pour le Manitoba, nous proposons d'employer la formule du deuxième pourcentage le moins bon, si je puis le décrire de cette façon. D'après la formule telle qu'elle se présente aujourd'hui, le Manitoba perdrait 582 millions de dollars nets au cours des

cinq prochaines années. La province devait perdre 747 millions de dollars, mais le ministre des Finances a admis cette disparité et a réduit le manque à gagner. Il a donc reconnu qu'il existe un problème. J'affirme pour ma part que les contribuables manitobains ne peuvent pas se permettre d'être emprisonnés pendant cinq ans par une formule de péréquation qui les empêche de maintenir des normes nationales au niveau des services.

Enfin, monsieur l'Orateur, il s'agit de savoir si l'amendement est recevable. Les députés qui font partie du comité connaissent l'argument selon lequel cet amendement qui porte sur l'octroi de 300 millions de dollars pendant la durée d'existence de cette formule viole, d'après le Règlement de la Chambre, la prérogative royale, dans la mesure où les dépenses des fonds publics doivent être une initiative gouvernementale. Soit, j'accepte cela. Si le gouvernement veut, par exemple, proposer cet amendement, ou s'il veut le modifier, je serais prêt à examiner ce changement. J'accepterais que le gouvernement propose un amendement semblable à celui-ci après les entretiens qu'il a eus. Le co-motionnaire pourra dire lui-même ce qu'il en pense, mais sans doute voudra-t-il y songer lui aussi. Nous voulons simplement dire que nous n'abordons pas la question dans un esprit de clocher; au contraire, si nous croyons à la péréquation que nous allons constitutionnaliser, avant de la faire, le 16 avril, il serait normal de mettre en place une formule de péréquation qui, en fait, n'en est pas une. Nous aurions pu utiliser n'importe quelle formule, par exemple celle de l'Alberta et tout le monde y aurait eu droit. Je ferai valoir au secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Fisher)—qui se trouve à la Chambre ce soir—que, s'il désire étudier la question en fonction de nos suggestions, je me ferai un plaisir de discuter avec lui des modifications à apporter. S'il veut adopter l'amendement, je suis d'accord, mais je tiens à lui dire que cette formule de péréquation n'est pas juste pour les contribuables du Manitoba. Par conséquent, je recommande aux députés d'adopter cet amendement.

• (2110)

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, étant donné que j'appuie la motion dont est saisie la Chambre, je voudrais ajouter quelques observations à ce qu'a dit le député de Provencher (M. Epp) quant à la raison pour laquelle cet amendement est si important. La nouvelle constitution sera proclamée au Canada d'ici peu. Les paiements de péréquation aux provinces seront désormais partie intégrante de notre constitution. Si nous voulons faire preuve de logique et d'intégrité en proclamant cet article de la constitution, alors il nous faut également approuver l'amendement à l'étude. Cet amendement atténuerait les effets de la formule de péréquation sur le Manitoba.

Mais avant d'aller plus loin, je voudrais faire consigner les affirmations que j'ai entendu d'autres députés prononcer, même à l'étape de la deuxième lecture. Je voudrais dire à la Chambre à quel point le Manitoba est traité injustement selon cette formule. Lors de la première année de l'entente quinquennale, les paiements versés au Manitoba s'accroîtront de 9.9 p. 100. A combien s'établira cette augmentation pour les autres provinces démunies? Elle oscillera entre 21 et 10 p. 100. Lors de la deuxième année de l'entente, l'augmentation prévue pour le Manitoba sera de 6 p. 100. Que sera-t-elle pour les autres provinces démunies? Elle variera entre 14.4 p. 100 et 10.7 p. 100. C'est la troisième année qu'on porte le coup le plus dur au Manitoba. Notre augmentation ne sera que de 2.8 p. 100. A combien s'établira-t-elle pour les autres provinces démunies? Elle s'établira à 11.3 p. 100, 11.2 p. 100, 11.8 p. 100, 11.4 p. 100 et 10.7 p. 100 respectivement pour chacune des provinces, par rapport à notre augmentation de 2.8 p. 100. Et la quatrième année, à combien s'élèvera cette augmentation pour le Manitoba? A 3.8 p. 100. Là encore, pour toutes les autres provinces démunies, cette augmentation sera de 11 et de 10 p. 100. La cinquième année, nous bénéficierons d'une augmentation comparable à celle des autres provinces, c'est-à-dire environ 10 p. 100.

En somme, pour la durée de l'entente quinquennale, les paiements de péréquation du Manitoba n'augmenteront que de 37.2 p. 100. L'augmentation la plus faible après la nôtre est celle du Québec, qui s'établit à 66.1 p. 100. Il s'agit donc de 37 p. 100 pour le Manitoba par rapport à 66.1 p. 100 pour le Québec. Les quatre autres provinces démunies, les provinces de l'Atlantique, bénéficieront toutes d'augmentations d'environ 80 p. 100.

Je vous le demande, où est la justice? Où est la péréquation dans tout cela? Où est l'égalité dans ce genre de proposition? Quel vent de folie, quel esprit de vengeance, quelle erreur ou quel égarement ont poussé le gouvernement à élaborer, puis à proposer, une formule qui se révèle si désavantageuse pour une province donnée, celle du Manitoba? Je suis tout simplement sidéré. Je suis déconcerté à l'idée que le gouvernement étant donné le choix qui s'offrait ait choisi cette formule. Les autres formules auraient également eu pour effet de diminuer l'ensemble des paiements du gouvernement au titre de la péréquation, mais elles n'auraient pas défavorisé à ce point une province par rapport aux autres, comme celle-ci le fait pour le Manitoba.

J'exhorte donc les députés ministériels à envisager sérieusement le fait que cet amendement a été proposé avec l'appui des deux partis d'opposition. Le gouvernement devrait envisager de présenter lui-même cet amendement et de l'adopter avant la fin du débat sur ce bill.

Quelles répercussions aura l'amendement? Il ne permettra pas de ramener le Manitoba au niveau supérieur, de façon à ce qu'il obtienne exactement la même chose que toutes les autres. Nous comprenons qu'une formule, pour rester une formule, doit être traitée avec un certain respect. Le Manitoba est différent, de par son potentiel fiscal, des provinces de l'Atlantique. Tout ce que demande cet amendement, c'est que pour chacune des cinq années visées par l'accord, les paiements du Manitoba augmentent d'un pourcentage au moins équivalent à celui de l'avant-dernière province, sur les six provinces défavorisées. Cela semble bien modeste. Nous ne demandons pas de passer en tête. Tout ce que nous demandons, c'est que le Manitoba soit traité comme l'avant-dernière province, puisque c'est la place qui lui revient aux termes de cette formule.

Je ne vois pas pourquoi le gouvernement refuse cette proposition. Je tiens à le dire carrément aux deux seuls députés libéraux du Manitoba. Si cet amendement n'est pas adopté et que le gouvernement ne le présente pas lui-même, je promets au député de Saint-Boniface (M. Bockstael) et à celui de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), de faire en sorte d'informer tous leurs électeurs sans exception—ils peuvent compter sur moi—lors des prochaines élections, pour leur dire que leurs

députés n'ont pas défendu les meilleurs intérêts du Manitoba à la Chambre.

Une voix: Laissez le Syndicat des postiers le faire à votre place.

M. Blaikie: Ils ont déjà des ennuis. Entre cette affaire et celle de VIA Rail, nous devrions n'avoir aucune difficulté à nous débarasser du député de Saint-Boniface. Le député de Winnipeg-Fort Garry creusera lui-même sa tombe.

Des voix: Oh, oh!

M. Taylor: Le premier ministre (M. Trudeau) va l'embaucher.

Une voix: Au Sénat! Sénateur Axworthy!

M. Blaikie: Je suis très sérieux mais je vois que nos vis-à-vis sourient et plaisantent entre eux. S'ils s'imaginent que ce projet n'aura aucune répercussion sur leur fortune politique au Manitoba, ils se trompent royalement. Leur situation ne pourrait empirer mais on continue d'élire des gens là-bas. Comme ce projet va affecter le Manitoba, le gouvernement provincial, les membres du parti progressiste conservateur et de Nouveau parti démocratique vont s'empresser d'en informer leurs électeurs.

Certains ont voulu prouver pourquoi le Manitoba ne devrait pas trop se plaindre du sort que lui réserve la nouvelle formule de péréquation. On a en effet soutenu que la péréquation avait été avantageuse pour le Manitoba au cours des cinq dernières années et que c'était le résultat de la formule. Pendant cinq ans la chance vous favorise et les cinq années suivantes, vous êtes malchanceux. Cette fois-ci nous jouons de malchance, mais c'est une autre histoire.

Si la péréquation paraît avoir été si favorable au Manitoba depuis cinq ans, c'est qu'on la considère par rapport aux cinq années précédentes. On ne peut considérer les paiements de péréquation comme un petit instantané historique qui change selon les années. Le Manitoba a reçu de 1977 à 1982 des paiements de péréquation élevés parce qu'il en avait reçu peu de 1972 à 1977. Il semble que les libéraux suivent des cycles. On peut s'attendre maintenant à cinq années de vaches maigres. Et comme je me suis efforcé de l'expliquer, cette fois-ci on nous fait vraiment un mauvais sort. Si mauvais en effet que le pourcentage d'augmentation du Manitoba équivaut à peu près à la moitié de ce que l'avant-dernière province défavorisée recevra, 37.2 p. 100 comparativement à 66.1 p. 100, soit ce que le Québec recevra au cours des cinq prochaines années.

• (2120)

Nous demandons simplement dans cet amendement que le Manitoba obtienne des paiements équivalents à ceux de l'avant-dernière province défavorisée. Je le répète, monsieur l'Orateur, pourquoi adopter une formule qui pénalise ainsi une province? Je ne le comprends pas. C'est insensé.

Quand je suis arrivé pour siéger au Parlement, je n'étais pas conscient du régionalisme. C'est peut-être parce que j'étais originaire du Manitoba—où les valeurs politiques et culturelles sont alliées, la province étant située en plein milieu entre l'Ontario et l'Ouest. Je ne venais pas ici pour me faire le porte-parole du Manitoba, mais pour être député fédéral et trouver des solutions favorables aux Canadiens du pays tout entier.

Je dois dire qu'après quelques années, de ma place voyant ce qui se passe en face, et constatant les décisions qui ont été prises ou qui vont l'être, ce qu'on peut faire pour le service ferroviaire—et toute l'attitude du gouvernement, je me rends compte que je deviens de plus en plus conscient du régionalisme. En un sens, je le regrette. Je n'avais pas l'intention de venir à la Chambre des communes en m'opposant pour ma région aux représentants des autres régions. Mais c'est le sentiment que je commence à avoir et je le regrette. Depuis quelques semaines, après avoir étudié une formule aussi menaçante pour ma propre province, je ne me vois pas abandonner cette conscience régionale dont j'ai parlé.

Je prie les députés, ceux du gouvernement en particulier, de ne pas permettre l'adoption de la formule de péréquation telle qu'on nous la présente. Ce serait tragique pour le Manitoba et pour notre conception générale de la péréquation. Elle tourne en ridicule la notion même de l'égalité entre les provinces et celle de leur aptitude à chacune, peu importe laquelle, d'offrir à la population des services de qualité comparable.

Nous avions d'autres amendements à proposer, monsieur l'Orateur. Je veux en mentionner quelques-uns, que nous avons proposé en comité. Si nous consacrons tout notre temps à ce premier amendement pour enfin l'adopter, tant mieux, parce que c'est l'un des amendements les plus importants de l'ensemble. Je vais maintenant laisser à d'autres l'occasion d'intervenir.

Je tiens à faire remarquer officiellement que pour pouvoir attacher davantage d'attention à cette proposition particulière, nous avons laissé passer notre chance de débattre notre amendement concernant la façon dont le gouvernement fédéral pénalise la Saskatchewan en ne lui remettant pas sa dette, à la suite du rajustement consécutif au recensement, alors qu'on le fait pour toutes les autres provinces en pareil cas.

Nous avons laissé de côté un autre amendement qui vise à supprimer l'indice plafond lié au PNB que les libéraux ont essayé d'imposer pour limiter les paiements de péréquation. C'est là une autre manière de déconstitutionnaliser les versements de péréquation, en disant qu'il faut les établir en fonction du PNB. Nous avons laissé tomber cet amendement.

Il y en a un autre que nous avons mis de côté et dont je voudrais parler. Il s'agit d'un amendement par lequel nous voulons permettre, grâce à ces dispositions fiscales, d'entreprendre une révision avant que ne commencent des négociations sur les nouveaux accords fiscaux, de la même façon qu'on a pu le faire de manière exceptionnelle en créant le groupe de travail parlementaire sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. J'ai trouvé que c'était un exercice particulièrement profitable. Toutefois, j'ai commencé à avoir des doutes quand j'ai entendu parler ceux qui en ont fait partie avec moi et qui ont signé le même document que moi. J'ai entendu le député de Vaudreuil (M. Herbert) et le député de Gloucester (M. Breau) et j'ai du mal à croire que ce sont les mêmes personnes avec qui j'ai assisté à 265 heures d'audiences et que ce sont ces mêmes gens qui ont signé le rapport du groupe de travail parlementaire. Ce rapport renferme bon nombre d'excellentes recommandations dont le gouvernement n'a nullement tenu compte, y compris quelques recommandations centrales consistant à laisser, dans les garanties de recettes, l'argent destiné à l'indemnisation. Ou n'en a pas du tout tenu compte; c'était pourtant une recommandation de fond, mais on l'a laissé pour compte.

N'ayant pas perdu foi dans la démocratie, monsieur l'Orateur, je pense que lorsque nous serons de nouveau appelés à faire ce genre d'examen, nous aurons peut-être un gouvernement différent. Qui sait, nous aurons peut-être même un gouvernement néo-démocrate. Ce serait vraiment un grand jour! Nous aurions alors un gouvernement qui ferait grand cas des gens qui viennent à ces audiences et qui tiendrait compte de leur opinion. Nous les écouterions attentivement. En conclusion, monsieur l'Orateur, j'espère que cet amendement sera adopté, qu'il remédiera à l'injustice faite au Manitoba et que nous aurons le genre de formule de péréquation qui s'impose.

Des voix: Bravo!

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Je voudrais prendre quelques minutes ce soir, monsieur l'Orateur, pour revenir sur les arguments avancés par les auteurs de la motion, le député de Provencher (M. Epp) et le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie).

En écoutant les propos qui ont été tenus jusqu'à maintenant, au cours du débat, je me demande si quelqu'un qui arriverait ici et qui entendrait de tels arguments pour la première fois ne se demanderait pas s'il vient d'une autre planète ou d'un autre coin du monde. Quelqu'un doué d'un peu plus d'objectivité qu'un grand nombre d'entre nous se demanderait sûrement si nous parlons de deux catégories différentes de contribuables, ceux des provinces et ceux du gouvernement fédéral. Il me semble que nous avons perdu de vue que les gens qui sont en cause, qui veulent savoir quel bœuf sera sacrifié, sont les contribuables du pays, qu'ils paient des impôts au gouvernement provincial ou au gouvernement fédéral ou qu'ils soient desservis en retour par leur province ou le gouvernement fédéral. Selon moi, il faut s'intéresser aux contribuables en tant que citoyens qui sont en droit de s'attendre à certains services en retour des impôts qu'ils acquittent. Si nous faisions en sorte de ne pas l'oublier, nous améliorerions notre attitude dans nos délibérations et nous donnerions un meilleur exemple à ceux qui les suivent de près.

Il nous appartient de donner le ton qui convient à ce débat, et nous devrions veiller avant tout aux intérêts des contribuables, qui ont droit à des services—et, dans ce cas-ci, ce sont des paiements de péréquation dont il est question.

Je voudrais signaler rapidement deux ou trois autres questions, monsieur l'Orateur, et je suis content de voir que le secrétaire parlementaire est des nôtres et qu'il m'écoute attentivement. Je sais qu'il compte un proche parent au Manitoba. Ce n'est pas que je cherche à influencer sa décision ou son jugement dans cette affaire. Je signale simplement qu'un de nos députés a un proche parent au Manitoba et que, compte tenu de cela, je suppose que ce député connaît bien la situation de la province ainsi que certaines des difficultés qui nous accablent.

Quant à savoir si nous devrions ou non recevoir davantage du gouvernement fédéral, ce qui nous inquiète, au Manitoba—et c'est un sujet dénué de sectarisme au Manitoba, du moins devrait-il en être ainsi—c'est que, quel que soit l'argument que l'on portera à la défense du Manitoba, ou encore quelles que soient les réductions qui seront apportées aux paiements qui lui sont destinés, nous voulons que toutes les autres provinces soient traitées de la même façon.

Les deux députés qui m'ont précédé ont cité toutes sortes de chiffres. Beaucoup de gens truffent leurs discours de pourcentages et de statistiques. Il demeure, à mon avis du moins, que les paiements versés au Manitoba au cours des cinq prochaines années ne seront accrus que d'environ un tiers de ce qu'ils sont à l'heure actuelle, alors que l'augmentation la plus faible après la nôtre sera d'environ les deux-tiers. De ce point de vue, la somme n'est pas négligeable, loin de là. Nous recevrons en moyenne, pour ce qui est de l'augmentation qui sera consentie au cours des cinq prochaines années, la moitié de ce que recevra la province à recevoir de l'augmentation la plus faible après la nôtre. Ainsi, il ne s'agit pas de quelques fractions ou de quelques décimales ici et là, mais plutôt d'une augmentation inférieure de moitié à celle dont bénéficiera le Québec qui vient immédiatement avant le Manitoba pour ce qui est de l'équité du traitement qui lui est réservé.

Quand nous examinons des chiffres de ce genre, et il faut du temps pour le comprendre pleinement, peu importe si nous voulons critiquer le ministère ou le ministre des Finances (M. MacEachen) ou le gouvernement au pouvoir, et il faut toujours songer que quelque chose peut avoir été oublié. Je ne pense pas que nous puissions invoquer cette excuse après ce soir parce que toutes les questions relatives à ce bill ont été pleinement débattues au comité et à la Chambre des communes. Jusqu'ici, si nous voulions être généreux, nous aurions probablement pu donner le bénéfice du doute au gouvernement et dire qu'il s'est tout simplement trompé, mais nous avons attiré l'attention du gouvernement sur les faits ce soir et je ne pense pas que cette excuse tiendra dorénavant. De toute évidence, nous devons donc expliquer clairement ce que cette nouvelle formule de péréquation signifiera pour le Manitoba.

• (2130)

Cela nous met dans une situation particulièrement délicate parce que, comme le ministre des finances du Manitoba l'a dit cet après-midi en parlant de sa province «nos déficits vont augmenter au fur et à mesure que ceux du gouvernement fédéral diminueront». C'est un autre problème qui se pose. En même temps que le gouvernement fédéral s'efforce de restreindre son

déficit, si le Manitoba veut maintenir les services qu'il offrait jusqu'ici, il verra son déficit s'accroître. Tous les députés en conviendront. On pourrait s'attendre que leur gouvernement fédéral soit sensible à cette situation s'il croyait en ses prévisions. Et si celles-ci se réalisent, le gouvernement fédéral verra son déficit diminuer.

Il faut signaler autre chose au sujet de la formule de péréquation. Depuis quelques années, nos résultats, en matière de croissance économique, sont restés sensiblement les mêmes. Comme l'a dit le député de Winnipeg-Birds Hill, il n'y a aucune raison pour que nous soyons traités beaucoup moins bien que la moyenne au cours des cinq prochaines années. Rien, dans la formule, ne dit que nous devions être moins bien traités que par le passé au niveau des paiements de péréquation.

Je ne comprends vraiment pas pourquoi ces amendements ne seraient pas mis aux voix. Je ne veux pas me lancer dans des menaces comme l'a fait le député de Winnipeg-Birds Hill. Nous ne menaçons pas de faire campagne contre les députés libéraux qui ont été élus au Manitoba. Nous voulons défendre les intérêts des Manitobains. Si le gouvernement voulait adopter ce genre d'attitude, il jugerait bon d'appuyer cet amendement, sans s'occuper du nom des motionnaires. Ce qui nous intéresse, c'est de veiller à ce que les Manitobains soient traités de façon équitable par rapport aux autres Canadiens.

Je terminerai en rappelant une déclaration que contenait le Discours du trône prononcé le 14 avril 1980, il y a près de deux ans. Le gouvernement disait qu'il incombait aux députés dans l'opposition de représenter les régions du pays qui ne sont pas représentées par des députés ministériels. D'autre part, il nous incombe tout particulièrement de représenter notre région ici à la Chambre et de représenter le Canada dans nos circonscriptions. Voilà l'occasion pour le gouvernement de joindre le geste à la parole.

Pour bien faire notre travail de députés et protéger les intérêts de notre pays, nous devons être traités équitablement. J'exhorte donc les ministériels à garantir que nous ne serons pas traités injustement au Manitoba et que nous pourrons être fiers de faire partie du Canada.

Je ne veux pas prolonger le débat. J'espère que les deux ministériels qui sont originaires du Manitoba se rendront à mes arguments et convaincront le gouvernement de modifier la nouvelle formule de péréquation pour empêcher qu'elle soit à ce point défavorable au Manitoba.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir commenter encore une fois le bill C-97, après les discours qu'ont prononcés les trois orateurs précédents, surtout le dernier qui m'a rappelé de façon si touchante les étroits liens familiaux que j'ai avec le Manitoba. Je ne suis pas certain que ce soit approprié, mais je voudrais profiter de l'occasion pour saluer directement les membres de ma famille qui me regardent en ce moment. Je suis très heureux de le faire.

Avant de me pencher sur certains des arguments avancés par les députés d'en face, je voudrais consigner encore une fois certains chiffres au compte rendu, comme on l'a fait plus tôt aujourd'hui. Cela aidera les Manitobains à faire abstraction des exercices d'éloquence auxquels se sont livrés des députés de tous les partis.

Cette année, les Manitobains recevront 895 millions de dollars dans le cadre du programme de péréquation et du financement des programmes établis. Au cours des cinq prochaines années, les fonds affectés au Manitoba augmenteront jusqu'à ce qu'ils atteignent 1.28 milliard de dollars en 1986-1987. Cela représente au total 5,363 millions de dollars. Ce montant comprend les 165 millions de dollars qui seront versés au Manitoba pour aider la province à faire la transition entre les deux méthodes de calcul. Ces 165 millions sont répartis de la manière suivante: 82 millions cette année, 56 millions l'an prochain et 27 millions l'année d'après. Cette diminution progressive doit avoir comme effet de faciliter le passage d'une formule à l'autre.

Il existe un troisième paiement qui n'a pas été inclus dans ces calculs, soit 31 millions versés au Manitoba sous forme de remise gracieuse, pour des considérations d'ordre démographique. Auparavant, ces 31 millions étaient inclus dans les paiements. Quand les nouvelles données démographiques ont été connues, on a constaté que ces 31 millions étaient excédentaires. Ce montant est techniquement remis, c'est-à-dire 31 millions en sus pour la province du Manitoba.

Cet après-midi, au comité et maintenant à la Chambre, on nous a parlé des formules et de la méthode de les calculer comme s'il s'agissait d'une sorte de compétition entre les provinces. C'est tendancieux. Les paiements de péréquation se résument à ceci: des paiements qui rendent les provinces égales en fonction d'une norme mathématique. Le ministre l'a clairement expliqué quand il est venu témoigner devant le comité lundi dernier. Je voudrais vous citer un court passage de ce qu'il a dit:

> La formule est conçue de manière à ce que toutes les provinces atteignent une certaine norme . . . Bien sûr, à une étape donnée, des provinces approcheront de la norme et à cause de cela, les paiements de péréquation vont diminuer et certaines provinces ne pourront plus se prévaloir de cette formule parce qu'elles auront amélioré leur capacité fiscale.

Et le ministre a signalé deux choses surtout en ce qui concerne le Manitoba. Il a affirmé qu'il était toujours exact qu'en dépit des paiements de transition, le taux de croissance exprimé en pourcentage pour certaines années, y était inférieur au taux de croissance des provinces atlantiques ou du Québec. Il a précisé ceci:

> Si le système de péréquation doit tenir compte de la capacité fiscale il ne peut produire des résultats semblables pour chaque province.

Autrement dit, je rappelle à nos amis néo-démocrates un vieux principe qu'ils aiment à répéter au public: chacun donne selon ses capacités et chacun reçoit selon ses besoins.

Nous ne donnons pas le même montant à chaque province. Par exemple, nous n'accordons pas pour l'instant de paiements de péréquation à l'Ontario. Bill Davis nous mettra peut-être dans la position où nous devrons un jour le faire, mais ce n'est pas le cas actuellement. Voyez-vous la province de l'Ontario venir un jour nous trouver en nous disant qu'elle reçoit en pourcentage des paiements de péréquation inférieurs à ceux du Manitoba et qu'elle devrait pour cela recevoir en contrepartie une subvention spéciale? Cela a l'air ridicule. Il est tout aussi ridicule que le Manitoba se plaigne de recevoir moins que les provinces de l'Atlantique et veuille toucher un montant forfaitaire en compensation. On assiste donc à une sorte de concurrence entre les provinces qui disent: «Nous voulons qu'on nous accorde un paiement spécial, car on ne nous verse pas autant en pourcentage». Voilà ce que les députés disent au gouvernement fédéral. Je regrette, mais je ne suis pas d'accord.

• (2140)

Examinons certaines des statistiques en cause. De 1976-77 à 1981-82, les droits manitobains à la péréquation ont augmenté plus rapidement que ceux de toute autre province; c'est-à-dire au taux de 156 p. 100. En Nouvelle-Écosse l'augmentation a été de 72 p. 100. Comment cela s'est-il produit? Pourquoi le Manitoba a-t-il eu 156 p. 100 alors que la Nouvelle-Écosse n'en avait que 72?

Le trésorier du Manitoba a répondu à cette question au comité ce matin. Voici ce qu'il disait:

> Au cours des cinq dernières années, l'économie manitobaine a eu des performances bien inférieures à la moyenne nationale, et plusieurs indicateurs tels la croissance réelle, la création d'emploi et les investissements montrent que notre performance a été la plus mauvaise de toutes les provinces.

Comme les performances étaient mauvaises, les transferts de péréquation ont été plus élevés, pour ramener la part du Manitoba aux normes nationales. Maintenant que le Manitoba s'est rapproché de cette norme, les pourcentages ne seront pas si élevés. C'est un calcul très simple.

M. Blaikie: Cette argumentation est complètement fausse.

M. Fisher: Il ne s'agit pas de concurrence entre régions, mais d'application d'un étalon de mesure.

M. Blaikie: Vous ne savez même pas de quoi vous parlez.

M. Fisher: Quand on se rapproche de cette norme, le pourcentage baisse. Il est regrettable que les députés aient décidé de présenter cela comme une sorte de concurrence entre régions. Je me permets de dire au député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) qu'il est à son mieux quand il ne tombe pas dans la défense d'intérêts régionaux étroits, comme il l'a fait plus tôt. Il devrait voir plus haut et ne pas prendre la tangente.

Qu'est-ce que demandent les députés, monsieur l'Orateur? Sortons du vague. Ils disent que le versement spécial de transition de 165 millions de dollars ne suffit pas. L'État fédéral a pris certaines mesures pour amortir le changement, mais il y a des députés pour dire que cela ne suffit pas et qu'il en faudrait un peu plus—simplement 300 millions de dollars de plus. Ils nous disent que 165 millions, ce n'est pas assez, mais que 300 millions suffiraient.»

Les députés sont d'un avis différent. Selon eux, le Manitoba devrait non seulement toucher ce cadeau supplémentaire—qui correspond pratiquement à deux fois ce que la province reçoit actuellement—mais elle devrait aussi avoir un statut particulier et pouvoir profiter à elle seule de cette largesse. Je ne peux pas accepter cela, car j'estime que c'est trop demander.

Il faut se rappeler que si le Manitoba reçoit moins c'est parce qu'il est plus près de la norme. Il ne connaît plus les difficultés comme l'explique le trésorier.

M. Blaikie: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement . . .

M. Fisher: Je répondrai aux questions à la fin.

M. Blaikie: Si le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Fisher) voulait bien répondre à une question s'est engagé à y répondre à la fin de son intervention.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député pourra poser sa question si le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances, ainsi que les députés de la Chambre y consentent à l'unanimité. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. Fisher: Monsieur l'Orateur, le député a eu tout le temps voulu pour exposer son point de vue. Il doit reconnaître que j'ai écouté son intervention non seulement avec attention, mais aussi avec grand intérêt et c'est pourquoi je peux répondre à certaines de ses remarques.

Mlle Jewett: C'est vous qui avez commencé.

M. Fisher: Le gouvernement fédéral propose au Manitoba de lui verser 165 millions au titre de paiements transitoires, plus une subvention spéciale de 31 millions à cause de sa population . . .

M. Blaikie: Nous en avons tenu compte dans les chiffres que nous avons cités.

M. Fisher: . . . et d'augmenter substantiellement notre contribution à des programmes de nature générale. Mais nous voulons que le Manitoba arrive à se sortir de la situation apparemment catastrophique évoquée par le trésorier. La majorité, mes deux collègues en particulier, ne voient pas les choses sous un jour aussi sombre que le trésorier qui évoquait aujourd'hui les sombres perspectives de sa province. Je souhaite que nous n'ayons pas besoin de verser les paiements transitoires. Je souhaite aussi que nous n'ayons pas à fournir cette aide et j'espère que la situation économique du Manitoba va s'améliorer pour qu'un jour nous n'ayons plus à lui verser de paiements de péréquation comme c'est le cas avec l'Ontario, l'Alberta, la Colombie-Britannique et autres provinces nanties. Si nous pouvons amener le Manitoba à ce stade, . . .

Mlle Jewett: Du pur paternalisme ontarien!

M. Fisher: . . . nous aurons fait davantage qu'en lui versant ces sommes.

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député a laissé entendre plus tôt qu'il accepterait de répondre maintenant à une question.

Des voix: Assis!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre.

M. Blaikie: Monsieur l'Orateur, les libéraux applaudissent pour un rien. J'aimerais demander au secrétaire parlementaire s'il est pleinement conscient que l'amendement prévoit la réduction des paiements de péréquation si la situation économique du Manitoba s'améliore.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. Le député a déjà participé une fois au débat et ne peut le faire à nouveau qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Je présume qu'il n'y a pas de consentement unanime.

M. Blaikie: Monsieur l'Orateur, j'ai posé une question. Je n'ai pas fait de déclaration. J'ai demandé au député s'il se rend compte que la formule prévoit que . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je dois signaler au député qu'il ne peut poser une question qu'avec le consentement unanime et je crois comprendre qu'il n'a pas ce consentement.

M. Blaikie: Monsieur l'Orateur, je voudrais bien savoir ce qu'on peut reprocher à ma question. J'ai demandé s'il se rendait compte que la formule prévoit que si l'économie du Manitoba s'améliore, les paiements de péréquation seront abaissés?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Il y a bien des façons de présenter un argument et de réclamer la parole, mais certes pas en invoquant le Règlement. Il ne s'agit pas d'un appel au Règlement. Si le député veut poser une question, il doit obtenir le consentement unanime de la Chambre et il ne l'a pas.

● (2150)

Le vote porte sur la motion nº 3, inscrite au nom du député de Provencher (M. Epp). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Ethier): En conformité de l'article 75(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé, mais comme il n'y a pas d'autres amendements, puis-je faire venir les députés?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Convoquez les députés.

(La motion nº 1 de Mlle MacDonald, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 158*)

POUR

Messieurs

Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bosley
Cardiff
Clark (Yellowhead)
Cooper
Corbett
Darling
Deans
de Jong
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Forrestall
Fretz
Friesen
Fulton
Gamble
Gass
Gurbin
Heap
Howie
Huntington
Jarvis
Jewett (Mlle)
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (Mlle)
Manly
Mayer
McCuish
McDermid
McKenzie
McKinnon
Miller
Murta
Nickerson
Nielsen
Nystrom
Oberle
Ogle
Orlikow
Parker
Riis
Roche
Rose
Sargeant
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Skelly
Speyer
Stevens
Taylor
Thomson
Towers
Vankoughnet
Wright
Young—68.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chrétien
Collenette
Corbin
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Daudlin
Dawson
de Corneille
Demers
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Dupont
Dupras
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gourde (Lévis)
Guilbault
Henderson
Herbert
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
MacBain
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Penner
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Smith
Tardif
Tessier
Tousignant
Turner
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—113.

● (2215)

Au cours du scrutin:

M. Blackburn: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je sais que je me trouve bien loin du greffier, mais je n'ai pas entendu prononcer mon nom. Pourriez-vous vérifier la chose?

M. Benjamin: C'est quoi votre nom encore?

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. On a oublié le député. On va le nommer tout de suite.

Le greffier: Monsieur Blackburn.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous votez pour ou contre?

M. Nielsen: Vous avez voté comment?

Après le scrutin:

Mme le Président: Je déclare la motion rejetée.

(La motion est rejetée.)

Mme le Président: Le vote porte maintenant sur la motion nº 2, inscrite au nom du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie).

(La motion de M. Blaikie, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 159*)

POUR

Messieurs

Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bosley
Cardiff
Clark (Yellowhead)
Cooper
Corbett
Darling
Deans
de Jong
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Forrestall
Fretz
Friesen
Fulton
Gamble
Gass
Gurbin
Heap
Howie
Huntington
Jarvis
Jewett (Mlle)
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (Mlle)
Manly
Mayer
McCuish
McDermid
McKenzie
McKinnon
Miller
Murta
Nickerson
Nielsen
Nystrom
Oberle
Ogle
Orlikow
Parker
Riis
Roche
Rose
Sargeant
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Skelly
Speyer
Stevens
Taylor
Thomson
Towers
Vankoughnet
Wright
Young—68.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chrétien
Collenette
Corbin
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Daudlin
Dawson
de Corneille
Demers
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Dupont
Dupras
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gourde (Lévis)
Guilbault
Henderson
Herbert
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
MacBain
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Penner
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Smith
Tardif
Tessier
Tousignant
Turner
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—113.

[*Français*]

Mme le Président: Je déclare la motion défaite.

(La motion est rejetée.)

[*Traduction*]

Mme le Président: Le vote porte sur la motion nº 3 inscrite au nom du député de Provencher (M. Epp).

(La motion nº 3 de M. Epp, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 160*)

POUR

Messieurs

Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bosley
Cardiff
Clark (Yellowhead)
Cooper
Corbett
Darling
Deans
de Jong
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Forrestall
Fretz
Friesen
Fulton
Gamble
Gass
Gurbin
Heap
Howie
Huntington
Jarvis
Jewett (Mlle)
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (Mlle)
Manly
Mayer
McCuish
McDermid
McKenzie
McKinnon
Miller
Murta
Nickerson
Nielsen
Nystrom
Oberle
Ogle
Orlikow
Parker
Riis
Roche
Rose
Sargeant
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Skelly
Speyer
Stevens
Taylor
Thomson
Towers
Vankoughnet
Wright
Young—68.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chrétien
Collenette
Corbin
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Daudlin
Dawson
de Corneille
Demers
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Dupont
Dupras
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gourde (Lévis)
Guilbault
Henderson
Herbert
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)

Transferts du fédéral aux provinces

Messieurs

Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe
(Charlevoix)
Lapointe
(Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
MacBain
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Nicholson
(Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Penner
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid
(Kenora-Rainy River)
Robinson
(Etobicoke-Lakeshore)
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Smith
Tardif
Tessier
Tousignant
Turner
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—113.

● (2230)

[*Français*]

Mme le Président: Je déclare la motion défaite.

(La motion est rejetée.)

[*Traduction*]

M. Chrétien (au nom du ministre des Finances) propose que le bill soit agréé.

M. Nielsen: Madame le Président, nous sommes prêts à nous prononcer à l'étape du rapport du bill. Puis-je vous proposer de demander qui est en faveur du bill et qui est contre.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le Président: Pouvons-nous nous dispenser de l'appel du timbre?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. MacEachen, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 161*)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni
(Mme)
Axworthy
Bachand
Baker
(Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet
(Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Caccia
Campbell
(Mlle)
(South West Nova)
Campbell
(LaSalle)
Campbell
(Cardigan)
Chrétien
Collenette
Corbin
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Daudlin
Dawson
de Corneille
Demers
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne
(Chicoutimi)
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Dubois
Dupont
Dupras
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gourde
(Lévis)
Guilbault
Henderson
Herbert
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe
(Charlevoix)
Lapointe
(Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
MacBain
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McRae
Nicholson
(Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Penner
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid
(Kenora-Rainy River)
Robinson
(Etobicoke-Lakeshore)
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Smith
Tardif
Tessier
Tousignant
Turner
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—112.

CONTRE

Messieurs

Baker
(Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bosley
Cardiff
Clark
(Yellowhead)
Cooper
Corbett
Darling
Deans
de Jong
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Forrestall
Fretz
Friesen
Fulton
Gamble
Gass
Gurbin
Heap
Howie
Huntington
Jarvis
Jewett (Mlle)
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald
(Mlle)
Manly
Mayer
McCuish
McDermid
McKenzie
McKinnon
Miller
Murta
Nickerson
Nielsen
Nystrom
Oberle
Ogle
Orlikow
Parker
Riis
Roche
Rose
Sargeant
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Skelly
Speyer
Stevens
Taylor
Thomson
Towers
Vankoughnet
Wright
Young—68.

● (2240)

[*Français*]

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

Mme le Président: Quand ce bill sera-t-il lu pour la troisième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: Maintenant.

Des voix: A la prochaine séance de la Chambre.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—L'AVENIR DE GIBRALTAR AU SEIN DE L'OTAN

M. D. M. Collenette (York-Est): Madame le Président, je voudrais approfondir la question que j'ai posée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan), le lundi 29 mars 1982, au sujet de la fermeture du chantier naval de Gibraltar, parce que la réponse que j'ai obtenue ne m'a pas satisfait.

Les habitants de Gibraltar font maintenant face à deux graves problèmes économiques, en l'occurrence, la fermeture du chantier naval et l'ouverture de la frontière entre l'Espagne et Gibraltar. La fermeture du chantier naval a été annoncée en novembre 1981 et se fera en 1983. Cette décision a été prise par suite d'un examen de la défense britannique et reflète ce qui avait été clairement indiqué à l'époque. Il ne semble pas possible du point de vue politique d'empêcher la fermeture du chantier naval. Comme on a annoncé que les chantiers navals de Chatham et de Portsmouth en Grande-Bretagne seront tous deux fermés, la fermeture du chantier naval de Gibraltar semble inévitable. La seule autre solution, c'est que le gouvernement de Gibraltar trouve moyen d'utiliser le chantier naval à des fins commerciales.

Par suite de l'examen de la défense britannique, un groupe d'experts-conseils a fait une étude approfondie de ce chantier naval. Ces experts-conseils avaient déjà mené une étude du port de Gibraltar et de ses possibilités d'avenir, surtout si la frontière entre l'Espagne et Gibraltar était ouverte. Ils ont conclu qu'il était possible de transformer le chantier naval en chantier commercial si certaines sommes y étaient investies pour garantir qu'il offrirait des services techniques d'une qualité suffisante, et l'on espérait qu'à ce moment-là, le chantier commercial deviendrait rentable dans l'espace de cinq ans.

De façon générale, le chantier naval pouvait être transformé en chantier commercial à trois conditions: d'abord, les secteurs du chantier naval dont le ministère de la défense britannique n'avait plus besoin devraient être transférés gratuitement au gouvernement de Gibraltar; deuxièmement, il faudrait des subventions s'élevant au total à 30 millions de dollars sur une période de cinq ans; troisièmement, il fallait obtenir la collaboration des syndicats et des travailleurs. Si ces trois conditions n'étaient pas remplies, le chantier ne pouvait pas être transformé en chantier commercial. Les experts-conseils du groupe Pedia affirmaient aussi que le gouvernement ne pouvait pas transformer le chantier naval en chantier commercial s'il devait en même temps faire face au problème que représenterait une frontière ouverte.

C'est un paradoxe, parce que l'ouverture de la frontière entraînera des revenus importants pour la population et le gouvernement de Gibraltar. Mais la chose ne sera pas facile. Pour bien saisir le problème, il faut revenir en arrière, sur le blocus et l'imposition de contraintes de la part du gouvernement espagnol. Avant le blocus de 1963-1964, l'économie de Gibraltar reposait en grande partie sur l'entreprise privée; le blocus avait pour objectif de réduire celui-ci à néant. Toutefois, les mesures n'ont pas eu l'effet escompté: d'une part, le gouvernement britannique a décidé de soutenir Gibraltar et, d'autre part, la population était prête à bien des sacrifices pour s'adapter à cette économie nouvelle.

Le blocus a donc eu pour conséquence d'atrophier considérablement le secteur privé et de rehausser d'autant le secteur public. Sous ce nouveau régime économique, la ville a dû compter largement sur son chantier maritime qui lui avait servi de point d'appui pendant le blocus, devenant la source principale de devises étrangères. Cette dépendance est maintenant si forte qu'il suffirait à Gibraltar de perdre 500 des 2,100 emplois pour que son économie soit en péril.

La politique de soutien mise en œuvre par le gouvernement britannique dépendait de l'existence du blocus et, à ce compte-là, l'ouverture de la frontière annonce la fin de cette politique et, partant, la fin de l'aide au développement outre-mer de la Grande-Bretagne.

Les habitants de Gibraltar se trouvent également confrontés au fait que le gouvernement espagnol rouvrira sa frontière avec Gibraltar le 20 avril 1982, et le rétablissement de ces liens risque de saper involontairement l'indépendance politique de Gibraltar, qui pourrait finir par dépendre économiquement de l'Espagne. Il est donc important que le gouvernement de Gibraltar amorce une reprise économique qui aurait pour effet de ramener Gibraltar à une position similaire à celle qu'elle avait avant l'imposition du blocus. Il faudra donc des investissements considérables pour créer une infrastructure touristique capable d'accueillir le nouvel afflux de touristes auquel Gibraltar pourra s'attendre à la suite de l'ouverture de la frontière, et un encouragement au secteur privé pour lui permettre de prendre de l'expansion et de répondre aux besoins nouveaux. De même, il faudra se préoccuper des pertes que subira le secteur public.

• (2245)

Pour résumer, le gouvernement de Gibraltar ne peut faire face simultanément aux problèmes créés par la fermeture des chantiers navals et l'ouverture de la frontière. Chose regrettable, cependant, il se voit forcé de le faire, ce qui a suscité un malaise considérable à Gibraltar.

Il semble donc que, si Gibraltar doit pouvoir survivre à ses problèmes économiques immédiats, l'aide requise en matière de commercialisation doive lui être fournie par le gouvernement britannique. Dans cet ordre d'idée, le ministère de la défense de la Grande Bretagne devrait lui transférer ses terres à titre gracieux. Sans ces deux concessions de la part du gouvernement britannique, l'avenir de Gibraltar s'annonce sombre.

Le gouvernement britannique, d'après les calculs, économisera dix millions de livres sterling par année grâce à la fermeture des chantiers navals. Ces économies semble négligeables par rapport à la valeur de Gibraltar, et le montant d'argent

requis pour la commercialisation ne me semble pas déraisonnable, même compte tenu de la situation économique actuelle en Grande-Bretagne.

On se demandera peut-être pourquoi je soulève, aux Communes du Canada, ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a décrit lundi comme étant strictement un problème britannique interne. Sauf votre respect, monsieur l'Orateur, le ministre a répondu à cette question implicitement quand il a déclaré, comme en fait foi le hansard du 29 mars 1982, à la page 15897:

> . . . les relations entre la Grande-Bretagne et l'Espagne à cet égard semblent s'être quelque peu améliorées et . . . l'Espagne fera désormais partie de l'Alliance de l'OTAN. Tout cela semble ouvrir la voie à d'utiles discussions.

Il a poursuivi, brouillant les cartes davantage:

> Donc, même s'il ne devrait pas y avoir de discussions au sein même de l'OTAN, le fait que les deux pays soient membres de l'OTAN devrait favoriser le règlement du problème.

Ce que disait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, c'est que l'avenir de Gibraltar, en tant qu'élément stratégique de la défense de l'OTAN, intéresse tous les pays membres de l'OTAN. Compte tenu de cette déclaration, il est tout à fait normal que d'autres députés à la Chambre et moi-même encouragions le gouvernement du Canada à soulever cette question auprès de nos alliés de l'OTAN.

Je crois savoir que les gouvernements américain et hollandais ont exprimé leurs inquiétudes auprès de la Grande-Bretagne de voir la capacité des installations navales de Gibraltar sérieusement compromises, si l'on ne donne pas le temps aux habitants de cette région de faire la transition entre une économie axée sur la défense et une économie axée sur le tourisme. Le Canada et ses alliés de l'OTAN devraient pour le moins insister auprès du gouvernement britannique pour qu'il mette graduellement un terme sur une période de 5 à 10 ans, à ses engagements financiers envers le chantier naval de Gibraltar, pour lui permettre d'effectuer cette transition. Il s'agit d'un rocher minuscule perdu dans une mer de culture anglophone et d'autres cultures du bassin méditerranéen.

Il incombe au pays et aux députés à la Chambre de prendre la défense des habitants de Gibraltar, qui se défendent courageusement pour protéger leur culture et leurs traditions linguistiques depuis 300 ans. C'est pour cette raison, et pour les raisons stratégiques de l'OTAN et du rôle que le Canada y joue, que j'ai porté cette question à l'attention de la Chambre ce soir.

M. Ron Irwin (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député de York-Est (M. Collenette) d'avoir porté cette question à notre attention non seulement en public ce soir mais également en privé, auprès de certains députés et du gouvernement du Canada.

Il s'agit de savoir si nous sommes concernés, en tant qu'alliés, par la fermeture du chantier naval royal de Gibraltar. Nous sommes concernés, mais nous devons faire preuve de prudence dans nos interventions. Le Canada n'a aucun droit pour prendre la défense des habitants de Gibraltar. Il s'agit d'un territoire sous tutelle britannique. Par conséquent, ce problème relève essentiellement de la politique intérieure de la Grande-Bretagne.

La présence de la Grande-Bretagne à Gibraltar remonte à 1704 à l'époque de la guerre de la succession d'Espagne alors que Sir George Rooke s'empara de la ville et de son rocher. Le traité d'Utrecht de 1713 devait ratifier cette prise de possession. Nous ne parlons donc pas d'un évènement récent mais d'un territoire qui relève de la Grande-Bretagne depuis 278 ans.

Nous savons que le gouvernement britannique a publié un Livre blanc intitulé «The United Kingdom Defence Program: The Way Forward». Le gouvernement britannique y reconnaît sans équivoque ses obligations économiques envers Gibraltar. En vérité, monsieur l'Orateur, sans la présence de ce chantier naval l'économie de Gibraltar serait bien mal en point. Le gouvernement du Royaume-Uni confirme dans son Livre blanc qu'il est disposé à envisager d'autres investissements si le chantier fermait ses portes. Nous sommes convaincus que le gouvernement du Royaume-Uni tiendra les promesses que renferme son Livre blanc—car il l'a toujours fait—et nous croyons donc que la question de Gibraltar ne doit pas être soumise à l'OTAN à ce moment-ci, pour faire l'objet de discussions au sein de cet organisme ou de discussions bilatérales entre ses membres.

• (2250)

Ceci dit, je remercie de nouveau le député d'avoir soulevé la question ce soir à la Chambre. Nous nous sentons historiquement liés à Gibraltar et il est bon que de temps à autre des députés nous le rappellent.

LES SUBSTANCES DANGEREUSES—LA MOUSSE ISOLANTE D'URÉE FORMALDÉHYDE—DEMANDE DE PRÊTS POUR LES PROPRIÉTAIRES TOUCHÉS. B) LE RENOUVELLEMENT DES HYPOTHÈQUES. C) L'UTILISATION DE LA SOMME PRÉVUE POUR LE PROGRAMME DE RÉNOVATION DES MAISONS

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur l'Orateur, le 24 mars dernier, j'ai demandé au premier ministre Trudeau si le gouvernement du Canada songeait à modifier la loi nationale de l'habitation afin de permettre à la SCHL de consentir directement des prêts aux propriétaires qui éprouvent des difficultés à renouveler leur hypothèque ou à refinancer leur maison, en raison de la présence de mousse isolante d'urée formaldéhyde que je désignerai désormais par le sigle MIUF.

La question est venue sur le tapis quand nous avons étudié, à l'étape du comité, le bill sur le logement en compagnie du ministre responsable de la SCHL. J'ai alors demandé au président de la Société si dans certains cas, elle prêtait directement à des propriétaires. Il m'a répondu qu'elle le faisait dans certaines circonstances, par exemple dans les localités minières où les sources privées se font rares. Voilà pourquoi j'ai suggéré au ministre de modifier la loi pour permettre à la Société de consentir ce genre de prêt. Il n'en coûterait rien au contribuable puisque les prêts seraient consentis aux taux courants mais cette modification serait très utile à des personnes dans une situation difficile.

Contrairement au gouvernement, je trouve qu'il devrait assumer une certaine responsabilité à l'égard de la MIUF. Après tout, c'est une société gouvernementale qui a fourni la MIUF aux gens pour qu'ils l'emploient à isoler leur maison. C'est encore le gouvernement qui, dans le cadre du programme d'isolation thermique des maisons canadiennes, a accordé des subventions aux personnes qui l'employaient pour isoler leur maison. Il se doit donc d'assumer une certaine responsabilité, et c'est un domaine dans lequel il peut le faire, à mon avis.

J'ai soulevé le cas de M. Jim Rogers, de Norval, qui travaille justement dans le secteur de l'isolation. Pour donner l'exemple, je suppose qu'il a isolé sa maison à la MIUF, puis d'autres maisons. Je crois comprendre que les gens qui ont eu recours à ses services ont été très satisfaits de son travail. Lorsque le gouvernement a interdit l'isolation à la MIUF, il a évidemment perdu sa concession, son entreprise, le matériel spécial qu'il avait acheté, son camion, tout, quoi, et il a fait faillite. Au cours de ses difficultés financières, il a perdu sa famille et risque maintenant de perdre sa maison parce que les gens qui lui avaient prêté de l'argent pour qu'il achète sa maison ont maintenant acheté leur propre maison et veulent ravoir leur argent. C'est ainsi qu'à la fin de mai on ne lui accordera pas d'hypothèque sur sa maison. Il a fait le tour de divers prêteurs mais en vain, de sorte que son problème revient à une chose et que le gouvernement a le devoir de lui venir en aide. La solution est simple: la SCHL peut accorder des prêts directs aux gens qui n'arrivent pas à emprunter.

Un autre exemple est celui de M. Gérald Prévost, de Georgetown. Il a une deuxième hypothèque sur sa propriété et, à cause de problème d'isolation, il ne peut renouveler cette deuxième hypothèque de source privée. Elle est annulée de sorte qu'il aura beaucoup de mal à garder sa maison aussi.

Je supplie donc le gouvernement de réexaminer son cas. Le ministre chargé du logement a balayé cette affaire de la main au comité en disant que ce n'était pas son problème. Le premier ministre a dit qu'il faisait déjà assez pour les gens qui sont aux prises avec ce problème, ce qui n'est pas vrai.

• (2255)

Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) n'a pas dit un mot dans toute cette affaire. Je lui demande donc instamment de reconsidérer la chose.

Il ne me reste plus qu'une minute. J'aimerais en profiter pour rappeler une propositon que j'ai faite lorsque j'ai posé toutes ces questions, à savoir que si l'on consacrait les 30 millions prévus pour créer des emplois et financer le programme PAREL—le programme d'aide à la remise en état des logements—à l'élimination des produits isolants à base de mousse isolante d'urée-formaldéhyde, du moins pour aider les propriétaires qui ne peuvent bénéficier du programme que le gouvernement a déjà mis en place, on contribuerait à créer davantage d'emplois car cette tâche exige beaucoup de main-d'œuvre. Cette solution permettrait en outre de résoudre le problème grave causé par les produits isolants à base de mousse d'urée-formaldéhyde.

Je soumets ces deux propositions au gouvernement et lui demande de les examiner attentivement. Cela ne coûtera pas plus d'argent aux contribuables et, en outre, cela permettrait de régler un problème sérieux.

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir dire un mot de l'aide que le gouvernement accorde aux propriétaires de maisons isolées avec de la mousse d'urée-formaldéhyde et de répondre par la même occasion aux remarques du député de Brampton-Georgetown (M. McDermid). On nous a posé plusieurs questions au sujet des prêts directs accordés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement aux propriétaires de maisons isolées avec de la mousse d'urée-formaldéhyde. Depuis longtemps, la Société a établi des liens avec des milliers d'emprunteurs particuliers. Elle a accordé des milliards de dollars à des millions de Canadiens propriétaires de maison. Lorsqu'un particulier éprouve des difficultés pour acheter une maison ou renouveler son hypothèque, il doit—lui ou le député de Brampton-Georgetown—en informer le ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, . . .

M. McDermid: C'est ce que j'ai fait, mais je me suis fait envoyer promener.

M. Flis: . . . le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) et la succursale locale ou le siège social de la SCHL. Nous tenons à connaître tous les cas d'institutions de prêts qui refusent d'accorder des hypothèques à des propriétaires de maisons isolées avec la MIUF. Le député de Brampton-Georgetown en a signalé un cas à la Chambre la semaine dernière. La SCHL invite tous ceux qui connaissent des cas semblables à lui fournir tous les détails pertinents. J'exhorte tout propriétaire qui croit faire l'objet d'un traitement injuste parce que sa maison est isolée à la mousse d'urée-formaldéhyde à prendre immédiatement les mesures que je viens de mentionner.

Le député a parlé en outre du programme canadien de rénovation des maisons qui offre 30 millions de dollars à ceux qui veulent rénover leur maison. Il a demandé que les propriétaires dont la maison est isolée à la mousse d'urée-formaldéhyde puissent profiter de ce programme. Les députés le savent, le gouvernement a déjà mis de côté 100 millions de dollars pour venir en aide à ces propriétaires.

M. McDermid: Seulement à ceux qui sont malades à cause d'émanations.

M. Flis: Je pense que les députés des deux côtés de la Chambre désirent vivement savoir tout ce que fait le gouvernement pour aider les propriétaires de ces maisons.

Tout d'abord, le ministre de la Consommation et des Corporations a établi un centre d'information et de coordination spécialisé dans l'isolation à la mousse d'urée-formaldéhyde. Le centre a servi de pôle d'attraction à des milliers de propriétaires inquiets qui désiraient renseignements et conseils. Il a effectué un grand nombre de tests dans des maisons situées d'un océan à l'autre.

En décembre dernier, le gouvernement a annoncé un nouveau programme visant à aider les personnes qui éprouvent de sérieuses difficultés et à redonner confiance dans la valeur des maisons ainsi isolées. Le ministre l'a indiqué aujourd'hui au cours de la période des questions, le gouvernement fournit sur demande et gratuitement ce qu'il faut pour déterminer si le niveau des émanations de formaldéhyde dépasse le niveau acceptable. Il a inauguré ce programme le 22 mars et il doit livrer cette semaine plusieurs milliers de trousses permettant d'effectuer ces mesures. Il fournit en outre aux propriétaires une assistance et des conseils techniques, le nom d'entrepreneurs et de laboratoires compétents, ainsi qu'une aide financière allant jusqu'à $5,000.

L'ajournement

• (2300)

LES AÉROPORTS—L'AGRANDISSEMENT DE L'AÉROPORT DE CHARLOTTETOWN

M. Mel Gass (Malpèque): Monsieur l'Orateur, je voudrais reprendre plus en détail une question que j'ai posée au ministre des Transports (M. Pepin) le 24 mars au sujet de l'agrandissement de l'aéroport de Charlottetown. Ma question portait sur l'approbation du Conseil du Trésor, nécessaire pour le lancement des travaux, approbation qui se fait attendre.

Pour comprendre l'anxiété des habitants de la province, il faut savoir que l'affaire remonte à 1974, année où un comité fédéral-provincial de planification avait décidé qu'une nouvelle aérogare et une nouvelle piste pour vents de travers seraient construites à l'emplacement actuel de l'aéroport de Charlottetown. Par la suite, des accords sont intervenus entre les autorités fédérales, provinciales et municipales sur toutes sortes de questions, c'est-à-dire le plan relatif à l'environnement, la participation publique, les règlements de zonage, le raccordement aux réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau, la construction de la déviation routière, l'échangeur donnant accès à l'aéroport et l'aérogare.

Les plans de l'aérogare ont été établis en 1977, il s'agissait d'un plan avec aires ouvertes original avec grande zone de promotion touristique, plate-forme d'observation, zone de jeu pour enfants, grand aménagement paysager, salon pour les personnes de marque et équipement d'économies énergétiques. Le montant prévu était de $5,861,500.

Le 3 novembre 1977, le Conseil du Trésor avait annoncé que l'appel d'offre serait lancé au début 1978 pour la première, et approuvé un montant de $21,531,500 aux conditions suivantes: *a*) révision du plan d'aérogare pour réduire ses dimensions et son coût en raison de nouvelles prévisions de trafic; *b*) présentation de rapports annuels pour la mise à jour du coût total, compte tenu de l'inflation; *c*) aucune augmentation de l'ampleur des travaux. Cela a amené une révision complète des prévisions de trafic-voyageurs qui avait été établis en 1973-1974 et en fonction desquels l'aérogare avait été calculée.

Au début de l'été de 1978, trois options étaient présentées au ministre des Transports, qui était alors l'honorable Otto Lang. Les voici: *a*) Soumettre au Conseil du Trésor l'idée originale; *b*) Réduire le coût du projet initial; ou *c*) —c'est la solution qu'a choisie le ministre—modifier le projet de départ en construisant une aérogare modulaire avec une tour de contrôle séparée.

Au cours de l'été 1981, les représentants de Transport Canada ont eu des entretiens avec le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. Les représentants de la province ont fait valoir les difficultés posées par la congestion des aires de stationnement de l'aérogare actuelle et les risques que cela présente. Avec l'aide du ministère de la voirie et des travaux publics, Transport Canada a agrandi les bâtiments actuels et y a inclus un nouveau système de manutention des bagages. Transport Canada a assuré au gouvernement provincial que ces petites améliorations étaient seulement temporaires et on espère que la construction de la nouvelle aérogare commencera l'été prochain.

Le ministre et moi-même avons souvent communiqué au sujet de cette question depuis quelques années, monsieur l'Orateur. Et il tient presque autant que moi, j'en suis certain, à ce que cette question soit réglée.

Le 11 février, j'ai de nouveau demandé au ministre la raison de ce retard et il m'a promis de m'envoyer une lettre m'indiquant le programme prévu. En fait, monsieur l'Orateur, le mnistre a dit très précisément: «J'ai toujours l'aéroport de Charlottetown à l'esprit, de même que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau en ce moment. Mais je n'ai vraiment pas été capable d'apprendre par cœur le calendrier des travaux pour chacun des mille aéroports du Canada et je demande donc quelques heures à mon honorable ami pour lui faire parvenir une analyse détaillée de toutes les étapes des travaux prévus».

A la suite de la période des questions, j'en ai discuté avec le ministre, mais il ne m'a pas précisé quand cette question sera soumise au Conseil du Trésor, même s'il m'a fourni d'autres renseignements pertinents.

Le 24 mars, je lui ai demandé quand la soumission serait présentée au Conseil du Trésor. Il m'a répondu qu'il m'avait déjà donné toutes les précisions voulues le jour où je lui avais posé la même question. Il a ajouté que si la soumission n'était pas présentée au Conseil du Trésor exactement au moment qu'il avait indiqué, il se renseignerait et me mettrait au courant comme il l'avait fait la dernière fois. Il faut reconnaître que le ministre a de la suite dans les idées: il n'a cessé de me répéter qu'il me donnerait une réponse qu'il ne m'a jamais donnée.

Nous sommes sur la bonne voie, mais nous ne pouvons malheureusement pas oublier que si le mouvement ne s'accélère pas davantage, l'avenir s'annonce peu reluisant pour le secteur du bâtiment de l'Île-du-Prince-Édouard. Nous apprécions l'aide du ministre, mais nous savons que ce projet de redéveloppement a également reçu l'approbation de l'honorable Otto Lang.

Monsieur l'Orateur, ceux d'entre nous qui habitent l'Île-du-Prince-Édouard et qui depuis quelques années surveillent la progression de l'expansion de l'aéroport de Charlottetown sont certains d'une chose. Le 3 novembre 1977, Transports Canada a reçu du Conseil du Trésor la permission d'effectuer des travaux de réaménagement à l'aéroport de Charlottetown pour un montant de $21,531,500. A l'heure actuelle, ces travaux coûteront $30,963,750, estime-t-on, compte tenu de la tour de contrôle et des édifices d'exploitation. C'est une honte et il faut y remédier sans plus tarder. Le Conseil du Trésor doit approuver ce projet immédiatement pour nous permettre de nous atteler à la tâche et de donner à l'Île du Prince-Édouard une installation dont elle a grand besoin en relançant un peu du même coup le secteur du bâtiment dans la province.

• (2305)

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, aux renseignements que le ministre des Transports (M. Pepin) a fournis au député le 11 février 1982, je suis heureux de pouvoir ajouter des détails sur l'avancement des travaux d'agrandissement de l'aéroport de Charlottetown. Ces transformations doivent permettre à l'aéroport de s'adapter à l'intensification du traffic aérien et à l'augmentation du nombre de voyageurs prévus pour les prochaines années.

Le réaménagement de l'aéroport de Charlottetown est le fruit d'un plan directeur issu d'une étude faite par un comité de planification fédéral-provincial, comme l'a dit le député. Le projet devrait coûter en tout aux environ de 30 millions de dollars. Jusqu'à présent, on a construit un édifice d'intendance de 2.2 millions de dollars et une aire de stationnement pour les avions ainsi que les chemins de roulement de liaison qui ont coûté 1.7 million. Le député sera heureux d'apprendre que le programme d'achat de terrains se déroule bien. Jusqu'à présent, ce programme a coûté près de 2 millions de dollars en tout. Un montant de $770,000 est prévu pour la conception d'un immeuble comprenant la tour de contrôle et l'aérogare durant l'année financière en cours, et les appels d'offres sont prévus pour le printemps 1982.

Comme les transporteurs aériens ont donné leur accord au dernier plan proposé pour la nouvelle aérogare, on a préparé pour le Conseil du Trésor une demande d'autorisation financière pour engager des consultants chargés de dresser les plans et de préparer les devis. La demande est maintenant à l'étude au Conseil du Trésor. Je pourrais ajouter, pour la gouverne du député, que la demande comprend les locaux nécessaires pour les services canadiens d'inspection, dont ceux de la douane et de l'immigration.

Le ministre avait espéré que la documentation du programme serait remise à l'étude comme on l'avait prévu à l'origine, mais l'échéancier des travaux n'est pas compromis. Dans le cas d'une décision favorable de la part du Conseil du Trésor, le ministère des Transports prévoit toujours que la construction débutera au printemps de 1983. Je suis persuadé que ces renseignements seront bien accueillis par les habitants de la circonscription de Malpèque.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est tenue pour adoptée. La Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 11 h 9, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 2 avril 1982

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. MICHEL JOBERT, MINISTRE D'ÉTAT ET MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler la distinguée présence dans nos tribunes de M. Michel Jobert qui est ministre d'État et ministre du Commerce extérieur de la République française.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

L'EXPANSION DU PROGRAMME DE SUBVENTIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, depuis deux ou trois ans, on promet d'étendre les limites et de formuler des principes directeurs au sujet des subventions au développement régional. Durant cette période rien n'a changé en dépit du fait que l'expansion du programme de subventions inciterait les entreprises à s'installer dans de nouvelles régions ou à agrandir les installations existantes aidant ainsi à résoudre les problèmes de création d'emplois et à supprimer le déphasage régional dans de nombreux endroits qui ne font pas partie du programme. Je propose donc, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que le ministre intéressé annonce immédiatement des changements à l'égard des subventions au développement régional qui entraînerait la délimitation de nouvelles régions plus étendues.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

L'IMMINENCE DE LA DÉCISION D'INONDER LA VALLÉE DE LA SKAGIT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, j'invoque moi aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante. Le 9 octobre de l'année dernière, la Commission mixte internationale a déclaré qu'elle statuerait aujourd'hui sur le sort de la vallée de la Skagit en Colombie-Britannique. Or, la Commission se réunit présentement à huis clos à Washington, D.C. et pourrait bien prendre une décision en l'absence d'un président canadien, car le gouvernement libéral néglige depuis plus d'un an de combler ce poste vacant. Afin d'empêcher que la vallée de la Skagit soit inondée à cause de l'impéritie du gouvernement libéral actuel, je propose, avec l'appui du député de Mission-Port Moody (M. Rose):

Que la Chambre appuie la demande d'audiences publiques sur le sort de la vallée de la Skagit, qu'approuvent tous les partis à la Chambre, et qu'un comité formé de représentants de tous ces partis soit constitué immédiatement et chargé de trouver un Canadien de grande réputation pour agir en tant que président canadien de la Commission mixte internationale, le gouvernement libéral n'ayant pas su lui-même nommer qui que ce soit pour diriger cet organisme mixte important.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

LA CRISE DE L'ESSENCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, à l'heure actuelle, les habitants de White Rock, en Colombie-Britannique, paient à peu près 30c. de plus le gallon d'essence que ceux de l'État de Washington, à quelques milles de là à peine. Le prix américain reflète le cours mondial, alors que les prix de l'essence au Canada ont presque doublé depuis deux ans, en raison surtout d'une hausse des taxes. Par conséquent, je propose avec l'appui du député de Provencher (M. Epp):

Que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources fasse savoir clairement si le gouvernement a pour principe de faire payer aux consommateurs canadiens un prix supérieur au cours mondial pour l'essence pour absorber les impôts excessifs que le gouvernement prélève pour financer des programmes qui ne visent pas à atteindre l'autosuffisance énergétique.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES DÉCLARATIONS D'IMPÔT SUR LE REVENU—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, d'ici 28 jours seulement, les Canadiens devront remplir leur déclaration d'impôt sur le revenu pour 1981 sous peine d'encourir de fortes amendes ou des peines d'emprisonnement. Cependant, le gouvernement n'a pas encore présenté les mesures fiscales découlant du funeste budget de novembre, qui diront aux gens combien d'impôt ils seront forcés de payer. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn):

Que le ministre des Finances choisisse sans tarder l'une des trois options suivantes:

a) présenter les amendements fiscaux pertinents;

b) porter au 30 avril la date limite pour présenter les déclarations d'impôt ou, de préférence,

c) démissionner et entraîner le premier ministre avec lui.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1110)

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

ON SUGGÈRE L'ÉTABLISSEMENT D'UN CONSEIL DE RECHERCHE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, le Canada et l'ensemble du monde industrialisé sont menacés par une bombe écologique. La santé et le bien-être de nos enfants et de nos petits-enfants sont en jeu. C'est à nous d'agir maintenant pour mettre fin à l'empoisonnement de la planète. Le dioxine, les pluies acides, les biphènyles polychlorés, le méthyle de mercure et le captan ne sont que la pointe de l'iceberg sans compte les additifs que nous ajoutons délibérément dans la nourriture, comme le colorant rouge nº 2 et le nitrite de sodium. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Que la Chambre charge le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le cabinet en général à envisager la création d'un conseil de recherche national indépendant chargé d'étudier en priorité les substances dangereuses, en vue de nous préparer à un avenir déjà risqué, et que ces travaux soient partiellement financés au moyen d'une taxe imposée à toutes les sociétés qui, au fil des années, ont mis l'avenir de la race humaine en danger par leur négligence et leur égoïsme dans leur quête aveugle du profit.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE TRANSPORT MARITIME

LA SURTAXE SUR LE CARBURANT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, au Canada, la saison de navigation de 1982 sur les Grands lacs va commencer lundi mais elle sera assombrie par une grande incertitude. D'après les estimations, le nombre des navires qui traverseront les Grands lacs va diminuer d'autant que 25 p. 100. Une activité économique à la baisse et le coût élevé de l'énergie sont cités comme deux des principales causes de ce fléchissement. Compte tenu des incidences des frais énergétiques élevés sur la navigation, d'autant plus marqués à cause de la surtaxe discriminatoire sur les carburants je propose, appuyé par le député de Halifax-Ouest (M. Crosby):

Que le gouvernement prenne des mesures immédiates pour réduire ou supprimer la taxe discriminatoire imposée à la flotte marchande du Canada de sorte qu'elle puisse redevenir pleinement concurrentielle.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ARGENTINE—L'INVASION DES ÎLES FALKLAND—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gary Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, je voudrais parler d'une affaire urgente. En écoutant les nouvelles ce matin, j'ai appris que des troupes argentines avaient débarqué dans les îles Falkland, depuis longtemps un protectorat britannique, et qu'elles voulaient en prendre possession. La population de ces îles est à 98 p. 100 d'ascendance britannique et ces personnes ont manifesté le désir de conserver leurs racines britanniques. Aussi, je propose, appuyé par le député de Red Deer (M. Towers):

Que la Chambre réprimande fermement l'Argentine pour avoir commis une agression militaire flagrante et qu'elle envoie une lettre au président de l'Argentine afin d'exiger le retrait immédiat des troupes et pour essayer de trouver une solution pacifique et démocratique à ce conflit.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Français*]

LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT

ON PROPOSE D'ACCEPTER LE COMPROMIS DE L'ACFO RELATIF AU FINANCEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente.

Étant donné la décision du secrétariat d'État de fragmenter l'Association canadienne française de l'Ontario en s'adressant directement aux organisations régionales; étant donné que cela va à l'encontre de la majorité des membres de cette association et étant donné que les vraies raisons qui ont poussé le gouvernement à agir de la sorte ont été les positions adoptées par l'ACFO lors du débat constitutionnel, je propose, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

Que la Chambre condamne le secrétaire d'État (M. Regan) pour son attitude et recommande au secrétaire d'État d'accepter le compromis de l'ACFO au sujet du financement de cet organisme.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

LE TRANSPORT DE PRODUITS DANGEREUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, les employés des lignes aériennes canadiennes rapportent une hausse effarante du nombre des armes à feu chargées et des cas de produits dangereux qui sont illégalement transportés dans la cabine ou la soute des avions de passagers, notamment des gaz toxiques, des produits chimiques liquides, des corrosifs et des explosifs. Je propose donc, appuyé par le député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis):

Que le ministre des Transports ordonne une enquête immédiate sur cette grave situation et prenne les moyens d'y remédier.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime sur cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1115)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

LA NATURE DU BUDGET

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, le ministre des Finances sillonne le pays pour tâcher d'expliquer son budget, mais il se refuse à dire à la population s'il compte y apporter de nouveaux changements. En son absence, je voudrais poser ma question au premier ministre, s'il veut bien m'accorder un instant d'attention.

On peut lire aujourd'hui dans le *Globe and Mail* que les fonctionnaires du ministère des Finances considèrent le budget de novembre dernier et les changements qui y ont été apportés comme un simple document de travail en vue de la préparation d'un nouveau budget. Le premier ministre pourrait-il nous dire ce qu'il en est exactement? Le budget de novembre est-il un budget à part entière, un simple document préparatoire à un nouveau budget, à moins que ce ne soit qu'un mythe?

M. Nielsen: C'est un véritable guêpier.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député oublie que le Règlement interdit de demander aux ministériels de commenter des articles de journaux. C'est une règle d'autant plus valable que dans le cas qui nous concerne, l'information est fausse.

LA TENEUR DU DOCUMENT MENTIONNÉ PAR LE MINISTRE

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, la réponse du premier ministre me fait penser à cette fameuse exclamation «Que de budgets! Que de budgets! Mais pas un projet de loi à l'horizon.»

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Mlle Carney: La fausse timidité du gouvernement à propos du budget laisse de nombreux Canadiens qui remplissent actuellement leur déclaration d'impôt dans l'incertitude et leur suscite des problèmes pour gérer leurs affaires. Comme si cela ne suffisait pas, le ministre a déclaré lors de ses consultations avec les chefs d'entreprises qu'un nouveau document était sous presse et en cours de traduction. J'aimerais donc savoir en quoi consiste ce document et quand il nous sera présenté.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le ministre des Finances a répondu à une question similaire que lui avait posée le chef de l'opposition. Il a déclaré à cette occasion que l'on présenterait une motion globale de voies et moyens qui permettrait aux parties intéressées d'étudier le projet de loi en détail.

M. Nielsen: Une motion fourre-tout de voies et moyens, en quelque sorte.

Questions orales

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR L'IMPÔT

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Si le ministre des Finances avait expliqué ce qu'il propose d'une façon claire et nette, nous ne serions pas obligés de poser constamment ces questions au nom des Canadiens qui ne s'y retrouvent guère. Ces jeux de salon seraient bien agréables s'ils ne faisaient de vraies victimes dans la vie réelle. Ainsi, cet été, 10,000 mineurs de la Colombie-Britannique seront mis à pied de façon permanente ou temporaire. Ils comprennent notamment ceux des mines Cominco à Trail et à Kimberley, qui ont pourtant survécu à la Crise, à la Seconde Guerre mondiale, à 14 années de gouvernement Trudeau, mais qui ne peuvent survivre au budget.

Des voix: Bravo!

Mlle Carney: Cet été, les mines Cominco vont être obligées de fermer pour la première fois en 40 ans. En fin de compte, quand donc le gouvernement mettra-t-il fin à ce jeu de devinettes et dira-t-il aux Canadiens ce qu'ils vout payer et quand ils le paieront?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Préisdent, je ne vois vraiment pas comment le sort de la société Cominco peut se rattacher à la question que l'honorable représentante a posée au sujet d'une motion des voies et moyens détaillée.

M. Nielsen: Il se rattache à votre gouvernement.

LE DÉPÔT D'UNE MOTION DES VOIES ET MOYENS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre et fait suite à celles qui ont été posées précédemment. L'autre jour, ce dernier a conseillé aux Canadiens de suivre les 163 motions des voies et moyens déposées à la suite du budget du 12 novembre pour faire leur déclaration d'impôt sur le revenu. Ce que le premier ministre a oublié de dire, c'est qu'aucune motion de ce genre n'a été présentée à la suite de la déclaration du 18 décembre. Le ministre des Finances a fait d'autres déclarations aux quatre coins du pays. On entend dire partout que des changements vont avoir lieu ou ont eu lieu.

Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si, et le cas échéant, quand de nouvelles motions des voies et moyens vont être présentées afin que nos concitoyens puissent savoir vaguement où ils en sont? Le premier ministre doit se rendre compte de l'incertitude que fait naître le sentiment qu'il ne reste rien du budget original. Cela a causé aux gens un tort énorme.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député demande si et, le cas échéant, quand une nouvelle motion des voies et moyens va être présentée. Le ministre des Finances a déclaré clairement en réponse à une question que lui a posée le très honorable chef de l'opposition, chose que je viens de répéter, que le gouvernement allait présenter à la Chambre une motion des voies et moyens détaillée, pratique qui a déjà été suivie à de nombreuses reprises . . .

M. Nielsen: Jamais comme cela.

M. Trudeau: . . . même dans le budget qu'a présenté le député de Saint-Jean-Ouest quand il était ministre des Finances.

M. Nielsen: Il n'y a jamais eu un tel retard.

M. Trudeau: Cela n'a rien d'insolite et il n'est pas nouveau non plus que les contribuables doivent faire leur déclaration d'impôt aux dates qui ont été indiquées, d'après les nouvelles motions de voies et moyens. Il est fréquent qu'on présente des amendements lorsque les différentes mesures législatives fiscales sont étudiées. Dans ce cas, il est possible qu'on apporte des amendements ou non. Si oui, les impôts devront être rajustés en conséquence.

M. Nielsen: Le ministère du Revenu national est dans le chaos le plus total.

• (1120)

LA DATE DU DÉPÔT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, est-ce que le premier ministre va dire, par exemple, à l'aubergiste qui établit sa déclaration de revenus pour 1981 à quelles déductions pour amortissement il a droit? S'il a acheté une lampe, une serviette ou autre chose de faible valeur, peut-il l'amortir intégralement, conformément à l'ancienne loi, ou n'a-t-il droit qu'à la moitié de la déduction pour amortissement? Que doivent faire ceux qui étaient étudiants et qui avaient l'intention de rembourser un prêt étudiant grâce à l'argent qu'ils pensaient récupérer en remplissant leur déclaration? Et les agriculteurs qui ont acheté du matériel, est-ce qu'ils l'amortissement à 100 p. 100 ou à la moitié des taux d'amortissement? Le premier ministre peut-il nous dire où nous allons? Est-ce que cette incertitude va persister?

Voilà près de cinq mois que le budget a été présenté. Il a été modifié plusieurs fois. Est-ce que le premier ministre va jouer franc jeu avec les Canadiens aujourd'hui, et nous dire à quelle date ces nouvelles motions de voies et moyens vont être déposées? Vont-elles être déposées avant les vacances de Pâques?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne m'étonne pas que les Canadiens ne sachent à quoi s'en tenir, parce que l'opposition cherche depuis trois mois à brouiller les cartes. Ils devraient s'en tenir à la veille règle voulant qu'on se guide sur les énoncés du budget et sur les dates qui y sont annoncées pour les changements fiscaux. Depuis que je suis ici, chaque budget a été modifié. Il y a toujours des modifications, qui sont acceptées au sujet d'un ou plusieurs passages des bills, et il est possible qu'il y en ait encore cette fois-ci. Dans le cas contraire, l'opposition nous reprocherait d'être entêtés, de ne pas vouloir entendre raison.

La Chambre est déjà saisie de quatre ou cinq bills fiscaux. Ils ont été discutés ici, dont un tout récemment qui porte sur l'aide au logement. Donc le budget avance, les bills fiscaux avancent et, comme après chaque budget, les bills vont être discutés quand leur tour viendra.

LA SANTÉ

LE NIVEAU DE DIOXINE DANS LES POISSONS DU LAC ONTARIO

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Hier, le ministère de l'Environnement de l'Ontario a publié une étude montrant que les niveaux de dioxine dans le lac Ontario sont plus élevés qu'ils ne l'ont jamais été. L'étude a révélé qu'il y avait 27.4 parties par billion de dioxine dans la truite et 59 parties par billion dans les goujons de la région de Port Credit. Le ministre dira-t-elle aux Canadiens qui vivent dans cette localité et qui pêchent dans le lac Ontario aux environs de Port Credit si, à son avis, il est souhaitable de continuer à manger du poisson provenant du lac Ontario?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je n'ai pas reçu préavis de cette question qui a trait à une étude effectuée récemment. Pour la gouverne des Canadiens, je préfère tout d'abord examiner le dossier. J'ai siégé en comité toute la matinée et je n'ai donc pas eu l'occasion d'étudier la question. Je ferai rapport au député le plus tôt possible.

LA DÉTERMINATION DU NIVEAU DANGEREUX

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. D'après son ministère, les poissons du lac Ontario sont atteints d'un degré de contamination dangereux lorsque le taux atteint 20 parties par billion. Dans l'État de New York, le plafond est de 10 parties par billion. D'après le ministre de l'Environnement de l'Ontario, compte tenu du taux de contamination des eaux du lac Ontario en dioxine, il peut être dangereux à la longue de boire de l'eau de ce lac. Le ministre compte-t-il ramener le plafond de 20 à 10 parties par billion, comme dans l'État de New York?

• (1125)

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je ne suis pas au courant que mes services aient reçu de nouvelles données mais la dernière fois que nous avons parlé des plafonds de contamination, nous n'avons pas jugé bon de modifier le nôtre. Je me renseignerai et j'en donnerai des nouvelles au député lorsque je lui répondrai.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RENCONTRER LES GOUVERNEURS AMÉRICAINS

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, le premier ministre de l'Ontario a déclaré qu'il était préoccupé par le déversement accidentel de ce produit chimique toxique dans les eaux du lac Ontario et qu'il comptait rencontrer le gouverneur des états de New York et du Michigan très bientôt pour leur en parler. Le ministre accepterait-elle d'en faire autant?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, le premier ministre de l'Ontario a pris une excellente initiative. Certains comités fédéraux ont déjà collaboré étroitement avec les autorités américaines. Il est évident que le gouvernement attache une importance capitale à la lutte contre la pollution par la dioxine.

Questions orales

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LES AFFIRMATIONS DANS UNE BROCHURE DE LA COMMISSION

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la conversion au système métrique au Canada. A titre de ministre de la Consommation et des Corporations, il est censé protéger les Canadiens contre la publicité frauduleuse. Et pourtant, comme ministre chargé de la Commission du système métrique, il publie de la publicité grossièrement trompeuse au sujet de la conversion au système métrique. Le ministre peut-il justifier une seule des fausses affirmations dont est truffée la brochure «En marche vers le système métrique», par exemple: «Au Canada, la conversion au système métrique est volontaire»? Le gouvernement aurait-il changé sa politique en matière de conversion au système métrique?

M. Baker (Nepean-Carleton): Plus d'amendes ni de peines d'emprisonnement.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, s'il y a eu des affirmations gratuites et de la publicité fausse, c'est bien celles qui ont été propagées par le député de Peterborough et par certains de ses collègues du parti progressiste conservateur.

[*Traduction*]

LA DOTATION EN PERSONNEL DES KIOSQUES DE LA COMMISSION

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, le ministre s'est au moins retenu de me traiter de fanatique comme il qualifie tous ceux qui ont le malheur de ne pas approuver la politique gouvernementale en matière de conversion au système métrique.

Ma question supplémentaire concerne les kiosques ou les comptoirs publicitaires de la Commission du système métrique, où sont distribuées ces brochures. Il en pousse partout, dans les supermarchés et les centres d'achat. Le ministre chargé de la conversion au système métrique peut-il nous dire combien de personnes ont été engagées pour tenir ces comptoirs et comment elles l'ont été, puisqu'il n'y a pas eu de concours d'annoncé? Comment les intéressés ont-ils été informés de ces postes?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, il s'agit d'une question qui devrait être inscrite au *Feuilleton* et nécessiter une réponse écrite de ma part. Il me fera plaisir de le faire si l'honorable député veut présenter une question écrite. Par ailleurs, je peux l'assurer que ces kiosques rendent un service d'information publique à la population canadienne et que dans l'ensemble du pays cette information est fort bien reçue par les consommateurs.

Questions orales

[*Traduction*]

LE TRANSPORT MARITIME

ON DEMANDE D'ANNULER LA SURTAXE SUR LE CARBURANT MARIN

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le gouvernement est parfaitement au courant de la diminution très marquée du nombre de bateaux des Grands lacs qui quitteront la Voie maritime à son ouverture, lundi prochain. C'est dû dans une grande mesure à la surtaxe sur le carburant marin. On risque ici non seulement que l'activité de la flotte des Grands lacs diminue, mais également qu'entre 1100 et 1700 marins canadiens perdent leur emploi. Le gouvernement prendra-t-il des mesures concrètes pour protéger ces emplois et améliorer la position concurrentielle de la flotte des Grands lacs du Canada, en annulant la très forte surtaxe sur le carburant maritime?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je rappelle au député qu'il n'y a pas de surtaxe d'imposée aux bateaux canadiens qui font la navette entre les divers ports canadiens. La surtaxe est perçue uniquement quand on utilise du pétrole pour les expéditions internationales et elle s'applique également aux bateaux américains et canadiens. A l'heure actuelle, cette taxe est plutôt minime, en fait.

• (1130)

Je rappelle au député qu'un peu partout en Amérique du Nord, l'ensemble du secteur des transports éprouve des difficultés. Ce malaise atteint indifféremment les transports ferroviaire, routier, aérien et maritime. Ce secteur est dans une passe difficile, mais non pas en raison du coût du carburant. Ces difficultés sont dues au ralentissement général de l'économie, tant en Amérique du Nord qu'en Europe. La surtaxe est un facteur très minime dans les activités générales d'une compagnie et elle s'applique uniquement aux expéditions internationales.

M. Forrestall: Madame le Président, c'est la protection des emplois qui m'intéresse. Si le ministre tient à considérer comme négligeables les taxes discriminatoires de l'ordre de 8 à 10 millions de dollars qu'on exige pour le carburant marin, c'est son affaire. J'estime qu'il devrait les supprimer.

LES EMPLOIS DES MARINS CANADIENS

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, j'adresse ma question supplémentaire à quelqu'un d'en face qui se préoccupera du problème, peut-être le premier ministre. Quelles mesures le gouvernement pourrait-il prendre de façon assez urgente pour faire en sorte que ces 1100, 1200 et peut-être même 1700 marins canadiens ne perdent pas effectivement leur emploi à cause du marasme dont vient de parler le ministre?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Le député le sait, madame le Président, les compagnies maritimes canadiennes jouissent d'un avantage par rapport à leurs concurrents américains quant à la navigation entre les ports canadiens. Elles jouissent donc d'un avantage, tout comme par le passé. Nous nous préoccupons tous à la Chambre du chômage qui sévit dans le pays. Nous voulons que l'économie soit remise sur pied aussitôt que possible mais, le député le sait, le monde entier et plus particulièrement le monde occidental est actuellement plongé dans une crise.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME DE STABILISATION DU PRIX DU BŒUF

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné que le ministre a retardé de trois mois le paiement ou l'annonce du paiement prévu aux termes du programme de stabilisation du prix du bœuf, le ministre voudrait-il dire à la Chambre quel sera le montant des paiements et quand ils seront versés? J'espère qu'il ne donnera pas sa réponse habituelle: «Bientôt».

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président . . .

M. Epp: Qu'allez-vous dire maintenant?

M. Whelan: . . . les représentants de l'Association des éleveurs que nous avons rencontrés il y a trois semaines savent fort bien que si nous nous en tenions strictement à la loi sur la stabilisation des prix agricoles, la production de 1981 ne serait pas subventionnée. En fait, l'Association me demande de passer outre aux 90 p. 100 prévus. Elle suggère 95 p. 100 et c'est ce que nous examinons présentement.

ON DEMANDE QUE LES VERSEMENTS NE SE RATTACHENT PAS AU PLAN DE GESTION DE L'OFFRE

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, le ministre est-il prêt à garantir aux éleveurs que l'annonce dont il parle depuis quelque temps et qu'il pourrait bien faire dans trois semaines ne se rattachera aucunement à son plan de gestion de l'offre?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le ministre confond deux choses. La loi sur la stabilisation des prix agricoles exige que je fasse une annonce concernant les 90 p. 100 de la moyenne des cinq années précédentes en me basant sur le coût des facteurs de production de l'année courante. Quant à l'autre programme, différentes commissions l'ont proposé depuis quelques années. Elles ont proposé différentes méthodes de commercialiser le bœuf. J'espère pouvoir annoncer les modalités du programme dans trois ou quatre semaines; je crois avoir dit trois semaines l'autre jour. Nous y mettons la dernière main, mais ce programme n'a pratiquement rien à voir avec celui qui est prévu aux termes de la loi sur la stabilisation des prix agricoles.

[*Français*]

LE TRANSPORT MARITIME INTERNATIONAL

L'IMPOSITION DE LA TAXE SUR LE PRIX MONDIAL

M. Pierre Deniger (La Prairie): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et est supplémentaire à la question du député de Dartmouth-Halifax-Est.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il est d'accord sur les propos tenus par les représentants de l'Industrie maritime canadienne qui tenaient un congrès cette semaine ici même à Ottawa et qui considèrent l'imposition de la taxe sur le prix mondial du carburant pour le mouvement intérieur international aux hommes d'affaires canadiens comme discriminatoire, et que cette imposition va à l'encontre de la loi nationale sur les transports puisqu'elle ne s'applique qu'au mode maritime et non aux modes ferroviaire et routier, et enfin qu'une partie importante du mouvement du trafic américain qui avant était transportée par les hommes d'affaires canadiens sera maintenant transportée par les armateurs américains qui seront maintenant plus économiquement viables à cause de cette imposition.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je dois dire que je suis en désaccord sur cette hypothèse. Tout d'abord, il faut se rappeler qu'il existe certaines taxes pour les transporteurs par terre, par exemple, pour le transport par camions, qui sont des taxes différentes de celles qui sont imposées pour le transport maritime. Nous avons toujours eu des systèmes de taxation qui variaient d'un mode de transport par rapport à l'autre.

En ce qui concerne le transport international, nous avons le même arrangement pour les navires américains que pour les navires canadiens, mais rien ne démontre que ce facteur ait pu affecter jusqu'à maintenant le choix du transporteur entre des transporteurs canadiens et des transporteurs américains dans le transport international.

Enfin je tiens à rappeler à mon collègue que les transporteurs canadiens jouissent d'un avantage appréciable dans les ports canadiens, lequel pourrait être utilisé à bon escient pour faire concurrence même sur les routes internationales.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE PROGRAMME D'INDEMNISATION DES IMPORTATIONS PÉTROLIÈRES

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et a trait au fait que les consommateurs de pétrole au Canada se font voler environ 18c. le gallon à cause de la taxe. Quand il a fait sa déclaration hier, pourquoi le ministre n'a-t-il pas modifié la formule d'indemnisation à taux uniforme qui ne tient pas compte du coût réel du pétrole brut importé, mais seulement du coût moyen, ce qui veut dire que certains raffineurs et importateurs de pétrole de l'est du Canada reçoivent jusqu'à $9 le baril de trop en versements d'indemnisation?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je crains que mon honorable ami ne comprenne pas très bien le fonctionnement des versements d'indemnisation pour le pétrole. Comme il l'a dit, les indemnisations sont calculées selon une moyenne et chaque fois qu'un raffineur gagne un cent sur une livraison, lui-même ou ses rivaux perdent un cent sur d'autres livraisons justement parce qu'il s'agit d'une moyenne. Les importateurs ne perdent donc rien et ils ne gagnent rien. Chaque fois qu'un importateur gagne de l'argent sur une livraison, lui-même ou quelqu'un d'autre en perd sur une autre livraison. Les droits d'indemnisation à l'importation ne donnent donc aucun avantage général à qui que ce soit.

M. Rose: Je ne comprends peut-être pas bien les complexités des droits d'indemnisation pétrolière, mais je ne comprends certainement pas le ministre non plus. Celui-ci a adopté une politique qui vise à réduire les exportations et les prix, il a organisé des échanges et ainsi de suite. Si cela ne fait pas la moindre différence, pourquoi se donner toute cette peine?

L'INSTAURATION D'UN SYSTÈME DE REMISE AU CONSOMMATEUR

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, le ministre garantira-t-il à la Chambre qu'il mettra au point un meilleur système de rapport ou qu'il autorisera des échanges complets, ou du moins, si certains importateurs de pétrole obtiennent une indemnisation trop élevée, qu'il instaurera un système de remise afin que le consommateur puisse profiter des paiements en trop que reçoivent les importateurs dans l'est du Canada?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'ai constaté que le député avait posé cette dernière question sous une forme hypothétique. Je tiens à lui garantir que le système est conçu de façon à empêcher que les raffineurs ou les sociétés réalisent des bénéfices. C'est tout simplement impossible vu les règles qui s'appliquent au système.

En ce qui concerne le montant total des droits, l'entente avec l'Alberta stipule très clairement que le gouvernement ne doit pas réaliser de bénéfices et qu'à la fin de l'année, le montant des droits d'indemnisation pour le pétrole doit être égal au coût de l'importation. S'il y a lieu de modifier la formule, nous le ferons certainement, mais le système actuel est conçu de façon à empêcher l'industrie de réaliser des bénéfices supplémentaires.

* * *

LES MINES

LA REMISE D'IMPÔT APPLICABLE AUX INDEMNITÉS DE SERVICE DANS LE NORD

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État responsable des Mines. Au début de la semaine, en visite à New York, elle a eu la surprise d'être interrogée par plusieurs intéressés américains quant à l'avenir des indemnités de service dans le Nord. Je suppose que n'étant pas préparée, elle n'a pas été en mesure de répondre aux questions qui lui ont été posées. Elle a eu du mal à expliquer pourquoi le gouvernement refuse de prolonger le décret de remise bien qu'il n'ait aucun autre programme satisfaisant à proposer. Je crois savoir que l'honorable représentante a dit, en privé, à de nombreuses personnes, qu'elle était favorable à la prolongation de ce décret. Je tiens à

demander au ministre si elle a formulé cette recommandation au ministre des Finances et aux autres membres du cabinet et, dans l'affirmative, pourquoi le gouvernement prend-il aucune mesure à ce sujet?

• (1140)

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Madame le Président, je tiens à rétablir les faits quant à notre mission à New York qui, contrairement à ce que le député a laissé entendre, a été couronnée de succès. En fait, le ministre d'État (Commerce international) lit actuellement les rapports de presse concernant cette mission. J'ai pu rassurer les investisseurs newyorkais en leur disant que leurs investissements sont les bienvenus dans notre pays.

Quant au décret de remise concernant les indemnités du Nord, j'ai été agréablement surprise par la complexité des questions qui m'ont été posées. J'ai répondu que le gouvernement, comme nous l'avons dit et répété à maintes reprises à la Chambre, s'est engagé à mettre en place un programme pour remplacer le décret de remise actuellement en vigueur, que nous jugeons injuste. A notre avis, si nous voulons maintenir une telle mesure, elle doit s'appliquer de façon équitable à tous les habitants du Nord et des localités isolées. J'ai donné des réponses complètes aux questions qui m'ont été posées à New York.

LA RETENUE ÉVENTUELLE D'UN PROGRAMME DE RECHANGE

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, le ministre connaît les inquiétudes que le climat d'incertitude provoqué par le gouvernement suscite dans le secteur industriel, notamment les Américains qui ont des intérêts dans l'exploitation de notre minerai de fer. La modification du régime d'imposition aura un effet déstabilisateur sur l'économie dans le Nord, et les entreprises veulent savoir quelle sera la solution retenue.

Mardi dernier, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien s'est montré très ferme devant les représentants des métallurgistes venus le rencontrer. Il leur a répondu qu'il n'y avait qu'une seule autre solution à l'étude, celle du régime fondé sur les subventions. Le ministre voudra-t-il convenir que ce programme de rechange consisterait à consentir une subvention de l'ordre de $500 par habitant? Dans ce cas, nous n'aurions plus à débattre de la question. Nous attendons des éclaircissements du ministre.

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Madame le Président, je n'ai pas assisté à cette rencontre, non plus que le député, je pense. Celui-ci me semble patauger dans le noir, pour l'instant. Qu'il sache que bon nombre de personnes se penchent sur diverses politiques. Le régime des subventions en est une, mais non pas la seule. Nous tenons des consultations avec les sociétés minières, de même qu'avec les syndicats. Avant de proposer une politique, nous devons nous assurer que tous les intéressés, notamment les sociétés minières, sont parfaitement au courant de notre orientation, afin que la stabilité dans le Nord ne soit pas menacée.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES RÉPERCUSSIONS DES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT SUR L'EMPLOI DANS LE NORD

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, je voudrais interroger le ministre de l'Emploi et de l'Immigration au sujet des milliers de licenciements qui ont été effectués dans le nord du pays, au Manitoba et en Saskatchewan, notamment à Flin Flon, où la société Hudson Bay Mining and Smelting Ltée était installée, à Rattan Lake, Leaf Rapids et Creighton. Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi la politique économique désastreuse du gouvernement a provoqué la mise à pied de milliers de Canadiens des régions nordiques? Ils ont perdu leur emploi et se retrouvent de ce fait sans avenir. Peut-il nous dire comment il se fait que cette politique économique a eu des conséquences aussi désastreuses sur la région septentrionale du pays?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, le député de Provencher tire ses conclusions d'une hypothèse erronée, soit que la politique gouvernementale est à l'origine des problèmes du secteur minier. Comme mon collègue et bien d'autrres l'ont dit à la Chambre à maintes reprises, le secteur minier connaît à l'heure actuelle une grave dépression à l'échelle mondiale. Par conséquent, nos produits miniers ne trouvent pas preneurs. Je pense que le député est suffisamment informé pour savoir que si le minerai et les autres produits miniers ne se vendent pas, le travail vient à manquer. Voilà pourquoi il y a eu des licenciements.

Dans l'intervalle, madame le Président, nous essayons de protéger les travailleurs en leur offrant des solutions de rechange, notamment le partage du travail. Nous avons maintenant signé plus de 530 ententes sur le partage du travail dans tout le pays. Nous avons un programme d'assurance-chômage qui assure une certaine sécurité de revenu. Nous tirons parti d'une multitude de programmes en plus d'accorder aux travailleurs une certaine garantie de revenu pendant cette année difficile où les marchés internationaux nous donnent du fil à retordre.

LES MESURES DE CRÉATION D'EMPLOIS

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, une chose me semble fort étrange: dès qu'un emploi est créé dans le secteur privé ou public, le ministre s'en attribue le crédit, mais il blâme les autres quand il y a perte d'emplois.

Je demande au ministre si certains hauts fonctionnaires du gouvernement manitobain l'ont abordé, par exemple, pour voir combien d'emplois peuvent être rétablis et par quels moyens les habitants peuvent rester dans la région où, dès la reprise du commerce international, ils seront disponibles pour travailler. Nous ne devons pas perdre ces travailleurs précieux.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je suis heureux de pouvoir dire au député que nous nous sommes en effet entretenus avec des représentants du gouvernement du Manitoba. Nous avons offert de recourir à l'article 38 de la loi sur l'assurance-chômage pour créer d'autres emplois. Mais cela suppose la collaboration des compagnies minières, des syndicats et des gouvernements provinciaux. Nous encourageons ces derniers à signer des accords dans ce sens. Nous en avons déjà signé avec l'Ontario et sommes en train d'en négocier avec plusieurs autres provinces. Si le député veut bien user de ses bons offices auprès de la province du Manitoba pour les y encourager davantage, nous lui en saurons gré. Notre offre tient toujours et nous sommes disposés à y donner suite dès que la Manitoba voudra s'en prévaloir.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ARGENTINE—L'ATTAQUE CONTRE LES ÎLES FALKLAND

M. Maurice Foster (Algoma): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné l'hostilité manifestée par l'Argentine en s'attaquant aux îles Falkland, territoire démocratique membre du Commonwealth comme le Canada, le ministre peut-il dire à la Chambre quelle était la situation là-bas ce matin? Peut-il dire à la Chambre quelles mesures le gouvernement canadien prend pour protester contre les attaques injustifiées de l'Argentine contre les îles Falkland?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, selon toute apparence, des troupes argentines ont débarqué ou sont sur le point de débarquer dans les îles Falkland et dans d'autres îles de cet archipel. Le gouvernement canadien est profondément consterné. Il est scandaleux de voir un pays comme l'Argentine recourir ainsi à la violence, alors qu'il n'y a eu aucun changement et que rien ne justifie un acte pareil. D'autant plus que cette façon d'agir va à l'encontre d'une résolution que l'Assemblée générale adoptait en 1976, alors que l'Argentine s'était jointe à la majorité des pays pour recommander instamment aux parties en cause de ne pas tenter de modifier unilatéralement la situation par la force. Dans les circonstances, nous jugeons la situation très grave et nous allons le faire savoir au gouvernement argentin.

L'ESSAI DES MISSILES AMÉRICAINS AU CANADA

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, c'est également au secrétaire d'État aux Affaires étrangères que je m'adresse. Le ministre le sait, le groupe consultatif sur le désarmement a rencontré hier son ambassadeur chargé du désarmement et des hauts fonctionnaires de son ministère et ils doivent conférer de nouveau aujourd'hui. Le ministre sait en outre que ce groupe comprend notamment d'éminentes personnalités comme M. George Ignatieff, de l'Association des Nations Unies, M. William Epstein, de Pugwash, et M. Murray Thompson, du projet Ploughshares. Le groupe a déclaré qu'il était extrêmement déçu et contrarié de ce que le ministre et les décideurs ne le consultent jamais. Puisqu'il a à sa disposition ce groupe consultatif sur le désarmement, pourquoi le ministre ne l'a-t-il pas consulté avant de signer un accord cadre avec les États-Unis et de permettre les tests des missiles Cruise sur notre territoire? Pourquoi ne l'a-t-il pas consulté?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, en posant des questions, l'honorable représentante prouve que nous le consultons. Nous avons constitué ce groupe afin de pouvoir le consulter. Elle a également dit que mes collaborateurs le consultent depuis un jour et demi. Une fois la période des questions terminée, je dois déjeuner avec les membres du groupe et discuter avec eux de tous les sujets qu'ils voudront aborder.

LE RÔLE DU GROUPE CONSULTATIF

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, le ministre est très mal conseillé par son ministère. Ne sait-il pas que toute la journée, hier, le groupe consultatif a demandé qu'on le consulte et qu'on ne l'oblige pas, comme nous autres, à lire les journaux pour savoir si le Canada va tester un missile ou quoi que ce soit d'autre? Il veut être consulté avant et non après coup. Le ministre s'engagera-t-il donc maintenant à veiller à ce que, à l'avenir, le gouvernement consulte ce groupe consultatif avant de passer à l'action?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, si nous consultons ce groupe, c'est justement pour avoir son opinion avant de prendre position à la Deuxième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement, qui aura lieu à New York, en juin prochain. C'est toujours ainsi que nous consultons ce groupe. Le député ne veut certes pas proposer que le gouvernement canadien abandonne son pouvoir décisionnaire à ce groupe. Le fait que nous ne partageons pas l'opinion de son parti sur l'OTAN et que nous ne sommes pas d'accord avec elle sur diverses questions relatives au désarmement ne veut évidemment pas dire que nous n'en sommes pas conscients.

* * *

• (1150)

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LA RETRAITE ANTICIPÉE DU CONTRE-AMIRAL HUGHES

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale et concerne le départ soudain en retraite anticipée du contre-amiral Hughes des forces armées. Le ministre peut-il nous dire si l'amiral a été convoqué au cabinet du ministre l'automne dernier et mis en garde de ne pas prendre position devant les médias sur aucun sujet, car le ministre risquerait de considérer qu'il critique, ce faisant, le gouvernement?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je puis assurer à l'honorable représentant que je n'ai jamais tenu de tels propos à l'amiral Hughes lorsque je me suis entretenu avec lui et avec le chef de l'état-major de la Défense. Je ne puis que répéter ce que j'ai dit il y a six semaines, à savoir que le chef de l'état-major a offert un poste à l'amiral Hughes lequel a décliné l'offre et décidé, de son propre gré, de prendre une retraite anticipée.

L'AVIS AU CABINET

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le 6 mars, lors d'une conférence de presse tenue sur la côte ouest, le ministre a dit qu'il était totalement étranger au départ en retraite anticipée de l'amiral Hughes. A-t-on consulté ou non le ministre lorsqu'on a décidé d'offrir à l'amiral un poste inacceptable, ce qui était une façon de le mettre au rancart? Peut-il dire à la Chambre s'il a ensuite avisé le premier ministre ou ses autres collègues du cabinet de la situation?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, le ministre sait pertinemment pour avoir occupé précédemment ce portefeuille, que les affectations relèvent du chef de l'état-major de la Défense. Toutefois, il arrive qu'on me consulte pour certaines d'entre elles. C'est au chef d'état-major d'affecter aux différents postes qui bon lui semble. La plupart des gens acceptent les postes qui leur sont offerts. Mais, lorsqu'un officier demande à prendre une retraite anticipée, tout ce que nous pouvons faire, c'est acquiescer à sa demande.

* * *

LA COUR D'APPEL DE LA COUR MARTIALE

LA NOMINATION DU PRÉSIDENT

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, j'ai une question connexe à poser au ministre de la Défense nationale. C'est au sujet d'un décret du conseil qui aurait nommé récemment, sauf erreur, un nouveau président de la cour d'appel de la cour martiale. Si on a effectivement donné un nouveau président à cet organisme, le ministre peut-il dire à la Chambre comment il se fait qu'on ait nommé quelqu'un qui n'a jamais été militaire, n'a jamais fait de service militaire, n'est pas avocat et n'a aucune expérience judiciaire, à la présidence de la cour d'appel de la cour martiale?

M. Paproski: Quels sont ses titres de compétence?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, quand on effectue une telle nomination, c'est en consultation avec le ministère de la Justice. Nous nommons en collaboration avec le ministère de la Justice l'homme qui nous paraît le plus apte à occuper ces fonctions.

M. Siddon: Quelles sont ses références?

LES RAISONS DE LA NOMINATION

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, je vais adresser ma question supplémentaire au ministre de la Justice. Comment se fait-il qu'un homme qui n'a pas fait de service militaire, n'a jamais été militaire, ne possède pas d'expérience judiciaire et n'est pas avocat, ait pu accéder à ces fonctions de grande responsabilité qui nécessite de grandes compétences professionnelles?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, il me faudra tout d'abord m'informer pour connaître le nom de la personne en question.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

L'EXPULSION D'UN MEMBRE DU PERSONNEL DE L'AMBASSADE DE L'URSS

M. John Gamble (York-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Hier, il annoncé l'expulsion du Canada d'un dénommé Mikhail Abramov, membre du personnel de l'ambassade d'URSS qui se livrait à des activités illicites aux termes de la loi canadienne puisqu'il essayait d'exporter du matériel de technologie de pointe.

D'après le chef d'entreprise avec lequel M. Abramov est entré en contact pour mener à bien son plan, il semblerait qu'un autre fonctionnaire de l'ambassade était mêlé à cette affaire. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il nous confirmer la chose? Si tel est le cas, pourquoi d'autres fonctionnaires de l'ambassade d'URSS n'ont pas eux aussi été expulsés?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit hier sinon que le gouvernement a agi dans l'intérêt du pays.

LA DOTATION EN PERSONNEL DE L'AMBASSADE DE L'URSS

M. John Gamble (York-Nord): Madame le Président, le ministre a déclaré à la presse que c'est la troisième fois en quatre ans que des fonctionnaires soviétiques sont impliqués dans de telles affaires. Si je ne m'abuse, c'est en 1978 que 12 Soviétiques ont été expulsés pour espionnage. Il ne semble pas que l'expulsion des coupables ait ralenti d'aucune façon les efforts des Soviétiques pour contourner les lois canadiennes. Il est temps à mon avis, que l'on fasse savoir au gouvernement soviétique que si son personnel diplomatique poursuit ses agissements illégaux, nous allons prendre des mesures pour leur montrer que nous sommes sérieux et réduire par exemple de moitié le personnel de l'ambassade soviétique. De cette façon, nous réduirons au moins le nombre de personnes susceptibles de contrevenir à nos lois.

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, le gouvernement prendra les mesures qu'il juge opportunes. Le député ne doit pas sous-estimer les répercussions d'une décision comme l'expulsion qui vient d'avoir lieu. Je tiens à ajouter que cette affaire prouve que les sanctions concernant le matériel technologique de pointe prises contre les Soviétiques après l'invasion de l'Afghanistan sont efficaces. L'Union Soviétique se trouve obligée de recourir à des solutions extrêmes pour acquérir la technologie qu'elle ne peut acheter et que nous continuerons de refuser de lui vendre tant que ce pays multipliera les agressions.

* * *

LE CABINET

LE RÔLE DU MINISTRE D'ÉTAT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le président, je voudrais poser une question au député de Hochelaga-Maisonneuve, en sa qualité de ministre d'État. Pourrait-il nous dire quel ministre ou quels ministres il épaule?

[*Français*]

L'hon. Serge Joyal (ministre d'État): Madame le Président, je suis heureux de répondre au très honorable chef de l'opposition officielle que je suis en disponibilité auprès de tous mes collègues du Cabinet pour leur prêter main-forte dans cette tâche qui consiste à expliquer à la population du Québec le sens et l'orientation que le gouvernement canadien donne aux décisions qu'il prend et qui s'appliquent au Québec.

[*Traduction*]

LES POUVOIRS ET LES FONCTIONS

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Le député de Hochelaga-Maisonneuve pourrait-il nous dire quels pouvoirs et quelles fonctions il exerce au nom de ces ministres?

[*Français*]

Mme le Président: A l'ordre! Il me semble que cette question devrait plutôt être adressée au premier ministre. Je ne sais pas, je ne suis pas certaine, mais je mets la Chambre en garde et j'hésite à savoir ce que je dois permettre ou ne pas permettre à ce moment-ci. Il me semble qu'il appartient plutôt au premier ministre de répondre des responsabilités qu'il confie à ses ministres.

[*Traduction*]

M. Clark: Madame le Président, je m'adresserai volontiers au premier ministre pour savoir quels pouvoirs et quelles fonctions le député de Hochelaga- Maisonneuve exerce pour le compte des ministres.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, si l'on s'en tient à la loi sur l'administration financière, il n'en exerce pas. Par contre, du fait qu'il épaule d'autres ministres, je lui confie parfois certaines tâches.

Une voix: En quoi consistent-elles?

M. Trudeau: Je l'ai notamment chargé d'aider le ministre de la Justice pendant le débat sur la Constitution; il s'est occupé de rencontrer bien des groupes dans toutes les régions du Canada . . .

Une voix: C'est terminé.

M. Trudeau: Je cite des exemples; je ne parle pas des tâches que je lui confierai mais de celles que je lui ai confiées.

M. Siddon: Il n'était pas ministre à ce moment-là.

M. Trudeau: Monsieur le chef de l'opposition, pourriez-vous convaincre les membres de votre parti que vous avez une certaine importance à la Chambre et que vos questions sont . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

LES DISPOSITIONS DE LA LOI DE 1970 SUR L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Comme le premier ministre a mentionné la loi sur l'administration financière pourrait-il dire à la Chambre quels pouvoirs, fonctions ou charges détient le ministre d'État, le député de Hochelaga-Maisonneuve en vertu de l'article 23 de la loi de 1970 sur l'organisation du gouvernement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, si le député veut bien se reporter à ma réponse précédente, il constatera que j'ai répondu d'avance à cette question.

SUGGESTION D'AFFECTATION DU MINISTRE

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Comme aucune fonction administrative n'a été confiée au ministre d'État en question, le premier ministre ne pourrait-il pas nommer le ministre d'État auprès du ministre des Communications qui a tellement de difficulté à présenter un projet de loi sur la liberté d'information en dépit de l'engagement du gouvernement?

• (1200)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, nos vis-à-vis peuvent certes me faire des recommandations qui pourraient être de quelque utilité. Puis-je proposer au député de voir s'il ne pourrait pas lui-même aider son propre chef, car . . .

Une voix: Voyons donc!

Présentation d'un rapport de comité

M. Trudeau: ... il s'acquitte lamentablement de ses fonctions à la Chambre.

LES ATTRIBUTIONS DE NATURE ADMINISTRATIVE

Le très hon. Joe Clark (leader de l'opposition): Madame le Président, maintenant que le premier ministre s'est remis à jour, il sait que le ministre dont il parlait n'était pas ministre lorsqu'il s'est acquitté des fonctions qu'il nous a décrites, pourrait-il nous dire alors quelles sont les tâches, fonctions ou attributions de nature administrative dont s'acquitte à l'heure actuelle le député d'Hochelaga-Maisonneuve envers d'autres ministres?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): J'ai déjà répondu à cette question, madame le Président: aucune, aux termes de la loi sur l'administration financière.

M. Nielsen: Et aux termes de la loi sur l'organisation du gouvernement?

Une voix: Pourquoi le paie-t-on?

* * *

PÉTITIONS

DÉPÔT DU RAPPORT DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le cent quatre-vingt-onzième rapport du greffier des pétitions dans lequel celui-ci déclare avoir étudié les pétitions présentées par des députés, le jeudi 1er avril 1982, et les avoir trouvées conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

OMISSION DANS LE *FEUILLETON*

Mme le Président: Je signale également qu'en raison d'une erreur technique, l'ordre portant troisième lecture du projet de loi C-97 ne figure pas aux ordres émanant du gouvernement dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui. Il y sera cependant lundi.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE

PRÉSENTATION DU 8e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le 8e rapport du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, et si la Chambre y consent, et j'ai déjà obtenu des honorables députés de Yukon (M. Nielsen) et de Hamilton Mountain (M. Deans) le consentement nécessaire, je demanderai plus tard d'accepter l'adoption de ce rapport.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. SIDDON—LE TRANSPORT DES BAGAGES ET DU FRET À BORD DES AVIONS

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, j'ai le privilège et la responsabilité de présenter à la Chambre une pétition signée par à peu près 1,600 travailleurs de l'industrie des transports aériens au Canada. Ils ont remarqué une hausse considérable du nombre des armes chargées et autres articles dont le port est restreint dans les bagages et le fret transportés à bord des avions pour voyageurs au Canada. Ils demandent que des directives sur ces articles à transport restreint soient affichées à tous les comptoir d'enregistrement des bagages des aéroports canadiens.

Ils demandent en outre que le règlement sur les armes à usage restreint et sur le contrôle des armes à feu soit modifié de manière à rendre obligatoire l'étiquetage de toutes les armes à feu transportées à bord d'avions commerciaux. Ils recommandent l'application de sanctions sévères contre quiconque enfreint ce règlement, et qu'une organisation indépendante soit chargée de contrôler leur application.

Ces travailleurs, madame le Président, ont documenté bien des incidents qui auraient pu être désastreux, citant en exemple la découverte d'armes à feu chargées, de gax toxiques, de fuites de produits chimiques, d'acides, la présence d'explosifs dans les bagages transportés à bord des avions commerciaux au Canada. Le problème est grave et exige l'attention immédiate du ministre des Transports (M. Pepin).

* * *

[*Français*]

AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE

ADOPTION DU 8e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame le Président, vous me permettrez de remercier les honorables députés de Yukon (M. Nielsen) et de Hamilton Mountain (M. Deans) de m'avoir permis de déposer ce rapport et d'en demander l'adoption. Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Perth (M. Jarvis) que le 8e rapport du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, présenté plus tôt aujourd'hui, soit agréé ...

[*Traduction*]

. . . et je remercie les députés d'avoir eu l'obligeance de me permettre de le faire.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 1673, 1697, 3181 et 3889.

[*Texte*]

LE RAPPORT FINKELMAN SUR LES RELATIONS EMPLOYEUR-EMPLOYÉS

Question nº 1673—**M. Herbert:**

Le président du Conseil du Trésor a-t-il l'intention de répondre à chacune des soixante-douze recommandations du rapport Finkelman sur les relations de travail employeur-employés dans la Fonction publique et, le cas échéant, quand prévoit-il faire connaître sa réaction?

M. Norman Kelly (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Le rapport que le Comité mixte spécial chargé des relations employeur-employés dans la Fonction publique a soumis au Parlement contenait 72 conclusions ou recommandations découlant de l'examen du rapport Finkleman. Ce dernier contenait pour sa part environ 300 recommandations sur les relations employeur-employés dans la Fonction publique.

Le gouvernement étudie ces recommandations et proposera des modifications des lois actuelles en temps voulu. Voir aussi la partie (b) à la question, 1697 répondue aujourd'hui.

Le Président du Conseil du Trésor n'a pas l'intention de donner suite à chaque recommandation séparément.

LA MISE EN LOCK-OUT DES FONCTIONNAIRES

Question nº 1697—**M. Herbert:**

Le gouvernement a-t-il le droit de mettre des fonctionnaires en lock-out et, *a*) le cas échéant, a-t-il exercé ce droit au cours des trois dernières années, *b*) sinon, a-t-il l'intention de demander ce droit par un projet de loi à la Chambre?

M. Norman Kelly (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): *a*) La loi sur les relations de travail dans la Fonction publique qui régit les relations entre l'employeur et les employés dans la Fonction publique du Canada tel que définie dans l'annexe I de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique ne contient pas de disposition concernant les lock-out. Ainsi le gouvernement n'a pas le droit d'imposer des lock-out aux fonctionnaires et ne l'a pas fait.

b) Le gouvernement examine actuellement la législation concernant la négociation collective dans la Fonction publique fédérale. Cet examen comprend une étude du cadre de la négociation collective et des mécanismes de résolution des différends. A la suite de cet examen, le gouvernement proposera, en temps utile, les modifications qui s'imposent à la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et aux autres lois qui peuvent s'y rattacher.

Questions au Feuilleton

LA GRÈVE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Question nº 3181—**M. Cossitt:**

1. Quelle est la politique actuelle du gouvernement en matière de grève dans la Fonction publique et dans les sociétés de la Couronne, particulièrement en ce qui concerne les services essentiels?

2. Le gouvernement a-t-il envisagé ou envisage-t-il de restreindre le droit de grève dans les services essentiels et de le remplacer par une autre façon de régler les conflits de travail?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le Conseil du Trésor du Canada et Travail Canada m'informent comme suit:

1. La *Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique*, qui a reçu l'appui de tous les partis lors de son adoption initiale en 1967, permet aux agents négociateurs qui représentent les employés du gouvernement fédéral de choisir la conciliation/grève comme moyen de résoudre les différends. Le gouvernement respecte ce droit. En ce qui concerne l'établissement d'un bureau de conciliation, l'article 79(1) de la *loi sur les relations de travail dans la Fonction publique* stipule notamment que:

«Nonobstant l'article 78, il ne doit pas être établi de bureau de conciliation pour l'enquête et la conciliation d'un différend relatif à une unité de négociation tant que les partis ne se sont pas mis d'accord ou que la Commission n'a pris, aux termes du présent article, aucune décision sur la question de savoir quels sont les employés ou les classes d'employés de l'unité de négociation (ci-après dans la présente loi appelés «employés désignés») dont les fonctions sont, en tout ou en partie, des fonctions dont l'exercice à un moment particulier ou après un délai spécifié est ou sera dans l'intérêt de la sûreté ou de la sécurité du public.»

L'article 101(1) de la même loi stipule que:

«Ne doit participer à une grève aucun employé

(c) qui est un employé désigné.»

Il est à noter que la loi fait allusion aux «fonctions dont l'exercice . . . est ou sera dans l'intérêt de la sûreté ou de la sécurité du public» et non aux «services essentiels».

En matière de grèves au sein de la Fonction publique, le gouvernement a actuellement comme politique de s'efforcer de les éviter lorsqu'il négocie avec ses employés. Cependant, si on ne parvient pas à une entente après avoir eu recours aux négociations directes et si l'agent de négociation a opté pour le moyen de conciliation/grève, il faut alors appliquer les dispositions des articles 79 et 101 de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, en ce qui concerne la sûreté et la sécurité du public.

Les sociétés de la Couronne étant régies par le *Code canadien du travail*, les dispositions de la LRTFP ne les visent pas.

2. Le gouvernement examine actuellement la législation concernant la négociation collective dans la Fonction publique fédérale. Cet examen comprend une étude du cadre de la négociation collective et des mécanismes de résolution des différends. A la suite de cet examen, le gouvernement proposera, en temps utile, les modifications qui s'imposent à la *loi sur les relations de travail dans la Fonction publique* et aux autres lois qui peuvent s'y rattacher.

Questions au Feuilleton

Travail Canada

1. Quant aux grèves touchant les sociétés de la Couronne, le gouvernement appuie entièrement le libre processus de la négociation collective, y compris le droit des employés d'interrompre leurs services ou celui de l'employeur de lock-outer ses employés. La Partie V du Code canadien du travail contient des dispositions qui imposent certaines conditions aux partis négociateurs avant qu'une grève légale ou un lock-out ne puisse débuter; ces procédures comprennent la notification du différend faite au ministre du Travail et le recours à tous les moyens de conciliation à la disposition des partis, à la discrétion du ministre du Travail. En outre, le Code interdit effectivement les grèves se rapportant à des conflits de droit et à la question de la reconnaissance syndicale, et il restreint le droit de grève ou de lock-out dans l'intervalle entre deux législatures.

Dans les cas où les négociations en viennent à une impasse, les Services fédéraux de médiation et de conciliation de Travail Canada assurent des services spécialisés de conciliation et de médiation aux partis, afin de leur permettre de régler leur différend et d'en arriver à une convention mutuellement satisfaisante. La grande majorité des différends soumis aux Services fédéraux de médiation et de conciliation se règlent sans avoir à recourir à la grève ou au lock-out.

2. Le gouvernement n'envisage pas de changements à la loi actuelle en ce qui concerne

a) l'acquisition et l'exercice du droit de grève; et

b) les procédures de médiation et de conciliation pour la résolution des différends

en ce qui a trait au mécanisme de la négociation collective des sociétés de la Couronne.

LA PUBLICITÉ RELATIVE AU BUDGET

Question nº 3889—**M. Cossitt:**

Le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement a-t-il déclaré à la Chambre des communes que les employés de *Graphic Artists*, Studio S&B, 400 ouest, rue Saint-Antoine, Montréal, avaient prêté serment au sujet de leur travail sur la publicité relative au budget et, le cas échéant, *a*) à quelles date et heure ont-ils prêté serment, *b*) qui leur a fait prêter serment, *c*) quel est le nom des personnes qui ont prêté serment?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Non. *a*), *b*) et *c*): Sans objet.

[*Traduction*]

M. Smith: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU EN VERTU DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

L'hon. Bill Jarvis (Perth) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, les principales politiques du gouvernement ont détérioré la conjoncture économique au Canada en causant des mises à pied, en empêchant la création d'emplois, en ralentissant la croissance économique et en chassant les investisseurs.

—Madame le Président, comme vous le constatez à la lecture du texte de la motion, elle vise à attirer l'attention sur les principales orientations du gouvernement, surtout celles qui ont une incidence directe sur la conjoncture économique.

Je dirais au départ que la politique que le gouvernement suit dans divers domaines est le résultat de l'exercice par ce dernier de son pouvoir politique. Il me serait très difficile de trouver un gouvernement, en fait un parti politique, qui soit plus obsédé par le pouvoir politique que celui en face de nous. Malheureusement, je crois que c'est cette obsession qui a dénaturé l'utilisation de ce pourvoir. Sans vouloir trop simplifier la question, à mon avis, le pouvoir politique n'est rien de plus ni rien de moins que le droit et la responsabilité d'un gouvernement d'assurer des services aux citoyens. Au moyen de l'exercice de ce pouvoir politique et de la mise en œuvre des programmes qui en découlent, le gouvernement devrait fournir des services aux Canadiens.

Ces services peuvent viser, monsieur l'Orateur, des Canadiens établis dans une région donnée, où la politique gouvernementale améliore les chances de succès des habitants de la région. Ils peuvent être destinés à des Canadiens d'une classe donnée de la société qu'on aide particulièrement, des démunis ou des handicapés par exemple. Ils peuvent avoir été conçus à l'intention des Canadiens évoluant dans un secteur donné de la société, par exemple l'agriculture ou la manufacture, ou encore ce peut être des mesures sociales qui avantageront l'ensemble des Canadiens.

Le fait est que, à de très rares exceptions près, la politique que suit le gouvernement devrait avantager tous les Canadiens. Je ne veux pas parler simplement de la dépense de l'argent des impôts perçus par le gouvernement parce que le gouvernement peut décider de créer plutôt un climat d'occasions favorables ou un climat d'optimisme, ce qui est souvent beaucoup plus efficace et avantageux que des programmes qui coûtent des milliards de dollars de l'argent des contribuables.

• (1210)

La motion à l'étude a été présentée parce que, récemment, les principaux programmes du gouvernement ont fait exactement le contraire de ce qu'ils devaient faire et de ce qu'ils ont toujours fait. Au lieu de créer des avantages et des bénéficiaires, le gouvernement a fait des milliers, des dizaines de milliers et même des centaines de milliers de victimes. Une liste de victimes compte plus d'un million de noms. Il s'agit des sans travail. Il y a des victimes dans toutes les régions, dans tous les secteurs et dans toutes les couches de la société. Il peut s'agir de pêcheurs dans les régions côtières ou d'agriculteurs dans les régions rurales, ou encore de mineurs, d'ouvriers dans les usines, de jeunes qui essaient de se trouver un emploi ou de personnes âgées qui ont un revenu fixe. Toutes ces personnes ont

une chose en commun. Elles sont toutes des victimes de la politique gouvernementale. Je voudrais concentrer mes observations cet après-midi sur un seul groupe de victimes, en l'occurrence les sans-travail. Il y a officiellement plus d'un million de chômeurs, en plus de milliers de personnes dont le nom ne figure pas sur la liste des victimes officielles, comme les jeunes qui essaient de se trouver un emploi, les travailleurs qui ne sont pas admissibles aux prestations d'assurance-chômage et ceux qui ont reçu toutes les prestations auxquelles ils avaient droit.

Si vous me le permettez, je me concentrerai sur ce qui se passe à l'échelle locale. Ce n'est pas parce que je veux parler uniquement des problèmes de ma circonscription ou laisser entendre un seul instant que celle-ci est le microcosme de la société canadienne ou un exemple typique de toutes les circonscriptions du Canada. C'est cependant celle que je connais le mieux. Je veux me servir de la région de Stratford à titre d'exemple parce que, par le passé, notre main-d'œuvre a toujours été stable et travailleuse. Les revenus des travailleurs ont en général été beaucoup plus faibles que dans bon nombre d'autres localités. Nous ne prétendons pas avoir des revenus au-dessus de la moyenne. Nous n'avions cependant jamais manqué d'emplois jusqu'ici. Par exemple, depuis mon élection à la Chambre il y a plus de neuf ans, nous n'avons jamais obtenu une subvention gouvernementale de création d'emplois supérieurs au montant minimum. Le montant de ces subventions est paraît-il calculé en fonction du taux de chômage. Nous n'avons jamais reçu plus que le montant minimum, que ce soit dans le cadre du Programme des initiatives locales ou du programme Canada au Travail ou de Jeunesse Canada au Travail ou du nouveau programme de services communautaires. Le nom des programmes change chaque fois qu'un nouveau ministre est nommé. Nous n'avons cependant jamais reçu plus que le montant minimum et nous n'avons jamais demandé davantage.

Nous n'avons pas connu de croissance démographique rapide, notre localité comptait un grand nombre de propriétaires résidentiels confiants en leurs propres moyens et en ceux de la collectivité. Notre société était stable et optimiste. Notre localité ressemble à des centaines d'autres d'un bout à l'autre du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Jarvis: Que s'est-il produit dans cette localité—et dans de nombreuses autres—depuis cinq mois? Dans le district de Stratford, nous avons une main-d'œuvre de 22,000 personnes. Trois mille cinq cents personnes ont été mises à pied depuis cinq mois. Trois mille cinq cents personnes ont perdu leur emploi et sont devenues des victimes, ainsi que les milliers d'autres qui sont à la charge de ces victimes. L'emploi dans le secteur manufacturier a diminué de 35 p. 100. Nous avons un centre d'emploi du Canada qui peut s'occuper de 250 personnes par jour; or, à l'heure actuelle, il faut se pencher sur le cas de 400 à 500 personnes par jour, soit le double de sa capacité. Quand aux demandes de prestations d'assurance-chômage, elles ont augmenté de 52 p. 100 cet hiver par rapport à l'hiver dernier.

Je le répète, les comtés de Perth et de Stratford ne sont pas exceptionnels. Des douzaines de députés représentent des circonscriptions du sud-ouest de l'Ontario et d'autres régions du pays qui sont dans le même cas. Les chiffres diffèrent, mais la situation demeure la même. Chose certaine, plus d'un million de personnes sont sans travail. Les 3,500 chômeurs de ma circonscription veulent un emploi. Ils ne veulent pas qu'on leur fasse la charité. Ils sont fiers, productifs et travailleurs. Ils ne veulent pas abuser d'un système gouvernemental, et ils ne le font pas. Ils sont les victimes du système gouvernemental.

Qu'arrive-t-il à une localité lorsque 15 p. 100 de la population active est mise à pied en cinq mois? En fait, que devient un pays lorsqu'il compte un million de chômeurs? Il y a trois grands effets négatifs directs: l'effet économique, l'effet social et l'effet psychologique. Nous pouvons mesurer l'impact économique en sachant, par exemple, que le nombre de faillites a augmenté de 22 p. 100 de 1980 à 1981 et de 43 p. 100 de 1979 à 1981. Au cours des deux premiers mois de la présente année, les faillites ont encore augmenté de 28 p. 100. Nous pouvons aussi évaluer la situation d'après la construction de logements. L'année dernière on n'a construit que trois nouveaux logements dans la ville de stratford. Trois, dans une ville de 25,000 habitants! C'est là un des moyens de mesure. Il y en a d'autres, comme les ventes en gros et au détail et le pourcentage de la capacité de production.

Toutefois, le meilleur étalon demeure malheureusement et tragiquement le chômage et le coût du chômage. Il faudrait consulter un fonctionnaire municipal et lui demander combien coûte le chômage au service du bien-être de sa municipalité. Pour l'Ontario, c'est au ministère des services communautaires et sociaux qu'il faut s'adresser pour savoir combien leur coûte le chômage. Pour le gouvernement fédéral, on peut demander aux fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage combien leur coûte le chômage. Une fois que tous les dollars et tous les cents que les employeurs et les employés canadiens ont versés auront été dépensés, ce sont les contribuables canadiens qui devront assumer la dette d'un milliard de dollars de cette caisse en faillite.

Une voix: Ce n'est pas juste.

M. Jarvis: Voilà ce que cela coûte aux contribuables canadiens.

J'aimerais dire un mot des répercussions sociales du chômage. Il n'y a pas longtemps, l'un de mes collègues en a parlé à la Chambre. Un ministre de la Couronne lui a répondu que tout cela n'était que balivernes. C'est donc que ce ministre ignore les dures réalités de la vie ou qu'il demeure indifférent à leur égard; en effet, il existe un lien étroit et direct entre le chômage et les problèmes sociaux comme l'abus de la drogue et de l'alcool, la rupture des rapports familiaux, le suicide, les crimes de tout genre, et même les crises cardiaques. Le ministère du Travail possède un rapport qui démontre l'existence de ce lien direct. Plus le chômage augmente, et plus le nombre des tragédies sociales augmente. Votre Honneur n'a pas besoin de me croire sur parole. Il suffit de parler à un agent de police, à un agent de probation, à un travailleur social. Il suffit de parler aux assistantes sociales de l'aide à l'enfance, aux conseillers en relations familiales. Il suffit de parler aux médecins et au personnel des hôpitaux. On découvrira alors que le coût financier du chômage est stupéfiant si l'on est assez sans cœur pour quantifier les coûts sociaux. Le coût véritable ne peut cependant pas s'évaluer en dollars. Je veux parler du coût en souffrances humaines, en désespoir et en déshumanisation.

La troisième conséquence est psychologique. Ce n'est peut-être pas la plus importante, je ne sais pas. Je sais cependant que pour moi, et pour beaucoup de mes collègues sans doute, c'est la plus difficile à comprendre. Malheureusement, c'est peut-être aussi la plus difficile à guérir.

Je me permettrai de citer à Votre Honneur deux exemples tirés de ma circonscription. Un groupe de travailleurs, dont la stabilité ne le cède qu'à celle de mes électeurs ruraux, se compose de travailleurs spécialisés, de machinistes, d'outilleurs-ajusteurs, d'électriciens, de menuisiers et d'ébénistes. Ces gens ont des racines profondes dans la région. Ils possèdent leur maison et participent activement à la vie locale. Ils possèdent leur propre maison, participent activement aux entreprises communautaires, et se comportent d'habitude comme des membres optimistes de la population active.

• (1220)

Que leur est-il arrivé? C'est qu'ils sont effrayés. Ils sont très nombreux au Canada, et nous en comptons tous dans nos circonscriptions qui sont très en colère. Nous en entendons parler toutes les fins de semaine où nous rentrons chez nous. Ils s'emportent très vite, puis se calment aussi vite. Mais la peur, c'est comme un cancer qui ronge lentement et sûrement.

Il y a dans ma circonscription des travailleurs qualifiés qui me disent, qui se disent entre eux, et qui disent à leur famille: «Maintenant que j'ai à peu près fini de payer ma maison, que j'ai à peu près assuré l'avenir de mes enfants, et que j'aborde la seconde moitié de ma vie active, vais-je pouvoir continuer à travailler? L'entreprise pour laquelle je travaille va-t-elle pouvoir survivre et me fournir du travail jusqu'à ma retraite?» Voilà ce qu'ils disent. Puis ils ajoutent: «Même si ma compagnie réussit à survivre, elle ve devoir adopter des techniques de pointe et je suis capable d'acquérir ces nouvelles techniques, mais va-t-on faire en sorte que je puisse les acquérir?»

Vous avez donc un des secteurs les plus stables de votre circonscription qui se demande, poussé par la peur, s'il doit se séparer de tout ce qui lui est cher, s'il doit vendre sa maison, s'expatrier pour ainsi dire et aller vivre ailleurs, sa survivance étant menacée là où il vit actuellement. La difficulté n'est pas facile à résoudre.

Je veux maintenant vous entretenir, monsieur l'Orateur, de l'autre groupe d'habitants de ma circonscription. Nous en avons tous et je les appelle, faute d'un meilleur nom, les audacieux. Ce sont habituellement des agriculteurs et des petits entrepreneurs. Quant à moi, ce sont eux qui ont bâti ma circonscription et bâti le pays.

Des voix: Bravo!

M. Jarvis: Ce sont ces hommes et ces femmes qui, au prix de grands risques personnels, construisent, agrandissent, améliorent leurs entreprises. Que ce soit par la construction d'une nouvelle grange, par l'expansion d'une fabrique, ou par l'achat d'une moissonneuse-batteuse, d'un tracteur ou d'un camion. Ils sont prêts à prendre une chance, car ils ont toujours eu confiance en eux-mêmes et confiance dans le pays.

Que sont devenus ceux qui avaient le goût du risque? Ceux qui possédaient des capitaux, des liquidités et que les taux élevés d'intérêt ont dissuadé d'emprunter, voici, monsieur l'Orateur, vers quoi ils se sont tournés. Ils ont acheté des obligations d'épargne du Canada à 19.5 p. 100. Plus de construction de bâtiments de ferme, plus d'expansion de leur entreprise, plus de nouveau camion ou de voiture neuve. S'ils disposaient d'assez de capitaux, ils ont acheté des obligations du Canada portant 19.5 p. 100 d'intérêt. Combien d'emplois dans le comté de Perth peut-on créer ainsi? Aucun. Absolument aucun. Et la demande qui découlait des capitaux de risque s'est évanouïe tout comme les emplois ont disparu. Nous avons perdu une partie de ces 3,500 emplois en cinq mois seulement.

Voilà le marasme que connaît ma circonscription; elle n'est pas la seule, d'ailleurs. Une collectivité stable, productive et confiante s'est anéantie dans le sillage de l'inflation et des taux élevés d'intérêt, à cause, principalement, de la disparition des emplois.

Comment le gouvernement réagit-il? Il ne bouge pas et prétend que c'est à cause de la récession internationale et de l'impossibilité de nous dissocier de l'économie américaine. Je n'admets pas ce genre d'excuse, monsieur l'Orateur, pas du tout, mais je ne compte pas maintenant me lancer dans une discussion à ce sujet. Je continuerai à parler de la responsabilité du gouvernement dans cette situation.

A supposer que l'on ne puisse pas résister aux pressions internationales d'une part et que, d'autre part, le Canada soit tributaire des États-Unis sur le plan économique, que fait un gouvernement conscient de ses responsabilités? Laisse-t-il tomber les bras? Feint-il l'indifférence parce qu'il se juge impuissant? Attend-il que le problème se résorbe de lui-même? Accepte-t-il que la productivité baisse et qu'un million de Canadiens soient au chômage? Dans ce genre de situation, monsieur l'Orateur, un gouvernement essaie de trouver une solution intérieure et il s'attache à aider les secteurs qui lui sont propres, ceux qui peuvent servir d'antidote aux influences extérieures.

Le Canada a-t-il des secteurs qui lui sont propres? Il y en a un certain nombre, notamment un dont je voudrais parler car il est très important, le secteur pétrolier et gazier. Dans quels autres pays industrialisés existe-t-il un tel secteur? Citez-moi un pays industrialisé qui a un potentiel énergétique comparable au nôtre.

Le gouvernement avec sa politique a volé des emplois à mes électeurs et à ceux de tous les députés dans trois domaines: premièrement, dans les mégaprojets de mise en valeur des sables bitumineux d'Alsands et de Cold Lake; deuxièmement, dans le projet de construction du pipe-line de la route de l'Alaska pour l'acheminement du gaz naturel; troisièmement, dans la prospection pétrolière et gazière et dans le forage. Les deux projets de mise en valeur des sables bitumineux représentent un investissement direct 20 milliards de dollars. Par ailleurs, la construction de ces deux usines donnera lieu à des investissements indirects de 40 milliards de dollars. Ces projets devraient favoriser la création d'emplois bien au-delà des frontières de l'Alberta; en effet, de 25 à 35 p. 100 de ces dépenses, qui se chiffrent à plusieurs milliards de dollars, doivent être faites en Ontario et au Québec, dans le secteur manufacturier, dans celui du génie et dans le bâtiment.

Que s'est-il passé? Il y a deux ans que les travaux de construction du consortium Alsands auraient dû débuter. Il ne s'est rien passé; pas un seul emploi n'a été créé. Pourquoi? Parce que le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de l'Alberta n'arrivent pas à s'entendre. Par conséquent, 3,500 travailleurs de ma circonscription se retrouvent au chômage

parce que le gouvernement fédéral et l'Alberta n'arrivent pas à se mettre d'accord.

Le premier ministre du Canada (M. Trudeau) et le premier ministre de l'Alberta devraient dire ceci à leur ministre de l'Énergie: «Réunissez vos fonctionnaires, apportez vos rapports et vos documents et enfermez-vous là dans cette salle; vous n'en sortirez pas tant que le problème ne sera pas résolu, car il faut mettre ces projets en branle.» S'ils ne font pas cela, il font perdre leurs emplois à mes mandants et aucun chef fédéral ou albertain n'a le droit d'agir ainsi. Cela signifie 25,000 années-hommes d'emplois directs et 220,000 années-hommes d'emplois indirects, et ils ne veulent même pas se réunir pour régler le problème. On avait promis ces emplois aux Canadiens et nous voulons que cette promesse soit remplie. Nous savons qu'il y a quatre ans et demi, le ministre des Finances (M. MacEachen) alors président du Conseil privé faisait ici même cette promesse.

Passons maintenant au gazoduc, monsieur l'Orateur. Là encore, nous avions obtenu une garantie absolue, une autre promesse d'emplois, mais qu'en est-il? Pendant que le ministre de l'Énergie de l'Alberta et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada (M. Lalonde) seront en tête-à-tête, je ne veux pas voir le premier ministre partir en voyage autour du monde, je veux qu'il aille s'entretenir avec le président dans son bureau de la Maison-Blanche à Washington pour régler le problème du gazoduc, car tant qu'il ne sera pas résolu mes commettants seront privés d'emplois.

Permettez-moi d'aborder le troisième secteur, celui du pétrole classique et du gaz de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Dans ce secteur, le gouvernement fédéral peut faire cavalier seul. Que s'est-il passé depuis l'entrée en vigueur du Programme énergétique national? Les activités de forage ont baissé de 25 p. 100 au Canada alors qu'elles augmentaient de 25 p. 100 aux États-Unis. De 225 à 270 derricks ont quitté le Canada ce qui représente une perte de 40 p. 100. Et cela ne comprend même pas les installations de service. Nous avons exporté aux États-Unis plus de un milliard de dollars sous forme de derricks pétroliers et gaziers. Monsieur l'Orateur, c'est exactement comme si j'avais pris mon chéquier et tiré un chèque de un milliard de dollars à l'ordre du gouvernement américain en lui disant d'aller de l'avant de créer des emplois aux frais du Canada. C'est exactement ce qui s'est passé.

Quelles sont les conséquences de cette lourde erreur sur Stratford? Stratford est éloignée des centres de forage, mais le secteur pétrolier et gazier est le plus gros utilisateur de camions au Canada. Ce n'est ni le secteur du bâtiment, ni le secteur minier ni le secteur forestier, mais le secteur pétrolier et gazier. Quelles pièces de camion sont fabriquées à Stratford? Les câbles de frein, les radiateurs, les garnitures intérieures, les filtres, les ventilateurs, les roulements. Permettez-moi de vous donner un exemple, monsieur l'Orateur. Je vais vous lire un passage d'une lettre du président de la Cooper Energy Services Ltd., de Stratford:

> Depuis la fin de 1980, alors qu'entrait en vigueur le Programme énergétique national, la demande albertaine de compresseurs utilisés pour la production de gaz et des opérations connexes a fléchi dangereusement à la suite du départ de nombreux derricks.

Il ajoute:

> Depuis la fin de 1981, environ 94 ouvriers spécialisés ont reçu un avis de licenciement.

Si le secteur énergétique se portait bien, cette usine de Stratford devrait travailler nuit et jour. Il devrait y avoir trois équipes par jour. On devrait embaucher et former des travailleurs qualifiés. Pourtant, 94 hommes de métier ont été licenciés depuis le 1er janvier. Il est impensable que de pareilles choses puissent se produire dans notre pays.

• (1230)

Aujourd'hui une manchette du *Globe and Mail* est titrée ainsi: «Une firme de services pétroliers licencie 55 personnes à Cambridge». La question des licenciements a été soulevée hier à la Chambre. L'usine en question située dans une circonscription voisine devrait compter trois équipes par jour, bourdonner d'activité et songer à s'agrandir. Chaque fois qu'une tour de forage quitte le Canada, des Canadiens perdent leur emploi. En 1981, nous avons versé 3 milliards et un tiers de fonds publics pour subventionner l'importation de pétrole étranger. Et pas un seul emploi n'a été créé avec cet argent.

Nous importons du pétrole. Qu'exportons-nous? Nous exportons des tours de forage, des services connexes et des milliers d'emplois canadiens. Le moins que l'on puisse dire c'est que le Programme énergétique national est une disgrâce nationale porteuse de désastre. Il brime le droit au travail de mes commettants.

M. Gimaïel: Allez dire cela à M. Lougheed.

M. Jarvis: Un député libéral me propose de m'adresser à M. Lougheed. Je vais lui dire d'envoyer son ministre de l'Énergie s'il peut convaincre le ministre de l'Énergie du Canada de s'asseoir à la même table que lui. Je vais dire à M. Lougheed d'ordonner à son ministre de rester sur place jusqu'à ce qu'une entente soit conclue. Le gouvernement n'a pas le courage de ses convictions et les simples députés libéraux n'osent pas insister auprès du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui ne se préoccupe guère des emplois des travailleurs. Moi je suis préoccupé que mes électeurs soient sans emploi parce qu'ils veulent travailler.

J'aimerais avoir beaucoup plus de temps à ma disposition. Je vais vous donner un autre exemple pour montrer la bêtise du gouvernement: le budget. Il y est question de la déduction pour amortissement. J'ai lu dans le journal que, par suite de l'entrée en vigueur de cette disposition qui réduit la déduction permise pour l'amortissement d'une automobile, les entreprises de location de voitures s'abstiendront d'acheter quelque 40,000 nouveaux véhicules. Et ce n'est pas un cas unique. Cela n'inclut pas les vendeurs à commission et tous les autres contribuables qui utilisent des voitures tout comme les entreprises de location.

De quel droit le gouvernement fait-il cela, alors que la construction automobile et l'industrie des pièces automobiles connaissent leur plus bas niveau d'activité depuis la dépression? Ce ne peut être qu'un trait de folie qui a poussé le gouvernement à recourir à une disposition qui dépouillerait les travailleurs des pièces automobiles de ma circonscription et du reste du pays! C'est aberrant. Si les dispositions concernant l'allocation du coût en capital ont besoin d'être réétudiées, parfait. Je veux bien les réexaminer. Je veux bien entendre les arguments qui démontrent le bien-fondé du changement. Mais y a-t-il

jamais eu dans notre histoire un moment plus mal choisi pour décourager la vente des voitures et arrêter la fabrication des pièces automobiles? Cela dépasse l'entendement.

Nous sommes assaillis de problèmes internationaux, je le reconnais. Nous sommes directement liés à l'économie américaine. Je le reconnais. Je reconnais également qu'il y a des Canadiens qui sont victimes de ces contraintes extérieures. Mais en pareille conjoncture, rien ne dit que ces Canadiens doivent être victimes d'une politique qui va leur faire perdre leur emploi au lieu d'en créer d'autres.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier tout d'abord le député de Perth (M. Jarvis) qui nous donne l'occasion encore une fois de traiter d'un des problèmes les plus critiques qui se posent aujourd'hui dans le pays, des difficultés économiques dans lesquelles nous nous débattons.

Mais je tiens surtout à le remercier de nous avoir fourni cette journée d'opposition pour essayer de convaincre les députés d'en face de la gravité du problème économique. J'entends encore quotidiennement les divers ministres nous dire, quand ils répondent aux questions, que le problème n'est pas si grave, qu'avec un peu de chance la tendance va se renverser à la fin du trimestre et que d'ici à l'été de 1982, la reprise sera amorcée.

Je ne crois pas que de ce côté-ci de la Chambre les députés pensent de la sorte. Ceux de l'autre côté non plus, d'ailleurs. Voilà pourquoi je suis reconnaissant au député de Perth de nous avoir encore une fois donné la possibilité d'évoquer des faits et d'exposer des points de vue en espérant convaincre ceux qui siègent de l'autre côté.

Je remercie également le député de Perth d'avoir proposé une nouvelle idée qui contribuera à accroître nos exportations, objectif que notre pays poursuit avec persévérance. Il a parlé d'une nouvelle sorte d'exportation, celle des emplois. Je sais que le gouvernement trouvera une façon contournée d'utiliser cet élément pour nous faire croire que nous avons fait un gros pas en avant et que nos exportations ont augmenté. Cependant, lorsque nous demanderons en quoi elles consistent, on nous dira qu'il s'agit d'emplois, de plateformes de service et ainsi de suite. Je termine sur ce point mes remarques flatteuses.

Au moment où nous commençons à examiner le défi économique que doit relever notre pays, il est aussi inutile que déploré de se lancer dans une véritable litanie de nos problèmes. Tous les députés de ce côté-ci de la Chambre connaissent ces problèmes et savent dans quels secteurs ils se posent. Par contre, il convient d'insister sur ce qu'ils nous coûtent.

Il suffit d'examiner chaque année ce que coûtent aux contribuables canadiens les prestations d'assurance-chômage. Il est juste de dire, et je vais m'exprimer avec la plus grande prudence, que nous, de ce côté-ci, en avons assez de devoir mettre de côté près de 5 milliards de dollars par an pour les prestations d'assurance-chômage. Cela ne veut pas dire que nous refusons de verser de l'assurance-chômage à ceux qui en ont besoin, bien au contraire. Cependant, nous devons éviter que 5 milliards de dollars, qui sortent de la poche des contribuables, soit versés inutilement à des gens qui ont perdu leur emploi. Le mois dernier, notre pays a versé plus de 600 millions de dollars en prestations d'assurance-chômage, outre le fardeau qu'impose à chacune des provinces le fait de devoir verser des prestations d'aide sociale à ceux qui sont le plus dans le besoin.

Voyons un peu les statistiques. Sauf erreur, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) prendra la parole en fin d'après-midi. Il nous dira qu'à l'heure actuelle, 1.1 million de Canadiens sont sans emploi. Ce n'est pas vrai. Si l'on examine les données réelles du chômage au Canada, ce chiffre s'approche de 1.8 million. C'est dire que plus de 15 p. 100 de la population active est actuellement sans travail, dans tout le pays.

Il est intéressant de voir ce qui se passe dans la circonscription du ministre des Finances (M. MacEachen). D'après Statistique Canada, 9,000 personnes étaient en chômage à Cap Breton le mois dernier. Toutefois, et c'est l'élément intéressant, 18,000 personnes, toujours à Cap Breton, ont touché des prestations d'assurance-chômage pendant cette période. Cela représente un taux de chômage de plus de 30 p. 100 au Cap Breton, contre les 16.8 p. 100 déclarés par Statistique Canada. Au Cap Breton, où demeure le ministre des Finances, le taux de chômage est de 30 p. 100.

• (1240)

Une voix: Comme au Québec.

M. Riis: Le nombre officiel de chômeurs en janvier dernier s'élevait à 346,000. Même ce chiffre, qui représente de nombreux chômeurs qui devraient avoir un emploi convenable, n'est pas exact. Les prestataires d'assurance-chômage ne s'élevaient pas à 346,000 mais à 417,000. Lorsqu'on tient compte de ceux qui ont présenté récemment une réclamation avant que les données statistiques soient valables, le taux de chômage s'élèverait à 589,000 ou à plus d'un demi-million de personnes réclamant de l'assurance-chômage au Québec.

Je rappelle aux députés qu'au début de la Crise des années 30, le taux de chômage atteignait à peine 20 p. 100. Dans certaines régions du Canada à l'heure actuelle, le taux de chômage s'établit entre 30 et 35 p. 100, tandis que dans l'Ouest, une des régions les plus prospères du pays, le taux de chômage atteint près de 25 p. 100. En somme, ces taux de chômage correspondent à ceux qui existaient au début de la Crise.

Que nous coûte ce chômage? En argent, 4.8 milliards de dollars en prestations d'assurance-chômage, plus ce que coûte aux provinces l'assistance publique. Bien sûr, à cela il faut ajouter les recettes que le gouvernement ne touche pas car les gens en chômage et les usines fermées ne produisent pas les impôts qui assurent les recettes du gouvernement. Cette perte de recettes est difficile à calculer mais j'imagine qu'elle représente des milliards de dollars en impôts perdus qui ne viennent pas gonfler le trésor fédéral, résultat d'une récession économique et d'un chômage de près de deux millions de travailleurs.

Il est peut-être relativement facile de calculer le coût monétaire du chômage, mais je soupçonne que ce qu'il nous coûte vraiment se situe sur un tout autre plan. Le coût réel, le plus pénible et le plus important, qui déchire notre société, c'est le coût social. Le député de Perth en a déjà déterminé certains éléments. Nous en avons des exemples avec les femmes et enfants maltraités, les narcomanes, les alcooliques et la recrudescence de la délinquance juvénile. Les jeunes ont des problèmes à l'école. Les crimes se multiplient nécessitant des forces policières plus nombreuses. Voilà quelques exemples de ce que le chômage coûte à la société qui ne vont pas disparaître à la

fin de 1982 ou lorsque la reprise économique s'amorcera. Nous pourrions nous ressentir de ces coûts pendant des années, des décennies et même une ou deux générations. L'essence de notre société, ce qui faisait notre identité, se trouve menacée de toute part. Ces coûts sociaux vont nous hanter pendant bien des années à venir.

Nous avons entendu ce que disent les députés de ce côté de la Chambre, qui semblent se déplacer plus souvent que ceux d'en face pour aller rencontrer les simples citoyens dans toutes les régions du Canada. Il est clair que les consommateurs et les investisseurs ont perdu confiance en l'avenir de notre pays. Jusqu'à tout récemment, sauf au pire creux de la dépression, les Canadiens ont eu une éthique du travail que Frederick Jackson Turner a su décrire comme l'éthique du pionnier. Ainsi, en s'efforçant de faire mieux, ont était assuré d'un meilleur avenir pour soi et, davantage encore, pour ses enfants. En s'appliquant de leur mieux, les gens savaient au fond de leur cœur qu'ils préparaient à leurs enfants des lendemains plus prometteurs.

Notre éthique canadienne s'est modifiée quelque peu ces derniers mois. Les gens ne croient plus en de meilleures chances et une vie plus agréable pour leurs fils et leurs filles. Le gouvernement actuel a sapé notre confiance et notre espoir dans l'avenir. Voilà pourquoi les jeunes qui fréquentent l'école se demandent s'ils ont raison de poursuivre leurs études. «Pourquoi travailler et étudier pour obtenir un diplôme», demandent-ils, «alors que le nombre des chômeurs au Canada, qui atteint presque 2 millions à l'heure actuelle, ne cesse d'augmenter? Dans ces conditions, pourquoi donc continuer à étudier?» Évidemment, lorsque les gens cessent d'espérer en l'avenir, ils n'ont plus d'avenir. C'est le gouvernement actuel, lui qui est chargé de diriger le pays, qui, avec ses politiques, est responsable de cet état de choses.

Nous pouvons dire que nous sommes aux prises avec des problèmes dans deux semaines, soit celui de la politique financière et celui de la politique monétaire. La politique financière du gouvernement s'incarne dans le budget que le ministre des Finances a présenté le 12 novembre. Ce budget, présenté le lendemain du Jour du souvenir, passera à l'histoire comme étant le point tournant de notre économie, soit le moment où le gouvernement n'a pas su donner à notre pays l'orientation économique et politique qu'il fallait. Il a mis en œuvre une politique financière qui visait à bloquer le progrès, la croissance et l'amélioration. Le ministre ne songeait à rien d'autre qu'à réduire et à réduire encore les dépenses. Il ne faisait en cela que reprendre à son compte les sempiternelles rengaines de nos voisins de droite. Ils ont dit qu'il fallait que le gouvernement réduise ses dépenses d'investissement. Nous n'approuvons pas nécessairement l'application de cette politique inepte en période de difficultés. Je voudrais bien qu'on me cite l'exemple d'un homme d'affaires qui a pu prospérer en réduisant ses investissements.

M. McDermid: En période de difficultés, on se serre la ceinture.

M. Riis: Si on n'investit pas, on ne gagne pas d'argent.

M. McDermid: Avez-vous déjà travaillé dans le domaine des affaires?

M. Riis: Oui, j'ai déjà travaillé dans de nombreuses entreprises et là chacun sait bien que pour gagner de l'argent il faut investir. Voilà pourquoi j'estime que la politique d'austérité inepte de l'éthique conservatrice—et j'emploie le terme inepte non pas pour le plaisir de critiquer—n'est pas indiquée dans la conjoncture actuelle.

M. McDermid: Que l'État gaspille donc davantage!

M. Riis: Le budget qui s'inspire de cette politique d'austérité jette notre pays par terre. Le problème réel c'est non pas tant la politique fiscale que la politique monétaire du gouvernement. En effet, la politique monétaire actuelle du gouvernement qui préconise de pratiquer des taux d'intérêt élevés pour brider l'inflation a les répercussions les plus dévastatrices que notre pays ait jamais connues. En 1975, le gouvernement a décidé, pour juguler l'inflation, d'adopter une politique monétaire consistant à relever les taux d'intérêt pour réduire la masse monétaire. On pensait à l'époque que c'était la seule manière de lutter contre l'inflation. Il n'y a pas si longtemps la plupart des députés estimaient encore qu'il fallait réduire les dépenses pour combattre l'inflation, sous prétexte que ce phénomène surgit quand on dépense plus qu'on ne produit. Manifestement donc, la théorie consistait à réduire les dépenses pour endiguer l'inflation.

Ainsi, c'est en 1975 que le gouvernement a introduit cette politique monétaire et, sept ans plus tard, les taux d'intérêt demeurent extrêmement élevés. A-t-on réduit l'inflation? Est-elle moins élevée qu'en 1975? Non seulement elle ne l'est pas, mais elle est au contraire plus élevée et elle a même tendance à augmenter—11.6 p. 100 le mois dernier par rapport au même mois l'année dernière. Pendant combien de temps faut-il que nous subissions cette politique avant que le gouvernement admette que c'est un fiasco? Sept ans, à mon avis, c'est amplement suffisant.

Si nous nous adressions aux Canadiens plutôt qu'à M. Bouey, comme ce serait normal en démocratie, pour savoir quelle orientation prendre, nous aurions sans doute du mal à trouver fût-ce seulement une poignée de personnes pour affirmer que la réponse consiste dans une politique des taux d'intérêts élevés, capable d'insuffler du dynamisme à l'économie. Pour croire à pareille chimère il faut être un rêveur et croire aux contes de fée, monsieur l'Orateur.

La faillite d'une telle politique est manifeste. Je supplie le gouvernement, et le ministre présent à la Chambre, de reconnaître qu'il s'est trompé sur le compte de sa politique; non pas qu'il se soit égaré ou qu'il ait commis une erreur monstrueuse, mais il a appliqué, sous l'impulsion du gouverneur de la Banque du Canada, une théorie qui n'a pas réussi à maîtriser l'inflation.

Reste à savoir quelle est la solution pour combattre l'inflation, si ce n'est pas celle de cette politique monétaire. C'est une bonne question mais la presse n'y a pas accordé une grande attention et les députés ne s'y sont pas attardés. Pourtant, si l'inflation trouve sa source dans des dépenses sans commune mesure avec la production, l'augmentation de la productivité canadienne est la solution qui vient naturellement à l'esprit. S'il existe un pays au monde, à l'heure actuelle, qui possède tous les moyens pour augmenter sa productivité, c'est bien le Canada. Seul le Canada a un tel potentiel pour améliorer et accroître sa productivité.

• (1250)

Pourtant, que fait notre politique fiscale? Elle garrotte littéralement notre économie qui ne prend aucune expansion et dont la productivité est nulle. Tels sont les résultats de la politique fiscale et monétaire du gouvernement. Il est temps d'en changer. Après sept ans d'échec, il faut trouver autre chose.

Rien ne témoigne mieux de cet échec que l'attitude du gouvernement à l'égard des chefs des petites entreprises. Je dois dire que j'ai aimé entendre le député de Perth dire qu'il fallait rétablir la confiance. Le secteur des petites entreprises est le seul qui appartienne vraiment à des Canadiens, pratiquement à 100 p. 100, chose dont nous députés, devrions être fiers. Nous voulons que cela continue. C'est dans le secteur des petites entreprises que se fait l'effort de recherche et de développement et que se trouve la créativité économique. Ce sont les petites entreprises qui donnent du travail. Ainsi, les statistiques montrent que c'est ce secteur qui a créé au cours des sept dernières années la très grande majorité des emplois nouveaux dans notre pays. Ce secteur fait preuve de créativité et connaît un certain essor, en dépit de la politique du gouvernement. C'est de là que jaillit l'initiative. C'est ce secteur qui sait faire preuve de souplesse et j'insiste sur le terme «souplesse», car quand on veut s'attaquer à nos problèmes économiques on se heurte à un problème: celui de la bureaucratie. Je ne veux pas seulement parler de la bureaucratie étatique. C'est celle-là dont on parle le plus souvent, mais je veux parler de la lenteur administrative qui existe dans les grandes entreprises et dans les grands syndicats aussi. C'est cette bureaucratie qui fait qu'il est très difficile aux entreprises de réagir rapidement aux changements et aux défis qui nous confrontent.

M. McDermid: Les grands syndicats.

M. Riis: J'ai dit les grandes entreprises, les grands syndicats et les grandes institutions gouvernementales. Saurais-je être plus clair pour le représentant?

M. McDermid: Vous n'avez pas parlé des syndicats.

M. Riis: Si. C'est un problème que nous connaissons aujourd'hui, mais qui épargne les petites entreprises. Le secteur de la petite entreprise a la faculté de réagir rapidement pour profiter des nouvelles tendances de l'économie. C'est ce secteur qu'il nous faut aider et encourager. C'est là que se poursuivent des travaux de recherche et de développement, et certainement pas au niveau du gouvernement. Les dépenses gouvernementales aux fins de la recherche et du développement au Canada sont équivalentes à celles de l'Égypte, un pays progressiste au plan technique et industriel. Je ne cherche pas à enlever quoi que ce soit au mérite de l'Égypte. Ce pays connaît ses propres difficultés, mais donner l'exemple aux autres pays en matière de recherche et de développement n'est pas son fort. C'est au Canada qu'il incomberait de le faire. Quand on compare les dépenses du Canada dans ce domaine à celles des pays en voie de développement et aux prises avec des difficultés, comme l'Égypte et la Turquie, il faut alors se rendre à l'évidence et admettre que nous avons là un véritable problème.

Quelle attitude réservons-nous à la petite entreprise? Aujourd'hui, le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) (M. Lapointe) a reconnu en comité que malgré certaines des tentatives du gouvernement—et j'insiste sur le mot «tentatives»—en vue d'aider la petite entreprise, la cherté actuelle du loyer de l'argent annule tous ses efforts. Quand un petit commerçant est obligé d'emprunter à des taux de 20 p. 100 et plus, peu importe qu'il existe un programme gouvernemental ou un système quelconque pour l'aider un tant soit peu; ces taux d'intérêt de 20 p. 100 et plus suffiront à le ruiner.

Nous sommes témoins de la lente érosion, qui s'accélère de plus en plus, du secteur de la petite entreprise du Canada. Avec quoi remplace-t-on ce secteur? Les besoins et les demandes demeurent les mêmes, mais les fusions transforment peu à peu ce secteur et des chaînes internationales, des multinationales et d'autres, s'en emparent progressivement. Très lentement, nous aggravons les difficultés que les taux d'intérêt élevés sont censés résorber. Au contraire, la cherté du loyer de l'argent empire la situation.

Comme le demandait plus tôt le député, pourquoi avons-nous une politique de taux d'intérêt élevés? Eh bien, c'est à cause de nos liens avec les États-Unis. Notre politique de taux d'intérêt élevés nous libère-t-elle de cette dépendance? Au contraire, elle contribue à l'accroître et désormais la solution est devenue partie du problème à plus d'un égard.

Est-ce que le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) réagit devant la crise qui accable le secteur de la petite entreprise? Est-ce qu'il a décidé d'aider les entreprises qui veulent étendre leur activité, créer plus d'emplois et entreprendre de plus grands travaux de recherche et de développement? Pas du tout. Ce ne sont pas là des initiatives que le gouvernement appuie ou encourage. Pour cela, il faudrait que nous ayons véritablement une obligation pour l'expansion de la petite entreprise. Ces obligations inciteraient les petites entreprises et les exploitations agricoles à s'agrandir. Malheureusement, le budget du 12 novembre a changé tout cela. On ne parle plus aujourd'hui que d'obligations pour la petite entreprise. Elles ne servent plus qu'à sauver les entreprises qui courent à la faillite. C'est un peu comme si on versait le bien-être social à un patient qui aurait besoin de soins intensifs. C'est de soins intensifs dont le secteur de la petite entreprise a besoin. Malheureusement, nous n'avons pas vraiment les moyens d'aider la petite entreprise ou même de prévenir les problèmes. C'est ce genre d'aide que nous devrions apporter à la petite entreprise. Malheureusement, nous manquons à nos responsabilités.

Il y aura bientôt deux ans, le ministre d'État chargé de la Petite entreprise et du Tourisme déclarait que c'était une question de financement et qu'il fallait examiner, analyser et cerner les problèmes. Il y a de cela deux ans. On ne s'est toujours pas penché sur la question. Il n'y a toujours pas de rapport. Faut-il deux ans pour cerner les problèmes de financement des petites entreprises? Si c'est là un problème essentiel, je suis certain que nous pourrions cerner la question en six mois. Et pourtant, deux ans plus tard, nous attendons toujours. Espérons que ce rapport ne va pas, comme bien d'autres, se contenter d'énumérer une kyrielle de problèmes de financement des petites entreprises et de proposer un certain nombre de recommandations avant que le gouvernement ne le dépose à la Chambre en nous disant qu'il a fait sa part.

Que pouvons-nous faire? Quelles solutions sont à notre disposition? Dans les quelques minutes qui me restent . . .

M. Siddon: Deux exactement.

M. Riis: . . . a mon avis, la seule chose à faire, c'est de mettre le pays sur un pied de guerre économique. Il faut prendre dès aujourd'hui des initiatives et des mesures importantes.

Nous ne pouvons nous contenter de quelques petits programmes ici et là comme ceux dont nous avons parlé. Il nous faut une stratégie qui permette de déterminer, comme le député de Perth l'a dit, les secteurs de notre économie qui ont des atouts que nos concurrents étrangers n'ont pas et de développer précisément ces secteurs. Il est inutile de sauver du naufrage les industries improductives qui ne l'ont jamais été et qui ne le seront jamais. Nous devrions déterminer les secteurs forts de notre pays et les développer. Autrement dit, nous devrions formuler une stratégie industrielle globale, dont l'élément essentiel serait la diminution des taux d'intérêt.

M. Siddon: Quels projets précis?

M. Riis: C'est sur ce point que nos idées diffèrent de celles de nos collègues de droite. Je ne sais pas exactement s'ils préconisent une diminution des taux d'intérêt, le maintien des taux actuels ou une augmentation de ces taux, car les députés de ce parti parlent des trois solutions possibles.

M. Parker: Ils appuient les banques.

M. Riis: Je ne sais pas du tout ce qu'ils recommandent. Tout dépend de l'orateur qui a la parole et de la personne à qui il s'adresse.

M. Siddon: Que feriez-vous au sujet des taux d'intérêt, Nelson?

M. Riis: Il faut diminuer les taux d'intérêt dans le cadre d'une stratégie industrielle globale. Autrement, il n'y aura pas de relance ou de renouveau économique possible pour nous. Sans diminution des taux d'intérêt, toute relance économique est impossible. Je demande aux députés de se poser une question: pourquoi les taux d'intérêt ne sont que de 7 ou 8 p. 100, au Japon?

M. Siddon: Dites-le nous donc.

M. Riis: Pourquoi un investisseur japonais place-t-il ses fonds au Japon alors qu'il pourrait les placer au Canada à 20 p. 100 d'intérêt? Comment les taux d'intérêt peuvent-ils être maintenus à 7 p. 100 au Japon? La réponse, c'est que les Japonais appliquent une stratégie industrielle globable. Les Japonais ont un gouvernement qui est capable d'obtenir une collaboration entre les syndicats, le patronat, les organismes financiers et le gouvernement. C'est une chose que nous ne connaissons pas dans notre pays et, pour le moment, nous en sommes même plutôt loin.

Une stratégie industrielle globale, comprenant la diminution des taux d'intérêt, nous permettra d'amorcer le tournant vers une reprise de l'activité économique et de commencer à donner aux Canadiens confiance en leur avenir.

M. Siddon: Tout cela était très précis.

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Lachance): Le temps alloué à l'honorable député est maintenant écoulé. Comme il est 1 heure, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, comme je n'ai pas l'habitude d'applaudissements aussi nourris . . .

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Mais revenons aux choses sérieuses; l'opposition a présenté aujourd'hui une résolution condamnant le gouvernement pour tous les péchés par omission et par action et pour tous les autres défauts de la terre. Je tiens à dire cependant que notre fardeau traditionnel du vendredi a été quelque peu allégé grâce au grand talent de comédien du député de Perth (M. Jarvis). Cette prestation est digne du député qui représente la ville de Stratford, ce centre du théâtre canadien. Il convient que l'opposition ait jugé opportun de nommer quelqu'un d'aussi doué que lui. En effet, c'est le seul moyen pour elle d'être convaincante, car ses réclamations n'ont aucune substance. Cela, les députés de l'opposition le cachent en recourant à toutes sortes d'artifices et à la ruse, art que le député de Perth maîtrise mieux que quiconque.

A propos des problèmes causés par le chômage, et compte tenu de la prestation du député aujourd'hui, je crois qu'une seconde carrière s'offre à lui, mais sur les scènes de Stratford, et non pas ici. Toutefois, cela me rappelle un passage de Macbeth que connaît certainement le député de Perth. Le voici:

> Allons, et moquons le temps par l'aspect le plus riant: Visage faux doit cacher ce que le cœur faux connaît.

• (1410)

Or, c'est exactement à cela que nous avons affaire aujourd'hui. D'après le subterfuge des députés d'en face, il semblerait qu'ils veulent faire valoir un argument qui n'est nullement fondé. Il est malheureux que l'on nous impose cette comédie au lieu de nous permettre de tenir un débat sérieux. Nous savons tous que le pays est comme beaucoup d'autres en période de récession. L'embauche est sérieusement à la baisse. Le taux de l'inflation demeure inacceptable. Il reste encore un certain nombre de facteurs d'instabilité économique sur lesquels nous devons nous pencher et que nous devons éliminer. A quoi cela sert-il d'entendre sans cesse le député de Perth (M. Jarvis) et celui de Kamloops-Shuswap (M. Riis) répéter que c'est la faute du gouvernement. En tant que gouvernement, nous ne rejetons pas notre part de responsabilité. Mais il y en a beaucoup d'autres qui devraient se sentir encore davantage responsables de la situation. Eux aussi devraient chercher des solutions.

Le gouvernement ne cesse de dire qu'il est tout à fait prêt à coopérer étroitement avec les milieux d'affaires, les syndicats, l'opposition et les milieux financiers au règlement de la crise actuelle. Malheureusement, monsieur l'Orateur, nous n'y parviendrons pas si l'opposition cherche uniquement à créer des dissensions, à semer constamment la panique dans la population dans l'espoir d'en tirer un avantage politique temporaire au lieu de proposer des solutions raisonnables et rationnelles aux problèmes que nous connaissons.

C'est d'autant plus malheureux que le pays a besoin d'un peu plus de sérieux de la part de ses dirigeants. L'opposition lance des accusations extrêmement générales. Quand vient le temps pour nos vis-à-vis, à l'issue de leurs interventions, de proposer les solutions promises, après 28 minutes et demie de critiques violentes de la perfidie du gouvernement libéral, ils ne peuvent pas nous faire connaître leurs solutions . . . parce que leur temps de parole est écoulé. C'est là le genre de spectacle auquel nous avons droit continuellement. Tous les jours, on nous laisse espérer des solutions, mais chaque fois, nos vis-à-vis épuisent leur temps de parole avant de pouvoir nous les communiquer.

J'ai assisté, en ma qualité de ministre de l'Emploi et de l'Immigration, à plusieurs journées d'opposition ces deux ou trois derniers mois. J'attends toujours des arguments qui se tiennent. Quand les députés de l'opposition auront surmonté leurs contradictions internes ainsi que les différends profonds qui divisent leurs caucus, peut-être l'opposition sera-t-elle en mesure d'offrir une position cohérente quant aux mesures à prendre.

Le critique financier du parti conservateur a fait un discours à Toronto. Selon lui, la seule solution pour le Canada, c'est la reagan-économie. «Faisons comme le Président Reagan, dit-il, coupons ici et là, élaguons et restreignons nos dépenses. Réduisons les services sociaux, l'aide sociale, la formation, l'emploi, bref, rognons partout». Voilà sa solution.

M. Bosley: Tout le contraire.

M. Axworthy: Le député de Perth (M. Jarvis) affirme que c'est absolument le contraire; dépensons davantage, intervenons davantage. Stimulons l'économie, offrons des incitations, voilà ce qui s'impose. Eh bien, qui allons-nous croire? Qui parle au nom du parti conservateur?

Permettez que je donne un autre exemple. Le député de Perth verse des larmes de crocodile sur l'échec des mégaprojets. Il dit que sa circonscription souffre du fait que le gouvernement libéral n'ait pu s'entendre avec le gouvernement albertain. Il n'a pas mentionné la Shell, la Gulf ou d'autres compagnies qui se désistent les unes après les autres, même si nous leur offrons des subventions, des invitatons plus généreuses. Le député soutient que c'est leur droit et se demande ce que nous pouvons y faire. «Efforçons-nous, dit-il, de créer de l'emploi dans ma circonscription et ailleurs aussi».

Il y a exactement une semaine, j'ai justement eu l'occasion de débattre une résolution de l'opposition sur les transports. Ce fut un flot de récrimination de la part des conservateurs et des néo-démocrates, qui ne cessaient de répéter: «Ne modernisez pas le système de transport. Ne dépensez pas 17 milliards, même si cela peut créer de l'emploi dans le sud-ouest de l'Ontario et partout dans le pays»—17 milliards suffiraient à moderniser tout le réseau ferroviaire tout en créant des dizaines de milliers d'emplois pour les Canadiens.

C'est là la position qu'ils ont prise vendredi dernier. Aujourd'hui, le député de Perth dit: «Allez-y! Lancez les mégaprojets!» Vendredi dernier, les conservateurs nous disaient de ne pas le faire. J'ignore ce qui s'est produit entre-temps. Peut-être ont-ils eu une réunion du caucus et ont-ils décidé qu'il était temps de changer leur fusil d'épaule. Il reste que nous ne pouvons jamais savoir ce que les conservateurs veulent faire.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Ils ne le savent pas non plus.

M. Axworthy: Voilà le problème, monsieur l'Orateur. Le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) vient de me souffler ma conclusion. Nous ne savons pas ce que veulent les conservateurs parce qu'ils ne le savent pas eux-mêmes. C'est une situation endémique dans ce parti. Ils essaient tout simplement de traverser ces temps difficiles sans trop se compromettre, dans l'espoir que personne ne découvrira que leur politique est une énigme qui cache une masse de contradictions et qu'ils ont comme chef un homme qui est loin d'être une énigme.

Nous essayons de débattre une question grave qui touche à la croissance et au développement économique. Nous espérons qu'une journée d'opposition nous permettra au moins d'obtenir des réponses susceptibles de nous éclairer quelque peu. Ils prétendent savoir quoi faire et pourtant ils ne sont même pas capables d'avoir de la suite dans les idées. Par conséquent, monsieur l'Orateur, si nous doutons parfois de leur sincérité et de leur désir de s'attaquer au problème, ce n'est pas pour rien. Chaque fois que nous écoutons ce qu'ils ont à proposer, nous les voyons se contredire ou exagérer grossièrement. Le député de Perth essaie de créer une sorte d'hystérie collective en citant des chiffres fantaisistes. Il annonce que la caisse d'assurance-chômage va enregistrer un déficit d'un milliard que nous devrons combler. D'où sort-il ces chiffres? En fait, l'année dernière, nous avons eu un excédent de 350 millions. Nous avons alors réduit les primes de 15c. par tranche de $100. Même si le taux de chômage atteignait en moyenne 9 p. 100 pour toute l'année, ce qui ne sera pas le cas, nous prévoyons que cela nous coûterait 400 à 500 millions de plus, ce qui veut dire que la majoration de la prime correspondrait à la réduction de cette année.

• (1420)

Bien sûr, ce n'est qu'une estimation, une opinion. Nous n'allons pas commencer à faire des prévisions quant au contenu de la caise avant le troisième trimestre, mais le député de Perth a son petit boulier qui lui permet d'additionner et d'arriver Dieu sait comment à ce déficit de un milliard. C'est complètement insensé et j'accuse le député d'agir de façon insensée en citant de tels chiffres. Il n'a pas le droit d'agir ainsi et il devrait le savoir, car, en général, il se conduit de façon raisonnable. Néanmoins, je pense qu'il se laisse influencer par son caucus qui se réjouit de nous voir en difficulté et qui espère aggraver les choses en citant des chiffres fantaisistes. Ce n'est pas la bonne façon de faire face à une situation aussi grave. Il faudrait citer des chiffres réalistes, examiner les problèmes véritables et essayer de trouver la vraie solution.

En même temps, le Parti conservateur ne cesse de jeter de l'huile sur le feu en prétendant avoir la solution pour faire baisser les taux d'intérêt alors qu'il préconisait des taux d'intérêt élevés lorsqu'il était au pouvoir. Les conservateurs ont reconnu—et c'est tout à leur honneur—que ce n'était pas un problème propre au Canada; tous les pays industrialisés sont aux prises avec des problèmes semblables. De sorte qu'en lisant dans la résolution que le gouvernement est responsable des mises à pied et autres malheurs, s'ils font preuve de la même logique—et je ne voudrais pas chercher à convaincre l'opposition de se montrer logique car je sais que cela lui est étanger—il leur faudrait aussi ajouter que le gouvernement américain, le gouvernement britannique et le gouvernement allemand, en fait tous les gouvernements, pratiquent de mauvaises politiques. Qu'ils soient socio-démocrates, républicains, conservateurs, socialistes ou libéraux, ils ont tous tort de sorte que les seuls qui aient raison sont les progressistes conservateurs du Canada.

Une voix: Vous l'avez dit.

M. Axworthy: Ils sont les seuls à avoir la réponse sauf qu'ils ne la disent pas, monsieur l'Orateur. De sorte que nous aurons hâte de l'entendre au prochain jour réservé à l'opposition, et aux suivants.

En fait, monsieur l'Orateur, si nous voulons nous attaquer à ces problèmes, comme le fait notre parti, voyons au moins les choses en face, éloignons-nous de la fiction et de la fantaisie qui caractérisent toutes les résolutions des conservateurs. Voyons quels sont les maux dont souffre le Canada et quel genre de solutions nous pourrions trouver.

Le critique financier néo-démocrate affirme que nous n'avons pas de politique. Eh bien, voyons un peu les faits parce que je crois que nos collègues néo-démocrates aiment à nous servir d'intéressantes contradictions. Je me demande quelle est leur stratégie. Un jour j'ai entendu le député de Spadina (M. Heap) dire que nous ne faisions pas suffisamment pour attirer des immigrants; accueillons davantage de réfugiés et venons en aide à tous les groupes qui sont dans le besoin.

M. Baker (Nepean-Carleton): Jim Coutts va s'en occuper.

M. Axworthy: Nous l'espérons bien.

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous allez espérer longtemps.

M. Axworthy: Nous devons nous préoccuper du sort des immigrants et c'est ce que nous faisons. Or, le député de Winnipeg-St. James (M. Keeper) vient de dire la semaine dernière que le présent gouvernement se rend coupable d'infamie, parce qu'il importe de la main-d'œuvre spécialisée. Il leur faut choisir, monsieur l'Orateur. Ils ne peuvent demander un jour qu'on fasse venir plus de gens et, le lendemain, qu'on cesse complètement d'en faire venir. Je suppose qu'ils ont d'abord parlé à un groupe de gens et que, le lendemain, le CTC leur fait des remontrances et leur a dit qu'il n'était pas en faveur de l'importation de main-d'œuvre spécialisée.

M. Rose: Monsieur l'Orateur, je regrette beaucoup d'interrompre le député en pleine envolée oratoire, mais je me demande s'il me permettrait une question. Fait-il une distinction . . .

M. Axworthy: Je serai très heureux de réponde à une question à la fin de mon allocution, s'il me reste du temps, monsieur l'Orateur.

Voici, monsieur l'Orateur, que le critique financier du NDP préconise d'encourager les industries florissantes, les secteurs prospères de notre société, ceux dont la croissance est bien marquée. Trés bien. Je suis d'accord. Mais n'est-il pas extrêmement étrange que le NDP, le grand porte-parole du travailleur, soit prêt à abandonner les centaines de milliers de travailleurs des autres secteurs industriels qui doivent aussi être protégés. N'est-il pas bizarre que ce parti, qui porrte la bannière des syndicats et qui en fait leur obéit, soit disposé à laisser tomber les secteurs du textile, de la chaussure et du vêtement, qui accusent un ralentissement, et qu'il ne veuille pas leur venir en aide?

Nous ne sommes pas aussi sans-cœur qu'eux puisque notre stratégie industrielle prévoit l'octroi de subventions pour aider ces industries à acheter du nouveau matériel et à mettre au point de nouvelles techniques. Nous avons même mis en œuvre plusieurs programmes pour favoriser l'adaptation des travailleurs touchés par les changements d'ordre technologique. Nous avons mis sur pied un programme d'adaptation de la main-d'œuvre industrielle au coût de 350 millions de dollars et ce programme aide maintenant les travailleurs à se recycler dans un bon nombre de localités représentées par des députés néo-démocrates.

Les députés néo-démocrates oublient des choses comme cela, monsieur l'Orateur. Ils ne veulent pas parler des travailleurs qui n'ont pour seule sécurité que leurs compétences spécialisées. Non, le NDP ne se soucie pas du tout de la formation spécialisée au Canada. Je ne les ai pas entendus féliciter le gouvernement quand nous avons relevé le budget des programmes de formation spécialisée de 18 p. 100 cette année. Cela veut dire que nous dépenserons plus de un milliard de dollars cette année et que des milliers de travailleurs pourront se recycler. Comment le NDP nous remercie-t-il? Il dit que ce n'est pas assez. Il dit: «C'est un truc, une manigance, n'écoutez pas le gouvernement.» Que dit le président du CTC? Il dit: «N'écoutez pas le gouvernement, ce n'est pas important.» Il leur importe peu que le gouvernement dépense un milliard de dollars pour aider à recycler les travailleurs du Canada. Ils ne se préoccupent pas du recyclage et de l'adaptation des travailleurs.

Le critique financier du NPD nous demande de nous occuper uniquement des industries gagnantes, des industries en pleine croissance. Eh bien, nous ne sommes pas d'accord. Nous sommes prêts à aider ces industries et nous le faisons déjà. Nous venons d'investir 436 millions de dollars dans l'industrie aérospatiale, qui met au point de nouvelles techniques. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) a établi six centres de micro-électronique répartis un peu partout au Canada . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Bravo!

M. Axworthy: . . . pour favoriser l'expansion de l'industrie des nouvelles technologies. Par ailleurs, le gouvernement a aussi mis sur pied un programme pour aider les industries du textile et de la chaussure. Nous accordons des subventions importantes à des industries établies dans des localités comme Cambridge et Brant.

• (1430)

Je demande au député de Kamloops-Shuswap de parler à son collègue, le député de Brant (M. Blackburn), qui a écrit à d'autres ministres et moi-même pour nous féliciter du programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre, qui aide des milliers de travailleurs de sa circonscription à s'adapter à de nouveaux emplois.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est exact!

M. Axworthy: Voilà le genre de stratégie que nous mettons en place.

M. Riis: Et les taux d'intérêt?

M. Axworthy: Profitons-en pour parler d'un autre programme d'aide au sujet duquel les néo-démocrates gardent le silence. Ou plutôt, ils vont jusqu'à critiquer le programme de partage du travail. Nous avons signé à ce jour, avec des syndicats et des employeurs, plus de 530 accords de partage du travail dans tout le pays. Ces accords s'appliquent à près de 30,000 travailleurs et ont permis d'éviter 13,000 mises à pied dans le pays, pendant les deux mois où le programme a été en vigueur. Pourquoi les néo-démocrates et le Congrès du travail du Canada n'en parlent-ils pas? Nous entendons dire: «C'est une supercherie; cela ne vaut rien». Je demande aux néo-domocrates de retourner dans ces régions et de s'adresser aux travailleurs qui souscrivent en moyenne à une vingtaine ou à une trentaine d'accords par semaine, pour leur demander si, à leur avis, c'est une supercherie que de sauver leur emploi et de leur permettre de continuer à travailler. Est-ce tellement une supercherie? Serait-ce la preuve de l'insensibilité des néo-démocrates à l'égard des travailleurs, la preuve que peu leur importe que nous sauvions ou non des emplois?

Ce que nous voulons faire remarquer, c'est que ce genre d'attitude si souvent adoptée pendant les journées d'opposition n'est pas justifiée par les mesures que nous cherchons à prendre dans le pays. Cela se comprend, parce qu'il est vrai que nous traversons une mauvaises passe; toutefois, il est également vrai que nous faisons tout notre possible pour nous en sortir, et ce, en cherchant à assurer protection et sécurité aux travailleurs.

M. Nickerson: C'est vous qui nous avez mis dans cette situation!

M. Axworthy: Voyons une autre remarque du critique financier des néo-démocrates qui, je pense, amusera chacun d'entre vous. Il a déclaré: «Voici la devise, si vous désirez la suivre. Faisons comme les Japonais.» Les Japonais s'en sont bien sortis. Le député a-t-il véritablement pensé à la façon dont la société japonaise est organisée? Sait-il qu'il s'agit d'une société entièrement de libre entreprise, ou les grosses compagnies prennent des décisions en coulisse avec le gouvernement? Voilà un parti dont le chef, chaque jour que Dieu fait, pique une véritable rage en parlant de l'État capitaliste et de la main-mise des sociétés américaines, mais aujourd'hui, son critique financier déclare: «Pourquoi ne prenons-nous pas exemple sur les Japonais en créant cet État corporatif qui agit en cachette?»

M. Baker (Nepean-Carleton): Ce qui est américain est mauvais. Ce qui est japonais est bon.

M. Axworthy: Exactement. Les sociétés japonaises sont parfaites, mais si une société américaine essaie de faire quelque chose ici, on n'est pas d'accord.

Encore une fois, nous voudrions pouvoir prendre au sérieux les propositions des députés de l'opposition. Mais devant des déclarations pareilles, lorsqu'ils se contredisent d'un jour à l'autre et ne font jamais entendre le même son de cloche—c'est tantôt noir, tantôt blanc—nous ne savons plus qui exprime l'opinion du parti. C'est vraiment le parti de l'individualisme le plus total, car tous ses membres tiennent des propos différents.

Nous devons aborder le problème de façon plus réaliste. Comme nous l'avons souvent répété ici, nous avons proposé un budget et un programme économique qui, selon nous, permettront de changer les choses.

M. Baker (Nepean-Carleton): Et comment!

M. Riis: Cela changera beaucoup les choses! C'est déjà fait! Cela nous a tué!

M. Axworthy: C'est exact. Les choses ont changé, car le taux d'inflation a baissé depuis deux mois.

M. Riis: Il est de 11.6 p. 100.

M. Axworthy: Les pressions inflationnistes se relâchent. Bien sûr, un sérieux problème pointe à l'horizon. Nous savons très bien qu'un certain nombre de revendications salariales très élevées se préparent et que certains dirigeants du CTC disent: «Aucune concession à personne, nous voulons soutirer jusqu'au dernier sou.» Il n'y a aucune coopération, aucune association et aucun effort de compromis. Ils se disent: «Nous allons obtenir ce que nous voulons. Peu nous importe les autres. Peu nous importe notre pays. Peu nous importe le sort de l'industrie. Si elle est ruinée, tant pis pour elle. Nous voulons le gros paquet.» Voilà le son de cloche que commencent à faire entendre les maîtres politiques du NPD et de la direction du CTC. Nous devons faire face à ce problème et trouver une solution.

Le député de Kamloops-Shuswap a tenu des propos qui m'ont intrigué. Il nous a peut-être dévoilé l'objectif véritable du NPD. D'après lui, nous devons nous mettre sur le pied de guerre. Chaque fois qu'il y a une guerre, on instaure un contrôle des prix et des salaires. Faut-il en conclure que le NPD estime que, la seule solution, c'est le blocage des prix et des salaires?

M. Baker (Nepean-Carleton): Les pouvoirs d'urgence.

M. Axworthy: Peut-être les pouvoirs d'urgence. Peut-être sont-ce les députés néo-démocrates qui furent vraiment à l'origine de l'idée des camps d'internement. Peut-être sont-ce vraiment eux qui influencèrent nos fonctionnaires qui ont rédigé ces documents où l'on suggère d'instituer des camps d'internement. Peut-être est-ce là la véritable source de tout le problème.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Le fait est que je trouve toute cette affaire extrêmement bizarre.

M. Riis: Vous le feriez sûrement.

M. Axworthy: Je reconnais que nous traversons un moment difficile, mais notre gouvernement n'est pas disposé à imposer pour le moment une réglementation des prix et des salaires. Nous préférerions qu'on s'impose des restrictions volontaires. Nous préférerions que les entreprises, les syndicats et les gouvernements s'imposent chacun des mesures d'austérité.

M. Baker (Nepean-Carleton): Réunissez-les.

M. Axworthy: Nous avons pris une première initiative en ce sens en présentant un budget qui comporte des mesures d'austérité. Grâce à elles, nous allons contribuer à réduire le taux de l'inflation et, partant, à faire baisser les taux d'intérêt élevés.

M. Riis: Y réussissent-elles?

M. Axworthy: Il n'y a rien d'artificiel là-dedans. Nous appliquons une méthode qui incitera naturellement le marché à réduire ses taux. Il ne sert à rien de prendre une décision artificielle qui perturbera le commerce international et qui provoquera un exode des capitaux. Comme nous serions obligés d'importer au prix fort des produits de l'étranger cela raviverait l'inflation.

M. Fennell: C'est ce qui s'est passé.

M. Axworthy: Voilà notre position. En outre, nous avons publié un document fort important sur la stratégie économique qui sert de base aux discussions que nous avons avec divers représentants du secteur privé. L'un des principes fondamentaux qui y sont énoncés est la nécessité de stimuler la recherche et le développement. Je suis entièrement d'accord avec le critique du NPD: la R et D est importante. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons augmenté de 21 p. 100 le budget du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie cette année. Nous avons aussi augmenté le budget du Conseil des recherches médicales de 23 p. 100. Nous avons investi 436 millions de dollars dans le programme spatial et 100 millions supplémentaires dans le programme Telidon. Par conséquent, nous convenons qu'il s'agit d'un domaine d'investissement prioritaire.

Voilà pourquoi l'enveloppe du développement économique consacre 60 millions de dollars, sous forme d'investissements gouvernementaux, pour fournir des stimulants et des subventions à l'industrie privée canadienne. Ces investissements aideront Mitel Corporation au Nouveau-Brunswick, à fournir mille emplois aux travailleurs de cette région dont l'économie est dans le marasme. Ils permettront une initiative majeure dans l'Ouest où nous établirons en Saskatchewan, province d'où viennent bon nombre des collègues du député, le nouvel institut d'hydrologie qui sera chargé de faire des travaux de recherches importants sur l'eau et la glace en vue de permettre une expansion majeure de la production agricole de la région. Nous affecterons 150 millions de dollars au financement d'un projet de redéveloppement du centre de ma propre ville.

M. Fennell: Bien sûr.

M. Axworthy: Ce projet suppose la création de 3 à 4000 emplois, et 60 millions de dollars iront à l'installation d'un nouveau système d'ordinateurs à Air Canada.

M. Riis: Un autre expédient.

M. Axworthy: Nous sommes disposés à faire ce genre d'interventions et d'investissements.

M. Baker (Nepean-Carleton): Le régime fiscal doit être changé.

M. Axworthy: Cela dit, nous croyons devoir faire encore davantage. Nous devons agir à l'intérieur d'un cadre fondé sur la modération. Nous devons aussi veiller à ce que ces fonds soient stratégiquement placés dans les secteurs où ils auront le plus d'effet. Il nous faut toutefois toute la collaboration des autres acteurs économiques. Nous ne pouvons le faire seuls. Le gouvernement ne dirige pas toute l'économie. Tous les ministères s'en mèlent, mais des milliers de décisions sont prises chaque jour par des chefs d'entreprise, des syndicalistes et des gouvernements provinciaux, qui dépensent une partie beaucoup plus grande de la bourse nationale que nous. Si l'on ajoute à cela les budgets provinciaux, ils disposent de beaucoup plus de deniers publics que le gouvernement fédéral.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est pourquoi vous avez besoin du fédéralisme coopératif. Vous ne devriez jamais prétendre qu'il est mort.

M. Axworthy: C'est exact. C'est pourquoi nous avons besoin d'un fédéralisme amélioré et que nous avons tenté de prendre de meilleures mesures dans ces domaines. Nous constatons donc qu'il nous faut une stratégie économique.

Je renvoie les députés au document qui a été déposé à l'époque de la présentation du budget. Il fournit les grandes lignes de cette stratégie. C'est ce que nous devrions débattre aujourd'hui. Les députés de l'opposition feraient bien d'y accorder toute leur attention et de proposer de l'améliorer et de la modifier plutôt que de condamner et de contredire comme ils l'ont fait jusqu'ici dans le présent débat. En ces temps difficiles, nous devons nous efforcer avant tout d'établir un certain climat de confiance et de recourir au régime fiscal.

• (1440)

Nous devons examiner la position de fond défendue par nos amis conservateurs qui prônent la libre concurrence, le laissez-faire et la libre entreprise. Ils disent aux membres des Chambres de commerce et aux petites entreprises: «Prenez vos décisions, et arrangez-vous pour que le gouvernement n'intervienne pas dans le marché». C'est exactement ce que le ministre des Finances (M. MacEachen) a fait en réduisant le taux global d'imposition des Canadiens et en éliminant certaines échappatoires spécialisées au lieu de dire: «Prenez les décisions comme bon vous semble». Il y avait quelques échappatoires dans le domaine des investissements qui étaient bien particulières et bien spécialisées.

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous n'avez pas lu le budget.

M. Axworthy: Résumons. Supposons que nous leur disions: «Où voulez-vous investir?» C'est ainsi que parle le parti de la libre entreprise, de la libre concurrence et du laissez-faire. Revenons à l'idée consistant à accorder des subventions et des stimulants plus spécialisés.

Le taux réel a été abaissé de 60 à 50 p. 100, ce qui est tout à fait normal. Il pourrait être beaucoup plus élevé pour permettre aux hommes d'affaires de dépenser et de faire ces choix en matière d'investissements. Ils le font de leur propre gré et quand bon leur semble, sans que le gouvernement leur donne de consignes. Nous faisons exactement ce que l'opposition nous demande. Or quel résultat obtenons-nous? On ne nous applaudit pas, on n'apprécie pas à leur juste valeur nos décisions et on ne nous manifeste aucun sentiment de satisfaction. On a l'impression que les conservateurs sont sur une scène le jour de la première du festival de Stratford. Pour cette raison, je crains que nous ne puissions pas les prendre au sérieux.

Je leur demande simplement, lors de leur prochaine journée d'opposition, d'examiner sérieusement ce qui se passe dans notre pays et d'essayer d'être sérieux au lieu d'essayer de se mettre sous les feux de la rampe, sous la lumière des projecteurs pour chercher à défrayer la chronique. Ils devraient présenter des propositions à ce débat pour que le Canada puisse avancer et que nous puissions donner du travail à nos chômeurs.

L'Orateur suppléant (M. Evans): La parole est au député de Lisgar (M. Murta).

M. Rose: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le ministre a dit qu'il accepterait volontiers de répondre à ma question à condition que je la lui pose à la fin de son discours. Je voudrais savoir s'il veut y répondre maintenant. Il a accusé un autre intervenant d'avoir joué la comédie. Je voudrais moi-même féliciter le ministre pour sa propre prestation. Certains trouveront que c'était un bide.

L'Orateur suppléant (M. Evans): A l'ordre, s'il vous plaît. Si le député veut poser une question et s'il reste du temps de parole au ministre, ce dernier peut y répondre. Le ministre n'y est pas tenu, bien entendu; mais s'il le souhaite, il est libre d'y répondre.

La parole est au député de Lisgar.

M. Rose: J'invoque le Règlement; puis-je demander . . .

L'Orateur suppléant (M. Evans): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Rose: J'ai demandé si l'on pouvait m'accorder la permission de poser une question au ministre.

L'Orateur suppléant (M. Evans): Si le ministre est d'accord, le député peut lui poser une question. Le ministre n'est pas obligé de répondre, mais s'il veut le faire, libre à lui. Il refuse d'y répondre; le député ne peut donc pas poser sa question.

M. Rose: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Comme la présidence a utilisé au moins une partie du temps de parole du ministre, si je peux lui demander . . .

L'Orateur suppléant (M. Evans): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Mission-Port Moody (M. Rose) a posé une question. Le temps de parole du ministre est écoulé et celui-ci a refusé de répondre pour cette raison.

Des voix: Oh, oh!

M. Taylor: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur; si nous avons le consentement unanime, pourquoi n'entendrions-nous pas la question?

L'Orateur suppléant (M. Evans): La présidence peut donner la parole au député de Mission-Port Moody pour lui permettre de poser une question au ministre si nous avons le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Evans): Il y a consentement unanime. Le député de Mission-Port Moody a la parole.

M. Rose: Je remercie les députés, monsieur l'Orateur, de me permettre de poser une question.

M. Baker (Nepean-Carleton): Sachez en profiter.

M. Rose: Je sais que le ministre est très objectif et qu'il fera une distinction entre le fait d'autoriser des réfugiés à trouver asile dans notre pays et le fait de faire venir des travailleurs spécialisés de l'étranger plutôt que d'offrir une formation à nos propres travailleurs. Comme je sais que son but n'est pas de déformer la théorie du Nouveau parti démocratique, je tiens à lui donner l'occasion de tirer les choses au clair.

M. Axworthy: Puisque la Chambre y consent, monsieur l'Orateur, et je lui en sais gré, je me ferai un plaisir de répondre au député. Je tiens à lui signaler que le Nouveau parti démocratique déclare d'une part que nous devrions accepter un plus grand nombre de réfugiés et, d'autre part, que nous devrions refuser d'admettre des travailleurs spécialisés. Or il ne faut pas oublier que ces travailleurs spécialisés occuperont des emplois pour lesquels il n'existe pas de Canadiens ayant reçu la formation voulue et ayant les compétences nécessaires à l'heure actuelle.

Les néo-démocrates entravent donc notre croissance économique; car si nous autorisons des travailleurs spécialisés à venir au Canada, c'est parce qu'ils offrent un nouveau stimulant économique ou des compétences que les Canadiens n'ont pas. Si nous avons adopté le programme national de formation, c'est d'ailleurs en grande partie pour nous assurer qu'un plus grand nombre de Canadiens pourront acquérir les mêmes compétences. Les néo-démocrates ne peuvent pas gagner sur les deux tableaux, en disant d'une part: «Importez davantage d'ouvriers non spécialisés», ce qui aggrave le problème, et d'autre part: «Ne les laissez pas venir», parce qu'ils contribuent à la productivité économique du pays.

M. Jack Murta (Lisgar): J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt tout le discours du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy). Personne ne croirait que nous venons tous deux de la même province, le Manitoba. Selon lui, le gouvernement a eu ses torts et il s'efforce de régler les problèmes économiques, mais il incombe à tous de lui assurer la collaboration dont il a besoin.

En même temps, on ne peut s'empêcher de songer que l'une des choses qui inquiètent le plus l'ensemble de la population, c'est de voir les entreprises, grandes et petites, les particuliers, les syndicats, et tous ceux qui gagnent un revenu si durement touchés par le budget, dont le ministre doit porter sa part de responsabilité.

Le budget constitue l'une des pires mesures législatives que l'on ait vues depuis bien longtemps, une mesure dont le gouvernement libéral lui-même est directement responsable. Tous les indicateurs économiques révélaient que l'économie était au bord d'une récession et que la chose qu'il fallait éviter justement, c'était ce genre de budget rétrograde que le gouvernement a présenté.

Mais le ministre s'est abstenu d'en parler, il n'a pas dit un mot du budget, des orientations choisies, de la récession actuelle. Le moment est venu pour produire les déclarations d'impôt, et les Canadiens ne savent pas encore à quoi s'en tenir, car le gouvernement a été incapable de leur donner l'orientation et le leadership qui s'imposaient.

S'il a eu raison d'une part en disant que ni les particuliers ni les partis d'opposition ne pouvaient reprocher au gouvernement tous ces maux, il reste que le parti au pouvoir, le parti dont les membres forment le cabinet que dirige le premier ministre et qui se vante volontiers quand les choses vont bien, ce parti doit être capable de donner une orientation sûre. Il devrait diriger le pays et orienter les Canadiens, pour que nous sachions au moins où nous allons et pour nous redonner confiance. Mais ce n'est pas ce que fait le gouvernement, actuellement.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est vrai, c'est de là que vient le problème.

M. Murta: Pour l'instant, les perspectives, de quelque côté qu'on se place, du point de vue du gouvernement ou de l'entreprise privée, sont peu reluisantes; elles sont bloquées et effraient le Canadien moyen. En février, Statistique Canada nous apprenait que la reprise n'était pas imminente, que tous les indices étaient négatifs et que le déclin se poursuivait. En mars, il n'était pas encore question de relance. Rien n'a vraiment changé. En matière d'exportations, Statistique Canada ne déclare rien de bon dans le secteur des automobiles, surtout en ce qui a trait à l'Ontario; l'avenir du secteur manufacturier n'est pas meilleur non plus. Le même scénario va se répéter, à mon avis, au mois d'avril. On nous dira encore qu'aucun revirement ne s'annonce dans l'économie.

Nos perspectives sont peu encourageantes, comme nous le confirment les sources gouvernementales et autres. Cela tient en partie à ce que l'inflation n'a pas été ramenée en deça des 10 p. 100, sans compter les taux d'intérêt absolument astronomiques. Je reviendrai plus tard sur les taux d'intérêts et leurs conséquences.

• (1450)

Nous avons beaucoup trop de chômage. La baisse des investissements privés et le marasme de l'économie américaine dont nous dépendons largement interdisent tout espoir de reprise rapide. Pour beaucoup de Canadiens, c'est le désastre; ils craignent non seulement pour leur emploi dans l'année qui vient mais pour leur maison et surtout pour la dignité qu'ils tiennent à conserver dans leurs affaires.

Nous savons ce qui nous a apporté cela. C'est la conjonction de beaucoup de choses. Nous expions les fautes du passé. Les dépenses publiques sont beaucoup trop élevées et continuent d'augmenter. L'inflation, qui s'inscrit dans cette question des dépenses publiques, est beaucoup plus élevée qu'il ne faudrait.

Les gens n'ont pas confiance au gouvernement. Beaucoup n'ont confiance en aucun parti politique. En tout cas, ils ne comptent pas que le gouvernement va donner une orientation économique. Ce n'est pas que les Canadiens devraient nécessairement suivre cette orientation, mais il faudrait que cette orientation soit là. Et c'est ce qui manque.

La situation économique est si mauvaise que le gouvernement doit emprunter chaque jour 30 millions de dollars. Il dépense de l'argent qu'il n'a pas. Pour emprunter autant d'argent, il faut qu'il fasse concurrence au secteur privé et aux simples particuliers qui ont emprunté pour leurs hypothèques et pour leurs immobilisations. Le gouvernement, qui est l'élément régulateur de notre société, est un des principaux acheteurs d'argent sur les marchés. Les Canadiens ont à subir la concurrence du gouvernement. Si les Canadiens dépensaient dans la même mesure que le gouvernement, ils seraient fauchés.

Cette année, les contribuables canadiens doivent consacrer 17 milliards au service de la dette nationale. Ce chiffre est tiré des prévisions de dépenses qui ont été déposés à la Chambre par le gouvernement. Le service de la dette coûte 2.1 milliards de plus que l'an dernier. Il représente 22 p. 100 des dépenses totales, qui sont de 76.3 milliards. Fait à noter, il est dix fois plus élevés environ que le montant que le gouvernement va consacrer au développement économique.

Malgré ces dépenses consacrées au service de la dette, nous ne nous en sortons pas. Elles servent uniquement à payer les intérêts. La situation est similaire à celle du particulier qui, après avoir emprunté au maximum auprès de sa banque, a épuisé tout son crédit et va emprunter auprès d'une autre banque pour rembourser la première. Le gouvernement actuel s'est adressé à toute une série de banques dans le monde entier. Non seulement nous sommes en train d'hypothéquer notre présent, mais encore l'avenir des jeunes Canadiens.

Les frais de la dette publique constituent le poste des dépenses gouvernementales dont la croissance est la plus rapide. Le gouvernement doit emprunter davantage simplement pour payer les intérêts sur sa dette actuelle de 122 milliards. Une entreprise qui emprunterait dans une telle mesure ferait bientôt faillite.

Les autres députés qui sont intervenus aujourd'hui dans le débat ont discuté des domaines auxquels on devrait consacrer les dépenses. A une époque comme celle-ci, il y a essentiellement deux domaines où accroître les dépenses. Il faudrait le faire pour venir en aide à ceux qui, pour diverses raisons, ne sont pas en mesure de s'aider eux-mêmes. Les gens ont besoin d'aide parce qu'ils sont victimes de l'inflation, du marasme économique et des cafouillages du gouvernement dont témoignent son budget et ses autres mesures fiscales. Il est absolument nécessaire d'allouer des fonds au logement et à d'autres secteurs semblables.

Parallèlement, par le biais de stimulants fiscaux, le gouvernement devrait encourager les secteurs productifs de l'économie et leur imprimer une direction. Il y a un domaine que je connais bien et qui m'intéresse au plus haut point, l'agriculture. Ces dernières années, nous avons perdu notre compétitivité sur les marchés internationaux pour un grand nombre de produits. Le Canada possède le potentiel nécessaire pour devenir une superpuissance dans un domaine donné tout comme le Japon et l'Allemagne de l'Ouest le sont devenus dans certains autres. Ce domaine, c'est l'agriculture. Notre système de production alimentaire est plus efficace que celui de n'importe quel autre pays du monde. En fait de production, nous sommes sur un pied d'égalité avec les États-Unis.

Si nous voulons exceller, il faut que nous ayons une stratégie industrielle. Nous devons tirer parti des meilleurs secteurs de notre économie, comme les Japonais et les Allemands de l'Ouest l'ont fait. Si nous voulons miser sur un secteur, ce doit être celui-là. Nous avons dû céder la première place à d'autres pays dans l'électronique, notamment la radio et la télévision, et dans l'automobile. Nous avons du mal à freiner les importations face à la demande de produits étrangers.

Nous pourrions devenir une superpuissance en agriculture. Nous devrions concentrer nos efforts dans cette direction et élaborer une stratégie industrielle axée sur l'agriculture. Environ 4 p. 100 de la population travaille à la production agro-alimentaire, mais approximativement 40 p. 100 de toute l'activité économique du pays dérive de l'agriculture ou y est reliée. Ce n'est pas le cas pour le moment. Nous n'orientons pas nos efforts vers un secteur où nous pourrions être les meilleurs, ce qui est malheureux. Je crois que les États-Unis vont s'emparer d'une portion plus importante de nos marchés.

• (1500)

Nous avons ce qu'il faut pour devenir une superpuissance agricole. Le gouvernement n'accorde toutefois pas toute l'attention nécessaire à ce secteur. Par rapport à l'année dernière, le nombre de faillites a augmenté de 75 p. 100 en janvier et de 54 p. 100 en février dans le secteur agricole. Les statistiques sur le mois de mars n'ont pas encore été publiées, mais le nombre de faillites agricoles sera probablement élevé, et il sera probablement tout aussi élevé en avril et en mai.

Bien des agriculteurs n'arrivent pas à financer leur exploitation, à trouver l'argent nécessaire pour acheter les semences, les engrais et les produits chimiques au printemps, ce qui est révoltant; et ce n'est malheureusement qu'un début. Cette situation est l'indice le plus sûr des problèmes qui vont accabler le secteur agricole. Bien des agriculteurs sont obligés de fermer boutique; il se font saisir leur exploitation ou ils la vendent. Dans l'Ouest, les frais d'exploitation ont augmenté de près de 12 p. 100. En une décennie, les frais agricoles ont progressé de plus de 300 p. 100, surtout parce que les intérêts à verser sur les emprunts agricoles ont fait un bond de 635 p. 100 en quelques années.

Je connais très peu d'autres secteurs qui utilisent les capitaux de cette façon. D'après les experts, en 1982, le coût des facteurs d'exploitation agricole augmentera d'au moins 10 p. 100, mais les revenus nets diminueront de 15 p. 100, ce qui est énorme. Le fossé commence à se creuser tellement que bien des producteurs agricoles ne sont plus seulement pris dans un étau; ils sont perdus. Il ne faut pas oublier que s'il existe au Canada un secteur capable de redresser notre PNB et de stimuler l'activité économique, c'est bien le secteur agricole. En effet, les agriculteurs canadiens parviennent à battre les cultivateurs de tous les autres pays du monde.

Tous les autres frais se rattachant à la production agricole ont augmenté considérablement. Ainsi, le prix des machines a augmenté de près de 20 p. 100; par ailleurs, les frais de construction et d'installation de clôtures ont progressé d'environ 12 p. 100; les fournitures et services, ont augmenté de 20 p. 100, et les frais de production des cultures, de 14 p. 100. Au même moment, le revenu net des agriculteurs diminue.

Pourtant, le gouvernement se contente de présenter un projet de loi sur la Société du crédit agricole dont le budget est tellement limité qu'on peut dire qu'il est déjà entièrement hypothéqué. Théoriquement, c'est au Parlement à affecter les crédits, mais ils sont tellement réduits qu'on va se les arracher en un rien de temps.

C'est parce que le gouvernement continue d'aligner sa politique des taux d'intérêt élevés et sa politique monétariste sur la politique américaine que nous connaissons tous ces problèmes. Les exploitants agricoles vont se retrouver à payer des taux d'intérêt pratiquement aussi élevés que le secteur privé—entre 17 et 27 p. 100 si les prévisions pour décembre 1982 sont exactes. La raison en est bien simple: la forte demande de capitaux.

Il est dommage qu'au cours de cette journée d'opposition, le gouvernement ne puisse nous fournir des réponses plus valables. Il est regrettable aussi que les critiques que nous formulons et les solutions qu'à notre avis, devraient être adoptées, tombent dans l'oreille de sourds. Notre seul espoir, c'est que les personnes qui s'intéressent à l'avenir des notre pays vont lire le compte rendu des débats, et en particulier nos interventions, et qu'ils vont exercer des pressions auprès du gouvernement et des députés pour qu'ils trouvent des solutions à nos problèmes.

J'espère que nous parviendrons à mettre en place une politique des taux d'intérêt proprement canadienne. Il en est grand temps. Il est temps que nous arrêtions notre propre politique pour protéger les secteurs productifs de notre économie.

• (1510)

[*Français*]

M. Rémi Bujold (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, encore une fois aujourd'hui nous sommes confrontés à une motion de l'opposition qui est relative à la situation économique au pays. J'entendais le député de Lisgar (M. Murta) nous dire que le gouvernement ne semble pas rien faire, où lors d'une journée d'opposition semblable, le gouvernement ne semble pas vouloir indiquer les mesures qu'il prend pour améliorer la situation économique. Monsieur le président, je crois que le ministre des Finances (M. MacEachen) et les autres ministres, et encore tantôt le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), ont énuméré divers projets, diverses mesures du gouvernement pour améliorer la situation économique. On nous rebat toujours les oreilles et on revient continuellement sur le problème des taux d'intérêt canadien. Le ministre des Finances s'est attardé à ce sujet-là à plusieurs reprises et la politique que nous voulons développer dans ce sens-là vise évidemment à diminuer notre déficit budgétaire et à ralentir l'inflation.

Si nous gardons ces taux d'intérêt c'est pour une meilleure reprise économique et je suis sûr que tous les Canadiens pourront s'en rendre compte lorsque nous réussirons à sortir de cette situation économique, situation économique d'ailleurs qui n'existe pas uniquement au Canada mais dans tous les pays. Lorsque la population se rendra compte que nous sortons de cette situation, elle conviendra avec nous que nous avons pris les meilleures dispositions et les meilleures politiques pour des situations semblables. Je reviens à la motion du parti progressiste conservateur où on y dit que nos mesures économiques, la conjoncture économique, causent des mises à pied et empêchent la création d'emplois. C'est un peu surprenant car au sein de notre propre ministère de l'Emploi et de l'Immigration nous avons mis une multitude de programmes en place pour justement tenter d'une part de réduire ces mises à pied et créer d'autre part de l'emploi. Qu'il me suffise de signaler qu'au cours de l'année 1981-1982 dans 11 programmes du marché du travail tels que les projets de développement communautaire, les programmes de création locale d'emplois, les programmes d'été pour étudiants, les programmes pour les personnes handicapées, nous avons créé près de 180,000 emplois dans le cadre de ces 11 programmes que je viens de signaler. D'autres programmes sont mis en place dans le but de préserver d'autres emplois. On parle, par exemple, du travail partagé auquel je faisais allusion tantôt. Nous avons réussi à garder sur le marché tout près de 12,000 emplois. C'est encore un autre programme extrêmement intéressant qui a été accepté en premier lieu par le gouvernement de l'Ontario et qui, nous l'espérons, sera accepté par d'autres gouvernements.

Par ce programme, en vertu de l'article 38, nous avons réussi à donner à 2,000 travailleurs en Ontario du travail extrêmement intéressant qui leur permet de garder leur emploi. Cela produit également des résultats pour la collectivité. Je voudrais donner un peu plus de détails relativement à ces deux derniers programmes que j'ai énumérés. Qu'on parle par exemple du travail partagé. Il est évident que c'est à peu près le programme du gouvernement canadien, de notre parti, qui connaît une plus grande faveur au pays depuis plusieurs années. Nous avons réussi au cours des six derniers mois à signer tout près de 500 accords de travail partagé à travers le pays, ce qui fait que nous avons réussi à conserver dans une multitude d'entreprises canadiennes des travailleurs qui normalement auraient dû être en chômage. On sait que ces employés consentent à travailler de un à trois jours par semaine et qu'ils reçoivent pour le reste de la semaine des prestations d'assurance-chômage.

Des programmes semblables ont permis à certaines entreprises de garder leurs employés au travail et de rester concurrentielles avec d'autres compagnies sur le marché canadien. Encore la semaine dernière, nous avions un exemple frappant en Ontario où une compagnie qui avait accepté ce modèle de travail partagé a réussi à obtenir trois contrats pour fournir les outils nécessaires à d'autres grandes compagnies. Monsieur le président, si cette compagnie avait dû fermer ses portes à cause d'un ralentissement économique, elle n'aurait plus été capable d'être concurrentielle sur le marché canadien et, évidemment, cette compagnie aurait perdu ces trois contrats qu'elle a pu obtenir. C'est pour cela qu'une formule comme celle du travail partagé est extrêmement importante à la grandeur du pays. Nous savons évidemment que les provinces de l'Ontario et de la Colombie-Britannique sont les deux qui présentement ont réussi à signer le plus grand nombre de ce genre de travail à travers le pays. La province de Québec a également eu sa part, et il est à souhaiter que dans les jours et les semaines qui viendront les industries de la province de Québec pourront bénéficier de cette formule extrêmement populaire afin de conserver de l'emploi à une grande partie de notre population.

L'autre programme qui est extrêmement important, monsieur le président, c'est cette nouvelle formule de travail que nous développons avec les provinces selon l'article 38 de la loi de l'assurance-chômage. Il est évident qu'une formule semblable permet à des gens qui malheureusement ont perdu leur emploi à cause de la conjoncture économique et qui touchent des prestations d'assurance-chômage, de revenir sur le marché du travail et de conserver cette activité qui leur permettra, lorsque la conjoncture économique reviendra à la normale, de retourner dans leurs manufactures ou dans leurs emplois d'auparavant et d'être capables de démontrer une rentabilité qu'ils avaient auparavant. Il est évident que ce programme doit se faire en collaboration avec les provinces, avec le monde des affaires, avec les industries et également avec les syndicats. Il s'agit de créer des débouchés immédiats pour ces travailleurs qui malheureusement ont perdu leur emploi à court terme et qui voudraient revenir sur le marché du travail. Nous voulons justement maintenir ces travailleurs, comme je le disais tantôt, ce qui va leur permettre de reprendre leurs emplois d'auparavant, et nous essayons autant que possible d'élaborer des programmes dans le même champs d'activités où ces travailleurs œuvraient auparavant.

Bien évidemment, nous avons une province, comme je le signalais tantôt, qui a signé une entente avec le gouvernement canadien, soit l'Ontario, où ils ont réussi à garder ou à remettre sur le marché du travail 2,000 travailleurs. Des discussions se poursuivent présentement avec d'autres provinces comme la Colombie-Britannique, comme le Nouveau-Brunswick et également comme la province de Québec. Selon nos derniers renseignements les négociations avec la province de Québec se poursuivent et nous devrions être en mesure, au cours des prochaines semaines, d'annoncer des programmes pour le Québec. Bien évidemment, nous connaissons tous les problèmes dans le domaine forestier au Québec présentement, comme dans d'autres provinces canadiennes. Il va nécessairement être utile de pouvoir en arriver à conclure des ententes avec ce gouvernement pour faire du reboisement et de la sylviculture, justement pour que dans plusieurs années nous puissions voir le résultat du travail que nous faisons présentement et qui sera bénéfique pour la population canadienne et surtout pour les gens qui travaillent dans ce milieu.

Justement à cet effet, pas plus tard que le 25 mars dernier, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) annonçait l'octroi d'un montant de 220 millions de dollars axés sur le domaine forestier et celui de la pêche. Ces montants, provenant des fonds de l'assurance-chômage et dont 170 millions de dollars seront disponibles, réussiront à créer tout près de 27,000 emplois au Canada. Il est évident que dans le domaine de la pêche également, nous pourrons et nous le souhaitons être en mesure de développer des projets dans des régions comme la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine et les autres provinces de l'Est du Canada. Évidemment, dans mon esprit, lorsque nous parlons de la Gaspésie, nous incluons également toute la Côte Nord du Québec. C'est donc dire que ces sommes d'argent qui ont été annoncées par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration la semaine dernière sont extrêmement importantes, et voilà pourquoi nous encourageons le gouvernement du Québec à collaborer avec le gouvernement fédéral afin d'en arriver à la conclusion de ce mode de travail extrêmement important dans ces deux activités savoir la foresterie et la pêche. Par contre, un autre secteur de l'économie est extrêmement important. Il doit également collaborer avec les deux niveaux de gouvernement. Et j'entends par cela, monsieur le président, les syndicats.

Certains ont voulu laisser entendre que la province de Québec était un peu retardée ou en arrière des autres provinces par rapport aux deux programmes dont je viens de parler parce que nous avions certains problèmes avec les syndicats. Monsieur le président, je crois qu'il est très difficile de démentir ceux qui ont avancé certaines données. Dans un article du journal *Le Soleil* du 24 mars 1982, M. Fernand Daoust, qui est je crois vice-président ou secrétaire général de la FTQ, disait, au sujet du travail partagé, «que ce n'est pas une bonne orientation pour le mouvement syndical au Québec.» Je crois, monsieur le président, que, dans une situation économique comme celle que nous traversons à l'heure actuelle, la responsabilité des gouvernements, des entreprises, des entrepreneurs et des syndicats doit dépasser l'idéologie de chacun, la partisanerie politique et doit s'orienter dans le sens de trouver de l'emploi pour nos travailleurs et d'améliorer la situation économique.

Encore cette semaine, le premier ministre, ici, à Ottawa, prononçait un discours sur ce problème et invitait les syndicats à collaborer encore davantage avec nos gouvernements. Je crois, monsieur le président, que c'est à peu près la seule solution pour tous les groupes à travers le pays, et plus particulièrement dans la province de Québec, comme je le soulignais tantôt, parce que les chiffres que nous avons démontrent qu'au niveau du travail partagé—et j'espère que ce n'est pas le même problème dans le cas des ententes sur l'article 38—mais il semble que dans la province de Québec, la raison pour laquelle nous n'avons pas un nombre aussi élevé d'ententes au niveau du travail partagé, c'est que nous aurions certains problèmes avec les syndicats, et si nous nous référons à cet article de presse il est difficile de le contredire. Monsieur le président, c'est pourquoi je crois que les syndicats dans la province de Québec et au niveau canadien devront démontrer du sérieux dans la crise économique que nous traversons et devront faire en sorte que nous puissions, au cours de l'année 1982, et jusqu'au moment où nous pourrons revoir et sentir cette reprise économique, nous devrons collaborer avec les gouvernements à tous les paliers, que ce soit au niveau fédéral ou au niveau provincial pour justement signer des ententes dans ce sens-là.

D'autres domaines ont nécessairement contribué à créer de l'emploi, savoir nos programmes de développement communautaire et nos programmes d'Été-Canada. Je crois que je suis en mesure de parler longuement de nos programmes de développement communautaire car la circonscription que je représente à la Chambre des communes depuis au-delà de deux ans a reçu sa grande part de projets du développement communautaire. Dans une région comme la nôtre nous avons réussi à créer au niveau de certaines municipalités des infrastructures qui permettent d'embaucher souvent des travailleurs permanents, et au niveau de ces municipalités des locaux communautaires qui sont à la disposition des conseils municipaux, de tous les clubs sociaux des municipalités ou de tout groupe qui en fait une demande.

Nous avons également, au sujet de la pêche, réparé, créé, amélioré les havres de pêche, qui permettent à une multitude de pêcheurs, qui sans cela auraient dû réclamer des prestations d'assurance-chômage ou des allocations de bien-être social, de revenir dans le domaine de la pêche, de continuer, parfois de reprendre cette activité qu'ils avaient exercée auparavant. Nous avons investi depuis 1971 dans la seule circonscription de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine tout près de 17 millions de dollars. Il s'agit de vérifier les chiffres et de voir combien d'emplois, temporaires j'en conviens, mais des emplois qui réussissent dans beaucoup de cas, et je dirais même dans 60 p. 100 des cas, à permettre à des gens de boucler leur budget et de vivre décemment sur une période de douze mois et de permettre à ces gens de se maintenir dans un niveau économique respectable et de faire de notre région, même si nous avons des taux de chômage exorbitants, un endroit où quand même une population désire encore demeurer et vivre.

L'autre secteur, monsieur le président, est évidemment le secteur d'emplois d'été. Je crois que notre ministère est celui qui a démontré au cours des dernières années que nous pouvions prendre des mesures et faire des programmes pour permettre à cette jeunesse soit de retourner sur le marché du travail, et d'avoir des emplois au cours de l'été. Ce programme de

formation professionnelle, nous l'avons annoncé au début de janvier. Nous espérons que les provinces réussiront à en arriver à des ententes signées pour les cinq prochaines années. Nous réussissons avec ce programme à permettre à des jeunes d'aller acquérir le bagage qui leur manque pour atteindre un travail qui serait à leur disposition, mais que par un manque parfois très minime de connaissances, ils ne sont pas capables d'accepter. Mais par ce programme nous voulons justement nous adresser aux jeunes de 25 ans ou moins pour leur permettre de postuler des emplois disponibles.

Et au sujet des emplois d'été, nous allons réussir au cours de cette année à mettre près de 30,000 jeunes au travail. Au cours du mois de décembre nous avions annoncé un budget de 100 millions de dollars pour ce programme et au début de mars le ministre a annoncé encore vingt millions, ce qui va nous permettre d'augmenter de 10,000 le nombre d'étudiants qui pourront travailler au cours de l'été. Lorsqu'on accuse le gouvernement de causer des mises à pied et de ne pas créer des emplois, c'est ne pas reconnaître ces statistiques et c'est surtout ne pas voir la réalité. Nous avons des programmes qui s'adressent aux jeunes, aux chômeurs et aux gens qui ont certaines difficultés, pour leur permettre de revenir sur le marché du travail et de traverser cette crise économique que nous connaissons au Canada et à travers le monde. Alors, en terminant, à mon avis les programmes que nous avons et que nous mettons en place sont extrêmement valables et si nous pouvons tous ensemble, les gouvernements, les employeurs et les syndicats, travailler dans le même sens, nous réussirons à traverser cette crise économique.

• (1520)

[*Traduction*]

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur l'Orateur, je commencerai par dire que je suis enchanté de vous voir occuper le fauteuil. Vous comprendrez sans doute les raisons personnelles qui me portent à vous dire cela. Ce sera pour moi un défi que de poursuivre le débat tandis que vous n'occupez pas votre place habituelle.

Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bujold) a parlé du «travail partagé» durant son intervention. En Allemagne, monsieur l'Orateur, cela s'appelle le «poste court». Je me demande si le secrétaire parlementaire a discuté avec les Allemands des problèmes que cela a créés. Cette nouveauté s'est révélée une abomination et a déformé toute la réalité du chômage. Elle a fait croître exagérément les dépenses tout en donnant l'impression que le nombre des chômeurs est faible. On n'exprime pas toute la réalité du chômage en parlant du million et plus de chômeurs, et cette réalité s'en trouverait encore davantage déformée si on appliquait ce programme.

Je vais simplement prétendre que le ministre est présent à la Chambre, monsieur l'Orateur, bien qu'il semble qu'il n'ait pas pu rester assez longtemps pour écouter les suggestions positives qu'on pourrait lui faire. Il a rejeté toute la responsabilité de la situation actuelle sur l'opposition. Il a dit que nous sommes entièrement responsables de tous ses problèmes. Il a ajouté que nous ne faisons jamais aucune proposition utile. Nous en faisons, monsieur l'Orateur, mais à quoi servent-elles? Le ministre ne les écoute pas, il s'écoute parler et il s'enfuit. Il devrait rester et écouter, ou encore lire les observations pertinentes que nous avons faites au cours de ce débat.

Le ministre a parlé de dépenser encore plus d'argent. Le problème, c'est que le gouvernement dépense jusqu'au dernier sou depuis 14 ans. Il a appliqué à la lettre la théorie keynésienne, et les résultats étaient satisfaisants quand tout allait bien. Maintenant que les temps sont durs, naturellement, la théorie keynésienne ne peut fonctionner. C'est le gouvernement qui s'est mis dans ce pétrin, et il compte maintenant sur nous pour l'en sortir. Nous sommes censés sauver le gouvernement de l'auto-destruction, et je crois que le public commence à le croire.

Le ministre a évoqué la somme de un milliard de dollars qui sera consacrée cette année à la formation de la main-d'œuvre. Il a dit que l'on formerait de 20,000 à 25,000 travailleurs qualifiés au Canada. Mais la formation de la main-d'œuvre est un échec sur toute la ligne, monsieur l'Orateur. On prend des jeunes de 18, 20 ou 22 ans et on leur fournit une excuse pour toucher des prestations d'assurance-chômage pendant qu'ils s'efforcent d'apprendre un métier. J'en ai parlé à un moniteur du collège de Durham, dans ma circonscription. Il me demandait pourquoi le gouvernement ne leur permet pas d'enrôler des jeunes de 15, 16 ou 17 ans dans un programme d'apprentissage solide; c'est à cet âge qu'ils sont malléables. Avec ce système, les salles de classe sont pleines de gens qui sont là, non pas pour apprendre un métier, mais seulement pour pouvoir toucher l'assurance-chômage. Les députés d'en face ne sont peut-être pas d'accord mais c'est vrai, voilà ce qu'on m'a dit. Le ministre devrait aller faire un tour dans les collèges d'art et de technologie et s'asseoir trois quarts d'heure dans une salle de classe. Il serait sidéré, j'en suis certain.

Le ministre a parlé de sauver des emplois, mais monsieur l'Orateur, je vais devoir rentrer chez moi ce week-end et affronter 1,750 travailleurs de l'automobile qui ont été licenciés cette semaine. Cette situation tragique a été causée par l'incompétence du gouvernement libéral.

Les députés ministériels parlent des ressources naturelles, du secteur de la fabrication, de l'industrie, mais ce qui nous intéresse ce sont les ressources humaines, les gens sans emploi. Le gouvernement n'a rien fait pour leur donner du travail.

Il faut se soucier des conséquences sociales de cette situation. Les gens ne veulent pas de nouvelles mesures, aussi insuffisantes que provisoires. Ce qu'ils veulent, c'est pouvoir payer leur hypothèque, leur voiture et leur essence. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a présenté le programme énergétique national et le ministre des Finances (M. MacEachen) a présenté un budget, mais ils ont oublié les gens. Ils pensent pouvoir trouver suffisamment d'argent en rançonnant l'industrie pétrolière, mais la seule véritable source de recettes fiscales ce sont les contribuables, encore faut-il qu'ils aient des emplois, monsieur l'Orateur. Ils constituent notre seule source de recettes fiscales permanente.

Le ministre d'État aux Mines (M^me^ Erola), qui se trouve à la Chambre cet après-midi, doit admettre qu'elle a des difficultés. Pendant des années, l'Ontario a compté sur ses ressources naturelles comme le nickel, l'or et le cuivre, mais à l'heure actuelle, ces produits ne sont pas très en demande et la situation ne va probablement pas s'améliorer. Nous ne tirerons pas d'argent de nos ressources naturelles, mais le gouvernement pense quand même gagner des millions avec le pétrole.

Le député du Perth (M. Jarvis) a examiné les chiffres cités dans le programme énergétique national. Nous les avons tous

entendus, monsieur l'Orateur. La situation s'aggrave de mois en mois. Avant d'aborder ce point, je tiens à verser au procès-verbal une phrase que j'ai lue dans un dépliant qui m'a été adressé après la présentation du budget. On y dit ceci:

• (1530)

L'histoire montre que les pays socialistes tendent à éliminer l'appât des profits et les formes d'encouragement fiscal au profit d'une intervention accrue des pouvoirs publics.

Tout le problème est là. La politique interventionniste des libéraux a commencé avec le Programme énergétique national qui a fait beaucoup de dégât dans ma circonscription en Ontario. Cela me rend malade de voir mes électeurs se demander comment ils vont pouvoir trouver de l'argent. Ils voient d'un mauvais œil le bien-être social car ce sont des citoyens responsables. Cela les gêne de devoir mendier. Or c'est précisément ce que le gouvernement préconise à la population: de mendier.

On en trouve un bon exemple dans ce qui est arrivé à la société Turbo Resources. Les députés devraient aller voir ce que le programme a fait à Turbo Resources.

M. Baker (Nepean-Carleton): Il l'a torpillée.

M. Fennell: C'est seulement là un exemple de ce qui est arrivé à des centaines de petites sociétés pétrolières indépendantes et de services connexes en Alberta, à l'industrie métallurgique ontarienne et à l'industrie automobile d'Oshawa. Ce que le gouvernement a fait est grave. Il a placé la volonté de l'État au-dessus de la volonté du peuple. Voilà ce qui est en train de détruire notre pays.

Je suis persuadé que certaines des multinationales se réjouissent d'être subventionnées grâce au Programme énergétique national. Elles sont subventionnées avec le pétrole étranger. Cette situation n'aide en rien notre pays. On ne fait ainsi que sortir des capitaux du Canada, en subventionnant les multinationales d'une part et en supprimant les moyens d'exploiter de nouvelles ressources pétrolières d'autre part. Les seules ressources pétrolières que les multinationales peuvent exploiter sont celles de l'Arabie saoudite et d'autres pays du Moyen-Orient, du Venezuela et du Mexique. En quoi cela aide-t-il le Canada? Le Programme énergétique national est une mesure législative très négative. Il a vraiment nui au pays. Le ministre a déclaré récemment qu'il allait libéraliser davantage cette mesure. Il prend une position unilatérale. Il emploie de très beaux mots. Il est passé maître dans l'art oratoire. J'admire beaucoup le don qu'il a de parler sans rien dire.

Dans l'ouest du Canada, 400,000 des barils de pétrole qui pourraient être extraits chaque jour ne le sont pas. Nous importons 400,000 barils de pétrole par jour. Nous exportons 16 millions de dollars par jour en espèces. Si cet argent demeurait au Canada, songez un peu à tous les emplois qu'il contribuerait à créer dans l'industrie métallurgique ontarienne et dans la fabrication, en Ontario, de camions d'une demi-tonne! Cette politique a terriblement éprouvé les Canadiens. Il est intéressant de remarquer que le gouvernement débourse 16 millions de dollars par jour et demande aux contribuables de verser 7 millions par jour pour financer ce programme qui ne mène absolument nulle part. C'est un échec lamentable.

Quelle est la conséquence de ce programme sur le plan des investissements? On a déménagé 270 plates-formes de forage à l'étranger. Personne n'a été capable d'évaluer les pertes que cela représente, car elles sont énormes. Je n'arrive pas à suivre. J'ai entendu parler d'investissements de l'ordre de 18 milliards de dollars aux États-Unis, en Australie et dans d'autres régions du monde. Le mal est fait et on en ressent les conséquences en Ontario. Tous les jours, on publie de nouveaux chiffres, tous les jours, on annonce de nouvelles mises à pied. On apprend par ailleurs qu'un projet de construction de pipe-line a été mis au rancart; ce qui est mauvais pour le secteur de l'acier.

C'est toutefois surtout sur le plan humain que la situation est grave. En 1979, on a construit plus de 225,000 maisons. Cette année, on construira moins de 100,000 maisons. Il y aura une pénurie de 70,000 à 150,000 maisons. Songez à tous les ouvriers du bâtiment torontois qui sont au chômage. Pensez à tous les tourneurs, les plâtriers, les plombiers, les électriciens et les ouvriers du bois de ma circonscription, c'est-à-dire de Whitby, en Ontario, et à ceux de Pickering et d'Ajax qui sont au chômage. Voilà les gens pour qui le gouvernement ne fait rien. Il ne s'occupe pas des forces vives du pays. J'entends par là les travailleurs canadiens, ceux qui possèdent un métier et qui peuvent produire des produits. Regardons les statistiques de l'assurance-chômage.

En 1979, il y avait 800,000 chômeurs, c'est-à-dire 7,5 p. 100 de la population. Leur nombre s'élève aujourd'hui à 1,1 million et plus exactement à 1,8 million, comme le mentionne mon voisin de gauche. C'est ainsi que 15 p. 100 de la population active du Canada ne peut trouver d'emploi afin de remplir des fonctions importantes pour notre pays et d'augmenter la productivité.

Qu'est-il advenu de notre argent? Les députés du gouvernement ne cessent de nous répéter leur confiance en des taux élevés d'intérêt. Lorsque nous étions au pouvoir, nous avons en un taux d'intérêt de 11,57 p. 100 en moyenne, en 1979. Depuis le retour des libéraux, nous avons pu voir les taux d'intérêt des bons du Trésor monter à 20,85 p. 100 en août 1981. Ces données ne sont pas de notre cru, elles proviennent de Statistique Canada. Ce sont des statistiques. Quel est le cours des bons du Trésor aujourd'hui? Il est de 15.32 p. 100. Les libéraux continuent à s'en prendre à tout le monde sauf à eux-mêmes. Ils disent que c'est la faute de la politique monétaire des États-Unis, que cela dépend de ce qui se passe en Europe et partout dans le monde, et même que c'est le parti conservateur qui est responsable des taux d'intérêt élevés. Voilà qui est singulier, mais voyons quelles sont les véritables causes de la hausse des taux d'intérêt. Ils sont attribuables aux dépenses gouvernementales. Si le gouvernement se montre aussi rapace c'est parce qu'il veut dépenser.

M. Berger: Que dire du déficit des États-Unis?

M. Fennell: Que s'est-il passé? Voyons quelles ont été les dépenses dans l'année 1979 à 1980. Elles se sont élevées à 52 milliards de dollars. Voyons la situation actuelle. Un coup d'œil aux prévisions budgétaires nous apprend qu'elles seront de 76 milliards. Nous savons vous et moi, monsieur l'Orateur, et toute la Chambre sait bien que les dépenses ne se chiffreront pas à 76 milliards mais qu'elles dépasseront 80 milliards une fois que les crédits supplémentaires auront été déposés. Compte tenu des problèmes d'assurance-chômage et de tous les autres problèmes auxquels le pays est en butte, le gouvernement ne s'en sortira pas à moins de 80 milliards de dollars. Considérons la croissance des dépenses: elles ont augmenté de presque 30 milliards de dollars en deux ans.

Je tiens à dire un mot ou deux au sujet du secteur manufacturier. L'Ontario est devenue prospère grâce à son secteur manufacturier, et nous en avons été fiers. Mais aujourd'hui, ce secteur fonctionne à moins de la moitié de sa capacité. La Lake Ontario Steel Mill de Whitby constitue probablement l'une des entreprises les plus florissantes qu'ait jamais connues le pays. Elle a pris de l'expansion du côté des États-Unis et grâce à des prêts du gouvernement—je lui reconnais le mérite de cette aide—elle a connu une expansion en Angleterre et en Irlande. C'est une entreprise très florissante qui a été lancée par un homme très habile et qui, soit dit en passant, habite dans ma circonscription. Elle en est à se demander si elle va pouvoir tenir le coup. C'est une société pourtant admirable et très efficace dont je suis particulièrement fier. Elle est actuellement en déficit. En outre, elle possède une société d'ingénierie qui emploie une quarantaine d'ingénieurs dans le monde. On songe actuellement à fermer cette filiale pour l'établir au Texas. N'est-ce pas malheureux? Nous faisons venir 25,000 personnes qualifiées alors que nous laissons partir des ingénieurs spécialistes en sidérurgie.

• (1540)

J'ignore combien d'emplois nous avons perdus et je n'ai pas l'intention de citer des chiffres, mais je sais au moins une chose, c'est que ce chiffre dépasse 200,000 depuis 1979. Deux cent mille Canadiens sont sans travail, et nos vis-à-vis osent prétendre que leurs solutions de fortune vont régler le problème. Je regrette, mais pour mes électeurs c'est inacceptable.

Quant aux faillites agricoles, elles ont augmenté de 93 p. 100. Ce sont les agriculteurs qui ont fondé ce pays. Ce sont eux qui ont fait du Canada ce qu'il est aujourd'hui. Combien de temps le gouvernement va-t-il encore accepter cette situation? Nous consacrons aujourd'hui près de 25 p. 100 de notre budget au financement de la dette que le gouvernement libéral a contribué à accumuler depuis 1968 et il a le culot de nous reprocher d'être négatifs.

Une voix: Quelle honte!

M. Fennell: Monsieur l'Orateur, si l'on examine le bilan, il est absolument lamentable. Enfin, le 12 novembre dernier, le gouvernement a assené le coup de grâce avec ce que j'appellerais son budget-girouette. J'ignore en quoi il consiste et je pense que le gouvernement lui aussi est incapable de le dire. Au lieu d'offrir des formes d'encouragement fiscal, il intervient à tour de bras pour décourager tous ceux qui auraient envie de se lancer en affaires. C'est une véritable tragédie nationale. Le gouvernement décourage l'épargne. La seule chose intéressante, c'est d'acheter leurs fameuses obligations qui rapportent 19 p. 100 et quelque. Si nous n'arrivons pas à contrôler la situation, l'année prochaine, c'est 20 p. 100 et plus que l'on offrira. Avec son budget, le gouvernement a entrepris de tout contrôler.

Comment voulez-vous que le secteur privé et la libre entreprise arrivent à survivre avec un gouvernement comme celui-ci? Il est en train de nous détruire. Les libéraux disent oui, puis ils vont acheter des sociétés pétrolières étrangères. Je suis désolé, mais cela n'a créé aucun emploi dans ma circonscription. En fait, cela a coûté un certain nombre d'emplois parce qu'un concessionnaire de Petrofina a été maltraité par cette même organisation. Ils parlent de mobilité de la main-d'œuvre, mais enlèvent à l'industrie toute possibilité de déplacer les travailleurs. C'est maintenant devenu un avantage imposable. J'ai parlé à maintes reprises à la Chambre de ce dont nous avions besoin, et ils ont commencé à l'appliquer pour finalement faire tout le contraire et—je ne peux employer le mot, mais ils ont vidé de toute sa valeur le concept d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise.

Voyons ce que les États-Unis ont fait par le passé. Ils ont une loi sur la petite entreprise qui prévoit que les gens ne paient pas d'intérêt le temps qu'ils édifient leur entreprise, pour ensuite le faire jusqu'à concurrence d'un maximum, selon leurs liquidités. Cela permet à une société de s'établir et . . .

L'Orateur suppléant (M. Dionne (Northumberland-Miramichi)): Je regrette d'interrompre le député, mais le temps qui lui était alloué est maintenant expiré.

M. David Berger (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur l'Orateur, nous avons encore une fois été témoins à la Chambre d'un bel exemple d'éloquence grandiloquente de la part des députés de l'opposition qui rejettent comme d'habitude sur le gouvernement la responsabilité de tous les problèmes imaginables. Voilà qui est bien singulier de la part d'un parti qui prétend défendre la libre entreprise. Or, chaque fois que se pose un problème, ils sont les premiers à hurler que c'est la faute au gouvernement. Comme nous le savons tous, monsieur l'Orateur, c'est la faute du gouvernement s'il y a quelque 12,000 voitures de General Motors qui restent aujourd'hui en plan sur un quai du port de Halifax.

M. Fennell: Ça l'est certainement.

M. Berger: C'est certainement la faute du gouvernement. Oui, monsieur l'Orateur. Eh bien, dans un journal de l'Ouest, le *Province* de Vancouver, on peut lire dans son édition du 30 mars un article intitulé: «GM rate son coup». Ce n'est pas «Le gouvernement du Canada rate son coup», mais «GM rate son coup».

M. Fennell: Lisez le *Times* d'Oshawa de cette semaine.

M. Berger: Je soutiens, monsieur l'Orateur, que ce n'est pas le gouvernement qui est responsable de tous ces problèmes, car l'industrie automobile d'Amérique du Nord, et toute l'industrie nord-américaine en général, souffre de plusieurs maux graves, auxquels il faudra remédier par des mesures à long terme du genre de celles qu'a adoptées notre gouvernement. On ne peut régler ces problèmes du jour au lendemain.

M. Fennell: Vous avez eu 14 ans pour le faire.

M. Berger: Il faut, par exemple, une politique globale de la formation. Je trouve amusant, monsieur l'Orateur, de constater qu'à chaque fois que le taux de chômage augmente d'un demi point, on nous réclame à grands cris un nouveau budget ou des mesures de création d'emplois. Pourtant, monsieur l'Orateur, je me rends dans ma circonscription tous les week-ends, comme la plupart des députés, je rencontre des électeurs à mon bureau de circonscription, et . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous revenez ici comme un chien battu.

M. Berger: . . . et ces gens-là, monsieur l'Orateur, ce n'est pas un nouveau budget qui va les aider.

Des voix: Oh, oh!

M. Nickerson: Posez-leur la question.

M. Berger: Beaucoup d'entre eux, malheureusement, subissent ce qu'on pourrait appeler un chômage structurel. Ce sont des gens, malheureusement, qui sont diplomés de l'école secondaire ou du CEGEP et qui n'ont pas les compétences requises pour affronter le marché du travail actuel.

[*Français*]

Je me rappelle il y a quelques semaines, j'ai rencontré un jeune homme qui avait été mis à pied par la compagnie Canadien Pacifique. Il avait travaillé pour cette compagnie pendant trois ou quatre ans, il doit avoir 23 ou 24 ans maintenant, alors vraisemblablement il a quitté l'école secondaire il y a cinq ou six ans; il a décidé que 12 années de scolarité étaient suffisantes à ce moment-là et puis il a décidé d'aller sur le marché du travail. Il a travaillé comme je l'ai dit pour quelques compagnies, je pense qu'il a travaillé pour une brasserie, pour une compagnie de bière en livrant la marchandise, ensuite il est allé à la compagnie Canadien Pacifique où il a travaillé dans un entrepôt, et malheureusement il a été mis à pied récemment. Alors qu'est-ce qu'il veut faire maintenant? Bien il veut suivre un cours en aéronautique au CEGEP Édouard Montpetit sur la rive sud à Montréal. Il s'est alors adressé au Centre d'emploi du Canada et il a réalisé qu'il fallait compléter ou refaire deux cours en mathématique et en physique et ensuite qu'il lui sera possible de suivre le cours d'une année en aéronautique au CEGEP en cause. Alors cela veut dire que peut-être d'ici un an et demi il pourrait après une année et demie de formation et ses cours en aéronautique obtenir un emploi dans un domaine technique, dans le domaine de l'aéronautique ou dans la haute technologie.

Présenter un nouveau budget, en ce moment, n'aiderait pas ce jeune homme parce que ce dont il a besoin c'est de la formation, des cours, pour lui permettre de se tailler une place dans ce monde qui devient de plus en plus complexe et de plus en plus technique. Et le gouvernement, comme on le sait, fait beaucoup pour aider des jeunes comme cette personne. Il y a à peu près quelques semaines le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a annoncé une augmentation de son budget de formation de pas moins de 200 millions de dollars. Qu'est-ce que les députés de l'opposition ont dit à ce moment-là? Ils ont dit que cela ne valait rien. La formation d'emploi, 200 millions de dollars, cela ne vaut absolument rien à leur avis. J'aimerais bien le rappeler en anglais pour le bénéfice des députés de l'opposition.

● (1550)

[*Traduction*]

Comme je l'ai dit, voici un jeune homme qui, malheureusement, a été mis à pied à cause de la conjoncture. C'était un travailleur non spécialisé et quand les temps sont difficiles, qui sont les premiers à partir? Ce sont, naturellement, les travailleurs les moins spécialisés. Toutefois, à l'âge de 24 ou 25 ans, qu'a-t-il décidé de faire? De suivre un cours en aéronautique. Il lui faudra environ un an et demi pour suivre ce cours, car il devra reprendre des cours de physique et de mathématiques avant d'être admissible à ce programme. Peut-être, dans un an et demi, pourra-t-il se trouver un emploi sur le marché du travail de plus en plus complexe et technique que nous connaissons aujourd'hui.

Quand le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a annoncé, il y a quelques semaines, l'octroi de 200 millions de dollars supplémentaires pour les programmes de formation de la main-d'œuvre, qu'ont dit les députés de l'opposition? Ils ont dit: «Non, ça ne vaut rien». Voilà ce qu'ils ont dit aux Canadiens: «Ça ne vaut pas un clou».

M. Baker (Nepean-Carleton): Oh non, nous n'avons pas dit cela.

M. Berger: Il se trouve que je rencontre des citoyens toutes les semaines, et je sais que c'est actuellement l'un des problèmes les plus urgents au Canada. Il faut que le gouvernement et les milieux des affaires conjuguent leurs efforts pour le résoudre. Nous savons tous que ce n'est pas le gouvernement fédéral qui est le principal responsable de l'éducation au Canada. Mais quand les étudiants sortent des écoles secondaires sans avoir les compétences nécessaires pour affronter le marché du travail, on compte sur le gouvernement fédéral pour trouver des solutions miracles.

Nous avons tous participé au débat sur l'instauration d'un meilleur climat ici même. Il y a plusieurs semaines, il y a eu un débat extraordinaire sur la réforme parlementaire. Nous affirmons tous vouloir améliorer les institutions parlementaires. Mais comme je l'ai dit à maintes reprises, la responsabilité en incombe aux deux côtés de la Chambre. Les envolées oratoires que nous entendons habituellement de la part de nos vis-à-vis ne nous aideront pas vraiment à aller jusqu'au fond des problèmes de notre pays.

Nous venons d'avoir un autre exemple de ces phrases creuses à l'occasion du discours du député qui m'a précédé. Il a dit que le gouvernement voulait résoudre tous les problèmes en dépensant à tous vents. C'est une accusation usée jusqu'à la corde. Selon lui, au lieu de créer un climat propice aux investissements, le gouvernement ne faisait que multiplier ses interventions et ses dépenses. Je viens d'expliquer qu'il revient au gouvernement un rôle extrêmement important à jouer dans le domaine de la formation de la main-d'œuvre. Je signale également aux députés d'en face que si les taux d'intérêt sont à l'heure actuelle aussi élevés au Canada, c'est peut-être tout simplement parce que le gouvernement des États-Unis a prévu pour cette année un déficit de l'ordre de 90, 100 ou 120 milliards de dollars. Personne ne le sait au juste. Toutefois, quand notre gouvernement fait un effort pour réduire sensiblement son déficit . . .

M. Nickerson: Ce n'est pas vrai.

M. Berger: . . . et les besoins financiers du gouvernement seront comprimés de trois milliards de dollars cette année, les députés d'en face qui changent d'avis comme ils changent de chemise, s'en plaignent également.

Je voudrais revenir à la question de l'intervention du gouvernement et citer un article paru à Tokyo, et repris dans le *New York Times,* le 3 janvier dernier; il s'intitule: «Le défi que lance le Japon aux États-Unis c'est sa politique et non pas ses produits». Le voici:

Étant donné que l'économie dans beaucoup de pays industrialisés souffre de stagnation, les étrangers s'intéressent aux méthodes adoptées au Japon. En France, le premier ministre, M.Pierre Mauroy, a même essayé de faire adopter des plans socialistes de nationalisation en les comparant, de façon fort spécieuse,

au programme industriel du Japon. Les États-Unis semblent eux aussi s'y intéresser de plus en plus, malgré leur vieille aversion pour l'intervention gouvernementale dans l'économie.

Diable! Mais c'est de l'hérésie! Les États-Unis sont le bastion de la libre entreprise et du capitalisme et pourtant, l'article dans cette grande feuille de chou capitaliste qu'est le *New York Times* dit:

Les États-Unis semblent eux aussi s'y intéresser de plus en plus, malgré leur vieille aversion pour l'intervention gouvernementale dans l'économie.

A propos de politique gouvernementale d'intervention dans les questions économiques et d'aide à ce secteur, que pratique le gouvernement du Japon, M. Frank A. Weil, sous-secrétaire du commerce à l'époque du gouvernement Carter, aurait dit, d'après l'article, qu'il était persuadé que l'absence d'une telle politique aux États-Unis est l'une des principales causes de certaines des difficultés fondamentales que connaît l'économie de ce pays.»

Dans une série d'articles, parus l'année dernière dans la revue *Fortune*, on trouve un autre exemple venant des États-Unis. Le premier article a paru le 15 juin dernier et le dernier vers la mi-août. L'article qui a été publié une ou deux semaines avant la série portait sur la même question, soit la nouvelle industrie des micro-plaquettes électroniques. Un article publié dans *Fortune* le 1er juin 1981 s'intitulait: «Japanese Score on a U.S. Fumble». On relatait comment une petite entreprise japonaise installée à San Diego, en Californie, avait accapparé une bonne part du marché américain de 250 millions de dollars par année en fabriquant un élément essentiel de l'industrie de la micro-électronique. L'élément en question est un boîtier de céramique pour contenir la plus petite des puces électroniques. Cette société japonaise a fabriqué pas moins de 70 p. 100 des boîtiers électroniques pour les semi-conducteurs produits aux États-Unis.

● (1600)

L'article ajoute qu'en premier lieu, l'origine de la société mère japonaise remontait à 1959. Ses avoirs consistaient alors en $10,000 empruntés, un prêt bancaire de $30,000 et des rêves fantastiques. Je suppose que la majorité des entreprises commencent ainsi dans le secteur privé, que ce soit au Japon ou aux États-Unis, au Canada ou ailleurs. La société a établi un bureau de vente aux États-Unis en 1968. Au cours de la récession de 1971, Fairchild Camera, dont le secteur des semi-conducteurs était en difficulté financière, a demandé à cette entreprise, Inamori, d'acquérir son usine de boîtiers de céramique située à San Diego. La compagnie perdait $100,000 à $200,000 par mois. C'était tout un défi pour une petite entreprise japonaise de faire l'acquisition d'une entreprise américaine qui perdait $100,000 à $200,000 par mois.

Pendant que les investisseurs japonais faisaient confiance aux États-Unis en général et à cette entreprise en particulier, que faisaient d'autres sociétés américaines? Ebranlées par la récession, elles se dépêchaient d'abandonner ce domaine pour réduire leurs pertes. On disait que l'usine de San Diego était aux prises avec des problèmes de gestion, de production et de qualité.

Les gestionnaires américains ne prisaient pas trop le style de gestion d'Inamori qui se résumait à la devise: «tous pour un». Comme l'usine continuait de perdre de l'argent, les Japonais congédièrent les Américains et les remplacèrent par cinq jeunes japonais. Les nouveaux gestionnaires, selon l'article, travaillaient comme des possédés de 6 h 30 du matin jusqu'à minuit, sept jours par semaine, accomplissant deux ou trois tâches à la fois, remplaçant même les travailleurs absents. A mesure que la confiance de la compagnie s'accrut, monsieur l'Orateur, les Japonais se mirent progressivement à introduire ce qu'ils appellent les techniques de gestion japonaises. Quelles sont ces techniques? Elles exigent une confiance mutuelle entre gestionnaires et travailleurs. Elles exigent des travailleurs qu'ils soient disposés à travailler deux ou trois fois plus que les autres. Elles exigent aussi qu'on attache une grande importance à la qualité. Dans la plupart des industries américaines, on semble avoir un système de contrôle de la qualité fondé sur une inspection occasionnelle ou un échantillonnage, qui suppose l'inspection d'un article sur 20, mais cette compagnie japonaise vérifie chacun des articles qu'elle produit, sans exception aucune. Quel a été le résultat? Le produit fut reconnu comme étant de qualité supérieure et beaucoup plus durable, et comme je l'ai dit, avec le temps la compagnie a conquis 70 p. 100 du marché.

En terminant, monsieur l'Orateur, je dis que nos problèmes économiques sont beaucoup plus complexes, qu'il ne faut pas se borner à blâmer le gouvernement chaque fois que 12,000 voitures traînent sur les quais d'Halifax parce que quelque pays refuse d'accepter un produit de mauvaise qualité. Je ne le reproche aux ouvriers ni à leurs employeurs ni au gouvernement. Nous devons tous accepter une part de responsabilité. Si nous coupions court aux discours à la chambre et que nous nous attaquions à quelques-uns de ces graves problèmes, telles que la productivité et la formation de la main-d'œuvre, nous réussirions peut-être davantage à y trouver des solutions.

Des voix: Bravo!

M. Albert Cooper (Peace River): Je n'ai pas pu m'empêcher de me demander en assistant aux interventions de plusieurs ministériels ce soir, monsieur l'Orateur, si je ne me trouvais pas à la Chambre des représentants des États-Unis en train d'écouter l'opposition parler.

Aux États-Unis, les orateurs sont là qui parlent des Américains et de leurs problèmes et on en vient à se dire qu'ils ne font absolument aucun cas de ce qui se passe chez nous. Ils nous feraient certainement croire qu'ils ne sont nullement responsables des problèmes que nous connaissons ici.

C'est avec intérêt que j'ai écouté ce que l'orateur précédent a déclaré à propos des États-Unis qui auraient un déficit budgétaire de l'ordre de 90 milliards de dollars cette année. Si l'on adapte ce chiffre au nombre d'habitants de notre pays, notre déficit devrait se situer aux alentours de 9 milliards de dollars alors qu'il atteindra entre 14 et 15 milliards. Nous serons fixés à ce sujet, dans un an, quand nous aurons tous les chiffres définitifs.

Je suis heureux de pouvoir intervenir sur cette motion aujourd'hui. Elle concerne la crise qui sévit dans ma circonscription ainsi que, je crois, dans les autres circonscriptions de notre pays. Depuis les élections de février 1980, le gouvernement ne nous a fait que des promesses qui se sont avérées être vides de sens et souvent trompeuses.

Si vous le voulez bien, je voudrais parler de deux de ces promesses. La première découle du budget et nous a été faite par

le ministre des Finances (M. MacEachen). Je voudrais si vous le voulez bien en citer un extrait:

Ma stratégie fiscale vise à jeter les bases qui permettent d'assurer une croissance soutenue en supprimant les obstacles que sont l'inflation élevée et les taux d'intérêt sans précédent ... La politique et les programmes de l'État sont des instruments importants servant à gérer et à exploiter ces possibilités de développement ...

Deuxièmement, je voudrais citer un passage du Programme énergétique national. Il concerne les mesures que doit prendre le gouvernement fédéral et dit la chose suivante:

Il faut offrir aux Canadiens, à tous les Canadiens, la possibilité réelle de participer au secteur énergétique en général et à l'industrie pétrolière en particulier, ainsi que de partager les frais de l'expansion industrielle.

Ces promesses nous ont induits en erreur. Elles n'ont pas été réalisées. Elles n'ont pas été tenues. Les politiques actuelles du gouvernement vont donner les résultats promis. Les taux d'intérêt, dit-il, doivent ralentir l'expansion du crédit. Donc ils sont censés, en ralentissant l'expansion du crédit, ralentir l'inflation. Il est évident, monsieur l'Orateur, que cela ne marche pas. La réalité, c'est qu'en février 1982, un peu plus d'un mois après, les prêts des banques à charte aux entreprises et aux agriculteurs du Canada ont augmenté de 17 p. 100. Le taux d'inflation est passé de 9.3 p. 100 en mars 1980 à 11.4 p. 100 en février 1982. Les politiques du gouvernement n'ont pas l'effet prévu. Elles ne font que nuire à la population, nuire aux petites entreprises, nuire aux agriculteurs, nuire aux travailleurs canadiens. Les hauts taux d'intérêt, c'est sans doute le plus gros de nos maux. Ces intérêts élevés y sont pour beaucoup dans les difficultés des agriculteurs, à preuve le nombre des faillites, qui est sans doute l'indicateur le plus éloquent. Les faillites agricoles sont montées en flèche depuis 1979. En fait, elles étaient en 1980 en hausse de plus de 78 p. 100 par rapport à 1979. En 1981, elles avaient encore augmenté de 18 p. 100. Que va-t-il se passer en 1982?

• (1610)

Au cours de mes visites dans ma circonscription, je ne constate aucune amélioration. Beaucoup de nos agriculteurs ont été obligés de restreindre leur production. Certains ont dû vendre leurs biens. Ils se voient littéralement dépossédés des emplois que fournissait leur exploitation. Et s'ils essaient d'entrer sur le marché du travail, c'est pour s'apercevoir comme tant d'autres Canadiens qu'il n'y a pas d'emploi.

Les taux d'intérêt élevés ont forcé les agriculteurs à abandonner leurs moyens de subsistance. Ils empêchent les jeunes agriculteurs d'acheter des terres et du matériel agricole ou de construire des bâtiments. Ils empêchent même ceux qui sont bien établis d'améliorer leur exploitation, d'agrandir et de mettre en culture les nouveaux champs dont nous aurions tant besoin.

Nos agriculteurs ne sont pas mis à pied, mais chaque jour ils sont assaillis de mille façons par les taux élevés d'intérêt, les coûts de production, ceux des engrais, ceux de l'énergie. Ils doivent lutter quotidiennement. Les petits entrepreneurs ont aussi été durement frappés par les taux d'intérêt. D'après un sondage de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, la moitié des entreprises au Canada ont comprimé leurs programmes d'expansion, le tiers ont mis à pied des employés, les trois-quarts ont connu des baisses de profit, 10 p. 100 n'atteignent pas le seuil de rentabilité, c'est à dire qu'elles ne font aucun profit mais des pertes, tout cela à cause des taux élevés d'intérêt.

Pour ce qui est des perspectives d'avenir, si les taux d'intérêt se maintiennent à ce niveau élevé, il est à prévoir qu'un tiers des petits entrepreneurs canadiens finiront par fermer les portes de leur entreprise, par la vendre ou par en perdre une partie au moins. Bon nombre d'entre eux prévoient qu'ils seront acculés à la faillite ou qu'ils feront l'objet de saisies. Cela est particulièrement grave, compte tenu du fait que 97 p. 100 de toutes les entreprises canadiennes ont un chiffre d'affaires de moins de deux millions de dollars par an. En d'autres termes, cette forte proportion de nos entreprises est constituée par de petits commerces.

De cette forte proportion d'entreprises, la moitié réduisent leurs projets d'expansion, un tiers licencient leurs employés, et les trois-quarts subissent des pertes de bénéfices; alors, de toute évidence, notre avenir n'est pas des plus brillants et il ne faudra pas trop espérer en matière embauche. Quel espoir reste-t-il donc aux travailleurs canadiens?

Les petites entreprises sont aux prises avec un double problème. Elles ne peuvent subir trop longtemps les effets de la récession. Leur part de l'assiette fiscale n'est pas assez importante. Elles n'ont pas de fonds dans lesquels puiser. Elles n'ont pas les reins assez solides pour survivre à une période longue et difficile. Nous sommes déjà témoins de pertes énormes dans le secteur des petites entreprises. En 1981, les pertes subies dans ce secteur avaient grimpé de 46 p. 100 par rapport à 1980, et, en janvier 1982, elles avaient fait un bond de 74 p. 100 par rapport à janvier 1981. A l'horizon, ne s'annoncent que misère, chômage et désespoir.

Dans ma région, l'un des secteurs le plus durement frappé est probablement celui du camionnage. Beaucoup de petites entreprises de camionnage dans ma circonscription ont dû fermer leurs portes. Les grandes entreprises ont dû comprimer leur activité à ce qu'elle était en 1977. Certaines, en fait un bon nombre, comptent la moitié moins d'employés qu'il y a un an. Les employés ainsi licenciés se cherchent donc du travail sur un marché où l'on n'en trouve pas. Ils ont subi les contrecoups des taux d'intérêt élevés et du Programme énergétique national.

Le secteur de l'exploitation forestière en est un autre qui a été durement touché dans la région de Peace River. Ma circonscription compte deux grands employeurs dans ce secteur. Le premier, la Canadian Forest Products, licencie des employés depuis la fin d'octobre. La compagnie Proctor & Gamble, une autre entreprise dans ma circonscription, a très sérieusement réduit sa production. Elle a très fortement diminué le nombre d'entrepreneurs privés auxquels elle adjugeait des contrats. Cette année, pour la première fois depuis longtemps, elle n'embauchera pas de travailleurs saisonniers. Jusqu'à présent, ce sont les étudiants qui ont surtout bénéficié de ces emplois temporaires. Où se trouveront-ils du travail cette année? Comment gagneront-ils de quoi payer leurs études et se préparer à accéder au marché du travail?

La compagnie Proctor & Gamble déclare qu'elle est obligée de réduire ses effectifs à cause de la hausse des taux d'intérêt. Pas étonnant que les taux d'intérêt élevés fassent beaucoup de tort à ces secteurs lorsqu'on examine les chiffres concernant la construction et les mises en chantier. A l'heure actuelle, personne ne construit de maisons ou d'appartements. Dans ma circonscription, le nombre de mises en chantier n'a jamais été aussi bas depuis dix ans. Cela pose deux problèmes. D'abord, on ne crée plus d'emploi dans le bâtiment. Tous ceux qui s'y

connaissent un peu en affaires savent que le bâtiment est souvent le secteur qui relance et stimule l'économie. Maintenant, aucun nouvel emploi ne sera créé dans ce secteur.

Deuxièmement, et la situation va s'aggraver de jour en jour, on ne construit ni maison ni appartement. Que va-t-il se passer. Où vont vivre les gens? Non seulement cela fait des emplois en moins, mais les familles qui sont tous les jours à la recherche d'un logis ne trouveront pas de toit.

On m'a dit qu'en Ontario, si un propriétaire voulait construire un nouvel immeuble d'appartements, pour rentrer dans ses frais—ne parlons même pas de réaliser un bénéfice—il devrait exiger un loyer d'environ $800 par mois. Je suppose que ce n'est pas vrai seulement en Ontario, mais dans d'autres régions du pays.

Quel travailleur a les moyens de payer un loyer mensuel de $800? De toute évidence, les nombreux chômeurs du pays ne le peuvent pas. Nous voyons s'annoncer des problèmes très graves qui prennent des proportions alarmantes.

Où est la confiance des investisseurs? Où sont allés tous les capitaux disponibles? Des investissements permettraient de développer notre pays. Cela permettrait de créer des emplois, de construire des maisons et de faire renaître un sentiment de fierté nationale. Néanmoins, la confiance des investisseurs tellement importante et tellement indispensable pour notre survie et notre prospérité économique, a été fortement ébranlée. En fait, elle a été réduite à néant. L'argent qui aurait dû être investi au Canada prend le chemin des États-Unis et de l'Australie.

Le Programme énergétique national, cette promesse dont je parlais tout à l'heure, annonçait l'expansion de l'industrie pétrolière. Tous ceux qui sont un peu au courant savent qu'il n'en est rien. C'est faux. A l'heure actuelle, l'industrie pétrolière canadienne est moins importante qu'il y a deux ans. Tandis que le Canada éloignait les investisseurs, les États-Unis les attiraient. Mais ce qui est très grave ce n'est pas que des investisseurs américains soient retournés aux États-Unis et des investisseurs australiens, en Australie. Ce qui s'est passé c'est que des investisseurs canadiens sont partis aux États-Unis et en Australie. Ils ont pris leur argent, l'argent qui aurait servi à créer des emplois chez nous, pour l'investir un peu partout dans le monde. Le Canada n'est plus considéré comme un bon endroit où investir, un bon endroit où créer des emplois et de l'espoir. Notre pays n'offre plus du tout le même attrait aux investisseurs. A cause de cela, notre industrie énergétique a décliné et s'est affaiblie, et cela a entraîné une perte d'emplois.

• (1620)

A cause du Programme énergétique national et de l'incertitude qu'il a engendrée, les projets d'Alsands et de Cold Lake et les divers projets d'exploitation de l'Arctique accusent encore plus de retard qu'il y a six mois et même qu'il y a deux ans. La politique du gouvernement nous fait perdre du terrain.

Le climat de l'investissement s'est détérioré davantage au moment du budget de novembre 1981 qui a étendu ses tentacules pour essayer de prendre le plus d'argent et de pouvoir possible. Le budget a simplement tenté de s'attaquer aux investisseurs, aux petites entreprises et à l'esprit d'initiative dont nous avons tellement besoin au Canada. Il a menacé les capitaux qui étaient à notre disposition.

Le budget a été néfaste pour l'exploitation de nos richesses naturelles et l'expansion des entreprises canadiennes. Le Programme énergétique national a entraîné une sortie massive de capitaux du Canada et une perte d'emplois, et il a chassé nos derricks au sud de la frontière. A cause du Programme énergétique national, on pense que 10,000 puits pétroliers et gaziers supplémentaires seront forés aux États-Unis. La perte de 10,000 derricks a de grosses répercussions dans le secteur de l'emploi, puisque chaque derrick peut fournir 30 emplois directs. Tous ces emplois auraient pu et auraient dû être créés au Canada. Si ces derricks étaient restés au Canada, tous les Canadiens en auraient profité, puisque cela aurait créé des emplois ainsi que des richesses dont auraient bénéficié les diverses localités et les industries du logement, de l'automobile et de l'acier. La richesse qu'une circonscription comme la mienne aurait pu engendrer aurait été dirigée vers les régions industrialisées de l'Ontario et du Québec. Le gouvernement nous avait promis le développement économique, mais ce sont les États-Unis qui en profitent.

Jusqu'à dernièrement, il y avait 60 derricks en activité dans notre région. Maintenant, il en reste 9. Cela représente moins du sixième des derricks installés dans la région il y a quelque temps. Si l'on multiplie le nombre de derricks par les 30 emplois directs que chacun d'eux procurait et par la multitude d'emplois indirects créés dans les industries du bâtiment, du logement et de l'automobile, cela représente 60 p. 100 de la main-d'œuvre qui a disparu. Autrement dit, 60 p. 100 des emplois qui découlaient des secteurs des services de l'industrie pétrolière ont disparu.

Où sont ces gens? Ils font la queue devant les bureaux d'assurance-chômage et battent le pavé à la recherche d'un emploi. Mais ils n'en trouvent nulle part. Voilà plus d'un an que ma région ne connaît aucune croissance économique. En fait, la croissance économique est interrompu dans tout le pays. Les statistiques du chômage—1.119 million de personnes—le prouvent. Quinze p. 100 des jeunes Canadiens—notre avenir et notre potentiel—sont sans emploi.

Si l'on interroge mes électeurs au sujet du Programme énergétique national et des avantages qu'il procure, ils se retournent en disant: «Quels avantages? Dans quels secteurs l'industrie se développe-t-elle? Où sont ces avantages que nous sommes censés partager»? A leurs yeux, le Programme énergétique national n'est rien de plus qu'une cause de chômage élevée dans le nord-ouest de l'Alberta. Il y a un an, il y avait environ 4 p. 100 de chômeurs dans cette région. Depuis l'adoption du Programme énergétique national, ce taux a triplé et est proche de 12 p. 100.

Au début de l'année 1982, 1,500 personnes cherchaient du travail dans la ville de Grande Prairie. Il n'y avait que 90 emplois disponibles. Selon la liste d'emplois vacants affichée dans nos bureaux d'emplois, il n'y avait que 90 emplois à combler. En 1980, il y a eu jusqu'à 522 emplois vacants. En 1981, ce chiffre est tombé à 138. Comme je viens de le dire, en 1982, il n'y a plus que 90 emplois vacants pour 1,500 personnes à la recherche d'un emploi.

Les demandes de prestations d'assurance-chômage, dans ma région, ont augmenté de 60 p. 100 en un an. Pendant que cette tragédie se déroule, le gouvernement continue à mettre cette situation sur le compte des États-Unis et à vanter ses merveilleux programmes.

Le fait est que des gens perdent leur emploi tous les jours. L'important, dans tout cela, c'est que le chômage qui sévit dans ma région touche des citoyens établis qui n'ont jamais été au chômage ou mis à pied par le passé. Le secteur du bâtiment a toujours connu une pénurie de main-d'œuvre. Aujourd'hui, il compte trop de travailleurs. Dans notre région, il y a toujours eu une forte demande d'ouvriers spécialisés. De nos jours, ils ne peuvent trouver de travail nulle part.

Je me suis entretenu avec nos gens d'affaires. Ils reçoivent quotidiennement des appels de personnes en quête d'un emploi. Ce sont jusqu'à dix appels par jour de gens à qui ils doivent répondre que, malheureusement, ils n'ont besoin de personne, car ils devront peut-être mettre des employés à pied la semaine suivante.

Je rage quand j'aborde ce sujet parce que ma région regorge de tant de possibilités. Nous avons de vastes réserves confirmées de gaz; nous avons des forêts, des possibilités agricoles, des gisements de sables siliceux et ainsi de suite.

Un étranger qui viendrait dans notre région ne pourrait s'empêcher de rêver à toutes ces possibilités d'emploi, d'investissement, à ces valeurs sûres. Le gouvernement a transformé ces rêves en un cauchemar tragique et désespérant. Il a abusé de l'exercice du pouvoir et des privilèges que les dernières élections lui ont conférés.

• (1630)

[*Français*]

M. André Maltais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, c'est la première fois que j'ai l'occasion de prendre la parole en cette enceinte à titre de secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce et du MEER et j'en suis très heureux, surtout après avoir pris connaissance de la motion de cet après-midi qui, encore une fois, blâme le gouvernement, semble-t-il, pour avoir amené une détérioration sensible de l'économie canadienne. Évidemment j'apprécie davantage cette mesure de l'opposition visant à faire valoir son point de vue du système de la sonnerie qui lui ne nous amène pas très loin au niveau du débat.

Mes premières remarques sont pour dire que c'est une motion intéressante lorsqu'on l'examine directement et je pense dans une perspective à court terme, sauf que lorsqu'on examine ce qui se passe actuellement au pays et que l'on compare le problème actuel du Canada avec les problèmes d'autres pays, on se rend compte que toute chose étant comparable, il reste quand même que la situation est très relativement comparable avec d'autres États et qu'à ce chapitre nous avons quand même des réussites qui sont à notre crédit. C'est extrêmement facile de blâmer le gouvernement des maux que nous vivons actuellement, surtout lorsque nous sommes dans l'opposiiton. Les députés de l'opposition n'ont finalement comme mandat que de décrier la situation, mais ne sont pas tentés d'apporter de solutions. Depuis midi j'écoute les divers intervenants et je me rends compte que ce que nous sommes capables de faire à bien des égards c'est décrier la situation, trouver un coupable et toujours le même coupable sans tenter de discerner les niveaux de responsabilité. Et pour donner un exemple, j'aimerais peut-être me référer à un domaine que je connais beaucoup plus, c'est ma circonscription, la région de Manicouagan. J'aimerais parler des difficultés d'une zone désignée qui s'appelle Sept-Îles-Port-Cartier, et je suis convaincu que l'opposition officielle connaîtra ou saura très bien de qui je veux parler, de quelle société je voudrais signaler les difficultés, et peut-être que l'on pourra tirer ses propres conclusions. J'aimerais parler de la Iron Ore Co. of Canada. Tout le monde connaît cette société. On connaît bien le président même.

Est-ce que les problèmes actuels de la compagnie Iron Ore Co. of Canada dépendent du gouvernement fédéral? Est-ce que les problèmes actuels de la compagnie Iron Ore Co. of Canada dépendent de son président? Si on dit que c'est la faute du président, on fait erreur. Je vais rassurer les députés immédiatement. Si on dit que c'est la faute du gouvernement fédéral, encore là on fait erreur. Si on parle d'une conjoncture mondiale, du marché du fer, là on commence à trouver, je pense, non pas la solution mais au moins l'explication au problème. Et malgré le fait que le gouvernement fédéral, par le biais du ministère de l'Industrie et du Commerce, ait désigné cette région-là zone spéciale, avec d'autres régions du Canada, quatre entre autres, Sorel-Tracy, la région de Windsor et la région de Sydney en Nouvelle-Écosse, malgré le fait que nous ayons mis à la disposition de toutes sortes de compagnies et d'intervenants des montants substantiels, on a de la difficulté à amener des investisseurs. On a de la difficulté à permettre à des gens dynamiques dans les domaines du *management* et de l'investissement à vouloir embarquer dans de nouveaux programmes de relance économique.

Et même à la compagnie Iron Ore, malgré les montants d'argent que nous avons, on ne peut pas moderniser davantage l'usine de boulettes qui a dû fermer ses portes parce que déjà cette usine de boulettes-là est moderne. Tout ce qu'on a pu faire, c'est de venir en aide aux travailleurs directement et trouver des mesures temporaires pour occuper les gens. Voilà donc une manière de montrer à l'opposition que même si on forme le gouvernement, même si on a de l'argent et même si on connaît bien le président de la compagnie, la difficulté n'est pas au niveau du gouvernement ou du président, c'est une question de conjoncture mondiale. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il n'y a pas de solutions. Tantôt, j'entendais mon préopinant dire que l'avenir était sombre. L'avenir est sombre quand on examine seulement les problèmes plutôt que les possibilités. On dit dans la motion d'aujourd'hui que le gouvernement ne prend pas toutes les mesures nécessaires pour venir en aide aux entreprises et pour relancer l'économie. Mais quelle est la décision majeure que le gouvernement canadien a prise depuis quelques mois, non seulement pour venir en aide à nos familles canadiennes mais pour se donner véritablement une autonomie canadienne forte? Il a décidé de fusionner en un seul ministère l'industrie et le commerce et le ministère de l'Expansion économique régionale pour ramener dans un seul et même niveau l'analyse des besoins économiques du pays et, deuxièmement, la répartition géographique pour permettre à diverses régions d'être plus ou moins concurrentielles les unes par rapport aux autres. Pour prouver que ces moyens-là peuvent être extrêmement valables, pour prouver qu'on l'a déjà fait, regardons la société Mitel qui grâce justement à une organisation très structurée au niveau de l'expansion économique régionale et de l'industrie et du commerce s'est installée dans le nord du Nouveau-Brunswick, une société qui voulait s'installer davantage dans les grands centres de Montréal ou Toronto.

C'est sûr qu'au pays on a eu tendance, les 11 niveaux de gouvernement, à se battre beaucoup plus entre nous sur le plan théorique sur le concept du pays que de défendre l'économie du pays. Revoyons les débats depuis à peu près cinq ou six ans, tout ce qu'on a fait depuis que les pays de l'OPEP ont annoncé l'augmentation incroyable du prix du pétrole, c'est continuer encore à agir en collectivité comme s'il n'y avait pas de dangers à l'horizon. C'est seulement en 1977 ou 1978 qu'on s'est «embarqué» directement dans une politique énergétique, qu'on a commencé à vouloir véritablement rendre plus canadienne notre industrie. Trop longtemps on s'est contenté en tant que pays d'exporter, d'importer, de se quereller les uns les autres, et c'est presque grâce à ce problème économique important que nous vivons actuellement que chacun commence à s'apercevoir que le pays aurait avantage à se serrer les coudes et à trouver des moyens originaux de transformation même au pays de ces matières premières-là, d'exporter beaucoup moins, d'être beaucoup plus concurrentiel au niveau des forces du marché, et là-dessus je pense que les autres pays peuvent nous en montrer. Prenons l'exemple du Japon qui, sans ressources naturelles, mais avec évidemment une recherche extrêmement développée, un secteur technologique extrêmement concentré, réussit à s'accaparer des marchés extrêmement substantiels. On a commencé aussi à regarder au niveau du marché sur le plan canadien la qualité du poisson. Tout le monde sait qu'avec les trois océans qui nous entourent, les 200 milles sur lesquels nous avons maintenant un droit absolu comme Canadiens, nous avons remarqué que nous avons là un marché substantiel extrêmement profitable et qui mériterait une attention beaucoup plus forte sur le plan de la concurrence.

Le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) a mis sur pied un programme extrêmement bien articulé pour la qualité et la mise en marché du poisson. Voilà une industrie qui devrait normalement connaître un essor extrêmement rapide au cours des prochaines années. Déjà depuis deux ans, au niveau des pêches et océans, malgré des cycles difficiles, on s'aperçoit que la pêche prend un regain énorme au Canada. Au niveau des pâtes et papiers, nous avons évidemment un pays rempli de forêts. Et il a fallu que le gouvernement signale aux compagnies l'importance de moderniser leur équipement. Nous commençions à être désuets sur le plan de la concurrence et aussi à être très en retard au niveau des nouveaux marchés. Et ce n'est que depuis trois ans que le ministère de l'Expansion économique régionale, en collaboration avec les compagnies, a mis sur pied un programme de modernisation. Comment se fait-il que les compagnies n'aient pas été les premières à être responsables vis-à-vis leur propre modernisation? Voilà une question à leur poser. Et il est bizarre que lorsqu'arrive le temps de la présentation du budget, où on demande un apport normal à ces industries-là, que celles-ci se plaignent immédiatement, alors qu'elles sont souvent aux trousses du gouvernement pour obtenir subventions sur subventions pour faire leur propre travail.

Il est toujours facile de trouver comme bouc-émissaire un gouvernement. C'est la première idée que nous avons souvent, et c'est la plus facile évidemment sur le plan de la démagogie pour montrer aux gens que c'est un tel ou un tel qui a tort. Mais ce n'est pas avec des discours que nous allons arriver à donner au gouvernement et donner au pays un sens des responsabilités et aussi un niveau économique beaucoup plus fort. Dans les 10 prochaines années, le ministère de l'Industrie et du Commerce et le MEER croient qu'il faut créer 5 millions et demi d'emplois dont 40 p. 100 en remplacement d'emplois actuels et 60 p. 100 de création d'emplois nouveaux. Et les projections basées quand même sur des analyses sérieuses, des analyses qui tiennent compte de la réalité, nous montrent que d'ici probablement 5 à 6 ans, nous allons manquer de main-d'œuvre pour occuper ces postes-là.

Tantôt quelqu'un aura l'occasion de prendre la parole, au niveau de l'opposition officielle, et j'aimerais entendre ses observations. Déjà nous manquons de personnes pour travailler au Canada dans les emplois spécialisés. Nous sommes obligés d'importer de l'emploi. Alors, il existe déjà deux problèmes importants. Il existe un problème d'industrialisation beaucoup plus poussé sur le plan de la spécialisation et sur le plan des marchés, au niveau des forces concurrentielles, et ensuite, au niveau de la préparation des jeunes, il existe une lacune importante. Et on ne peut pas penser structurer l'économie du Canada sans parallèlement obtenir de la part des provinces une qualité d'enseignement sur le plan professionnel qui serait comparable à la modernisation de l'économie du pays. L'un ne va pas sans l'autre.

Mais déjà actuellement, en pleine période de récession économique, le gouvernement est obligé d'importer une certaine main-d'œuvre spécialisée, parce que nous ne trouvons pas dans notre propre pays, malgré un taux de chômage de 9 p. 100, des personnes compétentes pour occuper des emplois. Il est facile de dire que tout est noir. Je pense que l'avenir est beaucoup plus intéressant qu'on veut bien le laisser croire, pour autant que nous serons capable, comme pays, de prendre les mesures nécessaires pour être efficaces sur le plan de la concurrence, et aussi se donner un marché intérieur fort. Il y a une éducation à faire aussi au niveau des citoyens.

Tantôt je donnais l'exemple d'une zone désignée, je parlais de ma région, je parlais de Sept-Îles-Port-Cartier. A Sept-Îles, j'ai expliqué le problème. A Port-Cartier, il existe un moulin et on a offert à nombres de compagnies de venir s'installer et malgré des subventions très alléchantes, malgré tout cela, seulement deux compagnies se sont présentées et, encore là, si le dossier se développe d'une façon positive, c'est parce que le gouvernement devra s'associer de façon extraordinaire pour susciter la relance de cette usine de Port-Cartier. Or, ce n'est pas une question d'argent, ce n'est surtout pas une question de volonté politique, c'est d'abord et avant tout une question de restructuration économique à l'intérieur du pays et aussi de conjoncture mondiale. Mais la conjoncture mondiale serait inacceptable si le gouvernement ne faisait rien malgré cette conjoncture. Et je pense que le gouvernement, en toute honnêteté, malgré des moyens souvent qui ont leur propres défauts, qui ne sont pas parfaits, comme n'importe quel moyen, je pense que ces moyens vont dans le sens souhaité par l'opposition. Même si cela ne va pas aussi rapidement que les gens le voudraient, je suis convaincu que la situation actuelle sera passagère. Il est certain que pour quelqu'un qui est en chômage, même s'il s'agit d'une seule personne, c'est une situation extrêmement difficile, c'est une situation qui ne permet pas à une personne de vraiment occuper sa place dans la société. Mais même si on voulait prononcer de longs discours et de dire aux gens qu'un gouvernement, quel qu'il soit peut, séance tenante, trouver la solution au problème actuel, ce serait faire rêver les gens.

Regardons dans les autres pays, regardons l'Angleterre, le gouvernement de M^me^ Thatcher qui a une politique très centrée sur l'entreprise privée tout simplement, qui a enlevé les mesures sociales, qui a effectué des coupures et on constate qu'ils ont un taux de chômage qui dépasse 13 p. 100, et l'an dernier ils ont connu des problèmes sociaux énormes. Il faut regarder la France et la politique de M. Mitterand qui croyait qu'avec une forme de socialisme à la française il réussirait à ramener la France sur une lancée très forte. On s'aperçoit qu'après quelques mois au pouvoir lui aussi rencontre des difficultés importantes et qu'il y a eu une augmentation du chômage, une dévaluation importante du franc. M. Reagan aux États-Unis, il y a à peine douze mois, semblait être le sauveur de l'économie nord-américaine et maintenant il connaît, anticipe lui-aussi des déficits, et on ne peut pas dire qu'il n'a pas essayé la manière forte! On pourrait parler de l'Italie et de bien d'autres pays. On s'aperçoit qu'il n'y en a pas de solution miracle.

On veut nous parler des taux d'intérêt. Je me souviens que, lorsque le parti progressiste conservateur était au pouvoir, au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, comparaissait M. Bouey, et à ce moment-là ce parti était d'accord sur les politiques de M. Bouey, et c'est aussi ce parti qui avait confirmé pour sept ans M. Bouey dans ses fonctions actuelles. C'est facile lorsqu'on n'a qu'un rôle d'opposition de critiquer et de parler. Mais lorsqu'on arrive au temps des solutions concrètes, on s'aperçoit que c'est beaucoup plus difficile.

Un autre point majeur que j'aimerais soulever concernant le gouvernement actuel, c'est la mise sur pied du département d'État au développement régional, qu'on appelle DEDR, un comité qui aura pour rôle de voir à la répartition des projets substantiels économiques du pays, de voir à ce que chaque coin du Canada puisse profiter vraiment des avantages de l'économie canadienne. Auparavant, dans bien des cas, même si le MEER a fait des efforts importants depuis les dix dernières années pour tenter de balancer l'économie canadienne, on s'apercevait quand même à l'usage que l'économie se concentrerait dans les villes comme Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary, soit les grands centres. Or, le Canada c'est beaucoup plus que ces grands centres, c'est peut-être d'abord et avant tout les régions périphériques. Il y a énormément à faire en termes de développement régional, et les moyens sont nombreux, mais encore faut-il que les différents partenaires puissent s'unir. Encore un exemple qu'on peut donner lorsqu'on parle d'attitude et de collaboration.

Parlons de Terre-Neuve et du Québec au niveau énergétique. Je pense que l'opposition connaît très bien la position de l'actuel premier ministre de Terre-Neuve, M. Peckford. Regardons avec M. Lévesque. Si on réussissait à s'entendre entre le Québec et Terre-Neuve, c'est toute la région de Wabush, Labrador City, Fermont, Schefferville dans le Nord québécois qui pourrait se développer, et cela à l'avantage aussi des gens de Terre-Neuve. Mais si entre-temps les deux niveaux de gouvernement provinciaux continuent à se battre, c'est encore la population qui paie pour ces difficultés politiques-là. Il y en a des solutions. On a simplement à régler demain matin le dossier relatif à l'énergie entre Québec et Terre-Neuve, et des investissements de quelque 20 milliards de dollars sont prévus à cet endroit. S'il y en a que cela peut faire sourire, qu'ils relisent encore le discours du président de la société Iron Ore qui est une bonne source d'inspiration pour le député de Manicouagan. On verra qu'il y a des possibilités énormes. Mais depuis quelques années c'est toujours les conflits entre les provinces et après cela entre les provinces et le gouvernement fédéral. Si on croit au même pays, si on croit en ce que nous sommes on devrait être les premiers à travailler nos secteurs économiques.

Je pense que le défi que nous avons à relever actuellement n'est pas de pleurer sur nos problèmes, mais de regarder nos possibilités. Mais on regarde rarement cela, c'est plus facile de se plaindre du voisin, de dire qu'on n'est pas capable. On est capable de bâtir quelque chose. Mais encore faut-il être en mesure de collaborer les uns avec les autres. Même chose, tout à l'heure, le député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Bujold) parlait des travailleurs. Cela nous prend ce consensus social, cela nous prend le consensus travailleurs-gouvernements-investisseurs, point fondamental dans la trilogie d'une économie saine. Sans cela nous serons toujours les uns par rapport aux autres des ennemis, et on va contribuer à s'affaiblir. Je conclus en disant qu'à mon avis la motion du parti progressiste conservateur est tout à fait futile en ces temps-ci, et ce dont on aurait besoin, c'est un travail d'équipe.

• (1640)

[*Traduction*]

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur l'Orateur, je vous remercie de me donner enfin la parole. Je souhaite appuyer cette motion qui reproche au gouvernement d'avoir adopté une politique menant à la ruine le secteur manufacturier auquel les Canadiens doivent les produits dont ils ont besoin.

Le gouvernement provoque sciemment et volontairement une recrudescence du chômage. En ce moment, 1.8 million de Canadiens sont sans emploi et le nombre de chômeurs augmente. Le gouvernement sait que le chômage est en grande partie la conséquence de sa politique; il n'a toutefois pas l'intention de changer son fusil d'épaule.

La raison de cette forte recrudescence du chômage, c'est que le gouvernement fédéral a décidé de déplacer les travailleurs des secteurs privé et public et d'utiliser des travailleurs étrangers pour faire ce dont les Canadiens ont besoin. Le gouvernement envisage de forcer ces travailleurs à déménager, à aller travailler dans les chantiers temporaires du Nord et à participer à l'extraction de pétrole, de gaz et de houille destinés à l'exportation. Par conséquent, des centaines d'emplois indispensables disparaîtront dans le secteur manufacturier. Les banques et une poignée de riches entreprises s'enrichiront, mais la plupart des Canadiens s'appauvriront.

Ce projet a été annoncé par le sénateur Olson et il a été mis en œuvre par le ministre des Finances (M. MacEachen) et par ses collègues du cabinet. On oblige les travailleurs à déménager en détruisant systématiquement certains marchés. Voilà le plan diabolique que je veux étudier dans l'espoir de trouver un moyen de renverser la vapeur.

Depuis quelques semaines, je suis en contact avec les travailleurs, les syndiqués et les fabricants du secteur de la chaussure, surtout avec ceux de Spadina, mais aussi avec ceux d'autres régions de l'Ontario, du Québec et du Manitoba. La trame est la même—les travailleurs sont licenciés parce que les produits nécessaires sont importés presque librement des pays où les salaires sont peu élevés.

Depuis quelques mois, les travailleurs du secteur de la chaussure et les tanneurs vivent un véritable cauchemar. Depuis le 1er décembre, date d'entrée en vigueur de la nouvelle politique de la chaussure, des milliers de travailleurs ont été limogés, et les répercussions de ces mises à pied se font ressentir dans les secteurs annexes et dans les services. Les syndicalistes et les industriels de ma région envisagent l'avenir avec beaucoup de pessimisme si le gouvernement ne change pas sa politique. Comme le gouvernement refuse de bouger, leur frustration se transforme en colère. Permettez-moi de vous retracer les derniers événements.

• (1650)

Le tribunal anti-dumping mis sur pied par le gouvernement a commencé ses audiences sur l'industrie canadienne de la chaussure en juillet 1980, soit il y a près de deux ans. Les syndicats et les associations de fabricants de ce secteur étaient d'accord sur le genre de mesures à prendre pour sauver leur industrie. Les syndicalistes ont fait valoir devant le tribunal que, pour maintenir les 20,000 emplois des travailleurs, des tanneurs et des fournisseurs, il était indispensable d'imposer des contingents d'importation globaux. Ces contingents doivent être globaux sur le plan géographique et générique. Il ne doit y avoir aucune exception.

Ce secteur a fait un important effort de modernisation malgré le manque de cohérence de la politique gouvernementale. On lui a permis de souffler pendant trois ans, puis pendant un an de plus, on a ensuite colmaté les brèches une fois que le mal était fait et on a entrepris étude sur étude pour établir les prochaines mesures à prendre. L'industrie a fait valoir que ce climat d'incertitude limitait les efforts de modernisation des fabricants. Ces derniers avaient besoin d'une période de stabilité nettement plus longue pour rénover leurs usines et leur matériel et faire des plans à long terme afin d'assurer la survie d'une industrie plus moderne pouvant offrir des revenus et des conditions de travail équivalents aux autres industries. Ils ont admis que le nombre d'emplois n'augmenterait peut-être pas beaucoup, mais que les emplois en question seraient plus intéressants à tous les points de vue et qu'il s'agirait d'emplois durables dans une industrie concurrentielle et stable. Ils ont également accepté que les importations constitueraient toujours environ la moitié du marché national malgré des mesures protectionnistes à long terme. Ils ont fait valoir, avec les associations de fabricants, qu'il faudrait instaurer des quotas d'importation complets et globaux jusqu'à la fin de 1989 pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs.

Au mois de février 1981, le tribunal anti-dumping a publié son rapport. Les industriels de la chaussure et les tanneurs se sont montrés prudents à l'égard du succès qu'ils ont remporté. Le tribunal s'est prononcé en faveur de la position défendue par le secteur sur presque toutes les questions ayant fait l'objet de recherches approfondies et en particulier sur deux points très importants. Selon lui, les mesures de protection destinées à assurer la survie de l'industrie devraient à long terme porter sur tous les types de matériaux.

Le tribunal a constaté que notre industrie n'avait pas pu, et ne pourrait pas soutenir dans un avenir proche, la concurrence des importations des pays où les salaires sont faibles et ce selon lui uniquement pour une question de prix. L'industrie canadienne est concurrentielle quant au style, à la qualité et la gamme des produits. D'après les travailleurs de ce secteur, la différence qui existe entre les salaires pratiqués au Canada et dans les pays produisant bon marché est due partiellement à nos bonnes conditions de travail garanties par nos lois qui, malheureusement, ne figurent pas dans les lois du travail de nombreux pays en voie de développement. Les coûts sociaux de cette exploitation sont énormes et personne ne proposerait que notre main-d'œuvre renonce aux avantages pour lesquels elle s'est battue pendant des décennies. Il n'est pas possible d'établir une comparaison équitable entre nos salaires et ceux des travailleurs des pays en voie de développement. Nous espérons que ces pays amélioreront leur législation sociale mais, pour l'instant, leurs gouvernements pratiquent cette concurrence déloyale. Je vous assure que la citation que je vais vous faire n'est nullement déplacée:

> Les chaussures de cuir importées de ces pays font maintenant directement concurrence aux chaussures canadiennes à prix moyens qui représentent environ 90 pour cent de la production canadienne. En l'absence de contraintes à l'importation, la capacité de l'industrie canadienne à conserver sa part actuelle du marché, soit la moitié de ce dernier, serait gravement menacée, et il est fort douteux que cette situation serait différente dans cinq ou dix ans.

Tel est l'avis du tribunal créé par le gouvernement, mais dont le gouvernement n'a visiblement pas cru bon de suivre les recommandations.

Entre-temps, notre industrie qui s'attend à ce que les nations exportatrices inondent nos marchés à la suite de l'ouverture des frontières, en dépit des implorations des fabricants et des syndicats, est partiellement paralysée. Il conviendrait de continuer à la protéger un peu plus longtemps pour lui permettre de mener à terme l'effort de modernisation qu'elle a entrepris et de se stabiliser. Avec sa politique à court terme, le gouvernement a choisi d'attaquer sur un autre front.

Dans l'exposé de sa nouvelle politique, le ministre annonce que le Canada va demeurer l'un des grands marchés libres du monde pour les importations de chaussures, et c'est bien le cas. Si les importations continuent à augmenter à cause de cette échappatoire qui permet l'entrée de celles qui sont en cuir et d'un système de quota pratiquement inexistant, il faut s'attendre à ce que disparaisse notre secteur de fabrication des chaussures en cuir qui deviendra tributaire à 100 p. 100 des importations et quantité négligeable sur la scène mondiale. C'est précisément ce que le ministre d'État chargé du Développement économique, le sénateur Olson, avait dans l'idée quand il a fait la déclaration suivante il y a quelques semaines au club des étudiants libéraux de l'Université de Victoria:

> Nous allons cesser de renflouer les industries déjà anciennes qui ne seront jamais concurrentielles au cours de cette génération comme le textile, le vêtement, la chaussure et bien d'autres.

La nouvelle politique de l'industrie de la chaussure, annoncée le 24 novembre, a alarmé tout le secteur et notamment celui du Québec où les industriels dont la production est constituée pour 90 p. 100 de chaussures en cuir ont bien compris ce que cela signifiait pour leur avenir. Le gouvernement du Québec a créé, de concert avec les syndicats et les associations d'employeurs un groupe d'étude pour contrecarrer cette nouvelle politique. Ils en ont appelé à de nombreux députés, notamment à celui de Sherbrooke (M. Pelletier), membre du parti du ministre, à mon collègue, le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) ainsi qu'au ministre québécois de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme. Pour sa part, le ministre fédéral du Commerce n'a nullement répondu à leur appel et ne leur a donné aucune lueur d'espoir.

En janvier, le groupe de travail a écrit au gouvernement pour lui demander de modifier substantiellement la nouvelle politique. Il a proposé que le nombre des chaussures importées soit fixé à 40 millions de paires et que les fabricants canadiens soient assurés de 50 p. 100 de tout le marché canadien du cuir. C'est que les terribles répercussions de la nouvelle politique sautaient aux yeux. Plus de 6,000 travailleurs sur 20,000 avaient perdu leur emploi au cours des quatre mois qui s'étaient écoulés depuis que le ministre avait présenté sa politique néfaste. Le ministre a pourtant continué de ne pas tenir compte des plaintes. En mars, Jean-Guy Maheu, président de l'Association canadienne des fabricants de chaussures, a écrit au ministre une lettre où il lui disait notamment:

> Nous ne vous demandons pas de faveur, M. Gray. Il y a plus d'un an, le Tribunal a statué que les importations de chaussures de cuir et d'autres matières risquaient de causer au secteur un sérieux préjudice.

Sa lettre poursuit en ces termes:

> La seule façon d'empêcher l'effondrement total de notre industrie, c'est de réviser immédiatement la politique, afin d'inclure les chaussures de cuir dans le quota global.

La semaine prochaine, des travailleurs au chômage et des industriels viendront parler aux députés du sérieux risque d'effondrement total de ce secteur. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) nous a bien demandé notre avis, mais il n'est pas resté pour l'écouter; je tiens à signaler néanmoins l'idée formulée par le chef de mon parti. Le Canada doit conclure des accords de production dans les secteurs clés, en particulier avec les entreprises multinationales de fabrication. Ces accords porteront sur la valeur de la production de ces fabricants au Canada. Ils viseront à garantir que la production canadienne dans les secteurs clés, qu'elle soit destinée au marché intérieur ou à l'exportation, sera égale aux ventes dans notre pays.

Nous sommes en position de force pour négocier de tels accords. En tant que gouvernement national du Canada, nous contrôlons les importations. Nous pouvons, à l'instar de bon nombre de nos partenaires commerciaux du GATT, insister pour que les importations ne nuisent pas à la production canadienne.

Dans le domaine de la chaussure de cuir, la première mesure à prendre pour atteindre ce but est de garantir au moins 50 p. 100 du marché canadien aux producteurs canadiens. Il faut le faire sans tarder, au risque de voir notre pays perdre son industrie de la chaussure de cuir comme nous avons perdu celle de la chaussure en caoutchouc, à cause de mesures gouvernementales destructrices.

Les travailleurs et les employeurs canadiens, dans le secteur de la chaussure, sont pleins de bonne volonté. Grâce à leur dur labeur, ils fabriquent un produit de bonne qualité. Ils ont droit non seulement à une juste rémunération pour leur travail productif, mais également à être en mesure d'offrir ce débouché aux produits canadiens que le sénateur Olson méprise tant. J'exhorte le gouvernement à renoncer à la théorie du sénateur Olson et à la politique commerciale ruineuse qui en découle.

L'Orateur suppléant (M. Watson): A l'ordre. Comme il est 5 heures, il est de mon devoir d'informer la Chambre qu'en conformité de l'article 58(11) du Règlement, les délibérations sur la motion sont terminées.

[*Français*]

La Chambre demeure ajournée jusqu'à lundi à 2 heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 5 avril 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

LA MISE AU POINT D'UN NOUVEAU MATÉRIAU DE CONSTRUCTION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, étant donné que le *Globe and Mail* d'aujourd'hui signale que le Centre international de recherche et de développement a mis au point un nouveau matériau de construction révolutionnaire composé de boue ainsi que d'une certaine proportion d'asphalte et de tiges de bananes bouillies, je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Qu'étant donné les taux hypothécaires élevés imputables au gouvernement libéral, les taxes municipales croissantes et le budget néfaste de novembre dernier, le ministre chargé de la SCHL vérifie si la nouvelle substance pourrait être utilisée au Canada en demeurant dans une hutte de terre durant les six prochains mois.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ARGENTINE—L'INVASION DES ÎLES FALKLAND—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, l'invasion des îles Falkland par les Argentins constitue une entorse flagrante au droit international et une violation des principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies. Les îles Falkland appartiennent au Royaume-Uni depuis 1833. Leurs habitants sont des citoyens britanniques qui ne tiennent pas du tout à être gouvernés par une junte militaire étrangère. Je propose donc, avec l'appui du député de Victoria (M. McKinnon):

Que la Chambre condamne l'agression militaire de l'Argentine et enjoigne au gouvernement du Canada d'imposer des sanctions économiques à l'Argentine jusqu'à ce que ce pays retire ses troupes des îles Falkland, comme le lui a ordonné le Conseil de sécurité des Nations Unies.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

LA FORMATION DES MEMBRES D'ÉQUIPAGE DES HÉLICOPTÈRES POSTÉS À PRINCE-RUPERT (C.-B.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement. Le ministère des Transports a maintenant admis qu'il garde à Prince-Rupert, en Colombie-Britannique, un Sikorsky 61 dont les membres d'équipage n'ont reçu absolument aucune formation pour les opérations de recherche et de sauvetage. Le ministère a également admis qu'il garde à Victoria un hélicoptère Bell de neuf places dont les membres d'équipage n'ont pas reçu non plus de formation en recherche et sauvetage. Le ministère prétend que ce n'est pas sa principale responsabilité, mais n'importe quel marin sait bien qu'il incombe à tout le monde de prêter main-forte en cas de tragédie maritime et de savoir quoi faire en l'occurrence. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro):

Que la Chambre ordonne au ministère des Transports de prendre des mesures immédiates en vue de donner une formation complète en matière de recherche et de sauvetage à tous ses employés concernés, et qu'il dote l'équipage de ces hélicoptères du matériel supplémentaire nécessaire aux opérations de recherche et de sauvetage, afin d'éviter des pertes de vie sur la côte ouest.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ARGENTINE—CONDAMNATION DE L'INVASION DES ÎLES FALKLAND—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je tiens à signaler ceci: la motion que je vais proposer en vertu de l'article 43 du Règlement porte également sur l'invasion des îles Falkland, mais elle est différente de la motion proposée il y a un instant. J'espère qu'elle sera approuvée par les députés des deux côtés de la Chambre.

Article 43 du Règlement

La semaine dernière, plus de 4,000 soldats argentins ont envahi les îles Falkland, initiative à laquelle le Conseil de sécurité des Nations Unies s'est opposé à une majorité écrasante des voix. Je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre condamne l'invasion des îles Falkland et réclame le retrait immédiat des troupes argentines.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

M. Broadbent: Un conservateur a dit «non».

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

L'EXPULSION D'UN MEMBRE DE L'AMBASSADE SOVIÉTIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, je demande à présenter une motion au sujet de l'ambiguïté des propos tenus devant la presse par le premier ministre. Vendredi dernier, à en croire le compte rendu de sa conférence de presse, le premier ministre aurait déclaré qu'on ne lui avait pas dit que le représentant commercial soviétique expulsé du Canada avait fait quelque chose d'illégal, mais qu'il avait tenté de circonvenir «l'une de nos politiques». Pourtant, c'est précisément là ce que tentent de faire de nombreux Canadiens en ce qui concerne notamment le budget et la conversion au système métrique. Le premier ministre a par ailleurs ajouté, en réponse à une question de M. Lubor Zink qui l'interrogeait au sujet de l'application simultanée de sanctions et de gestes d'amitié à l'égard de l'Union soviétique, que le Canada n'a signé aucun protocole d'amitié avec l'Union soviétique et que le mot «amitié» ne figure dans aucun traité, aucun accord et aucune convention que le Canada a pu signer avec l'URSS. Je propose donc, avec l'appui du député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro):

Qu'à l'appel des motions, le premier ministre explique exactement pourquoi on a expulsé M. Abramov s'il ne faisait rien d'illégal et comment il se fait que le mot «amitié» figure bel et bien dans le préambule du protocole canado-soviétique dans le contexte suivant: «Inspiré par le désir de développer et de renforcer les relations d'amitié, de confiance mutuelle et de bon voisinage entre les deux pays».

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONDITION PHYSIQUE ET LE SPORT AMATEUR

L'ÉQUIPE MASCULINE DE CURLING DU CANADA REMPORTE LE CHAMPIONNAT MONDIAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Le curling est un des sports d'hiver les plus populaires au Canada. Hier, à Garmisch-Partenkirchen, en Allemagne de l'Ouest, l'équipe masculine de curling représentant le Canada, composée du chef d'équipe Al Hackner, de Rick Lang, de Bob Nicol et de Bruce Kennedy du Fort William Curling Club de Thunder Bay a remporté le balai d'argent d'Air Canada, symbole de la suprématie mondiale au curling. Je propose donc, appuyé par le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner):

• (1410)

Que cette Chambre reconnaisse et loue les efforts magnifiques de ces excellents sportifs canadiens qui ont fait un si grand honneur au Canada.

Mme le Président: J'ai déjà dit que je ne puis accepter de motions de félicitations parce qu'elle vont à l'encontre de l'esprit de l'article 43 du Règlement, mais si la Chambre veut bien applaudir cet exploit, elle est libre de le faire.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ADMINISTRATION

ON DEMANDE LA DÉMISSION DE QUATRE MINISTRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Madame le Président, les Canadiens sont remplis d'admiration devant le respect de la longue tradition britannique de la responsabilité ministérielle qui a suscité la démission de Lord Carrington, ministre des Affaires étrangères du gouvernement britannique. Je propose donc, appuyé par le député de Central Nova (M. MacKay):

Que la Chambre exige que le gouvernement canadien revienne à cette tradition honorable qui, chez les députés d'en face, a malheureusement fait place à l'arrogance, en exigeant la démission du ministre des Finances en raison des taux d'intérêt élevés et du non-respect de la promesse: «Votez libéral et le prix de l'essence ne montera pas»; du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui est manifestement incompétent puisqu'il y a plus de un million de Canadiens en chômage; du premier ministre et du solliciteur général qui n'ont pas réussi à épargner un procès injuste aux services de sécurité.

En démissionnant, ces personnes et de nombreuses autres prouveraient aux Canadiens et au monde entier que le gouvernement canadien est à nouveau un gouvernement responsable.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

L'IMPOSITION À LA SOURCE DES REVENUS DES PÊCHEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Attendu qu'en vertu du régime qu'il propose, le gouvernement pourrait imposer à la source les revenus des pêcheurs, ce qui rendrait à ceux-ci encore plus difficile la tâche de gagner leur vie et entraverait l'économie de nos collectivités qui vivent de la pêche, et attendu qu'il entend imposer ce régime unilatéralement sans tenir compte du tollé général qu'il a soulevé de la part aussi bien des pêcheurs de la côte de l'Atlantique que de ceux de la côte du Pacifique, je propose, avec l'appui du député de Churchill (M. Murphy):

Qu'on ordonne au ministre du Revenu et au ministre des Finances de recevoir en audience les représentants des groupes de pêcheurs et des localités qui vivent de la pêche pour prendre au moins connaissance des difficultés que l'impôt sur le revenu obligatoire à la source ne manquera pas de susciter; et que d'ici là on retire ce régime tout comme les autres mesures du budget qui sont tout aussi irréfléchies.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSTITUTION

LA PRÉFÉRENCE POUR UNE MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, mes collègues et moi tenons à souhaiter la plus cordiale bienvenue et nos meilleurs vœux à Sa Majesté la Reine et au prince Philippe à l'occasion de leur venue prochaine au Canada. Notre monarchie constitutionnelle représente la quintessence de la démocratie. La Reine ne représente pas la majorité de la population mais le peuple tout entier.

Je suppose qu'une pirouette bien exécutée produira une volte-face. Le premier ministre a montré à l'égard de la Reine qu'il était prompt à exécuter une pirouette mais lent à mettre en pratique des mesures et des principes—surtout des principes. Je propose donc, appuyé par le député d'Okanagan-Similkameen (M. King):

Que la Chambre affirme sa reconnaissance du riche héritage que nous a légué le régime parlementaire britannique de gouvernement et sa préférence pour une monarchie constitutionnelle assortie du système de freins et contrepoids qui garantit la primauté de l'individu, de ses droits, privilèges et libertés fondamentales, et que la Chambre mette cet héritage en valeur en construisant—au lieu de rogner—sur les symboles et les institutions, les traditions et les coutumes qui nous ont permis d'accéder au statut de pays à part entière.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉDUCATION

ON DEMANDE DE NE PAS IMPOSER LES FRAIS DE SCOLARITÉ DES ÉCOLES INDÉPENDANTES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une question importante et urgente. Comme les impôts à tous les niveaux doivent être justes et équitables et qu'à l'heure actuelle, les parents qui financent des écoles indépendantes doivent payer à la fois les taxes ordinaires aux écoles publiques ou séparées, même si leur programme est approuvé par le ministère de l'instruction publique, et, en outre, tous les frais des écoles privées. Je propose, appuyé par le député de Pembina (M. Elzinga) et le député de Red Deer (M. Tower):

Que la Chambre exhorte le ministre des Finances à modifier la loi de l'impôt sur le revenu de manière à exempter d'impôt au moins les frais des scolarité des écoles indépendantes, sinon du montant entier versé à ces écoles.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1415)

LA CONDITION FÉMININE

L'EMPLOI AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, en vertu de l'article 43 de la Chambre, je demande le consentement unanime de la Chambre au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que le ministre des Mines chargé de la condition féminine a publié un communiqué se félicitant de la situation améliorée des femmes dans le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources l'an dernier mais que ce communiqué révèle que 3 des 47 personnes recrutées pour occuper des postes administratifs étaient des femmes et que 60 p. 100 de celles qui ont été embauchées appartiennent encore à la catégorie de soutien, je propose, appuyé par le député de Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish):

Que la Chambre exprime sa déception que le ministre des Mines soit si facilement satisfaite de la légère amélioration dans la situation des femmes de son ministère et recommande qu'elle soit relevée de ses fonctions et remplacée par quelqu'un qui soit disposé à prendre des mesures plus rigoureuses dans son propre ministère.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ÎLES FALKLAND—LES MESURES PRISES POUR INCITER LES TROUPES D'OCCUPATION ARGENTINES À SE RETIRER

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je voudrais poser une question au premier ministre à propos de l'invasion des îles Falkland. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre quelles intiatives le Canada a prises pour inciter les troupes d'occupation argentines à se retirer immédiatement des îles Falkland?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le sécrétaire d'État aux Affaires extérieures répondra à cette question dans le détail. J'en ai discuté avec lui et avec son sous-ministre. Il y aura une réunion du conseil des ministres cet après-midi et nous traiterons des problèmes extérieurs. Je laisserai le soin au secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'expliquer dans le détail les mesures que nous avons prises.

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, après l'adoption de cette résolution par le Conseil de sécurité des Nations Unies, nous avons convoqué le chargé d'affaires de l'Argentine et nous lui avons dit que toutes les troupes argentines devaient quitter immédiatement les îles Falkland et les autres possessions britanniques qu'elles occupent. Étant donné la gravité de la situation, nous avons fait revenir notre ambassadeur de Buenos Aires pour le consulter de toute urgence. Nous décrétons un embargo immédiat sur toutes les exportations de matériel militaire à destination de l'Argentine et nous annulons le projet de voyage du Collège de la défense nationale en Argentine.

Cet après-midi, mes collègues et moi verrons quelles autres mesures le gouvernement pourrait prendre. Puisqu'il y a environ neuf Canadiens aux îles Falkland, nous avons demandé aux autorités argentines de les protéger. La seule chose que j'ai à ajouter, c'est que j'ai consulté Lord Moran ce matin.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROGRAMME D'INDEMNISATION DES IMPORTATIONS—LES RAISONS DE LA DEMANDE DU MINISTRE AUX RAFFINEURS

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, c'est au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources que je m'adresse. Le ministre sait depuis au moins six mois que le fonctionnement du programme d'indemnisation des importations provoque de sérieuses difficultés. Le bon sens voudrait que ce programme vise à assurer l'utilisation optimale du pétrole brut canadien, et que nous achetions au prix le plus bas le pétrole étranger qui nous manque pour répondre à nos besoins. De cette façon, les gouvernements toucheraient davantage de droits et de taxes, les sociétés disposeraient de plus de liquidités, et les consommateurs paieraient l'essence et le mazout moins cher. Or, jeudi dernier, au lieu de rectifier son programme, le ministre a annoncé qu'il demandait aux raffineries de l'Est du Canada de s'abstenir d'acheter du pétrole étranger à bon marché. Le ministre pourrait-il expliquer en quoi cela pourra bien avantager les consommateurs canadiens, ce qui, après tout, est la raison d'être du programme d'indemnisation des importations?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le député doit comprendre qu'on ne saurait demander aux compagnies de résilier des contrats valides. J'ai demandé aux compagnies de faire pour le mieux sans résilier leurs contrats et sans compromettre la sécurité des approvisionnements à moyen et à long terme du Canada.

Le député le sait fort bien, le problème tient en partie au fait que l'an dernier, le gouvernement de l'Alberta a réduit arbitrairement sa production de 120,000 barils par jour. Certaines raffineries ont dû conclure des contrats avec des pays étrangers pour combler cette différence. Elles doivent respecter leurs engagements jusqu'à l'expiration des contrats. Je leur ai demandé qu'une fois leurs contrats expirés de les renégocier en tenant compte de la disponibilité de brut canadien, et en veillant à la sécurité à moyen et à long terme des approvisionnements du Canada.

• (1420)

Quant aux mesures immédiates à prendre, je leur ai demandé, lorsqu'ils peuvent se procurer du brut canadien comme c'est le cas actuellement, de ne pas l'acheter au cours du disponible au détriment de ce brut, mais que s'ils s'approvisionnent sur le marché du disponible que ce soit plutôt au détriment des autres fournisseurs étrangers.

M. Andre: Le ministre sait que ces contrats à long terme ont été conclus à l'instigation du gouvernement fédéral, et que les raffineries s'y opposaient.

L'USAGE DU POUVOIR DE RÉGLEMENTATION DU GOUVERNEMENT

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, quand le pétrole brut mexicain pour lequel Petro-Canada avait passé un contrat est devenu disponible, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a usé de son pouvoir de réglementation pour vaincre la résistance des raffineries qui ne voulaient pas de ce produit à cause de sa mauvaise qualité. Pourquoi le gouvernement, qui a démontré son empressement à protéger les intérêts de Petro-Canada et du Mexique, hésite-t-il maintenant à user de son pouvoir de réglementation pour protéger les intérêts des producteurs canadiens et aussi, du même coup, ceux des consommateurs qui paieraient l'essence et le mazout moins cher si le brut canadien remplaçait le brut importé à prix élevé que le gouvernement a obligé les raffineries à acheter?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le député ne dit pas la vérité quand il affirme que le gouvernement a obligé les raffineries à conclure ces contrats à long terme. Ce sont les entreprises qui ont décidé de conclure ces contrats pour des raisons commerciales.

En ce qui concerne l'approvisionnement par le gouvernement du Mexique, mon collègue se rappellera que le gouvernement du Canada a conclu un marché avec le Mexique à une époque de pénuries mondiales et de course générale aux approvisionnements. Nous avons réussi à décrocher 50,000 barils par jour et nous avons bien l'intention d'honorer notre engagement. Quant aux mesures qui ont été annoncées la semaine dernière, je dois rappeler au député qu'elles ont reçu l'appui de l'Association pétrolière du Canada.

LA HAUSSE DU PRIX DU COMBUSTIBLE DE CHAUFFAGE

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Finances. A cause des mesures gouvernementales que l'on vient de mentionner, les gens à revenus faibles ou fixes, les travailleurs démunis et les chômeurs doivent payer en moyenne 35 dollars de plus que l'année dernière pour leur combustible de chauffage cet hiver. Cela représente un total de 175 dollars pour les cinq derniers mois. Ils doivent donc consacrer 175 dollars de plus pour le chauffage et 175 dollars de moins pour la nourriture, le logement et les vêtements. Le ministre pourrait-il expliquer à ceux qui doivent puiser 175 dollars de plus dans leur budget limité pourquoi le prix du combustible de chauffage augmente chaque mois dans notre pays alors qu'il est en baisse chez nos voisins du Sud, les États-Unis?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je suis surpris que l'honorable représentante me pose une telle question parce que tout le monde sait que nous avons négocié avec les provinces productrices un accord énergétique qui prévoit une augmentation graduelle du prix de l'énergie. D'autre part, puisque les États-Unis n'ont pas jugé utile de freiner la hausse des prix pour les personnes à faible revenu, ceux-ci ont atteint presque immédiatement le niveau international. C'est ce qui explique la différence.

Mlle MacDonald: Ils sont en meilleure posture.

M. MacEachen: En guise de consolation pour les nouveaux amis que vient de se découvrir le député, les consommateurs auraient à porter un fardeau encore plus lourd si elle formait le gouvernement avec son parti.

Des voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: Je me rappelle comment le ministre s'est moqué de la proposition des conservateurs pendant la campagne électorale. Il a promis que si les libéraux étaient reportés au pouvoir, la hausse des prix ne dépasserait pas les 14c. Qu'il parle de cette hausse de 14c. aux personnes à revenu fixe et modeste et qui doivent payer 50, 60 et 70c. de plus le gallon d'essence. Quelle est son explication?

ON DEMANDE UNE RÉDUCTION D'IMPÔT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, si le prix mondial du pétrole continue à baisser ou, encore, s'il se stabilise au niveau actuel, le ministre songe-t-il à alléger par quelque mesure le fardeau des personnes à revenu fixe et modeste? Il pourrait s'agir, notamment, d'une réduction de l'impôt sur les combustibles domestiques ou d'un crédit d'impôt pour l'énergie. Le ministre est-il assez soucieux des gens qui ont à souffrir des impôts qu'il a établis pour leur venir en aide?

• (1425)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député sait pertinemment que les hausses actuelles du coût de l'énergie sont le résultat de l'entente conclue avec l'Alberta et les autres provinces productrices. Nous avons tout fait pour contenir les hausses et les provinces productrices n'ont pas voulu faire mieux. Nous avons conclu cette entente sur l'insistance des députés de l'opposition, alors même que le député de Saint-Jean-Ouest priait le premier ministre albertain de ne pas céder avant d'obtenir une meilleure offre. Je n'ai pas vu le député se porter à la défense du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources quand celui-ci cherchait à protéger les consommateurs canadiens.

* * *

LE LOGEMENT

LE RÉGIME DES TAUX HYPOTHÉCAIRES VARIABLES

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre chargé du logement. Comme il le sait, à cause de l'incurie gouvernementale, les taux hypothécaires en cours demeurent au niveau déraisonnable de 19 p. 100. Il sait également que la dernière astuce des banques pour régler la crise du logement a été l'instauration du taux hypothécaire variable. Le ministre sait-il que les bases juridiques de ce régime sont plutôt douteuses, peut-être même carrément illégales? Plus précisément, a-t-il demandé aux juristes de son ministère ou et à des fonctionnaires du ministère de la Justice de se pencher sur la question et pourrait-il nous communiquer leur opinion?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, en guise d'introduction, permettez-moi de dire que les taux d'intérêt élevés préoccupent le gouvernement parce qu'il se soucie du sort des gens qui doivent renouveler leur hypothèque en cette période difficile. C'est pourquoi il a proposé dans le bill C-89 le programme de renouvellement des prêts hypothécaires. Il est regrettable que ce programme, qui aurait permis aux propriétaire des réductions d'intérêt de 4 à 5 p. 100 n'ait pas trouvé grâce aux yeux du député d'Oshawa ou de son parti. A elle seule, cette initiative aurait aidé jusqu'à 50,000 familles dans l'ensemble du Canada. Le gouvernement a pris les mesures qui s'imposaient pour aider les citoyens les plus durement touchés et ils ne manqueront pas de bénéficier de cette initiative.

En ce qui concerne les fondements juridiques de la mesure portant sur les taux d'intérêt, le député devrait plutôt interroger le ministre de la Justice.

LA LÉGALITÉ DU RÉGIME

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, la question est très grave, parce que, à partir de ce mois-ci, les banques vont offrir des hypothèques à taux variable aux familles canadiennes qui veulent assurer leur avenir en devenant propriétaire d'une maison. Si j'ai bien compris ce que le ministre vient de déclarer à la Chambre, il aurait appuyé publiquement un programme dont il ne peut, faute d'avoir fait les vérifications, garantir la légalité.

J'ai un problème à lui poser, s'il veut bien me répondre, lui ou son collègue le ministre de la Justice. Aux termes de la loi sur les intérêts, le taux à verser sur un prêt doit être clairement stipulé dans le document qui lie les parties. Comme le taux d'intérêt variable sur un prêt hypothécaire ne permet pas de respecter cette disposition, le ministre partage-t-il l'avis de certains avocats que j'ai consultés, selon lequel la personne qui obtient un prêt hypothécaire dans de telles conditions risque d'avoir signé un document illégal qui ne lui accorde aucune sécurité quant à la propriété de sa maison?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, si en posant cette question le député d'Oshawa est animé d'un souci envers les Canadiens qui se seraient prévalus d'un prêt de cette nature, parce que ceux-ci ne disposeraient pas d'un appui légal et resteraient sans recours, cela m'étonne, car, en son absence, son parti s'est prononcé contre un texte de loi conçu pour soulager ces Canadiens et soutenir ce genre de prêts hypothécaires.

• (1430)

L'APPUI DU MINISTRE

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, les réponses du ministre sont de plus en plus alarmantes. Je lui rappelle que 650,000 familles doivent renouveler leur hypothèque cette année, sans compter celles qui prendront une hypothèque pour acheter leur première maison. Étant donné que le ministre a appuyé ce programme, est-il en train de dire à la Chambre qu'il a appuyé un programme dont la légalité est gravement mise en doute? Si c'est bien le cas, il devrait donner sa démission.

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je dois dire, moi aussi, que je trouve les questions du député d'Oshawa quelque peu étranges, étant donné que la même mesure législative que rejette son parti prévoit la construction de 30,000 logements à loyer modeste et la création de 70,000 emplois pour les Canadiens, et qu'il pose aujourd'hui des questions portant sur les taux d'intérêt et la légalité. Que fait-il des gens qui réclament un emploi? Que fait-il des gens qui veulent se loger à prix raisonnable?

Des voix: Bravo!

LES FINANCES

LE BUDGET—LA PUBLICATION D'UN PROJET DE LOI

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. La semaine dernière, pendant l'absence du ministre, le premier ministre a laissé planer un doute à l'égard des mesures législatives découlant du budget de 1981. J'espère que le ministre pourra nous donner des précisions là-dessus aujourd'hui, parce que bon nombre de Canadiens remplissent maintenant leurs déclarations d'impôt sur le revenu de 1981 et calculent leurs impôts en fonction du budget. Plus particulièrement, le ministre publiera-t-il un projet de loi de l'impôt sur le revenu, pour que les membres du public puissent en discuter avant que la mesure définitive soit présentée à la Chambre? Dans ce cas, quand ce document sera-t-il publié? Combien de temps le ministre pense-t-il que les discussions dureront et, enfin, quand la mesure définitive de l'impôt sur le revenu sera-t-elle présentée à la Chambre des communes pour être adoptée?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'ai lu les réponses que le premier ministre a fournies en mon absence et je les ai trouvées très claires; personne n'aurait pu faire mieux.

Des voix: Oh, oh!

M. Jarvis: C'est ce que vous avez dit à propos du budget, Allan.

M. MacEachen: Comme je l'ai signalé il y a quelques jours à la Chambre, j'avais l'intention de rédiger un projet de loi sous forme de motion globale de voies et moyens que les conseillers en matière fiscale et d'autres intéressés auraient pu examiner avant que la mesure définitive soit présentée à la Chambre. D'autres ministres des Finances ont déjà fait. Ce n'est pas une nouvelle façon de procéder, et elle a d'ailleurs été bien accueillie par ceux qui veulent avoir l'occasion de faire des observations d'ordre technique sur les questions fiscales, avant que la mesure définitive soit présentée.

ON DEMANDE DE REPORTER LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, le ministre a fait remarquer que c'est une pratique qui a été employée à de nombreuses reprises par le passé. Il s'exerce donc sur nos concitoyens puisque c'est la deuxième motion des voies et moyens qui sera présentée. Nous n'avons toujours pas vu la couleur de celle qui concerne les changements proposés le 18 décembre. Nos concitoyens ont besoin de faits précis pour prendre leurs décisions et je demande au ministre quand nous pourrons en disposer. Cela signifie vraisemblablement que nous ne pourrons pas prendre connaissance de cette motion à temps pour étudier les mesures législatives dont la Chambre doit être saisie à cet égard ou d'ici environ neuf à dix mois après que le budget original aura été déposé. Pour protéger nos concitoyens de l'incertitude que ce retard provoque, le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi il ne veut pas entendre parler de reporter la date d'entrée en vigueur des différentes mesures législatives avant que la Chambre les ait effectivement adoptées et approuvées?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je voudrais tirer une chose au clair. Le député vient de faire remarquer que le gouvernement n'avait pas présenté de motion des voies et moyens à propos de changements proposés le 18 décembre. Je lui demande s'il se rend compte qu'il aurait été tout à fait superflu de le faire, car toutes les mesures consistaient en fait en des allègements de sorte qu'une motion des voies et moyens aurait été tout à fait inutile.

M. Wilson: Mais les gens paient des impôts précis du fait de ces changements.

M. MacEachen: Je suis sûr que le député sait bien à quoi s'en tenir, mais il me parle d'incertitude. Je ne trouve aucune trace d'incertitude sauf quand j'écoute les questions des députés d'en face. Chaque jour, ils essaient de créer ce sentiment, ce qui est tout à fait injustifié. Les motions de voies et moyens précisent quelles sont les mesures fiscales, leur date d'entrée en vigueur et leur mise en application est fondée sur une pratique observée au Canada au niveau fédéral depuis le début du siècle ainsi que, soit dit en passant, dans les dix assemblées législatives provinciales. Le député essaie donc de créer une nouvelle tradition dans notre pays.

LES AVANT-PROJETS DE MOTIONS ET DE LOIS

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le 30 mars j'ai demandé expressément au ministre des Finances s'il envisageait de publier des avant-projets de lois budgétaires avant de présenter des bills budgétaires portant sur un point quelconque du budget. Il vient de dire qu'il se propose de présenter des avant-projets de motions de voies et moyens. Il sait bien qu'un bill budgétaire n'est pas une motion de voies et moyens. La semaine dernière, il a déclaré qu'il allait publier des avant-projets de lois, aujourd'hui il dit qu'il va ne publier que des avant-projets de motions de voies et moyens. Quand dit-il la vérité? Que fait le gouvernement? Est-ce qu'il va présenter simplement des avant-projets de motions de voies et moyens, comme il l'a dit aujourd'hui, ou va-t-il également présenter des avant-projets de lois budgétaires avant le dépôt en Chambre des véritables bills budgétaires?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, l'habitude consiste à présenter des motions générales de voies et moyens . . .

M. Jarvis: Avec le budget.

M. Wilson: Cela a déjà été fait.

M. MacEachen: . . . à titre d'énoncés détaillés avant le dépôt des projets de loi fiscaux. Le chef de l'opposition comprendra que, suivant le Règlement de la Chambre, une motion générale détaillée de voies et moyens ouvre la voie aux bills budgétaires, parce que Votre Honneur déclarerait irrecevable un bill budgétaire . . .

M. Wilson: Balivernes.

M. MacEachen: . . . s'il n'était pas exactement en accord avec la motion de voies et moyens. Le chef de l'opposition parle de la même chose sous des noms différents.

LA PUBLICATION D'AVANT-PROJETS DE MESURES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je félicite le ministre de la façon dont il débite ses balivernes. A-t-il l'intention de présenter un avant-projet de chaque mesure budgétaire ou de chaque élément du budget avant de présenter une motion de voies et moyens ou un bill budgétaire à la Chambre?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le chef de l'opposition sait que des motions de voies et moyens ont déjà été déposées. Normalement, l'étape suivante consisterait à déposer les bills fiscaux, dans le cadre de la démarche législative. Mais pour faciliter la tâche des professionnels des impôts, les ministres des Finances ont pris l'habitude de permettre aux tiers de présenter des observations avant le dépôt des bills eux-mêmes.

Mlle MacDonald: Quels «tiers»?

M. MacEachen: Les citoyens et les professionnels des impôts. Voilà ce que l'ex-ministre des Finances et député de Saint-Jean-Ouest avait à l'esprit quand il a dit, dans son exposé budgétaire de décembre 1979 . . .

M. Wilson: Mais qui l'a fait?

M. MacEachen: . . . qu'à l'avenir, avant de déposer des bills fiscaux, il diffuserait dans le public un avant-projet de loi pour permettre aux professionnels des impôts de proposer des améliorations de caractère technique. J'aimerais bien que le chef de l'opposition s'entretienne de temps à autre avec son ex-ministre des Finances.

M. Chrétien: Il n'est jamais là.

LA PRÉSENTATION ÉVENTUELLE D'UN LIVRE BLANC

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le ministre vient d'admettre qu'il a l'intention de transformer le budget de novembre en un livre blanc qui sera présenté en avril, en mai, ou à une autre date inconnue. Il est évident que le budget n'est plus qu'un souvenir et qu'il va proposer un Livre blanc et établir son nouveau budget, ou quel que soit le nom qu'il lui donne, d'après les discussions relatives à ce livre blanc.

• (1440)

Ma question est très simple: ce nouveau livre blanc qui doit remplacer le budget sera-t-il prêt avant qu'on présente à la Chambre des communes des motions de voies et moyens ou des bills budgétaires découlant de l'ancien budget? Le ministre a-t-il l'intention de proposer un livre blanc global portant sur les différents aspects du budget de novembre, disparu mais non regretté, et d'autres questions, avant de proposer des motions de voies et moyens ou des bills budgétaires?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le chef de l'opposition a toutes les peines du monde, semble-t-il . . .

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: . . . à essayer de comprendre cette question plutôt complexe.

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous pataugez, Allan.

M. MacEachen: Il a parlé des motions de voies et moyens concernant le budget de novembre. Permettez-moi de répéter pour sa gouverne que ces motions ont déjà été déposées, comme le veut la tradition, et qu'elles ne seront pas remplacées.

Une voix: Elles resteront là jusqu'à ce qu'on les oublie.

M. MacEachen: Conformément à la proposition d'un ministre de son gouvernement, nous proposerons une mesure législative visant à aider les experts en matière fiscale et les autres, et ce projet de loi prend généralement la forme d'une motion de voies et moyens globale. Voilà la situation, madame le Président, et s'il désire . . .

Mlle MacDonald: Vous vous payez notre tête.

M. MacEachen: . . . que je lui cite d'autres exemples, cela s'est fait en 1975, 1976, 1977, 1978, 1978-1979 et 1980. Qu'il vérifie le compte rendu.

LA DATE DE LA PUBLICATION

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Une très brève question, madame le Président. Quand ce livre blanc sera-t-il publié?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Jamais, madame le Président.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LE LOGEMENT

LA LÉGALITÉ DES HYPOTHÈQUES À TAUX VARIABLES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice, qui a sans doute écouté la série de questions posées par mon chef au ministre chargé du logement. Je voudrais savoir si on a demandé au ministre de la Justice un avis juridique sur la légalité des hypothèques à taux variables qu'offre à l'heure actuelle la Banque de commerce canadienne impériale et que doivent offrir d'autres banques, si j'ai bien compris, d'ici à la fin du mois, car la loi sur l'intérêt du Canada interdit expressément toute hypothèque où n'est pas précisé clairement le taux d'intérêt exigé.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je ne suis pas en mesure de donner un avis juridique sur un contrat conclu entre un particulier et une banque. Si la loi pose des problèmes, j'en discuterai volontiers avec le ministre compétent mais dans le cas qui nous occupe, aucun problème particulier ne m'a été signalé.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'OBTENIR UN AVIS JURIDIQUE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre chargé du logement. Le ministre de la Justice a déclaré qu'il n'était pas en mesure de donner un avis juridique, ce qui signifie, je suppose qu'il n'en a pas déjà donné. Par conséquent, le ministre peut-il nous dire si, avant d'approuver, comme il l'a fait, le taux d'intérêt hypothécaire variable en vigueur à l'heure actuelle, il a obtenu un avis juridique pour savoir si ces hypothèques étaient conformes à la loi sur l'intérêt du Canada? Le cas échéant, peut-il le déposer à la Chambre? Dans le cas contraire, peut-il obtenir cet avis juridique avant que des milliers de Canadiens se retrouvent dans une situation délicate en raison de cette nouvelle formule d'hypothèque?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, comme cette question reprend essentiellement les éléments de la question posée par le chef du député, je m'en tiens donc à ma réponse de tout à l'heure.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE SI DES INSTANCES SERONT FAITES AUPRÈS DU QUÉBEC EN VUE DE RÉDUIRE L'IMPACT DE LA GRÈVE DES DÉTAILLANTS D'ESSENCE

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Madame le Président, ma question peut s'adresser au ministre des Transports ou au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. La grève des détaillants d'essence, qui semble vouloir prendre de l'ampleur au Québec, cause des inconvénients majeurs et des retards au transport routier en provenance et à destination des provinces Maritimes, qu'il s'agisse de personnes ou de marchandises.

L'un ou l'autre des ministres peuvent-ils dire à la Chambre s'ils ont fait ou comptent faire des instances auprès des autorités québécoises pour leur demander de prendre des mesures visant à réduire l'impact de la grève sur la libre circulation des biens et des personnes entre les régions du pays?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, la situation au Québec, à l'heure actuelle, en est une qui inquiète, j'en suis sûr, non seulement les citoyens des Maritimes qui sont approvisionnés à partir du Québec, mais aussi tous les citoyens du Québec. Je crois que la meilleure façon pour le gouvernement du Québec de ramener la paix et un peu plus d'équité dans ce secteur serait de réduire la taxe excessive que M. Parizeau a imposée récemment et qui a pour effet d'imposer aux citoyens du Québec une taxe qui correspond à 7c. le litre de plus qu'au Nouveau-Brunswick ou qu'en Ontario. Tant que cette situation continuera, je crains qu'on doive encore faire face à des situations extrêmement difficiles pour les distributeurs et les consommateurs au Québec.

[*Traduction*]

LES FINANCES

LA VÉRIFICATION DES DÉCLARATIONS D'IMPÔT

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans un dépliant publié par Revenu Canada, on demande aux contribuables canadiens de remplir leur déclaration d'impôt de 1981 comme si le budget de novembre avait été adopté. Pourtant, les bureaux régionaux retiennent les déclarations touchées par le budget ou par les modifications que le ministre a annoncées le 18 décembre.

Étant donné que cette confusion qui entoure le budget empêche le fisc de rembourser des contribuables aux prises avec la récession actuelle, le gouvernement voudrait-il ordonner aux fonctionnaires de vérifier sans délai toutes les déclarations touchées par le budget de novembre et de procéder au remboursement le cas échéant ou encore, dans le cas des contribuables qui n'auront pas soumis leur déclaration à temps, le gouvernement voudrait-il au moins passer l'éponge, puisque de toute manière, leurs déclarations d'impôt vont simplement s'empiler?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, toutes ces questions relèvent du ministre du Revenu national . . .

Mlle MacDonald: C'est vous l'auteur du gâchis.

M. MacEachen: . . . et je prends note volontiers de la question pour la transmettre au ministre.

LE RETARD APPORTÉ AU PAIEMENT DES REMBOURSEMENTS

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, le ministre du Revenu national aurait pu se donner la peine de préparer son budget, car il est responsable de toute cette confusion.

Il ne faudrait pas que le ministre oublie que de nombreux citoyens ont déjà rempli leur déclaration d'impôt en suivant les directives du gouvernement, et voici que le ministre des Finances, et non pas le ministre du Revenu national, refuse d'envoyer les chèques de remboursement, sous prétexte qu'il ne sait pas trop que faire de son budget. Or, beaucoup d'entre eux ont un besoin pressant de cet argent, compte tenu de l'aggravation de la récession économique. Alors comment le ministre peut-il justifier de les faire attendre pour se faire rembourser à cause du climat de confusion qui règne au sein même du gouvernement?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le retard ne s'explique absolument pas par une quelconque confusion relative aux motions de voies et moyens.

Des voix: Oh, oh!

LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

LE CONTRAT DU TERMINAL DE L'ÎLE RIDLEY—ON DEMANDE UNE RÉUNION AVEC LES FABRICANTS CANADIENS

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports au sujet des emplois reliés au terminal houiller de Ridley, en Colombie-Britannique, et dont les Japonais bénéficieront au lieu des Canadiens. Le ministre m'a expliqué les raisons justifiant cette mesure dans une note du Conseil des ports nationaux. Il a reçu la réponse des fabricants canadiens, Stephens-Adamson, de Belleville, et je suppose qu'il déposera ces deux documents plus tard.

Le ministre sait parfaitement que les raisons qui nous ont été fournies, à lui comme à moi, étaient pleines de sous-entendus, de demi-vérités et de mensonges flagrants, et que les réponses qu'il a données au chef de l'opposition et à moi-même au sujet de la technologie et des délais étaient inexactes. Va-t-il convoquer la réunion que nous avons demandée trois fois et qu'il nous a promise afin de pouvoir renverser la situation, et va-t-il corriger les fausses impressions qu'il a données au sujet de Stephens-Adamson?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, c'est une question assez délicate. J'ai transmis la réponse de Stephens-Adamson au Conseil des ports nationaux qui me fera connaître sa réaction d'ici quelques jours. Je pense que nous avons tous les deux la tête sur les épaules. Tous les deux, nous prenons les intérêts du Canada à cœur. Je suggère à mon collègue d'attendre la réaction, après quoi nous pourrons discuter ensemble, lui et moi, pour voir ce que nous pouvons faire.

• (1450)

LES EMPLOIS POUR LES CANADIENS

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): J'ai une brève question supplémentaire, madame le Président. Une commande, représentant quelque 400,000 jours-hommes de travail, à été à dessein confiée au Japon au lieu d'être accordée ici à des Canadiens. Ni le ministre des Transports ni ses collègues n'ont essayé de gardé ces jours-hommes de travail au Canada. Nous avons reçu quatre mémorandums différents en trois mois. Nous ne devons certes pas attendre plus longtemps pour renverser cette désision. Le ministre nous dira-t-il exactement ce qu'il fera une fois qu'il aura reçu le prochain mémorandum afin de fournir des emplois aux Canadiens?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je vais parler carrément maintenant. L'an dernier, le Canada a importé plus de 200,000 véhicules automobiles du Japon au coût de un milliard et demi de dollars. Je vais comparer cela avec le cas actuel, tout regrettable qu'il soit, qui représente un achat de matériel de 20 millions de dollars dont la moitié sera produite au Canada. Je reconnais donc qu'il s'agit d'une affaire très importante pour les députés.

Comme je l'ai dit dans ma première réponse, aussitôt que j'obtiendrai la réaction de la Commission des ports nationaux sur le sujet, nous nous rencontrerons pour décider quoi faire. Nous déterminerons si nous déposerons le mémorandum ou si nous demanderons à un tiers de donner son avis. Nous le déciderons en temps voulu.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LE VERSEMENT PRÉVU DE SUBVENTIONS AUX COMPAGNIES PÉTROLIÈRES

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Selon Data Resources of Canada, le gouvernement fédéral pourrait perdre entre 22 et 30 milliards sur les recettes qu'il espérait tirer du pétrole et du gaz entre 1982 et 1986, soit pendant la durée des accords énergétiques avec les provinces, à cause du fléchissement du marché mondial du pétrole brut. Le gouvernement s'est engagé à verser des subventions de 6.5 milliards aux compagnies pétrolières au cours de cette période dans le cadre de son Programme d'encouragements pétroliers. Je pense qu'une loi sera présentée aujourd'hui ou au courant de la semaine. Compte tenu de la réduction des recettes pétrolières et gazières, où prendra-t-on l'argent pour verser aux compagnies ces généreuses subventions?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, si ces prévisions sont définitives, je suppose que même le Conseil économique du Canada devra réviser certains des rapports qu'il a publiés l'année dernière. J'ai hâte d'entendre ce que le Conseil économique du Canada aura à dire à ce sujet.

Néanmoins, pour répondre à la question du député, si le prix du pétrole augmente moins rapidement que prévu ou même diminue au cours des quatre prochaines années, évidemment, les gouvernements et les compagnies recevront moins d'argent et nous n'aurons peut-être pas besoin de faire autant de prospection. Certains projets coûteux pourraient être différés. Par conséquent, nous aurons à verser des subventions moins importantes pour soutenir la prospection.

M. Waddell: Le ministre n'ignore pas que ces subventions seront prévues dans la loi. Les compagnies pourront les demander, elles ne sont pas limitées et cela pourrait poser des problèmes au ministre.

LA SOURCE DE FINANCEMENT DES SUBVENTIONS

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Si l'on en croit cette même étude, non seulement les recettes provenant du pétrole et du gaz vont diminuer, mais également les impôts sur le revenu des entreprises œuvrant dans le secteur énergétique. On y laisse entendre que le gouvernement risque d'être obligé de modifier sa politique budgétaire à long terme.

Il y a un instant, le ministre a déclaré qu'il voulait aider les consommateurs. Si telle est vraiment son intention, pourquoi propose-t-il de verser 6.5 milliards de subventions aux compagnies pétrolières? Qui va en faire les frais? Où va-t-il trouver l'argent? Va-t-il augmenter les taxes énergétiques ou bien compte-t-il augmenter l'impôt sur le revenu des particuliers? Où va-t-il trouver l'argent pour ces somptueuses subventions?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le montant des prévisions de recettes et de dépenses pour l'année financière en cours figurent dans les documents budgétaires.

M. Wilson: Vous savez très bien qu'ils n'ont plus aucune valeur.

M. MacEachen: Il serait préférable de soulever ces questions à l'automne, lorsque nous présenterons notre politique fiscale pour l'année financière prochaine. Compte tenu de la situation actuelle, il est clair . . .

M. Wilson: Tâchez d'être honnête!

M. MacEachen: . . . qu'il y aura une baisse des recettes et une augmentation des dépenses du fait de la récession et des facteurs que vient d'évoquer le député. Pour l'instant, nous n'avons pas décidé de créer de nouvelles taxes ou de modifier celles qui existent pour respecter ses prévisions. Tout ce que je peux dire, c'est que ces prévisions, y compris celles du Conseil économique du Canada, se sont révélées inexactes.

M. Wilson: Les vôtres également!

M. MacEachen: Il y a quelques temps, le Conseil économique du Canada a annoncé qu'à son avis, le déficit dépasserait de 4.5 milliards le montant qu'il avait annoncé précédemment.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

ON DEMANDE DES MESURES EN VUE D'AIDER TRENTON (N.-É.)

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale qui a promis de donner une nouvelle dimension au développement des régions. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a décidé de prendre une décision innovatrice pour pallier les difficultés qui existent à Trenton (Nouvelle-Écosse) où plus de 1 000 travailleurs sont en chômage et où il s'impose de toute urgence de prendre rapidement des mesures pour fabriquer des wagons dont nous aurons de toute façon incessamment besoin si nous voulons aider notre économie à prospérer?

Le porte-parole des transports du NPD ainsi que moi-même avons présenté des instances. Une délégation d'habitants de Trenton s'est entretenue ce matin avec le vice-premier ministre. Le ministre est-il en mesure de nous donner une lueur d'espoir et de faire preuve d'un tant soit peu d'imagination en donnant cette nouvelle dimension au développement économique des régions ainsi qu'il a promis de le faire lors de son entrée en fonction?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je me suis entretenu avec le ministre des Transports pour donner une réponse anticipée et prendre une décision dans les meilleurs délais à propos de la passation d'une commande de wagons-trémies aux usines de Trenton. J'attends avec impatience de pouvoir m'entretenir cet après-midi, immédiatement après la période des questions avec une délégation de la Commission d'expansion du comté de Pictou. J'espère que cette délégation saura me proposer quelques initiatives qui pourraient s'avérer utiles pour les usines de Trenton et leurs employés.

LA POSSIBILITÉ D'UNE AIDE PROVISOIRE

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Ce que la délégation a à dire intéressera sûrement le ministre. Je veux lui demander s'il va en fait donner à son ministère cette nouvelle dimension dont il a parlé en songeant peut-être au financement temporaire ou à l'aide provisoire pour que ces wagons dont on a besoin, pas seulement ceux de la Hawker Siddeley mais aussi ceux d'autres usines, puissent être fabriqués dès maintenant. L'argent devrait servir à aider la fabrication de ces wagons plutôt qu'au versement de prestations d'assurance-chômage.

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, voilà une idée que je serais heureux d'étudier avec le ministre des Finances, et le ministre des Transports.

* * *

LES FINANCES

L'INCIDENCE DES TAXES SUR LA PRODUCTION AGRICOLE

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme le sait ce dernier, à l'heure actuelle, le gouvernement fédéral se livre à un arnaque fiscal de taille aux dépens des agriculteurs du Canada en leur imposant des taxes très lourdes et fort injustes sur le carburant employé dans les fermes et le gaz naturel qui sert à la production d'ammoniaque. Ces taxes sont d'environ 60c. le gallon de carburant et de quelque $25 la tonne d'ammoniaque, laquelle taxe doit passer à environ $70 la tonne dans un proche avenir.

Étant donné l'incidence fort grave de cette taxe sur les producteurs canadiens et de ses répercussions sur la production alimentaire, le ministre des Finances peut-il dire à la Chambre si son collègue, le ministre de l'Agriculture, lui a présenté des instances au sujet de cette question très importante? Dans le cas contraire, le ministre des Finances ne pourrait-il revoir cette taxe injuste particulièrement compte tenu des frais élevés de production et du faible prix des denrées alimentaires à l'heure actuelle?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, cette taxe ne me paraît injuste à aucun égard. De toute évidence, le député me demande de réduire les taxes dans ce cas. Jeudi dernier, l'honorable représentante de Kingston et les Îles a proposé une motion réclamant des dépenses supplémentaires de deux milliards de dollars. Le député d'Etobicoke Centre me demande d'autre part de réduire le déficit. Je ne sais donc vraiment pas comment faire pour contenter ces trois députés simultanément.

M. Clark: Donnez votre démission!

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RÉEXAMINER LA QUESTION DES TAXES

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, il s'agit en l'occurrence de la production alimentaire. Or, les agriculteurs canadiens ont très peu de chances de refiler leurs suppléments de frais aux produits qui sont exportés, mais en ce qui concerne les prix intérieurs, la hausse des frais de production ne peut qu'entraîner une hausse du coût de la vie. Les choses étant ainsi, le ministre ne voudrait-il pas réexaminer la situation et voir à réduire les frais de production ainsi que le prix de revient des denrées alimentaires pour les Canadiens?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, aucun ministre des Finances ne serait déraisonnable au point de refuser d'examiner une requête du député. Je le ferai donc.

* * *

PÉTITIONS

M. SIDDON—LE TRANSPORT DES BAGAGES ET DU FRET À BORD DES AVIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau le 193e rapport au greffier des pétitions dans lequel il déclare avoir examiné la pétition présentée par le député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon) le 2 avril 1982 et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

• (1500)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. STEWART—L'OUVERTURE D'UNE LETTRE PERSONNELLE PAR LE CABINET DU PREMIER MINISTRE

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, je soulève la question de privilège au sujet d'une affaire très grave, dans laquelle il y a eu atteinte à mes droits, en tant que particulier et en tant que député.

J'ai reçu une lettre en ma qualité de député; l'adresse était exacte et il ne peut y avoir aucune erreur quant au nom et à l'adresse du destinataire c'était bien moi. Mon courrier a été passé aux rayons X par la GRC, puis ouvert et lu par quelqu'un du cabinet du premier ministre. Le tampon d'inspection de la GRC est daté du 29 mars 1982 et porte la mention «peut être acheminé sans risque».

Puis, apparemment, la lettre a été envoyée au cabinet du premier ministre où quelqu'un l'a ouverte, lue et paraphée «B.J.M.» Le tampon-dateur du cabinet du premier ministre porte la mention «chiffres 000050 reçue CPM 10 h 25 le 30 mars 1982». Une autre série de chiffres a été apposée sur la lettre et effacée au moyen d'un produit opaque blanc. Les chiffres sont lisibles à l'envers et sont les suivants: «2089 133».

J'ai reçu cette lettre à mon bureau par courrier ordinaire le vendredi 2 avril 1982. Je me demande combien de fois ce genre de chose s'est produite. Madame le Président, je crois que ma question de privilège est fondée. J'exige une explication du premier ministre (M. Trudeau) et une garantie ferme de sa part que son cabinet ne contrôle pas régulièrement mon courrier—comme cette lettre—ni les lettres d'autres députés, ni encore des lettres de personnes qui n'approuvent pas sa théorie, ses actes ou ses gestes.

Voilà ce que je demande, madame le Président.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le président, le député demande des explications et vous demande de décider si sa question de privilège est fondée. Je n'ai aucune objection à cela, si la Chambre désire procéder de cette façon.

Je tiens à dire à la Chambre, toutefois, que le député a déjà reçu des explications à cet effet, explications tout à fait logiques et plausibles; en effet, le nom Stewart est très fréquent au Canada et il se trouve y en avoir un au cabinet du premier ministre. Pour une raison que j'ignore et que le service postal ne connaît pas non plus, j'en suis sûr, une lettre adressée à M. Stewart a été livrée un un autre M. Stewart et c'est ainsi, autant que nous sachions, que la lettre a été acheminée au cabinet du premier ministre, où l'on ouvre des tonnes de lettres. La lettre en question a été ouverte comme toutes les autres. La personne qui a pris connaissance de la lettre s'est tout de suite rendue compte qu'elle n'était pas destinée au premier ministre ni à personne de son bureau. La lettre a alors été ré-acheminée.

Le député exagère quand il demande l'assurance que nous ne nous employons pas à ouvrir le courrier qui ne nous est pas destiné. Tout ce que je puis dire, madame le Président, c'est que les milliers de lettres que je reçois chaque jour nous donnent assez à faire sans que nous nous occupions du courrier du député.

Mme le Président: Je répondrai à la question quand j'aurai examiné tous les détails de cette affaire.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION VISANT À MODIFIER LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PÉTROLIÈRE

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, en conformité de l'article 60(1) du Règlement, je désire déposer un avis de motion des voies et moyens visant à modifier la loi sur l'administration pétrolière conformément au paragraphe 60(2) du Règlement, je vous demande également de désigner un ordre du jour pour l'examen de cette motion des voies et moyens.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES TRIMESTRES PARLEMENTAIRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton) demande la permission de présenter le bill C-649, tendant à diviser l'année civile en trois trimestres parlementaires.

Des voix: Expliquez.

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, ce projet de loi vise à diviser l'année civile en trois trimestres parlementaires fixes pour permettre aux députés de savoir quand le Parlement siégera et, par conséquent, de mieux organiser leur emploi du temps pour assumer les fonctions qui se rattachent au poste de député.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ PETRO-CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) demande la permission de déposer le bill C-101, intitulé Loi modifiant la Loi sur la Société Petro-Canada.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) demande la permission de déposer le bill C-102 intitulé Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 3523, 3692 et 4103.

[*Texte*]

L'ÉTABLISSEMENT LECLERC

Question no 3523—**M. Friesen:**

1. Les Services correctionnels ont-ils employé un certain M. Beauchemin à l'établissement Leclerc et l'ont-ils renvoyé et, le cas échéant, *a*) pourquoi et en quelle qualité, *b*) l'ont-ils rengagé et, le cas échéant (i) à quel titre (ii) à quel traitement annuel et pour combien d'heures de travail par semaine?

2. Les Services emploient-ils un certain M. Harris à cet établissement et, le cas échéant, à quel titre?

3. Des détenus de cet établissement ont-ils présenté des griefs au sujet de la conduite, des services et des fonctions de M. Harris dans le cadre de son travail et, le cas échéant, combien, et combien d'entre eux ont été jugés fondés?

4. Quel est le traitement annuel de M. Harris et combien d'heures travaille-t-il par semaine?

5. *a*) Le 1er septembre 1981, qui était dentiste à l'établissement Leclerc, *b*) y travaille-t-il toujours, *c*) est-il embauché à contrat, *d*) depuis combien de temps y travaille-t-il, *e*) combien de temps par semaine doit-il y passer, *f*) combien de détenus a-t-il vus chaque année depuis son embauche?

6. Des détenus ont-ils présenté des griefs contre ce dentiste et, le cas échéant, combien, et combien d'entre eux ont été jugés fondés?

7. Combien coûte la visite au dentiste?

8. Combien les Services ont-ils versé au total au dentiste pendant chacune de ses années de service?

9. Entre le 1er septembre 1980 et le 1er septembre 1981, combien de fois des détenus ont-ils demandé à voir un dentiste et, dans chaque cas, le détenu a-t-il obtenu satisfaction?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

1. M. Beauchemin a travaillé à l'établissement Leclerc en temps que professeur, par l'intermédiaire de la Commission scolaire des Écores, de laquelle il était employé. Il n'a pas été renvoyé, mais réaffecté au Centre fédéral de formation.

M. Beauchemin travaille maintenant à contrat comme professeur à l'établissement Leclerc depuis le 1er juillet 1981. Il reçoit un traitement de $30,000 par année, bénéfices marginaux inclus, et travaille 37½ heures par semaine.

a) Sans objet.

Questions au Feuilleton

b) (i) et (ii) Sans objet.

2. Oui, le docteur Jean-Guy Harris est directeur adjoint, santé à l'établissement Leclerc.

3. Oui, cinq (5) griefs ont été présentés dont trois(3) ont été maintenus.

4. L'échelle annuelle de rémunération du Dr Harris est la suivante: $40,281—$50,160. Les fonctions du directeur adjoint, santé, sont telles que les heures définitives de travail ne peuvent pas être établies puisque, en plus de faire clinique à l'établissement normalement trois matins par semaine, le Dr. Harris est disponible en tout temps pour les soins d'urgence. Il est responsable du traitement de tous les patients de la région du Québec admis à l'hôpital Cité de la santé de Laval. En plus il coordonne les visites à la salle d'urgence et aux cliniques externes.

5. *a*) Le Dr Edmond Khazen.

b) Au 8 décembre 1981 il était toujours à l'emploi du Service correctionnel du Canada.

c) Oui.

d) Depuis le 1er août 1979.

e) Ses services sont requis à raison de deux (2) sessions par jour, trois (3) jours par semaine.

f) Nombre de détenus vus par le dentiste en 1979, 1,300; 1980, 1,337; 1981, 1,143, (8 décembre 1981 inclus)

6. Oui, un (1) grief a été présenté et a été maintenu.

7. $110 par session (une session présente une demi-journée).

8. Montant versé au dentiste pendant chacune de ses années de service:

1er août 1979 au 31 décembre 1979:	$10,400
1er janvier 1980 au 31 décembre 1980:	25,200
1er janvier 1981 au 8 décembre 1981:	27,900

9. Des statistiques sont tenues sur le nombre de détenus qui sont vus par le dentiste mais aucune statistique n'est tenue sur le nombre de détenus qui demandent à le voir.

Si un détenu croit qu'il a été lésé dans ses droits, il peut soumettre une plainte ou un grief selon les procédures normales. Aucune plainte ou grief n'ont été reçus démontrant que les détenus désirant rencontrer le dentiste n'ont pu le voir.

Détenus qui ont rencontré le dentiste entre le 1er septembre 1980 et le 1er septembre 1981:

1980		1981	
septembre	141	janvier	106
octobre	155	février	56
novembre	102	mars	89
décembre	137	avril	100
		mai	147
		juin	153
		juillet	105
		août	105
		le 1er septembre	0

Questions au Feuilleton

LES MÉDECINS À L'EMPLOI DU MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Question nº 3692—**M. McKenzie:**

1. Quel est l'effectif médical du ministère des Affaires des anciens combattants?

2. Combien *a*) de médecins, *b*) d'infirmières autorisées, *c*) de personnel paramédical, *d*) d'aides-infirmières, *e*) de personnel de soutien travaillent pour le ministère?

3. Quel est l'âge moyen des médecins à l'emploi du ministère?

4. Combien de médecins ont commencé à travailler pour le ministère *a*) dès l'obtention de leur diplôme de la faculté de médecine, *b*) après (i) deux (ii) cinq (iii) dix (iv) 15 (v) 20 ans d'exercice en cabinet privé?

5. Quelle proportion du personnel médical actuel du ministère, y compris le Bureau des services juridiques des pensions, a une formation en maladies tropicales et combien ont *a*) suivi des cours, *b*) obtenu un diplôme dans cette discipline?

6. Combien d'anciens combattants canadiens sont morts des suites de maladies tropicales et combien souffrent d'une maladie tropicale pour laquelle ils se font présentement traiter?

7. Combien de spécialistes des maladies tropicales le ministère emploie-t-il?

8. Combien de membres du personnel médical, autres que les médecins, possèdent des connaissances spécialisées dans le domaine des maladies tropicales?

9. Offre-t-on des cours de rafraîchissement ou de recyclage sur les maladies tropicales aux médecins et au personnel médical?

10. Le ministère enverra-t-il un représentant de son personnel médical au Congrès international de parasitologie qui se tiendra à Toronto du 7 au 14 août 1982 et, *a*) le cas échéant, combien, *b*) sinon, pourquoi?

11. *a*) Le service médical du ministère dispose-t-il d'installations modernes de diagnostic et, (i) le cas échéant, sont-elles faciles d'accès pour les anciens combattants (ii) sinon, pourquoi, *b*) les installations répondent-elles aux besoins et exigences des anciens combattants?

12. *a*) Quelle méthodologie le ministère suit-il pour dépister les strongyloïdes chez les anciens combattants de Hong Kong et autres et est-elle suffisante, compte tenu du fait que la maladie peut parfois n'être dépistée qu'après prélèvement d'une dizaine d'échantillons, *b*) combien de temps faudra-t-il et les résultats seront-ils rendus publics, *c*) indemnisera-t-on les anciens combattants porteurs de strongyloïdes et, le cas échéant, comment?

13. Le ministère songe-t-il à augmenter ou à réduire son personnel médical?

14. Le ministère songe-t-il à imposer des examens obligatoires sur le dépistage des maladies tropicales aux *a*) médecins, *b*) infirmières, *c*) autres employés médicaux et, (i) le cas échéant, quand et de quel genre (ii) sinon, pourquoi?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. Soixante-dix.

2. *a*) 70 (51 à temps plein, 19 à temps partiel), *b*) 403 (320 à temps plein, 83 à temps partiel), *c*) 100, *d*) 380, *e*) 80.

3. Cinquante-trois.

4. *a*) Quatre, *b*) (i) 10, (ii) 16, (iii) 14, (iv) 3, (v) 23.

5. Il est impossible de répondre à cette question de façon précise puisque plusieurs employés professionnels acquièrent de la formation à des degrés divers au cours de leurs carrières. *a*) 16 (23 p. 100), *b*) un. Le ministère n'emploie pas d'avocats-conseils des pensions.

6. Nombre inconnu. La plupart des anciens combattants sont soignés par le médecin de leur choix sans participation du ministère. Sauf dans le cas des anciens combattants traités dans les deux derniers hôpitaux du MAAC, les maladies et les causes de décès ne sont pas signalées aux Affaires des anciens combattants.

7. Un.

8. Aucun.

9. Non, puisque les services des spécialistes médicaux n'appartenant pas au ministère ne sont retenus que sur recommandation seulement.

10. Oui. *a*) Deux.

11. *a*) Le ministère utilise régulièrement les installations de diagnostic les plus modernes au pays. (i) Oui, (ii) sans objet.

b) Oui.

12. *a*) La méthodologie approuvée par le personnel médical du ministère et le Centre national de parasitologie désigné. La méthode est jugée adéquate par les spécialistes en cause.

b) Les examens dureront six mois et les résultats seront rendus publics.

c) C'est la Commission canadienne des pensions qui détermine l'indemnité à verser (autre que les frais d'examen et de traitement, qui seront payés par le MAAC).

13. Le personnel médical du ministère diminuera au fur et à mesure que les hôpitaux seront cédés. Les services médicaux seront de plus en plus obtenus des ressources communautaires contre paiement.

14. *a*) Non, *b*) non, *c*) non. (i) Sans objet. (ii) Il ne semble pas nécessaire actuellement d'imposer des examens aux professionnels de la santé des services aux anciens combattants.

LA DISPOSITION DES AVIONS ARGUS

Question nº 4103—**M. Mackay:**

1. Combien de soumissions a-t-on reçues de particuliers et de compagnies au sujet de la disposition des avions Argus et, dans chaque cas, quel était le montant de la soumission?

2. Quel était le montant de la soumission choisie et celle-ci était-elle plus basse que plusieurs autres?

3. Combien a-t-on versé à IMP pour l'apprêt d'entreposage de l'Argus?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Voir la réponse que l'on a donnée le 1er avril 1982 à la question nº 3893, partie 2.

2. Voir la réponse que l'on a donnée le 1er avril 1982, à la question nº 3893, parties 4 et 2.

3. Voir la réponse que l'on a donnée le 1er avril 1982 à la question nº 3893, partie 1.*c*).

[*Traduction*]

M. Smith: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. André Ouellet (au nom du vice premier ministre et ministre des Finances) propose: Que le bill C-97, Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis et prévoyant des paiements à certaines provinces, soit maintenant lu une 3e fois et adopté.

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, je voudrais faire part à cette Chambre de quelques observations sur ce bill qui, à mon avis, revêt une extrême importance. Je pense que le projet de loi que nous discutons actuellement a des conséquences telles que ce projet de loi pourrait se comparer, je pense, à la réforme constitutionnelle. Lorsqu'on parle d'accords fiscaux, l'importance des relations entre les provinces et le gouvernement fédéral, l'importance des capitaux de l'ordre de centaines de milliards de dollars dont il est question à l'égard de ce projet, je crois qu'il n'est pas exagéré de dire que cette loi est d'une importance capitale tant pour l'ensemble du pays que pour chaque province bien sûr, et également de l'effort que fait le gouvernement fédéral vis-à-vis et avec les provinces par rapport au secteur bien défini lorsqu'on parle des services de santé et de l'enseignement postsecondaire. Il n'y a aucun doute là-dessus que ce projet de loi, encore une fois, je le répète, a à mon avis une importance tout à fait particulière. Plusieurs se sont exprimés sur ce projet de loi, nous sommes au stade de la troisième lecture, et j'imagine bien que nous nous préparons à accepter ce projet de loi.

• (1510)

Il n'en demeure pas moins que nous avons entendu évidemment beaucoup d'opinions fort différentes et les provinces également se sont manifestées tantôt en désaccord avec le gouvernement fédéral, je pense qu'aujourd'hui, et en tant que député, je me dois de rappeler au gouvernement l'importance d'une négociation, parfois longue, mais jamais trop longue, je pense, lorsqu'il s'agit d'un montant aussi important et lorsqu'il s'agit de discuter d'objectifs aussi fondamentaux pour l'ensemble de la nation canadienne. Je sais qu'il y a eu toutes sortes de commentaires depuis des mois, et nous savons qu'à un certain moment les provinces étaient presque unanimement contre ce projet de loi-là. Il y a eu évidemment des modifications. Le ministre des Finances (M. MacEachen) lui-même avait un peu de misère au tout début à s'habituer aux chiffres qu'il avait déposés, il y a eu quelques erreurs de parcours, quelques erreurs de calcul, nous avons vu tout cela dans ce projet de loi-là. Mais enfin, nous sommes à la toute veille de l'adoption de ce projet de loi et nous sommes également devant la responsabilité, à savoir que nous n'avons pas réussi quand même comme nous l'aurions souhaité à donner aux provinces des propositions qui auraient pu faire l'objet d'un choix unanime.

On me dira bien sûr, de l'autre côté, que les provinces ont un appétit vorace et on sera obligé de reconnaître aussi que le gouvernement a pris des décisions qui manquaient, je pense, de consultation suffisante avec les provinces. Il n'en demeure pas moins que, venant d'une province qui a fait, je pense, plusieurs observations par ses représentants au sujet de ce projet de loi, j'ai écouté également mes collègues de l'opposition qui ont établi par des chiffres bien précis bien sûr la nature des propositions contenues dans ce projet de loi. On peut donc dire que si au Québec actuellement ... on dit que le projet de loi devra obliger le Québec à accepter une réduction, on doit reconnaître en même temps qu'en chiffres absolus, le Québec recevra quelques milliers de dollars de plus que l'an dernier. Mais de l'autre côté, il y a ceux qui disent que si on n'avait pas changé la formule, comme l'a fait le gouvernement fédéral, le Québec aurait obtenu encore plus d'argent pour les années qui viennent.

Une chose me paraît claire. Il semble que le gouvernement fédéral grâce à sa nouvelle formule, comparativement à l'ancienne, bénéficiera quand même et diminuera sa participation prévue par l'ancienne formule de 5 milliards de dollars sur les cinq prochaines années. Je ne pense pas qu'on puisse se tromper. Et nous savons particulièrement que compte tenu du fait que ces services essentiels à une population de quelle que région que ce soit, les coûts de ces services ne font qu'augmenter en tenant compte bien sûr de la conjoncture actuelle. Étant donné les circonstances, il est clair que les provinces ne sont pas plus heureuses, que ma province n'est pas plus heureuse qu'il ne le faut vis-à-vis de cette réduction par rapport aux projections que nous avions établies il y a quelques années déjà, et il est tout à fait normal que les députés de ma province fassent connaître leur déception vis-à-vis des décisions ou de la décision qui a été prise par le gouvernement fédéral et des conséquences qui devront se faire sentir au niveau du Québec particulièrement, par rapport à cette réduction sur la formule de l'an passé.

Monsieur le président, je ne voudrais pas rappeler, et j'ai lu là-dessus plusieurs discours fort intéressants les uns comme les autres, tous les chiffres qui ont été mentionnés dans ces discours. Je pense que nous avons eu toutes les données statistiques des trois partis et de plusieurs députés à la Chambre.

Monsieur le président, c'est peut-être là que je voudrais souligner de façon particulière l'importance de ramener le gouvernement à des relations plus respectueuses avec les provinces. Si cette législation est fondamentale, parce qu'on parle de milliards de dollars et de services immensément importants, des services fondamentaux, le gouvernement fédéral doit reconnaître sa responsabilité par rapport à une initiative de ses services et de ses programmes. Le gouvernement fédéral doit aussi respecter et accepter que les provinces ont le droit de faire des représentations non seulement par rapport à l'affectation de capitaux nécessaires mais aussi aux circonstances et au contexte économique dans lequel nous vivons actuellement.

Le gouvernement actuel ne peut tout de même pas s'en laver les mains et se dire non responsable des difficultés auxquelles font face les Canadiens. Je pense que depuis 15 ans l'administration de ce gouvernement nous apporte des preuves pas tellement encourageantes et qui permettent probablement aux provinces de prétendre qu'elles n'ont pas de leçon au point de vue de l'administration à recevoir du gouvernement fédéral, compte tenu des déficits.

On pourra attaquer le gouvernement de ma province ou celui d'autres provinces, et on l'a fait au sujet des déficits auxquels les provinces font face actuellement. Je pense que si un gouvernement a donné un exemple négatif, un exemple condamnable, c'est bien le gouvernement actuel au niveau fédéral qui n'a fait qu'augmenter sa dette nationale depuis les 15 années que je siège ici, ainsi que ses déficits par voie de conséquence.

Il est clair qu'il y a des limites, et on a l'impression que le gouvernement a senti lui aussi qu'il y avait des limites, et là, la compression se fait de la façon dont le ministre des Finances nous en fait voir de toutes les couleurs depuis quelques mois, et les provinces se retrouvent un peu comme dans une camisole de force, et afin d'éponger son déficit fait subir les retombées aux gouvernements provinciaux. Et à partir de là, je dois répéter qu'il existe un danger considérable pour les années à venir. Dans d'autres domaines on sent que le gouvernement, compte tenu de sa situation financière, dont il est le responsable, tente de plus en plus de prendre les décisions qui ne correspondent pas d'abord aux désirs des provinces, et qui en plus ne sont pas préparées par une négociation qu'un fédéralisme respectueux exige.

M. Tousignant: Quel sérieux dans vos propos!

M. La Salle: Alors j'entendrai quelques observations de l'autre côté de la Chambre. Je pense, monsieur le président, qu'on peut parler des relations fédérales-provinciales et je pense que dans un fédéralisme qui se veut respectueux des provinces on a au moins l'obligation de favoriser ces négociations et que ces négociations soient poussées de façon qu'on puisse sérieusement dire qu'on respecte l'esprit d'un fédéralisme vivant et vécu. Et ce n'est pas cela qui se produit.

Je comprends que plusieurs députés à la Chambre ont pris cette habitude, plus particulièrement depuis un an ou deux, de blâmer les provinces des situations que nous connaissons à la longueur du pays. Ici, nous siégeons dans un Parlement fédéral, et je pense que nous avons l'obligation d'exiger que ce gouvernement se comporte de façon respectueuse vis-à-vis ses partenaires, qui s'appellent les provinces, quelque province que ce soit—et on peut trouver cela drôle de l'autre côté. Au niveau de la Constitution on a vécu des expériences malheureuses grâce à une opposition farouche, à une opposition intéressée à ce que tous les partis du Canada, tous les gouvernements du Canada participent à cette réforme, et je pense que nous, en tout cas, nous n'avons rien à regretter parce que nous avons fait un effort spécial afin que le gouvernement comprenne bien ce que c'est que l'esprit d'un véritable fédéralisme.

• (1520)

Lorsque le premier ministre (M. Trudeau) du pays déclare que pour lui le fédéralisme coopératif est mort, on doit évidemment se poser de sérieuses questions et les provinces et les Canadiens doivent s'inquiéter grandement et se demander quelle sera la nature des négociations pour l'avenir. Dans d'autres domaines, monsieur le président, je pourrais faire état de certaines observations que j'ai reçues également. Il est clair que ce gouvernement a décidé de diminuer cette négociation et de réduire ces discussions avec les provinces parce qu'on est un peu épuisé de traiter et de discuter avec elles, ce qui est dangereux, bien sûr, parce que ces mêmes gens en face de moi voudront nous convaincre chaque jour que nous devons réaliser cette unité nationale. Ce même gouvernement voudra se faire fort et fier de sauver le pays et de travailler dans son intérêt. Mais ce n'est pas en prenant des décisions unilatérales qu'on va poursuivre et renforcer les liens d'un fédéralisme vécu. Je pense que j'ai parfaitement raison de rappeler à ce gouvernement l'importance d'augmenter et de saisir toutes les occasions pour que les provinces puissent participer aux grandes décisions nationales et trouver des solutions de compromis avec les provinces à l'égard particulièrement d'un projet de loi aussi important que celui que nous discutons en troisième lecture aujourd'hui. Il y a des milliards dans ce projet de loi, il y a des conséquences immensément importantes dans les secteurs de service dont il est question et je comprends mal encore une fois comment il se fait que le gouvernement n'ait pas réussi à amener les provinces à un consensus et à un compromis convenable. Je dois donc en déduire que le gouvernement a réussi par son action, par son attitude, par son arrogance à établir un climat de méfiance.

Et dans chaque domaine maintenant, qu'on parle du développement économique, de réforme constitutionnelle, d'accords fiscaux, il s'est installé ici, dans ce Parlement, par rapport à une attitude condamnable et regrettable de ce gouvernement, une situation de méfiance qui fait que les premiers ministres comme les ministres responsables à toutes les réunions fédérales-provinciales ne peuvent faire confiance à ce gouvernement. Et là, c'est évident que les problèmes se multiplient, et c'est à partir de là que les négociations se prolongent. Mais comme ceci excite un peu le premier ministre du Canada et son Cabinet, on décide de plus en plus de prendre des décisions seuls, ce qui est regrettable et ce qui va absolument à l'encontre d'un véritable fédéralisme, qui doit survivre parce que l'avenir du pays est en fonction d'un véritable fédéralisme. Et ce gouvernement en a fait son deuil. Et je le répète, on verra de plus en plus des actions du gouvernement fédéral au niveau du développement économique et des programmes de toutes sortes dirigés, dictés et administrés par le gouvernement fédéral et sans une consultation suffisante avec les provinces. Et je me dois de regretter cela et de lancer un avertissement au gouvernement que ce n'est pas ainsi qu'il va sauver son pays et bien le servir.

Je pourrais faire un petit bilan des 15 dernières années, particulièrement envers ma province. Je sais encore une fois que je vais faire sursauter mes collègues, les ministériels. Il y a quand même les bilans que nous avons examinés que ce soit en matière économique ou constitutionnelle, je l'ai dit et je le répète, il y a une faillite dans ces deux domaines et une faillite gênante pour un gouvernement qui voudrait aujourd'hui tenter de nous faire la preuve qu'il a réussi. Qu'on me parle du domaine économique, c'est incroyable la situation dans laquelle on se retrouve. Et par rapport à ce projet de loi je comprends également l'argumentation des provinces, et de ma province également par rapport à ses besoins. Je pense qu'on doit l'examiner sans partisanerie surtout lorsqu'il s'agit d'une loi aussi importante.

Je pense qu'on doit le faire et qu'on doit être capable de le faire. Je ne reproche pas du tout aux députés d'en face d'avoir établi des chiffres bien précis de la formule ou du projet de loi, je ne conteste pas leurs chiffres, ils admettront avec moi que l'ancienne formule aura apporté un peu plus et que le ministre des Finances du Québec se plaint que ce changement lui

apporte un peu moins, mais je le répète le Québec va aller chercher encore quelques piastres de plus que l'an passé, mais il n'en demeure pas moins que, dans les cinq prochaines années, le gouvernement mettra dans ses poches cinq milliards dont les provinces auraient pu bénéficier. Il est tout à fait normal que les provinces en fonction de leur engagement et de leurs besoins manifestent une certaine déception vis-à-vis de ce projet de loi, et je me réfère à la proposition qu'a faite le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) qu'une étude plus poussée . . .

M. Tousignant: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): L'honorable député de Témiscamingue (M. Tousignant) invoque le Règlement.

M. Tousignant: L'honorable député accepterait-il une question maintenant ou à la fin de son discours?

M. La Salle: Je pense que l'honorable député qui me demande de répondre à une question aura sûrement le temps de le faire, je n'ai pas l'intention de prendre 40 minutes pour discuter de ce sujet, la présidence pourra alors l'inviter à poser une question et si je peux lui répondre, je le ferai. Alors, monsieur le président, je pense qu'il est important que je rappelle à ces messieurs les députés de la Chambre qu'une négociation bien préparée est nécessaire lorsqu'on touche des projets de loi aussi importants. J'allais dire que depuis les 15 dernières années, il y a un climat de confiance qui est disparu. On a vu toutes sortes de—on a eu des preuves de différentes façons depuis un certain temps, cette méfiance qui s'est installée dans ce Parlement est nettement due à une attitude arrogante de la part du gouvernement en place, et cette méfiance fait qu'au Québec les problèmes grandissent lorsqu'on parle du gouvernement fédéral. Et je voudrais profiter de l'occasion pour inviter mes collègues d'en face à faire un effort supplémentaire pour essayer de rapprocher la discussion et la négociation entre les deux gouvernements. On ne peut pas continuer, monsieur le président, à manifester ce désir de confrontation entre deux gouvernements sans que cela risque de coûter cher à des électeurs qui ne méritent pas que l'on fasse trop de «partisanerie» sur leur dos.

Je pense que le temps est venu de rappeler à tous mes collègues de cette Chambre que la négociation, le respect de nos gouvernements provinciaux, c'est nécessaire, et je pense que cela devrait correspondre pour ceux qui y croient encore à un véritable fédéralisme, mais faut-il y croire à ce véritable fédéralisme? Lorsque j'entends les autorités du gouvernement, les responsables, les ministres, de plus en plus, donner l'impression qu'ils ont décidé d'agir seuls, sans consultation avec les provinces, on ne peut pas renforcer les liens entre les régions et on ne peut pas assurer un avenir prometteur à ce pays, monsieur le président. Je pense que l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui, en traitant de cette loi, me permet d'inviter ce gouvernement à réfléchir sérieusement sur les négociations qui se sont désagrégées, détériorées énormément entre les provinces depuis un certain nombre d'années. Et pourtant le chef de ce gouvernement semblait aux yeux de millions de Canadiens être l'homme capable d'unir ce pays, et depuis les 15 dernières années et au moment où on se parle je ne pense pas qu'un gouvernement ait mieux réussi que celui-ci à déchirer autant le pays et je ne pense pas qu'un gouvernement ait réussi mieux que celui-ci à placer le Canada dans une situation économique aussi épouvantable que celle que nous connaissons. Étant donné les circonstances plutôt que de se retourner et de refuser le désir d'une négociation plus poussée et le respect qui s'impose vis-à-vis les gouvernements provinciaux, je pense que ce gouvernement aurait profit à reprendre plus sérieusement que jamais une négociation et à inviter les gouvernements à coopérer au redressement économique de notre pays.

• (1530)

Le très honorable premier ministre lançait un appel récemment aux syndicats et les menaçait presque en leur disant de coopérer avec lui car autrement il devrait encore une fois prendre des décisions unilatérales. Depuis quinze ans ce premier ministre a eu beaucoup de temps pour amener les syndicats et les hommes d'affaires et les provinces à sa table, mais son attitude intransigeante a été telle que loin de réunir ces gens autour d'une même table, il les a éloignés. Aujourd'hui nous connaissons la situation actuelle et dans un ultime effort nous devons inciter et inviter ce gouvernement à être beaucoup plus attentif non seulement aux problèmes que connaissent nos provinces mais aux problèmes et au contexte dans lequel sont obligés de vivre des millions de Canadiens.

Monsieur le président, je ne veux pas parler plus longuement sur ce projet de loi qui, à mes yeux, n'est pas facile à comprendre, c'est un projet de loi sophistiqué, j'en saisis également la portée. Il n'en demeure pas moins qu'à cause de ce projet de loi les provinces se trouveront encore une fois dans l'obligation de chercher de nouveaux crédits si elles ne veulent pas diminuer la qualité de leurs services tant sur le plan de la santé que sur celui de l'enseignement postsecondaire. Le gouvernement fédéral, pour diminuer son déficit, pour alléger un peu sa situation financière, en fait porter une partie aux provinces. Je crois que nous aurions eu avantage plus que jamais, compte tenu de la situation économique que nous connaissons actuellement, et je tiens le gouvernement fédéral responsable en grande partie de cette conjoncture économique, il y aura d'autres occasions pour en faire la preuve, monsieur le président.

Je crois que ce gouvernement aurait eu avantage à écouter la suggestion qu'a faite mon collègue le député de Kingston et les Îles, demandant un sursis de deux ans pour permettre encore à ce gouvernement de prouver aux provinces qu'il était suffisamment flexible pour rendre ce fédéralisme plus viable, plus acceptable aux yeux de plusieurs, parce qu'au Québec, c'est vrai que des gens y croient de moins en moins à ce fédéralisme qui faisait pourtant l'honneur de tous les Québécois il n'y a pas tellement d'années. Pourtant, depuis 15 ans, monsieur le président, et je tiens à le rappeler ici, s'il y a eu une aliénation plus marquée des Québécois envers le gouvernement fédéral, il y a pourtant eu ici une équipe de six douzaines de députés à peu près régulièrement venant du Québec et un premier ministre du Québec qui n'ont pas réussi non seulement à modérer cette alinéation mais qui ont permis plutôt de l'augmenter par une attitude trop souvent de confrontation et d'arrogance. On a nourri un négativisme envers notre institution fédérale plutôt que d'en faire comprendre les bons effets, et on se pose des questions aujourd'hui et on m'accusera de favoriser . . . Non, monsieur le président, je demande encore une fois à ce gouvernement fortement représenté, en nombre en tout cas, par des députés du Québec, de tenter de faire un ultime effort pour

amener les représentants du gouvernement du Québec à saisir la portée d'accords fiscaux ou certains objectifs qu'on aurait à profit de travailler en commun au lieu de faire double emploi.

J'ose espérer que les conséquences de ce projet de loi n'apporteront pas trop de problèmes à la province dans laquelle je vis. J'ose espérer également que l'invitation que je fais aujourd'hui à ce gouvernement de renforcer les négociations et les relations avec les provinces plutôt que de se séparer de ces négociations, de rejeter l'importance de ces négociations pour se justifier d'agir seul, ce qui n'est pas la voie qu'il faut souhaiter. Je sens de plus en plus que ce gouvernement a nettement l'intention de prendre des décisions unilatérales, et je dis et je répète que ce n'est pas la meilleure façon de renforcer ce pays. Si l'on veut véritablement continuer à aliéner les Canadiens vis-à-vis du système fédéral, on n'a qu'à continuer à faire ce qu'on fait actuellement, mais si l'on a à cœur de renforcer ce pays, si l'on a à cœur de faire bénéficier tous les Canadiens de toutes les régions où ils se trouvent des efforts du gouvernement fédéral avec les provinces, on devra changer d'attitude, c'est pressant lorsqu'on regarde cela.

Il s'est maintenant établi ici dans ce Parlement un climat de méfiance, un climat tel que les premiers ministres comme les organismes syndicaux ou les hommes d'affaires ont beaucoup de difficulté aujourd'hui à faire confiance à ce gouvernement. Ce problème qui se pose aujourd'hui est très négatif dans la conjoncture économique. Si nous voulons véritablement redonner une relance à notre économie, et j'incite le gouvernement à faire preuve de respect vis-à-vis des provinces et à faire un effort sans précédent pour les amener à travailler avec lui, je me demande si le premier ministre aura le goût de se rasseoir avec les provinces et de travailler avec elles. S'il n'en a pas le goût, monsieur le président, je pense qu'il devra songer à prendre une décision et cette décision devra être telle que l'intérêt de la nation doit passer avant ses intérêts et ses objectifs. J'ose espérer qu'il y aura des députés ou des ministres de l'autre côté qui saisiront l'occasion de rappeler au premier ministre que son premier rôle, c'est d'unir cette nation, d'aider les provinces, et dans une institution fédérale c'est de tenter de suppléer aux efforts et aux priorités que se sont donnés les provinces, et je pense que ces priorités provinciales ne sont pas incompatibles avec les grands objectifs nationaux. J'ose croire, monsieur le président, que les arguments, les discours, les observations qui ont été faits à l'égard du bill C-97 auront au moins comme bénéfice de rappeler aux membres de ce gouvernement que la consultation, les relations avec les provinces, que tout cela est plus pressant et plus nécessaire que jamais. J'espère qu'on prendra au sérieux les recommandations que je fais aujourd'hui et je les fais avec l'intention bien arrêtée et avec la sincérité que tout député peut apporter ici en espérant que notre pays et nos provinces bénéficieront d'une meilleure concertation, et à mon avis cela est absolument nécessaire.

M. Tousignant: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): L'honorable député de Témiscamingue (M. Tousignant) invoque le Règlement.

M. Tousignant: Monsieur le président, l'honorable député de Joliette (M. La Salle) parle d'intransigeance, d'arrogance de ce gouvernement, et dans les négociations sur les accords fiscaux, et il accuse ce gouvernement de ne pas vouloir consentir assez d'argent. D'autre part, lorsqu'il entretient des propos contradictoires, lorsqu'il dit que le déficit est exagéré et qu'on devrait essayer de le réduire, je voudrais poser une simple question à l'honorable député et je voudrais qu'il me réponde par un oui ou un non, tout simplement. Est-ce que l'honorable député peut dire à la Chambre s'il considère que l'argent perçu par la province de Québec est bien dépensé par cette province?

M. La Salle: Monsieur le président, je pense que le gouvernement du Québec dépense le mieux possible l'argent qui lui est consenti par ces accords. Je me demande pourquoi l'argent serait mieux dépensé par le fédéral! Mais je pense que les accords fiscaux dont il est question accorderont au gouvernement du Québec, comme à d'autres provinces d'ailleurs des millions de dollars, et j'espère qu'ils seront bien utilisés pour les services qui sont mentionnés dans le projet de loi, monsieur le président.

• (1540)

[*Traduction*]

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, je ne vais pas profiter du débat en troisième lecture pour revenir sur des points de vue que j'ai déjà exposés. Par exemple, je ne reviendrai pas sur la garantie de recettes car j'estime qu'en dépit de le brièveté du débat, l'opposition a réussi à éclairer l'opinion publique sur la situation et sur la malhonnêteté manifeste du gouvernement; ce dernier affirme qu'il ne fait que supprimer la garantie de recettes et non les fonds consacrés à l'assurance-maladie et l'éducation postsecondaire. Nous y sommes parvenus en dépit du fait que le gouvernement soutient que depuis cinq ans, les crédits affectés à ces deux objectifs n'ont pas été réduits. Pourtant l'avenir devrait nous donner raison, lorsque les nouveaux accords fiscaux entreront en vigueur et que le public constatera les conséquences de ces réductions.

Je ne reviendrai pas non plus sur la situation du Manitoba lorsque la nouvelle formule de péréquation proposée dans le bill C-97 entrera en vigueur. Là encore je n'insisterai pas car j'estime qu'avant la fin de la séance, le gouvernement acceptera peut-être un amendement pour redresser l'injustice faite au Manitobains.

Au lieu de reprendre les arguments déjà exposés—bien que je sois tenté de le faire—je voudrais vous parler du régime d'assurance-maladie et de quelques-unes de ses failblesses, notamment le mécontentement grandissant des médecins. Nous savons qu'il existe un différend entre le gouvernement du Manitoba et les médecins au sujet de l'arbitrage obligatoire, des honoraires et du processus de négociations. Nous savons aussi que la même chose se passe en Ontario. Il semble que les relations soient difficiles dans l'ensemble des provinces entre les médecins et les autorités provinciales, entre les médecins et l'administration du régime. Je voudrais faire quelques observations à ce sujet en espérant que le gouvernement saura en tirer profit.

L'Association médicale canadienne a raison de dire que le régime d'assurance-maladie est insuffisamment financé. Je dois préciser tout de suite que le Nouveau parti démocratique et l'Association médicale canadienne partagent certains points de vue. Il y a quelque temps, je me suis donné la peine de lire le texte d'un discours prononcé par le président de l'Association médicale canadienne devant le St. John's Rotary Club le 25 février 1982. Je voudrais dire quelques mots de ce discours.

Avant de parler des questions sur lesquelles l'AMC et le NPD s'entendent, je voudrais rappeler que dans son introduction le président de l'AMC a exprimé un sujet d'inquiétude. Il a dit craindre que les membres de l'assemblée n'interprètent son discours comme une nouvelle tentative de sa part en vue d'obtenir des honoraires plus élevés pour les médecins. Selon moi, en disant cela, il a révèlé que l'Association médicale canadienne était incapable de faire comprendre aux Canadiens les dangers qu'ils couraient en ne finançant pas suffisamment leur régime de soins de santé pendant une période prolongée. Pourquoi est-ce que personne n'écoute les avertissements de l'Association médicale canadienne? Le fait est que les préoccupations pourtant bien légitimes exprimées par les médecins perdent de leur valeur à cause du lien que les médecins établissent entre le financement insuffisant des soins de santé d'une part et leurs honoraires d'autres part.

J'ai voyagé un peu partout au Canada à titre de membre du groupe d'étude parlementaire chargé d'examiner les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et j'ai écouté un grand nombre de groupes reliés au régime des soins de santé. Malheureusement, les médecins sont les seuls à avoir parlé de leurs revenus lors des audiences publiques du comité. Les médecins semblaient penser que s'ils avaient des revenus plus élevés tous les problèmes seraient résolus, qu'il y aurait plus de lits pour les malades chroniques, du matériel et des installations plus modernes et un plus grand nombre d'infirmières dans les hôpitaux.

Une autre chose qui fait que l'on ne peut pas retenir les arguments présentés par les médecins au sujet de l'assurance-maladie et du financement insuffisant du régime, c'est l'hostilité de principe manifestée par certains porte-parole des médecins à l'égard de l'assurance-maladie. A écouter les médecins, on penserait que certains des mécontents seraient satisfaits d'obtenir un relèvement de leurs honoraires mais que d'autres plus militants, une minorité selon moi, considèrent que le régime lui-même est la cause du problème. Ce groupe semble s'opposer au principe même de l'assurance-maladie et il profite de toutes les occasions pour dénigrer le régime.

Je pense que la très grande majorité des Canadiens considèrent l'assurance-maladie comme une des grandes réalisations sociales de l'après-guerre. Peut-on leur reprocher de ne pas s'émouvoir ou de rester sceptiques ou de se méfier devant les préoccupations que les médecins affichent pour l'assurance-maladie, quand on pense aux critiques que certains représentants du corps médical ne ménagent pas en certaines occasions pour le principe même de ce régime.

A mon avis, il faut absolument s'occuper de la rémunération des médecins et de la définition d'un mécanisme pour le calcul détaillé de leurs revenus une fois établi un niveau général. Mais cela doit être détaché de la question du sous-financement des soins hospitaliers ou de la nécessité de nouvelles améliorations au régime de soins de santé. A cet égard, le corps médical peut difficilement éviter le reproche de compliquer la crise et le débat de l'assurance-santé, en ne cessant pas d'embrouiller les questions plus importantes avec la défense de leurs intérêts propres et leurs récriminations sur la baisse de leurs revenus. Monsieur l'Orateur, ces récriminations prennent habituellement comme référence les revenus de 1971, qui étaient en considérable augmentation par rapport à ceux d'avant l'assurance-maladie. J'ai signalé cela au Président de l'Association médicale canadienne quand je lui ai écrit il y a quelques semaines.

Le *Globe and Mail* d'aujourd'hui publiait un article intitulé «Pas de larmes pour les médecins». Il est trompeur, y lit-on, de ne faire voir l'évolution des revenus des médecins que depuis 1971. Ils semblent effectivement avoir baissé depuis 1971, mais il est trompeur de prendre cette année comme référence parce que, antérieurement, les revenus des médecins étaient de beaucoup inférieurs. En vérité, ce qui s'est produit, y lit-on, c'est que dans les années qui ont immédiatement précédé l'assurance-maladie, dont la venue était facile à prévoir, les honoraires des médecins se sont mis à grimper en prévision du nouveau régime. Les médecins n'avaient jamais demandé aussi cher auparavant. D'après certains, il ne faut pas dire assurance-maladie mais assurance médecins, car elle leur permet de tirer un revenu de chacun des malades qu'ils soignent.

• (1550)

Lorsque les représentants de l'Association médicale canadienne ont comparu devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, j'ai constaté avec plaisir qu'ils avaient choisi pour une fois de laisser de côté la question des honoraires des médecins pour traiter du sort du régime d'assurance-maladie et de l'évolution des soins aux malades. S'ils témoignent ainsi de l'intention de l'Association médicale canadienne de dissocier les deux questions d'une façon très utile, je m'en réjouis. Pour ma part, j'estime que nous devons, autant que possible les dissocier.

L'Association a signalé avec raison que le Canada dépense en soins de santé une plus faible proportion de son Produit national brut que maints autres pays. Ainsi, les États-Unis y consacrent 2 p. 100 de plus que nous de leur Produit national brut. Cela ne démontre pas pour autant que nos programmes manquent de ressources financières. Aux États-Unis, des millions de pauvres n'ont pas ou à peu près pas accès à des soins médicaux analogues à ceux dont tous les Canadiens ont l'habitude, même si les Américains consacrent aux soins de santé 2 p. 100 de plus que nous de leur Produit national brut. Les frais

plus élevés qu'ils doivent assumer sont imputables à des honoraires médicaux plus élevés, ainsi qu'à une concurrence technologique irrationnelle entre des cliniques privées, sans aucune coordination, et non pas à des engagements accrus à l'égard des soins de santé.

Le fait que nous dépensions 2 p. 100 de moins de notre PNB pour les soins médicaux nous amène à réfléchir sur la cherté croissance des programmes canadiens dans ce domaine. Nous avons beaucoup entendu parler du coût croissant de l'assurance-maladie. Cela s'explique par le fait que celle-ci est financée à même les deniers publics, ce qui, selon certains idéologues à ma droite, garantit qu'elle coûtera plus cher. En réalité, le régime public que nous avons au Canada est un régime d'assurance-maladie beaucoup plus rentable que celui des États-Unis, qui relève entièrement du secteur privé. Néanmoins, je conviens qu'il faudrait augmenter et non diminuer les fonds destinés au régime canadien d'assurance-maladie. C'est pourquoi mon parti et moi-même nous opposons vivement à ce que l'on réduise, comme on l'a proposé, les paiements que le gouvernement fédéral réserve aux provinces.

De plus, les néo-démocrates de tout le pays se sont toujours opposés aux restrictions budgétaires pratiquées dans le domaine des soins médicaux par la plupart des gouvernements provinciaux depuis que le financement global a été instauré en 1977. Nous avons toujours informé la population canadienne des faiblesses du service que l'Association médicale canadienne a éloquemment signalées dans son exposé au comité des Finances et, en fait, chaque fois qu'elle a eu l'occasion de le faire. Aucun parti n'a fait mieux, au chapitre des installations et du personnel compétent pour les soins aux malades chroniques, que le Nouveau parti démocratique au pouvoir dans les provinces; il a fait construire, notamment chez moi, au Manitoba, un grand nombre de foyers d'accueil.

Lorsque nous cherchons à obtenir plus de crédits gouvernementaux pour satisfaire ces besoins, nous devons souvent affronter l'opposition de ceux-là même qui se lamentent à l'heure actuelle sur les lacunes de l'assurance-maladie. La droite s'oppose à l'augmentation des dépenses gouvernementales et à un régime fiscal qui serait plus juste et plus équitable, parce qu'elle craint de décourager en quelque sorte l'initiative et l'investissement. Elle est contre les mesures dont nous pourrions nous prévaloir en accroissant les dépenses, en même temps qu'elle s'inquiète des coupures dans le financement des mêmes programmes.

J'ai du mal à comprendre la position du parti conservateur en la matière. J'ai accueilli favorablement son appui contre le retrait de la garantie de recettes, mais, en ce moment, je dois avouer mon scepticisme devant la position que ses députés affichent. Ce qui est vrai, c'est que, de jour en jour et d'année en année, ils ont contribué à développer cette espèce de paranoïa au sujet des déficits du gouvernement, dont s'inspire maintenant le ministre des Finances (M. MacEachen) pour justifier les coupures dans ces programmes. Je dis à mes collègues à ma droite qu'ils ne sont pas irréprochables ni absous de toute faute en la matière. Nombre de leurs collègues provinciaux le sont encore moins.

Les progressistes conservateurs font preuve d'un certain illogisme dans leur manière d'aborder cette question. Je leur demande, aussi charitablement qu'il me soit possible de le faire, de réfléchir aux contradictions qui se dégagent de leurs propos quand, d'une part, ils demandent au gouvernement de réduire ses dépenses et, d'autre part, ils lui reprochent de le faire. Dans ce coin-ci, nous sommes au moins logiques avec nous-mêmes. Nous reprochons au gouvernement de réduire ses dépenses dans ce domaine, disant que s'il lui faut percevoir plus d'argent pour financer ces services, nous l'appuierons. C'est là une chose qui nuit à la crédibilité du parti conservateur quand il s'agit des soins médicaux; ce n'est un secret pour personne: ce domaine n'est pas un des ses points forts. Les Canadiens ne font certes pas grande confiance au parti conservateur lorsqu'il manifeste de l'attachement à l'assurance-maladie.

Si le financement du régime d'assurance-maladie est insuffisant, c'est en raison d'un problème d'ordre politique et économique: en période de ralentissement économique, il faut prélever une part plus importante des richesses communes pour des régimes comme l'assurance-maladie, si l'on veut maintenir le niveau actuel de services, voire rétablir certaines normes. Les députés néo-démocrates sont en faveur d'un meilleur partage des richesses communes. Nous serions disposés à faire une réforme fiscale pour pouvoir atteindre cet objectif. L'Association médicale canadienne est-elle disposée à affirmer que ceux qui ont eu des revenus exorbitants l'année dernière sans payer d'impôts devraient payer leur juste part? L'AMC est-elle disposée à affirmer que les sociétés qui ne paient pas leur juste part d'impôts devraient en verser davantage pour financer le régime d'assurance-maladie? Il me semble que c'est la voie qu'il convient d'emprunter, surtout en période de récession. Les conservateurs sont-ils disposés à préconiser un régime fiscal juste et plus progressif? Je ne le pense pas. En effet, chaque fois que l'on ose parler de réforme fiscale, ils nous mettent en garde contre les réactions des investisseurs. Pour satisfaire les députés conservateurs sur le plan fiscal, il faut leur promettre de permettre aux hommes d'affaires de gagner autant d'argent qu'ils veulent pour qu'ils daignent s'intéresser au Canada; ce n'est pas ainsi que nous concevons la fiscalité.

Dans les discussions sur l'assurance-maladie, les éléments clés, qu'il s'agisse de l'Association médicale canadienne ou de n'importe qui d'autre, doivent mettre leurs principes en pratique. S'ils sont en faveur de l'assurance-maladie, ils doivent préconiser un financement suffisant du régime par les milieux publics et politiques et ne pas se contenter de mesures de dépannage comme le dépassement d'honoraires, le ticket modérateur ou l'augmentation des factures d'hôpitaux. Les solutions qui donnent le jour à des mécanismes privés de financement des frais médicaux supplémentaires en période de ralentissement économique, ne sont que des expédients et elles détruiront l'assurance-maladie telle que nous la concevons. Quand les Canadiens seront persuadés que l'Association médicale canadienne se voue sans réserve à sauvegarder l'assurance frais médicaux et ses principes fondamentaux, peut-être qu'alors d'autres qui s'intéressent aux soins médicaux pourront travailler de concert avec l'AMC pour doter tous les Canadiens du meilleur régime de soins médicaux possible, qui ne fasse des boucs émissaires ni des médecins ni de personne et qui établisse un sain équilibre entre l'intégrité professionnelle et la liberté des médecins, et le devoir de la collectivité d'assurer que l'attribution des ressources médicales, qu'elles soient rares ou non, ne soit pas laissée aux forces du marché mais découle d'une décision collective responsable.

• (1600)

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) dit maintenant, monsieur l'Orateur, qu'elle veut présenter une loi concernant la santé. J'espère qu'elle entend par là qu'elle veut faire conclure un nouvel accord fiscal en matière de soins médicaux supérieur à celui que nous avons eu jusqu'ici et à celui que nous aurons quand nous aurons adopté le projet de loi C-97 en troisième lecture. Il me semble que les accords fiscaux relatifs aux soins médicaux et à l'enseignement se détériorent chaque fois qu'on les renégocie, quoique on ne puisse parler de négociations cette fois-ci parce qu'il s'agit d'une mesure unilatérale. J'espère qu'elle songe à réunir toute la législation existante en une loi unique fixant notamment les normes et les conditions que devront respecter les gouvernements provinciaux pour obtenir des fonds fédéraux. J'espère que cette nouvelle loi interdira notamment aux médecins de demander des honoraires supplémentaires et comportera des dispositions obligeant les gouvernements provinciaux à veiller à ce qu'il ne se pratique pas de surfacturation dans leur province.

Les médecins font valoir certains arguments en faveur de la surfacturation. Ils parlent de la relation entre le médecin et le patient et de la nécessité de payer pour renforcer cette relation. Je suppose que c'est par pure coïncidence si l'on défend plus vigoureusement cet argument depuis que bien des médecins estiment que leur revenu ne correspond plus à ce qu'il devrait être à leur avis. Nous n'entendions pas autant cet argument lorsque les médecins étaient satisfaits de leur sort, et je suppose que leur relation avec leurs patients était alors meilleure. Quoi qu'il en soit, on prétend maintenant davantage que cette relation est en jeu et que, d'une certaine façon le fait pour le patient de payer son médecin rend la relation plus valable.

Monsieur l'Orateur, c'est sur un ton mi-badin que je ferai remarquer que cet argument me fait penser à celui qu'on pourrait évoquer en faveur de la prostitution: un service n'est valable que lorsqu'on paie pour l'obtenir. Je doute du bien-fondé de cet argument. A première vue, il a l'air très sensé, mais quand on l'examine d'un peu plus près, on s'aperçoit qu'il ne tient pas debout. En outre, c'est une insulte pour toutes les autres catégories socio-professionnelles qui ne sont pas rémunérées à l'acte. En affirmant qu'il est nécessaire de faire payer une certaine somme d'argent au patient pour améliorer la relation entre ce dernier et le médecin, l'ACM condamne implicitement la relation que d'autres professionnels qui ne sont pas rémunérés à l'acte peuvent avoir avec leurs clients.

Une voix: Combien d'heures un médecin travaille-t-il par semaine?

M. Blaikie: J'entends quelqu'un demander combien d'heures un médecin travaille par semaine. C'est ce que j'allais dire. Les médecins prétendent que pour gagner autant, il leur faut voir davantage de patients et c'est là une des raisons pour lesquelles la qualité des soins se détériore. Ils pratiquent ce qu'on appelle la médecine à la chaîne. Ils reçoivent tant par visite et il faut donc que les patients défilent s'ils veulent que leurs honoraires ne diminuent pas.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Vous déformez les faits.

M. Blaikie: C'est exactement ce que m'ont dit un certain nombre de fois des représentants de l'ACM et de différentes associations médicales provinciales.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Le problème c'est que le verbe est mal employé.

M. Blaikie: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit cela, ce n'est pas nouveau, mais l'argument des médecins me semble n'être qu'un prétexte pour manipuler le marché. Bien des gens ne reviennent chez leur médecin que s'il le leur a dit. Ils ne font pas la queue devant la porte, ils ne le consultent uniquement que si c'est nécessaire. On peut évidemment se demander si ce n'est pas parce que les médecins sont obligés de voir de plus en plus de patients pour gagner autant qu'avant que la qualité des soins se dégrade.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Vous pouvez vous estimer heureux de bénéficier de l'immunité parlementaire.

M. Blaikie: Monsieur l'Orateur, les pasteurs ne font pas payer quand ils font un sermon. Pour cela, nous donnons gratuitement notre temps.

J'ai assez parlé des soins médicaux, monsieur l'Orateur. Je voulais simplement exprimer officiellement certaines des préoccupations que font naître en moi les arguments avancés par les médecins. Les médecins ne sont pas sacro-saints, et on ne devrait pas nous reprocher d'intervenir à la Chambre pour remettre en question certains de leurs arguments quant à leur revenu et à leur situation vis-à-vis de l'assurance-maladie. Ils doivent rendre des comptes à l'appareil politique et accepter le dialogue public, comme tout le monde. Certains d'entre eux cherchent à éviter ce genre de responsabilité, mais il est indéniable que tout le monde, les médecins, avocats et tous les autres, devront être de plus en plus responsables si nous désirons véritablement démocratiser notre société. Les gens devront rendre compte de leurs décisions et ne pas se cacher derrière le privilège professionnel ou autre. Cela ne s'applique pas seulement aux médecins mais à toutes les professions, et nous ne devons pas l'oublier.

Les gens respectent moins qu'avant ceux qui exercent des professions libérales, les enseignants et les avocats—bien entendu, il a toujours existé un certain manque de respect à l'égard des avocats, ce qui est normal. Cependant, cela s'est étendu à toutes les professions libérales de façon générale, ce qui est sans doute une bonne chose et les médecins ne devraient pas se sentir particulièrement visés. Au contraire, ils devraient replacer ce qui leur arrive dans une plus vaste perspective sociale et ne pas mettre leurs problèmes sur le compte de l'assurance-maladie ou d'un autre système.

• (1610)

J'aimerais dire quelques mots de l'enseignement postsecondaire, cet autre aspect du financement qui nous intéresse lorsque nous parlons des accords fiscaux fédéraux-provinciaux visés par la loi sur le financement des programmes établis. De nombreux étudiants et d'autres personnes s'inquiètent de plus en plus de l'avenir de l'enseignement postsecondaire. Ils estiment que l'enseignement universitaire n'offre plus les mêmes possibilités qu'autrefois. Naturellement, beaucoup ont été amenés à croire qu'il offre encore des possibilités. Mais, il fut un temps où c'était un truisme que de dire qu'un diplôme universitaire offrait des possibilités d'avancement social, surtout à ceux qui venaient d'une famille à faible revenu ou du bas de l'échelle socio-économique, si je puis dire. C'était le moyen de s'élever dans la Société.

Or nous avons soudainement pris conscience de deux choses; d'abord, que cela n'a pas été un instrument d'avancement social aussi fantastique que nous voudrions le croire. Lorsque l'on voit qui fréquente l'université, on se rend compte que la situation n'a pas évolué autant que nous voudrions le croire. Par exemple, nous n'avons pas garanti à une grande partie de la classe ouvrière l'accès à l'université. Et même si des fils et des filles d'ouvriers arrivent à y entrer, l'obtention d'un diplôme d'études supérieures ne leur garantit plus, comme par le passé, la clé du succès ou un brillant avenir.

Je pense que ces dernières années, nous avons accordé trop d'importance à l'éducation en tant que porte d'accès à un plus haut niveau de vie et à un meilleur salaire. Comme nous sommes maintenant arrivés à un point où il n'est plus possible de dire que tel est le cas nous constatons que la perception de l'enseignement supérieur est perturbée.

Malheureusement, je pense que le gouvernement se laisse influencer par cette perception. Comme en témoigne certains des discours que nous avons entendus au cours du débat sur l'enseignement supérieur, le gouvernement souhaiterait que celui-ci soit davantage axé sur la réalité économique qu'il ne l'a été jusqu'à présent à son avis. Il veut lier les objectifs du régime d'enseignement supérieur aux besoins de l'économie.

Bien entendu, personne ne prétend que notre système d'éducation devrait vivre en vase clos. Cependant, ce que nous craignons et que craignent un grand nombre d'universitaires, avec raison, c'est que le gouvernement ne considère trop les universités comme des instruments. Nous craignons que le gouvernement ne voie dans l'enseignement supérieur qu'un genre de formation de la main-d'œuvre et qu'au fil des ans, il commence à sous-financer les éléments du programme universitaire qui n'ont qu'une valeur intrinsèque. Ce sont ces éléments qui contribuent à former des esprits critiques capable de susciter le genre de débat intelligent et réfléchi tellement nécessaire au maintien de la vigueur de la vie politique et de la démocratie. Ce sont des considérations à long terme.

Je m'inquiète énormément lorsque j'entends le secrétaire d'État (M. Regan) parler d'un système de crédit en vertu duquel le gouvernement retirerait certaines sommes qui servent au financement de l'enseignement supérieur pour les donner directement aux étudiants, sur une base individuelle, sous forme de notes de crédit. La dernière fois que j'ai entendu cette proposition, c'était dans la bouche des libertaires, lors des élections provinciales tenues au Manitoba en 1969. Je croyais qu'il s'agissait d'une idée marginale. Il semble cependant que le gouvernement la prenne maintenant en sérieuse considération.

Qu'arriverait-il dans ce cas? Le gouvernement fédéral pourrait alors user de discrimination à l'égard des cours qui ne lui paraîtraient pas aussi utiles à l'économie ou à son avenir politique. L'étudiant désireux de suivre des cours lui ouvrant l'accès à un emploi dans les techniques de pointe recevrait un livret de bons de $5,000 tandis que celui qui s'intéresserait à la philosophie n'obtiendrait qu'un bon de $5. C'est bien sûr de cela que je veux parler. Ce système donnerait au gouvernement fédéral un pouvoir incroyable de manipulation, et cela devrait nous inquiéter énormément.

Nous sommes cependant d'accord avec le secrétaire d'État qui souhaite élargir le dialogue à l'échelle nationale sur le rôle de l'enseignement postsecondaire. A cet égard, je ne comprends pas bien pourquoi le gouvernement fédéral n'est pas d'accord pour instituer une commission d'enquête, par exemple une commission royale d'enquête sur le rôle de l'enseignement postsecondaire, comme le souhaite l'Association canadienne des professeurs d'université, capable de produire l'équivalent du premier rapport Hall concernant l'enseignement postsecondaire. Le gouvernement veut au contraire faire la même chose qu'il fait au sujet de l'énergie nucléaire et tout le reste qu'on peut imaginer. Le gouvernement veut mener sa propre petite enquête, dont on ne connaîtra jamais ni la portée ni les conclusions, sauf que ses résultats feront soudain leur apparition sous forme de bill que le gouvernement présentera à la Chambre en lui donnant deux semaines pour l'adopter.

Le gouvernement aurait l'appui de bien des Canadiens s'il se donnait la peine d'amorcer une discussion à l'échelle nationale sur le rôle de l'enseignement postsecondaire. C'est pourquoi je suis d'accord avec le groupe de travail: le financement des soins médicaux et de l'enseignement postsecondaire devrait être morcelé, de sorte que chaque sujet puisse faire l'objet de discussions distinctes. Il est presque impossible de dire ce que le gouvernement dépense pour l'un et pour l'autre quand ils sont ainsi pris en bloc, comme aussi de savoir qui est responsable de quoi.

J'espère que le gouvernement songera sérieusement un jour à prendre des arrangements financiers distincts pour les soins de santé et l'enseignement postsecondaire. Ainsi, il disposerait du mécanisme nécessaire pour ramener à l'ordre les provinces délinquantes du point de vue des normes des soins médicaux.

Jamais depuis qu'ils existent, les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux en matière de soins de santé et d'enseignement postsecondaire n'ont autant laissé à désirer. Espérons que la situation va s'améliorer à compter de maintenant, et que nous saurons bientôt amorcer le processus qui nous permettra de mettre en place des arrangements plus satisfaisants dans ces deux secteurs.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur l'Orateur, l'étape de la troisième lecture du bill C-97 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis nous donne notre dernière chance de communiquer au public nos craintes sur les répercussions qu'auront ces nouvelles mesures sur les services médicaux, l'enseignement et les autres services sociaux. Il ressort clairement du débat sur le bill C-97 et des rares témoignages présentés par des citoyens au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques qu'en raison du remaniement des formules de péréquation et des subventions accordées par le gouvernement fédéral au titre des programmes établis, bien des provinces risquent de ne pas arriver à maintenir tous les services publics actuels ni à respecter les normes actuelles.

Si ce projet de loi parrainé par le ministre des Finances (M. MacEachen) est adopté, les dispositions financières et les provinces concernées seront en danger. L'épée de Damoclès était suspendue au-dessus de nos têtes et nous avons dû nous hâter de terminer les délibérations sur ce projet de loi qui aura de graves conséquences pour les provinces et pour les habitants de ces provinces dont la survie financière dépend des paiements de transfert.

Le gouvernement prétend qu'il transférera aux provinces 105 milliards de dollars d'ici cinq ans au titre de la péréquation et des programmes établis surtout des soins médicaux et de l'enseignement postsecondaire. Le ministre des Finances prétend que cela représente une somme bien plus importante que les 61 milliards qui ont été transférés aux provinces au titre de la péréquation et des programmes établis durant la période quinquennale qui s'est terminée le 31 mars 1982.

La somme offerte paraît généreuse, mais il ne faut pas oublier le rythme auquel les dépenses augmenteront d'ici cinq ans. Durant l'année financière 1980-1981, les dépenses fédérales se sont élevées à 58.6 milliards de dollars au total. Cinq ans plus tard, pour l'année financière 1985-1986, on prévoit que les dépenses globales du gouvernement fédéral atteindront 105 milliards de dollars: elles auront presque doublé en cinq ans.

• (1620)

Rien d'étonnant à ce que la hausse de 61 à 105 milliards de dollars échelonnée sur cinq ans, au titre des transferts fédéraux aux provinces, semble à ces dernières une diminution du soutien financier. Nous saurons vraiment ce que valent les nouvelles propositions contenues dans le projet de loi C-97, en voyant leurs effets réels sur les finances provinciales.

On a maintes fois répété, au cours du débat, sans qu'on entende de démentis, que les mesures auront véritablement pour effet, dans l'ensemble des provinces, de réduire de 5.7 milliards de dollars les paiements de péréquation au cours de la période quinquennale qui a débuté le 1er avril 1982. Le trésor fédéral épargnera donc 5.7 milliards de dollars avec la mise en application des nouvelles formules du projet de loi C-97. Pour la Nouvelle-Écosse, monsieur l'Orateur, les modifications donneront lieu à une baisse de l'ordre de 100 millions au moins et peut-être de 200 millions de dollars des paiements de transfert. Répartie selon la population qui devra combler la différence, la somme représente $300 environ par contribuable néo-écossais. Étalée sur cinq ans, elle est réduite, mais il n'en reste pas moins que la province devra faire appel à ses contribuables. L'épargne du gouvernement fédéral se traduira en un déficit pour les provinces qui reçoivent des paiements de péréquation, lequel sera comblé, en dernier ressort, par les habitants de chacune de ces provinces.

Monsieur l'Orateur, personne ne peut reprocher au gouvernement du Canada de vouloir réduire un déficit énorme qui s'élève à près de 10 milliards de dollars annuellement, ainsi qu'une dette publique supérieure à 128 milliards de dollars, qui absorbe le quart des recettes gouvernementales. C'est un déficit et une dette publique qui coûtent à chaque Canadien $4,900 et à chaque contribuable environ $12,500.

Il nous faut signaler aux Canadiens, monsieur l'Orateur, que le gouvernement fédéral réduit son déficit en retirant son assistance financière aux provinces jusqu'à concurrence de 5.7 milliards dans une période de cinq ans. En même temps, il les force pour ainsi dire à maintenir les mêmes services publics qu'il les a incitées à fournir à leurs habitants pour assurer des normes nationales dans les domaines de la santé, de l'enseignement et de l'aide sociale.

Le gouvernement fédéral, ayant établi ce niveau et cette norme pour les services publics offerts au Canada, tente maintenant de se dégager d'une partie de ses responsabilités financières en ce qui concerne la prestation de ces services. Le «fédéralisme coopératif» est mort au Canada. Quand le premier ministre (M. Trudeau) l'a dit, il y a quelques semaines, il ne signalait pas vraiment un fait, mais il annonçait que lui-même et son gouvernement avaient tué le «fédéralisme coopératif.» C'était en somme, monsieur l'Orateur, un meurtre et non un suicide. Le premier ministre doit assumer la responsabilité de cet ultime résultat.

Notre pays a grandi grâce à la collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux dans l'établissement et la prestation de programmes et de services à l'intention de tous les Canadiens. Dire que le fédéralisme coopératif est mort compromet la croissance du Canada et la formule qui permettait d'offrir par le passé ces programmes et ces services aux Canadiens.

Il est essentiel de souligner et d'expliquer l'effet que produit la réduction de 5.7 milliards de dollars des transferts de paiements aux provinces.

Devant une perte considérable de revenus, ces gouvernements provinciaux n'ont que quatre possbilités. D'abord, ils peuvent recourir à d'autres revenus ou exploiter d'autres sources de revenus pour compenser cette réduction. Il est important de signaler ici que les gouvernements provinciaux doivent se résoudre pour la plupart à un déficit constant, et ne disposent pas des ressources nécessaires. D'autres gouvernements provinciaux ont pratiquement épuisé leurs sources de revenus.

Une deuxième possibilité résiderait dans une réduction ou une coupure de services. Nous ne pouvons faire cela dans le domaine des soins médicaux et de l'assurance-maladie à cause du grand danger que cela représenterait pour les personnes qui bénéficient de ces services. De la même façon, les conseils d'administration des universités et les étudiants qui fréquentent les universités et autres établissements d'enseignement postsecondaire seraient horrifiés à l'idée que l'on réduise les services et les programmes de ces établissements.

Troisième possibilité: les gouvernements provinciaux peuvent encore réduire les normes de services. Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que quiconque à la Chambre ni aucun élu consciencieux, où que ce soit au Canada ne seraient en faveur de réduire les normes de services, particulièrement dans le domaine des soins médicaux et de l'enseignement postsecondaire.

La quatrième possibilité laissée aux provinces, monsieur l'Orateur, consiste à augmenter les impôts. Certaines provinces, comme la Nouvelle-Écosse et l'Ontario, sont plus ou moins arrivées au bout de leur rouleau fiscal.

Dans un instant, monsieur l'Orateur, je montrerai jusqu'à quel point les gouvernements provinciaux ont épuisé leurs ressources fiscales. Je tiens tout d'abord à dire que s'il n'est pas possible de recourir facilement à aucune des solutions que j'ai exposées, les médecins, les universités, les hôpitaux, les collèges et autres maisons d'enseignement postsecondaire n'auront d'autre choix que de résoudre le problème à l'intérieur de leur propre établissement ou de leur propre cabinet. Ils doivent songer à réduire ces services ou à abaisser leurs normes de service. En définitive, que ce soient les gouvernements provinciaux qui décident de réduire les services ou d'augmenter les impôts, ou que ce soient les particuliers ou les institutions chargés d'assurer les services eux-mêmes, qui le fassent, c'est-à-dire les médecins, les hôpitaux, les universités et les établissements d'enseignement supérieur, tous les Canadiens en subiront les contrecoups. Ce sont les contribuables canadiens qui assumeront les hausses de coûts ou qui devront subir les compressions et les réductions de services. Le problème des gouvernements provinciaux, c'est qu'ils ne peuvent trouver des recettes ni puiser à des sources de recettes; dans biens des cas, la seule possibilité qui s'offre à eux est de réduire les services ou d'en diminuer la qualité.

Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant parler des impôts provinciaux et des hausses d'impôts comme moyen de combler le déficit de 5.7 milliards de dollars que le gouvernement fédéral a imposé aux provinces pour les cinq prochaines années. Il est déjà établi qu'un bon nombre de provinces ont déjà exploité au maximum leur assiette fiscale. En fait, l'étude qui figurait dans les documents budgétaires que le ministre a déposés le 12 novembre 1981 à la Chambre des communes indiquait que sur une échelle de 100, deux provinces, la Nouvelle-Écosse et l'Ontario, affichaient 88, c'est-à-dire qu'elles avaient pratiquement épuisé leurs ressources et leur capacité de lever des impôts. Par contre, la province de l'Alberta enregistrait 192. Il est donc évident que cette province en particulier, contrairement à l'Ontario et à la Nouvelle-Écosse, possède des ressources dont elle pourrait se servir pour combler tout déficit au titre des paiements de transfert.

Monsieur l'Orateur, je tiens à mentionner pour le compte rendu que parmi les autres provinces de l'Atlantique qui m'intéressent particulièrement, le Nouveau-Brunswick marquait 89 sur 100, Terre-Neuve 92 et l'Île-du-Prince Édouard 97. Il est donc clair que ces provinces ne peuvent guère combler le déficit engendré par les réductions des paiements de transfert fédéraux.

L'autre aspect qu'il y a lieu de considérer lorsqu'on envisage d'augmenter les impôts pour combler tout manque à gagner imposé par le gouvernement du Canada, c'est la capacité des contribuables, des résidents de chaque province, d'absorber des hausses d'impôts. J'ai en main un rapport qui indique qu'à l'heure actuelle, une famille moyenne consacre 41 p. 100 de son revenu aux impôts, sans compter la nourriture et le logement, qu'il faut payer. Les chiffres cités, si je devais vous les énumérer, montrent que les citoyens canadiens n'ont guère les moyens de subir des hausses d'impôt. Ainsi, en Colombie-Britannique, une famille moyenne qui gagne $29,201 paye cette année $12,114 en impôt. L'impôt sur le revenu représente la part la plus importante de ce montant avec $4,055; toutes les autres taxes totalisent $8,059. Quand on est rendu au point où, en Colombie-Britannique, pour une famille moyenne dont le revenu est de $29,201, le montant total de toutes les taxes qu'elle doit payer, y compris l'impôt fédéral sur le revenu, s'élève à $12,114, il est difficile d'exiger davantage des contribuables.

• (1630)

Avec l'augmentation continuelle du coût des aliments, du logement, des transports et de tous les autres services essentiels, il est difficile d'exiger davantage du contribuable canadien pour les services dont il a toujours bénéficié. Il ne s'agit pas simplement, comme le prétend le ministre des Finances, d'autoriser le gouvernement fédéral à régler son problème de déficit en le faisant assumer par les provinces et de les obliger ensuite à percevoir davantage d'impôt sur leurs ressources pour combler ce même déficit. Je le répète, la plupart des provinces et notamment les provinces Atlantiques, vont être davantage taxées. Ni les provinces, ni les particuliers, n'ont les moyens de payer davantage d'impôts.

La politique financière du gouvernement fédéral et les dispositions du bill C-97 nous placent devant un problème selon toute apparence insoluble. La seule façon d'en sortir consisterait, soit à réduire les services, soit à en modifier les normes.

Au cours du débat sur le bill C-97 et lors des réunions du comité qui a recueilli les témoignages de citoyens au sujet du projet de loi, quantités de chiffres et d'informations financières ont été avancés, et je n'ai pas l'intention d'en fournir d'autres.

En outre, le groupe de travail parlementaire sur les revenus fiscaux des gouvernement fédéral et provinciaux a publié un rapport qui contient lui aussi une quantité de renseignements sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces, sans parler d'un certain nombre de recommandations. Je m'intéresserai pour ma part aux aspects humains de la réduction des impôts prévue par le bill C-79, pour voir quelles vont en être les conséquences pour la population.

Le rêve canadien veut que toutes les régions bénéficient, en matière de santé, d'enseignement et de services sociaux, de services de même qualité. Toutes sortes de gens, que ce soit les membres des précédents gouvernements libéraux ou les députés, se sont efforcés d'établir des normes nationales pour les services essentiels, afin que les habitants de toutes les provinces bénéficient de services en quantité et de qualité égales. Cette situation idéale risque de disparaître aujourd'hui. Après qu'on l'ait créée et qu'on l'ait généralisée dans le pays, le gouvernement du Canada menace de la faire disparaître. Il menace de dissiper ce rêve devenu réalité au cours de la dernière décennie.

Je voudrais dans ce contexte traiter de l'aspect humain et des effets sur les personnes des paiements de péréquation versés aux provinces qui n'ont pas les moyens, d'après les tests sur leurs ressources financières, d'offrir des services au même niveau que leurs consœurs plus riches. Je voudrais également parler des soins de santé, et notamment de l'assurance-maladie et de l'assurance-hospitalisation, ainsi que de l'enseignement postsecondaire.

En premier lieu, je voudrais examiner de près la raison pour laquelle le gouvernement du Canada a pris cette initiative radicale à cette étape particulière de notre développement et a décidé de réduire les paiements de transfert aux provinces qui en ont besoin pour assurer certains services. Pourquoi en 1982 le gouvernement juge-t-il opportun de prendre pareille initiative eu égard aux difficultés économiques de tout genre et au

chômage généralisé qui atteint 1.2 million de personnes sans travail? En outre, quelque 250,000 personnes ne cherchent plus de travail. Quelque 260,000 autres sont employées à des occupations bien en-deça de leurs talents et de leurs titres. Environ 1.5 million de Canadiens travaillent à temps partiel. Il suffit d'additionner tous ces chiffres pour se rendre compte que près de 3 millions de Canadiens ont des problèmes au titre de l'emploi. Le pays éprouve de graves difficultés. Tout le tissu de la société en est affecté. Malgré cela, le gouvernement a décidé de comprimer les paiements versés aux provinces, qui leur permettaient d'assurer des services essentiels aux Canadiens.

Il y a lieu de se demander pourquoi le gouvernement du Canada agit de la sorte en ce moment. Je ne vois qu'une seule réponse. Deux événements survenus récemment ont donné lieu à la présentation du bill C-97 et au changement d'attitude chez le gouvernement du Canada à propos de transferts financiers versés aux provinces. L'un de ces événements est très précis. Il s'agit du plan des dépenses présenté dans le budget du 12 novembre 1981. Ce budget avait pour principal objet la compression des dépenses gouvernementales et la réduction du déficit. En deuxième lieu, il visait à apporter une mesure d'équité à notre régime fiscal. J'aborderai cette question dans un moment.

Le second point de vue est beaucoup plus injustifiable. Je veux parler de l'hostilité croissante du gouvernement fédéral à l'égard des gouvernements des provinces; entre autres choses, ce dernier se plaint que les provinces ne reconnaissent pas suffisamment les services qu'il assure et l'aide financière qu'il leur apporte pour assurer ces services. C'est une accusation grave si l'on considère que toutes les dix provinces ne sont pas dirigées par un gouvernement libéral. Dès lors on conçoit facilement la cause de cette hostilité à l'égard des gouvernements provinciaux.

On se demande pourquoi le gouvernement du Canada a décidé d'adopter par l'intermédiaire du budget et du bill C-97 des mesures qui viennent perturber les états financiers des provinces. La raison, le secrétaire d'État (M. Regan) en a fait état publiquement au moins à deux ou trois reprises, pour autant que je sache. Le gouvernement est furieux de cette absence de gratitude politique. Le *Star* de Toronto du 22 février 1982 a rapporté certains propos du secrétaire d'État. Ce journal n'est pas précisément réputé pour soutenir les partis de l'opposition. Il a jugé bon de rapporter certains propos du secrétaire d'État. Ce dernier a dit et je cite:

> Désormais, Ottawa tiendra à ce qu'on lui sache gré de ses dépenses, que ce soit à l'échelle fédérale ou provinciale, et le gouvernement est prêt à accorder directement de l'aide aux universités ou aux étudiants s'il ne peut pas s'entendre sur de nouvelles bases avec les autorités provinciales.

Et il a ajouté:

> S'il veut que les citoyens soient conscients de son rôle, le gouvernement du Canada doit traiter plus directement avec eux ou leur faire comprendre ce qu'il fait ou comment il dépense l'argent de leurs impôts au lieu d'être simplement le banquier des provinces . . .

Voilà ce que le secrétaire d'État a déclaré à des journalistes du *Star* au cours d'une interview. Le gouvernement fédéral ne doit pas se contenter du rôle de banquier, il doit se faire valoir. Les contribuables doivent savoir ce qu'il fait de leur argent. Il faut qu'ils sachent que le gouvernement du Canada contribue au financement des hôpitaux et des soins médicaux et qu'il aide les étudiants des universités.

Voilà ce qu'il fait, dans un but politique, pour se faire valoir de façon stupide. Comme si les Canadiens ne savaient pas d'après l'impôt qu'ils doivent payer que le gouvernement reçoit d'énormes sommes d'argent. Le gouvernement fédéral s'apprête à compromettre tout le système fédéral-provincial pour cette raison stupide, simplement pour se faire valoir.

Il y a donc deux raisons. Premièrement, le gouvernement agit ainsi, à tort, pour des raisons financières importantes. Deuxièmement, il a présenté le bill C-97 et modifie les relations fédérales-provinciales simplement pour se faire valoir sur le plan politique.

• (1640)

Laissez-moi vous entretenir brièvement du budget qui avait pour objectif, je le répète, de réduire le déficit fédéral et qui était censé rendre le régime fiscal plus équitable. J'ai déjà dit que le ministre des Finances prétend avoir réduit le déficit fédéral; mais, nous l'avons déjà vu, et le bill C-97 en est la preuve, le ministre s'est borné à garder entre les mains du gouvernement fédéral les 5.7 milliards de dollars qui auraient dû être versés aux provinces en vertu des arrangements sur les transferts et les programmes à frais partagés. Il a tout simplement fait main basse sur ces 5.7 milliards de dollars pour les affecter au déficit fédéral par le truchement du processus de financement du gouvernement.

Voilà pourquoi le Conseil économique du Canada a déclaré qu'en fait le budget ne contient pas de mesures qui, à proprement parler, réduisent le déficit et redonnent confiance dans les moyens financiers du gouvernement. Voilà pourquoi le Conseil économique du Canada a signalé maintes et maintes fois et confirmé qu'il s'agit simplement en l'occurrence du transfert d'un déficit du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux. Les Canadiens ne sauraient y trouver aucun intérêt financier.

Cela m'amène à examiner l'autre raison qui figure dans le budget, savoir, que les mesures fiscales visent à créer l'équité. Je ne mentionnerai que quelques-unes de ces mesures. Il y a tout d'abord la perte de l'exonération de la pension. Cette perte joue au détriment des personnes du troisième âge que le gouvernement devrait encourager à mettre de l'argent de côté en prévision de l'époque où elles ne pourront plus le faire. Le gouvernement veut les punir en leur enlevant leur pension parce qu'elles continuent de travailler. Voilà quelle est l'attitude du ministre envers les Canadiens âgés.

Une autre disposition du budget vise à assujettir à l'impôt les régimes d'assurance maladie que les employeurs, avec la collaboration et le consentement des employés, ont mis sur pied pour que les employés bénéficient de services médicaux satisfaisants. Le gouvernement canadien va imposer la contribution des employeurs à ces régimes, ce qui fait redouter l'effondrement de ces programmes tout simplement parce que les employés se rebellent à l'idée de payer des impôts sur de l'argent qu'ils ne touchent même pas. Qui peut reprocher cette réaction aux sept millions d'employés de tout le Canada qui participent à des régimes d'assurance maladie et à qui le gouvernement fédéral va demander de payer des impôts sur de l'argent qu'ils ne reçoivent même pas? Voilà comment le ministre des Finances traite les travailleurs canadiens.

Treize millions de Canadiens ont souscrit à des polices d'assurance-vie pour assurer l'avenir de leur famille au cas où ils décéderaient prématurément ou souffriraient de handicaps physiques. Le ministre va donc imposer les polices d'assurance-vie alors que les familles les contractent pour se protéger contre des accidents malencontreux.

Les avantages sociaux des travailleurs seront imposés autrement qu'ils ne l'étaient pas le passé. Ceux qui travaillent dans les régions septentrionales ou en mer et qui sont nourris, vêtus et logés ou dont le transport est payé par l'employeur seront imposés d'une manière beaucoup plus stricte et devront payer davantage d'impôts. Avec une telle attitude, comment le gouvernement compte-il contribuer à la mise en valeur du Nord et aider le Canada à prospérer et à exploiter ces ressources qui ont été négligées?

Parmi les autres Canadiens qui seront touchés, on peut citer les exploitants agricoles et les pêcheurs qui travaillent toute leur vie pour se constituer un petit avoir grâce à leur ferme ou à leur bateau de pêche. La seule manière pour eux d'assurer leurs vieux jours, c'est de vendre leurs biens—qu'il s'agisse de leur exploitation agricole ou de leur bateau de pêche—et d'investir le produit de la vente dans une rente d'étalement du revenu pour éviter d'être imposé au taux le plus élevé l'année de la transaction, de manière à ne pas compromettre la sécurité de leurs vieux jours. Le ministre ne va plus permettre aux exploitants agricoles, aux pêcheurs et aux chefs de petites entreprises de se prévaloir de cet avantage dont ils disposaient par le passé. En quoi est-il juste que le gouvernement supprime cette formule?

Ce ne sont là que quelques exemples qui prouvent que ce budget est une imposture. Le bill C-97 montre bien que c'est une imposture de faire croire que le gouvernement réduit ses dépenses et veut rendre notre fiscalité plus juste. Nous écopons du bill C-97 et des réductions qu'il prévoit, qui affecteront nos concitoyens au cours des cinq prochaines années. Le fédéralisme coopératif est bel et bien mort. C'est ce budget ainsi que le premier ministre qui lui ont donné le coup de grâce en refusant d'admettre que nos concitoyens ont besoin de services et, partant, d'un mécanisme permettant de les financer de façon efficace.

Le budget a pour résultat net d'accroître la part du gouvernement fédéral et d'amoindrir celle des gouvernements provinciaux. Toutefois, les gouvernements provinciaux conservent leurs responsabilités pour ce qui est d'assurer les services essentiels et nécessaires à leurs citoyens. Le gouvernement fédéral a abandonné les Canadiens dans toutes les provinces et ne fournit pas à celles-ci les moyens financiers d'assurer ces services.

Comme je le disais, le secrétaire d'État souscrit à cette mesure législative sous prétexte que les gouvernements des provinces négligent de faire état de la contribution financière et du rôle du gouvernement du Canada à ce titre. Jusqu'à quel point peut-on faire preuve de méchanceté et de cruauté envers l'électorat, ces Canadiens qui ont élu le gouvernement? Ces derniers ne devraient pas tolérer la façon dont on les traite. Beaucoup d'entre eux ne comprennent pas ce qui se passe à la Chambre des communes. Ils ne comprennent pas toujours les effets des dispositions budgétaires ou les effets d'une mesure législative comme le projet de loi C-97. Voilà pourquoi nous prenons leur défense à la Chambre et devant les comités, comme l'a fait ma collègue, l'honorable repésentante de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald), pour faire comprendre au gouvernement et aux Canadiens les effets désastreux de ces mesures financières. Voilà pourquoi nous voulons empêcher le gouvernement de se retrancher derrière un présumé programme de compression des dépenses ou encore un présumé programme de rétablissement de l'équité grâce à des mesures budgétaires.

Nous voulons démasquer le gouvernement afin que les Canadiens puissent surveiller leurs représentants élus des deux côtés de la Chambre, et qu'ils soient en mesure de les juger le moment venu. Entre-temps, nous refusons d'entendre les histoires montées de toute pièce que le gouvernement cherche à faire croire à la Chambre lorsqu'il prétend comprimer les dépenses et favoriser l'équité dans le régime fiscal tout en permettant que des services essentiels soient offerts aux Canadiens avec la même qualité que dans le passé.

Nous devons songer à ce que le bill C-97 signifie vu la conjoncture économique actuelle au Canada. Nous savons que le gouvernement a déjà dépensé une trop grande partie de l'argent des contribuables pendant trop longtemps et qu'il a accumulé des déficits excessifs. Ces déficits donnent des cauchemars à tous les Canadiens et surtout au gouvernement du Canada. Nous devons maintenir les services que nous considérons comme essentiels pour tous les Canadiens. Je puis penser à bien des façons de réunir les fonds nécessaires pour financer ces services. Il suffit de songer au déficit de 500 millions de dollars de la poste. Il y a aussi les amortissements de 675 millions de dollars pour la Voie maritime du Saint-Laurent. Ce ne serait pas difficile de trouver des fonds qui permettraient au gouvernement de maintenir le niveau actuel des paiements de transfert aux provinces afin que celles-ci puissent continuer à fournir les services dont jouissent maintenant les Canadiens. Même si le gouvernement n'est pas prêt à continuer à donner la même chose à toutes les provinces qui reçoivent maintenant des paiements de transferts, il pourrait au moins le faire dans le cas des provinces qui sont incapables de financer elles-mêmes ces services essentiels, par exemple les provinces Maritimes.

Maintenant que le ministre des Finances est arrivé à la Chambre, je lui rappelle que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, par exemple, a déjà un déficit de 200 millions de dollars; les déficits des gouvernements de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick sont presque aussi importants. Toutes proportions gardées, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a un déficit équivalent.

Je voudrais aussi rappeler au ministre que ces provinces consacrent déjà une bonne partie de leurs recettes totales aux services sociaux, à l'enseignement et aux soins de santé. A Terre-Neuve, 25 p. 100 des recettes provinciales sont consacrées à l'enseignement, 20.6 p. 100 à la santé et 17.9 p. 100 à d'autres services sociaux. Où cette province trouvera-t-elle l'argent nécessaire pour maintenir les services qu'elle offre déjà sans l'aide du gouvernement fédéral? Je rappelle au ministre que, comme je l'ai déjà signalé, la mesure à l'étude signifie essentiellement que l'ensemble des provinces, y compris les provinces de l'Atlantique, soit Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, recevront 5.7 milliards de dollars de moins qu'auparavant.

• (1650)

Dans le temps qui me reste, je voudrais parler de l'aspect humain des quatre éléments qui composent le bill C-97, mesure législative dont nous sommes saisis et qui porte sur les transferts fiscaux du gouvernement fédéral aux provinces. Comme je l'ai signalé, ces quatre points sont les versements de péréquation, la santé, les soins médicaux, les soins hospitaliers et l'enseignement postsecondaire.

Commençons par les paiements de péréquation. Ces derniers, qui visent à aplanir les disparités régionales, ne sont pas nés comme par enchantement. C'est une question qui préoccupe depuis longtemps les habitants des régions de l'Atlantique ainsi que ceux du Manitoba et de certaines parties de l'Ouest. C'est pourquoi nous qui habitons la côte est avons tant tenu à ce que le gouvernement inscrive une disposition concernant les paiements de péréquation dans le projet de la charte des droits et libertés que le gouvernement a présenté à tous les Canadiens. Cette disposition figure à l'article 36 de la charte. Si vous le voulez bien, je voudrais lire le paragraphe 2 de cet article, car il résume en quelques mots tout le concept de la péréquation. Voici:

> Le Parlement et le gouvernement du Canada prennent l'engagement de principe de faire des paiements de péréquation propres à donner aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour les mettre en mesure d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables.

Voilà en quoi consiste la péréquation, et c'est ainsi que la charte canadienne des droits et des libertés la définit.

Qu'est-il advenu de ce principe? Qu'est devenue, dans le bill C-97, cette disposition de la charte? Le gouvernement du Canada a simplement décidé d'emblée que cette disposition qui entrera en vigueur dans le cadre de la charte des droits et des libertés signifie tout simplement que le niveau de services que le gouvernement du Canada envisage d'offrir après l'entrée en vigueur du bill C-97 suffit aux fins de la charte.

Les citoyens et habitants de provinces comme la Nouvelle-Écosse se demandent ce que cette disposition leur apporte sur le plan des paiements de péréquation. Qu'obtenons-nous? Obtenons-nous quelque chose? Ces dispositions ont-elles un sens? Cela change-t-il quelque chose? A quoi bon cette disposition si le ministre des Finances et son gouvernement peuvent, sans autre forme de procès, modifier la formule et les dispositions des versements de péréquation, supprimer les garanties de recettes et modifier les modalités du financement des programmes établis en disant: «Voilà, mesdames et messieurs, c'est tout; c'est tout ce que vous aurez; peu importe cette disposition constitutionnelle.»

Cela me paraît des plus drôles car, ces dernières années, les habitants de l'est du Canada, et surtout de la Nouvelle-Écosse, avaient fondé de grands espoirs en l'avenir, forts des travaux de mise en valeur des ressources sous-marines, du changement d'attitude du gouvernement du Canada qui a bien voulu inclure dans la proposition constitutionnelle et garantir dans la loi le droit de chacune des provinces à l'égalité ainsi que le droit, sur le même pied, aux services gouvernementaux, de même que l'engagement du gouvernement du Canada à supprimer les disparités régionales. Devant une attitude de ce genre, confirmée par l'article 36 de la charte des droits et libertés, et devant les possibilités qu'offre la mise en valeur des ressources sous-marines et les nouveaux revenus qu'elle peut nous rapporter, nous avions de l'espoir pour l'avenir. Mais, là encore, on anéantit d'un seul coup cet espoir avec le budget présenté par le ministre des Finances en novembre 1981 et, aujourd'hui, avec le bill C-97 qui revendique pour le gouvernement fédéral le droit de légiférer dans ce domaine, quelles que soient les dispositions constitutionnelles en matière de péréquation ou au chapitre de la disparité régionale. Cette grande déception est très grave pour nous.

Je voudrais aborder brièvement la question des services de santé, mais d'abord celle de l'assurance-maladie. Les Canadiens, et les députés en particulier, ont parfois l'impression qu'ils sont à l'avant-garde dans le domaine des soins de santé et qu'ils dépassent de loin tous les autres pays en matière de prestation de services de santé, que ce soit sous forme d'assurance-maladie ou de soins hospitaliers. Or c'est tout simplement faux. Je connais beaucoup de pays qui consacrent aux services de santé un plus grand pourcentage de leur produit national brut que le Canada. En outre, au cours des dernières années, beaucoup de pays ont accru leurs dépenses pour les services de santé plus rapidement que le Canada. Nous ne devons pas faire preuve d'inertie dans ce domaine. Nous voulons pour les Canadiens les meilleurs services de santé qu'il soit possible de donner et il nous faut donc faire le nécessaire. Même des pays qu'on pense généralement moins bien dotés que le Canada en services sociaux et en services de santé, par exemple l'Arabie Saoudite, peuvent se flatter d'offrir des services de santé de qualité, particulièrement pour les services d'hospitalisation, et peut-être même de meilleure qualité que le Canada; voilà pourquoi il ne faut pas que nous lésinions dans cette affaire. Il n'est pas question de prétendre avoir atteint un niveau d'excellence qui nous permette de nous reposer sur nos lauriers. Pas du tout. Les députés et tous les Canadiens qui ont eu l'occasion de se faire soigner aux États-Unis, en Allemagne fédérale ou ailleurs encore savent que malgré nos excellents progrès, pour lesquels le corps médical et hospitalier mérite des félicitations, le chemin qui nous reste à parcourir exige que nous allions de l'avant.

En ce qui a trait à l'assurance-maladie, les propos du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) au sujet du traitement des médecins me font sursauter. C'est absolument ridicule de penser que les médecins n'ont pas droit à une juste rémunération pour leurs services.

M. Miller: Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. Crosby: Si les députés refusent de me croire . . .

M. Miller: Lisez les «bleus».

M. Crosby: . . . qu'ils jettent un coup d'œil aux statistiques sur le nombre des médecins qui ont quitté le Canada. Nous avons au Canada un système d'enseignement de la médecine de très haute qualité comparativement à ceux des autres pays. Nous sommes très fiers des médecins que nous formons et qui restent ici pour dispenser leurs services aux Canadiens.

Mais nous avons par ailleurs des raisons de nous inquiéter du nombre de médecins qui quittent le Canada. En 1977, ce nombre a été de 549; en 1978, de 663; et en 1979, de 605. Qu'autant de membres de la profession médicale émigrent est le signe qu'un problème existe et nous devons savoir ce que c'est. Que ce soit une rémunération insuffisante ou le manque de services et d'installations mis à la disposition des médecins, il faut y remédier, parce que, comme le ministre des Finances et chacun à la Chambre le sait, nous dépensons des sommes considérables pour former des médecins et il serait terrible de

nous priver de leurs services tout simplement parce que nous ne leur offrons pas une assez bonne situation financière.

Je crois que j'ai droit à quarante minutes et comme cette période tire à sa fin, je ne dirai qu'un mot des soins hospitaliers. Je le répète, si le gouvernement refuse de financer convenablement les soins hospitaliers, la santé des Canadiens sera mise en danger. Nous ne voulons pas qu'il en soit ainsi. En ce qui concerne les soins hospitaliers et médicaux, il faudrait établir la norme des services fournis à tous les Canadiens et, l'ayant fait, nous devrions être disposés à faire les dépenses voulues. C'est aussi simple que cela et il n'y a pas moyen d'en sortir. Nous devons établir la norme des soins et trouver ensuite les moyens pour les payer. Nous ne pouvons pas blâmer les médecins ni les dirigeants des hôpitaux. Nous devons simplement nous attaquer franchement au problème.

Permettez-moi de parler de l'enseignement postsecondaire dans les deux minutes qui restent à ma disposition. Songeons aux étudiants d'un bout à l'autre du Canada dont les carrières seront compromises si nous ne trouvons pas les fonds nécessaires pour financer l'enseignement postsecondaire. Une fois encore, nous ne devons pas oublier ce fait en envisageant les réductions.

Le moment est venu de faire face carrément à la situation et de trouver les fonds pour maintenir ces services indispensables, afin de pouvoir venir en aide à tous les Canadiens.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Avant de donner la parole au prochain intervenant, le ministre des Finances (M. MacEachen), en conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement. Le député de La Prairie (M. Deniger)—Le transport maritime international—L'imposition de la taxe sur le prix mondial; le député de Pembina (M. Elzinga)—L'administration de la justice—Les allégations concernant la production des documents; le député de Halifax-Ouest (M. Crosbie)—La Fonction publique—Les mesures prises contre un employé du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. (b) L'application de la Charte des droits.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Ouellet (au nom du vice-premier ministre et ministre des Finances): Que le bill C-97, tendant à modifier la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis, soit lu pour la 3e fois et adopté.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je crois que selon la coutume, je dois, à la troisième lecture, demander le consentement unanime à la Chambre pour donner la parole au ministre des Finances (M. MacEachen). Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Va-t-il mettre fin au débat?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je suppose qu'en demandant le consentement unanime, cela ne met pas fin au débat.

M. Taylor: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le ministre va-t-il prendre la parole une autre fois pour clore le débat?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): D'abord, aucun député ne peut prendre la parole deux fois à l'occasion du même débat et en second lieu, il n'y a jamais de débat de clôture à la troisième lecture.

● (1700)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je vous remercie de m'autoriser à intervenir au cours du débat de troisième lecture sur le bill C-97. J'aimerais à cette occasion revenir sur plusieurs points qui ont été soulevés et répondre à un certain nombre d'interrogations des députés.

Tout d'abord, on a évoqué la question du temps accordé pour débattre les différentes dispositions du projet de loi. Il faut rappeler pourtant que les députés ont rarement autant participé au cours d'un débat sur les accords fiscaux ni obtenu autant d'explications. Cela est dû en partie à la création du groupe de travail parlementaire. Ce fut là une mesure importante pour stimuler l'intérêt des parlementaires pour la question des accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et pour permettre aux députés d'exercer une influence accrue dans ce domaine. Le groupe de travail a permis de mieux comprendre les problèmes soulevés lors du débat de deuxième lecture et en comité. L'ensemble du débat n'aurait certainement pas été aussi fructueux. Tous les membres du groupe de travail, que présidait le député de Gloucester (M. Breau), sont très contents de leur expérience.

Le rapport du groupe de travail dit justement à ce propos:

Nos travaux marquent la première occasion de consultation du public et de participation active du Parlement, dans le cadre du réexamen et de la renégociation des principaux éléments du fédéralisme fiscal au Canada.

Je tiens à remercier les membres du groupe de travail parlementaire—qui appartenaient aux trois partis—pour leur précieuse contribution. Je tiens également à remercier tous les députés qui, à l'occasion de la deuxième lecture, en comité et lors de la troisième lecture, ont pris part au débat.

Je me réjouis de constater que les députés des trois partis sont d'accord avec le bill dans son ensemble. Ils ne sont pas nécessairement d'accord avec toutes les dispositions, mais au moins avec un bon nombre des principales. Je me réjouis également de constater que l'opposition approuve le projet du gouvernement au sujet du nouveau système de péréquation. C'est là un changement capital pour notre fédération et tout le monde est d'accord là-dessus.

Je suis heureux de voir que la formule de péréquation a obtenu un important appui auprès des gouvernements provinciaux. Il n'a pas toujours été possible de satisfaire aux demandes de tous, mais la plupart des provinces qui touchent des paiements de péréquation reconnaîtront, je pense, que le gouvernement a tenu compte de leurs opinions pour un certain nombre de questions importantes.

Je suis également heureux de constater que les provinces ont approuvé le maintien et l'amélioration de notre programme de stabilisation financière. En outre, elles ont approuvé d'allouer, comme il avait été proposé, 200 millions de dollars en paiements aux provinces défavorisées sur le plan fiscal, afin de compenser les effets du recouvrement des paiements de péréquation découlant du recensement de 1981. A cet égard, je devrais dire un mot des entretiens que j'ai eus avec les représentants des provinces atlantiques et de la province du Manitoba. L'accord conclu avec les provinces atlantiques leur a procuré un avantage direct. Les ministres provinciaux, y compris le premier ministre du Nouveau-Brunswick, ont su gré au gouvernement des efforts qu'il a faits pour tenir compte de leurs problèmes particuliers.

La proposition visant à payer au plus vite aux provinces productrices de pétrole leur part de la taxe fédérale à l'exportation de pétrole, a également été largement approuvée.

Le bill a évidemment suscité quelques critiques, adressées pour la plupart aux dispositions concernant le financement des programmes établis. Avant d'en arriver là, je voudrais parler du cas du Manitoba et expliquer pourquoi il n'a pas été possible d'accepter la proposition visant à augmenter les paiements de péréquation de la province proportionnellement à ceux de la province dont le taux de croissance est l'avant-dernier du pays. En effet, si nous avions accepté cette proposition, nous aurions admis que le montant alloué à une province était calculé en fonction de celui qui était alloué à une autre. Or, le principe de la péréquation repose sur l'évaluation du potentiel fiscal de chaque province. Il serait stupide de prévoir que ce paiement puisse être calculé en fonction du potentiel fiscal d'une autre province. Cela n'a jamais été le cas. Si nous avions adopté cette proposition, nous aurions largement contribué à amoindrir—je ne dirai pas saper, mais du moins amoindrir—la crédibilité du programme de péréquation. Ce serait extrêmement arbitraire.

Effectivement, la question préoccupait le Manitoba et lui posait des problèmes. Il fallait une entente susceptible de protéger une province comme le Manitoba, qu'un nouveau système de péréquation désavantageait. Si nous n'avions aucune mesure à cet égard, le Manitoba aurait vu ses paiements de péréquation diminuer la première année de la nouvelle entente quinquennale. Je pense qu'ils auraient baissé de 10 p. 100 par rapport à l'année précédente. Néanmoins, ces paiements auraient augmenté à compter de la première année de la nouvelle période en fonction de la hausse plus ou moins générale dont toutes les autres provinces auraient bénéficié.

Pour régler ce problème de transition, nous avons proposé au Manitoba une entente prévoyant la coquette somme de 165 millions sur trois ans. C'est une mesure très généreuse et sans précédent depuis l'instauration du programme. Je pense que cela règle le problème.

Vous n'ignorez pas que la péréquation doit permettre aux provinces qui touchent des paiements de péréquation de porter leurs revenus à un certain niveau. Nous établissons une norme qui nous semble juste et suffisante et nous versons la différence aux provinces qui ont moins. Grâce aux mesures transitoires proposées par le gouvernement, pendant trois ans, les recettes fiscales du Manitoba, par habitant, seront supérieures à celles des autres provinces bénéficiant de la péréquation. En fait, en 1982-1983 et en 1983-1984, elles pourront dépasser celles de l'Ontario.

Je sais que deux députés ont proposé sérieusement un amendement grâce auquel les recettes fiscales du Manitoba auraient été supérieures à celles de l'Ontario pendant la totalité de la nouvelle entente quinquennale, même si l'Ontario ne reçoit pas de paiements de péréquation. A mon avis, cela aurait créé de sérieux problèmes. Cela aurait été inadmissible du point de vue de la péréquation. L'amendement était inacceptale parce qu'il était très coûteux, mais aussi parce qu'il n'était pas valable dans l'optique de la péréquation considérée du point de vue des moyens fiscaux de diverses provinces. Voilà ce que je pense du cas du Manitoba.

• (1710)

Outre la récupération qui représente 30 millions dans le cas du Manitoba, nous avons prévu des modalités transitoires qui vont coûter 165 millions de plus. Dans un programme de péréquation, si l'on veut se guider sur les moyens budgétaires envisagée par rapport à une norme, il faut que les provinces aient droit à des montants différents. Sinon ce n'est plus de la péréquation.

Il n'est pas inutile de rappeler, pour éviter des relents d'amertume, que lorsque nous avons amorcé la dernière période de péréquation, la province du Manitoba avait droit à beaucoup plus que les provinces atlantiques; sa cadence d'accroissement était beaucoup plus rapide. C'est le contraire qui se passe cette fois-ci, à cause du jeu de la norme et des moyens fiscaux du Manitoba. A mesure que les moyens fiscaux d'une province augmentent, ses droits à la péréquation diminuent. Plus elle se rapproche de la norme, plus le montant auquel elle a droit diminue. Voilà le principe général. Nous avons cherché à aider le Manitoba à la suite des entretiens que nous avons eus, mes services et moi, avec le ministre des Finances de cette province.

Il a été également dit dans le débat que la norme de cinq provinces proposée pour la nouvelle formule de péréquation serait mal choisie parce que rien ne démontrerait que les cinq provinces retenues conviennent pour l'établissement d'une moyenne nationale. Je rappellerai aux députés que les cinq provinces en question, c'est-à-dire le Manitoba, l'Ontario, le Québec, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan, comptent 80 p. 100 du total des populations provinciales. En outre l'Alberta, qui est la plus importante des provinces exclues de la norme, ne peut certainement pas être considérée comme plus représentative de toutes les provinces que n'importe quelle des cinq provinces-étalons. Les recettes qu'elle tire de ses richesses naturelles la classent à part des neuf autres provinces. Quant aux quatre provinces atlantiques exclues de la norme, il faut observer que leur inclusion donnerait une norme moins élevée que celle du bill.

Je ne m'écarterai pas du sujet pour faire des commentaires sur l'idée initiale d'amener toutes les provinces à la norme ontarienne. J'avais estimé que cette norme était bonne. J'avais estimé que nous accrochions les destinées des provinces titulaires de la péréquation à la norme admirable que fournissait la province de l'Ontario, mais tout le monde n'a pas partagé la confiance que j'avais dans la stabilité de cette province.

Par conséquent, je suis passé à la formule des cinq provinces qui, de l'avis des représentants provinciaux—et il faut tenir compte de leur avis—devrait être plus stable à long terme. Voilà pourquoi nous sommes passés de l'étalon Ontario à l'étalon des cinq provinces. La quasi-totalité des provinces qui reçoivent des paiements de péréquation considèrent que cette norme est préférable à celle de l'Ontario même si je suis sûr qu'elles auraient toutes préféré garder la formule de péréquation antérieure, ce qui, en l'occurrence, était impossible.

Permettez-moi de dire quelques mots au sujet du financement des programmes établis, la partie du bill qui a essuyé les attaques des députés de l'opposition. Compte tenu des renseignements erronés et des arguments boiteux qu'il nous a été donné d'entendre au cours du débat, il me semble opportun de commencer par résumer brièvement ce que le bill C-97 entend faire au sujet du financement des programmes établis.

C'est simple: il n'y a que deux articles en cause. L'article 6 indique que la somme totale qui doit être versée à ce titre sera payable comptant ou par le biais des transferts fiscaux et de la péréquation s'y attachant. Ensuite, on y énonce le montant total qui peut être versé à toute province en calculant la contribution fédérale par tête d'habitant pour l'assurance-hospitalisation, l'assurance-maladie et l'enseignement post-secondaire aux termes des arrangements de partage des coûts de 1975-1976, multipliée par la population de la province pour l'année en cours, à laquelle on ajoute la croissance de l'économie canadienne. Donc, le montant total auquel un gouvernement provincial a droit est calculé à partir des contributions réelles de 1975-1976, indexées au taux de croissance de l'économie canadienne. Il vaut la peine de signaler qu'en 1975-1976 le gouvernement fédéral versait le maximum de contributions à ces programmes. Si le montant intégral de la contribution fédérale est indexé chaque année au taux de croissance de l'économie, cela donne un montant joliment imposant, qui continuera sans cesse de croître.

Je n'ai pas entendu un seul membre de l'opposition critiquer l'un ou l'autre de ces éléments. Les contributions fédérales aux programmes de frais partagés ont été fondées sur ce qu'il en coûte pour offrir l'assurance-maladie et l'enseignement post-secondaire. Lorsque l'on est passé, il y a cinq ans, de la formule du partage des coûts à une méthode de financement global, cela semblait une base juste, qui l'est d'ailleurs toujours. Les montants auxquels les gouvernements provinciaux auront droit à compter de 1982-1983 partiront de cette base et augmenteront avec la population. Cela ne constitue pas une méthode déraisonnable, étant donné que les services de santé et d'enseignement sont offert à la population et que la base augmente avec la population.

Enfin, il semble raisonnable de supposer que les contributions fédérales à ces programmes doivent croître au même rythme que les prix et les revenus au Canada. Il semble qu'on arrive à ce résultat par une indexation sur le produit national brut. Si les trois éléments du montant total semblent raisonnables, il est difficile de comprendre pourquoi le fait de les combiner soulève tant de critiques.

Qu'est-ce que les députés de l'opposition voudraient que nous fassions au moment où la compression des dépenses fédérales s'impose? Soutiennent-ils que nous devons poursuivre un transfert—et il ne s'agit de rien d'autre—qui, à l'origine, visait à garantir les recettes provinciales provenant de l'impôt sur le revenu pendant la mise en application, il y a dix ans d'une réforme fiscale, dont les répercussions à court terme sur les recettes étaient difficilement prévisibles? Depuis dix ans que la réforme fiscale est en vigueur, la période d'adaptation nécessaire doit sûrement être terminée. Est-il vraiment essentiel de poursuivre, pas même le paiement de transition, mais un versement visant à compenser pour la baisse des rentrées provinciales que son abolition entraînait? Cela compense la suppression du revenu garanti. Un régime qui s'appuie solidement sur les coûts réels de 1975-1976, qui croît proportionnellement à la population et à l'économie brute nationale, est un mode très honnête de financement de l'enseignement postsecondaire et des soins médicaux par le gouvernement fédéral.

• (1720)

Un certain nombre de députés de l'opposition, encore aujourd'hui je crois, ont dit que les réductions n'affectent pas les transferts aux provinces mais les paiements de transfert destinés aux hôpitaux et aux universités. Ils prétendent que la garantie de recettes qui a été supprimée servait à financer les hôpitaux et les universités. Si c'est effectivement le cas, j'aimerais que l'on me fournisse des preuves, car cela reste encore à prouver. Le budget des dépenses montre au contraire une augmentation régulière du montant des paiements de transfert, et personne n'a remis ces chiffres en cause. Au cours des cinq prochaines années, le montant des paiements de transfert va augmenter, comme je l'ai dit au comité, de 12 à 13 p. 100 . . .

Mlle MacDonald: Les paiements comptant vont diminuer.

M. MacEachen: . . . sur la base des chiffres réels pour l'année financière 1975-1976. Puisque nous en sommes à parler des hôpitaux et des universités, je pense qu'un bon nombre de leurs trésoriers auraient été bien contents si le montant des subventions accordées par les provinces avait progressé aussi rapidement que le montant des contributions fédérales destinées à ces mêmes provinces. Ils auraient des raisons supplémentaires de se réjouir si les provinces promettaient d'augmenter le montant des contributions au rythme prévu par le projet

de loi C-97 pour les sommes que le gouvernement fédéral accorde aux provinces au titre du financement des programmes établis. Est-ce que les provinces ont promis d'augmenter les subventions qu'elles vont verser à l'enseignement postsecondaire et aux services de santé au cours des cinq prochaines années? Pas que je sache. Nous, oui. C'est pourquoi on a tort de reprocher au gouvernement fédéral . . .

Mlle MacDonald: Nous le ferons quand même.

M. MacEachen: . . . d'avoir réduit ou de vouloir réduire le montant des paiements qu'il verse à ces fins.

M. Chrétien: Les provinces, elles, procèdent à des réductions.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, l'opposition se plaint beaucoup sur certains points, qu'il s'agisse de la diminution des crédits pour les soins de santé et l'enseignement ou l'augmentation des frais et la dégradation des services; mais on ne peut en rejeter la faute sur le gouvernement fédéral. Pas plus que le gouvernement fédéral ne peut résoudre seul les problèmes actuels sur la base des accords actuellement en vigueur.

Cela dit, j'estime que ces critiques sont tout à fait injustifiées. Tous les députés s'inquiètent, à juste titre, de la qualité des services de santé et de l'enseignement postsecondaire, et j'espère qu'ils continueront de le faire. C'est précisément pour éliminer les motifs de leur inquiétude que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) et le secrétaire d'État (M. Regan) consultent les ministres provinciaux de la Santé et de l'Éducation. Les deux ministres fédéraux veulent être en mesure de nous assurer, comme le groupe de travail l'a demandé, que les crédits alloués par la Chambre aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire, ainsi que les recettes fiscales afférentes à ces secteurs que nous avons cédées aux provinces, sont bien dépensés à ces services. C'est ce que nous a demandé de faire le groupe de travail.

M. Blenkarn: Il vous a également demandé de ne pas les restreindre.

M. MacEachen: Ces ministres voudraient participer à la planification des programmes, afin d'être sensibles et de s'adapter aux nouveaux besoins de l'économie canadienne. Il est un fait qu'à notre avis notre système universitaire national devrait répondre aux besoins de notre société et de notre économie. Toutefois, les ministres fédéraux n'ont jamais eu la possibilité, ces dernières années, de participer aux discussions du conseil des ministres à ce sujet, même s'il avait été clairement entendu qu'ils le pourraient à la suite des négociations de 1977. Les ministres provinciaux ont refusé de discuter des inquiétudes bien justifiées du gouvernement central à l'égard des programmes de santé et d'enseignement.

Il ne s'agit pas uniquement d'une question de gros sous. Évidemment, l'argent c'est important, mais la Chambre doit également avoir la certitude que les crédits alloués à ces programmes sont bien dépensés à cette fin et que les universités, qui sont des organismes nationaux—poursuivent des objectifs nationaux. Si je puis faire une remarque personnelle, j'ai constaté à regret ces dernières années que les universités semblaient être de plus en plus tournées vers les provinces et s'intéresser davantage aux préoccupations provinciales et locales que nationales. Si cette situation se prolonge, ce sera très regrettable, à mon sens.

Enfin, monsieur l'Orateur, je tiens à souligner que plusieurs députés de l'opposition ont avancé, à l'égard de l'indemnisation relative à la garantie de recettes, dans le cadre du financement des programmes établis, des arguments qui vont tout à fait à l'encontre de ceux des provinces.

Une voix: Ils ne vont pas à l'encontre de vos arguments.

M. MacEachen: Au comité permanent ainsi qu'à la Chambre, des députés ont prétendu que la garantie des recettes fait partie intégrante des dépenses allouées aux programmes. Il est assez étonnant, monsieur l'Orateur, que les ministres provinciaux n'aient guère insisté sur ce point, lors de nos rencontres qui ont abouti à la rédaction de ce bill. Évidemment ils auraient voulu considérer la garantie des recettes, mais ils n'ont pas été jusqu'à soutenir comme le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) . . .

Mlle MacDonald: Sur la foi de ce que disait Don Macdonald.

M. MacEachen: . . . que la garantie de recettes faisait partie intégrante du financement du programme. Et cela pour l'excellente raison que selon ce qu'ils ont toujours dit, la garantie des recettes ne doit pas être considérée comme un transfert de programmes.

M. Chrétien: Et voilà!

M. MacEachen: Voilà ce qu'ils ont fait. A la réunion des premiers ministres à Victoria au mois d'août dernier, je pense, ils ont publié un communiqué. L'occasion était belle pour les premiers ministres des dix provinces de nous dire ce qu'ils pensaient de la garantie de recettes. Dans l'énumération des contributions fédérales à ces programmes, ils se sont bien gardés de mentionner la garantie de recettes. Donc quand les provinces laissent tomber faute d'arguments, quand les premiers ministres décident de ne pas faire figurer cela parmi les contributions fédérales, pouquoi les députés de l'opposition s'acharnent-ils à vouloir se montrer plus héroïques que les ministres provinciaux des Finances eux-mêmes?

On a également suggéré de reconduire le FPE pendant un an ou deux comme les provinces l'ont demandé à plusieurs reprises. Ce serait donc épatant de pouvoir ne pas se soucier de modération pendant quelques années et de reconduire cela. Voilà ce qu'ils ont réclamé depuis le début, mais selon moi c'était inacceptable. L'amendement de reconduction coûterait au trésor fédéral 1.7 milliard pendant les deux prochaines années. Ils me demandaient jeudi d'envoyer 1.7 milliard de plus aux provinces pendant les deux prochaines années, alors que nous cherchons ici à faire preuve de modération. Je m'étonne que les députés de l'opposition, spécialement ceux de l'opposition officielle—qui s'en prennent tous les jours au ministre des Finances, qui tous les jours exigent une réduction du déficit—aient pu s'amener pleins d'entrain un jeudi après-midi pour balancer 1.7 milliard d'une chiquenaude, sans penser à ce que disent le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) et le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), ces tenants d'une stricte discipline budgétaire fédérale. Ils ont toutefois laissé le député de Kingston et les Îles faire à sa tête et devenir le généreux fournisseur de 1.7 milliard de dollars, à ne pas dépenser pour les universités . . .

• (1730)

Mlle MacDonald: Vous pouvez le dire!

M. MacEachen: . . . à ne pas dépenser pour l'enseignement postsecondaire. Si c'était le cas, on pourrait sympathiser, mais pourquoi dépenser de l'argent pour quelque chose que les premiers ministres eux-mêmes ont dit ne pas faire partie des paiements destinés à l'enseignement postsecondaire?

Puis-je maintenant passer . . .

Mlle MacDonald: Vous faites bien de laisser ce sujet au plus vite!

M. MacEachen: Ma foi, monsieur le président, ce sujet me plaît, car les députés de l'opposition sont en train de faire valoir des arguments que les gouvernements provinciaux ont plutôt négligés parce qu'ils connaissent les faits. Toutefois, je tiens à dire un mot . . .

M. Chrétien: Ce n'est pas le cas de Flora.

Mlle MacDonald: Ni de Don Macdonald.

M. MacEachen: . . . des paiements calculés en fonction de la population de la province, dont j'ai traité dans la Partie II du projet de loi. On a dit que les dispositions sur ces paiements sont injustes, car elles empêcheraient la Saskatchewan de toucher ces paiements, alors même que cette province est assujettie au recouvrement. J'aimerais en dire un mot, car il importe de démontrer que les provinces ont été traitées avec justice.

Pourquoi avons-nous inséré dans le bill des dispositions sur le paiement calculé en fonction de la population de la province? En raison des difficultés financières que les provinces ne manqueraient pas d'éprouver si nous agissions maintenant comme nous l'avons toujours fait, soit en imposant tout simplement ces recouvrements. Ainsi, le ministre des finances de Terre-Neuve qui, sauf erreur, envisageait de devoir rembourser entre 60 et 70 millions de dollars, aurait bien du mal à élaborer un budget si nous insistions sur ces recouvrements. C'est en réponse aux inquiétudes que le ministre des Finances de Terre-Neuve, le premier ministre Hatfield, M. Matheson, M. MacPhail et M. Schroeder ont formulées à cet égard que nous avons examiné les répercussions sur leurs budgets et que nous avons inséré cette disposition.

La disposition relative au paiement calculé en fonction de la population d'une province vise à atténuer les difficultés financières des provinces qui remplissent deux conditions. Tout d'abord, elles doivent être assujetties au recouvrement d'une partie du paiement de péréquation qui leur serait payable pour les années financières 1980-1981 et 1981-1982 par suite des données démographiques les plus récentes qui figurent dans le recensement de juin 1981. Deuxièmement, leur capacité financière en 1982-1983 doit être inférieure à la normale, indiquant que le processus de recouvrement habituel leur imposerait une charge financière trop lourde au moment où il serait amorcé. La province de la Saskatchewan répond à la première exigence mais pas à la seconde. En fait, d'après des calculs récents basés sur une nouvelle amélioration de la situation, amélioration qui marquera le calcul des versements de péréquation au cours des cinq prochaines années, la capacité fiscale de la Saskatchewan est actuellement tout à fait comparable à celle de la Colombie-Britannique; seule, celle de l'Alberta lui est supérieure.

On trouve dans le bill à l'étude une des raisons qui expliquent la situation très enviable de la Saskatchewan. L'article 10 prévoit le versement à la Saskatchewan de 273 millions de dollars sur le Fonds du revenu consolidé au titre des droits sur les importations de pétrole. C'est là un montant énorme pour une province dont la population n'atteint pas le million. Je me réjouis de voir cette province bénéficier de ses ressources. Cette nouvelle source de recettes vient s'ajouter aux autres, comme les redevances sur le pétrole, la potasse, l'uranium et les autres minéraux, et celles que lui rapportent une économie agricole florissante.

J'ajoute en passant qu'à la lecture du budget déposé le 18 mars par le ministre des finances de la Saskatchewan, je n'ai trouvé aucune indication que les recouvrements de paiements de péréquation effectués en fonction de la population grèveraient les finances publiques de la province. Voilà pourquoi le bill ne comporte pas de disposition concernant la Saskatchewan. C'est parce qu'elle dispose de ressources fiscales considérables que ces recouvrements ne grèveront pas ses finances publiques.

Je sais que les députés ont proposé des amendements. Il n'a pas été possible de les accepter parce que nous nous efforçons de suivre une certaine stratégie d'austérité fiscale. Nous ne pouvons pas répondre à tous les besoins des provinces. Nous estimons cependant que nous avons proposé un système équitable. Nous avons prévu que les paiements accordés en vertu du programme de financement des programmes établis indispensables aux Canadiens augmenteront dans les cinq prochaines années au rythme moyen de 12 à 13 p. 100. Nous avons consacré dans le bill un système de péréquation qui, à mon avis, emporte l'adhésion de la plupart des provinces qui touchent des paiements de péréquation.

Mlle MacDonald: Ces paiements baisseront de 4.6 p. 100 l'année prochaine!

M. MacEachen: Par conséquent, je suis ravi d'avoir pu participer à cette importante entreprise. J'espère que le bill C-97 sera adopté assez rapidement pour que le gouvernement fédéral puisse faire ces paiements aux gouvernement provinciaux, de sorte qu'ils ne soient pas obligés de rajuster leur budget parce qu'ils ne les ont pas reçus.

Mlle MacDonald: Allez expliquer cela aux étudiants.

M. MacEachen: Je vous remercie d'être restée, Flora.

M. Blenkarn: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le ministre des Finances aurait-il une minute ou deux pour répondre à une question? Sait-il que d'après les chiffres du ministère de la Santé et du Bien-être social, le gouvernement fédéral n'assume à l'heure actuelle que 47 p. 100 du coût des soins de santé, et qu'avec la réduction de $35 par tête d'habitant qu'il prévoit au niveau des paiements de transfert aux provinces, sa contribution chutera énormément, passant de 47 p. 100 à 43 ou 42 p. 100 environ?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a fait un témoignage très éloquent devant le comité; elle a déclaré que la suppression de la garantie de recettes ne nuirait pas au financement des services de santé et de l'enseignement postsecondaire et ne nous empêcherait pas de respecter les obligations que nous avons assumées en nous basant sur le coût réel, en 1975-1976.

M. Thacker: Monsieur l'Orateur, le ministre a déclaré qu'il a dû réduire ses dépenses, parce que les provinces n'offrent pas les services prévus dans le FPE, surtout à l'échelon universitaire; pourrait-il s'expliquer un peu mieux? Le ministre de la Justice (M. Chrétien) a dit que c'était surtout vrai pour le Québec. La plupart d'entre nous avons toujours pensé que les provinces de l'Atlantique ont consacré beaucoup d'argent à l'instruction des jeunes gens qui venaient ensuite s'établir dans le centre du Canada, dans le Nord et dans l'Ouest. Par conséquent, quelle preuve a-t-il que le ministre a raison, en ce qui concerne les régions en dehors du Québec, de dire que les universités n'ont pas offert une instruction dont les Canadiens de toutes les régions du pays ont pu bénéficier?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, ce que je disais . . .

Mlle MacDonald: Ce n'est pas ce que vous pensiez.

M. MacEachen: . . . et je pense qu'il convient de l'expliquer, c'est que le gouvernement du Canada paie plus de 50 p. 100 des dépenses d'exploitation dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. Dans une province, il y a même une université qui reçoit 120 p. 100 de ses dépenses d'exploitation.

Mlle MacDonald: Ce n'est pas ce qu'il demande.

M. MacEachen: Voilà en quoi consistent nos subventions dans le domaine de l'enseignement postsecondaire.

Mlle MacDonald: Ce n'est pas ce qu'il demande.

M. MacEachen: Le député me demande des preuves que les universités n'ont pas le caractère national que nous préconisons. Autrement dit, il me demande pourquoi je m'inquiète du fait que le gouvernement canadien n'a pas eu, par exemple, par l'intermédiaire du secrétaire d'État (M. Regan), l'occasion d'aborder avec les provinces la question des objectifs nationaux en matière d'enseignement postsecondaire.

• (1740)

L'une des raisons est objective. Ces dernières années, en effet, aucun ministre fédéral n'a pu siéger à l'assemblée des ministres provinciaux de l'éducation pour débattre de l'ensemble de la question. Cela ne s'est pas fait ces dernières années. Le problème a été abordé à la conférence des premiers ministres, bien qu'aux dernières négociations il fût entendu que le gouvernement fédéral aurait son mot à dire. Voilà une raison objective.

Si l'on veut passer sur le plan de la subjectivité, l'une des plus grandes richesses du Canada me semble tenir au fait que nous avons, d'un océan à l'autre, des universités qui peuvent nous apporter énormément. A mon avis, l'importante contribution de ce milieu doit suivre une orientation nationale. Il est regrettable qu'on adopte trop souvent une perspective uniquement provinciale. Comment faire autrement, dans les circonstances, puisque le gouvernement fédéral se trouve, à toute fin utile, exclu du débat sur les objectifs de l'enseignement postsecondaire.

M. Blaikie: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le ministre des Finances (M. MacEachen) a cité les arguments des provinces qui ne considèrent pas l'argent attribuable à la compensation pour la fin de la garantie des revenus comme des fonds aux fins des services médicaux et de l'enseignement postsecondaire. Le ministre des Finances voudrait-il nous dire s'il a toujours été d'accord avec cette position ou s'il a déjà été contre?

M. MacEachen: Il était de mon devoir, monsieur l'Orateur, quand j'ai commencé à négocier avec les provinces, d'examiner tous les faits concernant le rôle de la garantie des revenus. Je ne crois pas avoir eu d'opinions bien arrêtées sur la garantie des revenus avant d'entreprendre ces négociations.

Mlle MacDonald: Avez-vous des opinions bien arrêtées sur quoi que ce soit?

Une voix: Et vous?

M. MacEachen: Quand j'ai été en possession de toutes les données, j'ai conclu qu'il y avait de très bonnes raisons de dire que la garantie des revenus n'était pas une contribution reliée à un programme. Je doute que je me sois prononcé officiellement sur la garantie des revenus avant cela.

M. Jack Murta (Lisgar): C'est avec beaucoup d'intérêt et d'espoir, monsieur l'Orateur, que j'ai écouté l'intervention du ministre des Finances (M. MacEachen), car nous, députés du Manitoba, avons le sentiment que les habitants de notre province portent un intérêt qui n'est pas seulement passager à cette mesure législative que nous étudions actuellement.

Je suis déçu que le ministre des Finances n'ait rien dit de nouveau sur la manière de venir à bout des difficultés qui préoccupent les Manitobains.

En terminant son discours, le ministre a formulé l'espoir que cette mesure législative soit adoptée et affirmé que les provinces seraient d'accord avec lui. Mais supposons que vous habitiez au Manitoba et qu'en cinq ans, vous voyiez vos recettes dans une région donnée baisser de près de 600 millions de dollars. Ce manque à gagner, il faudra évidemment que vous vous débrouilliez d'une manière ou d'une autre pour le combler.

Puisque nous sommes en récession et que l'économie n'est pas spécialement florissante, il n'est pas nécessaire d'être un expert en questions financières, constitutionnelles ou fédéralo-provinciales pour savoir que la qualité des soins médicaux au cours des prochaines années va pâtir sérieusement dans une province comme le Manitoba. Les conditions sont propices pour que les qualités des services se dégradent, à tout le moins, gravement.

Au Manitoba, cette situation est ressentie avec une telle acuité que l'opposition s'est littéralement ralliée pour faire pièce au ministre des Finances, en tenant des propos positifs et en défendant une position constructive. En ce qui concerne les députés manitobains, il y a lieu de mettre en doute l'efficacité de leurs arguments ou même se demander si c'en était bel et bien. Le député de Saint-Boniface (M. Bockstael) ainsi que celui de Winnipeg-Fort-Garry (M. Axworthy) essayaient de convaincre le ministre, le secrétaire parlementaire et les hauts fonctionnaires des finances du besoin impérieux d'accorder de l'argent à une province comme le Manitoba au cours des prochaines années pour lui permettre de financer ses services de santé et d'enseignement secondaire.

Je n'ai pas l'intention de m'éterniser, monsieur l'Orateur, car à l'instar de nombreux autres députés à la Chambre, je ne suis pas expert dans ce domaine. Tout ce que je sais, M. l'Orateur, c'est qu'on aura forcément des problèmes si des sommes importantes font défaut pour couvrir les dépenses, notamment dans un domaine comme les soins médicaux. C'est ce qui nous inquiète et qui nous déçoit, car le ministre des Finances n'a pas entrepris ce qu'il aurait pu faire en proposant notamment un amendement pour rassurer des provinces comme le Manitoba.

Il est rare que je cite un ministre des Finances d'une province. Je ne me souviens pas d'avoir déjà cité à la Chambre un ministre des Finances néo-démocrate d'une province. Je crois que le ministre des Finances du Manitoba a présenté des instances passablement fondées au gouvernement d'Ottawa. Il a présenté son point de vue d'une façon très directe quand il a commenté la norme des cinq provinces et la norme représentative moyenne que propose le gouvernement. Je pense que son argument devrait être repris à la Chambre; selon lui, cela contredisait le principe même de la péréquation, qui sera bientôt incorporé dans la constitution canadienne. La constitution va entrer en vigueur, je suppose, et nous aurons l'occasion de participer aux cérémonies dans quelques jours. Voici en quels termes la résolution constitutionnelle expose toute la question de la péréquation:

> Le Parlement et le gouvernement du Canada prennent l'engagement de principe de faire des paiements de péréquation propres à donner aux gouvernements provinciaux des revenues suffisants pour les mettre en mesure d'assurer les services publics à un miveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables.

La loi que nous nous disposons à voter ne va pas donner ce résultat dans le cas de certaines provinces. C'est ainsi qu'au termes du bill C-97, de 1982-1983 à 1986-1987, pour le Manitoba, les effets seront négatifs puisque la province perdra plus de $3,000 par famille, $2,786 pour être exact. Il faudra trouver cet argent quelque part ou la qualité des services va baisser. Ce n'est pas plus compliqué que cela.

Voila la cause essentielle de la déception que j'ai ressentie cet après-midi en écoutant le ministre des Finances, car j'espérais qu'il nous proposerait un amendement ou qu'il se montrerait moins intransigeant, au lieu de se contenter de rappeler ce que la plupart d'entre nous savent depuis longtemps. Le gouvernement du Manitoba a sûrement déjà tenu compte des chiffres que le ministre a avancés cet après-midi comme il a déjà prévu le manque à gagner que va subir le Manitoba. Ce manque à gagner sera beaucoup plus élevé que pour la plupart des autres provinces. En fait, ce montant d'environ $2,700, soit près de $3,000, représente cinq fois le coût moyen pour les provinces riches, et sera supérieur de 50 p. 100 à la moyenne pour les provinces pauvres. Le Manitoba, qui représente 4.2 p. 100 de la population canadienne et 3.7 p. 100 de la production nationale, assumera environ 10.2 p. 100 du coût net des compressions budgétaires fédérales. C'est injuste, je ne saurais trop insister là-dessus. Les provinces pauvres assumeront environ 71.6 p. 100 des restrictions budgétaires, alors qu'elles représentent 43.5 p. 100 de la population et 36 p. 100 de la production nationale. Par contre, les provinces riches n'assument que 20 p. 100 des compressions budgétaires, même si elles accaparent 50 p. 100 de la population et 63 p. 100 de la production nationale. C'est ridicule. On ne peut pas appeler cela de la péréquation. C'est injuste.

• (1750)

Au cours des cinq prochaines années, les paiements de péréquation du Manitoba diminueront de 1.7 p. 100. Selon l'entente actuelle, ils auraient augmenté de 1.9 p. 100. De toute évidence, les Manitobains voudraient obtenir le maximum du gouvernement fédéral. Il devrait certainement y avoir un moyen terme. Il existe certainement une solution intermédiaire entre ce que souhaitent les députés représentant les électeurs du Manitoba et ce que fait actuellement le gouvernement fédéral. Ce dernier n'a cherché à faire aucun compromis en ce qui concerne le partage des frais.

Le ministre et les députés savent pertinemment que les provinces qui feront les frais des compressions budgétaires fédérales sont justement celles dont la marge de manœuvre est la plus réduite. C'est là le grand problème du Manitoba et de certaines des provinces Maritimes. D'après les indices économiques pour la période allant de 1976 à 1981, le Manitoba se classe au dernier rang pour la production, l'emploi et la croissance des investissements, et pourtant, le pourcentage d'augmentation de ses paiements de péréquation sera moitié moindre que la moyenne nationale. Il n'est que de 3.27 p. 100 contre 6.98 p. 100.

Malgré ces chiffres, nous n'avons pas réussi à convaincre le gouvernement fédéral de relâcher les cordons de la bourse et d'examiner la situation de façon plus réaliste. Le Manitoba n'a pas les ressources voulues pour absorber de telles pertes financières sans que tous ses citoyens en ressentent les effets, que ce soit dans le Nord, à Flin Flon, Churchill, au Pas ou à Thompson, dans le centre de la province, dans le Sud, à Winnipeg ou à Brandon. Les effets s'en feront sentir et ne cesseront de s'accentuer tant que la loi sera en vigueur.

Le Manitoba n'a tout simplement pas les moyens de supporter le fardeau financier que le gouvernement fédéral cherche à lui imposer. Cette façon d'agir du gouvernement fédéral est insensée. Par suite des réductions, les provinces qui ont le plus grand besoin d'accroître leur activité économique deviennent les plus impuissantes à le faire en raison de la portée de ce projet de loi.

Durant les cinq ans d'existence du projet de loi le gouvernement va réduire d'environ 719 millions les fonds accordés au Manitoba. Je le répète, ce coût va représenter environ $2,800 pour une famille de quatre personnes. Je signale à nouveau que cette mesure est prise en période de récession, de hausse durable des taux d'intérêt et de marchés d'exportation peu actifs alors que non seulement au Manitoba mais dans toutes les provinces, il y a longtemps qu'un si grand nombre d'entreprises ont fait faillite.

Les Manitobains n'ont simplement pas les moyens voulus de payer des impôts provinciaux supplier à l'insuffisance des paiements fédéraux. Les fonds manquent car l'économie n'est pas assez vigoureuse.

La situation n'est pas particulière au Manitoba car il en est de même pour toutes les provinces. Dans une moindre mesure pour certaines et dans une large mesure pour d'autres. Dans le cas des Maritimes, la situation est grave. Ces propositions vont entraîner une diminution sensible de l'aide fédérale à des programmes nationaux. Je doute que cette loi soit le produit d'une politique mûrement réfléchie.

Il découle des entretiens qui ont eu lieu entre le ministre des Finances, le ministre des finances du Manitoba et quelques fonctionnaires, que cette politique n'est pas le fruit d'une longue réflexion. Comme je l'ai déjà dit, le gouvernement et les députés représentant le Manitoba devraient trouver une position mitoyenne entre le projet de loi et ce qu'on réclame pour maintenir les normes d'hygiène et d'éducation auxquelles les Manitobains ont droit. Nous aurions dû consacrer une année entière à effectuer la transaction. Mais cela ne devait pas se réaliser.

Puisque le gouvernement fédéral se retire de l'assurance-maladie et de l'éducation, nous verrons sans doute apparaître des systèmes très divers dans ces deux domaines. Il se peut que les provinces riches soient avantagées. Il va sans dire que les provinces de l'Ouest à l'exception du Manitoba, disposent d'installations modernes dernier cri en ce qui concerne la recherche, l'infrastructure et la technologie, des systèmes bien supérieurs à ceux du Manitoba et des quelques provinces maritimes.

Quand on considère l'ensemble du système non seulement pour ce qui est de l'assurance-maladie, on se demande pourquoi le gouvernement a pris cette orientation. Presque tous les intéressés se sont opposés à cette partie du projet de loi, dont le groupe parlementaire sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Le Conseil économique du Canada n'a pas été très élogieux quant à l'orientation prise par le gouvernement. Le Conseil canadien de développement social, le Conseil d'affaires des questions nationales et bien d'autres groupes s'inquiètent de cette nouvelle orientation. Ils s'inquiètent de l'avenir, ils s'inquiètent que certaines provinces sont mieux équipées au point de vue médical que d'autres.

En somme, nous sommes déçus que le ministre des Finances n'ait pas compris la gravité de certains problèmes qui vont surgir au cours des prochaines années.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Pour éclairer celui qui viendra me remplacer au fauteuil, le député compte-t-il reprendre son discours à 8 heures?

M. Murta: J'ai terminé, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Tom McMillan (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir participer au débat sur le bill C-97, loi modifiant la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis et prévoyant des paiements à certaines provinces.

Comme on l'a déjà dit au cours du débat, le bill vise plusieurs objectifs. Il vise notamment à prolonger de cinq ans l'application des programmes régis par la loi qui autorise les principaux paiements de transfert entre le gouvernement fédéral et les provinces et plus particulièrement le financement des programmes établis et les paiements de péréquation. Le projet de loi prévoit la suppression de la garantie de recettes prévue au titre du financement des programmes établis, ce qui va entraîner une diminution substantielle des paiements que le gouvernement fédéral va verser aux provinces au cours des cinq prochaines années au titre du financement des programmes établis.

En ce qui concerne maintenant les paiements de péréquation, une nouvelle formule va remplacer celle qui était en vigueur depuis 1977.

Au cours de mon intervention, je compte mettre l'accent sur l'application des dispositions concernant le financement des programmes établis et les paiements de péréquation dans les provinces atlantiques et en particulier dans la mienne, l'Île-du-Prince-Édouard. J'aimerais tout d'abord parler du financement des programmes établis. Je m'intéresse depuis un certain temps déjà à la question des accords qui régissent le financement des programmes établis dans le domaine de l'enseignement secondaire, de l'assurance-maladie et de l'assurance hospitalisation, et plus particulièrement depuis que le gouvernement a annoncé, lors de la présentation de son budget le 28 octobre 1980, qu'il comptait réaliser des économies substantielles sur l'enveloppe du développement social.

Permettez moi de citer un passage de ce budget, qui était un peu moins abominable et peut-être un peu moins choquant que le dernier. On pouvait lire ceci dans le budget d'octobre 1980:

> Le gouvernement se propose de réaliser des économies dans ce domaine . . .
>
> En l'occurrence l'enveloppe des affaires sociales.
>
> . . . pour contribuer à financer des initiatives dans d'autres secteurs. En raison du caractère statutaire d'une bonne partie des dépenses considérées, on a supposé que les économies ne commenceraient qu'en 1982-83. Elles devraient comporter des réductions des transferts fédéraux aux provinces, dans les domaines relevant de la compétence de ces dernières. Les économies pourraient être réutilisées en partie dans la même enveloppe.

Je voulais citer ce passage du budget de 1980 parce que c'était en réalité la première fois que le gouvernement fédéral parlait des mesures qu'il comptait prendre et que reflète le bill à l'étude ce soir. Le gouvernement a commencé à vendre la mèche le 28 octobre 1980 dans le budget du ministre des Finances (M. MacEachen). Puis, il a vendu la mèche complètement à l'occasion d'une déclaration faite par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) au cours d'une interview à Radio-Canada le 8 novembre 1980, quelques jours à peine après la présentation de l'exposé budgétaire. Lors de cette interview, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a précisé que les réductions mentionnées dans le budget ne toucheraient pas le régime des soins de santé. Elle avait clairement laissé entendre que le gouvernement fédéral réaliserait des économies dans le domaine des affaires sociales aux dépens des autres éléments du financement des programmes établis, en l'occurrence, l'enseignement postsecondaire. Le régime d'enseignement canadien, surtout au niveau postsecondaire, est une cible facile, un bouc émissaire tout trouvé pour tout gouvernement qui veut couper les dépenses sans subir les foudres des Canadiens. De par sa nature même, le système d'enseignement supérieur canadien est trop souvent docile. Il est donc clair qu'en conséquence le ministre des Finances a cru pouvoir faire des coupes sauvages dans un domaine où l'opposition structurée ne serait pas vigoureuse. Bien sûr, les soins de la santé ne devaient pas être épargnés. Mais en fait, d'après le ministre de la Santé nationale, c'est dans le secteur de l'enseignement que le gouvernement espérait réaliser le plus d'économies. Malheureusement, le bill C-97 a confirmé les pires appréhensions.

• (2010)

Examinons rapidement les dispositions relatives au financement des programmes établis. Le FPE est un vaste programme fédéral-provincial de paiements de transfert permettant de financer, à partir du Trésor fédéral, l'enseignement postsecondaire, les frais d'hospitalisation et l'assurance-maladie. Les accords relatifs au FPE qui prennent fin très bientôt, ont été ratifiés en avril 1977; ils prévoyaient un financement global annuel pour chacune des provinces versé à même le Trésor fédéral. La moitié de ces paiements prenaient la forme de transferts fiscaux. Il existe divers arrangements entre le gouvernement fédéral et les provinces par lesquels le gouvernement fédéral laissait un certain champ fiscal aux provinces pour recueillir des fonds destinés au FPE. L'autre moitié des paiements fédéraux en vertu du FPE prenaient la forme de liquidités. En vertu du programme de 1977 qu'on a maintenu jusqu'à ce jour, les sommes destinées à l'enseignement postsecondaire n'étaient assorties d'aucune condition. Environ un tiers des fonds gouvernementaux étaient destinés à l'enseignement postsecondaire, mais rien n'obligeait les provinces à consacrer cet argent à ce secteur une fois qu'elles l'avaient reçu du gouvernement fédéral. En d'autres termes il était entendu que ces fonds seraient dépensés pour l'éducation.

Je suis persuadé que le gouvernement fédéral—et il faut lui rendre justice à ce sujet—a raison d'affirmer que le total de sa contribution au coût de l'enseignement postsecondaire au Canada s'est accru de façon marquée depuis 1977. Par exemple, en 1977-1978, la part fédérale était de 65 p. 100 du total des fonds consentis par les provinces aux universités. En 1980-1981, cette proportion est passée à 76 p. 100. Le gouvernement fédéral a peut-être raison—et je crois que c'est le cas—d'affirmer qu'il assume une part démesurée du coût total de l'enseignement postsecondaire au Canada. Il a probablement également raison d'affirmer qu'on ne lui attribue pas sa juste part de mérite pour ces dépenses. Les provinces distribuent cet argent avec parcimonie, alors qu'elles en reçoivent une bonne part du gouvernement fédéral. La population, les électeurs, voient tout d'abord le gouvernement des provinces, en second plan, le gouvernement fédéral, quand il s'agit de reconnaître l'action de chacun sur le plan politique. Enfin, le gouvernement a probablement raison de se plaindre qu'il n'a pas grand-chose à dire sur la façon dont les fonds sont effectivement dépensés.

Cela dit, cependant, ces divers arguments ne suffisent pas à justifier une politique entièrement nouvelle en matière de transferts fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces comme celle que propose le bill C-97. Le gouvernement fédéral a des raisons de s'inquiéter au sujet de l'enseignement postsecondaire. Tout d'abord, l'enseignement supérieur doit être accessible à un maximum de personnes. Le bilinguisme est un autre problème qui préoccupe le gouvernement central. Les études, la planification de la main-d'œuvre et la recherche et le développement faits au Canada sont d'autres sujets de préoccupation bien justifiés. Bien entendu, le gouvernement fédéral doit jouer un rôle dans le financement de l'enseignement postsecondaire, même si, techniquement, l'enseignement relève de la compétence provinciale. Ces considérations, toutefois, ne justifient pas la modification fondamentale que cherche à apporter le gouvernement aux termes du bill C-97.

Ce qui nous inquiète tout particulièrement, mes collègues et moi-même, c'est la suppression prévue de la garantie de recettes, qui était un moyen d'indemniser les provinces de la perte de recettes due aux réformes fiscales fédérales de 1972. Ces réformes, à la suite de la Commission royale d'enquête Carter, en 1972, auraient eu pour effet de diminuer les recettes provinciales, si l'on n'avait pas adopté certaines dispositions en vue d'indemniser les provinces. Ainsi, en 1972, le gouvernement a créé la garantie de recettes qui, en 1977, est devenue partie intégrante du financement des programmes établis. Les provinces considéraient cet aspect du programme comme inconditionnel. La garantie de recettes était versée aux revenus consolidés des provinces, afin de financer tous les programmes et pas seulement l'enseignement supérieur, l'assurance-maladie et l'hospitalisation. Elle devait permettre de financer tous les programmes de façon générale. Cependant, même s'il en allait ainsi, les provinces n'auraient jamais approuvé la formule de financement des programmes établis de 1977 sans cette garantie de recettes, qui fait partie intégrante du programme. A cet égard, ces deux éléments sont indivisibles mais aujourd'hui, le gouvernement fédéral cherche à diviser l'indivisible au moyen du bill C-97. La garantie de recettes va être abolie. Les contributions fédérales futures au financement des programmes établis vont être calculées sans aucune référence à la garantie de recettes. Cela va réduire de façon notable l'aptitude des provinces à financer la santé et l'éducation.

A la Chambre et ailleurs, aux tribunes qu'il peut trouver dans le pays, le ministre des Finances soutient que la contribution fédérale aux programmes FPE va augmenter. En réponse à cinq questions au moins que je lui avais posées ici pendant la période des questions orales, il m'a dit que la contribution

fédérale au FPE va augmenter d'environ 12 p. 100 par année. Il a raison s'il ne tient pas compte de la garantie des recettes, mais il faut lire entre les lignes. Ce qu'il dit, c'est qu'il va augmenter le financement de 12 p. 100 par année, mais sur une base beaucoup plus étroite, une fois supprimée la garantie de recettes qui, je le répète, faisait partie intégrante du financement des programmes établis. Le ministre refuse d'en tenir compte. Il trompe la population. Je ne dis pas que cela soit nécessairement par volonté de dissimulation, mais il n'en reste pas moins que cela induit la population en erreur sur ce point très important. Il va y avoir une augmentation de 12 p. 100 par année, à peu près, du financement des programmes établis, mais sur une base beaucoup plus étroite. Les calculs du ministre tiennent compte uniquement des subventions concernant les programmes, il ne tiennent absolument pas compte de la disposition jumelle, qui était celle de la garantie de recettes. Pour les cinq prochaines années, le gouvernement fédéral escamote 5.7 milliards avec la suppression de la garantie de recettes. En 1982-1983 le fédéral épargnera 915 millions, compte tenu des augmentations concernant le financement des mêmes programmes établis. Quand nous prenons en compte les augmentations apportées par la partie FPE du système et écartons la garantie de recettes, le fédéral versera aux provinces en vertu de FPE 400 million de moins qu'en 1981-1982.

Dans son exposé budgétaire du 12 novembre, le ministre des Finances a dit que ces réductions seraient facilement compensées par l'augmentation des recettes provinciales découlant des mesures fiscales de ce budget. Il a prédit une perte nette de 1.9 milliard sur les cinq prochaines années. Eh bien, le 23 novembre, 11 jours seulement après la présentation de cet exposé, le ministre a dû réviser ses calculs. Il a avoué une erreur de calcul de 662 millions. Je me demande bien comment un gouvernement peut se justifier de commettre pareilles erreurs, c'est que le ministre a admis une erreur de calcul de 662 millions.

Puis, le 18 décembre, il est venu annoncer en Chambre une vingtaine au moins de changements transitoires majeurs, comme il les appelait, à son budget du 12 novembre. Certains d'entre eux, probablement la plupart, ont eu pour effet de rétablir des avantages dont jouissait le contribuable. Par contrecoup, les recettes fédérales et provinciales prévues initialement dans le budget ont été réduites. Le budget a provoqué tellement d'incertitude, de si nombreux changements sont effectués et une si grande confusion règne à ce sujet que nous ne savons pas encore quelle sera la situation des provinces, une fois les motions de voies et moyens présentées et adoptées. Toutefois, nous savons que les provinces auront un manque à gagner d'au moins 5.7 milliards à cause de l'élimination de la garantie de recettes.

• (2020)

Je voudrais maintenant parler un moment de la répercussion de toutes ces mesures sur ma propre province et montrer que ce nouvel accord signifie une perte nette pour l'Île-du-Prince-Édouard, en vertu du financement des programmes établis. En 1981-1982, l'Île-du-Prince-Édouard recevait 45 millions de dollars, en vertu du financement des programmes établis comme tel, et 3 millions en vertu de la partie garantie de recettes, soit une somme globale de 48 millions. En vertu du nouveau régime, la garantie de recettes étant abolie, l'Île-du-Prince-Édouard ne peut compter recevoir que 47 millions en 1982-1983, 54 millions en 1983-1984 et 61 millions en 1984-1985. Ces projections ne suivent même pas le rythme de l'inflation, qui grimpe au taux de 12 p. 100 au Canada. Ces sommes auront de graves conséquences pour ma petite province et, en fait, pour toute province.

A l'heure actuelle, le gouvernement fédéral verse plus de 3 milliards de dollars pour l'enseignement postsecondaire dans tout le pays. En 1979-1980, les versements comptants étaient de 1.6 milliard de dollars et les points fiscaux s'élevaient à 1.4 milliard de dollars. Le chiffre de 3 milliards représente entre 65 et 100 p. 100 des sommes totales consacrées dans les provinces à l'enseignement postsecondaire, la proportion variant d'une province à l'autre. Dans les provinces de l'Atlantique, la contribution fédérale à l'enseignement supérieur est d'environ 100 p. 100 du total. Elle approche certes de cela dans ma province, à cause surtout du manque d'autres sources de revenus.

Si le gouvernement fédéral se met à faire des compressions dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, les provinces de l'Atlantique seront particulièrement vulnérables. En fait, tout le secteur canadien de l'enseignement en souffrira. Privés de fonds fédéraux, les gouvernements provinciaux devront priver les universités et collèges encore plus qu'ils ne le font aujourd'hui. Les subventions d'exploitation accordées aux établissements d'enseignement supérieur ne se sont accrues que de 41 p. 100 à peu près depuis 1976, tandis que l'indice des prix à la consommation a fait un bond de 54 p. 100 au cours de la même période, ce qui veut dire que les subventions ne tiennent même pas tête à l'inflation. Au niveau universitaire, le nombre des inscriptions a augmenté de 70,000 depuis 1976 et il atteint maintenant 630,000. Les universités et les collèges communautaires doivent donc faire beaucoup plus avec bien moins de ressources. Ces sont les provinces les plus pauvres qui sont le plus durement touchées.

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas besoin de vous rappeler que presque par définition, les programmes à frais partagés visent à assurer que les Canadiens de toutes les provinces ont accès à des services équivalents. L'idée, c'était que les gens ne devaient pas être obligés d'accepter de moindres services simplement parce qu'ils habitent le Manitoba, la Nouvelle-Écosse ou l'Île-du-Prince-Édouard. Le gouvernement a sacrifié ce principe sur l'autel de la cupidité du ministre des Finances.

L'Alberta, par exemple, possède des ressources de toutes sortes dont elle tire des recettes. Je ne lui reproche pas, mais je signale simplement que cette province a les moyens d'encaisser les coups du gouvernement fédéral. Au fur et à mesure que le gouvernement se retire de domaines comme l'enseignement postsecondaire, l'Alberta peut apporter des ajustements. La Colombie-Britannique dispose également de recettes énormes tirées de ses ressources et d'autres richesses. Elle peut ainsi apporter des ajustements, tout comme d'ailleurs la Saskatchewan. Ces provinces peuvent s'adapter alors que le gouvernement fédéral leur coupe de plus en plus les vivres. Par contre, les quatres provinces de l'Atlantique seront abandonnées à leurs propres moyens.

Le système d'enseignement postsecondaire dans les Maritimes coûte environ 260 millions par année, dont le gouvernement paie 190 millions ou environ 73 p. 100 grâce aux accords fiscaux. De ce montant, 120 millions ou 46 p. 100 sont versés

en paiements de transfert. Les provinces de l'Atlantique se trouvent donc particulièrement vulnérables quand le gouvernement fédéral décide de se serrer la ceinture.

Je m'empresse de faire remarquer que si nous, des provinces de l'Atlantique, nous trouvons particulièrement défavorisés à cet égard, toutes les provinces en subissent cependant les contrecoups. Je me demande quel bien pourront produire les efforts du gouvernement fédéral pour réduire son déficit aux dépens du secteur de l'enseignement postsecondaire. Quel bien sortira-t-il des efforts que déploie le gouvernement fédéral pour réduire ses déficits aux dépens de la plupart des champs d'activité inclus dans l'enveloppe du développement social? Le gouvernement fédéral ne fait que refiler son propre déficit aux provinces. Voilà ce que j'appelle une science économique de pacotille, monsieur l'Orateur.

C'est à la dette publique globale qu'il faut s'attaquer pour freiner l'inflation. Peu importe que cette dette s'accumule à l'échelon fédéral, provincial ou municipal, c'est la dette publique globale qui alimente et attise l'inflation. Il est absolument inutile de déplacer la dette publique de l'échelon fédéral à l'échelon provincial. C'est simplement du replâtrage. Il a déjà fallu augmenter le nombre d'étudiants par classe, réduire le nombre d'heures d'ouverture des bibliothèques dans les universités et dans les collèges communautaires, et supprimer ou amputer bien des cours du fait que les gouvernements fédéral et provinciaux ont décidé d'accorder moins de subventions à l'enseignement postsecondaire; par ailleurs, le matériel de recherche est devenu de plus en plus désuet. En Ontario, on envisage sérieusement de fermer au moins quatre universités et quatre collèges communautaires. Ce projet ne sera peut-être jamais mis à exécution. Mais le simple fait qu'on y pense prouve la gravité du problème.

M. LeBlanc: C'est une manœuvre d'intimidation, et rien d'autre.

M. McMillan: Toutes les facultés, sont touchées, le génie comme les humanités; aucune discipline n'est épargnée. La qualité de l'enseignement en souffre.

Ce qui me préoccupe beaucoup, c'est l'accessibilité. A cause des compressions de dépenses, bien des enfants issues de la classe moyenne ou de milieux modestes ne pourront plus aller au collège ou à l'université. Un nombre trop important de jeunes issus de milieux modestes ne peuvent pas faire d'études supérieures. La situation s'aggravera à cause des nouveaux arrangements prévus dans le bill C-97. Les universités seront forcées d'augmenter les frais de scolarité, considérablement peut-être. Il existe un lien direct entre les frais de scolarité et l'accessibilité, monsieur l'Orateur. En 1975, la Stanford Research Institute a prouvé hors de tout doute l'existence d'un tel lien. Dans les provinces de l'Atlantique, la plupart des familles sont situées au bas de l'échelle des revenus. A l'Île-du-Prince-Édouard, le revenu familial moyen n'est que d'environ $18,000 par an. Si, à cause des compressions budgétaires fédérales, les gouvernements provinciaux sont obligés de réduire le financement des universités et qu'à leur tour les universités sont obligées d'augmenter les frais de scolarité, le fardeau de cette réforme sera surtout assumé par les plus démunis.

• (2030)

Pour conclure, je voudrais parler brièvement de la péréquation. Je suis convaincu que, même si la situation se détériore énormément à cause des dispositions prévues pour le financement des programmes établis, ce ne sont pas les paiements de péréquation qui arrangeront l'affaire. Depuis 1967-1968, ces paiements étaient fondés sur la capacité fiscale moyenne des provinces. Etaient exclus des calculs les revenus tirés de ressources non renouvelables et les taxes municipales. Toute province qui tombait sous le niveau national calculé de cette manière recevait un paiement de péréquation. Le budget de novembre proposait un changement substantiel à l'ancienne formule; il s'agissait de calculer les paiements en fonction de la situation de l'Ontario. J'ai dénoncé violemment à la Chambre la norme de l'Ontario, parce que j'ai remarqué que le Conference Board, entre autres, prévoit que cette province aura le taux de croissance le plus bas de toutes les provinces dans les années à venir. En liant le sort des provinces pauvres à celui de l'Ontario, on compromettrait fort probablement les sources de revenus que tirent les gouvernements de la péréquation.

Le ministre a heureusement compris qu'il fallait renoncer à prendre l'Ontario comme norme. Il propose maintenant une nouvelle formule fondée sur la moyenne de cinq provinces, c'est-à-dire la capacité de ces dernières à percevoir des revenus. Le nouveau mode de calcul se fonde sur l'ensemble des revenus tirés des richesses naturelles et de l'impôt municipal. L'Alberta et les provinces de l'Atlantique se trouvent exclues de la moyenne. La nouvelle formule comporte une modification utile, l'établissement d'un plafond et d'un plancher. J'en félicite le ministre. Dans l'ensemble, cependant, ses propositions constituent une menace pour des provinces comme la mienne, et en particulier Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse, car les revenus qu'elles pourront tirer du pétrole et du gaz naturel réduiront en conséequence leurs paiements de péréquation. Il s'agit là, à toutes fins utiles, d'un impôt de 100 p. 100 sur le revenu tiré des richesses naturelles. De cette façon, les provinces pauvres pourraient ne pas être portées à rechercher l'autarcie.

A première vue, l'Île-du-Prince-Édouard paraît gagnante. Nous ne possédons pas de richesses naturelles et nos municipalités sont peu nombreuses. Dans cette perspective, la province semble plus pauvre qu'elle ne l'est en réalité, ce qui raffermit son droit à recevoir des paiements de péréquation. Les chiffres aussi sont encourageants. Par exemple, nous allons recevoir 103 millions en 1981-1982, 124 millions en 1982-1983 et 140 millions en 1983-1984. L'Île-du-Prince-Édouard obtiendra 189 millions en 1986-1987.

Les chiffres ne disent pas tout, cependant. Le problème est que l'Île-du-Prince-Édouard, les autres provinces de l'Atlantique, le Manitoba et le Québec sont devenus trop dépendants des paiements de transfert parce que le gouvernement ne voit pas l'intérêt d'aider les provinces à devenir autonomes. Au lieu de donner aux provinces la possibilité de développer leur secteur manufacturier, on les a habituées aux paiements de transfert. Je crois que les chiffres le confirment. La totalité des transferts fédéraux au gouvernement, aux particuliers et aux entreprises de l'Île-du-Prince-Édouard représente 51 p. 100 du produit intérieur brut de la province en 1981-1982. Par contre, pour l'ensemble du Canada, les transferts fédéraux ne représenteront que 13 p. 100 du produit intérieur brut la même année. Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard reçoit les paiements de péréquation les plus élevés par habitant de toutes les provinces du Canada. Un total de 52.9 millions a été versé

aux particuliers l'an dernier, une moyenne de $426 pour chaque homme, femme et enfant de l'Île-du-Prince-Édouard. Nous avons pris l'habitude de compter sur les paiements de transfert. Même si le système est bien structuré ou si on l'améliore, il n'en reste pas moins que le gouvernement fédéral compte trop sur cette formule pour assurer l'expansion économique des provinces et des régions de l'Atlantique au lieu de les laisser prendre une certaine autonomie.

Je voudrais répéter une chose que j'ai dite dans mon discours sur la constitution le 20 octobre 1980. J'ai fait alors valoir—et je persiste à le croire—qu'une telle servitude économique des régions n'était pas uniquement attribuable à de la négligence ou à des impondérables. J'ai ajouté qu'on ne peut écarter le fait qu'il était à l'avantage du centre du pays d'avoir la région de l'Atlantique comme débouché pour ses produits finis plutôt que de l'avoir comme concurrente dans le secteur de la fabrication. Les politiques nationales, depuis les tarifs protecteurs jusqu'aux taux de frêt, ont toujours favorisé l'Ontario et le Québec, ces mêmes provinces dont les voix ont permis au Parti libéral du Canada de gouverner le pays durant la majeure partie du siècle écoulé.

Pour conclure, je voudrais citer les paroles d'un ancien premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, Angus MacLean, qui a dit:

> Se pourrait-il que le gouvernement central cherche à défendre les intérêts nationaux uniquement lorsque ceux à qui ils demandent de faire des concessions sont minoritaires à la Chambre des communes et jamais lorsqu'ils sont majoritaires? Si nous avions un véritable État fédéral dont tous les partenaires auraient vraiment leur mot à dire, se pourrait-il que les politiques nationales reflètent davantage les intérêts de toutes les provinces et de l'ensemble du pays?

J'estime que le bill C-97 reflète la même mentalité erronée, surtout en ce qui concerne les changements relatifs au financement des programmes établis et au paiement de péréquation. Voilà pourquoi je m'y oppose farouchement.

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur l'Orateur, je sais que le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) est impatient d'entendre mes sages paroles. Il semble toujours se trouver à la Chambre lorsque je prononce un discours pour condamner à juste titre les oublis du gouvernement.

Je prends donc encore une fois la parole à propos d'un nouveau bill. Le bill C-97 a reçu la première lecture et il a été adopté en principe en deuxième lecture, même si des députés de tous les partis, y compris des ministériels, ont signalé l'existence de lacunes importantes dans le bill. Ensuite, le bill a été renvoyé au comité où l'on a proposé des amendements et donné d'excellentes raisons pour les appuyer. L'étape du rapport est maintenant terminée. Or le gouvernement n'a accepté aucune des recommandations ou des modifications proposées par mon parti et le NPD. Il a écarté et rejeté à son caucus les changements que ses propres députés auraient voulu proposer. Il n'a autorisé qu'une seule modification qui a trait au Manitoba. L'anomalie que cette modification a éliminée était tellement flagrante qu'elle avait été signalée au gouvernement par des députés de ce côté-ci de la Chambre et par les provinces. Le gouvernement était obligé d'accepter ce changement, parce que, sinon, les Manitobains auraient été victimes d'une injustice trop flagrante. Toutefois, cela ne change rien aux faits. Le processus d'examen législatif est défectueux et il le restera tant que les règles parlementaires n'auront pas été modifiées de façon à donner beaucoup plus de pouvoirs aux comités et à faire en sorte que les lois adoptées par le Parlement soient le fruit de la participation de toutes les régions et l'aboutissement des compromis que nous devons accepter dans un pays aussi vaste que le nôtre.

• (2040)

Il y a un gouvernement séparatiste au Québec et un séparatiste à l'Assemblée législative de l'Alberta. Toutes les doléances des provinces, même celles du Québec, proviennent essentiellement du fait que, selon elles, les décisions prises par la Chambre ne découlent pas vraiment de compromis politiques qu'elles trouveraient acceptables. Pourtant, n'est-ce pas là la nature même du Canada, monsieur l'Orateur? Avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, nos hommes politiques ont toujours été capables de trouver des compromis acceptables. Il suffit de lire dans les livres d'histoire les compromis que sir John A. Macdonald a dû accepter. Il voulait un État unitaire fort, mais, pour que le régime fonctionne, il a dû céder du terrain et accepter une confédération au sein de laquelle les provinces avaient certains pouvoirs. Il a fait ce compromis. Si l'on examine les gouvernements de Louis St. Laurent et de John Diefenbaker, on s'aperçoit qu'ils laissaient les régions avoir voix au chapitre. Le gouvernement n'est plus décidé à le faire et je pense que c'est la raison pour laquelle nous avons un gouvernement séparatiste au Québec et un député séparatiste à l'assemblée législative de l'Alberta.

Si j'ai bien compris, monsieur l'Orateur, cette mesure législative va s'appliquer au cours des cinq prochaines années. La seule chose dont on soit sûr c'est qu'à partir de cette année, les provinces auront moins de liquidité au cours des cinq prochaines années qu'elles n'en avaient au cours des cinq dernières. Le gouvernement a défendu avec véhémence le contraire: il prétend qu'il supprime uniquement une garantie de recettes auxquels les programmes de soins médicaux et de l'enseignement postsecondaire ne devraient pas avoir droit. En réalité, monsieur l'Orateur, il s'agit d'une réduction et les députés d'en face qui ne sont jamais correctement informés par leurs services de renseignements devraient se reporter au chapitre 1 (page 32) du budget des dépenses de l'année financière se terminant le 31 mars 1983. A la rubrique «Assurance-hospitalière», «Santé nationale et bien-être social», on constate que le montant des transferts cette année représentera 3,985.2 millions de dollars alors qu'il était l'année dernière de 4,273.2 millions de dollars. Cela correspond donc à une baisse nette de 288 millions de dollars. A la même page, à la rubrique «Enseignement postsecondaire», on constate que les versements qui étaient de 1,729 millions de dollars l'année dernière se monteront à 1,611 millions de dollars cette année ce qui correspond à une réduction de 181.2 millions de dollars. Le gouvernement argue, pour justifier cela, que c'était une garantie de recettes accordée en 1971. Peu importe, le résultat est là: les provinces toucheront cette année 469 millions de dollars de moins. Concrètement parlant, cela veut dire que certaines provinces seront plus touchées que d'autres, car, comme chacun sait—les provinces ressemblent beaucoup aux gens; elles ont des capacités fiscales et des ressources naturelles différentes, au même titre que les êtres humains qui ont des talents différents.

Pour l'instant, monsieur l'Orateur, la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan sont en fonds. Ces provinces ont une population vigoureuse, elles disposent de bonnes infrastructures et de ressources satisfaisantes à partir desquelles

elles se développent. Toutefois, à l'instar du gouvernement fédéral, les provinces à l'est de la Saskatchewan connaissent des déficits importants. Comment, par exemple, pouvons-nous escompter que l'Île-du-Prince-Édouard puisse accuser le coût de cette réduction globale de 469 millions de dollars? Où va-t-elle trouver cet argent, même s'il ne s'agit dans son cas que d'une réduction de 5 ou 6 millions de dollars? La vraie question c'est de savoir qui a la capacité fiscale voulue et quel palier de gouvernement est le mieux en mesure d'éponger les déficits. De toute évidence, c'est le gouvernement fédéral qui a la meilleure capacité fiscale et la raison en est simple. Celui-ci peut taxer tous nos concitoyens et toutes les sociétés de notre immense pays. Il est le seul à pouvoir prélever des impôts sur les ressources du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et sur les vastes étendues des Îles de l'Arctique. En outre, ils peuvent compter sur les ressources sous-marines au large de nos côtes. Il ne fait pas de doute monsieur l'Orateur, que c'est une capacité fiscale énorme comparativement à l'Île-du-Prince-Édouard, avec ses 122,000 habitants et son économie agricole.

Le gouvernement soutient que c'est la garantie des recettes qui l'a amené à faire des réductions. Laissez-moi vous parler un peu de la garantie des recettes. En 1971, lorsque le ministre des Finances, M. Edgar Benson a proposé la réforme fiscale, le rapport Carter avait suscité beaucoup d'incertitude. A cause de cette incertitude, au moment où a été signé l'accord fiscal de 1971 portant sur les années 1972 à 1977, le ministre des Finances a déclaré ceci aux provinces: «Nous proposons une garantie des recettes pour vous éviter que le nouveau régime n'entraîne chez vous des effets négatifs».

A en juger par les faits, le nouveau régime a été plus désavantageux pour les provinces que ne l'avait prévu le gouvernement fédéral et il a dû transférer des fonds aux provinces. En 1976, au moment de conclure l'entente qui porterait sur 1977 à 1982, c'est le principe même de l'entente qui fût mis en cause. Les deux parties se contentèrent de défendre leur position respective et finirent par conclure l'entente de 1977.

Au cours de ces négociations, les provinces réclamèrent quatre points d'impôt et un certain montant en espèces mais le gouvernement fédéral refusa leur demande. Ce dernier proposa enfin de verser $7.60 par habitant plus un point d'impôt en remplacement de la garantie de recettes. Les provinces acceptèrent l'offre et c'est ainsi que prit fin la garantie des recettes. A partir de ce moment, il ne fut plus question du tout de la garantie de recettes. M. Donald Macdonald a même affirmé à la Chambre que l'on avait négocié l'élimination de la garantie. De plus, les chèques n'étaient plus émis par le ministère des Finances comme ce fut le cas de 1972 à 1976, mais par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, pour l'assurance-maladie, et par le Secrétaire d'État, pour l'éducation postsecondaire. Il en fut ainsi jusqu'en 1981.

Ensuite commencèrent les négociations pour 1982 à 1987 et le gouvernement fédéral annonça soudain qu'il allait réduire ces transferts et supprimer la garantie de recettes. Ce faisant, il remontait tout droit à 1971, faisant fi d'un accord négocié en 1976, ainsi que de l'affirmation de M. Donald Macdonald qui avait dit que la garantie de recettes n'existait plus. Quel genre de gouvernement ferait une chose pareille? Il me semble inique qu'un gouvernement manque à sa parole et viole un accord en évoquant de faux arguments. On ne devrait pas faire une chose pareille aux Canadiens. Si le gouvernement voulait effectuer des coupures, pourquoi n'a-t-il pas avoué tout simplement et honnêtement aux Canadiens qu'il était aux prises avec un déficit qui devenait impossible à contrôler, qu'il devrait par conséquent pratiquer des coupures et passer une part de ce fardeau aux gouvernements provinciaux? Le gouvernement devrait au moins s'attaquer de front au problème plutôt que de nous proposer des explications bizarres et fallacieuses.

• (2050)

Je tiens ces propos avec une profonde conviction parce que je viens de l'Alberta. En 1971, lorsque grimpait le cours mondial du pétrole, le trésorier de la province de l'Alberta est venu à Ottawa étudier la situation et discuter avec le ministre des Finances. Un jour ils se sont réunis et ont examiné toute la question énergétique. Ils ont cru parvenir un accord, mais le lendemain le ministre fédéral de l'énergie a pris la parole à la Chambre pour annoncer l'imposition unilatérale d'une taxe sur l'exportation du pétrole. C'était de la part du gouvernement fédéral une mesure absolument fourbe. Elle venait violer l'accord verbal auquel on était parvenu et rompre l'esprit de confiance entre le nouveau gouvernement albertain et le gouvernement fédéral. Lorsque par la suite ils se réunirent pour négocier l'accord sur le gaz naturel . . .

M. Cullen: Que dire des redevances?

M. Thacker: . . . les Albertains ont fait savoir au gouvernement fédéral qu'ils ne se fiaient pas en sa parole et exigèrent donc un accord par écrit. C'est ainsi qu'ils négocièrent un accord sur le gaz naturel. Les termes en furent couchés par écrit, signés et scellés et . . .

M. Cullen: Vous ne le croyez pas!

M. Thacker: . . . 24 jours plus tard, M. Gillespie, l'ancien ministre de l'énergie, prit la parole à la Chambre et rejeta unilatéralement l'accord en en bouleversant les dispositions de fond en comble. Voilà pourquoi on ne peut se fier à la parole du gouvernement fédéral.

M. Cullen: Que dire des redevances? Elles sont passées du huitième à 45 p. 100. Qu'en dites-vous? Du jour au lendemain.

M. Thacker: Je vais dire au député ce que je pense des redevances, et je vais lui dire combien d'argent les Albertains touchent par gallon d'essence par rapport à ce que touche le gouvernement fédéral qui n'y a absolument aucun droit et qui se sert de ces recettes avec une arrière-pensée. Le gouvernement fédéral partagera-t-il ses redevances des Territoires du Nord-Ouest avec tout le monde?

M. Cullen: C'est cela, Blaine, tout à fait!

M. Thacker: Chose certaine, les fonds que recevront les provinces proviendront d'une plus petite assiette, et elles en souffriront, surtout les provinces de l'Atlantique.

Je voudrais revenir un instant sur certaines observations faites par mon ami le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie). Il a semblé critiquer notre parti, parce que nous affirmons que le déficit doit être réduit. Il semble croire que, parce que nous voulons réduire le déficit, nous nous attaquons aux principes qui régissent le régime d'assurance médicale. Il n'y a rien de moins vrai. Je défie le député de Winnipeg-Birds Hill de trouver un discours dans lequel un député de notre parti s'est

attaqué au principe de l'assurance médicale. Il a même ajouté que les médecins s'en mêlaient . . .

M. Blaikie: Je n'ai pas dit cela!

M. Thacker: . . . et contestaient le régime d'assurance médicale.

M. Blaikie: Vous êtes trop sur la défensive. Je n'ai pas dit cela.

M. Thacker: Il n'est pas juste de dire que les médecins s'opposent à l'assurance-maladie. Le député de Winnipeg-Birds Hill faisait partie, comme moi, du groupe de travail devant lequel, partout au Canada, les médecins sont venus appuyer l'assurance-maladie. Ils n'ont pas manqué de nous exposer les difficultés du régime. Non seulement ils se sont prononcés en faveur de son principe, mais ils nous ont par ailleurs démontré que les Canadiens avaient à souffrir des lacunes du régime. Partout, les files d'attente sont beaucoup trop longues: au cabinet, à l'hôpital, à la salle d'urgence. Les médecins veulent une amélioration de l'assurance-maladie, tout en soulignant que leurs honoraires sont ridiculement bas.

Nous connaissons fort bien la position du Nouveau parti démocratique. Il est contre la compression des dépenses gouvernementales et donc en faveur d'une augmentation du déficit. Je veux m'attarder là-dessus, monsieur l'Orateur, parce que le déficit que nous connaissons provient de la coalition des libéraux et des néo-démocrates depuis 14 ans . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Thacker: . . . qui a endetté la nation d'une manière incroyable. Cette coalition nuit maintenant aux gens mêmes qu'elle était censée servir. Dites-moi, Votre Honneur, la situation des personnes âgées est-elle meilleure ce soir qu'il y a dix ans? Les pauvres sont-ils mieux nantis qu'ils l'étaient il y a dix ans? Non ils ne le sont pas. Et s'ils ne le sont pas, c'est à cause du déficit.

Comparons la situation d'aujourd'hui à ce qu'elle était en 1968, lorsque la nation était manifestement unie. Expo 67 venait de prendre fin. Nous nous affairions à édifier ce grand pays au nord du 49e parallèle. Où en sommes-nous aujourd'hui? Le Québec s'est doté d'un gouvernement séparatiste, l'Alberta a élu un député séparatiste, et le Western Canada Concept gagne du terrain à pas de géants. Notre budget était alors équilibré; aujourd'hui nous accusons des déficits annuels de 14 à 15 milliards de dollars. Notre dette atteignait à cette époque les 3 à 4 milliards; aujourd'hui elle est de 140 milliards. Les comptes de notre pays révèlent qu'environ 17 milliards de dollars sont accaparés par le service de la dette. Cela évidemment a des répercussions très importantes. La question qu'il faut se poser c'est si ces 17 milliards de dollars aident les pauvres? Non. Ces 17 milliards de dollars sont concentrés dans les mains des très riches. Voilà pourquoi le Canada devient une société de classes. D'ici une décennie, nous aurons une classe de gens immensément riches et une classe énorme de gens incroyablement pauvres, comme en Inde.

Une voix: Ce sont les Conservateurs!

M. Thacker: Dans le même temps, nous avons ce déficit énorme et trop de dollars pour le peu de biens que nous produisons, de sorte que les gens investissent dans la terre. A quoi cela nous mène-t-il? Eh bien, à une classe de propriétaires et de serfs, et nous nous retrouvons à l'ère de la féodalité, comme il y a 900 ans. C'est ce qui se produit quand on a un gouvernement socialiste . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Thacker: . . . car il ne répond pas aux intérêts véritables des gens.

Une voix: Conservatisme.

Une voix: Retournez à l'école!

M. Thacker: Les députés néo-démocrates sont vraiment énervés ce soir. Ils se rendent compte, quand ils vont parler à nos concitoyens, que ceux-ci commencent à leur dire: «A propos, c'est vous qui nous donnez tout pour rien. Cela va bien pendant quelques semaines, mais un jour la facture arrive.» La coalition socialiste a offert toutes sortes de programmes socialistes. Elle a fait croire aux gens qu'ils pouvaient profiter du faible taux d'imposition du système capitaliste en leur disant: «Ne vous inquiétez pas, les gars. Nous allons emprunter la différence sous la table». Voilà ce que fait cette coalition, et c'est ainsi que le service de la dette se monte à 20 milliards de dollars.

M. Blaikie: L'assurance-maladie est-elle un programme socialiste?

M. Thacker: Il est bien évident que le socialisme est florissant quand un gouvernement nationalise ceci ou cela. Toutefois, le journal de ce soir rapporte qu'en Tchéchoslovaquie les socialistes purs et durs déclarent que le système ne marche pas.

M. Blaikie: J'invoque le Règlement. Monsieur l'Orateur, le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) me laisserait-il lui poser une question?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) accepte-t-il de répondre à une question?

M. Thacker: Oui, monsieur l'Orateur, à la fin de mon discours, si le député est disposé à me laisser poursuivre après les 40 minutes qui me sont allouées, j'y répondrai . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Thacker: . . . volontiers parce que le gouvernement actuel et son petit croupion rouge, là-bas, tremblent. Mais il me faudra 40 minutes, j'en suis sûr, pour exposer ne serait-ce que quelques-uns de mes arguments.

Une voix: Savez-vous compter?

M. Thacker: Ils ont beaucoup d'importance pour des gens qui n'en ont pas. Quelle était la situation en 1968 en matière d'assurance hospitalisation, d'assurance-maladie et d'enseignement postsecondaire? En 1968, nous avions des programmes solides, valables. Ils sont entrés en vigueur à une époque où le pays pouvait se les offrir parce que le budget national était équilibré. Quelle est la situation, maintenant que le déficit s'élève à 140 milliards de dollars et qu'il faut compter jusqu'à 17 milliards uniquement pour le service de la dette? Le gouvernement fédéral est obligé d'effectuer des compressions. Même le bon vieux gouvernement libéral socialiste d'en face est obligé d'effectuer des compressions, tout comme les gouvernements de la Grande-Bretagne, de la Russie et d'un tas d'autres pays.

Des voix: Oh, oh!

M. Taylor: Qui sème le vent récolte la tempête.

M. Thacker: De quelle façon le parti conservateur s'y prendrait-il pour régler le problème? Nous croyons être en mesure de réduire le déficit tout en maintenant ces programmes. Examinons certaines des grandes entreprises socialistes qui ont été créées. Le CN est une source de grande fierté pour la gauche socialiste.

M. Blaikie: Parlez-nous d'Air Canada!

M. Thacker: Si le CN, ce bijou d'entreprise socialiste fonctionne si bien, pourquoi le gouvernement doit-il absorber une dette de plus de 800 millions de dollars à intervalles réguliers?

M. Blaikie: Parce que nous avons hérité cette dette de sociétés privées qui n'étaient pas rentables. Apprenez un peu votre histoire.

M. Thacker: Et l'Énergie atomique du Canada Ltée? Voilà une perle aux yeux des socialistes. Pourquoi devons-nous assumer une dette de plus de 800 millions de dollars au nom de l'EACL? Pourquoi avons-nous plus de 400 sociétés de la Couronne? Voilà à quoi servent ces sociétés de la Couronne. Nous savons que dans le secteur privé, sur les 400 sociétés qui ont été créées cette année, au moins 50 p. 100 devraient normalement rester su le carreau pour inefficience et mauvaise gestion. Est-ce qu'une seule société de la Couronne a jamais disparu? Pas une. Parce qu'elles peuvent revenir à la mangeoire publique, elles ne restent jamais sur le carreau, aussi sûr qu'on ne fera jamais entendre raison à un gouvernement socialiste.

• (2100)

Une voix: Et le socialisme?

M. Thacker: Voyez Air Canada. Parlez-nous donc d'Air Canada. Je vois qu'elle a versé un dividende de 13.5 millions.

M. Deans: Parlez-nous d'Hydro-Ontario. Il ne faut pas l'oublier, celle-là.

M. Thacker: Exactement. On veut parler de l'efficience d'Hydro-Ontario? De son sens des responsabilités, avec son énorme production de pluies acides? Et pourquoi, monsieur l'Orateur? Parce qu'elle achète du charbon de Pennsylvanie qui contient 3 à 5 p. 100 de soufre. Voilà pourquoi. Alors moi, l'Albertain, j'interpelle cette société de la Couronne et je lui demande: «Pourquoi n'achetez-vous pas du charbon albertain, dont la teneur en soufre est de 0.5 p. 100? Pensez à ce que cela ferait pour l'unité nationale. Et vous n'auriez plus d'ennuis de pluies acides. Nous pourrions avoir plus de voies, plus de trains, plus de wagons. Nous pourrions avoir des mines en Alberta. Est-ce que cette société de la Couronne va bouger? Croyez-vous? Elle préfère faire venir du charbon sulfureux.

Une voix: C'est le joujou des socialistes.

M. Thacker: Ce sont ces sociétés de la Couronne qui ne veulent rien entendre. Ces jolis cocos à ma gauche, pourquoi ne prêtent-ils pas l'oreille à l'un des leurs? Je viens d'assister à une conférence de deux jours. Pourquoi n'écoutent-ils pas, pourquoi ne lisent-ils pas le discours—je vais le leur envoyer: c'est celui de M. Richard Lipsey, socialiste en renom. Il est allé au Royaume-Uni. Il enseigne à l'Université Queen's. Il a passé 17 ans en Angleterre. Il a fait l'expérience du socialisme. Et Richard Lipsey est revenu, et il a dit: «Après 17 ans de socialisme, je reste socialiste, mais je suis persuadé qu'il faut en revenir à l'économie du marché.» Chaque exemple, depuis 17 ans d'interventions de société de la Couronne et d'intervention du gouvernement au Royaume-Uni a conduit au fiasco. La conclusion est simple, il faut revenir au bon sens, laisser les gens créer eux-mêmes.

Et cela me ramène à la fiscalité, monsieur l'Orateur. Comment laissera-t-on les gens créer si nous ici, au Parlement et dans les assemblées provinciales nous leur enlevons tout leur argent?

Un esclave, monsieur l'Orateur, c'est tout simplement quelqu'un qui a perdu tous ses droits individuels, et dont toute décision relative à ses droits individuels est prise par quelqu'un d'autre. En termes d'économie, un esclave c'est quelqu'un qui est taxé à 100 p. 100 tout simplement. Plus de rente économique. On lui enlève toute décision sur l'emploi de cet argent. Voyez donc un peu ce que nous faisons ici. Qu'est-ce que nous enlevons aux simples citoyens, par exemple aux mineurs que les députés néo-démocrates essayent de représenter? Il y a parmi eux celui qui contracte l'anthracose et qui meurt à 45 ans. Est-ce que nous lui avons laissé de l'argent à dépenser à sa guise? Non, nous lui en enlevons plus de 55 p. 100. Alors il est esclave à 55 p. 100 parce que le gouvernement s'occupe de trop de choses, alors que mon parti laisserait à cet homme et à cette femme et à ces travailleurs et aux millions et aux millions de personnes la liberté de dépenser cet argent. A notre avis, cela donnerait de meilleurs résultats que de tout siphonner.

Je ne prétends pas connaître un meilleur moyen de dépenser l'argent de cet homme qui travaille à Yellowknife et qui va mourrir des suites d'une maladie causée par la radioactivité ou des suites de l'anthracose, ou encore de l'agriculteur qui, gelé à mort sur son tracteur, fait ses semailles au printemps et qui, plus tard, s'expose aux herbicides chimiques de haute toxicité qu'il répand sur ses champs.

Je me demande si les néo-démocrates se rendent compte que l'exploitation d'une ferme est l'une des occupations les plus dangeureuses au pays. Les risques du métier entraînent pour les policiers un taux de décès de 3 sur 10,000, tandis que pour les agriculteurs, cette proportion est de 7.7 sur 10,000. Ces députés et leurs collègues libéraux accepteraient très volontiers d'enlever à ces gens tous leurs biens. Nous, de ce côté-ci, ne le ferions certainement pas; nous leur laisserions leurs biens.

M. Deans: Pourquoi ne pas vous en tenir au projet de loi?

Une voix: Le socialisme, c'est une très belle théorie, mais elle n'est pas efficace.

M. Deans: Pourquoi ne vous en tenez-vous pas au projet de loi?

M. Thacker: Le leader parlementaire des néo-démocrates semble avoir un abcès, ou un mal de dent, qui le fait souffrir.

M. Deans: Vous ne faites qu'empirer les choses.

M. Thacker: Il ferait mieux de se retirer dans ses quartiers et d'y faire un petit somme, s'il ne peut accepter de s'entendre dire la vérité. Examinons un peu la situation de la fuite des capitaux, monsieur l'Orateur. Prenons le cas de la grande société d'État, Petro-Canada. Nous avons enlevé deux milliards de dollars aux contribuables canadiens, somme que nous avons puisée dans les recettes fiscales. Nous avons emprunté cette somme à un taux d'intérêt de 19.5 p. 100.

Une voix: Oh, oh!

M. Thacker: Ils n'apprécient pas. On entend se plaindre la bande de socialistes dans le fond. Qu'a fait Petro-Canada jusqu'ici? Au moins du temps de John A. Macdonald, celui-ci avait veillé à ce que l'argent aille aux sociétés ferroviaires qui en ont profité pour construire une nouvelle voie. Voilà ce qui distingue les sociétés d'État; elles ne construisent jamais rien de neuf. Peu m'importe que l'on se serve de l'argent du gouvernement, mais à la condition que l'on construise quelque chose. Qu'est-il arrivé aux deux ou trois milliards de dollars que les contribuables ont investis dans Petro-Canada? Cet argent a servi à l'achat de sociétés pétrolières existantes, de compagnies existantes qui prospectaient pour du pétrole et nous payaient de l'impôt que nous pouvions redistribuer. Avec ces deux milliards de dollars, nous avons acheté des compagnies existantes et ainsi exporté nos dollars. En fait, monsieur l'Orateur, le pays a perdu dix milliards de dollars, capital qui nous aurait permis de créer, chez nous, des emplois pour nos gens. Ce n'est pas quand nous avons plus de un million de chômeurs qu'il faut se lancer dans des programmes qui entraînent un exode de 10 milliards de capitaux.

La mise en place du Programme énergétique national et la fuite de 10 milliards ont créé un climat économique qui a entraîné un exode supplémentaire de 8 milliards. Du coup, le nombre des chômeurs va augmenter et il va sûrement dépasser largement le million. Avec la dégradation de la situation économique, nous allons nous retrouver avec deux millions de chômeurs. Les députés néo-démocrates n'entendent rien à la conjoncture économique et ne comprennent pas que 8 milliards de capitaux ont quitté le pays.

Des voix: Oh, oh!

M. Thacker: Si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire un mot de ces 8 milliards.

Des voix: Oh, oh!

M. Thacker: Les néo-démocrates mettent cela au compte d'une sorte de conspiration internationale. Ce n'est pas du tout ça. Ces 8 milliards, ce sont de simples Canadiens qui préfèrent les investir à l'étranger.

Des voix: Oh, oh!

M. Thacker: Le député parle de gagner de l'argent honnêtement. Il ne sait pas de quoi il parle. Il n'a jamais gagné d'argent honnêtement.

M. Deans: J'ai sûrement gagné plus d'argent honnêtement que vous. Vous êtes avocat, n'est-ce pas?

M. Thacker: Il prétend qu'il fait de l'argent avec son imprimerie? Je crois, monsieur l'Orateur, qu'ils auraient besoin d'aspirine, car ils sont vraiment ennuyés ce soir. Ils n'aiment vraiment pas que l'on remette en cause leurs convictions profondes.

Notre parti a fait une proposition valable qui tient compte des individus. Quand on va au fond des choses, on constate que les néo-démocrates n'ont pas vraiment confiance dans les gens. Nous, nous sommes prêts à donner la possibilité aux individus de travailler et de faire preuve d'initiative. Les forces économiques feront le tri entre ceux qui sont efficaces et ceux qui ne le sont pas. Les néo-démocrates eux, ne font pas confiance aux gens.

Du temps où la population était peu éduquée et qu'il y avait moins de lois, les gens se débrouillaient très bien. Aujourd'hui, les Canadiens sont pratiquement les plus éduqués au monde, les néo-démocrates veulent prendre les choses en mains et nous dépouiller entièrement.

Si vous le voulez bien, monsieur l'Orateur, j'aimerais consacrer quelques minutes à . . .

Des voix: Et le projet de loi?

M. Thacker: . . . l'assurance-maladie.

Une voix: Et si vous reveniez au projet de loi?

M. Thacker: Les néo-démocrates sont parmi ceux qui veulent interdire complètement le dépassement d'honoraires.

Des voix: Bravo!

M. Thacker: Monsieur l'Orateur, c'est cela la réalité. C'est cela qu'ils veulent faire. Ils sont incapables de faire preuve de lucidité. En interdisant totalement le dépassement d'honoraires tout en voulant maintenir l'assurance-maladie sous sa forme actuelle, les néo-démocrates vont porter préjudice aux patients, ceux qui recourent à ce système comme jamais on n'aurait pu l'imaginer auparavant. Pourquoi ne vont-ils pas voir en Grande-Bretagne? La situation au Royaume-Uni est exactement la même que celle qu'ils cherchent à imposer au Canada. Pourquoi les Canadiens n'arrivent-ils pas à tirer une leçon de l'expérience des autres?

• (2110)

Il nous faut savoir où nous en étions dans le passé. Il nous faut nous rappeler le rôle unique des médecins à l'époque. Ils étaient autonomes. Ils étaient leur propre employeur en ce sens qu'ils assumaient eux-mêmes leurs frais de bureau et le coût de leur personnel. Ils travaillaient de longues heures d'arrache-pied. Personne ne saurait le contester. Les relations entre le médecin et ses patients étaient spéciales. On avait jugé alors qu'ils devenait nécessaire de mettre sur pied un régime d'assurance-maladie. Tous les Canadiens y avaient souscrit, et non pas seulement les néo-démocrates.

Une voix: Mais c'est le contribuable qui a payé.

M. Thacker: Est-ce que le député croit, simplement parce que le contribuable assume en quelque sorte le coût de l'enseignement, que le médecin n'a droit qu'au salaire minimum? Où veut en venir le député?

Les honoraires moyens d'un médecin au Canada ne sont pas de $100,000. Jusqu'à cette dernière augmentation, ils étaient plus près de $58,000. Je connais beaucoup de médecins qui gagnent moins que les députés à la Chambre. Et malgré tout, il leur faut assumer les frais de leur bureau et de leur personnel

et se préparer une pension de retraite. Voilà où je veux en venir. Pourquoi ne pas être honnête avec les médecins? Si les Canadiens veulent qu'ils deviennent des fonctionnaires, pourquoi alors ne pas prévoir la pension de retraite dans ces négociations? Voilà ce que nous devrions faire.

Il nous faudrait annoncer aux médecins qu'ils toucheront tel ou tel traitement. Présumons que leurs honoraires sont analogues à notre traitement. Les députés néo-démocrates critiquent souvent les médecins, mais ils acceptent sans rechigner leur $65,000 dont $16,300 sont francs d'impôt. Nous pourrions dire aux médecins que nous leur accorderons $75,000, ce qui les mettrait au même niveau que les députés. Ils pourraient bénéficier d'un régime de pension semblable, équivalant à une contribution de 5 p. 100 par an de leurs honoraires. Après six ans, chaque député néo-démocrate pourrait ou bien démissionner ou bien être renvoyé de la Chambre et percevoir une pension minimale de 30 p. 100.

Une voix: N'est-ce pas ce que vous recevez?

M. Thacker: Naturellement, mais au moins je fais preuve d'honnêteté. Je ne suis pas assez hypocrite pour m'en prendre à d'autres, ce que font précisément les députés néo-démocrates.

Une voix: Qu'est-ce que vous êtes en train de faire?

M. Thacker: Je reproche aux néo-démocrates leur hypocrisie. J'ai bien l'impression que si nous proposions aux médecins un salaire annuel de $75,000, un régime de pension identique à celui des parlementaires, des sous-ministres et des hauts fonctionnaires, si nous leur fournissions un bureau et du personnel comme aux députés, si nous les obligions à travailler 37 heures et demie par semaine comme tous les fonctionnaires, ils accepteraient ces conditions. S'ils pouvaient manger à ce ratelier ils le feraient. Si nous ne le faisons pas, c'est parce que cela nous coûterait des milliards aux contribuables canadiens.

J'aimerais dire un mot des traitements des médecins. Les néo-démocrates prétendent qu'ils gagnent $100,000, mais ce n'est pas vrai. Il est vrai que certains spécialistes gagnent beaucoup d'argent, mais un généraliste travaille de 60 à 70 heures par semaine, voilà pourquoi il gagne autant d'argent, mais c'est au prix de longues heures de travail. Si les médecins travaillaient 37 heures et demie par semaine, ils gagneraient moitié moins qu'un député et si on donnait aux Canadiens le choix entre leur médecin et leur député, je pense qu'ils opteraient pour leur médecin. Au cours de mes déplacements, notamment avec le groupe de travail, j'ai eu la très nette impression que les gens préféraient leur médecin dont ils savent apprécier le dévouement. Il est tout simplement impensable que les néo-démocrates le contestent.

Le député de Winnipeg-Birds Hill s'en est pris aujourd'hui aux médecins. Il commence par les critiquer pour prétendre ensuite que ce sont de braves gens, mais il n'a rien de positif à dire à leur sujet? Je n'ai jamais entendu le député faire un seul compliment au sujet des médecins.

L'enseignement postsecondaire est une autre question importante. C'est dans ce secteur que les coupures vont être ressenties le plus durement. En procédant à ces coupures dans les provinces atlantiques, les libéraux menacent l'avenir même du pays. Tout comme la dette nationale, qui va créer un fardeau énorme pour les générations futures, la diminution des subventions destinées à l'enseignement postsecondaire constitue une menace pour l'avenir du pays. Il y aura moins de diplômés de nos universités et de nos collèges qui seront suffisamment formés pour relever les défis de l'avenir. C'est fort regrettable.

Aujourd'hui, le ministre des Finances (M. MacEachen) a fait une déclaration bizarre au sujet du financement des programmes établis. Il a déclaré que les universités n'atteignaient pas les objectifs nationaux et ne répondaient pas aux exigences du gouvernement fédéral. Quand je lui ai demandé des explications, il n'a pas été très brillant. Le ministre de la Justice (M. Chrétien) a fait une remarque intéressante pour expliquer pourquoi il y aura des réductions. Il a déclaré que le gouvernement fédéral va décider à quoi serviront les fonds parce que sa propre province, le Québec, utilisait les fonds à des fins inavouées.

La chose est peut-être attribuable au fait que le gouvernement séparatiste élu dans cette province agit étrangement. Toutefois, ne réduisons pas les fonds de toutes les autres provinces, notamment ceux des provinces de l'Atlantique, à cause du gouvernement séparatiste au Québec. Depuis des années, les gens en quête d'un emploi doivent quitter les provinces de l'Atlantique. Les contribuables de ces provinces ont maintenu leurs institutions qui nous donnent de brillants diplômés dans chaque discipline, mais ces diplômés doivent aller travailler dans d'autres régions du Canada. Il est bien normal que le gouvernement fédéral transfère d'énormes sommes d'argent pour l'enseignement. Sa contribution devrait peut-être même être de 100 p. 100.

M. LeBlanc: Elle l'est. Dans ma province, elle est de 98 p. 100.

M. Thacker: Comment se fait-il alors que le secrétaire d'État (M. Regan) ait réduit le transfert de paiements de 181.2 millions de dollars? Voyez vous-même à la page 132 du budget. C'est dans le Livre bleu.

Le vrai problème en matière d'enseignement postsecondaire, c'est la capacité fiscale. Comment les sept provinces situées à l'est de la Saskatchewan peuvent-elles arriver à absorber le déficit? Le gouvernement fédéral peut le faire parce qu'il touche des impôts dans tout le pays, mais les gens de l'Île-du-Prince-Édouard ne le peuvent pas. Il y a manifestement réduction. La garantie de recettes est une excuse frauduleuse. Je serai heureux de voter contre ce projet de loi ce soir parce que le gouvernement a manqué de franchise avec le peuple canadien.

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer au présent débat. Toutefois, après avoir écouté les deux derniers orateurs, je tiens à faire figurer quelques observations au compte rendu. Nous venons d'entendre deux députés qui tentent de brouiller les Canadiens entre eux. Je m'oppose absolument à ce genre de rhétorique et de malhonnêteté politiques.

J'ai été abasourdi et étonné d'entendre le député de Hillsborough (M. McMillan) qualifier de honteuse l'attitude du gouvernement fédéral à l'égard de sa province. Permettez que je vous énumère quelques faits. Examinons les sommes que le gouvernement fédéral a versées aux provinces aux fins de l'éducation postsecondaire en 1974-1975 et 1981-1982. Je pourrais au député citer les données pour toutes les autres années, mais je me contenterai d'utiliser ces deux années.

• (2120)

Je voudrais commencer par la province du député de Hillsborough. En 1974-1975, le gouvernement fédéral a versé 69 p. 100 de tous les frais d'éducation postsecondaire au gouvernement et à la population de l'Île-du-Prince-Édouard. En 1981-1982, cette proportion a même atteint 110 p. 100, et pourtant le député a l'audace d'affirmer que nous réduisons nos transferts aux provinces.

Des voix: C'est honteux!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) a parlé de 185 millions. Comme d'habitude, ce parti ne retient que certaines données et s'en sert pour induire le public en erreur puique les 185 millions dont elle a parlé et qui proviennent du Secrétariat d'État, ne concernent que l'enseignement d'une langue seconde et non l'ensemble de l'éducation postsecondaire.

Mlle MacDonald: C'est écrit dans le budget des dépenses. C'est un mensonge.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Voilà un autre ballon de dégonflé.

Examinons les autres provinces. A Terre-Neuve, les transferts aux fins de l'éducation postsecondaire ont représenté 62 p. 100 des dépenses en 1974-1975 et 83 p. 100 en 1981-1982. En Nouvelle-Écosse, les proportions ont été 51 p. 100 en 1974-1975 et 58 p. 100 en 1981-1982, soit une légère augmentation. Au Nouveau-Brunswick, 62 p. 100 en 1974-1975, et 98 p. 100 en 1981-1982. Quatre-vingt-dix-huit p. 100, monsieur l'Orateur, et pourtant le premier ministre de cette province a eu le culot d'affirmer à un groupe d'étudiants réunis devant l'Assemblée législative l'autre jour, que s'ils voulaient plus d'argent pour leur éducation, ils n'avaient qu'à s'adresser à leurs députés libéraux. Quelle façon honteuse de se conduire ont ces conservateurs! Je parlerai du premier ministre M. Hatfield un peu plus tard, même si cela m'écœure. Au Québec, ce pourcentage s'élevait à 50 p. 100 en 1975-1976 et seulement à 49 p. 100 en 1981-1982 ce qui, naturellement, est dû au tournant qu'a pris le gouvernement québécois récemment. Dans la riche province de l'Ontario, il était de 46 p. 100 en 1974-1975 et de 60 p. 100 en 1981-1982. Au Manitoba, 51 et 68 p. 100 respectivement.

Une voix: Vous jouez avec les chiffres.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): En Saskatchewan, ces taux s'élevaient à 48 et 61 p. 100. En Alberta, 46 et 51 p. 100. En Colombie-Britannique, 43 et 54 p. 100. En 1974-1975, à l'échelle nationale, ce taux était de 48 p. 100 de tous les frais d'exploitation concernant l'enseignement postsecondaire au Canada offert par le Canada fédéral. Ce pourcentage est monté jusqu'à 57 p. 100 en 1981-1982. Et pourtant, nous n'avons aucune responsabilité en matière d'enseignement postsecondaire, ni même au niveau de l'enseignement primaire et secondaire.

Il convient de faire quelques observations au sujet de ces chiffres. Par ces paiements de transfert aux provinces, le gouvernement fédéral s'efforce de réaliser un équilibre entre l'austérité et la responsabilité. Je voudrais que les premiers ministres de ces provinces fassent preuve d'un certain équilibre, d'une certaine responsabilité et d'austérité. Il en va de même pour les députés d'en face.

M. Taylor: Et les libéraux? Ne nous parlez pas d'austérité, mettez-la plutôt en pratique.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Il n'y a eu aucune coupure dans les paiements de péréquation, ni dans le financement des programmes établis. Les députés d'en face font grand cas de la suppression de la garantie des recettes.

Mlle MacDonald: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député vient de dire qu'il n'y avait eu aucune coupure dans les paiements de transfert, dans le cadre du financement des programmes établis. Peut-il nous expliquer, dans ce cas, pourquoi, d'après les données qui nous ont été fournies au comité et que le ministère des Finances a publiées la semaine dernière, il appert que les transferts au titre du FPE sont passés de 6,187 millions à 5,807 millions de dollars en 1981-1982. Peut-il nous expliquer pourquoi le ministère des Finances nous a communiqué ces chiffres?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) décide-t-il de répondre maintenant à cette question?

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, pour commencer, ce n'était pas un rappel au Règlement. Néanmoins, le député sait, ou devrait savoir, qu'il s'agit du chiffre de base qui ne tient pas compte des transferts de points fiscaux et des autres programmes. Par exemple, le gouvernement n'a pas exigé des quatre provinces de l'Atlantique et du Manitoba le remboursement des sommes payées en trop en raison de la diminution de leur population. Cela représente un cadeau d'environ 67 millions dans le cas du Nouveau-Brunswick, par exemple. Je peux vous citer les chiffres pour les autres provinces, mais je pense avoir cité suffisamment de chiffres.

Les paiements n'ont pas été réduits. Un autre fait que l'opposition refuse constamment d'admettre, c'est que le gouvernement du Canada doit, en tant que gouvernement national, pouvoir élaborer, mettre en œuvre et promouvoir des politiques nationales. L'opposition a tendance à l'oublier. Elle voudrait cloisonner le pays et en faire une sorte de communauté qui n'aura plus rien à mettre en commun, si nous appliquons ses idées.

Les provinces reçoivent tout cet argent sans aucune condition. En fait, le seul reproche que je puisse faire à ce programme, c'est justement l'absence de conditions. Si l'on supprime les garanties de recettes, c'est parce que les provinces s'en servaient pour toutes sortes de programmes, sauf ceux auxquels cet argent était destiné, c'est-à-dire la santé, l'assurance-maladie et l'enseignement supérieur. Elles voulaient construire des routes dans les circonscriptions des ministres conservateurs. Elles voulaient construire toutes sortes d'édifices en l'honneur de leurs ministres conservateurs.

M. Taylor: C'est complètement faux et vous le savez. Vous délirez.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Cinq provinces ont reçu près de 200 millions de dollars en trop qu'elles n'ont pas dû rembourser.

Les faits sont là, mais le député de Hillsborough s'est bien gardé d'en tenir compte lorsqu'il a pris la parole à la Chambre et qu'il a trompé le public canadien avec des chiffres sélectifs et, en fait, avec des déclarations purement fantaisistes.

Des voix: Bravo!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): La vérité, c'est qu'au moins 80 p. 100 de ce que dépense le gouvernement de sa province provient, directement ou non, de recettes perçues par le gouvernement fédéral. Je suis fier de voir que les provinces les moins favorisées, comme la mienne, peuvent compter sur cet appui du gouvernement fédéral. Mais si les députés d'en face réussissent, comme ils le souhaitent, à briser le gouvernement national et à le détruire au point de confier ses pouvoirs aux provinces, nous n'aurons plus droit bien longtemps à ces paiements. Il est grand temps de se réveiller et de leur dire notre façon de penser. Incidemment, le gouvernement du Canada a constamment accru son soutien à l'enseignement postsecondaire, comme en font foi les chiffres que j'ai cités ce soir.

M. Taylor: Encore un conte de fée.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Ainsi, l'Île-du-Prince-Édouard reçoit maintenant 126 p. 100 des frais de fonctionnement de son université. Le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) vient de nous dire que c'est très bien, puisque le gouvernement fédéral est manifestement celui qui peut le mieux se permettre un déficit. Et pourtant, ils osent tous les jours condamner le gouvernement pour l'ampleur du déficit et réclamer, du même souffle, des dépenses gouvernementales plus élevées. Les députés de l'opposition ne peuvent pas jouer sur tous les tableaux à la fois, et voilà pourquoi ils sont dans l'opposition.

• (2130)

Nous avons aussi entendu le député de Lethbridge-Foothills parler du gouvernement séparatiste au Québec et du député séparatiste qui s'est fait élire en Alberta. Il est évident que cette situation nous désole tous.

Mlle MacDonald: J'en suis sûre.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Je m'élève contre la remarque ironique du député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) qui croit être la seule vraie Canadienne ici. Elle croit être la seule à avoir de l'attachement pour son pays, mais elle ne l'est pas. Beaucoup d'entre nous sont attachés à leur pays. Je ne mets pas sa loyauté envers son pays en doute, et je n'aime pas qu'elle mette la mienne ni celle de personne d'autre en doute, parce qu'il y a d'autres personnes de mérite qu'elle; elle n'a pas le monopole de la vertu, que je sache.

La montée du séparatisme dans l'Ouest aurait-elle quelque chose à voir avec la propagande des conservateurs à la Chambre, avec leur campagne haineuse contre le premier ministre (M. Trudeau), contre la charte des droits qu'ils s'acharnent à dénigrer dans leurs nombreux discours d'un bout à l'autre du pays parce qu'elle ne garantit pas les droits à la propriété?

M. Taylor: Parlez-nous du système métrique.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Les députés de l'opposition n'ont jamais mentionné publiquement que cet article de la charte des droits avait été supprimé à la demande générale des provinces. Le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard est celui qui a protesté avec le plus de véhémence contre cette disposition, avec les premiers ministres d'Ontario, de Saskatchewan, d'Alberta, du Manitoba et de Colombie-Britannique.

M. Taylor: Parlez-nous du système métrique.

M. Blais: C'est de cela qu'il parle.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Il est inutile de parler du système métrique au député qui n'y comprend rien.

M. MacBain: Il ne comprend rien au système impérial non plus.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Je voudrais consigner quelques brèves citations au compte rendu. Je veux citer un passage d'un discours . . .

M. Taylor: Parlez-nous du contrôle des armes à feu.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): . . . prononcé à la Chambre le 26 mars par mon collègue, le député de Gloucester (M. Breau), à propos du bill à l'étude.

Mlle MacDonald: La girouette.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Il a dit:

> L'aspect moral est important. Je prends le cas de ma propre province, le Nouveau-Brunswick, mais je pourrais tout aussi bien me servir de celui de n'importe quelle autre province, car la tendance est la même partout. Au Nouveau-Brunswick, la contribution fédérale au paiement des dépenses que la province engage pour financer l'enseignement postsecondaire dans le cadre des programmes établis, y compris celui de la langue seconde de la minorité, qui était de 78.1 p. 100 en 1976-1977, a atteint 107 p. 100 au cours de la présente année financière. C'est légalement exact. Voilà les faits, monsieur l'Orateur. En 1976-1977, le gouvernement fédéral a payé 67.7 p. 100 des frais dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Quand je dis établissements d'enseignement postsecondaire, je n'entends pas seulement les universités, mais aussi toutes les institutions d'enseignement postsecondaire, par exemple les collèges communautaires et les écoles techniques. Quel crédit le Parlement fédéral reçoit-il pour tout cela?

Le député de Hillsborough (M. McMillan) est-il prêt à donner au Parlement fédéral le mérite qui lui revient? Le député de Lethbridge-Foothills l'est-il?

M. McMillan: Je l'ai fait.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): En effet, le député de Hillsborough l'a fait, mais de façon bien détournée, après avoir raconté toutes sortes de bobards.

M. Taylor: Où avez-vous pris cet argent?

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Je veux consigner d'autres propos au compte rendu, et ceux-ci ont été tenus par le ministre des Finances (M. MacEachen). L'opposition nous a peint un tableau très sombre de la façon dont les provinces sont traitées, et il importe, selon moi, de consigner encore une fois cette déclaration au compte rendu.

M. Taylor: Dites-nous où vous prenez l'argent.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Nous obtenons l'argent des Canadiens, ceux-là même dont, selon ce que le collègue du député vient de dire, nous pourrions percevoir plus d'impôts pour donner davantage aux provinces. Le député ne peut pas dire blanc et noir à la fois, il aurait donc avantage à se tenir tranquille un instant. Peut-être apprendrait-il quelque chose. Peut-être n'est-il pas tant en sécurité que cela.

M. Taylor: Dites-nous donc d'où cela vient.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Cela vient des contribuables de notre pays et c'est précisément grâce à la politique du gouvernement fédéral et de la générosité de nos concitoyens des quatre coins du pays que nous pouvons verser des paiements de péréquation aux provinces plus pauvres.

Des voix: Bravo!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): C'est précisément pour cette raison qu'il ne faut pas déformer la réalité à la Chambre comme l'ont fait par de nombreuses reprises les tories d'en face.

M. Taylor: Parlez-nous donc des prêts à la Russie et du monument à Alger.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Je voudrais poursuivre et rapporter la citation du ministre dont je viens de parler.

M. Taylor: Parlez-nous des prêts à la Russie et des prêts à faibles taux d'intérêt consentis à d'autres pays.

M. Corbin: Eh Taylor, aujourd'hui, on étudie les paiements de transfert aux provinces. Si vous ne le savez pas, réveillez-vous.

M. Taylor: Je suis bien réveillé, mais j'en ai par-dessus la tête de vos politiques.

M. Corbin: Occupez-vous de présenter vos motions en vertu de l'article 43 du Règlement et oubliez le reste.

M. Taylor: C'est ce genre de propos qui font naître les idées séparatistes.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, si le député d'en face voulait bien cesser de faire le chahut, je pourrais poursuivre.

M. Taylor: Alors dites des choses qui aient du sens.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Je voudrais faire consigner au compte rendu un extrait d'un discours du ministre des Finances à cause des déclarations horribles que font des députés d'en face et de leurs exclamations dans lesquelles ils nous accusent d'être grossièrement injustes, en tant que gouvernement national, à l'égard des provinces.

Mlle MacDonald: Bravo!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Voici ce que le ministre des Finances a déclaré:

Transferts du fédéral aux provinces

Quatre des six provinces bénéficiaires de la péréquation m'ont officiellement informé qu'elles trouvent le système de la norme moyenne représentative intrinsèquement supérieure à la norme Ontario et sont en mesure de se déclarer en faveur. J'ai reçu à cet effet des messages écrits de l'honorable Richard Hatfield, premier ministre du Nouveau-Brunswick . . .

On ne peut pas dire qu'il soit libéral.

. . . de l'honorable Joel Matheson, ministre des Finances de la Nouvelle-Écosse . . .

Un autre conservateur.

. . . de l'honorable John Collins, ministre des Finances de Terre-Neuve . . .

Encore un conservateur, pour l'instant.

. . . et de l'honorable Lloyd MacPhail, ministre des Finances de l'Île-du-Prince-Édouard.

C'est l'île dont on vient de dire qu'elle allait être ravagée par cette formule.

Je me suis entretenu par le détail avec chacun de ces ministres des conséquences de la formule de péréquation pour sa province. J'ai eu des négociations collectives avec les ministres des Finances; j'ai eu des négociations individuelles; et j'ai conversé avec eux par téléphone depuis la conférence des premiers ministres. J'estime que nous avons fait un effort, effort honnête et réussi pour tenir compte des principales préoccupations des provinces bénéficiaires de la péréquation.

M. LeBlanc: Pourquoi ne le concédez-vous pas, Tom?

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): J'en reviens au sujet abordé par le député de Lethbridge-Foothills: celui des séparatistes du Canada.

M. Anguish: Les cousins conservateurs de l'Ouest.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Il est certain que nous avons des problèmes au Canada, et ce n'est pas en nous rendant, nous députés, dans tous les coins du pays pour semer et cultiver la haine entre Canadiens, pour semer et cultiver la méfiance, la suspicion et la discorde que nous réglerons ces problèmes, parce qu'en semant et en cultivant tout cela, nous aurons le désastre pour récolte. Qui sème le vent récolte la tempête, comme celui qui dépense sans percevoir.

Nous sommes un peuple qui a beaucoup de chance. Nous sommes peut-être le peuple qui a le plus de chance au monde, et je suis très troublé d'entendre jour après jour à la Chambre des députés de diverses régions du pays prétendre que nous faisons terriblement pitié. Je ne pense pas que notre sort soit à ce point pitoyable, comparé à d'autres. Il est vrai que nous connaissons aujourd'hui des problèmes qui ne se posaient pas en 1974, ni en 1972 ni encore en 1968. Nous connaissons des problèmes, c'est indéniable, mais si on les compare à ceux de bien d'autres peuples nous avons beaucoup de chance. Rares sont les pays où des députés pourraient faire des déclarations aussi choquantes qu'ici sans risquer de gros ennuis. Rares sont les pays où un énergumène comme celui qui vient d'être élu à l'Assemblée législative de l'Alberta pourrait calomnier le gouvernement central, au cours de sa campagne électorale, comme celui-ci l'a fait, sans avoir d'ennuis. Il n'y a guère de pays dans le monde où le rédacteur du *Journal* d'Edmonton et l'éditeur du *Alberta Report* pourraient publier continuellement des diffamations et des mensonges et dénaturer les faits de façon choquante, sans devoir en rendre compte devant les tribunaux. Sans oublier que ces tribunaux risqueraient de ne pas être très justes, dans bien des pays. Et, pourtant, jour après jour, des députés cherchent à semer la discorde à la Chambre, à faire naître la méfiance et à créer la désunion.

• (2140)

Nous nous targuons à la Chambre, ou du moins certains députés le font, d'avoir une province dirigée par un gouvernement séparatiste, ce qui est censé nuire à la réputation du gouvernement fédéral. Nous nous targuons à la Chambre, ou certains d'entre nous le font, parce qu'un séparatiste a été élu en Alberta. Cela, encore une fois, est censé nuire à la réputation du gouvernement fédéral. Nous pavoisons parce que . . .

M. Elzinga: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. En toute justice, le député d'en face devrait préciser sa pensée. Je voudrais savoir qui s'est targué de quoi que ce soit à la Chambre. S'il ne peut pas désigner de député, c'est qu'il ne dit pas manifestement la vérité.

M. Blais: Vous auriez dû être ici plus tôt. Trois d'entre eux l'ont fait ce soir.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, j'essaie péniblement . . .

M. Elzinga: C'est vrai que vous êtes pénible!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): . . . de faire consigner certains faits au compte rendu. Manifestement, je pique au vif les députés d'en face. Il y a à peine quelques minutes, nous avons entendu le député de Lethbridge-Foothills pavoiser, parce que le gouvernement était responsable de l'élection d'un séparatiste en Alberta. Si cela n'est pas pavoiser, qu'est-ce qu'il vous faut!

M. Elzinga: Vous avez dit se targuer.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Quelle différence entre se targuer et pavoiser? Le député pavoise à l'heure actuelle et son collègue se targuait. Ça va.

Il me semble qu'il nous incombe à tous de mettre un peu en veilleuse nos beaux discours politiques et commencer à passer aux actes au lieu de rêver. Nous devrions nous efforcer de tisser ensemble la noble trame de notre pays, au lieu de chercher à la déchiqueter.

Je n'éprouve aucune satisfaction personnelle à l'idée qu'un gouvernement séparatiste dirige le Québec. Je n'éprouve aucune satisfaction du fait que des candidats séparatistes se présentent aux élections en Saskatchewan. Je suppose qu'en dernier recours ou d'ici une centaine d'années, peu importera qui a gagné ces élections en Saskatchewan, sauf s'il s'agit de séparatistes. Je suis certain que ce ne sera pas le cas, mais c'est un événement qui ne laissera pas les historiens indifférents. Le fait qu'un gouvernement séparatiste dirige le Québec, un gouvernement séparatiste qui dresse les Canadiens les uns contre les autres, ne nous laisse pas, ou du moins ne devrait pas nous laisser, indifférents aujourd'hui. C'est ce que font certains beaux discours que prononcent d'autres hommes politiques dans le pays: ils dressent les Canadiens les uns contre les autres.

Certains avancent des arguments carrément choquants. Nous en avons entendu quelques exemples ce soir, monsieur l'Orateur, témoin les interjections qui m'ont été adressées par des députés d'en face au sujet de la métrisation. Que nous l'approuvions ou non importe guère, je suppose, mais il y a bon nombre d'années une décision a été prise—en fait, c'est sous le gouvernement de sir John A. Macdonald que la loi concernant le système métrique a été adoptée . . .

M. Taylor: Foutaises!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Le député de Bow River (M. Taylor) refuse de l'admettre, mais c'est un fait.

M. Taylor: Il ne l'a pas imposé à la population.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): C'est lui qui a adopté cette loi, mais je ne vais pas poursuivre cette discussion avec le tonitruant député d'en face qui aime particulièrement les effets de manche. En fait, le gouvernement dont il a été partisan à une époque a cherché à promouvoir le système métrique tout comme le gouvernement actuel le fait. Pourtant, les députés d'en face vont raconter un peu partout qu'on le leur impose, même si leur parti suivait exactement la même politique lorsqu'il était au pouvoir.

M. Huntington: Vous ne savez pas de quoi vous parlez!

Mlle MacDonald: Cela n'a rien de nouveau.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): La seule différence, c'est que le gouvernement actuel a nommé un ministre d'État à la métrisation.

J'espère qu'à l'avenir le gouvernement national continuera à répondre aux besoins légitimes des provinces. J'espère également que ces dernières n'oublieront pas d'où vient cet argent, car c'est grâce aux impôts et à la générosité de tous les Canadiens qu'elles peuvent obtenir des paiements de péréquation.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je donne la parole au député de Burnaby.

Des voix: La question.

Une voix: Votons.

Des voix: Le vote, le vote!

Des voix: Oh, oh!

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Monsieur l'Orateur, comme j'ai la parole et que j'ai certaines choses à dire, je tiens à en profiter.

Voltaire a dit un jour que, devant l'argent, nous avons tous la même religion. Il aurait pu aussi bien dire que devant l'impôt, nous avons tous la même religion.

L'autre jour, l'institut Fraser a publié des chiffres indiquant que le fisc récupérait 40 p. 100 du revenu moyen des Canadiens. L'histoire du monde et de nombreuses civilisations montre que, dès que le taux d'imposition dépasse 40 p. 100, l'économie du pays n'est pas stimulée. C'est alors que surgissent de grosses difficultés. Nous en sommes là, monsieur l'Orateur. Lorsque je vois ce qui se passe, je suis vraiment horrifié.

Comme vous vous en souviendrez, le gouvernement libéral a forcé la main des provinces en ce qui concerne l'assurance-maladie en leur promettant de payer 50 p. 100 des frais. Il leur a forcé la main pour le financement global en leur offrant une prime de $7.63 par habitant, plus un point fiscal. Ce bill supprime ces stimulants même si, pas plus tard que le 23 avril 1981, un ministre libéral promettait qu'il serait maintenu.

Nous parlons de la nécessité de l'enseignement supérieur, et pourtant, nous recevons tous des lettres des écoles secondaires et des universités qui se plaignent de la réduction de leurs subventions. On doit ces restrictions au gouvernement actuel qui prétend s'intéresser à la recherche et au développement tout en réduisant les subventions à l'éducation.

Nous parlons d'accorder des paiements de péréquation à toutes les provinces et, bien sûr, aucun député ne s'oppose à ce que les provinces pauvres reçoivent de l'aide des provinces riches. La question est de savoir procéder. Le bill mentionne cinq provinces—mais pourquoi ne pas baser la péréquation sur dix provinces, monsieur l'Orateur? Pourquoi ne pas placer toutes les provinces sur le même pied?

Le gouvernement a perdu de vue les normes nationales en matière d'éducation. Il n'y en a plus. Le blabla que j'ai entendu ce soir me sidère. La Chambre n'est plus un lieu de réflexion, un lieu que nous fréquentons tous pour la même raison, pour servir notre pays de notre mieux. J'entends les insultes fuser de toutes parts à la Chambre et bien souvent, le débat s'écarte bien loin du sujet du projet de loi C-97 que nous sommes censés débattre. On a soulevé la question de la conversion au système métrique, si regrettable qu'elles soit, et bien d'autres sujets qui n'auraient pas dû survenir dans le débat. Je recommande à la présidence de se montrer plus sévère.

Je ne parlerai pas longtemps du bill, monsieur l'Orateur, Il est évident que je vais voter contre, et je le ferai parce qu'il va à l'encontre des intérêts du Canada.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Ouellet (au nom du vice-premier ministre et ministre des Finances), mise aux voix, est adoptée.)

● (2150)

(Vote nº 162)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Burghardt
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Côté (Mme)
Cullen
Cyr
Dawson
de Corneille
Demers
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Fox
Garant
Gauthier
Gendron
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Irwin
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Maltais
Marceau
Massé
McRae
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rossi
Roy
Schroder
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Watson
Weatherhead
Yanakis—111.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bradley
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Cook
Cooper
Crosby (Halifax-Ouest)
Darling
Deans
Dick
Elzinga
Forrestall
Gamble
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Hawkes
Heap
Howie
Huntington
Jarvis
Keeper
Kempling
King
Kristiansen
Kushner
Lambert
La Salle
Lewis
Lewycky
MacDonald (Mlle)
MacKay
Manly
Mazankowski
McCain
McCuish
McKinnon
McMillan
Miller
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Orlikow
Parker
Sargeant
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Taylor
Thacker
Towers
Waddell
Wilson
Wise
Young—67.

• (2220)

M. l'Orateur adjoint: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

[*Français*]

M. Prud'homme: Monsieur le président, . . .

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Saint-Denis.

M. Prud'homme: Monsieur le président, je voudrais simplement informer les honorables députés de cette Chambre, dont évidemment mon bon ami le député de Joliette (M. La Salle), de deux éclatantes victoires du parti libéral du Québec, dans Saint-Laurent et dans Louis-Hébert.

[*Traduction*]

M. Clark: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. A cause de l'intérêt que témoigne le parti libéral pour les élections complémentaires, le premier ministre pourrait peut-être les déclencher toutes les trois.

Des voix: Bravo!

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LE TRANSPORT MARITIME INTERNATIONAL—L'IMPOSITION DE LA TAXE SUR LE PRIX MONDIAL

M. Pierre Deniger (La Prairie): Monsieur le président, vendredi dernier, lors de la période des questions, je faisais état des revendications des membres de l'industrie maritime canadienne réunis en congrès à Ottawa relativement à l'imposition du prix mondial pour les carburants aux navires canadiens pour les mouvements intérieurs internationaux.

Ce matin même, lors de la cérémonie d'ouverture de la voie maritime pour l'année 1982, à Saint-Lambert, dans ma circonscription de La Prairie, certains membres de l'industrie prévoyaient une saison très difficile, et un des facteurs importants était justement cette imposition. En théorie le Programme énergétique canadien doit protéger l'économie du pays en permettant à tous les Canadiens de se procurer du carburant canadien à un prix inférieur au prix mondial. L'imposition du prix mondial aux navires de propriété canadienne, le même qu'aux navires de propriété étrangère et l'exemption de cette obligation faite aux industries nationales de transport routier et ferroviaire porte un très dur coup à un secteur indispensable à la santé économique de notre pays.

• (2225)

Une telle politique discriminatoire, selon les membres de l'industrie maritime canadienne connue sous le nom de la Dominion Marine, peut entraîner de sérieux effets, pas seulement pour l'industrie du transport maritime mais aussi toucher directement le consommateur canadien. Le processus détournera des navires canadiens un trafic essentiel, au profit de modes de transport américains maintenant économiquement plus viables du point de vue économique. Il y a donc possibilité d'un énorme déficit commercial. Ainsi, monsieur le président, les aciéries américaines se procurent déjà moins de minerai de fer du Québec et du Labrador, pour s'approvisionner davantage aux États-Unis même et en particulier au Mesabi Range. Le chômage augmentera donc au pays. La majoration des frais de transport des industries canadiennes qui se servent et qui s'appuient sur le transport fluvial et le transport maritime se répercutera inévitablement sur les prix majorés à la consommation. Le transport maritime est actuellement le mode de transport le moins coûteux qui soit. En termes d'efficacité énergétique, il est trois fois supérieur au chemin de fer et huit fois supérieur au transport routier. Par conséquent, en obligeant les transporteurs maritimes à payer le prix mondial pour le carburant qu'ils utilisent, ce qui n'est pas le cas des industries de transport routier et de transport ferroviaire, le gouvernement fédéral favorise un déplacement de trafic vers un mode de transport qui consomme plus d'énergie. Cela est inquiétant à une époque où l'économie d'énergie représente une priorité absolue.

Tout en appuyant les efforts de notre gouvernement en vue d'éviter que les transporteurs maritimes étrangers profitent de prix moins élevés du carburant sur le marché intérieur, je ne peux souscrire à une politique nettement discriminatoire envers un certain secteur de l'industrie canadienne. Cette politique va à l'encontre même de la loi nationale sur les transports laquelle stipule et je cite:

> Que la réglementation de tous les moyens de transport ne sera pas de nature à restreindre la capacité de l'un d'eux de faire librement concurrence à tous les autres moyens de transport.

Je crois que le droit à la libre concurrence a été injustement restreint. L'industrie maritime canadienne consomme 6,000 barils de carburant par jour pour les mouvements intérieurs internationaux. L'imposition du prix mondial rapporte quelque 5.5 millions de dollars par année au gouvernement. C'est le seul avantage que le gouvernement en retire, ces 5.5 millions de dollars supplémentaires de revenu ainsi généré. Le bénéfice semble peu comparativement aux coûts suivants: d'abord les coûts administratifs additionnels imposés tant au secteur privé que public qui coûteront plus d'un million de dollars.

Deuxièmement, la perte importante d'une part du trafic américain jusque-là transportée par les navires canadiens, et enfin, et ce qui est davantage terrible, c'est le dommage évident que cela crée à toute l'industrie maritime canadienne. En conclusion, monsieur le président, il me semble donc évident que cette imposition va non seulement à l'encontre des intérêts de l'industrie mais aussi de tous les intérêts du pays et je crois qu'il serait très sage pour le gouvernement de reconsidérer cette imposition.

• (2230)

[*Traduction*]

M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'aimerais profiter de l'occasion pour féliciter le député de La Prairie (M. Deniger) d'avoir soulevé une question d'importance primordiale, non seulement pour l'industrie mais aussi pour le gouvernement.

Qu'on me permette de profiter aussi de l'occasion pour rappeler aux députés que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a déclaré à la Chambre le 2 avril, en réponse à cette question, que le gouvernement a toujours eu des systèmes de taxation qui variaient selon le mode de transport. Ainsi, les taxes imposées aux transporteurs routiers et ferroviaires diffèrent de celles dont sont frappés les transporteurs maritimes. Le ministre a expliqué que les transporteurs canadiens jouissent d'un avantage appréciable dans les ports canadiens et que, dans le cas du transport international, même si les arrangements sont les mêmes pour les navires américains et les navires canadiens, rien ne prouve que ce facteur avantage ou désavantage les transporteurs canadiens par rapport aux transporteurs américains.

Je voudrais rappeler à la Chambre que, si le gouvernement fédéral impose la surtaxe sur le carburant maritime, c'est pour récupérer avec le pétrole exporté sous forme de carburant maritime une partie équivalente des subsides qu'il verse en compensation du pétrole importé. La taxe est habituellement prélevée sur le carburant utilisé par les navires canadiens et étrangers qui font du commerce international.

La surtaxe sur le carburant maritime utilisé par les transporteurs canadiens est calculée en fonction des prix concurrentiels du carburant aux État-Unis et sur d'autres marchés internationaux. Comme le prix du carburant varie considérablement d'un pays à l'autre et fluctue fréquemment, cela demande du jugement et une étude permanente.

Je voudrais souligner que les transporteurs canadiens ne paient au cours mondial que le carburant maritime utilisé pour le transport international. Le carburant consommé entre deux ports canadiens, ce qui représente normalement la plus grande partie du carburant acheté au Canada par des transporteurs canadiens, sera encore offert au prix canadien subventionné. L'imposition du cours mondial du carburant de façon non discriminatoire aux transporteurs canadiens comme aux transporteurs étrangers est conforme aux engagements que le gouvernement canadien a pris envers d'autres pays et divers organismes internationaux. En outre, il est raisonnable que les transporteurs canadiens utilisent le carburant de façon optimale et payent le cours mondial du carburant lorsqu'ils sont en concurrence avec des transporteurs étrangers sur les marchés internationaux du transport.

Enfin, rien ne prouve encore que la surtaxe nuise gravement à la situation économique des transporteurs. Une grande partie du fléchissement économique que certains représentants de l'industrie du transport maritime ont apparemment attrribué à l'impopsition de la surtaxe résulte en fait de fluctuations du marché et du ralentissement de la croissance économique. Je suis persuadé que les députés en conviendront. En outre, l'imposition de la surtaxe a permis d'alléger l'impact sur le secteur maritime canadien, par exemple . . .

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le secrétaire parlementaire, mais le règlement est extrêmement strict en ce qui concerne les motions d'ajournement. Je ne peux lui accorder plus de trois minutes sans réduire le temps de parole des autres députés.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—LES ALLÉGATIONS CONCERNANT LA PRODUCTION DE DOCUMENTS

M. Peter Elzinga (Pembina): Étant donné que j'ai la chance ce soir de participer au débat d'ajournement, monsieur l'Orateur, je voudrais signaler que certains députés de ce côté-ci posent régulièrement des questions au solliciteur général (M. Kaplan), soit le député de Central Nova (M. MacKay), le député d'Athabasca (M. Shields), le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) et moi-même. Nous lui avons demandé de permettre la production de certains documents dont ont besoin les avocats de la GRC chargés de défendre 17 membres de la GRC qui sont actuellement traduits devant des tribunaux québécois. J'ai signalé que deux anciens chefs des services de sécurité avaient déclaré que sous la pression du gouvernement fédéral, ils s'étaient laissés convaincre de participer à une enquête sur le séparatisme au Québec et de recourir pour ce faire à des procédés légaux ou illégaux. Si le solliciteur général refuse de produire ces documents, c'est simplement qu'il tient à camoufler les activités illégales du gouvernement. Quant à nous, nous estimons que s'il refuse ainsi de produire ces documents, c'est afin d'éviter que ce soient les hommes politiques et les bureaucrates libéraux et non plus les agents de la GRC qui soient blâmés. Par ailleurs, il paraîtrait que l'on détruira cette documentation pour s'assurer que les hommes politiques libéraux ne seront jamais impliqués.

M. Paul Jackson qui est le correspondant du *Journal* d'Edmonton à Ottawa a fait des recherches pendant plusieurs mois pour préparer un long article paru dans le numéro du 4 février 1982. Je tiens à le féliciter pour les recherches qu'il a effectuées sur cette affaire; je m'en suis inspiré pour mon intervention. D'après lui—et je suis d'accord—la façon dont les 17 agents sont traités est révoltante.

J'espère que le gouvernement aura la décence de révéler le contenu de ces documents, aux tribunaux du moins, pour que ces agents ne soient pas jugés responsables alors qu'ils avaient reçu des instructions de certains hommes politiques et bureaucrates libéraux importants.

Douglas Fisher, journaliste du *Sun* de Toronto, a parlé de cette affaire dans un article paru le 2 avril 1982 et il a félicité M. Jackson pour les recherches approfondies qu'il a faites à ce sujet. Par ailleurs, M. Fisher a dit qu'il reste encore certaines questions de justice et d'équité à régler.

• (2235)

Un mot du rapport de la commission McDonald. Je voudrais prouver par un très bon exemple que M. McDonald a une attitude ambiguë. Il évite de critiquer les ministres parce qu'il est libéral et qu'il fait partie de la bande; par contre, en lisant attentivement ses commentaires, on constate qu'il se contredit. Il ne faut pas oublier que M. Starnes ignorait jusqu'en février 1982 que M. McDonald avait été président du parti libéral de l'Alberta. M. Starnes s'est demandé pendant des mois pourquoi M. McDonald ne prenait jamais la peine dans ses rapports de dévoiler publiquement les preuves flagrantes que le parti libéral avait essayé de manipuler la GRC à des fins sectaires. M. Starnes a démissionné en 1973 parce qu'il était dégoûté.

Dans le troisième rapport de la commission McDonald, on trouve un exemple d'injustice issue de la décision de la commission de ne pas commenter les agissements des ministres ni des hauts fonctionnaires. La commission critique M. John Starnes, ancien chef du service de sécurité; voici ce qu'elle dit à son sujet, à la page 179 du rapport:

> M. Starnes savait que certaines opérations de surveillance physique entraînaient la violation de lois fédérales et provinciales. Plus précisément, il était au courant d'infractions aux règlements de la circulation, de l'utilisation de faux documents, de l'inscription dans des hôtels sous de faux noms et de l'immatriculation fausse ou «fictive» de certaines voitures. En l'absence de preuves à l'appui, nous n'acceptons pas la déclaration générale de M. Starnes à propos des entretiens que le service de sécurité aurait eus avec les ministres au sujet de la violation des règles de la circulation et des immatriculations fictives . . . M. Starnes n'a pris aucune mesure pour mettre fin à ces pratiques, qu'il estimait illégales et, à cet égard, sa conduite était inacceptable.

Cependant, à la page 44 du même rapport où il est question d'une réunion des ministres du cabinet et de hauts fonctionnaires tenue le 1er décembre 1970, voici ce qu'on dit au sujet du témoignage du secrétaire du cabinet, M. Gordon Robertson:

> M. Robertson ne doute aucunement que M. Starnes a dû dire que «le service de sécurité et des renseignements commet des actes illégaux depuis vingt ans mais n'a jamais été pris», ou quelque chose d'approchant sinon ces paroles ne seraient pas rapportées dans les notes.

Et voici ce qu'en conclut le secrétaire du cabinet:

> Comme il n'y est pas dit que quelqu'un a demandé à M. Starnes ce qu'il entendait par ces paroles, M. Robertson en conclut que les personnes présentes ont dû penser que M. Starnes parlait . . . d'infractions mineures: violations du code de la route, inscription à l'hôtel sous un faux nom, faux papiers d'immatriculation de véhicules, entrées subreptices et autres actes du même genre qui étaient considérés comme autant d'éléments parfaitement normaux et nécessaires du travail de la police.

Il est difficile d'imaginer meilleur témoignage pour convaincre la Commission que le ministre et les hauts fonctionnaires étaient au courant de ces activités et, pourtant, dans aucun des trois rapports, ni le secrétaire du cabinet ni aucun des 15 autres personnages n'est blâmé ou critiqué pour ce genre de conduite.

Et à partir de là on est porté à se demander si les ministres et les hauts fonctionnaires avaient été prévenus; comme ce fût le cas pour M. Starnes, par une note, appelée «Note aux termes de l'article 13», les prévenant que leur conduite pouvait être jugée inacceptable compte tenu de leur connaissance de possibles violations de lois fédérales et provinciales suite à des opérations de surveillance physique menées par la GRC. Si des ministres et des hauts fonctionnaires avaient été ainsi prévenus, il y a lieu de se demander pourquoi le troisième rapport s'abstient de le commenter.

Voici quelques explications possibles: *a*) ceux qui ont fait l'objet de ces notes ont mieux réussi que M. Starnes à se justifier devant la Commission; *b*) le gouvernement a fait biffer les critiques dans les rapports; ou *c*) la Commission a conclu que le témoignage du secrétaire du cabinet, M. Gordon Robertson ne constituait pas, pour reprendre ses propres mots «la connaissance d'une activité illégale aggravée par le défaut d'y mettre un terme ou d'en disposer d'une autre manière appropriée, ou encore le refus délibéré de voir les faits.»

• (2240)

Pour conclure, monsieur l'Orateur, j'estime qu'il faut avant tout prouver l'innocence des 17 membres de la GRC contre lesquels des poursuites ont été intentées au Québec. Le gouvernement a le devoir envers les agents de fournir au moins au tribunal les documents qui leur permettront d'être lavés de toute accusation puisqu'ils ont reçu leurs ordres du gouvernement lui-même.

M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, les députés se souviendront que lors de l'enquête instituée en novembre dernier contre un certain nombre de membres de la GRC—dont certains en font encore partie—par le procureur général du Québec, il a fallu, conformément à l'article 41.2 de la loi sur la Cour fédérale, fournir un affidavit pour ne pas avoir à divulguer certains documents dont l'avocat de la défense exigeait la production. Ces documents contenaient des renseignements dont la production aurait été préjudiciable à la sécurité nationale ou aurait dévoilé une communication confidentielle du Conseil privé de la Reine pour le Canada. Ces documents faisaient partie des milliers de documents auxquels la Commission d'enquête sur la GRC a eu accès.

La Commission fédérale d'enquête dirigée par le juge David McDonald a eu accès à une multitude de documents appartenant au gouvernement et à la GRC. Fait sans précédent, et conformément aux dispositions d'un décret du conseil rendu en 1979, la Commission a eu accès aux délibérations du cabinet et des comités du cabinet ayant trait à l'implication du gouvernement dans certains actes illégaux. La Commission a mentionné dans son troisième rapport qu'elle se déclarait satisfaite des conditions d'accès aux documents qui lui avaient été accordées. Elle a pu consulter les index des délibérations du cabinet et de ses comités et a pu étudier toutes les délibérations qu'elle jugeait utiles pour son enquête. Dans son rapport, la commission a fait remarquer que le greffier du Conseil privé lui reconnaissait un droit général d'accès aux documents du cabinet et du comité du cabinet.

Dans le rapport publié en août 1981, la commission a fait trois grandes contestations: Certains membres actuels et d'anciens membres de la GRC ont perpétré des actes non autorisés ou non prévus par la loi dont on pouvait saisir un procureur général, qu'il soit fédéral ou provincial, en vue de poursuites éventuelles, et le commissaire de la GRC aux fins de sanctions disciplinaires possibles; pour déterminer le contexte dans lequel les actes en question ont été perpétrés, certains renseignements devraient être rendus publics, malgré la nécessité de protéger le caractère confidentiel des réunions du cabinet, ou la sécurité nationale et les relations internationales; aucune autorité supérieure permettant aux ministres ou aux hauts fonctionnaires de perpétrer ces actes ne pouvait leur être conférée.

La commission a réussi à faire supprimer le caractère secret des passages pertinents de nombreux documents jugés confidentiels et a fait un long rapport sur la teneur de bon nombre d'entre eux. Ces révélations étaient sans précédent dans notre histoire et ont été rendues possible non pas à cause de la découverte de méfaits, mais bien parce que le gouvernement a acquiescé à la demande de la commission de publier tous les documents pertinents même si c'était dans le but de prouver qu'aucun méfait n'avait été commis.

La commission a décidé de présenter un rapport faisant état d'un méfait si elle découvrait qu'un ministre, ou un haut fonctionnaire, avait pris part à des activités de la GRC non autorisées ou non prévues par la loi, s'il en avait eu connaissance ou encore s'il avait négligé d'y mettre un terme. Après avoir tenu 300 audiences et plus, et après avoir entendu les témoignages de nombreux ministres et hauts fonctionnaires, notamment le premier ministre (M. Trudeau), la commission n'a pas été en mesure de trouver coupable d'un méfait un ministre, un ancien ministre, un haut-fonctionnaire ou un ancien haut-fonctionnaire.

Par le biais de sa commission d'enquête, le gouvernement a fait tout en son pouvoir pour assurer la publication, fort de conseils de juristes indépendants, de tous les documents pertinents aux questions de culpabilité ou d'innocence relativement aux présumées activités illégales de la GRC.

LA FONCTION PUBLIQUE—LES MESURES PRISES CONTRE UN EMPLOYÉ DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION. B) L'APPLICATION DE LA CHARTE DES DROITS

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur l'Orateur, le 30 mars 1982, j'ai eu l'occasion d'exposer au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) puis au premier ministre (M. Trudeau) le cas de M. Paul McNeill, de Halifax, en Nouvelle-Écosse. Économiste au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, M. McNeill a notamment pour fonctions d'évaluer la main-d'œuvre et le marché du travail de sa région, ce qui n'a absolument rien à voir avec le programme fédéral d'isolation des maisons. M. McNeill exerce un autre métier qui lui a été imposé par une concours de circonstances malheureuses.

En 1979, il a acheté une maison qui avait été isolée à la mousse d'urée-formaldéhyde. Je vous épargnerai tous les détails et me contenterai de vous dire que les membres de sa famille et lui-même ont physiquement souffert des effets de ce produit chimique, officiellement approuvé par la SCHL en tant qu'agent du gouvernement canadien. Naturellement, Monsieur l'Orateur, il s'est joint à d'autres qui éprouvaient les mêmes problèmes. En 1981, il a pris part à la création, en Nouvelle-Écosse, d'une association de lutte contre la mousse d'urée-formaldéhyde. En août 1981, il a dépensé $12 500 pour débarrasser sa maison de cet isolant. Bien entendu, il était intéressé à savoir ce que le gouvernement fédéral allait offrir en guise de compensation. Le programme établi par le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) n'a pas manqué, évidemment, de le décevoir, tout comme les 80 000 autres Canadiens qui sont dans le même cas. Comme Votre Honneur s'en souviendra, le programme prévoyait un maximum de $5 000 pour les mesures correctives. Je n'ai pas l'intention ici de débattre de la compensation offerte aux propriétaires de maison aux prises avec ce problème, mais bien de réfléchir à une question beaucoup plus importante, c'est-à-dire la liberté d'expression.

• (2245)

Ma question comportait deux volets: les dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés, ainsi que la nécessité et l'opportunité d'un code de conduite qui régirait les activités des fonctionnaires fédéraux. Dans ce domaine, le ministère fédéral de l'Emploi et de l'Immigration a, semble-t-il, adopté un code de conduite très complet, dont je lirai certains extraits. Je voudrais cependant parler, tout d'abord, des dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés. L'article 2 de la Charte canadienne des droits et libertés précise que chacun, c'est-à-dire tous les citoyens canadiens, a la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens d'information. Ces libertés sont garanties par l'article 1 de la Charte canadienne des droits et libertés qui stipule qu'elles existent et ne peuvent être restreintes que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.

La question que j'ai posée au premier ministre et au ministre de l'Immigration était simplement celle-ci: est-ce que cette disposition de la Charte canadienne des droits et libertés ne permet pas aux fonctionnaires, tout comme à l'ensemble des Canadiens, d'exprimer publiquement leur opinion sur une question qui les intéresse au plus haut point? Est-ce que toute restriction au droit d'expression n'est pas jugée illégale en vertu de cette disposition de la Charte des droits et libertés? Bien entendu, le premier ministre m'a répondu que c'était aux tribunaux d'en décider.

Il est honteux que pendant des jours nous ayons débattu à la Chambre des communes les dispositions de la résolution constitutionnelle, et particulièrement le contenu de la Charte des droits et libertés, pour que lorsque vient le moment de l'appliquer, lorsqu'un fonctionnaire dévoué cherche à se prévaloir de ses dispositions pour obtenir justice, on lui dise de s'adresser aux tribunaux.

Je voudrais signaler et souligner aux députés et à tous les Canadiens qu'en adoptant une pareille attitude de la part du premier ministre et du ministre de l'Emploi et de l'Immigration on va priver ce document de tout sens.

J'aimerais parler d'un autre aspect de la question que j'ai posée au ministre de l'Emploi et de l'Immigration au sujet du code de conduite qui est apparemment imposé aux fonctionnaires de son ministère. Quiconque examine ce code de conduite constatera avec consternation l'envergure de ses dispositions concernant les critiques publiques. Ce document interdit effectivement toute critique d'un représentant de l'État ou d'une politique gouvernementale, qu'elle porte sur le ministère de l'Emploi et de l'Immigration ou sur toute autre fonction effectuée par le gouvernement fédéral. L'adoption de ce code de conduite fait des fonctionnaires de l'Emploi et de l'Immigration des citoyens de second ordre. C'est injuste pour les 500,000 fonctionnaires fédéraux et les autres fonctionnaires de l'État au Canada.

La Charte des droits et libertés n'aura de sens qu'à la condition d'avoir suffisamment de poids. Si nous ne pouvons pas l'invoquer dans certaines circonstances pour défendre les déclarations publiques d'un fonctionnaire, d'un citoyen canadien qui cherche à obtenir justice, elle est parfaitement inutile. Par conséquent, je désire attirer l'attention de la Chambre et du public sur le cas de Paul McNeill et d'autres fonctionnaires dont on limite sans raison la liberté d'expression en appliquant un certain code de conduite et en interprétant mal la Charte des droits et libertés. J'espère que le gouvernement reconnaîtra son erreur et réparera les torts causés à Paul McNeill et à d'autres fonctionnaires.

Des voix: Bravo!

M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'abord de dire au député de Halifax-Ouest (M. Crosby) que je suis heureux d'apprendre que son parti et lui-même approuvent le programme annoncé par le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) au sujet de la MIUF. En outre, personne de notre côté ne met en doute l'intégrité ou même la compétence du fonctionnaire en question. Le problème n'est pas là.

La nature des diverses dispositions contenues dans le code de conduite dont a parlé le député n'est absolument pas particulière à la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada. Ces lignes directrices régissant les activités de l'employé s'appuient sur un principe bien établi et généralement admis, ainsi que sur la jurisprudence et les précédents qui se sont accumulés avec le temps, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. L'interdiction relative aux critiques publiques, en particulier, a été contestée et maintenue à maintes reprises à l'occasion de causes portées devant les tribunaux du travail et autres, qui n'ont cessé d'affirmer que, même s'ils peuvent dénoncer publiquement leurs conditions de travail, les employés doivent éviter de faire des déclarations publiques assimilées de près à de la critique à l'égard de la politique et des programmes du gouvernement.

Dans le cas de M. McNeill, la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada a respecté son obligation de rappeler à l'employé les dispositions du code de conduite et de s'assurer qu'il avait bien compris la ligne directrice relative aux critiques publiques. C'est en définitive M. McNeill qui a pris la décision de poursuivre son travail de porte-parole. Je ferai remarquer que jamais on n'a demandé à M. McNeill ni exigé de lui qu'il renonce à faire partie de ce groupe de pression.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre s'ajourne donc à 2 heures demain.

(A 10 h 52, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 6 avril 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE PARLEMENT

ON PROPOSE DE RETARDER LE REMANIEMENT DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, je prends la parole pour réclamer qu'on renonce à une initiative futile qui va entraîner le gaspillage d'environ 4 millions de dollars de deniers publics. Un porte-parole du gouvernement, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, a déclaré publiquement que, pour les prochaines élections, les circonscriptions électorales conserveront leurs limites actuelles. Par conséquent, les modifications proposées aux limites des circonscriptions seront vaines. Je propose donc, appuyé par le député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis):

Que le gouvernement présente un projet de loi composé d'une seule ligne, pour suspendre ce remaniement futile tant que la réforme si nécessaire du Parlement, y compris du Sénat, n'aura pas eu lieu, afin d'éviter qu'on effectue un remaniement inutile comme en 1972-1974.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

L'ÉTUDE EN COMITÉ DES GARANTIES ACCORDÉES PAR LE GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, le Vérificateur général a dit qu'il s'inquiétait vivement du fait que le gouvernement garantisse actuellement pour plus de 8 milliards de dettes d'entreprises privées. Comme le gouvernement garantit les dettes de nombreuses entreprises qui risquent de ne pas survivre, le montant ainsi garanti constitue en quelque sorte pour les contribuables une dette qui ne figure ni dans le budget, ni dans les documents budgétaires. Je propose donc, avec l'appui du député de Halifax-Ouest (M. Crosby):

Qu'un comité spécial de la Chambre examine les garanties en souffrance que le gouvernement du Canada a données aux banques et aux banquiers au nom d'entreprises privées, afin de déterminer l'étendue des engagements du gouvernement; et que le gouvernement modifie ses états financiers de façon réaliste pour le cas où il devrait payer lesdites garanties.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ARGENTINE—LA RUPTURE DES RELATIONS DIPLOMATIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, comme le gouvernement argentin a refusé d'obtempérer à l'appel des Nations Unies qui l'invitait à retirer ses troupes des Iles Falkland et a fait montre d'un esprit belliqueux en déclarant qu'il allait user de la force pour continuer son occupation illégale des lieux, je propose, appuyé par le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant):

Que la Chambre presse le gouvernement de rompre ses relations diplomatiques avec l'Argentine et d'entrer immédiatement en contact avec d'autres pays pour les inviter à faire de même.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE D'ABAISSER LES TAUX D'INTÉRÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Madame le Président, la politique des taux d'intérêt élevés du gouvernement détruit le secteur agricole du Canada. Les agriculteurs ne peuvent assumer les taux d'intérêt imposés sur les prêts de nature générale ou d'exploitation. La Société du crédit agricole et l'Obligation pour l'expansion de la petite entreprise offrent des prêts ridicules compte tenu des règlements sévères auxquels ils sont assujettis et des maigres crédits dont ils disposent. Je suis sûr que les ministériels savent également que les agriculteurs contrairement à d'autres producteurs, ne peuvent tout simplement augmenter leurs prix pour contrer les hausses de coûts. Madame le Président, l'écart entre les prix et les coûts est devenu insupportable pour les agriculteurs. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Elgin (M. Wise):

Que le gouvernement actuel prenne immédiatement des mesures pour abaisser les taux d'intérêt sur tous les prêts agricoles.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PARLEMENTAIRES

L'ÉRECTION D'UNE STATUE EN L'HONNEUR DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, hier, le leader du Nouveau parti démocratique et le député de Hamilton Mountain (M. Deans) se sont unis dans une attaque foudroyante contre les propriétaires canadiens de maison. Si,

Article 43 du Règlement

comme ils le prétendent, les hypothèques à taux variable sont illégales aux termes de la loi sur l'intérêt, la même loi protège les propriétaires contre toute perte de leur titre et prévoit qu'ils n'auraient à verser que des intérêts de 5 p. 100 ou moins. Cette année même, 650,000 Canadiens auraient pu se prévaloir de ces prêts hypothécaires à faible intérêt si les deux députés, agissant pour le compte des banques, sans doute, n'avaient pas mis le programme en péril. Je propose donc, appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que pour commémorer la sottise des deux députés en question, on élève sur la colline parlementaire une statue de Don Quichotte aux cheveux blancs ondulés et portant un long cigare cubain au lieu d'une lance.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LE SERVICE À DESTINATION DE LAC-LOUISE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, la population de Lac-Louise implore la Société Radio-Canada d'améliorer la qualité de ses émissions dans cette localité, mais Radio-Canada, au mépris des faits, s'obstine à dire que Lac-Louise ne compte que 140 habitants selon le recensement de 1976 et elle refuse d'entreprendre des travaux tant que la population permanente n'atteindra pas 500 habitants. Or, la population réelle de Lac-Louise, à longueur d'année, est de 411 habitants, auxquels s'ajoutent 800 employés saisonniers permanents et quelque 300,000 visiteurs, qui tous réclament un meilleur service de radio et de télévision. Je propose donc, avec l'appui du député d'Ontario (M. Fennell):

Que la Chambre exhorte le ministre des Communications à intervenir auprès de Radio-Canada et à fournir un meilleur service à ces personnes, aux êtres humains qui vivent et travaillent dans nos parcs nationaux et qui ont droit au même traitement que d'autres localités dont un grand nombre sont beaucoup plus petites.

Mme le Président: La motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LA RESPONSABILITÉ DU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le ministre d'État (Commerce international) nous a annoncé par la voix des journaux, que le Japon avait récemment acheté 25,000 tonnes de colza de la Suède parce que le régime de commercialisation libre du Canada ne pouvait les lui livrer même si les stocks accumulés dans les ports du Pacifique atteignaient à ce moment-là les 85,000 tonnes; et étant donné que le Canada a perdu une vente de 20,000 tonnes de moulée de colza à la Hongrie pour la même raison, je propose, appuyé par le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant):

• (1410)

Que la chambre enjoigne au gouvernement de modifier la loi sur la Commission canadienne du blé de manière à lui assujettir la graine de colza et que la Commission puisse en coordonner la vente pour le plus grand bien des producteurs.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉDUCATION

LE FINANCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS POSTSECONDAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, les étudiants d'universités et leur famille de partout au Canada s'inquiètent des rumeurs de majorations appréciables des frais de scolarité devenues nécessaires pour compenser la diminution des subventions que le gouvernement accordera aux établissements postsecondaires. Des étudiants ont été forcés de manifester publiquement pour révéler leur fâcheuse situation. Hier, des étudiants inquiets de l'Université de Moncton ont manifesté pour attirer l'attention sur la majoration des frais de scolarité et la réduction du financement. Des manifestations analogues auront lieu à d'autres universités. Je propose donc, appuyé par le député de Fundy-Royal (M. Corbett):

Que la Chambre prie le ministre des Finances d'assurer aux étudiants des universités canadiennes que les nouvelles politiques fédérales au sujet des paiements de transfert aux provinces n'entraîneront pas de majoration exagérée des frais de scolarité et que tous les jeunes Canadiens pourront encore envisager de fréquenter les établissements postsecondaires.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CHEF DE L'OPPOSITION

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Chénier (Timmins-Chapleau): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Nous, députés de ce côté-ci de la Chambre, avons été enchantés d'apprendre en lisant *Le Soleil* que le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) peut compter, en tant que chef, sur l'appui de partisans plus nombreux et plus chauds que jamais, et qu'il entend mener son parti à la victoire lors de la prochaine campagne électorale fédérale.

Des voix: Bravo!

M. Chénier: Je propose donc, avec l'appui du député de Mercier (M^me^ Hervieux-Payette):

Que la Chambre témoigne sa confiance dans la capacité du très honorable député de conduire son parti et qu'elle lui souhaite de réussir à le faire agir comme un seul homme.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Le député de Pembina.

Une voix: Qui a dit non?

Mme le Président: Même si le député a obtenu le consentement unanime de la Chambre, je regrette de ne pouvoir mettre sa motion en délibération, car je suis certain qu'il s'agit là d'une blague.

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

L'ACCEPTATION VOLONTAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Elzinga (Pembina): Madame le Président, étant donné l'opposition générale à la conversion au système métrique imposée par le décret du conseil CP 1981-1705, qui sera illustrée tout à l'heure par la présentation de milliers de pétitions, je propose, avec l'appui du député de Bow River (M. Taylor):

Que le gouvernement libéral suive l'exemple du gouvernement progressiste conservateur précédent et n'approuve la conversion au système métrique que si elle est volontaire et reçoit l'appui des secteurs intéressés.

Article 43 du Règlement

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES RISQUES DE L'UTILISATION DES TERMINAUX À ÉCRAN CATHODIQUE POUR LES EMPLOYÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, les terminaux à écran cathodique produisent des effets anormaux sur la grossesse des employées, et il paraît que les chefs de service des ministères de l'État hésitent à muter automatiquement les femmes enceintes par crainte de créer un précédent. Étant donné que les employés des Terrasses de la Chaudière ignorent la politique du gouvernement concernant la mutation des employées malades ou enceintes, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que le Conseil du Trésor envoie une directive à tout le personnel de gestion, en vue d'autoriser la mutation immédiate de toutes les employées malades ou enceintes qui occupent un poste présentant des risques.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

L'INTERDICTION DES PRATIQUES DISCRIMINATOIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Mercredi prochain marquera le deuxième anniversaire du discours du trône dans lequel le gouvernement promettait de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour protéger les droits des handicapés. Étant donné que le gouvernement n'a encore rien fait, je propose, appuyé par le député d'Oshawa (M. Broadbent):

Que la Chambre invite le ministre de la Justice à présenter à la Chambre des amendements à la Loi canadienne sur les droits de la personne qui rendraient illégale toute discrimination envers les Canadiens handicapés et que ces amendements soient conformes à la première recommandation du rapport «Obstacles».

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'ANALYSE DU CONFERENCE BOARD OF CANADA

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Nous avons reçu aujourd'hui le rapport trimestriel du Conference Board of Canada, qui renferme les résultats d'une enquête auprès de prévisionnistes économiques, selon qui la récession actuelle «est la plus longue et vraisemblablement la plus grave depuis la guerre». Bien sûr, le ministre a dans son ministère ses propres prévisionnistes et analystes. L'analyse du ministère des Finances porte-t-elle le ministre à être d'accord avec le rapport publié aujourd'hui par le Conference Board of Canada, soit que nous vivons actuellement la pire récession depuis les années 40?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je n'ai pas examiné les chiffres précis publiés ce matin par le Conference Board. J'en ai pris connaissance seulement en rentrant à la Chambre. Je conviens avec ces prévisionnistes que l'économie est en pleine récession. Cette récession, ou ce ralentissement, est plus prononcée que nous nous y attendions. Sur ce point, leurs observations me semblent justifiées. Mais je ne suis pas en mesure de confirmer qu'ils ont raison de dire que cette récession est la pire depuis 1947. La situation est assez lamentable sans aller jusque-là.

L'INQUIÉTUDE CAUSÉE PAR LES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, je me demande si les conseillers du ministre jugent que le taux de chômage moyen sera effectivement de 8.5 p. 100, comme prévu. Le Conference Board craint surtout que la reprise économique prévue pour le deuxième semestre ne soit interrompue par une nouvelle période de récession en 1983, à cause d'un accroissement de la demande de crédits et d'une hausse des taux d'intérêt. Le ministre et les conseillers du ministère craignent-ils, eux aussi, que cela se produise et dans l'affirmative, le ministre pourrait-il dire ce qu'il envisage de faire pour éviter ce problème très grave? J'insiste là-dessus car son budget de novembre est, semble-t-il, complètement dépassé à l'heure actuelle.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député attire avec raison l'attention des députés sur la reprise qui, d'après la plupart des prévisions devrait se manifester vers la fin de l'année, et sur le risque qu'une recrudescence des taux d'intérêt ne vienne enrayer cette reprise. Le député se souvient peut-être que dans le discours que j'ai prononcé à New York au mois de février, j'ai signalé que la reprise risquait d'être enrayée par une recrudescence des taux d'intérêt aux États-Unis, due à l'ampleur du déficit. Je ne puis que réitérer que j'ai dit à New York, à savoir que tous les partenaires des États-Unis espèrent encore que le président respectera la promesse qu'il a faite au sommet d'Ottawa au mois d'août 1981, soit de faire baisser les taux d'intérêt. Tout cela dépend surtout de la façon dont les États-Unis s'y prendront pour essayer de combler le déficit.

LE CHÔMAGE ET L'INFLATION PRÉVUS

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Je demande encore une fois au ministre de dire ce qu'il pense des prévisions en matière de chômage, de ce taux moyen de 8.5 p. 100, et je voudrais qu'il dise si, d'après les études de son ministère, ces prévisions sont exactes.

Madame le Président, comme le ministre le sait, les prévisionnistes du Conference Board ont été un peu plus optimistes à propos des taux d'inflation, puisqu'ils ont dit qu'elle se situerait juste en-dessous des 11 p. 100, notamment à cause d'un ralentissement de la hausse des prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers dans le monde. Franchement—et j'ai hâte d'entendre ce que le ministre aura à dire sur la question—on s'attendrait en période de profonde récession que les prix baissent de manière plus sensible, étant donné que très peu de consommateurs peuvent se permettre d'acheter le superflu. Premièrement, cette prévision du Conference Board sur le taux d'inflation correspond-t-elle à peu près à celle du ministre? Deuxièmement, peut-il nous expliquer pourquoi, en cette période de récession, le ralentissement des prix et de l'inflation au Canada a été moins sensible ici qu'aux États-Unis?

• (1420)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, les prévisions établies pour 1982 par mon ministère figurent dans les documents budgétaires et elles n'ont pas été révisées depuis la lecture du budget. Je ne les ai pas en main pour m'y reporter . . .

M. Jarvis: Et le chômage?

M. MacEachen: . . . mais je crois savoir que ce groupe de prévisionnistes estiment que le taux de chômage en 1982 se situera aux environs de 8.5 p. 100. Or, nous avons déjà dépassé ce chiffre. En fait, les deux derniers taux relevés étaient plus élevés, ce qui me fait dire que ces spécialistes n'exagèrent pas la gravité du chômage dans notre pays.

Le député m'a demandé pourquoi, selon moi, nous ne sommes pas parvenu à obtenir de meilleurs résultats sur le plan des prix dans notre pays qu'aux États-Unis. Selon moi, deux facteurs de l'indice du coût de la vie sont moins prononcés au Canada qu'aux États-Unis. Il s'agit premièrement de la hausse des coûts de l'énergie. En effet, les États-Unis ont répercuté la hausse des cours mondiaux pratiquement d'un seul coup. Deuxièmement, les hausses salariales sont environ 4 p. 100 moins élevées dans ce pays qu'ici. Il est donc vrai que les États-Unis sont mieux parvenus que nous, pour l'instant, à contenir la hausse des prix et des salaires.

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'INCIDENCE DES IMPORTATIONS JAPONAISES SUR L'EMPLOI

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Commerce international. Les médias d'information nous signalent aujourd'hui, que nous importerons cette année du Japon 174,000 voitures, c'est-à-dire autant que l'année dernière. Le ministre a-t-il analysé l'effet qu'auront ces importations sur les emplois dans le secteur de l'automobile et que compte-t-il faire pour régler le problème?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, comme le député le sait, nous avons annoncé aux Japonais qu'il nous était difficile d'accepter des importations comparables à celles de l'année dernière, car nous prévoyons un affaiblissement du marché canadien cette année. Si nous acceptons le statu quo, c'est que nous compterions augmenter nos exportations sur le marché japonais. Les négociations se poursuivent.

M. Fennell: Madame le Président, je me demande vraiment si le ministre a la fermeté nécessaire pour bien faire comprendre son point de vue au nom des travailleurs de l'automobile du Canada et de faire valoir aux Japonais à quel point ils nuisent à la situation de l'emploi dans notre pays.

M. Rossi: Posez votre question.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE NÉGOCIER UNE ENTENTE ÉQUITABLE POUR LE CANADA

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, je sais qu'une délégation commerciale du Japon est au Canada en ce moment. Quand le ministre compte-t-il retourner au Japon accompagné d'hommes d'affaires réalistes pour négocier une entente commerciale équitable pour le Canada, afin de préserver les emplois dans notre secteur de l'automobile?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, ce n'est pas le secteur privé qui prend les décisions au Japon, mais plutôt le gouvernement de ce pays. J'arrive tout juste du Japon avec une équipe de 50 hommes d'affaires éminents. Ces derniers ont essayé de vendre des produits au Japon. Ils n'ont pas cherché à restreindre les importations de produits japonais.

* * *

LE LOGEMENT

LE RÉGIME D'HYPOTHÈQUES À TAUX VARIABLES

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre chargé du Logement. L'article 6 de la loi sur l'intérêt dit que les contrats hypothécaires doivent stipuler le taux d'intérêt et, en outre, qu'ils doivent être calculés annuellement ou semestriellement. Charité bien ordonnée commençant par soi-même, les banques viennent d'opter pour des taux hypothécaires variables. Or, cette mesure est contraire aux dispositions que je viens de mentionner. C'est pourquoi je voudrais que le ministre nous promette d'étudier la question pour voir si cette pratique n'est pas illégale.

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, le chef du Nouveau parti démocratique cite un article de la loi sur l'intérêt. Je tiens à lui signaler que la disposition 3(4)h) de la loi nationale sur l'habitation dit clairement qu'un contrat d'hypothèque doit être établi:

> . . . aux conditions, quant au paiement du principal, de l'intérêt et des taxes au moyen de versements mensuels ou d'autre façon, que peut déterminer la Société.

Je tiens à rassurer le député sur ce point. Il a d'ailleurs déjà posé des questions à ce sujet hier. Le Société compte veiller à ce que toutes les institutions financières, qu'il s'agisse d'une caisse populaire, d'une banque, d'une société de fiducie ou autre, qui demandent que leurs nouveaux types de prêts soient garantis par le Fonds, respectent les lois canadiennes. La Société n'accordera pas de prêt aux institutions financières qui ne respecteront pas les dispositions des lois que nous avons adoptées.

• (1425)

LA LÉGALITÉ DES FORMULES PROPOSÉES

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, quand j'ai interrogé le ministre à propos de la loi sur l'intérêt, il s'est inspiré dans sa réponse de la loi nationale sur l'habitation. Cette formule de prêt ne précise pas le taux d'intérêt, ce qui fait que le propriétaire risque, après cinq ans, de se retrouver avec une dette hypothécaire plus lourde qu'elle ne l'était au moment de l'entente. Le ministre ose-t-il affirmer sans ambages qu'elle serait conforme à la loi? N'est-ce pas ce qu'affirme le ministre?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je tentais de faire comprendre au député que le gouvernement se soucie des consommateurs qui pourraient se prévaloir d'arrangements financiers de cette nature offerts par les caisses de crédit, les banques et ainsi de suite. Pour peu que la loi sur l'intérêt ait quelque incidence sur les fonctions ministérielles que j'exerce, j'ai déclaré que le gouvernement verrait à ce qu'elle soit révisée, comme toutes les autres lois du Parlement qui se rapportent aux opérations de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, afin de garantir la légalité des formules proposées par les prêteurs. Nous tenons à assurer à tous les députés que, comme par le passé, la loi sera respectée.

LES EFFETS DU PLAN SUR LES PROPRIÉTAIRES DE MAISON

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je déduis de la réponse du ministre que le gouvernement va réviser la loi sur l'intérêt, qui, sauf erreur, n'a pas été modifiée depuis une centaine d'années. Je crois aussi comprendre que le gouvernement dit, comme nous, que l'hypothèque à taux variable n'est pas une proposition légale et que des modifications législatives s'imposent si l'on veut l'autoriser. J'aimerais bien que le ministre le dise sans ambages si c'est ce qu'il voulait dire.

Comment le ministre peut-il appuyer ce plan, que nous jugeons sans légalité aucune, en vertu duquel celui qui achète une maison pourrait devoir plus d'argent après cinq ans de paiements sur son hypothèque qu'il n'en devait au départ? Peut-on dire que c'est être juste envers les propriétaires de maisons que de les faire s'endetter davantage à leur insu?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, le député oublie un fait qui a beaucoup d'importance pour celui qui doit opter pour un genre d'hypothèque. Nous n'avons pas encore fait d'étude sur les hypothèques à taux variables qui sont offertes et dont parle le député parce qu'elles ne nous concernent pas. Comme la Société canadienne d'hypothèques et de logement ne les assure pas, le gouvernement ne les assure pas, le gouvernement n'est pas en cause. Il s'agit de contrats privés entre prêteurs hypothécaires et particuliers.

On me dit qu'en vertu des hypothèques à taux variables l'emprunteur se voit offrir un taux d'intérêt de 2 p. 100 au-dessous du taux courant. Je me demande pourquoi le député fait des pieds et des mains pour empêcher les Canadiens qui optent pour ce taux d'intérêt avantageux d'en bénéficier.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE DANS LES TRIBUNES DE DÉPUTÉS DES LÉGISLATURES DU NOUVEAU-BRUNSWICK, DU QUÉBEC, DE L'ONTARIO ET DU MANITOBA

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler la distinguée présence dans nos tribunes de députés des Législatures du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario et du Manitoba, qui participent à un programme de visites interparlementaires sur la petite entreprise.

* * *

• (1430)

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT PRÉSENTERA DE NOUVELLES MESURES RELATIVES AUX TAUX D'INTÉRÊT

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. La semaine dernière, à Montréal, plus d'un millier d'agriculteurs se sont rencontrés pour faire part de leurs observations sur les politiques agricoles du gouvernement fédéral. Le président de l'Union des producteurs agricoles, M. Proulx, en a profité pour dénoncer violemment la politique canadienne du gouvernement fédéral, en particulier sur les taux d'intérêt, en attestant que ces derniers égorgent actuellement les agriculteurs. Je voudrais tout d'abord demander au ministre si compte tenu de cette déclaration faite par une association aussi sérieuse il a l'intention de proposer de nouvelles mesures en matière des coûts d'intérêt, et s'il a reçu la pochette d'information présentée par l'UPA qui condamne les députés fédéraux du Québec à ne pas défendre les intérêts de l'agriculture du Québec.

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député sait fort bien qu'on a demandé à la Chambre la semaine dernière qui avait assisté à la séance et ainsi de suite. Mon secrétaire parlementaire a assisté à la séance ainsi que plusieurs autres membres du caucus de la belle province. Leur réunion a été très fructueuse. En outre, le député sait qu'environ 7,000 membres sont accourus à Québec pour interroger le ministre au sujet des problèmes qui de toute façon relèvent de lui.

Le projet de loi sur le crédit agricole dont la Chambre a été saisie est actuellement étudié à l'autre endroit. Nous ne sommes pas sur le marché financier à court terme, mais sur le marché financier à long terme. Nous nous proposons d'améliorer notre capacité de prêt par l'intermédiaire de la Société de crédit agricole. Le Québec est nanti depuis longtemps d'un programme qui subventionne les taux d'intérêt. Ce programme est devenu très coûteux et on en a supprimé certains aspects. Nous ne promettons rien de nouveau. Nous avons des programmes libres d'intérêt sur les récoltes entreposables. Sauf erreur, l'an dernier les producteurs du Québec en ont profité jusqu'à concurrence de 40 millions de dollars. Nous avons des programmes nationaux pour la gestion des approvisionnements qui tiennent compte des coûts de commercialisation, des coûts et de la formule des prix de revient que la plupart des producteurs utilisent au Québec. Ces producteurs qui ont adopté ce régime de commercialisation n'ont pas en réalité les mêmes soucis que les autres producteurs qui doivent compter sur le marché libre pour réaliser des bénéfices.

[*Français*]

LA RECOMMANDATION QUE LES PRIX SOIENT BASÉS SUR LES COÛTS DE PRODUCTION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Cette fois-ci, madame le Président, je devrais rappeler au ministre que je pose une question qui touche particulièrement et exclusivement à la politique fédérale des taux d'intérêt. De grâce n'allons pas mettre les hauts taux d'intérêt sur le dos d'un gouvernement provincial!

M. Rossi: Saint-Laurent et Louis-Hébert, est-ce la faute du fédéral?

M. La Salle: Dans un deuxième temps, madame le Président, je dirai que l'UPA a dénoncé violemment le système des régimes de stabilisation des produits agricoles, recommandant que ce soit basé plutôt sur les coûts de production que sur la moyenne des cinq dernières années. Compte tenu du fait que les 74 députés du Québec en face de moi ont le même document que moi, que le ministre aurait dû l'avoir pour l'étudier, est-ce que le ministre est en mesure de dire à la Chambre aujourd'hui s'il a l'intention de répondre par l'affirmative à cette recommandation pour les plus grands bénéfices de l'agriculture canadienne?

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député fait allusion à un document qui a été publié à la fin de la semaine dernière. Je me permets d'en signaler un autre, plus ancien, que j'ai mis à la disposition des agriculteurs et du député en 1977 et dans lequel nous offrions aux producteurs une assurance-revenu de 100 p. 100. Les organisations agricoles et les gouvernements provinciaux ont rejeté ce programme. S'ils avaient accepté le programme que le gouvernement canadien leur offrait à l'époque, il n'y aurait pas de problème à l'heure actuelle pour la vaste majorité des producteurs canadiens.

M. La Salle: Oui ou non, Gene!

M. Whelan: Le programme visait à régler ces problèmes. Je propose au député qu'il pose la question à son chef, juste à côté de lui, qui était pour des taux d'intérêt plus élevés à l'automne de 1979. Il était en faveur de taux d'intérêt plus élevés. Il avait dit alors que nous pourrions y songer et qu'il appuierait le gouverneur de la Banque du Canada.

M. La Salle: Vous dites «non», Gene; c'est tout.

* * *

LE LOGEMENT

LE PREMIER ACHAT D'UNE MAISON

M. Bill Wright (Calgary-Nord): Madame le Président, c'est au ministre des Travaux publics que je m'adresse. Le bill C-89 que la Chambre a adopté récemment vise dans une certaine mesure à aider les Canadiens qui doivent renouveler leur hypothèque, rénover leur maison ou trouver un logement locatif, mais il n'est d'aucune aide pour les Canadiens qui veulent s'acheter une maison pour la première fois. Le ministre pourrait-il nous dire simplement pourquoi le bill ne fait rien pour ces Canadiens-là?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, le député a mal posé sa question. Au cours des deux ou trois derniers jours, les députés ont effectivement posé des questions au sujet notamment de nouveaux modes de financement hypothécaire qu'il y aurait lieu d'envisager alors que le climat économique ne cesse de fluctuer, comme les hypothèques à taux variables, les hypothèques à équité partagée. Comme ces nouveaux modes de financement n'étaient pas acceptables jusqu'à maintenant, la Société ne pouvait les assurer. C'est le gouvernement qui, dans le cadre du bill C-89, a pris sur lui d'accroître les pouvoirs de la Société et de lui permettre d'assurer les hypothèques de ceux qui achètent une maison pour la première fois.

LE NOMBRE DE CEUX QUI ACHÈTENT UNE MAISON POUR LA PREMIÈRE FOIS

M. Bill Wright (Calgary-Nord): Madame le Président, dans son rapport manuel publié le 12 mars dernier, la SCHL mentionnait qu'il était beaucoup plus difficile pour ceux qui veulent acheter leur première maison d'accéder au marché actuel. On y indique aussi qu'en 1980, 61 p. 100 des acheteurs étaient des nouveaux venus sur le marché et qu'en 1981 ce pourcentage était tombé à 44 p. 100. Quelles sont les prévisions du ministre pour cette année?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, il est presque banal de dire que les coûts des terrains et des logements ont mené le bal inflationniste depuis deux ans. Nous savons que la hausse rapide du prix des logements que l'on avait vue en Colombie-Britannique d'abord s'est répétée dans l'ensemble du Canada, d'ouest en est. Cependant, depuis environ six mois, il semble que les prix diminuent et qu'en tant qu'indicateur inflationniste, ce mouvement à la hausse est en perte de vitesse. Je suis convaincu que le budget présenté par le gouvernement en vue de comprimer les dépenses, de réduire le déficit, de contrôler l'économie, de stimuler et d'aider les plus démunis, est la cause de ce ralentissement de l'inflation.

LE PRIX DES TERRAINS

M. Bill Wright (Calgary-Nord): Madame le Président, le ministre nous dit que le prix des terrains a énormément augmenté l'an dernier; pourtant, Statistique Canada a démontré que le prix des terrains était demeuré stable. Qui des deux a raison; le ministre ou Statistique Canada?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je n'ai pas eu l'occasion de voir le chiffre auquel le député fait allusion. J'aimerais avoir la chance de comparer les deux chiffres en question. Il se peut, par exemple, qu'il s'agisse du prix des terrains et bâtiments; parfois, la statistique renvoie à l'immobilier. Sans des précisions sur les tableaux dont parle le député, je ne puis vraiment pas répondre à la question.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'AVENIR DE LA BASE DES FORCES CANADIENNES >A CHATHAM, N.-B.

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le ministre se rappellera qu'en novembre dernier, il annonçait à Chatham, au Nouveau-Brunswick, le départ de cette base de l'escadrille d'avions de combat 416. Par la même occasion, il s'engageait devant la population de la région à mettre à profit toutes les ressources du gouvernement canadien pour trouver des solutions au problème provoqué par ce retrait. Le ministre sait, par ailleurs, que cette annonce a soulevé beaucoup d'angoisse et d'inquiétude. Voudrait-il nous préciser quelles ont été les mesures prise depuis pour remédier à ce grave problème?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, le député de Northumberland-Miramichi est parfaitement au courant de la situation. Je comprends ses inquiétudes et veux lui garantir que notre premier objectif est de tenter de trouver des équivalents en matière d'emploi et d'activités économiques dans la région de Northumberland-Miramichi. C'est pourquoi nous venons de former un comité composé de hauts fonctionnaires très respectés pour étudier le problème particulier de Chatham. Qu'il sache également que nous faisons de notre mieux pour rassurer la population de l'endroit et que nous respecterons l'engagement que j'ai pris en novembre.

Questions orales

• (1440)

LA TENUE D'AUDIENCES PAR LE COMITÉ

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de la Défense nationale. Il vient d'annoncer aujourd'hui, 6 avril, la création d'un comité dont il a annoncé la formation prochaine en décembre. Cela fait un écart de quatre à cinq mois. Le ministre va-t-il nous donner l'assurance que ce comité sera tenu de procéder à des audiences publiques? Veut-il nous expliquer pourquoi il s'agit d'un comité de fonctionnaires, et pour quelle raison il ne fait pas confiance aux députés pour la tenue d'une enquête publique dans cette affaire?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je ne pense pas que le chef de l'opposition comprenne le problème.

Le chef de l'opposition n'ignore pas que nous avons un comité interministériel qui s'occupe de l'infrastructure de la défense et ce comité s'est penché sur la région de Chatham. Comme nous supprimons l'escadrille 416, nous nous sommes engagés envers la région de Chatham à lui en donner l'équivalent, en activité économique et en emplois.

Sous l'égide de divers ministres, en particulier du ministre de l'Expansion économique régionale, nous venons de constituer un comité spécial afin d'examiner la région de Chatham en priorité et de pouvoir disposer d'une solution en 1984.

ON DEMANDE UNE ÉTUDE PARLEMENTAIRE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je comprends parfaitement que le gouvernement libéral ferme la base de Chatham sans besoin. Je comprends parfaitement que le gouvernement libéral crée un comité de fonctionnaires pour éviter une enquête publique. Nous vivons en démocratie. Pourquoi tout confier aux fonctionnaires? Pourquoi le ministre ne veut-il pas permettre que cette question d'intérêt public soit étudiée par un comité d'élus de la Chambre des communes?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, j'ai beaucoup de difficultés à comprendre la façon dont l'honorable chef de l'opposition dit que nous n'agissons pas démocratiquement. J'ai en fait annoncé en novembre devant la Chambre de commerce régionale de Miramichi que l'escadrille 416 quitterait Chatham. Je pense qu'il n'y avait pas de cachette à ce moment-là. Je pense que nous avons demandé à un certain moment à un comité ministériel quelles seraient les solutions possibles pour enfin être en mesure de tenir notre engagement envers les citoyens de Miramichi selon lequel on maintiendrait autant que possible lorsque, en 1984, arrivera le moment où l'escadrille 416 s'en ira, le même niveau d'emploi et d'activité économique dans la région. A ce moment-là, je pense qu'il est tout à fait normal de demander aux fonctionnaires: Pourriez-vous examiner cela très attentivement et faire une étude? Par la suite, je pense que les ministres assumeront leurs responsabilités et verront ce qu'ils peuvent faire dans la région.

ON DEMANDE D'ÉTABLIR UN COMITÉ PARLEMENTAIRE EN VUE D'EFFECTUER UNE ENQUÊTE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Je désire poser une question supplémentaire, madame le Président. Je ne peux pas comprendre pourquoi le ministre a une telle peur du Parlement canadien. Je ne sais pas pourquoi il préfère toujours les fonctionnaires. La question est bien simple. Pourquoi ne pas faire effectuer une enquête par un comité parlementaire pour respecter la démocratie? Pourquoi cacher les choses derrière les fonctionnaires? Pourquoi ne pas établir un comité parlementaire chargé d'effectuer une enquête publique complète qui puisse permettre aux députés des deux côtés de la Chambre de faire leur «job» pour les citoyens du Nouveau-Brunswick, ce que les députés du nord-est du Nouveau-Brunswick ne sont pas prêts à faire eux-mêmes?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je pense qu'il est malheureux que le chef de l'opposition fasse de la politique sur le dos des citoyens de Miramichi . . .

M. La Salle: Donnez une réponse claire à la question. C'est facile d'y répondre. Asseyez-vous si vous ne pouvez répondre!

Mme le Président: A l'ordre!

M. Lamontagne: Je pense que c'est très clair. Le chef de l'opposition a parlé de la peur de la démocratie. Ce changement avait été annoncé depuis novembre. Nous avons rencontré le conseil municipal et la Chambre de commerce. J'ai eu deux entretiens avec le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Hatfield, qui doit être ici demain pour discuter de nouveau. Donc, il n'y a pas de cachette d'aucune façon, et tous les intéressés de la région de Miramichi seront renseignés sur ce qu'on a l'intention de faire, et on décidera ensemble.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'IMPOSITION D'UNE SURTAXE SUR LES VÉHICULES JAPONAIS IMPORTÉS

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du commerce international. Étant donné que le ministre semble se heurter à un mur de brique ces jours-ci, étant impuissant à convaincre les Japonais de réduire leurs exportations de voitures et de camions, et comme le ministre a déclaré ici-même que sa tâche principale consistait à protéger les emplois des Canadiens, serait-il disposé à imposer une surtaxe provisoire de 15 p. 100 sur les voitures et camions japonais qui seront importés en 1982?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, je suis sûr que le ministre est parfaitement au courant du nombre considérable d'emplois canadiens qui sont directement liés aux ventes de firmes canadiennes à l'étranger. Je suis sûr que le député souhaite une conclusion heureuse aux négociations plutôt que l'imposition d'une mesure unilatérale par le Canada.

LA RAISON DU REFUS D'IMPOSER UNE SURTAXE

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, étant donné que l'attitude conciliante adoptée par le ministre face à ce problème ne semble pas donner de résultats, je ne peux être d'accord avec ce qu'il vient de dire. Au cours des sept premiers mois, les ventes de camions japonais ont augmenté de 109 p. 100 pendant que 21 p. 100 de toutes les voitures vendues au Canada étaient de fabrication japonaise. Puisque les voitures ne font l'objet d'aucune autre restriction, les Japonais pourront accaparer au moins de 21 à 22 p. 100 de notre marché et leurs ventes de camions pourraient bien encore doubler. Comment le ministre peut-il s'opposer à une surtaxe de 15 p. 100 dont l'effet serait d'égaliser les prix des véhicules japonais et des véhicules nord-américains fabriqués au Canada?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international): Madame le Président, depuis trois ou quatre semaines, j'ai fait savoir à plusieurs reprises que nous souhaitions que les Japonais limitent eux-mêmes leurs exportations de voitures.

Une voix: Les négociations se poursuivent-elles?

M. Lumley: Bien sûr, madame le Président. Mais ce n'est pas le genre de négociations que l'on peut bâcler en 48 heures. Et je demeure optimiste quant aux résultats.

* * *

L'AGRICULTURE

LE RAPPORT ANDERSON-VANDERMEULEN SUR L'INDUSTRIE DU BŒUF

M. Maurice Foster (Algoma): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné les problèmes très difficiles avec lesquels les producteurs canadiens de bœuf sont aux prises en matière d'établissement des prix, de commercialisation et de coûts des importations, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il va rendre public le rapport de la commission Anderson-Vandermeulen qu'il a instituée à l'automne? Dira-t-il à la Chambre quelles mesures il songe prendre à la suite des recommandations du rapport pour venir en aide à cette industrie?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, la commission Anderson-Vandermeulen dont a parlé le député a maintenant terminé son rapport que j'ai fait parvenir à mes collaborateurs. Ces derniers examinent le rapport en relation avec des travaux effectués au ministère, avec les résultats du questionnaire que j'ai adressé à quelque 230,000 producteurs de bœuf et avec le rapport du Sénat. J'espère pouvoir annoncer très bientôt des mesures susceptibles de contribuer à l'amélioration de tout le secteur du bœuf.

Questions orales

LES FINANCES

L'ÉTUDE DES DÉCLARATIONS D'IMPÔT—LE TÉLEX ENVOYÉ AU BUREAU DE REVENU CANADA DE VANCOUVER

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, à la Chambre, le ministre a nié que son impuissance à présenter des mesures budgétaires à la Chambre ait entrainé des retards quelconques. Comme on peut le voir à la page 16139 du hansard du 5 avril 1982, le ministre a déclaré ce qui suit:

> Madame le Président, le retard ne s'explique absolument pas par une quelconque confusion relative aux motions de voies et moyens.

Je voudrais donc attirer l'attention du ministre sur un télex qu'un fonctionnaire de Revenu Canada à Ottawa a fait parvenir au bureau de district de Vancouver. Le voici:

> Nous avons incité les contribuables à remplir leurs déclarations T1 et T2 pour 1981 et 1982 en se fondant sur les propositions budgétaires pour éviter un effet rétroactif. Ces déclarations ne seront pas traitées tant que le Parlement n'aura pas approuvé les mesures budgétaires.

Il s'agit d'une déclaration officielle signalant que les déclarations des contribuables ne seront pas traitées tant que le Parlement n'aura pas approuvé les mesures budgétaires. Puisque 75 p. 100 des Canadiens obtiennent un remboursement et puisque ce méli-mélo budgétaire est indépendant de leur volonté, pourquoi le ministre ne résout-il pas le problème en retardant simplement l'entrée en vigueur des mesures budgétaires afin que les déclarations de ces contribuables puissent être traitées et que les Canadiens puissent obtenir l'argent dont ils ont tellement besoin?

M. Mazankowski: Ce serait trop raisonnable.

[*Français*]

M. Claude Tessier (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Madame le Président, le ministre du Revenu national sera à la Chambre demain, et je prends déjà avis de cette question et des opinions qu'elle a exprimées, et le ministre prendra les décisions qui s'imposent dans le meilleur intérêt des contribuables.

• (1450)

[*Traduction*]

L'IMPOSITION D'AMENDES

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, j'adresserai aussi ma question supplémentaire au ministre des Finances parce qu'il s'agit de son budget. Du moins, c'est ce qu'on nous a dit.

Les fonctionnaires incitent les gens qui ont vraiment besoin de leur remboursement à remplir leurs déclarations en fonction des conditions qui existaient avant la présentation du budget de novembre et à risquer de devoir payer des intérêts et des amendes. Puisque c'est le ministre des Finances qui est responsable de ce malheureux état de choses, est-il disposé à proposer à son collègue, le ministre du Revenu national, de ne pas imposer d'amende aux contribuables embourbés dans ce marécage?

Questions orales

[*Français*]

M. Claude Tessier (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Madame le Président, je pense que le ministre du Revenu suit de très près l'évolution et la présentation des déclarations d'impôt. Nous n'avons pas l'intention d'accorder de délai, mais dans le but de respecter le processus et les déclarations d'impôt, nous prendrons les décisions appropriées en temps et lieu.

[*Traduction*]

M. Clark: Heureusement pour le hansard!

* * *

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RÉVISER SA POLITIQUE DE TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le Conference Board du Canada vient de démontrer, preuves à l'appui, ce que la plupart d'entre nous soupçonnions depuis quelque temps, à savoir que si le taux d'inflation diminue, ce sera d'un pourcentage minime et cela se fera au détriment des chômeurs. Il est manifeste que la politique de taux d'intérêt suivie par le gouvernement actuel est le facteur qui, à lui seul, contribue le plus aux importants problèmes économiques auxquels nous nous heurtons à l'heure actuelle. Peu importe qu'il s'agisse de l'achat de biens de consommation, d'exploitations agricoles ou de maisons, dans tous les secteurs, les taux d'intérêt sont considérés comme le principal obstacle à l'achat.

Je pose donc au ministre la question suivante: n'est-il pas temps pour le gouvernement de réviser sa politique aberrante de taux d'intérêt élevés et d'adopter une politique susceptible de favoriser la relance de notre secteur de la fabrication? S'il faut pour cela imposer un contrôle des changes, qu'il le fasse!

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, tout le monde partage les sentiments du député à l'égard des taux d'intérêt élevés, mais chaque fois qu'il soulève la question, il omet d'établir le rapport inévitable entre les taux d'intérêt élevés et le taux d'inflation, également élevé. La meilleure façon de diminuer les taux d'intérêt, c'est d'abaisser le taux d'inflation. Lorsque le député aura fait ce rapport, il nous sera possible de discuter sérieusement. S'il refuse de le faire, il perd son temps en nous demandant de diminuer les taux d'intérêt, car ce ne sera pas possible tant que les prix et le taux d'inflation général n'auront pas baissé.

ON DEMANDE LA RÉDUCTION DES TAUX D'INTÉRÊT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, il y a évidemment un rapport entre les deux; personne ne niera que les taux d'intérêt élevés sont un facteur d'inflation. Je signale au ministre qu'aujourd'hui, à Hamilton, 1,800 travailleurs de plus, qui gagnaient leur vie et faisaient vivre leur famille, vont perdre leur emploi. Dans chaque localité, dans chaque secteur industriel, dans toutes les régions du pays, les chiffres sont là, les taux d'intérêt élevés contribuent largement à faire grimper le prix de tous les biens de consommation. Si vous faites baisser les taux d'intérêt, vous faites baisser les prix et vous augmentez l'efficacité. Pourquoi le gouvernement ne comprend-il pas cela et n'applique-t-il pas ce genre de politique?

M. Thacker: C'est grâce à vous qu'il est là.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député a de nouveau commis l'erreur de dire que les taux d'intérêt élevés sont la cause de l'inflation.

M. Deans: Ils y contribuent.

M. MacEachen: Évidemment, ils y contribuent, mais nous devons surtout la hausse des taux d'intérêt à la hausse du taux d'inflation. Le député sait aussi bien que moi que le taux d'inflation actuel fait grimper les taux d'intérêt et le taux de chômage et, dès que nous pourrons faire baisser le taux d'inflation, nous pourrons avoir plus d'emplois et relancer l'économie. Voilà pourquoi, madame le Président, le gouvernement suit la seule politique susceptible, dans les circonstances, de faire baisser le taux d'inflation.

* * *

L'ÉNERGIE

LA BAISSE DE LA PRODUCTION EN SASKATCHEWAN

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il doit savoir que, depuis son entrée en fonction, et pas seulement depuis l'an dernier, des travailleurs des gisements pétroliers du sud de la Saskatchewan sont en chômage. La production a baissé d'environ 80 p. 100 dans la région de Swift Current et de 35 p. 100 dans la région d'Estevan-Weyburn . Cela se traduit par des centaines de chômeurs en Saskatchewan. Par ailleurs, le ministre continue à importer 400,000 barils de pétrole par jour au coût de plus de 3 milliards par an.

Le ministre expliquera-t-il aux Canadiens et notamment à ceux du sud de la Saskatchewan comment il peut justifier sa ligne de conduite?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, franchement je me demande où l'honorable député était au cours des deux dernières années. Pour commencer je dirai que j'ai annoncé la semaine dernière certaines mesures particulières visant à venir en aide à cette région, mesures qui auront pour effet de relancer la production dans certains champs petrolifères qui sont actuellement fermés. La raison en était en partie les taux de royautés excessifs imposés par le gouvernement de la Saskatchewan, et ce dernier a accepté de les réviser. De plus j'ai annoncé des mesures visant à augmenter l'exportation de ces produits vers les États-Unis et prévoyant la possibilité d'étendre les permis d'exportation, et ces mesures-là ont été fortement appuyées par le ministre de l'Énergie de la Saskatchewan. Je suggère donc à mon honorable collègue de mieux s'informer avant de poser de telles questions.

[*Traduction*]

LA HAUSSE DU PRIX DE L'ESSENCE

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, lorsque le ministre a été nommé à son portefeuille, l'essence coûtait $1 le gallon en Saskatchewan; aujourd'hui, elle coûte $2. La taxe, répartie entre les deux niveaux de gouvernement, est de $1.36 le gallon. Comment le ministre peut-il justifier une nouvelle hausse, pour laquelle il sollicite le consentement de la Chambre, compte tenu du prix élevé qu'il a imposé aux gens de la Saskatchewan?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le gouvernement du Canada ne demande pas une hausse de prix autre que celle résultant de l'accord intervenu avec le gouvernement de la Saskatchewan, . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: . . . et les députés de l'autre côté, y compris les conservateurs, poussent le gouvernement à tenter d'obtenir encore plus.

Des voix: Asseyez-vous.

M. Epp: Qu'en est-il des 18c.?

M. Lalonde: Nous avons dû nous battre pour arriver à un accord sur des taux inférieurs à ceux que . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: . . . les conservateurs essayaient d'imposer aux Canadiens.

Des voix: Bravo!

LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES SITUÉES AU LARGE DE LA CÔTE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, je voudrais, moi aussi, poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à propos de la mise en valeur des gisements situés au large des côtes de la région de l'Atlantique. Le ministre sait certainement que Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse comptent surtout sur la mise en valeur des ressources marines pour favoriser l'embauche; pourtant, certains projets extrêmement prometteurs de mise en valeur des ressources situées au large de la côte de la Nouvelle-Écosse, comme le programme de forage de la société Shell à Sedco 709, ont été retardés, et risquent d'être abandonnés.

Madame le Président, je signale au ministre que les habitants de la région de l'Atlantique lui reprochent d'être responsable de la perte de certains emplois et possibilités d'embauche, à cause de ses politiques et je lui demande s'il a effectivement refusé d'approuver des ententes entre différentes sociétés et certains projets de mise en valeur, au nom de la canadianisation? Va-t-il canadianiser les travailleurs du secteur pétrolier en leur faisant parvenir des chèques d'assurance-chômage et d'assistance sociale pour remplacer les chèques de paie qu'ils auraient reçu grâce à la mise en valeur des gisements marins?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le député est complètement à côté de la question.

• (1500)

LES MESURES EN VUE D'AIDER AU DÉVELOPPEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, voilà comment le ministre réagit lorsqu'on lui parle des provinces de l'Atlantique, il dit qu'il y a plus de 120,000 chômeurs à Terre-Neuve, ce qui représente 16 p. 100 de la population de cette province, et que le taux de chômage est presque aussi élevé en Nouvelle-Écosse. Ce que je veux savoir et ce que les Canadiens de la région de l'Atlantique veulent savoir, c'est ce que le ministre entend faire pour promouvoir l'exploitation des ressources sous-marines au lieu de l'entraver et de la retarder.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, nous avons réussi au cours du dernier mois à conclure un excellent accord avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse que les Canadiens de la Nouvelle-Écosse, j'en suis persuadé, appuient très fortement. Conformément à cet accord, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et le gouvernement du Canda travaillent de concert. Nous travaillons ensemble pour le bien du peuple canadien en général et de la population de la Nouvelle-Écosse en particulier. Je puis informer mon honorable ami que, grâce à la loi sur les ressources pétrolières et gazières du Canada, que le présent gouvernement a adoptée malgré l'opposition . . .

M. Clark: Le ministre de l'OPEP.

M. Lalonde: . . . des conservateurs d'en face, nous avons contribué à augmenter considérablement la participation canadienne ainsi que les bénéfices des travailleurs canadiens et des entreprises canadiennes du Canada.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

TRANSPORTS

PRÉSENTATION DU 9E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le neuvième rapport du comité permanent des transports. Il s'agit d'un rapport spécial intitulé «Politique concernant le transport aérien intérieur».

Pétitions

PÉTITIONS

L'IMPOSITION DU SYSTÈME MÉTRIQUE

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, j'ai le grand plaisir de présenter à la Chambre une pétition revêtue de 135,327 signatures protestant contre l'application forcée du système métrique. Cette pétition mesure 36 pouces de large, trois milles et demi de long et pèse 247 livres.

Des voix: Bravo!

M. Domm: C'est une des plus grosses pétitions jamais présentées à la Chambre des communes. Elle s'ajoute aux 24,000 signatures que j'ai présentées l'an dernier.

Des voix: Règlement!

Des voix: Bravo!

Mme le Président: A l'ordre.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: A l'ordre. Quand la présidence se lève, les députés savent qu'ils doivent reprendre leur fauteuil. Il faut que les députés choisissent. S'ils ont donné aux pages les pétitions qui étaient, je suppose, dans les enveloppes . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Ce n'en était qu'une partie.

Mme le Président: Le rouleau et les enveloppes. Si elles sont toutes des signatures originales, parfait. Je ne puis dire que cela n'est pas une pétition si le député me l'affirme.

Une voix: Voilà bien ce que c'est.

Mme le Président: Je pensais que les enveloppes contenaient les signatures, et que les rouleaux en portaient d'autres.

M. Baker (Nepean-Carleton): Apportez cela ici.

Des voix: Bravo!

M. Blenkarn: Les voilà qui s'en vont au camp d'internement.

Mme le Président: Il faut les pages et quatre députés pour porter cette pétition. Qu'est-ce que cela veut dire?

M. Andre: Et à 30c. la lettre.

M. Domm: Madame le Président, j'aimerais que les 135,327 signatures de cette pétition s'ajoutent aux 52,000 que j'ai déjà présentées à la Chambre, ce qui donne comme total général à ce jour 187,327 signatures en moins de 12 mois.

Des voix: Bravo!

M. Domm: Cette pétition a été préparée et signée par Barbara Amiel, Peter Worthington . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Taylor: Riez des gens si vous le désirez!

M. Domm: . . . Robert MacDonald, A. Donato, Anti-Metric Canada, Operation Humbug, Measure Canadian et le personnel et la direction du *Sun* de Toronto.

M. Chénier: Oh, le *Sun* de Toronto!

M. Domm: Il s'agit d'une pétition signée par des résidents des circonscriptions fédérales de Peterborough, Carleton-Charlotte, Capilano, Red Deer, Don Valley-Ouest, Scarborough-Est, York-Nord, Ontario, Rosedale, Etobicoke-Centre, Mississauga-Sud, Calgary-Ouest, Hamilton-Wentworth, Victoria-Haliburton, Brampton-Georgetown, Parry Sound-Muskoka, Crowfoot, Edmonton-Nord, Edmonton-Sud, Edmonton-Strathcona,Edmonton-Ouest, Pembina, Wetaskiwin, Yellowhead, Okanagan-Similkameen, Bow River, Calgary-Centre, Calgary-Est, Calgary-Nord, Calgary-sud, Malpèque, dans les provinces de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, qui se prévalent aujourd'hui de leur droit traditionnel et indéniable de présenter un grief commun à tous les pétitionnaires pour être certains que la Chambre proposera donc une solution.

Nous nous élevons contre l'imposition obligatoire du système métrique SI au Canada; nous estimons que le rythme, l'importance et la nature du passage au système métrique doivent être déterminés de façon facultative, dans les divers secteurs du commerce et de l'industrie, par chaque entreprise ou industrie directement concernée et avec un minimum d'ingérence gouvernementale.

Des voix: Bravo!

M. Domm: J'exhorte le gouvernement libéral à examiner sérieusement ces 135,327 signatures et à les ajouter aux 52,000 de 1981, ce qui fait un total général de 187,327.

Des voix: Bravo!

M. Ouellet: Madame le Président, je soulève la question de privilège . . .

Une voix: Ce n'est pas le moment!

M. Ouellet: Madame le Président, la pétition présentée aujourd'hui à la Chambre est le fruit de démarches et d'informations fausses et trompeuses . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Je regrette, mais cette question ne peut pas faire l'objet d'un débat.

M. Baker (Nepean-Carleton): Nous avons conclu que ce n'est pas vrai.

Mme le Président: Le greffier des pétitions va lire la pétition et, si elle est conforme à notre Règlement, elle sera acceptée.

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je veux déposer une pétition, mais j'en profite pour signaler qu'il ne faut pas s'étonner qu'un député qui a déjà donné des conseils aux juges . . .

M. Ouellet: Règlement!

M. Clark: . . . essaie maintenant de donner des conseils à la présidence.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Madame le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition au nom de mes électeurs de Yellowhead, en Alberta. Les signataires de cette pétition veulent indiquer que, comme des milliers d'autres Canadiens, ils s'opposent à l'imposition obligatoire du système métrique au Canada. Ces Canadiens estiment que ce sont les sociétés en cause dans les divers secteurs du commerce et de l'industrie qui devraient décider volontairement de la mesure dans laquelle ils appliqueront le système métrique ou système international et ils croient en outre que le gouvernement devrait s'en mêler le moins possible.

Je présente donc cette pétition au nom de mes électeurs et je sais que des milliers de Canadiens partagent leur préoccupation et protestent contre l'imposition obligatoire du système métrique.

Des voix: Bravo!

M. Ouellet: Je soulève la question de privilège. Je voudrais signaler à propos de l'observation que vient de faire le chef de l'opposition (M. Clark) . . .

Des voix: Il a raison!

M. Ouellet: . . . que si un chef de parti doit se servir de tels coups bas . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Ouellet: . . . pour établir sa propre position au Parlement, c'est extrêmement dégradant pour la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

• (1510)

Des voix: Rasseyez-vous!

Mme le Président: A l'ordre. Je m'excuse, mais ce n'est pas le temps d'entamer un débat. Lorsqu'une phrase prononcée d'un côté et une phrase prononcée de l'autre côté donnent lieu à un débat, je pense que cela donne des chances égales à tout le monde.

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, je prends la parole pour présenter une pétition au nom d'un grand nombre d'électeurs de Hamilton-Wentworth qui s'opposent à l'imposition obligatoire du système métrique au Canada. Même si bon nombre de mes électeurs ne s'opposent pas à la métrisation comme telle, ils sont convaincus qu'elle doit être appliquée de façon démocratique et être volontaire. Mes électeurs croient, tout comme moi, que si le gouvernement du Canada peut exiger que tous les articles vendus au détail soient étiquetés dans les deux langues, il peut aussi ordonner que les étiquettes indiquent de même les mesures impériales et les mesures métriques, de façon à respecter la liberté de choix des consommateurs. Madame le Président, je présente humblement cette pétition.

M. Bill Wright (Calgary-Nord): Madame le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition au nom de mes électeurs. Cette pétition, signée par des centaines de citoyens de Calgary-Nord, cherche à faire comprendre au gouvernement que les citoyens de Calgary-Nord protestent contre l'imposition du système métrique au Canada par décret du conseil. La pétition réclame que le gouvernement annule son décret qui impose la métrisation aux Canadiens.

Les signataires de la pétition espèrent, madame le Président, qu'après avoir examiné leur pétition, vous la jugerez recevable, que vous vous rendrez compte de la gravité de leur préoccupation et que vous vous servirez des pouvoirs discrétionnaires qui vous sont conférés pour attirer l'attention du gouvernement sur les graves ennuis que ce décret du conseil cause aux Canadiens.

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, je prends également la parole pour présenter une pétition au nom des nombreux résidants de la circonscription de Rosedale qui veulent manifester leur opposition à la mise en application obligatoire du système métrique. Madame le Président, à leur avis, les divers secteurs du commerce et de l'industrie ainsi que les entreprises ou les industries directement touchées devraient décider à quel rythme et dans quelle mesure le régime métrique international devrait être adopté avec un minimum d'intervention de la part du gouvernement.

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, il m'incombe de prendre la parole au nom des citoyens de l'Ontario et plus particulièrement des milliers de citoyens de Toronto qui continuent à s'opposer à l'imposition obligatoire du système métrique au Canada. Madame le Président, ces citoyens, parmi les 90,000 qui ont signé diverses pétitions à ce sujet, estiment que les divers secteurs du commerce et de l'industrie ainsi que les entreprises ou les industries directement touchées devraient décider à quel rythme et dans quelle mesure le régime métrique international devrait être adopté avec un minimum d'intervention de la part du gouvernement.

Madame le Président, vous trouverez, j'espère, que quand des milliers de Canadiens présentent une pétition à la Chambre, ils expriment ouvertement et nettement leur libre choix et que cette pétition est assez importante pour que la Chambre prenne la question en considération à un moment donné.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, au nom des citoyens de Malpèque, dans l'Île-du-Prince-Édouard, et de centaines de milliers de Canadiens de tout le pays, je voudrais présenter cette pétition contre l'imposition forcée du système métrique.

Les pétitionnaires croient fermement que le rythme, le degré et la nature de la conversion au système métrique devraient être déterminés volontairement dans les divers secteurs de l'industrie et du commerce et que la loi actuelle constitue une intervention injustifiée du gouvernement dans la vie privée des Canadiens.

Des voix: Oh, oh!

M. John Gamble (York-Nord): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre au nom de mes commettants une pétition manifestant leur opposition à l'imposition forcée du système métrique et leur opinion que la conversion au système métrique devrait être volontaire et déterminée par le secteur privé.

Par la même occasion, je voudrais rendre un hommage particulier à un jeune homme de ma circonscription, un certain Chris Bartolin, qui, compte tenu de l'attitude du gouvernement, a payé de sa poche une annonce publicitaire qui a tout récemment entraîné . . .

Mme le Président: A l'ordre. Les députés devraient s'en tenir au contenu de la pétition.

M. Gamble: Merci, madame le Président.

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Madame le Président, moi aussi je prends la parole pour présenter une pétition au nom des dignes citoyens d'Edmonton-Nord, qui sont furieux et frustrés du fait que le gouvernement n'a pas permis de débat libre sur la conversion au système métrique; et qui espèrent que le gouvernement absorbera le coût de la mise en œuvre de ce désastre. Nous nous opposons donc à l'imposition forcée du système métrique international au Canada, estimant que le rythme, le degré et la nature de la conversion devraient et doivent être déterminés volontairement dans les divers secteurs du commerce et de l'industrie, par les entreprises ou industries visées directement, et avec un minimum d'ingérence gouvernementale. Je vous prie, madame le Président, de prendre cela en considération.

[*Français*]

M. Tousignant: Madame le Président, je m'inscris en faux contre cette bande de crocodiles de l'autre côté de la Chambre qui viennent plaider contre le système métrique, alors que leur chef . . .

Mme le Président: A l'ordre! Ce n'est pas le moment de débattre la question mais de présenter les pétitions, et les députés ont un droit certain de les présenter.

M. Olivier: Madame le Président, je voudrais seulement savoir . . . Je vous ai donné avis écrit à l'effet que j'avais l'intention de poser la question de privilège et j'aimerais bien, s'il vous plaît, que vous me permettiez de la débattre à ce moment-ci.

Mme le Président: L'honorable député pourra débattre sa question de privilège après que j'en aurai terminé avec les pétitions, quoique les questions de privilège ont priorité sur toute autre question à la Chambre. Si l'honorable député veut débattre sa question de privilège, il peut le faire, car c'est un fait qu'il m'en a donné avis. L'honorable député de Longueuil (M. Olivier) a la parole.

M. Olivier: Madame le Président, comme d'habitude, je suis bien prêt à collaborer avec tous les gens qui sont ici. J'accepterai de le faire si vous me donnez la parole après que ces gens-là auront terminé leur «show».

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, je m'intéresse aux préoccupations des députés d'en face. Je suis convaincu que s'ils proposent une motion ou présentent un projet de loi tendant à rendre illégale la loi sur la conversion au système métrique, ils n'auront qu'à se féliciter du débat qui suivra.

Mme le Président: A l'ordre. Le député veut-il invoquer le Règlement?

M. Wilson: Madame le Président, je prends la parole pour présenter une pétition.

Mme le Président: Très bien, alors.

M. Wilson: Madame le Président, je prends la parole au nom des milliers d'électeurs d'Etobicoke-Nord, Etobicoke-Centre et Etobicoke-Lakeshore qui ont présenté une pétition. J'ai le devoir de parler en leur nom, car ils s'opposent à l'imposition du système métrique international. Il s'agit surtout de citoyens qui ont été pris au dépourvu récemment en achetant des marchandises emballées dans des contenants métriques, car, de retour chez eux, ils ont constaté qu'ils avaient dépensé énormément . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je n'ai sans doute pas besoin de rappeler aux députés qu'ils doivent se contenter de faire une brève déclaration lorsqu'ils présentent la pétition. Ils ne doivent pas en discuter ou mentionner certains faits se rapportant à leur circonscription. Comme on doit présenter plusieurs pétitions, je demanderai aux députés de bien vouloir être très brefs.

M. Wilson: Madame le Président, je serai bref. J'ai l'honneur et le devoir de présenter cette pétition au nom des électeurs d'Étobicoke-Centre.

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, je présente la même pétition au nom de mes électeurs au sujet de l'imposition du système métrique. Je tiens seulement à dire en leur nom que la liberté de mesure doit être à la mesure de la liberté.

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, je présente cette pétition au nom des centaines de milliers de citoyens du district électoral de Red Deer, en Alberta, qui s'opposent à la conversion obligatoire au système métrique. Le premier ministre Pierre impose la conversion, au grand dam de la population. C'est la conversion ou la prison, le système métrique ou la trique. Abandonnez le système impérial, pliez-vous au décret impérial. Si les verges doivent devenir des mètres, enverrons-nous Pierre paître?

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Bruce Halliday (Oxford): Tout comme bien d'autres collègues, madame le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter à la Chambre une pétition s'opposant à la décision du gouvernement d'obliger les Canadiens à adopter le système métrique et réclamant plutôt son application facultative. Le point de vue des pétitionnaires est largement partagé par un grand nombre de mes commettants de la circonscription d'Oxford, qui s'opposent en outre au fait que le gouvernement recourt à la force pour les obliger à utiliser le système métrique. Les pétitionnaires espèrent que le gouvernement retrouvera ses esprits et qu'il répondra aux besoins, aux vœux et aux préoccupations des Canadiens en leur permettant de dire ce qu'ils pensent de la conversion au système métrique.

• (1520)

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Madame le Président, j'interviens au nom des milliers d'habitants de ma circonscription afin de présenter cette pétition qu'ils ont signée pour s'opposer à la mise en œuvre du système métrique.

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, nous, soussignés, habitants de la circonscription de Parry Sound-Muskoka—et je parle sans doute aussi au nom des gens de nombreuses circonscriptions du nord de l'Ontario—souhaitons nous prévaloir de notre droit séculaire et inconstesté de présenter à l'honorable Chambre des communes ici réunie un grief commun, convaincus que votre honorable assemblée saura y porter remède. Nous vous déclarons humblement que nous sommes contre l'imposition obligatoire du système métrique international au Canada et que, selon nous, le rythme, l'ampleur et la nature de cette conversion devrait et doit être laissée à la discrétion des différentes usines ou industries dans les secteurs commerciaux et industriels directement concernés, avec le minimum d'ingérence gouvernementale. Et, comme il se doit, vos pétitionnaires ne cesseront d'espérer.

M. Bill Kempling (Burlington): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de citoyens de la circonscription fédérale de Burlington, qui sont contre l'imposition systématique du système métrique international au Canada. Nous demandons à la Chambre d'entendre ce grief et d'y donner dûment suite.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, au nom des habitants de Mississauga, je demande à présenter une pétition contre l'imposition systématique du système métrique au Canada. Mes commettants estiment que la conversion à ce système doit être laissée à la discrétion des intéressés.

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Madame le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par les habitants de la circonscription électorale d'Okanagan-Similkameen, qui s'élèvent contre la conversion obligatoire au système métrique. Ils demandent instamment à la Chambre de tenir compte de la volonté des Canadiens de revenir à la conversion volontaire au système métrique et de réduire au strict minimum l'intervention du gouvernement.

Madame le Président, les signataires de la pétition forment le vœu que vous allez la juger recevable. Ils espèrent également que vous saurez apprécier la gravité de la question et que vous ferez part au gouvernement des inquiétudes de la population au sujet de la conversion obligatoire au système métrique.

M. John Kushner (Calgary-Est): Madame le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre une pétition signée par de nombreux habitants de la circonscription électorale de Calgary-Est, en Alberta, qui ont décidé de se prévaloir de leur droit séculaire et incontesté de faire part de leurs doléances par voie de pétition, convaincus que nous saurons y porter remède. Ils s'opposent à la conversion obligatoire au système métrique international. Ils restent convaincus que le rythme, l'ampleur et la nature de la conversion devraient être laissés à la discrétion des différentes usines ou industries dans les secteurs commerciaux et industriels directement concernés, avec le minimum d'ingérence gouvernementale. Et, comme il se doit, vos pétitionnaires ne cesseront d'espérer.

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Madame le Président, j'ai l'honneur et le devoir de vous présenter, au nom des habitants de Scarborough-Est et des autres circonscriptions de Scarborough, dont le député est absent aujourd'hui, une pétition s'élevant contre la conversion obligatoire au système métrique à Scarborough et dans l'ensemble du pays, au moment même où l'électronique nous permet de connaître instantanément les équivalences dans les deux systèmes, impérial et métrique, et à une période où nous n'avons apparemment pas les moyens de nous payer le luxe d'étiquettes de produits bilingues. Je demande instamment que l'on accorde la liberté de choix pour toutes les étiquettes comportant des indications de poids et de mesure.

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition au nom de milliers de mes électeurs de la circonscription de Bow River, en Alberta. Mes électeurs refusent qu'on leur impose de force le système métrique. Ils refusent de subir la moindre contrainte de la part d'un gouvernement totalitaire qui veut leur imposer le système métrique. Ils refusent de permettre que l'on dépense des millions de leurs dollars pour dicter au peuple ce qui est bien pour lui.

Mme le Président: A l'ordre. Je suis sûre que cela ne figure pas dans le titre de la pétition.

M. Taylor: Au contraire, cela y est.

Mme le Président: Le député ne doit pas discuter de la pétition.

M. Taylor: Très bien, je n'en discuterai pas. Je demande simplement au nom de mes électeurs que le gouvernement qui a adopté un décret du conseil pour rendre obligatoire l'adoption du système métrique, permette désormais, toujours par voie de décret du conseil, que ce système soit adopté sur une base volontaire.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, il est de mon devoir au nom de milliers d'électeurs de Calgary-Ouest de présenter cette pétition à la Chambre. Les électeurs de ma circonscription sont eux aussi préoccupés du fait que le système métrique nous est imposé aux dépens de la démocratie. Mes électeurs souhaitent rappeler aux députés et au gouvernement que lorsqu'on néglige les principes démocratiques, la confiance qu'inspire la démocratie d'aujourd'hui à la population finit par s'éroder. Le système métrique n'en est qu'un exemple.

Nous espérons que le gouvernement se penchera sur ces pétitions et qu'il révoquera le décret imposant le système métrique à un pays qui n'en veut pas.

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. OLIVIER—L'INCIDENT DU 31 MARS 1982

M. Jacques Olivier (Longueuil): Madame le Président, je voudrais poser une question de privilège qui, à mes yeux, est extrêmement importante, et *de facto* une deuxième qui se rattache à la première. Voilà pourquoi j'ai accepté la semaine dernière votre décision selon laquelle je n'avais pas fait parvenir d'avis. Je dois vous dire que je vous ai fait parvenir un avis le jour où vous m'avez signalé cela, et que dans ce sens-là j'espère que j'agis conformément au Règlement de la Chambre.

Il m'est apparu, madame le Président . . .

Mme le Président: Ai-je bien compris que l'honorable député a maintenant deux questions de privilège à débattre? Je n'ai reçu d'avis que pour une seule. S'il en a une deuxième, je regrette beaucoup, mais nous devons à cet égard nous conformer à la procédure. A moins que cette question de privilège ne découle des délibérations de ce jour, l'honorable député ne pourra pas la débattre, mais je l'écouterai volontiers au sujet de la première.

M. Olivier: Je vous dirai, madame le Président, que la première question de privilège s'est amplifiée, et qu'il n'en reste qu'une. Dans ce sens-là, je me conformerai à votre demande. Je voudrais vous signaler, et je veux être bien clair sur ce point, que votre rôle est excessivement difficile à jouer à l'intérieur de la Chambre et que je n'ai pas à dicter la conduite à qui que ce soit, qu'il s'agisse de la Présidence ou d'autres personnes, et encore moins à porter un jugement sur la qualité des gens qui sont de là.

Madame le Président, le 31 mars, vers 17 h 40 ou 17 h 45, le député de Nepean-Carleton (M. Baker) qui avait eu la parole, ainsi que plusieurs ministériels et des députés de l'opposition, je crois, ont essayé par des rappels au Règlement, ou des questions de privilège, d'attirer votre attention pour avoir le droit de parole. Je dois vous signaler qu'à la page 16031 du compte rendu officiel des Débats, il est clairement établi qu'à huit reprises j'ai tenté d'attirer votre attention. Vous pouvez voir aux pages 16031 et 16032 les noms des députés qui ont été témoins de mes efforts pour attirer votre attention à huit reprises, madame le Président. Je comprends que je suis très éloigné, je suis près de la porte, après dix ans à la Chambre, mais il est sûr et certain qu'entre la première et la huitième reprise il aurait été juste et raisonnable que j'obtienne la parole.

A la deuxième reprise où j'ai tenté d'attirer votre attention, madame le Président, vous vous êtes levée et vous avez dit, et je cite:

> A l'ordre, s'il vous plaît! Il ne peut y avoir de rappel au Règlement. Le député de Nepean-Carleton n'a pas encore parlé. C'est lui qui a la parole.

A mes yeux, vous veniez de porter un jugement sur un présumé rappel au Règlement ou la question de privilège que j'avais apportée. Vous avez en plus de cela . . .

Mme le Président: A l'ordre! Je dois interrompre immédiatement sur ce point-là l'honorable député. Je me souviens parfaitement avoir rappelé à l'honorable député que je ne pouvais pas entretenir de rappels au Règlement à ce moment-là puisque je venais de redonner la parole à l'honorable député de Nepean-Carleton (M. Baker) qui n'avait pas encore prononcé une seule phrase, si mon souvenir est bon, et que par conséquent il ne pouvait pas y avoir de rappel au Règlement sur ce que venait de dire le député de Nepean-Carleton puisqu'il n'avait rien dit. Je dois dire à l'honorable député que s'il se souvient bien de l'atmosphère à la Chambre ce jour-là, il y avait peut-être une quinzaine de députés qui tentaient d'obtenir la parole et je ne pouvais, par conséquent, pas donner la parole à tout le monde en même temps. J'ai essayé de le faire à tour de rôle; si l'honorable député n'est pas satisfait de la façon dont j'ai pu finalement lui donner la parole, je le regrette beaucoup, mais je ne crois pas qu'il y ait là matière à la question de privilège. L'honorable député de Longueuil a la parole.

● (1530)

M. Olivier: Je m'excuse, madame le Président, je ne voudrais pas mettre votre parole en doute, mais je voudrais simplement vous signaler qu'à la page 16030 on constate que déjà le député de Nepean-Carleton (M. Baker) avait commencé à parler. Je voudrais vous rappeler en plus, madame le Président, qu'un des privilèges, sinon le seul qu'un député peut avoir à la Chambre, c'est le droit de parole. Il est sûr que tous les privilèges qui découlent de cela visent à pouvoir permettre à un député de s'exprimer. Il est sûr en plus, madame le Président, qu'il est excessivement difficile pour vous de reconnaître 282 députés en même temps. Je le reconnais, mais il y a aussi une chose que je reconnais, c'est que lorsque l'on considère la sixième fois où j'ai tenté de vous interpeller, et non pas comme je l'ai dit tantôt la deuxième, mais la sixième fois, encore une fois, vous portez jugement avant de m'avoir entendu sur la question que j'avais à soulever, parce que vous présumez dans votre rapport, madame le Président, que je voulais interpeller le député alors que ce n'était pas cela du tout. Vous avez porté jugement comme en fait foi la page 16031 du journal des *Débats*, déjà avec la présomption de ce que j'allais dire.

Et je voudrais simplement citer la 5e édition de Beauchesne où on parle effectivement du privilège et du droit de parole du député. Il est dit à l'article 55 de Beauchesne, page 21, 5e édition, très clairement, que le seul droit pour ainsi dire du député à la Chambre c'est son droit de parole. Et la présidence ou quiconque n'ont pas à juger avant de l'avoir entendu dans ce sens-là.

En dernier lieu, madame le Président . . .

Mme le Président: A l'ordre! J'ai nettement l'impression que l'honorable député qui m'a donné un avis de sa question de privilège devant porter sur le fait que son écouteur ne fonctionnait pas, traite en ce moment d'une toute autre question. Je pense qu'il a dû se rendre compte que l'écouteur avait été réparé. Nous nous sommes rendu compte après examen de la situation que les fils de l'écouteur avaient été coupés. Cela nous pose un problème très grave de sécurité à la Chambre des communes, parce que je ne peux pas imaginer qui pourrait pénétrer dans cette Chambre et couper les fils de l'écouteur d'un député.

De toute façon, nous faisons faire une enquête sur cette question en particulier, mais pour ce qui est de l'honorable député, je crois que depuis lors son écouteur a été réparé. Si l'honorable député critique la façon dont je conduis les débats dans cette Chambre, il sait qu'il peut le faire d'une façon formelle. Ce que j'ai fait l'autre jour, ce n'est pas de juger d'avance de la question dont il voulait parler. J'ai simplement usé de mon droit de sélection lequel peut aller à un député ou à l'autre, et quand il y a une vingtaine de députés ou même davantage qui cherchent à obtenir la parole, eh bien, c'est vraiment un des rares pouvoirs qu'a le président de la Chambre des communes, savoir ce pouvoir de sélection. J'ai sélectionné un député plutôt que l'honorable député de Longueuil (M. Olivier) à certains moments. Son tour est venu éventuellement. Je ne vois vraiment pas de quoi l'honorable député peut se plaindre ni qu'il y ait matière à la question de privilège. Je ne pense donc pas que l'honorable député puisse de nouveau prendre la parole pour argumenter sur sa question de privilège.

M. Olivier: Encore une fois, vous présumez de ce que j'ai à dire.

Mme le Président: L'honorable député de Longueuil a la parole.

M. Olivier: Madame le Président, vous présumez encore une fois de mes conclusions. Vous pourrez vous prononcer quand j'aurai terminé.

Mme le Président: A l'ordre! L'honorable député veut-il se rasseoir? L'honorable député de Yukon (M. Nielsen) a la parole.

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, je suis absolument sidéré d'apprendre que l'appareillage électronique de la Chambre des communes a été tripoté. Vous avez certainement demandé que tous les micros et écouteurs des députés soient examinés. J'aimerais savoir si le micro ou l'écouteur de quelque autre député a été tripatouillé et si l'on mène une enquête approfondie car, apparemment, on aurait délibérément tripoté l'appareillage électronique de la Chambre.

Mme le Président: Je rappelle au député que cette affaire fait l'objet d'une enquête car, tout comme lui, j'ai été révoltée à l'idée que quelqu'un ait pu toucher au micro d'un député.

M. Nielsen: Une fois votre enquête terminée, je suis sûr que tous les députés seront curieux d'en connaître les résultats.

En attendant, je me souviens du soir où tout le système de son est devenu muet. J'ai remarqué le geste de désespoir de l'opérateur. Le seul poste qu'on pouvait entendre était celui de la présidence. Le son et les voyants étaient complètement éteints partout ailleurs. Votre enquête porte peut-être aussi sur cet incident.

Mme le Président: Si c'est arrivé, c'est sans doute parce que le Président parlait. Comme vous le savez, lorsque nous avons instauré le hansard électronique, nous avons établi certaines règles concernant l'interprétation du Règlement. C'est une excellente idée, car les députés doivent se rasseoir lorsque le Président prend la parole afin de le laisser parler. Les micros des députés se ferment automatiquement. Nous avons tous convenu de donner des instructions en ce sens aux opérateurs. Si le député fait allusion à une situation de ce genre, il devrait savoir que c'est parfaitement normal.

M. Nielsen: Madame le Président, je sais que c'est normal dans les circonstances, mais je me souviens très bien que vous aviez accordé la parole au député de Nepean-Carleton (M. Baker). Vous étiez assise et, de toute évidence, l'opérateur était complètement désemparé, car il ne pouvait pas ouvrir le micro du député de Nepean-Carleton. Serait-il possible de vérifier la chose auprès du personnel du hansard électronique afin que nous sachions à quoi nous en tenir?

Mme le Président: Nous y verrons également.

[*Français*]

M. Olivier: Madame le Président, je voudrais vous dire aussi que vous aviez raison lorsque je vous ai signalé que c'était l'interprétation simultanée qui ne fonctionnait pas. Je voudrais simplement vous rappeler une décision qui a été rendue par un de vos prédécesseurs, en 1968, je pense, relativement au non-fonctionnement de l'interprétation simultanée ou à l'absence d'interprètes. J'aimerais que vous révisiez cela, madame le Président, dans l'enquête que vous êtes en train de faire faire, et que d'abord on détermine comment il se fait qu'un député puisse être privé du service d'interprétation simultanée alors qu'un autre député qui parle dans l'autre langue officielle ne peut pas le comprendre. C'était d'ailleurs dans ce but-là, madame le Président, je dois vous le signaler, que je me suis levé à huit reprises pour tenter de vous le dire, non pas pour interrompre le député qui voulait parler parce qu'il avait le droit de parler, vous lui aviez donné la parole. Donc, à ma connaissance, il était en droit de dire ce qu'il avait à dire. Mais je veux dire, madame le Président, que j'étais en droit de comprendre ce que le député voulait dire de l'autre côté, et c'est dans cet esprit-là que j'ai tenté à huit reprises de soulever cela devant vous, de tenter de vous démontrer que je ne pouvais pas le comprendre. Or, j'aimerais vous soumettre, madame le Président, une décision qui a été rendue par un de vos collègues auparavant et qui dit très clairement qu'au niveau des comités, lorsqu'il y a absence d'interprètes ou impossibilité d'interprétation, les comités ne devraient pas siéger ou du moins s'interrompre temporairement pour régler ce problème. Or, comme vous l'avez souligné, madame le Président, si 282 micros ne fontionnent pas, je pense que l'embargo serait total, mais lorsque ça arrive à une place ici et là, il est juste et raisonnable que quelqu'un vérifie cette chose-là.

Mme le Président: A l'ordre! L'honorable député continue de débattre. Je vais examiner cette question de l'interprétation que l'honorable député n'a pas pu entendre, mais il comprendra qu'il s'agit uniquement d'un défaut technique pour un des députés. Il ne s'agit pas de toute la Chambre qui a été privée d'un service d'interprétation. Il ne faut tout de même pas exagérer. C'est une question purement technique, une question administrative qui aurait pu être réglée par un coup de fil à mon bureau. Je crois que c'est la façon de régler ces questions-là. A moins qu'il ne s'agisse d'avoir privé la Chambre complètement de tous les services auxquels elle a droit, je ne crois pas que cela mérite des discours à la Chambre.

• (1540)

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je ne voudrais pas prolonger la discussion, mais j'estime que le compte rendu devrait . . .

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Je pense que la question a été suffisamment débattue. Je vais me renseigner sur toutes ces difficultés d'ordre technique et ferai part de mes constatations à la Chambre.

* * *

LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ

MODIFICATION CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DE LA CITOYENNETÉ

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): demande à présenter le bill C-650, tendant à modifier la loi sur la citoyenneté.

Mme le Président: La Chambre autorise-t-elle le député à présenter ce bill?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Quand le bill sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, l'objet de ce projet de loi . . .

Mme le Président: A l'ordre, le député aurait dû se lever plus tôt pour son bref commentaire.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Je sais que c'est son droit, mais il aurait dû se lever plus tôt. Si la Chambre y consent nous pouvons revenir à cet article de l'ordre du jour.

Des voix: D'accord.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, l'objet de ce bill est de rétablir certaines dispositions omises dans la nouvelle loi sur la citoyenneté entrée en vigueur en 1977. Selon l'ancienne loi, tout ressortissant canadien qui, volontairement, devenait citoyen d'un autre État ou déclarait son allégeance à ce dernier, perdait sa citoyenneté. Ce projet de loi vise à réaffirmer ce principe à savoir que personne ne peut affirmer sa loyauté à deux pays différents en même temps.

J'ajouterai madame le Président, qu'il manque également, quatre mots à la note explicative qui figure dans la version imprimée. On devrait lire ce qui suit à la quatrième ligne: «Tout citoyen canadien qui, volontairement . . . ».

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député s'étend un peu trop. Je pense qu'il a su brièvement exposer à la Chambre l'objet du projet de loi.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée).

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION RELATIVE AU CONGÉ DE PÂQUES—AJOURNEMENT DU 8 AU 19 AVRIL 1982

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, j'ai eu des consultations avec les représentants de chacun des partis et si vous demandez le consentement unanime relativement à la motion suivante, je pense que vous l'obtiendrez, suivant la nature des discussions que j'ai eues avec les honorables députés de Yukon (M. Nielsen) et de Hamilton Mountain (M. Deans).

Je propose:

Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera le jeudi 8 avril 1982, demeure ajournée jusqu'au 19 avril 1982. Toutefois, si, à un moment quelconque antérieur à cette date, madame le Président, après consultation avec le gouvernement devient convaincue que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, elle peut faire connaître, par avis, qu'elle a acquis cette conviction, et la Chambre se réunira au temps fixé dans un tel avis et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date; et

Que, si madame le Président n'est pas en état d'agir par suite de maladie ou pour toute autre cause, l'Orateur adjoint, le vice-président des Comités ou le vice-président adjoint des Comités agisse en son nom aux fins de cet ordre.

Madame le Président, je pense qu'il y a consentement unanime pour l'acceptation de cette motion.

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, j'ignorais que j'allais figurer comme étant l'un des deux députés en faveur de cette motion. Je préférerais que mon nom ne fût pas mentionné. Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) peut très bien tout seul approuver cette motion. Nous consentons à l'unanimité à ce que la motion soit mise aux voix sans préavis. Nous n'avons pas l'intention de débattre la motion. Nous acceptons la décision du gouvernement quant à la teneur de la motion.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, je commence à en avoir plein le dos de voir le leader de l'opposition officielle à la Chambre décider d'accepter les choses à sa guise. Cependant, si c'est tout ce qu'il faut, je suis prêt à me prononcer en faveur de la motion.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Pauvre Ian!

M. Waddell: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Peut-être le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il m'expliquer quelque chose. Ma circonscription se trouve à Vancouver, et le Vendredi Saint, j'aimerais bien être rentré chez moi. Je me demande si la Chambre va s'ajourner à 6 heures jeudi, ou si elle poursuivra ses travaux comme d'habitude jusqu'à 10 heures, car dans ce dernier cas, nous ne pourrions prendre l'avion de façon à être rentrés chez nous le Vendredi Saint.

M. Nielsen: Dix heures.

M. Pinard: Madame le Président, le libellé de la motion est clair: la Chambre s'ajournera jeudi à 10 heures. Mais je ne verrai certes pas d'objection à ce que le député parte plus tôt s'il le désire.

L'opposition voudra m'excuser si j'ai donné l'impression d'avoir dit que le député du Yukon (M. Nielsen) appuyait la motion. Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit en français. J'ai dit que j'avais eu des consultations avec lui. Je pourrais faire appel à n'importe quel ministériel disposé à appuyer la motion.

M. Nielsen: Madame le Président, je ne veux pas critiquer l'interprétation, mais le problème, c'est que j'ai cru comprendre par le truchement de l'interprète que j'appuyais la motion.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Au sujet de ce qu'a dit le président du Conseil privé (M. Pinard), madame le Président, notre leader parlementaire a bien sûr donné son accord comme il se doit à un ajournement raisonnable de la Chambre. Ceux d'entre nous qui viennent de la côte ouest sont disposés à donner leur accord à cet ordre . . .

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Holà!

M. Waddell: . . . mais je demande au leader du gouvernement à la Chambre d'envisager la possibilité que la Chambre s'ajourne plus tôt parce que certains d'entre nous doivent participer à ces débats. Nous avons une longue route à faire et nous voudrions être dans nos foyers pour le Vendredi saint. Peut-être à la suite d'une entente ultérieure, si les leaders à la Chambre voulaient bien y songer, nous pourrions en fait . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Certains députés rient alors que pour nous, de la côte ouest, c'est une affaire importante. Je demande simplement au leader du gouvernement à la Chambre de reconsidérer la question.

M. Pinard: Madame le Président, je me rends à la requête du député. Je suis disposé à envisager un nouvel ordre, si nous pouvons obtenir le consentement unanime, mais en attendant, je crois que tout le monde approuve la motion que je viens de lire. Quant à la demande du député, je suis prêt à y réfléchir et à en discuter. Si les députés de l'opposition sont d'accord—étant donné que jeudi est une journée d'opposition—je ne m'opposerai certainement pas à ce que la Chambre s'ajourne à 6 heures.

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, je tiens à signaler qu'en tant que député indépendant, je n'ai pas été consulté. En fait, je pourrais refuser d'appuyer cette motion. Néanmoins, je veux moi aussi être rentré chez moi pour le Vendredi saint. Par conséquent, je propose que la Chambre s'ajourne jeudi à 6 heures. J'ajoute cependant que je serais disposé à appuyer la motion du député d'en face.

[*Français*]

Mme le Président: La Chambre donne son consentement unanime à la motion proposée par l'honorable président du Conseil privé, avec comme date d'ajournement, et je ne la relirai pas, je dis bien, avec comme date d'ajournement le jeudi 8 avril à 10 heures. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La motion est adoptée.

* * *

[*Traduction*]

LÉGISLATION ÉNERGÉTIQUE

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je voudrais proposer une autre motion qui fait l'objet du consentement unanime des députés. Nous n'avons pas consulté le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) à propos de l'ordre relatif aux projets de loi sur l'énergie, mais ses droits étaient protégés dans l'ordre. Je tiens à lui signaler que, lorsque nous ne le consultons pas, nous veillons à ce que ses droits soient toujours protégés.

Je propose:

Qu'en conformité du paragraphe *g*) de l'article 75.1 du Règlement, le comité permanent de la législation énergétique, créé en vertu du paragraphe susmentionné, soit constitué de MM. Andre, Bosley, Collenette, Dawson, Evans, Foster, Hawkes, Lefebvre, MacLaren et Waddell.

Mme le Président: La Chambre accorde-t-elle son consentement unanime à cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 3512, 3961, 3962 et 3963.

Questions au Feuilleton

[*Texte*]

LE PORT DE LANSDOWNE (ONT.)

Question nº 3512—**M. Cossitt:**

Depuis l'inscription de la question nº 3322 au *Feuilleton* demandant si le secteur de l'immigration au port de Lansdowne (Ont.) relèverait de Kingston, le gouvernement fait-il preuve de diligence pour ce faire et, le cas échéant, *a*) quelles raisons justifient cette hâte, *b*) le gouvernement étudiera-t-il les instances de diverses parties intéressées avant de décider de faire relever le port d'une compétence extérieure aux limites de la circonscription de Leeds-Grenville?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Non.

a) Aucune hâte n'accompagne la prise d'une telle décision. Comme nous l'avons déjà dit en répondant à la partie 1.*b*) de la question nº 3322, cette décision s'inscrit dans le cadre de notre revue annuelle de la planification des opérations et, tel qu'il a été mentionné, aucune recommandation finale n'a été formulée à ce sujet en date de la question.

b) Non. Lorsqu'il s'agit simplement d'une réorganisation interne qui n'affecte point le niveau de service dans la zone en question ou qui n'implique pas la fermeture d'un bureau, la Commission a l'autorité pour prendre la décision.

Question nº 3961—**M. Cossitt:**

Quels sont les nom et description de fonctions des personnes au gouvernement qui, directement ou indirectement, ont joué un rôle dans l'examen de la possibilité de faire relever le bureau du ministère de l'Emploi et de l'Immigration au Port de Lansdowne du Port de Kingston, situé en dehors de la circonscription de Leeds-Grenville où se trouve le Port de Lansdowne?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): La décision de faire relever le port de Lansdowne du port de Kingston a été prise par le directeur exécutif de la région de l'Ontario, de concert avec ses principaux fonctionnaires. Il n'y a pas lieu de communiquer les autres renseignements demandés puisque le directeur exécutif est tout à fait habilité à prendre une telle décision.

Question nº 3962—**M. Cossitt:**

Utilise-t-on la prison provinciale de Brockville, dans la circonscription de Leeds-Grenville, pour incarcérer toutes les personnes arrêtées pour des infractions à l'immigration au Port de Lansdowne et, le cas échéant, à quoi servirait-il de faire relever le Port de Lansdowne, situé dans la circonscription, du bureau du ministère de l'Emploi et de l'Immigration de Kingston, situé en dehors de la région et à plus de 50 milles de la prison?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Non. La prison provinciale de Brockville sert à l'incarcération de quelques contrevenants à la loi sur l'immigration arrêtés à Lansdowne. Certains d'entre eux sont transportés à Ottawa immédiatement, les autres le sont dans les 24 heures qui suivent. La prison de Brockville est habituellement comble et ne dispose pas des installations nécessaires pour tenir des auditions d'arbitrage. En outre, elle n'a pa de gardiennes à temps plein pour les prisonnières; ces dernières sont donc envoyées à Ottawa le plus tôt possible.

Question nº 3963—**M. Cossitt:**

Des personnes du gouvernement exercent-elles ou ont-elles exercé, directement ou indirectement, des pressions sur le gouvernement pour que celui-ci fasse relever le bureau du ministère de l'Emploi et de l'Immigration au Port de Lansdowne du Port de Kingston, situé en dehors de la région actuelle et, le cas échéant, quel en est le détail et quel est le nom de ces personnes?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Non.

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DU PÉTROLE

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose:

Qu'une motion des voies et moyens d'un projet de loi afin d'amender la Loi sur l'administration du pétrole, déposée sur le bureau de la Chambre le lundi 5 avril 1982, soit agréée.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1550)

[*Traduction*]

M. Nielsen: Non.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levé:

Mme le Président: Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Lalonde, mise aux voix, est adoptée.)

● (1600)

(Vote nº 163)

POUR

Messieurs

Allmand
Axworthy
Bachand
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Bujold
Burghardt
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cullen
Cyr
Dawson
de Corneille
Demers
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Irwin
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Smith
Tardif
Tousignant
Turner
Watson
Weatherhead
Whelan—115.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blenkarn
Bosley
Bradley
Broadbent
Carney (Mlle)
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Cook
Cooper
Corbett
Crombie
Crosby (Halifax-Ouest)
Darling
Deans
Domm
Elzinga
Epp
Fennell
Forrestall
Fretz
Fulton
Gamble
Gass
Gilchrist
Greenaway
Gurbin
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Hawkes
Hnatyshyn
Howie
Huntington
Jarvis
Jelinek
Keeper
Kempling
King
Kristiansen
Kushner
Lambert
La Salle
Lewis
Lewycky
MacKay
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McCuish
McKinnon
McMillan
Miller
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Oberle
Orlikow
Paproski
Parker
Reid (St. Catharines)
Robinson (Burnaby)
Rose
Sargeant
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Stevens
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Waddell
Wilson
Wise
Wright
Young—86.

● (1620)

[*Français*]

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ PETRO-CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le bill C-101, tendant à modifier la loi sur la Société Petro-Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la législation énergétique.

—Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de présenter à l'étape de la deuxième lecture le bill C-101, tendant à modifier la loi sur la Société Petro-Canada, qui constitue un élément législatif important du programme énergétique national du gouvernement canadien. Comme les députés le savent, ces modifications faisaient partie initialement du bill C-94, le bill sur la sécurité énergétique. La grève que les conservateurs ont menée contre le Parlement tout en continuant à être payés, a constitué un incident d'autant plus regrettable qu'il était superflu. Nous avons perdu inutilement du temps qui aurait pu être consacré à un débat parlementaire sur notre sécurité énergétique, puisque le gouvernement affirmait depuis le début qu'il était disposé à scinder le bill C-94 si les partis s'entendaient pour étudier tous ses aspects avec une certaine célérité.

Une fois encore aujourd'hui, monsieur l'Orateur, nous avons été témoins de la manœuvre éhontée du parti conservateur qui a tenté de transformer la Chambre en cirque. Tous les députés qui ont présenté une pétition aujourd'hui étaient parmi ceux qui, en 1977, ont adopté unanimement une modification à la loi sur la conversion au système métrique.

M. Kempling: C'est faux!

● (1630)

M. Lalonde: C'est le genre d'hypocrisie . . .

M. Kempling: Vous êtes le plus hypocrite de tous.

M. Lalonde: . . . du parti conservateur qui a pris le Parlement en otage il y a quelques semaines et qui essaie maintenant de transformer la Chambre en cirque en prenant certaines initiatives d'après des renseignements faux et trompeurs.

La Chambre a toutefois accepté d'approuver toutes les mesures législatives du bill C-94 d'ici la fin du mois de juin. Je suis réellement heureux de pouvoir faire abstraction du passé et de soumettre à la Chambre les premiers de nos projets de loi, soit les modifications à la loi sur la société Petro-Canada.

Pendant la campagne électorale de 1980, le parti libéral a promis de donner plus d'importance à Petro-Canada et d'accroître son rôle d'instrument au service de la politique énergétique. Le gouvernement veut tenir sa promesse. Je voudrais citer un passage de notre programme énergétique électoral de 1980. Voici ce que disait le programme électoral de 1980 du parti libéral à ce sujet:

&ed950;-1 Le parti libéral compte essayer de garantir aux Canadiens des approvisionnements en énergie à un prix équitable pour tous. Nous commencerions immédiatement par:

—donner plus d'importance à Petro-Canada et accroître son rôle d'instrument au service de la politique nationale;

—veiller à ce qu'une plus grande proportion du secteur énergétique canadien appartienne à des sociétés canadiennes et soit gérée par elles.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Nous avons réitéré officiellement cette promesse dans le discours du trône; nous y avons dit ceci: «Mon gouvernement compte préserver Petro-Canada et même accroître son rôle d'instrument au service de l'intérêt public». Je crois que ce sont là les termes employés dans le discours du trône. L'importance de la société Petro-Canada a été consacrée par écrit, cela va de soi, dans le Programme énergétique national.

Ces promesses étaient diamétralement opposées à la position du parti conservateur. Depuis lors, le parti conservateur a essayé de démanteler, de désorganiser, de déstabiliser Petro-Canada par tous les moyens. Il a essayé de faire du tort et de causer un préjudice à cet organisme.

Quoi qu'il en soit, un certain nombre de modifications sont proposées. Un grand nombre d'entre elles visent uniquement à préciser et à clarifier certains points. Cependant, à mon avis, trois de ces modifications sont fort importantes, notamment une modification en vue d'accroître le capital autorisé des actions ordinaires de la société, une modification permettant l'affectation d'un fonds de démarrage pour la Société Petro-Canada pour l'assistance internationale et une modification prévoyant le versement de crédits pour financer une nouvelle filiale appelée Canertech.

La société Petro-Canada est un élément important du PEN parce qu'elle donne à tous les Canadiens, par l'intermédiaire de leur société pétrolière nationale, l'occasion de participer directement à l'exploitation de nos vastes ressources énergétiques et d'en tirer parti. Par ses activités, Petro-Canada continue à jouer un rôle important dans notre entreprise de canadianisation.

Le projet de loi prévoit, au total, une augmentation de capital de 4,9 milliards de dollars. Le capital autorisé s'élève à 5,5 milliards de dollars, dont 500 millions ont déjà été souscrits en vertu de la loi actuelle; une autre somme de 100 millions de dollars a par ailleurs été consentie à titre d'intérêt dans la société Panarctic Oils, ce qui porte à 4,9 milliards de dollars le nouveau capital disponible. C'est une somme considérable, mais elle paraît mimime en regard des 300 milliards de dollars environ qui seront consacrés à des projets énergétiques au cours de la décennie, au Canada.

Quels sont les objectifs de Petro-Canada et de quelle manière cette société de la Couronne s'est-elle acquittée de son rôle? Il importe, je crois, de s'arrêter quelques instants sur ces objectifs, ne serait-ce que pour renseigner nos amis conservateurs de l'autre côté de la Chambre sur cette institution nationale si importante.

Tout d'abord, nous accordons à Petro-Canada un rôle capital dans la recherche et l'exploitation de nouveaux gisements importants de pétrole et de gaz naturel afin d'assurer l'avenir énergétique du Canada. Pour montrer à quel point la société a réussi, je n'ai qu'à signaler les découvertes de l'Île de Sable et de Hibernia. Dans les deux cas, la société a joué un rôle significatif, car, en fait, elle a été un partenaire actif.

La société a pour deuxième objectif d'inciter les entreprises à se lancer dans l'aventure incertaine et coûteuse, mais passionnante, de la prospection et de la mise en valeur des régions neuves. Les travaux de prospection et de développement dans les îles de l'Arctique témoigne des réalisations de Petro-Canada à cet égard. Petro-Canada participe très activement à la prospection dans les îles de l'Arctique par l'entremise de PanArctic Oils, dont elle détient 52 p. 100 des parts. Cette société canadienne à plus de 80 p. 100 agit pour le compte d'un consortium dont les investissements de 600 millions de dollars au cours des dix dernières années ont conduit à des découvertes très importantes de gaz naturel et laissent entrevoir des réserves prometteuses de pétrole dans les îles de l'Arctique.

On estime à 64.5 milliards de mètres cubes de gas naturel la capacité d'un champ, Whitefish, qui est situé à l'ouest de l'Île Lougheed. La direction de PanArctic estime à 425 milliards de mètres cubes les réserves possibles de gaz naturel qu'elle a répérées dans l'Arctique.

Le troisième objectif de Petro-Canada est d'encourager les sociétés pétrolières et gazières à se lancer plus à fond dans le développement du pétrole et du gaz en montrant qu'une société canadienne peut travailler en collaboration avec les multinationales et réussir aussi bien quelles. La meilleure preuve du succès de Petro-Canada, c'est que la société a énormément contribué à encourager d'autres sociétés canadiennes à s'intéresser au forage des gisements sous-marins de la côté est. Par exemple, elle est à la tête du projet du Labrador, effort à long terme dans le cadre duquel de nombreuses sociétés prospectent de façon systématique la côté du Labrador pour y trouver du pétrole et du gaz.

En 1980, Petro-Canada a cédé une part de sa participation à l'exploration du détroit de Davis à deux sociétés canadiennes, la Home Oil Company Limited et la Pan Canadian Petroleum Limited, dans le cadre d'un grand programme destiné à aider les sociétés canadiennes à participer à la mise en valeur des gisements des régions neuves.

Quatrièmement, Petro-Canada cherche à aider nos concitoyens à participer directement et dans une large mesure à la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières. Petro-Canada a réalisé des progrès importants sur ce plan, se servant des avoirs acquis publiquement d'une façon efficace et intéressante. La société a fait preuve d'un dynamisme remarquable en faisant de la prospection dans les régions neuves et en encourageant les sociétés canadiennes à lui emboîter le pas. Environ 35 p. 100 des dépenses de la société et 60 p. 100 de son budget de prospection sont réservés aux régions neuves. Depuis 1976, Petro-Canada a joué un rôle primordial dans le forage de 76 des 128 puits forés dans ces régions. Actuellement, c'est le seul grand propriétaire foncier canadien de gisements sous-marins de la côte est, la seule société exploitante canadienne dans la région, et elle a des intérêts dans pratiquement tous les grands puits en mer.

En 1981, Petro-Canada a participé au forage de plus de 5 p. 100 de tous les puits de prospection et de développement au Canada. Elle a participé au forage de plus de 230 puits de pétrole et de gaz dans l'Ouest et à celui de 15 des 22 puits forés dans les régions neuves. Je crois que le taux de succès de la société dans ces travaux de prospection est de 70 p. 100, chiffre qui est même supérieur à celui obtenu par la moyenne des société pétrolières.

Bien que les dépenses dans les régions neuves ne soient guère susceptibles de commencer à lui rapporter beaucoup d'argent avant la fin de cette décennie, Petro-Canada n'hésite pas à prendre le risque d'y investir en sachant que, le moment venu, elle disposera de l'expérience et des talents qui lui permettront de mettre en valeur d'énormes gisements de pétrole et de gaz, pour le plus grand bien de tous nos concitoyens. Ces réalisations de Petro-Canada ne sont certainement pas passées inaperçues, monsieur l'Orateur. En fait, il a été admis que Petro-Canada était un élément essentiel de nos plans destinés à nous permettre d'assurer notre sécurité énergétique et d'atteindre l'autarcie.

• (1640)

En fait, je dirais que les députés conservateurs sont les seuls dans notre pays et de par le monde à n'avoir pas voulu admettre le rôle que joue Petro-Canada et les investissements qu'il fait.

Des voix: Quelle honte!

M. Lalonde: L'étude sur Petro-Canada qu'a effectuée en 1980 le General Accounting Office des États-Unis recense plusieurs domaines où cette société de la Couronne a joué ou joue actuellement un rôle clé dans la stratégie énergétique de notre pays. Voici, par exemple, ce que ce service a dit de façon générale de Petro-Canada:

> Petro-Canada a beaucoup contribué à améliorer la situation énergétique du Canada et sera vraisemblablement appelée à jouer un rôle croissant à cet égard en vertu de la nouvelle politique énergétique du gouvernement canadien.

Voici par ailleurs ce qu'on peut lire dans cette étude à propos du rôle de catalyseur que Petro-Canada joue dans le domaine de la prospection et de la mise en valeur des gisements pétroliers:

> L'expérience de Petro-Canada montre qu'il est possible pour une société pétrolière nationale d'avoir une vocation sociale et ce, en accélérant le rythme de l'effort de prospection et de mise en valeur dans les régions où ces travaux coûtent cher et présentent donc beaucoup de risques, lorsque l'activité des sociétés privées ne suffit pas et n'est pas rentable dans le moment.

Puis cette étude américaine constate ceci:

> De même, il semble que Petro-Canada ait remporté autant de succès sur le plan de la production du pétrole et du gaz que les sociétés privées.

[*Français*]

Monsieur le président, je crois que les faits que je viens d'exposer sont fort éloquents par eux-mêmes, le plus souvent la société Petro-Canada a joué le rôle de leader lorsqu'il s'est agi de faire démarrer un projet surtout dans les régions pionnières de l'Arctique au large de nos côtes. Toutefois je veux réitérer l'engagement formel que ce gouvernement a pris dans le passé. Nous tenons à renforcer et à étendre la société Petro-Canada ainsi qu'à augmenter ses activités, mais le gouvernement n'a pas du tout l'intention de faire en sorte que la présence du secteur public finisse par écraser le secteur privé dans les domaines du pétrole et du gaz. Cette industrie est et demeurera en grande partie entre les mains du secteur privé. En fait, une partie importante du Programme énergétique national a été élaborée en vue de créer des politiques et un climat favorables aux investissements, ce qui aura pour effet de permettre à un secteur privé vigoureux de jouer pleinement son rôle en vue d'assurer l'avenir énergétique du Canada. Si les sondages traduisent bien la réalité, les Canadiens approuvent de tout cœur les dépenses liées à la société Petro-Canada. La société d'État a fait du bon travail, autant par elle-même qu'en association avec d'autres. Un grand nombre de projets qu'elle entreprend dans l'intérêt national demandent d'énormes investissements qui ne rapporteront que dans un avenir éloigné. Elle doit pouvoir disposer des moyens financiers nécessaires pour bien faire son boulot.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, Petro-Canada a pris une autre initiative importante en créant une filiale qui porte le nom de Canertech. Cette société qui n'existe que depuis un an et demi joue d'ores et déjà un rôle important puisqu'elle s'efforce de nous faire réaliser des économies d'énergie, comme le préconise le Programme énergétique national et qu'elle essaie de remplacer le pétrole par d'autres formes d'énergie plus abondantes.

Canertech dont le siège se trouve à Winnipeg aide à la commercialisation de technologies dans le domaine des énergies renouvelables ou des économies d'énergie. Ce mandat peut-être exécuté de trois manières: premièrement, Canertech peut investir seule ou avec d'autres dans des entreprises donnant dans la démonstration, la production, la diffusion et la commercialisation. Deuxièmement, elle peut jouer un rôle moteur dans le domaine de la production, de la diffusion et de la commercialisation de ces technologies. Troisièmement, cette société de la Couronne peut se lancer dans des projets de recherche et de développement.

Canertech peut réellement contribuer au progrès en satisfaisant aux objectifs de la politique de l'État dans le domaine des économies d'énergie et des énergies renouvelables. A cet égard, elle peut agir en tant que catalyseur et procurer des moyens de gestion et des moyens financiers à une industrie encore dans les

limbes qui, dans de nombreux cas, manque des ressources nécessaires sur le plan du financement et de la question.

Le capital social de Canertech a été constitué à l'origine grâce à une subvention de Petro-Canada de 20 millions de dollars. Les modifications présentées à la loi sur Petro-Canada dont la Chambre est actuellement saisie prévoit le remboursement de ce capital ainsi que celui de 35 millions de dollars accordés sous forme de fonds supplémentaires.

Outre la nécessité d'assurer notre sécurité énergétique, nous avons également une obligation envers les pays moins nantis.

[*Français*]

Le gouvernement du Canada a indiqué dans le passé l'importance qu'il attachait à venir en aide aux pays moins fortunés que lui particulièrement dans le domaine énergétique. Une façon de le faire consiste à aider ces pays à réduire ou à éliminer leur dépendance envers l'huile qu'ils importent. Il s'agit de faire en sorte qu'ils puissent produire eux-mêmes une certaine quantité des ressources énergétiques qui ne sont pas encore découvertes ou exploitées, ou encore les encourager à s'orienter vers de nouvelles formes d'énergie ainsi qu'à adopter des politiques supplémentaires concernant la conservation de l'énergie. En vue d'assumer sa responsabilité à cet égard le Canada, des amendements sont apportés à la loi sur la Société Petro-Canada pour mettre sur pied une filiale de Petro-Canada qui porte le nom de la Société Petro-Canada pour l'assistance internationale. Cette filiale va venir en aide aux pays en voie de développement de plusieurs façons. Ceci pourra inclure, par exemple, la participation dans l'exploration pour les hydrocarbures dans ces pays, ainsi que des études se rapportant à l'exploration ou encore des études préliminaires avant l'exploration pour des hydrocarbures. Enfin, la Société Petro-Canada pourrait fournir de l'assistance technique et de la formation de personnel dans le domaine de l'exploration, du développement et de la production des hydrocarbures.

Nous attachons une grande importance à cette initiative nouvelle qui, je dois le dire, a été extrêmement bien reçue par l'ensemble des pays en voie de développement ainsi que par tous les pays particulièrement lors de la conférence internationale tenue à Nairobi durant l'été dernier, sous les auspices des Nations Unies. Le projet de créer Petro-Canada international a été extrêmement bien reçu par ces divers pays, et déjà Petro-Canada a reçu des demandes d'une quarantaine de pays visant à ce que cette société d'assistance internationale puisse leur venir en aide.

Monsieur le président, ce bill qui prévoit certains amendements à la loi sur la Société Petro-Canada est donc très important. Il prévoit en particulier une augmentation substantielle de la capitalisation de Petro-Canada, de façon à ce que cette entreprise puisse assumer ses responsabilités concernant l'industrie pétrolière en général, de façon que cette entreprise puisse tout particulièrement continuer à jouer le rôle majeur qu'elle a joué déjà dans l'exploration et le développement des terres du Canada. Il est évident qu'en tant que société de la Couronne Petro-Canada n'a pas accès au marché du capital de la même façon qu'une entreprise privée et que le financement de cette entreprise est fourni par le gouvernement du Canada qui est son seul actionnaire. Ces amendements à la loi sur la Société Petro-Canada, qu'il s'agisse de l'augmentation du capital-actions, qu'il s'agisse de la création de la Société Canertech Inc. qui vise à développer au Canada les nouvelles formes d'énergie et la conservation de l'énergie, ou qu'il s'agisse encore de la Société Petro-Canada pour l'assistance internationale, tous ces amendements, dis-je, sont très importants en ce qui concerne la mise en œuvre de notre Programme énergétique national.

En fait, j'espère que ces amendements recevront l'appui de tous les partis à la Chambre et que pour une fois le parti progressiste conservateur abandonnera cette espèce d'antagonisme fondamental contre la Société Petro-Canada et que les progressistes conservateurs à la Chambre et dans le pays se rendront compte que l'immense majorité des Canadiens favorise l'extension de Petro-Canada, appuie l'existence de cette société et condamne l'attitude de dénigrement systématique que les progressistes conservateurs ont adoptée à l'égard de cette institution. En fait, les amendements que nous proposons aujourd'hui fourniront à Petro-Canada et par Petro-Canada à tous les Canadiens une occasion de participer encore davantage au développement des ressources pétrolières, des ressources sous forme d'hydrocarbures au Canada. Encore une fois j'invite tous les députés de la Chambre à examiner ces amendements et à les appuyer unanimement.

• (1650)

[*Traduction*]

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'interviens aujourd'hui dans le débat d'un des huit bills auxquels a donné lieu l'impasse de 16 jours durant lesquels la sonnerie d'appel s'est fait entendre sans interruption au Parlement du Canada. Cette impasse a déjà permis d'atteindre plusieurs objectifs qui me semblent coïncider avec la sauvegarde de la démocratie, et donc importants. Cette impasse nous a notamment permis l'économie d'une taxe de 46c. le gallon que voulait imposer le ministre. Il ne s'agit pas nécessairement d'un principe démocratique, mais cela revêt une importance de tous les jours pour la plupart des Canadiens.

Au moment où je prends la parole, je me demande combien de députés et en particulier combien de ministres et de députés de l'arrière-ban ministériel, savaient qu'il y a une heure à la Chambre nous avions à nous prononcer sur une motion des voies et des moyens visant notamment à imposer une taxe sur l'essence de 52c. le gallon, une taxe de 52c. de la part d'un gouvernement qui a remporté les élections en protestant contre une taxe de 18c. le gallon. Il ne s'agit là que d'une taxe seulement parmi toutes celles qu'annonce la motion des voies et des moyens.

Combien de nos vis-à-vis ont lu le bill de 140 pages et la motion des voies et moyens connexe. Combien de députés ont compris que la taxe allait s'élever à 98c. le gallon? La sonnerie d'appel s'est fait entendre 16 jours durant. Chaque fois que possible, nous avons attiré l'attention des Canadiens sur le fait que ce bill volumineux et confus cachait une taxe de 98c. le gallon. Et, soudainement, le ministre a reculé; des 98c. qu'il réclamait à l'origine, il s'est contenté de 52c.

Je me demande si le ministre chargé du logement a compris cela. Savait-il sur quoi il votait ici même il y a une heure? Je soupçonne que non. Il a fait confiance au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). L'un des ennuis de la politique officielle à l'heure actuelle, c'est que l'on croit que

le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources sait de quoi il parle. C'est un mythe. Constamment, jour après jour à la Chambre des communes, le ministre prouve sans conteste qu'il ignore tout du secteur énergétique, et qu'il ne comprend pas les répercussions de sa politique énergétique nationale sur les travailleurs et les consommateurs canadiens ainsi que sur l'infrastructure sociale du pays.

Ce débat me rappelle que le gouvernement a dit et répété à maintes reprises qu'il protégera les Canadiens contre les hausses de prix de l'essence et du mazout de chauffage, qu'il a conclu une entente formidable empêchant le prix du pétrole et de l'essence au Canada de dépasser 75 p. 100 du cours mondial. Il le répète continuellement.

Au sud de notre pays se trouve un pays qui a une politique légèrement différente de la nôtre. Le gouvernement américain a dit que les prix atteindraient le cours mondial. Le gouvernement canadien a dit que nos prix ne dépasseraient pas 75 p. 100. Pourtant, en allant au sud de la frontière canadienne en voiture, on se rend compte que le prix de détail de l'essence ou du mazout de chauffage est inférieur au prix que l'on paye actuellement au Canada. Il suffit de franchir la frontière en voiture pour s'en assurer. C'est un véritable tour de passe-passe. Nos prix ne doivent pas dépasser 75 p. 100 des prix mondiaux et les prix américains doivent atteindre les prix mondiaux; pourtant, le consommateur américain paie l'essence ou le mazout de chauffage moins cher que le consommateur canadien.

Puis, nous en venons à Petro-Canada. Le ministre dit qu'il veut élargir et renforcer cette société. Il prétend que le parti conservateur l'aurait dissoute. Je n'ai jamais entendu le leader ou un porte-parole de mon parti se servir de ce mot au sujet de Petro Canada. Mais nous avons parlé de la rendre au secteur privé, et pour cause.

Examinons l'affirmation du ministre, selon laquelle Petro-Canada aurait été un merveilleux instrument pour les Canadiens. De ce côté-ci de la Chambre, nous attendons fébrilement le rapport annuel de la société de la Couronne, qui doit paraître sous peu. Il portera sur ses activités au cours de l'année 1981, qui vient de se terminer.

Cette société pétrolière canadienne appartient au gouvernement. Ses actions ne sont pas la propriété de tous les Canadiens mais d'un seul, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Cette unique personne nomme les principaux cadres et exerce une influence sur le conseil d'administration de cette entreprise, qui est son œuvre. Au fil des ans, la société en a acquis trois autres de tailles différentes mais qui avaient un point commun, le succès. Chacune d'elle avait réalisé des bénéfices, parfois substantiels. Elles ont payé au gouvernement canadien des impôts sur ces bénéfices. Leurs employés ont versé des impôts sur le revenu et sur leur achats. Tout cela est venu garnir les coffres du gouvernement.

Il y a quelques années, la Chambre a été appelée à adopter un certain projet de loi. Je n'étais pas député à l'époque. Le projet visait à confier l'argent des contribuables à un président et à un conseil d'administration pour leur permettre d'acheter quelque entreprise rentable; ce qui fut fait. Je vais faire une prédiction. Dommage que le ministre de l'Énergie nous ait quittés. Quand nous aurons en main le rapport annuel de 1981 de la société Petro-Canada, je prédis que nous verrons un bilan négatif. Même si les contribuables ont investi sous une forme ou une autre plus d'un milliard de dollars dans cette entreprise, la direction, le conseil d'administration et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources l'auront géré avec tant de succès qu'elle sera l'unique multinationale, la seule grande entreprise dans le secteur pétrolier canadien qui aura à déclarer une perte.

• (1700)

Le ministre a dit que le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui ne renferme que trois modifications d'importance. A mon avis, il y en a plus que cela, mais il nous en a signalé trois, présentées comme les plus importantes, qui engouffreront davantage de fonds publics. Le premier amendement coûtera 5 milliards de dollars. Je trouve plutôt drôle que l'on envisage aujourd'hui de faire payer aux contribuables canadiens 5 autres milliards de dollars car, hier soir, dans cette Chambre, vers 10 heures du soir, les députés libéraux ont fait un choix en matière de politique. On leur demande aujourd'hui de faire un autre choix. Ils ont déclaré hier soir qu'ils allaient soustraire 5 milliards de dollars aux paiements versés aux provinces, lesquelles auraient pu se servir de cet argent pour les programmes de santé et d'enseignement postsecondaire. Les libéraux ont déclaré qu'ils comptaient restreindre les dépenses dans ce domaine, prendre ces 5 milliards de dollars dont on aurait pu faire profiter les Canadiens, pour les confier à un petit conseil d'administration, dont les membres sont nommés par le Parlement, afin qu'il les dépense à sa guise—comme il l'a fait l'année dernière—et se retrouve encore une fois déficitaire.

Je rappelle aux députés que le gouvernement a emprunté tout récemment des milliards et des milliards de dollars à des taux d'intérêt se rapprochant des 20 p. 100; en fait à des taux de 19½ p. 100. Si ces 5 milliards de dollars sont simplement prêtés, ils pourraient rapporter de l'intérêt. Cet argent, prêté à un taux de 20 p. 100, rapporterait 1 milliard de dollars par an. Cet argent pourrait demeurer entre les mains du gouvernement qui est le fiduciaire des contribuables, et il pourrait être consacré à d'autres fins.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a commencé son discours en déclarant que notre parti avait fait sonner la cloche pour faire grève contre le Parlement.

M. Lalonde: C'était une grève payée.

M. Hawkes: Ce serait trop beau si le ministre ne pensait pas vraiment ce qu'il dit. Nous craignons chaque jour davantage qu'on empêche les Canadiens de s'exprimer librement et démocratiquement, tant par le truchement du Parlement que par d'autres moyens.

M. Lalonde: Vous avez muselé le Parlement.

M. Hawkes: L'un des amendements relatifs à la Société Petro-Canada accorde à trois membres du cabinet, à savoir le ministre des Finances, le président du Conseil du Trésor et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le pouvoir de disposer d'un milliard prélevé à même les fonds publics. Si le gouvernement était vraiment soucieux de la démocratie, du Parlement et du processus électoral, cet amendement aurait-il vu le jour? Si le gouvernement était vraiment soucieux de respecter les institutions démocratiques, cet amendement ne permettrait de risquer l'argent des contribuables en autorisant une société de la Couronne à emprunter des capitaux qu'avec l'approbation du Parlement. C'est cela la démocratie; c'est cela un régime parlementaire.

Le Canada est un pays démocratique, ou du moins il l'était, avec des institutions démocratiques. Les citoyens élisent des députés pour les représenter. Ils accordent au Parlement un certain nombre de pouvoirs. C'est ainsi que nous avons le droit de priver quelqu'un de sa liberté à l'aide du Code criminel. Nous avons le pouvoir de percevoir des impôts et de décider ce que nous allons en faire. Depuis deux ans et demi que je suis ici, presque tous les projets de loi que nous avons débattus donnaient au gouvernement le pouvoir de percevoir des impôts. Tous les projets de loi contiennent des dispositions qui ravissent ce pouvoir au Parlement.

C'est là une falsification du principe même de la démocratie qui veut que les électeurs contrôlent le Parlement. C'est la raison d'être de notre institution. Les uns après les autres, les projets de loi ravissent aux parlementaires leur droit de contrôle pour le confier à tout jamais aux membres du cabinet, aux membres des conseils d'administration et aux fonctionnaires, qui sont tous nommés. Les représentants élus du peuple n'ont plus le pouvoir de lever des impôts. Ce sont des membres nommés par le gouvernement qui en sont investis. C'est là une évolution grave qui porte atteinte à notre système démocratique dans son ensemble.

Je voudrais me pencher sur certains aspects du Programme énergétique national et sur le rôle de Petro-Canada dans le cadre de ce programme. J'ai déjà signalé que le fait d'avoir divisé le bill a permis aux députés de se prononcer sur la question de savoir s'ils sont prêts à autoriser le ministre de l'Énergie à percevoir 52c. d'impôt par gallon. Les députés de notre parti ont indiqué qu'ils n'étaient pas prêts à le faire et que 52c. le gallon, c'était trop. Si nous n'avions pas laissé la sonnerie se faire entendre si longtemps, nous n'aurions pas pu voter séparément sur cette question, comme nous l'avons fait aujourd'hui et comme nous le ferons encore deux ou trois fois encore.

Je me demande ce que les députés d'en face ressentiront en se levant deux ou trois fois encore à la Chambre pour indiquer que le ministre de l'Énergie devrait être autorisé à percevoir 52c. d'impôt par gallon, alors qu'ils avaient affirmé pendant la dernière campagne électorale qu'une taxe de 18c. était excessive. C'est le premier point que je voulais établir.

Je suis quelque peu troublé aujourd'hui. J'assistais à la réunion du comité des comptes publics ce matin quand le comité de direction a présenté une motion demandant que le vérificateur général du Canada, le gardien de l'argent des contribuables, vérifie les comptes du programme d'indemnisation pétrolière. Cette motion demandait la vérification des comptes de ce programme qui coûte de 5 à 6 milliards de dollars aux contribuables.

M. Dingwall: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Il serait peut-être temps de voir dans quelle mesure cela se rapporte au sujet à l'étude. Je ne vois pas quel rapport ces propos ont avec le bill que nous étudions cet après-midi.

M. Hawkes: Merci, monsieur l'Orateur. Les neuf députés libéraux qui avaient le droit de siéger au sein de ce comité ont refusé aujourd'hui que le comité des comptes publics, qui est formé de députés élus, et le vérificateur général, qui est chargé de vérifier les dépenses publiques au nom des Canadiens, examinent cette question pour déterminer si le gouvernement gaspille des centaines et des millions de dollars de l'argent des contribuables dans le cadre de ce programme. Les témoignages entendus étaient tout à fait explicites à ce sujet, mais les membres libéraux se sont opposés à ce que l'enquête ait lieu. Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Dingwall) assistait à la réunion et s'est opposé lui aussi à la proposition. Il savait fort bien pourtant que cela concernait le bill dont nous sommes saisis aujourd'hui, car ce matin il a appris que l'avis transmis au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources concernant cette taxe et la façon d'en dépenser le fruit, a pu avoir été influencé par Petro-Canada, cette merveilleuse entreprise, la seule grande société pétrolière qui perd de l'argent pendant que toutes les autres font leurs choux gras.

• (1710)

M. Thacker: Même les imbéciles gagnent de l'argent.

M. Hawkes: Il sait qu'une telle enquête menée par le vérificateur général aurait pu être avantageuse pour le contribuable. C'eût été la seule mesure de protection contre le cabinet qui contrôle et l'information et la composition des conseils d'administration. Il contrôle, contrôle et contrôle. Pourtant ce matin, les membres du comité des comptes publics n'ont cherché qu'à protéger les intérêts du contribuable canadien. Je veux parler notamment des personnes à revenu fixe et des invalides. Mais il y a quelque chose qui se passe de l'autre côté. Quelque chose qui nous indique que l'enquête publique ne doit pas avoir lieu. On veut nous cacher des faits qui nous permettraient de comprendre.

Pendant que retentissaient les sonneries du Parlement, nous avons fixé deux conditions dont l'une est particulièrement importante à nos yeux. Nous avons exigé que le bill soit scindé de manière à ce que le comité puisse en examiner les différentes parties. Personne dans mon parti ni moi même n'avons l'intention de perdre notre temps à débattre ce projet de loi à la deuxième lecture parce que nous croyons qu'il doit être renvoyé au comité. Ce dernier pourra convoquer des témoins, dont les avis éclairés nous renseigneront sur les répercussions de la présente mesure et sur les sept autres que le comité devra examiner. C'est au nom de ce très important principe que la sonnerie s'est fait entendre si longtemps à la Chambre. Les mesures législatives qui portent sur des sujets complexes et appellent le témoignage d'experts techniques doivent être renvoyées au comité, où l'on peut convoquer des témoins, donner aux députés la possibilité de se mettre au courant et, espérons-le, de vérifier si le ministre a été bien conseillé.

Lorsqu'on examine le Programme énergétique national, on s'aperçoit très rapidement que ce programme a eu jusqu'ici les conséquences suivantes: notre consommation de pétrole importé a augmenté, contrairement à notre consommation de pétrole canadien. Ce méli-mélo de mesures a eu pour effet de faire monter les prix du pétrole et de créer un déficit dans notre balance des paiements. La valeur du dollar a diminué et toutes sortes de marchandises sont de ce fait, devenues plus chères.

Il faut un esprit particulier pour mettre en vigueur une politique nationale qui soit si clairement contradictoire, négative et contraire à l'intérêt public, et c'est pourtant ce qu'a réussi à faire, en deux ans, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Si le président de Petro-Canada, notre merveilleuse fenêtre ouverte sur l'industrie pétrolière canadienne, comparaissait devant le comité et qu'on lui demande ce qu'est devenue cette industrie, il devrait répondre, en toute sincérité,

que depuis qu'il est dans le métier, elle n'a jamais connu un tel marasme, qu'il n'a jamais vu tant de personnes chômer, ni tant d'argent quitter notre pays pour remplir les coffres étrangers. Il ne sert pas simplement à acheter du pétrole, ce qui est déjà assez grave; les spécialistes nous parleront de la fuite des quelque dix milliards de dollars de capitaux, que nous aurions pu utiliser dans le pays pour créer des emplois ou pour acheter des voitures, des camions, des plates-formes de forage, des tuyaux, des motoneiges et tous les produits de notre industrie de fabrication. Grâce à ses programmes, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a fait fuir une dizaine de milliards de dollars de capitaux. Est-ce que cela a diminué le prix de l'essence au détail? Même pas. Ce sont les États-Unis qui en ont profité en grande partie, et lorsque nous allons faire le plein d'essence dans ce pays à l'heure actuelle, nous la payons moins cher qu'au Canada. Cela a-t-il aggravé le chômage? Et comment, monsieur l'Orateur! Dans ma ville, les faillites se multiplient. C'était une ville dynamique, un des moteurs de la croissance économique. Comme l'industrie achetait des produits, cela créait des emplois dans tout le pays.

M. Irwin: Pourquoi ne pas vous servir du Fonds du patrimoine pour les renflouer?

M. Wright: Ne soyez pas si naïf.

M. Hawkes: Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a contribué comme nul autre à conduire le pays vers la crise et la récession.

M. Waddell: Il a conclu une entente avec Lougheed.

M. Hawkes: J'ai entendu les députés d'en face s'inquiéter du sort des chômeurs de leur circonscription. Leurs inquiétudes me semblent sincères. La hausse du taux du chômage inquiète tous les députés, mais acceptons-nous la responsabilité de ce fléau?

M. Gimaïel: Parlez pour vous.

M. Hawkes: Ce n'est pas accidentel. On doit ce chômage à tout un ensemble de mauvaises politiques. On n'a pas réfléchi à leurs conséquences.

Ce matin, au comité, le Nouveau parti démocratique s'est joint à nous pour exprimer ses inquiétudes à l'égard des conséquences du programme d'indemnisation pétrolière sur l'emploi, les consommateurs et les gens ayant un revenu fixe. Les néo-démocrates sont en partie responsables de la décision prise en décembre 1979. C'est alors qu'ils ont décidé de confier le portefeuille de l'énergie au ministre actuel de l'Énergie, des Mines et des Ressources et de confier les finances au ministre des Finances (M. MacEachen). En décembre 1979, les néo-démocrates ont décidé d'instaurer les politiques à cause desquelles les Canadiens perdent leurs maisons, leurs fermes, leurs petites entreprises et leurs emplois. Voilà la décision que le Nouveau parti démocratique et les libéraux ont prise ensemble en décembre 1979.

N'est-il pas symptomatique que nous examinions aujourd'hui la loi sur Petro-Canada, le jour où les députés libéraux ont voté pour autoriser le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à porter à 52c. le prix du gallon d'essence, après que les membres de son parti eurent remporté les élections en criant bien haut que 18c., c'était trop. Il faudrait bien qu'un jour la politique cède le pas au bon sens, que le bien du peuple canadien devienne notre préoccupation première. J'imagine qu'en pleine récession, c'est le moment ou jamais.

• (1720)

Dans cette optique, monsieur l'Orateur, il faut se demander si nous tenons à donner encore 5 milliards de plus à Petro-Canada. Il faut nous demander également si cet argent, nous voulons l'enlever par exemple aux soins de santé, à la création d'emplois, ou à l'enseignement, pour le confier à un conseil d'administration que personne ne semble connaître. Qui siège à ce conseil? Est-ce que les députés gouvernementaux le savent? Qu'est-ce que ces gens-là connaissent à la gestion d'une société pétrolière? Est-ce qu'il s'agit d'organisateurs électoraux, de fonctionnaires ayant d'autres attributions, ou de gens qui s'y connaissent dans une activité aussi difficile, aussi technique?

Au comité des comptes publics j'ai demandé si, parmi ceux qui siègent à l'Office des indemnisations pétrolières, il y a quelqu'un qui a des connaissances, la formation et l'expérience nécessaires pour décrocher un poste d'acheteur de brut. On m'a répondu que non. C'est alors que j'ai ressenti un soupçon de sympathie pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et pour le cabinet. Dans l'application de ce programme ils sont conseillés par des gens qui n'ont ni les connaissances ni l'expérience voulues pour fournir valablement les renseignements dont a besoin un ministre qui désire écouter et agir. Les chances de se tromper augmentent énormément quand on reçoit des renseignements sans valeur.

Permettez-moi d'ajouter, monsieur l'Orateur, que c'est là la difficulté à laquelle le parti libéral s'est toujours heurté en matière de politique énergétique. Les membres de ce parti ne viennent pas de régions peuplées de gens qui travaillent dans le secteur. Leurs amis, leurs voisins et les gens qu'ils côtoient dans les rues de leur circonscription ne travaillent pas dans ce secteur.

Si l'on me permet une analogie, supposons qu'il y ait un prélèvement d'indemnisation automobile organisé comme le prélèvement d'indemnisation pétrolière. Le gouvernement fédéral décréterait alors que chaque voiture et chaque camion vendus au Canada seraient frappés d'une surtaxe de $2,000. Il déciderait donc que tous les camions et voitures importés devraient coûter $2,000 de plus. Autrement dit, imposez-la sur tous les véhicules, puis remettez-la, et plus encore, pour les véhicules importés. Imaginez ce que deviendrait l'industrie automobile canadienne si l'on prélevait tout à coup une taxe sur chaque automobile achetée et que cet argent soit remis à des sociétés étrangères de fabrication d'automobiles.

La comparaison avec le pétrole n'est valable que si l'on tient compte des données et que l'on constate que certains types de brut mexicain sont de 40 p. 100 moins chers que le brut canadien. En réalité, le brut canadien est moins cher, mais nous achetons le mexicain et avons recours à des taxes pour le subventionner et le rendre moins cher. Que diraient les députés d'en face si cette pratique était appliquée aux automobiles, aux chaussures ou aux motoneiges? Le gouvernement prend l'argent des contribuables pour le donner à des concurrents étrangers. Cela rend leur produit moins cher que le produit canadien. Voilà la logique sur laquelle repose la surtaxe en compensation du pétrole, monsieur l'Orateur.

Je remarque que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) est arrivé à la Chambre . . .

Mme Bégin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député laisse entendre que je viens d'arriver à la Chambre. Il est maintenant 17 h 25 et j'ai été là tout l'après-midi. Je ne comprends pas pourquoi, à mots couverts, le député associe mon nom à ses critiques du gouvernement.

M. Hawkes: Je pensais que, par définition, un ministre était quelqu'un qui faisait partie du gouvernement.

M. Epp: Pas du tout; c'est quelqu'un qui écrit des lettres.

M. Hawkes: Madame le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne se souvient probablement pas de la première question que je lui ai posée. Elle répondait à une série de questions dans le cadre d'un comité plénier en juin 1980; je lui ai demandé si elle était davantage convaincue des besoins des personnes âgées que de ceux des sociétés pétrolières. C'est qu'en sa qualité de ministre et de membre du caucus libéral, elle prend constamment la parole à la Chambre pour déclarer qu'elle se soucie de la santé et des personnes âgées. Pourtant, hier soir, elle s'est prononcée en faveur d'une réduction de 5 milliards de dollars des crédits alloués à cette fin. Par contre, je suis sûr que, dès que nous serons appelés à nous prononcer sur le bill relatif à Petro-Canada, elle sera favorable à l'octroi de 5 milliards de dollars à Petro-Canada. Autrement dit, elle accepte de couper les crédits pour les soins de santé et l'enseignement, mais elle s'apprête à voter . . .

M. Waddell: Allez-vous vous-même voter pour ou contre? Vous parlez déjà depuis 40 minutes et vous ne l'avez pas encore dit.

M. Hawkes: Monsieur l'Orateur, il s'agit d'un secteur où il existe trois facteurs importants: les personnes, l'argent et le matériel. Depuis sa création, la société Petro-Canada est en difficulté et elle le sera toujours du fait même que c'est une société d'État. Dans un marché mondial du travail où l'on se livre une concurrence acharnée, cette société n'est pas parvenue à attirer des personnes compétentes et expérimentées à son service. Au début, Petro-Canada devait offrir 30 p. 100 de plus que la rémunération moyenne du secteur pour trouver du personnel; le taux de rotation du personnel y est extrêmement élevé comparativement à la moyenne de ce secteur; par ailleurs, les cadres ont moins d'expérience et ils sont moins compétents. Ce n'est pas un problème typiquement canadien; c'est une caractéristique des sociétés pétrolières d'État du monde entier. Les Canadiens le savent bien.

Si je possédais une exploitation agricole familiale que j'aurais édifiée progressivement en achetant du terrain, j'aurais appris beaucoup sur l'agriculture. Je m'y intéresserais beaucoup parce qu'elle m'appartiendrait. Par contre, si l'État venait brusquement s'emparer de mon exploitation et décidait de placer l'organisateur principal de la campagne électorale de quelqu'un au conseil d'administration de l'entreprise pour me dire comment je dois la gérer, une personne qui n'y connaît rien en agriculture, s'attendrait-on à ce que l'exploitation prospère comme auparavant? Non, à mon avis.

J'espère que les députés d'en face qui feront partie du comité spécial chargé d'étudier ce projet de loi essayeront de faire témoigner des personnes qui parleront des difficultés de recrutement du personnel à la société Petro-Canada. J'espère que certains témoins nous diront comment ils envisagent l'avenir.

Si les députés d'en face veulent voter un crédit supplémentaire de 5 milliards de dollars au conseil d'administration et au personnel, ils se doivent de vérifier si une entreprise de cette taille sera à même d'attirer et de retenir des personnes compétentes qui dépenseront l'argent des contribuables à bon escient. C'est la question fondamentale. Nous pourrions souhaiter que ce fût autrement, mais en réalité rien ne fonctionne très bien—le Parlement du Canada, l'entreprise familiale ou Petro-Canada—à moins que les gens qui en font partie n'aient la motivation, la compétence et la volonté de veiller à son bon fonctionnement. Avant de voter l'affectation de 5 milliards de dollars à cette fin, nous devrions certes nous poser la question.

• (1730)

La deuxième question qu'il faudrait nous poser, c'est la question de l'argent. Je ne suis pas prêt à accepter le fait que Petro-Canada ait besoin de 5 milliards de plus. Mais même si je l'étais, les députés d'en face devraient certes se joindre à nous pour réclamer la réponse à la deuxième question: si cet argent est indispensable, d'où devrait-il provenir? Devrait-il provenir des recettes générales? devrait-il provenir de la poche des contribuables au moment où 23c. de chaque dollar sont déjà affectés au paiement des intérêts sur la dette publique? Devrions-nous augmenter la dette publique pour confier cet argent au conseil d'administration de Petro-Canada? Y a-t-il d'autres façons de recueillir des fonds qui n'imposent pas un fardeau aussi lourd aux contribuables canadiens?

Avec l'ancien système les gens investissaient volontairement dans l'exploitation des ressources. De plus en plus, ce système est remplacé par un autre, dans le cadre duquel on va chercher de force de l'argent dans la poche des contridbuables pour le confier à d'autres, employeurs, directeurs, administrateurs et propriétaires fonciers. Par le biais du fisc, nous recueillons des sommes considérables que nous confions ensuite à un groupe de gens qui n'ont pas de comptes à rendre au Parlement comme tel mais à un seul homme, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le comité devrait assurément voir s'il n'y aurait pas d'autres moyens de recueillir les sommes nécessaires.

Il y a une autre question qui doit préoccuper quiconque a foi dans le Canada, dans la participation canadienne et dans le développement canadien. Il y a quelques années, on a choisi l'actuel président du conseil d'administration, qui avait surtout fait carrière à New York. Comme Petro-Canada investit dans des bateaux, des derricks, des tapis, des logos et des panneaux, le comité devrait déterminer dans quelle mesure l'argent des contribuables canadiens sert à financer une société qui, trop souvent à mon goût, choisit d'investir à l'étranger, créant ainsi des emplois dans d'autres pays. A cet égard, dans le domaine de l'exploration pétrolière et gazière, je me demande si Petro-Canada n'a pas investi davantage dans d'autres pays que dans l'ouest du Canada cette année. Est-ce là la définition d'une société de la Couronne canadienne? Devrait-elle consacrer plus d'argent à la prospection à l'étranger qu'au Canada?

M. Lalonde: D'où tirez-vous cela?

M. Hawkes: C'est moi qui l'affirme; le comité devrait se pencher sur cette question.

M. Lalonde: Affirmez toujours.

M. Hawkes: Qu'a-t-elle réalisé récemment? Où fait-elle du forage? Le comité devrait peut-être s'occuper de l'état des

réserves pétrolières de Petro-Canada. Nous savons que ses acquisitions lui permettent d'augmenter ses réserves. C'est comme l'épicier qui vendrait les produits sur ses tablettes et en dépenserait les recettes plutôt que de remplacer les stocks par des achats en gros. Il aurait une situation florissante pendant un certain temps, mais tôt ou tard son épicerie se videra et il n'aura plus de commerce. Le ministre dira bien ce qu'il veut, mais nous savons que, depuis qu'elle existe, Petro-Canada s'est surtout occupée de vendre des barils de pétrole tirés de nappes qui appartenaient aux entreprises dont elle est devenue propriétaire, sans chercher de nouveaux gisements. A ce train-là, la société aboutira dans une impasse, si elle continue à vendre du pétrole sans consacrer une partie de ses recettes à la prospection de nouvelles nappes. Je m'attends à de telles révélations lors de l'étude en comité.

Je voudrais porter une autre question à l'attention de la Chambre avant que le bill ne soit renvoyé au comité. L'inquiétude grandit au Québec, en Ontario et dans l'Ouest du Canada au sujet de deux incidents sur lesquels j'espère que le comité entendra des témoignages. Il s'agit dans le premier cas du fait que Petro-Canada utilise l'argent des contribuables pour un projet dit de gaz naturel liquéfié et fasse préparer des plans techniques pour la construction du système. On me dit que la technique que Petro-Canada demande à des entreprises du secteur privé de concevoir en son nom est de vingt ans en arrière. J'espère que le comité spécial convoquera des techniciens compétents pour examiner cet aspect de la gestion de la société et pour juger si elle est capable d'utiliser l'argent des impôts à bon escient.

Dans le deuxième cas, il s'agit du malaise que ressentent les Canadiens de nombreuses régions quand ils constatent que Petro-Canada, ce géant engendré par le gouvernement, est en train d'envahir le marché et, en fait, de déloger, non pas Imperial Oil, Esso ou Shell, mais des entreprises familiales, du Québec par exemple, dont certaines existent depuis 20, 30, 50 ou 100 ans. Ce sont des entreprises familiales qui font la distribution du mazout ou qui tiennent de petites stations-service dans des villages ou des agglomérations de taille moyenne.

Nous devons nous demander, à titre de députés, si nous voulons ou non créer, avec des deniers publics, une société qui condamne la petite entreprise familiale à disparaître. Si nous ne pouvons répondre à la question de manière à indiquer clairement que nous devrions restreindre Petro-Canada et lui interdire de faire le prédateur sur les marchés et de faire concurrence à la petite entreprise familiale, si dans toute notre sagesse nous ne pouvons formuler des dispositions pour y mettre fin, voudrons-nous alors aller de l'avant et rendre Petro-Canada dix fois plus grande, dix fois plus rapace? Tenons-nous vraiment à utiliser les deniers publics pour faire disparaître l'entreprise familiale?

J'attends avec impatience le renvoi du bill au comité, l'examen que celui-ci en fera, à condition toutefois que nous ayons les connaissances de base voulues pour bien choisir les témoins et leur poser les questions pertinentes, et que nous soyons déterminés à le faire.

Des voix: Bravo!

• (1740)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. Avant de céder la parole au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), j'aimerais vous signaler les questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement.

En conformité de l'article 40 du Règlement je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Halton (M. Jelinek)—L'industrie automobile—*a*) Les négociations sur l'importation de véhicules japonais *b*) On demande l'imposition de règlements relatifs au contenu canadien *c*) La durée des négociations; le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn)—Les corporations—Le procès relatif à la fixation des prix de l'uranium—*a*) L'immunité de la Couronne *b*) Les instructions données au conseiller juridique; le député de Provencher (M. Epp)—Les partis politiques—L'ancienne affiliation du procureur général du Manitoba.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LOI SUR LA SOCIÉTÉ PETRO-CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que le bill C-101, tendant à modifier la loi sur la Société Petro-Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent sur la législation énergétique.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je tiens simplement à m'assurer que nous siégerons durant l'heure réservée au dîner. Je suppose que nos leaders parlementaires ont négocié cela pour nous et sachons leur en savoir gré.

Je me réjouis d'inaugurer le débat au nom du Nouveau parti démocratique sur le premier d'une série de huit projets de loi traitant de la sécurité énergétique. Il y a une question qui reviendra tout au long du débat sur les huit projets de loi. La voici: il s'agit de sécurité énergétique pour qui? Après avoir cerné ce qui nous a semblé être les lacunes fondamentales du programme de canadianisation du gouvernement libéral, nous, les néo-démocrates, avons décidé que non seulement nous augmenterions le capital de Petro-Canada, comme le fait ce premier projet de loi, mais ferions également de Petro-Canada la société pétrolière numéro 1 au Canada. Or ce n'est pas le cas aujourd'hui. La société Dome Petroleum et d'autres compagnies ont plus d'envergure que Petro-Canada. Nous croyons qu'il est grand temps de favoriser la prédominance de la participation publique dans le secteur pétrolier. L'idée est fort appréciée. C'est ce que réclament les Canadiens et c'est ce que nous devrions leur donner. C'est seulement à ce moment-là que Petro-Canada pourrait donner le ton à l'établissement à l'intention des consommateurs canadiens d'un programme de fixation de prix équitables de vente au détail. Au lieu de profiter de l'occasion pour faire proposer sensiblement les objectifs

de canadianisation auxquels, je crois, souscrivent les Canadiens—et je tiens à le signaler au ministre—le gouvernement libéral a, de la façon la plus compliquée et la plus entortillée possible, choisi la pire de toutes les solutions. Au lieu de se servir de Petro-Canada, les libéraux ont opté pour un programme coûteux et peu pratique d'octroi de subventions à leurs amis privilégiés du secteur privé. Voilà comment les libéraux conçoivent la canadianisation. C'est un programme bidon monté de toute pièce. Les consommateurs payent à la pompe. L'argent vient directement de leurs poches. Le gouvernement leur arrache six milliards et demi de dollars qu'il distribue sur une période de cinq ans sous forme de subventions à des sociétés pétrolières privées établies au Canada et dont le principal intérêt est d'exporter du pétrole et du gaz aussitôt qu'elles le découvrent. J'en donnerai un exemple tout à l'heure.

Par conséquent, cette question persiste: la sécurité énergétique pour qui, monsieur l'Orateur? Certes pas pour le consommateur ou pour le contribuable. On est en train de les avoir. Nous comptons proposer au cours du débat une méthode plus simple et plus efficace fondée sur la prééminence de la participation publique. Nous emploierions ces subventions de six milliards et demi de dollars à l'achat de grandes multinationales par l'entremise de Petro-Canada. Nous consacrerions l'argent restant—car il y en aurait—à assurer notre sécurité énergétique—c'est-à-dire aux économies d'énergie et aux nouvelles sources d'énergie. C'est à cela qu'il devrait servir. Je reviendrai là dessus dans un instant. Je veux dire quelques mots également de l'intervention du ministre.

La façon dont nous procédons au Canada, dans le domaine énergétique, c'est d'accorder des subventions et des exonérations fiscales aux compagnies privées. Nous traversons une crise énergétique et les sociétés ont besoin de ces capitaux pour découvrir des gisements de pétrole et de gaz. Quand elles en ont découvert, elle veulent l'exporter. Après quoi, il leur faut encore davantage de subventions et davantage d'exonérations fiscales. Cela pourrait durer longtemps. Tant que nous n'aurons pas fait de Petro-Canada la première société pétrolière de notre pays, cette pratique va se perpétuer.

Avant d'en venir à quelques aspects de la politique de canadianisation les libéraux au sujet de Petro-Canada, j'aimerais dire quelques mots de l'intervention du député de Calgary-Ouest (M. Hawkes), qui est présent d'ailleurs. Je suis surpris quand j'entends les conservateurs parler de leur politique au sujet de Petro-Canada. A l'époque du regretté gouvernement Clark—les conservateurs sont les seuls à le regretter—il n'y avait pas une, ni même deux politiques concernant Petro-Canada mais bien trois politiques. La première option consistait à faire de Petro-Canada une société privée parce que la société d'État ne valait rien. J'étais sur le point de dire qu'il s'agissait d'une option politique. C'était plutôt une option quasi théologique. On disait que Petro-Canada ne valait rien, même si à l'étranger, que ce soit au Mexique, en Norvège, ou en Grande-Bretagne, le gouvernement a mis en place des sociétés pétrolières d'État.

M. Thacker: Seriez-vous tenté d'y émigrer?

M. Waddell: Le député ferait bien d'écouter. Rares sont les gens intéressés à s'installer dans un pays qui a de telles options. La première option donc des conservateurs consistait à rendre la société d'État au secteur privé.

M. Thacker: Répondez donc à ma question.

M. Waddell: La seconde option consistait à se défaire d'une partie de la Société au profit du secteur privé. La troisième option, elle est apparue lors de la campagne électorale de 1980. Les conservateurs ne savaient plus ce qu'ils voulaient faire de Petro-Canada. Ils ne savent toujours pas aujourd'hui ce qu'ils veulent en faire. Ils ont beau jeu de critiquer les administrateurs de la Société, mais que veulent-ils? Veulent-ils conserver la société d'État ou la dissoudre? Vont-ils appuyer le bill ou s'y opposer? Il ne suffit pas, comme l'a fait le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) pendant 40 minutes, de faire des suggestions. Est-ce pour entendre cela que nous avons laissé retentir la sonnerie pendant deux semaines? Était-ce pour en venir là? Nous pensions que les conservateurs allaient nous offrir quelque chose de concret. Je me mets à la place du député de Calgary-Ouest et de celui de Calgary-Centre (M. Andre). Cela doit être pénible pour eux de faire le plein de leur Lada en litres dans une station Petro-Canada et de se faire servir par un pompiste bilingue.

M. Thacker: Allez-vous répondre à ma question?

M. Waddell: Ce n'est pas Bob Rae et les néo-démocrates qui ont amené la chute du gouvernement Clark; ce sont les Canadiens. Ils ont eu assez de ce gouvernement et ils s'en sont débarrassés. L'une des raisons, c'était leur attitude ridicule au sujet de Petro-Canada. Ils n'ont pas seulement été évincés dans l'est du pays. Ils l'ont été aussi dans l'Ouest, puisque dans les circonscriptions de mes collègues de l'Ouest, le nombre des électeurs conservateurs a diminué alors que le nombre des électeurs néo-démocrates a augmenté. En 1980, les conservateurs n'étaient guère populaires et l'une des raisons de cette impopularité, c'était leur position à propos de Petro-Canada.

J'ai pensé que le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson), l'ancien critique conservateur en matière d'énergie, allait affranchir le parti conservateur de son allégeance envers les grosses sociétés pétrolières. Mais, ayant confié ma question énergétique à un autre député, le député de Calgary-Centre (M. André), les conservateurs ont rapidement repris leur même vieux refrain, c'est-à-dire débarrassons-nous de Petro-Canada et laissons le champ libre à la libre entreprise. Quelle différence y-a-t-il entre un conservateur et un dinosaure? Vous connaissez la réponse, monsieur l'Orateur? Au moins les dinosaures eux, sont enterrés.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Je vois rire le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). Il estime s'en tirer à bon compte. Parlons-donc un peu de la politique libérale de canadianisation. Je tiens à ce que le ministre prête l'oreille et je le remercie même d'être resté à la Chambre.

Dernièrement, M. T. Trevor Eyton, président de Brascan Ltd., prenait la parole devant la Chambre de commerce de Montréal. M. Trevor a exposé d'une façon précise le point de vue des entreprises modernes sur les interventions de l'État dans l'économie. Et le ministre est sûrement d'accord avec cette doctrine. M. Eyton a dit que les gouvernements pourraient investir massivement dans les entreprises privées à condition de laisser les décisions à leurs dirigeants. Et il a aussi ajouté:

> Je crois que le gouvernements devraient investir dans l'entreprise privée en qualité d'associés minoritaires importants ce qui constituerait une source de financement non négligeable.

Autrement dit, les contribuables, soit la majorité d'entre nous, devrions fournir les fonds pendant qu'un petit groupe d'hommes d'affaires privés auraient le contrôle des projets. Préférablement des projets d'envergure. Le gouvernement libéral a fait sienne cette doctrine dans son plan de sécurité énergétique. Pour certains projets, le gouvernement fournira 93 p. 100 des frais d'exploration tout en se contentant d'une participation minoritaire de 25 p. 100. Grâce au nouveau système de subventions, les contribuables verseront quatre fois plus que les sociétés pour explorer les terres du Canada, mais leur participation ne dépassera pas le quart des actions.

Ce premier bill constitue un écran de fumée dressé par les libéraux sans doute pour ébranler la position des conservateurs vis-à-vis Petro-Canada. Mais prenez toute la politique libérale. Il n'est pas facile de s'en débarasser, même si elle est complètement dépassée.

• (1750)

Il faut examiner ce projet parce que, tout simplement, le Canadien moyen se fait doublement assommer par ce programme. Les consommateurs de ma circonscription paient actuellement 40c. le litre, contre 37c. à Blaine, dans l'État de Washington. Aux termes du Programme d'encouragement du secteur pétrolier, appelé PESP, le contribuable va devoir allonger 6 milliards et demi de dollars aux sociétés pétrolières au cours des cinq prochaines années. Avec l'assurance-maladie qui bat de l'aile et les frais de scolarité qui augmentent, le gouvernement libéral a décidé, dans sa grande sagesse, de distribuer de l'argent à la brouette à ces pauvres sociétés pétrolières. Si j'étais le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui est actuellement à la Chambre, je m'inquiéterais de ce genre de dépenses, surtout que, comme je l'ai signalé l'autre jour, nous ne sommes pas sûrs que nos rentrées d'argent seront suffisantes. Certains des crédits alloués aux subventions du PESP proviendront des recettes générales, soit, en dernier ressort, du budget du ministre.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que Dome Petroleum a réalisé un beau coup, non pas en forant dans la mer de Beaufort, mais bien ici, à Ottawa.

Une voix: Elle a foré sous le cabinet.

M. Waddell: Monsieur l'Orateur, ce système de concessions fiscales aux sociétés pétrolières n'a rien de nouveau. Les libéraux ont déjà utilisé le contribuable et le consommateur par le passé pour financer l'expansion des multinationales et le rachat de notre industrie énergétique. Dans aucun autre pays industrialisé, le secteur énergétique vital n'est à ce point contrôlé par des capitaux étrangers. En 1980, par exemple, le gouvernement fédéral a accordé plus de 4.3 milliards de dollars à l'industrie pétrolière en concessions fiscales, alors que les recettes provenant de l'impôt sur le revenu ne représentent que 2.1 milliards de dollars. Prenant la parole à l'Université de Toronto le 12 novembre 1980—je dois prononcer Toronto correctement, monsieur l'Orateur, au risque de passer pour un Torontois—le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a déclaré ceci:

> Il est vrai que nous avons imposé de nouveaux impôts à l'industrie pétrolière. Les sociétés pétrolières s'en sont plaintes depuis la présentation du budget, mais je dois dire en toute honnêteté que leur situation ne s'était pas détériorée en 1980 par rapport à 1979, bien au contraire.

A mon sens, 1982, malgré tous les tollés que cela soulève, sera une année encore meilleure. Le revenu net du nouveau pétrole était de $7.19 aux termes du Programme énergétique national d'octobre 1980. Après l'accord de septembre 1981, il est passé à $16.73. Ces chiffres proviennent des propres services du ministre. Le revenu net est donc assez important.

Le taux d'imposition nominal des sociétés pétrolières est censé être de 36 p. 100, monsieur l'Orateur. Cependant, étant donné les concessions fiscales accordées à cette riche industrie, son taux d'imposition réel n'a été que de 10 p. 100 entre 1974 et 1980. Par contre, en 1980, un contribuable marié, avec deux enfants, ayant un revenu gagné de $25,000, était imposé à 18 p. 100 sur le revenu. Il aimerait bien protester également, mais il n'a ni les pouvoirs, ni la richesse ni les moyens publicitaires des sociétés pétrolières. En 1977 et 1980, les concessions fiscales accordées par le gouvernement fédéral au secteur des ressources se sont élevées à plus de 13 milliards de dollars; l'impôt sur le revenu prélevé n'a été que de cinq milliards. Je ne cite pas ces chiffres à la légère, ils proviennent de l'Agence de surveillance du secteur pétrolier.

La question se pose alors: pourquoi avoir accordé tant de concessions fiscales par le passé? La réponse est simple, monsieur l'Orateur: pour assurer la sécurité énergétique, comme ce bill et les sept autres bills vont le faire. Mais regardez ce qui se passe. Alors qu'on nous avait raconté, au début des années 70, que nous avions suffisamment de pétrole pour 300 ans, ce qui nous permettait d'en exporter aux États-Unis, voilà que nous en manquons et que nous pourrions bien devoir payer le litre d'essence plus cher que le prix mondial. Je me demande donc où nous allons.

M. Miller: Nous allons encore nous faire siphonner.

M. Waddell: Mon collègue dit que nous allons nous faire siphonner. Au cours d'une réunion du Syndicat du blé, à Mozart, en Saskatchewan, en 1953, alors que le CP prétendait que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau le menait à la faillite, un agriculteur du nom de Johnny Grimson traita les dirigeants du CP de «siphonneurs» et leur président de «siphonné». On doit cette expression à la vieille habitude de siphonner l'essence contenue dans les barils laissés dans les champs près des tracteurs et, bien sûr, on accusait le CP de saigner à blanc les céréaliculteurs. Par conséquent, rien n'a vraiment changé. A force de siphonner l'argent des autres, on finit par devenir siphonné soi-même. Que Bob et Dough McKenzie me pardonnent, mais n'est-ce pas exactement ce que fait le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources?

Des voix: Bravo!

M. Thacker: Vous êtes sa prochaine victime.

M. Waddell: Il vide nos poches pour renflouer les sociétés pétrolières sous forme de subventions. Il est complètement siphonné; car il n'a pas tiré la leçon de la récente crise énergétique.

Monsieur l'Orateur, les nouvelles subventions doivent en principe, aider l'industrie à trouver de nouveaux gisements de pétrole pour assurer notre sécurité énergétique, notre avenir.

M. Lalonde: Pourquoi ne parlez-vous pas du bill?

M. Waddell: Si le ministre veut bien attendre, il verra le rapport avec son bill sur Petro-Canada. Jack Gallagher, le président de Dome Petroleum . . .

M. Dingwall: Votre ami.

M. Waddell: . . . a déclaré au Journal de Radio-Canada, le 9 février 1982—vous devriez connaître Jack Gallagher car c'est un bon ami de ce parti.

M. Dingwall: Vous et Tommy Douglas.

M. Waddell: C'est un bon ami. M. Gallagher a donc déclaré:

Le Canada a toujours été un pays exportateur et qu'il s'agisse de pétrole, de gaz, de blé ou de tout ce que vous voudrez, c'est du pareil au même. Si nous pouvons prouver que le Canada a un important excédent de pétrole, il n'y a aucune raison pour ne pas en exporter une partie.

Et c'est toujours la même histoire, monsieur l'Orateur. Le consommateur et le contribuable versent des subventions au lieu d'allocations d'épuisement, à Dome et à d'autres sociétés pour qu'elles trouvent du pétrole qu'elles pourront exporter. Encore une fois, le consommateur et le contribuable font les frais de cette canadianisation libérale, le principal objectif de ces bills. Le gouvernement accordera aux compagnies jusqu'à 80 p. 100 de leurs frais de prospection, mais qu'obtiendra-t-il en retour? Vingt-cinq pour cent des parts. Par exemple, si le gouvernement investit $40 millions dans un projet il obtiendra 25 p. 100 des parts contre 75 p. 100 pour la société privée qui n'aura investi que 10 millions. N'est-ce pas un marché de dupes? Je demande aux députés à ma droite de réfléchir un peu. Ils tenaient beaucoup au Programme d'encouragement du secteur pétrolier et à tout le reste, mais n'est-ce pas un marché de dupes?

Je m'adresse maintenant au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. N'aurait-elle pas besoin de cet argent? Pour 1981-1982, le gouvernement fédéral versera $940 millions en subventions dans le cadre du Programme d'encouragements pétroliers; en 1982-1983, il s'agira de 1,040 millions, en 1983-1984, de 1,150 millions, en 1984-1985, de 1,480 millions; en 1985-1986, de 1,850 millions. Il versera en tout 6,460 millions entre 1981 et 1986.

M. Lalonde: J'invoque le Règlement monsieur l'Orateur. Les calculs du député sont toujours très intéressants, mais je lui signale que son recherchiste n'a pas rédigé le bon discours. Voici un projet de loi qui porte précisément sur les subventions versées en vertu du Programme d'encouragements pétroliers et il est désigné sous le nom de loi sur l'administration du pétrole. Nous débattons aujourd'hui la loi sur la Société Petro-Canada—P-e-t-r-o - C-a-n-a-d-a—et je demande à mon honorable ami de traiter de cette mesure qui prévoit une capitalisation accrue de Petro-Canada, la création de Canertech et celle de Petro-Canada International. Je vous dis que son discours s'écarte entièrement de la question.

L'Orateur suppléant (M. Dionne (Northumberland-Miramichi)): Le ministre a été très clair, mais je ne suis pas bien sûr qu'il y ait lieu d'invoquer le Règlement.

M. Waddell: Monsieur l'Orateur, on a déjà prétendu que le ministre était un esprit brillant, mais il a un défaut brillant. S'il écoutait un peu, il verrait comment les choses s'enchaînent. Il manque simplement de perspicacité. Chose certaine, monsieur l'Orateur, et je demande au ministre d'écouter, des subventions au montant de 6.5 milliards versées en vertu du Programme d'encouragements pétroliers sont à la base de cette manœuvre. Ce premier projet de loi est un élément secondaire. Si au lieu d'accorder la somme de 6.5 milliards aux sociétés pétrolières on la remettait à Petro-Canada, cette dernière pourrait alors prendre en charge non pas Petrofina, mais une des principales sociétés pétrolières étrangères comme Imperial Oil. Cela serait vraiment de la canadianisation. En donnant à Petro-Canada un plus grand rôle, nous ne serions pas aussi vulnérables au chantage des sociétés pétrolières privées.

• (1800)

Certains prétendent qu'en augmentant les impôts ou en diminuant l'allocation on chasserait les investissements. Il y a une chose qu'ils oublient: c'est notre potentiel de découverte de nouveaux gisements de pétrole qui est formidable. J'invite les députés à examiner la situation de la Norvège et de la Grande-Bretagne en mer du Nord. La Norvège, par exemple, a un régime fiscal plus onéreux, pourtant les sociétés sont toujours en mer du Nord. La Grande-Bretagne a un régime fiscal plus onéreux, mais les sociétés y sont toujours. Nous disons, nous, que si les sociétés veulent aller chercher du pétrole offshore, qu'elles aillent chercher celui d'Hibernia et de la mer de Beaufort, mais qu'on ne leur lance pas à la pelle l'argent du contribuable, sans garantie de participation au capital et de contrôle. Il faudrait vraiment qu'on cesse de faire des cadeaux aux sociétés pétrolières.

Je pense qu'il s'agit d'ailleurs d'une question encore plus large, parce qu'elle s'étend à tous les aspects de la canadianisation. A la fin du premier semestre de 1981, la part de l'étranger dans les recettes du pétrole et du gaz se situait entre 65 et 70 p. 100, la part du contrôle étranger entre 70 et 74 p. 100. L'actif de l'industrie pétrolière a augmenté de 359 p. 100 entre 1973 et 1980, passant de 14.6 à 52.4 milliards. Le gain en capital que cela représente est échu principalement aux actionnaires étrangers. Ce secteur a pu faire chez nous ce qu'il n'aurait pu faire dans aucun autre pays industrialisé, c'est-à-dire réaliser le contrôle étranger de ces deux produits stratégiques que sont le pétrole et le gaz.

A qui devons-nous ce beau résultat? Au parti libéral du Canada, avec la manie du continentalisme qui a marqué les gouvernements libéraux successifs. Il l'admet même. Le ministre a déclaré le 18 novembre 1980, à New-York:

Je ne pense pas que les Américains toléreraient que l'étranger possède 50 p. 100 d'une grande industrie, encore moins d'une industrie absolument vitale comme celle du pétrole et du gaz.

Pourtant il y a longtemps que les libéraux tolèrent cela. En 1974, le premier ministre (M. Trudeau) a fait campagne avec la promesse que tous les nouveaux projets énergétiques seraient de 50 à 60 p. 100 entre les mains des Canadiens. Encore une promesse violée, comme la promesse cynique de l'essence bon marché qu'il a faite pendant la campagne électorale de 1980. Et maintenant , en 1981 et 1982, ce sont les mêmes qui nous présentent la politique de canadianisation. Donc il faut s'interroger sérieusement sur ce qu'ils veulent faire avec Petro-Canada et avec la canadianisation.

L'objection que nous avons à la canadianisation telle que les libéraux la définissent, c'est qu'elle est trop tardive et trop timide, qu'elle nous prive de possibilités immenses. Voilà ce que je voulais faire comprendre au ministre. Petro-Canada est là. Pourquoi ne pas s'en servir? Si c'était nous qui appliquions ce bill nous nous en servirions pour donner à Petro-Canada la première place dans le secteur pétrolier canadien.

Pour bien poser la question, il est nécessaire je pense de dire en quoi consiste l'intérêt général en matière d'énergie. Il consiste à garantir nos approvisionnements énergétiques à des prix raisonnables. Pour les libéraux comme pour les conservateurs, la canadianisation c'est la privatisation. Le gouvernement a l'intention de remplacer les grosses sociétés américaines par de grosses sociétés canadiennes. Nous remplaçons les Rockefeller par les Gallagher et les Blair, tous amis du gouvernement. C'est pour cela que je dis que Dome a bien prospecté à Ottawa. Petro-Canada est là qui attend, mais ce n'est pas là la voie choisie par les libéraux. Ils ont choisi la voie du secteur privé. Ce qu'ils veulent, c'est le secteur privé canadien. Même à cela je n'y crois guère. Je pense que nous allons voir des façades et des tas de manœuvres grâce auxquelles les multinationales, qui ont les moyens d'aller dans le grand Nord et en mer, vont garder le contrôle du développement dans ces régions.

Or, la principale faiblesse de la canadianisation libérale, il me semble, c'est que le secteur privé canadien de l'industrie énergétique n'a pas agi et n'agira pas différemment que l'ont fait les multinationales par le passé. Si nous sommes tributaires du secteur privé, cette fois-ci canadien plutôt qu'américain, ce qui est mieux je suppose. Mais pas tant que cela, nous allons vivre la même vieille situation dont j'ai parlé. Nous aurons des excédents, à ce que l'on prétend, des pénuries, des concessions fiscales, des hausses de prix, puis encore des excédents, des pénuries, le désir d'exporter et ainsi de suite. Cette situation se répète avec le gaz naturel, qu'on veut maintenant exporter. Dans cinq ans, nous paierons plus cher le gaz de l'Arctique.

Il me semble que si les libéraux visaient vraiment la canadianisation et l'intérêt public dans le présent projet de loi, ils veilleraient à ce que la propriété publique prédomine. La raison en est que si la propriété publique dominait, avec Petro-Canada, les gens, par l'entremise de leurs représentants élus, de leur gouvernement élu, pourraient décider de l'exploitation énergétique et nous pourrions sortir de ce cercle vicieux dont j'ai parlé.

Nous n'avons pas à nous excuser d'une présence active du gouvernement dans le secteur énergétique, parce que les Canadiens, les contribuables et les consommateurs canadiens, ont déjà financé presque toute l'expansion de l'industrie.

C'est ce qu'on dit à la page 19 du Programme énergétique national:

> De façon générale, la politique des prix et les mesures fiscales ont assuré à l'industrie les ressources nécessaires pour financer ses dépenses. Cela signifie que le consommateur de pétrole et le contribuable canadien ont financé en quasi-totalité l'expansion considérable de l'industrie. C'est donc dire que le consommateur de pétrole et le contribuable canadien ont financé pour ainsi dire toute l'expansion considérable de cette industrie.

Jamais dans l'histoire, le régime fiscal n'a récupéré les investissements publics. La valeur de cette ressource rarissime continuera d'augmenter, et la plus riche des industries s'étendra dans des domaines autres qu'énergétiques.

Le Canada pourrait dominer l'industrie pétrolière en se portant acquéreur d'Imperial Oil au lieu de verser 6 milliards et demi de dollars en subventions aux compagnies privées. Qu'accomplirait-il ainsi? Entre autres, la reconnaissance presque instantanée du droit de propriété des Canadiens, l'objectif du gouvernement, qu'il a fixé à 50 p. 100 d'ici à 1990. Au lieu de prendre cet argent et de le verser en subventions à Dome et à Nova dans le cadre du programme d'encouragements pétroliers, ces $6 milliards et demi, ou peut-être les deux tiers, devraient être employés par Petro-Canada pour transformer en société d'État une entreprise énorme comme Imperial Oil. Alors, le gouvernement atteindrait son but. S'il était vraiment sérieux à propos de son projet de canadianisation, voilà ce qu'il ferait.

Il accomplirait quelque chose de plus. Il accomplirait ce qu'il a toujours dit qu'il devrait faire et ce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources veut faire lorsqu'il réclame une part acquise de 25 p. 100. Il ajoute que nous devons détenir une part acquise de 25 p. 100 si nous voulons avoir voix au chapitre et exercer un certain contrôle. Si nous voulons avoir vraiment voix au chapitre et exercer vraiment un certain contrôle, c'est une part acquise de 51 p. 100 que nous devons détenir. Voilà ce que nous devrions faire. La Société Petro-Canada ne serait plus alors assujettie aux caprices des multinationales et obligée de leur acheter du pétrole pour alimenter ses raffineries, et de leur acheter de l'essence pour ses stations service. Petro-Canada pourrait en somme faire ce que la société Imperial Oil a toujours fait jusqu'ici et déterminer le barème des prix. Petro-Canada pourrait se comporter différemment. Petro-Canada pourrait agir d'une façon plus démocratique et nous pourrions lui demander des comptes à la Chambre.

Par conséquent, les députés libéraux, ceux-là même qui nous ont placés dans ce pétrin, proposent maintenant de nous en tirer. Pour se faire, ils entendent porter la part acquise du Canada dans le secteur à 50 p. 100 d'ici 1990. C'est un moyen que tout autre pays industrialisé tiendrait pour insuffisant. Le projet de canadianisation du parti libéral consiste donc à s'en remettre à l'entreprise privée pour les prises de décisions dans le domaine de l'énergie, alors qu'il serait en grande partie financé avec l'argent des contribuables. Ce n'est pas là la solution. Voilà pourquoi je dis que son projet est une supercherie.

Si le gouvernement voulait vraiment résoudre le problème, il chercherait à assurer sa prépondérance pour ce qui est de la propriété des ressources énergétiques. Ainsi, le gouvernement assurerait effectivement sa prépondérance si Petro-Canada achetait la société Imperial Oil. Le député qui préconise un tel achat à la Chambre se sent très seul, comme si tous les députés, à l'exception évidemment de ceux du Nouveau parti démocratique, étaient contre cet achat. Je soutiens pourtant qu'un très grand nombre de Canadiens sont favorables à cet achat, et que les hommes politiques et le gouvernement accusent un sérieux retard à cet égard par rapport à l'opinion publique.

• (1810)

En juin 1981, le comité pour la canadianisation de l'industrie pétrolière a écrit ce qui suit au premier ministre:

> ... la majorité des Canadiens appuieront un programme hardi et efficace d'exploitation de nos ressources énergétiques grâce à une participation et à un contrôle canadiens, surtout étatiques, qui assurent que ces ressources sont mises en valeur et utilisées dans les meilleurs intérêts du pays ...

Le 24 janvier 1982, le comité a déclaré:

> ... Notre objectif doit être de porter à 75 p. 100 au moins pour 1985 la participation canadienne dans le secteur vital de l'exploitation pétrolière et de faire de Petro-Canada la plus grosse société pétrolière du pays.

Ce n'est absolument pas ce que fait le bill. Le comité ajoutait:

> ... nous incitons fortement le gouvernement fédéral à se porter acquéreur de l'une des quatre principales sociétés pétrolières contrôlées par des capitaux étrangers et à en faire une nouvelle société de la Couronne ou à l'intégrer à Petro-Canada.

Où, dans le bill, donne-t-on à Petro-Canada un tel pouvoir? Où l'incite-t-on à devenir la principale société pétrolière du secteur énergétique?

M. Lalonde: C'est précisément ce que nous faisons.

M. Waddell: Pas du tout. Vous amorcez un processus de canadianisation en investissant 6.5 milliards de dollars dans des subventions du PEP. Voilà le programme de canadianisation des libéraux!

M. Lalonde: Avez-vous voté contre cette mesure?

M. Waddell: Dans un sondage mené par la maison Gallup sur cette question, 64 p. 100 des Canadiens se sont déclarés en faveur de l'objectif de participation canadienne de 75 p. 100 d'ici 1985, et 23 p. 100 contre. C'est donc que les Canadiens appuient une plus grande participation canadienne. A propos de l'acquisition par le gouvernement du Canada de l'une des quatre principales sociétés pétrolières étrangères, 55 p. 100 ont dit oui contre 28 p. 100 qui ont dit non. C'est donc que les Canadiens sont à l'avant-garde du gouvernement et à l'avant-avant-garde de l'opposition officielle. Au lieu de cela, le gouvernement nous sert des programmes TPC et PEP compliqués, peu pratiques, injustes et bureaucratiques.

A mon avis, si le gouvernement s'intéressait vraiment à la sécurité énergétique—d'ailleurs le bill reflète son indifférence à cet égard—il interviendrait davantage du côté de la demande, c'est-à-dire de la conservation et des sources nouvelles d'énergie.

L'écrivain russe Alexandre Soljenitsyne a déclaré un jour que n'importe quel fossoyeur ukrainien peut vous dire qu'une douzaine de vers ne peuvent ronger une seule pomme que pendant un certain temps. Ce sont les ressources pétrolières et gazières non renouvelables qui sont en cause. Si nous avions la sagesse de ces fossoyeurs de village, nous investirions au maximum dans la conservation et les énergies nouvelles.

Monsieur l'Orateur, j'ai écouté le discours du ministre et remarqué qu'il se portait à la défense de Canertech. J'ai peut-être mal entendu, et le prochain orateur libéral se fera un devoir de me corriger, mais j'ai cru entendre que Canertech avait reçu 20 millions de dollars. Comme seconde société énergétique du gouvernement, c'est peu.

M. Lalonde: Plus 35 millions de dollars.

M. Waddell: Plus 35 millions. En comparaison avec ce que reçoit Petro-Canada, dont le capital augmente de 500 millions passant à 5,5 milliards de dollars. C'est significatif . . .

M. Lalonde: Vous êtes contre?

M. Waddell: Le ministre dit que je suis contre. J'aimerais bien qu'il m'écoute. Ce que je veux dire, c'est que nous accordons peut-être trop d'argent, ou trop d'importance à l'offre, c'est-à-dire à la recherche du pétrole et du gaz naturel, et pas assez d'argent pour combler la demande ou, encore, pour s'occuper des économies d'énergie. Un comité parlementaire a déjà fait valoir la même chose au ministre et au gouvernement. Mon collègue, le député de Mission-Port Moody (M. Rose), saura mieux que moi, quand viendra sont tour d'intervenir, mettre en relief la valeur des économies d'énergie.

Je signale au ministre que d'après une étude effectuée par l'institut de recherche pour la paix, le rapport d'efficacité énergétique du Canada, c'est-à-dire la relation entre l'ensemble de l'énergie primaire et le produit national brut, est le plus faible des pays de l'OCDE. Nous obtenons aussi la note la plus sombre en matière d'économies réelles d'énergie. Mais nous nous améliorons et il faut s'en réjouir. Toujours d'après cette étude, le Canada n'aurait que freiné son gaspillage, sans l'éliminer. Nous devrons nous lancer dans un programme complet d'économie, et d'efficacité, et manifester un intérêt véritable pour les sources renouvelables d'énergie, si nous voulons réduire la demande et atteindre l'autarcie dans ce domaine. C'est ce que dit le rapport.

Il n'y a pas de raison, monsieur l'Orateur, que nous n'atteignions pas une croissance économique de plus de 3 p. 100 par an et une croissance énergétique de 2 p. 100.

Une étude du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources démontre que si le Canada obtenait une croissance de 2 p. 100 d'ici 1990, la somme d'énergie qu'il économiserait serait équivalente à la production annuelle globale de cinq entreprises d'extraction des sables bitumineux de la taille de Syncrude, de 13 centrales nucléaires de la taille de celle de Pickering, sans compter 20 p. 100 de la production annuelle totale de gaz naturel en 1985 et 8,5 millions de tonnes de charbon.

Des spécialistes du secteur énergétique affirment, monsieur l'Orateur, que nous pouvons y parvenir moyennant de légers rajustements à notre mode de vie, notamment l'adoption de normes de consommation d'essence plus rigoureuses pour les automobiles. Nous en reparlerons quand le bill sera à l'étude; il est l'un de ceux qui doivent nous être soumis. On pourrait également promouvoir un programme plus vaste d'isolation pour rendre les immeubles étanches et inciter les entreprises à réduire le gaspillage d'énergie.

J'attire encore une fois l'attention du ministre sur les chiffres que renferme le bill et sur l'écart entre les fonds accordés à la société des énergies de remplacement et ceux que Petro-Canada reçoit pour découvrir de nouveaux gisements pétroliers. Mais pour répondre au député de Calgary-Ouest (M. Hawkes), je tiens à faire remarquer que Petro-Canada, d'après mon expérience, est dirigée par des personnes de valeur qui, Dieu merci, travaillent pour une société canadienne et pour le public canadien, au lieu d'être au service de filiales qui reçoivent leurs ordres de sociétés mères dont le siège est à Pittsburg et New York. Je crois que c'est une bonne chose et que les jeunes ingénieurs et autres jeunes travailleurs du secteur pétrolier vont accepter les emplois qui sont bien rémunérés. Ce sont des bêtises que le député de Calgary-Ouest a débitées.

Là où je veux en venir, monsieur l'Orateur, c'est que la véritable sécurité énergétique exige un contrôle prédominant de l'État par l'entremise de Petro-Canada. Ce n'est pas ce que nous obtenons. La véritable sécurité énergétique suppose que l'on insiste énormément sur les économies d'énergie, que l'on réoriente une partie des 6.5 milliards de subventions qui sont destinées aux sociétés pétrolières privées vers Petro-Canada en vue de placer l'une des principales sociétés sous contrôle public.

Les hommes politiques de tous les pays démocratiques doivent décider, je suppose, quels secteurs économiques vont être régis par l'État et quels autres par les forces du marché. Il me semble que le développement d'un produit aussi stratégique que le pétrole est l'un des domaines où le contrôle public doit au moins prédominer. Cela ne veut pas dire le contrôle absolu de tout le secteur, ce n'est pas ce que nous préconisons, mais un contrôle prédominant de l'État.

Le ministre se vante ou se félicite parfois d'être logique mais l'argument qu'il fait valoir en faveur de la participation de 25 p. 100 de l'État, de son rôle à la direction, ce qui le met dans la place, cet argument automatiquement plaide en faveur d'un contrôle prédominant de l'État. On prétend que ce serait réglementer une industrie qui l'est déjà à l'excès. Ce n'est pas vrai. L'industrie pétrolière des ressources peut se soustraire à tous les règlements. Voyez l'histoire de l'Office national de l'énergie, et comment on l'a manipulé dans le cas des exportations, particulièrement du pétrole.

Le moyen d'y arriver, logiquement, je le dis au ministre, c'est d'avoir un contrôle public prédominant. C'est logique. Le public le souhaite. Mais on ne devrait pas lancer à la tête du public toutes ces histoires incompréhensibles de TPC et de PESP et toutes ces subventions en vertu desquelles des millions de dollars sont accordés à une industrie comme celle-là. Elle ne devrait pas obtenir ces subventions de cette manière.

Je termine, monsieur l'Orateur, en posant de nouveau la question: la sécurité énergétique pour qui? La réponse que donnent les libéraux en proposant ce groupe de bills porte à croire que c'est pour les sociétés pétrolières. Les fonds publics courront tous les risques. Et qu'en retireront les contribuables et les consommateurs? Ils continueront de se faire plumer. Pas étonnant que les Canadiens deviennent de plus en plus cyniques à l'égard de la politique énergétique du gouvernement libéral actuel. Elle ne correspond certes pas à ce qu'on nous avait promis.

Des voix: Bravo!

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): J'aimerais faire quelques remarques, monsieur l'Orateur, au sujet de ce premier bill sur énergie présenté à la Chambre. Je tiens à dire pour commencer que Petro-Canada joue un rôle très essentiel dans le programme énergétique global du gouvernement fédéral. Elle jouera un rôle important pour transférer des gouvernements provinciaux au gouvernement fédéral la réglementation et le contrôle de l'industrie pétrolière. Je vais aborder un certain nombre de points sur ce sujet général.

Le ministre a prononcé suffisamment de discours et publié suffisamment de documents pour nous faire connaître les trois objectifs du Programme énergétique national. Je voudrais parler de six objectifs qui donnent une meilleure idée de ce Programme énergétique national très compliqué que très peu de personnes comprennent. J'espérais que ce programme serait mis en œuvre sur une période un peu plus longue que la période prévue, ce qui aurait permis d'atténuer certaines incertitudes et difficultés qu'il nous faudra surmonter.

• (1820)

Voici, d'après moi, quels sont les objectifs du Programme énergétique national dans lequel la société Petro-Canada joue un rôle capital. Le premier objectif, c'est la canadianisation de ce secteur, et ce, de deux façons: dans le secteur public et dans le secteur privé. Ce projet de loi comporte des politiques ingénieuses qui permettront d'atteindre ce but.

La deuxième caractéristique du Programme énergétique national, qui est aussi plus importante, c'est la surveillance et la réglementation de la plupart des aspects de ce secteur littéralement. Ce qui est encore plus important, c'est le transfert des pouvoirs des gouvernements provinciaux au gouvernement fédéral dans ce secteur, ce qui me préoccupe. Les problèmes s'amplifieront avec le temps.

La troisième politique du Programme énergétique national, c'est la nationalisation. Le programme qu'incarne le bill C-48, la loi sur le pétrole et le gaz, a deux volets. Le premier, ce sont les terres du Canada. Le deuxième c'est la sécurité énergétique; nous en parlerons durant les prochaines semaines. Par le biais du bill C-48, le gouvernement met sur pied un système global de nationalisation d'au moins 25 p. 100 du secteur sur les terres du Canada. Dorénavant, Petro-Canada ou une nouvelle société nationalisera 25 p. 100 des concessions pétrolières et gisements pétroliers et gaziers situés sur les terres du Canada. Je ne porte pas de jugement de valeur. Le bill C-48 a été adopté et c'est un fait accompli. Voilà les pouvoirs qu'il conférera au gouvernement.

La question est de savoir quelle proportion du secteur provincial sera nationalisée dans le cadre du programme fédéral. C'est là que Petro-Canada peut jouer et jouera un rôle important. Comme le ministre l'a déclaré à plusieurs reprises, il est à espérer que Petro-Canada jouera un rôle important dans les sables bitumineux par le rachat d'autres sociétés. D'après certaines rumeurs, Petro-Canada compte racheter British Petroleum après avoir racheté plusieurs autres sociétés. Je vais en parler.

La quatrième aspect important de cette politique est l'accumulation des recettes en provenance de l'industrie par le gouvernement fédéral ou central, si vous préférez, et la redistribution subséquente de ces recettes ou de cette richesse dans tout le pays. Les impôts prélevés sur le pétrole et le gaz seront maintenant affectés aux programmes sociaux et à de nombreux autres programmes exigeant la répartition de la richesse au lieu de servir intégralement à assurer notre autarcie énergétique.

On peut se demander si un produit comme l'énergie qui est indispensable au bien-être de toute la société devrait être utilisé pour redistribuer la richesse. On redistribuera ingénieusement une certaine proportion de cette richesse en nationalisant l'industrie. On perçoit l'impôt sur les revenus pétroliers pour ensuite distribuer des subventions en vertu du programme d'encouragement pétrolier pour favoriser la nationalisation. Une certaine proportion de ces recettes servira à la nationalisation. Une autre servira à redistribuer la richesse.

La cinquième politique générale est l'assistance internationale versée grâce aux impôts prélevés sur l'énergie par l'intermédiaire de Petro-Canada International. La sixième est le programme de substitution énergétique relevant de Canertech qui sera englobé dans cette mesure législative.

Quant aux effets du Programme énergétique national sur l'industrie assujettie à la compétence provinciale, en particulier en Alberta, il y en a eu quelques-uns dans les derniers mois, en fait au cours des deux dernières années. Le premier de ces effets a été le chaos. Le programme a amené l'incertitude

quant à savoir qui a la mainmise, par combien, qui doit prendre combien d'argent, combien en laissera-t-on à l'industrie, et combien recevra la petite industrie comparativement à la grande industrie. Il est devenu presque impossible de prévoir quoi que ce soit. Il est impossible pour l'industrie de planifier plus de six mois à l'avance parce qu'elle ne sait pas où elle en est.

Il serait nécessaire que la mesure législative soit appliquée au plus tôt afin que les sociétés sachent à quoi s'en tenir. Lorsqu'on a besoin de capitaux importants, rien n'est plus difficile que de ne pouvoir planifier deux, cinq, dix ou quinze ans à l'avance sans connaître les règles du jeu. Même si les règles devaient s'avérer médiocres, il est absolument essentiel qu'elles soient établies au plus tôt et pour de bon.

Je me rappelle de nos échanges avec l'industrie à propos de l'environnement. Les entreprises tenaient à ce que la situation soit assez nette pour qu'elles puissent faire des prévisions. Malgré la rigueur des règlements, elles tenaient à ce qu'ils ne soient pas modifiés. Les règlements étaient sévères, mais elles voulaient qu'ils demeurent pendant cinq ou dix ans, afin de pouvoir planifier.

Il est un autre problème généralisé dans ce secteur en ce qui touche les provinces, et c'est la fuite et la pénurie des capitaux. Des entreprises importantes ont immobilisé leur capital. Celui-ci ne bougera pas jusqu'à ce que le programme énergétique national soit clairement établi. Certaines sociétés de forage ont dû partir, entraînant avec elles des ingénieurs compétents. Nous sommes en train de perdre une compétence technologique sans pareille, que nous avions mis de 20 à 25 ans à acquérir. Des ingénieurs doivent abandonner le domaine provincial des ressources énergétiques, en raison du climat d'incertitude et d'instabilité, de la pénurie de liquidités et ainsi de suite. C'est dommage. Cette fuite se fait aussi aux dépens du Canada. Évidemment, nous n'obtenons plus de capitaux étrangers.

Dans les provinces, en Alberta, surtout, des entreprises font faillite ou passent en d'autres mains dans l'industrie du pétrole et du gaz naturel. Les taux d'intérêt et la dette sont trop élevés.

Les gens qui participent à des travaux d'exploration s'efforcent de planifier d'avance. Or, tous ces petits entrepreneurs qui ont contracté des emprunts considérables doivent les renouveler en acceptant des taux d'intérêt très élevés. Nous assistons à une augmentation du nombre des faillites et à une concentration des entreprises, car les petits entrepreneurs doivent céder leurs affaires à de grandes sociétés. Si les entreprises se fusionnent, c'est à cause du projet de canadianisation et de l'instabilité économique.

Cela a abouti à l'aliénation régionale. Aucune question n'a causé jusqu'ici autant de division entre l'Ouest et le centre du Canada, et maintenant entre l'Est et le centre du Canada que la question énergétique. Elle met en cause d'énormes liquidités et d'énormes investissements. Elle fait intervenir le principe selon lequel chacun doit être maître chez soi. L'Ouest, qui a toujours souhaité une certaine indépendance par rapport au centre du Canada, et l'Est maintenant qui veut conserver les moyens qu'il a d'assurer son développement plutôt que de voir le centre du Canada s'en emparer. C'est la façon dont l'Ouest perçoit de plus en plus la chose. La désaffection régionale croît dans l'ouest du Canada parce qu'encore une fois, on affirme que le centre vient accaparer le contrôle de ses ressources. Les ressources non renouvelables ne profiteront à l'économie qu'une seule fois. L'Ouest voudrait convertir ces ressources non renouvelables en ressources renouvelables, en dollars, en investissements et en une accumulation de richesses qui pourront par la suite être investies dans d'autres secteurs. L'Ouest craint un exode vers le Canada central des recettes tirées de l'exploitation de ses ressources et il n'a guère confiance en un système de répartition des richesses fondé sur une formule qui leur est étrangère.

• (1830)

Cela provoque dans l'Ouest un changement d'humeur. On y passe de l'optimisme au pessimisme, du dynamisme et de l'enthousiasme à la colère et au désenchantement. Naturellement, ces sentiments ont donné naissance à des théories politiques qui ne sont pas nécessairement favorables à la stabilité du pays.

Je ne veux pas parler trop longuement de l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta, mais je tiens à dire qu'au cours des négociations qui y ont mené, nous avons été témoins de prises de position puériles marquées au sceau du dilettantisme. J'ai toujours trouvé décevant le chantage auquel les projets Alsands et de Cold Lake on donné lieu pour obtenir la conclusion d'un accord. J'ai toujours trouvé malheureux que l'Alberta ait décidé de réduire graduellement sa production pétrolière pour forcer la conclusion d'un accord. J'ai trouvé ces deux mesures inutiles. On constate en effet que les perspectives politiques changent dans ce jeu, et qu'après avoir dû accepter un accord peut-être insatisfaisant pour une ou deux années il est toujours possible de le renégocier plus tard pour en obtenir un meilleur.

Je crois que la nature de cet accord poussera le gouvernement albertain à se lancer dans d'autres domaines assez différents. Si j'avais quelque chose à voir avec les affaires de l'Alberta, je songerais très sérieusement à ne pas investir d'argent du Fonds du Patrimoine dans le projet Alsands. Il ne vaut guère la peine pour l'Alberta d'investir de l'argent dans un secteur de ressources qu'elle contrôle déjà. L'article 92A de la nouvelle constitution stipule en termes très précis que l'assemblée législative de chaque province a compétence exclusive pour légiférer dans le domaine des ressources naturelles non renouvelables. Si j'étais à la place des autorités albertaines et voulais m'assurer qu'une partie de l'argent y revienne du reste du Canada et que l'Alberta exerce une certaine mesure de contrôle sur le reste du pays en ce qui concerne le secteur énergétique, je songerais très sérieusement à acquérir la société Imperial Oil pour en faire une société de la Couronne de l'Alberta, ce qui me permettrait effectivement de contrôler non seulement une bonne partie des activités en Alberta, mais aussi une certaine partie des activités dans tout le reste du Canada. Je songerais certes à proposer au gouvernement fédéral qu'il ne garde pas tout le contrôle de Petro-Canada mais qu'il envisage sérieusement d'en partager la propriété avec les provinces. Je l'avais proposé à l'ex-gouvernement conservateur parce qu'en étant actionnaires, peut-être du tiers de Petro-Canada, les provinces pourraient intervenir directement dans l'établissement des politiques énergétiques nationales. S'il n'est pas possible de leur céder une partie des actions de Petro-Canada, peut-être le tiers réparti entre les dix provinces, il faudrait sûrement, à cause de l'influence de Petro-Canada sur notre future indépendance énergétique et sur la politique énergétique

nationale, donner aux provinces un représentant au sein du conseil d'administration pour qu'elles soient directement mêlées aux programmes de Petro-Canada.

J'espère que j'aurai d'autres occasions de prendre la parole au cours du débat sur les autres mesures législatives dont la Chambre sera saisie, mais je crois qu'il s'impose de renvoyer cette mesure au comité le plus tôt possible pour que des témoins puissent être convoqués et que le Programme énergétique national soit mieux compris.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, je serai bref si la Chambre est prête à se prononcer, mais elle constatera, je crois, qu'un autre orateur de l'autre côté de la Chambre doit intervenir après moi.

Le bill à l'étude, le C-101, est le premier de huit projets de loi issus de ce magma énorme, outrageant et atroce qu'un gouvernement arrogant a d'abord présenté à la Chambre. Je me demande pourtant ce que nous avons accompli, car le député néo-démocrate m'a semblé avoir rédigé un discours en prévision du bill omnibus, et le fait que ce bill a été morcelé ne l'a pas empêché de lire ce discours. Il s'est éternisé à nous raconter toutes sortes de choses qui n'avaient rien à voir avec le bill C-101. Après avoir écouté le député, j'ai du mal à décider s'il est tout simplement bête ou doctrinaire.

Une voix: Les deux.

M. Andre: Le Nouveau parti démocratique est manifestement figé dans sa pose réactionnaire. Il n'a qu'une seule réponse à tous les problèmes: créer des organismes d'État, créer des sociétés de la Couronne, élargir l'emprise de l'État, élargir la réglementation au nom du progrès. Il y a 60 ans le socialisme était une idée neuve qui avait des allures de progrès et qui pouvait attirer. Même il y a 40 ans, c'était une idée qui pouvait paraître réserver un peu d'espoir à ceux qui traversaient une dépression. Mais on pourrait supposer qu'après 60 ans d'expérience mondiale du socialisme, qui a toujours échoué partout, les gens auraient compris. Dans un numéro récent du magazine *MacLean*, Northrop Frye nous dit qu'il n'y a qu'une façon de voir l'avenir, c'est en regardant dans le rétroviseur. A ce qu'il semble, le NPD regarde en arrière, il examine les résultats de 60 ans de socialisme en Union soviétique et de tentatives moins poussées ailleurs, et refuse de comprendre que le socialisme est voué à l'échec. Il a toujours échoué. Il a été essayé à grande échelle dans beaucoup de pays aux mœurs très diverses, et il a échoué. On en a une preuve dans le secteur pétrolier. Il n'y a pas d'exemple dans le monde de société pétrolière nationale—et pourtant il en existe beaucoup, parce qu'à l'étranger il y a des tas de gens qui ont les mêmes idées que le NPD, qui tiennent à la solution des sociétés pétrolières d'État—de société nationale qui fonctionne aussi bien qu'une société pétrolière privée de même taille. Cela n'empêche pas le NPD de prétendre qu'il faut les imiter. Comment se fait-il qu'il n'ait rien appris?

Le bill propose de verser encore cinq milliards à Petro-Canada. Mon collègue de Calgary-Ouest (M. Hawkes) a dit dans son intervention qu'en ce moment de l'histoire canadienne et dans l'état actuel de l'économie, le lendemain du jour où nous avons voté un bill qui enlève cinq milliards aux fonds destinés à l'enseignement et à la santé, il est un peu pervers de donner cinq milliards à des gens qui n'ont de comptes à rendre ni à la Chambre ni à la population canadienne. Ce sont des gens, comme Joel Bell, un bon copain des Libéraux, qui sont nommés par le ministre. Il ne connaît rien à l'industrie pétrolière, mais il est un bon ami du Parti libéral. Chose intéressante, certaines personnes qui étaient entrées à Petro-Canada au début, connaissaient le secteur pétrolier et étant fort compétents, auraient pu apporter quelque chose à la société, mais elles sont parties. Don Wolcott est expert des questions pétrolières. Il a une excellente réputation et il sait comment trouver du pétrole. Il n'a pas fait long feu. Il est parti. Le président de Petro-Canada, Andy Janisch, est un expert pétrolier ayant lui aussi une excellente réputation. C'est un prospecteur émérite. Il est, lui aussi, parti pour aller travailler à Canadian Superior, société pétrolière dominée à 100 p. 100 par des capitaux étrangers. Je crois savoir que lorsque M. Janisch est parti, sept autres vice-présidents ont remis leur lettre de démission, mais on les a convaincus de revenir sur leur décision à cause des dommages que cela risquait de causer à la société. Pourtant mes amis ici, les socialistes, disent qu'il faudrait accorder davantage d'argent et de pouvoir au gouvernement et le laisser mener la danse. Ce genre de raisonnement m'époustoufle. Tout ce qu'on peut se dire, c'est que c'est une philosophie doctrinaire fondée sur un manque total de compréhension.

• (1840)

Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), porte-parole du Parti néo-démocrate pour les questions d'énergie, a hué mon collègue, le député de Calgary-Ouest quand il a parlé du personnel de Petro-Canada. Je regardais la télévision d'une station de Calgary il y a quelques mois lorsqu'un reporter a posé une question aux étudiants de dernière année de génie chimique de l'Université de Calgary. Il y avait là 30 ou 40 ingénieurs chimistes. Le reporter leur a demandé de supposer qu'ils avaient deux offres d'emploi, une de Petro-Canada et une de Shell. Petro-Canada offrait $200 de plus pour le poste que Shell. Il a demandé combien d'entre eux accepteraient l'emploi de Petro-Canada. Il n'y en avait aucun. Et quand il a demandé combien accepteraient l'offre de Shell, ils ont tous crié «Moi», «Moi». Telle est l'attitude des gens les plus brillants et les plus avisés qui sont le mieux informés sur Petro-Canada. Le critique des questions énergétiques du Parti néo-démocrate a dit qu'il savait que Petro-Canada disposait d'un excellent personnel. Ces dires ne sont fondés sur rien.

Les néo-démocrates ont prétendu que Petro-Canada serait un excellent organisme de tarification. Et il l'est. Il pratique les prix de l'essence les plus élevés de notre pays. Dans toutes les localités où Petro-Canada opère, les prix sont très élevés. Petro-Canada est un chef de file en matière de prix partout. La Canadian Independent Petroleum Marketing Association attend avec impatience de fournir des preuves indiquant que Petro-Canada est un pillard et qu'il fait faire faillite aux entreprises indépendantes de notre pays. L'Association a bien hâte de fournir ces preuves et nous sommes tout aussi impatients de les entendre.

Petro-Canada a conclu une entente avec le Mexique pour l'achat de pétrole. Il a signé un contrat qui laisse le Mexique fixer la qualité et les prix. Nous sommes donc désormais liés par un contrat extraordinaire; nous achetons au cours mondial du pétrole de qualité inférieure alors que nous n'exploitons pas celui de la Saskatchewan sous prétexte qu'il n'y a pas de marché. C'est le produit mexicain qui a accaparé le marché. Et nous en voulons encore, à en croire le gouvernement et le Nouveau parti démocratique.

Si les sociétés d'État constituent la solution à nos problèmes énergétiques, alors nous ne devrions avoir aucun problème que ce soit au Canada, car le pays compte 460 sociétés d'État. Personne ne connaît le chiffre précis. Hier soir, des membres du comité ont demandé au président du Conseil du Trésor (M. Johnston) combien nous avions de sociétés d'État. Il n'a pas été en mesure de nous le dire. Le ministre n'a pas pu nous dire combien de sociétés d'État possédait le contribuable canadien. On lui a demandé combien on en avait créé depuis l'accession au pouvoir du gouvernement, c'est-à-dire depuis 1980. Il n'a pas pu répondre à cette question non plus. Il croyait qu'on en avait créé quelques douzaines, mais il ne savait pas combien au juste. Ainsi, si les sociétés d'État sont la solution aux problèmes du Canada, alors avec plus de 460 sociétés d'État, pourquoi sommes-nous encore aux prises avec des difficultés? La solution n'est donc pas là. Ces sociétés n'ont pas constitué la solution dans aucun pays qui y a eu recours pour régler ses problèmes économiques.

Les sociétés d'État sont l'instrument de ceux qui veulent exercer le pouvoir. Elles constituent un excellent moyen pour le gouvernement et les hauts fonctionnaires—ceux qui estiment mieux s'y connaître que la plupart d'entre nous—de s'ingérer dans tous les domaines, d'exercer leur autorité et de diriger la vie des Canadiens. Voilà essentiellement ce qu'est le socialisme. Il règne un manque de confiance fondamental. Les socialistes ne font pas confiance aux gens.

M. Mayer: Bravo!

M. Andre: Ils ne croient pas que les gens puissent décider comment dépenser ou investir leur argent, ou encore comment mener leur propre vie. Ils ne semblent pas croire qu'on puisse faire confiance aux gens, de sorte que le «grand frère» doit intervenir et diriger les destinées. Voilà ce dont il s'agit dans ce projet de loi. Voilà pourquoi nous ne pouvons accepter d'accorder 5 milliards de dollars de plus à Petro-Canada.

Si les société d'État avaient dans le passé dépensé notre argent de façon avisée, nous aurions peut-être jugé à propos d'accorder cet argent, mais rappelons-nous l'affaire Fina. En 1980, les actions de Fina se vendaient à environ $40. Au moins d'août de cette même année, elles étaient passées à environ $50. En janvier 1981, nous les avons achetées à $120 l'action. Depuis août 1980, le prix des actions des sociétés pétrolières a diminué de moitié environ. Si Fina avait suivi les tendances du marché et si elle était toujours une propriété privée, ses actions se vendraient aujourd'hui aux environs de $25.

M. Mayer: Ce sont les Canadiens qui ont payé ce prix-là.

M. Andre: . . . que le prix des actions sur le marché à l'heure actuelle. Nous avons payé 1.7 milliard de dollars pour quelque chose qui, selon les cours du marché, ne vaut que dans les 300 millions de dollars aujourd'hui. Cela a permis à quelques personnes bien placées de réaliser d'importants bénéfices—qui ont fait des petits—et les Belges ont sans nul doute su tirer leur épingle du jeu mais, grands dieux, si les contribuables canadiens ont 700 ou 800 millions de dollars à donner sous forme d'aide à l'étranger, il existe des pays qui sont beaucoup plus dans le besoin que la Belgique. Nous aurions pu dépenser cet argent de façon beaucoup plus judicieuse qu'en l'envoyant en Belgique, comme cela s'est produit lorsque Petro-Canada s'est mis dans l'idée d'acheter Petrofina à un prix exorbitant. Si Petro-Canada a pu le faire, c'est naturellement grâce à nous, contribuables. Petro-Canada n'a pas à s'inquiéter de ses actionnaires. Elle n'a pas non plus à s'inquiéter de son chiffre d'affaires. Nous n'avons pas vu le rapport sur son bilan de 1980, mais je suis bien prêt à parier qu'il y avait des déficits. Et pourtant, Petro-Canada a tout obtenu sans rien payer, ce qui n'est pas le cas pour la plupart des sociétés.

L'autre disposition de ce bill qui me préoccupe est celle qui prévoit qu'un administrateur reçoit de la Corporation la rémunération fixée par le gouverneur en conseil. En général, les administrateurs reçoivent presque exclusivement des jetons de présence. C'était le cas jusqu'ici mais, pour une raison inconnue, le gouvernement désire leur verser une rémunération. Est-ce parce qu'il veut trouver une façon plus directe de rémunérer M. Phelps ou d'autres comme lui, ou serait-ce que certains candidats libéraux défaits cherchent un emploi? Que faut-il en penser?

M. Kempling: C'est l'assiette au beurre.

M. Andre: C'est encore une assiette au beurre, j'en suis sûr. Je suppose que l'hypothèque de M. Phelps vient bientôt à échéance et qu'il faut trouver une façon de lui donner les fonds nécessaires pour la rembourser. Je ne sais pas ce qu'il en est, mais cette question me préoccupe.

Il y aurait beaucoup à dire encore à ce sujet, mais étant donné l'heure et comme il y a sept autres bills à venir et d'autres aspects de ce prétendu train de mesures sur la sécurité énergétique, qui vont mettre à sec encore davantage les contribuables canadiens, nous réservons une partie de notre puissance de tir pour ces autres mesures législatives.

• (1850)

M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, aujourd'hui nous avons entendu des discours de députés de l'opposition, entre autres du député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) et de Vancouver-Kingsway (M. Waddell). Je crois que l'on comprend facilement pourquoi ces députés et leur parti se retrouvent dans l'opposition. L'électorat canadien n'est pas prêt à accepter ce que ces deux partis leur proposent. L'électorat a plutôt appuyé d'une façon décisive la politique de notre gouvernement. Le député de Calgary-Ouest semble reprendre la campagne de 1980 mais ni lui ni son parti n'ont fait quoi que ce soit depuis ce moment-là.

M. Mayer: Pourquoi ne pas nous vanter plutôt les mérites de Petro-Canada.

M. Dingwall: Ils affirment que leur longue absence du Parlement pendant que les appelaient en vain toutes les sonneries, ont fait économiser de l'argent. Pas un sou n'a été économisé, monsieur l'Orateur; en fait, pendant qu'ils faisaient la grève et touchaient leur plein salaire, le parti progressiste conservateur a dépensé $300,000 de l'argent des contribuables. Voilà ce qu'ils ont fait. Nous savons où logent les conservateurs: ils sont contre Petro-Canada mais en faveur des multinationales.

Naturellement, le Nouveau parti démocratique ne peut se dissocier de ce groupe d'obstructionnistes qui s'opposent au programme d'encouragements pétroliers. C'est impensable, monsieur l'Orateur. Ils préféreraient conserver l'ancienne déduction pour épuisement que nous avons supprimée.

Le député de Vancouver-Kingsway a rappelé qu'à son avis, le programme d'encouragements pétroliers ne serait pas utile aux entreprises. Je voudrais lui préciser que le programme sera très utile, surtout dans le Canada atlantique. Bon nombre de sociétés veulent s'assurer qu'elles pourront en bénéficier quand elles entreprendront de prospecter la côte est. C'est tout à l'honneur du gouvernement. Mais le député de Vancouver-Kingsway veut détruire le système de la libre entreprise. Ce n'est pas ce que veut faire le gouvernement, monsieur l'Orateur. Nous sommes plutôt en train de lui venir en aide. J'imagine que le député voudrait revenir au manifeste de Regina.

Le député de Calgary-Centre (M. Andre) a dit que l'on était en train de transférer 5 milliards de dollars à Petro-Canada. Ce n'est pas vrai. Il doit savoir que Petro-Canada planifie l'avenir pour le mieux-être de tous les Canadiens. Si la situation l'exige, elle sera amenée à utiliser les crédits votés dans le cadre du projet de loi. C'est pour cette raison que je ne suis pas d'accord avec ce qu'a dit le député de Calgary-Centre (M. Andre).

Le projet de loi C-101, la loi modifiant la loi sur la Société Petro-Canada n'est pas un document long ou compliqué. Il compte quelques articles seulement, de nature technique pour la plupart, qui servent à préciser et à renforcer la loi existante. Quelques-unes des dispositions sont sans grand intérêt, comme celle qui autorise le versement d'une rémunération aux membres du conseil d'administration de la Société pour les responsabilités qu'ils assument en dehors des réunions, ou celle concernant le remboursement du prêt que la Société avait contracté en liaison avec le projet de Cold Lake. Par contre, trois autres dispositions constituent des mesures importantes bien qu'elles ne soient pas nouvelles dans la mesure où il en était déjà question dans le Programme énergétique national.

Ces trois dispositions d'une part, l'augmentation des crédits alloués à la Société Canertech—on comprendra que nos vis-à-vis s'opposent à ces mesures—en second lieu, le financement de la nouvelle Société Petro-Canada pour l'assistance internationale, et enfin, l'augmentation du capital-actions de Petro-Canada.

En ce qui concerne la première disposition, le projet de loi autorise le remboursement des sommes que la Société Petro-Canada a avancées à sa filiale Canertech ainsi que le paiement des services qu'elle a offerts à la nouvelle société lors de son lancement.

En ce qui concerne la Société Petro-Canada pour l'assistance internationale, elle ne dispose pas encore de capitaux de lancement. Le projet de loi affecte à cet effet une somme de 60 millions, sur les 250 millions qui sont prévus entre l'année financière 1980-1981 et l'année financière 1984-1985.

On peut dire que la Société Petro-Canada pour l'assistance internationale est une première mondiale. Il existe un certain nombre d'accords bilatéraux pour l'exploitation du pétrole et les échanges technologiques, mais avec la création de cette société, c'est le premier organisme permanent d'aide au développement qui voit le jour. C'est une heureuse initiative qui a été bien accueillie par les pays du tiers monde et les organismes d'aide internationale. On peut féliciter, je crois, le gouvernement fédéral d'avoir pris cette importante initiative.

Il y a neuf ans que le prix du pétrole a commencé à monter. Il a fallu depuis procéder à des changements radicaux, et pas seulement dans les pays en développement qui paient leur énergie très cher. Les pays moyennement riches dont l'essor économique dépend souvent de la consommation accrue de pétrole importé ont dû eux aussi procéder à des ajustements. Ce sont ces pays, qui dépendent de l'exportation de quelques denrées ou de produits manufacturés, qui ont dû faire face à de sérieux problèmes lorsque le prix du pétrole a décuplé. Cela a eu de graves répercussions..

Pour un certain nombre de raisons évidentes, les grosses compagnies pétrolières ne sont guère tentées de chercher des petits gisements dans des endroits éloignés. Même si les perspectives sont excellentes dans le tiers monde, il y a eu très peu de prospection dans ces pays, compte tenu de leur potentiel géologique. Il faudrait qu'ils évaluent leurs ressources pétrolières, mais ils n'ont ni le savoir ni les moyens techniques voulus. La société d'assistance internationale de Petro-Canada peut aider certains pays à chercher du pétrole. Elle peut mettre son savoir et ses moyens techniques à leur service pour évaluer leur potentiel pétrolier et faire des forages. Elle peut également participer à la mise en valeur des gisements qu'elle découvrira, mais son rôle consistera surtout à les aider à faire de la prospection. Une fois un gisement découvert, s'il recèle des réserves certaines, le pays hôte aura relativement peu de mal à emprunter les capitaux nécessaires à son exploitation ou à intéresser des compagnies pétrolières.

Cette société de la Couronne répond à un besoin pressant dont les pays du tiers monde et les organismes internationaux reconnaissent l'existence. D'autres pays imiteront sans doute cette initiative dans le cadre de leurs programmes d'aide au développement, et je suis certain que les députés, y compris ceux d'en face approuveront le financement de la société d'assistance internationale de Petro-Canada prévue dans ce bill.

On peut établir de nombreux parallèles entre l'expérience canadienne et celle des pays du tiers monde importateurs de pétrole. Le Canada à l'avantage de posséder de vastes ressources énergétiques ainsi que les moyens financiers et les ressources humaines nécessaires pour exploiter ces ressources à fond.

M. Mayer: Mais nous avons des politiques énergétiques pour nous en empêcher.

M. Dingwall: Monsieur l'Orateur, j'aimerais que vous disiez au député d'en face d'arrêter de marmonner. Il commence à ennuyer tout le monde.

Néanmoins, nous avons été un pays importateur de pétrole et nous avons dû évaluer et exploiter les ressources pétrolières de nos régions encore inexploitées.

Il y a une vingtaine d'années, lorsqu'on ignorait encore le véritable potentiel pétrolier et gazier des régions inexploitées du Canada, le régime de gestion des ressources du gouvernement fédéral favorisait la prospection. Dans bien des cas, les progrès ont été plus lents que nous l'avions espéré mais, éventuellement, les travaux ont donné d'assez bons résultats. Maintenant, la nouvelle loi sur le pétrole et le gaz devrait accélérer les travaux dans les terres du Canada. On a découvert des gisements de pétrole et de gaz et c'est en partie pour cela que l'une des principales dispositions du bill C-101 prévoit l'augmentation du capital autorisé en actions ordinaires de Petro-Canada.

Il faudra des investissements énormes pour exploiter les gisements de pétrole et de gaz des régions éloignées. La Société Petro-Canada a des intérêts dans un bon nombre de découvertes et elle doit pouvoir assumer sa part des frais d'exploitation. Elle a aussi investi dans d'autres projets pétroliers importants, comme le projet Alsands, mais elle n'a pas le même accès aux marchés financiers que ses associés du secteur privé. Elle ne peut pas émettre des actions sur le marché et elle doit compter sur le financement du gouvernement du Canada pour s'acquitter de ses obligations.

L'exploitation des gisements de pétrole représente une bonne partie des obligations financières de Petro-Canada, mais la Société investit aussi beaucoup dans la prospection et elle a besoin d'un plus grand capital si elle ne veut pas abandonner ses intérêts et ses avoirs. Pour atteindre les objectifs d'approvisionnements pétroliers et de canadianisation prévus dans le cadre du Programme énergétique national, Petro-Canada doit continuer à participer à la recherche et à l'exploitation de nouveaux gisements pétroliers. Cette société de la Couronne permet non seulement aux Canadiens d'avoir une part dans l'industrie pétrolière et gazière, mais elle jouera en même temps un rôle de chef de file en donnant à des sociétés canadiennes l'occasion de participer aux projets de mise en valeur énergétique. De telles entreprises conjointes ont déjà été lancées et de nouvelles occasions se présenteront si Petro-Canada obtient les fonds nécessaires pour assumer sa part des frais de prospection et d'exploitation. Où seraient les projets de l'île de Sable ou d'Hibernia sans Petro-Canada? Que les députés d'en face essaient de répondre à cette question.

● (1900)

M. Andre: Mobil a découvert Hibernia.

M. Dingwall: Petro-Canada est une nouvelle société qui s'intéresse énormément à la prospection dans les régions neuves, au pétrole non classique et à la mise au point de techniques adaptées aux conditions bien spéciales qui existent au Canada. Tout comme les jeunes sociétés ambitieuses du secteur privé, Petro-Canada a besoin de plus d'argent qu'elle ne peut en obtenir par ses seules liquidités. Si elle ne peut pas avoir le même accès aux marchés financiers que les sociétés du secteur privé, elle doit se faire financer par son seul actionnaire, en l'occurrence le gouvernement du Canada. En outre, pour être en mesure de bien planifier son activité, elle doit avoir une capitalisation assurée.

Le projet de loi propose un capital autorisé s'élevant à 5.5 milliards au maximum, mais comme une somme de 500 millions a déjà été octroyée ainsi qu'une autre somme de 100 millions représentant la participation dans Panartic Oil Ltée, la somme globale des capitaux supplémentaires prévus dans le projet de loi est de 4.9 milliards. Quand on s'arrête sur ce chiffre, il importe de se rappeler qu'un nouvel apport de 4.9 milliards est une proportion très minime des nouvelles dépenses énergétiques globales qui, selon les prévisions, devraient dépasser les 300 milliards durant la présente décennie.

Petro-Canada n'a pas joui du soutien de tous les députés dans le passé, notamment des députés conservateurs, mais il a obtenu celui des Canadiens qui sont beaucoup plus intelligents et qui se rendent compte des situations difficiles qu'ils doivent affronter. Je suis persuadé que les Canadiens d'un bout à l'autre du pays sont d'avis que Petro-Canada doit participer activement à la prospection et à l'exploitation des gisements dans les régions neuves, à l'exploitation du pétrole non classique ainsi qu'à la recherche et au développement. Ils estiment, j'en suis persuadé, que Petro-Canada devrait avoir les capitaux voulus pour entreprendre l'exploitation de gisements pétroliers qui permettront au Canada de devenir autarcique, comme il est en droit d'y parvenir grâce à ses abondantes richesses énergétiques.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Convoquez les députés.

(La motion de M. Lalonde, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 164)

POUR

Messieurs

Althouse
Anguish
Axworthy
Bachand
Beauchamp-Niquet (M^me^)
Bégin (M^me^)
Benjamin
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Broadbent
Burghardt
Caccia
Campbell (M^lle^) (South West Nova)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Comtois
Corbin
Cosgrove
Côté (M^me^)
Cullen
Cyr
Dawson
Deans
de Corneille
de Jong
Demers
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (M^me^)
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Frith
Fulton
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert

Messieurs

Hervieux-Payette (M^me^)
Hopkins
Irwin
Johnston
Joyal
Kaplan
Keeper
Killens (M^me^)
Kristiansen
Lachance
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lewycky
Lumley
MacBain
MacLaren
Maltais
Manly
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Miller
Munro (Hamilton-Est)
Murphy
Nicholson (M^lle^)
Olivier
Orlikow
Ouellet
Parker
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Burnaby)
Rose
Rossi
Roy
Sargeant
Savard
Schroder
Smith
Tardif
Tessier
Tousignant
Turner
Waddell
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis
Young
Yurko—125.

CONTRE

Messieurs

Andre
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Blenkarn
Bosley
Bradley
Cardiff
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Cook
Cooper
Crombie
Darling
Domm
Epp
Fennell
Fretz
Gamble
Gass
Gilchrist
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Hawkes
Hnatyshyn
Howie
Huntington
Jarvis
Jelinek
Kempling
King
Kushner
Lambert
La Salle
Lewis
MacDonald (M^lle^)
MacKay
Mayer
Mazankowski
McCain
McCuish
McKinnon
McMillan
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Oberle
Paproski
Reid (St. Catharines)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Stevens
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Wilson
Wise
Wright—64.

● (2010)

M. l'Orateur adjoint: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e^ fois, est renvoyé au comité permanent de la législation énergétique.)

M. Lambert: Monsieur l'Orateur, j'aimerais obtenir une information qui n'a rien à voir avec le sujet. Je me demande si nous pourrions demander à ce porteur de bonnes nouvelles qu'est le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) de nous transmettre les résultats des élections terre-neuviennes.

Des voix: Bravo!

M. Prud'homme: Je me permets de les présenter de cette façon, monsieur l'Orateur: aucun séparatiste n'a été élu.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Prud'homme: Monsieur l'Orateur, si vous m'accordiez la parole, je prononcerais un discours sur les raisons pour lesquelles les Terre-Neuviens auraient dû voter autrement, mais j'ai toujours respecté la démocratie et je souhaite bonne chance . . .

M. l'Orateur adjoint: Le député enfreint le Règlement.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le bill C-102, tendant à modifier la loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité permanent de la législation énergétique.

—Monsieur l'Orateur . . .

Mlle MacDonald: Parlez-nous des élections à Terre-Neuve, Marc. Donnez-nous les résultats.

M. Hnatyshyn: Ce n'est pas votre soirée, n'est-ce pas?

Mlle MacDonald: Parlez-nous des gisements sous-marins. Parlez-nous de Hibernia.

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur . . .

Mlle MacDonald: Terre-Neuve.

M. Lalonde: . . . le bill C-102, tendant à modifier la loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources . . .

Mlle MacDonald: Froussard!

M. Lalonde: . . . a été présenté pour permettre au gouvernement de tenir rapidement et de façon décisive ses promesses en matière de canadianisation et de profiter des occasions qui se présentent pour répondre aux besoins énergétiques des Canadiens.

Grâce à cette modification, le gouvernement aura le pouvoir de créer des sociétés de la Couronne dans le secteur énergétique.

● (2020)

M. Clark: Combien?

M. Lalonde: A notre avis, ce projet de loi propose un juste milieu: d'une part, il investit le gouvernement des pouvoirs nécessaires pour relever effectivement les défis énergétiques nationaux, et, d'autre part, il dote le Parlement de nouveaux pouvoirs qui lui permettront de scruter et même de révoquer les pouvoirs accordés au gouvernement. Je me dois de souligner que la disposition du bill qui prévoit l'établissement de ces compagnies est de portée restreinte. Les candidates doivent être déjà constituées en société aux termes de la loi fédérale. Les entreprises ainsi acquises ou constituées pour devenir des sociétés de la Couronne sont limitées strictement au secteur énergétique et sont décrites dans le projet de loi.

Le bill en précise les objectifs ainsi:

1) la prospection, la mise en valeur, la production, le collectage, la manutention, le raffinage, le traitement, l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la distribution, l'entreposage et le transport de combustible ou de toute autre forme d'énergie ou de toute autre activité y afférente;

2) la production, la distribution et la commercialisation d'innovations technologiques permettant de réaliser des économies d'énergie;

3) la recherche de nouvelles formes d'energie et de ressources énergétiques ou d'innovations technologiques permettant de réaliser des économies d'énergie; et

4) l'acquisition et la détention d'actions ou de biens de toute personne, organisme ou entreprise exerçant les activités visées aux alinéas *c*), *d*) ou *e*).

M. Clark: Pour quel motif?

M. Lalonde: Nous avons présenté un bill qui donne bel et bien au Parlement le pouvoir d'annuler la décision d'établir une société de la Couronne. On se souviendra que le gouvernement précédent a cherché à dissoudre la société Petro-Canada sans recourir à une mesure législative.

M. Clark: C'est faux.

M. Lalonde: Jusqu'à maintenant, nous avions l'habitude de voir des ministres créer des sociétés de la Couronne simplement par le biais d'un acte constitutif aux termes de la loi sur les corporations commerciales canadiennes. Ce que nous proposons, c'est un mécanisme qui permette au Parlement de constituer des sociétés dans le domaine de l'énergie et qui lui permette, par une disposition spéciale, d'annuler les décisions du gouvernement portant création de sociétés de la Couronne.

M. Clark: Quand donc le Parlement ne peut-il pas agir ainsi?

[*Français*]

M. Lalonde: Il convient aussi d'insister sur le fait que l'acquisition ou la constitution d'une telle société doit être approuvée par le gouverneur en conseil et que le décret du conseil donnant cette approbation pourra être annulé au moyen d'une proposition contraire du Parlement, qui pourrait avoir pour effet de renverser la décision d'établir une telle société. Aux termes du projet de loi, tout décret du conseil doit être déposé au Parlement au plus tard le quinzième jour de séance suivant la date à laquelle il a été promulgué. Le décret du conseil entre en vigueur le treizième jour de séance qui suit la date de son dépôt au Parlement, à moins qu'une motion visant à le révoquer soit adressée au président de l'une des deux Chambres. Une proposition contraire peut être soumise par les membres de l'opposition n'importe quand pendant les 19 jours suivant le dépôt du décret du conseil. Autrement dit, avant d'entrer en vigueur, le décret doit être déposé au Parlement où, pendant 19 jours de séance, une proposition contraire visant à le révoquer peut être soumise.

[*Traduction*]

La Chambre des communes ou le Sénat pourront être saisis d'une motion en vue de l'annulation du décret visant à instituer ou acquérir des sociétés énergétiques pourvu que cette motion réunisse la signature d'au moins 30 députés ou 15 sénateurs. Les députés se rappelleront qu'aux termes du bill C-94, une contre-proposition aurait exigé la signature d'au moins 50 députés ou 20 sénateurs. Les nouveaux chiffres, 30 pour la Chambre des communes et 15 pour le Sénat, facilitent encore davantage qu'il n'était prévu au bill C-94 l'examen par les parlementaires des pouvoirs exercés en vertu de cette modification.

M. Beatty: C'est 50 et 20.

M. Lalonde: Dans le bill à l'étude à la Chambre, c'est 30 pour la Chambre des communes et 20 pour le Sénat.

M. Beatty: Avez-vous encore changé les chiffres?

[*Français*]

M. Lalonde: Comme chacun le sait, ce projet de loi constitue l'une des mesures législatives visant à assurer la sécurité énergétique du pays. Cette modification à la loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources donnera au gouvernement sous le contrôle du parlement l'un des outils nécessaires pour profiter au maximum de la position privilégiée du Canada en matière d'énergie soit l'utilisation de sociétés d'État pour constituer un complément du secteur privé dans un contexte de libre concurrence.

[*Traduction*]

Le gouvernement ne prévoit pas la nécessité de recourir fréquemment à cette disposition. Nous n'envisageons pas une augmentation de taille dans la part du secteur pétrolier et gazier que possède le gouvernement national. Comme nous l'avons expliqué dans le programme énergétique national, il était souhaitable au début d'accroître la part du gouvernement fédéral dans le secteur pétrolier et gazier, et nous avons accompli des progrès considérables dans ce domaine. Ce projet de loi ne comprend pas de nouvelle initiative tendant à favoriser la participation publique dans le secteur pétrolier et gazier. Mais plutôt, il vise à donner au gouvernement la souplesse nécessaire pour créer des sociétés dans le secteur énergétique afin de pouvoir profiter de perspectives spéciales et de régler des problèmes précis.

Le champ d'activité de Petro-Canada et la gamme de ses services sont aussi vastes que ceux de toute société pétrolière nationale. Celle-ci demeurera le principal instrument direct de la politique du gouvernement du Canada dans le secteur pétrolier et gazier. Mais, comme on l'explique dans le programme énergétique national, le gouvernement s'est engagé à favoriser la concurrence qui est le souffle de vie du secteur et il est de notre devoir envers le consommateur de veiller à ce que cette concurrence soit maintenue tant dans le secteur privé que dans le secteur public de moindre envergure.

[*Français*]

La loi sur le pétrole et le gaz du Canada adoptée à la Chambre en décembre dernier et proclamée le 5 mars de cette année, prévoit que le gouvernement fédéral conserverait une part de la Couronne de 25 p. 100 dans les intérêts pétroliers des terres du Canada. Cette part peut être cédée à une société de la Couronne déterminée avant que l'autorisation de produire du pétrole et du gaz ne soit donnée. Pour encourager la concurrence dans le secteur public, il peut s'avérer souhaitable de céder des parts que possède la Couronne dans le pétrole et le gaz des terres du Canada à une autre société de la Couronne que Petro-Canada. Le projet de loi permettra au gouvernement d'établir d'autres sociétés de la Couronne qui seront chargées de détenir et de gérer cet actif pour ses propriétaires, à savoir tous les Canadiens. Si l'on me permettait de jouer un peu au futurologue, j'avancerais qu'il pourrait être préférable d'établir des sociétés de la Couronne à caractère régional qui détiendraient la part de la Couronne dans certaines terres du Canada. Par l'emplacement de leurs bureaux et de leur personnel et par la composition de leur conseil d'administration, ces sociétés pourraient avoir une connaissance privilégiée des

besoins énergétiques de ces régions et être sensibilisées à leurs besoins, tout en gérant leurs actifs à l'avantage de tous les Canadiens.

En plus de sociétés de la Couronne, auxquelles serait confiée une partie de l'actif provenant de la part de la Couronne dans les terres du Canada, nous pourrions avoir besoin d'une société de la Couronne autre que Petro-Canada qui détiendrait et exploiterait des sociétés à vocation énergétique que le gouvernement du Canada déciderait d'acquérir. En effet, Petro-Canada pourrait servir d'agent pour ces achats, mais son efficacité, en tant qu'instrument du gouvernement, pourrait diminuer si elle faisait trop d'acquisitions. Par conséquent, pour faire mousser la concurrence dans le secteur public de l'industrie, une nouvelle société de la Couronne pourrait s'avérer nécessaire et il faudrait agir rapidement pour assurer le succès de la transaction.

[*Traduction*]

Comme le savent les députés, Petro-Canada a une filiale, la Canertech, qui est une société d'investissement dans le secteur des énergies renouvelables et dans les techniques d'économie de l'énergie. Je fais allusion à Canertech car la société est un autre exemple de l'utilisation possible des pouvoirs conférés dans cette mesure modificative. Dans ce cas, il ne s'agit pas d'une situation hypothétique, comme dans le cas de l'acquisition éventuelle de sociétés pétrolières, ou encore d'une situation dans laquelle l'initiative requise doit être prise dans le futur, comme pour ce qui est de savoir quelle société sera détentrice des actions de la Couronne en vertu de la loi sur le pétrole et le gaz du Canada. Il s'agit plutôt d'une situation où les modifications pourraient se révéler utiles en permettant à Canertech de se transformer en une société d'État indépendante.

• (2030)

Comme je l'ai dit, Canertech a son siège social à Winnipeg. C'est une entreprise modeste, mais elle répond aux exigences de la tâche à accomplir. Étant une filiale de Petro-Canada, elle a pu bénéficier de services qu'il lui aurait été difficile de mettre sur pied au cours de la période de démarrage. Avec le temps, il deviendra peut-être souhaitable que Canertech devienne une société indépendante et autonome.

Ce sont là les principaux objectifs et particularités de ce projet. Comme je l'ai dit au début, il accroît et formalise le rôle du Parlement plus que ce ne fut le cas par le passé puisque des gouvernements et des ministres ont parfois mis sur pied des sociétés de la Couronne sans l'approbation du Parlement. Le bill veillera à ce que dans le secteur restreint de l'énergie, le Parlement puisse, s'il le désire, par une résolution négative, annuler la décision du ministre et du gouvernement qui auront mis sur pied une société énergétique.

[*Français*]

Je demande donc instamment aux députés à la Chambre d'étudier ce projet de loi en deuxième lecture parce qu'il donnera au gouvernement un des instruments dont il a besoin pour mener à bien sa politique énergétique. Bien entendu, ses applications sont limitées dans le cas de nouvelles sociétés par exemple, à la constitution de sociétés d'énergie et, dans le cas d'acquisitions, à l'achat de sociétés constituées en vertu de lois fédérales. Dans les deux cas ces transactions doivent être approuvées par le gouverneur en conseil, par le Cabinet, et peuvent faire l'objet d'une proposition à effet contraire du Parlement. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un instrument qui peut servir à résoudre rapidement certaines difficultés précises et à tirer profit des possibilités qui s'offrent. Je crois que les Canadiens sont pleinement d'accord pour que leur gouvernement dispose de semblables moyens visant à assurer la sécurité énergétique de notre pays.

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Monsieur l'Orateur, au moment où le ministre a présenté pour la première fois son bill sur la sécurité énergétique qui a donné lieu à l'impasse que l'on sait, les députés de notre parti ont dit que plusieurs éléments de ce projet pouvaient être envisagés différemment. Quelques-uns de ces éléments étaient valables en soi, d'autres nous paraissaient peu judicieux, alors que d'autres nous semblaient moralement discutables, par exemple, la disposition modifiant la loi sur les corporations commerciales canadiennes qui autorisait la saisie et la vente d'actions sans le consentement de leur propriétaire. Par contre, d'autres éléments du bill étaient carrément dangereux. La disposition qui prend maintenant la forme du bill C-102 est de celles qui sont carrément dangereuses. C'est précisément de cet aspect que je veux parler ce soir.

Le ministre a piqué ma curiosité quand il a dit qu'une des dispositions du bill prévoyait que l'une des deux chambres, le Sénat ou la Chambre des communes, pouvait présenter une résolution négative à condition que 30 députés ou 15 sénateurs en fassent la demande. Mais, hier soir, j'ai demandé à la Chambre qu'on me remette un exemplaire du bill qui avait été déposé par le ministre et j'ai constaté qu'il était possible de proposer une motion d'annulation qui était recevable si elle était signée par 50 députés ou par 20 sénateurs.

J'ai en main l'exemplaire qui, d'après les experts du Bureau, est la version du bill C-102 déposée à la Chambre. Voici ce que dit l'article 7(2):

> Le décret déposé dans les conditions prévues au paragraphe (1) entre en vigueur le trentième jour de séance suivant son dépôt, sauf si, avant le vingtième jour de séance suivant le dépôt, une motion adressée à l'une ou l'autre chambre en vue de l'annulation du décret et signée, selon le cas, par au moins cinquante députés ou vingt sénateurs, a été remise au président de la chambre concernée.

Lorsque j'ai posé cette question au ministre ce soir, il m'a dit qu'en fait le bill que nous étudions parle de 30 et de 50 signatures. En effet, dans la version imprimée du bill C-102 qui a été remise aujourd'hui au député, il y a eu un changement et l'on parle de 30 signatures de députés et de 15 signatures de sénateurs.

Cela soulève, selon moi, de sérieuses questions de procédure et les députés de ce côté-ci souhaitent peut-être qu'on leur dise où et avec l'autorisation de qui ce changement a été apporté alors que d'après les services du greffier, il est question dans ce bill qui a été déposé par le ministre à la Chambre et remis au député, de 50 signatures de députés et de 20 signatures de sénateurs. J'ignore qui a permis que ce changement soit apporté. Peut-être le ministre pourrait-il intervenir et nous donner des explications.

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, je ne saurais fournir d'explications particulières à la question soulevée par le député, car le bill C-102 que j'ai en main parle, comme je l'ai dit, de 30 signatures de députés et de 15 signatures de sénateurs. C'est le bill que le gouvernement a approuvé. Peut-être y a-t-il eu une erreur dans le dépôt ou dans la distribution. Je serais heureux de collaborer avec la présidence pour tirer cette question au clair. S'il y a un problème technique ou s'il y a une erreur à un endroit ou à un autre, je serais certainement heureux de dire tout de suite . . .

M. Beatty: Quel bill la Chambre étudie-t-elle?

M. Lalonde: . . . que lorsque le bill sera renvoyé au comité, le gouvernement proposera un amendement pour garantir qu'il s'agit bien de 30 députés et de 15 sénateurs.

M. Beatty: Je veux savoir de quel bill je parle.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, un problème se pose; en effet, le ministre, le gouvernement et d'autres députés ont peut-être sous la main un bill qui stipule 30 députés et 15 sénateurs, mais il n'empêche que du point de vue du compte rendu officiel de la Chambre, le bill déposé hier précisait 50 députés et 20 sénateurs. Nous sommes en droit de nous demander de quel bill la Chambre est saisie ou quel est le bill à l'étude. Le ministre ne peut pas nous donner l'assurance qu'il va modifier le bill qui n'est pas à l'étude à l'heure actuelle; c'est ce qu'il semble faire, toutefois.

Le ministre ne peut pas nous expliquer comment cette bévue s'est produite. J'ai du mal à comprendre comment le gouvernement a pu donner l'ordre d'imprimer le bill la première fois en stipulant dans cet article 50 députés et 20 sénateurs. Il y a eu manifestement ou bien une erreur typographique ou un changement de politique, parce que le texte de l'article que nous avons actuellement sous les yeux est différent de celui dont la Chambre a été saisie.

Je propose, à toutes fins utiles, si le gouvernement préconise la formule 30-15, que nous demandions le consentement unanime de la Chambre pour revenir sur ce point, afin de permettre au gouvernement de remplacer le bill déposé par celui qu'il veut débattre à la Chambre. Nous pourrions le faire du consentement unanime.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je vois le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) faire signe que oui. La présidence a en sa possession le bill qui, comme l'ont signalé les députés du Yukon (M. Nielsen) et de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty), parle de 50 députés et de 20 sénateurs. Si je comprends bien le sentiment général, la Chambre est d'accord pour que le ministre propose un amendement afin de corriger ces deux chiffres, et la Chambre discuterait sur l'article modifié. Est-ce bien ce que propose le député du Yukon?

M. Lalonde: Non, non.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, ce que je propose est légèrement différent. Je propose que le bill déposé à la Chambre soit retiré du consentement unanime de la Chambre et que le gouvernement dépose le bill dont nous sommes apparemment saisis et qui prévoit un nombre différent de députés et de sénateurs. Il faudrait que le ministre nous explique comment il se fait que les chiffres 50 et 20 qui figuraient dans le projet de loi déposé hier ne correspondent plus aux chiffres qui ont été fournis aujourd'hui. Est-ce là un changement voulu ou bien une erreur typographique? Le gouvernement s'est-il rendu compte que cette proportion n'était pas réaliste et que le rapport 30-15 était plus raisonnable? Le ministre nous doit une explication.

• (2040)

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député du Yukon (M. Nielsen) de nous avoir suggéré cette intéressante solution. Pour répondre à sa question, je ne puis pas lui fournir d'explications sur le fond, mais je vais devoir m'informer au sujet du second volet de sa question et je me ferai un plaisir de lui faire connaître, ainsi qu'à ses collègues, l'origine de cette erreur. Je peux toutefois dire dès à présent au député qu'en juin ou juillet dernier, nous avons présenté un premier projet où on parlait de 50 députés et de 20 sénateurs. Personne n'ayant protesté, nous avons conservé des chiffres dans le bill C-94.

Par la suite, toutefois, plusieurs députés—de mon caucus en particulier, et plusieurs sénateurs ont jugé que ces chiffres étaient trop élevés. On m'a conseillé de réduire ces chiffres afin que n'importe quel parti d'opposition à la Chambre, compte tenu de sa composition actuelle, puisse présenter une motion d'annulation. De la même façon, au Sénat le nombre serait suffisamment faible pour que l'opposition puisse également présenter une motion d'annulation du décret. Le gouvernement a tenu compte de ces démarches et de ces conseils et a décidé de ramener les chiffres du bill C-94 à 30 et à 15 au lieu de 50 et 20, comme c'était le cas à l'origine. Voilà pour l'explication de fond.

On a donné l'ordre aux rédacteurs du projet de remplacer les chiffres originels par ceux qui figurent dans le bill C-102. Je vais m'informer pour savoir pourquoi le changement n'a pas été apporté au bill qui a été présenté en première lecture. Si les députés sont d'accord, je me ferai un plaisir de substituer au texte présenté hier celui qui figure dans le bill C-102, où les chiffres mentionnés sont effectivement 30 et 15. Avec le consentement unanime de la Chambre, je suis tout disposé à prendre les mesures qui s'imposent.

M. Rose: Monsieur l'Orateur, au sujet du même rappel au Règlement, nous aimerions tous savoir comment s'est produite du jour au lendemain cette conversion sur le chemin de Damas. En ce qui concerne mon parti, nous croyons encore qu'on exagère en exigeant la signature 30 députés pour présenter une motion portant annulation. C'est beaucoup plus que ce qu'exige la loi sur l'administration du pétrole. Nous n'aimons pas du tout cette idée de motion. Nous avons entendu les remarques préliminaires à la présentation du bill C-102. Nous pouvons en débattre, mais les chiffres exacts doivent être examinés et cela peut avoir lieu durant le débat.

Le nouveau parti démocratique accepterait volontiers la proposition du député du Yukon (M. Nielsen). Toutefois, si le ministre est disposé à retirer le projet de loi qu'il présentait hier soir et à demander le consentement unanime pour présenter son projet de loi d'aujourd'hui, nous chercherions certes à lui faciliter les choses.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur la Chambre devra donner son consentement unanime aux deux étapes, soit pour le retrait du bill qui a été présenté et pour la présentation du bill dont les députés ont maintenant le texte, semble-t-il. Nous serions certes disposés, comme nous l'avions proposé, à donner notre assentiment, notamment à cause de l'humilité étonnante manifestée par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde).

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, le député découvre des qualités qui ont toujours existé. Je suis ravi qu'il y soit de plus en plus sensible. A partir de cette suggestion, s'il est entendu que l'on enchaînera à la même étape avec l'étude du texte que les députés ont en main, je propose que le bill qui est sur le bureau soit remplacé par le texte que les députés ont en main.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Les députés ont entendu la motion. Y a-t-il consentement unanime?

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, il faut préciser que le bill est remplacé par celui que l'on est en train de distribuer aux députés.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) propose:

> Que le projet de loi C-102 qui a été déposé hier ne soit plus soumis à l'étude de la Chambre des communes mais qu'il soit remplacé par celui que l'on distribue en ce moment aux députés.

Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, la présidence doit aussi prendre note qu'il découle de l'ordre des travaux dont nous venons de convenir que le temps que le ministre et que le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) ont consacré au bill C-102 jusqu'à maintenant sera déduit de la période maximale à laquelle ils ont droit en vertu de l'ordonnance que la Chambre a adoptée concernant les bills sur l'énergie.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Voilà qui complique la tâche de la présidence. Sauf erreur, le député du Yukon (M. Nielsen) fait allusion au temps de débat global qui a été alloué pour l'étude des bills. Je ne sais pas exactement depuis quand dure le débat. Peut-être pourrions-nous convenir que nous avons déjà consacré 20 minutes à l'examen de cette édition du bill C-102, version qui n'existe plus?

M. Nielsen: Le greffier tient le compte.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député signale que le compte rendu indiquera le temps écoulé, et qu'on ajoute ce temps au temps global prévu à l'ordre précédent de la Chambre. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Nielsen: Je suis encore plus raisonnable que cela, monsieur l'Orateur. Je propose en effet que le temps déjà passé à discuter le bill bidon soit appliqué au vrai bill.

M. Rose: Puisque nous n'allons nulle part de toute façon, monsieur l'Orateur, j'estime utile de signaler à la présidence que le sort du bill sera définitivement fixé le 30 juin, quoi que nous fassions d'ici là.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre a entendu la proposition du député du Yukon. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, maintenant que nous avons ramassé les pots cassés du ministre, je tiens à ce qu'il ne subsiste absolument aucun malentendu pour le ministre ou tout député de la Chambre: les députés de mon parti s'opposent au projet de loi tel qu'il a été présenté par le ministre. Nous nous opposons au projet de loi tel qu'il est libellé aujourd'hui, car il semble dangereux. Nous croyons qu'il ne mérite pas l'appui des Canadiens, ni celui des députés.

Je crois important de souligner ce que le ministre a tenté de faire. On pourrait utiliser une autre comparaison. Le projet de loi qui a été présenté hier à la Chambre des communes était un avant-projet datant du 26 mars. Quelque part entre le 26 mars et aujourd'hui, le gouvernement a changé d'idée sur cette question de résolution négative. Il a décidé de tenter d'abaisser le nombre des députés dont l'appui est nécessaire à la présentation d'une résolution négative.

Il y a lieu de comparer ce bill à celui de la sécurité énergétique, qui a divisé le Parlement pendant deux semaines et empêché les députés de s'acquitter de leurs fonctions. Dans ce bill-là, il n'était pas du tout prévu de donner à l'une ou l'autre des Chambres la possibilité d'adopter une résolution portant annulation. Au contraire, il y a eu toute une série de revirements du ministre, qui a fini par comprendre que s'il laissait le bill en l'état, il ferait connaître à tous les Canadiens que son but était d'en finir avec le Parlement.

Dans mes observations de ce soir, je veux montrer que, malgré les façons qu'il y met et les apparences de la démocratie parlementaire, ce que le ministre cherche à imposer ici, c'est un très dangereux précédent. Il cherche à saper le contrôle parlementaire des dépenses publiques. Il cherche à créer un mécanisme qui permettrait ultérieurement la libre prolifération des sociétés de la couronne.

Que fait ce bill, monsieur l'Orateur? Tout d'abord, il dispose que le gouvernement pourra constituer à l'avenir un nombre indéfini de sociétés d'État, surtout dans le domaine énergétique, je suppose. Mais comme je le dirai tantôt, il est possible que leur domaine d'activité s'éloigne fort de ce premier centre d'intérêt. La politique proposée, c'est la libre prolifération des sociétés de la Couronne. Cette politique a déjà été condamnée par le comité permanent des comptes publics, par le Vérificateur général, par la commission Lambert et par des députés de tous les partis. Je vois que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) quitte la Chambre. Je ne le lui reproche pas de chercher à s'esquiver quand nous abordons une question qui relève directement de sa compétence.

• (2050)

Six mois après l'arrivée au pouvoir du gouvernement Clark nous avons présenté au Parlement un projet de loi complet permettant d'exiger des comptes des sociétés de la Couronne et d'exercer sur elles un certain contrôle. Et pourtant, plus de deux ans après la reprise du pouvoir par le gouvernement libéral, deux années au cours desquelles le président du Conseil privé (M. Pinard) n'a cessé de nous assurer qu'il prenait la question au sérieux, nous n'avons toujours pas de mesure législative complète visant à protéger les droits du Parlement et à mettre en place le genre de responsabilité et de contrôle financier recommandé par la Commission Lambert, le comité des comptes publics et le vérificateur général lui-même.

Le problème nouveau n'est pas d'hier, monsieur l'Orateur. Déjà, dans son rapport annuel de 1976, le vérificateur général avait signalé la déficience des contrôles financiers et des comptes exigés des sociétés de la Couronne. Cela fait près de six ans, et la situation ne s'est pas améliorée. Elle n'est pas meilleure qu'elle était après la suite d'incidents qui a amené la tenue d'enquêtes spéciales sur l'EACL, Air Canada, Polysar ou d'autres sociétés que l'on estimait avoir pris des mesures indignes d'une société de la Couronne. Au cours de cette période, à l'exception des neuf mois pendant lesquels nous avons exercé le pouvoir, on n'a pas vraiment fait d'effort pour appliquer un régime de contrôle et de responsabilité aux sociétés de la Couronne.

Qui plus est, monsieur l'Orateur, nous ne savons même pas officiellement combien de sociétés appartiennent entièrement à la Couronne. Hier soir, j'ai demandé au président du Conseil du Trésor, de qui pourtant relèvent les sociétés de la Couronne, combien de sociétés le gouvernement possédait entièrement. Il m'a répondu qu'il ne le savait pas, qu'il était incapable de me le dire, et qu'il allait tenter d'en établir le compte.

M. Lalonde: C'est exactement ce qu'il est parti faire.

M. Beatty: Selon l'estimation la plus exacte, le gouvernement devrait posséder entièrement à l'heure actuelle environ 170 sociétés de la Couronne. Mais c'est seulement une estimation: nous n'avons aucun moyen de nous en assurer. Le fait est que les sociétés de la Couronne ne figurent pas toutes aux annexes de la loi sur l'administration financière, ce que maints groupes qui ont étudié la question ont pu constater. Le Parlement n'a aucun moyen de savoir combien le gouvernement du Canada possède de sociétés, ce qui en dit long sur la capacité des députés de tous les partis d'assumer leurs responsabilités au nom de leurs électeurs. Nous nous sommes donc trouvés dans une position fort précaire pour protéger les intérêts des Canadiens, protéger l'intrégrité des deniers publics et représenter convenablement nos électeurs dans ces questions d'intérêt public.

La première conséquence de ce projet de loi, monsieur l'Orateur, ce sera de permettre la création d'un nombre illimité de sociétés de la Couronne. Et le président du Conseil du Trésor serait d'accord avec ces agissements. Voici comment on fera. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ira voir trois de ces collègues pour leur demander de signer un décret. La signature de quatre membres du cabinet constituera l'autorisation nécessaire à un décret. Ainsi, le ministre aura tout le pouvoir de mettre en marche le mécanisme visant à créer autant de nouvelles sociétés de la Couronne qu'il le voudra.

La mesure suivante, le ministre l'a prévue dans la nouvelle version du projet de loi. Le décret, déposé au Parlement, nous sera présenté. Les députés et les sénateurs parlementaires que leur nombre doive être de 50 et 30 ou de 15 et 20, pourront alors signer une résolution portant annulation du décret, la présenter au Parlement et demander la tenue d'un vote. Voilà la concession symbolique faite par le ministre à la démocratie parlementaire. C'est ainsi qu'il conçoit la surveillance des sociétés de la Couronne par le Parlement.

Une voix: Un plan merveilleux.

M. Beatty: Nous pourrons proposer une résolution négative et débattre la question pendant trois heures aux Communes. Supposons un instant, monsieur l'Orateur, que le ministre veut dépenser un milliard de l'argent des contribuables pour acheter une nouvelle société et la convertir en société de la Couronne. Comment s'y prendrait-il? D'abord par un décret du conseil l'autorisant à le faire, qu'il déposerait à la Chambre. Si des députés s'opposaient au projet du gouvernement nous aurions trois heures pour en discuter. Sans être saisis d'aucun projet de loi, sans avoir de précisions sur le mandat éventuel de la société de la Couronne, sans restreindre du tout le pouvoir du gouvernement d'agir ainsi, nous n'aurions que trois heures pour nous demander s'il convient d'employer l'argent des impôts à cette fin.

Supposons, monsieur l'Orateur, que dans ces trois heures, une majorité de députés soulèvent des objections, parviennent à convaincre leurs collègues de voter pour que le décret soit annulé, pour que le gouvernement ne soit pas autorisé à constituer une nouvelle société d'État et à lui consacrer peut-être un milliard des fonds publics. Que se passerait-il? Monsieur l'Orateur, d'après le bill, la motion que nous avons adoptée à la Chambre serait envoyée au Sénat qui disposerait du même temps pour l'étudier. Si une majorité de sénateurs approuvaient la décision prise par une majorité de députés, et refusaient donc au gouvernement le droit de dépenser des fonds publics de cette façon, le décret serait nul et non avenu; il serait supprimé et le gouvernement ne pourrait pas continuer. Mais—et c'est là l'entourloupette intéressante—si le Sénat

n'est pas d'accord avec les députés, et n'approuve donc pas la motion présentée à la Chambre, le gouvernement aura cette autorisation.

Voilà une question constitutionnelle intéressante, monsieur l'Orateur, et le ministre serait bien inspiré de l'examiner de très près. Nous nous retrouverions dans la situation où le gouvernement devrait demander au Sénat de l'autoriser à dépenser des centaines de millions voire des milliards de dollars provenant des recettes fiscales. Je me permets de faire remarquer au président du Conseil du Trésor et au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources . . .

M. Huntington: Qui ne se trouve pas ici.

M. Beatty: . . . que la constitutionnalité de cette mesure est fortement douteuse. Le gouvernement cherche donc à accomplir quelque chose que le Sénat n'a nullement le droit de faire: soit autoriser la dépense de fonds publics. S'il y parvient, il est tout à fait possible que les tribunaux canadiens s'y opposent en disant que le gouvernement cherche à prendre une décision qu'il n'est pas autorisé à prendre. Il essaie, dans ce bill, de conférer des pouvoirs au Sénat que ce dernier n'a pas actuellement.

Même si ce n'était pas le cas, monsieur l'Orateur, même si la constitutionnalité de cette mesure n'était pas sujette à caution, le principe demeurerait certainement en soi odieux. Au lieu de présenter au Parlement un bill précisant le mandat d'une société de la Couronne, au lieu de permettre qu'il fasse l'objet d'un débat ou qu'il soit renvoyé à des comités permanents de la Chambre où des témoins pourraient venir comparaître, au lieu de nous permettre de voter sur ces mesures et de les rejeter si bon nous semble, le gouvernement fait l'inverse et dit ce soir que si nous adoptons cette mesure, nous accordons en fait au gouvernement à tout jamais carte blanche et l'autorisons à faire tout ce qu'il veut sauf si une majorité des deux Chambres se dégage dans un cas précis pour dire au gouvernement: «Non, vous ne pouvez pas faire cela».

J'aurais aimé que vous soyez là, monsieur l'Orateur, quand j'ai échangé quelques mots avec le président du Conseil du Trésor. Je lui ai demandé s'il approuvait cette mesure puisqu'il était chargé de rendre les sociétés de la Couronne comptables au Parlement. Nous avons été laissés de côté, comme l'a signalé le vérificateur général ainsi que certains députés à de nombreuses reprises. Je lui ai demandé s'il trouvait que le rôle dévolu au Parlement dans ce projet de loi était satisfaisant. Il a répondu oui pour deux raisons. En premier lieu, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne peut pas unilatéralement constituer en corporation une nouvelle société de la Couronne; il aurait besoin du consentement d'au moins trois autres membres du cabinet. Ce consentement serait sans doute difficile à obtenir. En deuxième lieu, monsieur l'Orateur, il a affirmé que le Parlement donne son consentement. Si nous adoptions le bill C-102 ce soir, nous accepterions que désormais le ministre, s'il le veut, constitue en corporation une nouvelle société de la Couronne. Le ministre dit: «Cela est satisfaisant, cela signifie que le Parlement a été suffisamment consulté.»

Si le président du Conseil du Trésor trouve la situation satisfaisante, s'il croit que cela suffit et que le Parlement s'acquitte de sa responsabilité quand il accorde simplement carte blanche au ministre, je lui demande alors: «Pourquoi débattons-nous les autres projets de loi. Au début de chaque session parlementaire, pourquoi n'adopterions-nous pas simplement un projet de loi déléguant au gouvernement le pouvoir d'agir à sa guise»? Cela semble ridicule n'est-ce pas? Cela semble même un sujet de discussion très étrange. Néanmoins, c'est précisément ce qui se passe dans ce cas-ci.

• (2100)

M. King: C'est dégoûtant!

M. Beatty: Nous n'agissons pas ainsi parce que nous croyons que le Parlement est chargé non simplement de consentir au gouvernement le pouvoir étendu d'agir à sa guise, mais qu'il est aussi chargé au nom de nos commettants et des Canadiens d'étudier des mesures précises dont le gouvernement le saisit, d'interroger minutieusement le gouvernement, de proposer des amendements et de recommander des améliorations avant que le gouvernement n'agisse en vertu de cette autorité. C'est une grave lacune dans ce projet de loi. Le président du Conseil du Trésor ne peut espérer que personne ne le prenne au sérieux s'il prétend que le principe de la responsabilité est respecté, que la façon de procéder suivie pour rétablir la présence du Parlement dans ce projet de loi permet aux député de s'acquitter de leur travail.

M. King: Entendez-vous, Donald?

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, même si les députés ne sont pas appelés à se prononcer sur ce bill pour définir les objectifs de cette société de la Couronne, il serait certes avantageux qu'ils le soient. Sans doute Votre Honneur se souvient-il que la socité VIA Rail a été constituée en société de la Couronne au moyen d'un crédit de un dollar figurant dans le budget. Dans deux rapports annuels successifs, le président de VIA Rail écrit que l'une des plus grandes difficultés auxquelles sa société ait à faire face provient du fait que son mandat n'a jamais été défini. La société ignore ce que le Parlement et le gouvernement attendent d'elle.

Plus d'une fois, le comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires a recommandé dans son rapport au gouvernement de remettre cela s'il tient à constituer les services ferroviaires voyageur en société de la Couronne. Le gouvernement pourrait présenter à la Chambre un bill tendant à définir le mandat de la société. Nous ne pourrons plus agir ainsi à l'avenir dans le domaine de l'énergie. Nous en serons empêchés en tant que députés. Nous devons donc nous poser la question suivante: si le gouvernement doit financer une société de la Couronne ou acheter une société privée, le Parlement n'a-t-il pas le pouvoir d'interroger le ministre sur la façon dont il dépense l'argent, de l'en tenir responsable, et d'exiger de lui qu'il fournisse des explications satisfaisantes? La réponse est négative. Pourtant, cela ne transparaît pas dans le bill C-102. Votre Honneur doit situer le problème dans le contexte du bill C-94 sur la sécurité énergétique qui a été retiré et démembré, pour être scindé en plusieurs projets de loi. En juxtaposant l'article autorisant la création d'un nombre illimité de sociétés de la Couronne aux dispositions du bill C-94 relatives au Compte d'accroissement du taux de propriété canadienne, c'est-à-dire à l'article 65.26, on constate que le gouvernement, par l'intermédiaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, peut dépenser l'argent se trouvant dans le Compte d'accroissement du taux de propriété canadienne, qu'il peut se servir de l'argent puisé dans les poches des contribuables et le

verser, dans un compte à part. Cet argent peut servir à acheter les actions d'une nouvelle société—Voici ce que dit l'article 65.26(3)b):

> . . . sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil et conformément aux conditions pouvant être prescrites sur la recommandation du Ministre et du ministre des Finances, les sommes que requiert le Ministre pour investissement dans des actions, débentures, obligations ou autres titres de créance d'une personne quelconque, en vue d'accroître, au moyen de l'acquisition d'actions et de biens, la participation canadienne publique dans l'industrie du pétrole et du gaz au Canada ou en vue de rembourser les frais ou les emprunts faits à cette fin.

Si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources veut créer ou acheter une autre compagnie pétrolière ayant un capital de plusieurs milliards de dollars ou une société qui exerce son activité dans un secteur annexe à l'énergie, il lui suffit de puiser l'argent nécessaire dans le Compte d'accroissement du taux de propriété canadienne et de l'utiliser à sa guise pour acheter cette nouvelle société de la Couronne, ou il peut tout simplement constituer une nouvelle société de la Couronne conformément aux dispositions de la loi sur les corporations commerciales canadiennes.

Cela signifie qu'encore une fois, on court-circuite le Parlement pour dépenser quelques milliards de dollars des deniers des contribuables. On ne laisse pas au Parlement l'occasion de protéger l'argent de nos électeurs, dont nous sommes les fiduciaires. On nous empêche de nous acquitter de nos obligations. Est-ce de cette façon que le ministre envisage de remettre le Parlement au travail, et de s'assurer que ce dernier est en mesure de s'acquitter de ses obligations? Et bien, quelles sont ces obligations? Nous n'en savons rien. Quand la Commission Lambert, la Commission royale d'enquête sur la gestion financière et l'imputabilité, s'est penchée sur la question du contrôle des sociétés d'État, elle a été très explicite. A la page 333 du rapport, elle déclare:

> Idéalement, le Parlement devrait approuver le mandat de chacune des sociétés d'État . . .

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Je poursuis:

> . . . comme c'est en fait le cas lorsqu'on adopte des lois individuelles pour les établir. La participation du Parlement au moment de leur création ne garantit nullement, toutefois, que le mandat déterminera clairement la nature de la tâche, les objectifs à atteindre et les pouvoirs à être délégués.

La Commission insiste plus loin sur ce point. Ainsi, à la page 334, elle ajoute:

> Le Parlement devrait accorder son approbation préliminaire, dans la loi constituante ou dans la loi ministérielle, pour permettre à un ministre de recommander au gouverneur en conseil la constitution d'une société en vertu de la loi sur les corporations commerciales canadiennes.

La commission Lambert a recommandé l'adoption d'un régime semblable en ce qui concerne les filiales des sociétés d'État. Si le président du Conseil du Trésor devait prendre la parole ce soir, il dirait que c'est sûrement ce que nous sommes en train de faire ce soir, et qu'avec cette loi, nous affirmons que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pourra précisément le recommander. J'invite le ministre à parler au juge Lambert et à lui demander si, quand celui-ci a parlé de la necessité pour le Parlement d'obtenir d'abord l'approbation, il voulait parler d'un chèque en blanc tiré sur le compte des contribuables de notre pays.

M. King: C'est totalement irresponsable.

M. Beatty: Le gouvernement remet sérieusement en question l'aptitude qu'a le Parlement de protéger le gousset public. Il convient de se demander si l'argent des contribuables peut encore être plus mis à mal qu'il ne l'a été. Après que le ministre eut court-circuité le Parlement en créant ces nouvelles sociétés de la Couronne, après qu'il les eut financées grâce aux fonds de la caisse de canadianisation qui ne figure pas dans les prévisions budgétaires du Parlement et sur lesquels celui-ci n'a pas à se prononcer, il ne reste plus grand chose aux Canadiens. Pourtant, ce n'est pas le cas. Si on lit le bill C-102, on s'aperçoit qu'en vertu de l'article 1 le paragraphe 3 suivant sera ajouté à l'article 6 de la loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources:

> Ces sociétés sont, à toutes fins, mandataires de Sa Majesté et ne peuvent exercer qu'à ce titre les pouvoirs dont elles sont investies.

C'est un langage plutôt sibyllin, auquel le Canadien moyen ne trouverait pas nécessairement à redire. Mais qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire qu'on crée une société de la Couronne dont les contribuables de notre pays seront responsables si le gouvernement agit par malheur de façon irresponsable. A la fin de la journée, ce seront nos concitoyens qui devront payer la facture. Toutes les dettes que contractent ces sociétés de la Couronne créées en vertu de ce bill deviendront des obligations financières pour le gouvernement du Canada. En conséquence, ce sont les contribuables de notre pays qui devront les éponger.

On s'aperçoit une fois de plus que si le Parlement ne se branche pas, les contribuables se font arnaquer. La chose intéressante c'est que ces sociétés de la Couronne seront constituées en sociétés en vertu de la loi sur les corporations commerciales canadiennes. La décision d'accorder à cette société le statut de société de la Couronne va directement à l'encontre des principes de ladite loi. C'est le principe de la responsabilité limitée. Si Votre Honneur constituait aujourd'hui en société une entreprise privée qui faisait par la suite faillite, ses actionnaires ne seraient pas responsables de ses dettes. Le principe de la responsabilité limitée est prévu dans la loi sur les corporations commerciales canadiennes. Mais il y a ici une différence. Les actionnaires de ces sociétés de la Couronne, c'est-à-dire les Canadiens, seront responsables de tout le passif accumulé par ces nouvelles sociétés de la Couronne agissant en qualité de mandataires de Sa Majesté.

Nous constatons donc encore une fois que le Parlement prend des engagements au nom des Canadiens sans pouvoir y prendre une part directe, sans avoir la possibilité de tenir un débat en règle ni celle d'apporter des amendements et de faire des propositions précises. Comme si cela n'était pas suffisamment déplorable, nous devrions certes nous demander si le ministre avait raison. S'il s'appuyait sur des faits. Je vais choisir soigneusement mes mots. S'en tenait-il aux faits quand il a dit plus tôt à la Chambre que ces sociétés se limiteraient au domaine énergétique? Quand on pose cette question au ministre, il invite à se reporter au bill, à l'article 1, alinéas *c*), *d*), *e*) et *f*). Il les a lus. Ils concernent tous l'énergie. Ce qu'il soutient, c'est que ces nouvelles sociétés de la couronne devront se borner étroitement au domaine énergétique. Est-ce vrai? Pas du tout, monsieur l'Orateur. Les sociétés de la couronne, du fait qu'elles seront constituées par application de la loi sur les corporations commerciales canadiennes, auront la personnalité juridique. Cela veut dire qu'elles pourront aborder tout domaine qui leur plaira: l'énergie privée, les transports, acheter des sociétés d'aviation, des stations radio, des journaux. Si elles veulent contrôler les approvisionnements, elles peuvent s'acheter une usine de papier. Tout cela est autorisé par la loi sur les corporations commerciales canadiennes. Les articles qui énumèrent les divers pouvoirs très larges que ces sociétés pourront exercer dans le domaine énergétique n'empêcheront en rien les sociétés d'aborder de nouveaux domaines.

• (2110)

Que faisons-nous, monsieur l'Orateur? Nous donnons carte blanche pour dépenser les fonds publics et créer de nouvelles sociétés de la Couronne en nombre illimité, non pas pour le seul secteur énergétique mais avec pouvoir d'aborder n'importe quel domaine, au pays et à l'étranger, et quand elles le voudront. Voilà ce que ce bill va faire. Avec tout le respect qui lui est dû, je dirai au ministre, parce qu'il affirme en Chambre que cela serait limité au domaine énergétique, je lui dirai de consulter ses conseils juridiques, parce que la situation est tout autre. Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que la Chambre ait lieu de voter des projets de ce genre.

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Si nous tenons à nous acquitter de nos fonctions, nous avons l'obligation d'exiger, au nom de nos commettants, que le ministre précise quelles sociétés de la Couronne il entend créer, quelle sera leur mission, combien cela coûtera aux contribuables, et comment leurs pouvoirs seront limités. Cela, nous ne le savons pas. On demande au Parlement de donner carte blanche.

Supposons le cas où de nouvelles sociétés de la couronne voudraient s'en tenir à ce que le ministre a dit. Supposons que quelqu'un consulte le hansard et apprenne qu'en dépit de la loi sur les corporations commerciales canadiennes, le ministre a dit que ces sociétés se limiteraient au domaine énergétique, aux pouvoirs incroyablement vastes accordés au domaine énergétique. Et quoi? Qu'est-ce que pourra faire une société de la couronne qui veut s'en tenir au domaine énergétique tout en s'occupant d'autre chose? Ce qu'elle poura faire? Elle pourra créer une filiale. De par la loi sur les sociétés commerciales canadiennes, cette société de la couronne peut constituer une filiale dans n'importe quel domaine. Le ministre nous dit que c'est nous qui avons le contrôle. Le président du Conseil du Trésor s'est laissé séduire par cette idée hier soir. Le gouvernement aura un moyen de contrôle, nous dit-on.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne peut pas créer une nouvelle société de la Couronne sans l'approbation du gouverneur en conseil. Le gouverneur en conseil devra-t-il donner son approbation lorsque ces nouvelles sociétés de la Couronne constitueront des filiales? Non. Le bill ne dit rien là-dessus. En vertu de la loi sur les corporations commerciales canadiennes, les sociétés pourront former autant de nouvelles filiales qu'elles voudront. Le Parlement devra-t-il être consulté? Le décret, qui n'existe pas, sera-t-il déposé au Parlement afin que nous puissions discuter de la question de savoir s'il convient d'autoriser la création de telles filiales? Non. Il n'y a pas de décret. Il ne peut pas être déposé au Parlement. Nous n'avons même pas le pouvoir très restreint de présenter une résolution contraire, comme le ministre l'a proposé.

Ces filiales peuvent se lancer dans n'importe quel domaine, elles peuvent contracter des dettes au nom de Sa Majesté, elles peuvent aller beaucoup plus loin que le Parlement ne le voulait. Le Parlement ne pourra pas intervenir.

Une voix: Quelle honte!

M. Beatty: Le Parlement ne pourra pas intervenir parce que cette question ne sera pas soulevée au Parlement. Elle ne sera pas présentée au président du Conseil du Trésor. Dans le cas des filiales, celui-ci n'aura pas l'occasion d'être l'un des trois ministres de la Couronne qui signeront un décret du conseil avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources parce qu'il n'y aura pas de décret du conseil.

Comment peut-on demander au Parlement d'approuver une mesure de ce genre? Est-ce une bonne chose? Nous acquittons-nous de nos obligations? Le président du Conseil du Trésor, qui est chargé depuis deux ans de mettre au point des mesures globales et de rendre les sociétés de la Couronne comptables de leur activité, fait-il bien son travail?

Une voix: Non! Il devrait avoir honte.

M. Beatty: Quand le président du Conseil du Trésor était simple député, quel était son rôle au Parlement? Il était président du comité des comptes publics. Aucun autre comité n'a présenté plus de rapports que le comité des comptes publics pour signaler aux députés qu'il fallait prendre des mesures pour rendre les sociétés de la Couronne comptables. C'était à l'époque où le président du Conseil du Trésor était simple député et pouvait avoir des idées à lui. Maintenant qu'il fait partie du cabinet, il n'a pas le droit d'exprimer ses idées et il doit défendre les décisions du cabinet. C'est lui que le premier ministre (M. Trudeau) a chargé d'instaurer un mécanisme pour rendre les sociétés de la Couronne comptables de leurs activités. Voilà comment il propose de rendre des comptes. Voilà le rôle qu'il assigne au Parlement.

Une voix: Il devrait avoir honte.

M. Beatty: Voilà comment, selon lui, il doit veiller sur l'argent des contribuables. Nous sommes en droit, monsieur l'Orateur, de lui demander ce qu'il a fait depuis deux ans.

Il n'en a dit mot. Dans son intervention de tout à l'heure, il n'a pas dit quelle était son intention ni quels types de sociétés de la Couronne on allait créer. Le président du Conseil du Trésor pourrait peut-être nous dire, dans le cadre de ce débat, si la question a été discutée en cabinet et si les membres du gouvernement savent quelles sociétés de la Couronne vont être créées. Le sait-il? Si oui, il pourrait nous le faire savoir. Dans le cas contraire, comment peut-il s'attendre à ce que les députés le prennent au sérieux quand il nous demande d'appuyer le projet de loi?

Monsieur l'Orateur, je n'arrive pas à comprendre que le président du Conseil du Trésor puisse se dégager de toute responsabilité dans cette affaire.

Les agissements de certaines sociétés de la Couronne ces dernières années prouvent la véracité des affirmations de M. Lambert, du Vérificateur général et des membres du comité des comptes publics. C'est la preuve du bien-fondé des questions qui ont été posées ici même ces derniers jours au sujet de la Société Uranium Canada, société de la Couronne qui agit au nom du gouvernement, et que ce même gouvernement accuse d'avoir constitué un cartel de l'énergie, mais qui prétend ne pas pouvoir être poursuivie en se retranchant derrière l'immunité de la Couronne. C'est la preuve que tant que nous ne contrôlerons pas suffisamment les agissement de certaines sociétés de la Couronne, nous ne remplirons pas véritablement notre tâche.

L'affaire de l'EACL prouve, monsieur l'Orateur, que les députés n'ont pas suffisamment surveillé les agissements de cette société. Nous aurions dû pouvoir le faire.

Une voix: Et l'affaire Polysar!

M. Beatty: L'affaire Polysar ou l'affaire d'Air Canada sont deux autres excellents exemples. Dans le cas d'Air Canada, les membres du conseil d'administration de la société d'État ont mis en place une nouvelle société qui a coûté 9 millions aux contribuables. Si l'on veut qu'ils puissent accomplir leur devoir, faut-il chercher d'autres raisons de donner aux députés un rôle à jouer en leur accordant une certaine part de responsabilité sur la façon dont cet argent est dépensé?

Je demande au président du Conseil du Trésor quel meilleur exemple lui fallait-il que Consolidated Computer, qui, sauf erreur—et qu'il me reprenne si je me trompe—était en fin de compte la propriété intégrale du gouvernement du Canada, alors que ce dernier a pris à son compte des dettes atteignant 100 millions de dollars.

Une voix: Cent cinq millions.

M. Beatty: Oui, 105 millions. Quelles autres preuves nous faut-il encore pour prétendre que chaque fois que des deniers publics sont dépensés, le Parlement du Canada devrait pouvoir s'assurer qu'ils le sont à bon escient et que le président du Conseil du Trésor ou les ministres de la Couronne sont à même de s'acquitter d'une charge publique tout en veillant à ce que les deniers publics soient judicieusement dépensés?

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Lorsque les ministériels nous demandent d'appuyer cette mesure, lorsqu'ils nous demandent que des sommes illimitées soient dépensées à l'avenir sans l'approbation du Parlement, quand ils se disposent à créer un nombre infini de sociétés de la Couronne, qu'ils parlent un peu de Consolidated Computer avec leurs électeurs qui sont en train de perdre leur ferme, leur maison, leur commerce, ou leur emploi, le gouvernement du Canada se bornant à dire qu'il n'a pas assez d'argent pour les aider? Comment pourront-ils justifier les 100 millions perdus à relancer Consolidated Computer à cause de l'incurie du gouvernement?

Une voix: Cent vingt-cinq millions.

M. Beatty: On dit 125 millions. Comment pourront-ils convaincre leurs électeurs qu'il n'y a plus d'argent parce que le gouvernement l'a dépensé, qu'il l'a jeté par les fenêtres, qu'il l'a donné à Consolidated Computer?

Une voix: Ils s'en fichent.

M. Beatty: Aucun ministre ne devrait pouvoir se présenter à la Chambre et nous demander sérieusement de voter une mesure comme celle-ci qui touchera ainsi les contribuables canadiens. Il me semble, monsieur l'Orateur, que cette mesure constitue un dangereux empiètement sur le Parlement. En effet, on est en train d'établir une règle qui permettra à tout gouvernement, si jamais quelqu'un conteste la légitimité des sociétés de la Couronne, de répondre que le gouvernement l'a approuvée. Ils peuvent prétendre que le Parlement a donné son accord. Ils peuvent nous renvoyer au bill C-102, le blanc-seing que nous avons signé pour le gouvernement. Ils pourront constamment invoquer que le Parlement l'a approuvé. Il y a certainement lieu de nous demander, avant que le Parlement ne l'approuve, comment ce pouvoir servira-t-il dans le futur.

• (2120)

Le plus incroyable, c'est que lorsque le premier ministre prend la défense de ministres de la Couronne pour diverses questions, il affirme que le ministre visé a assumé ses responsabilités, qu'il a fait ce que le Parlement lui a demandé de faire quand il lui en a accordé le pouvoir. Cela s'est produit à diverses reprises. Chose certaine, lorsqu'à l'avenir le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources créera de nouvelles sociétés d'État et qu'il contractera de nouvelles dettes au nom des contribuables canadiens, le premier ministre dira que son ministre s'acquittait des obligations que lui avait confiées et imposées le Parlement.

Le Parlement n'impose ce soir aucune obligation au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le Parlement se contente de signer un blanc-seing lui permettant de dépenser les deniers des contribuables comme bon lui semble, d'étendre l'intervention du gouvernement à des domaines auxquels il ne participe pas directement aujourd'hui sans l'approbation spéciale du Parlement. En souscrivant à ce projet de loi, nous négligeons nos responsabilités.

Quand l'impasse parlementaire a pris fin il y a quelques semaines, après que les sonneries se furent fait entendre durant deux semaines et que le Parlement eut été paralysé, la première question inscrite à l'ordre du jour de la Chambre a été celle de la réforme parlementaire. Vous occupiez le fauteuil, monsieur l'Orateur, quand les députés de tous les partis se sont levés pour manifester leur appui au Parlement. D'après eux, il s'imposait de procéder à la réforme de cette institution pour assurer aux députés de pouvoir accomplir le travail pour lequel ils avaient été élus. On avait dit alors que l'acte accompli par les électeurs de Thunder Bay quand ils ont élu mon collègue, par les électeurs de Vancouver, quand ils ont élu mon autre collègue, et par les électeurs de Wellington-Dufferin-Simcoe, quand ils m'ont élu, était important car nous avons tous un rôle à jouer. Nous avions dit que l'exercice de ce droit de vote était important et très significatif et que le Parlement devrait pouvoir s'acquitter des obligations dont les électeurs l'avaient chargé.

Nous avons tous beaucoup parlé de réforme parlementaire, de notre responsabilité et de notre devoir vis-à-vis du pays et de nos électeurs. De quel genre de réforme parlementaire le gouvernement peut-il parler, quand la plus importante réforme vise à limiter le pouvoir législatif du Parlement à l'avenir? Il se signe un chèque en blanc, s'autorisant à faire pratiquement n'importe quoi à l'égard des sociétés de la Couronne. Il s'assure que le Parlement, déjà impuissant aujourd'hui, le sera encore plus demain.

Nous ne faisons que renoncer au peu de pouvoir que nous avaient laissé les membres de l'exécutif. Voilà leur notion de la réforme parlementaire. Voilà comment devraient agir à leur avis les députés et les sénateurs. Voilà ce que devraient faire les députés libéraux de l'arrière-ban, qui n'ont aucun pouvoir pour examiner ce genre de questions.

Les députés de tous les partis ont eu la possibilité de prendre part à ce débat. Nous avons tous fait consigner des remarques au compte rendu, en disant que nous voulions renforcer le Parlement, le rendre plus vigoureux en faire une tribune où se prennent les décisions cruciales pour l'avenir du Canada.

Il incombe à tous ceux qui ont participé au débat et à tous les députés qui lisent ce bill de se demander en leur âme et conscience s'ils servent les intérêts du Parlement et de leurs électeurs en renonçant définitivement à ce pouvoir. Devrions-nous adopter cette mesure qui est sans doute anticonstitutionnelle, chose qui est incontestablement anti-parlementaire? Elle est manifestement contraire à l'esprit du Parlement et amoindrit son rôle. Elle va à l'encontre des recommandations des comités parlementaires, d'une commission royale d'enquête, du Vérificateur général et des déclarations de divers gouvernements, non seulement celui des conservateurs mais également le gouvernement libéral, celui d'avant 1979 et celui d'aujourd'hui, dont le président du Conseil du Trésor a la haute main sur les sociétés de la Couronne.

Nous devons nous demander si nous faisons notre travail en permettant l'adoption de cette mesure. Lorsque le vote aura lieu, les députés de notre parti voteront contre le bill. A mon avis, les députés des autres partis qui ont du respect pour le Parlement et le sens de leurs responsabilités vis-à-vis des Canadiens, devront se joindre à nous pour s'opposer à l'adoption de cette mesure.

Énergie, Mines et Ressources

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je participe au débat de ce soir. Je félicite le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) de son excellent discours. Comme son parti, le mien n'a pas l'intention de soutenir cette mesure.

J'avoue que cette dernière nous intrigue à plusieurs égards. Par exemple, nous sommes d'accord pour qu'une société de la Couronne fasse, comme le prévoit l'article 1, un certain nombre de choses dans le domaine énergétique sur le plan de la prospection, de la mise en valeur, de la production, du collectage, du raffinage et du traitement. Nous sommes bien d'accord pour qu'on diffuse et commercialise la technologie relative aux économies d'énergie. Je ne vois pas comment nous pourrions nous y opposer. Le tout est de savoir si le gouvernement devrait s'en mêler ou s'il faut en confier la responsabilité pleine et entière à une société privée. Il est question d'acheter et de détenir des actions ou des biens dans les entreprises mentionnées dans les paragraphes précédents et ainsi de suite. Néanmoins, comme l'a dit le député de Wellington-Dufferin-Simcoe, le bill va beaucoup plus loin. Les choses dont je viens de parler nous plaisent. Ce que nous aimons dans ce bill, c'est qu'il envisage la possibilité de créer de nouvelles sociétés pour exploiter de nouvelles sources d'énergie et les techniques permettant d'économiser l'énergie. Comment pourrait-on s'y opposer vu que nous avons besoin de stimulants dans ce domaine?

Cela veut dire que le gouvernement pourrait même songer à accroître son aide pour l'énergie renouvelable et les économies. Je l'espère. Jusqu'ici, il n'a pas fait grand-chose. Cet après-midi, le ministre a dit que le ministère de l'Énergie des Mines et des Resources avait consacré 500 millions. A côté des 6 milliards que l'on va investir dans le programme d'encouragements pétroliers, vos 800 millions ne pèsent pas lourd. On voit facilement quelles sont les priorités du gouvernement. Il fait tout pour accroître l'offre quelles qu'en soient les conséquences économiques, sociales, écologiques ou autres. Il ne cherche certainement pas à limiter la demande.

Comme l'a dit le ministre, il est important que les sociétés de la Couronne fassent concurrence au secteur privé et viennent le compléter. C'est important pourvu qu'elles le fassent, mais je n'en suis pas si sûr. Je voudrais bien le croire. Comment en être certain?

Si nous voulons que les sociétés publiques et les sociétés de la Couronne agissent au vu et au su de tout le monde, il faudrait exiger la même chose de toutes les sociétés privées financées par le Trésor public. Je veux parler du CP, de Dome Petroleum, de Chrysler, de Massey et de toutes les sociétés pétrolières privées.

Si nous exigeons des sociétés de la Couronne qu'elles rendent compte en toute franchise de l'usage qu'elles font des deniers publics, nous devrons en exiger autant des compagnies privées qui reçoivent des deniers publics et bénéficient d'avantages fiscaux. C'est ce que nous devrions faire. Nous voyons d'un bon œil certains éléments du projet de loi. J'en ai déjà mentionné brièvement quelques-uns. Nous estimons, nous aussi, que le secteur public a un rôle véritable à jouer dans le domaine de l'énergie.

A bien des égards, cependant, le ministre s'est défilé. Il s'est sans doute laissé séduire par le chant de la sirène Esso. Parfois, je trouve le ministre «Esso-térique».

Des voix: Oh, oh!

M. Rose: Par contre, d'autres éléments du bill nous déplaisent. Je vais vous en esquisser les grandes lignes. L'orateur précédent l'a déjà fait extrêmement bien. Nous nous opposons au mythe et à la méthode du chèque en blanc. Nous nous opposons à la méthode qui lui permettra de créer autant de nouvelles sociétés qu'il le désire et de les présenter à la Chambre sans qu'elle puisse en discuter. C'est l'expression ipso facto . . .

• (2130)

M. Waddell: C'est ce que disent les juristes.

M. Rose: Ils devraient avoir honte. Il n'est plus nécessaire de présenter un bill distinct. Il ne s'agit pas de créer une nouvelle société comme Petro-Canada. Le ministre se contente de l'annoncer et il faut que 30 ou 50—je ne sais pas exactement combien, c'était 50 hier soir et c'est 30 aujourd'hui, et j'espère que ce sera 10 demain—mais il faut, donc, qu'un certain nombre de députés s'y opposent pour que la motion soit rejetée.

Est-ce à dire qu'un bill nous est soumis pour que nous puissions passer de l'étape de la deuxième lecture à l'étude en comité, afin d'entendre des témoins spécialistes en la matière? Absolument pas. Ce qui s'est passé, c'est que le gouvernement nous présente cette mesure législative et à moins qu'un bon nombre d'entre nous ne s'y opposent—quand le bill sera renvoyé au comité, mon parti proposera que le nombre de députés soit ramené de 30 à 10 conformément à la loi sur l'administration des conservateurs—sommes-nous en mesure de convoquer des témoins spécialistes pour nous expliquer ce que propose le bill? Non, nous ne le pouvons pas. Au lieu de cinq heures, le débat sera ramené à trois heures et l'affaire sera close. Les députés d'en face nous écraseront littéralement. Ils auront rempli leur devoir de machines à voter à l'appui du gouvernement.

Une voix: A gouverner.

M. Rose: Ces députés ne peuvent absolument pas gouverner. Ce sont des machines à voter. Ce sont les trente membres du cabinet qui gouvernent. N'essayez pas de nous convaincre que nous avons élu un gouvernement démocratique, par ce que je sais ce qu'il en est.

M. Waddell: Il le sait très bien.

M. Rose: Le député de Niagara Falls (M. MacBain) sait très bien ce qu'il en est. Cette mesure représente une arme dont le gouvernement pourra se servir pour étouffer dans l'œuf tout nouveau projet concernant les sources d'énergie de remplacement.

Comme nous l'avons déjà dit, il faut une certaine imputabilité parlementaire. C'est nécessaire, car il y a déjà trop d'histoires horribles comme celle de la Consolidated Computer. Bien que ce ne soit pas une société de la Couronne, elle nous a coûté 125 millions de dollars. En venant de l'aéroport, j'ai vu un panneau publicitaire dans la rue concernant la Société Nabu, qui acheta CCI pour $800,000. Elle vaut 125 millions de dollars. Voilà un exemple de responsabilité parlementaire.

La responsabilité parlementaire est plus indispensable que jamais, mais le ministre a l'audace de s'arroger le droit de changer les modalités d'établissement des sociétés de la Couronne.

Le gouvernement a certainement prouvé qu'il ne voulait pas ou ne pouvait pas prendre des initiatives très importantes selon moi. Notre parti estime que toute la politique énergétique est mauvaise et je ne reparlerai même pas des sociétés de la Couronne qui ont été créées. A notre avis, le gouvernement se fourvoie complètement et nous en avons la preuve.

J'ai fait partie du groupe d'étude parlementaire mis sur pied par le gouvernement. Nous avons passé un an à étudier des moyens d'assurer l'autonomie énergétique du Canada. On n'a tenu aucun compte de nos recommandations et j'en reparlerai tout à l'heure.

Le gouvernement a bien prouvé qu'il ne voulait pas ou ne pouvait pas prendre la moindre mesure pour mettre fin à la crise énergétique ne serait-ce qu'à moyen terme sinon à court terme. Je vais vous donner quelques preuves de ce que j'avance. Le gouvernement a lancé son programme PUSH à grands renforts de publicité. Ce programme visait à expérimenter le chauffage solaire dans les édifices gouvernementaux. En 1978, le gouvernement a annoncé qu'il consacrerait 125 millions de dollars à ce programme sur cinq ans. Nous en sommes à la quatrième année et vous serez révolté d'apprendre, monsieur l'Orateur, qu'il n'a dépensé que 23 millions sur les 125 prévus. On est loin du compte.

Il y a un an, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources annonçait un programme de superisolation. Il devait verser jusqu'à $5000 de subventions pour couvrir les frais de conception et de construction de projets de superisolation. Il s'est écoulé plus d'un an et nous ne voyons toujours rien venir. Le gouvernement négocie encore avec les constructeurs. Il a manifesté une force d'inertie incroyable.

Nous avons le rapport du groupe de travail dont j'ai parlé tout à l'heure. Le rapport de ce groupe de travail présidé par le député de Pontiac-Gatineau-Labelle (M. Lefebvre) a été déposé il y a près d'un an. Le rapport comporte 65 recommandations. Je voudrais lire les lignes directrices qui ont été élaborées par cet excellent groupe de travail constitué d'un comité multipartite au sein duquel siégeait notamment le député de Bruce-Grey (M. Gurbin). On a déclaré à propos de ce rapport qu'il était presque excellent. Ce comité a coûté environ $800,000, sans que le ministre dise un mot sur la question . . .

M. Lalonde: Vos dépenses étaient comprises dedans.

M. Rose: Nous n'avons pas entendu un mot du ministre. Et après cela on nous dit qu'il n'y a pas d'argent pour les programmes de santé ou de logement. Or on dépense des sommes énormes pour creuser des trous dans la mer de Beaufort.

Le comité a présenté sept recommandations. Premièrement, il préconise de réduire la demande en économisant l'énergie. Le ministre est complètement obnubilé par l'aspect «approvisionnement» du problème énergétique. Tout ce qui le préoccupe, c'est Hibernia et d'aller creuser davantage de trous dans une région, faisant ainsi augmenter les risques écologiques. Il ne s'occupe guère de réduire la demande. Bien des gens, y compris des collaborateurs de son ministère, affirment que s'il consacrait autant d'argent à la mise au point d'énergies de remplacement, il s'en tirerait beaucoup mieux. Mais il fait fi de ce conseil. Il nous présente ce soir un bill inadapté et s'attend à ce que nous nous prononcions en faveur. Nous ne pouvons pas le faire.

Je pense que les propositions d'un comité parlementaire composé en majorité de députés de son parti méritent d'être étudiées à titre de lignes directrices en matière de développement. Soit le comité avait raison du point de vue démocratique, soit il avait complètement tort. Deuxièmement, le comité estime qu'à long terme il conviendrait de tirer l'énergie principalement de ressources renouvelables ou non épuisables. Qu'entreprend le ministre à l'égard de cette deuxième question? Il consacre 6.5 milliards de dollars au PEP. Résultat? Cela ne fournit de l'argent que pour l'exploration et la découverte de ressources limitées et non renouvelables.

Troisièmement, la production d'énergie primaire dont nous avons besoin doit se faire en perturbant l'écologie le moins possible. Que se passera-t-il en cas d'explosion dans la mer de Beaufort, au puits Hibernia ou au large de la côte du Labrador. Nous pourrions assister à une catastrophe écologique, mais le ministre n'en a cure puisque cela concerne l'aspect «offre» du problème. Il n'est pas question de voitures plus petites, de consommer moins d'essence ni de faire des économies en accordant une subvention équivalant à celle qui est accordée au PEP. Nous regrettons que seule la question de l'offre l'intéresse.

Quatrièmement, nous devons diversifier la gamme des produits énergétiques employés au Canada. Le gouvernement accorde-t-il des stimulants à l'emploi du propane, au carburant servant au transport ou à l'électrification de notre réseau ferroviaire? Il conviendrait d'examiner certaines de ces solutions. Certes, je ne pense pas que nous puissions nous débarrasser des méga-projets, mais il y aurait certainement moyen de trouver un meilleur équilibre que ne le fait le gouvernement.

Cinquièmement, il convient de tenir compte des différences régionales en matière de ressources et de besoins énergétiques. Il serait judicieux de poursuivre les travaux de prospection pétrolière et gazière tout en appliquant un programme de remplacement dans les provinces de l'Atlantique. Cela ne se justifie peut-être pas dans d'autres parties du Canada; mais comme nous avons des ressources très abondantes, nous devons combiner différentes solutions et protéger celles qui ne sont pas renouvelables.

Sixièmement, nous devons tenir compte de préoccupations stratégiques dans la formulation de la politique énergétique. Comment résoudrons-nous le problème si nos approvisionnements cessent soudainement? Le ministre préconise de donner davantage d'argent aux sociétés pétrolières pour qu'elles augmentent leurs activités de forage à Hibernia ou en mer. C'est peut-être une partie de la solution, mais cela ne suffit pas.

Enfin, le groupe d'étude recommande d'examiner les répercussions sociales que pourraient avoir des mutations importantes de la situation énergétique de notre pays. Quelles seront les répercussions sociales? Je vais en citer deux ou trois. Premièrement, il est opportun de décentraliser nos systèmes énergétiques. Qu'est-ce qui vaut mieux? Envoyer un soudeur dans la mer de Beaufort ou créer une entreprise à Waterloo ou Vancouver, par exemple, où ce même soudeur va pouvoir pratiquer des techniques d'économie d'énergie? Est-ce que l'on pense au déracinement social et familial? Est-ce que l'on pense au bouleversement du milieu?

• (2140)

L'un de nos comités s'est penché sur les problèmes énergétiques nationaux dans une perspective loyale et même parfois nationaliste. Il a étudié le système énergétique du Canada pendant près d'un an et recueilli les témoignages de spécialistes. Il est regrettable que l'on n'ait pratiquement tenu aucun compte de ses recommandations.

Celui-ci réclamait notamment la nomination d'un ministre d'État chargé des économies d'énergie et des ressources renouvelables. Pourquoi me direz-vous? Pour la même raison que nous avons nommé un ministre d'État chargé des mines qui relève du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Nous avons besoin au sein du cabinet de quelqu'un qui s'occupe de certaines questions importantes comme les économies d'énergie. Tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'il est plus facile d'économiser le pétrole que d'en découvrir. Cela coûte deux à quatre fois moins cher.

Nous pourrions mettre l'accent sur l'énergie solaire. Nous avons fourni un certain nombre de subventions à ce titre. Nous avons subventionné l'électricité, le gaz, le pétrole et un certain nombre d'autres sources d'énergie traditionnelles. Le gouvernement compte subventionner de 10 à 50 p. 100 des coûts réels, mais nous pensions que l'énergie solaire allait devenir rentable. Ce n'est pas une solution, et pourtant, nous savons que l'énergie solaire offre d'énormes possibilités. Si nous investissions 250 millions de dollars dans les deux ou trois années qui viennent, nous pourrions créer jusqu'à 100,000 emplois à raison de $2,500 en fonds publics par emploi. Dans un pays qui a autant besoin d'énergie et qui compte autant de chômeurs, pourquoi ne pas tenter l'expérience, au lieu de toujours vouloir chercher davantage de pétrole pour faire rouler des voitures dévoreuses d'essence et remplir les poches des multinationales étrangères? Il faudrait que le gouvernement étudie ces possibilités.

M. MacBain: Hé! Mark, regarde un peu par ici. Nous te regardons; nous aimerions bien te voir.

M. Rose: Mon ami le député de Niagara Falls faisait partie du comité de l'énergie de remplacement et sait fort bien ce qui s'y est passé. Mais ce qu'il ignore, et s'il le sait, il ne nous l'a pas dit, c'est pourquoi, un an après, le gouvernement n'a toujours pas mis en œuvre ses recommandations. Pourquoi n'avons-nous pas droit à certaines réalisations? J'aimerais bien le savoir.

M. Waddell: C'est encore un coup de Lalonde.

M. Rose: Si nous tenons vraiment à assurer notre sécurité énergétique, nous ne devrions pas faire cas des stupidités de ce projet de loi ou des huit autres projets de loi qui nous sont présentés. Le problème n'est pas là. Le rapport du comité de l'énergie de remplacement et ses recommandations permettent en partie de garantir notre sécurité énergétique, mais on n'en a pas tenu compte. Le gouvernement n'a pas fait une seule déclaration à ce sujet.

Cet après-midi, alors que nous débattions un autre bill, le ministre s'est vanté des réalisations de Canertech. Cette société, a-t-il prétendu, est quelque chose d'unique qui va servir les intérêts de tous, y compris de l'étranger. Quels crédits a-t-on accordés pour Canertech? On a consenti 20 millions de dollars pour les énergies de remplacement et les économies d'énergie, et peut-être 15 millions de dollars pour les travaux exécutés outre-mer.

M. Waddell: Six mille cinq cents millions pour le programme d'encouragements pétroliers.

M. Rose: Regardons les choses sous leur vrai jour. Pour forer un puits improductif au large de la côte du Labrador, il en a coûté à Mobil 30 millions de dollars. La somme que le ministre est disposé à investir dans Canertech est à peu près équivalente au coût du forage d'un puits improductif de Mobil Oil. Ce qui est très révélateur du parti pris en ce qui concerne le secteur de l'offre.

Pourquoi ne faisons-nous pas toutes ces choses? Pourquoi n'investissons-nous plus d'argent dans les énergies de remplacement, dans les énergies renouvelables et dans les économies d'énergie? La réponse est que nous sommes victimes de mégalomanie. La mégalomanie de Marc: voilà l'objectif. Voilà la politique du gouvernement, à partir du sénateur Bud Olson jusqu'au dernier des ministériels. D'abord, il y a la mégalomanie pétrolière. Le gouvernement donne de l'argent aux multinationales pour que celles-ci mettent en valeur les sables bitumineux, sans exiger d'elles un investissement équivalent en retour. Nous pourrions parler de Syncrude, d'Alsands, ou encore des grèves des sociétés pétrolières. Cela n'a pas d'importance; le gouvernement paiera quand même. Les Canadiens paieront, et ce sont les multinationales qui en bénéficieront. Si l'on se fonde sur l'exemple de Syncrude, on saura que c'est ce qui va se produire. Le problème à l'heure actuelle est que le prix du pétrole a baissé. En plus, il y a un surcroît de pétrole et tous les grands pétroliers cherchent à se retirer de la course, car des profits de 19 p. 100 ne leur suffisent plus.

Ensuite, ce sera la mégalomanie nucléaire. Nous ne subventionnons pas suffisamment les programmes de mise en valeur de l'énergie solaire, le programme d'achat et d'utilisation de matériel de chauffage solaire et le super programme d'isolation. Des ministres parcourent la planète dans tous les sens, cherchant à vendre le réacteur Candu à des «démocraties» comme l'Égypte, l'Argentine, dont on entend beaucoup parler ces jours-ci, le Koweït et la Corée. Et ils sont même disposés à subventionner ces pays; il y a de quoi rendre vert de jalousie le petit propriétaire de maison. En fait, nous prêtons à ces pays à des taux de 7 p. 100, ou quelque chose du genre.

M. Fulton: A des taux de 2 p. 100.

M. Rose: Effectivement, 7 p. 100. Non. Le gouvernement emprunte l'argent à 16 p. 100 et le prête au Mexique au taux de 4 p. 100, à la condition que ce dernier achète notre réacteur, ce qu'il ne veut pas faire. Personne n'en veut. Je crois que nous avons amorti en tout l'année dernière 800 millions de dollars que devait l'EACL, et cette année nous sommes encore assez bêtes pour consacrer à l'énergie nucléaire les deux tiers du budget destiné à la recherche énergétique. En tout, nous avons dépensé plus de 4 milliards de dollars pour les programmes d'énergie nucléaire.

Je pourrais parler de la mégalomanie du charbon en Colombie-Britannique où le gouvernement fédéral compte investir un milliard de dollars. Il accorde 20 millions de dollars à Canertech mais un milliard de dollars à Northeast Coal, c'est à dire mille millions.

M. Fulton: Il subventionne l'exportation de charbon à bon marché.

M. Rose: Il subventionne n'importe qui; c'est sa marotte.

M. MacBain: Mark «les subventions».

M. Rose: Nous pourrions l'appeler «Marc les subventions Lalonde».

M. MacBain: Je songeais à Mark Rose, en passant.

M. Rose: Nous subventionnons la recherche sur pratiquement toutes les formes d'énergie qui existent. J'ai devant moi un avant-projet intitulé «Energy Reference Cost Premiums». Je me réjouis que le député ait soulevé la question. Cette étude a été réalisée pour le compte du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources en 1980. Elle tentait de révéler quel était le coût réel du pétrole, du gaz naturel et de l'électricité par rapport au coût que le consommateur paie effectivement. L'auteur du mémoire a conclu que chaque achat de produit pétrolier pour la somme de un dollar effectué par les Canadiens en 1980 aurait dû coûter $1.65. Mes commettants n'y trouvent rien à redire parce qu'ils doivent parcourir des milles pour se rendre à leur travail et ils sont plutôt heureux d'être ainsi subventionnés.

L'étude mentionne également le gaz naturel. Nous payons probablement environ un tiers du coût véritable. Si nous voulons parler de l'électricité, tout dépend de la province en cause, mais le prix correspond probablement à 20 ou 50 p. 100 du coût. Nous ne nous opposons pas à ce que l'énergie soit subventionnée, mais si nous subventionnons l'énergie—et je n'ai même pas parler de l'énergie nucléaire—subventionnons l'énergie sous toutes ses formes y compris l'énergie solaire, afin de créer bien plus emplois. Nous devons commercialiser maintenant le matériel solaire. Nous devons passer de l'étape initiale aux étapes de l'expérimentation et de la production. Les députés savent-ils quelles ont été les ventes de matériel solaire dans le monde entier l'an dernier? Elles se sont élevées à environ 4 milliards. Sommes-nous présents dans ce domaine? Très peu, mais nous devrions nous engager dans cette voie.

A mon avis, les fonds manquent pour mettre au point d'autres solutions. Le député de Niagara Falls se souviendra que, d'ici 1990, aucune province canadienne ne tirera plus de 5 p. 100 des énergies nouvelles, de sorte que, malgré le répit que nous aurons par exemple entre 1990 et l'an deux mille et le temps à notre disposition pour aménager des usines pour l'exploitation des sables bitumineux, du carburol et du méthanol, et pour examiner toutes les autres possibilités, nous sommes loins de faire ce qu'il faut pour équilibrer les systèmes énergétiques du Canada. Nous continuons de consacrer tout notre argent à des programmes d'encouragements pétroliers et

nous nous amusons à creuser des trous dans la mer sans tenir compte des conséquences.

• (2150)

Je pense que le gouvernement n'a pas tenu compte des avantages précieux des mesures de conservation et de renouvellement. Pourquoi préférer les énergies nouvelles, les énergies de renouvellement, monsieur l'Orateur? D'abord, parce qu'elles ne causent pas de préjudice. Elles sont décentralisées, ne polluent ni l'air ni l'eau contrairement au charbon et aux usines thermiques, et aussi parce qu'elles réclament beaucoup de main-d'œuvre. Pour $100,000 ou même $50,000 on peut créer un emploi permanent contre presque un million de dollars pour les sables bitumineux. Elles entraînent aussi une distribution régionale d'emplois. Les gens peuvent trouver du travail sur place sans avoir à se déplacer, ni à vivre dans des parcs caravaniers loin de leur foyer et de leur famille. Elles n'entraînent pas de bouleversement social. Elles n'affectent ni les droits ni le mode de vie des autochtones. Ces solutions comportent beaucoup d'aspects importants et c'est pourquoi nous devrions les examiner de près.

Nous ne pouvons fermer les pompes comme on l'a fait au Québec la semaine dernière en disant: «Nous refusons désormais de vendre de l'essence». Personne ne demande d'abandonner le moteur à combustion interne. Nous disons que notre politique énergétique est boiteuse, voire même mal orientée. Elle n'est pas orientée vers le XX^{e} siècle. Aujourd'hui, la population mondiale est dix fois plus élevée qu'à l'époque de nos grands-parents.

Aujourd'hui, le ministre a parlé de l'aide aux pays en voie de développement. Monsieur l'Orateur, le Kenya compte 15 millions d'habitants et, dans 15 ans, il manquera de combustible. Cela ne s'entend ni du pétrole ni de l'essence pour les voitures ni de l'énergie nucléaire ni de toute autre énergie. Comme ils n'ont pas de réseau de transport de l'énergie, ils ne se préoccupent pas du nucléaire. Ils se préoccupent du bois et leurs forêts seront déboisées dans dix ans.

On semble ne pas se rendre compte dans quelle mesure nos appétits énergétiques ont changé, monsieur l'Orateur. Parler d'énergie non renouvelable est relativement nouveau. Le charbon a été découvert en 1780, c'est-à-dire il y a 200 ans et il a été passablement exploité; le gaz naturel a été découvert en 1820, le pétrole en 1870 et il est presque épuisé. Naturellement, nous allons chercher de nouveaux gisements mais personne n'ignore qu'il est limité. En fait, ce n'est qu'en 1890 que nous avons commencé à utiliser l'hydro-électricité, et l'énergie nucléaire en 1950.

Puisque notre pays est littéralement comblé de richesses naturelles, nous devrions montrer l'exemple aux autres pays sur la façon d'utiliser les énergies. Je doute que le bill à l'étude où les autres qui suivront soient conçus à cette fin. Nous allons continuer à agir comme des marins en goguette, à consommer de grandes quantités d'énergie pour des raisons pratiquement injustifiables dans un monde qui compte plus de trois milliards d'habitants. Je demanderais aux députés d'y réfléchir un peu.

J'ignore si nous allons convaincre quelqu'un avec nos discours, mais je sais que si nous ne changeons pas nos façons d'agir, d'autres le feront pour nous. Nous avons une vingtaine d'années devant nous. Ce serait une erreur que de chercher à conserver le même système énergétique que nous avons depuis 30 ans. Nous devrions nous occuper davantage de conservation et d'autres sources pendant qu'il est encore temps.

Certaines dispositions du bill nous paraissent valables, monsieur l'Orateur, mais nous déplorons l'absence de sens des responsabilités ainsi que l'attitude du ministre. Certaines dispositions nous plaisent mais pas d'autres, de sorte que nous allons continuer de nous y opposer.

Des voix: Bravo!

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Monsieur l'Orateur, dans les quelques minutes qu'il me reste, je voudrais faire quelques observations sur le projet de loi dont la Chambre est saisie. Je crois que le gouvernement fait parfois preuve de beaucoup trop d'indulgence à l'égard des activités des sociétés de la Couronne, et plus précisément de celles qui semblent presque être devenues des vaches sacrées ou des favorites au sein de l'organisation même du gouvernement.

Je me bornerai à signaler l'affaire Consolidated Computer Inc. Les députés du gouvernement frémiront pour la plupart devant un pareil exemple d'incurie. Il y a à peine quelques mois, nous apprenions que les Canadiens seraient tenus de régler une autre dette de 94 millions de dollars. Jusque-là, nous n'avions jamais entendu parler d'une telle obligation.

Si je mentionne cet exemple, c'est que le bill à l'étude ce soir accorde au gouvernement du jour le pouvoir incroyable de créer presque à volonté d'autres sociétés de la Couronne. Je crois que nous devons insister auprès du gouvernement sur deux points, monsieur l'Orateur. S'il estime que le Parlement devrait lui accorder le pouvoir de créer ainsi des sociétés de la Couronne, il devrait alors présenter une loi appropriée sur les sociétés de la Couronne qui garantisse qu'elles seront bien administrées à l'avenir. L'opportunité d'une telle mesure législative a été débattue à fond à la Chambre et aux comités, et le gouvernement a semblé à quelques reprises en accepter l'idée. Ce projet de loi se fait attendre et, en fait, tout nous porte à croire que l'idée a, au mieux, été mise en veilleuse ou a peut-être même été abandonnée. Apparemment, il est peu probable qu'une telle mesure soit présentée au cours de la présente session.

J'estime que l'absence d'un tel projet de loi justifie tout député de refuser au ministre le pouvoir de créer d'autres sociétés de la Couronne tant qu'il n'aura pas présenté un projet de loi garantissant que ces sociétés seront mieux gérées et mieux surveillées à l'avenir.

N'est-il pas étrange qu'on nous demande d'approuver une mesure législative qui donnerait pratiquement carte blanche au gouvernement pour créer des sociétés de la Couronne, alors qu'il n'est même pas évident que celles-ci figureraient en annexe à la loi sur l'administration financière, conformément à la pratique normale? C'est là une autre faiblesse du projet de loi ou, du moins, du programme législatif offert par le gouvernement à la Chambre.

Quand notre parti était au pouvoir, monsieur l'Orateur, j'ai demandé combien il y avait de sociétés de la Couronne. La réponse m'a sidéré. Le fonctionnaire que j'ai interrogé m'a répondu, impassible: «Bien franchement, nous ne pouvons vous le dire». J'ai d'abord cru qu'il plaisantait et qu'il voulait dire que nous ferions mieux de commencer à les compter. Toutefois, il ne plaisantait pas; le gouvernement précédent avait

littéralement perdu le contrôle, au point de ne pas savoir combien de sociétés de la Couronne étaient constituées à volonté par les divers ministères. Aujourd'hui, le gouvernement nous demande d'adopter un bill qui l'autorisera à continuer à créer des sociétés de la Couronne comme il l'a fait jusqu'ici, en catimini, au sein de ses ministères.

Permettez-moi de vous citer un exemple de ce qui s'est passé, monsieur l'Orateur, à propos de Consolidated Computer Inc. Dans ce cas-là, le gouvernement a décidé qu'il avait besoin d'un instrument financier, et il a donc constitué la société. Les actions ont été accordées en fait à trois hôpitaux de Toronto, qui n'ont même jamais su qu'ils en étaient les bénéficiaires.

Je poursuivrai mes observations plus tard, monsieur l'Orateur.

• (2200)

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai consulté plus tôt les leaders parlementaires et nous sommes convenus d'en revenir à la présentation des bills, afin de permettre au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) de proposer une loi visant à modifier la loi sur l'administration du pétrole. Par conséquent, je demande le consentement unanime pour en revenir à la présentation des bills à cette fin.

M. l'Orateur adjoint: Le ministre a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour en revenir à la présentation des bills?

Des voix: D'accord.

M. Andre: Monsieur l'Orateur, je voudrais dire au nom de mon parti que, après en avoir discuté, nous sommes d'accord pour donner notre consentement. C'est la troisième fois ce soir que nous sommes appelés à le faire pour réparer des erreurs du gouvernement. Au nom de la collaboration, comme toujours, nous sommes d'accord.

M. Waddell: Bien entendu, nous sommes parfaits et nous ne faisons jamais d'erreurs, et nous donnons donc également notre accord.

M. Pinard: Par conséquent, le ministre est prêt à présenter le bill. Ce n'est pas une erreur, c'est pour rendre service à l'opposition.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DU PÉTROLE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) demande à présenter le bill C-103, tendant à modifier la loi sur l'administration du pétrole et à édicter des dispositions se rapportant à cette loi.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Plus tôt au cours de la soirée, le député de Calgary-Centre (M. Andre) a parlé d'erreur. Le greffier m'informe que le gouvernement n'a commis aucune erreur. J'aimerais bien que monsieur l'Orateur fasse la lumière là-dessus. Ce sont peut-être mes honorables vis-à-vis qui ont commis une erreur en s'emparant d'un bill qui n'était pas le bon.

M. Andre: Mais pas du tout!

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE—LES NÉGOCIATIONS RELATIVES À L'IMPORTATION DE VÉHICULES JAPONAIS. B) ON DEMANDE L'IMPOSITION DE RÈGLEMENTS RELATIFS AU CONTENU CANADIEN. C) LA DURÉE DES NÉGOCIATIONS

M. Otto Jelinek (Halton): Monsieur l'Orateur, mes déclarations de ce soir font suite aux questions que j'ai posées au ministre d'État (Commerce international) (M. Lumley) le 25 mars 1982 au sujet de l'importation de véhicules japonais et des négociations du gouvernement avec le Japon. J'aurais pu tout aussi bien les rattacher à des questions que mes collègues et moi avons pu poser la semaine dernière, le mois dernier, ou il y a deux ans, car les réponses sont toujours essentiellement les mêmes. Le ministre d'État (Commerce international) et le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) ne cessent de nous seriner qu'ils ne s'inquiètent pas au sujet de ce qui survient actuellement, que les négociations se poursuivent et qu'ils ont toujours remporté du succès toutes les fois qu'ils ont négocié avec les Japonais.

Cette situation existe depuis plus de deux ans et, pendant ce temps-là, des dizaines de milliers d'emplois sont disparus dans l'industrie automobile canadienne et des dizaines de milliers d'employés ont été licenciés pour une période indéfinie dans ce très important secteur industriel. De toute évidence, cela ne peut pas continuer.

Les questions que je veux poser au gouvernement sont très simples. Combien de temps encore le gouvernement est-il prêt à continuer à négocier sans succès avec le Japon que ce soit au sujet de réductions volontaires, de contingents, de l'utilisation de pièces canadiennes, d'investissements au Canada ou des divers autres facteurs en jeu? Combien de temps cela durera-t-il avant que le gouvernement ne prenne des mesures unilatérales? Nous ne pouvons plus tolérer que des milliers de chômeurs canadiens souffrent de la léthargie du gouvernement et de l'échec évident du ministre d'État chargé du Commerce international et du ministre de l'Industrie et du Commerce. Si nous voulons trouver notre compte dans nos échanges commerciaux avec le Japon, le gouvernement doit de toute évidence adopter une attitude beaucoup plus ferme.

• (2205)

Il y a à peine une demi-heure, on a demandé au ministre lui-même au comité: «Les Japonais sont-ils des associés commerciaux de bonne foi?» Le ministre a répondu que non. Pourtant, nous essayons de faire un commerce loyal avec une nation qui ne fait pas elle-même preuve de bonne foi, comme le ministre l'a reconnu. Il est donc temps que le ministre et le gouvernement soient plus intransigeants.

Le ministre du Commerce international a aussi répété il y a à peine une demi-heure au comité qu'il s'inquiétait beaucoup de savoir que nous n'expédiions que 3 p. 100 de nos produits finis au Japon. Pourtant, il a fait des déclarations contradictoires à la Chambre en disant: «Si nous adoptons des mesures protectionnistes, cela nuira à notre commerce avec le Japon.» Nous n'expédions que 3 p. 100 de nos produits finis au Japon et pourtant nous y expédions beaucoup de nos richesses naturelles. Nous ne nous aidons pas en vendant nos ressources naturelles au Japon. Ils en ont besoin. Nous les leur vendons à des prix très faibles, plus faibles que ceux que nous demandons aux Australiens et aux Néo-Zélandais.

Pourquoi le Canada est-il à peu près le seul pays du monde industrialisé qui n'exerce absolument aucun contrôle sur l'industrie automobile? Je voudrais consigner certains chiffres au compte rendu. L'Australie exige que les automobiles qu'elle importe contiennent 85 p. 100 de pièces fabriquées en Australie. Le Royaume-Uni se réserve une part de 10.8 p. 100 sur les importations japonaises; l'Allemagne se réserve une part de 5.7 p. 100; la France se réserve une part de 2.2 p. 100; l'Espagne fournit 63 p. 100 des pièces utilisées dans ses importations; le Venezuela en fournit 51 p. 100 et le Brésil 95 p. 100. La liste se poursuit.

Le Canada est le seul pays du monde industrialisé qui n'a pas eu le courage de prendre une mesure positive à cet égard. A cause de cela, le Canada est en train de perdre des dizaines de milliers d'emplois. L'industrie automobile représente un emploi sur sept au Canada. Elle représente un emploi sur six en Ontario. Pendant combien de temps l'industrie devra-t-elle attendre avant que le gouvernement ne prenne une mesure unilatérale? Quand le gouvernement élaborera-t-il une politique précise à cet égard? Que sera cette politique? Quand sera-t-elle mise en vigueur? Le gouvernement établira-t-il un règlement sur le contenu canadien? Saura-t-il inciter les Japonais à investir au Canada et à fabriquer des automobiles ici même ou permettrons-nous simplement à l'industrie automobile de disparaître entièrement du pays, ce qui détruirait la base industrielle de notre économie? Ce sont des questions très simples.

En conclusion, je voudrais dire qu'il est grand temps de mettre un terme aux négociations, d'adopter une attitude ferme et d'apporter une réponse aux questions que je viens de poser ainsi qu'à celles que se posent l'industrie, les fabricants canadiens de pièces automobiles, les Travailleurs unis de l'automobile, la province d'Ontario et les trois grands de l'auto. Le gouvernement se doit de trouver des solutions avant que d'autres travailleurs perdent encore leur emploi.

M. Ron Irwin (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le ministre d'État au Commerce international (M. Lumley) a répondu aux questions du député à plusieurs reprises. Le ministre était en visite au Japon du 16 au 19 mars et s'est entretenu avec le ministre japonais des Affaires internationales. Il a dit avoir présenté trois demandes.

Premièrement, la limitation temporaire du nombre de voitures privées exportées au Canada, ce qui revient en pratique à une forme de restriction de l'importation de ces voitures. Deuxièmement, il a demandé que cette limitation soit étendue aux véhicules commerciaux. Troisièmement, il voulait engager des discussions sérieuses avec les Japonais en vue d'en arriver à un accord sur le contenu canadien. Le député sait que Tokyo a rejeté les trois demandes canadiennes, sans toutefois en écarter complètement le principe. Les Japonais ont accepté de poursuivre les négociations et nous négocierons donc avec eux.

M. Jelinek: Encore d'autres négociations? Mais cela fait déjà deux ans que nous négocions.

• (2210)

M. Irwin: On n'obtient rien pour rien, monsieur l'Orateur, le député devrait le savoir. Il cite le cas de l'industrie automobile, mais parlons un peu des textiles. En 1979, à cause des tarifs, il en a coûté quelque 467 millions aux consommateurs canadiens. Selon la firme Biggs and Wood, au cours des cinq prochaines années, les différents tarifs et quotas coûteront 2.5 milliards aux consommateurs.

M. Jelinek: Avez-vous jamais entendu parler de la remise des droits?

M. Irwin: Qu'il s'agisse de remise de droits, de restrictions, ou de quotas, quelqu'un doit toujours payer la note.

M. Jelinek: Pas dans le cas de la remise des droits.

M. Irwin: Le député peut bien parler aujourd'hui, mais, dans deux ans, on dira au sujet de l'automobile, ce qu'on affirme aujourd'hui au sujet des textiles. Qu'il s'agisse de Sysco, de Chrysler, de Massey-Ferguson ou de Malibu, ce n'est ni les restrictions ni les interdictions qui comptent, mais le fait qu'un produit de qualité puisse être vendu à profit sur le marché mondial.

Nous sommes un pays commerçant, monsieur l'Orateur, et je rappelle au député que les Japonais sont de bons consommateurs. En 1980, nous leur avons vendu pour plus de 4 milliards de marchandises et nous ne leur en avons achetées que pour 2.7 milliards. Nous avons été favorisés de 1.3 milliard. Que devrions-nous acheter des Japonais sinon des automobiles? Le député n'a rien à suggérer à ce sujet. Puisque nous en sommes là, et qu'il n'y a pas de libéraux dans l'Ouest, je voudrais savoir ce que les Canadiens de l'Ouest pensent de sa position relativement à la vente de leurs produits au Japon, vente qui, nous dit-il, devrait être limitée. Que répond-il? Veut-il qu'on limite ces ventes? Si oui, il devrait indiquer à la Chambre quels sont ces produits, quelles sont les régions ou les circonscriptions touchées, au lieu de s'occuper de l'industrie automobile ici en Ontario, tout en évitant d'indiquer quelles circonscriptions de l'Ouest seraient frappées. Le député n'a pas le courage de le dire. Et surtout il ne sait pas quoi dire. Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

M. Kempling: Cela va faire bonne impression à Windsor.

LES CORPORATIONS—LE PROCÈS RELATIF À LA FIXATION DES PRIX DE L'URANIUM—L'IMMUNITÉ DE LA COURONNE—LES INSTRUCTIONS DONNÉES AU CONSEILLER JURIDIQUE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais parler ce soir d'une question que j'avais posée au ministre de la Justice (M. Chrétien) et au premier ministre (M. Trudeau) le 25 mars dernier. Elle porte sur des faits qui, d'après les preuves accumulées et les questions posées à la Chambre, mettent en cause le gouvernement quant à sa participation au cartel de l'uranium.

Chacun sait, monsieur l'Orateur, que le premier ministre a reconnu que le gouvernement avait effectivement participé à des tractations visant à la fixation des prix de l'uranium. Cette participation est très différente de celle qui découle, par exemple, de la signature d'accords commerciaux internationaux, car les termes de tels accords sont en général du domaine public. Les responsables des pays signataires, et souvent leurs assemblées législatives, se mettent d'accord sur les prix planchers ou les prix en général de certains biens. Il y a beaucoup d'exemples tout à fait inattaquables d'ententes internationales sur des prix planchers. L'accord international sur le blé en est un. Toutefois, ces accords sont toujours conclus au grand jour et non dans une arrière-salle enfumée, dans la capitale de l'un des pays en cause. Telle était la situation à l'égard du cartel de l'uranium. Il s'agissait d'un accord secret. Le public n'en a pas eu connaissance.

• (2215)

Le gouvernement a reconnu qu'il avait joué un rôle dans cette affaire. Bien sûr, on doit se demander si cette collusion a eu des conséquences pour le consommateur canadien. Nous avons essayé, en pure perte, d'obtenir des renseignements à ce sujet à la Chambre des Communes. On s'est efforcé d'étouffer les demandes de l'opposition et on a gardé le secret sur cette affaire. On a cherché à camoufler ce qui s'était passé.

Permettez-moi de vous rappeler brièvement les faits au cas où nous aurions oublié jusqu'où le gouvernement est allé pour tenter de camoufler son rôle dans cette histoire de collusion. Il a interdit à tous les fonctionnaires de parler des délits en question ou de tous les faits s'y rapportant. Dans notre pays, où nous sommes fiers de jouir de la liberté de parole, le gouvernement a promulgué un décret interdisant à tout fonctionnaire de parler des mesures prises à l'égard de ce cartel.

Il a omis de publier 60,000 documents relatifs aux poursuites intentées contre des personnes accusées de collusion en matière de prix. Il a omis de publier le rapport de la Commission des pratiques restrictives du commerce, la Commission Bertrand, qui a enquêté sur les collusions en matière de prix. La Couronne a fait valoir, au nom du ministre de la Justice, du procureur général qui a intenté les poursuites, que des organismes gouvernementaux, les sociétés de la Couronne, étaient en cause. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) n'a pas assumé la responsabilité des actes commis par des sociétés de la Couronne, par Uranium Canada Limitée et Eldorado Nucléaire Limitée qui ont été accusées de conspiration à la suite de l'enquête de M. Bertrand. Et voilà que le gouvernement cherche à les faire échapper aux poursuites en leur permettant d'invoquer l'immunité de la Couronne.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a cherché à prendre ses distances par rapport à cette affaire sordide. Il dit évidemment qu'il n'a rien à faire dans tout cela et que cela se passe en dehors de sa connaissance ou de son intervention. Il dit même que cette tentative de soustraire les sociétés de la Couronne aux poursuites n'est pas une idée à lui, qu'elle est intervenue comme par magie, que ce sont les sociétés qui font cela pour se défendre. Il prétend qu'il n'a rien à voir ni aucun intérêt dans l'affaire, et que ces sociétés sont tout à fait distinctes du gouvernement.

Je pense qu'il faudrait examiner les allégations faites au nom de la société en question, par Uranium Canada Limitée, par voie de déclaration faite sous serment et autres documents à l'appui. Uranium Canada a concédé qu'elle n'a d'autre actif que la somme de $9 versée en contrepartie des actions permettant aux ex-administrateurs de siéger au conseil. Elle n'a pas de locaux distincts, son activité s'exerce au sein du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle n'a pas de personnel propre. Le 1er mai 1981, elle a déclaré que toutes les actions d'administrateurs d'Uranium Canada Limitée ont été transférées au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et sont présentement détenues par lui pour le compte de Sa Majesté la reine du chef du Canada.

Il ressort de la déclaration faite sous serment et des observations présentées au tribunal que l'administration et le contrôle de l'activité d'Uranium Canada Limitée sont confiées directement au ministre et au gouverneur en conseil. Uranium Canada Limitée n'a aucune latitude en la matière. En outre, sur le plan opérationnel et pratique, la société est une appartenance du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. En conséquence, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le gouverneur en conseil constituent le cerveau et la volonté d'Uranium Canada Limitée. Enfin, il est dit qu'Uranium Canada Limitée est un simple exécutant de la Couronne dont les faits et gestes dépendent entièrement et absolument du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et du gouverneur en conseil.

Permettez-moi d'expliquer. Le gouverneur en conseil, c'est le cabinet. La société jouit du statut de société de la Couronne. La société affirme qu'elle est administrée par le ministre, cependant le ministre nie toute responsabilité ministérielle en la matière et continue de dissimuler la vérité. Aujourd'hui, je veux que le secrétaire parlementaire nous dise ce que le gouvernement cherche à cacher au juste. Qu'est-ce qu'il a à cacher dans cette affaire sordide?

M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à signaler que je suis renversé par le teneur des remarques du député. Ses affirmations sont tout à fait ridicules. Elles tiennent de la chasse aux sorcières et de tels sous-entendus sont certes inacceptables.

M. Hnatyshyn: J'ai puisé dans votre documentation.

M. Dingwall: Lorsque cette question a été soulevée pour la première fois, le 25 mars, mon collègue, le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice (M. Peterson), a répondu que le gouvernement avait toujours respecté les lois du pays et qu'il n'avait pas dévié de son habitude dans ce contentieux.

Plus tard le même jour, au cours de la période des questions, on a interrogé le premier ministre (M. Trudeau) au sujet de l'immunité de la Couronne dans ce cas. Celui-ci a répliqué qu'étant donné que l'affaire était devant les tribunaux, il serait inopportun de répondre à cette question.

• (2220)

Le 29 mars, lorsque le chef de l'opposition (M. Clark) a posé une question à propos du procès relatif à la fixation des prix par la société Uranium Canada, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a répondu qu'à sa connaissance, le gouvernement n'avait donné aucune directive à Uranium Canada. Il a ajouté que la société était poursuivie en compagnie d'autres sociétés et qu'on pouvait supposer que les avocats qui défendent Uranium Canada font flèche de tout bois pour défendre leur client.

Le 30 mars, un député de l'opposition a demandé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'ordonner à l'avocat d'Uranium Canada de cesser de se prévaloir de l'immunité de la Couronne, ce qui l'obligerait à subir le même procès que ses coaccusés. En réponse à cette question, le ministre a fait remarquer que les tribunaux étaient saisis de l'affaire, qu'il était inconvenant de citer à la Chambre des communes des arguments avancés par des avocats devant les tribunaux, selon une règle dont l'origine remonte fort loin, les parlementaires s'abstiennent de faire des commentaires sur une affaire faisant l'objet d'un procès. Le ministre a également profité de l'occasion pour répéter ce qu'il avait dit la veille, à savoir qu'il n'avait jamais donné d'instructions à Uranium Canada ni à son conseiller juridique et qu'il n'avait pas l'intention de le faire.

Le 1er avril, l'opposition continuait à poser des questions à propos du procès d'Uranium Canada. Le ministre a répété ce qu'il avait déjà dit à maintes reprises, à savoir qu'il n'avait pas donné d'instructions à Uranium Canada à propos du procès et qu'il ne s'immiscerait pas dans le processus judiciaire ni dans les affaires du conseil d'administration de la société de la Couronne.

En toute déférence, monsieur l'Orateur, je conseille au député de prendre note de ces remarques et de cesser de faire des insinuations, de partir à la chasse aux sorcières et de faire des affirmations ridicules.

Des voix: Bravo!

LES PARTIS POLITIQUES—L'ANCIENNE AFFILIATION DU PROCUREUR GÉNÉRAL DU MANITOBA

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, je voudrais parler aujourd'hui de la question que j'avais soulevée à la Chambre le 29 mars, comme on peut le voir à la page 15901 du hansard, lorsque j'avais demandé au ministre de la Justice (M. Chrétien), en sa qualité de procureur général du Canada, si les membres des cabinets provinciaux faisaient l'objet d'une enquête de sécurité avant d'entrer en fonctions. Notre échange d'alors avait eu un aspect quelque peu amusant. Je n'avais peut-être pas choisi les mots qu'il fallait pour poser ma question, ce qui avait porté le procureur général du Canada à croire qu'il était lui-même visé. Bien entendu, ce n'était pas du tout le cas.

Ma question découlait du fait que le procureur général du Manitoba avait appartenu dans le passé au parti communiste. Je voudrais dire maintenant, monsieur l'Orateur, comme je l'avais fait alors, que c'est là une question délicate, mais pas du tout un secret que je rendais public. La chose était connue depuis des années. En fait, le procureur général du Manitoba a lui-même admis cette ancienne appartenance.

Les autorités américaines ont révélé récemment que le procureur général du Manitoba figure toujours sur la liste restreinte des personnes à qui l'entrée dans ce pays est interdite. Cette révélation a fait la manchette du journal *Free Press* de Winnipeg pas plus tard que le 23 mars 1982. Un porte-parole des services de l'immigration et de la naturalisation du Département de la justice des États-Unis a déclaré au journal que le procureur général du Manitoba, ne pourrait entrer aux États-Unis sans une déclaration de renonciation et qu'il figurait toujours sur la liste des indésirables.

Le chef du parti qui forme le gouvernement, le premier ministre, a la prérogative de demander que les députés qui sont appelés à devenir ministres soient soumis à une enquête sur la sécurité. Je ne dis pas que tous les premiers ministres le font ni que cela se fait dans tous les cas, mais il y a eu des cas où cela s'est fait à l'échelon fédéral. C'est une exigence à laquelle ont été soumis ceux d'entre nous qui sont entrés au cabinet, par exemple, en 1979. Monsieur l'Orateur, ceux qui sont entrés au cabinet à ce moment-là et qui prenaient leurs responsabilités au sérieux ont été rassurés d'avoir été soumis à cette vérification. Ce contrôle dissipait, pour le moins, ce qui pouvait gêner un ministre dans l'accomplissement de ses devoirs envers les Canadiens et la Chambre.

• (2225)

Ma question est donc franche et directe. Je ne fais pas la chasse aux sorcières. Je n'accuse personne d'une chose qui ne soit déjà de notoriété publique. Il reste cependant que les procureurs généraux rencontrent de temps à autre le procureur général du Canada ou le solliciteur général du Canada. Des renseignements délicats peuvent alors fort bien être transmis d'un niveau de gouvernement à l'autre. C'est pourquoi il importe que le secrétaire parlementaire réponde à deux questions ce soir. Le procureur général du Manitoba mentionné tout à l'heure a-t-il fait l'objet d'un contrôle de sécurité bien précis? Les gouvernements provinciaux procèdent-ils habituellement à certaines vérifications de sécurité avant d'inviter des députés à se joindre au cabinet?

M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Monsieur l'Orateur, après l'élection du gouvernement actuel du Manitoba, vers la fin de l'année dernière, M. Roland Penner a été nommé procureur général de la province. Nous savons qu'il fut un brillant professeur du droit du travail à la faculté de droit de l'Université du Manitoba et qu'il s'est acquis une solide réputation, comme le soulignait le député de Provencher (M. Epp). Il a été le premier président du programme d'aide juridique du Manitoba dont il s'est fait l'ardent défenseur. N'hésitant pas à se prononcer ouvertement sur des questions qui portent à controverse, c'est un homme intelligent, vif d'esprit, et un travailleur acharné.

L'association de M. Penner avec la gauche intellectuelle et politique est notoire et remonte à ses origines familiales et à ses années de jeunesse dans le quartier nord de Winnipeg. Son père, Jacob Penner, fut un marxiste militant. Après avoir servi dans les forces armées canadiennes au cours de la Seconde Guerre mondiale et avoir obtenu, en 1949, son diplôme d'études collégiales, Roland Penner a tenu pendant dix ans une librairie «gauchiste» au Manitoba.

Nous croyons savoir qu'il a quitté le parti communiste au début des années 60. Après avoir obtenu son diplôme de droit, il a cependant pratiqué avec M. Joe Zuden, échevin de longue date du conseil municipal de Winnipeg, que certains considèrent comme l'un des plus importants hommes politiques de gauche de l'Ouest.

Au début des années 70, le gouvernement néo-démocrate du Manitoba a nommé M. Penner conseiller de la Reine. Sa dernière nomination, bien sûr, a été celle de procureur général au sein du gouvernement néo-démocrate du premier ministre Pawley. Dans une entrevue qu'il a accordée récemment, on a demandé à M. Penner s'il avait l'impression que ses opinions politiques avaient été dénaturées. Il a répondu ceci:

> Ce que j'ai toujours détesté dans le passé, c'est le fait d'accoler une étiquette à quelqu'un. Cette personne est communiste, il s'ensuit donc qu'elle doit croire cela . . . Je suis contre le fait d'étiqueter les gens dans quelque domaine que ce soit. Je veux tout simplement que l'on me juge sur mes actes plutôt que sur ce que j'étais ou même sur ce que je dis.

En réponse aux deux questions précises qu'a posées le représentant de Provencher, je veux dire tout d'abord que j'ignore si les services de sécurité possèdent un dossier sur le procureur général du Manitoba. Deuxièmement, pour sa part, le gouvernement fédéral continuera de traiter le gouvernement du Manitoba de la même façon qu'il l'a toujours traité et qu'il a toujours traité les autres gouvernements provinciaux.

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, 2 heures.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 7 avril 1982

• (1405)

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LA REPRISE DES NÉGOCIATIONS SUR LES RESSOURCES SOUS-MARINES AVEC TERRE-NEUVE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, hier la population de Terre-Neuve s'est catégoriquement prononcée avec 60 p. 100 du vote populaire, ce qui a presque anéanti le parti libéral, et a ainsi donné son aval à une proposition raisonnable portant partage de la gestion ainsi que des recettes du pétrole et du gaz des gisements sous-marins. La seule réaction du gouvernement canadien a été celle du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) qui a accusé le premier ministre terre-neuvien d'avoir menti effrontément et a dit:

... les résultats des élections ne signifient rien en ce qui concerne le gouvernement fédéral.

Je propose donc, appuyé par le député de Halifax-Ouest (M. Crosby):

Que la Chambre ordonne au premier ministre du Canada de reprendre les négociations avec Terre-Neuve au sujet du pétrole et du gaz extraits des gisements sous-marins, utilisant comme point de départ des pourparlers le compromis que présentait Terre-Neuve le 16 mars 1982 en vertu duquel les deux gouvernements renonceraient à leurs revendications et deviendraient copropriétaires de la ressource, les deux gouvernements étant égaux recevraient leur quote-part des recettes directement d'une agence mixte et les arrangements ne pourraient être modifiés qu'avec le consentement des deux gouvernements.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LES VACANCES D'ÉTÉ DU PERSONNEL AFFECTÉ À L'ÉMISSION «JOURNAL»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mr. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, après avoir accepté de dépenser des millions de dollars de l'argent des contribuables pour créer son émission d'affaires publiques *The Journal*, la direction de la chaîne CBC-TV accepte maintenant que l'émission soit retirée des ondes pendant neuf semaines durant au cours de l'été, sous prétexte que les membres du personnel ont besoin de se reposer des pressions quotidiennes de leur travail et qu'une pause est nécessaire pour maintenir la prétendue haute qualité de l'émission. Étant donné que les journalistes des quotidiens et des stations radiophoniques arrivent manifestement à supporter exactement les mêmes pressions professionnelles avec compétence, je propose avec l'appui du député de Peterborough (M. Domm):

Que le ministre comptable de la chaîne CBC-TV prie la direction du réseau d'expliquer aux contribuables canadiens comment il se fait qu'elle ait engagé un personnel aussi coûteux qui ne peut tenir le coup, ou de congédier ces pauvres employés épuisés et de les remplacer par des professionnels capables de faire face à la musique.

Cela ne résoudra peut-être pas le problème de la qualité, mais démontrera que l'on s'efforce d'y parvenir.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE

LES CHAUSSURES—LES QUOTAS D'IMPORTATION POUR LES CHAUSSURES EN CUIR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan Heap (Spadina): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement.

[*Français*]

Étant donné que la politique gouvernementale de la chaussure éliminant les quotas d'importation sur les chaussures en cuir est contraire aux recommandations du rapport du Tribunal antidumping et qu'elle a déjà causé près de 7,000 mises à pied depuis le 1er décembre, je propose, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

Que l'on fixe à 38 millions de paires le niveau des quotas d'importation pour les chaussures en cuir pour une période de cinq ans, permettant à l'industrie canadienne de préserver à 50 p. 100 son autosuffisance.

Je voudrais donner au député de Longueuil (M. Olivier) la dernière chaussure fabriquée au Canada.

Mme le Président: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Article 43 du Règlement

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LA RÉPONSE DU MINISTRE AUX SIGNATAIRES D'UNE PÉTITION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Hier, madame le Président, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) s'est engagé publiquement à la Chambre à écrire personnellement à chacun des 135,327 Canadiens qui, par le biais d'une pétition, ont fait connaître leur opposition à la conversion obligatoire au système métrique. Étant bien entendu qu'une lettre formulaire ne constitue pas une lettre personnelle, je propose, avec l'appui du député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que la Chambre exhorte les Canadiens de toutes les provinces et de toutes les classes sociales, et tout particulièrement les détaillants et leurs clients, à adresser directement et sans affranchissement une lettre au ministre, en prenant bien soin d'en communiquer un exemplaire à leur député, de façon qu'ils puissent tous recevoir du ministre une lettre personnelle dans laquelle il cherchera à justifier ce programme à la fois inutile, coûteux et fastidieux qui met en péril le droit des Canadiens au libre choix.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE D'ÉTABLIR UNE FORMULE UNIFORME DE FIXATION DES PRIX DE L'ESSENCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion au sujet des écarts entre les divers prix du pétrole qu'imposent les sociétés pétrolières au Canada. Il peut exister jusqu'à 40 c. de différence dans le prix de l'essence d'une station à une autre. Les détaillants mettent cela sur le compte de l'absence d'une formule uniforme de fixation des prix et sur le fait que les sociétés pétrolières et le gouvernement fédéral accaparent une part trop considérable du prix de détail de l'essence et du pétrole. Cela a provoqué au Québec une grève des propriétaires de postes d'essence, grève qui menace de s'étendre à l'Ontario. Par conséquent, appuyé par le député d'Oxford (M. Halliday), je propose:

• (1410)

Que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources prenne immédiatement des mesures pour élaborer des normes uniformes de fixation des prix à l'intention des sociétés pétrolières, de leurs grossistes et de leurs détaillants et que le ministre ordonne à Petro-Canada d'abandonner sa politique de couper l'herbe sous le pied d'autres détaillants d'essence en offrant des meilleurs prix et conditions que ceux offerts par les sociétés du secteur privé.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'ÉDUCATION

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE RECHERCHE DES ÉTABLISSEMENTS POSTSECONDAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. Bien des établissements postsecondaires risquent de recevoir moins de subventions à la suite des modifications apportées à la loi sur le financement des programmes établis. Aussi, je propose, appuyé par le député de Calgary-Est (M. Kushner):

Que le gouvernement charge un groupe d'étude parlementaire de lui faire un rapport sur la recherche fondamentale et appliquée dans les établissements postsecondaires canadiens et de proposer de nouveaux modes de financement pour permettre de maintenir, voire d'intensifier, les recherches actuelles.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS RELATIFS AUX SOUMISSIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. D'après les règlements actuels du Conseil du Trésor, les entrepreneurs qui soumissionnent auprès du gouvernement doivent joindre un chèque visé à leur soumission. Par contre, les chèques visés émis par les coopératives de crédit ne sont pas acceptés. Aussi, je propose, appuyé par le député de Saskatoon-Est (M. Ogle):

Que la Chambre demande au gouvernement de modifier les règlements pour mettre fin à cette injustice et mettre par conséquent les coopératives de crédit et les caisses populaires sur un pied d'égalité, ou presque, avec les banques à charte du Canada.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES MISES À PIED À L'USINE DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONAL HARVESTER À HAMILTON (ONT.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, à cause de la politique du gouvernement en matière de taux d'intérêt, du coût exorbitant de l'énergie et du prix trop faible des produits de base, la société International Harvester vient de mettre à pied 1,200 travailleurs à son usine de machinerie agricole de Hamilton; ce chiffre représente 80 p. 100 des 1,500 travailleurs de cette entreprise à Hamilton. Je propose donc, appuyé par le député d'Elgin (M. Wise):

Que le gouvernement adopte immédiatement des politiques destinées à faire baisser les taux d'intérêt, à réduire le coût de l'énergie et à verser aux agriculteurs un prix équitable pour leurs produits.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LA CONDAMNATION DE LA POLITIQUE PAR L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, le 17 mars 1982, les députés conservateurs et libéraux à l'assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard ont adopté à l'unanimité une résolution condamnant la politique gouvernementale de métrisation. J'invite tous les députés de cette Chambre, en particulier les députés d'en face, à se joindre à leurs homologues provinciaux de l'Île-du-Prince-Édouard pour appuyer ma motion. Je propose donc, appuyé par le député de Hillsborough (M. McMillan):

Que la Chambre adopte la demande unanime de l'assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard condamnant la politique fédérale de conversion au système métrique.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'ÉTUDE DE LA POLITIQUE FISCALE DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, la fuite incessante de capitaux, tant canadiens qu'étrangers, à l'étranger pousse la Banque du Canada à tenter de protéger la valeur du dollar canadien en maintenant les taux d'intérêt à un niveau sensiblement plus élevé qu'aux États-Unis. Résultat, les mises à pied se multiplient, le chômage s'aggrave et un sentiment de détresse s'installe plus profondément. Avec l'appui du député de Calgary-Est (M. Kushner), je propose donc:

Qu'un comité spécial de la Chambre soit créé et chargé d'enquêter sur l'ensemble de la politique financière du gouvernement pour voir ce qu'il serait possible de faire pour stopper ces sorties extraordinaires de capitaux du pays, y compris la possibilité d'opérer un revirement dans le Programme énergétique national, de réorienter radicalement le Programme d'examen de l'investissement étranger et d'inverser carrément les dispositions du budget du 12 novembre qui sont préjudiciables à l'entreprise et aux investissements.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Français*]

L'ÉNERGIE

LES PRÉSUMÉES POLITIQUES DE PRIX ILLÉGALES DE SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente.

La plupart des postes d'essence sont maintenant fermés au Québec. Étant donné que les détaillants ont dénoncé non seulement la surtaxe provinciale, mais aussi les sociétés de pétrole qui veulent éliminer les détaillants indépendants en leur imposant des coûts de location exagérés et en réduisant leur marge de profits, je propose, appuyé par le député de Burnaby (M. Robinson):

Que le gouvernement fédéral sous l'autorité que lui confère la loi anticartel ordonne une enquête afin de déterminer si les grandes sociétés pratiquent des politiques de prix illégales.

Mme le Président: La présentation d'une motion de ce genre exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE SONGER À ADOPTER DE NOUVEAUX PROGRAMMES

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre en l'absence du ministre des Finances. Hier, dans son discours, M. Bouey ne laissait guère d'espoir aux Canadiens que les taux d'intérêt vont baisser. Hier, le ministre des Finances avec les économistes que l'économie n'a pas été dans un état plus lamentable depuis plus de 30 ans. Aujourd'hui, Statistique Canada nous dit que les quelques signes de relance économique apparus en décembre se sont évanouis en janvier.

Ma question s'adresse au premier ministre, et je lui saurais gré d'y répondre. Peut-il donner aux Canadiens quelque espoir que le gouvernement songe à adopter de nouveaux programmes économiques qui nous permettront d'échapper à des perspectives aussi sombres?

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, dans ses observations hier, le ministre des Finances a en effet mentionné que la récession est plus prononcée que nous nous y attendions. Dans son discours, le gouverneur de la Banque du Canada a donné aux Canadiens d'excellents conseils, qu'il vaut la peine, à mon avis, de rappeler au député d'Étobicoke-Centre. Ces conseils cadrent avec la réponse donnée hier par le ministre. Les voici donc:

Les marchés pour nos biens et services dans le pays comme à l'étranger ne suscitent plus de hausses rapides des prix et des salaires. Il est donc maintenant dans l'intérêt des hommes d'affaires et des travailleurs de réagir en contenant les hausses de prix et de salaires, afin de protéger et l'emploi et la production.

LES SORTIES DE CAPITAUX

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): En d'autres termes, madame le Président, les Canadiens n'ont aucun espoir d'échapper aux sombres perspectives qui sont aujourd'hui évidentes.

Il y a d'autres solutions, et j'aimerais en signaler un certain nombre. Ma question s'adresse au premier ministre. Un certain nombre d'observateurs bien informés ont récemment fait remarquer que les capitaux et les épargnes des Canadiens sortaient du pays à un rythme sans précédent. Ces sorties sont environ six fois plus fortes que dans les années 1970. Si cet argent était resté ici au Canada, il aurait servi à créer des emplois ici et non aux États-Unis, en Australie ou en Extrême-Orient. Comme ce montant dépasse celui de tous les investissements dans le logement en 1981 et que cet argent aurait clairement servi à créer un certain nombre d'emplois dans ce secteur et à construire de nouveaux logements, quelles mesures le premier ministre propose-t-il de prendre pour inverser cette tendance et créer des emplois ici, non aux États-Unis?

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, la question du député montre bien qu'il faut poursuivre l'application directe des programmes énoncés dans le budget. Il fait état de sorties massives de capitaux. Chaque semaine la Banque du Canada et le gouvernement disent au député qu'il nous faut maintenir nos taux d'intérêt pour demeurer un marché intéressant pour ces mêmes capitaux et conserver la confiance des investisseurs dans notre lutte contre l'inflation.

LES RAISONS DE LA POLITIQUE

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, je voudrais signaler au secrétaire parlementaire que les sorties se sont accrues pendant le dernier trimestre de 1981 après la présentation du budget. C'est au gouvernement qu'il faut imputer la chose. C'est ce qui provoque la sortie de capitaux. Si ces fonds avaient été investis dans l'industrie canadienne, ils auraient créé plus de 200,000 emplois au Canada, un nombre plus élevé que celui des chômeurs dans les industries de la construction et de l'automobile ensemble.

Une fois encore je pose ma question au premier ministre. Pourrait-il expliquer aux chômeurs du bâtiment et de l'industrie automobile pourquoi il s'obstine à appliquer une politique qui ne retient pas les capitaux au Canada et qui créé des emplois aux États-Unis et en Australie et non dans notre pays?

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, nous aurons des emplois et certaines de ces industries pourront reprendre dès que nous serons en mesure de juguler l'inflation et de faire comprendre aux investisseurs que leurs placements sont en sécurité au Canada. Une fois encore, je renvoie le député au discours qu'a prononcé le gouverneur de la Banque du Canada, et qui renfermait certaines leçons qu'il ferait bien d'apprendre.

* * *

• (1420)

LES FINANCES

LE TÉLEX D'UN FONCTIONNAIRE CONCERNANT LE TRAITEMENT DES DÉCLARATIONS D'IMPÔT

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. En son absence, le ministre des Finances a démenti que le traitement des déclarations d'impôt suscitait une certaine confusion du fait que le gouvernement avait omis de saisir la Chambre de mesures fiscales en rapport avec le budget. Hier, j'ai parlé d'un télex envoyé par un fonctionnaire de Revenu Canada à Ottawa, dans lequel celui-ci demandait au bureau de district de Vancouver de ne pas traiter les déclarations d'impôt établies d'après le budget. Du fait de cette mesure, des milliers de Canadiens seront peut-être condamnés à attendre indéfiniment leur remboursement d'impôt.

Compte tenu de la confusion énorme qui semble exister et des difficultés qui pourraient surgir si le gouvernement ne remboursait pas aux Canadiens les sommes qu'il leur doit, le ministre est-il prêt à modifier les instructions données par le bureau d'Ottawa de Revenu Canada de manière que toutes les déclarations puissent être traîtées?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Madame le Président . . .

M. Epp: Heureux de vous revoir!

Des voix: Bravo!

M. McDermid: Vous avez fait un travail formidable!

M. Rompkey: Ce chahut montre que c'est dans les rangs de l'opposition que règne la confusion et non pas ailleurs.

Le député a cité un passage d'un télex sans le lire intégralement. En outre, il s'agit d'un ancien télex et non pas du plus récent dans lequel nous donnons des instructions à nos collaborateurs. Voilà pour le premier point.

Nous avons encouragé les contribuables à faire leur déclaration d'après les propositions budgétaires. Nous ne prévoyons pas que les remboursements causeront de problèmes. Nous avons déjà envoyé un remboursement cette année à près de deux millions de contribuables, soit bien plus que l'année dernière à la même époque. Nous ne bloquons ni n'accumulons aucun remboursement d'impôt. C'est uniquement de l'autre côté que règne la confusion, et je regrette qu'on essaye de semer la confusion parmi les contribuables de notre pays.

ON DEMANDE DE MODIFIER LA DATE DE PRISE D'EFFET DU BUDGET

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre du Revenu national. Les fonctionnaires de ce ministère ont confirmé aujourd'hui qu'ils prévoient traiter trois fois les déclarations d'impôt de certains contribuables pour éviter d'avoir à effectuer des remboursements trop tardifs. De toute apparence, les mêmes déclarations seront traitées selon l'ancien système, existant avant le budget, d'autres le seront selon le nouveau système fondé sur le budget et, enfin, d'autres, si cela se révèle nécessaire, selon les nouvelles dispositions budgétaires concernant les questions fiscales qu'on adopterait éventuellement.

Étant donné que des représentants du ministère du Revenu national ont déclaré que seulement une minorité de contribuables sont touchés par les dispositions du budget de novembre 1981 pour l'année d'imposition 1981, le ministre ne convient-il pas qu'il serait à la fois plus simple et plus économique, tant pour le gouvernement que pour les contribuables, de modifier la date de prise d'effet du budget afin que les contribuables n'en soient pas touchés pour l'année d'imposition 1981?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Madame le Président, il me faut répéter ma dernière réponse. A propos du retard dans les remboursements, je dois répéter au député qu'il n'y en a pas. Près de deux millions de chèques de remboursement ont été émis jusqu'ici, cette année, et nous sommes bien en avance par rapport à l'année dernière. Il n'y a pas de retenu des remboursements et nous dépouillons les déclarations d'impôt au fur et à mesure qu'elles nous parviennent.

Mlle MacDonald: C'est faux!

M. Rompkey: Le ministère du Revenu national agit conformément à la loi. Nous encourageons les gens à remplir leur déclaration d'impôt en tenant compte des nouvelles dispositions budgétaires et d'ajouter à leur déclaration une note nous indiquant là où les nouvelles dispositions s'appliquent dans leur cas. Nous n'accusons aucun retard.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA DÉCLARATION DU GOUVERNEUR DE LA BANQUE DU CANADA AU SUJET DU REVENU DU TRAVAILLEUR

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre et, comme elle concerne la politique en général, j'espère qu'il y répondra. Il secoue la tête. Le miasme qu'il dégage doit encore le déranger aujourd'hui. Je poserai donc la question à quiconque là-bas s'occupe des questions financières ou s'y intéresse.

Étant donné que le travailleur industriel moyen gagne au Canada $19,000 par année et qu'une famille moyenne qui touche le salaire minimum vit sous le seuil de la pauvreté dans nos villes canadiennes, le premier ministre est-il d'accord avec le gouverneur Bouey pour dire que ces travailleurs doivent réduire leur revenu réel pour que le gouvernement en arrive à juguler l'inflation au Canada?

• (1425)

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le gouverneur Bouey n'a pas dit qu'ils devraient réduire leur revenu. Il a dit qu'ils ne devraient pas exagérer leurs revendications en matière de pouvoir d'achat.

Des voix: Oh, oh!

M. Epp: John Evans n'aurait pas dit cela.

L'ANALYSE DU GOUVERNEUR

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'aimerais poser une autre question au député qui vient de prendre la peine de répondre à la place du premier ministre. Je tiens tout d'abord à signaler que ma question portait sur le revenu réel. Le gouverneur de la Banque du Canada, M. Bouey, a déclaré que le revenu réel des travailleurs n'avait pas cessé de diminuer depuis quatre ans, mais qu'ils ne devaient pas s'attendre à une amélioration de la situation ni compter sur ce qu'il a appelé un «rattrapage». Nous estimons que l'on devrait réserver un meilleur sort aux travailleurs moyens. S'ils sont dans cette situation, c'est de la faute du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je répète donc ma question. Le gouvernement partage-t-il la position de M. Bouey selon lequel les salariés ou les travailleurs moyens de l'industrie doivent accepter une diminution de leur salaire réel pour permettre au gouvernement de réduire l'inflation au cours de l'année qui vient?

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier et ministre des Finances): Madame le Président, je tiens tout d'abord à remercier le chef néo-démocrate pour sa comparaison flatteuse.

M. Clark: Profitez-en, vous n'êtes pas là pour longtemps.

M. Fisher: Je tiens à faire remarquer au député que le gouverneur a tenu le même langage aux sociétés auxquelles il a demandé de réduire leurs profits, de la même façon qu'il a demandé à tous les Canadiens de réduire leurs dépenses. Ce n'est pas rendre service aux travailleurs, quel que soit leur salaire, que de laisser l'inflation monter en flèche. C'est cette attitude que nous devrions tous adopter.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE LE LICENCIEMENT DU GOUVERNEUR

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma dernière question s'adresse au premier ministre. Le gouverneur Bouey a signalé que les ouvriers non spécialisés doivent accepter de voir diminuer leur niveau de vie réel. Il a également reproché aux agriculteurs qui ont organisé des offices de commercialisation d'être cause d'inflation, même si leur revenu réel diminuera vraisemblablement de 15 p. 100 cette année. Ce faisant, il a prouvé clairement qu'il était tout à fait insensible à la situation des Canadiens moyens, d'où qu'ils soient. Si le premier ministre tient à ce que l'on comprenne la situation des Canadiens moyens et qu'on y soit sensible, peut-il prendre des mesures concrètes en licenciant ce gouverneur de la Banque du Canada au cœur de pierre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, la proposition du chef du Nouveau parti démocratique ne contribue pas de façon très positive à l'avenir de notre pays. Le gouverneur ne fait que signaler ce que chacun d'entre nous, ici, pense en son for intérieur, à savoir que nous ne pouvons pas permettre à l'ensemble des Canadiens de compter obtenir plus de l'économie que ce qu'ils n'y apportent. Le gouverneur Bouey n'a pas désigné particulièrement les ouvriers, encore moins ceux qui touchent le salaire minimum, comme le prétend le chef du Nouveau parti démocratique. Il a dit aux Canadiens—ouvriers, hommes d'affaires, investisseurs, députés et tous les autres—

M. Broadbent: Il a parlé du salaire minimum.

M. Trudeau: . . . que nous ne pouvons pas nous attendre à voir notre économie continuer à évoluer au même rythme qu'avant la crise de l'OPEP, avant le conflit économique général qui a frappé les pays industrialisés de l'Ouest ou avant que nous ne connaissions un taux de chômage aussi élevé, qui est encore supérieur à celui des États-Unis où s'enfuient nos capitaux, pour reprendre les paroles du députéé de Etobicoke-Centre. Si nous cherchons à dissimuler ce fait des théories et des remèdes économiques que nous formulons, nous induisons en erreur les Candiens.

Des voix: Et alors, cela n'est pas nouveau!

M. Trudeau: Je ne le fais pas.

M. Baker (Nepean-Carleton): Pas en ce moment.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Et les 14c. le gallon et la promesse qu'il n'y aurait pas de contrôle des prix et des salaires?

M. Kempling: Vous êtes spécialiste.

M. Trudeau: Nos vis-à-vis semblent croire que chacun d'entre nous peut s'accommoder de l'inflation: les députés, les ouvriers, les actionnaires et ainsi de suite. Il est certain que si nous essayons tous de nous adapter à l'inflation, celle-ci ne diminuera jamais; le taux restera à son niveau actuel ou continuera à augmenter. Nous savons que si nous voulons rester compétitifs par rapport aux autres producteurs des pays industrialisés de l'Ouest, nous devons baisser nos prix, ce qui ne sera pas possible si nos recettes et nos bénéfices continuent d'augmenter.

* * *

• (1430)

[*Français*]

L'INDUSTRIE

LA CHAUSSURE—ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A RECOMMANDÉ D'INCLURE LA CATÉGORIE DES CHAUSSURES EN CUIR DANS LE QUOTA GLOBAL

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Pour la dixième fois, j'aimerais lui poser une question qui a trait à une industrie que nous considérons encore très importante, savoir l'industrie de la chaussure. Plusieurs députés encore une fois ont été sensibilisés aujourd'hui par la présence des représentants de cette industrie et du syndicat. Le ministre sait que sa politique coûte actuellement 6,000 emplois sur 20,000 dans cette industrie. J'aimerais donc lui demander s'il serait en mesure aujourd'hui d'annoncer une décision selon laquelle la seule solution pour assurer la survie de cette industrie est d'inclure la catégorie des chaussures en cuir à l'intérieur du quota global. Qu'on ne me parle pas des programmes nouveaux. Est-ce que le ministre est en mesure aujourd'hui, dans l'intérêt de cette industrie, de dire s'il est disposé à inclure dans le quota global la catégorie des chaussures en cuir?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale) Madame le Président, j'ai assisté moi-même à une réunion très utile il y a quelques semaines avec les porte-parole de l'industrie de la chaussure et de ces syndicats et mes collègues du Cabinet et du caucus ont eu des réunions très utiles aussi. C'est à cause de ces instances que j'ai attiré l'attention de mes collègues du Cabinet et nous les révisons actuellement. Nous tenons ceci comme quelque chose de très sérieux, même qu'il existe des problèmes, je pense, au sujet de la conjoncture actuelle, et il ne s'agit pas seulement d'une question de quote-part, comme ont dit les porte-parole de cette industrie. Bien que mon honorable ami ne désire pas que je parle de nouveaux programmes, il est tout de même intéressant de constater que nous avons créé un programme de modernisation très important représentant un fonds de 17 millions de dollars, cela prouve donc notre intérêt positif à l'égard de cette industrie et de ses ouvriers.

ON DEMANDE QUE LES OUVRIERS DE LA CHAUSSURE DU QUÉBEC QUI ONT PERDU LEUR EMPLOI SOIENT RÉINTÉGRÉS DANS LEURS FONCTIONS

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Le ministre ne dit pas que plusieurs de ces millions de dollars seront affectés au recyclage et à une pension de préretraite, ce qui est du bien-être social déguisé. Le ministre peut-il assurer à cette industrie, à ces milliers de travailleurs actuellement, dont plusieurs sont dans ma province et dans d'autres régions du Canada, qu'il est disposé à assurer la survie de cette industrie, la survie de 15,000 travailleurs, et à permettre aux 6,000 qui ont perdu leur emploi de retrouver dans cette industrie une place pour vivre au Canada? C'est cela la question à laquelle le ministre ne répond pas par des mesures temporaires et nettement insuffisantes.

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, c'est parce que nous prenons un intérêt positif dans cette industrie que nous avons créé ce fonds de modernisation . . .

M. La Salle: Vous les laissez mourir!

M. Gray: Madame le Président, aussi c'est pourquoi nous avons continué à imposer le contingentement sur les chaussures qui ne sont pas de toile et nous avons ajouté un contingentement sur les souliers de canevas, quelque chose qui n'était pas dans les quotes-parts antérieures. Alors nous avons un intérêt positif et nous prenons très au sérieux les intérêts de cette industrie et des travailleurs.

M. La Salle: Faites la preuve, c'est insuffisant!

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ARGENTINE—LES SANCTIONS PRISES PAR LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Hier, la Communauté économique européenne a donné un appui encourageant à la Grande-Bretagne dans le différend des Îles Falkland. Elle envisage d'interdire les principales importations argentines et de prendre des sanctions économiques et financières comme elle n'en avait encore jamais adopté. L'Allemagne de l'Ouest, par exemple, a déjà résilié un marché de fourniture d'armement naval de 850 millions de dollars avec l'Argentine. Est-ce que le gouvernement canadien envisage de prendre des mesures du même genre?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, à ma connaissance, les seuls pays qui ont pris des mesures plus énergiques que le Canada sont le Royaume-Uni lui-même et la Nouvelle-Zélande. Les mesures dont le député fait état à propos de l'Allemagne de l'Ouest sont de même nature exactement que celles que nous avons prises ici.

L'EMBARGO SUR LES EXPORTATIONS DE MATÉRIEL MILITAIRE

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser cette fois également au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Lundi, le ministre a dit ce qui suit à la Chambre:

> Nous décrétons un embargo immédiat sur toutes les exportations de matériel militaire . . .

Un appel téléphonique au ministère de l'Industrie et du Commerce nous apprenait hier qu'en 1981, nous avons vendu à l'Argentine pour $15,647 d'armes, de matériel militaire et de composants.

Des voix: Oh, oh!

M. McKinnon: Le ministre croit-il vraiment que la suppression de ces livraisons militaires a d'autres effets que de le rendre ridicule?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. McKinnon: Ce montant représente un cinquante-millième de 1 p. 100 de nos exportations. La souris croit rugir mais n'a encore que piaillé.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je vais contrôler les chiffres. Mais l'important, c'est qu'il existe des ventes de matériel militaire entre le Canada et l'Argentine. Je pense qu'il y a en outre des matériels à double usage qui doivent être couverts par un permis d'exportation, mais qui ne figuraient peut-être pas dans le matériel militaire qui a été indiqué au député. Je me ferai un plaisir de contrôler et de l'informer en temps voulu.

* * *

[*Français*]

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

ON DEMANDE QUELLES MESURES LE GOUVERNEMENT ENTEND PRENDRE EN VUE D'AIDER LES VICTIMES DE LA MIUF À GASPÉ

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations. Dans la circonscription de Gaspé il y a plus de 400 familles qui sont touchées par la mousse isolante d'urée formaldéhyde, ce qui représente environ 2,000 personnes. Plus de 25 familles ont déjà quitté leur logis et d'autres attendent de le laisser. Je possède également des certificats médicaux selon lesquels des enfants doivent laisser leur demeure pour aller demeurer dans des endroits où la maison n'est pas isolée à la MIUF. Ma question est donc la suivante: le ministre peut-il dire à la chambre s'il a l'intention de poursuivre ses démarches avec les provinces afin qu'elles accordent une aide directe aux propriétaires des maisons isolées à la MIUF et quant à lui a-t-il l'intention d'augmenter la contribution déjà fixée à $5,000 ou incitera-t-il la Société canadienne d'hypothèques et de logement à participer avec le programme PAREL en vue d'aider ces propriétaires de maisons

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, j'apprécie l'intérêt que porte le député de Gaspé à ces propriétaires victimes de la mousse. Je voudrais l'inciter à s'assurer que tous ces propriétaires sont inscrits auprès du centre canadien ici en vue d'être admissibles à l'aide du gouvernement canadien qui peut s'élever jusqu'à $5,000. Malheureusement, malgré les demandes pressantes que nous avons formulées au cours des dernières semaines, des derniers mois en fait, avec les autorités provinciales aucun gouvernement provincial n'a l'intention de donner une aide monétaire directe aux victimes de la mousse, et je trouve cette situation regrettable. Par ailleurs, pour répondre à la question d'appliquer le programme PAREL à la réparation de ces maisons, je dois rappeler à l'honorable député que cette loi qui est régie par la Société canadienne d'hypothèques et de logement ne prévoit pas de telles mesures. Il faudrait, pour le faire, évidemment amender la loi, et je ne suis pas certain que ce prêt soit plus avantageux que l'aide directe non taxable de $5,000 qui peut être donnée aux propriétaires victimes de la mousse.

Questions orales

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES MISES À PIED DANS LES POISONNERIES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Deux cent cinquante travailleurs de Prince-Rupert vont venir s'ajouter aux 400 de Port-Edward et à leurs 200 collègues de la Oakland Fisheries, de Victoria, qui ont perdu leur emploi parce que ces sociétés ont décidé de fermer les poissonneries. Les sociétés en question, soit la George Weston Limited, la Merubeni et la H. B. Nickerson and Sons Limited, sont de celles qu'on nourrit de fonds publics depuis des années.

Comme le ministre avait tenté encore une fois d'augmenter le montant des cotisations que versent les pêcheurs à la caisse d'assurance-chômage, voudrait-il maintenant se rendre en Colombie-Britannique en compagnie du ministre des Pêches et des Océans pour discuter avec les pêcheurs de Prince-Rupert, de même qu'avec le conseil de la ville, qui sont menacés des pertes de revenus considérables. Le ministre pourrait tenter de trouver un moyen de garder les usines en activité et les ouvriers au travail, au lieu de payer de l'assurance-chômage aux travailleurs de la Colombie-Britannique?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je ne comprends pas très bien l'objectif du député. Et je sympathise de tout cœur avec la difficile situation des travailleurs des poissonneries de l'île. Il y a un peu plus d'un mois, étant de passage dans l'île de Vancouver, je me suis entretenu avec un certain nombre de travailleurs forestiers. De nouveau je me rendrai en Colombie-Britannique le 23 avril prochain en compagnie du comité des affaires de l'Ouest et j'en profiterai pour écouter les requêtes des travailleurs.

Permettez-moi de rappeler au député que l'objectif même du programme d'assurance-chômage est de garantir un certain revenu aux travailleurs mis à pied à cause de la récession économique. Voilà l'objectif principal du programme. Je vois mal l'avantage qu'il y a à le dénoncer quand il assure un revenu essentiel à des travailleurs privés provisoirement de leur source de revenu.

• (1440)

LES CRITÈRES EN VERTU DESQUELS DES SUBVENTIONS SONT ACCORDÉES AUX CONSERVERIES

M. Ted Miller (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Industriel et du Commerce chargé de distribuer de nombreuses subventions du MEER aux conserveries de poisson, notamment dans la région de l'Atlantique ainsi qu'aux usines de la Colombie-Britannique et à la société Weston. Les travailleurs ne veulent pas percevoir de prestations d'assurance-chômage, mais veulent travailler. Le ministre réexaminera-t-il les critères en vertu desquels les subventions sont accordées aux conserveries du Canada, afin que ces usines promettent au gouvernement de demeurer ouvertes pour permettre aux travailleurs de conserver leur emploi? Sinon, songe-t-il à acquérir des actions dans les usines de conditionnement que le gouvernement finance si généreusement?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je m'empresserai d'examiner les recommandations de mon honorable ami. De toute évidence, nous voulons que les travailleurs, leurs localités et notre pays profitent au maximum de programmes tels que ceux du MEER et j'examinerai volontiers les solutions qu'il recommande.

* * *

L'ÉNERGIE

LES NÉGOCIATIONS AVEC TERRE-NEUVE AU SUJET DES GISEMENTS SOUS-MARINS

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, je voudrais poser une question au premier ministre, qui a déclaré le 5 mai 1981, à propos du conflit qui oppose le gouvernement fédéral à Terre-Neuve au sujet des gisements sous-marins:

> Nous n'avons cessé de répéter que la question de la propriété n'est pas le problème important. Ce qui importe avant tout, c'est de négocier un accord sur la gestion conjointe . . .

Voilà ce que le premier ministre déclarait en mai dernier. Sur la base de cette position, est-il prêt à faire savoir au gouvernement de Terre-Neuve que son gouvernement accepte de laisser de côté la question de la propriété pour négocier avec lui le projet de compromis tout à fait raisonnable qui a été approuvé par 60 p. 100 des électeurs de la province hier?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député a oublié la réponse que je lui ai fournie ici même à ce sujet il y a quelques mois à peine. Ma position, que j'ai rappelée à plusieurs reprises dans les années 70, n'a pas changé. Dès 1969 ou 1970, si je ne m'abuse, nous avons commencé à négocier avec les provinces atlantiques. On a convenu alors de laisser de côté le problème de la propriété pour tâcher de négocier un accord du type de celui que nous avons signé avec la Nouvelle-Écosse. C'est ainsi qu'en 1978 et en 1979, nous sommes parvenus à un accord avec l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick. Le seul gouvernement qui n'ait jamais voulu ou pu parvenir à un accord pourtant acceptable pour les autres provinces, c'est Terre-Neuve.

Je ne réclame pas le règlement du problème de la propriété, mais bien la négociation d'un accord politique. Le gouvernement de Terre-Neuve s'y oppose depuis plusieurs années. C'est lui qui le premier a fait appel aux tribunaux pour régler la question de la propriété. C'est tout de même surprenant qu'il nous reproche aujourd'hui de vouloir régler la question de la propriété, alors que c'est lui qui a demandé aux tribunaux de trancher la question plutôt que de poursuivre les négociations.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE REPRENDRE LES NÉGOCIATIONS

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, le premier ministre sait que cette déclaration ne reflète pas la réalité, parce que c'est son gouvernement qui a insisté pour que cette question soit portée devant la Cour fédérale relativement à l'affaire du Syndicat international des marins, et c'est ce qui a causé la rupture des négociations. Le premier ministre le sait très bien.

Or, madame le Président, le gouvernement de Terre-Neuve, avec l'appui des habitants de la province, a proposé un compromis satisfaisant qui demande la cogestion et le partage des recettes. C'est une proposition raisonnable, et je demande au premier ministre s'il est disposé à se montrer aussi raisonnable . . .

M. Lalonde: C'est ce que nous avons proposé.

M. McGrath: . . . car il est impossible de faire entendre raison à son ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le premier ministre est-il disposé à se montrer raisonnable et à dire aux habitants de Terre-Neuve, en fonction de cette offre de compromis qui a été acceptée par les Terre-Neuviens au moyen d'un vote démocratique hier, que nous sommes prêts à retourner à la table des négocations afin de favoriser la mise en valeur de cette ressource, non seulement dans leur intérêt mais dans celui de tous les Canadiens?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne puis accepter l'interprétation que donne le député à l'affaire du Syndicat international des marins, quand il dit que c'est nous qui l'avons renvoyée devant les tribunaux. Il est évident que nous avons essayé d'en arriver à un règlement négocié pendant une dizaine d'années. Dernièrement, l'affaire a été portée devant les tribunaux de deux façons: tout d'abord, le SIM en a saisi les tribunaux et a soulevé la question de la propriété, entraînant derrière lui, si je puis dire, les gouvernements; deuxièmement, le gouvernement de Terre-Neuve en a saisi directement la cour d'appel de cette province.

M. McGrath: Vous avez agi par des moyens détournés.

M. Trudeau: Dans ces conditions, comment le député peut-il dire que ma déclaration ne correspond pas à la réalité?

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE SALVADOR—LE RÔLE DES ORGANISATIONS COMMUNISTES

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Beaucoup de députés estiment qu'il est très important d'avoir une juste perspective des événements tragiques qui se déroulent en Amérique centrale, surtout au Salvador, et de bien comprendre le rôle de l'Internationale socialiste dans ces événements. Le ministre peut-il donc nous dire s'il est vrai que le grand organisme exécutif des communistes au Salvador, désigné par le sigle DRU, compte une aile combattante appelée FMLN qui coordonne les activités de guérilla dans ce pays? Est-il également vrai que le DRU a collaboré avec le groupe de M. Ungo, le MNR, associé à l'Internationale socialiste, par l'intermédiaire d'un organisme connu sous le nom de FDR, qui représente un aspect de l'activité terroriste de gauche conçue dans le but de susciter la bienveillance mondiale . . .

Des voix: La question!

M. Stevens: . . . tout en camouflant la véritable nature de l'infiltration de l'Internationale communiste?

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Vous ne savez pas de quoi vous parlez.

Une voix: Avez-vous bien compris la question, Mark?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je ne crois pas . . .

M. Broadbent: Il n'est pas dans son élément, Mark.

M. MacGuigan: Madame le Président, je ne crois pas avoir compris toute cet alphabet . . .

Une voix: Soupe à l'alphabet.

M. MacGuigan: . . . mais, d'après ce que je sais de la situation, le parti communiste du Salvador, le PCES, est l'une des composantes du groupement, tant civil que militaire, des partis rebelles qui, réunis, composent le DRU. Ainsi, le DRU n'est pas seulement de nature communiste, puisqu'il compte également . . .

Une voix: Des démocrates chrétiens.

M. Broadbent: Et des conservateurs.

M. MacGuigan: . . . tant sur le plan militaire que civil. L'un des groupes rattachés au DRU est le parti socialiste du Salvador dirigé par M. Ungo . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Non; par Ed Broadbent.

M. MacGuigan: . . . qui, si je ne m'abuse, ne compterait qu'une trentaine ou une quarantaine de membres. C'est ce parti qui est membre de l'Internationale socialiste.

LE RÔLE DE L'INTERNATIONALE SOCIALISTE

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, le ministre sait-il que les guérillas, maintenant rassemblées sous le FMLN, lui-même lié au DRU, estiment qu'elles ont elles-mêmes causé la mort d'environ 5000 personnes depuis deux ans? Lui a-t-on signalé qu'en septembre dernier, l'Internationale socialiste à Paris a vanté les mérites de l'alliance du FDR et du groupe de contrôle des guérillas FMLN? S'il le sait, le ministre a-t-il informé l'Internationale socialiste, peut-être par l'entremise de son vice-président qui siège à la Chambre, en l'occurrence le député d'Oshawa, qu'elle aide les terroristes, sciemment ou non . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: . . . et que ce n'est certainement pas une bonne chose et que cela va à l'encontre des traditions démocratiques du Canada?

Des voix: Bravo!

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, c'est regretable que le Règlement de la Chambre ne parle pas de la possibilité de poser ces questions directement au député d'Oshawa.

Une voix: C'est le même parti.

M. MacGuigan: Je ne suis pas en mesure de confirmer tout ce qu'a dit le député. Je crois savoir que le député d'Oshawa présidait la récente réunion de l'Internationale socialiste qui portait sur la situation au Salvador.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: C'est incroyable.

• (1450)

M. MacGuigan: Les membres de l'Internationale socialiste ont adopté une attitude sensiblement différente à l'égard de la situation salvadorienne et des événements du Nicaragua parce que les parties en cause dans les pays voisins du Salvador n'ont pas adopté une position aussi intransigeante que le député d'Oshawa l'a déclaré.

Madame le Président, j'ai maintenant les chiffres que le député de Victoria a demandés plus tôt et, si vous me le permettez, je profiterai de ce que j'ai la parole pour les lui transmettre.

En 1980 nous avons exporté du matériel militaire d'une valeur de 5.5 millions de dollars . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre. Le député de Lotbinière.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE SI LE POURCENTAGE PERÇU PAR LE QUÉBEC SUR LE PRIX DE L'ESSENCE À LA POMPE EST SUPÉRIEUR A CELUI PERÇU EN ALBERTA

M. Jean-Guy Dubois (Lotbinière): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Compte tenu de la situation actuelle au Québec au sujet de la situation de l'essence et des détaillants d'essence, beaucoup de Québécois se demandent quelle part prend la province de Québec au niveau de la taxe sur l'essence à la pompe même, j'aimerais donc demander au ministre quels sont effectivement les détails de ce pourcentage que la province de Québec perçoit et s'il est vrai que la province de Québec perçoit un pourcentage sur le prix de l'essence à la pompe supérieur à celui de la province de l'Alberta.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, la différence entre le prix d'un litre d'essence au Nouveau-Brunswick et en Ontario par rapport au Québec à l'heure actuelle est d'environ 7c., c'est-à-dire que le litre d'essence au Québec coûte environ 7c. de plus. En ce qui concerne le pourcentage pris par le gouvernement du Québec, il est non seulement plus élevé que celui perçu par le gouvernement de l'Alberta, mais il est à peu près le même que le pourcentage conjoint pris par le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement fédéral, savoir que le gouvernement du Québec au mois de mars prenait 27.7 p. 100 du prix de l'essence alors que le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement fédéral ensemble prenaient 28.2 p. 100. Cela indique le pourcentage très considérable que le gouvernement du Québec prend sur le litre d'essence. Ce pourcentage est supérieur à celui pris par toute autre province au pays.

* * *

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA PERCEPTION DES DÉDUCTIONS À LA SOURCE DANS LE CAS DES PÊCHEURS

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Je me rends compte que ce n'est pas un bon jour pour lui demander des faveurs.

M. Nielsen: Il est d'une humeur massacrante?

M. Gass: Ma question concerne la réglementation applicable aux pêcheurs concernant la déduction à la source de l'impôt sur le revenu. Je rappelle aussi que les pêcheurs sont les seuls entrepreneurs indépendants qui doivent payer l'impôt sur le revenu à l'avance, au moment où ils vendent leurs poissons aux conserveries.

La semaine dernière, nous avons passé deux jours en compagnie de groupes de pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard. Ils nous ont surtout parlé de la déduction de l'impôt sur le revenu à la source. Le ministre voudrait-il me dire s'il y a eut des pourparlers dernièrement concernant les déductions d'impôt à la source auxquelles sont assujettis les pêcheurs de la région atlantique?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Madame le Président, cette disposition figure dans le budget déposé par le ministre des Finances. J'ai été moi-même un de ceux qui lui avait demandé de réexaminer cette question et ce faisant, je donnais suite à une requête qui m'était parvenue des pêcheurs eux-mêmes.

Des voix: Oh, oh!

M. Rompkey: Les pêcheurs s'étaient plaints du fait que n'étant pas déduit à la source, l'impôt sur le revenu représentait une somme considérable à débourser en un seul coup. C'est pour éviter ce problème que les pêcheurs réclamaient qu'il soit déduit à intervalle régulier. En somme, ils rejoignaient ainsi le reste des contribuables. La semaine dernière, je me suis entretenu avec des pêcheurs de ma circonscription qui m'ont paru très satisfaits de cette mesure.

Des voix: Oh, oh!

M. Rompkey: Tous les députés des circonscriptions de pêcheurs peuvent se faire entendre, M^me^ le Président. Si le député a quelque chose à proposer il pourra le faire au moment où la Chambre sera saisie de la loi.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DISCUTER DE LA POLITIQUE AVEC LE MINISTRE DES FINANCES

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, les pêcheurs nous ont informés que le ministre nous dirait exactement cela, à savoir que les pêcheurs se seraient dits d'accord. Je suis persuadé que pas un seul pêcheur de l'Île-du-Prince-Édouard n'est en faveur des déductions d'impôt à la source. Pas un seul. Le ministre assurera-t-il à la Chambre qu'il discutera de cette politique avec le ministre des Finances et veillera à ce que des changements y soient apportés afin que ces déductions ne soient pas obligatoires?

M. Nielsen: Envoyez-lui une lettre!

M. Gass: Il se peut que des pêcheurs se soient prononcés en faveur, mais ils sont en général contre la politique de déductions obligatoires que le gouvernement veut leur imposer.

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Madame le Président, je dois répéter que, dans tout le pays, les Canadiens paient leur impôt à la source. Cela se fait dans tout le pays.

Des voix: Oh, oh!

M. Rompkey: Comme je l'ai dit plus tôt, il me semble préférable de régler ses impôts régulièrement plutôt que de les accumuler. Si le député est de l'avis contraire, il pourra faire valoir ses arguments à cet effet devant la Chambre.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LA NÉGOCIATION AVEC LE MANITOBA D'UNE NOUVELLE ENTENTE SUR LES RÉGIONS DU NORD

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Comme il le sait, on a cherché à plusieurs reprises à négocier une nouvelle entente pour les régions du nord. Le dernier accord quinquennal a apporté 155 millions de dollars aux habitants du nord du Manitoba. Je crois que le ministre des Affaires du nord de la province, M. Jay Cowan, a accepté de conférer à trois heures aujourd'hui. Le ministre peut-il nous assurer qu'une nouvelle entente sera conclue et qu'elle sera au moins aussi généreuse que la précédente?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, comme je l'ai dit à Winnipeg, quand j'ai rencontré M. Cowan, le ministre provincial, il y a quelques semaines, je voulais que les négociations aboutissent afin que nous puissions tous les deux recommander à nos cabinets respectifs de conclure une nouvelle entente sur les régions du nord dans la même veine que l'accord existant qui prévoit une contribution très importante de la part du gouvernement fédéral. A mon avis, nous avons réalisé de gros progrès en ce sens. Grâce au soutien énergique et à l'aide de mes collègues, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et le député de Saint-Boniface, j'espère que nous pourrons bientôt faire encore avancer les choses. Je compte aussi accorder une brève audience au ministre manitobain cet après-midi, en compagnie de mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

LE RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD CONCERNANT L'ARDA

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, je suis heureux que le ministre ait accepté une rencontre. Pour ne pas qu'il ait l'impression d'avoir agi précipitamment dans cette affaire, je lui rappellerai que le dernier accord expirait il y a un an, et que depuis lors il n'y a qu'un accord provisoire ne prévoyant qu'un peu d'argent pour la population du grand Nord.

Ma question supplémentaire, madame le Président, concerne l'accord spécial concernant l'ARDA qui existe également entre le Manitoba et l'État fédéral. Je voudrais avoir la garantie du ministre que cet accord va être renouvelé et que ce sera pour une durée complète de cinq ans, et que maintenant que le gouvernement manitobain a déjà consenti à une prolongation de cinq ans, suivant les négociations qu'il a eues avec le gouvernement fédéral, ce dernier ne va pas modifier les règles du jeu et essayer de raccourcir la durée de ce nouvel accord.

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, mon honorable ami reconnaît j'en suis heureux que même si l'accord initial du grand Nord a officiellement expiré il y a un an, le gouvernement fédéral a consenti à le prolonger d'une autre année, ce qui nous a permis de poursuivre des entretiens qui vont conduire je l'espère à un résultat satisfaisant dans un avenir pas trop lointain.

En ce qui concerne l'accord spécial concernant l'ARDA, il s'agit d'une initiative fédérale concernant toutes les provinces de l'Ouest aussi bien que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. J'examine avec mes collègues du cabinet l'avenir de cet accord. Je pense pouvoir faire une déclaration positive à cet égard dans un avenir pas trop lointain.

Questions orales

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE SORT DES RÉFUGIÉS NICARAGUAYENS AU HONDURAS

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Au Honduras, le mercredi 31 mars 1982, madame le Président, j'ai rencontré, en compagnie de M. A. H. Mayne, premier secrétaire de notre ambassade, des réfugiés miskitos qui avaient fui le Nicaragua. Ces autochtones miskitos ont déclaré qu'ils avaient quitté leur pays parce qu'ils y étaient les victimes des pires atteintes aux droits de la personne de la part du gouvernement sandiniste. Compte tenu de ces allégations et d'allégations analogues, le ministre entend-il annoncer aujourd'hui son intention de faire enquête sur ces prétendues atteintes, de façon à les démentir ou à les signaler à l'opinion internationale pour que des sanctions soient appliquées?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, nous sommes au courant du problème miskito au Nicaragua. Il y a lieu de distinguer entre les autochtones miskitos qui sont demeurés au Nicaragua et ceux qui ont fui à l'étranger. Nous avons présenté récemment des instances au gouvernement nicaraguayen au sujet de ceux qui sont demeurés au Nicaragua. Le président de l'ACDI, M. Massé, qui doit se rendre prochainement au Nicaragua, transmettra une communication officielle de notre gouvernement à celui de ce pays au sujet de cette minorité.

• (1500)

Quant à ceux qui ont trouvé refuge à l'étranger, nous avons fourni une contribution très généreuse aux associations qui leur viennent en aide. Nous figurons au troisième rang parmi les plus généreux contributeurs au fond du Haut commissariat des Nations pour les réfugiés qui vient en aide aux réfugiés de l'Amérique centrale. Par l'entremise de ces associations, nous faisons tout ce que nous pouvons pour les autochtones miskitos et les autres réfugiés de l'Amérique centrale.

LA TENUE D'UNE ENQUÊTE SUR LES ATTEINTES AUX DROITS DE LA PERSONNE

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Madame le Président, le ministre a entendu des députés des différents partis faire état de graves atteintes aux droits de la personne dont se rendent coupables aussi bien les partisans de l'extrême droite que ceux de l'extrême gauche dans cette région. Quelles mesures précises le ministre entend-il prendre relativement à la tenue d'une enquête internationale sur ces allégations de graves atteintes aux droits de la personne, ce qui serait la clé de la stabilité dans cette région? Qu'entend-il faire à cet égard?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, nous n'avons pas le droit de nous rendre dans un pays étranger, que ce soit en Amérique centrale ou ailleurs, pour enquêter sur des atteintes aux droits de la personne. Nous avons constaté que de nombreux problèmes comme ceux que le député a signalés existent véritablement. A propos des autochtones qui sont demeurés au Nicaragua, nous avons adressé et continuons d'adresser à ce gouvernement de vives protestations. Quand à ceux qui ont trouvé refuge à l'étranger, ils relèvent pour la plupart du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Nous devons nous en remettre à lui quant à la façon de leur venir en aide.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ARGENTINE—L'EXPÉDITION DE MATÉRIEL MILITAIRE

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame le Président, le député de Victoria a posé il y a un instant une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le député a sûrement cité en toute bonne foi les chiffres probablement erronés que lui avait fournit le ministère. Il semble que le ministre ait maintenant une réponse complète à donner, non seulement à l'ancien ministre de la Défense nationale, mais également aux députés et aux membres de la presse. Peut-on permettre au ministre de donner les chiffres qu'il possède?

M. McKinnon: J'invoque le Règlement, madame le Président . . .

Mme le Président: A l'ordre. Je ne puis accepter de rappel au Règlement durant la période des questions. Je le ferai avec plaisir plus tard.

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, les écarts entre les chiffres peuvent être attribués à la méthode de catégorisation employée; mais ce que nous avons interdit, c'est l'expédition de matériel militaire de quelque genre que ce soit, même s'il peut servir à une autre fin. Sur cette base, les exportations canadiennes vers l'Argentine dans ces catégories se sont chiffrées à 5.5 millions de dollars en 1980, à 1.9 million en 1981, et on a accordé des permis d'exportation pour plus d'un million de dollars au cours du premier trimestre de l'année en cours.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA MOTION RELATIVE AU CONGÉ DE PÂQUES

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, j'ai consulté mes collègues d'en face. Comme nous le savons tous, la journée de demain sera réservée à l'opposition. A condition qu'il n'y ait pas de vote et, sauf erreur, l'opposition officielle a prévenu la Chambre, conformément à l'article 58(11) du Règlement. Je crois que la Chambre est unanime pour approuver la motion suivante:

Que demain, la Chambre siège de 12 heures à 6 heures, que l'on ajourne à 6 heures et que la motion relative au congé de Pâques présentée hier reste en vigueur tout en étant modifiée en conséquence.

La période des questions débutera à 12 h 15, après les motions en vertu de l'article 43 du Règlement.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Nous sommes d'accord, madame le Président.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Nous aussi, madame le Président.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à adopter la motion proposée par le président du Conseil privé?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. HAWKES—LA PRÉSUMÉE DÉCLARATION TROMPEUSE DE M. LALONDE

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, je soulève la question de privilège. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a peut-être, par inadvertance induit la Chambre en erreur pendant la période de questions, quand il a déclaré que l'Alberta tirait avantage des taxes imposées sur l'essence au Québec. Il faut savoir que presque toute l'essence vendue au Québec est importée.

Mme le Président: A l'ordre. Les débats relatifs aux faits et aux déclarations ne constituent pas une question de privilège. Le député tente de prolonger la période des questions. Il devrait savoir que cela ne se fait pas.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. McKINNON—LA RÉPONSE DE M. MacGUIGAN AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet de la troisième tentative du ministre pour répondre à l'une de mes questions. Il a inclus dans ses données des éléments qui n'ont rien de militaire, comme les avions Twin-Otter, les frais de réparation des moteurs de ces avions . . .

Mme le Président: A l'ordre. Je vois que le député veut débattre de la question, mais il y a d'autres moments pour le faire. Le Règlement n'est pas en cause.

M. Nielsen: Madame le Président, sans vouloir contester de quelque façon les décisions de la présidence, on pourrait revoir les événements d'aujourd'hui à la lumière de l'intervention du député de Saint-Denis (M. Prud'homme), laquelle a donné au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) l'occasion d'obtenir en fait une prolongation de la période de questions. Je me suis dit alors que ni la question ni la réponse n'auraient dû être autorisées. Le député de Victoria (M. McKinnon) cherchait tout simplement à obtenir la même faveur que le député de Saint-Denis et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Mme le Président: Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) a eu la parole à 3 h 3 environ. Il est vrai que nous dépassions de quelques minutes l'heure à laquelle la période des questions se termine normalement. J'allonge parfois la période de deux ou trois minutes, surtout quand j'ai l'impression que les réponses, notamment, ont pris plus de temps que d'habitude. Il m'est très difficile de couper court à certaines réponses longues, pas toutes, parce que, évidemment, les députés veulent l'information. Certaines réponses sont plus compliquées que d'autres.

J'ai coupé la parole au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan). Je trouvais sa réponse trop longue, alors je l'ai interrompu. J'ai aussi pensé qu'il aurait pu donner l'information la première fois que la question lui a été posée. J'ai supposé qu'il aurait d'autres occasions de donner cette information à la Chambre.

J'ai donné la parole au député de Saint-Denis qui a posé une question tout à fait légitime. Toute question posée pendant la période des questions peut recevoir une réponse. C'est précisément ce qui s'est produit à 3 h 3. Je ne vois pas là de dérogation à la coutume.

M. Prud'homme: Madame le Président, je voudrais soulever très brièvement une question de privilège. Je tiens à préciser à la Chambre qu'à aucun moment madame le Président ne pouvait savoir que ma question portait sur le même sujet.

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Il est bien évident pour tous les députés que je ne sais pas d'avance ce que seront les questions.

M. Taylor: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Vous avez fait remarquer que vous souhaitiez que nous ayons toute l'information voulue. Nous devrions certainement pouvoir en disposer intégralement et non pas partiellement.

* * *

PÉTITIONS

DÉPÔT DE RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau, des rapports du greffier des pétitions dans lesquels il déclare avoir examiné les pétitions présentées par les députés le mardi 6 avril 1982, et les avoir trouvées conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PETRO-CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA SOCIÉTÉ POUR 1981

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, conformément à l'article 41(2) du Règlement, je désire déposer dans les deux langues officielles des copies du rapport annuel de Petro-Canada pour l'année 1981.

[*Traduction*]

Mes collègues de l'opposition seront heureux de noter que les comptes sont excédentaires et non pas déficitaires, comme ils le disaient hier.

Pétitions

PÉTITIONS

M. WRIGHT—LES PRIMES VERSÉES PAR LES SOCIÉTÉS AU TITRE DES RÉGIMES D'ASSURANCE-MALADIE ET D'ASSURANCE DENTAIRE

M. Bill Wright (Calgary-Nord): Madame le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition au nom des habitants de ma circonscription de Calgary-Nord. Cette pétition signée par 449 résidents de Calgary, signale au gouvernement que les habitants de Calgary-Nord sont contre la proposition du budget du 12 novembre selon laquelle les primes versées par les sociétés au titre des régimes complémentaires d'assurance-maladie et d'assurance dentaire seront désormais imposables. Cette pétition vise à demander au gouvernement de réexaminer cette proposition contenue dans le budget et de l'en retirer. Madame le Président, les pétitionnaires espèrent que vous déclarerez, après examen, que cette pétition est recevable, que vous admettrez l'urgence et l'acuité de leurs préoccupations et que vous recourerez éventuellement au pouvoir discrétionnaire que vous confère votre office pour faire renvoyer cette question au comité compétent.

• (1510)

M. HEAP—L'ESSAI DES MISSILES CRUISE AU CANADA

M. Dan Heap (Spadina): Madame le Président, j'ai l'honneur de vous présenter une pétition signée par un certain nombre d'habitants de Toronto qui nous demandent de prier le premier ministre d'interdire sur le territoire canadien des essais de la nouvelle génération d'armes que sont les missiles Cruise.

M. DOMM—L'IMPOSITION DU SYSTÈME MÉTRIQUE—LA LECTURE DE LA PÉTITION

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, j'aimerais faire un bref rappel au Règlement à propos des pétitions qui ont été présentées à la Chambre. J'invoque à ce sujet l'article 67(8) du Règlement qui dit qu'une pétition peut être lue sur demande et à la discrétion de l'Orateur. J'ai adressé à M. Koester, le greffier de la Chambre, une lettre le 5 avril à ce propos où je disais notamment:

> Je tiens à vous informer que je compte présenter le mardi 6 avril 1982 une pétition à l'étape des affaires courantes et avant la présentation des projets de loi. J'aimerais que cette pétition soit lue, conformément à l'article 67(8) du Règlement au moment du dépôt du rapport du greffier des pétitions.

Je voudrais faire consigner dans le hansard, le texte de la pétition qui a recueilli en l'espace d'un an 180,000 signatures. C'est une question très importante qui a des répercussions sur la situation de l'emploi et sur notre économie.

Je voudrais en outre, compte tenu de l'importance de cette affaire et de l'existence d'un précédent cité dans le commentaire 695 du Beauchesne, que vous réclamiez le consentement unanime de la Chambre pour que cette pétition soit renvoyée au comité des Finances, du commerce et des questions économiques afin que nous puissions entendre des témoins de tous horizons à ce sujet.

J'implore la présidence de bien vouloir y consentir vu le nombre de citoyens de tout le pays qui prient la Chambre de saisir le comité approprié de l'affaire afin qu'il recueille des témoignages et que le gouvernement prenne conscience de la gravité de la situation.

Mme le Président: J'ai effectivement reçu la lettre du député m'annonçant qu'il déposerait une pétition. J'ai d'ailleurs reçu plusieurs avis de ce genre. Je tiens à rappeler que nous apprécions que les députés, par égard pour la présidence, donnent préavis du dépôt des pétitions. De cette façon nous savons combien de députés vont intervenir au moment du dépôt des pétitions. J'en profite pour remercier les députés de leur attention.

Pour en revenir à la requête du député, je tiens à rappeler que la pétition ne peut être lue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. C'est pourquoi je demande aux députés s'ils sont d'accord pour qu'on lise la pétition du député.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Il n'y a pas unanimité.

M. Baker (Nepean-Carleton): David Smith s'y est opposé.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. NIELSEN—LA LECTURE DES PÉTITIONS

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, j'invoque le Règlement comme je l'ai fait auparavant, pour vous rappeler que ce n'est pas seulement du consentement unanime qu'une pétition peut être lue. J'ai déjà signalé à la présidence—et la présidence m'a alors donné raison, sauf erreur—que c'est à l'Orateur de décider. Si l'Orateur décide de demander le consentement unanime, c'est là une décision qui lui incombe au premier chef. Je vous dis, toutefois, que ce n'est pas seulement en obtenant le consentement unanime que la présidence peut exercer ce pouvoir discrétionnaire. Si la présidence juge à propos, comme elle l'a fait aujourd'hui, de demander le consentement unanime, c'est là une des possibilités qui s'offrent à elle, mais je ne voudrais pas voir s'établir le précédent selon lequel la seule façon de procéder serait d'obtenir le consentement unanime.

Mme le Président: Aux termes du Règlement, la présidence n'a pas d'autre choix, sauf dans le cas où une pétition fait état de quelque doléance personnelle qui exige réparation immédiate, alors que le sujet de la plainte peut être mis en discussion sur-le-champ.

D'après ce que je lis, aussi bien dans le Règlement que dans Beauchesne, l'Orateur n'a pas le choix. Le Règlement ne laisse place à aucune équivoque. Je vais donner lecture du paragraphe 67(7):

> Le lendemain de la presentation d'une pétition, le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le rapport du greffier des pétitions . . .

ce que j'ai fait:

... sur la pétition introduite. Ledit rapport doit être imprimé dans les *Procès-verbaux* du même jour. Si une pétition ainsi rapporté n'atteint aucunement les privilèges de la Chambre ...

C'est précisément ce que disait le rapport, que la pétition était recevable quant à la forme:

... et peut être reçue d'après le Règlement ou la pratique de cette Chambre, elle est par là même réputée lue et reçue.

Par conséquent, la pétition est réputée avoir été lue et reçue, et il n'appartient pas à l'Orateur de décider qu'on en fera lecture.

J'aimerais citer le commentaire 695 de Beauchesne qui dit:

Le greffier peut, du consentement unanime, donner lecture d'une pétition présentée dans une forme régulière, après quoi elle peut aussi, du consentement unanime, être déférée à un comité.

Le commentaire s'accompagne de quelques références que je n'ai pas consultées mais qui, je le présume, doivent constituer des précédents à cet égard. Ainsi donc, après avoir lu les articles pertinents du Règlement et l'interprétation qu'en fait Beauchesne, j'estime ne pouvoir décider de faire lire les pétitions, sauf si la Chambre y tient et en exprime le vœu de consentement unanime.

M. Nielsen: Je n'ai pas l'intention de poursuivre plus longtemps le débat pour le moment puisque la Chambre est saisie d'autres mesures gouvernementales plus urgentes. J'ai cependant l'intention de revenir sur la question.

La présidence le sait, j'ai déjà soulevé la question auparavant. Je pourrais citer en regard du commentaire 695 de Beauchesne le commentaire 694 qui se lit ainsi:

Un député a indubitablement le droit de demander qu'on fasse lecture d'une pétition, mais il s'agit en l'espèce d'un privilège qui, comme maints autres, est assujetti à l'approbation de la Chambre elle-même. S'il y a opposition, l'Orateur mettra formellement la question aux voix à la Chambre.

Je le répète, je ne poursuivrai pas le débat plus longtemps aujourd'hui. Je vais consulter le hansard pour retrouver la discussion que nous avons déjà eue sur le sujet et voir s'il est possible de résoudre le problème. J'estime important de ne pas établir un précédent déplorable à cet égard, ce qui pourrait bien se produire, à mon avis.

Mme le Président: J'ai lu moi aussi le commentaire 694. J'ai l'impression qu'il se reporte à d'anciennes pratiques de la Chambre, car il y a une contradiction flagrante entre cette phrase et les dispositions du Règlement. Lorsque Beauchesne n'est pas suffisamment clair, je suppose que c'est au Règlement que n'importe quel député devrait s'en remettre ensuite.

Je sais gré au député de son intérêt. Je lui sais gré également de son intention d'étudier la question, comme je le ferai moi-même.

* * *

LOI SUR L'UNIFORMISATION DES NORMES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT

ÉTABLISSEMENT D'UN CONSEIL

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports) demande à présenter le bill C-651, tendant à uniformiser les normes en matière d'enseignement.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Flis: Madame le Président, ce projet de loi a pour objet d'établir un conseil dont les principales fonctions consisteront à encourager l'élaboration de normes uniformisées en matière d'enseignement, lesquelles varient à l'heure actuelle d'une province à l'autre.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1520)

[*Français*]

LA LOI SUR LE PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT DU SECTEUR PÉROLIER

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) demande à présenter le bill C-104, intitulé «Loi concernant l'encouragement du secteur pétrolier et la détermination de la participation et du contrôle canadiens et modifiant la Loi sur l'examen de l'investissement étranger».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES CANADIENNES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) demande à présenter le bill C-105, intitulé «Loi modifiant la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA SURVEILLANCE DU SECTEUR ÉNERGÉTIQUE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) demande la permission de déposer le bill C-106 intitulé Loi concernant la surveillance du secteur énergétique et modifiant la Loi d'urgence de 1979 sur les approvisionnements d'énergie et la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

Présentation de bills

LA LOI SUR LES NORMES DE CONSOMMATION DE CARBURANT DES VÉHICULES AUTOMOBILES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) demande la permission de déposer le bill C-107 intitulé Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE (Nº 3)

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) demande la permission de déposer le bill C-108 intitulé Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie (nº 3).

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RESPONSABILITÉ NUCLÉAIRE

MODIFICATION CONCERNANT LA PRESCRIPTION

M. Jim Fulton (Skeena) demande à présenter le bill C-652, tendant à modifier la loi sur la responsabilité nucléaire (prescription).

Des voix: Des explications.

M. Fulton: Madame le Président, je suis content de présenter aujourd'hui à la Chambre des communes un projet de loi d'initiative privée tendant à modifier la loi sur la responsabilité nucléaire. Mon projet de loi a pour objet d'établir un délai de prescription équitable à compter de la date à laquelle une victime a connaissance, ou devrait raisonnablement avoir connaissance, d'une blessure ou d'un état pathologique, comme le cancer, causé par l'exposition à des radiations. Il s'agirait à cet effet de modifier l'article 13 de la loi en supprimant la limitation actuelle à un délai de dix ans. Grâce à cette modification, les victimes disposeraient de trois années à partir de la date de la découverte de leur blessure ou de leur maladie pour entamer des poursuites.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a déjà fait savoir qu'il souscrivait au principe de la modification et j'espère que la mesure sera adoptée rapidement par l'ensemble des députés.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement économique): Madame le Président, je demande l'autorisation de la Chambre pour revenir à la période réservée au dépôt des rapports. Je voudrais déposer un rapport que je viens de recevoir et cela ne me sera possible qu'avec la permission de la Chambre.

M. Nielsen: Vous auriez dû rester éveillé.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour que nous revenions à la période réservée au dépôt des documents?

Des voix: D'accord!

M. Peterson: Je vous remercie, madame le Président et, par votre entremise, tous les députés.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE

DÉPOT DU RAPPORT ANNUEL DE 1981

M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le rapport annuel de 1981 de la Commission canadienne des droits de la personne.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 1891, 3189, 3271, 3607, 3716, 3753, 4052, 4065 et 4082.

[*Texte*]

LE SERVICE POSTAL

Question nº 1891—**M. Towers:**

1. *a*) Par province, combien de Canadiens bénéficient du service de distribution du courrier (i) à domicile (ii) à la poste restante (iii) à une case postale (iv) à une boîte rurale (v) à une boîte de quartier, *b*) au cours de chacune des cinq dernières années, quel a été le taux global, en chiffres réels et en pourcentage, de l'augmentation du service dans chaque catégorie?

2. Le ministère des Postes envisage-t-il, au cours des cinq prochaines années, d'étendre le service de distribution à domicile et le service de la poste rurale et, dans l'affirmative, quels sont ces plans pour chaque province?

3. Combien de Canadiens, par province, ne bénéficient pas du service de distribution du courrier à domicile ou à une boîte rurale?

4. Combien de demandes présentées par des individus ou des collectivités en vue d'obtenir une amélioration des services postaux sont présentement à l'étude?

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Au moment où cette question a été posée, une réponse n'était pas disponible. Les renseignements ont maintenant été compilés en date du 31 mars 1981.

1. Voir les tableaux ci-après.

2. Oui. Les plans sont à l'échelle nationale, selon les besoins de service.

3. Au 31 mars 1981:

Terre-Neuve	107,481
Île-du-Prince-Édouard	12,430
Nouvelle-Écosse	85,331
Nouveau-Brunswick	100,076
Québec	443,553
Ontario	469,052
Manitoba	125,059
Saskatchewan	193,652
Alberta	288,319
Colombie-Britannique	211,069

4. Au moins de décembre 1980, l'administration centrale des postes canadiennes a reçu 91 demandes. Au mois de décembre 1981, le nombre était de 38.

Questions au Feuilleton

1. *a*) Nombre de ménages desservis

31 mars 1981
données fournies par exercice financier seulement

Province	(i) à domicile	(ii) poste restante	(iii) case postale	(iv) boîte rurale	(v) boîte de quartier
Terre-Neuve	50,187	43,561	62,101	11,984	1,819
Île-du-Prince-Édouard	14,404	3,316	9,114	15,591	0
Nouvelle-Écosse	136,484	26,322	58,402	85,484	607
Nouveau-Brunswick	92,775	45,997	51,643	54,147	2,436
Québec	1,735,731	102,820	335,666	298,446	5,067
Ontario	2,472,707	73,655	380,867	379,537	14,530
Manitoba	259,548	35,427	88,668	16,853	964
Saskatchewan	174,424	10,563	182,954	9,931	135
Alberta	530,790	61,030	211,086	44,316	16,203
Colombie-Britannique	790,717	33,305	171,930	131,032	5,834

b)

Exercice financier se terminant le 31 mars	à domicile	Pourcentage de var.	poste restante	Pourcentage de var.	case postale	Pourcentage de var.	boîte rurale	Pourcentage de var.	boîte du quartier	Pourcentage de var.
1981	6,257,767	+1.7	435,996	+9.1	1,552,431	+5.3	1,047,321	−0.3	47,595	+29.0
1980	6,151,525	+3.8	399,496	+5.5	1,474,530	+3.4	1,050,173	+1.8	36,885	+17.6
1979	5,924,242	+3.1	378,722	+17.7	1,426,144	+4.4	1,031,221	+2.0	31,367	+21.4
1978	5,748,360	+2.6	321,803	−3.3	1,366,418	+4.1	1,010,557	+5.4	25,836	+25.5
1977	5,605,271		322,949		1,312,717		959,250		20,588	

L'AUGMENTATION DES TARIFS POSTAUX

Question nº 3189—**M. Cossitt:**

1. Le gouvernement a-t-il annoncé une augmentation des tarifs postaux et, dans l'affirmative, a-t-il pris en considération l'effet désastreux que cela pourrait avoir pour les campagnes des oeuvres de bienfaisances comme la campagne des timbres de Noël, la campagne des timbres de Pâques et de Centraide, étant donné que ces oeuvres utilisent très largement le service postal pour solliciter et recevoir des dons et expédier des reçus?

2. Le gouvernement prendra-t-il immédiatement des mesures pour modifier les augmentations visant à exempter ces oeuvres de frais postaux qui pourraient sérieusement entraver le travail essentiel qu'elles effectuent au bénéfice de beaucoup de gens?

M. Gary McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): 1. Oui. Des observations ont été reçues des parties intéressées, y compris les œuvres de bienfaisances. Les Postes canadiennes en ont pleinement tenu compte.

2. Les Postes canadiennes n'ont pas l'intention d'effectuer pour le moment des changements concernant les tarifs postaux.

LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS AU CANADA

Question nº 3271—**M. Cossitt:**

1. Au cours de chacune des dix dernières années, combien de capitaux étrangers ont été investis dans des entreprises industrielles ou commerciales du Canada?

2. Existe-t-il une ventilation du total investi par pays et, le cas échéant, quelle est-elle?

3. Connaît-on approximativement le nombre d'emplois créés au Canada grâce à ces capitaux et, le cas échéant, quel est-il?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): En ce qui a trait à l'Agence d'examen de l'investissement étranger:

1. Selon des données recueillies par Statistique Canada, les flux bruts d'investissements directs étrangers investis dans les entreprises industrielles ou commerciales canadiennes entre 1971 et 1980 sont:

1971	$1,735 million	1976	$1,723 million
1972	$1,444 million	1977	$1,871 million
1973	$1,636 million	1978	$2,683 million
1974	$1,850 million	1979	$2,645 million
1975	$1,777 million	1980	$3,400 million (estimation)

2. Non.

3. Le gouvernement ne possède pas d'estimation sûre du nombre d'emplois créés au Canada par l'entrée de capitaux étrangers.

LE SERVICE INTELPOST

Question nº 3607—**M. Cossitt:**

1. La Société canadienne des postes utilise-t-elle certains camions à son effigie portant une publicité selon laquelle la Société offre des communications «de l'ère de l'espace» et, le cas échéant, vise-t-elle à informer le public de la rapidité du service postal?

2. Le gouvernement reçoit-il souvent des plaintes au sujet de la lenteur du service postal?

3. Le gouvernement a-t-il pour principe de déterminer la cause de toute rupture des communications «de l'ère de l'espace» et certaines ruptures sont-elles dues au fait que l'on a envoyé des lettres par satellite qui se sont perdues dans l'espace et, le cas échéant, quelles mesures, s'il en est, le gouvernement prend-il pour les ramener sur terre?

4. Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes de quelque source que ce soit au sujet de la pollution de l'espace par le courrier canadien non livré?

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): 1. Oui.

2. La Société canadienne des postes reçoit des lettres de clients satisfaits ainsi que des plaintes.

3. Le rendement du service Intelpost est l'objet d'évaluation continuelle.

4. Non.

LES ENTENTES CONCERNANT LA RECHERCHE FORESTIÈRE

Question nº 3716—**M. Herbert:**

1. Le gouvernement a-t-il signé une entente de coordination de la recherche forestière et, le cas échéant, avec quelles provinces?

2. Y a-t-il des provinces qui n'ont pas signé l'entente et, le cas échéant, qu'ont-elles fait pour *a*) éviter toute duplication des efforts, *b*) lancer des programmes de recherche forestière, *c*) favoriser la recherche forestière?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): 1. Oui. Un mémoire d'entente concernant la coordination de la recherche forestière a été signé par le ministre de l'Environnement et le ministre des Forêts de la Colombie-Britannique; il est entré en vigueur le 24 novembre 1981. L'accord Canada-Ontario concernant les recherches sur les forêts, qui a servi de modèle pour l'élaboration du mémoire susmentionné, est en vigueur depuis plus de 20 ans.

2. Oui. Des mémoires d'entente doivent être conclus avec les huit autres provinces. Leur situation est la suivante: Doit être approuvé par les provinces avant d'être signé: Alberta et Nouvelle-Écosse. En voie d'élaboration: Saskatchewan, Manitoba, Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve. Discussions à entreprendre: Québec et Île-du-Prince-Édouard.

a) Les employés des centres régionaux de recherche forestière du Service canadien des forêts travaillent en étroite collaboration avec leurs homologues provinciaux, pour assurer la meilleure utilisation possible des ressources de recherche forestière disponibles, de façon à éviter toute duplication des efforts.

b) La responsabilité concernant les programmes de recherche forestière sur les terres relevant de la compétence provinciale incombe à chaque gouvernement provincial. Des discussions ont présentement lieu pour considérer des propositions afin de permettre l'application d'une méthode coopérative, par les administrations fédérales et provinciales, facilitant la réalisation de programmes de recherche forestière.

c) La stratégie forestière fédérale du Canada, approuvée par le cabinet en septembre 1981, exige d'accorder une plus grande importance à la recherche forestière. Afin de mettre en œuvre cette stratégie, des discussions ont eu lieu avec les provinces, pour clarifier les rôles des gouvernements fédéral et provincial et pour encourager les provinces à accroître leur participation à cet égard.

LE COMPTE DE PENSION DE RETRAITE DES FORCES CANADIENNES

Question nº 3753—**M. MacKinnon:**

1. Quel montant total avait-on crédité au Compte de pension de retraite des Forces canadiennes le 31 mars *a*) 1979, *b*) 1980, *c*) 1981?

2. En *a*) 1979, *b*) 1980, *c*) 1981, quel taux d'intérêt le gouvernement a-t-il payé pour l'utilisation de cet argent?

3. Quel montant d'intérêt a-t-on crédité au compte, au cours des années financières terminées le 31 mars *a*) 1979, *b*) 1980, *c*) 1981?

4. Au cours de la même période, quel a été le montant annuel *a*) versé à la caisse par les membres des forces armées, *b*) payé par le compte?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale):

1. Solde du compte de pension de retraite des Forces canadiennes au:

		Compte de pension de retraite des Forces canadiennes	Compte du passif actuariel	Total
a)	31 mars 1979	2,395,773,602.33	5,678,838,368.32	8,074,611,970.65
b)	31 mars 1980	2,449,242,227.75	6,203,543,207.94	8,652,785,435.69
c)	31 mars 1981	2,523,331,978.89	6,804,085,933.01	9,327,417,911.90

2. Taux d'intérêt pour l'année:

a)	1978-1979	Trimestre finissant le 30 juin 1978	1.8674%
		Trimestre finissant le 30 septembre 1978	1.9102%
		Trimestre finissant le 31 décembre 1978	1.9228%
		Trimestre finissant le 31 mars 1979	1.9304%
b)	1979-1980	Trimestre finissant le 30 juin 1979	1.9528%
		Trimestre finissant le 30 septembre 1979	1.9702%
		Trimestre finissant le 31 décembre 1979	1.9786%
		Trimestre finissant le 31 mars 1980	1.9998%
c)	1980-1981	Trimestre finissant le 30 juin 1980	2.0507%
		Trimestre finissant le 30 septembre 1980	2.0910%
		Trimestre finissant le 31 décembre 1980	2.1033%
		Trimestre finissant le 31 mars 1981	2.1528%

3. Montant d'intérêt crédité au CPRFC pendant l'année financière se terminant le:

		Compte de pension de retraite des Forces canadiennes	Compte du passif actuariel	Total
a)	31 mars 1979	94,188,404.31	216,512,549.60	310,700,953.91
b)	31 mars 1980	99,395,779.50	240,704,839.62	340,100,619.12
c)	31 mars 1981	131,624,814.29	348,181,725.07	479,806,539.36

4. *a*) Montant versé au CPRFC par les membres des FC pendant l'année financière se terminant le:

	Courant	Arrérages	Transferts	Total
31 mars 1979	69,318,651.85	1,383,899.58	45,644.40	70,748,195.83
31 mars 1980	72,696,175.54	1,381,123.97	46,089.28	74,123,388.79
31 mars 1981	78,633,779.75	1,422,442.44	32,051.29	80,088,273.48

b) Montant versé par le CPRFC pendant l'année financière se terminant le:

31 mars 1979	227,926,358.26
31 mars 1980	253,964,531.63
31 mars 1981	280,843,097.67

LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS DANS L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

Question nº 4052—**M. Crosby:**

1. Le gouvernement a-t-il commandé une étude sur les investissements étrangers dans l'industrie touristique?

2. L'étude est-elle effectuée par Hickling Johnston Ltd. et, le cas échéant, *a*) quel en est le coût estimatif, *b*) combien de personnes y participent?

3. Le gouvernement a-t-il pour principe d'assurer que les secteurs-clés de l'économie appartiennent à des intérêts canadiens et soient contrôlés par eux et si l'étude conclut que les investisseurs étrangers sont bienvenus au Canada, ces investissements seraient-ils contraires à la politique du gouvernement?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce:

1. Non. Le gouvernement a commandé une étude sur l'investissement dans l'industrie touristique par toutes les sortes d'investisseurs.

2. Cette étude est menée par Hickling et compagnie. *a*) Le coût en est de $42,800, *b*) huit.

3. L'objectif du gouvernement en commandant cette étude était de déterminer comment attirer les investisseurs qui pourraient contribuer au développement touristique au Canada. L'étude ne s'occupe pas de l'investissement étranger en tant que tel. Cependant le gouvernement souhaite la venue de l'investissement étranger qui peut ou pourrait signifier des bénéfices importants pour le Canada.

LES FRAIS DE DISTRIBUTION DU COURRIER

Question nº 4065—**M. Herbert:**

Quels frais, s'il en est, exige-t-on des locataires pour la distribution du courrier dans les cases postales des halls d'entrée des immeubles à appartements?

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Aucun.

L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE TORONTO

Question nº 4082—**M. Mackay:**

1. Air Canada a-t-elle entrepris des négociations pour répondre aux besoins d'entretien de *British Airways* au terminus nº 2 de l'aéroport international de Toronto et, le cas échéant, quand seront-elles terminées?

2. Des fonctionnaires du ministère des Transports et/ou M. Walter McLeish estiment-ils, au contraire, que l'entretien ou les activités de *British Airways* devraient être confinés au terminus nº 1?

3. Le terminus nº 1 est-il surchargé et les transporteurs internationaux dont l'entretien y est assuré subissent-ils des retards considérables et, le cas échéant, quel en est le détail?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Oui. Une déclaration d'intention a été signée par les deux lignes aériennes et un contrat est actuellement étudié par le contentieux d'Air Canada. British Airways devrait commencer ses opérations avec Air Canada à l'aérogare 2 le 17 mai 1982.

2. Le transfert du trafic international de l'aérogare 1 est un objectif que vise la direction de Transports Canada depuis un certain temps. Il est proposé de construire d'autres installations internationales à l'aérogare 2 pour 1983-1984 afin que ce transfert ait lieu. Les arrangements de la British Airways avec Air Canada s'inscrivent donc dans la veine des initiatives du ministère.

3. Des encombrements et des retards pour les passagers se produisent souvent à l'aérogare 1. Les problèmes se posent dans les halls publics, les zones de réclamation des bagages, dans les stationnements et au linéaire. Des travaux de construction sont en cours à l'aérogare 1 pour agrandir la zone de réclamation des bagages internationale et les secteurs de tri connexes ainsi que le hall public à l'étage des arrivées. Rien n'est prévu pour l'instant au stationnement ou au linéaire.

Article 26 du Règlement

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LES EXPORTATIONS DE VOITURES JAPONAISES AU CANADA

Madame le Président: J'ai reçu du député d'Oshawa (M. Broadbent) un avis de motion d'ajournement aux termes de l'article 26 du Règlement.

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, appuyé par le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), je demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement en vue de la discussion d'une affaire bien précise et fort importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit le refus unilatéral du gouvernement japonais de négocier une réduction de ses exportations de voitures au Canada ou de s'engager à fabriquer ici des produits automobiles d'une valeur équivalente à celle de leurs ventes ici, refus qui contribue à la dégradation de ce secteur où 20,000 travailleurs ont déjà perdu leur emploi de façon permanente. Une situation aussi grave exige que le gouvernement impose immédiatement des surtaxes ou des quotas d'urgence sur tous les produits automobiles japonais jusqu'à ce qu'un accord équitable ait été négocié.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: J'ai étudié très attentivement la requête du député, et je dois malheureusement en conclure que la motion proposée par le député ne peut pas être présentée à la Chambre. Elle évoque un problème très grave, c'est évident, mais qui semble durable et qui ne peut pas être considéré comme un problème urgent. Je rappelle au député que l'on ne cesse . . .

M. Nielsen: C'est d'ailleurs le sujet qui sera à l'étude demain.

Mme le Président: . . . de soulever le problème depuis la fin du mois de janvier; on l'a encore remis sur le tapis pas plus tard qu'hier. En réalité, il a été soulevé pratiquement tous les jours . . .

M. Lewis: Par nous.

Mme le Président: . . . depuis le 19 mars.

Il y a un autre aspect à ne pas négliger, c'est que les négociations à ce sujet ne sont pas terminées; par conséquent, je ne peux pas accéder à la requête du député, car, d'après l'article 26(16(*a*) du Règlement, une question dont la mise en discussion est proposée doit se rapporter à une véritable urgence. Les Orateurs précédents ont jugé, tout comme moi, que cette condition est nécessaire pour justifier la suspension des travaux de la Chambre.

M. Nielsen: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je signale que c'est le sujet de la motion qui sera à l'étude demain, journée réservée à l'opposition; la motion a déjà été déposée.

M. Deans: Madame le Président, à propos du rappel au Règlement du leader parlementaire de l'opposition officielle, il convient de signaler que, jusqu'à cinq heures, le sujet déposé par le parti conservateur peut encore changer.

M. Nielsen: Vous cherchez la petite bête.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DEMANDE DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé): Madame le Président, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel de l'avis de motion nº 87 portant production de documents, inscrite au nom du député de Mackenzie (M. Korchinski):

Motion nº 87—**M. Korchinski:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la correspondance et des communications, y compris les interventions téléphoniques, échangées au sujet de la Cargill Grain Limited qui a demandé une subvention au MEER en vue de la construction d'une usine d'écrasement de graines oléagineuses à Melfort (Sask.).

[*Traduction*]

Mme le Président: La motion est-elle réservée?

Des voix: Réservée.

(La motion est réservée.)

M. Smith: Je demande, madame le Président que tous les autres avis de motion portant production de documents soient reportés à l'ordre du jour.

Mme le Président: Les autres avis de motion sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. WADDELL—L'ÉTUDE DES BILLS SUR L'ÉNERGIE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet du dépôt et de l'étude des bills sur l'énergie. Je me demande si le moment convient pour ce faire. Ce matin, le bill C-103 a été imprimé . . .

M. Smith: J'invoque le Règlement, madame le Président, je demande . . .

Mme le Président: Je ne peux entendre deux requêtes en même temps.

M. Smith: Le député pourrait-il attendre le retour du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde)?

Mme le Président: Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a la parole.

M. Waddell: Madame le Président, l'affaire est grave compte tenu de ce qui s'est passé depuis quelques semaines. Il s'agit du moment choisi pour déposer les bills sur l'énergie et en entreprendre l'étude. Il y a à peu près un an, on a déposé un avant-projet concernant la sécurité énergétique. Cet avant-projet ayant subi quelque 75 modifications, on l'a présenté à nouveau sous forme du bill C-94 que votre Honneur connaît fort bien. Puis, il y a eu l'épisode de la sonnerie . . . Par la suite, tous les partis ont accepté que le projet de loi soit scindé. On aurait pu croire que le bill C-94 serait divisé en huit projets de loi et que, sachant ce que chacun d'entre eux contenait, nous les débattrions tout simplement. Toutefois, ce n'est pas le cas, car des modifications ont été apportées aux projets de loi au moment de leur division.

• (1530)

Ce matin, nous avons reçu un projet de loi, et nous n'avons donc eu que trois heures environ pour l'examiner. C'est un bill fiscal très complexe qui renferme environ huit modifications d'ordre fiscal. Il y a des écarts non seulement entre celui-ci et le projet de loi C-94, mais également entre celui-ci et les bills budgétaires précédents. Lorsque nous aurons eu la possibilité de l'examiner, nous constaterons peut-être qu'il est différent également de la motion des voies et moyens déposée il y a quelques jours. Sans entrer dans les détails, j'ai déjà relevé des écarts en ce qui concerne la redevance spéciale pour la canadianisation, la redevance de recouvrement en matière de carburant de soute et le compte d'accroissement des taux de propriété canadienne.

Il est très difficile à l'opposition de se préparer convenablement à un débat de deuxième lecture lorsque les projets de loi lui parviennent quelques heures à peine à l'avance. Nous débattrons ce bill juste après le vote cet après-midi, vers 4 h 15 ou 4 h 30. Cela ne nous donne pas assez de temps pour bien nous préparer à ce débat.

Au nom de la justice et de la procédure, je demande au ministre s'il est sage, à son avis, de distribuer ces projets de loi à la Chambre sans donner suffisamment de temps aux députés de les examiner. Le comité siège en ce moment et doit siéger tout l'après-midi. Comment les critiques en matière énergétique des divers partis peuvent-ils assister à la réunion du comité spécial tandis que le débat de deuxième lecture du bill C-103 se déroule à la Chambre?

Si j'attire votre attention et celle du gouvernement à ce sujet, madame le Président, c'est pour signaler les difficultés qu'ont les députés de l'opposition à se préparer à un débat sur un bill complexe lorsqu'ils n'ont qu'une ou deux heures devant eux. J'espère que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) prendra la chose au sérieux. Le gouvernement doit se montrer juste envers l'opposition et lui donner la chance de se préparer convenablement avant d'intervenir au sujet de ces projets de loi.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je suis sensible aux points soulevés par le député, mais je tiens à lui signaler que les prétendus écarts dont il a parlé entre le bill C-94 et la loi sur l'administration du pétrole, qui a été adoptée en première lecture hier, se trouvent tous dans la motion des voies et moyens déposée lundi dernier. Le député ne devrait donc pas prétendre avoir été pris au dépourvu par les changements dans les chiffres relatifs à certains impôts. En fait, l'opposition officielle a parlé de ces changements hier après-midi.

En ce qui concerne le bill lui-même, il a été déposé à 10 heures hier soir et a obtenu la première lecture avec le consentement unanime de la Chambre. Les leaders de la Chambre se sont consultés et se sont mis d'accord sur cette façon de procéder afin de donner à l'opposition tout le temps voulu pour débattre le bill et permettre qu'il soit renvoyé au comité le plus tôt possible. Les modifications contenues dans le bill figuraient dans la motion des voies et moyens publiée lundi dernier.

Le leader de mon honorable ami à la Chambre ne lui a peut-être pas signalé tout cela; je l'ignore. Il a dit que le bill serait peut-être mis en délibération dès 4 h 15 cet après-midi. Comme nous terminerons à 6 heures aujourd'hui, je ne pense pas que nous terminions l'étude du bill cet après-midi et nous y reviendrons probablement plus tard.

Pour ma part, j'accepterais volontiers que le député prenne la parole deux fois à propos du bill si la Chambre y consent. Sinon, il peut demander à quelqu'un d'autre de prendre la parole à sa place ou attendre que nous reprenions l'étude du bill pour faire ses observations. Il pourrait ainsi avoir quelques semaines pour se préparer et il ne risquerait pas de lire le mauvais discours comme il l'a fait hier.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, je signale que nous devons respecter l'ordre que la Chambre a adopté à ce sujet. En ce qui concerne la suggestion du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), le NPD peut répartir le temps qui lui est alloué comme il veut. L'application de l'article 31 du Règlement a été suspendue. Par conséquent, le député peut parler pendant une heure ou pendant les sept heures qui sont réservées à son parti.

Je m'étonne que le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) ne connaisse pas assez bien la procédure parlementaire pour avoir lu les procès-verbaux de lundi dernier. Comme le ministre l'a dit, il y aurait trouvé tout le texte de la motion des voies et moyens. J'ignore comment il peut prétendre avoir été pris au dépourvu. Je ne comprends pas pourquoi il réclame plus de temps. Nous sommes prêts depuis plusieurs semaines à discuter de cette mesure. Le ministre l'a légèrement améliorée, il lui reste encore beaucoup à faire, mais nous sommes prêts à discuter n'importe quand de ce bill ou des autres. Nous n'avons pas besoin d'un délai supplémentaire pour nous préparer.

Je conseille au député de Vancouver-Kingsway d'étudier la question avec ses collègues afin de se familiariser avec les dispositions de ces mesures énergétiques. S'il a besoin de notre aide, nous nous ferons un plaisir de lui donner un coup de main.

M. Waddell: Madame le Président, je n'ai nul besoin des conseils inutiles du député du Yukon (M. Nielsen). En ce qui concerne le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je remarque qu'il préfère encore le bâton, même s'il a la carotte devant lui.

Ne l'oublions pas, une motion des voies et moyens ne contient pas tout le projet de loi. Elle en fait partie, mais certains autres éléments du bill ne figurent pas dans la motion.

En examinant le bill j'ai remarqué quelques changements. Sans entrer dans les détails, je tiens à signaler au député du Yukon et au ministre que la redevance pour la canadianisation, par exemple, était de $25 le mètre cube ou $4 le baril dans l'avant-projet et qu'elle est tombée à $7.25 le mètre cube ou $1.15 le baril. Le gouvernement change donc son fusil d'épaule en ce qui concerne la nationalisation des compagnies et son financement.

Je ne vais pas lancer un débat là-dessus, madame le Président, mais je vais prendre au mot la suggestion du ministre à l'égard des discours. Je vais voir si je vais ou non en discuter cet après-midi, mais j'aime autant en avertir le gouvernement, nous tenons à ce que l'examen de ces bills se déroule de bonne foi.

Je peux dire à l'ancien ministre des Travaux publics, le député . . . du Yukon que, s'il veut discuter avec moi de l'énergie, je suis à sa disposition.

M. Jarvis: Ce serait une bien cruelle punition.

Mme le Président: Je comprends le député de Vancouver-Kingsway mais comme tout cela se déroule conformément à un ordre de la Chambre et aux négociations qui ont eu lieu entre les chefs de tous les partis, je ne peux pas grand-chose pour lui. Je comprends son point de vue, mais il y a un ordre de la Chambre auquel nous devons nous conformer.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, j'ai une brève question à poser au secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé (M. Smith) au sujet des avis de motion portant dépôt de documents. J'étais debout lorsque vous avez appelé les trois derniers rappels au Règlement.

Je me demande si le député pourrait nous dire quand les motions nos 62, 63 et 64, qui sont inscrites au *Feuilleton* depuis dix mois, vont être appelées en Chambre?

Énergie, Mines et Ressources

M. David Smnith (secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé): Madame le Président, j'ai transmis au ministre concerné les demandes précédentes du député. Je me ferai un plaisir de le faire à nouveau.

Mme le Président: Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 6 avril 1982, de la motion de M. Lalonde: Que le bill C-102, tendant à modifier la loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la législation énergétique.

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, je vois que le ministre se précipite pour sortir de la Chambre comme nous reprenons la discussion du bill. Comme nous le savons, il vient de déposer le rapport annuel de Petro-Canada en se disant très heureux d'y voir les comptes en noir plutôt qu'en rouge. J'ai eu quelques instants pour parcourir le rapport annuel. Je comprends que le ministre ait eu envie de se défiler avant que la question ne puisse être examinée. Quand on se penche sur le rapport annuel, on voit bien de quelle façon le gouvernement est parvenu à mettre les comptes en noir.

• (1540)

J'appelle l'attention des députés sur certains passages du rapport. Par exemple à la page 1, il est signalé que le bénéfice net d'une filiale de Petro-Canada avant dividende sur actions de privilège, s'est élevé à 203 millions. C'est fort impressionnant tant qu'on n'a pas calculé le pourcentage que ce chiffre représente par rapport au volume d'affaires. On constate en effet que le bénéfice est en réalité d'un peu plus de 7 p. 100 sur 2.7 milliards de ventes. Si l'on se reporte à l'exercice précédent, pendant lequel le gouvernement n'avait rien eu à voir dans la gestion, on trouve que sur un milliard de ventes il y avait eu 163 millions de bénéfices, soit 16 p. 100 avant impôts. Avec leur adresse habituelle, le ministre et le gouvernement ont déjà réduit le rapport bénéfices-ventes de Petro-Canada à 7 p. 100 à peine en 1981, alors qu'il était de 16 p. 100 en 1979 et 1980.

Ce n'est pas tout. Comme nous le savons tous, quand il s'agit de sociétés de la Couronne, de leurs rapports annuels et de leurs états financiers, il importe de lire les notes qui y sont annexées, car c'est là que les vérificateurs dénoncent les manigances du gouvernement qui cherche à leurrer le public en faisant passer ses déficits pour des excédents.

Je veux signaler plus particulièrement aux députés les notes 8, 9, 10 et 11 qui figurent aux pages 38 et 39 du rapport annuel de Petro-Canada. De nombreux Canadiens qui sont accablés de taux d'intérêt de 16, 17, 18, 19 et 20 p. 100 apprendront avec intérêt, j'en suis sûr, que le gouvernement permet à Petro-Canada d'émettre des actions privilégiées dont le taux d'intérêt l'an dernier était d'environ 9 p. 100 par an. Songez à ce que des hommes d'affaires pourraient accomplir au Canada s'ils pourvaient se procurer des fonds à 9 p. 100 par an. Il ne s'agit pas d'une somme minime, mais de 1,250 millions mis à la disposition de Petro-Canada aux taux de 9 p. 100 par an, d'après les vérificateurs, pour l'année se terminant le 31 décembre 1981.

Mais, là encore, ce n'est pas tout. Si nous lisons les autres remarques, en particulier la remarque nº 10, nous apprenons que le gouvernement a concocté ce qui s'appelle le billet convertible. Celui-ci est en fait un prêt consenti par le gouvernement à la société Petro-Canada. Voici ce qu'en disent les vérificateurs:

> Les billets, qui ne portent pas intérêt, seront convertis en actions ordinaires de la société. L'intérêt sur le prêt renouvelable est reporté au moment de la conversion des billets, laquelle créera un excédent auquel sera imputé l'intérêt différé.

Voilà ce que cela donne exactement lorsque le gouvernement se mêle d'activités commerciales. Pour des raisons politiques évidentes, le gouvernement n'aime pas dévoiler son jeu. Il s'ensuit qu'il nous sert des déclarations concoctées comme celles qui figurent dans le rapport annuel de Petro-Canada que le ministre vient de déposer à la Chambre.

Nous sommes évidemment nombreux à être éblouis par les milliards de dollars que le gouvernement nous a fait dépenser en activités de sociétés de la Couronne. Nous le savons, le gouvernement entend, par le biais d'un autre projet de loi, porter la capitalisation de la Société Petro-Canada à quelque six milliards de dollars. Combien d'entre nous se rendent compte jusqu'à quel point le gouvernement est déjà un participant très actif des sociétés de la Couronne, indépendamment du bill dont nous sommes saisis ou de tout autre bill?

En fait, le gouvernement dispose de sociétés de la Couronne dont l'actif global est actuellement d'environ 30 milliards de dollars. Nous avons effectué un calcul très rapide, car pour tout dire, nous étions quelque peu curieux de savoir ce que les 30 milliards de dollars que la Couronne investit dans des activités commerciales pouvaient bien lui rapporter. Je l'ai dit, ces activités commerciales sont les plus diverses. Elles comprennent notamment la production de boissons gazeuses qui font de la concurrence à Coca-Cola. Elles portent également sur la mode et des domaines de toute sorte. Si j'en ai la chance, je ferai consigner au compte rendu la liste assez surprenante des noms d'entreprises que le gouvernement a constituées en sociétés dans le but de favoriser ses activités commerciales. Quels ont été les résultats de toutes ces activités? Ces investissements de 30 milliards de dollars ont rapporté au gouvernement 6.3 p. 100. Voilà ce qu'il a réalisé avec de l'argent emprunté dans la rue à des taux d'intérêt allant jusqu'à 19.5 p. 100. Les députés n'ont pas oublié la dernière émission d'obligations d'épargne du Canada. C'est ce que le gouvernement a dû payer à l'époque. On accuse donc une perte sèche de revenus d'intérêt, par rapport au rendement réel des 30 milliards de dollars d'investissements dans les diverses sociétés de la Couronne, d'environ 3,072 millions de dollars ou $130 pour chaque Canadien, homme, femme et enfant, l'an dernier seulement.

Essayons de voir ce que cela représente. En avoirs, à quoi équivalent vraiment 30 milliards de dollars d'investissements? C'est simple, ce serait l'équivalent, pour le gouvernement, d'être seul propriétaire de toutes les compagnies suivantes à la fois: la General Motors of Canada, la Ford Motor Company, l'Imperial Oil, la Shell Canada, la Gulf Canada, la Baie d'Hudson, la Massey-Ferguson, Texaco Canada, Simpsons-Sears et MacMillan Bloedel.

Sans se soucier de l'ampleur qu'ont prise ses investissements dans le secteur commercial, le gouvernement se fait encore plus vorace, au point de réclamer l'adoption du projet de loi dont nous débattons afin que le ministre puisse, à volonté, non seulement créer de nouvelles sociétés à vocation commerciale, mais encore dévorer des entreprises existantes, sans autre contrainte que ce recours secondaire au Parlement sous la forme d'une résolution de rejet prévue dans le projet de loi. L'affaire a pris des proportions sans précédent qui portent à croire que le gouvernement a perdu tout sens de la mesure. Celui-ci croit de son devoir de brasser des affaires, au lieu de se borner à susciter un climat qui soit propice aux entreprises.

Je n'ai jamais compris cette perspective étatisante dont le gouvernement semble se délecter, encouragé dans cette voie par mes voisins socialistes de gauche. En vérité, s'il s'en régale, c'est parce qu'il ne saisit pas le mécanisme des affaires; pour le gouvernement, c'est un domaine privilégié pour accroître le favoritisme dont il raffole. Je le dis parce que, à bien y penser, le gouvernement a tout à gagner à ne pas se mêler d'activités commerciales. Pour commencer, il n'a pas ainsi à investir d'argent, bien qu'il puisse établir un climat favorable aux investissements. Il peut en inciter d'autres à investir. Mais s'il n'intervient pas, il n'a pas à s'occuper de la gestion. Rien n'oblige les gouvernements à se mettre dans des situations qui leur fait commettre des erreurs comme celles de la Consolidated Computer. Les Canadiens ont dû, dans ce cas-là, absorber des pertes totales de 125 millions de dollars à cause d'erreurs que le gouvernement a commises dans une entreprise commerciale dont il n'aurait jamais dû se charger. Mais surtout, monsieur l'Orateur, le gouvernement qui ne se mêle pas d'entreprises commerciales ne court pas le risque de perdre la totalité de ses investissements, comme dans le cas de la Consolidated Computer Corporation.

• (1550)

Encore une fois, songez à ce que le gouvernement fait quand il reste à l'écart. Il dit en fait aux entreprises privées que si elles retirent des bénéfices du million ou des dix millions qu'elles ont investis, il en imposera la moitié, mais que c'est tant pis pour elles si elles échouent. Elles n'ont alors qu'a déclarer faillite et à tenter leur chance une autre fois.

A bien y réfléchir, le gouvernement a tout pour lui. Pourtant, il est tellement confus qu'il croit qu'il est dans l'intérêt du public de ne pas créer un climat propice aux entreprises, de ne pas imposer les entreprises, en un mot de rester à l'écart, mais de se lancer dans les affaires à corps perdu et d'y investir 30 milliards de dollars provenant du trésor public.

Ce dont on ne se rend pas comtpe à propos de la participation du gouvernement aux affaires, c'est qu'il est souverain. Il peut imposer comme bon lui semblera s'il parvient à faire adopter cette mesure à la Chambre. Le gouvernement règne en souverain. Pourquoi veut-il prendre la responsabilité de diriger lui-même une entreprise? C'est le hic. On pourrait montrer que chaque fois que le gouvernement se mesure avec le secteur privé, il n'arrive pas à soutenir la concurrence.

A ce propos, il est très intéressant de lire la déclaration qu'a faite le ministre où il explique pourquoi il veut que cette mesure législative soit adoptée. Il dit, entre autres choses, pouvoir créer une nouvelle «progéniture» soit des sociétés qui se feraient concurrence au sein du secteur public. Les députés se rendent-ils compte que celui-ci ne parle pas de «faire concurrence au secteur privé»? Il dit qu'il souhaite ardemment avoir deux, trois, quatre ou cinq «rejetons» qui se feront tous concurrence les uns les autres dans le secteur public. Est-ce bien sensé? Est-il judicieux de diviser notre pays de manière que les sociétés publiques fassent concurrence aux sociétés publiques et les sociétés privées probablement aux sociétés privées ou publiques. Je ne vois pas très bien où le ministre veut en venir.

En résumé, il semble que ce soit une forme de bureaucratie littéralement déchaînée, une chose que l'on ne pourrait plus soumettre à aucun contrôle. Ne se satisfaisant pas des 26 sociétés dont j'ai parlé dont le chiffre d'affaires se monte à 30 milliards de dollars et qui lui confèrent un pouvoir d'intervention énorme qui jadis suscitait l'horreur, le gouvernement veut qu'on lui accorde le pouvoir général de créer de nouvelles sociétés qui feront concurrence à celles qui existent déjà dans le secteur public.

Je sais que la plupart d'entre nous tiennent à voter sur ce projet de loi assez tôt cet après-midi, mais j'ai jugé qu'il importait de nous accorder un temps de réflexion et de nous demander, comme je le disais hier soir, si nous avons vraiment ce qu'il faut pour faire face à la prolifération de nouvelles sociétés d'État du type que le gouvernement nous demande de sanctionner en adoptant ce projet de loi. Le Canada n'a pas de mesure législative sur les sociétés d'État. Nous n'avons pas prévu de mécanisme permettant à un comité pertinent d'examiner à fond les activités des sociétés d'État. Nous n'avons pas de ministre qui soit chargé des sociétés d'État en général. Cette responsabilité est impartie à divers ministres. Demandez à n'importe quel ministre, monsieur l'Orateur, de faire rapport à la Chambre sur une ou plusieurs sociétés d'État relevant de son autorité, et vous serez scandalisé de constater à quel point ils ne sont pas au courant de ce qui se passe dans les sociétés en question.

En résumé, les députés de ce côté-ci de la Chambre, les députés de l'opposition officielle, demandent au gouvernement de retirer sa proposition pour la reconsidérer. Le gouvernement n'a pas besoin du projet de loi dont nous sommes saisis. Il n'a pas besoin du pouvoir de créer de nouvelles sociétés d'État. Le gouvernement a prouvé sans conteste qu'il ne sait pas diriger les sociétés d'État relevant de son autorité. Qu'on me permette de citer un exemple. Quand nous étions au pouvoir, nous avons eu l'occasion de réexaminer en profondeur le fonctionnement interne d'une société appelée Canadair. C'est l'actuel premier ministre (M. Trudeau) qui, en 1974, dans une autre législature, avait fait l'acquisition de Canadair. En 1974, on avait fait savoir à la Chambre que cette transaction était temporaire. Le gouvernement voulait remettre Canadair sur pied dans l'espoir qu'elle puisse être récupérée assez rapidement par le secteur privé. Mais quand il nous a été possible d'examiner de près la question, nous avons découvert que selon toute probabilité d'après ce que nous en avait dit la direction de la société en

1979, les dettes de Canadair et les sommes que le gouvernement fédéral y avaient investies totalisaient 200 millions de dollars. De toute façon la dette devait en bonne partie être remboursée d'ici à 1982. La société Canadair devait alors être en mesure de réaliser des gains, comptant environ 38 millions de dollars par an de bénéfice à partir de 1982, lesquels bénéfices devaient s'accroître par la suite. Voilà ce qu'on nous disait il y a à peine trois ans. Nous découvrons aujourd'hui qu'à cause d'erreurs de calcul ou autres, ce n'est pas 200 millions mais 1,35 milliard de dollars que le gouvernement a investis dans Canadair. Ce n'est pas du tout la même chose. Au moment même où la société réalise des bénéfices, on nous dit carrément que si le gouvernement n'avait pas capitalisé tous ces articles, le déficit serait de 140 millions. C'est typique du gouvernement. C'est ce même gouvernement qui a nommé un ancien ministre, Jean-Pierre Goyer, à la vice-présidence de cette société. C'est un exemple du népotisme et du favoritisme auxquels le gouvernement a largement recours quand il en a les moyens.

Le malheur, monsieur l'Orateur, c'est que cet argent, qui sert à financer les activités du gouvernement c'est le vôtre, c'est le mien, c'est celui de tous les contribuables. D'ici quelques années, il va falloir que le Parlement fasse un grand ménage si le projet de loi est adopté car le gouvernement va en profiter pour poursuivre ses activités commerciales insouciantes, irréfléchies et mal gérées.

C'est comme si nous donnions un chèque en blanc au gouvernement en lui permettant de multiplier ce genre d'activités tout en réduisant le droit de regard de la population par le truchement des députés. Il faut faire savoir que nous en avons assez et qu'il est maintenant temps de mettre un terme aux agissements du ministre.

Des voix: Bravo!

• (1600)

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire très clairement dès le départ que notre parti votera contre le bill C-102 pour un certain nombre de raisons, qui ne sont toutefois pas celles qu'a avancées le député de York-Peel (M. Stevens). Je voudrais commencer par parler de deux des principes plutôt importants et étonnants que le ministre a inclus dans cette mesure législative.

Le premier concerne la création de sociétés de la Couronne par décret du conseil. On peut résumer la situation de la manière suivante: cinq membres du cabinet peuvent se réunir un beau jour dans la soirée et demander à leurs recherchistes et collaborateurs des différents ministères de leur rédiger un document de travail sur une société de la Couronne. Ces cinq ministres peuvent adopter le décret du conseil qui sera ensuite inscrit au *Feuilleton* et indiquera la création de la société de la Couronne Chose Machin Chouette. Cela pourrait sembler inoffensif aux députés, pourtant nous n'avons qu'un temps limité pour réagir. Si 30 députés signent une motion en vue de faire annuler ce décret, la Chambre sera alors saisie d'une résolution négative dont elle débattra pendant un maximum de 3 heures. La chose très insolite dont le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) a parlé hier soir, c'est qu'après un débat de 3 heures, le décret pourrait avoir force de loi même si tous les députés votaient contre. En effet, cette résolution négative pourrait être renvoyée au Sénat et avoir force de loi si ce dernier ne l'adopte pas. Tous les députés doivent être conscients de ce fait, car c'est une nouvelle manière unique et extrêmement importante d'abuser de la Chambre des communes. Voici ce que dit l'article 8 du projet de loi:

> Le décret ayant fait, dans les conditions prévues au présent article, l'objet d'une motion qui a été rejetée . . . mais non agréée par l'une des chambres, entre en vigueur dès . . .

Je suis étonné, monsieur l'Orateur, que le ministre présente une telle mesure à la Chambre, qui va complètement saper le principe de la démocratie. Même si chaque député de son parti votait contre le décret en cause, il pourrait néanmoins avoir force de loi. Comment pouvons-nous non seulement défendre les intérêts politiques de notre parti, mais aussi ceux de nos concitoyens quand la seule assemblée dans notre pays dont les membres sont élus par les habitants de toutes les régions, peuvent se prononcer contre une mesure sans que cela empêche cette dernière d'avoir force de loi? Je trouve cela extrêmement curieux et j'y reviendrai cet après-midi.

M. Riis: C'est se moquer du Parlement

M. Fulton: C'est en effet le tourner lamentablement en dérision. L'autre disposition dont je voulais parler bafoue également le Parlement puisque le gouvernement peut présenter une résolution négative qui prévoit l'imposition de délais et la clôture du débat par l'imposition systématique de la guillotine, malgré les termes ronflants contenus dans cet article où il est dit que la motion ne peut être adoptée que si elle est signée par 30 députés, je signale que le ministre a modifié ce chiffre hier soir et qu'il était à l'origine de 50, et par 20 sénateurs au lieu de 15 comme c'était prévu. Ainsi, au lieu de réformer cette institution, à propos de laquelle les députés de tous les partis ont prononcé des discours éloquents au cours des dernières semaines, nous voyons le ministre adopter une mesure législative qui court-circuite complètement le Parlement. Malgré les propos qu'on a tenus sur le Parlement, on nous accorde tout au plus 3 heures. Même si nous devions tous nous prononcer contre cette mesure, elle serait tout de même adoptée et aurait force de loi puisque le gouvernement imposerait la clôture.

Monsieur l'Orateur, à eux seuls, ces deux principes devraient choquer suffisamment tout député qui croit tant soit peu à la démocratie. Nous serons peut-être appelés à voter pour une mesure qui sapera les fondements constitutionnels même de notre pays.

M. Riis: Bravo!

M. Fulton: Monsieur l'Orateur, le bill C-101 traite de nouvelles sociétés d'exploitation de l'énergie. On aurait cru qu'une mesure législative d'allure aussi anodine aurait rapidement suscité l'appui de la Chambre, peut-être l'appui de tous les partis. Toutefois, ce qui se cache dans ce projet de loi squelettique, c'est un autre coup bas qu'on porte à cette institution déjà défaillante qu'est la Chambre des communes. Les longs doigts du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), cherchant à accaparer, semble-t-il, des pouvoirs supplémentaires, ont laissé leur empreinte crasseuse un peu partout sur cette mesure. Le sceau du pouvoir exécutif transparaît d'un bout à l'autre du projet de loi et les quelques députés qui prendront la peine d'en lire le contenu et d'y répondre honnêtement le verront immédiatement. Le ministre a manifestement convaincu ses collègues libéraux qu'il lui faut tous les pouvoirs extraordinaires énoncés non seulement dans ce projet de loi, mais également dans son prédécesseur, le bill C-48. Qui sait à quelle combine il vise? Toutefois, il est évident que les libéraux ont choisi de mettre l'avenir du Canada sur la corde raide en ne favorisant que les mégaprojets pétroliers et gaziers aux dépens des énergies de remplacement, de la fabrication, de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche. Comme vous avez dû le deviner, monsieur l'Orateur, on se fiche presque éperdument de l'économie du Canada comme des travailleurs dans des secteurs autres que le secteur pétrolier.

L'objet de cette mesure et du bill C-48, ainsi que de l'ensemble des programmes énergétiques libéraux présentés au cours de la session, est très précisément de maximiser les recettes fiscales fédérales aux dépens de l'intérêt public, des régions, de la faune et de la flore, et de l'environnement en général. Que le ministre me permettre de lui rappeler ce qu'il a dit à la Chambre à la troisième lecture du bill C-48, quand j'ai proposé que l'on définisse l'expression «écoulement». Il est à espérer que nous n'en aurons pas, mais dans le cas contraire, au moins nous aurons prévu un moyen permettant aux gens qui ont perdu leur gagne-pain, à ceux dont les plages ont été souillées ou mises en danger, d'obtenir réparation devant les tribunaux. Le ministre a dit que la quantité de 100 litres que j'avais proposée était peut-être trop élevée, et qu'il serait probablement d'accord à propos de 10 litres. Alors, le député de Nunatsiaq (M. Ittinuar) et moi-même avons rapidement prévenu le ministre que nous serions d'accord au sujet de 10 litres; nous croyions que c'était une bonne idée que de réduire cette quantité. Monsieur l'Orateur, les députés d'en face n'ont jamais souscrit à cet amendement que n'a d'ailleurs jamais proposé le ministre. Il a refusé une mesure aussi insignifiante que celle-ci qui aurait permis de protéger l'intérêt public, tout cela, afin de conserver le pouvoir pour lui-même et pour la bureaucratie.

M. Lalonde: Pas dix litres—mais bien une goutte!

M. Fulton: Le ministre voudrait maintenant ramener cela à une goutte. Ce nest pas dans le bill C-48 qui est désormais la loi.

M. Lalonde: Il porte sur tous les aspects, notamment sur la goutte.

M. Fulton: Eh bien, le ministre ne l'a peut-êre pas lu aussi attentivement que moi, mais je constate que bon nombre des spécialistes qui ont comparu devant le comité, des gens qui s'y connaissent bien plus que le ministre ou moi-même dans ces questions, ont déclaré qu'il s'imposait de définir ce qu'on entendait par «écoulement».

Ce projet de loi ainsi que le bill C-48 ont pour objet de permettre au gouvernement de s'approprier les pouvoirs, non seulement pour la mise en valeur des ressources sous-marines, mais également pour l'exploitation des ressources au nord du 60e parallèle. Avec le projet de loi C-48, le gouvernement s'arroge des droits sur le plan géographique et avec le projet de loi dont nous sommes saisis, il s'en arroge sur le plan juridictionnel. Le bill C-102 est fondé sur la notion de procédure par voie de proposition contraire. On autorise donc le cabinet, par voie de décret du conseil, et sans avoir consulté le Parlement, à multiplier les grandes et les petites sociétés d'État. Si l'on veut que le processus demeure démocratique, comme il se doit, il faut donc le renverser. Toute proposition de créer une nouvelle société d'État doit d'abord être soumise à la Chambre, et ce n'est pas après avoir créé la société d'État en question qu'on en saisit la Chambre. Si le ministre veut avoir le pouvoir de créer rapidement des sociétés d'État, ou autre chose du genre, il lui faut modifier le règlement de la Chambre. Il est pour ainsi dire impossible de travailler au sein de notre institution, parce que tout s'y déroule avec beaucoup de solennité et une grande lenteur.

M. Lalonde: Bravo!

M. Fulton: Elle n'est plus capable de répondre aux intérêts de ma circonscription, qui est aussi grande que la France. Je représente 100,000 Canadiens repartis par un territoire de 350,000 milles carrés; je connais leurs intérêts, et je sais comment en tenir compte dans une mesure législative. Je sais que le gouvernement ne peut pas être représenté là-bas; les sondages révèlent qu'il obtient actuellement moins de 20 p. 100 des voix. C'est pourquoi le ministre choisit manifestement avec l'appui du parti libéral, de couper l'herbe sous le pied du Parlement, de le bâillonner et de pouvoir adopter des mesures législatives contre le gré de tous les députés. Nous devons faire très attention à cela, monsieur l'Orateur et je sais que la Chambre doit voter contre le bill C-102. Tous ceux qui voteront pour ce projet de loi voteront contre la démocratie au Canada.

M. Riis: Et pour la tyrannie.

• (1610)

M. Fulton: La paranoïa du parti libéral atteint son paroxysme avec l'imposition de la clôture ou de la guillotine, en vertu du paragraphe (4) de l'article 7, qui limite à trois heures le débat relatif à une société qui risque d'être financée à raison de milliards de dollars, comme nous l'avons vu hier pour Petro-Canada dont le financement a augmenté de 6.5 milliards de dollars. Cela risque de porter sur un domaine très vaste, monsieur l'Orateur. Nous n'avons aucun moyen de savoir si la Société de la Couronne créée aux termes de la loi sur les corporations commerciales canadiennes, conformément à l'un ou l'autre de ces articles, doit explorer, exploiter, produire, forer ou raffiner, traiter, acheter, vendre, importer, exporter, distribuer, emmagasiner, transporter, ou se livrer à n'importe quelle autre activité à l'égard de diverses sources d'énergie et de carburants, ou encore produire, distribuer, commercialiser des produits et ainsi de suite. La liste est longue.

Ce que nous savons, c'est qu'une fois qu'une société de la Couronne est créée aux termes de la loi sur les corporations commerciales canadiennes, même si c'est conformément au bill

C-102, une fois qu'elle est en activité, elle peut s'occuper pendant quelque temps du secteur de l'énergie, comme le prétend le ministre. Toutefois, elle peut aussi poursuivre immédiatement un autre objectif, si elle le désire. Cela revient donc en fait—il faut bien l'admettre—à préparer le terrain au gouvernement pour lui permettre de créer, contre les intérêts de la Chambre et ceux de la nation, des sociétés de la Couronne dans tous les domaines, sociétés qui sont financées exclusivement par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, sur un coup de téléphone au ministre des Finances (M. MacEachen). Voilà à quoi cela revient et c'est tout à fait inadmissible.

Trois heures, monsieur l'Orateur, c'est la durée maximum du débat autorisée pour parler de sociétés de la Couronne qui risquent d'être beaucoup plus importantes que Petro-Canada.

Ce projet de loi est un premier pas vers une drôle de réforme parlementaire. Je suppose que les libéraux l'appuient. Tout d'abord, un gouvernement au moyen de décrets, qui l'emportent sur le Parlement. C'est le premier coup asséné à la démocratie. Puis vient le deuxième coup, la guillotine obligatoire. Et enfin, le troisième coup, la limite de trois heures au débat.

Permettez-moi de préciser que les députés de notre parti ne s'opposent pas à la création de sociétés de la Couronne, qu'elles soient entièrement publiques ou semi-privées.

Il y a des secteurs, au sein de l'économie et de la société canadiennes, où la nationalisation et les sociétés de la Couronne sont utiles pour atteindre plus rapidement et de façon plus résolue les buts et les aspirations sociales de l'ensemble des Canadiens.

Toutefois les députés de notre parti—et je demande l'appui des députés ministériels—s'opposent à la méthode que le gouvernement propose de suivre. Qu'il nous explique pourquoi des propositions, si elles sont valables, justifiables et dans l'intérêt public, ne peuvent pas être soumises en premier lieu au Parlement, qui les adoptera le plus rapidement possible. Je le répète, que pouvons-nous savoir de la société Tartempion dont nous voyons simplement le nom au *Feuilleton*? A-t-elle un capital de $10,000 ou d'un milliard, est-ce une compagnie de prospection ou de pâtes et papier? Comment le savoir, monsieur l'Orateur, vu la façon dont c'est goupillé? Nous n'avons aucun accès aux rapports que le gouvernement a établis à son sujet, nous n'avons aucune idée des intentions du gouvernement à l'égard de telle ou telle société de la Couronne.

Et si, une fois ce bill adopté, le ministre inscrivait une centaine de sociétés au *Feuilleton*, comment la Chambre saurait-elle lesquelles étudier? Et même si nous les étudions toutes pendant trois heures, nous aurions beau les rejeter toutes, le ministre pourrait quand même les garder toutes et cela me paraît pour le moins étrange. Je me demande parfois si je ne suis pas en Argentine ou dans un autre pays où ce genre de loi est sans doute plus acceptable.

Un groupe très restreint de parlementaires—il suffirait même de cinq membres du cabinet—disposant de ressources bureaucratiques illimitées sur le plan de la constitution et de l'analyse, de rapports et de renseignements que nous ne pourrions jamais obtenir pour juger de la viabilité ou de la nécessité de ce genre de société pourraient, grâce au bill 102, agir tout à fait à leur guise.

Il suffit que le projet soit conçu en secret, que cinq membres du gouvernement déposent un décret dans le délai de 15 jours requis pour que, 30 jours plus tard, la nouvelle société soit créée sauf si au moins 30 députés ou 15 sénateurs présentent une résolution avant le 20e jour de séance suivant le dépôt. Même là, il serait encore possible de faire adopter le décret sans l'appui d'un seul député.

Pourquoi 30? Je suis sidéré. Hier, c'était 50 et aujourd'hui c'est 30. Et pourtant, il suffit de deux députés pour ajourner la Chambre des communes comme les conservateurs ont tenté de le faire en laissant sonner le timbre pendant 15 jours. Cinq députés peuvent obliger la Chambre à voter. Selon la loi sur l'administration pétrolière, il suffit de dix. Pourquoi ne pas suivre un précédent parlementaire quelconque en ce qui concerne le nombre de députés? Pourquoi le ministre accumule-t-il les embûches? Pourquoi s'est-il arrangé pour pouvoir faire adopter son décret par l'autre endroit, même si nous nous opposons à la création d'une société, après seulement trois heures de débat.

C'est vraiment sidérant, monsieur l'Orateur, et il faut certainement rejeter une telle mesure. Ensuite, dans les six jours, il y aura un débat d'une durée maximum de trois heures, suivi d'un vote. Néanmoins, même si la Chambre vote contre la nouvelle société de la Couronne, le Sénat pourra quand même se prononcer pour. Comme l'a fait remarquer hier soir le député de Wellington-Dufferin-Simcoe, cela pose un sérieux problème constitutionnel. En théorie, tous les députés pourraient voter contre la proposition ou nous pourrions la renverser et veiller à ce que le Sénat fasse exactement la même chose. Par conséquent, cela déséquilibre le système déjà bancal des deux Chambres. Cela figure au paragraphe (8) de l'article 7.

Il y a vraiment de quoi se demander, monsieur l'Orateur, où les libéraux nous entraînent. Je ne crois vraiment plus que les ministériels soient nombreux à comprendre vraiment la démocratie.

Pour ce qui est de l'autre endroit, il a lui aussi un délai de 15 jours pour adopter la proposition au bout de trois heures de débat. Par conséquent, il s'agit là d'un bill qui peut favoriser la multiplication des sociétés de la Couronne de tout genre sans que nous en soyons informés au préalable. Comme toute entreprise dûment constituée, elles ne sont pas obligées de rester ne serait-ce qu'un jour ou une minute dans le domaine de l'énergie, et les contribuables pourraient se retrouver criblés de dettes.

Comme on l'a souligné hier soir, il n'y a pas l'ombre de la garantie qu'offrent les entreprises formées en société au Canada, dont les actionnaires ont quelque protection. On a parlé maintes fois à la Chambre du fardeau que ce gouvernement impose aux contribuables, comme dans l'affaire de la Consolidated Computer, qui a fait perdre aux Canadiens 125 millions de dollars, avant que le gouvernement n'ait pu enfin retrouver ses esprits.

Celui-ci prétend maintenant qu'il n'y a pas assez d'argent pour soutenir l'assurance-maladie et l'enseignement postsecondaire, aider les agriculteurs et les petites entreprises. Mais il peut se permettre une vérification comptable et une planification aussi médiocres, sans qu'une seule tête ait roulé sur le billot pour cette perte de 125 millions de dollars en quatre ans.

Et qu'obtiennent les contribuables en retour? La somme formidable de 100,000 dollars.

Le projet de loi C-102 fait subir au Règlement de la Chambre un véritable chambardement. Sans même qu'on se soit occupé de modifier le Règlement, le projet de loi introduit une nouvelle façon de légiférer qui pourrait avoir des conséquences considérables et qui est tout à fait contraire à nos traditions. Comment ces sociétés de la Couronne pourront-elles être comptables au Parlement? Quand pourra-t-on les créer et pour quelles raisons? De plus, elles pourront être formées contre les vœux de la majorité et malgré l'opposition de la Chambre des communes.

L'origine des sociétés de la Couronne remonte loin, à 1841, date de la création du Board of Works. Peu de temps après, en 1859, la Nova Scotia Railway Company et un certain nombre de commission portuaires furent fondées, bien avant la Confédération.

Mon parti, le NPD, et avant lui, le CCF, est le seul a avoir toujours défendu les sociétés de la Couronne au Canada. Par contre, aucun néo-démocrate canadien ne voudrait appuyer ce projet de loi. C'est un véritable cheval de Troie, avec de petites sociétés de la Couronne heureuses à l'extérieur; les libéraux ne savent toutefois presque rien de ce qui se trouve à l'intérieur de ce cheval. Ce qui est à l'intérieur n'a rien à voir avec les principes de la démocratie ou de la responsabilité financière.

D'une façon générale, les conservateurs que j'ai écouté tout récemment attaquent volontiers les sociétés de la Couronne, mais leurs raisons sont toutes mauvaises. Ils semblent oublier, monsieur l'Orateur, que c'est eux qui ont créé le CN, Radio-Canada, la Banque du Canada, la Commission canadienne du blé. Dois-je continuer? Ils ont créé Hydro-Ontario. Les conservateurs s'en prennent volontiers aux sociétés de la Couronne; ils les jugent trop indépendantes, dangereuses; d'après eux, elles font du tort aux entreprises commerciales, elles empoisonnent le climat commercial au Canada, elles constituent une assiette au beurre. Elles ne savent que trop bien ce qu'est l'assiette au beurre. Le parti ministériel a des difficultés à résoudre ce problème, mais on est fort tenté d'en profiter pour placer tous les candidats du parti qui ont été battus aux élections et ainsi de suite à la tête des commissions, alors qu'ils n'ont aucun antécédent ni la moindre expérience dans le domaine en question, qu'il s'agisse de l'énergie ou de la Commission nationale des libérations conditionnelles ou d'autre chose. On a bâti un nid dans lequel il est très difficile de dormir.

• (1620)

Je veux m'arrêter un moment à une question qui a été soulevée à maintes reprises à propos de ce projet de loi. La Chambre a lieu de s'inquiéter quand le président du Conseil du Trésor (M. Johnson) est incapable de nous indiquer le nombre de sociétés de la Couronne. J'ai ici une lettre datée du 8 février 1982, portant la signature de H. J. Mullington, secrétaire adjoint, Division des sociétés de la Couronne, Conseil du Trésor, et adressée à Michael J. Graham de la Bibliothèque du Parlement. L'auteur indique qu'au mois de février, le nombre de sociétés dans lesquelles le gouvernement a une participation s'élevait à 306. Hier soir, le député conservateur de Wellington-Dufferin-Simcoe a dit qu'il existait environ 170 sociétés de la Couronne.

Pour démontrer à la Chambre pourquoi ce projet de loi est inutile, alors que le ministre cherche à créer des sociétés de la Couronne dans le domaine énergétique, je vais énumérer à la Chambre certaines des filiales de Petro-Canada qui sont des sociétés de la Couronne.

Ce sont: Canertech Limited, Petro-Canada Consulting Corporation, Petro-Canada Exploration Inc., Asher American, Inc., Big Eagle Oil and Gas Ltd., Aquilla Holdings Ltd., Fifth Pacific Stations Ltd., GMI Co. (Bahamas) Ltd., Merit Oil Co. Ltd., Cal-Jet Holdings Ltd., Pay-N-Save Gas Stations Ltd., Opal Oils Limited, Commodore Oils Limited, Pacific Exploration Inc., Pacific Petrochemicals Ltd., Pacific Petroleums Espanola, Pacific Petroleums, Inc., Pacific Pipeline, Inc., Pacific Petroleums (Overseas) Limited, Petro-Canada Norway, Petro-Canada Petroleum Inc., Petro-Canada Products Inc., Petro-Canada Resources Inc., Petro-Canada (U.K.) Limited, Petrofina Canada Inc., Arctic Islands Resources Ltd., Petroleum Transmission Company, Petron Petroleum Ltd., Rocair Limited, Tri-Mountain Petroleums Ltd., Value Serve Stations Ltd., Venezuelan Canadian Oils, et Venezuelan Pacific Petroleums.

Cette simple énumération devrait indiquer aux députés à quel point il est absurde que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources présente un tel bill à la Chambre, surtout compte tenu des principes antidémocratiques sur lesquels il s'appuie, et qu'il affirme le faire pour pouvoir établir des sociétés de la Couronne qui s'occuperont de prospection, d'exploitation, de production, de rassemblement des ressources, et ainsi de suite, lorsqu'il y a déjà toute une multitude de sociétés de la Couronne. Les conseils d'administration de ces sociétés ne comptent peut-être pas assez de membres pour que le ministre puisse y nommer tous ses petits amis. C'est peut-être pour cela qu'il veut créer de nouvelles sociétés. Vu qu'il existe déjà une société importante dans le domaine énergétique qui possède un si grand nombre de filiales, je ne comprends pas comment on peut oser présenter à la Chambre des communes cette mesure mal rédigée et mal avisée qu'aucune personne qui comprend la démocratie et qui prend le temps de lire le bill ne voudrait appuyer.

J'ai l'intention de surveiller attentivement les députés d'en face qui prendront la parole au sujet du bill et qui l'appuieront au moment du vote. Je compte me servir de ce bill au moment de la campagne électorale en Colombie-Britannique. Je signalerai à ce moment-là que ce serait de l'hypocrisie pure et simple pour un habitant de la Colombie-Britannique ou de toute autre région du Canada d'appuyer une mesure qui supprime le droit de vote de tous les députés.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je signale que si le ministre se lève pour prendre la parole, cela mettra fin au débat. Le ministre veut-il intervenir dans le débat? Si c'est le cas, je devrai auparavant accorder la parole à deux autres députés qui veulent intervenir.

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques brèves remarques au sujet du bill. Je ne suis pas nécessairement d'accord quant à la façon dont on va établir les sociétés de la Couronne. Je tiens à dire une chose au sujet de la nécessité d'autres sociétés de la Couronne dans ce domaine.

Durant à peu près huit mois j'ai assisté au débat du bill C-48 concernant la part de 25 p. 100 dans les droits à l'égard des

terres de la Couronne fédérale qui sera attribuée à Petro-Canada ou à quelque autre société de la Couronne. Je vais répéter à la Chambre ce que j'ai dit au comité. Je trouverais très inquiétant que l'on attribue à Petro-Canada toutes les actions dans les sociétés et les entreprises privées qui vont exercer leurs activités dans les terres du Canada. Petro-Canada est en effet devenue aujourd'hui une société tellement énorme qu'elle ne sait plus où elle commence ni où elle finit.

L'industrie pétrolière est promise à un grand avenir dans les terres du Canada, que ce soit sur les côtes du Labrador, à Hibernia, dans l'Île de Sable, dans la mer de Beaufort, dans la région du Mackenzie, sur la côte ouest en rapport avec les sables bitumineux et les pétroles lourds. Ce serait une erreur de croire qu'on va confier l'administration de 25 p. 100 des actions de toutes ces propriétés à une société de la Couronne appelée Petro-Canada. Ce serait une erreur épouvantable.

Lorsque nous avons parlé du bill C-48, nous avons discuté de la nécessité de créer d'autres sociétés de la Couronne dans ce domaine. Nous avons proposé instamment que le gouvernement envisage sérieusement d'accorder à des sociétés de portefeuille la part de 25 p. 100 dans certaines régions, sans qu'elles participent pour autant à la gestion de l'entreprise chargée de l'exploration, de la mise en valeur et de la production.

Je dis cela parce que le bill C-48 est déjà une réalité. Il est en vigueur. Il est là. Cette participation de 25 p. 100 sera assignée à la société de la Couronne pour toutes les propriétés. Par conséquent, je me permets de prodiguer au ministre et au gouvernement certains conseils qui pourraient leur être utiles. Je leur recommande vivement d'envisager la création de sociétés de portefeuille, ne nécessitant pas beaucoup de fonctionnaires afin de participer à la mise en valeur proprement dite de certaines des terres de la Couronne.

Comme je l'ai déjà dit hier, lorsque viendra le temps de doter les conseils d'administration de ces sociétés qui recevront 25 p. 100 de la propriété ou de l'actif de certaines propriétés de la Couronne, on devrait permettre aux gouvernements provinciaux d'y nommer un représentant. Les provinces pourraient alors participer à la première occasion à la formulation des politiques de développement énergétique canadien. Si une société à portefeuille est constitutée pour s'occuper des 25 p. 100 de participation du gouvernement sur la côte du Labrador, je ne vois pas pourquoi certaines provinces de l'Atlantique ne pourraient être autorisées à nommer un des membres du conseil. Pourquoi pas?

La mer de Beaufort va être reliée par plusieurs pipe-lines allant du nord au sud avec la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan. Pourquoi ne pourrait-on pas accorder à ces trois provinces le droit de nommer un membre au conseil d'administration de la société de la Couronne qui sera propriétaire de 25 p. 100 de toutes les propriétés dans la mer de Beaufort? Pourquoi la Colombie-Britannique ne nommerait-elle pas quelqu'un au conseil d'administration de la société de la Couronne qui sera propriétaire de 25 p. 100 de toutes les exploitations au large de la côte ouest qui lui seront assignées en sa qualité de société d'État? Il en va de même de l'île de Sable et d'Hibernia. Les provinces veulent désespérément mettre en valeur le pétrole et le gaz de ces régions et elles devraient contribuer pour beaucoup à la formulation de la politique associée à leur mise en valeur. Le projet de loi n'est sans doute pas parfait et la méthode proposée pour dissoudre certaines sociétés de la Couronne n'est peut-être pas la meilleure.

• (1630

Ce que je veux dire, c'est que je favorise la création de sociétés de la Couronne auxquelles on attribuera 25 p. 100 de participation dans des propriétés établies sur des terres appartenant au gouvernement fédéral. Je ne crois pas qu'il serait bon d'accorder cette part de participation dans tous les cas à Petro-Canada qui, comme société, ne serait pas capable d'administrer un domaine aussi divers et aussi complexe. C'est là mon argument proncipal et c'est tout simplement celui que j'ai fait valoir très fortement lorsque nous avons débattu le bill C-48. Je le répète seulement aux fins du compte rendu.

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire quelques mots au sujet du bill C-102. Bien des Canadiens ont eu d'importantes réserves à l'égard du *gong show* qui a bloqué notre assemblée pendant deux semaines il n'y a pas très longtemps, mais cet événement a malgré tout attiré l'attention de nombreux Canadiens sur certains détails du Programme énergétique national qui leur auraient autrement échappé.

Comme l'a dit à maintes reprises le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), nous, du NPD, approuvons une bonne partie du Programme énergétique national. Nous n'en approuvons certes pas tout le contenu. Nous nous opposons à certains de ses éléments, comme le font d'ailleurs les députés de l'oppositioin à ma droite, quoique pour d'autres éléments.

On m'a demandé à maintes reprises au cours du *gong show* de deux semaines—la bataille entre les ding dong et les drelin drelin qui a secoué le pays pendant ce qui a semblé une éternité—de tenter d'expliquer quel était au juste le problème. Je l'ai décrit en gros, à savoir que les partis d'opposition voulaient que le projet de loi fût scindé, les conservateurs voulaient qu'il fût scindé afin de pouvoir voter pour les 6 milliards et demi de plus aux grandes sociétés pétrolières et contre l'expansion de Petro-Canada et une véritable canadianisation. Le Nouveau parti démocratique voulait que le bill soit scindé de sorte que nous puissions voter en faveur de Petro-Canada et de la canadianisation en général et contre l'octroi de 6 milliards et demi de dollars de plus aux grandes sociétés pétrolières. Les libéraux voulaient un bill omnibus de manière à pouvoir donner 6 milliards et demi de dollars de plus aux sociétés pétrolières et faire passer leur mesure pour une réforme. Voilà en quoi consistait essentiellement tout le problème.

Je me réjouis que l'épisode de la sonnerie d'appel ait au moins réussi à éveiller l'attention des Canadiens sur les diverses motivations et les divers objectifs animant tous les partis à l'occasion de l'étude de ce très important programme.

Hier, le député de Mission-Port Moody (M. Rose) a parlé de la misérable affectation de fonds prévue au programme pour les énergies nouvelles et renouvelables, et a souligné l'importance démesurée accordée aux mégaprojets dont les coûts de forage et d'exploration sont excessivement élevés dans le gisement Hibernia, dans la mer de Beaufort, dans le projet Alsands et d'autres régions. Il a parlé des grandes dépenses qu'il est nécessaire de faire pour exploiter ces gisements difficiles d'accès, si tant est qu'ils existent vraiment. Il a fait remarquer que si l'on utilisait une faible proportion de cet argent pour promouvoir la conservation de l'énergie et l'exploitation

des énergies nouvelles et renouvelables, le pays s'en trouverait beaucoup mieux servi non seulement sur le plan de la sécurité énergétique mais aussi sur celui des emplois qui pourraient être créés dans les diverses régions du pays. C'est ce qu'on devrait faire au lieu de survolter l'économie de certaines régions bien déterminées en y faisant des dépenses très inflationnistes souvent associées avec les mégaprojets concentrés dans ces régions. Nous avons déjà connu ce genre de situation au Canada.

Peut-être est-il temps que le gouvernement, ainsi que les Canadiens, considèrent bien sérieusement certaines des solutions qui s'offrent et comprennent que nous devrions diversifier certaines de nos entreprises et de nos dépenses afin de nous servir nous-mêmes et les générations à venir beaucoup mieux que nous ne le faisons aujourd'hui.

Nous nous préoccupons notamment du problème de la responsabilité. Le député de Mission-Port Moody a soulevé cette question hier. Quand on discutera plus tard d'autres aspects du programme, le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) parlera beaucoup plus en détail du moyen d'obliger les sociétés de la Couronne à respecter le principe de la responsabilité. Ce problème constitue probablement la clé de la principale question sociale et politique à laquelle devront répondre les Canadiens et les hommes politiques non seulement au Canada mais aux États-Unis et dans tout le monde industrialisé au cours des prochaines années.

Cette question de l'imputabilité ne concerne pas uniquement les sociétés de la Couronne. Elle concerne aussi le Parlement et l'ensemble de la réforme parlementaire. En outre, il nous faut songer à faire rendre des comptes à toutes les grandes sociétés, publiques et privées, dont les décisions touchent de près la vie de la majorité des Canadiens.

Il est assez aberrant et quelque peu alarmant qu'à l'heure actuelle, les mécanismes d'imputabilité en vigueur dans les sociétés de la Couronne ne soient guère plus efficaces que ceux en vigueur dans le secteur privé. Comme le gouvernement et le ministre sont tout feu tout flamme pour créer instantanément peut-être une douzaine de sociétés de la Couronne—en les annexant à ce bill ou au reste du PEN—je les prie de songer que le Parlement devra élaborer de meilleurs mécanismes pour exiger du gouvernement et de ses sociétés de la Couronne qu'ils lui rendent des comptes. En outre, nous devrions essayer de faire participer à ces sociétés, dès leur création, les travailleurs, les collectivités ou les régions. Cette participation devrait faire partie intégrante des méthodes de gestion. Ainsi, les Canadiens et les députés ne seront peut-être pas obligés simplement de corriger des erreurs, bien des années plus tard après qu'elles aient été commises car grâce à cette concertation, les choses auraient probablement tourné autrement.

Il faut considérer cette affaire des deux bouts de la lorgnette. J'exhorte le ministre et son gouvernement à s'assurer que les intérêts du public seront protégés avant de se lancer tête baissée dans la création de centaines de nouvelles sociétés. L'année dernière, le gouvernement ne savait même pas combien de sociétés relevaient de lui et maintenant il tient mordicus à en créer davantage sans mettre en place les mécanismes nécessaires de gestion ou d'imputabilité.

Il faut être prudent à l'égard des règlements qui seront appliqués. Il ne s'agit pas uniquement de mettre sur pied un système critique, auquel participeraient les syndicats, les partis d'opposition, etc. pour surveiller les faits et gestes de la société de la Couronne. Il faut faire en sorte que sur les plates-formes géantes qui seront installées au large des trois côtes du Canada il y ait des organes qui veilleront à ce qu'on ne trouve pas ici le genre d'attitude dont parlait un critique de livres dans le numéro du samedi 13 mars du *Globe and Mail*. La critique en question portait sur un ouvrage intitulé «The Other Price of Britain's Oil», de W. G. Carson. On y énonce les théories d'un magnat du pétrole impénitent qui semble très représentatif de ce secteur. Il se moquait éperdument des lois et des règlements régissant l'exploration des ressources et la découverte de pétrole et de gaz dans la Mer du Nord. Il a dit ceci:

«Nous enfreignons vos . . . lois tous.. les jours. Si nous ne le faisions pas, il n'y aurait pas . . . un seul puits dans . . . toute la mer du Nord.»

Il n'a pas sourcillé. D'après ce que j'ai pu apprendre des gens qui entretiennent de près ou de loin des rapports avec ce secteur, il n'est pas impossible que cette attitude se développe au sein des sociétés qui procèdent à des travaux d'exploration sur notre territoire. Cela ne va pas être facile de protéger le bien-être des Canadiens dans l'environnement et l'économie de demain. Ceux qui font de telles déclarations, notamment dans les secteurs réputés pour cela, ne vont pas nous faire de cadeaux à moins que nous n'établissions des règles très strictes au sujet de leurs activités.

• (1640)

J'ai bien peur que les ouvriers qui travaillent sur certaines plates-formes situées au large de nos côtes ne vont pas pouvoir s'organiser. Je ne suis d'ailleurs pas le seul à partager cette inquiétude. Beaucoup de mes collègues, beaucoup de représentants des travailleurs et des organismes démocratiques qui représentent les travailleurs s'en inquiétaient également.

Il y a quelque temps, je me suis retrouvé bloqué à Calgary car mon avion ne pouvait décoller. Il y en a qu'une telle situation ne dérangerait pas. Pour tuer le temps, je me suis rendu dans un cinéma du centre-ville où j'ai vu un film qui s'appelait *The Outlanders*. Peut-être certains députés l'ont vu eux aussi. Cela faisait penser à *High Noon*, sinon que l'action se déroulait dans l'espace extra-atmosphérique sur une astéroïde. Sean Connery jouait le rôle d'un shérif dans un village de mineurs. C'était de la fiction, bien entendu, mais la nourriture des travailleurs contenait des produits chimiques et des drogues pour améliorer leur productivité.

M. Keeper: C'était un complot libéral.

M. Kristiansen: C'était de la fiction, mais qu'est-ce qui peut empêcher une société ou un organisme quelconque qui a des activités dans une région ou un milieu isolé, ce qui est le cas sur les plates-formes de forage, d'imposer sa propre loi?

Quand on lit le genre de déclaration que je viens de citer dans ce livre tout à fait à propos au sujet de la prospection et de l'exploitation du pétrole dans la mer du Nord, on peut se demander quel enfer nous allons créer sur certaines plates-formes. Les travailleurs de l'*Ocean Ranger* l'ont appris à leur détriment. Les travailleurs d'autres plates-formes établies au large des côtes craignent apparemment que cette catastrophe se reproduise parce que certaines personnes manquent à leurs responsabilités. Il y a de quoi avoir peur quand on voit des vagues de 35, 40 ou 50 pieds déferler sur les côtes de l'Atlantique.

Nous ferions mieux de savoir exactement où nous nous en allons. La question de la responsabilité est un aspect du problème. On pourrait aussi parler des priorités et des dépenses du gouvernement, sur lesquelles nous devrions nous pencher sérieusement avant d'adopter les yeux fermés ce projet de loi C-102 qui est une sorte de fourre-tout. C'est l'une des raisons, entre autres, pour laquelle je voterai contre le bill.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je passe maintenant la parole au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui va clore le débat.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je serai bref. J'ai écouté avec beaucoup d'attention les discours prononcés à l'occasion de l'étude de ce bill. Il m'est arrivé de me demander pourquoi tel orateur exprimait quelque chose de totalement différent du bill à l'étude.

Le député de Skeena (M. Fulton) a parlé de démocratie, et j'ai aimé les observations du député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen) au sujet de la responsabilité.

Ce projet de loi constitue une nouvelle étape qui permettra au Parlement de mieux contrôler les sociétés de la Couronne. Le député de York-Peel (M. Stevens) s'est plaint de deux sociétés, la Canadair et la Consolidated Computer. J'aurais aimé lui rappeler que la participation du gouvernement dans ces deux sociétés n'a pas fait l'objet d'un débat au Parlement, sauf au moment où furent étudiés les crédits des différents ministères concernés.

Si nous considérons ce qu'ont fait tous les gouvernements depuis le début du siècle, nous constatons qu'ils ont créé des sociétés de la Couronne en faisant appel à la loi sur les sociétés commerciales canadiennes et à des lois précédentes, sans demander l'approbation du Parlement. Il suffisait que le ministre obtienne l'autorisation du cabinet pour mettre sur pied une société publique. S'il lui fallait des fonds, on inscrivait un nouveau crédit dans le budget des dépenses, mais il est arrivé souvent que de grandes sociétés de la Couronne aient été mises sur pied par des ministres qui se sont contentés des dispositions de la loi sur les sociétés commerciales canadiennes.

Nous voulons maintenant permettre au Parlement d'une part d'approuver toute société qui pourrait voir le jour dans le domaine énergétique et d'autre part de débattre la question de la création et des activités de ces sociétés. Je pense plutôt que le Parlement aura trois moyens à sa disposition puisque la Chambre est déjà saisie d'une mesure générale demandant au Parlement l'autorisation de créer ces sociétés.

A supposer que le Parlement vote pour ce bill, qu'arrivera-t-il? Si le gouvernement décide de créer une nouvelle société d'énergie, et si tel est le désir des députés, il pourra y avoir un débat à la Chambre et au Sénat, et les Chambres pourront aussi se prononcer. En outre, si des fonds publics sont en cause le budget des dépenses contiendra des crédits à cette fin. Le comité compétent soit de la Chambre soit du Sénat pourra débattre la question.

Si je comprends bien le point de vue soulevé par le député de Skeena concernant la notion de la démocratie, je crois que ce bill constitue un progrès important par rapport aux pratiques précédentes. Il permettra de différentes manières aux deux chambres du Parlement d'intervenir chaque fois que le gouvernement décidera de créer une société d'État dans le domaine énergétique. Il n'en était pas question par le passé et je le répète, un grand nombre de sociétés ont été créées simplement en vertu de la loi sur les corporations commerciales canadiennes, sans que le Parlement ait jamais eu l'occasion de se prononcer.

J'estime donc que ce bill constitue un progrès sur les anciennes coutumes. Ensuite, il permet d'accroître la responsabilité du gouvernement à l'égard du Parlement et de déclencher plus fréquemment le processus démocratique.

Je suis d'accord pour dire avec le député de Skeena que nous pourrions intervenir encore plus. Je suppose qu'il a trouvé la réponse lui-même, quand il a dit que ce qu'il faut ce sont des modifications au Règlement. Je suis tout à fait d'accord avec lui là-dessus, mais ce bill ne concerne que les sociétés de la Couronne du domaine énergétique. Il ne traite pas de réforme parlementaire. Cela relève d'autres ministres et aussi je pense des trois partis représentés en Chambre. Mais quant à moi je serais tout à fait partisan d'une réforme parlementaire et d'une plus grande efficacité du Règlement.

Je rappellerai aux députés que lorsqu'il s'est agi de créer Petro-Canada, il a fallu je pense plus d'un an pour amener la Chambre à voter finalement le bill de Petro-Canada. Sauf erreur, il a fallu adopter une attribution du temps de parole ou la clôture pour faire voter le bill, parce que l'opposition conservatrice a fait de l'obstruction pour empêcher la création d'un organisme qui s'est révélé d'une grande utilité pour le pays. Nous avons bien failli perdre ce bill, parce qu'il a semblé ne jamais pouvoir sortir du comité: il aurait donc pu disparaître par prorogation, commencement d'une autre session, etc.

Avec ce bill nous n'affaiblissons pas, nous renforçons au contraire le contrôle du Parlement. Je prie mes honorables collègues de réfléchir à cela. Nous aurons la possibilité de poursuivre le débat sur cette question, nous l'examinerons en détail au comité. Je serai heureux d'entendre à nouveau les avis de mes amis au comité et d'examiner la question, mais il importe je pense de bien insister en ce moment sur le fait que ce bill n'affaiblit pas le contrôle du parlement. Il le renforce au contraire.

• (1650)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Qu'on appelle les députés.

● (1700)

(La motion de M. Lalonde, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 165)

POUR

Messieurs

Allmand	Evans	Lumley
Appolloni (Mme)	Ferguson	MacBain
Bachand	Fisher	MacEachen
Beauchamp-Niquet (Mme)	Fleming	MacGuigan
Bégin (Mme)	Flis	Mackasey
Blais	Foster	MacLaren
Blaker	Francis	Maltais
Bloomfield	Frith	Massé
Bockstael	Garant	Masters
Bossy	Gauthier	McCauley
Bujold	Gendron	McRae
Burghardt	Gimaïel	Munro (Hamilton-Est)
Caccia	Gingras	Nicholson (Mlle)
Campbell (Mlle) (South West Nova)	Gourd (Argenteuil-Papineau)	Olivier
Campbell (Cardigan)	Gourde (Lévis)	Ostiguy
Chénier	Gray	Ouellet
Chrétien	Guilbault	Parent
Collenette	Harquail	Penner
Comtois	Henderson	Pepin
Corbin	Herbert	Peterson
Corriveau	Hervieux-Payette (Mme)	Pinard
Côté (Mme)	Hopkins	Portelance
Cullen	Hudecki	Prud'homme
Cyr	Irwin	Reid (Kenora-Rainy River)
Dawson	Johnston	Roberts
de Corneille	Kaplan	Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Deniger	Kelly	Rompkey
Dingwall	Killens (Mme)	Rossi
Dion	Lachance	Savard
Dionne (Chicoutimi)	Lalonde	Schroder
Dionne (Northumberland-Miramichi)	Lamontagne	Simmons
Dubois	Landers	Smith
Duclos	Lang	Tardif
Dupont	Lapierre	Tessier
Dupras	Lapointe (Charlevoix)	Tousignant
Erola (Mme)	Lapointe (Beauce)	Trudeau
Ethier	LeBlanc	Turner
	Leduc	Watson
	Lefebvre	Weatherhead
	Loiselle	Whelan
		Yanakis—118.

CONTRE

Messieurs

Althouse	Crosby (Halifax-Ouest)	Hawkes
Andre	Darling	Heap
Baker (Nepean-Carleton)	de Jong	Hnatyshyn
Benjamin	Elzinga	Howie
Blackburn	Epp	Huntington
Blenkarn	Fretz	Jarvis
Bosley	Fulton	Jelinek
Bradley	Gamble	Jewett (Mlle)
Cardiff	Gass	Keeper
Carney (Mlle)	Gilchrist	Kempling
Cook	Greenaway	King
Cooper	Gurbin	Kristiansen
Corbett	Halliday	Kushner
Crombie	Hargrave	Lambert
		La Salle

Sanction royale

Messieurs

Lewis	Murphy	Rose
Lewycky	Murta	Sargeant
MacDonald (Mlle)	Neil	Scott (Hamilton-Wentworth)
MacKay	Nickerson	Scott (Victoria-Haliburton)
Manly	Nielsen	Shields
Mayer	Oberle	Stevens
McCain	Ogle	Taylor
McCuish	Orlikow	Thacker
McDermid	Paproski	Towers
McGrath	Parker	Waddell
McKinnon	Reid (St. Catharines)	Wenman
McMillan	Riis	Wise
Miller	Robinson (Burnaby)	Wright—85.
Mitges	Roche	
Munro (Esquimalt-Saanich)		

● (1750)

[*Français*]

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est déféré au Comité permanent de la législation énergétique.)

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat lui a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté les bills suivants sans amendement: bill C-88, Loi concernant les prêts agricoles, bill C-89, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation et la Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement, bill C-97, Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis et prévoyant des paiements à certaines provinces.

* * *

LA SANCTION ROYALE

[*Français*]

Mme le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue:

Résidence du Gouverneur général,
Ottawa

le 7 avril 1982

Madame le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Antonio Lamer, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 7 avril, à 17 h 45, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer,
Madame le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le directeur administratif auprès
du Gouverneur général,
Jacques Noiseux
pour Edmond Joly de Lotbinière.

Sanction royale

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DE L'ÉNERGIE

MESURE DE CRÉATION

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le bill C-103, tendant à modifier la loi sur l'administration du pétrole et à édicter des dispositions se rattachant à cette loi, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la législation énergétique.

Madame le Président, c'est un honneur pour moi de participer encore une fois au débat de cette mesure très importante. C'est le troisième bill énergétique que nous examinons en deux jours et je suis reconnaissant aux députés de bien vouloir faire diligence.

SANCTION ROYALE

[*Français*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Madame le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la Chambre de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour:

Mme le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, lorsqu'elle s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le gouverneur général dans la salle du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-88, Loi concernant les prêts agricoles—Chapitre nº 92

Bill C-89, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation et la Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement—Chapitre nº 93

Bill C-97, Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis et prévoyant des paiements à certaines provinces—Chapitre nº 94

Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à midi demain, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui.

(A 6 h 4, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 8 avril 1982

La séance est ouverte à midi.

• (1205)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

ON EXIGE QUE LE GOUVERNEMENT AGISSE POUR RÉDUIRE LES TAUX D'INTÉRÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, la politique de taux d'intérêt élevés du gouvernement libéral, destinée à réduire l'inflation, est inefficace. De fait, elle attise l'inflation, elle est la principale cause de centaines de faillites et fait perdre leur maison et leur exploitation agricole à des propriétaires. Les industries et les entreprises ferment leurs portes et plus d'un million de personnes sont en quête d'un emploi. De fait, il faut en grande partie attribuer aux intérêts élevés l'impopularité actuelle du gouvernement libéral, mais malgré tout, le premier ministre (M. Trudeau) et son ministre des Finances (M. MacEachen) refusent obstinément de s'attaquer à la situation. Je propose donc, appuyé par le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro):

Que la Chambre ordonne au gouvernement d'agir sur-le-champ ou de démissionner.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre ne demeureront pas indifférents, tandis que le Canada s'en va à la ruine.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'EMPLOI

LE PROGRAMME D'EXTENSION—LE CONTRAT CONCLU AVEC LE SERVICE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DES FEMMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Cette semaine, madame le Président, des fonctionnaires du cabinet du ministre de l'Emploi et de l'Immigration ont annulé le contrat que les dirigeants du Service d'orientation professionnelle des femmes, programme d'extension très réussi de la région d'Ottawa, avaient signé la semaine dernière avec des fonctionnaires du bureau régional d'Emploi et Immigration Canada. Je propose donc, avec l'appui du député de Kingston et Les Îles (M[lle] MacDonald):

Que la Chambre exige que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration suive les conseils de ses fonctionnaires régionaux et signe un nouveau contrat avec les dirigeants du Service d'orientation professionnelle des femmes, de façon qu'ils puissent continuer de chercher et de trouver des emplois pour les femmes en chômage.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

ON PROPOSE DE METTRE DES FONDS À LA DISPOSITION DE L'OPPOSITION OFFICIELLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Henri Tousignant (Témiscamingue): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante.

Ayant subi avec consternation au cours de la semaine la comédie bouffe et enfantine de l'opposition officielle par la présentation d'interminables pétitions demandant le retrait de l'application du système métrique, système international, et étant donné que la première personne à proposer ce système au Canada fut le premier ministre conservateur, sir John A. Macdonald, suivi d'autres progressistes conservateurs comme les très honorables John Diefenbaker et Robert Stanfield et dernièrement le très honorable Joe Clark, je propose, appuyé par le député de Manicouagan (M. Maltais):

Qu'une somme d'argent soit mise à la disposition des députés de l'opposition officielle afin qu'ils puissent se faire faire une chirurgie plastique, c'est-à-dire se faire coudre un côté de la bouche, pour qu'ils cessent de parler des deux côtés de la bouche à la fois.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

[*Traduction*]

LES PARTIS POLITIQUES

LES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT DE LA SASKATCHEWAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame le Président, les chiffres relatifs au chômage publiés aujourd'hui indiquent qu'en dépit de la richesse et des ressources de notre pays, plus de 9 p. 100 de notre population active n'arrive pas à trouver du travail. Pourtant, la Saskatchewan qui, il y a à peine quelques années, figurait parmi les provinces pauvres, a le taux de chômage le plus faible au Canada. Grâce à une saine gestion de ses ressources et de son économie, le gouvernement d'Allan Blakeney a assuré à sa province la stabilité économique, une croissance constante et un budget équilibré, alors que le reste du Canada traverse une crise économique. La Saskatchewan, qui a inauguré de nouveaux programmes sociaux, est maintenant un chef de file en matière de planification et de gestion économiques. Je propose donc, avec l'appui du député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse):

Que la Chambre reconnaisse que le gouvernement de la Saskatchewan, dirigé par Allan Blakeney, dirige l'économie de sa province de main de maître, et que le gouvernement du Canada règle sa conduite sur celle du gouvernement de la Saskatchewan.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE TAUX D'INTÉRÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, au début de la semaine, le taux du bon du Trésor américain a perdu plus de 40 points. Hier, le taux de notre bon du Trésor a gagné huit points et, cette semaine seulement, les taux d'intérêt canadien sont encore montés à ½ p. 100 au-dessus des taux américains. Plus que tout autre facteur, les taux d'intérêt élevés du gouvernement libéral sont la cause du chômage généralisé au Canada. Je propose donc, avec l'appui du député de Portage-Marquette (M. Mayer):

Que le gouvernement mette fin immédiatement à sa politique libérale de taux d'intérêt élevés et cesse de maintenir notre dollar en menant les entreprises et les travailleurs à la ruine avec des taux d'intérêt de plus en plus élevés.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

LE BESOIN D'AMÉLIORATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, le problème de la capacité de la voie maritime, surtout à la hauteur du canal Welland, est grave. Les améliorations nécessaires coûteraient au moins 150 millions de dollars. Par conséquent, je propose avec l'appui du député de St. Catharines (M. Reid):

Que le ministre des Transports fasse immédiatement faire ces travaux de rénovation tant pour accroître les recettes provenant de la voie maritime que pour fournir enfin du travail à quelque 1.2 million de Canadiens qui sont en chômage par suite de la planification exécrable du gouvernement libéral.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA BASE DES FORCES CANADIENNES À CHATHAM (N.-B.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré que la base aérienne de Chatham, au Nouveau-Brunswick, avait «figuré en permanence dans les plans de la défense nationale du Canada», et a juré qu'elle ne fermerait jamais tant qu'il serait premier ministre du pays. On prévoit que la fermeture de la base aérienne de Chatham privera les localités de Chatham et de Newcastle de quelque 30 millions de dollars par année en salaires et pouvoir d'achat. Déjà, 15 à 20 commerces ont fermé leurs portes en prévision de cette fermeture. Un grand nombre d'autres ont fait connaître leur intention de fermer plus tard. Étant donné que la fermeture de cette base étranglera économiquement la région, je propose, appuyé par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn):

Que le gouvernement empêche Chatham de devenir une ville fantôme des Maritimes et fasse figurer en permanence sa base aérienne dans les plans de défense, conformément à la promesse trompeuse du premier ministre.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ÎLES FALKLAND—ON SUGGÈRE DE NOLISER UN AVION POUR ÉVACUER LES RESORTISSANTS CANADIENS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire dont j'ai parlé au bureau du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) et au bureau du critique des affaires extérieures de l'opposition officielle.

• (1210)

Étant donné qu'au cours des derniers jours, mon bureau a été en communication constante avec le ministère des Affaires extérieures afin de tenter d'arranger le départ des îles Falkland d'un citoyen des îles Reine-Charlotte, en Colombie-Britannique; étant donné que les vols commerciaux à destination de Port Stanley, aux îles Falkland, ont été interrompus aujourd'hui; étant donné enfin que la zone de 200 milles autour des îles a été déclarée zone militaire et que les navires argentins y seront exposés aux attaques des sous-marins nucléaires britanniques à compter de lundi prochain, ce qui rendra le départ par bateau impossible, je propose, appuyé par le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant):

Que la Chambre demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de prendre immédiatement des dispositions pour noliser un avion de Comodoro Rivadavia, en Uruguay, ou de Buenos Aires, pour transporter les 10 Canadiens qui sont immobilisés dans les îles Falkland.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA VOIE MARITIME DU SAINT LAURENT

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE NE PAS AUGMENTER LES TARIFS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, à cause de la récession maceachenienne et de la concurrence acharnée que nous livrent les sociétés ferroviaires américaines, environ 20 p. 100 des navires canadiens assurant le transport sur les Grands lacs ne lèveront pas l'ancre cette saison, lorsque la Voie maritime du Saint-Laurent sera ouverte et il y aura 800 chômeurs de plus cet été du fait que le transport maritime aura considérablement diminué suite aux politiques du gouvernement et qu'il existe actuellement une différence de seulement 1c. le boisseau entre les tarifs maritimes et les tarifs de chemins de fer américains. Aussi, je propose, appuyé par le député d'Érié (M. Fretz):

Que le gouvernement se contente de la hausse de 100 p. 100 des tarifs de la Voie maritime du Saint-Laurent intervenue entre 1978 et 1980 et qu'il ne les augmente plus, car alors nos clients s'adresseront aux chemins de fer américains et le taux de chômage, qui est de 9 p. 100, ce qui est scandaleux, augmentera encore davantage.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

LES FINANCES

LE PROGRAMME D'OBLIGATIONS POUR L'EXPANSION DE LA PETITE ENTREPRISE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, les taux d'intérêt élevés demeurent la principale cause de problèmes des hommes d'affaires et des agriculteurs canadiens. Le député de Mississauga-Sud vient de signaler que les taux d'intérêt ont augmenté au Canada alors qu'ils ont diminué aux États-Unis. On dirait que le gouvernement ne veut accorder aucun répit aux citoyens à cet égard. Puisque les dispositions du budget MacEachen du 12 novembre 1981 sur les obligations pour l'expansion des petites entreprises ne sont pas en vigueur, je propose, aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que le gouvernement remette en vigueur les premières dispositions relatives aux obligations pour l'expansion de la petite entreprise afin de permettre aux banques d'émettre ces obligations et, partant, d'aider les agriculteurs et les petits commerçants qui ont désespérément besoin de ces obligations pour survivre.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

LES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ IMPOSÉS AUX HABITANTS DE FIELD (C.-B.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, je demande le consentement unanime de la Chambre, aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement, pour soulever une question urgente. Comme la Commission d'énergie du Nord canadien a prévenu les habitants de Field, en Colombie-Britannique, que leur service d'électricité sera interrompu le 18 avril parce qu'ils n'ont pas réglé leurs comptes en guise de protestation; comme ces gens protestent contre le fait que leurs tarifs d'électricité sont de quatre à cinq fois plus élevés qu'ils ne le sont pour les habitants de localités comparables dans la même province, et comme le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement est en train de négocier une réduction des taux pratiqués à Field, je propose, appuyé par le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis):

Que la Chambre ordonne au ministère de l'Environnement et à la Commission d'énergie du Nord canadien de ne pas donner suite à cette menace draconienne et de négocier un taux pour la localité de Field comparable à celui des autres localités alimentées par le même service.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Français*]

L'INDUSTRIE

LA CHAUSSURE—ON RECOMMANDE DE RÉINTRODUIRE LA CATÉGORIE DES CHAUSSURES EN CUIR DANS LE QUOTA GLOGAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente.

Étant donné la situation catastrophique actuelle au niveau du chômeur, étant donné que l'exclusion de la catégorie des chaussures en cuir du quota global sera fatale à l'industrie de la chaussure, au nom des 20,000 travailleurs de cette industrie, je propose, appuyé par le député d'Érié (M. Fretz):

Que la Chambre, à l'unanimité, exhorte le ministre responsable de réintroduire la catégorie des chaussures en cuir dans le quota global et ce avant le 30 avril 1982, sinon il sera trop tard pour cette industrie et ses milliers de travailleurs qualifiés.

Mme le Président: La présentation d'une motion de ce genre exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

L'ACCÈS À L'INFORMATION

LA LENTEUR À ADOPTER LE BILL C-43—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, je demande à soulever une affaire urgente aux termes de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le ministre des Communications donne comme raison de différer l'étude du projet de loi C-43 sur l'accès à l'information—qu'il aurait dû présenter il y a longtemps—que les procureurs généraux des provinces veulent une loi uniforme et étant donné que les procureurs généraux d'une majorité des provinces refusent de collaborer dans cette situation de faux-fuyant et ne veulent pas donner leur approbation à une loi uniforme, je propose, avec l'appui du député de Saskatoon-Ouest (M. Ogle):

• (1215)

Que la Chambre somme le ministre des Communications de comparaître au plus tôt devant le comité permanent de la justice et des questions juridiques et de faire étudier promptement le projet de loi C-43 dont l'adoption se fait attendre depuis longtemps.

Mme le Président: La motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RETIRER OU DE MODIFIER LE BUDGET

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Les nouvelles données statistiques lui auront appris ce matin que nous avons maintenant un taux de chômage de 9 p. 100 au Canada. C'est le taux de chômage le plus élevé que nous avons connu depuis qu'existent les relevés mensuels; le pire, en fait, depuis la Seconde Guerre mondiale. Le ministre sait également que, à l'exception d'un seul, tous les principaux indices économiques accusent un déclin. Il n'aura certainement pas été étonné d'apprendre, selon les données de ce matin, qu'il y a au Canada cette année 166,000 personnes de moins que l'année dernière qui occupent un emploi.

Nous savons tous que le ministre s'est entretenu avec les figures dominantes de l'activité économique au Canada; les données ne sauraient donc le surprendre. Devant l'ampleur du désastre, le ministre entend-il soit retirer son budget, soit lui apporter des modifications substantielles?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je suis au courant de ces données effectivement alarmantes sur le chômage. Le député me suggère de retirer le budget. Je me demande si sa question implique aussi l'abandon de la politique fiscale et monétaire que suit actuellement le gouvernement du Canada.

Des voix: Oui.

M. MacEachen: Dans ce cas, je voudrais qu'il me le dise directement.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE PROGRAMME D'ADAPTATION DE L'INDUSTRIE ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, de toute évidence ma question était simple. J'ai simplement demandé au ministre s'il consentirait soit à retirer son budget soit à le modifier. Comme le ministre de l'Industrie et du Commerce n'est pas là, je vais adresser ma question supplémentaire à son secrétaire parlementaire, à son suppléant ou au ministre des Finances. Peut-être le ministre des Finances pourrait-il venir à la rescousse puisqu'il s'agit d'une question très précise.

M. MacEachen: Je vais essayer.

M. Crombie: Il y a un an, le programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre a été créé pour répondre aux besoins des régions les plus touchées. Ce programme a consisté davantage en une offensive de relations publiques pour le ministre qu'en des activités concrètes sur le terrain. Je voudrais poser trois questions précises qui sont les suivantes: Combien d'emplois a-t-on créés en vertu de ce programme à Sydney, dans l'île du Cap Breton, où le taux de chômage atteint 22.4 p. 100? Combien d'emplois a-t-on créés dans les cantons de l'Est où il se monte à 18.2 p. 100? Combien de postes a-t-on créés à McAdam, au Nouveau-Brunswick, où le taux de chômage est de 15.1 p. 100? Ces trois régions ont demandé à bénéficier de

ce programme. Je voudrais que le ministre ou quiconque viendra à sa rescousse dise à ces gens ainsi qu'à moi-même combien d'emplois ont été créés en vertu de ce programme?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je suis heureux que le député ait parlé du programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre dans le cadre duquel le gouvernement du Canada a alloué 350 millions de dollars pour aider les entreprises et la main-d'œuvre à s'adapter de manière plus efficace à la conjoncture économique. Malheureusement, je n'ai pas sous la main le détail des projets mis en œuvre dans chacune des régions désignées.

Je sais par exemple que le comité d'adaptation de l'industrie a œuvré de manière fort diligente à Sydney, en Nouvelle-Écosse. Il a jugé que ce programme était tellement utile qu'il a demandé qu'on accorde également ces prestations d'adaptation aux débardeurs de North Sydney et de Terre-Neuve. La semaine dernière, le Cabinet a donné le feu vert. Cela prouve bien aux députés que ce programme est efficace. Je sais en outre qu'un bon nombre de députés qui représentent des régions en butte à des difficultés économiques ont demandé que ce programme y soit appliqué. Nous avons donc désigné certaines localités pour lesquelles cela se justifiait, afin de leur permettre de se prévaloir des avantages de ce programme.

• (1220)

ON DEMANDE DE METTRE EN PLACE UN PROGRAMME D'EMPLOI À LONG TERME

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, la réponse du ministre confirme aux habitants des régions en question que le gouvernement a perdu contact avec la réalité depuis le 12 novembre dernier. Si j'ai posé ma question, c'est précisément parce qu'il est impossible d'obtenir de réponse à ce sujet. Effectivement, on a annoncé le lancement du programme en janvier 1981. Il est vrai aussi qu'il dispose d'un budget de 350 millions. Mais si nous n'arrivons pas à obtenir de réponse, c'est simplement parce que le programme ne donne pratiquement aucun résultat. Comment le ministre peut-il prétendre qu'il est efficace quand il y a 22.4 p. 100 des chômeurs dans cette région? Peut-on vraiment parler d'efficacité? Il serait temps que le ministre et ses collègues du cabinet chargés des questions économiques laissent de côté les campagnes de propagande pour mettre en place des programmes de création d'emplois à long terme qui permettent de donner quelque espoir à la population.

M. Darling: Qu'a-t-il à dire à cela?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je m'étonne que le député prétende que le programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre soit inefficace. Dans toutes les localités désignées, des responsables locaux se réunissent pour mettre au point des projets et prendre les mesures nécessaires pour créer des emplois. De nombreuses localités nous ont soumis des demandes de subvention.

M. Crombie: Il y a de nombreuses demandes.

M. MacEachen: A Brantford, par exemple, qui est l'une des localités désignées, nous avons reçu un grand nombre de demandes. J'espère que nous pourrons financer tous les projets qui nous ont été présentés. Le gouvernement a prévu un budget de 350 millions pour aider les localités qui connaissent des difficultés, afin qu'elles puissent mettre sur pied des projets et bénéficier du programme qui est, je le répète, une initiative substantielle. Mais le député a peut-être une meilleure solution à nous proposer.

M. Crombie: Peut-on parler d'efficacité quand il y a 22 p. 100 de chômeurs?

M. MacEachen: Le chef de son parti a déclaré il y a quelque temps qu'il n'avait pas l'intention de dévoiler ses solutions aux problèmes économiques avant les prochaines élections.

LA SITUATION DES FEMMES AYANT DES ENFANTS

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. A l'heure actuelle, la situation du chômage au Canada est carrément tragique. Quelque 51,000 femmes, chefs de familles monoparentales, se retrouvent sans emploi aujourd'hui. Par rapport à l'année dernière, ce chiffre représente une augmentation de 25 p. 100. Ces femmes luttent pour nourrir et vêtir leurs enfants et pour payer le loyer. Elles sont aux prises avec des prix à la hause tandis que le nombre des emplois est à la baisse. Le ministre peut-il expliquer à ces personnes pourquoi il leur faut accepter sans mot dire les pires maux de la société, c'est-à-dire des prix élevés et la perte de leur emploi?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, la question de l'honorable représentante est justifiée. Les gens se demandent pourquoi nous traversons une aussi mauvaise passe économique. Car c'est effectivement le cas.

Une voix: C'est à cause du gouvernement libéral.

M. MacEachen: Un député d'en face prétend que c'est à cause du gouvernement libéral. Il n'y a pas de gouvernement libéral aux États-Unis . . .

Une voix: Grâce à Dieu!

M. MacEachen: . . . où le chômage atteint les mêmes niveaux que chez nous. A la publication de leurs dernières statistiques économiques, les États-Unis accusaient un taux de chômage de 9 pour cent. Nous avons nous-mêmes atteint ce seuil aujourd'hui. Ce n'est pas non plus un gouvernement libéral qui dirige la France où le taux de chômage est plus élevé qu'au Canada. Ce n'est pas un gouvernement libéral qui dirige les destinées . . .

M. Mayer: Il n'y a pas un seul gouvernement libéral dans le monde.

M. MacEachen: . . . du Royaume-Uni où le taux de chômage est plus élevé.

M. Howie: Il n'y aura pas de gouvernement libéral ici non plus après les prochaines élections.

M. MacEachen: Je rappelle ces faits pour expliquer à l'honorable représentante qui m'a posé une grave question pourquoi nous éprouvons toutes ces difficultés. La planète entière est en récession. Et tous les pays industrialisés en sont frappés. Il est malheureux qu'il en soit ainsi. Mais nous devons faire tout en notre pouvoir pour sortir le Canada et les autres pays de cette grave récession. Voilà l'essence de la question de l'honorable représentante et j'ai tâché d'y répondre avec logique.

LE TAUX DE CHÔMAGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme quelqu'un l'a rappelé tout à l'heure, le ministre sait que d'après les statistiques le chômage n'a jamais été aussi élevé depuis 40 ans qu'il l'est aujourd'hui. Ces statistiques seraient déjà tragiques si elles exprimaient la fin d'une tendance ou sa dernière étape. Mais ils ne représentent qu'une autre étape dans notre longue marche vers la récession. Il faut enrayer à tout prix la misère, la souffrance qui découlent de cet état de faits. Selon les données officielles, le Canada compte aujourd'hui 1,228,000 chômeurs. Est-ce que cela constitue un plafond pour le ministre et le gouvernement? Combien notre pays doit-il compter de chômeurs avant que le ministre admette la gravité de la situation et se dispose à proposer des moyens pour résoudre ce problème?

• (1225)

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, depuis un certain temps déjà je me suis rendu compte de la gravité de la situation économique.

M. Riis: Et vous vous y résignez!

M. MacEachen: Le chômage et l'inflation constituent deux problèmes sérieux.

Une voix: Qu'allez-vous y faire?

M. MacEachen: J'ai répété à maintes reprises que le taux de chômage élevé qui sévit non seulement au Canada mais dans bien d'autres pays, résulte d'un taux d'inflation élevé. Le seul type de programme de création d'emploi qui puisse se révéler efficace à long terme, est un programme de lutte contre l'inflation non seulement au Canada, mais dans tout autre pays frappé par la crise du chômage.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): L'enthousiasme est mitigé.

LE CHÔMAGE PARMI LES JEUNES—LES CONSEILS AUX DIPLÔMÉS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, je suis on ne peut plus d'accord avec le ministre pour dire qu'il nous faut un programme qui combatte l'inflation, mais j'ai l'impression que ce n'est pas là le résultat du programme monétaire actuel.

Des voix: Bravo!

M. Riis: On n'en voit pas de signe.

J'ai une question à poser au ministre des Finances au sujet d'une série bien particulière de chiffres que nous avons reçus ce matin, ceux qui concernent les jeunes. Le taux de chômage officiel parmi les jeunes Canadiens est de 18.4 p. 100. Au Québec, le pourcentage est de 23 p. 100 et en Colombie-Britannique de 20 p. 100. Au cours des deux prochaines semaines, des centaines de milliers d'étudiants des universités et collèges techniques vont inonder le marché du travail, ils vont vouloir trouver des emplois pour pouvoir reprendre leurs études à l'automne. Ils vont certes avoir des difficultés, mais ce qui compte surtout ce sont les centaines de milles jeunes Canadiens qui, quittant l'enseignement secondaire, vont se chercher un premier emploi et ne pourront pas le trouver.

Ma question s'adresse au ministre et à ses collègues. Quand vous parcourrez le pays pour prononcer des allocutions aux cérémonies de distribution des primes au cours des huit prochaines semaines, monsieur le Ministre, quel conseil allez-vous donner aux jeunes Canadiens pour qu'ils aient un peu d'espoir en l'avenir?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je pense que je chercherais à raisonner avec les étudiants des universités, comme je m'efforce de raisonner avec les députés et avec mes concitoyens, pour dégager les causes de nos difficultés économiques. Je vais également chercher à expliquer pour quelle raison les programmes que nous avons adoptés vont contribuer à nous sortir de ce marasme économique, et à quel point ils auraient tort de se laisser prendre aux formules fausses proposées par le Nouveau parti démocratique. Je leur dirai également . . .

M. Deans: Laquelle?

M. MacEachen: . . . qu'en 1982-1983 . . .

M. Deans: De laquelle voulez-vous parler?

M. MacEachen: . . . le gouvernement du Canada va consacrer un milliard aux besoins de formation des jeunes Canadiens. Dès le 11 mars, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé de nouvelles mesures de formation, qui ont porté le total des dépenses à 1 milliard pour 1982-1983. Le gouvernement va financer des programmes destinés à la formation industrielle générale et à la formation scolaire de niveau plus élevé et va verser des fonds pour le perfectionnement et le recyclage.

M. Deans: Où vont-ils travailler une fois leurs cours de formation terminés?

M. MacEachen: Ces fonds et ces programmes de formation vont être particulièrement avantageux pour les jeunes de moins de 24 ans.

Une voix: Autant leur apprendre à jouer au billard.

M. MacEachen: Voilà le début du discours que je vais faire quand je serai invité à parler aux étudiants ce printemps.

• (1230)

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU GOUVERNEUR DE LA BANQUE DU CANADA OU CELLE DU MINISTRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, la réaction du ministre me fait penser à un médecin qui donne de l'aspirine à un patient qui attend aux soins intensifs de subir une grave opération. Personne ne va le croire, parce que les diplômés de l'an dernier n'ont pas d'emploi.

Il y a deux ans, madame le Président, le ministre des Finances a refilé ses responsabilités au gouverneur Bouey, dont l'unique intérêt est la politique monétaire, au détriment des sociétés en faillite et des chômeurs. Le ministre est-il disposé à assumer à nouveau sa responsabilité, c'est-à-dire à donner l'exemple dans le domaine économique et financier et à demander la démission du gouverneur Bouey? Dans la négative, est-il prêt à nous faire un cadeau de Pâques aujourd'hui en remettant sa démission?

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, si je pensais que la démission de M. Bouey ou la mienne risque d'améliorer la situation . . .

Mlle MacDonald: C'est certain.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: . . . je serais disposé à envisager cette possibilité.

Mlle MacDonald: Lord Carrington l'a fait par principe.

M. MacEachen: Je sais que le chef du député chante de temps à autre les louanges du nouveau gouvernement socialiste en France; va-t-il demander au Président Mitterrand ou à son ministre des Finances de démissionner, lorsqu'il se rendra à la prochaine Internationale Socialiste, puisque le taux de chômage est actuellement de 9 p. 100 . . .

M. Fulton: Nous parlons du Canada, Allan. C-a-n-a-d-a.

M. MacEachen: . . . en France, alors qu'il n'était que de 7.5 p. 100 avant l'arrivée au pouvoir des socialistes? Est-ce là une raison suffisante pour demander la démission de M. Mitterrand comme on demande la mienne? Peut-il me répondre à cette question?

Des voix: Oui.

M. McDermid: Débarrassons-nous de tous les socialistes.

[*Français*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT PRÉSENTERA DES MESURES VISANT À LA CRÉATION D'EMPLOIS

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, je poserai seulement une question au ministre des Finances, compte tenu de la situation castastrophique actuelle. A mon avis, le ministre des Finances doit porter la responsabilité du record de chômage au Canada, et particulièrement venant d'une province qui établit un nouveau record ainsi que la complicité de 74 ministériels qui ont appuyé sa philosophie économique. Étant donné les circonstances, est-ce que le ministre des Finances qui hésite à donner sa démission est disposé à présenter pour une province comme la mienne en tout cas de nouvelles mesures, une nouvelle orientation, ou est-ce qu'il oserait dire à la Chambre s'il a la conviction qu'il peut amorcer au Canada une relance économique quand toutes ses actions ont fait la preuve d'une faillite sans précédent? Aura-t-il l'honnêteté de démissionner ou de proposer des mesures qui correspondent à une véritable création d'emplois?

[*Traduction*]

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je le répète, tous les pays industrialisés au monde . . .

M. La Salle: Parlez de mon pays.

M. MacEachen: . . . luttent contre ce problème du chômage. A mon avis, la plupart des Canadiens comprennent que notre situation économique est fortement influencée par la conjoncture mondiale. Puis-je rappeler au député, comme je l'ai signalé au député néo-démocrate, que le chômage, sous un gouvernement conservateur, s'élève actuellement à 11.8 p. 100 en Grande-Bretagne par rapport à 9.9 p. 100 il y a un an.

M. La Salle: Le problème se pose au Canada.

M. MacEachen: Ce pays n'est pas isolé du reste du monde, madame le Président. Je tente de rappeler aux député et aux Canadiens que ces problèmes ne se bornent pas à la simple interprétation politique que les députés d'en face donnent à chaque statistique sur le chômage. Ils sont imputables à des causes beaucoup plus profondes que les étiquettes et que les grandes déclarations politiques.

ON DEMANDE LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE NATIONALE

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse elle aussi au ministre des Finances. Comme le ministre ne semble toujours pas vouloir démissionner ou pouvoir proposer des programmes pour s'attaquer à certains des graves problèmes que reflètent les taux de chômage actuels, songera-t-il au moins à organiser une conférence afin de permettre aux dirigeants des provinces, des syndicats et du monde des affaires de lui proposer, à lui-même et à ses collègues, de nouvelles idées pour donner du travail aux Canadiens et remettre notre pays sur la voie de la prospérité au lieu de le laisser s'embourber de plus en plus dans cette nouvelle crise que nous devons aux libéraux?

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député demande que nous songions à organiser une conférence pour trouver des idées neuves. De toute évidence, il reconnaît que son parti n'a aucune idée neuve . . .

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: . . . que le député soit prêt à proposer.

M. Stevens: Vous refusez de les accepter.

M. MacEachen: Quoi qu'il en soit, madame le Président, il y a eu une conférence des premiers ministres il y a quelque temps et la principale idée—et il ne s'agissait pas vraiment d'une idée neuve—qu'ont avancée les premiers ministres provinciaux consistait à dévaluer le dollar canadien de façon marquée pour réduire les taux d'intérêt. Ce n'était pas une très bonne idée parce que le député d'Etobicoke-Centre l'a qualifiée de politique du désespoir. Je ne suis donc pas certain que les premiers ministres provinciaux puissent proposer des idées neuves comme le député l'a demandé si nous tenions une autre conférence, car l'idée qu'ils ont avancée la dernière fois a été rejetée par le critique financier de son parti.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES MESURES POUR AIDER LES JEUNES

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, je désire, moi aussi, poser une question au ministre des Finances qui semble remplacer le premier ministre et les autres ministres compétents.

Mlle MacDonald: Et il ne s'en tire pas très bien.

M. Oberle: Madame le Président, si je me souviens bien, ce n'est pas Mitterand, Schmidt, Thatcher ou Reagan qui ont parrainé le Programme énergétique national; c'est Lalonde.

Des voix: Règlement.

M. Oberle: C'est le Programme énergétique national qui a affaibli le secteur de l'énergie et qui nous a fait perdre des centaines de milliers d'emplois et des investissements de l'ordre d'un milliard.

Le ministre s'est-il renseigné sur la situation catastrophique dont témoigent les statistiques concernant le chômage chez les jeunes. Plus de la moitié des chômeurs ont moins de 25 ans. Les statistiques gouvernementales nous révèlent qu'en avril, 220,000 jeunes quitteront l'université et qu'en juin, 340,000 autres sortiront des écoles secondaires, ce qui portera le nombre des chômeurs à près de deux millions.

Quelles mesures immédiates le ministre et son gouvernement ont-ils prévues pour aider le secteur des ressources qui engage normalement des étudiants pendant l'été? Qu'il nous fasse grâce de ses rêves utopiques à long terme; quels programmes immédiats a-t-il prévus pour remédier à la crise au lieu de prétendre obstinément que nous devons tous nos problèmes au reste du monde?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député a soulevé, je crois, une bonne question en demandant ce que nous faisons pour aider les jeunes et surtout ceux qui seront sur le marché du travail cet été. Il n'ignore sans doute pas que le ministre compétent a récemment annoncé l'octroi de 20 millions de dollars supplémentaires dans le cadre du programme Été Canada.

M. Huntington: Et Alsands?

M. MacEachen: Grâce à cet argent supplémentaire, 10,000 jeunes de plus pourront obtenir des emplois d'été, ce qui portera à 53,000 le nombre total de jeunes employés dans le cadre d'Été Canada.

M. McDermid: Il en avait 70,000 l'année dernière.

M. MacEachen: J'ajouterai, madame le Président, que, malgré les mesures d'austérité, nous avons prévu 120 millions pour aider les jeunes à trouver du travail cet été.

* * *

• (1240)

LA DÉFENSE NATIONALE

LA BASE DES FORCES CANADIENNES DE CHATHAM (N.-B.)

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le ministre sait qu'en 1976, le premier ministre a déclaré à Bathurst que les forces aériennes de Chatham avaient un rôle permanent à jouer dans le plan national de défense et que cette base ne fermerait pas tant qu'il resterait premier ministre du Canada. Comme on pouvait s'y attendre de lui, il en a par la suite approuvé la fermeture.

Le ministre a formé un comité interministériel à la fin de l'automne dernier pour qu'il soumette des recommandations sur l'avenir de cette région avant la fin de janvier 1982. Le 3 février, le ministre a déclaré que le comité travaillait très fort à l'étude de l'avenir de Chatham. Mardi de cette semaine, il a annoncé qu'un nouveau comité avait été formé pour examiner la question.

Je voudrais que le ministre me dise, sans me raconter d'histoires au sujet d'une rencontre hier avec le premier ministre de la province, quelles ont été les constatations et recommandations de l'ancien comité, quelle est la raison d'être du nouveau comité et quand ce dernier doit faire rapport.

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, il est vrai que j'ai eu hier avec le premier ministre du Nouveau-Brunswick un entretien des plus intéressants. Une autre solution nous a été proposée, à part celles que nous avaient soumises le ministère et le comité interministériel, et nous les avons toutes examinées. Nous avons formé un nouveau comité, comme le député l'a mentionné, parce qu'avant d'examiner toutes les solutions proposées, nous voulons faire étudier spécialement la région de Miramichi par nos hauts fonctionnaires, pour trouver des solutions qui préserveront le mieux les emplois et l'activité économique qui existent dans la région.

LA CONFIRMATION DES ENGAGEMENTS PRIS EN CE QUI CONCERNE L'AVENIR DE LA BASE

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse de toute évidence au ministre de la Défense nationale. Je me demande si le ministre voudrait dire nettement à la Chambre qu'il n'a pas annoncé la fermeture de la base de Chatham et qu'il a déclaré que le nombre d'emplois et les retombées économiques demeureraient au même niveau, afin que le député de Fundy-Royal cesse de répéter ce mensonge.

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, le député de Miramichi a parfaitement raison. Nous avons pris des engagements, de sorte que les activités économiques ne cesseront pas à la base. Nous trouverons d'autres moyens afin que toute la région bénéficie de la décision du gouvernement.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES FINANCES

ON DEMANDE UNE HAUSSE DE LA REMISE SUR L'ESSENCE UTILISÉE EN AGRICULTURE

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Celui-ci n'est pas sans savoir que le combustible constitue une grosse dépense pour les agriculteurs. Il n'ignore pas non plus que, à l'heure actuelle, les agriculteurs canadiens paient le combustible plus cher que les agriculteurs américains; et il doit y avoir une nouvelle hausse cette année. Par-dessus le marché, le gouvernement fédéral prélève entre 40 et 60c. sur chaque gallon d'essence. En janvier dernier, j'ai demandé au ministre s'il voudrait bien envisager une hausse de la remise. Je lui demande encore de songer sérieusement, non pas dans un lointain avenir, mais tout de suite à augmenter les remises afin que nous payions moins cher l'essence utilisée en agriculture. Cela aurait deux effets. Cela aidera les agriculteurs et les encouragera à conserver leur exploitation. Cela améliorerait aussi la situation de l'emploi et contribuerait peut-être à empêcher le prix des aliments de monter et, partant, à aider les consommateurs à absorber l'inflation.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je comprends la préoccupation du député. Toutefois, chaque mesure qu'il propose serait une dépense de plus pour le Trésor et contribuerait à augmenter le déficit. Dans ces circonstances, je ne vois pas comment les députés peuvent me demander à la fois d'adopter une politique anti-inflationniste et de multiplier les dépenses ou les pertes de revenus.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE AU CAP-BRETON (N.-É.)

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, c'est au ministre des Finances que je m'adresse. Le chômage atteint des niveaux inouïs dans toutes les régions du Canada, mais, pour leur part, les habitants des régions particulièrement éprouvées que sont le Québec et les provinces maritimes sont aux prises avec des difficultés extrêmes. Dans la propre circonscription du ministre, au Cap-Breton, si l'on calcule le taux de chômage d'après le nombre de personnes qui touchent des prestations au lieu de se fier aux données de Statistique Canada, on constate qu'il atteint maintenant 30 p. 100. En tant que représentant de la circonscription de Cape Breton Highlands-Canso, le ministre pourrait-il nous dire à compter de quel niveau de chômage il estimerait nécessaire d'adopter une nouvelle politique économique et de stimuler l'économie afin de créer des emplois pour tous les Canadiens?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je laisse à mes électeurs le soin de juger de mes œuvres.

M. Keeper: Et cela ne se passera pas sans heurts, madame le Président.

Des voix: Bravo!

LE CHÔMAGE AU QUÉBEC

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, voici la question supplémentaire que je voudrais poser au ministre des Finances. Au Québec, le taux de chômage a atteint 14 p. 100 ce mois-ci; il était de 12 p. 100 le mois dernier, et de 11 p. 100 l'année dernière. On n'a jamais vu un taux de chômage pareil pour l'ensemble de la province, mais dans les régions défavorisées du Québec, la situation est encore pire. Ainsi, dans la région du Saint-Laurent et de la Gaspésie, . . .

Mme le Président: A l'ordre. Les questions sont particulièrement longues aujourd'hui. Celles du député ne font pas exception, me semble-t-il. Je recommande aux députés de poser des questions plus brèves s'ils veulent pouvoir tous participer à la période des questions.

M. Keeper: Merci, madame le Président. Dans la région du Saint-Laurent et de la Gaspésie, le taux de chômage a atteint 25 p. 100. On se demande bien quel niveau le chômage devra atteindre dans ces régions très vulnérables avant que le ministre ne juge bon de se préoccuper du sort des habitants et admette qu'il faut y favoriser l'embauche?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, il me semble évident que cette question a été posée pour la forme. Le député sait très bien qu'absolument tous les députés se préoccupent beaucoup du chômage, que le sort de tous les chômeurs nous préoccupe. Nous sommes préoccupés et nous faisons tout notre possible pour améliorer la situation, par le biais des programmes qui ont été annoncés par différents ministres depuis un mois. Dans le domaine du logement, nous avons augmenté les crédits à la construction de logements locatifs, ce qui créera 40,000 emplois supplémentaires. Nous avons étendu la portée des articles 37 et 38 de la loi sur l'assurance-chômage, ce qui aidera un nombre équivalent de travailleurs canadiens à trouver un emploi.

Mlle MacDonald: Il y a 1,200,000 chômeurs.

M. MacEachen: Par l'intermédiaire du ministre des Pêches et des Océans, nous avons instauré des programmes qui permettront de créer de 25,000 à 40,000 emplois dans ce secteur.

Mlle MacDonald: C'est pour la forme.

M. MacEachen: Nous avons porté le montant consacré à nos programmes de formation à 1 milliard de dollars pour répondre aux besoins des Canadiens dans ce domaine. Nous faisons tout notre possible, compte tenu des moyens dont nous disposons, pour aider les chômeurs. Nous continuerons à agir de la sorte. Nous n'attendons pas que le problème prenne je ne sais quelles proportions pour réagir. Nous sommes déjà passés à l'action.

Des voix: Bravo!

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LES NÉGOCIATIONS RELATIVES AUX IMPORTATIONS DE VOITURES JAPONAISES

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Commerce international. Le ministre n'est pas sans savoir que le tiers des employés d'assemblage des automobiles au Canada ont ou bien perdu leur emploi, ou bien été mis à pied. Il doit également savoir que 40 p. 100 des travailleurs canadiens dans le secteur des pièces d'automobiles ont perdu leur emploi à l'heure actuelle. Pourtant, le ministre n'a pas réussi à restreindre les importations japonaises au Canada; il n'est pas parvenu à négocier une entente équitable avec le Japon ni à faire accepter à ce pays des normes adéquates sur le contenu canadien des automobiles importées au Canada.

Pendant combien de temps encore le gouvernement compte-t-il négocier, pendant que les emplois continuent de disparaître au Canada? Combien d'emplois faudra-t-il perdre avant que le gouvernement se décide à agir unilatéralement pour freiner les importations japonaises chez nous et protéger les emplois japonais?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, le député a sans doute voulu dire «protéger les emplois canadiens» et non les emplois japonais.

Des voix: Oh, oh!

M. Lumley: Madame le Président, le député sera le premier informé lorsque nous aurons établi d'excellentes relations avec les Japonais dans le domaine de l'automobile.

• (1250)

L'INDUSTRIE

LA RATIONALISATION DE LA PRODUCTION DE CAOUTCHOUC

M. Bill Kempling (Burlington): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre suppléant de l'Industrie et du Commerce. Depuis plus de trois ans, le ministre s'occupe d'un plan visant à permettre à l'industrie du caoutchouc de rationaliser sa production au Canada. Je m'intéresse tout spécialement au plan proposé par la compagnie Firestone du Canada et qui permettrait une certaine rationalisation.

Le ministre a promis en 1980 et en 1981 de régler la question. Est-il prêt à dire quant il approuvera le plan de la Firestone? Tiendra-t-il compte des millions de dollars dépensés par la compagnie pour ces nouvelles installations de production en nous disant exactement quand il annoncera sa décision au sujet de sa demande? S'il n'est pas disposé à nous préciser cette date, est-il prêt à voir des travailleurs s'ajouter encore par milliers aux chômeurs dont le nombre dépasse déjà le million?

[*Français*]

M. André Maltais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, je remercie le député de sa question. Actuellement, le ministère est en train d'étudier les dernières considérations sur la production de caoutchouc et très bientôt le ministère devra être en mesure, par son ministre, de faire connaître exactement l'état de la situation et les mesures à prendre pour donner satisfaction à l'ensemble de cette industrie.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LES MISES À PIED DANS LE NORD DU MANITOBA

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances, dont la politique économique à été absolument catastrophique. Il rejette le blâme sur les pays étrangers. Le Canada compte 24 millions d'habitants et des richesses de toutes sortes, notamment dans le domaine des ressources naturelles et de l'agriculture, et pourtant, le ministre rejette son échec sur le dos des pays étrangers. Compte tenu des nombreux licenciements effectués dans le nord du Manitoba—à Flin-Flon, pour la première fois de son histoire, à Ruttan Lake et probablement à Thompson, selon les prévisions d'INCO—quelle garantie le ministre peut-il donner à ces Canadiens qu'ils auront un emploi d'ici l'été?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je ne peux pas donner de garanties au sujet des possibilités d'emplois d'ici plusieurs mois, dans quelque secteur que ce soit.

Je ne suis pas d'accord avec la perception que le député a de la situation, puisqu'il semble nier tout effet de la conjoncture internationale sur le Canada. Je me suis rendu dans l'Ouest la semaine dernière, à Calgary et à Vancouver. J'ai constaté que les gens comprenaient fort bien que les ventes des exportateurs canadiens sur les marchés étrangers dépendent de la relance dans ces pays. Il est impossible de faire quoi que ce soit pour améliorer la situation de certains secteurs d'exportation jusqu'à ce qu'il y ait un redressement de l'économie américaine, par exemple. Malgré sa dévotion pour le Canada, dévotion que je partage, le député doit comprendre que dans nos échanges commerciaux, lorsque les marchés étrangers fléchissent, cela se répercute sur notre économie et la situation de l'emploi.

* * *

LES PIPE-LINES

LE DÉLAI IMPOSÉ À LA RÉALISATION DU PROJET DE NORMAN WELLS

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien. Depuis qu'il est responsable du Nord Canadien, le développement n'y a jamais été aussi faible. Prenons par exemple le gisement de Norman Wells et le projet de pipe-line. Les délais qu'il a imposés pour la réalisation de ce seul projet ont provoqué un chômage massif dans ma circonscription du Nord. Pis encore, des centaines de mises à pied de métallurgistes dans sa propre circonscription de Hamilton sont directement attribuables à cette décision. Je veux savoir quand il donnera le feu vert à ce projet et permettra de le mettre en œuvre rapidement, tout de suite?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes du Nord canadien): Madame le Président, ou bien le député est négligent ou bien il ignore totalement le sentiment de la majorité des gens du Nord qui ne sont pas du tout d'accord avec lui. Le fait est que la majorité des habitants du Nord, et certes tous les dirigeants autochtones et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, se sont réjouis de la décision que j'ai prise en approuvant le projet d'exploitation du gisement de Norman Wells tout en imposant un délai de deux ans à sa réalisation.C'était la première fois que les compagnies, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, les dirigeants autochtones et une majorité des autochtones, qui composent la majorité de la population des Territoires du Nord-Ouest, réussissaient à se mettre globalement d'accord pour reconnaître que le projet devait être approuvé de la façon dont il l'avait été. Je suggérerais au député, qui représente la moitié de ces Territoires, de se renseigner sur l'opinion de la majorité de ses électeurs.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

ON DEMANDE SI DES MESURES SERONT ADOPTÉES POUR VENIR EN AIDE À L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE

M. Normand Lapointe (Beauce): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale. Étant donné qu'il n'est pas ici, je l'adresserai à son secrétaire parlementaire, le député de Manicouagan.

Depuis le 24 novembre dernier, les quotas sur les importations de chaussures de cuir ont été abolis. Au dire des représentants des manufactures de chaussures de ma circonscription que j'ai rencontrés hier, ces mesures ont causé des préjudices sérieux à l'industrie canadienne de la chaussure. A la même date, le 24 novembre, l'Office canadien pour un renouveau industriel annonçait qu'un budget spécial de 17 millions de dollars était alloué à l'industrie de la chaussure, budget qui se révèle insuffisant à ce jour . . .

Mme le Président: A l'ordre! Le député a-t-il une question à poser? S'il en a une, je le prierais de la poser immédiatement.

M. Lapointe (Beauce): Madame le Président, j'aimerais savoir si le secrétaire parlementaire peut demander au ministre si l'OCRI ou un autre organisme ont l'intention d'annoncer prochainement des mesures complémentaires visant à aider l'industrie canadienne de la chaussure.

M. André Maltais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, je remercie le député de Beauce de sa question. Effectivement, j'ai rencontré hier certains ministres du cabinet ainsi que M. Maheu, le président de l'Association des manufacturiers canadiens de chaussures et les fonctionnaires responsables de l'analyse de cette politique-là, et nous avons été extrêmement heureux de connaître leurs doléances, et déjà nous sommes en train d'examiner ce qui peut être fait de différent ou de supplémentaire pour venir en aide non seulement aux manufacturiers mais directement aussi aux consommateurs canadiens.

* * *

[*Traduction*]

LES CHEMINS DE FER

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—L'OPPOSITION AU CHANGEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Vous n'êtes pas sans savoir, madame le Président, que le ministre des Transports et le premier ministre ont déclaré que les habitants de l'Ouest souhaitaient qu'on modifie le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. J'ai sous les yeux un document d'information confidentiel qui a été remis au premier ministre avant sa visite en Saskatchewan le 19 mars. Or, le personnel du cabinet du premier ministre indique dans ce document confidentiel que les habitants des Prairies sont très hostiles au changement de ce tarif. Ils disent, entre autres choses, «qu'un sentiment d'anxiété et d'indignation semble régner au sein du monde rural de cette province». Cela étant, le ministre des Transports pourrait-il nous dire pourquoi il gruge nos concitoyens en leur disant que les habitants de l'Ouest sont en faveur d'un changement du tarif? Pourquoi cherche-t-il à diviser notre pays en montant une région contre l'autre?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, il est toujours difficile de déterminer si tout le monde est d'accord.

M. Epp: Surtout quand personne ne l'est.

M. Pepin: Si vous demandez à un habitant de l'Ouest, notamment à un exploitant agricole s'il souhaite avoir le meilleur réseau de transport du monde, il vous répond que oui.

Une voix: Cela n'a rien à voir avec le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

M. Pepin: Mais, bien entendu, il hésite quand vous lui demandez: «Êtes-vous d'accord pour payer plus cher?» J'ai constaté que lorsqu'on pose les deux questions en même temps les gens répondent en général: «Oui, si j'étais sûr que le réseau des transports ferroviaires pour l'acheminement des céréales s'en trouverait amélioré, si cela me permettait de réaliser des économies et de produire davantage, j'envisagerais de payer davantage.» C'est là le nœud de l'affaire.

Le groupe animé par M. Gilson essaie d'établir une sorte de cadre qui garantirait aux agriculteurs de l'Ouest que le réseau des transports ferroviaires dans cette partie de notre pays satisferait aux critères et aux attentes des exploitants agricoles. Si le député veut bien attendre encore deux ou trois mois, il verra qu'on va y parvenir et il constatera avec satisfaction que la population est d'accord pour concilier ces deux objectifs souhaitables qui sont la mise sur pied d'un meilleur réseau de transport d'une part et le paiement d'un tarif légèrement plus élevé pour le transport du grain.

LE SONDAGE COMMANDÉ

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Je voudrais que le ministre nous dise pourquoi il induit les Canadiens en erreur. Pourquoi aborde-t-il la question avec tant de cynisme?

Dans le même document de caractère confidentiel que j'ai devant moi, j'ai découvert que le gouvernement du Canada avait fait effectuer un sondage. Voici ce que disent du sondage les membres du personnel du bureau du premier ministre: «D'après les résultats d'un sondage tenu avant l'annonce . . . », et écoutez encore: « . . . les habitants de l'Ouest connaissent mal la genèse du tarif et ils sont mal renseignés sur les questions économiques de base». Quelle arrogance! Je demande donc au ministre s'il lui est possible ou non de divulguer les résultats de ce sondage, de nous dire qui en a assumé les frais et, enfin, de nous assurer qu'il ne changera pas le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau en dépit de la volonté des habitants de l'Ouest, gens qu'il est censé représenter en sa qualité de ministre des Transports du Canada.

• (1300)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, pour ce qui est du fait que les habitants de l'Ouest sont mal renseignés, il est notoire que l'on comprend mal dans l'Ouest ce qu'est le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, que l'on connaît mal ses origines et sa véritable signification. Mon honorable collègue, avec le discours qu'il a prononcé la semaine dernière, par exemple, est de ceux qui perpétuent ces fausses notions. A l'en croire, le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau était prévu dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et faisait donc partie du pacte confédératif.

Quoi qu'il en soit, à propos du sondage effectué, la politique du gouvernement à cet égard est bien connue. Le sondage a été effectué bien entendu pour obtenir de plus amples renseignements sur l'opinion publique à ce sujet. Maintenant que nous détenons les renseignements voulus, nous cherchons à mettre au point la solution qui se révélera idéale pour la résolution du problème.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES MESURES DU GOUVERNEMENT POUR COMBATTRE LE CHÔMAGE

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. J'ai entendu ses réponses au sujet des différents programmes lancés par le gouvernement et notamment le programme de formation de la main-d'œuvre et celui du partage du travail. Il est de plus en plus clair—et la population commence à s'en rendre compte—que ces programmes ne parviennent pas pour l'instant à régler la crise de l'emploi et les autres difficultés auxquelles la population doit faire face. Si l'on prend le problème de l'emploi, le taux de chômage dans l'est de l'Ontario et dans l'ouest du Québec atteint 11 p. 100 à l'heure actuelle. Si on ajoute à cela les 29,000 chômeurs de la région d'Ottawa-Hull, on atteint un total de 56,000 chômeurs. La politique du gouvernement est visiblement un échec.

Le ministre refuse d'organiser une conférence à laquelle assisteraient les différents partenaires sociaux, c'est-à-dire les représentants du patronat, des syndicats et des gouvernements. Sachant qu'il refuse cette proposition et que ces programmes sont un échec pour l'instant, quelles solutions a-t-il à nous proposer? Les députés comme les Canadiens en ont assez des réponses insignifiantes qu'il nous a fournies pendant la période des questions.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'ai effectivement répondu à une question du député de York-Peel qui proposait d'organiser une conférence réunissant les premiers ministres, les représentants des organisations syndicales et patronales. Je me demande seulement s'il serait utile de réunir de nouveau les premiers ministres puisqu'ils se sont réunis il n'y a pas longtemps.

Je n'ai pas pu mentionner dans ma réponse que le gouvernement procédait actuellement à des consultations avec les représentants du secteur privé, pour étudier avec eux sur les perspectives d'expansion économique à moyen terme et connaître leur opinion sur la situation économique. J'ai pour ma part participé à six rencontres de ce genre dans différentes villes, et il y en a d'autres semblables prévues au cours du mois. Ce faisant, je pense aller, en partie du moins, dans le sens de la proposition du député voulant que le gouvernement consulte les différents partenaires sociaux afin de trouver des solutions nouvelles pour sortir de la crise que nous traversons.

* * *

PÉTITIONS

DÉPÔT DE RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau les rapports du greffier des pétitions dans lesquels il déclare avoir examiné les pétitions présentées par les députés le mercredi 7 avril 1982 et les avoir trouvées conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Lewis: Madame le Président, comme c'est aujourd'hui jeudi et que la Chambre s'ajourne jusqu'au 19 avril, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé pourrait-il donner à la Chambre une idée des travaux prévus pour les 19 et 20 avril.

M. Smith: Madame le Président, quand nous reviendrons à la Chambre, nous procéderons à l'étude de bills ayant trait à l'énergie, dans l'ordre suivant: le bill C-106, qui traite des approvisionnements, le bill C-104, des encouragements pétroliers et de la participation canadienne, et le bill C-107, des normes de consommation des véhicules à moteur. Nous étudierons donc ces projets de lois dans les premiers deux jours après la reprise des travaux.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES INDIENNES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

M. René Gingras (Abitibi): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le 2e rapport du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, dans les deux langues officielles.

AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame le Président, je viens de recevoir à la minute même et j'ai l'honneur de présenter à la Chambre le 9e rapport du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale sur le désarmement, concernant l'ordre que nous avons reçu de la Chambre des communes le 18 décembre d'examiner les propositions à offrir au gouvernement en matière de sécurité et de désarmement lors de la deuxième conférence des Nations Unies sur le désarmement, et j'ai l'honneur de le remettre à la Chambre dans les deux langues officielles.

[*Traduction*]

AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame le Président, j'ai l'honneur de déposer le dixième rapport concernant l'extension des travaux du sous-comité sur l'Amérique latine. Je présente le dixième rapport dans les deux langues officielles et, si la Chambre y consent à l'unanimité, j'en proposerai l'adoption à l'appel des motions.

Des voix: Non.

Mlle MacDonald: D'accord.

M. Crombie: Magnifique.

M. Prud'homme: Nous aviserons donc, madame le Président.

[*Français*]

Mme le Président: C'est à l'appel des motions que l'honorable député veut demander le consentement unanime, ou le demande-t-il maintenant?

M. Prud'homme: Madame le Président, j'ai demandé le consentement unanime pour qu'on l'adopte à l'appel des motions, mais . . .

[*Traduction*]

J'ai bien entendu qu'il n'y avait pas consentement unanime. Je vais donc simplement déposer le rapport et respecter la procédure pour ce qui est d'en proposer l'adoption.

Mme le Président: Il est évident que le député n'a pas le consentement unanime.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. McKINNON—L'ALTÉRATION DES PROPOS TENUS PAR M. LAMONTAGNE AU COMITÉ

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, je soulève la question de privilège. Vous vous rappelez peut-être que j'ai essayé de le faire il y a quelques jours au sujet du rapport qui vient d'être déposé et des témoignages sur lesquels il se fonde. J'ai été heureux d'entendre Votre Honneur déclarer ce qui suit le 22 mars en réponse au leader de l'opposition officielle à la Chambre:

> Le député a parfaitement raison. Si, ultérieurement, l'affaire est soumise à la Chambre, elle pourra alors y être examinée.

Le rapport vient d'être déposé à la Chambre et je crois savoir que le moment est maintenant venu pour moi d'exposer la question de privilège dont je vous avais donné préavis le 22 mars. Ma question de privilège a trait au fait qu'on a altéré le compte rendu d'une réunion du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

Je prierais Votre Honneur de se reporter à la page 141 de la 19e édition d'Erskine May, où l'on trouve ce qui suit:

> Commet une atteinte aux privilèges quiconque présente ou fait présenter à l'une ou l'autre Chambre ou à leurs comités des documents forgés, falsifiés ou fabriqués dans l'intention de les tromper, ou signe du nom d'autrui ou d'un nom fictif les documents destinés à être présentés à l'une ou l'autre Chambre ou à leurs comités, ou a connaissance ou est instruit d'une telle contrefaçon ou fraude.

Un peu plus loin dans l'ouvrage de May, on trouve le passage suivant, qui a peut-être un rapport plus direct avec l'affaire en question:

> Quiconque . . . altère abusivement tout dossier ou document appartenant ou présenté à l'une ou l'autre Chambre ou à leurs comités est coupable d'outrage à ces institutions. L'article 78 du Règlement de la Chambre des communes stipule expressément qu'aucun document reçu par le greffier d'un comité spécial ne peut être retiré ou altéré à l'insu du comité et sans son approbation.

Quand il a témoigné au comité le 25 février, le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) a fait un témoignage qui a été clairement entendu et correctement rapporté dans la transcription électronique, mais qui a été modifié avant l'impression du compte rendu.

La première infraction, qui était sans gravité, a été commise quand le ministre a présenté deux membres de son personnel comme étant tous deux M. W. M. Becket, directeur des politiques de contrôle des armements. En réalité, le deuxième focntionnaire était M. Mathewson, chef de la planification des politiques. Je le répète, ce n'était qu'une petite altération, quoique le chef de la planification des politiques du ministère s'étonnera peut-être de savoir que son ministre ne sait pas qui il est. Par ailleurs, le ministre a continué à donner des noms fantaisistes et à dénoter une ignorance beaucoup plus grave.

A la page 174-1c de la transcription, le ministre parle d'un M. Khrouchtchev qui aurait proposé une politique de désarmement, et soit dit en passant, le ministre parle de cette personne au présent. Dans les procès-verbaux, on a remplacé le nom de M. Khrouchtchev par celui de M. Brejnev. Pour bien vous montrer qu'il ne s'agit pas d'une erreur, M. Khrouchtchev qui est mort depuis 10 ans, ressuscite miraculeusement trois fois dans la transcription du témoignage du ministre, mais on se retrouve avec M. Brejnev dans le compte rendu.

• (1310)

Madame le Président, je trouve très grave que notre ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) ne sache pas qui est à la tête des forces classiques les plus puissantes au monde, mais nous ne sommes pas ici pour juger de sa compétence. Le Règlement du Parlement ne prévoit rien contre le manque de compétence. Par contre, il interdit de modifier le compte rendu d'un comité et c'est pourtant ce qu'on a fait sans l'autorisation du comité.

Les membres du comité ont été mis au courant par leur président. Nous apprenons maintenant qu'un certain M. MacKay, un adjoint du ministre, qui, apparemment, remplit des fonctions comparables à celles de l'homme qui dans les parades de cirque, suit l'éléphant armé d'une pelle et d'une brouette . . .

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Il m'a fallu un certain temps pour consulter les avis qui m'ont été donnés afin d'établir exactement de quoi il s'agit. Je dois signaler au député qu'il parle de modifications apportées au compte rendu d'un comité et dont on a discuté à ce comité, mais sans les signaler à la Chambre.

Au début, je croyais que le député de Victoria (M. McKinnon) parlait d'un rapport du comité déposé à la Chambre, mais, dans son rapport, le comité n'a pas signalé les modifications auxquelles le député fait allusion. De toute évidence, c'est le comité qui doit s'occuper de cette question. Comme il n'a pas présenté de rapport à ce sujet à la Chambre, j'ai bien peur que ce ne soit pas de mon ressort.

C'est au comité qu'il fallait soulever la question et c'est maintenant chose faite. Je sais que le député n'est pas satisfait du résultat, mais j'ai bien peur de ne pas pouvoir l'aider, vu que la question ne nous a pas été soumise.

M. McKinnon: Madame le Président, ce qui s'est passé ne fait aucun doute. On n'en a pas discuté en comité pour la bonne raison que, depuis le comité s'est réuni à huis clos pour discuter du rapport. Ces modifications m'ont été apportées lorsque le comité tenait des séances publiques, avant la rédaction de son rapport.

Votre Honneur m'a dit que je ne pouvais en parler ici tant que le comité n'aurait pas présenté son rapport à la Chambre, mais c'est maintenant chose faite. Si vous estimez qu'il n'y a pas là matière à une question de privilège, je me rendrai à votre décision et je partirai du principe que n'importe quel membre d'un comité peut modifier à sa guise le compte rendu du comité sans porter atteinte aux privilèges de qui que ce soit.

Mme le Président: Le député ne doit rien supposer de tel. En disant cela, il confirme une fois de plus que la présidence ne peut pas s'occuper de choses qui se passent dans les comités. J'ai dit, en effet, au député qu'il pourrait soulever cette question une fois le rapport déposé, mais il a été déposé et il ne mentionne pas l'incident dont il parle. Par conséquent, cette question n'a pas été soumise à la Chambre et c'est pourquoi je ne puis pas porter de jugement là-dessus.

* * *

PÉTITIONS

M. KEEPER—LES QUOTAS GLOBAUX APPLICABLES AUX CHAUSSURES DE CUIR

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, j'ai ici avec moi une pétition signée par des milliers de travailleurs canadiens, d'un océan à l'autre du pays, qui demandent instamment au cabinet de sauver leurs emplois en rétablissant les quotas globaux applicables aux chaussures de cuir. J'aimerais présenter cette pétition, madame le Président.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 2061, 3031, 3456, 3493, 3500 et 3574.

[*Texte*]

L'INSTAURATION D'UNE NOUVELLE FORME DE GOUVERNEMENT

Question no 2061—**M. Cossitt:**

1. Le cabinet du Premier ministre ou le bureau du Conseil privé a-t-il effectué une étude sur les étapes à suivre pour transformer le Canada en république et, plus précisément, pour couper tout lien avec la Grande-Bretagne ou la monarchie constitutionnelle et, le cas échéant, quel en est le détail, y compris le nom des personnes qui ont participé à l'étude?

2. Le Premier ministre ou son cabinet a-t-il demandé d'étudier les façons d'instaurer un régime présidentiel au Canada et, le cas échéant, *a*) a-t-on dressé une liste des personnes susceptibles de devenir le premier président et cette liste comprend-elle le nom de Pierre Elliott Trudeau, *b*) quel titre recommande-t-on de conférer au chef d'état dans un tel régime?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): 1. Non.

2. Non. *a*) Sans objet. *b*) Sans objet.

LES REPRÉSENTANTS D'ORGANES D'INFORMATION SOVIÉTIQUES

Question nº 3031—**M. Cossitt:**

Quels sont les nom et adresse des représentants d'organes d'information soviétiques autorisés à travailler au Canada par le ministère des Affaires extérieures et, dans chaque cas, quelle agence de nouvelles représentent-ils?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Ce n'est pas le ministère des Affaires extérieures qui accrédite les représentants d'organes d'information étrangers à travailler au Canada. L'autorisation de représenter telle publication ou tel organe de diffusion est donnée par l'employeur dans le pays d'origine. Le Canada reconnaît à ces personnes le statut de représentants de médias étrangers en leur accordant un visa approprié délivré par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Pour ce qui est des représentants de médias soviétiques au Canada, les gouvernements canadien et soviétique ont convenu en octobre 1977, conformément aux dispositions de l'Acte final d'Helsinki, d'accorder aux représentants de médias de l'autre pays ainsi qu'aux membres de leurs familles, des visas pour entrées-sorties multiples valides pour un an; ces visas peuvent être prorogés.

A l'heure actuelle, quatre représentants d'organes d'information soviétiques sont en poste au Canada. Il s'agit de MM. N. I. Bragin (Pravda); R. L. Kurkin (Comité soviétique de radio et de télévision); A. O. Melikyan (TASS) et A. V. Sandakov (Novosti). Comme il a été dit dans la réponse à la question nº 3030 déposée aujourd'hui, le ministère ne divulgue pas les adresses personnelles de particuliers sans leur autorisation expresse. Toutefois, tous ces représentants de médias soviétiques habitent Ottawa et peuvent être rejoints par l'entremise du service de presse de l'ambassade soviétique.

LE PROGRAMME DE COURS PAR CORRESPONDANCE À MILLHAVEN

Question nº 3456—**M. Cossitt:**

1. Des détenus de l'établissement de Millhaven, près de Kingston, peuvent-ils suivre des cours par correspondance d'établissements comme l'Université de Waterloo et, le cas échéant, lorsqu'ils répondent à un examen écrit à la fin de chaque semestre, un «censeur» surveille-t-il l'examen à Millhaven pour l'établissement d'enseignement?

2. Des fonctionnaires de Millhaven ont-ils déjà agi comme censeurs à de tels examens et, le cas échéant, lesquels, et M. C.W. Greaves est-il du nombre?

3. Est-il arrivé que des détenus n'aient pas été surveillés par un censeur durant un examen et que des membres du personnel de Millhaven désignés comme censeurs se soient absentés tout en acceptant les honoraires accompagnant ce service et, le cas échéant, quels en sont le détail et le nom des personnes en cause?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

1. Le programme d'études à l'établissement de Millhaven est complété par des cours par correspondance d'institutions d'enseignement reconnues de l'Amérique du Nord, dont l'Université de Waterloo, et tous les examens écrits se rattachant à ces cours sont surveillés en tout temps ou se déroulent en présence d'un censeur.

2. Tous les examens écrits qui relèvent d'institutions d'enseignement de l'extérieur se déroulent sous la surveillance du Surveillant de la formation scolaire et universitaire, M. C. W. Greaves.

3. Aucun examen n'a eu lieu sans surveillance jusqu'ici. On fait subir les examens aux détenus-candidats en leur remettant le texte à la date, à l'heure et au lieu désignés, et conformément aux instructions qui émanent de l'institution d'enseignement en cause. Une surveillance s'exerce durant tout l'examen et à la fin des épreuves écrites de trois heures ou lorsque le candidat remet sa copie, selon ce qui vient en premier, les copies sont ramassées, scellées et envoyées à leur destination.

Pour ce qui est des honoraires de surveillance d'examen, aucune des institutions d'enseignement n'en verse, à l'exception de l'Université de Waterloo. Celle-ci paie $23 par demi-journée pour la surveillance d'examens, mais la plupart des examens doivent avoir lieu le samedi, car l'Université exige que les épreuves écrites se passent au cours de la fin de semaine (du vendredi soir au lundi matin) et que les copies soient envoyées de bonne heure le lundi matin. M. Greaves ne demande pas de rémunération d'heures supplémentaires ni d'indemnité de déplacement pour son rôle de «censeur» à ces occasions. Les textes des examens sont envoyés par la poste à son domicile.

L'INSTALLATION D'UNE CALE SÈCHE À HALIFAX

Question nº 3493—**M. Blenkarn:**

1. Le gouvernement a-t-il accepté une soumission de la société allemande GHH-MAN pour l'installation d'une cale sèche Panamax à Halifax et sinon, pourquoi?

2. L'achat de la cale sèche de cette société allemande aurait-il permis d'économiser au moins $16 millions aux contribuables canadiens?

3. Le gouvernement a-t-il chargé Marine Industries de Sorel-Tracy (Qué.) de construire la cale sèche et, le cas échéant, pourquoi?

4. Cette société possède-t-elle l'expérience et les installations nécessaires pour construire la cale sèche en une seule pièce et la transporter à Halifax?

5. Le gouvernement a-t-il refusé les retombées industrielles offertes par la GHH-MAN Canada Inc. qui auraient permis d'acheter de la Walbar Machine Products of Canada Ltd. des ailettes de turbine et de compresseur et, le cas échéant, pourquoi?

6. Le gouvernement a-t-il refusé l'offre de la GHH-MAN qui proposait de construire une usine de moteurs diesel en Nouvelle-Écosse dans le cadre de son programme de retombées industrielles et, le cas échéant, pourquoi?

7. Le gouvernement a-t-il pris des dispositions, dans son contrat avec Marine Industries, pour protéger les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et du Canada contre tout dépassement de coûts par cette dernière et contre tout défaut de fabrication et de construction attribuable à son inexpérience de la construction des cales sèches Panamax et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): En ce qui concerne le ministère de l'Expansion économique régionale, la réponse est la suivante:

1. Non, car l'approbation par le ministre fédéral de l'offre de la firme GHH-MAN n'a pas été recommandée par la province de la Nouvelle-Écosse (une exigence de l'entente fédérale-provinciale) après une évaluation approfondie par des experts-conseils.

2. Non.

3. Non. La province de la Nouvelle-Écosse a demandé de signer un contrat avec la firme Marine Industries Ltd. de Sorel-Tracy (Québec) en vue de la construction de la cale sèche flottante; le gouvernement fédéral a donné son approbation.

4. Non, les spécifications approuvées par le propriétaire, soit la province de la Nouvelle-Écosse, et par l'exploitant prévu, la Halifax Industries Ltd., marquent une préférence pour un type de cale sèche flottante à pontons sectionnels semblables à ceux dont s'est dotée, avec l'aide fédérale, la côte Ouest. On peut détacher les pontons individuels et les entrer dans le reste de la structure à des fins d'entretien. Cela ne se fait pas avec une construction d'une pièce.

5. Non, d'après les documents relatifs aux offres, un contenu non canadien de plus de $10 millions doit être compensé par des achats acceptables au Canada afin de demeurer admissible au contrat. La firme GHH-MAN se conformait à cette exigence et, en évaluant les soumissions, on a pris en considération le fait que son offre était accompagnée de cet élément de compensation au Canada.

6. Non. L'offre par la GHH-MAN de construire une usine de moteurs diesel en Nouvelle-Écosse ne faisait pas partie des achats compensatoires offerts pour le contrat de la cale sèche flottante.

7. Sans objet. Le contrat a été conclu entre la province de la Nouvelle-Écosse et la firme Marine Industries Limited. Toutefois, le gouvernement du Canada sait que des inspecteurs compétents et expérimentés sont sur place. Parmi eux, les enquêteurs de la Lloyd's Register of Shipping seront chargés de certifier la cale sèche flottante une fois les travaux terminés. Au cours des 8 dernières années, la Marine Industries Limited a lancé de 3 à 4 bateaux par année et même si elle n'en a jamais bâti, on considère que la construction d'une cale sèche flottante est plus simple que celle d'un bateau.

LES SOMMES CONSACRÉES À L'ACHAT DE SERVICES DE VICKERS AND BENSON

Question nº 3500—**M. Beatty:**

1. Depuis mars 1980, combien *a*) le gouvernement, *b*) le Centre d'information sur l'unité canadienne ont-ils consacré, chaque mois, à l'achat de biens et de services de l'agence de publicité Vickers and Benson?

2. M. Patrick McDougall a-t-il des responsabilités au Centre et, le cas échéant, *a*) lesquelles, *b*) quand s'y est-il joint et jusqu'à quand doit-il y travailler, *c*) a-t-il été embauché par l'entremise du programme Échanges Canada, *d*) doit-il travailler pour Vickers and Benson ou l'une des sociétés associées lorsqu'il quittera le Centre?

3. A-t-on pris des dispositions pour éviter tout conflit d'intérêts entre le travail de M. McDougall pour le gouvernement et ses responsabilités dans le secteur privé et, le cas échéant, lesquelles?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères de la Justice et des Approvisionnements et Services m'informent comme suit:

1. *a*) Depuis mars 1980, les paiements faits chaque mois à Vickers and Benson par le ministère des Approvisionnements et Services pour le compte des ministères clients sont comme suit:

1980		1981	
mars	aucun	janvier	$1,557,169
avril	aucun	février	$ 276,159
mai	aucun	mars	$ 506,839
juin	$2,111,471	avril	$ 292,145
juillet	aucun	mai	$ 349,686
août	$ 116,975	juin	$ 315,627
septembre	$1,447,552	juillet	$ 603,645
octobre	$ 115,011	août	$ 290,332
novembre	$ 272,517	septembre	$ 148,434
décembre	$ 76,138	octobre	$ 193,581
		novembre	$ 106,321

b)

1980		1981	
avril	aucun	janvier	$ 53,495
mai	aucun	février	$ 27,885
juin	aucun	mars	$194,152
juillet	aucun	avril	$167,431
août	aucun	mai	$181,514
septembre	$153,788	juin	aucun
octobre	$ 58,580	juillet	$ 44,970
novembre	$ 61,754	août	$ 650
décembre	$ 56,963	septembre	aucun
		octobre	$645,208
		novembre	$ 30,116
		décembre	$ 29,609

Nota: Les paiements à la partie 1*b*) ne sont pas inclus à la partie 1*a*).

2. Oui. *a*) Il occupe le poste de directeur général des services professionnels et de l'information. Il possède une grande compétence, d'ailleurs très spécialisée, en planification de stratégies de communication, en recherche et en commercialisation par le recours à divers moyens de communication comme la télévision, la radio, les journaux et les expositions.

b) Il est à l'emploi du Centre depuis le 22 juin 1981 et il y restera jusqu'au 22 juin 1983.

c) M. McDougall a été embauché dans le cadre du programme Échanges Canada.

d) L'entente conclue avec Échanges Canada prévoit que: «selon les règlements du programme, il est entendu que M. McDougall retournera à la société VOBCO Management Inc. à la fin de son mandat et que le Centre d'information sur l'unité canadienne ne lui offrira pas un poste permanent.»

3. Aucune disposition précise n'a été prise, puisque l'adjudication des contrats de publicité ne fait pas partie des fonctions inhérentes au poste occupé par M. McDougall ou à tout autre poste du CIUC. C'est le Groupe de gestion de la publicité qui, de notoriété publique, remplit cette fonction. Ce Groupe relève directement du président du comité du cabinet sur les communications.

L'ESPIONNAGE SOVIÉTIQUE AU CANADA

Question nº 3574—**M. Cossitt:**

Le gouvernement sait-il que le premier département du premier directorat principal du KGB dirige l'espionnage soviétique au Canada et, le cas échéant, *a*) depuis quand, *b*) combien d'agents soviétiques relèvent de ce département, *c*) le gouvernement prend-il des mesures et, sinon, pourquoi?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): *a*) à *c*) Il n'est pas dans l'intérêt du public de répondre à cette question.

[*Traduction*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question nº 3030 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre que la question nº 3030 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES JOURNALISTES RUSSES ACCRÉDITÉS

Question nº 3030—**M. Cossitt:**

Les journalistes russes accrédités doivent-ils obtenir la permission du ministère des Affaires extérieures pour quitter la région de la capitale nationale et, le cas échéant, *a*) quel est le détail de la procédure en cause, *b*) quels sont les nom et adresse des journalistes qui ont demandé cette permission depuis que l'on tient ces registres et, dans chaque cas (i) quelle agence de nouvelles représentait le journaliste (ii) où s'est-il rendu et pourquoi?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

L'hon. David Crombie (Rosedale) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement de n'avoir toujours pas mis en œuvre de politiques destinées à appuyer le développement d'un secteur industriel solide au Canada et de la crise des mises à pied qui en a résulté dans tous les secteurs de l'économie et toutes les régions du pays, ce qui a eu des répercussions particulièrement graves sur l'industrie de l'automobile, l'industrie des ressources, les projets énergétiques et les producteurs de biens et d'appareils de consommation..

—Madame le Président, je suis heureux de pouvoir prendre part aujourd'hui à ce débat, d'autant plus que les statistiques publiées ce matin par Statistique Canada font voir que le taux de chômage n'a jamais été si élevé à une époque récente, je dirai même presque depuis la Seconde Guerre mondiale.

Un article paru dans le *Globe and Mail* du 7 courant, qui rendait compte d'une interview du gouverneur de la Banque du Canada, M. Gerald Bouey, disait ceci:

«On me demande parfois combien il devra y avoir de chômeurs et de saisies avant que la Banque renonce à sa politique de compression de la masse monétaire», a-t-il dit au Canadian Club devant un auditoire d'hommes d'affaires entremêlé de hauts fonctionnaires.

«Comme ce n'est pas en capitulant devant l'inflation qu'on va résoudre nos problèmes, il faudrait plutôt demander dans combien de temps les Canadiens

vont adopter un comportement réaliste, se plier à la discipline financière exigée par la situation . . . »

Combien de temps les Canadiens vont-ils mettre à comprendre l'importance de la discipline financière, monsieur l'Orateur? Je me demande quelle conception du monde M. Bouey peut bien avoir. Peut-être le voit-il différemment s'il parle à des gens qui gagnent beaucoup d'argent et à des hauts fonctionnaires qui eux aussi gagnent beaucoup d'argent. Quand il parle d'apprendre aux Canadiens à se montrer plus réalistes et à faire preuve de discipline financière, j'aimerais bien savoir—car l'article ne l'a pas dit—de quels Canadiens il peut bien parler. Où vivent-ils? Qui sont-ils au juste?

Il ne veut certainement pas parler des 1,229,000 personnes inscrites au chômage. De toute évidence, ils sont déjà assujettis à une discipline financière. Voulait-il parler des 3 millions de Canadiens—12 p. 100 de la population—qui vivent sous le seuil de la pauvreté fixée par Statistique Canada? J'en doute.

Je doute également qu'il voulait parler des 42 p. 100 des diplômés de l'enseignement secondaire qui cherchent du travail et n'en trouvent pas. Ceux-là aussi s'imposent une certaine discipline financière.

Peut-être voulait-il parler des travailleurs à temps partiel qui ne cessent de chercher un emploi à plein temps sans en trouver. A Toronto seulement, ils sont 45,000 dans ce cas. Est ce que d'après lui ces gens-là devraient s'imposer une discipline financière.

Faisait-il allusion aux 850,000 chômeurs employables dont nous a parlé il y a deux jours le sous-ministre adjoint de la Santé nationale et du Bien-être social? Je suis sûr qu'il ne voulait pas dire que ces chômeurs employables devraient s'imposer une discipline financière.

Peut-être désignait-il les 500 travailleurs mis à pied hier par la compagnie Eaton à Toronto, ou encore les 6,200 employés de la chaussure également mis à pied. Parlait-il des 1,500 ouvriers de la société International Harvester qui perdront leur emploi au mois de mai, ou encore du tiers de la main-d'œuvre de l'industrie automobile? Est-ce ceux-là qui devraient s'imposer une discipline?

• (1320)

Ou encore disait-il que les 600,000 personnes du troisième Age qui vivent sous le seuil de la pauvreté fixé par Statistique Canada devraient s'imposer une discipline financière? Parlait-il de nos agriculteurs qui subiront une perte de 15 p. 100 de leur revenu? De qui parlait-il au juste? Ce ne peut être de ces gens-là, aucun de ceux-là.

Les rangs des candidats à la discipline financière se gonflent de milliers de personnes chaque jour. Ce n'est probablement pas des hauts fonctionnaires qu'il voulait parler l'autre jour. Il serait peut-être utile à tous si M. Bouey et les membres du gouvernement qu'il sert indiquaient clairement qui devrait s'imposer cette discipline. Pourquoi est-elle imposée à certains mais pas à d'autres?

Les subsides

La déclaration du ministre des Finances (M. MacEachen) est claire et nette. Selon lui, le problème, c'est l'inflation et la réponse, le chômage. Si nous utilisons le chômage pour combattre l'inflation, nous pourrons relancer l'économie, voilà la position du gouvernement. Peu importe ceux qui seront touchés, les membres du gouvernement prétendent que l'inflation est la cause du problème et le chômage, la solution, et que c'est ainsi qu'il faut procéder pour relancer l'économie.

Tous les ministériels ne sont peut-être pas du même avis. Un certain nombre de ministres de la Couronne aiment se laisser aller à des confidences, dès qu'ils sont au sein d'un groupe quelconque. Ils sont prêts à dire ce qu'il faut pour se gagner l'amitié des gens. C'est notamment le cas du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy). Je voudrais vous lire attentivement les observations qu'il a faites à Paris, en France, car le ministre des Finances n'a sans doute pas eu l'occasion d'étudier les déclarations qu'il a faites en dehors du pays, lorsqu'il voulait se faire bien voir dans un pays étranger. Voici ce qu'il a déclaré, à la page 2 de son communiqué:

> Nos collègues ministres des Finances prétendent souvent qu'une politique monétaire et fiscale restrictive est nécessaire pour atténuer l'inflation et que la diminution du taux d'inflation aboutira miraculeusement à une croissance future.

Ces observations ont l'air de sortir tout droit de la bouche du ministre des Finances. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a poursuivi en ces termes:

> Toutefois, aucun mécanisme qui garantisse une telle croissance n'a été mis au point. On nous demande un acte de foi. Cependant, nous savons tous, et tout le monde l'accepte volontiers, quelle que soit son affiliation politique ou économique, qu'une croissance non inflationniste n'est possible que si nous augmentons la capacité de production de nos économies. Cela signifie accroître les investissements dans les installations et le matériel industriels—investissements que l'on pourra encourager en diminuant les taux d'intérêt réels.

C'est exactement le contraire de ce que préconise le ministre des Finances jour après jour à la Chambre.

Le manque de réalisme du ministre de l'Emploi et de l'Immigration est tel qu'il tient une conférence de presse la veille du jour où notre pays connaît le pire taux de chômage qu'il ait jamais connu, en tout cas depuis la Seconde Guerre mondiale. Il sait, tout comme la nuit vient après le jour, que ces statistiques seront publiées; mais à chaque fois, il tient une conférence de presse la veille, lance des chiffres qui ne ressemblent à rien et ne se présente pas le lendemain à la Chambre pour y répondre aux questions.

Je voudrais parler un peu plus du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, car il est un de ceux qui s'occupent des relations publiques au sein du cabinet. Le cabinet n'a rien à dire pour atténuer les difficultés financières des Canadiens, mais il s'est engagé dans un programme de relations publiques assez vigoureux. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration y occupe le premier plan. Après la réunion que le ministre tenait hier avec les bénéficiaires du programme de travail partagé, après cette réunion avec son auditoire loué, il aurait déclaré, selon le *Globe and Mail*, qu'il ne comprenait pas pourquoi le patronat et le salariat n'aimaient pas le travail partagé. Il a déclaré que c'était presque chez eux un réflexe conditionné. Je ne sais pas ce qu'il voulait dire par là, mais il a fait remarquer que les Canadiens sont enclins à s'en prendre à presque tout. Il a ajouté que ces remarques critiques au sujet du travail partagé étaient provoquées par cette tendance maladive. Il aime tellement ce programme, qui a obtenu une énorme publicité, qu'il veut le rendre permanent pour remédier au chômage.

Il convient de mentionner que le programme ne touchera que 14,000 personnes environ, alors que nous comptons 1,3 million de chômeurs. Il convient aussi de s'intéresser à ceux qui se sont opposés au programme de travail partagé, ainsi qu'à leurs motifs. Tout d'abord, il y a eu opposition de la part du conseil consultatif de la caisse de l'assurance-chômage et de la part des fonctionnaires du ministère. S'y sont également opposés le Congrès du travail du Canada, le président du CTC et M. Clifford Pilkey, président de la Fédération des travailleurs de l'Ontario. On a dit que c'était de la «misère partagée». Le président de la Chambre de Commerce du Canada, M. Stan Roberts, s'est prononcé contre le programme au nom du monde des affaires. La plupart des pays occidentaux l'ont rejeté. En Allemagne, par exemple, où le programme existe depuis un certain temps, on cherche à s'en défaire dans toute la mesure du possible. Il y a de bonnes raisons pour cette opposition.

Laissez-moi vous dire ce que le ministre s'efforce de faire accepter. Chacun préférerait avoir un demi-emploi que d'être en chômage; toute entreprise préférerait survivre que de s'éteindre. Le ministre est en terrain solide quand il affirme que ceux qui en profitent en sont heureux. Évidemment, car, autrement, le travailleur n'obtiendrait rien et l'entreprise ferait faillite. C'est pourquoi ils en sont heureux. Mais le travail partagé pose des problèmes. Même ceux qui en ont accepté l'idée se sont montrés prudents.

Le programme ne devrait être que de nature temporaire, car on risque d'institutionnaliser le travail partagé, qui deviendrait une façon normale d'envisager l'économie. On pourrait s'habituer à la longue à ne plus compter que sur la moitié d'un emploi. Il se traduit par une utilisation nouvelle de fonds de la caisse de l'assurance-chômage, dont la fonction est de ménager au travailleur une certaine transition entre deux emplois. Le programme constitue une aberration par rapport à l'objectif premier de cette caisse.

C'est également une mesure injuste pour ceux qui ne peuvent toucher l'assurance-chômage. Nous avons eu de nombreux débats à la Chambre sur les critères d'admissibilité à l'assurance-chômage. Pour les 14,000 heureux élus qui pourront profiter du programme pendant quelque temps, c'est bien, mais les travailleurs qui ne sont pas de ce nombre ne recevront rien. Vous pourriez travailler trois jours par semaine et ne pas avoir droit à l'assurance-chômage, car il y a un délai de carence à respecter. Contrairement à sa vocation même, la caisse n'est pas juste à l'égard de tout le monde. Car ce n'est pas la caisse de l'État, puisque l'argent qui la constitue provient des travailleurs et des entreprises. Non seulement le programme déforme le principe de la caisse en donnant l'impression aux gens qu'ils n'ont droit qu'à un demi-emploi, mais il gauchit la tâche réelle du gouvernement. Il engendre une illusion au lieu de donner naissance à un environnement qui serait propice aux investissements et permettrait de créer des emplois à temps plein et à long terme. Voilà, en définitive, à quoi se résume le problème.

• (1330)

Il conviendrait de rappeler au ministre, s'il ne s'en rend pas compte, que, chaque fois qu'il annonce un programme, tout ce qu'il fait, c'est proposer une solution de replâtrage aux gens qui ne peuvent pas se tirer seuls d'affaire. Il leur offre un emploi à mi-temps pour trois ou six mois, un point c'est tout. Le ministre estime que c'est la manière de régler le problème du chômage dans notre pays. En réalité, il profite de la misère de nos concitoyens qui sont pris dans un cercle vicieux pour faire une carrière politique. Qu'il veuille en passer par là, libre à lui, mais il serait de bon ton qu'il fasse preuve d'un peu plus d'humilité.

L'exemple du programme de travail partagé illustre bien l'action du gouvernement. Il se dit et dit à nos concitoyens: «Nous n'avons rien à offrir. Le grand problème au fond c'est l'inflation. Nous ne pouvons pas faire grand chose pour y remédier. Il faut que nous attendions que les Américains fassent quelque chose et nous pourrons alors peut-être nous joindre à eux.» Tel est le programme et la politique du gouvernement. La relance que nous promet le ministre quand nous nous serons débarrassés de l'inflation ne va pas nous tomber du ciel. Il faut que nous nous y préparions dès maintenant; mais le gouvernement ne fait rien pour cela. Voilà pourquoi notre motion condamne le gouvernement.

Premièrement, nous le condamnons parce qu'il a présenté un budget qui a littéralement éviscéré le système d'investissement qui crée des emplois dans notre pays. Nous condamnons le gouvernement parce qu'il persiste à refuser de retirer le budget ou de le modifier. Des Canadiens moyens des quatre coins de notre pays ont présenté des instances au gouvernement en lui demandant de changer le budget. Devant ces difficultés, le gouvernement maintient une idéologie qui mystifie tout ceux qui l'entendent. C'est là la première raison pour laquelle nous condamnons le gouvernement qui néglige de favoriser les perspectives de travail et la création d'emplois au Canada.

En deuxième lieu, nous condamnons le gouvernement car, pour favoriser la relance et nous y préparer, il faut qu'il existe un certain esprit de collaboration entre les travailleurs, les employeurs et le gouvernement. Au lieu de suivre cette voie à l'instar d'autres gouvernements canadiens, durant plus d'un siècle et demi, le gouvernement actuel a choisi de faire le contraire. Non seulement il a choisi de monter les travailleurs et les employeurs les uns contre les autres et de tirer profit des différends qui les opposent, mais il a même voulu profiter des désaccords qui règnent au sein du mouvement ouvrier pour y semer la zizanie.

J'ai un exemple à ce sujet. Il y a trois ans et demi, le Congrès du travail du Canada et le conseil du milieu des affaires sur l'unité nationale ont fait une première proposition, je crois, au ministre du Travail et au ministre de l'Emploi et de l'Immigration de l'époque. Tout s'est très bien passé durant environ un an. Mais au cours des deux dernières années, on n'a fait que piétiner. Les députés n'auront qu'à interroger les représentants du conseil du milieu des affaires sur l'unité nationale et du Congrès du travail du Canada pour apprendre que le gouvernement retarde indûment la mise en œuvre du programme. Ce qui importe dans cette affaire, ce n'est pas précisément le programme en question qui permettrait de déterminer avec précision les besoins en main-d'œuvre pour le Canada et de créer un environnement favorable à l'élaboration de programmes d'apprentissage des compétences voulues—une question qui n'est pas sans importance—, mais plutôt l'occasion qu'on donne au patronat et aux syndicats de se réunir. cela ne leur arrive ni souvent ni spontanément. Mais ils ont bien résolu cette fois de se concerter pour déterminer leurs besoins en matière d'emplois. Le gouvernement les laisse poireauter depuis deux ans et ne s'occupe nullement d'eux. La situation ira de mal en pis, car le Congrès du travail du Canada et le conseil du milieu des affaires sur l'unité nationale ont fini par découvrir à quoi voulait en venir le gouvernement. Ils ne lui témoignent donc plus aucune confiance.

Troisièmement, nous blâmons le gouvernement pour la rareté des possibilités d'emploi et le niveau élevé du chômage. Le gouvernement fédéral tente de diviser les travailleurs entre eux, d'isoler les travailleurs du patronat, et tout le monde du gouvernement, ce qu'il a d'ailleurs déjà fait dans plusieurs domaines intéressant les gouvernement provinciaux et lui-même. Le gouvernement fédéral a tenté de gagner les gouvernements provinciaux un à un et de les diviser. C'est ce qui s'est passé dans le cas des programmes de formation. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a présenté un programme de formation. Il l'a d'abord annoncé. Le jour avant de l'annoncer, il s'en était pris aux gouvernements provinciaux. Il leur avait tout reproché. Il s'était ainsi assuré que le programme de formation tant attendu serait débattu dans une atmosphère d'animosité, non dans un climat de collaboration. S'il doit jamais y avoir un programme de formation ou une stratégie économique industrielle au Canada, ils devraient être présentés dans un climat de collaboration. Il se trouve que la seule politique que connaisse le gouvernement actuel, c'est de diviser pour régner. Le gouvernement est à court de solutions. Tout ce qu'il sait faire, c'est diviser pour régner.

Nous condamnons enfin le gouvernement parce qu'il ne sait pas faire la part des choses entre ce qui est urgent et ce qui ne l'est pas et qu'il n'a pas su fixer un but aux Canadiens depuis qu'il est au pouvoir. Cela m'a fait penser ce matin au livre de Jean Vanier—le fils d'un ancien gouverneur général du Canada—intitulé «Community and Growth». Je conseille aux députés de la majorité de le lire. L'auteur y montre que des individus ne peuvent développer un sentiment d'identité collective tant que l'on ne s'est pas occupé de chacun d'eux. En ce qui concerne notre pays, les Canadiens ne développeront pas un sentiment d'identité nationale tant qu'on ne s'intéressera pas à chacun d'entre eux. M. Vanier montre dans son ouvrage que les membres d'une collectivité se sentent solidaires les uns des autres quand ils prennent conscience que le gouvernement partage avec eux les mêmes préoccupations. Il dit notamment ceci:

Il y a beaucoup trop de gens dans le monde qui sont privés d'espoir et dont on n'entend pas les cris de détresse. Trop de gens meurent dans l'indifférence.

Ce qui irrite le plus les gens, c'est qu'ils n'ont plus d'objectif dans la vie, et que personne ne semble s'inquiéter. On dirait que le seul espoir qui nous reste, ce sont les Américains qui vont venir pallier l'incurie des libéraux. Il serait bon de rappeler aux libéraux qu'il y a des forêts et des lacs auxquels il faut redonner vie. Il y a des maisons à construire, des terres à cultiver, des routes et des chemins de fer à construire. Il y a des ressources naturelles à découvrir, de l'acier à produire, des pipe-lines à construire. Il y a des terres à aménager, des villes à agrandir, des techniques à découvrir. Il y a des navires à construire, des usines à rénover, des ponts à construire et tout le

Grand Nord à développer. Plus que tout, nous avons un réseau hydrographique à aménager. Et pourtant, rien n'est fait parce que le gouvernement est prisonnier d'une position et il se refuse à en changer, quelles que puissent en être les conséquences pour la population.

Des voix: Bravo!

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec le parti conservateur pour condamner le gouvernement pour son attitude irresponsable des deux dernières années.

Il y a déjà près d'une dizine d'années que je m'intéresse à la question de l'emploi. Durant tout ce temps, j'ai vu des entreprises se fermer aux quatre coins de l'Ontario. J'ai vu aussi la crise s'étendre à l'ensemble du pays depuis que j'ai été élu député fédéral. Il n'y a pas de pire moment dans la vie que celui où l'on perd son emploi. Je ne parle pas d'une simple mise à pied. Nombre d'entre nous ont déjà été mis à pied pour de courtes périodes parce que l'entreprise éprouvait des difficultés. Je parle de l'épreuve et de la douleur que des travailleurs et leur famille ressentent lorsqu'une usine ferme ses portes pour tout de bon.

• (1340)

Lorsque je vois les nombreuses personnes qui viennent me parler à mon bureau de circonscription, je veux imaginer le chagrin qu'elles éprouvent quand, après avoir travaillé cinq, dix, ou même quinze ou vingt ans pour une industrie, elles découvrent que tout ce travail, tous ces efforts ne mènent à rien. L'entreprise où elles travaillaient n'entre plus dans les grands desseins du gouvernement de leur pays et d'autres pays à travers le monde. Quelqu'un fait de son mieux, travaille avec diligence et déploie tous les efforts imaginables pour produire de son mieux ce qu'on attend de lui, pour finalement apprendre que, sans qu'il y soit pour rien, il ne pourra plus travailler pour cette entreprise; il découvre en outre, dans sa tournée des bureaux de la Main-d'œuvre et des autres entreprises, qu'il ne constitue pas un cas isolé. Il constate alors que des dizaines de milliers, voire des centaines de milliers d'autres Canadiens sont exactement dans la même situation que lui.

Il en arrive alors à la conclusion que s'il veut survivre, il doit déménager, s'il a de la chance, dans une localité avoisinante, s'il a un peu moins de chance, quelque part ailleurs à l'intérieur de sa province, et s'il a une compétence particulière qu'il puisse offrir, dans une autre province. Il arrive même quelquefois qu'il doive songer à s'arracher de son foyer avec sa famille et à quitter le Canada s'il veut pouvoir gagner sa vie et pourvoir aux besoins de sa famille. Agir ainsi de propos délibéré, c'est déjà très difficile, mais devoir le faire dans le plus complet dénuement et sans s'y être suffisamment préparé, il y aurait là de quoi perdre la tête.

Je déclare au gouvernement et au ministre—il n'y a que deux ministres présents à la Chambre—que le gouvernement est en partie responsable de la situation actuelle. Le gouvernement ne peut tout simplement pas nous dire, ainsi qu'il a tendance à le faire, que ce qui se passe à l'heure actuelle au Canada se produit également dans tous les autres pays du monde, et qu'on n'y peut rien, que c'est en fait la faute des États-Unis, notre principal partenaire commercial, ou que nous sommes aux prises avec une récession à l'échelle mondiale, de sorte que tous les Canadiens doivent se faire à l'idée que cette récession va nécessairement empêcher un certain nombre de travailleurs canadiens de pourvoir aux besoins de leurs familles.

Je n'accepte pas cet argument, car je crois aujourd'hui, comme je le crois depuis des années, qu'il est possible de créer au Canada des possibilités d'emploi en fabriquant les produits dont les Canadiens ont besoin. Je crois possible d'utiliser les ressources que nous possédons en si grande abondance pour fabriquer non seulement les produits dont les Canadiens ont besoin, mais aussi pour offrir à un coût raisonnable ces mêmes produits à l'étranger. Nous sommes aux prises avec ces problèmes non pas à cause de l'incapacité des Canadiens à accomplir ce travail ou à susciter ces besoins, mais à cause de l'incapacité du gouvernement à distinguer les produits requis pour la consommation nationale d'avec les produits sur lesquels les affaires internationales ont une incidence directe.

J'ai fait un retour en arrière, monsieur l'Orateur, et j'ai réfléchi aux espoirs qu'on avait fait naître chez nous il y a deux ans à peine. J'ai consulté le discours du trône et lu certaines des suggestions que faisait à ce moment-là le gouvernement par l'entremise du gouverneur général quant aux réalisations auxquelles les Canadiens étaient en droit de s'attendre de leur gouvernement. Voici ce qu'on y lisait:

> Les Canadiens attendent beaucoup de ce nouveau Parlement.
>
> Ils peuvent en attendre beaucoup, par exemple:
>
> . . . promouvoir une nouvelle politique nationale d'expansion économique destinée à créer des emplois, à stimuler la croissance, à tirer profit des forces régionales, et à accroître le niveau de propriété et de contrôle de notre économie par les Canadiens;

Je vous le demande, où sont ces initiatives aujourd'hui, au moment où on en a le plus besoin? Où sont ces initiatives qu'on a laissé entrevoir aux Canadiens, alors que nous comptons près de deux millions de gens en quête d'emploi? Où sont ces initiatives en vue de promouvoir une politique nationale de développement économique destinée à créer des emplois, à stimuler la croissance et à tirer profit des forces régionales?

Le discours du trône ajoutait plus loin sur son ton officiel: «mon gouvernement», c'est-à-dire le gouvernement du gouverneur général, car ce n'est certainement pas mon gouvernement, je vous le fais remarquer, monsieur l'Orateur.

Une voix: Pas le gouvernement du peuple.

M. Deans: Le discours poursuivait en ces termes:

> . . . mon gouvernement fondera son action sur les deux principes essentiels qui sont au cœur du programme qu'il a soumis à la population.
>
> Le premier de ces principes est que les Canadiens sont prêts à accepter des sacrifices pour surmonter les problèmes économiques des années 80, mais qu'ils ne toléreront pas l'injustice.

Je vous affirme, monsieur l'Orateur, qu'il n'y a pas de plus grande injustice que celle faite à un homme ou à une femme qui ne peut trouver du travail et à qui l'on impose d'assumer le fardeau de la stratégie économique délirante du ministre des Finances (M. MacEachen) et de son âme damnée, le gouverneur de la Banque du Canada. N'est-il pas injuste que certains Canadiens soient forcés d'abandonner leur maison parce qu'ils ne peuvent trouver d'emploi dans une terre d'abondance comme la nôtre? N'est-il pas injuste que des gens qui ont travaillé toute leur vie découvrent qu'à cause de la politique gouvernementale, ils ne peuvent soudainement plus assurer le gagne-pain de leur famille?

• (1350)

N'est-il pas injuste que l'on force un petit groupe de notre société qui comprend ces deux millions de chômeurs, à assurer le fardeau de cette stratégie économique tandis alors qu'à l'autre bout de l'échelle, les banques et les institutions financières en tirent des profits colossaux?

Le gouvernement a ajouté que les Canadiens reconnaissent la nécessité de se serrer la ceinture et l'impossibilité pour l'État de subvenir à tous leurs besoins. Je tiens à signaler à Votre Honneur, et vous le savez aussi bien que n'importe qui, qu'aucun Canadien ne s'attend à ce que l'État pourvoie à tous ses besoins. Tout ce que les Canadiens demandent, c'est la chance de faire un travail honnête, de subvenir à leurs besoins et de fabriquer le genre de produits dont leurs amis et leurs voisins ont besoin. Il y a peu de Canadiens—si tant est qu'il y en ait—qui voudraient que l'État les prenne en charge complètement. C'est une infime minorité de Canadiens qui iraient jusqu'à dire qu'ils préféreraient rester chez eux à ne rien faire plutôt qu'aller travailler. Même laisser entendre qu'un nombre important de Canadiens pourraient y songer serait injuste envers les Canadiens.

Puis, le discours du trône a signalé qu'un des objectifs primordiaux du gouvernement est de donner du travail à un plus grand nombre de Canadiens. Je ferai remarquer à Votre Honneur et aux députés qui m'écoutent ainsi qu'à tous ceux qui par hasard suivraient le débat à la télévision que si c'était un des objectifs du gouvernement en 1980, il a échoué lamentablement. Il a échoué non pas à cause des initiatives d'autrui, mais parce qu'il tentait d'appliquer sa propre politique économique de cherté de l'argent qui a anéanti en grande partie le secteur manufacturier au Canada.

Il n'y a guère de localité, où que ce soit au Canada, d'est en ouest et du nord au sud, où on ne trouve pas des chômeurs qui doivent leur malheur à la politique des taux d'intérêt que poursuit le gouvernement et son homme de main le gouverneur de la Banque du Canada. Le gouvernement a eu l'audace de prétendre le 14 avril 1980 qu'un de ses objectifs primordiaux était de donner du travail aux Canadiens. Toutefois, il s'est ensuite arrangé pour empêcher systématiquement ces mêmes personnes de trouver de l'emploi, ou, si elles en avaient un, de le garder. Le gouvernement se moque de l'orientation et de la proposition qu'il a lui-même présentées en avril 1980.

Le gouvernement a ensuite déclaré qu'il créerait une société nationale de commerce. Eh bien, nous pouvons faire une croix sur cet engagement! Nous savons ce que le gouvernement en pense.

M. Thacker: N'est-ce pas une vraie honte que vous ne repreniez pas l'idée, les gars?

M. Deans: Enfin, naturellement, le gouvernement vient récemment nous dire que lorsque nous sortirons de cette mauvaise passe économique, nous trouverons les marchés mondiaux envahis par les produits des pays qui auront su contrôler leurs coûts. Pour une raison ou pour une autre, le ministre des Finances semble croire que des taux d'intérêt élevés et une inflation galopante ne vont pas de pair. Je sais que Votre Honneur comprend ce que je dis, mais pour la gouverne des autres députés, je signale que personne ne saurait douter que plus les frais d'intérêt qui frappent les produits sont élevés—que ce soit au niveau de la fabrication, de l'entreposage, ou de la vente, sous l'empire des cartes de crédit ou autres modes de crédit qui vous promettent que vous ne paierez jamais—plus les produits coûtent cher.

M. Thacker: Vous avez raison.

M. Deans: Le ministre des Finances ne saurait douter que l'augmentation constante des taux d'intérêt paralyse les efforts de ceux qui luttent contre l'inflation. Les taux d'intérêt élevés ne peuvent qu'être nuisibles. Ils entrent en fait pour une si grande part dans le coût de revient de chaque produit que cela vaut tout aussi bien pour l'agriculteur, le petit entrepreneur, le fabricant de moyenne envergure, ou encore pour le secteur de l'automobile, celui des instruments aratoires ou celui de l'habitation. Dans tous les secteurs, dans tous les recoins du pays, les taux d'intérêt élevés contribuent plus que tout autre facteur au coût global d'un produit si l'on considère qu'ils sont ajoutés à divers niveaux de la production et que leur effet est décuplé à tous les stades.

Par conséquent, il est proprement incroyable que le ministre affirme que, d'une façon ou d'une autre, on peut avoir simultanément des taux d'intérêt élevés, des coûts moindres et une meilleure production. Il est impossible qu'un homme intelligent et raisonnable arrive à cette conclusion. J'ai du mal à croire que le ministre des Finances pense un seul instant qu'il soit possible, par le biais d'une politique comme celle qu'il applique, d'arriver à abaisser le coût à la consommation de tous les produits de première nécessité. Le simple bon sens nous dit que plus les frais d'intérêt sont faibles, plus le produit est bon marché. Si nous réduisions les taux d'intérêt, nous pourrions abaisser le prix global de tous les produits essentiels.

Votre Honneur comprend la frustration qu'engendre toute cette affaire. Je ne doute absolument pas que tous les députés à la Chambre souhaitent voir baisser le taux de chômage et tomber les taux d'intérêt et d'inflation. Ils souhaitent que les chefs de famille puissent encore trouver à acheter sur le marché des maisons à des prix abordables selon des modalités de paiement qui leur permettent d'acquitter leur dette de leur vivant. La plupart, sinon tous les députés, souhaitent voir le pays dans une position où l'industrie automobile, capable de fabriquer un bon produit, puisse se retrouver.

Je vous dirai en terminant, Votre Honneur, puisque je suis de toute évidence arrivé au terme de mon temps de parole, que le plus grand problème avec lequel le gouvernement est aux prises réside dans sa propre incapacité de comprendre les besoins des Canadiens et de mettre au point les mesures qui permettront de réaliser ce que nous appelons de tous nos vœux: un pays qui donne la priorité à ses habitants. Au diable le gouvernement et ses théories! Donnons, pour changer, la priorité aux citoyens.

Des voix: Bravo!

M. Thacker: Monsieur l'Orateur, je me demande si le dernier député qui a parlé me permettrait de poser une petite question.

M. l'Orateur adjoint: Le temps de parole de ce député est écoulé. Il faut absolument obtenir le consentement unanime de la Chambre. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Thacker: Monsieur l'Orateur, ce député a très bien expliqué . . .

Des voix: Bravo!

M. Thacker: . . . que le gouvernement est à court de solution et ne sait comment enrayer les conséquences dramatiques de la hausse des taux d'intérêt. Il se rend bien compte, j'en suis sûr, que pendant le court règne du gouvernement Clark, les taux d'intérêts étaient inférieurs aux taux américains de 2.5 p. 100, car ce que mon parti comprend . . .

M. l'Orateur adjoint: Je n'ai pas donné la permission au député de faire un discours. S'il veut poser une question, qu'il la pose.

M. Thacker: Voici ma question: Quel parti a adopté la motion qui a porté au pouvoir les minus habens de l'autre côté qui sont assis?

Une voix: Ne répondez pas.

M. Deans: C'est une question très intéressante. Puisque nous parlons de minus habens, il faut trouver un moyen de calculer le quotient intellectuel d'un gouvernemnent qui s'est fait renverser neuf mois après son arrivée au pouvoir.

Des voix: Bravo!

• (1400)

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les discours des honorables députés de Rosedale (M. Crombie) et de Hamilton Mountain (M. Deans).

Les réflexions qui me viennent à l'esprit à la suite de ces deux discours me rendent un peu perplexe parce que nous avons dans notre système parlementaire la grande chance d'avoir ce que nous appelons communément des journées de l'opposition. Nous, les ministériels, nous maintenons contre vents et marées l'espoir qu'un jour les honorables députés de l'opposition auront assez d'intelligence et assez de courage pour proposer des solutions aux problèmes qu'ils soulèvent. C'est ce que j'espérais ce matin, connaissant surtout la grande compétence de mes deux préopinants.

J'ai écouté, comme je le disais, attentivement le député de Rosedale qui, dans un exercice de rhétorique a voulu démontrer que le gouvernement ne se préoccupait absolument pas du chômage au Canada, que nous étions obsédés par l'inflation et que notre seule solution, c'était le chômage. Je pense que dire de telles faussetés, monsieur le président, n'est pas digne d'un député qui réfléchit le moindrement sur la situation économique. Tout ce que je peux retirer en essayant de me remémorer le discours du député de Rosedale, c'est un vide incommensurable et, en plus, un discours teinté de «partisanerie» sans égard aux difficultés réelles que connaissent les Canadiens en cette période de difficultés économiques.

Je me reporte ensuite à l'honorable député de Hamilton-Mountain qui a fait un discours de grande qualité démontrant un intérêt réel et senti pour les problèmes personnels que cause la situation économique difficile aux Canadiens. Je partage ses propos lorsqu'il dit que nous souhaitons tous que les Canadiens puissent avoir accès au travail, qu'ils ne soient pas préoccupés chaque mois parce qu'ils ont de la difficulté à faire face à leurs paiements et que nous voudrions bien que tous nos secteurs industriels fonctionnent à pleine capacité pour qu'il y ait de plus en plus d'emplois dans l'économie canadienne.

Comme le député de Hamilton-Mountain avait besoin d'un épouvantail à moineaux, évidemment, il a dit que c'étaient les taux d'intérêt qui étaient la cause de tous nos maux.

Monsieur le président, malheureusement, encore une fois, malgré ce mécanisme fort important de notre monde parlementaire, les journées d'opposition, on se retrouve devant le vide. Nos collègues d'en face ayant manqué du courage nécessaire ont oublié de nous faire part des solutions qu'ils envisageraient et qu'ils aimeraient voir mettre en œuvre par le gouvernement.

Heureusement, monsieur le président, nous n'avons pas entendu leurs jérémiades pour travailler et essayer de trouver des solutions à cette situation économique fort difficile. Par exemple, nous les ministériels, nous constatons que notre économie bien évidemment n'est pas complètement isolée de l'économie mondiale, que nous avons des partenaires commerciaux avec qui nous devons effectuer des échanges et nous connaissons un principe fort simple en économie à savoir, que lorsque la demande ralentit pour nos produits, que ce sont bien évidemment les activités industrielles de plusieurs régions du Canada qui subissent une chute. Et, trop souvent, malheureusement, cette chute est brutale.

Nous essayons donc de créer les conditions qui permettront une relance de l'économie canadienne et ce, en étroite collaboration avec nos principaux partenaires étrangers.

Qu'est-ce que nous avons mis en place pour créer ces conditions? Je voudrais, tout d'abord, rappeler aux députés que le gouvernement a prévu 365 millions de dollars pour le programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre, le programme PAIM. Comme on le sait cette somme servira à promouvoir la restructuration industrielle, la formation et la mobilité de la main-d'œuvre. Ce programme est précisément axé sur les secteurs industriels les plus touchés par les changements technologiques et la concurrence internationale. Jusqu'à maintenant 10 collectivités au Canada ont été désignées et deux industries ont également été identifiées à l'intérieur de ce programme. Les 10 collectivités, pour la gouverne de cette Chambre, sont Tracy-Sorel, Port Cartier, Sept-Îles, Schefferville, Asbestos, dans les Cantons de l'Est au Québec, Sydney, en Nouvelle-Écosse, Windsor, Brantford, Chatham et Kitchener, en Ontario, et McAdam au Nouveau-Brunswick. Les deux industries spécifiquement identifiées à l'intérieur du programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre sont les industries de pièces d'automobiles et d'appareils ménagers. Au sujet des appareils ménagers on sait qu'au cours des trois dernières semaines le fait de la désignation du secteur industriel des appareils ménagers dans les cadres du programme d'adaptation de l'industrie de la main-d'œuvre a permis à la compagnie Inglis d'acquérir la compagnie Admiral, consolidant et créant ainsi 960 emplois dans les collectivités qui en avaient un grand besoin dont une que nous connaissons bien au Québec, à savoir la collectivité de Montmagny.

En plus de ce programme de 365 millions de dollars qui est en cours à l'heure actuelle, le gouvernement a annoncé également la création d'un nouveau programme en matière d'adaptation pour assurer la viabilité et la compétitivité des industries du textile et du vêtement au Canada. Lorsque nous avons annoncé cette politique et la création de l'OCRI, ou de l'Office canadien pour le renouveau industriel, et nous avons consacré à ces secteurs particuliers comme budget d'opération de l'OCRI pour aider ces entreprises dans le domaine du textile, du vêtement ainsi que les collectivités où ces secteurs-là sont les plus concentrés et qui connaissent un fort taux de chômage à cause d'une restructuration industrielle, nous avons consacré à ce programme 250 millions de dollars. En outre, après on a ajouté 17 millions de dollars à cette enveloppe de 250 millions pour la modernisation des usines, la formation et la mobilité de la main-d'œuvre dans l'industrie de la chaussure et du tannage. Monsieur le président, on essaie justement de centrer ses capacités d'intervention dans les secteurs et les collectivités les plus touchés pour essayer de régler les problèmes mentionnés par le député de Hamilton Mountain étant donné cette période de difficultés économiques. Comme cette situation touche plus durement certains que d'autres c'est vers ceux qui sont les plus touchés que nous voulons diriger nos interventions.

[*Traduction*]

Pour ce qui est des produits automobiles, le gouvernement a désigné jusqu'à présent les villes de Windsor, de Chatham et de Brantford dans le cadre du programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre, dont j'ai déjà parlé. Par ailleurs, le gouvernement a annoncé un fonds spécial de 25 millions de dollars pour les producteurs indépendants de pièces d'automobiles. Monsieur l'Orateur, grâce aux accords conclus avec les sociétés Chrysler, Ford, Kaydee, Volkswagen, on fera des investissements directs de plus d'un milliard de dollars et, par conséquent, 15,000 emplois seront créés dans ces sociétés.

• (1410)

Nous parrainons chaque année entre 25 et 30 expositions commerciales majeures ainsi que des missions, et nous offrons à des entreprises canadiennes des possibilités d'exportation. Nous avons en outre consenti des garanties de prêt et des remboursements de l'ordre de 50 millions de dollars aux entreprises de pièces automobiles, ces deux dernières années, dans le cadre du programme d'expansion des entreprises et du programme de productivité de l'industrie du matériel de défense. Et enfin, les achats en vertu des décrets de remise pour les pièces automobiles s'élèvent maintenant à près de 115 millions de dollars par année.

L'activité fédérale est d'une ampleur sans précédent. Le gouvernement fédéral fait des efforts considérables afin que le climat dans lequel l'industrie évolue soit propice à des décisions judicieuses qui se traduiront par une augmentation des investissements, de la production et des exportations, créant ainsi plus d'emplois pour les Canadiens.

[*Français*]

En plus des programmes spéciaux que j'ai annoncés, l'effort particulier que nous faisons dans le secteur automobile et pour promouvoir les exportations, j'ai parlé du programme PEMD visant à aider les entreprises canadiennes à trouver de nouveaux marchés, on a au cours de la dernière année créé ce programme spécial de financement mixte avec un montant alloué de près de 900 millions de dollars pour aider les entreprises canadiennes à concurrencer sur les marchés internationaux. C'est en vertu de ce programme que nous avons réussi à décrocher des contrats de première importance pour le développement industriel de notre pays. Je pense ici en particulier au contrat relatif au métro de Mexico qui va permettre à des entreprises de matériel de transport de développer de nouvelles technologies, de pénétrer de nouveaux marchés et de créer des emplois chez nous. En plus de cela, on se consacre au développement de chacune des régions. Pour 1982-1983, savoir la présente année fiscale, le ministère de l'Expansion économique régionale a un budget principal de 772 millions de dollars pour favoriser la croissance économique régionale. Ceci inclut plus de 167 millions de dollars pour les subventions et près de 116 millions pour des programmes tels que celui du plan d'ensemble pour l'Île-du-Prince-Édouard ou encore le plan spécial pour le développement des Îles-de-la-Madeleine et les ententes spéciales dans le cadre de l'ARDA.

Notre intérêt pour l'entreprise d'un océan à l'autre se manifestera dans le nouvel aspect que revêtiront les programmes une fois que l'intégration du ministère de l'Industrie et du Commerce et du ministère de l'Expansion économique régionale sera complétée. Les efforts du gouvernement fédéral, tel que l'annonçait le premier ministre (M. Trudeau) au début de l'année au moment où il parlait de cette réorganisation gouvernementale, seront centrés vers le développement industriel et régional, et par la fusion des bureaux régionaux et du ministère de l'Expansion économique régionale et du ministère de l'Industrie et du Commerce, par la fusion des programmes de ces deux ministères, on sera en mesure dans les mois à venir

non seulement d'acheminer plus près de la clientèle les programmes économiques du gouvernement du Canada, mais on sera également en mesure de s'assurer d'une plus grande efficacité et d'une plus grande utilisation par les hommes et les femmes d'affaires de ce pays des programmes de croissance des entreprises, programmes axés sur l'innovation.

Monsieur le président, tout en reconnaissant les difficultés actuelles de l'économie canadienne, le gouvernement est très confiant quant aux possibilités d'avenir du développement économique de ce pays. Ainsi le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense, le programme DIPP comme nous l'appelons communément, favorise la croissance économique et la capacité technologique du Canada grâce à la mise au point et à la production de matériel de défense et de produits connexes au Canada. Pratiquement, que veut dire le programme DIPP dans la vie de tous les jours, dans la vie des travailleurs? Il s'agit de subventions de recherche qu'on donne, par exemple, à la société Pratt & Whitney Aircraft of Canada Ltd., dans la région de Montréal, ou à la société Canadair, ou à la société de Havilland Aircraft of Canada Ltd. à Toronto, ou à la Rolls Royce, dans la région de Montréal, pour non seulement développer des technologies de pointe, mais également s'assurer que nos grandes entreprises manufacturières peuvent maintenir le niveau d'emplois actuel et faire face à la concurrence internationale et pénétrer dans de nouveaux marchés, parce que nous voulons que notre pays soit à la fine pointe des technologies et des emplois spécialisés.

On se rappellera peut-être au sujet du programme DIPP, qu'au cours de la dernière année financière, nous avons réussi à augmenter à deux reprises le budget de ce programme, la première fois d'un montant de 20 millions de dollars et la deuxième fois d'un montant de 27 millions de dollars, de telle sorte que les montants prévus pour 1982-1983 vont être de 129 millions de dollars strictement pour aider des entreprises à mettre au point de nouvelles technologies, à développer de nouveaux produits et à s'assurer que les travailleurs canadiens ont accès à des emplois de haute technologie.

On se rappellera aussi que le gouvernement a annoncé au début de l'année, vers la troisième ou quatrième semaine de janvier, la création d'un programme d'aide à l'accroissement de la productivité au moyen de techniques. Le programme s'appelle en anglais le programme STEP. Ce programme-là aidera l'industrie canadienne à exploiter les formidables possibilités qui s'offrent à elle grâce à la révolution électronique. Ce nouveau programme représente 87.5 millions de dollars qui proviennent de l'ancien fonds spécial de l'électronique et un montant supplémentaire de 52 millions de dollars réparti sur trois ans, afin de promouvoir la fabrication et l'utilisation de l'électronique et de l'équipement de production de pointe dans l'industrie canadienne pour améliorer la productivité et la compétitivité internationale de nos entreprises. Or y a donc des fonds additionnels pour l'établissement de quatre autres centres de micro-électronique à travers le pays, de telle sorte que chaque province canadienne aura dans une de ses universités un de ces centres de recherches avancées en micro-électronique. Ce programme comprend également l'établissement d'un fonds d'investissement pour des projets importants dans l'industrie de l'électronique et des machines. Et en plus, ce programme comprend un fonds spécial de recherches et de développement pour la fabrication d'équipement de production de pointe comme les robots et l'équipement de fabrication informatisée.

De plus, pour les entreprises dans tous les secteurs qui utilisent ces produits et ces techniques, le programme d'aide à l'accroissement de la productivité au moyen de techniques fournit une nouvelle aide pour obtenir les renseignements nécessaires sur l'électronique et pour utiliser la technologie et les produits. Je n'ai pas le temps de m'étendre bien longuement là-dessus, d'autres orateurs de ce côté-ci de la Chambre auront l'occasion de le faire plus tard dans la journée, on sait à quel point nous accordons beaucoup d'importance aux retombées industrielles des mégaprojets dans chacune des régions du pays, et ces retombées et leur distribution spatiale à travers toutes les régions constituent un objectif prioritaire du gouvernement. Il est manifeste, monsieur le président, que la richesse du Canada en ressources naturelles et les secteurs secondaires de la fabrication qui en découlent, de même que les activités de fabrication dans les domaines du génie, de l'aérospatiale, des communications, de l'informatique et de l'équipement de transport urbain vont demeurer les principales forces motrices qui animent la croissance industrielle du Canada. L'innovation dans la mise au point de produits et de processus nouveaux va fournir à l'industrie canadienne des possibilités commerciales nouvelles sur les marchés national et étranger. Mais, pour la première fois peut-être dans l'histoire du développement économique canadien, nous nous trouvons devant la perspective de voir toutes les régions du pays participer également à ces développements.

[*Traduction*]

Bien entendu, nous sommes conscients que certains secteurs de l'économie, notamment celui des richesses naturelles, de même que certains secteurs d'activité industrielle font face à des mises à pied, et nous ne nions pas que la situation soit plus alarmante encore dans certaines régions du Canada, en particulier dans l'industrie forestière en Colombie-Britannique et au Québec. Ce ralentissement est en bonne part attribuable à la conjoncture des marchés étrangers de l'industrie forestière du Canada, et le redressement dépendra de la reprise de ces marchés étrangers. En tant que nation marchande, le Canada ne peut se soustraire à cette situation, car, sans débouchés étrangers pour nos produits, nous ne pouvons espérer sortir complètement de la tempête.

• (1420)

Grâce à l'action énergique du gouvernement, l'industrie forestière a retrouvé sa force antérieure, même si elle éprouve des difficultés à court terme. On a consacré quelque 276 millions de dollars au programme de modernisation de l'industrie des pâtes et papiers et, pour leur part, les provinces ont ajouté 241 millions tandis que les entreprises elles-mêmes auraient investi de 3 à 4 milliards. Grâce à ces investissements, la productivité s'est accrue de 18 p. 100. Au cours du dernier exercice financier, le MEER a consacré quelque 91 millions pour améliorer la gestion de nos forêts. Les programmes énergétiques mis en œuvre par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le MEER ont permis au secteur forestier de réduire sa consommation d'énergie de 20 p. 100, ce qui est énorme. Grâce à diverses initiatives commerciales, de nouveaux débouchés s'offrent aux produits canadiens. Je pense que les réalisations sont excellentes dans ce domaine.

De même, des mesures d'envergure ont été prises pour favoriser directement la création et le maintien des emplois.

[*Français*]

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) annonçait récemment l'octroi d'un montant de 140 millions de dollars pour un programme de création d'emplois afin d'embaucher des travailleurs qui touchent actuellement des prestations d'assurance-chômage pour des programmes de reboisement et des programmes dans le domaine des pêcheries. Le député de Rosedale (M. Crombie) a parlé du programme d'emploi partagé avec une ironie qui sied mal à la situation mais lorsqu'on considère qu'au cours des six dernières semaines le gouvernement a annoncé pour près de 350 millions de dollars pour de nouveaux programmes strictement dirigés vers la création d'emplois, alors on ne peut dire que, comme le député de Joliette me le dit derrière les rideaux, que ce sont des cataplasmes; je pense que c'est là une affirmation quelque peu exagérée.

Monsieur le président, je ne veux pas partager les accusations d'échec chronique telles que formulées par le député de Rosedale. Les actions que je viens d'énumérer ainsi que les atouts économiques importants du pays nous incitent, nous du côté de cette Chambre, à relever les défis économiques avec optimisme. Voilà, monsieur le président, je voulais tracer un bref aperçu des politiques du gouvernement du Canada pour faire face aux défis économiques. Nous aurions pu également traiter plus en détail de toutes les mesures de création d'emplois. D'autres auront l'occasion de le faire cet après-midi, mais comme le disait le député de Hamilton Mountain (M. Deans), à la fin de son discours, nous aussi, monsieur le président, de ce côté de la Chambre, nous croyons que nous devons primordialement nous préoccuper de la population et orienter nos politiques vers le bien-être des Canadiens.

[*Traduction*]

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Monsieur l'Orateur, mon intention n'est pas de m'étendre longuement aujourd'hui sur les échecs monumentaux du gouvernement ni sur les statistiques effrayantes dont nous sommes constamment bombardés. Je voudrais plutôt apporter une note positive au débat.

Personnellement, j'ai toujours constaté que l'un des meilleurs moyens de réussir en affaires était de profiter de l'exemple d'autrui. Il faut chercher à connaître les raisons du succès des autres et en tenir compte ensuite dans sa propre entreprise. Le gouvernement ne semble pas connaître ce simple principe. Il paraît même incapable de tirer profit d'un échec. Je songe entre autres à l'exemple de la Grande-Bretagne dont l'économie ne cesse de se détériorer depuis plusieurs années. Nous sommes maintenant engagés sur la même pente inquiétante qui est en train de mener à la ruine économique ce pays jadis prospère et glorieux.

Pourquoi ne pouvons-nous pas—en tant que pays ou, plus précisément, en tant que gouvernement—examiner la situation des pays qui semblent s'en tirer dans le monde actuel? Voyons le Japon, par exemple. Tous les Canadiens savent que ce pays est dans une situation économique bien meilleure que la nôtre. Ne pourrions-nous pas essayer de comprendre pourquoi et en tirer parti? Qu'est-ce qui permet au Japon, pays constitué d'îles pauvres en matières premières, de dépasser le Canada qui flotte littéralement dans une mer de ressources naturelles précieuses?

Le Japon a l'économie la plus formidable du monde actuel et occupe le deuxième rang après les États-Unis. Tandis que notre économie avance péniblement sous le fardeau d'une productivité en baisse, une dette nationale énorme, de taux d'intérêt élevés et d'une inflation supérieure à 10 p. 100, l'économie japonaise défie les tendances mondiales et continue à progresser à grands pas. Notre principal marché se trouve à nos portes; les Japonais doivent exporter de l'autre côté de l'océan Pacifique. Notre économie est ressortie intacte de la Seconde Guerre mondiale; celle du Japon a été dévastée par suite de son effort de guerre.

Comment s'explique la différence entre nos deux pays? Si l'on examine les statistiques, on constate rapidement que la productivité japonaise dépasse celle de tous les autres pays de l'Ouest. En 1979, la productivité du Japon a augmenté de 13 p. 100 et, en 1980, d'encore 9 p.100. En même temps, l'Ouest a vu augmenter ses frais de main-d'œuvre unitaires de 11 p. 100 aux États-Unis, de 5 p. 100 en Allemagne de l'Ouest et de 20 p. 100 en Grande-Bretagne. L'année dernière, le Canada a été durement secoué par l'agitation ouvrière, ce qui entraînera sans nul doute une nouvelle baisse de notre productivité.

On a cru pendant longtemps que les travailleurs japonais touchaient des salaires assez bas. C'était peut-être le cas dans les années 50 et 60, mais on estime aujourd'hui que, d'ici les années 90, le revenu par habitant au Japon sera presque le double de celui des États-Unis. Il est évident que les travailleurs ne sont pas responsables à eux seuls de la baisse de productivité au Canada. De même, la source du phénomène japonais est plus profonde que cela. Elle est intimement liée aux attitudes fondamentales du gouvernement, du patronat et des syndicats.

Voyons d'abord le gouvernement. Au Japon, le gouvernement fonctionne différemment du nôtre. Même si les structures politiques sont les mêmes, car il s'agit de deux démocraties parlementaires, le rôle du gouvernement présente des contrastes intéressants. La bureaucratie japonaise est relativement réduite par rapport à la taille de la population et de l'économie. En effet, comme tous les secteurs de l'économie japonaise, le gouvernement est avant tout productif. Au Canada il semble qu'il cherche surtout à prendre de l'expansion.

En outre, le gouvernement cherche actuellement à intervenir de plus en plus dans le secteur privé. Les politiques comme le Programme énergétique national en sont la preuve. Il est probable qu'au cours des années 80 nous verrons le gouvernement fédéral libéral s'attaquer comme il ne l'avait encore jamais fait à d'autres secteurs de l'économie.

Pour constater les différences d'attitude des deux gouvernemnts, voyons comment ils se comportent à l'égard du secteur privé. Au Japon, le ministère du commerce international et de l'industrie soutient seulement les industries présentant un potentiel de croissance à long terme. Pour les Japonais, la disparition d'un secteur industriel ou d'une entreprise fait partie du cycle naturel de la vie économique. Que faisons-nous au Canada? Nous renflouons des entreprises comme Chrysler, Massey-Ferguson et Cape Breton Steel. Quand on commence à soutenir une industrie en perte de vitesse, il n'y a plus moyen de s'en débarrasser. Elle devient une sorte de parasite qui vit aux crochets de l'économie.

Les subsides

Il suffit de prendre l'exemple de l'Angleterre pour constater les ravages que cela cause dans les économies occidentales. British Steel, par exemple, a coûté 1.5 milliard à l'économie britannique l'année dernière. Cette industrie a pompé tout cet argent à elle seule. Les Japonais auraient consacré cette somme à des industries en pleine expansion qui auraient créé des emplois à long terme et productifs. En fait, le gouvernement japonais regarde vers l'avenir tandis que le nôtre se tourne vers le passé. Les Japonais dépensent 25 p. 100 de leur produit national brut pour gouverner le pays, tandis que le Canada et la Grande-Bretagne y consacrent plus de 40 p. 100 de leur PNB. Cette comparaison à elle seule en dit long sur l'état de notre économie. Nous formons une société surgouvernée à grands frais. Nous nous adressons aux multiples paliers de gouvernement pour en obtenir de l'aide sous n'importe quel prétexte, et nous semblons nous sentir plus en sécurité quand des bureaucrates surveillent nos moindres mouvements. Le gouvernement a envahi toutes les sphères de notre vie. Je peux vous le dire, monsieur l'Orateur, le Parlement est même en ce moment à la veille de perdre tout contrôle sur la bureaucratie. Une fois qu'elle sera devenue incontrôlable, ce sera la fin de l'entreprise privée au Canada.

• (1430)

Au Japon, le gouvernement semble travailler en collaboration étroite avec le monde des affaires au lieu d'agir comme son rival. Quand on parle du miracle économique japonais, on mentionne toujours le ministère du commerce international et de l'industrie. Il ne fait pas de doute que ce ministère a continuellement épaulé l'industrie japonaise pour l'aider à se hisser au premier rang. Au Canada, le gouvernement semble considérer les industriels comme des profiteurs et des exploiteurs des travailleurs canadiens plutôt que comme une source d'emplois et de revenus. Le monde des affaires est constamment en butte aux attaques. Je n'ai pas besoin d'évoquer à cet égard autre chose que le budget MacEachen de novembre.

On a vu récemment en Ontario un exemple des attitudes du gouvernement. La société Volkswagen voulait construire une usine à Barrie, en Ontario, en partie à cause des stimulants offerts par le gouvernement. Barrie était l'endroit idéal pour Volkswagen parce que la société pouvait y acheter un emplacement déja aménagé et qu'elle serait à proximité des principaux marchés. Cependant, le gouvernement fédéral voulait voir cette usine installée à Montréal ou à Windsor. Curieuse coïncidence, tous les sièges de la région montréalaise sont occupés par des libéraux et trois ministres du Cabinet libéral viennent de Windsor. Le gouvernement a déclaré que si Volkswagen ne construisait pas son usine dans l'une ou l'autre de ces deux villes, il lui retirerait son financement. Les représentants de la firme allemande ont alors décidé que dans ce cas, ils bâtiraient leur usine aux États-Unis. Finalement, le gouvernement a cédé et a autorisé la société Volkswagen à s'implanter à Barrie. On peut donc constater qu'avant même que l'usine ne soit construite, le gouvernement a opté pour l'affrontement avec la société Volkswagen. On peut être sûr que d'autres sociétés tiendront compte de l'expérience de Volkswagen lorsqu'elles songeront à s'installer au Canada.

L'attitude de notre gouvernement dans le secteur industriel n'est qu'une partie du problème. Au Japon, la recherche et le développement sont à la source des hausses de productivité et, en dernière analyse, à l'origine du miracle économique. En général, les Canadiens semblent craindre le changement. Les progrès comme la robotisation des chaînes de montage annoncent simplement, à leur yeux, des pertes d'emploi. Ils ne s'aperçoivent pas qu'en perdant leur emploi à cause des robots ou d'une compétitivité insuffisante, ils se retrouvent de toute façon chômeurs. A la différence que si le progrès technologique fait perdre un emploi, il en crée sans doute un autre. Ainsi que peuvent en témoigner des milliers de Canadiens aujourd'hui, quand on n'est plus concurrentiel, on se retrouve à toucher des prestations de chômage ou d'aide sociale.

Le recyclage permettrait aux travailleurs d'échapper à l'esclavage d'un travail ennuyeux et répétitif et de se perfectionner pour être en mesure d'obtenir un emploi sans doute plus propice à leur épanouissement. Rappelons-nous que le taux de chômage au Japon est bien inférieur à celui du Canada. Nous ne devrions pas craindre le changement quand l'ennemi est la désuétude.

Au Canada, nous consacrons 0,9 p. 100 de notre produit national brut à la recherche et au développement. Au Japon, ce chiffre dépasse déjà 3 p. 100. Ce pays compte 36 travailleurs en recherche et développement par tranche de 10,000 habitants, soit 50 p. 100 de plus qu'aux États-Unis. Ce facteur, plus que tout autre, explique la productivité et la vigueur de l'économie japonaise.

Il faut qu'au Canada nous l'admettions et que nous agissions en conséquence. Notre effort de recherche et de développement ne dépasse que celui de l'Islande et de l'Irlande. Le gouvernement accorde bien peu de stimulants à l'industrie privée pour l'encourager à donner de l'expansion à ses installations de recherche et de développement. Le ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Roberts) a déclaré récemment que le gouvernement se fixait comme objectif de consacrer 1.5 p. 100 du PNB d'ici 1985 à la recherche, mais il comptait alors sur une contribution massive du secteur privé qui vraisemblablement ne viendra pas surtout compte tenu des récentes mesures budgétaires. S'il atteignait ce chiffre, notre effort se situerait légèrement au-dessus de notre record d'il y a dix ans. Les réductions qu'il est prévu d'effectuer dans le cadre du financement des établissements d'enseignement postsecondaire ne feront qu'aggraver la situation.

Il convient de coordonner les efforts de recherche et de développement que déploient les universités, les établissements gouvernementaux et le secteur privé. Parallèlement à cet effort de coordination, il convient au moins de doubler le montant du financement actuel provenant de toutes les sources. Notre contribution demeurerait de 1.2 p. 100 inférieure à celle du Japon mais, de cette manière, nous nous rapprocherions au moins du niveau des autres pays industrialisés. C'est faire des économies de bout de chandelle que de lésiner sur le financement de la recherche.

En outre, si les Canadiens veulent réussir, il faut qu'ils collaborent. Dans notre pays, les syndicats sont montés contre le patronat, le secteur public lutte contre le secteur privé, et le gouvernement fédéral fait la guerre aux provinces. Le gouvernement devrait collaborer avec les hommes d'affaires pour trouver des débouchés qui à leur tour permettront de créer des emplois et de relancer notre économie. Le Japon est parvenu à instaurer ce type de collaboration.

Je voudrais vous décrire brièvement les progrès que le Japon a accomplis en appliquant ce mode d'expansion économique. Actuellement, dans ce pays, environ 50 000 étudiants étudient différents aspects de la technologie micro-électronique à l'université. Aux États-Unis, il y en a peut-être 2 500 dont il serait à parier que beaucoup sont même des Japonais. Quant à notre pays, je n'ose même pas me demander si nous en avons 50 ou 100.

Voyons à quels résultats le Japon peut s'attendre en mettant tellement l'accent sur l'enseignement de la micro-électronique. Ce pays compte 80 000 robots, soit les trois quart de ceux qu'on trouve dans le monde. Alors que nous tâtonnons encore pour les introduire dans les chaînes de montages automobiles—qui sont pourtant une de leurs utilisations de base—les Japonais s'en servent pour en produire de nouveaux. De fait, les Japonais estiment que l'industrie automobile est un secteur sur son déclin qu'on doit laisser aux pays moins évolués, comme le Canada, sans doute. Dix pour cent des robots japonais sont tenus pour être intelligents parce qu'ils peuvent se rendre compte de la présence d'un objet, le saisir et le placer à l'endroit approprié avec une précision qui exige plus qu'un mouvement simplement automatique.

Les Japonais travaillent actuellement à l'installation d'une usine qui fonctionnera au moyen d'ordinateurs et de faisceaux laser. D'après la programmation de l'ordinateur, les données fournies à l'organe de traitement seront transformées en appareils ménagers, en jouets ou en silencieux de voiture. Qui met au point cette méthode? C'est le ministère japonais du commerce et de l'industrie internationale. Il prétend que cette méthode, désignée sous le nom de fabrication flexible, permettra bientôt à de petites usines de produire une gamme étendue de produits sans que les travailleurs aient à quitter les salles de régie. Le ministère passera cette technologie au secteur privé. C'est ainsi qu'on peut créer des emplois et non en distribuant une série de subventions qui créent des emplois simplement pour fournir une solution politique aux données statistiques sur le chômage.

Dans le domaine des ordinateurs, cinq fabricants japonais accaparent actuellement 40 p. 100 du marché mondial des microplaquettes de mémoire à accès sélectif. Deux sociétés japonaises affirment maintenant être en possession de l'ordinateur le plus rapide au monde grâce à la technologie des semi-conducteurs. Elles croient être en mesure de fabriquer bientôt des machines obéissant à la voix humaine et capable de lire des diagrammes et des graphiques.

Non seulement les Japonais cherchent à transmettre rapidement de l'information, ils veulent aussi transporter rapidement les personnes et les produits. Leur fameux train "bullet" fait déjà partie de l'histoire du Japon. Il n'atteint que 200 kilomètres à l'heure. Les Japonais ont déjà mis à l'essai, à Kyushu, un train qui se déplace à 10 centimètres du sol et peut atteindre 514 kilomètres à l'heure, soit 320 miles à l'heure. Vers la fin des années 90, ces trains, dont le système de lévitation magnétique les rend silencieux, seront en pleine exploitation. Les Japonais ont emprunté cette technologie aux Allemands qui connaissent trop bien la valeur de la recherche et du développement.

Pourquoi notre gouvernement affiche-t-il une attitude aussi négative qui finit par être néfaste à la croissance économique? La première raison est celle que j'ai déjà mentionnée, il redoute les technologies nouvelles. La deuxième a trait à ses tendances socialistes. Le gouvernement se préoccupe plus de répartir la richesse que nous n'avons pas que de créer de la richesse essentielle à notre postérité. Les programmes sociaux ont priorité sur les stimulants à la croissance. On délaisse les programmes qui créeraient de la richesse. Les programmes sociaux sont certes importants; nous devons aider les personnes âgées, les invalides et les handicapés. Personne ne le conteste. Cependant, encourager les entreprises à grandir contribuerait à réduire le chômage tout en élargissant l'assiette fiscale et là nous pourrions nous offrir les programmes sociaux dont nous avons besoin.

• (1440)

Je voudrais, pour finir, discuter des méthodes de gestion japonaises. Les travailleurs et le patronat canadiens ont des leçons à prendre de leurs homologues d'outre-Pacifique. La rémunération au Japon est étroitement liée à la productivité, tandis que les travailleurs canadiens se débattent pour aligner les augmentations de salaires sur le taux d'inflation. La première méthode atténuerait effectivement l'inflation en aidant les travailleurs à s'associer davantage au succès de l'entreprise. Le moral s'en trouve amélioré, ce qui, en soi, stimule la productivité. Il est ridicule d'aligner les augmentations de salaires sur l'indice des prix à la consommation, parce que cela attise l'inflation et qu'une mesure fondée sur les hausses de prix d'un panier de provisions moyen n'a guère d'application à une industrie en particulier.

Les primes représentent au moins 30 p. 100 des salaires des Japonais. Leur salaire augmente avec les années de service dans une entreprise. Cet état de choses leur est un encouragement réel à conserver leur emploi et il réduit ainsi le roulement de personnel. Du fait que les salaires dépendent principalement de la productivité, les travailleurs accueillent avec empressement les changements technologiques qui peuvent accroître leur rendement sans leur demander plus d'efforts. L'absentéisme diminue sensiblement dans ces conditions.

Le Japon n'est pas un État parfait, mais nous avons beaucoup à apprendre des Japonais. Au lieu de dresser des obstacles au commerce qui prolongent la vie d'industries dépassées, nous devrions travailler avec les Japonais, profiter de leur expérience et leur faire concurrence en employant les mêmes méthodes qu'eux. C'est exactement ce que les Japonais ont fait en Occident. Il faudrait qu'au lieu de nous plaindre d'une concurrence déloyale, nous prenions conscience des possibilités incroyables du Canada. D'autres suivent la trace du Japon; la Corée, Singapour, Taiwan et Hong Kong sont tous en train de se tailler une place de choix. Nous devons leur faire concurrence au risque de ne jamais sortir des problèmes économiques et sociaux que nous nous sommes nous-même attirés.

[*Français*]

M. Pierre Gimaïel (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, cet après-midi, nous discutons d'un sujet extrêmement important pour tous les Canadiens, savoir notre économie bien nord-américaine avec ses périodes de qualités et ses périodes de défauts. Le travail que le gouvernement a fait et continue à faire pour l'avancement économique de notre pays, la part que peuvent y prendre les divers politiciens de ce pays, qu'il s'agisse des membres des partis de l'opposition, ici ou des diverses assemblées législatives ou à l'Assemblée nationale, ou encore les divers gouvernement de chaque province . . .

J'écoutais tout à l'heure le député de Caribou-Chilcotin (M. Greenaway) parler du Japon. Il est évident que le Japon représente un pays où le développement économique s'est fait d'une façon fantastique au cours des 20 dernières années. Il est aussi évident qu'une mentalité profonde basée sur une très grande discipline est en place au Japon. J'entends dire qu'au Japon, depuis longtemps, on a admis l'hypothèse qu'un employé est lié à une entreprise plutôt que l'hypothèse qu'un employé est lié à un emploi. Et dans ce contexte-là, leur développement, à la suite de la Seconde Guerre mondiale, s'est fait à partir d'une situation où on devait tout rebâtir à zéro, ce qui n'est pas la situation au Canada aujourd'hui. Je suis prêt à concéder qu'on pourrait appliquer quelques exemples japonais au Canada. Par contre, il y a énormément de côtés négatifs à la société japonaise telle qu'elle existe, dont le député n'a pas parlé. Je ne m'attarderai pas sur le sujet, mais je tiens à souligner qu'au point de vue des libertés fondamentales, au point de vue de la possibilité d'émancipation du citoyen, à mon avis, le Canada est encore loin, très loin en avant du Japon et le demeurera encore longtemps. Et la plus belle preuve que je pourrais donner est la suivante: je suis sûr que le gouvernement japonais n'accepterait pas demain matin qu'un parti séparatiste, qui viserait à séparer une partie du Japon, puisse naître ou se développer dans ce pays-là. Ici au Canada, nous vivons avec cela régulièrement tous les jours. Nous sommes presque mariés à cette situation.

Pour en revenir à la motion présentée par le député de Rosedale (M. Crombie), je suis un peu surpris. Je suis étonné que la Chambre blâme le gouvernement de ne pas avoir mis en œuvre les politiques destinées à appuyer le développement d'un secteur industriel. Il faut se rendre compte, monsieur le président, que le gouvernement du Canada dépense en aide aux compagnies 3 milliards de dollars par année, en crédits d'impôt, en crédits de taxes, en subventions à la recherche, à la capitalisation, à la formation de main-d'œuvre. Il existe une pléiade de programmes qui ont été bâtis, développés dans un sens, pour amener les Canadiens par leur *leadership* naturel, par leur initiative d'entreprise, à développer des industries rentables dans notre pays. Toutes ces politiques que nous avons développées, améliorées au cours des années, ont donné des résultats fantastiques.

Au cours des années 1970 le Canada a été de loin, de très loin, le plus grand créateur d'emplois parmi tous les pays du bloc de l'Ouest. Le Canada a été celui qui a donné le plus libre cours à l'initiative des citoyens, celui qui les a autorisés le plus possible à appliquer leurs idées de façon concrète, de façon économique, de façon à bâtir une société nouvelle, toujours en complète effervescence. Aujourd'hui, on reproche au gouvernement canadien de ne pas avoir amené les politiques suffisantes à soutenir l'industrie, ou de ne pas en avoir. Je suis extrêmement surpris, parce que même dans les temps que nous vivons présentement il se fait des choses dans ce pays.

Tout à l'heure j'entendais l'honorable député, je ne me souviens plus de quelle circonscription, nous dire que la société Volkswagen vient de décider de s'installer à Barrie, aidée par le gouvernement canadien, et ce n'est pas très vieux cette histoire-là.

Tout à l'heure le ministre responsable de la Petite et moyenne entreprises nous disait que la KHD, une industrie productrice de moteurs diesels, qui a décidé une immense implantation pour la région de Montréal qui crée plus de 1,000 emplois. Cela est tout récent, monsieur le président, et c'est subventionné par le gouvernement canadien, s'il vous plaît, il faut le dire. La société Canadair qui, en 1977 comptait 1,300 employés, en compte présentement plus de 6,000. Je ne dirai pas que cette société est subventionnée par le gouvernement du Canada, elle a été achetée, développée, financée, subventionnée par le gouvernement du Canada, au complet. Et je pourrais en énumérer des quantités d'autres.

On construit un Centre de données fiscales dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui va employer 300 personnes d'ici le milieu de 1983. On créera de 600 à 700 emplois temporaires par année. C'est la seule grande initiative créatrice d'emplois dans ma région faite par un des deux gouvernements. Il est certain que j'aurais aimé que le gouvernement du Québec fasse la même chose, qu'il décentralise quelques gros ministères centralisés à Québec ou à Montréal, parce que pour lui tout est là, et on ne peut pas en sortir. Mais non! Évidemment on se dit: Il y a des problèmes, c'est la faute des taux d'intérêt, tout va mal, et patati et patata et mettre du positif, amener des éléments de solution, amener des propositions, cela non! Ne demandons surtout pas à M. Lévesque ou encore à nos amis de l'opposition ici de présenter des solutions constructives. On a beau lire la motion à l'étude présentement, et si on trouve quelque chose de positif là-dedans, qu'on me le dise! Je l'ai lue en français, je l'ai lue en anglais, et mon anglais n'est pas tellement bon, je l'ai relue en français, mais il n'y a rien. Tout ce qu'on dit, on pleure, on se lamente! C'est toujours très facile de se lamenter mais cela n'apporte pas beaucoup de solutions. Malheureusement c'est un peu le contexte dans lequel on doit vivre. De cela je veux en parler un peu car au-delà du fait que la situation économique est plus difficile qu'elle l'a déjà été, lorsqu'on vient de la province de Québec, nous avons des éléments qui nous touchent.

Au Québec présentement la situation est peut-être plus dure que dans les autres provinces du Canada. De temps en temps on est porté à se demander pourquoi. Il y a deux réponses faciles que le gouvernement du Québec donne tout le temps: C'est la faute du gouvernement fédéral, des taux d'intérêt ou bien de la crise. Cela c'est automatique. Pendant cinq ans tout allait mal au Québec, c'était parce qu'il y avait le gouvernement fédéral, et maintenant, dès que vous voyez un ministre péquiste se pointer quelque part ou ouvrir la bouche vous entendez le mot: crise, crise, crise! C'est bien beau de faire peur à tout le monde mais cela n'amène pas d'eau au moulin. C'est là une grosse partie de notre problème, mais moi, à regarder tout cela, je me dis: Pour une province comme la mienne, je pense à ma circonscription du Lac-Saint-Jean, probablement la plus belle de cette province, ou une des plus belles afin de ne pas choquer mes collègues, présentement, pour l'année 1982, le gouvernement canadien a décidé d'investir $2,200,000 dans des projets de développements communautaires. D'accord: Parizeau va appeler cela du «patchage», lui il pense à cela et appelle cela du «patchage». Cela ne le dérange pas de faire travailler 600 Québécois qui demeurent dans ma circonscription, cela leur donne droit à toutes sortes d'autres occasions par la suite, dont des cours de formation de main-d'œuvre et ainsi de suite, lorsqu'ils ont terminé. Cela ne les dérange pas, c'est la dernière chose qui les intéresse. C'est du «patchage». Il aurait voulu qu'on lui donne la somme de $2,200,000 à lui

pour que lui puisse le donner à ses «preneurs» de coktail qui sont en France. Ces 120 preneurs de cocktails à la Maison du Québec à Paris. Cela aurait été à son goût. Plus je regarde tout cela plus je me dis que le problème du Québec tel qu'il se dessine et tel qu'il s'est dessiné depuis 20 ans, se résorbe en deux mots très faciles: Jacques Parizeau. Ce gars-là qu'on voit publiquement aujourd'hui partout il a été dans les années 1960 dans l'ombre du gouvernement Lesage, dans l'ombre du gouvernement Johnson, dans les jambes du gouvernement Bourassa. Maintenant il est en avant. Et plus il était là plus le déficit creusait, plus il était là plus le trou était profond, plus il était là pire c'était.

• (1450)

Depuis qu'il est un homme public on assiste à quelque chose de nouveau. On n'a plus seulement le déficit au Québec, on perd de l'argent, un milliard de dollars une année, un demi-milliard de dollars l'autre année. On ne sait pas où cela va mais c'est perdu. Après cela on va se retourner vers nous et dire: Écoutez, il y a un problème au Québec, ce sont les taux d'intérêt. D'accord, il y a un problème qui va se régler ici au gouvernement canadien suite aux recommandations faites par les députés du Parlement du Canada. C'est le problème du taux d'intérêt. Quand on va avoir la structure économique assez forte pour appuyer le dollar, quand on va être capable d'aller de l'avant avec des taux d'intérêt qui sont les nôtres et non pas ceux qui nous sont imposés par le marché international, probablement qu'on ira. Mais je tiens à souligner que ceux qui disent que ce n'est pas apeurant de voir descendre le dollar de 20c., cela nous fait vendre plus; il y a quelques années notre dollar était à $1.03, et est-ce que l'on vivait mieux qu'aujourd'hui lorsqu'il était à $1.03? Oui, monsieur le président. Aujourd'hui, il est à 82c. et c'est plus dur de vivre. J'ai l'impression que s'il va à 60c., cela sera un peu plus dur. Est-ce que la situation économique est meilleure que lorsqu'il était à $1.03? Je ne suis pas certain. Je dirais plutôt non. C'est qu'avant de le laisser descendre sur le principe d'avoir des taux d'intérêt plus bas même si je me pose la question très sérieusement parce que les gens dans ma circonscription me le disent: Pierre, les taux d'intérêt sont trop hauts. Je suis d'accord. Je me pose la question sérieusement avant de prendre la décision moi-même de dire au gouvernement: Allez-y dans ce sens-là. Il y a un risque énorme à plonger dans cette aventure où on serait seul et non pas avec des partenaires qui suivent une politique. Il y a un risque énorme.

Au-delà de cette question des taux d'intérêt, si on revient au Québec, regardons la structure économique de base de notre société québécoise. Il y a des gens au Québec qui depuis dix ans se sont amusés à séparer le gros du petit capital, à faire du nationalisme économique, à nous payer une langue flamboyante, à nous payer des maisons du Québec à Paris, en Belgique, un peu partout à travers le monde, à remplir cela de preneurs de cocktails et à augmenter les dépenses à un niveau tel qu'aujourd'hui nous nous retrouvons dans la situation où 52 p. 100 du budget de la province de Québec seront consacrés l'an prochain à payer des salaires. Ne demandez pas à qui! Je ne parle pas de la multitude de contrats donnés à droite et à gauche par ce gouvernement qui est là-bas et qui se prétend le gouvernement des Québécois. Ce que je veux dire c'est qu'il y a une chose fondamentale qui a été oubliée à Québec et c'est ce qui me fait mal aujourd'hui quand je viens siéger ici comme parlementaire pour essayer de représenter mes commettants. On trouve bizarre maintenant au Québec qu'un député s'intéresse à essayer d'amener un million ou deux millions de dollars dans sa circonscription pour créer des emplois temporaires. C'est un coureur de taxes! C'est bizarre! Qui est-ce que cela intéresse? Non, au Québec on vise plus gros que cela, monsieur le président. On vise des libertés de groupe, on vise un État fort, on vise un pays, un gros nom avec une espèce de président à la tête de tout cela et qui manipule tout le monde. Et on va être plus surpris de voir que notre situation économique au Québec est pire qu'ailleurs.

La plus profonde des déceptions qu'un politicien puisse avoir aujourd'hui, c'est voir les gens qu'il représente, lorsqu'on leur fait une offre d'élire un gouvernement provincial, présentement on leur prête deux choix au Québec; on leur dit: Vous avez deux choix comme premier ministre, un représentant du Parti québécois qui lui veut faire un pays de votre province, un autre, chef du parti libéral, qui lui tout en voulant rester Canadien, il n'en demeure pas moins qu'il ferait passer l'État, la province et le gouvernement du Québec avant les Québécois. Et c'est ce qui est malheureux. Présentement, au Québec on ne parle plus des libertés individuelles, on ne parle plus des libertés fondamentales.

Depuis des années on nous «casse» les oreilles avec le pouvoir, les droits, le gouvernement du Québec, avec l'Hydro-Québec, avec tout ce que vous voulez du Québec, mais jamais on nous dit ce qu'il advient des Québécois dans cette histoire-là, monsieur le président. Je viens d'une région, moi, où un ministre des Finances vient de nous mettre une taxe de 30c. le gallon d'essence sur le dos, nous les bleuets qui avons voté péquiste, nous les gars du Lac-Saint-Jean qui avons élu cinq députés péquistes, tandis que d'autres résidants québécois ne la paient pas cette taxe discriminatoire-là. Pensez-vous que c'est un avantage économique pour mes gens? Je me fends en dix pour essayer de trouver des programmes afin d'aider les gens qui sont en chômage chez moi. Le ministère de l'Expansion économique régionale a donné subventions par-dessus subventions au Lac-Saint-Jean. Nous avons participé à la création d'immenses entreprises comme la Donahue à Saint-Félicien, nous avons aidé plus d'une centaine d'entreprises à s'installer dans la ville d'Alma seulement au cours des dernières années, pour avoir quel résultat au bout? Pour voir des lignes de transmission acheminer notre électricité à Montréal et pour qu'on la vende le même prix là qu'on vend les kilowatts au Lac-Saint-Jean. L'électricité parcourt des centaines de milles et par surcroît on vient nous donner une taxe de 30c. le gallon d'essence que les gars de l'Outaouais ne paient pas, c'est cela le Québécois, cela prouve jusqu'à quel point dans la tête de M. Parizeau il n'y a pas de place pour les Québécois, il n'y a de la place que pour le Québec, pour le gouvernement du Québec, le budget du Québec, c'est tout.

Je suis d'autant plus malheureux que mon propre parti, le parti libéral du Québec celui dont je suis membre, est présentement sous la férule d'un homme qui a décidé d'accorder sa plus grande préoccupation lui aussi au pouvoir du Québec et cela me fait mal. Je dis en toute honnêteté devant les gens que je représente, que cela me fait mal parce que j'ai hâte qu'on offre un autre choix aux Québécois. J'ai hâte qu'on aille voir les

Québécois et qu'on recommence à leur parler des Québécois et non pas du Québec parce que je suis né là, moi, comme le sont six millions d'autres et je ne comprends pas qu'un gouvernement, le gouvernement de la province de Québec, me demande tous les jours de démontrer que je suis Québécois. Je n'ai pas à faire la démonstration du fait que je suis Québécois, je suis né au Québec, je paie des taxes aux Québec, je vis au Québec et je mourrai au Québec, mes racines sont plantées là comme tous mes autres concitoyens et je n'ai pas moi à le prouver ni d'autres personnes de ma circonscription; mais ce gouvernement qui s'amuse à dilapider les fonds partout qui ose nous accuser nous le gouvernement du Canada, notre gouvernement qui est celui qui au cours des 10 dernières années a forcé les provinces par des ententes à dépenser dans des régions comme la mienne. Je peux énumérer plusieurs projets dans ma circonscription, la Base Plein-Air, Saint-Gédéon, la Pointe-Taillon, le Mont-Lac-Vert, le Mont Valin, et le reste, plusieurs projets à vocation touristique, industrielle, agricole.

S'il n'y avait pas eu les ententes que le gouvernement canadien a imposées aux provinces, jamais il n'aurait investi un cent dans notre région. Et c'est comme cela à la grandeur du pays, ces gens-là vont venir nous dire que si aujourd'hui il y a des problèmes économiques au Saguenay-Lac-Saint-Jean, c'est la faute du gouvernement canadien. Non, merci, monsieur le président! Qu'on me dise plutôt où sont passés les milliards perdus, qu'on me dise plutôt ce qu'on fait de mes taxes, et pour mes collègues d'en face qui ne le savent peut-être pas, au Québec il en coûte deux fois plus cher à assurer une automobile qu'ailleurs, il en coûte 21 p. 100 de plus d'impôt provincial qu'ailleurs, c'est là qu'est imposée la plus grosse taxe de vente sur le pétrole, tout cela, pourquoi? Probablement parce que le ministre des Finances, M. Parizeau, après sa dernière convention collective s'est levé à l'Assemblée nationale et a dit en tenant bien fort sa veste, on vient de signer pour des *peanuts*. Monsieur le président, des *peanuts* de même cela étouffe son homme, je n'aimerais pas qu'on ait trop à avaler. C'est devant ce choix-là qu'on est placé au Québec présentement.

• (1500)

Ce que je demande le plus fortement du monde—et de plus en plus je vais mettre de l'énergie pour que cela se produise—c'est que l'ouverture d'esprit des politiciens québécois les amène, ceux qui sont sur la scène provinciale surtout, à tenir compte de plus en plus d'une chose, savoir le bien-être des Québécois. Arrêtons de parler de la structure, arrêtons de parler du Québec lui-même, et regardons ce qu'il advient des Québécois. C'est vrai, on m'a enlevé le droit d'envoyer mon enfant à l'école anglaise, si je le voulais. Il trouvera peut-être un moyen de l'apprendre ailleurs, j'en conviens. Il y a beaucoup d'anglophones autour de nous, on m'a enlevé cela tout de même. En tout cas, je peux composer avec cela sous prétexte de garder une culture vivante, je peux composer avec cela. Mais, par exemple, qu'on vienne me chercher des dollars dans mes goussets et dans ceux de mes commettants puis qu'on perde un milliard de dollars par année, sans dire où cela va, je ne le prends pas! Que la commission des comptes publics n'ait pas siégé à Québec depuis six ans, je ne le prends pas! Et si on pense que je déborde de ma juridiction en disant cela, ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai parce que de plus en plus on essaie de camoufler cette incompétence notoire en administration sur le dos du gouvernement fédéral.

Tout de même, je reviens à la motion qui nous est présentée. Je suis étonné que les progressistes conservateurs ne nous fassent pas d'offres valables dans cette motion, parce qu'il demeure une chose c'est qu'entre autres problèmes on est pris ici avec un parti qui au lieu de progresser a oublié son nom de progressiste et n'est plus que conservateur. Et je peux donner plusieurs exemples dont le système métrique qu'on ne veut pas appliquer même si voilà dix ans qu'il s'enseigne en Ontario, même si à l'âge de 15 ans j'étudiais déjà la chimie en litres, en millilitres, en milligrammes puis en grammes, en kilogrammes. On recule sur ce point. On ne veut pas de la loi sur le bilinguisme, c'est écrit ici dans une publicité du parti progressiste conservateur dans la circonscription de Simcoe-Sud. On ne veut rien. Ils ne veulent pas que leurs enfants soient bilingues, ils ne veulent pas qu'ils utilisent le système métrique, ils ne veulent pas les voir parler au reste du monde. Je ne m'attarde pas plus sur des gens comme cela. On n'en a pas besoin. Le Canada s'est développé sans eux, on va continuer à se développer sans eux. J'espère que leurs commettants vont continuer à nous donner des idées positives tandis qu'eux continueront à perdre leur temps à *s'épivarder* dans des questions qui vraiment nous feraient reculer au lieu d'avancer.

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je voulais profiter de cette veille de Pâques pour participer à ce débat qui est, à mon avis, très important, compte tenu de la situation que nous connaissons. Selon les statistiques sur le chômage publiées ce matin, je crois que le Canada passera une fête de Pâques en deuil si l'on prend au sérieux la situation qui prévaut actuellement. Je ferai peu de commentaires sur les observations faites par le député de Lac-Saint-Jean (M. Gimaïel). Comme Québécois je crois qu'il y en aura beaucoup qui ne seront pas tellement heureux d'écouter les observations qu'il a faites, et je ne crois pas que la grande majorité de ses observations avaient un rapport avec la motion que nous débattons aujourd'hui. Il n'en demeure pas moins que je lui rappellerai de bien prendre garde de condamner ceux qui concrétisent les déficits par les temps qui courent, parce que le gouvernement qu'il représente s'est spécialisé également dans les déficits et se retrouve avec une dette de 137 milliards de dollars, laquelle coûte aux Canadiens qui nous écoutent et qui nous voient aujourd'hui 2 millions de dollars de l'heure seulement pour le remboursement des intérêts. Ce n'est pas un exemple, et je ne pense pas que cela puisse permettre au député de Lac-Saint-Jean d'accuser qui que ce soit à ce niveau. Je n'ai pas l'impression que M. Parizeau ait influencé l'administration fédérale depuis les 15 dernières années.

J'ai également écouté le ministre d'État responsable des petites entreprises et du tourisme (M. Lapointe). Il nous a répété fidèlement, compte tenu des statistiques qu'on lui avait fournies et des communiqués de presse que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) nous a présentés depuis deux ou tros mois, que des programmes visent à corriger la situation difficile dans laquelle nous sommes, que je considère ni plus ni moins comme une faillite sans précédent du gouvernement canadien. Peu de personnes peuvent contester que nous sommes dans un marasme impossible, incroyable, inacceptable, et le ministre nous a parlé de ses programmes de recyclage, de préretraite, de formation à l'égard de divers domaines sans pouvoir nous convaincre et nous rassurer que dans 12 mois il y aura du travail pour ces gens qui auront

bénéficié de ce recyclage, des programmes qui vont coûter des millions de dollars pour des préretraites et qui n'aident sûrement pas à bâtir un pays qui se veut prospère par rapport à l'invitation de milliers d'ouvriers à mettre à la retraite à 50 ans. Je ne pense pas que les Canadiens s'attendent à cela. Ce sont bien sûr des «cataplasmes». Ce sont des mesures d'urgence par rapport à une situation qu'on a laissé se détériorer et qui est devenue à un point tel inacceptable, décourageante et inquiétante.

Voilà le genre de bilan que ce gouvernement doit accepter comme étant, lui, le grand responsable d'une mauvaise administration, d'une mauvaise gestion, d'un manque de clairvoyance depuis les 15 dernières années. J'ai écouté, encore une fois c'est la dernière observation que je ferai, le député de Lac-Saint-Jean qui a parlé du Québec et qui essayait je ne sais pas par quel moyen de relier le débat d'aujourd'hui avec ce qui se passe au Québec. Je ne pense pas que cela dépende uniquement du Québec. Toutes les provinces canadiennes actuellement, je voudrais bien entendre une observation contraire, sont totalement insatisfaites de la situation et de la façon dont ce gouvernement a dirigé ce pays.

Il y a trois ans je pense, nous avions fait quelques propositions valables et qui nous auraient permis d'éviter autant de misère. Je pense que si le gouvernement canadien avait voulu, après les élections du mois de février 1980, au moins maintenir l'aide que nous avions proposée aux propriétaires de maisons, nous aurions aujourd'hui la preuve que cette mesure aurait d'une façon très positive donné, accordé et apporté une relance sur le plan de la construction et aurait permis à des milliers de Canadiens d'être propriétaires aujourd'hui, ce qui aurait constitué, il n'y a aucun doute là-dessus, des milliers d'achats au point de vue «frigidaires», au point de vue ameublement, ce qui aurait permis de façon directe aux petites et moyennes entreprises de poursuivre leurs activités avec moins de difficulté qu'elles en ont aujourd'hui. Également par rapport aux bénéfices des produits énergétiques, nous avions une mesure qui aurait pu aider également des milliers de Canadiens qu'on appelle les petits salariés et le gouvernement en fait fi de tout cela et le gouvernement nous avait bloqués sur notre crédit d'impôt aux hypothèques considérant qu'on ne faisait rien pour les locataires. Que s'est-il passé depuis trois ans? Absolument rien pour les propriétaires, et encore moins pour les locataires, qui se retrouvent aujourd'hui avec un pourcentage de loyer disponible moindre et dans l'obligation de payer très cher, et ce sont là les résultats d'une politique de confrontation avec certaines provinces.

On sait parfaitement bien, et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) est ici, que s'il avait de façon positive signé une entente avec l'Alberta, il n'aurait pas les problèmes qu'il connaît avec ce fameux gros projet Alsands. On sait les milliards de dollars qui auraient été investis au Canada, ce qui aurait renforcé notre dollar canadien. Je ne dis pas que nous n'aurions pas de misère. Je dis que la misère et les difficultés seraient moins grandes et qu'on pourrait s'en tirer beaucoup mieux qu'on là fait jusqu'à aujourd'hui.

Alors quand on parle de faillites lamentables, de situations difficiles, je pense que nous avons tout à fait raison et dans tous les secteurs, dans toutes les régions et dans toutes les provinces, et dans la mienne, on a un record, le record du chômage, et le Canada avec le gouvernement actuel a le record du chômage canadien. Je pense que les Canadiens doivent se rendre compte de cette mauvaise administration. Nous avons, nous, le devoir, je pense, de blâmer sévèrement ce gouvernement et cette équipe d'hommes et de femmes qui se rangent derrière les ministres des Finances qu'on a connus, le ministre actuel aussi, et qui sont complices avec une philosophie qui ne répond pas aux correctifs que nous attendons et aux politiques qui sont nécessaires pour redresser la situation. Bien sûr, monsieur le président, le mal est fait et les Canadiens souffrent actuellement et vont souffrir. Et si les quelques mesures que j'ai signalées il y a trois ans avaient été adoptées, celles que nous avions proposées, cette orientation économique différente, cette place à l'entreprise privée que nous voulions, si on avait fait faire par l'entrepise privée ce qu'elle peut mieux faire que le gouvernement, je pense que nous ne connaîtrions pas les problèmes que nous connaissons aujourd'hui.

Et le ministre responsable de la petite et moyenne entreprise tantôt, quand je parle de faillite, a fait la preuve évidente que la nécessité de mesures d'urgence, de millions qui sont dépensés présentement correspond exactement à la preuve d'une faillite monumentale, d'une administration condamnable et qui ne mérite plus la confiance des Canadiens.

• (1510)

Il est clair qu'il ne s'agit pas de condamner le gouvernement à cause de ses investissements. Ses choix ont été mauvais, et là le gouvernement, compte tenu de la situation qui prévaut, est obligé de rapiécer quotidiennement une situation dont il est le responsable et qu'il a laissée se détériorer. Dans les circonstances, je me dois de rappeler quand même, comme représentant d'une province qui a le record du chômage, que ce n'est pas seulement moi, le député de Joliette, monsieur le président, qui blâme le gouvernement. Les agriculteurs, l'UPA, la semaine dernière, dans une assemblée d'un milliers de personnes, blâmait sévèrement et accusait le gouvernement de laisser les agriculteurs à la dérive par rapport aux taux d'intérêt. J'espère que les taux d'intérêt—je l'ai dit cette semaine au premier ministre—on ne dira pas que ça dépend du gouvernement du Québec. Je pense que je m'en tiens à une juridiction exclusivement fédérale, et cette juridiction, dont le gouvernement fédéral est responsable, et cette attitude et ces taux d'intérêt sont responsables en grande partie pour des secteurs aussi vitaux que l'agriculture, la petite et moyenne entreprise et la construction.

Il est clair, monsieur le président, que si le gouvernement avait eu un peu de sensibilité vis-à-vis de ces secteurs aussi importants, il aurait été facile, je pense, de «privilégier» ces secteurs-clé et, par voie de conséquence, on aurait évité des difficultés et la misère que nous connaissons présentement. Le député de Rosedale (M. Crombie) parlait des programmes qui nous sont annoncés, les plus récents, et comparait cela à un partage de la misère, et il avait raison. On est en train de stabiliser, d'instaurer et de maintenir la pauvreté par des programmes. On va offrir aux Canadiens des semaines de quatre jours, on va leur payer la cinquième journée, on va leur offrir des préretraites à 50 ans. Monsieur le président, vous savez comme moi que ce n'est pas de cette façon qu'on peut bâtir un pays et qu'on peut lui assurer une sécurité à toute épreuve, c'est impensable. Bien sûr le gouvernement, de par sa mauvaise administration, est coincé et il ne sait qu'annoncer des investissements de centaines de millions pour essayer de réparer une

situation dans laquelle il a placé lui-même les Canadiens pour essayer de réduire cette faillite qui est absolument inacceptable pour la nation canadienne.

Alors lorsque les agriculteurs du Québec se plaignent, il y a aussi d'autres secteurs qui entrent en ligne de compte. On se plaint également du manque de prévoyance sur les politiques par rapport à l'industrie de l'automobile. La petite et la moyenne entreprise connaissent des difficultés énormes, le domaine de la construction, je l'ai signalé tantôt, et ce ne sont pas les mesures qui nous ont été présentées qui vont redonner cet élan, mais on sait parfaitement bien que si on avait accordé cette aide que nous voulions apporter aux propriétaires, les milliers de personnes qui ont des problèmes avec leurs hypothèques actuellement seraient en meilleure position et nous aurions réussi également à permettre à des milliers de Canadiens de devenir propriétaires et, du même coup, éliminer une perte d'emploi énorme, et cela nos amis d'en face le savent, monsieur le président. Lorsqu'on parle des secteurs mous dans ma province, il est évident que nous sommes conscients des problèmes qui s'y rattachent quotidiennement et encore une fois on a laissé détériorer également ce genre d'industries. Les mesures appliquées actuellement à l'industrie de la chaussure, par exemple, sur des programmes de recyclage, sur des programmes de pré-retraite, si le ministre responsable était honnête, il dirait carrément qu'il a abdiqué devant la survie de cette industrie. Depuis trois ou quatre mois, il est clair que cette industrie va mourir, si on ne ramène pas la catégorie des chaussures de cuir à l'intérieur du quota global.

Le ministre fait toujours attendre sa réponse . Au fait, 6,000 emplois ont été perdus, 15,000 travailleurs sont inquiets encore aujourd'hui. Je ne sais plus combien de questions j'ai posées et souvent avec l'appui d'un certain nombre de libéraux de l'autre côté qui n'osent pas se lever à la Chambre pour demander poliment à un secrétaire parlementaire ce qui va se passer. Je pense qu'ils ont une responsabilité d'exiger du ministre de corriger et d'assurer la survie à cette industrie, et cela pourrait être la même chose dans le domaine du textile et dans combien d'autres secteurs. Voilà le genre de situation dans laquelle nous nous trouvons et nous savons que les jeunes, par milliers, sont découragés et inquiets, ils n'ont pas encore goûté au marché du travail. Comment peut-on assurer l'avenir de ce pays quand nous avons la preuve d'une faillite aussi monumentale, la situation dans laquelle nous nous retrouvons aujourd'hui.

Monsieur le président, je sais que d'autres députés veulent prendre la parole sur cette question, mais je crois que le temps est venu de demander à ces députés d'en face, qu'ils viennent du Québec ou d'ailleurs, de cesser de faire preuve d'hypocrisie. Exigeons, et ces députés en ont la responsabilité, que les ministres, et que le ministre des Finances (M. MacEachen) surtout, changent leur orientation. Et je le répète, monsieur le président, le mal est fait. Aucune formation politique, en 24 heures, ne pourrait redresser rapidement le mal qu'a créé ce gouvernement depuis les 15 dernières années. Il eut été possible encore il y a deux ans d'éviter le pire. Ce gouvernement n'a pas voulu répondre à l'orientation et aux propositions que nous faisions, qui s'avéraient très justes, pour sauver le pays de la catastrophe que nous connaissons aujourd'hui. Ce gouvernement est le grand responsable, à cause de son manque de gestion, de clairvoyance, de son obstination à vouloir prendre la place de l'entreprise privée et à tenter de faire croire aux Canadiens qu'en combattant l'inflation, nous allons réussir à réduire le chômage. Depuis 15 ans j'entends cette chanson et nous avons le chômage, nous avons toujours l'inflation. C'est une faillite, je ne le répéterai jamais trop.

Maintenant, le ministre des Finances, aujourd'hui, nous a fait encore la preuve qu'il se complait dans sa faillite monumentale. Il n'a pas donné une idée seulement à l'effet qu'il allait tenter de changer son orientation ou sa philosophie. Et ces hommes et ces femmes de l'autre côté continuent à lui donner l'absolution, à l'appuyer. A mon avis, des gens ont des responsabilités et doivent réfléchir par les temps qui courent pour forcer ce gouvernement à changer son attitude. Nous, du côté de l'opposition officielle, nous sommes convaincus, comme des milliers de Canadiens, que ce gouvernement s'est trompé, que ce gouvernement a conduit le pays dans le marasme, car des milliers de gens souffrent aujourd'hui et supplient ce gouvernement de prendre des mesures et de changer sa politique.

Il est clair, monsieur le président, que ce gouvernement va tenter, avec la même philosophie, de sortir le pays du marasme. Il ne réussira pas. Ce n'est pas encourageant ce que je dis, et mes collègues d'en face diront que je brosse un tableau trop sombre. Ce n'est pas encourageant ce que je dis pour les milliers de Canadiens qui nous entendent, le taux de chômage, sans changement profond de la philosophie du ministre des Finances, va encore augmenter. Et je pense que ma déclaration d'aujourd'hui sera prouvée à court terme. Ce gouvernement s'est trompé, continue à se tromper et se fout éperdument, on dirait, des milliers de Canadiens qui ont des problèmes relativement à la situation économique que nous connaissons. Les relations entre les provinces doivent reprendre et rapidement. Qu'on cesse de s'obstiner. Bien sûr, nous dirons que cela dépend plutôt d'une province que du Canada ou du gouvernement fédéral. Mais je pense que les hommes et les femmes sont appelés à se dépasser et à renouer les négociations qui pourraient être en tout cas bénéfiques pour l'ensemble de la population canadienne. Nous pourrons accuser les uns et les autres de faire de la petite politique, mais je pense que nous avons l'obligation vis-à-vis de nos responsabilités de nous retrousser les manches et d'aller vers nos partenaires provinciaux et de tenter, ensemble, de corriger la situation. Mais aussi longtemps que le ministre des Finances . . .Il a dit une chose ce matin, s'il pensait que cela pouvait servir au pays, il était prêt à démissionner. Je pense qu'un des services qu'il pourrait rendre à son pays, s'il ne veut pas changer sa philosophie, c'est démissionner, et cela presse. Il a fait la preuve de son incompétence et de sa mauvaise administration et nous avons devant nous, et particulièrement de ma province, 74 députés sur 75 qui sont complices d'une administration aussi gênante et qui manque de courage dans les circonstances.

• (1520)

J'ose espérer encore une fois que ces quelques observations que nous faisons aujourd'hui de notre côté amèneront ce gouvernement à réfléchir sérieusement sur la misère et sur le mal qu'ils font actuellement aux Canadiens et sur le découragement qui va se manifester, quotidiennement, envers l'avenir du Canada. Ce gouvernement a quand même la responsabilité pas tellement du pouvoir mais d'assurer aux Canadiens un mieux-être; il a fait la preuve qu'il est incapable de lui apporter ce mieux-être, il a fait la preuve, et cela fait longtemps, qu'il est

incapable de réaliser ce que promettait cet illustre premier ministre, savoir la société juste. Étant donné les circonstances, il y a deux choix: c'est de changer une philosophie économique qui ne colle plus, qui ne répond pas, ou simplement, honnêtement, d'accepter son incompétence, son incapacité et de démissionner et d'offrir aux autres de faire mieux.

[*Traduction*]

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et la Technologie): Nous avons eu droit cet après-midi, monsieur l'Orateur—et en particulier de la part de l'honorable représentant qui vient de se rasseoir—à de grandes manifestations d'émotion et d'indignation. Je suppose que l'indignation est une responsabilité professionnelle pour l'opposition: beaucoup de passion, mais rien de bien nouveau. En écoutant le député de Joliette (M. La Salle), j'ai cru un instant qu'il avait rejoint les rangs du Nouveau parti démocratique. Il faisait preuve d'un tel pharisaïsme à l'idée que lui seul éprouve de la compassion pour les chômeurs et tous ceux qui souffrent au sein de notre économie. Il a, à mon avis, très bien démontré ses aptitudes à se joindre aux rangs des pharisiens du Nouveau parti démocratique.

Mais ce n'est pas là qu'est le problème, monsieur l'Orateur. Je puis vous assurer, ainsi qu'à tous les députés à la Chambre, que les députés ministériels éprouvent le même intérêt, la même inquiétude et la même compassion que les députés d'en face. Il ne s'agit pas de savoir qui s'en inquiète le plus, monsieur l'Orateur, mais bien de déterminer les problèmes auxquels nous nous heurtons, les solutions qui permettront d'y remédier et les différentes possibilités qui nous sont offertes pour relever ces défis.

La motion de l'opposition officielle suppose un échec chronique, ce qui ne peut se produire que dans le contexte des possibilités, des défis et des problèmes auxquels nous nous heurtons.

Il ne fait aucun doute, nul ne cherche à le nier—et nous ne cessons de nous en occuper, de ce côté-ci de la Chambre—que le Canada connaît des problèmes économiques difficiles et doit relever d'importants défis économiques. Toutefois, il est vain, inutile, de prétendre que ces problèmes découlent simplement de la politique du gouvernement actuel, sans tenir compte du contexte international dans lequel s'inscrit notre politique économique. Tant que nous serons un partenaire commercial important, comme nous le sommes, et tant que nous aurons besoin de capitaux, comme c'est le cas, nous ne serons pas en mesure d'éviter les répercussions de la conjoncture économique mondiale sur notre économie. Nous pouvons faire mieux ou pire, face à une situation donnée, mais nous devrons inévitablement subir les conséquences des maux économiques de nos principaux partenaires commerciaux.

La question est de savoir quelle sorte de politique économique le Canada doit adopter pour faire face aux difficultés et aux défis, je le reconnais, que comporte la conjoncture économique mondiale. C'est là exactement que le député de Joliette, que les députés de l'opposition officielle ont oublié la responsabilité qu'ils ont de nous donner des solutions de rechange cohérentes, des solutions logiques. Il est bien évident que le gouvernement applique une politique de modération budgétaire et monétaire. Est-ce que l'opposition officielle demande de renoncer à cette politique? Je puis dire, à la suite des entretiens et des communications de toutes sortes que j'ai eus avec le secteur privé, que, dans l'ensemble, ce dernier est très désireux de voir le gouvernement conserver cette politique de modération budgétaire et monétaire.

Des voix: Bravo!

M. Roberts: Est-ce qu'il désire voir baisser les taux d'intérêt? Comment va-t-il faire baisser les taux d'intérêt sans imposer le contrôle des changes ou sans provoquer une chute du dollar canadien? Est-ce là la politique que l'opposition officielle veut nous voir appliquer? Veut-elle nous voir lancer de nouveaux programmes pour combattre les conséquences sociales des maux économiques dont nous souffrons? Si c'est cela qu'elle veut, désire-t-elle que nous en payions la facture en augmentant les impôts ou en augmentant les besoins d'emprunts fédéraux?

Oh, ils ont l'indignation facile. Ils ont l'emportement facile, mais ils ont moins d'éloquence quand il s'agit de préconiser des solutions de rechange. Oui, monsieur l'Orateur, nous traversons une conjoncture économique difficile. Des choix difficiles s'imposent.. Mais ce ne sont pas des choix qui s'imposent de par la volonté du gouvernement, ce sont des choix qui nous sont imposés par la situation économique internationale. Ces difficultés, l'économie canadienne va y parer tant et aussi longtemps que nous continuerons de participer à un degré aussi extraordinaire aux échanges mondiaux, tant que nous resteront les défenseurs d'une libéralisation des échanges—j'ai bien dit libéralisation, et non pas nécessairement libre-échange—aussi longtemps que nous aurons des besoins de capitaux aussi élevés.

Mais, si je suis déçu de l'absence de suggestions utiles de la part de l'opposition officielle, je me félicite de la présentation de cette motion. J'espère qu'elle poussera l'un des prochains orateurs à nous donner des précisions sur les solutions de rechange qu'il aimerait nous voir adopter. Ils sont ennemis irréductibles de l'inflation; ils condamnent le chômage avec beaucoup de bravoure; ils condamnent avec un grand courage les taux d'intérêt élevés. Mais ils n'ont pas présenté de politique cohérente ou constructive pour faire face à ces problèmes, si ce n'est la stratégie d'ensemble, économique et budgétaire, adoptée par le gouvernement.

Je me réjouis de cette question à un autre titre, monsieur l'Orateur. Elle me donne l'occasion de dire un mot de la politique de développement économique à long terme que le gouvernement a présentée en novembre dernier, mais qui n'a pas reçu toute l'attention qu'elle méritait du Parlement et de la population. On comprendra peut-être que dans les remous qui ont suivi la présentation du budget, on n'ait pas accordé à ce document toute l'attention voulue. Je tiens à souligner l'importance de cette politique de développement économique à long terme, parce que les députés néo-démocrates et conservateurs et, de fait, les députés de tous les partis sont profondément convaincus que notre économie est largement tributaire de la situation économique chez nos partenaires commerciaux.

Je pense que nous sommes tous convaincus que la façon la plus efficace de lutter à la fois contre l'inflation et contre le chômage, c'est d'accroître notre productivité. Il n'y a probablement pas de solution magique dans le domaine économique—j'en doute, pour ma part—mais il y a une façon valable de s'attaquer au double problème de l'inflation et du chômage; il suffit d'accroître notre productivité et de faire en sorte que

nous soyons davantage concurrentiels, afin de créer des emplois, de produire davantage et de contrer les effets de l'inflation.

C'est dans cette perspective que le gouvernement a présenté en novembre dernier sa politique de développement économique. Ce n'est pas un plan directeur qui précise dans le détail la façon dont nous devrions procéder. Le gouvernement fédéral y indique l'orientation qu'à son avis nous devrions prendre si nous voulons tirer le meilleur parti possible de notre incontestable potentiel économique et assurer véritablement l'essor de notre économie.

Il y a trois points en particulier de cette politique de développement économique qui méritent que la population et les députés s'y arrêtent. Le document précise tout d'abord un certain nombre de secteurs clés où le gouvernement et le secteur privé doivent concentrer leurs efforts si nous voulons tirer le meilleur parti de notre potentiel. Ces secteurs clés sont décrits au tout début du document, l'accent étant évidemment mis sur l'exploitation des ressources car le Canada est un producteur de ressources concurrentiel sur le marché international.

• (1530)

Malheureusement, je crois que certains ont trouvé que le document accordait une trop grande importance aux ressources et aux mégaprojets. Il ne fait aucun doute que les ressources sont l'un des éléments concurrentiels les plus importants et un important stimulant de la productivité nationale. Mais la stratégie ne porte pas uniquement sur les ressources. Il décrit aussi d'autres secteurs clés, mais non selon leur ordre d'importance; entre autres l'industrie manufacturière, le secteur de la technologie de pointe et la création même de nouvelles techniques.

Le document est important, premièrement parce qu'il vise à décrire les secteurs dans lesquels le gouvernement fédéral croit devoir concentrer ses efforts pour susciter la productivité et la croissance optimales qu'il a promises; deuxièmement, parce qu'il situe le développement régional dans une nouvelle perspective. Par le passé, la politique en matière de développement régional a été largement, quoique non exclusivement, axée sur la nécessité de renforcer les régions défavorisées ou à croissance ralentie. La conclusion du gouvernement, selon ce document, c'est que chaque région du Canada offre de grandes possibilités et un important potentiel de développement. En établissant la politique de développement régional, on peut désormais s'attacher à la fois à assurer un développement économique dans chaque région équilibrée et soutenir les secteurs clés du pays. Autrement dit, la politique de développement régional et la politique de développement économique peuvent aller de pair et, en devenant plus forts au sein de l'économie canadienne, nous pouvons favoriser la croissance au maximum tout en satisfaisant les besoins de développement régional.

Le troisième aspect de la stratégie de développement économique que je crois digne de mention, parce qu'il est passé inaperçu—certes pour les députés de l'opposition—c'est qu'il indique et préconise ce que veut le gouvernement, soit une association constructive avec le secteur privé pour le développement de l'économie canadienne. Si, par exemple, on lit à la page 11 le chapitre concernant la place du gouvernement et du secteur privé dans la stratégie du développement économique, on distingue clairement le rôle fondamental que le gouvernement attribue au secteur privé en matière d'expansion économique. Les auteurs du document soulignent que ce sont les marchés, la demande et les débouchés éventuels qui doivent entraîner les investissements et le développement de la capacité de production dans l'économie canadienne. Ils insistent sur le fait que c'est le secteur privé qui constitue le moteur du développement économique au Canada.

J'ai dit que le document formulait clairement le voeu que s'établisse une concertation entre le gouvernement et le secteur privé. C'est à dessein que je parle de concertation. Il est certes vrai que le secteur privé doit être la force motrice dans l'exploitation des débouchés commerciaux qui s'offrent au pays, mais il est également vrai que le gouvernement doit jouer un rôle positif et constructif dans ce processus, notamment par ses investissements destinés à renforcer l'infrastructure du pays dans les domaines de la formation de la main-d'œuvre, de l'enseignement, des transports et de l'aide à l'expansion des exportations.

Il existe un variété de domaines où le gouvernement est nécessairement actif et où ces activités doivent être conçues pour fournir au secteur privé le soutien, ou pour créer le contexte de soutien, nécessaire à son développement, de manière à ce qu'il puisse assurer la croissance dont le pays a besoin. L'établissement d'une concertation entre le gouvernement et le secteur privé est la principale motivation qui a poussé notre gouvernement à consulter constamment le secteur privé sur les moyens à prendre pour répondre le mieux à ces objectifs de développement. En fait, le gouvernement s'est lancé également dans cette série de consultations afin de bien examiner ces objectifs pour pouvoir mieux les définir et s'assurer que le secteur privé et le gouvernement travaillent en harmonie au lieu de se contrecarrer.

Je recommande à tous les députés d'étudier ce document sur la stratégie économique. Il ne s'agit pas d'un schéma directeur ou d'un plan très détaillé, mais d'un énoncé de l'orientation que devrait suivre le gouvernement pour développer au maximum notre potentiel économique, et c'est en effet l'orientation que le gouvernement s'est déjà donnée.

On peut le constater par la façon dont les responsabilités ministérielles sont redéfinies en relation avec l'expansion économique et dont nos affaires économiques sont conduites à l'étranger. On peut le constater, par exemple, par le soutien accru que le gouvernement fédéral accorde à l'heure actuelle au secteur forestier au Canada. On le voit à l'accent qui est mis sur le développement des techniques de pointe, comme en témoigne la récente décision du gouvernement fédéral d'accroître le financement et le soutien accordés à l'industrie aérospatiale de près de 500 millions de dollars d'ici 1985. On le voit encore dans l'appui que le gouvernement fédéral accorde au renforcement des secteurs des sciences et de la technologie ainsi que de la recherche et du développement, au Canada.

Je recommande la stratégie du développment économique aux députés d'en face et aux ministériels. Nos collègues d'en face seraient certainement étonnés de constater à quel point cette stratégie correspond à leur point de vue s'ils se donnaient la peine de la lire.

J'ai parlé de la politique en matière de recherche et de développement; je vais m'y attarder quelque peu. C'est un sujet que

vient d'aborder le député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway), qui m'a précédé. Je suis très heureux qu'il soit intervenu là-dessus et qu'il ait voulu débattre de la question. Seulement, j'aurais préféré qu'il soit un peu mieux renseigné. Il ne semble pas particulièrement au courant des efforts déployés tant par le gouvernement fédéral, en matière de financement, que par le secteur privé, depuis l'élection du gouvernement; nous avons fait un grand pas vers la réalisation de certains objectifs majeurs en recherche et développement. Je prie le député de bien vouloir, avant d'intervenir à nouveau, jeter un coup d'œil à la brève description qui lui a été envoyée il y a un peu plus d'une semaine; il y verra un résumé de ce qui a été accompli ces deux dernières années dans le domaine de la recherche et du développement. Ainsi que me le souffle mon collègue, derrière moi, c'est une histoire de réussites et de réalisations, mais il ne suffit pas de s'en flatter. Il reste encore beaucoup à faire. Cependant, nous avons franchi une bonne étape dans la voie d'une grande amélioration, aussi bien le gouvernement que l'entreprise privée.

Même s'il est parfois rebutant de recourir aux statistiques, je voudrais citer trois ou quatre paragraphes de ce rapport, vu l'intérêt manifesté par mon collègue d'en face. Le rapport consacré aux investissements du gouvernement du Canada dans le domaine scientifique paru il y a un tout petit peu plus d'une semaine prouve en réalité que nous avons réalisé de nets progrès depuis deux ans. Dernièrement, Statistique Canada a estimé que les dépenses brutes du Canada dans la recherche et le développement ont augmenté de 34 p. 100 depuis 1979; elles ont été portées de plus de 2.5 milliards de dollars à 3.5 milliards de dollars en 1981, ce qui signifie que la proportion de notre produit national brut consacrée à la recherche et au développement est passé de 0.9 p. 100 à 1.07 p. 100 durant cette période. Nous n'avons pas atteint les objectifs que nous nous étions fixés et que nous espérons atteindre d'ici 1985; je crois d'ailleurs que nous les atteindrons. Ce n'est pas encore l'idéal mais c'est une amélioration. Il importe toutefois de noter que si la proportion du produit national brut consacrée à la recherche et au développement avait diminué de façon flagrante durant les années soixante-dix, la vapeur a été renversée.

Le député s'est demandé si l'industrie est parvenue à intensifier la recherche et le développement. En réalité, dans ce secteur, le montant des investissements dans la recherche et le développement a augmenté de 43 p. 100; près de 500 millions de dollars. On a investi de 1.034 à 1.481 milliards de dollars de 1979 à 1981. On n'avait plus enregistré une telle progression réelle depuis le début des années soixante. Voilà comment cela s'est passé dans le secteur privé.

• (1540)

Les dépenses du gouvernement fédéral se sont elles aussi considérablement accrues. Elles se sont accrues d'environ 34 p. 100, c'est-à-dire de près de 500 millions de dollars, durant la même période. Nous avons toujours visé dans notre politique qui est très claire là-dessus à faire en sorte que les plus fortes augmentations de dépenses aient lieu dans le secteur privé, pour les mêmes raisons précises que j'ai exposées tout à l'heure à propos d'une stratégie éventuelle de développement économique. Nous voulons que le secteur privé surmultiplie ses efforts car nous croyons que les travaux de recherche et de développement les plus efficaces sont ceux qui sont inspirés par la demande, par les possibilités du marché et par la capacité, pour ceux qui s'intéressent au secteur des affaires, d'exploiter ce même marché.

Avant de terminer, je devrais peut-être rappeler que le gouvernement fédéral a clairement accordé une très grande priorité à la recherche et au développement, et cette priorité ressort nettement quand on compare les augmentations des dépenses fédérales à ce titre et celles dans d'autres domaines auxquels il s'intéresse. Au cours des deux dernières années, les dépenses consacrées à la recherche et au développement dans le domaine des sciences naturelles ont été relevées d'environ 40 p. 100. Au cours de la même période, le total des dépenses en immobilisations et en frais d'exploitation du gouvernement, pour l'ensemble de ces ministères et organismes, s'est accru d'environ 22 p. 100. En d'autres termes, les dépenses effectuées pour la recherche et le développement ainsi que pour l'exploitation et l'avancement des sciences et de la technologie équivalent approximativement au double de ce que le gouvernement dépense en général d'un domaine à l'autre.

Nous avons clairement manifesté notre intérêt. Il y a plus d'un an—c'était en janvier 1981, je crois—quand nous avons présenté le plan quinquennal de dépenses du gouvernement fédéral dans le domaine des sciences et de la technologie, nous avons énoncé et expliqué les objectifs que nous souhaitions faire atteindre au secteur universitaire et au secteur privé. Tout cela a été fait en janvier 1981. Les objectifs de dépenses ont été établis et en ce qui concerne le secteur universitaire il faut l'avouer, nous avons vu grand. Il demeure qu'au cours des deux dernières années, nous avons généralement atteint les objectifs sans dépasser le niveau de dépenses que nous nous étions fixé alors.

Comme je l'ai dit tantôt à mon ami le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen), nous n'avons aucune raison de rester satisfaits de nous ou béats de satisfaction. J'ai récemment soumis au cabinet des propositions visant à renforcer nos politiques afin d'encourager le secteur privé à déployer encore d'autres efforts. Je me réjouis de pouvoir dire aux députés que le cabinet a approuvé les recommandations générales que nous avons présentées et qu'on élaborera au cours des prochains mois un plan d'action pour la mise en œuvre de ces propositions. Aussi excellentes qu'aient pu être les réalisations du secteur privé et aussi efficace qu'ait pu être notre appui, nous croyons toujours qu'il y a place pour de l'amélioration pour susciter dans le secteur privé des réalisations encore meilleures que celles qu'on a observées jusqu'ici.

M. Otto Jelinek (Halton): Monsieur l'Orateur, aujourd'hui est un jour gris parmi tant d'autres où Statistique Canada a annoncé que le chômage avait de nouveau atteint un niveau sans précédent, soit 9 p. 100,. Cela représente 1,228,000 Canadiens sans travail. Aujourd'hui est un jour doublement gris parce que nous ne sommes pas au bout du tunnel. Nous sommes au milieu. Quiconque examine la situation économique dans le pays constatera qu'il n'y a même pas de lumière au bout du tunnel. Nous savons malheureusement que le chômage augmentera encore le mois prochain et le mois d'après, et ainsi de suite à moins que l'on ne se décide à faire quelque chose en haut lieu.

J'ai été plutôt surpris par une déclaration qu'a faite le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Roberts). Il a mentionné que l'objectif du gouvernement était d'accroître la productivité. Il a parlé du secteur privé et de

débouchés divers. Il a déclaré vouloir appuyer les efforts du secteur privé en vue d'accroître la productivité économique. Il est plutôt curieux d'entendre des propos aussi grandiloquents dans la bouche d'un ministre libéral quand on sait que c'est le gouvernement libéral actuel qui a mis des bâtons dans les roues du secteur privé chaque fois que l'occasion s'est présentée d'accroître la productivité.

Il n'y a pas seulement deux ans et demi mais 14 ans que le gouvernement libéral est au pouvoir et il a étouffé toutes les possibilités d'expansion dans le secteur industriel productif, dans le secteur manufacturier, dans le secteur agricole, dans les petites entreprises et ainsi de suite, faute d'organisation et de courage.

Il ne faut pas remonter bien loin pour trouver les racines de ces problèmes. Les politiques dont il est question dans le budget se bornent à enrayer le progrès dans un pays offrant toutes les possibilités dont le ministre vient de parler. Le Canada offre en effet plus de possibilités que la plupart des pays du monde. Si l'on tient compte des ressources naturelles, des ressources humaines et des connaissances technologiques par habitant, nous sommes le pays le plus riche. Il ne faudrait pas se comparer à d'autres pays qui n'ont pas la chance d'avoir toutes les ressources et les forces productrices latentes que le Canada possède; pourtant, que s'est-il passé après toutes les tentatives de relance économique du gouvernement? Le chômage a pris des proportions atterrantes dans ce pays prometteur. Je me contenterai de citer quelques chiffres connus. Le déficit du compte courant s'élève à 6.6 milliards de dollars. Le déficit au titre des biens manufacturés—puisque le ministre a fait allusion au secteur manufacturier et à la productivité—est de 20.7 milliards de dollars. Rien qu'en 1981 le Canada a versé sept milliards de dollars à l'étranger en intér+ets et dividendes. Le gouvernement a dépensé un demi-milliard de dollars en un mois pour soutenir notre monnaie chancelante. Les bénéfices des sociétés ont fléchi de 44 p. 100 au cours du premier trimestre de 1981. C'est la première fois en 20 ans que le secteur manufacturier tourne à un rythme aussi lent et ce n'est pas tout.

Pourquoi? Contrairement à ce que le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré à maintes occasions, la raison de ce ralentissement n'est pas que le système du marché libre ou de la libre entreprise ne fonctionne plus. La cause, c'est que les politiques, les principes et les programmes du gouvernement libéral ne permettent pas à ce système de marché libre ou de libre entreprise de s'épanouir librement. Le système est étouffé par la prolifération des directives, des mesures de surveillance et des règlements; le gouvernement oblige les petites entreprises à remplir tellement de paperasses que tout le système économique et toute la base économiques sur laquelle notre magnifique pays a été édifié, s'effondrent.

Je le répète, n'en cherchons pas plus loin la confirmation que dans ce «formidable» budget déposé par le ministre des Finances (M. MacEachen) le 12 novembre dernier. Les groupes de particuliers et les organismes qu'ils soient conservateurs, néo-démocrates ou libéraux, ont tous condamné le budget. Il ne propose rien pour améliorer la situation de l'emploi au Canada. Au contraire, c'est un recul énorme.

Il y a quelque chose qui cloche quand un million et quart de Canadiens sont en chômage et que le gouvernement cherche à importer de la main-d'œuvre étrangère. L'an dernier, 20,000 travailleurs spécialisés sont entrés au Canada malgré le million de chômeurs canadiens. Le gouvernement libéral n'a ni programme ni politique pour remédier à la situation du chômage. Il y a pire. Les programmes offerts dans certains secteurs non seulement font du tort à l'économie canadienne mais aggravent aussi le chômage.

Je voudrais m'arrêter brièvement à un secteur très important, auquel je me suis intéressé de très près ces dernières années. Je veux parler de l'industrie automobile. Au Canada, l'industrie automobile fournit, directement ou indirectement, un emploi sur sept d'un bout à l'autre du pays et un emploi sur six en Ontario. L'an dernier, un tiers des monteurs d'autos ont perdu leur emploi ou bien on été mis à pied, et 40 p. 100 des travailleurs de l'industrie des pièces ont perdu leur emploi. C'est une honte, monsieur l'Orateur, et c'est un exemple typique de l'inaction du gouvernement. Il en est de même pour les fabricants d'appareils ménagers, l'industrie textile, la chaussure et la petite entreprise qui représente probablement le plus gros employeur dans quelque secteur d'activité que ce soit.

• (1550)

Que fait le gouvernement pour aider l'industrie automobile monsieur l'Orateur? Il dit qu'il n'y a que l'opposition qui réclame des mesures. Je ne préconise pas le protectionnisme, monsieur l'Orateur, mais quand un emploi sur sept est menacé par la ruine éventuelle de l'industrie automobile, je crois que le gouvernement doit agir.

Pendant deux ans et demi, le gouvernement a négocié avec les Japonais, les Américains et d'autres fabricants automobiles au Canada. Chaque fois que mes collègues et moi soulevons la question auprès des ministres compétents, ils répondent que les négociations se poursuivent. Ils négociaient il y a deux ans, il y a un an, encore et le mois dernier, le ministre d'État au Commerce international (M. Lumley) est allé négocier au Japon. Il a déclaré à son retour que le rejet de ses propositions par les Japonais ne l'inquiétait pas parce qu'ils veulent continuer à négocier. Entre-temps l'industrie canadienne perd des dizaines de milliers d'emplois. Il y a des moyens de surmonter le problème, monsieur l'Orateur. Il existe des solutions. Presque tous les pays industrialisés ont trouvé une solution.

Nous savons tous que les Japonais ont accaparé une grande partie du marché nord-américain de l'automobile. En fait, 28 p. 100 du marché de l'automobile canadien est passé aux Japonais, et pourtant, nous sommes pratiquement le seul pays du monde industrialisé à ne pas avoir conclu d'entente avec eux. L'Australie impose un contenu local de 85 p. 100 sur les automobiles importées; le Royaume-Uni limite les importations japonaises à 10 p. 100; la limite en France est de 3 p. 100; en Italie, elle est de 2,000 automobiles; l'Espagne applique une règle de contenu local de 63 p. 100; le Brésil, une règle de contenu local de 95 p. 100, et les États-Unis viennent de signer un accord qui plafonne les importations japonaises pour une période de trois ans.

Notre gouvernement se contente de négocier, monsieur l'Orateur. Mais il négocie quoi? Cela fait penser à un malade à l'hôpital qui rendrait le dernier souffre pendant que ses médecins prennent tout leur temps pour discuter de son cas et des soins à lui donner. Ils auraient beau discuter, ils ne pourraient plus rien pour lui. Ce qu'il faut à un malade, c'est des soins

immédiats. Le gouvernement ne prend pas de mesures immédiates, monsieur l'Orateur. Il parlemente depuis deux ans et demi. Nous avons prévu la situation actuelle il y a deux ans et demi, monsieur l'Orateur. Le gouvernement et l'industrie savaient il y a deux ans et demi ce qui se préparait.

Je ne suis pas le seul et notre parti n'est pas le seul à prétendre qu'il existe des moyens de supprimer ou d'atténuer le problème. L'association des fabricants de pièces d'automobiles a fait des recommandations très constructives, de même que le Syndicat des travailleurs unis de l'automobile. J'ai en main une liste de résolutions que divers conseils municipaux ont adoptées, mais je n'en mentionnerai que quelques-unes aux fins du compte rendu. Le 22 mars 1982, la ville de Port Colborne a adopté une résolution pour prier le gouvernement fédéral de restreindre les importations de véhicules étrangers et de négocier un accord prévoyant un contenu canadien de valeur ajoutée d'au moins 85 p. 100; les villes d'Oshawa, de Lincoln et de Thorold ont fait de même. La liste est interminable, monsieur l'Orateur.

Dans la ville de Windsor d'où viennent le ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale (M. Gray) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) et d'autres ministériels, le commissaire aux finances aurait, dit-on, reconnu dernièrement que le chômage dans l'industrie automobile acculait littéralement la ville à la faillite et que celle-ci ne pouvait plus se permettre de faire d'immobilisations.

Le gouvernement a reçu toutes ces recommandations, et pourtant, lorsque le ministre et ses responsables sont allés au Japon, ils ont eu peur de se mouiller. Les Japonais sont de bons mais difficiles négociateurs, et ce sont également de bons fabricants d'automobiles. Notre pays doit prendre position, monsieur l'Orateur, et ne pas accepter de se faire bringuebaler de part et d'autre de l'océan sans prendre de mesures précises. Lorsque les négociations ont échoué après deux ans et demi et que le chômage a atteint le niveau actuel, le gouvernement est obligé de prendre des mesures unilatérales.

La recommandation formulée et suivie dans presque tous les autres pays industrialisés est la suivante: lorsque nécessaire, il convient de déterminer au moyen d'une mesure législative la quantité de pièces à fabriquer sur place pour les véhicules étrangers. D'aucuns prétendront que cela fera augmenter le prix de détail de la voiture. Toutefois, ce ne sera pas nécessairement le cas si l'on accorde une remise de droits. Je ne parle pas d'établir un précédent, monsieur l'Orateur, parce que le gouvernement a déjà conclu un tel accord avec Volkswagen. Il a accordé une remise de droits à la société allemande, moyennant la fabrication au Canada de 85 p. 100 des pièces, sur une période de quatre à cinq ans. Le seul problème qui se pose dans ce cas, c'est que Volkswagen ne détient que 4 p. 100 du marché dans notre pays. C'est un bon programme, mais qui aura une faible incidence. Il faudrait l'appliquer également au marché japonais.

Une autre méthode consiste à inciter les Japonais à investir au Canada. Oakville, où se trouve la société Ford, fait partie de ma circonscription de Halton. D'importantes mises à pied ont eu lieu dans cette usine, où il y a un grand nombre de chômeurs. En tant que député de Halton et citoyen d'Oakville, cela ne me dérangerait pas que l'on construise une usine Honda ou Toyota juste à côté de l'usine Ford. Tant que cela donne de l'emploi aux Canadiens, cela ne me dérange pas. Cela contribuerait à créer une économie saine.

Le gouvernement se retranche derrière l'excuse que s'il prend des mesures unilatérales contre les importations japonaises, le Japon cessera d'acheter nos richesses naturelles. Ce sont de belles foutaises, monsieur l'Orateur! Les Japonais ont besoin de nos richesses naturelles. En fait, nous leur en vendons déjà beaucoup et ils continueront à les acheter. Lorsque les Australiens ont décidé que 80 p. 100 des pièces devraient être fabriquées sur place—et l'Australie et le Canada sont les principaux fournisseurs de richesses naturelles au Japon—celui-ci n'a pas diminué ses achats de richesses naturelles d'un seul cent. Il ne le ferait pas non plus à l'égard du Canada, et c'est donc un faux problème. En fait, nos ressources naturelles servent à créer des emplois au Japon, à y favoriser la productivité et une saine économie. Puis, la plupart du temps, nous finissons par acheter à des prix exorbitants des produits manufacturés qui ont été fabriqués au moyen de nos ressources naturelles. Il y a là quelque chose qui ne va pas. Le gouvernement ne cherche pas à tirer profit de nos ressources naturelles en stimulant l'industrie manufacturière secondaire du Canada. Si nous continuons à dériver sans but au fil de la politique économique du gouvernement, nous n'aurons plus d'industrie productive et nous allons perdre tout ce que nous avons jamais eu; l'industrie automobile en est un exemple caractéristique. Le Canada ne peut pas se permettre de perdre son industrie automobile, ni celles de la chaussure et des textiles ou toute autre industrie qui fait marcher l'économie. Nous sommes sur le point de perdre ces industries à cause de l'inertie du gouvernement.

• (1600)

L'autre jour, devant le comité permanent, le ministre d'État chargé du Commerce international a admis que les Japonais ne jouaient pas franc jeu dans leurs échanges. Ils ne jouent pas franc jeu parce qu'ils imposent plus de règlements et de contrôles sur les importations que tout autre pays au monde. C'est peut-être pour cela que le Japon se trouve en aussi bonne position. Je ne veux pas dire que nous devrions réglementer les importations comme l'ont fait les Japonais. Si le ministre admet que les Japonais ne jouent pas franc jeu, comment peut-il continuer à négocier avec eux? Il devrait sûrement faire quelque chose en prenant au Parlement des mesures unilatérales visant à arrêter ou ralentir l'afflux d'automobiles japonaises au Canada et à sauver ainsi des emplois.

M. l'Orateur adjoint: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Il peut poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Jelinek: Je remercie la Chambre de son consentement unanime. J'ai dit tout à l'heure que c'était un triste jour à cause des chiffres alarmants que Statistique Canada a publiés aujourd'hui à l'égard du chômage. Pour conclure, je répéterai qu'il s'agit en effet d'un triste jour pour le Canada et les Canadiens. Comme le député de Rosedale (M. Crombie) l'a demandé tout à l'heure, avons-nous fait tout ce que nous pouvions? Il a ajouté que nous avions des forêts à reboiser et des lacs à repeupler, des maisons à bâtir, des terres à cultiver, des routes à paver, des chemins de fer à construire, des ressources

à prospecter, de l'acier à forger, des pipe-lines à tracer, des terrains à viabiliser, des villes à agrandir, des techniques à découvrir, des bateaux à construire, des usines à moderniser, des ponts à édifier, et que nous avions dans le Nord de vastes régions sauvages à exploiter et des cours d'eau à dompter. Je dirai comme lui que nous ne faisons rien de tout cela. Nous pourrions pourtant réaliser toutes ces choses avec nos 1,288,000 de chômeurs. Cela créerait de l'emploi et les assises économiques solides qui ont fait la renommée de notre pays au cours des années 50 et 60. J'exhorte les députés et les Canadiens de ma criconscription et d'ailleurs à continuer à exercer des pressions auprès du gouvernement, afin qu'il prenne les mesures voulues, offre des stimulants, rétablisse la libre entreprise pour que notre pays puisse de nouveau prospérer.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. André Maltais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, c'est la deuxième fois en moins d'une semaine que je prends la parole au sujet de la question économique au Canada. Je suis toujours très heureux d'en parler parce que je pense qu'on peut en parler de façon très positive même si dans l'ensemble la situation, nous le reconnaissons tous, n'est pas idéale. Je lisais encore une fois, juste avant de prendre la parole, la motion du député de l'opposition qui signalait que le gouvernement canadien n'avait pas encore mis en place toutes les mesures destinées à venir en aide directement à l'industrie de la chaussure, à l'industrie de production, à l'industrie des appareils ménagers. Pour être bien sûr d'être bien compris on pourrait la relire ensemble parce qu'après cela j'aimerais donner mon argumentation à partir des mots mêmes du député de l'opposition. Or, la motion se lit comme suit, et je cite:

> Que la Chambre blâme le gouvernement de n'avoir toujours pas mis en œuvre de politiques destinées a appuyer le développement d'un secteur industriel solide au Canada et de la crise des mises à pied qui en a résulté dans tous les secteurs de l'économie et toutes les régions du pays, ce qui a eu des répercussions particulièrement graves sur l'industrie de l'automobile, l'industrie des ressources, les projets énergétiques et les producteurs de biens et d'appareils de consommation.

Ce qui est intéressant à noter dans la motion du député c'est comme si le gouvernement n'avait mis en œuvre aucune politique jusqu'à maintenant et en plus c'est comme si le fait de nier ce qui avait déjà été fait résultait d'une volonté politique de ne pas agir malgré la crise économique. Seulement peut-être pour agacer un peu l'opposition, j'aimerais dire qu'aujourd'hui je peux annoncer dans le cadre du programme de l'OCRI que le gouvernement du Canada désigne encore sept zones spéciales pour une période initiale de deux ans en vertu du programme de développement industriel et commercial de l'Office canadien pour un renouveau industriel. Ces sept nouvelles zones, je suis habilité aujourd'hui à les annoncer, c'est la région des Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Grand'mère, Shawinigan, Drummondville, Victoriaville, Princeville, Plessisville, Sherbrooke, Magog et Valleyfield au Québec, Cornwall et Hawkesbury en Ontario. Sept collectivités désignées en termes de renouveau industriel.

Ce qui est intéressant dans la motion de l'opposition, c'est que nous faisons exactement ce qu'elle demande. Nous sommes à mettre en place des programmes non pas pour créer de l'emploi à court terme mais pour avoir un programme d'emploi à long terme basé sur la transformation des matières premières, la mise en valeur des richesses naturelles du pays et permettre ainsi de réaliser ce que mon préopinant disait tout à l'heure des ponts, des chemins de fer, des routes, enfin bâtir le pays. Je pense que tous les députés à la Chambre y compris le Cabinet et la population au Canada sont d'accord sur l'idéal que nous soulevons ici, c'est-à-dire de mettre un pays en construction, de mettre nos gens au travail. Mais ce qui est surprenant de l'autre côté c'est que lorsqu'on décide de construire pour les générations futures certaines installations de service pour développer l'économie, des chemins de fer, des aéroports, des quais, cela demande des crédits additionnels et là nous allons vers le déficit. Alors d'une part vous dites: Dépêchez-vous à moderniser l'économie, dépêchez-vous à investir, mais d'autre part vous dites: N'augmentez pas le déficit. Or, si vous voulez véritablement bâtir non pas pour les prochaines élections mais pour les prochaines générations, vous êtes obligés évidemment d'emprunter parce que ces installations-là, ces outils économiques-là que nous allons développer seront utiles, pratiques et auront une viabilité sur une, deux, trois ou quatre générations de sorte que nous devons répartir le prix, le coût de ces installations-là, de ces infrastructures économiques-là, de ce renouveau industriel-là sur plusieurs années. De là évidemment l'explication du déficit. Ce qui est important, cependant, tout le monde le reconnaît, c'est de pouvoir contrôler ce déficit-là, de s'assurer que ce n'est pas un déficit indu, créé tout simplement pour le plaisir de faire des dépenses publiques. Cela est important et nous le reconnaissons tous. Mais là où cela devient inquiétant, c'est lorsque le parti de l'opposition, seulement pour faire de la politique, tente d'éviter de donner à la population les programmes qui sont mis de l'avant parce qu'il y a des programmes mis de l'avant. Des montants d'argent très substantiels ont été débloqués et sont déjà seulement en cours d'être dépensés pour venir en aide aux travailleurs.

• (1610)

Quant à moi, je viens d'une région qui connaît des difficultés économiques importantes. C'est une région basée sur l'industrie du fer, qu'on parle de Schefferville, Gagnon, Fermont, Port-Cartier, Sept-Îles, nous avons évidemment une situation économique extrêmement difficile, et il ne faut pas se le cacher, des gens vivent des tragédies à l'intérieur de ces difficultés-là. Et la semaine dernière, je le disais encore à la Chambre, même si nous voulions comme gouvernement dépenser des montants énormes d'argent dans ces compagnies-là, pour moderniser, pour agrandir, nous ne réussirions pas à remettre l'économie sur les rails, l'économie du fer, l'économie basée sur l'extraction des matières premières, parce que le marché mondial est mauvais. Et je donnais comme exemple encore une fois la Iron Ore Co. of Canada, la Sidbec North Mine, la Wabush Mine, la Quebec Cartier Mining Company, et on sait très bien que ce n'est pas à cause des présidents de compagnie, ce n'est pas à cause du gouvernement, les industries sur la Côte Nord sont extrêmement modernes, extrêmement efficaces, et la productivité est merveilleuse. Et vouloir toujours tenter de trouver les solutions du côté gouvernemental, c'est leurrer la population. Et c'est encore pire quand la résolution a été présentée. La motion qui est présentée aujourd'hui vient du parti progressiste conservateur. Dans le secteur du minerai de fer j'ai eu à travailler avec le président de la compagnie Iron Ore et malgré

tous les plans qu'on aurait pu mettre de l'avant, il n'y en a pas un qui pouvait satisfaire cette compagnie-là, pas parce que la compagnie ne voulait pas, pas parce que les travailleurs ne voulaient pas, mais parce que la conjoncture mondiale était pratiquement impossible à ce moment. Et cela c'est de la réalité économique, c'est de la réalité financière et c'est de la réalité de marché économique.

Évidemment il y a d'autres secteurs, on va en parler tantôt, mais je vous donne un exemple où quels que soient les moyens que vous puissiez utiliser vous devez compter sur une amélioration de la conjoncture mondiale. Et dire le contraire c'est littéralement charrier à la face de la population. On est très sensible! Cette région-là de la Côte Nord a été désignée l'une des premières et malgré les subventions d'importance que le gouvernement a offertes à une multitude de compagnies, juste à Port-Cartier pour la compagnie ITT qui a fermé ses portes alors que le parti progressiste conservateur était au pouvoir, mais je ne dirai pas que cela a fermé à cause du parti progressiste conservateur pour charrier par exemple, ce n'est pas vrai, ce nest pas à cause de vous autres que cela a fermé! Ce n'est pas à cause de nous autres s'il est encore ouvert! Et il doit y avoir de l'honnêteté dans ces débats-là, mais ici on dirait que c'est le charriage systématique. Mais malgré le fait d'avoir offert des subventions d'importance pour permettre à d'autres compagnies de s'installer et de reprendre l'usine en main, on a réussi à trouver deux entreprises intéressées et encore là une fois que les vérifications seront terminées sur le plan de l'analyse financière, les gouvernements autant fédéral et provincial devront s'associer très étroitement pous assurer la relance de cette usine-là. Et encore là c'est une question d'approvisionnements et de marchés et que vous soyez du parti progressiste conservateur, du Nouveau parti démocratique ou du parti libéral vous devez travailler avec toutes les forces économiques en présence. Mais n'allez pas dire qu'il n'y a eu aucun programme par exemple pour tenter d'aider à la relance économique du secteur de Port-Cartier ou du secteur minéral des villes nordiques, il y en a des programmes, et vous devez aussi admettre que la politique comme l'économique arrive à des limites aussi à un certain moment. Et ce qu'on essaie de faire accroire l'autre côté, c'est que si vous étiez de ce bord-ci ou de l'autre côté, vous pourriez tout changer la situation. J'écoutais tantôt le député de Joliette (M. La Salle), évidemment comme tous nous autres, déplorer la situation, mais il n'a fait aucune proposition concrète. Et un peu plus tôt, aujourd'hui, le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) (M. Lapointe) donnait des exemples où le gouvernement de façon concrète tente de relancer l'économie et encore mieux tente de trouver une formule pour le renouveau industriel.

On donnait l'exemple de Sorel/Tracy, qui fait partie d'une zone désignée avec Sorel, pour relancer la construction navale. On parlait de Port-Cartier/Sept-Îles, les pâtes et papiers, on parlait de Schefferville, la question des métaux, j'en ai parlé tantôt, Sydney, en Nouvelle-Écosse, première transformation des métaux, on parlait de Windsor en Ontario, montage d'automobiles et pièces, on parlait de fabrication de pièces, à Brantford, qui est aussi en Ontario, qui a été désignée pour la machinerie agricole, de Chatham en Ontario, encore là pour les pièces d'automobiles, de L'Islet/Montmagny, véhicules de loisir et appareils ménagers, McAdam, Nouveau-Brunswick, produits du bois, d'Asbestos, pour l'amiante, de Kitchener/Waterloo, montage d'automobiles.

Ce ne sont pas seulement des emplois qui vont être créés de façon partielle, ce sont des emplois qui une fois le renouveau industriel créé à partir de programmes incitatifs et de programmes qui vont permettre la modernisation de ces industries, permettront d'entrevoir du travail pour les jeunes, pour les plus vieux, pour les autochtones, pour les députés qui en ont dans leurs circonscriptions, parce qu'il faut quand même aussi trouver des formules pour que ces gens puissent évoluer dans la société avec les mêmes avantages que les autres. Ce que je viens d'énumérer, ce sont des formules concrètes, des endroits désignés, mais on ne peut pas assurer une relance de cette nature seulement en comptant sur deux ou trois mois. On doit compter sur un laps de temps un peu plus étendu. C'est important d'avoir ces facteurs à l'esprit lorsqu'on parle d'économique. On dit qu'il ne se fait rien. Aujourd'hui, le ministère de l'Industrie et du Commerce et le ministère de l'Expansion économique régionale annonçait une usine pour Moncton. Le ministère a donné une subvention de $65,000 pour aider la Co-op Atlantic Feed Mill, à Moncton, à moderniser ses installations, ce qui va permettre de conserver 48 emplois. C'est concret. Évidemment, cela ennuie lorsqu'on parle de faits concrets, c'est toujours plus intéressant lorsqu'on trouve des problèmes théoriques, lorsqu'on essaie d'oublier ce qui va et qu'on met plutôt en exergue ce qui ne va pas. Cela fait toujours mieux sur le plan politique, c'est de bonne guerre d'ailleurs. Ce qui est important pour le gouvernement, c'est démontrer qu'il y a toujours une autre face à ce qui est présenté par l'autre côté.

A Saint-Quentin, au Québec, un autre montant de $140,000 est destiné à aider la mise en marché du projet. C'est un programme qui va permettre l'établissement de nouvelles installations de fabrication et de transformation. C'est de cela que nous avons besoin au pays, c'est d'arriver à se donner une structure économique plus moderne, plus efficace, pour permettre évidemment à plus de personnes de travailler et à l'économie de prospérer. Les programmes sont là, et encore une fois lorsqu'on se réfère à la motion de l'opposition, on s'aperçoit que ce que je viens de dire est littéralement nié par la motion. C'est bien indiqué, et je cite:

> Que la Chambre blâme le gouvernement de n'avoir toujours pas mis en œuvre de politiques destinées à appuyer le développement d'un secteur industriel solide au Canada . . .

L'opposition nie ce que je viens de communiquer. Il y a d'autres éléments qu'on peut ajouter. Au niveau du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, le programme à frais partagés est appliqué depuis le 25 mars 1982; il y a 220 millions de dollars. C'est un programme qui a été annoncé au tout début de l'année, et déjà au 2 avril 1982, on a 536 demandes de sociétés qui ont été approuvées, et ceci permet, c'est important, à 29,292 travailleurs de conserver leur emploi tout en écourtant leur semaine de travail, mais encore plus, par ce programme nous avons évité le licenciement de 12,805 travailleurs. Encore beaucoup de demandes ont été adressées au ministère et sont actuellement étudiées.

• (1620)

Douze mille personnes ont conservé leur emploi grâce à l'application d'un programme flexible qui permet à des gens de travailler en écourtant leur semaine de travail, tout en étant rémunérés. Et ce programme-là est intéressant parce que d'abord il s'applique sur une base consultative, donc à ce

moment-là, je suppose que vous avez la faculté de l'accepter ou de le refuser. Vous avez la possibilité de le discuter, donc le programme, tout en étant facultatif, permet des consultations et des ajustements. Ce sont des éléments importants, mais j'aimerais mettre cela en comparaison, monsieur le président, parce que le temps passe, avec le Québec. Le Québec souvent avec son gouvernement actuel se plaint du fait que les gouvernements ne font pas assez pour l'industrie, et souvent on parle du gouvernement fédéral, on accuse le gouvernement canadien de tous les maux. Mais prenons un exemple intéressant. Prenons le cas de la Société d'amiante du Québec, qui appartient maintenant au gouvernement du Québec. Donc ce n'est pas à l'entreprise privée, ce n'est pas le gouvernement fédéral, est-ce qu'actuellement cette entreprise-là fonctionne? Absolument pas.

L'amiante qui a été acheté par le gouvernement du Québec est maintenant en arrêt temporaire, puisque les marchés sont déjà remplis à pleine capacité, les inventaires sont accumulés et il y a une difficulté à utiliser ce matériau-là actuellement sur les marchés mondiaux. Et pourtant l'entreprise appartient à un gouvernement. Dans le cas de Port Cartier, SIDBEC qui appartient aussi au Québec à 51 p. 100 connaît des difficultés d'écoulement de son matériel. Et pourtant ce n'est pas à cause du gouvernement fédéral. Le gouvernement du Québec y est allé de bonne foi dans une société qui s'appelait Tricofil, qui a appartenu strictement au gouvernement provincial, et c'est maintenant aujourd'hui disparu, faute de marché évidemment. C'est une question de concurrence. Vous avez là un autre problème. Ce n'est pas parce qu'une entreprise appartient au gouvernement qu'elle est forcément plus rentable, plus facilement applicable que des nouveaux marchés. C'est simplement une relation coût-production avec une situation mondiale qui normalement devrait être positive. Ce sont des choses importantes au niveau de la compréhension du phénomène.

Un autre élément, et je l'expliquais encore la semaine dernière, c'est la formation des jeunes, et on a une obligation au niveau des différents gouvernements de voir à mettre en application des programmes au niveau de l'enseignement qui vont permettre aux jeunes de véritablement travailler, parce que, actuellement, malgré le taux de chômage de 9 p. 100 au Canada, nous importons de la main-d'œuvre de l'étranger. Pourquoi? Parce que nous manquons de main-d'œuvre spécialisée au Canada? Et pourquoi manquons-nous de main-d'œuvre spécialisée au Canada? Parce que dans une bonne mesure, nos programmes provinciaux d'enseignement ne sont pas adaptés au marché du travail. Cela demeure quand même une situation paradoxale de voir un niveau de chômage aussi élevé au Canada et de voir que ce même gouvernement être dans l'obligation d'importer de la main-d'œuvre. Ce sont des éléments à considérer dans l'ensemble du problème actuel. C'est sûr que les taux d'intérêt, tout le monde en souffre, nous les premiers. Et je pense qu'il n'y a personne qui volontairement veut maintenir ces taux d'intérêt-là. Mais demandez à tous les spécialistes actuellement. Il y a énormément de contradiction sur la façon d'établir le taux d'intérêt à quel niveau plutôt qu'à tel autre.

Vous regardez ce qui s'est passé en Angleterre, regardez en France, malgré un gouvernement dit socialiste. Le taux de chômage augmente. Le franc français a diminué énormément sur le marché des changes. C'est sûr que si on prend le problème canadien seulement pour ce qu'il est, cela paraît être un problème sans issue, qui demeure grave, mais si on le compare avec les autres pays, on constate que le problème est moins grave et que les issues sont beaucoup plus nombreuses que pour d'autres pays. Et c'est cela qu'il faut regarder. Par contre si le gouvernement ne faisait absolument rien, je pense que les partis d'opposition et la population seraient justifiés de demander à ce moment-là à ce que nous ayons des programmes et à ce que nous accomplissions, au niveau de la création de l'emploi, des programmes plus concrets.

Mais nous avons des programmes en marche et pour ceux qui suivent le débat politique et le débat économique, le Canada offre de façon très concrète des projets qui, à court terme, vont être mis de l'avant, et l'opposition le sait très bien cela. Vous savez, à écouter pleurer l'opposition, c'est comme si un chirurgien, à un certain moment, après avoir diagnostiqué un mal, commençait à pleurer sur son patient plutôt que de prendre le scalpel d'une main ferme, pour faire les incisions obligatoires et, après un certain temps de convalescence, le patient va remercier le médecin d'avoir eu le courage nécessaire pour l'opérer. Actuellement, ça demande énormément de courage au gouvernement actuel pour appliquer les mesures que nous maintenons, mais nous savons très bien que la santé même du pays en dépend et, dans quelques mois, dans quelques années, la population sera très heureuse d'avoir eu un gouvernement courageux au moment où il en avait besoin. De l'autre côté, on déplore la maladie. De ce côté-ci, nous avons diagnostiqué le malaise et nous sommes en train, avec les méthodes que nous appliquons, de trouver une formule pour donner une meilleure santé au pays. Alors, monsieur le président, je termine simplement en disant que comme secrétaire parlementaire et comme citoyen de ce pays-là, je suis aussi navré que les partis d'opposition en ce qui a trait aux problèmes économiques, mais que nous avons des mesures qui à court et à long termes seront beaucoup plus bénéfiques que tout le «braillage» que nous pourrions apporter sur le sujet, et je suis convaincu que nous allons continuer, malgré nos différences, à bâtir le pays.

• (1630)

[*Traduction*]

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Monsieur l'Orateur, je dois dire combien je me réjouis de ce que la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui porte sur la situation économique. Cette motion dit tout net que la Chambre blâme le gouvernement à cause de sa politique économique. S'il y a un moment où il est normal de blâmer un gouvernement à cause de sa politique économique, c'est bien maintenant!

Des voix: Bravo!

M. Keeper: Pourquoi est-ce que je dis cela, monsieur l'Orateur? C'est que, comme chacun sait, Statistique Canada a publié aujourd'hui des données relatives au chômage. Or, pour la première fois à ma connaissance, le nombre des chômeurs au Canada atteint 1,913,000, si l'on ajoute à ceux recensés par Statistique Canada tous ceux qui, par découragement, ont cessé de se chercher du travail. Cela fait presque 2 millions de chômeurs, et s'il fallait une raison pour blâmer le gouvernement à cause de sa politique économique, ce serait celle-là.

En outre, si nous examinons le chômage non désaisonnalisé sur une base régionale, nous constatons qu'il a augmenté dans toutes les provinces du Canada. Ce ne sont pas uniquement les

taux non rajustés qui ont augmenté. La province de Terre-Neuve constitue une exception car les statistiques désaisonnalisées relatives au chômage indiquent un fléchissement de quelque cinq dixièmes p. 100. Cependant, on constate que le taux désaisonnalisé est au niveau record de 14.2 p. 100 pour toutes les autres régions, de l'Île-du-Prince-Édouard à la Colombie-Britannique. Le taux désaisonnalisé de chômage a augmenté dans l'ensemble du pays. Si nous examinons la situation par groupe d'âges par exemple, les taux non désaisonnalisés ont augmenté pour le groupe des 14 à 24 ans pour atteindre aujourd'hui un sommet de 18.4 p. 100. Pour le groupe des plus de 25 ans, le taux de chômage non désaisonnalisé est passé à 8 p. 100.

Si nous divisons la population selon le sexe, là encore nous constatons que tous les taux de chômage ont augmenté. Par exemple, chez les hommes, le taux de chômage non désaisonnalisé est passé de 10 p. 100 en février à 10.8 p. 100 en mars. Pour les femmes, il est passé de 9.2 p. 100 en février à 10 p. 100 en mars.

Si l'on examine les statistiques désaisonnalisées selon le sexe, uniquement pour permettre au gouvernement de voir si nous jonglons avec des données ou si nous présentons un portrait fidèle de la situation sociale, on constate que les taux de chômage sont passés à 9.5 p. 100 pour les femmes et à 8.7 p. 100 pour les hommes.

M. Heap: C'est une honte, quel que soit l'angle sous lequel vous envisagez la chose.

M. Keeper: Si l'on examine les statistiques publiées aujourd'hui pour les régions les plus durement touchées—le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve—on s'aperçoit que les taux de chômage réels, c'est-à-dire en incluant ceux qui ont abandonné l'espoir de trouver du travail et qui désespèrent de la politique gouvernementale, varient entre 21.3 p. 100 pour le Québec et 31 p. 100 pour Terre-Neuve.

En fait, les statistiques véritables sur le chômage montrent qu'il y a deux millions de chômeurs à l'heure actuelle dans le pays. Cela est confirmé dans toutes les régions du pays, dans tous les sous-groupes d'âge ou de sexe, et dans toutes les provinces. Ce n'est pas un phénomène localisé. On ne saurait accuser les députés de l'opposition de jongler tout simplement avec les statistiques. C'est un portrait tragique mais fidèle d'une réalité sociale en grande partie engendrée par la politique économique stupide, irréfléchie et dure du gouvernement actuel.

J'ai profité de ce que ces statistiques économiques aient été rendues publiques aujourd'hui pour tenter de connaître les intentions profondes du ministre des Finances (M. MacEachen) au sujet du chômage. Je voulais simplement qu'il me dise jusqu'à quel point il faut que le chômage empire pour que le gouvernement se rende compte de la démence de sa politique économique, qu'il y apporte des changements et qu'il cherche à relancer l'économie afin de créer des emplois à l'intention de tous nos concitoyens. Il m'a donné une réponse affligeante. Il a dit que c'était une question pour la forme. Il a déclaré en substance que le gouvernement essayait de tout faire pour venir en aide aux chômeurs. Pour s'expliquer, il a donné des exemples précis. Il a parlé du secteur du logement où, d'après lui, le gouvernement a créé 40,000 emplois. Il a parlé de la caisse d'assurance-chômage qui devait servir à créer un nombre équivalent d'emplois. Il a parlé des 25,000 à 40,000 emplois dont le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) a annoncé la création. En étant très généreux avec le gouvernement et en prenant ces chiffres pour du bon pain, nous trouvons que le ministre des Finances a créé au total 120,000 emplois, alors que les statistiques montrent clairement que notre pays compte près de deux millions de chômeurs. De toute évidence, les mesures du gouvernement sont inadéquates et elles ne répondent tout bonnement pas aux besoins de nos concitoyens.

Dans sa réponse, le ministre a ajouté que l'État faisait tout ce qu'il pouvait pour venir en aide aux chômeurs de notre pays, compte tenu des moyens dont il dispose. C'était là une déclaration intéressante de la part du ministre des Finances qui est le grand artisan de la politique économique du gouvernement libéral. Alors que nous avons deux millions de chômeurs, comment peut-il dire que le gouvernement fait tout ce qu'il peut vu qu'il a créé tout au plus 120,000 emplois nouveaux? Pourquoi peut-il dire de telles choses? Pourquoi croit-il cela? Je suis sûr que le ministre est un homme honnête. Je peux seulement en conclure que cela vient de sa conception du monde et de l'économie, de sa doctrine économique. Cette dernière a été exposée très clairement dans les déclarations qu'a faites dernièrement le gouverneur de la Banque du Canada, M. Bouey. Celui-ci a exprimé ses sentiments dans un article paru dans le *Globe and Mail* du 7 avril 1982. Il a déclaré que les Canadiens devaient être prêts à vivre sur un moins grand pied pour lutter contre le chômage, l'inflation et la récession. Voici ce qu'a déclaré hier le gouverneur de la Banque du Canada, M. Gerald Bouey:

> On me demande parfois . . . jusqu'où il faut que le taux de chômage monte, combien de saisies il nous faudra avoir avant que la Banque abandonne sa politique d'austérité budgétaire.

Il m'a répondu à peu près la même chose que le ministre des Finances. Les deux ministres s'en tiennent à leur théorie économique. Ils refusent de faire quoi que ce soit pour aider les Canadiens lorsqu'ils ont besoin d'aide et d'emplois. Pourquoi? C'est à cause de leurs grandes théories économiques, et le gouverneur a tenu à ce sujet des propos sans équivoque que l'on peut lire dans le *Globe and Mail*. En fait, il aurait dit que les facteurs suivants nuisaient à la création d'emplois: la réglementation gouvernementale, les offices de commercialisation et le salaire minimum. Voilà, selon lui, ce qui paralyse le marché. Cela revient à dire qu'il ne faudrait pas réglementer le marché et que cela permettrait d'apporter aux Canadiens la prospérité et des emplois. De toute évidence, un tel système ne peut pas fonctionner de nos jours. Le temps de grandes théories économiques est révolu. Nous n'avons que faire des Friedman et des Reaganite qui conduisent le pays à sa perte et laissent les citoyens à l'abandon au nom de grandes théories économiques qui n'ont jamais fait leurs preuves. Ils préfèrent les théories aux réalités sociales.

S'ils se donnaient la peine de voir ce que devient l'économie, ce que deviennent les gens et s'ils lisaient les statistiques publiées par leurs propres ministères, lesquelles démontrent que le nombre de chômeurs a atteint un niveau record, ils s'apercevraient qu'un changement de politique s'impose pour redonner du travail à ces gens. Ils doivent réviser leurs théories et prendre des mesures pragmatiques et humaines pour répondre aux besoins des Canadiens. Hélas, le gouvernement n'examine pas les questions économiques de façon rationnelle,

humaine, objective et intelligente. Nous avons droit non seulement aux déclarations de principe du ministre des Finances, mais encore aux tentatives de camouflage du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy). Il est devenu l'apologiste du gouvernement libéral. En quoi consiste son rôle? Très simplement, il dresse des écrans de fumée à gauche et à droite en tenant toutes les deux ou trois semaines des conférences de presse au cours desquelles il annonce de nouvelles mesures de «création d'emplois».

• (1640)

M. de Jong: Il en annonce à chaque fois.

M. Keeper: Il remanie ses discours et réarrange ses écrans de fumée. Voyons un peu ce que disent certaines de ses déclarations. Ainsi, dans l'une, il a annoncé que le gouvernement accorderait 200 millions de dollars. C'était 200 millions de dollars pour la création d'emplois. Après un examen plus attentif, on constate que seulement 20 millions de dollars ont été consacrés directement à la création d'emplois, c'est-à-dire seulement un dizième de la somme promise.

Quelques semaines après, il a annoncé l'octroi d'une nouvelle somme de 200 millions de dollars, mais cette fois pour les secteur minier et forestier. Encore une fois, après un examen attentif, on a constaté que seulement 50 millions de dollars ont été destinés à ces secteurs pour une période de deux ans. Les chiffres du ministre sont donc gonflés. Le gouvernement cherche à ériger des écrans de fumée derrière lesquels se cacher pour ne pas avoir à affronter la réalité économique qui est le lot quotidien de l'homme de la rue.

Mais ce n'est pas tout en ce qui concerne ces manigances destinées à amadouer la population. Hier, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a donné une conférence nationale sur le travail partagé, au cours de laquelle il s'est dit enthousiasmé par l'idée et devant le succès qu'elle remportait. C'est comme si le ministre disait que le régime d'assurance-chômage était un succès, du fait que tant de Canadiens y participent. Le fait même que des Canadiens aient besoin de l'aide du gouvernement témoigne de l'échec des programmes économiques de ce dernier, et non pas de leur succès.

Des voix: Bravo!

M. Keeper: Le programme de partage du travail, si l'on reprend les chiffres du ministre, a permis à 13,600 personnes de conserver leur emploi. Eh bien, ce programme est certainement très avantageux pour ces 13,600 personnes, mais en ce qui concerne les deux millions de Canadiens qui sont encore vraiment si non officiellement en chômage, le programme se révèle lamentable et insuffisant, en plus qu'il ne tient pas compte de leurs besoins. C'est une initiative qui vise simplement à mettre en confiance le public; ce n'est pas une mesure d'ordre économique, ni un geste de bienveillance; le gouvernement se sert des organes d'information pour se protéger contre la colère des Canadiens à un moment où cette colère est amplement justifiée.

M. de Jong: Exact!

M. Keeper: Le ministre des Finances a beau jeu de faire des déclarations philosophiques et le ministre de l'Emploi de se lancer dans une campagne de propagande. Mais, pendant ce temps, où en est notre économie? Eh bien, monsieur l'Orateur, si on veut bien s'en donner la peine, on peut connaître le réponse, et à ce propos, j'aimerais citer quelques sources objectives et notamment le *Globe and Mail* de mardi où l'on peut lire que la situation économique n'a jamais été aussi critique depuis 1947. Le Conference Board du Canada a publié récemment les conclusions d'une enquête menée par ses économistes où l'on dit—je cite le *Globe and Mail*:

> Selon une enquête effectuée par 18 économistes, notre pays traverse la crise la plus grave qu'il ait connue depuis 1947 et le nombre des chômeurs va rester à un niveau très élevé jusqu'à la fin de l'année.

L'auteur de l'article du *Globe and Mail* poursuit en ces termes:

> L'enquête menée par le Conference Board du Canada montre que la plupart des économistes sont bien plus pessimistes sur les perspectives de l'économie et de l'emploi pour cette année qu'ils ne l'étaient l'automne dernier et ils ont peu d'espoir que l'on puisse réduire le taux d'inflation.

Cela signifie que le gouvernement est en droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre l'inflation. Évidemment, le taux d'inflation n'a pas diminué et les mesures prises par le gouvernement sont inefficaces. Alors, on se demande pourquoi le gouvernement ne les révise pas et pourquoi il ne cherche pas à créer des emplois.

Mais le Conference Board du Canada n'est pas le seul à faire cette analyse de la situation économique, et je vais citer un organisme public, Statistique Canada en l'occurrence, qui a déclaré que l'on ne savait pas quand on allait sortir de la récession. Je cite à nouveau l'article du *Globe and Mail*:

> Le principal institut public de la statistique ne peut dire quand l'économie va sortir de la récession actuelle. Les quelques motifs qui auraient permis dans le rapport du mois dernier d'espérer une reprise économique se sont pratiquement évanouis.

Pour ce qui est des solutions maintenant, on dit ceci:

> Pour permettre à l'économie de sortir de la récession, le gouvernement pourrait envisager de dévaluer le dollar ce qui permettrait à nos exportations d'être plus concurrentielles.

Un peu plus loin l'article ajoute:

> La Banque du Canada nous a prévenus qu'elle refusait de revenir sur ses politiques monétaires, qu'elle s'opposerait à la chute du dollar et qu'elle avait légèrement augmenté son taux en le faisant passer de 15.32 à 15.40 p. 100.

En somme, on refuse même d'envisager des changements à cette politique mais on veut bien hausser les taux d'intérêt et donc aggraver l'inflation tout en jetant au chômage encore plus de travailleurs.

Nous ne sommes pas les seuls à nous montrer pessimistes; on compte des organismes du gouvernement et le public lui-même qui rappelent que nous vivons une crise économique. Mais cette crise économique est-elle une crise internationale comme l'affirme le ministre des Finances, pour laquelle nous ne pouvons rien? Serait-ce un coup du sort? Ou une simple malchance, ou un événement historique inévitable? Devons-nous continuer de naviguer sur cette mer agitée sans espoir d'en sortir?

Sans doute, si nous souscrivons à la doctrine économique du gouvernement, si nous faisons confiance comme le gouvernement, à un marché libre sans la moindre contrainte.

Je ne suis pas tout à fait de cet avis, monsieur l'Orateur. Je fais plutôt confiance à une économie mixte, mais je crois aussi que le gouvernement peut agir sur l'économie, faire en sorte qu'elle serve le besoin des individus et crée de l'emploi. Je ne suis pas en train d'affirmer une doctrine économique mais c'est quand même un point de vue dont on peut tirer des propositions pratiques.

Je voudrais rappeler une proposition globale que notre chef a faite dernièrement et que l'on a décrite comme une nouvelle option d'emploi pour le Canada. C'était une proposition en cinq points. Plus simplement, c'est une suggestion pratique, humaine, à l'intention du gouvernement sur la façon de relancer l'économie et créer de l'emploi. Je vais la décrire en quelques mots, mais je voudrais que le gouvernement en comprenne l'essentiel pour qu'il puisse se rendre compte qu'il est possible de faire quelque chose pour l'économie et de le faire tout de suite.

Le premier point concerne l'économie intérieure; nous devrions être prêts à négocier des accords de production dans les principaux secteurs clés, tels la machinerie et les transports. Nous devons négocier de tels accords avec les sociétés multinationales. Nous devons accepter qu'elles occupent une part de notre marché, c'est la raison pour laquelle elles sont ici, et si elles veulent partager une juste part de la fabrication, il leur faudrait offrir également une juste part d'emplois.

M. de Jong: Ce serait un bon début.

M. Keeper: Si elles ne sont pas disposées à le faire, nous devrions alors être prêts à prendre les moyens pour les convaincre que nous n'entendons pas plaisanter dans ces négociations et que nous sommes prêts à recourir à des mesures telles que des surtaxes d'urgence, des subventions et divers genres de mesures fiscales pour convaincre les multinationales que nous entendons vraiment créer des emplois pour les Canadiens et que lorsque nous entrons dans des négociations pour assurer des emplois aux Canadiens, nous ne plaisantons pas.

M. de Jong: Et créer des emplois pour les travailleurs de l'automobile.

M. Keeper: Exactement. Le second point de cette nouvelle stratégie d'emploi a trait au marché de l'exportation, et fait ressortir que des pays comme la France et l'Allemagne de l'Ouest procurent toute sorte d'assistance à leurs industries exportatrices et qu'il faut faire la même chose ici au Canada. Il faut assurer les risques que courent nos exportateurs, il faut assurer une couverture générale contre les risques liés à la production, au crédit, aux accidents, aux échanges commerciaux, aux taux de change, à l'inflation et aux fluctuations du marché. En d'autres termes, le gouvernement doit intervenir pour mettre nos industries exportatrices sur un pied concurrentiel avec celles des autres pays industrialisés. Le troisième volet de cette nouvelle tactique d'embauche consiste en réductions d'impôts. Nous voulons réduire immédiatement les impôts pour les gagne-petit et la classe moyenne.

• (1650)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je comprends que le député veuille continuer, mais son temps de parole est écoulé. Il faudra que je demande à la Chambre, en son nom, si elle consent à l'unanimité à le laisser parler encore un peu. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Keeper: Merci, monsieur l'Orateur. Je serai très rapide. Le troisième volet de cet ensemble de mesures d'embauche, c'est une réduction des impôts. La quatrième mesure concerne le logement. La cinquième porte sur les taux d'intérêt. Je n'entrerai pas dans les détails, car mon temps de parole est écoulé.

Je voulais tout simplement signaler qu'au lieu d'adopter des mesures pratiques de ce genre et de mettre en œuvre, on oblige un nombre croissant de Canadiens à dépendre de l'assistance sociale. En réalité, on pense qu'une partie des 250,000 Canadiens qui reçoivent des prestations d'assistance sociale peuvent être employés. Ce qui se passe à l'heure actuelle, c'est qu'on oblige les travailleurs à avoir recours à l'assistance sociale. Il faut essayer de procurer des emplois aux travailleurs qui ont perdu le leur. Il faut obliger le gouvernement à s'occuper de l'économie pour permettre aux Canadiens de retrouver un emploi et de gagner leur vie décemment. Merci, monsieur l'Orateur.

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, il était intéressant d'entendre le député de Winnipeg-St. James (M. Keeper) parler d'économie et de ce que devrait faire le gouvernement pour établir les conditions nécessaires à une économie hautement productive et à croissance rapide. Le député doit savoir, cependant, comme nous tous, dans une bonne mesure, que le gouvernement n'est pas le seul en cause. Celui-ci ne peut pas faire tourner l'économie de ses seuls vœux ou par un claquement de doigts. Il lui faut la collaboration de tous les intervenants économiques. Les syndicats doivent collaborer, comme le monde des affaires et tous les niveaux de gouvernement.

Il est arrivé par le passé que les politiques du gouvernement, à l'échelle fédérale ou provinciale, n'aient pas réussi autant que nous l'aurions souhaité à promouvoir la croissance et le développement. Les gouvernements s'en sont aperçus et ont tenté d'apporter des améliorations.

Ainsi, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Roberts) a reconnu, il y a un moment, qu'en matière de recherche et de développement, nous n'avons pas atteint le niveau souhaité, que nous restons en arrière par rapport à d'autres pays et qu'il faut faire mieux. Le gouvernement a certes proposé des politiques pour améliorer la situation et accroître le volume de la recherche et du développement. Il y a eu de nombreuses tentatives, ces derniers temps, pour faire mieux dans ce domaine.

Étant d'Ottawa, je sais pertinemment que ces politiques existent et qu'elles ont contribué à créer un environnement propice à une accélération de la recherche et du développement. Sans beaucoup aimer l'expression, nous avons entendu des gens de l'extérieur qualifier la région outaouaise de «silicone valley» du nord, à cause de son industrie technologique de pointe qui a presque surgi du néant. Nous avons eu, au départ, les laboratoires de recherche de Bell Northern et de Bell Canada, qui étaient situés dans la région. Les chercheurs de ces laboratoires se sont lancés dans de nouvelles entreprises qu'ils ont formées, notamment Mitel, Gandalf et Nabu.

M. de Jong: Et l'Ouest?

M. Evans: Il y en a eu aussi dans l'Ouest. Pensons aux laboratoires de Bell Northern et à d'autres entreprises avancées de recherche et de développement à Saskatoon. Au Nouveau-Brunswick, la société Mitel vient de construire une nouvelle usine dans une région durement touchée par le chômage. Nous assistons à la croissance et à l'expansion du secteur de la technologie de pointe et la politique gouvernementale est d'une aide certaine. Teledon en est un bon exemple, tout comme Telesat, le bras canadien, le programme spatial et toutes sortes

d'initiatives prises par le gouvernement pour préparer le terrain aux industries de l'avenir.

Les propos que nous entendons aujourd'hui découlent d'une crainte paranoïaque de l'avenir et de voir changer les choses. Si tout ce que nous pouvons faire, à la Chambre, c'est essayer de trouver des façons de maintenir le statu quo au lieu de chercher à ériger un meilleur avenir pour notre pays et à savoir comment redistribuer les ressources dont nous disposons pour préparer l'avenir, nous en resterons toujours au même point au lieu de progresser. Le niveau de vie n'augmentera jamais. Les Canadiens veulent voir leur niveau de vie augmenter et il me semble que l'on a omis ce fait dans le débat d'aujourd'hui. Il n'a pas été question de la façon de nous adapter aux nouveaux secteurs de l'avenir ou à ce que l'avenir nous réserve.

L'un des députés d'en face qui a pris la parole en début d'après-midi a parlé de l'industrie automobile et du Japon. L'une de ses remarques était très révélatrice. Il a dit que le Japon considère l'industrie automobile comme une industrie du passé. Vers quoi se tourne-t-il? Vers les mini-ordinateurs et les industries de technologie de pointe. Je crois que c'est le député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway) qui en a parlé. Il a, à mon avis, fait un excellent discours sur la technologie de pointe et il est très bien informé au sujet de la recherche et du développement. C'est un secteur que les Japonais et les Français développent et c'est vers ce domaine que nous devrions nous tourner. En fait, nous le faisons, mais pas assez vite.

Pour cela, nous aurons besoin de ressources. Si nous gaspillons toutes nos ressources et les richesses que le gouvernement a à sa disposition—richesses qui proviennent de la poche des contribuables—pour maintenir le statu quo, nous n'aurons pas les fonds suffisants pour promouvoir les industries du futur afin de préparer notre avenir. Je puis vous garantir qu'avec le temps, le niveau de vie de notre pays diminuera au lieu d'augmenter.

M. de Jong: C'est ce qui s'est passé.

M. Evans: Nous avons entendu le député de Halton (M. Jelinek) parler de l'industrie automobile. Il m'a donné l'impression que le gouvernement est entièrement responsable des malheurs de cette industrie et que s'il agissait différemment, s'il faisait ceci ou cela, la situation dans le secteur automobile s'améliorerait du jour au lendemain. C'est absolument ridicule.

Les causes des problèmes de l'industrie automobile sont assez complexes. Ses frais sont trop élevés. Elle n'a rien fait pour moderniser ses usines ou soutenir la concurrence mondiale. Certains problèmes se posent, et il est possible qu'à cause de la réglementation, ce secteur ait davantage de difficultés à s'adapter. Si c'est vrai, je voudrais qu'on le dise. Néanmoins, il n'en a pas été question aujourd'hui.

Quelle est la part de responsabilité de la direction de ces entreprises et des syndicats qui exigent des salaires très élevés par rapport aux autres travailleurs du Canada et, en tout cas, par rapport à leurs confrères des autres pays?

Qu'ont fait les syndicats canadiens pour remédier aux difficultés de l'industrie automobile nord-américaine, suivant l'exemple de leurs collègues des États-Unis? N'avons-nous pas le devoir d'examiner nos difficultés de façon réaliste et d'essayer de les régler? Nous avons certainement des responsabilités à cet égard. Les syndicats et le patronat n'examinent pas la situation de façon réaliste. En exigeant des contingents ou des droits de douane, on demande tout simplement aux Canadiens de réduire un peu leur niveau de vie pour protéger cette industrie.

Nous entendons les députés parler de protection. Le député de Halton a dit, je crois, qu'il n'était pas protectionniste, mais en fait il l'est, car c'est de cela qu'il a parlé.

Un de nos grands torts, c'est de ne pas relire notre histoire. Les députés manquent peut-être de temps, mais si nous prenons la peine de rechercher la cause de la crise des années 30 qui a pris les gens à la gorge, nous verrons que c'était le protectionnisme. Voilà ce qui a provoqué la crise des années 30 et pourquoi il a fallu tellement de temps pour s'en sortir. Nous ne nous étions pas aperçus alors des effets désastreux du protectionnisme sur le développement économique. Le Canada est un pays commerçant. C'est l'un des plus grands pays commercants du monde. Nous devrions donc être les premiers à connaître les effets néfastes du protectionnisme.

• (1700)

M. Manly: Quelle est la cause de la dépression actuelle?

M. Evans: Le tarif Smoot-Hawley, aux États-Unis, en est un exemple. La crise des années 30 a été attribuée dans une large mesure à l'établissement du tarif Smoot-Hawley, qui a supprimé les échanges avec les autres pays et a fait décliner leur économie en leur coupant l'accès au marché américain. Les manufacturiers américains n'ont ensuite plus eu de marché où écouler leurs produits par suite de la dépression qui frappait l'économie des autres pays. Tout le système s'est effondré.

Nous entendons maintenant la même chose. Aux États-Unis, ici même à la Chambre et dans les pays d'Europe, tout le monde réclame le protectionnisme, sous prétexte que c'est le moyen de préserver les emplois aux États-Unis, ici même au Canada, ou encore en France. Ce qui va arriver, c'est que tout le système va s'effondrer.

M. Manly: C'est ce qui arrive à l'heure actuelle.

M. Evans: Si nous tenons à ce que la récession actuelle s'aggrave, nous n'avons qu'à persister à réclamer des protections; il n'y a pas de meilleur moyen. Il n'y a aucun doute là-dessus. Lorsque nous nous ouvrons au monde et que nous commerçons avec les autres pays, nous nous en trouvons tous mieux et notre niveau de vie augmente. Chacun fait ce qu'il sait mieux faire, puis nous pouvons échanger nos produits. Nous y trouverons tous notre avantage, c'est absolument évident.

M. Manly: Puis c'est la dégringolade.

M. Evans: Pas nécessairement. Les députés de Nouveau parti démocratique sont d'incorrigibles pessimistes lorsqu'il s'agit de le capacité de l'économie canadienne de réagir à la réalité économique. Nous avons réussi de façon exceptionnelle au cours des trente ou quarante dernières années.

M. de Jong: Comment se fait-il alors que nous soyons dans un tel pétrin?

M. Evans: Nous nous sommes très bien adaptés aux réalités du marché et nous continuerons de le faire.

Considérons la situation du Canada par rapport aux autres pays du monde. Nous éprouvons des difficultés économiques. Personne ne le nie, mais, dans la plupart des cas, elles ne sont pas aussi graves que celles que connaissent la plupart des autres pays du monde. C'est un fait. Nous ne devrions pas discuter de nos problèmes à la Chambre comme si nous vivions en vase clos alors qu'en fait nous faisons commerce de 30 p. 100 de notre produit national brut avec d'autres pays.

Je m'adressais à Vancouver le mois dernier au Conseil des industries forestières, qui groupe les dirigeants de toutes les principales compagnies forestières de l'Ouest, et au Conseil des industries minières, qui groupe les dirigeants des industries minières de l'Ouest. Je leur ai demandé quelles mesures fiscales et monétaires le gouvernement pourrait prendre pour rendre leur vie plus facile et pour éviter les mises à pied et les fermetures d'usine.

M. Parker: Demandez-le aux travailleurs.

M. Evans: Vous savez ce qu'ils m'ont répondu? «Absolument rien». Pour le moment le gouvernement canadien ne peut rien faire pour éviter les mises à pied et les fermetures d'usine parce que les débouchés pour nos produits à l'étranger ont disparu. Si nous ne pouvons pas écouler nos produits forestiers sur les marchés américains, nous serons forcément obligés de licencier des ouvriers et de fermer des usines dans notre pays et le gouvernement canadien ne peut rien faire pour l'empêcher.

M. Parker: Construisez des logements au Canada.

M. Evans: Si nous ne pouvons pas vendre notre zinc, notre cuivre, notre plomb ou notre aluminium aux États-Unis ou sur d'autres marchés, le gouvernement canadien ne peut rien y faire; il y aura des licenciements. Si nous écoulons 80 p. 100 de nos automobiles sur le marché américain et si les Américains n'achètent pas de voitures, il n'y a rien que le gouvernement canadien puisse faire pour empêcher les licenciements qui résulteront de la baisse de production.

M. Keeper: Vous mettre vous-même à pied.

M. de Jong: Si vous ne pouvez rien faire, démissionnez.

M. Evans: Il faut que les députés et en particulier ceux qui siègent dans le coin en face, admettent la dure réalité de la vie.

D'autres pays et le nôtre connaissent certaines difficultés très graves, mais je voudrais faire remarquer sans parti pris que nos principaux problèmes ne sont pas économiques au sens monétaire et fiscal du terme. Nos véritables problèmes fondamentaux ce ne sont pas les taux d'intérêt, le chômage ou l'inflation. Contrairement à ce que les gens d'en face croient, je connais, comme d'ailleurs nombre d'économistes, hommes d'affaires et hommes politiques, les moyens de nous attaquer à nos problèmes. Ces solutions mécaniques réussiraient. Nous pourrions nous débarrasser de l'inflation et abaisser les taux d'intérêt du jour au lendemain, mais le cœur du problème est la répartition de ces coûts. Du point de vue humain, ces coûts qu'on provoquerait en essayant de lutter rapidement contre l'inflation et d'abaisser les taux d'intérêt sont extrêmement élevés et la question taraudante qui se pose aux hommes politiques qui siègent ici et dans les assemblées législatives de notre pays, c'est de savoir comment prendre ces décisions pour répartir les retombées. De quelle manière devons-nous nous y prendre pour répartir les coûts que va provoquer le passage d'une économie qui est malade à une économie prospère et dynamique? Il faudra prendre de nouvelles décisions sur la répartition de ces coûts. Comment régler nos problèmes? Nous avons à la fois du chômage et une pénurie de main-d'œuvre.

M. Keeper: Portons les néo-démocrates au pouvoir.

M. Evans: Quelle solution apporter au problème du chômage élevé dans les Maritimes et à celui des pénuries de main-d'œuvre dans l'Ouest, sans obliger les gens à se déraciner pour aller vivre et travailler à l'autre extrémité du pays?

M. Keeper: Élisons le NPD.

M. Evans: Comment aider l'ouvrier spécialisé qui a travaillé 30 années durant dans un secteur aujourd'hui en voie de disparition? Comment aider cette personne à se recycler et à acquérir de nouvelles compétences pour travailler dans un nouveau domaine?

M. Keeper: Élisons-nous un gouvernement néo-démocrate.

M. Evans: Voilà les questions déchirantes que nous n'avons pas réussi à régler au cours des débats que nous avons tenus à ce sujet. Nous n'avons pas abordé ces questions, et tant que nous ne nous y mettrons pas, nous ne serons pas en mesure de résoudre nos difficultés. Il nous faut trouver le moyen d'aider nos concitoyens à s'adapter à l'avenir.

M. Keeper: Élisons les néo-démocrates.

M. Evans: Comment faire pour mettre sur pied un régime fiscal équitable qui répartirait équitablement sur l'ensemble des Canadiens le fardeau qu'entraîne le gouvernement du pays et le coût des subventions que l'État verse aux divers secteurs d'activité qu'il aide à s'implanter dans les régions où leur présence s'imposera certainement dans 5 ou 10 ans? Voilà les questions cruciales dont il faut traiter. Nous pouvons discuter tant que nous voudrons de l'inflation et des taux d'intérêt, mais il nous faut avant tout revoir nos méthodes de répartition de ces coûts et trouver le moyen d'aider nos concitoyens.

C'est l'individu qui nous intéresse et aucun d'entre nous n'a le monopole de la bienveillance. Nous sommes rassemblés ici, car nous voulons tous venir en aide à nos électeurs. Nous voulons aider les Canadiens. Nous souhaitons donner de nous-mêmes pour rehausser la qualité de la vie au Canada. Si tel n'était pas notre but, nous ne serions pas ici. Personne n'a le monopole de la bienveillance. Il nous faut nous examiner la question de la répartition de ces coûts. C'est à l'occasion d'un débat comme celui-ci que nous devrions aborder pareilles questions. En quoi peut-on le mieux aider les gens? Mon ami a parlé de Victoriaville. La famille de ma femme vient de Victoriaville, au Québec. Le chômage, là-bas, est effarant. Le taux est de 60 ou 70 p. 100. C'est une ville dont l'industrie du textile s'écroule. Son industrie du meuble a connu les pires difficultés. J'espère que les députés voudront débattre de cette situation. Je suis sûr que le député de Calgary-Nord (M. Wright) le fera.

M. Wright: J'attends mon tour.

M. Evans: La réponse à ce problème ne consiste pas à protéger ou à vouloir protéger une industrie qui devra d'année en année subir les assauts de la concurrence. Celle-ci ne peut manquer de s'intensifier. La question est de savoir comment aider la ville et ses habitants.

M. Keeper: Il faut élire le Nouveau parti démocratique.

M. Evans: Comment les aider à s'adapter aux réalités nouvelles et aux industries de l'avenir? Comment aider les gens à passer d'un emploi peu rémunérateur dans une industrie en déclin à un emploi de l'avenir, mieux rémunéré et garant d'un niveau de vie supérieur. Ce sont là les questions dont nous devrions discuter, monsieur l'Orateur. Nous pouvons nous disputer tant que nous voudrons à propos de l'inflation et de la cherté de l'argent et nous accuser les uns les autres pour arriver à la fin de la journée et nous rendre compte que nous n'avons pas touché l'essentiel; ou bien nous pouvons essayer de nous attaquer aux problèmes concrets. C'est-à-dire aux problèmes qui touchent les gens de près, monsieur l'Orateur. Ce sont des problèmes qu'on ne saurait régler avec des injections massives de fonds.

• (1710)

Je ne tiens pas à me montrer injuste à l'endroit du député de Winnipeg-St. James ou encore à lui prêter des propos qu'il n'aurait pas tenus; mais il me semble qu'il a prétendu que le gouvernement pouvait régler certains problèmes en augmentant ses dépenses. Je puis garantir au député que cela ne corrigera rien, monsieur l'Orateur. Bien au contraire, pareille initiative ne ferait qu'aggraver les déficits, accroître les taux d'intérêt, accentuer l'inflation et affaiblir notre position concurrentielle. Nos échanges commerciaux internationaux en seraient affaiblis, ce qui entraînerait le fléchissement de notre niveau de vie. Ce que personne ne veut, ce qu'aucun Canadien ne souhaite. Le gouvernement essaie d'envisager la situation économique à moyen terme et de s'attaquer aux vrais problèmes économiques.

Je conjure les députés d'en face de faire une contribution utile et fructueuse qui nous aidera à régler ces problèmes. Je les invite à étudier sérieusement ces questions de répartition et à nous aider à mettre au point des programmes qui amélioreront la situation des Canadiens.

M. Bill Wright (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, il est facile de mesurer l'indifférence des libéraux quand un de leurs députés ose affirmer devant la Chambre que le chômage et les taux d'intérêt élevés ne sont pas des problèmes. Pareilles réflections incitent certains d'entre nous à se demander ce qu'ils peuvent bien faire ici.

Il n'y a pas de question plus importante, monsieur l'Orateur. Le député aura beau dire tout ce qu'il voudra de l'appréhension devant l'avenir, de la nécessité de se préparer à y faire face. Le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) nous a tenu le discours type d'un homme qui n'arrive pas à se brancher.

Nous sommes tous conscients des problèmes qui accablent le pays, monsieur l'Orateur. A Terre-Neuve, près de la moitié des pêcheurs sont en chômage, mais le député d'Ottawa-Centre prétend que ce n'est pas un problème. Au Nouveau-Brunswick, la moitié des travailleurs dans le secteur de l'exploitation forestière sont en chômage, mais le député d'Ottawa-Centre prétend qu'il ne faut pas y voir un problème. Au Québec maintenant, plus de 30 p. 100 des travailleurs de l'industrie manufacturière sont en chômage, mais pour le député d'Ottawa-Centre, ce n'est pas important. En Ontario, au moins 30 p. 100 des travailleurs de l'industrie automobile sont sans travail, mais cela n'inquiète pas outre mesure le député d'Ottawa-Centre. Il prétend que le problème n'est pas là et que les choses ne sont pas aussi simples.

Si l'on regarde maintenant du côté des Prairies, on constate que la politique du gouvernement a acculé le secteur agricole au pied du mur. Les éleveurs de porcs comme les éleveurs de bovins sont au bord de la faillite. Et l'ancien secrétaire parlementaire du ministre des Finances, le député d'Ottawa-Centre, de répéter que ce n'est pas grave. Si l'on se tourne à présent vers la Colombie-Britannique . . .

M. Evans: Vous induisez la Chambre en erreur.

M. Wright: . . . on constate que 50 p. 100 des travailleurs de l'industrie forestière sont en chômage, mais qu'importe, dit le député d'Ottawa-Centre.

M. Evans: Mais non, j'ai dit que c'était important. C'est vous qui prétendez le contraire.

M. Wright: Bien que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) soit absent cet après-midi, j'aimerais revenir, monsieur l'Orateur, sur quelques informations trompeuses qu'il nous a fournies ici même. Selon le budget des dépenses pour l'année financière 1981-1982, le budget du programme d'emploi d'été des étudiants devait être de $120 millions. En réalité, on n'a dépensé que $100 millions. Selon le budget pour l'exercice 1982-1983, le gouvernement va dépenser $100 millions de dollars pour ce programme. Ce qui n'empêche pas le ministre de déclarer que le gouvernement consacre $20 millions à la création d'emplois d'été pour les étudiants et que cela constitue une augmentation par rapport à l'année dernière alors qu'en réalité, il s'agit d'une diminution par rapport à l'année dernière, alors qu'il y avait près de 8 p. 100 de chômeurs. Voilà, monsieur l'Orateur, le genre de déclarations qu'on nous inflige.

Le ministre des Finances (M. MacEachen) est absent lui aussi. Il y a 25 ans, j'habitais dans sa circonscription. On y enregistrait alors un taux de chômage de 25 p. 100. La situation n'a pas changé. Avant-hier, le ministre a déclaré ici même que les chiffres parlaient pour lui. Il se trouve que c'est sa circonscription qui bénéficie du plus grand nombre de subventions gouvernementales. Ce sont d'ailleurs les circonscriptions des députés libéraux qui reçoivent la majeure parti de ces subventions. Il comble sa circonscription de subventions et de promesses, mais c'est à peu près tout.

Je voudrais maintenant aborder une question passablement contestée, monsieur l'Orateur, soit l'assurance-vie. Le ministre des Finances a dit dans son exposé budgétaire qu'il allait taxer le revenu accumulé sous forme d'assurance-vie. Les sociétés d'assurance l'ont pris à partie et lui ont demandé de fournir les données sur lesquelles se fondait sa proposition. Le ministre a répondu qu'elle se fondait sur une police d'assurance-vie type qu'il était en mesure de prouver ce qu'il avançait. Je lui ai donc écrit pour lui demander si cette police d'assurance type était une police avec ou sans participation, quels tarifs il avait utilisés, pour quelle année, enfin, si l'assureur était une société

canadienne ou une société étrangère, et le reste. Monsieur l'Orateur, il n'existe pas de police d'assurance-vie type et le ministre ne peut en produire. Les sociétés d'assurance cherchent à se renseigner depuis trois mois et je n'ai pas encore eu de réponse à ma lettre expédiée le 1er mars. Non, le ministre n'est pas capable de produire une police d'assurance type, et c'est l'une des nombreuses erreurs que renfermait son budget.

Trenton et les environs en Nouvelle-Écosse comptent environ 25,000 habitants, dont un millier sont en chômage parce que le ministre des Finances refuse de les aider. Ce n'est pas une circonscription libérale. L'usine d'automobiles de Trenton existe depuis 70 ou 80 ans, mais le ministre semble en ignorer l'importance.

Le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) a dit qu'il aiderait les propriétaires qui doivent renouveler leur hypothèque. Ceux qu'il va aider seront peu nombreux, mais il leur viendra en aide. Il fournira également une certaine aide aux constructeurs de logements locatifs de même qu'à ceux qui vont rénover leur maison. Chose étrange, il ne se dispose pas à aider ceux qui acquièrent une maison pour la première fois. Pourtant, celui qui se prépare à acheter sa première maison et à qui on réclame des taux de 18 ou 19 p. 100, redoute également les taux d'intérêt variables. Le ministre sait sûrement que le citoyen moyen ne peut résoudre ce problème. Et c'est pourquoi très peu de gens peuvent s'acheter un première maison. Il est regrettable que le ministre des Travaux publics n'ait jamais parlé des taux d'intérêt élevés et du chômage.

• (1720)

En ce qui concerne maintenant le secteur de la construction, on estime qu'il y aura environ 160,000 mises en chantier cette année. Cela représente un diminution de 10 p. 100 par rapport à l'an dernier, alors que le nombre des mises en chantier avait atteint 178,000. En termes d'emplois, cela représente 35,600 emplois de moins. Ce qui n'empêche pas le ministre des Travaux publics de déclarer qu'il apporte des remèdes à la crise de l'emploi. Chacun sait qu'il faudrait 210,000 mises en chantier. Or, on ne construira que 160,000 logements. Les 50,000 logements qui ne seront pas construits représentent 100,000 emplois perdus, et pourtant le ministre prétend que le projet de loi C-89 vient en aide aux chômeurs. Le malheur, c'est qu'avec 100,000 emplois de moins, c'est 2 milliards qui ne seront pas insufflés dans l'économie ou encore 400 millions de recettes perdues pour le gouvernement.

Le gouvernement ne comprend rien à la situation. Notre productivité a diminué. On emploie aujourd'hui 286,000 personnes de plus pour produire la même quantité de biens et services que l'an dernier. Depuis 1976, quand le gouvernement a modifié sa politique monétaire, on a construit 113,000 logements de moins par an, ce qui représente une perte de 223,000 emplois.

Rien d'étonnant à ce que nous ayons autant de chômeurs avec l'indifférence dont témoigne la gouvernement. On connaît la solution du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) aux problèmes du chômage et des taux d'intérêt élevés. On produit actuellement 350,000 barils de pétrole de moins par jour dans l'ouest du pays. Cela représente des dizaines de milliers d'emplois perdus. En outre, pour 1 milliard d'équipements a quitté le pays. Les libéraux ont beau jeu de se moquer des faits, puisqu'ils n'ont aucun député dans l'Ouest. Près de 40 p. 100 des investissements effectués dans l'Ouest dans le secteur énergétique sont dépensés en Ontario et au Québec. Cela nous coûte cher. Le gallon d'essence coûte 24c. de plus, tout cela à cause de la politique libérale.

Je voudrais maintenant aborder la question des taux d'intérêt élevés. C'est la politique de la Banque du Canada et la politique fiscale du gouvernement fédéral qui nous ont mis dans cette situation. Il ne faudrait pas que les néo-démocrates nous induisent en erreur. L'attitude de la Banque du Canada est dictée par le gouvernement. Le sous-ministre des Finances fait partie du comité de direction qui établit la politique monétaire du pays. La Banque du Canada n'est pas un organisme indépendant. Les néo-démocrates voudraient nous faire croire que les banques sont responsables des taux d'intérêt élevés. Il faut se rappeler cependant que les banques ne peuvent relever ou abaisser leurs intérêts sans l'approbation de la Banque du Canada. Si elles osent le faire sans son assentiment, la Banque du Canada peut retirer ses fonds du réseau bancaire.

M. Evans: C'est absurde!

M. Wright: Le député d'Ottawa-Centre dit que c'est absurde.

M. Evans: La Banque du Canada ne dicte pas la conduite des banques à charte.

M. Wright: La Banque peut vendre des obligations aux banques ce qu'elle fait tous les jours, et retirer de l'argent du réseau bancaire. Cela est courant. C'est une façon d'atténuer les fluctuations de la valeur du dollar et des taux d'intérêt. La Banque du Canada est l'un des plus gros clients du marché monétaire canadien. C'était un investisseur passif jusqu'en 1975. Aujourd'hui, c'est un investisseur actif qui influe sur le marché. Elle n'est plus liée par les offres et les demandes des courtiers. Il ne faut pas s'y méprendre, c'est elle qui régit le marché.

Si les taux d'intérêt sont si élevés c'est que depuis deux ans, nous avons assisté à un exode considérable de capitaux à long terme. Les sorties ont atteint près de 10 milliards en 1981 et 8 milliards en 1980. Ce capital a été remplacé par du capital étranger à court terme. Pour attirer ce capital étranger il faut que nos taux d'intérêt dépassent ceux des autres pays. Essentiellement, c'est là le problème. Donc les taux d'intérêt à court terme sont élevés au Canada. Parfois plus élevés que les taux à long terme, mais nous ne pouvons les abaisser à cause de la politique du gouvernement. Ce dernier avait dit qu'il décourage rait l'investissement au Canada, et il l'a fait. Des sociétés canadiennes et américaines ont quitté le Canada pour les États-Unis et l'Australie. A moins de modifier notre politique nous ne pouvons abaisser nos taux d'intérêt.

La Banque du Canada agit sur la masse monétaire pour indiquer si cette dernière s'accroît à un taux favorable ou défavorable. Nombre d'économistes et d'experts ont dit que la Banque agissait avec inconséquence. A mesure que s'élèvent les taux d'intérêt les épargnants ont tendance à transférer leur argent des comptes à vue aux comptes portant intérêt. Par conséquent, l'indice M-1 n'est plus une bonne mesure pour évaluer la masse monétaire. Les libéraux ont appuyé la Banque du Canada ces dernières années, mais la plupart des spécialistes s'entendent pour dire qu'ils ont tort.

M. Evans: Citez vos sources.

M. Wright: Nuala Beck, économiste de Pitfield, MacKay, Ross, ont parlé d'hémorragie de capitaux et dit que cela était dû non seulement à la recherche de plus gros profits, mais également à une décision fondamentale en matière d'investissements qui a provoqué le départ des capitaux à long terme de notre pays. Greenshields a déclaré, sans mâcher ses mots, que la politique énergétique nationale et la politique d'investissement du gouvernement avaient provoqué la fuite d'importants capitaux du pays. Bon nombre de spécialistes disent la même chose. Malheureusement, je n'ai pas leurs noms sous la main, mais je pourrais facilement en citer deux douzaines.

Je voudrais parler d'un article paru dans le *Globe and Mail* du 7 avril et signé par Ronald Anderson, économiste et expert-conseil. Selon lui, même si les objectifs politiques de la politique énergétique nationale étaient assez attrayants, ses objectifs économiques n'ont jamais été véritablement déterminés. Ce programme coûte très cher aux Canadiens. J'en ai parlé en termes plus précis plus tôt.

• (1730)

Nous avons vu la politique énergétique nationale entraver l'expansion économique de notre pays. A la suite de cette politique, les capitaux ont quitté le pays. Elle a également contribué à la hausse des taux d'intérêt. La situation doit changer. Nous avons surveillé le ministre des Finances et avons constaté une certaine similitude d'action entre lui et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Ils ont tous deux peur de renoncer à des programmes qui sont non seulement peu populaires, mais qui ne donnent aucun résultat. Bon nombre d'entre nous ont proposé aux ministres des façons de redresser la situation économique. D'une part, nous chercherions à encourager les investissements plutôt qu'à les décourager. Personne n'oserait prétendre que le gouvernement actuel a encouragé les investissements. Si nous pouvions le faire et que nous puissions encourager l'exportation de nos produits, ce serait un pas dans la bonne direction. En Alberta, nous savons qu'il serait possible de vendre aux États-Unis pour deux milliards de dollars environ de gaz naturel. Une telle vente pourrait améliorer sensiblement la position du dollar canadien et nous ne serions pas obligés de maintenir les taux d'intérêt à un niveau aussi élevé. Nous pourrions laisser le dollar flotter et découvrir son propre niveau. Si nous faisions tout cela, nous pourrions même établir un taux bancaire fixe. Parce qu'il est flottant, ce taux contribue à l'instabilité de la situation économique du Canada.

Pourquoi prêtons-nous un milliard de dollars à des pays étrangers? Qu'en est-il des 100 millions que nous avons prêtés à l'Algérie pour la construction d'un monument, des 24 millions prêtés au Bélize pour la construction d'un système d'égouts qui apparemment s'enfonce dans la mer, des 200 millions prêtés à Trinidad-et-Tobago pour un aéroport? Il faut s'interroger sur l'opportunité de ces prêts. L'aide étrangère a augmenté d'au moins 20 p. 100 cette année, mais l'aide à l'emploi et à l'immigration a décliné.

Cet après-midi, j'ai écouté les libéraux parler des problèmes économiques du Canada. En toute franchise, je dois dire que je les considère comme un ramassis de prêcheurs indignes. La voie qu'a adoptée le parti libéral n'est ni plus ni moins que le socialisme. Je trouve regrettable que les néo-démocrates aient contribué à son élection. Ils sont en partie à blâmer pour la politique actuellement en vigueur.

M. Manly: Ce sont les Canadiens qui l'ont voulu.

M. Wright: Il ne fait aucun doute que le Nouveau Parti démocratique a trempé dans l'élaboration de la politique actuellement appliquée par le gouvernement libéral. Je me rappelle qu'il y a un mois, le ministre des Finances a déclaré ce qui suit à la Chambre des communes: «Si je ne faisais rien pour améliorer la situation de l'emploi dans le pays, si je ne faisais rien pour abaisser les taux d'intérêt, on me traiterait de vaurien». C'est effectivement ce qu'il est parce qu'il n'a rien fait.

Nous continuerons de nous élever contre la politique économico-socialiste du gouvernement, qui est un échec. D'ailleurs, il y a déjà un certain temps que nous disons qu'elle ne réussira jamais.

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le débat de cet après-midi. Je ne vais pas répéter mot pour mot la litanie de jérémiades et de chiffres qu'un certain nombre de députés ont cru bon de citer aujourd'hui. Ils ont été nombreux à parler du taux de chômage et de la prodigalité du gouvernement. Ceux qui ne lisent pas l'histoire sont souvent portés à la répéter. Je voudrais dire en quelques mots pourquoi nous nous trouvons dans pareille situation et comment nous avons abouti là.

Dans les années 50, les exemples abondent littéralement. J'en ai choisi quelques-uns qui expliqueront ce qui s'est produit et pourquoi nous nous trouvons dans des circonstances aussi tragiques et aussi tristes aujourd'hui. Ce qui se passe actuellement c'est que nos usines dans tout l'est du Canada et en particulier dans le sud de l'Ontario sont désuètes et dépassées.

M. Baker (Nepean-Carleton): Au même titre que le gouvernement.

M. Cook: Au cours des années 50, 60 et 70, la politique fiscale du gouvernement était telle qu'il n'était pas rentable ni pour une petite société ni pour une grande d'investir dans des travaux de recherche et de développement ou de remplacer l'équipement qui, dans certains cas, datait des années 1930, 1940 et parfois même des années 1920. Le gouvernement n'encourageait pas cela. Que l'on prenne l'histoire de n'importe quelle entreprise industrielle canadienne et l'on constatera la même chose. Nombre d'entre elles ont fermé boutique, parce qu'elles n'ont pas pu se développer ou moderniser leur équipement. Le gouvernement ne leur accordait pas de sitmulants pour le faire. La politique fiscale était telle que les sociétés ont continué à faire leurs choux gras et elles ont continué à tourner, mais nous écopons des résultats de cette politique aujourd'hui.

Nous semblons avoir dans notre pays des hommes d'affaires qui, du fait de leurs antécédents, veulent un marché protégé. Si l'on examine l'histoire, on s'aperçoit qu'un bon nombre de petits fabricants de l'Ontario étaient prêts à commercialiser leurs produits dans le triangle d'or et acceptaient d'envoyer leurs denrées, quelles qu'elles soient, dans le reste du pays, à cause des tarifs de transport préférentiels. Ils ne cherchaient pas du tout à faire ce dont notre pays a besoin pour atteindre le niveau de vie voulu c'est-à-dire exporter.

Je me souviens du vice-président d'une entreprise commerciale à Hong Kong qui m'avait dit que les Canadiens étaient les pires commerçants du monde. Aussitôt que cet homme manifeste le désir d'acheter quelque chose pour la Chine ou pour Hong Kong, un vendeur de l'Australie et deux du Japon se présentent chez lui. Du côté du Canada, ce n'est que six semaines plus tard qu'une entreprise canadienne daigne lui écrire, mais c'est pour lui demander d'assumer les frais de transport du représentant qu'elle lui enverra éventuellement. Je crains que ce ne soit là la réputation de l'homme d'affaires canadien. Pourquoi en est-il ainsi? Eh bien, c'est que les Canadiens manquent de dynamisme. Dans bien des cas, c'est dû au fait qu'ils ont toujours le ventre plein.

Au cours des vingt dernières années, nous avons été témoins de l'érosion progressive de l'incitation et de la motivation. Faut-il le reprocher aux hommes d'affaires? En ce qui concerne beaucoup d'entre eux, je ne le crois pas. Je ne sais pas combien de dizaines d'hommes d'affaires m'ont dit qu'ils ne voyaient pas pourquoi ils devraient déployer de plus grands efforts, pourquoi ils devraient s'atteler à étendre leur activité, pourquoi ils devraient consacrer 12 à 15 heures par jour à leur commerce alors que la majorité de leurs heures de travail profiteront au gouvernement. C'est tout à fait vrai. Nos politiques fiscales ont été telles qu'elles n'ont pas vraiment permis aux Canadiens de se montrer entreprenants. Au fond, nous n'avons pas voulu que notre pays se développe. Nous avons permis à nos entrepreneurs d'aller jusqu'à un certain point et ensuite nous les avons freinés dans leur élan.

Or, les entrepreneurs sont les citoyens les plus productifs du pays. Chacun d'entre nous connaît certainement plusieurs hommes d'affaires qui se sont, disons, retirés du monde des affaires en raison de nos politiques fiscales et parce qu'on ne leur laisse pas la possibilité de conserver une portion suffisante de leurs bénéfices. Dans un tel climat, il n'est guère étonnant que les entreprises industrielles ontariennes soient vieillissantes. Il n'est guère étonnant que ces sociétés ne soient plus capables d'affronter la concurrence. La situation persiste depuis les événements des années 50 et 60 alors que la situation était un peu moins compliquée et que ces entreprises réussissaient à se tirer d'affaire. Or cela n'est plus possible aujourd'hui.

Prenons un autre exemple. Que dire du secteur de l'enseignement au Canada? Chose certaine, ce secteur relève de la compétence des provinces. Je trouve scandaleux, honteux et désolant le fait que l'année prochaine nous importerons 100,000 hommes de métier alors que le pays compte un million de chômeurs. Si au cours des quinze dernières années le gouvernement avait jamais compris ce qui se passait, s'il avait fait preuve d'initiative et collaboré avec les gouvernement des provinces au lieu de travailler contre eux, nous aurions pu avoir un programme d'apprentissage qui aurait formé 100,000 travailleurs. Au lieu de cela, nous allons importer de la main-d'œuvre qualifiée et nous ne formons pas encore notre propre main-d'œuvre. Honnêtement, je ne pense pas qu'on puisse en rejeter la faute sur les syndicats ni sur tous les gouvernements provinciaux, quoi qu'ils y soient pour quelque chose. La faute revient à l'État fédéral et à son administration, qui n'ont pas fait preuve de leadership dans ce domaine.

• (1740)

Nous parlons de la technologie de l'avenir et des secteurs d'où viendra l'emploi, et j'aime bien ce que le gouvernement a fait du côté du Telidon. Malheureusement, cela ne va pas loin. Nous aurions pu devenir les leaders mondiaux de la télévision à péage. Beaucoup d'entreprises canadiennes voulaient foncer, et nous aurions pu devenir leaders mondiaux. Mais qu'est-ce qui se passe au Canada? Le CRTC a étouffé l'affaire. Il l'a étudiée, il y a réfléchi, il n'a pu arriver à se décider et a traîné et tergiversé, tellement que ces entreprises n'ont pu faire merveille. Elles admettront qu'elles ont accusé des pertes parce que le gouvernement actuel et ses commissions n'ont pas su s'éveiller à la réalité.

On trouve un autre exemple de cela, monsieur l'Orateur, dans ma propre région. Je veux parler du port de Vancouver. Dans les dix dernières années, le port de Vancouver a perdu une part considérable de son commerce maritime au profit du port de Seattle. Il faut dire, pour être juste, que c'est en partie parce que si l'on transporte une grande quantité de marchandises à destination des États-Unis, il vaut mieux les débarquer à Seattle qu'à Vancouver. Toutefois, il y a une différence d'optique commerciale.

En 1950, le port de Seattle était très calme; il s'y passait bien peu de choses. Puis, les gens de King County et de Seattle ont décidé que ce port devait devenir le principal port du secteur nord-ouest de la côte; c'est ainsi qu'ils ont recueilli les fonds, émis des obligations et agrandi le port, de sorte qu'ils ont maintenant quelque 18 grues pour la manutention des conteneurs. A Vancouver, nous en avons trois. J'ajouterai que l'idée des expéditions par conteneurs est née à Vancouver; on aurait donc tendance à croire que ce port serait le premier dans ce domaine. Il n'en est rien.

Voici un autre exemple qui fait vraiment ressortir le contraste entre les deux ports. Si vous voulez expédier un million de trucs à Seattle, le conseil d'administration du port convoquera une réunion et le tarif à exiger sera fixé en une demi-journée. Si vous voulez faire la même chose à Vancouver, il vous faudra probablement attendre six semaines avant de connaître le tarif qui aura été fixé à Ottawa, soit à 4,000 milles de là. Et encore, les gens qui auront pris la décision n'auront aucune idée de ce que cela comporte.

Je crois toutefois que se pose ici un problème encore plus important qui est lié aux difficultés actuelles de notre pays. L'attitude à Seattle était la suivante: nous allons construire notre port puis nous irons chercher des transporteurs puisque nous aurons les installations voulues. L'attitude de la Commission des ports nationaux, au Canada, est la suivante: lorsque la demande aura suffisamment augmenté, nous songerons à construire les installations nécessaires. Or, cette différence d'attitudes et de points de vue est toute la différence qui existe entre le Canada et certains des grands pays commerciaux du monde. C'est ainsi et ce n'est pas près de changer.

Je ne voudrais pas être entièrement négatif, mais que peut-on faire pour améliorer la situation et changer l'attitude des

Canadiens? Comme puis-je convaincre mes vis-à-vis d'adopter certaines solutions qui permettraient de relancer l'économie? Je dois avouer qu'il est difficile de rejeter entièrement la faute sur les libéraux, même s'ils sont en partie responsables de la situation. Le fait est qu'ils ne sont pas véritablement responsables; ce sont les fonctionnaires qui sont en cause. Le gouvernement dirige le pays de telle manière que ce sont les sous-ministres qui détiennent les pouvoirs et qui dirigent les ministères. Les exemples ne manquent pas.

Quel est le portrait type d'un haut fonctionnaire? Il y a de fortes chances qu'il ait reçu une longue formation universitaire. Très probablement, il a suivi des cours en administration publique et fait carrière dans la Fonction publique. Parmi tous ces hauts fonctionnaires dédaigneux qui dirigent véritablement le pays, rares sont ceux qui ont une expérience du secteur privé. Ils ne savent pas ce que c'est qu'un vice-président de société qui, à partir de 50 ans, est sur la pente descendante et doit produire ou démissionner. Il y en a beaucoup de ces vice-présidents au chômage aujourd'hui. Ce ne sont pas des mauvais bougres, mais les choses ont changé. Ce n'est pas le cas pour les fonctionnaires.

Je n'ai pas l'intention de revenir sur tous ses aspects négatifs, du Programme énergétique national, mais j'aimerais dire un mot de la façon dont il a été préparé par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, pour illustrer la façon dont l'administration publique dirige le pays. Un certain nombre de fonctionnaires de ce ministère se sont réunis pour constater qu'il y avait 480 plates-formes de forage en activité dans l'ouest du pays. Ils se sont demandés quel montant de bénéfices le gouvernement pouvait les autoriser à réaliser. Ils ont fait toutes sortes de calculs savants et en sont venus à la conclusion qu'une plate-forme pouvait réaliser tel montant de bénéfices. C'était bien suffisant, et cette mesure a été intégrée dans le Programme énergétique national. Ce qu'ils ont oublié, c'est que les compagnies ont le choix. Si elles sont insatisfaites du montant des bénéfices qu'on les autorise à réaliser, elles peuvent plier bagage et aller s'installer au Colorado, au Montana ou en Louisiane. C'est précisément ce que des centaines de compagnies ont fait. Il n'est jamais venu à l'idée d'un seul fonctionnaire du ministère qu'une telle chose pourrait se produire lorsqu'ils voudraient nationaliser le secteur ou limiter les bénéfices des sociétés. Ce n'est là qu'un exemple du genre de raisonnement que tiennent les fonctionnaires.

Peut-on vraiment croire que le Conseil des ports nationaux, à Ottawa, à 4,280 milles de la côte ouest, a une idée de la concurrence qui se livre pour utiliser des ports de la côte ouest? Le Conseil a-t-il la moindre idée de ce que nous tentons de faire là-bas, ou de ce que sont les facteurs de concurrence? J'en doute. Il suffit de revoir ce qui s'est passé pour le savoir. Si l'on passait les ministères en revue, on pourrait constater que la même mentalité existe dans un grand nombre d'entre eux.

Quand tout cela a-t-il commencé? J'ai fait ma petite enquête et je suis remonté aux années Pearson. C'st à partir de ce moment-là que la politique a pris tant d'importance, que les ministres ont commencé à aller par avion faire des discours dans tous les coins du pays et à passer 99 p. 100 de leur temps au conseil des ministres et à la Chambre à s'occuper de questions politiques.

• (1750)

Avant cela, à l'époque de C. D. Howe, du temps de Mackenzie King, le ministre de la Couronne qui avait un ministère à diriger s'occupait de ce sacré ministère. Il passait la plus grande partie de son temps dans son bureau, à faire marcher le ministère, à surveiller les fonctionnaires et à s'assurer que les bonnes décisions étaient prises et que le ministère fonctionnait rondement. Le ministre qui aurait agi autrement aurait gêné son gouvernement au point de nécessiter son remplacement.

Mais le temps que chacun des ministres consacre aux affaires de son ministère n'est plus ce qu'il était, et le pays non plus, parce qu'on a laissé les fonctionnaires prendre l'initiative et assumer toute la direction des ministères.

Le ministre des Finances (M. MacEachen) est un fin renard. C'est un compliment que je lui fais, et je le fais sincèrement. Il est peut-être l'une des personnes les plus rusées et les plus intelligentes qui aient siégé à la Chambre. Si quelqu'un me disait honnêtement que le ministre a examiné le budget du 12 novembre et qu'il a décidé de le présenter sous cette forme, je répondrais que nous différons d'opinion. Le ministre ne savait pas ce qu'il y avait dans le budget. Il a modifié son budget 22 fois depuis lors, et il n'a pas encore fini. Si le budget avait été le sien plutôt que celui d'un groupe de fonctionnaires des finances qui n'ont aucune connaissance du monde des affaires, il aurait été totalement différent.

Parlons un peu de l'avenir. Hugh MacLennan a parlé de deux solitudes. Cette notion est déjà dépassée, car nous avons une solitude à Terre-Neuve, une dans l'ouest et une autre au Québec. Je ne pense pas que le gouvernement libéral puisse se justifier ou refuser d'admettre sa grande part de responsabilité à cet égard. Nous assistons à des affrontements, à une lutte pour le pouvoir. Je crois qu'un changement d'attitude de la part du gouvernemnent pourrait concilier plus facilement les esprits que toutes les entreprises et déclarations du premier ministre (M. Trudeau), en ce qui concerne l'Ouest, le Québec et Terre-Neuve. Le Canada ne pourra rester uni que grâce au consensus, grâce à la bonne volonté de part et d'autre. L'unité ne sera assurée que si chacun estime qu'il est traité équitablement. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Le grand coupable est le premier ministre qui répand des déclarations incendiaires d'un bout à l'autre du pays.

En voilà assez d'une attitude négative. Car je nourris un rêve pour notre pays. Quelqu'un a dit que le XX^{e} siècle appartiendrait au Canada. Sûrement pas. Pensons à la litanie de tristes statistiques que nous avons entendue aujourd'hui. Cette motion nous a permis de débattre une des questions les plus importantes qui aient été soulevées ici depuis longtemps. J'espère que les gens comprendront le bien-fondé de cette motion et comprendront aussi pourquoi beaucoup d'entre nous se sont montrés si virulents.

Le vrai remède à tous nos maux est un mot que nous avons pratiquement oublié, «productivité». Nous ne sommes plus dans la course au niveau mondial. Nos travailleurs ne sont plus assez productifs. Est-ce la faute aux syndicats? Je ne le pense pas. Est-ce la faute aux patrons? Je ne le crois pas. Je crois qu'il faut imputer la faute du troisième côté du triangle qui régit notre pays, c'est la faute du gouvernement.

Le gouvernement n'a pas fourni d'encouragements, il n'en fournit pas maintenant et je ne pense pas qu'il en fournira à l'avenir. Je ne vois pas pourquoi le gouvernement ne se rend

pas compte que ce serait utile de favoriser la créativité dans la fabrication et de donner aux hommes d'affaires les occasions et les encouragements nécessaires pour innover. Seul le gouvernement peut créer le milieu qu'il nous faut pour briser nos chaînes et mettre fin aux ennuis que nous connaissons maintenant. Seul le gouvernement en est capable. Ce n'est pas en mettant sur pied de petits programmes qu'il y réussira. Il faudra un effort considérable. Une bonne partie du problème pourrait être résolu si les ministre commençaient à s'occuper de leur ministère. J'ai bon espoir que le Canada s'en sortira. J'ai aussi bon espoir que nous pourrons nous débarrasser de cette bande de vauriens aux prochaines élections et recommencer à zéro. Le Canada est un pays merveilleux, mais nous ne lui permettons certainement pas d'exploiter toutes ses possibilités à l'heure actuelle.

Des voix: Bravo!

M. Norman Kelly (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je ne suis peut-être qu'un vaurien, mais je tiens à dire que c'est avec plaisir que je participe au débat de cet après-midi. C'est un des grands plaisirs de la vie que de se retrouver tout à coup mêlé aux débats de la Chambre. Je suis très content d'avoir à participer à un débat d'une telle importance.

Pratiquement tous ceux à qui j'ai parlé ces derniers mois m'ont demandé ce que le gouvernement allait faire pour remédier à la crise actuelle. Les discussions de cet après-midi n'ont rien d'inattendu. Pratiquement tous les députés d'en face se sont levés pour demander sur un ton énergique et parfois véhément ce que le gouvernement allait faire pour régler les problèmes économiques qui nous assaillent actuellement. D'instinct, je répondrai à cela: «Pourquoi les députés supposent-ils automatiquement que le gouvernement soit le seul à pouvoir y remédier».

M. Baker (Nepean-Carleton): Parce que c'est lui qui crée le climat économique.

M. Kelly: Je ferais valoir que l'inflation, le chômage, les taux d'intérêt, toutes ces choses que nous n'aimons pas, sont le résultat de notre mode de vie de ces dix dernières années.

M. Neil: Favorisé par le gouvernement!

M. Kelly: Avant de demander au gouvernement ce qu'il veut faire, je pense que les citoyens devraient se demander ce qu'ils peuvent faire.

M. Keeper: Élire un nouveau gouvernement!

M. Kelly: Comme nous sommes tous en partie responsables du problème, nous devrions tous contribuer à trouver une solution. Par exemple, si une famille d'Oshawa s'achète une Toyata ou une Volkswagen, qu'elle ne s'étonne pas si le voisin d'à côté, qui travaille chez GM, perd son emploi. Si une famille achète un téléviseur Sony, qu'elle ne s'étonne pas si le voisin d'en face perd son emploi lorsque Admiral ferme son usine en Ontario. Si une famille achète des chaussures italiennes ou des chemises ou des sous-vêtements de Taïwan, qu'elle ne s'étonne pas si le père de famille qui habite au coin de la rue et qui travaille dans le textile ou dans une usine de chaussures perd sa place.

M. Bosley: Vous portez un veston sport anglais, Norman!

M. Kelly: Je ne comprends pas que les consommateurs canadiens s'étonnent de la forte recrudescence du chômage alors que leurs habitudes ont évolué. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi, d'après les consommateurs, il appartient uniquement au gouvernement de résoudre les problèmes provoqués par ces changements. Voici le premier conseil que je donnerais à tous les députés qui suivent ce débat: allez dire aux consommateurs canadiens qu'ils pourraient bientôt largement contribuer à résoudre une bonne partie de nos problèmes. Il faut acheter des voitures, des chaussures et des téléviseurs canadiens. Si bien des Canadiens achetaient des produits canadiens, monsieur l'Orateur, beaucoup de travailleurs retrouveraient un emploi. Le premier pas à franchir pour arriver à résoudre nos problèmes, c'est de faire comprendre aux Canadiens qu'il sont en partie responsables de ces problèmes. Ensuite, monsieur l'Orateur, je pourrai expliquer ce que le gouvernement peut faire; j'aborderai toutefois la question dans un autre débat.

• (1800)

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est 6 heures, je dois dire à la Chambre que, conformément à la motion adoptée le mercredi 7 avril 1982, les délibérations sur cette motion sont terminées.

La Chambre s'ajourne au lundi 19 avril 1982, à 2 heures de l'après-midi, en conformité de l'article 2.(1) du Règlement.

Au nom de madame le Président, je tiens à souhaiter de joyeuses Pâques aux députés et au personnel de la Chambre. Pour ma part, j'espère que les petits lapins vous porteront chance à tous.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 19 avril 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE DE NOUVELLES POLITIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, les politiques du gouvernement libéral détruisent l'esprit d'initiative des Canadiens et nombre d'entre eux, peut-être des centaines, songent sérieusement à s'exiler à cause des taux d'intérêt élevés, de la politique énergétique nationale, du budget du 12 novembre, de l'imposition du système métrique, et ainsi de suite. Je propose donc, appuyé par le député de Western Arctic (M. Nickerson):

Que la Chambre recommande instamment au gouvernement de retirer le budget, de cesser de mettre la main sur tout l'argent qu'il peut et de ne plus imposer ses politiques aux Canadiens à l'instar d'un régime totalitaire, mais de leur en proposer qui reflètent leur façon de voir.

La nouvelle constitution ne sera qu'un simulacre si nous n'avons pas de Canada à gouverner.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LE DOCUMENTAIRE INTITULÉ: «THE ROAD TO PATRIATION»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Madame le Président, la semaine dernière, le réseau anglais de Radio-Canada a présenté un documentaire intitulé «The Road to Patriation». L'émission insistait sur le rôle du premier ministre (M. Trudeau), du ministre de la Justice (M. Chrétien) et de la presse, alors qu'elle consacrait peut-être cinq secondes au chef de l'opposition (M. Clark). Le comité parlementaire n'a même pas été mentionné, et le Parlement n'y semblait pas avoir joué un rôle important dans tout le processus. Je propose avec l'appui du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn):

Que l'on oblige Radio-Canada à faire une émission sur le rôle que le Parlement, le comité parlementaire et l'opposition ont joué ou, sinon, que l'on facture les frais de réalisation du documentaire déjà diffusé au comité chargé de faire élire Jean Chrétien comme prochain chef du parti libéral.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE LOGEMENT

LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire qui devient chaque jour de plus en plus urgente. Selon *Le Devoir* de samedi, M^me^ Anne Warren, économiste à la SCHL, aurait déclaré que le programme du gouvernement visant à favoriser la construction de logements locatifs est nettement insuffisant, parce qu'il persiste à maintenir à un niveau élevé les taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires. Je propose donc, avec l'appui du député de Churchill (M. Murphy):

Que la Chambre convienne avec l'économiste de la SCHL que le gouvernement n'encourage pas suffisamment la construction de logements locatifs et que, en raison de la crise qui en résultera inévitablement, elle exhorte le ministre chargé du logement à assumer ses responsabilités et à prendre des mesures immédiates pour offrir aux Canadiens des logements locatifs à des prix abordables, redonnant ainsi un regain de vigueur à l'industrie de la construction ainsi qu'à l'industrie forestière.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSTITUTION

HOMMAGE AUX ORGANISATEURS DES CÉRÉMONIES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. Étant donné tous les préparatifs, l'organisation, les mesures de sécurité, les travaux d'entretien, les fonctions logistiques etc., qu'il a fallu exécuter pour faire de la cérémonie du samedi 17 avril 1982 une journée vraiment mémorable et réussie qui a marqué la dernière étape du rapatriement de la constitution canadienne, laquelle a des répercussions sur la vie de tous les Canadiens, je propose, appuyé par le député d'Oxford (M. Halliday):

Article 43 du Règlement

Que l'on fasse consigner au compte rendu le fait que la Chambre des communes remercie sincèrement et félicite madame le Président et le sergent d'armes ainsi que leurs équipes respectives, le service de sécurité, le personnel des restaurants et des cafétérias, les préposés à l'entretien, les employés de soutien logistique, les préposés au transport et le personnel de la division de la circulation et le fait que la Chambre des communes remercie et félicite également la Gendarmerie royale du Canada, les membres des forces armées, le personnel du ministère des Travaux publics, le personnel du Secrétariat d'État et toutes les autres personnes qui ne sont pas nommées mais qui ont participé.

Mme le Président: Je suis certaine que la Chambre tient à prouver sa gratitude en applaudissant.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CONSTITUTION

L'INCLUSION DU DROIT À LA PROPRIÉTÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, la constitution canadienne est maintenant rapatriée et le premier ministre a déclaré que son rapatriement n'est qu'un commencement. L'une des pierres angulaires d'une société juste et démocratique est le droit à la propriété et à son usage. Ce droit a été omis dans la Charte canadienne des droits et libertés. Tous les Canadiens réfléchis qui aiment la liberté veulent voir ce droit incorporé dans notre constitution canadienne. Je propose donc, appuyé par le député de Végréville (M. Mazankowski):

Que la première fois que les premiers ministres du Canada se réuniront pour discuter des modifications à apporter à la constitution, figure à l'ordre du jour une recommandation pour que l'article 2 intitulé «Libertés fondamentales» soit modifié par l'adjonction après la sous-section «*d*) la liberté d'association», de la sous-section suivante: «*e*) liberté de posséder et de faire l'usage de sa propriété, droit dont il ne peut être privé autrement que par le processus de la justice»; et que tous les Canadiens exhortent le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux à accepter cette modification à la constitution du Canada.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion 6?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1410)

LE PARLEMENT

LA NÉCESSITÉ D'UN PROJET DE LOI SUR LE REMANIEMENT DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Les données du recensement de 1981 ont été publiées. Ces statistiques démographiques révèlent que la Colombie-Britannique devrait compter cinq représentants de plus, l'Alberta six de plus sans compter dix autres représentants pour l'Ontario. Nous espérons que des élections fédérales auront lieu bien avant que le processus interminable et dilatoire ne soit terminé en vertu de la loi d'accommodement actuellement en vigueur. Les Canadiens de l'Ouest ne jouiront probablement pas d'une représentation convenable lors des prochaines élections en dépit de leur croissance démographique. Si vous avez l'intention de le faire, agissez rapidement, sinon n'en parlons plus. Je propose donc, appuyé par le député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement de présenter immédiatement un nouveau projet de loi sur le remaniement des circonscriptions électorales en vue d'accélérer le processus et de s'assurer que lors des prochaines élections fédérales, les Canadiens de l'Ouest obtiendront les nouveaux sièges qu'ils méritent grandement.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE TRAITEMENT ACCORDÉ AUX CONSPIRATEURS DANS L'AFFAIRE DES CONTRATS DE DRAGAGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement. Deux anciens dirigeants d'entreprises de dragage, Harold McNamara et Sydney Cooper, ont été reconnus coupables en 1979 de conspiration en vue de truquer les offres pour obtenir des contrats de dragage du gouvernement fédéral, et ils ont été condamnés à cinq ans de prison. Étant donné que ces deux hommes d'affaires ont été libérés après n'avoir purgé que dix mois ou le sixième de leur peine et bénéficient depuis d'une libération de jour avec résidence à leur domicile, et étant donné qu'on a autorisé Cooper, en libération de jour, à se rendre en Floride et dans les Caraïbes à l'époque des Fêtes, je propose, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Que la Chambre condamne la Commission des libérations conditionnelles et le solliciteur général qui ont démontré de si éclatante façon qu'il existe une loi pour les riches et puissants amis du gouvernement libéral et une autre pour les pauvres.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, le gouvernement et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont appliqué une politique énergétique nationale qui s'est révélée un véritable fiasco pour la relance de l'exploitation pétrolière et gazière en Alberta, en Colombie-Britannique et en Saskatchewan. Plus récemment, il a aggravé la situation en encourageant l'importation de pétrole étranger comme suite directe de son programme de compensation du pétrole importé. Je propose donc avec l'appui du député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

Que la Chambre condamne le gouvernement pour avoir négligé d'adapter le programme de compensation du pétrole importé à la situation énergétique actuelle et invite le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à remettre sa démission pour n'avoir pas su établir une politique énergétique qui soit avantageuse pour tous les Canadiens.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA PRODUCTION DE PÉTROLE BRUT DANS L'OUEST—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Wright (Calgary-Nord): Madame le Président, le gouvernement de l'Alberta a annoncé récemment des modifications d'envergure de son régime de redevances, afin de stimuler le secteur du pétrole traditionnel. Malheureusement, les avantages qui en découlent seront restreints tant que les réserves dormantes de pétrole brut de l'Ouest du Canada ne seront pas pleinement exploitées. Je propose donc, avec l'appui du député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

Que le gouvernement fédéral prenne immédiatement des mesures pour assurer la production et la vente du pétrole dormant et pour favoriser l'exportation de ce pétrole dormant jusqu'à ce que nous ayons cessé de dépendre du pétrole étranger ou que nous ayons mis en exploitation toutes les réserves dormantes.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA RÉOUVERTURE DU DOSSIER DE DONALD MARSHALL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, en 1971, Donald Marshall, alors âgé de 17 ans, a été condamné pour meurtre par un jury de ses pairs au Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse, malgré ses protestations d'innocence. Pendant onze ans, cet autochtone a langui en prison. Or, on doute maintenant de sa culpabilité. Le ministre de la Justice a légalement le pouvoir de rouvrir l'affaire et de réparer une injustice. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Prince George-Bulkley Valley (M. McCuish):

Que la Chambre ordonne au ministre de la Justice, qui se vante d'être le champion des droits civils de tous les Canadiens, de considérer les droits civils d'un Canadien en particulier, de rouvrir immédiatement le dossier de Donald Marshall et de réparer l'injustice qu'on lui a faite.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES BANQUES

ON DEMANDE D'ABANDONNER LA POLITIQUE DE TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. La semaine dernière, le président du conseil des entreprises forestières de la Colombie-Britannique a prédit qu'il y aurait encore de «nombreuses mises à pied et faillites de sociétés» dans le secteur forestier qui se trouve déjà dans une situation précaire, à moins que l'on ne stimule bientôt la construction domiciliaire. Deux grandes banques canadiennes ont annoncé la semaine dernière des hausses injustifiées de 0.25 et de 0.50 p. 100 des taux d'intérêts hypothécaires déjà élevés, ce qui anéantit les espoirs de notre principal secteur. Aussi, je propose, appuyé par le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis):

• (1415)

Que le ministre des Finances change immédiatement son fusil d'épaule, qu'il convoque les présidents de ces banques à charte ainsi que M. Bouey, qu'il exige que ces saboteurs renoncent à leurs activités du style «cinquième colonne» et abandonnent les taux d'intérêts usuraires et leur politique destructrice pour permettre aux entrepreneurs canadiens et aux travailleurs du bois de se remettre au travail et de relancer notre économie.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE BUDGET—LA PRÉSENTATION DE NOUVELLES MESURES

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il est maintenant évident que le budget déposé par le ministre le 12 novembre dernier a des effets désastreux sur l'économie canadienne. Il place les hommes d'affaires, les fermiers et le contribuable moyen dans un climat d'incertitude et de confusion. Il devient plus difficile pour eux de dresser leurs plans d'entreprise et de remplir leurs déclarations d'impôt fédéral.

D'ailleurs, le ministre a déjà admis certaines de ses erreurs en reportant l'application de sa proposition relative à la taxe de vente, ce qui, soit dit en passant, entraîne maintenant de 30 à 40 modifications aux dispositions du budget. La proposition initiale prévoyait quelque 163 modifications mineures à la loi de l'impôt sur le revenu.

Quelles mesures le ministre entend-il prendre pour dissiper ce climat d'incertitude et de confusion? Est-ce que le ministre prévoit d'autres changements? Prévoit-il appliquer le budget dans sa forme actuelle? Dans l'affirmative, à quelle date la législation nécessaire sera-t-elle présentée à la Chambre? A moins que le ministre n'entende faire preuve de courage et de bon sens en retirant son budget et en présentant un nouveau programme économique permettant de remettre le pays sur la bonne voie?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, pour répondre à toutes les questions soulevées par le député, il me faudrait faire un discours que seul peut permettre le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône. Permettez-moi simplement d'aborder l'une de ces questions. La décision de reporter la date d'application de la taxe de vente au niveau des fabricants découle d'une suggestion faite il y a quelques semaines par le député d'Edmonton-Ouest, qui a été suivie par d'autres suggestions à cet effet présentées par divers groupes d'affaires qui souhaitaient avoir plus de temps pour examiner ce changement important.

M. Clark: Pourquoi cette proposition sur la taxe de vente figurait-elle dans le budget au départ?

M. MacEachen: Il me semble naturel de donner suite à une demande aussi raisonnable.

M. Huntington: Pourquoi cette proposition était-elle dans le budget?

M. Wilson: Une autre bévue.

M. MacEachen: Je demanderais au député de bien vouloir au moins tenir compte de mon désir de prendre en considération les observations livrées par certains députés et le monde des affaires.

M. Nielsen: Pourquoi l'avez-vous incluse dans le budget au départ?

LA PRÉSENTATION DE MESURES VISANT À AIDER LES INDUSTRIES PÉTROLIÈRES ET AGRICOLES

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, cela ne contribue nullement à dissiper la confusion ni l'incertitude. Ce changement ainsi que les 30 ou 40 autres que le ministre a proposés ne font que compliquer les choses. Outre cet aspect, les répercussions du budget présentées par le ministre ajoutées à celles du Programme énergétique national, paralysent les secteurs de l'agriculture et de l'énergie, notamment dans l'Ouest où la production pétrolière est arrêtée. Entretemps, le Canada importe environ 500,000 barils de pétrole par jour ce qui provoque des mises à pied, des faillites et ne fait qu'aggraver le déficit de notre balance des paiements. Dans le secteur agricole, les augmentations énormes du prix du pétrole et des engrais à cause des dispositions du Programme énergétique national et celles du budget du ministre grèvent les entreprises.

Quelles mesures positives le ministre propose-t-il de prendre pour remédier à ces difficultés et assurer la relance de ces deux grands secteurs de notre économie? Le ministre envisage-t-il de prendre des mesures concrètes dans l'immédiat ou au cours des prochaines semaines pour pallier les difficultés auxquelles ces deux secteurs très importants sont en butte?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, une fois encore le député a attaqué sur tous les fronts. Si vous le voulez bien je vais prendre une seule de ses questions et lui rappeler qu'on est habitué à voir des députés à la Chambre attribuer les difficultés que connaissent actuellement les secteurs pétroliers et énergétiques soit aux dispositions du Programme énergétique national soit à celles du budget. Il peut regarder la situation autour du monde, aux États-Unis par exemple et se demander en quoi . . .

• (1420)

M. Clark: Mais c'est là que se trouvent désormais toutes les sociétés pétrolières.

M. MacEachen: . . . le budget du Canada peut bien y avoir des répercussions. Les sociétés canadiennes qui selon les députés d'en face sont allées s'installer aux États-Unis n'ont finalement pas autant de travail qu'elles l'escomptaient. Les députés doivent se rendre compte qu'il y a bien d'autres éléments qui interviennent actuellement dans le secteur énergétique et notamment le déclin rapide de la demande en produits pétroliers dans le monde ainsi que le fléchissement des coûts mondiaux. Ce sont selon moi ces facteurs qui contribuent à cette situation et non pas le Programme énergétique national.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

LA CONFIANCE DES CONSOMMATEURS

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, il est plutôt curieux que le ministre soit à court de réponses maintenant. Pendant la campagne électorale de 1979-1980, le premier ministre et lui-même ont déclaré que leur saine gestion de l'économie ne manquerait pas de faire baisser les taux d'intérêt. Où est passée leur belle assurance? Ils avaient réponse à tout à ce moment-là, mais aujourd'hui, le ministre a été incapable de répondre à la question que je lui ai posée. Je lui ai demandé de fournir aux Canadiens des explications susceptibles de dissiper le doute et la confusion.

Étant donné que l'accroissement des dépenses de consommation est la clé de la relance économique et étant donné que le Conference Board du Canada a fait savoir que la confiance des consommateurs canadiens était à un niveau incroyablement bas, quelles mesures précises le ministre envisage-t-il de prendre pour raviver cette confiance que sa politique actuelle a contribué à miner?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, au cours des dernières semaines, je me suis entretenu avec des représentants d'associations de tous genres du secteurs privé. Or, aucun d'entre eux ne conteste que la principale cause du climat d'incertitude qui règne dans le pays à l'heure actuelle et notamment . . .

M. Nielsen: . . . est le gouvernement.

M. MacEachen: . . . de cette baisse de confiance, est le taux élevé d'inflation. Dans le contexte actuel, c'est une politique de lutte contre l'inflation qu'il convient d'appliquer pour raviver la confiance dans le pays.

LA DATE DE LA PRÉSENTATION DU PROJET DE LOI

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances. Elle fait suite à celle que vient de lui poser le député de Végreville. Des fonctionnaires du ministère des Finances m'informent qu'une première version du texte de loi sur les dispositions fiscales découlant du budget serait disponible dans un mois environ, après quoi l'entreprise privée sera consultée. On ne peut donc s'attendre que le projet de loi soit déposé à la Chambre avant l'automne. Le ministre veut-il nous dire si tel est bien le cas?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'entends présenter le texte de loi, c'est-à-dire les motions en bonne et due forme des voies et moyens, aussitôt que la rédaction sera terminée. Mes fonctionnaires travaillent d'arrache-pied à l'établissement du texte de loi dans les plus brefs délais. Nous le publierons aussitôt qu'il sera rédigé. J'aimerais ensuite, comme je l'ai déjà signalé, permettre au public en général et aux groupements intéressés de se prononcer sur cette première version avant de déposer officiellement le projet de loi à la Chambre. Nous le ferons le plus tôt possible, mais je ne suis pas en mesure aujourd'hui de donner un échéancier précis.

LES RÉPERCUSSIONS SUR LES PERSONNES ÂGÉES

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, les fonctionnaires du ministère donnent cette information à beaucoup de monde. Je donnais au ministre l'occasion de dissiper l'incertitude évidente que créent les rumeurs émanant de son ministère. Permettez-moi d'insister sur un domaine où l'incertitude est indéniable, soit les répercussions que le budget aura sur les retraités ou les personnes âgées. Sept éléments différents du budget peuvent avoir pour résultat de faire payer plus d'impôts aux personnes âgées. Le ministre voudrait-il aujourd'hui rassurer les Canadiens à revenu fixe en leur disant qu'il aura pitié d'eux et que, lorsqu'il présentera son avant-projet de loi, il apportera à ces sept éléments du budget les modifications qui s'imposent pour que les personnes âgées ne soient pas frappées de hausses d'impôt?

• (1425)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je conteste l'affirmation du député. Les effets sur les pensions ont fait l'objet de questions ces derniers mois.

M. Wilson: Lisez votre budget.

M. MacEachen: Autant qu'il m'en souvienne, j'ai donné chaque fois une réponse positive et compatissante, y compris aux questions que le député de Halifax a soulevées peu après le budget. Je trouve que le député d'Etobicoke-Centre a beaucoup tardé à soulever ces questions auxquelles j'ai déjà répondu à la période des questions.

L'ÉCONOMIE

LE RAPATRIEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question s'adresse également au ministre des Finances. Cette fin de semaine, nous avons enfin rapatrié la Constitution et réalisé l'indépendance législative du Canada.

Des voix: Bravo.

M. Broadbent: En même temps, les Canadiens ont pu entendre des messages diffusés dans toutes les régions du Canada leur rappelant que, désormais, ils sont les maîtres de leur avenir.

Étant donné la mainmise étrangère sur 53 p. 100 de notre secteur manufacturier et 63 p. 100 de notre industrie minière, le ministre entend-il garantir à la population que le gouvernement canadien va dorénavant s'atteler à la tâche essentielle de rapatrier notre économie, objectif qui touche de plus près la vie quotidienne de la plupart des Canadiens que ne le fait la Constitution?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, encore une fois, nous avons exposé avec force détails les propositions du gouvernement relatives à l'industrie du pétrole et du gaz naturel . . .

M. Waddell: Trop peu, trop tard.

M. MacEachen: . . . dans le programme énergétique national, il y a plus d'un an. Ces propositions demeurent les objectifs du gouvernement du Canada. J'espère que le Nouveau parti démocratique voudra nous aider à mettre ce programme en application. J'ai cru comprendre qu'il s'était prononcé contre chacun des textes de loi destinés à mettre le programme en vigueur.

M. Broadbent: Madame le Président, comme toujours, le ministre est mal informé. Nous avons voté en faveur d'une mesure importante, l'expansion de Petro-Canada.

* * *

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

LA PROMESSE ÉLECTORALE

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, étant donné qu'en fin de semaine un Canadien ou une Canadienne sur trois a dit, chose troublante, craindre de perdre son emploi à cause de l'incertitude économique générale qui règne au pays, et étant donné que des documents gouvernementaux publiés l'automne dernier prouvent que le gouvernement est conscient du fait que les sociétés étrangères au Canada sont responsables de la perte de milliers d'emplois, surtout parce qu'elles engagent plus de personnel à l'étranger que les compagnies canadiennes, comment le gouvernement justifie-t-il le fait qu'il n'ait pas respecté sa promesse électorale de 1980, soit d'étendre les pouvoirs de la l'AEIÉ sur les sociétés étrangères établies au Canada?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je dois dire que l'ordre d'idées dont s'inspire le chef néo-démocrate dans ses questions m'étonne de plus en plus. Il préconise la création d'emplois, et des investissements plus considérables dans l'économie du pays, tout en soulevant en même temps des questions qui, indéniablement, nuiraient gravement à l'obtention des capitaux d'investissements dont le pays a grandement besoin. Rien, à mon avis, ne saurait faire plus de tort à l'économie dans les circonstances actuelles que de préconiser davantage de mesures interventionnistes dans l'économie: inévitablement, elles susciteraient encore plus de découragement et de désenchantement.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Le ministre se contredit. Dans sa première réponse il affirme à la Chambre que le gouvernement veut régler le problème des compagnies étrangères; et, dans la seconde, que le gouvernement n'a pas intérêt à le faire. Voilà le genre d'hypocrisie dont le gouvernement libéral fait preuve trop souvent.

LE COMPORTEMENT DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, le ministre niera-t-il ce qui a été affirmé dans un document même du gouvernement, à savoir que nous perdons des milliers d'emplois au Canada parce que des sociétés étrangères installées ici s'approvisionnent davantage à l'étranger que ne le font les sociétés canadiennes indépendantes? Si cela est exact, pourquoi le gouvernement ne fait-il pas preuve d'autorité et n'oblige-t-il pas ces sociétés à créer davantage d'emplois au Canada?

• (1430)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, ce que j'ai dit au député en réponse à sa deuxième question, c'est que le gouvernement ne compte pas prendre d'autres mesures pour le moment. Dans le cadre du Programme énergétique national, nous avons établi une série ambitieuse de mesures visant à accroître la participation et la propriété canadiennes dans ce secteur très stratégique de l'économie canadienne. C'est là notre politique et nous nous proposons de la maintenir. Toutefois, il a également été souligné dans le document qui a été déposé à l'époque du budget et qui s'intitule «Le développement économique du Canada dans les années 80» que le gouvernement n'a pas l'intention pour le moment d'étendre cette politique à d'autres secteurs de l'économie canadienne.

M. McDermid: Remercions Dieu de ces menus bienfaits!

M. MacEachen: Ce n'est pas là jouer sur les deux tableaux; c'est plutôt s'appliquer à atteindre le principal objectif du gouvernement à l'heure actuelle, soit dans le secteur des ressources pétrolières et gazières au Canada.

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR D'AUTRICHE

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler la présence dans nos tribunes de M. Erwin Lanc, le ministre fédéral de l'Intérieur d'Autriche.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LE REFUS DES HOMMES D'AFFAIRES D'ADOPTER LE SYSTÈME

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, le ministre de la Consommation et des Corporations, qui est chargé de la Commission du système métrique, et plusieurs de ses collègues ont déclaré que le gouvernement n'avait pas l'intention d'imposer de sanctions sous forme d'amendes, de saisie d'équipement ou de peines d'imprisonnement, pour obliger plusieurs secteurs de notre économie à adopter le système métrique.

Il parait que très prochainement, la Chambre va recevoir une pétition portant le nom et la signature de plus de cent hommes d'affaires et disant ceci:

Nous refuserons d'adopter le système métrique pour nos opérations commerciales tant que les éléments de contrainte de la loi sur les poids et mesures seront en vigueur.

Que va faire le ministre compétent? Va-t-il ajouter le refus d'adopter le système métrique aux douzaines d'autres raisons attribuables au gouvernement pour lesquelles de nombreux Canadiens abandonment les affaires, ou va-t-il emprisonner les Canadiens qui utilisent le système canadien de poids et mesures?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Non, madame le Président, il importe que le député sache que si cet aspect du programme est obligatoire, c'est à la demande de l'industrie elle-même. C'est l'industrie elle-même qui a recommandé au gouvernement de procéder ainsi.

M. Siddon: Allez dire cela à l'épicier du coin!

M. Ouellet: Nous avons déjà dit que nous n'allions pas emprisonner les gens. En fait, nous sommes persuadés que la grande majorité des Canadiens va adhérer à ce mouvement qui va avantager le Canada au niveau des ventes, non seulement chez nous, mais aussi à l'étranger. J'ai tout lieu de croire et d'espérer que les Canadiens n'enfreindront pas la loi, mais qu'ils s'y conformeront.

LA JUSTIFICATION DU PROGRAMME

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, si le ministre avait pris la peine de se renseigner, il saurait que le secteur des marchés d'alimentation avait prié le ministre de ne pas procéder à la conversion au système métrique pour le moment puisque les États-Unis avaient décidé de ne pas bouger sur ce point. Dans ce cas, le ministre sera sans doute heureux d'apprendre que ce petit groupe d'opposants à la métrisation, qu'il juge fanatiques, inclut non seulement les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-

Édouard, mais inclura également sous peu le nouveau gouvernement progressiste conservateur de la Saskatchewan.

Des voix: Bravo!

M. Domm: Comment le ministre peut-il penser faire accepter le programme coûteux et inutile du gouvernement fédéral qui rencontre si peu l'accord d'un nombre sans cesse croissant de gouvernements provinciaux, sans parler des douzaines d'entreprises et d'industries qui s'y opposent, aux centaines de milliers de Canadiens ordinaires dont les appels sont jusqu'à présent apparemment tombés dans l'oreille de sourds, du moins chez les ministériels?

M. Nielsen: Des oreilles de sourds et des têtes enflées!

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, à écouter l'honorable député, il est clair qu'il qualifie lui-même ceux qui sont contre le mouvement métrique comme étant des conservateurs. Il est clair que l'honorable député, avec les propos qu'il tient, vit plutôt dans le passé que dans le futur. Il s'obstine à ne pas considérer que le mouvement en faveur du système métrique est dans le meilleur intérêt du Canada, qu'il a été adopté non seulement à la demande des compagnies canadiennes, mais à la suite d'une conférence fédérale-provinciale où le gouvernement canadien et les 10 gouvernements provinciaux appuyaient la conversion au système métrique. Cela a été une décision unanime prise par les 11 paliers de gouvernement.

* * *

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

ON DEMANDE LE RENVOI AU COMITÉ DE LA QUESTION DE LA PROSTITUTION

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, je m'adresse au ministre de la Justice. Je tiens à lui signaler que même si nous avons maintenant une constitution et une charte des droits et des libertés, dans un grand nombre d'agglomérations canadiennes, les gens ne peuvent se rendre chez le dépanneur, à l'église ou à la garderie sans être harcelés par des prostituées et leurs clients.

Des voix: Oh, oh!

Mlle Carney: Le ministre m'a fait savoir par écrit qu'il avait été saisi de ce problème, le comité permanent de la justice et des questions juridiques. Le comité directeur a convoqué le secrétaire parlementaire du ministre pour discuter de cette affaire avec lui. Étant donné que le ministre a accepté de saisir le comité de la justice de ce problème et étant donné que ce dernier est disposé à l'aborder le plus tôt possible, quand va-t-il soumettre à la Chambre une motion de renvoi au comité de la justice l'autorisant à étudier le problème et à proposer des modifications au Code criminel pour y remédier?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, il y a déjà longtemps, j'ai dit vouloir que le comité se penche sur ce problème en même temps que sur le bill C-53. Nous faisons de notre mieux pour renvoyer en douceur ce problème au comité et l'autoriser à présenter certaines suggestions dans le cadre de l'étude de ce bill. Cependant, c'est le député de l'autre parti qui ne veut rien savoir de ce compromis, qui insiste pour avoir . . .

M. Paproski: Svend Robinson.

M. Chrétien: Non, non. C'est un député de votre parti, monsieur et madame, qui insiste pour que l'on respecte la procédure de renvoi officiel. Si les députés ne sont pas d'accord pour que le comité étudie ce problème dans le cadre de l'étude d'un bill portant sur des problèmes connexes, je vais très certainement veiller à l'en saisir officiellement. Cependant, j'aurais cru que les députés d'en face auraient été heureux d'en discuter en même temps que du bill C-53. Ce sont les députés de votre parti, madame, qui sont devenus trop procéduriers et qui n'ont pas voulu discuter de l'essence du sujet.

M. Paproski: Je croyais que c'était Svend Robinson.

Des voix: Oh, oh!

ON DEMANDE AU MINISTRE DE PRÉSENTER DES MODIFICATIONS

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Justice qui a lancé des accusations contre des députés de notre parti qui ne sont malheureusement pas à la Chambre aujourd'hui. Je sais que c'est notre critique en matière de justice qui a proposé la motion au comité visant à instaurer un sous-comité sur la prostitution. Puisque c'est notre parti qui a proposé la motion visant à demander au comité d'étudier la question, nous ne sommes guère en mesure de nous y opposer.

Des voix: Bravo!

Mlle Carney: En dépit de deux années d'atermoiements sur la question, le ministre de la Justice a promis aux habitants des quartiers ouest de Vancouver et à deux ministres du cabinet de la Colombie-Britannique de présenter les amendements nécessaires avant l'automne de 1980. Or, nous sommes au printemps de 1982. Je voudrais donc savoir si le ministre est prêt à faire examiner cette question par le comité de la justice. Sa réponse me met certainement dans l'embarras, car elle n'est pas très claire. Si le ministre n'est pas disposé à l'étudier à la Chambre des communes, va-t-il tenir la promesse de modifier le Code criminel?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, si M^me^ le député y tient tellement, elle devrait prendre le temps d'aller au comité pour voir ce qui s'y passe.

Mlle Carney: Mais j'y suis allée!

M. Chrétien: Je dois dire qu'au mois de janvier j'ai fait une offre écrite au critique des questions de justice de son parti. C'est lui qui a toujours demandé qu'on renvoie de façon officielle cette question à un comité alors que le sujet est déjà traité dans ses grandes lignes dans le bill C-53. Toutefois, s'il continue à ergoter et s'il insiste pour qu'on renvoie officiellement cette question, je m'efforcerai de le faire. Mais il faut qu'il sache que c'est le comité et non pas le ministre de la Justice qui est responsable des travaux du comité.

M. Clark: Mais pas du renvoi.

M. Chrétien: Si les députés veulent employer ce genre de tactique, je veux bien qu'on examine la question au comité. Personnellement, j'estimais qu'il serait bon de l'examiner dans le cadre de l'étude du bill C-53 mais si les députés veulent qu'on renvoie de nouveau cette question au comité pour retarder un peu plus les choses, je vais le faire.

M. Clark: Très bien!

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Une fois de plus le parti conservateur va utiliser des artifices de procédure pour retarder les choses, car s'il avait voulu examiner ce problème dans le cadre du bill C-53, nous pourrions le faire sur-le-champ.

Des voix: Oh, oh!

* * *

• (1440)

[*Français*]

LES CATASTROPHES

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT AIDERA LES RÉGIONS DES CANTONS DE L'EST TOUCHÉES PAR LES INONDATIONS

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil privé qui est également le ministre responsable des mesures d'urgence au Canada. A la suite des inondations qui ont affecté plusieurs villes des cantons de l'Est durant la fin de semaine et plus particulièrement Sherbrooke, Lennoxville et Richmond et les dommages considérables qu'elles ont causés lesquels s'élèveraient selon les prévisions préliminaires à plusieurs millions de dollars, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il est possible aux régions qui ont été frappées par cette catastrophe d'obtenir du gouvernement canadien une aide quelconque?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, nous sommes évidemment très sensibles à la situation qui existe actuellement, entre autres, dans la région décrite par l'honorable député. Je veux l'assurer que, dans le cadre de notre programme d'indemnisation en cas de désastre naturel, le gouvernement fédéral va s'empresser d'indemniser et d'assumer ses responsabilités au profit des régions sinistrées dès que la province de Québec en fera la demande.

[*Traduction*]

LE NORD CANADIEN

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DES INDEMNITÉS VERSÉES AUX TRAVAILLEURS DANS LE NORD

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le 30 mars dernier, il a rencontré des représentants du Congrès du travail du Canada qui ont réclamé la reconduction du décret de remise d'impôt relatif à l'imposition des indemnités versées aux travailleurs dans le Nord, tant que le gouvernement n'aura pas décidé des avantages fiscaux à accorder à ces travailleurs. Il a également promis de rencontrer de nouveau les représentants du Congrès du travail du Canada dès qu'il aurait conféré avec les autres ministres qui font parti du comité du cabinet concerné par la question. Le ministre a-t-il une réponse à donner aux millions de travailleurs dans tout le Canada qui se préoccupent beaucoup de cette politique fiscale?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Non, madame le Président. Je n'ai pas de réponse à donner à un grand nombre des requêtes que m'ont présentées l'autre jour les représentants du Congrès du travail du Canada, outre celle que je leur ai d'abord donnée, à savoir que bon nombre des recommandations faisaient déjà l'objet d'une étude sérieuse, qu'elles étaient analogues à celles formulées par les représentants de l'industrie minière, que cette étude exigerait beaucoup de temps et qu'entre-temps nous leur demanderions de nous fournir plus de précisions. Notre étude est en cours. La réunion que nous avons eue avec eux remonte à trois semaines et demie à peine. Il serait prématuré de prendre une décision à l'heure qu'il est.

L'EXPIRATION DU DÉCRET DE DÉTAXATION

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, je suis inquiet, à l'instar de beaucoup de gens qui habitent dans les régions septentrionales, du fait que ces mesures fiscales ont été annoncées il y a bien des années. On les a annoncées encore une fois dans le budget de novembre dernier. Le ministre vient de nous dire qu'il faudra beaucoup plus de temps au gouvernement pour mettre en œuvre sa politique. Le décret de détaxation des avantages expire cette année. Les membres des divers syndicats dans le nord du Manitoba ont besoin de savoir sur quoi devront porter leurs négociations cette année. Si le gouvernement ne propose pas sa politique bientôt, comment les travailleurs sauront-ils quoi réclamer quand leur convention collective expirera? Le logement coûte cher là-bas et le transport, lui, coûte extrêmement cher. Il leur faut savoir ce que le gouvernement a bien l'intention de faire.

Des voix: C'est honteux!

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, comme le sait le député, dans l'espoir d'aider les Canadiens, nous avons prolongé d'année en année la durée d'application de ce décret, en attendant de trouver une solution plus équitable, en d'autres mots une solution utile aux habitants du Nord qui ne jouissent pas d'avantages non-imposables. Beaucoup de ces gens sont non-conventionnées et ne bénéficient pas d'avantages fiscaux. Le décret de détaxation ne les aide en rien, puisqu'ils n'ont pas d'avantages fiscaux. De toute évidence, il y a là de l'injustice.

Tandis qu'il étudie les demandes d'organismes comme le congrès du travail du Canada, les sociétés minières et d'autres portant sur le prolongement de ce décret, ou d'autres mesures, destinées à aider les employés bénéficiant de ces avantages, le gouvernement est également obligé d'essayer d'aider tous les habitants du Nord qui n'ont même pas la chance d'en recevoir. Pour cela, il nous faut du temps. Nous sommes à la recherche d'une solution équitable pour ce faire. J'ajoute que ces gens qui ne bénéficient pas d'avantages fiscaux n'ont pas non plus d'organismes pour les représenter. La question est compliquée. Je comprends parfaitement que le gouvernement devrait faire part de ses intentions dans la plus grande mesure possible et ce, pour faciliter la renégociation des conventions collectives. Nous tâcherons de trouver le plus tôt possible la solution qui convient.

LA CONFÉRENCE DE PRESSE CONVOQUÉE POUR ANNONCER DES MESURES TOUCHANT LE NORD

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire au sujet de la politique fiscale du gouvernement dans le Grand Nord. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et son collègue des Affaires indiennes et du Nord canadien doivent tenir une conférence de presse conjointe à 15 h 30 cet après-midi au cours de laquelle ils vont annoncer de prétendues «nouvelles» mesures dans le domaine énergétique concernant les deux territoires septentrionaux et d'autres régions du Grand Nord. J'imagine qu'il est prévu notamment d'étendre à ces régions le programme de subventions mis en place par le précédent gouvernement. Je voudrais connaître les autres mesures que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou son collègue des Affaires indiennes et du Nord canadien vont annoncer à cette conférence. J'apprécierais que le ministre nous informe avant l'heure de la conférence.

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, je tiens à signaler au député du Yukon que si nous avons décidé de tenir la conférence de presse à 15 h 30, c'est pour permettre aux médias de diffuser la nouvelle . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Blenkarn: Le Parlement ne compte plus.

M. Munro (Hamilton-Est): . . . et notamment les organes d'information desservant la population du Grand Nord. En toute logique, le député devrait être le premier à reconnaître que les habitants du Grand Nord doivent apprendre les premiers les mesures qui les concernent . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Munro (Hamilton-Est): Il faut éviter qu'une fois de plus, ils n'en soient les derniers informés. En tenant la conférence de presse, nous voulons éviter que cette situation ne se perpétue et le député du Yukon sera certainement d'accord avec nous sur ce point.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'ANNONCER AU PARLEMENT LA POLITIQUE EN QUESTION

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, la Chambre compte un représentant du Yukon, un autre de Western Arctic et un de Nunatsiaq. Les médias du Nord sont en état d'alerte. Il est presque midi en ce moment au Yukon. Il est 1 heure dans les Territoires du Nord-Ouest et 2 heures dans l'Arctique oriental. Le ministre pourrait-il répondre à ma question et informer non seulement les seuls députés du Nord, mais également tous ceux de la Chambre qui représentent les circonscriptions septentrionales de toutes les provinces. Le ministre voudrait-il nous mettre dans la confidence et nous dire ce qu'il va faire?

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, je soupçonne fortement le député du Yukon d'être déjà dans la confidence puisque le gouvernement avait décidé de grouper au sein d'un groupe d'études les membres du gouvernement du Yukon et du gouvernement territorial pour étudier l'ensemble de la question énergétique. Les politiques que nous allons annoncer sont le fruit de ces efforts.

M. Nielsen: Qu'en est-il des régions septentrionales des provinces?

M. Munro (Hamilton-Est): Aux dernières nouvelles, le Yukon était dirigé par un gouvernement conservateur. Pour qu'aucun député ne se sente lésé, je suis certain que mon collègue le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources acceptera volontiers de remettre aux députés le plus vite possible avant la conférence de presse, les cahiers de presse avec toutes les données qu'ils contiennent. Encore une fois, je soupçonne qu'ils savent parfaitement ce que contiennent les cahiers en question.

LES RAISONS POUR LESQUELLES L'ANNONCE N'EST PAS FAITE AU PARLEMENT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant qui, du moins je le suppose, est responsable de cette décision qui consiste à cacher au Parlement des renseignements . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: . . . à cacher au Parlement des renseignements qui seront communiqués à la presse ce qui nous empêchera de poser des questions à ce sujet dans le courant de la journée. Une question a été posée concernant une politique qui a déjà été mise au point et rendue publique. Nous voulons seulement savoir si la politique en question sera communiquée aux représentants élus des Canadiens ici même à la Chambre des communes du Canada ou si le gouvernement contournera encore une fois le Parlement. Le premier ministre suppléant peut-il nous dire pourquoi le gouvernement insiste pour court-circuiter la Chambre des communes sur cette question?

Questions orales

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, de toute évidence, le gouvernement ne court-circuite pas la Chambre des communes. Ses représentants sont là tous les jours pour répondre aux questions des députés. Nous le faisons tous les jours, une semaine après l'autre, et l'opposition en profite pleinement. Un député a posé une question au ministre et celui-ci a fourni une réponse complète, conformément aux usages et au Règlement de la Chambre.

• (1450)

ON DEMANDE LE DÉTAIL DE LA DÉCLARATION PROJETÉE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, puis-je demander au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de nous communiquer le détail de la déclaration qu'il compte faire à la presse et que son collègue a refusé de faire au Parlement? Dira-t-il maintenant à la Chambre des communes ce qu'il a l'intention de dire à la presse à 3 h 30?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je serais très heureux de dire ce que mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, va annoncer. Il s'agit d'un programme très important, en l'occurrence, le programme d'aide aux localités isolées, qui s'adresse particulièrement aux localités du Nord. Le gouvernement va affecter environ 24 millions de dollars à ce programme pour mener des études énergétiques et mettre sur pied des projets pilotes dans les localités isolées. De cette somme, au moins 10 millions de dollars iront au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Comme vous le voyez, madame le Président, ce n'était pas si difficile que ça.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LA NOMINATION PROJETÉE DE M. PIERRE JUNEAU À TITRE DE PRÉSIDENT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, permettez-moi de poser une autre question au président du Conseil privé au sujet du Parlement. Le président du Conseil privé a dit s'intéresser à la réforme parlementaire et être résolu à faire jouer à cette institution un rôle plus important dans les affaires publiques du Canada. Je me demande s'il consentirait à faire un pas dans cette voie en renvoyant au comité permanent des communications et de la culture la nomination projetée de M. Pierre Juneau à titre de président de Radio-Canada, afin que le Parlement puisse adopter la coutume de tenir des audiences en vue de confirmer les nominations aux postes publics importants.

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Nous sommes disposés à prendre de nombreuses mesures, mais nous voudrions qu'elles aillent dans la bonne voie. Je peux assurer au très honorable député que nous étudierons consciencieusement toutes les recommandations visant à améliorer le fonctionnement du Parlement. Il sait que les leaders à la Chambre discutent actuellement de la nature des changements qui pourraient être apportés pour améliorer la procédure parlementaire. Si cela ne donne pas de résultats, nous verrons ce que nous pouvons faire en temps voulu. Dans l'intervalle, nous examinerons les propositions qu'il voudra bien faire pour voir si elles vont dans le bon sens. J'espère qu'il a de meilleures idées que celle qu'il vient d'avancer.

LA DISCUSSION DE LA NOMINATION AU PARLEMENT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le président du Conseil privé voudrait-il expliquer à la Chambre des communes pourquoi les députés ne devraient pas être autorisés à discuter de la nomination du président de Radio-Canada avant qu'elle ne soit effective?

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, le chef de l'opposition me pose des questions sur la réforme parlementaire, et il revient à la charge par le biais d'une question supplémentaire en ce qui concerne la nomination d'une personne par arrêté en conseil. Je lui dirai que c'est là la prérogative du premier ministre et je suis certain que ce dernier est en mesure de justifier la nomination de M. Pierre Juneau. Il s'agit d'une personne extrêmement respectée dans tout le pays, et nous nous réjouissons de la nomination de M. Juneau au poste de président de la société Radio-Canada. De plus la procédure à suivre pour les nominations par arrêté en conseil, c'est la responsabilité du premier ministre et c'est une question d'organisation du gouvernement et non pas du Parlement.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LES TECHNICIENS CANADIENS EN ARGENTINE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le gouvernement du Canada a imposé des sanctions à l'Argentine à cause de la crise des Iles Falkland, en coupant notamment son crédit aux exportations. L'Énergie atomique du Canada a 71 spécialistes canadiens sur place, qui sont en train de terminer le montage du réacteur Candu. Le gouvernement les a-t-il rappelés?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Non, Madame le Président.

Une voix: Pourquoi?

ON DEMANDE LE DÉPART DES TECHNICIENS

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, le ministre doit savoir que l'un des proches collaborateurs du président argentin, M. Ussher, s'adressant à l'auteur américain Amory Lovins, a reconnu que son pays avait choisi le réacteur Candu pour des «raisons militaires et stratégiques». En outre, M. Ussher a ajouté que l'Argentine avait deux usines de fission du plutonium—et non une seule, comme elle nous l'a fait croire—ce qui revient à dire qu'elle possédera bientôt du plutonium apte à la fabrication d'armes, ce qui lui permettra de construire ses propres armes nucléaires. Autrement dit, il se passera en Argentine la même chose qu'en Inde. Le gouvernement pourrait-il mettre un terme à son hypocrisie qui consiste à proposer d'un côté le maintien de la paix et à fournir de l'autre du matériel destiné à des armes nucléaires. Va-t-il ordonner le départ des 71 techniciens se trouvant en Argentine?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, si les propos de ce responsable argentin sont exacts, je signale à mon honorable ami que l'Argentine a sans nul doute pris la décision la plus stupide qu'on puisse imaginer si elle a acheté un réacteur Candu en pensant s'en servir à des fins militaires; en effet, c'est le moyen le plus onéreux et compliqué d'arriver à ces fins. Quant à l'autre point qu'a soulevé le député, il est du même niveau que les remarques du responsable argentin dont il a parlé.

* * *

LES PÊCHES

LE RÈGLEMENT RÉGISSANT LA PÊCHE AU SAUMON SUR LA CÔTE OUEST

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Pêches et des Océans. Il se souviendra que, la semaine dernière, j'ai pu lui faire parvenir des lettres au sujet de deux dossiers concernant le Colombie-Britannique. La première demandait une disposition de rachat net et d'indemnisation pour les pêcheurs du Fraser, qui n'auront pas la possibilité de pêcher. J'aimerais qu'il nous dise si cela va être accepté par son ministère.

La deuxième portait sur le règlement relatif aux permis pour le pêche au saumon, adopté l'an dernier pour cette année-là seulement et non pour l'année en cours. Or le ministère a informé les pêcheurs que s'ils n'ont pas de permis, qu'ils ne peuvent légalement demander, ils seront poursuivis et leur matériel saisi. Le ministre voudrait-il élucider ces deux points?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, j'ai reçu la note du député et j'ai demandé les renseignements voulus pour pouvoir y répondre. Sur le second point, on m'informe que l'erreur dont était entaché le projet de règlement est en voie de rectification, si ce n'est déjà fait. Je sais que j'ai signé le décret.

LA RÉDUCTION DU PRIX DU MAZOUT POUR LES PÊCHEURS DE THON

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, le ministre pourrait-il nous dire si à la suite des pourparlers entre ses services et les pêcheurs de la côte ouest désireux de s'orienter vers la plie et le thon, lesquels ont demandé qu'on leur accorde une réduction du prix du mazout, du carburant, afin de diriger vers le thon les bateaux très efficients qui pêchent les stocks de saumon sérieusement diminués, le gouvernement a pris une décision à ce sujet? Il s'agirait au fond d'une décision de conservation, qui recueillerait sans doute l'appui de la plupart des Canadiens.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, la suggestion concernant la pêche au thon a été accueillie très favorablement. Nous avons obtenu l'appui du groupe des pêcheurs et nous cherchons à mettre au point une solution. Si cela réussit, ce sera une bonne mesure de conservation du saumon Chinook, qui se trouve dans une situation passablement difficile.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LA RÉDUCTION DES REDEVANCES ANNONCÉE PAR L'ALBERTA

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Pratiquement tous les Canadiens, sauf, peut-être, le ministre et certains de ses collaborateurs et, apparemment, le ministre des Finances, reconnaissent que le programme énergétique national est un vrai gâchis. Afin de réparer une partie des dégâts, l'Alberta a annoncé, mardi dernier, une très importante réduction des redevances. La plupart des observateurs estiment qu'il s'agit là de changements importants et utiles et croient indispensable que le gouvernement fédéral en fasse autant en réduisant la taxe sur les revenus du pétrole et du gaz et la taxe sur le gaz naturel et les liquides extraits du gaz naturel de façon à permettre à l'industrie pétrolière de reprendre du poil de la bête. Le ministre va-t-il agir aussi intelligemment que le gouvernement albertain en prenant des dispositions du même genre au nom du gouvernement fédéral?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je voudrais rappeler à mon collègue que le programme énergétique national nous a permis d'économiser l'énergie et de remplacer le pétrole par le gaz naturel, l'électricité et d'autres formes d'énergie dans une large mesure, comme prévu, et que nous avons obtenu d'excellents résultats sur ce plan. En ce qui concerne la canadianisation, nous avons réussi à réduire la participation étrangère de 6.5 p. 100 en l'espace d'un an et, en ce qui concerne les prix, nous avons conclu avec l'Alberta une entente grâce à laquelle les consommateurs paieront le pétrole moins cher qu'ils ne l'auraient fait sous un gouvernement conservateur.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Voilà ce que le programme énergétique national nous a permis de réaliser. Je voudrais rappeler à mes amis d'en face que, d'après une étude publiée ces jours derniers par le département du Commerce des États-Unis, les filiales canadiennes de sociétés pétrolières américaines vont accroître leurs dépenses de 28 p. 100 en 1982 par rapport à 1981 alors qu'elles n'augmenteront que de 18 p. 100 leurs dépenses dans les autres pays. Le programme énergétique national et les ententes que nous avons conclues avec l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont donc créé un climat de confiance.

• (1500)

Je conseille au député de regarder la réalité en face et de lire les journaux d'aujourd'hui, qui disent que l'industrie s'attend à une très forte reprise et à un regain d'activité considérable pour 1983.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Dans ce cas, je me demande pourquoi les gens de Detroit paient l'essence moins cher que ceux de Windsor.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PRENDRE DES MESURES

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, à cause du Programme énergétique national, la moitié des installations de forage ont été déménagées à l'étranger. Des milliers de personnes ont été licenciées. Des dizaines de sociétés ont fait faillite ou sont sous tutelle. Des puits qui pourraient produire en tout trois cent mille barils de pétrole sont fermés. Dix-sept milliards de dollars ont été investis ailleurs qu'au Canada à cause du Programme énergétique national.

Le gouvernement de l'Alberta a admis que quelque chose n'allait pas. Il a décidé d'agir. Il a pris des initiatives importantes. Le gouvernement fédéral fera-t-il preuve d'un sens des responsabilités comparables? Voilà tout ce que je voulais demander.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le gouvernement de l'Alberta a respecté la promesse qu'il avait faite lorsque nous avons conclu une entente, c'est-à-dire au mois de septembre. Le gouvernement de l'Alberta a accepté de revoir ses redevances. L'Alberta a reconnu qu'il fallait modifier les redevances et je pense que les gouvernements de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique l'imiteront bientôt. Le gouvernement de l'Alberta a agi de la sorte pour respecter la promesse qu'il avait faite dans le cadre de cette entente.

Quant à nous, nous sommes allés plus loin que les mesures prévues dans l'entente pour réduire les quantités de pétrole bloqué en Alberta et en Saskatchewan en appliquant le prix réservé au nouveau pétrole à d'autres catégories de pétrole que celles prévues dans l'entente. Voilà ce que nous avons fait; ces initiatives sont très avantageuses pour ce secteur. J'invite mon collègue à étudier la question.

PÉTITIONS

M. KEEPER—LES QUOTAS GLOBAUX APPLICABLES AUX CHAUSSURES DE CUIR

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler que le Greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le deux cent dix-huitième rapport du Greffier des pétitions dans lequel il déclare avoir examiné la pétition présentée par le député de Winnipeg-St. James (M. Keeper) le jeudi 8 avril 1982 et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

AFFAIRES INDIENNES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): J'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

M. HARGRAVE—LA POLITIQUE D'IMPOSITION DU GAZ NATUREL

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Madame le Président, j'ai le privilège, et même le devoir, de présenter officiellement une pétition au nom des électeurs de ma circonscription. Elle porte la signature de 12,689 personnes de ma propre ville de Medicine Hat et de Redcliff, et elle a pour but d'exposer au gouvernement les conditions critiques que créent pour tous les propriétaires de maison et tous les habitants de ces villes la politique d'imposition du gaz naturel que propose le Programme énergétique national. La pétition a pour objet de demander la révision de la politique budgétaire du gouvernement en ce qui concerne les taxes répressives qui frappent le gaz naturel parce qu'elles auront des conséquences désastreuses et qu'elles sont illégales.

Madame le Président, les pétitionnaires de ma circonscription, dont la facture de gaz va plus que doubler, formulent l'espoir et le vœu que vous jugerez leur requête recevable, que vous serez sensible à son caractère urgent et désespéré et que vous permettrez qu'elle fasse l'objet d'un débat et d'un renvoi au comité dans les plus brefs délais.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 3259, 3621 et 4100.

[*Texte*]

LOTO CANADA

Question nº 3259—**M. Heap:**

1. Loto Canada a-t-elle un bureau à Toronto?

2. Loto Canada a-t-elle quatre directeurs et, le cas échéant et dans chaque cas, quels sont leurs *a*) nom et traitement, *b*) fonctions?

3. Quels sont l'actif et le passif actuels de cette société?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): 1. Non.

2. Le Conseil d'administration de Loto Canada compte actuellement quatre membres. Chacun d'entre eux reçoit en guise de jeton de présence une allocation quotidienne de $250 chaque fois qu'il assiste à une réunion du Conseil, hormis M. Gordon Kritsch, qui est fonctionnaire et qui, par conséquent, ne reçoit pas ce genre de rémunération. Les membres du Conseil d'administration sont:

a) M^lle^ Danielle Desbiens de Montréal (Québec), M. André Gauthier de Chicoutimi (Québec), M^me^ Dorothy Pratt d'Ottawa (Ontario), M. Gordon Kritsch.

b) Les fonctions des membres du conseil d'administration consistent à contrôler les activités de Loto Canada en vue de sa liquidation, et elles sont conformes à ce qui est stipulé dans la loi sur les corporations commerciales canadiennes.

3. Les chiffres de l'actif et du passif actuels de Loto Canada sont ceux qui figurent au bilan suivant, daté du 31 mars 1980.

Loto Canada Inc.
(Constituée en vertu de la loi sur les corporations commerciales canadiennes)

Bilan au 31 mars 1980

Actif

	1980	1979
Encaisse et certificats de dépôt		
Fonds en réserve au compte des prix	$ 3,129,869	$ 26,739,285
Fonds disponibles pour fins générales	15,540,732	11,098,581
	18,670,601	37,837,866
Comptes à recevoir et avances		
A recevoir du Receveur général du Canada	—	2,108,543
Autres	56,412	1,004,324
	56,412	3,112,867
Frais reportés	—	463,522
	$ 18,727,013	$ 41,414,255

Passif

Prix non réclamés	$ 3,129,869	$ 20,727,986
Comptes à payer et frais courus	2,698,964	14,674,528
Provision pour prix futurs	—	3,237,990
Revenus reportés	—	2,773,750
A verser au Receveur général du Canada	12,898,179	—
	18,727,012	41,414,254

Avoir de l'actionnaire

Capital-actions autorisé, émis et en circulation—une action ordinaire	1	1
	$ 18,727,013	$ 41,414,255

Questions au Feuilleton

LA PENSION DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

Question nº 3621—**M. Herbert:**

1. Combien un prestataire de pension de sécurité de la vieillesse peut-il gagner au maximum pour être admissible au supplément complet de revenu garanti?

2. A quel revenu un tel prestataire perd-il tout son supplément de revenu garanti?

3. Quel est le maximum en cas de revenu de placement?

4. Quels sont les chiffres comparables pour un couple marié dont les deux conjoints touchent la pension de sécurité de la vieillesse?

5. Combien en coûterait-il si l'on réduisait plutôt le supplément de revenu garanti d'un dollar par trois dollars de revenus?

M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Pour un pensionné seul, le maximum du supplément de revenu garanti est payé aussi longtemps que le revenu annuel est inférieur à $2,400, mises à part les prestations de sécurité de la vieillesse, que ce revenu provienne d'un emploi ou d'autres sources. Dans le cas du bénéficiaire de la pension de sécurité de la vieillesse dont le conjoint n'est admis ni à cette pension, ni à l'allocation au conjoint, le maximum du supplément est versé aussi longtemps que le revenu annuel combiné du couple est inférieur à $2,780.76 (au cours du trimestre de janvier à mars 1982). Ce montant augmente à chaque trimestre parallèlement à l'augmentation de la pension de sécurité de la vieillesse.

2. Pour un pensionné seul, l'admission au supplément de revenu garanti, dans le trimestre de janvier à mars 1982, cesserait quand le revenu annuel atteint $5 496. Dans le cas du bénéficiaire de la pension de sécurité de la vieillesse dont le conjoint n'est admis ni à cette prestation, ni à l'allocation au conjoint, le supplément de revenu garanti n'est plus versé quand le revenu annuel combiné du couple est de $13,724.76 ou plus. Le seuil de revenu où l'admission cesse augmente à chaque trimestre proportionnellement à l'augmentation du supplément maximum.

3. Mêmes conditions qu'aux points 1 et 2.

4. Pour le couple marié où les deux conjoints touchent la pension de sécurité de la vieillesse, le maximum du supplément de revenu garanti serait versé à chacun si le revenu annuel combiné des deux est inférieur à $4,800. Pour le trimestre de janvier à mars 1982, un couple marié peut continuer de toucher une partie au moins du supplément jusqu'à ce que le revenu annuel combiné atteigne $8,496.

5. Si l'on réduisait le supplément de revenu garanti de un dollar par trois dollars de revenus, on estime que les dépenses relatives au programme augmenteraient d'au moins trois quarts de milliard de dollars par année.

LES LANGUES OFFICIELLES

Question nº 4100—**M. Herbert:**

Au sujet de la réponse à la question nº 3721, y a-t-il, au Québec, des bureaux aux effectifs nombreux qui pourraient fausser les chiffres sur le pourcentage d'anglais et, le cas échéant, *a*) où se trouvent-ils et combien d'employés anglophones et francophones comptent-ils, *b*) quel serait le pourcentage des fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources travaillant au Québec qui ont indiqué l'anglais comme première langue officielle si l'on ne tenait pas compte des bureaux susmentionnés?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources répond comme suit: Oui.

a) A la Division des services de soutien technique sur le terrain de l'EMR, à Hull, Québec, 22 employés ont répondu que leur première langue officielle était l'anglais et 18 employés ont indiqué le français.

b) Il est de 18.5 p. 100.

[*Traduction*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question nº 3769 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre que la question nº 3769 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES ENTREPRISES PRIVÉES OU LES PERSONNES QUI ONT REÇU DES CONTRATS DU GOUVERNEMENT

Question nº 3769—**M. Beatty:**

Au sujet de la réponse à la question nº 3522, quel était l'objet de chaque contrat?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SURVEILLANCE DU SECTEUR ÉNERGÉTIQUE

MESURE VISANT À CRÉER UN ORGANISME DE SURVEILLANCE DU SECTEUR PÉTROLIER ET À MODIFIER CERTAINES LOIS

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le bill C-106, concernant la surveillance du secteur énergétique et tendant à modifier la loi d'urgence de 1979 sur les approvisionnements d'énergie et la loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la législation énergétique.

—Monsieur l'Orateur, en intervenant aujourd'hui au sujet du projet de loi à l'étude, je voudrais dire quelques mots des mesures historiques que prend actuellement le Parlement.

Nous venons de recevoir notre constitution de la Grande-Bretagne. La loi du Canada, qui concrétise enfin l'engagement à devenir une nation indépendante que nous avions pris il y a plus d'un siècle, a enfin retrouvé la place qui lui revient. Cette loi, sur le plan juridique, officialise d'une certaine façon l'indépendance dont nous jouissons depuis de nombreuses années. En outre, et c'est plus important, elle prouve aux Canadiens que nous sommes véritablement et à tous égards un pays souverain et indépendant. Je suis impatient de voir tous nos citoyens en éprouver une nouvelle fierté et d'entrer dans une nouvelle ère de nationalisme enthousiaste.

Les historiens décideront sans nul doute que le rapatriement de la constitution a été la principale réalisation de la présente législature. Mais ils décideront également que le Programme énergétique national a représenté un pas important vers la création d'un Canada fort et strictement indépendant. Une grande partie de ce programme est actuellement à l'étude sous forme de projets de loi.

La plupart des projets de loi qui figurent à l'ordre du jour du Parlement pour le printemps, notamment ce bill sur la surveillance du secteur énergétique, ont été déposés en juin dernier sous forme d'avant-projets de loi. La version révisée de ces projets de loi est le fruit de consultations intensives avec l'industrie et ses associations, les gouvernements provinciaux et les principaux établissements financiers. Le gouvernement a tenu compte de leurs conseils, après les avoir attentivement examinés.

La mesure législative fait suite à un engagement pris par le chef de notre parti, l'actuel premier ministre (M. Trudeau), dans un discours prononcé à Halifax au cours de la dernière campagne électorale. Pendant ce discours, il avait dévoilé le Programme énergétique national, en promettant notamment de fixer le prix du pétrole et de créer un organisme de vérification. Cette agence devait surveiller les prix de l'industrie, ses bénéfices et ses activités. Par la suite, il en a été à nouveau question dans le dernier discours du trône, qui le décrivait comme un moyen non seulement de contrôler les recettes et les dépenses de l'industrie, mais également de déterminer le niveau de canadianisation de ce secteur.

[*Français*]

Considérons maintenant la raison d'être de la surveillance de l'industrie pétrolière. Je demande encore une fois aux honorables députés de se référer aux principes du Programme énergétique national. Nous souhaitons qu'au moins 50 p. 100 des entreprises de production de pétrole et de gaz appartiennent à des Canadiens d'ici 1990, parce que le secteur pétrolier est vital pour l'économie du pays. Pour nous assurer que ce but soit atteint, nous devons recueillir des renseignements sur l'industrie et sur la façon dont elle exploite nos ressources pétrolières. Nous voulons être certains qu'il y a une augmentation réelle des participants canadiens et non seulement une concentration des pouvoirs entre les mains d'un petit nombre de grandes sociétés exerçant leurs activités au Canada. La participation du Canada par l'entremise de Petro-Canada, par exemple, viendra équilibrer l'éventail des divers participants dans le secteur.

L'Agence de surveillance du secteur pétrolier a été créée en août 1980 pour permettre de rassembler ces renseignements. Tel que défini dans le Programme énergétique national, son rôle est, et je cite:

de surveiller les activités et le rendement financier de l'industrie pétrolière au Canada et d'en faire rapport . . . Elle peut exécuter ses fonctions et offrir des conseils au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. L'Agence fournira également des commentaires indépendants sur les renseignements essentiels à la stratégie énergétique du gouvernement et à la compréhension par le public des questions énergétiques . . .L'Agence recevra des renseignements en ce qui concerne les coûts de production, la rentabilité, les mesures de recherche et de développement et le comportement en matière de réinvestissement. Elle surveillera également la propriété et le contrôle canadiens de l'industrie et en fera rapport. Cet organisme présentera des rapports à intervalles réguliers qui permettront au gouvernement et au public canadien d'être sûrs que les recettes provenant des augmentations des prix du pétrole et du gaz sont utilisées de façon à contribuer à la sécurité énergétique du Canada».

Le gouvernement s'était rendu compte qu'il avait besoin de renseignements opportuns et précis sur l'industrie avant la présentation du Programme énergétique national. Ce besoin d'information avait été souligné dans le document intitulé «Une stratégie de l'énergie pour le Canada», publié en 1976. De quelle autre façon les Canadiens pourraient-ils juger si les politiques gouvernementales de gestion des ressources pétrolières canadienne obtiennent des résultats positifs? Il est clair qu'une agence de surveillance est d'une importance capitale. Cette agence a compétence pour surveiller environ 120 des plus importantes sociétés pétrolières et gazières.

Il est certain que le pays et le Parlement ont besoin d'être renseignés, et de connaître toutes les données au sujet des activités qui se poursuivent dans cet important secteur de l'économie que constitue l'industrie du pétrole et du gaz. Le projet de loi sur la surveillance du secteur énergétique dont la Chambre est saisie a pour objet d'accroître et de perfectionner le rôle de l'Agence de surveillance du secteur pétrolier. L'Agence conseille le ministre et lui fait rapport, mais elle est également autorisée à publier ses propres rapports.

Seules les entreprises dont les recettes brutes provenant du pétrole et du gaz dépassent 10 millions de dollars ou dont l'actif est de 10 millions de dollars devront soumettre un rapport. Auparavant, un actif de 5 millions de dollars était suffisant pour qu'une société tombe sous la surveillance de cette agence. Le nouveau seuil vise à éviter aux petites sociétés les charges administratives qu'elles devraient assumer pour faire rapport.

Les sociétés devront fournir des renseignements sur leurs recettes et sur leurs frais d'exploitation, selon le type de pétrole et de gaz produit. Il faudra fournir des renseignements non seulement sur la participation et le contrôle, mais aussi sur les subventions obtenues du gouvernement sur les sommes d'argent reliées au pétrole qui sortent du pays, sur les initiatives de recherche et de développement de l'industrie et sur les niveaux de production. Les sociétés devront également fournir des renseignements fiscaux précis qui serviront à déterminer quelles répercussions de futurs changements fiscaux pourraient avoir sur le fonctionnement de l'industrie et ce qu'il en coûterait.

• (1510)

[*Traduction*]

L'Agence surveillera également les activités des particuliers, des sociétés de fiducie et des sociétés en nom collectif dont les revenus annuels ou les actifs dépassent dix millions de dollars dans le secteur pétrolier et gazier. Elle s'intéressera également aux activités de l'État dans ce même secteur. Celui-ci est en pleine mutation et c'est pour permettre à l'Agence de surveillance du secteur pétrolier d'avoir une vision d'ensemble qu'il a fallu ajouter ces autres participants.

Nous souhaitons réduire au maximum le fardeau administratif des entreprises. Nous sommes conscients que cela leur coûte de l'argent pour nous fournir tous les renseignements voulus. C'est pourquoi les renseignements que l'Agence de surveillance obtiendra seront mis à la disposition du ministère des Finances et de Statistique Canada. Le ministère des Finances utilisera les renseignements ainsi obtenus uniquement pour formuler ou évaluer sa politique fiscale dans le secteur énergétique. Si nous veillons à transmettre de façon judicieuse les renseignements obtenus, les entreprises privées n'auront plus à fournir qu'une seule fois les renseignements exigés par plusieurs ministères et organismes fédéraux et ce, sans pour autant déroger à la loi.

Le secteur privé, bien sûr, tient à ce que certains renseignements restent confidentiels. Ils ont notre parole. Pour veiller à la confidentialité des renseignements en question, les deux ministères dont je viens de parler, en dehors du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, devront respecter un certain nombre de restrictions concernant l'accès aux renseignements fournis.

Nous voulons que le gouvernement puisse, le cas échéant, surveiller également d'autres secteurs énergétiques, comme ceux du charbon, de l'uranium et du thorium. Nul ne sait aujourd'hui de quelle quantité de ces trois produits nous aurons besoin demain. Il est impossible de dire quelle sera la situation de l'offre en matière énergétique au cours des décennies à venir. Nous pouvons toutefois planifier, et c'est pour cette raison que nous nous sommes réservé le droit de surveiller la situation de ces trois produits. Tout dépendra de l'usage qui en sera fait et de la manière dont les entreprises seront contrôlées. Nous manquerions de perspicacité si, en dépit de tous nos efforts pour canadianiser le secteur pétrolier nous laissions de côté d'autres secteurs qui seront peut-être un jour beaucoup plus importants que le secteur pétrolier.

Cette loi comprend deux séries d'amendements moins importants. La première se rapporte à la loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie. On y fait un certain nombre de changements qui touchent aussi bien les définitions que les pouvoirs de délégation de l'Agence. Deuxièmement, nous modifions la loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout pour nous permettre surtout de faire face aux obligations qui nous échoient en vertu de l'entente conclue en novembre dernier avec l'Alberta pour l'élargissement du marché du gaz naturel. L'entente prévoit des stimulants pour les ventes et la publicité, et nous devons élargir les pouvoirs conférés par la loi.

Je vous ferai grâce des autres détails de cette mesure, monsieur l'Orateur. Nous avons encore beaucoup de travail à faire avant qu'elle puisse être approuvée, et les députés obtiendront les précisions qu'ils désirent le moment venu. Néanmoins, avant de me rasseoir, je voudrais insister sur l'importance des principes en jeu. Le Programme énergétique national créera les conditions qui permettront au Canada d'assurer son autonomie et sa sécurité énergétique. Les Canadiens ont montré qu'ils soutenaient pleinement cet objectif. Au Parlement, nous avons

pris un bon départ en adoptant la loi sur le pétrole et le gaz du Canada, qui réglementait la mise en valeur des ressources pétrolières des régions encore inexploitées. Nous sommes sur le point de poursuivre ce travail. La loi sur la surveillance du secteur énergétique nous fournira les moyens voulus de recueillir les renseignements dont nous avons besoin par l'entremise de l'Agence de surveillance du secteur pétrolier qui existe déjà.

La loi a été libellée de façon à éviter d'obliger les petites entreprises à présenter des rapports. Néanmoins, pour nous permettre d'avoir une vue d'ensemble de la situation, nous devons demander aux nouvelles sociétés d'envergure de nous présenter des rapports, et il nous faut obtenir des renseignements et des chiffres sur toute une gamme de sujets.

Le projet de loi sur la surveillance du secteur énergétique est un des éléments importants du train de mesures à l'étude. Il nous permettra de surveiller de près les résultats obtenus en vue d'atteindre les grands objectifs du Programme énergétique national.

Je termine là-dessus, monsieur l'Orateur, en espérant que nous pourrons étudier efficacement et rapidement la mesure à l'étude.

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Monsieur l'Orateur, j'imagine que des députés de tous les partis partagent les espoirs du ministre pour l'avenir du Canada, et que c'est dans cette optique qu'ils ont considéré le jalon posé samedi. J'ajouterai cependant que dans mon parti surtout, l'avenir que nous envisageons pour le Canada n'est pas celui que le ministre et le gouvernement voudraient nous donner avec le bill présenté aujourd'hui, avec les mesures économiques et énergétiques prises ces deux dernières années. Je ne pense pas que le Canada puisse résister longtemps à ce genre de mesures. J'espère que l'action gouvernementale ne suivra pas la ligne adoptée depuis plusieurs annés avec les lois qui ont été adoptées.

• (1520)

Nous voici maintenant saisis du bill C-106. C'est une séquelle intéressante du bill C-94, le bill «omnibus» qui avait été tout d'abord présenté. Ce serait plutôt un minibus parce que c'est en réalité le fond du panier. Il comporte trois parties bien distinctes qui, à elles seules, pourraient avoir chacune d'importantes répercussions sur la situation énergétique. J'estime qu'il faut les examiner séparément et les examiner de très près.

Tous les jours nous constatons que le nombre des sans travail augmente, que les taux d'intérêt ne baissent pas et que le nombre de faillites augmente constamment, ce qui prouve l'incompétence du gouvernement libéral. Quant au Programme énergétique national, il vaudrait sans doute mieux l'appeler le programme énergétique libéral, car on peut se demander s'il est bien conforme aux intérêts nationaux.

Ce programme a multiplié les difficultés sans en résoudre aucune, dans les diverses régions et provinces. Si l'on donnait aux Canadiens un aperçu des répercussions de ce programme la plupart d'entre eux émettraient de sérieuses réserves à son sujet. Le secteur pétrolier en fait l'objet depuis plus d'un an déjà du fait qu'entre autres choses, on y vole le consommateur. Le principal catalyseur de l'activité dans le secteur pétrolier et gazier a été l'importance des travaux de prospection et de mise en valeur qui ont eu lieu et c'est pour cette raison que l'Ouest du pays est aujourd'hui en plein essor. Toutefois, ce secteur commence à se ressentir du Programme énergétique national et, aujourd'hui, on lui impose une nouvelle mesure législative qui accroîtra directement la mainmise du gouvernement fédéral sur ses activités quotidiennes.

La première partie du programme est la loi sur la surveillance du secteur énergétique. Ce projet de loi, tel que nous l'a décrit le ministre, permettra apparemment au gouvernement de surveiller de près les activités du secteur. Toutefois, au moyen de certains mécanismes, la mesure va beaucoup plus loin que cela. Il ne fait aucun doute que le gouvernement fédéral devrait être au courant de toutes les activités qui concernent le secteur énergétique au Canada. Il importe cependant de déterminer dans quelle mesure le gouvernement fédéral devra les contrôler. Que compte faire le gouvernement avec les renseignements qu'on lui communiquera? Qu'accomplira le bill C-106?

Jusqu'à présent, c'est-à-dire jusqu'à 1981, l'ingérence du gouvernement a entraîné la perte de 8,000 emplois dans le domaine de la prospection énergétique en Alberta. Je ne sais pas si nous avons les données pour les derniers mois, mais il est aisé de présumer que cette tendance se maintiendra, du moins pendant un certain temps. Non seulement les Albertains en sont touchés, mais aussi l'économie du Canada dans son ensemble. Tout cela, nous le devons directement à la mesure législative qu'on nous a présentée jusqu'ici et qui a eu de graves répercussions sur tous les consommateurs canadiens.

Le Programme énergétique national est à l'origine des prix de l'énergie fixés par le gouvernement fédéral, et notamment d'une forte augmentation de l'impôt fédéral, ce qui a contribué à accroître considérablement les coûts à la consommation. En vertu des dispositions de ce projet de loi, tel qu'on nous l'a exposé du moins, ces coûts se maintiendront dans les années à venir.

Examinons un peu le rôle de l'agence de surveillance. Que s'est-il passé depuis l'entrée en vigueur de la première partie du programme énergétique? Les données les plus récentes révèlent que le nombre de puits terminés a diminué de 25 p. 100, les forages de prospection de 19 p. 100 et les forages d'exploration de 28 p. 100. Tout cela à cause de la participation accrue du gouvernement et de l'influence qu'il exerce dans l'industrie du pétrole et du gaz.

Le ministre a soutenu que le gouvernement ne voulait pas intervenir mais voyons un peu ce qui se passe dans ce secteur. On peut s'attendre à deux choses. D'abord, la loi exigera de toute entreprise appartenant au secteur de l'énergie—essentiellement les entreprises de pétrole et de gaz—de divulguer toutes ses activités y compris ses états financiers, etc., du moment que ses activités s'exercent au Canada. Le ministre a aussi précisé que le charbon, l'uranium et le thorium seraient inclus.

On s'inquiète de la quantité de règlements et d'autres contrôles qui pourraient en découler. Le bill prévoit que quelques petites entreprises pourraient en être exclues. Mais cela n'a rien de sûr. En fait, toute entreprise pourrait être tenue de se conformer aux règlements. Les entreprises s'irritent de toute la paperasserie qu'elles devront remplir pour obéir aux règlements prévus par le bill. Ces règlements constitueront un nouvel obstacle à surmonter pour les petites entreprises. L'inquiétude est grande chez les entrepreneurs qui voudraient exploiter au Canada et qui redoutent la trop grande intervention du gouvernement si ce projet de loi est adopté.

La définition même du Canada aux fins de l'interprétation du bill suscite une autre inquiétude puisqu'elle inclut une zone de 200 milles au large de nos côtes sous le contrôle du gouvernement fédéral. Je me demande s'il est opportun que cette définition figure dans le bill, compte tenu du manque de collaboration entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de Terre-Neuve et du fait que les tribunaux sont déjà saisis de la question. De toute évidence, la limite de 200 milles est un point litigieux pour le gouvernement de Terre-Neuve. Le ministre devra, je crois, réexaminer la question.

Non seulement les producteurs, qu'on prétend être les vilains personnages dans l'industrie pétrolière, mais aussi les négociants et les distributeurs sont touchés par le projet de loi. Ce sont des gens, des amis et des voisins qui poursuivent une activité économique dans les villes et villages. Ces personnes aussi seront assujetties à une réglementation de ce genre. Elles pourront être tenues de fournir des documents dont le ministre prétend avoir besoin pour maintenir sa surveillance. C'est un autre obstacle à l'activité de la libre entreprise dans une ambiance favorable au Canada. Voilà pourquoi notre parti a de très graves doutes et je ne crois pas que nous puissions approuver cette mesure sans restreindre sensiblement le pouvoir et la surveillance que pourra exercer le ministre si le projet de loi est adopté tel quel.

• (1530)

Par ailleurs, le ministre s'accorde, encore une fois, de nombreux pouvoirs discrétionnaires. Cela nous inquiète beaucoup, évidemment. La discrétion ministérielle et les décrets permettent bien des choses que les députés n'auront pas le moyen de passer au crible. Ces questions ne cessent de nous préoccuper. Le projet de loi révèle à maintes reprises la façon dont un tel pouvoir sera employé. Nous devons demander au ministre jusqu'où il ira dans l'exercice de ces pouvoirs discrétionnaires. A combien de décrets faut-il encore nous attendre pour qu'il installe sa mainmise?

Dans sa deuxième partie, le projet de loi C-106 tend à modifier la loi d'urgence de 1979 sur les approvisionnements d'énergie. Il convient de mentionner que les modifications elles-mêmes ne font pas grande différence. Mais nous devons étudier la loi pour savoir si les modifications sont adéquates et si celle-ci va nous apporter la sécurité que réclamait tant le ministre il y a quelques instants. Avec ou sans les modifications, le projet de loi constitue une piètre garantie pour les Canadiens qui devraient subir une pénurie de pétrole, en particulier ceux qui se trouvent à l'est de l'Outaouais, en cas de crise internationale ou de difficultés d'approvisionnement dans les pays étrangers.

Ce n'est qu'au cours des années 1970 que le gouvernement a commencé à examiner sérieusement la situation. A ce moment-là, la plupart des Canadiens se rendaient compte que la situation au Moyen-Orient était très instable et que nos approvisionnements en provenance de ce secteur pourraient cesser d'un moment à l'autre. Des discussions ont été entamées et le débat s'est poursuivi. Finalement, en 1978, le gouvernement a rédigé un document sur la situation énergétique et il a présenté en 1979 la loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie. La loi stipulait la façon de répartir les approvisionnements d'énergie et définissait les secteurs d'importance primordiale et les besoins d'importance secondaire. La loi contenait aussi un projet sommaire de répartition en cas de crise et de pénurie d'approvisionnements énergétiques. Le bill vise simplement à expliquer le système de répartition dans le cadre duquel la Société canadienne des postes sera chargée de distribuer les coupons de rationnement et le gouvernement pourra fixer le prix qu'il jugera nécessaire pour les coupons.

Ce qu'il faut savoir c'est si nos approvisionnements seraient mieux protégés qu'auparavant en cas d'urgence. Le ministre a parlé du Programme énergétique national, mais si nous examinons le programme et ce qui s'est passé jusqu'ici, nous nous rendons compte que le moment est particulièrement bien choisi pour voir ce qui se passe dans l'ouest et dans l'est du Canada. Au moins 80,000 barils de pétrole sont maintenant bloqués dans l'Ouest. Cet été, il y en aura probablement 200,000 barils parce que ce pétrole ne peut pas être distribué. En réalité, les approvisionnement de l'est du Canada ne sont pas plus sûrs qu'auparavant. De fait, nous avons perdu beaucoup de terrain puisque nous pouvons produire ce qu'il nous faut, mais que nous ne pouvons pas l'acheminer de façon raisonnable vers l'Est.

Cela coûte beaucoup d'argent aux Canadiens tous les jours. Cela leur coûte environ 16c. le gallon d'essence sans plomb à la station. C'est un problème coûteux pour le Canada parce que nous devons verser des indemnisations de $18 le baril et que cet argent va à d'autres pays. La région de la côte est est encore très vulnérable et presque à la merci de la situation internationale. Les révisions à la loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie visent à mettre sur pied un programme de distribution de coupons pour répartir des ressources que nous n'avons pas encore exploitées ou qui sont bloquées. Nous ne pouvons pas distribuer efficacement notre production dans l'est du Canada.

Chose intéressante, cela vaut également pour le gaz naturel. Nous songeons depuis longtemps à prolonger nos gazoducs jusqu'à la côte de l'Atlantique, afin de pouvoir fournir du gaz naturel, qu'on trouve en abondance dans l'Ouest, aux marchés qui existent au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et dans l'Île-du-Prince-Édouard. Les difficultés sont en partie imputables au gouvernement fédéral et à son programme énergétique. Nous sommes aussi vulnérables à l'heure actuelle que nous l'étions il y a dix ou douze ans. Nous devrons attendre longtemps encore avant que la situation ne s'améliore.

Nous nous demandons aussi pourquoi nous avons versé des indemnités et adopté le programme énergétique. En avons-nous tiré certains bienfaits? Avons-nous la sécurité à laquelle nous avons droit? en 1981, les frais d'indemnisation s'élevaient à 4.5 milliards. Le gouvernement a perçu plus de 5 milliards au titre de l'indemnisation, mais nous ne jouissons pas encore d'une certaine sécurité et ne possédons pas la réserve de 140 millions de barils de pétrole que les Américains ont constituée en prévision d'une crise. Où se trouve la nôtre? Nous avons parlé de cavernes et d'entrepôts, mais qu'avons-nous fait à ce sujet? Très peu. Nous voulons maintenir de bonnes relations avec les sociétés et les pays avec lesquels nous négocions nos importations de pétrole. Nous savons qu'en temps de crise ou en situation d'urgence nous dépendrons des allocations que voudra bien nous faire l'Agence internationale de l'énergie. Nous payons pour quoi au juste? Est-il vraiment avantageux pour nous de maintenir de telles relations ou de poursuivre de telles activités? Je ne le crois pas.

Les modifications de la loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout figurent dans la dernière partie du projet de loi. La loi comprend deux grands chapitres. Le premier concerne l'utilisation de sources d'énergie autres que le pétrole, c'est-à-dire le programme de remplacement du mazout; l'autre est le programme d'accroissement des réseaux de distribution qui consiste à construire des canalisations secondaires et à distribuer du gaz naturel dans les petites localités ou à leur donner d'autres moyens d'approvisionnement.

Il ne fait aucun doute que la première partie du programme a été un succès, encore plus probablement que ne le prévoyait le gouvernement au départ, mais cela a posé des problèmes. L'une des raisons de ce succès, c'est que l'administration du programme de conversion est confiée aux entreprises de services pour ce qui est de l'électricité et du gaz naturel. Dans l'ensemble, le travail administratif a été effectué de façon rentable et efficace. Tout cela est très bien. Par contre, la conversion à d'autres sources d'énergie que l'électricité et le gaz naturel a posé d'énormes problèmes. C'est le gouvernement fédéral qui était chargé de ce genre de conversion.

Cela lui a pris beaucoup de temps avant de s'organiser. Le programme connaît de nombreuses difficultés et il tire de l'arrière. Nous espérons tous que nombre de ces problèmes administratifs seront résolus, mais c'est à se demander si l'on atteint vraiment les objectifs du programme en matière d'équilibre en ce qui concerne les ressources renouvelables et les ressources autres que l'électricité et le gaz naturel. C'est discutable. J'estime qu'en l'occurrence des efforts beaucoup plus considérables devraient être déployés pour garantir un meilleur équilibre et réaliser le plus grand nombre de conversions possible pour utiliser les ressources propres à chaque région ou province. Et cela, dans un souci constant d'équité pour tous les Canadiens.

• (1540)

L'Alberta est un excellent exemple. Bien souvent, les gens ne se prévalent pas des avantages de programmes comme celui-ci simplement parce qu'il n'est pas utile de faire appel à d'autres sources d'énergie que le gaz. Ils ne profitent donc pas de ce programme qui devait pourtant avantager tous les Canadiens.

Puisque les Territoires du Nord-Ouest ne produisent ni gaz naturel ni électricité, ils n'en profiteront pas. Ils possèdent cependant d'autres ressources, mais il faudrait prendre beaucoup d'autres mesures pour y favoriser la conversion.

Le programme d'expansion du réseau de distribution, annoncé au mois de mars de cette année, présente deux inconvénients qui résultent en partie des retards, ainsi que des limites dont le programme est assorti depuis sa mise en application. Le programme tel qu'il existe n'aura probablement d'utilité que pour les villes. Les régions rurales qui ne pouvaient pas bénéficier des services de distribution du gaz naturel ne pourront sans doute pas en bénéficier davantage. C'est que le montant de la contribution qui sera accordée aux entreprises pour qu'elles installent des embranchements et étendent leurs services aux petits centres est tellement restreinte qu'elles ne pourront aller à plus d'un mille de leurs conduites principales et des régions qu'elles servent maintenant. C'est évidemment une restriction extrême qui aura pour résultat que très peu de régions rurales du Québec ou de l'Ontario obtiendront ces services. Bien que le programme soit un commencement et qu'une action ait été entreprise, il faut prendre ces lacunes en considération. Il faudra améliorer le programme pour tenir compte des besoins d'un grand nombre de Canadiens des régions rurales.

Un autre problème concerne les délais qu'ont eus les entreprises pour soumettre leurs programmes et leurs propositions. Elles ont eu si peu de temps qu'elles ne seront peut-être pas capables de se conformer à la limite de temps que leur a fixée le gouvernement. Il faut améliorer ces deux aspects, mais nous avons au moins un commencement d'action. Les deux programmes reçoivent l'appui des députés de ce côté-ci de la Chambre.

L'une des principales questions à se poser en étudiant les modifications proposées à la loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout est celle-ci: est-on en train d'en changer l'orientation première? Si le ministre veut bien lire l'article 4, à la page 16 du projet de loi, il pourra peut-être nous en définir les objectifs. Même si cet article promet bien des avantages, il reste à savoir si le changement ainsi apporté ne donne pas au programme une orientation entièrement nouvelle. La modification doit, dans la plupart des cas, s'appliquer aux sources d'énergie «autres que le pétrole». Dans bien des cas, l'électricité et le gaz ont été exclus, sans pour autant qu'on définisse ou précise quelles sont les autres sources d'énergie ou secteurs d'activité. Il importe donc de savoir si, par exclusion, le ministre ne donne pas à entendre qu'il n'accordera pas aux autres sources d'énergie la même importance qu'au gaz et à l'électricité. A mon sens, on peut raisonnablement poser la question au ministre. Certes, je reconnais certains avantages à la définition telle que libellée, mais je dois dire qu'elle crée certains doutes raisonnables qui justifieraient qu'on en fasse une description plus précise.

Demandons-nous, par exemple, où s'insère la thermopompe dans ce programme. Cette machine est de plus en plus rentable, car elle constitue un moyen efficace d'utiliser l'énergie; mais, d'après la description, dans quel alinéa faudrait-il l'inclure? Parmi les «autres sources d'énergie» ou les autres installations de transmission de sources d'énergie? L'un de nos principaux soucis, par rapport à l'ensemble du programme énergétique, c'est qu'on ne se soit jamais entendu sur la nécessité de définir les solutions ou les options qui sauraient le mieux, à long terme, répondre aux besoins des Canadiens. Cette inquiétude ne découle pas uniquement du projet de loi C-106; c'est plutôt un fil conducteur, une préoccupation constante devant tous les textes de loi, et dans tous les domaines, qu'il s'agisse de recherche et de développement, des activités particulières à l'énergie au sein du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ou des entreprises du ministère des Finances pour modifier le régime fiscal.

Arrêtons-nous, notamment, aux mesures du projet de loi touchant les économies de pétrole. Si nous nous tournons massivement vers l'électricité, comme cela s'est produit dans plusieurs régions du Canada dont le Québec et l'Ontario, et que nous provoquons un autre genre de problème, nous aurons retenu une solution à court terme qui porte en elle-même un problème à longue échéance. Ces secteurs n'ont jamais été définis avec exactitude ni étudiés avec intelligence. On n'a pas su décrire toute la question de l'efficacité qui est importante et nécessaire dans les rapports entre les différentes activités énergétiques.

Le ministre sait sans doute que le comité spécial qui a fait rapport à la Chambre tout comme à lui-même a émis de nombreuses recommandations sur la façon dont on peut entendre la conservation dans un contexte global. A part les impressions négatives qui surgissent dans l'esprit des gens quand on parle de conservation, le fait est que la conservation est une efficacité qui pourrait être avantageuse non seulement pour le style de vie des Canadiens mais encore pour le Canada dans son ensemble. Ces faits sont continuellement négligés lorsque des ministères effectuent individuellement chacun leurs études dans l'isolement et sans coordination.

Je presse vivement le ministre de s'engager à étudier certaines de ces questions fondamentales et à le faire dans un contexte global de sorte que nous puissions envisager un avenir à l'abri d'une crise comme celle que nous connaissons actuellement tandis que nous tâchons de répondre à nos besoins énergétiques au Canada.

En conclusion, la question fondamentale qui se pose porte sur l'orientation que nous donnerons à la gestion du domaine énergétique au Canada. De toute évidence, la voie que le gouvernement adopte par le biais de cette mesure qui, à l'origine, faisait partie du bill omnibus, le C-94, ouvre la porte à une intervention accrue et constante de l'État à tous les niveaux du secteur énergétique. Bien que cela soit raisonnable et discutable dans certains secteurs, dans d'autres, surtout dans le domaine des affaires, le gouvernement a fait la preuve, dans la gestion quotidienne de ses propres affaires et de celles du pays, qu'il est indigne de la confiance des Canadiens et qu'il devrait se retirer de ces secteurs au profit de personnes compétentes capables de décider par elles-mêmes de prendre part au genre d'activités qui engendreront la prospérité économique pour le Canada tout entier.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet de la loi concernant la surveillance du secteur énergétique et modifiant la loi d'urgence de 1979 sur les approvisionnements d'énergie et la loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout. Je tiens à faire consigner cela au compte rendu pour que le ministre soit sûr que je parle de la bonne mesure.

Il est une chose que j'ai apprise—d'aucuns diront peut-être que c'est la seule—depuis deux ans et demi que je siège à la Chambre, et c'est que le parti libéral aime bien se compliquer la vie. Cette loi est un exemple excellent. Je ne lui donnerais pas un titre aussi laudatif. Je l'appellerai «la loi de l'esbroufe». Lorsque les libéraux ont un problème, ils veulent l'étudier. Si c'est un problème plus grave, ils veulent suivre le déroulement de la situation. Tant qu'on examine et surveille les données du problème, on a évidemment l'espoir de le voir disparaître. C'est ce qu'on appelle la théorie du gouvernement Mackenzie King et je dois dire que le parti d'en face l'applique avec beaucoup d'habileté.

• (1550)

Cet organisme a à peu près l'efficacité d'un poulet qui surveillerait une tanière de renards. Il ne servirait pas à grand chose. Cela me rappelle que dans de nombreux discours qu'il a prononcés à la Chambre, en Saskatchewan et ailleurs, Tommy Douglas a dit que cela ne changeait rien à rien. Dans le capitalisme, c'est chacun pour soi, comme le disait, d'après lui, l'éléphant qui dansait au milieu d'une basse-cour. On pourrait comparer ce bill a un poulet qui danserait seul au milieu d'un troupeau d'éléphants. Et je voudrais expliquer au ministre pourquoi. Je l'entends crier. Je voudrais qu'il regarde . . .

M. Lewis: Parlez-nous de pétrole.

M. Waddell: Si les députés d'en face voulaient bien écouter un instant, je pourrais leur montrer quelque chose de susceptible de les intéresser.

M. Lewis: J'en doute.

M. Waddell: J'ai dans la main un extrait d'une annonce que les libéraux ont fait paraître lors d'une campagne électorale. Je sais combien ils affectionnent ces annonces. Voici ce qu'on pouvait lire dans le *Globe and Mail* du 2 février.

Pour assurer des prix justes, nous créerons un organisme de tarification et de vérification du pétrole.

Le ministre s'en souvient-il? Puis:

Un nouvel organisme permanent de tarification et de contrôle du pétrole sera créé pour enquêter et faire des rapports sur les coûts, les profits et le fonctionnement du secteur.

M. Lalonde: C'est exact.

M. Waddell: Dans cette annonce on ajoutait ceci:

Cet organisme veillera également à ce que l'argent gagné au Canada soit réinvesti dans le pays afin de trouver de nouvelles sources d'énergie.

Dans ce bill, les libéraux semblent dénigrer l'idée d'avoir un organisme de contrôle puissant et indépendant. En réalité, cette annonce et le parti libéral ont donné l'impression, au cours de cette campagne, qu'il s'agirait d'un organisme de tarification, qui facturerait des prix justes. Or, c'est très loin de cela. Il s'agit simplement d'une enquête statistique sur le secteur. Le bill n'est rien de plus. C'est un tigre édenté. Ce n'est que de la poudre aux yeux. C'est pour cela que je l'ai qualifié de bill superficiel.

Je rappelle donc au ministre que pendant la campagne électorale de 1980, lui-même et son parti avaient donné aux Canadiens l'impression qu'ils prendraient des mesures pour empêcher les compagnies d'exploiter les consommateurs. La Commission Bertrand n'avait-elle pas pour le moins allégué que ces sociétés avaient escroqué environ douze milliards de dollars aux consommateurs en fixant arbitrairement les prix pendant une certaine période? Le gouvernement avait prétendu qu'il mettrait sur pied un organisme de contrôle sévère. En réalité, il n'en a rien fait.

Les autres députés de mon parti et moi-même nous opposons à cette mesure parce qu'elle ne fait qu'établir un organisme de contrôle sans pouvoir réel. Si nous avions l'occasion de le faire, comme nous l'aurons peut-être éventuellement, nous établirions une commission des prix et des bénéfices pétroliers. Cet organisme jouerait le rôle d'un chien de garde et aurait le pouvoir de faire enquête sur les prix et les bénéfices pétroliers. Il serait autorisé à réduire les prix excessifs.

Le bill n'autorise pas l'Agence de surveillance du secteur pétrolier à faire ce que, me semble-t-il, les Canadiens voudraient qu'elle fasse, en l'occurrence, examiner les prix du pétrole et les réduire si les sociétés pétrolières exploitent les consommateurs. Mon ami, le député de Comox-Powell River (M. Skelly), reviendra plus tard sur ce que notre parti pense de la Commission Bertrand et des audiences plutôt grotesques qui se tiennent maintenant un peu partout au Canada sur la fixation arbitraire des prix pétroliers.

Encore une fois, les libéraux étudient une question, surveillent une situation ou tiennent des audiences. Je vois que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) est ici. Après s'être débarrassé de M. Bertrand, il s'est débarrassé du Rapport Bertrand en tenant des audiences un peu partout au Canada. J'ai témoigné devant la commission à Vancouver et je l'ai priée de recommander l'établissement d'une Agence de surveillance du secteur pétrolier qui aurait des pouvoirs réels, contrairement à l'organisme prévu dans le bill à l'étude. La commission vient d'annoncer qu'elle ne se préoccuperait pas de savoir si les producteurs avaient exploité les consommateurs par le passé. Elle examinera ce qui se passe maintenant. Nous pouvons donc oublier toutes les occasions où les Canadiens ont été exploités par le passé. Cela montre bien à quel point le ministre ne veut pas avoir la tâche difficile de réduire les prix excessifs. Voilà donc en quelques mots pourquoi nous nous opposons au bill.

Je voudrais me pencher sur certaines des notes explicatives contenues dans le bill et dire quelques mots sur certains des amendements qu'il propose. Quand les parties du bill que nous examinerons me sembleront valables, je le dirai. Qu'on n'essaie donc pas de prétendre que nous ne félicitons pas le gouvernement lorsqu'il fait quelque chose de bien. Par ailleurs, nous sommes tout à fait prêts à le critiquer lorsqu'il propose une mesure aussi insignifiante, une mesure qui n'est que de la poudre aux yeux ou qu'un tigre édenté alors que la situation exige une action plus vigoureuse.

D'après les notes du gouvernement, la nouvelle loi sur la surveillance du secteur énergétique remplacera la loi sur le contrôle des sociétés pétrolières. Elle permettra au gouvernement fédéral d'obtenir régulièrement des renseignements sur toutes les activités et sur la situation financière des entreprises faisant plus de 10 millions de dollars de recettes ou possédant des avoirs d'au moins 10 millions de dollars dans le secteur pétrolier et gazier. Sauf erreur, la nouvelle loi obligera les sociétés qui dépassent ce seuil à fournir des renseignements supplémentaires et notamment: premièrement, les recettes et les frais d'exploitation des producteurs par catégorie de pétrole et de gaz, par méthode de production et par lieu géographique; deuxièmement, les propriétaires et le contrôle des sociétés; troisièmement, les paiements au titre des encouragements pétroliers et les avantages à caractère fiscal accordés à ce secteur; quatrièmement, la recherche et le développement dans le secteur pétrolier et gazier; cinquièmement, la valeur et le volume des statistiques sur la production, et enfin, les mouvements de fonds entre le Canada et les autres pays.

Je n'ai aucune objection à ce que le gouvernement exige ces renseignements à condition de limiter le plus possible la paperasserie. Ces renseignements permettront probablement au gouvernement fédéral de suivre et d'évaluer l'incidence des différents éléments du Programme énergétique national. Cela va également donner au gouvernement semble-t-il les moyens de formuler une politique énergétique suivie. Je pense que les renseignements recueillis seront confidentiels, sauf certaines dérogations. Peut-être pourrions-nous nous pencher au comité sur la façon dont cela cadrerait avec le bill d'accès à l'information si jamais il est adopté.

Le ministre va communiquer ces renseignements au ministère pour lui permettre d'établir sa politique, ainsi qu'à l'Agence de surveillance du secteur pétrolier aux fins d'analyse; en outre les publications périodiques de l'Agence de surveillance donneront aux Canadiens en général une vue d'ensemble de l'activité et de la performance financière du secteur pétrolier au Canada. C'est très bien. Je pense qu'il nous faut une vue d'ensemble de l'activité et de la performance financière du secteur parce qu'il s'agit d'un secteur stratégique qui appartient ou est exploité en grande partie par des étrangers, comme Votre Honneur le sait. Quel autre pays industrialisé abandonnerait ainsi à des étrangers le contrôle d'un secteur aussi stratégique? La Norvège s'en est bien gardée quand elle a ouvert la mer du Nord. Et ce n'est pas au Royaume-Uni qu'on verrait cela non plus. En fait, celui qui a été le premier à demander une présence de l'État, une certaine orientation de l'État dans un secteur stratégique comme celui du pétrole, ce fut sir Winston Churchill. Bizarre, je n'entends pas d'interruptions à ma droite. C'est donc Churchill qui a réclamé l'intervention de l'État dans les pétroles après la première Grande guerre. D'où le rôle joué par le Grande-Bretagne dans British Petroleum.

L'Agence de surveillance du secteur pétrolier a été créée aux termes de la loi sur les enquêtes le 1er août 1980. Nous avons un organisme et maintenant la loi crée la chose. C'est en quelque sorte une mesure ex-*post facto*. L'agence initiale doit être maintenue sous le même non aux termes de la loi actuelle sur la surveillance du secteur énergétique. Cette agence sera composée d'un président nommé par le gouvernement et de deux membres nommés par le ministre. Elle sera chargée de surveiller le secteur pétrolier, de conseiller le ministre sur demande, de publier des rapports, d'effectuer des études spéciales et d'informer le grand public sur des questions intéressant le secteur pétrolier.

• (1600)

C'est très bien, mais ce n'est pas suffisant. Cela ne permettra pas d'annuler les hausses de prix injustifiées et autres. Les Canadiens ne s'intéressent guère à la surveillance; ce qui les intéresse, c'est que l'on fasse quelque chose pour empêcher que les prix augmentent sans raison.

Certaines modifications ont été apportées dans le projet de loi à l'étude, par rapport à l'avant-projet de loi qui a précédé le bill C-94. Le gouvernement est moins sévère quant aux rapports que les sociétés sont tenues de présenter à l'agence de surveillance du secteur pétrolier. Au départ, les sociétés ayant un avoir de 5 millions de dollars devaient présenter un rapport. Aux termes du projet de loi actuel, le plafond a été relevé à 10 millions de dollars. Il est donc évident qu'un moins grand nombre d'entreprises seront soumises à l'examen de cette agence. Nous comptons proposer un amendement afin de rétablir le plafond de 5 millions de dollars. Tant qu'à surveiller, autant surveiller à fond.

De même, l'agence sera moins importante qu'au départ. Dans l'avant-projet de loi, elle devait se composer d'un président et d'au plus six membres. Nous devons comprendre que l'avant-projet de loi a été proposé l'an dernier. Puis il y a eu le bill C-94, la loi sur la sécurité énergétique, le bill omnibus. Par la suite, ce projet de loi a été divisé en huit projets de loi différents. Celui que nous étudions aujourd'hui, le C-106, est le sixième. Aux termes de ce projet de loi, l'importance de l'agence de surveillance du secteur pétrolier a été diminuée car elle ne doit plus compter que deux membres, outre le président.

Le gouvernement est-il revenu sur le principe d'une agence de surveillance forte et indépendante en en diminuant le nombre de ses membres? Nous pourrions examiner cette question au comité, sans doute lorsque le président de l'agence sera présent.

J'ai parlé de la campagne de promotion libérale. On avait l'impression qu'il y aurait une agence dotée de forts pouvoirs et qui pourrait agir sur les prix, au lieu simplement de surveiller le secteur pétrolier. Toujours d'après la publicité, les fonds gagnés au Canada devraient être réinvestis dans le pays pour découvrir de nouvelles sources d'énergie.

Cette annonce a été publiée le 2 février 1980. Signalons que, dans son dernier rapport, l'Agence de surveillance du secteur pétrolier signale qu'au cours du premier semestre de 1981 les dépenses d'immobilisation de ce secteur ont augmenté de 55 p. 100, passant de 429 millions à 663 millions de dollars. En 1980, les investissements à l'étranger se sont accrus de 63 p. 100. Et pourtant on nous avait promis que l'argent gagné au Canada y serait réinvesti. Les Canadiens et la Chambre ont l'habitude de voir le parti libéral manquer à ses promesses électorales; néanmoins, nous continuons à réciter la liste des promesses non tenues, car c'est notre devoir. Je voudrais répéter quelles sont nos objections à l'égard de l'Agence de surveillance du secteur pétrolier, de la façon dont elle fonctionne et du fait qu'elle calcule la rentabilité de cette industrie d'après son revenu net après impôt, ce qui tient compte de l'impôt qui ne sera jamais payé.

L'Agence sous-estime les bénéfices réels de ce secteur. Il serait plus réaliste d'évaluer ses bénéfices après avoir seulement déduit l'impôt sur le revenu, comme le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources le faisait avant l'établissement de l'Agence de surveillance du secteur pétrolier. J'estime que cette dernière sous-estime de 1.5 milliard les bénéfices que l'industrie pétrolière a réalisés en 1980.

C'est une question sérieuse, car à défaut d'avoir une agence efficace, capable d'annuler les hausses de prix, au besoin, nous pourrions au moins avoir une agence pouvant exercer un contrôle adéquat. Or, selon moi, l'Agence de surveillance du secteur pétrolier ne s'acquitte pas de sa tâche correctement. C'est une autre question qui devra être étudiée en comité.

Mes collègues de droite parlent des difficultés que rencontrent les entreprises du secteur énergétique en ce qui a trait aux profits. Il est vrai que les petites entreprises canadiennes éprouvent certains problèmes, mais nous devons revenir trois ou quatre années en arrière et examiner à fond les profits réalisés alors dans ce secteur. Cela peut être particulièrement révélateur. ainsi, l'examen de ces chiffres m'a permis de saisir l'un des principaux problèmes auxquels les entreprises de ce secteur font actuellement face. Les profits réalisés dans ce secteur en 1980-1981 et peut-être en 1979-1980 étaient sans équivalent au Canada. Il suffit, pour le vérifier, de lire attentivement le programme énergétique national. En effet, le programme énergétique était basé, entre autres, sur l'hypothèse selon laquelle les entreprises de ce secteur étaient tellement prospères qu'elles étaient en mesure de réinvestir toutes leurs liquidités, source de financement capable de répondre à tous leurs besoins. Les entreprises d'autres secteurs comme celui de la fabrication n'avaient pas cette chance; elles devaient s'adresser aux banques pour obtenir l'argent nécessaire à leurs investissements, faute de pouvoir compter exclusivement sur leurs liquidités.

Or, en vertu du programme énergétique national, les entreprises du secteur énergétique, qui réalisaient des profits inespérés se sont vu imposer de nombreuses taxes. Elles ont cependant continué d'essayer d'investir à partir de leurs liquidités, et lorsque cela n'a pas été suffisant, elles se sont adressées aux banques.

Dans l'Ouest, les entreprises de ce secteur se trouvent aujourd'hui dans la même situation que de nombreuses petites entreprises et de nombreux particuliers du Canada. Elles ont beaucoup de difficulté à emprunter aux banques auxquelles elles doivent beaucoup. Il serait peut-être bon d'examiner de plus près ce schéma d'investissement dans le secteur pétrolier, afin de bien comprendre la situation.

Je ne voudrais pas que l'on oublie ce que j'ai dit sur la façon dont l'Agence de surveillance du secteur pétrolier examinait les méthodes comptables des entreprises. Je voudrais faire verser au compte rendu une lettre que j'ai envoyée le 10 septembre 1981 au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). Je tiens à en faire connaître le contenu de sorte qu'au moment où le bill sera étudié en comité, le président, M. Renouf, ou tout autre responsable de l'Agence, pourra nous communiquer ses observations. Voici la lettre en question:

Monsieur le ministre,

Dans son rapport de 1980, l'Agence de surveillance du secteur pétrolier sous-estime la rentabilité réelle de l'industrie du pétrole. L'Agence profite de la publication de son premier rapport annuel pour modifier sa façon de présenter les bénéfices des entreprises. En 1979, la Direction de l'analyse financière et fiscale de votre ministère qui a procédé au relevé des états financiers, a calculé la rentabilité des entreprises en présentant leurs ressources d'autofinancement et leurs bénéfices après paiement de l'impôt sur le revenu. Or, dans le rapport de 1980 publié par l'Agence, les bénéfices sont présentés comme un revenu net après impôt ce qui inclut les impôts reportés. A cause de la nouvelle méthode utilisée, on soustrait, au profit des entreprises, des bénéfices de l'ordre de 1.5 milliard de dollars.

Dans l'Examen de l'activité de l'industrie canadienne du pétrole pour 1979, sous le titre Faits saillants—Rentabilité et sources de financement, on constate que les bénéfices après impôt ont augmenté de 53.8 p. 100 pour atteindre 4.7 milliards en 1979 . . . Par contre on n'indique pas le revenu net comme dans le rapport de 1980.

Voici ce qu'on peut lire toujours dans le rapport de 1979, à la page 19, sous le titre «Rentabilité»:

«Cette section représente une estimation des taux de rendement de l'industrie pétrolière. C'est une tâche compliquée car les entreprises du secteur des ressources naturelles bénéficient d'avantages fiscaux particuliers et utilisent des méthodes comptables différentes de celles des autres secteurs. Elles peuvent notamment reporter une part plus importante de leurs impôts sur le revenu que les autres secteurs.

● (1610)

En outre, beaucoup de sociétés pétrolières dépensent une partie de leur budget de prospection et d'exploitation. Grâce à ces deux facteurs, elles peuvent déclarer des profits nets réduits bien que les capitaux réservés pour ces deux activités puissent être investis et, jusqu'à un certain point, distribués. Il faudrait, pour connaître de façon plus précise les profits de ces sociétés, tenir compte de ces éléments.

Je cite à nouveau le rapport de 1979 où l'on peut lire à la page 4 ce qui suit:

«compte tenu de la nature des activités des sociétés pétrolières et de leurs méthodes de comptabilité, on retient, non pas leurs revenus nets, mais les liquidités internes pour se faire une idée plus juste de leur rendement.»

Le rapport de l'ASSP de 1980 inclut les impôts sur le revenu reporté dans le passif, ce qui réduit le revenu après impôt. En réalité, ces impôts constituent un prêt sans intérêt qui n'est jamais remboursé. C'est pourquoi, pour connaître de façon plus précise les profits, il vaut mieux retenir le revenu après perception de l'impôt sur le revenu, mais avant la perception des impôts sur le revenu reportés.

Si l'on avait utilisé la méthode comptable retenue dans le rapport de 1979, qui était plus réaliste que celle de l'ASSP, on aurait constaté que les profits du secteur pétrolier—c'est-à-dire les revenus (après déduction de l'impôt sur le

revenu)—ont augmenté de 30 p. 100 pour dépasser 6.2 milliards et non pas 31 p. 100 pour atteindre 4.7 milliards.

Je ne souscris pas non plus à la décision de M. Harold Renouf, président de l'ASSP, au sujet du report de la publication du rapport de 1980 à après la signature des accords énergétiques entre le gouvernement fédéral et l'Alberta. J'estime que cette décision va à l'encontre du droit des gouvernements et de la population à connaître les faits. Cette décision nous amène à douter sérieusement de l'indépendance et de l'impartialité de l'Agence.

J'aimerais en conséquence que vous demandiez à M. Renouf de revenir à la méthode de calcul qu'utilise votre ministère et à laquelle on a eu recours pour le rapport de 1979, car elle permet de connaître de façon précise les profits des entreprises pétrolières. Je voudrais en outre que vous lui demandiez de ne pas retarder la publication des rapports de son organisme.

Je n'ai pas obtenu de réponse satisfaisante à ma lettre et j'ai l'intention d'insister tant que je n'aurai pas obtenu cette réponse. En d'autres termes, monsieur l'Orateur, le problème est que l'Agence de surveillance du secteur pétrolier a utilisé en 1980 une méthode pour le calcul des profits du secteur pétrolier différente de celle qu'a utilisée le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources l'année précédente. Si le ministère avait maintenu sa méthode de 1979, les bénéfices du secteur auraient été supérieurs de 1.59 milliard de dollars. En quoi est-ce important? Eh bien, c'est important en ce sens que si nous comptons mettre sur pied un organisme de surveillance, nous ferions mieux de veiller à ce qu'il soit efficace et à ce qu'il nous renseigne de façon précise sur les activités du secteur énergétique. Je compte en discuter plus longuement au comité, monsieur l'Orateur.

Le projet de loi modifie également la loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie; le député qui m'a précédé a traité de la question. Je fais remarquer que selon le rapport:

Les modifications d'ordre technique apportées à la loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie visaient à assurer au gouvernement fédéral un pouvoir très précis au cas où il devrait éventuellement prendre des mesures pour répondre à une crise qui justifierait le recours à cette même loi.

Par exemple, la loi existante permet à l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie d'établir des règlements permettant aux banques d'émettre des coupons de rationnement.

Voilà probablement l'un des rares critères que le gouvernement ait jamais imposé aux banques pour se montrer sévère avec celles-ci. Ainsi, en cas de crise énergétique, le gouvernement pourrait obliger les banques à émettre des coupons de rationnement. Je note que le rapport ajoute:

Avec ces modifications, ce critère s'étend désormais aux sociétés de fiducie également.

En ce qui nous concerne, monsieur l'Orateur, ces modifications ne sont pas contestées et nous pouvons y souscrire.

La troisième mesure que modifie le projet de loi est la loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout, adoptée en 1981. Cette loi donne au gouvernement les moyens de mettre en œuvre certaines mesures proposées dans le Programme énergétique national pour permettre de remplacer le mazout et d'économiser le pétrole.

Nous avons tous entendu le ministre dire, en réponse à la question que lui a posée aujourd'hui le député de Calgary-Centre (M. Andre), qu'à son avis, les mesures d'économie et de remplacement du pétrole avaient connu un certain succès au Canada. On a remporté certains succès, en effet, mais je me demande si cette économie est attribuable à la récession où le gouvernement a plongé notre économie ou si c'est grâce aux mesures judicieuses qu'il a adoptées que le gouvernement a obligé les Canadiens à économiser l'énergie. Je n'en suis pas certain. A mon avis, c'est la première hypothèse qui est fondée plutôt que la deuxième.

De toute façon, par suite de l'accord que les gouvernements fédéral et albertain ont conclu en septembre 1981, le gouvernement albertain a convenu de verser au gouvernement fédéral certaines sommes pour soutenir les programmes visant à accroître les débouchés pour le gaz naturel dans les provinces de l'Est. Les modifications apportées à la loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout fournissent les éclaircissements voulus au sujet des pouvoirs nécessaires pour donner suite aux programmes de ce genre.

En général, nous appuyons les mesures d'économie destinées à réduire l'utilisation du pétrole, monsieur l'Orateur, mais à mon avis, le programme de l'État est incomplet sous deux rapports. Tout d'abord, des pressions incroyables sont exercées, et seront exercées sous peu, pour inciter le gouvernement à exporter du gaz naturel. J'ai parfois l'impression que je suis le seul au Canada à remarquer que de fortes pressions s'exercent dans tout le pays en vue d'exporter notre gaz naturel. J'attire l'attention du gouvernement sur ce problème. Si nous adoptons pareil projet de loi, nous encouragerons l'utilisation du gaz naturel—que nous sommes censés avoir en abondance—au lieu du pétrole que nous avons vendu en quantités excessives à la fin des années 60 et dans les années 70, alors que nous étions près d'exporter la moitié de notre production quotidienne. N'allons pas faire la même chose avec le gaz. N'allons pas construire toute une canalisation pour amener le gaz naturel dans les maisons canadiennes et tout changer dans quinze ans à cause d'une pénurie de gaz naturel. Ce serait une vraie tragédie. C'est ce que nous avons fait dans le cas du pétrole. D'aucuns ont dit que cela ne pourrait pas se reproduire. C'est arrivé avec le pétrole et cela pourrait fort bien arriver avec le gaz naturel. Il est important de le souligner.

C'était là l'une des raisons, monsieur l'Orateur, pour lesquelles nous avions foi dans le premier tronçon canadien du gazoduc de l'Alaska. Nous avons dit: Ne construisez pas ce premier tronçon pour qu'il serve ensuite à exporter notre gaz naturel jusqu'à épuisement; insistez plutôt pour que le gazoduc soit construit jusqu'en Alaska et soyez prudents lorsqu'il s'agit d'exporter le gaz naturel. Il y a d'autres moyens d'envisager le problème du gaz naturel dormant et celui des liquidités dont ont besoin les petites sociétés qui ont découvert du gaz naturel. J'aimerais en signaler deux. Tout d'abord, une banque du gaz naturel, idée que j'ai proposée et que le Programme énergétique national a reprise. Je n'en avais plus beaucoup entendu parler avant aujourd'hui.

M. Lalonde: Une idée à propos du Programme énergétique national. C'était trop tard.

M. Waddell: L'autre moyen que le gouvernement pourrait envisager, c'est d'établir une répartition proportionnelle du gaz albertain, de façon que les petites sociétés pétrolières puissent partager le marché avec les grandes. Cela pourrait régler en partie leurs problèmes de liquidités et atténuer quelque peu leurs exigences pour ce qui est de l'exportation de notre gaz.

Le bill fait allusion au Programme canadien de remplacement du pétrole qui aide financièrement les gens à substituer au pétrole d'autres formes d'énergie. Nous pourrions utilement examiner ce programme au comité. Je sais que nous n'avons pas le temps de poser beaucoup de questions à la Chambre, et

si nous osions en poser, nous risquerions d'obtenir des insultes pour toute réponse. On devra poser d'autres questions au comité, et y obtenir des réponses. Par exemple pourquoi le gouvernement met-il autant de temps à faire parvenir les formules de demande aux Canadiens qui veulent convertir leur chauffage au gaz naturel? Pourquoi l'étude de ces demandes prend-elle autant de temps? Pourquoi le gouvernement tarde-t-il tant à faire parvenir leurs chèques de remboursement à ceux qui ont converti leur système de chauffage? Nous pourrons revenir à ces questions au comité.

Le gouvernement a publié une documentation sur le programme d'accroissement des réseaux de distribution dans laquelle il explique ce programme, le programme d'aide à la conversion et le programme d'accroissement des réseaux de distribution. A Ottawa, il faut être expert en sigles et savoir quels programmes ils représentent: le TPC, le taux de propriété canadienne, le PEP, le programme d'encouragements pétroliers, le PARD, le programme d'accroissement des réseaux de distribution, le PCRP, le programme de canadien de remplacement du pétrole, et ainsi de suite. Il faut prendre grand soin de savoir ce qu'ils représentent.

J'ai remarqué une chose assez intéressante à la page 2 des notes explicatives sur le programme dit PARD:

• (1620)

Non seulement les dépenses effectuées cette année au titre du Programme d'accroissement des réseaux de distribution qui aideront à remplacer le pétrole conformément à l'objectif du PEN mais elles créeront de nouveaux emplois et auront d'intéressantes retombées économiques à mesure que se réaliseront les projets d'accroissement. Les économistes prévoient que les emplois directs ainsi créés, surtout dans le bâtiment, atteindront 2,000 années-hommes. On estime que l'ensemble des emplois, y inclus les emplois indirects, atteindront 7,500 années-hommes. Ce chiffre inclut les retombées provenant des achats de matières premières et transformées que feront les services publics et leurs fournisseurs.

Nous nous sommes efforcés de démontrer tout au long de ce grand débat sur la sécurité énergétique que le gouvernement devrait mettre l'accent beaucoup plus qu'il ne l'a fait sur la conservation et les autres sources d'énergie. Par exemple, le gouvernement accordera 6.5 milliards de dollars de subventions à l'industrie privée dans le cadre du Programme d'encouragements pétroliers tandis qu'il n'investira que 35 millions dans le développement de sa société responsable de l'énergie de remplacement, la Canertech. Il existe un écart énorme entre ce que le gouvernement est disposé à payer du côté de l'offre et ce qu'il est disposé à faire du côté de la demande pour réduire la demande de pétrole. Le passage que je viens de citer m'a fait comprendre qu'on pourrait embrancher beaucoup de travailleurs—et c'est un sujet dont nous devons vraiment discuter davantage à la Chambre des communes—pour convertir le pétrole au gaz naturel et à d'autres méthodes de chauffage, pour isoler les maisons, offrir des modes rapides de transport en commun, économiser l'énergie et ainsi de suite.

Au lieu de cela, ce que nous avons dit à la Chambre pratiquement tous les jours lorsque nous avons discuté d'énergie—et c'est aussi ce que la presse a dit—c'est qu'il faudrait réaliser le projet Alsands, celui de Cold Lake et le pipe-line de l'Alaska à des coûts respectifs de 13, 10 et 40 milliards de dollars. Nous parlons de ces méga-projets et des emplois qu'ils doivent engendrer, mais en analysant sérieusement la situation on s'aperçoit qu'il est possible de créer un plus grand nombre d'emplois par le biais de projets de moindre envergure, notamment des projets de conservation et d'exploitation de sources nouvelles d'énergie. Voilà un sujet dont on n'a jamais vraiment discuté à la Chambre.

Le député qui vient de parler a mentionné le rapport d'un comité composé de représentants de tous les partis sur les sources nouvelles d'énergie. C'était un rapport très valable dont le gouvernement n'a tout simplement pas tenu compte. Je pense que nous devrions en discuter en comité.

Je voudrais réitérer très brièvement la position de notre parti sur cette question. L'agence de surveillance qui est au cœur du présent bill n'est qu'un tigre de papier. Elle surveille, recueille des données statistiques et examine ce qui se passe, mais elle n'a absolument pas le pouvoir de réduire les prix en cas d'escroquerie. Le député de Comox-Powell River (M. Skelly) nous dira ce qu'il en est au sujet de la loi sur les coalitions et les prix.

Cette agence de surveillance fait penser quelqu'un qui aurait les yeux bandés. En outre, elle n'entend rien ni ne dit rien; elle se limite à faire rapport. C'est inacceptable. Nous voulons une agence de surveillance, une commission ou police des prix et profits pétroliers dont le seul nom suffirait à évoquer l'autorité et les pouvoirs réels qu'elle aurait non seulement de surveiller mais aussi de prendre, au besoin, des mesures décisives.

Je termine en répétant ce que je disais au début de mon discours. J'ai appris que le gouvernement libéral avait une devise bien précise: ne jamais rien faire à moitié dont on ne peut faire que le quart. Ne jamais donner à un organisme l'autorité réelle qu'il pourrait avoir. Toujours reléguer dans l'ombre les rapports Bertrand. Régler les problèmes avec les sociétés pétrolières en créant une agence de surveillance. Régler les problèmes des ressources énergétiques du Nord en les étudiant, surveillant et examinant, en tergiversant et en en différant la solution sans jamais agir. Telle est la position du gouvernement et c'est pourquoi nous, du Nouveau parti démocratique, nous opposons au bill.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Halifax-Ouest (M. Crosby)—L'énergie—*a*) La mise en valeur des ressources au large de la Nouvelle-Écosse *b*) L'aide au développement; le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman)—Les affaires extérieures—*a*) Le sort des réfugiés nicaraguayens au Honduras *b*) La tenue d'une enquête sur les atteintes aux droits de la personne; le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin)—L'énergie—On demande si des instances seront faites auprès du Québec en vue de réduire l'impact de la grève des détaillants d'essence.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SURVEILLANCE DU SECTEUR ÉNERGÉTIQUE

MESURE VISANT À CRÉER UN ORGANISME DE SURVEILLANCE DU SECTEUR PÉTROLIER ET À MODIFIER CERTAINES LOIS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que le bill C-106, concernant la surveillance du secteur énergétique et tendant à modifier la loi d'urgence de 1979 sur les approvisionnements d'énergie et la loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la législation énergétique.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur l'Orateur, si je participe au débat en deuxième lecture sur le bill C-106, qui a trait à la surveillance du secteur énergétique, aux approvisionnements et à la conservation, c'est pour signaler le caractère particulier des intérêts et des préoccupations de la région de l'Atlantique et des régions de l'est du Québec qui ne peuvent pas se procurer de pétrole et et de gaz canadiens.

Les habitants et les gouvernements de Terre-Neuve, des Maritimes et du Québec savent très bien qu'ils sont un problème particulier et que leurs régions sont incontestablement vulnérables sur les plan des approvisionnements en énergie. Le prix de l'électricité sur la côte de la Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard donne une bonne idée du problème. Ce sont les consommateurs de ces provinces qui paient le plus pour l'électricité. Le gouvernement de la province de la Nouvelle-Écosse espère maintenir le prix de l'énergie à un niveau comparable à la moyenne canadienne mais en essayant d'atteindre cet objectif, il a fait un déficit d'environ 100 millions de dollars, rien que pour permettre aux consommateurs de payer un prix équivalent au prix payé en moyenne par les autres Canadiens. Le problème très compliqué et très grave qui se pose sur la côte est du Canada et dans la province du Québec est dû à l'impossibilité de s'approvisionner aux sources canadiennes. La surveillance du secteur énergétique, les approvisionnements d'urgence et la conservation de l'énergie revêtent un caractère tout particulier à nos yeux.

Je voudrais rappeler brièvement l'origine du problème. C'est dans les années soixante que le gouvernement du très hon. John G. Diefenbaker a décidé dans sa perspicacité, de développer l'industrie pétrolière au Canada et pour ce faire, ce gouvernement a dû encourager les Canadiens à s'approvisionner aux sources de pétrole canadiennes. En ce sens, il a fallu obliger les industries et les particuliers à absorber la production canadienne, c'est-à-dire les empêcher de s'approvisionner aux sources étrangères d'énergie à bon marché pour y acheter, notamment, le brut du Moyen-Orient. Au début des années 1960, donc, le Canada fut divisé en deux parties par la ligne Borden, à l'Ouest de laquelle l'approvisionnement devait être canadien. Cette mesure a porté fruit en ce qu'elle a permis de développer notre industrie pétrolière, en regard de la concurrence injuste des sources de pétrole étrangères, disponibles à un coût de production beaucoup moins élevé.

Cette politique a bien fonctionné jusqu'au début des années 1970, au moment de la formation du cartel de l'OPEP, lequel a fait monter le prix du pétrole étranger de façon artificielle au point qu'il dépasse de loin celui du pétrole canadien. Il était alors trop tard pour amener immédiatement le pétrole canadien au-delà de la ligne Borden, afin que l'est du Canada et en particulier les provinces maritimes en profitent. Le gouvernement n'avait plus qu'une seule solution pour équilibrer la situation de part et d'autre, celle de s'embarquer dans un programme de subventions. A cause de cela, depuis le début des années 70, le gouvernement et les contribuables du Canada ont dû assumer un énorme fardeau financier qui a compromis la situation financière du Canada en s'ajoutant tous les ans à notre déficit qui est déjà excessif.

Si l'on veut un exemple plus concret et plus récent du problème, on n'a qu'à songer à ce qui s'est produit en 1978 lors de la révolution en Iran, lorsque le marché mondial a perdu du jour au lendemain de deux à trois millions de barils par jour. A ce moment-là, le prix de l'énergie a augmenté de façon encore plus astronomique et le prix mondial du pétrole a dépassé de beaucoup le prix canadien, à tel point que cela a imposé un énorme fardeau aux Canadiens qui étaient forcés d'obtenir leur pétrole de l'étranger, aux prix mondiaux. D'après les chiffres que j'ai sous les yeux, à la fin des années 70 et au début des années 80, à l'époque où le prix mondial du pétrole était d'environ $43 le baril et le prix canadien de $17.75 le baril, le gouvernement devait payer près de 5 milliards de dollars par année pour combler cet écart afin que tous les Canadiens obtiennent leur pétrole à peu près au même prix. A ce moment-là, les régions qui ne pouvaient pas s'approvisionner en pétrole canadien consommaient 450,000 barils par jour.

Lorsqu'on examine de tels chiffres, on se rend compte de la gravité du problème, non seulement pour les consommateurs et ceux qui ne peuvent pas s'approvisionner en pétrole canadien, mais aussi pour le Trésor fédéral, puisque le gouvernement national doit prendre des mesures pour aider les consommateurs. C'est en songeant aux risques de fluctuation du prix du pétrole étranger, puisque l'OPEP constitue un cartel, ainsi qu'à la nécessité de pouvoir compter sur une source d'approvisionnement sûre à prix raisonnable que les gens de la côte est envisagent toute législation relative à l'énergie.

• (1630)

L'objectif principal du Programme énergétique national annoncé par le gouvernement en 1980 était l'autosuffisance énergétique pour les Canadiens. Cette autosuffisance comportait deux aspects importants: d'abord, la sécurité des approvisionnements, et ensuite, la stabilité des prix. Une fois l'approvisionnement assuré, le prix du pétrole doit être raisonnable. Dans la mesure où le Programme énergétique national visait à nous assurer une source d'approvisionnement sûre à prix raisonnable, tous les Canadiens se devaient de l'endosser. Cependant, nous nous demandons maintenant si c'était bien l'objectif visé par le programme.

Car ce programme comportait une autre dimension qui a suscité beaucoup de difficulté sur la côte est, notamment la canadianisation. Qui, à la Chambre ou ailleurs au Canada, s'opposerait à la canadianisation de nos industries, surtout dans un secteur d'activité aussi essentiel que l'énergie et le pétrole? Mais est-ce vraiment l'objectif recherché par le gouvernement? La canadianisation signifie-t-elle que la maîtrise de notre énergie doit rester aux mains des Canadiens en tant que particuliers ou investisseurs, ou sommes-nous en train de la céder au gouvernement du Canada? D'après moi, il s'agirait

là d'une nationalisation, non pas d'une canadianisation; autrement dit, notre secteur énergétique deviendrait un simple ministère, un simple organisme étatique.

Cependant, je ne pense pas que ce soit la politique du gouvernement, et je suis certain que la plupart des députés du parti progressiste conservateur, voire même la majorité des Canadiens, sont de mon avis. Nous sommes tous en faveur de la libre entreprise. C'est sur cette doctrine que notre pays a été bâti et c'est à partir d'elle qu'il doit continuer de croître. Je voudrais développer un peu cet aspect, car pour bien étudier le bill C-106, il importe de considérer les principes fondamentaux du système canadien.

Il existe un principe nouveau, nouveau pour le gouvernement du Canada, et ce principe figure dans la loi constitutionnelle, loi promulguée en fin de semaine lors de cérémonies mémorables que rehaussait de sa présence Sa Majesté la Reine. Pareils événements font vibrer non seulement la corde nationale mais notre sens des traditions qui découle de nos liens britanniques et de notre attachement à la monarchie. Le principe dont s'inspirent la loi constitutionnelle et la charte canadienne des droits et libertés est celui de l'égalisation, de l'abolition des disparités régionales. Par la loi constitutionnelle, le gouvernement du Canada fait sien le principe de l'égalisation des conditions sur l'ensemble du territoire et il se pose comme défi et comme objectif l'abolition des inégalités régionales.

Et comment le gouvernement peut-il faire cela à moins de vouloir et de désirer voir pratiquer des prix énergétiques équitables pour tous les Canadiens? Et si cet objectif d'équité des prix énergétiques pour tous les Canadiens, il le sacrifie sur l'autel de cette idée qu'il s'est fortée de la canadianisation, c'est sur le dos des populations de l'est du Canada qu'il va le faire. Cela, il faut que les Canadiens le sachent.

Qu'est-ce que la canadianisation, monsieur l'Orateur? En deux mots, c'est l'objectif bien précis de 50 p. 100 de propriété du secteur énergétique canadien qui était annoncé au Programme énergétique national. Dans un article paru dans le *Globe and Mail* du jeudi 28 mai 1981, le Pr Donald Daly, de l'Université York, affirmait que dans la décennie 1980-1990, la canadianisation pourrait coûter aux Canadiens 56 milliards. Alors que le Canada n'arrive pas à mobiliser les ressources qu'il faudrait pour lancer le projet des sables bitumineux albertains ou pour rechercher sur les fonds atlantiques les gisements énergétiques que nous savons y exister, comment va-t-il se procurer 56 milliards pour acheter une participation au secteur pétrolier canadien? Et comment procède le gouvernement pour réaliser cet objectif? Il achète 1.4 milliard d'une société privée. Et d'où va venir l'argent nécessaire? Du prix de l'essence qu'il fait payer aux Canadiens.

Sur la côte est et dans les Maritimes, l'ennui c'est que l'énergie est trop chère—qu'il s'agisse de l'essence, des carburants ou du fuel domestique. Voilà le problème. Est-ce qu'on va le régler en renchérissant le prix de détail de l'énergie pour racheter l'industrie, pour en prendre le contrôle? Rien ne prouve en fait que ce contrôle sera avantageux pour les Canadiens, rien ne prouve non plus que la procédure actuelle soit préjudiciable aux Canadiens. Tout ce que nous allons faire c'est racheter un secteur qui est à la disposition de tous nos concitoyens, et les faire payer pour cela puis les forcer à les subventionner, car nous aurons épuisé nos ressources à vouloir le racheter.

Je sais que je tourne en rond, monsieur l'Orateur, mais c'est ce que fait le gouvernement du Canada. Qu'est-ce qui l'autorise à le faire? Il se fait élire en promettant que le prix de l'énergie à la consommation et en particulier celui de l'essence serait inférieur à celui que proposait le parti progressiste conservateur. J'ai ici un tract émis par le parti libéral au cours de la campagne, dans lequel il promettait que s'il était élu, il s'engageait à maintenir le prix de l'essence à la pompe à un niveau inférieur à celui qui était proposé par le gouvernement progressiste conservateur. Les libéraux ont fait cette promesse à un moment où l'essence coûtait moins de $1 le gallon. Mais aujourd'hui, monsieur l'Orateur, aucun Canadien de la côte est ne peut acheter, même l'essence la meilleur marché à moins de $2 le gallon. C'est ainsi que le parti libéral tient ses promesses en matière d'énergie. Voilà que maintenant il nous demande d'approuver une nouvelle disposition législative sur l'énergie pour surveiller les sociétés énergétiques et assurer la sécurité de nos approvisionnements.

Nos concitoyens n'ont plus confiance dans la façon dont le gouvernement tient ses promesses. La surveillance de l'industrie pétrolière, la canadianisation du secteur ne les intéressent plus vraiment, car ils savent que ces initiatives vont leur coûter de l'argent. Qui va payer pour surveiller l'industrie pétrolière? Comment va-t-on payer? D'où viendra l'argent qui servira à payer les inspecteurs, les offices, les commissaires, les enquêtes? De la poche de nos concitoyens, puisqu'on le prélèvera du prix de l'essence, du mazout et des autres produits énergétiques. C'est aussi simple que cela, monsieur l'Orateur. C'est inévitable. Ce sont les consommateurs canadiens qui devront payer, sous forme de taxe au détail sur l'essence et sur les produits énergétiques, tous les frais d'exploitation, tous les frais de surveillance, et ceux de l'intervention du gouvernement dans l'industrie privée. Nous manquerions à nos devoirs envers le public canadien et envers la Chambre si nous ne signalions pas ces faits très clairement quand il est question de surveiller l'industrie pétrolière.

Le ministre parle de l'élaboration de plans pour des approvisionnements d'énergie en cas d'urgence, mais ce sont encore les Canadiens qui devront payer la note, monsieur l'Orateur. Il faudra engager d'énormes dépenses pour canadianiser l'industrie, et il est injuste que le gouvernement profite de l'esprit nationaliste qui anime tous les Canadiens pour atteindre son but. Tous les Canadiens veulent, c'est évident, que la nation progresse et croisse et que la situation économique s'améliore. Mais à quel prix? Et dans quel but? A cet égard, le gouvernement essaie de tromper les Canadiens en cachant ses erreurs derrière de nouveaux programmes, de nouveaux concepts, de nouvelles façons d'opérer. Ces méthodes n'ont rien de nouveau; elles ne sont en fait que de simples modifications de politiques passées. Chaque fois que le gouvernement se livre à cet exercice, le prix que le consommateur doit payer augmente d'autant, et les Canadiens vivant sur la côte est et dans l'est du Québec n'ayant pas encore accès au pétrole canadien doivent aller sur le marché mondial pour obtenir l'énergie dont ils ont besoin, ils sont par la suite forcés d'implorer l'aide du gouvernement fédéral.

Ce n'est pas sans une certaine fierté que je souligne, monsieur l'Orateur qu'au moment où le prix de l'essence dans ma circonscription de Halifax-Ouest, en Nouvelle-Écosse, se situait aux alentours de 75c. le gallon, j'avais déjà prévu une

augmentation démesurée du prix de l'essence. J'ai dit le 15 février 1979, et les députés peuvent se reporter au compte rendu de ce jour-là, que si le gouvernement n'agissait pas rapidement et efficacement, avant longtemps les Canadiens paieraient l'essence $2 le gallon. Comme j'avais raison! Aujourd'hui, les Canadiens paient l'essence $2 et plus le gallon. Le plus regrettable, c'est que rien ne permet d'envisager une baisse de prix. Toutefois, nos voisins du Sud, les Américains, qui se heurtaient au même problème que nous, se sont occupés d'y remédier. L'essence coûte moins cher dans l'état du Maine que dans les provinces Maritimes.

• (1640)

Les Américains ont pris des mesures efficaces. J'ai ici un article selon lequel les Américains ont surmonté leurs problèmes et sont en train de remporter la lutte pour l'énergie. Voilà la différence. Les Américains ont recours à la libre entreprise. Ils utilisent leurs ressources pour remporter cette lutte. D'autre part, nous utilisons les ressources de la bureaucratie fédérale et du gouvernement canadien pour mettre en œuvre un programme de nationalisation qui nous fait perdre la lutte pour l'énergie. C'est pourquoi nous devons recourir à ce simulacre de mesure législative et à toute cette fumisterie en matière de surveillance et de prétendue sécurité de l'approvisionnement.

Nous sommes en train de perdre la bataille, et je peux vous en donner un exemple. Dans le cadre du Programme énergétique national, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), appuyé par le gouvernement du Canada, a dit aux Canadiens des Maritimes qu'ils auraient du gaz naturel en 1983. Et pourtant, ce sera 1983 dans quelques mois seulement et nous n'avons même pas de gaz naturel dans l'est du Québec. Comment le gaz naturel sera-t-il acheminé dans les Maritimes en 1983? Il n'y sera ni en 1983, ni en 1984, ni en 1985. Je doute que le gouvernement actuel réussisse jamais à livrer du gaz naturel dans les Maritimes. Là encore, ce n'est que de l'esbroufe; le gouvernement ne fait que tromper les gens, car il ne fera jamais face à la réalité. Le gouvernement n'admettra jamais que, au Canada, il faut compter sur les ressources humaines. Il faut compter sur l'entreprise privée pour que les choses se fassent. Sinon, monsieur l'Orateur, on se retrouve dans un beau pétrin.

Voilà quelques observations que je tenais à faire. Je voulais souligner au gouvernement du Canada la nécessité de faire preuve de réalisme dans la résolution des problèmes auxquels est confronté le Canada. Il ne devrait pas se fonder sur des mythes mais sur les faits. Il ne devrait pas se baser sur des théories comme la canadianisation. Il devrait plutôt se fier à la capacité des Canadiens de remédier à la situation. Dans le cas contraire, il nous entraînera dans une voie que le très honorable M. Diefenbaker a qualifié de sans issue. Or, c'est dans cette voie que nous sommes engagés aujourd'hui avec la présentation du bill C-106. C'est une impasse; et la vraie solution, c'est de s'en remettre aux Canadiens, qui sauront comment s'y prendre.

C'est sur eux que nous devons compter et non pas sur un groupe de bureaucrates du gouvernement selon qui l'achat de Petro-Canada, un changement de politique et l'exploitation des ressources au large des côtes jetteront un jour nouveau sur le problème de l'énergie. C'est faux. Nous avons bien des preuves que ce gouvernement va à l'aveuglette. Que penser des installations de forage qui sont retirées des zones d'exploration de la côte est et ramenées à la côte pour ne plus en repartir? Encore cette semaine, à Halifax, on a annoncé que le plus important programme d'exploration énergétique à être mené à bien sous les auspices de la société Shell, un contrat de 200 millions de dollars, a été retardé pendant quatre mois, parce que les représentants du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du gouvernement fédéral n'avaient pu s'entendre avec les agents et les ingénieurs de la société Shell sur la méthode d'exploration à utiliser.

C'est le prix que les Canadiens devront payer à cause de cette législation et de l'intervention du gouvernement. Cette dernière va d'ailleurs à l'encontre des principes du système de la libre entreprise et des principes qui ont toujours régi l'industrie canadienne. Les résultats seront totalement désastreux.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur l'Orateur, écouter parler un député tory est l'un des rares plaisirs que nous ayons à la Chambre. D'habitude, ce qu'il peut dire n'a rien d'instructif. Mon préopinant nous en a fourni l'un des meilleurs exemples que j'aie entendus depuis longtemps. Pour le parti tory, le rapport intitulé «État de la concurrence dans l'industrie pétrolière au Canada» n'existe pas.

Pourtant, il y a lieu de le signaler, ce rapport mentionne certains avantages du régime de la libre entreprise. Je tiens à faire consigner que le député qui est intervenu avant moi a fait l'éloge de la société Imperial Oil sous prétexte qu'elle a façonné notre pays. Or, le rapport en question dit que l'Imperial Oil est l'une des sociétés qui étouffent le plus la concurrence et qui exploitent le plus les consommateurs.

Le député a donné à entendre que nous devrions libérer le secteur de toute entrave. Il y a aussi les sociétés Shell Oil, Texaco . . .

M. Crosby: Et l'État du Maine?

M. Skelly: . . . et aussi Gulf Oil, le groupe qui a été critiqué pour sa participation, par ailleurs, à un cartel de l'uranium. Voilà donc, encore une fois, qu'il est question de loi sur la concurrence. Je suis convaincu, après avoir entendu mon préopinant, que sous un gouvernement conservateur, la libre entreprise sans réglementation ne ferait que perpétuer les largesses que nous avons connues entre 1958 et 1972, lesquelles ont appauvri les consommateurs canadiens de 12 milliards de dollars. C'est le genre de politique que préconisent à la Chambre les conservateurs et les petits amis des compagnies pétrolières.

Ensuite, le gouvernement libéral, leur comparse, en somme, a toujours su reconnaître les problèmes sans réussir à répondre aux besoins des Canadiens.

Dommage que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) nous ait quittés. Il est question ici de protéger le consommateur canadien ce qui, en dernière analyse, est le but que nous poursuivons tous. Certains points pourraient cependant intéresser tout particulièrement le ministre de la Consommation. C'est lui qui est chargé de défendre les intérêts des consommateurs, de s'employer à ce que les travailleurs, les personnes âgées et les titulaires de revenus fixes conservent une part raisonnable de ce qu'ils se battent pour gagner en cette époque d'intérêts élevés et d'inflation rapide.

Un des éléments intéressants des coûts dont il s'agit, c'est la hausse phénoménale des prix de l'essence et du fuel domestique. Les députés qui siègent à ma droite ont raison de dire que dans la très grave crise économique que nous traversons, le gouvernement va sans vergogne soutirer de nouveaux sous dans la poche presque du contribuable, alors que les prix baissent ailleurs dans le monde.

M. Waddell: Voilà exactement ce que les conservateurs veulent faire.

M. McDermid: Êtes-vous en train de nous promettre l'essence moins chère?

M. Skelly: Voyons un peu ce qu'il faudrait. Comme beaucoup de gens s'étaient plaints des pratiques de monopole du secteur pétrolier, un rapport a été publié. Ce rapport traitait de plusieurs questions. Il y avait d'abord l'importation de pétrole acheté par des filiales canadiennes de multinationales à des prix exagérés. Le rapport demandait donc l'adoption d'une loi qui interdise ces achats à des prix artificiellement élevés et qui donne à l'autorité compétente le pouvoir de se faire communiquer les renseignements conservés à l'étranger par les sociétés mères ou affiliées des sociétés canadiennes. Une autre recommandation du rapport signalait qu'un tiers du brut canadien se trouve entre les mains de la même bande des quatre qui accapare les approvisionnements énergétiques du Canada. Également, que le contrôle des pipe-lines par le même groupe ferme l'accès aux nouvelles sources d'approvisionnement, à celles que les conservateurs voudraient que nous mettions en exploitation et qui seraient de nature à nous aider beaucoup.

Mais ce qui est recommandé dans le rapport, c'est qu'on agisse. Il est également recommandé que tous les oléoducs relevant de la compétence fédérale soient réglementés de telle sorte que quiconque cherchant à faire acheminer des quantités spéciales ou groupées de brut y ait accès, sans discrimination et de telle sorte que les communications entre expéditeurs de brut au sujet de l'activité des pipe-lines soient réduites au minimum. Le rapport recommandait également de promulguer une loi obligeant toutes les grosses sociétés pétrolières intégrées à céder leurs intérêts dans les pipe-lines existants placés sous le contrôle du gouvernement fédéral et leur interdisant d'acquérir une part majoritaire dans de nouveaux pipe-lines.

• (1650)

La Commission de commercialisation du pétrole de l'Alberta a modifié les limites fixées pour les achats de pétrole brut albertain. Elle s'est ensuite attaquée au secteur du raffinage. Elle a recommandé de promulguer une loi obligeant les raffineurs canadiens à faire sanctionner par l'Office national de l'Énergie tous les contrats d'approvisionnement prévoyant des échanges commerciaux interprovinciaux et internationaux. Avant d'approuver ces contrats, l'Office doit voir avec le ministre de la Consommation et des Corporations quelles seront leurs conséquences probables sur la concurrence. Nous avons un ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui s'occupe de toutes les questions énergétiques; nous avons quatre grandes sociétés pétrolières qui, apparemment, ont la haute main sur tout ce secteur; et nous avons un ministre de la Consommation et des Corporations qui n'a absolument rien fait pour protéger les consommateurs canadiens.

Tout a peut-être commencé en 1971. On a alors cherché à instaurer une politique à l'égard de la concurrence. Bien sûr, devant les protestations énergiques du monde des affaires, de la Chambre de Commerce du Canada et des sociétés pétrolières, on l'a mise aux oubliettes avec le ministre de la Consommation et des Corporations de l'époque. On a encore tenté à plusieurs reprises de présenter une loi efficace réglementant les activités des sociétés pétrolières afin qu'elles ne détruisent pas la concurrence et ne profitent pas de leur puissance commerciale pour empêcher d'autres entreprises de s'établir dans de ce secteur. Ces mesures n'ont pas résisté aux pressions du monde des affaires, de la Chambre de Commerce du Canada, des banques et des grosses sociétés pétrolières, soutenues, bien sûr, par le parti conservateur. C'en était fait pour toujours de la loi sur la concurrence.

En 1979, lorsque le chef de l'opposition (M. Clark) a été interviewé par le magazine *Business Week*, il a déclaré que le monde des affaires n'avait rien à craindre, car le parti conservateur attachait fort peu d'importance à la question de la concurrence. C'est, je crois, la dernière déclaration que les conservateurs aient faite à ce sujet. Sans doute tolèreraient-ils encore que les grosses sociétés pétrolières s'arrangent pour avoir la haute main sur le monde des affaires et pour exploiter les consommateurs canadiens, comme le décrit le rapport sur la concurrence dans le secteur pétrolier.

Nous en sommes arrivés au point où nous devrions adopter des lois pour réglementer la concurrence. Depuis deux ans, le ministre de la Consommation et des Corporations prétend s'intéresser à la protection du consommateur canadien. A un moment donné, il a déclaré à la Chambre que si les partis étaient d'accord pour que l'on propose cette mesure législative, il pourrait la soumettre à la Chambre dans les deux semaines. Le ministre n'est qu'un hâbleur. Le gouvernement va laisser tomber les consommateurs canadiens, parce qu'au fond, le parti libéral n'a pas plus l'intention que le parti conservateur de surveiller les quatre «grands».

Quant à l'intérêt que manifeste le gouvernement pour la protection du consommateur, il est intéressant de noter que le rapport sur l'état de la concurrence dans le secteur pétrolier a traîné jusqu'à ce que le bill C-48 soit présenté à la Chambre. Ce rapport était prêt à être publié depuis déjà plusieurs mois. En présentant ou en divulguant ce genre de renseignement, on impose certaines restrictions aux activités flagrantes des sociétés. Ceux qui ont été exploités ont trouvé le courage de se présenter, de se plaindre et de demander que l'on prenne des mesures. Sans doute le ministre, avec l'appui du Cabinet, a-t-il décidé de temporiser. Nous avons assisté, d'une semaine sur l'autre, à l'hystérie des députés conservateurs, qui ont décrié les injustices du bill C-48, pour se mettre soudain à défendre les sociétés pétrolières du jour au lendemain. Puis nous avons vu le ministre de la Consommation et des Corporations déposer ce petit bijou, le rapport sur l'état de la concurrence dans le secteur pétrolier, d'accord en cela avec le programme des Conservateurs qui était favorable aux sociétés pétrolières. Bien entendu, cela les a paralysées pendant plusieurs jours.

Ce groupe de personnes, à la Chambre des communes, a défendu et préconisé—mais pendant deux jours seulement—les avantages d'une plus grande liberté d'action pour un groupe de sociétés qui, en gros, a extorqué 12 milliards de dollars aux consommateurs canadiens entre 1958 et 1973. Ils ont réussi à faire disparaître leurs traces, à déchiqueter le rapport, et à passer rapidement à autre chose. Au lieu de faire quelque

chose de constructif au sujet du rapport, en envisageant sérieusement d'incorporer Imperial Oil au groupe de Petro-Canada et d'en faire la société pétrolière la plus forte et la première du pays, le ministre de la Consommation et des Corporations n'a rien fait. Avant d'envisager sérieusement de mettre en vigueur l'une des recommandations du rapport, le ministre, ce mollasson, a changé d'avis et a remis le rapport à un groupe en tournée, pour qu'il le perde aux fins fonds de la campagne canadienne. C'est exactement ce qui c'est passé. La Commission sur les pratiques restrictives de commerce a effectué une tournée dans le pays, en battant le tambour et en s'amusant bien. Aucun d'entre nous à la Chambre ne croit sérieusement que des mesures seront prises lorsque la commission nous remettra le rapport. Le ministre s'en est servi pour assommer les conservateurs et s'en est ensuite débarrassé, avant qu'il ne se retourne contre le gouvernement.

Malgré son manque de détermination, le gouvernement devrait présenter aux Canadiens une politique efficace en matière de concurrence. Il est inconcevable que le gouvernement assiste à la concentration du secteur énergétique sur lequel il n'a plus d'emprise. On a voulu tout d'abord nous faire croire que nous avions la haute main sur nos ressources et que nous en avions pour 900 ans; ensuite, on a prétendu que nous manquerions rapidement de pétrole et qu'il fallait donc relever les prix. Si le gouvernement était le moindrement décidé à protéger les Canadiens, tant les entrepreneurs que les consommateurs qui comptent beaucoup sur ce produit, la Chambre aurait été saisie depuis bien longtemps d'une mesure législative sur la concurrence. Je crois que le gouvernement connaît son maître—les banques et les sociétés pétrolières. Et nous en avons vu maints exemples au cours de cette 32e législature. C'est probablement là un des plus graves échecs du gouvernement. Nous avons également suivi de près les travaux de la Commission Kent sur la concentration dans le secteur de la presse écrite, dont le rapport a fait long feu. De même, les résultats de l'enquête sur le secteur pétrolier ont été dissimulés. Nous avons affaire à un problème extrêmement grave.

La loi sur la surveillance du secteur énergétique renferme un certain nombre d'objectifs généraux. Entre autres, il s'agit d'augmenter la participation canadienne et d'accroître la mainmise du gouvernement sur le secteur pétrolier et gazier. Le gouvernement devrait aviser au moyen d'accroître les avantages procurés aux Canadiens et faire en sorte que l'exploitation de nos ressources nous en rapporte le plus possible. Voilà pourquoi il faut surveiller les activités de ces entreprises et du secteur en général; voilà la mission de Petro-Canada.

J'ai entendu des députés conservateurs dénigrer Petro-Canada, affirmant que la société faisait du mauvais travail et qu'il n'y avait pas lieu de lui faire confiance. Mais les libéraux sont-ils capables de mener à bien quelque entreprise que ce soit? Or, il serait possible de faire du bon travail.

Une voix: Voilà où nous voulons en venir.

M. Skelly: Mon collègue me le concède. Ce que nous cherchons surtout à obtenir par la présente mesure législative, c'est la garantie d'avantages pour les Canadiens.

• (1700)

Nous avons entendu de nombreuses discussions à la Chambre au sujet de grands projets tels que les mégaprojets et l'exploitation des sables bitumineux et de la façon dont ce secteur nous rachèterait, emploierait des Canadiens et relancerait l'économie. Il y a des possibilités dans l'exploitation des ressources sous-marines. Un sujet dont nous avons maintes fois parlé à la Chambre, c'est la nécessité de surveiller les activités des sociétés pétrolières exploitant les ressources sous-marines du Canada. Aucune tentative n'a été faite au Canada pour établir une stratégie industrielle en matière de ressources sous-marines qui se fonderait sur l'exploitation de ces ressources pour garantir des profits, des emplois et des revenus additionnels aux Canadiens. Nous avons vu des sociétés comme la Dome Petroleum, dans le secteur pétrolier, vendre aux Japonais l'accès aux gisements de la mer de Beaufort. C'est ainsi qu'un quart de ces ressources pétrolières sont passées aux mains d'étrangers. Nous avons vu les Japonais tellement sûrs d'obtenir ces ressources qu'ils ont construit l'un des plus gros pétroliers brise-glace au monde. Nous abandonnons aux Européens et aux Japonais des occasions en leur permettant de mettre au point l'équipement dont ils ont besoin pour certains projets, notamment celui du gaz naturel liquéfié, les projets pilotes de l'Arctique et celui de la ceinture du Pacifique. Évidemment, nous leur abandonnons en même temps les emplois.

Quant au charbon, la société Federal Commerce and Navigation construit ses navires en Europe et en Orient. Voilà ce que c'est que la libre entreprise. Où sont les Canadiens? Les députés tory prennent-ils la parole à la Chambre pour exiger que cela cesse? Qui surveille les activités des sociétés qui exploitent nos réserves de charbon, de gaz et de pétrole, alors que les profits semblent s'expatrier?

Toutes les fois que nous demandons au ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre chargé de l'Expansion économique régionale (M. Gray) ce qu'il fait pour fournir du travail à nos chantiers navals, il nous conseille de songer un peu à la cale sèche de Burrard qui a coûté 50 millions de dollars. Soit dit en passant, monsieur l'Orateur, c'est le Japon qui l'a construite. Et la cale sèche flottante que la société Dome Petroleum a installée dans la mer de Beaufort? C'est également le Japon qui l'a construite. Nous payons ni plus ni moins, au moyen d'incitations et de subventions, pour exporter les emplois des nôtres qui construisent des navires. Nous ne réussissons pas à développer ce qui pourrait être l'une des industries maritimes les plus avancées du monde parce que nous ne savons pas profiter de ces avantages.

Nous ne réussissons pas à le faire par le truchement de la loi sur la surveillance du secteur énergétique, laquelle est censée surveiller les activités de ces sociétés énergétiques et de ses organismes affiliés, surveiller les transactions financières pour que nous puissions profiter des possibilités qui s'offrent à nous et nous assurer que les Canadiens en profitent au maximum. Quand nous parlons d'en profiter au maximum, nous voulons dire qu'il faut que l'environnement soit préservé et mis en valeur et que les emplois reviennent aux Canadiens—non pas seulement aux provinces centrales et aux grandes villes, mais également aux petites localités rurales et traditionnelles. C'est extrêmement important. Le député de la région de l'Atlantique qui vient de prendre la parole conviendra sans doute qu'il y a dans sa région un grand nombre de localités qui voudraient avoir leur part des retombées suscitées par les derniers travaux d'exploitation de pétrole et en retirer un avantage permanent.

L'agence de surveillance, l'Administration canadienne des terres pétrolifères et gazifères, a virtuellement négligé tout un aspect dans les efforts qu'elle a déployés pour que le Canada profite des possibilités d'emploi, les conserve et leur permettre de de multiplier. Au sujet de l'office des avantages industriels,

nous avons entendu le ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale et celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources jurer ses grands Dieux devant le comité qu'il fallait leur faire confiance. Quelle blague! «Faites-moi confiance», a-t-il dit, «je suis du gouvernement et je suis ici pour vous aider.» Voilà le plaidoyer du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Or, le bill C-48 ne s'est avéré qu'un ramassis de dispositions invoquant la discrétion ministérielle et rien, dans l'histoire de ce gouvernement, depuis ses origines ne nous a jamais incité à lui faire confiance. Quoi qu'il en soit, la majorité en a forcé l'adoption. On nous avait promis une agence de surveillance des profits industriels analogue au British Offshore Supply Office qui a contribué à assurer une surveillance efficace des activités des sociétés énergétiques ainsi que des transactions entre ces entreprises britanniques et les sociétés pétrolières multinationales. Elle a veillé à ce que les produits tirés de ces ressources soient fabriqués par des Britanniques à l'origine et efficacement exportés. Des milliers de personnes au service de cette agence sont des spécialistes du domaine énergétique et des ingénieurs.

Notre agence est une farce. Ce n'est pas la faute des employés qui y travaillent avec dévouement. C'est le gouvernement qui est à blâmer pour ne pas l'avoir dotée de ressources humaines et financières suffisantes pour s'assurer que les Canadiens tirent parti d'une stratégie industrielle maritime. C'est une situation extrêmement triste. Je ne sais qui peut, au sein du gouvernement, prendre en charge les politiques de surveillance, étant donné le chaos qui règne entre les ministères. Ces conflits font un bien triste spectacle: les Transports, les Finances, l'Industrie et le Commerce et le Revenu national, autant de ministères qui tirent à hue et à dia.

Il est absolument essentiel que les Canadiens saisissent à pleine mesure les avantages que doit apporter cette dernière offensive dans l'exploitation d'une ressource aussi importante. Je sais que tous les députés veulent en tirer le maximum d'avantages pour leurs enfants et les générations à venir. Ce qu'il faut comprendre, en somme, c'est que nous ne pouvons le faire en détruisant l'environnement de collectivités établies de longue date au Canada, sur les bords de l'Atlantique, du Pacifique ou de l'Arctique. Mais c'est le Canada qui doit profiter des retombées de cette exploitation et les sociétés traditionnelles doivent également en tirer avantage.

Il nous faut aussi orienter notre politique de surveillance et de protection des consommateurs canadiens. Si le gouvernement compte faire adopter son train de projets de loi sur l'énergie, il doit proposer des mesures cohérentes. Nous devons songer à maximiser les avantages et à développer des exigences réelles, même si elles réglementent les entreprises et leur dictent la façon de traiter nos ressources. L'idée fondamentale devrait être de rechercher les avantages et d'en faire bénéficier les Canadiens au maximum. Il nous faudrait aussi des mesures législatives connexes ou cohérentes pour nous doter d'une véritable politique de concurrence qui mettrait un frein aux actions concertées de compagnies comme Imperial Oil, Shell, Texaco et d'autres multinationales, comme nous en avons vu entre 1958 et 1973 et même jusqu'à présent. Des représentants du gouvernement prétendent que ces activités ont toujours cours aujourd'hui. Il nous faut les mesures corrélatives à celle qui est à l'étude et il faut que le gouvernement et l'opposition s'engagent fermement à faire en sorte que ces avantages reviennent aux Canadiens et que nous ne perdions pas l'occasion qui s'offre à nous.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Lalonde, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 166)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Beauchamp-Niquet (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (Cardigan)
Chrétien
Collenette
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
de Corneille
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Duclos
Dupont
Erola (Mme)
Evans
Ferguson
Fisher
Foster
Frith
Gourde (Lévis)
Henderson
Herbert
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Lapierre
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
MacLellan
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McRae
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ouellet
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Rooney
Rossi
Schroder
Simmons
Smith
Tobin
Turner
Watson
Weatherhead
Whelan—95.

CONTRE

Messieurs

Andre
Baker (Nepean-Carleton)
Blaikie
Blenkarn
Bosley
Bradley
Broadbent
Cardiff
Carney (Mlle)
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Cooper
Crosby (Halifax-Ouest)
Dantzer
Domm
Fretz
Fulton

Messieurs

Greenaway	McKenzie	Reid (St. Catharines)
Gurbin	McKinnon	Robinson (Burnaby)
Halliday	McMillan	Sargeant
Hargrave	Miller	Schellenberger
Hawkes	Munro (Esquimalt-Saanich)	Scott (Hamilton-Wentworth)
Howie	Murphy	Scott (Victoria-Haliburton)
Huntington	Murta	Siddon
Jarvis	Neil	Skelly
Kempling	Nickerson	Taylor
King	Nielsen	Waddell
Kristiansen	Oberle	Wenman
La Salle	Ogle	Wright—62.
Lewis	Orlikow	
Mazankowski	Paproski	
McCain	Parker	
McCuish	Patterson	
McDermid		

● (1810)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je déclare la motion adoptée. En conséquence, le bill est renvoyé au comité permanent de la législation énergétique.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent de la législation énergétique.)

M. Waddell: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Aucun bill n'est à l'étude. Je ne crois pas que notre procédure prévoie la marche à suivre; ce serait plutôt dans l'entente conclue par la Chambre. Je propose donc que la séance soit suspendue jusqu'à 8 heures afin que nous puissions dîner comme d'habitude, après quoi nous pourrons poursuivre le débat.

Si j'ai bien compris, l'entente porte uniquement sur les bills à l'étude. On ne nous a présenté aucun bill énergétique. Par conséquent, nous devrions suspendre la séance, comme d'habitude, jusqu'à 8 heures.

[*Français*]

M. Pinard: Monsieur le président, si mon collègue lisait l'entente, il réaliserait qu'il est dans l'erreur complètement. Nous avons l'obligation de siéger pendant l'heure du dîner, mais dans le feu des discussions, au niveau des leaders parlementaires qui étaient présents, on a bien convenu que non seulement la lettre devait nous guider mais également l'esprit de l'accord et dans cet esprit il était bien convenu qu'on profiterait du maximum de temps mis à notre disposition.

[*Traduction*]

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, à mon avis, il s'agit d'une question de forme. Le leader parlementaire du gouvernement ne s'est pas trompé sur le sens de cette entente. Néanmoins, la façon dont je l'interprète correspond peut-être davantage, en réalité, à celle du député qui a soulevé la question. Il était plus de 6 heures quand nous avons commencé à voter et nous n'avions aucune mesure énergétique à l'étude après le vote.

Même si je n'ai pas l'ordre de la Chambre sous les yeux, si je me souviens bien, il prévoyait de prolonger les séances entre 6 et 8 heures lorsqu'une mesure énergétique serait à l'étude. C'est à la présidence d'en décider. Néanmoins, j'estime que si elle veut interpréter cette entente à la lettre, elle pourrait se trouver obligée de suspendre la séance jusqu'à 8 heures.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Pour la gouverne des députés, je signale que d'après l'entente du 22 mars, la Chambre devait renoncer à suspendre la séance de 6 à 8 heures si les projets de loi énergétiques étaient à l'étude. Nous avons renoncé à cette pause et, sauf erreur, conformément à l'entente, nous étudions un projet de loi énergétique et il faudrait

Une voix: Où est le bill?

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, pourriez-vous dire quel projet de loi énergétique était à l'étude à la fin du vote, après 6 heures?

[*Français*]

M. Pinard: Monsieur le président, nous acceptons votre décision, nous sommes prêts à procéder, et j'attire également l'attention de mes collègues sur le paragraphe de l'entente qui dit que chaque parti doit faire tout en son pouvoir pour nous permettre de disposer des huit projets de loi dans les meilleurs délais. Alors, si l'on prend l'esprit de l'entente, il ne fait aucun doute que vous avez absolument raison d'avoir décidé comme vous l'avez fait.

[*Traduction*]

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, je ne discute pas les propos du leader parlementaire du gouvernement. Je voudrais toutefois poser la question suivante à la présidence. Quel projet de loi était à l'étude lorsque le vote s'est terminé, après 6 heures?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je ne pense pas avoir prétendu qu'un projet de loi énergétique était à l'étude après le vote. Il y en avait un lorsque nous n'avons pas suspendu la séance, à 6 heures. Par conséquent, dans l'esprit de la présidence, nous siégeons jusqu'à 10 h 30. C'est l'avis de la présidence et c'est ainsi qu'elle interprète cette entente. Je suis à la disposition de la Chambre si les députés veulent débattre cette question, mais c'est ainsi que je l'interprète.

* * *

● (1820)

LA LOI SUR LE PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT DU SECTEUR PÉTROLIER

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le bill C-104, concernant l'encouragement du secteur pétrolier et la détermination de la participation et du contrôle canadiens et modifiant la loi sur l'examen de l'investissement étranger, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la législation énergétique.

—C'est avec grand plaisir, monsieur l'Orateur, que j'ouvre le débat sur ce très important projet de loi, le bill C-104 concernant l'encouragement du secteur pétrolier et la détermination de la participation et du contrôle canadiens et modifiant la loi sur l'examen de l'investissement étranger.

L'un de mes honorables collègues conservateurs a demandé cet après-midi ce que nous ferions pour aider l'industrie pétrolière à sortir de certaines de ses difficultés. On pourra trouver l'une des meilleures réponses dans le bill actuellement à l'étude à la Chambre. On prévoit en effet qu'une fois que le Parlement aura adopté le bill, cette mesure législative permettra d'accorder des subventions totalisant près d'un milliard de dollars à l'industrie pétrolière et gazière durant la présente année financière. Voilà qui aidera énormément cette industrie à résoudre ses problèmes de liquidités car elle éprouve présentement des

Je regrette vraiment que la Chambre ait perdu tant de temps depuis quelques semaines. Nous aurions mieux fait d'étudier des propositions pour garantir la sécurité énergétique au lieu d'écouter la sonnerie. Le retard n'a rien donné, si ce n'est causer une incertitude persistante dans l'industrie. Je pense que c'est l'un des chefs de file de l'industrie pétrolière et gazière de l'Alberta, M. John G. McDonald, président de Ranchmen's Resources 1976 Ltd., société pétrolière et gazière indépendante établie en Alberta, qui a le mieux décrit cette incertitude le mois dernier. Dans un télex daté du 16 mars 1982, M. MaDonald disait ce qui suit aux députés:

> J'ai le devoir de vous signaler au nom de nos actionnaires que je considère comme malavisé le boycottage par les conservateurs du débat sur une motion d'ajournement de la Chambre des communes qu'ils avaient eux-mêmes présentée. Notre société appartient en bonne partie à des investisseurs de l'Alberta, mais bon nombre de nos actionnaires habitent en Ontario et au Québec, et plus de 100,000 d'entre eux sont des travailleurs représentés par 25 fiducies de pensions canadiennes qui ont appuyé nos efforts collectifs en vue d'augmenter le niveau des investissements canadiens dans l'industrie pétrolière du Canada.

Voici le message qu'il faisait parvenir aux députés conservateurs:

> La décision de votre caucus coûte maintenant à nos actionnaires $5,000 par jour en frais d'intérêt sur les paiements d'encouragement pétrolier non payés au titre des frais de forage de prospection pour 1981. Plus vous jouerez vos jeux politiques, moins nos actionnaires vous appuieront. Cela me renverse de savoir que des députés conservateurs de l'Alberta, y compris le chef de votre parti, appuient cette comédie à la Chambre.

Ce n'est qu'un des messages que m'ont fait parvenir des membres de l'industrie pétrolière que le boycottage du Parlement par les conservateurs irritait et préoccupait. Cela les irritait et les préoccupait de savoir que les millions de dollars que nous avions promis de verser à l'industrie au titre des encouragements pétroliers seraient retardés indéfiniment et que cela causerait des torts incalculables et irréparables à leurs entreprises. Le geste du parti d'en face était inexcusable et extrêmement nocif, non seulement pour le Parlement, mais aussi pour l'industrie pétrolière et gazière du Canada. Heureusement, la Chambre nous a maintenant garanti que toutes les propositions législatives contenues dans l'ancien bill C-94 sur la sécurité énergétique seront approuvées avant la fin de juin. Nous devons maintenant oublier cet incident regrettable et nous mettre à l'œuvre pour assurer la sécurité énergétique de tous les Canadiens.

Depuis que nous avons publié l'avant-projet de loi sur la sécurité énergétique en juin dernier, nous avons entamé des consultations poussées avec l'industrie pétrolière et gazière, les établissements financiers, les députés des deux côtés de la Chambre et les gouvernements provinciaux. Selon moi, grâce à ce processus consultatif, nous avons maintenant un meilleur ensemble de mesures sur la sécurité énergétique, et le bill à l'étude relatif aux encouragements pétroliers et à la participation canadienne est l'un de ses éléments les plus importants.

[*Français*]

Monsieur le président, ce projet de loi sur la canadianisation constitue en quelque sorte le sommet de tout ce que nous avons entrepris pour établir une industrie pétrolière et gazière vigoureuse et dont les Canadiens assument le contrôle et la propriété. Il représente une autre initiative visant à créer un cadre durable permettant de réaliser les objectifs définis dans le Programme énergétique national: La sécurité énergétique, la possibilité de participation des Canadiens à la mise en valeur des ressources énergétiques et l'établissement d'un régime équitable pour tous les Canadiens. Ce projet de loi sur la canadianisaiton en plus d'aider les Canadiens à prendre en main leur avenir énergétique permettra aussi à ce gouvernement de donner suite à l'engagement formel qu'il a pris à l'égard du pays il y a deux ans, soit de le doter d'un programme énergétique global qui lui permettra de faire face à ses besoins en matière d'énergie.

Monsieur le président, nous avons pris les mesures pour nous acquitter de cet engagement depuis le jour où nous avons présenté le Programme énergétique national. Nous avons progressé de façon encourageante vers la réalisation de chacun de nos objectifs énergétiques. Les Canadiens ont d'ailleurs démontré clairement qu'ils tiennent à ce que ces objectifs se réalisent pleinement. Nous avons la ferme intention d'y arriver avec l'aide de cette loi essentielle à la réussite de nos projets. Parallèlement aux subventions généreuses en matière de canadianisation, le projet de loi contient des dispositions sur la détermination de la participation et du contrôle canadiens. Ces dispositions visent à assurer que les généreuses subventions s'avèrent profitables pour les sociétés contrôlées par des Canadiens et pour d'autres investisseurs canadiens, de même que pour les sociétés étrangères qui souhaitent collaborer en permettant aux Canadiens de participer davantage à leurs entreprises. Selon les dispositions du projet de loi, des certificats seront émis établissant le taux de participation et l'état du contrôle canadiens des demandeurs qui souhaitent obtenir des subventions. Ces certificats permettront également à leurs détenteurs de se prévaloir d'autres avantages prévus en vertu du Programme énergétique national. La méthode pour déterminer les taux de participation et l'état de contrôle est évidemment rigoureuse. Mais le programme de subventions ne sera efficace que dans la mesure où il parviendra à avantager les investisseurs canadiens. Nous devons prendre toutes les mesures raisonnables pour nous assurer que ce soit une participation réelle et un contrôle de fait qui déterminent l'admissibilité. Dans le cas du contrôle, les critères s'inspirent des définitions tirées de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger. Toutefois, nous avons tenu compte des préoccupations manifestées face à la lourdeur des formalités administratives qu'il y a lieu de simplifier, notamment dans le cas des entreprises plus petites.

En ce qui a trait au projet de loi sur la canadianisation, on notera aussi que nous proposons deux modifications à deux articles de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger. Je ne saurais trop insister sur le fait que de telles modifications n'ont pas pour objet d'octroyer des pouvoirs supplémentaires à l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Il s'agit plutôt de modifications techniques d'ordre mineur visant à clarifier l'interprétation des dispositions pertinentes de la loi qui a toujours été appliquée par l'Agence depuis sa création en 1974.

[*Traduction*]

Voyons le problème qui s'est posé à propos de la propriété étrangère. En 1979, près de 72 p. 100 des recettes principales du secteur du pétrole et du gaz allaient à des sociétés étrangères. Ce pourcentage était encore supérieur lorsqu'on parlait de maîtrise étrangère, atteignant 80 p. 100. On a beaucoup parlé de la canadianisation qui est intervenue au cours des années 70, mais la situation n'a évolué que lentement et il y a peut-être eu un revirement dans les années 80. Cela s'explique par la prédominance des sociétés étrangères ou sous contrôle étranger dans les régions inexploitées du Canada. Le pourcentage

de participation canadienne allait diminuer à mesure que le pétrole classique et le gaz des provinces de l'Ouest représentaient une part de moins en moins élevée des recettes de l'industrie. Les perspectives, pour les Canadiens et pour le gouvernement du Canada, étaient donc tout à fait inacceptables.

• (1830)

Nous avons conçu le programme d'encouragement du secteur pétrolier en vue de favoriser la prospection et l'aménagement et, en même temps, de contribuer à atteindre notre objectif, à savoir canadianiser davantage nos ressources énergétiques.

Au lieu de compter exclusivement sur les rachats, par des sociétés privées et publiques, de sociétés de portefeuille étrangères du secteur énergétique canadien, le gouvernement canadien a préféré favoriser la croissance d'une participation canadienne importante du secteur énergétique, grâce à la prospection et à l'exploitation de gisements de pétrole non classique.

Nous aurions pu encourager cette expansion de deux façons. Premièrement, nous aurions pu continuer à financer la prospection et l'aménagement uniquement grâce à des stimulants fiscaux. Cependant, le régime précédent de stimulants fiscaux, notamment la déduction totale pour épuisement à l'égard de la prospection dans les régions inexploitées, a favorisé d'importantes entreprises appartenant généralement à des capitaux étrangers, qui ont pu déduire ces stimulants de leur revenu imposable. Ainsi, le régime en vigueur défavorisait sans le vouloir les petites entreprises canadiennes et les nouveaux venus de ce secteur attrayant.

Pour résoudre ce problème, de concert avec un régime fiscal déjà généreux, nous offrons des subventions spéciales afin d'encourager des Canadiens à investir dans leur propre avenir énergétique.

Le Programme d'encouragement du secteur pétrolier offre des subventions directes à la prospection et à l'exploitation de gisements de pétrole et de gaz, ainsi que des projets de récupération tertiaire pour les sociétés sous maîtrise canadienne qui ont un taux de participation canadienne d'au moins 50 p. 100. En ce qui concerne la prospection pétrolière et gazière dans les terres du Canada, principal secteur visé par les stimulants fiscaux de l'ancien régime, le gouvernement canadien payera 25 p. 100 de toutes les dépenses approuvées pour toutes les sociétés, qu'elles soient canadiennes ou étrangères. Selon les taux de participation canadienne, toutefois, les paiements aux entreprises sous contrôle canadien peuvent atteindre 80 p. 100 des frais de prospection dans les terres du Canada.

Les sociétés étrangères continuent à être bienvenues au Canada, pour prospecter et extraire du pétrole et du gaz. Grâce à l'établissement des prix et au régime fiscal établi de concert avec les provinces productrices, et étant donné notre énorme potentiel de richesses naturelles, elles peuvent s'attendre à réaliser des bénéfices au moins équivalents à ceux qu'elles obtiendraient aux États-Unis, par exemple. Cette question a été très importante au moment du débat de la loi sur le pétrole et le gaz du Canada. Il importe que les députés soient rassurés sur ce point. Nous offrons à tout investisseur dans les terres du Canada un régime comparable, voire supérieur, à tout ce qu'offrent d'autres pays producteurs comme la Norvège, le Royaume-Uni ou les États-Unis.

Nous continuons d'offrir aussi des prix excellents et un régime fiscal avantageux dans les terres provinciales. Prenons par exemple, le cas d'un producteur étranger établi en Alberta. En tenant compte des stimulants fédéraux et provinciaux, les frais nets par dollar d'exploration ne s'élèveraient qu'à 28c. Si la même entreprise allait explorer au Texas, il lui en coûterait 54c. par dollar. Nous n'avons donc pas à nous excuser de nous être engagés à accroître nos réserves pétrolières tout en cherchant à canadianiser davantage notre industrie pétrolière et gazière.

Nous garantissons également un rendement généreux puisque nous offrons en gros les prix mondiaux pour le pétrole nouveau. Bien sûr, il existe un régime d'impôts et de redevances qui, dans les provinces, est plus onéreux qu'aux États-Unis, lesquels nous servent habituellement de base de comparaison. Cependant, comme la plupart des observateurs l'ont signalé, l'Alberta offre une exonération de redevances de cinq ans pour une bonne partie du nouveau pétrole, sans compter qu'elle a annoncé dernièrement des déductions de redevances pour le pétrole et le gaz conventionnels. J'espère que les gouvernements d'autres provinces suivront l'exemple de l'Alberta.

Il s'ensuit qu'au cours des premières années de production, années où une entreprise cherche à rentabiliser ses investissements, les charges fiscales sont légères. En Alberta, le revenu net après impôt pour ces premières années est beaucoup plus élevé qu'ailleurs. Par conséquent, les avantages économiques pétroliers dans cette province sont très concurrentiels. Pour ce qui est des terres du Canada, les stimulants offerts aux prospecteurs ainsi que le régime fiscal pour la production se comparent aisément à ce qui existe ailleurs. Ces avantages, que n'ont pas niés les entreprises, doivent entrer en ligne de compte quand on envisage de nouveaux stimulants pour inciter les Canadiens à investir dans le pétrole.

Il est vrai que le programme des stimulants pétroliers comporte des avantages particuliers pour les entreprises contrôlées par des Canadiens. Si certains nous accusent de nous être montrés trop généreux envers les sociétés pétrolières, nous croyons que cela était nécessaire pour garantir la sécurité énergétique à tous les Canadiens.

La question essentielle est de savoir si, après avoir offert des stimulants intéressants à tous les prospecteurs, il est raisonnable d'en accorder d'autres, spéciaux, aux Canadiens. Je le crois. De cette façon, nous compensons les aberrations du système antérieur et nous incitons les investisseurs canadiens à nous aider à atteindre notre but modeste, qui est de porter à 50 p. 100 la participation canadienne dans le secteur pétrolier et gazier d'ici 1990.

Le Canada n'est certainement pas le seul pays à adopter des mesures qui favorisent les entreprises nationales dans certains secteurs. Un grand nombre de pays de l'OCDE ont jugé nécessaire de prendre des dispositions inspirées d'un certain «nationalisme» pour réussir à atteindre des objectifs intérieurs essentiels d'ordre socio-économique. A ma connaissance, pas un seul pays de l'OCDE n'a permis que des secteurs clés de son économie ne soient dominés aussi massivement que l'est notre secteur énergétique par des capitaux étrangers.

Tout en cherchant à atteindre nos objectifs de canadianisation et de sécurité énergétique, nous avons l'intention d'appliquer nos programmes, notamment le Programme d'encouragements pétroliers et le Prélèvement de participation canadienne,

dans le respect de nos obligations internationales. Nous avons insisté souvent sur le fait qu'il s'agit d'un secteur stratégique pour les Canadiens, un secteur dont les priorités et les besoins diffèrent des autres. C'est un secteur particulier et la majorité des citoyens estime qu'il faut le canadianiser.

[*Français*]

En résumé, monsieur le président, le Programme d'encouragement du secteur pétrolier constitue l'élément-clé du succès du Programme énergétique national. Il suscite de nouveaux investissements canadiens dans l'industrie et il incite de nouveaux partenaires à collaborer avec des sociétés étrangères à la coûteuse exploitation du potentiel pétrolier et gazier du Canada. Ce nouveau régime a déjà amené des sociétés étrangères, détenant une large part des terres offrant d'excellentes perspectives, à conclure des ententes avec des sociétés appartenant à des Canadiens et sous contrôle canadien, sociétés désireuses d'investir leur argent, et celui des contribuables canadiens, dans la mise en œuvre de projets de recherche pétrolière.

Le Programme énergétique national est viable non seulement parce qu'il s'attaque aux problèmes énergétiques du pays de façon efficace et opportune, mais également parce que la population appuie ses objectifs. Ainsi, dans chaque province, les citoyens veulent que l'industrie soit davantage canadienne. A titre d'exemple, le gouvernement albertain appliquera et financera le Programme d'encouragement du secteur pétrolier dans le cas des dépenses engagées par l'industrie dans cette province. Les critères d'admissibilité à ces subventions seront établis dans le projet de loi. Il s'agit donc d'une question clairement urgente pour l'industrie pétrolière de l'Alberta.

La participation accrue des Canadiens, qui nous permettra d'atteindre nos objectifs en matière de sécurité et de participation, assurera également une répartition plus équitable des avantages découlant de l'expansion industrielle. De fait, il est une considération fondamentale que nous oublions trop souvent: le partage équitable des recettes et la fixation équitable des prix sont des prérequis aux contributions massives que les Canadiens seront amenés à verser comme consommateurs, investisseurs et contribuables, pour assurer le développement de ce secteur essentiel de l'économie canadienne au cours des années à venir.

Bref, monsieur le président, le projet de loi sur la canadianisation présentement à l'étude nous permettra d'attaquer de front et de résoudre un grand nombre de difficultés auxquelles le Canada doit faire face dans le domaine énergétique. Il permettra au Canada d'atteindre l'autosuffisance énergétique d'ici la fin de cette décennie. Il aidera les Canadiens à s'assurer le contrôle de cette industrie. Ce projet de loi est l'élément-clé du train de mesures sur la sécurité énergétique du gouvernement et il est d'une importance capitale pour le versement des stimulants financiers vigoureux dont l'industrie pétrolière et gazière canadienne a besoin. Il s'agit donc d'une mesure extrêmement urgente. Cette loi permettra de donner suite à l'engagement que nous avons pris à l'égard de sociétés, d'institutions et de particuliers canadiens dynamiques et tournés vers l'avenir, qui ont pris au sérieux l'objectif du Programme énergétique national qui vise à accroître la participation canadienne dans le secteur du pétrole et du gaz. Ils ont fait des plans et, dans bon nombre de cas, pris des décisions d'investissement en comptant sur le versement rapide de subventions du Programme d'encouragement du secteur pétrolier.

Nous devons remplir nos engagements, et le plus tôt possible. Nous avons déjà une preuve tangible de la volonté des Canadiens de donner suite à nos mesures d'encouragement et d'assumer un rôle plus important dans l'industrie du pétrole et du gaz. En moins d'un an, la participation canadienne s'est accrue de plus de 6 p. 100, et nous sommes en bonne voie de réaliser notre objectif qui est d'obtenir une participation canadienne de 50 p. 100 dans l'industrie d'ici 1990, peut-être même bien avant.

• (1840)

[*Traduction*]

Ce projet de loi remplit une autre promesse faite aux provinces productrices, l'Alberta en particulier, avec qui nous avons signé ces importants accords sur l'énergie l'automne dernier. Les stimulants au développement des approvisionnements pétroliers, à la participation canadienne, à l'équité dans l'établissement des prix et le partage des revenus sont tous prévus dans ces accords, et ils nous sont proposés dans cette mesure législative capitale. De plus, nous nous acquittons par ce projet de loi d'une promesse faite implicitement au Parlement avec l'adoption de la loi sur le pétrole et le gaz du Canada en décembre dernier. Nous avons dit à Votre Honneur que la prospection et le développement dans les régions neuves seraient encouragées par un régime de stimulants nouveau et puissant qui compléterait les dispositions de cette loi. Nous livrons maintenant le projet de loi qui établira ce régime. La promesse est évidemment à la mesure de la richesse et la diversité des ressources énergétiques du Canada. C'est la promesse d'un avenir énergétique sûr, qui s'assortit d'un vaste éventail d'avantages économiques pour toutes les régions du pays. Notre programme de stimulants au secteur pétrolier jouera un rôle vital dans la réalisation du brillant avenir qui nous attend dans le domaine de l'énergie.

Des voix: Bravo!

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir faire état officiellement de certains faits à propos de cette mesure législative, à propos du Programme énergétique national qui y a donné naissance ainsi que des objectifs réels que le gouvernement cherche à atteindre en appliquant ce que la plupart de nos concitoyens considèrent comme un programme absolument désastreux. A ce sujet, je regardais la télévision hier soir et un reporter du *Devoir* a déclaré qu'un haut fonctionnaire du gouvernement du Canada estimait que le budget du 12 novembre était un véritable désastre. Les qualificatifs employés par ce haut fonctionnaire pour décrire le Programme énergétique national n'ont pu être rapportés, car il s'agissait d'une émission de télévision publique. Si le budget du 12 novembre est un désastre, le Programme énergétique national est encore bien pire.

Pour la troisième ou quatrième fois, le ministre nous a reproché l'épisode de la sonnerie et le fait qu'il ait dû découper son grand bill C-94 qu'il convoitait tant en huit bouchées plus digestes. Je dois dire que je ne ressens pas le besoin de présenter des excuses pour avoir proposé l'ajournement. Je n'ai pas à demander qu'on m'excuse d'avoir livré cette bataille. Nous avions raison sur le principe et sur la question. La population nous soutenait. Il était quelque peu pathétique d'entendre le ministre lire un télégramme en faveur de sa position. Mes collègues et moi-même pourrions sans difficulté en lire 30, 40, 50 et même 60.

A l'heure qu'il est, nous aurions faite franchir toutes les étapes à ce bill, si le ministre avait répondu de façon positive à la lettre que je lui ai adressée le 21 décembre 1981. Dans cette lettre, je lui précisais que le programme d'encouragements pétroliers et le programme du taux de participation canadien étaient les seuls volets du Programme énergétique national à avoir un caractère d'urgence, et que je recommanderais à mon caucus d'étudier rapidement ce bill à la Chambre des communes au cas où le ministre accepterait d'examiner ces questions indépendamment. J'ai donc fait cette offre par écrit le 21 décembre 1981. Il m'a répondu par un non sans appel.

Si j'ai proposé cette formule au ministre, ce n'est pas parce qu'il était avantageux sur le plan politique pour moi ou pour mon parti d'aider le gouvernement dans le cadre de son programme législatif. Loin de là. Toutefois, je savais que différents fonctionnaires du gouvernement avaient promis de présenter le programme d'encouragements pétroliers et le programme du taux de participation canadien il y a un an de cela, c'est-à-dire en avril 1981. Je savais que fortes des garanties données par les fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, certaines jeunes compagnies à capitaux canadiens avaient engagé des sommes considérables pour se livrer à des travaux d'exploration pétrolière, en empruntant de l'argent à des établissements bancaires. Elles l'ont fait sur la foi de la promesse du gouvernement fédéral que le programme d'encouragements pétroliers serait mis en place et qu'elles seraient dédommagées de leurs dépenses. Seulement, elles n'ont pas touché les subventions et les taux d'intérêt ont atteint 18, puis 20, puis 22 p. 100. La situation est devenue critique. Les banquiers ont commencé à leur poser des questions et elles ont envisagé de déclarer faillite pour s'en sortir. En dépit de leurs inquiétudes, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) est resté très indifférent à leurs problèmes. Mais moi, je m'y suis intéressé et c'est pour cette raison que j'ai fait l'offre en question au ministre qui l'a rejetée purement et simplement. Il n'était pas intéressé. Il n'avait qu'une idée en tête, son bill omnibus, et c'est ainsi que les choses devaient se passer.

M. Lalonde: Voyons Harvie, un peu de franchise.

M. Andre: Le ministre parle de franchise, mais c'est bien ainsi que les choses se sont déroulées. Je lui ai soumis mon offre par écrit et il l'a refusée.

M. Lalonde: Relisez-vous dans le hansard.

M. Andre: C'est plutôt vous qui devriez me relire.

M. Lalonde: Vous verrez que ce n'est pas exact ce que vous dites.

M. Andre: J'en ai parlé avec M. MacLaren qui a trouvé que c'était une bonne idée. Il m'a dit qu'il vous en parlerait, mais vous n'avez rien voulu savoir.

M. Lalonde: Je vous demande de lire vos propres paroles dans le hansard. Vous avez dit que j'étais d'accord pour étudier le bill rapidement.

M. Andre: Je suis absolument désolé, mais vous avez mal lu car je n'ai jamais dit cela. J'ai dit que je m'étais entretenu avec M. MacLaren . . .

M. Lalonde: Vous devriez relire le hansard.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre je vous prie. Les députés doivent s'adresser à l'Orateur, et non pas directement à leurs collègues.

M. Andre: Le ministre refuse obstinément d'admettre la vérité. Dans sa lettre du mois de janvier dernier, il a catégoriquement refusé la proposition. S'il pensait différemment, pourquoi ne l'a-t-il pas dit dans sa lettre?

En annonçant le lancement du programme énergétique national, le gouvernement nous a fait trois belles promesses. Il nous a promis l'auto-suffisance énergétique, une juste répartition des revenus et la canadianisation du secteur. Il n'y a rien à redire à cela. Ce sont là trois objectifs généreux auxquels notre parti ne trouve rien à redire.

• (1850)

Depuis la crise de l'OPEP, la guerre de 1973 au Proche-Orient et les pénuries qui ont suivi, nous avons presque à l'unanimité voulu favoriser l'autarcie énergétique du Canada afin que nous ne soyons pas victimes d'incidents politiques qui pourraient survenir éventuellement dans d'autres régions du globe et sur lesquels nous n'aurions aucun contrôle.

Nous sommes certainement d'accord sur le partage équitable des recettes. Comment pourrions-nous ne pas l'être? Les gouvernements ont besoin de capitaux pour fonctionner et pour faire présumément du bon travail. L'industrie a besoin elle aussi de capitaux suffisants pour justifier son existence, réinvestir, créer des emplois, ainsi de suite. De toute évidence, un traitement équitable s'impose. J'ajoute que le consommateur devrait lui aussi pouvoir bénéficier d'un traitement équitable lorsqu'il achète les produits du secteur énergétique. Personne ne le conteste.

Je me demande toutefois si la formule actuelle du partage des recettes est vraiment équitable. Lors de la campagne électorale, les libéraux avaient promis aux Canadiens que s'ils étaient portés au pouvoir, ils contiendraient les prix de l'essence. Les prix au Canada sont censés être inférieurs au cours mondial. C'est ce que prétend le ministre. Or tous ceux qui font le plein d'essence aux États-Unis constateront qu'il est moins cher de s'approvisionner dans ce pays qu'au Canada, et que les prix pratiqués aux États-Unis sont les mêmes que sur la scène internationale.

Comment cela est-il possible? C'est très simple. Au Canada, en plus de la taxe sur le pétrole brut à la tête du puits, quand le consommateur fait le plein, il lui faut payer l'indemnité pétrolière, les frais de participation canadienne, la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, la taxe sur le gaz naturel et le gaz liquide, la taxe de vente fédérale et la taxe d'accise fédérale. Je crois que j'en ai oublié une.

Quand le consommateur achète pour un dollar d'essence, les deux tiers de son dollar, et davantage dans le cas du Québec, servent à payer toutes les taxes que perçoit le gouvernement fédéral. Et dire que nous sommes gouvernés par un parti politique qui avait jugé outrageante une taxe de 18c. et qui avait promis de ne jamais imposer rien de tel. Les députés de ce parti nous ont dit qu'en échange de notre vote, nous ne paierons que $1.35.

M. Ferguson: Vous vous trompez. Cette proportion n'est pas des deux tiers en Ontario.

M. Andre: Elle est de 66.2 p. 100. Je vois que le député a encore une fois lu les communiqués du ministre. Il devrait plutôt tenir compte des faits véritables. En Ontario, 66.2 p.

100 du moindre dollar consacré à l'achat de pétrole sont répartis entre les divers niveaux de gouvernements.

M. Ferguson: Vous songez à la Saskatchewan et à la taxe d'assurance.

M. Andre: Je pense ici à l'Ontario. Ce mode d'imposition est injuste. Il entraîne un partage injuste des recettes. Ce parti politique, auquel on ne peut décidément pas se fier, et son ministre, que ses antécédents ne recommandent en rien non plus, ont commis un vol manifeste et ont renié une de leurs promesses électorales.

Le programme énergétique national prévoyait une canadianisation accrue des entreprises. Objectif: un taux de propriété canadienne de 50 p. 100 dans le secteur du pétrole et du gaz d'ici à 1990. Il s'agit là d'un but louable bien que modeste. En fait, ce taux devrait être supérieur à 50 p. 100.

Il convient maintenant de déterminer comment nous avons pu en arriver où nous en sommes. Nous devrions envisager de modifier les éléments qui ont favorisé pareille mainmise étrangère et voir si, ce faisant, nous pourrons augmenter la participation canadienne.

En 1971, avant de me porter candidat aux élections de 1972, j'ai participé à Calgary à la réunion de fondation du Comité pour l'indépendance du Canada, comité auquel j'ai donné ce jour là mon adhésion. J'ai adhéré à ce comité, car j'étais révolté de voir que plus de 90 p. 100 du secteur pétrolier, le principal secteur de ma ville, était contrôlé par des intérêts étrangers. Mon indignation était d'autant plus grande que cette situation était due à la politique du gouvernement fédéral. A cette époque, un Américain pouvait investir au Canada des revenus avant impôts, ce qui était impossible pour un Canadien. L'Américain pouvait également emprunter de l'argent pour investir au Canada et déduire le coût des intérêts sur sa déclaration d'impôt. Le Canadien n'avait pas cette possibilité.

Ainsi, un Canadien de Calgary désirant réunir des fonds pour faire de la prospection pétrolière devait soit trouver des investisseurs canadiens prêts à lui prêter des revenus après impôts, soit aller aux États-Unis pour trouver des investisseurs pouvant lui prêter des revenus avant impôts. Telle était la situation. Cette personne n'avait donc plus qu'à prendre l'avion pour Toronto d'où elle partirait pour New York, Zurich ou ailleurs. Il était inutile de s'adresser à des Canadiens.

Il y avait de quoi exaspérer tous ceux qui travaillaient dans le secteur du pétrole et du gaz. Ils vinrent à Ottawa cogner aux portes des ministres libéraux et du gouvernement libéral, soulignant qu'il était absurde de donner moins de chances aux Canadiens qu'aux Américains d'investir au Canada. Le gouvernement libéral a déclaré que peu lui importait quels étaient les propriétaires du secteur pétrolier pourvu qu'il puisse les imposer. Voilà quelle a été la réaction des grands nationalistes canadiens, les Libéraux. Ils ne se souciaient guère de l'industrie du pétrole et du gaz. C'était un secteur insignifiant de l'ouest du Canada. Qui s'y intéressait? Il ne comptait guère par rapport aux industries importantes ailleurs au Canada.

Des Canadiens de Calgary et d'autres régions de l'Ouest sont venus successivement demander justice au gouvernement fédéral. Tout ce qu'ils ont obtenu c'est un refus catégorique. Les coloniaux devaient tenir leurs distances. De quel droit venaient-ils s'adresser aux maîtres tout-puissants d'Ottawa pour réclamer un traitement analogue à celui que les États-Unis accordent à leurs citoyens? Il s'ensuit qu'en 1975, 90 p. 100 du secteur appartenait à des étrangers uniquement pour cette raison.

D'autres pressions ont été exercées et pour rendre justice à qui de droit, finalement l'honorable Donald Macdonald a réussi à convaincre les idiots qui fréquentaient les bureaucrates du ministère des Finances qu'il conviendrait peut-être de modifier l'impôt. Ils n'étaient pas disposés à apporter un changement permanent. Toutefois, à titre provisoire, ils ont effectué un changement. Durant les quatre années suivantes, la participation canadienne qui était inférieure à 10 p. 100 a grimpé à plus de 20 p. 100.

Au cours des cinq années suivantes, ce sont les compagnies canadiennes qui ont assuré l'expansion du secteur. Grâce à leur élan, la plupart des puits ont été forés. La canadianisation est allée à fond de train de 1975 jusqu'au 22 octobre 1980, jour où le Programme énergétique national a été mis en œuvre. C'est ce programme, plus que toute autre chose, qui a mis fin à la canadianisation. Le fait est, triste à dire, que le Programme énergétique national, dont on prétendait qu'il canadianiserait l'industrie pétrolière et gazière, a effectivement aidé à la décanadianiser. Ce programme, avec ses affreuses nouvelles taxes—8 milliards de dollars seront prélevés de cette seule industrie cette année seulement—ce fardeau fiscal énorme, tout en assénant un dur coup au secteur pétrolier tout entier, éprouve en fait le plus durement de toutes, les compagnies pétrolières et gazières canadiennes. Ce sont les sociétés pétrolières et gazières canadiennes qui ont payé le plus gros prix. La preuve en a été faite au cours de l'enquête de surveillance effectuée pour six mois en 1981 par l'Agence de surveillance du secteur pétrolier. Cette agence de surveillance, à laquelle nous venons de voter des pouvoirs accrus, a montré que dans les six premiers mois de 1981, les sociétés pétrolières étrangères ont vu les revenus de leurs activités canadiennes baisser de 28.5 p. 100 par rapport aux six premiers mois de 1980, alors que les sociétés canadiennes ont subi une baisse de 52 p. 100 dans les recettes de leurs activités canadiennes, soit 28 p. 100 pour les pétrolières étrangères et 52 p. 100 pour les pétrolières canadiennes. En fait, le Programme énergétique national, au nom de la canadianisation, a ruiné les sociétés pétrolières et gazières canadiennes.

• (1900)

Il s'ensuit que nombre de ces sociétés sont aux prises avec de graves problèmes et que la plupart de celles qui se portent bien ont transféré une bonne partie de leurs activités aux États-Unis, en Australie ou dans d'autres pays.

L'Agence de surveillance du secteur pétrolier indique en outre qu'au cours des six premiers mois de 1981, les sociétés canadiennes, soit celles possédées et contrôlées par des Canadiens, ont augmenté leurs budgets d'exploration à l'étranger de 247 p. 100 par rapport aux six premiers mois de 1980. Ainsi, le Programme énergétique national a forcé les sociétés gazières et pétrolières appartenant à des Canadiens à quitter le Canada, et

à augmenter de 247 p. 100 leurs budgets de prospection à l'étranger. Et qui plus est, cette tendance se renforce.

Ce n'est là qu'un exemple. De même, Ocelot Industries, société appartenant à des Canadiens dont la croissance est extraordinaire, est l'une de celles qui ont réussi à faire de l'argent par suite des modifications fiscales apportées à l'automne de 1975; elle s'est développée d'une façon incroyable au cours des cinq années qui ont suivi. Le Canada peut en être fier à juste titre. Or, en 1982, cette société envisage d'investir 82.5 p. 100 de ses capitaux de prospection à l'étranger. Et si cette société envisage d'investir ces 82.5 p. 100 à l'étranger, c'est à cause du programme énergétique national que le ministre qui tient tant à canadianiser les secteurs gazier et pétrolier a décidé d'appiquer.

Chose certaine, le programme de nationalisation canadianise Williston dans le Dakota-Nord, Denver au Colorado, Dallas au Texas et une foule d'autres villes. Il y a plus de compagnies pétrolières canadiennes avec des bureaux à Denver au Colorado, c'est-à-dire des compagnies qui appartiennent à des Canadiens, qu'il y avait de compagnies canadiennes avec siège social à Calgary il y a dix ans. C'est ce que nous avons accompli. Nous avons canadianisé Denver avec ce merveilleux programme en vue d'accroître la participation canadienne. C'est la chose absurde qui s'est produite grâce à ce programme.

Le programme énergétique national était fondé sur la prémisse voulant qu'il fallait imposer une industrie du pétrole et du gaz immensément riche. Eh bien, cette Agence de surveillance du secteur pétrolier révèle que durant les six premiers mois de 1981, l'industrie pétrolière a gagné 9.4 p. 100 sur ses capitaux engagés. L'industrie manufacturière qui, comme nous le savons tous, est durement frappée parce qu'elle est située dans notre région centrale a réalisé, quant à elle, 11 p. 100. L'industrie pétrolière a touché 9.4 p. 100 et l'industrie manufacturière 11 p. 100; cependant l'industrie pétrolière est censée être richissime et avoir les moyens d'acquitter les 8 milliards de dollars d'impôt qu'on exige d'elle cette année.

C'est tout simplement trop demander à une industrie, monsieur l'Orateur. En conséquence, nous apprenons que 400 travailleurs sont mis à pied chez Gulf, que 600 le sont chez Turbo; que 150 jusqu'ici le sont chez Dome—sans parler des myriades de petites entreprises qui dépendent des grandes, qui en sont les fournisseurs, qui ont dû fermer leurs portes. Les trois quarts des entreprises établies dans le parc industriel de Nisko, au sud de Calgary, des fournisseurs des entreprises pétrolières, ont abandonné leurs activités.

Les gens les plus affairés dans ces localités sont les syndics dans les affaires de faillite. Le Programme énergétique national a provoqué une hécatombe. Mais cela se passe «là-bas», à des milliers de milles de ces génies qui officient dans les bureaux de Tunney's Pasture et qui prétendent savoir ce qui est bon pour l'industrie pétrolière.

Cela se passe à Brooks, à Drayton Valley, à Red Deer, dans des petites localités comme celles-là qui ne représentent pas grand-chose pour ces gourous super-intelligents qui règnent dans leur palais de Tunney's Pasture. On n'en parle pas, et le ministre peut prendre la parole comme il l'a fait tout à l'heure et se féliciter des mesures excellentes qu'il prend. Je me demande bien combien parmi les 150 travailleurs mis à pied par la Dome Petroleum pensent qu'il accomplit du bon travail. Et combien de ces 170 jeunes ingénieurs, géologues et géophysiciens auxquels la société Dome avait fait des offres d'emploi et qui comptaient être engagés deux semaines après avoir terminé leurs examens, pour les voir retirées à la dernière minute, combien de ces jeunes Canadiens vont donner raison au ministre et reconnaître qu'il accomplit un excellent travail pour eux et pour le Canada? Combien sont en faveur de la canadianisation?

Le ministre a lu son télégramme, monsieur l'Orateur. A mon tour de lire une lettre. Cette lettre ne m'est pas adressée, en fait, à moi mais à M. Norman MacLeod, président du parti libéral. On m'en a fait parvenir une copie. On en a fait parvenir une également au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle vient de la société Gane Petroleum Corporation Ltd., dont le président est M. Norman Fischbuch. Voici ce qu'il dit dans sa lettre:

> Votre parti a eu largement l'occasion . . . de canadianiser l'industrie pétrolière comme certains citoyens inquiets l'ont démontré en 1973-1976 lorsque le Comité pour un Canada indépendant a adressé à M. Trudeau une pétition portant plus de 700,000 signatures lui demandant d'intervenir avant la hausse du prix du pétrole. Qu'a-t-on fait? Rien du tout. Maintenant que le pétrole est hors de prix, le contribuable doit payer le prix de la canadianisation en acceptant la nationalisation.
>
> Pendant que nous jouions des pieds et des mains pour éviter la faillite en faisant des forages aux États-Unis nous constatons que nos réserves de l'Alberta qui, bien sûr, sont bloquées, perdent tous les jours de leur valeur. D'un côté nous voyons . . . Petro-Canada obtenir concession sur concession et de l'autre, le gouvernement accaparer une part de plus en plus grosse de nos maigres bénéfices. Le résultat est facile à préddire: l'industrie pétrolière se résumera bientôt à:
>
> *a*) une ou deux grosses sociétés canadiennes,
>
> *b*) aux multinationales (elles survivent toujours grâce à leur influence politique et en transférant leurs capitaux d'un pays à l'autre),
>
> *c*) Petro-Canada et,
>
> *d*) une intervention gouvernementale encore plus directe.

Le président de cette entreprise, M. Norman Fishbuck, présidait la section de Calgary du Comité pour un Canada indépendant. Ce monsieur est aussi nationaliste que n'importe lequel d'entre nous. Il a confiance dans le Canada, il est en faveur de la canadianisation et il l'a prouvé en militant, il y a dix ans, au sein d'un organisme qui essayait de faire quelque chose. Il enrage de voir le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources détruire son entreprise au nom de la canadianisation. Ce mot fait maintenant horreur à cet homme qui se considère comme un nationaliste et qui voulait qu'on prenne des mesures pour réduire la mainmise étrangère. Il a été roulé il s'estime dupé. Le ministre déclare que nous faisons de grandes choses pour la canadianisation.

Permettez-moi de vous lire ce petit article publié dans le *Calgary Herald* du 3 avril 1982:

> Une société pétrolière canadienne qui, depuis 11 ans, travaillait presque exclusivement en Alberta, se transfère aux États-Unis, principalement à cause de la politique énergétique du gouvernement.
>
> «Le climat économique et politique ne nous incite guère à investir notre argent au Canada» a déclaré, vendredi, Larry Krause, vice-président de Seaward Resources Ltd.

● (1910)

> Selon M. Krause, même si Seaward appartient à 80 p. 100 à des Canadiens et est admissible au montant maximum des encouragements gouvernementaux pour les programmes de forage au Canada, la société considère malgré tout les États-Unis comme un endroit plus attrayant du point de vue commercial.
>
> «Les programmes du gouvernement canadien sont axés surtout sur les régions isolées . . . Cela n'aide pas les sociétés indépendantes.»

«Nous pensons pouvoir au moins mettre notre gaz naturel en marché aux États-Unis, et il existe dans ce pays un certain esprit de collaboration entre le gouvernement et l'industrie.»

Seaward a décidé de fermer boutique au Canada après avoir établi et géré pendant trois ans une filiale aux États-Unis, la Seaward Resources Inc.

Le programme que le ministre qualifie de panacée pour aider les Canadiens et canadianiser l'industrie pétrolière et gazière a chassé ces Canadiens du Canada. Que peut gagner le Canada? Quel avantage pouvons-nous tirer du fait que cette petite société pétrolière ait été chassée du pays? Quelqu'un peut-il m'expliquer comment un libéral peut prétendre que nous canadianisons l'industrie pétrolière et gazière quand tout indique que nous obtenons le résultat contraire? Les députés d'en face chassent les Canadiens du Canada, ou plutôt de l'ouest du Canada, et c'est peut-être cela qui fait la différence. Ils ne savent tout simplement pas ce qui ce passe.

Ce n'est cependant pas uniquement l'ouest du Canada qui souffre de la perte de ses sociétés et de certains de ses meilleurs éléments. Ceux-ci quittent le Canada pour s'établir dans des pays où les occasions sont favorables et où le gouvernement est prêt à les accueillir. Nous en payons tous le prix d'un bout à l'autre du pays et ce prix est très élevé.

Dans un article publié dans une revue le 2 octobre 1981, William Mackness, de Pitfield, MacKay, Ross, disait que le programme de canadianisation a déclenché un exode massif de capitaux canadiens et qu'il doutait que l'économie du Canada puisse le supporter. La méthode utilisée pour calculer les mouvements de capitaux n'était pas parfaite et il pouvait s'y glisser des erreurs, mais, selon lui, on pouvait néanmoins conclure que les sorties de capitaux du Canada avaient représenté 17 milliards de dollars au cours des douze derniers mois. Autrement dit, un an après l'annonce du programme énergétique national, 17 milliards de dollars de capitaux canadiens avaient quitté le pays. Et l'on prétend canadianiser l'industrie du pétrole et du gaz naturel! On fait sortir 17 milliards de dollars et cela s'appelle canadianiser? Si l'argent était resté au Canada, nous aurions pu acheter des conduits à l'Algoma Steel de Sault-Sainte-Marie et des camions à l'usine de Sainte-Thérèse, au Québec. Il y a quelques semaines, des travailleurs de l'automobile sans emploi ont malmené le ministre des Communications (M. Fox) à Sainte-Thérèse; l'usine a dû mettre à pied ses employés parce qu'elle ne parvient plus à vendre ses camions. Si les 17 milliards n'avaient pas franchi la frontière, certains des chômeurs de Sainte-Thérèse seraient au travail. Avec cette somme, une usine de soupapes d'Orillia aurait pu continuer à fonctionner. Partout au Canada, les fournisseurs et les fabricants auraient du travail, à l'heure actuelle, plutôt que de connaître le chômage.

On nous dit que c'est formidable parce que cela fait partie de la canadianisation. N'est-ce pas merveilleux de canadianiser l'industrie du pétrole et du gaz naturel? Il faut applaudir le ministre pour cette réussite. Selon M. Roger Hubley du Conference Board du Canada, le programme de canadianisation proposé par le ministre aura coûté au Canada, en 1990, la somme de 56 milliards de dollars, c'est-à-dire 2,300 dollars pour chaque Canadien, homme, femme et enfant. C'est une somme incroyable. Quel gouvernement immoral et irresponsable faut-il pour permettre cela? Quelle mentalité faut-il pour que les députés de l'arrière-ban dans le parti du ministre soient toujours d'accord avec lui? Qu'est-ce qui les empêche seulement de se lever enfin pour protester contre ces mesures stupides qui font du tort au pays? Que faut-il pour ramener le bon sens?

Certains pensent, malheureusement, que le séparatisme de l'Ouest est la seule solution. Pour certains, il n'y a pas d'autre choix. Il ne leur reste plus, disent-ils, qu'à rompre avec ces imbéciles qui sont prêts, ici, à commettre cette atrocité dans ce pays que nous aimons, mais qu'un tel comportement risque de détruire. En désespoir de cause les gens découragés se tournent vers la solution fort négative et mesquine de la séparation. Ils n'y tiennent pas vraiment, mais ils estiment qu'ils n'ont pas le choix.

L'année dernière, le ministre a annoncé avec beaucoup de fierté que son programme de canadianisation se révélait efficace. J'ai lu plusieurs bulletins publiés à l'intention des députés libéraux de l'arrière ban, dans lesquels on était fier d'annoncer que le programme de canadianisation allait bon train. Dans ces brochures, on énumérait un certain nombre de sociétés d'appartenance étrangère dont le gouvernement avait fait l'acquisition. On y illustrait avec de petits drapeaux des sociétés naguère américaines qui désormais nous appartiennent. Ces bulletins étaient d'excellents exemples de propagande préparés par des bureaucrates du parc Tunney comme ceux dépeints par Orwell. On y apprenait par exemple que la Sulpetro avait fait l'acquisition de la Candel, la Dome Petroleum, de la Hudson's Bay Oil and Gas, la Husky Oil, de la Uno-Tex, la Drummond Petroleum, de la Union Texas of Canada, la CDC, l'Aquitaine, la Turbo, de la Merlan, et juste avant, la Merland, de la Consolidated Natural Gas. Les députés d'en face sont très fiers de leur programme de canadianisation, mais il est intéressant de noter que presque toutes ces sociétés éprouvent de graves difficultés à l'heure actuelle. Presque toutes les sociétés que je viens de nommer éprouvent de graves difficultés financières. Le ministre et ses collaborateurs ont demandé à ces sociétés et à leurs banques de faire l'acquisition de certaines entreprises de propriété étrangère pour prouver aux Canadiens l'efficacité du programme de canadianisation. Malheureusement, beaucoup de ces entreprises se sont dit: «Pourquoi pas? Puisque le gouvernement du Canada nous y invite et que les banques sont disposées à nous prêter l'argent nécessaire!» Aujourd'hui, elles se demandent si elles pourront surmonter leurs difficultés. Il est question de la Dome Petroleum dans les journaux. Combien de centaines de personnes se retrouvent aujourd'hui sans emploi du fait que cette société s'est laissée flatter par le ministre? Les journaux rapportent les difficultés de la Sulpetro, de la Drummond Petroleum et de la Turbo Resources.

Nous avons eu la preuve de l'hypocrisie crasse du gouvernement quand la CDC a fait l'acquisition de l'Elf Aquitaine en juin 1981. Le ministre a annoncé avec grande fierté que le programme de canadianisation était efficace et se poursuivait bon train. La CDC venait d'acquérir l'Elf Aquitaine, une entreprise à 75 p. 100 de propriété française. Ensuite, en janvier de cette année, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, prenant la parole devant la Chambre de commerce Canada-France à Paris, a déclaré: «Nous nous réjouissons de l'investissement français, particulièrement dans les projets énergétiques au Canada». Le ministre a un comportement déroutant, et il n'en rougit même pas. Je me demande ce qu'il faudrait pour le faire rougir. C'est vraisemblablement l'orgueil qui empêche le ministre de reconnaître que son Programme

énergétique national est un échec. J'exhorte donc vivement les députés d'en face à exercer des pressions sur le ministre et sur ses collègues pour obtenir qu'il ravale son orgueil et apporte ces accommodements dans l'intérêt du Canada. Le programme est un échec et ce sont les Canadiens qui en patissent. Il faudra bien qu'un jour les ministériels reconnaissent que le Canada doit passer avant l'orgueil d'un seul homme, que nous devons tous assumer nos responsabilités à l'égard de notre pays et exiger des changements.

• (1920)

C'est par le biais du programme d'accroissement du taux de la participation canadienne et du Programme d'encouragements pétroliers que le gouvernement entend promouvoir la canadianisation. Il accorde des subventions aux sociétés en fonction de participation canadienne mais s'il le fait, c'est en réalité pour que les bureaucrates de Tunney's Pasture sachent exactement ce qui se passe.

Si quelqu'un doit remplir un formulaire et s'adresser à un fonctionnaire pour obtenir l'argent dont il a besoin pour demeurer en affaires, il faut que l'on puisse facilement prévoir et surveiller son comportement politique. Nous savons parfaitement que ceux qui doivent aller supplier M. Edmund Clarke ou M. Mickey Cohen de leur accorder des subventions pour pouvoir continuer ne peuvent plus critiquer publiquement leur politique. C'est parfait si on est adversaire de la démocratie et si on est adepte du paternalisme et de la manipulation, ce qui est le cas du gouvernement qui consacre 70 millions de dollars à la propagande.

Si cela semble faire injure à leur caractère, monsieur l'Orateur, je voudrais rappeler à la Chambre le discours que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a prononcé à Sherbrooke, au Québec, le 22 octobre 1981. A cette occasion, il a déclaré que la richesse croissante de l'Alberta faisait peser une menace plus lourde sur l'unité canadienne que le nationalisme, qu'il y avait réellement un danger et qu'il fallait montrer les dents. voilà ce que le ministre a dit; c'est incroyable. Il est peut-être en mesure de neutraliser cette menace avec l'aide de ses quelques adjoints, des bureaucrates stupides qui s'occupent de ce secteur et de ces richesses.

Que s'est-il passé, monsieur l'Orateur? Le résultat est absolument incroyable. Le projet de loi comprend 27 articles relatifs à la détermination de la participation canadienne qui sont très compliqués. Puis, il y a des directives sur l'interprétation de la loi. Il s'agit de directives sur l'incidence de la participation non ordinaire dans la détermination de la participation canadienne. Ces directives couvrent 9 pages et représentent 14 articles. D'après l'article 13, l'étude d'une demande dans le but de déterminer la participation non ordinaire sera assujettie aux dispositions générales du projet de loi sur la détermination de la participation et du contrôle canadiens relatives à la vérification. C'est sibyllin, monsieur l'Orateur. Il y a ensuite le règlement sur la détermination de la participation et du contrôle canadiens qui couvre 53 pages et comprend 44 articles. Il est notamment question de ceci à l'article 43:

> . . . pour la première demande ou pour modifier une demande conformément à la loi et au règlement durant la première année qui suit la date d'entrée en vigueur de la loi, une fiducie qui est un investisseur important et qui ne possède pas un nombre considérable d'actions ordinaires de n'importe quelle catégorie vendues publiquement ou qui ne possède pas au moins 0.5 p. 100 de n'importe quelle autre catégorie d'actions ordinaires peut choisir son taux de participation canadienne . . .

Un avocat de Philadelphie pourrait sans doute être utile dans ce dernier cas.

Et puis il y a les notes explicatives de la loi concernant la détermination de la participation et du contrôle canadiens sur la signification du contrôle canadien des associations, qui couvrent huit pages et comportent 17 articles. Il y a en outre les notes explicatives de la loi concernant la détermination de la participation et du contrôle canadiens sur la signification du contrôle canadien des sociétés, qui couvrent huit pages et comportent 21 dispositions. Et puis le guide de la loi concernant la détermination de la participation et du contrôle canadiens sur la façon de remplir les formules de demande, qui comprend 68 pages et 65 dispositions. Et aussi les formules de la loi concernant la détermination de la participation et du contrôle canadiens. Il n'y a que 26 formules différentes à remplir. Enfin, il y a toute la série de documents accessoires qui doivent être remplis pour que soit établie la cote de la propriété canadienne.

Je vous rappelle, monsieur l'Orateur, que cette documentation est émise par un gouvernement qui compte au nombre de ses organismes un bureau chargé de réduire la paperasserie. Il se déclare ennemi de la paperasserie. Il prétend même être en faveur d'une déréglémentation. Le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) est chargé d'un organisme qui m'envoie à peu près tous les mois un bulletin décrivant les réalisations merveilleuses de l'organisme de déréglementation. Que faisait-il donc pendant que ces butors produisaient ce fouillis? Pour aider les gens à s'y retrouver, le gouvernement organise des séminaires un peu partout à travers le pays, y invitant instamment avocats, comptables, géologues et ingénieurs.

J'ai parlé à un pétrolier qui a assisté à l'un de ces séminaires. Après deux jours, il en est sorti en disant: «C'est peine perdue; je devrais aller prospecter aux États-Unis. Je ne puis absolument pas me laisser m'empêtrer dans un pétrin pareil. Au lieu de chercher du pétrole et du gaz, ce qui est l'objet de l'industrie pétrolière et gazière, je passerais mon temps à remplir des formules.» S'il avait voulu être avocat ou comptable plutôt que pétrolier, a-t-il ajouté, il le serait devenu; mais il tenait à chercher du pétrole et du gaz. Et qu'est-ce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources lui a donné pour l'aider à faire de la prospection? Des formules à remplir. Bien sûr, le ministre est avocat, et sa profession tire bien des avantages de la situation actuelle.

Mais ce n'est pas tout, monsieur l'Orateur. Il faut d'abord répondre aux exigences de la participation canadienne en remplissant 26 formules et en approfondissant une foule incroyable de règles, directives, articles et ainsi de suite. Puis, pour se prévaloir de l'aide offerte par le PEP, il faut lire les 34 articles et les 16 pages de la loi sur le programme d'encouragements pétroliers, ainsi que le règlement qui en découle. Comme toute mesure législative, cette loi a des articles qui, en guise de règlement, disent «le ministre peut faire ce qu'il veut». En tout, il y a 44 articles et 71 pages, sans compter les nombreuses annexes et formules en appendices. Je n'ai pu les compter toutes. Pour obtenir une subvention en vertu du PEP, il faut remplir 21 formules distinctes. Si les formulaires vous déroutent, on vous remet un manuel pratique à côté duquel le guide de l'impôt sur le revenu semble un jeu d'enfant. Tout cela est l'œuvre d'un gouvernement qui prêche la nécessité de réduire la paperasserie pour simplifier les choses. J'espère sincèrement que le programme fonctionnera, monsieur l'Orateur, mais il faut reconnaître honnêtement qu'il va crouler sous le poids des formalités

administratives. Le programme est l'un de ces merveilleux plans théoriques imaginés par les esprits brillants de Tunney's Pasture, mais il va malheureusement échouer. J'ai parlé à beaucoup de personnes qui ont participé à ces colloques, et il faudra payer des conseillers juridiques et des comptables $200 l'heure pour se faire aider à remplir ces formules. A la fin, il ne restera plus d'argent pour la prospection du pétrole et du gaz.

• (1930)

Le gouvernement a commis une autre faute inqualifiable, immorale, qui est révélatrice de la mentalité du ministre, en décidant que le financement du programme d'encouragements pétrolier, du moins selon le Programme énergétique national, découlerait de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Le gouvernement a déclaré qu'il permettrait aux sociétés de contrebalancer les subventions au titre des encouragements pétroliers avec les taxes sur les recettes pétrolières et gazières. Le seul problème, monsieur l'Orateur, c'est que ces deux éléments ne figurent pas du même côté du bilan. La taxe est défalquée des revenus et laisse un revenu net; tandis que la subvention, qui s'applique au capital, n'a rien à voir avec les revenus. Selon l'Institut canadien des comptables agréés, il n'est pas permis de contrebalancer les subventions au titre des encouragements pétroliers avec la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Pour reprendre la phrase magique des vérificateurs comptables, cela ne serait pas conforme aux méthodes comptables reconnues. Savez-vous ce que le ministre, ce grand démocrate, a répliqué? Qu'il se fichait de l'opinion de l'Institut des comptables agréés sur ce qui est juste et ce qui ne l'est pas, et qu'il avait l'intention de modifier les règlements par décret du conseil afin d'imposer ce genre de comptabilité, au mépris de l'avis réfléchi de l'Institut des comptables agréés. On se demande, monsieur l'Orateur, quelle mentalité dictatoriale, hitlérienne peut pousser quelqu'un à dire: «Peu importe ce que la profession comptable considère comme la bonne façon de procéder, nous, le gouvernement, allons nous y prendre comme nous l'entendons.» On s'en fout de vos normes professionnelles, on s'en fout des règles admises en comptabilité, nous faisons ce qui nous plaît. J'espère, monsieur l'Orateur, que les comptables pourront mettre un terme à cette folie. Il faudra bien que quelqu'un les empêche de trafiquer ainsi les comptes.

Monsieur l'Orateur, ce projet de loi s'est longtemps fait attendre. Comme je le disais dans ma lettre du 21 décembre dernier, si c'est ainsi que le gouvernement entend faire, qu'il présente le bill et qu'on en finisse, même si nous, nous procéderions tout autrement. Mon parti est d'accord à 100 p. 100 sur l'objectif d'une plus large canadianisation. Nous estimons que la canadianisation était en train de se faire à une cadence phénoménale, mais le PEN a pour véritable effet d'étouffer cette croissance énorme des petites entreprises canadiennes, lesquelles on foré 75 p. 100 des puits de prospection ces dix dernières années. Ce sont ces sociétés qui faisaient preuve d'inventivité et d'ingéniosité ce sont elles qui ont découvert les nouveaux champs qui ont fait parler d'eux. Ce sont elles qui agissaient, et ce sont elles que le ministre a assommées avec son programme. Peut-être les subventions PESP vont-elles en ranimer quelques-unes, peut-être cela va-t-il en amener certaines à conserver une partie de leur activité au Canada, au lieu de déserter tout à fait le pays. Peut-être cela va-t-il empêcher de nouveaux licenciements. Je l'espère sincèrement, monsieur l'Orateur, mais je n'en sus pas du tout convaincu. J'entends marmonner là-bas le socialiste qui vient nous dire que le gouvernement gouverne mal, donc qu'il faut accroître son rôle. Voilà un raisonnement que je n'ai jamais pu comprendre, si l'on peut parler de raisonnement.

Nous allons voter contre ce bill, monsieur l'Orateur, à cause de son approche. Nous estimons que c'est un mauvais précédent, que c'est une faute de donner autant de pouvoirs à des fonctionnaires. J'estime que cela va coûter énormément cher au pays. Ce qui nous y pousse, c'est que le programme va être d'une complexité insurmontable, grâce à quoi il va enrichir les comptables et les avocats. Si le gouvernement en fait à sa tête, tant pis pour lui, ce n'est pas nous qui nous en plaindrons.

Mme Appolloni: Monsieur l'Orateur, il y a des moments où tout le monde se laisse emporter par son propos. En tout cas, je suis persuadée que le député voudra éviter tout malentendu. A-t-il bien dit que l'action du ministre était immorale, l'a-t-il bien accusé de trafiquer les livres?

M. Blenkarn: Absolument.

Mme Appolloni: Comme j'essayais de le dire malgré les grossières interruptions d'en face, si le député a bien employé ces termes, j'estime, monsieur l'Orateur, qu'ils sont pour le moins antiparlementaires, antidémocratiques et sans fondement aucun.

M. Andre: J'ajouterai simplement qu'ils sont vrais.

M. Taylor: D'autant plus terribles que vrais.

Mme Appolloni: Monsieur l'Orateur, je voudrais faire consigner que le ministre n'est pas à la Chambre pour se défendre. Peut-être auriez-vous l'obligeance, monsieur l'Orateur, de permettre au ministre, s'il le désire, de se défendre de ces accusations absolument abominables à la prochaine occasion.

• (1940)

M. Taylor: Monsieur l'Orateur, depuis quand un député peut-il soulever la question de privilège au nom d'un de ses collègues? Que le député ait des reproches à faire à quelqu'un, soit, mais elle ne peut pas soulever la question de privilège au nom de quelqu'un d'autre.

M. Blais: Le député invoque le Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La parole est au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) pour un rappel au Règlement. Le député entend-il intervenir?

M. Waddell: Oui, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député de York-South Weston (M^me^ Appolloni) a saisi la présidence d'une question qu'elle a exprimée dans des termes différents. Ainsi, elle a fait remarquer officiellement à la présidence que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) essaie peut-être d'attirer l'attention de la présidence en soulevant la question de privilège à propos de certains termes qui ont été employés. Je vais parler de l'objection soulevée à ce propos par le député de Bow River (M. Taylor). Si effectivement les remarques du député de Calgary-Centre (M. Andre) justifient qu'on soulève la question de privilège, la tradition veut que le député ou le ministre qui demande qu'on lui présente des excuses pour l'emploi de tel mot ou de telle expression a le droit de soulever la question dès qu'il revient à la Chambre. Jusqu'à ce qu'il y revienne pour demander qu'on répare le préjudice qu'on

lui a causé, il conserve le droit de soulever la question de privilège, droit dont il ne saurait nullement être privé parce qu'il est absent à l'instant ou l'incident se produit.

La présidence allait céder la parole au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) pour poursuivre ce débat. Y a-t-il un autre député qui souhaite invoquer le Règlement? Si cette question est réglée et si nous sommes prêts à poursuivre le débat, je vais donc donner la parole au député de Vancouver-Kingsway.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, c'est au nom du Nouveau parti démocratique que je prends la parole au sujet de l'importante question de la sécurité énergétique. J'ai écouté très attentivement le ministre. Il est regrettable qu'il ne soit pas resté pour entendre ce que certains députés avaient à dire.

Monsieur l'Orateur, je poursuivrai quand le silence sera revenu. Comme je viens de le dire, j'ai écouté très attentivement le ministre. Son intervention peut se résumer en deux points essentiels. D'une part, le Programme d'encouragements pétroliers n'est pas trop généreux. Le ministre a dit qu'il était nécessaire d'assurer la sécurité énergétique des Canadiens. Le Programme d'encouragements pétroliers prévoit le versement de 6.5 milliards de subventions aux sociétés pétrolières d'ici cinq ans. Pensez-vous, monsieur l'Orateur—et je pose la question aux Canadiens qui écoutent ou qui regardent ce débat, à ceux qui s'y intéressent et qui veulent connaître la réalité qui se cache derrière les pitreries, les fêtes, les sonneries qui retentissent—que c'est vraiment ainsi que nous allons parvenir à la sécurité énergétique? Le ministre a déclaré que le Programme d'encouragements pétroliers était nécessaire pour garantir la sécurité énergétique. Il prétend que les contribuables et les consommateurs vont devoir fournir davantage d'argent aux sociétés pétrolières—6.5 milliards pour être exact—à cette fin. J'en doute pour ma part et cela m'étonnerait que beaucoup de Canadiens le croient. Le ministre a déclaré également que pas un seul pays membre de l'OCDE, qui réunit les pays les plus industrialisés du monde, accepterait que son secteur énergétique soit contrôlé par l'étranger. Seulement, qui est responsable de la situation? Les libéraux. Ce sont eux qui sont à l'origine de cette situation dont ils essaient aujourd'hui de nous sortir. Le ministre a parlé aussi de la canadianisation du secteur énergétique. Mais comment allons-nous procéder? Nous sommes tous d'accord pour canadianiser le secteur énergétique. Le ministre propose comme solution d'accorder 6.5 milliards aux compagnies pétrolières.

M. Blenkarn: A certaines sociétés pétrolières.

M. Waddell: L'absence du ministre me préoccupe. Je crains également que la presse et la population n'accordent pas à ce débat l'attention qu'il mérite. Je m'étonne également qu'il y ait aussi peu de députés présents et c'est pourquoi, monsieur l'Orateur, j'aimerais qu'on vérifie s'il y a quorum.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député de Vancouver-Kingsway a quelque peu pris la présidence par surprise en demandant de vérifier s'il y a quorum. Je veux bien rappeler aux députés ce que dit le Règlement à propos du quorum.

Des voix: Comptez simplement les députés présents.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Voici comment nous allons procéder. On ne peut invoquer le Règlement ni soulever d'autres questions après que quelqu'un a demandé de vérifier s'il y a quorum. Je vais demander au greffier de vérifier le nombre de députés présents. Tout député présent à la Chambre sera compté quel que soit le fauteuil qu'il occupe. Tout député peut entrer à la Chambre durant le comptage comme tout député peut en sortir. La présidence va elle aussi procéder à un comptage. Ensuite, le greffier et la présidence vont confronter leurs chiffres. Si, en tenant compte de l'occupant du fauteuil, on constate qu'il y a au moins 20 députés à la Chambre, on considérera que le quorum est atteint. On ne peut invoquer le Règlement ni soulever la question de privilège. Dès que quelqu'un a demandé de vérifier le quorum, on ne peut soulever de questions d'aucune sorte.

Je vais demander au greffier en fonction, soit le suppléant du greffier adjoint, de compter les députés présents.

(Et le compte ayant été fait):

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme nous avons compté 25 députés présents à la Chambre, à l'exclusion de l'occupant du fauteuil de la présidence, le quorum est atteint et le débat peut se poursuivre.

Cependant, la présidence se damande si le député qui a demandé de vérifier le quorum peut continuer de s'adresser à la Chambre.

Des voix: Non!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La présidence donne la parole au ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais). Pendant ce temps elle va voir si le député de Vancouver-Kingsway peut continuer son intervention.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, je veux simplement invoquer le Règlement pour vous signaler que le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a quitté la Chambre pendant que l'on procédait au comptage. Par conséquent, comme il a quitté ces lieux, vous ne pouvez lui permettre de nouveau de poursuivre le débat. Comme M. l'Orateur le sait fort bien, un député ne peut parler avant d'avoir obtenu la parole de Votre Honneur. Tandis que le greffier faisait le relevé des députés à la Chambre, M. l'Orateur ne pouvait accorder la parole à un député absent pour quelque raison que ce soit. Si Votre Honneur ne pouvait compter le député parmi ceux qui étaient présents à la Chambre, comment peut-il maintenant lui permettre de poursuivre le débat? Je soutiens donc, en l'occurrence, que l'orateur suivant doit maintenant demander et obtenir la parole. Je crois comprendre que le député de l'opposition officielle qui est arrivé en toute hâte a maintenant repris son souffle et est prêt à prendre la parole dès que j'aurai terminé.

• (1950)

M. Blenkarn: Je n'ai pas quitté les lieux.

M. Blais: Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) est toujours très loquace et pourra, bien sûr, se faire entendre dès que Votre Honneur voudra bien lui accorder la parole. Reste à voir s'il aura quelque chose à dire.

Des voix: Bravo!

M. Waddell: Monsieur l'Orateur, j'invoque également le Règlement. Bien entendu, le ministre n'est pas obligé de rappeler au député qu'il remue beaucoup d'air et raconte n'importe quoi. S'il consulte les autorités, il constatera qu'aux termes du commentaire 210, un député n'a pas besoin de rester à la Chambre après avoir signalé que le quorum n'est pas atteint.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Les députés devraient écouter. Il y a une différence entre intervenir pour participer à un vote de quorum et prendre la parole pour prononcer un discours. A mon avis, je ne perds pas mon droit de parole et je puis donc continuer, étant donné que j'avais la parole auparavant.

M. Blenkarn: Monsieur l'Orateur, lorsqu'un député demande s'il y a quorum et qu'au beau milieu de son discours, il quitte la Chambre, c'est manifestement qu'il a terminé ses observations. C'est ce qui c'est passé dans le cas du député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell). Il ne peut pas gagner sur tous les tableaux. Il aurait pu rester à la Chambre et signaler à Votre Honneur que le quorum n'était pas atteint, mais qu'il demeurait à la Chambre pour garder son droit de parole dans le cadre du débat. Je n'ai rien à redire à un député qui, n'ayant pas la parole, intervient pour signaler que le quorum n'est pas atteint. Si un autre député avait attiré l'attention de la présidence sur ce fait, les choses auraient été différentes; toutefois, le député était au milieu de son discours quand il a demandé s'il y avait quorum et qu'il a quitté la Chambre.

Lorsqu'un député se rasseoit ou quitte la Chambre au cours d'un débat, c'est qu'il a terminé ses observations. Je ne vois pas comment le député de Vancouver-Kinsway pourrait reprendre la parole au cours du débat de deuxième lecture. Il a eu sa chance. Il a cédé sa préséance dans le débat. Il aura, bien sûr, l'occasion de reprendre la parole à d'autres étapes du débat.

Des voix: Bravo!

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour la même raison. Je crois que Votre Honneur devrait rendre sa décision en tenant compte du fait que lorsque le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a quitté la Chambre, il a emmené avec lui les collègues de son parti. Autrement dit, sa manœuvre visait à interrompre le débat à la Chambre, ce que je trouve déplorable. En fait, la dernière fois où cela s'est produit, c'est lorsque le député de Regina-Lake Centre a paralysé la Chambre il y a quelque temps au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires parce qu'il n'y avait pas quorum. A mon avis, le député ne devrait pas être autorisé à poursuivre son intervention. Comme il a quitté la Chambre, il n'a pas le droit de reprendre la parole.

M. Skelly: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour la même raison.

M. Blenkarn: Vous n'étiez pas à la Chambre.

M. Skelly: Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) traitait sûrement à la Chambre d'une question très importante. Le nombre des participants est tombé à neuf, y compris deux députés de l'opposition officielle et autant de ministériels. C'est tout à fait insuffisant, alors que la Chambre étudie une mesure législative aussi importante.

D'autre part, j'ai constaté qu'au moment où le député a demandé de vérifier s'il y avait quorum, Votre Honneur s'est levé et a interrompu le débat. Alors que vous étiez en train d'effectuer cette vérification pour voir si la séance pouvait continuer, le député a repris son siège. Ses obligations ont été suspendues pendant un certain temps, en attendant que Votre Honneur en ait terminé.

Des voix: Oh, oh!

M. Skelly: Il s'est absenté de la Chambre, et je trouve qu'il devrait pouvoir poursuivre, maintenant que Votre Honneur a fait le compte. Il est maintenant de retour à sa place et cherche à obtenir la parole. Je trouve qu'en toute justice, il devrait pouvoir poursuivre, maintenant qu'il y a quorum.

M. Waddell: La raison d'être du principe du quorum, celui qui permet d'en signaler l'absence c'est certes pour que nous puissions réclamer la présence et l'attention des députés à la Chambre. C'est pour cela que le Règlement comporte une disposition sur le quorum.

M. LeBlanc: Mais vous avez quitté la Chambre.

M. Waddell: Au point de vue légal, s'il n'y a pas quorum, la Chambre perd ses prérogatives. Le député a le droit de demander s'il y a quorum. Si la Chambre réagit comme il se doit, comme dans ce cas-ci où des députés sont accourus du couloir pour participer au débat, le député est tout à fait dans son droit. C'est le principe du quorum. Le Règlement m'autorise clairement à quitter la Chambre. C'est pourquoi la règle existe. Elle est là pour permettre au député qui a la parole, ou à tout autre député, d'exiger de la Chambre qu'elle lui accorde le minimum d'attention et de prérogatives qu'elle doit avoir. Aucun député n'a invoqué de règle sérieuse m'interdisant de reprendre la parole. Ils veulent tout simplement me punir, mais sans raison logique.

M. Taylor: J'ignore s'il est pire de quitter la Chambre au beau milieu d'un discours ou de terminer un discours et de s'esquiver tout de suite après, comme le fait immanquablement le ministre chaque fois qu'il en prononce un. Peut-être devrions-nous aussi l'exclure.

M. McCain: Monsieur l'Orateur, j'attire votre attention sur le fait que si un député de n'importe quel parti peut demander le quorum, puis faire quitter la Chambre aux députés de son parti, on pourrait certainement demander le quorum pratiquement tous les jours de la semaine. Ayant vidé la Chambre après avoir demandé le quorum, il me semble qu'il pourrait faire en sorte qu'il n'y ait pas quorum, comme l'a fait le député . . .

M. Waddell: Non, non!

M. McCain: S'il est possible d'agir ainsi, le chaos dans lequel sombrerait la Chambre par suite de cette manœure serait absolument intolérable pour n'importe quel parti.

M. Blais: C'est presque aussi répréhensible que de ne pas se présenter à un vote convoqué par son propre parti.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La présidence a demandé aux députés toute l'aide qu'ils étaient en mesure de lui apporter. Tous les députés présents reconnaîtront qu'aucun de ceux qui ont pris la parole au sujet de ce rappel au Règlement n'a cité quelque précédent que ce soit qui puisse être d'une utilité quelconque à la présidence. J'aimerais croire qu'en substance, le problème qui se pose à la présidence et aux députés tient uniquement au fait que le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), lorsqu'il avait la parole, a choisi de demander le quorum, comme il en a parfaitement le droit en vertu du Règlement. Je pense qu'une fois que la motion demandant le quorum aura été appelée et que la présidence aura suivi la procédure appropriée, il faudrait redonner la parole au député de Vancouver-Kingsway. L'ennui, et c'est pourquoi j'y ai fait allusion immédiatement, c'est que, lorsqu'un député demande le quorum, s'il se soucie tant de la présence des députés à la Chambre, il devrait normalement y rester lui-même pour contribuer au quorum. L'ennui, c'est que la présidence a bien remarqué que le député a quitté la Chambre après avoir demandé le quorum. Une fois que le député a quitté la Chambre, la présidence se trouve dans une position difficile pour décider si le retour du député à la Chambre lui donne ou non le droit de poursuivre le débat.

• (2000)

Un acte de procédure survient, la demande du quorum, durant lequel le député n'était pas présent. J'ai demandé des conseils, et je n'ai pas encore trouvé de précédent qui s'applique à ce cas-ci.

Des voix: Établissez-en un.

M. Kempling: Vous avez l'appui de la Chambre.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La présidence est portée à penser qu'un député a le droit de demander n'importe quand à la présidence s'il y a quorum, et que le fait qu'il soit ou non présent durant le compte pour le quorum ne devrait en rien changer les choses. A la fin de cette procédure intermédiaire, qui est trés spéciale, je pense que la Chambre devrait reprendre les travaux là où elle les avait laissés. Il me déplaît qu'un député puisse demander le quorum, puis quitter la Chambre et ensuite revenir et reprendre la parole. Cependant, si nous reprenons les délibérations là où nous les avons laissées avant la demande de quorum, en toute logique, je n'ai d'autre choix que de donner la parole du député de Vancouver-Kingsway.

M. Waddell: Monsieur l'Orateur, sans vouloir prolonger le débat, je pense que votre décision est très juste. J'hésite à m'excuser d'avoir mis Votre Honneur dans une situation délicate, mais je l'ai fait, et je pense que c'est à mes collègues qui défendaient l'opinion contraire à la mienne qu'il incombait de citer le précédent approprié, ce qu'ils ne manqueront certainement pas de faire la prochaine fois. Avant de poursuivre, je tiens à signaler qu'il y a beaucoup plus de députés à la Chambre et qu'il y a même une personne dans la tribune parlementaire.

Je poursuis donc mes remarques sur le Programme d'encouragements pétroliers.

[*Français*]

Des voix: Hypocrite! Hypocrite, avec un grand H!

M. Waddell: Je vais parler en français un moment, d'accord?

[*Traduction*]

Je voudrais parler de l'encouragement du secteur pétrolier qui constitue la partie la plus cruciale du programme de canadianisation des libéraux. C'est ce que l'on demande aux consommateurs de payer chaque fois qu'il vont faire le plein. Si l'on déclenchait des élections aujourd'hui, ce serait peut-être un des principaux thèmes et ce sera peut-être le cas au cours de futures élections. Le gouvernement a déclaré qu'il voulait canadianiser ce secteur. Les Canadiens veulent que le gouvernement canadianise le secteur et, à mon avis, ils sont disposés à pardonner au gouvernement de ne pas avoir commencé plus tôt.

Comme l'a dit le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), il y a un moment, le gouvernement a laissé les entreprises étrangères dominer le secteur pétrolier plus que dans n'importe quel autre pays de l'OCDE. Les Canadiens sont prêts à lui pardonner cette erreur.

Par contre, sont-ils disposés à payer leur essence plus cher pour donner 6.5 milliards de dollars aux compagnies pétrolières? C'est la cause que le gouvernement doit défendre et que les Canadiens n'accepteront pas, à mon sens.

Le ministre a parlé de sécurité énergétique. Il a déclaré qu'il était nécessaire de lancer ces programmes d'encouragements pétroliers pour assurer la sécurité énergétique des Canadiens. Voilà ce que le ministre a dit. Je voudrais savoir qui va profiter de cette sécurité énergétique. Ni les consommateurs, ni les contribuables, car nous allons continuer à être mis à contribution. Le gouvernement propose en réalité de donner de l'argent à ses amis du secteur pétrolier qui ont réclamé autrefois des avantages fiscaux sous prétexte que le secteur énergétique traversait une crise. Le ministre a refusé mais il leur a promis des subventions. Les compagnies ont accepté les subventions qui devaient servir à promouvoir la prospection. Elles ont expliqué ensuite qu'elles devaient exporter leur pétrole et le gouvernement leur a permis de le faire. Puis elles ont parlé de pénurie, d'une autre crise et elles ont à nouveau réclamé des subventions ou des avantages fiscaux au gouvernement. Voilà ce qu'elles ont fait au Canada. Je défie n'importe quel député de me prouver le contraire.

Au début des années 70, nous avons exporté la moitié de notre production quotidienne de pétrole. En quoi consiste la crise énergétique à l'heure actuelle? Nous avons assez d'énergie hydro-électrique, assez de charbon et d'énergie nucléaire. Nous avons suffisamment de gaz naturel mais pas assez de pétrole.

Les députés conservateurs sont bien mal venus de condamner la politique du gouvernement. La politique du gouvernement Clark était pareille et même pire. J'espère que certains députés libéraux voudront prendre part au débat, maintenant qu'ils sont tous présents, pour nous dire en quoi la politique préconisée par le gouvernement Clark était pire.

Je ne citerai pas de faits ni de chiffres, c'est la tâche des libéraux, mais je peux leur dire où chercher. La politique libérale est déjà mauvaise, mais celle des conservateurs était pire. Les députés peuvent me traiter de tous les noms, mais qu'ils consultent les chiffres, qu'ils regardent les propositions du budget Crosbie et ce que contenait l'entente avec l'Alberta, s'il y en a eu une.

M. Domm: Vous ne le savez même pas.

M. Waddell: Que les députés relisent la résolution proposée lors d'un congrès par les représentants de Rosedale (M. Crombie) et, sauf erreur, de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), dans laquelle ils préconisaient de fixer le prix à 85 p. 100 du cours mondial.

M. Taylor: Depuis quand une résolution a-t-elle force de loi?

M. Waddell: Une résolution d'un congrès conservateur ne fait jamais loi. L'idée était là cependant. Je propose que nous révisions en profondeur la politique de canadianisation. Je propose une façon beaucoup plus simple et efficace de canadianiser l'industrie pétrolière. Au lieu d'engloutir six milliards et demi dans un plan compliqué, comme le député de Calgary-Centre (M. Andre) l'a si bien exprimé dans son discours, remettons cet argent à Petro-Canada pour qu'il achète Imperial Oil. Nous acquerrons ainsi 15 p. 100 de participation canadienne et nous couperons court au chantage de l'industrie pétrolière.

Une voix: Où emprunterez-vous l'argent?

M. Waddell: Les fonds rentrent. Le gouvernement s'apprête à donner six milliards et demi en subventions. C'est de là que viendrait l'argent. Si vous vous en servez pour acheter Imperial Oil, le Programme d'encouragements pétroliers, celui de la canadianisation des sociétés pétrolières ou toute autre couche de bureaucratie deviendra inutile.

Nous ne recommandons pas de prendre en charge l'industrie pétrolière toute entière, mais de suivre l'exemple de la Norvège, de la Grande-Bretagne et de nombreux autres pays. Ces pays ont tous démontré que dans le domaine impitoyable du commerce international du pétrole—il ne s'agit pas seulement d'une petite société mais des sept sœurs—il faut une force dirigeante et ce doit être le rôle prédominant de Petro-Canada.

On peut poser la question à quiconque connaît les compagnies pétrolières sur le plan international. On peut la poser à Bill Hopper. A mon avis, une politique de ce genre serait sensée. Comme Imperial Oil ne coûterait pas 6.5 milliards, on pourrait consacrer le reste des fonds à des mesures d'économie d'énergie et à l'exploitation d'autres sources énergétiques. C'est là que se trouve notre sécurité énergétique.

Durant de récents débats, nous nous sommes rendu compte que ce projet de loi prévoit que 6.5 milliards seront versés aux compagnies pétrolières sur une période de cinq ans. Par contre, Canertech, la société énergétique du gouvernement située à Winnipeg, ne recevra que 35 millions. Le déséquilibre est évident. Si l'on consacrait plus d'argent aux économies d'énergie et aux autres sources d'énergie au lieu de le dépenser pour les mégaprojets sous forme d'aumônes et à cause d'un chantage, nous pourrions créer davantage d'emplois et garantir la sécurité énergétique du Canada.

Vous avez peut-être lu cette remarque d'Alexandre Soljenitsyne qui dit que tout villageois d'un certain âge sait qu'une douzaine de vers ne peuvent gruger une pomme indéfiniment. Je vois mon ami qui rit là-bas, mais je trouve cette remarque très profonde et intelligente. Ce que Soljenitsyne disait, c'est que nous ne pouvons pas continuer de gaspiller allègrement nos ressources renouvelables car elles finiront par s'épuiser. Les Canadiens comprennent cela.

• (2010)

Comme le ministre l'a dit aujourd'hui en réponse à une question que lui a posée à la Chambre le député de Calgary-Centre, l'un des succès du Programme énergétique national a été d'inciter les gens à économiser l'énergie. Les gens comprennent le bien-fondé de la conservation. Grâce à ces 6.5 milliards de dollars, nous pourrions mettre sur pied, à l'échelle des quartiers, des programmes de conservation énergétique inspirés des programmes d'amélioration des quartiers dont nous avons déjà fait l'expérience il y a quelques années. Ce programme, que le gouvernement actuel a mis de l'avant, a été couronné de succès. Il a marché et un programme semblable d'économie d'énergie à l'échelle des quartiers marcherait certainement aussi. Nous pourrions vraiment économiser.

Le gouvernement ne serait pas obligé de donner 8 milliards de dollars à la société Shell pour qu'elle étudie encore un mois le projet des sables bitumineux ou 40 millions à la société Imperial Oil pour quelle étudie pendant quelques mois encore le projet de Cold Lake. Il n'aurait pas été obligé d'investir 13 milliards dans ce consortium d'exploitation des sables bitumineux dans lequel le secteur privé ne veut pas se risquer. Il n'aurait pas été obligé d'aller jusque là. Il n'aurait pas été obligé d'investir 60 milliards dans le pipe-line de l'Alaska.

Il y a une autre façon de procéder. Je ne dis pas de ne pas recourir au pétrole conventionnel. Nous n'avons pas le choix. Je crois que nous devrions nous occuper d'Hibernia. Je crois que le gouvernement a bien fait de décider l'exploitation du gisement d'Hibernia. Je sais que les problèmes techniques sont énormes, mais il y a là du pétrole que nous pouvons utiliser et dont nous avons besoin. Je ne dis pas que nous n'avons pas besoin de pétrole. Ce que je dis, c'est que nous n'avons pas besoin de donner 6 milliards et demi de dollars aux sociétés Dome Petroleum et Nova pour avoir du pétrole.

A l'émission *The Journal,* on a interviewé le président de Dome Petroleum, M. Jack Gallagher. C'était des plus instructif. M. Gallagher a dit: «Nous allons exploiter le pétrole», et il sera l'un des plus importants bénéficiaires de ces subventions. Il a déclaré: «Nous allons exploiter la mer de Beaufort». Et lorsqu'on lui a demandé ce qu'il ferait avec le pétrole, il a répondu: «Eh bien, nous le vendrons au Japon». C'est toujours la même histoire: «Donnez-nous l'argent; nous trouverons les ressources et nous les exporterons».

De nombreux députés de la Chambre ont dit que l'industrie pouvait être réglementée. C'est l'industrie la plus surréglementée au Canada. Toutefois, si nous étudions l'histoire, nous constatons que l'industrie peut manipuler ceux qui la règlemente. L'industrie n'a eu aucun mal à manipuler l'Office national de l'énergie ou même le gouvernement du Canada.

Je suis navré au sujet de Joe Greene, un homme que j'ai connu il y a des années et que l'industrie pétrolière manipulait et induisait en erreur à sa guise. Un jour, il a déclaré à la Chambre: «Nous avons suffisamment de pétrole pour les 300 prochaines années». On nous dit maintenant que nous avons suffisamment de pétrole traditionnel pour les neuf prochaines années. Voilà pourquoi nous devons aller dans le Nord, accorder des subventions, et mettre en valeur les sables bitumineux. C'est l'histoire qui se répète. Maintenant, tous se souviennent de feu Joe Greene comme de celui qui a déclaré à la Chambre: «Nous avons suffisamment de pétrole pour les 300 prochaines années». Pauvre Joe Greene! C'est le souvenir que nous conservons de lui, alors que nous devrions conserver de lui un tout autre souvenir. Il s'est fait manipuler.

Cependant, j'aimerais ajouter quelque chose à propos de la canadianisation et de la façon dont les subventions dans le cadre du Programme d'encouragements pétroliers sont accordées. Si nous pouvions communiquer ce message aux Canadiens moyens, ils en seraient sidérés. Le gouvernement rembourse aux compagnies canadiennes une partie de chaque dollar qu'elles dépensent en travaux de prospection dans les terres du Canada. Cependant, il peut changer la règle du jeu à sa guise. Ainsi, la définition d'une société canadienne permet toutes les supercheries. Voyez un peu comment la société Dome est soudain devenue société canadienne. Le gouvernement pourra accorder des subventions à sa guise à des groupes de sociétés qui se diront canadiens. Ils pourront compter quelques petits associés canadiens, mais ils seront en fait dominés par la société Imperial Oil, Shell, une autre grande société.

Une société canadienne, propriété de Canadiens, non pas sous contrôle canadien, peut facilement tirer parti des échappatoires que permettent les dispositions relatives au taux de participation canadienne, comme nous l'avons démontré au comité et à d'autres audiences. Certains députés d'en face l'ont démontré à propos du bill C-48. Le moins que l'on puisse craindre c'est que des sociétés parviennent à contourner les dispositions relatives à la participation canadienne. Elles pourront prétendre appartenir à des Canadiens même si ce n'est pas le cas. Une société appartenant à des Canadiens se fait rembourser 80 p. 100 de ses investissements, et si elle paie des impôts, elle obtient 13 p. 100 de plus. Elle se fait donc rembourser 93 p. 100 de ses coûts de forage. Tout cela pour les pauvres sociétés pétrolières, un remboursement de 93 p. 100. Qu'obtenons-nous en retour? Nous obtenons une participation de 25 p. 100. Voilà un très mauvais marché. Je ne connais aucun homme d'affaires qui conclurait un tel marché, mais c'est pourtant ce que le gouvernement du Canada s'apprête à faire en soutenant qu'il s'agit d'un programme radical.

Samedi prochain je dois recevoir mes commettants à mon bureau de circonscription situé dans un quartier ouvrier de Vancouver. J'y ai reçu des gens qui touchent une pension de $300 par mois. Je dois m'occuper cette fin de semaine-ci du cas d'un homme qui a demandé une pension d'invalidité d'un maigre montant de $350 par mois, mais qui ne peut l'obtenir. Il a 58 ans et est incapable de travailler parce qu'il s'est blessé. Qu'obtient-il? Il n'obtient rien de ce gouvernement.

Que reçoit Dome du gouvernement? Son président gagne $625,000 par an et le gouvernement est sur le point de verser la coquette somme de 6.5 milliards de dollars à cette société. C'est une honte, c'est révoltant! Voilà le genre de choses que l'on fait dans notre pays. Les ministres affirment que le public approuve ces initiatives. C'est faux! Ce que veulent nos concitoyens, c'est qu'on canadianise l'industrie.

Je suggère au gouvernement de regarder le travail qu'a fait le comité en faveur de la canadianisation. A l'origine, ce comité avait l'appui du gouvernement. Il s'est réuni à Ottawa sous les auspices du gouvernement, je suppose. Quelqu'un a mis le Centre des conférences situé dans l'ancienne gare à la disposition du comité, lequel a présenté des résolutions que je voudrais citer.

Voici ce que le comité a écrit dans une lettre au premier ministre (M. Trudeau):

> . . . la majorité des Canadiens seront en faveur d'un programme énergique et efficace visant à assurer la propriété et la maîtrise par des intérêts canadiens et notamment par des capitaux publics, des ressources énergétiques de manière à assurer que ces ressources soient exploitées et utilisées dans l'intérêt de la nation . . .

Et voici ce qu'il a écrit de nouveau le 24 janvier 1982:

> . . . Il faut que d'ici à 1985, l'industrie pétrolière de notre pays soit contrôlée au moins à 75 p. 100 par des capitaux canadiens et que Petro-Canada soit la plus grande société pétrolière de notre pays . . .

Ce n'est pas ce que le ministre a proposé ce soir. Votre Honneur sait-il quelle est la plus grande société pétrolière de notre pays? Je vous pose cette question, monsieur l'Orateur, car vous êtes de Colombie-Britannique et connaissez bien les affaires mondiales. Quelle est la plus grande société pétrolière au Canada? Pour l'instant, c'est Imperial Oil. La plus grande société pétrolière dominée par des capitaux canadiens c'est Dome Petroleum, et non pas Petro-Canada. Nos concitoyens voient des panneaux de Petro-Canada dans l'Est. Cette société a acquis Petrofina dans l'Ouest lorsqu'elle a racheté Pacific Petroleum et les gens pensent que nous avons un vrai programme de canadianisation. Ils croient que Petro-Canada prédomine et que nous faisons quelque chose. Toutefois, ce n'est pas le cas du tout. En fait, M. Towe, ex-ambassadeur du Canada aux États-Unis avait déclaré à New York: «Le gouvernement ne va plus acquérir de sociétés. C'est terminé». Donc, Petro-Canada ne va pas prendre d'expansion.

Le comité pour la canadianisation, qui représente les sommités de tous les coins du pays, a demandé au premier ministre d'assurer d'ici à 1985 la canadianisation à 75 p. 100 de ce secteur vital qu'est celui du pétrole.

J'ai bien peur qu'en écoutant tous les jours mon ami le critique énergétique conservateur et certains de ses émules, il ne se laisse leurrer. Il est appuyé dans le pays. Ce que j'essaie de faire comprendre au gouvernement c'est qu'il faut faire davantage, aller plus loin, profiter de l'occasion pour réaliser de grandes choses. Si c'était René Lévesque qui était premier ministre du Canada, monsieur l'Orateur, savez-vous ce qu'il ferait? Il prendrait en charge le secteur pétrolier, il donnerait la première place pétrolière à Petro-Canada. Et tout le pays s'unirait pour applaudir. C'est peut-être drôle à dire, mais voyez ce que Lévesque et certains Québécois ont fait avec

Hydro-Québec et l'opinion a applaudi. Voilà le genre d'initiative que le pays attend.

Le comité pour la canadianisation a dit: «Nous prions instamment le gouvernement fédéral de faire l'acquisition d'une des quatre grandes sociétés contrôlées et d'en faire une société de la Couronne». Il a effectué un sondage Gallup à ce sujet. Je dirai donc à mes amis libéraux, esclaves des sondages d'opinions, que le sondage effectué par Gallup sur cette question a dégagé 64 p. 100 de réponses favorables centre 23 p. 100 défavorables. Ce n'est pas ce qu'on pourrait croire en écoutant l'opposition conservatrice. Elle a quelques mots aimables pour les petites sociétés pétrolières canadiennes. Mais quand elle parle de l'orientation générale du Programme énergétique national, elle n'y est pas du tout. Sur la prise en charge par l'État d'une des quatre grandes sociétés, 55 p. 100 ont répondu oui et 28 p. 100 non. Les Canadiens sont beaucoup plus décidés que le gouvernement. Et qu'est-ce que le gouvernement leur donne? L'engagement de réaliser 75 p. 100? Non, mais celui de 50 p. 100 d'ici à 1990. M. Trudeau avait déjà promis cela en 1972.

Des voix: Règlement!

M. Waddell: C'est trop peu. Cela, le premier ministre l'avait promis déjà en 1972. C'est trop peu et trop tard, pensent les Canadiens. Les Canadiens veulent plus. Ils prétendent que la proposition du député est radicale et qu'il n'est qu'un socialiste. Je leur conseille alors de lire l'article de Jeffrey Simpson dans le *Globe and Mail* du mercredi 24 mars où il est question de l'industrie pétrolière norvégienne. On y dit ceci:

● (2020)

. . . La Norvège n'a jamais eu de mal à attirer les étrangers dans la mer du Nord en dépit du montant élevé des taxes et d'une omniprésence du gouvernement qui est sans commune mesure avec la situation au Canada.

Les sociétés privées sont intéressées dès qu'il y a du pétrole quelque part, que ce soit en mer de Beaufort, dans l'Arctique, ou sous les mers. Les députés qui s'intéressent aux questions énergétiques sont au courant du volume approximatif des gisements qui s'y trouvent. Je reprends la lecture de l'article:

Le gouvernement norvégien perçoit 85 p. 100 en taxes. En outre, la participation de Statoil à tous les projets dans la mer du Nord est de 50 p. 100 et elle peut même atteindre 85 p. 100. Elle peut décider à tout moment d'accroître sa participation au-delà de 50 p. 100. En d'autres termes, chaque fois que le gouvernement accorde une concession dans la mer du Nord, il en réserve au moins la moitié à Statoil qui détient une part importante dans la plupart des projets prometteurs.

Quand au gouvernement canadien, il propose aux sociétés pétrolières de financer 93 p. 100 des dépenses de forage et de prospection et de récupérer 25 p. 100 de l'actif. Le Nouveau parti démocratique partage la position du gouvernement norvégien. Si nous devons investir autant d'argent, il faudrait que notre participation atteigne comme en Norvège, au moins 50 p. 100.

Dans son article, M. Simpson rapporte les propos très intéressants d'un des directeurs de Statoil avec lequel il s'est entretenu. Celui-ci a une vaste expérience des questions pétrolières en mer du Nord, mais ailleurs également et il lui a dit ceci: Quand nous faisons affaire avec les sociétés pétrolières multinationales, c'est toujours Statoil qui prend les décisions.

Si Petro-Canada doit faire affaire avec les sociétés multinationales, il faut qu'elle prenne les décisions. Le député de Comox-Powell River (M. Skelly) n'a cessé de répéter que si nous voulons bénéficier des retombées du secteur pétrolier, nous ne pouvons faire confiance à une société américaine, car elle va se contenter de rapatrier les profits à Chicago ou à New York et les Canadiens qui auront participé au projet n'en retireront rien. Les Norvégiens ont compris cela. Les Britanniques eux aussi ont compris qu'il fallait mettre un programme en place. Le député de Comox-Powell River a fait des pieds et des mains lors de l'étude du bill C-48 en comité pour faire accepter ses idées par le gouvernement canadien.

Je vois que le ministre des Transports (M. Pepin) est à la Chambre. J'ai essayé de le questionner au sujet des retombées industrielles de l'exploitation du charbon en Colombie-Britannique. Comme Bob Rae, ancien député de Broadview-Greenwood aimait à le dire au sujet du budget du ministre des Finances (M. MacEachen), il ne suffit pas de dire abracadabra, ou de le vouloir pour que ses vœux se réalisent. Il faut planifier. Il faut que Petro-Canada soit le maître d'œuvre.

Ce montant de 6.5 milliards de dollars est absolument scandaleux lorsqu'on pense que nous procédons à des coupures dans le domaine de l'éducation et de la santé. D'ailleurs, nous avons déjà débattu cette question il y a une quinzaine de jours. Le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) a très bien traité du régime d'assurance-maladie universel et des problèmes qu'il pose. Pourquoi donner 6.5 milliards de dollars au moment nous avons besoin plus que jamais de cet argent dans d'autres secteurs.

Il y a une autre raison pour laquelle cette somme ne doit pas être remise aux compagnies. Et cette raison n'a jamais été évoquée à la Chambre si ce n'est dans une question que j'ai posée au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). Le gouvernement fédéral pensait qu'il retirerait beaucoup d'argent de son accord avec l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique. En fait, il s'agissait d'une taxe excessive prélevée à la pompe par un gouvernement rapace. Le gouvernement fédéral et celui de l'Alberta croyaient avoir réussi un bon coup avec leur accord.

Or, à cause d'un surplus, le prix sur le marché international baisse. Selon certains, cette baisse était imprévisible, mais je n'en suis pas si sûr. Quoi qu'il en soit, le gouvernement du Canada fait maintenant face à un problème de taille. Il n'obtiendra pas l'argent qu'il escomptait. Il perdra près de 22 milliards de dollars. On peut se demander où il prendra l'argent pour verser aux sociétés pétrolières les subventions de 6.5 milliards de dollars prévues. La réponse est bien simple; il ira les chercher dans la poche du consommateur canadien. Cela rend le système encore plus odieux; c'est toujours la même chose.

Comme aimait à le dire à la Chambre M. Tommy Douglas, le gouvernement fédéral prend à certains pour donner à d'autres. Dans le cas qui nous intéresse, l'argent est pris dans les poches du contribuable, à la pompe, puis redistribué aux sociétés pétrolières par l'entremise du gouvernement. Il s'agit là de la politique énergétique de rechange du gouvernement libéral. C'est ce qu'on appelle du recyclage. Le consommateur se fait vider les poches à la pompe, et les sociétés pétrolières recueillent 6.5 milliards de dollars. C'est scandaleux.

Étudions les chiffres de plus près. En 1981-1982, le gouvernement versera 940 millions de dollars, en 1982-1983 1,040 millions de dollars, en 1983-1984, 1,150 millions de dollars, en 1984-1985, 1,480 millions et en 1985-1986, 1,850 millions de dollars. Total, 6.5 millions de 1981 à 1986.

Je regrette que le ministre ne soit pas à la Chambre. Je rapporte exactement les termes qu'il a employés dans le débat de ce soir. Il a dit qu'il était nécessaire d'offrir ces programmes d'encouragements pétroliers pour assurer la sécurité énergétique de nos concitoyens. Il a soutenu que les subventions accordées au titre de ce programme n'étaient pas trop généreuses. Est-ce vrai? L'État accorde 93c. par dollar, soit 6.5 milliards de dollars à une industrie qui est l'une des plus riches de notre pays. Je voudrais que le public comprenne bien cela, car je ne pense pas qu'il le fasse. Que veut dire le gouvernement libéral quand il parle de canadianisation? Il parle tout simplement de remplacer les Rockefellers par les Black et les Blair, par des copains libéraux.

M. Blais: Les Black?

M. Waddell: Regardez autour de vous. Regardez qui leur verse de l'argent pendant les campagnes électorales. Voyez qui sont leurs amis et associés. Voyez quelles sont leurs relations. Voyez qui appuie le programme énergétique national en Alberta.

Vous, monsieur l'Orateur, et moi nous savons en tant que résidents de l'Ouest ce qu'était le programme énergétique national. C'était une initiative visant à mettre hors circuit l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique pour aller faire de la prospection dans le Nord, car le gouvernement fédéral peut y exercer son pouvoir colonial. Il n'a pas besoin de composer avec les premiers ministres Lougheed, Bennett et Blakeney. Le gouvernement fédéral peut régner en maître et seigneur. C'est ridicule. Nous devrions chercher du pétrole en Alberta, mettre en valeur les ressources en pétrole lourd de Lloydminster au moyen de techniques de récupération assistée. Nous devrions donner de l'argent à la Saskatchewan pour lui permettre de construire une usine de valorisation. Nous aurions ce genre de programme si la politique énergétique de l'État était tant soit peu sensée. Je préviens les gens d'en face qu'ils ont affaire à un Napoléon de six pieds, car c'est exactement ce qu'est le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je l'ai regardé quitter la Chambre ce soir après l'intervention du député de Calgary-Centre (M. Andre). Il se comporte en arrogant.

Si les députés d'en face s'intéressent à l'énergie, ils devraient se préoccuper de la situation. A bien des égards, l'industrie pétrolière rejette toute la faute sur le gouvernement. Que pouvons-nous attendre de ce secteur. Les géants pétroliers ont toujours agi selon leur bon vouloir. Ils manipulent l'Office national de l'énergie et le gouvernement fédéral depuis des années.

Je répète que je ne mets pas en cause l'orientation générale du Programme énergétique national. Je ne conteste pas le principe consistant à canadianiser l'industrie. Comme l'a dit le ministre, il s'agit d'une industrie stratégique. Les Canadiens sont aussi en faveur de ce principe. Mais pourquoi procéder de cette manière? Pourquoi se servir d'un programme bureaucratique complexe et difficile à appliquer? Le pétrole nous appartient. Voici ce qu'on trouve à la page 19 du programme énergétique national:

> De façon générale, la politique des prix et les mesures fiscales ont assuré à l'industrie les ressources nécessaires pour financier ses dépenses. Cela signifie que le consommateur de pétrole et le contribuable canadien ont financé en quasi-totalité l'expansion considérable de l'industrie.

Je ne peux pas me vanter de bien connaître l'industrie pétrolière, mais j'ai essayé de comprendre son problème. Je ne pense pas que ce soit difficile. Pendant des années, l'industrie s'est servie de ses propres liquidités pour financer tous ses programmes d'expansion, contrairement à d'autres sociétés canadiennes, par exemple dans le secteur de la fabrication, qui devaient emprunter aux banques.

• (2030)

A cause de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières et de tous les impôts qu'elles doivent verser et à cause aussi de la tendance à la baisse et de la récession, les sociétés pétrolières épouvent certains problèmes. Ce n'est cependant pas un prétexte suffisant pour que le gouvernement cède sur toute la ligne et abandonne les éléments valables du programme énergétique national. Il devrait plutôt recommencer à servir de Petro-Canada pour canadianiser l'industrie. Depuis un an, grâce à l'acquisition d'une société pétrolière dans le cadre de PEN au coût de 6.5 milliards de dollars, nous avons augmenté le taux de participation canadienne à l'industrie pétrolière et gaziére de 6 p. 100. C'est ce que le ministre a dit à la Chambre. Il en était fier. Selon mes calculs, cela veut dire que le taux de participation canadienne a atteint de 30 à 35 p. 100.

Notre pays jeune, fier et vigoureux, qui vient d'obtenir une nouvelle constitution, a maintenant une industrie qui est seulement contrôlée de 65 à 70 p. 100 par des étrangers. Les décisions relatives à Hibernia ne seront pas prises à Saint Jean (Terre-Neuve) ou à Ottawa, mais plutôt dans les salles de conseil de Mobil à New York. Les décisions relatives à l'exploitation des sables bitumineux sera prise dans les salles de conseil de Shell. Voilà la situation.

Je crois avoir clairement expliqué quelles étaient les solutions de remplacement, monsieur l'Orateur, et je voudrais, pour terminer, en revenir à ma question: la sécurité énergétique pour qui? Tous ces projets de loi font partie d'une mesure législative globale appelée à l'origine «projet de loi sur la sécurité énergétique». A ma question, les libéraux répondent: la sécurité énergétique pour les sociétés pétrolières comme la Dome et la Nova. Elles ont fait des démarches auprès du gouvernement fédéral et elles se sont fort bien tirées d'affaire. Ces sociétés seront donc subventionnées avec les deniers publics, mais qu'en retirent les contribuables et les consommateurs? Eh bien, ils sont constamment acculés au pied du mur. Je suis persuadé que ces contribuables et consommateurs se révolteront quand ils apprendront ce que le gouvernement compte faire précisément avec leurs 6.5 milliards de dollars.

Il n'est pas étonnant que les Canadiens envisagent le programme énergétique avec un cynisme croissant, monsieur l'Orateur. Ce n'est pas ce qu'on leur avait promis. La population canadienne veut que Petro-Canada joue le rôle principal. Je crois que les Canadiens souhaitent que ces 6.5 milliards de dollars soient investis dans l'expansion de Petro-Canada, au lieu d'être accordés à ces sociétés pétrolières. A mon avis, la population canadienne voudrait que l'on mette au point les énergies de remplacement et les vœux de la population canadienne dépassent de loin les objectifs du gouvernement et de l'opposition. D'après moi, le gouvernement néglige de profiter d'une excellente occasion de vraiment améliorer sa perspective du Canada.

Je connais quelque peu vos antécédents, monsieur l'Orateur, et je terminerai donc avec une citation biblique. Vous m'en saurez gré. Je ne me souviens plus du chapitre exact dont ce passage est tiré, mais je suis sûr que vous le reconnaîtrez. On y

dit à peu près ceci: les jeunes gens auront des visions et les vieillards des songes; et lorsqu'il n'y a pas de visions, le peuple périt.

Eh bien, le Programme énergétique a été pour nous une vision, une chance de donner à Petro-Canada le rôle principal, le rôle prépondérant. Mais plutôt, nous avons préféré maintenir l'ancien programme et distribuer nos deniers aux sociétés pétrolières. C'est fort regrettable. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce projet de loi.

Des voix: Bravo!

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a dit que ce bill est bureaucratique, qu'il est inapplicable, qu'il entraîne des dépenses considérables. Il a raison, monsieur l'Orateur, il n'a pas idée des travaux de paperasse que cela va entraîner, et pas seulement dans l'administration. Cela va être une véritable source d'emplois et faire travailler les comptables, les avocats, les employés et les évaluateurs. Il va falloir parcourir les nombreux imprimés, se plier à l'obligation d'établir si vous êtes une société appartenant à des Canadiens totalement, ou bien à 50 p. 100, à 60 p. 100, à 57 p. 100, ou à ce qu'il faudra d'après l'article 10 du bill.

Ce n'est pas pour cela que j'ai pris la parole à propos de ce bill, monsieur l'Orateur. C'est parce que je m'attriste au nom des Canadiens d'avoir un gouvernement qui, deux ans après avoir été élu, en tout cas un an et demi après le budget du 29 octobre 1980 et après tout ce qui s'est passé dans l'intervalle, continue à vouloir faire adopter ce projet de loi.

Il est évident pour chaque propriétaire, pour chaque agriculteur, pour chaque homme d'affaires, petit ou gros, que ce sont les Canadiens qui font les frais de ce projet de loi et de ce programme en payant 2 à 5 p. 100 de plus en moyenne par année en intérêts sur leur dette. Nous pouvons vous dire que ce programme est absolument inepte. Il chasse les investissements étrangers et même les investissements canadiens. Il nous oblige pour équilibrer notre balance des paiements à faire venir les capitaux fébriles du monde entier. Et le seul moyen de les attirer consiste à payer des intérêts toujours plus élevés, qu'on répercute ensuite sur chaque propriétaire, sur chaque petit homme d'affaires, sur chaque pêcheur, sur chaque agriculteur, sur vous et sur moi. Ce programme est mal fichu; il est mauvais, il est inepte; il est idiot.

Les membres du parti libéral auraient dû comprendre ce qui s'est passé depuis un an et demi, avec le départ de centaines d'appareils de forage, avec la fuite des capitaux vers les États-Unis et le reste du monde, partout où les gens pensent pouvoir faire confiance au gouvernement et au système économique. Comme l'a déclaré le gouverneur de la banque en août dernier, nous avons dû augmenter délibérément les taux d'intérêt de 5 p. 100 pour financer les rachats de l'année dernière, surtout dans le secteur pétrolier. On nous demande maintenant d'adopter d'autres mesures qui cherchent encore à pousser directement dans cette voie les grosses entreprises du pays.

Je faisais partie du Comité pour un Canada indépendant. J'y ai travaillé. Comme mes électeurs, je voudrais que notre entreprise et notre industrie appartiennent à des Canadiens. Vers les années 70, l'industrie pétrolière appartenait à environ 90 p. 100 à des étrangers. Avant l'instauration de ce programme, environ 70 p. 100 de ce secteur appartenait à des étrangers. Depuis dix ans les Canadiens en ont racheté au moins 20 p. 100, de leur propre chef. Le ministre déclare qu'ils en ont maintenant racheté 6 p. 100 de plus. S'il a raison, on peut dire que l'industrie pétrolière appartient à environ 65 p. 100 à des étrangers et à environ 35 p. 100 à des Canadiens. Les Canadiens auraient continué à racheter ces entreprises sans ce programme et, s'il était abandonné, ce mouvement se poursuivrait sans que cela nous coûte un sou.

Il suffit de jeter un coup d'œil en arrière pour voir qu'une entreprise comme la Compagnie de la Baie d'Hudson qui était financée par des négociants de Londres qui faisaient du commerce dans la Baie d'Hudson, est aujourd'hui canadienne à 100 p. 100. Il y a peut-être quelques actionnaires étrangers, mais peu importe, cette entreprise appartient à des Canadiens, elle est dirigée par eux et elle a son siège social au Canada.

Prenons le Canadien Pacifique. Pendant quelque temps il a été entièrement financé par des investissements étrangers, à part quelques terres accordées gratuitement par le gouvernement du Canada et peut-être quelques dollars, mais en tout cas il était financé dans une large mesure par des investissements étrangers. C'est ce qui se passe dans les affaires.

• (2040)

Les Canadiens préfèrent posséder des sociétés canadiennes que des sociétés étrangères, à tout prendre. Si j'ai de l'argent à investir, je préfère investir dans ma ville de Mississauga plutôt qu'ailleurs. Je préfère investir dans mon propre pays que dans celui d'un autre. Cela s'applique dans le monde entier. Les étrangers ne viennent pas au Canada s'ils ne sont pas convaincus que le Canada offre de meilleures possibilités que leur propre pays. De façon générale, si notre pays offre de meilleures possibilités, les Canadiens resteront et investiront au Canada.

Malheureusement, cela n'a pas été le cas l'année dernière ou depuis un an et demi. Comme nous avons pu le constater, près de 20 milliards de capitaux canadiens et étrangers au Canada ont quitté le pays. Cela nous a créé d'énormes problèmes de balance des paiements et c'est à cause de cela que tous les propriétaires, tous les pêcheurs, tous les agriculteurs et tous les exploitants de petite entreprise ont dû payer beaucoup plus cher pour avoir du crédit que leurs concurrents aux États-Unis et, en fait, leurs concurrents dans le monde entier.

Où va nous mener ce bill? Il s'agit d'une mesure législative administrative qui prévoit diverses façons de déterminer si une société appartient à des Canadiens et quel est le taux de participation canadienne. Le gouvernement justifie ce projet de loi par des motifs patriotiques et parce que la canadianisation est propice au Canada.

On a dit que le patriotisme est le dernier refuge des vauriens. Voyons un peu ce que les vauriens qui proposent ce projet de loi font pour le régime de libre entreprise. Que font-ils? Ils ne procèdent pas de la façon normale mais en faisant accorder des subventions par la bureaucratie d'Ottawa. On verse des fonds à des sociétés, à condition qu'elles agissent conformément aux règles et aux directives prescrites à la discrétion du ministre et énoncées dans le projet de loi à l'étude et les lois connexes. Les subventions ne sont pas universelles. Elles ne s'appliquent qu'à ceux qui en font la demande et qui répondent aux conditions. Elles ne sont accordées que si le ministre, à sa discrétion, considère que les activités de forage, d'exploration ou d'aménagement d'une société donnée sont admissibles. Une société n'obtient pas nécessairement une subvention parce

qu'elle est canadienne; elle doit non seulement appartenir à des Canadiens, toujours selon la discrétion du ministre, conformément à son règlement très complexe et détaillé, mais elle doit également poursuivre des activités qui sont admissibles, de l'avis du ministre.

Loin de vivre dans un régime de libre entreprise, nous vivons dans une société contrôlée par l'État, dont un ministre et ses fonctionnaires, de leur tour d'ivoire dans la capitale, déterminent quels travaux seront effectués au Canada, qui va les exécuter, comment cela sera fait, à quel endroit et à quel moment. Tout cela est totalement contraire au principe de la libre entreprise qui a servi à bâtir notre pays. Cette mesure représente ce qu'il y a de pire en fait de socialisme.

M. Waddell: Oui.

M. Blenkarn: Je suis heureux que le député admette que cette mesure soit du mauvais socialisme.

M. Miller: Du socialisme horrible.

M. Blenkarn: Oui, le socialisme supposerait que les entreprises appartiennent au gouvernement; dans le cas présent, il ne fait que les contrôler.

M. Waddell: C'est exact. Vous y êtes, Don.

M. Blenkarn: Nous avons une économie planifiée et nous ne pouvons l'accepter parce que nous savons ce qui se passe et ce qui est arrivé dans d'autres pays qui ont une économie planifiée. Les Russes ne peuvent se nourrir eux-mêmes et nous devons vendre des céréales à tous les pays socialistes. La Pologne en est un exemple. Autrefois, la Pologne était un grenier pour le monde. Aujourd'hui nous devons lui expédier des aliments parce qu'elle a une économie planifiée. Si nous appliquons à lettre les principes contenus dans le projet de loi, notre économie sera de plus en plus planifiée. Tout cela au nom du patriotisme ou de la participation des Canadiens. Le patriotisme est le dernier refuge des vauriens. Sous prétexte de patriotisme, sous prétexte de participation nationale et avec des slogans du genre «Nous serons maîtres de notre pétrole», nous allons en fait permettre au ministre et à ses acolytes de contrôler l'industrie pétrolière tout comme ils souhaitent contrôler chaque entreprise et toute l'activité économique par une planification centralisée.

Nous avons vu les résultats de ce genre d'exercice. Le gouvernement a aggravé l'inflation. Elle était de 12.5 p. 100 l'an dernier, elle est peut-être retombée à 11.5 p. 100 aujourd'hui. Le chômage dépasse les 9 p. 100. Et ce sont les chiffres du gouvernement, car le chômage dépasse sans doute largement les 10 p. 100 si l'on tient compte de ceux qui ne sont plus comptés dans la population active, les 146,000 personnes qui ont subitement disparu de la population active l'an dernier. Sont-ils partis pour le goulag, sont-ils morts, ont-ils couru à leurs funérailles? Toujours est-il que ces gens sont disparus de la population active l'année dernière. C'est pourquoi nous n'avons que 9 p. 100 de chômeurs.

M. Waddell: Ils se préparent à se présenter à la direction du parti conservateur.

M. Blenkarn: Sur la foi de statistiques confirmées, j'affirme que le programme de société planifiée du gouvernement, que représente ce projet de loi, est de ceux que les Canadiens doivent rejeter. Ce n'est pas du patriotisme. Il n'est pas destiné à promouvoir la propriété canadienne. Il est conçu pour promouvoir la mainmise du gouvernement sur les moyens de production et de distribution. Peu importe que cela se fasse par l'intermédiaire d'une société d'État comme Petro-Canada ou en vertu de règlements et de directives émanant du cabinet du ministre.

Voyons ce qui se passe aux États-Unis, où les Américains ont opté pour l'autre manière. Ils ont choisi d'abolir les règlements.

M. Waddell: Et d'imposer les superbénéfices.

M. Blenkarn: Ils ont choisi de permettre la réalisation de bénéfices. Mon ami parle d'un impôt sur les superbénéfices. Oui, et les sociétés paient comme il se doit l'impôt sur les bénéfices qu'elles réalisent. Quel mal y a-t-il à cela?

M. Waddell: Des bénéfices excessifs.

M. Blenkarn: Mais elles sont libres de forer, d'aménager et de faire ce qu'elles veulent, et là-bas les progrès vers l'autarcie sont rapides. Petit à petit, mais de façon accélérée, ce pays-là devient plus autonome que jamais, en tout cas depuis dix ans. C'est ce que nous devrions accomplir. Nous devrions nous débarrasser du joug du gouvernement. Nous devrions nous débarrasser de la bureaucratie, des impôts et des employés du gouvernement qui croient que du seul fait qu'ils habitent la ville d'Ottawa, ils connaissent tout, ils peuvent tout surveiller et tout réglementer. Nous devrions libérer les producteurs des chaînes du gouvernement et des entraves des règlements, pour qu'ils puissent librement agir et développer, sans les contrôles, subventions encouragements que l'on dissimule, pour ainsi dire, sous le couvert du patriotisme et de la canadianisation. Je dis qu'il faut enterrer le Programme énergétique national comme il le mérite. Pour de bon. Le Programme énergétique national a été une catastrophe pour le Canada. Il a coûté aux Canadiens leurs maisons, leurs entreprises, leurs terres. Il a créé un chômage monstre et alimenté l'inflation. Tous les groupes d'économistes au Canada qui se penchent sur ces questions et analysent le secteur bancaire, et d'autres groupes qui ont analysé les taux d'intérêt pour voir ce qui ne va pas, ont presque à l'unanimité montré du doigt l'Agence d'examen de l'investissement étranger et la politique énergétique nationale comme deux des initiatives qui ont nui au Canada beaucoup plus qu'elles ne l'ont aidé.

• (2050)

Déjà aux termes des dispositions du GATT nous sommes en butte aux attaques des États-Unis. Le bill à l'étude favorise les compagnies canadiennes par rapport aux étrangères au point d'être injuste et de nous nuire dans le cas de nos propres multinationales. Nous sommes fiers des compagnies qui comme Massey-Ferguson, Seagram, le CPR, Noranda, la Baie d'Hudson, Inco et ainsi de suite exercent leur activité partout dans le monde; mais nos propres compagnies, celles dont les sièges sociaux se trouvent au Canada finiront par faire l'objet de traitements injustes à l'étranger si nous continuons à faire la vie dure aux compagnies étrangères ici au Canada.

Cela pourrait nous nuire à deux égards, monsieur l'Orateur. Non seulement nous risquons de perdre les marchés d'exportation pour nos produits ouvrés surtout, mais encore de faire l'objet de représailles, et les Canadiens perdraient en outre des possibilités d'investir dans leur propre pays. Voyant que le gouvernement se bureaucratise de plus en plus et qu'il devient plus malhonnête sous prétexte de patriotisme, usant de la réglementation et du contrôle pour jouer avec leur sécurité d'emploi, les moyens de production et de distribution, et la rémunération de la main-d'œuvre, les Canadiens iront investir à l'étranger leurs talents et leur argent. Beaucoup l'ont déjà fait, surtout dans le secteur pétrolier, depuis deux ans tout au plus.

Je vous conseille, monsieur l'Orateur, ainsi qu'aux députés, d'examiner attentivement ce projet de loi pour en venir à la conclusion que ce n'est pas la bonne solution pour le Canada.

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Monsieur l'Orateur, d'autres députés de mon parti ont expliqué que l'opposition officielle souscrirait à l'accroissement progressif de la participation et de l'investissement canadien dans le secteur pétrolier et gazier, en fait dans tous les secteurs de l'économie. En même temps, toutefois, il ne lui semble pas urgent de considérer que le secteur pétrolier et gazier est dans une situation de crise au point qu'il faille recourir aux tactiques brutales prévues dans le bill C-104.

C'est tout comme si l'on avait laissé ses clés dans la voiture et qu'on allait chercher un marteau de forgeron au garage pour ouvrir la portière. Il serait plus avisé de se chercher un cintre ou de recourir aux services d'un serrurier. Nous avons recours à des tactiques brutales, des tactiques beaucoup plus rigoureuses que ne l'exigent les circonstances, en ce qui concerne la répartition de l'investissement dans le secteur pétrolier et gazier.

Par ailleurs, cependant, mon parti estime qu'il serait de loin préférable d'intéresser—je devrais peut-être dire d'encourager—les investisseurs canadiens, plutôt que de décourager les étrangers, qui chercheraient à investir au Canada, de miser sur notre avenir et de partager avec nous leurs bénéfices si leur entreprise se révèle fructueuse.

Il est ridicule d'affirmer que les Canadiens ne possèdent pas leurs ressources naturelles, ou encore qu'ils n'en contrôlent pas la mise en valeur. En vertu de la constitution adoptée il y a deux jours à peine, la propriété des ressources revient aux provinces. Le contrôle appartient aux gouvernements des provinces et dans une certaine mesure au gouvernement fédéral. En faisant intervenir certaines lois et le régime fiscal, on peut orienter l'économie dans une certaine direction. Il existe des traités fiscaux bilatéraux qu'il faut respecter et qu'il faut modifier de temps à autre si nous voulons négocier des accords avec les États-Unis et d'autres pays.

Nos deux doctrines comportent une différence fondamentale, monsieur l'Orateur. La nôtre exprime la nécessité d'accroître les moyens de production de la richesse et donc d'assurer le mieux-être des Canadiens contrairement à la doctrine du parti d'en face qui insiste sur la répartition de la richesse sans se préoccuper d'accroître cette richesse en favorisant l'emploi et les débouchés pour nos jeunes. Cette insistance sur la répartition plutôt que sur la production a anéanti bien des économies libres-échangistes et a favorisé l'apparition du socialisme et, ultimement, du communisme. Comme d'autres de mes collègues, je m'inquiète de l'orientation donnée à notre pays.

Notre parti ne s'oppose pas à la canadianisation mais il s'oppose avec énergie à la nationalisation de la richesse et des moyens de production qui est l'objectif suprême de nos collègues à notre gauche. Ce régime tend à diminuer la productivité, à réduire les perspectives et la liberté que chérissent tellement ceux qui sont venus ici de tous les coins du monde.

Le bill C-104 c'est le rêve des bureaucrates et le cauchemar des dirigeants d'entreprise. Il suppose beaucoup de formules et de paperasse. Pendant des années il assurera du travail à bien des bureaucrates qui seront chargés d'établir ce que constituent des coûts admissibles d'un bien, des frais d'aménagement admissibles, des frais de prospection admissibles, des personnes admissibles, des ayant droit—en fait, des députés seront étonnés d'apprendre que quelque part dans le projet de loi, il est question d'exercer un contrôle sur les personnes. A la page 20, au paragraphe 38.(5), il est dit que lorsque le ministre chargé de l'application de la loi sur l'examen de l'investissement étranger est d'avis en application du paragraphe 4(1) de cette loi qu'une personne est inadmissible au sens de cette loi, cette personne est, sous réserve du paragraphe (6), réputée être contrôlée par des Canadiens. Cela est très intéressant, monsieur l'Orateur. Je sais qu'il ne s'agit là que d'un choix malheureux de terminologie juridique, mais le projet de loi prévoit bel et bien que des personnes peuvent être contrôlées par des Canadiens. Ces personnes ne sont donc pas libres, elles sont «contrôlées» par les dispositions du projet de loi et par la politique du gouvernement.

L'auteur des conditions d'admissibilité aux subventions du Programme d'encouragements pétroliers est bien plus un rêveur et un mathématicien qu'un réaliste. En effet, l'article 10 qui figure à la page 7 du projet de loi stipule que pour être admissible, une personne doit avoir pour 1981 un taux de participation canadienne de 50 p. 100 ou plus. Je suppose que les personnes non admissibles sont celles qui ne vivent pas ou n'ont jamais vécu au Canada. Les personnes qui ont ou auront entre 50 et 65 p. 100 de participation canadienne d'ici 1986 seront admissibles à une subvention de quelque 10 p. 100 des frais directs d'aménagement et d'exploration et des coûts des biens. Et si une personne admissible a plus de 60 p. 100 de participation canadienne, ou plus de 65 p. 100 d'ici 1986, elle peut obtenir une subvention de 15 p. 100 des dépenses admissibles d'aménagement et des coûts admissibles des biens. Si votre entreprise appartient à des Canadiens à au moins 65 p. 100, à 67 p. 100 en 1982 ou 69 p. 100 en 1983, puis à 75 p. 100 en 1986, vous aurez évidemment droit à des subventions plus importantes pouvant atteindre 55 p. 100 de certains frais de prospection et 20 p. 100 des autres frais.

• (2100)

Monsieur l'Orateur, il faut tenir compte de ces facteurs chaque fois que les actions d'une société changent de mains, dans une certaine mesure. Autrement dit, les sociétés privées devront remplir des demandes et demander une dispense au ministre chaque fois que la répartition de leurs investissements évoluera. N'oublions pas non plus les dispositions qui les obligent à tenir des registres et qui prévoient notamment qu'ils resteront confidentiels et que le ministre pourra les communiquer aux tribunaux uniquement pour les poursuites relatives à des infractions à cette loi. C'est ouvrir la porte aux fraudes, car

les gens peuvent tripatouiller et falsifier les renseignements et les ministres et les politiciens peuvent faire du favoritisme pour avantager leurs amis.

Voilà également pourquoi le secteur du pétrole et du gaz et les secteurs connexes redoutent les dispositions de cette mesure. Comme chacun sait, la valeur des actions pétrolières et gazières canadiennes s'est effondrée depuis l'instauration du Programme énergétique national. Nous avons tous les chiffres qu'il faut pour le prouver. Je peux vous rapporter les propos fort intéressants tenus pas une personalité bien connue, le vice-président de Pétro-Canada, Joel Bell, qui a déclaré en décembre 1981:

> Le marché boursier est une sorte de baromètre qui nous permet de voir si le régime fiscal canadien est bon. Le marché boursier a dégringolé lorsqu'on a annoncé le Programme énergétique national à la fin d'octobre 1981. En un an, entre octobre 1980 et octobre ou novembre 1981, il est tombé de 22 p. 100.

En fait, à la suite du Programme énergétique, l'indice des valeurs pétrolières et gazières a perdu environ 1,300 points en 1981 à la bourse de Toronto. Avec l'Agence d'examen de l'investissement étranger et le Programme d'encouragements pétroliers, ce programme cause énormément de torts au secteur énergétique, contrairement aux affirmations du ministre qui se content de lire un télégramme ou une lettre d'un de ses amis qui a une entreprise à Calgary. Les statistiques révèlent que ce projet de loi a des effets dévastateurs sur la prospection pétrolière, gazière et minière. Les travaux achevés dans le bassin hydrographique de l'Ouest sont passés de 9,500 en 1980 à 7,200 en 1981. Les investissements canadiens dans l'industrie ont baissé de 25 p. 100 tandis qu'aux États-Unis, ils subissaient une majoration correspondante de 25 p. 100. Les puits forés à l'étape de l'exploitation ont diminué de 28 p. 100 en 1981. Et comme nous l'avons entendu dire de nombreuses fois à la Chambre, environ 226 tours de sondage ont quitté le Canada pour les États-Unis depuis le mois d'octobre 1981.

Les subventions versées en vertu du programme d'encouragement pétrolier, monsieur l'Orateur, représentent en réalité un profit supplémentaire pour les compagnies pétrolières qui sont assez riches pour y avoir droit. En raison de l'incertitude qui règne, des atermoiements caractéristiques du gouvernement, les sociétés désignées devront prendre leurs décisions financières sans compter sur la subvention pour réaliser leur objectif. En somme, elles devront présumer que leurs initiatives seront rentables, qu'elles aient droit ou non à ces subventions. Bref, elles réduiront leurs bénéfices de 10 à 20 p. 100 pour être en mesure de présenter une demande et d'obtenir ces subventions.

A cet égard, les sociétés bien nanties, les grosses sociétés bien financées, pourraient bien appuyer le programme, mais nous ne devons pas oublier que dans une économie fortement réglementée, et dans tout secteur, y compris le secteur pétrolier et gazier, ces incertitudes résulteront finalement en prix plus élevés pour le consommateur. Voilà quel sera l'impact de ces mesures. Les petites sociétés constateront, ce qu'elles ont en fait déjà fait, que les retards et les incertitudes qu'implique une telle mesure législative en font un risque trop grand pour justifier l'investissement. Nous verrons donc de plus en plus de grandes sociétés pétrolières et gazières canadiennes transférer leurs investissement vers le Sud, ce qu'elles ont déjà commencé à faire d'ailleurs. Nous verrons aussi les grandes sociétés dont les représentants ont accès au cabinet et peuvent se permettre de venir ici en limousine Cadilac déjeuner avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Resources (M. Lalonde), devenir de plus en plus encadrées et tellement étendues qu'elles finiront probablement par s'écrouler dans un avenir pas trop lointain. Je n'ai pas besoin de les nommer; nous sommes nombreux à savoir qui elles sont. Et, au bout du compte, ce sont les contribuables qui paieront la note.

Il y a quelques mois à peine, nous avons débattu à la Chambre le bill C-48, et maintenant le gouvernement fait planer sur nous la menace de nouvelles confiscations de droits d'exploitation par le biais de ce bill et d'autres aspects du Programme énergétique national qui vont nous enlever—que dis-je—qui nous ont déjà enlevé nos chances d'en arriver à l'autarcie énergétique. Contrairement à ce qu'a pu dire le critique de NDP en matière d'énergie, l'autarcie énergétique concerne le gaz et le pétrole. Tous les spécialistes du monde sont d'accord là-dessus. Nous devons mettre en valeur des sources de remplacement du pétrole et du gaz à l'intérieur du bassin occidental, des régions nouvelles et des terres du Canada au nord du 60e parallèle. A cause des conséquences néfastes du Programme énergétique national, nous sommes de plus en plus tributaires du pétrole étranger. A cause de certaines dispositions de ce programme, nous avons gonflé indûment les droits compensateurs que nous versons aux raffineries qui traitent le pétrole importé, bien qu'elles puissent l'acheter à meilleur prix. Monsieur l'Orateur, nous devons nous rendre compte que lorsque des gouvernements interviennent au niveau de l'offre et de la demande, nous devons toujours payer plus cher. Nous en avons eu l'exemple lorsque le gouvernement du Canada a participé ouvertement à un monopole international pour faire grimper artificiellement le prix de l'uranium. Par conséquent, si nos producteurs d'uranium ferment leurs portes et si nous n'arrivons pas à vendre nos réacteurs CANDU, c'est parce que nous avons cherché d'une certaine façon à déterminer les prix de l'uranium, alors que c'est toujours en définitive les forces naturelles de l'offre et de la demande qui les déterminent.

• (2110)

Ce projet de loi est ridicule. Il représente en fait une autre des grandes supercheries libérales dont les Canadiens sont les victimes. D'une part le gouvernement veut se montrer dur envers l'industrie pétrolière. Le gouvernement n'a pas permis que nous débattions à la Chambre les faits, qu'elle qu'en soit la forme, concernant les bénéfices prétendument excessifs de l'industrie pétrolière et gazière. Les faits n'ont pas encore été entendus et les décisions n'ont pas encore été prises sur toutes les questions dont sont saisis les tribunaux. Mais pour une raison quelconque le gouvernement a décidé de faire passer l'industrie pétrolière et gazière pour le pire ennemi du Canada au lieu de l'initiateur qu'elle est en réalité.

Le gouvernement le fait pour impressionner le public. Mais encore une fois, nos collègues à gauche continuent avec raison à prétendre que le gouvernement cherche à refiler en douce des subventions aux sociétés. Le gouvernement fait payer des impôts excessifs aux sociétés, se montre dur envers cette industrie et taxe le consommateur pour aider à payer ce qu'il en coûte, pour ensuite redistribuer cet argent par des moyens détournés sous forme de subventions à l'industrie.

Cette politique, centrée sur la redistribution, est non seulement des plus inefficaces mais elle s'immisce dans les forces naturelles de l'offre et de la demande. Au lieu d'encourager les sociétés à produire plus d'énergie, nous nous contentons de redistribuer l'argent nécessaire aux investissements requis pour maintenir la production actuelle de l'énergie dont nous avons besoin au Canada, tout en en prélevant une part importante. Il n'y a pas un député libéral en face qui ne dise que le gouvernement a pour objectif ultime d'équilibrer le budget, d'essayer de contrebalancer les déficits budgétaires de plusieurs milliards de dollars qu'il a accumulés à cause de son gaspillage et de ses folles dépenses. C'est le cas par exemple de cette fichue trousse d'information qui a été distribuée à nos bureaux la semaine dernière et dont personne à la Chambre n'a autorisé la dépense. Il s'agit d'une documentation de luxe publiée à l'occasion de la proclamation de la nouvelle Constitution dont notre ami le premier ministre (M. Trudeau) veut s'attribuer tout le mérite même si les dix premiers ministres provinciaux ont dû lui forcer la main et le traîner à grand-peine à la table des négociations.

Pour ma part, j'ai été offensé de voir que le gouvernement d'en face n'accordait pas aux premiers ministres la reconnaissance qui leur est due car sans eux, sans leur esprit de compromis et sans leur unité qui ont forcé le premier ministre à apporter des changements à son projet de résolution constitutionnelle, le pays n'aurait pas eu de constitution.

M. Taylor: Nous n'aurions pas eu de pays.

M. Siddon: Les ministériels aiment bien évoquer le spectre des gros méchants du secteur privé, les profiteurs. Mais en fait, c'est le gouvernement fédéral actuel, le parti libéral qui, plus que tout autre partenaire du secteur pétrolier et gazier, a profité des retombées du secteur pétrolier et gazier et ce, aux dépens de l'économie canadienne. Il suffit de ventiler le prix d'un litre d'essence. Je vais parler en litres par considération pour mes amis de l'autre côte qui sont de fervents partisants d'un système métrique. On constate que sur le prix moyen du litre d'essence en vigueur au Canada, qui est de 42 cents, 14 cents ou 33 p. 100, vont au gouvernement fédéral canadien. Il s'agit pour lui d'un bénéfice net. Il ne fait pratiquement rien pour justifier un pareil profit. En comparaison, les provinces productrices ne reçoivent que 16 cents, moins de la moitié de la part du gouvernement fédéral.

Quelle est cette grande illusion au sujet de l'entreprise privée qui escroquerait les gens? Les responsables de l'abus le plus grave se trouvent dans le cabinet libéral et parmi leurs prétendus amis à ma gauche, qui ferment les yeux sur ces interventions excessives contre l'économie du secteur privé dont nous avons tant besoin. C'est grâce à elle si nous pouvons jouir de la prospérité et des avantages de notre magnifique pays. D'une part, le gouvernement, comme il le démontre dans le projet de loi C-104 et l'autre projet que la Chambre a adopté, veut gruger de plus en plus dans les revenus sans aucune considération pour le travail ardu des ouvriers, les risques des travailleurs sur les plates-formes de forage ou les difficultés de ceux qui partent chaussés de lourdes bottes à l'assaut des montagnes et des forêts, pour des travaux de géophysique. Ce n'est pas ce qui intéresse le gouvernement d'en face. Il ne cherche que son bénéfice de 33 p. 100, pour le redistribuer ensuite. Mais il en fera profiter ses amis et ceux qui, par hasard, correspondent à ses définitions. Les bureaucrates vont prélever de 10 à 50 p. 100 des revenus au moyen des insanités non productives et inutilement coûteuses prévues dans le projet de loi. Voilà ce que fait le gouvernement. Les contribuables ordinaires devront payer la note pour tout cela. C'est absolument ridicule! Nous savons tous que si l'économie est réglementée à outrance, ce qui se produira à cause de ce projet de loi, les prix à la consommation ne manqueront pas d'augmenter. C'est ce à quoi nous devrons nous attendre.

Maintenant, je peux aller à 20 milles de ma circonscription, à Bellingham, dans l'État de Washington et y acheter de l'essence à moins de $1.20 le gallon, ce qui fait à peu près $1.50 canadiens. Par contre, je paye l'essence $1.85, $1.90 ou $1.95 le gallon à Vancouver. Voilà le résultat du Programme énergétique national et des agissements de ce gouvernement prodigue pour lequel seuls les bonzes d'Ottawa sont capables d'agir comme il faut.

Je tiens à signaler que deux secteurs sont touchés indirectement par cette politique. Il y a notamment le secteur minier. Je sais que vous me permettrez d'en parler une minute ou deux, monsieur l'Orateur. Les petites compagnies minières ont vu la confiance des investisseurs baisser et l'incertitude s'installer parce qu'il ne peuvent pas prévoir les agissements du gouvernement. Le ministre d'État chargé des Mines (M^me^ Erola) peut bien dire que la situation est différente dans le secteur minier où la participation canadienne est un peu plus forte. Et les sociétés comme Inco, qui n'est pas canadienne? Et la société Iron Ore? Seront-elles la prochaine cible? Tant qu'on y est, pourquoi ne pas étendre cet interventionnisme aux épiceries puisque certaines chaînes de magasins sont sous contrôle étranger? Et les magasins à rayons? Certains magasins à rayons de la rue Sparks, à Ottawa, appartiennent à des investisseurs canadiens et sont régis par des investisseurs canadiens. Et l'industrie automobile? Et General Motors? Quelle sera la prochaine victime? Pourquoi le secteur pétrolier et gazier, monsieur l'Orateur? Je ne le comprends pas, à moins que cela n'ait rien à voir avec le bon sens, et qu'il s'agisse d'une manœuvre politique pure et simple.

Outre l'inquiétude et l'incertitude que soulève cette tentative interventionniste pour assurer la domination canadienne, l'industrie extractive est durement touchée par les politiques fiscales, notamment par le budget du 12 novembre dernier, et aussi par les décisions de l'AEIE qui s'en tient à des principes directeurs informulés en refusant à des investisseurs étrangers et à d'autres la permission d'investir dans notre industrie extractive. S'ils veulent investir plus de $200,000, on leur interdit de venir au Canada. Ou encore si une société américaine veut affecter ses avoirs à une autre société américaine, on nous dit que cela va à l'encontre de la politique de l'Agence en ce qui concerne la prospection minière.

Résultat, l'industrie minière est désemparée dans des régions où elle joue un rôle important, par exemple au Québec, dans le nord de l'Ontario et en Colombie-Britannique, à cause du Programme énergétique national. Et non seulement à cause du programme, de l'Agence et du budget, mais parce que nombre de ces sociétés sont affiliées avec des entreprises d'exploration de pétrole et de gaz. Ces dernières ont constaté que la prospection minière comportait de grands risques. C'est donc la première activité qu'elles ont abandonnée. Depuis quelques mois, Keninco Explorations (Western) a fermé en Colombie-Britannique. Shell Canada Resources, Gulf Minerals, Canadian Superior Oil, Norcen Energy et Union Oil ont retiré leurs capitaux de prospection dans l'ouest du Canada et ailleurs à cause, et elles ne se gênent pas pour le dire, des difficultés soulevées par le Programme énergétique national et la loi sur l'examen de l'investissement étranger.

• (2120)

Je voudrais citer un passage d'une lettre que M. Robert J. Cathro, président de la British Columbia & Yukon Chamber of Mines, a fait parvenir au ministre d'État chargé des Mines, dans laquelle il disait ceci:

> Notre analyse indique qu'à cause de ces mesures fédérales de canadianisation, les sociétés pétrolières et les petites ou nouvelles sociétés minières réduiront leurs dépenses de prospection minière en Colombie-Britannique et au Yukon en 1982 d'environ 31.4 millions de dollars, ou de 49 p. 100 par rapport aux chiffres de 1981. Nous subissons cette forte baisse au moment où une réduction des prix des métaux entraîne une diminution des dépenses des grosses sociétés minières d'environ 17.6 millions de dollars, ou de 18 p. 100, par rapport aux chiffres de 1981. La réduction totale des dépenses en 1982 est évaluée à 49 millions de dollars, ou à 30 p. 100 par rapport à 1981. Cela représente la perte d'au moins 200 emplois professionnels et de plus de 1,500 emplois pour les travailleurs sur le terrain et les commis (y compris les entrepreneurs). Cela entraînera en outre une diminution sensible des recettes des sociétés d'aviation et d'essai des minerais, des fournisseurs de matériel et de l'industrie de l'hôtellerie, de l'alimentation et de la restauration.

Il disait ensuite:

> Les objectifs grandioses de l'Agence d'examen de l'investissement étranger et du Programme énergétique national signifient moins de sécurité et moins d'occasions pour l'industrie minière, ce qui nous semble être une façon bien injuste et peu judicieuse de partager les vastes richesses naturelles du pays.

Nous voudrions bien savoir pourquoi le gouvernement n'a pas adopté une méthode plus constructive et graduelle pour encourager plus de Canadiens à investir dans la prospection pétrolière, gazière et minière au Canada. Pourquoi n'a-t-il pas commencé par encourager les sociétés étrangères à offrir de vendre un plus grand nombre d'actions aux Canadiens? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas négocié une modification aux ententes fiscales bilatérales entre le Canada et les États-Unis s'il voulait vraiment changer quelque chose à la situation? Pourquoi a-t-il choisi une solution socialiste et bureaucratique pour résoudre un problème dont nous finirons tous par souffrir?

Nous devons tenir compte des conséquences de cette mesure sur les relations canado-américaines, et je ne veux pas parler uniquement des relations canado-américaines dans le domaine de la politique fiscale, mais plutôt de l'ensemble de nos relations avec notre allié le plus puissant, notre plus proche voisin et notre meilleur ami, les États-Unis d'Amérique. Nous devons en examiner les répercussions sur le plan politique, économique et social. Il faut que nous pesions soigneusement notre attitude envers les Américains qui nous considèrent depuis des années comme leur ami et voisin le plus fidèle et qui se procurent chez nous les minerais, le gaz naturel et les autres ressources énergétiques indispensables à la bonne marche de leur économie.

Nous ressemblons de plus en plus à une république bananière au service des Américains, mais nous ne devons nous en prendre qu'à nous-mêmes. Un jour, les Américains risquent de nous laisser tomber complètement. Ils ne voudront plus de compensations dans l'industrie automobile. Ils ne voudront plus de nos concessions dans le secteur des pêches. Ils en auront assez de nous entendre parler de notre eau, du projet de dérivation Garrison, des pluies acides, et j'en passe. Ils en auront assez de la façon dont nous avons traité leurs ressortissants qui ont pourtant montré leur esprit d'aventure en investissant au Canada tout en acceptant de partager les risques que cela comportait. Allan MacEachen—je devrais dire le ministre des Finances (M. MacEachen)—va probablement demander l'an prochain aux États-Unis de modifier leur politique intérieure en matière de prospection pétrolière et minérale à cause de ses répercussions négatives sur le Canada. C'est précisément ce que le ministre des Finances a dit à propos des taux d'intérêt, n'est-ce pas? Il a déclaré que M. Reagan devrait apporter des remèdes aux problèmes que sa politique de taux d'intérêt élevés crée au Canada. C'est absolument ridicule! Compte tenu des effets négatifs du Programme énergétique naltional, il est fort probable que le ministre des Finances et le premier ministre vont accuser les Américains de lâcheté et leur demander de changer leur politique fiscale et de cesser d'attirer les capitaux canadiens aux États-Unis parce que nous en avons terriblement besoin ici même.

Les chiffres montrent que l'exode des capitaux vers les États-Unis tient au fait qu'il est plus payant d'investir et de prendre des risques chez notre voisin. Au Canada, on pénalise les investissements et les risques. La seule chose qui importe, c'est de savoir si la société est admissible à 50, 75 ou 52 p. 100. Les Américains, eux, se tournent vers les réserves, ils modifient leur politique fiscale, ils mettent davantage l'accent sur la prospection des zones littorales et créent un climat plus favorable encore. On demande au Congrès de préparer un projet de loi au sujet des baux relatifs à l'énergie géothermique et de l'exploitation des gisements d'huile de schiste. On prospecte des régions retirées pour atteindre l'objectif de l'autosuffisance en matière minérale et pétrolière, car il ne faut plus compter sur nous à présent. D'aucuns pourraient dire que le programme est une sorte de complot contre nos amis américains. Bientôt, le gouvernement va leur dire qu'ils ne doivent plus espérer pouvoir s'approvisionner normalement chez nous, même en charbon, en minerais ou en d'autres ressources naturelles, car nous en avons tout autant besoin qu'eux. Les Japonais, les Allemands de l'Ouest, les Français et toutes les autres nations en ont besoin eux aussi. Le gouvernement préférerait emprunter à l'Arabie Saoudite et à la France, ou encore à la haute finance de Wall Street et de Bonn pour financer le rapatriement du secteur du pétrole et du gaz. Il préférerait s'adresser à ces pays pour emprunter en étant sûr de ce que cela lui rapportera et permettre à nos enfants de combler des déficits à des taux d'intérêt de 15, 18 et 20 p. 100 pendant Dieu seul sait combien de décennies!

Il ne s'agit pas simplement d'un complot contre les Américains. C'est presque une tentative de complot contre les Canadiens. Cela ressemble fort, en tout cas, à un complot contre les Canadiens de l'Ouest et du Nord. Les dispositions du bill C-48

ne donnent aux habitants du Nord aucun droit de regard sur la mise en valeur des richesses naturelles. On ne constitue aucun fond de patrimoine du Nord pour leur permettre de profiter des avantages de ces richesses pendant des siècles. Cela peut sans nul doute paraître être un complot contre les Terre-Neuviens et les habitants de la Nouvelle-Écosse, qui désirent une solution plus équitable du problème de la propriété des ressources sous-marines. Le merveilleux et grand gouvernement d'en face se moque de ce que cela peut coûter aux Canadiens moyens. Tout ce qui l'intéresse, c'est d'accroître la bureaucratie, d'augmenter le nombre de formulaires à remplir et d'instaurer des méthodes qui font double emploi. Il semble supposer qu'il suffit de planter une paille dans le sol, d'aspirer et que le pétrole jaillit. Il n'a aucune idée des risques et des frais d'investissement, de la complexité, des conditions atmosphériques et des difficultés qui entrent en jeu dans l'exploitation des richesses naturelles.

Une voix: Et l'air qu'on remue?

M. Siddon: Le tour du député viendra. Le gouvernement impose toutes sortes de taxes aux Canadiens: sur l'essence, sur le mazout et sur le gaz naturel. Il permet délibérément des taux d'intérêt élevés, qui ne sont qu'un impôt caché que nous payons tous. Le gouvernement dépense plus que le pays ne gagne et en même temps, il fait fuir les investissements étrangers. Les taux d'intérêt élevés ne sont qu'un impôt caché imposé aux Canadiens par le prodigue gouvernement d'en face. Il y a une pénurie de capitaux au Canada. Afin d'obtenir suffisamment de fonds pour financer la dette gouvernementale, le gouvernement paie 19.5 p. 100 d'intérêt sur les obligations d'épargne du Canada. L'an prochain, plus de 6 milliards de dollars d'obligations viendront à échéance. Ces 6 milliards de dollars, le gouvernement les avait empruntés à des taux d'intérêt allant de 4 à 8 p. 100. Il devra maintenant les emprunter de nouveau à un taux d'intérêt d'environ 18 p. 100. Qui va payer pour cela? C'est la conséquence directe de la folle intervention du gouvernement. En dernière analyse, il dit aux Américains, aux Allemands de l'Ouest et aux Japonais qu'ils peuvent investir leur argent ailleurs, car il n'en veut pas et peut très bien se tirer d'affaire tout seul. Quelle folie!

• (2130)

Puis, le gouvernement s'adresse aux étrangers pour emprunter, tout comme il l'a déjà fait pour acheter les sociétés Pan-Arctic et Pacific Petroleum et créer Petro-Canada.

J'ai lu dans les journaux que les profits de Petro-Canada ont augmenté de 24 p. 100 en 1981. Ce qu'ils ne disent pas, c'est qu'après avoir remboursé, aux conditions applicables aux actions privilégiées, ce que notre régie nationale des pétroles devait aux banques à charte, qui l'ont transmis à leur tour à leurs prêteurs étrangers, Petro-Canada ne dispose plus que de quelque 64 millions de dollars, ce qui représente en réalité un profit de 2 p. 100 sur son avoir total de 2.5 milliards de dollars. Ce profit de 2 p. 100, c'est tout ce que Petro-Canada, qui exploite pourtant de si belles stations-service, rapporte aux Canadiens. Il s'agit là d'un rapport réel, non rajusté en fonction de l'inflation. Comme c'est absurde et ridicule.

Tout ce que je puis dire en terminant, c'est que si nous ne pouvons pas rétablir un système analogue à celui qui figurait dans le budget Crosbie de 1979 pour encourager le secteur privé à investir et qui accorderait, par exemple, aux cotisations aux régimes enregistrés d'épargne-retraite un traitement spécial au titre de l'impôt sur le revenu pourvu qu'elles soient investies dans des actions ordinaires canadiennes, ou qui accorderait des dégrèvements spéciaux aux Canadiens qui investissent jusqu'à $100,000 dans des actions ordinaires canadiennes, encourageant ainsi les Canadiens à investir de plus en plus nombreux et à prendre des risques pour développer le Canada, notre économie ne fera que se désagréger davantage.

M. William Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, je voudrais parler tout d'abord de la confusion qui semble exister parmi les progressistes conservateurs. Je croyais que l'une de leurs revendications initiales qui avaient provoqué la sonnerie du timbre était l'adoption rapide du programme d'encouragement pétrolier qu'ils voulaient appuyer pour permettre à leurs amis d'Alberta et d'ailleurs d'obtenir ces fonds. Nous constatons maintenant qu'ils s'opposent à ce programme. Le prochain orateur expliquera, je l'espère, cet illogisme dans la politique du parti progressiste conservateur.

Bien que je sois enclin à le faire, je résisterai à la tentation de répondre à certaines remarques faites par le député qui m'a précédé. Je me contenterai de dire en passant que je n'ai jamais entendu tant de foutaises de ma vie.

M. Siddon: Le sentiment est réciproque.

M. Blaikie: Il échouerait lamentablement à un examen sur les affaires courantes en sixième année avec de telles remarques sur la nature du communisme, du socialisme, du libéralisme ou de n'importe quoi d'autre. C'est le genre de débat à la noix, stupide et inexact, qui pollue et empoisonne la politique canadienne d'un bout à l'autre du pays. C'est le genre de malhonnêteté intellectuelle et d'ordures véritables que le député a colportées. Je ne suis pas l'ami du gouvernement ni de l'opposition officielle, mais je crois que le moins qu'on puisse demander aux députés, c'est d'essayer de faire preuve d'honnêteté intellectuelle lorsqu'ils prennent la parole.

M. Kempling: Essayez vous-même une bonne fois.

M. Blaikie: Nous débattons ce soir la loi concernant les programmes d'encouragement du secteur pétrolier qui remplacera la super-allocation d'épuisement autrefois disponible pour la prospection dans les régions éloignées et qui remplacera graduellement les allocations d'épuisement tant dans les terres fédérales que provinciales.

Par le passé, les allocations d'épuisement permettaient de déduire du revenu imposable 33 p. 100 des frais de prospection, d'exploitation et de certains autres, en plus de la pleine déduction qui s'applique normalement à ces frais. Les super-allocations d'épuisement permettaient une déduction additionnelle des deux tiers des dépenses de forage pour les puits coûtant plus de 5 millions de dollars. Cette mesure d'encouragement a pris fin au printemps de 1980.

Ce sont les sociétés importantes, qui appartenaient généralement à des intérêts étrangers, et qui avaient les revenus imposables les plus importants, qui profitaient le plus de l'ancien système d'encouragements fiscaux. Ce sont elles qui tiraient le plus profit des allocations pour épuisement. Cela avait pour conséquence de retarder la croissance dans le secteur relativement petit des entreprises appartenant à des intérêts canadiens, même si ces dernières étaient les plus dynamiques.

Il semble que le nouveau système vise à encourager les Canadiens à investir de façon encore plus dynamique afin d'atteindre les objectifs du programme énergétique national en matière de canadianisation et de développement des approvisionnements en pétrole. La part versée par le gouvernement fédéral en vertu du programme d'encouragements pétroliers est estimée à 940 millions pour l'exercice financier 1981-1982, ce qui est supérieur à l'estimation initiale de 860 millions contenue dans la première version du bill. Le gouvernement estime que les subventions versées en vertu du programme d'encouragement, s'élèveront à près de 6.5 milliards durant les cinq années du programme, de 1981 à 1986. Comme le député de Vancouver-Kingsway l'a dit précédemment, il s'agit de 6.5 milliards qu'il faut comparer aux 35 millions devant être investis dans la société Canertech, l'une des initiatives ridicules du gouvernement dans le domaine des énergies renouvelables.

Les dispositions relatives au taux de participation des Canadiens ont été assouplies depuis la présentation du programme énergétique national. Au départ une compagnie devait être contrôlée à 75 p. 100 par des Canadiens en 1981 pour avoir droit au maximum des subventions. Ce pourcentage a été réduit à 65 p. 100 et il est prévu que le chiffre de 75 p. 100 sera atteint graduellement d'ici 1986. En outre, un nouveau niveau de participation, le niveau trois, a été introduit. A cet égard, il convient de parler de cauchemar bureaucratique.

Les règlements concernant le taux de participation canadienne pourront également être modifiés par le ministre s'il le désire. Nous n'avons aucune garantie que les libéraux ne feront pas d'autres concessions à la suite des pressions exercées par des entreprises du secteur pétrolier comme l'a fait le ministre des Transports (M. Pepin) dans le cas du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

Nous sommes contre la distribution de subventions aux entreprises du secteur le plus riche du Canada à moins que nous n'obtenions en retour une participation accrue. Nous croyons en outre qu'il convient d'examiner sérieusement la possibilité de consacrer une partie de ces 6.5 milliards de dollars au développement de sources d'énergie renouvelable et aux économies d'énergie, car cette solution est plus rentable. Ainsi, en vertu de ce programme, même les compagnies pétrolières dont le forage est improductif auront droit à la subvention.

Le gros de notre critique à propos de cette collection de projets de loi porte sur les paiements d'encouragement au secteur pétrolier. Nous les croyons beaucoup trop généreux. Toute compagnie, quel que soit son degré de participation canadienne, recevra une subvention minimale correspondant à 25 p. 100 de ses frais d'exploration sur les terres du Canada, c'est-à-dire les terres du gouvernement fédéral. La subvention peut monter jusqu'à 80 p. 100 des frais. Les contribuables auront peu de participation au capital en retour, ou pas du tout. Sur les terres provinciales, le gouvernement fédéral consentira des subventions allant jusqu'à 35 p. 100 des frais d'exploration sans exiger de participation. Les subventions peuvent s'élever jusqu'à 80 p. 100 des frais.

En combinant les subventions et les dégrèvements d'impôt, une compagnie à participation canadienne de 67 p. 100 n'aura à assurer en 1982 que 7 p. 100 de ses frais d'exploration. Les contribuables verseront le reste, soit 93 p. 100. Voilà un cadeau aux proportions énormes à l'une des industries les plus riches du Canada, en retour d'une participation mince ou inexistante. Quel investisseur privé consentirait à acquitter 93 p. 100 des frais en échange d'une participation maximum de 25 p. 100?

Il y a lieu, à notre avis, de combiner les subventions d'encouragement du secteur pétrolier et cette fausse politique de canadianisation qu'est la politique nationale de l'énergie. Ces paiements sont censés promouvoir la canadianisation de l'industrie pétrolière et nous aider à atteindre notre autarcie dans ce domaine d'ici 1990. L'objectif est une participation canadienne à 50 p. 100, sans contrôle. En vertu du programme, l'industrie pourrait toujours être sous contrôle étranger. En outre, les règles qui déterminent la participation canadienne sont laissées à la discrétion du ministre; elles se sont d'ailleurs relâchées depuis la présentation du projet de loi. Le programme de canadianisation des libéraux se traduit davantage par une participation canadienne privée que publique. Rien ne prouve que les sociétés privées canadiennes vont agir différemment et qu'elles ne feront pas pression sur l'Etat pour qu'il les autorise à pratiquer des prix plus élevés, qu'il leur accorde plus d'avantages fiscaux et qu'il les laisse exporter plus de ressources non renouvelables que les sociétés multinationales précédentes contrôlées par des capitaux étrangers. L'autarcie énergétique est un objectif bien illusoire quand les sociétés cherchent à exporter davantage. Voilà pourquoi, nous, députés néo-démocrates, estimons que Petro-Canada ou d'autres sociétés énergétiques de la Couronne devraient exercer un contrôle majoritaire sur l'ensemble de l'industrie pour que les programmes puissent être conçus en fonction de l'intérêt du public.

• (2140)

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: Le Programme énergétique national est du bluff. Ce qui est hilarant dans ce débat c'est qu'un programme aussi farfelu puisse susciter un tel sentiment de peur et de persécution dans les rangs du parti progressiste conservateur. Ce programme de canadianisation, c'est de la rigolade, car la majeure partie de l'industrie énergétique appartient à des détenteurs de capitaux privés, capitaux canadiens plutôt qu'américains. Ainsi, comme le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) l'a fait remarquer tout à l'heure, nous troquons simplement Arthur Mellon contre Robert Blair et Jack Gallagher contre Conrad Black. C'est une vaste fumisterie, car on conserve le même modèle énergétique, même en étatisant l'industrie. C'est de cela que je voudrais parler ce soir. Tout ce que fait le Programme énergétique national, dans la mesure où l'on peut considérer qu'il fait quelque chose, c'est qu'il change les propriétaires de l'industrie énergétique, sans changer la nature du secteur même. Le Programme énergétique national s'inspire toujours de la vieille politique futile et de plus en plus destructrice qui consiste à exploiter tout ce dont on dispose, à tout vendre et utiliser le plus rapidement possible sans se soucier des lendemains.

Le Programme énergétique national ne répond pas à la nécessité d'apporter des changements à nos programmes énergétiques, nécessité qui va bien au-delà du débat sur la privatisation et l'étatisation du secteur énergétique. Les libéraux et les conservateurs, piètres caricatures, nous offrent un débat bien pathétique. Les libéraux se rendent compte beaucoup trop tard qu'ils ont vendu la boutique. Ils ont bradé notre pays et ils

pourraient aussi bien tout racheter comme ils le font actuellement et je le répète, c'est discutable, quand on pourrait aussi bien soutenir que cela ne vaut rien et que dans peu de temps, les sociétés qu'ils veulent remplacer s'implanteront dans d'autres domaines. Elles vont essayer de gagner le contrôle d'autres domaines énergétiques que, dans quelques années, elles seront toutes contentes de céder au parti libéral.

Ce soir, je voudrais parler du type de politique énergétique que nous pourrions appliquer si le gouvernement planifiait davantage et différemment que ne le fait le parti libéral. Nous estimons que l'étatisation est valable dans la mesure où elle donne aux Canadiens moyens davantage voix au chapitre dans le choix des options énergétiques qui dicteront la qualité de leur vie et de celle de leurs enfants. A ce sujet, je voudrais préciser ce que nous voulons dire quand nous parlons d'accroître le contrôle et la participation de nos concitoyens dans le domaine énergétique.

Plus j'écoute mes collègues conservateurs, plus il me semble évident que quand ils parlent d'accorder davantage de contrôle et une plus grande participation à nos concitoyens dans le domaine de l'industrie pétrolière, ils font allusion à cet infime pourcentage de Canadiens qui investissent dans l'industrie énergétique et qui achètent des actions et ainsi de suite. Cela ne concerne pas la grande majorité des électeurs de ma circonscription. Si je parle de leur donner davantage leur mot à dire pour assurer l'avenir énergétique de notre pays, ce n'est pas que je veuille proposer une politique fiscale qui leur permette d'acheter les quelques actions qu'ils peuvent se permettre d'acquérir dans certaines sociétés pétrolières dont les principaux actionnaires sont des Canadiens. Tu parles! La plupart de mes mandants n'y comprennent absolument rien. Mais ils veulent pouvoir influencer les décisions publiques. Quelques actions cachées dans un placard quelconque ne leur suffisent pas. Voilà ce que cela veut dire quand nous voulons donner voix au chapitre aux simples citoyens, une meilleure participation et une certaine influence sur notre politique énergétique.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous jugeons de la valeur de la participation de l'État en fonction de notre engagement à accorder aux Canadiens une plus grande influence sur les choix politiques qui détermineront leur avenir. Le débat entre les libéraux et les conservateurs tentera d'établir quel groupe de bureaucrates va imposer aveuglément sa volonté aux simples citoyens une fois cette loi adoptée. C'est là vraiment l'objet du débat. Simplement de décider quels bureaucrates au juste décideront de l'avenir énergétique de notre pays. Voilà ce qui ressort du débat entre libéraux et conservateurs. Que feraient ces derniers? Ils laisseraient de nombreux Canadiens à la merci de quelques multinationales qui ont déjà fait la preuve que l'intérêt du public n'est pas leur priorité. Voilà le genre de bureaucrates que les conservateurs aimeraient voir à la tête de notre industrie énergétique. Par contre, les libéraux feraient intervenir les bureaucrates de Petro-Canada ou quelque autre intermédiaire, qui pas plus que la Shell ou l'Imperial Oil, ne se soucieraient de faire participer le simple citoyen à l'élaboration d'une politique énergétique rationnelle. Voilà à quoi se résume le débat entre libéraux et conservateurs.

Pour nous, la participation de l'État ne consiste pas à créer une grosse bureaucratie monolithique, insensible aux individus, à l'environnement et à notre avenir. Mais c'est ce que va nous donner une gouvernement libéral. Plus que tout autre auquel je pourrais penser de ce côté-ci de l'Atlantique, ces libéraux ont dévalorisé la participation de l'État. Faut-il s'étonner de l'inquiétude suscitée par l'intervention de l'État quand on considère l'exemple donné par l'Énergie atomique du Canada Limitée, de la manie du secret, de l'arrogance et de l'insensibilité à l'égard de presque tout ce qu'on peut imaginer. Il ne faudrait pas que ce soit les libéraux qui puissent servir d'exemple de ce qu'on pourra faire . . .

M. Evans: Sornettes néo-démocrates!

M. Blaikie: . . . quand les Canadiens décideront de nationaliser leur industrie énergétique.

M. Evans: Comment vous y prendriez-vous?

M. Blaikie: La propriété publique est une expression générale qui définit une démarche qui, dans le domaine énergétique, nous permettrait de prendre notre avenir en mains, de le retirer à la poignée d'hommes forts du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou des sociétés Shell et Imperial Oil pour le confier à une coalition pluraliste de sociétés de la Couronne comptables au Parlement. Il y a une chose qu'il faut faire pour valoriser l'objectif de l'étatisation et c'est d'accroître la responsabilité des institutions en cause face au Parlement et aux citoyens.

M. Evans: Comment?

M. Blaikie: A mon avis, nous devrions nationaliser de nouveau le CN et bien d'autres sociétés de la Couronne et les forcer à agir comme elles le devraient. Allons-nous voir cette coalition de sociétés de la Couronne comptables, ces entreprises coopératives, ces stimulants et ces programmes de conservation à l'échelle des quartiers et ces programmes décentralisés de chauffage à l'énergie solaire ou à d'autres énergies douces? Toutes ces initiatives devraient s'inspirer de certaines perspectives que j'espère pouvoir exposer en partie ce soir.

Les sources d'énergie dont les sociétés industrialisées dépendent sont sur le point de s'épuiser. C'est aussi simple que cela. A mon sens, le signe le plus évident de la pauvreté du débat sur la question énergétique du Canada c'est que l'on puisse parler d'un excédent de pétrole comme si c'était une réalité concrète. A long terme, il n'y a pas et ne peut y avoir d'excédent de pétrole. Le pétrole est une ressource limitée. Il s'agit d'une source épuisable d'énergie. Et quand il s'agit de ressource épuisable, surtout dans le cadre d'un système économique dont la dynamique interne exige une expansion sans fin, parler d'excédents pétroliers est une illusion, une fantasmagorie. Pourtant nous nous laissons leurrer par des illusions de ce genre quand nous discutons de politique énergétique.

• (2150)

Pour réagir d'une façon plus que technique devant cette réalité, il faudra sortir du cadre économique pour aborder la morale des utilisations énergétiques. Quand nous saurons le faire avec sérieux, quand nous nous libérerons de certains arguments économiques, nous comprendrons que loin d'être contradictoires ces deux points de vue, le point de vue moral et le point de vue économique, sont au contraire complémentaires à long terme. A court terme on peut les croire inconciliables, mais si les choses ont un sens, nous sommes ici pour envisager ce qui convient à long terme.

Dans les applications de l'énergie il faudrait accorder la priorité à la satisfaction des besoins élémentaires de l'homme: nourriture, logement, santé, salubrité de l'air et de l'eau. La dignité humaine exige également la plus large participation possible aux grandes décisions qui cherchent à satisfaire ces besoins. Il faut tenir compte non seulement du consommateur d'aujourd'hui mais du consommateur de l'avenir, qui ne peut faire entendre sa voix parce qu'il n'existe pas encore. La défense de ses intérêts doit être mieux assurée.

Il y en a d'autres qui ne peuvent faire entendre leur voix non plus: ce sont les bêtes, les oiseaux, les poissons, tous les êtres créés. A cet égard, je voudrais proposer certains critères de politique énergétique. La première qualité d'une politique énergétique, c'est la sécurité. Elle doit protéger l'homme et l'environnement naturel, ne pas comporter la menace de dégâts mondiaux irréversibles. Elle doit convenir à la nature humaine, ne pas postuler l'infaillibilité de l'homme ni l'absence de panne des machines.

Elle doit être souple, c'est-à-dire susceptible de modification en temps voulu, et même de réversibilité en cours d'élaboration et d'utilisation, afin de s'adapter aux événements imprévisibles comme, par exemple, les dangers imprévus pour la santé. Elle ne doit pas détruire les autres éléments essentiels à la vie. Par exemple elle ne doit pas gaspiller les bonnes terres agricoles ni polluer les sources d'eau indispensables. Elle doit économiser les ressources naturelles, recourir aux ressources d'énergie renouvelables plutôt qu'aux autres, par exemple à l'énergie hydraulique de préférence au pétrole. Elle doit avoir du ressort c'est-à-dire être capable d'absorber les chocs, de subir sans bouleversements sociaux les embargos pétroliers par exemple ou les hivers rigoureux. Elle doit être équitable, susceptible de répartir ses avantages et ses coûts sur tout le monde, en particulier sur la génération future; par exemple, ne pas imposer de dommage génétique à un groupe pour qu'un autre groupe puisse avoir de l'électricité. Elle doit être compréhensible, intelligible, largement diffusée, afin que ceux qui en éprouvent le désir puissent participer intelligemment aux décisions énergétiques. Elle doit être non violente, mal susceptible d'emploi militaire direct ou indirect, dans les armes par exemple, et non susceptible d'être transformée aisément en bombe nucléaire. Elle doit être génératrice d'emplois, et non remplacer des emplois par des machines consommatrices d'énergie, surtout dans les secteurs où le chômage est élevé. Elle doit être pluraliste, garantissant une diversité de choix, de cultures, de modes de vie et de possibilités, et encourageant une échelle qui permet le choix et le contrôle par l'utilisateur, le canadien. Elle doit être adéquate, c'est-à-dire correspondre presque parfaitement à la société à desservir par un secteur énergétique donné, par exemple sur une petite échelle et locale lorsque seules de petites localités en ont besoin, et produire le genre d'énergie qui correspond presque parfaitement au travail à faire, par exemple l'électricité pour les télécommunications, l'énergie solaire pour l'eau chaude. Enfin, elle doit être esthétique, agréable aux sens et facile à appliquer.

Voilà le genre de directives qu'il faut envisager. Nous devons soutenir les efforts déployés en vue d'économiser l'énergie et de l'utiliser de manière plus efficace. Ne pas gaspiller inutilement l'énergie, voilà la richesse la plus sûre et la moins chère que nous possédions. Il faut éduquer les masses sur la nécessité d'économiser l'énergie et les moyens pratiques d'y parvenir. Il faut modifier les lois et règlements qui empêchent d'économiser l'énergie et de recycler les matériaux.

Nous devons appuyer des projects d'économie de l'énergie financés par le secteur public et conçus de façon à créer de nouveaux emplois et à donner de nouvelles compétences pour les chômeurs. Ces projets comprennent l'hivérisation et l'isolation des maisons, les techniques énergétiques de petite échelle et les transports publics, choses que les libéraux nous ont promises au cours de toutes leurs campagnes électorales, aussi loin que nous puissions remonter, mais qu'ils n'ont jamais mises à exécution.

Nous devons appuyer des programmes visant à restreindre la consommation de carburant par des moyens autres que la hausse des prix, qui impose un fardeau insupportable aux pauvres, aux vieillards et aux personnes à revenu fixe. Nous devons encourager l'augmentation du financement gouvernemental à la recherche et au développement, les subventions et les autres stimulants visant à étendre l'application pratique des techniques énergétiques adéquates basées sur des ressources énergétiques renouvelables, comme l'énergie solaire, éolienne et hydro-électrique.

Nous devons appuyer une politique énergétique nationale qui, à long terme, ne repose pas sur d'importantes augmentations de la consommation de charbon, notamment s'il s'agit de sociétés qui refusent d'utiliser les techniques actuelles pour nettoyer leurs émissions. Outre les risques accrus que cela représente pour la santé et la sécurité des travailleurs et du grand public, la consommation excessive de combustibles fossiles risque de causer des torts irrémédiables à l'environnement, de modifier les condictions atmosphériques et de menacer, par conséquent, la production alimentaire, en rendant d'importantes régions du monde inhabitables.

Nous nous rendons compte, cependant, qu'il sera nécessaire d'utiliser plus de charbon à court terme pour éviter d'utiliser d'avantage d'énergie nucléaire et parer aux bouleversements économiques provoqués par de graves pénuries d'énergie. On pourra utiliser le charbon comme mesure de transition jusqu'à ce que nous puissions mettre en exploitation plus de sources d'énergie renouvelable d'une façon plus complète.

Enfin, il nous faut appuyer une politique énergétique nationale qui ne nous obligera pas à recourir à la fission nucléaire. Le traitement sûr des déchets nucléaires pour des milliers de générations et l'exploitation sécuritaire des centrales nucléaires exigent que les humains et les machines fonctionnent sans erreur. C'est tout simplement impossible à long terme, et c'est l'une des raisons pour lesquelles il nous faut abandonner cette option. Les humains ne sont pas infaillibles. Ils feront des erreurs, et les machines finiront par tomber en panne. Il pourrait en résulter des dommages irréversibles pour la nature ou pour le fonds génétique humain.

Ce sont là quelques-uns des grandes principes que le gouvernement devrait envisager sérieusement. Il devrait voir s'il peut s'écarter du modèle énergétique qui prévaut dans notre pays depuis tant de décennies. Le Programme énergétique national est pour le moins un échec colossal de l'imagination. Il nous faut réfléchir en termes critiques sur les façons dont nous avons considéré l'utilisation, la consommation et la production de l'énergie. Le Programme énergétique national n'en fait tout simplement rien. Il nous condamne à forer davantage de puits dans l'Arctique, sans cesse et sans fin, pour tâcher de découvrir

jusqu'à la dernière goutte de pétrole, afin d'en faire profiter les consommateurs avant la prochaine campagne électorale. Ce genre de politique à courte vue ne pourra à long terme que causer la ruine du pays et du globe tout entiers.

• (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'ÉNERGIE—A) LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES AU LARGE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—B) L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur l'Orateur, avant de passer à la question que j'ai posée au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) le 6 avril 1982, qu'on me permette de féliciter le député du Manitoba représentant des néo-démocrates d'avoir démontré avec une telle éloquence à la Chambre pourquoi le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve n'ont élu aucun député de son parti. Il a exposé, à la vue de tous, son opposition à l'exploitation de la houille, aux forages sous-marins, au projet-pilote de l'Arctique, et à l'énergie marémotrice de la baie de Fundy. J'espère que les habitants des Maritimes et de Terre-Neuve seront mis au courant et réagiront en conséquence. Lorsqu'ils gèleront dans le noir, je me ferai d'ailleurs un plaisir de les mettre au courant.

Le 6 avril dernier, j'ai demandé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de nous brosser un tableau de la situation en ce qui a trait aux projets de forage au large de la côte atlantique. Comme je l'ai déjà dit, le Nouveau parti démocratique ne compte là-bas aucun député et n'en aura pas d'ici à la fin du siècle, j'en suis persuadé, après ce discours.

J'ai demandé au ministre s'il était vrai que la mise en œuvre du projet de prospection de la compagnie Shell, prévoyant une dépense de 200 millions de dollars et l'utilisation de la plate-forme de forage SEDCO 709, serait retardée. De nouveau, pour la gouverne des membres du Nouveau parti démocratique, la plate-forme SEDCO 709 a été construite dans les chantiers navals d'Halifax au coût de 74 millions de dollars en 1975 et la construction de cette plate-forme et des autres plates-formes qui l'ont suivie ou précédée ont donné de l'emploi à de nombreux travailleurs.

Nous avions mis sur pied des projets d'exploitation des ressources marines en Nouvelle-Écosse et dans les Maritimes avant même que le gouvernement n'entreprenne la canadianisation du secteur dans le cadre du programme énergétique national.

Quand le ministre a répondu à la question que je lui posais parce que je m'inquiétais du retard dans les projets d'exploitation des gisements sous-marins, il a simplement dit que j'étais complètement à côté de la question. C'est tout ce qu'il a dit pour expliquer ce qui se passait. Nous sommes habitués à la désinvolture et à l'insouciance du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources lorsqu'il est question à la Chambre de projets énergétiques qui intéressent la région de l'Atlantique. Ce que j'ai trouvé le plus injuste, c'est que j'avais raison quand je parlais de retard. Quelques jours après, un représentant de Shell Resources a annoncé publiquement que le programme d'exploitation des gisements sous-marins de Shell serait retardé, que la plate-forme SEDCO 709 n'arriverait pas sur la côte est avant quatre mois et que le projet risquait même de tomber à l'eau si les négociations entre Shell et le gouvernement fédéral ne prenaient pas une meilleure tournure.

Malheureusement, ce n'est pas le seul projet d'exploitation des gisements sous-marins à être retardé ou annulé. Le British Petroleum avait déjà annoncé qu'elle réexaminait la situation. Elle a abandonné son programme de forage sous-marin pour 1982.

D'autres sociétés pétrolières qui ont obtenu des permis du gouvernement fédéral et qui envisagent l'éventualité de l'exploitation et de l'exploration des ressources sous-marines révisent actuellement leurs plans. Pour ce qui est des programmes d'exploitation des gisements marins, il règne actuellement une certaine agitation. Nul ne sait les programmes qui étaient prévus pour 1982 et les années suivantes entreront en vigueur. Cela n'est pas dû uniquement au Programme énergétique national mais également à l'attitude du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et de ses fonctionnaires à l'égard des entreprises privées qui désirent explorer et mettre en valeur les gisements sous-marins de l'Atlantique. Tant que le ministre et ses fonctionnaires ne changeront pas d'attitude, l'exploitation des gisements du large des côtes sera menacée. Tous les espoirs d'avenir de la Nouvelle-Écosse et des autres provinces de l'Atlantique reposent sur cette perspective.

On ne peut parler des provinces de l'Atlantique, monsieur l'Orateur, sans se rappeler le taux de chômage dramatique qui y sévit. Il y a environ 1.2 million de chômeurs au Canada. Une grande partie d'entre eux se trouvent dans la région de l'Atlantique. Il y a au moins 138,000 personnes sans emploi dans cette région. Terre-Neuve connaît un taux de chômage de 13 p. 100, la Nouvelle-Écosse de 12 p. 100, contre 9 p. 100 à l'échelle nationale. Nous devons donc tenir compte de la situation de ces chômeurs. Nous devons profiter de toutes les occasions qui se présentent de lancer des programmes de création d'emploi. La meilleure façon d'atteindre ce but, dans la région de l'Atlantique, notamment en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve, c'est d'exploiter les gisements sous-marins.

• (2205)

Voyons rapidement à quels travaux de prospection sous-marine Shell Resources projetait de consacrer 200 millions de dollars. Shell devait lancer le premier programme de forage en eau profonde à environ 200 kilomètres au sud de Halifax et à 65 kilomètres de l'île de Sable, à l'escarpement du plateau continental Scotian. Si je comprends bien, elle aurait alors innové dans l'exploration de la côte est. Au moins 60 personnes auraient travaillé directement au SEDCO 709. Des navires de ravitaillement supplémentaires auraient employé d'autres personnes, sans compter les services terrestres qui auraient inclus l'entreposage, l'approvisionnement, l'entretien de la plate-forme et une multitude d'autres services techniques reliés à la prospection sous-marine. Toutes ces retombées sont perdues à cause du retard et le projet risque d'être annulé.

Je veux faire ressortir le point important à la Chambre. Nous, de la côte de l'Atlantique avions espéré que des développements marins auraient lieu dans l'avenir, mais nous constatons maintenant que ces projets sont compromis par les programmes fédéraux. A moins de changements à ces programmes, à moins que nous ne parvenions à convaincre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et ses collaborateurs de changer d'attitude, il y a un danger que le développement des ressources marines n'ait pas lieu.

Je prie tous les députés des deux côtés de la Chambre et tous les habitants de la Nouvelle-Écosse et des autres régions de l'Atlantique de faire pression auprès du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour qu'il modifie sa politique, qu'il n'oppose plus de retards et d'obstacles au développement, qu'il l'encourage et qu'il travaille de concert avec ceux qui veulent exploiter le sous-sol marin.

M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le gouvernement fédéral est très fier de l'entente signée le 2 mars entre le Canada et la Nouvelle-Écosse puisqu'elle garantit un accroissement des recettes et des possibilités d'emploi pour les habitants de la Nouvelle-Écosse et qu'elle favorisera l'expansion économique et protégera l'environnement. Au moment de la signature de cet accord, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) avait signalé que les Néo-Écossais seraient les premiers à profiter de l'exploitation des richesses sous-marines. La généreuse formule de partage des recettes prévue dans cette entente pourrait donner au gouvernement provincial accès à des recettes équivalentes et même quelque peu supérieures à la moyenne nationale des recettes obtenues par les gouvernements provinciaux. Selon cet accord, les travaux de prospection et d'exploitation peuvent être effectués sous un régime de gestion unifié appuyé par les deux échelons gouvernementaux et l'activité accrue qui en découlera contribuera de façon marquée à l'économie régionale, provinciale et nationale.

Si vous me le permettez, je voudrais mentionner un autre aspect très important de cette entente, soit qu'elle permettra à l'industrie de découvrir de nouveaux gisements et d'approvisionner les consommateurs néo-écossais avant la fin des années 80, ce qui réduira la mesure dans laquelle la province doit compter sur le pétrole importé.

Quant à la question du député concernant le refus du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'approuver des accords entre diverses compagnies et des projets conjoints, j'aimerais lui signaler qu'aux termes de la nouvelle loi sur le pétrole et le gaz du Canada, toutes les compagnies devront renégocier leur permis de prospection fédéral d'ici six mois ou un an. Si les choses tardent à cet égard, c'est que certaines compagnies ne saisissent pas encore toute la portée des avantages exigés pour le Canada par cette nouvelle loi tels qu'ils sont exposés à l'article 76:

> Avant d'autoriser les travaux ou activités prévus à l'alinéa *b*), le Ministre doit exiger la soumission d'un programme que le Ministre juge acceptable, prévoyant dans l'exécution de ceux-ci l'embauche de Canadiens et offrant aux fabricants, conseillers, entrepreneurs et compagnies de services canadiens la juste possibilité de participer, compte tenu de leur compétitivité, à la fourniture des biens et services utilisés lors de ces travaux ou activités.

Certaines compagnies n'ont pas encore fait parvenir la documentation exigée, documentation que le gouvernement fédéral doit recevoir avant de pouvoir donner son approbation.

Vu les appréhensions exprimées le 6 avril par le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) sur l'importance de créer des emplois pour les provinces de l'Atlantique, je suis sûr que, à l'instar d'ailleurs de tous les autres députés, il reconnaîtra la nécessité de veiller à ce que toutes les compagnies pétrolières respectent les exigences de la loi sur le pétrole et le gaz du Canada en ce qui a trait aux avantages à assurer aux Canadiens.

Je me dois de signaler que le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) non seulement s'oppose à la mise en valeur des gisements houillers de la région atlantique mais encore, comme le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) s'oppose à la production d'eau lourde au Cap-Breton. Je tiens à ce que le compte rendu en fasse état.

• (2210)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES A) LE SORT DES RÉFUGIÉS NICARAGAYENS AU HONDURAS. B) LA TENUE D'UNE ENQUÊTE SUR LES ATTEINTES AUX DROITS DE LA PERSONNE

M. Robert Wenman (Fraser-Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, nous voici en 1982, réunis à la Chambre des communes tard dans la soirée pour discuter des droits de la personne. Ces droits importent-ils vraiment, surtout à un moment où notre pays est en pleine récession économique, doit combattre l'inflation et affronter des taux d'intérêt élevés? Quelle priorité devons-nous accorder à ces droits? Y a-t-il quelqu'un qui s'en préoccupe vraiment? J'espère qu'il reste encore quelqu'un pour s'intéresser à ces questions dont l'importance va croissant. Devant le regain de nationalisme et d'isolationnisme qu'on observe un peu partout sur la planète, les régimes démocratiques disparaissent tandis que se multiplient les régimes répressifs tant de gauche que de droite. Soudainement, notre liberté est menacée tout comme le fût celle des générations qui nous ont précédés.

Notre génération a été témoin du génocide du Kampuchea; on a exterminé 3 des 7 millions d'habitants pour favoriser l'avènement d'un nouveau mode de vie. Ce pays semble si loin—en effet, il nous faut une trentaine d'heures d'avion pour y arriver. Mais quand les événements surviennent plus près de nous, la réalité devient tout autre. Voilà pourquoi le Nicaragua et les graves violations des droits de la personne qui y ont cours nous touchent davantage, ici même à Ottawa, puisque tout cela se passe plus près de nous que ne l'est Vancouver. Soudainement, de nouveaux impératifs et de nouvelles préoccupations s'imposent à notre esprit au fur et à mesure que les distances s'amenuisent et que la planète se fait plus petite.

Ce soir, je voudrais vous entretenir d'un de ces actes de répression dont j'ai été personnellement témoin. J'ai vu un groupe d'aborigènes dont les origines sont plus anciennes que toute civilisation en Amérique du Nord, qui fuyaient le Nicaragua. Il m'a paru presque incroyable de prendre la parole ici pour parler des atteintes aux droits de la personne dont j'ai été témoin, mais je les ai bien vues de mes propres yeux et je dois absolument les signaler à la Chambre. Qui est au courant des atteintes aux droits des Kampuchiens et des réfugiés miskitos? Dans une démocratie libre comme la nôtre où l'on respecte les valeurs humanitaires et où l'on reconnaît le caractère sacré de la vie, pouvons-nous fermer les yeux sur cet état de choses? Pouvons-nous nous isoler dans notre forteresse et rester indifférents devant la barbarie qui existe au-delà de nos frontières?

Lors de la crise tchéchoslovaque de 1938, le premier ministre de la Grande-Bretagne, M. Neville Chamberlain, a déclaré qu'il était épouvantable que les Anglais soient en train de s'affubler de masques à gaz et de se préparer à faire la guerre pour défendre le peuple d'une contrée lointaine dont ils ne connaissaient rien. Il a vite compris pourquoi que la Grande-Bretagne aurait dû se préparer à défendre la Tchéchoslovaquie, car son pays et le monde entier ont dû bientôt faire face au même problème. Nous devons nous soucier des gens qui vivent dans les autres pays dont nous ne connaissons pas grand-chose, ne serait-ce qu'à cause du resserrement des frontières.

Mais surtout nous devons le faire pour défendre nos frères, suivant les principes fondamentaux de la Chambre des communes. Lorsqu'on persécute nos frères, nous avons l'obligation de protester de façon concrète.

Comme le disait John Donne en 1624:

No man is an island, entire unto himself;
Every man is a piece of continent, a part of the main.
If a clod be washed away by the sea, Europe is the less . . .
Any man's death diminishes me, because I am involved in mankind;
And therefore never send to know for whom the bell tolls; it tolls for thee

Après avoir entendu le témoignage du peuple miskito du Nicaragua, j'estime indispensable de soulever la question à la Chambre des communes et de demander au gouvernement du Canada de faire mener une enquête internationale et canadienne sur les abus portés à mon attention et à celle des représentants du gouvernement.

Le 31 mars 1982, j'ai visité un camp de réfugiés à Mocaron, au Honduras. Mocaron est situé en pleine jungle, dans une région montagneuse au voisinage du Rio Coco, dans le nord-est du Honduras. Grâce à leur isolement, les autochtones connus sous le nom de Miskitos ont conservé une bonne partie de leur culture dans un pays dont la langue et la culture sont avant tout espagnoles. Le camp de réfugiés abrite actuellement 7,200 Miskitos dont le nombre s'accroît au rythme de 150 par jour, au moins. Le gouvernement du Honduras, World Relief, Save the Children et les bénévoles du U.S. Peace Corps aidés des Nations Unies cherchent à améliorer les conditions de vie dans le camp qui sont déplorables et indignes d'un être humain.

• (2215)

Les réfugiés miskitos se déclarent victimes d'atteintes graves aux droits de l'homme de la part des agents du gouvernement sandiniste du Nicaragua. Ils affirment que 33 villages ont été entièrement détruits et que les maisons et les églises ont été brûlées. Les récoltes ont été brûlées également, les animaux ont été abattus et de nombreux habitants, jeunes ou vieux, faibles ou malades ont été tués. Plusieurs témoins déclarent avoir vu des habitants être jetés vivants dans des puits tandis que d'autres, les mains attachées dans le dos, étaient jetés dans la rivière. D'autres ont été enterrés vivants jusqu'au cou.

Les témoins ont demandé que l'on entreprenne une enquête sur un incident qui s'est déroulé le 23 ou le 24 décembre 1981 à Leimus. En présence de nombreux témoins, 15 habitants ont été alignés dans une embarcation, abattus, et jetés dans la rivière. L'un des témoins a réussi à s'échapper et à atteindre Mocaron le 29 mars dernier. Il prétend que 10,000 Miskitos sont actuellement détenus prisonniers dans un camp à Risco De Oro. J'ai fait savoir au gouvernement où se trouvait ce camp et je lui ai communiqué le nom des témoins auxquels il peut s'adresser pour mener une enquête personnelle.

Il semble que dans le camp de concentration de Risco De Oro, on ait dévisé les hommes, les femmes et les enfants en groupes et qu'on les oblige à travailler dans des mines d'or et à la construction de routes. L'entrée du camp est protégée par des fils de fer barbelés et des mines. Les prisonniers font l'objet de sévices physiques et mentaux de la part des soldats. Chaque famille reçoit une ration par jour, quel que soit le nombre d'individus qui la composent. Il y a parmi les prisonniers de nombreuses personnes qui sont absolument innocentes et qui sont retenues contre leur gré. Plusieurs femmes ont été violées par les soldats.

Je pourrais multiplier les exemples sur le régime socialo-démocrate du Nicaragua. Je me pose des questions au sujet de la situation dans ce pays qui pousse ces habitants à fuir pour accepter des conditions inhumaines à l'étranger. Le gouvernement du Nicaragua m'a assuré que toutes ces accusations étaient sous fondement, mais quelque chose ne tourne pas rond. Si tout cela est faux, comment se fait-il que de plus en plus de Nicaraguayens s'exilent? Il est clair qu'ils le font pour échapper à la répression dont sont victimes aussi bien les habitants du Salvador que ceux du Guatemala et des autres pays de cette partie du globe.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, j'aimerais citer les propos de Jose Esteban Gonzalez, président du comité de défense des droits de l'homme du Nicaragua qui écrivait dernièrement dans le *Washington Post* ceci:

Il faudrait arrêter d'idéaliser ce gouvernement révolutionnaire qui tue les espérances démocratiques que faisait naître la révolution.

M. Gonzalez reconnaît que les droits de l'homme sont davantage bafoués par les sandinistes que sous le précédent régime de Somoza illustré notamment par le nombre des prisonniers politiques et la répression sanglante dont sont victimes les indiens Miskitos. Il avoue également:

Il faudrait organiser une campagne internationale pour la défense des droits de l'homme au Nicaragua. Elle aurait d'importantes répercussions au Nicaragua et dans d'autres pays également.

Je demande ce soir au gouvernement d'ouvrir une enquête. Mais il ne suffira pas de dire que nous ne pouvons intervenir. Au contraire, il faut que nous intervenions. Ainsi, nous verrons si les promesses du gouvernement sont purement verbales ou non. Monsieur l'Orateur, j'invoque la charte des droits de l'homme des Nations Unies pour demander, au nom de la liberté et de la dignité des individus, que notre pays intervienne. C'est le moins que nous puissions faire pour défendre notre prochain.

M. Ron Irwin (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous sommes au courant des violations des droits de l'homme pratiquées contre les Miskitos au Nicaragua, et nous avons fait part de nos préoccupations. Nous avons fait savoir au Nicaragua que le maintien de notre aide serait largement fonction du sort réservé aux Miskitos. M. Massé, président de l'ACDI, s'y rend cette semaine et exprimera à nouveau cette préoccupation. Nous n'avons pas le droit d'aller faire enquête dans un pays étranger, mais nous avons adhéré à de nombreux groupes et organismes internationaux qui suivent la situation.

Il n'y a pas que les incidents du Nicaragua. Beaucoup de Miskitos ont dû franchir la frontière et se réfugier au Honduras. C'est la Haute Commission des Nations Unies pour les

réfugiés qui est compétente pour s'occuper des réfugiés. Elle a envoyé récemment une mission au Honduras, où elle se penche sur les installations recevant des Miskitos. Nous appuyons cette mission. M. Massé se rendra également au Honduras pour visiter les camps. L'organisme en question reçoit l'appui financier du Canada.

En 1981, nous avons versé $500,000 en sus de notre cotisation normale, ce qui nous place au troisième rang après les États-Unis et la Suède. Nous allons continuer à surveiller la situation des Miskitos et à exprimer nos inquiétudes.

• (2220)

Pour conclure, je trouve plutôt curieux que le député se soucie tellement de la violation des droits de l'homme dans d'autres pays, alors qu'il n'était pas disposé à inclure les droits dont il parle dans sa propre charte et sa propre Constitution.

M. Wenman: Ici, je suis protégé par le Common Law.

M. Irwin: La Constitution ne peut pas nous protéger contre un emprisonnement injustifié, elle ne peut pas nous garantir un procès avec jurés ni que la justice suivra son cours, en grande partie à cause du député et de ses collègues. Voilà la situation. Alors qu'il nous demande de nous intéresser au Kampuchea et au Nicaragua, je voudrais qu'il s'intéresse au Canada et aux droits des témoins de Jehovah . . .

M. Wenman: Où les droits des autochtones et des Indiens figurent-ils dans la charte? On les a supprimés.

M. Irwin: . . . des syndicats de Nouvelle-Écosse, des Canado-Japonais qui ont été incarcérés et qui auraient été protégés si son parti s'était intéressé à son propre pays plutôt qu'à des pays dont les Canadiens ne savent pas grand chose. Ils connaissent leur pays. Ils savent que son parti n'a rien fait pour défendre les droits de l'homme au Canada.

[*Français*]

L'ÉNERGIE—ON DEMANDE SI DES INSTANCES SERONT FAITES AUPRÈS DU QUÉBEC EN VUE DE RÉDUIRE L'IMPACT DE LA GRÈVE DES DÉTAILLANTS D'ESSENCE

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur le président, le cinq avril je soulevais avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et le ministre des Transports (M. Pepin) la question de la grève des détaillants d'essence au Québec et les inconvénients que ces actions causaient aux usagers du transport routier en provenance des provinces Maritimes vers le Québec et les autres endroits plus à l'ouest au Canada. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a évidemment fait état de la situation en démontrant que la taxe sur l'essence au Québec est sans doute à l'origine de ces protestations de masse qu'ont vécues les Québécois en particulier et les gens des provinces limitrophes sous certains rapports.

Le 7 avril le journal *Le Madawaska*, cet excellent hebdomadaire de la circonscription que je représente, faisait état de plusieurs détails démontrant avec beaucoup d'exemples les inconvénients qu'ont eu à subir les voyageurs du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs aux provinces Maritimes qui voulaient se rendre à Montréal ou à Québec, ou en revenir.

Et je cite entre autres ce journal:

. . . des centaines de voyageurs sont bloqués ou en panne d'essence entre la métropole et le Nouveau-Brunswick . . . une centaine de véhicules ont ralenti la circulation sur la route Transcanadienne.

Les véhicules dont il est question sont les véhicules au service des détaillants d'essence qui ont, à toutes fins pratiques, bloqué la Transcanadienne. Je cite encore le journal:

. . . à la hauteur de Lac Baker—Les Étroits, samedi, les détaillants protestataires ont saisi des bidons d'essence dans les coffres arrières des véhicules avec promesse de les remettre lorsque le conflit sera terminé.

Dans le journal on continue, et je cite:

Notons ici que le barrage routier des protestataires était illégal et fut levé suivant l'intervention de la Sûreté du Québec.

Je comprends évidemment le problème des Québécois qui protestent du mieux qu'ils le peuvent contre des hausses de taxes vraiment énormes par rapport à ce que coûte l'essence dans les provinces voisines. Je ne veux aucunement blâmer les détaillants d'essence, mais je me sers de cet exemple, monsieur l'Orateur, pour démontrer encore une fois à quel point est fragile le concept de libre circulation des citoyens, des biens et des services dans ce pays. Je pourrais peut-être rappeler que la Charte canadienne des droits et libertés, dont je tiens copie dans ma main, dit, et je cite:

6. (1) Tout citoyen canadien a le droit de demeurer au Canada, d'y entrer ou d'en sortir. (2) Tout citoyen canadien et toute personne ayant le statut de résident permanent au Canada ont le droit:

a) de se déplacer dans tout le pays et d'établir leur résidence dans toute province;

Voilà donc le passage pertinent qui retient ce soir mon attention. On ne peut pas et on ne doit pas se servir de prétextes quels qu'ils soient, qu'il s'agisse d'actions, d'initiative privée ou d'actions des gouvernements visant à empêcher la libre circulation des Canadiens à l'intérieur des frontières du Canada. Ce n'est pas la première fois qu'il se produit des incidents malencontreux entre le Nouveau-Brunswick et le Québec.

J'ai encore frais à la mémoire le cas d'étudiants du Nouveau-Brunswick qui ayant fait des stages de plusieurs années au Québec, se sont vu refuser des emplois au Québec sous prétexte que leur adresse domiciliaire était au Nouveau-Brunswick. Eh bien, cela aussi va contre le principe énoncé à la Charte des droits puisque l'article 6(3) stipule et je cite:

Les droits mentionnés au paragraphe (2) sont subordonnés:

a) aux lois et usages d'application générale en vigueur dans une province donnée, s'ils n'établissent entre les personnes aucune distinction fondée principalement sur la province de résidence antérieure ou actuelle;

Évidemment, les événements dont je parle ont eu lieu avant la proclamation de la Charte des droits, mais n'empêche qu'il y a une tendance plutôt inquiétante chez certains gouvernements provinciaux. Je peux peut-être parler en termes généraux, mais il y a une tendance particulière de la part du gouvernement du Québec, par des actions douteuses, de vouloir limiter les droits de base, les droits fondamentaux des Canadiens, parce qu'ils ne sont pas du Québec, ils ne résident pas au Québec, enfin, ils ne sont pas Québécois. Cela est un genre de discrimination qui à mon sens est plus que tendancieuse, elle est dangereuse pour l'unité même de ce pays. Je comprends que les Québécois ont un gouvernement qui vise à la séparation du pays et non pas à son unification, mais les gens qu'on punit le plus quand on impose des mesures de ce genre-là qui touchent les citoyens du Nouveau-Brunswick, ce sont bien souvent des francophones, puisque les francophones habitent les régions limitrophes au Québec.

Les Québécois, le Parti Québécois en particulier ne peut pas venir au Nouveau-Brunswick prêcher une pseudo-indépendance pour les Acadiens et, d'autre part, les bloquer à la frontière, les empêcher d'aller se chercher des emplois au Québec

et par d'autres trucs empêcher les Néo-Brunswickois, francophones ou anglophones, de soumissionner pour des contrats de service au Québec, alors que le Nouveau-Brunswick, lui, ouvre volontiers ses frontières aux Québécois qui veulent faire des affaires et vivre chez nous au Nouveau-Brunswick. Alors, monsieur le président, la dernière instance de la grève de l'essence au Québec démontre à quel point nos droits, nos libertés fondamentales sont fragiles et à quel point les gouvernements se doivent de se concerter pour prendre toutes les mesures qui s'imposent en vue d'assurer l'application équitable de ces droits. Je n'en demande pas moins en tant que Canadien, en mon nom propre et au nom de mes concitoyens.

• (2225)

[*Traduction*]

M. David Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le problème soulevé par le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) revêt une grande importance non seulement aux yeux du gouvernement mais aussi aux yeux des habitants du Nouveau-Brunswick, comme il l'a insinué.

Depuis qu'on a soulevé le grave problème de la grève des détaillants d'essence du Québec, une solution a été trouvée et toutes les stations-service sont ouvertes. Par contre, cette grève a beaucoup contrarié le public, car elle a duré du 5 au 8 avril et elle a entraîné la fermeture d'une proportion très importante des points de vente de détail du Québec. Les effets commençaient également à s'en faire sentir sur les approvisionnements d'essence destinés à la consommation dans la province voisine du Nouveau-Brunswick. Quand on entrave le transport des personnes et des marchandises, il ne faut pas beaucoup de temps avant que ce geste ait d'importantes répercussions sur l'économie d'une province, et ces répercussions ont été ressenties au Québec avant la fin de la grève.

• (2230)

Comme le signalait à la Chambre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) le 5 courant, la meilleure façon dont le gouvernement du Québec aurait pu régler la question consistait à réduire la taxe excessive qu'il perçoit sur l'essence. Cette taxe sur la valeur a été portée à 40 p. 100 le 18 novembre 1981, c'est-à-dire qu'elle a doublé. Voilà pourquoi les habitants du Québec paient aujourd'hui 13c. le litre pour l'essence ordinaire, par rapport à 6.3c. en Ontario. Même l'Île-du-Prince-Édouard, dont la taxe sur l'essence vient au deuxième rang, est bien loin derrière le Québec, puisqu'elle n'exige que 8.3c.

Il est regrettable qu'on ait réglé le problème en augmentant les prix à la consommation au lieu de réduire les taxes reçues par le gouvernement du Québec. Ces derniers jours, les prix de la vente au détail de l'essence ont subi des augmentations allant jusqu'à 4c. le litre au Québec, prix qui dépassent de loin maintenant ceux exigés dans l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve, et, bien sûr, dans toute autre province.

Enfin, je fais remarquer que le gouvernement fédéral n'est pas directement responsable de la vente au détail de l'essence. Cette question est du ressort des gouvernements provinciaux. Le nombre de détaillants est contrôlé au moyen des permis émis par les gouvernements provinciaux qui peuvent également fixer le prix de détail.

Le gouvernement fédéral continue à surveiller la mise en marché des produits pétroliers dans toutes les provinces pour assurer le transport sans entrave des particuliers et des biens un peu partout au Canada, mais, en ce qui concerne la crise survenue sur le marché québécois au début du mois, c'est une question qui relève directement du gouvernement de la province.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 33, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 20 avril 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE PREMIER MINISTRE

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, un ancien ministre libéral des Finances, M. John Turner, aurait déclaré récemment que souvent, quand la restriction des dépenses suscitait un conflit, le premier ministre n'appuyait pas le ministre des Finances ou le président du Conseil du Trésor.

Étant donné que les dépenses gouvernementales ont sextuplé depuis 1968 et que cela a été invoqué fréquemment comme étant la cause primordiale de l'inflation, et qu'effectivement depuis l'accession du premier ministre au pouvoir en 1968, l'inflation est passée de 4 p. 100 au taux aberrant de 12.5 p. 100, je propose, appuyé par le député d'Érié (M. Fretz):

Que le caucus libéral oblige le premier ministre à démissionner plutôt que d'exposer le Canada à ses nouveaux et touchants efforts de relance économique ainsi qu'à son piètre choix d'un ministre des Finances.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, cela fait quatorze ans aujourd'hui que le premier ministre est à son poste.

Des voix: Bravo!

M. McDermid: Je remarque qu'il est le seul à porter une rose. D'habitude, tout le monde de ce côté-là en porte une en ce jour anniversaire. Il peut célébrer, mais pas le reste du Canada. Depuis qu'il est là, le taux de chômage est passé de 4.5 p. 100 à 9.2 p. 100 et, si l'on tient compte des chômeurs non inscrits, le taux est en fait de 13 p. 100. Madame le Président, le premier ministre aurait, semble-t-il, dit qu'il n'avait pas l'intention de quitter son poste tant que la conjoncture économique ne serait pas meilleure, et il a dit que «ce n'avait certes pas été l'intention du gouvernement de créer du chômage». S'il croit vraiment que le plus grand danger qui menace le tissu social d'un pays, c'est un taux de chômage élevé, je propose avec l'appui du député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que le permier ministre assume à juste titre la responsabilité de la conjoncture économique et du taux de chômage actuels et remette sa démission.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom McMillan (Hillsborough): Lorsque le premier ministre actuel a pris la tête du gouvernement en 1968, madame le Président, le taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires n'était que de 9.1 p. 100. Maintenant qu'il a passé plus de 14 années à gérer médiocrement les affaires économiques, le taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires a plus que doublé, puisqu'il atteint en fait 18.5 p. 100. L'été dernier, il a même atteint un niveau sans précédent dans toute notre histoire économique, soit bien au delà de 20 p. 100. Je propose donc, avec l'appui du député de Peace River (M. Cooper):

Que la Chambre blâme le premier ministre d'avoir adhéré à des politiques qui ont forcé de nombreux Canadiens à renoncer soit à leur foyer, soit à leur rêve de posséder un jour leur foyer.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

FÉLICITATIONS AU TRÈS HONORABLE PREMIER MINISTRE À L'OCCASION DU 14e ANNIVERSAIRE DE SON ASSERMENTATION— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas H. Lefebvre (Pontiac-Gatineau-Labelle): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je désire attirer l'attention de tous les députés de la Chambre ainsi que de l'ensemble de la population canadienne sur le fait qu'aujourd'hui marque le 14e anniversaire de

Article 43 du Règlement

l'assermentation du très honorable premier ministre (M. Trudeau) à titre de premier ministre du Canada . . .

[*Traduction*]

Et attendu que le Canada a la bonne fortune de bénéficier depuis longtemps des dons exceptionnels de meneur d'hommes . . .

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Lefebvre: . . . de ce grand politique d'envergure internationale, je propose, avec l'appui du député de Welland (M. Parent):

Que la Chambre adresse au très honorable premier ministre ses plus chaleureuses félicitations et lui souhaite de continuer pendant de nombreuses années encore à servir le Canada.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Le député de Winnipeg-Birds Hill.

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

LA MOUSSE ISOLANTE D'URÉE-FORMALDÉHYDE—L'ÉLARGISSEMENT DU PROGRAMME D'ENLÈVEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, si toutes les maisons qui ont été isolées à la mousse d'urée-formaldéhyde étaient situées dans la même région, celle-ci serait déclarée zone sinitrée et les victimes bénéficieraient d'une aide suffisante. Cependant, parce que les victimes de la MIUF sont dispersées un peu partout dans le pays, elles n'ont pas réussi à attirer sur leur condition toute l'attention qu'elles méritent. Néanmoins, c'est un problème écologique qui se compare aisément à bien d'autres. Nous sommes en présence de victimes identifiées et de sources de pollution identifiées. Si le gouvernement n'est pas assez moral pour vouloir résoudre ce problème, c'est à désespérer d'autres problèmes plus compliqués. Par conséquent, appuyé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), je propose:

Que la Chambre enjoigne au gouvernement de résoudre ce problème urgent pour un grand nombre de propriétaires canadiens en élargissant considérablement son programme d'enlèvement de la MUIF à toutes les maisons touchées, ce qui permettrait par ailleurs de créer des milliers d'emplois utiles pour les nombreux chômeurs aptes à faire ce genre de travail.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, lorsque le premier ministre a pris les rênes du pouvoir, c'est-à-dire en 1968, le déficit budgétaire annuel était d'un demi-milliard de dollars; à l'heure actuelle, il s'élève à 10.5 milliards de dollars, soit une augmentation de 2,000 p. 100. Aussi, je propose, appuyé par le député de St. Catharines (M. Reid):

• (1410)

Que le premier ministre baisse la tête de honte et qu'il présente ses excuses aux Canadiens pour l'incurie inouïe dont il a fait preuve dans la gestion de leurs affaires.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ADMINISTRATION

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU CABINET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, au lieu de célébrer aujourd'hui le 14e anniversaire de l'arrivée du premier ministre à la direction du parti libéral, le gouvernement devrait décréter le deuil national pour les ravages économiques causés par les libéraux. Les petites entreprises sont poussées à la faillite, des centaines de milliers de travailleurs sont sans le sou et les mères de famille sont forcées de se serrer la ceinture alors que le gouvernement a porté ses dépenses annuelles de 12 à 75 milliards de dollars en quatorze ans, ce qui est inouï. Aussi, je propose, appuyé par le député de Grey-Simcoe (M. Mitges):

Que l'on laisse pénétrer une bouffée d'air frais dans ce lieu sacré que l'on a qualifié de «fabrique d'air chaud», en obligeant le premier ministre et tout son cabinet à démissionner.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

LES AGRICULTEURS TOUCHÉS PAR LA FAILLITE DE LA SOCIÉTÉ ECON CONSULTING LTD.—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, la société Econ Consulting Limited, négociant privé en grain qui fonctionnait sous licence de la Commission canadienne des grains vient de s'effondrer avec une dette de près de 4 millions de dollars envers 300 agriculteurs de l'Ouest. La société avait enfreint la loi sur les grains du Canada pour avoir affiché une obligation de 700,000 dollars seulement et pour n'avoir jamais présenté à la commission d'états financiers vérifiés. En outre, une trentaine d'agriculteurs seront obligés immédiatement de déclarer faillite si le gouvernement fédéral ne leur vient pas en aide. Je propose donc, appuyé par le député de Churchill (M. Murphy):

Que le ministre de l'Agriculture s'engage à consentir à ces agriculteurs l'aide dont ils ont tellement besoin et à prendre les mesures qui s'imposent contre les dirigeants de Econ Consulting Limited afin de rentrer dans ses fonds; qu'il crée par ailleurs, une commission chargée d'enquêter sur tous les aspects de cet effondrement et, en particulier, sur le rôle de la Commission canadienne des grains en matière d'application des statuts et règlements de la loi sur les grains du Canada.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LE CONGRÈS DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Roger Simmons (Burin-Saint-Georges): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une question urgente. Étant donné que la presse rapportait récemment qu'à Toronto, lors du prochain congrès conservateur, il ne sera question ni de la direction du parti, ni de prises de position claires et nettes en matière de politique . . .

M. Nielsen: Nous voulons discuter des élections à Terre-Neuve.

M. Simmons: . . . et étant donné qu'une ambivalence aussi manifeste prouve que les députés du parti conservateur ne parviennent pas à décider s'ils veulent être de vrais conservateurs et sabrer dans les dépenses, ou des conservateurs «rouges» et dépenser avec largesse . . .

M. Nielsen: Mieux vaut cela qu'être de lâches libéraux.

M. Simmons: . . . je propose, appuyé par le député d'Ottawa-Centre (M. Evans):

Qu'on distribue des copies du discours du trône à tous les députés conservateurs de la Chambre pour ainsi leur fournir des solutions politiques de rechange claires et précises pour le Canada.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, le 20 avril 1968, l'indice des prix à la consommation augmentait à un taux annuel de 4.2 p. 100 et, avec un dollar, on pouvait acheter ce qui en coûterait $2.83 aujourd'hui; autrement dit, le dollar d'avril 1968 ne vaut plus que 35c. en 1982. Je propose donc, avec l'appui du député de Brampton-Georgetown (M. McDermid):

Que le premier ministre du Canada, qui affirme ne pas avoir l'intention de démissionner tant que l'économie sera dans une mauvaise passe, envisage l'autre possibilité: que le meilleur moyen qu'il a de faire baisser les prix à la consommation est de démissionner.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

LES TAXES SUR LE GAZ NATUREL IMPOSÉES À MEDICINE HAT (ALB.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet des taxes tout à fait inéquitables, illégales et sans cesse croissantes sur le gaz naturel que paient actuellement en protestant les citoyens de Medicine Hat. Ces derniers ont adressé au gouvernement une pétition, déposée hier à la Chambre, portant la signature de 12,689 personnes qui s'élèvent contre les taxes répressives frappant le gaz naturel dans le cadre du Programme énergétique national. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Red Deer (M. Towers):

Que le ministre des Finances réexamine la justesse de ces taxes et en saisisse le plus tôt possible le comité intéressé pour qu'il en discute.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE RECRUTEMENT D'OUVRIERS QUALIFIÉS À L'ÉTRANGER

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration que je peux apercevoir derrière les rideaux. Je lui saurais gré de bien vouloir reprendre sa place.

Une voix: Il est dans le pétrin.

Des voix: Oh, oh!

M. McDermid: Statistique Canada a confirmé ce que la plupart des Canadiens savaient déjà, et pour cause, soit que la situation de l'emploi est pire que le gouvernement veut bien le dire. Si l'on tient compte des 410,000 chômeurs qui ne figurent pas dans les statistiques, le taux de chômage est maintenant de 13 p. 100. Lorsque le premier ministre est entré en fonction, il y a 14 ans de cela, ce taux était de 4.5 p. 100. Le ministre a annoncé qu'il prévoit faire venir au Canada de 20,000 à 25,000 ouvriers qualifiés, afin de répondre à une demande probable. Dans ces conditions, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il entend modifier ce chiffre de 20,000 à 25,000, étant donné qu'il correspond à des estimations qui lui ont été présentées au mois de juillet dernier et qui sont basées sur la réalisation de mégaprojets, qui n'ont en fait jamais été lancés, et sur un taux de chomâge de 7 p. 100 tout à fait erronné et étant donné que ces prévisions ne tiennent pas compte des centaines de milliers d'ouvriers canadiens, qualifiés ou non, qui sont sans emploi?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, le député a déjà posé cette question il y a deux semaines lors des travaux du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration. Je vais cependant prendre le temps de lui répéter ce qui nous lui avons déjà dit à ce moment-là. Nous lui avons souligné que le nombre d'ouvriers qualifiés est déterminé à la suite de consultations assez poussées dans tout le Canada avec des employeurs, des syndicats et des gouvernements provinciaux. Nous avons présenté ces chiffres à la Chambre et nous les modifions constamment.

J'avais également profité de l'occasion pour indiquer au député ce que je me vois forcé de lui répéter, c'est-à-dire que nous avons déjà modifié de façon substantielle ces chiffres en décembre dernier lorsque nous avons imposé une restriction importante sur le nombre d'ouvriers qualifiés venant travailler au Canada dans les secteurs des mines et de la construction et dans 24 catégories du secteur manufacturier. Une modification importante a donc déjà été apportée. Nous continuerons de surveiller la situation de près dans le cadre de l'application de notre stratégie globale en matière d'emploi. C'est là la réponse que nous avons donnée au député à ce moment-là. La situation a maintenant changé, ce qui montre que nous nous assurons que nos politiques en matière d'immigration sont bien compatibles avec la situation de l'emploi au Canada.

ON DEMANDE DES PROGRAMMES POUR COMBATTRE LE CHÔMAGE

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, le ministre a peut-être limité les entrées dans un domaine, mais il les a augmentées dans d'autres. Les chiffres sont restés les mêmes, ce qui ne réconforte guère les travailleurs spécialisés qui sont sans emploi aujourd'hui. Le ministre a préconisé, aux quatre coins de notre pays, à titre de panacée, de mettre en œuvre un programme de formation industrielle. Si celui-ci quittait son nid douillet ici à Ottawa comme la plupart d'entre nous le font et se rendait dans sa circonscription . . .

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait qu'il doit poser une question.

M. Lalonde: Il divague.

M. McDermid: Madame le Président, si le ministre se rendait compte de la tragédie qui se déroule actuellement dans notre pays, il ne resterait pas insensible aux événements canadiens. Quand le ministre va-t-il s'associer officiellement aux libéraux qui demandent au premier ministre de démissionner pour que nous puissions au moins donner un petit espoir à nos concitoyens? Quand le ministre va-t-il présenter des programmes pour alléger le chômage?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, tous les députés de ce côté-ci de la Chambre passent beaucoup de temps dans leur circonscription à s'entretenir avec de nombreux Canadiens. Nous sommes très sensibles au problème des chômeurs. Nous essayons de le résoudre de différentes manières et c'est pourquoi nous avons amélioré de façon sensible nos programmes de formation et nous avons porté leur financement à plus de un milliard de dollars cette année.

Nous avons créé un certain nombre de programmes. En ce qui concerne le programme de travail partagé, nous avons signé plus de 700 ententes au cours des trois derniers mois ce qui va nous permettre d'éviter plus de 18,000 licenciements. En outre, nous disposons d'un certain nombre de mesures de création d'emplois qui donnent du travail à plus de 100,000 Canadiens. Tout cela prouve bien, à mon avis, que nous nous intéressons à ces problèmes. Au lieu de nous perdre dans des discours grandiloquents comme le fait le député qui semble être devenu le prophète de malheur par excellence, nous essayons de faire ce que nous pouvons avec les ressources dont nous disposons pour aider nos concitoyens plutôt que d'envenimer la situation comme le député cherche visiblement à le faire au cours de cette période de questions.

LES PROGRAMMES DE FORMATION POUR LES JEUNES

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, il n'est guère réconfortant pour les 1,700,000 chômeurs de savoir qu'on a évité 15,000 mises à pied. Le ministre parle encore des programmes de formation mis en œuvre, néanmoins plus de la moitié des chômeurs ont moins de 24 ans. Combien de jeunes Canadiens sans travail participent aux programmes de formation dont le ministre se vante sans cesse?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je constate avec étonnement que le parti conservateur critique les programmes de formation. Pour ce qui est des Canadiens, jeunes et vieux, il est peut-être de la plus haute importance qu'ils acquièrent une nouvelle formation professionnelle afin de s'adapter au milieu changeant du travail. Chose certaine, près de 48 p. 100 de ceux qui sont inscrits à nos programmes de formation, c'est-à-dire 250,000 Canadiens, ont moins de 24 ans.

• (1420)

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'EMPLOI

ON DEMANDE SI UNE ENTENTE SERA CONCLUE ENTRE LA COMPAGNIE PRATT AND WHITNEY DE MONTRÉAL ET LES SYNDICATS

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le ministre est au courant des importantes et généreuses contributions et subventions du gouvernement à l'égard de la compagnie Pratt & Whitney à Montréal. Toutefois malgré ces subventions, cette compagnie a été dans l'obligation de licencier plus de 1,500 employés, et même si on tient compte du nouveau programme au sujet du travail partagé que le ministre a mis sur pied et que les syndicats semblent fort intéressés à accepter, il existe toujours un problème d'entente avec la compagnie. Étant donné les circonstances, et je le répète, comme responsabilité du gouvernement à la suite de ces subventions, est-ce que le ministre serait en mesure actuellement, pour le mieux-être de tous ces employés, de déléguer quelqu'un de son ministère pour faire un effort spécial en vue de ratifier une entente entre la compagnie et les syndicats afin d'éviter ces milliers de pertes d'emplois.

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, les pourparlers se poursuivent depuis plusieurs semaines déjà entre les porte-parole de la direction de Pratt & Whitney, des syndicats et du gouvernement. La réussite même du programme du partage du travail est fonction de la bonne volonté et de la collaboration des trois principaux partenaires. Nous ne pouvons obliger la direction et le syndicat à s'entendre entre eux; le programme ne saurait être mis en œuvre que si les intéressés sont disposés à s'entendre.

Nous avons ratifié une entente relative au partage du travail pour le personnel de bureau de Pratt & Whitney. Il incombe au fond au syndicat et à la direction de régler leur dispute au sujet des dispositions de vote qui permettront à la formule du partage du travail d'être appliquée à l'ensemble des travailleurs. Nous avons prêté un membre du directorat des services consultatifs de la main-d'œuvre, un service distinct dans mon ministère, pour aider les deux parties intéressées à s'entendre là-dessus. Nous continuerons à les faire bénéficier de notre aide, mais il faut cependant qu'il existe une collaboration mutuelle entre les trois partenaires. Nous invitons le député à user de ses bons offices pour que cette entente puisse être conclue. La signature de l'entente sur le partage du travail serait d'une très grande aide pour les travailleurs.

[*Français*]

LA COMPAGNIE PRATT & WHITNEY—ON DEMANDE QUE DES MESURES SOIENT PRISES EN VUE DE RÉPONDRE AUX DÉSIRS DES SYNDIQUÉS

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, je comprends bien le principe que le ministre vient d'expliquer, il n'en demeure pas moins que je parle d'une compagnie un peu spéciale compte tenu de sa survivance par rapport aux subventions du gouvernement. Étant donné les circonstances, j'ai tous les renseignements et les raisons pour me permettre de dire au ministre que le syndicat est favorable au programme mis sur pied récemment, et compte tenu de l'intérêt que le gouvernement est obligé de manifester envers la compagnie Pratt & Whitney, le ministre ne pourrait-il pas faire un effort spécial visant à inciter cette compagnie à être plus réceptive aux désirs des syndiqués?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, sans vouloir abuser du temps de la Chambre en exposant tous les détails, je ne crois pas que l'on puisse nécessairement dire qu'une partie a tort et que l'autre a raison. Il s'agit de s'entendre sur les dispositions de vote qui s'appliqueraient à l'entente relative au programme du partage du travail. C'est au fond une question à négocier collectivement entre les parties intéressées. Certes, le gouvernement peut faciliter les choses, offrir son aide et ses encouragements, mais il ne veut surtout pas imposer quoi que ce soit.

Nous avons usé de nos bons offices pour aider les intéressés à en venir à une entente. Je sais que le député de cette région, le député de Longueuil, a été d'un grand secours dans ce domaine. Je lui en sais gré. Nous continuerons à collaborer avec les intéressés. Si le député veut lui aussi les faire bénéficier de ses bons offices, je suis sûr que nous pourrions ramener les deux parties à la table de négociations et les aider à s'entendre pour en arriver aux résultats que nous souhaitons tous.

* * *

L'ÉCONOMIE

LE DISCOURS DU PREMIER MINISTRE À VANCOUVER

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, à Vancouver, il a menacé les Canadiens de demeurer à son poste tant que la conjoncture ne sera pas meilleure.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je vois que le premier ministre compte au moins trois partisans. Depuis son entrée en fonctions, le chômage a presque doublé et l'inflation presque triplé. Je demande au premier ministre pourquoi pense-t-il que les Canadiens s'adresseraient à celui qui est responsable du problème pour y trouver une solution? Demande-t-on à l'incendiaire d'éteindre le feu?

• (1425)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président . . .

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Madame le Président, le chef du Nouveau parti démocratique prétend que l'inflation a doublé et ainsi de suite. Pendant cette période, le Canada a plus que triplé sa richesse. Voilà qui pourrait influencer ceux qui cherchent à savoir si je suis disponible.

M. Broadbent: Les Canadiens savent bien qu'à peu près tous les pays du monde ont accru leur richesse depuis quatorze ans, mais ils s'intéressent davantage au million et demi de chômeurs au Canada, conséquence directe de la politique du gouvernement libéral.

Questions orales

LES PROGRAMMES POUR COMBATTRE L'INFLATION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, étant donné que le premier ministre a fini par donner raison à ceux qui, au Canada, font état depuis longtemps de l'insécurité d'emploi des Canadiens en disant qu'il reconnaissait que le chômage menace dangereusement le tissu social de notre pays, pourquoi les Canadiens devraient-ils, à ce moment-ci de sa carrière politique, le croire sur parole? Pourquoi devraient-ils croire que cela le préoccupe plus qu'auparavant? Le gouvernement est-il disposé aujourd'hui à annoncer un nouveau programme propre à résoudre le grave problème du chômage au Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'aimerais bien que le chef du Nouveau parti démocratique dise que la richesse a aussi augmenté dans bien d'autres pays que le Canada. Il ne veut pas admettre que le chômage a aussi augmenté dans d'autres pays. Il refuse de reconnaître que, depuis que je suis au pouvoir, beaucoup plus d'emplois ont été créés au Canada que dans tout autre grand pays. Il refuse de voir que le gouvernement qu'il appuie idéologiquement, je suppose—le gouvernement français—est aux prises avec un pire chômage que celui que nous connaissons au Canada. Il omet de dire que le chômage est pire aux États-Unis qu'au Canada. Il ne semble pas se rendre compte que le chômage en Grande-Bretagne est pire qu'au Canada. Quant à l'Allemagne, son taux de chômage est très près de celui du Canada.

M. Broadbent: Oh, prenez garde!

M. Trudeau: C'est ce que je fais, madame le Président, et j'aimerais bien que le député en fasse autant.

ON DEMANDE LA PRÉSENTATION D'UN NOUVEAU BUDGET

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, il y a un chiffre qui prime tous ceux auxquels le premier ministre a fait allusion: lorsqu'il a pris les rênes du pouvoir, le Canada se plaçait au deuxième rang mondial en ce qui concerne la richesse par tête d'habitant. Nous sommes maintenant au treizième ou quatorzième rang. Le premier ministre ne peut pas le nier.

Puisque le premier ministre est responsable de la destinée du Canada et pas de celle des autres pays, et que, d'après un rapport paru aujourd'hui, il y avait un Canadien actif sur cinq au chômage en 1980—il y avait alors moins de chômage qu'aujourd'hui—il est opportun de dire que le chômage peut menacer la structure de la société; je croyais d'ailleurs que le ministre était sérieux quand il a fait cette déclaration. Si le chômage a en réalité des conséquences désastreuses sur les familles dans toutes les régions du Canada, pourquoi le premier ministre n'annonce-t-il pas un nouveau budget ou une autre mesure visant à relancer l'économie et à guider les Canadiens sur la voie de la reprise?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, lorsque le député fait semblant de classer les pays en fonction de leurs richesses, je suppose qu'il est conscient de ceci: il tient compte notamment de l'Arabie Saoudite et du Nigeria . . .

M. Broadbent: Ainsi que de la Hollande, de la Norvège, du Danemark et de la Suède.

M. Trudeau: . . . et du Koweit. Je comprends, mais le député pourrait-il retirer de la liste ces pays qui sont bien plus pauvres que le Canada à tous les égards. Grâce à l'OPEP . . .

M. Broadbent: Bon, le Canada se situe au neuvième rang.

M. Trudeau: Madame le Président, le chef du Nouveau parti démocratique ne s'intéresse pas aux réponses.

* * *

• (1430)

LES CATASTROPHES

LE NAUFRAGE DE L'«OCEAN RANGER»—L'ENQUÊTE SUR LES CAUSES

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au . . .

Une voix: Cela fait plaisir de vous revoir!

M. Crosbie: Ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il sait très certainement que la garde côtière américaine et l'office national de la sécurité des transports ont commencé aujourd'hui à Boston une série d'audiences au sujet du naufrage de l'*Ocean Ranger* sur le plateau continental canadien le 15 février dernier. Il sait très probablement aussi qu'il ressort jusqu'à présent des audiences du Congrès que la tragédie avait pu être provoquée par la rupture d'un hublot dans la salle de contrôle, ce qui a fait pencher la plate-forme à bâbord. Chez nous par contre, la population n'a pas été informée, que ce soit par une agence, un comité parlementaire, une commission royale d'enquête ou un organisme officiel quelconque.

J'aimerais savoir quand la commission royale d'enquête mixte va commencer ses audiences au sujet de cette tragédie. Cela fait déjà deux mois que la commission a été instituée; c'était le 25 février. J'aimerais savoir s'il y a des observateurs canadiens à Boston pour recueillir les témoignages fournis par la garde-côtière et les autorités américaines. C'est tout de même incroyable que nous soyons informés par le biais d'audiences qui se tiennent aux États-Unis, alors que la tragédie s'est déroulée au Canada il y a plus de deux mois!

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je vais tenter de traiter les différents points que soulève le député dans sa question. La commission royale d'enquête a été constituée et toutes les dispositions voulues ont été prises avec elle et avec le gouvernement de Terre-Neuve.

La commission est prête à agir, mais elle doit le faire avec prudence et discernement, compte tenu de l'importance de la question et du fait qu'elle a reçu un mandat très étendu. Elle tient à montrer l'intérêt et la sympathie qu'elle porte à tous ceux qui travaillent sur les plates-formes de forage en mer.

Je tiens à signaler au député que les audiences dont il parle s'inscrivent dans le cadre d'enquêtes internes effectuées par des organismes américains déjà en place. Il est donc beaucoup plus facile et rapide d'effectuer une enquête de cette façon que de la confier à une commission d'enquête mixte. Je le répète, le mandat de la commission est très étendu. Les sociétés et les organismes fédéraux intéressés recueillent déjà des informations et ont entrepris des études qu'ils mettront à la disposition de la commission dès que celle-ci le réclamera.

Pour ce qui est de la présence d'observateurs aux audiences des organismes américains, je ne peux dire de façon précise ce qu'il en est aujourd'hui. Toutefois, nous nous sommes entretenus avec les organismes américains concernés lesquels ont accepté de coopérer pleinement avec nous et de nous fournir tous les renseignements dont ils disposent. Nous avons nous aussi acccepté de les aider dans leur enquête.

Voilà ce que je voulais dire. Vous voudrez bien m'excuser, madame le Président, de la longueur de ma réponse, mais la question du député était fort aussi longue.

ON DEMANDE QU'UN COMITÉ PARLEMENTAIRE FASSE ENQUÊTE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. La plate-forme *Ocean Ranger* appartenait à une société américaine, mais l'accident s'est produit sur le plateau continental canadien. Quatre-vingt-huit personnes ont perdu la vie au cours de cette tragédie, dont 52 Canadiens, la moitié d'entre eux venant du district de Saint-Jean-Ouest. Par conséquent, j'estime qu'il est honteux qu'aucun rapport public n'ait été fait au sujet des causes de cet accident. Tous nos renseignements viennent des États-Unis, et non de commissions d'enquête internes et privées, mais d'une audience au Congrès et d'une audience publique qui se tient aujourd'hui.

Je demande donc au ministre pourquoi ne pas charger un comité de la Chambre d'enquêter sur la question? Il est grand temps que la Chambre cesse de jouer les eunuques et qu'elle joue un rôle et assume des responsabilités. Pourquoi un comité de la Chambre ne consulte-t-il pas les autorités canadiennes pour connaître leur avis quant aux causes de cet accident? Le ministre est-il prêt à accepter cette proposition, afin que nous ne soyons pas tenus d'attendre 2, 3 ou 4 ans le rapport d'une commission royale d'enquête, comme ce fut le cas pour la Commission Mcdonald? Le gouvernement est-il prêt à envisager cette possibilité?

Le ministre peut-il nous dire si nous avons modifié de quelque façon nos règlements ou nos exigences concernant la sécurité au large des côtes depuis que cet accident a eu lieu? Le gouvernement a-t-il entrepris ses propres enquêtes internes, y a-t-il eu des modifications par la suite et prend-on désormais plus de précautions?

Je sais que cette question est assez longue, mais il s'agit d'une affaire sérieuse.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): C'est effectivement une affaire très sérieuse à laquelle le gouvernement et moi-même attachons une grande importance. Si mon honorable ami a l'impresson d'être un eunuque, c'est un problème qui le touche personnellement.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Je ne crois pas que ce problème concerne les autres députés.

M. Crosbie: La Chambre entière se compose d'eunuques!

M. Lalonde: Pour répondre aux questions précises qu'il a posées, je tiens à lui dire que nous prenons effectivement des mesures. Comme il le sait, les deux plate-formes qui prospectaient les gisements sous-marins d'Hibernia ont été ramenés à terre pour une inspection complète, et l'organisme fédéral responsable de la gestion des terres du Canada a imposé des normes et des exigences très sévères avant que ces plate-formes soient autorisées à reprendre leurs activités. Les sociétés ont accepté ces mesures et le gouvernement de Terre-Neuve a également approuvé les mesures que nous avons prises pour garantir la sécurité des équipes qui travaillent sur ces plate-formes.

Pour répondre à la proposition du député, je tiens à lui dire que nous devrions permettre à la Commission royale d'enquête, qui est entièrement indépendante et qui représente les deux niveaux de gouvernement, de mener à bien son mandat indépendamment et librement. Ce qui importe, c'est que le public canadien, et les Terre-Neuviens en particulier, soient certains que cette question fera l'objet d'un examen approfondi, objectif et impartial, et que tous les faits leur seront présentés. Il importe qu'ils soient convaincus de connaître tous les détails de l'affaire et que celle-ci soit étudiée avec la plus grande objectivité possible.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FINANCES

LA RÉDACTION DE LA MESURE FISCALE

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Madame le Président, je voudrais demander au ministre des Finances s'il est vrai que le principal rédacteur de la loi de l'impôt sur le revenu au ministère de la Justice a quitté son poste et que la mesure fiscale qui devait être présentée en mai ou juin ne le sera pas avant novembre.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je ne sais absolument rien là-dessus.

M. Huntington: Je trouve plutôt étonnant que le ministre des Finances ne soit pas au courant de l'affaire et qu'il ne puisse la confirmer.

ON DEMANDE LE RETRAIT DU BUDGET

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Madame le Président, je me demande si le ministre des Finances est au courant du nombre de travaux d'équipement qu'on a mis en veilleuse au Canada, travaux qui pourraient créer un si grand nombre d'emplois et favoriser le retour au travail des ouvriers spécialisés et des manœuvres. Ces travaux seront paralysés jusqu'à ce que soient précisées et connues les règles relatives à la déductibilité de l'intérêt. Je me demande si le ministre voudrait faire taire son amour-propre et se préoccuper du triste sort des chômeurs en balançant son budget du 12 novembre dernier, afin que le marché du travail puisse retrouver une certaine stabilité.

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, avec cette question retentissante, le député s'est donné de belles satisfactions d'amour-propre.

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: Il me semble que les députés d'en face nous en ont donné la preuve tous les jours en se livrant la plupart du temps à du verbiage et à des attaques personnelles au lieu de proposer des mesures concrètes.

M. Huntington: Et les chômeurs?

M. MacEachen: Quand le député posera des questions à propos de mesures concrètes, il obtiendra des réponses objectives.

M. Huntington: En voilà une réponse!

M. Beatty: Quelle suffisance!

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

LA MOUSSE ISOLANTE D'URÉE-FORMALDÉHYDE—LES ÉTUDES SUR LES DANGERS POUR LA SANTÉ

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, ma question, qui s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations, concerne des révélations récentes du Dr Nantel, chef du département de toxicologie à Laval, et des communiqués récents du Conseil national de recherches, selon lesquels la mousse d'urée-formaldéhyde est une substance naturellement instable qui se désagrège en libérant continuellement du gaz, que des niveaux de sécurité de .1 par million sont totalement arbitraires, sans rapport avec l'environnement résidentiel, et qu'il n'y a pas de niveau d'exposition sûr. Il semblerait que ses effets sur la santé ne se limitent pas à des allergies; elle attaquerait peut-être aussi à longue échéance le système immunitaire de l'organisme. Il est possible également que d'autres types de gaz nocifs se dégagent de la mousse isolante.

Le ministre pourrait-il déposer à la Chambre une liste des études médicales et autres qui ont été effectuées sur les problèmes dont il est question dans les études publiées récemment? Voudrait-il éclairer la Chambre sur toute la documentation relative aux programmes gouvernementaux portant sur ces dangers pour la santé?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Oui, madame le Président. Je dirai à l'honorable député qu'il me ferait plaisir de déposer au moment du dépôt de documents une telle liste d'études qui sont faites présentement. Je suis surpris de la question du député parce que juste avant l'ajournement de Pâques j'ai envoyé à tous les députés de la Chambre un document d'information qui faisait justement état de cette liste de travaux de recherches entrepris par le Centre national de recherches du Canada et par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Il me fera plaisir d'en envoyer de nouvelles copies à l'honorable député.

• (1440)

[*Traduction*]

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT ÉTABLISSE DE NOUVEAUX PROGRAMMES

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, compte tenu de l'information diffuse qu'il a donnée à ce sujet, le ministre ne devrait pas s'en étonner. Un grand nombre de propriétaires qui sont victimes de ce produit posent ce genre de questions. Néanmoins, si ces remarques sont exactes—et de plus en plus d'indices portent à le croire—le ministre est-il disposé à reconnaître que son programme palliatif, qui est fondé sur la réduction du gaz dans les maisons et l'octroi de subventions jusqu'à concurrence de 5,000 dollars, sera absolument inapproprié? Si, à l'avenir, l'isolement fait défaut dans ces maisons, la santé des occupants s'en trouverait menacée et les 110 millions consacrés au programme auront été gaspillés. Le ministre pourrait-il exposer à la Chambre les autres options que le gouvernement envisage une fois que ce programme aura échoué?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je ne suis pas prêt à admettre ce que l'honorable député dit. Au contraire je dois lui dire qu'avec un certain regret je constate que le gouvernement canadien est le seul gouvernement à avoir offert quelque chose de concret aux victimes de la mousse. Aucun autre gouvernement au niveau provincial ou municipal n'a fait une offre monétaire concrète en faveur des victimes et nulle part ailleurs dans le monde où on vend un produit semblable il n'y a eu d'efforts par des autorités gouvernementales pour aider les victimes de la mousse. Le seul gouvernement qui a fait quelque chose, c'est le gouvernement canadien.

* * *

LES AÉROPORTS

LE DOSSIER DORVAL-MIRABEL

M. Pierre Deniger (La Prairie): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Transports et concerne la décision promise pour mai prochain au sujet du dossier Dorval-Mirabel. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre et au peuple canadien s'il est disposé à accepter la recommandation des partenaires du Sommet sur l'économie du grand Montréal et à rendre publiques les études coûts-bénéfices sur la solution 6 ainsi que toutes les études pertinentes au dossier avant de faire connaître publiquement sa décision en mai prochain?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je dirai à l'honorable député que j'ai bien l'intention de rendre publiques ces études-là. Mon honorable ami se réfère en particulier à la deuxième étude, la première ayant déjà été rendue publique. Je pense que je les rendrai publiques au moment où je serai en mesure, après consultations avec mes collègues du Cabinet, d'annoncer une ligne générale de conduite en ce qui a trait à Mirabel.

* * *

[*Traduction*]

LES PIPE-LINES

LE RETARD DANS LA CONSTRUCTION DU GAZODUC TRANS-QUÉBEC ET MARITIMES

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné que les travaux de construction du gazoduc Trans-Québec et Maritimes sont très en retard et coûteront beaucoup plus cher qu'on ne le prévoyait, le ministre voudrait-il dire quelle est la date prévue d'achèvement des travaux et confirmer que le gaz naturel qui sera livré aux Maritimes ne coûtera pas plus cher que dans la ville de Toronto?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, comme le député le sait, la construction du pipe-line au Québec a été retardée. Autant que je sache, il est toujours prévu que le gazoduc atteigne les Maritimes au cours de 1984. Quand à la garantie que le député mentionne, je tiens à lui assurer qu'elle fait partie du Programme énergétique national. C'est ce qui a été annoncé. Pour favoriser la consommation de gaz dans les Maritimes, le gouvernement a la ferme intention de maintenir le prix qui sera exigé du consommateur des Maritimes au même niveau qu'à Toronto.

LA GARANTIE EN CE QUI CONCERNE LE PRIX

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Madame le Président, je remercie le ministre de sa réponse. Dit-il en fait que le distributeur ne peut livrer le gaz aux consommateurs des Maritimes au même prix que dans la ville de Toronto, son gouvernement sera disposé à combler la différence?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, nous avons pris les mesures nécessaires pour qu'il en soit ainsi, que le prix du gaz naturel livré dans les Maritimes soit aligné sur le prix à Toronto.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE RETARD DANS L'ÉTUDE DES DEMANDES

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. C'est au sujet de l'augmentation spectaculaire des mises à pied qui a donné lieu à une augmentation proportionnelle des demandes de prestations d'assurance-chômage. J'ai appris de source sûre que beaucoup de bureaux de la Commission de l'assurance-chômage dans tout le pays mettaient à pied leurs auxiliaires alors qu'augmentait la charge de travail dans ces bureaux, ce qui provoquait de longs retards dans le traitement des demandes de prestations. Étant donné que ces retards imposent des difficultés excessives à des gens qui n'ont pas d'autre source de revenu, le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il examinera la situation et prendra des mesures pour accélérer le traitement des demandes de prestations en créant des postes supplémentaires dans les bureaux où c'est nécessaire?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je crois avoir répondu à une question similaire à la Chambre il y a quelques semaines. J'ai dit que nous avions augmenté nos effectifs en invitant d'anciens agents de la Commission de l'assurance-chômage à revenir travailler sur une base temporaire. Nous avons en outre muté des agents travaillant dans des régions où la demande est relativement stable pour aller prêter main-forte dans des régions où la demande est très élevée. Nous avons ainsi muté des agents de l'assurance-chômage d'un bout à l'autre du pays, et créé des unités centralisées de traitement dans chacune des régions où la demande est très élevée. Nous avons donc pris un certain nombre de mesures. Nous avons réussi à réduire considérablement l'arriéré de travail. D'après tous les rapports qui nous sont faits, il y a très peu de régions où la pression est extrême. Si le député peut me soumettre un cas précis, je serai heureux de l'examiner.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE LITIGE FRANCO-CANADIEN SUR UNE QUESTION DE FRONTIÈRES

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Durant ses entretiens avec M. Mitterrand, a-t-il été question du litige concernant la limite de 200 milles et de l'île de Saint-Pierre qui provoque de graves difficultés au sujet des pêches? Je pose la question à cause de l'activisme accru de la France qui tente d'imposer ses revendications.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, la question ne s'est pas posée. Le président de la République s'est arrêté au Canada en rendant visite aux autres participants du sommet de Versailles en juin. Il a été convenu que nous discuterions simplement des questions se rattachant au sommet. Les questions bilatérales, y compris celle-là, seront soulevées quand le premier ministre de la République nous rendra visite après-demain.

Questions orales

L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES NÉGOCIATIONS

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il dire à la Chambre quelle est exactement la position du Canada, les parties en étant arrivé à une impasse dans leurs négociations, car les représentants des îles au sein de l'Assemblée Nationale française ont évoqué le spectre de sanctions économiques. Si je pose cette question, c'est que je crains qu'en raison de cette impasse, le Canada n'éprouve de très sérieuses difficultés dans le domaine des pêches et, vraisemblablement aussi à plus ou moins brève échéance, dans celui des gisements gaziers et pétroliers sous-marins.

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, l'article que la presse française a reproduit et qui établit une étrange analogie entre la situation des îles St-Pierre et Miquelon et celle des îles Falkland n'est pas de nature à améliorer les relations entre le Canada et la France. Dans le cadre de relations normales, nous négocions avec la France la question des limites territoriales en mer. Nos entretiens se poursuivent. Nous avons formulé des propositions et reçu des contre-propositions. A l'heure actuelle, les discussions se poursuivent normalement. Comme on pouvait s'y attendre, nous nous appliquons très énergiquement à défendre les intérêts des Canadiens.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LONG TERME PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. George Hees (Northumberland): Madame le Président, j'ai une question pour le premier ministre. Comme il le sait fort bien, son gouvernement a tout récemment émis une obligation de 20 ans à un taux d'intérêt de 15½ p. 100. Voilà qui prouve manifestement que le gouvernement, le premier ministre, le ministre des Finances, et le Cabinet s'attendent que les taux d'intérêt et l'inflation élevés séviront au pays pendant encore longtemps. Je demande au premier ministre pourquoi lui, son ministre des Finances et son gouvernement ont abandonné sitôt la partie dans la lutte contre les taux d'intérêt élevés et l'inflation?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je m'étonne qu'un député aussi érudit que mon distingué collègue puisse ainsi interpréter la chose. Il sait sûrement que les capitaux à long terme sont actuellement très difficiles à obtenir et que seuls des taux d'intérêt élevés peuvent les attirer.

Une voix: Pourquoi?

M. Trudeau: Le député d'en face veut savoir pourquoi. Parce que . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Désolé, George, mais vos collègues ne veulent pas de réponse à ce genre de question. Peut-être est-elle trop difficile pour eux. Peut-être vaudrait-il mieux que vous et moi en discutions plus tard.

• (1450)

M. Hees: Madame le Président, le premier ministre ne va pas s'en sortir ainsi, ce serait trop facile.

Des voix: Bravo!

M. Hees: La question est très délicate et il a bien du mal à y répondre.

Des voix: Bravo!

M. Hees: Si nous avons des taux d'intérêt élevés, c'est parce que la population doute de sa compétence et de celle de ses ministres en matière économique, mais il n'a pas l'air de s'en rendre compte.

Des voix: Bravo!

M. Hees: S'il pense que nous n'allons pas avoir des taux d'intérêt et une taux d'inflation élevés au cours des 20 prochaines années, comment peut-il justifier que l'on va verser 15.5 p. 100 d'intérêt pendant tout ce temps?

M. Trudeau: Madame le Président, le député sait très certainement quels sont les taux d'intérêt aux États-Unis, en Europe, en France et ailleurs. Alors, si nous n'offrons pas aux épargnants, y compris au député . . .

M. Hees: Pendant 20 ans?

M. Trudeau: Madame le Président, quand on veut emprunter à long terme, il faut accepter le taux d'intérêt exigé par les investisseurs. Le député doit savoir que les épargnants canadiens peuvent très bien investir leur argent sur le marché des obligations de New York ou sur les marchés européens et obtenir un tel taux d'intérêt. Cela signifie que . . .

M. Hees: Franchement, vous feriez mieux de vous rasseoir puisque vous ne savez plus quoi dire.

M. Trudeau: Madame le Président, si le député me demande de me rasseoir, c'est sans doute parce que ma réponse dépasse son entendement.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

LA MIUF—ON DEMANDE UNE AIDE SUPPLÉMENTAIRE

M. Gérald Laniel (Beauharnois-Salaberry): Madame le Président, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations. Tout en reconnaissant que le gouvernement canadien est le seul gouvernement qui ait fait quelque chose de concret pour aider les victimes de la MIUF, j'aimerais demander à l'honorable ministre s'il est disposé à considérer d'autres programmes d'aide et, dans l'affirmative, serait-il disposé à examiner la possibilité de mettre de l'avant un programme de prêts sans intérêt ou à intérêts subventionnés pour aider les gens qui veulent enlever la mousse et qui n'ont pas les moyens de le faire, une suggestion qui m'est venue du comité local de ma circonscription?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je dois dire à l'honorable député que cette option a déjà été considérée avant d'annoncer le programme qui permet à un propriétaire d'obtenir non pas un prêt, mais un don sans intérêt, un don qui n'est même pas imposable et qui peut aller jusqu'à $5,000. C'est évidemment une proposition beaucoup plus généreuse qu'un prêt quel qu'il soit, puisque dans le cas du prêt, forcément le propriétaire devrait remettre le montant du prêt. Dans ce cas-ci, le gouvernement donne jusqu'à concurrence de $5,000 au propriétaire. Je peux comprendre que l'honorable député et les membres de l'association de sa circonscription aimeraient voir en plus de cette proposition l'autre méthode, c'est-à-dire ajouter à l'offre du gouvernement. J'ai toujours soutenu que la proposition faite par le gouvernement canadien devrait être rencontrée par les autorités provinciales. Si les victimes de la mousse veulent obtenir plus d'un palier gouvernemental, ce n'est pas au gouvernement fédéral qu'ils doivent s'adresser maintenant, mais aux autorités provinciales pour obtenir l'équivalence de ce que nous donnons.

* * *

[*Traduction*]

LES FAILLITES

L'AUGMENTATION

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Le mois dernier, nous avons établi un record dont il n'y a pas lieu d'être fiers. Pour la première fois de notre histoire, nous avons eu au mois de mars plus de 1,000 faillites d'entreprises. Comme on voit maintenant sombrer des sociétés qui étaient en activité de longue date, qui étaient bien dirigées et qui jouaient un rôle important dans leur région; comme une des principales raisons, sinon la seule, de ces faillites est le taux insupportable des intérêts, je me demande si le ministre a une idée pour freiner cette politique d'argent cher qui, chaque mois, mène à la ruine un nombre croissant d'entreprises.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Oui, madame le Président, il est parfaitement clair que nous pourrons abaisser les taux d'intérêt si nous réussissons à ralentir l'inflation; et je ne connais pas de secret, pas plus que personne n'en a jamais révélé à la Chambre pour freiner les intérêts élevés tant que l'inflation ne sera pas ralentie. Voilà l'idée.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PRENDRE DES MESURES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, étant donné que le nombre des faillites augmente de mois en mois, qu'il a augmenté de 100 p. 100 au Manitoba et de 50 p. 100 au Québec, que chaque faillite aggrave le chômage, que dans la province de Québec le taux de chômage officiel est de 14 p. 100 et le taux réel considérablement plus élevé, le ministre est-il prêt à attendre qu'il y ait 2,000 faillites en un mois au lieu des 1,000 actuelles, avant d'agir pour faire baisser les taux d'intérêt qui étranglent tant d'entreprises?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, la question du député est remarquablement vague. Il invite le gouvernement à faire quelque chose. Je ne cesse pas d'expliquer que la politique du gouvernement tend à réduire l'inflation pour pouvoir réduire les taux d'intérêt, pour pouvoir créer plus d'emplois. Chaque solution proposée par le Nouveau parti démocratique pendant la période des questions aurait pour effet de faire monter les taux d'intérêt et d'augmenter le nombre des faillites et le chômage. Voilà ce qui nous distingue.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FINANCES

ON DEMANDE DE CONSIDÉRER LA POSSIBILITÉ DE FIXER LE COURS DU CHANGE DU DOLLAR CANADIEN

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il y a quelques mois, à une conférence économique des premiers ministres, certains premiers ministres provinciaux ont recommandé qu'on laisse tomber la contre-valeur du dollar canadien à 75c. par rapport au dollar américain, afin d'abaisser les taux d'intérêt et de stimuler l'économie. Depuis lors, la valeur du dollar canadien a fluctué, baissant presque en deçà de 81c. et atteignant presque 82c. Le ministre examine-t-il sérieusement la question et le gouvernement songe-t-il à fixer durant un certain temps le cours du change du dollar canadien à environ 80c. par rapport au dollar américain, de sorte qu'en maintenant le cours du change, on puisse assurer une certaine stabilité, faire baisser les taux d'intérêt au Canada et stimuler aussi les placements étrangers au Canada, notamment dans les mégaprojets?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, nous n'avons pas l'intention de maintenir le cours du change.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

L'ÉTUDE DES DROITS DES FONCTIONNAIRES

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le 26 mars, il était d'accord pour qu'un comité parlementaire

soit chargé d'établir si les fonctionnaires peuvent avoir des activités politiques et s'exprimer librement. Je ne lui ai posé aucune question depuis, car je voulais lui laisser le temps de consulter ses collègues à ce sujet. L'a-t-il fait et, dans l'affirmative, peut-il nous dire si le gouvernement est prêt à souscrire à cette proposition, comme il l'a fait en comité?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, j'en ai discuté avec un certain nombre de mes collègues. Si je me souviens bien, le député de Nepean-Carleton a soulevé la question à propos de Neil Fraser dont la cause est actuellement en appel. Il serait bon, je crois, d'attendre la décision de la Commission des relations de travail de la Fonction publique avant de prendre des mesures.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE REVENIR SUR SES POSITIONS

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, si le ministre veut bien relire les délibérations du comité, il constatera qu'il n'était pas seulement question de l'affaire Fraser, mais de l'ensemble du problème. Le président de la Commission de la Fonction publique a estimé qu'il était temps, en effet, qu'un comité parlementaire se penche sur la question. Vu le contexte, et il peut le vérifier, le ministre peut-il revenir sur ses positions afin que nous puissions établir dans quelle mesure le personnel de la Fonction publique du Canada est libre de s'exprimer librement et de participer à des activités politiques?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, c'est en effet une question importante. Si je me souviens bien, elle a été soulevée par le comité d'Avignon et le gouvernement l'a examinée pour répondre aux rapports du comité d'Avignon et du comité Lambert. Comme je l'ai dit au comité, je vais en parler à mes collègues pour établir s'il y a lieu d'étudier la demarche proposée par le député de Nepean-Carleton et que le président de la Commission de la Fonction publique aurait approuvée.

* * *

• (1500)

PÉTITIONS

M. HARGRAVE—LA POLITIQUE D'IMPOSITION DU GAZ NATUREL

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que le Greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le deux-cent-dix-neuvième rapport du greffier des pétitions qui déclare avoir examiné la pétition présentée par le député de Medicine Hat (M. Hargrave) le lundi 19 avril 1982, et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE PROCESSUS BUDGÉTAIRE

DÉPÔT D'UN DOCUMENT SUR LE SECRET BUDGÉTAIRE ET DE PROPOSITIONS POUR UNE CONSULTATION PLUS OUVERTE

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, aux termes du paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, je veux déposer des exemplaires, dans les deux langues officielles, d'un document intitulé: «Le processus budgétaire, document sur le secret budgétaire et propositions pour une consultation plus ouverte».

* * *

PÉTITIONS

LA RÉVISION DE LA RÉGLEMENTATION DES ARMES À FEU

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre dans les formes requises une pétition au nom d'un certain nombre de mes commettants. L'objet de la pétition concerne le projet de loi C-451 qui vise à modifier les dispositions du Code criminel relatives à la réglementation des armes à feu. Les pétitionnaires veulent signaler que si une telle mesure était adoptée, c'en serait fait de certaines distractions comme la collection des armes à feu et la chasse sportive, de même que du privilège de transmettre en héritage une collection d'armes à feu. Ce serait une contrainte qu'on ne retrouve nulle part ailleurs dans la société.

Non seulement les pétitionnaires souhaitent-ils que la Chambre n'approuve pas ce projet mais demandent qu'elle se penche à nouveau sur cette loi déjà trop contraignante qui restreint les armes à feu au détriment du bien-être de la société en général.

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, je suis très heureux de présenter une pétition signée par plus de 100 Canadiens de l'Ouest dans la circonscription de Bow River—aux environs d'Airdrie et de Crossfield—et en Colombie-Britannique.

Vos pétitionnaires demandent que le bill C-451, tendant à modifier le Code criminel relativement au contrôle des armes à feu, ne soit pas adopté. Les pétitionnaires estiment que le bill viole leurs droits, qu'il n'empêchera pas les criminels d'obtenir des armes à feu, qu'il nuira aux sportifs, aux collectionneurs d'armes à feu et aux passionnés du tir à la carabine et au pistolet, et qu'il constitue un premier pas en vue de désarmer entièrement les membres du public. Les signataires de cette pétition font valoir leur droit traditionnel pour présenter des doléances qui touchent des milliers de Canadiens, et ils demandent que cette pétition soit examinée par la Chambre.

L'IMPOSITION DU SYSTÈME MÉTRIQUE

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, je voudrais moi aussi profiter du droit traditionnel et respecté qu'ont les pétitionnaires de présenter leurs doléances à cette assemblée honorable et distinguée, dans l'espoir qu'elle pourra y remédier.

Plus de 14,000 habitants de la ville de St. Catharines et des environs, 14,044 pour être exact, ont signé une pétition intitulée «Mesurons à la canadienne» et parrainée par les stations de radio CKTB et CJQR-FM, s'associant ainsi aux milliers d'autres Canadiens de tout le pays qui s'opposent à l'imposition arbitraire et obligatoire du système métrique au Canada par le gouvernement. Les signataires demandent qu'on autorise ceux qui le veulent à adopter le système métrique si cela peut accroître leur efficacité et leur compétitivité, mais ils s'opposent énergiquement à l'imposition obligatoire de la métrisation. La liasse que j'ai à la main contient le nom de ces 14,000 pétitionnaires.

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition au nom de 156 électeurs de la péninsule du Niagara qui s'opposent à l'imposition du système métrique dans les marchés et autres établissements de vente aux enchères. Ces Canadiens estiment que la vitesse, l'ampleur et la nature de la conversion au Système International devraient et doivent se faire de façon volontaire, surtout à cause du caractère spécial des décisions instantanées qu'il faut prendre lors des ventes aux enchères, où l'acheteur et le vendeur doivent savoir exactement ce que vaut le produit et ce que l'offre représente.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 3276, 3560, 4064, 4154 et 4176.

[*Texte*]

LE COLLOQUE SUR LES EFFETS DES TREMBLEMENTS DE TERRE

Question no 3276—**M. McKinnon:**

1. Le ministère de la Défense nationale a-t-il accordé un contrat de $12,000 à E.A.C. Amy and Sons pour organiser un colloque sur la planification requise pour mitiger les effets d'un tremblement de terre en Colombie-Britannique, aux termes du contrat no 19ST 57111-0-A233 (OST80-00123) et ce contrat s'ajoute-t-il à celui de $29,400 accordé auparavant à la même société pour organiser un colloque sur les effets d'un tremblement de terre dans cette province et, le cas échéant, *a*) quand a eu lieu ce colloque et les résultats en sont-ils maintenant disponibles, *b*) quand aura lieu le colloque sur la planification requise?

2. La somme de $41,400 représente-t-elle le coût total des colloques et sinon, *a*) combien cet exercice devrait-il coûter au total à tous les ministères, *b*) les provinces paieront-elles les frais de transport et de logement, ainsi que les honoraires des spécialistes fédéraux et provinciaux de la planification d'urgence invités de partout au Canada?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Planification d'urgence Canada et les ministères participants m'informent comme suit:

1. Oui, au nom de Planification d'urgence Canada. *a*) Le colloque s'est tenu du 26 au 30 octobre 1981. On en compile actuellement les résultats; les personnes intéressées pourront les obtenir de Planification d'urgence Canada.

b) Le colloque sur la planification requise a eu lieu les 29 et 30 octobre.

2. Non. *a*) Ministères participants: $13,279.03. Planification d'urgence Canada: Dans la mesure du possible, on a utilisé les installations fédérales; les frais additionnels, qui ont de ce fait été réduits à peu près au minimum, incluaient certains frais administratifs et les frais de déplacement de trois participants invités de même que les honoraires versés à l'un d'eux. Les dépenses fédérales supportées par Planification d'urgence Canada s'élèvent donc au total à $44,635.

b) Le fédéral n'a pas demandé de remboursement aux provinces à l'égard de ce colloque et il ne le fera pas; les provinces, pour leur part, assumeront les frais de leur participation, sans rien demander au fédéral.

LES CITOYENS SOVIÉTIQUES TRAVAILLANT AU CANADA

Question no 3560—**M. Cossitt:**

Quelle est la liste à jour des citoyens soviétiques qui détiennent un permis de travail au Canada et sont employés par un organisme et, dans chaque cas, quels sont les nom et adresse de l'employeur?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): A la date où la question a été posée, il y avait 74 citoyens soviétiques séjournant au Canada munis d'un permis de travail. La CEIC considère comme personnels et confidentiels les renseignements relatifs à leur emploi.

LES PERMIS DE TRAVAIL EXIGÉS DES JOUEURS DE HOCKEY AMÉRICAINS

Question no 4064—**M. Cossitt:**

1. Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a-t-il maintenant pour principe d'exiger des permis de travail des Américains vivant le long de la frontière canado-américaine qui jouent au hockey pour des équipes canadiennes du côté canadien de la frontière, mais qui ne vivent pas au Canada et ne franchissent la frontière qu'une ou deux fois par semaine et qui ne touchent pas de salaire des équipes canadiennes en cause?

2. Le gouvernement sait-il si l'on a appliqué de telles restrictions dans l'est de l'Ontario et, le cas échéant, comment peut-on justifier ces restrictions alors que les intéressés ne travaillent pas vraiment au Canada?

3. Cette politique cause-t-elle beaucoup de travail d'écritures au ministère et le gouvernement est-il disposé à ordonner la cessation immédiate de ces formalités et de laisser les fonctionnaires de l'immigration s'occuper des allées et venues frontalières en posant les questions habituelles?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. Oui.

2. Oui. Lorsqu'elles entrent au Canada, ces personnes ont besoin d'un permis de travail, et, en outre, il doit être établi que leur admission ne nuira pas aux chances d'emploi des Canadiens. Il ne s'agit pas d'une question de salaire, mais il faut noter que plusieurs de ces équipes reçoivent certaines subventions de Sport Canada aux termes du programme de Condition physique et Sport amateur. Ce contrôle vise donc à garantir que l'argent ainsi dépensé profitera d'abord aux Canadiens.

3. Cette mesure de contrôle n'entraîne pas tellement de travaux d'écritures, et l'on ne prévoit pas y mettre un terme.

L'ÉVALUATION RELATIVE AU BULLETIN DE LA CEIC

Question nº 4154—**M. Mazankowski:**

La Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration a-t-elle commandé une étude sur les lecteurs d'un bulletin destiné aux employés du ministère et, le cas échéant, *a*) où en est-elle, *b*) quelles en ont été les conclusions ou recommandations, *c*) comment y a-t-on donné suite?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Oui. Environ 4,000 employés à l'échelle du pays ont reçu un questionnaire d'enquête d'un bureau de recherche indépendant. Les questionnaires remplis sont actuellement retournés et l'on s'attend à ce qu'ils parviennent au bureau de recherche d'ici le 9 avril 1982. Plusieurs semaines plus tard, l'entreprise nous fera part de ses conclusions ou recommandations et nous examinerons les façons d'y donner suite.

LES LANGUES OFFICIELLES

Question nº 4176—**M. Herbert:**

Au sujet de la réponse à la question nº 3720, quel est le pourcentage, à l'exclusion de la Région de la Capitale nationale?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): C'est 2.2 p. 100.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT DU SECTEUR PÉTROLIER

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 19 avril 1982, de la motion de M. Lalonde: Que le bill C-104, concernant l'encouragement du secteur pétrolier et la détermination de la participation et du contrôle canadiens et modifiant la loi sur l'examen de l'investissement étranger, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la législation énergétique.

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, c'est avec plaisir que je participe aujourd'hui au débat sur ce projet de loi, qui vise essentiellement à mettre en vigueur le Programme d'encouragements pétroliers du gouvernement fédéral.

Les députés qui siègent à la Chambre représentent des professions et des métiers divers, ce qui donne plus de poids à notre institution. En tant que représentants élus, nous servons les Canadiens qui nous ont délégués au Parlement. Nous avons également la possibilité de servir les professions et les métiers que nous avons occupés ou exercés à une époque. J'ai aujourd'hui la possibilité, en ma qualité de député, de rendre service aux membres de la profession que j'exerçais auparavant. C'est pourquoi mes propos d'aujourd'hui seront aussi impartiaux que possible.

Je demande également l'indulgence de la Chambre pour me permettre de rappeler la genèse de l'intérêt que je porte à cette mesure législative.

Il y a 25 ans, je me suis lancé dans l'étude de l'expertise comptable, à titre d'étudiant pour le compte de l'entreprise que possédait mon père à Toronto, Horace G. Lewis & Company. J'ai obtenu mon diplôme d'expert comptable en septembre 1962. Bien que n'ayant pas exercé cette profession de façon régulière, je suis toujours membre en règle de l'Institut des experts comptables de l'Ontario.

Nous sommes cinq députés à représenter cette profession. Il s'agit des députés de Vancouver Quadra (M. Clarke), de Calgary-Sud (M. Thomson) et de moi-même, de ce côté-ci de la Chambre. Du côté ministériel, il y a le député de Duvernay (M. Demers) et le député de Dollard (M. Desmarais). Nous sommes tous fiers de faire partie du corps des comptables.

L'Institut des comptables agréés du Canada a été créé en 1902. Il fut d'abord nommé l'Association des comptables agréés du Dominion. Il existait déjà à l'époque six instituts provinciaux, dont les premiers, ceux de l'Ontario et du Québec, avaient été créés en 1879. L'Institut des comptables agréés du Canada est chargé, depuis 1946, d'établir les normes en matière de comptabilité.

Cela dit, je veux m'arrêter à deux points précis du projet de loi. Le premier tient au fait que les principes comptables généralement acceptés s'appliquent à l'égard des paiements que prévoit le Programme d'encouragements pétroliers. Le deuxième a trait à la position de l'Institut et aux dangers de passer outre à cette dernière.

L'Institut des comptables agréés du Canada travaille en permanence à la recherche dans le domaine de la comptabilité, grâce à l'appui de ses membres partout au Canada. En septembre 1975, il adoptait l'article 3800 de son manuel, relatif aux paiements directs de toute forme d'aide gouvernementale. Cette rubrique a été mise au point à la suite d'une étude rigoureuse de toutes les solutions possibles par les membres du comité de recherche sur la comptabilité de l'ICCA, de consultations avec leurs associés. En outre, les normes proposées aux comptables et au monde des affaires ont été publiées pour qu'on puisse recueillir des commentaires et examiner toutes les observations reçues avant que les normes ne soient rendues officielles. En raison des inquiétudes formulées au sujet des méthodes de comptabilité appropriées à appliquer aux subventions du programme d'encouragement pétrolier, l'ICCA a entrepris des discussions au début de 1981 avec l'industrie pétrolière, diverses compagnies, leurs vérificateurs et les représentants du gouvernement fédéral.

• (1510)

En 1981, le comité de direction des recherches sur la comptabilité a élaboré un principe directeur pour le traitement comptable des subventions versées en vertu du programme d'encouragement pétrolier. Le comité de recherche sur la comptabilité a discuté l'ébauche du principe directeur et a approuvé la position et la ligne de conduite proposées par le comité directeur. L'ébauche du principe directeur a été transmise aux intéressés pour obtenir leurs observations. Les représentants du gouvernement, y compris le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et le ministre des Finances (M. MacEachen) ont reçu l'ébauche mais n'ont fait aucune observation à ce sujet.

En janvier 1982, le comité de recherche sur la comptabilité a communiqué le texte définitif des principes directeurs aux représentants de l'Association canadienne du pétrole et de l'Association pétrolière indépendante du Canada, ainsi qu'à d'autres intéressés, et leur a demandé de lui transmettre leurs observations. Aucun de ceux que le comité a consultés n'a trouvé à redire à ce texte définitif. A la même époque, le comité a informé les représentants du gouvernement, y compris le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministre des Finances et le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) de son intention de publier les principes directeurs.

L'Institut canadien des comptables agréés a alors émis une directive comptable officielle, en date de février 1982, en conformité de la rubrique 3800 de son manuel. Cette rubrique prévoit en somme qu'étant donné que les encouragements du secteur pétrolier visent des dépenses, ils devraient être considérés comme un revenu au même titre que les dépenses d'exploration et de développement qu'ils doivent favoriser.

Certaines sociétés pétrolières ont adressé des instances au gouvernement fédéral quant à l'acceptabilité de différents traitements comptables. Des représentants de l'industrie pétrolière ont eu avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources des discussions qui donnent à penser que le fédéral pourrait prendre une mesure en vue de légitimer un procédé comptable qui est contraire à la position de l'ICCA, et donc contraire aux principes de comptabilité généralement acceptés. Ce sont les dangers inhérents à de telles pratiques qui motivent mon intervention aujourd'hui.

L'un des principes les plus fondamentaux parmi les principes de comptabilité généralement acceptés veut que les recettes et les dépenses liées à ces recettes soient assorties le plus étroitement possible. Voici en quels termes l'ICCA définit les subventions prévues au Programme d'encouragements pétroliers dans son bulletin de comptabilité de février 1982:

> Le Programme d'encouragements pétroliers offre des subventions directes pour la prospection et l'exploitation aux sociétés et particuliers canadiens assujettis ou non à l'impôt. Le programme a pour objectif d'encourager la prospection pétrolière et gazière de la part des sociétés et des particuliers canadiens.

Les subventions au titre des encouragements pétroliers devraient donc être comptabilisées au chapitre des recettes de la même façon que sont comptabilisées les dépenses de prospection et d'exploitation qu'elles encouragent. D'autre part, la taxe sur les recettes pétrolières et gazières est une taxe exigible des sociétés et des particuliers, dont les entreprises fédérales et provinciales, qui touchent des recettes de la production de pétrole et de gaz naturel. Elle est perçue sur les recettes nettes d'exploitation relatives à la production de pétrole et de gaz, y compris le produit des redevances pétrolières et gazières.

La controverse découle du fait que les compagnies et les particuliers qui sont admissibles aux encouragements pétroliers peuvent renoncer à leur droit de se les faire verser directement pour bénéficier plutôt d'un crédit à appliquer contre la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. On prétend alors que cette taxe étant une dépense courante, la subvention au titre des encouragements pétroliers devrait être incluse dans les revenus courants en contrebalançant les encouragements pétroliers avec la taxe sur les recettes pétrolières et gazières dand l'état des revenus.

Ma bonne amie, Gert Mulcahy, directrice des recherches comptables de l'Institut canadien des comptables agréés, a fait les observations on ne peut plus succinctes et pertinentes que voici:

> La bonne façon de comptabiliser les subventions gouvernementales, y compris les encouragements pétroliers, est principalement une question de choisir le bon moment. Il faudrait inclure les encouragements pétroliers dans les recettes quand les activités de prospection et de développement qu'ils financent produisent des profits ou que les dépenses sont annulées . . . Si ces subventions étaient ajoutées aux recettes immédiatement, les profits courants des compagnies canadiennes concernées en seraient surestimés et leurs profits futurs moindres . . . La réalité économique n'est pas reflétée fidèlement lorsqu'une subvention dont l'avantage doit se faire ressentir plus tard est incluse dans les recettes de l'année en cours, avant que ne soient connus les résultats des dépenses de prospection.

Il paraît que les compagnies pétrolières essaient d'inciter le ministre à leur permettre de contrebalancer. A mon avis, ce n'est pas une méthode comptable généralement admise et j'exhorte le gouvernement fédéral à appuyer l'ICCA au lieu d'approuver par voie de décret des principes comptables qui ne sont pas généralement admis. Nous comprenons bien que les compagnies pétrolières veuillent s'arranger le mieux possible sur le plan des revenus, mais on peut y arriver par le biais de l'état de l'évolution de la situation financière qui se trouve dans les bilans des sociétés.

Comme on le dit dans le manuel de comptabilité, la méthode d'octroi des avantages ne devrait pas modifier les techniques comptables. Par ailleurs, les compagnies pétrolières prétendent que, puisque les subventions accordées dans le cadre du PEP ont été instaurées par le gouvernement fédéral, il faudrait leur permettre de déduire les subventions des revenus, puisque les déductions au titre de l'épuisement gagné et du superépuisement pour la prospection dans les régions neuves ont été supprimées.

Sauf votre respect, monsieur l'Orateur, cet argument n'est pas nécessairement valable. Aucun gouvernement ne peut remplacer des pommes par des oranges, puis décréter par voie législative que les oranges seront des pommes. C'est ce que le gouvernement essaie de faire.

Voilà qui conclut mes remarques pour ce qui est des principes de comptabilité généralement acceptés et des efforts de l'ICCA à ce sujet. Je voudrais maintenant aborder la position de l'Institut canadien des comptables agréés et les répercussions possibles d'initiatives contraires à cette position.

L'Institut canadien des comptables agréés et les instituts provinciaux connexes n'ont de leçon à recevoir de personne en matière de recherche, d'indépendance et de responsabilité reliées à la profession. Compte tenu de mes remarques antérieures, il serait futile que je m'étende sur les préoccupations actuelles de l'ICCA en ce qui concerne la nécessité d'une recherche professionnelle de haut calibre. Voilà un exemple

parfait des méthodes de fonctionnement de l'ICCA et il serait difficile pour toute autre profession de trouver à y redire. Si le gouvernement fédéral veut adopter une position contraire, il devrait prouver la validité de son point de vue par la force de son argumentation, par le poids de ses recherches et par des discussions avec des représentants de la profession d'experts comptables.

En tant que professionnels, les experts comptables tiennent jalousement à leur indépendance. Certains d'entre eux ont perdu des clients pour avoir refusé de se plier à leurs intérêts. La confiance que suscite cette indépendance transparaît dans les propos attribués à M. Henry Knowles, président de la Commission des valeurs de l'Ontario. A son avis, les experts comptables sont de grands défenseurs des droits des investisseurs et si le gouvernement fédéral légifère sur des principes de comptabilité généralement acceptés, il détruira la crédibilité de cette profession en tant qu'organisme de contrôle et d'auto-régulation.

Les professions méritent le respect en adoptant une attitude responsable. La solution de facilité pour l'ICCA aurait été de se plier à la volonté du gouvernement fédéral, d'accepter ses idées ou d'accepter qu'un décret du conseil vienne légaliser le fait que les subventions du PEP soient considérées comme une compensation pour la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Tout à son honneur, l'ICCA n'a pas capitulé; au contraire, sous la direction de son président, M. Dennis F. Culver, FCA, il a continué à faire valoir ses arguments par la voie de consultations.

• (1520)

Nous avons eu récemment un excellent exemple des dangers qu'il y a pour un gouvernement à ne pas consulter l'industrie, les syndicats ou les professions concernées. Le budget de novembre est le meilleur exemple de ce qui peut arriver quand les bureaucrates s'essayent à la réforme fiscale sans consulter personne. C'est le chaos. La ligne directrice publiée par l'ICCA constitue un excellent exemple de ce que peut faire un organisme professionnel quand il cherche à s'acquitter de ses responsabilités. Il nous a donné une norme indépendante à laquelle les gouvernements, les investisseurs, les professionnels et l'industrie peuvent se reporter. Si le gouvernement fédéral impose pour les états financiers un mode de comptabilisation des subventions du PEP qui viole les règles de l'ICCA, il va y avoir de sérieux problèmes. Les vérificateurs comptables se verront peut-être dans l'obligation d'insérer des notes à ce sujet dans leur rapport, de dire si cela est conforme aux principes comptables généralement admis dans le monde. Il se peut qu'au Canada et à l'étranger, les organismes de contrôle des valeurs mobilières exigent la méthode de l'ICCA, ce qui sera une cause d'incertitude pour les investisseurs, et cela remettra en question l'indépendance professionnelle de l'ICCA.

Monsieur l'Orateur, on peut fort bien admettre que l'État oblige par exemple les comités professionnels d'un hôpital à veiller à la compétence médicale de leurs membres, mais il ne peut pas dire à un médecin de quelle façon couper un appendice. Cela, c'est à la profession d'en décider. L'État peut fort bien imposer l'assistance judiciaire pour que chaque accusé puisse être défendu par un avocat, mais il ne peut pas dire à un avocat de quelle façon interroger un témoin. Cela, c'est à la profession d'en décider.

Donc, le gouvernement fédéral peut fort bien avec ce bill définir les modalités d'attribution des subventions PEP, mais c'est aux organismes professionnels des comptables qu'il faut laisser le soin de décider comment ces subventions vont figurer dans les états financiers.

En terminant, monsieur l'Orateur, je prie le ministre de se ranger au point de vue de l'ICCA à ce sujet, d'abord parce qu'il est en accord avec les principes comptables généralement admis, et ensuite par respect pour l'action poursuivie par l'ICCA en faveur des principes comptables généralement admis ainsi que pour son indépendance professionnelle.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Le député voudrait-il répondre à une question, monsieur l'Orateur?

L'Orateur suppléant (M. Breau): Le député veut-il répondre à une question?

M. Lewis: Certainement.

M. Waddell: Le député de Calgary-Centre (M. Andre), critique du parti conservateur en matière d'énergie, a écrit au ministre le 21 décembre 1981. Il disait: «Les parties du bill qui traitent du taux de participation canadienne et du Programme d'encouragements pétroliers auraient dû être adoptées il y a longtemps et nous serions d'accord pour que deux bills à ce sujet soient présentés et étudiés en priorité».

Le député peut-il nous dire pourquoi, après avoir demandé que cette mesure soit présentée en priorité et avoir dit qu'elle aurait dû être adoptée il y a longtemps, son parti s'oppose maintenant au taux de participation canadienne et au Programme d'encouragements pétroliers?

M. Andre: Dites au député de lire mon discours.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, j'ai essayé d'examiner cette question en tant que député qui possède des connaissances en comptabilité. Mes observations portaient de façon bien précise sur les méthodes comptables. J'ai aussi signalé que j'essaierais d'être objectif. Vous avez sans doute constaté, monsieur l'Orateur, que je n'ai pas fait d'allusions de nature politique.

Les observations de mon collègue le député de Calgary-Centre (M. Andre) portaient sur les bills eux-mêmes, et je suis tout à fait d'accord pour suivre ses conseils à ce sujet. Par ailleurs, j'ai essayé pour ma part de faire comprendre les méthodes comptables à la Chambre et d'expliquer pourquoi il importe d'avoir une comptabilité indépendante. Mes observations portaient tout simplement sur ce principe très important.

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de vous voir présider. Je voudrais, par mes propos, répondre en quelque sorte au député qui se demande pourquoi nous nous opposons en principe au projet de loi pour l'instant. Le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) s'est montré éloquent en parlant de la nécessité d'avoir de bonnes méthodes comptables. Bien des compagnies pétrolières au Canada devront, me semble-t-il, embaucher un grand nombre de comptables supplémentaires pour affronter le programme d'encouragements pétroliers, la question du taux de participation canadienne et les difficultés qui vont s'accumuler dans les prochains mois à mesure qu'elles voudront analyser les projets de loi que le Parlement va adopter.

D'autre part, nous avons pu constater l'énorme influence qu'a exercée le Programme énergétique national sur notre industrie du pétrole et du gaz naturel. Nous aurions eu besoin

des encouragements pétroliers il y a 12 ou 18 mois. Ces derniers n'aideront pas beaucoup l'industrie à retrouver sa position perdue. Le problème vient en partie de ce que la grande majorité des Canadiens ne comprennent pas le mode de fonctionnement de l'industrie du pétrole et du gaz naturel. C'est un problème qui concerne non seulement les députés et ceux qui œuvrent depuis au-delà de 40 ans au sein de cette industrie, mais aussi les entreprises elles-mêmes et leurs employés. Au cours des années, les sociétés se sont assez occupées d'expliquer au grand public leur mode d'exploitation. Il faut avouer cependant qu'avec le programme énergétique national et un gouvernement qui a utilisé ce secteur comme bouc émissaire pour tous les méfaits qu'on impute au capitalisme, il est très difficile de faire comprendre aux gens comment ces entreprises fonctionnent, les solutions de rechange à la canadianisation du secteur et le type de subventions et de mesures fiscales qui auraient permis de prélever une partie des profits excessifs réalisés par les entreprises de ce secteur au moment où les prix sur le marché mondial étaient à la hausse sans pour autant tuer la poule aux œufs d'or.

Les entreprises de forage, par exemple, devaient non seulement s'accommoder du programme énergétique national, mais également des taux d'intérêt élevés. Elles multipliaient les forages mais découvraient davantage de nappes de gaz que de gisements de pétrole. Elles ont alors eu sur les bras un surplus de gaz naturel, ce qui a entraîné une baisse de leurs liquidités, car elles ne pouvaient commercialiser le gaz. Elles ont également dû évoluer dans le climat d'incertitude découlant de l'absence d'entente entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux en matière fiscale. Il ne faut pas oublier non plus qu'il a fallu plus d'un an pour que le programme énergétique national se concrétise dans une législation. Nous sommes maintenant dans la situation où les investisseurs du pays et de l'étranger hésitent à engager des fonds dans le secteur du forage, et il nous est extrêmement difficile d'obtenir les fonds nécessaires aux travaux de forage.

Non seulement la population ignore-t-elle complètement, comme je l'ai déjà dit, le fonctionnement des entreprises de ce secteur mais encore y a-t-il à Ottawa, un groupe de fonctionnaires, des sous-ministres et un ministre qui, je le crois sincèrement, ignoraient à l'époque presque tout du mode de fonctionnement des entreprises de ce secteur et des raisons de leurs succès dans le domaine de la prospection. En fait, une bonne partie du secteur se faisait racheter de façon normale par de petites sociétés canadiennes.

• (1530)

C'est ainsi que nous aurions dû procéder dans le cadre d'un programme énergétique national. Mais le ministre a subi la pression de ses fonctionnaires, lesquels l'ont incité à présenter ce programme énergétique national qui a tant nui à notre pays. Songez à ce qu'est devenu l'objectif de l'autarcie énergétique, songez au nombre d'emplois supprimés, aux torts causés aux petites entreprises et à la multitude des petites sociétés canadiennes qui font faillite. Lorsque ce programme a été mis en œuvre, il a eu des retombées sur beaucoup plus de Canadiens que le ministre ou ses fonctionnaires qui le soutenaient ne l'avaient prévu. Ceux-ci ne soupçonnaient pas du tout les répercussions que ce programme aurait sur notre pays. Peut-être étaient-ils prêts à prendre des risques, car ils estimaient que l'Alberta et les provinces de l'Ouest s'en tiraient trop bien sur le plan des recettes pétrolières. Peut-être escomptaient-ils que, si des travaux de forage avaient lieu au large de la côte est et dans la mer de Beaufort, des capitaux viendraient s'investir dans cette région et que cela en vaudrait la peine.

Toutefois, cela ne s'est pas produit. Ceux qui travaillent dans le secteur et les provinces qui sont tellement touchées par les répercussions de l'industrie pétrolière et gazière ne peuvent pas faire confiance au gouvernement pour brosser un tableau objectif de la situation. Bien des sociétés, des provinces et des députés l'admettent. L'Independent Petroleum Association of Canada, la Canadian Petroleum Association et d'autres sociétés indépendantes font désormais paraître des annonces à la télévision et dans les journaux pour montrer ce qui se passe dans cette industrie. Celles-ci montrent le genre d'emplois que créent les sociétés pétrolières et les débouchés qu'elles offrent aux jeunes Canadiens. Il est possible de racheter en partie ces sociétés qui sont largement dominées par des capitaux étrangers pour accroître la canadianisation de l'industrie. Ces annonces et ces campagnes de sensibilisation se poursuivent tandis qu'au même moment nos concitoyens entendent parler du désastre qui a eu lieu dans ce secteur.

Ceux d'entre nous qui représentent des régions productrices reçoivent des centaines d'appels de la part de travailleurs qui ont été mis à pied. De même, nous recevons des appels d'entreprises qui il y a un an à peine entrevoyaient un brillant avenir et sont réduites aujourd'hui à la faillite. Nous nous rendons compte qu'il nous reste beaucoup à faire pour renseigner nos collègues sur les réalités de cette industrie. Nous devons leur exposer d'autres solutions possibles pour atteindre nos objectifs en matière de participation canadienne. Mais en même temps, nous devons éviter ces difficultés que traversent aujourd'hui les entreprises pétrolières et gazières.

Car il existe des solutions de rechange à celles que propose le bill en matière de participation canadienne. Certaines de ces solutions figuraient dans le budget de 1979 qui a été rejeté. Entre autres on offrait aux citoyens canadiens d'investir dans les entreprises de pétrole et de gaz. On offrait en retour des exonérations sur les gains de capital. On envisageait également d'orienter les programmes de stimulation vers les petites entreprises canadiennes et on se proposait de taxer les profits excessifs des grandes entreprises. Ce sont les autres moyens que nous avions envisagés. Or le gouvernement actuel se sert de l'industrie pétrolière comme d'un souffre douleur. Il s'en sert pour promouvoir le nationalisme canadien en faisant intervenir et le gouvernement et les sociétés de la Couronne.

En réponse à une question qu'on lui posait hier, le ministre a affirmé, pour défendre le Programme énergétique national, que l'an dernier la participation canadienne avait augmenté de 6 p. 100. C'est probablement vrai. Si on tient compte des acquisitions faites par Petro-Canada et Dome Petroleum, nous avons acquis quelques grandes sociétés. Mais à quel prix? Les contribuables canadiens ont donné 1.5 milliard à Petro-Canada. Cette société a emprunté au secteur privé les milliards nécessaires à l'achat de quelques sociétés étrangères. Mais les nouvelles découvertes ont été rares. Nous avons simplement réussi à acheter du pétrole déjà découvert.

De même, le Programme énergétique national a entraîné des pertes d'emplois et j'y reviendrai dans quelques minutes. Également, nous avons assisté au départ d'entreprises de services

et de tours de forage. Ce programme a aussi acculé des sociétés à la faillite et partant, a contribué à faire monter les taux d'intérêt tandis que les capitaux fuyaient le Canada. Il devint nécessaire d'attirer les capitaux américains au Canada afin de pouvoir régler nos dettes envers d'autres pays pour l'achat de pétrole qui ne se paie qu'en dollars américains. Nous avons dû faire monter nos taux d'intérêt pour ramener des capitaux au Canada. Nous avons causé de grands torts aux petites sociétés pétrolières et gazières canadiennes et aux fournisseurs de ces sociétés dans de nombreuses localités de tout le pays. Voilà quel est le prix du Programme énergétique national.

M. Don Pack, président de la Canadian Association of Oilwell Drilling Contractors, qui comprend de petites sociétés canadiennes, a déclaré ce qui suit:

La valeur de remplacement des puits de forage qui ont quitté le Canada au cours de la dernière année excède un milliard de dollars. Par son impact sur une collectivité, cette perte est équivalente à celle d'une centaine d'usines d'une valeur de 10 millions de dollars chacune et employant chacune directement 52 personnes. La différence entre les niveaux d'activité de cette année et de l'an dernier dans le seul secteur du forage a entraîné une perte directe d'emploi pour plus de 8,000 travailleurs spécialisés en forage.

Nous prévoyons pour 1982 une plus grande érosion du secteur canadien du forage et des services connexes et, partant, la perte d'autres emplois. En 1982, quelque 6,000 puits seront forés dans l'ouest du Canada, ce qui représente une baisse de 33 p. 100 par rapport au sommet atteint en 1980 et, d'ici au milieu de l'été, moins de 200 puits seront en activité. Pour un pays qui importe quelque 200,000 barils de brut par jour au coût quotidien de 8 millions de dollars, c'est une véritable tragédie.

A mon avis, 200,000 barils par jour de pétrole brut est un chiffre un peu faible. Ce serait plutôt 400,000 ou 450,000 barils par jour. M. Pack poursuit:

L'équilibre énergétique du monde est très délicat et risque d'être rompu par les bouleversements et les fluctuations des prix. D'ici à ce que nous connaissions l'autarcie énergétique, il est à peu près certain que le Canada éprouvera des difficultés au niveau des approvisionnements en pétrole.

Les chiffres qui suivent sont la conséquence du Programme énergétique national. Au Canada, en 1981, on a foré un quart de moins de puits qu'en 1980. Aux États-Unis, cette année-là, on en a foré 26 p. 100 de plus que l'année précédente, soit le chiffre sans précédent de 78,884 puits. C'était 16,000 puits de plus que l'année précédente. Au Canada, par contre, la baisse a été considérable. On a foré chez nous cette année-là en tout 7,183 puits, alors qu'on en avait foré 9,481 en 1980. On a foré 4,000 puits de développement, ce qui représente une diminution de 28 p. 100 par rapport aux 5,556 puits forés en 1980. La longueur totale des trous forés confirme cette diminution. En effet, alors qu'on avait enregistré 10.27 millions de mètres enregistrés en 1980, on n'en a enregistré que 7.64 millions en 1981. Il s'agit là d'une diminution de 26 p. 100.

Depuis que le gouvernement a annoncé son Programme énergétique national en 1980, 226 tours de forage ont quitté le Canada. A la fin de 1981, 53 p. 100 seulement des 443 tours de forage du Canada étaient en service tandis que les activités d'un grand nombre d'équipes sismiques avaient diminué de 25 p. 100. Un grand nombre de ces personnes travaillaient dans ma circonscription et dans les circonscriptions voisines, de l'Alberta et de la Saskatchewan.

• (1540)

Les entreprises canadiennes qui pâtissent du Programme énergétique sont légion. Prenons, par exemple, Raydan Transport à Nisku. Les statistiques ne veulent pas dire grand-chose pour bien des gens jusqu'à ce qu'on leur donne une dimension concrète. J'ai pu constater les conséquences que le Programme énergétique national a eues pour les citoyens de ma circonscription. Un grand nombre d'entreprises de cette région jadis prospère commencent à vendre et à déménager leurs tours de forage aux États-Unis. Un grand nombre d'entre elles se découragent et abandonnent, ce qui apporte de l'eau au moulin des séparatistes de l'Ouest.

Je voudrais vous citer un exemple qui date d'une quinzaine de jours. C'est pour vous montrer les conséquences du Programme énergétique national sur une compagnie de camionnage jusque-là prospère. Raydan Transport, de Nisku, était une grosse entreprise spécialisée dans le déménagement des tours de forage. Elle a commencé à liquider pour 8 millions de dollars d'équipement. La vente de ce matériel lui a rapporté un peu plus de 2.6 millions si j'ai bien lu le contrat de vente. Bill English, le Président de la société, déclare qu'il a pris cette mesure après avoir examiné sérieusement la situation du camionnage. Le mois dernier encore, Raydon exploitait 75 camions, plus tout le matériel auxiliaire, et employait plus d'une centaine de personnes. En 1982 cette entreprise n'aura besoin que de cinq employés et n'exploitera plus que deux à cinq camions.

Pourquoi a-t-elle perdu plus d'un million de dollars depuis 18 mois? Le Programme énergétique national est la cause de ses difficultés. Avant, Raydan déménageait entre 150 et 200 tours de forage par an. Ce chiffre est tombé à 35 en 1981. Elle possédait tout le matériel voulu, mais n'obtenait pas de contrats. Par-dessus le marché, le prix du carburant a augmenté, les frais d'équipement et de main-d'œuvre ont grimpé en flèche, ainsi que les frais d'entretien et les taux d'intérêt. Pour toutes ces raisons, l'entreprise ne pouvait guère espérer pouvoir tenir le coup jusqu'à ce que la situation se rétablisse. Nous la voilà donc au bord de la faillite. Environ 95 personnes se retrouveront sans emploi parce que le gouvernement s'est fourvoyé. La situation est la même dans toute ma circonscription. Le parc industriel de Nisku, qui gravitait autour de l'industrie pétrolière et gazière, a perdu un grand nombre de travailleurs et d'entreprises l'année dernière.

Quelles sont les réactions devant toute cette situation? Nous en avons observé une de la part du gouvernement provincial qui a introduit un programme de réduction des redevances. Il propose en effet d'abaisser les redevances. C'est une solution qui satisfait bon nombre de gens qui oeuvrent dans ce secteur. Ils peuvent maintenant aller dire au gouvernement provincial qu'ils ont désespérément besoin d'aide tant que le gouvernement fédéral n'aura pas proposé de changements. Le gouvernement provincial a proposé une réduction des redevances qui aura un effet bénéfique sur l'industrie. Le gros de l'argent ainsi récupéré grâce à la réduction des redevances permettra aux compagnies de payer les dettes qui se sont accumulées au cours des 18 derniers mois. Il est donc possible qu'il n'y ait pas de reprise des affaires qui ramène l'industrie pétrolière et gazière de l'Alberta à sa prospérité antérieure.

Je me suis entretenu ce matin avec certains chefs de petites entreprises de ma circonscription engagées dans cette industrie. Ils m'ont dit qu'en décidant de réduire les redevances le gouvernement albertain avait provoqué un changement d'attitude nettement positif, mais que cela n'était pas suffisant. Si le

gouvernement fédéral ne prend pas bientôt une mesure complémentaire en modifiant les taxes imposées en vertu du Programme énergétique national, les conditions redeviendront ce qu'elles étaient auparavant.

Je le répète, ces entreprises ont accumulé d'énormes dettes au cours de l'année dernière. De nombreuses petites sociétés canadiennes forent des puits et en assurent l'entretien pour le compte d'entreprises pétrolières et ne tirent guère de revenu des redevances. C'est ainsi que les sociétés qui sont au bord de la faillite et qui licencient des employés ne seront pas très avantagées par la diminution des redevances. Il faut que le secteur pétrolier bénéficie de stimulants supplémentaires. Je suppose qu'on en incluera certains dans le Programme d'encouragements pétroliers, mais il faudra en prévoir bien davantage, surtout à cause de la baisse de la consommation et du cours mondial du pétrole. Il faut aussi se rappeler qu'il existe à l'heure actuelle en Alberta et en Saskatchewan d'énormes quantités de pétrole et de gaz inexploitées parce que prisonnières dans des puits bouchés. Il faut venir en aide à certaines sociétés sur le plan fiscal si nous voulons atténuer certains des maux de l'industrie pétrolière. Il s'agit de sociétés canadiennes à 100 pour 100. Ce sont des sociétés locales situées en Alberta, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique et pourtant, elles sont traitées par-dessous la jambe par un gouvernement fédéral qui prétend, par ses mesures, promouvoir la canadianisation de ce secteur: Cela fait ressortir la grave contradiction entre les objectifs du Programme énergétique national et ses résultats concrets. Le gouvernement doit sérieusement envisager certains changements afin de permettre à ces petites entreprises de reprendre du poil de la bête et de recommencer à produire.

Wilfred Gobert de Peters and Co. Ltd. de Calgary déclare ce qui suit:

> Le crédit d'impôt sur les redevances provinciales, à effet rétroactif, les paiements imminents d'encouragements pétroliers par l'Alberta et les offres de livraison ou de paiement du gaz par la TransCanada PipeLines Ltd de Calgary sont autant de sources supplémentaires de revenus pour le secteur pétrolier cette année.

Comme d'autres analystes cependant, il compte que les sociétés se serviront des fonds supplémentaires d'abord pour rembourser leurs dettes avant d'engager de nouvelles dépenses de prospection et de développement. M. Gobert ajoute:

> Il se pourrait que les modifications aux redevances apportées par l'Alberta marquent la fin du marasme dans les investissements des prospection et de développement, qui ont diminué de 25 p. 100 jusqu'ici cette année. Nous sommes peut-être dans le creux de la vague.
>
> Il se pourrait que nous remontions la pente dans le domaine de la prospection et du développement et que les mauvais jours soient finis.

Il lui faudra un nouvel élan, qui ne peut venir que du gouvernement national, sous forme de réduction des taxes exorbitantes.

Nous nous ressentons du ralentissement dans ce secteur. Nous commençons à le sentir plus que jamais depuis l'avènement, il y a un an et demi, du Programme énergétique national. Les recettes en espèces des grandes sociétés ont baissé de 25 à 40 p. 100. Il n'y a pas que les travailleurs qui soient atteints par les compressions; les cadres le sont aussi. Gulf, Turbo Resources et Dome petroleum ont mis à pied plus de 1,150 personnes la semaine dernière. Petro-Canada est aussi en difficulté et se voit dans l'obligation de se défaire d'une partie de son personnel. Les sociétés vont aussi devoir toutes affronter la montagne de paperasse que créent les projets de loi à l'étude et la comptabilité supplémentaire que leur infligent les programmes fédéraux et provinciaux.

Il était intéressant d'entendre le représentant au Congrès américain John D. Dingell déclarer que cette année plus de 12 p. 100 de la prospection pétrolière et gazière aux États-Unis sera effectuée par des sociétés canadiennes, dont un grand nombre sont de ma région, qui là-bas emploient des travailleurs et utilisent du matériel pour effectuer des travaux qu'elles sont allées entreprendre aux États-Unis au lieu d'ici. Si l'on en juge par ce qui s'est produit par le passé, elles ne reviendront pas au Canada tant que le gouvernement n'aura pas modifié sa politique. Bref, la politique gouvernementale produit exactement l'effet opposé au but recherché. Cette politique s'est déjà révélée parfaitement préjudiciable à l'économie canadienne, puisqu'elle fait fuir les capitaux et affaiblit le dollar canadien. Ce représentant du Congrès américain trouve au Programme énergétique national les mêmes effets que nous, de ce côté-ci de la Chambre, lui trouvons. Les Américains récoltent les fruits de notre expertise et de nos activités de forage.

• (1550)

Nous n'étions pas les propriétaires de l'industrie pétrolière lorsque le Programme énergétique national est entré en vigueur, mais nous avions les moyens de la contrôler. Nous sommes maintenant nombreux à nous demander pourquoi nous n'avons pas alors utilisé les moyens dont nous disposions pour adopter une politique fiscale qui nous aurait permis d'investir les capitaux abondants tirés de cette industrie pour stimuler les petites sociétés pétrolières et lancer des mégaprojets canadiens. Ceux-ci, à leur tour, auraient créé des emplois et des profits inattendus pour des milliers de sociétés et de travailleurs canadiens. Au lieu de cela, le ministre a de toute évidence préféré prendre un risque lorsqu'il a établi le Programme énergétique national. Ce risque, celui de détourner des fonds des provinces des Prairies, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, afin de fournir les stimulants nécessaires aux projets dans le Nord, dans les terres du Canada et sur la côte de l'Atlantique, n'aurait pas dû anéantir l'industrie qui fournissait, d'autre part, du travail, du pétrole et du gaz au Canada. Ce risque ne devait pas forcément nous assurer l'autarcie pétrolière d'ici à 1990.

Le naufrage tragique de l'*Ocean Ranger* dans l'Atlantique a retardé les travaux de forage dans cette région. L'optimisme que nombre d'entre nous manifestaient au sujet de la mer de Beaufort s'est révélé vain après des essais qui ont duré des années. Le puits qui était censé produire environ 30,000 barils par jour n'en a produit que 3,000. Nous estimons encore qu'il y a dans ces régions des gisements importants de pétrole et de gaz que nous devrions nous efforcer d'exploiter, mais nous ne pouvons pas, par ailleurs, anéantir une industrie qui a connu de si grands succès au Canada durant de nombreuses années.

Il faut résoudre les difficultés avec lesquelles ces compagnies sont aux prises. Nous avons à l'heure actuelle en Alberta des gisements inexploités de pétrole qui représentent environ 220,000 barils de pétrole brut par jour. Pourquoi ce pétrole est-il inexploité à l'heure actuelle? Le gouvernement fédéral a si bien su négocier l'achat de pétrole étranger que nous importons actuellement du pétrole brut du Mexique et d'ailleurs à un prix qui nous oblige à mettre nos puits en veilleuse. Cela suscite des problèmes de liquidités aux sociétés pétrolières en

cause et ajoute aux difficultés que le secteur éprouve déjà du fait du Programme énergétique national.

Je ne sais comment insister davantage sur le tort que le Programme énergétique national et les politiques du gouvernement causent aux secteurs gazier et pétrolier. Si nous consultons les données relatives au chômage en Alberta, province où le taux de chômage a toujours été le plus bas au Canada, nous constatons qu'après s'être maintenu au-dessous de 4 p. 100 au cours des années 70 et avoir atteint 3.5 p. 100 en 1981, le taux de chômage dans cette province atteint maintenant 6.7 p. 100. C'est là l'une des conséquences néfastes de ce programme.

Nous sommes dans l'impossibilité d'appuyer le bill dont la Chambre est saisie parce qu'il n'est pas de nature à fournir au secteur l'aide dont il aurait besoin, monsieur l'Orateur.

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Monsieur l'Orateur, je voudrais, si vous le voulez bien, intervenir sur cette mesure législative. Pour commencer, je tiens à faire remarquer que nous vivons actuellement des temps très graves et troublés et qu'une bonne partie des difficultés que nous connaissons découlent directement du Programme énergétique national.

Je crois que nos concitoyens ont été très déçus en lisant aujourd'hui dans le *Globe and Mail* que le premier ministre (M. Trudeau) ne se retirerait pas tant que l'économie serait malade. La plupart d'entre nous auront évidemment été très déçus. Bon nombre d'entre nous ont cru qu'il aurait au moins tenu cette promesse électorale-là. S'il ne le fait pas, il aura donc bafoué tous les engagements électoraux qu'il avait pris au cours de la campagne de 1980. Monsieur l'Orateur, cette nouvelle parue dans ce journal va certainement aggraver les tensions de la Confédération et les difficultés économiques, l'aliénation et les divisions qu'il a déjà créées dans notre pays.

Je ne pense pas que le premier ministre aurait pu faire une déclaration plus hypocrite en disant qu'il ne peut pas partir parce que l'économie est malade, puisque, à mon avis, avis que partagent bien d'autres, il a réussi à gaspiller les années de son mandat au lieu de s'ocuper de l'économie. Il a choisi au contraire de s'occuper de questions plus mondaines et il s'est montré prompt à croiser le fer avec les provincces et l'industrie, à diviser et à semer la zizanie au lieu de s'attaquer aux problèmes concrets et pratiques auxquels notre pays est en butte. Je veux parler de l'emploi, des taux d'intérêt, du logement, de l'autarcie énergétique et de la nécessité de créer une conjoncture économique saine et stable. Il n'a nullement su s'attaquer aux problèmes réels dont souffre notre pays.

Quand on étudie les conditions qui prévalaient avant l'arrivée au pouvoir du premier ministre, et dont différents députés de mon côté ont parlé, on se rend compte que le taux de chômage était de 4.5 p. 100. Aujourd'hui, il dépasse 9 p. 100, ce qui veut dire que nous avons 750,000 chômeurs de plus. A son arrivée au pouvoir, l'inflation était de 4 p. 100, alors qu'elle oscille aujourd'hui entre 11.6 et 12 p. 100. Quand il a pris le pouvoir, le déficit du compte courant était presque inexistant; il se rapproche maintenant de 7 milliards de dollars. Le taux officiel d'escompte était de 7½ p. 100; il est maintenant de 15.34 p. 100. Quand il est arrivé au pouvoir, le taux sur les prêts hypotécaires ordinaires était de 9.2 p. 100; il est maintenant de 18½ p. 100. Une maison ordinaire coûtait $21,000 en 1968; elle coûte maintenant $78,000. On pouvait poster une lettre pour 6c.; maintenant, cela coûte 30c. La Fonction publique est passé de 360,000 années-personnes à 500,000 années-personnes. La dette nationale brute était de 32 milliards de dollars en 1968; elle est maintenant de 135 milliards de dollars. Le dollar valait 93c. en 1968; il en vaut maintenant 82. Il n'y a vraiment pas de quoi être fier et le fait que le premier ministre restera au pouvoir sapera, de toute évidence, la confiance des Canadiens et créera encore plus d'angoisse, de frustration et de désespoir.

Chose certaine, nous traversons maintenant la période la plus difficile depuis 35 ans. Cela ne dépend pas uniquement des taux d'intérêt. Il y a aussi le prix des combustibles. Nous savons que le prix des combustibles a doublé depuis deux ans malgré toutes les belles promesses que les prix n'augmenteraient pas trop rapidement.

Mais ce qui inquiète le plus les Canadiens, c'est le sentiment de frustration et de désespoir qui existe au Canada. Les Canadiens sont en train de voir leurs rêves s'anéantir. Des gens qui avaient travaillé toute leur vie pour faire prospérer leur ferme ou leur entreprise voient leurs rêves s'évanouir. Ils se rendent comptent qu'ils ont investi leur travail, leur temps et leur détermination pendant des années pour rien. Ils craignent aussi que la situation ne fasse que s'aggraver. Ce qui rassurerait le plus les Canadiens serait que le premier ministre quitte la scène politique sans tambour ni trompette. Ce serait la meilleure façon de faire remonter la cote du Canada et de redonner confiance dans son économie tant aux Canadiens qu'aux étrangers.

En plus des problèmes économiques qui existent au Canada, nous savons tous que notre pays est profondément divisé. C'est bien malheureux, mais ces dix derniers jours, alors que nous aurions dû fêter le rapatriement de notre constitution au cours de la grandiose cérémonie sur la colline du Parlement, un sentiment d'amertume régnait partout au Canada. La réjouissance n'est pas unanime comme elle devrait l'être. Il n'y a pas l'esprit d'enthousiasme et d'euphorie que nous avons connu en 1967 durant l'année des célébrations du centenaire. Le fait est que le pays est profondément divisé. L'amertume règne.

• (1600)

Ce climat est en bonne partie attribuable au gouvernement actuel. Par exemple, on a le sentiment dans l'Ouest que le gouvernement actuel gouverne la moitié du pays tandis qu'il s'en prend à l'autre moitié. Voilà pourquoi un mouvement séparatiste fait de grandes percées dans l'Ouest. Il y a un mouvement séparatiste au Québec. Le premier ministre n'a pas arrangé les choses non plus en déclarant que le fédéralisme coopératif était mort, car cela traduit bien son style d'action unilatérale.

J'ai commencé par dire que nous traversions une période de difficultés économiques, et que l'un de nos problèmes était relié directement au Programme énergétique national. Il y a d'autres raisons à cela. J'aimerais simplement les évoquer pour donner une idée de ce qu'est le contexte du débat du bill à l'étude. Je le répète, le premier ministre et son gouvernement ne se sont pas vraiment attaqués aux problèmes très importants et primordiaux auxquels fait face notre pays; au cours des deux dernières années, au contraire, le gouvernement s'est occupé de la construction et d'autres questions, en insistant surtout sur le bilinguisme, le système métrique, la réglementation des armes à feu, le dialogue Nord-Sud, l'établissement de camps d'internement d'urgence pour les civils et autres sujets de ce genre. Pendant ce temps, l'économie dépérissait.

On a aussi mis à l'honneur une politique d'affrontement. Nous connaissons bien l'attitude du premier ministre qui a adopté une démarche unilatérale face au rapatriement de la constitution. Nous savons comment il a abordé les négociations sur le prix du pétrole avec les gouvernements de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique et à quel point il s'est moqué des objectifs prépondérants de la paix, de l'ordre et de la bonne administration pour imposer une entente énergétique aux provinces, que cela leur plaise ou non. Nous savons que le programme énergétique national a été le fruit non pas de la consultation et de la collaboration, mais plutôt d'un coup de force unilatéral. Nous avons vu la décision qui a été prise au sujet de VIA Rail. D'un trait de plume, 20 p. 100 des services voyageurs de VIA Rail ont été démantelés. Nous avons vu comment le gouvernement veut procéder aux changements ou plutôt à l'émasculation du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Bien que certaines discussions aient eu lieu, le ministre des Transports (M. Pepin) a laissé entendre . . .

Une voix: Quelle était votre position?

M. Mazankowski: Eh bien, un sursaut de vie dans ce coin-là! On constate que les néo-démocrates tentent maintenant de protéger, avant les élections, le premier ministre de la Saskatchewan qui était très impatient d'aborder la question des changements apportés au tarif du Corbeau. Rien de plus authentique! On vient de publier, en Saskatchewan, un petit document qui s'intitule «Eating Crow». On y trouve toutes les déclarations qu'a faites le premier ministre Blakeney au sujet du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau; il s'y dit en faveur des propositions du ministre des Transports visant à modifier le tarif. Pas étonnant que le NPD régresse dans la faveur de l'ouest du Canada, étant si hypocrite dans ses positions. Il dit blanc à la Chambre et noir là-bas.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Je ne me laisserai pas distraire. Mardi prochain, nous les verrons aller panser leurs blessures.

Le ministre des Transports leur a dit, en fait, que s'ils ne s'entendent pas pour agir à sa façon, son gouvernement agira comme il le veut. Voilà cet unilatéralisme de mauvais augure. Il n'est pas propice à l'harmonie et à la bonne entente dont le Canada a toujours eu besoin pour bien fonctionner.

La troisième raison de nos difficultés, c'est que notre politique économique nationale est fondée sur la répartition des richesses plutôt que sur la production ou la création de richesses nouvelles. Pour tout dire, nous avons connu une croissance de zéro ces cinq dernières années. Le gouvernement n'a nullement encouragé le secteur privé, ou le secteur de la production, à se consacrer à l'accroissement des ressources nationales. Si nous poursuivons dans cette veine, nous ne pourrons pas fournir indéfiniment l'aide et les ressources nécessaires au maintien des programmes de santé, des pensions de vieillesse et de l'aide aux handicapés. Nous ne pourrons pas offrir les services qui permettraient aux Canadiens moins fortunés que leurs concitoyens productifs de vivre avec dignité. Le fait est que nous avons connu une croissance zéro et que nous ne pouvons plus maintenir ces programmes dans une économie bloquée à ce niveau. La seule croissance dont nous avons été témoins ces dernières années a été celle de la bureaucratie de l'État. A vrai dire, à l'heure actuelle, environ un quart de l'ensemble de la main-d'œuvre active travaille à un palier ou à un autre de gouvernement. La preuve en est que 42, 43 ou peut-être même 44 p. 100 du produit national brut est traité par un niveau ou un autre du gouvernement. Bien sûr, nous ne saurions rester indéfiniment dans cette voie sans éprouver de très graves difficultés.

La quatrième raison pour laquelle nous nous retrouvons dans cette période de stagnation et de difficultés économiques est que la politique gouvernementale a suivi une évolution semblable à celle de l'économie désormais plus étroitement contrôlée et dominée par un pouvoir central. En outre, le nouveau programme de développement économique énoncé dans les documents budgétaires reflète et étaye cette politique. Il est bien évident que, au lieu de pencher pour l'octroi de stimulants fiscaux et la mise sur pied d'un régime fiscal qui stimulerait la production et la croissance, le gouvernement a préféré faire recycler par le biais de ses services toutes les ressources et les recettes en provenant. C'est le gouvernement qui décidera des gagnants et des perdants. Le gouvernement accordera des subventions et décidera des bénéficiaires. Il déterminera à qui il accordera ses subventions, à quoi celles-ci serviront au juste, et dans quelles régions elles seront employées. Le gouvernement décidera qui sera le gagnant et qui sera le perdant. Si nous maintenons cet état de choses, nous étoufferons carrément la créativité, la productivité et l'esprit d'innovation si nécessaire à la croissance nationale et à la création des richesses dont nous avons besoin au Canada. En outre, nous entraverons certainement notre capacité de préserver la liberté économique que nous souhaitons pour notre pays. A défaut de liberté économique, il ne saurait y avoir de liberté politique.

A mon humble avis, une démocratie efficace ne peut exister dans une économie contrôlée. C'est intéressant de voir les problèmes que connaissent les néo-démocrates en Saskatchewan. Ils parlent de leurs sociétés de la Couronne—23 si je ne m'abuse—comme si elles constituaient une grande famille. J'ai bien l'impression que les électeurs de la Saskatchewan sont fermement opposés à cette philosophie. C'est une question de liberté, de liberté politique et économique.

Les habitants de la Saskatchewan connaissent le problème auquel le pays tout entier est confronté pour y être confrontés eux-mêmes. Ils ne peuvent plus tolérer le gouvernement socialiste. Ils en ont assez de la présence tentaculaire d'un gouvernement qui a étouffé leurs libertés économiques. C'est sur cette question que se joue l'élection en Saskatchewan. Ce sont les habitants de la province qui sont les véritables propriétaires de la terre et ils ne veulent pas devenir des locataires dans leur propre province sous prétexte que le gouvernement provincial possède près de deux millions d'acres de terres agricoles.

Des voix: Oh, oh!

M. Kempling: Vous les avez contrariés!

M. Mazankowski: On peut voir, monsieur le président, que les députés à ma gauche sont contrariés, tout comme le premier ministre de la Saskatchewan qui a reconnu que son parti était en perte de vitesse. Il pense pouvoir néanmoins obtenir la majorité, mais j'ai bien l'impression que les membres de son parti vont avoir une surprise au moment du dépouillement des bulletins de vote mardi. Mais cette victoire sera à mettre au compte des habitants de la Saskatchewan, pas des conservateurs. Les socialistes vont perdre. C'est tout à fait normal puisqu'ils sont faits pour perdre. Ce sont des perdants-nés. Voilà le sort qui leur est réservé.

Des voix: Oh, oh!

M. Regan: Désolé de vous contredire.

M. Mazankowski: Le Programme énergétique national est en rapport direct avec cette question. Il est l'exemple même de l'interventionnisme de l'État, de la politique de centralisation qui veut que le gouvernement ou les organismes publiques, quels qu'ils soient, sachent choisir la meilleure solution.

• (1610)

Si je ne mâche pas mes mots, c'est que j'ai été témoin des effets du Programme énergétique national. Mon collègue de Wetaskiwin (M. Schellenberger) en a longuement parlé. Il vit dans une région qui en a souffert directement et indirectement. Les petites industries, les petites entreprises ont été durement touchées. Le Programme énergétique national passera à l'histoire comme le désastre des années 80, créé de toutes pièces par l'homme; de cela on ne saurait douter.

Les néo-démocrates appuient ce programme. Ils en approuvent les objectifs, même s'il a détruit l'industrie pétrolière de la Saskatchewan. Ils sont si idiots, si stupides et si doctrinaires dans leur attitude qu'ils se moquent des effets que le Programme énergétique national a sur le petit patron, la petite industrie, le soudeur et le fabricant, et ils l'appuient quand même.

De quelle liberté jouissent les employés de ces petites compagnies qui ont perdu leur emploi? Ce secteur a été anéanti par le programme. Les multinationales n'ont pas été touchées. Ceux qui ont été touchés, ce sont les petites entreprises canadiennes, les camionneurs, les soudeurs, les conducteurs de bulldozer, les travailleurs de la construction, les employés du secteur tertiaire, les monteurs d'installations de forage, les foreurs, ceux qui construisent des clôtures et aménagent des droits de passage. Voilà ceux qui ont été touchés. Ils sont tous Canadiens et travaillent pour des compagnies canadiennes.

Comme le disait mon collègue, ce programme est loin de donner de bons résultats. Au contraire, il anéantit les entreprises canadiennes rentables associées avec tant de succès à l'industrie pétrolière. Les travaux de prospection ont diminué de 25 à 30 p. 100 en 1981. Ils diminueront encore de 10 ou 15 p. 100 en 1982. Tout cela au nom de la canadianisation. Cette politique ne produit nullement le résultat escompté, au contraire. Il s'agit d'une véritable nationalisation.

J'ai écouté quelques députés néo-démocrates hier soir. La canadianisation ne les intéresse pas. Ce qu'ils veulent, au fond, c'est la nationalisation. Voilà ce qu'ils veulent. Ils veulent nationaliser tout ce qui marche, respire ou se déplace. S'il s'agit de quelque chose qui produit, il faut s'empresser de la nationaliser. C'est complètement absurde.

En même temps, cette politique a pour résultat de forcer les Canadiens à acheter du pétrole importé au rythme de 500,000 barils par jour alors qu'il y a des surplus en Saskatchewan et en Alberta. On prévoit que d'ici la fin d'avril, la production sera réduite de 300,000 barils par jour en Alberta et de 50,000 barils par jour en Saskatchewan.

Les puits sont fermés. Les travailleurs sont licenciés. Nous importons du pétrole des pays de l'OPEP, du Venezuela et du Mexique à $40 le baril. Les contribuables doivent payer $17.32 le baril pour subventionner les importations alors que du pétrole pouvant se vendre $23,50 le baril n'est pas extrait. La vie des travailleurs canadiens est complètement perturbée. Ils perdent leur emploi, les entreprises ferment et on assiste à des saisies et à des faillites.

On se demande d'où vient cette désaffection observée chez les Canadiens de l'Ouest; c'est au NPD qu'il faut poser la question, car c'est en partie à lui que l'on doit le programme énergétique national. N'oublions pas que le gouvernement n'a pris le pouvoir et ne s'y maintient que grâce à son appui. Que les députés de ce parti aillent donc répondre aux doléances des habitants de la Saskatchewan et de tout l'ouest du Canada. Il y a des licenciements massifs dans ce secteur. Mais ce ne sont pas les sociétés multinationales qui sont touchées. Quels effets observe-t-on, monsieur l'Orateur? Déficit plus marqué de la Balance des paiements, dollar affaibli, taux d'intérêt élevés, confiance des investisseurs sapée, amertume, dissensions exacerbées. Pour reprendre les termes d'un article du Edmonton *Journal*:

> Il est maintenant normal, dans la capitale fédérale, d'associer les entreprises privées à des exploiteurs et de ne pas leur faire confiance. Lorsque les entreprises connaissent des difficultés et sont forcées de licencier des milliers de travailleurs, elles gagnent alors une certaine crédibilité à Ottawa. Dans le cas contraire, elles s'attirent la méfiance des mandarins qui en font leur vache à lait.

Mes amis socialistes de gauche font d'ailleurs bon ménage avec ces mandarins.

> Les sociétés prospères attirent les requins de la politique, à l'affût de l'argent facile à obtenir sans risque politique.

C'est là un aperçu de la politique actuelle de ce gouvernement. C'est certainement une philosophie partagée par ces drôles d'oiseaux là-bas qui n'ont jamais eu à se lancer en affaires et à payer des employés ou à produire quoi que ce soit. Ils ont en gros vécu comme des parasites aux crochets du Canada.

Quel bien le Programme énergétique national a-t-il fait dans ma circonscription, par exemple? En deux semaines, dans le village de Vermilion, une petite entreprise, la Bird Oil Limited, a mis à pied 20 ouvriers. Ces derniers travaillaient à la fabrication de réservoirs de pétrole. Les puits ayant fermé, ces 20 personnes se retrouvent chômeurs.

En novembre 1981, à Wainwright, en Alberta, une petite entreprise appelé Jerassic quittait le Canada, selon un article du *Star Chronicle* du 25 novembre, que je cite:

> «C'est la chose la plus difficile qu'il m'ait été donné de faire.»
>
> Ainsi s'exprime Jim Voll, qui a mis à pied 30 employés de chez nous et s'apprête à transporter en Oklahoma les derniers appareils de forage de la Jerassic Well Servicing encore à Wainwright.
>
> La décision, affirme-t-il, découle des politiques provinciales et fédérales qui persistent à s'attaquer à la petite entreprise . . .
>
> La crise de l'industrie pétrolière, provoquée par le gouvernement, laisse, à son avis, trop peu de travail pour que sa société puisse survivre.
>
> Cette entreprise de Wainwright avait exploité ici même dix plates-formes de forage, mais elle a dû en envoyer six dans les champs pétrolifères de l'Oklahoma le printemps dernier. Les quatre dernières partiront avant la fin de l'année, de dire Voll, et le bureau de Wainwright fermera pour de bon.

Voilà ce qui arrive. En février, quatre entreprises de Lloydminster ont été mises en tutelle, entraînant la perte de 150 emplois. La société Petroserv Management qui possède et régit également les sociétés Weldex Machine Ltd., Midway Oilfield Services Ltd. et G and W Oilfield Services Ltd. est mise en tutelle. Pourquoi? A cause de la fermeture des puits de pétrole et de la crise que traverse l'industrie pétrolière en général.

Il y a des centaines d'autres puits fermés, surtout dans la région productrice d'huile lourde. L'exploitation de ces puits, qui produisent de 20 à 30 barils par jour, demande beaucoup de main-d'œuvre. Compte tenu de ses politiques d'achat, le gouvernement préfèrerait payer du pétrole vénézuélien ou du pétrole provenant des pays de l'OPEP $40 le baril et laisser nos puits fermés. Ces sociétés sont obligées de fermer boutique et de mettre les travailleurs à pied.

Nous savons tous que bien des installations de forage ont été déménagées à l'étranger; on en a parlé souvent. On a déménagé aux États-Unis, en Oklahoma, au Wyoming, au Texas ainsi qu'à d'autres endroits, de 235 à 240 tours de forage de l'Alberta et de la Saskatchewan. Par ailleurs, de 100 à 150 installations d'intendance, qui représentaient de 40 à 50 emplois chacune, ont été déménagées. Pour l'Ouest, c'est comme si on fermait de petites usines. Je me demande ce que diraient les Ontariens si de petites usines étaient fermées à cause d'une politique du gouvernement. C'est un vrai drame.

Passons à d'autres faits. Voici ce que dit la société Bralorne Resources Limited dans son rapport pour le troisième trimestre de 1981:

> La tendance marquée à la croissance de nos activités américaines s'est maintenue tandis que nos activités de forage au Canada durant le troisième trimestre ont diminué de plus de moitié par rapport à la période correspondante de l'année dernière. La diminution s'est encore accentuée au troisième trimestre par rapport au trimestre précédent ... Par conséquent, les recettes américaines, qui correspondaient à un peu plus de 50 p. 100 de l'ensemble de nos recettes durant les trois premiers trimestres de 1980, en représentent actuellement environ 65 p. 100 durant la période correspondante de cette année ...
>
> Nous avons décidé d'être de plus en plus actifs aux États-Unis; par conséquent, nous avons consacré plus de 80 p. 100 de nos dépenses aux installations américaines.

● (1620)

> Alors qu'aux États-Unis les dépenses ont plus que doublé cette année, au Canada elles ont été réduites de moitié à cause des prix et du marché.

Dans le *Houston Business Journal,* on peut lire un article très intéressant, monsieur l'Orateur. Il s'intitule «La filière canadienne: l'énergie, les capitaux et la politique traversent la frontière». Il fait remarquer que depuis l'adoption du programme énergétique national, les Canadiens ont investi 2.5 milliards aux États-Unis, en grande partie dans la région de Houston.

Dans le même journal, on peut lire les commentaires d'un certain Joe Tondue qui déclare:

> «Les Canadiens font des investissements considérables au Texas. Je suis actuellement associé avec trois groupes de Canadiens qui paient d'avance tous mes frais et ma publicité.»

Puis, selon le journal, M. Philip K. Sywden aurait déclaré:

> «Nous avons vu arriver pas mal de capitaux canadiens, car nous jouissons d'une excellente réputation dans l'ouest du Canada».

Il ajoute:

> Des centaines d'investisseurs ont quitté le Canada pour investir aux États-Unis. Au moins deux douzaines d'entreprises canadiennes ont ouvert des succursales dans la région de Houston.

Je peux également vous rapporter d'autres propos du même genre. Ils sont publiés dans *Energy Forum* qui confirme mes dires. Voici:

> ... Les investisseurs ne font plus confiance au Canada ... Les statistiques prouvent que la mise en valeur des ressources énergétiques est en perte de vitesse, que le dollar canadien s'est affaibli, que la croissance économique est ralentie et qu'on exporte des emplois aux États-Unis. Tout cela contribue à réduire le niveau de vie dans les deux pays (moins aux États-Unis) et à compromettre sérieusement les liens d'amitié qui les unissent.

Et plus loin:

> Joseph E. Seagram & Co. a déjà refusé de rapatrier plus de 4 milliards de capitaux au Canada à cause des politiques fédérales canadiennes. Aux États-Unis cette année, plus de 12 p. 100 du pétrole et du gaz naturel d'exploration vont être produits par des sociétés canadiennes, à l'aide de travailleurs et de matériel envoyés aux États-Unis et, si l'on s'en rapporte à ce qui s'est déjà passé, ils ne retourneront pas au Canada tant que le gouvernement n'aura pas changé de cap.
>
> Bref, les politiques d'Ottawa ont l'effet exactement contraire de celui qui est cherché.

Monsieur l'Orateur, nous avons des capitaux, nous avons des hommes, nous avons du matériel, des machines et du savoir-faire qui s'en vont chez nos voisins du sud. Nous avons besoin de capitaux chez nous, nous avons besoin chez nous de ce savoir-faire, nous avons besoin chez nous de ces emplois. Il faut stopper cette hémorragie, faire refluer chez nous les capitaux canadiens partis au sud. Il faut garder chez nous ces capitaux, les investir dans des projets canadiens, des entreprises canadiennes, pour pouvoir conserver l'indépendance économique dont on parle si souvent ici à la Chambre, mais qu'on ne veut pas défendre avec des politiques volontaires.

En réalité, M. Gorse Howarth, le distingué responsable de l'Agence d'examen de l'investissement étranger déclarait lui-même, suivant un article paru le 1er avril 1982 dans le *Star* de Toronto:

> Malgré le pourcentage extrêmement élevé du contrôle étranger de l'industrie canadienne, le Canada devra aller chercher plus d'affaires à l'étranger s'il tient à survivre.

Il parle de la nécessité d'accroître les investissements pour assurer notre autosuffisance énergétique et pour réaliser tout ce qui est nécessaire au maintien d'un niveau de vie raisonnable et correct pour tous les Canadiens, jeunes et vieux.

Et dans tout cela, il ne faut pas oublier non plus le consommateur. Nous avons le devoir de nous en préoccuper. Mais en fait, tandis que le prix de l'énergie et le prix de l'essence augmentent chez nous, ils baissent aux États-Unis. Chez nous ça monte, quand ça baisse chez eux. Et c'est le consommateur qui en souffre.

Selon des statistiques que j'ai sous les yeux, la moyenne nationale du prix de l'essence en décembre 1979 était de $1.14 le gallon. Au mois de mars 1982, le prix était exactement de $2 le gallon, soit presque le double d'il y a deux ans. Cette montée s'est produite pendant que l'on nous promettait de l'énergie à bon marché. La hausse du prix ne devait pas excéder 14c. en 1980. Or, le prix a augmenté de près de $1 le gallon. Voilà pour les promesses. Le consommateur se fait écorcher.

Voyons maintenant ce qui se passe du côté des producteurs. Les agriculteurs paient 60c. le gallon le combustible diesel qu'ils utilisent pour leurs tracteurs et leurs moissonneuses-batteuses. Depuis toujours, on accordait des exemptions aux producteurs agricoles qui ne sont pas en mesure de transmettre aux consommateurs toute hausse du coût de production. Les 60c. que paie le cultivateur pour remplir ses réservoirs, vont dans les coffres du gouvernement fédéral. Voilà ce que j'appelle de la prédation fiscale de grande envergure. Il faut changer tout cela. Si, comme le préconise le gouvernement, nous voulons que les prix des aliments restent raisonnables, il faut absolument accorder un certain répit aux agriculteurs canadiens.

Qu'en est-il maintenant du gaz naturel? Là aussi, les prix ont doublé. Dans l'ouest du Canada, nous utilisons le gaz naturel pour nous chauffer de sorte que nos factures de chauffage ont doublé. Les prix du gaz naturel influent directement sur celui des engrais, qui a augmenté de $25 à $40 la tonne. La hausse aura atteint près de $70 la tonne quand l'accord sur l'énergie aura pris fin, tout cela à cause de l'augmentation des prix du gaz naturel. Cette augmentation est constituée dans une proportion d'environ 75 à 80 p. 100 de nouvelles taxes fédérales.

C'est là que nous en sommes, monsieur l'Orateur. Le programme énergétique national ne profite à personne, pas plus aux travailleurs et aux propriétaires de l'industrie du pétrole qu'aux consommateurs. C'est une catastrophe monumentale, un échec lamentable et surtout un cauchemar bureaucratique, comme l'a rappelé mon collègue de Calgary-Centre (M. Andre) dans son premier discours. Le fait est que les règlements, la multitude de formulaires et les imposants pouvoirs discrétionnaires que l'on accorde aux bureaucrates pour appliquer ce programme en feront un véritable cauchemar et une source constante de confusion et de mécontentement profond.

Ce projet de loi a été proposé par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). Il l'a décrit comme le summum de toutes les mesures visant à la canadianisation. Selon lui, c'est l'étape finale de la réalisation de tous les projets que les Canadiens ont approuvé à l'unanimité au cours de la campagne électorale de 1980 et qu'ils continuent encore à appuyer.

Dans ces conditions, monsieur l'Orateur, comment se fait-il que nous connaissions un tel exode de personnes, de matériel, de machines et de capitaux? Pourquoi les faillites, les saisies, les fermetures d'entreprises, la disparition des emplois? Pourquoi y a-t-il un tel mécontentement, une telle désaffection dans l'Ouest? Parce qu'on s'aperçoit que le programme énergétique national est une attaque directe contre les richesses naturelles de l'Ouest. Il n'atteint pas l'objectif visé. Il détruit une industrie énergétique canadienne rentable qui, à une époque, était objet de fierté.

Ce méli-mélo, ce cauchemar bureaucratique qu'appuie le NPD va continuer à mécontenter et à détruire jusqu'à ce qu'on le retire ou qu'on le modifie fondamentalement. Il faut espérer que, grâce au bon sens et au bon jugement de tous les Canadiens, nous n'aurons à attendre des élections un an ou 18 mois. Je suis sûr que l'ingéniosité et l'esprit d'entreprise des Canadiens de l'Ouest réussiront à survivre jusqu'à ce que nous puissions virer cette bande et l'autre là-bas, ce croupion libéral. Si nous pouvons nous en débarrasser en même temps, nous pourrons nous mettre au travail afin de bâtir un Canada fondé sur l'égalité des chances. Nous voulons un pays, un Canada, où toutes les régions, tous les citoyens sont traités, gouvernés de manière égale et équitable, d'un bout à l'autre du pays, plutôt qu'attaqués à une extrémité et favorisés à l'autre. Si nous parvenons à survivre d'ici que ces changements se réalisent—ce que nous pouvons sûrement faire—l'avenir nous promet des jours meilleurs.

• (1630)

Mais pour l'instant nous n'avons pas le choix: nous devons condamner cette mesure à cause de ce que le gouvernement a fait dans le passé. Il n'y a pas d'espoir que le ministre change et qu'il reconnaisse s'être trompé dans ce qu'il en attendait. Le gouvernement est tout simplement résolu à s'engager plus avant dans une voie qui ne nous a causé que des déboires et tout ce que nous pouvons faire c'est répéter, au nom de nos commettants et des membres de l'industrie pétrolière que cette mesure est une erreur. Nous gardons l'espoir d'un avenir meilleur car, à vrai dire, la situation ne saurait guère se détériorer davantage.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur l'Orateur, je suis contre le bill C-104 principalement parce qu'il accorderait tout à fait inutilement quelque 6 milliards et demi de dollars à des gens au Canada et ailleurs qui en ont le moins besoin et qui en profiteront le moins. Le projet pour les cinq prochaines années est de donner 6 milliards et demi de dollars aux sociétés pétrolières privées qui ont déjà beaucoup trop reçu de subventions payées par les travailleurs canadiens. Je songe ici en particulier aux contribuables de Spadina. Il n'y a pas de puits de pétrole à Spadina, mais il y a certes des endroits où les sociétés pétrolières gagnent de l'argent. Elles le font aux dépens des milliers de travailleurs de Spadina et du reste du pays, car ce sont eux qui subventionnent les sociétés pétrolières.

Depuis des années, les sociétés pétrolières escroquent le public. L'orateur précédent déplore qu'on accuse ces sociétés d'extorsions, mais il a été établi par la Commission Bertrand qu'elles avaient bel et bien soutiré 12 milliards de dollars à la population canadienne en tripotant le prix des produits pétroliers.

M. Parker: Les conservateurs trouvent cela tout à fait normal.

M. Heap: Évidemment. Les conservateurs n'y voient pas plus d'objections que les libéraux. Depuis près de 15 ans, les sociétés pétrolières ont extorqué aux Canadiens au moins 12 milliards de dollars et si l'on en croit le rapport de la commission d'enquête Bertrand, elles continueraient à le faire. Ce sont ces mêmes sociétés pétrolières auxquelles le gouvernement nous demande maintenant de confier encore 6.5 milliards de dollars. Ce sont ces mêmes sociétés pétrolières qui de 1973 à 1980 ont porté leurs avoirs de 14.5 à 54.5 milliards de dollars. Bien que leur actif ait quadruplé en sept ans, elles continuent à se plaindre que c'est insuffisant.

Même si les députés qui prennent place à l'extrême droite de la Chambre continuent à gémir, les chiffres démontrent que ce secteur, grâce aux prix et à la politique fiscale du gouvernement, dispose des liquidités dont il a besoin pour financer ses activités. Ce qui signifie que ce sont les consommateurs de pétrole et les contribuables canadiens qui ont financé à peu près tous les développements du secteur. Ils l'ont encore fait l'année dernière. Au cours du premier semestre de 1981, quelques sociétés pétrolières ont payé 5 milliards de dollars pour faire l'acquisition de plusieurs autres sociétés pétrolières. Et encore il ne s'agit que d'un seul semestre. Après cela, environ 70 p. 100 du secteur énergétique appartenait encore à des intérêts étrangers et 70 p. 100 était encore contrôlé par des intérêts étrangers. Voilà qui en dit long sur le programme de canadianisation du gouvernement.

Le gouvernement n'a pas vraiment tenté de remettre les clés de ce secteur à l'ensemble des Canadiens. Il a tout simplement essayé de faire la fortune d'une poignée de Canadiens en faisant payer à tous leurs concitoyens une industrie qu'ils financent déjà depuis des décennies. Le gouvernement a permis que les Canadiens perdent le contrôle de leur secteur énergétique en utilisant leur argent contre leurs intérêts. Après avoir permis qu'il passe entre les mains d'intérêts étrangers, il voudrait maintenant forcer les travailleurs canadiens à financer de nouveau ce secteur afin de le racheter. Ce n'est pas au profit des travailleurs canadiens que s'opère cette transaction, mais au profit de quelques loups du monde des affaires qui rêvent de devenir de petits Rockefeller locaux.

Par exemple, depuis quatre ans, les dégrèvements fiscaux consentis à ce secteur ont totalisé environ 13 milliards de dollars. Pourtant, pendant cette période, les sociétés pétrolières n'ont versé que 5 milliards de dollars d'impôts. En d'autres termes, cette industrie s'est vu remettre plus de deux dollars pour chaque dollar d'impôt qu'elle a versé. Voilà les subventions que les Canadiens qui ne sont pas propriétaires de l'industrie pétrolière ont versées à ce secteur.

Le taux effectif d'impôt proposé pour l'industrie pétrolière serait d'environ 10 p. 100; c'est-à-dire un taux de 36 p. 100 ramené à 10 p. 100 une fois déduits tous les allégements qu'accorde de plus en plus le gouvernement aux sociétés pétrolières. Qu'on compare ce taux à celui de 18 p. 100 que doit payer un contribuable marié avec deux enfants à charge et gagnant un revenu de $25,000. Une société gagnant plusieurs milliards ou plusieurs millions n'est imposée qu'à 10 p. 100 en réalité; et pourtant, les députés qui siègent à l'extrême-droite déplorent que les sociétés pétrolières soient durement traitées.

M. Taylor: Nous déplorons que les Canadiens soient durement traités.

M. Heap: Si on mettait fin aux concessions fiscales, le gouvernement toucherait environ 4 milliards de dollars de plus qu'il pourrait dépenser utilement pour le bien des citoyens canadiens. Le gouvernement fédéral pourrait rendre aux provinces la somme de près de 1.5 milliard de dollars par an qu'il vient de leur retirer. On pourrait aider davantage l'enseignement postsecondaire qui est moins subventionné au Canada que chez tous nos autres concurrents sur le plan industriel. On pourrait améliorer les services de garderie, ce que les ministres promettent tous les deux mois sans jamais rien faire. Nous pourrions augmenter les pensions, ce que les ministres promettent également tous les deux ou trois mois sans passer à l'action. Ce serait vraiment intéressant pour les travailleurs canadiens mais ce sont les multinationales pétrolières qui nous soufflent cet argent.

Il y a un autre moyen de calculer. Ainsi, rien qu'en 1979, les concessions fiscales accordées aux compagnies pétrolières—c'est-à-dire les cadeaux fiscaux qui leur ont été faits—s'élevaient en tout à 3.4 milliards de dollars, alors que les impôts versés par les entreprises de ce secteur n'étaient que de 1.4 milliard de dollars. Autrement dit, cette année-là, tous les autres contribuables canadiens ont dû donner environ 2 milliards de dollars aux compagnies pétrolières sous forme de subventions.

M. Parker: C'est la politique des conservateurs également.

M. Heap: C'est la politique des conservateurs et celle des libéraux. Les conservateurs la prêchent; les libéraux la mettent en pratique. Le fait est que cette politique est maintenue et, comme l'a si bien dit le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, il y a deux jours à Toronto:

> Il est vrai que nous avons imposé de nouvelles taxes aux compagnies pétrolières ... Celles-ci se sont plaintes à ce sujet depuis que le budget a été déposé. En toute sincérité, je peux dire que leur situation ne sera pas pire en 1981 qu'en 1979; elle s'améliorera peut-être même.

Il devrait être au courant. Grâce aux cadeaux fiscaux, les sociétés ont reçu bien plus que ce dont elles avaient besoin. Ainsi, les 2 milliards de dollars que nous leur avons donnés il y a deux ans—et cela continue—n'étaient pas suffisants, d'après mes collègues assis à ma droite, pour les inciter à continuer à chercher du pétrole. Mes collègues aimeraient que nous donnions à ces compagnies 4 ou 10 milliards de dollars en les suppliant, bien sûr, de revenir nous voir, alors que rien ne nous permet de supposer qu'elles nous trouveront plus de pétrole, même s'il devait être excédentaire.

• (1640)

Le gouvernement propose que pour chaque dollar investi par les compagnies pétrolières dans la plupart des cas au Canada, le contribuable investirait à son tour $4, ce qui lui vaudrait en retour une participation de seulement 25 p. 100. Autrement dit, c'est le seul type d'investissement qui rapporte au principal investisseur un intérêt ou une participation dérisoire, insignifiante.

Le bénéfice maximal pour une compagnie à participation exclusivement canadienne serait de 93 cents par dollar; même dans le cas d'une multinationale, l'avantage maximal a augmenté, de sorte qu'au lieu de payer 37 cents par dollar, elle n'aura plus maintenant qu'à payer 28 cents. Toute le reste sera assumé par les travailleurs canadiens.

M. Parker: On ne peut voir cela qu'au Canada.

M. Heap: Elles n'ont tout simplement pas besoin de cet argent, monsieur l'Orateur. Elles l'accepteront si nous le leur donnons. Si nous sommes assez idiots pour les laisser faire, elles nous l'enlèveront. Des pays comme la Norvège ne le prodigue pas aussi généreusement. La Norvège va accaparer jusqu'à 70 p. 100 d'une terre qui ne lui appartient pas déjà si une compagnie pétrolière y découvre un gisement de pétrole. C'est parce que le pétrole est la propriété des Norvégiens. Au Mexique, l'industrie pétrolière est nationalisée depuis 40 ans, ce qui explique le progrès actuel de ce pays.

Il y a à peine un an, le ministre déclarait que notre gouvernement était plus favorable aux investissements étrangers que tout autre pays au monde. Il disait vrai; c'était même un euphémisme. Au Canada, une compagnie étrangère imposable

obtiendra 27.7 p. 100; pour une compagnie canadienne imposable, ce sera 29.7 p. 100 et, pour une compagnie canadienne non imposable, 26.9 p. 100. Le rapport le plus faible se situe à ce dernier taux de 26.9 p. 100. Les bénéfices ne sont que de 18.3 p. 100 en Norvège, et de 24.4 p. 100 en Grande-Bretagne.

On nous raconte des histoires à nous faire pleurer sur les pauvres propriétaires de tours de forage obligés de transporter ces dernières en Oklahoma. Le Canada leur aurait consenti 26.9 p. 100; ils vont donc en Oklahoma où ils ne recevront que 21.6 p. 100!

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Sottises. Renseignez-vous donc avant de parler. Dîtes la vérité pour une fois.

M. Heap: Ils obtiendront presque 6 p. 100 de moins en Oklahoma, mais si on leur accorde davantage au Canada, ils reviendront, paraît-il.

Des voix: Oh, oh!

M. Heap: Les hurleurs à ma droite ne nous ont pas dit combien il faudrait leur donner pour les ramener au Canada. Le fait est que ces sociétés ont maintenant de si belles rentrées—plus qu'elles ne jugent dans leur intérêt d'utiliser pour mettre en valeur le pétrole de notre pays . . .

M. Taylor: Un tissu de mensonges.

M. Heap: . . . qu'elles vont probablement adopter la même tactique qu'elles utilisent déjà aux États-Unis. Comme elles ont maintenant 30 p. 100 des recettes dans notre pays, elles vont probablement se mettre à investir à l'extérieur du secteur énergétique, ce qui est répréhensible mais qu'elles font déjà aux États-Unis.

M. Taylor: Où allez-vous chercher tout cela? Dans les contes de fées?

M. Heap: En plus de tous ces dégrèvements, il y a une autre sorte de subvention que les travailleurs du Canada accordent aux sociétés pétrolières depuis de nombreuses années. Les compagnies pétrolières n'ont pas de puits dans Spadina, mais elles y ont quelque chose de plus précieux, leur siège social. Bien des gens de Spadina ont travaillé à la construction de ces sièges sociaux et des banques, qui sont unies à ces compagnies pétrolières par la voix du sang, si on peut dire qu'elles en ont.

Il y a environ 20,000 ou 25,000 personnes qui nettoient des immeubles dans le centre de Toronto, ceux des sociétés pétrolières et autres sièges sociaux. Il s'agit en majeure partie de ménagères portugaises qui passent environ cinq heures et demie chaque soir, cinq soirs par semaine à nettoyer ces immeubles. Si elles ont de la chance, lorsque le mari rentre à la maison après sa journée de travail sur un chantier de construction, elles vont nettoyer les immeubles et rentrent après 11 heures.

J'ai vu dans quelles conditions elles travaillent. A titre de représentant de la commission d'hygiène il y a quelques années, on m'avait demandé de régler un litige. On obligeait ces ménagères à remployer des sacs à ordures puants qui avaient été remplis et vidés la nuit précédente. On les obligeait à les remployer parce que la compagnie qui détenait le contrat de nettoyage était trop radine pour acheter d'autres sacs. Ces femmes gagnent le salaire minimum ou, si elles ont de la chance, 10 à 20c. de plus.

Il y a également près de 5,000 employés d'hôpitaux dans Spadina. Nous n'aurons pas de chiffres précis à ce sujet tant que le gouvernement n'aura pas publié les résultats du recensement de l'année dernière. L'industrie de la restauration et du spectacle emploie probablement 10,000 personnes dans cette région. Je ne parle pas ici des chanteurs au cachet élevé, mais bien des personnes qui font fonctionner les établissements. On compte près de 10,000 personnes employées dans le secteur du vêtement et des produits manufacturés, et ce sans compter les chauffeurs de taxi, les concierges, les commis de bureau et les réparateurs en tous genres. Ils seraient, semble-t-il, près de 50,000, et la plupart ne sont pas syndiqués et n'ont qu'un revenu très faible. Parmi les villes du Canada de plus de 500,000 habitants, Toronto a le salaire minimum le plus faible. En fait, il n'y a guère que certains employés du gouvernement fédéral qui touchent un salaire minimum aussi faible, soit $3.50 de l'heure.

En tenant pour acquis que ces travailleurs gagnent en moyenne $4 de l'heure et travaillent généralement 40 heures par semaine, leur salaire annuel est de l'ordre de $8,000. C'est peu pour élever une famille, surtout quand on connaît le coût du logement à Toronto.

Ce n'est pas tout, monsieur l'Orateur. Le travail de nettoyage qu'ils font est, du moins à la Société Radio-Canada, qui est de ressort fédéral et où les employés sont syndiqués, rémunéré à $6.50 l'heure. Ainsi, la plupart de ces travailleurs gagnent en fait près de $2.50 de moins que le salaire normal. Ajoutez à cela qu'ils doivent payer chaque année $200 d'impôt, près de $250 de frais de transport et probablement de $3,500 à $4,000 de frais de garderie, et vous comprendrez alors la gravité de la situation. Ils risquent même de ne pas être en mesure de payer une telle somme pour les services de garderie qui, parfois ne valent rien du tout. Je parle ici de la valeur du travail que représente la garde d'un enfant ou de la valeur du travail qui doit être fait par la suite pour remédier à la situation lorsque l'enfant ne reçoit pas les soins voulus pendant que ses parents travaillent.

Tout bien considéré, ces travailleurs subventionnent leurs employeurs à raison de $9,000 environ par année si vous soustrayez leur salaire de la valeur de leur travail et des coûts afférents à l'exécution de leurs tâches. Au lieu d'être payés $8,000, ils devraient recevoir près de $17,000, si vous ajoutez au salaire d'un petit employé syndiqué, les frais de garderie, les frais de transport pour se rendre au travail et les impôts.

Le travailleur moyen subventionne ces sociétés à raison de $9,000 par an environ, et il y en a à peu près 50,000. Cela représente une subvention d'environ 450 millions de dollars que les banques, les sociétés pétrolières et certains de leurs acolytes extorquent aux travailleurs du centre-ville de Toronto.

● (1650)

Le sénateur Olson qui, naturellement, n'est pas tenu de rencontrer les travailleurs pour leur demander de voter pour lui, a été choisi pour être responsable du développement économique; à l'en croire, ce sont des travailleurs improductifs. Il y a quelques semaines, il a dit que nous allions nous débarrasser de ces industries, cesser de favoriser des industries improductives comme celle du vêtement et ainsi de suite. Ce qu'il veut dire, c'est que ces travailleurs son mal payés et donc il les considère comme improductifs. En fait, ces travailleurs subventionnent sa protégée, l'industrie pétrolière. S'il est une chose qu'il faudrait supprimer graduellement en fonction de sa productivité

ou selon celui qui subventionne l'autre, ce n'est pas les travailleurs du vêtement, ni ceux qui nettoient les édifices ni les employés de restaurant, mais bien les sociétés pétrolières. La seule raison pratique pour laquelle les sociétés pétrolières continuent à recevoir de tels cadeaux de la part du gouvernement fédéral, qu'il soit libéral ou conservateur, c'est parce que celui-ci peut compter sur leurs dons au moment des élections.

M. Taylor: Combien avez-vous reçu des syndicats ouvriers?

M. Heap: Par exemple, en un an, les principales sociétés ont donné $388,166 au parti conservateur et $332,942 au parti libéral.

M. Parker: Elles ménagent la chèvre et le chou.

M. Heap: Bien entendu. Elles ne savent pas lequel gagnera les élections . . .

M. Guilbault: Mais nous savons que ce n'est pas vous.

M. Heap: . . . mais elles savent que quel que soit celui qui gagne, il leur donnera l'argent du contribuable. Elles ont essayé de faire la même chose à Spadina l'été dernier, mais tout l'argent des sociétés pétrolières et des banques n'a pas suffi à faire élire Jim Coutts à Spadina, ni l'été dernier, ni à un autre moment.

M. Taylor: Vous avez été élu par une minorité.

M. Heap: Le fait est que les travailleurs canadiens en ont assez de subventionner les banques, les sociétés pétrolières, les conservateurs et les libéraux. De plus en plus de gens se rallient à notre théorie: nous préconisons de ne pas accorder ces 6.5 milliards de dollars aux sociétés pétrolières privées. Si les contribuables canadiens doivent investir cet argent dans l'industrie pétrolière, ils devraient en profiter pour s'emparer de sociétés comme Imperial Oil. Ce serait beaucoup plus avantageux si les grandes sociétés pétrolières canadiennes étaient contrôlées par des représentants élus plutôt que par les représentants de Rockefeller.

Cet argent pourrait servir à remettre l'industrie pétrolière entre les mains des Canadiens, non entre les mains des petits amis des conservateurs ou des libéraux qui sont les principaux actionnaires de Nova, de Dome, d'Imperial et autres sociétés du genre. Nous pourrions alors rendre les recettes à ceux-là même qui ont fourni l'argent, soit les préposés au nettoyage des immeubles, les chauffeurs de taxi, les employés de restaurant, les travailleurs de la construction et les enseignants, à ceux qui ont fourni 6.5 milliards en impôts. Cet argent pourrait servir à maintenir les soins médicaux que le gouvernement veut supprimer, ce que les conservateurs feraient sans doute encore plus vite s'ils en avaient l'occasion. L'argent pourrait aussi servir à l'éducation, que le gouvernement s'acharne encore à détruire comme les conservateurs en Ontario. On pourrait s'en servir pour créer des garderies pour les enfants dont les parents travaillent, besoin toujours croissant, car de plus en plus de familles ont besoin de deux gagne-pain. L'argent pourrait aussi servir à fournir des logements à loyer modique, ce que les grands promoteurs refusent de faire.

Donc, ces 6.5 milliards proviennent des travailleurs ordinaires. C'est en leur nom qu'on devrait les dépenser, non pas au profit des Gallagher, des Rockefeller, des Blair et des parvenus qui veulent faire payer leurs acquisitions par le public. Parce que ce sont des fonds publics, ils devraient être dépensés par l'État pour le plus grand bien de toute la population.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Blaker): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Vaudreuil (M. Herbert)—Les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces—Le montant des transferts aux provinces; le député de Grey-Simcoe (M. Mitges)—Les rentes sur l'État—Le rendement pour les acheteurs. *b*) On demande que le gouvernement rembourse les rentes à faible rendement; le député de Western Arctic (M. Nickerson)—Les pipe-lines—Le retard dans la construction du gazoduc de l'Alaska. *b*) Les garanties concernant la construction.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT DU SECTEUR PÉTROLIER

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que le bill C-104, concernant l'encouragement du secteur pétrolier et la détermination de la participation et du contrôle canadiens et modifiant la loi sur l'examen de l'investissement étranger, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la législation énergétique.

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, j'ai encore une fois le privilège ou la malchance de prendre la parole après un de mes amis à ma gauche. Nous les qualifions parfois de socialistes, mais le discours que vient de prononcer le député reflétait une philosophie marxiste-léniniste. Il nous a dit que les travailleurs n'ont pas la haute main au Canada et que les opprimés se font exploiter par les libéraux, les conservateurs et les partisans de la libre entreprise. Je n'ai jamais ressenti le besoin de défendre la libre entreprise et le capitalisme éclairé; mais je voudrais demander au député qui vient de dire que les Canadiens commencent à se réveiller et à se rendre compte de toutes les manigances des libéraux et des conservateurs comment il se fait que le vote populaire recueilli par le NPD à Terre-Neuve lors des dernières élections soit tombé de 10 p. 100 à 3.5 p. 100.

M. Kempling: Les électeurs ont ouvert les yeux.

M. Oberle: Nous avons le cas d'une province vraiment riche qui compte un grand nombre de travailleurs vraiment riches et où le vote populaire recueilli par le NPD est tombée à 3.5 p. 100.

M. Fulton: Et le Manitoba?

M. Oberle: Les néo-démocrates sont populaires uniquement dans les régions où il y a des gens qui ont l'esprit d'entreprise, comme ceux qui ont construit le Canada, et que le NPD peut exploiter. C'est pour cela que ce parti n'a qu'un député à Terre-Neuve et c'est pour cela qu'il perdra les élections en Saskatchewan dans une semaine.

Des voix: Oh, oh!

M. Oberle: Écoutez-les. C'est charmant; si on ne les voit pas, on les entend. C'est ridicule. Pensez donc, les femmes de ménage des sociétés pétrolières multinationales de Toronto ne reçoivent que le salaire minimum. Ce sont toutes des immigrantes et elles sont rémunérées au salaire minimum. Les femmes de ménage de Radio-Canada sont payées trois fois plus que celles des sociétés pétrolières. Le député ne tient pas compte du fait que Radio-Canada reçoit près d'un milliard de dollars des contribuables sous forme de subventions chaque année. Il parle des subventions que reçoivent les sociétés pétrolières, mais que dire des subventions accordées à Radio-Canada?

Radio-Canada a une équipe de journalistes qui passe tous les soirs après les informations à l'émission «The Journal»; il s'agit de deux femmes qui font ce travail depuis dix mois et qui ont maintenant besoin de cinq mois de repos. C'est excitant; c'est merveilleux. Le député voudrait avoir la haute main sur toutes les sociétés du secteur primaire du Canada afin de pouvoir répartir les richesses qu'elles produisent d'un coup de baguette magique. Il faudrait pourtant savoir qui fera le travail. Je voudrais demander au député à quel point il contrôle l'activité de Petro-Canada. Cette société nous appartient, que cela nous plaise ou non, et je voudrais savoir à quel point il contrôlait la société lorsqu'elle a acheté Petro-Fina pour 1.5 milliard de dollars. Nous savons qu'Imperial Oil ne l'aurait pas achetée. Si elle l'avait fait, elle n'aurait pas acheté un seul baril de nouveau pétrole. Imperial Oil n'aurait pas créé un seul nouvel emploi ni une seule nouvelle entreprise, quelle qu'elle soit, puisque Petro-Fina existait déjà.

• (1700)

Le député prétend que les sociétés pétrolières réaliseront des bénéfices de 6 milliards et demi de dollars au cours des cinq prochaines années.

Des voix: Oh, oh!

M. Kristiansen: Vos amis de Victoria l'ont liquidé hier. Demandez-le leur.

M. Oberle: Monsieur l'Orateur, n'est-il pas agréable d'énerver le petit croupion rouge des libéraux? Le député nous parle des multinationales, des travailleurs du bois et des travailleurs du secteur pétrolier. Que je sache, ces derniers ne se plaignent pas s'ils ont du travail. Personne ne me dit qu'ils se plaignent. Je ne les entends pas se plaindre des syndicats des multinationales ou du contrôle que les syndicats américains exercent sur les travailleurs du Canada ou encore de la désunion qui existe. Que je sache, ces grands porte-parole des travailleurs et des opprimés n'en parlent pas.

Revenons aux bénéfices de 6 milliards et demi de dollars que les multinationales pétrolières vont réaliser au cours des cinq prochaines années. Nous savons, et les statistiques le confirment, que le litre ou le gallon d'essence revient à environ 32 p. 100 du prix réclamé à la pompe. Ainsi, si les sociétés pétrolières gagnent 6 milliards et demi de dollars au cours des cinq prochaines années, cela signifie que les gouvernements fédéral et provinciaux gagneront eux 13 milliards de dollars. C'est là mon calcul.

M. Heap: Cet argent revient aux sociétés pétrolières.

M. Oberle: Si le député se donne la peine de faire le calcul, il s'en rendra compte. Les sociétés pétrolières doivent procéder au forage, ramener le pétrole à la surface, le raffiner, le charger dans des camions-citernes après le raffinage et le transporter jusqu'aux stations-service. Quel que soit le moment où le pétrole arrive à cette station-service, l'exploitant doit être présent, que ce soit à 7 heures ou 8 heures du matin. Celui-ci remplit le réservoir d'essence et nettoie le pare-brise de la voiture de son client. Tout cela pour environ 16c. le litre.

Cela rapporte 26c. le litre au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial. A la seule différence qu'ils gagnent ces 26c. sans avoir à lever le petit doigt. Par-dessus le marché, les sociétés pétrolières doivent prélever leur bénéfice sur les 16c. que leur rapporte chaque litre d'essence. Le gouvernement va leur expliquer comment investir et réinvestir leurs maigres bénéfices. Les Canadiens ont-ils vraiment besoin d'autres contrôles? Pourquoi devons-nous investir 100 milliards de plus pour instaurer des contrôles qui existent déjà?

Depuis mon retour de ma circonscription, je prépare une mesure d'initiative parlementaire obligeant, en vertu de la loi sur l'étiquetage des produits, à indiquer sur l'étiquette comment se décompose le prix des produits de consommation soumis aux contrôles gouvernementaux. Après tout, on doit bien indiquer les ingrédients sur l'emballage, et cela dans les deux langues officielles. Pourquoi ne pas décomposer le prix de l'essence. Il faudrait préciser qu'elle coûte au départ 16c. le litre, que les provinces prélèvent 13 ou 14c. et le gouvernement fédéral 12c., dans les deux cas sans lever le petit doigt.

Pourquoi ne pas indiquer les divers éléments entrant dans le prix d'une bouteille de rhum? Une bouteille de rhum importé de la Jamaïque coûte environ $3.10. Ce rhum se vend dans les magasins d'alcools $19 ou $20. Pourquoi les consommateurs ne sauraient-ils pas combien d'impôt ils paient exactement?

Ce sont les travailleurs qui payent. Ils doivent faire le plein d'essence pour se rendre au travail. Et les agriculteurs qui mettent de l'essence ou du carburant diesel dans leurs tracteurs et leurs automobiles pour produire en abondance des aliments nutritifs? Pourquoi les consommateurs ne pourraient-ils pas savoir ce que fait le gouvernement? Voilà pourquoi je prépare cette mesure d'initiative parlementaire. Je la recommande à tous les députés. Si nous imposions ce genre d'obligation, nous apprendrions des choses très intéressantes et les gens sauraient exactement où va leur argent.

Le Programme énergétique national visait à canadianiser le secteur pétrolier à au moins 50 p. 100. Comme je l'ai déjà dit, la canadianisation n'a toujours pas été définie. Les socialistes, qui sont ici ne l'ont pas encore fait. C'est en fait l'étatisation. Il n'y a pas de si ni de mais à cet égard. La propriété canadienne, cela signifie que les actions de Petro-Canada ou de toute autre société ne peuvent être acquises que par des Canadiens ou que seules les sociétés pleinement canadiennes pourraient poursuivre des activités dans les terres du Canada ou exploiter les gisements sous-marins. Voilà ce que serait la propriété canadienne. Mais le bill C-48, soit le Programme énergétique national, est conçu expressément pour accorder aux gouvernements la propriété pleine et entière de cet important secteur de notre économie. Le Programme énergétique national ne parviendra pas à nous rendre autosuffisants en matière d'énergie d'ici à 1990.

Le pétrole n'est pas un moyen de production, ni l'énergie d'ailleurs. Mais il faut certes du pétrole pour graisser les rouages de la production. Nous connaissons la théorie marxiste selon laquelle le peuple doit avoir le contrôle des moyens de production. Le travail produit la richesse. Le travail allié à la machine en produit davantage. Le gouvernement tient à avoir la maitrise et la propriété de la machine. J'ai beau m'évertuer, je n'arrive pas à croire que des gens intelligents puissent venir nous dire ici que tout ira pour le mieux dès que nous, ou plutôt dès que le présent gouvernement ou tout autre gouvernement, même conservateur, contrôlera et possédera tous les moyens de production.

Pourquoi tout n'est-il pas rose en Union soviétique ou dans n'importe quel autre pays socialiste du monde? Dans les pays socialistes, ce sont les gouvernements qui possèdent la totalité des ressources.

M. Mazankowski: Ils ne peuvent se nourrir.

M. Oberle: Ces pays possèdent la totalité de leurs terres agricoles. Soixante-trois ans se sont écoulés depuis la révolution en Union soviétique et on y a enregistré 63 campagnes agricoles désastreuses. Les dieux doivent vraiment être en colère contre les habitants de l'Union soviétique. Imaginez-vous, monsieur l'Orateur, 63 mauvaises récoltes. Et ce, immédiatement après une période où l'Ukraine était le grenier de l'Europe. Puis, vint la révolution, suivie de 63 mauvaises campagnes agricoles.

Je pense que d'autres facteurs entrent en ligne de compte. Les Soviétiques sont les propriétaires à part entière de leurs ressources pétrolières, énergétiques, forestières et agricoles. En fait, toutes les ressources leur appartiennent entièrement. Et c'est pourquoi les habitants de l'Union soviétique sont affamés. C'est pourquoi l'Union soviétique est obligée d'importer du blé du Canada et des États-Unis. D'ici peu, elle ne pourra plus en importer du Canada si mes collègues de gauche ont trop d'influence sur mes collègues d'en face. Ils exercent déjà une grande influence sur eux. Ils semblent croire que l'État doit posséder l'instrument de production pour qu'il y ait une redistribution équitable de toutes les richesses, sans savoir si les gens produisent ou contribuent quoi que ce soit à l'économie. Nous savons tous à quels résultats cette politique aboutirait inéluctablement.

Nous ne voulons pas excuser les sociétés pétrolières multinationales si elles ont agi de façon irresponsable. Certaines l'ont fait. Nous ne pouvons blâmer personne d'autre que nous-mêmes parce que nous exerçons sur elles un contrôle entier. Nous leur disons où forer pour trouver du pétrole. Nous leur disons, si elles en trouvent, ce qui est très rare, combien en extraire, où le livrer et à quel prix le facturer. Nous fixons le prix à la sortie du puits, nous fixons le prix à la pompe, et ainsi de suite.

• (1710)

Pourquoi vouloir être propriétaires? Le gouvernement essaie, avec une hâte qui frise l'indécence, de faire adopter ce bill par la Chambre, car nous nous rendons déjà compte des répercussions du Programme énergétique national. Plus les choses tarderont, plus nos concitoyens se rendront compte de la situation, notamment lorsque ce bill monstrueux sera en vigueur. Des capitaux représentant environ 6.5 milliards de dollars canadiens ont fui à destination des États-Unis. Nous nous rendons bien compte des répercussions que cela aura pour les pauvres travailleurs américains. C'est de nouveau le règne de la libre entreprise. Les Américains seront plumés. Depuis un an que le PEN a été annoncé et que certaines dispositions en ont été appliquées, on a constaté une baisse du prix de l'essence aux États-Unis. Par contre, dans notre pays les prix continuent à monter, car il faut bien le dire nous sommes parvenus à canadianiser le secteur! Avec ces 6 milliards de dollars se sont envolés des compétences techniques canadiennes, de la technologie canadienne et des emplois canadiens.

Je voudrais citer un exemple. Fort Saint-Jean se trouve dans ma circonscription . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Oberle: Si les députés voulaient bien écouter, ils apprendraient peut-être quelque chose, mais la vérité n'est jamais bonne à entendre. En tout cas, elle fait certainement mal à ceux qui se trouvent dans le coin. Le député de Spadina (M. Heap) devrait écouter ce que je dis. Je ne sais pas pourquoi les gens de cette circonscription ont voulu l'élire comme député à la Chambre des communes plutôt que Jim Coutts qui se recommandait des mêmes théories que lui. Il voulait nationaliser le secteur agricole. Il ne croyait pas à la propriété privée des exploitations agricoles ni à la propriété privée en général. Il voulait faire la même chose que le député de Spadina.

M. Heap: A Spadina, les conservateurs ont fini en troisième place.

M. Oberle: J'ignore pourquoi les habitants de Spadina voulaient le député. M. Coutts, au moins, aurait exercé une certaine influence de l'autre côté. Peut-être aurait-il pu accomplir tout cela plus rapidement. Comme nous le savons tous, nos concitoyens ne vont pas tolérer que l'on change radicalement un système séculaire qui a bien servi notre pays, qui a fait de lui l'une des nations industrielles de tête et des Canadiens l'un des peuples les plus industrieux et les plus prospères du monde.

Pour en revenir aux effets du Programme énergétique national sur certaines collectivités, l'une d'elles se trouve justement dans ma circonscription. Toute la partie de la Colombie-Britannique qui produit du pétrole et du gaz naturel se trouve dans ma circonscription. A Fort Saint-Jean et dans le nord-est de la Colombie-Britannique, il y avait il y a quelques années 120 plate-formes de forage en quête de gaz et de pétrole. Chacune d'elles représentait en gros 60 à 65 emplois. Comme nous le savons tous, il y avait des retombées incroyables sur les

industries de service. Il y avait par exemple les entreprises de boue, les ateliers mécaniques, les entreprises d'essai, les citernes à eau qui faisaient le va-et-vient, les soudeurs et les transporteurs routiers qui déplaçaient les plate-formes. Toutes ces retombées ont disparu. En ce moment, il y a sur tout le territoire de la Colombie-Britannique 18 plate-formes qui forent des puits. Il y a quelques années, il y avait même celles de Petro-Canada dans le nord-est de la Colombie-Britannique, mais maintenant il n'y en a plus.

Une voix: Elles sont en mer.

M. Oberle: Elles sont parties au Sénégal et dans la mer du Nord. C'est là que Petro-Canada travaille. Ce n'est pas Esso Canada qui travaille au Sénégal ou en mer du Nord. Elle ne fore qu'au Canada, parce que les multinationales travaillent dans ces régions et qu'elle est dans l'impossibilité d'y aller.

Un pareil ralentissement de cette importante industrie a des effets catastrophiques. Par exemple, des faillites. Des statistiques ont paru ce matin, mais si l'on veut des précisions le chômage a augmenté de 160 p. 100 à Fort St-Jean entre le premier trimestre de 1981 et celui de cette année. Un grand concessionnaire automobile a fait faillite. Il avait consacré toute sa vie à cette entreprise jadis prospère, et maintenant il a déposé son bilan. Il avait répondu à l'appel lancé à la Chambre des communes il y a quelques années, quand le gouvernement avait pris l'engagement de réaliser l'autosuffisance énergétique d'ici à 1990. Le gouvernement avait déclaré que cela exigerait un investissement de 300 à 500 milliards, que chacun devrait montrer l'esprit d'entreprise qui nous caractérise pour découvrir de nouvelles façons de trouver de l'énergie.

Ma région a répondu à l'appel, tout s'est mis à bouger. A Fort Saint-Jean le nombre de chambres d'hôtel est passé de 320 à 1,100 en deux ans. Maintenant beaucoup de grands hôtels ont déposé leur bilan, dont un Holiday Inn. Les bonnes gens de l'endroit qui ont placé leur argent dans les motels, les petits restaurants et les ateliers cherchent maintenant à faire déduire ces pertes de leurs revenus. Mais ce n'est pas facile, parce qu'ils n'ont pas de revenus sur lesquels payer des impôts.

Je le répète, les conséquences sont désastreuses. Nous ne serons jamais auto-suffisants en 1990. Bien au contraire, nous allons devoir importer 50 p. 100 de nos besoins si nous maintenons le programme. Au mieux, nous pouvons espérer que les prix mondiaux de l'énergie vont continuer à baisser pour que les indemnités à l'importation du pétrole que nous payons pour permettre aux Canadiens de se chauffer ne nous coûtent pas trop cher. Quand je dis «ne nous coûtent pas trop cher», je veux dire pour le gouvernement. Bien entendu, celui-ci ne peut donner que l'argent qu'il a perçu auparavant. Je songe plus particulièrement aux habitants de l'Ouest, et notamment aux habitants de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, qui se trouvent à alimenter le fonds d'indemnisation des importations de pétrole précisément parce qu'ils habitent dans les seules provinces nanties. Toutes les autres provinces, elles, entrent dans la catégorie des provinces défavorisées.

C'est tout de même impensable de voir le gouvernement s'obstiner à poursuivre la réalisation du Programme énergétique national tout en sachant qu'il est nuisible. Si encore cela nous menait quelque part; s'il était nécessaire de détruire pour créer quelque chose, je comprendrais. Si encore, comme c'est le cas dans d'autres secteurs de l'économie, nous voulions modifier le comportement de la population pour la sensibiliser davantage aux réalités du monde moderne, je comprendrais; mais ce n'est pas le cas.

Le secteur énergétique était florissant et il était en bonne partie sous contrôle canadien. On a tout à fait tort de penser que le secteur pétrolier est entièrement sous la coupe des multinationales. Il leur est arrivé d'agir de façon inconsidérée à propos de leur organisation ou dans le mode de relations entre leurs dirigeants avec les petites sociétés avec lesquelles elles collaborent dans les champs pétrolifères. Mais elles n'en savent pas moins que le meilleur moyen de créer de nouvelles richesses et de parvenir à ses fins, c'est de compter sur l'entreprise privée. C'est pourquoi on ne voit jamais de compagnie de forage s'occuper directement de l'entretien des plates-formes: elles laissent cela à l'entreprise privée.

• (1720)

Il y a quelques années encore, lorsqu'elles ont dû réagir contre certaines mesures législatives présentées par le gouvernement socialiste d'en face, elles ont toujours su que le meilleur vendeur d'essence, le dernier maillon idéal de la chaîne, était l'entrepreneur privé. C'est ce qui explique que la station-service soit laissée aux mains de l'entreprise privée. Les compagnies pétrolières savaient que c'était la formule la plus productive, la plus efficace, pour livrer le pétrole et le gaz au consommateur. Les compagnies pétrolières l'ont toujours su, et il est regrettable que le gouvernement au pouvoir ne le comprenne pas. Ce gouvernement veut détruire l'industrie et y substituer un système radical qui n'a jamais rien donné ailleurs où que ce soit au monde. Il sait à quoi tout cela aboutira, mais il s'obstine à vouloir détruire le système actuel pour faire l'expérience d'un régime dont nous savons tous déjà qu'il ne donnera rien de bon.

Le socialisme n'a jamais réussi nulle part, ce que les députés à ma gauche devraient savoir. Ils n'auraient qu'à se rendre dans les pays du monde à régime socialiste ou communiste pour constater que les gens y meurent de faim, qu'ils manquent de tout et qu'ils sont privés de tous les principaux biens de consommation. Si ces gens-là veulent certains produits, ils doivent les acheter au prix fort au marché noir.

Une voix: Les gens exploités se débrouillent comme ils peuvent.

M. Oberle: Ces députés-là savent que les citoyens et les travailleurs de ces pays sont dix fois plus exploités par les bureaucraties des gouvernements socialistes et centralisateurs que ne le sont nos ouvriers qui peuvent choisir de travailler pour telle ou telle entreprise libre.

La solution, ce ne serait pas que tous nos ouvriers commencent à travailler pour le gouvernement du Canada. Dans cinq ans, le gouvernement n'aura pas suffisamment d'argent pour reconquérir la position qu'il occupait sur les marchés mondiaux, position qui permettait aux Canadiens d'occuper le troisième rang parmi les pays qui jouissaient du meilleur niveau de vie, alors qu'ils n'occupent plus maintenant que le 12e ou 13e rang. La solution ne consiste pas dans l'étatisation. Il faut que l'esprit de la libre entreprise revienne, accompagné des encouragements qui inciteront les Canadiens à investir en eux-mêmes et dans leur pays, pour qu'ils reprennent confiance en leur propre créativité. Inspirer cette confiance est la première étape en vue de la réalisation de notre objectif. Sans elle,

j'ai bien peur qu'il ne faille continuer à souhaiter que les Américains résolvent leur dilemme afin que leur prospérité, fondée sur ces bons vieux principes, déferle à nouveau sur le Canada.

Le député a dit en outre que depuis dix ans, les compagnies pétrolières ont quadruplé leur richesse. Il a omis de dire, cependant, que le gouvernement a pris dix fois plus d'ampleur au cours de la même décennie. Il est clair que nous courons au désastre, à moins de prendre notre courage à deux mains. J'ai hâte, en particulier, de voir les députés ministériels de l'arrière-ban avoir assez de courage pour dire qu'ils en ont assez. Ils représentent des circonscriptions dans ces grandes provinces que sont l'Ontario et le Québec, où le taux de chômage dépasse de loin la moyenne nationale. Dans ces provinces, des entreprises produisant des conduits pour acheminer le pétrole de l'Ouest, des installations de forage et des instruments d'exploitation pétrolière se trouvent au bord de la faillite parce qu'il n'y a plus de demande. Qu'ils prennent leur courage à deux mains, ces députés libéraux de l'arrière-ban, et qu'ils s'affirment devant ceux qui sont disposés à remplacer un régime honorable par une solution aussi radicale que la participation et le contrôle du gouvernement, mesures centralisatrices et socialisantes. Le temps presse. Il faut que tous les Canadiens relèvent la tête et mettent un terme à de telles insanités.

M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir intervenir dans le débat. Il est intéressant de constater que l'opposition officielle, le parti conservateur du Canada, s'oppose à l'octroi de subventions à l'industrie pétrolière canadienne dans le cadre du programme d'encouragements pétroliers. Il est également intéressant de noter que le Nouveau parti démocratique du Canada s'oppose lui aussi à cette mesure législative.

Il s'est malheureusement produit un certain nombre d'événements au cours des dernières 24 heures, et je veux parler en particulier des propos tenus par le député de Calgary-Centre (M. Andre). Au mieux, on peut dire que les propos qu'il a tenus sur le rôle du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) chargé de définir l'orientation à donner à notre politique énergétique pour les Canadiens et pour le gouvernement ont été non seulement peu flatteurs mais presque antiparlementaires. Il a parlé de la bataille des cloches. Il a dit qu'il aurait évité cette bataille si on lui avait assuré que cette mesure législative concernant le programme d'encouragements pétroliers serait adoptée rapidement. Je n'ai pas l'intention de discuter sur le fond de son intervention puisqu'il est absent. Je me contenterai de lui conseiller de relire l'intervention du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources du 1er mars dernier qui figure dans le hansard et qui dissipe absolument tout doute sur l'échange qui a eu lieu entre le ministre et lui-même.

En votant contre le projet de loi, les conservateurs font savoir au secteur du pétrole et du gaz qu'ils n'ont pas l'intention de leur accorder de subventions à la prospection et à l'exploitation. C'est tout de même lamentable. Un jour, ils disent blanc, le lendemain, ils disent noir. Ils prétendent vouloir aider l'industrie pétrolière et gazière, mais quand vient le temps de leur accorder des subventions, ou bien ils ne prennent pas partie, ou bien ils s'y opposent.

Le député de Calgary-Centre a dit qu'il était d'accord pour canadianiser le secteur pétrolier. Malheureusement, il n'est pas d'accord sur les modalités. Je tiens à lui dire que ce n'est pas une tâche facile. Il y a des années qu'on en parle. Mais pour y parvenir, il va falloir nous atteler à la tâche et surmonter un certain nombre d'obstacles.

Le député en a profité également pour critiquer les fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Ses viles critiques sont indignes d'un député. Je pense que tous les députés, quelle que soit leur appartenance politique, devraient lui reprocher ses propos abjects et peu flatteurs.

Le député de Calgary-Centre a dit également qu'il y avait beaucoup trop de formules à remplir et beaucoup trop de règlements à respecter. S'il n'en tenait qu'à lui, le gouvernement verserait des milliards de dollars aux sociétés pétrolières et gazières sans rien exiger en retour, sans fixer aucune condition, sans même établir de règles ou de directives. Je vous le demande: Est-ce ainsi qu'un gouvernement doit agir? Certainement pas, et le gouvernement n'en a nullement l'intention d'ailleurs.

• (1730)

Représentant son parti, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), ce grand mini-géant de la classe ouvrière canadienne, a déclaré au Parlement qu'il regrettait que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne soit pas là pour assister à son discours. Il voulait demander s'il y avait quorum et c'est ce qu'il a fait hier soir. Votre Honneur sait ce qui s'est produit après. Lui-même et d'autres députés de son parti ont tous quitté la Chambre.

Des voix: Quelle honte!

M. Dingwall: D'aucuns ont dit, pas moi bien sûr, que si le député avait agi ainsi, c'est parce qu'il avait mieux à faire et que cette mesure législative qui concerne la question de l'énergie dans notre pays n'était pas une priorité ni pour lui ni pour son parti. J'ignore si c'est vrai, mais j'estime que le compte rendu devrait montrer très clairement que le Nouveau parti démocratique avait demandé s'il y avait quorum. Tous les députés de ce parti ont quitté la Chambre des communes. La question a donc été posée, nous étions suffisamment nombreux et le débat a pu reprendre. C'était une manière bien honteuse d'agir de la part des néo-démocrates et du député de Vancouver-Kingsway.

Des voix: Oh, oh!

M. Dingwall: Je ne rapporterai pas mot pour mot les propos du député de Vancouver-Kingsway, mais il a eu le front de prétendre qu'il y avait peut-être connivence, j'emploie ce terme au sens large, entre son parti et le gouvernement québécois lorsqu'il a parlé de René Lévesque. Est-ce la position des néo-démocrates? Je m'interroge très sincèrement.

Nous avons réalisé des progrès encourageants par rapport à l'objectif que nous nous étions fixé de canadianiser au moins à 50 p. 100 le secteur pétrolier d'ici 1990. Au cours de l'année dernière, grâce à la canadianisation de grandes compagnies comme Hudson's Bay Oil and Gas Limited, Aquitaine Company of Canada Limited et Petrofina of Canada Limited, les intérêts étrangers ont baissé d'environ 10.5 p. 100 et sont tombés approximativement à 67.2 p. 100. Dans le même temps, les recettes réalisées par les compagnies étrangères au titre de la production en amont représentaient 65.5 p. 100, ce qui correspond à une baisse de 6.5 p. 100 en une année.

Mais s'il est vrai qu'il est essentiel, dans le cadre du programme de canadianisation, que le gouvernement rachète les sociétés pétrolières détenues par des étrangers, ce n'est toutefois pas le seul moyen. Ce projet de loi offre aux Canadiens un autre moyen de prendre en mains leur industrie pétrolière et gazière.

Certains députés de l'opposition officielle craignent que la législation énergétique, notamment le projet de loi actuellement à l'étude, ne soit injuste à l'égard de l'industrie pétrolière et gazière des États-Unis. Toutefois, je voudrais consigner au compte rendu le passage suivant d'un discours de l'ancien président des États-Unis, Richard Nixon, qui déclarait sans ambages ici même le 14 avril 1972:

> Aucun pays qui se respecte ne peut ou ne devrait adopter pour postulat qu'il sera toujours économiquement tributaire d'un autre. Reconnaissons une fois pour toutes que la seule façon pour nos deux peuples fiers d'établir entre eux des rapports sains et étroits serait de rechercher un mode d'interaction économique qui profite à nos deux pays et qui respecte le droit du Canada de tracer sa propre voie économique.

Cette déclaration que M. Nixon faisait il y a dix ans est très explicite. Toutefois, il est superflu de rappeler aux députés que le Canada doit encore compter sur d'autres pays. Cela est particulièrement vrai du secteur du pétrole et du gaz.

Le Programme d'encouragements pétroliers est un programme très positif . . .

Des voix: Bravo!

M. Dingwall: . . . qui encourage les Canadiens à participer à leur propre industrie pétrolière. Je comprends que le Nouveau parti démocratique s'y oppose. Il préférerait peut-être que les multinationales pétrolières continuent de bénéficier des déductions pour épuisement. Les membres de ce parti pourraient alors trouver place au sein des conseils d'administration de ces sociétés. C'est probablement ce qu'ils souhaitent.

M. Kempling: Comme Tommy Douglas.

M. Dingwall: Nous sommes persuadés que le Programme d'encouragements pétroliers aura pour effets d'accélérer la canadianisation et de réduire la dépendance à l'égard de l'étranger. Notre intention, que fait ressortir le Programme énergétique national, est de mobiliser une majorité de capitaux canadiens dans l'industrie pétrolière et gazière.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion? Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Convoquez les députés.

(La motion de M. Lalonde, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 167)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (Cardigan)
Chrétien
Collenette
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Daudlin
de Corneille
Demers
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Frith
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourde (Lévis)
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
MacBain
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McRae
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Schroder
Simmons
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead—119.

CONTRE

Messieurs

Andre
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bosley
Bradley
Broadbent
Cardiff
Clarke (Vancouver Quadra)
Cooper
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling

Messieurs

Fennell	McCuish	Reid (St. Catharines)
Fretz	McDermid	Robinson (Burnaby)
Fulton	McGrath	Sargeant
Greenaway	McMillan	Schellenberger
Gurbin	Miller	Scott (Hamilton-Wentworth)
Halliday	Mitchell (Mme)	Scott (Victoria-Haliburton)
Hargrave	Mitges	Skelly
Hawkes	Munro (Esquimalt-Saanich)	Stevens
Heap	Murphy	Taylor
Hees	Neil	Towers
Howie	Nickerson	Waddell
Huntington	Nielsen	Wenman
Jarvis	Nowlan	Wilson
Kempling	Oberle	Wise—67.
Kristiansen	Orlikow	
La Salle	Parker	
Lewis	Patterson	
Mazankowski		
McCain		

[*Français*]

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent de la législation énergétique.)

* * *

• (1810)

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES NORMES DE CONSOMMATION DE CARBURANT DES VÉHICULES AUTOMOBILES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le bill C-107 sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la législation énergétique.

—Monsieur l'Orateur, en présentant le projet de loi actuellement à l'étude, le gouvernement tient une promesse qu'il a faite depuis longtemps aux Canadiens; il s'était en effet engagé à s'attaquer au problème de la consommation élevée de carburant des véhicules automobiles. On a promis de présenter ce projet de loi, la loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles, en 1976. Depuis lors, les députés le savent, le gouvernement a instauré un programme non obligatoire pendant que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources préparait et fignolait le projet de loi. Pendant ce temps-là, nous nous sommes inspirés d'un modèle américain que nous n'avons pas suivi servilement.

Dans le Programme énergétique national, vu que les transports absorbent plus de pétrole que n'importe quel autre secteur, on avait estimé que des efforts de conservation contribueraient beaucoup à ralentir la demande. Selon les normes mondiales, le Canada gaspille du carburant. Par conséquent, il faut un programme efficace de consommation. C'est ce qu'on dit dans le passage suivant du Programme énergétique national:

> Au Canada, les normes ne sont pas obligatoires. Il est cependant de plus en plus évident que les automobiles construites d'après les normes américaines ne répondent pas nécessairement aux conditions d'utilisation au Canada, où le climat est plus froid, et ne tiennent pas compte du rapport entre les catégories de carburants, les produits de base et les besoins de carburant des véhicules dans notre pays. Dans le cadre d'une politique générale d'économie et des combustibles liquides, le Canada élaborera ses propres normes.

Ce bill s'attaque à un problème qui cause constamment des maux de tête aux partisans de l'économie de l'énergie. Nous savons tous l'amour déréglé qu'éprouvent les Nord Américains à l'égard de leur voiture et jusqu'à quel point cette passion est généralisée. Pour les Canadiens, l'automobile est bien autre chose qu'une fantaisie ou un caprice. C'est pour eux une nécessité, d'autant plus que notre population se trouve dispersée sur de très longues distances.

On a déjà beaucoup fait. Il faudrait être aveugle pour ne pas se rendre compte que les voitures aujourd'hui sont plus petites et moins puissantes que déjà. Pourtant, le problème ne saurait se régler aussi facilement. Il faut faire comprendre aux gens qu'il existe des carburants de remplacement et qu'ils auraient avantage à appuyer moins lourdement sur l'accélérateur et à attendre pour utiliser leur voiture d'en avoir vraiment besoin. Il faudrait leur faire comprendre également qu'ils auraient avantage à choisir leur voiture en fonction de leurs besoins et de leurs moyens.

Ce bill permettra au gouvernement de diffuser ces renseignements et d'offrir aux Canadiens des choix aussi attrayants que possible.

J'aimerais fournir quelques chiffres, monsieur l'Orateur, de façon que les députés puissent vraiment se rendre compte des progrès accomplis. Nous avons calculé qu'en 1978, les nouvelles voitures vendues au Canada consommaient en moyenne 11.5 litres aux 100 kilomètres. L'année dernière, cette moyenne était tombée à 9.5 litres au 100 kilomètres, et cette année elle ne devrait plus être que de 8.5 litres au 100 kilomètres. Le progrès accompli est encourageant, mais il est loin d'être suffisant. Il nous faut faire bien plus que ce que nous avons réussi jusqu'ici avec ce programme de restrictions volontaires pour réduire notre consommation d'essence. Pourquoi? Eh bien, parce que la consommation d'essence au Canada a atteint l'année dernière la quantité stupéfiante de 225 millions de barils.

• (1820)

Il ne me semble guère nécessaire de rappeler aux députés toute l'importance de cette mesure pour notre programme énergétique. Le PEN témoigne de nos efforts pour augmenter nos réserves et favoriser l'économie de l'énergie. Le projet de loi à l'étude permet de mettre en œuvre encore une nouvelle méthode de réduire les importations et de conserver aussi longtemps que possible les ressources pétrolières à notre disposition. Le secteur des transports consomme des quantités effarantes de carburant. En 1980, on comptait sur les routes du Canada près de sept millions de voitures. Celles-ci ont consommé entre 18 et 19 milliards de litres d'essence sur une distance d'approximativement 112 milliards de kilomètres. Dans ces données, on n'a pas tenu compte des camions ou des véhicules d'usage commercial.

[*Français*]

Ces transports requièrent plus de pétrole que dans tout autre secteur, bien qu'on puisse remplacer l'essence par d'autres carburants, en particulier le propane, et cela ne suffit pas, du moins à court terme. Encore une fois donc il faut faire des économies d'énergie. Comme les substituts sont connus, abondants et utilisables dans l'immédiat, le Programme énergétique national vise à assurer une gestion effective de la demande de nos produits pétroliers dans ce secteur. Nous réussirons à stabiliser, voire à réduire la demande des produits pétroliers en grande partie grâce au projet de loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles visant à économiser l'énergie chez nous. Ce pouvoir de réserve rendrait officielles les formalités volontaires existantes relatives aux normes de consommation de combustible et donnerait force de loi aux normes obligatoires si elles s'avéraient souhaitables ou nécessaires dans l'avenir. On remarque déjà des signes de changement dans ce secteur. A preuve l'installation de déflecteurs aérodynamiques relativement peu coûteux sur les véhicules à remorque, qui permettent d'économiser du carburant.

Pour leur part, les programmes de covoiturage semblent prendre de l'ampleur, diminuant encore nos besoins de pétrole dans les transports. Toutefois, il faut plus qu'un changement d'attitude de la part des conducteurs. Une conception nouvelle et vigoureuse de la conduite automobile s'impose. Notre projet de loi propose donc un programme qui tient compte des conditions et des besoins canadiens à partir duquel l'industrie automobile planifiera et produira les véhicules de notre décennie. Le gouvernement américain a déjà adopté en 1975 une loi prescrivant les normes de consommation automobile. Ainsi les fabricants et les importateurs veillent à ce que la consommation moyenne pondérée par la vente des automobiles vendues chaque année réponde à la norme de l'année. L'aspect de plus en plus strict de ces normes oblige l'industrie à réviser la conception des automobiles nord-américaines. On voit donc de plus en plus que les automobiles construites d'après les normes américaines ne conviennent pas au climat et au carburant différents au Canada. En raison de notre orientation énergétique, nous avons besoin d'un programme bien à nous. Le projet de loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles autorisera le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre des Transports (M. Pepin) à poursuivre le Programme volontaire de consommation de carburant.

La première partie de la loi prévoira l'attribution d'une cote de consommation de carburant à chaque véhicule vendu au Canada. Ces cotes serviront à établir les étiquettes d'information apposées sur chaque véhicule et les données du guide de consommation de carburant de transports de Transports Canada. Les mêmes chiffres seront aussi utilisés dans les calculs du ministre des Transports sur la consommation de carburant des véhicules que chaque fabricant vendra au Canada.

Les catégories de véhicules visées par la loi sont censées être générales. Par exemple, toutes les voitures particulières forment une cagétorie. Le programme volontaire actuel établit les normes moyennes de consommation de carburant des véhicules d'une société pour chaque année jusqu'en 1985. Les sociétés peuvent réduire la consommation de carburant en vendant un plus grand nombre de leurs véhicules les plus économes ou encore en perfectionnant chaque modèle au fur et à mesure de sa conception.

Le gouvernement prévoit que ce programme restera sur une base volontaire sauf si les sociétés n'en tiennent pas compte.

[*Traduction*]

Ainsi, pour bien faire passer le message, le projet de loi prévoit le pouvoir de prescrire des normes et d'imposer des amendes. Mais le gouvernement n'a pas l'intention de promulguer ces dispositions. Le simple fait de les prévoir dans la loi devrait suffire, nous l'espérons, à nous permettre d'atteindre nos objectifs.

Nous voulons obtenir des renseignements détaillés pour le consommateur et le gouvernement. Nous voulons montrer à tous et chacun, aux fabricants, aux consommateurs et au monde entier que nous nous sommes vraiment engagés à économiser les rares réserves pétrolières et nous voulons nous placer dans une position avantageuse pour négocier avec le secteur les normes qu'il respectera volontairement. Bien sûr, si nous n'y réussissons pas sans avoir à recourir à l'instrument juridique que cette mesure nous fournit, nous serons obligés de l'imposer. Mais, pour le moment, nous maintiendrons l'application volontaire des normes de consommation de carburant et nous continuerons à mieux renseigner la population.

En fait, le principal bénéficiaire n'est pas le gouvernement, mais bien le consommateur. Nous voulons que les fabricants et vendeurs de voitures mettent bien en vue les taux de consommation de leur produit, dans le but de permettre au consommateur de prendre une décision intelligente et en toute connaissance de cause lors de l'achat de sa voiture. Le gouvernement va contrôler l'exactitude des chiffres et suivre les progrès réalisés dans l'abaissement de la consommation.

Nous pouvons également avoir une meilleure idée de ce qui se fait du côté de la recherche et de la façon dont fonctionne la nouvelle technologie. Ces renseignements sont indispensables à l'élaboration de la politique ministérielle. Dans l'état actuel des choses, nous n'avons aucune certitude d'avoir tous ces renseignements. Le consommateur en profiterait également du fait que les constructeurs automobiles s'occuperont des besoins et des conditions du Canada, ainsi que de nos approvisionnements en essence ou en carburants de rechange. Il n'y a rien dans ce bill qui puisse entraîner des difficultés exagérées pour l'industrie, qui traverse une mauvaise passe comme nous le savons tous. Ce que nous demandons, c'est très peu de chose au-delà des renseignements qu'elle fournit déjà. La loi garantit simplement que ces renseignements continueront d'être fournis. Cela pourrait avoir de grands avantages à peu de frais. Ce que nous allons en tirer, ce sont des données et des mesures ayant un rapport direct avec les conditions réelles de conduite automobile au Canada. Il faut trouver le moyen d'avoir des renseignements en rapport avec le climat canadien, dont la rigueur est bien connue.

Il n'y a pas grande utilité à avoir des essais de consommation dont les résultats ne correspondent pas aux conditions réelles d'utilisation des voitures et des camions, dans les rues et sur les routes. Le gouvernement doit être assuré d'avoir des renseignements complets et exacts s'il veut vérifier, au nom des consommateurs, les chiffres publiés par les constructeurs. Pour cela, nous avons besoin de cette loi. Il faut également des

moyens pas trop subtils d'encourager les constructeurs automobiles à chercher des carburants de remplacement.

Je répète que ce projet de loi est axé sur la nécessité de réduire la consommation de carburant, compte tenu de la montée des prix et de l'incertitude croissante des approvisionnements. Il est évident qu'une solution consisterait à utiliser d'autres carburants. Les députés se souviendront que le gouvernement a déjà pris des mesures. Dans le cadre du programme de subventions aux véhicules fonctionnant au propane, nous avons offert une prime de $400 à ceux qui transforment leurs véhicules agricoles ou commerciaux au propane ou qui achètent de ces véhicules neufs. L'objectif est de 100,000 véhicules à propane d'ici à 1985. Depuis le lancement du programme en juin dernier, nous avons reçu environ 2,500 demandes de prime. Jusqu'ici, 3,650 véhicules environ ont été agréés comme admissibles à la prime de $400. Cela représente une économie d'environ 955 barils par jour de pétrole que ces véhicules consommeraient en essence. Le programme a déjà versé $1,460,800. Si le gaz propane peut être intéressant pour les automobilistes, ce n'est pas seulement à cause de notre programme de subventions. Son prix est nettement inférieur à celui de l'essence.

• (1830)

Nous avons également offert des subventions aux personnes prêtes à transformer leurs véhicules pour qu'ils consomment du gaz naturel comprimé et à nous aider à démontrer, en roulant sur les routes canadiennes, les avantages qu'offre ce carburant. Nous offrons des subventions de $600 à ceux qui désirent faire transformer leur véhicule et qui s'engagent à nous faire part des économies de carburant qu'ils réalisent.

Le gouvernement a promis de maintenir le prix du gaz naturel en-dessous de celui du pétrole, dans la mesure du possible, et le gaz naturel comprimé présente donc un certain intérêt en raison de la différence de prix. Ce carburant fait déjà rouler 350,000 véhicules dans le monde, mais au Canada notre expérience à cet égard est très limitée et nous ne savons pas trop quel matériel utiliser ni quels résultats nous pouvons espérer. Notre programme n'a démarré qu'en janvier, si bien qu'il est un peu trop tôt pour étudier les statistiques. Néanmoins, nous savons que nous possédons du gaz naturel en abondance et que ce carburant est moins dangereux pour l'environnement que l'essence ou le gaz.

Nous voulons réduire la consommation du carburant servant au transport. Le secteur du transport consomme une trop grande partie de nos approvisionnements limités et nous voulons pouvoir obliger les entreprises de ce secteur à apporter certaines améliorations si nous ne pouvons pas les persuader de le faire. Je suis sûr que cela marchera, car je sais que l'industrie automobile s'intéresse autant que nous à la consommation et à l'autonomie énergétique. Au cas où j'en aurais douté, j'ai rencontré au début de l'année les représentants de la Société des fabricants de véhicules à moteur qui me l'ont confirmé. A l'occasion de cette rencontre, nous avons tous manifesté un grand désir de coopérer.

Comme les autres mesures présentées au Parlement ce printemps, ce bill vise à mettre en œuvre le Programme énergétique national d'octobre 1980. Il est aussi important que les autres, et peut-être même davantage, car il cherche à économiser l'énergie. Il s'agit là d'un domaine crucial dans lequel chaque citoyen peut faire beaucoup pour économiser du carburant, retardant ainsi le jour où les puits de pétrole seront à sec.

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que j'ouvre le débat au nom de l'opposition au sujet du projet de loi C-107, concernant les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles. Si j'avais pris au sérieux les observations que vient de faire le ministre, ce serait plutôt désolant. Il a dit qu'il était important d'économiser l'essence et que les Canadiens devaient y aller doucement sur l'accélérateur afin d'économiser à tout prix. Et pourtant, lorsque nous venons à la Chambre pour participer à un ou plusieurs votes, nous pouvons voir alignées à l'extérieur—c'était le cas aujourd'hui à la période des questions—une série de limousines, appartenant toutes à des ministres du cabinet. Tous les moteurs de ces voitures continuent à tourner en attendant que les ministres reviennent du vote ou que la période des questions se termine.

Un soir, j'avais décidé de compter le nombre de limousines dont le moteur tournait. C'est un soir où il y a eu cinq votes, qui ont duré à peu près une heure. Quatorze limousines se trouvaient à l'extérieur de la Chambre, moteur en marche, pendant tout ce temps. On les faisait chauffer pour ce groupe de privilégiés là-bas.

Le ministre nous dit que nous devons économiser. Là encore, comme pour tout le reste, c'est la politique de deux poids de mesure. Tout le monde devrait se serrer la ceinture, sauf eux. Tout le monde devrait économiser, sauf eux. Si le ministre voulait sérieusement faire quelque chose, il devrait commencer, immédiatement après ce débat, par retourner à son bureau, dicter une note de service à l'intention de tous les membres du cabinet et à tous ceux qui ont une voiture avec chauffeur, en leur donnant l'ordre de couper le moteur lorsque la voiture est à l'arrêt, ce qui économiserait l'énergie. Quatorze voitures dont le moteur tourne pendant une heure à l'extérieur de la Chambre des communes consomment une énorme quantité d'essence. Comment peut-on s'attendre à ce que les Canadiens acceptent ce que préconise le ministre au sujet de l'économie d'énergie, quand de telles aberrations se produisent tous les jours où la Chambre siège?

En 1976, le Canada a mis en œuvre des normes d'application facultative relatives à l'économie de carburant pour automobiles. La même année, le gouvernement a promis de proposer une mesure législative en vue de donner force de loi à ces normes. Ce moment est enfin arrivé, mais il aura fallu six ans pour que le gouvernement tienne sa promesse.

Le gouvernement n'a jamais été obligé d'adopter une loi pour imposer ces normes d'efficacité. Il a pu se contenter des mesures strictes adoptées aux États-Unis. En outre, et c'est encore plus important, comme le ministre le sait maintenant et comme il devrait l'admettre s'il voulait être honnête envers les Canadiens, ce serait vraiment le monde à l'envers si le Canada établissait des règlements sur la consommation d'essence des automobiles parce que notre industrie automobile est nord-américaine et non pas canadienne. Par conséquent, le ministre doit suivre les règlements établis aux États-Unis.

Le bill n'est donc que de la frime. Ce que le ministre devrait faire, c'est dire que l'industrie doit en effet donner la cote de consommation des automobiles au Canada. Cela se fait déjà. Toutes les annonces publicitaires donnent la consommation

d'essence. Il serait cependant plus simple de suivre l'exemple du Service de protection de l'environnement et de collaborer avec cet organisme et les deux autres échelons de gouvernement. Ce serait beaucoup plus logique que d'adopter ce bill bidon et de dire: «Nous allons adopter cette mesure, mais nous l'appliquerons uniquement si l'industrie automobile ne se conduit pas comme il faut». J'imagine que c'est une espèce de chantage.

Nous savons que le marché de l'automobile au Canada est trop petit pour que nous imposions nos volontés à l'industrie américaine. Par le passé, nous avons volontairement établi des normes identiques à &ed1145;-1 celles des États-Unis. Rien de plus logique. Le bill sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles perpétue le mythe auquel croit le gouvernement fédéral, sauf qu'un nouvel élément entre en jeu. Nous nous rappellons tous l'ancien ministre de l'énergie, M. Alastair Gillespie. Il prétendait qu'il existait des normes alors que c'était faux. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) veut maintenant faire adopter une mesure pour imposer des normes, mais il affirme qu'il ne peut pas vraiment faire respecter cette mesure. Le bill ne sera pas promulgué. Rien n'a changé. Le ministre veut simplement donner l'impression qu'il prend des mesures énergiques et qu'il obligera l'industrie automobile à les respecter.

Le ministre a dit que si l'industrie n'appliquait pas volontairement les normes, il imposerait des normes obligatoires et promulguerait le bill. Pourtant, le bill autorise le gouvernement à fixer des normes de consommation de carburant que l'industrie devra respecter. Le bill ne parle pas du tout de normes volontaires. En réalité, il n'y a que deux moyens qui permettraient au gouvernement de faire respecter des normes volontaires dans le cadre du bill à l'étude. Le premier serait d'établir un règlement pour fixer les normes. Le deuxième, d'en exempter tous les membres de l'industrie. Un troisième serait peut-être de ne pas fixer de normes du tout. Rien n'a vraiment changé depuis l'époque de M. Gillespie. Tout cela n'est que de la frime. Le ministre essaie d'impressionner les Canadiens en prenant certaines mesures, mais il n'y a rien de changé. Le ministre tente de tirer de l'industrie automobile des renseignements qu'il n'a pu obtenir auparavant. Est-ce parce que cette industrie ne voulait pas les divulguer. Je ne sais pas très bien pourquoi il le fait.

• (1840)

Si nous jetons un coup d'œil sur la mesure législative américaine, nous constatons qu'en 1973, l'Agence de protection de l'Environnement a lancé un programme prévoyant l'indication, à titre facultatif, de la consommation de carburant. En 1975, elle a apporté des modifications à sa loi de l'information sur les véhicules à moteur; celle-ci stipulait expressément les économies de carburant à atteindre pour tous les manufacturiers d'automobiles de 1978 à 1980 et en 1985. Des objectifs précis ont été fixés pour les manufacturiers. Les normes prévues pour 1981 à 1984 pouvaient être établies par le secrétaire. Elle stipulait en outre comment les étiquettes indiquant la consommation devaient être fixées aux automobiles et que l'AEP devait en fait publier un ouvrage énumérant toutes les cotes d'efficacité, publication devant être disponible chez tous les marchands d'automobiles pour le bénéfice des consommateurs.

Le programme de vérification de l'efficacité est un autre aspect du programme de vérification des gaz émis par les automobiles. Il est intéressant de remarquer que les Américains ont mené leur programme de vérification en Californie. Le ministre a laissé entendre que leurs normes ne sont peut-être pas réalistes dans un climat comme le nôtre. Il a raison, c'est vrai, mais il doit se rappeler que dans certaines régions des États-Unis, le climat est aussi rigoureux que le nôtre. Les deux gouvernements doivent collaborer dans l'établissement de ces normes, comme aussi dans les essais, car nous avons désespérément besoin de recherche et de développement au Canada.

Pour atteindre les objectifs dont le ministre nous a parlé, les Américains et les Canadiens doivent s'entraider. Après tout, il s'agit du marché de l'automobile nord-américain et pas seulement canadien. Comme nous l'a signalé le ministre, les essais ne sont peut-être pas très réalistes mais, à mon avis, nous devrions pouvoir résoudre le problème avec les Américains et les fabricants. En fait, le bill à l'étude est inutile, car il n'accomplit rien: il n'a pas grand mordant. Oh, je sais qu'il prévoit une amende de 1 million de dollars ou cinq ans de prison, mais je serais curieux de savoir qui purgerait la peine si la loi, telle qu'établie par le ministre, était violée.

Il n'est pas question de changer quoi que ce soit. Le bill n'est que de l'esbroufe. Comme il le fait souvent, le gouvernement se sert d'un gourdin pour essayer de réaliser des objectifs qu'il s'est déjà fixés. En fait, l'industrie automobile s'achemine progressivement vers ces normes de consommation. Par exemple, les normes actuelles exigent que les nouvelles voitures ne consomment pas plus de 10.7 litres aux 100 kilomètres en 1981, ce qui, pour le bénéfice du député de Don Valley-Ouest (M. Bosley) équivaut à 26.4 milles au gallon, et pour 1985 on prévoit d'atteindre 8.6 litres aux 100 kilomètres, soit 33 milles au gallon. Comme le ministre l'a dit, les compagnies peuvent améliorer elles-mêmes ces normes. Je crois que beaucoup le font déjà, et pour un certain nombre de raisons. D'abord, la concurrence. Pendant trop longtemps, les gouvernements du Canada et des États-Unis ont leurré le public. Ils avaient fixé des prix artificiels pour l'essence, de sorte que les Nord-Américains pouvaient conduire de grosses voitures. Et l'industrie nord-américaine continuait de fabriquer ces grosses voitures parce que les gouvernements incitaient le public à croire qu'il pouvait continuer de conduire de grosses voitures puisque le prix de l'essence resterait bas. Maintenant que la concurrence est vive et que les prix ont augmenté, l'industrie automobile s'efforce de concurrencer les voitures beaucoup moins voraces que nous importons. Elles s'efforcent de diminuer la consommation de carburant de leurs voitures.

Le ministre a parlé d'établir des règlements pour inciter les gens à économiser l'essence, et pourtant, son propre ministère se félicite de la façon dont la consommation a diminué dernièrement. Tout le monde sait pourquoi. C'est que tous les niveaux de gouvernement participent à la curée fiscale, ce qui fait grimper le prix de l'essence, les prix élevés incitant les gens à conduire moins qu'auparavant. C'en est fini des randonnées du dimanche qui aboutissaient à la campagne. Comme les gens n'ont plus les moyens de se les permettre, la consommation d'essence a diminué considérablement.

Le ministre a dit aussi que le gouvernement comptait sur les restrictions volontaires et que la loi ne sera pas proclamée à moins que l'industrie ne l'y oblige. C'est un autre coup bas porté à l'industrie automobile qui éprouve toutes sortes de

difficultés par les temps qui courent. Les mises à pied se comptent par milliers dans la fabrication des pièces et aussi dans celle des voitures. Et aussi les milliers de mises à pied dans les industries secondaires directement liées à l'industrie automobile, surtout en Ontario et au Québec. Le gouvernement profère une nouvelle menace. Il indique aux entreprises ce qu'elles doivent faire et comment s'y prendre, sinon, il leur promet une amende de un million et des peines de prison de cinq ans.

En fait, je trouve assez intéressant un des articles du projet de loi. Je veux parler de l'article aux termes duquel le ministre peut exiger qu'on mette à sa disposition un véhicule ou une pièce de véhicule automobile dans le but de les démonter pour en étudier le fonctionnement. Le bill n'exige nulle part que le ministre remonte le véhicule. Est-ce un cadeau que se fait offrir le ministre? Doit-il rendre le véhicule après qu'il en a terminé? Comment cet article s'applique-t-il? Lorsque j'ai lu cet article du projet de loi, je n'ai pu m'empêcher de sourire en imaginant le ministre en train de démonter une automobile derrière les édifices du Parlement pour en étudier le fonctionnement. Je serais étonné qu'il sache où mettre l'essence dans sa voiture, car il n'a jamais eu à le faire.

Pour conclure ma brève intervention au sujet du bill, j'aimerais parler de la réalité de la situation. Car en réalité, le ministre ne fait rien du tout, et le bill ne vient en rien modifier ni améliorer la politique énergétique vraiment canadienne dont le ministre parle si fièrement. Quand on se reporte aux promesses électorales de 1974 et au discours du trône de 1976, on constate que le gouvernement veut donner l'illusion qu'il fait quelque chose dans le cadre de sa politique énergétique nationale, mais il ne change rien en réalité. Les normes imposées par Transports Canada à l'industrie automobile sont en réalité dénuées de sens. Pour être juste envers Transports Canada, disons qu'il lui faut confronter ses données avec les normes américaines, ce qui est tout à fait normal.

• (1850)

Lorsque le bill sera renvoyé en comité, j'espère que le ministre pourra nous expliquer comment il se fait que nous appliquons des critères distincts alors que le marché de l'automobile est un marché nord-américain. Il y a bien d'autres façons pour le ministre d'assurer une utilisation maximale du carburant. Par exemple, la réduction de la limite de vitesse aux États-Unis a eu un effet marqué sur le niveau de consommation là-bas. Il y a encore certaines provinces—oui, je sais que cela relève de la compétence provinciale, je ne suis pas né de la dernière pluie, mais je suis content de constater que le ministre écoute mon intervention—où la limite de vitesse permise est encore de 70 milles à l'heure. Je sais que le ministre ne s'entend pas très bien avec ses homologues provinciaux, mais il pourrait peut-être servir de sa personnalité joviale et de sa bonhommie pour les convaincre de réduire les limites de vitesse en vigueur chez eux.

Enfin, le bill ne semble pas accomplir ce que le gouvernement en attend. Je crois qu'une fois que le comité en aura discuté et que les Canadiens prendront connaissance du contenu de cette mesure—les fabricants d'automobiles ignorent encore son existence—ils se rendront compte que rien n'a changé. Pourquoi faire perdre à la Chambre un temps précieux en présentant ce projet de loi? En fait, c'est une manœuvre du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour se concilier l'opinion mais qui en fait n'a rien à voir avec la législation énergétique et ne devrait pas faire partie du programme énergétique national parce que c'est du bidon.

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais vous signaler tout d'abord, à l'instar de mon collègue, que je n'ai pas l'intention de parler longuement du bill C-107. Toutefois, je voudrais faire quelques remarques.

Tout comme mon collègue, je me demande pourquoi le gouvernement souhaite établir de nouveaux règlements. Il semble vouloir établir de nouveaux règlements à un moment où l'industrie automobile est aux prises avec un chômage général. Je voudrais vous parler brièvement de ce problème qui me préoccupe, car, à mon avis, c'est un aspect important de la question.

Tout d'abord, je voudrais relever une remarque du ministre qui me semble extrêmement valable pour les consommateurs canadiens. A mon avis, c'est une question primordiale qui a trait à notre capacité d'acheter les produits que nous fabriquons afin de fournir des emplois aux Canadiens. On semble croire que les Canadiens ont besoin de normes de consommation de carburant dans leurs intérêts bien compris. De l'avis du ministre—que je trouve raisonnable—si nous réussissons à persuader les Canadiens d'acheter des voitures qui consomment moins de carburant, le pays s'en portera mieux. C'est évident, il me semble. Il m'apparaît tout aussi évident que c'est ainsi que se sont comportés les consommateurs canadiens, sachant, comme nous tous, que le prix du pétrole et de ses dérivés allait augmenter par suite des efforts délibérés du gouvernement en ce sens. N'essayons pas pour l'instant de prévoir jusqu'où il va aller. En somme, les Canadiens savent que le gouvernement va faire monter les prix et aussi que le pétrole se fera de plus en plus rare.

Comme l'a signalé le ministre, les Canadiens se sont mis volontairement à acheter des automobiles qui consomment moins d'essence. Par conséquent, on peut se demander si de nouveaux règlements à cet effet s'imposent. Le ministre le croit, mais ce n'est pas mon avis. Les Canadiens sont assez intelligents pour se procurer des voitures particulières plus économiques. Il faut donc nous demander si nous aurons besoin du bâton auquel pensait le ministre quand il a dit connaître une méthode moins subtile pour inciter les fabricants d'automobiles à produire des voitures qui ont un meilleur rapport kilométrique. Avec le chômage que nous subissons dans le secteur manufacturier et l'industrie des pièces automobiles, avec la compression du marché mondial de l'automobile, avec la réduction prochaine du nombre d'emplois à l'échelle mondiale dans un marché fortement concurrentiel, je crois bien que le gouvernement n'a pas besoin de brandir le bâton. Ses directives ne feraient qu'exacerber le problème déjà aigu que connaît l'industrie canadienne de l'automobile.

Je tiens à le signaler, même si j'ai reçu une formation d'écologiste et même si je me soucie de l'usage que l'on fait du pétrole. J'estime qu'au comité il faudra demander au ministre pourquoi—puisque, comme il le prétend, les fabricants respectent de plein gré les normes—le gouvernement se croit obligé encore une fois d'intervenir sur le marché.

Ainsi, le ministre a déclaré que sa proposition avait notamment l'avantage de permettre aux fabricants de planifier dix années à l'avance, étant donné qu'ils connaîtront les normes. Les dirigeants de ce secteur ont vraiment besoin d'un répit de dix ans pour mettre au point de nouvelles machines et pour se préparer à faire face à la concurrence; bien peu de gens avaient prévu il y a dix ans ce que serait la conjoncture actuelle. Comment les directeurs de sociétés pourraient-ils planifier avec certitude dix années à l'avance quand le ministre leur annonce que les solutions qu'ils proposeront ne seront acceptables que si elles se conforment aux normes, mais que dans le cas contraire, ils risquent de se voir imposer de nouvelles normes. Je ne vois rien là qui soit de nature à rassurer ces hommes d'affaires et à les encourager à investir.

Il faut aussi se rappeler que tandis que nous semblons nous diriger vers une réglementation beaucoup plus contraignante, notre principal partenaire commercial en Amérique du Nord à l'intelligence d'opter pour une plus grande déréglementation de l'industrie automobile et de la fabrication. Je reviendrai sur cette question, parce qu'elle se rapporte à un domaine où il serait possible de faire de grandes économies et qui pourtant n'a pas été suffisamment exploré à la Chambre. Il s'agit des dispositifs anti-pollution.

Je me contenterai de dire pour le moment que je ne peux franchement pas croire qu'il faille imposer des normes pour obliger les Canadiens à acheter des automobiles plus sobres. Je doute que la menace de normes obligatoires n'ait d'autre effet que de créer une plus grande incertitude à un moment où l'industrie automobile a plus que jamais besoin d'être rassurée sur son avenir. De deux choses l'une: ou le ministre est sérieux quand il parle d'obligations ou de possibilités d'obligations—ce qui a tout lieu de m'inquiéter—ou il ne présente ce projet de loi que pour honorer la promesse qu'il avait faite en 1976. Dans ce cas-là, mon collègue de Brampton-Georgetown (M. McDermid) avait raison de dire que la mesure n'est que de la poudre aux yeux. Le ministre a eu raison de reconnaître qu'il serait utile d'informer les consommateurs. Cela ne fait aucun doute. Il faut toutefois se demander si une loi rigoureuse est nécessaire pour créer l'information sur le carburant et les normes de consommation. Je dis que non et que, pour ne considérer que cet aspect, il est évident que les normes existantes et les chiffres qui sont établis aux États-Unis ne peuvent pas s'appliquer au Canada. Ces normes ne sont pas conçues pour des climats froids. Le ministre a parfaitement raison. Il est indiscutable que nous devrions établir des normes en fonction des climats froids et des réalités canadiennes et que ces renseignements devraient être mis à la disposition des Canadiens. Tout ce qui peut aider les consommateurs à connaître la vérité leur profitera forcément ainsi qu'à nous tous. Toutefois, j'estime que l'on n'a pas besoin d'un grand nombre de mesures législatives visant à imposer des normes pour fournir ces renseignements. En fin de compte, tout ce que le gouvernement fédéral doit faire, puisque c'est l'un des principaux acheteurs de véhicules du pays, c'est, à titre de client, s'informer de la quantité de carburant que consomment toutes les automobiles en vente sur le marché, et ensuite de publier ces chiffres. C'est tout ce qu'il faut pour renseigner les consommateurs. Il n'est pas nécessaire de fixer des normes de consommation de carburant.

• (1900)

Permettez-moi de passer maintenant à une question qui me tient à cœur. Depuis l'élection du président Reagan, les Américains commencent à comprendre qu'il serait avantageux sur le plan économique de réglementer l'émission des gaz d'échappement. C'est là un sujet auquel les Canadiens préfèrent ne pas s'attarder, mais comme il est lié à la consommation de l'essence, je crois utile de le soulever ici. Petit à petit, ces dernières années, les Canadiens ont acquis la conviction que l'air était beaucoup plus pur du fait que des normes anti-pollution ont été imposées à la fabrication des voitures nord-américaines surtout à l'instigation des Américains. Je le croyais moi aussi jusqu'à ce que je commence à faire des recherches sur la question, encouragé par plusieurs de mes commettants et un monsieur qui m'avait écrit une longue lettre sur le sujet. Je supposais que nous devions cet air plus pur à ces normes anti-pollution qui ont conduit à l'usage de l'essence sans plomb et de dispositifs comme le convertisseur catalytique que les Canadiens connaissent bien. J'ai commencé à me demander si c'était bien le cas—et, à mon avis, cette question nous intéresse directement dans l'étude en cours—quand, grâce à mes recherches, j'ai découvert que par un simple relâchement des normes du contrôle des émissions d'oxydes d'azote, on estime pouvoir réduire la consommation d'essence des voitures de 18 à 40 p. 100.

Ainsi, le ministre a mentionné, citant ses notes, qu'au Canada la consommation moyenne d'essence est tombée de dix litres et demi les 100 kilomètres en 1978 à huit litres et demi en 1980. Quand on réfléchit à cette économie de consommation de 2 litres, on constate que cette économie est inférieure à la perte de rendement attribuable aux dispositifs dont on a équipé les voitures pour répondre aux normes anti-pollution. Elle est inférieure. En d'autres termes, on constate aujourd'hui que, d'une part, le gouvernement impose des normes anti-pollution, en principe pour le bien-être des Canadiens, qui provoquent une hausse de la consommation de carburant; d'autre part, pour que les voitures réduisent leur consommation et obtiennent un meilleur kilométrage au litre, le gouvernement exige de fabriquer de meilleures voitures qui permettent l'économie de consommation d'essence que nous connaissions avant que ne soient imposées les normes anti-pollution. Si on constatait effectivement une amélioration sensible de la qualité de l'air, on pourrait peut-être trouver quelque mérite à cette politique.

Je tiens à dire à la Chambre et au ministre qu'il est temps de reconnaître, comme l'ont fait les Américains, que nous sommes peut-être allés trop loin, avec les meilleures intentions du monde, dans notre lutte contre la pollution. On a effectué un grand nombre d'études dans ce domaine, et je n'ai pas l'intention d'en parler bien longuement ce soir. Toutefois, j'ai pris ce soir la parole dans l'espoir de pouvoir persuader le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et le ministre des Transports (M. Pepin) qu'il convient d'examiner cette question, étant donné leur désir avoué de réaliser une économie de la consommation. Ayant reconnu qu'ils ne peuvent pas ordonner ce soir un meilleur kilométrage au litre sans bouleverser l'industrie automobile, peut-être cela pourrait-il se faire dans les deux ou trois prochaines années.

Supposons pendant un instant que l'on soit convaincu qu'il est dans le meilleur intérêt des fabricants d'automobiles eux-mêmes de construire une voiture à faible consommation de carburant. Il est dans leur propre intérêt de garder les voitures sur le marché le plus longtemps possible. Supposons encore que les hydrocarbures qui servent à les faire marcher s'épuisent un jour, on peut conclure qu'il est dans leur intérêt de faire en sorte que nous en fassions une utilisation optimale pendant longtemps. Si l'on accepte aussi le principe selon lequel le consommateur est conscient de la situation et qu'il achète donc des voitures offrant plus d'avantages sur le plan de la consommation de carburant, il n'est pas nécessaire d'appliquer des normes de consommation minimale. Il suffit de laisser jouer les lois du marché.

Nous devrions chercher des moyens d'améliorer le taux de consommation d'essence des automobiles sans avoir recours à une réglementation encombrante qui ne peut que représenter un lourd fardeau et une intrusion supplémentaire de l'État dans la vie des citoyens. Si l'on examine les propositions auxquelles on a donné force de loi depuis 25 ans, on s'aperçoit que c'est à cause d'elles que les voitures donnent un rendement de 25 p. 100 inférieur à celui qu'elles devraient donner. Je le répète, j'estime qu'il est possible d'alléger ces normes sans nuire au marché, comme le démontrent des études qui commencent maintenant à paraître aux États-Unis. Si nous optons pour cette voie, n'est-il pas raisonnable—en fait, éminemment raisonnable—d'étudier ce qui se fait dans ce domaine afin d'atteindre le but que, selon le ministre, le gouvernement cherche à atteindre, soit une utilisation optimale de l'essence.

De même, il faut tenir compte du prix de la conception, de la fabrication et de l'installation dans les voitures actuelles du matériel qu'il a fallu adopter extrêmement rapidement, afin de se conformer aux normes anti-pollution. A l'heure actuelle, les voitures coûtent de $1,500 à $2,000 de plus que ce que coûtent une automobile qui consommerait 25 p. 100 de moins de carburant et ne ferait aucun tort à l'environnement. L'augmentation imputable aux normes anti-pollution est de cet ordre. On commence à se rendre compte que si l'industrie automobile connaît des difficultés en Amérique du Nord, ce n'est pas simplement parce que les Japonnais construisent des voitures de manière plus efficace parce qu'ils ont commencé plus tard. Ce n'est pas simplement parce que les fabricants américains et canadiens, dans toutes les usines de montage automobile, ont besoin de se moderniser et de changer leur outillage et qu'ils doivent avoir le temps de le faire dans un milieu concurrentiel. Il devient de plus en plus manifeste que si l'industrie est en difficulté, c'est de la faute du gouvernement, qui a imposé des règlements préparés à la hâte pour lutter contre la pollution. Manifestement, ceux qui les ont rédigés ne sont pas disposés à l'admettre, ce qui se comprend. Après tout, si l'on est responsable de l'entrée en vigueur du règlement sur le contrôle des émissions, on devrait se rendre compte des résultats qui en découlent. On se rend compte, par exemple, que les normes anti-pollution ont été adoptées exclusivement à l'égard des automobiles et des camions, qui ne représentaient que 40 p. 100 du secteur des transports, pour ce qui est de la consommation de carburant. Nous devrions tenir compte de tous les autres véhicules qui polluent l'atmosphère en consommant de l'essence. Cela peut paraître incroyable, mais il y a également les tondeuses à essence, les motoneiges et le grand nombre de machines qui marchent à l'essence et qui ne sont pas assujetties aux normes. Si l'on examine les statistiques, on se rend compte que si l'on supprimait toutes les normes anti-pollution la quantité d'oxydes d'azote déversée dans l'air n'augmenterait que de un millième de 1 p. 100, selon des estimations tout à fait sûres.

• (1910)

Il n'est donc pas difficile de comprendre pourquoi le parti démocrate qui a voté en 1968 la législation en vigueur à l'heure actuelle aux États-Unis a été remplacé par une autre administration avant d'admettre que cette législation n'avait pas les effets qu'on voulait lui prêter en matière d'assainissement de l'environnement. De même, ce sera difficile pour le parti au pouvoir depuis 15 ans au Canada d'admettre que la législation dans ce domaine n'a pas eu les effets escomptés.

Lorsque nous étudierons de plus près cette question au cours des trois ou quatre prochaines années, nous devrons trouver des moyens de réduire la consommation de nos automobiles—ce qui est souhaitable—et de conserver les emplois des Canadiens—objectif tout aussi valable. Il faut bien comprendre que nous disons aux consommateurs canadiens que, quel que soit leur lieu de résidence, Flin Flon ou Saint-Jean, ils doivent payer leur voiture $1,500 ou $2,000 de plus. On essaie de régler un problème qui n'existe pas, sinon dans les grands centres urbains.

La seule ville touchée par cette situation est Toronto. Nous devons réaliser que jusqu'à 84 p. 100 des oxydes et des sulfures que nous trouvons dans la région de Toronto proviennent des centrales électriques installées de l'autre côté du lac. Les consommateurs canadiens de toutes les régions devront donc payer $2,000 de plus pour acheter un moteur dont l'efficacité est réduite de 25 p. 100, tout cela pour nous éviter, à mes électeurs de Toronto et à moi quelques petits désagréments. La question mérite examen. Nous finirons par comprendre, du moins je l'espère, que le meilleur moyen, si l'on se fie aux données que nous avons en main à l'heure actuelle, de faire ce que le ministre préconise dans ce bill, soit l'amélioration de l'efficacité des automobiles et la baisse de la consommation, ne consiste pas à établir des quotas, à élaborer d'autres règlements ou à établir d'autres normes obligatoires de consommation.

A ce propos, je dirais que nous aurons soit des normes adoptées par règlement avec l'accord des fabricants, auquel cas nous n'avons pas besoin de législation, ou si l'on se fie aux antécédents de ce gouvernement en matière de réglementation au cours des 15 dernières années, des bureaucrates d'Ottawa seront chargés de nous inventer de toutes pièces des normes que les fabricants savent inapplicables, auquel cas nous les leur imposerons, si j'en crois le ministre.

Nous allons finir par perturber complètement une industrie, mais enfin pourquoi? J'ai calculé que, sur une base annuelle, la différence ne représentera peut-être que 0.2 ou 0.5 litre pour 100 milles parcourus. C'est peut-être le genre de différence que l'on obtiendra par l'application des moyennes obligatoires pour les parcs d'automobiles. Ces perturbations coûteront très cher en emplois. En ce qui concerne la limitation des émissions, nous n'avons pas obtenu de résultats très probants, mais nous avons contribué à la suppression de nombreux emplois.

C'est la conclusion à laquelle on arrive inévitablement quand on prend le temps d'examiner cette question. Si l'on cherche à réduire la consommation d'essence des voitures, il ne faut pas se contenter de considérer la moyenne industrielle obligatoire, mais il faut examiner par quoi cette réglementation s'est soldée au Canada, puisque nous avons rendu la construction d'automobiles dans notre pays plus longue, plus coûteuse et plus assujettie à la surveillance du gouvernement.

J'ai dit que je ne parlerais pas longtemps. Je n'ai donc pas l'intention d'en dire beaucoup plus. Je vais conclure sur ceci. J'espère que le ministre dit vrai quand il affirme qu'il n'a pas l'intention d'imposer des normes minimales obligatoires. Je crains malheureusement que ce ne soit pas le cas. J'invite tous les députés à se demander s'il n'y a pas de meilleure manière d'améliorer le rendement de nos voitures et de diminuer leur consommation d'essence.

Compte tenu des excès auxquels s'est livré le gouvernement en matière de réglementation au cours des 15 dernières années, nous devrions essayer de trouver de meilleurs moyens d'atteindre notre objectif que d'envisager une telle solution. De façon générale, il faut se dire que la réglementation est utile et importante quand elle est dans l'intérêt du public. A titre d'exemple, personne à la Chambre ne contesterait la nécessité de réglementer la sécurité des automobiles. Personne ne voudrait qu'on revienne sur le principe voulant qu'il soit interdit de vendre, dans notre pays, des voitures qui sont dangereuses à conduire. Mais s'il est prouvé qu'il est plus coûteux qu'il ne faut de réaliser, dans la meilleur des cas, une amélioration sur le plan écologique et que pour cela on emploie l'énergie de façon inefficace, je me propose de demander qu'on révise la réglementation, notamment en ce qui concerne la limitation des émissions si nous voulons traiter sérieusement la question sur laquelle, d'après le ministre, ce bill porte. Ces mesures font perdre des emplois, coûtent plus cher et nous obligent à consommer davantage de pétrole sans que cela apporte semble-t-il, d'avantages significatifs. C'est uniquement pour cette raison que je suis intervenu ce soir. J'espère et souhaite profondément que nous aurons la sagesse de tenir compte de ce qui a été fait aux États-Unis l'année dernière dans ce domaine.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots au sujet du bill à l'étude.

Nous devons essayer de mettre sur pied un programme efficace pour inciter l'industrie automobile à fabriquer des véhicules à faible consommation d'essence. Comme le ministre l'a signalé, l'industrie du transport consomme une très grande partie de l'énergie que nous produisons nous-mêmes au Canada ou que nous importons. Toute économie dans ce secteur, qui consomme une quantité maximum d'un produit très important, serait certainement utile.

Malheureusement, quand on examine le bill, on constate qu'il a le même défaut que l'ensemble du programme énergétique. D'une manière générale, les objectifs visés sont valables puisqu'ils consistent à favoriser l'économie d'énergie par des moyens très rationnels. Pourtant, si l'on examine les dispositions contenues dans le bill, on constate que le programme n'est pas très efficace. En réalité, le gouvernement ne tient pas ses engagements concernant l'économie d'énergie et les sources de remplacement. Le bill contient certaines échappatoires qui permettront aux constructeurs de ne pas appliquer ce que le public canadien considère comme des normes acceptables et souhaitables, en l'occurrence pour économiser les combustibles liquides. Le député qui a parlé avant moi a dit que c'était un objectif extrêmement important. Malheureusement, lui-même et son parti se trompent à bien des points de vue s'ils pensent que le marché à lui seul peut nous indiquer la bonne façon d'économiser l'énergie. Il a également tort de croire que le secteur mettra au point le produit qui se révélera convenable pour l'intérêt à long terme des Canadiens. En l'absence d'orientation, d'encouragement ou d'exemple, le marché offrira aux consommateurs probablement le produit le moins coûteux qui rapportera le plus aux producteurs. Ce produit ne correspondra pas nécessairement aux besoins des Canadiens. Malheureusement, bien qu'on y reconnaisse la nécessité d'économiser l'énergie en imposant des normes de consommation plus strictes, on n'a pas prévu dans le projet de loi de mécanisme permettant de demander des comptes à ces sociétés.

• (1920)

Nous avons l'intention de voter contre cette mesure. Ces normes de consommation sont insuffisantes et elles ne sont pas claires; en outre, elles sont loin d'être progressives et efficaces. De plus, un programme de restriction volontaire n'offre aucun intérêt; ces normes de consommation, le gouvernement a l'intention de les imposer de gré ou de force au secteur.

Un des députés qui m'a précédé a touché le cœur du problème quand il a dit que le secteur de l'automobile était représentatif de l'Amérique du Nord, et non pas du Canada. Les Américains feront en sorte de mettre au point des voitures avec lesquelles ils pourront affronter une concurrence très forte. Dans le passé, le secteur de l'automobile, de concert avec d'autres entreprises à orientation nord-américaine, a vilipendé le gouvernement du Canada lorsque celui-ci a cherché à le convaincre de gré ou de force sans mettre en œuvre des mesures de restrictions efficaces. Ainsi, je ne crois pas que le gouvernement ait l'intention d'aller jusqu'au bout. Nous avons certainement là un autre exemple de la flagornerie des libéraux. Bien entendu, nous souscrivons à l'établissement de normes de consommation de carburant—d'ailleurs je crois que tous les partis sans exception y ont souscrit.

Là encore, comme l'a expliqué le ministre, il faut prévoir des systèmes de conversion qui permettront de remplacer l'essence par du gas propane et d'autres carburants de remplacement. Ces programmes ne sont certainement pas définitifs et ils ne nous apparaissent pas suffisamment sérieux en ce moment.

De nouveau nous n'approuvons pas l'orateur précédent en ce qui concerne un autre aspect du bill, à savoir, le contrôle des émissions. C'est ainsi que dans le rapport du sous-comité sur les pluies acides, on indique que les normes d'émission canadiennes devraient être abaissées et rendues conformes aux normes adoptées par les États-Unis. Les normes américaines actuelles de un gramme au mille pour les émissions de protoxyde d'azote ne se comparent pas avec les normes canadiennes qui tolèrent trois grammes au mille.

Si ces normes d'émission ne contribuent pas à faire en sorte que les moteurs à essence ne constituent plus une importante source de contamination de l'environnement, nous refuserons d'appuyer les dispositions du bill.

L'article 3 est une autre disposition qui nous paraît inacceptable. A l'occasion de l'étude en comité du bill C-48, l'opposition s'est plainte amèrement que la loi ne définissait ni les objectifs ni les moyens par lesquels nous allions atteindre cet état de perfection, cette politique énergétique nationale, se contentant de faire confiance au ministre. En somme c'est permettre de gouverner par voie de règlements. Malheureusement, la loi qu'on nous propose aujourd'hui prévoit ce même type de gouvernement par voie de règlements, de décisions ministérielles. C'est sûrement un des aspects choquants du projet de loi.

Pour ce qui est des normes de consommation des voitures que le cabinet pourra fixer par voie de règlements, il existe une contradiction par rapport à la pratique passée. L'avant-projet du bill C-107 nous apprend que l'objectif à atteindre est d'environ 8.6 litres par 100 kilomètres en 1985, et, pourtant, en octobre dernier, le ministère des Transports annonçait que l'objectif souhaitable était de 8.6 litres par 100 kilomètres en 1982.

Encore une fois, le gouvernement renonce à un engagement à propos d'économie de carburant et prévoit plutôt d'adopter des règlements qui relèveront essentiellment d'une décision ministérielle. Notre parti refuse donc d'appuyer le projet de loi parce que nous en avons assez de ce genre de mesure, de cette réglementation, de cette façon de légiférer par voie de règlements, de la discrétion ministérielle dont on use pour arrêter une politique et fixer le moment de sa mise en application et cela n'est certes pas acceptable. Le gouvernement a multiplié les échecs pour ce qui est de décider combien de temps il lui faut pour se fixer des objectifs et les atteindre dans l'intérêt de la population.

Chaque fois, le gouvernement a pris le parti des compagnies pétrolières et des grosses sociétés au détriment des consommateurs et des petites entreprises. C'est devenu une habitude. Tout cela, parce que le gouvernement a peur et qu'il manque de détermination. C'est pour cela que nous en sommes rendus là aujourd'hui. D'autres députés l'ont dit avant moi; ce ne sont ni les conservateurs, ni les néo-démocrates qui sont responsables du chaos dans le secteur énergétique et de l'absence de politique en matière d'économies des ressources pétrolières. C'est le gouvernement libéral qui est absolument incapable de prendre des décisions dans ce domaine.

Il y a une autre disposition du projet de loi qui est inacceptable. C'est l'article 5, qui accorde trois ans aux compagnies automobiles pour se conformer aux nouvelles normes. C'est une disposition certes regrettable, mais qui n'est probablement pas la plus révoltante du projet de loi. Si nous voulons en effet obliger les fabricants de voitures à respecter des normes de consommation de carburant, et si nous voulons obtenir la collaboration des sociétés canadiennes et des bureaux de recherche, il faut leur accorder un certain délai. Le gouvernement devrait dire clairement ce à quoi il s'attend des travaux de recherche pendant ce délai et définir exactement les besoins de la population. Cela me semble une démarche raisonnable et juste. Cela montrerait que le gouvernement est résolu à parvenir à ses fins. Ainsi, les bureaux d'ingénieurs sauraient ce que l'on attend d'eux. Ils sauraient aussi où ils s'en vont et pourraient se mettre à la tâche. Seulement, si on hésite, si on fait preuve d'indécision, si on se veut trop coulant, on se retrouve avec le produit le plus rentable qui soit et qui rapporte un maximum de profits. Mais on a détourné le gouvernement de son objectif d'économies de carburant au nom du profit. Nous serions d'accord pour accorder la période de grâce de trois ans à condition que le gouvernement soit déterminé à faire appliquer des normes de consommation de carburant et à mettre en place un programme plus efficace d'économie de carburant automobile. C'est précisément parce que l'article 5 est trop flou que nous voterons contre le projet de loi.

En ce qui concerne maintenant les peines encourues en cas d'infraction à la loi, le ministre a déclaré ici-même que la loi ne serait pas promulguée et que l'on n'appliquerait pas l'article concernant justement les peines. C'est amusant de noter que le ministre a déclaré que l'on allait laisser cela de côté pour quelque temps et tâcher d'amener les Canadiens à se conformer volontairement aux normes d'économie de carburant. En réalité, monsieur l'Orateur, le gouvernement ne sera plus là quand viendra le temps d'appliquer cette disposition. Il ne sera plus là non plus pour voir les résultats positifs ou négatifs de son projet de loi.

• (1930)

Il faut que ceux qui en seront chargés aient suffisamment de temps devant eux. Si nous songeons à établir des normes, il faut le faire maintenant. Nous devons préciser aux entreprises qui feront de la recherche industrielle sur la consommation de carburant ce que nous comptons faire d'ici trois ou cinq ans.

En ce qui concerne l'article 11 et l'amende prévue si les normes ne sont pas ou sont mal respectées, malheureusement, cet article est plein d'échappatoires. Comme l'a dit le député conservateur qui m'a précédé, aucune entreprise canadienne ne sera jamais condamnée. Aucune compagnie d'Amérique du Nord ne sera reconnue coupable d'infraction à cette disposition parce que, premièrement, je doute que le parti libéral reste assez longtemps au pouvoir pour constater les résultats de cette mesure, deuxièmement, les libéraux n'ont pas l'intention de la promulguer et, troisièmement, même si elle l'est, elle contient tellement d'échappatoires qu'une compagnie trouverait toutes sortes de moyens pour éviter la condamnation.

Je suppose que ce bill n'est pas entièrement mauvais. Apparemment, il cherche à jouer sur la consommation de carburant pour influencer ou du moins protéger les entreprises qui produisent au maximum un millier d'automobiles par an. Elles seront exemptées de certaines dispositions de cette loi. Cela semble raisonnable et cela tient compte du fait que le Canada a une certaine industrie automobile. Certaines entreprises canadiennes fabriquent du matériel spécial, des camions et d'autres véhicules. Outre la protection et les encouragements qu'en retire l'industrie canadienne, les exigences relatives à la consommation pourraient également favoriser l'emploi et le développement. Contrairement à ce qu'a dit le député qui m'a précédé, cela pourrait permettre davantage aux Canadiens de jouer un rôle dans l'industrie automobile surtout dans ce secteur de spécialisation.

Je voudrais faire valoir que ce bill n'est, encore une fois, qu'une mesure symbolique face à un besoin réel. Au lieu d'examiner la loi que nous étudions ce soir et ses objectifs, je voudrais mettre en lumière certains défauts dans les principes à la base de tout notre système. Notre parti a fait valoir qu'il fallait présenter des lois et des programmes énergiques, mais la loi et les autres programmes présentés par le gouvernement sont purement symboliques. Les installations de démonstration énergétique sont certes un bon moyen d'attirer les utilisateurs des petites villes vers les formes d'énergie autres que le pétrole. La transformation au propane et au gaz naturel est certes une excellente idée. Les programmes d'isolation thermique ayant en vue des économies d'énergie sont une bonne chose, exception faite pour le fiasco monumental de l'urée-formaldéhyde. A cette exception près, ce sont là des programmes de valeur qui nous orientent dans la bonne direction. C'est eux qui, en fin de compte, créeront la plupart des emplois et assureront la mise au point d'énergies de remplacement à long terme susceptibles de moins abîmer l'environnement. Je ne vois personne ici qui conteste cela. Ces sources d'énergie constitueront notre ultime sécurité.

Tout le monde concède qu'il y aura fatalement une période de bouleversement pendant laquelle il faudra reconnaître la nécessité de trouver des sources d'énergie de remplacement et d'adopter de très sévères mesures de conservation. Il est nécessaire que ces mesures soient mises au point et appliquées, et ce n'est qu'à la longue que nous commencerons à en constater les avantages.

Malheureusement, le gouvernement a trop souvent manifesté jusqu'ici sa propension à ne pas voir plus loin que le bout de son nez, et il a une leçon à en tirer. Nous avons toujours opté pour les programmes les plus coûteux et les plus dangereux. Quand il faudra que nos enfants réparent les dégâts, ces réalisations passeront pour des modèles de stupidité.

Je voudrais dire un mot de certains efforts majeurs déployés par le gouvernement en comparaison de l'effort purement symbolique des programmes comme celui-ci. J'ai écouté avec intérêt le ministre parler aujourd'hui de la nécessité de trouver des sources d'énergie de remplacement et de trouver des moyens d'économiser l'énergie. Nous l'avons également entendu l'autre jour parler de son programme d'énergie atomique. Il faudrait que le gouvernement consacre à la recherche et au développement de carburants plus efficient pour le transport, ou de moteurs plus efficaces pour les voitures et les avions, un peu de l'argent qu'il dépense pour son programme d'énergie atomique. Mes collègues de Saskatchewan ont parlé d'électrification des chemins de fer. Pensez à ce que nous aurions fait si nous étions vraiment intéressés aux combustibles de remplacement pour les transports, si nous avions consacré à la recherche et au développement de cette filière une partie de l'argent qu'on a englouti au fil des ans dans le programme Candu. Depuis des décennies, les contribuables canadiens injectent des sommes d'argent considérables dans le programme Candu.

Je voudrais consacrer un moment à notre politique atomique et dire où elle nous mènera si nous persistons dans cette voie et ce qui arriverait si on s'attachait davantage à économiser l'énergie ou à mettre au point de l'énergie de remplacement. Nous savons que le gouvernement canadien a investi des sommes faramineuses dans l'énergie nucléaire et la production d'uranium et de combustible nucléaires traités en vue de les vendre. C'est en 1974 que ces investissements ont atteint leur point culminant, car l'Inde s'est servie de notre technologie pour faire exploser une arme nucléaire. L'Inde est devenue une puissance atomique et elle a exacerbé la prolifération des armes nucléaires qui est probablement le problème le plus aigu de l'humanité.

Il a été question d'Alastair Gillespie à la Chambre il y a quelques instants à peine. Il s'agit de l'ancien ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le député qui m'a précédé a longuement parlé du rôle de M. Gillespie dans la politique énergétique du Canada. Je n'ai jamais oublié la déclaration que M. Gillespie a faite après que le gouvernement indien eut fait exploser une arme atomique. Il a dit qu'il regrettait beaucoup que les Canadiens aient fait d'énormes investissements. Lorsqu'on lui a demandé si le gouvernement canadien cesserait de produire et de vendre des réacteurs Candu, il a répondu négativement. Il a dit que le Canada avait fait des investissements énormes dans la technologie nucléaire et qu'il avait droit à certaines rentrées en contrepartie, ce qui scandalisera bien des Canadiens. C'est vraiment une mentalité de trafiquant d'armes. Compte tenu du prix que nous finirons par payer pour la prolifération des armes et des déchets nucléaires pendant Dieu sait combien de temps, peu de Canadiens désirent revenir sur leurs investissements. Le gouvernement n'a pas tiré la leçon cependant. Au lieu de décider d'investir énormément dans la sécurité énergétique et la technologie de conservation de l'énergie et de mettre en valeur d'autres sources d'énergie, nous continuons à engouffrer de l'argent dans ce programme très dangereux et très coûteux qui est un fiasco.

Il y a maintenant des problèmes en Argentine. Compte tenu des armes, des déchets et des pannes technologiques, M. Gillespie a dépassé les bornes en déclarant que les Canadiens avaient droit à certaines rentrées en contrepartie de leurs investissements. Telle est la politique directrice du gouvernement. Un député d'en face le niera peut-être, mais le gouvernement canadien a vendu un réacteur nucléaire à l'Argentine pour la somme de 500 millions de dollars. C'est beaucoup, mais chose regrettable, ce marché représente pour les contribuables canadiens une perte de 130 millions. Nous avons versé à l'Argentine une forte somme pour lui permettre d'acheter un réacteur. Ce sont les contribuables canadiens qui en font les frais. Au lieu d'investir 130 millions de dollars pour trouver d'autres sources d'énergie et assurer aux Canadiens des approvisionnements d'énergie, nous avons donné 130 millions de dollars aux Argentins qui ont refusé de signer un traité de non-prolifération. De fait, l'Argentine a déclaré qu'elle voulait se réserver le droit de choisir ses armes nucléaires. L'autre jour, le ministre a déclaré à la Chambre que les Argentins ont agi de façon insensée. Il a ajouté que s'ils voulaient fabriquer une arme nucléaire, ils n'auraient jamais dû acheter un réacteur Candu.

D'autre part, les Argentins semblaient convaincus que c'était la meilleure solution. D'autres spécialistes contesteront ce qu'a dit le ministre. Ils diront que l'achat du réacteur Candu était probablement un des meilleurs placements que pouvaient faire les Argentins s'ils voulaient fabriquer une bombe, surtout si le Canada était disposé à leur vendre de l'uranium pour alimenter le réacteur. Il paraît que l'Argentine est en train de construire deux séparateurs de plutonium. C'est la meilleure façon de s'y prendre pour construire une arme nucléaire. Évidemment, l'Argentine est aujourd'hui une dictature militaire. Son gouvernement ne se préoccupe pas beaucoup du bien-être du peuple argentin; il est prêt à lancer une offensive militaire dans d'autres parties du monde et l'on ne peut certes pas s'attendre à ce qu'il ait scrupule à fabriquer une arme. Si cela devait arriver, il sera intéressant d'observer la réaction des députés d'en face lorsque nous devrons leur dire encore une fois «Nous vous l'avions bien dit».

• (1940)

Pourquoi n'investissons-nous pas plutôt cet argent dans la mise au point d'autres sources d'énergie sûres et sécuritaires—non pas dans l'énergie nucléaire—et dans des programmes d'économie d'énergie? A quoi ont servi les 130 millions de dollars avec lesquels on a construit une bombe pour l'Argentine? Ils ont servi à rendre le monde encore plus dangereux, peu sûr pour les Canadiens. C'est bien triste à dire au sujet de la politique gouvernementale. Nous avons ici un projet de loi timoré concernant l'économie des carburants liquides grâce à une utilisation plus efficace de l'essence et, par ailleurs, nous prenons un engagement énorme à l'égard d'une source d'énergie très dangereuse et fort peu sûre.

On nous a signalé à maintes reprises que pour assurer notre avenir, nous devrions nous appliquer à mettre au point des formes d'énergie de remplacement, et que pour ce faire, nous devrions nous doter des moyens techniques nécessaires. Cela ne se fait pas du jour au lendemain. Nous savons que nous n'y parviendrons pas sans peine, mais nous n'avons pas pris les engagements financiers pour y arriver. Des députés de l'arrière-ban de tous les partis en ont parlé. Cet objectif figure au programme de presque tous les partis, mais le gouvernement ne semble pas prêt à engager les fonds nécessaires à cette fin, et c'est nous tous qui, à longue échéance, en souffrirons.

La politique insensée que le gouvernement a élaborée et qu'il poursuit en ce qui concerne, par exemple, l'énergie nucléaire, si dangereuse et si coûteuse qu'en soit l'application, est presque l'opposée de celle que le parti d'en face a élaborée.

Les gisements sous-marins de gaz et de pétrole semblent être le but suprême des Canadiens. Leur mise en valeur, comme celle de l'énergie nucléaire, s'avère extrêmement dispendieuse. Nous avons entendu maintes déclarations à la Chambre au sujet des montants énormes qui ont été dépensés pour forer sous l'océan Atlantique et au large du Labrador des puits qui sont demeurés improductifs. Lors des audiences du comité sur le bill C-48, nous avons entendu parler du coût des forages dans l'Arctique et au large des côtes de la Colombie-Britannique. Les coûts sont énormes, tout comme les risques que font courir ces forages.

Au lieu de choisir la solution la plus logique, celle de conserver et d'aménager nos ressources traditionnelles existantes et d'opérer la conversion aussi rapidement que possible dans les autres secteurs où nous possédons des ressources ordinaires, nous consacrons tous nos efforts au développement des ressources des régions éloignées et du plateau continental sous-marin. Cela nous coûtera très cher, monsieur l'Orateur.

Il est stupéfiant d'entendre la société Dome Petroleum demander aux Japonais de contribuer 400 millions de dollars pour recevoir en échange le quart du pétrole qu'elle découvrira—si le gouvernement canadien veut bien approuer ce marché. Les Japonais sont en train de fabriquer l'un des plus gigantesques navires-citernes brise-glace au monde. Ce n'est pas pour aller chercher du pérole au Vietnam, monsieur l'Orateur, c'est pour aller le chercher dans la mer de Beaufort. Dans le passé, les sociétés pétrolières ont accepté de courir des risques à condition que les contribuables paient le gros des coûts d'exploration, qu'on leur accorde des allégements fiscaux et des subventions et que le prix du pétrole soit fixé au cours que justifiait le marché. Comme le pétrole est abondant, que les compagnies veulent réaliser des bénéfices et qu'elles ont besoin de liquidités, elles s'attendent à exporter.

C'est un cercle vicieux, et cela épuise dangereusement le potentiel industriel et économique du Canada. Cette source d'énergie n'est pas sûre; elle coûte cher et comporte de grands risques. Nous l'avons bien vu lors de l'accident de la plateforme de Campeche dans le golfe du Mexique. Une plateforme de forage à la dérive et pendant des mois et des mois le pétrole jaillit dans la mer des Antilles. Et pourtant, nous voulons assumer des risques encore plus grands que ceux qui existaient là-bas.

Les représentants des compagnies pétrolières ont dit des choses intéressantes devant le comité qui étudiait le projet de loi C-48. Ils ont prétendu avoir installé dans le fond de l'océan Arctique un mécanisme grâce auquel ils n'auraient plus besoin de tours de forage. Et qu'adviendra-t-il s'il se détachait, monsieur l'Orateur? Pourrions-nous parvenir à enrayer l'écoulement? Les glaces ne nous en empêcheraient-elles pas? Nous prenons des risques avec l'un des moyens les plus chers et les plus dangereux pour extraire le pétrole. Nous y mettons tout notre argent sans songer à la sécurité d'approvisionnement que nous offrent d'autres formes d'économiser l'énergie.

La voie la plus intéressante est celle des combustibles non conventionnels. Ce soir le ministre a déclaré qu'il imposerait des normes dans une mesure législative, mais qu'il ne mettrait pas la deuxième partie en vigueur ou qu'il n'encouragerait pas les fabricants à s'occuper sérieusement d'améliorer le rendement des automobiles. Il a semblé plutôt espérer que leur conscience leur dicte la conduite à tenir.

Nous nous sommes engagés à appuyer les sociétés pétrolières étrangères comme Imperial Oil, Shell Oil, Texaco, Chevron et toute ces anciennes glorieuses dans le développement des sources de combustible non conventionnel. Nous les voyons entreprendre le développement de l'huile lourde du projet de Cold Lake et du projet Alsands. Nous les avons vues à l'œuvre avec Syncrude. C'est la répétition du cycle que nous connaissons depuis toujours quand le gouvernement abandonne ces initiatives aux multinationales comme principaux mandataires, tandis que nous nous chargeons des options les plus coûteuses, celles qui comportent le plus de risques et exigent le plus d'investissements. Nous ne parlons pas ici de petites entreprises ou d'exploitants de stations-service; nous parlons de sociétés qui sont complètement intégrées, depuis la distribution de

l'essence au détail jusqu'à la prospection et aux services de soutien.

Les petits entrepreneurs du secteur pétrolier—les conservateurs ont peut-être vu juste à cet égard—ne choisissent pas de déménager; ils y sont poussés parce que le pays n'a pas de politique sensée, sûre et efficace de développement énergétique. Les compagnies conmme Imperial Oil en font à leur tête dans la mise en valeur des gisements de pétrole non conventionnels.

J'ai entendu nombre de mes collègues à ma droite affirmer que nous ferions une chose impardonnable en rachetant Imperial Oil. Mais, monsieur l'Orateur, nous ouvririons ainsi aux Canadiens la porte beaucoup plus grande sur l'industrie; nous leur permettrions d'exercer plus d'influence sur la mise en valeur et la gestion de cette ressource. Par le passé, nous avons toujours laissé les compagnies s'en charger, disant qu'elles avaient les experts et les ressources financières pour le faire. Mais en retour elles font exactement la même chose qu'à l'époque de la mise en valeur des gisements conventionnels. Elles réclament des prix plus élevés. Elles veulent plus d'encouragements fiscaux, une participation plus directe du contribuable. L'entreprise n'obtient pas assez? Dommage, elle va fermer ses portes . En fin de compte, elle finira par vouloir s'implanter dans un autre pays.

● (1950)

La situation n'est pas nouvelle, monsieur l'Orateur. Ce qui est désolant, c'est que le cycle de mise en valeur des ressources énergétiques, les erreurs et le manque de perspicacité qui nous ont conduits à la situation catastrophique d'aujourd'hui sont le fruit de l'inactivité du gouvernement libéral. Dans les débuts de l'exploitation pétrolière, certains Canadiens ont tenté l'aventure avec un certain succès. Cette période a été suivie d'une vague de prises de contrôle par les multinationales du pétrole qui ont profité de l'inertie du gouvernement libéral, qui n'a pas daigné protéger les consommateurs et les entreprises du Canada. Nous sommes maintenant dans une période de crise, de pénurie. Il y a des tractations en coulisses. C'est le moment que le gouvernement libéral choisit pour apporter des changements passablement importants qui auraient dû être faits avant les prises de contrôle. Des lignes directrices auraient pu être établies au départ, exigeant que les sociétés exploitantes nous rendent des comptes et que les travaux de prospection et d'exploitation soient menés de façon rationnelle afin de profiter aux Canadiens et non pas aux sociétés multinationales et à leurs actionnaires vivant dans d'autres pays.

Il est intéressant de noter qu'à une certaine époque, les sociétés multinationales établies au Canada, notamment dans le domaine énergétique, se sont fait les instruments de l'application d'une politique du gouvernement américain au Canada. Autrement dit, des lois et des politiques du gouvernement américain étaient appliquées au Canada, ce qui est navrant. Le gouvernement libéral n'a pas simplement négligé de protéger les ressources canadiennes, mais encore a-t-il permis au gouvernement américain, par son incurie, d'imposer sa loi et ses politiques économiques au Canada. Nous semblons cependant être arrivés à un point tournant dans l'histoire du développement de nos ressources énergétiques; en effet, les sociétés énergétiques diversifient leurs activités et s'implantent dans d'autres secteurs comme l'exploitation de l'uranium et du charbon. Elles ont probablement compris que l'ère du pétrole est terminée et qu'il faudra développer de nouveaux secteurs. Nous les regardons s'installer dans le domaine des minéraux et des autres sources énergétiques, et l'histoire semble vouloir se répéter, puisque nous n'établissons malheureusement pas les lignes directrices nécessaires dans ce domaine. Nous continuons d'appliquer cette politique dangereuse qui consiste à hausser le prix des énergies conventionnelles et nous fondons encore des espoirs sur le nucléaire, malgré les dangers qu'il présente. Il est temps que nous revenions sur notre position et que nous décidions, en tant que Canadiens, de développer une technologie basée sur d'autres sources d'énergie sans danger et sur les économies d'énergie. Cela se traduira en fin de compte pour les Canadiens par une plus grande sécurité et une plus grande efficacité énergétique.

Voilà, monsieur l'Orateur, la solution que nous préférons à la politique insensée et, disons-le, stupide, que nous propose le gouvernement libéral. Cette politique a bien certains aspects, les objectifs par exemple, qui sont en apparence très bien, mais elle ne contient aucun engagement à obliger les sociétés énergétiques à rendre des comptes, à protéger les ressources au nom des Canadiens. Cet engagement est malheureusement absent du projet de loi dont nous sommes saisis et c'est pour cette raison qu'il n'obtiendra pas notre appui.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Lalonde, mise aux voix, est adoptée.)

● (2000)

(Vote nº 168)

POUR

Messieurs

Allmand	Campbell (M^lle) (South West Nova)	Dupras
Appolloni (M^me)	Campbell (Cardigan)	Erola (M^me)
Bachand	Chrétien	Ethier
Baker (Gander-Twillingate)	Collenette	Evans
Beauchamp-Niquet (M^me)	Corriveau	Ferguson
Bégin (M^me)	Cosgrove	Fisher
Berger	Côté (M^me)	Fleming
Blais	Cousineau	Flis
Blaker	Daudlin	Foster
Bloomfield	de Corneille	Fox
Bockstael	Demers	Frith
Bossy	Deniger	Gendron
Bujold	Dingwall	Gimaïel
Burghardt	Dion	Gingras
Bussières	Dubois	Gourde (Lévis)
Caccia	Duclos	Guilbault
		Henderson
		Herbert

Messieurs

Hervieux-Payette (M^me^)	Lefebvre	Peterson
Hopkins	Loiselle	Pinard
Hudecki	MacBain	Portelance
Irwin	MacGuigan	Regan
Kaplan	Mackasey	Reid (Kenora-Rainy River)
Kelly	MacLaren	Roberts
Killens (M^me^)	MacLellan	Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Lachance	Malépart	Rompkey
Lalonde	Maltais	Rooney
Lamontagne	Marceau	Rossi
Landers	Massé	Schroder
Lang	Masters	Smith
Laniel	McRae	Tardif
Lapointe (Charlevoix)	Nicholson (M^lle^)	Tobin
Lapointe (Beauce)	Ouellet	Tousignant
LeBlanc	Parent	Turner
Leduc	Pelletier	Veillette
	Penner	Weatherhead—104.
	Pepin	

CONTRE

Messieurs

Andre	Gurbin	Neil
Baker (Nepean-Carleton)	Halliday	Nickerson
Beatty	Hargrave	Nielsen
Blaikie	Hawkes	Nowlan
Blenkarn	Heap	Oberle
Bosley	Hees	Orlikow
Bradley	Howie	Parker
Broadbent	Huntington	Reid (St. Catharines)
Cardiff	Jarvis	Sargeant
Carney (M^lle^)	Kempling	Schellenberger
Clarke (Vancouver Quadra)	Kristiansen	Scott (Hamilton-Wentworth)
Crosby (Halifax-Ouest)	La Salle	Scott (Victoria-Haliburton)
Crouse	Lewis	Skelly
Darling	Mazankowski	Stevens
Fretz	McCain	Taylor
Friesen	McCuish	Towers
Fulton	McDermid	Waddell
Greenaway	Mitges	Wilson
	Munro (Esquimalt-Saanich)	Wright—57.
	Murphy	

[*Français*]

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée. En conséquence, le bill est déféré au comité permanent de la législation énergétique.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e^ fois, est déféré au comité permanent de la législation énergétique.)

* * *

• (2040)

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES CANADIENNES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le bill C-105, tendant à modifier la loi sur les sociétés commerciales canadiennes, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité permanent de la législation énergétique.

—Madame le Président, le bill C-105 tendant à modifier la loi sur les sociétés commerciales canadiennes faisait partie à l'origine du bill C-94 sur la sécurité énergétique. Pour résumer, les changements que cette mesure législative envisage d'apporter à la loi permettront aux sociétés ayant une charte fédérale de détenir, dans certaines conditions, leurs propres actions et de les assortir de certaines restrictions. Cela permettra aux sociétés d'assurer un certain pourcentage de canadianisation parmi les actionnaires d'une façon que les actionnaires jugeront opportune.

Le Programme énergétique national propose une restructuration du secteur énergétique, notamment sur le plan de la propriété et de la surveillance. La canadianisation des intérêts garantira les approvisionnements, assurera à nos concitoyens qu'ils profiteront pleinement des avantages économiques qui découleront des investissements énormes effectués dans le domaine de l'équipement et de la main d'œuvre pour la réalisation de projets dans le domaine énergétique et que ceux-ci leur assureront des prix justes.

[*Français*]

Comme les députés le savent, le Programme d'encouragement du secteur pétrolier et le régime des taux de participation canadienne et de l'état de contrôle canadien présentés dans le projet de loi C-104 ou Loi concernant l'encouragement du secteur pétrolier et la détermination de la participation et du contrôle canadiens constituent l'armature de l'effort de canadianisation prévu dans le Programme énergétique national. Des critères seront établis pour mesurer le niveau de propriété et de contrôle canadiens des sociétés œuvrant dans l'industrie pétrolière canadienne. De fait, un certain nombre de programmes se rattachant au Programme énergétique national requièrent cette détermination du taux de propriété canadienne.

Le plus important est bien sûr le Programme d'encouragement du secteur pétrolier, qui versera des fonds aux sociétés en fonction de leur taux de participation canadienne. Le taux de participation canadienne est par ailleurs indispensable dans d'autres domaines du Programme énergétique national. Par exemple, la loi sur le pétrole et le gaz du Canada exige qu'un demandeur ait un taux de participation canadienne d'au moins 50 p. 100 pour être admissible à une licence de production dans les terres du Canada. Ce sont les entreprises elles-mêmes qui décident si elles veulent hausser leur taux de participation canadienne et de la façon dont elles pourront s'y prendre. Notre position à ce chapitre est neutre. Cependant, dans certaines circonstances, les sociétés peuvent vouloir par certaines mesures accroître le nombre d'actions appartenant à des Canadiens. Les modifications que nous proposons à la loi sur les sociétés commerciales canadiennes, loi qui régit l'incorporation des sociétés au niveau fédéral, permettront à ces sociétés de prendre les mesures qui s'imposent pour que leurs actionnaires répondent aux conditions stipulées dans le projet de loi C-104.

Il était nécessaire d'apporter de telles modifications à la loi sur les sociétés commerciales canadiennes. Le taux de participation canadienne d'une société est en effet important pour certaines mesures du Programme énergétique national; il n'aurait pas été sensé de fixer des critères de propriété que les sociétés ne sauraient respecter ou maintenir en permanence. En révisant le cadre juridique à l'intérieur duquel les sociétés doivent fonctionner et en particulier la loi sur les sociétés commerciales canadiennes il est apparu clairement que les dispositions actuelles de cette dernière étaient incompatibles avec les objectifs du Programme énergétique national. Par exemple, dans le but d'atteindre un certain taux de participation canadienne, une société pourrait vouloir racheter des actions détenues par des actionnaires non Canadiens en supposant que les actionnaires consentent à vendre de telles actions, évidemment, pour ensuite les revendre à des Canadiens. Dans sa forme actuelle, la loi sur les sociétés commerciales canadiennes empêcherait de le faire.

Prenons maintenant un autre exemple. Une société pourrait vouloir imposer des restrictions quant à la propriété de nouvelles actions qu'elle émet. La loi actuelle sur les sociétés commerciales canadiennes ne le permettrait pas. De plus, sans les changements que nous proposons, le taux de participation canadienne d'une société une fois atteint serait à la merci des transactions des marchés financiers. De nouveaux investissements effectués par des non Canadiens pourraient réduire considérablement la rentabilité d'une société canadienne en faisant baisser son taux de participation canadienne et en limitant ainsi son accès à certains avantages du Programme énergétique national, ou en lui faisant même perdre son admissibilité à certaines licences ou permis.

[*Traduction*]

Nous devons donc relever un défi et pour cela modifier la loi sur les sociétés canadiennes de manière d'une part que les sociétés puissent profiter des avantages crées par le Programme énergétique national, et d'autre part que les actionnaires continuent à être protégés.

A titre d'exemple, une société ne devrait pas pouvoir, sans restrictions ancunes, acquérir ses propres actions, car cela pourrait permettre à la direction d'une société de s'imposer. Par ailleurs, une société ne devrait pas pouvoir, comme bon lui semble, imposer des conditions aux détenteurs d'actions. En effet, cela risquerait de permettre à une société d'éliminer certains actionnaires notamment dans le cas de divergence d'opinions, chose qui serait bien évidemment inacceptable. Par conséquent, pour significatifs qu'ils soient par rapport au Programme énergétique national, les changements que ce bill se propose d'apporter sont très limités dans leurs effets.

Les deux grandes orientations de ces amendements sont les suivantes: permettre aux sociétés d'acquérir leurs propres actions, en respectant des modalités précises et permettre aux sociétés d'imposer certaines restrictions à ceux qui font l'acquisition de nouvelles catégories d'actions et permettre à la société de vendre les actions d'un actionnaire qui ne respecterait pas les restrictions qui lui sont imposées.

Pour garantir que les droits des actionnaires seront protégés, nous avons aussi proposé une modification visant à empêcher les sociétés d'abuser de ces nouveaux pouvoirs. En fait, ces amendements s'appliquent uniquement, et j'insiste là-dessus, lorsqu'une société désire se prévaloir des encouragements, subventions, permis, licences ou autres choses de ce genre, par exemple les versements d'incitations pétrolières, qui sont prévus dans le cadre des lois fédérales et provinciales prescrites et qui exigent un certain niveau de participation canadienne. J'insiste bien sur le fait que ces amendements ne peuvent pas servir à autre chose. Selon nous, les nouvelles dispositions continuent de donner aux actionnaires toute la protection qu'ils ont le droit d'exiger des lois sur les entreprises canadiennes.

D'abord, une société ne peut pas acquérir ses propres actions si elles font l'objet de restrictions quant à leur appartenance. En outre, si une société acquiert des actions, elle ne peut les détenir que pendant deux ans. Si elle les détient plus longtemps, ces actions seront effectivement annulées comme c'est normalement le cas en vertu de la loi sur les sociétés commerciales canadiennes. Nous considérons que ce délai donnera assez de temps aux sociétés pour revendre ces actions.

• (2050)

Deuxièmement, une société qui détient ses propres actions ne peut pas se servir de ces actions pour voter, sauf dans le cas bien spécial où elle est le représentant légal de quelqu'un d'autre, même si c'est elle qui détient les actions. Troisièmement, si une action fait l'objet d'une restriction, cela doit être indiqué clairement et bien en évidence sur le certificat de valeur.

Je dois aussi signaler que les actionnaires sont en outre protégés si une société décide d'appliquer une restriction quant à l'appartenance. Avant de prendre toute mesure pour appliquer des restrictions relatives à l'appartenance, une société devra en avertir l'actionnaire et lui donner l'occasion de vendre ses actions avant que la société ne fasse le nécessaire pour les vendre elle-même. Les dispositions relatives au préavis figureront dans le règlement.

Je tiens à insister sur certains des aspects des changements que nous voulons apporter à la loi sur les sociétés commerciales canadiennes.

Selon moi, les changements que nous proposons sont fondamentalement justes, tant envers les sociétés qui veulent participer à la mise en valeur de l'avenir énergétique du Canada, qu'envers tous les investisseurs qui possèdent et qui fourniront les capitaux nécessaires pour permettre à ces sociétés de se développer et de prospérer.

Dans cette optique, après de nouveaux pourparlers avec l'industrie, nous avons conclu que les dispositions prévoyant l'application de restrictions à la propriété de catégories d'actions déjà créées, qui figuraient au bill C-94, n'étaient plus indispensables.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Comme il y avait peu d'apparence que les entreprises utiliseraient cette disposition, et à cause des préoccupations, si mal fondées fussent-elles, qui s'étaient fait jour dans le secteur des valeurs mobilières au sujet de ces dispositions, toutes restrictions de propriété afférentes aux catégories d'actions déjà créées ont été supprimées dans ce bill.

En limitant aux actions nouvelles l'imposition des restrictions de propriété, nous ferons en sorte, je pense, que les investisseurs sachent exactement si telle ou telle action est ou n'est pas assortie de restrictions. En permettant aux entreprises de n'apporter de restrictions nouvelles qu'aux catégories nouvelles d'actions, et en imposant la publicité de ces restrictions, leur existence sera apparente pour tous les investisseurs. Nous éviterons donc, sur les marchés de capitaux, les incertitudes généralisées qui pourraient peser sur la situation et la valeur de nombreuses catégories d'actions, comme cela aurait pu se produire s'il était possible de frapper de restrictions de propriété les catégories déjà créées.

En veillant à ce que les modifications à la loi sur les corporations commerciales canadiennes autorisent les sociétés à ne prendre de mesures de canadianisation que dans des conditions précises et pour des motifs bien précis, nous démontrons encore une fois que le Programme énergétique national peut être et reste en tout cas sensible aux besoins des milieux d'affaires canadiens, et de la nécessité pour les entreprises canadiennes d'avoir accès aux marchés de capitaux nationaux et étrangers.

Des voix: Bravo!

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Monsieur l'Orateur, je ne cesserai jamais d'être étonné en entendant un ministre parler en termes aussi innocents en apparence de l'un des projets de loi les plus alarmants et les plus choquants qui aient jamais été présentés ici.

Il serait plus juste de parler, je crois, d'un projet de loi sur la rapacité. On nous demande en effet d'adopter un projet de loi sur les sociétés qui va littéralement ouvrir la porte du poulailler aux renards du secteur privé.

Le ministre a déclaré, et je tiens à insister là-dessus, que le projet de loi avait un but très précis. Il doit permettre notamment aux sociétés de pouvoir racheter dans certains cas une partie de leurs actions. Mais le ministre ajoute qu'il va permettre aussi aux sociétés d'acheter à certains moments les actions en circulation, ce qui revient à dire que les membres des conseils d'administration vont pouvoir à l'occasion, s'ils le jugent nécessaire, confisquer les parts d'un actionnaire.

Il est entendu, monsieur l'Orateur, qu'ils devront respecter un certain nombre de conditions avant de pouvoir le faire, mais il est bon que nous nous arrêtions un instant sur cet aspect, compte tenu du précédent qu'il crée.

C'est aller à l'encontre même de la notion de société et de la loi sur les sociétés que d'autoriser les membres du conseil d'administration d'une société à racheter et à revendre des actions, et je ne tiens pas compte du fait que ces actions peuvent être détenues par des étrangers.

Vous savez certainement, monsieur l'Orateur, que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et plusieurs autres organismes investis d'un pouvoir de réglementation ont fait part de leurs inquiétudes au sujet du projet de loi. Ils craignent que de nombreux actionnaires se trouvent ainsi à la merci des conseils d'administration qui vont pouvoir racheter leurs actions contre leur gré.

Revenons un peu sur ce point. Voyons exactement ce que veut dire le ministre. Si nous examinons le projet de loi C-105, nous constatons que les dispositions choquantes commencent dès la page 4, où il est stipulé:

> La société dont les actions d'une catégorie ou d'une série font l'objet de restrictions quant à leur émission, leur transfert ou leur appartenance, destinées à rendre la société, les sociétés de son groupe ou celles qui ont un lien avec elle . . .

Et voici le passage intéressant, monsieur l'Orateur:

> . . . mieux à même de remplir les conditions de participation ou de contrôle canadiens auxquelles est subordonné, sous le régime des lois fédérales ou provinciales prescrites, le droit de recevoir certains avantages, notamment des licences, permis, subventions et paiements, peut, comme si elle en avait la propriété et pour atteindre cet objectif ou pour remplir les conditions de participation ou de contrôle canadiens qui sont précisées à ses statuts . . .

Autrement dit, monsieur l'Orateur, une société peut vendre, par l'entremise de ses administrateurs, les actions d'une personne comme si elle en avait la propriété. L'article poursuit en ces termes:

> . . . vendre les actions qui font l'objet de ces restrictions lorsque les propriétaires les détiennent ou que les administrateurs estiment, selon les critères réglementaires, que ceux-ci les détiennent, en dépit de ces restrictions. Cette vente se fait dans les conditions prescrites, après préavis réglementaire.

Puis on y dit que les administrateurs doivent agir de bonne foi et faire attention:

> . . . ne pas porter atteinte aux autres détenteurs d'actions de la catégorie ou de la série et à tenir compte de leurs intérêts.

En bref, ce que l'on propose, c'est de donner le pouvoir aux administrateurs, qui, normalement—ne l'oubliez pas—sont considérés comme une sorte de fidéicommissaires agissant au nom des actionnaires, malgré, donc, ce rapport qui les unit aux actionnaires, d'agir à titre individuel et d'acheter certaines de ces actions s'ils estiment que leurs propriétaires les détiennent en dépit des restrictions imposées.

J'ai constaté que le ministre avait esquivé ce point. Dans le communiqué de presse qui accompagnait ce projet de loi, il a signalé à l'époque qu'il pensait avoir légèrement adouci les dispositions. Manifestement, il a été sensible aux vives objections déjà formulées par des organismes comme la Commission des valeurs de l'Ontario. Selon le ministre, l'amendement qui a été apporté par rapport aux dispositions du bill C-94, ce projet de loi avorté, l'amendement, dis-je, qu'il a jugé bon d'apporter permettra de résoudre ce problème concernant les actionnaires actuels.

• (2100)

Sans doute veut-il parler de la nouvelle disposition qui figure à la page 9 et qui affirme qu'un des alinéas que j'ai mentionnés:

> . . . n'autorise les restrictions à l'émission, au transfert ou à l'appartenance d'actions en circulation d'une catégorie ou série que si ces actions font déjà l'objet de restrictions autorisées à cet alinéa.

Cette démarche me paraît tortueuse. Le gouvernement insère une disposition, publie un communiqué pour rassurer le public en lui faisant croire que, s'il s'inquiétait des amendements annoncés à la loi sur les sociétés commerciales canadiennes, il n'a plus à s'inquiéter, puisque les actionnaires actuels ne seront plus touchés. Monsieur l'Orateur, vous êtes ici depuis assez longtemps pour connaître l'esprit retors du gouvernement. Vous savez bien jusqu'où peuvent aller nos vis-à-vis pour tromper les Canadiens. Nous savons comment ils ont trompé l'électorat pour se faire élire en 1980. Et même s'ils ont perdu la faveur du public aujourd'hui, cela ne les empêche pas de le tromper de nouveau avec le bill C-105.

J'en connais la cause. Ce petit amendement inséré par le gouvernement règle le cas de l'actionnaire dont on aurait pu vendre les actions en dépit du fait qu'il soit déjà actionnaire, mais il ne prévoit pas la possibilité que quelqu'un profite de cette loi, si elle est adoptée, et profite des dispositions de la loi sur les sociétés commerciales canadiennes pour fonder une nouvelle société en vertu de la même loi. La nouvelle entreprise adoptera des dispositions obligatoires relatives aux actions et elle agira comme le renard dans le poulailler. Elle offrira un prix pour la société, qu'elle soit provinciale—ce qui est une possibilité—ou fédérale. Puis une fois qu'elle disposera d'au moins 51 p. 100 des actions, elle pourra changer les administrateurs, les obliger à liquider la société en faveur de la société-mère ou à vendre les avoirs de la société en sa faveur; et devinez ce qu'elle offrira en échange de vos actions? Ils vont vous offrir des actions frappées de restrictions dont les administrateurs des sociétés pourront s'emparer pour les vendre à leurs amis libéraux—sinon à qui d'autre—contrevenant ainsi à l'actuelle loi sur les sociétés commerciales canadiennes.

Le ministre prétend que cette disposition est des plus innocentes et qu'elle n'a été conçue que pour permettre aux gens qui voudraient bénéficier du Programme d'encouragements pétroliers de mettre de l'ordre dans leurs affaires et de s'occuper des actionnaires étrangers qui voudraient bien remplir les conditions de participation ou de contrôle canadiens.

Ne nous laissons par duper. Le Canada compte beaucoup de sociétés régies par des lois fédérales qui stipulent d'une façon ou d'une autre des conditions de participation canadienne qu'il faut remplir. Je vais énumérer les diverses lois, mais je puis dire aux députés que s'ils se constituaient en société et qu'il leur fallait obtenir un permis ou prendre d'autres dispositions en vertu de l'une ou l'autre de ces lois, ils auraient à observer les dispositions qu'on nous demande d'approuver ce soir. Ainsi, les lois qui renferment des critères relatifs à la participation canadienne sont les suivantes: la loi sur l'aéronautique, la loi sur le conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la loi sur la radiodiffusion, la loi sur les banques, la loi sur les compagnies d'assurances canadiennes et britanniques, la loi sur les compagnies d'assurance étrangères, la loi sur les sociétés d'investissement, la loi sur les compagnies de prêt, la loi sur les compagnies fiduciaires, la réglementation canadienne sur les mines, la réglementation canadienne sur les terres pétrolières et gazières, la réglementation sur l'aide à la prospection minière dans le Nord, la loi sur les pêcheries, la loi sur la protection des pêcheries côtières, la loi sur la Corporation de développement du Canada, la loi de la Télésat Canada, la réglementation sur les incitations au développement régional et, enfin, la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Ces lois ont été adoptées au niveau fédéral et renferment des critères précis de participation canadienne minimale à défaut de laquelle on ne saurait obtenir de permis d'exploitation. Toutes ces lois s'appliquent à ceux qui voudraient avoir recours à cette «disposition fort innocente» que le renard d'en face cherche à faire adopter à la Chambre.

J'ai devant moi un recueil énumérant toutes les lois provinciales qui devraient tenir compte de cette même disposition. Je précise, pour la gouverne de ceux qui ont oublié la formule employée par le ministre, que cela couvre non seulement les lois fédérales, mais aussi les lois provinciales. Le bill stipule:

> —de rendre les sociétés mieux à même de remplir les conditions de participation ou de contrôle canadiens auxquelles est subordonné, sous le régime des lois fédérales ou provinciales prescrites, le droit de recevoir certains avantages, notamment des licences, permis, subventions et paiements . . .

Cela doit viser non seulement les sociétés fédérales qui doivent répondre aux exigences des lois dont j'ai parlé, mais aussi les sociétés provinciales qui veulent se livrer à des activités exigeant un permis.

La liste des lois que j'ai sous la main est ventilée par province. Les députés des autres provinces aimeraient peut-être savoir quelles sont les lois provinciales que cette mesure touchera si elle est adoptée. Voici la liste des lois ontariennes que nous devrons surveiller de près si le gouvernement atteint son but: dans les lois financières, nous avons les lois relatives aux sociétés commerciales, aux agences de recouvrement, aux assurances, aux sociétés de prêt et de fiducie, aux courtiers en hypothèques, aux courtiers en immeuble et aux maisons de Commission et aux valeurs mobilières. Toutes ces lois ontariennes requièrent des permis. Dans le secteur énergétique, cette mesure toucherait la loi sur la société de l'énergie de l'Ontario. Dans les lois concernant les terres, nous avons les lois relatives à l'impôt sur les cessions de terres et aux terres publiques. En ce qui concerne les lois sur l'édition, nous avons la loi sur les distributeurs de livres et de périodiques et la loi sur les salles de spectacles. Pour ce qui est des transports, nous avons la loi sur la société de développement du transport de l'Ontario. Il y a également la loi sur les coopératives et la loi sur les permis de boisson. Toutes ces lois ontariennes exigent un permis et seront visées par les exigences relatives au taux de participation canadienne. Si les dispositions à l'étude sont adoptées—il s'agit certainement de dispositions uniques dans le droit corporatif du Canada et sans doute du monde entier—elles toucheront toutes ces lois ontariennes et les compagnies ne pourront obtenir de permis qu'à la condition d'avoir un certain pourcentage de participation canadienne, si bien qu'un prédateur pourrait, comme je l'ai dit tout à l'heure, se servir de cette nouvelle loi pour vous absorber et vous donner des actions qu'il pourrait, à son tour, brader au prix que les administrateurs voudront fixer.

Les députés ne prendront pas la chose à la légère, j'espère: le gouvernement a fait éclater dramatiquement notre industrie pétrolière et gazière par son Programme énergétique national. La question a été discutée, entre autres, dans le numéro d'avril 1982 de la revue *Executive*.

M. Lalonde: N'en croyez rien.

M. Stevens: Le ministre nous dit de n'en rien croire. S'il a lu cet article, il doit sûrement regretter qu'une bonne partie en ait jamais été écrite. S'il n'en tenait qu'à lui, il essaierait sûrement de baîllonner ce genre de presse libre.

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: Voici donc ce qu'un chroniqueur avait à dire dans cette revue au sujet du Programme énergétique national du ministre, sous la rubrique «Le PEN a amorcé l'effondrement du Canada».

• (2110)

Avant la mise en application du programme énergétique national, les investissements consacrés à la prospection et à l'exploitation du pétrole et du gaz accusaient une vigoureuse croissance, ce qui donnait une impulsion à l'économie tout entière. Chaque dollar que l'industrie pétrolière investissait dans l'économie était doublé ou triplé grâce à l'achat de matériel et de services.

Depuis l'entrée en vigueur du programme énergétique national, les investissements de l'industrie ont été brutalement réduits de 30 à 40 p. 100 en 1981 et d'autant encore une fois cette année. Ces fonds ne sont plus récupérables. Ils ont été engagés à l'étranger ou absorbés par le gouvernement.

M. Lalonde: Il se trompe.

M. Stevens: Le ministre prétend qu'il se trompe. Je défie le ministre de débattre la question et de nous dire ce qu'il croit être erroné dans la déclaration de Meyer.

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, je relève volontiers ce défi en signalant à mon honorable ami un rapport publié par la semaine dernière par le département du Commerce des États-Unis. Je ne citerai pas un document canadien parce que le parti conservateur n'a nullement confiance en ce qui se fait au Canada ou en la canadianisation. Je lui citerai donc un document américain qu'on doit au département du Commerce des États-Unis. On prévoit qu'en 1982 les filiales des sociétés américaines établies au Canada dans le secteur du pétrole et du gaz, vont accroître leurs investissements de 28 p. 100 par rapport à l'an dernier. Ailleurs dans le monde, les mêmes sociétés accroîtront en moyenne leur investissement de 18 p. 100. Ainsi, les investisseurs américains font davantage confiance à notre pays que l'opposition conservatrice.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Je remercie le ministre de nourrir de la sorte mon argumentation. Mais il n'a pas bien compris. John Meyer affirme que les investissements ont été réduits de 30 à 40 p. 100 en 1981. Le gouvernement s'inspire des données publiées par le département du Commerce à Washington qui indiquent que l'investissement augmentera de 18 p. 100 . . .

M. Lalonde: Vingt-huit p. 100.

M. Stevens: . . . de 28 p. 100 par rapport à l'an dernier. Mais comme ils avaient diminué de 30 à 40 p. 100 l'an dernier, on ne reviendra même pas au niveau de 1980, à supposer que le ministre ait raison.

M. Lalonde: Reprenez-vous.

M. Stevens: Le ministre a montré que le programme énergétique national avait provoqué un ralentissement et que notre économie en avait souffert.

Permettez que je cite ce quel John Meyer écrit avec beaucoup de justesse ailleurs dans son article:

Le gouvernement a consacré une bonne partie de cette décennie à accaparer des secteurs clé de l'économie, et à les transformer en instruments capables de matérialiser sa vision d'un État corporatif, c'est-à-dire un État où l'autorité politique repose sur le contrôle de l'investissement et de la production.

Cette observation s'applique on ne peut mieux au bill C-105. J'ai tenté d'expliquer de façon générale les effets de ce projet, qui permettra à des sociétés de se transformer en véritables prédateurs. Mais il s'appliquera également aux sociétés publiques, celles que le ministre veut constituer aux termes de la loi sur les sociétés commerciales canadiennes. Car j'estime que les entreprises privées ne seront pas les seules à vouloir profiter de ces dispositions que le ministre nous propose; les sociétés de la Couronne feront de même.

Chiffres à l'appui, John Meyer explique comment notre économie a souffert du programme énergétique national, signalant la gravité des conséquences économiques de ce genre d'intervention gouvernementale. Il dit notamment ceci:

On a avancé toutes sortes d'arguments pour expliquer le ralentissement de l'économie canadienne dans les années 70. On a notamment déclaré que l'économie, après avoir connu une phase d'essor avait atteint un stade de maturité où l'accent ne devrait plus être mis sur la création de richesses, mais bien plutôt sur leur redistribution.

Il semble malheureusement que ce soit l'objectif visé par le gouvernement. Il ne veut pas créer de nouvelles richesses mais bien au contraire redistribuer les richesses que d'autres ont accumulées.

Cette disposition est tout à fait unique. Elle crée un précédent en autorisant les membres du conseil d'administration d'une entreprise à se débarrasser d'actionnaires qui, pour une raison ou pour une autre, ont prétendument contrevenu à certaines règles.

Il ne faut pas oublier le rôle dévolu à un membre du conseil d'administration d'une société. En Angleterre, c'est un véritable métier. C'est en tant que professionnels qu'ils siègent au sein des conseils d'administration où ils sont chargés, au nom des actionnaires, de s'assurer que les dirigeants de la société veillent aux intérêts des actionnaires. C'est le principe même d'une relation entre un actionnaire et un fidéicommissaire. Les Britanniques sont surpris de voir qu'aux États-Unis par exemple, les dirigeants d'une entreprise font partie de son conseil d'administration.

Il serait bon peut-être de consulter certains des manuels sur les lois des sociétés pour mieux comprendre la chose et voir combien il est important de préserver la relation entre les actionnaires et les membres des conseils d'administration. Dans la sixième édition du *Handbook on Canadian Company Law* de Fraser, publié en 1975 par Horsley et Sutherland, on peut lire à la page 1 ce qui suit:

L'un des avantages de la société par actions, c'est qu'elle permet aux actionnaires d'exercer un contrôle sur les dirigeants de la société par le biais des membres du conseil d'administration. Ce dernier se compose d'invidus dont les pouvoirs sont définis dans les statuts et les règlements de la société.

C'est ce que dit la législation sur les sociétés. C'est ce qui se passait jusqu'à présent. Le ministre essaie sournoisement de transformer complètement la situation. Il voudrait que les membres des conseils d'administration, une fois élus par les actionnaires, puissent, dans certains cas, se débarrasser de certains actionnaires qui les ont pourtant élus. C'est comme si on créait une fiducie et si on faisait nommer, pour s'occuper des affaires de la société, des fidéicommis qui se verraient conférer par la voie statutaire le pouvoir de trahir les bénéficiaires parce qu'ils ne répondent pas à certaines normes fixées par les membres du conseil d'administration pour pouvoir demander un permis quelconque ou se lancer dans une autre activité. C'est pourquoi le gouvernement se montre très injuste dans ce projet de loi.

Les auteurs d'un autre manuel intitulé «Canadian Business Corporations», publié par Pilkington et Prichard, adoptent la même attitude. Voici ce qu'on y trouve, à la page 286:

Puisque la gestion des biens et des avoirs de la société, qui appartient aux actionnaires, est confiée aux membres du conseil d'administration et aux cadres, ils ont des fonctions fiduciaires à remplir.

C'est ce dont il est question essentiellement. Il est injuste de permettre, aux membres d'un conseil d'administration par la voie statutaire, de trahir littéralement le lien fiduciaire dont ils font l'objet.

S'il importe de persuader le ministre de renoncer à ses intentions, c'est non seulement parce que cette mesure aura des répercussions sur les investissements canadiens, au Canada—elle risque de créer un terrible précédent qui sera adopté dans d'autres mesures statutaires—mais aussi parce que le monde entier saura que le Canada n'est plus un pays où règne la liberté économique que les habitants des pays occidentaux industrialisés en général trouvent normale.

M. Blenkarn: Il veut faire du Canada une république bananière.

• (2120)

M. Stevens: Ce qui se passera, c'est que les investisseurs étrangers, avant de risquer leurs capitaux au Canada, hésiteront en disant que notre pays est assez spécial. Leur gouvernement au moins a permis à l'occasion à des gens de littéralement nous acheter, à un prix fixé par lui, de vendre à d'autres personnes choisies par lui et désormais, nous n'aurons que le droit de réclamer la somme qu'il juge appropriée de nous verser sur nos investissements. Que penseriez-vous si vous envisagiez d'investir dans l'État de New York ou en Californie et que votre avocat vous dise que dans certains cas, vos actions risquent d'être vendues sans que vous n'ayez rien à dire sur ce que devrait vous rapporter votre investissement initial? C'est ce que propose le ministre aujourd'hui.

Ces propositions ne se limitent pas simplement au secteur des ressources naturelles, comme il le prétend; il propose en fait une modification fondamentale à la loi sur les corporations commerciales canadiennes qui touchera toute société qui désire obtenir une licence aux termes d'une loi fédérale ou provinciale, et j'en ai déjà cité quelques-unes. Il leur faudra prouver qu'elles ont un certain taux de participation canadienne, aux termes de la proposition du ministre. C'est pourquoi j'estime qu'il est grand temps que nous, députés, nous opposions à vous, monsieur le ministre. Vous voulez peut-être aider vos amis—et nous savons de quels amis il s'agit—mais vous feriez mieux de trouver une autre façon, au lieu de modifier tout le droit sur les sociétés de notre pays. En résumé, il lui est difficile de permettre aux gens de se conformer aux règlements qu'il met en vigueur en ce qui concerne la participation canadienne; c'est son problème et celui de ses amis. Il ne devrait pas l'enchâsser dans le droit des sociétés de notre pays, ce qui touchera non seulement toutes les sociétés fédérales, mais indirectement les sociétés provinciales également.

J'ai eu l'occasion de lire un article intéressant de Lindsay M. Wright, associé de recherche dans le cadre de l'étude comparative des libertés, intitulé «Étude des libertés économiques». Il discute des divers aspects des libertés démocratiques, notamment la liberté économique. Voici ce qu'il déclare:

Afin de déterminer leur destin économique individuel et collectif, les particuliers et les groupes doivent être en mesure de jouir de certaines libertés économiques qui les protègent, dans des limites établies par la société, à l'abri de l'ingérence arbitraire et injustifiée des autres dans leurs activités économiques. Les quatre libertés économiques fondamentales examinées ci-dessous sont (1) la liberté de posséder des biens (2) la liberté d'association (3) la liberté de mouvement (4) la liberté d'information dans la mesure où celles-ci se rapportent aux activités économiques.

Les députés constateront que la première inscrite dans cette liste est la liberté de posséder des biens. Or, si nous emboîtons le pas du ministre qui préconise la saisie, dans certaines circonstances, de biens dans les conditions qu'il propose, nous supprimons donc cette première liberté. Il ne faut pas perdre de vue que quand on supprime la liberté économique, on supprime aussi du même coup la liberté politique. En bref, c'est une chose à laquelle il faut résister et j'espère que les députés qui estiment que le gouvernement est déjà trop présent dans notre pays, que nous sommes trop étatiques, s'élèveront et se prononceront comme il se doit. Monsieur l'Orateur, je vous remercie.

Des voix: Bravo!

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas pu m'empêcher d'entendre les grognements que poussaient derrière moi et autour de moi mes collègues pendant que le député ne cessait de parler. Cela m'a rappelé un livre sur le droit des sociétés que j'avais l'habitude de lire quand je faisais mon droit. Certains de mes collègues peuvent remercier le Ciel de ne jamais avoir fait d'études de droit.

A propos de ce bill, je voudrais tout d'abord parler de certaines remarques du ministre, puis revenir sur certaines observations faites par le dernier orateur. J'expliquerai ensuite certaines de nos critiques détaillées du bill. Il y a quelques minutes, le ministre a déclaré que canadianiser le secteur, c'était assurer que les approvisionnements énergétiques canadiens servent bien aux Canadiens. Monsieur l'Orateur, il faut se demander quels seront ces Canadiens, combien ils seront qui participeront à cette canadianisation. Ils seront peu nombreux, il s'agira d'actionnaires. La plupart des habitants de ma circonscription ne sont pas détenteurs d'actions de sociétés. En fait, compte tenu de la population de notre pays, très rares sont ceux qui possèdent des actions.

Malgré les beaux propos que nous a tenus l'Orateur précédent au sujet des droits à la propriété, ce que propose au fond le gouvernement, c'est un programme de canadianisation par l'intermédiaire d'actionnaires privés. Cela a sauté aux yeux au cours des derniers jours à la Chambre. Cela va être réalisé par les programmes PEP et TPC, en donnant 6.5 milliards de subventions à des sociétés privées canadiennes. La question est donc je suppose de savoir si nous pouvons avoir la sécurité énergétique en donnant le contrôle à ces actionnaires, en donnant la propriété à ces quelques Canadiens. Cela nous amène à nous demander s'ils agiront autrement que les actionnaires, les administrateurs et les cadres des sociétés pétrolières ne l'ont fait jusqu'ici. Je veux dire des sociétés pétrolières à contrôle étranger, car vous vous rappellerez qu'ici nous avons toléré que l'étranger contrôle notre industrie pétrolière à 70 ou 75 p. 100. Il n'y a pas d'autres pays de l'OCDE qui tolérerait cela, comme le ministre l'a souligné l'autre jour.

Monsieur l'Orateur, il faut voir comment par le passé les actionnaires privés des sociétés énergétiques canadiennes et les sociétés privées se sont occupées de notre sécurité énergétique. C'est une chose que la plupart des Canadiens sont en mesure de comprendre. Point n'est besoin d'être historien pour cela. Des pressions énormes s'exercent pour exporter l'énergie quand on la découvre. Je viens de lire un article d'Eric Kierans, ancien ministre libéral, intitulé «Le jour où le cabinet a été trompé». Il parle des pressions exercées sur le cabinet, d'Ottawa envahi par les hordes de l'industrie et des associations et par les groupes de pression. Il raconte comment le cabinet a été amené à autoriser l'exportation de la moitié de notre production journalière de pétrole, et d'une bonne part de notre gaz naturel. Les sociétés énergétiques canadiennes ont toujours cherché à exporter pour gagner des sous, ce qui ne cadre pas toujours avec la sécurité énergétique des Canadiens. C'est là une chose qu'on ne comprend peut-être pas bien à ma droite.

En outre, l'histoire montre que ces sociétés ont tendance à investir une bonne part de leur argent à l'étranger. Cela ne cadre pas non plus avec la sécurité énergétique du Canada. Quand les impôts les indisposent, elles emportent leurs installations à l'étranger. Voilà ce que nous rabâchent depuis un an les porte-parole de l'industrie à la Chambre. Quand ils ne sont pas contents des impôts, ils font grève. Ils ne veulent pas réaliser le projet Alsands ni le projet Cold Lake. Le ministre ne trompe personne quand il dit que l'augmentation de participation canadienne réalisée par ce traficotage des actions—parce qu'il s'agit bien de cela—va assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques des Canadiens. Le ministre n'arrive à convaincre personne, pas plus les Canadiens que nous.

• (2130)

La meilleure façon de nous assurer des ressources énergétiques, c'est de confier cette tâche à Petro-Canada. Petro-Canada devrait prendre l'initiative et diriger la prospection et la commercialisation de nos approvisionnements énergétiques. Personne ici n'est prêt à aller jusque-là. C'est pourtant, je pense, ce que veulent les Canadiens. Voilà ce qu'on révélé tous les sondages d'opinion de ces dernières années.

M. Blenkarn: N'en soyez pas si sûr.

M. Waddell: Mon ami me dit: «N'en soyez pas si sûr». Prenons le sondage effectué par le comité pour la canadianisation de l'industrie canadienne. Il a révélé que 70 p. 100 des Canadiens désiraient que Petro-Canada deviennent la plus grande société pétrolière. Je sais que mes amis de droite voulaient s'en débarrasser. Je ne pense pas que cela plaise aux citoyens. En fait, mes amis ont reculé quatre fois. Ils avaient quatre politiques distinctes.

Les Canadiens ont du mal à comprendre une chose. Aujourd'hui, aux audiences du comité, Joel Bell, vice-président de Petro-Canada, a déclaré, en réponse à une question, qu'Imperial Oil était la plus grande société pétrolière au Canada. Elle est dirigée par Exxon, des États-Unis. Quelle est la principale société pétrolière canadienne, monsieur l'Orateur? Est-ce Petro-Canada? Non, c'est Dome Petroleum. Petro-Canada ne vient qu'au cinquième rang.

L'objectif que le gouvernement a fixé pour 1990, soit un taux de participation canadienne de 50 p. 100—il s'agit non pas de la direction mais de la participation, ce qui est plus facile à faire—vient un peu trop tard. Ce n'est pas cette mesure pitoyable qui changera grand-chose. Le ministre s'est dégonflé. Contrairement à ce qu'a dit le député de York-Peel (M. Stevens), cette loi ne rime plus à grand-chose. On en a enlevé le principal. J'en reparlerai dans quelques instants. Le ministre a dit qu'il n'est plus essentiel, et c'est un euphémisme, que cette loi contienne des dispositions relatives aux actions actuellement en circulation. Autrement dit, ces dernières ne sont pas visées par cette loi, qui a été émasculée. Je ne parviens pas à comprendre le député de York-Peel. C'est un génie, je sais. Il faut un génie pour faire faire faillite à une banque de nos jours.

M. Stevens: A qui songez-vous?

M. Waddell: C'est ce genre de génie corporatif.

M. Stevens: De qui parlez-vous?

M. Waddell: Les conservateurs ont exercé des pressions en faisant fonctionner la sonnerie, entre autres, pour s'opposer à certains aspects du projet de loi, non seulement pour qu'on le morcèle, mais pour en faire disparaître certains éléments. Un des éléments auxquels ils se sont opposés tout particulièrement, surtout au cours des négociations visant à fragmenter le bill, était précisément cette disposition sur les actions existantes. Passez-moi l'expression, mais c'est ça qui les chicote. Voilà ce qui les inquiète vraiment. Et le ministre a cédé sur ce point. C'est pourquoi je ne vois pas pourquoi mon collègue prend la parole pour voler au secours de la défaite. Je le répète; où est la logique dans tout le mal qu'il se donne, dans les moyens vraiment extrêmes auxquels il a recours pour s'opposer au bill. Si l'on ne peut pas obliger les actionnaires actuels à vendre, je ne vois pas pourquoi on fait tout ce chichi au sujet des actionnaires futurs. On aurait cru que le député se contenterait de ce que les actions déjà émises soient protégées. Nous ne sommes absolument pas en présence d'une mesure radicale.

Je voudrais parler brièvement de la mesure. Les modifications qui y sont proposées visent à établir un mécanisme permettant aux sociétés d'obtenir et de maintenir le taux de participation canadienne nécessaire pour avoir droit aux subventions du PEP. Comment vous le savez sûrement, monsieur l'Orateur, la méthode de canadianisation du gouvernement—contrairement à la nôtre qui est de faire de Petro-Canada la plus importante société du secteur énergétique en nationalisant rapidement, mais équitablement, l'une des principales sociétés pétrolières étrangères—emprunte des voies détournées, à mon sens vouées à l'échec, comme les subventions PEP et le TPC qui exigent la participation d'une multitude de fonctionnaires et un tas de paperasses. Voilà l'objet de la modification à la loi sur les corporations commerciales canadiennes.

On a rédigé l'an dernier un avant-projet de la loi sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique. Puis, nous avons eu le bill C-94, qui a été ultérieurement scindé en un certain nombre de projets de loi. Nous étudions ce soir l'un de ces projets de loi. A l'origine, le bill C-94, ou bill omnibus de la sécurité énergétique, permettait aux sociétés pétrolières canadiennes de racheter, d'annuler ou de reclasser les actions détenues par des investisseurs étrangers, même contre le gré de ces derniers. L'investisseur étranger aurait été remboursé. Mais voici que le gouvernement a modifié le libellé original du bill C-94 pour en faire le bill C-105. Le paragraphe (1) de l'article 168, qui a été ajouté à la page 9 du projet de loi, défend à une société de

toucher aux actions déjà détenues par des étrangers. Autrement dit, les sociétés ne pourront toucher qu'aux actions qui seront émises à l'avenir. Les étrangers qui détiennent déjà des actions sont protégés contre la perte de celles-ci.

C'est là ce que le ministre voulait dire lorsqu'il a déclaré que ce n'était plus essentiel. Il a tout simplement vidé le projet de loi de toute sa substance. Cette volte-face des libéraux montre comment ils ont cédé aux pressions des investisseurs étrangers, et en particulier des Américains. Les libéraux continuent de prêcher la canadianisation, mais leurs actes sont plus éloquents que leurs paroles. Le gouvernement américain, le secteur pétrolier et des députés surtout du parti conservateur, qui siègent à la Chambre, exercent de fortes pressions, en coulisse, pour que le gouvernement abandonne l'orientation du Programme énergétique national. Ils semblent parvenir à leurs fins, puisque le gouvernement cède du terrain. Faut-il s'attendre à autre chose du parti libéral qui, dans le fond, malgré quelques rares idées novatrices, comme dans le cas de Petro-Canada ou l'orientation originale qu'il avait donnée au Programme énergétique national, est encore un parti qui tire ses racines autant que son financement de la grande entreprise? Ne l'oublions pas. C'est aussi un parti sans idéologie. Il se laisse manipuler et succombe à l'usure. Quand Eric Kierans, dégoûté, a démissionné du cabinet, il a rappelé avec quelle aisance le gouvernemet s'égare. Il a donné des exemples de manipulation par maints représentants de sociétés, d'associations, ainsi que par des groupes de pression. Leur pouvoir et leur influence dépassent de loin ceux des Canadiens ordinaires. C'est là peut-être le grand drame de notre pays et du régime démocratique. Les riches, les puissants et les gens influents savent amener le gouvernement à modifier ses intentions et le faire revenir sur ses décisions lorsqu'il propose des mesures progressistes.

Si le gouvernement s'en était tenu à la première version de ce projet de loi, nous aurions peut-être pu l'appuyer; mais un tel recul est systématique.

J'ai apporté quelques coupures de journaux. En suivant les activités du gouvernement pendant quelque temps, on constate qu'il a renoncé à certaines dispositions que comportait à l'origine son programme énergétique. Dans l'*Alberta Report* du 27 février 1981, on peut lire la manchette suivante: «Les modifications apportées au programme énergétique national rendront la canadianisation plus facile». Le voici:

● (2140)

Se vantant de sa «souplesse et de son désir d'aider le secteur pétrolier», le ministre fédéral de l'Énergie, Marc Lalonde, a annoncé la semaine dernière des modifications au programme énergétique national qu'il avait dévoilé avec beaucoup plus d'éclat en octobre dernier.

Cette modification particulière portait sur la nouvelle disposition relative au taux de participation canadienne nécessaire à l'obtention d'une subvention pouvant aller jusqu'à 80 p. 100, dans le cas de travaux de prospection dans des régions inexploitées, et de 35 p. 100 dans les autres cas. En vertu de la modification, le taux de participation canadienne devait être non plus de 75, mais de 60 p. 100. De même, le taux de participation canadienne serait plus faile à prouver. Cela se passait le 27 février 1981.

Un article a paru dans le *Globe and Mail* le 28 février de la même année, sous le titre «Ottawa entend modifier à nouveau les règles relatives à la participation». En voici un extrait:

Harold Renouf, président de l'Agence fédérale de surveillance du secteur pétrolier, a déclaré que les règles relatives au taux de participation canadienne—seront modifiées afin d'élucider certaines questions délicates émanant de courtiers, de détenteurs de fonds de pension et de personnes désignées détenant des actions de sociétés pétrolières.

Les pressions commenceraient à s'exercer sur le gouvernement!

Un autre article a paru dans le *Globe and Mail* du 23 octobre 1981, intitulé «L'ASSP relâche les règles concernant la participation canadienne». Cet article stipulait entre autre:

L'Agence de surveillance du secteur pétrolier a relâché plusieurs règles concernant la participation canadienne afin d'aider les sociétés de pétrole et de gaz à avoir droit aux subventions fédérales et provinciales à l'exploration et à l'aménagement.

Et, un peu plus loin:

M. Renouf a déclaré que l'ASSP continue à étudier d'autres modifications . . .

Dans l'encart sur le monde des affaires paru dans le *Globe and Mail* du 10 février 1982, sous le titre «Les nouvelles règles relatives à la participation seront moins pénibles», on pouvait lire ceci:

Les règles modifiées concernant la participation canadienne allégeront le fardeau administratif d'un nombre «important» de petites sociétés de pétrole et de gaz, au dire d'un fonctionnaire fédéral du ministère de l'Énergie.

Il s'agit là de quelques exemples. Je pourrais en citer bien d'autres comme les changements du 27 février 1981, du 28 février 1981, du 23 février 1982 et du 10 février 1982. Tous ces changements ont trait aux règles de la participation canadienne.

Nous avons sous les yeux le dernier changement par rapport au projet initial; il s'agit de modifier la loi sur les sociétés commerciales canadiennes en permettant au conseil d'administration d'obliger les actionnaires étrangers à vendre. On ne les obligera pas à vendre en fait. Cette règle s'applique uniquement aux actions qui seront achetées dans l'avenir. C'est pourquoi je trouve ce projet de loi minable. Il n'y a rien dans ce bill. Le député de York-Peel n'a vraiment aucune raison de s'agiter, car il n'y a tout bonnement rien dans ce projet de loi.

Avec l'approbation des deux tiers des actionnaires, une société pourrait très bien transformer ses actions en actions assujetties à des restrictions pour que seuls les Canadiens aient le droit de les posséder. Par ailleurs, la société pourrait racheter une partie de ses actions sur le marché ouvert et émettre un nombre équivalent d'actions assujetties à des restrictions dans les deux ans. D'une manière générale, les sociétés ne peuvent pas négocier leurs propres actions. En outre, une société pourrait émettre différentes sortes d'actions, certaines destinées uniquement aux Canadiens et d'autres, à tous les investisseurs. Il est probable que très peu de sociétés vont se prévaloir de ces dispositions pour accroître leur taux de participation canadienne.

Les petites sociétés, qui pour la plupart ne participent pas à des travaux de prospection sur les terres fédérales, ne seront pas tentées de le faire, car elles ne seront pas admissibles aux subventions associées aux travaux de prospection sur les terres du Canada; par ailleurs, les multinationales sont peu susceptibles d'assujettir leurs actions à des restrictions. Ainsi, si Gulf Canada achetait toutes les actions détenues par des étrangers à l'exception de celles que détient la société dont elle est la filiale, elle ne serait toujours pas admissible à des encouragements d'un niveau plus élevé. Étant donné que la société Gulf Oil des États-Unis possède 60 p. 100 des actions de Gulf Canada, et que des étrangers en possèdent 20 p. 100, pourquoi la société Gulf se prévaudrait-elle de ces dispositions pour

racheter ses actions? Je réponds tout simplement qu'elle ne le ferait pas.

Ces modifications d'ordre technique que le gouvernement veut apporter à la loi visent à permettre aux sociétés énergétiques canadiennes d'accroître leur taux de participation canadienne. J'ai déjà dit qu'elles devraient avoir selon moi bien peu d'utilité et que le gouvernement les a émasculées lorsqu'il a décidé de ne pas les appliquer aux actions actuelles. Si nous, députés néo-démocrates, avons décidé de nous prononcer contre ce bill, c'est parce qu'il ne constitue qu'un cataplasme. Il contribuera bien peu à accroître le taux de participation canadienne. Au lieu de jongler avec des pourcentages d'actions de sociétés privées, nous préconisons une participation publique accrue et une intensification du rôle de Petro-Canada.

Je voudrais m'étendre un peu là-dessus. Depuis un an et demi, on a dépensé six milliards et demi pour augmenter la participation canadienne à la production pétrolière et gazière de 4.5 à 30.5 p. 100 environ. Je répète que l'industrie appartient encore à des étrangers dans une proportion qui tourne autour de 65 à 70 p. 100 et que la proportion qui est sous contrôle étranger varie peut-être entre 70 et 74 p. 100. C'est une bien curieuse façon de canadianiser. La population veut la canadianisation. Pourquoi prendre ce moyen étrange de subventions aux entreprises qui vont se faire passer pour plus canadiennes?

M. Fulton: Pour ne pas risquer de perdre les dons des sociétés pétrolières.

M. Waddell: C'est peut-être la réponse. Si le gouvernement voulait véritablement montrer aux Canadiens qu'il peut rapatrier l'industrie pétrolière, comme il a rapatrié la constitution, il pourrait le faire. Je crois que c'est ce que les Canadiens veulent.

Le taux d'imposition de base sur le revenu de l'industrie pétrolière est censé être de 36 p. 100. Mais à cause des concessions fiscales qui sont accordées à cette riche industrie, son taux réel d'impôt fédéral a été seulement de 10 p. 100 entre 1974 et 1980. Ce taux se compare à celui de 18 p. 100 qui s'applique à un contribuable marié qui a deux enfants et dont le revenu annuel est de $25,000. Certains de mes collègues doivent retourner dans leurs circonscriptions et faire face à des contribuables moyens comme des personnes mariées avec deux enfants dont le taux d'imposition se situe à 18 p. 100. Ces personnes voient les compagnies pétrolières payer un taux moyen de 10 p. 100 et le Parlement accepter, cet après-midi, de verser à ces dernières 6.5 milliards de dollars. C'est vraiment odieux si l'on se place du point de vue du contribuable moyen. Nous devons jour après jour écouter les doléances des députés, en particulier, ceux du parti conservateur, qui défendent à cor et à cri ces pauvres compagnies pétrolières. J'ai vraiment beaucoup de peine pour elles.

Il convient de voir comment d'autres pays s'occupent de la question de la participation et du contrôle étrangers. Ainsi, en Grande-Bretagne, la British National Oil Corporation peut, en priorité, réclamer 51 p. 100 de la production de pétrole qu'elle achète au cours mondial. Elle fait parfois affaires avec d'autres sociétés, dont les sociétés étrangères, mais elle garde toujours le contrôle des projets. Elle ne se contente pas d'une participation de 25 p. 100; elle exerce un contrôle total. En Norvège, la société d'État Statoil peut réclamer 70 p. 100 de toutes les terres qu'elle ne possède pas déjà. La Statoil n'intervient que lorsqu'un gisement à été découvert, mais avant que l'exploitation ne commence, et elle ne défraie pas les autres intéressés des dépenses engagées auparavant pour la prospection.

Un autre changement a été apporté au programme énergétique national initial. Lorsque les entreprises de ce secteur se sont opposées avec vigueur au bill C-48 lors des audiences du comité, le ministre leur a déclaré que le gouvernement les défraierait des dépenses de prospection passées. Le gouvernement a cédé sur cette question, ce qu'il n'avait pas fait dans le cas des droits des autochtones ou de la protection de l'environnement. Il a cédé aux grosses compagnies qui voulaient que Petro-Canada ou le gouvernement paie la note.

M. Taylor: Que faîtes-vous des droits à la propriété?

M. Waddell: Mon ami fait mention des droits à la propriété. Il devrait se préoccuper des biens cédés à vil prix. Il devrait se rappeler qui possède le pétrole et le gaz extraits du sol canadien. Ce sont les Canadiens, et il ne devrait pas l'oublier.

En Australie, les compagnies étrangères peuvent faire de la prospection, mais seuls les Australiens et les investisseurs étrangers naturalisés peuvent exploiter les ressources découvertes. Pour être considérées comme naturalisées, les sociétés étrangères doivent avoir 25 p. 100 de leur capital détenu par des Australiens et un conseil d'administration composé majoritairement d'Australiens, et prendre l'engagement public de porter à 51 p. 100 la part australienne du capital.

• (2150)

Si vous vous souvenez de ce que j'ai dit de l'article d'Eric Kierans, il a montré à quel point Ottawa est terrorisé par Washington. Pour lui, Ottawa c'est deux choses: c'est la capitale du pays, mais c'est aussi le bouillon de culture des craintes et des cauchemars de ce que Washington pourrait faire. A cause de ces perpétuels cauchemars bureaucratiques, Ottawa n'est pas une capitale à part entière et le Canada est davantage un satellite des États-Unis. Ce n'est pas un socialiste échevelé qui a dit cela, c'est un ancien ministre du gouvernement actuel.

L'industrie mexicaine est nationalisée depuis 1938. Quelle est la situation au Canada? Ici, nous voulons avoir 50 p. 100 de participation canadienne d'ici à 1990. C'est presque dérisoire. C'est trop peu et trop tard. C'est trop lent et cela manque d'ambition. Bien que le rôle de Petro-Canada soit plus important, il n'en est pas pour autant prédominant. Cette société pétrolière est la cinquième de notre pays; je dis bien la cinquième et non pas la première. Il faut que 50 p. 100 des actions des sociétés soient canadiennes, mais il n'est pas question de contrôle. Cela signifie que, pour obtenir un permis d'exploitation sur les terres du Canada, il faudra peut-être s'adresser à New York ou à Dallas. Nous n'accordons à Petro-Canada une participation de 25 p. 100 que sur les terres du Canada, et les anciens propriétaires seront dédommagés.

Voici ce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a déclaré le 20 juin 1981 au *Globe and Mail*:

> Le nouveau régime est plus favorable aux investissements étrangers que dans pratiquement n'importe quel autre pays au monde.

Par leurs programmes politiques antérieurs, les libéraux ont fait que notre secteur énergétique est désormais dominé par des intérêts étrangers. Aujourd'hui, ils proposent de nous sortir de ce mauvais pas en appliquant une demi-mesure. Petro-Canada jouera les utilités face à Dome et Nova. Les sociétés

privées continueront à dominer le secteur pétrolier, ce qui ne fera rien pour assurer notre avenir énergétique et qui n'est pas dans l'intérêt du public. Dans un proche avenir, quelques grandes sociétés pétrolières canadiennes connaîtront une si grande prospérité qu'elles entreprendront d'acquérir des intérêts non pétroliers et d'étendre leur activité à d'autres secteurs, par exemple le charbon, l'énergie solaire, ou encore la construction navale.

En 1980, les bénéfices des sociétés pétrolières représentaient à eux seuls près de 30 p. 100 de tous les bénéfices des entreprises non financières, ce qui plaçait le secteur pétrolier en tête de file de l'économie nationale. En payant plus cher notre essence à la pompe, nous contribuons à un transfert massif de richesses du consommateur au producteur. Chaque fois que nous achetons un gallon d'essence, nous transférons un peu plus d'argent. Étant donné que les consommateurs et les contribuables canadiens ont toujours financé la croissance de ce secteur, la seule garantie que nous ayons que notre investissement se révélera rentable du point de vue des prix de détail et de sécurité de notre approvisionnement consiste à confier l'administration du secteur pétrolier à des sociétés d'État comme Petro-Canada. Il me semble que ce secteur de l'économie est bien trop important pour qu'on le laisse entre les mains du secteur privé qui continuera à exploiter les consommateurs en exigeant des prix toujours plus élevés, de nouvelles concessions fiscales et la possibilité d'exporter de plus grandes quantités de cette précieuse ressource non renouvelable.

Que propose le gouvernement du Canada devant cette preuve qui, je le dis à mes honorables amis d'en face, est concluante et incontestable? Je leur demande de répondre à cela. Le gouvernement propose de ces programmes truqués, dits PEP et TPC, qui sont compliqués, bureaucratiques et inapplicables. Même lorsqu'il a présenté une modification à la loi sur les sociétés commerciales canadiennes permettant aux administrateurs de sociétés, dont certains actionnaires sont étrangers, de forcer ces derniers à céder leurs actions d'une façon ou d'une autre, il a fait marche arrière et ne s'est même pas occupé des actions existantes à la suite des protestations du parti conservateur et de l'industrie. Ce bill n'est que de la frime. Il n'est absolument pas question que notre parti l'appuie.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aurais aimé que le critique en matière énergétique du NPD m'apprenne quelque chose lors de son intervention sur le projet de loi C-105. Il a parlé d'Eric Kierans, des taxes et de Petro-Canada à cinq ou six reprises, mais je tiens à vous faire remarquer, monsieur l'Orateur, que nous débattons les projets de loi conformément aux dispositions spéciales qui ont été adoptées le 22 mars dernier, et j'ai l'impression que jusqu'à présent les députés néo-démocrates ont parlé plus longtemps que les conservateurs au cours du débat.

J'ai bien peur qu'il ne leur reste très peu de temps pour parler des mesures fiscales. Ils ont sûrement parlé au-delà de six heures sur les sept qui leur sont réservées au cours du débat de deuxième lecture.

Je conseille au critique en matière énergétique du NPD d'apprendre à parler plus vite et à dire quelque chose d'intéressant au lieu de nous faire perdre notre temps.

Il est important que nous parlions de ce projet de loi. Il faut bien se rendre compte qu'il ne se contente pas d'apporter des modifications d'ordre technique à la loi sur les sociétés commerciales canadiennes. Le bill est très important, parce qu'il modifie la structure des sociétés canadiennes. Il n'a rien à voir avec l'énergie. Le gouvernement prétend le faire adopter dans le cadre du Programme énergétique national, mais il ne porte pas de façon précise sur les sociétés du secteur énergétique. En réalité, il a trait de façon générale aux sociétés qui, parce qu'elles appartiennent dans une certaine proportion à des Canadiens ou sont sous contrôle canadien, peuvent être considérées comme des sociétés canadiennes ou ayant un certain taux de participation canadienne et sont par conséquent admissibles à des privilèges spéciaux, conformément aux lois d'une province ou du gouvernement fédéral. Ces sociétés peuvent s'occuper de la fabrication de tracteurs, de boissons alcooliques ou de n'importe quel produit. Petit à petit, une province pourrait stipuler qu'une société doit appartenir dans une certaine proportion à des Canadiens et, si cette société est constituée en vertu de la loi sur les sociétés commerciales canadiennes et si une partie de son activité peut lui donner droit à un avantage si elle émet des actions faisant l'objet de restrictions ou des actions détenues uniquement par des Canadiens, les dispositions du bill s'appliqueront.

Je soutiens donc que le bill à l'étude ne se rapporte par à la sécurité énergétique. Il n'a pas trait au taux de participation canadienne dans les sociétés énergétiques du Canada. Nous sommes en train d'étudier une modification très importante aux lois qui régissent les sociétés au Canada.

Je tiens à vous dire, à vous et à la Chambre, monsieur l'Orateur, que nous devons modifier notre droit corporatif avec la plus grande prudence. Nous devons comprendre où nous allons et comment le Canada procède sur les marchés financiers étrangers. Nous devons savoir comment les actionnaires et les investisseurs des autres pays et, en fait, les autres gouvernements, considèrent la situation commerciale au Canada. Nous devons voir ce que les financiers, les prêteurs et ceux qui achètent les actions pensent de notre organisation commerciale.

Certains gouvernements étrangers imposent un contrôle très strict sur les sociétés dont la majeure partie des actionnaires doivent être des citoyens du pays. Néanmoins, vous constaterez qu'il s'agit de pays sous-développés qui ont un produit national brut et un taux de croissance très faibles.

Le député a parlé du Mexique. J'ai appris que le produit national brut du Texas était nettement supérieur à celui de tout le Mexique. Si nous voyons les choses sous cet angle, nous voyons bien vers quoi nous nous dirigeons. Une société bâtie sur la libre entreprise et le libre-échange doit restreindre et contrôler le moins possible les activités de l'entreprise privée.

• (2200)

Avant d'aller plus loin, comme il est tard, je devrais peut-être dire qu'il est 10 heures. J'entrerai dans les détails du bill demain.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES—LE MONTANT DES TRANSFERTS AUX PROVINCES

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur le président, j'ai posé une question le 19 mars dernier au sujet du montant des transferts selon les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Le gouvernement du Canada versera 35.2 milliards de dollars au Québec en vertu des arrangements fiscaux. En tenant compte de la population totale du pays, le Québec reçoit le tiers de l'ensemble des transferts aux provinces. Le Québec recevra donc 14.6 milliards de dollars de plus au cours de la période quinquennale 1982-1983 à 1986-1987 que ce q'il a reçu au cours de la période 1977-1978 à 1981-1982. J'ai posé la question parce que, franchement, quand j'entends le premier ministre du Québec, je constate qu'il parle toujours de coupures. Je crois que ce serait une bonne chose d'avoir les chiffres établis encore une fois. Par exemple, pour les services de santé, le Québec recevra 13.6 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, ce qui représente une augmentation de 5.8 milliards de dollars sur les 7.8 milliards de dollars que le Québec a reçu au cours des cinq dernières années. Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement du Canada versera 5.8 milliards de dollars pour l'enseignement postsecondaire au Québec, ce qui représente une augmentation de 2.5 milliards de dollars par rapport aux cinq dernières années. Je répète, de 3.3 milliards de dollars à 5.8 milliards de dollars.

Au seul poste de la péréquation, le Québec recevrait 15.8 milliards de dollars de 1982 à 1987, comparativement à 8.7 milliards de dollars reçus au cours des cinq dernières années, ce qui représente une augmentation de 6.9 milliards de dollars. Cela représente une augmentation moyenne au cours des cinq prochaines années de 10.8 p. 100, soit une augmentation totale de 15.2 milliards de dollars. Voilà pourquoi j'ai posé la question concernant le montant qu'on peut voir dans les crédits du gouvernement fédéral, et à la question que j'ai posée au ministre des Finances (M. MacEachen), j'ai reçu une réponse le 22 février selon laquelle le montant prévu au printemps dernier, c'est-à-dire de 1981 pour le programme de péréquation, pour la province de Québec était de 1.7 milliard de dollars, et à cause des changements dans les crédits, le montant a augmenté à un total de 2.1 milliards de dollars à la fin de l'année. Cela veut dire une augmentation de 400 millions de dollars au cours de l'année dernière.

Et le premier ministre du Québec n'a jamais parlé de cette augmentation. Ce montant va encore augmenter cette année, de 2.1 à 2.5 milliards de dollars. Il s'agit encore une fois d'une augmentation de 400 millions de dollars. J'aimerais obtenir l'explication du secrétaire parlementaire au sujet du montant que je prévois juste, pour assurer qu'il n'y a aucun problème et aucune erreur en ce qui a trait au montant, aux chiffres que j'ai utilisés ce soir.

• (2205)

[*Traduction*]

Le budget supplémentaire C pour l'an dernier montre des transferts fiscaux de 268 millions de dollars au Québec et le budget supplémentaire E, 9 millions de dollars, pour un total de 277 millions de dollars.

Je voudrais bien que le secrétaire parlementaire tire la situation au clair à cet égard étant donné que j'ai parlé d'une augmentation de 400 millions de dollars pour l'an dernier. Comme je ne veux être la cause d'aucun malentendu sur l'exactitude des statistiques que j'ai fournies pour l'année en cours, pour l'année qui commence, le secrétaire parlementaire voudra peut-être expliquer l'écart auquel j'ai fait allusion dans la question que j'ai posée au ministre le 19 mars dernier.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je me permets d'abord de féliciter le député de Vaudreuil (M. Herbert) d'avoir correctement signalé le montant des transferts fédéraux de paiements à la province de Québec. Le député a fait remarquer à juste titre l'effet bénifique qu'ont ces paiements sur les gens ordinaires et la qualité de la vie dans cette province.

Il y une augmentation de 340 millions de dollars dans les transferts auxquels le Québec a droit en cette année 1981-1982. Cela constitue la différence entre le premier montant officiellement prévu le 14 janvier 1981, qui était de un milliard 780 millions de dollars, et le dernier ou troisième crédit officiel du 29 décembre, qui était de 2 miliards 120 millions.

Pour toute année financière donnée, on prévoit trois montants des transferts pour l'année financière en cours. On les prend en considération en établissant les paiements réels que touchera une province bénéficiaire de la péréquation au cours de l'année financière en question. D'autres calculs des transferts des années précédentes sont aussi établis au cours de l'année et les résultats de ces réévaluations peuvent aussi modifier le montant réel des chèques qui seront envoyés aux gouvernements provinciaux.

Lorsque les données concernant l'année en cours et les années précédentes sont disponibles, les paiements en souffrance dus aux provinces pour cette année financière sont rajustés et on puise dans le budget supplémentaire les données nécessaires pour informer la Chambre des changements apportés au coût du programme de péréquation.

Par conséquent, si l'on prend comme point de départ la somme à laquelle toutes les provinces qui reçoivent des paiements de péréquation ont droit pour l'année en cours d'après le budget principal, soit 30,627 millions de dollars, et que l'on y ajoute la somme figurant dans le budget supplémentaire C, soit 258 millions, et celle figurant dans le budget supplémentaire E, soit 105 millions, on arrive à un troisième montant officiel de 4,135 millions de dollars pour l'année 1981-1982.

Quant à la province de Québec, qui reçoit de loin les paiements de péréquation les plus généreux, si l'on ajoute à la somme figurant dans le budget principal, 1,842 millions, la somme figurant dans le budget supplémentaire C, 268 millions, et celle figurant dans le budget supplémentaire E, 9 millions, on arrive à 2,119 millions, ce qui représente le total des paiements qui lui seront versés en 1981-1982.

Je félicite encore une fois le député de Vaudreuil de nous avoir rappelé les sommes considérables que le gouvernement verse à la province de Québec au titre de la péréquation.

LES RENTES SUR L'ÉTAT—LE RENDEMENT POUR LES ACHETEURS—B) ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT REMBOURSE LES RENTES À FAIBLE RENDEMENT

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, le jeudi 1er avril, comme le rapporte le hansard à la page 16042, j'ai

interrogé le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) au sujet du rendement actuel des rentes sur l'État pour les acheteurs.

• (2210)

Comme beaucoup d'acheteurs de ces rentes, je m'inquiète de ce que leur rendement n'ait pas augmenté depuis 1976, même si le ministère avait recommandé cette année-là que le rendement de ces investissements soit aligné sur la hausse du coût de la vie et des taux d'intérêt. Le ministre a répondu que ses fonctionnaires et lui-même étaient au courant de la situation et qu'il allait en discuter avec son collègue des Finances (M. MacEachen).

Cependant, de nombreuses questions demeurent sans réponse. Si le gouvernement voulait se donner la peine d'y répondre, il pourrait dissiper les inquiétudes bien légitimes des nombreux Canadiens qui ont acheté des rentes sur l'État. Il faudrait nous dire entre autres pourquoi le rendement des rentes n'a pas augmenté depuis 1976, malgré la promesse faite alors d'augmenter ce rendement en fonction des taux d'intérêt plus élevés et du coût de la vie.

Lorsqu'il m'a répondu, le ministre a ajouté qu'une étude serait faite et qu'il en communiquerait les résultats au Parlement. Nous ne pouvons qu'espérer qu'on recommandera au gouvernement de prendre les mesures appropriées.

Quant à moi, pour répondre aux questions de plusieurs de mes mandants qui possèdent des rentes sur l'État, je recommanderais au ministre d'envisager une hausse rétroactive de leur rendement en rapport avec la hausse croissante du coût de la vie depuis 1976.

Au moment où le ministre fera effectuer cette étude, il devrait tenir compte de l'écart qui existe entre le rendement des rentes sur l'État et celui des rentes qu'offre le secteur privé. Je trouve le rendement actuel de 7 p. 100 des rentes sur l'État nettement insuffisant, surtout lorsque je le compare à celui des rentes du secteur privé qui est au moins deux fois plus élevé. Peut-être ce rendement de 7 p. 100 était-il réaliste en 1976, mais compte tenu des taux d'intérêt actuels et du coût de la vie extraordinairement élevé, l'épargne du rentier ne cesse de se dévaluer.

J'invite donc le gouvernement à reconnaître cette injustice et à la rectifier au plus tôt, de façon que les rentiers qui ont fait confiance à leur gouvernement puissent obtenir un rendement plus conforme à la réalité. Autrement, leur épargne risque de se dévaluer entièrement à cause de l'inflation qui dépasse les 10 p. 100.

[*Français*]

M. Rémi Bujold (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, pour répondre à la question que vient de poser mon honorable collègue, je voudrais lui rappeler que le 25 juin 1981, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances de l'époque, le député d'Ottawa-Centre (M. Evans), annonçait à la Chambre qu'un examen de la situation telle qu'elle se présentait alors permettait de conclure qu'aucune hausse du taux de rendement des rentes sur l'État ne s'imposait. Il a signalé que les rentes sur l'État sont des ententes contractuelles à long terme et que l'on ne peut comparer leur rendement à celui des taux d'intérêt versés à l'égard d'instruments financiers à court terme, puisque de par leur nature, elles sont foncièrement différentes. De plus, il a dit qu'il fallait être bien conscient du fait qu'une rente sur l'État est un contrat et des effets possibles qu'une modification à la nature du contrat aurait sur d'autres instruments financiers, tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Il a conclu que la seule solution viable à ce problème délicat tient au maintien des politiques monétaires et fiscales qui permettront de réduire l'inflation et donc les taux d'intérêt pour tous les Canadiens.

Les observations du député d'Ottawa-Centre valent aujourd'hui autant que l'an dernier. Nous trouverons une solution au problème grâce à des mesures qui nous permettront de tempérer l'inflation et donc de réduire les taux d'intérêt, objectif que le gouvernement s'est fermement engagé à poursuivre. Compte tenu des préoccupations exprimées par plus d'un député autant ce soir qu'au cours des derniers mois, et vu la fluctuation des taux d'intérêt au cours de l'année, le ministre est disposé à faire effectuer une autre étude des taux de rendement des rentes de l'État. Les fonctionnaires des ministères intéressés entreprendront cette étude dans les mois qui viennent et prendront une décision à la lumière des conclusions.

Je suis persuadé, monsieur le président, que les recommandations qu'a faites l'honorable député, celles entre autres relatives à la rétroactivité et à la disparité qui existent entre les rentes privées et les rentes publiques seront certainement prises en considération par les fonctionnaires qui auront à effectuer cette étude.

Il arrive aussi que des questions touchant la réalisation de la rente soient posées de temps à autre. Le gouvernement a pour politique de rembourser les sommes payées plus l'intérêt si la rente est de moins de $10 par année lorsqu'elle est à maturité. De plus, à moins de dispositions contraires d'un régime de pensions quelconque, le rentier a la possibilité de racheter la rente si elle est inférieure à $120 par année. Sinon, la loi relative aux rentes sur l'État interdit le rachat par le rentier. La seule exception autorisée figure à l'article 17 du Règlement sur les rentes sur l'État qui autorise les détenteurs de certificats de rentes collectives qui contribuent à un régime de pensions des employés du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux à transférer les sommes payables au nouveau régime de pensions. J'espère donc, monsieur le président, comme l'a signalé mon collègue dans ses explications, et étant donné que le ministre s'est déjà engagé à effectuer une étude, qu'on pourra arriver à satisfaire mon honorable collègue.

• (2215)

[*Traduction*]

LES PIPE-LINES—LE RETARD DANS LA CONSTRUCTION DU GAZODUC DE L'ALASKA—B) LES GARANTIES CONCERNANT LA CONSTRUCTION

M. Dave Nickerson (Western-Arctic): Monsieur l'Orateur, le sujet dont je voudrais traiter ce soir découle d'une question que j'ai posée au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) le 1er courant. La question comportait deux volets.

La première partie était très simple: je lui ai demandé s'il était en mesure de confirmer ou d'infirmer une annonce faite récemment, c'est-à-dire cinq ou six jours auparavant, par le directeur général de l'Administration du pipe-line du Nord, l'honorable Mitchell Sharp. Le ministre a répondu qu'il ne savait rien à ce sujet et que la personne qu'il convenait d'interroger se trouvait dans l'autre endroit. Cette personne est

l'honorable sénateur Olson. Si je m'en souviens bien, le décret nommant le sénateur Olson précisait qu'il incombait à ce dernier de conseiller et d'aider le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et, bien sûr, il faudrait—que dis-je, nous devrions—avoir quelqu'un ici même à la Chambre pour répondre aux questions légitimes des représentants du peuple.

La réponse à la deuxième partie de la question est encore plus vague. J'ai voulu savoir ce que le gouvernement avait l'intention de faire et s'il était préoccupé par le fait que la date d'achèvement du projet, prévue à l'origine pour 1983, avait été repoussée de 5 ans, c'est-à-dire jusqu'en 1988. Le ministre m'a envoyé promener sur un ton blasé. Il m'a répondu de façon désinvolte, m'affirmant qu'il n'y avait vraiment pas lieu de s'inquiéter, que le tout reposait entre les mains du ministre et de ses collaborateurs, et que les députés de ce côté-ci n'avaient pas à se soucier de quoi que ce soit. Or, je puis affirmer que nous sommes bel et bien inquiets à propos des retards qui persistent non seulement en ce qui concerne le projet à propos duquel j'interrogeais le ministre, mais également en ce qui concerne des projets comme ceux d'Alsands et de Cold Lake.

En 1977, quand nous avons discuté de la question du gazoduc de l'Alaska, le député qui occupe aujourd'hui le poste de ministre des Finances (M. MacEachen) et qui, à l'époque, était président du Conseil privé, a déclaré que le projet créerait directement, si je ne m'abuse, 25,000 années-personnes d'emploi et, indirectement, quelque 220,000 années-personnes d'emploi dans les régions manufacturières de l'Ontario et du Québec. Si nous avons jamais eu besoin de mettre en œuvre un tel projet, c'est donc bien maintenant où nous avons désespérément besoin de ce genre de possibilités d'emploi au Canada.

Je le répète, l'accord initial conclu entre le Canada et les États-Unis le 20 septembre 1977 et la loi consacrant un bon nombre des termes de cet accord, adoptée en avril 1978, prévoyaient que le gazoduc serait terminé et que le gaz naturel commencerait à couler le 1er janvier 1983, dans moins d'un an. Or les travaux n'ont même pas commencé; ils sont donc bien loin d'être terminés.

Rien ne s'est produit jusqu'en 1980 à peu près, et puis nous avons assisté à un rebondissement. Je me rappelle le débat sur le premier tronçon canadien. A cette époque, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous avait garanti que le projet serait mis en œuvre jusqu'à son achèvement. Il nous avait donné des garanties absolues. Je voudrais savoir ce qu'il est advenu de ces garanties fermes.

• (2220)

Le 23 mars dernier, l'inspecteur fédéral des pipe-lines aux États-Unis, M. John Rett, a dit que le projet ne pourrait être terminé avant l'hiver de 1987 ou encore le 1er janvier 1988. L'honorable Mitchell Sharp a commencé par le nier, mais le lendemain, il a dû confirmer les dates avancées par M. John Rett.

Les choses ont même empiré, monsieur l'Orateur. Le *Toronto Star* du 17 avril cite les propos d'un sénateur d'Alaska, M. Frank Murkowski, un homme généralement optimiste et partisan du projet. Il a dit ceci:

«D'après moi, on ne sait combien de temps le projet sera retardé, peut-être deux ou trois ans.»

Et l'article ajoute:

Tout délai prolongé serait un dur coup pour les Canadiens qui espéraient de nouveaux emplois et de gros contrats . . .

Voilà ce qui se passe monsieur l'Orateur. Les tergiversations du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont entraîné la perte de milliers d'emplois. Je voudrais maintenant savoir quels sont les projets du gouvernement.

M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le projet d'aménagement du pipe-line de l'Alaska a démarré au début des années 70 à l'occasion du Traité sur le pipe-line de transport.

Par la suite, en 1977, le Canada et les États-Unis ont conclu l'Accord sur le pipe-line d'Alaska par lequel les deux pays décidaient de donner priorité au projet. Au printemps de 1980, le Canada approuvait la construction de certains tronçons après que le Président Carter eut promis que le projet serait financé et que sa décision de 1977 serait modifiée de manière à permettre la construction de tronçons canadiens. Par la suite, le Sénat et la Chambre des représentants ont à l'unanimité adopté une résolution commune à cet effet et des entreprises privées ont accepté de participer à son financement.

Avec l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement aux États-Unis, le calendrier des travaux du pipe-line fut provisoirement remis en cause; néamoins le Président Reagan, de passage à Ottawa en 1981, exprima son appui sans réserves à ce projet. En octobre dernier, dans une lettre adressée au premier ministre (M. Trudeau), le président des États-Unis réitérait son appui en ces termes:

A mon avis, ce projet est important non seulement parce qu'il constitue un apport à la sécurité énergétique en Amérique du Nord, mais parce qu'il est également un symbole de la capacité des États-Unis et du Canada de collaborer dans le domaine énergétique au profit des deux pays.

Quant aux comptes rendus diffusés par les médias au début du mois conjecturant de nouveaux délais dans la construction du gazoduc de l'Alaska, je voudrais signaler que l'Administration du pipe-line du Nord a fait savoir que l'échéance de 1986 ne pourrait être respectée et que les travaux seraient achevés en 1987 à cause du retard attribuable aux délibérations du Congrès des États-Unis; il est fort probable maintenant que les arrangements financiers seront conclus en juin prochain, que la proposition financière sera soumise en juillet et que l'approbation officielle définitive sera accordée en décembre prochain; enfin, lorsque les arrangements financiers auront été conclus, à la fin de 1982, le programme prévoit qu'une fois toutes les autres procédures de réglementation et de certification terminées, le projet sera achevé à la fin de 1987.

Par ailleurs, selon une nouvelle récente en provenance de l'Alaska, on ne pourra peut-être pas financer le tronçon du gazoduc en Alaska d'ici la fin de juin. Dans ce cas, la construction du gazoduc pourra être retardée au-delà de 1987. Le gouvernement américain ne nous a fait part d'aucune difficulté à ce sujet.

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 2 heures.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 24.)

FIN DU VOLUME XIV